DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

TOME IV.

(DU 1er JANVIER AU 30 JUIN 1845.)

15e Année. — 1re Série quotidienne.

PARIS

—

Rue de Seine, n. 10.

Liste alphabétique des personnes qui ont concouru à la rédaction du tome IV.

MM. BARBIER.	O. B.	CANTAGREL.	F. C.	FRANCHOT.	FR.	LAVERDANT.	D. L.	ROBERT.	G. R.
BARRAL.	B.	CARTIER.	E. C.	FLEURY.	J. F.	LEFÈVRE.	E. L.	STOURM.	ST.
BLANC (Julien).	J. B.	COLIN.	A. C.	FOREST.	P. F.	MEUNIER (Victor).	V. M.	TOUSSENEL.	A. T.
BOUDON.	R. B.	CONSIDERANT.	V. C.	GR...	G.	DE MONGLAVE.	E. DE M.	VALOIS.	VAL.
BOURDON.	E. B.	DALY.	C. D.	HENNEQUIN (Victor).	V. H.	PAUL-JACQUES.	P. J.	VIDAL.	F. V.
BRETON.	BRE.	DIDIER.	CH. D.	JACOB.	C. J.	PELLARIN (Charles).	C. P.	V. (Clarisse).	C. V.
BRISBANE (Albert).	A. B.	DOHERTY.	H. D.	K...	K.	PELLETAN.	E. P.	WEILL.	A. W.
BUREAU.	ALL. B.	DUVAL.	J. D.	KUSS.	C. K.	PERREYMOND.	PERR.	WYSLOUCH.	WYS.
						DE POMPERY.	E. DE P.	YSABEAU.	A. Y.

La rédaction du Journal est soumise à la direction d'un Conseil composé de MM. V. CONSIDERANT, rédacteur en chef; Julien BLANC, E. BOURDON, ALL. BUREAU, F. CANTAGREL, C. DALY, L. FRANCHOT et D. LAVERDANT.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

un amour sincère pour l'humanité, c'est le désir de la justice, de la liberté et du bonheur pour tous. Nous qu'on appelle encore des utopistes, parce que nous avons au cœur une foi, une espérance, une charité sociales, nous avons bien le droit de dire au monde ce que nous souhaitons pour lui. Un souhait, qu'est-ce donc autre chose qu'une utopie? Une utopie, qu'est-ce donc autre chose qu'une pensée de progrès et de bonheur?

Eh! qui pourrait ne pas faire des souhaits, qui pourrait ne pas former des utopies, en présence d'une société telle que la nôtre? N'y a-t-il donc rien à souhaiter pour le pauvre sans travail et sans pain? N'y a-t-il rien à souhaiter pour le riche dévoré de craintes et d'ennui? N'y a-t-il rien à souhaiter pour les classes moyennes tourmentées par l'anarchie industrielle? N'y a-t-il rien à souhaiter pour ceux qui rêvent le retour au Passé, parce qu'ils ne sont pas assez forts et assez généreux pour chercher l'Avenir? N'y a-t-il rien à souhaiter pour les partis politiques dont les luttes demeurent stériles pour le bonheur du peuple, pour la gloire et la grandeur de la nation? N'y a-t-il rien à souhaiter pour le peuple lui-même, qui, placé en dehors du mouvement politique et social, s'isole de plus en plus chaque jour dans le sentiment de plus en plus aigri de ses intérêts méconnus? N'y a-t-il rien à souhaiter pour ces hommes d'Etat, aveugles qui conduisent d'autres aveugles? N'y a-t-il rien à souhaiter pour les travailleurs des villes et des campagnes, pour les masses qui portent tout le poids d'une mauvaise organisation sociale? N'y a-t-il rien à souhaiter pour les femmes dont les plus nobles, les plus légitimes instincts sociaux sont comprimés par des préjugés plus odieux que la claustration orientale? N'y a-t-il rien à souhaiter pour ces pauvres petits enfants, dont une éducation barbare étouffe, fausse et dénature les plus belles facultés?

Oh! oui, frères, faisons des vœux, formons des souhaits, exprimons des désirs ardents pour tout ce qui souffre, pour tout ce qui n'est pas libre et heureux! Souhaitons que, pour tous, le calme succède aux angoisses, la joie aux larmes, la lumière aux ténèbres, la justice à l'oppression, l'aisance à la pauvreté, l'harmonie au désordre.

Politiques radicaux! vous êtes entrés dans une voie salutaire; vous demandez une enquête sur la situation des classes laborieuses; vous mettez de plus en plus sur le premier plan la question sociale de l'organisation du travail. Nous vous souhaitons de la persévérance, du courage, de la foi dans l'idée nouvelle que vous avez embrassée. Nous souhaitons que cette idée se développe dans vos esprits sous son côté positif et scientifique; nous souhaitons qu'en vous et par votre concours, elle prenne toutes les proportions et produise tous les effets dont elle est susceptible. Nous souhaitons que ce travail intellectuel vous détourne de plus en plus des funestes préoccupations de violence, et qu'il vous rattache les masses populaires qui commençaient à ne plus croire en vous. Nous vous souhaitons de comprendre que, pour inspirer de la foi au peuple, il faut soi-même avoir foi à des idées positives et organiques, et non pas seulement à des idées négatives et révolutionnaires.

Politiques légitimistes! vous qui êtes restés fidèles aux principes souverains des travailleurs et des industrieux, de savoir lire la révélation du nouvel ordre politique et social, de l'unité universelle, et d'y être aussi dévoués, aussi fidèles que vous l'avez été à l'ancien ordre féodal, à la vieille unité monarchique.

Politiques stationnaires! vous qui prenez le nom de *conservateurs*, nous vous souhaitons de comprendre qu'il n'y a pas de stabilité sans progrès, et que le repos absolu est la plus folle, la plus dangereuse des utopies. Nous souhaitons que tombe le voile qui couvre encore vos yeux, et que vous puissiez mesurer tout le chemin parcouru à reculons depuis 1830. Si vous avez des entrailles, nous souhaitons qu'elles soient émues au spectacle des douleurs du peuple; si votre destinée est de n'éprouver aucune sympathie pour les autres, de ne songer qu'à vous-mêmes, nous souhaitons que votre esprit s'éclaire sur le danger de la situation, et que l'égoïsme du moins vous inspire la sagesse.

Politiques de toutes les nuances et de tous les bords! économistes qui voyez le salut de la société dans les caisses d'épargne et de retraite, les maisons de travail, les prud'hommes, les monts-de-piété, et quelques institutions de prévoyance pour les ouvriers des villes, nous souhaitons que votre horizon intellectuel s'agrandisse, et que vous compreniez enfin toute la portée, toute la puissance de ce mot ASSOCIATION. Quand vous combattez les rétrogrades et les stationnaires, nous vous souhaitons bonne chance; mais, pour que vous puissiez utilement inspirer l'Etat, nous vous souhaitons de connaître le but vers lequel la France et l'humanité doivent marcher. Nous vous souhaitons, en un mot, d'aborder le terrain de l'ÉCONOMIE SOCIALE, le seul où l'on puisse fonder solidement la justice et la liberté.

Commerçants, capitalistes, agriculteurs et manufacturiers! Vous tous qui êtes en proie aux angoisses et aux déchirements de l'industrie morcelée et anarchique, nous vous souhaitons des jours meilleurs! Nous désirons que vous ne soyez plus forcés, par une déplorable concurrence, à mentir, à frauder, à diminuer les salaires, à tromper sur le poids ou la qualité, à être exploitants ou exploités. Nous vous souhaitons d'avoir conscience de cette situation anti-sociale, et de faire tous vos efforts pour ne pas rester ainsi, long-temps encore, placés entre la ruine et la dégradation morale. Nous vous souhaitons un milieu industriel où vous puissiez développer librement les instincts d'humanité, de vérité et de confiance innés au cœur de tous, un milieu industriel où vous puissiez vous enrichir par la loyauté et la bonne foi.

Et vous, qui vivez encore sous la loi du salaire, cette loi d'esclavage collectif, vous qui êtes exposés chaque jour à manquer de travail et de pain, vous pour qui les saintes joies de l'amour et de la famille ne sont que de nouvelles douleurs ajoutées à vos douleurs personnelles, vous, pauvres prolétaires des villes et des campagnes, nous vous souhaitons l'entrée en association, la répartition proportionnelle, le progrès dans le bien-être physique et intellectuel, pour vous et pour vos enfants, comme pour tous les autres membres de la société. Nous vous souhaitons encore le progrès moral, la fin de vos haines contre les privilégiés, et les sentiments de fraternité que vous ne pouvez aujourd'hui éprouver pour eux.

... nistère qui donne la moralité et la bonheur.

Et toi, enfin, Humanité, notre mère, nous te souhaitons de passer dans une période supérieure à la civilisation, d'accomplir sans douleurs, sans effusion de sang, l'évolution sociale à laquelle tu es destinée. Et toi, terre, mère commune de l'humanité, nous te souhaitons l'ordre dans les cultures, les reboisements, les irrigations, les grands travaux entrepris pour te parer et t'embellir sous toutes tes latitudes, l'équilibre des climatures et des phénomènes atmosphériques! Tu es encore arrosée de sang humain, couverte de plaies, de marécages et de déserts; nous te souhaitons d'être couverte partout de fruits et de fleurs par des mains libres et associées. Terre, Humanité, vous vous combattez encore; nous vous souhaitons d'être unies selon la loi des cieux. Nous souhaitons à tous les Etres, dans la sphère infinie, la place et la fonction qui doivent leur donner le bonheur.

Nous recevons de notre correspondant d'Athènes la note suivante:

« Athènes, le 20 décembre 1844.

» La situation des affaires est toujours la même. La vérification des pouvoirs sera probablement achevée pour la fin de l'année; elle aura duré quatre mois environ. Quelle majorité a-t-elle formée? Voilà ce que les votes actuels semblent parfois rendre difficile à constater. Cependant, on ne saurait douter que les napistes et les collettistes n'aient servi leurs intérêts, et fait entrer dans la chambre bon nombre de leurs partisans, en excluant les mavrocordatistes. Si les napistes et les collettistes restent unis, il n'y a pas de doute qu'ils auront une forte majorité. Mais, s'ils se divisent, restera-t-il au cabinet actuel une majorité suffisante pour faire le bien? S'ils restent unis, quelle transaction sera le prix de cette union de deux principes contraires?

» Telles sont les questions qui tiennent les esprits en suspens. Le fait remarquable du moment, c'est l'union d'une partie des napistes avec les mavrocordatistes pour attaquer systématiquement le ministère; ce fait est déplorable, car il divise le parti du progrès pour l'user à une lutte contre lui-même. Il faut espérer que les mavrocordatistes feront taire leur ressentiment devant les grands intérêts du pays, et que lorsque M. Colletti présentera à la chambre les projets de loi qu'il a préparés, les hommes éclairés et patriotes de tous les partis oublieront les questions de personnes et se lèveront tous pour l'adoption de bonnes lois. La régénération de la Grèce ne peut être obtenue qu'à ce prix. »

On nous écrit des bords du Neckar, le 27 décembre 1844:

L'année 1844 finit pour nous comme elle avait commencé, par des controverses politico-religieuses, sans que la véritable question ait pu faire un seul pas. C'est toujours le point de vue de la compression, c'est toujours la même absence de principes universels, c'est toujours le chaos, l'anarchie.

Ce qui pendant un instant aurait pu tromper un observateur moins clairvoyant, ce sont les efforts faits à Berlin pour l'amélioration du sort des classes industrielles. Mais ces sensations ont dégénéré en un vain bavardage, les fabricants et le gouvernement se tenant plus que jamais à l'écart. La misère et le désespoir restent donc les mêmes.

Ainsi, rien n'a été fait pour ces millions de travailleurs malheureux qui peuplent les bourgades de la Silésie et les quartiers abjects des grandes villes. Rien n'a été fait non plus pour les innombrables prolétaires de la Saxe et de la Bohême!

En revanche, les querelles religieuses se sont considérablement envenimées dans le courant de cette année. On dirait qu'un délire universel s'est

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

L'ANNÉE THÉATRALE.

Tendances sociales de notre époque. — Sont-elles exprimées au théâtre? — Silence des maîtres. Insouciance générale. Les débutants. — Triomphe sur la scène de la polka, de la gymnastique et du cheval. — Théâtres et artistes étrangers. La critique. Vœux de bonne année.

« La littérature est l'expression de la société. » Cette proposition axiomatique serait reconnue juste par M. Saint-Marc-Girardin lui-même, qui l'attaque en Sorbonne, si l'on prenait le soin de la développer quelque peu. Nous ne l'entreprendrons pas ici; deux mots seulement pour nous guider dans notre jugement sur l'œuvre dramatique de cette année.

L'humanité est un être en état de formation; elle cherche, comme l'enfant dans le sein de la mère, à rassembler, à agréger ses organes divers et encore isolés; elle tend à constituer son unité. Au milieu de ce mouvement de progression, chaque jour voit, dans la vie sociale, des éléments nouveaux, des idées nouvelles surgir pour remplacer des éléments et des idées, qui, ayant fait leur temps, tombent et se pétrifient, comme les premières créations, passées à l'état fossile, pour faire place à d'autres végétaux plus parfaits, à d'autres animaux mieux organisés, et enfin à l'homme, le roi du domaine terrestre. Entre les éléments qui meurent et ceux qui naissent, il en est d'intermédiaires, sur lesquels la société vit de sa vie présente, mais qui se colorent ~~toujours plus~~ ou moins des teintes obscures du passé ou des lueurs de l'avenir.

Ainsi la société abandonne le passé, se dégage du présent, pour entrer dans ses destinées. L'art, la littérature expriment donc ces trois états. Comme l'instinct de l'humanité la pousse en avant, les sympathies générales ne sont jamais acquises aux artistes du passé, si grande que soit leur force. Les poètes inspirés, au contraire, les chantres de l'avenir, sont d'ordinaire adoptés par le sentiment des masses, respectés toujours et exaltés par toutes les âmes jeunes et généreuses, sur qui repose l'espoir des jours meilleurs. Il est un point de *medium*, où l'artiste, sans voiler précisément son front aux ténèbres des choses mortes, reste insouciant de l'activité progressive du monde et ferme les yeux aux lumières naissantes. Celui qui demeure ainsi immobile, se plaisant au *statu quo*, celui-là n'a point au front la flamme ardente de l'Esprit saint, et ne saurait communier qu'avec les âmes vulgaires.

Le théâtre, forme supérieure de l'art, doit refléter ces trois principaux caractères de la vie sociale, le passé, le présent et l'avenir. Il sera d'autant plus vivant qu'il touchera aux questions vivantes, et qu'en lui éclateront plus nombreux les germes de la vie nouvelle et glorieuse promise à l'humanité.

Quelles questions capitales, dans notre époque, ont été posées soit par les penseurs, soit par les poètes rêveurs, et développées par les publicistes? Remontons à la source divine.

Il est une parole qui depuis dix-huit siècles guide l'humanité, c'est celle du Christ. *Aimez Dieu et aimez votre prochain. Soyez frères, et ne formez qu'une seule famille.* » Cette parole porte en soi l'idée absolue de la liberté, car il n'y a pas de fraternité possible tant que l'individu, homme, femme ou enfant, est opprimé, contrarié, étouffé dans l'élan de son âme. On a supposé la fraternité possible dans un partage commun des privations, des contraintes et des peines; c'est une erreur profonde. La compression des forces naturelles et le malaise irritent et sont une cause inévitable de divisions. La liberté et le bonheur sont, au contraire, la source vive de l'amour. « Le bonheur rend l'âme si bonne, » a dit le poète. La fraternité universelle commandée par Jésus-Christ est donc une parole d'émancipation universelle.

Pendant bien des siècles, à travers bien des bouleversements, l'humanité a marché à la conquête de ce monde nouveau révélé par Jésus. Enfin, le commandement divin venait d'éclater encore en termes énergiques, confus, violents dans la devise de la Révolution française: *liberté, égalité, fraternité*, lorsque parut l'homme envoyé par la Providence pour interpréter par la science et traduire en loi sociale le commandement de l'Homme-Dieu. Charles Fourier proclama les principes qui ouvrent le royaume de Dieu:

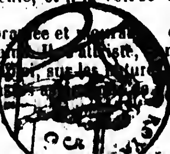
Les attractions sont proportionnelles aux destinées.
La série distribue les harmonies.

Il enseigna comment le bonheur et l'ordre sont impossibles sans la liberté, et comment toutes les libertés mesurées et harmonisées réalisent l'ordre. Il décrivit le règne de Dieu sur la terre.

Quels hommes, dans notre siècle, ont porté au front l'auréole des élus? Quels hommes ont reflété l'amour divin incarné dans le Christ? Quels esprits ont éclairé l'humanité, ou réfléchi la part de lumière éclose au sein des sociétés? Que s'est-il produit depuis cinquante ans dans le champ de la pensée et dans les institutions?

Saint-Martin comprend les liens mystérieux du ciel et de la terre; il croit à la Providence toujours présente, et il la voit se révélant dans les attraits naturels de l'âme.

Châteaubriand relève l'Eglise ébranlée et [illegible] et nous rend une religion plus tolérante, plus humaine. [illegible] dans René, sur les forces que la société laisse sans emploi, sur les natures déclassées et incomprises, qui succombent aux vagues [illegible] âme; il nous fait pleurer sur l'amour de René pour Amélie.



Mme de Staël cherche à relier la France aux races étrangères, elle nous fait aimer l'Allemagne et l'Italie. Elle analyse et justifie la passion. Elle invoque le droit naturel. — Gœthe écrit sur son œuvre immense: Liberté, tolérance, unité.

Sénancourt fait naïvement la théorie de l'amour libre, et M. de Sainte-Beuve, fils pieux, fait au vieillard une gloire tardive, mais brillante. Beyle-Stendhal essaie, avec plus d'aisance encore, de refaire la science de l'amour.

Byron maudit la civilisation, amnistie toutes les faiblesses du cœur, glorifie les forces énergiques que la société laisse aller à mal, chante la liberté, s'irrite contre tout repos, et meurt au milieu des entreprises, où le poussent son amour de toutes les races et sa haine de toutes les oppressions.

Béranger veut que Lisette soit libre d'aimer. Plein d'amour pour sa patrie malheureuse, il a cependant des chants pour l'unité; il proclame la *sainte alliance des peuples*. Béranger dit à l'humanité: espère; il console et glorifie les fous sublimes, qui sauvent le monde. Il conçoit nettement, un jour, l'idée immense de Fourier, et l'exprime d'un trait frappant. « Fourier nous dit: sors de la fange, etc. »

Lamartine fait de l'amour une religion. Poète inspiré, il baignerait volontiers de parfums les pieds de Madeleine. Il est pour toutes les libertés, il aspire à l'unité universelle.

Hugo se dévoue à défendre la nature humaine, même dans ses écarts. Il ne veut plus qu'un seul homme puisse être réprouvé, car de toute âme faussée et égarée il fait jaillir une flamme sainte. Il adore l'enfant et voue un culte à la mère, à la femme.

George Sand et Dumas protestent avec une éloquence ou terrible ou grandiose contre les liens que la société fait peser sur toute âme généreuse; tous deux chantent les droits de la passion, ils en veulent l'expansion légitime. L'auteur de *Jacques* donne au monde une sublime leçon de tolérance et d'amour vrai.

Balzac, Soulié, Eugène Süe secouent vivement le vieux monde des préjugés, et se dévouent à la défense délicate du sexe faible opprimé. Lamennais, bien que s'égarant aux sentiers révolutionnaires, maudit les oppresseurs et prend vigoureusement parti pour tous les esclaves.

Delphine de Girardin, Desbordes-Valmore, de Musset, Mérimée, de Vigny, Delavigne, Soumet, tous sont pleins de tolérance, et tous pour la liberté.

Augustin Thierry nous dit: L'homme n'agit qu'en vertu de ses forces spontanées, et la loi de son bonheur est dans la liberté de leur essor. Michelet s'enthousiasme en observant la variété des races et en cherchant la loi de leur unité. Sismondi, historien et économiste, ouvre son cœur aux inspirations libérales.

Au sein de ce mouvement de la pensée, une des institutions nouvel

L'Autriche continue à travailler activement à ses chemins de fer, et l'année 1845 ne se passera pas sans que la grande ligne de Vienne à Prague ne soit achevée entièrement, ainsi que celle de Vienne à Trieste pour les deux tiers.

On peut dire la même chose de la Prusse, du grand-duché de Bade, de la Bavière, du Wurtemberg, du duché de Hesse et des duchés saxons. Bientôt l'Allemagne entière sera sillonnée en tous sens par les nouvelles voies de communications. Mais après, ne sera-t-on pas alors forcément conduit à l'organisation de l'industrie? C'est ce dont on est de plus en plus persuadé quand on étudie avec quelque attention la manière dont les nouvelles voies opèrent dans le milieu industriel où nous vivons.

Les feuilles anglaises ont peine à se prononcer pour un canal maritime à travers l'isthme de Suez, de préférence à un chemin de fer. La *Revue de Westminster* contient aujourd'hui un article dont l'auteur cherche à faire ressortir les avantages politiques et commerciaux, que l'établissement d'un chemin de fer à travers l'isthme de Suez procurerait à l'Angleterre, et comme preuve il cite les intrigues des puissances étrangères auprès du pacha pour entraver sa construction. L'Autriche et la France, dit-il, sont notamment hostiles à ce projet.

L'auteur cite ensuite le passage d'une brochure de M. Galloway, dans lequel il est dit : « Aussitôt que le chemin de fer sera établi, le transport des marchandises et des voyageurs augmentera considérablement ; le productions de l'Orient pourront être transportées au Caire à raison de 2 shellings par tonne. Aujourd'hui le fret est de 20 à 30 shel. Le pacha d'Egypte comprend très bien cela. Nous invitons en conséquence le gouvernement anglais à ne pas perdre de vue cette affaire et à user de toute son influence sur le pacha pour vaincre son hésitation. »

Le feuilleton de la *Démocratie pacifique* publiera dans le courant de l'année 1845 :

4 volumes de M. ÉMILE SOUVESTRE, roman dont la publication est commencée sous ce titre : LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS ;

LA DERNIÈRE FÉE, roman en *4 volumes*, par M. FRÉDÉRIC SOULIÉ, où l'auteur met les idées anciennes en présence de l'ordre nouveau ;

Un roman de M. ALEXANDRE DUMAS.

Indépendamment de la publication de ces romans, la *Démocratie pacifique* continuera à donner les feuilletons de M. A. TOUSSENEL, ceux d'horticulture de M. YSABEAU, et une fois par semaine la Revue des théâtres et des arts.

Les personnes qui souscriront à partir du 1er janvier, recevront, en deux suppléments, tout ce qui a paru déjà du roman de M. ÉMILE SOUVESTRE.

On s'abonne à Paris, aux Bureaux du Journal, et chez tous les libraires et directeurs des postes et des messageries.

Toute demande directe d'abonnement doit être adressée *franco* au gérant et accompagnée d'un mandat sur la poste ou à vue sur une maison de Paris.

---

prouvé en assistant aux obsèques de M. Laffitte et en s'associant à la douleur publique. (Très bien !)

S'il est perdu pour le pays et ses nombreux amis, son nom est inscrit dans cette célèbre page de la Révolution de 1830, à laquelle il a si puissamment contribué.

Dans l'intervalle des deux sessions, la chambre a fait des pertes vivement senties et plus nombreuses que dans toute autre circonstance : on dirait que la mort ne comptait point ses victimes parmi nous. Les rangs des hommes qui ont participé aux luttes de la Restauration s'éclaircissent tous les jours. Heureusement que les destinées de la France ne sont pas attachées à des individualités, si glorieuses qu'elles soient ; mais la patrie gardera le souvenir de leurs services et de leurs traditions patriotiques. (Marques d'assentiment.)

Cette session, messieurs, s'ouvre sous des auspices favorables. le calme le plus absolu règne au dedans et la paix au dehors ; la paix, qui est à la fois le travail, le bonheur et la richesse des peuples, et sans nul doute le premier besoin du pays ; c'est un assez grand bienfait pour qu'on fasse à sa conservation des sacrifices. Mais la France est une nation assez grande et assez puissante pour qu'elle n'en doive faire que de réciproques. (Approbation.)

La conquête de l'Algérie, à laquelle le duc d'Orléans, objet d'unanimes regrets, et les princes ses frères ont pris une part si glorieuse, est achevée. Fasse le ciel, maintenant, que cette vaste colonie nous dédommage des sacrifices de toute nature qu'elle nous a coûtés!

Le pays attend beaucoup de cette session qu'il considère comme devant être une session d'affaires. Vous donnerez satisfaction aux intérêts matériels comme aux intérêts politiques. Dans le nombre des projets que vous aurez bientôt à examiner, et dont la solution préoccupe si vivement tous les esprits, se trouve celui de l'instruction secondaire ; élaboré par le ministre de ce département, qui y a consacré tous ses soins, et même sacrifié sa santé, ce projet a été en outre approfondi par une commission composée d'hommes spéciaux, et les plus distingués de la chambre.

Si le gouvernement de 1830 s'est honoré en protégeant et en défendant le clergé contre les réactions dont il était menacé à cette époque, son devoir est d'employer toute son énergie à défendre nos libertés gallicanes et le concordat ; et s'il ne suffisait pas à l'Eglise d'être indépendante et respectée dans son sanctuaire, si elle voulait qu'on lui livrât sans conditions l'éducation publique, c'est-à-dire la société, vous repousseriez de toutes vos forces, je n'en doute pas, une semblable prétention. (Mouvements divers).

Vous aurez également à vous occuper d'un projet qui réclamera toute votre attention, celui qui est relatif à la taxe uniforme des lettres et à la suppression du décime rural, qui pèse principalement sur la classe pauvre de la campagne ; cette suppression a été promise formellement lorsque j'ai proposé, en 1828, l'établissement de ce service, qui a assuré la distribution à domicile dans les 37,000 communes qui étaient privées de moyens réguliers de correspondance.

Après la paix, messieurs, un des besoins les plus impérieux du pays, c'est l'économie ; aussi nous travaillerons sans relâche à mettre les dépenses en équilibre avec les revenus, et, pour atteindre ce but si ardemment désiré, nous n'accueillerons qu'après l'examen le plus approfondi ces demandes trop multipliées de crédits supplémentaires et extraordinaires qui apportent le trouble dans l'harmonie des budgets.

Depuis quarante-trois ans que j'ai commencé à siéger dans cette enceinte, j'ai entendu les rapporteurs des budgets finir chaque fois leur rapport par des vœux de réduction sur toute nature de dépense ; cette formalité est sans doute respectable puisqu'on n'a vu aucun rapporteur s'en écarter, pas même celui qui vous parle en ce moment. Il était bien temps qu'au lieu de ces vœux stériles le gouvernement entrât franchement dans le système des économies ; c'est ce que vient de faire M. le ministre des finances en rétablissant dans le budget de 1845, ainsi que le discours de la couronne l'a annoncé, l'équilibre entre les dépenses et les recettes.

En terminant, je dirai à la chambre que l'union des Français dépend beaucoup de l'union de leurs députés et du rapprochement de leurs opinions. Au reste, il est un objet sur lequel nous n'aurons tous qu'un même sentiment, c'est celui qui aura pour but d'assurer la dignité et l'indépendance de la chambre.

Travaillons, Messieurs, avec une nouvelle ardeur aux intérêts politiques et moraux du pays : tous réclament une large part dans votre sollicitude ; le temps bien distribué suffit à tout, et quand on songe à tout ce qui s'est accompli en quatorze ans, au milieu de tant d'épreuves et de vicissitudes, quand on voit la violence reniée par tous et l'empire de la discussion libre consolidé par votre sagesse et élevé au dessus de toutes les résistances, on se sent pénétré de respect pour la force de nos institutions et pour la puissance de cette tribune qui sait également, suivant les temps, ranimer ou modérer l'opinion ; on aime les illustrations dont elle est fière, l'éclat dont elle fait briller la France, les progrès pacifiques des libertés constitutionnelles dont elle donne l'exemple à l'Europe. Soyons, Messieurs, fidèles à cette glorieuse mission, et consacrons-nous sans relâche aux destinées de notre belle patrie. (Très bien !)

M. LE PRÉSIDENT ajoute :

Attendu l'installation du bureau définitif, la chambre est constituée ; il en sera donné communication au roi et à la chambre des pairs.

Je propose à la chambre de voter des remercîments à notre honorable doyen d'âge et à messieurs les secrétaires provisoires. (Oui ! oui !)

Les remercîments sont votés ; ils seront mentionnés au procès-verbal.

M. LE PRÉSIDENT donne encore lecture d'une lettre par laquelle M. le ministre de l'intérieur annonce à la chambre que le roi recevra demain, à midi, premier de l'an, la grande députation de la chambre.

Les membres de cette députation sont ensuite tirés au sort.

MM. Faron et Savart écrivent pour demander un congé.

M. le ministre des finances dépose :

1o Un projet de loi relatif à des crédits extraordinaires pour 1844-1845.

2o Le projet de budget pour l'année 1845, et donne lecture de l'exposé des motifs.

M. LACAVE-LAPLAGNE. Après d'assez longs développements pour prouver que l'état financier du pays est rassurant, entre dans le détail des chiffres du budget de 1846. Les recettes du projet s'élèvent à 1 306 027 832 fr.

Les dépenses à 1 302 508 386 fr.

Excédant des recettes, 3 519 446 fr.

Le budget des dépenses ne comprend aucun article nouveau, mais seulement les additions suivantes :

Ministère de l'intérieur. Remboursement sur le produit du travail des condamnés dans les maisons centrales de force et de correction.

Travaux publics. Frais de police et de surveillance des chemins de fer.

Finances. Service des dépêches par les chemins de fer.

Le budget des recettes contient trois dispositions nouvelles : une qui rattache au budget de l'État le produit du travail des détenus des maisons centrales ; une autre qui fixe distinctement les ressources affectées au service colonial ; une troisième relative aux dépenses obligatoires du département et des communes par la portion à leur charge des dépenses des grandes lignes de chemins de fer. Le ministre termine en disant que la preuve de l'heureuse situation du rapport ressort de la facilité avec laquelle les contributions sont payées.

Après cette lecture, M. Lacave-Laplagne dépose encore un projet de loi sur la consolidation des fonds des caisses d'épargne.

M. BEAUMONT (de la Somme) fait observer que la session s'est beaucoup trop prolongée l'année dernière, et il demande s'il ne serait pas à propos de reprendre immédiatement les projets de loi qui sont restés l'année dernière à l'état de rapports ; il annonce qu'il demandera cette reprise dans une prochaine séance, qu'il prie la chambre de fixer avant le jour où la commission de l'Adresse pourra faire son rapport.

M. LE PRÉSIDENT répond que d'ici à ce que la commission de l'Adresse ait fait son travail, la chambre pourra toujours s'occuper du budget dans ses bureaux, et il ne croit pas qu'une séance spéciale doive être consacrée à prononcer la reprise que demande le préopinant.

M. BEAUMONT (de la Somme) insiste : si l'on ne prononce pas cette reprise incessamment, la chambre, après la discussion de l'Adresse, n'aura rien à faire immédiatement.

M. LE PRÉSIDENT. Alors cette séance aurait lieu le jour même où la chambre sera convoquée dans les bureaux pour l'examen du budget.

La séance est levée à quatre heures et demie.

---

apparaissent reflétant les idées nouvellement conquises. L'une d'elle, dréciée d'abord et mal développée, porte, au dessus de toutes les autres, le signe de la rédemption humaine. C'est la salle d'asile, dont un prêtre a dit : « C'est une nouvelle révélation ; » nouvelle révélation, en effet, car dans cette institution se produit le principe du *travail attrayant*. Œuvre agréable à Dieu, par laquelle la société montre enfin qu'elle veut s'organiser à l'image de son divin fondateur, puisque, pour la première fois, sur le seuil des écoles publiques, l'amour accueillera les petits enfants.

Dès le début du siècle, un homme noblement inspiré et jetant sur la société un intelligent regard, Saint Simon avait proclamé la nécessité d'une réforme industrielle. Venu après les excès de la liberté, ayant pu observer lui-même les erreurs du principe d'égalité, qui avait cherché à se traduire en loi dans l'œuvre de Babœuf, Saint-Simon, par l'effet ordinaire des réactions, s'abandonne tout entier au principe d'autorité. S'il ne trouva pas le lien de ces deux principes, il eut du moins une vue claire de la nécessité d'une transformation dans le travail, il eut la compassion fraternelle pour le pauvre et l'espérance ardente dans l'avenir. « *L'âge d'or est devant nous.* » Ses disciples, impatients dans leur foi, allèrent jusqu'à essayer la réalisation d'un monde nouveau, dans lequel ils gouvernaient la liberté par l'autorité absolue. Comme leur maître, les Saint-Simoniens rapprochaient les deux termes : — autorité, liberté; unité, variété, — mais la loi d'accord de ces termes leur échappait. Dans leur société organisée, l'individualité devait être étouffée. Pourtant ils ont rendu au monde un service considérable et qui leur sera compté. Ils ont semé et laissé derrière eux l'amour chaleureux pour les classes exploitées, et le culte de la femme, qu'ils voulurent associer à l'homme même dans le sacerdoce. Bien des hommes ont recueilli ce bon grain, et le fécondent aujourd'hui au fond de leur âme.

Cependant la science laissée au monde par Fourier, recueillie dans des mains pures et fermes, faisait son chemin prudent et sûr. L'Ecole sociétaire guerroyante amenait aux questions sociales les jeunes libéraux trop absorbés aux stériles débats de la politique ; elle transformait peu à peu le parti radical. Tout-à-coup, un artiste vigoureusement doué, poussé par cet instinct du cœur qui fait la lumière dans l'intelligence, commence un livre, où l'amour sincère du pauvre, éclatant à chaque ligne, se rallie bientôt à la science de l'Unité universelle. Eugène Sue, le premier grand artiste qui ait compris le peuple, qui se soit mêlé à lui, qui ait jeté pour lui un grand cri généreux ; le premier surtout qui ait conçu et enseigné les moyens du salut pour les masses et indiqué les voies de la transformation, Eugène Sue, au nom de la science qui l'éclaire, jette au monde civilisé ému et troublé ces formules éclatantes du *droit au travail*, de *l'organisation du travail*. Eugène Sue est pour toutes les libertés harmoniques, et, plus illuminé que George Sand, il conçoit l'ordre unitaire, où toute liberté prend son essor.

L'impulsion est donnée. A la parole de l'artiste inspiré, d'autres voix répondent. Parmi les démocrates, les plus intelligents renouvellent et rehaussent leur bannière en adoptant les formules de l'Ecole sociétaire. Droit au travail, organisation du travail, s'écrie-t-on de toutes parts ; grands mots qui vont ébranler le vieux monde.

Ainsi : liberté et unité universelle; réorganisation industrielle, rénovation social, dévouement aux classes pauvres, culte de la femme, piété des enfants ; tels sont les idées et les sentiments qui résument le mouvement de ce siècle, en grand travail d'enfantement pour le salut du monde.

Qu'a fait, dans l'année qui s'achève, le théâtre en France pour se rallier à ce mouvement? Hélas, peu de chose, et le peu que nous citerons est encore si souvent mêlé de pauvretés et d'erreurs...

MM. Hugo, Dumas, de Vigny se sont tus ; M. F. Soulié, il est vrai, dans un drame énergique joué à l'Ambigu, a refait *Roméo et Juliette*, et généreusement protesté, au nom de l'amour, contre l'obstacle des haines paternelles. Les haines des pères n'ont pas le droit d'étouffer la tendresse des enfants.

Parmi les écrivains moins haut classés, un jeune homme, M. Léon Laya, se fait remarquer par quelques sentiments de tolérance délicate (*Emma*), par l'amour intelligent du monde (*la Peau de lion*) et par une certaine verve contre les maris trompés et peu dignes de ne pas l'être (*l'Etourneau*). M. Bayard, auteur heureux de l'*Etourneau* et, avec M. J. de Wailly, du *Mari à la Campagne*, a fait preuve de beaucoup d'esprit sans préjugés.

La manifestation prophétique, la plus haute et la plus généreuse, est due à des vaudevillistes, MM. Laurencin et Clairville. Dans la pièce du Vaudeville *Dagobert à l'Exposition*, les auteurs disaient au couplet final : « Tout est à faire ; une richesse et un bonheur immenses nous sont promis dans l'avenir. Peuples, travaillez. Bientôt l'industrie vous associera dans une paix éternelle, et il n'y aura plus qu'un peuple, le genre humain. » Ce sont là de grandes idées, dignes d'applaudissement. Malheureusement, M. Clairville, l'un des auteurs de *Dagobert*, paraît s'être repenti d'avoir si bien pensé, car le voici dans *Paris à tous les Diables* (revue plaisante, où M. Laferrière parodie en assez bon anglais l'illustre acteur Macready), le voici qui attaque d'une façon inconvenante le champion le plus actif et le plus intelligent de ce monde futur, que MM. Clairville et Laurencin chantaient, il y a six mois, — l'auteur du *Juif Errant*. Mais oublions cette faute, car, outre les couplets de *Dagobert*, ce même M. Clairville, en compagnie de MM. Dennery et Dumanoir, a le mérite d'avoir, dans *Paris voleur*, émis de bonnes critiques contre les vices du commerce anarchique.

La manifestation critique la plus ardente de l'année est celle de MM. Eugène Sue et Dinaux dans les *Mystères de Paris*, arrangés pour la scène. Le tableau de la misère des Morel a produit un effet profond sur le public ; les Princes assistaient à la première représentation. Cependant les auteurs avaient dû batailler deux mois contre dame censure pour faire accepter ce tableau. Savez-vous ce qu'objectaient MM. les censeurs, pauvres commis, reflets de la pensée illibérale et peureuse qui trône au ministère? « *Il ne convient pas de rendre le pauvre trop intéressant.* » Et c'est au nom des chefs de l'Etat, dans une société chrétienne, qu'une parole aussi odieuse a pu être prononcée ! Dans ce même sentiment d'hostilité contre les classes pauvres, les censeurs ont interdit la représentation de *Riche et Pauvre* de M. Emile Souvestre, et en province, celle des *Deux Serruriers*, de M. Félix Pyat. Cette censure est un monstre dangereux et impur, qu'il nous faut détruire. Sus, sus à l'infâme ! Nous convions à cette œuvre honorable de destruction tout ce qui a le cœur généreux et l'âme jeune.

Nous trouvons encore des observations fines, de bons sentiments, sans vues sociales bien déterminées, dans divers ouvrages : *Rebecca* de M. Scribe, *Catherine* de M. Romand, *Jeanne Grey* de Mme d'Altenheim et de M. Soumet, *Un Enfantillage* de MM. Mélesville et Carmouche, le *Béarnais* de M. Ferdinand Dugué, la *Comtesse d'Altemberg* de MM. Royer et Vaes, *Jacques-le-Corsaire* de MM. Desnoyers, Nus et Follet, *Deux Filles à marier* de M. de Beauplan, les *Orphelines d'Anvers* de M. Bouchardy, la *Dame de Saint-Tropez* de MM. Anicet et. . . . . . . ; surtout dans les deux comédies de Mme Ancelot, *Pierre le Millionnaire* et *Un Jour de liberté*. Mme Virginie Ancelot défend avec une grande délicatesse la cause des femmes et fait une vive guerre à la féodalité financière. Outre Mme Ancelot, trois dames, dans cette année, ont obtenu deux succès au théâtre, Mmes de l'Epinay, Comte et Gabrielle d'Altenheim.

Parmi les débutants, nous devons signaler M. Arthur Ponroy, et M. Emile Augier l'heureux auteur de la *Ciguë*. M. Ponroy, dans le *Vieux Consul*, a fait preuve d'une grande énergie dramatique ; il a de l'élévation dans la pensée, et tourne généralement son regard vers l'avenir. M. Emile Augier, dans son élégante comédie, révèle un talent très distingué, un esprit si libre que nous pouvons compter sur lui pour fustiger le vieux monde. M. Dallière, l'auteur d'*André Chénier*, est doué d'un cœur affectueux ; M. de Belloy a beaucoup d'esprit ; M. Ferdinand Dugué est vif et brillant. Tous ces jeunes poètes, et avec eux l'auteur moins heureux de *Diegarias*, M. Séjour, paraissent des âmes franches, des intelligences droites. Puissent-ils ne pas s'égarer dans l'année qui commence, rester toujours fidèles à la liberté, s'inspirer aux saintes idées d'unité et d'amour !

Un débutant (nous le disons à regret) nous inspire certaines inquiétudes ; c'est M. Galoppe d'Onquaire, l'auteur de *Une Femme de quarante ans*. Puisse M. d'Onquaire comprendre son temps, renoncer à l'estime des âmes vulgaires, et sentir que sa mission de poète est de chanter la liberté, les destinées heureuses, et de consacrer sa muse au culte délicat de la femme !

Calvo Mateo, Francisco Mendialua et Juan Antonio Meca, leurs collaborateurs, rédacteur en chef et propriétaires impliqués dans l'attentat commis le 6 novembre, contre les personnes qui se trouvaient dans la voiture du général Narvaez et proclamés innocents depuis plusieurs mois, par arrêt de ce tribunal suprême. Toutefois, nonobstant les démarches réitérées faites jusqu'à ce jour, ils n'ont pas encore obtenu leur liberté. Les prévenus demandent avec instance, au nom de l'humanité et de la justice, de jouir du bénéfice de leur acquittement; et ils se plaignent amèrement de ce que leurs réclamations n'ont jamais obtenu la moindre réponse. Ils prient la presse de tous les partis de faire connaître à l'Espagne et à toute l'Europe ce déni de justice inouï.

A Barcelone une pluie diluvienne, qui est tombée dans la soirée du 20, y a causé de grands désastres. On aura même une faible idée de cette pluie si abondante, quand on saura que dans l'espace de trois heures il est tombé sept mètres d'eau, et que, malgré leur écoulement naturel, les eaux sont restées dans presque toutes les rues de la ville et surtout sur les promenades, à un mètre et demi d'élévation.

Les préjudices de cette inondation sont incalculables. Toutes les caves, tous les magasins ont été envahis, de sorte que les pertes en marchandises, vins et effets mobiliers, s'élèvent à des sommes immenses.

Toutes les autorités ont rivalisé de zèle pour porter remède à un si grand mal. On n'a à regretter la perte d'aucun des habitants; cependant une charrette attelée de quatre mules a été emportée par le courant et six cents moutons ont été noyés. Le tonnerre, la grêle, les éclairs et une mer en courroux ont succédé au déluge, et l'on parle d'un navire qui a échoué à l'embouchure de Llobregat.

REVUE DES JOURNAUX DU 31 DÉCEMBRE.

Ce matin le *Moniteur* publie l'ordonnance par laquelle la démission de M. Villemain est acceptée, et qui nomme M. Dumon pour le remplacer par intérim. Le ministre de la guerre est désigné pour l'exécution de cette ordonnance.

L'ordonnance qui institue à Paris un conseil de prud'hommes pour l'industrie des métaux est également insérée avec un long exposé des motifs.

— Le *Journal des Débats*, en annonçant l'élection de M. Debelleyme à la quatrième vice-présidence de la chambre, ne voit pas dans les circonstances qui l'ont accompagnée un motif pour le ministère de désespérer de la majorité. « Des surprises peuvent avoir lieu, dit ce journal, des intrigues peuvent se cacher dans les ténèbres d'un scrutin qui n'a pas été précédé de discussion; mais la tribune porte la lumière dans ces intrigues et rend les surprises impossibles. » Aussi attend-il avec confiance la discussion de l'adresse.

Le même journal annonce, sans en désigner le caractère, la maladie qui enlève prématurément M. Villemain au département de l'instruction publique.

— « M. Debelleyme a été nommé à une très faible majorité, il est vrai, dit la *Presse*, mais enfin il a été nommé : *c'était là l'essentiel* ; car si M. Billault eût été élu, le cabinet ne pouvait plus se présenter devant la chambre, du moins avec convenance et dignité, après la froideur glaciale qui avait accueilli le discours d'ouverture, froideur qui avait frappé tous les regards ; *nous n'en exceptons aucun*. » Ainsi parle la feuille de la cour, qui place aussi son espoir dans la discussion de l'adresse.

Cette feuille ignore le choix qui sera fait pour le remplacement de M.

Les bâtiments en *commission de rade* seront complètement terminés ; ils auront à bord tous ceux de leurs objets d'armement, de rechange et d'approvisionnement, non susceptibles de s'y détériorer.

— Hier, à midi, le roi et la reine des Belges ont quitté les Tuileries pour retourner dans leurs Etats. Le cortège royal se composait de deux voitures à six chevaux.

— On parle d'une pétition aux chambres, couverte de signatures du petit et du moyen commerce, de la magistrature, de la bourgeoisie, pour demander que la loi mette un terme aux spéculations à terme sur les chemins de fer et sur la rente. On estime à 40 millions la perte qui a eu lieu par les joueurs de notre Bourse. On cite un banquier de cour étrangère qui vient de partir pour la Belgique avec un déficit de 800 000 fr.

— La frégate la *Reine-Blanche*, à bord de laquelle flotte le pavillon du contre-amiral Dupetit-Thouars, est entrée jeudi dernier, ainsi que nous l'avons dit, dans la rade de Brest, venant directement de Rio-Janeiro, d'où elle est partie le 24 octobre, laissant derrière elle la corvette la *Coquette*.

La princesse Januaria, sœur de l'empereur du Brésil, est à bord, ainsi que son mari le comte d'Aquila et leur suite. L'état sanitaire de l'équipage, composé de 466 hommes et de 19 passagers, étant satisfaisant, la libre pratique a été immédiatement accordée à la *Reine-Blanche*.

— Le prince de Joinville est parti des Tuileries, hier matin, pour aller au devant du comte et de la comtesse, son beau-frère et sa belle-sœur.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu, dimanche 29 et lundi 30, de 5 347 déposants, dont 450 nouveaux, la somme de 520 215 fr.

Les remboursements demandés se sont élevés à la somme de 884 000 f.

— La maladie de M. Villemain a pris subitement un caractère bien grave. Jeudi dernier était son premier jour de réception, et le brouillard, comme on sait, était fort épais; aussi les visiteurs étaient-ils peu nombreux. S'approchant de l'un des fidèles, le ministre lui dit en riant, et par une double allusion :

Tempora si fuerint nubila, solus eris.

(*Constitutionnel*.)

— Le collége électoral de Saint-Amand a procédé hier à un second tour de scrutin, pour l'élection d'un député, en remplacement de M. le comte Jaubert.

Le nombre des votants était de 314. Majorité absolue 158. M. Bonnaire 178 voix. M. Mayet Genetry 127. M. Corbin 3. Voix perdues 6.

M. Bonnaire ayant réuni la majorité absolue des suffrages, a été proclamé député.

— Le prix du pain est fixé, pour la première quinzaine de janvier 1845, à 32 cent. le kilogramme de première qualité, et à 24 cent. le kilogramme de deuxième qualité.

— Depuis plusieurs jours, de nouvelles coalitions d'ouvriers en papiers peints des manufactures de Paris se sont formées : la plupart de ces manufactures se trouvent aujourd'hui en interdit. Une enquête sommaire a eu lieu, et des arrestations ont été opérées.

— D'importantes captures, dit un journal judiciaire, ont été faites au dernier bal de l'Opéra : on a arrêté principalement un voleur de profession, le nommé Repiaz, dit le Savant, au moment où, après avoir produit, à l'aide de quelques compères, un mouvement de presse dans le foyer, il plongeait sa main dans la poche de M. le comte Decaux, et s'em-

faite ; mais il a reçu lui-même plusieurs blessures. On pouvait le voir aujourd'hui à son comptoir, la tête enveloppée de bandages. (*France*.)

— Un militaire du 13e de ligne avait été envoyé, avec un de ses camarades, pour puiser de l'eau à l'un des puits qui se trouvent dans le camp d'Ivry. Entraîné par le seau plein au moment où il le saisissait, il perdit l'équilibre et tomba dans le puits, dont la profondeur est de 105 pieds, en entraînant avec lui la corde, qui se déroula entièrement et sortit de la poulie.

Attiré par les cris du compagnon de corvée de l'infortuné, le voltigeur Auers alla chercher la corde du puits le plus voisin, et descendit, au péril de sa vie, pour porter secours à son camarade, qui était sans connaissance à six pieds sous l'eau; il l'attacha à la corde, et les nombreux militaires qui s'étaient réunis sur les lieux retirèrent alors le malheureux noyé, qui, malgré les soins empressés des chirurgiens du 13e de ligne, mourut quelques heures après, des suites d'une contusion qu'il avait reçue à la tête.

Le colonel du 13e a témoigné, par ordre du jour, sa satisfaction au voltigeur Auers, qu'il a signalé immédiatement au ministre, et auquel il a accordé, en attendant une meilleure récompense, la permission permanente de dix heures du soir et la faculté d'entrer à Paris.

Auers, en voulant sauver son camarade, est resté plus de trois quarts d'heure dans l'eau du puits.

— Un évènement malheureux est arrivé hier dans la matinée sur la route de Vincennes. Un marchand de chevaux amenait à Paris, pour être exposés en vente au marché, plusieurs chevaux rangés en file et attachés selon l'usage à son porteur. Arrivé vers le milieu de la route, le cheval de derrière, épouvanté par quelque objet, brisa sa longe et s'enfuit à bride abattue, laissant loin derrière lui son propriétaire. Des voyageurs qui se trouvaient en avant cherchèrent à lui barrer le passage; l'un d'eux courut vers l'animal et parvint à le saisir par le licou, mais en ce moment le cheval, qui était vicieux, à ce qu'il paraît, le saisit avec la bouche par l'épaule, et le secoua si rudement qu'il lui broya les os et le força à le lâcher. Une autre personne s'approcha alors et eut à peu près le même sort, l'animal furieux lui enleva une partie de la figure avec les dents.

On s'empressa de venir au secours des deux blessés, auxquels on donna les premiers soins, puis on les transporta à l'hospice, où la gravité de leurs blessures inspire les plus vives craintes. Pendant ce temps, des charretiers sont parvenus enfin à se rendre maîtres de l'animal et l'ont conduit sans autre accident à la barrière, où il a été mis sur-le-champ en fourrière. Il a été dressé procès-verbal des faits en présence du propriétaire, et une enquête a été ouverte ensuite pour rechercher les causes de ce double accident, et savoir s'il y a eu de sa part imprudence ou défaut de précaution.

— Les grandes orgues de la Madeleine vont être placées intérieurement sur une belle tribune en menuiserie formant tambour derrière la grande porte de bronze. Cette tribune est supportée par deux grandes colonnes corinthiennes.

VARIÉTÉS.

Sur les altérations et les falsifications des substances alimentaires et des bonbons.

Les commerçants sont occupés en ce moment à dresser leur inventaire. Ils supputent, les uns les gains qu'ils ont réalisés durant

MM. Empis et Casimir Bonjour (*l'Héritière* et le *Bachelier de Ségovie*) sont les représentants de la vieille critique, qui consiste à s'en prendre exclusivement à l'individu et à ne demander jamais aucun compte à la forme sociale. Nous engageons ces écrivains distingués, s'ils veulent féconder leur génie, à relire, sinon Fourier, dont l'étude lasserait leur paresse, du moins les analyses profondes faites par l'auteur des *Mystères* sur les figures de Fleur-de-Marie, du Chourineur, de la Louve, des Morel, etc. Ils remarqueront sans doute que ce point de vue ouvre une mine nouvelle et inépuisable à l'auteur dramatique. M. Harel, l'an dernier, avait, à cet égard, fait preuve de tact et d'intelligence, et, chose bizarre! l'auteur des *Grands et des Petits* fut tancé pour sa hardiesse par des critiques dits libéraux. MM. Empis et C. Bonjour ne paraissent pas soupçonner qu'il y a quelque chose à changer dans la société. Il faut reconnaître, pourtant, que la comédie du *Bachelier de Ségovie* pose si nettement l'exploitation du pauvre intelligent par les privilégiés, qu'elle force le spectateur à désirer la réforme sociale, que l'auteur ne semble pas concevoir et conseiller lui-même.

L'idée la plus rétrograde produite sur la scène en 1844, qui le croirait? est signée de M. Scribe. Le vaudeville *Babiole et Joblot*, a été fait pour ridiculiser la généreuse pensée de l'accord des classes, de la fraternité, de l'unité sociale, prêchée par George Sand dans les *Compagnons du tour de France*. MM. Scribe et Xavier ont protesté contre cette idée libérale, assez vieille pourtant, des *rois épousant des bergères*. O Shakespeare! ô Molière! qui protégez toujours l'amour et le libre accord des cœurs. O Beaumarchais, vif et noble génie, toi qui mettais le comte Almaviva aux genoux de l'humble Rosine! vous ne vous doutiez pas qu'après la Révolution française, des vaudevillistes oseraient chanter au monde cette libérale leçon : « *Les grands avec les grands, les petits avec les petits.* »

Un fait caractéristique signale notre année dramatique, c'est le succès de la danse et de la gymnastique sur la scène. Les meilleures soirées de tous les théâtres de vaudevilles ont été consacrées à la polka, à la mazurka, au cancan et aux funambules anglais et américains. Ajoutez la faveur croissante des chevaux de Franconi et de messieurs les écuyers du Cirque. Nous l'avons dit, le théâtre est si stérile en passions et en idées vivantes, que le public lui préfère les jeux d'adresse, les exercices matériels. Une de nos scènes en est venue jusqu'à demander aux bals des étudiants l'une de ses danseuses les plus triomphantes, la reine Pomaré. En général, la polka a été fort mal dansée par nos plus jolies actrices. Mlle Maria Volet, des Variétés, sœur et élève de M. Corali, est restée la reine des polkistes, et reine du plus charmant titre, d'une élégance et d'une distinction exquises. Cette polka fait son tour du monde; à l'heure qu'il est on la danse en pleine Océanie et jusque dans la Chine immobile. A l'Ile Maurice, son apparition a inspiré à M. le vice-président de la Cour suprême des vers latins que publie le *Cernéen*. Nous ne pouvons nous refuser au plaisir d'en citer quelques strophes.

Surge, urbs beata ! en ! advenit, advenit
Cellaria !...
Gratum levamen sollicitudinum,
. . . . . Decus ultimum
Orbis, fatiscentisque mundi
Gloria magna venit ; stupete !
En Polka, gentes ?... Jam sapientiæ
Præcepta, chartarumque sperne
Fervida divitias juventa !
. . . . Sæva volubili
Fortuna quæ te cunque domet vice,
Haud expavesce, ô Polka ! rursùm
Ambitiosior ut resurgas
Novum vigorem, si caderes, tibi
Amica mundi numina proferent ;
De more phœnicis, caducam
Morte suâ reparante vitam !

Le théâtre, cette année, a demandé d'utiles enseignements aux théâtres étrangers. L'initiative de ces études est due à MM. Vacquerie, Meurice, Hipp. Lucas, Duhomme et Sauvage, ces derniers traducteurs du *Roi Lear*. Les deux premiers nous ont donné une traduction très fidèle de l'*Antigone* de Sophocle, dont la représentation a causé au public parisien une impression profonde. Nous devons à M. H. Lucas les *Nuées* d'Aristophane, un peu arrangées. M. Lucas a traduit aussi et dérangé le grand drame de Alarcon, le *Tisserand de Ségovie*. Nous regrettons beaucoup que l'œuvre espagnole n'ait pas été offerte avec son caractère original et étrange. S'il est vrai que les modifications qui dénaturent le *Tisserand de Ségovie* aient été exigées par la Comédie-Française, nous prions M. Lucas d'excuser la vivacité de nos critiques, et de les renvoyer à qui de droit.

Pour nous initier plus directement au génie des théâtres étrangers, il nous faut la représentation des œuvres dans la langue originale. Paris, en ce moment, possède une troupe anglaise; et la gracieuse et tendre miss Helen Faucit, le profond et énergique M. Macready interprètent brillamment devant nous le théâtre de Shakespeare et des autres poètes de l'Angleterre. Nous souhaitons que chaque année la France donne ainsi l'hospitalité à quelque compagnie d'artistes étrangers.

La critique théâtrale a repris un peu de vie cette année. Un de nos confrères, M. Auguste Vacquerie, *Racinophobe*, mais homme de cœur et fort intelligent, a concouru, par ses vives polémiques, à rendre un peu de sang au feuilleton endormi. Puisse la critique dramatique s'animer, se passionner, produire beaucoup d'idées! Puisse-t-elle comprendre qu'elle a mieux à faire que de tenir en bride les poètes, qu'il lui appartient de les guider dans des voies nouvelles et plus larges, vers un but plus utile et plus religieux !

L'année 1844 a donc été bien pauvre. Le génie français n'a pas jeté au monde, sous la forme dramatique, beaucoup de nobles sentiments et de vérités nouvelles. Frappé de cette faiblesse, de cette froideur, de l'insouciance apparente de nos principaux écrivains, pour notre part, nous avons fait appel à ceux qui étaient, il y a quelques années, devant le monde de glorieux représentants du génie de la France. M. Alexandre Dumas a bien voulu nous répondre pour expliquer son silence. Notre appel était sérieux ; nous accusions nous-même un poète d'un abandon coupable : notre devoir était donc de laisser place libre à sa défense. Dès la seconde lettre de M. Dumas, MM. les comédiens du Théâtre-Français nous ont renvoyé notre journal, en disant qu'*ils ne voulaient plus le recevoir*. Voilà une singulière manière d'entendre la liberté de la presse. En retour, la *Démocratie* a cru devoir renvoyer à MM. les comédiens les entrées qu'elle avait au théâtre. Ce procédé de la Comédie-Française, si peu digne, si maladroit, ne nous empêchera pas de garder et notre esprit de justice et de bienveillance; et notre zèle à surveiller tout ce qui touche aux intérêts de l'art dramatique. Nous reviendrons sur le débat engagé dans nos colonnes, et, en évitant autant que faire se pourra les personnalités, nous pousserons la querelle plus loin que ne l'a fait jusqu'à ce jour M. Alexandre Dumas. Nous aurons à nous occuper et de la direction du Théâtre-Français, et de la direction des Beaux-Arts, et de la censure, et des tendances déplorables du gouvernement. Nous tâcherons de faire juste part à tous et à chacun, et nous demanderons compte à nos poètes aussi de la décadence regrettable du théâtre. Nous ferons encore, et incessamment, appel aux maîtres, et, s'ils ne répondent pas, eh bien! en leur disant adieu, le cœur serré et plein de regrets, nous mettrons notre espoir dans les poètes nouveaux, et nous les convierons à chanter le bonheur et la liberté.

Au monde théâtral nos vœux sincères pour le renouvellement de l'année! A vous, théâtres, de belles recettes obtenues avec honneur! A vous, artistes, des bravos mérités et des couronnes que la main du cœur ait tressées et que le public entier pose sur vos fronts rayonnants! A vous, poètes, de généreuses inspirations, et puisse l'œuvre de l'année 1845 donner au génie dramatique en France un essor plus puissant et plus glorieux! Nous souhaitons aussi du fond du cœur que nos salles de spectacle soient purgées de la plaie des claqueurs qui les déshonorent. Samedi dernier, un honorable spectateur s'étant permis, au Gymnase, de siffler un peu une pièce détestable, jouée par autorité de justice, les claqueurs ont failli écharper l'imprudent, et, comme d'habitude, l'autorité a mis les gardes municipaux au service de MM. les claqueurs.

D. L.

des faits faux derrière lesquels se retranche le fabricant pour s'écrier : « Personne ne fait la falsification dont vous parlez; mensonges que les fraudes dont vous vous plaignez! » Nous allons prendre la liste des altérations constatées durant l'année par le conseil de salubrité de Paris. C'est à un Mémoire de M. Chevallier, membre de ce conseil, que nous empruntons les faits que nous signalons (1).

Quelque-unes des altérations habituellement faites par le commerce, ne seraient nullement condamnables si elles étaient avouées publiquement. Il est permis, par exemple, de mélanger l'huile d'olive avec l'huile de sésame, pourvu que l'acheteur soit averti du mélange. Malheureusement ces altérations sont toujours divulguées, et dès lors on est obligé de confondre presque toutes les falsifications dans une même réprobation. C'est là un vice d'organisation que nous avons souvent signalé et sur lequel nous ne reviendrons pas.

Il est certain que quelques mélanges ne deviennent blâmables que par l'abus qu'on en fait. Mais ces abus ne sauraient guère être réprimés dans la société actuelle. Nous sommes donc forcés de condamner toutes les fraudes sans distinction, et d'appeler surtout l'attention de l'autorité sur celles qui mettent en danger la santé publique.

Presque toutes les substances alimentaires sont altérées aujourd'hui. Le pain lui-même n'est pas exempt de falsifications. Mais ce n'est pas en France que les fraudes sont le plus coupables. La Belgique nous devance dans cette voie. La cour d'appel de Bruxelles a confirmé dernièrement un jugement condamnant un boulanger à deux années de prison et à une amende de 200 florins, pour avoir introduit du sulfate de cuivre, poison dangereux, dans la pâte du pain qu'il confectionnait. En France, on se contente, en ce moment, de faire entrer dans le pain de la pomme de terre cuite. On a même poussé l'audace jusqu'à prendre un brevet pour ce mode de panification, non coupable dans un autre milieu social, parce que ce pain peut être goûté de quelques consommateurs, mais condamnable parce que le boulanger continuerait à vendre son pain suivant la taxe basée sur l'emploi que doit faire l'industriel de farines pures et non d'autres substances.

Après la vente à faux poids, la tromperie la plus habituelle des bouchers et charcutiers consiste à faire cuire les viandes gâtées et à les vendre ensuite comme fraîches.

Le lait qui est vendu à Paris est pour les neuf dixièmes allongé d'un tiers d'eau, à laquelle on ajoute depuis quelque temps un peu de cassonade ou de caramel, enfin du bi-carbonate de soude, pour empêcher le lait de tourner. Il y a quelques années, la farine, la fécule, la fleur de riz, la gomme étaient employées pour falsifier le lait. Il paraît que ces substances ont été abandonnées par les fraudeurs.

La fraude sur le lait sera difficile à réprimer à Paris, par la raison que la population peu aisée est accoutumée à payer le lait au dessous de sa valeur; il serait indispensable, avant de chercher à réprimer cette fraude, de faire comprendre à la population qu'elle serait forcée de payer de suite le lait au moins un tiers plus cher qu'elle ne le paie actuellement, et qu'elle ne l'obtient à bas prix que parce qu'il contient au moins un tiers d'eau et deux tiers seulement de lait.

C'est à tort qu'on a dégoûté la population en publiant que le lait était préparé avec de la cervelle d'animaux, et notamment avec celle des chevaux abattus à Montfaucon; toutes les recherches faites dans le but de reconnaître si cette annonce était vraie, ont démontré la fausseté d'un fait avancé, on ne sait dans quel but.

La bière vendue à Paris ne devrait être fabriquée qu'avec les

(1) *Annales d'hygiène publique et de médecine légale.*

Une des fabrications les plus audacieuses consiste à mélanger le sel de cuisine avec du plâtre cru. C'est une industrie montée sur un grand pied, et que la justice ne peut parvenir à supprimer complètement. Nous avons connu un manége constamment employé à pulvériser le plâtre, qui était ensuite médicalement vendu sous le nom de *poudre à mêler au sel*. Nous croyons même que le manége payait l'impôt qui conférait à l'honnête fabricant les droits d'électeur et de juré.

La fécule a été l'objet d'une falsification analogue. Un fabricant a été condamné cette année à quatre mois de prison, pour l'avoir mélangée de poudre d'albâtre provenant du travail de pendules et de divers objets d'art. La fécule, additionnée de 6 à 7 pour 100 de cette poudre, était renfermée dans des sacs portant l'étiquette odieuse : *Fécule de pommes de terre dépurée pour l'usage alimentaire et pour les enfants*.

Aujourd'hui que tant de personnes courent chez les confiseurs pour faire provision de sucreries, que tant d'enfants vont manger sans relâche jusqu'à plusieurs kilogrammes de bonbons, nous devons mettre en garde les parents et les donneurs d'étrennes, contre des cadeaux peut-être empoisonnés. Nous citons M. Chevallier :

« Les sucreries coloriées, les bonbons, les pastillages, ont été pendant longtemps un sujet de craintes graves pour l'administration : des matières sucrées destinées aux enfants avaient été coloriées avec de l'arsénite de cuivre, avec de la gomme gutte, avec du vermillon, avec des cendres bleues, avec du chrômate de plomb, avec du minium ; des liqueurs devaient leur couleur verte à un sel de cuivre. Le nombre restreint des fabricants a permis à l'administration de prendre des mesures de surveillance qui ont été efficaces. Ces mesures consistent à faire visiter les magasins et ateliers où l'on prépare ces sucreries, à faire analyser par des membres du conseil de salubrité de la Seine les substances employées ; ces membres, outre ces visites, donnent gratuitement, pendant toute l'année, des conseils aux confiseurs qui désirent employer de nouvelles matières colorantes. C'est par suite de cette mesure qu'on a su qu'un fabricant de couleur avait vendu à un confiseur pour de l'outremer factice, couleur bleue inoffensive, un mélange toxique formé de 60 pour 100 d'outremer et de 40 pour 100 de cendres bleues, carbonate de cuivre. »

Souvent, quelques personnes ayant peur des bonbons coloriés, se rejettent sur le chocolat, et se figurent qu'elles n'ont rien à craindre de ce produit. Pour les éclairer à ce sujet, nous nous contenterons de citer les paroles d'un fabricant, qui livrait du chocolat à 70 centimes le demi-kilogramme.

« Je ne crois pas, a-t-il dit aux personnes qui étaient chargées de vérifier la pureté de ses produits, qu'on puisse fabriquer du chocolat de qualité plus inférieure. Cette fabrication est honteuse pour le commerce, et je n'en fabrique qu'à mon corps défendant et pour soutenir la concurrence ; je n'ai qu'un regret, c'est celui de croire que l'administration est impuissante pour s'opposer à cette pitoyable fabrication, qui consiste tout simplement, en définitive, à faire du chocolat avec les derniers résidus du cacao comme l'on descend la qualité du pain, pour en préparer avec du son pour les animaux. »

Tel est le bilan de la moralité du commerce; il en est à dire, c'est bon pour le public, — comme on dit, c'est bon pour les porcs.

Des faits aussi révoltants ne sauraient exciter une indignation trop énergique.

Marchés aux Bestiaux.

Maison-Blanche, 31 décembre. — Sur 228 porcs qui ont été amenés sur ce marché, il s'en est vendu 158 aux prix de 94, 92 et 90 c. le kil. sur pied.

La Chapelle, 31 décembre. — Sur 94 vaches amenées, 62 ont été vendues 1,06—0,90—0,74; et 253 veaux amenés ont tous été vendus 1,20—1,10—1,00. Sur 121 vaches laitières, 35 seulement se sont vendues de 230 à 470 fr.

— fin cour.	84 90	84 95	84 75	84 85	85 15
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFs S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFs S. le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	104 1/2	» »/»	B.
4 0/0....	» »	» »	» »	— Portugais.	» »/»	» »/»	
O. de la V.	1475 »	1472 50	» »	Esp. D. active	36 3/4	» »	B.
B. de Fr.	3195 »	» »	» »	5 0/0 Naples.	96 »	» »	
C. L. 5000	» »	» »	» »	— Romain.	104 1/2	» »/»	
4 — 1000	1092 50	» »	H. 2 50	Obl. Piémont.	» »	» »	»
C. hyp...	783 75	» »	» »	Emp. d'Haïti.	» »	» »	»
4 Can....	1265 »	» »	» »	Banq. belge.	630 »	630 »	»

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.	» »	» »	» »	Fin c. 1017 50.	B. 11 25
V. R. Dr.	485 »	» »	B. 5 »	— 485, 482 50.	B. 2 50
— R. G.	375 »	380 »	» »	— 380, 377 50.	H. 2 50
Orléans.	1135 »	1140 »	H. 5 »	— 1140, 1140.	H. 5
Strasb...	305 »	306 25	B. 1 25	— 305, 306 25, 302 50.	B. 2 50
Rouen..	1047 50	» »	B 12 50	— 1042 50, 1045.	B. 15
Havre...	822 50	» »	H. 7 50	— 827 50, 821 25, 822 50.	B. 7 50
Marseill.	930 »	» »	B. 5 »	— 927 50, 930, 922 50.	»
Montpel	» »	» »	» »	—	»

LONDRES 28 DÉC.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
	Av.... 85 10 85.	F. p. 35 10 25 d. un.
	Ap..... 84 85.	75 55 d. 50
		F. p. 121 20 10 d. un.
Dimanche.	Rep. fin c. F. pr	75 55 d. 50.
Bourse fermée.	3 0/0, 15 20	
	5 0/0, 35 32 1/2	Réponse des primes.
		5 0/0 120 35.
	Bons du trésor.	3 0/0 84 90.
	3 1/4	Emp. 86 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 81,00 à 00,00 ; courant du mois, 83,00 à 00,00 ; 4 premiers mois 1844, 83,00 à 00,00 offert ; 4 mois d'été, 85,00 offert; 4 derniers mois, 87,00 à 00,00.

LILLE — Colza, 75,50 à 75,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 95,00 à 00,00; courant du mois, 95,00 à 00,00; janvier, 86,00 à 88,00; 4 premiers mois, 83,00 à 84,00; 4 mois d'été, 82,00 à 00,00; 4 derniers, 80,00 à 81,00.

SAVON.—Disponible, 90 à 89 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 1er janvier.

h. »/» OPÉRA. — Robert-le-Diable.
7 h. 1/4 THEATRE-FRANCAIS. — Femme de 40 ans. Tisserand.
7 h. »/» ITALIENS. —
7 h. 0/0 OPERA-COMIQUE. — Déserteur. Maçon.
7 h. »/» ODÉON. — Térésa. Mouche du Coche.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Paris. Péché. Liberté. Mansarde.
6 h. »/» VARIÉTÉS.—Lafleur. Une Chaîne. Gamin. Maître d'Ecole.
6 h. »/» GYMNASE. — Pensionnat. Rébecca. Cérigny. Demoiselle.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL.—Etourneau. Petites Bonnes. Averse. Singe.
6 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Dame de St-Tropez.
6 h. »/» AMBIGU. — Un Conte de Fées.
6 h. »/» GAITÉ. — Mannequin du Prince. Sept Châteaux.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Soldat de Brienne. Corde de pendu.
6 h. »/» COMTE. — Monsieur Jean Marin. 3 Frères. Pierrot. Polka.
6 h. »/» FOLIES. — Le Gamin. Le Diable. Malbrough.
SALLE VIVIENNE — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

[illegible] qui nous [illegible] ne pas nous trouver contraints de mettre en évi- [illegible] savions, en effet, et nous le regrettions profondément, [illegible] Lamartine était resté jusqu'ici étranger à la science so- [illegible] nous espérions toujours qu'il étudierait ; nous étions loin de croire, surtout, qu'il jugerait avant d'avoir examiné la cause.

« Le fouriérisme, » dit M. de Lamartine, — c'est son expression et nous devons copier, « — le fouriérisme méconnait deux instincts [illegible] sont, selon nous, les deux bases primordiales, et pour ainsi » dire données par Dieu lui-même, de toute combinaison sociale, » industrielle ou politique. Ces deux bases sont l'instinct de la fa- » mille et l'instinct de la propriété. Absorber la famille personnelle » dans la grande famille générale ; absorber la propriété person- » nelle dans la communauté de la propriété collective, ce n'est ni » perfectionner la famille ni perfectionner la propriété, c'est les » anéantir. Or, la nature proteste depuis qu'elle existe contre cet » anéantissement de deux instincts qui perpétuent et qui sanc- » tionnent l'humanité. Le père, la mère, l'enfant, voilà les trois » termes de la trinité humaine. Il n'est donné à aucun système » d'en effacer un. »

Rien n'est plus juste que tout cela ! Nous sommes complètement, absolument de l'opinion de l'illustre écrivain : — un seul point nous divise, c'est l'imputation qu'il adresse à la doctrine de Fourier de la méconnaissance des deux instincts sur lesquels nous pensons comme lui.

Oui ! disons-nous, les instincts de la famille et de la propriété sont de la Nature, sont de Dieu, ils sont bases primordiales dans toute bonne combinaison sociale. Oui ! absorber la propriété personnelle dans la communauté collective, et fondre la famille individuelle dans la grande famille, ce n'est perfectionner ni la propriété ni la famille, c'est les anéantir ! Voilà ce que nous répétons très nettement aujourd'hui avec M. de Lamartine, et ce que nous avons soutenu catégoriquement, mille fois, avant M. de Lamartine.

Or, ici, tout lecteur, fût-il aussi étranger que M. de Lamartine lui-même à la connaissance de la doctrine sociétaire, fera certainement une observation. « Voici, se dira-t-il, quelque chose d'assez étrange : — M. de Lamartine émet, en termes fort nets, ses principes sur l'innéité, l'excellence et l'indestructibilité des sentiments de famille et de propriété ; — l'Ecole sociétaire, par l'organe des hommes qui la représentent et qui passent pour en comprendre le mieux les doctrines, déclare que ces principes sont aussi les siens, et qu'ils tiennent à la racine même de sa conception psychologique et sociale ; — et M. de Lamartine accuse la doctrine sociétaire de méconnaître absolument ces principes ! ! Qu'y a-t-il donc, continuera de penser le lecteur ? est-ce que l'École sociétaire ne saurait pas quels principes elle croit et professe sur les sentiments et les droits de la famille et de la propriété ? et M. de Lamartine pourrait-il être admis à dire à des hommes dont il honore la raison et le caractère : « Vous *croyez croire* telle chose, mais vous vous trompez? »

On ne peut pas aller jusque-là. Il est raisonnable de supposer que nous connaissons nos idées et les principes de notre doctrine.

« Alors, il ne reste plus que deux hypothèses, continuera toujours le lecteur impartial, mais logique. Je vois bien, dira-t-il, que l'École [illegible] son système ; — ou bien M. de Lamartine se serait trompé lui-même dans sa sentence sur la théorie sociétaire ? »

Eh bien ! que l'on nous permette ici de le dire : quelque haute, quelque sincère, quelque justifiée que soit notre admiration pour la superbe organisation intellectuelle du plus grand poète et du plus noble orateur de notre siècle, nous ne pouvons croire qu'il puisse, sans y regarder et sans y voir, juger les effets, les résultats, les conséquences d'une immense conception sociale, en juger, disons-nous, sans y avoir regardé, beaucoup mieux qu'une foule d'hommes intelligents qui ont considérablement étudié et qui sont d'un avis tout contraire au sien...

M. de Lamartine ne peut, non plus, croire cela. Il respecte trop la raison humaine partout où il en trouve les signes, pour admettre qu'il connaît mieux que nous tous, de l'Ecole, les ressorts, le jeu et les effets d'un mécanisme dont les dispositions lui sont restées étrangères. Cette seconde vue divinatoire, ce somnambulisme éveillé, si miraculeusement supérieur à l'intelligence des hommes simplement raisonnables, nous sommes sûrs que M. de Lamartine n'y a aucune prétention. — Et cependant il lui faudrait cette faculté pour voir, comme conséquence des dispositions organiques du système sociétaire (sans l'avoir étudié), précisément l'opposé de ce que de longues études y montrent à beaucoup d'esprits sensés !

Il y a donc présomption que M. de Lamartine se serait trompé quand il a annoncé dans son manifeste l'anéantissement des instincts de la famille et de la propriété par le mécanisme sociétaire.

Mais nous ne voudrions pas seulement ici donner à penser à M. de Lamartine que son opinion pourrait bien être erronée ; nous tiendrions surtout à le mettre sur la voie de le comprendre. Oh ! que nous bénirions le coup qu'il vient de nous porter, s'il en devait résulter que sa grande intelligence se fît un moment attentive, qu'elle consentît à se recueillir un moment dans la méditation et dans l'étude ! déjà nous sommes sûrs que si le tourbillon des choses lui laisse seulement le temps d'interroger sa conscience, celle-ci, dont nous connaissons la droiture, passant de notre côté, lui commandera de faire, après la condamnation, l'instruction qui aurait dû précéder le verdict.

Nous avons, heureusement, pour induire notre grand poète dans le sentiment de son erreur, à lui rappeler qu'il a eu à subir, aussi injustement que nous, les mêmes, exactement les mêmes accusations qu'il nous adresse aujourd'hui ! Mais alors, nous le défendions contre des adversaires inintelligents de ses sentiments, et il comprenait parfaitement ce que nous lui demanderons tout à l'heure de vouloir bien comprendre un peu de nouveau.

Il ne faut pas remonter bien loin. Lorsque, ces dernières années, l'ambitieuse et turbulente incapacité d'un ministre, qui n'avait su trouver à la question d'Orient d'autre solution que de honteuses fanfaronnades, avait galvanisé, dans notre pays, des sentiments qui y agonisent ; lorsque le patriotisme, un moment trompé, semblait reprendre ses vieilles formes exclusives et haineuses ; M. de Lamartine combattit avec tout l'éclat de sa grande parole ce mauvais génie des temps passés que l'on s'efforçait de ressusciter en France, ces passions belliqueuses, impérialistes et conquérantes qui ne pouvaient que susciter les peuples contre nous. Alors il proclama la sainteté du principe de la paix universelle et de la fraternité des peuples, il invoqua avec la raison d'un philosophe éclairé et [illegible]

» [illegible] tait pas perfectionner la [illegible], mais l'anéantir, » et s'ils eussent su écrire d'aussi belles phrases que celles qui coulent comme un ruisseau de sa source de la plume de M. de Lamartine, ils lui eussent dit comme il nous dit aujourd'hui lui-même (nous copions dans le Manifeste) : « Si Dieu avait voulu que l'homme, une fois » né, s'absorbât dans l'association générale, sans transition par la » *patrie*, comme la goutte d'eau dans l'océan ou comme l'animal » dans le troupeau, il n'aurait donné *ni au jeune homme, ni à* » *l'homme fait, ni au vieillard, ni à la femme et à l'enfant eux-mê-* » *mes*, ces admirables sentiments d'amour exclusif, d'autant plus » forts qu'ils sont plus étroits, qu'on appelle l'*amour de la patrie*; » cette attraction passionnée (le mot y est bien) d'un groupe d'êtres » humains nés de la même souche, *parlant la même langue*, tous » s'unissant pour ainsi dire dans un monde à part du monde uni- » versel, *monde plus autochthone, plus homogène*, plus imprégné de » leur individualité et qui semble élargir et sanctifier leur égoïsme » en le multipliant et le répandant sur ce qui est encore à eux... La » *nation*, groupe isolé par la nature, a besoin d'isolement pour se » sentir et pour se conserver. Que devient-elle dans votre associa- » tion universelle? elle s'absorbe, s'oublie, se dénature et se perd » inévitablement dans la masse où *l'homme n'est plus citoyen d'un* » *pays et ne connaît le lieu de sa naissance* que quand on le lui » nomme. »

Ce n'était pas en ces termes élégants et fleuris qu'ils vous reprochaient alors votre PROMISCUITÉ HUMANITAIRE, ô poète ! Rappelez-vous le donc un moment, rappelez-vous que pour avoir proclamé avec nous et comme nous l'ASSOCIATION *des peuples et des races*, vous étiez l'objet de toutes les condamnations que vous ramassez aujourd'hui pour les jeter à pleines mains sur nos têtes, parce que nous voulons aussi l'ASSOCIATION *des individus et des familles*, — sans laquelle l'*Association de l'humanité*, qui se compose d'individus et de familles, aussi bien que de peuples et de races, serait à jamais une chimère, car elle n'aurait que l'isolement, le morcellement et l'incohérence à sa base !

Or, en ce temps-là, noble chef qui comprenez si bien les intérêts, les besoins, les choses des grands corps et qui ne voulez pas comprendre celles des régiments, des compagnies et des escouades, en ce temps-là quand nous répondions à vos adversaires, et que nous démontrions qu'ils se méprenaient sur vos sentiments, sur vos vœux, sur vos désirs ; Quand nous leur enseignions que l'Association des nations dans l'humanité n'est pas plus destructive de la Nationalité de chaque peuple, que l'Association des membres de la famille dans la famille n'est destructive de l'Individualité de chacun des membres de la famille ; Quand nous cherchions à leur faire entendre cette vérité, si évidente à vos yeux et aux nôtres, que le caractère, le génie, le tempérament, l'idiosyncrasie, que tout ce qui constitue enfin l'individualité propre et naturelle d'une Nationalité développera bien plus énergiquement ses principes autochthones au sein de l'Union libre des peuples et des races, que sous les pressions hostiles exercées les unes contre les autres par des nations qui s'isolent, qui s'enferment, qui se surveillent d'un œil inquiet et jaloux, et s'entravent et s'oppriment et s'égorgent ; Quand nous leur disions que pour être unis, combinés, librement pondérés par leurs gravitations, par leurs attractions propres

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS [1].

Première partie.

VII. — LA VILLA DE MADAME DE LUXEUIL.

La villa de la comtesse se trouvait située sur l'un des petits versants qui côtoient la Bièvre. C'était moins une maison de campagne qu'un de ces pieds-à-terre champêtres où la noblesse de nos jours va étudier la nature, comme celle du dix-huitième siècle allait, dans ses petites maisons, étudier l'amour. Tout y avait été disposé pour la jouissance immédiate et passagère. Rien de naturel ni de durable. On n'y voyait qu'arbres à sèves hâtées et que plantes de serre transportées là pour y briller quelques jours et mourir. Le parterre fleurissait tous les ans sur un ordre écrit de la comtesse, et le jardinier déployait sa verdure quand il voyait tendre les rideaux.

Il en résultait je ne sais quelle abondance artificielle et quelle fraîcheur exagérée qui donnaient au parc de Mme de Luxeuil l'apparence d'une décoration d'opéra. A force d'être entassées, les fleurs cessaient d'être vraisemblables et faisaient croire à des imitations de gaze peinte, tandis que leurs senteurs trop multipliées vous rappelait, malgré vous, la boutique du parfumeur. Les pelouses veloutées, unies et tondues aux ciseaux, semblaient autant de tapis d'Aubusson. On eût en vain cherché dans ces quatre arpents une fleurette des champs, une ronce déchirant le feuillage, une touffe d'oseille sauvage couronnée de ses graines roses, une églantine mêlée au chèvrefeuille des bois. A Bagatelle, l'homme avait eu honte des œuvres de Dieu et les avait remplacées par les siennes. Là chaque arbre était une conquête de l'art, chaque fleur portait un nom célèbre ; le moindre brin d'herbe venait d'Amérique ou d'Asie, avec de notables perfectionnements : c'était une création revue et corrigée qui l'emportait autant sur l'autre qu'une de nos charmantes pensionnaires corsetées, gantées, coiffées, chaussées, l'emporte sur la jeune Indienne sortant des eaux du Gange, sans autre ornement que sa beauté.

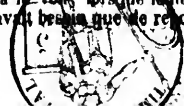
Du reste, Bagatelle était précisément l'habitation qu'il fallait à la comtesse ; elle y passait au plus six semaines, employées à recevoir des visites ou à en rendre ; puis elle regagnait Paris, dont elle ne s'était absentée que pour faire comme tout le monde. L'Eden artificiel arrangé autour de la maison séchait alors sur pied, et tout restait dépouillé jusqu'à la saison suivante, où le parc était remeublé de verdure et de fleurs.

Outre cette villa, Mme de Luxeuil avait eu, autrefois, une terre en Bourgogne ; mais ses dépenses excessives et le peu d'ordre apporté à l'administration de ses biens l'avaient obligée de s'en défaire peu de temps après la mort du comte. Cette vente n'avait cependant pu rétablir ses affaires, qui se trouvaient alors plus embarrassées que jamais ; mais, grâce à la position qu'elle occupait dans le monde, elle pouvait persister dans ses habitudes, en empiétant chaque année sur les années suivantes, et en creusant un abîme qu'elle ne mesurait plus, parce qu'elle avait cessé d'en voir le fond. Arthur, de son côté, aggravait cette situation par des désordres ruineux qui devenaient, entre lui et sa mère, le motif d'incessantes querelles. Prodigue pour sa satisfaction privée, mais avare pour celle de l'autre, chacun d'eux était toujours armé de reproches, de menaces, de récriminations, suivis de longues froideurs, que l'intérêt seul pouvait dissiper ou suspendre.

Cependant, pour le moment, la comtesse et Arthur se supportaient et paraissaient à peu près d'accord.

Tous deux montrèrent un égal empressement à l'égard d'Honorine. Mme de Luxeuil avait été pleine de prévenances pendant toute la route ; Arthur, qui arriva à Bagatelle une heure après sa mère, ne témoigna pas moins d'affection à sa cousine. Il s'excusa de n'avoir pu aller à sa rencontre, s'informa de la manière dont elle avait supporté le voyage, et finit par lui présenter M. Marcel de Gausson. Quant au banquier, il les avait quittés peu après la rencontre de Marc, en prétextant une affaire indispensable.

De Luxeuil raconta ensuite leur aventure à la forge des Buttes, et Honorine n'eut point de peine à reconnaître dans le paysan qu'ils venaient de sauver, l'homme précédemment rencontré par elle-même. Elle s'informa avec anxiété de son [illegible] les assurances de son cousin, elle allait demander à le voir, lorsque le docteur Darcy entra en affirmant que le blessé n'avait besoin que de repos.



Le reste de la soirée se passa à faire connaissance. La comtesse et Honorine éprouvaient cette espèce de surexcitation que donne le voyage et qui dispose à la causerie. La jeune fille surtout sentait comme un besoin d'expansion qui l'emportait malgré elle. L'espèce d'enivrement que causent les premiers changements de lieux, la nouveauté de ce qui l'entourait, la tendresse de l'accueil qu'elle recevait, tout lui avait ouvert le cœur. Après deux heures passées dans cette nouvelle famille qu'elle adoptait déjà avec tout l'élan d'une âme veuve d'affections, elle se laissa conduire par sa tante dans l'appartement qui lui était destiné.

— Voici votre domaine, chère belle, dit Mme de Luxeuil, en lui montrant trois pièces et un cabinet de toilette du meilleur goût; si vous trouvez cela trop petit, on pourra ajouter la bibliothèque.

Honorine se récria en déclarant qu'elle trouvait l'appartement beaucoup trop grand et trop beau.

— D'abord sachez que rien n'est trop beau, ni trop grand pour vous, chère enfant, reprit la comtesse ; puis vous vous apercevrez bientôt que je ne vous donne rien qui ne soit indispensable. Une chambre à coucher, un boudoir, un petit salon de musique ; on ne saurait se passer de moins. Justine, qui couche là, derrière, sera à votre disposition et n'obéira désormais qu'à vous. Quant à vos habitudes, vous les réglerez à votre fantaisie ; l'équipage sera toujours à votre disposition; tous les gens de la maison ont ordre de vous obéir comme à moi-même ; je veux enfin que vous soyez complètement libre et maîtresse.

Honorine, attendrie de tant de bontés, ne put répondre que par quelques mots balbutiés, en portant à ses lèvres la main de la comtesse ; celle-ci la baisa au front.

— Ne me remerciez pas, reprit-elle amicalement, et, surtout, usez largement du droit que je vous donne ; mon seul désir est de vous voir heureuse et de pouvoir remplacer, en partie, votre mère !...

Elle s'arrêta comme si ce souvenir l'eût émue, détourna la tête et parut dérober à sa nièce une larme, puis faisant un effort :

— Allons, continua-t-elle, voilà que ces idées me reviennent encore... Malgré moi, tout m'y ramène !... je l'ai tant aimée, cette chère sœur... Vous verrez chez moi mille objets qui lui ont servi et que je conserve comme des reliques saintes !... Mais j'ai tort de vous dire cela maintenant, je vous afflige ! pardonnez-moi Honorine, et soyez plus raisonnable.

Elle essuya les larmes qui coulaient sur les joues de la jeune fille, lui recommanda le bien dormir et la laissa avec Justine.

Tout en aidant sa nouvelle maîtresse à se déshabiller, celle-ci s'efforça

---

(1) Voir les numéros du 19 au 30 décembre 1844.

très graves [illegible] survenues entre les États-Unis et le Mexique. Toute communication officielle entre le ministre de l'Union à Mexico et le gouvernement mexicain serait suspendue. D'un autre côté, l'ambassadeur anglais à Mexico, attendait d'un moment à l'autre ses passeports, parce que les relations entre l'Angleterre et le Mexique prenaient une tournure défavorable. Ces nouvelles méritent confirmation. Le gouvernement texien vient de lancer une proclamation, dans laquelle il déclare, que si la médiation des puissances étrangères n'aboutit pas à mettre un terme aux difficultés qui existent entre le Texas et le Mexique, et si le Mexique n'accepte pas pour frontière les rives nord du Rio Grande, le Texas prendra immédiatement l'offensive et demandera des secours à ses auxiliaires, pour pousser la guerre avec vigueur.

Le général mexicain Paredes a pris part à une insurrection militaire contre le président Santa-Anna. La révolte a éclaté dans l'ouest, à Guadalajara, province de Jalisco. On prétend aussi que le général Alvarez a fait une levée de boucliers dans les provinces du midi. Santa-Anna, à la tête d'un fort corps d'armée, est parti pour Guadalajara. Le général Arista est toujours occupé à réprimer les outrages dont les Indiens du nord du Mexique se sont rendus coupables envers la république.

Le dernier message du président actuel de l'Union, M. Tyler, vient d'arriver en Europe. Ce document est comme d'ordinaire d'une très grande étendue. Après avoir rappelé que le peuple de l'Union est en paix avec le monde entier, M. Tyler constate que les négociations ouvertes entre les Etats-Unis et l'Angleterre au sujet du territoire de l'Orégon sont toujours pendantes, mais que l'établissement de postes militaires sur divers points de ce territoire permettra aux émigrants de s'étendre en sûreté jusque dans les fertiles régions baignées par les chutes du Columbia. Quant à la question du droit de visite, le président regrette de voir que la Grande-Bretagne apporte des délais « à réparer convenablement quelques-uns des griefs des Etats-Unis relatifs aux saisies et aux détentions de bâtiments américains sur la côte d'Afrique, sur la supposition erronée qu'ils étaient engagés dans le commerce des esclaves. Ces questions affectent vivement, ajoute le président, la sensibilité du gouvernement et du peuple américains. »

M. Tyler se prononce plus que jamais en faveur de l'annexation du Texas. Le trésor est dans une voie de grande amélioration. Il y aura un excédant de sept millions de dollars. La direction des postes est également dans un état florissant. La taxe des lettres pourra être réduite.

M. Tyler finit en recommandant aux congrès d'apporter toute leur sollicitude aux mesures proposées par le ministère de la guerre pour terminer les travaux qui doivent mettre les villes et les rades de l'Union en état de défense. « Nous ne saurions, dit-il, mettre trop d'activité et de vigilance à nous garantir contre les hasards d'une guerre. »

Le *Messager* annonce que M. Yvart, inspecteur général des écoles vétérinaires, et M. Renault, directeur de l'école d'Alfort, viennent de recevoir l'ordre d'aller étudier le thyphus épizootique en Allemagne.

On lit dans la *Gazette universelle allemande*, en date du 22 décembre : « L'épizootie qui règne depuis quelque temps dans plusieurs localités de Galicie, en Autriche, en Silésie et en Moravie a, dit-on, éclaté aussi en Pologne dans les colonies de Wawer, de Postawek et dans la ville de Piaseczno tout près de Varsovie. La Prusse vient de prendre des mesures de précaution. »

A dater du 1er janvier, la malle du Havre à Tours part à cinq heures

core été au-delà de toutes les prévisions, le ministre a dit que tandis que l'on avait compté sur un déficit annuel jusqu'en 1850, il est aujourd'hui constant que déjà les recettes pour les années 1846 et 1847 offriront un excédent sur les dépenses.

Bade. — La *Gazette de Carlsruhe* annonce que dans la nuit du 27 au 28 décembre, M. Eichrodt, ministre de l'intérieur, est mort d'une attaque d'apoplexie, laissant une veuve et dix enfants.

Espagne. — Le 26 décembre, M. Mon s'occupait de rédiger son budget, qui sera bientôt soumis aux chambres. Un sénateur, M. Manuel Perez Seoane, a conçu l'étrange idée d'un amendement qui sera certainement rejeté par une écrasante majorité. Cet amendement au projet de réforme est ainsi conçu : « La reine pourra désormais renvoyer ses ministres sans avoir besoin de faire contresigner le décret de destitution par un membre du cabinet. »

Le sergent Rico, dont les délations ont été le pivot de l'accusation dans l'affaire Reugifo, est sous la main de la justice ordinaire pour des méfaits (vols) antérieurs et récents. Voilà un digne émule du commandant Alberniz, le délateur de Prim.

— On écrit de Barcelone : « Le juge de première instance de San Felin de Llobregat vient d'être destitué pour s'être opposé à ce qu'un grand nombre de malheureux prisonniers politique fussent mis aux fers ou envoyés aux présides sans jugement préalable. »

Egypte. — Alexandrie, 19 décembre. — Les négociations relatives au traité de poste entamées par M. Burne, agent accrédité du gouvernement anglais et notre pacha, représenté au Caire par S. E. Artin Bey, ont amené enfin la conclusion de cette affaire. Il m'a été impossible jusqu'ici de me procurer une copie de cette convention. Par le prochain vapeur j'espère être plus heureux. L'agent britannique tient à ce que rien ne transpire dans le public et qu'on sache à Londres avant tout le monde le contenu du traité. Par ce vapeur même M. Burne l'expédie à son cabinet; il en attendra ici la ratification. J'ai pourtant la certitude qu'en voici les principales conditions : le gouvernement égyptien fournira à l'agent anglais tous les moyens de transport, soit sur le Nil, soit dans le désert où il fera escorter les valises par un nombre de soldats déterminé dans le traité. Le temps du transport a été également fixé d'Alexandrie à Suez et *vice versâ*. Un officier ou employé de l'agence anglaise accompagnera les malles. Le traité est fait pour cinq ans ; l'Angleterre paiera à l'Égypte 2 schellings par livre anglaise pour les journaux et 6 schellings par livre anglaise, pour les lettres.

Le gouvernement a compris que le transit soit des voyageurs, soit des marchandises, doit être confié à ses propres fonctionnaires, non pas à des mains mercenaires ; trop de déceptions sont venues le convaincre de la nécessité de mettre un terme aux plaintes incessantes qui lui arrivaient de tous côtés ; les observations du marquis de la Vallette l'avaient mis en grande considération sur le besoin de se soustraire à l'influence qu'une nation maîtresse d'une semblable entreprise pouvait acquérir ici. C'est plutôt dans un but politique bien entendu que dans des vues d'intérêt, comme diverses personnes veulent le dire, que S. A. a jugé à propos de confier la direction du transit à S. E. Baky bey, sous-gouverneur du Caire, et de nommer sous lui divers autres fonctionnaires turcs qui seront aidés dans leurs travaux par des Européens honorables. Au reste, la plus grande partie du personnel de l'ancien transit est conservé, mais les changements qui ont eu lieu sont essentiels.

Une circulaire du gouvernement au Caire prévient les consuls, que tout transport, soit des voyageurs ou de marchandises devra être effectué par la compagnie du transit exclusivement.

(*Sémaphore de Marseille*.)

Faits divers.

Un nouvel arrêté de M. Duchâtel organise la police des bureaux du

— La nouvelle halle aux huîtres que la ville fait construire dans la rue Montorgueil, derrière la rue Française, sur l'emplacement de cinq maisons qui lui appartiennent, sera bientôt entièrement terminée. La plupart des bâtiments, construits en bois et briques sur fondations en pierre et couverts en tuiles, sont déjà prêts à recevoir les locataires ; le pavage de la cour est achevé, et l'on s'occupe maintenant de placer les conduits pour l'éclairage au gaz à l'intérieur, où la plupart des lanternes sont également posées en ce moment. Les bâtiments destinés à la vente en gros sont élevés au fond d'une cour spacieuse entre les maisons qui prennent leur entrée dans la rue Française ; le bureau du contrôle se trouve à droite à l'entrée sur le côté de la rue Mauconseil. La nouvelle halle est fermée par un mur d'environ trois mètres d'élévation, partie en maçonnerie, partie à claire-voie, et aux deux extrémités duquel sont ménagées des portes également à claire-voie pour le passage des voitures ; on pense qu'elle pourra être livrée au commerce dans le courant du mois prochain.

— Mardi soir, à l'instant où la Bourse allait fermer, un homme s'est introduit dans l'enceinte réservée et s'est tiré un coup de pistolet ; la balle lui a fracturé la tête ; cependant, malgré la gravité de la blessure, on espère sauver cet homme, dont l'identité a été reconnue, et qu'on dit avoir été poussé à cet acte de désespoir par l'impossibilité de terminer la liquidation de ses affaires de Bourse.

— Paris compte en ce moment 1 450 docteurs médecins ; augmentation, 340 sur l'année 1833, qui en comptait 1 090. Sur ces 1 450 docteurs résidant à Paris, 320 ont membres de la Légion-d'Honneur, dont quatre commandeurs, 50 officiers et 266 légionnaires.

— Nous lisons dans le *Journal du Loiret* :

« Le village de Saint-Ay, sur la route de Bordeaux, vient d'être le théâtre d'une scène dont le dénouement semble devoir s'accomplir devant la cour d'assises. Il y a quelques jours on entendit des gémissements sortir du puits d'une maison de campagne qui, la veille, avait été évacuée par ses maîtres.

» On s'empressa de porter secours, et l'individu qu'on retirait du puits était le domestique de la maison ; il était couvert de contusions et dans un état qui inspire des craintes pour sa vie. Questionné sur les circonstances qui avaient déterminé l'accident dont il était victime, il a raconté que, la veille, au moment où il allait atteindre la bascule de Saint-Ay, des inconnus s'étaient jetés sur lui, l'avaient renversé, dépouillé d'une somme de 100 francs qu'il portait, et qu'ensuite ils l'avaient frappé avec tant de violence qu'il avait perdu tout sentiment, et qu'il ne pouvait, en conséquence, rendre aucun compte de ce qui lui était arrivé depuis, ni de sa chute dans le puits.

» On a cru d'abord qu'il y avait là-dessous quelque histoire d'ivrogne; mais il se présente une circonstance qui donne beaucoup de gravité au récit du domestique : la voiture qu'il conduisait la veille au moment où il a quitté la maison a disparu, et malgré toutes les recherches on n'a pu en découvrir la trace. La justice informe. »

— On lit dans l'*Indicateur de la Vendée* :

« Un exemple de fécondité très rare vient d'avoir lieu à Fontenay (Deux-Sèvres). La femme Charbonnier est accouchée, dimanche 22 décembre, de quatre enfants du sexe féminin et d'un embryon. Trois seulement ont assez vécu pour recevoir le baptême.

— Un accident a marqué la nuit de Noël à Nantes. Un jeune ouvrier, qui a voulu forcer la consigne d'une sentinelle placée à la porte de la cathédrale, a reçu un coup de baïonnette. (*Précurseur de l'Ouest*.)

— L'Académie de Mâcon s'est réunie le 26 afin de choisir le sujet du concours pour le prix qu'elle doit décerner en 1845. Un membre de la société a proposé la question suivante :

« L'État doit-il reconnaître le droit du travail, et comment peut-il instituer le droit dans la pratique sans porter atteinte à la liberté du travail, à l'inviolabilité des propriétés et à la concurrence des industries? »

---

de la distraire de son émotion par des prévenances adroites, des éloges contenus et Honorine, que son séjour au couvent avait mal préparée à la défiance, se laissa aller insensiblement à lui exprimer sa reconnaissance pour l'accueil reçu à Bagatelle. Justine confirma ses dispositions favorables par une apologie passionnée de la comtesse et de M. Arthur. Celui-ci n'était pas seulement le plus brillant cavalier du faubourg Saint-Germain, mais nul cœur n'était plus franc, plus dévoué, plus ouvert. Tout cela était dit avec une volubilité qui eût pu faire croire à une leçon apprise; mais inexpérimentée et prévenue; l'orpheline n'y trouva que la preuve d'un dévouement excessif peut-être, mais qui n'en honorait pas moins les maîtres capables de l'inspirer.

Quand la femme de chambre eut épuisé toutes les formes de louanges, elle finit cependant par s'arrêter, et se laissa congédier.

Mais Honorine, restée seule, ne songea point à se coucher. Le trouble qu'excitait en elle un changement de position si complet, avait éloigné le sommeil; elle sentait le besoin de regarder de plus près sa nouvelle vie, de mieux comprendre le rôle qui lui était assigné; d'étudier enfin, à l'entrée, ce monde inconnu qui venait de s'ouvrir devant ses pas.

Elle alla s'accouder à la fenêtre, qui était demeurée ouverte, et tomba dans une sérieuse méditation.

La nuit était calme et étoilée ; une lumineuse vapeur, glissant sur les arbres, formait de loin en loin, sous leurs ombrages, de vagues clairières. Le vent qui frissonnait dans les feuilles imitait le bruit d'une source, et les mille fleurs du parterre envoyaient au balcon leurs arômes enivrants.

Insensiblement arrachée à ses réflexions par ces parfums, ces murmures et ces lueurs, Honorine regarda à ses pieds et ne tarda pas à éprouver l'influence fascinante de ce qui l'entourait. Une sorte de langueur heureuse coula dans ses veines, et le bien-être de ses sens vint s'ajouter au bien-être de son âme. Le bonheur dont elle avait joui jusqu'alors était revêtu d'une uniformité qui le rendait pour ainsi dire insensible, on le respirait comme l'air, sans s'en apercevoir. Celui qu'elle éprouvait maintenant contenait, au contraire, je ne sais quelle saveur de nouveauté qui lui donnait quelque chose d'enivrant. Jamais, auparavant, sa joie n'avait eu cette vivacité turbulente et imprévue. Elle était alternativement prise d'élans d'allégresse qu'elle eût voulu exprimer par des chants ou des [illegible] qui remplissaient ses yeux de larmes. Elle remerciait Dieu [illegible] lui avoir réservé pour son abandon de nouveaux

protecteurs; elle bénissait dans son cœur la famille qui la recevait si tendrement, et inventait mille moyens impossibles de lui prouver sa reconnaissance.

Dans sa première préoccupation, elle avait à peine pris garde à l'appartement qui lui était destiné; mais, une fois sortie de sa rêverie, elle regarda autour d'elle avec curiosité.

La chambre où elle se trouvait alors différait tellement de sa riante mais modeste cellule du sacré-cœur qu'elle en fut éblouie. Le lit, de palissandre incrusté, était recouvert d'une courte-pointe en vieille guipure de Flandres doublée de satin d'un bleu tendre. Les rideaux, de même étoffe et de même couleur, se réunissaient dans un anneau d'ivoire ouvré, et retombaient à larges plis jusqu'au parquet caché par une natte indienne. Le reste du meuble, en palissandre et en drap de soie, n'avait pour ornement qu'une passementerie plus pâle mais d'un travail charmant.

Après avoir admiré d'un coup-d'œil cet ensemble à la fois simple et splendide, Honorine passa dans la pièce voisine, disposée pour salon de travail. Un magnifique piano de Petzold occupait un des côtés; il était encadré par deux bibliothèques de citronniers garnies de livres ou de partitions. De l'autre côté avait été dressé un chevalet de cèdre et une table à peindre de laque rouge. Enfin, près de la fenêtre, une chiffonnière entr'ouverte laissant voir, dans ses compartiments, une collection de soies et de laines variées. Une causeuse et quelques sièges de bambous complétaient l'ameublement.

Mais ce fut surtout en entrant dans le boudoir que la jeune fille demeura frappée d'admiration. Là toutes les recherches du luxe et tous les caprices de la coquetterie avaient été épuisés. Les murs étaient garnis d'une étoffe de soie à fond rose retenue par des griffes dorées et interrompues de loin en loin par d'immenses glaces qui prenaient toute la hauteur de la pièce. Celle-ci était meublée de divans à franges d'or, de dressoirs en ébène sculpté, et de guéridons de vieux Sèvres. A chaque coin s'élevaient des jardinières de marbre garnies de camélias, encore nouveaux à cette époque, et, un peu plus loin, des consoles de bronze ciselé étaient surchargées de tous ces riens précieux que l'art du monde entier fournit à la curiosité oisive de nos privilégiés. Un store chinois, à moitié soulevé laissait pénétrer dans la pièce une molle lueur qui glissait à travers ces soies, cet or, ces bronzes, ces fleurs, et leur donnait une fantastique splendeur.

Honorine resta un instant sur le seuil comme éblouie ; puis, s'enhardissant peu à peu, elle entra dans le boudoir, et se mit à le parcourir lentement en examinant chaque détail. A la surprise succéda bientôt l'admiration, à l'admiration la joie. Tout cela était à elle et pour elle!... Outre le plaisir de la possession, elle trouvait là une nouvelle preuve de la sollicitude de la comtesse. C'était pour lui plaire que celle-ci avait réuni dans son appartement toutes les merveilles du luxe, et l'excès même de ce luxe prouvait l'excès de la bienveillance. Aussi, ce qui frappait les yeux de la jeune fille avait-il moins de prix par sa beauté même que par l'intention qui avait présidé à cet arrangement. C'était là ce qui devait lui rendre cette opulence expressive et précieuse.

Elle le comprit vivement et profondément. Chaque admiration nouvelle se traduisait immédiatement, dans son cœur, par une sorte de contre-coup, en élan de reconnaissance pour Mme de Luxeuil. Enfin, après avoir parcouru plusieurs fois ce que cette dernière avait appelé *son domaine*; après avoir éprouvé tous les enchantements d'enfant, et tous les orgueils de jeune fille que pouvait faire naître un pareil examen, elle se décida à se coucher, et s'endormit ivre de sa joyeuse confiance.

EMILE SOUVESTRE.

(*La suite à demain.*)

---

ainsi que l'escroc a soin de s'informer chaque fois du degré d'instruction en langue française de la personne à laquelle il veut s'adresser, car la lecture seule du conteau de son message le trahirait infailliblement.

(*Courrier du Pas-de-Calais.*)

— On lit dans l'*Observateur d'Avesnes* (Nord) du 26 décembre.

« Les pauvres de la ville du Quesnoy viennent d'être l'objet d'une libéralité considérable. Ils ont été institués légataires universels de M. de Raguet-Brancion, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel en retraite, mort à Paris le 16 de mois. M. Brancion était originaire du Quesnoy. Par son testament, il laisse aux malheureux dont il fut le concitoyen, toute sa fortune, s'élevant au capital de 160 000 fr. environ, dans lesquels figurent 4 250 fr. de rentes 5 0|0 sur l'Etat. »

— On écrit de Broglie le 25 au *Journal de Rouen* :

» Un évènement déplorable vient d'arriver à Broglie. Un marneron était occupé à tirer de la marne avec sa femme ; l'on venait de remplacer la corde qui servait à monter les paniers par une corde neuve qu'on avait allongée au moyen d'une autre, parce que la première se trouvait trop courte. La femme du marneron, qui était dans le fond de la marnière avec l'aîné de ses fils, enfant de huit ans, se place dans le panier pour remonter ; déjà elle touchait presque à l'orifice de la marnière, lorsque tout-à-coup les deux cordes, mal nouées se séparent, et la malheureuse tombe dans la marnière, où elle expire à l'instant, en écrasant dans sa chute son enfant, qui était placé sous l'œil de la marnière, où il attendait son tour pour remonter. »

— Nous lisons aujourd'hui, dans le *Précurseur de l'Ouest*, le détail d'une longue et orageuse séance du conseil municipal d'Angers, tenue le 28 décembre. Le débat s'ouvre d'abord et se prolonge entre le conseil et le maire sur les paroles peu parlementaires de ce fonctionnaire, qui ont jeté tant d'irritation dans une lutte déjà si prolongée ; puis M. Larivière fait lecture du rapport de la commission chargée d'examiner les affaires particulières pendantes et les demandes de crédit présentées au conseil à la suite de l'ordonnance qui, d'office et sans délibération préalable du conseil, a réglé le budget obligatoire de la ville d'Angers.

Les conclusions de ce rapport, prises à l'unanimité de neuf membres de la commission, tendent à ce qu'il soit sursis à statuer sur les affaires et demandes de crédits spéciaux renvoyées à la commission, jusqu'à ce que le budget obligatoire de la commune d'Angers, pour 1845, ait été légalement arrêté.

Enfin, malgré l'insistance de M. Giraud, ces conclusions sont adoptées par le conseil à la majorité de 20 voix. Le nombre des votants était de 32, et le conseil complet se compose de 35 membres.

— On lit dans le *Journal de l'Oise* :

« Depuis quelque temps la maison Rothschild de Londres expédie sur Paris des convois d'argent considérables. Dernièrement le conducteur d'un de ces convois, étant à La Chapelle, s'aperçut qu'il lui manquait sept caisses, contenant des piastres d'Espagne, chacune d'un poids un peu supérieur à 100 kilogrammes, ce qui porte la perte à plus de 140 000 fr. Le conducteur pense que le vol avait été commis à Voisinlieu, pendant qu'il était à boire.

» L'administration des messageries, qui était responsable, a porté plainte au procureur du roi de Beauvais. Une instruction a été commencée. On a reconnu, d'après la pesée faite au pont à bascule d'Abbeville, que les caisses ne se trouvaient plus dans la voiture au moment où elle y était passée ; dès-lors le vol aurait été commis entre Boulogne et Abbeville. Des recherches très actives se font maintenant dans cet arrondissement. »

— On se rappelle la condamnation par contumace d'un magistrat municipal de Toulouse, ex-agent de change, qui était parvenu à s'enfuir en Espagne, victime d'une accusation de banqueroute frauduleuse. On se rappelle sa fille, jeune personne pleine de talent et de vertu, donnant, avec l'assistance du poète Jasmin, des concerts dans le midi pour secourir son malheureux père exilé. On se rappelle enfin cet infortuné, surpris il y a quelques mois sur la frontière, parce qu'il n'avait pas voulu compromettre l'ami qui lui donnait un asile ; le jury de la Haute-Garonne vient de consacrer ses six dernières audiences à cette affaire, dans laquelle plus de 50 témoins ont été entendus.

Il y a eu cela de remarquable dans les débats, que de tous les nombreux témoins, cités par l'accusation (quatre ou cinq témoins seulement avaient été appelés par la défense), pas un n'a élevé le moindre doute sur la moralité et la délicatesse de l'accusé ; on en a vu même quelques-uns verser des larmes, en rappelant les services qu'ils avaient reçus de M. Roaldès, et dont leurs pertes récentes n'avaient point effacé le souvenir.

Malgré tous ses efforts, l'accusation n'a pu se maintenir sur le terrain glissant où elle était placée ; elle a été renversée par Me Gasc, qui, dans un plaidoyer rempli de logique et d'éloquence, a démontré l'innocence de son client, et prouvé qu'il était digne encore de l'estime de ses concitoyens comme de celle des nombreux amis, dont les sympathies ne l'avaient point abandonné dans le malheur.

Le jury, après une courte délibération, est venu rendre un verdict négatif sur chacune des nombreuses questions qui lui avaient été posées. En conséquence, M. Roaldès a été acquitté et rendu à sa fille, dont la piété courageuse avait bravé les pénibles émotions des débats, et rempli jusqu'au bout un austère devoir.

A peine l'acquittement était-il prononcé, que des applaudissements nombreux ont éclaté dans la salle.

— Nous avons raconté les premiers incidents du conflit qui s'est élevé entre la préfecture de la Haute-Garonne et l'autorité municipale de Toulouse.

C'était samedi soir, vers les quatre ou cinq heures que MM. Lasmartres, conseiller de préfecture, et Boissonneau, commissaire central, désignés par M. Duchâtel, préfet, sur le refus de M. le maire, exécutaient l'arrêté de suspension rendu contre M. Gatien-Arnoult, premier adjoint. Dans la même soirée, MM. Guilhot et Roquelaine, seuls adjoints en exercice, donnaient leur démission, et priaient M. le maire de la transmettre à M. le préfet, qui devra la faire agréer à M. le ministre.

On assure que, dans cette même lettre, ils prient M. le maire de rester en attendant sa révocation.

— Plusieurs journaux ont annoncé que M. Turquin avait légué la totalité de sa fortune s'élevant à neuf millions à l'administration des hospices de Paris, dont la dotation, déjà si considérable, serait notablement

VARIÉTÉS.

Caractère social de la littérature française.

M. GUIZOT.

Nous continuons d'examiner le caractère philosophique de la littérature française au dix-neuvième siècle. Il est des gens qui aiment mieux les moines que les raisons, l'autorité des noms propres que l'autorité des principes. Nous avions à démontrer que tous les grands génies littéraires de notre époque, Lamartine, Victor Hugo, Beranger, Châteaubriand, partageaient les doctrines sociales, non pas systématiquement, à l'état de croyance, mais intuitivement à l'état de prophétie.

Nous n'avons pas encore parlé de Lamennais et de George Sand, car leur devise socialiste est assez connue ; car, à l'heure qu'il est, ils combattent comme nous, à l'aile gauche de notre armée.

Poètes, romanciers, orateurs, philosophes, ils ont tous un point de départ éloigné ; supprimez l'idée sociale, ils étaient ennemis, ils devaient rester ennemis. Les uns appartenaient aux traditions religieuses, les autres aux doctrines négatives, les uns à la légitimité, les autres au libéralisme. Et voilà qu'ils arrivent tous au même rendez-vous, comme les hirondelles, parties de diverses latitudes, arrivent au même printemps.

C'est par l'impulsion, la gravitation mystérieuse des intelligences qu'ils vont s'illuminer à la lumière du dix-neuvième siècle. Ce n'est pas au départ, c'est à l'arrivée. Ce n'est pas la première, c'est la dernière conviction. La loi de progrès s'accomplissait en eux comme dans l'humanité, par cette connexion intime entre le génie collectif d'un siècle et le génie individuel de ses écrivains, laquelle fait de tous les véritables talents quelque chose de personnel et d'impersonnel, quelque chose de réfléchi et quelque chose de spontané.

On voit que chez tous ces écrivains il y a intelligence vivante, c'est-à-dire progressive, communicative, qui aspire et qui respire l'air des idées. Maintenant, voici un homme qui, après avoir senti tomber sur son intelligence un rayon de vérité, et après s'être aventuré jusqu'à la proclamation de certains principes, a senti le courage lui manquer, et repassé la frontière qu'il avait franchie.

Lorsque M. Guizot n'était ni orateur ni ministre, qu'il n'avait pas son amour-propre engagé à faire prévaloir un fait, qu'il était penseur et simplement penseur, obligé de dire la vérité, non de la taire, il définissait ainsi la civilisation :

« L'idée de progrès, de développement me paraît être l'idée fondamentale contenue sous ce mot de civilisation.

» Telle est en effet l'idée première qui s'offre à l'esprit des hommes, quand on prononce le mot de civilisation. On se représente à l'instant l'extension, la plus grande activité, et la meilleure organisation des relations sociales : d'une part une production croissante des moyens de force et de bien-être dans la société ; de l'autre, une distribution plus équitable, entre les individus, de la force et du bien-être. »

Après cette définition du progrès social, M. Guizot reconnaît qu'il y a encore un progrès moral, religieux, individuel, il arrive ainsi à formuler l'identité des deux progrès.

« Quand un changement moral s'opère dans l'homme, quand il acquiert une idée ou une vertu, ou une faculté de plus, en un mot quand il se développe individuellement, quel est le besoin qui s'empare de lui à l'instant même ? C'est le besoin de faire passer son sentiment dans le monde extérieur, c'est de réaliser au dehors sa pensée. Dès que l'homme acquiert quelque chose, dès que son être prend, à ses propres yeux, un nouveau développement, une valeur de plus, aussitôt à ce développement, à cette valeur nouvelle s'attache pour lui l'idée d'une mission. Il se sent obligé et poussé par son instinct, par une voix intérieure à étendre, à faire dominer hors de lui le changement, l'amélioration qui s'est accomplie en lui. Les grands réformateurs, on ne les doit pas à une autre cause ; les grands hommes qui ont changé la face du monde, après s'être changés eux-mêmes, n'ont pas été poussés, gouvernés par un autre besoin. Voilà pour le changement qui s'est opéré dans l'intérieur de l'homme. Prenons l'autre. Une révolution s'accomplit dans la société ; elle est mieux réglée, les droits et les biens sont répartis plus justement entre les individus, c'est-à-dire que le spectacle du monde est plus pur, plus beau, que la pratique soit des gouvernements, soit des rapports des hommes entre eux, est meilleure ; eh bien ! croyez-vous que la vue de ce spectacle, que cette amélioration des faits extérieurs ne réagissent pas sur l'intérieur de l'homme, sur l'humanité ? Tout ce qu'on dit de l'autorité des exemples, des habitudes, des beaux modèles n'est pas fondé sur autre chose, sinon sur cette conviction qu'un fait extérieur, bon, raisonnable, bien réglé, amène tôt ou tard, plus ou moins complètement, un fait intérieur de même nature, de même mérite qu'un monde mieux réglé, un monde plus juste, rend l'homme lui-même plus juste, que l'intérieur se réforme par l'extérieur, comme l'extérieur par l'intérieur ; que les deux éléments de la civilisation sont très étroitement liés l'un à l'autre, que des siècles, des obstacles de tout genre, peuvent se jeter entre eux, qu'il est possible qu'ils aient à subir mille transformations pour se rejoindre l'un à l'autre, mais que tôt ou tard ils se rejoignent, que c'est la loi de leur nature, le fait général de l'histoire, la croyance instinctive du genre humain. »

Ainsi, sur le péristyle même du monument qu'il élevait à la civilisation française, M. Guizot repoussait du haut de la raison universelle, l'histoire à la main, ce dualisme qu'on veut établir dans la vie progressive des nations. Les gens à vue politique, nous pourrions dire à vue courte, qui repoussent l'amélioration matérielle du peuple, parce qu'ils croient à une amélioration exclusivement matérielle du peuple, comme si elle était possible, poursuivent une chimère de leurs dédains, comme ils

» ... d'hui dans le monde, il se convaincra que la société et la civilisation sont très jeunes ; que, malgré tout le chemin qu'elles ont fait, elles en ont incomparablement davantage à faire. »

Ainsi, en donnant la définition du progrès, M. Guizot ne s'était pas ménagé de retraite. Il avait d'avance rompu les ponts ; il ne pouvait plus repasser honorablement la rivière. A cette époque, M. Guizot acceptait bien l'idée, toute l'idée du progrès. Ce n'était pas pour lui, comme pour Vico, le jeu d'un écureuil qui tourne dans sa cage ; c'était une ascension indéfinie vers une société plus parfaite, vers une plus sainte notion de justice, vers une répartition plus équitable des produits du travail. Nous n'interprétons pas ses paroles, nous citons ses propres formules. Quand la commune, ou, subsidiairement, la bourgeoisie s'est substituée à la minorité féodale, et ensuite à la minorité aristocratique, ce fait a été un progrès. M. Guizot le proclame à chaque page de son Histoire, et maintenant il ajoute : *La société et la civilisation sont très jeunes ; malgré tout le chemin qu'elles ont fait, elles ont incomparablement à faire.*

A faire quoi ? si ce n'est de substituer à la bourgeoisie l'association de toutes les classes, et enfin la répartition plus équitable des produits du travail.

Ce n'est pas seulement dans le domaine économique, mais bien encore dans le domaine moral, que M. Guizot a compris, a formulé les idées de progrès. Quand Fourier a dit : L'état de la femme est le *criterium* du progrès ; quand Saint-Simon a dit : L'être social est l'homme et la femme, et non plus l'homme seulement, ils avaient un adepte qui prêchait leur doctrine dans une chaire d'histoire : cet adepte était M. Guizot.

Lorsqu'il est arrivé à pondérer les avantages et les inconvénients de la société féodale, quel est un des plus grands avantages qu'il accorde à la féodalité ?

« N'est-ce pas dans le sein de la famille féodale que l'importance des femmes s'est enfin développée ? Dans toutes les sociétés anciennes, je ne parle pas de celles où l'esprit de famille n'existe pas, mais de celles-là mêmes où il était puissant, dans la vie patriarcale par exemple, les femmes ne tenaient pas, à beaucoup près, la place qu'elles ont acquise en Europe sous le régime féodal. C'est au développement, à la prépondérance des mœurs domestiques qu'elles ont dû surtout ce changement, ce progrès de leur situation. On en a voulu chercher la cause dans les mœurs particulières des anciens Germains, dans un respect national, qu'au milieu des forêts, ils portaient, dit-on, aux femmes. Sur une phrase de Tacite, le patriotisme germanique a élevé je ne sais quelle supériorité, quelle pureté primitive des mœurs germaniques, dans les rapports des deux sexes. Des phrases pareilles à celles de Tacite, des sentiments, des usages analogues à ceux des anciens Germains, se rencontrent dans les récits d'une foule d'observateurs des peuples sauvages et barbares. Il n'y a rien là de primitif, rien de propre à une certaine race. C'est dans les effets d'une situation sociale fortement déterminée ; c'est dans le progrès, dans la prépondérance des mœurs domestiques que l'importance des femmes en Europe a pris sa source. »

Ainsi donc la prépondérance des femmes a été un progrès. *Mais la société et la civilisation sont bien jeunes malgré tout le chemin qu'elles ont fait, elles ont encore incomparablement à faire.*

Elles ont évidemment, dans la question des femmes, à donner à celles-ci plus de prépondérance. Non pas à leur assurer des facultés viriles, comme on veut bien le faire croire, mais à leur assurer l'expansion et la possession de leurs facultés naturelles et à briser les derniers anneaux de cette chaîne dont le régime féodal n'a brisé qu'un anneau.

Quand M. Guizot est dans les régions des idées, quand avec sa forte et lucide intelligence, quand il cherche les lois de l'histoire, il formule nos propres opinions. Si nous avions eu sous la Restauration, un représentant des idées sociales à mettre au ministère, sur la lecture des pages que nous venons de citer, nous eussions donné le portefeuille à M. Guizot. Nous ne cherchons pas ici la puérile joie de dénoncer des prévarications de doctrines. Nous ne cherchons pas les œuvres de haine, mais d'association. Mais on nous oppose souvent les doctrines immobiles et réfractaires de M. Guizot, on les abrite sous l'autorité de son éloquence. Si plus tard M. Guizot a défini le progrès, l'ordre et encore l'ordre de la rue ; s'il a divinisé de nouveau le Dieu païen, le Dieu Borne, nous sommes donc forcé de dire, ses livres à la main, ses livres, méditations de sa vie et non pas improvisations de tribune : — cette doctrine impie d'immobilité n'est pas la pensée de l'intelligence, elle est celle de la situation. Et un jour, l'avenir, pourra reprocher à M. Guizot de n'avoir pas eu cette vie concordante, harmonieuse, conséquente et courageuse de Turgot, mais nos fils auront pour lui la compassion de l'oubli, comme nous l'avons eue pour Bacon ; ils ne penseront plus au ministre, ils ouvriront leur Panthéon au philosophe.

M. Guizot a écrit lui même son jugement d'avance :

« Prenons garde, ne nous livrons pas trop au sentiment de notre bonheur, et de notre amélioration. Nous pourrions tomber dans deux graves dangers l'orgueil et la mollesse. Nous pourrions prendre une excessive confiance dans la puissance et le succès de l'esprit humain, de nos lumières actuelles et en même temps nous laisser énerver par la douceur de notre condition.

» Il nous a été beaucoup donné. Il nous sera beaucoup demandé. Nous rendrons à la postérité un compte sévère de notre conduite ; public ou gouvernement, tous subissent aujourd'hui la discussion, l'examen, la responsabilité. Attachons-nous fermement, fidèlement aux principes de notre civilisation, justice, légalité, publicité, liberté, et n'oublions jamais que si nous demandons avec raison que toutes choses soient à découvert devant nous, nous sommes nous-mêmes sous l'œil du monde et que nous serons à notre tour débattus et jugés. »

Il vous a été beaucoup donné, M. Guizot, il vous sera donc beaucoup demandé.

EUGÈNE PELLETAN.

ÉTUDES SUR QUELQUES PROBLÈMES FONDAMENTAUX DE LA DESTINÉE SOCIALE.

Un volume in-32. Prix : **60 centimes**, — par la poste, **70 centimes.**

TABLE DES MATIÈRES.

Cet ouvrage va être envoyé immédiatement à tous les dépositaires du Comptoir central de la Librairie (Voir ci-dessous les adresses), où l'on peut dès à présent en faire l'acquisition, les dépositaires devant, aux termes de leur traité, faire venir de Paris tous les ouvrages de la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE qui leur sont demandés.

On trouve également à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez les dépositaires du Comptoir central :

Œuvres complètes de Fourier, 2e édition. Chaque ouvrage se vend séparément, savoir :

LA THÉORIE DES QUATRE MOUVEMENTS, 1 fort vol. in-8°. Prix : 7 f. 50 c.

— **THÉORIE DE L'UNITÉ UNIVERSELLE**, 4 gros vol. in-8°. Prix : 24 fr. Le premier volume est enrichi d'un morceau inédit de Fourier sur le **LIBRE ARBITRE.**

LE NOUVEAU MONDE INDUSTRIEL ET SOCIÉTAIRE, formant le tome VI des *OEuvres complètes*, paraîtra dans le courant de janvier, au prix de 6 francs.

Théorie de l'éducation naturelle et attrayante, *dédiée aux Mères*, par V. CONSIDERANT, membre du conseil général de la Seine. — Prix . 3 fr.

Cet ouvrage est extrait du troisième et dernier volume de DESTINÉE SOCIALE, dont la première moitié vient aussi d'être mise en vente au prix de 3 fr.

Fourier, sa vie et sa théorie, par le D^r^ CH. PELLARIN, 2e édition ; un fort vol. gr in-12, 5 fr.

Introduction *à l'étude de la science sociale*, par A. PAGET ; 2e édition, in-8°. Prix : 3 francs.

Aperçus sur les procédés industriels ; *statuts d'un Comptoir communal*, par JUST MUIRON, 2e édition. In-12. 2 fr.

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES DE LA SCIENCE SOCIALE, par l'auteur de la *Défense du Fouriérisme*, un vol. in-18. Prix : 1 fr. 50 c.

Débâcle de la politique, par VICTOR CONSIDERANT. 1 fr. 50.

Ouvrages à bas prix nouvellement édités :

ALMANACH PHALANSTÉRIEN pour 1845 ; orné de vignettes et d'une belle gravure d'après le dessin de M. Pépéty. La vente de cet Almanach, le plus volumineux qui se soit encore publié dans le format in-16, a déjà atteint 21 mille exemplaires. — Prix : 50 c.

PETIT COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE *à l'usage des ignorants et des savants*. Prix : 40 c.

LES ENFANTS AU PHALANSTÈRE, par F. CANTAGREL. Prix : 40 c.

LE SEPT AVRIL, banquets commémoratifs de la naissance de Fourier. Prix : 20 c.

SOUS PRESSE, pour paraître incessamment : **De l'Organisation du Travail et de l'Association.**

Correspondants du Comptoir central où se trouvent les ouvrages annoncés ci-dessus et tous ceux de la librairie sociétaire.

AIN.
Bourg. Mercier-Livel.

AISNE.
St-Quentin. Deloy.
Cuise. Fournier.
Laon. Huriez.
Vervins. Martin.
G.-Thierry. Duproix-Desemery.
Soissons. Sestre.
— Vantage.
Chauny. Visbecq.

ALLIER.
Cusset. Bourgarel.
Moulins. Desrosiers.

ARDENNES.
Rocroi. Binet.
— Cauchard.
Attigny. Deroche.
Vouziers. Flamand-Ansiaux.
— Lapie.
Sedan. Fèvre.
Charleville. Joly.
— Letellier.

AUBE.
Troyes. Febvre.
Arcis-sur-Aube. Fremmont.
Nogent-sur-Seine. Lemaître.
Bar-sur-Aube. Maillot.
Bar-sur-Seine. Sailiard.

AUDE.
Narbonne. Caillard.
— Dedieu.
Carcassonne. Combéléran.
— Lajoux.
Limoux. Ichac.

BOUCHES-DU-RHONE.
Aix. Aubin.
Marseille. Camoin (Mme).
— Dutertre.
— Terris.

CALVADOS.
Caen. Avonde.
— Rupalley.
Honfleur. Delarue.
Falaise. Lahaye.
Isigny. Légard.
Bayeux. Lelouvelet.

CANTAL.
Aurillac. Aumu.
St Flour. Vidal.

CHARENTE.
Angoulême. Chabot.
— Hubert et comp.
Cognac. Gérard.

CHARENTE-INFÉRIEURE.
Saintes. Bourbaud.
— Charrier.
— Laffont.
La Rochelle. Caillaud.
Rochefort. Penard.
St-Jean-d'Angély. Saudau.

CHER.
St-Amand. Pivoteau.
Bourges. Verneuil.

CORRÈZE.
Tulle. Descaich.
Brives. Lalande.
— Laffarguie.

COTE-D'OR.
Dijon. Clunel.
Semur. Migniot.

COTES-DU-NORD.
Loudéac. Anger.
Guingamp. Jollivet.
Dinan. Barouge.

CREUSE.
Guéret. Niveau-Dugenet.

DORDOGNE.
Périgueux. Baylé.
— Lafon-Dufour.
Bergerac. Boyer.
Sarlat. Larnaudie.
Riberac. Roussel.

DOUBS.
Montbéliard. Barbier.
Besançon. Deis.

DROME.
Montélimart. Bourron.
Valence. Charvin.

EURE.
Evreux. Cornemillot.
Pont-Audemer. Dugas-Lecomte.
Vernon. Lerey.
Bernay. Lefèvre.
— Taillade (Mme).
Louviers. Prevost.

EURE-ET-LOIR.
Dreux. Auniger.
Chartres. Garnier.
Châteaudun. Lecesne.
Nogent-le-Rotrou. Sursin.

FINISTÈRE.
Brest. Freund.
— Hébert.
— Lagatu.
Quimper. Lefebvre.

GARD.
Nîmes. Bianquis-Gignoux.
— Giraud.
— Waton.

GARONNE (HAUTE).
St-Gaudens. Abadie.
Toulouse. Delboy.
— Lebon.

GERS.
Auch. Brun.
Mirande. Groc.

GIRONDE.
Bordeaux. Chaumas.
— Faye.
— Féret.
Libourne. Devillechenous.

HÉRAULT.
Lodève. Barthez.
Montpellier. Castel.
Béziers. Carrière.
Cette. Destrech.
Montpellier. Patras.
— Virenque.
Pézénas. Richard.

ILE-ET-VILAINE.
St-Malo. Carruel.
Redon. Dubois.
Rennes. Frout.

INDRE.
Issoudun. Cotard.
— Ingand-Lepinte.
Châteauroux. Nuret.
— Salviac.

INDRE-ET-LOIRE.
Tours. Aigre.
— Chevrier.

ISÈRE.
Bourgoin. Vauvilliers.
Grenoble. Velot.
Vienne. Vidal.

JURA.
Salins. Cornu.
Lons-le-Saulnier. Marmorat.

LANDES.
Aire-sur-l'Adour. Doléac.
St-Sever. Perris.
Mont-de-Marsan. Amiel.

LOIR-ET-CHER.
Romorantin. Gros.
Vendôme. Henrion.

LOIRE.
St-Etienne. Delarue.
— Mathieu.

LOIRE (Haute-).
Brioude. Cheminard.
Puy. Giraud.
— Jacquet-Chauve.

LOIRE-INFÉRIEURE.
Nantes. Burolleau.
— Forest.
— Gueraud.
Châteaubriand. Chevalier.

LOIRET.
Gien. Buvry.
Orléans. Garnier.
Beaugency. Gatineau.
Montargis. Guilmineau.
Pithiviers. Langevin.

LOT.
Cahors. Calmette.

LOT-ET-GARONNE.
Agen. Bertrand.

MAINE-ET-LOIRE.
Angers. Gachet.
— Lebossé.
Saumur. Jaraud.

MANCHE.
Granville. Barré.
Valognes. Capellé.
Avranches. Desjardins.
— Letreguilly.
Cherbourg. Feu-Ardent.
— Lecouflet.
St-Lô. Rousseau.

MARNE.
Reims. Brissart-Person.
— Brissart fils.
— Herbemont.
Montmirail. Brodard.
Epernay. Momenheim.
Sézanne. Maltrait.
Châlons-sur-Marne. Martin.
S.-Ménéhould. Poignée Darn.

MARNE (Haute).
Bourbonne-les-Bains. Athénas.
Bourmont. Guerre.

MAYENNE.
Château-Gontier. Delaplace.
Laval. Feillé-Grandpré.
Mayenne. Moreau-Révol.

MEURTHE.
Toul. Bastien (veuve).
Nancy. Grimblot.
— Gonet (Mlle).
Lunéville. Georges (veuve).

MEUSE.
St-Mihiel. Dardare.
Bar-le-Duc. Laguerre.
Verdun. Lippmann.

MORBIHAN.
Vannes. Cauderan.
Lorient. Gousset.
— Pelter.

MOSELLE.
Metz. Lorette.

NIÈVRE.
Clamecy. Chrétien.
Cosne. Gourdet.
Nevers. Morel.
La Charité. Usquin-Devray.
— Virtz.

NORD.
Avesnes. Dubois.
Câteau. Dumesnil.
Valenciennes. Giard.
Cambrai. Giard (V^e^).
— Hattu.
Dunkerque. Leys-Hochard.

OISE.
Senlis. Billot.
Clermont. Danicourt.
Compiègne. Galtier et Graux.
Noyon. Soulas-Amoudry.
Beauvais. Tremblay.
— Caux-Porquier.

ORNE.
L'Aigle. Bazire-Lallem.
Alençon. Bodé.
— Fouchet-Toutain.
Mortagne. Longin aîné.
Argentan. Pesnel.

PAS-DE-CALAIS.
Calais. Demotier.
Montreuil-sur-Mer. Duval.
Saint-Omer. Légier.
— Tumerel-Bertram.
Arras. Topino.
Saint-Omer. Vuatine.
Boulogne-sur-Mer. Watel.

PUY-DE-DOME.
Riom. Leboyer.
Clermont-Ferr. Paris-Beaulieu.
— Veysset.
Ambert. Vandange.

PYRÉNÉES (HAUTES-).
Tarbes. Collongues.

PYRÉNÉES (BASSES-).
Pau. Bassy.
— Lafon.
Bayonne. Jaymebon.

PYRÉNÉES-ORIENTALES.
Perpignan. Alzine.
— Julia frères.

RHIN (BAS-).
Strasbourg. Derivaux.
— Schneider.

RHIN (HAUT-).
Belfort. Clerc.
Mulhausen. Journal-Morel.
— Risler.
Colmar. Kæpplin.

RHONE.
Lyon. Ayné fils.
— Chambe.
— Dumas.
— Giraudier.
— Guymon.
— Nourtier.

SAONE (HAUTE-).
Vesoul. Zæppfel.

SAONE-ET-LOIRE.
Châlon-sur-Saône. Boyer.
Louhans. Bouchot.
Mâcon. Deville.

SARTHE.
Château-du-Loir. Duquesne.
Mamers. Longin jeune.
Laflèche. Luxembourg.
Sablé. Nauchien.
Le Mans. Pesche.
— Touchard.
St-Calais. Peltier-Voisin.

SEINE.
Paris. Franck, succ. de Broch.

SEINE-ET-OISE.
Magny. Petit.
Mantes. Vavassé.

SEINE-ET-MARNE.
Meaux. Ballias.
Fontainebleau. L'Huillier.

SEINE-INFÉRIEURE.
Neufchâtel. Bouvet.
Montivilliers. Hébert.
Rouen. Haulard.
— Lebrument.
Le Hâvre. Jehenne.
Fécamp. Fichel.
Yvetot. Viel-Delamarre.

SÈVRES (DEUX-).
Niort. Clouzot.
Niort. Robin.

SOMME.
Amiens. Caron (Alfred).
— Prevost-Allo.
Abbeville. Grare.
Montdidier. Leroux.
Péronne. Trépant.
Doulens. Vion.

TARN-ET-GARONNE.
Montauban. Verdier.

VAR.
Toulon. Fleury.
— Laurent.
— Monge et Willam.

VAUCLUSE.
Avignon. Clément-Saint-Just.
Carpentras. Gachet.
— Oddou.

VENDÉE.
Bourbon-Vendée. Musseau.
Aux Sables. Tristan-Bossu.
Fontenay. Robuchon.

VIENNE.
Poitiers. Bources.
— Létang.
Châtellerault. Varigault.

VOSGES.
St-Dié. Féry-Laprevotte.

YONNE.
Avallon. Chamerol (Mlle).
Sens. Lacouture.
Auxerre. Maillefer.

ALGÉRIE.
Alger. Dubos.

ÉTRANGER.
Vevay. Blanchou.
Berlin. Duncker.
Liége. Desoer.
Gand. Hoste.
Rome. Merle.
Madrid. Monier.
Florence. Molini.
Athènes. Nast.
Stuttgard. Neff (Paul).
Chambéry. Périn.
Vienne. Rohrmann.
La Haye. Van-Stockum.
Amsterdam. Van-Bakkenes.
Livourne. Ayraldi.
Genève. Ledouble.
Pesth. Emick.
Milan. Tendler.
Lisbonne. Plantier.
Lausanne. Chantrens.
Neufchâtel. Kissling.
Bruxelles. Berthot.
Copenhague. Hoest.

Le Catalogue raisonné de la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE se distribue gratuitement rue de Seine, 10.

un mot, dans ces félicitations réciproques des grands dignitaires et du chef de l'État, ne rappelle quelqu'une de ces innombrables misères qui dévorent la foule du peuple au dessous d'eux. Il semble que l'on ait atteint dorénavant, dans notre fortuné pays, la dernière limite du bien auquel il est donné à l'humanité de prétendre; et l'on serait tenté de croire, avec M. Sauzet, que nos neveux n'auront rien de mieux à faire que de s'extasier devant le bienfait de nos institutions actuelles, qui sont, à n'en pas douter, le *nec plus ultrà* de la raison humaine, le palladium de la félicité sociale.

A l'intérieur, tout est prospérité : pas la moindre lacune dans les conditions de bien-être des 35 millions d'habitants que porte notre belle France ; car toute la sollicitude exprimée dans les harangues adressées au roi, ou dans les réponses de sa majesté, a pour objet unique une famille! Pourquoi donc les orateurs officiels paraissent-ils oublier complètement qu'il y a pour un monarque une autre paternité que celle du sang, et que le titre dont, même sous l'ancien régime, nos rois se montraient le plus jaloux, était celui de père du peuple. Louez ce jeune et brillant groupe de princes qui entourent le trône, et dont aucun n'hésite à s'élancer au devant du danger pour le service de la patrie, notre sentiment démocratique ne s'insurge pas contre ces justes éloges. Parlez au roi, fier à bon droit de ses fils, un langage qui aille au cœur du père, nous n'y trouvons point à redire. Que le même sentiment de joie, d'orgueil paternels s'épanche dans les réponses de sa majesté, rien n'est plus naturel, sans doute. Mais nous voudrions que l'on parût se rappeler aussi qu'un roi a pour famille tout son peuple, et que, parmi les 35 millions de membres dont se compose aujourd'hui la grande famille française, il en est encore une quantité immense dont le sort déplorable et précaire, dont le dénuement presque absolu méritent d'exciter la compassion, et réclament des mesures de prévoyance sociale trop long-temps ajournées.

Nous l'avouons, ce n'est pas sans alarme que nous voyons à quel point diffèrent les unes des autres les préoccupations du peuple et celles du monde officiel. Aujourd'hui, les questions qui ont pour objet la situation des classes ouvrières, ou, en termes plus généraux, les rapports entre le capital et le travail, la constitution d'un état de société qui établirait ces rapports sur des bases humaines et plus équitables, préoccupent à ce point les esprits que l'une des plus hautes intelligences de notre époque, avant même d'être prête sur ces questions, ainsi qu'elle l'avoue franchement elle-même, a senti le besoin d'exprimer ce qu'elle croyait savoir à leur égard. Eh bien! cherchez, dans le solennel échange de paroles qui a eu lieu hier aux Tuileries, quelque trace de cette préoccupation de la pensée publique, vous n'en trouverez aucune; vous n'y trouverez non plus aucun reflet du sentiment qui l'a inspi-

d'Isly et de Mogador ne semblent être que le motif de traiter ces deux sujets, si chers au cœur de sa majesté. En attendant les fleurs d'éloquence que M. le président Séguier aura prodiguées, suivant son amusante coutume; voici un échantillon de style descriptif, dû à la plume académique et ducale de M. le chancelier Pasquier, échantillon qui mérite bien d'être cité à part. Le nouveau duc aura voulu prouver qu'il y avait chez lui quelque chose de ces féodaux du bon temps qui faisaient profession de mépriser les lettres comme chose sentant la roture, et qui tiraient vanité de leur ignorance.

Après avoir mentionné l'injuste agression qui a obligé la France à faire la guerre à l'empereur du Maroc, M. Pasquier continue ainsi :

« Jamais insulte ne fut plus promptement, plus résolument vengée; jamais une noble émulation n'a produit de plus brillants résultats. L'armée de terre et l'armée de mer ont marché d'un pas également sûr et rapide. Des obstacles de natures très diverses, mais non moins sérieux, ont été surmontés des deux parts, et le but a été atteint sur tous les points par des efforts également dignes du succès qu'ils ont obtenu sur les frontières du Maroc du côté de l'Algérie, sur le champ de bataille d'Isly, par une victoire où les talents d'un grand capitaine éclatent d'autant plus qu'il y fallait sortir des voies accoutumées, et que tout, cependant, devait être rigoureusement prévu; sur la côte occidentale d'Afrique, par la chute des fortifications de Mogador, s'écroulant sous le canon de l'escadre française, par le hardi coup de main qui en a fait tomber la principale défense au pouvoir du jeune amiral qu'on a vu dans cette brillante entreprise commander, et payer de sa personne avec une audace non moins grande que l'habileté dont il a fait preuve. »

Jamais, il faut en convenir, la courtisanesque multiplication des *que* n'avait encore produit une période de la force de celle-ci. Un tel chef-d'œuvre devait être couronné par un trait éclatant et fier. Aussi l'orateur ajoute-t-il poétiquement : « Est-il besoin de dire la » paix, à l'instant même dictée par la victoire? » — Paix dont il y a, en effet, lieu de se vanter, car le vainqueur l'a dictée en prenant pour lui le rôle du vaincu, en consentant à supporter les frais de la guerre, sous le beau prétexte qu'il se trouvait *assez riche pour payer sa gloire!*

Quelque partisans que nous soyons de la paix, nous n'avons pas vu sans peine de quelle manière et à quelles conditions elle avait été conclue avec le Maroc. Evidemment la dignité de la France, ses intérêts comme ceux de la civilisation elle-même, ont été alors sacrifiés à la crainte d'indisposer une autre puissance. Notre opinion se trouverait justifiée en quelque sorte par ces paroles de la réponse du roi à M. le président de la chambre des pairs :

« La promptitude avec laquelle les hostilités ont été terminées, » est devenue un nouveau gage de la stabilité de la paix générale. »

N'est-ce pas avouer que si nous avions cru devoir pousser plus loin les réparations que nous avions à demander au Maroc, une

puis trente ans en Europe, n'empêche pas que des luttes meurtrières n'aient lieu chaque jour dans le champ de l'industrie. Ces désastres, pour n'être pas sanglants comme ceux des champs de bataille, n'en sont pas moins funestes à l'humanité. O roi! songez à y porter remède, si vous aimez véritablement les hommes.

Pas plus que les autres orateurs qui ont harangué le roi, à l'occasion du nouvel an, M. l'archevêque de Paris, dont c'était plus spécialement le devoir, n'a donné une pensée aux souffrances des pauvres. Du moins en ce qui concerne la paix il a été plus loin qu'aucun autre, et, s'armant d'un texte sacré, il a fait entrevoir cette époque, désormais peu éloignée, où le fléau de la guerre aura pour jamais disparu du monde.

Discours de Son Excellence le Nonce apostolique au nom du Corps diplomatique.

« Sire,

» Aux vœux les plus sincères qu'à l'occasion de l'année nouvelle le corps diplomatique, interprète fidèle des sentiments des souverains qu'il a l'honneur de représenter, s'empresse de vous offrir pour le bonheur complet de votre majesté, de votre auguste famille et de la France, il joint encore avec la plus vive satisfaction les félicitations les plus cordiales pour le succès glorieux de vos armées, et sur terre et sur mer.

» Leur victoire, couronnée par la paix, a été remportée en mer, sous le commandement suprême d'un de vos enfants, qui, jeune encore, au milieu des difficultés et des périls les plus grands, a fait preuve d'une valeur et d'un savoir qui honoreraient les plus anciens et plus illustres amiraux.

» Jouissez, sire, de cette marque nouvelle de la faveur du ciel !

» La paix générale, source de bienfaits immenses, admirablement soutenue par la haute sagesse de votre majesté et des autres souverains, par l'accord unanime de leurs cabinets, se raffermit toujours de plus en plus.

» Les mariages de vos enfants ont déjà donné des fruits chers à votre cœur paternel : celui qui vient d'être contracté, sous des auspices également favorables, en fait espérer de nouveaux.

» Que la main du Tout-Puissant, sire, repose sur votre tête auguste, et vous serez heureux pendant bien long-temps encore, et comme roi et comme père.

» Ce sont les vœux que le corps diplomatique prie votre majesté de vouloir agréer, avec l'hommage de son profond respect. »

Le roi a répondu :

« Je suis profondément touché des vœux que vous m'offrez pour la France, pour ma famille et pour moi, au nom du corps diplomatique et des souverains que vous représentez; je le suis également de vos félicitations sur les succès qu'ont obtenus nos armées de terre et de mer, et de la part que vous prenez à la satisfaction paternelle que j'ai ressentie en voyant un de mes fils soutenir aussi dignement l'honneur de notre pavillon. Je m'unis à vous bien cordialement pour remercier Dieu d'avoir permis que dans cette circonstance, comme dans celles qui l'ont précédée, où d'impérieuses nécessités nous ont forcé de recourir à la voie des armes, nous ayons pu rétablir aussi promptement les relations pacifiques que je m'efforce toujours de conserver et d'entretenir avec tous nos voisins. Tout nous présage aujourd'hui que la bonne intelligence qui est si heureusement établie entre tous les cabinets sera de longue durée, et que le ciel continuera de bénir nos efforts pour consolider chaque jour davantage cette paix générale, qui est la vraie source de

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS [1].

Première partie.

IX. — LE VIEUX PORTRAIT.

Lorsque Honorine rouvrit les yeux le lendemain, le jour brillait dans tout son éclat, et les oiseaux qui chantaient sur son balcon, semblaient célébrer sa bienvenue à Bagatelle; ce gai réveil lui rendit tout son bonheur de la veille.

Justine, qui entra presque au même instant, lui apprit que sa tante et son cousin s'étaient déjà informés de ses nouvelles. Elle se hâta de s'habiller pour répondre à leur empressement, et envoya demander à les voir; mais, après une assez longue absence, la femme de chambre revint lui dire, avec embarras, que M. Arthur était sorti, et que Mme de Luxeuil n'était point encore levée.

Un peu surprise et désappointée, Honorine se préparait à descendre au jardin, lorsqu'elle se rappela le blessé ramené de la veille par M. de Gausson, elle s'informa de lui à Justine et apprit qu'il était levé et aurait déjà quitté Bagatelle, s'il n'eût voulu remercier la comtesse de son hospitalité.

La rencontre de cet homme à la Forge-des-Buttes, avait laissé à la jeune fille un souvenir assez vif pour qu'elle désirât le revoir avant son départ. Il pouvait, d'ailleurs, avoir besoin de secours ou de protection, et elle se sentait trop heureuse pour ne pas être disposée à protéger et secourir. Elle se fit donc désigner la chambre occupée par le paysan et s'y rendit.

Cette chambre était située au second étage, dans une partie de la maison uniquement consacrée aux gens de service; pour y arriver il fallait traverser une grande pièce délaissée qui servait de garde-meuble. Là se trouvaient entassés des canapés réformés, des couchettes sans emploi, d'anciens tapis et des piles de vaisselle écornée. A l'extrémité, dans l'endroit le plus apparent, avaient été accrochés plusieurs vieux portraits à encadrements démodés, parmi lesquels se remarquait une toile plus moderne et plus grande.

Au moment où Honorine entra, le paysan était arrêté devant cette dernière peinture, et la contemplait avec une attention si profonde, qu'il n'entendit point la porte s'ouvrir. Il se tenait devant le tableau, debout, les deux mains jointes et la tête légèrement rejetée en arrière, dans une attitude qui exprimait à la fois la douleur et le respect. La jeune fille, surprise, s'avança vers lui; mais, au bruit de ses pas, Marc détourna la tête et laissa voir son visage couvert de larmes.

— Que faites-vous là? qu'avez vous? s'écria Honorine saisie.

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844, au 2 janvier 1845.

Le paysan continuait à la regarder avec une expression indéfinissable et sans pouvoir répondre; enfin, courant à elle, il la saisit par la main et la conduisit devant le tableau.

Il représentait une femme peinte en pied, dans le costume de la fin de l'Empire. Sa robe de velours à courte taille et lamée d'or était retenue aux épaules par des agrafes de brillants; une ceinture de perles fines entourait sa taille, et un peigne à galerie de diamants réunissait sur le sommet de la tête des flots de cheveux noirs.

Honorine reconnut au premier coup d'œil les traits et le costume d'une miniature qui lui avait été léguée par la supérieure de Tours; c'était le portrait de la baronne, peinte immédiatement après son mariage, dans tout l'éclat de la jeunesse et de la santé.

La jeune fille poussa un cri et recula.

— Ah! vous la reconnaissez? bégaya Marc.

— Ma mère! interrompit Honorine, en étendant involontairement les mains vers le tableau.

— Oui, reprit le paysan. Oh! c'est elle, c'est bien elle.

— Vous l'avez donc connue? s'écria la jeune fille.

— Non pas si jeune... ni si riante, reprit Marc; car ceci est un portrait du temps où elle était heureuse ! mais c'est comme cela qu'elle regardait... Tout à l'heure, en sortant, quand mes yeux ont rencontré les siens, j'ai cru la voir elle-même, et, cependant, je ne m'attendais pas à trouver ici ce portrait...

Honorine tressaillit.

— En effet, dit-elle, il ne peut avoir été placé là qu'à l'insu de ma tante; sans quoi, elle ne l'eût point souffert... Hier encore, elle me parlait de ma mère avec tant d'émotion...

Marc releva la tête.

— Ah ! elle vous en a parlé, dit-il, en souriant amèrement... et... avec émotion!... Oui, je comprends, c'est un moyen de gagner votre amitié, et la comtesse en a besoin.

— Que voulez-vous dire? demanda Honorine étonnée.

— Rien, répliqua Marc, sinon que, du temps de la prieure, Mme de Luxeuil n'a jamais eu l'idée de s'informer si vous étiez morte ou vivante, et que, pour lui faire penser à vous, il a fallu l'espérance de vous avoir à sa discrétion.

Honorine fut frappée de cette observation, qui avait déjà traversé son esprit; mais la surprise de l'entendre exprimer par le paysan l'empêcha de s'y arrêter. Elle regarda celui-ci avec une défiance inquiète et s'écria :

— D'où savez-vous tout cela, monsieur, et quel intérêt avez-vous à me le faire remarquer?

Marc parut troublé.

— Que vous importe, répliqua-t-il brusquement, si vous pouvez trouver dans ce que je dis un avertissement utile.

— Pour croire à un avertissement, il faut connaître celui qui le donne, fit observer Honorine avec une certaine fermeté.

Marc se tut un instant.

— Elle a raison, murmura-t-il, comme s'il se fût parlé à lui-même; et cependant... il faut qu'elle ne doute pas... qu'elle ait confiance !

Il s'arrêta et parut encore hésiter; la jeune fille, qui le regardait, attendait anxieuse ; enfin, il lui dit lentement :

— Si je vous donne une preuve que j'ai connu votre mère, qu'elle se fiait à mes paroles... que je vous suis dévoué!... promettez-vous de me croire ?

— Pourvu que la preuve soit certaine, répondit Honorine agitée.

Marc fit encore une pause.

— Lorsque la baronne mourut, il y a seize ans, reprit-il avec émotion, elle écrivit elle-même ses dernières volontés.

— Je le sais, dit la jeune fille, dont les yeux devinrent humides; la prieure me les a fait relire bien des fois.

— Alors, vous n'avez point oublié la recommandation qui termine ce testament ?

— Non, il y est dit : « Je laisse à ma fille la moitié d'un anneau que j'ai longtemps porté. »

— Puis la testatrice ajoute : «Et je la recommande au souvenir de celui qui possède l'autre moitié. »

— Quoi ! vous savez?

— Ce dernier don de votre mère... vous l'avez toujours ?

— Le voici ! mais l'autre ?

Marc tendit à Honorine un fragment de bague orné d'émeraudes ; elle le rapprocha, en tremblant, de celui qu'elle conservait, et reconnut la moitié d'anneau léguée par sa mère à un protecteur inconnu !

Il y eut un moment d'indicible saisissement : la jeune fille, éperdue, regardait Marc, qui, les deux bras pressés sur sa poitrine, semblait faire un effort pour comprimer quelque élan secret.

— Ah! parlez, balbutia-t-elle les mains jointes et tendues, qui êtes-vous? comment avez-vous connu ma mère?...

— Ne me demandez rien, interrompit le paysan, rappelez-vous seulement la dernière recommandation de la baronne, et ne vous étonnez point trop si elle a cru un homme comme moi capable de vous servir. Le dévouement du chien peut être utile au plus riche et au plus puissant.

— Et en quoi ai-je mérité ce dévouement ? demanda Honorine; comment ma mère a-t-elle pu l'espérer...

— Je n'ai rien à répondre, reprit rapidement Marc; mais souvenez-vous de votre promesse ! vous avez dit que si j'apportais une preuve certaine de la confiance de la baronne, vous partageriez cette confiance.

— Ah ! je la partage, s'écria la jeune fille, et quoi que vous disiez, j'y croirai.

Le paysan fit un geste de joie.

— Alors tout est bien, dit-il, et Dieu, j'espère, nous aidera ! Soyez prudente avec votre tante et avec votre cousin ; défiez-vous des témoignages d'affection... Je veillerai sur eux et sur vous !

— Alors je vous reverrai, dit vivement Honorine.

— Toutes les fois que vous aurez besoin de moi. Tâchez seulement de vous rappeler le signal d'Etienne, au couvent.

— Ah ! je ne l'ai point oublié.

— Eh bien ! quand vous l'entendrez, je serai là. Voici quelqu'un, Adieu !

Il prit la main de la jeune fille, la porta à son cœur, à ses lèvres, puis,

« Oui, sire, la France est fière de son roi ; elle le montre avec orgueil à l'Europe. Partout où votre majesté porterait ses pas, elle serait reçue avec le respect dû au nom de la France, avec l'admiration qu'inspire une vie toute de dévouement, de services et d'épreuves, avec ce prestige qui s'attache aux grandes missions courageusement accomplies. Ces sentiments devaient surtout éclater sur cette terre qui fut le premier berceau de la liberté constitutionnelle. Il appartient à deux grands peuples, tous deux fiers de leur histoire, tous deux illustres par les grandes luttes du passé, tous deux admirés dans les nobles luttes du présent pour l'intelligence et les arts de la paix, de se grandir par une mutuelle estime, et, tout en veillant avec une égale sollicitude au maintien de leurs intérêts réciproques, de trouver, dans le sentiment de leur indépendance et de leur force, un lien commun pour travailler à la cause de la liberté et de la civilisation dont ils sont les premier appuis dans le monde.

» Cette œuvre d'ordre et de liberté, nous avons concouru avec votre majesté à l'affermir dans notre patrie. Les jours d'orage ont fui ; les temps de repos et de consolation sont venus pour votre cœur. Puisse la providence l'en faire jouir longtemps après de si longues épreuves ! Elle vient de lui ménager une douce joie par une alliance qui resserre des nœuds chers à votre majesté et précieux aux intérêts de la France. Cette jeune princesse est la bienvenue parmi nous, car elle sort d'un sang à qui nous devons notre reine, dont le cœur en secret l'avait déjà nommée sa fille. Puisse votre majesté voir longtemps s'épanouir sous ses yeux cette belle famille si resplendissante de courage, de jeunesse et de grâces !

» Sire, le temps use les préjugés, les passions les luttes et les obstacles ; mais, quand leur souvenir même aura disparu dans la poussière du passé, notre œuvre survivra, et nos neveux trouveront encore debout le bienfait de nos institutions et la mémoire de votre règne. »

Le roi a répondu :

« Il me serait difficile de manifester tous les sentiments qu'éveillent en mon cœur les éloquentes paroles que je viens d'entendre ; mais je veux avant tout vous témoigner combien je suis fier de l'accueil que la France a fait à mes fils, et combien il m'est doux d'en recevoir un nouveau gage de la part de la chambre des députés.

» Je suis heureux qu'il m'ait été réservé de vivre assez long-temps pour avoir vu tous mes fils donner à la patrie tant de marques éclatantes de dévouement ; c'est une douce consolation, après les pertes cruelles que j'ai éprouvées, d'entendre que les fils qui me restent sont aussi dignement appréciés par le sentiment national.

» Jamais la paix n'a été plus fermement assise qu'elle ne l'est aujourd'hui, et si, dans le cours de l'année, nous avons été obligés de recourir à la voie des armes pour repousser une injuste agression, la promptitude avec laquelle les hostilités ont été terminées, est devenue un nouveau gage de la stabilité de la paix générale.

» Comme vous l'avez si bien dit, il appartenait au progrès de la civilisation d'effacer, entre deux grands peuples, si dignes de s'estimer, les dernières traces de ces anciennes animosités qui ont allumé tant de guerres et causé tant de maux, et de faire naître à leur place cette bienveillance réciproque qui leur assurera la jouissance commune des bienfaits de la paix. Dans le cours de ma visite à la reine d'Angleterre, j'ai été entouré de la manifestation de ce sentiment et j'ai pu reconnaître que les avantages de l'heureux accord qui subsiste aujourd'hui entre les deux gouvernements y étaient justement appréciés.

vont se faire entendre autour de votre trône, heureux l'Etat que Dieu comble de ces prospérités : *Beatum dixerunt populum cui hæc sunt ;* mais qu'il nous soit permis d'ajouter : Heureuse surtout la France, si elle met son bonheur, si elle place toujours la première de ses gloires dans la sévérité, dans la dignité de ses mœurs, dans la fidélité à la foi de ses pères, si elle aime avec passion l'honneur, la vérité, la vertu, ces biens nobles et purs du règne de Dieu sur un peuple : *Beatus populus cujus Dominus Deus ejus !* »

Le roi a répondu :

« Je vous remercie des félicitations que vous m'offrez pour la France, pour ma famille et pour moi. Mes plus jeunes fils, comme leurs aînés, ont bien servi leur pays, et la Providence a béni leur courage.

» Je m'associe aux vœux que vous m'offrez. Mon bonheur, comme mon devoir, sera toujours de contribuer à ce que la religion soit honorée et respectée parmi nous ; c'est le plus sûr moyen d'attirer sur la France les bénédictions du ciel. »

La réforme postale.

On se rappelle que l'année dernière l'administration des postes fit tous ses efforts pour s'opposer à la prise en considération d'un projet de réforme postale proposé par M. de Saint-Priest. Le mauvais vouloir de M. Conte était parvenu à retarder tellement cette affaire, que le remarquable rapport de M. Chégaray sur cette proposition, ne fut lu à la chambre qu'aux derniers moments de la session. Celle qui vient de s'ouvrir ne se passera pas, du moins nous l'espérons, sans que cette question importante soit discutée et résolue.

La réforme postale compte à la chambre de zélés partisans, parmi lesquels se distingue l'honorable M. Sapey. En résignant ses fonctions temporaires de doyen d'âge, M. Sapey a saisi l'occasion de rappeler à ses collègues que cette réforme figurait au nombre de celles qui réclameraient leur plus sérieux examen.

Nous apprenons, aujourd'hui, qu'une pétition sur cette utile mesure vient d'être présentée aux deux chambres : à la chambre des pairs elle sera appuyée par M. le comte Daru et par M. le comte de Montalembert ; et à la chambre des députés, par MM. Billault et Glais-Bizoin.

En attendant que nous puissions traiter cette question avec quelques développements, mentionnons les réformes réclamées par les pétitionnaires.

1° Taxe *uniforme* et modérée des lettres ;

2° Réduction à 2 1/2 p. 0/0 du droit de 5 p. 0/0 actuellement perçu par la poste sur les envois d'argent, et subsidiairement exemption du timbre fixe de 35c. sur les mandats de 50 fr. et au dessous ;

3° Suppression du décime rural ;

4° Réciprocité d'affranchissement au port fixe de 25 c. pour les lettres écrites par nos soldats et nos marins à leurs familles en France ;

5° Cessation du retard de douze heures pour les lettres qui, passant par Paris, y attendent depuis six heures du matin le départ de six

quelque bonne volonté pour un peuple qui est disposé à faire des sacrifices en notre faveur, pourvu que nous ne lui refusions pas obstinément des concessions à peu près équivalentes. L'égoïsme de quelques gros fabricants ne doit pas triompher toujours de l'intérêt général.

Le progrès commercial de l'Algérie est tel en ce moment, que le gouvernement, assure-t-on, a le projet d'ouvrir incessamment six ou huit nouveaux ports du littoral algérien au commerce d'importation et d'exportation. Ces ports se trouveraient ajoutés à ceux qui jouissent déjà de cet avantage, tels qu'Alger, Oran, Philippeville, Bone, Tenez, Mers-el-Kébir. Les provenances françaises auraient de nouveaux débouchés dont elles profiteraient avec d'autant plus d'empressement qu'elles seraient admises en Algérie avec franchise de tous droits de douane et de navigation. (*Moniteur parisien.*)

Aujourd'hui lundi 2 janvier, à dix heures du matin, il a été procédé publiquement, par M. le préfet de la Seine, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, au 26e tirage au sort des obligations municipales à rembourser dans l'emprunt de 40 millions contracté par la ville de Paris, en vertu de la loi du 29 mars 1832.

A cet effet, il a été extrait de la roue, à ce tirage, 1,084 numéros d'obligations qui ont donné lieu aux primes ci-après :

Le N° 29 125, sorti le 1er gagne 50 000 francs.
Le N° 13 214, — 2e — 20 000
Le N° 2 040, — 3e — 15 000
Le N° 16 012, — 4e — 12 000
Le N° 38 992, — 5e — 10 000

Les dix numéros suivants : 32 717 — 35 685 — 22 739 — 10 998 — 16 423 — 6 525 — 22 210 — 386 — 19 584 — 950 obtiennent chacun une prime de 500 fr.

Enfin le numéro 35 897, sorti le 16e de la roue, gagne 1 340 fr.

La répartition de ces primes est indépendante de l'intérêt à raison de 4 p. 0/0 que rapportent les obligations au capital de 1 000 fr. chacune, intégralement remboursables dans l'ordre successif des tirages.

Il reste encore dans la roue 17 749 numéros sur les 40 000 de création ; 22 251 en sont déjà sortis.

Le 27e tirage aura lieu le 1er juillet prochain, et il sera de 1 106 numéros. (*Messager.*)

Le feuilleton de la *Démocratie pacifique* publiera dans le courant de l'année 1845 :

4 *volumes* de M. EMILE SOUVESTRE, roman dont la publication est commencée sous ce titre : LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS ;

LA DERNIÈRE FÉE, roman en 4 *volumes*, par M. FRÉDÉRIC

Libraires et directeurs des postes et des messageries, ainsi que chez tous les dépositaires du Comptoir central de la Librairie en France

---

faisant un effort, il s'échappa précipitamment.

Honorine n'avait point encore eu le temps de se remettre, lorsque la femme de chambre vint la prévenir que la comtesse l'attendait.

Elle s'efforça de reprendre une apparence calme, et alla rejoindre cette dernière qui se trouvait au jardin avec M. le marquis de Chanteaux, le docteur Darcy et Marcel de Gausson.

La comtesse quitta vivement la compagnie en apercevant sa nièce, et s'avança vers elle les deux mains tendues.

— Eh ! venez donc, chère petite, s'écria-t-elle de cette voix chantante et mignarde, adoptée par les femmes du monde lorsqu'elle veulent se montrer caressantes ; nous étions tout tristes de ne pas vous voir. Je craignais que vous ne fussiez souffrante...

— Et madame la comtesse avait droit de s'inquiéter, ajouta le duc, d'un ton de galanterie surannée, car l'aurore montre habituellement plus matin son frais visage !...

— Celui de mademoiselle est fatigué, fit observer le docteur, dont l'œil était habitué à étudier la moindre altération des traits.

— Ah ! mon Dieu ! c'est sans doute le voyage ! reprit Mme de Luxeuil ; j'ai eu tort de vous faire appeler, chère belle ; vous avez besoin de repos ; nous allons rentrer, si vous le désirez...

Honorine assura sa tante qu'elle se trouvait bien, et la supplia de ne rien déranger pour elle ; mais celle-ci insista en l'interrogeant minutieusement sur la manière dont elle avait passé la nuit, et sur ce qui pouvait lui être agréable ou salutaire.

Dans la disposition d'esprit où se trouvait la jeune fille, cette exagération de sollicitude lui causa une espèce d'impatience qui l'engagea à y couper court, en demandant la permission de cueillir un bouquet.

— La permission ! répéta la comtesse en se récriant ; mais ne savez-vous pas que tout ce qui est ici vous appartient ? Fauchez le parterre, ma charmante, si cela peut vous distraire.

— Oui, reprit le duc, avec le même sourire madrigalesque, mademoiselle nous restera et cela nous tiendra lieu de toutes les fleurs !...

Honorine courut aux massifs les plus voisins, afin de ne pas en entendre davantage. La comtesse se tourna vers de Gausson, qui avait jusqu'alors tout écouté en silence.

— Vous qui êtes connaisseur, montrez donc ce que nous avons de plus beau à cette chère enfant, dit-elle.

Marcel s'inclina et rejoignit Honorine.

— Savez-vous que votre nièce est adorable ! dit, avec chaleur, M. Darcy, qui s'était arrêté pour regarder la jeune fille s'éloigner.

— J'espère en faire une femme agréable, répondit Mme de Luxeuil, dont l'accent admiratif et caressant avait tout-à-coup fait place à un ton indifférent.

— Agréable ! répéta le docteur ; mais regardez-la donc ; elle est belle... comme le péché !...

— Vous trouvez ?

— Et avec cela un esprit cultivé ! Je l'ai entretenue hier soir près d'une heure, et elle m'a ravi.

— Laissez donc, docteur, vous êtes en extase devant toutes les petites filles.

— Du tout, madame la comtesse, du tout ; je soutiens que votre nièce est un de ces êtres privilégiés, également favorisés par la nature et par une excellente éducation.

— Mon Dieu ! elle a reçu l'éducation de tous les couvents.

M. Darcy se retourna.

— Comment ! de tous les couvents, s'écria-t-il ; elle a été élevée au couvent ?

— Sans doute, au Sacré-Cœur de Tours.

— Vous êtes sûre ?

— Quelle question, j'en arrive.

— Mais oui, au fait, je me rappelle maintenant ; elle avait été confiée à la *Générale des béguines*. Les malheureuses ! encore une créature qu'elles auront abrutie !

— Par exemple ! s'écria Mme de Luxeuil, en éclatant de rire, vous vantiez tout-à-l'heure l'excellence de son éducation.

— Parce que je ne savais pas qui l'avait faite, répliqua M. Darcy, un peu déconcerté, vous concevez que quand on n'est pas averti, on peut confondre les dons naturels avec les dons acquis !

La comtesse sourit sans répondre. La monomanie du docteur était tellement connue qu'on n'y prenait garde, et ses déclamations contre le catholicisme produisaient l'effet de ces tics nerveux qui font grimacer certains visages, mais que l'habitude empêche de remarquer. Le marquis vint d'ailleurs s'entremettre ; il réussit à passer adroitement, par une transition mythologique, du couvent à l'Opéra, et la discussion se transforma aussitôt en une de ces divagations sans suite, et brodées de scandale, que les gens du monde appellent une conversation.

Mais un entretien plus intime et plus important venait de s'engager, à quelques pas de là, entre Honorine et M. de Gausson.

EMILE SOUVESTRE.

(*La suite à demain.*)

Bibliographie.

Aux ouvrages de la librairie sociétaire que nous avons rappelés à nos lecteurs dans notre dernière revue bibliographique, il faut ajouter le travail de M. Vidal sur les *Caisses d'Epargne*, qui n'est pas précisément un livre d'étrennes, frivoles du moins, mais sur lequel il est toujours à propos d'appeler l'attention des hommes sérieux, en ce moment surtout où l'*Almanach de France* cite avec tant d'éloges l'œuvre étroitement conçue de M. Charles Dupin sur le même sujet ; à cette heure où tant d'économistes arriérés nous donnent la caisse d'épargne comme le *nec plus ultrà* du progrès, comme la panacée qui doit guérir toutes les plaies sociales. Ces économistes disent au peuple : *Epargnez*, sans chercher à garantir, à rendre profitable pour tous les capitaux que le prolétaire accumule si péniblement. M. Vidal a comblé cette lacune en nous montrant les caisses d'épargne transformées en institutions de crédit,

en faisant concevoir la création d'ateliers de travail, au moyen d'avances fournies par les caisses d'épargne.

Les dogmes, le clergé et l'Etat, Etudes religieuses, par MM Eugène Pelletan, Collin, Morvonnais, Victor Hennequin, sont de nature à répandre dans le clergé des idées conciliatrices qui fructifieront sans doute, car elles ne sont pas moins conformes aux canons de l'Eglise, aux traditions du christianisme primitif, qu'à l'esprit libéral de notre siècle. Déjà un journal, rédigé par des ecclésiastiques, le *Bien social*, qui a le docteur Clavel pour directeur, propose des principes conformes à ceux qui sont exposés dans nos études religieuses.

L'*Introduction historique à l'étude de la législation française*, par M. Victor Hennequin, l'un de nos rédacteurs habituels, n'est pas un ouvrage explicitement phalanstérien ; mais c'est un travail plein de faits, de recherches sur une des parties les plus importantes de l'histoire de l'humanité, les annales de la Judée, de l'Egypte et de l'Abyssinie. Le compte-rendu détaillé qui a été donné de ce livre dans la *Démocratie*, nous dispense d'y revenir.

Le Voyage en Angleterre et en Ecosse, par le même auteur, est une publication qui remonte à 1835, mais qui a été complétée cette année par 120 pages de *Mélanges* et par une préface phalanstérienne. On trouvera dans ce recueil la description des principales villes de la Grande-Bretagne, Londres, Birmingham, Sheffield, Edimbourg, Glascow, Liverpool et Manchester. Les Mélanges sont des pièces littéraires, inédites pour la plupart. Cependant le lecteur de la *Démocratie pacifique* en reconnaîtra quelques-unes, notamment l'*Histoire du docteur Akiba*, nouvelle historique qui a eu l'honneur d'être reproduite dans un grand nombre de journaux de France, de Belgique, et d'être traduite dans la feuille allemande le *Dampschiff*.

Puisque nous parlons bibliographie relevons une erreur de notre dernière revue. Nous avons à tort attribué à Granville, le dessinateur des *Cent proverbes*, l'intention de personnifier les théories socialistes sous la figure d'un ignoble animal et de songer aux partisans de l'association universelle quand il écrivait cette légende : *La gourmandise a tué plus de monde que l'épée.* Cette interprétation, ce commentaire sont le fait du *Charivari* à qui nous en renvoyons la responsabilité. Le livre de Granville attaque un vice brutal, et ne désigne nulle part notre doctrine qui choque l'homme au lieu de le dégrader. Que Granville, que les *trois têtes dans un bonnet*, que Fournier, leur éditeur, excusent notre méprise et acceptent en guise de compensation cette nouvelle annonce de leur charmant recueil.

Incessamment nous parlerons de l'*Histoire des Français*, par M. Lavallée, ouvrage imprimé avec luxe, orné de gravures et dont la vogue, nous l'espérons, se prolongera au-delà du mois de janvier. — Pendant tout ce mois encore, les almanachs conservent leur à-propos ; il en est même, tels que l'*Almanach phalanstérien*, qu'on fera très bien d'acheter toute l'année. Chaque douzaine que l'on met en circulation assure à l'acheteur une indulgence pour les péchés que le contact de la civilisation lui a fait commettre en 1844.

... Girardin, qui s'était énergiquement prononcé contre la politique du cabinet, a fait une vive impression dans le 7e bureau.

Premier bureau. — **M. MORTIMER-TERNAUX** déclare se séparer de l'ancienne majorité; il a voté en faveur de M. Billault; il reproche au gouvernement sa faiblesse à l'égard du parti légitimiste et du parti du clergé, et blâme avec énergie le traité du Maroc.

M. FERDINAND DE LASTEYRIE pense que le ministère n'a assuré à la France ni la dignité au dehors, ni la jouissance de ses libertés constitutionnelles au dedans. Il semble avoir agi toujours sous l'influence des préoccupations inspirées par une puissance rivale.

En Afrique, il conclut la paix avec une précipitation qui semble avoir entraîné l'oubli du droit et des convenances. Dans l'Océanie, où sa politique imprudente nous a suscité d'innombrables embarras, il abandonne et désavoue de braves officiers dont la conduite est le résultat de ses premiers actes. Sur la côte d'Afrique, la rivalité des deux marines trouve d'éternels aliments dans le droit de visite, question sans cesse ajournée par le ministère.

A l'intérieur, le gouvernement ne fait que de l'obstination. Plutôt que de céder à la force d'une résistance appuyée sur celle de l'opinion, il prolonge à Angers et ailleurs des conflits sans issue. On se rappelle avec douleur cet intérim de vingt-quatre heures confié au ministre chargé de sévir contre l'École polytechnique. M. de Lasteyrie termine en exprimant le regret que le discours du trône n'adresse pas un mot d'encouragement et de sympathie aux classes ouvrières.

M. DE PEYRAMONT s'étonne des récriminations adressées au ministère en présence de la prospérité dont jouit le pays. Il le félicite de la solution obtenue dans l'affaire du Maroc; il croit que la conduite du cabinet a été sage dans les affaires de l'Océanie.

M. ABATTUCCI demande au ministre présent s'il est vrai que de nouveaux rassemblements se forment sur la frontière du Maroc.

M. LACAVE-LAPLAGNE répond négativement.

M. ABATTUCCI examine la politique extérieure, et pense que le ministère ne saurait continuer à diriger nos affaires sans compromettre d'une façon irréparable notre honneur et nos intérêts.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, rappelle qu'il a toujours partagé l'avis de la majorité sur le droit de visite, mais que c'est précisément parce que la chambre est presque unanime sur cette question, qu'il ne croit pas qu'elle puisse soulever une question ministérielle. En ce qui touche l'Océanie, on n'a désavoué aucun agent; on n'a fait à l'égard de M. d'Aubigny qu'accepter l'opinion de M. Bruat; et dans M. Pritchard, c'est le marchand, et non le consul, qu'on indemnise. En Afrique, on a fait la guerre avec autant de vigueur que d'indépendance. En concluant la paix, il fallait songer à conserver l'amitié du Maroc, et faire d'assez bonnes conditions à l'empereur pour que sa puissance ne fût pas ébranlée aux yeux de ses peuples. — Le voyage du roi était un acte de courtoisie; le ministère y a vu l'avantage de faire évanouir de fausses opinions dans les dispositions mutuelles des deux pays. M. Lacave-Laplagne répond au reproche, de favoriser le parti légitimiste, que lorsque les anciens amis de la dynastie déchue témoignent des instincts vraiment conservateurs, ce n'est pas de la tolérance, c'est de la bienveillance que leur doit le gouvernement; il doit chercher à se les concilier. M. le ministre termine en protestant de l'intérêt que le gouvernement porte aux classes ouvrières.

M. de Peyramont est nommé commissaire par 19 voix contre 14 données à M. Abattucci.

Deuxième bureau. — **M. DE CARNÉ** ne nie pas les résultats de la paix au dedans, mais la politique du cabinet a compromis la paix.

L'orateur examine successivement les affaires du Maroc, de Taïti et la question du droit de visite. Il est vrai que les fils du roi se sont distingués au Maroc, mais le traité n'est pas ce qu'il devait être. On concevrait qu'il n'eût pas été imposé de tribut à l'empereur, si celui-ci se fût préparé à arrêter et à combattre Abd-el-Kader.

Enfin, M. de Carné pense que l'affaire de Taïti est regrettable, et attend des explications du cabinet sur les promesses faites en 1843 sur le droit de visite.

M. GUIZOT. La chambre connaît le désaveu de l'amiral Dupetit-Thouars. Cet officier a dépassé ses instructions. Le gouvernement ne pouvait pas l'approuver.

En ce qui touche la question du missionnaire Pritchard, le gouvernement était fondé à le renvoyer, parce qu'il n'avait plus le caractère de consul. Le gouvernement a soutenu l'acte de renvoi, mais il a blâmé les procédés dont on s'est servi à l'égard de Pritchard. Du reste, il n'a été ni donné ni promis d'indemnité à Pritchard. On l'a seulement considéré comme négociant, et, à ce titre, on s'en est rapporté à l'arbitrage de deux amiraux français et étrangers pour savoir quels sont les dommages supportés par lui et l'indemnité qui doit lui être allouée.

L'affaire de Maroc ne pouvait pas être terminée d'une manière plus satisfaisante. La France ne voulait pas conquérir le Maroc. La France ne voulait que châtier l'empereur. L'écraser eût été un acte impolitique, parce que l'empereur nous aidera à dompter Abd-el-Kader. La demande d'un tribut aurait provoqué une nouvelle guerre. Enfin, M. Guizot déclare que la question du droit de visite est toujours pendante, et que les négociations ont été poursuivies avec vigueur, pendant la visite du roi à Windsor.

M. BILLAULT pense qu'il fallait prendre Taïti pour conserver les Marquises. Il blâme le désaveu de l'amiral Dupetit-Thouars et l'indemnité de Pritchard. Il pense que la commission doit obtenir sur cette question tous les documents diplomatiques. L'orateur ajoute qu'il faut laisser au cabinet la responsabilité des négociations jusqu'à la solution de la question du droit de visite.

M. LE COMTE D'ANGEVILLE se range en partie du côté du ministère. Il approuve, en général, la politique du cabinet. Il pense qu'on devrait se tenir plus sur la réserve vis-à-vis de l'Angleterre. Ces expressions d'amitié, d'entente cordiale qui abondent dans le discours de la couronne ne lui paraissent pas de bon goût.

M. LE COMTE D'ANGEVILLE a été nommé commissaire par 19 voix contre 16, données à M. Billault.

Troisième bureau. — **M. LHERBETTE** pense que la chambre doit agir ouvertement; qu'elle doit renverser le ministère par une politique de principes, franche, loyale et patente. Si l'on ne veut que le changement des noms, mieux vaut la conservation des ministres.

M. DALLOZ soutient la politique du cabinet et cherche à prouver que de l'impôt sur le sel.

M. FÉLIX-RÉAL ne croit pas au malaise du pays; il croit, au contraire, à sa prospérité. L'orateur approuve la conduite du ministère dans la politique extérieure.

M. DUBOIS (de la Loire-Inférieure) soutient que cette politique n'est pas celle de la chambre.

M. Félix Réal est nommé commissaire par 24 voix contre 16 données à M. Dubois.

Cinquième bureau. — Après quelques observations échangées entre MM. Jules de Lasteyrie et de Latournelle, ce dernier a été nommé commissaire par 20 voix contre 16 données à M. de Lasteyrie.

Sixième bureau. — **M. DURAND DE ROMORANTIN**, interpellé par M. Muret de Bort sur la ligne politique que l'opposition suivrait, si elle arrivait au pouvoir, se borne à répondre qu'il ne s'agit pas ici de la politique de l'opposition, mais de celle du ministère, qu'il blâme sous tous les rapports.

M. DUMON, ministre des travaux publics, passe en revue les différents actes de cette politique et cherche à les justifier. Suivant M. le ministre, le gouvernement ne pouvait que désavouer l'amiral Dupetit-Thouars. Il ne pouvait obtenir davantage de l'empereur de Maroc. C'est la France qui a dicté le traité. L'empereur n'a eu que vingt-quatre heures pour l'accepter.

M. ODILON BARROT craint que les ménagements qu'on a eus pour Abderrahman ne l'engagent à recommencer.

M. Muret de Bort a été nommé commissaire par 21 voix contre 10, données à M. Odilon-Barrot.

Septième bureau. — Le seul discours prononcé dans ce bureau a été celui de M. Saint-Marc-Girardin. Nous le donnons en entier :

Je n'ai, a-t-il dit, que quelques observations à soumettre au bureau. La commission qui sera chargée de rédiger le projet d'adresse, aura beaucoup à faire et surtout beaucoup à apprendre. Car, jusqu'ici le gouvernement n'ayant rien publié ni sur les négociations du traité avec le Maroc ni sur l'arrangement de l'affaire d'Otahiti, il est impossible d'apprécier complètement ces deux événements. La commission qui entendra les explications que le gouvernement ne manquera pas de donner, sera plus à même que nous ne le sommes en ce moment de porter un jugement sur ces événements et de préparer celui de la chambre. Je dirai seulement, à l'égard du traité avec le Maroc qui a été récemment publié, que ce traité, au premier coup d'œil et sans vouloir exprimer une opinion décidée, ne me paraît pas répondre à l'éclat des succès remportés par nos armées de terre et de mer, à la satisfaction qu'ont excitée ces succès et à l'attente de l'opinion publique. Le traité de paix dont il s'agit est assurément plus petit que la bataille d'Isly et la prise de Mogador. Ce n'est pas que la paix, selon moi, ait toujours un caractère plus mesquin que la guerre elle-même, à Dieu ne plaise! La paix a sa gloire et sa grandeur. Mais les traités de paix, en général, donnent le dernier mot des campagnes militaires et proclament hautement de quel côté a été la victoire. Ici, le traité n'a pas eu cet effet. Parcourez-le rapidement et voyez quelle en est la signification. Avec les peuples barbares, la victoire, qui proclame le jugement de Dieu, doit contenir une sorte de châtiment du vaincu. Où est l'aveu des torts que l'empereur du Maroc avait à notre égard? Point d'indemnité, c'est-à-dire point d'amende pour le perdant. Je sais qu'on dit que l'indemnité, si elle avait été stipulée dans le traité, n'aurait certes pas été payée. En parlant ainsi, veut-on dire qu'on n'a inséré dans le traité que des clauses sur l'exécution desquelles on n'a aucun doute et aucune incertitude? Veut-on dire, par exemple, qu'on est sûr qu'Abd-el-Kader sera poursuivi par les troupes marocaines jusqu'à ce qu'il soit pris et interné dans une ville du littoral? — J'ai entendu un autre argument (car, à défaut de publication, nous sommes forcés de nous attacher aux conversations); on dit que le sultan du Maroc n'aurait jamais consenti à abaisser l'orgueil mahométan jusqu'à payer un tribut aux infidèles; que nous nous serions heurtés ou contre un préjugé ou contre une conviction religieuse. On oublie, en parlant ainsi, que, dans plusieurs traités faits de nos jours avec des États mahométans, les souverains chrétiens n'ont pas cru se montrer trop intolérants en exigeant une indemnité de guerre. Voyez le traité de Tourkmantchai entre la Perse et la Russie en 1828 : le schâh de Perse s'engage à payer à la Russie une contribution de guerre. Voyez aussi le traité d'Andrinople : la Porte ottomane s'engage à payer à la Russie également une contribution de guerre. N'y a-t-il donc que les mahométans qui traitent avec nous, qui aient trop de religion pour jamais ne nous payer un sou!

Je sais bien que toutes les guerres doivent finir par un traité de paix, et je ne demandais pas que la guerre du Maroc s'éternisât. Mais, quand les soldats et les marins ont fait leurs glorieuses œuvres, et que les diplomates arrivent pour faire la leur, que doit-on leur demander? On doit leur demander de faire en sorte de recueillir, sinon d'augmenter les avantages que la victoire a préparés. Ici, il n'en a pas été de même : le traité a restreint et diminué la victoire, et il l'a restreinte en se hâtant d'une manière étrange. Il est bon que la victoire aille vite; il n'est pas bon que la paix soit si pressée et si hâtée qu'elle ne se donne pas le temps de recueillir les fruits de la victoire.

Je ne dirai rien de l'affaire de Taïti, de l'indemnité qu'on prétend allouée à M. Pritchard, du rejet ou du désaveu exprimé sur la conduite de M. d'Aubigny. Le ministère n'a rien publié : nous devons donc nous garder de rien préjuger à cet égard.

J'ai fait la part des scrupules qu'a excités dans mon esprit le discours de la couronne. J'aime à m'associer à la joie que le roi témoigne avoir ressentie des hommages que le peuple anglais adressait au représentant couronné de la France; car qui peut douter que ce ne soit au représentant couronné de la France de 1830, au monarque constitutionnel, au fondateur d'une dynastie vraiment populaire et nationale, que s'adressait l'enthousiasme du peuple anglais? Si quelques personnes voulaient attacher à cette réception une date tout-à-fait momentanée et tout-à-fait ministérielle, je m'en plaindrais comme d'une pensée qui rapetisserait cette visite et qui lui ôterait son caractère historique.

On voit que, loin d'être ennemi de l'alliance anglaise, j'en suis fort partisan. Oui, l'alliance de la France et de l'Angleterre doit, comme nous le disions en 1836 et en 1837, maintenir la paix de l'Europe et donner à la France une situation digne et forte. Mais cette alliance ne doit pas se borner à ne pas se tirer des coups de canon dans les mers du Sud pour deux ou trois îlots. Ce n'est pas être alliés que de ne pas être ennemis. L'alliance des deux plus grandes nations de l'Europe doit avoir une plus grande efficacité et une plus haute portée. Cette alliance doit, si elle est réelle et sincère, comme je n'en doute pas, profiter à la civilisation; elle doit aider en Orient à la régénération des populations chrétiennes et à l'affermissement des États nouveaux, que le cours du temps a créés et semble vouloir créer dans cette partie du monde. Cette alliance, enfin, ne doit pas être inerte et impuissante; pour qu'elle soit durable, il faut qu'elle soit active.

Il y a peut-être en Europe deux principes qui sont aux prises; il y a un principe de guerre et de conquête, un principe qui songe à remanier les États; il y en a un autre qui songe, au contraire, à les consolider, à les faire fructifier par la paix et à tourner leur énergie guerrière contre la barbarie anséatique ou africaine. Je suis heureux que le roi des Français ait été salué en Angleterre comme le représentant du principe de la paix ainsi entendu.

M. BETHMONT développe avec force les considérations présentées par le préopinant, et adresse une question au gouvernement au sujet du droit de visite.

M. le ministre de l'agriculture et du commerce, en répondant aux trois orateurs, s'efforce de prouver, quant à la loi d'enseignement, qu'elle est toujours l'objet des préoccupations du gouvernement; quant au Maroc, qu'il eût été inutile de stipuler le remboursement des frais de la guerre, vu l'état des finances de cet empire; qu'il en serait résulté de nouvelles difficultés et de plus grandes dépenses pour la France, obligée d'occuper et de rétablir les ports de Tanger et de Mogador.

Quant au droit de visite, le ministre dit que cette question est l'objet de négociations sérieuses.

M. HÉBERT parle dans le même sens.

M. Hébert a été nommé commissaire par 22 voix contre 17 données à M. Bethmont.

En résumé, la commission de la chambre des députés chargée de rédiger le projet d'adresse en réponse au discours du trône est ainsi composée :

1er bureau, MM. de Peyramont; 2e, le comte d'Angeville; 3e, Gauthier de Rumilly; 4e, Réal Félix; 5e, de Latournelle; 6e, Muret de Bord; 7e, Saint-Marc Girardin; 8e, le maréchal Sébastiani; 9e, Hébert.

La commission des pétitions est composée :

1er bureau, MM. de Maingoval; 2e, de Sainte-Aulaire; 3e, de Stéphande; 4e, Lenoble; 5e, Lebobe; 6e, Liadières; 7e, Genty de Bussy; 8e, le général Paixhans; 9e, le vicomte Siméon.

Le commission de comptabilité est composée :

1er bureau, MM. Lacaze (Henry); 2e, Oger; 3e, Manuel; 4e, Cornudet; 5e, Saunac; 6e, Croissant; 7e, Monnier de la Sizeranne; 8e, de Chassiron; 9e, Lemaire.

Une lettre écrite par une personne de l'équipage de la frégate de la *Reine-Blanche*, qui vient de conduire en France l'amiral Dupetit-Thouars, rend compte de l'épisode suivant, dont nous croyons pouvoir garantir l'authenticité :

« Le 12 décembre dernier, la frégate la *Reine-Blanche* venait de doubler le groupe des Açores, lorsqu'elle aperçut un bâtiment ayant son mât de misaine renversé : c'était le trois-mâts anglais la *Lucie-Anne*. La mer était alors très méchante. Le canot-amiral, envoyé à la rencontre du navire qui donnait le signe de détresse, n'arriva à portée de la voix qu'à force de difficultés et de dangers. On sut enfin par lui que la *Lucie-Anne* demandait un médecin. Celui de la frégate s'y transporta aussitôt. Le trois-mâts était gravement avarié; il manquait de vivres depuis cinq jours. Sur seize personnes qui s'y trouvaient atteintes du scorbut, cinq subissaient en même temps le râle de la mort. Touché par le récit de telles extrémités, le contre-amiral Dupetit-Thouars fit passer des vivres et des médicaments au capitaine anglais, l'engagea à abandonner son bâtiment, et lui offrit de le recevoir à bord de la frégate française, lui, tout son équipage, et les objets les plus précieux de son chargement. Les secours en nature furent seuls acceptés, et, bientôt après, la *Lucie-Anne* disparut à l'horizon, se dirigeant sur Liverpool, où elle n'a pas dû arriver saine et sauve.

» Pendant leur lutte opiniâtre contre les flots pour se porter au devant du malheureux navire, plusieurs de nos matelots tombèrent à la mer; heureusement personne ne périt; le canot seul souffrit de grands dommages. A la vue de ce spectacle, quelques femmes de la suite de la princesse brésilienne perdirent connaissance. »

Faits divers.

M. le ministre du Brésil en France et M. d'Abrantès, envoyé brésilien près la cour de Berlin, sont partis mardi de Paris pour aller au devant de LL. AA. II. le comte et la comtesse d'Aquilla.

— Aussitôt après son arrivée ici, M. le contre-amiral Dupetit-Thouars a quitté Paris pour se rendre à Versailles et s'y reposer des fatigues de son long voyage. L'amiral n'a encore vu personne, à l'exception cependant du ministre de la marine, qui est allé à Versailles lui rendre visite et qui a eu avec lui un long entretien. (*Patrie.*)

— L'Académie française, qui s'était réunie avant-hier, n'a pu, en présence de l'affreux malheur qui vient de frapper son illustre secrétaire perpétuel, procéder à ses travaux accoutumés. Sur la proposition du président, la séance a été levée après la lecture du procès-verbal.

— La chambre des pairs n'a pas encore tenu de séance publique; mais, si nous sommes bien informés, les conversations qui ont eu lieu dans le sein de ses bureaux annoncent des dispositions à peu près analogues à celles qui ont animé la chambre des députés dans ses premières séances. La noble chambre paraît, elle aussi, être d'avis que la politique de concessions du ministère va trop loin, et qu'il est temps de l'arrêter dans la voie où il est engagé. Ce sont là, en effet, des considérations qui ne pouvaient manquer de réveiller les instincts conservateurs de la sage assemblée qui siége au Luxembourg. (*Revue de Paris.*)

— Nous laissons au *Courrier Français* toute la responsabilité de la Saint-Barthélemy suivante : « L'entreprise générale pour la destruction des rats dans six départements, celui de la Seine compris, vient de commencer ses opérations destructives à la Bibliothèque royale, rue Richelieu, infestée, comme on sait du reste, par des milliers d'individus appartenant à la grande famille des quadrupèdes rongeurs. Dans l'espace de trois jours, plus de 1 200 rats ont été pris. Voici ce qu'on fait de leurs cadavres. La peau est enlevée avec soin, elle fera de superbes fourrures quand elle aura été préparée. Le cadavre proprement dit est envoyé à une usine à Grenelle. Là on le fait bouillir pour en obtenir la graisse avec laquelle on fait d'excellente bougie. La chair qui provient du dépeçage est employée à nourrir les oies, les canards et les cochons. Enfin avec les fémurs et les tibias, qu'on dit fins comme de l'ivoire, on fait des cure-dents et des cure-oreilles. Comme on voit, rien n'est perdu. »

— Nous lisons dans l'*Impartial du Bas-Rhin* :

« On vient de découvrir dans les montagnes du Bonhomme une [illegible] de rochers du marbre le plus précieux (sépentine et siénide). En ce moment, on fait un essai d'exploitation; et si toutes les probabilités se confirment, la commune du Bonhomme sera dotée d'une des plus belles carrières de marbre. »

fois à Saint-Loubès, d'où ils donnèrent connaissance à Bordeaux des événements qui venaient de s'accomplir.

« Par suite de cet avis, une compagnie du 45e, un escadron du 1er régiment de chasseurs et vingt gendarmes supplémentaires ont reçu l'ordre de se diriger hier matin sur Saint-Loubès, où M. le préfet et M. le procureur du roi se sont pareillement rendus. En présence de cette force imposante, la justice a repris son cours, l'émeute s'est apaisée, dix à douze arrestations ont été opérées, et tout porte à croire que dès aujourd'hui les magistrats instructeurs rentreront à Bordeaux. »

— La même feuille signale à ses lecteurs un nouveau genre de placement de marchandises.

Il y a deux ou trois jours, un individu se présente chez un débitant de tabac, auquel, par forme de conversation, il dit être commis-voyageur ; puis il offre, avec l'éloquence habituelle du métier, divers articles de quincaillerie, bagues, pipes, boutons, etc. Le marchand, trouvant la marchandise à son gré, en achète pour 20 fr. Le prétendu commis donne son adresse et se retire.

Une demi-heure ne s'est pas écoulée qu'un particulier bien couvert, et se disant capitaine de navire, entre dans le débit, achète des cigares et engage, à son tour, une conversation à propos de la garniture des vitrines où le marchand s'était empressé de placer les objets achetés au commis-voyageur. Le capitaine les trouve fort beaux ; voilà ce qu'il lui faudrait pour former une pacotille. — Je puis vous la procurer, dit le débitant ; — Que voulez-vous y mettre ? — Mille francs et plus, répond le capitaine qui dépose alors 30 fr. d'arrhes sur le comptoir, et qui s'offre à revenir dans la soirée pour chercher la pacotille en question.

Après le départ du capitaine, on devine que le marchand de tabac se rend en toute hâte chez le commis-voyageur, qui s'empresse de céder tout ce qu'on lui demande, en échange de mille francs en billets et bonnes pièces ayant cours. Le marchand joyeux, pensait alors très certainement pouvoir doubler son capital ; dans cette espérance, il fait et refait sa facture ; mais le temps s'écoule et le capitaine ne paraît pas. Trop tard, malheureusement, le débitant commence à réfléchir que le pacotilleur pourrait bien être un chevalier d'industrie. Pour s'en convaincre, il se rend à la police, qui, dès le premier coup-d'œil, soupçonne qu'au lieu d'un fripon il y en a deux. C'était effectivement la vérité.

MM. les commissaires de police se mirent en campagne, et l'un d'eux, M. Chauvin, se dirigeant sur Libourne, fut assez heureux pour mettre la main sur le commis et sur le capitaine ; l'un a été arrêté jeudi et l'autre hier matin ; ils étaient encore porteurs d'une partie des fonds enlevés au marchand de tabac.

Pareille friponnerie a été commise à Nantes par les mêmes individus.

— On écrit de Palais, Belle-Ile-en-Mer, au *Lorientais*, qu'au moment où un bataillon du 4e de ligne traversait un pont provisoire établi sur le bassin à flot de l'écluse, un enfant de six ans se trouva, par suite d'un mouvement qui eut lieu pour livrer passage à la troupe, acculé au parapet et tomba dans la mer. Le sieur Granger, voyant un rassemblement se former sur le bord du bassin, accourut et n'hésita pas un instant, malgré l'excessive rigueur du froid, à se jeter à l'eau pour sauver l'enfant que le courant entraînait. Il parvint à l'atteindre et le ramena près du radier de l'écluse pour y attendre du secours, ses forces paralysées par le froid ne lui permettant pas de conduire l'enfant à la rive. On s'empressa de lui tendre une longue règle prise parmi les instruments des ouvriers qui travaillaient au pont. Granger la saisit et y resta attaché jusqu'au moment où une barque vint recueillir lui et l'enfant qu'il avait sauvé. Granger a déjà retiré des flots deux autres enfants qui se noyaient. Sa courageuse conduite vient d'être portée officiellement à la connaissance de l'autorité, qui ne peut la laisser sans récompense.

— On écrit de New-York, le 2 décembre :

« Les célèbres jumeaux siamois Chang et Eng, qui se sont successivement montrés à Paris, à Londres et dans toutes les capitales de l'Europe, après avoir gagné des sommes considérables, se sont fixés dans la Caroline du Sud, et ont acquis, près de Wilkes, une superbe propriété. Un journal américain annonce qu'ils ont épousé les deux sœurs ; les austères puritains du pays révoquaient en doute la possibilité d'une telle union, mais rien n'est plus réel. Mme Eng et Mme Chang vivent en parfaite intelligence ; elles ne sont pas moins intimement liées au moral que leurs maris le sont entre eux au physique. Elles ont mis au monde chacune une jolie petite fille. Les deux cousines se ressemblent tellement, qu'on les prendrait pour jumelles. On assure que le couple ainsi triplé va recommencer le cours de ses exhibitions afin de subvenir aux dépenses qu'entraînera l'accroissement probable de la famille.

— On écrit de Copenhague, le 21 décembre, qu'un des membres de la chambre représentative, ayant interpellé le ministre sur la question de savoir s'il était vrai que l'escadre danoise du Maroc eût été rappelée, sur une intimation de lord Aberdeen au ministre de Danemarck à Londres, et ayant demandé si l'empereur du Maroc avait consenti à renoncer à l'avenir à réclamer un tribut du Danemarck, il a reçu pour réponse que les né-

[...] un patrimoine considérable en frais judiciaires. Ses héritiers, tous collatéraux, ont résolu de renoncer aux nombreux procès que le défunt a laissés, car ils ne veulent pas sacrifier la modique succession de M. di Massino à la poursuite d'affaires qui, même dans le cas d'une issue favorable, les constitueraient en perte.

— On écrit du camp San Roque (en face de Gibraltar) : « Le 18 décembre les révolutionnaires espagnols devaient tenter un coup de main dans la campagne de Ximena et essayer de s'emparer du château fort de Gaucin. Les autorités, avisées à temps, ont pris toutes les mesures nécessaires pour s'opposer à cette levée de boucliers, et la tranquillité n'a pas été troublée. (*Heraldo.*)

Après huit jours de pathétiques débats, l'affaire Delcoudere, l'assassin du malheureux Brochard a été jugée le 23 aux assises de Périgueux. Delcoudere a été condamné à la peine de mort, Marie Grolhier, servante de la victime, à la même peine, et Thibald à 10 ans de travaux forcés, une heure d'exposition et la surveillance de la haute police.

Marie Grolhier est, en outre, déclarée indigne de la succession de Brochard, et elle aura à restituer aux héritiers de son ancien maître, les sommes saisies sur sa personne ou dans sa paillasse, moins une somme de 800 fr. que la cour regarde comme le salaire de 15 années de services non rémunérés.

On lit, au sujet de ce procès, dans le *Conservateur de la Dordogne :*

« A ce moment, nous le disons, la douleur dans l'âme et la rougeur au front, il s'est trouvé dans la foule des hommes assez oublieux de toute pudeur, de tous sentiments humains, pour hurler d'ignobles *bravos*. Il s'est trouvé dans cette foule que nous n'accusons pas de l'horrible joie dont on a insulté des victimes que la loi venait de frapper, mais qui n'a pas imposé silence à ceux qui la déshonoraient, il s'est trouvé des citoyens qui ont préféré imiter la cruauté du cannibale, que le recueillement respectueux du chrétien en présence du malheur. Puisse, pour l'honneur de la civilisation, un tel spectacle ne plus se renouveler, et l'enceinte de nos cours d'assises ne plus retentir des cris horribles qui nous ont déchiré le cœur !

» Delcoudere se traîna plutôt qu'il ne marcha jusqu'à la maison d'arrêt. Arrivé là, on dut lui retirer ses vêtements pour lui donner un autre costume, celui des prisonniers, et il fut transféré immédiatement dans le cabanon des condamnés à mort. Il refusa d'abord de manger, protestant qu'il voulait mourir, et que l'exécution n'arriverait jamais aussi tôt qu'il le désirerait. Cependant le soir, après avoir reçu les consolations de M. l'abbé Audierne et celles de M. l'abbé Vèze, aumônier des prisons, il consentit à prendre quelque nourriture, et parut avoir retrouvé assez d'appétit. Ce malheureux a reçu la visite de son défenseur et de plusieurs avocats, mais à tous il a déclaré ne vouloir pas faire appel. Ce matin, il pleurait abondamment, lorsque M. Vèze, dont la mission pénible et dévouée a commencé hier, est venu le retrouver. Ce digne ecclésiastique n'a pu obtenir de lui aucune parole.

» Quant à Marie Grolhier, elle n'eut le sentiment de l'arrêt qui venait de la frapper, que lorsqu'elle se vit entourée des sœurs de charité, et qu'on la déshabillait afin de la vêtir de la toilette des condamnées. Elle s'évanouit aussitôt, et ne reprit ses sens que pour jeter des cris déchirants et se frapper la poitrine avec violence. — Les bonnes religieuses ne purent parvenir à la calmer, et, ce matin encore, lorsque, sortant d'un cabanon pour entrer dans l'autre, M. Vèze lui a offert les sublimes consolations de son ministère, elle n'a prononcé que ce mot : *l'échafaud!* — L'échafaud !... l'échafaud !... disait-elle en s'arrachant les cheveux. Tout s'est borné à cette exclamation désespérée.

» Nous n'avons pas besoin de dire que Thibald est tout joyeux d'avoir échappé au sort de ses co-accusés, et il a manifesté ce sentiment d'une manière non-équivoque.

» On assure que M. le procureur-général va s'occuper d'une demande en commutation de peine en faveur de Marie Grolhier.

Cours des farines (par 100 kil.).

Halle de Paris du 2 janvier. — Gruau 49,70. — 1re marque 33,75 à 35; 2e 29,95 à 32,50; 3e non cotée; 4e 22,95. Le cours moyen du jour est de 30,69 et le cours de taxe 32,38. Il est arrivé 1533 q. 95 kil., les ventes seront élevées ensemble à 736 q. 35 kil. Ce qui porte le restant à 11 276 q. 18 kil.

Marché aux bestiaux (prix du kil. sur pied.).

Poissy, 2 janvier. — Sur 1 648 bœufs amenés, 1 588 se sont vendus 1,20-1,08-0,98. — 51 vaches, toutes vendues 1,08-0,94-0,80. — 651 veaux, tous vendus 1,58-1,20-1,02. — 4 996 moutons également vendus sans renvoi 1,42-1,21-1,06.

Viande abattue (le kil.).

Paris, marché du 1er janvier. — 22 661 kil. de bœuf à 1,40-1,20-

Bourse du 2 janvier 1845.

Aujourd'hui, au moment de la liquidation des rentes de décembre, il s'est manifesté quelques découverts dont le remplacement a donné lieu à une hausse de trente centimes.

Les chemins de fer ont un peu monté, principalement ceux de Versailles rive gauche, et de Marseille, dont l'amélioration est de 11 fr. 25 c. sur les cours de la veille.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :

Emprunt, 86 30, 35. — Belge, 62 30, 25. — Grand'Combe, 1550. — Oblig. id. 1147 50. — Autriche, 425, 422 50. — Id, métalliques, 112 1/2. — Espagne passive, 6 3/4. — 3 0/0, 37. — Jouiss. des 4 canaux, 135. — Id. Bourg. 100. — Zinc, Vieille-Montagne, 4 500, 4 510. — Aveyron, 3,750. — Lin Maberly, 570.

Chemins de fer non constitués : Bordeaux, 640. 642 50. — Vierzon, 737 50. — Boulogne, 590, 595. — Sceaux, 00.

A terme : Emprunt, 86 05, 40. — Id. fin courant, 86 10, 45. Belge 1840, 104 1/2.

5 0/0 compt.	1er c. 120 65	P. H. 120 65	P. B. 120 65	der c. 120 65	hier 120 [illegible]
— fin cour.	120 75	121 05	120 75	121 »	120 60
— en liquid.	120 40	120 70	120 40	120 70	120 25
3 0/0 compt.	85 10	85 10	85 10	85 10	85 [illegible]
— fin cour.	85 10	85 40	85 10	85 40	85 0[illegible]
— en liquid.	84 95	85 20	84 90	85 15	8[illegible]

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFes S. la C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFFes le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	104 1/2	» »/»	»
4 0/0....	» »	» »	» »	— Portugais.	60 3/4	60 1/2	B. » 1/[illegible]
O. de la V.	» »	» »	» »	Esp. D. active	37 »/»	» »	H. » 1/[illegible]
B. de Fr.	3200 »	3195 »	» »	5 0/0 Naples.	96 »	» »	»
C. L. 5000	» »	» »	» »	— Romain.	104 1/2	» »/»	»
4 — 1000	» 50	» »	» »	Obl. Piémont.	» »	» »	»
C. hyp...	» »	» »	» »	Emp. d'Haïti.	400 »	» »	B. 2 50
4 Can....	1267 50	» »	H. 2 50	Banq. belge.	635 »	» »	H. 5

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.	» »	» »	» »	En liq. 1021 25.	H. 3 75
V. R. Dr.	432 50	» »	B. 2 50	— 480, 485.	H. 2 50
— R. G.	» »	» »	» »	— 388 75.	H. 11 25
Orléans.	1137 50	1140 »	» »	— 1137 50, 1140.	»
Strasb...	305 »	» »	B. 3 75	— 305, 307 50.	B. 3 75
Rouen..	1045 »	1048 75	H. 1 25	— 1046 25, 1047 50.	H. » 50
Havre...	825 »	» »	H 2 50	— 825.	H. 2 50
Marseill.	» »	» »	» »	— 932 50, 933 75.	H. 11 25
Montpel	» »	» »	» »	—	»

LONDRES 31 DÉC.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Consol..... 100 1/4 3/8.	Av..... 84 95 90.	F. p. 35 45 60 d. un.
	Ap..... 85 40.	70 80 d. 50.
Prix de compensation.		F. p. 121 90, 122 30 d. 50.
	Rep. fin c. F. pr.	
5 0/0 120 60.	3 0/0, 15 20	
4 1/2 113.	5 0/0, 32 1/2 37 1/2	Strasb., 310 d. 10.
4 0/0 108.		
3 0/0 85.	Bons du trésor.	
Emprunt, 86 30.	3 1/8	

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 81,50 à 82,00 ; courant du mois, 83,00 à 00,00 ; 4 premiers mois 1845, 83,00 à 83,50 ; 4 mois d'été, 85,00; 4 derniers mois, 87,00 à 88,00.

LILLE — Colza, 75,50 à 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 93,00 à 94,00; courant du mois, 87,00 à 88,00, février, 84,00 à 85,00; 4 premiers mois, 84,00 à 85,00; 4 mois d'été, 81,00 à 83,00; 4 derniers, 81,00 à 82,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 90 fr. les 100 kil.

L'un des Gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 3 janvier.

7 h. »/» OPÉRA. — Marie Stuart.
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Marie Stuart.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Joconde. Guittarero.
7 h. 1/2 ITALIENS.
7 h. »/» ODÉON. — Marie Tudor.
6 h. »/» VAUDEVILLE. — Paris. Péché. Mansarde. Un Jour.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Première rep. English Importation. Pauvre Jacques
6 h. »/» GYMNASE. — Yvan. Rebecca. Mme de Cérigny. La Tirelire.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Petites Bonnes. Une Averse. Tête de Singe.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Dame de St-Tropez.
6 h. »/» AMBIGU. — Orphelines d'Anvers.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Corde de Pendu.
6 h. »/» COMTE. — Wamba, Mort aux rats. Maison des Fous. 3 Frères.
6 h. »/» FOLIES. — Estelle. Premières armes du Diable.

Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

Sur l'exclusion des Classes agricoles.

Si, dans l'examen des questions qui intéressent le plus l'humanité, des erreurs pouvaient être commises par des hommes comme M. de Lamartine, de pareils noms donneraient à ces erreurs une puissance trop grande, pour que chacun ne dût pas s'efforcer d'y apporter sa part d'obstacles.

Le sentiment de ce devoir, soulevé en moi par la lecture de l'écrit inséré dans la *Presse* du 29, que je lis aujourd'hui, fait taire un instant le sentiment de mon infériorité, et je me hâte de vous soumettre les réflexions qui suivent.

M. de Lamartine pense, « qu'en ce qui concerne le *droit au travail*, la société doit le reconnaître, le proclamer et l'instituer... » que la société, au point de perfection morale et de perfection » matérielle... où elle tend, ne peut pas se borner, sans déshonneur et sans crime, au rôle passif du *laissez faire* et du *laissez passer*. »

Le bonheur que nous éprouvons en présence de cette adhésion à l'une des pensées capitales de Fourier est, malheureusement, altéré par des réserves et des exceptions que nous ne saurions trouver justes.

« Laissons de côté, dit l'illustre écrivain, le travail agricole, qui » n'est point sujet, de sa nature, aux instabilités du travail manu- » facturier, qui donne, avec un salaire modéré, mais égal, un tra- » vail constant, qui nourrit l'homme avec le produit direct du tra- » vail, et emploierait plus de bras qu'il ne peut s'en procurer...

» Laissons de côté encore le travail purement local et élémen- » taire, qui ne produit jamais plus qu'on ne lui commande, qui vit » sur place, qui vit sous son toit, qui vit de peu... Le sort de tous » ceux-là est hors de cause... »

Le sort de tous ceux-là, nous le disons avec la conviction d'un homme qui connaît parfaitement leur vie intime, *le sort de tous ceux-là* ne peut paraître *hors de cause* qu'aux hommes qui ne le connaissent qu'imparfaitement; qu'aux hommes qui n'ont ni le temps ni la mission de visiter le paysan pendant les rigueurs de l'hiver où le travail est suspendu, et pendant ses maladies; qu'aux hommes qui ne savent pas de quoi se compose le pain des campagnes, qui ne savent pas que le pain et la pitance qu'on y ajoute sont les causes continuelles de ces maladies chroniques qui détériorent la population au point de rendre souvent si difficile le recrutement de nos armées.

L'ouvrier de nos grandes villes (ce n'est pas nous, assurément, qui voudrions le mettre *hors de cause*, car nous avons long-temps aussi vu de près sa misère), l'ouvrier des grandes villes n'a pas toujours du pain; mais quand il en a, ce pain est bon; et quand la maladie survient, l'hôpital le recueille, l'hôpital avec ses soins, éclairés du moins; tandis que l'homme des champs meurt sur son grabat, sans couvertures, dans l'ordure souvent; sous son toit ouvert à tous les vents; sans soins assidus du médecin, qui demeure où est la terre, et dans l'état d'isolement où sont les travailleurs, loin de *pouvoir employer plus de bras qu'il ne peut s'en procurer*, en emploie partout dix où il n'en faudrait que deux.

Il meurt enfin, autrement qu'il ne devrait mourir, parce que, si *le travail agricole donne un travail constant*, il est loin de donner toujours ce qui est indispensable à l'existence du cultivateur; parce que les insectes, la pluie, la sécheresse et la grêle ont pu détruire ses moissons et qu'il n'existe point, en général, autour de lui, de bureaux de charité chargés d'alléger sa misère, ni de classe solidaire avec lui de ces désastres.

Non, M. de Lamartine, ces hommes-là ne doivent pas être mis hors de cause, et si les paysans qui entourent Saint-Point ne vous offrent pas de tableaux aussi douloureux que celui que j'ai du vous peindre, c'est que vous avez pu et que vous avez su (soyez-en béni), répandre le bien-être autour de vous, comme vous répandez dans le monde de belles, de grandes, de nobles idées; c'est que vous avez oublié les misères que vous avez soulagées, que vous avez détruites; c'est qu'enfin vous oubliez que toutes les communes de France ne possèdent pas une pareille Providence.

Faudrait-il donc les mettre *hors de cause*, parce que, presque totalement en dehors du mouvement des idées et généralement privés de toute instruction, ils auraient beaucoup moins que les ouvriers des grandes villes le sentiment de leurs misères matérielles et point du tout celui de leurs misères morales?

Faudrait-il enfin les y mettre parce que (ce qui est encore plus vrai) ils dissimulent, par un juste amour-propre, et nient avec beaucoup d'adresse la connaissance qu'ils ont d'un grand nombre de ces misères, connaissance qui sert de base à l'envie, à l'inimitié qu'ils nourrissent si cordialement contre tous ceux que le sort a placés dans des conditions meilleures?

Cette pensée-là, nous en sommes convaincu, est loin de celle de M. de Lamartine; aussi, quand il aura jeté un regard plus étendu et plus profond sur la misère des habitants des campagnes, il ne les exclura plus des bénéfices de la grande œuvre qui se prépare et à laquelle, malgré ses restrictions, il donne aujourd'hui même de si remarquables adhésions.

Le *Moniteur* enregistre, comme d'habitude, la suite des discours adressés au roi et des réponses de sa majesté. Ce que nous en avons cité hier suffit amplement pour donner une idée de toutes ces fastidieuses paraphrases des mêmes banalités. L'optimisme adulateur, qui en est le ton général, s'élève, dans quelques-unes à des proportions fabuleuses. Voici, d'une part, M. le comte Portalis, premier président de la cour de cassation, qui avance que « durant le court espace de quatorze années, il a été versé sur le monde civilisé plus de bienfaits que n'en avaient répandu des siècles entiers à d'autres époques. » Voici, d'autre part, M. Barthe, l'ancien carbonaro, aujourd'hui premier président de la Cour des comptes vant le Maître comme son ouvrage?...

La réponse du roi à M. Barthe renferme un passage qui pourrait donner lieu à de singuliers commentaires. « Presque tous les maux » que nous avons soufferts, a dit Louis-Philippe, sont le résultat » d'une erreur trop commune, qui consiste à se méprendre sur la » véritable direction des routes dans lesquelles nous nous enga- » geons, et qui nous conduisent trop souvent *à un but diamétrale- » ment opposé à celui que nous voulions atteindre*. » Il est sûr que M. Barthe, lorsqu'il jurait sur le poignard des carbonari l'amour de la liberté et la haine des rois, ne devait guère s'attendre au but où l'a conduit la route dans laquelle il s'engageait. Ou plutôt, nous nous trompons, il y a des ambitions qui ne sont que des appétits et pour lesquelles les plus saintes causes ne sont que des moyens d'arriver à un but de jouissances individuelles, à la fortune et aux places largement rétribuées.

M. le baron Séguier n'a pas été moins ingénieux que les années précédentes à trouver des formules complimenteuses qui n'appartiennent qu'à lui. Dans son bouquet d'étrennes, il a mis « les feuil- » les du laurier (qui), loin de se ternir, ressortent davantage entre » celles de l'olivier. » Il a dit au roi : « Les Enfants de vos Enfants » se sont accrus. La capitale a entendu avec joie le canon qui sa- » luait la Fille naissante de notre jeune Amiral, et répondait au » canon des triomphes paternels. »

Après ces coups de canon est venu M. Halévy, au nom de l'Institut, qui a, du moins, fait entendre quelques paroles sensées et dignes. Nous citons :

« La paix aujourd'hui n'est plus la mère des vains loisirs : à ses côtés marchent le travail et l'étude. Aussi partout s'étend le bienfait de l'instruction; partout, dans tous les rangs, pénètrent les vives et salutaires influences de la science qui rend l'homme libre et fort, de la philosophie et des lettres qui l'éclairent, des arts qui le charment et l'ennoblissent. »

Sortant ainsi du cercle des flatteries, l'orateur de l'Institut a donné au roi l'occasion d'exprimer une pensée judicieuse :

« Toutes les connaissances humaines, a dit Sa Majesté, se prêtent un mutuel appui. A la dernière Exposition des produits de l'industrie nationale, on a pu reconnaître combien l'assistance des arts et des sciences était utile au développement de l'industrie. »

Nous aurions voulu que cette idée de l'assistance mutuelle que se prêtent les sciences, les arts et l'industrie eût été accompagnée d'une expression de sympathie pour les agents de ces trois puissances, qui sont les ressorts de la sociabilité humaine. Néanmoins, nous sommes heureux d'en finir avec la nauséabonde phraséologie du jour de l'an par quelques lignes que puissent avouer la raison et la dignité de l'homme.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS (1).

Première partie.

X. — L'AGNEAU BLANC.

Obéissant à l'invitation de Mme de Luxeuil, Marcel avait d'abord indiqué à Honorine les fleurs les plus rares, en joignant quelques explications; mais il s'aperçut bientôt que, tout en lui prêtant une attention polie, la jeune fille cueillait de préférence les fleurs les moins précieuses et les mieux connues. Il lui en fit la remarque avec un sourire.

— C'est que celles-ci sont de vieilles amies, répondit Honorine en souriant à son tour; je les connais depuis mon enfance, et elles ont pour elles le souvenir, tandis que les autres n'ont que leur beauté.

— Alors je me tais, reprit de Gausson, car je me reprocherais de porter la plus légère atteinte à cette fidélité d'affection; mais puisque vous cherchez des souvenirs, en passant de l'autre côté de cette charmille, vous trouverez une tonnelle de clématites et de rosiers du Bengale pareille à celle du Sacré-Cœur.

— Comment savez-vous cela? demanda Honorine étonnée.

— Autant qu'il m'en souvient, reprit Marcel, on la trouvait à droite du grand préau, à quelques pas d'une corbeille d'hortensias....

La jeune fille parut stupéfaite.

— Mais vous avez donc visité le jardin du couvent! s'écria-t-elle.

— J'étais bien enfant, reprit de Gausson; cependant tout m'est encore présent. Il y avait alors, au bout du jardin, une petite serre couverte de chaumes.

— Elle y est encore! s'écria Honorine, heureuse de trouver quelqu'un qui connût les lieux où elle avait été élevée.

— Plus bas on voyait des couches pour semis...

— Justement. Ah! vous n'avez rien oublié.

— C'est que moi aussi j'ai laissé là un souvenir, dit Marcel doucement; cette visite au Sacré-Cœur se rattache à une des sensations les plus charmantes de mon enfance.

Honorine le regarda avec une expression de curiosité timide.

— Vous aviez peut-être au couvent quelque parente? demanda-t-elle.

— Personne, répondit de Gausson; mais ma mère connaissait la supérieure, et ne manquait jamais de lui rendre visite lorsqu'elle passait à Tours. A l'un de ces voyages je l'accompagnais, et elle me conduisit avec elle.

— Il y a long-temps, alors?

— J'avais environ neuf ans. La prieure, après m'avoir fait beaucoup de caresses, appela une petite fille de cinq ans au plus, et nous envoya jouer tous deux dans l'enclos. La première enfance a, encore plus que la jeunesse, ces élans de sympathie instinctive qui font nouer une amitié au premier coup-d'œil. Au bout de quelques minutes la petite fille et moi nous nous aimions sans avoir encore eu le temps de nous connaître. Elle me fit visiter tout le parc en me montrant le chariot dans lequel on la traînait, la balançoire faite pour elle, le petit jardin qu'on lui cultivait, et chaque fois elle me répétait : « Tout cela sera maintenant pour nous deux! » Je tâchais de répondre à cette générosité enfantine par mes jeux et mes caresses. Je l'enlevais dans mes bras et je courais en l'emportant à travers les pelouses; je cueillais les fleurs trop hautes pour ses mains; j'écartais de ses pas les pierres et les ronces; je l'appelais ma petite sœur et elle me répondait en m'appelant son frère! Notre ivresse de joie ne fut interrompue que par l'apparition de la supérieure et de ma mère.

— On venait vous chercher, peut-être? demanda Honorine visiblement intéressée par le récit de Marcel.

— Précisément, reprit-il, mais au premier mot de séparation, la petite fille me saisit dans ses deux bras, en s'écriant qu'elle voulait me garder, que j'étais son frère et que j'avais promis de ne plus la quitter. Tous les raisonnements et toutes les caresses de la prieure restèrent d'abord inutiles. Ce fut seulement sur la promesse de mon prochain retour qu'elle consentit à s'apaiser. Mais au moment où nous allions la quitter, elle nous échappa tout à coup et disparut dans le jardin.

— Et elle ne revint pas? interrompit Honorine, dont la curiosité semblait s'accroître à chaque instant.

— Elle revint au contraire, continua de Gausson, mais portant en faisceau, dans ses petits bras, les plus belles plantes de son jardin arrachées dans leur fleur, et elle s'écria, en me les présentant :

— Tiens, mon frère, tu planteras tout cela chez toi pour te rappeler que tu as promis de revenir.

Honorine ne put retenir un léger cri.

— Je ne pourrais dire ce que ces paroles et cette action me firent éprouver, ajouta Marcel, mais tout mon cœur se fondit. Je courus à la petite fille et je me mis à l'embrasser en sanglotant. Dans ce moment j'aurais tout sacrifié, tout quitté pour demeurer près d'elle. Il fallut nous séparer de force, et le soir même je quittai Tours avec ma mère.

— Et vous n'avez jamais revu cette enfant? dit vivement Honorine, chez qui la fin du récit de Marcel semblait avoir éveillé une émotion confuse.

— Jamais, dit le jeune homme avec tristesse. Ma mère mourut quelques mois après; je fus envoyé au collège, et je n'entendis plus parler du couvent de Tours. Aussi, cette rencontre a-t-elle conservé tous les caractères d'un souvenir d'enfance. Précis et entier pour ce qui devait me frapper alors, il est resté incomplet et confus sur tout le reste. Je me rappelle les lieux, les paroles de la petite fille, son costume; mais je ne pourrais dire quels étaient ses traits, et j'ignore son nom; tout ce dont je me souviens, c'est que la supérieure l'appelait l'*agneau blanc*.

Honorine laissa tomber les fleurs qu'elle avait cueillies.

— L'*agneau blanc*! s'écria-t-elle, mais c'était moi!

Marcel fit un pas en arrière.

— Quoi! dit-il, cette enfant à cheveux blonds et en robe bleue que la prieure appelait sa fille?...

— C'était moi! reprit Honorine; seulement, le temps a bruni la chevelure et mis un terme au vœu qui m'imposait le vêtement couleur du ciel; mais le surnom que m'avait fait donner ma prédilection pour l'agneau représenté dans le tableau de saint Jean, m'a été conservé jusqu'à mon départ du couvent; vous pouvez le demander à ma tante...

— Oh! je vous crois, je vous crois! interrompit de Gausson, qui continuait à la regarder avec un mélange d'étonnement et de joie; oui, ce doit être vous.... quoique grandie, changée; je n'ose dire embellie, vous pourriez croire à une flatterie vulgaire. Ah! cette rencontre doit être mise au nombre des bonheurs inespérés et je devrais en remercier Dieu!

Il y avait tant de saisissement dans l'accent du jeune homme qu'Honorine elle-même en fut troublée : elle ne trouva à répondre que quelques mots entrecoupés, et, pour se donner une contenance, elle se mit à relever les fleurs qui lui étaient échappées. Marcel la regarda faire sans songer à l'aider. Il était tout entier à l'émotion de cette reconnaissance inattendue.

— Ainsi ce que nous nous étions promis, le hasard l'a fait, dit-il après un instant de silence, nous nous revoyons! mais seuls tous deux, et privés des deux protectrices que nous avions à notre première entrevue.

— Ah! c'est là le triste nuage placé entre le présent et tous les souvenirs, dit Honorine dont les yeux devinrent humides.

— Oui, continua de Gausson, et ce n'est point le seul changement apporté par le temps. Alors nous étions des enfants dont le cœur s'ouvrait sans contrainte, maintenant nous avons grandi et nous devons le tenir fermé; il y a quinze ans j'étais le frère de l'*agneau blanc*, aujourd'hui je ne suis plus qu'un étranger pour mademoiselle Honorine Louis.

— Je ne puis regarder comme étrangers les amis de ma tante, fit observer la jeune fille avec embarras.

— Ah! je ne veux pas m'appuyer de ce titre, reprit vivement de Gausson; je suis une connaissance trop nouvelle pour oser me mettre au nombre des amis de madame de Luxeuil et ce n'est point à elle que je puis devoir la bienveillance de sa nièce!... Non, je ne veux faire appel qu'aux souvenirs échangés tout à l'heure, à ces quelques heures passées dans les jardins du couvent, à ces fleurs arrachées que vous veniez m'offrir et dont je ne vous ai point encore payé le sacrifice! c'est au nom de ce passé que je vous prie de retrouver un peu de votre sympathie d'autrefois, de ne pas me confondre avec la foule des admirateurs que le monde va vous envoyer, de me recevoir enfin comme un *candidat à votre amitié*. Je ne demande rien de plus, et si ma prière vous semble étrange, ne vous arrêtez ni à sa forme, ni au lieu où je vous l'adresse, ni à l'heure choisie! il est des instants où l'on ne peut retenir ce que l'on sent; croyez seulement à sa sincérité!

— J'y crois, monsieur, dit Honorine, dont le regard s'était arrêté avec

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844, au 3 janvier 1845.

A LA GAUCHE-BARROT.

Nous venons de lire sous ce titre une brochure de M. Louis Rochat, qui, pour être fort courte, n'en est pas moins pleine de choses très sensées et dont il serait à désirer que ceux à l'adresse desquels elles sont dites voulussent faire leur profit.

L'écrit de M. Rochat se résume en peu de mots : il y a deux politiques, la politique des personnes et celle des choses ; la politique qui fait des intrigues pour s'emparer du pouvoir en renversant des ministères, et celle qui fait des idées pour installer des améliorations et des réformes. Si la gauche, comme parti, s'anéantit et se meurt, c'est qu'elle a préféré la première à la seconde ; si la gauche veut ressaisir la vie, l'influence et la popularité, il faut qu'elle proclame des idées fécondes, qu'elle présente un programme d'améliorations profitables au pays, et qu'elle renonce au jeu de la stratégie parlementaire où elle ne gagne qu'en déconsidération et en faiblesse.

Nous avons, pour notre compte, trop souvent, depuis quinze ans, prêché le thème de M. Rochat, pour ne pas applaudir aux variations pleines de clarté, de force et de raison, qu'il en fait dans son écrit.

Cette brochure a un mérite de franchise, une sincérité de style qui la feront lire des hommes politiques. Si quelque chose peut régénérer, en les transformant, les vieux partis qui s'éteignent faute d'idées, de convictions et de systèmes, ce sont assurément des avertissements aussi clairs et aussi fermes que celui-ci. — Ceux qu'avertit et prêche M. Rochat liront sa brochure parce qu'elle est fort courte et fort piquante ; mais profiteront-ils de ce qu'elle contient de sensé, de juste de profondément raisonnable ? il n'est hélas ! que trop permis d'en douter. Nous espérons peu, et nous désirons nous tromper. Quoi qu'il en soit, faisons pour nos lecteurs quelques citations de la première lettre de M. Rochat : ils y rencontreront, sous un style net et vif, des principes auxquels leur adhésion est dès long-temps acquise.

Sous un gouvernement constitutionnel peuvent être faites deux sortes d'opposition, non pas seulement distinctes, mais profondément différentes : l'opposition contre les choses et l'opposition contre les personnes. Signaler un vice social grave, et faire prévaloir quelque importante réforme destinée à le corriger, voilà le but de la première ; arracher le pouvoir aux mains qui le possèdent pour s'en emparer, voilà le but de la seconde. Tout le travail de la première, c'est de présenter sans cesse et sous toutes leurs faces ses grands principes, de mettre soigneusement en lumière et les biens qu'ils procureraient et les maux auxquels ils remédieraient, de pénétrer chaque jour davantage la nation de leur importance et de la passionner pour leur triomphe. Tout le travail de la seconde, c'est de miner sourdement le ministère qu'elle veut renverser et remplacer. Tantôt elle excitera des divisions entre les membres du cabinet ; tantôt, s'attaquant avec acharnement à ceux d'entre eux qui ont le plus d'in- [illegible] tous les légitimes intérêts du pays une satisfaction complète, vaguement ou explicitement, voilà la mission que les électeurs vous ont donnée : voilà la mission que vous avez acceptée : l'abandonner, ce serait votre déshonneur ; la remplir, votre gloire. Mais ces larges réformes, M. Thiers dans sa position (et les hommes, quelque honorables qu'ils soient d'ailleurs, ne sont-ils pas toujours dominés par leur position ?) ne peut pas les vouloir et ne les veut pas. Son but, le cache-t-il ? c'est non pas seulement de s'emparer du pouvoir, mais de s'en emparer le plus tôt possible. Si M. Thiers acceptait vos principes et s'engageait par cette acceptation à n'arriver aux affaires qu'avec eux et par eux, il faudrait de toute nécessité qu'il attendît, pour y arriver, que ces principes eussent triomphé dans la chambre ou le pays, ce qui exigerait un temps assez long peut-être. Et c'est précisément ce que dans son impatience il ne veut pas attendre.

Mais nous allons plus loin, et nous soutenons que M. Thiers a intérêt à ce que ces principes ne triomphent pas du tout. Comment M. Thiers, admirateur et partisan secret du despotisme pourvu qu'il soit éclairé et grand, comment M. Thiers, si avide d'un pouvoir étendu, aimerait-il des réformes destinées à restreindre le pouvoir ministériel, dont il se croit à chaque instant sur le point de se saisir. Pensez-vous qu'il veuille sincèrement ce gouvernement parlementaire, que parfois, quand il a besoin de ranimer sa popularité, il réclame avec tant de vivacité et d'énergie ? Il n'en est rien. Il ne veut pas plus la prépondérance parlementaire que la prépondérance monarchique ; il ne veut que la prépondérance ministérielle, lui premier ministre. Ce qu'il désire, c'est être le chef absolu d'un ministère, composé d'hommes secondaires qui ne puissent opposer à sa volonté aucune résistance, et cela, sous un parlement corrompu et un roi fainéant. Ce qu'il désire, c'est ce pouvoir immense dont ont joui, particulièrement sous des régences ou de faibles monarques, les Richelieu et les Mazarin, les Ximenès et les Alberoni, les Orlow et les Potemkin, et dont jouit encore de nos jours M. de Metternich ; et il désire ce pouvoir immense pour se livrer en toute liberté à ce goût d'extension territoriale qui le possède.

Il ne peut donc point accepter vos principes, et l'opposition contre les personnes est la seule qui convienne à sa position. Et depuis dix ans en a-t-il fait d'autre ? Jamais.

A entendre M. Thiers, il semble que nous n'ayons plus de garanties politiques à conquérir, que nous jouissions du gouvernement constitutionnel dans toute sa pureté et son énergie. M. Thiers est-il ministre ? Tout est pour le mieux en France. M. Thiers n'est-il pas ministre ? Une seule condition manque à la prospérité et à la gloire de la France, c'est que M. Thiers n'est pas ministre. Tout paraît être là, selon lui. Hors du pouvoir, attaque-t-il jamais les vices des institutions ? Non, mais toujours et seulement la personne même des hommes qu'il veut remplacer. Vous ne suffisez pas, je suffirais ; vous ne couvrez pas la royauté, je la couvrirais ; nous la couvririons, ils la couvriraient, voilà le résumé de sa polémique contre M. Molé. Quelle grande et profonde polémique ! Voulez-vous le résumé de sa polémique contre M. Guizot ? le voici : Vous avez [illegible] fait, très croyable, qu'après s'en être servi pour renverser M. Guizot, M. Thiers serait tout prêt à s'engager, pour prix du pouvoir, à faire voter la dotation.)

Voilà quel a été M. Thiers hors du pouvoir ; au pouvoir, quelle a été sa conduite ? Lui rappelait-on quelques faibles concessions promises par lui à ses alliés ? Cette question ? elle sera réservée. Cette réforme ? elle pourrait être avantageuse, mais elle est inopportune. Et celle-ci ? il y a quelque chose à faire. Paroles évasives à l'aide desquelles les promesses les plus positives étaient éludées, et la bonhomie, la crédulité parlementaires mystifiées.

La thèse que nous venons d'établir, nous défions qui que ce soit de l'ébranler. Nous n'avons pas déclamé, qu'on ne déclame pas ; à nos raisonnements qu'on oppose des raisonnements, à nos faits des fait. Devant cet ensemble de preuves qui ne se rendrait ? Et quelle preuve nouvelle pourrait être exigée ? L'aveu des coupables ? Eh bien ! le voici : « Nous jouerions le même air, mais nous le jouerions mieux. » Vous le voyez, ils ne cachent pas leur intrigue, ils l'étalent au grand jour ; ils n'en rougissent pas, ils s'en vantent. Pour rappeler un mot quelquefois cité, est-ce clair ? Quoi, messieurs, vous, dont le but unique doit être de faire prévaloir quelques grandes réformes, vous allez prendre pour chef un homme qui, par sa position, ne peut pas vouloir ces réformes et qui avoue publiquement devant tous qu'il ne les veut pas ! !

Mais désirez-vous nettement reconnaître, toucher du doigt, si on peut ainsi dire, tout le néant, tout le vide de cette politique purement personnelle, que si malheureusement vous sanctionnez par vos paroles, vos votes et vos journaux ? Examinons froidement, sévèrement, quel profit le pays et vous vous pouvez en entendre. Toute l'opposition de M. Thiers, depuis quatre ans, n'a qu'un but : déconsidérer M. Guizot et saper ainsi pour le renverser le ministère dont M. Guizot est la base. Quel doit être le résultat du renversement de ce ministère ? voilà donc toute la question.

(L'auteur discute les conséquences du renversement, et établit qu'il ne l'ferait point au profit de la gauche).

Depuis dix ans, ajoute-t-il, vous avez contribué à renverser sept ou huit ministères ; quelle concession pour vos principes avez-vous obtenue par tous ces renversements ? qu'on nous l'indique : nous n'en demandons pas deux, nous n'en demandons qu'une ; nous ne la demandons pas grande ; si modique soit-elle nous la compterons. Non, de tous les cabinets qui depuis dix ans se sont succédé, il n'en est pas un seul qui, par sa supériorité sur les autres, ait compensé les frais d'emménagement et de déménagement que sa formation a occasionnés : et quand, après avoir renversé huit ministères, vous en renverseriez encore huit autres, si la royauté conservait toujours sur le parlement ses influences, votre situation et celle du pays ne serait nullement changée ; vous n'auriez fait qu'un travail parfaitement puéril, parfaitement oiseux, le travail d'hommes qui, pour nous servir d'une comparaison vulgaire, voudraient remplir un tonneau sans fond. Pour l'opposition contre les personnes l[illegible]

---

une confiance pour ainsi dire involontaire, sur les nobles traits du jeune homme.

— Alors c'est assez, reprit-il d'un ton d'émotion contenue, quand à l'amitié que je sollicite, c'est à moi de la mériter.

A ces mots il s'inclina respectueusement et rejoignit Mme de Luxeuil qui rentrait avec le marquis et le docteur.

Marcel de Gausson fut fidèle à l'espèce de programme qu'il s'était imposé à lui-même. Bien qu'il cherchât toutes les occasions de voir Honorine et qu'il montrât ouvertement son attachement pour la jeune fille, ses manières ne sortirent jamais des limites de la plus scrupuleuse convenance ; ses assiduités avaient quelque chose de calme et de respectueux qui ne pouvait faire naître d'autre idée que celle d'une amitié désintéressée. Il ne flattait point Honorine, il ne lui parlait jamais de lui-même ; il se montrait dévoué sans bruit et tendre sans molesse. A le voir près de l'orpheline, avec cette gravité un peu exagérée des hommes jeunes qui ont pris la vie au sérieux, on eût dit un de ces frères aînés dont l'affection réunit le double caractère du père et de l'ami. Telle était, du reste, la simplicité et la loyauté visible de sa manière d'être vis-à-vis de la jeune fille, que l'on parut à peine y prendre garde ; ceux qui s'en aperçurent n'y virent qu'une *originalité* à laquelle la conduite précédente de Marcel les avait préparés.

Ce n'était point, en effet, la première fois qu'il sortait des habitudes reçues pour suivre naïvement ses inclinations. Il y avait déjà long-temps que de Gausson s'était fait, à force de naturel, une réputation d'excentricité : mais cette excentricité demeurait si modeste, si inoffensive que nul ne songeait à l'attaquer, et il y avait tant de grâce dans sa droiture qu'on la pardonnait. Son courage et son adresse étaient d'ailleurs connus dans le monde d'oisifs qui l'entouraient : on savait qu'au besoin il pouvait défendre sa loyauté contre le sarcasme ou la calomnie, et cette assurance donnait aux malveillants une prudente indulgence : au total, Marcel de Gausson avait su se faire une position véritablement exceptionnelle ; il avait pu rester impunément sincère, pur et dévoué au milieu d'une société de mensonge, de vice et d'égoïsme.

Honorine, qui avait accepté d'abord son amitié avec un peu de réserve, finit par s'y abandonner en toute confiance et par y trouver une inexprimable douceur. Elle était arrivée à ce moment de la vie où le cœur des jeunes filles, à peine sorti des limbes de l'adolescence, se prépare, pour ainsi dire, à l'amour par les exaltations de l'amitié. Celle de M. de Gausson était suffisante pour occuper l'âme d'Honorine sans éveiller en elle de troubles ni de remords ; elle y trouva tout ce qu'elle désirait alors. Marcel devint son conseiller dans toutes les incertitudes ; elle interrogeait comme elle eût interrogé autrefois sa mère adoptive ; elle avait besoin de son approbation pour s'approuver elle-même.

Cependant il existait un confident encore plus vénéré, auquel elle adressait ses confessions plus intimes, c'était le portrait de sa mère !

Elle l'avait fait descendre du garde-meubles où il était relégué et l'avait placé dans sa chambre, vis-à-vis de son lit. Mais ne voulant point que l'habitude détruisît la puissance de cette douce image, elle la recouvrit d'un rideau qui la cachait toute entière. C'était seulement le soir, lorsqu'elle se retrouvait seule et prête à se livrer au sommeil, que la jeune fille venait demi-nue, comme une enfant qui réclame le baiser de sa mère, s'agenouiller devant le portrait découvert. Alors, l'œil fixé sur ce jeune et tendre visage, elle repassait, tout bas, ses actions, ses pensées du jour en demandant après chacune d'elle :

— Ma mère, es tu contente ?

Et sa conscience donnait à la chère image, selon le souvenir qu'elle venait d'invoquer, une expression d'encouragement ou de blâme !

Ainsi soutenue par une double protection, Honorine se laissa aller sans inquiétude au courant de sa nouvelle vie.

Les rapports journaliers avaient fini par amortir les exagérations de tendresse de Mme de Luxeuil, qui s'étaient insensiblement transformées en une bienveillance assez indifférente, mais la liberté complète laissée à Honorine lui suffisait. Heureuse, elle ne chercha pas rigoureusement la part que sa tante pouvait avoir dans ce bonheur, et elle lui en tint compte comme si elle y eut contribué autrement qu'en le permettant.

Celui qui avait éveillé ses soupçons contre la comtesse ne lui avait d'ailleurs fait parvenir aucun nouvel avertissement. Une première fois Honorine avait cru le reconnaître, à la promenade, sous un costume de bourgeois, et une seconde fois, à la porte même de la *villa*, déguisé en marchand colporteur ; mais dans l'une et l'autre occasion il s'était si rapidement éclipsé que la jeune fille doutait elle-même de la réalité de ces apparitions.

Quant à la scène du portrait, elle ne se la rappelait qu'avec angoisse, comme un souvenir confus et pénible. Plus elle s'éloignait du moment où cette scène avait eu lieu, plus l'émotion qu'elle lui avait causée s'effaçait, et plus les circonstances lui en semblaient inexplicables. Il y avait même des moments où elle revenait sur ce qu'elle avait cru alors et mettait en doute les droits de Marc à sa confiance.

EMILE SOUVESTRE.

(*La suite à demain.*)

Type de mœurs parisiennes.

LA MARCHANDE DE POMMES DE TERRE FRITES.

Une vieille femme sèche et jaune, dont la figure parcheminée personnifie le type peu gracieux créé par M. Eugène Sue, dans les *Mystères de Paris*, sous le nom de *la Chouette*, vient s'asseoir sur le banc de la police correctionnelle (6e Chambre), sous la prévention de coups et de bris de clôture ; c'est la femme Villemain.

La femme Villemain est connue depuis quelques vingt ans dans la rue du faubourg Saint-Martin, où l'on a pu la voir, au coin de la rue des Récollets, trônant dans une boutique improvisée chaque matin, et offrant aux ouvriers et aux gamins du quartier des pommes de terre frites et des fruits à un sou le tas.

Quoique peu instruite du droit, la femme Villemain s'était dit que possession vaut titre, et elle se regardait comme bien et duement propriétaire des quarante pavés qui formaient la circonscription de son établissement. Aussi grande fut sa surprise et plus grande encore sa colère, lorsque un beau matin, le commissaire de police lui signifia qu'il fallait déguerpir et transporter ses pénates, ses pommes de terre et sa friture, sur le boulevart, en face du théâtre de l'Ambigu. La mère Villemain réclama, pleura ; on eut beau chercher à lui faire comprendre que la place qu'on lui offrait valait mieux que celle qu'on lui retirait, et qu'elle avait une vente assurée parmi les habitués du paradis de l'Ambigu, qui dans les entr'actes, prennent des pommes de terre frites en guise de glaces ; elle ne voulut entendre à rien, et déclara qu'elle opposerait la force, et que, tant qu'il lui resterait un souffle de vie, personne n'occuperait l'emplacement où elle avait si long-temps brillé.

Or, cet emplacement avait été concédé aux réclamations des habitants peu lettrés du quartier, qui se plaignaient depuis longtemps qu'il n'existât pas d'écrivain public à deux kilomètres à la ronde. L'autorité avait pris en grande considération les vives instances des cuisinières de ce populeux quartier, et leur avait accordé l'écrivain demandé.

Le lendemain de l'expulsion de la femme Villemain, un charpentier s'était mis à l'œuvre, et déjà s'élevait une superbe échoppe destinée à l'heureux écrivain qui avait obtenu la place, lorsque la marchande de pommes de terre frites arriva, armée d'une pioche, et se mit à saper les fondements de l'édifice, qui n'était pas encore assez fort sur ses jambes pour résister à cette attaque. Le charpentier chargé de la construction voulut s'opposer à cet acte de vandalisme, et, pour ce, il saisit dans ses mains robustes les frêles mains de la vieille marchande ; mais celle-ci joua des pieds et endommagea quelque peu, de ses souliers ferrés, les tibias du constructeur. Plainte fut portée par celui-ci, et la mère Villemain venait rendre compte à la justice de sa double peccadille.

« C'est une horreur de bon Dieu ! s'écrie la pauvre expropriée ; on ne ruine pas ainsi une honnête femme dans son commerce ; j'ai mes témoins, tous gens comme il faut, qui vous diront que tout le monde me réclame et me regrette dans le quartier pour ma douceur, pour ma friture et pour mon genre. Ils ne retrouveront plus de pommes de terre comme ça... jaunes comme de l'or, et croquantes comme des noisettes.

M. le président. — Vous deviez vous conformer à l'ordre qui vous avait été donné.

La prévenue. La mère Villemain ne se conforme pas ! La mère Villemain vend depuis vingt-neuf ans des pommes de terre frites au coin de la rue des Récollets, et la mère Villemain en vendra jusqu'à ce qu'on la porte en terre... Voilà ce que je vous dis, mes mignons !

Heureusement pour la vieille marchande que son mari et sa fille, qui l'ont accompagnée à l'audience, promettent de la faire rentrer dans l'obéissance due aux ordres de l'autorité ; aussi le tribunal, après avoir entendu Me Alexandre Fossard, écartant la prévention de coups et de bris de clôture, ne condamne la femme Villemain qu'à 16 fr. d'amende pour dommage causé à la propriété mobilière d'autrui. (*Gaz. des Trib.*)

... prouve que depuis qu'il est dans l'opposition, n'a fait que marcher d'échecs en échecs, perdre sa valeur et sa popularité.)

Nous résumons cette première lettre. Fonder par de larges réformes un gouvernement solidement national, voilà le but vers lequel vous devez marcher. La route dans laquelle vous vous êtes engagés sur les pas de M. Thiers ne saurait vous y conduire ; vous devez en sortir et au plus tôt. Dans quelle route devez-vous entrer ? C'est ce qui fera le sujet de la lettre suivante.

Nous donnerons demain la conclusion de la brochure.

L'*Emancipation* de Toulouse a publié des lettres de Papeïti, à la date des 12 et 16 juillet. Elle contient des nouvelles assez intéressantes.

La lettre du 16 que nous reproduisons en grande partie, donne une idée de la stupéfaction profonde qu'ont éprouvée nos compatriotes, en apprenant le désaveu des actes de l'amiral Dupetit-Thouars par le gouvernement.

« Papeïti, le 16 juillet.

» La frégate anglaise, le *Carysford*, arrivée ici le 12 juillet, a apporté une nouvelle qui a produit une sensation aussi fâcheuse que poignante, et a plongé l'armée et la flotte dans la stupeur. Suivant cette nouvelle, le gouvernement, désavouant les actes de l'amiral Dupetit-Thouars, refuse sa ratification à la prise de possession de Taïti, et frapperait ainsi d'illégalité tout ce qui, depuis neuf mois, s'est dit et fait au nom de cette prise de possession.

» Cette nouvelle, quoique non officielle, a suffi pour changer bien des choses ici; ainsi, une démarche a été faite de nouveau auprès de Pomaré, en lui rendant la qualité de reine, supprimée officiellement depuis le 6 novembre 1843. Elle a refusé avec fierté toute proposition, et se grandissant de toute la hauteur que lui donnait la démarche qu'on faisait près d'elle, elle a dit qu'elle ne voulait point du protectorat de la France, et que le gouverneur n'était pour elle que le *commodore* Bruat, commandant de la frégate française l'*Uranie*. Toutefois, comme par un mouvement de clémence, elle a dit qu'elle faisait prévenir l'armée des insurgés de se tenir tranquille, qu'avant trois mois les puissances européennes l'auraient rétablie dans ses droits, sans qu'il fût nécessaire de combattre de nouveau.

» Franchement, il se prépare ici pour nous un rôle bien honteux ; non seulement il va falloir s'arrêter dans la voie qu'on a suivie, mais encore s'abaisser lâchement devant l'influence anglaise si ouvertement affichée dans ces mers, reconnaître qu'on a agi en inconséquents, commencé une guerre injuste, fait couler le sang inutilement; en un mot, que c'est un sentiment de rapacité réprouvé par les nations civilisées, qui nous a portés à prendre possession de Taïti ; qu'enfin les Français ont presque mérité la qualification de brigands que leur prodigue un journal anglais de la Nouvelle-Zélande. Ainsi, il va falloir abandonner à la vengeance des insurgés les malheureux Taïtiens qui ont embrassé notre cause et combattu dans nos rangs, abandonner aussi nos résidants nationaux aux mauvais traitements qui ont amené les premiers conflits et sur lesquels on ne manquera point de renchérir !

» D'après les traités qui existaient entre le gouvernement de Pomaré et la France, nos nationaux devaient être traités à Taïti aussi favorablement que la nation amie (les Anglais). Ces traités, peu fidèlement exécutés, avaient été renouvelés par M. Dupetit-Thouars, et tout portait à croire que les résidants français jouiraient désormais de la liberté de commercer et de s'établir dans le pays, et d'y professer leur religion. Mais loin de là; des vexations de tout genre leur furent prodiguées, et lorsque M. Dupetit-Thouars se présenta devant Taïti, il fut assailli de plaintes qui toutes malheureusement se trouvaient très fondées.

» Ainsi, M. Morenhout, consul français, présenta un résumé des griefs dont chacun se plaignait ; on y voyait que des résidants français avaient été arrêtés, emprisonnés, frappés par les agents de police et mis aux fers comme de vils scélérats, sans jugement et en dehors de toute formalité de justice, uniquement pour nuire à leur commerce et favoriser celui de quelques concurrents qui, *par hasard*, se trouvaient anglais. Des jugements iniques avaient été prononcés contre plusieurs autres; ils avaient été condamnés et spoliés avec une brutalité inconnue dans nos pays civilisés.

» Des amendes exagérées et fixées arbitrairement, pour des délits sans importance, en avaient réduit certains à la dernière misère.

» Au mépris des lois du pays elles-mêmes, on avait violé le domicile de résidants en voyage, et, en leur absence, on avait fouillé leurs maisons, qu'on avait abandonnées ensuite tout ouvertes au vol et au pillage des malfaiteurs. Enfin, les missionnaires avaient été non seulement gênés dans l'exercice de leur culte, mais ils avaient été l'objet d'insultes publiques et même de tentatives d'assassinat, demeurées impunies. Tant de griefs courroucèrent l'amiral qui somma la reine Pomaré de verser une somme de 5 000 piastres fortes (50 000 francs) entre les mains du commis d'administration de la frégate la *Reine-Blanche*, comme caution des dommages et intérêts qu'il était fondé à réclamer pour ses nationaux lésés et qui devaient être réglés ultérieurement. Dans le cas où cette somme ne serait pas versée dans les 48 heures, l'amiral déclarait qu'il occuperait les établissements de *Motu-Uta* et le fort de la reine. Il ajouta toutefois que si le gouvernement de la reine trouvait un moyen terme acceptable entre les deux alternatives, il recevrait volontiers ses propositions.

» La reine s'arrêta à ce dernier parti, elle proposa le protectorat dont elle régla elle-même, dans son conseil, toutes les conditions. Ce protectorat fut accepté; les pavillons des deux nations unies devaient être (à Taïti) le pavillon du pays avec le *yatch* français. Ce traité fut conclu et signé le 9 septembre 1843.

» C'est en voulant en éluder l'exécution que la reine Pomaré a poussé M. le contre-amiral Dupetit-Thouars à prendre possession du pays. Il est inutile d'ajouter que c'est aux conseils des Anglais, et principalement du consul Pritchard, qu'est due la conduite pleine de mauvaise foi de Pomaré. La position de cette femme peut paraître intéressante en Europe à ceux seulement qui ignorent avec quelle impudeur elle et ses conseillers se jouent de la bonne foi et de la justice. »

Extérieur.

Irlande. — Le 30 décembre a eu lieu le meeting hebdomadaire du rappel à *Conciliation-Hall*. O'Connell écrit au rédacteur en chef du *Pilot* qu'il lui adressera pour le prochain numéro de son journal une lettre respectueuse relative aux opinions des prélats catholiques d'Irlande, opinions qu'il qualifie d'*étranges* et de *fantastiques*, tout en faisant l'éloge de la douceur et de la piété du vénérable docteur Murray, archevêque de Dublin.

Mecklembourg-Schwerin. — L'assemblée des Etats vient de proposer au gouvernement la suppression des loteries et des banques aléatoires.

... le même jour à Berne, Aarau et Lausanne. Cette dernière s'est assemblée au son des cloches à 10 heures du matin. Plusieurs membres du grand conseil y assistaient.

— Bâle-Ville est le seul canton où l'on poursuit sérieusement les volontaires qui ont marché sur Lucerne.

Espagne. — Dans la séance de la chambre des députés de Madrid du 28 décembre, les 17 démissionnaires ont refusé de revenir sur leur démarche. Interpellé à ce sujet par M. Orense, le président du conseil a exprimé la douleur que lui causait une si brusque détermination et a déclaré de nouveau que les paroles qu'on reprochait au ministre des finances, lui étaient échappées dans l'improvisation. Les pétitionnaires ont persisté, au grand regret de l'assemblée.

— On vient d'annoncer officiellement que la reine fait grâce à tous les rebelles des provinces de Logrono et Huesca, sauf les officiers généraux et supérieurs, les fonctionnaires publics et les instigateurs des insurrections.

— Le 28 est arrivé un courrier extraordinaire de Badajoz. N'ayant pas trouvé le ministre de la guerre dans ses bureaux et ayant ordre de lui remettre ses dépêches en mains propres, il s'est mis à sa recherche dans la capitale. Le général Narvaez, en ayant pris connaissance, a convoqué aussitôt le conseil des ministres.

— Le général Rotnarino a été enfin découvert par la police. Il sera reconduit de brigade en brigade jusqu'à la frontière de France.

Nouvelles de l'Inde.

Par le *Bentinck*, arrivé à Suez le 14 décembre, le *Globe* de Londres a reçu des nouvelles de Calcutta du 18 novembre, de Madras du 22, d'Aden du 6 décembre.

Le colonel Sutram est chargé d'aplanir les affaires avec le rajah de Kolapore, et de mettre un terme aux tentatives audacieuses des Arabes contre les forteresses anglaises. L'attitude des Mahrattes commence, d'un autre côté, à inquiéter la Grande-Bretagne. Le lieutenant-colonel d'artillerie Lloyd a reçu l'ordre de se rendre d'Ahmednuggur sur le théâtre des hostilités. Il a déjà embarqué des munitions, et l'on parle d'un corps considérable de troupes qui ira hiverner à Jerozepore. Les nouvelles de Bombay annoncent l'arrivée prochaine d'une armée de 5 à 6 000 hommes à Belgaum. L'ex-rajah de Feitpore est au secret.

On écrit de Lahore que le malevraja a donné l'ordre à ses chefs réunis à Jumboo de livrer promptement bataille à Golomb-Snigh pour le punir du pillage de ses soldats. On dit qu'une nouvelle force de 20 000 soldats avec 300 canons est en route pour Hérat où elle va rejoindre les fils de feu le kamram.

Les nouvelles de Gwalior, qui vont jusqu'au 14 octobre, annoncent que des troubles ont éclaté au purgunnah de Kutckar-Ghur, et que 400 cavaliers ont ordre de se tenir prêts.

D'après les lettres de Hon Kong, une horrible trombe a effrayé Chusen le 3 septembre ; le *Cornwall* s'est perdu corps et biens; le *Mary-Ann-Webb* a été démâté. Deux petites églises anglicanes ont été construites à Hon-Kong.

— Le 15 août on a saisi près de Canton une demi-caisse d'opium. Les contrebandiers ont été transportés dans la ville dans des cages et livrés aux autorités. L'opium avait été confisqué, mais (chose plus étrange), quand on a ouvert les caisses on n'y a point trouvé d'opium. En conséquence les contrebandiers ont été mis immédiatement en liberté.

(*Singapore free press*).

— Les affaires à Macao sont dans un état déplorable. Le gouvernement est littéralement en état de banqueroute ; il n'y a pas un sou disponible pour payer les misérables troupes qui ont l'honneur équivoque de porter l'uniforme portugais. Les caisses sont vides depuis le mois d'avril et les soldats menacent de se soulever.

(*Friend of China et Hong-Kong Gazette*).

Nouvelles de Saint-Domingue.

Par la voie des Etats-Unis, nous avons des nouvelles de Port-au-Prince et de Santo-Domingo jusqu'au 16 novembre.

A Port-au-Prince, le président noir Guerrier a fait son entrée au bruit des acclamations, au son des fanfares et au bruit des salves d'artillerie : des discours lui ont été adressés sous un arc de triomphe chargé de devises à sa louange, et le soir la ville a été illuminée.

M. de Lartigue est arrivé dans ce port le dimanche 10 novembre, dans l'après-midi, sur la frégate la *Thétis*. Jeudi, à neuf heures du matin, il a été reçu par le président dans le grand salon de Mars. Le président était entouré des secrétaires d'Etat, de plusieurs généraux et des officiers supérieurs de son état-major.

M. de Lartigue a présenté ses hommages au président dans les termes les plus flatteurs, tout en déclarant qu'il n'était chargé d'aucune mission diplomatique près du gouvernement de la république. Cependant, après la réponse du président, M. le commandant Levasseur, qui accompagnait M. de Lartigue, prenant la parole, a dit que, bien qu'il n'eût pas de pouvoir spécial, il était toutefois suffisamment autorisé à recevoir du gouvernement haïtien toutes ses propositions relatives au sursis demandé par Haïti à la France, pour le paiement de l'indemnité consentie par la convention du 12 février 1838, parce qu'à ce sujet il savait que son gouvernement en laissait toute l'initiative à Haïti.

M. Hippolyte, secrétaire d'Etat des affaires étrangères, a répondu que des circonstances particulières avaient seules empêché le gouvernement haïtien d'envoyer en France des agents pour traiter de la question du sursis.

Le gouvernement haïtien a envoyé à Santo-Domingo deux navires dominicains pour les échanger contre deux de ses propres bâtiments : les uns et les autres sont des prises de guerre. Comme le ministère de la république à Haïti désirait opérer cet échange, qui est un pas vers la paix, il a demandé l'intervention du consul général de la France, comme représentant d'une nation amie, et les deux navires sont arrivés sous pavillon français. Mais on prétend que le gouvernement dominicain refuse l'échange proposé, parce qu'un des bâtiments haïtiens a déjà été vendu à un individu qui exige douze mille ... le rendre, et l'on pense que les deux prises vont retourner ...



— La *Presse* se félicite de ce qu'il n'y a pas eu hier de débat dans les bureaux, et de ce qu'on a reconnu que ces luttes, se renouvelant, au moins une fois par mois, n'avaient pas de signification sérieuse, et ne servaient, des deux parts, qu'à émousser les armes destinées à la tribune. Ces luttes tendent à disparaître; les nominations qui en résultent ne sauraient avoir d'importance. C'est un progrès.

— Suivant le *Siècle*, tout le monde convient que si les explications qui sont attendues à la tribune ressemblent à celles que M. Guizot a données dans son bureau, le ministère eût beaucoup mieux fait de se retirer après son premier échec que de s'exposer, dans une aussi pitoyable situation, au jugement motivé de la chambre.

— Le *Commerce* s'afflige du spectacle que vient de donner la chambre, et qui est, à son avis, un des plus inattendus, des plus singuliers, des plus instructifs, et il ne craint pas d'ajouter, à quelque point de vue qu'on se place, l'un des plus tristes dont la France ait jamais été témoin depuis l'origine du gouvernement parlementaire.

— « Ce résultat, dit le *Courrier*, était imprévu pour nous et cependant il ne nous a pas surpris. S'il est en dehors des prévisions de la logique, il est en harmonie parfaite avec le tempérament timide et indécis de la chambre. Au moment de se prononcer, elle est retombée dans ses perplexités ; le courage de vouloir lui a encore une fois manqué. Depuis quatre ans, elle ne sait qu'hésiter. » Le *Courrier* espère pourtant qu'elle ne mentira pas à ce qu'il persiste à attendre d'elle.

— Malgré les choix d'hier, le *Constitutionnel* ne désespère pas de la situation. Comme il est certain, dit-il, que ce n'est ni par hasard, ni par inadvertance, ni pour plaire au ministère, que 168 voix avaient voté pour M. Billault, et comme nous ne faisons pas aux conservateurs indépendants l'injure de croire que ce vote a épuisé leur indépendance, nous ne doutons pas que les suffrages ne se partagent de nouveau dans le débat de l'adresse d'une manière défavorable au cabinet.

— Le *National* craignait, ces jours derniers, que le ministère Guizot ne durât pas. Les bureaux ont pris soin de calmer ses alarmes ; le revirement est complet. La feuille radicale ne forme plus qu'un vœu, c'est que M. Guizot dure jusqu'aux élections prochaines et qu'il tende jusqu'à la plus extrême raideur les ressorts de l'impopularité. Loin d'en garder aucune rancune à ceux qui le secondent, le *National* les applaudit et leur donne la main.

Le feuilleton de la *Démocratie pacifique* publiera dans le courant de l'année 1845 :

4 volumes de M. ÉMILE SOUVESTRE, roman dont la publication est commencée sous ce titre : LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS ;

LA DERNIÈRE FÉE, roman en *4 volumes*, par M. FRÉDÉRIC SOULIÉ, où l'auteur met les idées anciennes en présence de l'ordre nouveau ;

Un roman de M. ALEXANDRE DUMAS.

Indépendamment de la publication de ces romans, la *Démocratie pacifique* continuera à donner les feuilletons de M. A. TOUSSENEL, ceux d'horticulture de M. YSABEAU, et une fois par semaine la Revue des théâtres et des arts.

Les personnes qui s'inscriront à partir du 1er janvier, recevront, en deux suppléments, tout ce qui a paru déjà du roman de M. ÉMILE SOUVESTRE.

On s'abonne à Paris, aux Bureaux du Journal, et chez tous les libraires et directeurs des postes et des messageries, ainsi que chez tous les dépositaires du Comptoir central de la Librairie en France et à l'Étranger.

Toute demande directe d'abonnement doit être adressée *franco* au gérant et accompagnée d'un mandat sur la poste ou à vue sur une maison de Paris.

Faits divers.

Par ordonnance du roi en date du 31 décembre dernier, les 1er collége électoral des Landes et le 4e collége électoral du Rhône, sont convoqués à Mont-de-Marsan et à Lyon, le premier pour le 31 de ce mois, et le second pour le 1er février prochain, à l'effet d'élire chacun un député, par suite de la nomination de M. Laurence aux fonctions de directeur général des contributions directes et de la démission de M. Leullion de Thorigny.

— Par suite de l'annulation des opérations du 4e collége électoral du département du Cantal, une ordonnance du roi, en date du 30 décembre dernier, a convoqué ce collége pour le 8 février prochain, dans la ville de Murat, à l'effet d'élire un député.

— Par une ordonnance royale en date du 30 décembre, M. le lieutenant-général Trézel (Camille-Alphonse), est maintenu dans la première section du cadre de l'état-major général.

— Le *Bulletin des Lois* publie une ordonnance royale, en date du 18 décembre 1844, qui ouvre au ministère de la justice un crédit extraordinaire de 30,769 fr. pour subvenir aux frais d'impression des documents sur le régime hypothécaire.

— M. Charles de Maupas, attaché au ministère de l'intérieur, est nommé sous-préfet de l'arrondissement d'Uzès (Gard).

— M. le garde des sceaux a fait remise, par arrêté ministériel, des droits du sceau, relatifs à l'élévation du maréchal Bugeaud à la dignité de duc.

(*Algérie*.)

— On lit dans le *Courrier du Gard* :

« Un éboulement a eu lieu, la semaine dernière, sur le chemin de fer, ligne de la Grand'Combe, à la tranchée du Soulier, au moment où la machine qui conduisait un train de voyageurs passait à cet endroit. Les roues de derrière du tender ont dévié sans qu'il en soit résulté le moindre accident. Deux heures de travail ont suffi pour établir le convoi dans sa marche. »

... des favoris épais, de taille moyenne, et âgé, comme on l'a dit, d'une trentaine d'années.

— Les huit chefs arabes, revêtus de leurs plus riches costumes, ont visité l'hôpital militaire du Val-de-Grâce. Ils étaient accompagnés de leur interprète, M. Roche, et d'un jeune officier de spahis. L'intendant militaire, le corps des officiers de santé et d'administration, les ont reçus dans la cour de l'instruction, où la compagnie des soldats infirmiers était sous les armes. Cette réception a eu lieu au bruit des fanfares.

Ces chefs ont tour à tour visité toutes les parties de ce bel établissement, en y comprenant la chapelle, qui a surtout excité leur admiration. Ils ont des figures pleines d'expression, de finesse. Trois d'entre eux, très jeunes encore, ont une délicatesse de traits remarquable ; leur maintien est à la fois modeste et digne, leur démarche d'une élégante gravité. Tout ce qui fixait leur attention était de leur part l'objet d'interrogations minutieuses. L'un d'eux ayant le rang de marabout, lettré dans son pays, a souvent parlé avec un tact et un esprit vraiment distingués. En arrivant au Val-de-Grâce, il venait de visiter le musée d'artillerie. Parvenu dans la pharmacie, il dit aux autres : « Voici ce qui guérit les blessures que causent les armes que nous venons de voir ; le remède n'est pas loin du mal. » Dans la chapelle, en s'adressant à l'aumônier : « Dieu vous récompensera, lui dit-il, du bien que vous faites à vos semblables. » Puis ayant remarqué les soins de tous genres prodigués aux militaires souffrants : « Ces soins donneraient l'envie d'être malade. » Après avoir pris le café, les chefs arabes ont quitté le Val-de-Grâce, remerciant de la manière la plus affectueuse tous ceux qui les avaient si bien accueillis.

— La rougeole sévit depuis six semaines à Saint-Pierre et à Calais avec une grande rigueur, une centaine de pauvres petits enfants de moins de cinq ans ont déjà été enlevés. On remarque avec douleur que tous ces enfants appartiennent à la classe peu aisée de la société.

— La prison de Versailles renferme en ce moment deux condamnés à mort, Delton et Grasset, dont les pourvois en cassation ont été rejetés, et qui attendent les résultats des recours en grâce qu'ils ont adressés au roi. Chacun des condamnés avait été d'abord placé dans un cabanon particulier, mais, depuis quelques jours et à cause du froid, ils avaient été réunis dans une pièce chauffée par un poêle. Tous deux étaient ferrés aux pieds et aux mains, et presque constamment surveillés par une sentinelle placée dans le couloir, à la porte même de leur cachot.

Avant-hier, une violente dispute s'est engagée entre eux, et bientôt, en réponse à une apostrophe de Delton, Grasset s'est précipité sur lui. Ne pouvant faire usage de ses mains, étroitement enferrées dans des menottes rattachées aux pieds par une chaîne, il a renversé Delton d'un coup de tête, l'a saisi avec ses dents dans la région abdominale, et lui a fait les plus horribles blessures. Delton, rendu furieux par la douleur, est parvenu, malgré ses fers, à saisir la figure de Grasset, et la lui a déchirée avec ses ongles. Aux cris poussés par ces deux hommes, on est accouru, et ce n'est pas sans peine qu'on a pu mettre fin à cette lutte sanglante des deux condamnés à mort.

— On écrit de Reims :

« Un fait assez étrange a eu lieu, ces jours derniers, à Reims. Un homme, âgé d'environ 46 ans, né à Paris, et que nous désignerons seulement par l'initiale de son nom, F., se présenta chez M. le procureur du roi, et, entre autres discours débités par lui à ce magistrat, il lui dit qu'il avait, quelques jours avant, commis un assassinat dans le département du Nord.

» Les allures de F. et ses paroles étaient telles, qu'on pouvait croire qu'il s'accusait d'un crime imaginaire et ne jouissait pas de toute sa raison. Aussi M. le procureur du roi se borna à donner seulement à la police l'ordre de veiller sur F., mais sans l'incarcérer.

» Des renseignements ultérieurs ont fait connaître qu'en effet l'assassinat dont s'accusait cet homme avait été commis sur une demoiselle Lacour, domiciliée à Saint-Amand, arrondissement de Valenciennes. Il paraît que F. avait commis ce crime de complicité avec un homme qu'il n'a pas fait connaître.

» F., qui, si nos renseignements sont exacts, avait déjà subi antérieurement une condamnation à la réclusion pour fait de vol, a été extrait ces jours derniers de la maison d'arrêt de Reims pour être conduit dans le département du Nord, où il devra comparaître devant la justice. »

— En forant un puits artésien, au hameau de Cherancy, commune de Champvert, près de Decize, on vient de rencontrer dans le terrain houiller, à la profondeur de cent cinquante mètres, une nappe d'eau qui n'a as moins d'un mètre quatre-vingts centimètres de hauteur, et dont l'as... sans apparence aucune de météore. Le froid avait été très vif les jours précédents, le thermomètre était descendu jusqu'à 11° 1/2 Réaumur, près de 14° centigrades, le dégel a commencé le lendemain. »

— M. le docteur Laborie, âgé de plus de 80 ans, vient de se donner la mort à Montpellier, avec une énergie de volonté singulière dans un âge aussi avancé. Il s'est coupé la gorge avec un rasoir, et, par un mouvement simultané, s'est précipité à la renverse dans un puits contre le bord duquel il s'est appuyé. Les voisins, témoins de cette scène tragique, l'avaient vu sans méfiance s'approcher de ce puits, et n'ont pu s'opposer à l'accomplissement de son funeste dessein.

— La ville d'Ulm, célèbre par la capitulation du général Mack, peu de jours avant la bataille d'Austerlitz, sera bientôt la première forteresse de la confédération germanique ; 1 200 hommes sont employés aux travaux d'enceinte. Les frais montent à 20 000 fr. par mois.

— Une promotion considérable d'officiers généraux a eu lieu dans l'armée russe, à l'occasion de la fête de l'empereur ; 22 majors généraux (maréchaux de camp) ont été nommés lieutenants généraux et 6 colonels majors généraux.

Deux jeunes filles.

Nous avons eu aujourd'hui un triste spectacle à la septième chambre de police correctionnelle. Deux jeunes filles, Zoé Taullé et Anastasie Despierres, venues toutes deux de deux points différents, se présentaient devant le tribunal dans une position identique ; toutes deux jolies, toutes deux dans un état de grossesse avancé, toutes deux prévenues de vol, toutes deux victimes de cette dépravation parisienne qui s'acharne à tout ce qui est jeune, beau et pur.

Zoé a été arrachée du domicile de son père, honnête bourgeois de la capitale, par un séducteur qui l'a ensuite abandonnée sans pitié.

Anastasie a été amenée d'une ville de province à Paris par un étudiant, qui n'a pas tardé à la jeter à la porte de sa chambre.

Toutes deux se sont précipitées un instant, par désespoir et pour s'étourdir, dans le tourbillon du quartier latin, ronde infernale qui vous entraîne, jeunes filles, sans vous laisser le temps de réfléchir.

Dans un moment de dénûment, et pour entrer peut-être le soir à Mabille ou au Prado, Zoé a volé un pantalon dans une chambre de l'hôtel garni qu'elle habitait.

Anastasie a dérobé une robe et une écharpe à une femme de son pays, qui avait cherché à la tirer du gouffre en lui procurant de l'ouvrage.

Toutes deux sont bien repentantes de la faute qu'elles ont commise ; toutes deux ne répondent que par des larmes aux questions de M. le président ; toutes deux comparaissent pour la première fois devant la justice.

Le tribunal a usé d'indulgence envers les prévenues, en ne les condamnant qu'à deux mois de prison.

Elles se sont retirées toutes les deux en sanglotant, en s'appuyant l'une sur l'autre, et en se prodiguant les témoignages d'une amitié qui a commencé dans la prison, sous l'influence d'une destinée semblable.

Il ne manquait pour compléter cette scène que les deux hommes dont les passions égoïstes ont conduit là ces deux jeunes filles. Peut-être, en les voyant si malheureuses et si humiliées, eussent ils trouvé dans leur cœur une place pour le repentir. (*Journal de Paris.*)

Cours des farines (par 100 kil.).

Halle de Paris du 3 janvier. — Gruau 47,73 à 53,80. — 1re marque 33,40 à 35,65; 2e 29,85 à 32,30; 3e 25,45 à 26,10; 4e 20,40 à 21,65. Il s'est vendu à livrer 833 quint. 67 kil. de 31,85 à 36,95. — Cours du jour 33,70; cours de taxe 32 65. — Arrivages 2 226 q. 47 kil. — Ventes 1 411,56. — Restant 12 091,39.

Fourrages (par 500 kil.).

Paris, marché Saint-Antoine du 3 janvier. — Foin 1re 47; 2e 42 à 45. — Luzerne 1re 45; 2e 38. — Regain de luzerne 38. — Trèfle 1re 36; 2e 25. — Paille de froment 1re 24 à 25; 2e 20 à 22. — Paille de seigle 32. — Paille d'avoine 2e 38.

Bestiaux.

Halle de Paris du 3 janvier. — 815 veaux ont tous été vendus 1,56-1,56-1,16. — Sur 98 vaches 94 ont été vendues 1,284,14-1,00. — 10 taureaux, tous vendus 1 040,90.

— en liquid. ...

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFes S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFF.s le C. pr.
4 1/2 0/0.	113 »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	104 3/8	» »/»	B. » 1/8
4 0/0....	108 »	» »	» »	— Portugais.	60 »/»	» »/»	B. » 1/2
O. de la V.	1150 »	1140 »	B. 7 50	Esp. D. active	37 1/4	» »	H. » 1/4
B. de Fr.	3200 »	» »	H. 5 »	5 0/0 Naples.	96 »	» »	»
C. L. 5000	» »	» »	» »	— Romain..	104 3/8	» »/»	B. » 1/8
— 1000	1095 »	» »	B. 5 »	Obl. Piémont.	1240 »	» »	»
C. hyp....	762 50	765 »	H. 1 25	Emp. d'Haïti.	» »	» »	»
4 Can....	» »	» »	» »	Banq. belge.	635 »	» »	»

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.	» »	» »	» »	Au 15. 1025.	»
V. R. Dr.	485 »	470 »	B. 12 50	— 488 25, 482 50.	B. 3 75
— R. G.	382 50	375 »	B. 5 »	— 390, 387 50, 370.	B. 15
Orléans.	1140 »	» »	» »	— 1145, 1148 25, 1140.	»
Strasb...	307 50	308 25	B. 1 25	— 308 75, 310, 306 25.	B. 1 25
Rouen..	1055 »	» »	H. 5 25	— 1062 50, 1062 50, 1055.	H. 2 50
Havre...	825 »	» »	» »	— 825, 827 50, 825.	B. 2 50
Marseill.	935 »	» »	B. 5 »	— 937 50, 930.	B. 6 25
Montpel	» »	» »	» »	—	»

LONDRES, 1er JANV.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Consol..... 100 1/8 1/4.	Av.... 85 30.	F. p. 35 50 65 d. un.
	Ap..... 85 35.	75 80 d. 50.
		F. p. 121 40 d. un.
	Rep. fin c. — F. pr	70 60 d. 50.
	3 0/0, 20 — 32 1/2	
	5 0/0, 35 — 40	Strasb., 310 d. 10.
	Bons du trésor. 3 1/3	

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 81,50 à 00,00 ; courant du mois, 83,00 à 00,00 ; 4 premiers mois 1845, 83,00 à 00,00; 4 mois d'été, 85,00; 4 derniers mois, 87,00 à 88,00.

LILLE — Colza, 75,25 à 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 93,00 à 00,00; courant du mois, 88,00 à 00,00; 4 premiers mois, 84,00 à 00,00; 4 mois d'été, 80,00 à 82,00.

SAVON.—Ordre de livraison, 90 fr. les 100 kil.

L'un des Gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 4 janvier.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — 1re de Guerrero. Femme de 40 ans.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Le Maçon. Jeannot et Colin.
7 h. 1/2 ITALIENS. — I Puritani.
7 h. 1/2 ODÉON. — Lucrèce. Un Mariage sous Louis XV.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Paris. Péché. Un Jour. Poltron. Client.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — English Imp ration. Pauvre Jacques. Lafleur.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Yvan. Rébecca. Mme de Cérigny. La Tirel re.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Une Averse. Tête de Singe. Etourneau. 2 Papas
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Dame de St-Tropez.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Orphelines d'Anvers.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Corde de Pendu.
6 h. 1/2 COMTE. — Wamba, Maison des Fous. L'Artiste, 3 Frères. Polka.
5 h. 1/2 FOLIES. — Malborough. Prem. rep. Rosière d'Asnières. Le Diable.

Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

pour sa famille. J'ai écrit à la hâte en l'absence de ma femme, parce qu'elle prétend que ma plume me portera malheur. Hélas! à quel horrible sort suis-je destiné si j'ai à craindre une situation plus mauvaise que celle d'aujourd'hui? Quand j'aurais le temps de réfléchir je doute que ma lettre pût être mieux écrite: car la noblesse campagnarde se donne beaucoup de peine pour apprendre aux pauvres ouvriers qu'ils ont une âme; mais c'est dans l'espoir que nous n'en ferons jamais usage: lorsque par hasard nous apprenons à réfléchir, nous devons nous en cacher avec autant de soin que les protestants cachaient leur Bible au temps de la tyrannie des catholiques.

Mes camarades, le docteur Johnson a écrit que les pauvres sont animés d'une stupide envie contre les riches; mais il aurait dû dire que ce mauvais sentiment nous est inspiré par notre misère et par le peu de bien-être qui nous est accordé comparativement aux autres classes de la société. N'avons-nous pas le droit de demander respectueusement aux trois gentlemen que notre travail entretient dans une luxueuse abondance, au seigneur, au prêtre et au fermier de ne point nous écraser comme ils l'ont fait jusqu'à présent? Prions-les de faire quelques efforts pour nous sauver de cette horrible misère vers laquelle nous marchons à grands pas. Chaque année notre condition empire. Les fermiers nous reprochent aujourd'hui d'être trop nombreux: cela est faux. Il reste encore à mettre en culture d'innombrables acres de terres vagues qui composent les parcs disséminés sur toute l'Angleterre. L'orgueil de quelques hommes se révolte contre cette proposition; mais, aux yeux de Celui qui nous a envoyés ici pour labourer la terre, l'orgueil peut-il prévaloir contre ses lois et les droits naturels de l'homme? C'est nous qui tirons de la terre les aliments nécessaires à la société, et nous n'avons pas le droit de prendre notre part du festin!

J'entends souvent dire qu'un morceau de pain sec est bien suffisant pour entretenir les forces d'un ouvrier qui travaille à la terre: je voudrais que ceux qui ont cette pensée m'accompagnassent par une froide matinée d'hiver, lorsque la bise souffle à la face avec la pluie ou la neige; je voudrais les voir travailler aux champs cinq heures durant, puis s'asseoir à l'abri d'une haie couverte de givre et n'avoir pour leur dîner qu'un morceau de pain: ils se rappelleraient alors, comme moi, et avec plus d'amertume, ces paroles de Burns: « Quel plaisir de voir à la nuit sombre succéder la joyeuse matinée; » et ils se demanderaient pourquoi seuls entre toutes les créatures ils sont assez maudits pour ne pas jouir des beautés de la nature.

Sans doute il est bon et charitable d'envoyer au loin des missionnaires pour améliorer la condition de nos frères noirs; mais il serait louable aussi de s'inquiéter un peu du sort des laboureurs de notre pays. C'est très bien à la noblesse de nous distribuer des traités religieux, pour apprendre aux philosophes de village à mourir; mais il serait aussi très bien de nous apprendre comment nous pouvons élever notre famille avec dix schellings de gages par semaine, en repoussant les présents que le bon Dieu nous envoie! Tant d'égoïsme et de dureté de cœur nous a fait prendre en haine l'aristocratie; mais je suis bien attristé quand j'apprends que notre haine a poussé quelques-uns de nos camarades à incendier les moissons: c'est un crime et un crime stupide: pour nous venger de nos maîtres nous brûlons le blé dont nous avons besoin; nous donnons un surcroît de travail à nos frères chargés d'éteindre les incendies, et nous ne faisons aucun tort à nos propriétaires impitoyables, car ils sont assurés.

Il y a quelque temps j'ai fait un calcul. J'ai relevé la quantité de viande consommée par dix familles de l'aristocratie; j'ai trouvé que chaque personne, y compris les domestiques et les enfants, consommait une livre et demie par jour, ce qui fait dix livres et demie par individu chaque semaine. J'ai fait le même relevé pour dix familles du pauvre peuple; j'ai trouvé que leur consommation ne se montait qu'à une demi once par jour, ou à peu près une demi livre par semaine; c'est-à-dire que les oisifs mangent ou gaspillent trois fois autant en un jour, que les travailleurs en toute une semaine. Si la noblesse connaissait les maladies de langueur qui attaquent si souvent le laboureur, nourri seulement de pain, elle aurait pitié de nous. Il y a quelque temps je lisais dans le *Courrier agricole* la phrase suivante: « Regardez ce qui se passe le samedi soir dans les boutiques de brasseurs, et vous verrez la cause de la misère dont se plaignent les laboureurs. » Jamais on n'insulta par un plus grossier mensonge les souffrances de la classe pauvre. L'auteur de cette insinuation malveillante avait lu sans doute les vers de Burns intitulés le *Samedi soir du villageois*. Je le prie de vouloir bien comparer aux paroles du poëte, les paroles suivantes de ma femme sur le même sujet:

« Eh bien! Jean, je reviens du marché. Je voudrais que vous y allassiez vous-même, car je ne sais vraiment ce que devient mon argent. J'ai acheté sept schellings de farine, un schelling de houille, trois deniers de savon, trois deniers de chandelle, trois deniers de levûre, cinq deniers de beurre, six deniers de viande, deux deniers de thé. Je voulais sauver deux deniers pour que vous pussiez boire une pinte de bierre, parce que vous avez été bien pauvrement nourri ces trois derniers jours, mais je n'ai pu en venir à bout, car vous savez que notre petit poupon ne peut manger sa soupe sans un peu de sucre; si on ne lui donnait que du pain sec pendant deux ou trois jours, il serait capable d'en mourir, le cher petit amour. J'ai pris une livre de mouton, je la ferai griller ce soir; ce que vous en laisserez fera notre dîner pour demain. Je n'ai pu acheter de flanelle pour Marie ni de calicot pour moi: il faut d'abord faire raccommoder les souliers de Georges et donner à Richard un pantalon. Nos habits à tous sont bien légers pour l'hiver. J'espérais pouvoir acheter une tasse ou deux, car nous n'en avons qu'une pour nous tous. O mon cher ami, la tête me tourne; je deviens folle quand je pense à tout ce qui nous manque. Lorsque vous avez été malade, il y a un mois, et qu'il vous a fallu rester au lit toute une [semaine, où aurions-nous trouvé] de quoi restaurer un homme qui se trouve exposé aux intempéries de l'air tout le long du jour? Plaise à Dieu que dans l'autre monde nous ne soyons point gouvernés par des volontés humaines, mais par la sainte loi du Seigneur. Oh! là, je l'espère, nous ne recevrons plus d'ordres de nos oppresseurs. »

J'ai recueilli mot à mot le discours que ma bonne femme m'adresse souvent. Dites-moi, compagnons, n'est-ce pas ainsi que se passent chez nous tous les samedis soir?

Faisons connaître à la reine notre misérable condition: envoyons des pétitions; mais ne réclamons pas, la torche incendiaire à la main.

J'ai dit que le pain seul n'était point une nourriture suffisante pour un ouvrier; cela est vrai. Mais, hélas! combien d'entre nous ne peuvent pas même en avoir leur suffisance! combien de fois n'ai-je pas été obligé de dîner avec des turneps, parce que je n'avais pas assez de pain pour moi et mes deux garçons! et combien de fois n'ai-je pas dit à ces pauvres enfants, que mon maître m'avait promis de les prendre chez lui, de crainte que le premier essai de notre misérable vie ne fit germer la haine dans leurs cœurs!

J'aurais beaucoup à dire sur la dureté avec laquelle les régisseurs et les fermiers nous reçoivent quand nous venons demander de l'ouvrage; mais.... je gaspille mon temps, il vaut mieux travailler. Je terminerai donc, en vous rappelant que notre condition empirera rapidement si vous n'élevez pas la voix pour faire connaître nos griefs. Si donc vous aimez vos femmes, si vous aimez les enfants que Dieu a confiés à vos soins, levez-vous, présentez des pétitions et demandez que l'on vous assure des moyens suffisants d'existence.

La crise ministérielle.

Les manœuvres ministérielles vont leur train, et elles sont si bien menées, que tous les finauds de la presse ont perdu pied. Il y a quelques jours, tout le monde croyait au renversement de M. Guizot; et voici qu'on doute, qu'on désespère, parce que la majorité paraît osciller dans les premières opérations de la session. Parce que le *Journal des Débats* a enregistré certaines paroles royales favorables au 29 octobre, on s'imagine que la crise ministérielle est passée.

En vérité, c'est trop de naïveté. La crise ministérielle ne fait que commencer, mais elle est sérieusement engagée et elle se poursuit avec décision. Elle marche, et elle aboutira, car c'est une main habile et exercée qui en conduit les fils.

Et savez-vous quel est le principal instrument de cette manœuvre!... Le *Journal des Débats*. — Comment! le *Journal des Débats*? y songez-vous? Lui, le dévoué, l'adorateur du 29 octobre; lui, qui ce matin même chante victoire et prédit l'éternité à M. Guizot? — Lui-même, avec son air innocent, et la chose est claire.

Observez.

Le *Journal des Débats* donne, le premier, le signal de l'opposition en portant à la présidence M. Dupin. Le ministère s'attendait très peu à cette démonstration. Aussi, continue-t-il à appuyer son can-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS [1].

Première partie.

XI. — ESQUISSES DU GRAND MONDE.

La modification survenue dans les manières de Mme de Luxeuil et la conduite d'Arthur contribuèrent encore à ôter à la jeune fille toute défiance. Son cousin surtout lui témoignait une amitié familière dont la franchise excluait évidemment toute idée de piége tendu. Il avait pris, dès le premier instant avec elle, le ton libre d'un compagnon d'enfance, et Honorine, d'abord étonnée, avait fini par l'accepter comme un privilége que le monde accordait sans doute à la parenté. Mme de Luxeuil, si scrupuleuse sur tout ce qui concernait l'*usage*, justifiait d'ailleurs cette familiarité en l'autorisant. Elle permettait à Arthur de la suivre partout et de prendre, en toute occasion, près de sa cousine, le rôle de cavalier servant. Le jeune homme remplissait ces fonctions avec une humeur inégale, se montrant parfois empressé, parfois distrait. C'était, du reste, une de ces natures qui cachent mal leur vulgarité sous des formes d'une élégance convenue; manants enveloppés d'aristocratie dont la distinction est au dehors et la grossièreté dans le cœur. Uniquement dominé par sa sensualité égoïste, vain sans orgueil, railleur pour tout ce qui était généreux, n'ayant ni la noble répugnance qui fait fuir le mal, au moment de le commettre, ni la honte qui fait qu'on le cache lorsqu'on l'a commis, il personnifiait cette jeunesse riche, titrée, inutile dont les facultés se corrompent dans l'inaction; espèce de cloaque humain qui attire à lui tout ce qu'il y a de faible ou de misérable, parce qu'en remuant sa fange on y trouve de l'or!

Quant à l'esprit, Arthur en avait, mais du plus facile. Il tirait toute sa gaieté de la malveillance, toute sa profondeur du mépris des hommes. Ne croyant qu'aux vices, c'était toujours en eux qu'il cherchait le moyen et la cause, et ce procédé était chaque jour justifié par l'expérience du milieu dans lequel il vivait. Cependant cette intelligence si bien en garde, était facile à surprendre par un côté. Prévoyante pour le mal, elle était toujours prise au dépourvu par le bien. Elle ne voyait plus, elle ne comprenait plus: pour elle un cœur désintéressé était comme un vase privé d'anses; elle ne savait de quel côté le prendre, elle doutait et restait étourdie.

Malheureusement Honorine n'avait ni l'occasion ni la volonté d'étudier le caractère de son cousin, et, de tout ce que nous venons de dire, elle n'aperçut que quelques dehors. La plupart des vices touchent de si près à des qualités que pour les reconnaître, il faut avoir la volonté de les voir. Le cynisme d'Arthur, contenu devant sa cousine, put paraître à celle-ci du sans façon; son égoïsme trop souvent justifié, ressemblait à de l'expérience, son ironie perpétuelle frappait tant de sottises et de méchancetés qu'on pouvait la prendre souvent pour de la justice; Honorine n'avait d'ailleurs aucun intérêt à regarder de près dans cette âme: l'occupation de sa vie était d'un autre côté.

Tout se borna donc à une indifférence instinctive pour son cousin.

Celui-ci avait entrepris, peu de temps après l'arrivée de la jeune fille, de lui apprendre à monter à cheval, et ces leçons étaient devenues l'occasion de rapprochements plus fréquents. Honorine mettait une grande ardeur dans ces exercices, qui la retiraient momentanément de l'inaction imposée aux femmes, et lui permettaient d'essayer son audace: elle y était d'ailleurs engagée par l'exemple de plusieurs jeunes femmes, amies de la comtesse, qui venaient à Bagatelle; car Mme de Luxeuil, toujours avide des plaisirs du monde, et voulant continuer à y participer, au moins comme spectatrice, avait renoncé à la compagnie de ses contemporaines pour s'entourer de femmes à la mode qui conservaient à son salon l'éclat, la gaîté et l'entrain que communiquent à tout la beauté et la jeunesse.

Parmi ses habituées, deux surtout méritaient une mention spéciale; c'étaient Mme la marquise de Biezi et Mme des Brotteaux.

La première, parente éloignée de la comtesse, avait épousé un Italien fort riche, fanatique touriste que l'on trouvait partout, excepté chez lui. Il avait parcouru successivement les cinq parties du monde, non pour les étudier, ni même pour les voir, mais afin de visiter les montagnes les moins accessibles; c'était là sa spécialité. En 1816, il avait gravi le Mont-Blanc; en 1818, il était parvenu au-dessus du plateau des Cèdres, dans le Liban; en 1821, il avait exploré le Kamberg au Cap de Bonne-Espérance; en 1823, il était parvenu à traverser les Andes. Mais il lui restait à franchir le *Dawalagiri*, élevé de huit mille cinq cent vingt-neuf mètres au dessus de la mer. Sans le Dawalagiri, toutes les autres ascensions étaient vaines; le Dawalagiri seul pouvait faire de lui le premier grimpeur de montagnes du monde civilisé; il balança long-temps, retenu par la difficulté d'une pareille entreprise, et excité par la gloire de l'accomplir! Enfin, la gloire l'emporta; il partit pour le Thibet, emportant les souhaits de la marquise et une note pour l'achat de six cachemires.

On n'avait point encore reçu de ses nouvelles depuis son départ, mais Mme Léa de Biezi s'en consolait en se plongeant, avec une ardeur furieuse, dans le tourbillon du monde. C'était une femme de vingt-quatre ans, grande, élancée, et de cette beauté souveraine dont l'art se plairait à parer Aspasie, Cléopâtre ou Diane de Poitiers. Tout son être révélait la résolution et la vigueur, enveloppées de grâces. Son œil était fier, sa voix timbrée, sa démarche ferme, son langage net et hardi. Obéissant à sa seule fantaisie, elle ne reculait ni devant la barrière du devoir, ni devant celle de l'usage. Aussi, le docteur Darcy la comparait-il à ces magnifiques cavales du désert que n'arrêtent ni les sables, ni les rochers, ni les montagnes, et qui, la crinière flottante et les naseaux ouverts, s'élancent partout où les appelle la brise rafraîchie par les sources ou embaumée par les pâturages.

Elle avait alors pour cavalier servant le prince Dovrinski, réfugié polonais, que son brillant courage avait rendu célèbre dans la dernière insurrection contre la Russie. On le trouvait partout où paraissait Léa, jaloux et sombre, mais obéissant au moindre geste. Evidemment malheureux du lien qui le retenait, il était sans force pour le briser. La marquise, qui le savait, se plaisait à essayer sur lui son pouvoir. Fantasque et curieuse, elle jouait avec ce lion apprivoisé pour connaître jusqu'où pouvait aller sa patience; elle l'aiguillonnait de soupçons, secouait sa chaîne, excitait sa colère; puis, au premier rugissement, elle faisait signe, et le lion frémissant se couchait à ses pieds.

Ce jeu terrible faisait trembler Mme Hortense des Brotteaux, amie de la marquise, mais d'un caractère complètement opposé. Autant celle-ci avait d'activité et de commandement, autant Hortense montrait de langueur et de soumission. A voir ses riches formes, son grand œil noir et son beau visage, au teint uni, que sa chevelure brune encadrait de flots épais, on eût pu croire à un caractère fort et volontaire; mais, en y regardant mieux, on apercevait je ne sais quel nuage de mollesse qui entourait toute sa personne. Ses cheveux, si abondants, n'avaient point d'attitude qui leur fût propre; les lignes de ce visage charmant flottaient incertaines, et le regard de ses grands yeux noirs était noyé dans une expression de timidité voluptueuse. En réalité, Hortense appartenait à ces natures soumises, douées d'une sorte d'aptitude innée pour la servitude, et qui acceptent les jougs comme des points d'appui.

Rien n'eût été plus facile à M. des Brotteaux que de façonner à son gré cette volonté inconsistante et que de se faire le roi absolu de cette vie sans direction; mais M. des Brotteaux était membre de la cour des comptes et n'avait point le loisir de veiller à une éducation pareille. En épousant Hortense, il avait entendu prendre une femme tout élevée et dont il n'aurait plus à s'occuper. Le maintien de son influence et les soins qu'exigeait son avancement politique ne lui laissaient point un seul instant pour de semblables détails.

Il abandonna donc Mme des Brotteaux à ses propres inspirations, c'est-à-dire à celles du premier venu, et ce premier venu se trouva précisément l'homme qu'il fallait pour dominer le caractère vacillant d'Hortense.

M. de Gillart était capitaine des gardes du corps, et breton, double raison pour avoir la volonté ferme et le goût du commandement; aussi, devint-il bientôt le maître absolu des actions, des pensées et des sentiments de Mme des Brotteaux. Celle-ci obéissait à son impulsion, avec hésitation

---

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844, au 4 janvier 1845.

sourdes du parlement contre l'influence royale? Des ministres ne sont-ils pas morts déjà, parce qu'on les accusait d'être les hommes du gouvernement personnel?

Observez ici (ceci est digne d'attention) que le nouvel et puissant ami des *Débats*, M. Dupin, est précisément l'un des députés les plus susceptibles à l'endroit des prérogatives parlementaires et des droits constitutionnels.

Mais, dira-t-on, quel intérêt peut avoir le *Journal des Débats* à marcher ainsi par des voies tortueuses? D'abord, n'oubliez pas qu'en tout ceci les *Débats* ne sont qu'un instrument. Quant aux motifs qui inspirent une volonté supérieure, ils sont faciles à saisir.

Le système voit, à n'en pas douter, que l'impopularité de M. Guizot prépare des élections dont le caractère serait dangereux. On se souvient que déjà, en 1842, la majorité des collèges avait manifesté des répugnances. Ces répugnances, dont la cause était l'esprit de concessions à l'Angleterre, n'ont fait que s'accroître depuis deux années, au milieu des embarras des affaires de Taïti et du Maroc. En 1842 la déplorable mort du duc d'Orléans sauva le cabinet; aujourd'hui il n'aurait plus de secours, et le corps électoral exprimerait sa défiance avec plus d'énergie.

Or, une manifestation éclatante du pays légal jetterait le système dans de grandes difficultés extérieures. Supposez, au contraire, que M. Molé, un peu entouré des plus purs conservateurs et des bons amis des *Débats*, rentrât aux affaires, à la suite de quelques dissidences sur des pointes d'aiguilles, la situation est bien plus tolérable. Le gouvernement tory témoignera bien quelque inquiétude, quelque mécontentement; mais sa confiance dans la sagesse et la modération du roi des Français est profonde.

« Vous le voyez, dira le système, ce n'est pas de ma faute; j'ai tout fait pour conserver notre excellent Guizot; j'ai même été jusqu'à me compromettre, jusqu'à découvrir la royauté. Guizot! un grand homme d'Etat! nous y reviendrons. Un peu de patience. Laissez-nous calmer ce peuple français qui a bien de la peine à devenir sage. »

Le peuple français, le peuple ayant boule électorale, se calmera en effet. Aux prochaines élections, aucune manifestation hostile ne sera nécessaire, M. Molé étant une suffisante garantie; M. Molé qu'on dit opposé à l'alliance anglaise. Mais, pour contenir l'esprit inquiet de la France, il faudra bien lui faire une ou deux petites concessions. On le fera comprendre à l'Angleterre; on essaiera du moins, et l'on est si fin que l'on réussit à tout. Il faut bien que les *shake hand* et les *speechs* prodigués à Windsor portent leurs fruits.

Ainsi, d'un côté, le système aura une chambre élue avec tranquillité, dans les bonnes conditions, une chambre honnête, avec laquelle il pourra rassurer à-peu-près l'aristocratie anglaise; de l'autre, le système (lequel, après tout, est bon français) sera bien aise de pouvoir, sans péril, sans menace pour la paix du monde, s'alléger un peu de quelques-unes des charges trop lourdes de l'entente cordiale.

Est-ce clair? est-ce facile à comprendre? Tout cela n'est-il pas profondément calculé et habilement joué? Vous voyez qu'ainsi tout s'explique, et les fameuses paroles royales, et le commentaire des *Débats*, et l'adoration sempiternelle du ministère étalée par ce journal bien stylé, et M. Saint-Marc-Girardin opposant, et M. Dupin

Nous avons signalé à nos lecteurs l'apparition et les excellentes tendances d'un journal hebdomadaire publié d'abord sous le titre de *Quartier latin*, et qui s'appelle aujourd'hui l'*Union des Ecoles*. Cette feuille, en reproduisant l'article dans lequel nous l'avons mentionnée, déclare qu'elle se sent entraînée par un attrait irrésistible vers les doctrines que nous professons, et que, s'adressant à la jeune génération, elle peut beaucoup pour vulgariser l'idée d'association. Nous accueillons avec joie un pareil exposé de principes, et puisque l'*Union des Ecoles* se propose le même but que nous, puisqu'elle veut prêter à la Théorie de l'Unité universelle et de l'association intégrale un concours efficace, nous devons une prompte réponse aux questions qu'elle nous adresse dans le but de s'éclairer sur cette Théorie.

On lit dans l'*Union des Ecoles* :

« Quel est donc le remède à la situation vraiment critique que renferme dans ses flancs la question de l'organisation du travail? Ce remède existe tout entier dans l'association : c'est seulement l'union du capitaliste et du prolétaire qui peut sauver la société d'une crise menaçante. Si l'ouvrier devenait l'associé du fabricant, le fermier du propriétaire, la rivalité d'intérêt qui sépare le maître du travailleur disparaîtrait bientôt, et la répartition des biens se ferait d'une manière plus équitable, plus conforme aux principes qui regardent le travail comme seul ou à peu près seul moteur des richesses.

» L'association que nous proposons ici comme moyen de concilier les intérêts du capitaliste et du travailleur, est professée avec chaleur par la *Démocratie pacifique*, journal pour lequel nous éprouvons les plus vives sympathies. Mais puisque cette feuille veut bien encourager nos efforts, qu'elle nous permette de lui soumettre quelques questions, la priant de lever nos doutes à cet égard. Nous reconnaissons avec la *Démocratie pacifique* que l'association est le seul moyen de terminer le conflit élevé entre la classe qui possède et celle qui ne possède pas. Mais, dirons-nous à la feuille socialiste, d'où vient que le remède que vous proposez, que nous proposons, reste dans la théorie sans que, en France du moins, on ait songé sérieusement à le faire entrer en pratique? Cela tient, osons-nous dire, aux conséquences qu'entraînerait l'association, dont le résultat serait assurément d'apporter une modification profonde au droit de propriété. Associer son fermier à son domaine, c'est se donner un égal, c'est accorder à celui-ci une part éventuelle dans les bénéfices, c'est-à-dire dans les améliorations qui peuvent être faites sur la ferme. Or, par l'association du fermier et du maître n'adviendrait-il pas un jour ce qui est déjà arrivé au moyen-âge pour la propriété féodale? Le fermier, d'abord humble et soumis comme un serf émancipé, ne pourrait-il pas un jour traiter son maître, comme ce même maître a traité le sien en 1789? Cette éventualité entrevue par les propriétaires actuels n'est-elle pas l'obstacle le plus grand qui s'oppose à la réalisation des doctrines de la *Démocratie pacifique* et des nôtres aussi? Telles sont les questions que nous adressons à la feuille socialiste, non dans le but de la contrecarrer, mais pour la prier de lever les doutes qui pèsent sur notre esprit; c'est par la discussion que la vérité se fait jour, nous appelons donc la discussion de notre confrère sur les importantes questions que nous venons de lui signaler. »

Il est évident que l'*Union des écoles* est actuellement en communion d'idées avec nous par la sympathie, par l'aspiration instinctive vers le progrès, plutôt que par une conviction raisonnée et puisée dans une étude sérieuse de la science sociale : nous lui ré-

intéressé comme producteur à ce que les droits du travail et du talent soient reconnus, il n'est pas de producteur qui ne soit intéressé dans le présent et dans l'avenir à ce que la part du capital soit satisfaisante.

Le capitaliste, qui dispose aujourd'hui de tout, ne s'appauvrira-t-il pas en devenant simplement associé des prolétaires qu'il exploite aujourd'hui? Ce résultat serait inévitable s'il ne s'agissait que de partager, de distribuer autrement la somme des valeurs qui sont actuellement dans la circulation; mais le point de vue change quand on voit nettement que l'association bien combinée augmente la somme de ces valeurs d'une manière indéfinie, et que, si nous promettons au travailleur de se créer un avoir, nous garantissons au capitaliste l'accroissement du sien; le doublement, le triplement de la richesse générale résultent dans la commune organisée :

1° Des causes de perte produites par le régime morcelé et complètement anéanties par l'association;

2° Des frais de toute espèce qui ne sont pas supprimés, mais réduits considérablement dans la commune sociétaire;

3° De l'emploi des machines qui se généralise instantanément, et que toutes les forces de l'intelligence humaine tendent à propager, à multiplier, une fois que l'économie de forces, que l'augmentation de richesses produites par la mécanique profitent à tous;

4° De l'esprit de propriété développé chez tous les habitants de la commune sociétaire;

5° Du caractère attrayant que prendra le travail; en d'autres termes, de l'action des passions industrielles, si bien décrites par Fourier, passions méconnues aujourd'hui, mais qui sont vivement exaltées par la distribution SÉRIAIRE des fonctions;

6° Du retour à l'activité industrielle de toutes les légions d'improductifs, aujourd'hui paralysés par les conditions répugnantes, au sein desquelles le travail leur est présenté.

Que les rédacteurs de l'*Union des Ecoles* se forment donc une idée un peu complète de notre système; ils y verront les intérêts des capitalistes et des travailleurs, tellement engrenés, tellement *solidarisés*, si l'on peut employer ce terme, que l'équité dans les répartitions sera voulue par tous; ils y verront une production de richesses nouvelles tellement énorme, et justifiée par des calculs si positifs, que le riche lui-même devra saluer dans l'harmonie sociale, une ère nouvelle d'opulence et de félicité.

Quand les écrivains qui nous interrogent auront pleinement conçu le type de la commune sociétaire, de l'atelier agricole et industriel, conforme à la volonté de la Providence, et régi par l'attraction universelle, il leur sera plus facile d'en déduire des combinaisons d'association imparfaite, des mesures transitoires qui puissent améliorer partiellement la société présente. Qu'ils ne s'y trompent pas cependant, réaliser dans une commune-modèle l'association intégrale, la véritable organisation du travail, ce serait pour la société tout entière, le mode de transformation le plus rapide, le plus décisif et le plus simple.

Lettres politiques adressées

A LA GAUCHE-BARROT.

Nous donnons une seconde citation de la brochure de M. Ruchal, adressée aux amis de M. Barrot : c'est sa partie positive, essen-

---

quelquefois, mais toujours sans révolte. Les tyrannies de M. de Cillart avaient même, pour elle, une sorte de charme; c'était une secousse qui l'arrachait, de loin en loin, à son apathie. Grâce à lui, elle avait, par instant, le plaisir de pleurer ou de se mettre en demi-colère; sans M. de Cillart elle eût à peine pu distinguer si elle était morte ou vivante.

Parmi beaucoup d'autres fantaisies, l'ancien capitaine des gardes du corps eut celle de transformer Mme des Brotteaux en amazone. Depuis quelque temps il l'obligeait à monter à cheval et à faire, avec Mme de Biezi, des espèces de courses au clocher, à travers les bois et les bruyères. Honorine avait été de quelques-unes de ces courses dans lesquelles elle avait essayé, tour à tour, de rivaliser d'audace avec la marquise et de rassurer Mme des Brotteaux. A son retour à Paris, elle continua à leur tenir compagnie, lorsque le soleil brillait sur Boulogne et permettait à la *fashion* de se donner rendez-vous dans les longues allées bordées de fagots et de restaurants, que l'on a décorées du nom de bois.

Elle revenait d'une de ces promenades par une belle journée d'octobre, et les chevaux, qui avaient repris le pas, marchaient à peu de distance l'un de l'autre, suivant la chaussée de l'avenue de la Muette. En tête s'avançait Mme de Biezi, le teint animé par l'air encore âpre, malgré le soleil, le regard brillant, les narines dilatées, magnifiquement belle et hardie, sur son cheval arabe, qui frémissait d'impatience. A ses côtés marchait le prince Dovrinski, dont la grande tournure formait un singulier contraste avec l'expression inquiète et presque craintive de ses traits.

Un peu en arrière, et parallèlement à la calèche de Mme de Luxeuil, se tenaient Honorine et de Gausson, de Cillart et Mme des Brotteaux. Celle-ci, à peine remise du *temps de galop*, auquel le capitaine des gardes du corps avait forcé son cheval, semblait encore se raffermir en selle et regarder avec effroi l'espace qu'elle venait de franchir, tandis que son tyran la raillait brusquement de sa lâcheté.

Arthur, Marquier et le docteur Darcy suivaient à quelque distance. Enfin, un peu plus loin, venaient plusieurs coureurs à cheval et l'équipage de la marquise de Biezi.

La conversation était fort variée sur les différents points de la caravane élégante. Brève et rare à la tête, plus animée autour de la calèche de Mme de Luxeuil, elle devenait bruyante dans le dernier groupe de cavaliers qui se trouvaient assez loin de celle-ci pour ne point être entendus.

— Avez-vous vu comme de Cillart conduit cette pauvre Mme des Brotteaux, demandait Arthur au docteur; on dirait un capitaine instructeur avec sa recrue.

— Pardieu! je suis fâché qu'il n'ait point affaire à la marquise, répliqua M. Darcy; elle est superbe d'énergie, cette femme. C'est le plus bel exemple de tempérament bilio-sanguin que j'aie jamais rencontré.

— La marquise est le *Martin* de la galanterie, reprit Arthur; elle dompte les bêtes fauves.

— Il est certain que ce pauvre prince a l'air d'un tigre apprivoisé malgré lui.

— Le dépit et la jalousie le rongent.

— Il a tellement changé depuis quelque temps que je lui soupçonne une affection au foie.

Arthur hocha la tête d'un air profond.

— Eh bien! voilà ce que rapporte l'amour des grandes dames, mon cher docteur, dit-il; il faut toujours jouer près d'elles le rôle de Dovrinski ou celui du capitaine. Etre tyran ou tyrannisé, et, en tous cas, complètement pris. Une pareille liaison est une véritable profession; vous n'avez plus à vous ni temps ni liberté. J'en ai essayé, et le jour où je suis sorti de ce bagne j'ai bien juré de n'y plus rentrer.

— Et c'est alors que vous vous êtes tourné vers le théâtre? demanda M. Darcy en riant.

— Précisément, docteur. Là, du moins, on n'a besoin ni de soins, ni de précautions; on fait l'amour hors la loi! De chaque côté on conserve son indépendance; il n'y a ni réputation à ménager, ni faux scrupules à combattre, ni convenances à respecter. On peut être sans crainte, de bonne humeur et de mauvais ton. Aussi, voyez-vous, docteur, je ne donnerais pas Clotilde pour toutes nos marquises.

— Parce qu'elle vous coûte plus cher! s'écria en riant Aristide Marquier, qui venait enfin de décider Lucifer à rejoindre nos deux interlocuteurs.

Arthur lui jeta un regard de côté.

— C'est là seulement ce qui frappe le banquier, dit-il, avec une hauteur dédaigneuse; pour lui, une femme est comme tout le reste, une question d'argent, et il va au meilleur marché.

— Du tout, du tout, reprit Marquier sérieusement; vous savez, mon cher, que j'ai à cet égard des principes!... Je ne comprends pas une liaison qui entraîne dans des dépenses! La femme la plus séduisante, qui accepterait un cadeau me deviendrait insupportable. C'est peut-être une délicatesse outrée; mais on ne se refait pas...

— Malheureusement! fit observer de Luxeuil, en enveloppant le gros petit capitaliste d'un regard ironique.

— Enfin, continua Marquier, avec chaleur, il me faut un choix désintéressé, et je veux être aimé pour moi-même.

— Voilà pourquoi personne ne l'aime! ajouta Arthur, en s'adressant au docteur.

Le banquier balança la tête d'un air discret.

— Vous savez que sur ce sujet, je m'abstiens toujours de répondre, dit-il sérieusement; vous mettez votre gloire à publier vos amours, moi je la mets à les cacher. Soyez seulement certain, mon bon, que les affaires de cœur d'Aristide Marquier, ne sont pas en plus mauvais état que ses affaires de banque.

— A propos de banque, interrompit Arthur, chez qui un souvenir parut se réveiller tout-à-coup; connaissez-vous un drôle nommé Clément Raimbaut et s'intitulant banquier.

— Raimbaut!... certainement; c'est un ancien commissionnaire en rouenneries, qui s'est associé à un ancien boucher, pour faire l'usure. Auriez-vous quelque chose à démêler avec lui?

— J'en ai peur. Il m'a avancé autrefois une somme pour laquelle je lui ai souscrit des billets.

— Ah! diable! et leur échéance est arrivée.

— On les a, je crois, présentés hier : du reste, je dois avoir des notes sur toute cette affaire, et je serais bien aise d'avoir votre avis.

— Comment donc! je suis à vos ordres, mon bon; nous soupons demain ensemble chez Clotilde; si vous le voulez, j'irai vous chercher, et nous examinerons...

— Demain, non, j'ai promis de me trouver à la course de lord Durfort, mais si vous pouviez, aujourd'hui, me conduire à l'hôtel...

— Volontiers. Jusqu'à l'heure de la Bourse je suis libre...

— Mais, voyez-donc, voilà de Cillart qui a remis cette pauvre Mme des Brotteaux au galop. Pardieu! je serais curieux de voir la figure de la victime.

— C'est facile; rejoignons-la.

Les deux cavaliers partirent, suivis du docteur, et gagnèrent la tête de la cavalcade, de sorte que de Gausson et Honorine se trouvèrent, à leur tour, seuls en arrière.

EMILE SOUVESTRE.

(*La suite à demain.*)

Demain lundi, au Théâtre-Italien, les acteurs anglais donneront *Macbeth*, par Macready et Mlle Helen Faucit.

M. Mitchell n'a rien épargné pour donner tout l'éclat possible à la mise en scène de ce chef-d'œuvre de Shakespeare.

De toutes les merveilles offertes à l'admiration des chefs arabes, aucune n'était de nature à impressionner plus vivement leur imagination que le splendide spectacle du Diorama. M. Roche, leur interprète, dont la sollicitude intelligente ne laisse échapper aucune occasion de donner à ces étrangers la plus haute idée de notre civilisation, les a menés voir le *Déluge* et *Saint-Paul*. Rien ne saurait peindre l'étonnement qu'ils ont éprouvé. L'illusion était si complète pour eux que les assurances les plus positives ne pouvaient leur persuader que ces magiques tableaux ne fussent qu'une simple toile.

vous en conservent de la reconnaissance. Sont-elles rejetées? vous avez l'honneur de les avoir réclamées, et vos adversaires ont le déshonneur de les avoir repoussées ; vous vous élevez et eux s'abaissent dans l'estime publique ; votre popularité augmente, la leur diminue ; dès lors pour vous double profit. Il y aurait même ainsi habileté de votre part à chercher, pour les proposer, précisément les améliorations que par position, vos adversaires devraient refuser. Ainsi, une politique affirmative a seule des chances de succès ; une politique négative n'en saurait avoir. Ce n'est point en vous faisant petits, c'est en vous faisant grands que vous réveillerez et conquerrez l'opinion ; tout ce qui tendra à élargir, élever, ennoblir votre cause, tendra par cela même à en accélérer le triomphe. Gagner les suffrages du corps électoral, voilà donc le but ; défendre tous ses intérêts, le moyen.

Maintenant, quels sont les intérêts qui touchent le plus les électeurs? Parmi les électeurs, les uns sont touchés surtout des intérêts politiques, les autres des intérêts matériels. On déclame beaucoup de nos jours contre le culte des intérêts matériels ; ces déclamations sont plus que déraisonnables, elles sont niaises. Est-ce que de tout temps les intérêts matériels n'ont pas vivement et à juste titre préoccupé l'immense majorité des hommes? Est-ce que les droits politiques nous vêtissent, nous logent, nous nourrissent? Puisque la nature a voulu que les besoins matériels fussent les plus pressants, la découverte des meilleurs moyens pour y satisfaire constituera toujours pour les nations, comme pour les individus, l'intérêt le plus important. Quoi ! les libertés politiques seraient si précieuses, et la liberté de vendre de la manière la plus avantageuse le produit de son travail et d'acheter au meilleur marché soit la matière première de ce travail, soit les objets les plus nécessaires à l'existence, n'aurait pas de prix ! Ceux qui déclament contre le culte des intérêts matériels, ceux auxquels l'agriculture, l'industrie, le commerce paraissent mériter si peu d'attention, ne prouvent qu'une chose, c'est qu'ils ne sont ni agriculteurs, ni industriels, ni commerçants.

D'ailleurs, la question pour vous n'est pas seulement de savoir si ces intérêts ont en effet beaucoup d'importance, mais si le corps électoral, qu'il s'agit de gagner, y en attache beaucoup. Il n'est pas donné à un parti de refondre la nature humaine ; sa mission est de l'accepter telle qu'elle est et de la faire servir à ses desseins ; et ceux qui ne voudraient pas prendre la peine de conduire les hommes comme ils peuvent être conduits, devraient renoncer à la grande ambition de les gouverner.

En dépit de toutes les déclamations, un des plus puissants intérêts pour l'agriculteur sera toujours l'intérêt de l'agriculture, pour l'industriel celui de l'industrie, pour le commerçant celui du commerce. Comme preuve de l'importance attachée par les hommes à ces intérêts, citerons-nous tous les grands ports français : Bordeaux, Marseille, adversaires énergiques de Napoléon qui les ruinait, et saluant avec enthousiasme dans l'avènement des Bourbons la chute du système continental? Citerons-nous en France comme en Amérique les provinces du midi menaçant de se séparer de celles du nord? Comment l'aristocratie anglaise fait-elle supporter aux classes moyennes sa domination? Par son infatigable sollicitude pour le développement de leur richesse ; et, de nos jours, ses hommes d'Etat les plus éminents n'ont-ils pas été ou ne sont-ils pas des hommes d'affaires, Pitt, Canning, Huskisson, Robert Peel? Nous nous résumons : le corps électoral étant composé en grande majorité d'agriculteurs, d'industriels et de commerçants, il s'en suit que la défense éclairée, active, persévérante de leurs intérêts spéciaux, serait entre les mains de l'opposition, pour soulever le pays en sa faveur, un levier d'une puissance immense ; qu'elle s'en saisisse donc.

La question de savoir si c'est sur les intérêts matériels ou sur les intérêts politiques que l'opposition doit s'appuyer, nous a toujours paru étroite et vaine. Suivant nous, elle doit s'appuyer et sur les intérêts politiques et sur les intérêts matériels, et sur les autres encore, en un mot sur tous. La tâche d'un gouvernement quelle est-elle? de satisfaire tous les intérêts légitimes du pays, de quelque nature qu'ils soient. Eh bien ! une opposition, qui aspire à devenir gouvernement, doit avoir des idées arrêtées sur la manière dont il satisferait tous ces intérêts ; et si elle n'a pas sur tous ces points des idées arrêtées, elle n'est pas un parti dans la grande acception de ce mot, elle n'est qu'une coterie de renverseurs de ministères. Se mettre à la tête de toutes les hautes questions est donc son devoir, et c'est aussi son avantage ; car nous l'avons dit, et nous le répétons avec insistance, plus elle défendra avec énergie d'intérêts divers, plus elle augmentera le nombre de ses partisans et par conséquent ses chances d'arriver au pouvoir. Son programme général devra donc se composer d'autant de programmes partiels qu'il y a de classes d'intérêts à satisfaire.

Il faut avant tout à une nation un gouvernement qui soit national, non point passagèrement et accidentellement par les vertus d'un prince, mais d'une manière permanente et certaine par la force des institutions, un gouvernement qui ne puisse pas ne pas être national et qui ne puisse pas cesser de l'être. Donc, programme pour les améliorations politiques propres à le fonder.

Une nation doit avoir un système de politique étrangère fixe, tiré de sa position particulière et de la position des nations au milieu desquelles elle vit. Donc, programme pour la politique étrangère.

Qu'est-ce que la liberté sans les mœurs? Un arbre sans racines, un édifice sans base. Le développement intellectuel et moral n'est-il pas d'ailleurs pour les peuples, comme pour les individus, un grand élément de bonheur et de puissance? donc programme pour les améliorations intellectuelles et morales.

Mais un peuple ne vit pas de droits politiques. Les producteurs, cette classe immense, quel but poursuivent-ils par leur travail? leur richesse privée. Quelle est aussi une des principales conditions de la prépondérance des peuples, des peuples modernes surtout? la richesse publique. Favoriser par tous les moyens possibles les progrès de la richesse privée et de la richesse publique est pour tout gouvernement un grand devoir. Donc, programme pour les améliorations matérielles, c'est-à-dire agricoles, industrielles, commerciales.

Ce n'est pas tout encore. Voyez ces classes populaires, si nombreuses qu'elles forment pour ainsi dire le pays tout entier, dont la position a hélas! si peu changé au milieu de tous les heureux changements que la civilisation a amenés autour d'elles ; voyez surtout les prolétaires, ces serfs tristement attachés à la glèbe du capital, dont le lot semble n'être aujourd'hui qu'un travail au dessus des forces humaines et une satisfaction si incomplète des premiers besoins humains ; n'est-il pas temps enfin de travailler à les relever, autant que cela est possible, de leur long et

tous les plus modestes, eurent plus de lumières que nous n'en avons? Non sans doute ; mais ils avaient ce qui nous manque dans ce misérable siècle du vaudeville et du roman-feuilleton, la passion de tout ce qui est vrai, de tout ce qui est utile, de tout ce qui est beau.

Pour élaborer un large programme, satisfaisant complètement tous les intérêts légitimes du pays, à une douzaine d'hommes instruits, laborieux, ardents il ne faudrait pas deux mois, et de pareils hommes ne sont pas rares chez nous ; faites leur un appel, et en foule ils accourront, nous vous en donnons l'assurance.

Nouvelles de l'Inde.

Transit Overland de Suez. — Grandes routes indiennes. — Progrès de l'instruction publique. — Energie anglaise.

M. Waghorn était à Bombay au 1er décembre, s'occupant de la question du transit et recrutant des actionnaires pour la Société, pour la Compagnie qui vient d'être formée en Egypte. Le 25 octobre, au Caire, dans une assemblée convoquée par le vice-roi et présidée par son représentant Shériff-Pacha, une Compagnie égyptienne pour le passage du désert a été fondée sous le titre de *Compagnie du transit Ibrahim-Pacha*. Le fonds social est de 1 500 mille francs : 125 mille francs seront employés à fonder un Hôtel anglais au Caire, 125 mille francs pour un établissement semblable à Suez, chacun d'eux pouvant loger 500 voyageurs. Le reste des fonds servira à organiser tous les moyens de transport entre Suez et Alexandrie.

Aujourd'hui, en moyenne, il passe 150 voyageurs par l'Egypte. La malle de novembre a porté dans l'Inde 47 821 journaux et 42 917 lettres. Sur ce nombre, 10 336 lettres et 9 154 journaux sortaient de Marseille ; 2 065 lettres et 5 000 journaux des divers ports étrangers ; le reste de l'Angleterre.

MM. Hill et Waghorn font payer le transit 300 francs par personne, et presque tout le monde est obligé de payer ce prix énorme, attendu que ces messieurs accaparent sur la ligne du désert ânes, dromadaires et chameaux. Il n'y a qu'un cri dans l'Inde contre les excès de leur monopole. Il faut espérer que la nouvelle Compagnie, sous la direction du gouvernement égyptien, fera aux voyageurs des conditions plus raisonnables ; c'est un fait important que cette initiative et cette intervention de Méhémet-Ali dans l'opération industrielle qui doit organiser le transit Overland d'Occident en Orient.

Deux nouveaux steamers, l'*Ackbar* et la *Semiramis* vont être affectés au service de Bombay à Suez. On annonce en outre que la Cour des directeurs a décidé la construction, pour la même ligne, de deux frégates à vapeur de 500 chevaux.

Dans l'Inde, il est question d'établir de grandes voies de communication entre Bombay, Calcutta et les provinces du nord-ouest. Un comité s'occupe de ces vastes projets sous les yeux du gouverneur-général.

Le gouvernement va fonder un grand collège à Bénarès ; les études seront faites en anglais, en indoustan et en sanscrit ; chaque caste aura ses classes séparées comme dans le beau collège Elphinstone à Bombay.

Un généreux citoyen de Bombay, qui garde l'anonyme, mais que l'on reconnaît à la munificence du don, le Parsi Ramsetji Sijiboï (récemment créé baronnet) vient de donner 125 000 fr. à la Société de Bienfaisance pour l'érection d'une école et d'une salle d'asile pour les natifs pauvres. Le temple de Zoroastre fondé à Pounah par Sir Ramsetzi Sijiboï a dû être inauguré le 29 du mois dernier.

Le gouvernement de l'Inde venait d'autoriser et de réglementer l'émigration des travailleurs indiens pour la Jamaïque, la Guyane et la Trinité.

Les dernières nouvelles de Lahore annonçaient un accord pacifique conclu entre les rajahs rivaux ; mais on doutait que cette paix fût de longue durée. Après les guerres intestines, la domination anglaise ; c'est la marche ordinaire des choses.

L'insurrection des Maharattes du Sud est un fait grave ; elle a jeté dans l'Inde quelques alarmes qu'expriment plusieurs feuilles, et notamment le *Courrier de Bombay*. L'issue de cette révolte ne saurait être douteuse. Les pauvres Maharattes seront écrasés et réduits par la puissance civilisée. Il paraît que le gouverneur-général veut porter un rude coup aux insurgés, car il a rappelé le colonel Outram, que l'on disait disposé aux négociations et aux accommodements pacifiques. Le colonel Ovans, envoyé pour remplacer M. Outram dans la fonction de commissaire spécial, a été arrêté sur la route de Sattara à Kolaport, et retenu prisonnier par les Maharattes. Des troupes nombreuses étaient expédiées de Bombay. Le prochain courrier nous donnera peut-être la nouvelle de quelque grande bataille.

Dans le Scind tout était tranquille. Sir Charles Napier allait rejoindre à Kotra le khan de Khélat. On ne savait pas le sujet de cette entrevue ; mais, d'ici, nous pouvons dire avec assurance que, si les Anglais ont des conférences avec le chef de Khélat, c'est pour avoir Khélat ; et tôt, ou tard ils l'auront. Que d'ambition, d'audace, de hardiesse ! Tandis que les Anglais conquièrent d'immenses empires à la civilisation, les Français n'osent pas prendre Madagascar et l'arracher à la barbarie, et cela parce que M. Guizot et ses amis ont peur de l'aristocratie anglaise, et M. le baron de Mackau et ses employés de la marine, peur de la fièvre malegache. Les Anglais, eux, n'ont pas peur de la fièvre. Dans le Scind, la maladie atteint plus d'un tiers des troupes, et la mortalité est effrayante. Cependant l'énergie anglaise ne faiblit pas, et toute l'armée est pleine de confiance et d'ardeur. Voilà un peuple courageux ! voilà un gouvernement fort ! Depuis cinq ans, deux expéditions dans le Kaboul, deux élans aventureux jusqu'au centre de l'Asie ; le Scind conquis, les provinces centrales de l'Inde réduites, le Pendjaub affaibli et déjà dominé ; la Chine vaincue et l'immobile empire ouvert à l'industrie et au génie conquérant des races chrétiennes ; la colonie du Cap portant ses limites jusqu'à Vatal ; l'immense Nouvelle-Zélande occupée ; la puissance de Méhémet-Ali arrêtée dans son essor et brisée.... Voilà une grande nation !

Traité de Wanghia conclu le 3 juillet 1844 entre la Chine et les Etats-Unis d'Amérique.

L'art. 1er contient des dispositions qui ont pour objet de maintenir une paix permanente entre les deux nations.

Art. 2. Tous les droits d'importation et d'exportation seront fixés et déterminés par un tarif qui fera partie du traité. Les droits ne pourront excéder ceux qui sont exigés des autres nations quelles qu'elles soient. Cet article accorde aussi aux Etats-Unis tous les priviléges et avantages qui pourront être accordés désormais par les Chinois à une nation quelconque.

Art. 11. Cet article pourvoit à l'examen, au déchargement des marchandises, et à l'arrangement de toutes les contestations qui pourraient s'élever à ce sujet.

L'article 12 s'occupe des poids et mesures qui seront fournis dans tous les ports semblables à ceux de la douane de Canton.

Art. 13. Les droits de tonnage seront payés à l'entrée, les droits d'importation au moment du déchargement, et les droits d'exportation au moment du débarquement des marchandises, soit en monnaie du pays, soit en monnaie étrangère.

Art. 14. Cet article règle le transbordement des marchandises d'un navire sur un autre pendant qu'il est dans le port.

Art. 15. Le commerce sera libre avec tous les sujets de la Chine dans les cinq ports, et les monopoles et restrictions sont supprimés.

Art. 16. Les deux gouvernements déclinent toute responsabilité des dettes des marchands, mais ils feront tous leurs efforts pour faire payer les débiteurs et poursuivre les auteurs de fraudes.

Art. 17. Cet article assure aux citoyens des Etats-Unis des maisons, des comptoirs, des églises, des hôpitaux, des cimetières, des terrains pour construire.

Dans les divers ports et dans le voisinage immédiat, tous les citoyens peuvent passer et repasser, mais il leur est défendu d'entrer dans les villages.

Art. 18. Les citoyens des Etats-Unis pourront employer des Chinois instruits pour leur enseigner la langue de l'Empire et acheter toutes sortes de livres.

Art. 19. Les citoyens des Etats-Unis seront placés sous la protection spéciale du gouvernement, et les fonctionnaires publics les défendront contre tous outrage et injustice de la part des Chinois.

Art. 20. Les marchandises ne pourront être réexportées que dans un autre port, et cela sans droits additionnels.

Art. 21. Les auteurs de crimes seront poursuivis et punis par leur propre gouvernement.

Art. 22. Neutralité du pavillon de l'Union, en cas de guerre entre la Chine et un autre pays.

Art. 23. Les consuls, dans les cinq ports, devront faire annuellement des rapports sur le commerce, et les transmettre aux bureaux du revenu à Pékin.

Art. 24. Les citoyens des Etats-Unis communiqueront avec les Chinois par l'intermédiaire de leurs consuls. Les communications avec les consuls passeront par les mains des autorités locales, qui les approuveront.

Art. 25. Toutes les questions élevées entre les citoyens des Etats-Unis, ou entre eux et les sujets d'autres Etats, seront réglées sans avoir égard aux Chinois, ou sans aucune intervention de leur part.

Art. 26. Les navires marchands et les équipages dans les cinq ports seront soumis à la juridiction des officiers des Etats-Unis. Le gouvernement chinois ne se regardera pas comme tenu de faire réparation pour insulte faite auxdits officiers ou à des citoyens des Etats-Unis par une puissance étrangère ; mais le gouvernement chinois fera tout ce qu'il pourra pour les protéger contre les voleurs et les pirates, pour arrêter et punir les délinquants de cette espèce, et pour recouvrer et restituer les biens volés.

Art. 27. Cet article traite des naufrages : il exige que tout individu et tout bien naufragés reçoivent toute protection possible, que les navires soient restaurés, et que les biens soient rendus, etc.

Art. 28. Aucun embargo ne sera mis sur les citoyens ni sur les vaisseaux des Etats-Unis sous un prétexte quelconque.

Art. 29. Les déserteurs des navires américains seront arrêtés par les Chinois et livrés aux consuls ou autres officiers. Tous criminels chinois qui se réfugieraient à bord de navires ou dans les maisons des citoyens des Etats-Unis seront livrés, sur la demande en due forme faite par les autorités chinoises.

Art. 30. Cet article prescrit et détermine les conditions des relations qui, sous tous les rapports, seront celles de l'égalité et de la réciprocité. Jamais des présents ne seront demandés à un gouvernement par l'autre.

Art. 31. Les dépêches du gouvernement des Etats-Unis passeront à la cour de Chine par l'intermédiaire du commissaire impérial, chargé de la surintendance des affaires étrangères ou par l'intermédiaire des gouverneurs généraux de Liong Kiong et Liong Kwong, etc.

Art. 32. Les navires de guerre seront reçus hospitalièrement dans tous les ports de la Chine. Toutes facilités seront données à la marine américaine pour l'achat de provisions, réparations, etc.

Art. 33. Ceux qui tenteront de faire le commerce clandestinement dans les ports non ouverts, ou d'introduire de l'opium ou tout autre article de contrebande en Chine, seront livrés sans protection à la rigueur du gouvernement chinois.

Art. 34. Cet article traite de la modification du traité après une période de 12 années, et il porte qu'aucun Etat particulier de l'Amérique n'enverra en Chine des ministres plénipotentiaires.

REVUE DES JOURNAUX DU 4 JANVIER.

— Le *Commerce* prétend savoir que le gouvernement français vient de conclure avec le gouvernement belge un second traité de commerce. On y aurait introduit quelques dispositions nouvelles, mais sans grande importance. Le véritable but de ce second traité serait de proroger le tarif de faveur accordé aux fils et aux toiles belges par le traité actuellement en vigueur, qui n'a plus qu'un ou deux ans à courir. Ce serait à ces arrangements que se rapporteraient le dernier voyage du roi Léopold à Paris et la courte visite de M. Deffaudis à Bruxelles. Il ne s'agirait plus que d'obtenir la ratification de nos chambres à cette convention.

Le *Commerce* signale ce projet afin de tenir la chambre en garde contre toute surprise.

— Suivant le *Courrier français*, on assurait hier à la chambre des députés que M. Vitet, conseiller d'Etat, député de la Seine-Inférieure, serait nommé ministre de l'instruction publique après le vote de l'adresse, et que les nominations de quatre nouveaux pairs, arrêtées déjà, paraîtraient après cette discussion. La *Patrie* désigne le duc de Praslin et M. Pèdre Lacaze.

— La chambre devinera, dit le *Journal des Débats*, pourquoi des députés conservateurs attaquent un ministère conservateur, et, comme tout le monde est las de ces crises ministérielles qui n'ont pour conséquence que de satisfaire les ambitions des uns, les antipathies et les mécontentements des autres, la majorité fera ce qu'elle vient de faire dans les bureaux : elle se ralliera au ministère qu'elle soutient depuis quatre ans. Nous comptons sur ce résultat.

—On lit, d'un autre côté, dans la *Presse* : « le bruit avec lequel le cabinet triomphe de l'*éclatante victoire* qu'il a remporté dans le choix des commissaires pour la réduction de l'adresse, — ce sont les expressions de ses journaux, — ce bruit trahit plus d'naïveté que de confiance. C'est moins un cri de bataille gagnée qu'un cri de ralliement. Lisez les bulletins de l'Empire : il n'y a de pompeux que ceux qui annoncent des victoires douteuses. »

Faits divers.

— La Cour royale, toutes chambres réunies, a continué aujourd'hui, à

11, était traduit hier devant la police correctionnelle (6e chambre) pour vente à l'aide de balances volontairement faussées. Le tribunal l'a condamné à quinze jours d'emprisonnement et 50 fr. d'amende ; le jugement a prononcé la confiscation des balances saisies.

— Le conseil municipal de Paris vient de renouveler ses commissions. Elles sont composées ainsi qu'il suit :

Commission no 1. — Alignements. — Grande Voirie. — Pavé. — Trottoirs. — Eaux. — Egouts. — Plantations. MM. Lafaulotte, Ganneron, Ternaux, Ferron, Lahure, Aubé, David Michau, Lanquetin, Considerant, Gillet, Pellassy de l'Ousle, Perret.

Commission no 2. — Affaires contentieuses, administratives ou judiciaires. MM. Périer, Héard, Journet, Galis, Séguier, Panis.

Commission no 3. — Travaux d'architecture. — Beaux-Arts. — Ponts-et-Chaussées. — Carrières. — Salubrité. — Nettoiement. — Eclairage. — Cimetières. — Pompes funèbres. MM. Arago, Boutron, Grillon, Frédéric Moreau, Sanson Davillier, Husson.

Commission no 4. — Instruction publique. — Garde nationale. — Etat militaire. — Mairies. MM. Thierry, Thayer, Besson, Boulay (de la Meurthe), Ganneron, Jouet, Bonvattier.

Commission no 5. — Hospices. — Pensions. — Secours. MM. Marcellot, Legros, Méder, Beau, Robinet, H. Say.

— En ce moment, et en conformité de l'article 17 de la loi, les registres matricules de la garde nationale sont en rectification. Les citoyens âgés de 60 ans y sont inscrits.

— La *Revue de Paris*, qui avait signalé la présence de quelques abus graves et la décadence des études dans l'institution royale des Sourds-Muets, prétend savoir qu'en ce moment il s'élabore, au sein de l'opposition, un projet de réforme, et que le ministère, de son côté, craignant d'être débordé, se propose de présenter aux chambres une loi pour la réorganisation de cet enseignement. Nous ne croyons pas, pour notre part, les affaires aussi avancées que le pense la *Revue de Paris*, et nous avons tout lieu de supposer qu'une réorganisation, si elle était entreprise, embrasserait toutes les écoles de France.

— Nous avons déjà plusieurs fois parlé de la question des papiers de sûreté destinés à prévenir le lavage et la falsification des papiers dont se sert aujourd'hui l'administration du timbre. Il y a bientôt deux ans que le ministre des finances annonçait que le nouveau papier était découvert. Cependant, depuis cette époque, la commission instituée pour examiner les différents systèmes soumis à l'administration, a continué bien lentement et à de longs intervalles ses travaux, et on assure qu'elle est enfin arrivée à la fin de ses opérations. On attend avec impatience le résultat de ses recherches et de ses vérifications ; il s'agit, en effet, d'épargner au trésor une perte qu'on n'évalue pas à moins de quatre à cinq millions par an.

— Hier, l'église Saint-Etienne-du-Mont, à cause de l'ouverture de la neuvaine de Sainte-Geneviève, patronne de Paris et de Nanterre, était remplie de fidèles, la plupart de la banlieue. Les cérémonies ont été magnifiques ; l'archevêque officiait entouré d'un nombreux clergé tout chamarré d'or. Malheureusement il n'est plus de fêtes sans voleurs, et les troupiers du 15e de ligne, des postes voisins de l'église, avaient peine à suffire pour conduire chez le commissaire, et de là à la préfecture, tous les flibustiers que les agents de police arrêtaient en flagrant délit de vol à la tire.

— Les sergents de ville et les gardes municipaux interdisaient aujourd'hui le passage par la rue qui longe, au nord, la halle au poisson. Plusieurs centaines d'ouvriers étaient occupés à démolir une vingtaine de hautes maisons qui sont au nord de ladite rue, pour livrer passage à la rue Rambuteau, qui, dans quelques mois, arrivera à la pointe Saint-Eustache.

— Les listes électorales municipales sont en état de révision dans les 37 254 communes du royaume, depuis le 1er de ce mois, en conformité de l'article 40 de la loi municipale.

[illegible] jours de baisse pour cause de fête. Depuis quelque temps, nos marchés sont moins suivis, la marchandise y est moins abondante, et cependant la vente est plus lourde.

Le blé semble n'être pas encore au terme de sa période de baisse.

Le seigle, moins recherché, est aujourd'hui d'un placement peu facile ; les ordres pour Bordeaux et le midi ont été la plupart retirés.

L'orge, malgré la rareté des arrivages, n'est point encore recherché par les brasseurs.

L'avoine, sans avoir fléchi, a ses cours plus affaiblis, et, pour vendre, il faudrait céder 50 c. sur les prix établis.

Blés choix 116 à 118 le kil., 26 à 27 l'hect. 1|2 ; Montereau 115 le k., 25,50 à 26 l'hect. 1|2 ; Picardie 115 le kil., règle, 25 à 25,50 l'hect. 1|2. — Seigles l'hect. 1|2 108 à 110, le kil. 14,75 à 15. — Orges l'hect. 1|2 92 à 93, le kil. 14.50 à 15, pris à Bercy (hors barrière). — Avoines, 150 kil. 24,50 à 24,75 ; 145 kil. 23,25 à 23,75 ; 140 kil. 21,50 à 22 les 3 hect. dans Paris.

Cours des farines (par 100 kil.).

Halle de Paris du 4 janvier. — Gruau 47,15 à 49,75. — 1re marque 33,10 à 35 ; 2e 29,00 à 32,50 ; 3e manque ; 4e 20,40 à 24,85. — A livrer 2[illegible] à 31,20. — Cours moyen 32,90. — Cours taxe 32,69. — Arrivages 1 158 q. 10 k. — Ventes 747 q. 84 k. — Restant 12 501,68.

Issues.

Son 6,25 à 6,50 les 325 litres. — Mouture 7,25 à 7,75. — Recoupettes 11 à 11,50 les 100 kil. — Remoulages 17,50 à 19 les qualités courantes ; do 19,50 à 20,50 les qualités fines.

Fourrages (par 500 kil.).

Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.

Paris, marché d'Enfer du 4 janvier. — Foin 1er 46 à 47 ; 2e 44 à 45 ; 3e 40 à 42. Luzerne 39. — Paille de froment 1re 23 à 24 ; 2e 21 à 22.

Marché Lafayette du 4 janvier. — Foin 1re 46 à 50 ; 2e 42 à 45 ; 3e 32 à 36. — Paille de froment 1re 23 à 25 ; 2e 21 à 22 ; 3e 19 à 20. — Paille de seigle 1re 26 à 27 ; 2e 25. Marché bien fourni, vente active.

Marché aux bestiaux (prix du kil. sur pied.).

Marché de la Maison-Blanche du 4 janvier. — Porcs amenés 118, vendus 80 à 0,91-0,92-0,90. — Vaches laitières amenées 65, vendues 26 de 260 à 340 l'une.

Paris, marché aux chevaux du 4 janvier. — 90 chevaux de trait et de cabriolet, 14 vendus 210 à 1465. — 200 de trait, 26 vendus 320 à 910. — 97 hors d'âge, 12 vendus 55 à 410. — 4 ânes, 1 vendu 40.

Viande abattue (le kil.).

22961 kil.	Bœuf	1,40	1,20	0,70
11864	Veau	1,40	1,20	1,00
5179	Mouton	1,60	1,20	0,80
58400	Porc frais	1,02	0,97	0,92

Beurre, œufs et fromages.

Paris, halles des 2, 3 et 4 janvier. — *Beurre* (le kil.) En livre 0,92 à 2,48. — En mottes Isigny 1,10 à 5,70 ; do Gournay 1,00 à 3,60. — Petit beurre 0,70 à 1,66. — *OEufs* (le mille). — Du 2, 40 à 94. — Du 3, 36 à 85. — Du 4, 40 à 85. — *Fromages* (la dizaine). — Brie 12 à 26. — A la pie 5 à 15.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 3 JANVIER.

MÉLISSENT, meunier à Aubervillers. Juge commissaire M. Gaillard ; syndic provisoire M. Maillet, rue des Jeûneurs, 14.

BAILLY, maître d'hôtel garni, cloître St-Benoît, 24, et rue St-Jacques, 55. Juge commissaire M. Leroy ; syndic provisoire M. Sergent, rue des Filles-Saint-Thomas, 17.

LEGRAND, marchand de vin, rue Saint-Honoré, 232. Juge commissaire M. Delon ; syndic provisoire M. Defoix, rue Saint-Lazare, 70.

DUQUESNOY, herboriste, Faubourg Saint-Denis, 85. Juge commissaire M. Leroy ; syndic provisoire M. Lecomte, rue de la Michodière, 5.

[illegible] au compt.	1er C.		Der C.		[illegible] le C. pr.		F. ETRANG.	1er C.		Der C.		[illegible] le C. pr.
4 1|2 0|0.	»	»	»	»	»	»	5 0|0 Bge 1840	104	»|»	»	»|»	B. » 3|8
4 0|0....	108	»	»	»	»	»	— Portugais.	59	1|2	»	»	B. » 1|2
O. de la V.	1140	»	1145	»	»	»	Esp. D. active	37	1|4	37	1|2	H. » 1|4
B. de Fr.	3225	»	3200	»	H. 60	»	5 0|0 Naples.	96	25	96	30	H. » 30
	»	»	»	»	»	»	— Romain. .	104	3|8	104	1|4	B. » 1|4
C. G. 1000	1100	»	»	»	H. 5	»	Obl. Piémont.	1240	»	»	»	»
C. hyp...	»	»	760	25	H. 1	25	Emp. d'Haïti.	405	»	»	»	H. 5
4 Can....	1270	»	1272	50	H. 5	»	Banq. belge.	635	»	»	»	»

CHEMINS DE FER.								
St-Germ.	»	»	»	»	»	»	Au 15. 1070.	B. 5
V. R. Dr.	472	50	470	»	»	»	— 480, 470, 475.	B. 7 50
— R. G.	375	»	365	»	B. 10	»	— 375, 360, 370.	»
Orléans.	1132	50	1132	50	B. 7	50	— 1132 50, 1125, 1133 75.	B. 6 25
Strasb...	306	25	305	»	B. 1	25	— 306 25, 302 50, 305.	B. 2 50
Rouen. .	1047	50	1032	50	H. 7	50	— 1030, 1025, 1035.	B. 20
Havre...	820	»	»	»	B. 5	»	— 825, 815.	B. 10
Marseill.	917	50	920	»	B. 15	»	— 925, 915, 920.	B. 10
Montpel	»	»	»	»	»	»	—	»

LONDRES, 2 JANV.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Consol..... 100 1|4 8|8.	Av.... 85 32 1|2.	F. p. 85 40 35 d. un.
Esp. act... 27 5|8 »|».	Ap..... 85 27 1|2	60 45 d. 60.
Portug..... 59 3|4.		F. p. 121 40 d. un.
Mexic...... 35 1|2.	Rep. fin c. F. pr	55 50 d. 50.
Brésil...... » »|».	3 0|0, 20 25	
5 0|0 Holl. » »|».	5 0|0, 55 35	orl., d. 1143 75 d. 10.
2 1|2 do. 63 5|8.		Rouen, 1050, 1040 d. 10.
Rouen.... 41 »|».	Bons du trésor.	Strasb., 310, 307 50 d. 10.
Orléans... 41 »|».	3 1|4	

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 81,00 à 81,50 ; courant du mois, 83,00 à 00,00 ; 4 premiers mois 1845, 83,00 à 00,00 ; 4 mois d'été, 85,00 ; 4 derniers mois, 87,00 à 00,00.

LILLE — Colza, 75,00 à 00,00. Voitures, 8.

ESPRIT 3\|6. — Disponible, 92,00 à 93,00 ; courant du mois, 87 offert ; mars en décembre, 80,00 à 81,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 90 fr. les 100 kil.

L'un des Gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 5 janvier.

7 h. »|» OPÉRA. — Les Huguenots.
7 h. 1|2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Le Tisserand. 1760.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Le Déserteur. Guitarrero.
7 h. 1|2 ITALIENS. —
7 h. »|» ODÉON. — Manoir de Montlouviers.
6 h. »|» VAUDEVILLE. — Paris. Péché. Un Jour. Poltron. Client.
6 h. 1|2 VARIÉTÉS. — Fleur de genet. English. Pauvre Jacques. Lafleur.
6 h. »|» GYMNASE. — Yvan. Rebecca. Mine de Cérigny. La Tirelire.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Une Averse. Tête de Singe. Etourneau. Ravel.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Dame de St-Tropez.
6 h. »|» AMBIGU. — Orphelines d'Anvers.
6 h. 1|2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Corde de Pendu.
6 h. »|» COMTE. — Wamba, M. Jean. Polichinelle. 3 Frères. Polka. Flageolet.
5 h. 1|2 FOLIES. — La Saint-Nicolas. Secret. La Rosière. La Semaine.

Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

dit éventuel de 450 millions ouvert par l'art. 33 de la loi du 25 juin 1841.

Les fonds en dépôt aux caisses d'épargne au 1er janvier 1845 seront convertis, sur la demande des déposants, en rentes 4 pour 100, avec jouissance du 22 septembre 1845, et par imputation sur le capital de 100 millions dont il vient d'être parlé.

Le ministre des finances est autorisé à satisfaire aux demandes de conversion qui excèderaient ladite somme de 100 millions, par émission supplémentaire de rentes 4 pour 100, au même taux, portant aussi jouissance du 22 septembre 1845.

Les rentes données en paiement aux déposants, ne pourront être par eux transférées avant le 1er janvier 1847. Toutefois, en cas de décès des déposants titulaires, leurs héritiers pourront négocier leurs titres avant le 1er janvier 1847. Le transport pourra également avoir lieu, avec permission de justice, pour tirer de prison le titulaire ou son conjoint, pour fournir des aliments à sa famille, dans les cas prévus par les art. 203, 205 et 206 du Code civil.

En définitive, le ministre demande à consolider une partie de la dette flottante, à convertir en rentes sur l'Etat, non remboursables, les fonds des caisses d'épargne qui ont été sans doute dépensés en partie. Les déposants actuels sont libres d'accepter ou de refuser la conversion; mais, pour les séduire, on leur offre l'appât d'un bénéfice immédiat, on leur cède à 80 fr. des titres de rente qui sont cotés à la bourse 107 ou 108 fr. D'un autre côté, on leur interdit la faculté de profiter de cet avantage, on leur défend de négocier leurs rentes avant deux ans. Cette clause a probablement pour objet d'habituer les déposants à porter leurs épargnes sur les fonds publics; elle a surtout pour objet d'empêcher que les titres des déposants ne viennent faire concurrence sur le marché aux titres du nouvel emprunt souscrit par la maison Rothschild. Cette clause-là a dû être imposée au ministre des finances par le roi des banquiers. Il faut donner à M. de Rothschild le temps de placer ses coupons, d'écouler son emprunt à beau bénéfice.

La clause qui défend de retirer plus de 500 fr. en deux mois, nous paraît inacceptable. L'ouvrier, qui aurait amassé, à forces d'économies, un petit pécule et qui voudrait s'établir, devrait attendre un an pour retirer une somme de 3 000 fr. (500 fr. tous les deux mois); tandis que tous les porteurs de bons du trésor peuvent demander le remboursement à neuf jours de vue. Or, de ces bons il y en a pour plus de 3 millions en circulation ; mais nous ne voulons point aujourd'hui critiquer la loi dans ses détails.

En traitant, l'année dernière, la question des caisses d'épargne, nous avons dit comment l'Etat pourrait utiliser les fonds déposés, sans diminuer les garanties des créanciers ; comment il pourrait servir les arrérages, sans puiser dans les caisses du budget ; comment il pourrait féconder par le travail ce capital immense ; fournir de l'ouvrage aux hommes de bonne volonté, augmenter la production et la richesse générale, et, en même temps, décharger les contribuables, loin de les surcharger.

Le véritable problème consistait à donner aux capitaux épargnés un emploi utile, à servir les intérêts aux déposants avec les bénéfices des capitaux sagement exploités, à dégrever le trésor d'un impôt onéreux, à offrir aux créanciers la sécurité la plus complète pour le service des intérêts, pour le remboursement du principal, à commanditer le travail avec les économies des travailleurs.

Mais un semblable projet dépasse la conception de nos financiers. On a trouvé plus simple de convertir les dépôts en dette nationale, de dépenser les fonds épargnés, sauf à faire payer aux contribuables chaque année l'intérêt d'un capital énorme, et au besoin les frais du remboursement, sauf à offrir aux déposants des titres de rente, sur lesquels ils pourront agioter, quand M. de Rothschild aura pris dans ses filets le gros des spéculateurs et réalisé son opération et ses bénéfices.

Les hommes politiques trouveront la mesure des plus habiles. Rendre les classes laborieuses solidaires du crédit de l'Etat, quelle heureuse combinaison ! Ah ! sans doute ce serait une idée féconde à laquelle nous applaudirions les premiers, si le crédit public devait servir à autre chose qu'à alimenter de ruineuses folies, des dépenses purement stériles, qu'à entretenir le tripôt de la Bourse et les tripotiers.

Mais tant que les fonds de l'Etat seront gaspillés en pure perte, au lieu d'être destinés à des travaux productifs et d'utilité générale, nous considérerons tout accroissement de la dette nationale comme une calamité, nous regretterons de voir tomber dans le gouffre sans fond les économies du travailleur. Mieux vaudrait cent fois que les ouvriers s'associassent et s'entendissent pour tirer eux-mêmes parti de leurs épargnes, pour les convertir en instruments de travail, pour se soustraire à la domination des capitalistes et des entrepreneurs d'industrie. Mais les temps ne sont pas venus peut-être. En attendant, que les ouvriers continuent à épargner, pour le jour où ils pourront, à l'aide de leurs économies, se racheter de la servitude, conquérir leur indépendance, et se passer

liser l'effet de la pétition de la *Réforme*. « A l'exemple des promoteurs primitifs de cette régénération industrielle, dit le *Courrier de Lyon*, les auteurs de la pétition ne proposent aucun plan, ne formulent aucun système précis qui puisse être pris pour base de cette fameuse organisation tant prônée et si mal définie. »

Si, en citant l'exemple de *ces promoteurs primitifs*, le *Courrier de Lyon* veut parler de nous, il induit ses lecteurs en erreur. Nos plans sont très précis et formulés avec de grands détails. Ils sont décrits tout au long dans des livres anciens et nouveaux, imprimés dans tous les formats, et au prix les plus modiques. Si nous n'insérons pas dans ce journal le détail de ces plans, c'est que nous ne croyons pas que ce soit leur place: un journal est fait pour résoudre des idées générales et inspirer l'envie de connaître, mais ne peut prétendre à donner une instruction que les livres et la parole peuvent seuls fournir abondante et sérieuse. Car si le premier venu peut *parler politique*, qu'est-ce que cela signifie, sinon que la politique n'est qu'une œuvre d'idées vagues et sans fondement ; peut-on, sans avoir reçu une instruction préalable, parler agriculture, mathématiques, chimie, physique, beaux-arts? Eh bien! la science de la constitution de la société, on voudrait en sonder toutes les profondeurs en tenant son journal d'une main et de l'autre sa tasse de café ! Cela n'est guère possible; il faut donc que notre journal se contente de donner des aperçus, de faire désirer des preuves, en un mot d'attirer l'attention, d'exciter l'intérêt ; une fois ce résultat obtenu, nous avons confiance que l'on aura le courage de se livrer à une étude quelque peu suivie; et c'est à l'aide des livres ou par des conversations sérieuses que l'on peut seulement continuer à comprendre et à s'assimiler une science qui, au surplus, n'est point difficile, ni aride, et qui certainement exige moins de temps et moins d'efforts que l'étude si fastidieuse et si inutile de l'économie, si fastidieuse et si inutile au bonheur des hommes.

« Dans notre cité, en ce moment, dit le *Censeur de Lyon*, la pétition des travailleurs se couvre de signatures. Cela ne surprendra personne; car si les abus de la libre concurrence se font sentir quelque part, c'est principalement dans les grands centres industriels: c'est là que les variations des salaires causent d'immenses perturbations; c'est là que la suspension de travail jette des milliers de familles dans les angoisses les plus profondes. Quand ces crises arrivent, on n'entend plus partout que des plaintes; la mendicité se montre alors, et s'empare du pavé, qu'on ne peut lui disputer. Que dire à d'honnêtes artisans qui envoient leurs femmes, leurs enfants courir çà et là pour trouver un morceau de pain? Que leur dire à eux-mêmes quand, quittant leurs métiers oisifs, ils vont, la rougeur sur le front, demander aux passants l'obole du pauvre?

« Bien soutenue, bien exposée, la pétition aidera à répandre la conviction qu'il est urgent de remédier aux abus du travail libre et d'y substituer le travail régulier et prévoyant. Les ouvriers ne seront pas les seuls qui réclameront des améliorations industrielles; car, dans plusieurs localités, la pétition est appuyée par des propriétaires et des fabricants.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS (1).

Première partie.

XI. — ESQUISSE DU GRAND MONDE. (Suite.)

Sans que le jeune homme et la jeune fille y eussent pris garde, la calèche les avait un peu devancés, et ils marchaient de front, au petit pas de leurs chevaux, continuant une de ces conversations charmantes qui sont, à la fois, des rêveries et des épanchements. C'était avec Marcel seulement qu'Honorine trouvait l'occasion de ces échanges de sentiments et de pensées qui laissent après eux un souvenir; car lui seul avait la sérénité tendre qui intéresse l'âme en l'élevant. Aussi, quelque brillant que fût l'esprit de la plupart des habitués de la comtesse, la jeune fille leur préférait la gravité de Marcel, les autres ne savaient que causer, tandis que lui, il parlait !

Cependant, depuis quelque temps, sa parole semblait moins calme et moins libre. Souvent, au milieu même de ses élans les plus expansifs, un nuage passait sur son front, et il tombait dans une tristesse silencieuse et embarrassée. Honorine, inquiète, avait alors recours à tous les moyens pour l'y arracher. Faisant appel à cette espèce de fraternité proposée par de Gausson, elle le pressait de questions, elle se montrait tour à tour mécontente, affligée ; elle lui reprochait de manquer de confiance ! Le jeune homme se débattait avec effort contre les témoignages de cette amitié, mais sa résistance même l'exaltait chaque jour davantage.

Ainsi tous deux se trouvaient, avec des dispositions différentes, sur cette pente glissante qui conduit à l'amour, et, tandis que de Gausson résistait, malgré lui et avec peine, Honorine, ignorante du danger, l'entraînait à sa suite sans s'en apercevoir.

La promenade qu'ils venaient de faire les avait tenus séparés jusqu'au moment où ils demeurèrent tous deux isolés, derrière la calèche de Mme de Luxeuil. Cependant, la conversation engagée parut d'abord étrangère à ce qui faisait le sujet ordinaire de leurs querelles. Animée par la course et heureuse de la présence de Marcel, la jeune fille admirait naïvement tout ce qui frappait son oreille ou ses yeux.

— Oui, disait-elle, avec un joyeux abandon, j'aime le bruit et le mouvement qui annoncent l'approche de Paris. Ces chariots qui se pressent, ces passants qui courent, ces ouvriers qui s'appellent, tout m'intéresse et m'occupe, il me semble qu'ici les hommes vivent plus qu'ailleurs.

— Je suis comme vous, dit Marcel, mais cette vue, au lieu de me réjouir, m'attriste toujours.

— Pourquoi cela ?

— Parce qu'elle me fait faire un retour involontaire sur moi-même. Je ne puis regarder l'activité de la foule sans penser que chacun de ces hommes accomplit sa tâche et remue son grain de poussière dans le monde, tandis que moi je passe oisif et inutile au milieu du travail universel. Alors je me sens pris d'une sorte de mépris pour l'existence inoccupée dans laquelle le hasard m'a jeté !

— N'en pouvez-vous donc sortir? toutes les carrières vous sont ouvertes.

— Sauf celles que m'interdit ma naissance ! car chacun porte ici-bas son fardeau originel. Si le peuple reçoit pour héritage la misère et l'ignorance, la noblesse reçoit la folie et l'orgueil. N'ai-je pas ce qu'on appelle *un nom a porter*, c'est-à-dire l'obligation de ne suivre que certaines routes tracées ? encore pour les parcourir faudrait-il une éducation, des habitudes qui ne m'ont point été données. Ceux qui ont fait de moi un homme ne m'ont appris que l'oisiveté ; ils y ont mis leur sagesse et mon honneur. Inhabile à tout, grâce à leurs soins, je ne puis jamais prétendre à la joie d'élever pierre à pierre, comme tant d'autres, mon édifice de fortune.

Honorine regarda de Gausson avec une sorte d'étonnement inquiet.

— Mon Dieu ! seriez-vous ambitieux? demanda-t-elle.

— Ambitieux de bonheur, répondit Marcel, en souriant.

— Et pour être heureux, il vous faut cet édifice de fortune que vous regrettez?

— Oui.

— Qu'en voulez-vous donc faire?

De Gausson parut hésiter.

— Je voudrais, dit-il, après un moment de silence, je voudrais pouvoir l'offrir à la femme que j'aurais préférée.

— Ainsi ce serait pour l'enrichir?...

— Non, mais pour avoir le droit de choisir librement, de parler sans crainte ; ce serait pour qu'une affection loyale ne fût pas exposée à paraitre un odieux calcul; pour ne pas être obligé enfin d'échapper à la honte du soupçon en renonçant au bonheur.

— Et pourquoi y renoncer?

— Parce que je n'y ai point droit. L'homme, né pour être le bienfaiteur et le soutien de la femme ne peut, sans mentir à son devoir, devenir le soutenu et l'obligé ; c'est à lui de se faire sa place dans la vie, d'en offrir une part à celle qu'il a choisie et de lui donner en travail, en dévouement, en courage, ce qu'elle lui rend en charme et en amour.

Et comme il s'aperçut du mouvement qu'avait fait Honorine :

— Mais, pardon! ajouta-t-il, en souriant, je me laisse aller à une véritable confession, et vous devez me trouver bien hardi.

— Hardi? non ; dit la jeune fille émue.

— Bien fou, du moins?

— Non, non.

— Quoi donc alors?

— Bien orgueilleux !

Marcel garda un instant le silence.

— Peut-être, dit-il, mais ne soyez pas trop sévère à l'orgueil, car, au milieu de toutes nos faiblesses et de tous nos abaissements, c'est le seul vice qui nous soutienne à l'égal de la vertu. L'âme humaine est une place perpétuellement assiégée, pour le salut de laquelle il faut accepter tous les défenseurs, sans s'informer ni de leurs noms ni de leur origine.

— Ainsi, reprit Honorine, qui semblait suivre sa propre idée plus que celle du jeune homme, votre fierté ferait taire vos préférences mêmes?... Parce que d'autres font à la femme un mérite de sa richesse, vous lui en feriez, vous, un titre d'exclusion ; vous refuseriez jusqu'à son affection?...

— Ah! pourquoi m'interroger sur ce que je ferais? reprit vivement de Gausson ; qui peut répondre de mettre toujours d'accord ses sentiments et ses principes? A quoi bon d'ailleurs supposer une tentation impossible? Suis-je donc de ceux qui savent réveiller ces irrésistibles sympathies?...

— Vous ne répondez pas! fit observer Honorine avec une sorte d'impatience.

— Parce que je ne puis admettre votre supposition.

— Admettez-la, je le veux, et répondez.

— Répondre? dit Marcel qui, depuis quelques instants, luttait avec un effort évident contre son propre entrainement ; répondre!... répéta-t-il en regardant Honorine, dont les yeux continuaient à l'interroger ; eh bien!...

Il s'interrompit de nouveau.

— Eh bien? J'attends! insista Honorine.

— Eh bien ! dit Marcel d'une voix plus basse, mais d'un accent profond, mes résolutions, mes craintes, mon orgueil... j'oublierais tout... pour la femme qui vous ressemblerait !

La jeune fille tressaillit de surprise et de saisissement. Dans sa naïve inquiétude, elle avait voulu arracher à de Gausson une rétractation sans prévoir que cette rétractation pouvait entrainer un aveu. Une rougeur subite couvrit ses traits ; elle regarda autour d'elle avec trouble ; mais l'intervalle qui la séparait de la calèche ne permettait point de craindre que Marcel eût été entendu. Elle tourna alors les yeux vers lui, voulut murmurer quelques mots, et, semblant céder tout-à-coup à je ne sais quelle confusion effrayée, elle releva la bride de son cheval et rejoignit rapidement la comtesse.

On était arrivé au rond-point des Champs-Elysées, où celle-ci prenait congé de ses compagnes de promenade. La marquise et Mme des Brotteaux se dirigèrent vers le faubourg Saint-Germain, et MM. Darcy et de Gausson continuèrent vers le quartier du Louvre. Quant à Mme de Luxeuil, elle tourna par l'avenue de Marigny pour gagner le faubourg Saint-Honoré avec sa nièce, Arthur et Marquier.

L'habitation de la comtesse, comprise dans le massif d'edifices qui sépare la rue Duras de la rue d'Anjou, avait une double façade, comme la plupart des hôtels bâtis sous Louis XV. L'une donnait sur un parterre,

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844, au 5 janvier 1845.

[illegible] la rue, il fallait le leur donner chez eux : cet appel a été compris, une grande impulsion a été donnée à la bienfaisance publique ; des quêtes organisées par un comité de secours ont produit d'abondantes aumônes ; la charité s'est montrée zélée et ingénieuse.

» Après des efforts, on s'est aperçu que le mal n'avait pas diminué, qu'il augmentait visiblement. Les partisans les plus zélés de l'organisation des secours se sont demandés si les secours publics n'étaient pas une cause dont l'accroissement du paupérisme était l'effet.

» Laissons au moins les pauvres se réfugier dans le sein de la charité privée ; c'est là que sont les seuls secours véritables, c'est là que leurs maux trop réels trouveront consolation et assistance.

» Est-ce à dire qu'il ne doive y avoir aucune charité publique ? Non ; mais pour être vraiment publique et utile, elle doit moins s'attacher à secourir la misère existante et invétérée *qu'à l'empêcher de naître* : elle doit avoir pour but l'utilité de tous, et non l'aide momentané et toujours insuffisant des plus nécessiteux. »

L'*Ordre*, de Limoges, appelle l'attention de l'administration sur les vices de la boulangerie actuelle. Pour nous, nous ne pouvons que demander l'application à la boulangerie d'une idée déjà émise précédemment dans la *Phalange* : dans les villes, grandes, moyennes et petites, il serait facile d'établir des *Boulangeries communales* administrées au nom et pour le compte de la commune ; un des principaux avantages de cet établissement, serait de rétablir l'ordre et la bonne foi dans la boulangerie, par une concurrence honnête et régulière.

« Ouvriers de Roanne, dit le *Progrès de la Loire*, formez une association générale. Dans cette association, constituez un comité des hommes reconnus par vous pour les plus honnetes et les plus capables. Ce comité, investi de toute votre confiance, sera chargé d'organiser l'association en *société commerciale*. L'association des ouvriers n'ayant aucun intérêt à se tromper elle-même et à se surfaire, aura sa boulangerie *véridique*, son épicerie *véridique*, ses magasins de vin et d'étoffes *véridiques*, etc., etc. Comme elle n'achètera qu'en gros et de première main, elle pourra livrer à chacun de ses membres des produits naturels, de bonne qualité et au meilleur marché possible. A la fin de chaque année, l'association fera le partage des bénéfices proportionnellement à la mise de capital de chaque membre. Car nous oubliions de dire que la *société commerciale* des ouvriers offrirait un placement des économies bien plus avantageux et aussi sûr que celui des caisses d'épargne.

» Mais où prendre les fonds nécessaires à une pareille entreprise, nous direz vous peut-être ? où ? Eh ! mon Dieu ! dans l'association elle-même. Chaque membre fournirait par exemple une cotisation moyenne annuelle de 300 fr., le douzième du capital social. Il suffit donc que chaque membre verse à l'avance le douzième de sa cotisation c'est-à-dire 25 fr., pour que l'association puisse ouvrir immédiatement ses magasins.

» La suppression des tours pour les enfans trouvés, dit dans un excellent article le *Courrier de Nantes*, l'intimidation ne peuvent influer en rien sur le nombre des naissances naturelles ; une loi fiscale peut grossir le budget départemental, mais elle ne corrige pas les mœurs. Si l'on veut diminuer le chiffre des expositions sans accroître celui des infanticides, il faut prendre le mal de plus haut, le tarir dans sa source, aller chercher au fond de la société ses besoins, ses misères, pour connaître le mobile des actions de chacun de ses membres.

« Mais il est une partie de la société, qui a bien aussi des titres incontes-

[illegible] Quelques amis officieux offrent à la Bourse 10 ou 15 fr. de prime pour avoir une de ces précieuses promesses d'actions dont les listes sont closes ; leur exemple entraîne les petits capitalistes qui cherchent à placer leurs fonds dans une entreprise accréditée. Les listes, quoique closes, s'ouvrent à de nombreux souscripteurs, moyennant un droit d'entrée, et l'opération est terminée, c'est-à-dire que les fondateurs de la société, quoi qu'il arrive de l'adjudication, dont ils pourraient ne pas se soucier, auront réalisé quelque demi-million en primes qui ne sont pas remboursables avec le premier dixième. On disait ces jours-ci à la Bourse que des promesses d'actions pour un chemin de fer de Douvres à Calais trouveraient des preneurs à primes. C'est qu'en effet, pour se constituer en société de chemin de fer, il n'est pas nécessaire d'avoir les coupes et profils du tracé, les plans et devis des travaux ; il ne faut qu'un bureau de succession. En présence de pareils inconvénients, on ne saurait trop mettre le public en garde contre des opérations fort séduisantes d'ailleurs par la facilité qu'elles offrent de gagner de l'argent, mais qui doivent nécessairement aboutir à une perte pour le plus grand nombre. »

D'un autre côté nous lisons dans le *Journal des Chemins de fer* :

» Les représentants des deux compagnies de Versailles se sont réunis lundi dernier, en présence de M. le ministre des travaux publics, pour s'entendre sur les conditions de la fusion des deux sociétés. Aucun traité n'est encore signé, mais des concessions réciproques ont été faites, et les délégués des deux compagnies paraissent plus que jamais disposés à terminer.

» Le budget du ministère des travaux publics, pour l'année 1846, contient une augmentation de crédit pour les frais de police, de surveillance et d'étude des chemins de fer. Nous voyons avec plaisir la sollicitude de l'administration pour nos railways exécutés et projetés.

» Nous avions déjà annoncé le projet de formation d'une compagnie pour l'ouverture de l'isthme de Panama, à l'aide d'un chemin de fer, qui devait être suivi ultérieurement de l'exécution d'un canal maritime. Il paraît, en effet, que les concessionnaires de ces communications ont constitué une société anglo-française, au capital de quinze millions, dont les bureaux seraient établis rue Laffitte, n° 8. Ce chemin de fer, d'une vingtaine de lieues de longueur, serait d'une construction facile, et éviterait à la navigation un parcours de plusieurs millions de lieues par le cap Horn. »

Le *Journal des Chemins de fer* veut sans doute parler de *milliers de lieues*, ce qui est déjà assez raisonnable. Toutefois nous persistons à croire qu'un canal accessible aux vaisseaux aurait une tout autre importance que son *rail-way*.

M. Glais-Bizoin a déposé sur le bureau de la chambre des députés une pétition signée par un grand nombre de négociants de Paris, qui demandent :

1° La taxe uniforme et modérée des lettres ;

2° La réduction de 2 1/2 0/0 du droit 5 0/0 actuellement perçu par la poste sur les envois d'argent, et subsidiairement exemption du timbre fixe de 35 c. sur les mandats de 50 fr. et au dessous ;

3° La suppression du décime rural ;

4° La réciprocité d'affranchissement ou port fixe de 20 c. pour les lettres écrites par nos soldats et nos marins à leurs familles en France ;

5° La cessation du retard de douze heures pour les lettres qui, passant par Paris, y attendent depuis six heures du matin le départ de six heures du soir.

[illegible] les 2,000 [illegible] seront mis à la disposition des libraires-éditeurs, qui les vendront à un prix accessible à tout le monde. Les maîtres d'école devront prêter ces livres aux habitants de leurs villages, et surtout aux jeunes gens. (*Revue de Paris.*)

Nouvelles du Maroc.

Le *Tiempo* de Madrid du 29 décembre a des lettres de Gibraltar du 18, dans lesquelles on remarque les passages suivants :

» Les kabyles d'Angera, près du camp de Ceuta, ont été très mécontents de la ligne de démarcation tracée par ordre du sultan, quoiqu'ils n'aient pas osé le faire connaître immédiatement. Mais, vers la moitié du mois de novembre dernier, ils se rendirent au camp de Ceuta résolus à renverser les piliers de démarcation. Le général de la place les ayant menacés de repousser cette agression par la force, ils se retirèrent ; mais quelques-uns d'entre eux se couchèrent dans les bruyères dont la campagne est couverte, et à la faveur de la nuit dégradèrent quelques pierres des piliers de la ligne ; mais le lendemain ils furent réparés publiquement, et le kaïd du sérail donna au général Ordoner toutes les satisfactions désirables. Le sultan, instruit de cet évènement, ordonna qu'on fît partir 100 cavaliers pour Angera, afin de châtier ceux qui avaient osé s'opposer à l'exécution du traité avec l'Espagne.

» Nonobstant ces ordres du sultan, il ne partit de Tanger qu'une quarantaine de cavaliers, sous le commandement du kaïd Meijbout, lesquels voyant le grand nombre de mutins, n'osèrent pas les attaquer. Ils furent même assaillis par eux à coups de pierre, et prirent la fuite, sauf deux ou trois qui retournèrent à Tanger avec leur chef. Un rapport a été adressé à ce sujet au sultan, et l'on pense qu'il châtiera sévèrement les Kabyles d'Angera et ceux des Guadras et de Beuimsnar qui s'étaient réunis aux mutins.

» Le pacha Busilham se trouve encore à Fez, d'où il retournera à Larache ou à Tanger, où on l'attend impatiemment pour la signature du dernier traité avec le gouvernement espagnol. On dit qu'il est aussi muni de pleins pouvoirs pour terminer les affaires de Suède et de Danemarck, dont les représentants se trouvent momentanément dans cette dernière ville.

» Deux Français, Escoffier et Briant, chasseurs d'Afrique faits prisonniers par Abd-el-Kader, il y a deux ans environ, sont avec le susdit pacha. Le gouvernement français les avait réclamés, mais on avait, sous des prétextes frivoles, refusé de les rendre, jusqu'à ce moment où le gouvernement français a fait la remise des prisonniers de Mogador. Escoffier sera décoré à son arrivée à Tanger, car il a été déjà nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, en récompense de traits de courage et d'héroïsme.

» M. de Château, chargé du consulat de France à Tripoli de Barbarie, a été chargé par interim du consulat général de Maroc. »

A défaut de renseignements plus exacts sur ce qui se passe dans ce pays, le *Toulonnais* insère la lettre suivante, adressée par le vice-consul anglais de Mogador à son supérieur, M. Hay, consul général d'Angleterre à Tanger :

» Je suis arrivé ici le 18. A mon débarquement, qui a eu lieu dans la matinée suivante, le gouverneur Sidi Hagg El Gharbi Torres, lequel était arrivé depuis peu de jours, est venu à ma rencontre sur le Môle, accompagné d'une garde d'honneur, et m'a exprimé le grand plaisir que lui causait mon arrivée, ajoutant que la vue du pavillon britannique servirait à convaincre la population du rétablissement de la paix, *ce dont elle doute encore*. Il m'a donné l'assurance que l'on pouvait commercer sans la moindre crainte, que la population est assez bien disposée et qu'*elle attend avec anxiété l'arrivée*

---

récemment disposé en jardin anglais, l'autre sur une cour d'entrée, fermée à droite et à gauche par les bâtiments de service.

Ce fut dans cette cour que la comtesse descendit de calèche, tandis qu'Arthur aidait Honorine à mettre pied à terre. Celle-ci s'élança légèrement dans l'escalier, sur les pas de sa tante, et de Luxeuil revenait vers Marquier, lorsqu'un homme en lunettes et vêtu de noir, qui semblait attendre à la porte de la loge, s'avança à sa rencontre.

— C'est bien à monsieur Arthur de Luxeuil que j'ai l'honneur de m'adresser, demanda-t-il le chapeau à la main, et d'un air respectueusement riant.

— Que me voulez-vous ? dit Arthur sans s'arrêter.

— Pardon, reprit l'homme noir, en fouillant dans une de ses poches, si monsieur pouvait m'accorder un instant....

— Vite, je suis pressé.

— Il s'agit d'une affaire...

— Après ?

— ..... D'une affaire de billets... souscrits à M. Raimbaut.

— Raimbaut ! s'écria Arthur, en s'arrêtant court, vous venez alors pour ce paiement ?...

— De douze mille sept cent quarante-trois francs, continua l'homme en lunettes, qui avait tiré de son portefeuille plusieurs papiers ; on a déjà eu l'honneur de se présenter hier, mais, comme monsieur était absent, j'ai reçu l'ordre de passer ce matin...

— C'est-à-dire que vous êtes huissier, et que vous venez pour le protêt ?

— Dans le cas où monsieur ne jugerait pas à propos de faire honneur à sa signature...

De Luxeuil mesura l'huissier d'un regard presque menaçant.

— Attendez, lui dit-il brusquement.

Et, s'avançant vers Marquier, qui venait de remettre Lucifer à un domestique, il passa un bras sous le sien et le conduisit à l'écart, près d'un appenti servant de bûcher.

Leur conversation se prolongea assez long-temps à voix basse. Aux premiers mots prononcés par Arthur, le banquier avait paru se récrier et se défendre ; mais une nouvelle confidence sembla l'apaiser subitement ; il y eut entre lui et de Luxeuil un échange d'explications rapides, à la suite desquelles Marquier, convaincu, ordonna à l'huissier de le suivre, pour recevoir le paiement de ses billets, tandis qu'Arthur rentrait à l'hôtel.

A peine tous deux eurent-ils disparu, qu'un homme en pantalon de velours olive, les bras nus et la scie à la main, se montra à la porte du bûcher : c'était Marc, le paysan de la Forge-des-Trois-Buttes, et le dépositaire du fragment d'anneau remis par la baronne ! Il avait vu tout ce qui venait de se passer, et, parmi les paroles échangées entre de Luxeuil et le banquier, il avait distingué le nom d'Honorine !

Il s'arrêta d'abord près du seuil, paraissant hésiter sur ce qu'il devait faire, réfléchit quelques instants, puis, comme frappé d'un trait de lumière, il déposa précipitamment la scie qu'il tenait, reprit sa casquette de cuir, sa veste de commissionnaire, traversa la cour de l'hôtel, et se dirigea rapidement vers la rue des Morts.

ÉMILE SOUVESTRE.

(*La suite prochainement.*)

Bibliographie.

ANGLETERRE, par Alfred Michiels.

Ce livre nous présente, sous la forme d'un récit de voyage, une étude approfondie sur la Grande-Bretagne. L'auteur ne s'est pas borné, comme le touriste ordinaire, à décrire l'extérieur des objets, à retracer des aventures insignifiantes de *stage-coach* et de table d'hôte. Avant de partir pour l'Angleterre, il en connaissait les mœurs, l'histoire, l'histoire littéraire surtout, et les observations qu'il a faites sur les lieux ne sont pour lui que des occasions d'initier le lecteur à sa science. Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt un récit de l'incendie de Londres en 1666, et de la reconstruction de cette ville par Christophe Wren, les biographies de Goldsmith et de Samuel Johnson, tous deux si éprouvés par la misère, la narration d'une visite au cimetière de Twickenham, un portrait de Pope, qui ressemblait à Scarron par le physique.

« Les biographes nous apprennent qu'il était bossu par devant et par
» derrière ; son extrême faiblesse lui rendait les soins délicats des fem-
» mes perpétuellement indispensables. On lui mettait, en le levant, un
» corset de toile très épaisse, sans lequel il aurait été incapable de se te-
» nir debout. Ses jambes étaient d'une maigreur effrayante : pour ac-
» croître un peu leur volume, il portait trois paires de bas, qu'une ser-
» vante lui passait et lui ôtait ; il ne pouvait ni s'habiller ni se déshabil-
» ler tout seul. Le froid le remplissait de terreur : il s'en préservait à
» l'aide d'un pourpoint en fourrure qu'il recouvrait d'une chemise en
» molleton avec des manches plus fines, et d'un gilet de flanelle. Un de
» ses côtés était contracté. On avait toutes les peines du monde à le te-
» nir propre. Il n'a donc pas eu tort de s'appliquer lui-même le nom
» d'araignée. »

Nous pourrions suivre M. Michiels au collège d'Eton, où il assiste à une représentation de polichinelle ; nous aimons mieux insister sur le morceau le plus frappant de son livre, la peinture terrible des faubourgs de Londres nommés Shoreditch et Bethnal-Green, où croupit la population la plus misérable de la capitale.

Notre auteur y visite une famille « saisie d'un mal pestilentiel qu'en-
» gendrent les privations et les miasmes infects. Ces épidémies sortent,
» par moment, comme un fléau vengeur, des repaires qu'habite la dé-
» tresse, et promènent l'effroi sur les beaux quartiers : juste punition de
» l'imprévoyant égoïsme des riches ! »

Quelquefois, dans ces tristes lieux, une famille vous paraît un peu moins misérable que les autres : c'est qu'elle a conclu marché avec un mauvais lieu de Londres pour livrer ses filles.

Si nous n'avions craint de faire à l'ouvrage de M. Michiels un emprunt trop considérable, et qu'il aurait pu qualifier d'usurpation, nous aurions reproduit textuellement cette longue description ; contentons-nous d'en recommander la lecture à tous ceux qui s'intéressent aux souffrances du pauvre et de faire un nouvel appel aux hommes qui, pour soulager ces maux, ont entre les mains la richesse et la puissance.

On lit dans la *Revue des Théâtres* :

« La scène française vient de perdre une de ses anciennes célébrités.

» Sophie Belmont avait commencé sa carrière dramatique au théâtre du Vaudeville, dans les rôles d'enfants, et après avoir joué quelques rôles d'amoureuses, elle avait à peine vingt ans quand elle eut un succès extraordinaire dans la pièce de *Fanchon la Vielleuse*. Elle créa successivement les rôles d'Agnès Sorel, de la jeune personne dans les *Deux Pères*, d'Eve dans la *Récréation du Monde*. Sa charmante figure, les grâces de sa personne, la firent distinguer par les auteurs du Vaudeville, qui lui confièrent les rôles les plus importants, dans *Voltaire et Richelieu à la Bastille*, dans le *Jaloux malade*, les *Hasards de la guerre*, le *Séducteur en voyage*, la *Jeune Mère*, et toutes les pièces à succès de ce temps.

En 1808, Mme Belmont quitta le théâtre du Vaudeville pour celui de l'Opéra-Comique, non qu'elle fût cantatrice, mais parce qu'à cette époque on jouait encore beaucoup de pièces à ariettes qui exigeaient un talent de comédie. Entre autres rôles où elle fut remarquée, on peut citer Aline, reine de Golconde, et Ninon chez Mme de Sévigné. La reine des cantatrices éclipsa bientôt celle des comédiennes : Mme Belmont se contenta d'un emploi qu'elle embellit par la sagesse et la distinction de son jeu, et se retira en 1828, pour jouir des douceurs de la vie privée, au sein d'une société douce et choisie, dont les qualités de son cœur et les grâces de son esprit firent le charme. Elle épousa alors M. Dupaty, dont la plume élégante et spirituelle avait contribué à ses succès. Cette union fut parfaitement heureuse, et rien ne présageait qu'elle dût être rompue, lorsqu'en peu de semaines une maladie grave enleva Mme Dupaty à sa famille et à ses nombreux amis, car il suffisait de la connaître pour désirer d'être de ce nombre.

Elle est morte le 27 décembre 1844, âgée de soixante-trois ans, et elle avait conservé à cet âge toutes les grâces et toute l'amabilité de la jeunesse. »

... casernes, ports, ports de refuge, la marine et ses chantiers, les docks-magasins, armes, armements et équipements, les archives et documents publics, les dettes, les impôts et droits non payés au jour de l'échange des ratifications du traité.

« Art. 2. Les citoyens du Texas seront incorporés dans l'union américaine appuyés et protégés dans la libre jouissance de leurs libertés et de leurs propriétés, et admis, en tant que le permettront les principes de la constitution fédérale à la jouissance de tous les droits, privilèges et immunités des citoyens des Etats-Unis.

« Les articles 3, 4, 5 et 6 traitent de l'arrangement des contestations qui pourraient s'élever, et des sommes à payer pour amortir les dettes du Texas. Une somme de 350,000 dol sera payée au trésor des Etats Unis, 90 jours après l'échange des ratifications ; 1o 250,000 dol. à Frédéric Dawson de Baltimore ou à ses héritiers, contre le même montant de bons 10 0/0 du Texas ; 2o 100,000 dol. pour le rachat des bons de l'échiquier du Texas qui pourraient être encore en circulation lors de l'échange des ratifications.

« Art. 7. Jusqu'à ce que de nouvelles mesures aient été prises, les lois du Texas resteront en vigueur et tous les agents du pouvoir exécutif ou judiciaire conserveront leurs emplois à l'exception du président et du vice-président.

« Art. 8. Aussitôt après les ratifications du traité le président des Etats-Unis, d'après l'avis et le consentement du sénat, nommera une commission qui se rendra au Texas et recevra le transfert du territoire, des archives et propriétés publiques de ce pays, au nom des Etats-Unis. Il y exercera le pouvoir exécutif pour l'application des lois jusqu'à ce qu'il y ait été ultérieurement pourvu.

« La résolution suivante a été proposée dans le sénat :

« Que le président soit requis d'informer le sénat si le pouvoir exécutif est en possession de renseignements satisfaisants et complets relativement aux dettes publiques du Texas ; et que s'il en est ainsi, il les communique au sénat avec le chiffre de ces dettes ; qu'il soit requis, en outre, d'informer le sénat si quelques additions ont été faites à cette dette depuis la signature du traité soumis au sénat à la dernière session ;

« Le président sera requis, en outre, de faire connaître au sénat les quotités de territoire du Texas concédées antérieurement à la signature du traité par le gouvernement espagnol, mexicain ou texien, la quotité territoriale actuellement non concédée et les concessions dudit domaine qui depuis la signature du traité auraient pu être faites par le gouvernement texien. »

(*Times.*)

Nouvelles de la Chine.

Le *Bombay-Times*, du 2 décembre, annonce que le commissaire impérial Keying était à Macao, négociant un traité de paix avec M. de Lagrenée, ministre plénipotentiaire de France. Son excellence insistait pour aller faire une visite à Pékin, et les journaux anglais ne pensent pas qu'on puisse résister à des arguments tels qu'une escadre de six vaisseaux de guerre.

Une ambassade est arrivée de la Cochinchine. Ordre est donné de recevoir ses membres avec éclat, et de les dispenser même du tribut accoutumé.

Dernièrement, le feu a éclaté dans une villa impériale, et a dévoré seize corps de bâtiments. Un vieillard a occasionné ce sinistre en fumant sa pipe. L'empereur s'est laissé toucher par ses larmes, et ne le punira pas selon toute la rigueur des lois.

Les nouvelles de Canton ne sont pas satisfaisantes : sur l'emplacement des anciens comptoirs, on construisait de nouveaux bâtiments. La population s'est assemblée ; elle a affiché des placards menaçant les entrepreneurs de les massacrer s'ils continuaient leurs travaux. Il y a dans le fleuve des forces américaines et françaises considérables prêtes à agir en cas de besoin.

Parmi les passagers arrivés le 12 novembre à Bombay par le *Earl Grey*, on remarquait l'évêque d'Agra avec son secrétaire et huit prêtres, dont cinq français. Il y avait aussi seize sœurs de charité, dont treize françaises et trois anglaises. Ces sœurs, qui paraissent toutes fort jeunes, sont destinées aux missions de Lahore et des provinces du nord-ouest.

(*British Indian Gentleman's Gazette.*)

Extérieur.

Hambourg. — Le fameux banquier Salomon Heine, qui vient de mourir, lègue plus d'un million de marcs (1 500 000 fr.) aux établissements de bienfaisance de la ville et à ses commis. Chacun de ceux-ci aura 1 500 marcs pour chaque année de service. Ses domestiques ne sont pas oubliés. Ses trois gendres recevront 2 100 000 marcs (3 050 000 fr.). Ce qui restera, appartiendra à M. Heine fils. On l'évalue à 10 millions de marcs (15 000 000 fr.).

— On croit que la maison Rothschild fondera une succursale à Francfort.

(*Gazette du Weser.*)

— Dans l'année 1844, il est sorti du port de Brême 146 navires ayant à bord 19 863 émigrants, dont 158 ayant 19 145 personnes pour les Etats-Unis, 6 avec 96 pour le Texas, 1 avec 38 pour Rio-Grande du sud au Brésil, 1 avec 184 pour l'Australie, en tout 100 navires et 9 910 émigrants de plus qu'en 1843. Depuis 1840, 556 navires sont sortis de Brème pour les Etats-Unis avec 64 690 émigrants. Un seul bâtiment s'est perdu corps et bien, le *Saint-Jean*, ayant 150 passagers.

(*Idem.*)

Suisse. — Le 31 décembre, il arrivait encore, à chaque instant, des prisonniers à Lucerne. Des commissaires du gouvernement parcouraient le canton, faisant des arrestations dont les militaires eux-mêmes n'étaient pas exceptés. Deux bataillons viennent d'être licenciés. Au moment de distribuer aux soldats leurs feuilles de route, on a retenu les suspects. Les prévenus sont traités avec la dernière rigueur.

(*Nouvelle Gazette de Zurich.*)

Espagne. — La suspension des séances des Cortès, au moment où tout le monde s'attendait à la présentation du budget par M. Mon, tenait Madrid en émoi le 29 décembre, et donnait naissance à mille conjectures sur la chute prochaine du cabinet. Les fréquentes réunions du conseil des ministres ne faisaient qu'accroître l'anxiété, malgré les efforts du pouvoir pour prouver que cet ajournement n'avait d'autre cause que d'urgentes réparations dans le local des séances.

Enfin, le 30, le sénat a tenu séance. Il lui a été annoncé que la reine était par un traité à imposer le droit de visite aux Etats-Unis? Le droit des gens, d'ailleurs, n'offrait-il pas des précédents, en ce qui concerne la navigation des neutres? Nous ne disons pas qu'il faille étendre ces précédents à la répression de la traite ; mais, du moins, ils offraient moins de dangers et plus de garanties. Nous rechercherons en quoi consiste la police internationale des neutres, et nous montrerons qu'elle suffirait, au besoin, pour atteindre le but du droit de visite, sans faire courir les mêmes dangers au commerce maritime et à la paix des mers. »

— Le même journal prétend savoir que M. de Montalivet, de Salvandy et Rossi ne sont pas les seuls qui aient refusé le portefeuille qui a été offert. On avait eu la pensée de nommer M. Daru ministre des travaux publics en remplacement de M. Dumon, qui aurait succédé à M. Villemain; mais cette combinaison a échoué par le refus de M. le comte Daru.

— La *France* dit que le bruit a couru, dans plusieurs salons politiques, que le ministère, afin de donner au château une preuve de reconnaissance pour le concours qu'il en a obtenu en dernièrement aurait insinué qu'après le vote de l'adresse il s'occuperait de présenter aux chambres la fameuse dotation.

— On assure, dit le *Commerce*, que le cabinet a pris la résolution de retirer la loi sur l'enseignement secondaire, aussitôt après le vote de l'adresse.

Faits divers.

Par ordonnances royales ont été nommés, dans l'ordre de la Légion-d'Honneur :

Au grade de commandeur : M. Besaucèle, colonel, exerçant les fonctions de directeur d'artillerie, à Montpellier.

Au grade d'officier : M. Cousin-Montauban, lieutenant-colonel au corps de cavalerie indigène, en Afrique.

Suivent plusieurs nominations de chevaliers.

— Le président du conseil, ministre secrétaire d'état de la guerre, vient de donner des ordres pour qu'il soit créé, dans les principaux hôpitaux de l'Algérie, des bibliothèques composées d'ouvrages de médecine, de chirurgie, et des sciences accessoires.

— M. Edgar Quinet ouvrira son cours mercredi prochain, à onze heures et demie, dans le nouvel amphithéâtre du collège de France.

— La cour royale, toutes chambres réunies, a délibéré hier sur le projet de loi relatif au nouveau système pénitentiaire. Toutes les audiences ont été suspendues et la délibération n'a pas duré moins de cinq heures. On disait au palais que la controverse avait été fort vive, et que les opinions les plus diverses s'étaient produites pendant la discussion. Quoi qu'il en soit, le vote n'a pas eu lieu, et la cour s'est ajournée à huitaine.

— Le pourvoi du sieur Affnaer, ancien caissier des Jésuites de la rue des Postes, contre l'arrêt qui le renvoie devant la cour d'assises pour crimes de détournements et de faux, n'a pu être jugé cette semaine par la cour de cassation. Les pièces, dit-on, sont arrivées au greffier hier. On ne sait pas encore si les Jésuites de la rue des Postes, qui se sont constitués parties civiles, n'interviendront pas pour combattre le pourvoi.

— Les mesures prises pour arrêter les coalitions d'ouvriers en papiers peints des manufactures du faubourg Saint-Antoine, à Paris, loin de calmer l'effervescence, l'auraient au contraire augmentée. Nous apprenons que de nouvelles arrestations d'ouvriers viennent d'avoir lieu. Si les conseils de prud'hommes étaient organisés pour tous les états, ces conflits, toujours fâcheux, ne prendraient pas du moins un caractère aussi grave.

(*Patrie.*)

— L'administration du mont-de-piété a fait placarder hier matin de nombreuses affiches dans la capitale, par lesquelles elle annonce au public que tous les jours du mois il sera procédé à la vente aux enchères des effets des malheureux qui n'ont pu être retirés dans le délai de rigueur.

— Les opérations de la caisse d'épargne pendant l'année 1844 présentent les résultats suivants :

299 444 versements, y compris les transferts envoyés par les caisses d'épargne départementales, se sont élevés à la somme de 42 908 419 fr. 43 c.

Les intérêts bonifiés aux déposants sont fixés à 4 038 961 fr. 62 c.

Enfin, le solde dû à 183 515 déposants a été arrêté au 31 décembre à 112 061 945 fr. 06 c.

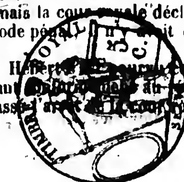
L'accroissement pour l'année 1844 a donc été de 7 275 701 fr. 67 c., et de 11 672 déposants.

— M. Bouet, capitaine de vaisseau, gouverneur du Sénégal, est attendu à Toulon, où il doit s'embarquer pour retourner à son poste. La corvette à vapeur le *Gassendi* a été mise à la disposition de M. Bouet, qui doit aussi armer deux autres vapeurs pour une expédition importante dont le projet a été approuvé par le gouvernement.

— Il se publie actuellement en France 750 journaux :

Dont 230 à Paris,	310 sont consacrés à des matières politiques.
Et 520 dans les départements,	440 sont étrangers.
750	750

— Au mois d'octobre dernier, à la suite du licenciement de l'Ecole polytechnique, un duel à l'épée eut lieu, au bois de Meudon, entre un élève de cette Ecole et un étudiant en pharmacie, et fut malheureusement suivi de la mort de ce dernier. La chambre du conseil du tribunal de Versailles, saisie de l'affaire, renvoya l'élève, M. Serviant et les quatre témoins, devant la chambre des mises en accusation, le premier, comme prévenu de blessures ayant occasionné la mort sans intention de la donner, et les autres comme complices ; mais la cour royale déclara que le duel n'étant ni prévu, ni puni par le code pénal, il n'y avait dans le fait imputé aux prévenus ni crime ni délit.



M. le procureur-général Hébert se pourvut contre cet arrêt ; et hier, la cour de cassation, statuant conformément au réquisitoire de M. le procureur-général Dupin, a cassé l'arrêt de la cour royale en ce qui concerne ...

progrès ; le lendemain le pauvre voyageur expirait malgré tout l'empressement de son hôte à le faire soigner.

Et ce fait n'est pas le premier de ce genre. Combien faudra-t-il compter encore de victimes des wagons découverts pour que le gouvernement se décide à accepter les offres de la compagnie du chemin de fer d'Orléans, qui lui propose pourtant un accommodement qui ferait les affaires de tout le monde, puisque au prix d'une légère augmentation dans le taux des dernières places, il en résulterait la suppression des wagons découverts et l'abaissement du prix des premières places.

(*Journal du Loiret.*)

— Encore un conseil municipal démissionnaire! Il existe à Treguier, département des Côtes-du-Nord, une *huîtrière*, qui est pour ses habitants, et surtout pour les pauvres, une ressource précieuse. Veiller à ce que la pêche fût réglée par l'autorité compétente d'une façon équitable était un devoir impérieux pour le conseil municipal ; aussi a-t-il élevé des réclamations contre les abus résultant de certaines concessions faites à quelques privilégiés.

Ces réclamations n'ayant pas été accueillies, dix-neuf conseillers municipaux, y compris le maire et l'un de ses adjoints, ont donné leur démission. Cet acte de dévouement à l'intérêt commun sera sans doute récompensé par une éclatante réélection.

(*Réforme.*)

— On lit dans l'*Emancipation* de Toulouse, du 2 :

« Un bien déplorable événement est arrivé hier, vers neuf heures du matin, sur la place du Capitole. Un jeune garçon apportait à sa mère, revendeuse de légumes, son jeune frère au maillot pour l'allaiter, car nos travailleurs doivent cumuler les soins maternels avec les exigences de la profession qui nourrit la famille. Il s'était à peine acquitté de sa mission, qu'un fragment de pierre de taille, se détachant de la corniche du Capitole, est tombé si fatalement, qu'il lui a brisé le crâne. L'enfant, qui comptait une douzaine d'années, est resté mort du coup, sous les yeux de sa mère, dont le désespoir peut se comprendre et au milieu des cris de terreur de toutes les femmes qui se trouvaient en ce moment au marché. »

— Des arrestations, dont le nombre s'élève à plus de quarante, ont été opérées la nuit dernière sur les différents points de Paris que sillonnent sans relâche les patrouilles et les rondes du service municipal. A la halle particulièrement et dans ses environs, au quartier de la place Maubert, dans les faubourgs Saint-Marceau et Saint-Jacques, aux barrières des Martyrs, de la Courtille, du Mont-Parnasse, de l'Ecole-Militaire, les arrestations ont porté sur des libérés en état de rupture de ban, sur des gens sans aveu et sans domicile connu, signalés comme ne vivant que de coupables industries.

On s'est occupé toute la matinée à constater l'individualité des gens arrêtés : tous à peu près ont été maintenus à la disposition de la justice, et plusieurs paraîtraient devoir être l'objet d'inculpations graves se rattachant aux affaires indiquées au rôle de la prochaine session des assises.

— On lit dans le *Courrier de la Moselle* du 2 :

« La triste affaire de l'Ecole polytechnique a retardé, pour cette année, l'arrivée de la promotion ordinaire de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie, à Metz.

« Cette dernière Ecole ne compte plus aujourd'hui que 80 élèves, ceux de seconde année ayant passé dans les corps par suite des examens de sortie qui viennent d'avoir lieu ; la promotion qu'on attendait de l'Ecole polytechnique pour la fin de l'année, et qui devait commencer ses cours aujourd'hui même, n'arrivera, dit-on, que vers le mois de mars prochain. »

— Il n'est pas rare de voir des maquignons vendre des chevaux vicieux, et échapper par quelque subterfuge à la loi sur les vices rédhibitoires. Nous croyons utile de leur citer l'exemple suivant, qui leur pourra être matière à réflexions.

Le nommé B...., de la commune de Saint-Jacques, vient d'être condamné à six jours de prison pour avoir vendu un cheval morveux. Le tribunal a prétendu, en ajoutant cette peine à l'annulation du marché, donner un avertissement à certains marchands de chevaux, et une nouvelle garantie à ceux dont ils voudraient faire leurs dupes.

(*Journal de Rouen.*)

— L'*Union* d'Auxerre raconte l'anecdote suivante :

« M. le curé d'A*** avait pris un matin, pour lui servir la messe, un enfant de onze à douze ans, très intelligent et très spirituel. Au lieu d'attendre silencieusement M. le curé, notre espiègle jouait à la balle dans la sacristie. Les souris, à ce tumultueux incident, s'étaient cachées, saisies d'horreur, au plus profond de leur cabinet de toilette. M. le curé arrivé, et, justement scandalisé de la conduite peu révérente de son aide-de-camp, il s'empara de la balle et la mit dans sa poche. Cet acte fut considéré par qui de droit comme un abus d'autorité : la répression fut prompte et terrible ; tous les sacristains du monde connu en frémiront. Au moment où M. le curé présentait à son servant le calice pour recevoir le vin, l'échanson resta immobile sans imprimer à sa burette la plus légère oscillation. — Versez, dit le prêtre. — Rendez-moi ma balle, répond l'échanson. — Versez, je vous l'ordonne. — Rendez-moi ma balle ! — Vous êtes un insolent ! — Rendez-moi ma balle ! Ce dialogue commençait à devenir monotone et compromettant pour la dignité du sacerdoce. M. le curé, s'inspirant de la dure nécessité, feignit de porter la main à sa poche comme s'il était affligé d'un rhume de cerveau incurable, et rendit au rebelle la balle, cause de cette répresaille à jamais mémorable.

» M. le curé d'A*** est un homme d'esprit : il riait en racontant cette anecdote ; nous avons ri en la transcrivant, nos abonnés riront peut-être en la lisant. Quant au propriétaire de la balle, il ne riait pas au moment décisif, et si jamais ce jeune Français est député ou conseiller municipal, il est probable qu'il sera l'opiniâtre adversaire de tout abus de pouvoir. »

— Il a été question, dans ces derniers temps, d'un projet de création, à Villedieu, d'une colonie agricole, où seraient admis les enfants trouvés adultes. Ce projet conçu par M. Masson, riche propriétaire de notre pays, a subi d'importantes modifications. M. Masson s'arrêterait, dit-on, à la pensée d'une ferme-modèle fondée surtout en vue de fournir au Berri des

n'est affaire à vous. — Vous, monsieur, non, sans doute... — Eh bien? — C'est madame qui m'a consulté. — Comment! madame! — Oui, monsieur : madame était assez éprise d'un artiste de l'Opéra-Comique; elle était, de plus, fort jalouse, et elle m'a chargé de surveiller les démarches du jeune artiste, afin de savoir si elle était... — C'est une découverte nouvelle que je vous dois; mais, que voulez-vous? reprend le mari. — Eh bien, madame me doit pour cela une centaine de francs, si nous réglions ce vieux compte..... »

On devine quelle fut la réponse du mari à cette étrange proposition.

Quoi qu'il en soit, il sut bientôt qu'il pourrait facilement obtenir les preuves qu'il cherchait; et, un jour du mois de décembre, il se présenta, assisté d'un commissaire de police, dans une maison de la rue du Dauphin, où sa femme avait loué une modeste mansarde : mais les deux coupables avaient sans doute aussi leur police qui veillait pour eux; et lorsque le magistrat pénétra dans la chambre où le procès-verbal devait se dresser, les deux coupables avaient disparu. L'inspection des lieux ne tarda pas à démontrer qu'ils avaient pris la fuite par la fenêtre, et les toits, alors couverts d'une couche épaisse de neige, révélaient par des empreintes inégales le chemin suivi par les deux fugitifs. Les suivre dans cette voie périlleuse, c'est ce qu'on n'osa faire.

Qu'étaient-ils devenus? Comment, dans cette périlleuse ascension, ont-ils pu franchir trois maisons, et arriver à la quatrième, dont le toit, percé de châssis à tabatière, leur permit enfin de trouver un asile? Le jeune étudiant put facilement s'esquiver en traversant la rue, mais la dame craignait d'être reconnue. Que faire? Elle descend l'escalier; elle lit sur une porte : *Fabrique de corsets.* Vite elle ouvre; elle explique sa cruelle position : les jeunes ouvrières en corsets sont compatissantes... « Donnez-moi votre livre de commerce, dit la dame, écrivez-là : *Un corset pour Mme....; elle viendra l'essayer le 11 décembre.* Hâtez-vous, ajoute-t-elle, essayez-moi un corset... je ne crains plus qu'on me trouve ici. » Quelque temps se passe, et lorsqu'on n'a plus à craindre les perquisitions du magistrat, la dame, coiffée d'un bonnet d'ouvrière, un carton à la main, traverse la foule des curieux.

Mais tant d'émotions avaient sans doute épuisé son énergie, et bientôt elle faisait devant le commissaire de police les aveux les plus complets.

C'est en invoquant ces faits que le mari demandait devant le tribunal sa séparation de corps. Son avocat s'est borné à lire des conclusions dans lesquelles le mari déclare avoir surpris une quantité considérable de lettres qui attestent la conduite criminelle de sa femme. Mais ces lettres, qu'il avait emportées et enfermées dans un des tiroirs de son secrétaire, ont été reprises pendant la nuit même qui suivit cette découverte, par la femme qui, pendant que son mari reposait, se leva, puis forçant les tiroirs du secrétaire, parvint à découvrir les fatales lettres, et les brûla. Le mari, après avoir rappelé dans ses conclusions le flagrant délit du 11 décembre dernier dans la maison n.7 de la rue du Dauphin, offrait de prouver tous les faits tendant à établir l'injure grave qui devait entraîner la séparation de corps.

L'avoué de la défenderesse s'est borné à demander, en s'appuyant sur un certificat du médecin, que l'un des trois enfants restât confié à la garde de sa mère jusqu'à l'âge de sept ans.

Mais le tribunal, en prononçant la séparation de corps, a ordonné que les trois enfants issus du mariage resteraient confiés aux soins exclusifs du mari, (*Gazette des Tribunaux.*)

VARIÉTÉS.

Arts insalubres. — Lacune de la législation en ce qui concerne les ouvriers.

Un jeune médecin de mérite, qui est en même temps un esprit c'est ce qui a le moins préoccupé les écrivains qui, depuis quinze ans surtout, ont consacré leurs méditations à cette immense question du travail.

On s'est occupé des moyens d'assurer la subsistance par le travail, et on ne s'est pas dit que ce qu'il faut assurer d'abord, c'est la vie du travailleur. Vous aurez vainement assuré la subsistance de l'ouvrier qui travaille à la céruse, si, au bout de quelques jours, cet ouvrier est empoisonné. Il y a plus, le gain que vous lui offrez se présente à la raison comme un appât homicide, et ajoute à la cruauté du procédé.

Notre législation sur les *établissements insalubres* se compose du décret du 15 octobre 1810, et de quelques ordonnances qui ont classé les établissements industriels.

Ce décret et ces ordonnances sont fondés exclusivement sur le *commodo et incommodo.* « Le décret de 1810, dit M. Trébuchet (1), doit être considéré comme présentant à la fois une garantie aux propriétaires et aux entrepreneurs d'établissements insalubres; aux propriétaires, en les assurant qu'il ne serait point formé dans leur voisinage, à leur insu, et sans précautions, des ateliers dont l'activité pourrait préjudicier à leurs propriétés; aux entrepreneurs, en leur donnant la certitude que, lorsqu'ils auraient obtenu une permission, ils ne seraient plus troublés dans l'exercice de leur industrie. »

Il suffit donc que les propriétaires soient assurés contre les dangers qui pourraient naître de l'établissement d'une manufacture dans leur voisinage, et que le manufacturier, à son tour, soit garanti dans la possession de son droit contre les tracasseries jalouses des premiers. Quant aux individus qui travaillent dans cette manufacture dont la proximité est une telle cause d'appréhension pour les propriétaires, il n'en est seulement pas question. La société les abandonne; ce sont des parias dont elle refuse la tutelle. Qu'ils respirent un air imprégné de miasmes délétères, qu'ils trempent dans le poison leur pain quotidien, qu'ils meurent victimes des besoins de la vie commune ou du luxe, après avoir souffert mille maux, elle ne s'en émeut pas.

Il y a dans Paris une place où les racoleurs viennent ramasser, à la face du soleil, les ouvriers sans travail, c'est-à-dire affamés, qu'ils enivrent pour leur ôter l'idée du danger, et qu'ils poussent devant eux dans les établissements où l'on travaille la céruse. Au bout de quelques jours, il faut recommencer ce racolage, l'intoxication saturnine ayant diminué le premier contingent.

Nous avons vu, cette année, dans les hôpitaux de Paris, un nombre vraiment considérable d'ouvriers empoisonnés par le plomb. Beaucoup ont succombé après avoir présenté les alternatives douloureuses qui sont le propre de cet empoisonnement. Les hommes ont été emportés au moment où on les croyait sauvés.

Voilà ce que la société laisse faire. A ce prix, sauf la question de dignité morale, il vaut mieux être esclave aux Antilles qu'ouvrier dans un pays libre.

Nous disions tout à l'heure que l'on n'avait tenu aucun compte des ouvriers, dans le décret et les ordonnances relatifs aux établissements insalubres. Nous avons voulu exprimer par là que l'on ne s'est pas occupé de les préserver. En réalité, il en a été question, et l'on va voir comment.

On a dressé un état général des ateliers et établissements insalubres, incommodes ou dangereux. Cet état se compose de quatre colonnes. Dans la première sont désignés les établissements; dans la seconde les inconvénients; dans la troisième est indiqué le degré d'insalubrité (on admet trois degrés d'insalubrité, d'où dérivent trois classes d'établissements insalubres); enfin dans la quatrième colonne, est consignée la date des décrets et ordonnances de classement. Or, à l'article *Blanc de plomb*

(1) Dictionnaire de l'industrie, tome IV, art. *Etablissem. insal.*

Bourse. — Revue de la semaine.

Les fonds publics se sont trouvés comprimés depuis quelques jours par l'espèce de crise ministérielle que nous venons de traverser. Le fait le majorité obtenue dans le vote relatif aux secrétaires de la chambre, a été, dans l'opinion des spéculateurs, balancée par l'attitude des jours suivants, et la rente eût probablement regagné ses anciens prix si les chemins de fer ne l'eussent entraînée avec eux dans le mouvement assez prononcé de baisse qu'ils viennent de subir. On peut aussi supposer que l'importance des variations du mois dernier, en créant de fortes différences à payer demain lundi, a pu donner lieu à quelques livraisons de valeurs pour se procurer de l'argent.

Les fonds portugais, abandonnant le chiffre élevé de 61 fr., ont rebaissé de près de 2 0|0.

Aujourd'hui il ne s'est presque rien fait à la coulisse. Le 3 0|0 était à 85 fr. 30 c.

Fonds anglais : Londres, 3 janvier.—Consolidés, 100 3|8, 1|2.—Espagnols, 27 3|4.—Portugais, 59 1|2.—Brésiliens, 87. — Hâvre, 12 1|2.—Lyon, 1 3|4.—Mexicains, 35 3|8.—Rouen, 40 1|4.—Orléans, 44, 43 3|4. — Bordeaux, 5 7|8. —Strasbourg, 12 1|2.

L'un des Gérants : V. CONSIDERANT.

Différents journaux ont publié les noms de MM. le marquis de Larochejacquelein, Cordier, vicomte de l'Espine, comte de Jouffroy, marquis Dalon, Dunstan de Kersabiec, administrateurs de la société en projet pour l'exécution du chemin de fer de Tours à Nantes, avec prolongement sur Saint-Nazaire.

Ces messieurs nous prient d'annoncer que la souscription n'aura lieu que lorsqu'elle aura été publiée définitivement, avec indication du lieu où devront être souscrits les engagements, toutes souscriptions d'actions seront jusqu'au jour de cette publication, considérées comme nulles, et devront être renouvelées au domicile social qui sera indiqué ultérieurement.

Spectacles du 6 janvier.

7 h. 1|2 OPERA. — Marie Stuart.
7 h. 1|2 THEATRE-FRANÇAIS. — Guerrero.
7 h. 1|2 OPERA-COMIQUE. — Le Déserteur. Guitarrero.
7 h. 1|2 ITALIENS —
7 h. 1|2 ODEON. — Mariage sous Louis XV.
6 h. 1|2 VAUDEVILLE. — Paris. Péché. Un Jour. Poltron. Client.
6 h. 1|2 VARIETES. — Fleur de genet. English. Pauvre Jacques. Lafleur.
6 h. 1|2 GYMNASE. — Yvan. Ité ecca. Mme de Cérigny. La Tirel re.
6 h. 1|2 PALAIS-ROYAL. — Une Averse. Tête de Singe. Etourneau. Ravel.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Dame de St-Tropez.
6 h. 1|2 AMBIGU. — Orphelines d'Anvers.
6 h. 1|2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Cord- de Pendu.
6 h. 1|2 COMTE. — Wamba, M. Jean. Polichinelle. 3 Frères. Polka. Flageolet
5 h. 1|2 FOLIES. — La Saint-Nicolas. Secret. La Rosière. La Semaine.

Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

[illegible] dans l'association universelle, et qu'on s'est vu, comme lui, pour avoir annoncé et prêché cette association au monde, accusé par des adversaires peu intelligents ou peu bienveillants de vouloir détruire la personnalité des peuples, absorber et anéantir la nationalité dans la confusion d'une promiscuité humanitaire, on ne serait pas reçu à soutenir avec trop de persistance que l'Ecole sociétaire veut l'absorption, la confusion et l'anéantissement des familles dans la commune, par cela que cette Ecole poursuit l'association industrielle et commerciale des familles diverses dans l'unité communale.

Nous n'avons donc aucune crainte du côté de l'intelligence de M. de Lamartine. Mais tout le monde n'a pas compris comme lui la nationalité dans l'association ; tout le monde n'a pas été à tort accusé comme lui par des adversaires qui ne comprenaient pas ou ne voulaient pas comprendre ; tout le monde enfin n'a pas l'intelligence de M. de Lamartine : et cependant tout le monde a lu son Manifeste. Nous sommes donc obligés, non pour lui, mais pour ceux qu'il a induits en erreur, d'ajouter quelques explications à celles que nous avons données déjà sur la question de la famille.

M. de Lamartine a écrit : « Dans vos *monastères* industriels la » famille s'absorbe, s'oublie, se dénature, et se perd inévitablement » ment dans la masse où la mère n'est plus qu'une femme enceinte, » où le père n'est qu'un homme qui engendre, où l'enfant n'est » qu'un produit des deux sexes et ne connaît ses parents que » quand on les lui nomme. »

Voilà donc le fait affirmé par M. de Lamartine et sur lequel, après lui, ses lecteurs condamnent le système sociétaire : toute la question est là.

Or, LE FAIT EST-IL VRAI ?

M. de Lamartine l'avait sans doute entendu dire. Mais c'était un peu la peine de vérifier avant d'en faire tirer l'affirmation à 30 ou 40 mille exemplaires.

Hé bien ! nous disons que le fait N'EST PAS VRAI ; nous ajoutons que s'il peut être répété aujourd'hui, avec une déplorable légèreté sans doute, par un homme éminent, il n'a pu être primitivement émis que par un ignorant et grossier matérialiste. Nous allons prouver nettement ces deux propositions.

Qu'est-ce qu'un Phalanstère, et qu'est-ce qui distingue la commune [...] la crèche, la salle d'asile, l'école primaire, le collège sont dans une des ailes du Phalanstère ; la mairie au centre, le temple et le théâtre aux deux extrémités. Les familles habitent les maisons qu'elles habitaient, seulement ces maisons en se rapprochant se sont agrandies, assainies, embellies : elles ont perdu leurs cuisines généralement fort sales, leurs caves généralement fort mal tenues, leurs greniers ouverts à tous les vents ; ces pièces industrielles ont été remplacées par une cuisine grande comme celle où se prépare l'ordinaire du roi et de sa maison, par une cave semblable à celles de l'entrepôt de Paris, et par une manutention.

Nous ne poursuivons pas : on comprendra suffisamment que nous avons mis tout simplement l'ordre dans les dispositions *matérielles*, dans les affaires *industrielles* de la commune. Nous avons dégagé l'homme des choses, nous avons dégagé la famille du ménage, de l'étable, de l'atelier. Ce n'est plus dans la famille que vivent les veaux, les vaches et les cochons comme aujourd'hui dans tant de villages encore ; ce n'est plus dans la famille que se cuit le pain ; ce n'est plus dans la famille que se fait la lessive et que se lave le linge sale ; ce n'est plus dans le foyer domestique que se trouvent le bureau, l'atelier, le magasin, l'école. — Est-ce que tout cela se trouve aujourd'hui chez M. de Lamartine ? — Est-ce que le père et la mère ne sauraient s'aimer et aimer leurs enfants qu'à la condition de coucher tous à côté de l'écurie ? de faire le pain, la soupe et la lessive dans le logement commun ? de ne pas aller au travail hors de leur domicile, et de ne pas envoyer les enfants aux écoles ?

Quoi ! « Ces admirables attachements (copions dans le Manifeste) » personnels, exclusifs, d'autant plus forts qu'ils sont plus étroits, » qu'on appelle l'amour paternel, maternel, filial, — que la *nature* » *a donnés* à la mère, au père, à l'enfant ; cette attraction passion- » née d'un petit groupe d'êtres nés les uns de l'amour des autres, » les autres rendant aux premiers les rejaillissements délicieux » de l'amour dont ils sont sortis, tous se recueillant, pour ainsi » dire, dans un monde à part du monde universel, monde plus » intime, plus personnel, plus imprégné de leur individualité et » qui semble élargir et sanctifier leur égoïsme en le multipliant et » en le répandant sur ce qui est encore eux ; cet esprit de famille, » qui n'est pas l'opposé de l'esprit social, et qui en est la racine, » Quoi ! cet esprit de famille, cette attraction passionnée, ces sentiments puissants enfoncés par la nature au plus profond du cœur [...] les salles ou dans les jardins du Phalanstère au lieu d'être envoyées en pension au loin comme aujourd'hui ; parce que les femmes et les hommes rempliront des fonctions de leur goût, que leur travail sera beaucoup plus fructueux, leurs affaires beaucoup plus heureuses, que les soucis, les misères et les querelles intimes des ménages auront disparu ; à cause de tout cela la famille, les saintes affections de la famille vont s'atrophier subitement dans l'humanité ? La mère n'aimera plus ses enfants, le père son fils, les frères leurs sœurs et réciproquement ? C'est sur ces choses du ménage, sur ces opérations culinaires, sur ces élégantes et avenantes fonctions dont la plupart sont déjà sorties de toutes les maisons aisées et bien tenues (blanchissage, boulangerie, raccomodage, etc.), c'est sur ce grossier matérialisme que sont fondées les affections du cœur humain ! et ce matérialisme enlevé, l'échafaudage de nos sentiments s'écroule !

Allons, allons ! voilà des opinions qu'on doit laisser aux sots qui les ont inventées, et auxquelles M. de Lamartine serait mal avisé de prêter plus longtemps l'éclat de son grand nom.

En résumé, l'Ecole sociétaire pour résoudre, dans la commune d'abord, le problème de l'organisation du travail, propose que les quatre ou cinq cents familles de la bourgade civilisée et morcelée s'associent pour l'exécution, bien réglée et bien ordonnée, des fonctions de l'agriculture, du ménage, des ateliers, de l'éducation, du commerce, etc. ; elle propose que les familles, sociétairement réunies dans une même commune, combinent et disposent leurs logements de la manière la plus économique et la plus confortable à la fois ; elle laisse à ces familles toute espèce de droit à vivre selon les lois et selon les mœurs des pays auxquels elles appartiennent. Ces familles se forment donc suivant les règles matrimoniales, les constitutions civiles et les constitutions religieuses en vigueur ; elles ont, chacune leur *chez soi*, qu'elles n'ouvrent que comme il leur convient, et nous ne voyons pas pourquoi il y aurait, dans un Phalanstère, plus de promiscuité, de confusion et de pêle-mêle des familles qu'il n'y en a au château des Tuileries, à la Bibliothèque royale, à l'Institut, à l'Hôtel-de-Ville, dans tous les grands édifices enfin habités par cinquante ou cent familles diverses, depuis celle du concierge jusqu'à celle du roi ou du préfet.

Si, le magnifique appartement qu'occupe M. de Lamartine, au premier, rue de l'Université 82, il l'occupait dans un Phalanstère, nous ne voyons pas quelles raisons il y aurait pour que ses affec-

(1) Voir les numéros des 30 et 31 décembre 1841, et 2 janvier

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE LOUP.

Réhabilitation du loup dans l'opinion publique. — Le loup emblème du bandit et du flibustier. — Rémus et Romulus. — Opinion ridicule des civilisés. — Pourquoi le loup est ennemi de l'homme civilisé et du système actuel de la propriété. — Le loup est un sujet révolté qui exige une charte. — Mot connu d'un navigateur civilisé. — Pourquoi le loup refuse le travail. — Théorie de la rage. — La rage, punition d'une société maudite. — Un admirateur de la civilisation qui n'ose pas sortir le soir dans les rues de Paris. — Les moutons, plus meurtriers mille fois que les loups pour les cultivateurs de la Grande-Bretagne.

Il y a long-temps que j'avais promis au loup de le réhabiliter dans l'opinion publique. Sommé de remplir ma promesse, j'aborde aujourd'hui l'entreprise, une entreprise ardue, immense, impopulaire ! Mais quelle grande vérité, quelle vérité nouvelle fut jamais populaire ! L'unité de Dieu, l'égalité des hommes, l'existence du Nouveau-Monde, l'attraction passionnelle, toutes ces découvertes sublimes, n'ont-elles pas valu à chacun de leurs auteurs la ciguë, le gibet, les sarcasmes ou les persécutions de leur siècle ? Instruit du sort que la petitesse et la jalousie des hommes réservent aux *apporteurs* de toute parole nouvelle, je l'attends sans frémir... en appelant d'avance de la sentence de mon époque au tribunal de la postérité !

Le loup est l'emblème du bandit des sociétés limbiques (Civilisation, Barbarie, Sauvagerie) ; c'est le fléau de la propriété. A ces titres, il y a antipathie naturelle entre lui et le chien, sergent de ville de l'homme et ami de la propriété. Maintenant qu'est-ce que c'est qu'un bandit ? *That is the question.*

Un bandit est un être richement organisé, que ses concitoyens ont mis au *ban* de leur société pour une raison quelconque, ou qui s'y est mis de lui-même, par haine des institutions de cette société.

Le bandit, le brigand, c'est le *Max* de Schiller, le *Lara* de Byron, l'*Hernani* de Victor Hugo, le *Sbogar* de Nodier, le *Robin Hood* de Walter Scott ; c'est le flibustier des îles de la Tortue, l'Arabe de l'Atlas, le chef de la guerilla espagnole, le contrebandier, le braconnier... c'est le plus souvent une nature généreuse, que le spectacle de l'iniquité révolte, qui étouffe dans l'air corrompu des cités ; c'est quelquefois un dialecticien de l'école naturelle qui vient, au nom de Dieu, demander compte aux oppresseurs de leurs lois inhumaines. Ou bien c'est encore un guerrier de la race vaincue qui proteste, les armes à la main, contre le droit brutal de la conquête.

Le bandit est le héros de toutes les légendes populaires, et les poètes, ces merveilleux avocats des causes justes, ont dû aller chercher de tout temps l'inspiration aux sources de la légende, où est écrite la protestation du droit contre la force, et ils ont brodé avec amour l'histoire du bandit national des perles de leurs chants.

Rémus et Romulus, qui fondèrent la Cité éternelle, furent deux chefs de bandits, *élevés par une louve* !... et les civilisés subissent encore la loi des enfants de la louve !

Le lâche vulgaire, la masse qui s'agenouille devant le succès et ne tient compte que des faits, le vulgaire odieux a établi entre le héros des champs de bataille et le héros de la grande route une distinction ridicule que n'admet pas le sage. La justice du vulgaire, dont la balance est boiteuse, a évalué la gloire à la mesure du sang versé. Il salue du nom de conquérants les bourreaux de nations qui font la plus large curée aux hyènes et aux vautours, comme qui dirait les Alexandre, les Napoléon, les Djingis, et il flétrit de l'ignoble épithète de bandits, d'assassins, les chefs de horde qui travaillent sur une moins grande échelle. Or, dites, quelle différence existe, au point de vue de la vérité absolue, entre le conquérant qui promène sa furie sur toute la surface du globe pour distribuer des empires à tous ceux de sa race, et le flibustier, le contrebandier, le corsaire qui opèrent en petit, poussés par un même mobile. Dès que chacun a versé le plus de sang qu'il a pu, dès que chacun a réalisé dans sa sphère la plus haute somme de mal, je tiens que chacun des deux doit obtenir, dans l'estime des hommes, la même part de gloire ou d'infamie. Oh ! civilisés stupides, qui glorifiez les tueurs d'hommes en gros, et qui flétrissez les tueurs d'hommes en détail, que vous méritez bien les mépris que les despotes font de vous !

Je le répète donc, le loup c'est le bandit, c'est le contrebandier, c'est le Saxon qui n'accepte pas la souveraineté du Normand, l'Arabe qui ne veut pas du protectorat de la France. C'est une espèce ambitieuse et ardente qui n'a pu se plier, comme le chien, aux lois iniques de l'homme des sociétés limbiques ; la devise du loup est celle-ci : *Periculosam libertatem malo quàm tutum servitium.*

Le loup est l'ennemi de la société civilisée et de la société barbare, parce que ces sociétés-là sont ennemies de la loi de Dieu. Il est l'ennemi de la propriété, parce que si je n'avais pas peur de M. de Lamartine et du procureur du roi, je me chargerais de démontrer en deux lignes au plus inintelligent de tous les économistes, que le système actuel de la propriété, qui ne reconnaît pas même à tous les membres de la société le droit de *vivre*, lequel droit prime cependant de cent coudées celui de *posséder*, je démontrerais, dis-je, que ce système est également en complet désaccord avec la volonté de Dieu, attendu que la terre qui fournit toutes les subsistances alimentaires est un des éléments de l'existence humaine, ainsi que l'eau et l'air. Les économistes les plus inintelligents jetteraient certainement les hauts cris, si on venait leur dire que le banquier Rothschild s'est fait concéder par le gouvernement le monopole de la vente de l'air respirable ou de l'eau, surtout si ledit banquier israélite avait oublié de leur accorder une petite participation dans le bénéfice de l'affaire. Eh bien ! je déplore la pauvreté de l'intellect de ces économistes, s'ils ne comprennent pas, *à priori*, que l'accaparement de la terre par quelques individus et *le droit d'abuser de la propriété* ne sont pas moins dangereux pour la société que ne le serait l'accaparement de l'air ou de l'eau. En Arabie, c'est l'eau qu'on accapare, et non pas le sol qu'on abandonne au premier occupant, et les procureurs du roi de ce pays-là ne considèrent comme écrivains factieux que ceux qui protestent contre l'accaparement des eaux. Quand nous aurons le monopole de l'air, il viendra un journal, intitulé le *Globe*, qui traitera de *cerveaux détraqués* les écrivains qui réclameront pour chaque membre de la société un minimum d'oxygène, et qui les dénoncera au ministère public, sous prétexte d'immoralité ou de provocation à la haine d'une classe de citoyens.

Et voilà les raisons de l'inimitié profonde qui a existé jusqu'à ce jour entre le loup et le civilisé. J'ose me flatter que M. de Buffon ne les a pas même entrevues du coin de l'œil, ce qui ne m'étonne nullement de la part d'un savant simpliste.

Ainsi, le loup a juré de rester rebelle à l'homme, tant que l'homme restera lui-même rebelle à la loi d'harmonie et d'équité qui est la loi de Dieu. Il ne proteste pas contre la supériorité naturelle de l'homme, ni contre son droit de royauté légitime, mais seulement contre les abus que fait l'homme de son autorité et de ses droits. C'est un sujet révolté qui ne veut transiger avec le pouvoir qu'à de certaines conditions, et qui exige sa charte, et qui proclamera que l'insurrection est le plus saint des devoirs aussi longtemps qu'on n'aura pas fait droit à ses réclamations. Je n'ai pas de raisons pour désapprouver cette conduite.

La répugnance du loup pour le civilisé repose sur les mêmes motifs que celle de l'hémione, du zèbre et d'une foule d'autres quadrupèdes et bipèdes intelligents qui, voyant la manière dont les civilisés se déchirent entre eux et considérant les mauvais traitements que les barbares font subir aux pauvres animaux qui se sont ralliés à l'homme, se tiennent à distance de lui et le regardent comme l'ennemi commun.

Vous ne voudriez peut-être pas qu'une louve sensée, qui n'a jamais abandonné ses louveteaux sur la voie publique ; vous ne voudriez pas qu'un loup qui n'a jamais goûté à la chair de son semblable, acceptassent la supériorité d'une société humaine où il y a des mères qui tuent leurs enfants, des enfants qui tuent leurs mères, et où les premiers de l'Etat sont les individus qui ont fait égorger le plus d'hommes en leur vie. Si vous voulez que les bêtes viennent à vous, civilisés infâmes, commencez par leur donner l'exemple de la justice, et à étaler sous leurs yeux le spectacle contagieux de votre bonheur ; réformez votre milieu social dont l'odeur et l'aspect soulèvent de dégoût tous les cœurs généreux : faites pour le loup des bois, pour le castor des lacs, pour le zèbre des déserts ce que vous avez fait pour les ramiers des Tuileries ; délectez leurs regards par l'exposition permanente de scènes sympathiques qui captivent leur imagination et leurs sens.

Mais le civilisé orgueilleux qui se mire dans son ignominie, comme le hibou dans sa progéniture, le civilisé orgueilleux, semblable en cela à tous les pouvoirs établis, a trouvé plus facile de faire calomnier les demandeurs de réformes que de se corriger. Il a rejeté la scission du loup sur les passions mauvaises d'icelui, sur ses instincts vicieux qu'il a déclarés incorrigibles ; il a *ameuté* contre lui tous les scribes ignorants, tous les conteurs de fables, toutes les bonnes d'enfants. Il a créé, pour le détruire, une institution spéciale, une race de chiens idem. Il a fini par mettre lâchement à prix la tête du *factieux*. Le législateur d'Athènes a payé d'un talent les oreilles du louveteau et de deux talents celles du loup adulte. Celui d'Albion, la grande tisseuse de draps, qui porte la brebis dans son cœur et fait siéger ses représentants sur la balle de laine, le législateur d'Albion a fait grâce au sorcier de la peine capitale, à la condition qu'il emploierait toutes les ressources de son art à détruire les loups. Après un roi constitutionnel de France, je ne sache pas de créature au monde qui ait été plus odieusement vilipendée et calomniée que le loup.

Les fermiers généraux des chemins de fer, les accapareurs des emprunts nationaux, les loups-cerviers de la Bourse lui ont reproché sa voracité ; les inventeurs d'engins de destruction, son humeur sanguinaire ;

caractères qui se conviennent moins se lient moins; bien rarement donc se manifestent de passagers nuages, et le signe que porte au front la population tout entière est celui de la gaieté, de la noblesse, de la sécurité, de la liberté, c'est le rayonnement du bonheur.

Hé bien ! cette population associée, libre et heureuse, où vivent ainsi et votre famille et celles de vos amis, c'est une *Phalange*; — le palais que vous habitez, c'est un *Phalanstère*.

Assurément, quand on ne sait pas comment cette féerie peut s'organiser, se maintenir et se développer, il est permis de la taxer de rêve. Aussi est-ce bien ce que nous pardonnons de grand cœur à tous les ignorants, en les excitant toutefois à l'étude, ne fût-ce que par curiosité : il est piquant, en effet, de voir comment des hommes sérieux et raisonnables peuvent, en si grand nombre aujourd'hui, croire à des folies semblables. — Mais appeler le Phalanstère un *monastère* industriel ! Mais voir dans la *Phalange* le règne de la promiscuité; mais supposer que pour habiter ces nobles *Phalanges*, où l'homme marchera enfin la tête haute, vainqueur de tout esclavage et de toute misère, dans la toute-puissante dignité de sa royauté native; supposer que, pour habiter ces *Phalanges*, nous allons nous livrer, tous tant que nous sommes, à un pêle-mêle infâme; supposer que nos mères, nos sœurs, nos filles et nos femmes y vont devenir « des femelles enceintes, » nos frères, nos fils et nous « des mâles qui engendrent, » et que « les enfants n'y sauront pas le nom de leurs pères; » supposer que pour être enfin libre et associé à ses frères, l'Etre fait à l'image de Dieu va devenir ignoble et tomber au rang des plus vils animaux, voilà, en vérité, des conclusions qui nous étonnent !

Et quand nous pensons que c'est M. de Lamartine, l'apôtre de l'humanité, le poète de la liberté, le roi de la dignité native, de la noblesse innée, qui apostasie ainsi, qui blasphème ainsi la nature humaine et la liberté, nous nous voyons bien forcés de reconnaître qu'aux plus grands génies sont souvent réservés les plus grands écarts !

Relisez maintenant le Manifeste de M. de Lamartine, et pardonnez-lui de l'avoir écrit.

Il nous reste à voir dans le Manifeste de l'illustre orateur, si la

vaille; mais nous ajoutons : il faut que l'homme vive de son travail; il faut que le travailleur soit assuré de recevoir de son labeur une rémunération suffisante, et, pour cela, il est indispensable qu'il ne soit pas livré sans défense à l'exigente cupidité de ceux qui dispensent le travail; il faut qu'un pouvoir social, une autorité supérieure et désintéressée intervienne dans le débat élevé entre les maîtres et les ouvriers; il faut, enfin, que le travail soit organisé.

» L'est-il maintenant? non. Non seulement l'ouvrier n'est pas certain de vivre de son travail, mais il n'est pas même certain d'avoir du travail. Qu'un capitaliste dissipe sa fortune, voilà un atelier qui se ferme; voilà je ne sais combien d'ouvriers qui se croisent forcément les bras; voilà tout autant de familles livrées aux redoutables conseils de la misère et de la faim.

» Ils sont libres de chercher ailleurs du travail. *Libres de chercher* du travail ! mais est-il certain qu'ils en trouvent? et s'ils n'en trouvent pas ! — Liberté dérisoire, en vérité, que celle-là; liberté menteuse, plus dure que la plus dure tyrannie !... »

« L'ancien régime était plus franc: il proclamait hautement que le droit de travailler était un droit royal; et ce droit, il le déléguait à des compagnies privilégiées; par l'organisation des maîtrises et des jurandes, il livrait aux entrepreneurs l'arbitrage souverain du taux des salaires et de la condition des ouvriers.

» Aujourd'hui la loi se tait, mais le vieux fait subsiste. Emancipé légalement, le travailleur est en réalité plus esclave que jamais. C'est la faim qui l'oblige, à défaut de la loi; car quelle sorte d'égalité se rencontre entre le travailleur qui est forcé d'accepter, pour avoir du pain, le travail qu'on lui offre, aux conditions qu'on y met, et le capitaliste qui peut attendre que la faim lui livre sa victime.

» Jadis, la loi autorisait le concert des entrepreneurs d'une même industrie; elle le prohibe aujourd'hui. Mais aujourd'hui, comme autrefois, les maîtres se concertent librement, sinon légalement, pour fixer le taux des salaires; et s'il arrive que les ouvriers veuillent se coaliser à leur tour et réclamer de concert des améliorations, alors la loi ouvre les yeux et lève le bras.

» Ainsi, la prétendue liberté du travail de ce temps-ci a justement les mêmes effets que l'organisation tyrannique et abusive du temps passé. Les abus qui existaient alors se produisent encore aujourd'hui; de la libre concurrence comme du privilége découle le monopole; et le monopole s'entretient et s'étend par la libre concurrence qui le devait détruire; et, chose bien remarquable, tandis que la propriété territoriale se démocratise chaque jour davantage en se divisant, la propriété industrielle se concentre, se monopolise et tend à constituer une véritable et puissante féodalité ! »

Ainsi, voilà qui est péremptoire, authentique, irrécusable : il y a quatre ans, le *National*, d'accord avec M. Arago, avec M. Louis

fut approuvé par le *National* et inséré au long dans le *National*, veut-on savoir qui le prononça? Empressons-nous de le dire : ce n'est ni M. Armand Marrast, ni M. Bastide; mais c'est un homme que le *National* a plus d'une fois recommandé aux suffrages des électeurs, et dont nous le verrons encore appuyer chaudement la candidature à la députation; c'est M. Goudechaux, l'une des notabilités du parti radical.

Voilà donc quelle était en 1840 l'attitude du *National* en face de l'immense question qui domine toutes les autres, en face de la question à la solution de laquelle est attachée l'amélioration matérielle et morale, non seulement du sort des travailleurs, mais encore du sort des oisifs, en face de la question enfin qui porte dans ses flancs le salut de la société tout entière. En 1840, le *National* combattait la libre concurrence qu'il trouvait aussi oppressive, aussi abusive, à l'égard du travailleur, que l'ancien régime des corporations et des maîtrises; en 1840, sans abandonner la réforme électorale, qui n'a jamais cessé d'être pour lui une panacée, un vulnéraire infaillible, le *National* réclamait, avec M. Arago, avec M. Louis Blanc, avec M. Goudechaux, avec tous les esprits avancés du radicalisme, une **PROMPTE RÉGÉNÉRATION**, une **ORGANISATION ÉQUITABLE DU TRAVAIL.**

Aujourd'hui l'attitude du *National* est changée du tout au tout. Aujourd'hui, le *National* jette la pierre à ceux qui parlent d'organiser le travail; aujourd'hui, ce que le *National* préconise, c'est la libre concurrence, la libre concurrence qu'il ne faut, dit-il, ni détruire, ni même amoindrir, qu'il s'agit plutôt d'étendre, sauf à la régler. Mais citons les paroles textuelles du *National*; rapproché de son langage de 1840, cela ne laisse pas que d'être instructif et curieux :

« Puisqu'on veut organiser le travail, on a sans doute un principe, en vertu duquel on veut l'organiser. Ce principe, quel est-il? Notre société n'est ni à Saint-Simon ni à Fourier, et en dehors de leurs systèmes que nous offre-t-on? Presque partout, il faut le dire, l'imitation maladroite et illogique de ces théories; elles ont attaqué la liberté, on attaque la liberté; elles ont fulminé contre la concurrence, on fulmine contre la concurrence, et peu à peu, sur la pente où l'on glisse, on arrive à concentrer dans le pouvoir toutes les forces; on fait du gouvernement le seul propriétaire, le seul manufacturier, le seul industriel; on tombe d'abîme en abîme, jusqu'à ce monopole grossier, que Méhémet-Ali réalise en Egypte.

» Ces aberrations sont étranges. Non, il ne faut ni *détruire*, *ni amoindrir la liberté; il faut l'affermir au contraire et l'étendre en la réglant* .... »

Ce langage du *National* revient, si je me trompe, à celui-ci :

---

les hommes de loi, sa fourberie; le peuple, les accès de rage auxquels *il* est sujet (*il* se rapporte à loup). Le moraliste a tiré du nom de loup le mot de *lupanar*, pour soulever contre le loup le mépris des honnêtes gens.

Mais avant de prononcer l'anathème contre l'infortuné quadrupède, l'homme s'est-il occupé du moins de faire le triage de ses qualités et de ses vices? L'a-t-il sevré dès l'âge le plus tendre, pour l'empêcher de sucer les mauvais principes avec le lait de sa mère? L'a-t-il placé, en un mot, dans un milieu convenable où ses aptitudes naturelles eussent pu se développer vers le bien? Oh! non pas, s'il vous plaît; le moraliste ignare et paresseux n'admet pas cette méthode d'investigation scientifique. Son ignorance s'accommode mieux de la théorie de la perversité native qui le dispense, lui moraliste, d'inventer un système d'éducation susceptible de favoriser le développement des aptitudes honorables de chaque individu et de chaque espèce. Et comment ces moralistes sycophantes auraient-ils fait pour le loup ce qu'ils n'ont pas fait pour l'homme?

Les législateurs civilisés n'écrivent-ils pas tous les jours que l'homme est né méchant, (une calomnie atroce contre Dieu, créateur de l'homme, pour le dire en passant), et que la société ne tiendrait pas sans le bourreau? Le gendarme et la potence ne sont-ils pas les attributs parlants de la société actuelle? Que j'aime ce mot charmant du voyageur européen qui, abordant sur une plage inconnue et apercevant une potence, tombe à genoux pour remercier le ciel d'avoir conduit ses pas sur une terre *civilisée !*

Allez, allez, civilisés aveugles, ministres fainéants, bordez vos capitales d'une ceinture de bastilles; appelez-y des armées pour tenir garnison; doublez, triplez l'effectif de vos sbires, élargissez le ventre de vos maisons de force, comprimez, réprimez... quoi que vous fassiez pour endiguer le torrent du mal, tous vos efforts ne contiendront pas sa furie; car sa source est dans la misère et dans le travail répugnant, et le torrent dont les eaux montent et montent sans cesse, ne s'arrêtera pas que sa source ne soit tarie.

Entendez-vous, milord Guizot, milord Guizot le calviniste, vous qui tonnez si éloquemment à la tribune contre les passions mauvaises, — l'origine des troubles de la société, quoi que vous disiez, n'est pas là. Les troubles de la société ont leur cause dans l'oppression du travail par le capital parasite, et dans le travail répugnant. Oh ! monsieur Guizot le puritain, comme je vous attends dans cinquante ans d'ici, au séjour bienheureux de la vie aromale, pour rire un peu avec vous de votre histoire de la civilisation, où vous avez osé écrire que le régime constitutionnel, c'est-à-dire l'avènement des épiciers au pouvoir, était le dernier mot de l'esprit humain, en matière de constitution gouvernementale.

Le loup de la fable, séduit par les paroles capticuses du chien, est sur le point de se rallier à l'homme, quand il aperçoit sur le cou pelé de l'animal domestique, la marque du carcan :

« Vous ne courez donc pas?
— Pas toujours, mais qu'importe?
Il importe si bien, que de tous vos repas
Je ne veux en aucune sorte,
— Et ne voudrais pas même à ce prix un trésor...
Cela dit, maître loup, s'enfuit et court encor.

S'enfuit et court encore... Pourquoi cela? Parce que l'asservissement du travailleur dégoûte du travail les natures généreuses.

Le loup ne refuse pas le travail par amour pour le *far niente* : c'est le plus infatigable et le plus actif de tous les quadrupèdes; il refuse le travail par horreur de l'iniquité qui préside à la répartition des produits du travail. Un rédacteur du *Globe* ou du *Journal des Débats* peut trouver

très légitime qu'un Juif gagne deux millions en quelques heures, à agioter sur des promesses d'actions de chemins de fer, pendant que le malheureux prolétaire des champs, qui supporte le poids du jour et de la chaleur, épuise sa santé et ses forces, sans pouvoir parvenir à gagner le misérable morceau de pain noir qu'espère sa famille. Mais le loup qui n'a jamais été subventionné pour défendre l'esclavage et les agioteurs, s'est toujours refusé à ces lâches concessions.

Qui pousse le loup hors du bois, maintenant? La faim, la faim, la faim. Qui lui brûle le sang, qui dévore ses os, qui lui donne la rage? La faim, toujours la faim. Les chiens des zônes heureuses, où la terre fournit à tous les appétits, ne connaissent pas la rage. La rage est le privilége exclusif des contrées déshéritées du soleil. La rage, c'est le désespoir de la faim, exalté jusqu'au paroxysme. Le loup enragé qui se jette sur l'homme et sur tous les animaux qu'il rencontre, c'est Lacenaire, c'est Poulmann, ces natures sauvages et orageuses, que le carcan de la misère a froissées plus douloureusement que d'autres; des monstres qui tuent pour tuer, pour se venger, pour rendre avant de mourir, à une société sans entrailles, une petite part des maux qu'elle leur a fait souffrir.

L'horreur des surfaces brillantes et polies qui caractérise la rage, c'est l'horreur du luxe et de la richesse, dont l'aspect redouble les tortures de l'indigent affamé.

La rage est la plus épouvantable de toutes les maladies qui puissent affliger l'espèce humaine, car elle change l'homme en brute et le fait périr dans d'atroces convulsions qui ne lui ôtent pas même la conscience de sa position désespérée. Cela veut dire que la société égoïste qui laisse périr de faim un seul de ses membres est une société criminelle et maudite, et que Dieu proportionne la grandeur du châtiment à la grandeur du crime. La misère et l'oppression changent aussi les opprimés en brutes et leur donnent du goût pour le sang et le meurtre, et leur font déchirer le cœur du maréchal d'Ancre à belles dents. Il n'y a pas de remède contre la rage. Cela veut dire qu'il n'y a pas de moyens curatifs contre les maux qu'engendre la misère, et que toute tentative de répression de ces maux est inutile et absurde. Cela veut dire que la misère est de ces maladies qui se *préviennent*, mais qui ne se *répriment* pas! Combien de fois, mon Dieu ! nous faudra-t-il donc encore répéter des vérités si simples à M. de Lamartine et aux civilisés?

Civilisés de bonne foi, voulez-vous deux preuves foudroyantes de l'impuissance de vos machines législatives, compressives et répressives, voire de l'impuissance des billevesées économiques et narcotiques de M. le baron Dupin, un monsieur qui enseigne le mépris des richesses aux ouvriers de Paris, à mille francs le cachet. Ecoutez :

Un préfet de police, qui devait avoir d'excellents renseignements sur la chose, a fixé à **QUARANTE MILLE** le nombre des malfaiteurs que renferme en ses murs la seule ville de Paris. Or, répondez : depuis que M. Gisquet a publié ces révélations, le nombre de ces quarante mille scissionnaires, incessamment conjurés contre votre ordre social, a-t-il augmenté ou décru? Il a augmenté, vous le savez bien tous, et augmenté en dépit de l'accroissement de l'effectif de vos municipaux et de vos sergents de ville, et si bien augmenté qu'il a fallu élargir l'enceinte de la Cour d'assises de la Seine pour faire place à tous les bandits que les balayeurs de la voie publique ramassent journellement sur le pavé de Paris. Et les juges de la capitale n'ont plus suffi à juger les *filous*, les *grinches* et les *escarpes*, dont les bandes innombrables se succèdent sans interruption sur la sellette du crime. Et le mal en est arrivé à ce point, que le plus fougueux admirateur de votre prétendu ordre social n'oserait pas se hasarder aujourd'hui à sortir de sa demeure, sur le tard, sans es-

corte ou sans arme. Et les législateurs de cette société modèle, qu'avaient illustrée déjà les découvertes de l'acétate de morphine, de l'acide prussique et du masque de poix, auront été obligés de prononcer, avant peu, l'interdiction absolue de la vente de l'arsenic, par le motif qu'il était devenu urgent de protéger l'existence des époux ennuyeux et des pères trop tenaces à la vie, contre les abus scandaleux que faisaient de cette poudre de succession les épouses incomprises et les fils pressés de jouir. Qu'en dites-vous, les civilisés !

Mais suivez-moi en Angleterre, patrie du représentatif et de l'économisme.

Ils ont exterminé le loup en Angleterre, un résultat magnifique dont je les engage à se vanter.

Croyez-vous que, les loups détruits, la part de mouton soit devenue là-bas plus forte pour chacun. Nous pouvons consulter avantageusement là-dessus le rapport intéressant de feu Huskisson sur le bien-être des classes laborieuses en Albion. Or, nous lisons dans ce rapport que les travailleurs d'Albion sont atteints pendant trois ou quatre mois de l'année d'une maladie singulière.... *une maladie dont les symptômes disparaissent aussitôt que l'on donne à manger aux malades !* Eh bien ! civilisés, que vous semble de l'efficacité du moyen héroïque de l'extermination des loups? Nous ne sommes pas encore à bout de compte.

Hélas ! non seulement l'extermination des loups n'a pas fait la part de mouton plus forte pour le peuple, mais je vais vous prouver que la prospérité des moutons est devenue une des causes les plus affreuses de la détresse du travailleur britannique. Un jour, en effet, que le duc de Sutherland avait lu avec fruit le livre d'un économiste français, nommé Jean-Baptiste Say, dans lequel livre il est écrit que toute la science de l'économie politique consiste à faire rendre le plus fort revenu possible à un capital donné, avec la moindre dépense, l'idée vint *subito* à ce digne et saint homme d'appliquer cette théorie charitable à ses domaines d'Écosse. Et comme ses intendants lui eurent prouvé que les moutons, qui dépensent beaucoup moins que les hommes en frais de consommation et de logement, rapportent par conséquent beaucoup plus, Sa Seigneurie fit abattre ses métairies et transformer ses champs en pâturages; et les malheureux cultivateurs qui avaient trouvé jusque-là sur ces terres à s'occuper et à vivre, en furent inhumainement chassés et sont allés depuis grossir le nombre des vagabonds des Cités. C'est-à-dire que l'invasion de tous les loups de la Russie et de la Suède n'aurait pas fait subir à la population rurale de la Grande-Bretagne, la centième partie des malheurs que l'invasion des moutons a déchaînés sur elle !

Et l'on voudrait m'interdire à moi, homme de sens, le droit de rire jusqu'aux larmes ou de m'indigner jusqu'à la fureur des folies de cette société stupide qui a trouvé moyen de rendre la race des moutons plus meurtrière à l'homme que la race des loups ! et les délateurs gagés de la juiverie prétendraient me fermer la bouche à l'endroit des abus du droit de propriété et m'empêcher de dire l'aristocratie anglaise, coupable du crime de lèse-humanité, pour avoir sacrifié l'espèce humaine à l'espèce ovine : non pas, morbleu, non pas, vous ne me ferez pas taire que vous ne m'ayez coupé le poing et arraché la langue ! J'ai vu vos oreilles d'âne, Midas de la finance, et je vous les allongerai si fort que tout le monde les verra !

A. TOUSSENEL.

(*La suite prochainement.*)

[illegible] donner comme partisan d'une réforme sociale, et d'une réforme sociale non pas insignifiante, comme serait le règlement de la libre concurrence (on ne sait quel règlement) que le *National* invoque, mais *sérieuse, profonde, complète*, ce sont là ses expressions ; écoutez-le plutôt :

« Il n'y a pas un homme préoccupé des intérêts généraux qui n'ait les regards tournés vers ce problème (il s'agit du problème social) dont les racines touchent à l'ordre entier des Etats. Il n'y a pas un homme dont les sentiments de justice ne se révoltent à la vue de cette violente iniquité qui frappe d'ostracisme la portion la plus considérable de la population. Il n'y a pas un homme de cœur qui puisse sans frémir jeter les yeux sur les victimes de cette injustice, sur les plaies qu'elle engendre, sur les malheurs en quelque sorte héréditaires qu'elle perpétue. Et quant à ceux mêmes dont les entrailles ne se sont jamais émues de tout ce qui afflige leurs semblables, qu'ils appliquent leur froide intelligence à examiner dans son principe et dans ses effets l'organisation actuelle; ils prononceront dans leur conscience que cette organisation est mauvaise et qu'elle doit être changée. »

Et ici par ces mots : *organisation actuelle*, n'allez pas croire que le *National* entende parler de l'organisation politique ; non, c'est bien de l'organisation sociale ; car un peu plus loin il dit formellement : « Qui pourrait soutenir aujourd'hui que l'organisation sociale n'exige pas de profondes modifications ? »

Ainsi, dans ce même article où il se porte le champion de la libre concurrence, qui est, dans l'ordre manufacturier et commercial, ce qu'est le ménage morcelé dans l'ordre agricole et domestique, c'est-à-dire qui est la base, le fondement même de l'organisation sociale actuelle, dans ce même article où il jette la pierre à tous ceux qui poursuivent une réforme de la société, en traitant dogmatiquement leurs projets d'absurdes et d'inapplicables, le *National* demande... quoi ?... de sérieuses, de profondes modifications dans l'organisation sociale actuelle ; il demande en un mot le changement, le changement profond, complet, de cette organisation qu'il déclare essentiellement, radicalement mauvaise. Logique admirable en vérité !...

Il n'y a pas bien longtemps encore, je lisais dans le *National* :

« L'œuvre du christianisme n'est pas terminée. La mission de notre époque est d'appliquer enfin socialement, la morale chrétienne. Cette morale a eu ses grandes périodes d'art et d'enseignement ; la science s'est développée sous son inspiration ; mais il reste à refondre, d'après ses principes, nos lois et nos institutions. Une nouvelle période s'est ouverte avec la Révolution française, une période d'application et de pratique. L'ancienne croyance doit être convertie en *fait* ; la société doit se réorganiser ; la liberté et l'égalité doivent cesser d'être une vaine parole écrite dans une Charte ; la plaie honteuse de la misère doit disparaître ; l'unité et la fraternité doivent être établies parmi les nations. »

Assurément, voilà un beau langage ; et le *National*, sans aucun doute, n'entend pas le désavouer. Eh bien ! c'est pourtant là exactement le langage de ces Ecoles socialistes pour lesquelles le *National* a toujours professé un aristocratique et très peu fraternel dédain, et dont hier encore il raillait la prétention de vouloir refondre la société.

Refondre la société, l'organiser chrétiennement, réaliser, convertir en fait les grands principes du christianisme qui sont aussi ceux de la Révolution française, c'est-à-dire amener sur la terre le règne de l'*Egalité, de la Liberté, de la Fraternité*, oui, telle est bien la prétention des Ecoles socialistes ; et, cette prétention, il faut convenir que le *National* a bien mauvaise grâce à s'en moquer, puisqu'elle est aussi la sienne ; bien mauvaise grâce, en effet, car si l'on demandait aux Ecoles socialistes : « Quels sont vos moyens, vos plans pour réaliser dans le monde la *fraternité, l'égalité, la liberté*? » elles auraient une réponse toute prête, tandis qu'à pareille question le *National* ne saurait et ne pourrait opposer qu'un silence majestueux, mais fort peu satisfaisant.

Agréez, etc. P. F.

On lit dans le *Moniteur parisien* :

« Des lettres de la Syrie nous annoncent que de nouveaux désordres ont éclaté entre les Druses et les Maronites. »

La commission de l'adresse a, dans sa réunion d'aujourd'hui, entendu M. le président du conseil et M. le ministre des affaires étrangères. Les explications données par ces deux ministres ont porté sur la politique extérieure. Les paragraphes du premier article deviendront l'objet de la discussion dans la réunion que la commission tiendra demain. On pense que le rapporteur sera nommé jeudi, et que le travail entier sera prêt pour samedi. Les débats publics pourraient, dans ce cas, commencer lundi prochain. La chambre des pairs ouvrira, dit-on, les siens jeudi prochain.

Nouvelles du Maroc.

Les deux lettres suivantes, publiées dans le journal l'*Afrique*, font craindre que le but qu'on se proposait dans le traité avec le Maroc ne soit même pas atteint. C'est aux chambres à ne pas se laisser surprendre.

« Djemma-el-Ghazouat.

» Nos affaires avec le Maroc ne vont pas très bien, et nos relations avec le kaïd d'Oudjda sont loin d'être amicales. Ce kaïd ne veut pas permettre à ses administrés de fréquenter nos marchés, et surtout les approvisionner en bétail. On dit même qu'il est en ce moment de sa personne sur la frontière, à Triffa, pour empêcher que les bestiaux du Maroc ne soient conduits sur le marché d'Atla, l'un des principaux marchés du pays, qui se tient deux fois la semaine sur les limites de notre territoire.

» S'il parvient à exécuter ce projet, il est certain que l'on manquera de bétail d'ici à peu de temps dans la province d'Oran ; car c'est du Maroc que nous vient la plus grande partie des bœufs qui sont achetés pour la fourniture de l'armée.

» Depuis quelques jours, il existe un fréquent échange de courriers entre Oudjda et Tlemcen ; il paraît que le général Cavaignac a été informé des intentions du kaïd, et qu'il est peu disposé à souffrir patiemment leur mise à exécution. Ledit kaïd fera bien, je crois, de ne pas violer notre territoire. On dit aussi que notre colonne doit faire un mouvement en avant.

Enfin, après de nombreux efforts pour prouver qu'en définitive on ne veut renverser le ministère que parce qu'il a rendu les affaires et le pays prospères, les *Débats* terminent ainsi : « aussi le ministère ne demande-t-il par mieux que de s'expliquer, que de discuter ; loin de s'envelopper d'un nuage, il appelle la lumière et la discussion : *c'est ce que sa conduite démontrera bientôt !* »

— La *Presse* se défend vivement contre l'imputation du *Journal des Débats* qui l'accuse de faire partie de l'*intrigue ourdie* pour renverser le ministère et d'être le *journal officiel* de cette intrigue. Elle rappelle énergiquement le concours qu'elle a apporté dès le premier signal des débats à l'élection de M. Dupin et l'appel qu'elle fit en ce sens à ses amis. « Nous pourrions répondre à notre accusateur, dit cette feuille, si l'intrigue cherche sa force dans les ténèbres et le silence, le ministère ébranlé cherche la sienne dans la corruption ; mais nous avons pour tous les lieux communs, même par représailles, le plus souverain mépris. »

—Le *Siècle* formule ainsi l'argument sur lequel le ministère s'appuiera pour la discussion de l'adresse : « Critiquez nos actes et dites-nous ce que vous eussiez fait à notre place et ce que vous ferez demain ? » Puis, dit cette feuille, dans la prévision d'une critique aussi puissante qu'inévitable les ministres crieront bien haut que « gouverner diffère essentiellement du talent de critiquer autrui. » Mais on ne s'arrêtera pas à ces banalités, la véritable question à débattre est celle de savoir si le gouvernement a dignement représenté la France et fait prévaloir la politique et les intérêts nationaux. C'est au ministère à répondre, car il est en prévention devant le pays.

Faits divers.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu dimanche 5 et lundi 6 janvier, de 8 650 déposants, dont 886 nouveaux, la somme de 1 127 500 fr.

Les remboursements demandés se sont élevés à la somme 965 090 fr.

— Il y a eu en 1844, à Paris, 22 665 maisons assurées contre l'incendie, pour la somme de 2 040 802 000 francs. C'est à peu près les deux tiers de Paris.

— L'Académie royale des Beaux Arts, dans une de ses précédentes séances, avait nommé MM. Tenerari, sculpteur à Rome, et Overbeeck, peintre à Rome, associés étrangers, en remplacement de MM. Camuccini et Thornwaldsen ; dans sa séance de samedi, elle a nommé correspondants MM. Schnorr, à Munich ; Schadow, à Berlin, Chelard, à Weimar, et Castelbarco, à Rome.

— De nombreux militaires tout jeunes, mutilés en Algérie, sont entrés aux Invalides le 1er janvier. Presque tous ont un membre de moins. Leurs jeunes figures font un étrange disparate avec les vieux braves de l'Empire.

— Les travaux de fortifications de Paris ne se sont pas rallentis cette année. L'enceinte, le fossé, les escarpes, les contrescarpes et glacis sont terminés sur la plupart des points. Il ne reste plus à achever, à l'enceinte, que quelques travaux de maçonnerie qui seront repris avec la saison favorable.

Seize des vingt forts projetés sont construits, et la plupart sont même déjà militairement occupés.

On bâtit des magasins autour de Vincennes, converti en un arsenal rempli de canons, d'obusiers, de projectiles, de poudres, et d'un matériel considérable de siège et de campagne.

Canonville a son emplacement préparé au levant du bois de Vincennes ; le tracé, les plans, les devis des ouvrages à faire sont tout prêts.

Il ne restera bientôt plus qu'à s'occuper de l'armement.

— De nombreuses saisies de viandes malsaines, réduites en charcuterie pour en déguiser la qualité, ont encore été pratiquées la semaine dernière à plusieurs barrières de la capitale, et les procès-verbaux en ont été affichés aux mairies.

On est heureux de voir l'autorité prendre enfin des mesures salutaires pour rétablir la bonne foi dans les transactions qui intéressent essentiellement la vie domestique. Espérons qu'elle portera avec la même vigueur son flambeau dans des régions plus élevées, où s'accomplissent avec la même audace des manœuvres tout aussi dangereuses pour la fortune des familles.

— Dans un article consacré à M. Villemain, mais qui ne contient aucun fait qui ne soit connu en France, soit qu'il s'agisse de l'académicien, soit qu'il s'agisse de l'homme politique, le *Morning-Chronicle* attribue à M. Villemain le mot suivant : « Il y a trois classes de pairs : les pairs à équipage, les pairs à fiacre et les pairs à parapluie ; moi je suis pair à parapluie. »

— L'individu dont nous avons mentionné dans notre numéro du 1er de ce mois la chute et la mort, arrivées au moment où, ayant été surpris commettant un vol au sixième étage de la maison formant, au n° 2, l'angle des rues Verdelet et Jean-Jacques-Rousseau, a été reconnu à la Morgue pour être le nommé Tirreguy, plusieurs fois repris de justice, et signalé comme entretenant des relations avec des malfaiteurs ses anciens compagnons de captivité.

Une femme avec laquelle cohabitait Tirreguy, dans le quartier des Arcis, ne l'ayant pas vu rentrer le 31 décembre au domicile commun, l'attendit toute la nuit, et manifesta le matin l'inquiétude la plus vive. Cependant, étant sortie pour aller s'enquérir de lui dans les endroits qu'il fréquentait d'habitude, elle apprit qu'un voleur s'était tué en tombant du haut d'une toiture sur le pavé ; elle manifesta alors une vive émotion et se dirigea vers la Morgue. Rentrée chez elle à une heure assez avancée, elle répondit à quelques voisins qui lui demandaient si elle n'avait pas réussi à avoir des nouvelles de Tirreguy, qu'il s'était démis l'épaule en jouant la veille avec des amis, et que, pour que des soins lui fussent plus promptement donnés, on l'avait transporté à l'hôpital où il devrait rester quelques jours.



La nuit même du jour où elle [illegible] récit, cette femme disparut de la maison, emportant tout ce qu'il [illegible] valeur, et se gardant bien de laisser aucun indice [illegible] sa trace.

Aujourd'hui néanmoins [illegible] arrêtée, et l'on espère obtenir d'elle des indications [illegible] des faits anciens ou récents auxquels Tirreguy aurait [illegible] (*Gazette des Tribunaux*.)

[illegible] inclusivement, depuis 10 heures jusqu'à 4, au bureau de [illegible] bli au Conservatoire de musique.

ACADEMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. ELIE DE BEAUMONT.

Séance du 6 janvier.

Suivant les prescriptions de son règlement, l'Académie des sciences a commencé la séance d'aujourd'hui par l'élection d'un vice-président, devant exercer les fonctions de président l'an prochain. Le vice-président est tour à tour choisi dans l'une des deux grandes classes qui forment l'Académie, la classe des sciences mathématiques et la classe des sciences naturelles. C'est dans la première classe que devait être pris le vice-président nouveau. Sur 54 suffrages, M. Mathieu a obtenu 31 voix, M. Pouillet 19, MM. Gay-Lussac, Piobert, Poinsot et Poncelet chacun 1. En conséquence M. Mathieu a été proclamé vice-président, et M. Elie de Beaumont, ancien vice-président, a remplacé M. le baron Ch. Dupin au fauteuil de la présidence. Avant de quitter le bureau, M. Dupin a remercié l'Académie de l'honneur qui lui avait été fait, il y a deux ans, et a rendu compte des publications académiques qu'il a dû surveiller comme président. Il a annoncé que le tome 19 des Mémoires de l'Académie allait être terminé et que l'impression du tome 9 des Mémoires des savants étrangers (lisez non-Académiciens mais dont les travaux ont été approuvés par la savante société) était faite à moitié. C'était avouer qu'aucun volume n'avait été achevé cette année, et que ces deux publications, qui donnent des travaux remontant pour la plupart à douze ou quinze ans et qui ne sont nullement au courant du mouvement scientifique, étaient de plus en plus en retard. Nous ne saurions féliciter ni M. Dupin, ni l'Académie, d'un pareil résultat.

Cette première séance de l'année n'a été du reste signalée par aucun fait bien saillant. Nous avons seulement remarqué la présence de l'illustre M. Alex. de Humboldt, l'un des huit associés de l'Académie, nous avons aussi entendu deux discussions assez vives.

Il s'agit d'abord de l'impression des couleurs par la lithographie. Déjà nous avons rendu compte de l'invention de M. Derenémesnil, chef des travaux lithographiques à l'imprimerie royale, invention patronée par deux ingénieurs en chef du corps royal des mines et membres de l'Académie des sciences, MM. Dufrénoy et Elie de Beaumont. Nous ne reviendrons pas sur les détails de cette invention qui nous semble réelle, puisqu'elle procure un résultat non obtenu jusqu'alors, comme tout le monde est forcé d'en convenir. Toutefois, nous devons dire que, pour faire valoir la découverte de M. Derenémesnil, l'auteur du Mémoire descriptif a cherché un peu trop à rabaisser les résultats jusqu'alors obtenus, et que plusieurs lithographes, justement blessés du procédé, s'en servent à leur tour pour dénigrer l'invention nouvelle. Tout cela est fort naturel, ou plutôt tout-à-fait habituel à l'homme. Ne nous étonnons donc pas, et attendons pour prononcer, ainsi que l'a fait remarquer M. Cordier, et pour qu'un jugement soit possible, qu'on ait toutes les pièces en main. M. Dufrénoy engageait tous les membres de l'Académie à s'armer instantanément d'une loupe et à prononcer, séance tenante, sur une exactitude qui porte sur des vingtièmes de millimètres, sur des épaisseurs de cheveux. Mais tout le monde gagnera à ne pas user d'une telle précipitation. Que le lecteur soit cependant averti d'une avalanche non interrompue de réclamations des lithographes durant plusieurs séances. Aujourd'hui M. Rouget de Lisle, M. Desportes et M. Baulin ont eu leur tour. D'autres viendront encore. Plus tard seulement, on pourra rendre justice à chacun selon ses œuvres.

L'autre discussion se passe entre deux professeurs de physique, MM. Pouillet et Péclet. Le premier est membre de l'Académie ; l'autre n'a pas cet honneur. Mais ce n'est pas là la question. Tous deux ils sont auteurs de Traités élémentaires de physique ; et le malheur, c'est que les éditions des deux ouvrages se font à-peu-près en même temps ; d'où il résulte une rivalité que l'on conçoit. Nous possédons les deux ouvrages, et nous n'aimons guère mieux l'un que l'autre. Nous sommes donc fort désintéressé dans la question, et voici les faits. M. Pouillet a prétendu, dans la préface de la quatrième édition de son Traité, que M. Péclet avait copié plusieurs figures et plusieurs passages de son ouvrage ; M. Péclet réplique que M. Pouillet avait pris lesdits passages et figures dans des Traités plus anciens, ceux de MM. Ohm, Biot, Fechner, et qu'il n'a dès-lors copié qu'un copiste. Mais n'est-ce pas ainsi, dites-nous, ô lecteurs ! que se font la plupart des livres élémentaires ? — Cette judicieuse observation m'arrête dans ma narration ; pour plus ample informé, je renvoie donc les curieux au Compte-rendu officiel où la présente discussion occupera plusieurs pages, car, sur la demande de M. Pouillet lui-même, la lettre de M. Péclet y sera insérée en entier.

Des chemins de fer. — Nous avons encore à signaler aujourd'hui trois communications relatives aux chemins de fer. Comme on voit, les industriels, les ingénieurs, les savants ne cessent pas de consulter l'Académie sur l'utilité de leurs découvertes, et l'Académie ne se lasse pas de garder un prudent silence. D'abord, c'est M. Germain qui envoie la description d'un système nouveau de chemin de fer atmosphérique ; il a imaginé une soupape de fermeture de la rainure longitudinale du tuyau par où passe la tige attachée au premier wagon, soupape qui est en forme de coin et est composée d'un système élastique. C'est ensuite M. Arnollet, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, qui adresse un Mémoire concernant le service des chemins de fer atmosphériques, et indique quelques perfectionnements propres à rendre ce service continu et rapide. Enfin M. Chaussenot rappelle qu'il a présenté un compteur propre à indiquer à chaque instant la vitesse d'un convoi. Ce compteur consiste 1° dans un index qui se meut le long d'une échelle verticale graduée et que maintient à telle ou telle hauteur un appareil à boules, semblable au régulateur de Watt, qui reçoit son mouvement de l'un des essieux ; 2° dans un second index, détaché du premier, et qui reste à la hauteur maximum où celui-ci l'a porté. Ces deux index exposés constamment à la vue des conducteurs des convois, se trouvent préservés de toute atteinte extérieure au moyen d'une cage transparente dont les inspecteurs ont seuls la clef. On comprend toute l'utilité dont peut-être un tel compteur comme moyen de surveillance et comme renseignement pour éviter les trop grandes vitesses, causes de tant de malheurs.

Physique. — Nous n'avons guère à placer sous ce titre que quel-

— M. Poncelet rappelle que le moyen de mesurer les instants très petits par les traces laissées par un pinceau sur un grand disque tournant, moyen indiqué par M. Baudrimont dans la dernière séance, a été employé plusieurs fois par M. Morin. Il ajoute que M. Baudrimont fait dépendre cette mesure de l'uniformité du mouvement du disque, mais que cette restriction a été éliminée par M. Werthain. La question est donc plus avancée que ne le pensait M. Baudrimont.

— M. Degousée écrit qu'il a rencontré une nappe d'eau jaillissante en forant un puits artésien sur la grande route de Sédan à Mézières, dans le calcaire sableux.

— M. Delaunay conteste quelques-unes des déductions d'un Mémoire de M. Chauallon sur les marées.

Du grisou. — M. Chuart a imaginé un appareil qui lui a déjà valu un encouragement de 2000 francs de la part de l'Académie. C'est un instrument destiné à prévenir l'explosion du grisou dans les mines. Il consiste en un ballon léger qui monte ou descend, lorsque l'air devient ou plus lourd ou plus léger par le mélange d'un gaz étranger. Ce ballon, dans ses mouvements, fait tourner un carillon qui avertit du danger. Cet appareil doit devenir d'une grande utilité, mais, pour cela, il faut qu'il soit *pratique*. Jusqu'à présent le ballon fait en verre se brisait très facilement; fait plus tard en caoutchouc, il se retirait sur lui-même et ne durait que quelques jours. M. Chuart est parvenu aujourd'hui à le composer de calottes soudées, faites en cuivre rosette, d'une extrême solidité et légèreté, qui n'ont qu'un vingtième de millimètre d'épaisseur. Enfin, il a fait aussi plusieurs perfectionnements importants qui rendent l'appareil portatif. M. Chuart concourt pour le prix Montyon des arts insalubres.

La vigne et le cidre en Normandie. — Il n'est pas douteux qu'autrefois on cultivait la vigne en Normandie, et que les vignobles de ce pays, aujourd'hui célèbre seulement par ses pommiers et son cidre, ont fourni jadis à la consommation et au commerce des vins abondants sinon excellents. M. l'abbé Cochet, aumônier au collége royal de Rouen, cherche à expliquer comment la vigne, apportée par les Romains lors de la conquête de la Gaule par Jules César, a tout-à-coup disparu de ces contrées. Il raconte que quelques savants admettent un refroidissement progressif et constant du sol et de l'atmosphère, d'autres des espèces de périodes dans les cultures.

Il ajoute que les hivers très rigoureux de la fin du dix-septième siècle et du commencement du dix-huitième (1684 et 1709 entre autres) ont probablement fait périr les vignes; mais que la tradition du peuple prétend qu'une nouvelle *plaie* d'Egypte, des nuées de *dadins*, épaisses comme des nuées de sauterelles, ont dévoré toutes les vignes, et n'ont quitté le sol que grâce à la protection du Très-Haut. Les pommiers alors ont couronné les coteaux de la Normandie, sauvée par les prières de ses pieux habitants.

Physiologie végétale. — M. Chatin a fait quelques expériences de physiologie végétale en employant comme agent l'acide arsénieux. Il pense avoir prouvé que l'arsénïage des céréales est inutile, en ce sens que l'acide arsénieux ne s'oppose pas au développement de l'*uredo carbo*; dès lors la vente de ce poison doit être proscrite, puisqu'elle ne présente que des dangers sans compensation. Toutefois, l'élimination complète de l'acide arsénieux par les plantes prouve qu'il n'en peut rester de traces dans les céréales dont on a arséniqué les semences. Le chlorure de calcium, du reste, neutralise complètement les effets de l'acide arsénieux absorbé par les plantes; il agit dans le même sens sur l'homme ou les animaux.

— M. Alphonse de Candolle adresse à l'Académie la neuvième partie

la dernière période l'*otiatrique*, c'est le remplacement des injections liquides dans la trompe d'Eustache, par l'introduction des substances aériennes. Ce progrès doit être attribué à M. Deleau; c'est lui qui a démontré le premier les inconvénients de véhicules liquides, et l'avantage des substances gazeuses, qui par leur état même, sont analogues à l'air circulant naturellement dans l'oreille moyenne. Mais d'un autre côté, les injections aqueuses avaient l'avantage de servir de véhicule à diverses substances médicamenteuses. M. Hubert-Valleroux a conseillé, il est vrai, d'injecter, au moyen d'un soufflet de caoutchouc, de l'air atmosphérique chargé de particules résineuses et balsamiques. Ces substances qui se volatilisent à une chaleur modérée conviennent, en effet, souvent dans le catarrhe de l'oreille moyenne. Mais celles qui exigent, pour se volatiliser, un haut degré de chaleur, ne peuvent pas être introduites dans la trompe par le procédé de M. Valleroux. Il s'agissait d'en trouver un qui permît de porter dans l'oreille moyenne toutes sortes de médicaments.

Voici l'appareil imaginé dans ce but par M. Wolf:

Il chauffe de l'eau dans un vase en tôle au moyen d'une lampe à esprit de vin, jusqu'à ce qu'elle entre en ébullition. La vapeur produite monte par un tuyau, dans un second vase beaucoup plus grand que le premier et qui en contient un troisième rempli d'eau froide. La vapeur est obligée de passer au dessus de cette eau froide avant de sortir par un petit tuyau qui la conduit vers la trompe, à la température voulue, et chargée des substances médicinales réclamées par la maladie.

Si les trompes sont libres, comme par exemple dans la surdité nerveuse, M. Wolf ne croit pas qu'il soit nécessaire d'introduire les vapeurs par la sonde; car, dit-il, aussi bien que l'air atmosphérique entre et sort librement par la trompe d'Eustache, les vapeurs aqueuses conduites jusqu'auprès de l'orifice de la trompe, doivent également entrer dans ce canal. Il a en conséquence remplacé dans ces cas le cathétérisme par l'introduction d'une canule assez grosse en caoutchouc, qui est introduite de 2 1/2 à 3 pouces dans le canal nasal inférieur, et dont l'extrémité antérieure est placée sur le tuyau d'où sortent les vapeurs. Ce procédé très simple ne cause ni douleur, ni chatouillement. Tous les médecins, les malades mêmes peuvent le mettre en usage.

L'auteur entre dans l'examen de diverses sondes employées pour le cathétérisme de l'oreille et prétend établir la supériorité de ses sondes doubles, qui réunissent, suivant lui, les avantages des sondes solides d'Itard et de Krunner à ceux des sondes flexibles de Deleau.

Pétrification des substances animales. — M. l'abbé Baldacconi, conservateur du musée d'histoire naturelle de Sienne, en Toscane, a trouvé un procédé pour pétrifier les substances animales: le moyen qu'il emploie est une longue immersion dans une solution très saturée de 12 parties de bichlorure de mercure et d'une ou deux parties d'hydrochlorate d'ammoniaque; ce qui revient à peu près à une solution de sel d'Alembroth des anciens chimistes. L'hydrochlorate d'ammoniaque paraît déterminer la pétrification complète et conserver la couleur naturelle des organes, qui ne se maintient pas si l'on emploie le bichlorure de mercure seul. Le docteur Montucci qui écrit au nom de M. l'abbé Baldacconi, envoie à l'Académie un foie de chien pétrifié avec sa forme et ses nuances naturelles.

B. et P.

Cours des farines (par 100 kil.).

Halle de Paris du 6 janvier. — Gruaux 43,30 à 49,70. — 1re marque 33,10 à 35; 2e 29,95 à 32,50; 3e manque; 4e 21,65. — A livrer 23,90 à 34,40. — Cours moyen 32,99. — Cours taxe 32,75. Il y a hausse de 0,06. — Arrivages 2 042 q. 00 k. — Ventes 1131 q. 78 k. — Restant 13 413,50.

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	Difes s. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFF.S le C. pr.
4 1/2 0/0.	113 »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	104 1/4	» »/»	H. » 1/4
4 0/0....	108 »	» »	» »	— Portugais.	59 1/4	» »	B. » 1/4
O. de la V.	1145 »	1142 50	B. 2 50	Esp. D. active	37 »/»	37 1/4	B. » 1/4
B. de Fr.	3270 »	3250 »	H. 20 »	5 0/0 Naples.	96 30	96 35	H. » 35
	» »	» »	» »	— Romain..	104 »/»	» »/»	B. » 1/4
C. G. 1000	1100 »	1097 50	B. 2 50	Obl. Piémont.	1240 »	» »	»
C. hyp...	785 »	» »	B. 1 25	Emp. d'Haïti.	405 »	400 »	B. 5
4 Can....	1272 50	» »	» »	Banq. belge.	635 »	» »	»

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.	1010 »	» »	» »	Au 15.	»
V. R. Dr.	472 50	482 50	H. 12 50	— 470, 490, 482 50.	H. 7 50
— R. G.	385 »	377 50	H. 12 50	— 385, 380, 380, 375.	H. 5
Orléans.	1130 »	1142 50	» »	— 1127 50, 1135, 1132 50.	B. 1 25
Strasb...	305 »	303 75	B. 1 25	— 300, 305, 302 50.	B. 2 50
Rouen..	1047 50	1045 »	H. 12 50	— 1040, 1050, 1045.	H. 10
Havre...	818 75	» »	B. 1 25	— 817 50, 825, 815, 825.	H. 10
Marseill.	925 »	» »	H. 5 »	— 920, 925.	H. 5
Montpel	» »	» »	» »	—	»

LONDRES, 4 JANV.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Consol..... 100 1/2 5/8.	Av.... 85 40.	F. c. 85 50 d. un 55 65 d. 50
Esp. act... 28 1/4 »/».	Ap..... 85 37 1/2	F. p. 38 25 20 d. 50.
Portug..... 59 1/2.		F. p. 121 50 55 d. un.
Mexic...... 35 3/8.	Rep. fin c. F. pr.	60 00 d. 50.
Brésil...... 88 1/2.	3 0/0, 15	
5 0/0 Holl. « »/4.	5 0/0, 15 17 1/2	orl., d. 1147 50 d. 10.
2 1/2 do. 63 3/4.		Rouen, 1057 50, 1060 d. 10.
Rouen..... 41 »/».	Bons du trésor.	Strasb., 307 50 d. 10.
Orléans... 41 1/2.	3 1/4	Vers. g. 375 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 81,50 à 82,00; courant du mois, 83,00 à 00,00; 4 premiers mois 1845, 83,00 à 00,00; 4 mois d'été, 85,00; 4 derniers mois, 87,00 à 00,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 91,00 à 92,00; courant du mois, 85,00 à 00,00; février en août, 80,00 à 81,00; 4 derniers, 80,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 90 fr. les 100 kil.

L'un des gérants: V. CONSIDERANT.

Spectacles du 7 janvier.

7 h. »/» OPÉRA. —
7 h. 1/4 THÉATRE-FRANÇAIS. — Bajazet. Un Veuvage.
7 h. »/» ITALIENS. — Il Pirata.
7 h. 0/0 OPERA-COMIQUE. — Le Maçon. Déserteur.
7 h. »/» ODÉON. — Manoir de Montlouviers. Mouche du Coche.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Paris. Péché. Liberté. Mansarde.
6 h. »/» VARIÉTÉS. — Colin Tampon. Lafleur. English. Le Gamin.
6 h. »/» GYMNASE. — Iwan. Rébecca. Cérigny. Tirelire.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Etourneau. Roman. Averse. Singe.
6 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Dame de St-Tropez.
6 h. »/» AMBIGU. — Un Conte de Fées.
6 h. »/» GAITÉ. — Mannequin du Prince. Sept Châteaux.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Soldat de Brienne. Corde de pendu.
6 h. »/» COMTE. — Monsieur Jean. Marin. Artiste. Polichinelle.
6 h. »/» FOLIES. — Le Gamin. Malbrough. Premières Armes.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

priés des [illegible] affections de la nature pour en faire hommage aux faits infimes de l'industrie des ménages morcelés ; nous avons enfin dégagé formellement les sentiments de la famille des choses du ménage.

Il nous eût été d'ailleurs bien facile de prouver que les progrès de la sociabilité humaine ont consisté, en ce qui concerne la famille, à l'affranchir de plus en plus du poids des industries domestiques. Chacun sait, en effet, qu'au plus bas degré de l'échelle des sociétés, toutes les industries sont d'abord renfermées dans le foyer domestique. Chaque famille produit l'ensemble des objets qui lui sont nécessaires ; la femme et les enfants ne préparent pas seulement les aliments, ils tissent encore de grossières étoffes, ils confectionnent et entretiennent les vêtements, ils fabriquent de leurs mains les ustensiles du ménage, les armes, les instruments de culture, etc., ils font enfin tout ce qu'exige la vie commune de la famille. Aussi, la femme et les enfants ne sont, et ne peuvent être, dans ces conditions barbares, que les esclaves d'un despote brutal.

La liberté, la dignité et les affections ne se développent, au sein de la famille, qu'à mesure que les différentes industries, sortant de son sein et se localisant dans des ateliers extérieurs, allègent peu à peu la femme et les enfants.

Cette donnée historique, que nous nous bornons à indiquer, prouve évidemment que la famille n'atteindra son plus haut degré de dignité, sa plus haute expansion affective que quand elle sera dégagée, — et elle ne saurait l'être que dans l'ordre sociétaire, — de ces vulgaires et misérables nécessités de l'industrie ménagère, qui pèsent si lourdement encore sur les pauvres femmes, et qui leur occasionnent tant de maux et de tourments dans les familles peu fortunées, — c'est-à-dire dans l'immense majorité des familles.

La suppression du ménage privé, et l'association industrielle des familles dans le village organisé, nous sommes donc en droit de l'établir, loin de faire succomber les affections de la famille, en porteront les sentiments à leur plus haute expression de chaleur, de pureté et de puissance.

Si quelqu'un cependant était tenté de reprendre la thèse un moment défendue par M. de Lamartine, si quelqu'un se croyait capable de la justifier en prouvant que tout père et toute mère, affranchis de ces soins vulgaires livrés aux domestiques dans toutes les familles où existe quelque aisance, sont, par cela même, impropres à s'aimer et à aimer leurs enfants ; que toutes les familles qui n'habitent pas, seules, une maison dûment isolée, et dont l'appartement touche à d'autres appartements dans un même corps d'édifice, dont l'escalier sert à plusieurs familles, est nécessairement une famille fondue, perdue, anéantie ; et que toutes ces familles voisines se prendraient nécessairement en un abominable *magma* dès qu'elles

(1) Voir les numéros des 30 et 31 décembre 1844, 2 et 7 janvier.

tion, la thèse et le défi. Voici notre défi :

« La proposition faite [illegible]
» [illegible]
» [illegible]
» [illegible] capital, au travail [illegible]
» opérations [illegible]
» [illegible]
» [illegible]
» les, civiles et religieuses de leur pays. Et nous défions qui que
» ce soit de soutenir par des arguments valables et sérieux, fon-
» dés sur une appréciation juste de la nature de l'homme, que
» cette proposition entraîne fatalement la promiscuité des familles
» industriellement associées. »

Voilà la thèse ; qu'on la discute sérieusement. Nous ouvrons nos colonnes toutes grandes à nos adversaires.

Venons aux reproches que M. de Lamartine adresse à la propriété sociétaire et essayons de lui prouver que, si, pour avoir accepté, sans y prendre garde, des accusations basées sur un matérialisme aveugle, il n'a pas saisi la question de la famille, c'est pour s'être laissé tromper par des idées originant d'un égoïsme également aveugle, qu'il n'a pas mieux saisi celle de la propriété.

En peu de mots voici l'erreur. M. de Lamartine a parfaitement compris qu'il y a devers la question de la propriété, non pas seulement une question d'*avoir*, mais encore une question de *sentiment* : et avec cet élan, cette chaleur, cette élévation qui caractérisent la haute nature de son inspiration, qui en font le titre et la gloire, il s'est précipité à la défense de ce sentiment qu'il a cru — comme il avait cru le sentiment de famille — menacé par l'organisation sociétaire.

Ici donc, comme toujours, M. de Lamartine est allé, et nous aimons à le constater, à la défense d'un grand principe, d'un grand fait, d'une grande réalité. — Seulement, comme il n'avait pas bien regardé, comme il avait négligé d'étudier et de réfléchir, il a couru à la défense d'un grand principe, sur un point où le grand principe n'était pas le moins du monde attaqué ! Il a rompu sa lance contre un moulin à vent.

Le sentiment que M. de Lamartine veut sauvegarder, l'amour qui attache l'homme au champ qu'il a cultivé, au sol qu'il a fécondé de ses sueurs, qu'il a associé à sa vie en y infusant sa vie et son intelligence, l'amour qu'il a voué aux lieux qui l'ont vu naître, qui ont été témoins de ses affections, de ses joies, qui contiennent ses plus chers souvenirs, M. de Lamartine n'a pas fait attention qu'il se mettait lui-même en contradiction formelle avec ses belles paroles, en l'attribuant au fait brutal, égoïste, anti-social de la possession morcelée ou EXCLUSIVE !

(1) Nous disons ici *complètement*, *intégralement*, car l'École sociétaire propose des plans d'organisation moins complets et à la portée des esprits les plus étroits.

[illegible] ces questions élémentaires, nous [illegible] et puisque vous aimez les exemples et que vous nous [illegible] pour nous éclairer, nous allons, dans la même intention, vous en rendre.

Vous prétendez — ou sinon toute votre argumentation contre la propriété sociétaire croule sans qu'il en reste debout le moindre pan, — Vous prétendez que c'est de la propriété EXCLUSIVE, de ce genre de possession qui fait que tel coin de terre est à moi, A MOI SEUL, A L'EXCLUSION DE TOUT AUTRE, que surgit le sentiment, la puissance, l'attraction que vous voulez, avec beaucoup de raison, sauvegarder dans l'humanité, et dont, plus tard, ce sera nous peut-être qui aurons à vous demander compte.

Eh bien ! nous disons, nous, que cette donnée est essentiellement erronée, profondément matérialiste et parfaitement fausse. — En voulez-vous la preuve par un exemple :

Voici une famille de paysans qui cultive de père en fils depuis quatre-vingts ans, cent ans, un petit domaine ; ils habitent la maison où ils sont nés, où leurs parents sont morts, où ils ont vu leurs enfants venir au jour : que l'on fasse ici le tableau, selon la poésie ou selon la prose, peu importe : dans les deux cas on ne niera pas que ces braves gens ne soient tous fortement attachés, par les sentiments que vous avez signalés vous-même, (nous copions dans le Manifeste) « à la maison, au foyer, au » puits de leurs pères, à l'arbre dont ils ont goûté l'ombre, à la » place de leur berceau, à la trace inanimée de la mère et des » frères, au verger arrosé, de génération en génération, des » sueurs de la famille, à la mémoire dans les lieux, aux tombeaux » dans le voisinage, etc. ! »

Ils y sont tellement attachés, les pauvres gens ! que pour ne pas être chassés de ce domaine où ils vivaient de père en fils depuis cent ans, ils se sont imposé les plus dures privations, les plus terribles sacrifices et qu'ils vont même se jeter aux griffes de l'usurier voisin, pour tâcher d'acheter ce domaine, car... ils n'en sont pas PROPRIÉTAIRES ! car ils n'en sont que les fermiers ! car le propriétaire, celui qui jouit de la propriété EXCLUSIVE, de votre propriété, a mis le domaine en vente, espérant tirer plus d'argent de son capital en le plaçant à la Bourse... et les sentiments qui font pleurer nos pauvres paysans lui tiennent fort peu au cœur, vous pouvez le croire.

Or, voici d'un côté le sentiment que vous avez décrit, comme vous savez décrire, enraciné au cœur de nos malheureux fermiers, qui n'ont jamais eu la propriété *exclusive* du domaine : et de l'autre côté, voilà le propriétaire *exclusif*, le possesseur absolu, celui qui a le droit anti-social d'user et d'abuser de la terre, de la laisser stérile, le propriétaire selon vos vœux enfin, le propriétaire

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE-FRANÇAIS. *Guerrero*, drame en vers de M. Ernest Legouvé. *Le Mérite des Femmes*. — GYMNASE. *Mme de Cérigny*. — VARIÉTÉS. *English importation*. — Les Anglais.

L'auteur de *Guerrero* a ce bonheur de rencontrer, d'avance, dans la meilleure part du public, une prévention tout affectueuse. Son nom éveille des souvenirs de tendresse et de piété, et les femmes béniront long-temps la mémoire de Legouvé. Nous avons entendu des critiques, savants admirateurs de la forme, un peu sceptiques et assez hostiles aux sentimentalités, s'égayer sur le *Mérite des Femmes*, contester la valeur poétique de cette œuvre, et dépenser beaucoup de verve railleuse à commenter le dernier vers du poème de Legouvé.

« Tombe aux pieds de ce sexe à qui tu dois ta mère. »

Nos spirituels critiques oublient trop peut-être de tenir compte des circonstances dans lesquelles se produisent les œuvres d'art. Tel livre, que recommandent de moyennes qualités littéraires et déjà fermé à toujours, a répondu, dans son temps, à un besoin général. Si ce besoin général était conforme aux aspirations nobles et délicates de l'âme humaine, s'il guidait à l'accomplissement des destinées vraies, le livre justement favorisé du monde peut disparaître, mais le nom du poète doit surnager.

Le dix-huitième siècle avait mis la femme en relief, mais il lui témoignait un médiocre respect ; il en faisait surtout un instrument de plaisir. Ninon de Lenclos n'est même pas de ce siècle ; elle caractérise un aspect des mœurs de l'époque antérieure. Molière, dans son don Juan avait annoncé les mœurs nouvelles, et la figure du duc de Richelieu exprime parfaitement les rapports des sexes, dans ce temps de licence pour les hommes, de menteuse liberté pour les femmes.

Jean-Jacques fit réaction contre la légèreté des procédés de l'homme, contre l'exploitation réelle que subissait la femme ; mais ses influences généreuses commençaient à peine à régénérer les âmes corrompues, lorsque la Révolution éclata. Au milieu de ses violences, la femme dut s'effacer. Où la force brutale triomphe, la grâce et le charme disparaissent. A la Révolution succéda l'Empire, autre époque où le génie féminin ne pouvait s'épandre, où les nécessités de la politique faisaient même reléguer le caractère charmant de l'impératrice Joséphine. Nous ne parlons pas du Directoire, entr'acte où renaissent un moment avec excès les mœurs de la Régence.

Cependant l'œuvre de Rousseau, continuée par Bernardin, reprise par Châteaubriand, trouvait un deux écho au milieu des splendeurs masculines du régime impérial. Des poètes *mineurs* chantèrent pour la femme et chantèrent la femme. Les *Élégies*, l'*Amour maternel*, le *Mérite des femmes* eurent un succès immense, et nous tous, nous avons été bercés avec ces chants aimables et tendres. Avant que vînt Lamartine, qui donc nous parlait d'amour ? qui donc nous conviait au culte de la femme ? Le poète des *Méditations* descend directement de Millevoye et de Legouvé ; et la gloire suprême du maître ne doit pas faire dédaigner la modeste auréole des précurseurs.

Les femmes gardent d'autant plus de piété à ces premiers poètes, qu'aujourd'hui (Lamartine ayant cessé d'être tout à elles) l'écrivain qui s'occupe le plus de leur sexe, M. de Balzac, analyse et scalpe plus qu'il ne chante et qu'il n'adore. Les femmes souhaitaient donc un grand succès au fils d'un ami. Nous avions le même désir affectueux. Nous sommes de ceux qui respectent l'héritage familial, qui tiennent compte bienveillant aux enfants des vertus et de la gloire de leurs pères. Nous n'acceptons pas ce niveau égalitaire des doctrines communistes qui isole les individus dans le monde, détruit la juste solidarité du sang, réduit l'homme à son individualité exclusive, le dégage de tout lien avec le passé comme avec l'avenir, et l'absorbe dans l'unité sèche et dure de l'État. Nous ne voulons pas que la tradition familiale constitue des privilèges de caste, et nous ne ferons jamais de l'esprit de famille une arme de proscription et d'oppression contre un seul membre de la société ; mais nous en ferons un titre de considération. Nous désirons que la reconnaissance publique s'étende, pour une part, sur les générations successives ; car, ayant le sentiment, la vue du lien des existences immortelles, nous cherchons toujours au front des enfants un reflet des flammes divines dont les pères furent illuminés. Si M. de Lamartine avait daigné arrêter un moment sa pensée sérieuse sur la Théorie de Fourier, il se serait épargné des accusations calomnieuses, il n'aurait pas blasphémé contre cette science de l'amour, il aurait compris que les sentiments de la famille ne peuvent trouver leur essor divin que dans l'association. Au frontispice du premier Phalanstère qu'élèvera l'humanité, que nous, amis, nous ouvrirons bientôt, savez-vous quelle image sera gravée par nos sculpteurs au frontispice ? Jésus disant : « Laissez venir à moi les petits enfants, » et les mères, consolées et ravies, reconnaissant enfin [illegible] l'éducation organisée par Fourier, l'incarnation de la parole divine [illegible] première œuvre pratique de cette École, dont le poète méconnaît si [illegible] les idées, ce sera le temple maternel, la maison des enfants, et là sera réalisée l'harmonie dans la famille. La lumière éclatera alors aux yeux les plus rebelles, et puisse M. de Lamartine ne pas éprouver de trop douloureux remords quand une voix, murmurant dans sa conscience, lui dira : Poète, pourquoi as-tu retardé le salut de l'enfant, le bonheur de la mère, l'avènement de la famille selon Dieu ?

Le cœur filial de M. Legouvé nous pardonnera de donner à d'autres pensées la place réservée à l'examen de son œuvre, car c'est le souvenir du poète du *Mérite des Femmes* qui nous a fait religieusement songer au bonheur des mères, des épouses et des enfants.

Les vœux sympathiques du public ont été satisfaits : *Guerrero* a obtenu un succès incontesté. C'est une œuvre où partout se révèle l'âme généreuse de l'écrivain. Disons en peu de mots le sujet du drame ; notre critique s'exprimera après.

Vers 1808, le joug de l'Espagne paraît enfin trop pesant aux Mexicains ; des soulèvements éclatent et menacent l'autorité de la métropole. L'âme de ces mouvements d'insurrection, c'est un jeune homme, ardent et vigoureux, en qui se manifeste si puissamment le génie guerrier, que ses compatriotes l'ont surnommé Guerrero (1).

Au début d'une révolution, encore mal assurée dans son essor, un homme comme Guerrero c'est la révolution elle-même. Que cet homme soit arrêté dans son action, et le peuple privé de son chef peut se décourager, faiblir, et retomber sous l'autorité de ses maîtres. Le vice-roi et ses conseillers l'ont compris, et l'un des seigneurs les plus adroits de la cour mexicaine, don Lopez, petit Machiavel d'outre-mer, se charge de dompter par la ruse le terrible ennemi de l'Espagne.

Guerrero aime dona Isabelle, la fille du vieux duc de Luna ; il est aimé secrètement. Isabelle meurt de son mal, mais la fière castillane ne sera jamais la maîtresse du Mexicain. Elle a avoué son amour au duc de Luna, lequel, comme on le pense, est bien résolu à ne pas déshonorer sa grandesse par une union aussi disproportionnée. Don Lopez, instruit de toute cette histoire, manœuvre si bien, d'accord avec le vice-roi, qu'il obtient du duc le sacrifice de son honneur aux intérêts menacés de l'Espagne.

Guerrero, caché dans Mexico, étudie quelque vaste opération militaire en consultant le récit des premières campagnes de Napoléon, lorsqu'il est visité par don Lopez. Le courtisan offre au chef mexicain la main de la noble espagnole, et bientôt le fils du duc de Luna vient lui-même

(1) M. Legouvé a pris soin de déclarer que son héros était une figure de pure invention, et n'avait aucun rapport avec Vicente Guerrero, l'un des chefs de la révolution du Mexique.

Le *Juif errant*, de M. Eugène Sue, prêche l'organisation du travail, — et le Premier-Paris du *Constitutionnel* a toujours répété que l'organisation du travail serait une mesure aussi absurde que révolutionnaire.

Les *Paysans*, de M. de Balzac, sont, comme tous les ouvrages de M. de Balzac du reste, écrits contre l'influence politique de la bourgeoisie. — et la *Presse* soutient le gouvernement de Juillet soutenu lui-même par la bourgeoisie.

La nouvelle *Némésis* de Barthélemy attaquait hier les fortifications que le *Siècle* et les amis du *Siècle* ont défendues.

Presque partout la littérature, abordant le côté social des questions politiques, bat en brèche le Premier-Paris arriéré et immobile. La guerre existe donc entre la politique sociale du feuilleton et celle du Premier-Paris. Mais la politique du feuilleton a cet avantage qu'elle se fait lire par les masses et qu'elle s'infiltre partout, tandis que le Premier-Paris ne se lit pas et ne remue rien du tout que ses propres sornettes depuis quinze ans. Et ce qu'il y a de plus comique dans tout ceci, c'est que le moyen que les directeurs de journaux avaient inventé, pour ravigoter leurs chétives opinions parlementaires, sera précisément la cause de la mort de ces opinions.

Pleurons donc sur le Premier-Paris qui est contraint, pour exister, de vivre avec l'ennemi qui lui ronge les entrailles, — comme le Spartiate avec son renard ! — Pleurons sur lui ; — plus tard, nous pleurerons sur le feuilleton ; car le feuilleton commet des excès. Et, après avoir avalé la politique, — il crèvera d'indigestion ; — ce sera bien fait.

Nous n'avons admis qu'en en laissant à qui de droit la responsabilité, l'histoire récente des rats de la Bibliothèque royale. Les informations que depuis nous avons prises à ce sujet, nous permettent de rassurer le public sur la destruction possible par une invasion de rats des richesses de notre premier dépôt littéraire.

C'est une chose remarquable qu'il n'y ait ni souris, ni rats au milieu d'une si énorme quantité de papiers de toutes sortes. Mais il paraît qu'à une certaine époque les rats *occupaient* effectivement la Bibliothèque royale, car l'on trouve dans les relevés des dépenses pour cet établissement aux années 1779, 1780 et 1781 : « Au sieur Samuel Hirsk, tant pour » le prix de la pâte qu'il a fournie pour servir à la destruction des rats, » que pour les peines et soucis à la distribuer dans tout l'intérieur de » l'hôtel de la Bibliothèque, cy 192 l. » Ce qui fait pour les trois années une somme de 576 fr.

Le dénouement de la lutte qui existait depuis long-temps entre la préfecture de la Haute-Garonne et la municipalité de Toulouse ne pouvait pas se faire attendre. Voici en quels termes il est annoncé le 4 par la *France méridionale*, organe de la préfecture :

« Par ordonnance royale du 30 décembre dernier, le conseil municipal de Toulouse est dissous.

» Deux autres ordonnances du même jour révoquent de leurs fonctions de maire et d'adjoint MM. Sans et Gatien-Arnoult.

» Les démissions de MM. Roquelaine et Guilhot sont acceptées.

» Les élections communales commenceront le 25 de ce mois.

» Une mairie provisoire est formée; elle se compose de:

» MM. Cabanis, chargé de remplir les fonctions de maire.

» Celles d'adjoint seront exercées par MM. Milhès, propriétaire, Laffont, architecte; Dassier, médecin; Léon Ducos, négociant; Delaye, médecin,

LE MINISTRE DE L'ÉVANGILE, roman par M. E. PELLETAN.

Les personnes qui s'abonneront, à partir du 15 janvier, recevront, en supplément, tout ce qui aura paru du roman de M. E. SOUVESTRE.

Nous rappelons que le premier numéro de la PHALANGE, *Revue de la Science sociale* (1re série in-8°), formant une livraison mensuelle de 5 feuilles d'impression, paraîtra le 15 de ce mois, *rue de Seine*, 10.

Les personnes qui voudront recevoir le premier numéro de la *Phalange*, y compris celles qui ont annoncé leur souscription à cette Revue, sont priées de faire parvenir au bureau de la *Démocratie pacifique* le montant de leur abonnement, fixé pour Paris et les départements, savoir :

	Un an	6 mois	3 mois.
Pour les abonnés de la *Démocratie pacifique*	18 fr.	9 fr.	5 fr.
Pour les non abonnés	24	12	6 50
Enfin pour les pays à port double	4	2	1

REVUE DES JOURNAUX DU 7 JANVIER.

La *Revue de Paris* pense que dans l'opinion du ministère lui-même, l'issue de la lutte qui va s'élever à l'occasion de la discussion de l'adresse est aussi incertaine que les débats seront sérieux et décisifs. La modération du centre gauche, le nombre des dissidents du parti conservateur, rien de tout cela n'échappe à M. Guizot : aussi parle-t-on de résolutions extrêmes, qui, d'abord reçues assez froidement, ont fini par prédominer. Il s'agirait, 1° d'une promotion de pairs, et on choisirait, bien entendu, les candidats dont la nomination entraînerait des votes qui paraissent douteux ; 2° de trois places de conseillers d'Etat qui seraient données à des députés ou parents de députés ; 3° enfin d'une promotion dans la Légion-d'Honneur. Ces diverses mesures recevraient leur exécution après le vote de l'adresse.

— On assure, suivant le *Siècle*, que le ministère, pour se donner le temps de ramener à la discipline les conservateurs qui s'en sont écartés et dont les intentions n'ont point cessé de lui être suspectes, se propose de retarder autant que possible la discussion de l'adresse ; la chambre serait donc appelée à s'occuper d'abord dans ses bureaux de l'examen du budget. Le *Siècle* engage le ministère à renoncer à ce projet. Il n'est point dans les habitudes de la chambre de commencer les travaux d'une session avant que l'existence de l'administration soit provisoirement assurée par le vote de l'adresse.

— Suivant la *Presse*, le bruit court que le ministère aurait obtenu un résultat (on ne dit pas lequel) de ses négociations au sujet du droit de visite. Elle en serait charmée pour sa part. Cela prouverait que le vœu manifesté par la chambre dans deux ou trois sessions était autre chose qu'une *faiblesse* ou une *folie*.

— Le *Journal des Débats* revient sur le mot qu'il a attribué au roi répondant à M. Debelleyme, un des vice-présidents de la chambre des

jeunes Assezat, Casamajor, Chaix et Mousselle. Il reste à statuer sur les quatre autres.

— L'Académie française a choisi M. le comte Molé pour son directeur pendant le trimestre qui commence.

— On lit dans le *Journal des Débats* :

« C'est avec le plus vif sentiment d'intérêt que le public s'informe de l'état de M. Villemain, et qu'il accueille l'espoir de voir bientôt cet homme éminent, aussi élevé par les qualités de son cœur, par les sentiments de son âme que par les facultés de son esprit, rendu à la santé, aux douceurs du repos, aux consolations qu'il trouvait auprès de ses enfants, et aux travaux littéraires qui l'ont illustré.

» Le malheur qui frappe un grand citoyen est une douleur publique, et à ce titre personne ne pouvait rencontrer plus de sympathies dans tous les rangs de la société que l'éloquent professeur dont la parole et la science ont pendant si long-temps charmé et instruit la jeunesse, dont les écrits ont tant contribué à répandre et à maintenir le beau style, et qui, après avoir servi avec gloire l'enseignement et les lettres, s'est dévoué avec tant de conscience à la défense de nos institutions et de nos libertés.

» Nous avons la confiance qu'une si belle organisation, un moment fatiguée par tant de luttes et de travaux, triomphera des accidents dont nous nous sommes tant émus, qui ont forcé l'homme d'Etat à prendre du repos, et nous apprenons avec une vive satisfaction que déjà le calme et les soins intelligents dont il est entouré ont notablement amélioré l'état de l'illustre malade. »

— Rien de plus brillant que les réceptions qui ont eu lieu aux Tuileries les 3 et 5 janvier. A la première, on a remarqué la riche parure d'une grande dame anglaise bien connue à Paris par l'élégance un peu excentrique de ses habitudes et de son équipage, qu'elle conduit souvent elle-même ; à la seconde, l'éclat des diamants de Mme la duchesse de Galiera, fille de M. le marquis de Brignole, ambassadeur de Sardaigne, a fait sensation. M. le prince et Mme la princesse de Joinville, que les journaux font depuis deux jours voyager en Bretagne, assistaient à cette seconde réception. On admirait à l'envi la taille élégante, le charmant visage et la tournure vraiment royale de Mme la princesse de Joinville, qui rappelle l'infortunée princesse Marie. Mme la duchesse de Nemours était aussi éclatante de beauté. Le 3 janvier, la foule des visiteurs était immense.

— M. le duc de Nemours ouvre ses salons mercredi prochain par un grand dîner, suivi d'une soirée. Ces salons sont décorés avec une royale magnificence. Les invitations de cette première réception ne paraissent avoir été faites que dans le monde politique et diplomatique le plus élevé. Il est à souhaiter que la société aristocratique ne soit pas seule appelée à se ranger autour du futur régent de France, et que la classe moyenne, toujours si gracieusement accueillie par le roi, ne soit pas exclue de ces réceptions. (*Revue de Paris*.)

— Il y aura plusieurs représentations au théâtre des Tuileries pendant le mois de janvier. La troupe anglaise doit jouer lundi prochain *Macbeth* ; puis viendront les Français avec Mlle Rachel, l'Opéra-Comi-

---

remettre Isabelle aux mains de son époux. Le duc s'est résigné ; mais il n'a consenti au déshonneur de sa race, qu'à la condition de renier publiquement sa fille et de lui jeter ses malédictions en l'abandonnant à Guerrero.

Don Lopez a fort mal calculé son affaire, s'il a compté que l'amour, que l'orgueil d'une grande alliance détourneraient Guerrero de son œuvre révolutionnaire. L'impatience de la guerre se manifeste, en effet, dans les paroles du chef, au moment même où s'achève la cérémonie du mariage. Alors Lopez a recours à un autre moyen. Il fait saisir le docteur Avilos, le père de Guerrero, l'enferme dans une dure prison ; la vie du vieillard est au prix de la soumission du fils.

Deux ans se sont écoulés. Guerrero vit retiré à la campagne avec sa femme. Ce repos forcé tue lentement le guerrier, que les tendresses d'Isabelle ne peuvent consoler. Guerrero maudit le travail des champs ; il s'emporte, il éclate en cris de désespoir ; et, dans ces longues et douloureuses méditations, sondant à fond son âme, il s'avoue que l'amour de la patrie n'est pas le sentiment qui le domine : c'est la guerre qu'il aime, la guerre pour la guerre ; c'est la bataille qu'il regrette, c'est le spectacle des escadrons en marche et se heurtant qu'il faut à son œil en feu. Tandis que le tigre se bat ainsi les flancs, et bondit et rugit dans sa cage étroite, le serpent vient le tenter. Don Lopez aborde Guerrero avec une feinte bienveillance, et il retourne mille fois le fer dans la blessure. Il lui parle de Napoléon, il étale aux yeux jaloux du guerrier mexicain la gloire sans seconde du conquérant. Une armée nombreuse est prête à partir du Mexique pour porter secours à l'Espagne, qui se débat et va mourir sous le pied de l'empereur. N'est-il donc pas un homme capable de lutter contre le géant des batailles? Quelle gloire, si l'enfant sauvage de l'Amérique arrêtait et brisait le héros du vieux monde ! Que Guerrero oublie sa patrie éplorée, qu'il consente à servir l'Espagne, et l'armée qui va partir est à ses ordres, et la métropole lui confie le soin de son salut. Il marchera à la tête de cent mille hommes, il sera le généralissime, il se mesurera contre Napoléon, il sera le sauveur de la liberté du monde.

La vieille haine du Mexicain contre l'Espagnol, l'amour de la patrie opprimée, le devoir, luttent en vain contre cette destinée promise. C'est trop de gloire, trop de grandeur, c'est un champ trop immense ouvert à l'insatiable ambition du guerrier : Guerrero succombe. Il accepte, il signe sa trahison, lorsqu'un subit obstacle se dresse devant lui. C'est sa femme, c'est Isabelle l'espagnole, qui ne veut pas que l'homme qu'elle a choisi mente à sa renommée et trahisse sa patrie, même pour servir l'Espagne. Guerrero hésite ; cette voix généreuse de l'épouse le retient, le rappelle ; il va triompher de sa faiblesse... mais une autre voix plus puissante éclate et retentit, c'est celle des clairons, c'est la voix de la guerre. Les régiments passent de leur pas rapide, au bruit enivrant des fanfares militaires. Guerrero repousse Isabelle suppliante, il s'élance, l'épée à la main, à la tête des bataillons : il se vend à l'Espagne.

Quinze années se passent. Guerrero est devenu le héros de l'Espagne ; il a vaincu Napoléon ; son nom de partisan mexicain est oublié ; il est duc de la Gloire. Isabelle a suivi son époux ; mais, du jour de sa trahison, elle lui a retiré son amour. Le duc de la Gloire, au milieu de sa fortune inouïe, est poursuivi par de pénibles remords. Il revient au Mexique, pour réparer ses torts en se dévouant au bonheur de sa patrie ; il espère réconcilier, dans un régime de justice, la colonie avec la métropole.

Il a signalé son retour par l'élargissement de tous les prisonniers d'Etat. Un vieillard paraît devant lui, hâve, décharné, épuisé par quinze ans de tortures ; ce vieillard c'est son père, qu'il a cru mort. Il compte ses cicatrices, il observe toutes les traces de cette longue persécution ; toutes ces plaies, toute cette ruine, voilà l'ouvrage du fils traître à sa patrie. Tandis qu'il s'accuse de ce lent parricide, son fils, Alvar, est insulté par un Mexicain qui lui reproche la trahison de son père. Alvar, ignorant l'histoire de Guerrero, jaloux de la gloire paternelle, tue en duel l'insulteur ; l'enfant vient raconter avec horreur comment il a tué un de ses semblables. Cette situation de Guerrero entre son père dont il a causé le martyre, et son fils qu'il a fait meurtrier, est terrible, et elle se complète par la honte et le désespoir de toute cette famille, car Avalos et Alvar apprennent en même temps la trahison de leur fils, de leur père. La conception de cette scène est très puissante, et elle produirait un effet immense, si elle était plus habilement amenée.

Après la confusion et le désespoir, la chute et la réparation. La junte mexicaine triomphante consent à épargner les Espagnols et à mettre fin aux hostilités, si le duc de la Gloire est abandonné à la vengeance du peuple. Guerrero se livre lui-même, et meurt pour se régénérer.

Tel est le sujet inventé par le poète. Nous ne nous arrêterons pas à relever quelques invraisemblances. Les critiques, sur ce point, ont peut-être condamné l'auteur avec trop de sévérité. On a demandé comment il se faisait que Guerrero, au faîte de la puissance, n'eût pas exigé la mise en liberté de son père. Les autorités de Mexico ont bien pu faire accroire au général que son père était mort. Mais laissons ces petites querelles, et disons un mot de l'idée du poème.

La conception n'est pas exprimée avec clarté ; aussi a-t-elle été diversement aperçue par les critiques. On a dit que M. Legouvé avait voulu célébrer l'amour, et le dévouement absolu à la patrie ; qu'il avait voulu chanter la liberté et l'indépendance nationale, qu'il s'était proposé de flétrir la trahison ; qu'il avait songé à attaquer l'esprit guerrier ; qu'il avait glorifié l'esprit guerrier mis au service de la patrie ; qu'il avait voulu opposer la fermeté délicate du cœur féminin aux emportements brutaux des passions masculines. Il y a un peu de tout cela, nous le croyons, dans le drame nouveau ; et il est bien permis d'embrasser ainsi plusieurs idées, mais à la condition de les coordonner autour d'une idée saisissante et qui serve de pivot.

Il ne nous semble pas que cette coordination savante ait été suffisamment obtenue dans *Guerrero*. L'unité dramatique manque. Chaque acte, en quelque sorte, est une pièce. Au premier acte, on voit poindre un drame familial entre Isabelle et son père ; au deuxième acte, autre drame entre le fils du duc et Guerrero ; au troisième acte, autre drame, et noblement ébauché, entre Isabelle et Guerrero, entre la femme loyale et l'homme ambitieux ; au quatrième acte, autre drame familial entre le père, le fils et l'aïeul. La lutte engagée entre don Lopez et Guerrero, vive dans les trois premiers actes, s'efface ensuite et disparaît. Sans doute il y a une raison à cet effacement : le Machiavel n'est pas nécessaire au-delà de la chute ; mais la perspective et l'économie du drame ne s'accommodent pas de ces considérations.

La pensée philosophique ne jaillit pas toujours avec franchise des éléments du sujet. S'il est bien d'aimer et de servir son pays, si jamais on ne doit trahir la cause nationale, pourquoi donc Isabelle fait-elle si bon marché des intérêts de l'Espagne, sa patrie? Le mariage de Guerrero avec la fille du duc de Luna, en fait, n'est pas nécessaire à l'action. Si le poète avait été plus préoccupé de l'économie de ressorts, il aurait laissé de côté les rudiments de drame familial des deux premiers actes. Pourquoi ne pas faire d'Isabelle une mexicaine ? On opposait alors franchement en elle la vraie loyauté patriotique à l'ambition guerrière, fardée de patriotisme dans Guerrero. Isabelle se séparait du traître, qui partait oubliant tout, patrie, père, femme, enfant. Elle élevait son fils dans l'amour de l'indépendance, lui cachant le secret de sa naissance ; et, quinze ans après, le duc de la Gloire se trouvait, par quelque forte combinaison, entre son père martyr et son fils parricide. Le poète perdait ainsi, peut-être, un petit contraste affectueux dans la grande scène du quatrième acte, mais il en trouvait un autre plus vigoureux. La conception devenait plus franche ; Isabelle continuait avec éclat son caractère si bien indiqué au troisième acte, au lieu de pâlir et de s'éteindre, comme nous la voyons.

Il est évident que le poète a concentré toute son œuvre dans la figure de Guerrero, et il est évident aussi qu'il s'est proposé avant tout de développer une idée philosophique. Or, l'unité de son idée conçue, il y a fait entrer son héros, sans trop songer s'il ne brisait pas l'unité du caractère. Qu'est-ce que Guerrero ? C'est un ambitieux, et pas autre chose. On nous dit : « C'est un homme dominé par l'amour de la guerre ; » la guerre n'est qu'un mode d'emploi de son activité ambitieuse. Guerrero aime à guerroyer, parce qu'il tient des hommes innombrables sous sa main, parce qu'il les fait marcher au gré de sa volonté, parce qu'il se pose en chef au milieu d'eux, parce que de lui descend la vie sur les peuples, parce que toute puissance et toute gloire remontent à lui. Son rêve, c'est d'égaler, de surpasser Napoléon. La guerre, c'est le moyen de l'activité grandiose, du commandement ordonné, c'est la source de la force et de la domination infinies. Si Guerrero n'aimait la guerre que pour la guerre, ce serait une nature brute et médiocre ; rien ne l'arrête-

démolitions sobrement opérées au midi, d'être élargie de sept à huit mètres. Elle devient maintenant une belle voie de communication facile et importante.

— Un privilége a été concédé depuis long-temps aux entrepreneurs de transport en commun. Ils ont seuls le droit de transporter les voyageurs sur les lignes qui leur ont été désignées ; mais l'administration n'a pas abandonné tous ses droits à la surveillance du service des omnibus : l'intervention administrative doit toujours venir en aide au public, dont les intérêts sont quelquefois compromis par les entrepreneurs privilégiés. Dimanche, les *correspondances* entre les voitures de la même administration, celle dite des *omnibus*, étaient généralement suspendues; et un écriteau, placé ordinairement à l'intérieur de la voiture, avait été ôté: or, cet écriteau règle les conditions de correspondance; c'est un extrait d'une ordonnance règlementaire des services du transport en commun, ordonnance réglementée par M. le préfet de police ; sur cet écriteau, visible d'ordinaire dans les omnibus, il est écrit : « Les *correspondances* sont rétablies les dimanches et jours de fête, à partir du 1er novembre jusqu'au 15 mars. » Le dimanche 5 janvier, les correspondances étaient suspendues, et les voyageurs, montés en voiture sur la foi des traités, c'est-à-dire sur celle de l'extrait de l'ordonnance, étaient forcés de payer deux courses au lieu d'une, ou de faire à pied la moitié du trajet qu'ils avaient à parcourir. (*Impartial.*)

— On écrit de Wissembourg :

« L'exemple, donné il y a quelques mois par la classe ouvrière de Colmar, vient d'être imité à Wissembourg. Dernièrement la société de secours des ouvriers, instituée par le concours des habitants de cette ville, a célébré sa fête d'inauguration. Tous les ouvriers faisant partie de la société se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville à deux heures de l'après-midi ; de là ils se sont rendus en cortège, précédés de leurs bannières et insignes, par les principales rues de la ville, à l'hôtel des Trois-Rois. L'exposition des bannières et insignes a eu lieu dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, où le public a été admis samedi soir et dimanche matin. »

— Un marchand colporteur a été assassiné dans la nuit de samedi, sur la route d'Orléans à Blois, près du bourg des Muids. On lui a volé 10 fr. Avant de mourir il a pu désigner par son signalement l'homme qui l'a poursuivi et dépouillé.

— On lit dans le *Journal de Rouen* du 5 :

« Hier matin, le quartier des détenus correctionnels à Bicêtre, a été troublé par une assez grave mutinerie.

» Depuis quelques jours, les condamnés que l'on astreint, à ce qu'il paraît, à de certaines pratiques religieuses, témoignaient de leur mécontentement par des murmures plus ou moins bruyants. Hier, ils prétendaient se soustraire tout-à-fait à l'obligation d'assister aux prières dites par le chapelain. L'un des détenus, chargé de maintenir l'ordre parmi ses compagnons, individu auquel on donne dans les maisons de détention le nom de major, voulut user d'autorité pour faire obéir au règlement ; alors il devint l'objet d'agressions violentes ; les plus mutins se jetèrent sur lui, et si on n'était venu promptement à son secours, il allait courir les plus grands dangers. »

— On lit dans le *Mémorial de Rouen* du 5 :

« ... après bien des efforts, à écarter les neiges qui s'étaient amoncelées sur eux, on les en a retirés venant de rendre le dernier soupir. »

— Un commerçant de Londres, M. Noah Flood, avait, depuis peu de jours, rendu les derniers devoirs à son épouse qu'il chérissait. Des idées sombres préoccupaient son esprit ; il parlait de sa mort prochaine, de son désir de revoir sa femme, et il insistait surtout sur sa volonté d'être brûlé après sa mort.

Mardi dernier, un de ses voisins se présente chez lui ; le magasin était fermé, la porte de son appartement ne s'était pas ouverte depuis la veille ; on frappe, pas de réponse : la porte est enfoncée. Le malheureux Flood, étendu sur son lit, se tordait dans d'atroces souffrances ; sur une table, une fiole contenant quelques gouttes de laudanum ; près de là le berceau de sa fille succombant elle-même à la violence mortelle du breuvage.

Les secours les plus empressés ont été immédiatement prodigués au père et à la fille, et c'est à peine s'il a été possible de recevoir de lui le récit de cet horrible événement. Noah Flood ne s'était plus senti le courage de survivre à sa femme, et, dans l'exaltation de son désespoir, il avait voulu réunir en même temps la fille à sa mère.

Sur une table de sa chambre était un billet ainsi conçu :

« Ma volonté est d'être brûlé avec ma malheureuse femme ; M. Scott, demeurant à White-crass-Street, 51, et M. Cingswill, demeurant près de l'église Saint-Giles, voudront bien accueillir ce triste et pénible devoir. Je les prie d'accepter ma fortune en témoignage de ma reconnaissance. »

— Nous lisons dans le *Journal de La Haye* :

« Après un voyage artistique de plusieurs années en Allemagne, principalement à Dresde, Radin Saleh dont la personne présente le phénomène remarquable d'un Javanais, musulman, cultivant avec passion et avec succès l'art de la peinture, est de retour en cette résidence. Appartenant à une famille dont plusieurs membres ont occupé et occupent encore des postes de confiance et de distinction dans l'administration intérieure de Java, il aurait été naturel que Radin Saleh se fût voué à la même carrière. Mais, dès sa première jeunesse des rapports accidentels avec les dessinateurs adjoints à la mission scientifique du professeur Reinwardt, développèrent ses dispositions innées pour les beaux-arts. Après quelques essais, un penchant irrésistible l'entraîna vers l'Europe, où il arriva en 1830 et commença ses études régulières sous les auspices du gouvernement des Pays-Bas. C'est sous les mêmes auspices que Radin Saleh se rendra sous peu à Paris, afin de se perfectionner dans la peinture des chasses et des combats indiens, genre pour lequel il paraît avoir une vocation décidée.

» Radin Saleh vient de faire hommage au roi de Hollande de deux tableaux, dont l'un représente deux lions se disputant un taureau, et l'autre un combat de Cosaques et de Kirghises. Le roi a jugé ces belles toiles dignes de faire partie de sa superbe collection. Radin Saleh vient d'être décoré chevalier de l'ordre de la Couronne de chêne. »

— La loi du 29 janvier 1805 (29 nivôse an XIII) porte que celui qui est père de sept enfants légitimes a droit d'exiger que l'un de ses fils, ayant atteint l'âge de dix ans, soit élevé, aux frais du gouvernement, dans un lycée ou une école d'arts et métiers. La loi du 29 janvier 1805

... beaucoup d'argent chez elles. Les concierges les voyaient, le matin, descendre et sortir l'air parfaitement calme, après avoir porté du charbon ; l'après-midi ils revenaient monter de l'eau et paraissaient fort étonnés qu'on ne leur ouvrît pas la porte. Ils feignaient une inquiétude qui était bientôt partagée par le reste de la maison. On allait chercher le commissaire, et une fois la chambre ouverte, on trouvait tantôt des traces manifestes de vol, tantôt un cadavre. Plus d'un s'était enrichi à cet affreux métier, et l'on dit qu'un fait d'usure, pratiqué par un de ces nouveaux parvenus aux dépens d'un de ses complices, a été la cause première d'un feu croisé de révélations, grâce auxquelles ils sont tous sous la main de la justice.

— Samedi en audience de référé, un tuteur réclamait sa pupille, retenue dans un couvent. Le sieur Pelletier, cultivateur, qui habite la commune de Verderel, département de l'Oise, est tuteur de sa nièce, la jeune Marie Pelletier. Il avait placé sa pupille dans un pensionnat de Beauvais pour y faire son éducation. L'année dernière, à l'approche des vacances, le grand père de la jeune fille, le vieux Houdart, propriétaire, rue Saint-François, demanda au tuteur de lui confier sa pupille pour qu'elle passât les vacances auprès de lui, à Belleville. M. Pelletier à la rentrée des études du pensionnat, réclama la jeune fille à son grand père. Celui-ci refusa. C'est ce qu'est venu exposer le sieur Pelletier à M. le président Debelleyme, tenant l'audience des référés, et réclamer le droit de se faire remettre l'enfant.

Le tuteur dit qu'après plusieurs démarches infructueuses, il découvrit que la jeune Pelletier était dans la maison des dames religieuses de Notre-Dame de la Miséricorde, sise à Paris, rue Sainte-Geneviève, n° 5. Lorsqu'il alla la réclamer, il lui fut répondu par un refus. Pelletier introduit donc un référé contre le sieur Houdart et la supérieure du pensionnat des dames religieuses, afin d'obtenir la remise immédiate de sa pupille, à l'éducation de laquelle il a mission de veiller. Il se fait représenter par Me Poisson-Séguin, avoué. Le sieur Houdart a comparu par Me Chéron. La supérieure des dames religieuses de la Miséricorde a fait défaut.

M. Debelleyme a ordonné la remise de l'enfant dans les vingt-quatre heures de l'ordonnance, et, attendu l'urgence, a prononcé l'exécution sur minute. (*Débats.*)

— A l'occasion d'un Mémoire rédigé par M. Léon Pillet, et destiné à éclairer la commission des théâtres royaux, sur la situation financière de l'Académie royale de musique, le *Constitutionnel* a publié, le 9 décembre, un feuilleton intitulé *Marie Stuart*, dans lequel ce journal relevant diverses assertions du Mémoire, s'attachait à démontrer la décadence de l'Opéra sous la direction actuelle.

Cet article parut inexact à M. Léon Pillet, qui adressa au gérant du *Constitutionnel* une réponse dont il réclama l'insertion aux termes de la loi du 15 mars 1822 et de celle du 9 septembre 1835. Le *Constitutionnel* s'empressa, dans son numéro du 13, de rectifier quelques inexactitudes qui avaient échappé au rédacteur, et offrit en outre à M. L. Pillet d'insérer sa lettre, mais à titre de pure obligeance, et non comme cédant à une obligation imposée. M. Léon Pillet persista dans sa demande et actionna en conséquence M. Charles Merruau, gérant du *Constitutionnel*, devant la 7e chambre correctionnelle de la Seine.

... trait, il se jetterait probablement dans ces sanglantes aventures sans que le péril de son père pût le retenir ; et, assurément, nous n'aurions aucune sympathie pour un barbare. Guerrero est donc un ambitieux.

M. Legouvé a voulu nous montrer l'ambitieux oubliant son devoir pour satisfaire sa passion, puis se repentant, puis, en punition de son crime, frappé dans ses affections d'époux, de père et de fils, et enfin arrivant à l'expiation.

D'abord, le crime de Guerrero mérite-t-il tant de rigueurs? Guerrero est oisif depuis deux ans; il ne fait rien, ne peut rien faire pour le salut de son pays. En servant l'Espagne contre Napoléon, il se dévoue à la cause générale de l'indépendance des peuples. Il y a plus, si Napoléon devenait le maître de l'Espagne et de l'Europe, croit-on que les Mexicains auraient beau jeu pour s'émanciper? L'action du chef mexicain peut donc fort bien trouver son excuse. D'ailleurs, et c'est une faute dramatique, M. Legouvé ne nous a donné qu'une fort triste idée de cette insurrection, de cette patrie mexicaine. Guerrero n'est pas une figure digne de sympathie, et il ne devient honorable qu'après avoir passé quinze ans en civilisation européenne ; le *Tueur* est un monstre peu séduisant, et la junte tend quelque peu à l'anthropophagie.

Ensuite, nous nous demandons si l'idée de détruire l'unité du caractère de l'ambitieux est bien féconde. Un excellent ami de M. Legouvé, M. Dinaux, et M. Dumas ont mis en scène l'ambition. Richard d'Arlington est une immense figure, d'une unité et d'une vigueur sans pareilles. Richard ne resterait pas à quereller sa bêche, en repos, parce que la vie de son père dépendrait de son inaction. Il est ambitieux jusqu'au bout. Richard sacrifie tout, famille, devoirs patriotiques, au besoin insatiable de la puissance et de la domination. Devenu maître sans conteste, (ne vous y trompez pas) Richard ferait de très grandes et belles œuvres. Au dénouement il est puni de ses crimes dans le plus vif même de son cœur orgueilleux ; mais les auteurs ont prouvé au monde une chose, à savoir que la passion de l'ambition est incompressible ; ils ont forcé le monde à se poser cette question capitale : « N'y a-t-il pas un moyen de donner essor à l'invincible désir d'autorité de Richard, sans qu'il soit entraîné au mal? » *Richard d'Arlington* est une œuvre puissante, qui fait douter de l'ordre social actuel, qui fait réfléchir et chercher.

Guerrero, au contraire, nous semble inspiré par une pensée moins heureuse. On peut croire que le poète espère trouver le bien, l'ordre moral dans la seule réforme de l'individu, et qu'il n'admet la régénération de l'individu que par l'expiation. Nous ne voyons pas que M. Legouvé demande à la société aucun compte du faux emploi, du détournement des facultés de l'homme. Nous regrettons profondément, pour notre part, que l'auteur du *Guerrero* n'ait pas conçu son drame dans un système de critique plus large et n'ait pas suivi, à cet égard, la voie ouverte par un autre de ses amis, M. Eugène Sue. L'analyse savante des caractères de la Louve, du Chourineur, de Fleur-de-Marie, de Martial, ouvre à l'art dramatique tout un monde nouveau.

Cette réserve faite sur la donnée générale de l'œuvre, reconnaissons que dans *Guerrero* éclatent à chaque ligne des sentiments honnêtes et généreux. C'est un bon cœur qui s'exalte, mais dont le chant paraît quelquefois déclamatoire, parce qu'il ne touche pas le vif des questions sociales. La forme de M. Legouvé n'a pas un accent individuel très déterminé ; elle n'a pas une couleur propre et saisissante ; mais sa parole est claire, franche, chaleureuse, quand la situation la porte. En somme, *Guerrero* est une œuvre honorable. Les situations du troisième et du quatrième acte promettaient un succès plus éclatant ; mais la donnée générale devait nécessairement effacer du cinquième acte l'élément dramatique. Cette froideur du dénouement éclairera sans doute M. Legouvé sur le vice de sa conception.

Guerrero est joué avec talent. Mlle Plessy a eu des accents pleins de noblesse et d'énergie au dernier acte. Mme Léontine Volnys a fait valoir le petit rôle d'Alvar. MM. Maillart, Maubant ont honorablement tenu leur place. M. Guyon a donné un beau caractère au vieux Avilos, et il a rencontré quelques traits remarquables de franchise et de netteté. Il porte bien le costume mexicain. M. Samson est un don Lopez fin et rusé. M. Beauvallet, toujours admirablement costumé, a composé habilement le caractère inégal et difficile de Guerrero ; mais bon Dieu ! ne saurait-on jouer sans crier ?

Le Théâtre-Français a reçu une comédie en cinq actes, l'*Enseignement mutuel*, ouvrage de MM. Nus et Charles Desnoyers.

Madame de Cérigny, au Gymnase, et l'*English importation*, aux Variétés, ont complètement réussi. *Madame de Cérigny* est une jolie pièce de MM. Regnault et Bayard, un peu lente au début, avec un dénouement excellent ; très bien jouée par Mlle Chéri, par MM. Tisserant, Deschamps et Numa. Pourquoi donc ne donne-t-on pas de rôles à créer à M. Delmas, l'un de nos bons comiques des vaudevilles? Dans *English importation*, M. Hoffmann est très amusant. C'est un bien bel homme que M. Hoffmann, en collant et pailleté d'or. Il charge passablement l'illustre Macready. Mlle Flore en Desdemona, M. Lepeintre en maître d'anglais et Fouillon en montard sont admirables. Pour bien voir le vaudeville de MM. de Leuven et Brunswick, il faut prendre au bureau une stalle d'avant-scène, côté gauche; vous aurez auprès de vous, pendant quelques instants, la très jolie Mlle Charlotte.

Miss Helen Faucit et M. Macready ont joué avec un grand succès *Macbeth*. Nous parlerons plus au long de ces belles représentations du théâtre anglais.

D. L.

Ce soir mercredi, au théâtre anglais, *Macbeth* de Shakespeare ; Mlle Faucit, M. Macready.

UN PERROQUET ENTENDU EN TÉMOIGNAGE.

Une affaire amusante a été jugée dernièrement au bureau de police de College-Green, à Dublin. Un perroquet était réclamé à M. Moore par M. Jones Davis, qui demandait que l'oiseau volé fût entendu en témoignage. Soyez assuré, disait-il au juge, que mon témoin ne dira que la vérité. (On rit.)

Le juge gravement. — Faites entrer le témoin.

— On apporte une énorme cage recouverte d'un drap bleu.

M. Jones Davis s'adressant au juge : Votre seigneurie veut-elle bien permettre d'interroger immédiatement le perroquet, mon témoin. Je lui adresserai deux ou trois questions. S'il y répond pertinemment, il est évident que j'aurai gagné ma cause. Je n'accuse pas M. Moore de l'avoir volé ; je dis seulement que j'avais ce perroquet, que je l'ai perdu, et que c'est peut-être quelqu'un qui me l'a volé et l'a vendu à M. Moore. Je demande à faire entendre mon témoin.

L'avocat de M. Moore. — Quel serment voulez-vous que l'on fasse prêter à votre témoin? Est-il païen? Est-il turc?

Le perroquet se met à siffler et à chanter : *Prenez votre temps, miss Lucy, prenez votre temps*, etc. (Hilarité générale.)

La cage est découverte : M. Jones-Davis s'approche et dit au perroquet: Viens m'embrasser, mon garçon. L'oiseau, à travers les barreaux, embrasse cordialement M. Davis.

Un jeune garçon dans l'auditoire. — Parions qu'il en ferait autant à tout le monde.

M. Davis. — Ne vous y fiez pas, jeune homme.

Le jeune garçon tente l'épreuve, le perroquet bat des ailes en colère et pince avec force l'indiscret tentateur, qui se retire en poussant des cris. L'hilarité de l'auditoire est à son comble.

L'avocat de M. Moore. — Mon client ne se tient pas pour battu, il demande que M. Davis pose ses questions.

M. Davis. — Très volontiers. Il prend l'oiseau sur son doigt et lui dit : Allons, mon garçon, raconte-nous ce que dit le chien? Le perroquet aboie de toutes ses forces, on dirait une meute qui poursuit un renard.

Le juge. — Assez, de grâce.

M. Davis. — Fais le chat, miaule mon garçon ; (ici des miaulements à fendre la tête.)

Le juge. — Assez !

M. Davis. — Si vous le désirez, je continuerai l'interrogatoire ?

Le juge. — L'épreuve est suffisante, la cause est entendue, et bien entendue. (On rit.) M. Davis, vous pouvez emporter votre perroquet.

M. Davis, triomphant, emporte son oiseau, qui répète en s'en allant : Il n'y a pas de chances, il n'y a pas de chances.

Après sa sortie, l'assemblée reste en proie à une hilarité prolongée.

(*Times.*)

[illegible] Gridaine déclara alors qu'il comprenait parfaitement la nécessité d'augmenter son budget ; qu'il s'engageait à réaliser lui-même cette mesure pour l'année suivante. Depuis, en effet, un projet de budget fut dressé dans ses bureaux pour porter le fonds d'encouragement à un million ; c'était une augmentation de cent soixante-dix mille francs. Les affidés du ministère avaient eu soin de communiquer ce projet aux comices et aux sociétés les plus influentes : « Voyez-vous, disaient-ils, nous sommes bien décidés à encourager enfin l'agriculture comme elle le mérite ; il est ridicule, en effet, que notre ministère ait eu jusqu'à présent si peu de fonds à sa disposition ; nous ne demandons encore qu'un million pour cette année : c'est trop peu sans doute, mais c'est un bon commencement, et M. Cunin-Gridaine est bien décidé à marcher rapidement dans cette voie ; les cultivateurs doivent lui savoir gré du peu qu'il fait, car il lui a fallu lutter énergiquement contre ses collègues du conseil pour obtenir son million. » — Eh bien ! voilà le budget général présenté aux chambres, les millions s'y pressent en masses compactes ; mais celui de l'agriculture n'y est pas. M. le ministre des finances a trouvé que son collègue puisait dans le trésor public avec une prodigalité inouïe, et il a réduit l'allocation de cent mille francs ; cette somme manquait pour balancer exactement les recettes et les dépenses, on l'a prise sur le budget de l'agriculture ; c'est tout simple, les autres ministres ne souffrent pas volontiers qu'on touche à leur budget, ils le défendent *unguibus et rostro* ; mais le ministre de l'agriculture, c'est différent, on peut tout se permettre avec lui, personne ne le craint, sa voix ne compte pas dans le conseil, son influence est nulle au dehors, car on ne lui a donné ni attributions, ni moyens d'action ; il n'a pas sous ses ordres une armée d'employés et de fonctionnaires ; il ne dispose d'aucune place importante, il n'a point de faveurs à distribuer, il n'administre rien, il ne fait rien, pourquoi compterait-il dans le gouvernement ? Nous ne comprenons point qu'un homme de mérite et d'importance, comme M. Cunin-Gridaine, consente à n'être ainsi qu'une espèce de ministre postiche, et ne réclame pas avec énergie l'organisation d'un véritable ministère de l'agriculture. Quelles grandes choses on pourrait exécuter avec une administration bien organisée, disposant d'un budget convenable et d'un personnel bien choisi !

En Angleterre, voyez-vous, on ne lésine pas avec l'agriculture : le trésor ne lui donne rien : ce n'est pas l'habitude, chez nos voisins, que l'Etat intervienne directement dans les affaires industrielles ; mais les associations libres ont à leur disposition de magnifiques budgets alimentés par les dons volontaires. Les lords paient, et paient très largement l'honneur de présider les sociétés d'agriculture : ainsi, la cotisation des directeurs de la Société royale de Londres s'est élevée à 20 675 fr. pour l'année 1844 ; son budget est de 182 500 fr. ; le seul concours agricole de Southampton lui a coûté 143 400 fr. Chez nous, l'Etat donne une douzaine de mille francs pour le concours de Poissy. La comparaison n'est-elle pas honteuse pour la France ? Puisque nos grands propriétaires ne savent rien faire par eux-mêmes, qu'ils fassent donc faire par l'Etat ; c'est l'agriculture qui leur donne leur richesse, leur puissance, c'est elle qui les envoie siéger au Parlement ; en la défendant, ce sont leurs intérêts qu'ils défendront.

Effet de la nourriture animale sur les chevaux. — Lorsque M. Hamont raconta, en revenant d'Egypte, que les Arabes rétablissaient les forces épuisées de leurs chevaux en les soumettant à un régime animal très substantiel, en leur faisant manger de la soupe grasse et de la viande, toute l'école vétérinaire jeta les hauts cris ; on déclara la chose impossible, et M. Hamont fut signalé comme un effronté gascon. C'est assez l'habitude de MM. les savants, de nier tous les faits qui ne paraissent pas concorder avec leur code de la nature ; s'il arrive à la vraie nature de ne point se conformer aux lois de l'école, ce ne sont point les lois que l'on condamne, c'est la nature, et l'on ne manque jamais d'arguments pour lui prouver qu'elle est dans son tort. Ainsi, parce que les anatomistes ont classé le cheval parmi les herbivores, on concluait que son estomac ne pouvait, sous aucun prétexte, digérer une nourriture animale, et l'on dissertait là-dessus avec beaucoup d'éloquence, mais, nous devons le dire, avec peu de sens commun. Que peuvent tous les raisonnements contre un fait ? Il est permis d'en douter ; mais c'est par l'expérience seule que l'on peut trancher la question. Or, nous allons citer une expérience, et nous la citons avec confiance, parce qu'elle a été exécutée par un des hippiatres les plus exercés de France, par M. Lecornué, l'habile directeur du manége du Luxembourg, qui a passé toute sa vie au milieu des chevaux, qui les a étudiés comme éleveur, comme écuyer et comme physiologiste.

Au mois de juillet 1844 un des chevaux du manége fut atteint d'une fluxion de poitrine à la suite d'un travail forcé. La maladie, étant à peu

Mathieu Laensberg : on la trouve dans Pline l'ancien, dans Caton ou Columelle. Le Dictionnaire économique du Père Danjou contient une multitude de recettes semblables : il dit, entre autres, que l'on obtient du raisin sans pépins en enlevant la moelle du sarment, et puis du raisin médicinal, laxatif, thériacal, soporitif, etc., en remplaçant la moelle par des substances médicinales, ou plus simplement, en arrosant les racines avec de l'eau chargée de sels convenables.

Malheureusement, les nombreuses expériences que l'on a faites sur l'enlèvement de la moelle n'ont jamais produit aucun résultat.

Consommation de Paris. — Il a été consommé dans le mois de décembre dernier : 6 530 bœufs, 1 852 vaches, 6 088 veaux, et 36 541 moutons. Le commerce a reçu 422 030 kilog. de suifs fondus.

Il avait été consommé dans le mois de décembre 1843 : 6 668 bœufs, 1 345 vaches, 5 841 veaux, et 38 845 moutons. Le commerce avait reçu 414 539 kilog. de suifs fondus.

Il a été consommé dans l'année 1844 : 76 481 bœufs, 16 374 vaches, 77 881 veaux, et 437 985 moutons. Le commerce a reçu 4 868 578 kilog. de suifs fondus.

Il avait été consommé dans l'année 1843 : 73 763 bœufs, 17 485 vaches, 71 918 veaux et 446 789 moutons. Le commerce avait reçu 5 115 470 kil. de suifs fondus.

La consommation a donc augmenté, en 1844, de 2 718 bœufs et de 5 963 veaux ; elle a diminué de 1 111 vaches et de 8 804 moutons ; les suifs ont éprouvé une diminution de 246 892 kil.

Le prix des bestiaux, sur pied, se maintient toujours dans une modération qui permettrait à la boucherie de livrer les viandes de bœuf et de veau à meilleur marché qu'elle ne le fait. Ce commerce a souffert longtemps, nous le savons, mais aujourd'hui, il doit avoir réparé ses pertes, et doit faire jouir le public des avantages de la baisse des marchés de Sceaux et de Poissy.

Nous nous associons tout-à-fait au *Moniteur de la Propriété* à qui nous empruntons ces notes, pour appeler de nouveau l'attention du conseil municipal sur la nécessité d'organiser un système de boucherie qui puisse mettre la viande plus à la portée des petits consommateurs. La *Sentinelle de la Marine* annonce, du reste, un projet qui prouve combien il serait facile de diminuer le prix des denrées de première nécessité dans les villes, si l'administration voulait s'en occuper sérieusement :

« On se plaignait depuis long-temps à Toulon, dit la *Sentinelle*, de l'excessive cherté de la viande, dont le prix s'élevait communément à 1 fr. 40 c. le kilogramme. Le même fournisseur vient de demander la protection du maire pour établir en ville des magasins de détail. Il fera tenir dans les divers quartiers douze magasins qu'il a déjà loués, en même temps qu'il s'est assuré de l'emplacement nécessaire, à l'abattoir public, pour faire face au service qu'il est sur le point d'entreprendre.

» On assure que ce fournisseur établira le prix de la viande, en détail, à 90 c. le kilog., c'est-à-dire qu'il réduira de 50 c. par kilog. le prix fixé par les bouchers. »

Certes, si la ville de Paris ouvrait elle-même des étaux dans les quartiers les plus pauvres et les plus populeux, elle pourrait immédiatement contraindre, par ce seul fait, l'industrie particulière à réduire ses prix au taux le plus bas possible.

Fourrages (par 500 kil.).

Les prix pour Paris comprennent le droit d'entrée, qui est de 5,50 pour le foin et de 2,50 pour la paille.

Marché Saint-Antoine du 7 janvier. — Foin 1re 46 à 48 ; 2e 42 à 44 ; 3e 38 à 40. — Luzerne 1re 44 à 46 ; 2e 40 à 42 ; 3e 36. — Regain 2e 30 à 32. — Trèfle 2e 30 ; 3e 28. — Paille de froment 1re 24 à 26 ; 2e 22. — Paille de seigle 1re 30. — Paille d'avoine 2e 30 à 33.

Marché d'Enfer du 7 janvier. — Foin 1re 47 à 48 ; 2e 44 à 45 ; 3e 42 à 43. — Paille de froment 1re 23 à 24 ; 2e 21 à 22.

Marché aux bestiaux (prix du kil. sur pied.).

Marché de la Maison-Blanche du 7 janvier. — 214 porcs amenés ; 136 vendus à 0,96-0,92-0,88.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 6 JANVIER.

ROUSSEAU, bijoutier en faux, rue Notre-Dame-de-Nazareth, 4. Juge commissaire, M. Le Roy ; syndic provisoire, M. Thiébaut, rue de la Bienfaisance, 2.

[illegible] — Lin Maberly, 580, 550, 575.

Chemins de fer non constitués : Bordeaux, 640, 645. — Vierzon, 735. — Boulogne, 575.

A terme : Emprunt, 86 55, 60. — Naples, 100 10.

	1er c.	P. H.	P. B.	dr c.	hier
5 0/0 compt.	121 10	121 25	121 10	121 25	121 10
— fin cour.	121 30	121 35	121 25	121 35	121 3.
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 compt.	85 25	85 35	85 20	85 30	85 ‥
— fin cour.	85 30	85 40	85 30	85 40	85 3.
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Dr C.	DIFs S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Dr C.	DIFs le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	104 1/4	» »/»	»
4 0/0....	108 »	» »	» »	— Portugais.	» »/»	» »	»
D. de la V.	1110 »	» »	B. 2 50	Esp. D. active	37 »/»	37 1/4	»
B. de Fr.	3280 »	3275 »	B. 5 »	5 0/0 Naples.	96 50	» »	H. » [illegible]
	» »	» »	» »	— Romain..	104 1/4	» »/»	B. » [illegible]
C. G. 1000	1092 »	» »	B. 2 50	Obl. Piémont.	1240 »	» »	»
C. hyp...	785 »	» »	» »	Emp. d'Haïti.	400 »	» »	»
4 Can....	1272 50	» »	» »	Banq. belge.	» »	» »	»

CHEMINS DE FER.	1er C.	Dr C.	Diff.		
St-Germ.	» »	» »	» »	F. c. 1017 50.	B. 2 5.
V. R. Dr.	485 »	485 »	H. 2 50	— 486 25, 487 50, 482 50.	H. 12 5.
— R. G.	385 »	378 75	H. 1 25	— 382 50, 377 50, 380.	H. .
Orléans.	1135 »	1131 25	B. 1 25	— 1136 25, 1132 50, 1135.	H. 2 .
Strasb...	302 50	302 50	H. 1 25	— 302 50, 301 25, 302 50.	»
Rouen..	1042 50	» »	B. 2 50	— 1045, 1042 50, 1045.	»
Havre...	826 25	» »	H. 7 50	— 827 50, 825.	»
Marseill.	942 50	938 75	H. 13 75	— 9?0, 942 50, 935.	H. 10
Montpel	470 »	475 »	» »	— 480.	»

LONDRES, 5 JANV.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
	Av.... 85 35 37 1/2.	F. c. 85 50 70 d. 50.
	Ap..... 85 45	F. p. 35 85 86 d. un. 86 25, 30 d. 50.
Dimanche.	Rep. fin c. F. pr	F. c. 121 70 55 d. 50.
Bourse fermée.	3 0/0, 10 5.	F. p. 122 55 d. 50.
	5 0/0, 10 15	Orl., d. 1142 50 d. 10.
		Rouen, 1052 50, 1055 d. 10.
	Bons du trésor.	Mars, 950, 955 d. 10.
	3 1/8	Strasb., 305, 302 50 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 81,50 à 00,00 ; courant du mois, 83,00 à 82,50 ; 4 premiers mois 1845, 83,00 à 00,00 ; 4 mois d'été, 85,00 ; 4 derniers mois, 87,00 à 00,00.

LILLE — Colza, 75,00 à 00,00. — Voitures, 8.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 90,00 à 00,00 ; courant du mois, 85,00 à 00,00 ; février en décembre, 80,00 à 81,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 90 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

M. ROBERTSON ouvre un nouveau cours d'anglais ce soir, à huit heures, rue Richelieu, 47 bis.

Spectacles du 8 janvier.

7 h. »/» OPÉRA. — Marie Stuart.
7 h. 1/4 THÉATRE-FRANÇAIS. — Guerrero.
7 h. »/» ITALIENS. — Macbeth.
7 h. 0/0 OPÉRA-COMIQUE. — Guitarrero.
7 h. »/» ODÉON. — Mariage sous Louis XV. Mouche du Coche.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Paris. Péché. La Dame. La Veille.
6 h. »/» VARIÉTÉS. — Colin Tampon. Lafleur. English. Le Gamin.
6 h. »/» GYMNASE. — Iwan. Rébecca. Cérigny. Tirelire.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Etourneau. Roman. Averse. Singe.
6 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Dame de St-Tropez.
6 h. »/» AMBIGU. — Un Conte de Fées.
6 h. »/» GAITÉ. — Mannequin du Prince. Sept Châteaux.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Soldat de Brienne. Corde de pendu.
6 h. »/» COMTE. — Monsieur Jean. Maison des Fous. Polichinelle.
6 h. »/» FOLIES. — Le Gamin. Malbrough. Premières Armes.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

A l'instant, on vit se former dans différentes villes, notamment au bord du Rhin, des assemblées préparatoires, auxquelles les hommes du gouvernement aussi bien que ceux de l'opposition prirent part, et dans lesquelles on discutait les moyens à employer pour prévenir la misère et l'exploitation des classes pauvres. A Berlin même, une réunion composée de toutes les notabilités du gouvernement, de la presse et de l'Université, voulut ébaucher les statuts de la société centrale qui devait servir de modèle aux sociétés locales des provinces.

M. Bornemann, président du tribunal de censure, présidait cette première assemblée.

Mais discuter sur la misère des travailleurs et sur l'organisation du travail, c'est plus facile que d'en venir à la pratique. Quand on veut découvrir un Nouveau-Monde, il faut connaître les eaux sur lesquelles on navigue. Il en est de même des découvertes sociales. Quand on a la prétention d'organiser le travail, il faut préalablement avoir étudié les profondeurs de la société et du cœur humain. On ne bâcle pas une organisation du travail comme une charte, pas même sur le papier.

C'est ce que les sociétés prussiennes ont reconnu ; mais, hélas ! trop tard, au grand détriment des pauvres prolétaires. La société de Cologne a été dissoute par la police après une première séance, à cause de certaines manifestations communistes, et celle de Berlin, la société modèle, après une séance tumultueuse dans laquelle on a discuté des questions parfaitement oiseuses, a prorogé sa session, afin qu'on pût s'entendre d'abord sur les sujets préliminaires. En attendant, plusieurs membres ont donné leur démission; tout présage que la société centrale n'arrivera même pas à élaborer ses statuts.

C'est qu'en effet, dans notre milieu social, dans notre société qu'on appelle civilisée, il est très difficile, pour ne pas dire impossible, de forger au hasard des systèmes contre la misère des prolétaires, en ménageant d'un côté les priviléges des riches, et de l'autre les droits des pauvres. Ce sont toujours des palliatifs ou des emporte-pièces.

Le comité de Cologne a inscrit en tête de son programme : Il faut améliorer l'état intellectuel et matériel des classes laborieuses. Dans ce but, il propose de fonder des écoles, des bibliothèques et des salons de lecture gratuits pour les enfants des prolétaires, de consacrer un capital à faire des avances d'argent et d'outils aux ouvriers honnêtes ; ensuite le comité met en avant les caisses d'épargne, et, en dernier lieu, il conseille de créer des halles d'exposition pour le commerce intermédiaire, car le grand commerce n'a rien à craindre de la concurrence des ouvriers, ces derniers n'ayant pas assez de capitaux pour confectionner en commun les grands produits de manufacture, ni pour faire venir des marchandises de l'étranger.

Le clergé, de son côté, réclame contre les bibliothèques publiques. Les piétistes protestants se sont tous détachés de la société. Ils prétendent que le peuple ne doit lire que l'Evangile ; le clergé catholique, à son tour, s'oppose même à la lecture de l'Evangile, si bien que cette société, qui devait réunir les hommes de tous les partis, s'est dissoute comme s'il avait été question d'élever la tour de Babel.

Même spectacle à Berlin. Les grands fabricants refusent tout d'abord de faire partie de la société, de peur d'être forcés de se soumettre aux résolutions qu'elle prendrait. L'un y parle au nom du principe de la liberté du commerce, l'autre exige un salaire dont le minimum soit fixé par l'Etat. Enfin, au bout de la discussion ces honorables philanthropes avouent eux-mêmes qu'ils ne savent plus où donner de la tête, et là-dessus la séance est levée.

Les sociétés prussiennes ont été fondées dans un but très louable, et nous les encourageons à persévérer dans leur tâche ! Mais la stérilité des efforts tentés jusqu'ici pourrait bien engager les Allemands sérieux et studieux à déserter le terrain nuageux des économistes et des philanthropes superficiels pour aborder la véritable science sociale. En étudiant Fourier, ils parviendront à concevoir la seule organisation du travail, qui réponde parfaitement aux besoins de l'homme. Mais ils ne doivent pas se figurer, comme tant d'écrivains médiocres, qu'ils pourront dérober au grand socialiste quelques mots, quelques aperçus, pour replâtrer et recrépir leurs vieilles doctrines économiques. Le système de l'association intégrale est un édifice uni, compacte et bâti logiquement, pierre à pierre, depuis la base jusqu'à la plus haute flèche !

Conférences des avocats à la cour royale de Paris.

Nous avons rendu compte dans notre numéro de dimanche dernier de l'ouverture des conférences des avocats; nous avons constaté également le brillant succès obtenu par M. Eugène Avond, et proclamé depuis par tous les journaux. Les passages de ce discours qui ont été le plus vivement applaudis sont les portraits de Gerbier, de Tripier, de Billecoq et de Delamalle. Les noms de MM. Berryer, Mauguin, O. Barrot ont été salués par l'auditoire tout entier. Enfin, les tableaux largement et savamment tracés du rôle du barreau au sein des assemblées délibérantes, ont été généralement applaudis... me où vont le suivre tant de victimes qui s'offriront en holocauste sur les autels de la liberté ; Adrien Duport, qui tient au barreau d'assez près pour que le barreau puisse revendiquer en lui une des plus nobles intelligences et des âmes les mieux trempées de son temps; ce jeune député de la noblesse qui pressa le décret de son abolition ; ce conseiller au parlement, fils d'un président de grand'chambre, qui provoque la suppression des parlements ; ce révolutionnaire si désintéressé et si convaincu que la Révolution envoyait en exil; Freteau de Saint-Just et Lepelletier, magistrats ralliés à la nouvelle cause, tous deux intègres et laborieux, voués tous les deux à une mort tragique; Thouret, qui présidait l'assemblée le jour où Louis XVI vient prêter serment à la Constitution, et qui devait être frappé presque à la même heure que Louis XVI; Chapelier, qui émancipa le travail intellectuel ; ces pères de notre liberté, dont les noms s'inscrivent à côté de ceux des Bailly, des Lameth et des Mounier; Camus, nourri de la forte sève du barreau parlementaire, qui a tracé un plan d'études pour les avocats, en leur rappelant les droit et les devoirs de leur profession ; Lanjuinais, faible de corps, mais intrépide, qui, dans des luttes mémorables prend parti pour Louis XVI, communie avec les Girondins, fait tressaillir Danton, impose à Legendre, donne comme Boissy-d'Anglas, d'admirables exemples de courage civil, et, menacé par la proscription, n'échappe à ses rigueurs, que grâce au dévouement de sa femme ; puis, après dix ans de cette vie, revenant à ses premières études, rencontre Tronchet, Target, Malleville, et restaure avec eux la science du droit à l'*Académie de Législation*.

Ce proscrit d'un autre régime, Merlin (de Douai), avocat depuis quatorze ans, lorsqu'éclata la Révolution, et qui, dès la première délibération de l'Assemblée constituante, annonça par ses travaux sur la féodalité et sur l'égalité des partages le futur commentateur de notre droit civil, entré le premier dans la lice, et qu'aucun autre n'a surpassé ; Grenier, législateur, jurisconsulte et magistrat, dont la vieillesse octogénaire comme celle de tant d'hommes ayant appartenu au barreau, fut couronnée par les plus hautes récompenses, mais ne peut en jouir qu'à demi, car ses yeux s'étaient éteints dans les travaux de l'âge mûr ; Gauthier-Biauzat, que son esprit libéral et conciliant a fait aimer de tous ceux qui l'ont connu; Chabroud, auteur de savants traités; Thibeaudeau, d'un caractère si ferme et si élevé ; Regnault de Saint-Jean-d'Angély, associé depuis aux grandeurs et à la catastrophe de l'empereur, et qui, rappelé de l'exil, mourut en touchant le sol natal. Tels furent quelques-uns de ces avocats qui formaient la majorité à la Constituante. De quels rangs de la société sortirent plus d'hommes remarquables? Que de gages donnés au présent! Que de promesses faites à l'avenir!

Mais les membres du barreau, malgré la supériorité du nombre et de l'expérience, ne furent pas les plus remarqués dans les luttes de cette assemblée. D'autres qu'eux cherchèrent les formules radicales d'une réforme sociale ; d'autres défendirent pied à pied l'ancien ordre de choses. Les avocats furent alors ce qu'ils ont toujours été, des hommes qui cherchent à concilier le droit et la propriété, et qui, ne rejetant pas tout du passé, n'acceptent point non plus sans réserve tout de l'avenir. Ce sage esprit d'organisation et de pratiques sociales se montre dans tout ce qui fut décrété par la Constituante relativement à l'ordre judiciaire. Je ne puis résumer même succinctement ce que ses membres ont fait pour poser la large base du monument législatif qui s'éleva plus tard. Ils abolirent la vénalité des offices de judicatures, établirent la séparation du pouvoir judiciaire et du pouvoir politique, et proclamèrent le droit de ne pas être distrait de ses juges naturels ; décrétèrent l'instruction publique et contradictoire de toutes les affaires et la libre défense des accusés; introduisirent le jury en France,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS [1].

Première partie.

XII. — UNE MAISON DE LA RUE DES MORTS.

Quiconque a étudié les quartiers populaires de Paris, a nécessairement remarqué le rapport frappant qui existe entre l'aspect extérieur de chacun d'eux et la nature de ses habitants. Il y a un proverbe arabe qui dit que si l'on donnait une enveloppe de colimaçon à la tortue, elle y trouverait place pour ses quatre pattes. Or, ce qui n'est qu'une supposition pour l'animal amphibie est la réalité même pour l'homme. Telle est en effet sa puissance d'appropriation qu'il finit par modifier tout ce qui l'environne, selon ses habitudes et ses goûts. Aussi y a-t-il, pour qui regarde bien, dans la situation d'un quartier, dans la physionomie de ses constructions, dans la nature de ses boutiques, dans le choix des marchandises, mille révélations qui ne peuvent tromper. On devine les instincts de la population en voyant quels sont ses besoins.

La communauté même de misères ne peut effacer ces marques distinctives : il y a souvent, entre deux quartiers également pauvres, des contrastes visibles pour l'œil le moins attentif. Comparez, par exemple, la Cité à Saint-Martin-des-Champs. Des deux côtés vous trouverez même indigence, même abandon, et, cependant, quelle différence ! les maisons de la Cité à entrées obscures, à fenêtres toujours fermées, entassées l'une sur l'autre, semblent n'avoir d'autre but que de dérober leurs habitants à la clarté du jour ; ce sont moins des demeures que des repaires. Là, les rues étroites ne sont bordées que de rogomistes à demi cachés, de tabagies aux vitres dépolies, de gargotiers sans enseignes, de débits de tabac tenus par des hommes et de cabinets de lecture dont les volets garnis d'affiches *illustrées* ne présentent que scènes de meurtre et images de mort. Aucun bruit de métier annonçant le travail ; nul roulement de charrette prouvant l'activité des transactions commerciales ; point d'enfants sur les seuils ! Mais, partout des hommes inoccupés qui se croisent ou s'accostent, des femmes en haillons élégants, groupés devant les comptoirs des *marchands de consolation*, et, de temps en temps, un fiacre soigneusement fermé qui rase une des portes obscures, s'arrête un instant, puis repart, sans que l'on puisse dire s'il a pris ou laissé quelqu'un.

Mais c'est surtout la nuit que la Cité prend un aspect sinistre. La plupart des boutiques fermées dès huit heures laissent les rues sans autre clarté que celle des reverbères, que le vent balance et fait crier. De loin en loin seulement, quelques lanternes de marchands de vins ou de tabac brillent sourdement au milieu du brouillard nocturne, tandis que dans chaque enfoncement obscur se montre, comme un fantôme, quelque femme parée de haillons, qui vous appelle d'une voix rauque, ou quelque homme à l'affût, qui semble attendre une proie, le dos appuyé au mur et les deux mains sous son bourgeron.

A Saint-Martin-des-Champs rien de tout cela ! les rues sont larges, les maisons inondées de lumières, les seuils couverts d'enfants qui jouent et s'appellent. Aux fenêtres ouvertes sèche la lessive de chaque ménage, témoignage d'ordre et d'économie autant que de pauvreté. Sous chaque haillon blanchi grimpe la capucine veloutée, le volubilis aux teintes irisées, et le pois de senteur. Des chants se mêlent au bruit des marteaux ; les femmes entourent les laitières, entrent chez le fruitier, ou reviennent des fontaines. C'est toujours la pauvreté, sans doute, mais courageuse et sans honte ; c'est la pauvreté qui se montre, parce qu'elle n'a rien à se reprocher, et qu'elle n'a perdu aucun des instincts humains ; la pauvreté aimant le soleil, les fleurs et les enfants ! A la Cité vous trouviez les vices créés ou mal combattus par une société égoïste ; à Saint-Martin-des-Champs ce ne sont que les besoins qu'elle néglige de satisfaire et les souffrances qu'elle oublie de soulager. Là on a un égout que l'on pourrait tarir, ici un champ de blé que l'on ne veut pas bien cultiver; mais, tels qu'ils sont, l'égout répand ses influences malfaisantes et communique la mort, tandis que le champ de blé produit sa moisson !

Or, dans ce quartier de Saint-Martin-des-Champs, dont nous avons essayé de donner une idée, se trouve une rue peu connue, quoiqu'elle relie à leur extrémité les faubourgs Saint-Martin et du Temple ; c'est la rue des Morts. Malgré son nom lugubre, la rue des Morts n'a rien de triste, et ses maisons d'ouvriers peuvent même être citées parmi les moins mal entretenues et les mieux aérées. Une d'elles surtout se faisait remarquer à l'époque où se passent les événements rapportés dans notre récit. Elle ne se composait que de deux étages, et avait pour entrée une porte cochère, dont l'élégance eût fait croire à une habitation bourgeoise plutôt qu'à une demeure d'ouvriers. Telle n'avait point été non plus sa destination primitive ; mais le maître maçon qui l'avait construite ne trouvant pas de locataires *comme il faut*, s'était décidé à en faire, selon son expression, *un couvent de gueux*. Se réservant le rez-de-chaussée, à côté duquel s'étendait un assez vaste chantier, il avait loué le reste, par pièces séparées, à de pauvres diables qui devaient lui payer leur loyer par semaines, et auxquels il n'accordait jamais le moindre répit ; car maître Laurent, comme beaucoup d'ouvriers parvenus, se montrait impitoyable pour ceux qui avaient été moins heureux que lui. Favorisé par une santé de fer et par cette activité persistante qui réussit plus sûrement qu'une large intelligence, il était devenu successivement tâcheron, puis maître, puis entrepreneur, et avait fini par s'enrichir. Aussi, fort de sa réussite, s'en armait-il sans cesse contre ses anciens compagnons. A toutes les plaintes, il ne répondait qu'une seule chose.

— Fais comme moi !

C'était le raisonnement de la grenouille échappant à l'épervier en plongeant dans les eaux et criant au roitelet de l'imiter ; mais maître Laurent n'en était point encore à savoir que dans ce partage des professions dont notre société laisse le soin au hasard, l'aptitude à la réussite ne peut être un fait volontaire, mais une rare exception.

Quoi qu'il en soit, l'exigence du maître maçon avait eu pour résultat de le débarrasser de tous les mauvais payeurs qui avaient été successivement remplacés par des gens tranquilles et rangés dont le loyer ne se faisait jamais attendre. Ce corps de locataires d'élite, comme les appelait maître Laurent qui, en sa qualité de sergent dans la garde nationale, affectionnait les images militaires, avait pour *vaguemestre et pour fourrier* le sieur Brousmiche, dit *la Montagne*, petit bossu qui remplissait dans la maison les fonctions de portier.

Condamné au ridicule par son infirmité, Brousmiche avait pris la vie du côté de la résignation : il eût été difficile de trouver un caractère plus inoffensif et plus conciliant. Comme, d'après son propre dire, aucune femme n'avait jamais pu le regarder sans rire, il s'était résigné au célibat, et avait concentré toutes ses affections sur un chat et un chardonneret, *lolo* et *fanfan*, qui lui tenaient lieu de famille.

Malheureusement, tous ses efforts pour établir une amitié fraternelle entre ses deux protégés, avaient été jusqu'alors inutiles, et il voyait, avec douleur, se renouveler sous ses yeux, l'histoire d'Abel et de Caïn. Plusieurs fois déjà, l'Abel emplumé avait failli tomber sous les griffes du fratricide, et Brousmiche venait de prévenir un nouvel acte de ce genre, lorsqu'une jeune femme en bonnet et enveloppée d'un tartan, entra dans la loge, un carton à la main.

Elle trouva le bossu debout devant son chat, auquel il adressait les reproches les plus pathétiques sur son nouvel attentat.

— Comment, s'écria la jeune femme, qui s'était arrêtée à la porte, ce monstre de *lolo* a encore voulu plumer le chardonneret?

— Ne m'en parlez pas, Mme Charles, dit le bossu, en portant la main à sa calotte grecque, par une habitude machinale de politesse ; le malheureux me fera mourir de chagrin.

— Mais il faut le battre, dit la grisette en s'approchant du matou, comme si elle eût voulu joindre l'exemple au conseil.

Le bossu se plaça devant son chat.

— Faites excuse, madame Charles, dit-il en avançant la main d'un air doctoral ; mais vous savez que les coups n'entrent point dans mes idées d'éducation.

— Bah! reprit la jeune femme en riant; l'éducation d'un chat ! vous respectez trop les bêtes, monsieur Brousmiche.

— En tout cas, je ne suis pas le premier, reprit le bossu, qui se piquait de lecture, et qui avait, au dessus de son poële, une étagère couverte de volumes dépareillés; les Egyptiens des pyramides adoraient toutes espèces d'animaux.

— Vrai ! interrompit Mme Charles.

— Mon Dieu, il ne faut s'étonner de rien, continua Brousmiche d'un air indulgent ; on voit encore des choses aussi drôles. Vous savez bien? par exemple, les Anglais, c'est un peuple qui peut passer pour civilisé.

— Je crois bien, ce sont eux qui font les meilleures aiguilles.

— Et les couteaux donc? et les fruits !... Nous leur devons les poires d'Angleterre.

— Eh bien ! quoi, est-ce qu'ils adorent aussi les bêtes?

— Pas précisément ; mais je lisais encore l'autre jour, dans un jour

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844, au 6 janvier 1845.

[illegible] de la Gironde, fiers et enthousiastes, dévoués à l'amitié et à l'amour de la patrie, tous jeunes, tous éloquents, qui moururent à trente ans avec la sérénité des sages de l'antiquité et une foi dans la liberté, dignes des martyrs chrétiens : Pétion, Buzot, Guadet, Gensonné, et ce Vergniaud dont la voix, harmonieuse et triste comme les chants du cygne, modulait les inspirations d'une âme pleine d'une quiétude si grande qu'on put croire, jusqu'à la dernière épreuve, qu'elle n'était point peut-être assez fortement trempée. (Des applaudissements prolongés accueillent ces paroles.)

Extérieur.

Prusse rhénane. — On écrit de Cologne que la diète rhénane doit s'ouvrir à Coblentz le 9 février.

Suisse. — Les députés de Zurich ont échoué à Lucerne. Sur 26 150 votants, il n'y en a que 7 985 qui se soient prononcés contre l'admission des Jésuites. Le reste, ostensiblement ou tacitement, a voté pour. Ainsi, d'après le vœu précédemment émis par le grand conseil de Zurich, une diète extraordinaire devient inévitable.

Le gouvernement de Lucerne vient de publier une liste de 54 citoyens fugitifs qui sont mis en accusation pour avoir pris part aux derniers événements. Il y a dans le nombre 15 officiers, 5 avocats, 3 médecins et 10 fonctionnaires publics, dont 2 membres du grand conseil.

Des 13 citoyens mis en accusation par le canton de Bâle-Ville pour participation aux événements de Lucerne, 8 ont été acquittés, 5 condamnés à 8 jours de prison et aux frais, solidairement avec le docteur Brenner, qui subira un mois de prison et sera privé des droits de cité pour un an.

Le gouvernement vaudois refuse d'interner les réfugiés valaisans, attendu qu'ils ne donnent lieu à aucune plainte.

Le canton de Schaffouse se prononce énergiquement contre l'admission des Jésuites. A son avis, le retrait du décret qui les appelle est le seul moyen de préserver la Confédération de grands malheurs. Il recommande à Lucerne la douceur envers des hommes égarés, car, dit-il, l'expérience prouve que le martyre politique profite toujours aux vaincus.

L'esprit qui anime les officiers et les soldats du canton de Zug, mis sur pied lors des derniers événements, n'est point favorable aux Jésuites. Sans se laisser effrayer par des menaces de toute espèce, ils déclarent franchement qu'au moment décisif ils n'appuieront pas ce parti-là.

En attendant, les réunions populaires se multiplient sur tous les points de la Suisse, dans le but d'entretenir dans les populations l'agitation provoquée contre les Jésuites. Il y en a eu une dernièrement à Montreux, dans le canton de Vaud; une autre à Genève, où l'on a proposé la formation d'une association de sûreté fédérale. Mais la plus importante a été celle que les meneurs du canton de Berne ont tenue, il y a peu de jours, à Anet, dans le voisinage de Neufchâtel et de Fribourg, pour essayer d'y attirer les populations de ces deux cantons.

Le *Journal de l'Ain* annonce que le préfet de Morat, M. Engelhard, a [illegible]

Portugal. — On écrit de Lisbonne, le 31 décembre, au *Standard*. La reine ouvrira en personne les cortès le 2 janvier. Corta Cabral a fait une fournée de huit pairs dans laquelle il s'est compris. On n'y compte qu'un député.

REVUE DES JOURNAUX DU 8 JANVIER.

Il y a en France, disent les *Débats*, une personne inviolable et sacrée. Selon la Charte, c'est le roi ; selon le *Constitutionnel*, c'est M. Thiers. Pourquoi les amis de M. Thiers attaquent-ils le ministère aujourd'hui ? Voilà ce que les *Débats* demandent et on ne leur répond pas, parce qu'il s'agit encore d'une de ces intrigues dont le seul but est de changer les personnes. Le ministère, qui subsiste depuis quatre ans, a rendu d'immenses services. Il est composé d'hommes de talent et de cœur. Il n'y a pas de raison pour le renverser. Les *Débats* le soutiendront tant qu'on ne leur prouvera pas que sa politique est mauvaise, et qu'on en a une meilleure à lui substituer.

—La *Presse*, sommée de s'expliquer sur ses relations directes ou indirectes avec le ministère, répond qu'elle suit une ligne droite au bout de laquelle il se peut que soit la chute du cabinet, sans qu'elle ait cependant la volonté de le renverser, loin de là. Elle ne veut faire porter sur personne la responsabilité de ses paroles, pas plus qu'elle ne veut porter la responsabilité des actes de personne. Elle parle uniquement en son nom ; elle n'engage absolument qu'elle, mais l'avenir l'inquiète, elle voit avec terreur les questions les plus grosses s'ajourner, s'accumuler. Il faut que la majorité se prononce franchement pour ou contre le ministère. Elle n'a pas d'autre réponse à faire aux doléances de gens inconsolables de ne pas la savoir, comme eux, le cou pelé par un collier, sauf à l'admettre à partager avec eux *les reliefs et les caresses*.

— Suivant le même journal, le gouvernement doit présenter à la prochaine réunion de la chambre des députés, un projet de loi portant dotation des trois filles de M. Villemain, qui, par un triste concours de circonstances, se trouvent orphelines avant que leur père et leur mère aient disparu de ce monde. M. Villemain sort pauvre du pouvoir. Les chambres acquitteront la dette du pays.

— L'*Almanach du Mois* résume ainsi les nouvelles opinions de nos hommes d'Etat sur la question des portefeuilles. M. Thiers dit: Je ne puis pas ; M. Molé : Je ne sais pas ; M. Dufaure : Je ne refuse pas ; M. de Montalivet : Je n'ose pas ; M. Billault : Je ne désespère pas ; M. de Lamartine: Je ne m'y attends pas ; M. Guizot : Je ne le lâche pas.

Faits divers.

— Une ordonnance du roi, insérée aujourd'hui au *Moniteur*, autorise la Caisse d'épargne et de prévoyance établie à Givet (Ardennes.)

— L'abbé Lacordaire n'a plus que deux sermons à prêcher à Notre-Dame, les dimanches 12 et 19.

[illegible] Ce tableau de près de trois mètres de superficie énonce [illegible] condamnations à des peines afflictives et infamantes.

— La police continue à fouiller toutes les maisons mal famées de la capitale. De neuf heures à une heure plus de 20 individus ont été amenés à la préfecture par la troupe de ligne, la garde municipale et la gendarmerie. Le Dépôt, la Conciergerie, la Force, la section des voleuses à Saint-Lazare, regorgent de prisonniers. On frémit de la besogne que va avoir la justice pour régler les comptes de tous ces malfaiteurs.

— M. le duc de Palmella, ex-ambassadeur de Portugal près la reine d'Angleterre, vient d'arriver à Paris.

— MM. Lemire, armateurs à Rouen, viennent d'adresser à la chambre des députés une nouvelle pétition au sujet d'une somme de 62 500 fr. qu'ils ont à réclamer du Maroc, pour raison du pillage de leur brick, le *Neptune*, qui a eu lieu par les Maures de Tanger, le 13 août 1820. Déjà, en 1840, une semblable pétition a été prise en considération par la chambre. La nouvelle pétition de MM. Lemire, demande l'intervention du gouvernement près de l'empereur du Maroc, ou sollicite en ces termes le paiement sur le budget français : « Nous nous adressons à vous, messieurs, avec confiance, en vous priant de vouloir bien renvoyer notre pétition à MM. les ministres des affaires étrangères et des finances, aux fins d'avoir à nous payer, sur les fonds du budget, notre créance de 62 500 fr. qu'on a cru devoir abandonner au Maroc dans l'intérêt du pays. »

— Le petit-fils du colonel Caron, dont le nom rappelle un des lamentables épisodes de la Restauration, vient d'être condamné, par le conseil de guerre de Paris, à la peine de mort, pour voies de fait envers le maréchal-des-logis de la compagnie du 2e carabiniers dans laquelle il est, depuis quelques mois seulement, simple cavalier.

— On parle d'un drame judiciaire qui viendrait se dérouler devant la cour d'assises de la Seine. Voici ce qu'on raconte : Un négociant de Paris, âgé de soixante ans, a épousé une femme de vingt ans à peine; cette femme n'a pas tardé à céder à la séduction d'un ami de son mari. Le mari a tout appris, et bientôt mourait presque subitement. La famille, éclairée par quelques indices antérieurs, a soupçonné la jeune femme d'un empoisonnement, et, sur une déclaration faite au ministère public, l'autopsie du corps vient d'être ordonnée.

— Plusieurs individus d'assez mauvaise allure, à la tenue semi-campagnarde, semi-militaire, ayant le verbe haut, la parole grossière, faisant d'ailleurs une forte dépense comparativement à leur toilette, se trouvaient dernièrement dans un de ces établissements où se réunissent de préférence les escrocs de bas étage et les repris de justice.

La présence de semblables individus, leurs propos, leur conduite et leurs dépenses déréglées avaient nécessairement appelé sur eux l'attention de la police; aussi, un soir, le cabaret où ils avaient en quelque sorte élu domicile fut-il cerné, et leur arrestation fut-elle opérée en masse.

Il fallut bien alors dire et prouver d'où venait l'argent que depuis [illegible]

(1) Robespierre.

---

nal, qu'il y avait chez eux une loi qui défendait aux cochers de fouetter leurs chevaux.

— C'est-il possible ! et comment alors les fiacres peuvent-ils marcher ?

— Les chevaux y mettent de la délicatesse, voyez-vous Mme Charles, il suffit de leur parler. Vous ne vous doutez pas combien les animaux sont susceptibles. C'est comme les femmes... sans comparaison... Mais pardon, je vous laisse là, moi, sans vous offrir une chaise et sans prendre même votre carton.

— Oh ! de la gaze, ce n'est pas lourd, dit la jeune femme, en posant le carton sur le poêle ; je suis allée chercher l'ouvrage de la semaine.

— Pour vos fausses fleurs ? et ça va-t-il toujours bien ?

— Mais, pas mal.

— Allons, tant mieux, il est juste que les braves gens prospèrent, surtout quand ils ont des charges comme vous, Mme Charles.

— Vous dites ça à cause de mon fils... pauvre chérubin ! c'est vrai qu'il a une nourrice à quinze francs, mais je veux qu'il ne manque de rien, M. Brousmiche, c'est bien assez de n'avoir pu le nourrir moi-même. Cher amour ! j'aurais voulu lui donner mon sang, voyez-vous.

En parlant ainsi, la grisette avait la voix émue et les yeux humides. Le portier remua la tête d'un air d'approbation.

— Oui, oui, vous êtes un cœur d'or, Mme Charles, dit-il ; si tout le monde vous ressemblait on ne verrait pas des choses si tristes... comme, par exemple, des femmes qui ont toujours le martinet à la main.

— A preuve, madame Lecoq, ma voisine ? C'est vrai qu'elle est bien méchante... et ce n'est pas seulement avec ses enfants. Avant-hier encore elle m'a entreprise, parce qu'elle disait qu'en venant chez moi on avait sali le palier. Elle m'a reproché de ne pas être mariée avec Charles.

Brousmiche leva les yeux et les mains au ciel.

— Si on peut faire du chagrin à une véritable brebis du bon Dieu ! murmura-t-il.

— Oh ! elle ne m'a pas fait de chagrin, reprit la jeune femme, dont la voix tremblante démentait les paroles ; comme je lui ai dit, si je ne suis point mariée avec Charles je ne m'en conduis pas moins comme une honnête femme...

— Ah ! seigneur ! à propos de monsieur Charles, reprit le bossu, je ne sais pas, en vérité, où est ma tête ce soir; j'ai là une lettre de lui ..

— Une lettre de Charles ! s'écria la grisette, ah ! donnez, M. Brousmiche, donnez donc !...

Elle prit vivement la lettre et regarda l'adresse.

— Oui, oui, c'est bien de lui, dit-elle palpitante de joie ; voyez comme il a une jolie écriture. oh ! pauvre cher...

Elle effleura le papier de ses lèvres, puis regardant le bossu moitié honteuse, moitié riante :

— Vous devez me trouver folle, M. Brousmiche, dit-elle, mais que voulez-vous, je l'aime tant, et puis... c'est le père de mon petit Jules !

— Ça se comprend, madame Charles, croyez bien que ça se comprend, dit le portier, en portant la main à sa poitrine, avec une expression de sensibilité qui eût été touchante si la disgrâce de tous ses mouvements ne l'eût rendu grotesque.

La jeune femme avait ouvert la lettre et s'était mis à la lire : Brousmiche, avec un tact de délicatesse que l'on n'eût attendu ni de son éducation ni de sa classe, détourna la tête pour la laisser plus libre et affecta de rattacher les épis de millet dont la cage de son chardonneret était garnie. Mais la grisette s'écria tout-à-coup :

— Ah ! quel bonheur ! il viendra aujourd'hui !

— Qui cela, demanda le bossu, M. Charles ?

— Lui, mon bon monsieur Brousmiche, continua Françoise en se hâtant de replier sa lettre et de reprendre son carton ; vite, vite, il faut que je remonte... ma chambre doit être tout en désordre.

— Et puis, dit Brousmiche, d'un ton de moquerie amicale, il faut faire sa toilette ?

— Certainement, s'écria la grisette, pour qui donc est-ce qu'on se ferait belle, si ce n'était pas pour l'homme qu'on aime ? D'ailleurs, ça fait plaisir à Charles de me voir bien mise, ça me relève à ses yeux, et pour ça, voyez-vous monsieur Brousmiche, je consentirais à ne manger qu'une fois tous les deux jours. Mais vous me faites jaser et je perds mon temps ! Adieu monsieur Brousmiche, adieu mon petit Fanfan ; quant à vous, monsieur Lolo, je ne vous dis rien. Au revoir, à demain.

Elle avait allumé son bougeoir à la lampe du bossu et monta lestement l'escalier pour ne s'arrêter qu'au troisième étage.

Comme elle allait ouvrir la porte, elle parut frappée d'un souvenir.

— Ah ! mon Dieu ! murmura-t-elle à demi voix, j'allais oublier ce pauvre monsieur Michel; pourvu que Charles n'arrive pas tout de suite !..

Elle entra vivement, déposa son carton, ouvrit une armoire sous tenture qui renfermait toute sa batterie de cuisine, en tira un réchaud qu'elle alluma et sur lequel elle posa un poëlon de terre brune rempli de lait.

Pendant que celui-ci chauffait, elle se débarrassa de son tartan, ôta son bonnet et commença sa toilette.

Mme Charles, que l'on appelait aussi Mlle Françoise, de son nom personnel, était une belle fille d'environ vingt-trois ans, dont toute l'apparence annonçait la santé, la force et la bonté. Bien que sa taille fût souple et fine, ses traits délicats et son teint d'une blancheur velouté, il y avait, dans l'ensemble de sa personne je ne sais quoi de calme, de simple et de gauchement gracieux qui lui donnait une sorte de beauté paysanne. Rien qu'à la regarder, on la sentait incapable de la plus innocente coquetterie. Ne voyant en toute chose que ce qui était droit devant ses yeux, elle se présentait avec les défauts et avec les dons que Dieu lui avait donnés, sans y rien ajouter et sans en rien cacher. Avec elle on ne pouvait ni espérer le plaisir de la découverte, ni craindre les désappointements de l'examen; du premier coup d'œil on avait tout vu.

Cette droiture native lui donnait un charme pour ainsi dire reposant. On éprouvait à la regarder la même sensation douce et sereine que donne l'aspect d'un lac dont les eaux paisibles reflètent les bois, les fleurs et le ciel.

Après s'être coiffée à la hâte, Françoise passa une robe de mousseline à fleurs roses et mit une guimpe blanche, dont l'élégance champêtre et endimanchée s'harmonisait merveilleusement avec sa physionomie naïve. Elle suspendit à son cou une petite croix d'or retenue par un velours étroit, ajouta à ses boucles d'oreille deux pendeloques en nacre de perles et agrafa à ses poignets des bracelets de corail.

Ainsi parée de ce qu'elle avait de plus riche, elle tourna en tous sens pour se voir tout entière dans son petit miroir d'un pied carré, passa plusieurs fois la main sur ses cheveux, et, satisfaite enfin, se hâta de tout mettre en ordre autour d'elle.

Courant ensuite à son réchaud, elle versa le lait bouillant dans une tasse de porcelaine blanche qu'elle posa sur une assiette, y joignit un petit pain, la seule cuiller d'argent qu'elle possédât et quitta sa chambre pour monter aux mansardes.

EMILE SOUVESTRE.

(*La suite à demain.*)

Bibliographie.

TRAITÉ DE L'ÉCLAIRAGE AU GAZ, par M. E. Robert d'Harcourt, ancien élève de l'École polytechnique, ancien capitaine d'artillerie. — 1 vol. in-8°.

M. Péclet et M. Pelouze père ont tenté, avant M. d'Harcourt, de traiter la question de l'éclairage et en particulier celle de l'éclairage par le gaz. Dans le traité de M. Péclet, le savant, le théoricien seul, peut trouver des indications utiles. Dans le traité de M. Pelouze, il y a beaucoup d'indications pratiques, mais elles ne sont pas logiquement coordonnées, et elles n'ont pas une sanction suffisante pour être admises sans inspirer quelques doutes. Avec ces deux livres seuls, l'ingénieur appelé ou bien à fonder une usine à gaz, ou bien à conseiller un système d'éclairage pour une ville, un grand établissement manufacturier ou un édifice public, se trouvait dans le plus grand embarras. C'est de cet embarras que M. d'Harcourt a voulu tirer l'ingénieur, en donnant toutes les indications pratiques et théoriques nécessaires, et expliquant logiquement les motifs du parti qu'il conseille.

On trouve dans le livre de M. d'Harcourt un tableau de la puissance éclairante des différents gaz, du rendement des houilles, de la quantité de chaleur nécessaire à leur distillation. Un chapitre est spécialement consacré au chauffage par les gaz combustibles, et aux constructions des cheminées, si généralement défectueuses en France. Un grand nombre de détails sont relatifs à la construction des fourneaux, à l'établissement des cuves de gazomètre, aux dimensions des conduits de gaz, à la construction des becs, à l'emploi des compteurs. Le livre est terminé par un projet d'usine à gaz, pouvant desservir 5 à 6 000 becs.

M. d'Harcourt a dû avoir souvent recours au langage algébrique, mais il l'a fait dans une sage mesure, et son ouvrage très consciencieux sera de la plus grande utilité à tous ceux qui s'occupent d'éclairage.

[illegible] railway de Rouen, ont failli être broyés par un c nvoi qui arrivait à toute vapeur. Cette circonstance a permis au cerf de prendre les devants et de dépister les chiens.

— Lors du dernier recensement de la France en 1842, la population du royaume était de 34 230 078 habitants. D'après les tables de naissances et de morts il naît chaque année un enfant par 33 individus des deux sexes et de tous âges. Et il meurt un individus par 39-7|10 individus.

Cette différence entre les morts et les naissances forme le chiffre indiquant l'augmentation annuelle de la population. On calcule que cette augmentation doit être à peu près, tous les ans, de 162 465 âmes, chiffre égal au 197e de la population totale.

Enfin, tous les deux siècles à peu près la population doit doubler, à moins de guerre ou de grandes maladies.

— Le 30 décembre dernier, un vol audacieux, que des motifs de prudence ont fait taire jusqu'ici, a été commis avec effraction au n° 31 de la rue des Saints-Pères, dans un logement garni, occupé par M. Léon Riboud, étudiant en droit.

Du peu que l'on sait encore il résulte que les voleurs, au nombre probable de quatre, se sont introduits dans la maison entre cinq et six heures du soir ; et que, s'étant à l'avance distribué les rôles, deux d'entre eux forçaient une solide porte en chêne, pendant qu'un autre faisait le guet au bas de l'escalier, et qu'un quatrième jeune homme de mise distinguée, veillait aux étages supérieurs, sonnant aux portes pour demander de fausses adresses et occuper les locataires sous différents prétextes, assurant ainsi à ses complices le temps nécessaire à leur audacieux coup de main. Secrétaire et armoire ont été forcés ; 400 fr. en argent, plus une valeur approximative de 900 fr. en vêtements, linge et objets divers, ont disparu ; enfin les malfaiteurs, avec un discernement habituel aux voleurs de profession, ont su, au milieu d'objets indifférents, choisir et prendre à M. R.... son passe-port, ses cartes de visite, des lettres et un trousseau de petites clefs. Un déménagement si expéditif se fût sans doute étendu sur tout ce que contenait l'appartement, même sur les meubles, si l'éveil n'eût été donné par le libraire qui occupe le rez-de-chaussée de la maison. En s'enfuyant, les voleurs ont abandonné dans la chambre à coucher une petite cassette et deux paquets remplis de linge qu'ils allaient emporter, ainsi qu'une forte pince en fer, dite *monseigneur*.

L'audace d'un vol si habilement exécuté, l'instrument de l'effraction, tout révèle des voleurs de profession, des malfaiteurs d'une espèce si dangereuse, qu'au nom de la sécurité publique nous nous croyons le droit de dire à la police qu'on doit compter sur ses actives recherches, pour que de pareils méfaits ne restent pas dans l'impunité.

— Le *Précurseur de l'Ouest* rapporte un remarquable incident de la lutte engagée entre le conseil municipal d'Angers et le maire, M. Augustin Giraud.

On sait que dans le budget de la ville, réglé d'office par le ministre de l'intérieur, les fonds affectés aux établissements de charité n'ont pu trouver place parce qu'ils appartiennent à la catégorie des dépenses que la loi déclare facultatives. Le maire s'est empressé, en conséquence, de faire annoncer à la supérieure des sœurs de Saint-Charles, qu'elle ne recevrait plus les secours qui lui étaient annuellement accordés par le bureau de bienfaisance.

Ainsi le service de l'un des hospices d'Angers allait être suspendu, abandonné peut-être, quand un membre de la majorité dans le conseil municipal, M. Larivière, a eu la généreuse pensée d'y pourvoir sur sa fortune personnelle. Voici la lettre par laquelle il a mis à la disposition de la supérieure tout l'argent que réclament les besoins de l'hospice :

« Angers, 1er janvier 1845.

» Mme la supérieure,

» Dès hier soir, à 5 heures, j'ai appris que vous étiez menacée de ne plus recevoir les fonds du bureau de bienfaisance, si charitablement employés par vous, et par la même de ne plus pouvoir faire autant de bien à la classe malheureuse. J'ai dû, en suivant l'inspiration toute naturelle de mon cœur, me rendre de suite près de vous. Je ne pouvais, je vous l'avoue, croire à une détermination aussi déplorable de la part de l'administration municipale, et quand vous m'avez confirmé vos craintes en me racontant la visite que vous avait faite un des adjoints de M. Giraud pour vous dire que les secours ordinaires vous seraient probablement refusés à partir du 1er janvier, à cause du conflit municipal, j'ai dû sans hésiter vous dire que personnellement j'assurerais le service de l'hospice de la Petite-Pension, et que vous pouviez y compter.

» Ma parole vaut un écrit, madame, mais je suis bien aise, pour vôtre plus grande satisfaction, de vous confirmer par écrit ce que j'ai l'honneur de vous promettre verbalement.

» Vous pouvez donc, madame, envoyer chez moi chercher dès lundi la somme nécessaire pour continuer votre service de secours et de remèdes aux pauvres malades ; je ne veux pas que notre conflit municipal puisse un seul jour faire souffrir les pauvres.

» Agréez, etc.

LARIVIÈRE,

» conseiller municipal. »

— On écrit de Tarascon au *Journal des Bouches-du-Rhône* :

« Par suite des réparations faites au pont de Beaucaire après la catastrophe du 28 février dernier, l'administration des ponts et chaussées a exigé qu'il fût soumis à une demi-épreuve, c'est-à-dire à un chargement de 100 kilog. par mètre carré.

» Cette opération a commencé le samedi 28 décembre et a continué les jours suivants. Les quatre travées ont eu à supporter successivement 75 000 kilog.

» Les malheurs arrivés récemment à Lyon et ailleurs pendant une opération semblable, ont engagé l'administration du pont à adopter un mode particulier de chargement, aussi simple qu'à l'abri de tout danger. Voici en quoi il consiste :

» La charge à placer sur chaque travée est répartie sur un nombre suffisant de tombereaux. A chaque extrémité de la travée à éprouver, on établit un tour ordinaire solidement fixé, et l'on dispose par moitié et à la file l'un de l'autre les tombereaux liés ensemble. Une corde suffisamment longue est attachée au premier tombereau de chaque file et va aboutir au tour opposé. Deux hommes seulement se placent à la double manivelle, et à mesure que la corde s'enroule autour de l'arbre du tour, les tombereaux s'avancent lentement de chaque côté pendant douze heures, après quoi, un mouvement rétrograde que l'on obtient par une ma-

« Les dépêches sont arrivées à Paris, le [illegible] quatre heures de retard. Voici la cause de cette différence qu'il faut attribuer au chemin de fer belge. Le convoi de vitesse parti de Bruxelles à six heures et portant les dépêches, devait arriver à Valenciennes à neuf heures et demie. Il y est parvenu à une heure du matin par une cause singulière. Un convoi extraordinaire de marchandises parti de Mons devait croiser le convoi de vitesse à Jurbisse : mais le convoi de marchandises, trop chargé, ne put avancer jusque-là et s'arrêta dans le bois de Glin en faisant les signaux indiqués pour obtenir une locomotive de secours. Les gardes de la voie étaient bien tranquillement enfermes dans leurs guérites s'inquiétant peu des signaux qu'on agitait vainement dans les airs. Cependant le convoi soi-disant de vitesse était arrivé à Jurbisse en attendant imperturbablement le croisement qui ne se faisait pas et ne pouvait pas se faire ; enfin il y serait peut-être encore si un piéton n'était pas parti en suivant la voie ferrée pour aller à la recherche du convoi de marchandises qu'il trouva toujours en panne dans le bois de Glin ; il lui apprit que les voyageurs l'attendaient impatiemment depuis deux heures à Jurbise. Le convoi de marchandises se décida alors à rétrograder et revenir à Mons, point d'où il était parti. Le convoi de vitesse se mit ensuite en route tout doucement et arriva à Mons à onze heures et demie au lieu de huit heures et quart. Cet évènement indique assez la nécessité de faire la double voie le plus vite possible, et surtout d'obtenir des agents de surveillance nécessaires pour les excentriques et les signaux.

— Par ordre de M. le maréchal ministre de la guerre, le 24 janvier, à la mairie de la ville du Hâvre, M. l'intendant militaire Worms de Romilly procèdera publiquement à l'adjudication au rabais, par voie de soumissions cachetées, de l'entreprise des travaux à exécuter, pour l'érection des fortifications de ladite ville, du côté de la mer. Ces travaux sont d'une importance de 3 350 000 fr.

On sait que les travaux à exécuter du côté de terre ont été adjugés et sont commencés.

— Une lettre de Cholet, en date du 3 janvier, mande ce qui suit au *National de l'Ouest* :

« Il s'est commis hier, près de Vezin, un acte de férocité épouvantable. Un homme, que la misère et la faim conduisaient, est entré dans un champ de navets, et en arrachait quelques-uns pour sa subsistance et celle de sa pauvre famille ; il fut aperçu par un métayer qui s'emporta et appela deux de ses compagnons. Tous trois coururent sur le malheureux paysan, qui à la vérité était en faute, et, ne sachant quel tourment lui faire subir, ils eurent la barbarie de lui arracher la langue, et on croit qu'il en mourra. On emmène aujourd'hui ces trois féroces assaillants à Beaupreau, pour les mettre entre les mains de la justice. »

— On lit dans le *Globe* de Londres : « Sir Charles Metcalfe, gouverneur du Canada, est mourant. Il est inutile de tenir plus long-temps secrète cette nouvelle. Depuis plusieurs années sir Charles souffre d'une tumeur cancereuse à la figure. Il avait quitté la Jamaïque pour se faire opérer. Depuis son arrivée au Canada une seconde opération a eu lieu ; mais la maladie a fait des progrès : sir Charles a déjà perdu un œil ; il a lutté avec une grandeur d'âme extraordinaire contre la souffrance, persistant à remplir avec zèle ses hautes fonctions. Mais il est certain aujourd'hui qu'il ne vivra pas long-temps.

— Le *Sun* annonce que sir Robert Peel vient d'adresser la lettre suivante à miss Frances Brown, la célèbre poète aveugle de l'Ulster : « Whitehall, 24 décembre. Madame, il est une somme applicable à des dons de pensions annuelles de peu d'importance, que l'usage a mise à la disposition de la femme du premier ministre. Un solde de 20 l. st. par an reste disponible; lady Peel a entendu parler des heureux et honorables efforts que vous avez faits, pour adoucir par des travaux littéraires, le malheur dont vous avez été frappée; si le don de cette pension pouvait vous être agréable, lady Peel éprouverait une grande satisfaction à vous l'accorder. »

— On lit dans les journaux de Hambourg du 2 janvier :

« La lecture du testament de feu Salomon Heine avait attiré un grand nombre de curieux. Ce banquier, mort millionnaire, avait commencé les affaires avec 10 000 marcs (19 000 fr.) Non seulement les pauvres de Hambourg, mais aussi ceux d'Altona et d'Ottensen auront 10 500 marcs (19 950 fr.). 1 500 marcs (2 850 fr.) seront pour la société dite des enterrements du pauvre ; 6 000 marcs (11 400 fr.) pour l'association dite des avances et l'acquit des créances antérieures; 30 000 marcs (57 000 f.) pour l'hôpital construit à ses frais ; 1 000 marcs (19 000 fr.) pour l'hôpital général ; 3 000 marcs (5 700 fr.) pour l'institution des sourds et muets ; 4 000 marcs (7 600 fr.) pour les deux établissements en faveur des aveugles ; 4 000 m. (7 600 fr.) pour la maison de santé en faveur des femmes malades ; 3 000 fl. (5 700 fr.) pour un autre hospice ; 2 000 fl. (3 800 fr.) pour la caisse des pauvres dans les Pays-Bas ; 2 000 fl. (3 800 fr.) pour les maisons de santé des francs-maçons ; 1000 fl. (1 900 f.) pour les condamnés libérés ; 8 000 fl. (15 200 fr.) pour l'association du Temple israélite, en faveur des Israélites pauvres ; 56 000 fl. (106 400 f.) et 7 000 (13 300 fr.) pour d'autres établissements de bienfaisance ; 8 000 (15 200 fr.) pour la construction de l'église Saint-Pierre et Saint-Nicolas; 5 000 fl. (9 500 fr.) pour la construction d'une synagogue à élever dans le délai de cinq ans ; 5 000 fl. (9 500 fr.) pour la commune israélite de Hambourg et autant pour celle de Hanôvre.

» Toutes les dettes inscrites sur le livre particulier, qui ne dépassent pas 400 marcs (760 fr.) sont biffées, à la demande des débiteurs; huit communes reçoivent 96 000 marcs (182 400 fr.) et les domestiques plus de 20 000 marcs (38 000 fr.); les parents collatéraux 250 000 marcs (174 000 fr.) et 3 500 marcs (3 750 fr.) de pension.

Le célèbre poète Henri Heine, neveu du défunt, n'a pas hérité d'une somme considérable ; son oncle savait bien que s'il lui assignait dans son testament un legs considérable, les gouvernements allemands, et peut-être la diète germanique, y mettraient arrêt, pour punir le poète en fuite. »

— Une lettre de Nice du 31 décembre rend compte d'un incident dont cette ville a été le théâtre, et qui y a causé la plus vive sensation. Un grand bal a été donné à l'Hôtel-de-France par M. Boberts, banquier de Londres, en ce moment résidant à Nice. Au milieu de la fête, une querelle éclata entre un officier français et un officier de la garde impériale

[illegible] fesseurs et aimée de toutes ses compagnes, elle quitta le pensionnat pour rentrer de nouveau dans la maison de sa tante. Là elle voyait souvent son père qu'elle prit pour son oncle, car jusqu'alors la jolie demoiselle se croyait la fille de sa tante, à qui elle donnait le nom de mère. Un jour, il y eut une longue conversation entre le prétendu oncle et sa fille qui se plaignit des mauvais traitements de sa mère; celui-ci, les yeux remplis de larmes, lui dit : « Ah! si tu savais! » Ces paroles, qui furent entendues de la tante, la décidèrent à renvoyer définitivement sa nièce et sous prétexte qu'elle s'était fait faire la cour au théâtre par un officier, elle l'exila dans une petite ville non loin de Stuttgard. Ayant été demandée en mariage, la jeune fille s'adressa à sa prétendue mère, mais celle-ci déclara au jeune prétendant que celle qu'il demandait en mariage n'était qu'une enfant trouvée sous la haie et à qui elle retirait sa protection à cause de sa mauvaise conduite. Cette réponse fut transmise à la malheureuse Mayer avec l'invitation de chercher une place de domestique. Sa tante lui envoya en même temps un extrait de naissance sur lequel cette malheureuse créature est désignée sous le nom de Nanette Mayer, née le 4 avril 1804, d'un père inconnu et de la fille d'un danseur de Francfort.

Cette dernière désignation était fausse, puisque la mère de Nanette est, comme on l'a su depuis, une dame de Stuttgard qui, plus tard, a épousé un baron. La pauvre fille se procura donc une place de femme de chambre à Ulm ; mais n'étant pas habituée à de grossiers travaux, elle résolut de revenir à Stuttgard se jeter dans les bras de son père. Par malheur, le jour même où elle arrivait, celui-ci vint à mourir. Nanette s'engagea donc de nouveau comme femme de chambre chez une famille noble de Munich, où on lui fit encore plusieurs propositions de mariage, mais elles échouèrent toutes contre la méchanceté de sa tante qui ne cessait de la calomnier et de parler de sa liaison scandaleuse avec l'officier mentionné plus haut. Enfin, instruite de sa véritable position, Mlle Mayer revint de nouveau à Stuttgard chercher sa véritable mère, qui lui promit protection, mais à condition de ne pas se faire reconnaître et qui ne voulut pas la conserver près d'elle. Nanette retourna alors chez la veuve de son premier bienfaiteur, le pasteur. Cette dame fit faire, en faveur de Mlle Mayer, un article dans les journaux, à la suite duquel le fils légitime de sa véritable mère allait se charger d'elle, lorsqu'il en fut empêché par sa mère qui le menaça de sa malédiction. Etant entrée de rechef dans une maison noble comme femme de chambre, Nanette y gagna l'amitié et l'affection de sa maîtresse, qui lui légua 1 000 francs. Mlle Mayer avait déjà trente-cinq ans, lorsque le fils légitime de sa mère songea à la marier avec le nommé Rudhardt, pour lui donner un nom.

Ce mariage de simple convenance parut d'abord faire le bonheur du couple, mais bientôt les affaires de Rudhardt prirent une mauvaise tournure; son état maladif l'empêchait de travailler et de s'occuper de sa femme, il ne pensait du reste qu'à réaliser le *mouvement perpétuel*; enfin la malheureuse Mayer, qui avait passé par tant d'épreuves, conçut l'idée criminelle de se débarrasser de son mari, et lui donna trois doses d'arsenic de 22 grammes chacune, dans l'espace de quatorze jours. L'accusée a avoué son crime avec une indifférence complète. Pendant sa détention elle est accouchée d'un enfant, que l'opinion publique attribue à un lord avec lequel, dit-on, elle avait eu déjà des relations avant son mariage. Malgré ses quarante ans, on voit encore sur sa figure les traces d'une grande beauté. Elle a constamment fermé les yeux pendant les débats et paraît attendre son sort avec résolution.

Nous sommes loin, c'est ainsi que finit l'*Observateur*, de prendre la défense de cette malheureuse qui mérite son sort en tant que criminelle; mais ce procès jette une nouvelle lumière sur l'abîme de nos sociétés civilisées. La première cause de cet homicide n'est pas dans le mariage de la fille Mayer avec Rudhardt, elle remonte plus haut, là où la justice n'a point de prise. — Quand la tête de la criminelle sera tombée, on dira que justice est faite; parce que nos législateurs ne s'attachent qu'aux effets et perdent de vue les causes. Or, dans une société bien organisée, non seulement le crime sera puni, mais on cherchera à le prévenir, car, on le voit bien, les hommes sont solidaires les uns des autres, tant pour les crimes que pour les bonnes actions. Le procès de Mme Rudhardt en est une nouvelle preuve.

VARIÉTÉS.

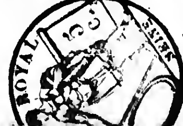
ENFANTINES.

POÉSIES A MA FILLE,

Par Mme A. Ségalas.

On dit que la poésie meurt parmi nous, et que l'art abdique partout devant l'omnipotence de l'industrie victorieuse. Nous ne pouvons croire à ces sinistres présages. L'industrie, c'est l'activité humaine dérobant aux dieux le feu céleste qui doit féconder la terre, affranchissant l'humanité de la dure et séculaire oppression de la misère, comment son règne serait-il pour l'art une ère de décadence et de ruine? L'art lui-même, c'est encore l'activité humaine ravissant à la nature l'idéale et typique beauté des choses, conviant l'humanité au spectacle des grandes harmonies de la création ; quelles alarmes pourrait-il concevoir de l'avènement d'une puissance nouvelle, mais amie, qui vient, comme lui, apporter au monde la bonne nouvelle du salut et du bonheur? Que les prophètes de malheur répètent donc tant qu'il leur plaira leurs lugubres vaticinations, la poésie ne peut pas plus mourir que l'art, dont elle est une des formes les plus sublimes, et l'art n'est pas moins impérissable que la vérité, dont il exprime éternellement les éternelles et vivantes splendeurs.

Cependant, si la poésie ne meurt pas et ne peut pas mourir, il faut néanmoins reconnaître qu'elle subit parfois des transformations bien profondes et bien capables de tromper l'œil de l'observateur inattentif ou superficiel. Quand il s'est accompli quelque grande modification dans la situation des esprits, il s'opère rapidement dans l'état des mœurs une modification analogue, et l'on voit bientôt la même révolution qui a emporté ce qu'il y avait de conventionnel dans les idées, ce qu'il y avait de conventionnel dans les mœurs, emporter également ce qu'il y a de conventionnel dans la littérature, dernière et mobile expression des idées et des mœurs. Alors, de même que les vieux symboles, de même que les vieilles institutions sociales, les vieilles formes littéraires, usées par le temps, s'écroulent au souffle de l'esprit nouveau, et l'art, dégagé de son alliage impur, rayonne d'un éclat désormais



[illegible] le courant révolutionnaire qui passe en ce moment dans la république des lettres.

Ces tendances nouvelles des esprits, ces agitations, cette anarchie même au sein de l'art, sont-elles un symptôme de décomposition, un signe précurseur d'une mort prochaine? Non. Nos pères n'avaient pas compris que l'art est *la manifestation du beau* ; que le *beau* est *la splendeur du vrai*, suivant la magnifique définition de Platon, et que le *vrai* étant infini dans ses manifestations, dans ses splendeurs, il était impossible d'emprisonner l'art dans une forme unique, inflexible. Que chaque peuple ayant sa notion particulière du *vrai* et du *beau*, ce qui constitue son génie propre, il était impossible que chaque peuple n'eût pas son expression, sa forme, sa littérature nationale indépendante. Que l'humanité se rapprochant de jour en jour de l'idéal et de l'absolu, contemplant de jour en jour le *vrai* et le *beau* d'un œil plus ferme, il était impossible que les formes nécessairement multiples, nécessairement variées de l'art ne s'élargissent pas dans une proportion correspondante aux progrès de l'esprit humain, et que l'immobilité en esthétique comme en toute chose, c'était la cessation de la vie, c'était la mort. C'est parce que nos pères, méconnaissant ces vérités élémentaires, n'ont fait de la poésie qu'une bergère insipide, une froide coquette de boudoir, une reine compassée de théâtre, que les peuples se sont détachés de cette poésie artificielle et menteuse ; et c'est aussi parce que des novateurs contemporains, pleins d'audace et de génie, secouant avec colère le joug oppresseur du passé, exprimant avec une sauvage énergie les sauvages folies de notre régime civilisé, ont quelquefois exagéré les couleurs de leur vigoureux pinceau, que des esprits inquiets ou mécontents ont poussé un cri de détresse, et ont désespéré de la poésie et de l'art. Mais que la poésie réelle, la poésie de l'âme, la poésie de la nature, la poésie de Dieu, la poésie de la vérité enfin, que cette poésie simple et vraie éclate parmi nous, et vous verrez à l'instant reparaître le goût, l'admiration, l'enthousiasme. Que Byron jette au ciel son blasphème, à la terre sa moquerie, vous sentez qu'il a saisi le côté sceptique des choses, son œuvre est belle, il est poète,

J'aime de tes concerts la sauvage harmonie.

Que Lamartine redise ce sourd et monotone gémissement de toute créature vivante qu'avait entendu le grand poète chrétien saint Paul, que répétait Pascal dans les mâles accents d'un génie malade et tourmenté, vous sentez qu'il a aussi touché une des fibres de l'âme humaine, que Prométhée toujours cloué sur son rocher emplit toujours de sa voix lamentable les vallons et les montagnes, *omnis creatura ingemiscit* : c'est encore là une œuvre vraiment poétique, et vous applaudissez aux mélancoliques rêveries du poète. Que Béranger recueille à son tour les larmes et les gloires de la patrie, qu'il les condense dans ses strophes harmonieuses et substantielles, qu'il console ensuite nos armes opprimées mais non vaincues, par des chants plus purs et plus doux que tous ceux que l'antiquité a jamais fait entendre, vous reconnaissez toujours le poète, vous battez des mains avec la France entière, et vous vous écriez que son œuvre vivra aussi long-temps que notre langue, aussi long-temps que l'art lui-même. Répétons-le donc, si la poésie n'est pas plus tout entière dans les tranquilles inspirations du passé que dans les œuvres énergiques, souvent exagérées, du présent, elle n'en est pas moins vivante : elle se transforme, mais ne meurt pas. Lorsque l'hiver a jeté sur la nature engourdie son pâle suaire de frimas, ou bien lorsque l'ouragan déchaîné par la tempête déracine les forêts et les monts sous le ciel brûlant des tropiques, les insensés disent que la nature mourante va retomber dans les abîmes glacés du chaos ; mais l'astre étincelant du jour reparaît bientôt au haut des cieux, il chasse de son regard de feu des frimas et les tempêtes, et la nature ranimée par la douce et vivifiante chaleur de ses rayons, tressaille encore de fécondité, de bonheur et de vie.

Ces réflexions nous sont inspirées par un volume de poésies nouvelles que vient de publier Mme A. Ségalas, et qui, pour être dédié à l'enfance, n'en contient pas moins des beautés poétiques de premier ordre. A nos yeux, Mme A. Ségalas marche au premier rang des femmes poètes de notre époque : mieux que personne elle comprend la transformation nécessaire qu'a subie la poésie moderne. Elle sait que l'on n'est plus poète aujourd'hui, et que l'on n'a jamais été réellement poète, pour habiller une idée vulgaire, un sentiment banal d'une phrase plus ou moins chatoyante, plus ou moins pompeuse. Elle dédaigne tous ces vieux procédés poétiques toutes ces bucoliques sentimentales, toutes ces galanteries surannées qui faisaient pâmer d'aise nos nourrices et nos grand'mères. L'absurde maxime de l'art pour l'art ne la tente pas ; elle sait qu'un poète qui ne chanterait que pour chanter, comme un orateur qui ne parlerait que pour parler, serait un insupportable bavard. Elle prend l'art pour ce qu'il est, c'est-à-dire pour l'auxiliaire de la vérité, et faire de l'art pour elle, c'est mettre une belle intelligence, une brillante imagination au service de la justice, de la raison, de la morale, de la religion, de l'humanité ; faire de la poésie, c'est ranimer dans les âmes l'amour et le respect pour ce qui est noble et saint, pour la patrie, pour la foi, pour le malheur, pour la vieillesse, pour l'enfance, et cela par des accents pleins d'une chaste et pieuse harmonie, par l'exaltation des généreuses passions de l'âme humaine, par des tableaux saisissants de verve et de vérité. Voilà comme Mme A. Ségalas entend la poésie ; être poète, c'est ramener ses semblables à la vérité par l'enthousiasme et par le cœur, comme les moralistes s'efforcent de les y ramener par la dialectique et la raison.

Ce que nous nous plaisons à louer dans l'ouvrage de Mme A. Ségalas, ce n'est pas seulement la moralité de l'œuvre, la généreuse tendance des sentiments qu'elle s'efforce d'inspirer à son *peuple nain*, à *ses chers ignorants*. C'est là, suivant nous, la condition première et nécessaire de toute poésie véritable ; mais ce qui n'est pas

Ces vers [illegible] d'expression. Quand elle touche des [illegible] sait aussi trouver des accents pleins de [illegible] *Prière des Enfants*, contient des [illegible] énergie. Certes, on a tout dit sur les rois. [illegible] mot toutes les félicités royales ; il [illegible] *de chair et de sang*. Lamennais a [illegible] phrase tout ce qu'on pouvait dire du [illegible] royal. Il a vu les *vieillards agenouillés devant le berceau* [illegible] *et ils lui disaient : Seigneur ! Seigneur !* Mme A. Ségalas nous [illegible] un tableau moins terrible, mais plus touchant des [illegible] de notre temps, quand elle place cette prière dans la bouche des enfants des rois :

.... Dieu des enfants et des rois, sauvez-nous !
Sur le peuple orageux nos berceaux voguent tous ;
Ils sont abandonnés sur les flots en courroux
Comme le berceau de Moïse.

Nous venons confiants, dans ce monde nouveau ;
Mais on nous a conté que le peuple indocile
S'arrête quelquefois, puis bondit par la ville,
Et marche vers la pourpre ainsi que le taureau.

Et nos pères souvent sont rêveurs sur leur trône ;
Même sous nos baisers leur front est soucieux :
Puisque le peuple aimant fait seul les rois joyeux,
Donnez-leur son amour ; c'est le plus radieux
Des diamants de la couronne.

Assurément cela est beau, et cela est beau parce que cela est profondément vrai et profondément senti. Nous terminerons ces citations par une dernière ; elle achèvera de faire comprendre la tendance et la portée de l'œuvre du poète. Mme A. Ségalas parle à sa fille ; elle l'initie aux mystères des souffrances populaires.

Ta vie est belle, à toi : Dieu te fit pour fleurir,
O ma rose nouvelle ;
Cours, bondis, les enfants semblent faits pour courir,
Ma petite gazelle ;
Allons, que dans tes yeux de flamme et de velours
Tout soit joie et délire ;
Souris, car les enfants sont comme les beaux jours,
Et sont faits pour sourire.

Mais vois là, près de toi, ces petits indigents ;
La faim ternit leurs charmes.
Ils sont comme les jours de pluie et d'ouragans
Et sont faits pour les larmes.
A leurs tristes berceaux on entend sangloter,
Tout est bonheur aux vôtres.
La même heure en sonnant pour vous semble chanter,
Semble gémir pour d'autres.

Voilà, encore une fois, comment Mme A. Ségalas entend la poésie. Elle veut plaire, mais pour être utile. Ainsi comprise, la poésie n'est plus un but, mais un moyen, le plus sublime de tous ; ce n'est plus un jeu frivole d'imagination, mais un sacerdoce, un apostolat véritable. Heureux les poètes qui entendent ainsi leur mission sacrée ! En cherchant le bonheur de leurs semblables, ils trouvent encore la renommée et la gloire. Cette noble récompense du talent généreux et dévoué, Mme A. Ségalas l'a déjà obtenue.

BLOT LEQUESNE,
Avocat.

Les lois naturelles du travail.

Divers publicistes ont avancé récemment que le travail avait des lois naturelles, et que l'organiser serait le soumettre à des conditions artificielles.

Cette argumentation est fausse, parce qu'elle méconnait les facultés intellectuelles de l'homme.

Tout ce qui est naturel aux animaux est instinctuel chez eux, mais il n'en est pas ainsi pour l'homme qui, le plus souvent, n'arrive que par l'étude à connaître ce qui est conforme à sa nature.

Le travail a ses conditions naturelles, cela est certain ; mais, tandis que les animaux travailleurs adoptent spontanément les lois qui leur sont providentiellement destinées, l'homme doit découvrir celles qui conviennent à sa nature : organiser le travail sera l'établir suivant ces lois.

L'objection serait fondée si l'on proposait de modifier dans les ruches l'ordre de travail que suivent les abeilles ; appliquée aux hommes, elle n'a aucune valeur.

Pour prouver que le travail suit maintenant ses lois naturelles, il faudrait démontrer qu'il utilise et qu'il développe les facultés de l'ouvrier ; qu'il ne provoque pas chez lui des infirmités hâtives, et qu'il assure son bien-être.

Les personnes imbues des idées matérialistes veulent toujours appliquer à l'homme ce qui convient aux animaux. Cette manière de raisonner est fausse comme la doctrine dont elle procède. L'homme a une âme libre et intelligente qui l'élève à une distance infinie au dessus des autres êtres de la création. A quoi lui servirait cette puissance de comprendre et de découvrir, s'il était conduit à chaque pas par un instinct révélateur des lois de sa nature ?

On eût pu combattre par le même abus de mots toutes nos institutions, bonnes ou mauvaises, les caisses d'épargne, les monts-de-piété, les chemins de fer, etc., et dire que l'épargne, le prêt sur gage et la locomotion ont leurs conditions naturelles, qu'il ne faut pas troubler. Cette proposition ne s'élève pas à la hauteur d'un sophisme.

La seule chose sérieuse est la déclaration que le travail a des lois naturelles : il résulte de là qu'il est possible de l'organiser. C'est une preuve ajoutée à tant d'autres, que l'organisation du travail n'est pas une vaine formule, comme le répètent bien des gens qui n'ont jamais porté à l'étude de cette question l'attention qu'elle mérite.

(*Le Breton*, de Nantes.)

[illegible] beurres, œufs et fromages, [illegible] janvier. — Beurre (le kil.) [illegible] — En mottes Gournay [illegible]

[illegible] marchand [illegible]
M. [illegible] ; épicier [illegible]

[illegible]

Calme plat dans les [illegible] comme au 3 0/0.

Dans les chemins de fer, on peut citer une [illegible] gues de Versailles, et beaucoup de [illegible] est resté stationnaire ; il y a baisse de 2 fr. 50 sur St-Germain et Rouen, [illegible] 5 fr. sur Orléans, Hâvre et Marseille.

La hausse continue sur les actions de la Banque de France ; [illegible] jourd'hui de 15 fr. de plus.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait [illegible]

Comptoir Ganneron, 1045. — Canal de Bourgogne, [illegible] — Jouiss. de Bourgogne, 101 25, 102 50. — Zinc Vieille-Montagne, [illegible] — Forges de l'Aveyron, 3775. — Lin Maberly, 575, 580. — Lots d'Autriche, [illegible] — Banque belge, 635, jouiss. de janvier. — Rente id. 1842, [illegible] — Id. 4 1/2, 103. — Id. 2 1/2, 62 20. — Espagne 3 0/0, 37 1/2. — Id. passive, [illegible]

Chemins de fer non constitués : Bordeaux, 642. — Vierzon, [illegible] — Boulogne, 570.

A terme, fin courant : Emprunt 3 0/0, 86 55.

5 0/0 compt.	1er c. 121 20	P. H. 121 30	P. B. 121 20	dr c. [illegible]	hier 121 [illegible]
— fin cour.	121 30	121 40	121 25	[illegible]	121 35
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 compt.	85 20	85 30	85 20	[illegible]	85 [illegible]
— fin cour.	85 35	85 40	85 25	[illegible]	85 [illegible]
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFes S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFFes le C. pr.
1. 1/2 0/0.	113 »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	104 1/4	104 1/2	H. » 1/4
4 0/0....	108 »	» »	» »	— Portugais.	» »1/»	» »	»
O. de la V.	1440 »	» »	» »	Esp. D. active	37 1/2	» »1/»	»
B. de Fr.	3275 »	3290 »	» »	5 0/0 Naples.	100 »	» »	H. » 20
				— Romain..	104 1/2	104 7/8	H. » 3/8
C. G. 1000	1095 »	» »	» »	Obl. Piémont.	» »	» »	»
C. hyp...	865 »	867 50	» »	Emp. d'Haïti.	400 »	» »	»
4 Can....	1275 »	» »	» »	Banq. belge.	» »	» »	»

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Diff.	Cours	Diff.
St-Germ.	1010 »	» »	» »	F. c. 1010, 1015.	B. 2 50
V. R. Dr.	402 50	502 50	H. 17 50	— 485, 501 25.	H. 17 50
— R. G.	378 75	383 75	H. 5 »	— 380, 390, 385.	H. 5
Orléans.	1131 25	» »	» »	— 1132 50, 1130.	B. 5
Strasb...	301 75	302 50	» »	— 301 25, 302 50.	»
Rouen..	1043 75	1042 50	» »	— 1042 50, 1043 75.	B. 2 50
Havre...	825 »	» »	H. 1 25	— 822 50, 820.	B. 5
Marseill.	935 »	933 75	B. 5 »	— 937 50, 910, 930.	B. 5
Montpel	» »	» »	» »	—	»

LONDRES, 6 JANV.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Consol..... 100 1/4 3/8.	Av.... 85 40	F. c. 85 60 d. 50.
Esp. act... 27 7/8 5/8.	Ap..... 85 35	F. c. 121 60 70 d. 50.
Portug..... 59 1/2.		F. p. 122 50 d. 50.
Mexic...... 34 1/2.	Rep. fin c. F. pr.	Vers. g. 395 20 40 d. 50.
Brésil...... » »/».	3 0/0, 10	Orl., d. 1157 50 d. 10.
5 0/0 Holl. » »/».	5 0/0, 10 37 1/2	Rouen, 1052 50, 1055 d. 10.
2 1/2 do. 63 3/4.		Mars., 960, 955 d. 10.
Rouen, ... 40 1/2.	Bons du trésor.	Strasb., 307 50 308 75 d. 10.
Orléans... 43 3/4.	3 1/8	

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 81,00 à 81,50 ; courant du mois, 83,00 à 82,50 ; 4 premiers mois 1845, 83,00 à 82,50 ; 4 mois d'été, 85,00 ; 4 derniers mois, 87,00 à 00,00.

LILLE — Colza, 75,00 à 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 85,00 à 00,00 ; courant du mois, 82,00 à 00,00 ; février en décembre, 80,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 90 fr. les 100 kil.

SUIFS de place, 53 fr. à 53 fr. 50 les 50 kil., bonne tenue. — De Russie, disponibles et à livrer, 55 fr. sans affaires.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 9 janvier.

7 h. »/» OPÉRA. —
7 h. 1/4 THÉATRE-FRANCAIS. — Femme de 40 ans.
7 h. »/» ITALIENS. — Linda.
7 h. 0/0 OPERA-COMIQUE. — Maçon. Janot et Colin.
7 h. »/» ODÉON. — Prem. de la Chute d'un Ministre.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Paris. Péché. La Dame. La Veille.
6 h. »/» VARIÉTÉS. — Lafleur. English. Enfants de troupe.
6 h. »/» GYMNASE. — Iwan. Rébecca. Cérigny. Tirelire.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Etourneau. Roman. Averse. Singe.
6 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Dame de St-Tropez.
6 h. »/» AMBIGU. — Un Conte de Fées.
6 h. »/» GAITÉ. — Mannequin du Prince. Sept Châteaux.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Soldat de Brienne. Corde de pendu.
6 h. »/» COMTE. — Marin. Pierrot. Artiste. 3 Frères.
6 h. »/» FOLIES. — Le Gamin. Malbrough. Premières Armes.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

[illegible] du différend de [illegible] et de la conduite [illegible] en Afrique, M. Guizot a toujours eu à défendre la [illegible] les procédés du gouvernement anglais et [illegible] des griefs de nos nationaux, ex- [illegible] Le second est sorti de l'épreuve [illegible] dans l'esprit de nos voisins.

Des deux [illegible] qu'avait M. Guizot en dehors des chambres, en voilà un qui lui fait défaut, ou dont il ne peut plus du moins se prévaloir à l'encontre de ses compétiteurs. L'opinion, en Angleterre, se montre [illegible] préparée à voir, sans en prendre aucunement alarme, le cabinet du 29 octobre céder la place à une autre combinaison ministérielle. Les noms de MM. Molé, Dufaure et Billault ne semblent point à nos voisins une menace pour l'accord des deux peuples et pour la paix du monde, malgré l'opinion connue de ces trois hommes politiques sur les traités relatifs au droit de visite.

L'autre appui de M. Guizot, la faveur du château, semble aussi l'abandonner, en dépit des articles récents du *Journal des Débats*. Personne n'attache au mot adressé par le roi à M. Debelleyme, à propos de son à voix de majorité, une signification qui puisse contrebalancer celle des démarches actives faites contre cette élection par des personnes qui reflètent habituellement la pensée intime de la cour. Ce qu'il est impossible au ministère lui-même et à ses amis les plus chauds de se dissimuler, c'est qu'on ne veut pas, c'est qu'on ne peut pas le garder pour faire les élections. Si donc le cabinet ne succombe pas dans la discussion de l'adresse, chacun

« La haine que M. Thiers et son parti ont cherché à exciter contre l'Angleterre, a disparu, et aujourd'hui tous rougissent de s'être laissé entraîner. Le prétexte mis en avant par les négriers de Nantes, que l'Angleterre se servait du droit de visite pour anéantir le commerce de la France, a reçu une réponse décisive par l'empressement du gouvernement britannique à consentir à tout arrangement qui concilierait la suppression de la traite avec les intérêts et les sentiments du peuple français, en laissant à la France [illegible] de déterminer la nature de cet arrangement. Le traité [illegible] ne prouve-t-il pas d'une manière plus évidente encore [illegible] et sincère, que l'Angleterre ne veut fermer le [illegible] ni d'aucun autre pays? Elle n'aurait aucun intérêt [illegible] est tout différent, et si elle veut mettre un conti- [illegible], quoi de plus glorieux pour elle que le patronage [illegible] du monde civilisé. Sa position commerciale est [illegible] telle qu'il serait odieux de sa part d'être jalouse. »

(*Standard.*)

« La confusion de la majorité ministérielle lors du premier vote préliminaire de la chambre française, et son assurance lors du deuxième vote, sont des exemples frappants de la justesse des remarques que nous avons faites la dernière fois que nous nous sommes exprimés à ce sujet. Elles ont prouvé plus que jamais la toute-puissance d'un parti qui s'intitule Amis du Roi, et l'usage du scrutin permet à ces courtisans complaisants du château de se débander contre un ministre avec autant de facilité et d'impunité que les muets d'un sérail turc. Mais en cette occasion, tels ne furent ni le but, ni l'intention du monarque. Il s'est contenté de faire peur à ses ministres, et l'effet de cette impulsion soudaine de l'esprit royal, a été si passager qu'on l'a attribué au hasard. Comme la plupart des hasards de cette espèce, qui adviennent entre rois et cabinets, il tend fort ostensiblement à fortifier le pouvoir personnel du monarque aux dépens de la dignité de ses conseillers et de leurs adhérents.

» Si nous devons croire les principaux organes de l'opposition française, ils ne le cèdent à personne aujourd'hui, pour leur zèle pacifique et respectueux envers l'alliance anglaise. Ils protestent qu'ils ne feront que combattre M. Guizot par un meilleur usage de ses propres armes, et ils s'engagent non seulement à faire ce qu'il a essayé, mais à perfectionner ce qu'il n'a pas effectué. Ces professions de foi ne doivent pas être trop prises au pied de la lettre; il ne faut pas non plus les repousser ou les décrier avec trop de mépris. La cause de la paix ne peut que gagner à un changement qui pousserait l'opposition, dans son propre intérêt, à prêcher la paix au lieu de la guerre, et nous croyons volontiers que tant en France qu'en Angleterre, le parti qui a le plus parlé de guerre était tout-à-fait insincère et ne se servait de ces grands mots que comme d'un moyen pour jeter de la boue au ministère.

» Notre but est d'être d'accord avec la France, sans dépendre de tel ou tel ministère. Dieu veuille que les relations pacifiques des deux pays ne dépendent pas d'une chose aussi précaire qu'un cabinet français! Il est très probable que M. Guizot secouant toute confiance excessive qu'aura su lui donner auparavant la découverte de la dernière intrigue, écrasera ses rivaux de la chambre et obtiendra sa majorité accoutumée; mais s'il tombe, cela n'empêchera pas la politique conservatrice et pacifique de continuer en France, et probablement avec une plus grande liberté d'action en faveur de ce pays. »

(*Times.*)

Par compensation, le général Préval et le vieux maréchal réservent d'office pour les hauts grades des armes savantes, des fauteuils à l'Académie.

Une pareille proposition tombant tout-à-coup au milieu de l'état de choses de 1845, nous paraît un amusement enfantin destiné à récréer un guerrier avancé en âge.

Quoi qu'il en soit, nous dirons que les officiers généraux du génie et de l'artillerie ont mérité qu'il se trouvât un général de cavalerie, et même un esprit très distingué, une intelligence incontestablement supérieure, pour plaider ce paradoxe, et un ministre de la guerre pour l'accueillir; oui ils l'ont mérité! Ils sont justement punis d'avoir, eux aussi, dans un esprit de corps étroit, bien moins pardonnable et vraiment misérable, secondé le gouvernement et le vieux ministre dans leurs plans de désorganisation de l'École polytechnique.

C'est l'artillerie et le génie, les comités supérieurs, bien entendu, la pléiade des officiers généraux inaptes à exercer le droit de commandement dans la nouvelle doctrine, qui poussent eux-mêmes à la destruction de cette grande École qui les a nourris, ce sont eux qui veulent revenir à l'ancien système des Écoles spéciales, et briser l'unité magnifique qui établit la fraternité et la grande communion polytechnique de tous les membres des corps savants de l'état civil et militaire.

Ce sont ces messieurs qui, sous prétexte que les parties civiles s'emparent des têtes de promotions, secondent toutes les mauvaises pensées du gouvernement envers cette admirable institution que l'on veut perdre! Le maréchal Soult a au moins le mérite d'être conséquent avec ses préférences. En détruisant l'École il sait bien qu'il diminuera le relief, la valeur et la gloire de tous les corps qui s'y recrutent aujourd'hui. Mais messieurs du comité de l'artillerie, du comité du génie et consorts, ne font-ils pas preuve, en le secondant, d'aussi peu de perspicacité que de cœur?

— Pour en revenir à la proposition du général Préval, que le maréchal avait déjà formulée, dit-on, en projet de loi ou d'ordonnance, il paraît que le roi aurait eu le bon esprit d'en accueillir l'idée comme elle le mérite. Nous ne savons pas si ce que l'on nous a raconté à cet égard est exact. Mais le duc de Montpensier s'est exprimé sur cette question avec tant de raison, de logique et de convenance, dans une lettre adressée au général Préval, que nous intéresserons sans doute nos lecteurs, en reproduisant la copie qui en est arrivée entre nos mains. Voici cette lettre :

A Monsieur le lieutenant-général Préval.

Mon cher général,

J'ai lu le Mémoire que vous avez bien voulu m'adresser sur le *droit au commandement*, avec l'attention que mérite une opinion telle que la vôtre sur une question aussi essentielle pour l'avenir de l'arme dans laquelle j'ai été appelé à servir.

Je vous remercie d'avoir pensé que je saurais assez me défendre contre les préventions de l'esprit de corps pour n'avoir que l'intérêt général en vue, dans le conflit des prétentions rivales qui ont donné lieu à votre écrit.

Je répondrai, mon cher général, à la bonne opinion que vo[us]

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS (1).

Première partie.

XXII. UN VIEIL AMI DU GENRE HUMAIN.

Maître Laurent s'était réservé toutes les mansardes sauf une seule. Ce fut vers elle que se dirigea Françoise. Elle arriva à une petite porte de sapin qui n'était point peinte, y frappa doucement; et sur la réponse : — Entrez, elle souleva le loquet et se glissa dans la mansarde.

Celle-ci placée à l'extrémité de la maison, sous la partie la plus basse du toit, méritait à peine ce nom, et celui de grenier lui eût, à tous égards, mieux convenu. Carrelée de briques dépareillées que le maître maçon avait voulu utiliser, et lambrissée seulement à hauteur d'appui, elle laissait voir à nu, partout ailleurs, la charpente et les tuiles, entre lesquelles glissait le vent du soir, comme le prouvaient les oscillations du quinquet accroché au dessous.

Ce dernier éclairait une large table couverte d'*états* chiffrés, dont la copie faisait vivre le maître de la mansarde et de plans et de papiers dont il s'occupait à ses instants de loisir.

Quand Françoise entra, monsieur Michel (c'était son nom) était courbé sur une grande carte qu'il semblait étudier.

Sa tête chauve au sommet, mais qui avait encore gardé, plus bas, une couronne de cheveux blancs, présentait un développement vaste et harmonieux. Ses traits, fortement accentués, avaient une noblesse austère et une sorte de grandeur dont on demeurait frappé malgré soi. Il était de taille moyenne, maigre et courbé; mais la vigueur de son organisation se révélait encore sous sa verte vieillesse; vêtu d'une pelisse de forme ancienne et garnie de fourrures maintenant râpées, mais qui avaient été précieuses, il se tenait les pieds et les jambes enveloppés dans un sac de peau de mouton, moyen de chauffage aussi économique que nécessaire, car la mansarde n'avait ni poêle ni foyer. Tout son ameublement consistait en un lit de sangle, à moitié caché par une vieille tapisserie fixée au toit, en une chaise de paille, une petite armoire peinte et quelques rayons de sapin chargés de liasses de papiers.

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844, au 9 janvier 1845.

La table et le fauteuil qui servaient au travail du vieillard formaient seuls contraste avec ce mobilier indigent. Tous deux étaient en ébène massif, précieusement travaillé, et appartenant, par la forme, au siècle de Louis XIII. Le dos du fauteuil, droit et élevé, se terminait par un chiffre découpé à jour, et surmonté d'une couronne de duc, tandis que le bureau, incrusté de filets d'ivoire souvent brisés ou interrompus, était orné, sur le devant, d'un petit écusson émaillé, qui avait résisté à toutes les injures du temps.

Au bruit que fit la jeune femme en entrant, le vieillard se détourna, et un sourire éclaira son visage austère.

— Ah! c'est ma jolie ménagère, dit-il.

— Je suis peut-être en retard, fit observer Françoise, en posant ce qu'elle apportait sur un petit guéridon qu'elle approcha du bureau; mais j'étais sortie... puis il a fallu m'habiller...

M. Michel la regarda.

— Eh! je n'y prenais pas garde, dit-il, voilà en effet une toilette dont monsieur Charles devra être satisfait...

— Il m'a écrit qu'il allait venir, reprit joyeusement Françoise, en regardant vers la porte et en prêtant l'oreille.

— Alors je ne veux pas vous retenir, chère enfant, dit M. Michel, qui tourna son fauteuil vers le guéridon, il faut descendre tout de suite.

— Non, non, reprit la jeune fille, chez qui la bonté combattait l'impatience, d'ici je puis écouter si l'on frappe à ma porte, et, en attendant, je vous tiendrai compagnie comme d'habitude... Vous m'avez répété, bien des fois, que vous mangiez de meilleur appétit quand vous n'étiez point seul...

— Bonne fille! murmura M. Michel, comme s'il se parlait à lui-même; ah! quel malheur qu'elle ne soit pas née un siècle plus tard!

— Pourquoi cela, monsieur Michel? demanda Françoise, en souriant.

— Pour bien des choses, mon enfant, reprit le vieillard; avant un siècle il se sera accompli dans le monde, s'il plaît à Dieu et au bon sens des hommes, de grands changements!

— Qu'est-ce que cela pourrait me faire à moi, pauvre fille? demanda la fleuriste.

— D'abord il n'y aura plus alors, j'espère, de pauvres filles, reprit M. Michel, si ce n'est celles à qui la nature aura refusé la santé, la bonne humeur et la beauté... Encore tâchera-t-on de les dédommager par tout ce qui peut se donner; mais les créatures douées comme vous, de ce qui fait la richesse et la joie des hommes seront les reines du monde!

— Ah! grand Dieu! je ne voudrais pas être reine, interrompit Françoise, il y a trop de chagrins et d'ennuis....

— La royauté dont je parle n'aura rien de commun avec celle que nous connaissons, chère enfant, reprit le vieillard; ce sera une supériorité spontanée, libre, reconnue et à laquelle pourra prétendre quiconque servira le genre humain. Elle ressemble à la royauté du cheval parmi les animaux domestiques, ou de la rose parmi les fleurs; loin de la contester comme un privilège oppressif, on en jouira comme d'un don concédé au profit de tous.

— A la bonne heure, dit Françoise, qui dans cette explication n'avait compris qu'une seule chose, l'espérance en un avenir où tout le monde serait heureux; à la bonne heure, monsieur Michel, mais ce n'est point pour moi qu'il faudrait souhaiter une vie moins triste; je suis jeune, j'ai du travail, et tant que Charles m'aimera, je n'aurai rien à demander, mais il y en a d'autres qui sont vieux, dans la peine, et tout seuls! C'est envers ceux-là que le monde n'est pas juste. Ah! vous parliez tout-à-l'heure de royauté; eh bien! oui, je voudrais être reine, seulement un jour, pour faire du bien aux honnêtes gens qui souffrent sans le mériter.

Le vieillard, qui avait commencé à manger, s'arrêta et regarda la grisette.

— C'est à moi que vous pensez, Françoise? demanda-t-il doucement.

— Faites excuse, monsieur, répondit celle-ci un peu confuse, je n'ai point voulu vous offenser.

— M'offenser, pauvre enfant! en êtes-vous capable? La pitié ne blesse que les orgueilleux; pour les autres, c'est la meilleure consolation. Si vous désirez être reine, ce serait surtout, je parie, pour enrichir votre vieux voisin!

— Eh bien! oui, s'écria la grisette; puisque je puis le dire sans vous fâcher; oui, je voudrais pouvoir vous donner tout ce qui vous manque... parce que ça me fend le cœur de penser que vous demeurez ici... dans une mansarde où le vent entre de tous côtés... Ah! si seulement vous m'aviez laissé acheter ce poêle que les gens du second proposaient d'échanger.

— Et pour lequel vous vouliez donner votre commode?

— Je n'en ai pas besoin; vrai, mon bon monsieur Michel, le secrétaire me suffit... Mais vous avez refusé si sérieusement... que je n'ai pas osé vous en reparler... et maintenant l'occasion est manquée!... peut-être cependant qu'en cherchant...

— Non, Françoise, je ne veux pas. Je vous ai d'ailleurs prouvé, ma chère enfant, qu'il n'y avait point ici de place pour le mettre.

— C'est bien là ce qui me tourmente, de vous voir si mal logé, dit la grisette, en regardant autour d'elle. Oh! quelquefois quand je travaille seule, le soir, je me mets à rêver tout éveillée... Je me figure que je deviens riche, tout d'un coup, comme dans les histoires, et alors je règle, en idée, ce que je ferai de ma fortune... mais je ne sais pas pourquoi je vous raconte ces folies!...

— Continuez, je vous en prie, continuez. Vous réglez donc l'emploi de

Lutzen et de Hanau ?

L'artillerie, que l'on a coutume de désigner sous le titre de corps spécial offre en réalité un service beaucoup moins spécial que celui de l'infanterie ou de la cavalerie. Que l'on jette, en effet, un coup d'œil sur les attributions de l'artillerie, et l'on verra qu'elle embrasse presque tous les éléments constitutifs d'une armée. Ses officiers commandent successivement des corps de troupes à pied et à cheval, s'exercent tour à tour aux manœuvres de l'infanterie, de la cavalerie et des batteries ; ils ont à s'occuper de l'organisation des équipages de pont, de la formation des parcs de siége et de campagne, de la création et de l'entretien des armes de toute espèce, de la confection et du transport des munitions de guerre. Peut-on raisonnablement contester que l'initiation à tant de services divers ne soit éminemment propre à former des officiers capables de commander en chef.

Enfin, mon cher général, le rôle important assigné désormais à l'artillerie dans les combats, semble ne pas pouvoir s'accorder avec la direction plutôt scientifique que militaire que vous désireriez voir donner à l'ambition des officiers de l'artillerie et du génie ; car je ne conçois pas qu'il puisse être dans l'intérêt général de l'armée d'éteindre chez eux l'esprit militaire au point de les voir plutôt au fauteuil de l'Académie qu'aux plus hautes dignités militaires.

Je n'ai pas la prétention de vous adresser une réfutation de votre Mémoire ; cette tâche serait au dessus de mes forces. J'ai voulu seulement vous faire connaître l'impression qui m'est restée de la lecture des faits, et des considérations que vous présentez à l'appui de l'opinion dont vous avez entrepris la défense.

Je termine en vous remerciant, mon cher général, de m'avoir fourni l'occasion de recherches et de discussions, qui, en ajoutant à mon instruction, m'ont fait mieux apprécier le mérite du corps dans lequel je suis, plus que jamais, fier de servir.

Recevez, mon cher général, l'expression bien sincère de mes sentiments pour vous.

Votre bien affectionné,

Signé : ANTOINE D'ORLÉANS.

Le Salariat et l'Association.

Lorsque les doctrines socialistes ne faisaient encore que de naître, lorsqu'un petit nombre d'hommes, guidés par une lueur mystérieuse, venaient seuls se réunir autour d'elles, comme jadis les bergers et les mages devant le berceau du Christ naissant ; lorsqu'elles étaient encore bien faibles comme tout ce qui commence, et complètement ignorées de la foule, alors les puissants du monde et les princes de la science ancienne, pensant qu'il leur serait facile d'arrêter les développements de la science nouvelle, cherchaient à l'étouffer sous le poids de quelques calomnies ineptes et brutales. Toute idée nouvelle qui vient à surgir doit d'abord être suite évidemment pour tout homme de sens, que le travail n'est point organisé dans la société actuelle. Nous essaierons d'expliquer aujourd'hui, d'après les principes mêmes des économistes, que le salaire n'est point l'association.

Nous nous opposerons toujours et de toutes nos forces à ce que l'on fasse dévier ainsi le sens véritable des mots consacrés par la science. Ceci n'est point la partie la moins importante de notre œuvre, car nous travaillons à la constitution de la vraie science sociale ; or la première condition, la condition la plus essentielle pour la constitution d'une science quelconque, c'est qu'elle ait une nomenclature dont chaque terme ait un sens précis et nettement déterminé. Il est même vrai de dire que la perfection d'une science se reconnait à la perfection de sa nomenclature ; c'est là un caractère et un signe certains. Jamais la science de l'économie sociale ne serait fermement constituée si l'on permettait à chacun de fausser, de torturer tous les mots selon son bon plaisir.

Dans son cours de législation industrielle au Conservatoire, M. Wolowski, se méprenant sur les caractères distinctifs du salariat et de l'association, cherche à établir l'identité de ces deux sortes de contrats industriels :

« Le régime du salaire, dit-il, n'est qu'une forme imparfaite d'association. Les détenteurs des agents naturels, les possesseurs du capital, qui n'est autre chose que le produit du travail antérieur mis en réserve pour servir à l'œuvre de la reproduction, les entrepreneurs qui apportent le contingent d'une intelligence exercée et les ouvriers qui fournissent le concours de leurs bras sont tous associés à l'œuvre commune ; ils partagent tous le produit commun. Pénétrez au fond du contrat qui lie l'ouvrier et l'entrepreneur, dans l'atelier comme aux champs, et vous verrez qu'ils sont en réalité associés pour le partage du résultat de leur œuvre commune, à la formation de laquelle ont concouru le capital et l'intelligence de l'entrepreneur et le labeur de l'ouvrier. Le salaire n'est autre chose qu'une anticipation sur ce résultat; l'abondance du résultat obtenu et la proportion entre l'offre et la qualité des services offerts par chacun des contribuants d'une part, et la quantité du travail de l'autre, déterminent la quotité à laquelle chacun A DROIT à titre de loyer, de profit et de salaire. La formule de l'*offre* et de la *demande* st exacte. »

En regard de cette théorie du salariat exposée par le professeur du Conservatoire, il est curieux de placer la théorie qu'en a donné J.-B. Say, son maître. Bien loin de dire que l'entrepreneur et l'ouvrier sont associés, l'ancien professeur reconnaissait très nettement qu'ils sont ennemis et que le contrat qui se passe entre eux, loin d'être un contrat d'association, est un contrat de vente dont les conditions sont tout à l'avantage du maître, tout au détriment de l'ouvrier. Voici les paroles de J.-B. Say :

« Parmi les individus dont se composent les nations, les uns ont des facultés industrielles, les autres se présentent avec des instruments propres à l'industrie, tels que des capitaux et des fonds de terre. Les entrepreneurs d'industrie achètent les services des hommes qui se font un revenu de leur travail. Les salaires ou revenus de l'ouvrier sont d'autant plus grands que son travail est plus demandé et moins offert et ils se réduisent à mesure que le travail de l'ouvrier est plus offert et moins demandé. C'est le rapport de l'offre avec la demande qui règle le prix de cette MARCHANDISE appelée travail de l'ouvrier, comme il règle le prix de tous les autres services pour entretenir les familles.

Mais si l'avantage de leur position permet aux maîtres d'imposer de dures conditions aux ouvriers, si ceux-là s'enrichissent tandis que ceux-ci vivent dans la misère, c'est donc que les ouvriers et les maîtres ne sont pas associés. Quand deux individus sont liés par un contrat d'association, leurs intérêts sont identiques : ils sont soumis tous deux aux mêmes chances, ils souffrent tous deux des pertes de l'entreprise ; tous deux ils profitent de ses bénéfices, et la misère de l'un ne saurait faire la fortune de l'autre. Ce n'est pas ce qui se passe entre les ouvriers et les maîtres; l'entrepreneur tire de l'ouvrier, pour le moindre salaire possible, le plus de travail qu'il peut ; l'ouvrier vend le plus cher qu'il peut le moins de travail possible ; leurs intérêts sont opposés : le contrat qui les lie n'est donc pas un contrat d'association.

On ne peut même pas dire que le régime du salaire soit une forme *imparfaite* d'association, car on ne saurait rien concevoir de plus opposé à l'association que le salariat ; l'esclavage, à certains égards, est plus près de l'association que le salariat lui-même. Deux associés, disions-nous, sont soumis tous deux aux mêmes chances, heureuses ou malheureuses ; eh bien ! sous le régime du salariat, quand les entrepreneurs pressés par la concurrence font mal leurs affaires, ils diminuent le salaire des ouvriers qui ont ainsi à souffrir de la gêne des maîtres ; quand un entrepreneur, écrasé par la concurrence, est obligé de faire banqueroute, il ferme boutique et renvoie ses ouvriers qui ont ainsi à souffrir de la ruine du maître ; mais quand les entrepreneurs font fortune, ils n'augmentent pas pour cela le salaire des ouvriers, de telle façon qu'en vertu du salariat les travailleurs partagent la mauvaise fortune des entrepreneurs sans jamais prendre part à leur prospérité ; c'est là, il faut l'avouer, une forme d'association bien singulière.

Du reste, M. Wolowski, après avoir avancé que le régime du salaire est une forme d'association, dit lui-même, quelques lignes plus bas, que le salaire est une sorte de traité à *forfait* ; or, qu'y a-t-il de plus opposé à l'association que le contrat à forfait?

Reconnaissons donc que salaire et association forment antithèse ; que la nature, les conditions et les caractères de ces deux contrats industriels sont complètement opposés, et qu'on ne saurait, sans abuser des mots, établir entre eux aucune espèce de rapprochement.

« On a reçu des nouvelles de Maurice jusqu'au 15 octobre. La position de nos colonies des Indes-Occidentales ne manquera pas d'exciter de nouveau l'intérêt dans la prochaine session du parlement ; on espère que la question des sucres sera reprise en considération. Les planteurs ont connu ces dispositions par leurs correspondants de l'intérieur, et, comme d'usage, ils se sont réunis pour adresser au gouvernement des pétitions contre tout changement dans les lois qui régissent ce produit. Le grand nombre de pétitions parvenues au ministère rendra nécessaire une grande fermeté de la part des ministres pour persévérer dans leur intention de réduire le droit sur les sucres. »

---

(1) J.-B. Say, *Cours d'économie politique*, édit. Guillaumin, page 43 et suiv.

---

votre fortune ?

— Oui, monsieur, je fais des parts pour chacun...

— Et je suis sûr que vous ne m'oubliez pas?...

— C'est ce qui vous trompe : je ne mets rien pour vous.

— En vérité?

— Non, parce que je me figure que vous êtes habitué à me voir et que vous aimerez mieux ne pas me quitter. Aussi, je vous établis, chez moi, dans mon hôtel !... car j'ai un hôtel. J'ai déjà choisi votre appartement ; une chambre à coucher et un cabinet de travail, garnis de tapis, bien meublés et en plein midi pour que vous ayez du soleil. Il y aurait un domestique rien que pour vous, une bonne voiture qui vous conduirait tous les jours au Jardin des Tuileries ; au retour, on dînerait ensemble et rien ne vous manquerait, car je connais vos goûts et ce serait moi qui ordonnerais les repas !... N'est-ce pas que c'est un beau rêve, et que je serais bien heureuse si j'avais pour marraine une fée !... mais qu'avez-vous donc? vous ne mangez plus, vous avez l'air de ne plus m'écouter, vous ne répondez pas...

Le vieillard avait, en effet, cessé de manger, et il gardait le silence ; mais il avait tout écouté, et quand il releva son visage, jusqu'alors baissé, Françoise aperçut une petite larme qui glissait le long de ses joues ridées.

— Ah! mon Dieu ! est-ce que je vous ai fait du chagrin? s'écria-t-elle.

M. Michel lui prit les deux mains, et les serra dans les siennes.

— Je voudrais que vous fussiez ma fille Françoise, dit-il d'un accent profond.

— Eh bien ! regardez que je la suis, cher monsieur Michel, répondit la grisette avec une gaieté tendre, et alors laissez-moi tout arranger ici à ma fantaisie... en attendant que j'aie un hôtel. Je suis sûre que si le poêle...

Le vieillard lui imposa silence.

— Assez, mon enfant, assez, interrompit-il d'un ton de douce autorité; les filles doivent obéissance à leur père, et moi je vous ordonne de me laisser, de peur que M. Charles n'arrive sans que vous l'entendiez.

— Mais vous allez demeurer seul?

Il secoua la tête en souriant.

— Je ne suis jamais seul, chère enfant ; car j'ai, comme vous, mes rêves qui me tiennent compagnie.

— Vos rêves, monsieur Michel?

— Oui, je fais aussi des projets pour un vieillard bien abandonné et bien misérable.

— Quel vieillard?

— Le genre humain, mon enfant. Mais, allons, vous voyez que j'ai fini, Françoise ; emportez tout, et descendez, je vous en prie pour l'amour de moi.

La grisette ne se fit pas presser plus long-temps. Elle s'assura que tout était en ordre dans la mansarde, reprit la tasse, la cuiller d'argent, le plateau, souhaita le bonsoir à son voisin et se retira.

Il y avait déjà deux ans qu'elle s'était fait ainsi la ménagère de ce dernier, par pure bienveillance, et qu'elle l'entourait de tous les soins qu'eût pu attendre d'elle un vieux parent ou un vieil ami.

M. Michel n'était pourtant ni l'un ni l'autre. Il y avait même sur son passé, une sorte de mystère que la grisette n'avait pu pénétrer. A en croire certaines habitudes et certains mots qui lui échappaient parfois, son protégé de la mansarde avait dû connaître des jours meilleurs; mais, quelle avait été, au juste, son ancienne position; comment s'était-elle transformée ; d'où venait sa réserve affectée sur tout ce qui le concernait? Nul n'avait pu le deviner !

Françoise venait d'ouvrir la porte de son logement et allait y rentrer, lorsqu'elle entendit au bas de l'escalier une voix à laquelle répondait celle du portier; elle s'arrêta en penchant la tête pardessus la rampe ; un pas qu'elle reconnut faisait déjà crier les marches ; elle rentra avec une exclamation de joie, déposa ce qu'elle portait et revint en courant sur le palier au moment où un petit homme y arrivait.

— Charles ! s'écria-t-elle en s'élançant à sa rencontre.

— Me voilà, ma biche, dit le visiteur, en déposant un baiser retentissant sur la joue que la grisette lui tendait. Tu as reçu ma lettre, n'est-ce pas ?

— Oh ! oui, je vous attendais ; mais entrez vite, il fait du vent dans cet escalier, et vous avez l'air de souffrir du froid.

— C'est le brouillard, dit le petit homme en suivant Françoise dans sa chambre ; il fait un temps à ne pas distinguer un chiffonnier d'un omnibus. Heureusement que j'avais pris mon paletot en caoutchouc et mon cache-nez... Prrr... Attends, ma biche ; attends que je me dépouille.

Il enleva la cravate de laine qui l'enveloppait jusqu'aux oreilles, se débarrassa de son surtout, ôta son chapeau, et montra aux yeux de Françoise la petite figure ronde et joufflue d'Aristide Marquier !

EMILE SOUVESTRE.

(*La suite à demain.*)

Malgré l'opposition des auteurs du poème et de la musique de l'ode-symphonie le *Désert*, le tribunal de commerce de Paris a cru devoir permettre l'exécution provisoire et sans caution de la part de M. le directeur du théâtre des Italiens. Les concerts continuent à être annoncés sous le nom de M. Félicien David, bien qu'il refuse positivement d'y prendre part, et qu'il proteste contre l'emploi de son nom, comme on peut le voir par la lettre suivante, insérée déjà dans plusieurs journaux :

« Monsieur.

» Une deuxième exécution de l'ode-symphonie le *Désert* a été annoncée sur l'affiche du théâtre des Italiens comme devant avoir lieu sous mon nom et avec ma participation. J'ai dû réclamer devant les tribunaux. Aujourd'hui, par un jugement du tribunal de commerce de Paris, il a été décidé que M. le directeur du théâtre des Italiens avait le droit, malgré mon opposition et celle de l'auteur du poème, de faire exécuter l'ode-symphonie jusqu'au 1er avril, à la condition qu'il me serait donné un jeton de présence de 500 fr. Je m'oppose plus que jamais à ce que ce concert ait lieu sous mon nom, et je refuse formellement la rétribution vraiment dérisoire qui m'est allouée. Je dois déclarer ici, dans l'intérêt de mon œuvre musicale et pour ma dignité d'artiste, que je ne prendrai aucune part, directe ou indirecte, à ce concert, comme à ceux qui pourraient être donnés ensuite par M. le directeur du théâtre des Italiens. Que M. le directeur du théâtre des Italiens profite du fruit de mon travail, le public qualifiera un pareil résultat. Quant à moi, j'aurai du moins protesté de toutes mes forces contre une exécution qui, faite sans mon concours, peut compromettre le succès de l'œuvre.

» Vous m'obligerez infiniment, M. le rédacteur en chef, de vouloir bien donner une place dans les colonnes de votre journal à cette protestation qui m'est uniquement inspirée par l'amour de l'art.

» Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» Paris, 7 janvier 1845.

FÉLICIEN DAVID.

Nous nous réservons de présenter quelques réflexions sur cette affaire, d'où ressortent de hautes leçons pour une société dans laquelle les artistes sont livrés sans appui aux intrigues et à l'avidité des spéculateurs. Nous nous bornerons aujourd'hui à faire remarquer que, si l'on prenait à un manufacturier ou à un commerçant son nom ou son enseigne, il n'y aurait pas assez de haros et de gardes du commerce pour arrêter cette violation du droit de propriété, tandis que nous voyons, en pleine capitale du monde civilisé, un impressario s'emparer et se servir du nom d'un pauvre artiste, qui ne le lui a permis en aucune façon, attirer avec ce nom le public, faire d'énormes recettes de 12 à 15 mille fr., sans qu'on trouve cela extraordinaire, et sans qu'aucun pouvoir vienne au secours du malheureux artiste. La civilisation n'est-elle pas l'eldorado des spéculateurs? Et notre siècle se vante de son respect pour la propriété !

Demain vendredi, au théâtre Anglais, pour la dernière fois, *Macbeth* au bénéfice de miss Helen Faucit. Il faut que le public parisien donne un témoignage de sa sympathie à cette excellente artiste, si pleine de sensibilité et de grâce. Il faut que miss Helen garde un beau souvenir du jour de ses adieux à la France. M. Macready joue Macbeth.

L'ancienne loi sur les bateaux transatlantiques a trouvé des défenseurs. M. Baude a demandé que le ministre de la marine pût se servir immédiatement des bâteaux qui sont prêts. M. Lasnyer a soutenu que cette question devait être soumise à un nouvel examen.

Par toutes ces attaques le ministère a pu bien voir que la coalition n'était pas dissoute, et qu'elle se tenait prête pour le grand jour des débats sur l'adresse. Néanmoins il a encore obtenu la majorité dans la commission qui est chargée d'examiner le projet de loi sur les crédits supplémentaires.

Cette commission se compose de MM. Dilhan, Roul, Kœchlin, Baude, Genty de Bussy et Lasnyer Couture, Schauenbourg.

Le troisième bureau nommera son commissaire demain.

L'examen du budget a été commencé aujourd'hui. Le premier bureau s'est arrêté au budget de la justice.

La commission de l'adresse commencera demain la discussion de la politique extérieure. Les paragraphes relatifs à la politique intérieure ont déjà été discutés. Le rapporteur sera nommé demain.

M. le maréchal Soult a présenté aujourd'hui à la chambre des députés un projet de loi tendant à accorder une pension viagère de 15 mille francs à M. Villemain, pension qui sera réversible en totalité sur les trois filles du titulaire. L'aînée de ces trois enfants n'a pas encore accompli sa dixième année.

La chambre a ensuite repris 25 projets de loi laissés à l'état de rapports dans la dernière session.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 9 janvier.

La séance est ouverte à une heure. — Le procès-verbal est lu et adopté.

MM. Hallez-Claparède, l'amiral de Hell et Lavielle, dont l'élection avait été précédemment validée, sont admis et prêtent serment.

La parole est à M. le président du conseil pour une communication du gouvernement.

M. LE MARÉCHAL SOULT, président du conseil. Messieurs, le roi nous a chargés de vous soumettre un projet de loi ayant pour objet d'accorder une pension annuelle et viagère de 15 000 fr. à M. Villemain, pair de France, que l'état de sa santé vient d'obliger à résigner les hautes fonctions dont Sa Majesté l'avait investi comme ministre secrétaire d'Etat de l'instruction publique.

Les titres que M. Villemain a acquis par ses éminents services à la reconnaissance du pays vous sont connus, messieurs ; nous nous bornerons donc à vous rappeler les traits les plus saillants de cette vie si pleine et si honorablement laborieuse.

Abel-François Villemain, né à Paris, le 11 juin 1790, avait à peine vingt ans lorsque le célèbre Fontanes, alors grand-maître de l'Université, et auquel plus tard il devait succéder à l'Académie française, lui confia une chaire de rhétorique au lycée Charlemagne. Le professeur ne tarda pas à marquer ses premiers pas dans la carrière littéraire par un chef-d'œuvre, l'*Eloge de Montaigne*, couronné par l'Institut, le 23 mars 1812.

L'*Histoire de Cromwell* détermina, en 1819, son admission dans le sein de l'Académie française.

D'autres travaux littéraires, dont la France s'enorgueillit à juste titre, ajoutèrent encore à son illustration et lui ouvrirent ainsi qu'à plusieurs savants de l'époque la carrière du conseil d'Etat.

Appelé en 1830 à représenter le département de l'Eure dans la chambre élective, M. Villemain prêta un utile concours aux premiers travaux législatifs de cette époque mémorable : beaucoup d'entre vous, messieurs, en ont été témoins, et chacun sait que le savant écrivain se montra à la fois habile politique et brillant orateur. Sa réputation, à ce double titre, ne fit qu'augmenter au palais du Luxembourg, après que le roi lui eut conféré la dignité de pair de France.

En 1839, M. Villemain fut appelé à faire partie du cabinet comme ministre de l'instruction publique, et, depuis plus de quatre ans, la confiance du roi l'a investi pour la seconde fois des mêmes fonctions.

Malheureusement, il n'a pas été donné à M. Villemain de poursuivre plus long-temps la tâche à laquelle il s'était dévoué, et à laquelle, ainsi que le disait, il y a peu de jours, votre respectable président d'âge, il a sacrifié sa santé.

Le roi a dû accepter sa démission.

Nous nous arrêtons ici, messieurs. Le sentiment qui nous oppresse est d'autant plus pénible, que l'homme éminent, qui est en ce moment l'objet de la plus honorable sympathie n'a point de fortune. La compagne de sa vie, comme lui sans fortune, est éloignée depuis long-temps, par une maladie cruelle, des dignes objets de son affection. Privées à la fois de leur double soutien, les trois jeunes filles de M. Villemain n'attendent plus d'autre protection que celle de la patrie : la France s'empressera de les adopter.

Nous croyons donc interpréter fidèlement vos généreuses intentions, messieurs, en vous proposant d'assurer à cette intéressante famille une position digne d'un nom illustré par l'éclat du talent et par la distinction des services. Tels sont les motifs du projet de loi dont nous allons vous donner lecture :

Art. 1er. Il est accordé une pension annuelle et viagère de 15 000 fr. à M. Villemain, pair de France, ancien ministre secrétaire d'Etat de l'instruction publique.

Art. 2. Cette pension sera inscrite au livre des pensions civiles du trésor public avec jouissance du 30 décembre 1844.

Elle sera reversible en totalité et par égales portions, sur la tête de chacune des filles ci-après dénommées, que laissera le titulaire, savoir :

Caroline-Anne-Louise, née à Paris, le 24 avril 1835.

Geneviève-Elisa-Emilienne, née à Paris, le 20 février 1838.

Françoise-Caroline-Lacq, née à Paris, le 18 octobre 1839.

Art. 3. La dame Louise-Willelmine-Isaure-Erhardine Desmousseaux, épouse du titulaire, obtiendra, en cas de survie, moitié de la pension fixée par l'art. 1er. Le droit des enfants sera temporairement réduit de cette moitié, qui leur fera retour au décès de leur mère.

L'ordre du jour appelle la demande et reprise des divers projets restés à l'état de rapport à la fin de la dernière session.

La chambre, sur la proposition de M. Beaumont (de la Somme) reprend la discussion sur les projets de loi suivants :

Projet de loi relatif aux pensions de retraite ;

Projet de loi relatif au conseil d'État ;

Proposition relative à la falsification des vins ;

Projet de loi relatif à la police des théâtres ;

à l'ordre du jour, pour être discutés immédiatement après l'adresse, les comptes de 1842 et le projet de loi relatif à la police des chemins de fer.

MM. Leroy, Wurtemberg et Demosmay s'excusent de ne pouvoir prendre part aux travaux de la chambre.

L'ordre du jour étant épuisé, la chambre se retire dans ses bureaux.

La séance publique est levée à deux heures.

Ordre du jour du vendredi 10 janvier.

A une heure, réunion dans les bureaux.

Suite de l'examen du projet de loi relatif aux crédits supplémentaires et extraordinaires des exercices 1844 et 1845 et des exercices clos.

Suite de l'examen du projet de budget pour l'exercice 1846.

Extérieur.

Angleterre. — Le bruit a couru, suivant le *Globe* de Londres du 7 que sir Robert Peel allait présenter au parlement un bill ayant pour but d'enlever à la compagnie des Indes-Orientales le gouvernement des Indes pour le transférer à la couronne.

Le lieutenant gouverneur des Iles de Jersey et Guernesey, sur les côtes de France, a reçu la sanction donnée par la reine au bill de réforme adopté par les Etats de ces Iles. Les Etats d'élection se composeront des membres de la cour et du clergé 22, des douzeniers et constables du port Saint-Pierre 70, des douzeniers et constables de la campagne 130 ; total, 222. Les Etats délibérants se composeront du président et des jurats 13, du clergé 8, du procureur de la reine 1, des députés du port Saint-Pierre 6, des députés des paroisses de la campagne 9 ; total, 37. Il ne sera perçu aucune taxe générale qui n'ait été votée par les deux tiers des Etats délibérants. La taxe sera uniforme.

— Le ministre de la guerre a ordonné qu'on fortifiât le port de Devonport. Les dépenses ont été estimées à près de 500 000 fr.

(*Devonport Telegraph.*)

— Plus de cinq cents ouvriers sont employés en ce moment aux travaux qu'on exécute dans le port de Portsmouth.

(*Hampshire Telegraph.*)

Espagne. — On écrit de Madrid le 3 : Le bal du premier jour de l'an à l'hôtel du général Narvaez était magnifique. Parmi les membres du corps diplomatique qui avaient assisté au banquet avant le bal, on cite l'ambassadeur de France, les ministres d'Angleterre, des Etats-Unis et du Brésil. Les ministres Martinez de la Rosa, Mon, Pidal, Mayans et Armero y étaient aussi. L'infant don Francisco de Paule et sa famille sont arrivés à dix heures moins un quart. A dix heures, des fanfares ont annoncé l'arrivée de la reine et de sa sœur avec la reine Marie-Christine. La reine Isabelle a ouvert le bal avec le général Narvaez. Dans le même quadrille figuraient les filles de l'infant don Francisco de Paule, la princesse sœur de la reine, les représentants de France et d'Angleterre, le duc d'Albe. La reine Christine, la reine Isabelle et sa sœur se sont retirées à une heure et demie du matin.

Le sénat a tenu séance le 3. La proposition des partisans de l'hérédité a été rejetée par 45 voix contre 24. Lecture a été donnée du projet de loi adopté par la chambre des députés pour la conversion en trois pour cent.

Non seulement le baron de Meer passe à la présidence du tribunal suprême de guerre et marine, mais encore il est nommé marquis del Grao et vicomte de la Loyauté.

Zurbano est décidément en Portugal : il n'a pu y parvenir qu'il y a six jours, après avoir été saigné deux fois à demi-lieue de Logrono. Des retraites sûres lui ont été données par des amis, qui l'ont conduit à la frontière. Il parle de revenir et de se venger.

Mexique. — Le général Parèdes, qui s'est mis à la tête de l'insurrection contre Santa-Anna, compte 1 500 à 2 000 hommes de troupes. Santa-Anna s'est dirigé vers la ville de Guadalajara, qui est le centre de cette nouvelle révolution. Le général Parèdes, qui était sorti de la place se dirigeant sur Mexico, est rentré à Guadalajara. Un des officiers supérieurs de Parèdes, Cortazar, s'est réuni à Santa-Anna. Quoique les forces de Santa-Anna soient de beaucoup supérieures à celles de Parèdes, il est impossible de pressentir quelle sera l'issue de la lutte : tout dépend de la fidélité des troupes.

Nouvelles de Taïti.

Extrait du *Shipping-Gazette*, cité par le *Sun*.

Nous recevons communication de la lettre suivante, parvenue à une maison de commerce de Londres :

« Papeïti, 18 juillet 1844.

» Taïti est dans une situation déplorable. Les indigènes causent de vives appréhensions ; les soldats français ne cessent pas d'être sur le qui-vive. Depuis l'arrivée du schoner (le 1er juillet) nous nous attendions à une attaque, aussi n'avait-on pas déchargé la cargaison ; nous commençons aujourd'hui à la débarquer, après avoir écrit au gouverneur que nous regarderons le gouvernement français comme responsable de toute perte ou de tout dommage occasionné aux propriétaires anglais par la guerre actuelle. Le peu de sécurité qui règne ici nous a empêché de rien vendre jusqu'à ce jour, et nous craignons bien de ne pouvoir pas obtenir de bons prix.

» Le capitaine Hommond, de la *Salamandre*, avait écrit au gouverneur français; par ordre de celui-ci, sa lettre a été traduite en langage taïtien. On en a altéré le sens, et elle a été affichée dans l'espoir qu'elle amènerait les indigènes à abandonner la lutte et à supporter tranquillement le joug français.

» La lettre, ainsi mal intepretée, avait pour but de déclarer que le capitaine Hommond assurait au gouverneur français que son arrivée à Taïti n'avait d'autre but que de s'occuper du commerce anglais, attendu qu'il ne s'y trouvait aucun représentant de la reine d'Angleterre. Le capitaine Hommond ajoutait qu'il était inutile que les Taïtiens résistassent au pouvoir de la France, attendu qu'un bâtiment appartenant à la reine d'Angleterre viendrait à Taïti leur donner assistance.

Cette lettre, suivant l'opinion de beaucoup de monde, au lieu de produire l'effet désiré, ne fera que précipiter les affaires. Les indigènes, dans la persuation que les Anglais les ont abandonnés et les laissent à leurs ressources, ont résolu de vaincre ou de mourir. La population indigène, à peu d'exceptions près, s'est sauvée dans les montagnes. Des partis de ces indigènes livrent, de temps à autre aux Français des escarmouches ; il a été tué de ces derniers et quelques Taïtiens ont péri.

» Les maisons des prêtres ont été brûlées, ainsi que celles des partisans des Français. Dans une des dernières affaires, le révérend M. Kean a été tué



Le *National* fait remarquer que si les confidences dont le *Times* s'autorise étaient réelles, on ferait jouer un singulier rôle à la monarchie !

— Le *Constitutionnel* s'exprime ainsi au sujet des actes du ministère: « Nous croyons que le droit de visite est une faute énorme ; la conquête des Marquises, une condamnable absurdité ; la conduite tenue à Taïti, une suite de maladresses et de concessions humiliantes ; le traité de Tanger, une honte. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que si M. Guizot ne partage pas cette fois nos opinions, tous les conservateurs sont du même avis que nous. »

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 15 janvier, sont priés de le renouveler avant le jour de l'echéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du Journal.

Toute demande *directe* **d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée** *franco* **au gerant, et accompagnee, 1° de la derniere bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.**

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10 ; chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du comptoir central de la librairie.

Faits divers.

L'Académie française a nommé, dans sa dernière séance, une commission composée de quatre de ses membres pour accorder un prix de 10 000 fr. à la meilleure tragédie ou comédie en cinq actes et en vers représentée dans la période 1834 à 1844.

— L'Académie royale des beaux-arts de l'Institut a procédé au renouvellement annuel de son bureau. M. Ramey a été élu vice-président ; et M. Halévy, vice-président de 1844, a pris possession pour l'année courante du fauteuil de la présidence. MM. Debret et Huvé ont été réélus, dans la même séance, membres de la commission centrale administrative de l'Institut.

— Dans sa dernière séance de 1844, l'Académie royale de Médecine a renouvelé son bureau pour l'année 1845. Elle a nommé président M. Caventou ; vice-président, M. le docteur Roche ; et secrétaire annuel, M. Frédéric Dubois.

— Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, M. Danton, professeur agrégé de l'Université et chef du secrétariat au ministère de l'instruction publique, est nommé inspecteur de l'Académie de Paris, en remplacement de M. de Cardaillac, qui est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à une pension de retraite, et qui prendra le titre d'inspecteur honoraire.

— Les nouvelles des Antilles, apportées par le *Forth*, vont jusqu'au 11 décembre. Le nouveau gouverneur de la Martinique, M. le capitaine de vaisseau Mathieu, est arrivé à Fort-Royal, le 1er décembre, sur l'*Aube*. Le lendemain M. le contre-amiral Duval-Dailly a adressé une proclamation aux habitants de la Martinique pour faire reconnaître son successeur. Le nouveau gouverneur a convoqué le conseil colonial pour le 10 décembre.

La corvette l'*Aube* a dû appareiller vers le 15 de Fort-Royal ; elle ramène en France M. Duval-Dailly. Sa destination est Cherbourg.

— La frégate la *Sirène*, qui a porté en Chine M. Lagrenée et sa suite, a reçu l'ordre de revenir.

— Selon le *National*, l'ordre vient d'être envoyé à M. Bruat de cesse la publication du journal l'*Océanie française*.

— On écrit d'Alger, le 31 décembre, au *Toulonnais* :

« Nous n'avons pas été médiocrement surpris en lisant dans les journaux africains imprimés à Paris qu'Abd-el-Kader, arrêté par ordre de l'empereur du Maroc, était gardé à vue. L'émir est entièrement libre, et tout porte à croire qu'Aberrahman n'est pas plus disposé à exécuter la clause du traité de Tanger concernant l'émir que toutes les autres. »

— Les différends entre le Maroc et les puissances maritimes secondaires ne paraissent pas entièrements aplanis, car des bâtiments de ces puissances, arrivés au mois d'août, sont toujours en rade devant Gibraltar.

— On écrit de Rome : « Dans l'audience accordée par Sa Sainteté à M. Rendu, membre du conseil royal de l'instruction publique, ce haut fonctionnaire de l'Université ayant présenté à Sa Sainteté le livre qu'il a récemment publié sur la liberté de l'enseignement, le souverain pontife après l'avoir ouvert pour en lire le titre, le posa sur son bureau en souriant avec bonté et en disant : « *Pour s'entendre il faudrait du calme des deux côtés.* »

(*Patrie.*)

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* du 9 :

« Cette nuit, vers deux heures, un incendie considérable a éclaté dans la commune de Vanves, au milieu du fort récemment construit sur la hauteur qui domine Issy, Sèvres, Saint-Cloud, et toute la plaine qui s'étend de la route d'Orléans et de Bourg-la-Reine à Paris.

» Au bruit de la générale et du tocsin, les populations voisines, et bientôt après les pompiers, la garde nationale et la troupe de ligne, sont arrivés sur le lieu du sinistre.

» Il paraîtrait que le feu aurait pris dans les écuries intérieures du fort, où plusieurs chevaux ont été brûlés. Les bureaux, les écuries et tous les bâtiments d'attenance où le bois avait été employé ont été consumés malgré la promptitude des secours.

» On n'a du reste aucun accident grave à déplorer. »

— Plusieurs journaux ont annoncé l'arrivée, à la Bibliothèque royale de Paris, de caisses renfermant de précieux débris de monuments égyptiens. Depuis peu, le cabinet des médailles s'est aussi enrichi des objets suivants :

1° Fragment de sculpture assyrienne détaché d'un monument de Ninive ; 2° une plaque noire métallique, monument gnostique portant des

pour 1 100 f. de valeurs en billets et un livret de la caisse d'épargne. Ne consultant que sa conscience, cette honnête femme oublie sa maison et sa boutique, se rend chez le commissaire de son quartier et lui fait sa déclaration. Celui-ci lui répond que cela ne le regarde pas et la renvoie chez le commissaire du quartier des Innocents. Celui-ci lui reproche de n'être pas venue plutôt. La pauvre charbonnière se confond en excuses et dépose le portefeuille. « Nous ferons en sorte, lui fut-il répondu, que vos peines ne soient pas perdues. » On assure que le portefeuille a été retiré par son propriétaire, mais qu'aucune récompense n'a été accordée à l'honnête femme. Elle en a été réduite à la perte de son temps et au mérite de sa bonne action! Et cependant son mari est infirme ; elle a deux enfants faibles et souffreteux !

— Un des jours de la semaine dernière, le sieur Lengaigne, voiturier, qui fait les transports entre St-Omer et Guines, fut prévenu à Hautmont, par une personne inconnue que deux individus en blouse blanche devaient l'attaquer non loin de là. Le sieur Lengaigne, ancien militaire, plein de courage et de vigueur, répondit que s'il n'avait affaire qu'à deux adversaires il n'avait rien à craindre.

Il continuait sa route, quand entre Haumont et la *Maison Blanche* il aperçut deux hommes montés à cheval, couverts de manteaux et paraissant se diriger sur lui à travers champs. Les deux cavaliers furent bientôt près de lui; ils lui demandèrent s'il avait de l'argent.

Pour toute réponse, Lengaigne asséna sur la tête de l'un des cavaliers un si violent coup du manche de son fouet, qu'il le fit tomber étourdi de son cheval. Sans perdre de temps, il s'attaqua vigoureusement au second cavalier, auquel il ne voulut pas laisser le moyen de se reconnaître, mais qui lui fit une vigoureuse résistance. Enfin, après une lutte assez longue, le cavalier prit la fuite avec le cheval du cavalier démonté. Ce dernier gisait à terre, en butte aux terribles morsures du chien du sieur Lengaigne; le brave animal avait compris que son maître était en danger, et il avait pris bonne part au combat.

Malgré le combat, le brave voiturier n'oubliait pas une voyageuse qu'il transportait et qui tremblait dans la voiture. N'ayez pas peur! lui criait-il ; restez-là! soyez tranquille! Enfin le sieur Lengaigne se remit en route, et arrivé à Guines, il s'empressa de faire sa déclaration à l'autorité. (*Mémorial de la Scarpe*).

— Nous lisons dans le *National de l'Ouest*, du 6 :

« Hier, dans l'après-midi, le *Pyroscaphe N° 1*, revenant de Paimboeuf à Nantes, se trouvant en face de la Villette, au dessus du Migron, a coulé, après avoir touché sur un rocher qui l'a troué au dessous de la machine. Les embarcations ont immédiatement conduit les passagers à terre, sans qu'il arrivât aucun accident à qui que ce soit. »

— Un fermier de la Silésie, nommé Tchesch, a demandé au roi de Prusse la permission de changer de nom, après avoir établi qu'aucun lien de parenté ne l'unissait à son homonyme. Le roi lui a accordé l'objet de sa demande, et a pris la peine de lui composer lui-même un autre nom en renversant les quatre premières lettres de Tchesch. Le fermier s'appelle maintenant Ech, ce qui veut dire authentique, vrai, franc, loyal.

Le fermier courtisan avait un autre moyen, c'était d'honorer par des vertus le nom que des aïeux lui avaient transmis sans doute parfaitement intact.

— On écrit de Glogau le 31 décembre : « La fête de Noel a été marquée par un évènement tragique dans notre ville.

» Un sieur Pflieger, âgé de vingt-deux ans, commis dans les bureaux de M. Wachseler, percepteur des contributions directes, était devenu amoureux de la fille de son chef, qui le payait de retour, et les deux jeunes gens s'étaient fiancés en secret.

» M. Pflieger avait la passion du jeu et n'ayant pas les moyens de la satisfaire, il commit, dans les premiers jours du mois courant, un vol de 6 000 thalers, au préjudice de son patron, et disparut de Glogau.

» La veille de Noel, il revint dans notre ville, et eut avec Mlle Wachse-

destitué de sa charge et jugé par un conseil de guerre. »

— On lit dans le *Journal de Constantinople*, sous la rubrique de Rhodes, 21 novembre :

« La tranquillité dont nous jouissons ici habituellement vient d'être troublée par quelques faits que je m'empresse de vous faire connaître.

» Dans la soirée du 16 courant, divers européens étaient tranquillement assis au casino de Rhodes autour d'une table à jeu, lorsque George Scaramanga, fils du consul de Grèce, enleva la seule lumière qui éclairait la partie, tourna le dos pour allumer sa cigarette, et replaça ensuite la lampe éteinte sur la table.

» M. Gira, l'un des joueurs, offensé de cette impolitesse, fit observer au jeune Scaramanga que sa conduite avait mérité un coup de chaise. Quelques paroles furent échangées entre eux, et le jeune Scaramanga se retira. Une heure après cette altercation, M. Gira quittait le casino, en compagnie du sieur N. Christofilli, sujet ionien, un autre des joueurs, qui n'avait pris aucune part à la discussion qui venait d'avoir lieu. A peine arrivés dans la rue, ils se voient assaillis par G. Scaramanga et quelques matelots grecs qu'il avait été chercher à bord d'un navire et qu'il avait postés dans une rue traversière. Ces gens, armés de bâtons et de morceaux de fer, se pri- en voulait. M. Gira fut assez heureux pour s'évader sans éprouver beaucoup à frapper à coups redoublés les deux hommes à qui G. Scaramanga coup de mal; mais M. Christofilli reçut deux fortes blessures à la tête et au flanc, il eût été sans doute assommé par ces scélérats s'il n'eût pas réussi à regagner la porte du casino.

» Le lendemain, un matelot hellène menaçait d'un coup de stylet un pêcheur maltais, parce que celui-ci lui réclamait quelques petites monnaies qui lui étaient dues, et si le Maltais ne s'était pas adroitement emparé de l'arme, qu'il porta aussitôt à la chancellerie hellénique, un malheur aurait pu avoir lieu.

» On pensera sans doute que M. le consul de Grèce aura au moins désapprouvé des actes aussi étranges, celui surtout dont son propre fils avait été l'auteur; il n'en a rien été. G. Scaramanga se promenait le lendemain dans les rues, bravant le mépris et la profonde indignation que le public de Rhodes n'a pas cachés en cette circonstance.

» On attend aujourd'hui avec impatience le résultat de cette affaire qui intéresse fortement la sûreté publique. L'impunité des brigands Janny-Zanny et du capitaine Thedori, qui n'attendent sans doute que l'occasion de s'évader comme l'ont fait les complices de leurs divers actes de piraterie, la conduite indigne du fils du consul de Grèce, et l'insubordination de quelques individus qui agissent avec la certitude d'une complète impunité, tendraient à rendre le séjour de Rhodes dangereux pour les honnêtes gens.

» Quelques journaux grecs ont déjà signalé la moralité de M. E. Scaramanga, consul de Grèce en cette île ; il paraît que son fils veut marcher sur ses traces.

» Beaucoup de personnes qui connaissaient l'inimitié bien déclarée de ce magistrat contre M. Christofilli, agent des chambres d'assurances maritimes de Malte, ont fait beaucoup de conjectures à l'occasion du guet-apens dirigé par son fils. »

Bals masqués. — L'Opéra donnera samedi prochain, 11 janvier, son cinquième bal masqué, travesti et dansant. Musard conduira l'orchestre. Les portes seront ouvertes à onze heures et demie.

Marchés de Paris.

Halle aux farines du 9 janvier. — Gruau 46,40 à 51,00. — 1re marque 33,10 à 33,05; 2e 29,95 à 32,50; 3e marque ; 4e 23,55.—Arrivages 3114 q. 97 k. — Ventes 2850 q. 01 k — Restant 11 521 q. 16 k. — Le cours moyen du jour est de 34.20. — Cours taxe 32,91.

Marché aux fourrages barrière d'Enfer, 9 janvier. — Foin 2e 45 à 46 ; 3e 40 à 42. — Paille de froment 1re 24 à 25; 2e 22 à 23.

Marché de Poissy du 9 janvier. — 1839 boeufs amenés, dont 1759 vendus 1,16-1,06 090. — 122 vaches amenées dont 117 vendues 1,06-0,92-0,78. — 666 veaux, tous vendus 1,44-1,24-1,04. — 6,250 moutons, dont 6,150 vendus 1,36-1,18-1,09.

B. de Fr.	3200 »	3287 50	B. 2 50	5 0/0 Naples.	98 75	» » H. » 25
				— Romain..	105 »|»	» »|» H. »|»
C. G. 1000	1095 »	1100 »	H. 5 »	Obl. Piémont.	1240 »	» » »
C. hyp...	767 50	667 50	» »	Emp. d'Haiti.	400 »	» » »
4 Can....	1275 »	» »	» »	Banq. belge.	610 »	» » B. 5

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.	1010 »	» »	» »	F. c. 1010.	B. 5
V. R. Dr.	500 »	495 »	B. 7 50	— 500, 505, 486 25.	B.15
— R. G.	375 »	380 »	B. 3 75	— 385, 377 50.	B. 7 50
Orléans.	1130 »	1115 »	B.16 25	— 1127 50, 1115.	B.15
Strasb...	301 25	295 »	B. 7 50	— 302 50, 295.	B. 7 50
Rouen..	1042 50	1030 »	B.12 50	— 1035, 1030.	B.12 50
Havre...	810 »	807 50	B.17 50	— 812 50, 810.	B. 7 50
Marseill.	930 »	928 75	B. 5 »	— 932 50, 925.	B. 5
Montpel	» »	» »	» »	—	»

LONDRES, 7 JANV.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Consol..... 100 1/4 3/8.	Av....	F. c. 85 55 45 d. 50.
Esp. act... 27 1/2 5/8.	Ap..... 85 22 1/2.	F. p. 85 80 d. un, 86 d. 50
Portug..... 59 1/2.		F. c. 121 40 d. un. 121 60 d. 50
Mexic...... 34 1/2.	Rep. fin c. F. pr	
Brésil...... » »/».	3 0/0, 15 20	F. p. 122 40 d. 50.
5 0/0 Holl. » »/».	5 0/0, 10 15	orl., d. 1137 50 d. 10.
2 1/2 do. 63 3/4.		Rouen, 1055, 1060 d. 10.
Rouen.... 40 3/4.	Bons du trésor.	Strasb., 307 50, 300 d. 10.
Orléans... 43 7/8.	3 1/8	Vers. g. 395, 392 50 d. 50.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 81,50 à 81,00 ; courant du mois, 83,00 à 82,50 ; février, mars et avril, 83,00 à 00,00; 4 premiers mois 1845, 83.00 à 00,00; 4 mois d'été, 85,00; 4 derniers mois, 86,50 à 87,00.

LILLE — Colza, 75,00 à 00,00. — Œillette rousse, 70,00.— Lin, 66,50.— Cameline, 68,50.— Voitures, 8.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 84,00 à 00,00; courant du mois, 81,00 à 82,00; février, 80,00 à 00,00; mars en décembre, 78,00 à 00,00.

SAVON.—Ordre de livraison, 89,50 à 90 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

LE COURS D'ANGLAIS ouvert par M. ROBERTSON commence ce soir à huit heures. Le prix du cours complet, en 60 leçons, est de 80 fr. On se fait inscrire de 10 heures à 5 heures, rue Richelieu, 47 bis.

Spectacles du 10 janvier.

7 h. »/» OPÉRA. — Marie Stuart.
7 h. 1/4 THÉATRE-FRANÇAIS. — Femme de 40 ans.
7 h. »/» ITALIENS. — Macbeth.
7 h. 0.0 OPÉRA-COMIQUE. — Maçon. Janot et Colin.
7 h. »/» ODÉON. — Chute d'un Ministre.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Paris. Péché. La Dame. La Veille.
6 h. »/» VARIÉTÉS.—Lafleur. English Enfants de troupe.
6 h. »/» GYMNASE. — Iwan. Rébecca. Cérigny. Tirelire.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL.—Étourneau. Roman. Averse. Singe.
6 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Dame de St-Tropez.
6 h. »/» AMBIGU. — Un Conte de Fées.
6 h. »/» GAITÉ. — Mannequin du Prince. Sept Châteaux.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Soldat de Brienne. Corde de pendu.
6 h. »/» COMTE. — Marin. Pierrot. Artiste. 3 Frères.
6 h. »/» FOLIES. — Le Gamin. Malbrough. Premières Armes.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

... dont leurs numéros de classement leur sont officieusement communiqués. Le classement des nouveaux ne se fera pas longtemps attendre.

Ainsi, la proscription portée contre dix-sept élèves de l'Ecole, quatorze anciens et trois nouveaux, cette proscription à laquelle nous avions toujours refusé de croire, prend tous les caractères d'une mesure irrévocable. Les élèves désignés, il y a quelques semaines, par la presse, n'ont pas reçu de lettres de rappel, n'ont point passé d'examens, n'en pourraient passer sans retarder le classement de leurs camarades d'une manière indéfinie, et rien ne porte à croire que le pouvoir ait l'intention de suppléer aux examens de ces jeunes gens par leurs notes antérieures, ou de réparer par toute autre voie l'injustice commise à leur égard.

La mesure dans laquelle le gouvernement persiste, a été réprouvée d'avance par toutes les nuances de l'opinion; lui-même en a paru honteux et n'a pas osé la prendre au grand jour. Personne, pas même les parents, les correspondants qui ont voulu recueillir des informations, personne n'a pu obtenir la révélation des motifs qui ont déterminé les exclusions, et ces exclusions qui brisaient des avenirs scientifiques, qui fermaient des carrières ouvertes par le concours, qui méconnaissaient des droits acquis par le travail, on ne les a pas même officiellement publiées.

Pour éviter des réclamations universelles, on a laissé les élèves proscrits et leurs familles attendre inutilement des lettres de rappel, tandis que, pour empêcher de la part des autres élèves toute résistance, afin de rompre le lien de solidarité qui les unissait tous, de hauts dignitaires, des personnes qui se disaient bien informées, des fonctionnaires même de l'Ecole certifiaient aux élèves quand ils venaient passer leurs examens que leur docilité serait récompensée par une amnistie complète, que les portes de l'Ecole se rouvriraient pour tous. On n'attendait que le mariage du duc d'Aumale, etc., etc.

Cependant, à peine les examens étaient-ils passés que, pour prévenir toute réunion, toute délibération, tout concert, on intimait aux élèves sans famille à Paris, l'injonction de partir pour la province et d'y attendre des ordres ultérieurs.

Des condamnés politiques dont plusieurs s'étaient insurgés les armes à la main, ont été amnistiés; les élèves de l'Ecole polytechnique ne l'ont pas été. — Le duc d'Aumale s'est marié... 17 jeunes gens sont demeurés sans avenir, et la lettre pleine de convenance adressée au roi par leurs camarades, est restée sans réponse. A tous les efforts, à toutes les démarches, le pouvoir a répondu par une cruelle et dédaigneuse inertie.

Il n'a pas révoqué son arrêt, mais nous comprenons aussi qu'il n'ait pas osé le signer et le prononcer tout haut. Comment! c'est après avoir justifié la résistance des élèves à la nomination illégale ... par leur indiscipline, par leur inconduite, donné les plus graves sujets de plainte! Mais il est notoire, et nous défions les journaux du gouvernement de le démentir, que plusieurs élèves placés d'abord sur la liste d'exclusion, ont été sauvés par de puissantes recommandations, et que pour compléter le nombre des victimes destinées à faire un exemple, on les a remplacés par des camarades moins compromis par leurs notes, mais aussi moins bien apparentés. Il est notoire de plus que la culpabilité de certains élèves proscrits est tout entière dans leurs opinions politiques et sociales, opinions qui jamais ne s'étaient manifestées d'une manière contraire à l'ordre. Voilà ce que nous affirmons; c'est un sujet sur lequel nous appelons la discussion, mais nous savons qu'on ne l'acceptera pas.

L'exclusion des dix-sept élèves de l'Ecole polytechnique est inique au fond, lâche dans la forme. Nous ignorons si la chambre des députés s'occupera de cette question; nous ne savons pas ce que ses réclamations pourront obtenir. Ce que nous savons, c'est que les élèves exclus, surtout ceux de l'ancienne promotion, songent déjà, les uns à commencer leur droit, les autres à devenir ingénieurs civils. Quoi qu'il advienne, et s'ils ne doivent plus voir s'ouvrir devant eux que des carrières libres, judiciaires ou industrielles, ils y seront protégés par l'injustice qu'ils ont subie, et qui, jointe aux fortes études qu'ils ont faites, les recommandera puissamment en tout lieu. Mais le pays, dans l'intérêt de sa gloire, devra surveiller le mauvais vouloir venu de haut lieu qui tend à désorganiser l'Ecole. Il devra encore se demander si nous avions mal prophétisé quand nous lui signalions le danger de laisser à la tête des affaires un vieux guerrier qui, depuis si long-temps, a dépassé l'âge de la retraite.

Examen du Manifeste de M. de Lamartine.

LA FAMILLE ET LA PROPRIÉTÉ.

Avant de reprendre la discussion engagée dans notre dernier article sur la question de la propriété, rappelons nettement à M. de Lamartine, par un court résumé du débat, nos positions respectives.

Vous avez dit, M. de Lamartine, à la France et au monde dont vous avez conquis l'heureux et redoutable privilége de vous faire entendre, vous avez publié de tout l'éclat de votre voix, que nous proposons, pour réaliser l'organisation du travail, « un système » (nous copions toujours textuellement) qui consiste à faire de la » société tout entière un vaste monastère industriel, où tous met» traient en commun avez tous intelligence, âme, bras, individus, » propriété, famille. »

— Nous vous avons répondu que ce que vous avez affirmé en ces termes est faux, que ce que vous avez donné comme notre but ... ment, *nos monastères industriels* « elle s'absorbe, s'oublie, se dé» nature et se perd inévitablement dans la masse, où la mère n'est » plus qu'une femme enceinte, le père un homme qui engendre, » etc., etc. »

— Nous vous avons répondu que cette affirmation, si elle n'était inconsciente d'elle-même et irréfléchie, serait une insulte pleine d'orgueil faite à l'humanité. Au nom de la dignité humaine, dont l'apostolat inspiré et prophétique fait votre génie et votre grandeur, nous vous avons sommé de reconnaître que, quand bien même nous poursuivrions l'idéal infâme dont vous nous avez fait les sectaires, l'humanité, elle, passant de l'état morcelé à l'état sociétaire, acceptant nos Phalanstères, délaissant les masures et les ordures de ses villages incohérents, les bicoques entassées et les cloaques de ses villes pour venir habiter nos palais, qu'elle, l'humanité, la fille de Dieu sur la terre, ne tomberait certes pas pour autant et voulussions-nous l'y conduire, dans cette mare corrompue, dans ce régime de bestialité dont vous n'avez pas assez hésité à nous attribuer le culte.

Nous vous avons expliqué que la source de la dignité, de la moralité des saintes affections et leur garantie sur la terre, sont dans l'âme de l'homme, dans son être passionnel, dans son cœur, dans son intelligence, dans ses idées, dans sa poésie, dans tous les rayonnements divins de sa nature délivrée et affranchie, et non pas comme vous avez eu le malheur de le soutenir un instant, dans le fait anti-social de l'isolement insolidaire, incohérent, égoïste et hostile des familles. Nous vous avons fait voir que la piété paternelle et maternelle, la piété filiale, les tendres amitiés des frères et des sœurs ne dépendent pas le moins du monde de ces choses triviales qui constituent le ménage morcelé auquel un préjugé grossier en fait encore honneur; que ces forces vives de notre âme, bien loin « de s'anéantir, de se perdre et de se fondre » par l'expulsion du ménage, par sa mise hors de la famille, ne se développeront jamais plus pures, plus libres et plus puissantes dans l'humanité que quand la femme, affranchie d'un esclavage abrutissant, de ces obligations journalières, toujours communes et souvent ignobles du ménage pauvre ou du ménage bourgeois, s'élèvera de toutes parts et dans toutes les classes au ton et à la dignité de celle qui déjà en est affranchie aujourd'hui par une haute position sociale; que, quand la famille, purgée des contrariétés sans nombre, des tribulations des ennuis, des tristes querelles que le ménage y entretient encore en permanence, donner a plein essor aux penchants de la nature, aux tendresses et aux délicatesses du cœur; que quand la femme sera libéré de tous ces contacts plus que prosaïques qui tuent l'amour, de ce matérialisme domestique qui anéantit la passion, qui fait depuis si longtemps l'invincible avantage de l'amant sur le mari, libérée enfin de ces mille rencontres dans les intérêts, les affaires et les vulgarités du ménage, qui aigrissent ou énervent à la longue les caractères les plus sympathiques. Nous vous avons montré, en un mot, que dans la question de la famille, de la garantie, de la dignité et des affections, des conditions de leur développement, il y a, dans un camp, des idées claires, net-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS [1].

Première partie.

XIV. — UNE FILLE-MÈRE.

C'était en effet le banquier, mais dépouillé de tous les embellissements fashionables dont nous avons précédemment parlé. Son costume, composé d'une redingote bleue trop courte et d'un pantalon trop long, convenait, du reste, si bien à ses traits et à sa tournure, que l'observateur le plus expérimenté n'eût pu soupçonner un déguisement. C'était, de la tête aux pieds, tout ce qui peut personnifier un quatrième clerc d'avoué ou le sixième commis d'une maison de commerce.

Aussi, Marquier s'était-il présenté à Françoise sous ce dernier titre, et le nom de Charles qu'il avait adopté était une précaution destinée à maintenir plus sûrement son incognito.

Un pareil déguisement eût sans doute mal réussi près d'une fille avide ou coquette, mais Françoise n'y avait vu qu'une ressemblance de situation qui, dès le premier abord, l'avait disposée à la confiance. Pour la fleuriste, étrangère à tout calcul, l'obscurité du commis était une première cause d'attachement. Son empressement amoureux et ses sollicitations achevèrent de gagner la jeune fille. Durement élevée par une tante qui, pour seule marque de tendresse, l'avait nourrie, habituée à un travail incessant et solitaire, ne connaissant de la vie que ses obligations pénibles, elle n'avait pu concevoir aucune des espérances qui rendent les jeunes filles si difficiles ou si ambitieuses dans un premier attachement. Il avait suffi de lui dire qu'on l'aimait pour qu'elle se sentît saisie de reconnaissance et de joie. C'était quelque chose de si nouveau! Elle y avait si peu compté! Elle entrevoyait dans cet échange d'affection tant de bonheurs charmants!

Marquier profita de cette première ouverture du cœur et se fit aimer pour ainsi dire par surprise. Françoise se donna à lui parce qu'il s'était présenté le premier, et apporta, dans cet amour, le dévouement d'une sensibilité qui trouvait pour la première fois à s'épancher. Elle sut gré à Marquier de tout le bonheur qu'elle crut recevoir de lui, et dont la source n'était qu'en elle.

La naissance d'un fils vint encore resserrer cette liaison qui durait déjà depuis deux années. Le banquier continuait à l'entretenir un peu par habitude et beaucoup par raison, certain qu'il était de ne pouvoir trouver ailleurs une maîtresse aussi belle, moins exigeante et surtout plus *désintéressée*.

Après l'avoir aidé à se débarrasser de son paletot, Françoise s'était empressée de lui avancer le seul fauteuil qu'elle possédât, et dans lequel il se laissa tomber, tandis qu'elle se plaçait devant lui, à genoux sur un tabouret.

— Cette rue des Morts est au bout du monde, dit Marquier, en reprenant haleine avec effort.

— Pourquoi aussi ne pas monter dans notre Omnibus, fit observer Françoise, qui lui essuya le front avec son mouchoir.

— Bah! on me recommande l'exercice, dit le banquier en se secouant; puis, j'avais ma soirée libre et je voulais te voir.

— Il y a si long-temps que vous n'êtes venu, Charles!

— Que veux-tu, nous sommes écrasés d'ouvrage; tu n'avais rien à me dire, d'ailleurs, n'est-ce-pas?

— Rien! vous croyez cela, reprit la grisette, en rapprochant sa figure brillante de joie; eh bien! c'est ce qui vous trompe, monsieur: j'ai reçu des nouvelles de Normandie.

— Ah!... et le petit... est bien? demanda Marquier d'un ton un peu embarrassé.

— Oui; mais ce n'est pas tout.

— Qu'y a-t-il donc?

— Vous ne devinez pas?

— Non.

— Et bien... il commence à parler!

A voir l'éclair de bonheur qui brillait dans les yeux de Françoise en prononçant ces mots, il était évident qu'elle s'attendait à un cri de surprise joyeuse de la part de Marquier; mais celui-ci conserva toute sa tranquillité et se contenta de répéter:

— Ah! il commence à parler.

Un nuage passa sur les traits de la jeune femme.

— Cela ne vous rend donc pas content, Charles? demanda-t-elle avec un léger accent de reproche.

— Au contraire, reprit Marquier; mais tu t'y attendais bien, je suppose: il était clair que ce garçon ne pouvait rester muet.

La grisette parut surprise et affligée. Dans son naïf ravissement de mère, elle ne pouvait comprendre que chacun des progrès de l'enfant ne fût point l'occasion d'une fête dans le cœur de son amant.

— Moi qui croyais vous annoncer une si bonne nouvelle, dit-elle tristement.

— Mais elle est excellente, la nouvelle, reprit Marquier en jouant avec ses cheveux; seulement, à la manière dont tu me l'as annoncée, j'ai cru qu'il s'agissait d'une dépêche télégraphique qui allait faire remonter les fonds....

Françoise fit un mouvement.

— Allons, je plaisante, ne te fâche pas, continua-t-il en l'embrassant, mais il est certain que tu es folle de cet enfant.

— C'est votre fils, Charles, répondit-elle en s'appuyant sur l'épaule de Marquier. Ah! si vous saviez, allez, toutes les idées qui me viennent, quand je pense à lui!

— Voyons tes idées...

— D'abord je ne veux pas que Jules gagne sa vie en travaillant de ses mains; je veux qu'il reçoive de l'éducation, qu'il devienne capable d'avoir une place, d'être un Monsieur enfin.

— Pourquoi cela?

— Parce qu'il ne faut pas qu'il soit comme moi... qu'il vous fasse honte...

— Ah? c'est un reproche, Françoise?

— Non, Charles, non; je sais bien que si vous sortiez avec moi, que si j'allais chez vous, cela pourrait vous faire tort; aussi je ne me plains pas: ce n'est pas votre faute; mais je voudrais éviter ce chagrin à Jules.

— Et comment feras-tu, pauvre fille? L'instruction d'un garçon coûte cher.

— Oh! je le sais, dit la grisette d'un ton capable; j'ai pris des informations; mais d'abord, notre vieux voisin m'a proposé de donner à l'enfant les premières leçons.

— Et plus tard?

— Plus tard, je paierai des maîtres.

— Mais où trouveras-tu de l'argent?

— Il est trouvé, s'écria Françoise d'un air triomphant.

Marquier la regarda:

— Oui, trouvé, répéta-t-elle; ah! vous ne vous doutiez pas de cela! Vous avez cru que je m'occupais seulement de fabriquer mes roses et mes camélias! mais c'est ce qui vous trompe, Monsieur! moi aussi, j'étudie les affaires, et j'ai préparé une opération... C'est comme cela que vous dites, je crois?

— Ah! pardieu! je serais curieux de connaître cette opération, dit le banquier, en riant.

— Eh bien! dit Françoise, vous avez peut-être entendu parler de la *tontine des familles*?

— C'est une banque de prévoyance?

— Où les enfants qui survivent héritent de ceux qui sont morts.

— C'est cela.

— En y déposant cent francs le 1er janvier, pendant dix ans, je puis assurer à Jules ses frais d'instruction.

— Peut-être; mais ces cent francs, il faut les avoir...

— Je les ai, dit Françoise en courant à sa commode, d'où elle tira une bourse; voyez, Monsieur, cinq pièces d'or toutes neuves.

— Cinq pièces d'or! c'est ma foi vrai.

— Ca fera le paiement de la première année.

— Mais comment as-tu pu te procurer!

— Voilà mon secret; j'ai trouvé un moyen! mais je n'ai voulu rien vous dire avant d'avoir la somme entière, et il a fallu onze mois d'économie.

— Et sur quoi, diable, as-tu pu économiser cinq louis!

— Ah! cela vous étonne, parce que vous autres hommes vous ne pouvez calculer que pour de grosses sommes; il n'y a que les femmes à savoir faire de petites épargnes. Aussi, moi, depuis longtemps je pensais à mettre plus d'ordre dans mes affaires, à retrancher le superflu.

— Le superflu! répéta Marquier, en promenant involontairement un regard sur le modeste logement de la grisette.

— Certainement, reprit Françoise, je me suis dit qu'il y avait des ouvrières qui gagnaient un tiers moins que moi et qui cependant réussissaient à vivre: il était donc bien clair que je pouvais économiser un tiers sur

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844, au 10 janvier 1845.

souvent que ces sentiments, dont la conservation vous préoccupe avec tant de raison, n'existaient pas chez le propriétaire en mode exclusif, et existaient puissants, profonds, extrêmes, chez le non-propriétaire, chez l'usufruitier à titre précaire lui-même.

Vous avez peut-être à Saint-Point un jardinier né dans le pays, habitant depuis long temps vos terres, relativement heureux, parce que vous êtes un bon maître. Si cet homme a sous vos ombrages, aux bords de vos ruisseaux, des affections présentes et d'anciens souvenirs, s'il a vu, par les beaux jours, ses enfants gais et vivants courir sur vos gazons; si sa vieille mère, qu'il aimait, est morte dans le pavillon qu'il habite; s'il a planté ces arbustes, si ces massifs ont poussé sous ses yeux, par ses soins; s'il a répandu enfin ses affections, son intelligence, sa force, sa virtualité créatrice sur tels et tels points de vos domaines, cet homme y est plus attaché que vous, peut-être. Mais il n'est pas seul, cet homme, sur vos terres! Et vos vignerons, et vos laboureurs, et vos gardes, et vos bergers, s'ils se trouvent dans des conditions analogues, s'ils sont nés sur vos propriétés, s'ils y ont continué les travaux et la vie de leurs pères, tous aussi, en proportion du développement en eux, des affections et de la poésie de la nature, tous ces hommes, toutes ces femmes, et les vieillards et les enfants, auront collectivement, et peut-être individuellement, un amour plus profond que le vôtre, un attachement plus intime que vous-même pour le sol DE VOS TERRES.

Et croyez-vous que si ces populations, qui ont en vous un bon maître sans doute, mais enfin UN MAITRE; qui ne tiennent à vos terres que par le fil fragile du salaire; qui n'y ont aucun droit, aucune racine sur laquelle elles puissent s'appuyer, qui d'un jour à l'autre, par un caprice, par votre mort, par votre éloignement, par la spéculation d'un nouveau propriétaire qui trouverait plus lucratif de faire nourrir par sa terre la race ovine ou bovine (1) que des créatures humaines; croyez-vous que si ces populations, qui ne tiennent même plus à vous ni à votre terre par l'ancien lien réciproque du seigneur et du *manant* (celui qui *demeure*); croyez-vous que si ces populations, qui ne sont plus que vos *salariés* sans cesse expulsables, avaient été élevées sur le sol de Saint-Point dans le sentiment d'un droit aussi solide que le vôtre à ce sol, sur ce sol et dans ce sol, croyez-vous que ces populations y seraient aujourd'hui moins fortement attachées?

Croyez-vous, ô poète! qu'il vous faille absolument, pour que vous vous attachiez aux lieux, que vous ayez, vous propriétaire actuel, la faculté d'en chasser ceux qui les habitent, qui les cultivent, qui les arrosent de leur sueur? et croyez-vous qu'il faille, pour que ceux-ci s'y attachent à leur tour, qu'ils aient la même faculté et qu'ils se renferment chacun isolément entre de grands murs de clôture comme entre les flancs menaçants d'un bastion, qu'ils y bêchent isolément la terre, et y interdisent à tous autres, hommes, femmes ... que les grains de sable n'en ont à se fixer sur le sol du désert, vous substituiez pour eux par un contrat en bonne forme, l'état sociétaire, le droit à la terre, le droit d'habitation et de travail, et la possession d'une part, si minime qu'elle fût, dans la propriété actionnaire; Si vous établissiez des salles d'asile et des écoles dans l'édifice, et toutes sortes d'ateliers d'apprentissage pour les enfants; Si vous preniez toutes les plus sages dispositions d'ordre, d'administration, de gouvernement du domaine, cultivé désormais par des affranchis, des libres, des associés, vous auriez fait quelque chose qui commencerait à ressembler à la première idée, un peu juste, que l'étude d'un Phalanstère, nous l'espérons, vous donnera.

Or, croyez-vous, noble cœur, que s'il vous était possible de réaliser le faible idéal phalanstérien que nous venons de vous tracer ici, croyez-vous que le plus grand orateur du monde lui-même, fût bien reçu et bien avisé, sur des renseignements erronés, des calomnies et des ouï dire, de s'écrier dans un magnifique discours:

« Quel égarement, grand Dieu! M. de Lamartine a réalisé sur » ses terres un vaste monastère industriel, où tous mettent en » commun, etc., etc.! il a absorbé la famille personnelle dans la » famille générale, la propriété personnelle dans la communauté » de la propriété collective! il a fondu ses fermiers dans » une association générale comme la goutte d'eau dans l'océan, » comme l'animal dans le troupeau! Vous n'y verriez qu'une » masse où la mère n'est plus qu'une femme enceinte, où le père » n'est plus qu'un homme qui engendre, etc., etc. Ah! M. de Lamartine, comprenez-le donc, la promiscuité n'est pas plus la » fraternité que l'instinct de la génération n'est l'amour!... »

Nous ne continuerons pas, il faudrait reproduire la moitié de votre Manifeste.

Voilà pourtant comment vous nous avez traités, parce que nous voulons réaliser, pour tous nos frères, pour tous ceux qui souffrent, pour l'humanité entière, ce que vous auriez fait ici pour vos fermiers — et bien mieux encore!

Que diriez-vous au brillant orateur qui vous aurait si mal compris? — Vous lui écririez, si cet homme n'avait pas seulement du talent mais une grande âme, un cœur plein d'amour, vous lui écririez:

« Ami, on vous a trompé. Venez à Saint-Point et vous verrez ce » qu'est mon Phalanstère! »

Eh bien! nous aussi nous vous dirons de même: « Ami, on vous » a trompé; » et nous ajouterons: « Consentez donc à visiter nos » livres, à parcourir de l'intelligence ce monde de l'Association qui » résout enfin cette redoutable énigme de la Destinée humaine en » face de laquelle ont succombé déjà tant de Thébains. »

(1) Voir dans la *Démocratie pacifique* du 3 décembre 1844 dernier la lamentable et odieuse histoire de l'expulsion de toutes les populations du comté de Sutherland par la marquise de Stafford.

Toujours sur l'incapacité militaire des corps spéciaux.

Nous recevons d'un de nos abonnés, au sujet de notre article de ce matin, sur le Mémoire du général Préval, une lettre que l'impar-

Nous supprimons le reste de sa lettre, où notre correspondant se borne à nous faire une petite morale sur la forme de notre article, qu'il trouve regrettable, sur l'indiscrétion dont nous nous serions rendus coupables en livrant la question à une publicité prématurée, enfin, sur ce que nous ne paraissons pas connaître le Mémoire rédigé par le général Préval à la demande du ministre, ni sa réponse au duc de Montpensier.

Nous répondrons que nous n'avons pas besoin de nous plonger dans les recherches de l'érudition officielle pour trouver que c'est, à un ministre de la guerre, une idée saugrenue et suivant nous ridicule, que de soulever en 1845, la question de l'exclusion des officiers-généraux de l'artillerie et du génie du droit au commandement; que cette préoccupation nous paraît sénile; que, si le vieux maréchal songe à améliorer l'état militaire de la France, au lieu de soulever des questions aussi oiseuses qu'irritantes, il devrait s'occuper de nous donner, avec un pied de paix très réduit, des cadres suffisants et une immense réserve; de résoudre le problème de la remonte indigène de la cavalerie française, qui n'est plus aujourd'hui qu'une cavalerie fantastique; celui de l'application de l'armée aux grands travaux de la paix, et tant d'autres, dont le temps présent réclame la solution urgente: Il devrait, en un mot, trouver et organiser les conditions toutes nouvelles de l'état militaire, qui convient à la France de ce siècle-ci.

Quand nous voyons un ministre de la guerre ne pas paraître seulement se douter que le temps présent, l'époque moderne, réclame une transformation du système militaire, laisser les choses de l'armée dans l'état pitoyable où elles sont arrivées (il n'y a qu'un cri dans tous les corps, de Lille à Constantine) et employer les connaissances et l'intelligence d'un officier aussi capable, aussi éclairé, aussi organisateur que le général Préval, à écrire des Mémoires sur l'exclusion des armes spéciales du droit de commandement, nous trouvons cela pitoyable — et nous le disons net, parce que c'est notre droit et notre devoir de le dire.

« Il ne s'agit pas, nous dit notre correspondant, de la considéra» tion de tels ou tels individus... il s'agit du plus grand intérêt de » l'Etat. » Nous sommes de cet avis, et c'est pourquoi nous ne craignons pas d'ajouter qu'avant de priver, dans l'intérêt de l'Etat, les cadres des armes spéciales du droit de fournir des généraux de commandement, il serait plus pressant peut-être d'exclure les cadres des septuagénaires et des octogénaires du droit de fournir des ministres au gouvernement.

Nous étions très portés à penser que le général Préval n'avait pas eu l'initiative de cette ridicule affaire, et, s'il est reconnaissant, il devra nous remercier d'en avoir, de fait, amené la constatation.

Quant au reproche d'indiscrétion et de publicité prématurée, nous y sommes peu sensibles. Le grand secret que nous avons trahi n'était guère connu encore que de l'armée tout entière, et la lettre du prince, par nous rendue publique, a été imprimée sur une copie tellement confidentielle qu'elle était lithographiée...

Nous sommes donc impénitents. Nous nous applaudissons d'avoir fait, comme nous le dit notre correspondant, « sortir la proposition trop tôt du cercle des personnes appelées par leur posi-

---

mes dépenses.

— Mais comment?

— Ah! par bien des moyens. D'abord je déjeunais toujours autrefois avec du café, ce qui est très malsain, à ce que l'on dit; je l'ai supprimé. Ensuite j'ai trouvé qu'il suffisait de s'habiller chaudement pour se passer de feu presque tout l'hiver; enfin j'ai calculé que si je me levais plus tôt chaque matin, j'aurais le temps de savonner et de repasser ce que je donnais autrefois à la blanchisseuse. Tout cela a l'air de peu chose, n'est-ce pas? Eh bien! savez-vous ce que j'ai économisé par ce moyen, monsieur? au moins six sous par jour! oui, six sous! ce qui me fait plus de cent francs par an et me permet de payer la rente à *la tontine des familles*.

— Embrasse-moi, Françoise! s'écria Marquier, évidemment plus émerveillé de l'habileté de la grisette à se créer des ressources qu'attendri de son dévouement; tu es une brave fille... qui mérite qu'on t'encourage: aussi je veux t'aider... j'irai moi-même à *la tontine des familles* pour savoir si le placement est sûr.

— Ah! merci, Charles.

— Et de plus, ajouta le banquier, chez qui, à défaut de la voix du sang, parlait une honte secrète, de plus, je ferai aussi quelque chose pour Jules... je donnerai cent francs comme toi!

— Oh! non, interrompit vivement Françoise, je ne veux pas; vous êtes obligé à des dépenses, vous. Un homme ne peut pas se réduire comme une femme; il faut qu'il suive les usages, qu'il fasse ce que font ses amis: vous ne pouvez rien économiser, Charles.

— Qu'en sais-tu?

— Vous m'avez souvent répété vous-même que vous aviez peine à vous suffire!... puis, mon ami, ajouta-t-elle avec une expression de tendresse naïve, ça serait m'ôter ma joie! vrai! j'ai besoin de penser que c'est moi qui élève Jules sans qu'il ait rien à te demander... que de l'aimer... c'est peut-être de l'orgueil; mais il faut me le pardonner, car cet orgueil-là donne du courage et rend heureuse. Laissez-moi élever l'enfant, et, quand il sera grand, quand il pourra vous faire honneur, alors vous le prendrez pour l'aider... ne me refusez pas ça, Charles!

— Est-ce que je puis rien te refuser, dit le banquier, en l'attirant sur ses genoux; tu sais bien que je ferai tout ce que tu voudras.

Françoise lui passa un bras autour du cou et le remercia par un baiser.

Dans ce moment, trois coups secs et à intervalles inégaux furent frappés à la porte de la chambre. Marquier tressaillit et Françoise se leva; elle avait reconnu la manière de frapper.

— C'est M. Marc qui vient allumer son bougeoir, dit-elle.

Le banquier se rappela subitement la rencontre de la Forge-des-Buttes. Il avait, alors, bien cru reconnaître, dans le paysan sauvé par ses deux compagnons, le garçon de bureau qui logeait sur le même palier que Françoise, et de là était venue sa persistance à lui cacher ses traits; persuadé qu'il y avait réussi, il voulut vérifier ses soupçons et dit à Françoise de le faire entrer.

Marc portait le pantalon et l'habit bleu barbot, exclusivement réservés, par l'usage, aux fonctions qu'il remplissait. A la vue de Marquier, son visage s'éclaircit. Il possédait depuis long-temps le secret du déguisement du banquier, et l'avait parfaitement reconnu à la Forge-des-Buttes: c'était précisément lui qu'il cherchait. Aussi salua-t-il avec le sourire le plus aimable et en s'excusant de son indiscrétion.

— Pardieu, voilà bien long-temps, voisin, que je n'avais eu le plaisir de vous voir, fit observer Marquier, qui désirait lier conversation.

— Bien long-temps, en effet, répondit Marc, en s'inclinant; il me semble que je n'ai pas eu l'honneur de saluer monsieur depuis le mois passé; monsieur n'a pas été indisposé?

— Non, dit le banquier d'un air de négligence, et en observant le garçon de bureau du coin de l'œil; mais je me suis absenté de Paris pendant quelques jours.

— Ah! monsieur a voyagé?

— Dans la banlieue seulement, du côté de Maillecourt... Vous devez connaître ce pays-là?

— Faites excuse, monsieur: je ne suis jamais allé plus loin que Chantenay pour voir ma famille.

— Vous avez des parents de ce côté?

— Un cousin, ou plutôt un autre moi-même, car on nous a toujours pris pour des jumeaux, et si ce n'était l'habit, tout le monde nous confondrait.

Marquier le regarda. Le ton de Marc était tellement naturel qu'il se demanda s'il n'avait pas été réellement abusé par la ressemblance.

— Et vous avez vu votre cousin depuis peu? demanda-t-il.

— Il y a déjà du temps, répliqua Marc, mais j'ai rencontré l'autre jour sa femme qui m'a appris qu'il avait manqué être brûlé par des vauriens.

— A la Forge-des-Buttes.

— Juste! Comment monsieur sait-il?..

— Mon Dieu! dit Marquier embarrassé, l'affaire a été racontée dans tous les journaux. Ne l'avait-on pas enfermé dans la forge.

— Oui; et il a été délivré par des voyageurs qui passaient... des fils de famille, à ce qu'il paraît! Seulement, la femme de mon cousin n'a pas pu me dire les noms.

— On les a donnés dans le journal, fit observer le banquier. Il me semble.. autant que je puis me rappeler... qu'on citait un monsieur de Gausson et un monsieur... Marquier...

Il avait prononcé ce nom en guettant de l'œil l'effet qu'il allait produire sur le garçon de bureau; mais celui-ci se contenta de le répéter.

— Marquier? dit-il; est-ce que ce serait un parent du banquier?

— C'est le banquier lui-même.

— Ah! bon! bon!

— Vous le connaissez, sans doute?

— Pas lui, mais son garçon de caisse, Jérôme... un grand, maigre, qui prend toujours du tabac dans la tabatière des autres. Ah! monsieur Marquier était un de ceux qui ont sauvé le cousin? Eh bien! c'est une raison pour que je m'intéresse à sa position...

— Quelle position? demanda le banquier surpris.

— Mon Dieu! ça n'est peut-être pas vrai, reprit le garçon de bureau avec bonhomie, car vous savez comment, dans le commerce on se décrie les uns les autres. Il suffit souvent d'un mot pour qu'une maison perde son crédit.

— Est-ce que vous auriez entendu quelque chose qui pût nuire à celui de la maison Marquier? s'écria le banquier, à qui l'intérêt de sa réputation financière fit oublier tout le reste; je veux le savoir, monsieur Marc; cela a pour moi la plus grande importance...

— La maison où vous travaillez aurait-elle des fonds chez monsieur Marquier, demanda Marc?

— Précisément, dit le banquier; ne me cachez rien, je vous en prie. Vous avez donc entendu dire qu'il était embarrassé?

— Pas précisément, réplique Marc; mais on craint qu'il ne se compromette. On prétend qu'il s'est mis à fréquenter les jeunes gens à la mode; qu'il leur prête sans garantie. On cite même le fils d'une comtesse. Je ne me rappelle pas bien le nom.

— De Luxeuil, peut-être?

— Oui, je crois... de Luxeuil? c'est cela!... Eh bien! on assure que M. Marquier lui a prêté plus de cent mille francs, que le fils de la comtesse ne pourra jamais lui rendre, parce que sa mère est ruinée.

— Et ils s'imaginent peut-être qu'on ne le sait pas! s'écria le banquier en se levant avec feu. Je parie que c'est ce polisson de Lannaut qui a répandu de pareils bruits. Mais il n'a qu'à se bien tenir! Et, quant à ceux qui les répètent, M. Marc, vous pourrez leur répondre une chose de ma part, c'est que la maison Marquier a en portefeuille de quoi faire face trois fois à tous ses engagements.

— Diable! fit observer le garçon de bureau, il y a bien peu de gens qui pourraient en dire autant.

— Et je vous permets d'ajouter encore, pour l'édification de ces messieurs, que si Arthur de Luxeuil est insolvable, sa cousine ne l'est pas.

— Sa cousine! c'est donc une vieille dont il doit hériter?

— Non, voisin; mais c'est une jeune... qu'il doit épouser!

Marc recula.

— Vous êtes sûr? s'écria-t-il.

— Comme je suis sûr de vous parler, M. Marc, reprit le banquier; tout est convenu, et le mariage aura lieu dans trois mois. Voilà ce que Lannaut et consorts auraient dû deviner, et ce que je vous engage à leur dire pour les rassurer sur la maison Marquier.

En prononçant ces mots d'un ton d'importance railleuse et pourtant encore courroucé, le banquier se rassit majestueusement, et Françoise, qui pendant toute la conversation avait achevé de ranger la chambre, se rapprocha.

Quant au garçon de bureau, atterré un instant, il se remit aussitôt, saisit vivement le rat de cave qu'il avait posé sur la table, prit congé de Marquier et de Françoise, et sortit.

EMILE SOUVESTRE.

(*La suite à demain.*)

— M. Robinet, membre de la Société royale et centrale d'agriculture, commencera son huitième cours, le jeudi 16 janvier, à trois heures, et le continuera les lundi et jeudi, à la même heure.

Il aura lieu rue de Grenelle-Saint-Germain, 7, à Paris.

[illegible] vice-présidents, choisis parmi les notabilités artistiques; elle sera pourvue d'un conseil judiciaire et d'un conseil médical, tous deux fonctionnant gratuitement, adjonction dont il est facile de comprendre toute l'importance pour les intérêts et la position des artistes secourus.

» L'association n'a pas appelé seulement les artistes; elle a convié aussi les amateurs; et, par une inspiration qui l'honore, elle admet les artistes et amateurs étrangers aussi bien que les Français; c'est donner à l'œuvre un caractère de grandeur, d'universalité, bien en harmonie avec l'intention de la société: l'art et le malheur sont de tous les pays; ils ont leurs compatriotes partout.

» Enfin un dernier gage de succès de l'association, c'est qu'elle ne saurait devenir onéreuse à personne. Pour en faire partie il suffit de s'engager à verser une cotisation annuelle de 6 fr. payable par douzième, de mois en mois. Ce n'est pas un sacrifice, et, par la multiplicité des souscriptions, ce sera un puissant secours.

» L'organisation de l'association s'achève en ce moment; lorsqu'elle sera complète, nous la ferons connaître à nos lecteurs, que nous tiendrons au courant des progrès de cette belle institution. »

Nous appuierons de tous nos efforts ces essais d'organisation. L'association est particulièrement une nécessité pour les artistes, qui n'abaissent pas aisément aux intérêts matériels leur âme absorbée dans la contemplation du beau, et noblement emportée aux sphères spirituelles. Un grand nombre d'artistes de nos amis s'occupaient précisément d'organiser une union des arts. Dès qu'ils ont eu connaissance de l'honorable initiative prise par M. le baron Taylor, ils se sont aussitôt ralliés, avec empressement, à l'œuvre commencée.

Nous savons toutes les difficultés de la formation d'une société nouvelle; aussi comprenons-nous que le comité se constitue à huis-clos. Il faut agir et marcher, et ne pas perdre trop de temps en tâtonnements. Mais aussitôt l'affaire montée et les souscriptions recueillies, ce sera une obligation et une nécessité d'avoir recours au principe qui seul, dans la république des arts plus que partout ailleurs, consacre l'autorité et donne de la force aux institutions, au principe électif. Il n'y a association vraie que là où les chefs sont les élus du corps tout entier. Nous connaissons trop le libéralisme de M. le baron Taylor et de ses amis pour ne pas être convaincus que leur intention est de confier bientôt au libre choix des artistes la constitution définitive du comité qui doit les représenter et veiller sur les plus précieux intérêts du corps.

En attendant, nous engageons tous les peintres, sculpteurs, architectes, graveurs, à mettre leurs noms sur les listes de souscription. C'est à la fois un acte d'intérêt bien entendu et un devoir.

Le *Courrier français* dit ce matin que M. Lasnyer, député, qui, dans la discussion de l'adresse, s'est ostensiblement détaché du ministère avec plusieurs de ses amis, aurait fait à M. Guizot, ces jours derniers, du renvoi du préfet de son département, une condition de sa rentrée dans la majorité ministérielle. Si nos renseignements sont exacts, et nous avons pleinement lieu de le croire, ce *cancan* n'est fondé en aucune façon, et le *Courrier français* a été induit en erreur. Dans les circonstances où nous nous trouvons, il faut plus que jamais se méfier de ces calomnies que l'imminence d'une crise ministérielle doit nécessairement mettre en circulation, et qui ne peuvent avoir d'autre but que d'embrouiller les situations.

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur les crédits supplémentaires et extraordinaires des exercices 1844 et 1845, s'est complétée aujourd'hui par le choix de M. Darblay. Dans le troisième bureau, où M. Darblay a été élu commissaire, on a attaqué vivement les crédits demandés pour les dépenses occasionnées par le mariage du duc d'Aumale.

Le typhus.

On écrit d'Alexandrie (Egypte), 23 décembre :

« Nous sommes de nouveau menacés de voir renaître cette fameuse épizootie de bestiaux qui a sévi avec tant de violence en 1843 et a laissé des traces si cruelles de son passage. Le gouvernement emploie tous les moyens possibles pour conjurer ce fléau, mais on craint que ces efforts ne restent impuissants. »

Nous nous empressons de publier l'extrait d'une lettre écrite, le 2 de ce mois, par M. Schwab, directeur de l'école vétérinaire de Munich, au sujet de l'épizootie qui règne en Allemagne.

« La maladie qui sévit en Bohême, depuis la fin d'octobre, sur le gros bétail, est le typhus contagieux.

» Cette épizootie a pris naissance dans les provinces frontières de la Russie méridionale, d'où elle s'est propagée dans la Gallicie. Des bœufs de la Podolie la transportèrent de la Gallicie dans la Moravie, et de là elle pénétra dans la Bohême.

» La maladie ayant été méconnue dans le principe, la séquestration et l'interception des communications ne furent pas mises en vigueur, ou ne le furent qu'incomplètement; le typhus a pris une certaine extension, à la faveur de toutes ces circonstances réunies.

» Aucun cordon sanitaire n'a été placé sur la frontière de Bavière, et rien ne justifierait aujourd'hui une semblable mesure, les moyens les plus efficaces étant mis en usage, en Bohême, pour s'opposer aux progrès de la maladie, et arriver en peu de temps à son extinction. »

Nous ajouterons aux renseignements précis qu'on vient de lire, que le quatrième cahier de décembre du *Magasin vétérinaire* de Berlin, qui vient de paraître en France, ne dit pas un mot du typhus.

(*Moniteur Universel.*)

Le numéro de décembre de la *Revue coloniale*, qui paraît aujourd'hui, contient sur Madagascar une notice courte, mais exacte et substantielle, par M. le lieutenant de vaisseau Bona-Christave; des rapports de MM. Cornuel et Arnoux sur les maladies des Antilles; une étude sur la culture de la canne et la fabrication du sucre à la Guadeloupe; enfin, des documents sur la traite et sur l'émigration des travailleurs libres.

Chaulage des blés.

Au rédacteur de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Monsieur, je viens de lire dans votre numéro de ce jour (compte-rendu de l'Académie des sciences) l'analyse d'un Mémoire de M. Chatin sur

Paris, le 6 janvier 1845.

L'auteur du compte-rendu de l'Académie des Sciences, dans la *Démocratie pacifique*, ne saurait, à l'apparition de tous les Mémoires scientifiques qu'il analyse, faire l'histoire des questions soulevées. C'est pourquoi il n'a pas parlé des travaux de M. Boutigny sur le chaulage des blés. La lettre précédente démontre clairement l'antériorité du Mémoire de M. Boutigny sur celui de M. Chatin. Toutefois, l'auteur du *compte-rendu* doit dire que les expériences de M. Chatin sont différentes de celles de M. Boutigny, et l'ont seulement conduit aux mêmes conclusions; il ne saurait donc porter contre M. Chatin l'accusation de plagiat. Enfin, il doit faire une réserve à propos de différentes assertions contenues dans la lettre de M. Boutigny. Si l'arséniage du blé est inutile, et peut-être dangereux, c'est aller trop loin que de déclarer sans utilité toute espèce de chaulage. B.

Extérieur.

Irlande. — Le 5 janvier, le révérend M. Carroll, étant monté en chaire dans la chapelle de Westland-Row, à Dublin, a annoncé qu'on venait de découvrir une conspiration contre la vie du docteur Murray, archevêque de Dublin. Une lettre anonyme, timbrée de Tipperary, a dévoilé le complot à un magistrat du comté de Cork, qui a envoyé la lettre au prélat.

Lundi, il y a eu assemblée hebdomadaire du rappel à Conciliation-Hall. O'Connell écrit pour s'excuser de n'avoir pu envoyer son allocution aux Irlandais, occupé qu'il était par le bill des donations et legs de charité et par ses funestes conséquences. Il invite ses concitoyens à ne pas désespérer du sort du rappel et envoie 51 livres sterl., quote-part de sa souscription et de celle de sa famille à la rente hebdomadaire qui est de 250 liv.

Russie. — On écrit des frontières de la Pologne à la *Gazette de Brême*, sous la date du 30 décembre :

« On assure que des rapprochements ont eu lieu récemment entre le cabinet des Tuileries et la cour de St-Pétersbourg. On ajoute même qu'il règne une grande réciprocité de confiance entre les deux Cours. La force des circonstances aurait changé des antipathies qui ont régné si longtemps entre les deux Souverains. On attribue ce changement subit à une cause purement personnelle. On sait que la mort a enlevé aux deux monarques leurs enfants favoris (la princesse Marie et la grande-duchesse Alexandra.) »

Espagne. — Le sénat s'est assemblé le 4. La discussion a roulé sur l'ensemble du rapport favorable de la commission sur le projet de loi relatif à la traite. M. Barrio Ayuso a combattu le projet, prétendant que l'Angleterre en pourrait profiter pour ruiner les Antilles. M. Olavierreta a fait observer que, depuis 1814, les exigences de l'Angleterre avaient été toujours en augmentant, et qu'elle n'avait jamais manqué d'insérer dans les traités des conditions de plus en plus dures. Le ministre des affaires étrangères a prononcé un discours dans lequel il s'est attaché à démontrer l'opportunité de l'abolition de la traite; il a prouvé que le traité était honorable pour l'Espagne, tous les articles étant réciproques, et il a ajouté que, depuis 1817, l'Espagne était tenue d'empêcher la traite des noirs. La discussion a été suspendue pour donner au ministre de grâce et justice, le temps de lire deux projets de loi d'intérêt local. — Huit articles ont été approuvés. Le reste sera certainement approuvé dans la séance de mardi prochain.

On assure que le budget du ministère des finances sera présenté mardi à la chambre des députés. Voici ce qui paraît avoir retardé cette présentation : Le ministre de la justice avait augmenté le chiffre du budget de son département, en attribuant des suppléments de traitements à divers employés. Cette augmentation coïncidait mal avec les vues très économiques de M. Mon, qui travaille surtout à niveler les recettes et les dépenses. Des pourparlers ont eu lieu à ce sujet entre les deux ministres et M. Mayans a parfaitement compris les raisons qui lui ont été donnés par M. Mon.

— Le capitaine G. Aillet, commandant la *Joséphine-Marie*, arrivé le 7 de Marseille au Hâvre, a consigné dans son rapport un fait assez étrange.

Appareillé, vers le 20 décembre, dans la rade d'Algésiras, en compagnie de sept autres bâtiments français, dont nous avons cité les noms, la *Joséphine-Marie* franchit avec eux le détroit. En passant sous Tarifa, la petite flottille eut, à sa grande surprise, saluée par une trentaine de coups de canon, tirés des forts espagnols. Les projectiles ont atteint le gréement et la mâture de plusieurs de ces bâtiments, sans qu'on pût assigner une cause plausible à cet acte d'hostilité.

Le capitaine Aillet affirme que déjà plusieurs fois il a été en butte, dans les mêmes parages, à des traitements semblables, qui méritent bien de faire l'objet d'une représentation au gouvernement espagnol.

REVUE DES JOURNAUX DU 10 JANVIER.

Le *Journal des Débats* ne paraît pas disposé à en finir de sitôt avec l'*intrigue*. Il la décompose aujourd'hui dans son Premier-Paris, pour en mettre à jour les ressorts les plus intimes, et trace ainsi le rôle qu'on attribue aux honorables qui la composent : « L'intrigue, dit-il, commence à parler clairement ; on croyait qu'elle était mue par l'envie qui pousse toutes les médiocrités contre une supériorité qui les offusque et les écrase : point du tout. Si elle veut un changement de cabinet c'est pour laisser à M. Guizot le loisir de se préparer un retour au pouvoir avec de nouveaux avantages. » Puis, par un rapprochement très spirituel, ce journal rappelle ce qu'on a dit de Mme de Staël : « qu'elle aimait tant à obliger qu'elle aurait volontiers jeté ses amis à l'eau pour avoir le plaisir de les en retirer. L'intrigue aussi, dit-il, jetterait bien M. Guizot à la rivière : reste à savoir si elle l'en *tirerait*. »

— La *Presse*, à propos des vrais et des faux conservateurs inventés par le *Journal des Débats*, fait remarquer [illegible] confrère et doyen pratique avec elle l'entente cordiale pr[illegible] la Grande-Bretagne le fait avec la France.

Mais la *Presse* aborde sérieusement [illegible] véritablement importante qui devra trouver place dans la di[illegible] adresse: celle de notre navigation à vapeur transatlantique [illegible] semble laisser de côté, quand les nations mar[illegible]ent, et que des compagnies françaises viennent avec [illegible] la science lui offrir les moyens de mettre en vigueur [illegible] sur cette matière.

fantaisie exceptés, de son numéro d'ordre. Par ce moyen, dès qu'une pratique reconnaît que le pain qu'on lui a livré ne pèse pas son poids, elle a en quelque sorte un titre pour s'adresser à la justice et faire punir le boulanger.

— Il y a quelques jours, un habitant de Saint-Cloud a pêché dans la Seine, au dessus de l'île de Suresne, un poisson fort rare dans ces parages. Examen fait, il a été reconnu que ce poisson est un jeune requin qui a remonté le fleuve en faisant la chasse.

— Un grand nombre d'habitants du 8e arrondissement ayant voulu prendre part au procès intenté par MM. Basset et Moreau contre la compagnie des trois ponts sur la Seine, ont ouvert une souscription dont les fonds doivent faire face à tous les frais de la contestation. Tout ce qui ne sera pas employé à cette destination sera versé à la caisse du bureau de bienfaisance. Les dons volontaires sont recueillis par quelques commissaires et déposés chez M. Demadre, rue St-Antoine, 205.

— Ce n'est pas, comme on l'a dit, dans l'intérieur du fort de Vanves qu'un incendie vient d'avoir lieu, puisqu'il n'y a encore là aucun bâtiment; c'est dans l'espèce de ferme construite récemment par un entrepreneur, M. Lange, et située à 50 mètres au nord du fort, sur le bord de la route stratégique. Un corps de bâtiment de 33 mètres (100 pieds de longueur) dans lequel étaient les écuries, la sellerie, la forge, les magasins à fourrages, a été réduit en cendre. Cinq chevaux ont péri; 36 paires de harnais, un grand nombre d'ustensiles, du foin, de la paille ont été la proie des flammes.

Cet incendie a été causé par l'imprudence ou la malveillance d'un charretier nommé Javrau, dit Moustache, âgé de 30 à 32 ans qui a disparu. La justice informe.

M. Lange n'était point assuré.

— Gaucher n'a aucune antipathie pour la prison ; au contraire. Ainsi, garde national zélé, et n'ayant encouru aucune condamnation personnelle, il s'est généreusement substitué au sieur Rathelot, condamné à quarante-huit heures de prison à l'hôtel Bazancourt, en se disant sans doute :

Le crime fait la honte et non pas l'échafaud.

Malheureusement cet acte de généreux dévouement ne pût s'accomplir sans certaines formalités assez délicates, notamment la signature de l'écrou au nom du garde national condamné. Gaucher signa donc l'écrou du nom de Rathelot, comme Nisus aurait pu faire pour Euryale. La fraude fut découverte le lendemain, Gaucher fut mis dehors, et Rathelot vint exécuter en personne la condamnation du conseil de discipline.

Tout n'était pas fini pour les deux amis. Le ministère public vit dans la signature Rathelot, apposée par Gaucher sur le livre d'écrou, un faux en écriture publique et authentique, et les deux accusés furent mis en état d'arrestation. Après une détention préventive de cinq mois, ils ont paru devant le jury. Si Gaucher, comme il paraît, aime la prison, il a pu satisfaire son penchant, et cette assez longue détention n'a dû que médiocrement le contrarier. Quant à Rathelot, son antipathie bien constatée pour l'incarcération a dû lui faire trouver bien long le temps qu'il a passé sous les verrous.

Quoi qu'il en soit, sur les plaidoiries de Mes Nibelle et Hardy, leurs avocats, les deux amis ont été déclarés non coupables, et mis en liberté.

(*Gazette des Tribunaux.*)

— Nous trouvons dans la *Chronique de Courtrai* quelques détails sur une nouvelle découverte qui ne peut manquer d'intéresser vivement les contrées où le tissage des fils de lin est répandu.

« Un procédé d'invention nouvelle, qui paraît présenter de grands avantages au filage *à la main* comme au filage *à la mécanique*, sera mis prochainement en œuvre à Courtrai. Il s'agit du blanchiment du lin avant le filage, pour lequel M. E. Mariotte, chimiste à Bruxelles, a obtenu un brevet d'invention. Les lins et les étoupes préparés ont été filés, tissés et soumis à la teinture, et il a été établi par divers essais, qu'ils subissent ces manipulations beaucoup plus facilement que les lins et fils écrus ordinaires. Le fil de lin blanchi à numéro égal avec le fil de fin écru a un tiers plus de force, est brillant, ressemble à de la soie et à toutes les qualités désirables pour les diverses fabrications dans lesquelles les fils de lin sont employés.

» En moins d'un mois on peut blanchir le lin, le faire filer, en faire tisser de la toile et livrer cette toile blanche et apprêtée au commerce. On conçoit quel immense avantage le blanchissage du lin brut par ce procédé doit apporter dans toutes les branches de l'industrie. Ce blanchiment affranchit le lin du rouissage qui l'altère plus ou moins, et transforme le gros lin à l'état de lin fin. Il en a été filé à la filature de M. J. Feyerick, à Gand, au n° 120, qui écru n'aurait pu être filé au n° 30, et on peut poser en fait qu'avec des métiers *en fin* il se filera au n° 200.

» De cette invention peut résulter que, pour la fabrication des dentelles, on en revienne au fil de lin qui rend ce tissu bien plus solide et bien plus précieux. On lui a substitué le fil de coton pour le bon marché, car le filage de cette matière présente moins de difficultés que le lin blanchi par M. Mariotte n'en pourrait offrir. Le blanchissage du fil de lin pour dentelles le détériorait, lui faisait perdre 30 pour 100 de son poids et le rendait creux, semblable à une corde détordue.

» On assure qu'une association importante va se former pour l'exploitation aux environs de notre ville d'une grande blanchisserie de lin, sans rouissage préalable. »

— On écrit de Faulquemont (Moselle) :

« Un individu, passant pendant la nuit près d'une des fermes isolées construites dans les parties défrichées de la forêt du Bitschwald, fût assailli par trois gros chiens. Sans bâton, sans défense aucune, — la gelée ayant fixé les pierres à la terre,— il imagina d'ôter une de ses bottes et de s'en faire une arme contre ses agresseurs : mais ses efforts, à ce qu'il paraît, irritèrent tellement les chiens, que le malheureux y perdit la vie. Quand on accourut à ses cris et aux aboiements répétés des trois chiens, on le trouva mort, défiguré par d'horribles morsures et les chairs en lambeaux.

(*Patrie.*)

— Nous lisons dans le *Journal du Loiret*:

« On jugera des effets de la nouvelle loi sur les patentes par les rapprochements que voici : un des principaux marchands de la ville, employant douze commis, est imposé au droit fixe de 60 fr., tandis qu'un pauvre bottier son voisin devra payer 45 fr. et qu'une marchande des quatre saisons qui gagne à peine son pain paiera 25 fr. En somme, les petits patentables paieront un tiers de plus que par le passé; les gros au

au conseil. Cette lettre contient ces passages :

« La légalité de l'ordonnance qui règle le budget obligatoire ayant été contestée, il importe de vider la question, soit par la reconnaissance de cette légalité, soit par le pourvoi au conseil d'Etat...

» Le conseil municipal comprendra qu'il est de sa loyauté comme de sa dignité de ne pas procéder par ajournement ou autres moyens dilatoires, et de donner aux questions qui lui sont soumises des solutions franches et nettes. »

Ce dernier paragraphe a soulevé de violents murmures, et après des observations vivement échangées, il a été décidé, par opposition à l'avis de M. le maire, que les questions soumises par la lettre de M. le préfet, seraient renvoyées à une commission qui a été nommée séance tenante. Une convocation spéciale aura lieu pour la prochaine réunion.

— On lit dans le *Courrier de Nantes*, le 7 :

« Mardi, vers sept heures du soir, un homme d'une quarantaine d'années environ s'est jeté du haut du pont de Madame dans l'Erdre. L'élan de son corps l'a heureusement conduit près d'un bateau dont le marinier l'a saisi par le bras et est parvenu à le sauver, malgré la résistance qu'il lui opposait. On nous assure que cet homme s'est dit père de famille et a déclaré que c'était un excès de misère qui venait de le pousser au suicide. »

— On lit dans le *Précurseur d'Angers* :

« Le 8 ont eu lieu à Chalonnes les obsèques de M. Oscar Leclerc-Thouin dont nous annoncions, il y a deux jours, la mort prématurée. Les principaux fonctionnaires de la ville et du département, des membres du conseil général et des députations des diverses sociétés savantes s'étaient placés en tête du cortège que suivaient avec un pieux recueillement les nombreux amis de l'honorable défunt.

» Des discours ont été prononcés sur la tombe : par M. de Marcombe, au nom du conseil général de Maine-et-Loire; par M. Guillory aîné, au nom de la Société industrielle d'Angers ; par M. Courtiller, au nom de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers ; par M. Ossian Laréveillère, au nom des amis de M. Oscar Leclerc-Thouin.

— Il résulte d'une statistique de la pairie anglaise qui vient d'être publiée, qu'en 1844, 19 pairs sont décédés. Le chiffre intégral des pairs est de 564 : 2 pairs de sang royal, 27 ducs, 37 marquis, 212 comtes, 60 vicomtes et 226 barons. Il n'a été fait aucun pair depuis l'entrée au pouvoir de sir R. Peel. Le doyen des pairs est le baron Moant Sanfort qui a 89 ans. Il y a 48 pairs dans l'armée. La chambre des pairs se compose actuellement de 456 membres. 12 pairies sont occupées par des dames. (*Sun*).

— Dimanche prochain, 12 janvier, l'Opéra-Comique donnera son troisième bal masqué. Si l'Opéra attire la haute société, l'Opéra-Comique, avec non moins de luxe, avec autant de soins pour les plaisirs de son public, s'inquiète assez peu du cérémonial, ne craint pas de déroger et voit venir à lui tout ce qui tient à s'amuser en personne. De là résulte que danseurs et danseuses, polkeurs et polkeuses, y sont toujours en majorité. — Avis à la jeunesse, avis aux amateurs de la folle gaieté.

VARIÉTÉS.

M. de Fellenberg.

La Suisse vient de perdre un de ses citoyens les plus recommandables et les plus justement célèbres ; l'Europe, un des hommes les plus éminents qui se soient occupés d'éducation. L'ami et l'émule de Pestalozzi et du père Girard, le créateur d'Hofwil, M. de Fellenberg n'est plus.

Voici à peine une année que nous avions nous-même joui de l'honneur et du plaisir de le visiter et de l'entretenir, à plusieurs reprises, pendant quelques heures. M. de Fellenberg nous avait paru, malgré son âge (72 ans), devoir pousser plus loin son utile carrière : aussi, la nouvelle de sa mort nous a-t-elle d'autant plus douloureusement surpris. Disons quelques mots de l'homme avant de parler de son œuvre.

Issu d'une famille patricienne de Berne, M. de Fellenberg eut le bonheur de recevoir une éducation distinguée, qu'il perfectionna lui-même en voyageant pendant plusieurs années. Il n'a pris qu'une part fort restreinte, quoique d'ailleurs des plus honorables, aux affaires publiques. Le travail agricole avait surtout fixé les méditations du jeune Bernois. Aussi, dès 1799, avait-il acheté le domaine d'Hofwil pour y commencer des expériences et des travaux auxquels la mort seule a pu mettre un terme.

M. de Fellenberg, qui était habitué aux plus hautes relations sociales, savait se faire simple avec les cultivateurs ; il excellait à pénétrer dans l'âme des enfants confiés à ses soins. Son visage, ferme et bienveillant à la fois, décelait, au milieu d'une dignité sérieuse et calme, une finesse de pénétration, une réserve prudente dont on ne tardait pas à ressentir l'influence.

Aussi, son abord était-il imposant. Mais bientôt, et lorsque l'on s'était rencontré sur le même terrain, on s'apercevait que la franchise, la vivacité, la jeunesse d'impression s'alliaient fort bien avec ce caractère de prudente et profonde réserve. M. de Fellenberg était homme de pratique. Il avait besoin de traduire en actes vivants les conceptions de sa pensée. Cette disposition naturelle lui a été fort utile : c'est par elle qu'il a pu éviter le sort de Pestalozzi, dont les établissements ont tous croulés faute d'une base matérielle assurée. M. de Fellenberg a fait beaucoup d'expériences agronomiques; il a élevé gratuitement nombre d'enfants pauvres, mais toujours au moyen d'une combinaison qui ne le constituait pas en perte. Car, il comprenait qu'avant tout il fallait exister par soi-même, il fallait être indépendant, se placer au dessus des événements et ne point demeurer à la merci des bonnes intentions. M. de Fellenberg parlait quatre langues, le français, l'allemand, l'anglais et l'italien. Si l'expression se faisait parfois attendre, elle arrivait toujours marquée au coin de la justesse la plus parfaite. Sa conversation était étendue, variée, générale. Philosophe, agriculteur, éducateur pratique, cosmopolite par ses relations, par ses connaissances et par les aspirations de son intelligence, il s'intéressait à tout, et se montrait avide de recueillir de toutes mains. Nous nous souvenons d'avoir été assailli de ses questions sur la valeur des systèmes sociaux agités de nos jours, aussi bien que sur les tendances et le mérite de nos hommes d'État. M. de Fellenberg se distinguait encore par un

[illegible] à Hofwil.

Le fondateur d'Hofwil ne considère l'instruction dans toutes ses branches que comme un moyen d'élever l'homme, de le développer, en un mot de faire éclore *une âme saine dans un corps sain*. Pour lui, l'homme est nativement bon, pourvu qu'il soit dès son berceau convenablement cultivé. Ce qui fait l'homme mauvais, ce sont l'ignorance, la misère, la fatalité du milieu où il naît. Tout est bon dans l'homme ; les sens eux-mêmes, dans la légitime satisfaction de leurs appétits, servent à l'extension et à l'accroissement de notre vie intellectuelle et morale. Le grand principe en éducation, c'est de tenir compte de la variété des caractères ; c'est d'étudier chaque enfant en particulier, de s'occuper de lui ainsi que le demande sa nature propre. Et, en effet, ne faut-il pas avant tout respecter l'œuvre de Dieu, cette individualité humaine dont il a indéfiniment varié le type dans chacun de nous ? N'est-ce pas être impie autant qu'insensé que de vouloir effacer ces différentes empreintes du doigt divin, pour ravaler l'homme sous un niveau destructeur ? Rendre l'enfant actif dans son développement individuel, l'amener par tous les moyens à se trouver lui-même, à se reconnaître, à découvrir ce qu'il est bon qu'il apprenne, tel est le grand secret, le moyen infaillible de le faire progresser rapidement. On le voit cette méthode est la *méthode socratique*, la méthode employée par l'accoucheur d'idées, le sublime moraliste de la jeunesse athénienne. On ne saurait en contester l'excellence.

A cette vue si nette et si juste sur l'homme, M. de Fellenberg ajoute comme corollaire non moins remarquable, que le travail doit être considéré, non comme un malheur, mais comme un instrument puissant de moralisation. C'est au moyen du travail que l'homme physique, aussi bien que l'homme moral et intellectuel, peut se développer complètement. Par le travail, l'homme exerce utilement toutes ses facultés; il a l'occasion de montrer tout ce que Dieu a mis en lui de bons sentiments, de capacité intellectuelle, de force corporelle. Or, parmi tous les travaux imposés à l'homme, le travail de la terre est le premier, le plus important, le plus complexe, celui qui met le mieux l'homme en communion avec son domaine terrestre, celui qui est le plus sain pour l'esprit comme pour le corps. Voilà pourquoi aussi M. de Fellenberg avait d'abord voulu qu'Hofwil fût une belle ferme, remarquable par sa culture, avant de devenir un gymnase digne de recevoir des élèves.

M. de Fellenberg ayant posé en principe qu'il fallait observer la nature de l'enfant, lui obéir au lieu de le contrarier et de le régenter à tort et à travers, afin de veiller à ce que l'éclosion de ses facultés se fît naturellement, nous ne devons pas nous étonner qu'il ait cherché, non point à façonner un enfant pour un seul métier, une seule profession, mais bien à développer en lui tous ses aptitudes industrielles. C'est ce qu'il faisait pour les enfants qui suivaient son institut des pauvres. Chacun d'eux avait plus d'une corde à son arc.

M. de Fellenberg était trop bon observateur pour que la répugnance du travail actuel n'eût pas arrêté sa pensée. Il n'y savait qu'un remède, c'était d'honorer le travail et de l'ennoblir d'autant plus qu'il exigeait plus de générosité d'âme et de dévouement. Il a dit quelque part : *Il faut que mes élèves apprennent à travailler avec dignité dans l'ordure.*

Comme on le voit, M. de Fellenberg s'élevait par la pensée à un ordre de choses meilleur que l'état présent de la société. Il voulait la réformer par l'éducation, en faisant éclore normalement les facultés de l'homme, en les utilisant au profit de tous au moyen du travail accepté comme la loi par l'homme moralisé. Le génie éminemment pratique du fondateur d'Hofwil ne lui a point permis de se jeter plus avant dans l'utopie ; il ne voulait que greffer sur les institutions actuelles. Son coup d'aile n'était pas assez fort pour l'élever aux hautes sphères idéales de la justice et de l'harmonie sociale, découlant de l'organisation du travail, conforme à la nature humaine. M. de Fellenberg était surtout homme d'observation. Il procédait par l'analyse et non par la synthèse; il n'avait point les hardiesses d'un génie novateur, si ce n'est dans la pratique et pour ne pas quitter le terrain connu. Par caractère, M. de Fellenberg était incapable d'écrire l'*Emile* ou telle autre théorie *a priori* : mais il a fait Hofwil, et son œuvre vaut bien qu'on en parle.

Pendant plus de 40 ans, Hofwil a été le point de mire de tous ceux qui se sont occupés d'éducation en Europe. Hofwil a donc prêché d'exemple ces vérités remarquables, encore trop peu acceptées de nos jours :

L'instruction dans toutes ses branches ne doit être qu'un moyen d'éducation ;

L'homme tout entier est bon, il ne s'agit que de le cultiver convenablement ;

Il faut avoir égard à l'individualité de chacun et ne songer à la développer que selon sa nature propre ;

Le travail, le travail des champs surtout, moralise l'homme, affermit sa santé et son jugement.

Il existe à Hofwil trois sortes d'institut : le haut institut pour les fils de famille les plus riches ; l'institut intermédiaire pour les classes moyennes, dont les enfants sont destinés à prendre bientôt part active dans l'industrie ; enfin l'institut gratuit des pauvres, qui a pour objet de former des cultivateurs et des ouvriers émérites.

La gymnastique, la natation, le chant, le dessin linéaire, la botanique et la géologie usuelles sont communs aux élèves de tous les instituts. Les enfants pauvres reçoivent naturellement une instruction plus pratique que théorique; les enfants de la bourgeoisie sont moins poussés dans l'étude des langues mortes et des beaux-arts. Les élèves du haut institut, initiés à toutes les connaissances, ont encore l'inestimable avantage de se mêler chaque jour à la vie pratique, à l'existence du cultivateur et de l'ouvrier. Car à Hofwil il y a ateliers de menuiserie, de charronnage, forge, fromagerie, etc. Hofwil a donc réuni dans un ensemble harmonieux un gymnase établi sur une base large et rationnelle, une ferme-modèle, une ferme expérimentale, une fabrique d'instruments aratoires, etc. Le voyageur qui contemple cette masse imposante de constructions élevées par un seul homme, et vouées par lui à un but supérieur, ne peut s'empêcher d'admirer combien il a fallu de force et de persévérance pour atteindre à un pareil résultat.

Un gouvernement seul semblerait pouvoir réaliser un semblable travail. Mais que ne peut un homme de courage, soutenu par une noble pensée ? Tout ; excepté pourtant de continuer l'œuvre de sa

[illegible]

Halle aux bestiaux du 10 janvier. — Il a été amené 316 veaux qui se sont tous vendus 1,56 — 1,38 — 1,20 — 96 vaches dont 91 vendues 1,76 — 1,12 — 0,98 — 2 taureaux 0,96.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 9 JANVIER.

BERLE, ancien fabricant de papier de fantaisie, rue Montmorency, 18. Juge commissaire, M. Gallais ; syndic provisoire, M. Héron, rue des Deux-Ecus, 33.

DUMEZ aîné, tailleur, rue Richelieu, 63. Juge commissaire, M. Dubois; syndic provisoire, M. Decagny, cl Itre St-Merry, 2.

TABOURET, marchand de chaussons de tresse, rue Bourg-l'Abbé, 5. Juge commissaire, M. Jouet ; syndic provisoire, M. Richomme, rue d'Orléans-St-Honoré, 19.

Du 19 décembre dernier.

PICARD, ébéniste, faubourg Saint-Antoine, 84 et 120. Juge commissaire M. Lamaille ; syndic provisoire, M. Tiphagne, rue de la Boule-Rouge, 20.

Bourse du 10 janvier 1845.

Le 3 0/0 a continué à fléchir, et les affaires ont été plus animées que la veille. Le 5 0/0 plus ferme, a monté de 15 c.

Il y a eu, en général, un peu de reprise sur les chemins de fer, qui, tous à l'exception de Strasbourg, ont monté.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Emprunt, 86 50.—Belge 1831, 102 3/4.—Id. 1842, 106.—Id. 2 1/2, 62.—Naples, récép. Rothschild, 100. — Lots d'Autriche, 422 50. — Espagne passive, 6 3/4. — Id. 3 0/0, 36 3/4, 37.—Banque belge 1841, 1087 50.—Comptoir Ganneron, 1050. — Jouiss. des 4 Canaux, 135. — Id. Bourgogne, 101 25. — Zinc Vieille-Montagne, 4450. — Lin Maberly, 580. — Oblig. de Versailles (rive droite anc.), 1040 —Id. nouv., 1150. — Orléans, 1255.— Strasbourg, 1217 50. — Grand'Combe anc., 1150.—Id. nouv., 1152 50, 1155.

Chemins de fer non constitués : Bordeaux, 640. — Vierzon, 710. — Boulogne, 505.—Sceaux, 600.

A terme : Emprunt, 86 35, 30, 40.—Belgique 1840, 104 5/8.

	1er c.	P. H.	P. B.	der c.	hier
5 0/0 compt.	121 20	121 25	121 15	121 25	121 »
— fin cour.	121 25	121 40	121 20	121 40	121 25
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 compt.	85 10	85 10	85 »	85 »	85 »
— fin cour.	85 20	85 20	85 10	85 20	85 20
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFes s. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFes le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	104 5/8	» »/»	H. »/8
4 0/0....	108 »	» »	» »	— Portugais.	60 »/»	» »/»	H. »3/8
O. de la V.	1142 50	1142 50	B. 2 50	Esp. D. active	37 »/»	37 1/4	»
B. de Fr.	3280 »	» »	B. 7 50	5 0/0 Naples.	» »	» »	»
				— Romain.	105 »/»	» »/»	»
C. G. 1000	1097 50	1100 »	» »	Obl. Piémont.	1240 »	» »	»
C. hyp...	767 50	» »	» »	Emp. d'Haïti.	400 »	397 50	B. 2 50
4 Can....	» »	» »	» »	Banq. belge.	610 »	615 »	H. 5

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Diff.		Diff.
St-Germ.	1007 50	1005 »	B. 5 »	F. c. 1005, 1010.	»
V. R. Dr.	» »	» »	» »	— 490, 492 50.	H. [illegible]
— R. G.	380 »	381 25	H. 1 25	— 375, 385.	H. 7 50
Orléans.	1111 25	1115 »	» »	— 1105, 1115, 1122 50.	B. 3 50
Strasb...	295 »	293 75	B. 1 25	— 295, 290, 293 75.	B. 1 25
Rouen..	1027 50	» »	B. 2 50	— 1030, 1025, 1032 50.	H. 3 50
Havre...	810 »	815 »	H. 7 50	— 810, 815.	B. 2 50
Marseill.	930 »	» »	H. 1 25	— 927 50, 932 50, 930.	H. 5
Montpel	» »	» »	» »	—	»

LONDRES, 8 JANV.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Consol..... 100 1/4 3/8.	Av.... 85 25, 17 1/2.	F. c. 85 35 40 d. 50.
Esp. act... 27 1/2 3/8.	Ap..... 85 17 1/2.	F. p. 85 65 d. un, 86 d. 50
Portug..... 60 3/4.		F. c. 121 35 d. un.
Mexic...... 31 3/4.	Rep. fin c. F. pr	F. p. 122 40 50 d. 50.
Brésil...... » »/».	3 0/0, 10 15	Vers. d. 510 d. 50.
5 0/0 Holl. » »/».	5 0/0, 7 1/2 12 1/2.	Orl., d. 1137 50 d. 10.
2 1/2 do. 63 3/4.		Rouen, 1055, d. 10.
Rouen.... 41 »/».	Bons du trésor.	Hâvre, 820 d. 10.
Orléans... 44 »/».	3 1/8	Strasb., 300, 296 25 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 81,00 à 81,50 ; courant du mois, 83,00 à 82,50 ; 4 premiers mois 1845, 83,00 à 00,00; 4 mois d'été, 85,00; 4 derniers mois, 87,00 à 00,00.

LILLE — Colza, 75,00 à 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 83,00 à 84,00; courant du mois, 82,00 à 00,00 février, 80,00 à 81,00; mars en décembre, 80,00 à 00,00.

SAVON.—Ordre de livraison, 89,50 à 90 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Vente par autorité de justice.

EN L'HOTEL DES COMMISSAIRES-PRISEURS, PLACE DE LA BOURSE.

Le lundi 13 janvier 1845.

Consistant en buffet, tables, chaises, divan, bureau, fauteuils, glaces, commode, armoire, toilette, vases, comptoir, etc.—Au comptant.

Spectacles du 11 janvier.

7 h. »/» OPÉRA. —
7 h. 1/4 THÉATRE-FRANÇAIS. — Cinna. Pourceaugnac.
7 h. »/» ITALIENS. — Il Pirata.
7 h. 0/0 OPERA-COMIQUE. — Maçon. Déserteur.
7 h. »/» ODÉON. — Chute d'un Ministre.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Paris. Péché. La Dame. La Veille.
6 h. »/» VARIÉTÉS.—English. Chamboran. Turlututu. Bouffon.
6 h. »/» GYMNASE. — Iwan. Rébecca. Cérigny. Tirelire.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL.—Etourneau. La Lune. Averse. [illegible]
6 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Dame de St-Tropez.
6 h. »/» AMBIGU. — Un Conte de Fées.
6 h. »/» GAITÉ. — Mannequin du Prince. Sept Châteaux.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Soldat de Brienne. Corde de pendu.
6 h. »/» COMTE. — Maison des Fous. Tout pour mon père. Flageolet.
6 h. »/» FOLIES. — Le Gamin. Malbrough. Premières Armes.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

Une opération de banque.

Les abus engendrent les abus : on a laissé les chemins de fer aux particuliers ; il en résulte d'énormes tripotages ; nous en donnerons aujourd'hui un exemple remarquable.

Une ligne de fer de Paris à Lille a été construite par le gouvernement ; une compagnie vient de se former pour s'en rendre adjudicataire. Cette compagnie est constituée et administrée par MM. Charles Laffitte et Blount, jeunes banquiers déjà connus avantageusement dans le monde par leur suprême dextérité.

Former une compagnie consiste simplement comme l'on sait, puisque le gouvernement fait tout, à dresser un acte de société, installer un bureau, placer des commis et recevoir l'argent des souscripteurs.

Jusqu'à ce moment les banquiers, dépositaires des fonds, n'avaient ouvert la souscription que peu de temps avant l'adjudication du chemin qu'il s'agissait d'exploiter, et ne demandaient aux souscripteurs le versement que du dixième de leurs actions de 500 fr.

MM. Charles Laffitte et Blount ont perfectionné ce procédé.

La souscription est déjà ouverte, c'est-à-dire un an au moins avant l'adjudication.

De plus, ils font verser le cinquième, c'est-à-dire 100 fr. par action.

Or, à combien s'élève le capital social de la compagnie ? A cent cinquante millions.

A combien le cinquième de 150 millions? A trente millions.

Voilà donc nos deux banquiers dépositaires sans aucune garantie de leur part, sans qu'ils aient à payer d'intérêt à leurs actionnaires, et cela pendant un laps de temps indéfini, puisque, même après l'adjudication, les fonds resteront plus ou moins long-temps en leurs mains sans emploi fructueux pour la compagnie; les voilà, disons-nous, dépositaires de la somme énorme de trente millions!

A supposer qu'une maison anglaise prenne la moitié de l'affaire, il restera toujours 15 millions aux banquiers de Paris ; c'est encore joli!

Les vieux économistes trouvent ces faits tout simples : « Les souscripteurs ont versé leurs fonds librement, il n'y a rien à dire. »

Il s'agit bien de liberté. Ne voyez-vous pas que ce que nous attaquons, c'est cette faculté que possède le Commerce de pomper tous les capitaux, avec une puissance si énorme qu'une maison de banque peut attirer en ses mains et s'approprier momentanément des développements nouveaux qui ne se rencontrent pas dans les œuvres précédemment imprimées.

Disons en terminant que MM. Charles Laffitte et Blount reçoivent les souscripteurs avec une grâce et une affabilité charmantes, si nous en croyons le témoignage d'un souscripteur qui, sortant de verser son argent à la caisse de ces messieurs, nous disait tout joyeux : « A la bonne heure, voilà des hommes honnêtes et polis, ce que ne sont pas tous les banquiers : leurs appartements et leurs bureaux sont superbes, et tout le monde jusqu'aux domestiques vous fait bonne mine : c'est plaisir que d'avoir affaire à des gens si bien élevés et si serviables. »

Ques ces banquiers sont heureux ! Avec l'argent de leurs actionnaires, ils obtiennent encore leur estime et leurs bénédictions.

Élection de Rodez.

La démission de M. de Monseignat, député de l'Aveyron, a donné lieu, depuis quelque temps, à des bruits tellement absurdes et calomnieux que, malgré notre répugnance à prendre parti dans les questions de personnes, nous nous faisons un devoir d'intervenir.

Plusieurs journaux, et notamment le *National*, ont avancé que cette démission était le résultat d'un arrangement entre l'administration et l'honorable député de Rodez, qui aurait échangé son mandat contre la préfecture ou la recette générale de l'Aveyron, ou même contre une concession de mines.

M. de Monseignat (auteur de la brochure intitulée : *A propos du Morcellement*) est un de nos amis; et nous sommes en mesure d'affirmer que les accusations dirigées contre lui sont complètement dénuées de fondement.

Quand bien même il ne serait pas certain que M. de Guizard tient à conserver son poste à Rodez, quand même de trop sérieux motifs de santé, en mettant M. de Monseignat dans la nécessité de ne paraître que peu de temps à la chambre, ne lui auraient pas fait de la retraite un devoir que sa délicatesse lui a exagéré peut-être, tous ceux qui ont eu des relations avec lui savent qu'il est de ces transactions qui ne sauraient entrer dans l'esprit de l'honorable démissionnaire.

Que le *National* ne se rappelle ni le nom ni la figure du représentant de Rodez, il n'y a rien là qui doive étonner. M. de Monseignat, livré à des études sérieuses, n'a jamais trempé dans aucune de ces intrigues politiques, n'a jamais mêlé son nom à ces mouvements de stratégie parlementaire qui font la joie et la vie du *National*, et au-delà desquels il ne veut rien voir. M. de Monseignat cherchait ailleurs que dans ces vaines excitations le salut de la France et du monde, et il est tout simple que le *National* n'ait pas arrêté ses regards sur un homme aussi peu propre à partager les préoccupations de ce journal, aussi peu disposé à en recevoir

Puisque le *National* ne connaissait pas M. de Monseignat, il aurait dû accepter avec moins de légèreté des renseignements erronés ou même mensongers. M. de Monseignat a quitté son banc pur de tout tripotage, et sans espérance de fonctions quelconques : que le *National*, qui prêche tant la moralité, prenne donc garde de tirer à bout portant sur ceux qui la pratiquent.

Et puis, quel succès le *National* attend-il de ses attaques ? Espère-t-il faire élire un des siens à la place du démissionnaire ? Non! M. Michel Chevalier, M. Auzoui, M. J. Durand se présentent pour remplacer M. de Monseignat : lequel de ces trois candidats a l'appui du *National* ? Aucun. Nous concevons jusqu'à un certain point que la *Presse* qui ne veut pas de M. Michel Chevalier, rédacteur des *Débats*, soutienne M. Auzoui, opposant dynastique; nous concevons que la *Gazette* et la *Quotidienne*, qui voudraient M. de Séguret, se laissent tromper et répètent des calomnies regrettables. Mais le *National*, dans quel but ? au profit de qui et de quoi ?

Pour nous, entre les quatre candidats notre choix est bientôt fait! Nos sympathies sont entièrement acquises à M. J. Durand qui vient d'adresser aux électeurs un Manifeste agricole et social où se trouve nettement indiquée la véritable plaie de la société actuelle,—le défaut de solidarité entre les propriétaires et les travailleurs, — et où la politique du ministère, relativement aux chemins de fer, est justement et énergiquement appréciée.

Le Manifeste de M. J. Durand est si sage, si raisonnable ; il nous paraît si bien adapté à l'esprit pratique et sensé des agriculteurs aveyronnais, que nous serions surpris de ne lui pas voir obtenir de nombreuses adhésions ; mais M. Durand a le tort d'attendre ces adhésions, la main sur sa charrue.

On nous dit que M. Michel Chevalier, qui est plus remuant, et qui se voit soutenu par l'administration et par de puissantes influences, obtiendra la majorité au second tour de scrutin. — Malgré les points de dissidence fort graves qui nous séparent du publiciste du *Journal des Débats*, notamment sur la question des chemins de fer où il a passé à l'ennemi, nous pensons que M. Chevalier ne peut pas avoir impunément voulu, prêché et défendu l'émancipation des classes les plus nombreuses et les plus pauvres. Les idées progressives seraient mieux comprises de M. Chevalier probablement que de MM. Auzoui ou Séguret, sinon elles seraient du moins mieux armées contre lui. Voilà ce que reconnaîtront tous les gens qui voudront faire taire leurs haines personnelles et raisonner au point de vue de la rénovation des vieilles idées fossilisées dans la chambre.

Le *Journal du Hâvre* publie une lettre écrite par un officier du baleinier l'*Angélina*, qui raconte dans les termes suivants une collision survenue entre l'équipage de ce navire et des soldats mexicains de la garnison de Monterey :

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS [1].

Première partie.

XV. — LE MÉNAGE DE MADEMOISELLE CLOTILDE.

Le lendemain, vers la brune, Marc se promenait seul et à petits pas dans la partie de la rue Vivienne comprise entre la place de la Bourse et les boulevarts. Son œil se fixait souvent sur une élégante calèche arrêtée devant une des maisons. Enfin, la porte s'ouvrit, une grande femme enveloppée dans un burnous de satin s'élança sur le marchepied de l'équipage, et celui-ci partit rapidement.

Marc demeura encore quelques minutes à la même place ; puis, rasant rapidement les maisons, il frappa à la porte qui venait de se refermer, monta au premier étage et sonna.

Une femme en robe de soie vint ouvrir.

— Mme Beauclerc? demanda Marc.

La femme de chambre le regarda, et lui répondit sèchement :

— Au bout du corridor.

Et s'en alla.

Marc, qui connaissait le logement, se dirigea sans hésitation vers l'endroit indiqué. En passant devant la première pièce, il aperçut les préparatifs d'un souper, pressa le pas et arriva à la chambre de Mme Beauclerc, dont la porte était ouverte.

L'aspect de cette chambre avait quelque chose de caractéristique. Elle était tendue de damas de laine et meublée avec luxe, dans le goût le plus moderne; mais les habitudes de la locataire avaient singulièrement nui à cette élégance. Des bouteilles, des verres, des peignes, des chandeliers étaient dispersés sur tous les meubles, et l'on voyait un reste de jambon, enveloppé de son papier gras, posé sur le velours qui garnissait la cheminée. Dans tous les coins traînaient de vieilles chaussures ou des cafetières de terre brune. La toilette de palissandre avait été transformée en table de cuisine, et une casserole s'enfonçait dans l'ouverture destinée à la cuvette; enfin, une grosse chienne noire avait pris possession, avec toute sa portée, de l'édredon placé sur le pied du lit.

Mais le plus curieux de cet intérieur était Mme Beauclerc elle-même. Mme Beauclerc, qui, à l'en croire, avait eu autrefois la légèreté d'une biche, s'était tellement développée avec le temps, qu'on ne pouvait la comparer désormais qu'au mamouth reconstruit par la science de nos naturalistes. Lorsqu'elle parcourait sa chambre, en soufflant, tout remuait autour d'elle.; sa personne entière ne présentait qu'une masse accidentée par des espèces de cascades de chairs tremblantes sous lesquelles on eût en vain cherché une forme.

Elle était vêtue d'une robe de mérinos noir déchirée aux coudes, d'un foulard déteint qui lui tenait lieu de châle, d'une coiffe de nuit recouverte d'un mouchoir de coton, et de gros souliers dont elle avait coupé les quartiers pour en faire des pantoufles.

Au moment où Marc parut à la porte, elle se trouvait assise devant une petite table sur laquelle étaient posés deux verres, une bouteille et un jeu de cartes. Elle se détourna en entendant le bruit de ses pas, et le reconnut :

— Tiens c'est toi, monsieur Marc, dit-elle, avec un geste de bienvenue, entre donc, mon petit, entre ?

— Je ne vous dérange pas, mère Beauclerc ? demanda-t-il.

— Au contraire, mon chéri, je m'ennuyais d'être seule ; Clotilde vient de partir pour le théâtre et elle a emmené le cocher qui faisait ma partie ; tu vas le remplacer.

— Pardon, mère Beauclerc, c'est que je sais à peine tenir les cartes.

— Bah ! bah ! il suffit de vouloir ; tu connais bien la brisque ou le piquet.

— Je puis jouer un peu le piquet.

— Eh bien ! mets-toi là, mon fils, il y a justement le verre du cocher, tu peux boire après lui, c'est un homme très sain ; il a même été vacciné.

Marc prit place et la grosse femme se mit à battre les cartes.

— Sais-tu qu'il y a long-temps que tu n'étais venu ? dit-elle, en lui faisant couper.

— J'ai eu à travailler, fit observer Marc.

— Et ça va-t-il un peu ?

— Tout doucement.

— Il me semble pourtant que le gibier ne manque pas ?

— Peut-être, mais il faut le prendre.

— C'est juste, tout le monde n'a pas le tour de main, comme on dit ; faut avoir le génie de la chose.

Et se penchant sur la table en baissant la voix :

— Tu n'as pas encore trouvé quelqu'un qui me remplace, je parie.

— C'est vrai, mère Beauclerc, répliqua Marc en arrangeant son jeu.

La grosse femme se rengorgea.

— Non, non, continua-t-elle d'un air capable, tu peux dire que ça été une perte pour toi, petit, quand j'ai quitté la partie.... la mère Beauclerc avait le *truc*, vois-tu, et c'est quelque chose qui ne se donne pas. Aussi, il y a des moments où je regrette de n'avoir plus rien à faire.

— Vous êtes pourtant mieux ici que dans votre loge du Marais, objecta Marc.

— Je ne dis pas, mon fils, je ne dis pas, reprit la mère Beauclerc, en remplissant les deux verres ; mais il n'y a pas de petit chez soi. Là-bas, j'étais reine et maîtresse de mon cordon, tandis qu'ici je suis chez ma fille.

— Il me semble que vous ne manquez de rien.

— Pour ça, je n'ai pas de reproches à lui faire, dit la grosse femme qui vidait son verre à petits coups ; Clotilde me laisse tout à discrétion, même la cave ; mais, plus elle est bonne fille, plus je dois me tourmenter de son avenir.

— Que craignez-vous donc pour elle, mère Beauclerc.

— Je crains son bon cœur, mon chéri ; dans sa position, vois-tu, faut être raisonnable ; c'est un malheur qu'elle connaisse ce M. de Luxeuil.

— Pourquoi cela ? je le croyais généreux.

— Oui, oui, mais ça éloigne les autres ; une femme de théâtre doit avoir des principes : il faut qu'elle ne s'attache à personne.

— Alors, dit Marc en la regardant, selon votre idée il vaudrait mieux, pour Mlle Clotilde, se débarrasser de M. de Luxeuil?

— D'autant mieux qu'on le dit ruiné, répliqua la mère Beauclerc; du reste, j'ai averti Clotilde. Prends garde, mon enfant, que je lui ai dit; quand une maison menace de tomber les rats s'en vont ; faut pas montrer moins d'esprit que les bêtes quand on a été éduquée convenablement.

— Et que vous a-t-elle répondu ?

— Ah ! bah ! toutes sortes de mauvaises raisons : que M. de Luxeuil était un bon enfant, et qu'elle ne trouverait pas mieux!... est-ce que je sais, moi.

— Mais elle l'aime donc ?

— Il ne manquerait plus que ça ! Non, non, Dieu merci, elle a trop de bon sens pour s'attacher. Mais c'est cette petite peste de Clara qui est cause de tout... Tu sais bien, Clara de l'Ambigu? Eh bien! elle a parié que ma fille ne saurait pas garder un amant ; alors Clotilde y met de l'amour-propre. Ces jeunesses, c'est si glorieux!

— Et elle est décidée à retenir M. de Luxeuil?

— A tout prix! Tu comprends, maintenant, pourquoi je m'inquiète? Je connais ma fille, vois-tu, rien ne la fera renoncer à son idée, et, quoi qu'il lui en coûte, elle voudra donner un démenti à sa camarade.

Marc réfléchit un instant; sa première pensée en apprenant le projet de mariage d'Arthur avait été d'y mettre obstacle par le moyen de Clotilde; l'hostilité de la grosse femme à cette liaison l'avait d'abord effrayé ; mais ses dernières confidences le rassurèrent.

— Diable ! c'est fâcheux que votre fille tienne tant à son monsieur, dit-il après une pause... d'autant plus fâcheux qu'elle perd son temps et ses peines.

— Qui est-ce qui t'a dit ça? s'écria Mme Beauclerc.

Marc cligna des yeux.

—Vous savez bien que ça ne se demande pas, maman, fit-il observer à demi-voix ; tout ce que je puis vous dire, c'est que M. de Luxeuil joue de son reste comme garçon.

— Comment ! il se marie?

— Avec sa cousine... dont il est fou !

Mme Beauclerc laissa tomber ses cartes.

— C'est-il bien possible? s'écria-t-elle ; il se marie!... et Clotilde ne sait rien!

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844, au 11 janvier 1845.

dais encore de tirer, ne voulant user de mon moyen de défense qu'à la dernière extrémité ; enfin, forcé d'en faire usage, je fis feu sur l'un de mes agresseurs et le blessai grièvement au front.

Un autre pensant probablement que mon fusil n'était qu'à un coup, s'élança sur moi pour me frapper de son sabre, je lui tirai mon second coup dans la poitrine et l'étendis raide mort. N'ayant alors que mon fusil déchargé pour défense, je le saisis par le canon et parvins encore à en culbuter quelques-uns. Je reçus dans cette dernière lutte plusieurs blessures très graves aux mains, et je fus renversé par un coup de pierre à la tête. Ils se précipitèrent tous alors sur moi, et voyant qu'il n'y avait plus d'espoir de salut dans la force, j'en cherchai dans la ruse : je fis le mort. L'un d'eux me porta un coup de baïonnette au côté, un autre un coup de sabre sous le sein gauche ; je les entendis s'entretenir quelques instants à voix basse, et l'un d'eux se penchant sur moi, je sentis le froid d'un sabre me passer sur le cou. Je crus alors fermement qu'ils allaient me couper la tête, et je vous avouerai franchement que ce fut le moment le plus difficile à supporter. Je conservai cependant assez de sang-froid pour garder mon immobilité. Ils se contentèrent heureusement de me couper ma cravate et le cordon de ma poire à poudre, et m'ayant encore gratifié d'un coup de pied, ils me laissèrent en disant : « Il est mort. »

M'apercevant qu'un seul était resté et ne lui voyant d'autre arme qu'un os de bœuf, je cherchai à réunir mes forces afin de pouvoir le renverser et gagner les embarcations, lorsque j'entendis tout-à-coup un bruit de voix que je reconnus pour françaises. C'étaient les deux équipages des pirogues qui m'avaient précédé et qui revenaient aux embarcations après avoir été chercher, à l'extrémité de la ville, deux officiers du bord qui s'y trouvaient, dans une maison amie. Lorsqu'ils furent rendus assez près de moi, je me mis à crier : « A moi ! moi ! *Angélina ! Angélina !* » Ils s'empressèrent de venir à mon secours, mois ne purent arriver assez tôt pour empêcher mon gardien de m'asséner un coup de son os sur la tempe droite, qui me fit retomber. La place se couvrit, en ce moment, de soldats qui accouraient de toutes parts, ce qui força nos hommes à céder au nombre et à se rembarquer précipitamment. J'avais perdu beaucoup de sang : c'est à grande peine que je parvins à gagner les pirogues avec le secours que l'on me prêta ; un coup de feu fut tiré sur nous au moment où nous quittâmes la plage, mais n'atteignit heureusement personne.

Les cris que j'avais entendus en débarquant étaient poussés par les hommes des deux pirogues qui avaient trouvé le capitaine au rivage et qui l'avaient suivi jusqu'à la maison où étaient nos deux officiers ; ils furent attaqués par des soldats, qu'ils parvinrent à mettre en fuite.

Le général fit demander le capitaine, et lui ordonna de retourner à bord avec ses hommes ; le capitaine répondit, que sans les soldats, qui l'avaient attaqué, il y serait depuis long-temps. Ce général est un homme sans énergie, incapable de prendre un parti, et soldat de ses soldats, plutôt que leur chef.

Voilà l'homme qui commande en Californie le rebut de la populace du Mexique envoyé ici en exil ; ils sont la terreur des habitants de la ville, qui se sont montrés pleins d'urbanité envers nous.

Ainsi, mon cher ami, j'en suis pour ma main droite mutilée, deux coups de sabre à la main gauche, plus deux blessures au corps. Le forgeron du bord, nommé Lecointe, fut aussi cerné par des soldats qui lui firent sept blessures et le laissèrent pour mort. Nous ne savons à quoi attribuer la rage de ces soldats contre nous, l'équipage ne leur ayant donné aucun motif de vengeance. C'est donc l'appât de quelques misérables nippes ou la haine

» Nous avons recueilli avec respect et reconnaissance les paroles de votre majesté. Témoins comme elle de la prospérité intérieure de l'Etat, nous rendons grâces à la Providence qui permet à notre activité nationale de multiplier, sur tous les points du territoire, les fruits précieux de la paix. Nous nous plaisons à le reconnaître avec votre majesté, sire, ces biens sont dus à la sagesse de nos lois, à leur exécution intelligente et fidèle, et aux progrès de la raison publique.

» Notre confiance dans la haute sagesse du roi n'a point été trompée, quand des complications, jugées dignes de l'attention sérieuse du pays et de la sollicitude de votre majesté, se sont manifestées à l'issue de la dernière session. Au moment où il est devenu nécessaire de repousser par la force les incursions hostiles et répétées qui venaient troubler le cours de la pacification de nos possessions d'Afrique, une politique clairvoyante a dirigé nos armes, et discernant le véritable but de l'expédition, a proportionné les moyens à la fin. Grâce à la bravoure de nos soldats et de nos marins, grâce à l'habileté de leurs chefs, la guerre n'a fait qu'apparaître. Une double victoire a promptement rétabli, sur terre et sur mer, la paix interrompue. Après avoir prouvé sa puissance, la France pouvait montrer sa modération.

» Sire, l'Algérie a été le théâtre glorieux où trois de vos fils ont rivalisé de zèle pour le service de la patrie. Sur nos vaisseaux, à la tête de nos bataillons, dans les rangs de nos guerriers, on les a vus obéir, commander, administrer, et donner toujours l'exemple de la subordination qui enseigne le commandement, et du commandement éclairé qui fait aimer l'obéissance.

» Votre majesté nous assure que les rapports de la France et de l'Angleterre n'ont pas été altérés par des discussions qui pouvaient les compromettre. Nous nous en félicitons avec vous, sire, bien convaincus que le gouvernement de votre majesté persévère dans ses efforts pour aplanir, d'une manière conforme à la dignité et aux intérêts de la France, les difficultés qui pourraient menacer la paix de l'avenir. Le bon accord des deux Etats importe au repos du monde ; les intérêts de la civilisation et de l'humanité y sont engagés ; le haut degré de prospérité dont jouissent deux grands peuples qui ont des droits égaux à l'estime l'un de l'autre, en dépend. Puisse un mutuel esprit d'équité présider toujours à leurs relations !

» Dans la visite qu'a faite votre majesté à la reine de la Grande-Bretagne, l'accueil qu'elle a reçu, les manifestations spontanées qui ont éclaté, de toutes parts, sur votre passage, expriment d'une manière non équivoque les sentiments de la nation britannique. Témoignage éclatant d'une intime et réciproque amitié, votre présence à Windsor, sire, n'aura pas été stérile. Elle sera devenue pour les habitants des deux empires une heureuse occasion de s'apprécier et de s'entendre.

» La continuation de la bonne intelligence qui règne si heureusement entre la France et les puissances étrangères garantit la durée de cette paix générale, à l'ombre de laquelle les conquêtes de l'industrie et des arts accroissent chaque jour les richesses et la puissance des Etats.

Les soins assidus de votre majesté pour perpétuer ces bienfaits ont placé notre patrie, au dehors, dans une situation digne de sa force et de sa grandeur. Au dedans, le développement du travail, la libre action de nos institutions constitutionnelles, l'élévation du crédit public, un progrès sensible dans le bien-être de tous, sont les heureux effets d'une sage politique.

« Votre majesté nous annonce que l'équilibre est établi entre nos dépenses et nos recettes annuelles. La réalisation d'un vœu public si souvent exprimé sera un grand progrès vers l'amélioration des affaires générales de l'Etat, et un puissant motif de sécurité.

naissent pas encore ont été communiquées à la commission. Ces pièces, il faut que nous ayons le temps de les lire avant d'aborder la tribune. Je demande en conséquence le renvoi de la discussion à lundi. (Appuyé.)

M. LE PRÉSIDENT met aux voix cette proposition qui est adoptée.

La séance est levée à trois heures.

Extérieur.

Angleterre. — On lit dans le *Morning Advertiser* du 11 : « Nous apprenons d'une source digne de foi que sir Robert Peel a l'intention de proposer au parlement pendant la prochaine session : 1° De supprimer le droit sur le coton brut ; 2° de réduire les droits sur le thé ; 3° de fixer comme minimum de la taxe du revenu 300 livres sterling, tandis qu'aujourd'hui ce minimum est de 150 livres sterling ; 4° de convertir le 3 0/0 en 2 3/4 0/0 avec garantie de jouissance pour 20 ans.

— Dix vaisseaux sont en construction à Devonport, 5 sont sur cale ; 5 sont des vaisseaux de ligne, plus une frégate de 50 canons, une de 36, une de 26 et une frégate à vapeur de 1re classe. Il y en a 9 à Portsmouth, dont 3 sur cale, 4 vaisseaux à 3 ponts, 1 à 2 ponts, 1 frégate et 3 frégates à vapeur, force de chevaux réunis : 1440 ; à Chatham, 16, dont 6 sur cale, 4 sont vaisseaux de ligne, 2 frégates de 50 canons, 1 frégate de 36, 3 corvettes de 20 et 18 canons, 5 chaloupes de 16 canons et une chaloupe de 1re classe. A Pembroke, 18, dont 8 sur cale et les autres, en voie de complément, force de chevaux de navires à vapeur, 1430. A Woolwich, 6, dont 3 sur cale, 3 vaisseaux de guerre, 1 frégate et 2 navires à vapeur ; force de chevaux, 1230. A Deptford, 4, dont 2 sur cale, force de chevaux 1385. A Sheerness, 4, dont 1 en chantier.

(*Herald.*)

Turquie. — La *Gazette de Cologne* a des nouvelles des frontières de la Turquie du 28 décembre. La nouvelle insurrection d'Albanie est comprimée, mais ce n'a pas été sans une grande effusion de sang ; les habitants se sont défendus à outrance ; les femmes et les jeunes filles elles-mêmes avaient pris les armes. Scutari a maintenant une garnison de 6 000 hommes. On parle d'une nouvelle expédition contre Montenegro.

Suisse. — Le 30 décembre, le conseil de régence de Lucerne a annoncé qu'il avait définitivement adopté le traité conclu avec les Jésuites. Ce traité a du être mis en vigueur le 5 janvier.

(*Nouvelle gazette de Zurich*).

Espagne. — Les chambres n'ont pas siégé le 5 ; elles ne siégeront pas le 6 à cause de la fête des Rois. Elles reprendront leurs travaux. Profitant de ces petites vacances, MM. Martinez de la Rosa et Narvaez se sont promenés au Prado. M. Mon reste enfermé pour mettre la dernière main au budget qui, selon toute apparence, sera présenté mardi. On y a fait figurer, dit-on, une pension de 3 millions de réaux (750 000 f.), pour l'ex-reine Christine. Les journaux de l'opposition s'élèvent contre cette libéralité en faveur de la duchesse de Rianzarès.

Etats-Unis. — Un bill a été présenté à la chambre des représentants

---

— Comptez-vous qu'il l'avertisse, par hasard ? Ce sera bien assez tôt quand le moment de rompre sera venu.

— C'est-à-dire qu'il plantera là ma fille ! interrompit la grosse femme avec éclat ; ah ! le gueux ! il me passera auparavant par les mains.

Marc la regarda avec surprise.

— Mais que disiez-vous donc tout-à-l'heure, mère Beauclerc, demanda-t-il.

— Tout-à-l'heure je disais que Clotilde aurait bien fait de le quitter, s'écria l'ancienne portière, au *lieur* que c'est lui, maintenant, qui la quitte.

— Eh bien ?

— Eh bien ! c'est un déshonneur pour nous ! Il aura l'air de s'être dégoûté de ma fille ; c'est de quoi la perdre de réputation.

— Je ne vois alors qu'un moyen, reprit Marc ; en avertissant mademoiselle Clotilde, elle reussira peut-être à empêcher ce mariage...

— Oui, dit Mme Beauclerc, qui s'appuya des deux mains sur la table pour se lever ; il faut qu'elle fasse tout rompre, et, quand tout sera rompu elle chassera le Luxeuil. Comme ça tout sera profit. Ah ! il épouse des cousines sans dire gare ! eh bien ! on va lui montrer ce qu'on sait faire. Justement... il soupe ici avec des amis.

— Il me semble qu'ils sont déjà arrivés, fit observer Marc qui depuis un instant prêtait l'oreille.

Mme Beauclerc s'approcha de la porte.

— J'entends des voix dans le salon, dit-elle, reste à savoir si Clotilde est revenue.

Elle allait traverser le corridor pour s'en informer, lorsque l'on sonna à la porte d'entrée. Un domestique ouvrit et la jeune actrice parut avec Arthur qui lui tenait la taille enveloppée d'un de ses bras.

Elle avait conservé le costume dans lequel elle venait de jouer, et son bournous de satin blanc, à demi détaché, laissait voir ses belles épaules nues. Au moment où ils entraient, de Luxeuil se pencha pour les baiser.

— Finissez donc, polisson ! dit Clotilde sans se déranger et de cet accent trainard adopté, à Paris, par les femmes d'une certaine classe.

De Luxeuil redoubla.

— Eh bien ! il me mord, à présent ! s'écria l'actrice, avec un mouvement qui fit sortir de sa robe de velours son épaule presque entière et trahit subitement la beauté de ses formes ; assez de bêtises, voyons.

— Je ne t'ai jamais vu si jolie ! dit Arthur qui continuait à tenir sa taille.

— Laisse-moi, interrompit Clotilde, il y a déjà du monde au salon, il faut que tu entres.

— Et toi ?

— Tout-à-l'heure.

De Luxeuil lui donna encore un baiser et rejoignit les autres convives.

Quant à Clotilde, elle trouva au fond du corridor la mère Beauclerc qui l'attendait et qui, sans lui donner le temps de faire aucune question, l'entraîna dans sa chambre dont elle referma la porte en dedans.

Nous la laissons là occupée à recevoir la confidence de sa mère, pour suivre Arthur dans la pièce où il venait d'entrer.

Les invités, au nombre de huit à dix, étaient *la fleur des pois* du café de Paris. Chacun d'eux avait son genre de gloire. On y voyait d'abord le duc d'Alpoda, dernier rejeton d'un des plus célèbres généraux de l'Empire, qui excellait dans l'escrime du bâton et dans l'exercice plus vulgaire, connu sous le nom de *savate* ; le marquis de Rovoy, renommé pour son talent à entrainer un cheval et à faire maigrir ses jockeys ; le vicomte de Rossac, qui n'avait point encore pris possession de son siége à la chambre des pairs, et qui se préparait aux fonctions législatives par des tours d'escamotage à désespérer les Comte et les Philippe ; le prince de Kishoff, russe francisé, dont on citait la collection de pipes ; enfin, plusieurs autres moins illustres, mais livrés à quelques spécialités aussi respectables.

Marquier était le seul qui ne fût recommandé par aucun mérite particulier.

De Luxeuil trouva cette élite de la jeunesse française occupée à discuter si la dernière débutante de l'Opéra avait ou non la cheville bien placée. Chacun invoquait à l'appui de son opinion, celle de quelque célébrité de la fashion, et ce n'étaient que noms princiers ou historiques.

L'entrée d'Arthur coupa court au débat. Il avait assisté à la course de lord Darford, et on l'entoura pour en savoir le résultat ; mais les dissentiments soulevés à propos de la danseuse ne tardèrent pas à se renouveler au sujet des chevaux appelés à concourir. Le marquis de Rovoy, qui avait dernièrement perdu un pari contre lord Darford, prétendit qu'il ne devait ses succès qu'aux jockeys de ses adversaires, accusation qui fut vivement repoussée par le prince de Kishoff et soutenue par quelques autres. La discussion commençait même à s'envenimer et à dégénérer en querelle, lorsque Marquier l'interrompit par un cri d'admiration ; il venait de s'arrêter devant un cabaret en porcelaine, que supportait un petit guéridon de citronnier posé devant une fenêtre.

— Voyez, voyez, Messieurs, s'écria-t-il, une nouvelle acquisition de Clotilde ! Du vieux Saxe, et tout ce qu'il y a de plus beau. C'est un plateau de mille francs.

— Il m'en coûte trois mille, mon bon, fit observer de Luxeuil avec négligence.

— Ah ! c'est donc un de vos cadeaux, Arthur ?

— Oui, comme nous dinions ensemble aujourd'hui j'ai voulu faire une surprise à notre hôtesse.

— C'est magnifique, reprit Marquier, dont l'admiration avait redoublé depuis qu'il savait le prix du cabaret ; mille écus ! cent cinquante francs de rentes. Savez-vous, mon cher, que vous avez des manières royales.

— Vous verrez également un surtout en vieille orfèvrerie dont on fait l'essai ce soir, continua de Luxeuil, qui avait, par-dessus tout, la vanité de paraître généreux ; mais je ne comprends pas ce qui peut nous empêcher de souper. Clotilde ne devait être qu'un instant... il faut que j'aille m'informer.

— C'est inutile, interrompit M. de Rovoy, la voici.

On entendait, en effet, la voix éclatante de la jeune actrice, mêlée à la voix plus sourde de sa mère, toutes deux se rapprochaient et semblaient animées par la colère.

Tout-à-coup la porte du salon fut violemment poussée et Clotilde y parut les cheveux déroulés, le corsage à demi défait, pâle et les yeux étincelants.

A sa vue, les jeunes gens s'étaient tous retournés, mais elle ne parut point prendre garde à leur présence et chercha Arthur du regard.

— Ah ! le voilà, s'écria-t-elle en le montrant, il faudra bien qu'il réponde !

Et s'élançant vers de Luxeuil qu'elle saisit par les deux bras.

— Est-ce vrai que tu vas te marier ? demanda-t-elle en regardant dans ses yeux.

Arthur, pris à l'improviste, fit un mouvement en arrière.

— Quelle question me fais-tu là ? balbutia-t-il, et à quel propos...

— Est-ce vrai ? est-ce vrai ? cria Clotilde, qui secouait les mains qu'elle tenait. Voyons, réponds, si tu as un peu de cœur.

— Mais, que signifie ?... qui a pu te dire ?...

— Quelqu'un qui en sait long ! interrompit de loin la mère Beauclerc, qui n'avait pu franchir la porte du salon dont un seul battant se trouvait ouvert ; oh ! on veut nous montrer des couleurs ; mais faut pas croire qu'on mécanisera ma fille comme la première venue... Force-le à te répondre, Lolo.

— Et que puis-je répondre, dit vivement Arthur, honteux de la situation ridicule dans laquelle il se trouvait placé, et dont l'avertissaient les ricanemement de ses amis. Vous êtes folle, Clotilde.

— Folle ! répéta l'actrice, en laissant aller la main du jeune homme ; c'est-à-dire alors que ça n'est pas ?

Arthur fit un geste équivoque.

— Il nie, reprit-elle, en se détournant vers les invités, vous l'avez vu, n'est-ce pas ? Eh bien ! il a menti.

De Luxeuil voulut l'interrompre.

— Il a menti, il a menti, répéta-t-elle avec une insistance emportée, et, la preuve, c'est que je sais toute l'affaire. Il épouse sa cousine ; il l'a dit à ce gros petit qui est là et qui lui a prêté de l'argent !... Qu'il parle plutôt ; n'est-ce pas la vérité ?

Cette dernière question était adressée à Marquier qui regarda de Luxeuil, en bégayant une réponse évasive ; mais celui-ci avait pris son parti.

— Eh bien ! quand cela serait ? dit-il avec hauteur.

— Alors tu avoues ! interrompit Clotilde ; vous entendez ? le voilà qui avoue maintenant. Il se marie !... et je n'en savais rien ! il ne m'avait prévenue de rien ! il faisait le sournois et l'hypocrite.

— Clotilde !...

— Oui l'hypocrite ! répéta l'actrice exaspérée ; si tu avais été franc avec moi, tu m'aurais dit : voilà ! il faut que je fasse une fin, séparons-nous.

[illegible] la guerre aux questions sérieuses, à la solution des grands problèmes de l'état militaire contemporain, et engager le maréchal Soult à donner au général Préval, en forme de réparation, quelque tâche plus digne de fixer et d'occuper son intelligence.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 15 janvier, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande *directe* d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée *franco* au gérant, et accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10 ; chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du comptoir central de la librairie.

Faits divers.

LL. AA. RR. M. le prince et Mme la princesse d'Aquila sont partis pour Marseille, où LL. AA. RR. s'embarqueront pour Naples.

— Toutes les chambres de la cour royale de Paris se sont assemblées aujourd'hui pour délibérer sur le projet de loi relatif au système pénitentiaire.

— Le nombre des avocats inscrits au 1er janvier sur le tableau de la cour royale de Paris est de 977. Le nombre des stagiaires est de [illegible]60.

— Le tribunal de 1re instance de la Seine a eu à délibérer vendredi dernier, en chambre du conseil, sur la demande en adoption formée par M. le chancelier Pasquier, en faveur d'un de ses petits-neveux, auquel doit être transféré le titre de duc.

Le tribunal a décidé qu'il y avait lieu à l'adoption, sans énoncer de motifs, aux termes de l'article 356 du Code civil.

On sait que, dans le mois qui suit le jugement du tribunal, le jugement doit être soumis à la cour royale, qui instruit dans les mêmes formes, et prononce également sans énoncer de motifs.

— La cour des comptes s'est réunie le 9 en audience solennelle. Après l'admission de M. Peyre en qualité de conseiller-référendaire de 2e classe, le greffier en chef, sur l'ordre de M. Barthe, premier président, a fait l'exposé des arrêts rendus par la cour pendant les deux derniers mois.

— M. le préfet de la Seine vient de prendre un arrêté pour l'exécution de l'ordonnance royale qui institue à Paris un conseil de prud'hommes pour les métaux. Les inscriptions seront reçues à l'Hôtel-de-Ville à dater [illegible] à envoyer en France deux commissaires chargés de demander un sursis pour le paiement de notre créance. Ces commissaires sont porteurs d'un message officiel du président Guerrier, qui expose la situation actuelle de son pays, et où il déclare que, par ses soins et ceux de ses amis, l'ordre et la paix commencent à renaître. Le chef de la république témoigne de toute sa gratitude pour la noble conduite de la France ; il implore sa générosité et sa haute protection. Les commissaires haïtiens, qui sont partis vers les derniers jours du mois de novembre dernier à bord d'un bâtiment américain, sont attendus prochainement en France.

— Les charretiers, préposés à l'enlèvement des neiges dans la mauvaise saison, vont la jeter journellement dans la Seine, aux quais des Tuileries et des Champs-Elysées. Là elle s'amoncèle et forme un résidu considérable que des centaines de ravageurs retournent et explorent en tous sens pour y chercher des objets de valeur. Hier un d'eux y a trouvé un superbe bracelet de 300 fr. Deux jours auparavant un autre y avait découvert des boucles d'oreilles en diamant et une superbe cuiller à potage.

— Hier au Cirque-Olympique, après la représentation du *Lion du Désert*, le lion qui traîne Carter, dans un char, fut, contre l'habitude, enfermé dans une cage où se trouvaient déjà un tigre et un lion ; à la vue de ce compagnon inaccoutumé, les deux hôtes de la cage se jetèrent sur lui, et l'assaillirent avec fureur.

On alla prévenir Carter qui se déshabillait dans sa loge ; il accourut à demi vêtu et entra aussitôt dans la cage, sans autre arme qu'une canne. A sa vue, les deux assaillants s'apaisèrent aussitôt et se couchèrent à ses pieds. Carter emmena le lion battu, qui avait reçu quelques légères blessures, en s'en fit suivre paisiblement jusqu'à une cage qui se trouvait à l'autre extrémité du théâtre.

— Un inspecteur du travail des enfants dans les manufactures, M. Frédéric Hébert, en procédant récemment dans le quartier de l'Hôtel-de-Ville à une de ces utiles visites que la loi de 1841 prescrit aux honorables citoyens qu'elle investit gratuitement de fonctions protectrices à la fois des intérêts des maîtres et de ceux des apprentis, recueillit de la bouche de quelques-uns de ceux-ci des déclarations de la nature la plus grave contre un ouvrier bijoutier qui s'était porté envers eux à des sévices, à des violences et à des actes de la dernière immoralité.

Ces faits étant parvenus à la connaissance de l'autorité, une enquête eut lieu, et, la justice se trouvant régulièrement saisie, l'ouvrier dénoncé fut arrêté.

L'instruction de cette affaire, qui intéresse à un haut degré une branche d'industrie florissante, et qui occupe nécessairement un très grand nombre d'apprentis, est confiée à M. le juge d'instruction Desnoyers, qui a entendu immédiatement les plus importants témoins.

— Besol et sa belle-sœur ont organisé de concert un système de mendicité qui leur procure des bénéfices considérables. Voici assez ordinairement comment ils procèdent : ils s'introduisent furtivement dans les maisons, et déposent en silence entre les mains des personnes qui veu[illegible] consulter le commissaire de police. « Faites arrêter, lui dit ce magistrat, la personne qui doit se présenter chez vous demain pour reprendre cette image. » Ainsi dit, ainsi fait.

Le lendemain, vers trois heures, une femme est introduite. « La gravure ou les vingt sous, s'il vous plaît. — Je suis à vous dans l'instant, madame ; veuillez vous donner la peine de vous asseoir. » Et, sans se déconcerter, la jeune dame donne deux tours de clef à sa serrure en dehors, descend l'escalier quatre à quatre, et revient bientôt avec la garde, qui emmène d'une seule rafle et la femme Besol, retenue ainsi prisonnière, et son beau-frère, qui l'attendait chez la portière.

Traduits devant le Tribunal de police correctionnelle (8e chambre), ces mendiants ont été condamnés chacun à trois mois de prison.

Association générale des agriculteurs de France.

On nous communique, au moment de mettre sous presse, le programme suivant que nous nous empressons de publier. Nous savions, depuis plusieurs mois, qu'un certain nombre de grands propriétaires s'occupaient activement de former une grande société libre destinée surtout à défendre les intérêts économiques et sociaux de l'agriculture ; des empêchements de diverses natures ont entravé long-temps la réalisation de ce projet ; nous espérons que tous les obstacles ont été levés : cependant nous avons besoin de prendre de nouveaux renseignements avant de faire un appel à tous les amis de l'agriculture pour les engager à entrer dans l'*Association générale*. Nous ferons connaître, sans réserve, notre opinion dans la chronique agricole de mercredi.

Dans un pays où, sur une richesse en capitaux évaluée approximativement à cinquante milliards, les sept huitièmes de cette somme représentent la valeur du sol et celle des établissements ruraux ; où, sur la production annuelle de valeurs, présumée d'environ neuf milliards, les trois quarts proviennent de l'agriculture ; où, sur une population de trente-quatre millions d'âmes, plus de vingt-cinq millions tiennent au sol comme propriétaires ou comme cultivateurs, l'intérêt agricole, le plus grand, le plus général, le plus puissant de tous les intérêts, devrait occuper la première place dans l'esprit des économistes et dans les préoccupations des hommes d'Etat.

Au milieu de cette agitation ardente qui pousse les hommes de notre temps à la poursuite de la richesse, *les agriculteurs* devraient comprendre les ressources immenses, inépuisables de leur profession ; *les industriels* devraient reconnaître les services multipliés, incessants, rendus à toutes les branches du travail par cette grande industrie qui fournit à toutes les autres et l'aliment qui les fait vivre, et les matières premières sur lesquelles elles s'exercent ; *les commerçants* devraient apprécier l'immense supériorité qui distingue par-dessus tous les marchés du globe ce marché français, où tant de valeurs sont créées, où tant de produits se consomment quand l'agriculture est dans un état de prospérité.

[illegible]n se serait quitté bons amis ; mais non, tu m'as tout caché, comme on [illegible]rait à une femme légitime ! tu as voulu me garder jusqu'au jour des [illegible]ces pour te faire alors un mérite de me sacrifier ! c'était avantageux... et [illegible]mode ! on gardait la maîtresse en attendant la femme ; il n'y avait [illegible] moi qui pouvait y perdre.

— Je ne vois pas bien ce que vous y avez perdu, ma chère, dit de Luxeuil, en effleurant de l'œil les derniers cadeaux offerts par lui à Clotilde.

Celle-ci comprit sans doute son regard, car, s'élançant d'un bond vers une des étagères qu'il avait désignées, elle y saisit les objets précieux qui s'y trouvaient étalés, et les brisa à terre.

Les convives poussèrent une exclamation de surprise.

— Que faites-vous ? s'écria Marquier, qui voulut l'arrêter.

— Je lui rends ce qu'il m'a donné, dit-elle, en faisant rouler aux pieds d'Arthur un nécessaire en cristal taillé..... Ah ! je n'ai rien perdu !..... attendez, attendez !... ce n'est pas tout ! il y a encore ces vases de la console... paff... et ces statuettes... paff ! paff ! et ce cabaret ! ah ! un nouveau cabaret...

— Arrêtez ! cria Marquier, les deux bras en avant, il a coûté trois mille francs....

— Paff ! paff ! paff ! interrompit Clotilde, en lançant la cafetière, puis le sucrier, puis le pot à crême, puis le plateau avec toutes les tasses.

De Luxeuil qui avait d'abord voulu s'opposer à cet excès d'emportement finit par perdre patience.

— C'est une furie, dit-il en cherchant son chapeau pour sortir.

Mais dans ce moment les cris poussés par la mère Beauclerc devinrent si perçants. Toujours debout à la porte, qu'elle essayait en vain de boucher, elle tendait les bras aux jeunes gens en répétant :

— Retenez-la, elle va tout briser. Seigneur Dieu ! il y a de quoi nous ruiner... Lolo... Lolo.... Mais tu veux donc nous mettre à la mendicité, malheureuse ! faut-il qu'elle soit folle de ce vaurien !...

Ces derniers mots frappèrent Arthur comme il allait ouvrir la seconde porte ; il s'arrêta involontairement et retourna la tête vers l'actrice.

Celle-ci ne trouvant plus rien à briser, venait de s'arrêter, mais les mouvements violents auxquels elle s'était abandonnée avaient fait glisser sa robe à demi délacée. Debout dans l'angle le plus obscur du salon, les épaules inondées de ses cheveux bruns, la tête haute, un pied en avant, la poitrine nue et haletante, elle était d'une beauté si originale et si soudaine, que de Luxeuil en fut comme ébloui ; il fit un pas vers elle, regarda ces débris qui jonchaient le parquet et dans lesquels un mot de la mère Beauclerc venait de lui montrer des témoignages d'amour, reporta les yeux sur la jeune femme dont les formes hardies se détachaient sur les draperies rouges de la fenêtre, et, fasciné pour ainsi dire par cette contemplation, il rejeta son chapeau sur un fauteuil.

— Après tout, je suis aussi déraisonnable qu'elle de m'emporter, murmura-t-il, quand d'un mot je puis tout expliquer.

Et se tournant vers les invités :

— Pardon, messieurs, de cette scène d'intérieur, continua-t-il avec une gaîté forcée, c'est un divertissement splendide et non prévu, mais dont la continuation pourrait devenir ruineuse. Veuillez passer au petit salon et nous aurons tout-à-l'heure le plaisir de vous rejoindre.

Les jeunes gens se retirèrent.

De Luxeuil s'approcha alors de Clotilde dont la première colère était apaisée et qui venait de se jeter sur un divan.

— Tu es bien heureuse d'être si jolie, dit-il en effleurant d'un baiser son épaule nue. L'actrice se retira de côté et lui ordonna de la laisser, mais d'un accent plus adouci. La spontanéité de l'exclamation d'Arthur l'avait évidemment flattée ; malheureusement la mère Beauclerc, qui venait de réussir à entrer en ouvrant les deux battants, voulut s'entremettre.

— Oui, qu'elle est jolie, reprit-elle aigrement, plus jolie que votre future épouse et que n'importe quelle autre ! On n'a qu'à ramasser toutes les belles femmes de Paris et qu'à les amener pour voir, Lolo ne les craint pas.

— Il paraît que ce n'est pas l'avis de monsieur, fit observer Clotilde sans regarder de Luxeuil.

— Pardonne-moi, ma chère, reprit celui-ci, en voulant l'entourer d'un de ses bras.

— Et c'est pour cela qu'il veut me quitter, continua la jeune femme ironiquement et en se dégageant.

— Qu'est-ce qui parle de te quitter ? reprit Arthur tranquillement.

— *Parbleur* ! pour le deviner on n'a pas besoin d'avoir inventé la vapeur, s'écria la mère Beauclerc, puisque monsieur se marie.

— Et si je me mariais précisément dans son intérêt ? dit de Luxeuil.

L'actrice, qui avait jusqu'alors détourné la tête, le regarda.

— Dans mon intérêt, reprit-elle ; ah ! par exemple ! il est un peu fort de café, celui-là ! se marier dans l'intérêt de sa maîtresse ! il faut que monsieur me croie plus bête qu'une danseuse !

— Je crois seulement que tu ne connais rien à mes affaires, reprit Arthur ; tu aimes le luxe, n'est-ce pas, tu tiens à ton équipage, à tes domestiques, à ton mobilier... quand tu ne le brises pas ?

— Cette bêtise ! dit Clotilde en haussant les épaules, certainement que j'y tiens.

— Eh bien ! ma chère, moi je tiens, de mon côté, à ce que tu aies tout à souhait. Jusqu'à présent, j'y ai réussi ; mais aujourd'hui mes ressources sont épuisées.

— Est-ce vrai ? dit vivement l'actrice en le regardant.

— Quand je te le disais ! s'écria la mère ; j'en étais sûre. On m'avait averti qu'il allait tomber dans la débine.

— Eh bien ! on s'est trompé, ma chère madame Beauclerc, reprit Arthur d'un ton ironiquement hautain ; il n'y a à tomber dans la débine, selon votre élégante expression, que les gens d'une certaine classe. Nous autres, nous avons toujours quelque moyen de relever nos affaires.

— Et le mariage en question est un de ces moyens ! demanda Clotilde qui commençait à écouter avec intérêt.

— Précisément, ma belle : le ciel m'a donné une cousine embellie d'environ cinquante mille livres de rente.

— Cinquante mille livres ! interrompit Mme Beauclerc émerveillée....

— Avec une fortune au moins égale en perspective. Vous comprenez qu'il eût fallu être plus maladroit qu'un ministre constitutionnel pour laisser un autre profiter de l'occasion. J'ai donc pris date, et, dans peu de temps, j'espère, nous entrerons en possession de notre modeste million.

— Sapristi ! il fallait donc parler, dit la mère avec enthousiasme ; si c'est comme ça, je n'ai rien à dire, et je déclare, jeune homme, que je vous rends mon estime.

— Bien bonne ! répondit Arthur en s'inclinant ; mais si j'ai gardé le silence, c'est qu'il s'agissait seulement d'une négociation d'argent, et que je n'ai pas l'habitude d'ennuyer Clotilde de mes affaires. Maintenant j'espère qu'elle comprend ma position et qu'elle ne m'en veut plus.

— Non, répliqua la grosse femme, elle ne peut pas vous en vouloir puisqu'elle doit profiter de la dot. Tu comprends bien la chose, Lolo. En définitive, il avait raison lorsqu'il disait qu'il se mariait dans ton intérêt.

— Alors, moi, j'en serai pour ma porcelaine dit l'actrice, à qui le temps de cette explication avait suffi pour passer de la colère à la gaîté. En voilà-t-il un sacage ; oh ! regardez donc maman, il y aurait de quoi remplir la hotte d'un chiffonnier.

Mme Beauclerc regarda Arthur.

— Une vraie brebis du bon Dieu, dit-elle en désignant sa fille de l'œil ; ça n'a pas plus de fiel qu'un poulet. Elle mettrait le feu à Paris pour un oui ou pour un non, et à peine le verrait-elle flamber qu'elle apporterait de l'eau pour l'éteindre. Je me flatte que vous êtes bien tombé, *mon gendre*, et que vous devez un fameux cierge à votre patron.

— Ainsi, c'est fini ? dit de Luxeuil, qui avait enveloppé Clotilde dans ses bras et la couvrait de baisers.

— Eh bien ! oui, reprit-elle en répondant assez faiblement à ses caresses ; mais laisse-moi, il faut que je m'habille.

— Tu es si belle ainsi.

— Et les autres qui attendent là-bas ! ils doivent mourir de faim.

— C'est vrai, il faut les rejoindre et faire servir.

— Dans un instant je serai prête.

A ces mots elle se pencha, appuya un baiser sur les lèvres d'Arthur, puis s'échappa, suivie de sa mère.

Celle-ci retrouva chez elle Marc, à qui elle raconta en détail tout ce qui s'était passé et qui se retira désespéré.

Ce qu'il venait d'apprendre confirmait toutes ses préventions contre Arthur de Luxeuil ; mais lui enlevait la seule chance de prévenir son mariage avec Honorine. Il ignorait d'ailleurs les sentiments de la jeune fille à l'égard de son cousin, et les moyens employés par ce dernier pour faire agréer sa recherche. Après avoir longtemps réfléchi à ce qu'il devait faire, il se décida à écrire deux lettres qu'il s'occupa de faire parvenir sur-le-champ.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

ÉMILE SOUVESTRE.



qu'à être exploitée avec plus d'habileté pour produire le double de ce qu'elle donne.

Le commerce et l'industrie, non contents de demander à d'autres climats ce que le nôtre nous refuse, semblent vouloir, par une aberration qu'on a peine à comprendre, tout vendre et tout acheter au dehors, quand il leur suffirait d'une tendance inverse pour voir bientôt sur le marché agricole français l'offre et la demande dépasser naturellement et sans efforts le chiffre auquel on n'est parvenu qu'avec des efforts incroyables, et qu'on ne saurait maintenir long-temps en face des progrès de l'industrie étrangère.

Enfin l'administration ne s'est montrée ni soucieuse de connaître les intérêts agricoles de notre pays, ni soigneuse de les défendre. Elle n'a voulu ni chambres consultatives, ni conseils généraux élus pour l'éclairer; se laissant aller au cours d'habitudes prises en vue d'intérêts qui ne sont pas les nôtres, elle a trouvé bien ce qui se faisait avant elle, et n'a nullement senti le besoin de laisser pour l'avenir un meilleur modèle à imiter. Les choses ont donc suivi leur cours en tout ce qui dépend de l'administration. Nulle impulsion puissante n'a été donnée aux grands mobiles de la production; nulle tendance à soustraire notre agriculture à la dépendance honteuse où la laisse, à l'égard de l'agriculture étrangère, l'impossibilité où elle est de pourvoir à tous les besoins du pays. C'est ici que se révèlent et c'est dans ce grand fait que se résument l'insuffisance de l'art et l'insuffisance de l'administration. Donnons la mesure de l'une et de l'autre.

Dans la masse des produits naturels importés du dehors chaque année, il nous reste tous les ans en France, après la réexportation d'une partie de ceux qui ont servi de matière première à l'industrie, pour plus de 150 millions de ces produits qui sont livrés à la consommation, et qu'aurait dû fournir notre propre sol. Il ne faut point voir là seulement 150 millions enlevés à notre agriculture, il faut y voir aussi, ce qui est peut-être encore plus grave, 150 millions donnés comme encouragement à l'agriculture étrangère.

Nous ne chercherons point d'autre preuve après celle-là pour démontrer combien les intérêts de la France agricole sont mal compris et mal défendus.

Mais si l'agriculture n'occupe pas dans l'opinion publique et dans l'attention du gouvernement la place que devrait lui assigner son importance, c'est à eux-mêmes que les agriculteurs doivent s'en prendre de la position infime qui leur est faite; car elle est bien plus une erreur ou un oubli qu'une injustice.

C'est surtout de notre temps que le proverbe *Aide-toi, le ciel t'aidera*, a acquis toute sa vérité, toute sa profondeur. Qui songe aujourd'hui, dans notre société si ardente à se pousser, à qui n'ose se produire lui-même? Que les agriculteurs français se montrent ce qu'ils sont incontestablement, *la majorité de la population, la majorité de la richesse*, et ils auront bientôt conquis la place qui leur revient naturellement dans une société où tout dérive du droit suprême des majorités.

Des symptômes de réveil ont commencé à se manifester depuis peu et déjà se propagent rapidement au sein de la classe agricole. A la voix de quelques intérêts spéciaux, des congrès se sont rassemblés pour formuler leurs doléances: celui des producteurs de laine, à Senlis en 1842, celui des cultivateurs de vigne, à Bordeaux en 1843 et en 1844, beaucoup d'autres en divers lieux, et par-dessus tous ce grand congrès central, apparu pour ainsi dire tout-à-coup, sur un simple avis, dans la capitale, en 1844, et dont le souvenir restera dans la mémoire de tous les amis sincères de l'agriculture. Cent quarante comices ou sociétés agricoles eurent là leurs représentants, auxquels un nombre considérable de pairs, de députés et d'agronomes distingués s'empressèrent de se réunir. Grande et solennelle manifestation, importante pour les lumières qui devaient sortir d'une réunion qui comptait dans son sein tant d'hommes distingués, importante surtout en ce qu'elle marquait d'un signe éclatant le terme d'une époque où l'on peut dire que l'agriculture s'était abandonnée elle-même, et l'entrée d'une ère dans laquelle elle entendait enfin s'occuper de ses propres affaires.

C'est ainsi qu'elle fut comprise par un certain nombre de propriétaires agriculteurs, qui jugèrent le temps venu d'entrer résolument dans cette partie, les rapports de ces intérêts avec ceux de toutes les branches de l'industrie humaine, et la mission de les faire connaître, de les développer, de leur préparer accès dans l'opinion publique, de les défendre avec toute l'ardeur du dévouement et toute la puissance du bon droit.

L'association préparerait, pour la solennité des congrès, un concours d'agriculteurs plus nombreux encore et plus imposant que ce qui s'est vu jusqu'à ce jour, et les délégués venus de loin auraient un lieu de réunion où ils se retrouveraient encore en famille.

Mais l'avenir, mais les services d'une association telle que celle que nous proposons ne sauraient dépendre du zèle et du dévouement de quelques centaines de personnes qui ont pris l'initiative de cette proposition: c'est l'adhésion des comices agricoles, des sociétés d'agriculture, des cultivateurs zélés; c'est leur concours actif, c'est leur participation à l'œuvre commune qui peut lui donner de la grandeur et en assurer le succès. Que ceux qui aiment l'agriculture comme nous l'aimons, qui comprennent ses besoins comme nous les comprenons, qui sont résolus à défendre ses intérêts comme nous sommes résolus à le faire, se hâtent de nous dire: *Nous sommes de l'Association générale des agriculteurs de France.*

Les membres du bureau de l'Association:

Présidents d'honneur: MM. de Gasparin, pair de France; de Tracy, député.

Présidents et vice-présidents: MM. de Tamisier; Beaumont (de la Somme), député; de Courtais, député; Cordier, député; de Clermont, député; Desjobert, député; de Tocqueville.

Secrétaires et secrétaires-adjoints: MM. Dezeimeris, député; de Laussat, d'Argens, d'Havrincourt, Bonnin, député; Demarçay, de Nabat, de Vibraye.

Marchés de Paris.

Halle aux farines du 11 janvier. — Gruau 47,75. — 1re marque 33,10 à 35,05; 2e 31,20 à 32,50; 3e 21,85 à 27,40; 4e 20,60 à 24,20. — Arrivages 2977 q. 42 k. — Ventes 2683 q. 11 k — Restant sur place 15177 q. 71 k. — Le cours moyen est de 32,98. — Cours taxe 32,99.

Marché aux fourrages, barrière d'Enfer, 11 janvier. — Foin 1re 46 à 48; 2e 44 à 45; 3e 40 à 42. — Paille de froment 1re 23 à 24; 2e 21 à 22.

Marché Lafayette, du 11 janvier. — Foin 1re 44 à 46; 2e 40 à 42. — Paille de froment 1re 23 à 26; 2e 21 à 22; 3e 20. — Paille de seigle 1re 26 à 27. Approvisionnement médiocre, vente facile.

Marché aux chevaux du 11 janvier. — Il a été amené 82 chevaux de selle et de cabriolet dont 15 vendus de 300 à 925. — 170 de trait, 28 vendus 290 à 820. — 139 hors d'âge, 16 vendus 70 à 420. — 0 ânes, dont 1 vendu 30.

La Chapelle, 9 et 10 janvier. — 1058 porcs dont 1000 vendus 1,00-0,90-0,80. — 519 veaux, tous vendus 1,15-1,05-100.

Marché de la Maison-Blanche du 11 janvier. — 70 porcs, tous vendus 0,94-0,90-0,86. — 58 vaches laitières dont 23 vendues de 250 à 410.

Halle à la viande du 11 janvier. — 26790 kil. bœuf 1,50-1,20-0,70. — 16140 kil. veau 1,50-1,30-1,10. — 6041 kil. mouton 1,60-1,20-0,90. — 57920 kil. porc frais, 1,02-0,97-0,92.

Marché de la Vallée du 11 janvier. — Agneaux 15 à 22. — Chevreuils 6 à 30. — Lièvres 3 à 5. — Lapins 0,90 à 2,00. — Faisans 5. — Dindes 3,50 à 6. — Chapons 2,50 à 5,60. — Oies 2,25 à 5,75. — Poules et poulets 1 à 4,25. Canards 1,50 à 2,00. — Canetons 2,50 à 3. — Sarcelles 1,25. — Bécasses 2,50 à 3,50. — Perdrix 2,50 à 3,50. — Pigeons 0,40 à 1,10. — Grives 0,50. — Alouettes (la dizaine) 1,55 à 2,25.

Halles aux beurres, œufs et fromages, 9, 10 et 11 *janvier.* — *Beurre* (le kil.) En livres 0,84 à 1,20. — En mottes Isigny 1,30 à 5,90. — En motte Gournay 1,00 à 3,60. — Petit beurre 0,74 à 1,21. — Beurre salé ou fondu 0,00. — *OEufs* (le mille). Du 9, 47 à 91. — Du 10, 60 à 85. — Du 11, 45 à 88. — *Fromages* (la dizaine) Brie 12 à 24. — A la pie 5 à 15.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 10 JANVIER.

SCHWARBURGER, marchand de vins, rue de Paradis, 11, Marais. Juge commissaire M. Thibaut; syndic provisoire M. Baussmann, rue Saint-Honoré, 290.

MARTIN, libraire-bouquiniste, rue des Mathurins Saint-Jacques, 23. Juge commissaire M. Nys; syndic provisoire M. Huet, rue Cadet, 1er.

HURIAUX, marchand de vin logeur, avenue Parmentier, 1er. Juge com-

4 0/0....	108	»	»	»	»	»
O. de la V.	1442	50	1445	»	H. 2	50
B. de Fr.	3270	»	3265	»	B. 15	»
C. G. 1000	1100	»	»	»	»	»
C. hyp...	767	50	»	»	»	»
4 Can....	1275	»	»	»	»	»

— Portugais.	60	»|»	»	»|»	»	
Esp. D. active	»	»|»	»	»|»	»	
5 0/0 Naples.	98	75	»	»	»	
— Romain..	105	»|»	»	»|»	»	
Obl. Piémont.	1240	»	»	»	»	
Emp. d'Haïti.	897	50	400	»	H. 2	50
Banq. belge.	630	»	»	»	H. 15	

CHEMINS DE FER.								
St-Germ.	1010	»	»	»	H. 5	»	F. c.	»
V. R. Dr.	490	»	»	»	»	»	— 490.	B. 2 50
— R. G.	380	»	383	75	H. 2	50	— 380.	B. 5
Orléans.	1120	»	1120	»	B. 7	50	— 1122 50, 1116 25, 1120.	H. 7 50
Strasb...	295	»	293	75	»	»	— 295, 293 75.	»
Rouen..	1035	»	»	»	H. 7	50	— 1035, 1030 50, 1033 75.	H. 1 25
Havre...	810	»	811	25	B. 3	75	— 810, 815.	B. 5
Marseill.	935	»	932	50	H. 2	50	— 935, 927 50, 935.	B. 5
Montpel	»	»	»	»	»	»	—	»

LONDRES, 6 JANV.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Consol..... 100 1/4 3/8.	Av....	F. c. 85 25 d. un,
Esp. act... 27 1/8 »/».	Ap..... 85 15.	F. p. 85 00 d. un, 75 d. 50
Portug..... 60 1/4.		F. c. 121 45 d. un. 60 d. 50.
Mexic...... 31 3/4.	Rep. fin c. F. pr.	F. p. 122 05 d. un. 40 d. 50
Brésil...... » »/».	3 0/0, 7 1/2 20	
5 0/0 Holl. » »/».	5 0/0, 10 37 1/2.	
2 1/2 do. 63 3/4.		Orl., d. 1140 d. 10.
Rouen..... 41 »/».	Bons du trésor.	Rouen, 1052 50, d. 10.
Orléans... 44 »/».	3 1/8 5 à 9. 4 1/4 à 1 m.	Strasb., 300, 297 50 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 81,00 à 00,00; courant du mois, 82,50 à 82,00; 4 premiers mois 1845, 82,50 à 00,00; 4 mois d'été, 85,00; 4 derniers mois, 87,00 à 86,00.

LILLE — Colza, 75,50 à 00,00. — Voitures, 8.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 84,00 à 00,00; courant du mois, 82,00 à 00,00; février, mars et avril, 80,00 à 00,00; 8 derniers, 80,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 89,50 à 90 fr. les 100 kil.

L'un des gérants: V. CONSIDERANT.

Spectacles du 12 janvier.

7 h. »/» OPÉRA. —
7 h. 1/4 THÉATRE-FRANÇAIS. — La Femme de 40 ans.
7 h. »/» ITALIENS. — I Puritani.
7 h. 0/0 OPERA-COMIQUE. — Sirène.
7 h »/» ODÉON. — Marie Tudor.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Paris. Péché. La Dame. La Veille.
6 h. »/» VARIÉTÉS. — English Fleur de genet. Le Gamin. Mazurka.
6 h. »/» GYMNASE. — Fées de Paris. Rébecca. Cérigny. Demoiselle à marier
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — 1re de le Fiacre et le Parapluie. Indiana. Averse.
6 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Enfants du Délire. Clotilde. Royaume.
6 h. »/» AMBIGU. — Un Conte de Fées.
6 h. »/» GAITÉ. — Mannequin du Prince. Sept Châteaux.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE — Soldat de Brienne. Corde de pendu.
6 h. »/» COMTE. — Maison des Fous. Mort aux rats. M. Jean. 3 Frères.
6 h. »/» FOLIES. — Nicolas. Ferme de Bondy. Secret du soldat. Rosière.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

Chacun doit maintenant comprendre quel immense intérêt avait la haute banque à évincer l'État des chemins de fer et à se les faire attribuer; car, pour ne nous attacher qu'à un seul des avantages qu'elle en retire, et sans parler de tous les autres, on voit qu'elle est arrivée par ce système à s'assurer le maniement de sommes immenses qui se comptent par centaines de millions, et cela sans donner aucune garantie au corps social.

Tandis que les capitaux affluent ainsi à la Bourse, qui n'est plus assez grande pour contenir la foule qui l'encombre chaque jour, et se précipite dans un jeu désordonné, l'argent manque absolument dans la campagne, où on ne peut plus trouver à emprunter en offrant les meilleures hypothèques; les propriétaires ne peuvent user de leur crédit foncier, tandis qu'avec le crédit commercial un banquier trouve autant de fonds qu'il en veut, pourvu qu'il pare ses emprunts, ses opérations du masque de l'utilité publique.

Il est temps de mettre un terme à cette funeste distraction de capitaux; il est temps d'arrêter cette spoliation du corps social que la banque parisienne et étrangère opère à la faveur de la protection du gouvernement, qui détourne l'argent de son emploi naturel pour l'appeler à se perdre dans les opérations de Bourse et dans les caisses des banquiers; il y a là, nous l'avons dit hier, une véritable spoliation du corps social, qui se trouve lésé en toutes manières par ces spéculations gigantesques et parasites que suivront sans aucun doute d'immenses déperditions, des banqueroutes colossales.

En effet, sur qui retomberont toutes ces pertes? Sur les petits capitalistes, sur les petits ou moyens rentiers, que l'appât du jeu aura fascinés un instant, et qui, soit par de mauvaises combinaisons, soit par des faillites, se trouveront poussés hors de la Bourse moins riches qu'ils n'y seront entrés.

Ainsi, trois compagnies se présentent pour exploiter un chemin de fer; les actions de ces trois compagnies sont émises en même temps; les administrateurs, et banquiers de ces trois compagnies, se trouvent en même temps détenteurs de trois fois le cinquième ou le dixième de chaque action; il y a donc là une première perte pour l'actionnaire, qui ne jouit que d'un faible intérêt sans doute depuis le versement jusqu'au moment de l'adjudication, et un premier gain pour le banquier ou dépositaire qui paie un intérêt inférieur à celui qu'il retire des fonds qu'on lui a confiés.

a quelque chose à faire pour le moment: que le gouvernement déclare qu'il ne mettra en adjudication aucun des chemins de fer non concédés.

Cette mesure fera jeter les hauts cris aux agioteurs; mais le gouvernement doit cesser de tolérer plus long-temps toutes ces manœuvres qui détournent l'argent des sources Productrices de l'industrie au détriment de la masse du corps social.

Un bon gouvernement doit se regarder comme la providence de la société qu'il dirige; ce serait abdiquer cette fonction élevée que de continuer à fermer les yeux sur les excès féconds en résultats désastreux, dans lesquels s'est lancée la haute banque de Paris, et où les suit la foule des petits capitalistes: la ruine, la banqueroute, la démoralisation la plus affreuse sont la conséquence forcée de l'état d'incandescence où se trouve la Bourse de Paris: il y a danger imminent: *Caveant consules*!

Le salariat et l'association.

Nous sommes obligés de relever encore une assertion de M. Wolowski fort singulière dans la bouche d'un économiste. « Les propriétaires, dit-il, les capitalistes, les entrepreneurs et les ouvriers sont tous associés à l'œuvre commune; *ils partagent tous le produit commun*. » Et plus loin, pour expliquer la nécessité du salaire, il dit lui-même qu'elle vient « des besoins impérieux de l'ouvrier, qui ne saurait attendre que l'opération à laquelle il prête son concours soit achevée ni exposer la satisfaction des nécessités les plus impérieuses de l'existence aux chances diverses de l'entreprise. Si toute la part qui lui revient lui est indispensable pour vivre, il faut qu'*il la touche d'avance* en entier. »

Si cette dernière assertion du professeur est vraie, nous ne comprenons pas comment la première pourrait l'être. Evidemment l'entrepreneur et le salarié ne partagent pas le produit commun; le salaire n'est point une participation au produit; c'est le prix du travail, prix convenu par un contrat à forfait, payé d'avance par l'entrepreneur avant le produit. Tout le monde sait que, dans la plupart des cas, le salaire est fourni par le capital; cela est élémentaire en économie politique, et certainement M. Wolowski le sait tout aussi bien que nous.

Nous n'insisterons pas sur ce point, mais nous avons cru devoir relever une expression peu exacte, de crainte que par des déviations successives on ne finisse par embrouiller les questions les plus simples. Si l'on dit aujourd'hui que le salaire est pris sur

[illegible] vail ou si son capital ne devait pas lui rentrer avec profit. Ce profit forme une seconde déduction sur le produit du travail appliqué à la terre. Le produit de presque tout autre travail est sujet à la même déduction en faveur du profit. Dans presque tous les métiers, la plupart des ouvriers ont besoin d'un maître qui leur avance la matière du travail ainsi que leurs salaires et leur subsistance jusqu'à ce que leur ouvrage soit tout-à-fait fini. Ce maître prend une part du produit de leur travail, et c'est cette part qui constitue son profit et qui fait face à l'intérêt du capital. »

Après avoir dit que le salaire est une forme d'association et qu'il est une participation au produit, M. Wolowski essaie de justifier le salaire par la loi de l'offre et de la demande: « L'offre et la demande déterminent la quotité à laquelle chacun a *droit*, à titre de loyer, de profit et de salaire. » Ici encore l'économie politique de M. Wolowski est moins avancée que celle de J.-B. Say. Ceci est la question brûlante de la répartition, la question de la justice et du droit, question formidable qu'aucun économiste n'a jamais osé aborder en face. Le problème de la répartition est interdit aux investigations des économistes par la définition même de leur science; l'économie politique, selon eux, consiste à décrire ce qui est, la société telle qu'elle est. Les économistes, il est vrai, se divisent en deux Écoles: l'une qui décrit la société telle qu'elle est, pour la justifier, l'autre qui décrit la société actuelle pour la critiquer; mais comme J.-B. Say appartient à la première de ces deux Écoles, on trouverait donc dans ses œuvres mille passages qui tendent malheureusement à la justification des iniquités et des infamies qui déshonorent notre civilisation. Cependant, la conscience de cet homme, — et il est bon que cette justice soit rendue par un socialiste à la mémoire d'un économiste, — la conscience de J.-B. Say avait été ébranlée dans son for intérieur en face de la question capitale de la répartition.

Il était impossible qu'après avoir remarqué que les propriétaires et les capitalistes exercent un monopole à l'égard des travailleurs, il ne s'aperçût pas qu'il y avait au fond de leurs débats une iniquité flagrante. Aussi, il est une remarque intéressante et curieuse que ne manqueront pas de faire tous ceux qui étudieront sérieusement les écrits de J. B. Say, c'est que toutes les fois qu'il touche à ce sujet délicat, il emploie mille détours, mille ruses de langage pour échapper à la question. Il vous avertit d'avance que le *fait* et non le *droit* est ce qui l'occupe ici; il vous fait observer qu'il n'examine point en vertu de quel droit telle ou telle loi est établie, en vertu de quel devoir les hommes s'y soumettent; qu'il ne s'inquiète pas de savoir si la loi est équitable ou non, nuisible

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE LOUP (1).

Caractère du loup. — Sa supériorité incontestable sur le chien. — Le chien se chasse le loup qu'avec répugnance. — Le loup exposant le cadavre du chien supplicié pour servir d'exemple aux mutins. — Éducation du loup. — La louve, modèle de tendresse maternelle. — Son dévouement dans les circonstances difficiles. — Le louveteau. — Le louvart. — Effets du désespoir sur l'imagination d'une louve. — Tactique offensive du loup. — Sa manière de chasser. — Son équité parfaite et sa loyauté en affaires. — Moyen de tuer le loup. — La prudence du loup plus grande encore que sa voracité. — Odieux procédés gastrosophiques des loups, des Romains et des Russes. — Cause de la décadence de la cuisine française. — Le loup sottement accusé de couardise. — Caractère du véritable courage.

Après avoir considéré la question du loup dans ses rapports avec la politique sociale, il me reste à la traiter plus particulièrement au point de vue de la chasse, c'est-à-dire au point de vue des démêlés quotidiens de l'animal avec l'espèce humaine d'aujourd'hui.

Le loup est le plus rusé et le plus audacieux de tous les ennemis de l'homme. Vivant côte à côte avec lui, il s'est instruit de sa tactique, il a étudié ses manœuvres, il a appris à son école le grand art de la guerre. Le lion et le tigre, confiants dans la puissance de leurs ongles et de leurs canines, attendent fièrement que l'homme les provoque, ou bien se précipitent sur lui de prime saut quand la faim les talonne. Le loup ne veut pas faire aussi bon marché de sa vie. La prudence et la circonspection président à chacun de ses actes, soit qu'il attaque, soit qu'il ait à se défendre; il ne se pardonnerait pas d'omettre le moindre élément de succès dans la lutte désespérée qu'il soutient contre l'homme.

Le loup l'emporte sur le chien par la finesse de l'ouïe, de l'odorat, de la vue, par la vigueur des muscles, par la puissance de la mâchoire, par la mémoire des lieux, par le talent de l'observation, par le génie de la combinaison stratégique. Le chien n'a jamais prétendu lui contester cette supériorité; car il ne se décide qu'avec peine à attaquer le loup, et le plus terrible chien de loup renonce promptement à cette chasse déplaisante pour le moindre coup de dent. Le loup et le chien, qui appartiennent à la même famille, sentent vaguement qu'ils sont faits pour s'estimer et se comprendre et que les dissentiments politiques qui les divisent aujourd'hui ne seront pas éternels. Le loup ne poursuit dans le chien que le compagnon inséparable de l'homme et la sentinelle vigilante de la propriété insociétaire; il n'a jamais cherché noise au renard qui le respecte de son côté et se garde bien de chasser sur ses terres. S'il se décide à emporter un chien pour sa consommation personnelle, c'est que les temps sont durs; et puis il a contre le chien tant de motifs légitimes de rancune. J'ai vu quelquefois trois ou quatre loups se récrier et s'unir pour mettre à mort un chien de berger, un chien de garde qui les gênait par sa surveillance incommode, et, après l'avoir déchiré, semer ses membres, ses intestins et sa tête par les carrefours les plus fréquentés du pays, pour servir d'exemple aux mutins. Il était visible que ce n'était pas la faim, mais un simple désir de vengeance qui les avait poussés à cet assassinat, puisqu'ils avaient laissé intactes toutes les parties du corps de la victime. J'ai dans mes souvenirs de deuil, deux morts de chiens d'arrêt, exécutés de cette façon cruelle et dont une seule fut vengée.

On voit parfois aussi des braconniers aux abois s'associer et s'entendre pour en finir avec un garde-forestier ou un garde-pêche trop sévère; et plus d'un douanier vigilant a été payé de son zèle par la balle d'un contrebandier. Des observateurs dignes de foi m'ont affirmé avoir connu des chiens qui avaient profité de la trop grande liberté où les laissaient leurs maîtres, pour contracter alliance avec des loups du voisinage et chasser de compte à demi avec eux. J'ai quelquefois aussi entendu dire par des jugements de police correctionnelle, que des gardes s'étaient associés avec des braconniers pour partager les profits du braconnage, des douaniers avec des contrebandiers, pour partager les profits de la fraude. L'histoire des bêtes est une traduction littérale de l'histoire de l'homme, et qui est placée en regard de son texte dans le même volume. Si la page de la brute est un peu moins rouge de folie et de sang que celle de l'homme, cela provient peut-être de ce que les brutes ignorent encore le mariage d'argent et n'attendent pas après la mort de leurs parents pour vivre.

Le loup, reconnaissant envers la nature, a grand soin de cultiver les brillantes qualités qu'il a reçues d'elles. La louve, modèle de tendresse maternelle, apprend à ses petits dès l'âge le plus tendre, à détester l'espèce humaine et à se défier de ses pièges. Elle leur dit la portée et la détonation de l'arme à feu. Elle leur recommande surtout de respecter les oies et les agneaux du voisinage, afin de ne pas trahir par une démarche inconsidérée, le secret de leur domicile. Elle-même va leur chercher au loin, à deux ou trois lieues quelquefois, leur nourriture de chaque jour, un quartier de cheval mort, un mouton, une chèvre. Quelquefois elle se fait accompagner dans ses expéditions de nuit et de jour, par un vieux loup dont elle réclame l'aide, moyennant promesse de partage dans le butin. Les loups, comme les bandits et les corsaires, observent entre eux les lois de la discipline et de la stricte équité. Ils sont esclaves de leur parole. On n'a jamais vu de querelles ni de procès éclater dans une société de loups en commandite, à l'occasion de la répartition des dividendes. La louve apprend encore à ses louveteaux à *embotter* le pas, c'est-à-dire à marcher à la file les uns des autres, du même train, et à placer dextrement leur patte dans l'empreinte de la patte de celui qui va devant. J'ai rencontré un jour, dans le rude hiver de 1829 à 1830, six grands loups qui traversaient ainsi la Loire à pied sec, les uns derrière les autres et le pas dans le pas. Vous auriez juré, à examiner leur trace sur la neige, qu'il n'était passé qu'un seul loup. Les chasseurs expérimentés et les piqueurs ne se trompent pas à ces apparences. Ils scrutent attentivement l'empreinte, et ils finissent par y reconnaître le nombre exact des bêtes qui sont sur pied. Vous lirez dans une foule d'auteurs plus ou moins dignes de foi, que les loups observent la même tactique, quand ils ont à passer une rivière ou un fleuve, et qu'ils nagent tous à la suite les uns des autres, en se tenant par la queue. J'avouerai n'avoir pas été témoin oculaire du fait, ce qui n'est pas une raison pour que je le déclare controuvé.

La louve met bas au mois d'avril. Elle porte soixante jours comme la chienne. La portée est quelquefois de six petits, plus communément de cinq. Elle choisit pour demeure les hautes bruyères, les houx, les fourrés épineux de la forêt. Les petits conservent le nom de *louveteaux*, aussi long-temps qu'ils ont besoin pour vivre de l'assistance de leur mère. On les appelle *louvarts* quand ils ont atteint l'âge de quatre à cinq mois, c'est-à-dire quand ils sont en état de gagner leur vie. Mais la mère ne les abandonne pas encore; elle ne se résigne à se séparer d'eux et à les lancer dans le monde qu'autant que leur éducation est parfaitement achevée, et qu'elle les suppose lestés d'une expérience suffisante pour se tirer sans trop de peine des passes épineuses dont la carrière de tous les loups est semée. C'est merveille de voir, comme dès la fin d'août, à l'époque où commencent les tribulations des louvarts, ces jeunes animaux font déjà preuve d'intelligence, de savoir et de vigueur. J'ai vu des portées de louvarts se faire battre six heures de suite dans la même enceinte, sans qu'il en débuchât un seul, bien que les chiens donnassent presque continuellement à vue. C'était un change perpétuel. Celui-ci avait-il couru une demi-heure et se sentait-il épuisé, que celui-là accourait aussitôt pour s'offrir volontairement au change et laisser à son frère le temps de réparer ses forces; et chacun d'arriver à son tout pour subir la corvée redoutable, pendant que la pauvre mère, éperdue, coupait et recoupait incessamment la chasse, essayant d'attirer la meute sur sa voie et de l'entraîner tout entière par une pointe habile, bien loin du théâtre du combat. Il n'est guère de loups de France qui ne doivent la conservation de leur existence à quelqu'un de ces actes admirables de charité fraternelle et maternelle. Par malheur, quand le laisser-courre prend l'allure que je viens de décrire, rien n'est plus facile que d'avoir raison du louvart par les armes. Il suffit pour cela de pénétrer sous le buisson et de suivre les chiens; la pauvre bête n'ayant pour champ de manœuvre qu'un espace fort restreint, est condamnée à passer tôt ou tard au bout du canon du tireur qui s'est posté sous bois. J'ai été témoin plus d'une fois dans ma vie d'assassinats de ce genre. Encore, si je m'étais toujours borné au rôle de spectateur inoffensif!

La chasse du louvart est la plus animée peut-être de toutes les chasses à courre, la meute chassant presque toujours à vue. La chasse du grand loup est, au contraire, la plus pénible et la plus difficile de toutes. Mais n'anticipons pas sur les évènements; continuons notre étude de mœurs.

Le gouvernement, qui ne sait d'autre moyen de remédier aux crimes engendrés par le paupérisme que de doubler l'effectif de ses gendarmes, ce gouvernement inintelligent, qui n'a pas su ouvrir un essor utile aux brillantes facultés du loup pas plus qu'à celles des Mandrins et des Lacenaires, ayant donc été forcé de mettre les oreilles du louveteau à prix, beaucoup dans les campagnes ont été alléchés par la prime et se sont adonnés à la destruction de l'espèce. On reconnaît facilement la présence d'une portée de louveteaux dans le voisinage, aux ossements de moutons qui tapissent le sol des clairières, où la jeune famille vient prendre ses ébats la nuit, au sortir de son fort; mais l'enlèvement de la portée ne laisse pas quelquefois que d'être une opération dangereuse.

La mère n'est jamais bien loin de ses petits, et elle n'est pas d'humeur à se laisser ravir sa progéniture sans la défendre. Cependant, en ces sortes de conflits, l'amour maternel l'emporte encore chez la louve sur le désir de la vengeance. On a cent exemples de louves qui, au lieu de se précipiter sur le ravisseur et de lui sauter à la gorge, n'ont songé qu'à

(1) Voir le numéro du 7 janvier.

idées sociales, est vraiment étrange. Pour combattre l'idée de l'organisation du travail, ils font semblant de croire que les grands principes de la Révolution française sont menacés par les socialistes, et qu'il s'agit du rétablissement des anciennes corporations; ce qui prête à des mouvements d'éloquence dans ce genre :

« Il est encore un autre point sur lequel ces Ecoles divergentes se rencontrent, c'est ce procès intenté à l'œuvre de 1789, c'est la responsabilité de tous les maux du présent qu'elles font peser sur l'émancipation du travail, sur le régime de la concurrence. Ces reproches sont-ils fondés dans leur généralité absolue ? Nos pères ont-ils cédé à un entraînement fatal en transportant dans le domaine de l'industrie les grands principes de liberté et d'égalité qu'ils faisaient triompher dans la cité? Nous ne saurions nous associer à une pareille ingratitude, etc., etc.

» La liberté donne au développement des facultés humaines sa plus grande puissance; elle assure à l'homme l'usage de la conquête la plus sacrée, de ce droit de travailler, que Turgot essaya vainement de faire accepter par l'ancienne monarchie. Alors chaque vocation naturelle et chaque habileté acquise se trouvant utilisées, aucune force ne reste stérile et inerte par l'absence du droit de l'exercer. Le libre accès de toutes le industries permet d'utiliser les forces que les règlements jaloux des corporations condamnaient au repos. »

Eh! qui vous parle de rétablir les corporations? Il est vraiment fatigant d'entendre les économistes nous répéter continuellement ce thème favori et de les voir s'escrimer contre des moulins à vent. Non seulement, les Ecoles diverses qui demandent l'organisation du travail, n'ont jamais rien proposé qui ressemble au système des corporations et des maîtrises, mais nous mettons au défi le plus fin des économistes, de citer le nom de trois hommes qui demandent le rétablissement de l'ancien régime industriel. Évidemment, les économistes s'amusent à évoquer des fantômes et font semblant d'en avoir peur.

Et maintenant, que répondre aux économistes quand ils affirment qu'au milieu du désordre social aucune force ne reste stérile et inerte, que toutes les activités sont utilisées, que l'exercice du droit au travail est toujours assuré au travailleur; tandis que tout le monde sait que les rues et les places publiques sont encombrées d'ouvriers sans ouvrage, que des chômages fréquents viennent

(1) Voir J. B. Say, *Cours complet*. Edit. Guillaumin, pages 53, 520, 19, 2e volume.

Francs provisoirement.

La Société maritime compte aujourd'hui près de 600 membres. Les publications de cette société ont éclairé plusieurs des questions importantes qui se rattachent aux intérêts de la colonisation, de la marine et du commerce. Nous engageons tous les amis des intérêts maritimes du pays à encourager les travaux de la Société et à se faire inscrire au nombre de ses membres.

Outre l'affaire Ronge, et les querelles religieuses de Suisse qui occupent toujours la majeure partie des journaux allemands, ces derniers discutent avec une chaleur peu ordinaire sur un discours anti-chrétien prononcé à l'Université de Tubingen par un disciple de Hégel, le professeur Bischer, qui vient d'être reçu membre du sénat. Le discours en question commence par ces paroles :

« Messieurs, je crois n'avoir plus besoin de combattre le vieux préjugé de l'immortalité individuelle de l'homme. Cette absurde erreur est loin derrière nous, et bonne pour les croquemitaines philosophiques, les tartuffes politiques et les chrétiens hypocrites. »

Les étudiants de Tubingen ont donné au professeur hégelien une sérénade aux flambeaux. M. Bischer est l'ami du fameux M. Strauss, l'auteur de la *Vie de Jésus*. Cependant, malgré les dénonciations des journaux jésuitiques et piétistes de l'Allemagne, le gouvernement wurtembergeois ne paraît pas disposé à destituer M. Bischer.

La ville de Berlin, à l'exemple de beaucoup d'autres villes allemandes, vient d'envoyer une adresse au curé Ronge à Breslau.

Dans cette adresse les souscripteurs condamnent en même temps les méthodistes protestants qui ne s'attachent qu'à la lettre morte, et les réactionnaires du catholicisme, qui depuis cinq ans cherchent à réveiller en Allemagne l'ancienne intolérance et le fanatisme romain. « Le temps de lever la bannière en faveur de la raison et de la véritable religion chrétienne, est enfin venu. » Telles sont les paroles qui terminent l'adresse : « Vous avez été le premier à dire la vérité, grâces vous en soient rendues. La majorité des Allemands est pour vous et la raison. »

On lit dans la *Nouvelle Gazette de Zurich* du 9 que, dans la séance du 7, le grand conseil de Lucerne a voté un décret aux termes duquel tous les frais faits par le gouvernement pour l'arrestation des auteurs de la dernière révolte seront prélevés sur leurs biens. En conséquence, lesdites personnes arrêtées ou en fuite seront déclarées inhabiles à disposer desdits biens.

formait un parti hostile. J'ai dû prendre des mesures promptes et énergiques pour réprimer les troubles qui se sont manifestés.

Le *Phaéton* est immédiatement parti et est venu mouiller dans la baie de Papeou d'où il a pu observer les mouvements des insurgés.

Je pars aujourd'hui même avec la corvette *l'Embuscade* et 60 hommes de troupes pour me rendre à l'isthme. Les compagnies de *l'Embuscade* et du *Phaéton* porteront nos forces à 300 hommes. Tout me porte à croire que ce déploiement de forces suffira pour intimider les Indiens et les faire rentrer dans leurs districts.

N° 3. Papeïti, 13 mars. — M. Bruat annonce que le capitaine Henry a échoué dans les négociations entamées avec les Indiens. Le gouverneur a mis des troupes à terre pour abattre les arbres et découvrir le pays. Il s'est emparé de 49 pirogues abandonnées, ainsi que de la case dite de la reine, située à 2000 mètres du rivage. Il fait fortifier la porte de Taoaraa qui intercepte les communications entre Tairabou et Taïti. M. Bruat est de retour le 7 mars à Papeïti, qui avait l'air d'une ville assiégée. Après avoir pris les mesures de défense nécessaires, il se rend à la pointe Vénus, où il est secondé dans ses efforts pacificateurs par le missionnaire anglais, M. Orsmond. Celui-ci avait engagé le peu, le à répondre par un refus aux émissaires des insurgés. Beaucoup de fuyards sont rentrés chez eux.

« Les grands chefs du pays, continue M. Bruat, qui tous sont restés fidèles à notre cause, m'annoncent qu'avec de la patience chacun rentrera chez soi.

» Dans de telles circonstances, M. Pritchard était réellement un homme dangereux, dominant le parti qui nous est opposé. J'ai dû refuser de le mettre en liberté; cela eût produit le plus mauvais effet. Je ne pense pas qu'un gouvernement, arrivé à des circonstances telles que l'état de siège, puisse tolérer les intrigues d'un simple résidant qui cherche à couvrir ses menées sous un titre de consul d'un pays où il n'a pas même cherché à se rendre, quoiqu'il en eût le temps et les moyens. M. Pritchard, qui avait été mis dans un blockhaus, a été transféré à mon retour et par mon ordre à bord de la *Meurthe*, où il reçoit des vivres de la table du capitaine. Il se loue des soins qu'on a pour lui. M. le capitaine du *Cormoran* n'avait aucune mission pour Taïti; j'ai dû le sommer de quitter les îles de la Société; il en a senti la nécessité. Il veut bien prendre à son bord M. Pritchard; mais je ne le lui livrerai que s'il s'engage à ne le déposer dans aucune des îles de cet archipel. Dans le cas où il ne voudrait pas prendre cet engagement, j'expédierai M. Pritchard aux îles des Amis.

» Pour moi, monsieur le ministre, tous mes efforts tendront à ne pas troubler les bonnes relations qui existent entre les deux gouvernements, et qui sont si nécessaires à la paix du monde. Ma position est entourée de bien des difficultés, mais j'espère qu'avec de la patience et du temps j'arriverai à bonne fin. »

N° 4. M. *d'Aubigny* à M. *Bruat*.

Papeïti, le 4 mars.

Monsieur le gouverneur,

Hier, en sortant de la messe, j'avais l'honneur de vous prévenir que tout

---

reprendre leurs petits et à les reprendre les uns après les autres, emportant le premier dans leur gueule et allant le cacher bien loin dans la forêt, puis revenant à la charge pour continuer la même manœuvre jusqu'à restitution complète de la part du larron. Or, les destructeurs de louveteaux, qui sont au courant des procédés de ces pauvres mères, savent mettre à profit la durée des intervalles qui s'écoulent entre chaque voyage, et moyennant un léger sacrifice, ils finissent toujours par sauver la majeure partie de leur butin. C'est par le même moyen, rapporte la légende du Bengale, que les dénicheurs de tigres réussissent à se procurer de jeunes individus de cette famille et à échapper à la dent meurtrière de la tigresse. Ici, par exemple, le ravisseur a grand soin d'éviter la rencontre de la mère, qui ne serait pas d'aussi bonne composition que la louve, et sa tactique consiste à semer les nouveau-nés sur sa route, pour occuper la mère pendant l'espace de temps qui lui est nécessaire pour gagner un lieu de sûreté. La perte de ses enfants a souvent produit sur la louve les mêmes effets que la prolongation indéfinie d'un jeûne trop rigoureux. On en a vu tomber dans de violents accès de rage, à la suite de ce coup cruel. Mais les civilisés ne veulent pas même tenir compte à la pauvre bête de l'excuse du désespoir.

Comme tous les animaux doués d'un odorat subtil, comme le chien, comme le renard, le loup n'attaque jamais sa proie qu'en se glissant sous le vent, pour que les émanations de son corps et le bruit de sa marche n'arrivent pas jusqu'à elle. Je ne sais quel auteur a écrit que le loup, en quête de victime, avait soin de s'humecter la patte avec la langue pour assourdir son pas.

La saison de l'année où le loup est le plus redoutable, est celle des brouillards, qui font du jour la nuit et permettent à l'audacieux de se glisser, sans être aperçu, jusque dans les basses-cours et dans les bergeries de la ferme. Les assassins et les escrocs de la capitale considèrent aussi les jours d'épais brouillards comme jours de bonnes fortunes. Le lendemain de ces jours-là, les dalles de la Morgue offrent d'habitude une plus riche collection de cadavres que la veille, ce qui force les journaux, organes de la prospérité croissante, à signaler une recrudescence déplorable dans la monomanie du suicide.

Le loup a mis de temps immémorial en pratique le principe de l'association, secret de toute-puissance. C'est lui qui a inventé la chasse à courre et le procédé des relais. Il n'est pas de quadrupède capable de lutter avec lui pour la vigueur du jarret. Les loups de l'Amérique du Nord vivent presque exclusivement de la chair des daims, qu'ils forcent en quelques heures. Qu'un sanglier, un cerf ou un chevreuil ait été blessé par un coup de feu dans nos forêts, il ne tarde pas à devenir la proie du loup. En Lorraine, pays de grandes forêts, où le sanglier est encore commun et où l'on en fait une grande destruction par la neige, il arrive fréquemment que les chasseurs sont obligés d'abandonner une bête blessée que la nuit ne leur permet plus de suivre au sang; le lendemain matin, quand ils reviennent sur les lieux pour reprendre leur tâche, ils trouvent le plus souvent besogne faite et la bête aux trois quarts dévorée. Les loups de Lorraine m'ont paru singulièrement friands de la chair du sanglier. Il est rare de n'en pas rencontrer quelques-uns en embuscade dans le voisinage de la bauge où la laie abrite ses marcassins. Aussi la laie a-t-elle grand soin d'établir autour de sa demeure un cordon respectable de bêtes de compagnie. Je sais une ville de la Meuse où trois loups vinrent flaner une nuit jusqu'à la porte de la maison d'un chasseur, chez lequel avait été déposé un sanglier, tué le jour même, et que l'on avait amené là en le traînant sur la neige, à défaut d'autre moyen de transport.

Le loup se prend rarement aux pièges, traquenards ou fosses à bascule. Quand il est pris au traquenard, il n'hésite pas à se couper la patte prisonnière. Il est à peu près impossible de l'empoisonner, car la bête soupçonneuse n'attaque guère que la charogne qui a été préalablement entamée par les chiens; et semer des gobes empoisonnées pour le loup, c'est encore s'exposer à faire périr plus de chiens que de loups. Offrez au loup, au milieu du bois, un cadavre de cheval, de vache, de brebis, il n'y touchera pas. Il sait mieux que vous le lieu désigné par l'autorité pour servir de Montfaucon à la localité, et il se doute que c'est à son intention que vous avez enfreint l'arrêté municipal, en créant, de votre chef, une succursale au dépôt officiel de la voirie. Mais si vous voulez que le loup donne à cette charogne, faites la traîner par le bois, par les champs, ramenez-la près de votre domaine, enfouissez-la à moitié dans une fosse de votre verger, de votre enclos; tâchez, en un mot, de convaincre le loup que vous tenez énormément à soustraire le cadavre en question à sa voracité, c'est le moyen presque infaillible de lui donner envie d'y goûter. Ce cheval qu'il aurait laissé pourrir dans le bois sans même oser en approcher, il viendra le déterrer sans appréhension sous vos fenêtres, parce qu'il est bien persuadé qu'en le plaçant là, vous ne songiez pas à lui. L'amorce sera plus puissante encore et le charme plus complet, si vous avez pris la précaution de faire mordre d'abord les chiens dessus. Disposez maintenant vos batteries, deux ou trois canons de fusil de fort calibre, chargés de chevrotines, convergeant dans la même direction, vers la place que devra occuper le loup en travail de déglutition et à la hauteur de 60 à 70 centimètres; établissez une communication entre le cadavre enfoui et votre poignet, par le moyen d'une ficelle et faites feu de toutes vos pièces à la fois, au moment où vous sentirez la secousse. Voilà le procédé le plus simple et le plus infaillible pour la destruction du loup. C'est aussi le procédé le plus usité en France. Il y a pourtant ici une précaution à prendre : le loup ne mâche pas comme le chien, il déchire sa proie et la boit pour ainsi dire; il se précipite avec fureur sur l'appât, tire à lui le morceau qu'il a mordu et l'emporte au galop à quinze pas de là, pour le dévorer en sûreté; et puis, c'est un nouveau voyage. Si donc vous étiez endormi à l'instant où la secousse de la ficelle vous a averti de la présence de l'ennemi, vous devez vous assurer que la bête est encore là, avant de presser votre triple détente; sans cette information préalable, vous seriez exposé à frapper dans le vide.

L'extrême voracité du loup qui symbolise les appétits ardents des tempéraments de cours d'assises, n'a cependant pas la puissance de lui faire enfreindre les lois de la prudence. Il demeurera une semaine entière affamé, plutôt que de toucher à la proie dont il se défie. Aussi, quand il a trouvé une belle occasion de satisfaire son appétit, répare-t-il admirablement le temps perdu. J'ai vu deux loups retirer à eux seuls, du fond d'une mare vaseuse et escarpée, le cadavre d'une jument énorme, qui pesait assurément plus de 350 kilogrammes, puis l'amener sur la berge et en manger la moitié en moins de deux ou trois heures. Comment des animaux, qui ne pèsent pas plus de 50 kilogrammes chacun, peuvent-ils absorber en quelques heures près de 200 kilogrammes de nourriture? l'explication du mystère est facile. Je l'ai déjà donnée plusieurs fois dans le cours de ces articles. Le loup a la faculté de rejeter par la gueule toute la nourriture qu'il a prise, et il en use pour prolonger indéfiniment ses repas. Ainsi faisaient les illustres gourmands de Rome, la sensuelle cité bâtie par les enfants de la louve. Les Russes, ces braves soldats, qui mangent avec délices les chandelles qu'on leur confie pour un autre usage, les Russes et les Cosaques, émerveillés des prodiges de notre industrie culinaire, ont ressuscité, en 1815, le procédé du vomitoire. Un anglophobe, digne de foi, m'affirme que cette pratique ignoble, excusable seulement chez le loup, qui ne peut pas toujours compter sur la pitance du lendemain, ne manque pas de partisans de l'autre côté du Détroit. Le peuple qui a inventé le rôti à l'étouffée, la soupe à la tortue et la blanquette de veau aux confitures; le peuple qui fait infuser dans le Bordeaux du poivre et du gingembre, est capable de tout. Ce propos me rappelle hélas! les ravages désastreux que le plumpudding et la pomme cuite au clou de girofle ont déjà opérés parmi nous depuis 1830! Voilà bien de tes fruits, ô politique de concessions. Oh! France, ohé ma patrie, ils te laisseront pas même la couronne de lauriers qui décorait ta tête!

La haine qui rend impitoyable et aveugle a été jusqu'à faire un crime au loup des moyens désespérés auxquels il a quelquefois recours pour tromper la faim cruelle. Comme on a vu que, dans ces jours de famine, le loup était réduit à manger de la terre, on en a conclu que, lorsqu'il s'*emplissait* de cette substance peu nutritive, ce n'était que dans le but d'accroître la pesanteur de son corps, afin d'avoir plus d'abattage pour écraser les grands animaux qu'il attaque, comme le bœuf et le cheval. Et comme il n'attaque pas toujours le taureau par les cornes, on l'a, à ce propos, accusé de lâcheté. J'ai quelquefois entendu traiter de même les Kabyles et les Arabes d'Algérie d'assassins et de lâches, sous prétexte que ces barbares, qui n'ont ni canons ni tactique, s'embusquaient dans les ravins pour tirer sur nos troupes, au lieu de les attaquer de front. Qui n'a pas ouï parler de la poltronnerie du loup, une calomnie atroce.

Non, le loup n'est pas poltron; il n'aime pas à exposer inutilement sa vie, c'est vrai, mais c'est là de la sagesse et non de la couardise. Les contrebandiers et les corsaires ne sont pas des lâches parce qu'ils évitent d'en venir aux mains avec des ennemis trop supérieurs en nombre. Le courage, en pareil cas, serait duperie. Le loup ne s'est jamais donné pour aspirant à la succession d'Amadis de Gaule : ne lui demandons pas plus qu'il ne nous a promis.

Le vrai courage se caractérise par le sang-froid en présence du péril; je ne connais pas un animal qui montre plus de sang-froid dans le péril que le loup; et c'est précisément pour cela que la chasse du loup est si intéressante et si pénible.

Tous les ans, l'administration fait faire d'immenses battues pour la destruction des loups. Tous les tireurs, tous les paysans sont convoqués pour prendre part à l'opération, les uns pour garder les passages, les autres pour traquer la forêt. Pourquoi ces grandes battues exécutées par un si grand concours de gens intéressés à l'extermination des loups ont-elles si rarement un résultat utile? C'est que les loups ne sont pas bêtes à s'effrayer du bruit comme les renards et les lièvres. Les loups se disent : voilà des gens qui ne crieraient pas si haut s'ils étaient armés, c'est donc de leur côté, du côté des rabatteurs, qu'est la voie de salut. Et, au lieu de fuir devant les rabatteurs, les loups rebroussent tranquillement sur eux, et la chasse est manquée.

Ainsi tombe d'elle-même cette accusation ridicule de poltronnerie, dont l'ignorance a entaché long-temps la réputation du loup.

A. TOUSSENEL.

(*La fin à demain.*)

et de [illegible] pas prévoir les conséquences extrêmes. Je dois ajouter encore, Monsieur le ministre, que ces sentiments ne me semblent point résulter du fait de notre protectorat à Taïti ou de l'occupation subséquente de l'île, mais bien des évènements que les dernières nouvelles viennent de livrer à la discussion publique. Je trouve lord Aberdeen chaque jour plus préoccupé de cette difficulté nouvelle, et s'il tient à conserver le plus long-temps possible un caractère confidentiel et amical à toutes nos communications, il ne paraît pas moins convaincu qu'une satisfaction est impérieusement due à l'honneur de la Grande-Bretagne. Le renvoi direct et immédiat de M. Pritchard à Taïti, a été formellement proposé et discuté dans le conseil... Il importerait particulièrement de pouvoir faire reconnaître les faits mêmes imputés à M. Pritchard, et de donner ainsi quelque précision à des accusations qui ne se produisent encore que sous la forme d'assertions vagues et banales.

Déjà la situation des affaires du Maroc et l'arrivée de M. de Nesselrode à Londres avaient excité quelques doutes sur le maintien des relations intimes des deux cabinets. J'ai lieu de craindre que, sans une prudence très grande de part et d'autre, la politique proclamée par les deux couronnes, il n'y a pas encore six mois, ne soit gravement menacée.

M. Guizot, en réponse à la dépêche précédente, écrit sous la date du 8 août (nº 9) à M. de Jarnac :

Nous nous abstiendrons en ce moment de toute communication, de toute discussion officielle. Mais votre réserve ne doit pas être inactive, et je vous invite à faire au Foreign-Office d'abord, et aussi partout ailleurs, tout ce qui sera en votre pouvoir pour combattre et rectifier les erreurs de faits, les fausses appréciations qui pourraient égarer de plus en plus l'opinion publique et entraîner le gouvernement britannique lui-même à des résolutions ou à des manifestations qui rendraient plus difficile la solution d'une question délicate. Si je ne me trompe, l'irritation qui se manifeste en Angleterre tient surtout à ce qu'on y croit que M. Pritchard, lorsqu'il a été arrêté et ensuite embarqué, était revêtu du caractère de consul de sa majesté britannique. Rien n'est moins exact. M. Pritchard avait, par une lettre du 7 novembre 1843, adressée à M. l'amiral Dupetit-Thouars, formellement déclaré qu'il amenait son pavillon et cessait ses fonctions consulaires; et il les avait en effet complètement cessées. Ce n'était donc plus que comme simple particulier, comme étranger qu'il résidait à Taïti. Or, le droit d'éloigner d'un établissement colonial, qu'elle qu'en soit la forme, tout étranger dont la présence trouble l'ordre et compromet la sûreté de l'établissement, est non seulement un droit partout reconnu et pratiqué, mais il résulte pour nous à Taïti de la convention même du 9 septembre 1842.

Quant aux circonstances qui ont accompagné le renvoi de M. Pritchard, je ne me dissimule point qu'elles ne sauraient être justifiées toutes, et qu'on y rencontre des procédés et des paroles qui choquent l'équité, l'humanité et la convenance. Mais je ne dois pas et je ne veux exprimer à cet égard mon jugement que lorsque j'aurai scrupuleusement recueilli et examiné, sur cet incident, tous les renseignements propres à m'éclairer.

Une nouvelle lettre (nº 10) de M. de Jarnac, à la date du 10 août, rend compte de l'impatience que témoignent lord Aberdeen et sir R. Peel, de recevoir des communications du gouvernement français au sujet des évènements de Taïti. Il annonce que les opinions de la portion la plus éclairée de la nation anglaise se sont cependant rectifiées. On n'insiste plus, dit-il, à Londres, sur le caractère officiel de M. Pritchard. Il a cru remarquer, d'après quelques paroles de lord Aberdeen, qu'une compensation pécuniaire allouée à M. Pritchard pourrait être accueillie par le gouvernement anglais.

M. Guizot répond (nº 11) qu'il faut, avant tout, éclairer les faits. « En attendant, ajoute-t-il, appliquez-vous à bien établir que le renvoi de M. Pritchard à Taïti, de quelque manière que ce soit, est absolument inadmissible, car son retour aggraverait infailliblement les désordres dont ses menées ont été la première cause. Quant à l'idée d'une indemnité à allouer à M. Pritchard, tenez-vous dans une réserve qui nous laisse toute notre liberté. Il ne faut ni se presser d'accueillir cette indication, qui a besoin d'être mûrement examinée, ni la repousser absolument, car elle pourrait nous fournir un moyen de solution pour une question qui devient bien délicate et bien grave. »

Le 20 août, M. le ministre de la marine écrit (nº 12) à M. le gouverneur Bruat : « Votre conduite a complètement répondu à la confiance du gouvernement du roi. Les dispositions que vous avez prises pour arrêter le désordre méritent mon entière approbation. »

Le ministre reconnaît la nécessité du renvoi de M. Pritchard ; mais il partage l'opinion de M. Bruat, qui n'a pu approuver ni la forme ni le motif de l'arrestation.

Nº 13. M. de Jarnac, par une lettre du 22 août, fait part de l'impression produite à Londres par l'attaque de Tanger, et le départ de notre escadre pour Mogador. Il mande que « les vues les plus ambitieuses et les plus hostiles à l'Angleterre sont prêtées à la France. On répète que la paix du monde est à la merci de chaque incident d'une guerre qui semble placer en conflit [illegible] les intérêts majeurs des deux pays. J'ai lieu de craindre, continue M. de Jarnac, que les impressions sinistres du public anglais n'aient [illegible] que trop avant dans le conseil. Sauf la confiance personnelle [illegible] le gouvernement du roi, et les déclarations publiques de Votre Excellence, le gouvernement britannique eût déjà été entraîné à de fortes démonstrations maritimes. Quant à l'affaire de Taïti, depuis plusieurs jours lord Aberdeen tient entre ses mains une dépêche qui annoncerait à lord Cowley la résolution de renvoyer à tout hasard M. Pritchard à Taïti par un vaisseau anglais.

Nº 14. Lettre de M. de Jarnac du 28 août annonçant qu'une simple compensation pécuniaire, qui eût laissé le gouvernement français solidaire des procédés employés envers M. Pritchard, n'eût pu être considérée en Angleterre comme une solution suffisante. Mais si quelques-unes des simples expressions d'improbation et de regret que votre excellence m'a, dès le principe, adressées étaient officiellement communiquées au gouvernement britannique, peut-être la proposition simultanée d'une indemnité pourrait être présentée par lord Aberdeen au conseil comme une transaction satisfaisante.

Nº 15. Une seconde lettre du même jour annonce que les préoccupations au sujet d'une rupture augmentent d'une façon alarmante en Angleterre. On presse notre chargé d'affaires de réclamer une décision de son gouvernement.

M. Guizot adresse, le 29 août, au comte de Jarnac, une dépêche destinée à être communiquée à lord Aberdeen. Il y établit qu'après examen, le gouvernement du roi est demeuré convaincu : 1º que le droit d'éloigner de Taïti tout résidant étranger qui travaillerait à renverser l'ordre établi, appartient au gouvernement du roi et à ses représentants; 2º que M. Pritchard, du mois de février au mois de mars 1844, a constamment travaillé par toute sorte d'actes et de menées, à entraver, troubler et détruire l'établissement français à Taïti, l'administration de la justice, l'exercice de l'autorité des agents français, et leurs rapports avec les indigènes.

Lors donc qu'au mois de mars dernier une insurrection a éclaté dans une partie de l'île de Taïti et se préparait à Papeïti même, les autorités françaises ont eu de légitimes motifs et se sont trouvées dans la nécessité d'user de leur droit de renvoyer M. Pritchard du territoire de l'île, où sa présence

[illegible] allusion, et comme cette nomination a été confirmée depuis, le gouvernement de S. M. n'a pas trouvé nécessaire d'entrer dans un examen plus approfondi de sa conduite à Taïti.

Pièces relatives au Maroc.

Les six premières dépêches sont déjà en partie connues par les rapports et les récits officiels qui ont été publiés; elles offrent d'ailleurs peu d'intérêt.

Nº 7. *M. Guizot à M. de Nion.*

Paris, le 12 juin 1844.

Le ministre des affaires étrangères signale à M. de Nion l'agression de 12 ou 1 400 cavaliers marocains rassemblés près d'Oueschda qui ont attaqué sans provocation les troupes du général Lamoricière. M. de Nion devra demander à l'empereur de Maroc.

1º Le désaveu de l'inconcevable agression faite par les Marocains sur notre territoire ;

2º La dislocation du corps de troupes marocaines réunies à Oueschda sur notre frontière ;

3º Le rappel du caïd d'Oueschda et des autres agents qui ont poussé à l'agression.

4º Le renvoi d'Abd-el-Kader du territoire marocain.

Vous terminerez en répétant, dit le ministre :

1º Que nous n'avons absolument aucune intention de prendre un pouce du territoire marocain, et que nous ne désirons que de vivre en paix et en bons rapports avec l'empereur ;

2º Mais que nous ne souffrirons pas que le Maroc devienne, pour Abd-el-Kader, un repaire inviolable d'où partent contre nous des agressions pareilles à celle qui vient d'avoir lieu, et que, si l'Empereur ne fait pas ce qu'il faut pour les empêcher, nous en ferons nous-mêmes une justice éclatante.

N. 8. *L'amiral de Mackau au prince de Joinville.*

Paris, le 16 juin 1844.

Le prince de Joinville est invité à prendre le commandement d'une division navale formée des vaisseaux le *Suffren*, le *Jemmapes* et le *Triton*, de la frégate de 60 la *Belle-Poule*, de la frégate à vapeur l'*Asmodée*, des bâtiments à vapeur le *Pluton* et le *Rubis*. Nos griefs contre le Maroc sont rappelés, l'Espagne a dans ce pays un crime à venger, le meurtre de son agent consulaire tué à Mazagan ; la Suède et le Danemarck sont décidés à ne plus payer tribut au Maroc ; la France a donc des intérêts communs avec plusieurs nations européennes. Dans l'expédition qui se prépare, il s'agit d'imposer et de contenir plutôt que de menacer et de frapper. Il suffira probablement à la flotte française de se montrer. Le prince se rendra d'abord à Oran pour communiquer avec le maréchal Bugeaud. La division navale doit aller ensuite à Tanger, à Gibraltar; puis, s'il est nécessaire, longer la côte du Maroc, baignée par l'Océan Atlantique, toucher à Mogador. En cas de guerre inévitable, il faudrait détruire les fortifications extérieures de Tanger et attaquer avec la dernière vigueur.

Le prince ne se chargera pas de la cause de l'Espagne ni de celle de la Suède et du Danemarck : *Vous devez vous borner exclusivement, monseigneur, au redressement des griefs de la France.* »

Nº 9. *M. de Nion à M. Guizot.*

Tanger, le 28 juin 1844.

M. de Nion, consul-général à Tanger, a exécuté les ordres qu'il a reçus, et attend une réponse à son *ultimatum* ; il décrit les préparatifs de guerre qui se font dans l'empire du Maroc.

Nº 10. *Texte français d'une lettre écrite à S. M. l'empereur du Maroc par le consul-général et chargé d'affaires de France.*

Le 28 juin 1844.

C'est l'exposé des griefs de la France et de ses réclamations suivant le programme tracé à M. de Nion par M. Guizot dans la pièce nº 7.

Nº 11. *Sid-Bou-Selam au consul de France.*

26 juin 1844.

Le pacha, gouverneur de Tanger, certifie à M. de Nion que sa liberté n'est pas menacée et et qu'il peut s'embarquer si bon lui semble.

Nº 12. *Le consul de France à Sid-Bou-Selam.*

26 juin 1844.

M. de Nion annonce que son intention est de se rendre à bord du vaisseau monté par le prince de Joinville pour conférer avec le fils de son souverain.

Nº 13. *M. de Nion à M. Guizot.*

Tanger, le 7 juillet 1844.

M. de Nion annonce au ministre qu'il lui envoie une note du ministre marocain Sid-Mohamed Bendrid. Cette lettre hautaine et provocatrice ne permet guère d'espérer le maintien de la paix.

Nº 14. *Traduction d'une lettre écrite au consul général et chargé d'affaires de France par Sid-Mohamed Bendrid, secrétaire des commandements impériaux.*

Dans cette lettre, le ministre marocain rejette sur les Français le tort d'avoir engagé le combat d'Oueschda en ravageant les blés des sujets de l'empereur ; les généraux français doivent être châtiés exemplairement, sinon l'on proclamera la guerre sainte (djihad) et l'armée française sera détruite.

Nº 15. *M. de Nion, consul général de France au Maroc, à M. Guizot.*

Tanger, le 9 juillet 1844.

M. de Nion adresse au ministre une lettre conciliatrice de Sid-Ben-Selam, partisan de la paix dont l'influence paraît prévaloir dans les conseils du Maroc.

Nº 16. *Traduction d'une lettre écrite au consul général et chargé d'affaires de France par Sid-Bou-Selam, pacha-gouverneur des provinces septentrionales de l'Empire.*

Le 7 juillet 1844.

Le pacha cherche à expliquer comment le 15 juin, au moment où une conférence pacifique était commencée près d'Oueschda entre le maréchal Bugeaud et Taleb-Aly-Ben-Taïb, plénipotentiaire marocain, des troupes françaises, ont été attaquées et contraintes à repousser les Marocains au-delà de leur frontière; le tout est la faute de Kabyles pervers et de gens malintentionnés ; l'empereur ne veut que la paix.

Nº 17. *Lord Aberdeen aux lords commissaires de l'amirauté.*

Foreing office, 10 juillet 1844.

Lord Aberdeen désire que l'on fasse savoir aux autorités du Maroc, que l'Angleterre ne leur prêtera aucun appui dans leur folle résistance contre la France.

M. de Nion, puisqu'il ne veut pas profiter de son congé, sera chargé, de concert avec le duc de Glucksberg, de nos négociations avec le Maroc.

Nº 23. *M. Guizot à M. de Nion et le duc de Glucksberg.*

Paris, le 30 août 1844.

Ces Messieurs sont priés de donner des idées au ministre sur la solution des questions diverses qui peuvent se trouver pendantes entre la France et le Maroc.

Nº 24. *M. Guizot à MM. de Nion et de Glucksberg.*

Paris, le 30 août 1844,

Après les victoires de l'Isly, de Tanger et de Mogador, le ministre se contentera modestement d'obtenir du Maroc les satisfactions demandées au commencement de la guerre.

Nº 25. *M. le duc de Glucksberg à M. Guizot.*

Cadix, le 6 septembre 1844.

Le ministre est informé de l'intervention de Sid-bou-Selam, qui se présente comme chargé de traiter de la paix au nom du Maroc.

Nº 26. *Traduction d'une lettre écrite au consul général de France, par Sidi-Bou-Selam-Ben-Ali, pacha des provinces septentrionales de l'empire.*

Le 3 septembre.

Le pacha demande à conférer avec le plénipotentiaire français.

Nº 27. *M. de Nion et M. le duc de Glucksberg à Sidi-Ben-Selam-Ben-Ali.*

Faites-nous le plaisir de nous communiquer vos pouvoirs.

Nº 28. *M. le prince de Joinville à M. l'amiral de Mackau.*

Vaisseau le *Suffren*, le 6 septembre 1844.

Le prince de Joinville annonce au ministre que les Marocains parlent sérieusement de paix. Il serait bon de traiter immédiatement et de profiter de l'effet moral produit par nos victoires.

Nº 29. *Le prince de Joinville à M. l'amiral de Mackau.*

Vaisseau le *Suffren*, Cadix, le 8 septembre 1844.

Récit de la pompeuse réception faite à notre agent, M. Warmer, par le pacha Sidi-Bou-Salem, qui lui a exhibé ses pleins pouvoirs. Le prince annonce qu'il va conduire MM. Nion et de Glucksberg à Tanger. Le ravitaillement de l'île de Mogador et la conservation de cette position seront pénibles. Une fois le traité fait, faut-il garder l'île ? Le prince finit en annonçant la résolution de l'évacuer.

Nºs 30 et 31. — Deux dépêches de M. de Nion et de M. le duc de Glucksberg, par lesquelles ils accusent réception des instructions qui leur ont été adressées par le ministre des affaires étrangères.

Pièce jointe à la dépêche du 9 septembre :

Nº 32. *Bou-Selam-Ben-Ali à S. A. R. le prince de Joinville.*

Louanges à Dieu l'Unique !

L'agent de la Cour très élevée par Dieu Bou-Selam-Ben-Ali, que Dieu lui pardonne dans sa miséricorde !

A l'amiral des vaisseaux de guerre français, le fils de l'Empereur le prince de Joinville.

Nous nous informons avec empressement de votre santé, et nous faisons des vœux pour la conservation des jours de notre maître le vénéré.

J'atteste par les présentes que j'ai entre les mains l'ordre de l'Empereur de faire la paix avec vous.

Ecrit le 22 chaaban 1260 (7 septembre 1844).

Pour traduction, l'interprète attaché au consulat général de France au Maroc. — Signé Adolphe Fleurat.

Nº 33. MM. *de Nion et de Glucksberg à M. Guizot.*

Suffren, rade de Tanger, 10 septembre 1844.
Neuf heures du soir.

Long récit des circonstances qui ont accompagné la conclusion d'un traité dont les dispositions sont connues.

Nº 34. *M. le prince de Joinville à M. l'amiral de Mackau.*

Vaisseau le *Suffren*, Tanger 10 septembre 1844.

Le prince fait à son tour le récit de la conclusion du traité, et termine par ces paroles :

« Ainsi, Monsieur le ministre, par cette journée, nous avons obtenu plus que le gouvernement ne demandait et plus que nous n'avions jamais obtenu du Maroc; et cela, sans le concours d'aucune influence étrangère et avec le canon de nos vaisseaux. Les relations diplomatiques et amicales sont rétablies, et il ne reste de notre différend que la crainte salutaire de notre nom et des armes de la France.

« Muley Abderrahman, après avoir senti le poids de notre épée, a [illegible] une preuve de notre générosité; ses intérêts sont les nôtres. C'est un [illegible] que nous nous ferons ; il pourra nous être utile.

Nº 35. MM. *de Nion et de Glucksberg à M. Guizot.*

Tanger le 27 octobre 1844.

MM. de Nion et Glucksberg célèbrent leur gloire.

Nouvelles d'Afrique.

Les commissaires marocains désignés par l'empereur Mouleï-Abderrhaman pour procéder à la délimitation de l'Algérie et du Maroc, conformément à l'art. 6 du traité conclu à Tanger le 10 septembre dernier, étaient déjà arrivés à Ouchda lors du départ du dernier courrier d'Oran ; l'un est Sid-Hamida, kaïd d'Ouchda ; l'autre est Sid-Ahmed-Ben-Cadir, officier de la maison de l'empereur.

On se rappelle que le commissaire désigné par le gouvernement français, pour cette opération importante, est M. le général Delarue. M. le général Delarue n'est pas encore parti, comme on l'avait dit. Son départ aura lieu le 21 de ce mois, après le retour à Paris de M. le maréchal Bugeaud.

— Nous lisons dans le journal l'*Algérie* :

« L'empereur du Maroc a infligé un châtiment honteux aux chefs qui ont pris une part active à la poursuite de l'armée marocaine après la bataille d'Isly, et au pillage de Souiera, après le bombardement de cette ville. L'empereur a ordonné qu'on leur rasât la barbe (et qu'on ne croie pas que nous parlons au figuré), c'est un barbier et non un bourreau, comme pourraient faire croire les habitudes du pays, qui a été chargé de cette exécution. Substituer le rasoir au yatagan, faire tomber des barbes et non des têtes, c'est un progrès dont nous félicitons sincèrement l'empereur. »

Après tout, dit la feuille radicale, il est dommage que le bout de l'oreille se montre ainsi ; car ces remontrances sont conformes aux avis que nous avons très souvent donnés à la gauche, qui se prétend bien fiancée à la souveraineté du peuple, aux principes de liberté et d'égalité, mais qui s'étant fait dynastique, s'est soumise aux sacrifices les plus durs pour les cas où l'intérêt de la France ne concorderait pas parfaitement avec celui de la dynastie.

Faits divers.

Les trois chambres de la cour de cassation sont convoquées pour se réunir vendredi prochain en la chambre du conseil, à l'effet d'examiner le projet de loi sur le régime pénitentiaire. La cour royale s'est réunie de nouveau hier, pour délibérer sur le même projet de loi. On dit que la cour a admis le principe de l'emprisonnement cellulaire, en en limitant, toutefois, l'application aux condamnés à la réclusion ou à l'emprisonnement. La législation actuelle serait maintenue pour les condamnés aux travaux forcés ; les bagnes ne seraient point, par conséquent, supprimés. Tout ceci n'est qu'un avis de la cour, qui laisse le débat libre sur toutes les mesures que le projet livre à la discussion. La cour s'est ajournée à huitaine pour examiner les exceptions que pourrait recevoir, dans la limite indiquée, l'application du régime cellulaire, notamment en ce qui concerne les condamnés pour crime politique.

— Le conseil colonial de la Martinique s'est constitué le 10 décembre, en nommant M. Lepelletier-Duclary pour son président, et pour vice-président M. de Bernard-Feyssal. Les secrétaires sont MM. de Prémorant et Dulieu.

— Par arrêté de M. le conseiller d'Etat préfet de police, en date du 7 de ce mois, MM. les docteurs Baude et Cadet-Gassicourt sont nommés, le premier, vice-président, le deuxième secrétaire du conseil de salubrité du département, en remplacement de MM. Lecanu et Payen, dont les fonctions viennent d'expirer.

— Un arrêté de M. le ministre de l'instruction publique en date du 7, porte que la commission établie par l'article premier de l'ordonnance du 14 novembre 1844, pour l'examen spécial des candidats aux fonctions de maître d'études, se réunira sur la convocation du proviseur ou principal qui arrêtera préalablement la liste des candidats et présidera l'examen.

— Un autre arrêté de M. le ministre de l'agriculture et du commerce porte sous la même date que nul ne pourra désormais être nommé ou approuvé, comme professeur d'agriculture, d'économie rurale, ou de comptabilité rurale, etc., et salarié, à ce titre, sur le crédit des encouragements à l'agriculture, s'il n'a obtenu, au préalable, un diplôme de capacité, dans l'un des instituts agricoles français.

— C'est le 25 de ce mois que M. Rothschild devra verser au trésor les 40 millions qui forment le deuxième terme de l'emprunt de 200 millions de francs. On assure qu'il a déjà réalisé plus de 70 millions par l'émission des coupons dudit emprunt.

— Par arrêt confirmatif d'un jugement du tribunal de première instance de Paris, du 31 décembre 1844, la 1[re] chambre de la Cour royale a déclaré qu'il y avait lieu à l'adoption de M. Edme-Armand Gaston d'Audiffret, par M. Etienne-Denis duc Pasquier.

On sait que l'adopté est petit-neveu de l'adoptant, qui, par l'ordonnance royale institutive de son titre de duc, a été autorisé à adopter M. d'Audiffret, à l'effet de lui transmettre ce dernier titre.

L'acte de notoriété qui constate, aux termes de la loi, les soins donnés pendant six ans au moins à l'adopté par l'adoptant, est signé par M. le duc de Decazes, M. Barthe et M. le comte Portalis.

— M. Arago commencera le cours public d'astronomie dont il a chargé le bureau des longitudes, le jeudi 23 janvier, à une heure après midi, et le continuera tous les jeudis suivants à la même heure à l'amphithéâtre de [illegible] disposé à lui accorder, du moins une nouvelle mission qu'on ne lui refusera pas. »

— Quelle moralité faut-il tirer de la statistique suivante ? Il a été prononcé en France, dans le courant de 1844, par les tribunaux de première instance 8 122 séparations de corps, 15 019 séparations de biens : total, 23 141 séparations conjugales.

— L'instruction judiciaire confiée à M. de Saint Didier, à la suite des arrestations primitivement opérées rue du Rempart, a pris des développements qui permettent d'espérer que son résultat sera de mettre à nu, de flétrir et d'extirper cette honteuse plaie du *chantage*, dont un des accusés du procès qui s'agite en ce moment devant la Cour d'assises de la Seine, le nommé Saurin dit La Grille, était, suivant l'accusation, un des plus audacieux agents.

Pour la première fois depuis que la police et le parquet portent leurs investigations sur les faits de cette nature, les personnes qui ont été l'objet de menaces et les victimes d'escroqueries ont consenti à concourir de leur témoignage à la manifestation de la vérité.

Aussi, de nouvelles arrestations ont-elles été opérées, entre autres celle d'un individu qui paraîtrait avoir une grande importance. Cet individu, qui avait à Paris quatre domiciles différents, et où, selon la nature des faits et des relations qu'il entendait établir, il donnait ses rendez-vous ou recevait sa correspondance, avait déjà été compromis dans une affaire grave à la suite de laquelle un notaire du département de la Seine-Inférieure se suicida. Une commission rogatoire ayant été décernée, on a fait hier une perquisition simultanée dans ses différents domiciles.

Partout on a trouvé des pièces importantes de conviction : ici, dans une paillasse de feuilles de maïs, des reconnaissances du Mont-de-Piété constatant l'engagement d'objets d'une très grande valeur ; là, des lettres qui mettent sur la trace des auteurs et des complices de méfaits longtemps impunis ; ailleurs, cachés dans le corps de différents instruments de musique, des pierreries provenant de bijoux brisés, de l'or, des effets précieux ; partout enfin la preuve à la fois de l'habileté de l'inculpé et des précautions, heureusement inutiles désormais, dont il entourait sa criminelle industrie. (*Gazette des Tribunaux.*)

— La dame Jayet, blanchisseuse, demeurant à Paris, rue de la Vierge 2, était sortie de chez elle, avant-hier au matin, pour reporter du linge à quelques pratiques. En rentrant chez elle quelques heures après, elle fut aussi surprise qu'effrayée d'apercevoir dans sa chambre deux individus qui s'y étaient introduits à l'aide de fausses clefs, et qui étaient occupés à mettre en paquet tout ce qui se trouvait sur l'établi, et tous les effets personnels de la blanchisseuse, renfermés dans des armoires qui avaient été fracturées.

A la vue de la dame Jayet, l'un des deux malfaiteurs lui sauta vivement au cou, et, le lui serrant de façon à l'étouffer, la menaça de la tuer si elle jetait un seul cri ; puis, profitant de la terreur de cette malheureuse, ils prirent rapidement la fuite sans toutefois rien emporter.

Remise de son effroi, la blanchisseuse s'élança à la poursuite des deux malfaiteurs, en criant : « Au voleur ! » On les aperçut enfin sur le quai d'Orçay ; mais arrivé là, l'un d'eux, se voyant sur le point d'être pris, se précipita dans la Seine. Heureusement un marinier, qui se trouvait à portée, se jeta à la nage et ramena notre homme sur le bord. Son complice fut arrêté quelques instants après, non loin du pont d'Iéna.

— On lit dans l'*Echo de l'Oise*, sous la rubrique de Golancourt : « Le 6 janvier, vers sept heures du matin, un enfant âgé de 5 à 6 ans, appartenant aux époux Censier, de cette commune, se rendant chez la dame Baptiste Savreux, demeurant à une distance de 40 mètres environ de la maison des époux Censier, a été enlevé par une louve qui l'aurait infailliblement dévoré, si la dame Savreux, entendant les cris de cet enfant, n'était sortie de la maison et n'eût aperçu la louve se sauvant en tenant l'enfant dans sa gueule.

D'après l'acte d'accusation, ils sont inculpés, soit comme auteurs, soit comme complices, de 27 vols ou tentatives de vol, avec les circonstances aggravantes de maison habitée, de nuit, d'effraction, etc.

Pernet, qui avait déjà fait des aveux, a renouvelé toutes ses déclarations, en faisant le récit le plus complet de tous les vols auxquels il a participé. Les détails singuliers qu'il relatait, avec une remarquable facilité d'élocution, ont plus d'une fois provoqué l'hilarité de l'auditoire.

Mack s'est borné à démentir toutes les allégations de Pernet, qu'il avait rencontré par hasard une seule fois ; il ne connaissait aucun de ses coaccusés.

Après l'interrogatoire de Marchal, l'audience a été levée et renvoyée au lendemain, dix heures.

Le lendemain, hier samedi 11, l'audience a commencé à être plus animée. Chaque physionomie des accusés se dessine à tour de rôle. Les révélations de Pernet, le voleur consommé, jouent un grand rôle dans ce procès. Son humeur facétieuse s'est manifestée de nouveau dans les explications données par lui sur les premiers vols et sur le rôle qu'y avait joué chacun des accusés, Mack, dit Labussière, comme homme d'exécution, Mayland, comme ayant donné des indications, Saurin et Hébert, comme receleurs des objets volés.

Le cynisme et l'impudence du révélateur ont plus d'une fois déconcerté l'auditoire.

L'accusé Mack oppose des dénégations obstinées à tous les dires de Pernet. Alfred Mayland explique ses dénégations.

Confronté avec un témoin, comme ayant connu le fameux voleur introuvable Pied-Noir, l'accusé Masson a trouvé quelques paroles touchantes pour expliquer ses liaisons et sa chute dans le crime.

L'audition des témoins continue.

Bourse. — Revue de la semaine.

La semaine qui vient de s'écouler n'a offert que peu d'intérêt. Les mouvements trop violents du mois dernier ont absorbé l'activité des spéculateurs, et de part et d'autre on ne paraît pas disposé à courir de nouvelles chances.

Les bruits qui continuent à circuler sur l'affaiblissement du ministère ont également contribué à affecter le cours de la rente.

Il y a eu sur les chemins de fer des mouvements très différents. Les deux lignes de Versailles et celle de Marseille ont bénéficié d'une quinzaine de francs sur les projets d'adjonction à d'autres chemins. Quant aux autres, abandonnés à eux-mêmes, ils ont tous fléchi. Les obligations de chemins se sont bien soutenues et presque sans variations.

Les chemins nouveaux dont le marché est beaucoup moins actif qu'auparavant, ont en général baissé.

Les actions de la Vieille-Montagne ont reperdu 50 francs, et le lin Maberly reste à 580 après avoir aussi reculé de 10 francs.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 13 janvier.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Marie Stuart.
7 h. 1/4 THÉATRE-FRANÇAIS. — Horace. Une Femme de 40 ans.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Hamlet.
7 h. 0/0 OPÉRA-COMIQUE. — Le Guittarero. Richard.
7 h. 1/2 ODÉON. — Chute d'un Ministre.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Paris à tous les diables. Péché. La Veille.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Chamboran. Carmagnole. Ma Femme. Mme Gibou.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Fées. Rébecca. Cérigny. 1[re] rep. Morale en action.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Fiacre et le Parapluie. Indiana. Averse.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Dame de St-Tropez.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Un Conte de Fées.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Mannequin du Prince. Sept Châteaux.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE — Le Lion du Désert.
6 h. 1/2 COMTE. — Tout pour mon père. Flageolet. M. Jean. Polichinelle.
6 h. 1/2 FOLIES. — 86 moins un. Rosière. Le Diable.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

[illegible] la guerre, quel parti restera vainqueur? on ne peut encore le prévoir. Pour qui devons-nous faire des voeux? — La séance d'aujourd'hui seule ne suffirait pas pour que nous pussions le dire, s'il nous fallait pour désirer la fin du règne de M. Guizot l'expression bien nette d'un système nouveau ch ez ses successeurs.

La Chambre, si nous l'avons bien comprise, attend elle-même que le programme des adversaires du cabinet soit plus clairement formulé pour prendre parti : la froide impassibilité de la noble assemblée. n'a point été [illegible] un seul instant par les grandes phrases de M. Guizot ; aucune voix amie n'est sortie de ces bancs silencieux, lorsque l'orateur a tenté d'évoquer le vieux fantôme des factions; ses violentes récriminations n'ont trouvé aucun écho dans la chambre et deux voix ont protesté hautement contre lui... deux voix seulement ; mais s'il est vrai, comme on l'assure, que ce soient celles de MM. Cousin et de Montalivet, elles ont dû retentir, comme un triste présage, dans l'esprit de M. le ministre des affaires étrangères.

Le discours de M. Molé, bref, sans phrases, sans détours, explique avec netteté les motifs qui l'ont déterminé à se séparer hautement du ministère : j'ai voté avec vous jusqu'à présent, dit-il à M. Guizot, parce que vous défendiez la paix et l'alliance anglaise ; j'ai voté pour toutes les mesures que vous présentiez lorsqu'elles étaient bonnes et même lorsqu'elles n'étaient pas mauvaises, quoique vous fussiez arrivé au pouvoir avec le secours des ennemis de nos principes.

Aujourd'hui, ma dignité, l'amour de mon pays me font un devoir de vous abandonner, car à force d'outrer notre système politique vous le compromettez.

La défense de M. Guizot, pleine de violence et de haineuses insinuations, n'a point su se parer de ce magnifique langage qui lui est familier et qui déguise habituellement si bien la fausseté de ses principes ou de sa position. Le ministre a fait de vains efforts pour contraindre M. Molé à quitter le terrain de la critique négative : que feriez-vous donc à ma place, lui demandait-t-il, comment résoudriez-vous les graves questions de politique extérieure et intérieure qui vous semblent si menaçantes? — M. Molé n'a voulu faire qu'une réponse évasive ; et cependant n'était-ce pas un devoir pour lui d'indiquer, à côté du mal, le remède, s'il le connaît?

Nous voudrions que M. Molé comprît qu'un homme tel que lui ne peut laisser soupçonner qu'il a quelque intérêt à cacher com-

« Le général commandant l'Ecole fit punir quelques-uns des plus turbulents et publia, le lendemain matin, un ordre du jour pour engager les élèves à se prémunir contre les suggestions de ceux d'entre eux qui ne craignaient pas d'exciter leurs camarades à la révolte et de compromettre ainsi leur avenir. Cet avertissement maintint le calme jusqu'au soir, mais alors le tumulte recommença et se renouvela encore le 12 au matin.

» Deux adjudants ont été frappés et terrassés. La présence même du général, accouru au milieu des élèves à la première nouvelle de ces actes de violence, n'a pu y mettre un terme. Il a été aussitôt rendu compte de cet état de choses à M. le maréchal ministre de la guerre, qui a prescrit de consigner l'Ecole, et d'envoyer immédiatement en prison, pour être ensuite cités devant le conseil de discipline, les élèves signalés comme les plus coupables.

» Le général Tarlé a d'ailleurs été autorisé à requérir la force armée dans le cas où cette mesure deviendrait indispensable, et à faire connaître aux élèves l'intention formelle du ministre, de provoquer le licenciement de l'Ecole s'ils ne rentraient pas immédiatement dans le devoir.

» Sur la proposition du conseil de discipline, le ministre vient d'ordonner que cinq élèves seraient exclus de l'Ecole et dirigés sur les corps de l'armée pour lesquels ils ont contracté des engagements volontaires.

» Tout fait espérer que cette mesure suffira pour ramener l'ordre à l'Ecole de Saint-Cyr. »

L'examen du budget de 1846, commencé samedi dans les bureaux, marche au pas de course. Plusieurs bureaux sont déjà au budget du ministère de l'instruction publique. La question des desservants a été soulevée à propos du budget des cultes. Les crédits demandés par M. Guizot pour l'augmentation du personnel de notre diplomatie, ont été combattus. La conversion des rentes a trouvé dans plusieurs bureaux un grand nombre de partisans. Cependant, tout en admettant le principe, on paraît vouloir faire des restrictions quant à l'exécution.

Le *Journal de Bruxelles*, après avoir reproduit l'article du journal le *Commerce* de Paris, sur la nouvelle convention qui aurait été conclue entre les gouvernements de France et de Belgique, fait à ce sujet les réflexions suivantes :

« Qui ne croirait, en lisant ce récit détaillé, que les faits rapportés par le *Commerce* sont exacts, qu'un nouveau traité a été conclu entre notre pays et la France, que du moins le maintien du *statu quo* a été assuré, soit par écrit, soit verbalement ? Eh bien ! il n'y a dans tout cela *pas un seul mot, pas un seul mot qui soit vrai !* Ni traité de commerce, ni convention verbale, ni rien n'a été conclu; tout est dans l'état où les négociations qui ont précédé l'acte international du 1er septembre, l'ont laissé ; il n'y a pas un

[illegible] candidats possibles, il n'y en a point qui aient le bienheureux diplôme, sinon tout justement deux inspecteurs d'agriculture qui forment le conseil agricole de M. le ministre du commerce. Commencez-vous à comprendre le libéralisme de l'ordonnance ?

Il résulte de cette curieuse ordonnance que M. Leclerc lui-même ne pourrait pas être nommé à la place qu'il laisse vacante. MM. de Gasparin, Puvis, Boussingault, Dezeimeris, et tant d'autres agronomes éminents, se mettront sur les rangs, s'il leur plaît ; mais, faute du diplôme en question, ces messieurs seront écartés pour laisser place libre à messieurs les deux inspecteurs d'agriculture, conseillers de M. le ministre.

On va se demander sans doute ce que c'est qu'un diplôme de capacité délivré par un Institut agricole? Il faudrait savoir d'abord ce que c'est qu'un Institut agricole, quel est le caractère d'un Institut agricole? Quelle loi, quelle ordonnance a institué, réglé, établi des Instituts agricoles officiels ?

Peut-être le ministre entend par instituts agricoles les fermes plus ou moins modèles qu'il subventionne plus ou moins. De telle sorte qu'il suffirait de recevoir 500 fr. de subvention de M. le ministre pour avoir le droit de délivrer des diplômes de capacité et des brevets d'aptitude au professorat agricole.

Enfin, quand encore nous aurions des Instituts agricoles réglementés, délivrant officiellement des brevets de capacité, ne serait il pas de la plus haute impertinence ministérielle d'exiger cette condition d'admissibilité du jour au lendemain, sans donner à tous les concurrents sérieux les délais nécessaires pour se mettre en devoir de prendre ces diplômes ? Jamais plus grosse finesse a-t-elle été cousue de fil plus blanc ? et était-ce la peine à M. Cunin, pour combler ses favoris, de faire une feinte aussi profondément habile ?

Il a été omis par erreur, dans notre édition de Paris d'hier, une lettre de M. Bruat ; nous la rétablissons ici :

No 7. *M. Bruat à M. l'amiral de Mackau.*

Papeïti, 21 mars 1844.

Monsieur le ministre,

Les copies de la correspondance que m'a adressée le commandant d'Aubigny pendant mon séjour à Taraveau vous feront connaître la nécessité où il s'est trouvé de mettre Papeïti en état de siége et d'arrêter M. Pritchard, ex-consul d'Angleterre. Dans l'agitation où se trouvait le pays, cette mesure était nécessaire ; mais je n'ai dû approuver ni la forme ni le motif de cette arrestation. Cependant la gravité des évènements était telle, que je ne pouvais revenir sur ce qui avait été fait sans décourager notre parti et raffermir les révoltés.

A mon arrivée, j'ai de suite fait transférer M. Pritchard du blockhaus à bord de la *Meurthe*, en donnant au commandant Guillevin l'ordre de le re-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE LOUP (1).

Stupides calomnies entassées sur le compte du loup par l'ignorance et la malignité de l'homme. — Des moyens dont les loups se servent pour attirer les chèvres dans les endroits écartés. — Singulier talent d'imitation de l'hyène. — L'antipathie de la brebis pour le loup, persévérant au-delà de la tombe. — Opinion des Anciens et de l'Ecriture Sainte sur le loup. — Curieux rapprochement historique entre le débordement des loups et les triomphes de l'Angleterre. — Le loup moins dangereux que le chien. — Le Terre-Neuve de M. Alphonse Karr. — Chasse du loup. — Avantages de la ligne droite en diplomatie. — Cambronne et Brisefort. — Les derniers louvetiers de France. — Brillantes destinées du loup dans l'avenir.

J'ai presque honte de donner place, dans un écrit sérieux, à cette multitude de calomnies stupides que la malignité de l'espèce humaine a entassées sur le compte du loup. Que de chapitres, mon Dieu, dans ce que [illegible] ont écrit sur les bêtes, que de chapitres à ajouter à l'histoire [illegible] de l'esprit humain !

Si je vous disais qu'ils ont osé affirmer que le loup, abusant du caractère [illegible] et aventureux de la chèvre, abordait celle-ci, une branche de saule à la gueule, et qu'il l'attirait, à l'aide de cet appât trompeur, jusqu'en un lieu solitaire où il la dévorait...

Et qu'il y avait, en Algérie, une espèce de loups qui guettaient les pêcheurs sur le bord de la mer et qui les obligeaient, sous peine de mort, de partager avec eux les produits de leur pêche. D'abord il n'y a jamais eu aucune espèce de loups en Algérie; il y a eu des éléphants, mais ce n'est pas la même chose ; et ensuite les loups se soucient autant du poisson qu'un poisson d'une pomme. Ils ont aussi parlé d'une autre espèce de loups qui entraient de plein jour dans les villes sans se faire annoncer, et faisaient main basse sur tout le bétail qu'ils y rencontraient. J'ai déjà fait observer que ces habitudes familières rentraient plutôt dans les mœurs de l'hyène et du chacal que dans celles du loup. Je soupçonne l'hyène d'avoir fait beaucoup de tort au loup dans les Saintes Écritures et dans l'histoire ancienne ; l'hyène, dont il a été écrit, qu'elle imitait la voix du berger à s'y méprendre, et qu'elle appelait les chiens par leurs noms, pour les dévorer.

J'en passe et des meilleures. La calomnie de l'homme a poursuivi le loup au-delà du trépas. On a attribué à sa dépouille la propriété singulière de faire naître la vermine dans les peaux de brebis par le simple contact. On a dit qu'il était impossible de tirer un accord de deux cordes d'instrument faites d'intestins de loup et d'intestins de brebis ; enfin, ils auraient vu des tambours de peau de brebis, éclater à distance, par l'effet du son produit par un tambour de peau de loup.

Lactance, le pieux Lactance, a essayé de justifier l'étymologie du mot [illegible]. L'auteur du *Traité de la véritable sagesse*, n'eût pas entrepris cette tâche, s'il eût été plus rempli de son sujet.

Les anciens attribuaient aux simples émanations du loup, la vertu de faire avorter les juments et de rendre les génisses stériles. Dans les hiéroglyphes égyptiens, la stérilité est figurée par une jument qui foule aux pieds un loup.

Les prophètes de l'Ecriture sainte comparent fréquemment le loup aux tyrans rapaces, aux rois de Syrie et de Babylone. L'analogie eût été plus exacte entre le loup et le rebelle qui brave la tyrannie.

Hélas ! la simple histoire du loup, l'histoire naturelle du loup, était déjà bien assez chargée de crimes, sans qu'il fût nécessaire de la noircir encore de méfaits imaginaires. Le loup mange l'homme et les animaux chers à l'homme. Le grief suffisait, ce me semble, pour justifier la haine que l'homme lui a vouée.

Le loup mange l'homme, c'est vrai, mais qui est-ce qui a habitué le loup à se nourrir de chair humaine, sinon l'homme lui-même, l'homme qui convie depuis tant de siècles les animaux carnivores aux curées des batailles. Mais les loups ne se mangent pas, et ils auront toujours cet argument terrible à rejeter à l'homme qui tue son semblable et qui le mange. Je défie l'histoire de me citer un crime de bête dont l'homme le premier n'ait pas donné l'exemple. L'homme invente, l'animal copie.

Consultons l'histoire des loups célèbres de France ; elle fourmille de preuves à l'appui de cette haute vérité. Les chroniques du neuvième siècle font mention d'une invasion épouvantable de loups enragés qui ravagèrent le pays en 878. Eh bien ! rappelez-vous, c'était le temps où les Normands couvraient la France de sang et de funérailles. L'histoire du loup Courtaut se rattache aux malheurs effroyables du règne de Charles VI, au temps où l'Anglais tenait Paris ; celle de la bête de Gévaudan, qui fit périr tant de gens, à l'époque du funeste traité de 1763, qui consacra la ruine de notre puissance coloniale, et le triomphe de l'Angleterre. Les loups qui envahirent la France en 1814, venaient de la Russie et de l'Allemagne, à la suite des armées que l'or de l'Angleterre avait coalisées contre nous. Je n'invente pas, je raconte ; ce n'est pas de ma faute si les deux fléaux se tiennent, si les triomphes d'Albion ont pour corollaire obligé un débordement de loups.

Et puis encore, quand bien même le loup mangerait l'homme, *de proprio motu*, qu'est-ce que cela prouverait contre l'éducabilité du loup et contre ses bons sentiments naturels? Le chien aussi mange l'homme, quand l'homme le dresse à l'anthropophagie. Il y en a même qui naissent avec un penchant très prononcé pour la chair humaine et qui aiment leur maître, comme on aime un bifteck. L'auteur de cette observation profonde, M. Alphonse Karr, en a eu un de Terre-Neuve qui le mangea une fois, sans motif, sans provocation aucune, par lubie, par désœuvrement.

Tous les jours on est exposé à rencontrer chez les banquiers des chiens de garde qui vous dévorent pour un oui ou pour un non, et qui seraient peut-être très embarrassés de donner une explication satisfaisante de leur conduite. Il y a quelques années que la meute du prince royal, qui prenait le frais sur le haut de la terrasse de Saint-Germain, avisa un charmant petit chien jaune qui folâtrait innocemment sur le pont du Peck. Fondre sur la pauvre bête, la déchirer, la broyer, fut pour cette troupe sans entrailles l'affaire de deux minutes. Quelques-uns des coupables essayèrent de se justifier en affirmant qu'ils avaient été abusés par la couleur du poil ; mais l'excuse ne fut pas admise, et l'équipage fut longtemps à se relever de cet échec moral.

Le chien est sujet, comme le loup, à la rage. Le chien mord plus d'enfants et tue chaque année plus de moutons que le loup. M. le baron Dupin, qui est un homme très précieux pour ces sortes de renseignements, nous dirait ça si nous le lui demandions. Le chien abandonné à lui-même, n'est guère moins redoutable que le loup pour son voisinage. Or, tout cela



empêche-t-il le chien d'être le plus précieux de tous les amis de l'homme et le premier élément du progrès de la société humaine? Non, sans doute; eh bien ! alors, s'il ne s'agit plus entre le loup et le chien que d'une simple différence d'éducation, ne condamnez pas le loup avant de savoir ce qu'il y a au fond de son caractère de bon et de mauvais.

Mais parlez-leur donc, grands dieux, de travailler à l'amélioration de la condition du loup au physique et au moral, quand ils viennent de réélire pour président de l'assemblée nationale, le même avocat qui a osé déclarer l'an dernier, à la face de la France, que la chambre des députés n'avait pas à s'occuper de fournir à la nation du travail et du pain! Un avocat de province, un délayeur de phrases qu'ils avaient déjà fait ministre de la justice, pour le récompenser de son habileté remarquable à faire triompher la vertu des épouses adultères et des empoisonneuses. Pauvre chambre, pauvre France ! Je ne vois pas encore poindre à l'horizon de la législature, l'étoile de l'avenir du loup. Mais revenons à la chasse.

Où le sang-froid, l'intelligence et la vigueur du loup brillent de tout leur éclat, c'est donc dans le laisser-courre, quand il a derrière les talons cent chiens qui le harcèlent. Posons d'abord comme règle générale qu'on ne force pas le grand loup et qu'il faut de toute nécessité recourir à l'aide du fusil, quand on veut en finir avec lui. Il y a des louvetiers qui ont chassé le loup pendant cinquante ans et qui avouent n'en avoir jamais pris un seul à la force des jarrets de leurs chiens. Bien entendu qu'il n'est pas question ici de lévriers. Le lévrier qu'on emploie encore à la chasse du loup en Russie et en Pologne, a existé autrefois en France ; mais il y a bel âge que la race a disparu.

Chaque épisode de la chasse du loup présente sa difficulté spéciale. C'est déjà un travail épineux que de détourner l'animal, c'est-à-dire de reconnaître l'enceinte qu'il habite dans le moment actuel; et l'enceinte reconnue, reste à savoir s'il est au *liteau* ou sur pied. Le liteau est le gîte que le loup se taille dans le fourré, dans les hautes bruyères. Les endroits qu'il affectionne s'appellent ses *demeures*. Quand il n'a fait que se reposer en passant dans le taillis, on dit en parlant des endroits où il a laissé l'empreinte de son corps, il a *flâtré* par là.

Le loup qui rentre fort tard au buisson, est encore sur pied la moitié du temps, quand le piqueur vient faire le bois. C'est là ce qui rend l'opération de la remise si difficile. L'animal a en effet un tact acquis pour reconnaître l'approche de l'ennemi. Vous avez vu tout-à-l'heure ce loup qui a laissé passer sans mot dire et sans bouger de place, toute une armée de paysans et de paysannes se rendant au marché, il a même eu l'impudence de s'asseoir à cinquante pas de la bande et de la regarder défiler, sans s'inquiéter des criailleries des chiens. C'est qu'il savait parfaitement qu'il n'avait rien à redouter de cette plèbe inoffensive. Maintenant voici venir un piqueur accompagné d'un unique limier. Le limier a reconnu l'entrée du loup dans le buisson ; mais, dans son ardeur, il a laissé échapper un maigre sifflement de narines; en voilà assez pour que le loup qui est à l'écoute à trois cents pas dans l'épaisseur du taillis, juge prudent de déguerpir et de s'enfuir à toutes jambes à cinq ou six kilomètres de là.

Mais enfin, voici le loup rembuché; le limier qui l'a reconnu est un chien discret et sage comme l'ennemi auquel il a affaire, et qui se contente de peser sur la lesse pour indiquer la rentrée. Les veneurs sont portés autour de l'enceinte, les relais disposés au loin. On a été frapper à la brisée avec quatre chiens d'attaque ; les voici sur la voie : « Harlou, là mes bellots ; » la bête part, la fanfare joyeuse a sonné le lancer. En avant, piqueurs et veneurs, si vos chevaux ont du fond et vos chiens du jarret, on le saura tout-à-l'heure. La bête a débuché au petit trot pour

(1) Voir les numéros des 7 et 13 janvier.

[illegible] la seule injure que le soin de ma propre dignité ne me permette pas de dédaigner. Il faut que M. le ministre des affaires étrangères et ses amis comptent beaucoup sur le bénéfice du temps, et croient peu de mémoire au pays, pour parler comme ils le font d'intrigue, *de coalition* renouvelée, moins l'audace ou moins ce qu'ils appellent le courage. A qui donc avons-nous donné le droit de penser que nous pourrions être entraîné par le dépit ou l'ardeur de l'ambition, jusqu'à désavouer toute notre vie, fouler aux pieds les maximes que nous avons constamment soutenues, et devenir le défenseur le plus fougueux des principes et des doctrines que nous avons toujours combattues.

Voulez-vous savoir, messieurs, d'où vient tout ce bruit, tout ce courroux qui se satisfait lui-même par tant d'insinuations injurieuses? des fautes mêmes de M. le ministre des affaires étrangères et de tous les embarras qu'il s'est donnés. L'évidence de ces fautes et surtout la gravité des conséquences qu'elles pourraient avoir, ont frappé les esprits même dans les rangs de la majorité. De ce moment on s'est troublé, et le mot d'intrigue n'a été autre chose qu'un cri d'alarme. Faudrait-il donc qu'une conduite des affaires qui pourrait mettre les intérêts ou la dignité du pays en péril devînt indifférente à la majorité par cela seul que l'opposition la combat ou la fait ressortir. J'aurais tort d'insister davantage : un mot doit nous suffire pour repousser des imputations qui ne peuvent nous atteindre.

Je d[illegible]a cependant à la chambre de lui exposer toute ma pensée sur la politique dont elle va apprécier les actes, et de justifier ce que je lui en ai déjà dit. Si j'essayais de caractériser par un seul mot la politique de M. le ministre des affaires étrangères, je dirais qu'elle est *partout* et *toujours* une politique à *outrance*, à outrance même dans ses faiblesses. Dès qu'il adopte un principe, M. le ministre des affaires étrangères l'exagère; il se laisse entraîner rapidement jusqu'à la dernière conséquence, comme si un esprit tel que le sien ignorait qu'on épuise rarement la dernière conséquence d'un principe sans provoquer contre lui une inévitable réaction. Ainsi, M. le ministre des affaires étrangères veut la paix, et toute la France, toutes les opinions, en commençant par les hommes politiques de chacune d'elles, la veulent avec lui, autant que lui, et cependant il en parle de telle manière, il montre tant d'ardeur, d'entraînement à la maintenir, il donne à croire qu'il ferait dans ce but de tels sacrifices, que les plus pacifiques ne croiraient pas pouvoir se dire aussi pacifiques que lui.

Il veut l'alliance anglaise, et je ne crois pas qu'il y ait en France un ami de son pays, un homme sensé, surtout un esprit politique, qui ne la veuille, n'en sente l'importance autant que lui; mais, sans le vouloir et sans le savoir, il en exagère les conséquences, et il en parle de façon à la compromettre, à susciter contre elle la susceptibilité nationale, à donner aux Français contre cette alliance, dont en 1830 je crois avoir jeté les fondements, des préventions qui, si elles ne cessaient, pourraient devenir un sérieux embarras dans l'avenir. Quelles sont, en effet, messieurs, les deux questions qui ont jeté, comme le dit le discours de la couronne, quelque trouble dans nos rapports avec l'Angleterre, en même temps qu'elles ont propagé en France quelque irritation dans les esprits? La première est celle du droit de visite; la seconde celle de Taïti. Voulez-vous donc que je vous dise qui a été l'ennemi le plus dangereux du droit de visite? Mon Dieu! c'est M. le ministre des affaires étrangères; c'est sa convention de 1841, pour en étendre l'exercice, qui a amené la réaction de l'esprit public et des chambres contre le droit lui-même. En lui voyant faire cette concession de-[illegible] épreuve, et à la France le sang de ses braves marins, de ses braves soldats, qui ont payé de leur vie notre douteuse occupation d'un rocher où il semble que M. le ministre des affaires étrangères ne sache plus ni comment y rester, ni comment en sortir.

La guerre avec le Maroc est la seule de toutes les difficultés soulevées entre les deux sessions que le cabinet n'ait pu éviter. Nos forces de terre et de mer et leurs illustres chefs s'y sont couverts de gloire. Je n'examinerai pas en détail le traité qui l'a terminée, non pas que sa teneur ne me paraisse pouvoir attirer l'attention et les observations de la chambre des pairs, mais je n'ai pas entrepris, elle le sait, de faire un examen détaillé de la politique du cabinet, et en particulier de celle de M. le ministre des affaires étrangères. C'est lui et ses amis qui m'ont fait prendre la parole. Jamais je n'ai fait ni ne ferai d'opposition systématique à aucun cabinet; je l'ai prouvé depuis six ans, et envers tous ceux qui se sont succédé : j'ai voté pour tout ce que j'approuvais et même pour ce que je n'approuvais pas, tant je crois utile et raisonnable, au temps où nous sommes, d'aider à la marche régulière, quoique plus ou moins éclairée, du pouvoir.

En résumé, messieurs, les difficultés que M. le ministre des affaires étrangères a accumulées autour de lui sont graves, et je ne crois pas qu'il lui soit donné de les résoudre. Peut-être, toutefois, trouvera-t-il des ressources, que je ne saurais prévoir; entre lui et moi il existe peu de manières de nous comprendre; nous n'avons pas le même point de départ, nous ne plaçons pas de même notre but, et nous différons encore plus sur les moyens légitimes de l'atteindre.

M. GUIZOT. Messieurs, je l'avoue, le discours de l'honorable préopinant m'étonne. A qui répond-il? Qui donc, dans cette enceinte, lui a attribué ce dont il se défend? Il répond évidemment à des bruits extérieurs, à des propos de salons, à des articles de journaux. Vrai ou faux, tout cela ne méritait pas de monter à cette tribune. Des actes publics, des hommes publics, les raisons de leur conduite publiquement données par eux, voilà le seul objet digne de vos débats.

L'honorable préopinant a parlé de la coalition de 1839; il l'a comparée à ce qui se passe, dit-on, en ce moment.

Dans une autre enceinte, l'opposition a souvent tenté de rouvrir ce débat, et de m'y faire rentrer; mais je n'ai pas cru devoir, pour le soin de ma défense personnelle dans le passé, sacrifier, dans le présent, les intérêts du parti conservateur, de sa cause, de sa politique. Evidemment, le premier de ces intérêts c'est l'union, l'action ferme et compacte de la majorité qui soutient cette politique. J'ai refusé toute discussion, pour l'union de cette majorité que l'honorable préopinant lui-même veut aussi maintenir, à ce qu'il vient de vous dire. J'agirai de même aujourd'hui.

L'honorable comte Molé admet au fond toute la politique du cabinet; il veut la paix et l'alliance anglaise; il n'a pas indiqué pour les questions que nous avons eues à traiter des solutions fort différentes de celles que nous avons adoptées. Il ne saurait se dispenser de reconnaître que, ce qu'il veut, le cabinet le fait. La paix a été maintenue; l'alliance anglaise est dans sa vigueur; les questions qui s'étaient élevées entre les deux pays ont été pacifiquement résolues.

Il a parlé de la seule qui restât encore en suspens, de la question du droit de visite.

Depuis votre dernière session, j'ai suivi attentivement la négociation dont [illegible] aujourd'hui contre lui. Je sais que l'opposition n'est pas tenue à la reconnaissance; mais il est permis de rappeler le service qu'on lui a rendu.

L'honorable préopinant pense-t-il que, dans la situation qu'il prend, il lui serait facile de maintenir au fond la bonne politique, et d'éviter les fautes du cabinet, qui, selon lui, compromettent cette politique. Dans ce cas, l'erreur de sa part serait bien grave; pour pratiquer efficacement une bonne politique, il ne suffit pas d'en avoir l'envie, il faut encore avoir dans l'arène politique, et au milieu des partis qui se combattent, une position qui lui apporte de la force.

Quand nous avons eu l'honneur, il y a quatre ans, d'être appelés aux affaires, la paix était bien menacée, l'alliance anglaise bien compromise. Eh bien! le gouvernement n'a eu qu'à arborer son drapeau pour rallier à lui la majorité conservatrice. Sa position était nette, forte, parlementairement établie. Mais qu'arriverait-il de la situation de l'honorable préopinant, telle qu'il vient lui-même de l'exposer?

Il arriverait au pouvoir, pour pratiquer, pour maintenir la bonne politique, oui; mais il y arriverait par l'impulsion et avec l'appui des hommes qui n'ont pas cessé de la combattre; il serait porté au pouvoir par toutes les oppositions réunies, situation qui serait fausse et conséquemment impuissante.

Savez-vous ce qui vous arriverait si vous étiez mis à l'épreuve? Vous vous trouveriez en possession d'un pouvoir à l'instant même tiraillé, abaissé, amoindri; vous vous trouveriez entre une portion considérable du parti conservateur, portion mécontente, justement irritée, et de l'autre, entre l'opposition, qui aurait bien le droit de vous demander la récompense de l'appui qu'elle vous aurait prêté? Serait-ce là une situation favorable à la bonne politique? Vous auriez beau faire, cette politique serait bientôt abaissée et compromise entre vos mains?...

M. MOLÉ. Je demande la parole.

M. GUIZOT. J'accepterai volontiers, comme l'honorable membre semble vouloir me l'imposer, la responsabilité des principaux actes du cabinet, et je répondrai à ses reproches.

Il prétend que le cabinet compromet la politique même qu'il soutient; que, s'il y a des dangers à courir, c'est lui qui les crée, et que ce sont ses fautes qui ont causé tous les embarras qu'il suppose. Le reproche est étrange de sa part. Je comprends les hommes qui disent qu'il y a pour la France des alliances plus conformes à ses intérêts que l'alliance anglaise; je comprends ceux qui disent qu'il faut vivre en bons rapports, mais froidement et sans intimité avec l'Angleterre; je les comprends, dis-je, tout en croyant qu'ils se trompent; mais venir dire aux hommes qui depuis 1830 n'ont pas cessé de soutenir la politique de la paix et de l'alliance anglaise, venir leur dire que ce sont eux qui la compromettent, en vérité, cela n'est pas sérieux.

Cela n'est pas sérieux, surtout de la part de ceux qui depuis quatre ans les ont eux-mêmes soutenus, défendus contre bien des adversaires différents et qui ont fait plus, qui ont amené pour résultat de leurs efforts, l'arrangement paisible, régulier de bien des questions épineuses qui ont un instant agité et divisé les deux pays.

Comment! c'est depuis quatre ans, quand toutes les questions sont aplanies, toutes les difficultés résolues, qu'on vient nous dire qu'in con-

---

ménager ses forces; elle pique droit devant elle; c'est un vieux loup vraiment...... vingt chiens de plus à la bête, et ferme le *bien aller!* Sonnez, sonnez, fanfares, le loup ne s'émeut pas du bruit; il continue sa pointe. Deux piqueurs pour gagner les devants et le faire rebrousser! Le loup a entendu le bruit et la direction de la cavalcade; un temps de triple galop à son tour et les piqueurs arrivent juste pour voir détaler la bête au petit trot, avec une légère avance de deux ou trois cents pas; elle a modéré son allure aussitôt qu'elle a reconnu qu'il était inutile de se presser, et elle s'assied un moment pour observer les lieux et jouir de la chasse. La meute fait toujours rage au loin; c'est une voie si facile à suivre que celle du loup, malgré sa froideur; toujours tout droit, point de défauts à craindre, point de change à dépêtrer. Toujours tout droit, c'est bien dit, c'est la ligne la plus courte pour les loups et les chiens, mais pas pour les veneurs, les piqueurs, les tireurs, la seule espèce dont le loup ait souci. Toujours tout droit, et l'on est sûr de rencontrer bientôt des collines abruptes, des fondrières, des vignes, des prés marécageux, une rivière, deux rivières, des obstacles que les loups traversent ou surmontent plus lestement que les chevaux. Toujours tout droit, et au bout de deux heures de chasse, les chiens dépaysés ne savent déjà plus qui les mène, et les cavaliers dispersés en sont à demander aux passants leur chemin et la chasse. Toujours tout droit deux heures encore, et tous les veneurs sont distancés, et il n'y a plus que Ronflaut et Tapageaut qui tiennent, et le loup, pour s'amuser, leur fait tête et les charge, si bien que Ronflaut et Tapageaut, ne se sentant plus appuyés ni par la voix, ni par la trompe, finissent par lâcher pied et par se résigner au retour en maudissant la ligne droite et la bête endiablée. Encore une corvée comme celle-là et un second coup de dent, Ronflaut et Tapageaut se promettent de renoncer au loup pour le reste de leurs jours. Les relais auraient bien donné, si le loup avait passé de leur côté, mais il a passé ailleurs; et puis, comment placer des relais à six lieues?

Ce que tout le monde ne comprend pas, nos diplomates moins que personne, c'est que la ligne droite est le *nec plus ultrà* de l'habileté et de la rouerie en matière de chasse tout comme en matière de diplomatie. Si les diplomates des pays constitutionnels, comme la France, n'étaient pas ce qu'ils sont; s'ils s'avisaient un beau jour de jouer cartes sur table, et de dire de prime-abord aux diplomates des gouvernements absolutistes : « Voici ce que veut notre pays, ni plus, ni moins, c'est à prendre ou à laisser », vous verriez bientôt les rapports internationaux s'éclaircir et la mauvaise foi faire place à la franchise et à la loyauté dans les rapports des puissances. Mais les diplomates de tous les pays tiennent à passer pour des roués, pour des renards subtils; ils veulent jouer au plus fin, et c'est là ce qui les blouse. Ce qui perd les cerfs et les lièvres, qui sont des animaux très rusés, c'est aussi de vouloir jouer au plus fin; c'est parce que, au lieu de dépayser l'ennemi en prenant immédiatement un grand parti, ils s'obstinent à fouler les sentiers battus et à renouveler des manœuvres dont le secret finit par être dévoilé. Il n'en serait pas ainsi s'ils commençaient par isoler leurs agresseurs, comme fait le loup. Il y avait une fois dans la forêt de Chantilly un dix-cors qui prenait parti vers les Ardennes, chaque fois qu'on le lançait, (trente-cinq lieues d'une traite.) Il existerait encore s'il n'avait pas eu affaire au feu prince de Condé, le dernier des grands-veneurs de France, qui le fit prendre par ses relais, à vingt-cinq lieues du lancer. M. Guizot, en inscrivant sur son écu de futur duc la devise ci-après : *Via recta, brevissima*, M. Guizot a voulu se donner de petits airs de loup, mais sa conduite lors de la coalition, lors de son ambassade à Londres et depuis, a fait voir qu'il n'était qu'un renard et même un renard de très bas titre. Vous me direz à cela qu'il lui reste l'estime du *Globe* et du *Journal des Débats*.

Tous les loups cependant ne se montrent pas d'aussi bonne composition pour le départ que celui dont je viens d'esquisser la tactique. Il y en a qui ne se décident à quitter le fort qu'après avoir mis hors de combat les plus intrépides chiens de tête. Les échos de la vallée de Cluny disent encore les prouesses mirifiques du célèbre limier *Brisefort* et la résistance acharnée du terrible loup Cambronne, un Achille et un Hector à quatre pattes dont la lutte dura quatre ans entiers et se termina par un traité de paix dont les annales de la vénerie française n'offrent peut-être pas deux exemples : Brisefort et les siens s'engageaient à respecter à l'avenir l'inviolabilité du domicile de Cambronne. Cambronne promettait en retour de respecter le bétail de la contrée. Une seule exception était faite en sa faveur pour la chèvre. L'histoire dit que le traité fut religieusement observé de part et d'autre pendant plusieurs années. Avant d'en arriver à faire reconnaître ses droits d'une manière aussi triomphante, Cambronne avait écharpé successivement dix meutes de saintongeois et de griffons de Vendée, recrutés et équipés à grands frais. Sa tactique consistait à attendre de pied ferme l'ennemi dans son fort, puis à se jeter sur les assaillants les plus impétueux et à leur briser une patte d'un coup de dent. Autant de chiens blessés, autant de chiens perdus pour la chasse du loup. La fin de ce héros fut digne de sa vie. Il se noya dans la Saône, non pas comme Ophélia, en cueillant des fleurs sur la rive, mais en essayant de lutter de vitesse avec un bateau à vapeur dont la roue lui cassa les reins.

Il est d'observation que le loup qui ne se fait pas faute d'emporter et de manger le chien courant qui chasse un lièvre, n'use presque jamais de ce procédé brutal, à l'égard des chiens qui le chassent. Comme il sait dans ce dernier cas, que c'est à lui qu'on en veut, et que le chef d'équipage ne peut être loin de sa meute, il ne se hasarde pas à perdre un temps précieux en dévorant un ennemi dont la mort serait promptement vengée. Quand il attaque le chien acharné à sa poursuite, c'est pour le dégoûter du métier et non pour le manger.

On ne chasse plus le loup en France; cela provient peut-être de ce qu'il n'y en a plus, ou du moins de ce qu'il n'y en a plus guère; car le morcellement de la propriété, l'accroissement désastreux de la population et le déboisement des forêts ont porté de rudes coups à l'espèce. Où l'on en rencontre le plus, c'est dans les colonnes des journaux, à l'article *canards*; mais les veneurs qui cherchent ces animaux par les monts et les plaines, sur tous les points du territoire, sont moins heureux que les rapporteurs de *faits divers*, assis tranquillement auprès de leur foyer, au centre de Paris. Si l'espèce du loup n'a pas encore été complètement exterminée en France ainsi qu'en Angleterre, il faut en rendre grâce, comme je l'ai déjà écrit, à la tendre sollicitude des louvetiers qui sauvent tous les ans quelques louveteaux de la proscription, poussés à cet acte charitable par cette réflexion judicieuse, que s'il n'y avait plus de loups, l'institution des louvetiers deviendrait inutile. Je suis tenté de supposer parfois que c'est une raison analogue qui pousse nos avocats-députés à nous bâcler de si méchantes lois. M. de Brosse, député de Mâcon, mort du choléra en 1832, et M. de Montcroq, aujourd'hui encore louvetier de Saône-et-Loire, ont été les derniers représentants de cette noble corporation de veneurs, qui portèrent si haut l'honneur de la louveterie française. Avec ces héritiers illustres des principes du comte de Montrevel et du curé de Chapaize, se seront éteintes les grandes traditions de la chasse du loup. L'un d'eux a assez vécu pour assister à l'invasion déshonorante des *fox-hunds* d'Angleterre et au discrédit des chiens courants de Vendée et de Saintonge. Puisse l'expression de ces regrets sympathiques, dictée par une pensée toute française, parvenir à l'adresse de l'illustre louvetier de Saône-et-Loire, et adoucir l'amertume de ses profonds regrets!

J'ai dit les mœurs du loup, son caractère, ses qualités, sa tactique dans les combats, ses moyens d'attaque et de défense. Je n'ai pas eu la pensée de dissimuler ses vices; j'en ai fait l'emblème du bandit. Seulement j'ai attribué ces vices à la misère et à l'influence délétère du milieu où il vit. Pourquoi ces circonstances atténuantes? Parce que je ne suis pas un civilisé qui condamne une bête sans l'entendre, et que j'ai fait ce que les civilisés ont oublié de faire; c'est-à-dire que j'ai élevé des loups, que j'ai vécu dans leur intimité, avant de les juger. Et quand j'assigne au loup de brillantes destinées futures, c'est que de profondes études m'ont donné la conscience de ses hautes aptitudes, c'est que je le sais susceptible d'attachement, de gratitude et de fidélité. Oui, je vous le répète pour la troisième fois, le bandit que vous renfermez dans vos bagnes, le loup que vous avez voué à l'extermination, sont des natures exubérantes chez qui déborde la sève et dont l'essor vigoureux a dévié vers le crime, par un milieu compressif et hostile à l'éclosion de riches facultés. Le jour où la société se décidera enfin à entrer dans la voie des destinées heureuses, le jour où l'humanité fera appel au dévouement de tous ses membres pour tenter la grande œuvre de la conquête de son globe, où elle associera pour la sainte Croisade tous les efforts de ses capacités diverses, où elle aura besoin des plus hardis pionniers pour tarir le choléra et la fièvre jaune aux plages limoneuses, et d'auxiliaires redoutables pour purger les régions de l'équateur et des pôles des monstres qui les infestent; alors vous verrez, vous, vous d'aujourd'hui qui serez déjà peut-être revenus sur cette terre; vous verrez sur quelles têtes tomberont les couronnes décernées au travail utile, par la reconnaissance des peuples; vous verrez de quelle classe d'individus et de quelle race d'animaux sortiront ces travailleurs d'élite et ces auxiliaires valeureux dont les efforts combinés auront triplé la dimension du domaine de l'homme et décuplé ses richesses. Ah! je le dis d'avance, ce n'est point aux lauréats Montyon, aux natures lymphatiques et *vertueuses* que sont réservées les palmes de la gloire, dans les gigantesques conquêtes de l'avenir. Arrière les faux dogmes d'expiation et de renoncement, quand les jours de l'harmonie seront venus! Arrière les faux prophètes qui parleront d'un Dieu méchant et cruel, quand la munificence du globe, débordant de toutes parts pour la félicité de la créature, aura proclamé la clémence et la générosité du Créateur. Honte aux Pharisiens et aux faux moralistes qui auront entravé la marche de l'humanité et prolongé son enfance, en clouant sur la croix les confidents de la pensée de Dieu! Gloire aux natures ardentes et vigoureuses dont les poignets d'acier, débarrassés des étreintes du vieux monde, auront frayé aux générations nouvelles la route de la Terre promise! Gloire aux enfants réhabilités de la louve, par qui Dieu fait fonder les cités éternelles!

A. TOUSSENEL.

— A l'Odéon, demain pour l'anniversaire de la naissance de Molière, représentation extraordinaire : le *Malade imaginaire*, avec la cérémonie, une pièce nouvelle : *Bouquet à Molière*.

... (Bruit.) ... se montrant pas sur ce propos de cette situation, je ... ponds par quelques mots à une observation de M. le ministre.

Il vous a dit que l'on semblait vouloir se mettre en avant, parce que la situation est aujourd'hui si bonne, que l'on ne craindrait pas de se compromettre aux affaires : cela me prouve que M. le ministre des affaires étrangères croyait aussi la situation excellente en 1838 et 1839 ; car je le crois trop bon patriote pour supposer qu'il aurait attaqué le gouvernement avec tant d'amertume, s'il y avait eu péril dans la situation de cette époque. (Bruit.)

M. le ministre des affaires étrangères me demande ce que je ferais le lendemain ; mais je n'ai pas de lendemain ; ce n'est pas dans une telle pensée que j'ai pris la parole. M. le ministre des affaires étrangères appelle opposition tout ce qui fait obstacle à sa politique personnelle ; il ne voit rien, absolument rien de nébuleux à l'horizon ; croit-il donc avoir terminé l'affaire de Taïti et celle du droit de visite ?

Dans ma conviction, c'est sa convention intempestive de 1841 qui a aggravé les difficultés considérables du droit de visite. Je dis plus, c'est qu'il a pris des engagements qu'il ne pourra pas tenir ! Je lui reproche d'avoir manqué de courage vis-à-vis de l'autre Chambre. J'ai aussi quelque habitude des affaires ; eh bien ! je ne vois pas par quelles mesures acceptables pour l'Angleterre, vous pourrez jamais remplacer le droit de visite pour la répression de la traite

L'affaire de Taïti, vous la dites aussi terminée ; et cependant elle brûle encore... et j'en suis encore à m'expliquer comment un esprit aussi éminent que celui de M. le ministre des affaires étrangères, a pu se laisser leurrer par l'appât de semblables conquêtes.

Après quelques considérations sur le protectorat qu'il blâme, l'orateur termine ainsi :

Vous parlez d'ambitions particulières ; non, nous ne faisons pas ici acte d'ambition, mais de patriotisme. Vous avez cru peut-être que je n'oserais pas dire ce que je pense de votre politique, vous vous êtes abusé. Je n'ambitionne pas votre place ; je désire seulement que vous sortiez avec honneur des embarras que vous vous êtes créés, et qui m'effraient ; je ne souhaite pas autre chose.

M. GUIZOT. J'ajournerai à une autre partie des débats les détails relatifs à la question de Taïti. Je ne monte à la tribune que pour relever une seule des paroles de l'honorable préopinant sur le droit de visite.

L'honorable préopinant a-t-il bien pensé ce qu'il vient de dire ? Il désire que cette question soit résolue, il le proclame, et cependant il dit qu'il ne conçoit, qu'il n'imagine aucune autre mesure efficace que celle qui est en vigueur pour réprimer la traite.

Il faudrait donc que la France renonçât ou à réprimer la traite ou à changer le mode de répression actuel. Non, messieurs, la France ne se trouve point dans une telle alternative. Quand je me suis chargé des affaires, j'ai cru qu'il était possible de trouver des moyens plus efficaces que ceux qui existent pour la répression de la traite ; c'est là le problème que j'ai été chargé de résoudre, et j'espère bien le résoudre à la satisfaction de nos intérêts.

Je suis bien aise que l'honorable préopinant m'ait fourni l'occasion de répéter cette double assertion : Oui, nous croyons que le système actuel de répression a perdu beaucoup de son efficacité, et, en même temps, nous voulons continuer à réprimer la traite avec la même vigueur ; c'est là ce que nous cherchons, et j'ai la ferme confiance que les deux gouvernements unis par un bon vouloir mutuel y arriveront : j'ai la confiance que ce but, à Paris comme à Londres, on ne cessera pas de le poursuivre et qu'on l'atteindra, malgré toutes les prévisions contraires, qui des deux côtés sont prodiguées aux deux gouvernements.

M. ALEXIS DE SAINT-PRIEST se dispose à répondre à M. le ministre des affaires étrangères ; mais, se trouvant indisposé, le noble pair quitte la tribune après une tentative de quelques instants.

M. ... s'élève avec force contre ces intrigues de portefeuille, qui n'ont jamais lieu qu'aux dépens des intérêts du pays. Ce n'est pas qu'il tienne au cabinet actuel ; peu lui importe celui-là ou un autre. Quels que soient les cabinets, ils n'apporteront aucune amélioration dans notre situation extérieure et intérieure.

M. BOISSY-D'ANGLAS lit au milieu des conversations particulières un discours dans lequel il paraît approuver le système politique du cabinet actuel.

M. DE BOISSY. Je suis un de ces méchants dont parlait tout-à-l'heure M. le ministre des affaires étrangères, car tant que le cabinet préférera la gloire de la marine anglaise à la gloire de la marine française, je serai un de ses plus constants adversaires. Je suis un méchant Anglais et un bon Français.

L'honorable pair accepte les paroles de M. Molé : il voudrait un changement complet de système, mais un changement qui s'effectuerait sans beaucoup de sacrifices. Rappelant ensuite les paroles prononcées en 1830 sur la sécurité qui devait régner désormais dans le gouvernement constitutionnel, l'orateur se croit autorisé à dire que cette sécurité n'existe pas.

On a dit que le régime constitutionnel ne vit que de mensonges ; si cela est, on peut dire que le discours de la couronne est un mensonge en son entier. Sous la Restauration, on disait qu'on ne respectait pas assez l'influence ministérielle. Eh bien ! ce qu'on blâmait alors on le fait aujourd'hui. Toutes les questions extérieures ont été résolues en dehors de l'influence des ministres. Qui ne sait, par exemple, que le traité du 15 juillet n'a été stipulé que contrairement aux vœux du cabinet du 1er mars, et cela par notre ambassadeur, qui agissait sans les ordres du président du conseil ?

L'honorable pair blâme également la conduite du cabinet dans les élections, et signale un collége où 178 électeurs touchent un budget 170 000 f., ce qui fait environ 1 000 f. par voix. (On rit.)

M. de Boissy parlant du droit de visite, dit que depuis long-temps on annonce que les négociations commencent ; il est bien temps qu'on nous apprenne qu'elles vont se terminer. La visite à Windsor n'a eu pour effet que de prouver que M. Guizot était, en Angleterre, le ministre le plus populaire, comme il est, en France, le ministre le plus impopulaire.

La discussion générale est fermée.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture du premier paragraphe du projet d'adresse.

M. DE MONTALEMBERT. Messieurs, la commission, en rendant témoignage dans son premier paragraphe de la prospérité du pays, a voulu sans doute ne pas seulement indiquer la prospérité matérielle, le bien-être du corps, mais aussi la prospérité morale.

La prospérité morale est bien atteinte par l'esclavage religieux. C'est dans cette région orageuse que je me propose de porter la discussion ; je sais qu'en l'abordant j'éveillerai peu de sympathies, mais je compte sur votre justice et votre indulgence, au moins pour quelques moments.

... discussion si longue, ... approfondie ... secondaire, après le rapport fait à l'autre Chambre de ... respectables et éminents disaient ... si les prélats ... arrangement à leur gré. Comment cette ... se sont tus, ils avaient protesté ; le clergé en ... avait adhéré à leur protestation, tous ont ensuite gardé le silence. Comment les adversaires ont-ils répondu à ce silence ? Par un débordement de violences, des démonstrations de plus en plus hostiles ; rien n'a été épargné, ni les cérémonies du culte, ni les leçons de théologie, ni les mœurs du clergé, ni ses pieuses dévotions, ni les ressources inépuisables de sa charité,

Il n'y a aucun doute que les joyaux de famille appartenant à la maison du Hanôvre, et qui ont une valeur de 50 à 60 000 livre sterling. (12 à 1 500 000 fr.) furent apportés par Georges Ier et mêlés aux joyaux de la couronne d'Angleterre ; mais comme ils ont été fréquemment remontés, il est devenu impossible de les reconnaître. On dit que la famille royale est dans une grande anxiété sur le résultat de cette affaire.

(*Morning-Post*.)

—Le *Leeds-Mercury* s'estime heureux de pouvoir annoncer que le consul anglais, Pritchard qui fut si maltraité (*basely treated*) par les Français à Taïti va mettre à la voile la semaine prochaine pour les *îles des Navigateurs*, poste important qui lui était destiné avant son retour forcé de Taïti. On y compte 60 00 habitants. Il n'y en a que 20 000 à Taïti et aux îles de la Société.

—Un meeting s'est tenu dans le Town-Hall de Guinsbaroug, dans le but de former une société pour arrêter les progrès de l'incendiarisme. Un certain nombre de fermiers et de propriétaires influents étaient présents ; le meeting toutefois n'était pas aussi nombreux qu'on l'avait espéré. La proposition de se constituer en société a été adopté à l'unanimité. Le meeting a jugé convenable de borner, quant à présent, ses opérations à la partie du Lincolnshire, qui borde le Trent.

Un comité secret a aussi été nommé ; il pourra en cas d'incendie, prendre des mesures actives sur les lieux, et sans perdre de temps demander des conseils et une autorisation au comité général. Un versement de fonds a eu lieu avant que le meeting se séparât ; il a fourni 700 liv. sterl.

(*Globe*.)

Le *Standard* annonce qu'il se forme en même temps à Edimbourg une société pour l'amélioration des habitations des pauvres. La ville en est fort occupée et des banquiers, des négociants s'empressent de souscrire.

L'apôtre de la tempérance, le père Mathieu, continue de faire des prosélytes. A Tipperary il a incorporé dans la société de tempérance plus de 3 000 personnes. On a remarqué parmi les adeptes, un certain nombre de soldats et d'agents de police. Le père Mathieu est parti pour Cork, mais là les ministres de la tempérance ont commis une grande inconvenance : ils ont promené dans les rues un énorme drapeau sur lequel était figurée la harpe, emblème de l'Irlande, entourée des écussons constitutionnels de la couronne de la reine renversés et abattus.

Espagne. — Le 7 le sénat s'est assemblé. Il a adopté les derniers articles du projet de loi relatif à la traite des noirs. Il devait s'occuper le lendemain de la conversion 3 p. 0/0 La chambre des députés a discuté le rapport de la commission sur la dotation du culte et du clergé. La présentation du budget des finances est encore ajournée.

On lit dans la correspondance espagnole du *Mémorial bordelais* :

« Les cortès seront fermées à la fin du mois ; une crise ministérielle s'ensuivra infailliblement. Le maréchal Narvaez vise à former un ministère avec M. Gonzalez Bravo. La reine Christine cherche à préparer des circonstances qui amènent au pouvoir le général baron de Meer avec le marquis de Viluma Dans les deux cas, M. Martinez de la Rosa reprendra son poste à l'ambassade de Paris, la clôture du parlement rendant désormais inutile sa présence à Madrid.

» Cette crise est à peu près inévitable et prochaine, car le mariage du comte de Trapani avec la reine doit avoir lieu à Valence le mois d'avril prochain, et il faut auparavant que l'administration soit formée dans le sens de cette alliance.

» Il ne serait pas impossible cependant que, sur ces entrefaites, une troisième combinaison parvînt à prévaloir. Dans cette combinaison entreraient MM. Martinez de la Rosa et le général Concha, le premier ayant la présidence du cabinet, le second le portefeuille de la guerre, ce qui exclurait la toute-puissance du sabre et la politique ultra-réactionnaire de la fraction Viluma. »

Nicaragua. — On lit dans le *Times* du 11 :

« Une lettre de Saint-Jean de Nicaragua, en date du 20 novembre, contredit le bruit qui a couru il y a quelques mois relativement à certains actes du gouvernement anglais, dans le royaume de Mosquito. D'après ce bruit le port de Blewfields était en possession des Anglais et le pavillon britannique flottait sur la jetée. On ajoutait même qu'un droit de tonnage de 50 cents par tonne sur tous les vaisseaux trafiquant sur la côte de Mosquito, avait été établi, et qu'un vaisseau de guerre anglais avait mis à terre un gouverneur et des soldats. Notre correspondant nous affirme que Blewfields n'est point en possession des Anglais, — qu'en effet le pavillon anglais est arboré, mais sur la résidence du consul, — que le droit de tonnage n'est point de 50 cents par vaisseau, mais de 25 seulement, et qu'enfin la frégate *Spartan*, qui amena dans le Mosquito, en juillet dernier, M. Patrick Walker, consul-général anglais, ne débarqua ni gouverneur ni soldats. Le correspondant ajoute qu'il n'est pas vrai non plus que les Anglais aient bloqué Salt-Creek, ou tout autre point de la côte. »

Agitation en Suisse.

L'agitation recommence dans le canton d'Argovie depuis qu'on y connaît la décision du grand conseil de Lucerne au sujet des Jésuites. Déjà 13 à 14 000 hommes se sont engagés par écrit à se tenir prêts pour une nouvelle expédition dans ce dernier canton.

Le grand conseil de Lucerne s'est réuni le 9 dans l'après-midi. Le conseil exécutif a fait un rapport sur les derniers évènements, accompagné de ces quatre propositions : 1° de célébrer chaque année le 8 décembre par un service religieux ; 2° de dire chaque année une messe solennelle pour les morts ; 3° de donner un secours aux blessés et aux familles des tués ; 4° de faire frapper une médaille pour les hommes de la patrouille qui s'est battue sur la place des Moulins, pour les blessés de Emmenfeld et pour quelques officiers. On a présenté deux projets de lois sur les corps francs et sur la levée en masse. Le tout a été renvoyé à une commission de onze membres.

M. Siegwart ...-avoyer, a rapporté verbalement que la semaine dernière une députation du gouvernement de Zurich était venue à Lucerne pour ... ne donnât pas suite au décret pour l'appel des Jésuites ... qu'il avait été répondu à la députation que le moment actuel ... opportun pour traiter cette matière, qu'on la soumettrait au grand conseil en temps convenable, et le grand conseil ne se rassemblera plus avant le mois de mars.

REVUE DES JOURNAUX DU 13 JANVIER.

— La *Presse* consacre aujourd'hui sa feuille entière à la reproduction

L'abondance des matières nous oblige à différer exceptionnellement le compte-rendu de l'Académie des sciences. Il paraîtra dans le numéro de demain.

Faits divers.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu dimanche 12 et lundi 13 janvier, de 7 934 déposants, dont 949 nouveaux, la somme de 1 091 116 fr.

Les remboursements demandés se sont élevés à la somme de 1 024,000 francs.

— MM. les lieutenants-généraux Sébastiani et Jacqueminot, ont reçu hier, des mains du roi, les insignes de grand'croix de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

— M. le lieutenant-général Gourgaud vient de publier un Mémoire sur sur la question traitée par M. le duc de Montpensier dans sa lettre au lieutenant-général Préval.

— Le chiffre exact du budget de 1845 s'élève à 1 363 376 248 francs, sans compter les crédits supplémentaires.

— C'est bien décidément le 18 de ce mois qu'aura lieu au ministère des travaux publics l'adjudication de la concession du chemin de fer de Montereau à Troyes. Cette adjudication aura lieu devant une commission présidée par le ministre, et composée de MM. d'Argout, Vernes, Aubé, Lebobe, Montanier, Fèvre, Kermaingant, Migneron et de Pourcille.

— On s'occupait aujourd'hui, au ministère de l'agriculture et du commerce, de la formation de la commission qui va être chargée d'adjuger les primes aux éleveurs de bestiaux, le jeudi 23 janvier, au grand marché de Poissy, en conformité de l'arrêté ministériel du 31 mars 1843.

Les bœufs seront divisés en trois classes :

La première aura quatre primes, de 1 200 fr., 1 000 fr., 800 fr. et 600 fr.

La deuxième aura trois primes, de 1 000 fr., 900 fr. et 700 fr.

La troisième aura également trois primes, de 800 fr., 700 fr. et 500 fr.

Les moutons formeront deux classes, dont chacune aura quatre primes de 600 fr. à 300 f.

C'est à ce grand marché que seront achetés les deux bœufs gras qui seront promenés dans Paris le dimanche 2 et le mardi-gras 4 février.

— Les spéculateurs sur les constructions exploitent en ce moment les terrains qui sont en dehors des grandes sorties de l'enceinte continue. Ils y élèvent de tous côtés de nombreuses et belles maisons dans la prévision que les bureaux d'octroi ne tarderont pas d'être transférés aux portes de l'enceinte, ce qui fera leur fortune ; car les restaurateurs et les marchands de vins des barrières actuelles ne manqueront pas d'aller s'établir dans ces nouveaux faubourgs, malgré les servitudes militaires qui pèseront sur eux.

— Le roi ira prochainement poser la première pierre du tombeau de l'empereur sous le dôme des Invalides.

— On annonce de Bordeaux la mort de M. le baron Portal, qui fut ministre de la marine sous Louis XVIII et membre du conseil privé. Il était grand-officier de la Légion-d'Honneur et pair depuis 1821.

— L'Académie des Inscriptions a renouvelé son bureau pour l'année 1845. M. Pardessus, vice-président, a été élu président en remplacement de M. Guignault ; M. Naudet a été élu vice-président.

— Dans le cours de l'année 1843, deux cent neuf auteurs dramatiques ont fait représenter sur les théâtres de Paris sept cent cinquante actes de tragédies, comédies, drames, mimodrames, vaudevilles et ballets.

— La collecte de MM. les jurés de la première quinzaine de ce mois a produit une somme de 178 fr., qui a été répartie par tiers de 59 fr. 30 cent. entre la colonie de Mettray, la société de patronage des jeunes libérés, et celle fondée pour l'instruction élémentaire.

— Aujourd'hui, à trois heures et demie, des bateliers retiraient de la Seine, au dessous du Pont-des-Arts, le cadavre déjà décomposé d'une femme de quarante ans.

— Depuis quelques jours, on ne rencontre dans Paris que des matelots du *Suffren*, qui s'est distingué devant Tanger. Ces braves, en grande partie enfants de Paris, sont fêtés tout particulièrement par les ouvriers, leurs anciens camarades.

— On lit dans le *Journal de Rouen* du 11 :

« Le sieur Content tient un café sur le boulevart, près le Boulingrin. Un autre marchand de liquides s'est établi immédiatement à côté du sieur Content. Des deux parts on s'est fait une honnête concurrence, que n'avait signalé aucun incident fâcheux jusqu'au moment de la scène que nous avons à raconter.

» Avant-hier soir, le sieur Content, qui l'était de sa journée, fut se coucher de bonne heure, dans la prévision de la vente du lendemain, laquelle, à cause du marché, devait commencer avant le jour. Déjà une partie de la nuit s'était écoulée, l'horloge voisine avait sonné une heure après minuit, quand un bruit de chants et de verres éveilla en sursaut M. Content. Il écoute, s'étonne de la liberté que prend son voisin de vendre les liquides à une heure si avancée, et essaie de se rendormir, dans l'espérance qu'une patrouille quelconque viendra rappeler au devoir son concurrent, si peu soucieux des prescriptions municipales. Mais le sommeil et les patrouilles lui firent également défaut ; quant aux chants, ils prenaient en intensité un effrayant développement. Enfin, il crut entendre une sorte de ronde infernale, que dominait le refrain des *Bohémiens parisiens*, lequel refrain il distingua parfaitement.

» M. Content, peu satisfait de la tournure que prenait cette espèce d'orgie, frappa violemment ... qui correspond à la chambre ... Celui-ci, au lieu de répondre, frappe ... le même ... les deux voisins également courroucés et se plaignant également de leurs procédés réciproques. Le compétiteur de M. Content mit fin au débat en criant d'une voix de stentor : « Si vous ne finissez pas, je vais aller chercher le commissaire ! » M. Content flotta d'abord incertain de savoir si cette menace était pour lui ou pour les buveurs ; dont le tapage avait continué. Il se persuada bientôt qu'elle s'adressait aux buveurs, car le bruit

... qui avaient conservé le costume et les manières de la bonne société, a soustrait en peu de temps des sommes d'argent, bijoux, dentelles pour une valeur de plus de 200,000 fr. Neuf de ces malfaiteurs comparaissent actuellement devant la cour d'assises; trois d'entre eux, entre autres le célèbre *Eugène Piednoir*, sont en fuite.

L'examen du procès a commencé vendredi dernier.

La police a été mise sur la voie dans cette affaire en 1837 par les révélations d'un nommé Gaspard Rivoiron, membre de la bande des 15 voleurs, condamné aux travaux forcés et mort il y a peu d'années. Ces déclarations ont été confirmées et complétées par un autre condamné aux travaux forcés, Louis Pernet, dit *Alphonse*, qui figure aujourd'hui sur les bancs de la cour d'assises.

Tous les accusés ont dépassé la jeunesse, ce sont des hommes remplis d'expérience dans le crime et qui se sont connus pour la plupart dans la bande de Vidocq. Mack, l'un d'eux, étudiait avec une incroyable persévérance les habitudes des gens qu'il voulait dévaliser; il les suivait ou les faisait suivre pour s'assurer de la durée habituelle de leurs absences et des lieux où ils allaient; il prenait les empreintes des serrures, fabriquant les fausses clefs: Mack et Rivoiron, aidés du type vivant de la chouette, une vieille femme, femme Asselée Madeleine, aujourd'hui morte, étudiaient, préparaient le vol, Pernet et Piednoir l'exécutaient; les autres accusés ne sont guère signalés que comme receleurs.

Cette bande ainsi organisée a vécu aux dépens des marchands de soieries, des libraires, de plusieurs cafés-billards et restaurants. Saurin pratiquait le *chantage*; leur mise leur donnait accès en beaucoup de lieux interdits à ces *pègres* vulgaires qui portent la blouse de l'ouvrier.

M. Petit, changeur, occupe une boutique rue Saint-Honoré. Pendant plusieurs mois, d'abord deux, puis trois des accusés étudièrent ses habitudes. Ils s'installèrent dans un café en face de son logement et feignirent de jouer au billard. Un jour la dame Petit entendant monter Rivoiron, ouvrit subitement la porte et le trouva sur son palier faisant brûler une allumette chimique probablement pour étudier la serrure de la porte, mais le sieur Petit fit changer les gardes de la serrure et les voleurs se découragèrent.

Le 26e vol, dont a été victime M. Tugot, bijoutier, au Palais-Royal, est le plus remarquable. Dans la soirée du dimanche 17 septembre 1837, pendant que la foule encombrait les abords du théâtre du Palais-Royal, que les gardes municipaux et les sergents de ville se pressaient devant la boutique du sieur Tugot, nos voleurs s'y introduisaient; ils enlevaient pour 130 000 fr. de bijoux. La famille Tugot était absente: les malfaiteurs s'étaient introduits chez elle par la boutique voisine, celle du changeur Manteaux; ils étaient entrés chez M. Manteaux à l'aide d'une fausse clef et ils avaient pratiqué dans la cloison qui sépare les deux boutiques une ouverture assez large pour donner passage à un homme; un poinçon enveloppé d'un tampon qui étouffait le bruit leur avait servi d'instrument. La famille Manteaux était absente, mais il est remarquable que rien n'a été volé chez elle. On se demande si elle ne serait pas complice; jusqu'ici rien ne l'a complètement démontré.

Par l'interrogatoire des accusés et des témoins il a été constaté, dans la première audience, que la fille Madeleine, servante de Mack, portait habituellement les *outils* et suivait les *pratiques*, c'est-à-dire les personnes qu'il s'agissait de voler. Elle avait ordre, dès qu'elle les voyait sortir, de prendre une voiture, dût-elle payer 20 fr. la course, afin d'avertir la bande. Les vols se faisaient chez les boutiquiers le dimanche, chez les gros marchands à la fin du mois, époque des échéances, chez les locataires un peu avant le paiement du terme, chez les propriétaires un peu après.

Marchal charge son coaccusé Mack et le signale comme un complice du fameux vol des médailles d'or fait à la bibliothèque.

Un autre accusé, Mayliand, ancien sous-officier de hussards, puis employé à l'administration des postes, enfin prétendu agent d'affaires, vivait des produits de la prostitution des femmes de mauvaise vie dont il s'était fait le protecteur; il était surnommé *Alfred Cancan*. Il entretenait une correspondance avec Vidocq, qui le nommait *cher ami*.

Saurin, surnommé *la grille*, se tenait habituellement près d'une grille du Palais-Royal pour y exercer un commerce peu honorable; c'est, parmi les accusés, celui qui s'habille avec le plus de recherche.

M. Théodore Perrin, avocat de Mack, demande pourquoi le révélateur Marchal, condamné aux travaux forcés, ne paraît pas sur les bancs avec la livrée du bagne. Ce spectacle infirmerait beaucoup son témoignage. L'avocat-général répond que, relativement à l'affaire pendante, Marchal est un accusé seulement et non pas un condamné.

M. Allard raconte que l'arrestation de Mack a été difficile. Un mandat avait été lancé contre lui; lorsqu'on se transporta à son domicile, il demanda à passer quelques instants dans un cabinet voisin pour y prendre des bottes, et au lieu de prendre ses bottes .. il prit la fuite. (Rire général.)

Audience du samedi 11 janvier.

L'audition des témoins continue; on entend Jeanne-Marie Coigniat, fille de la vieille Madeleine et ouvreuse au Cirque-Olympique, et la veuve Toulouse, receleuse, condamnée aux travaux forcés. L'un des accusés Masson a répondu à l'avocat-général qui lui demandait comment, avec son éducation soignée, il avait été si souvent condamné pour vol:

« Oh! ceci, M. l'avocat-général, serait long à vous expliquer. Cela tient surtout à ce que j'ai été abandonné trop jeune à moi-même. Ceux qui, » sur la route de la vie, trouvent des amis pour les guider et une échelle » pour s'élever se tirent bien d'affaire; ceux qui n'ont ni conseils, ni secours, et j'étais de ceux-là, succombent au mal ou se tuent; je n'ai pas eu » le courage de me tuer. Que voulez-vous; j'ai commis des vols s'animant » par degrés, mais ma dernière condamnation m'a appris une chose, à espérer et à croire au travail. J'ai résolu de ne plus retomber dans le mal et » je tiendrai parole. Vous voudrez bien remarquer que les faits qui me sont » reprochés sont antérieurs à cette condamnation. Du reste, MM. les jurés » auront à décider si je suis coupable. »

Ces explications, données en excellents termes et avec beaucoup de chaleur, impressionnent vivement l'auditoire.

Séance du 13.

Plusieurs vols, dont les débats ne comportaient pas de grands détails, soit, Pernet ouvre la boutique avec une fausse clef fabriquée par Mack, s'empare d'une cuiller en argent et d'une somme de 10 001 fr. Rivoison a part au profit du vol.

No 17. Le sieur Richard, corroyeur, rue du Bac, et son ouvrier, avaient pour habitude de sortir tous les dimanches. Rivoison les guette, le 10 juillet 1836, et à peine se sont-ils éloignés pour ne revenir que fort tard, qu'on s'introduit dans la boutique: c'est Pernet; il y trouve 400 francs et les emporte.

No 18. Le 20 juillet 1836 un vol considérable a été commis au préjudice de M. Polle, commissaire-priseur. M. Polle dînait fort rarement chez lui; sa domestique, femme fort âgée, montait de très bonne heure dans sa chambre, située au cinquième étage. Dans la soirée du 20 juillet 1836, en l'absence du sieur Polle, un vol fut commis à son préjudice; la porte de son appartement avait été ouverte à l'aide d'une fausse clef, la caisse d'un bureau avait été forcée à l'aide de pesées, une somme de plus de 2 000 fr. avait été enlevée. Une pince et un ciseau avaient été abandonnés dans l'appartement, ainsi qu'un papier sur lequel se trouvait le nom du sieur Gannes, à Béthancourt. Les soupçons se portèrent sur l'accusé Mayliand, qui logeait dans la même maison du sieur Polle, avec une ancienne actrice du théâtre des Variétés, Aldegonde Pélissier, et pouvait dès lors avoir étudié les habitudes du sieur Polle et les dispositions de son logement. Un jour, le sieur Polle l'avait rencontré arrêté devant sa porte, et son air embarrassé lui fit penser que peut-être il prenait en ce moment l'empreinte de ses serrures. Une perquisition fut, après le vol, pratiquée à son domicile, mais elle ne produisit aucun résultat.

Plus tard, les révélations de Rivoison et les aveux de Pernet, ont positivement désigné Mayliand nomme ayant fourni les renseignements nécessaires.

M. POLLE, commissaire-priseur, est entendu. Mayliand passait dans la maison pour un escroc et un voleur. Lui et sa concubine menaient une vie désordonnée.

PERNET confirme ces dépositions; c'est Mayliand qui s'est concerté avec Mack, et ce dernier a fabriqué cinq fausses clefs. Le portefeuille dans lequel on espérait trouver des billets de banque, était vide, et cette circonstance amena une querelle entre les voleurs. Mayliand accusait Pernet et les autres, d'avoir détourné les billets.

MAYLIAND, interpellé, nie sa participation. Il dit que l'actrice avec laquelle il vivait, la fille Aldégonde, connaissait très bien les êtres de la maison et qu'il est bien possible que ce soit elle qui ait fourni les renseignements aux voleurs.

No 19. — Ce vol est considérable. Il fut commis au préjudice du sieur Carton, horloger-bijoutier.

Le 4 septembre, qui était un dimanche, pendant que les époux Carton étaient allés dîner à Passy, des voleurs s'introduisirent chez eux par la porte de leur arrière-boutique, qui donne au bas de l'escalier de la maison; la porte de la boutique, fermée d'une barre de fer, fut ouverte de l'intérieur. On remarqua un cabriolet stationnant devant la maison et masquant l'entrée de la boutique. Les objets volés ont été évalués de 30 à 35,000 fr. Ils consistaient notamment en une somme de 1200 fr., deux cent trente-trois montres en or et en argent, beaucoup d'argenterie et une quantité considérable de bijoux de toute espèce; avec les montres, avait été pris un morceau de percaline verte qui servait souvent à les envelopper.

M. Carton est entendu relativement au vol commis à son préjudice. Par suite de ce malheureux événement il se trouva réduit à la misère, et il a été obligé de quitter son commerce. Maintenant il tient pour vivre, un petit café hors barrière.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez aussi comme musicien, quelque talent, que vous utilisez pour nourrir votre famille?

M. CARTON. Oui, monsieur, je joue quelquefois d'un instrument dans les bals des barrières; et comme j'ai une voix assez agréable, on m'appelle aussi dans les sociétés pour chanter.

M. LE PRÉSIDENT. Ainsi sont justifiés plusieurs négociants honorables, qui ont été volés, et sur le compte desquels il avait couru des bruits fâcheux.

PERNET donne des détails sur l'exécution du vol Carton, et sur le sort des objets volés. Lavie et Camus ont acheté, comme receleurs, une quarantaines de montres; l'argenterie et les bijoux ont été fondus en lingots, et lui, Pernet, avec ses complices, consacrèrent toute la nuit à ce travail.

Je pris ensuite une vieille cafetière, ajoute Pernet, j'y plaçai les lingots avec les montres à cylindre, et j'allai enterrer le tout dans le bois de Boulogne, derrière le Ranelagh. Les boîtiers ont été fondus, et, quant aux mouvements, j'ai été les jeter moi-même dans la Seine, après le pont des Invalides; pour mieux m'assurer qu'ils iraient au fond, j'avais mis des pierres dans le linge qui les enveloppait.

M. LE PRÉSIDENT. Qu'est devenue la cafetière enterrée?

PERNET. Quinze jours après, Mack alla la déterrer, et vendit les lingots à Marchal, pour 1 800 fr. Les boîtiers, comme je vous l'ai dit, ont été fondus. Plusieurs montres ont été engagées au Mont-de-Piété. Marchal en a même vendu une à un garde municipal. (Mouvement.)

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL donne connaissance d'une orgie qui eut lieu à la suite de ce vol, et dans laquelle le receleur Camus se livra à la débauche, avec tant de fureur qu'il en mourut la nuit même.

MARCHAL et MACK, interpellés, nient leur participation.

Les numéros suivants concernent des vols commis au préjudice des sieurs Doux, marchand de bois, Boitel, bijoutier, pointe Saint-Eustache, Petit, changeur, rue Saint-Honoré, Denis, agent d'affaires, rue de Cléry, et Turgot, bijoutier au Palais-Royal.

Les bijoux volés au sieur Turgot avaient une valeur de près de 130 000 fr.; L'Ecuyer, Mack, Marchal et Mayliand furent les auteurs de cette expédition.

Le numéro 26 et dernier concerne un ballot de dentelles, lequel fut, le 30 décembre 1839, volé sur un camion de roulage, conduit par un nommé Severin-Gilles, dans la rue Dauphine, et que ce voiturier était allé prendre rue de Grammont, dans la maison Oller et Cassella. Elles étaient facturées au prix de 10 000 fr., et au mois de janvier 1840, la veuve Toulouse, receleuse bien connue et condamnée sur ses propres aveux par la cour d'assises de la Seine, se trouvait chargée de vendre une forte partie de dentelle, et elle a déclaré tenir ces marchandises de Mack.

L'audience de demain sera consacrée au réquisitoire et aux plaidoiries.

Chemins non constitués: Bordeaux, 640. — Vierzon, 112 50. — Boulogne, 565. — Sceaux....

A terme: Emprunt, 86 85, 45. — Banque, 3 265. — Naples, 100 45, 50.

5 0/0 compt.	1er c.	121	30	P. H.	121	45	P. B.	121	30	dr c.	121	45	hier	121 20
— fin cour.		121	15		121	60		121	45		121	60		121 40
—en liquid.		»	»		»	»		»	»		»	»		» »
3 0/0 compt.		85	10		85	10		85	»		85	10		85 10
— fin cour.		85	20		85	20		85	10		85	20		85 15
—en liquid.		»	»		»	»		»	»		»	»		» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFes S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFF.S le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	104 5/8	104 1/2	B. »1/8
4 0/0....	108 »	» »	» »	— Portugais.	» »/»	» »/»	»
O. de la V.	1445 »	1117 50	H. 2 50	Esp. D. active	37 1/4	» »/»	»
B. de Fr.	3260 »	3260 »	B. 5 »	5 0/0 Naples.	96 75	» »	»
				— Romain..	105 »/»	» »/»	B. »1/8
C. G. 1000	1100 »	1098 75	B. 1 25	Obl. Piémont.	» »	» »	»
C. hyp...	767 50	768 75	H. 1 25	Emp. d'Haïti.	400 »	400 »	»
4 Can....	1275 »	» »	» »	Banq. belge.	» »	» »	»

CHEMINS DE FER.						
St-Germ.	1015 »	» »	H. 5 »	F. c. 1010		»
V. R. Dr.	490 »	490 »	» »	— 491 25, 495.		H. 5
— R. G.	» »	» »	» »	— 385.		H. 5
Orléans.	1117 50	1125 »	H. 5 »	— 1120, 1130, 1118 75.		H. 10
Strasb...	292 50	296 25	H. 2 50	— 293 75, 296 25, 292 50.		H. 2 50
Rouen..	1032 50	1040 »	H. 5 »	— 1032 50, 1030, 1042 50.		H. 6 25
Havre...	812 50	813 75	H. 2 50	— 810, 813 75.		H. 3 75
Marseill.	937 50	915 »	H. 12 50	— 937 50, 913 75.		H. 8 75
Montpel	» »	» »	» »	—		»

LONDRES, 11 JANV.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Consol..... 100 1/4 3/8.	Av..... 85 15.	F. c. 85 30 40 d. 50.
Esp. act... 26 7/8 »/».	Ap..... 85 25 30.	F. p. 85 50 60 d. un, 75 80 d. 50.
Portug..... 60 1/4.		
Mexic...... 34 7/8.	Rep. fin c. / F. pr	F. c. 121 75 d. 50.
Brésil...... » »/».	3 0/0, 10 15 / 22 1/2	F. p. 122 20 d. un. 122 10 85 d. 50.
5 0/0 Holl. » »/».	5 0/0, 101 12 1/2 / 37 1/2	
2 1/2 do. 63 5/8.		Orl., d. 1145 d. 10.
Rouen.... 40 1/2.	Bons du trésor.	Rouen, 1047 50, d. 10.
Orléans... 43 1/4.		Strasb., 207 50, 300 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 80,50 à 00,00; courant du mois, 82.50 offert; février, mars et avril, 82,50 à 82,00; 4 mois d'été 84,00 offert; 4 derniers mois, 85,50 offert.

LILLE — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 84,00 à 00,00; courant du mois, 82,00 à 83,00; février, 81,00 à 00; mars en décembre, 80,00 à 00,00.

SAVON.—Ordre de livraison, 89,50 à 90 fr. les 100 kil.

L'un des gérants: V. CONSIDERANT.

Spectacles du 14 janvier.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/4 THÉATRE-FRANCAIS. — Guerrero.
7 h. 1/2 ITALIENS. — I Rigenata.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Le Maçon. Gulistan.
7 h. 1/2 ODÉON. — Chute d'un Ministre.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Paris. Péché. Un Ange. Hermance.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Lafleur. La Neige. Père de la débutante. L'Ours.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Roman. Rébecca. Cérigny. Morale en action.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. —Fiacre et le Parapluie. Indiana. Averse.. Paillasse
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Dame de St-Tropez.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Un Conte de Fées.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Mannequin du Prince. Sept Châteaux.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Le Lion du Désert.
6 h. 1/2 COMTE. — Mort aux rats. Polichinelle. Fiancée. Polka. Maison.
6 h. 1/2 FOLIES. — Repr. extraord.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

... ont à peu près rempli la séance : la question de la liberté religieuse soulevée par M. de Montalembert, et celle de l'École polytechnique portée à la tribune par M. Pelet (de la Lozère), qui a aussi présenté quelques observations sur les conflits existants entre certains conseils municipaux et le pouvoir central.

De ces trois sujets de discussion, un seul a vivement excité l'intérêt de l'assemblée : c'est celui qui est relatif au licenciement de l'École polytechnique et à l'exclusion arbitraire de dix-sept élèves. Les explications données par M. le maréchal Soult n'ont justifié ni les faits qui ont donné lieu au refus des élèves de subir leurs examens, ni la mesure qui a jeté pendant six mois tous ces jeunes gens sur le pavé de Paris ; encore bien moins celle qui brise l'avenir de plusieurs d'entre eux. Si le chaleureux appel fait à la clémence du gouvernement en faveur de ces derniers, par MM. Charles Dupin et Montalivet, devait n'être pas entendu, l'opinion publique, à son tour, jugerait avec sévérité une telle obstination.

M. le comte de Montalembert, qui a pris la parole à l'ouverture de la séance pour achever son discours commencé la veille, s'est élevé contre les prétentions du pouvoir à régler, comme il lui plaît, l'exercice de la liberté des cultes reconnue par la Charte. Il a signalé un arrêté du préfet de la Gironde qui, en accordant à vingt-six protestants l'autorisation de se réunir pour célébrer les actes de leur culte, défend que la réunion s'élève au-delà de ce nombre. Suivant l'orateur, ce n'est pas en vue du protestantisme et des autres communions, dont on ne redoute pas l'influence, c'est en vue du catholicisme seul qu'on apporte ces restrictions inconstitutionnelles à la liberté religieuse qu'il réclame, lui catholique, pour toutes les communions.

Après avoir ainsi fait preuve d'impartialité, M. de Montalembert a énuméré un certain nombre de griefs propres aux catholiques. Ainsi, dans les villes de Sens et de Tulle, on aurait commis des illégalités envers de pauvres religieuses, et à Paris même le conseil municipal paraît plus préoccupé du danger qui résulte de la présence des Ursulines que de celle de tant de malfaiteurs audacieux, dont les bandes savamment organisées exploitent la capitale et ses environs. La multiplication des crimes, celle des enfants trouvés et des suicides, l'orateur attribue tous ces désordres à l'abandon des principes religieux, abandon qui provient, en grande partie, des précautions ombrageuses prises contre le clergé catholique.

M. de Montalembert signale avec indignation les attaques, les ca... donné lui-même un exemple à cet égard. La croix indignement abattue en des jours de délire populaire, il l'a relevée et placée dans son cœur. Cette déclaration, tombant au milieu d'une assemblée et d'une discussion politiques, a paru quelque peu étrange. Nous ne doutons pas, pour notre part, que le noble comte Montalembert n'ait des droits à la canonisation ; mais ce n'était, il nous semble, ni le temps ni le lieu de les faire valoir.

M. le ministre des cultes, en répondant à M. de Montalembert, a laissé de côté l'argument tiré de la Charte en faveur de la liberté des cultes. Armé des lois organiques de tous les régimes, il a soutenu le droit qu'avait le gouvernement d'intervenir dans le règlement des actes extérieurs du culte ; de ne permettre, par exemple, que sous son autorisation, l'établissement d'une chapelle, d'un oratoire, etc. Il a ensuite justifié deux de ses circulaires aux évêques, qui avaient été incriminées par M. de Montalembert comme attentatoires aux droits de l'épiscopat. M. Martin (du Nord) n'est d'ailleurs entré dans l'examen d'aucun des autres faits signalés par le préopinant. Il s'est beaucoup agité, il a protesté sur un ton animé et déclamatoire de son zèle pour le bien de la religion, qu'il prétend mieux servir en donnant des conseils de modération au clergé, que ceux qui surexcitent intempestivement son ardeur sans tenir compte de l'état des esprits et de la société.

La chambre a donné des marques d'assentiment à M. le ministre des cultes. Mais M. de Montalembert a répliqué qu'il ne voyait là, pour lui, ni un motif de silence, ni une raison de se croire vaincu dans son for intérieur. Il récusé la leçon que M. le ministre semblait s'arroger le droit de lui faire sur la manière dont il convenait de défendre les intérêts de la religion. L'honorable pair a pour lui, dit-il, le suffrage de toutes les personnes dont l'opinion lui importe.

M. Pelet (de la Lozère), qui a occupé en troisième lieu la tribune, a retracé les faits qui ont amené le licenciement de l'Ecole polytechnique. Il s'est étonné de l'insouciance du gouvernement qui a laissé, pendant tant de mois, les élèves livrés à eux-mêmes, au milieu de Paris, dans une incertitude complète sur leur sort. Il s'est élevé contre le parti pris à l'égard de dix-sept d'entre eux, qui n'ont connu l'exclusion dont ils étaient l'objet qu'en ne recevant pas, comme leurs camarades, des lettres de convocation à passer leurs examens. Une mesure accomplie de la sorte est de nature à renverser dans ces jeunes âmes toute notion de justice. On ...

L'Académie des sciences ayant été mise en cause par M. le maréchal, il a été facile à M. Ch. Dupin de montrer ce qu'il y avait eu d'inouï dans le refus du ministre de choisir pour examinateur le candidat désigné par cette illustre compagnie. L'orateur, faisant appel aux souvenirs de jeunesse de chacun, a ensuite invoqué l'indulgence du gouvernement en faveur de jeunes gens qui la méritent assurément à tous les titres.

Ces mots ont été singulièrement interprétés par l'honorable M. Laplagne-Barris, qui a fait à ce propos une sortie étrange contre les élèves, contre la liberté illimitée qu'on semblait revendiquer pour eux. Le grave magistrat a jeté un cri d'alarme ; il a dénoncé là un immense danger pour notre armée, pour le gouvernement. M. Dupin n'a pas eu de peine à se justifier de l'imputation d'être un fauteur de désordre et d'anarchie.

Enfin M. de Montalivet, par quelques paroles bien senties, a causé à la chambre une vive et heureuse impression, qui ne sera pas, nous l'espérons, sans influence sur le sort des 17 élèves auxquels jusqu'à présent les portes de l'Ecole polytechnique ne se sont pas rouvertes. L'honorable pair a rappelé que lui aussi, avec le fils du maréchal Soult lui-même, et d'autres hommes qui, depuis, ont fidèlement servi l'Etat, il s'était trouvé sous le coup d'une mesure de licenciement. On usa d'indulgence à leur égard : qu'on fasse de même aujourd'hui envers leurs jeunes camarades ! Ce vœu, auquel a paru s'associer la chambre tout entière, sera sans doute entendu.

Intérêts maritimes.

Le *Mémorial bordelais*, reproduisant nos nouvelles de l'Inde (que les *Débats* ont bien voulu nous prendre sans indiquer la source de l'emprunt), nous accuse de méconnaître les efforts du gouvernement français pour l'agrandissement colonial et commercial de la France. Le *Mémorial* dit en terminant son article :

« Comme la *Démocratie*, nous reconnaissons tout le mouvement, tous les efforts auxquels se livre l'Angleterre pour favoriser son commerce et ses relations industrielles, pour ouvrir de nouveaux débouchés à sa production pléthorique ; mais les succès qu'a obtenus la politique française en d'autres lieux n'ont-ils pas de quoi nous consoler un peu des avantages obtenus dans l'Inde par l'Angleterre et qu'elle paie si cher ?

» L'Algérie conquise, à peu près pacifiée, et placée aux portes de la France, ne vaut-elle pas la conquête du Scind et l'affaiblissement du Penjaub ? La Chine elle-même ne va-t-elle pas être bientôt ouverte à la France ? Le protectorat de la France aux îles Marquises ne doit-il pas être aussi compté pour quelque chose ? Qui dit à la *Démocratie* que Madagascar ne sera pas bientôt au pouvoir de la France ? La reine de ce pays n'a-t-elle pas

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

Odéon. *La Chute d'un Ministre*, de MM. Navarrete et Carlos de Algarra. — Gymnase. *Mme de Cérigny*. *La Morale en action*. — Les Anglais. — Mlle Pauline Leroux. — Bals de l'Ecole lyrique. — Bal de la Liste civile.

La comédie parlementaire s'engage d'une manière si intéressante, qu'aujourd'hui nous sacrifierons l'Odéon pour laisser large place au drame de la chambre des pairs. La pièce traduite et arrangée de l'original espagnol de M. Navarrete par M. de Algarra, n'a pas un accent étranger très saisissant. On en fait de cette couleur et de ce style sur les théâtres parisiens. L'action est fort compliquée.

Un premier ministre, Calderon, marquis de Siete Iglesias, sert les amours faciles d'un prince des Asturies ; il s'engage à procurer à l'infant une Eleonor, belle jeune fille enfermée au couvent. La femme du ministre s'imagine que son mari est infidèle. Un traître de mélodrame, amoureux de la marquise de Siete Iglesias, excite sa jalousie. Il vole les papiers de l'époux ; l'épouse y découvre que le premier ministre a été assassin, également par jalousie, dans sa jeunesse. La marquise livre ce secret au concurrent ministériel de Calderon. Le marquis de Siete Iglesias reconnaît, dans Eléonor, qu'il livrait au prince, sa propre fille, fruit d'un ancien et malheureux amour. Au moment où il est ainsi atteint dans son cœur paternel, il est frappé dans son ambition. Ses ennemis le font arrêter comme assassin, dépouiller de ses biens et de ses honneurs et condamner à mort. La marquise, cause imprudente de cette ruine, reconnaît son erreur, et meurt de désespoir, en poussant des cris terribles et avec des contorsions, dont l'effet est de fausser le talent fin et aimable et d'altérer la beauté de Mlle Bourbier.

M. Jourdan, qui créa à l'Odéon, il y a quatorze ans, le rôle de Descartes dans la *Christine* de M. Dumas, nous revient aujourd'hui comédien intelligent, soigneux. Sans promettre un artiste supérieur, M. Jourdan remplacera avantageusement M. Bouchet, auquel nos confrères avaient fait une gloire, je n'ai jamais pu savoir pourquoi. M. Jourdan a composé habilement le rôle difficile de Calderon.

Les évènements s'accumulent tellement dans la *Chute d'un Ministre*, que la curiosité reste assez bien suspendue jusqu'au bout ; mais l'effet dramatique n'est jamais puissant, les caractères ont peu d'originalité, et le style manque d'éclat et de fermeté.

Madame de Cérigny, de MM. Regnault et Bayard, obtient un bon succès au Gymnase. C'est une très jolie comédie. Hier, le même théâtre a donné une pièce à travestissements de MM. Jaime et de Villeneuve. M. Achard a merveilleusement représenté une revendeuse à la toilette, un savetier et un professeur de chant italien, fabricant de ténors et autres. Ledit professeur a inventé un nouveau système pour remplacer les notes basses ou suraiguës refusées par la nature. Sur son cœur, où le ténor appuie naturellement la main dans les moments d'exaltation passionnée, il a un *ut* de poitrine supplémentaire ; dans le creux de son estomac, des *fa*, des *mi* et des *ré* profonds de rechange pour les bassi. L'effet de ces petits soufflets se mariant à la voix de M. Achard, est ébouriffant. On ferait bien de supprimer la scène du débardeur, où l'artiste manque son effet ; les trois figures précédentes suffiront pour un bon succès de rire.

Les comédiens anglais donneront vendredi leur soirée d'adieux, *Farewel Night*. Cette représentation sera composée du 4e acte de *Henri IV*, de Shakespeare, des trois derniers actes de *Romeo and Juliet*, et de *A day after the wedding*, comédie jouée *en anglais*, par notre charmante Mlle Plessy. Nous engageons tous les amis de l'art à aller applaudir les grands artistes anglais, miss Faucit et M. Macready, et à leur faire des adieux assez affectueux pour qu'ils désirent revenir parmi nous. Nous apprenons avec un profond regret que ce sont les exigences de la direction de l'Opéra qui empêchent la continuation des représentations anglaises. Comment la direction des beaux arts ne trouve-t-elle pas moyen d'offrir l'hospitalité aux interprètes de Shakespeare ? Pourquoi n'ouvrirait-on pas, pendant un mois, trois fois par semaine, à la troupe anglaise, les portes de l'Odéon ? A ce sujet, notre confrère, M. Etienne Arago, ouvre un bon avis, et en termes si honorables, que nous avons plaisir à le citer. Il s'agit d'accueillir les Anglais à la Comédie française, et M. Arago propose de partager entre les deux compagnies les frais et les bénéfices d'une heureuse association de quelques jours.

« Puisque la troupe de M. Mitchell n'est à peu près complète que dans le répertoire tragique, on pourrait afficher pour chacun des trois jours une tragédie anglaise et une comédie française. Shakespeare et Molière appelant dans la salle deux nations intelligentes ; Shakespeare et Molière les unissant dans une même communion, celle du génie ! — fête sublime où deux peuples fraterniseraient au bruit des applaudissements et déposeraient leur antagonisme aux pieds de deux grands hommes ! — Que l'on y songe : il serait temps encore de réaliser ces solennités ; et, puisque les sociétaires de la Comédie-Française veulent se réunir aux artistes anglais dans un banquet fraternel, nous désirons qu'une voix bien inspirée propose ces représentations… »

Le 23 janvier, l'Opéra donnera une représentation au bénéfice de Mlle Pauline Leroux. Mlle Pauline Leroux se retire du théâtre ; c'est une de ces rares artistes qui ont su se faire distinguer et aimer de tout le monde. Tout Paris ira donc lui faire ses adieux. La soirée est des plus attrayantes. Le *Stabat* de Rossini, cette œuvre divine, cette noble, cette vraie musique, sera exécuté pour la première fois dans la salle de l'Opéra. M. Gardoni chantera la partie de ténor. Voici le complément du programme :

Le Vaudeville donnera le *Poltron*, joué par Arnal, Amant, Mmes Doche et Guillemin. Enfin le bal de *Gustave* terminera la soirée. Mlle Pauline Leroux, Carlotta Grisi, Adèle et Sophie Dumilâtre, Elie, Petipa et Mabille danseront les plus jolis pas du répertoire. A la fin, il y aura un galop dont l'originalité doit séduire le public. En voici la composition : M. Arnal et Mlle Carlotta Grisi, M. Bouffé et Mlle Pauline Leroux, M. Bardon et Mlle Adèle Dumilâtre, M. Achard et Mlle Sophie Dumilâtre, M. Levassor et Mlle Fleury, M. Klein et Mlle Robert, M. Ravel et Mlle Marquet, M. Alcide Tousez et Mlle Celestine Emarot, M. Hyacinthe et Mlle Pierson, M. Sylvestre et Mlle Carpline, M. Grassot et Mlle Dimier, M. Hoffmann et Mlle Dupuis aînée.

Puisqu'il s'agit ici de musique et de danse, citons les bals charmants donnés par M. Moreau-Sainti et ses associés dans leur jolie salle de l'Ecole Lyrique. M. Moreau-Sainti est un homme honorable et un bon professeur, qui appelle à ses soirées tout ce que le monde des artistes a d'élégant et d'aimable. Les bals de l'Ecole Lyrique sont brillants, animés ; la musique y est excellente, la danse vive, la causerie spirituelle et gaie, la compagnie bienveillante. C'est une vraie fête d'artistes.

A l'École lyrique, on danse pour s'amuser : voici un bal qui nous convie à une action pieuse ; c'est celui de l'ancienne Liste civile. Parcourez Versailles, Saint-Germain ; cherchez dans les provinces, que de pauvres femmes, portant de grands noms illustres, traînent une existence misérable. Leurs ancêtres étaient la gloire de la monarchie, et elles vivent obscures, honteuses, dans le dénouement. Puisque la société laisse sans ressources les femmes et n'a pas d'asiles pour les vieillards, allons danser au bal brillant de la Liste civile pour faire acte de charité, charité facile et souriante.

D. L.

— Le premier concert du Conservatoire a eu lieu dimanche dernier. La société des concerts a fait honneur de ses prémices, cette année, à M. Mendelsohn-Bartholdy. L'orchestre a exécuté, avec la supériorité qu'on lui connaît, une très difficile symphonie de ce maître. Un *andante* très beau, un *scherzo* ravissant et plein de caprice, ont assuré le succès de cette œuvre. Le chœur d'*Idoménée* de Mozart, *Già regna la morte*, a été vivement senti. C'est un des morceaux où Mozart a atteint le plus haut degré d'expression pathétique.

M. Moeser, violoniste de Berlin, a fait preuve d'une grande habileté et d'une belle qualité de son dans un morceau de M. de Bériot un peu trop conçu au point de vue de la difficulté. M. Moeser a été très applaudi. La marche avec chœurs des *Ruines d'Athènes* et la symphonie en *ut* majeur de Beethowen ont terminé le concert en laissant les auditeurs sur l'impression la plus agréable.

— Aujourd'hui, à deux heures, la salle des Italiens était remplie, pour la seconde exécution, à ce théâtre, du concert de M. Félicien David. Le succès a été aussi complet pour l'artiste que la recette pour le directeur.

— Dimanche prochain, M. Berlioz inaugure, au Cirque des Champs-Elysées, les grandes fêtes musicales dont il veut doter Paris. Nous applaudissons de tout notre cœur aux efforts continus de cet artiste pour implanter parmi nous l'habitude des exécutions par grandes masses. C'est un fait heureux pour l'art que M. Berlioz soit poussé par la nature de son génie et le genre de ses compositions, à organiser de semblables réunions. Indépendamment de l'attrait que présentent toujours de pareilles solennités, le programme annoncé pour dimanche est de nature à exciter vivement l'intérêt.

L'ouverture du *Carnaval romain*, exécutée avec tant de succès l'année dernière, trois fragments du beau *Requiem*, composé pour les funérailles du général Damrémont, l'ouverture de la *Tour de Nice*, exécutée pour la première fois, et l'*Hymne à la France*, forment la part que s'est réservée M. Berlioz, obligé de créer lui-même les occasions de faire entendre ses remarquables compositions. Dans tous les concerts organisés par M. Berlioz, on est sûr de retrouver le nom de Gluck. Une partie du 3e acte de l'*Alceste* et les admirables scènes des Enfers et des Champs-Elysées de l'*Orphée* figurent sur le programme de dimanche, dignement complété par le chœur du sommeil d'*Atis* de Piccini, le concerto en *mi* bémol de Beethoven pour le piano, exécuté par M. Hallé, et une fantaisie pour le violon, par M. Haumann. Grace à l'excellente disposition acoustique de la salle du Cirque, qui peut contenir plus de 4 000 personnes, les solistes s'y feront entendre, assure-t-on, avec autant d'avantage que les 350 exécutants qui doivent composer l'orchestre et les chœurs.

aucune intervention des peuples européens.

Nous ne saurions donc compter Madagascar au nombre des conquêtes que la France peut opposer avec orgueil à celles de l'Angleterre, et nous avons quelque raison de croire que le système de notre gouvernement repousse absolument l'idée de la colonisation de l'île africaine. Nous allons citer des paroles prononcées à la Chambre des Députés par M. Guizot, et nous engageons le *Mémorial bordelais* à les méditer. Puissent tous nos ports de mer comprendre que le système politique exprimé par ces paroles de M. le ministre des affaires étrangères contient le germe de mort de la puissance maritime et commerciale de la France. Voici ce que disait M. Guizot, séance du 31 mars 1843.

« Je suis convaincu que la France ferait, passez-moi le mot, une
» folie en essayant de renouveler de grands établissements colo-
» niaux à Madagascar... Nous n'avons aucun dessein de nous ser-
» vir de Nosse-bé pour rentrer dans l'île de Madagascar... Certai-
» nement, tant qu'il me sera donné d'avoir quelque influence dans
» les conseils de la couronne et de mon pays, je m'opposerai pour
» mon compte à ce que nous nous laissions attirer et compromet-
» tre dans les affaires et les luttes de la grande île elle-même. »

Le discours de M. Molé a produit de l'effet à la chambre des députés. Les conservateurs éclairés et indépendants, tout en regrettant qu'il n'ait pas été plus explicite, le regardent comme un drapeau autour duquel ils sont prêts à se ranger. Le centre droit et le centre gauche resserrent leurs rangs. Le sort du ministère dans le vote de l'adresse dépendra de la diligence que mettront les députés retardataires à arriver à Paris, et de la conduite que tiendront les légitimistes. En tous cas on s'attend à un combat vif et opiniâtre.

M. Hébert a donné aujourd'hui à la commission de l'adresse lecture du rapport. Ce travail, conçu, dit-on, dans l'esprit ultra-ministériel et dans des termes hautains et tranchants, a provoqué une vive discussion qui s'est prolongée jusqu'à six heures du soir. Le silence du rapporteur sur la question du droit de visite a été désapprouvé jusqu'au sein de la majorité de la commission. Il est probable que la rédaction de ce document ne sera arrêtée définitivement que demain, et que la lecture en séance publique n'aura lieu que vendredi.

La discussion du budget des dépenses est terminée dans presque tous les bureaux. Trois jours ont suffi à nos représentants pour passer en revue et approuver une foule de chapitres et d'articles composant un immense volume in-4° et grevant le pays de plusieurs sommes considérables qui n'ont pas figuré dans le budget précédent. Cette précipitation est d'autant moins pardonnable que pour se donner le temps nécessaire, la chambre a mis, dérogeant en cela à toutes ses habitudes, l'examen du budget en première ligne dans ses travaux.

Cependant quelques chiffres ont été combattus dans plusieurs bureaux. Les conservateurs les plus dévoués au ministère n'ont pas été les plus portés à accepter certains crédits. On a trouvé assez généralement qu'il y avait lieu à plusieurs réductions : mais rien n'a été précisé, rien arrêté définitivement.

Le budget des travaux publics, celui de la marine et celui des affaires étrangères ont été ceux qu'on a critiqués le plus. Plusieurs membres auraient voulu que les dépenses portées pour la surveillance de l'exploitation des chemins de fer fussent supportées par les compagnies. Plusieurs autres ont trouvé le chiffre des crédits pour la navigation intérieure trop élevé. La demande de M. Guizot d'une augmentation de fonds pour le personnel de notre diplomatie a paru à d'autres presque inacceptable.

Le premier et le sixième bureaux ont nommé aujourd'hui leurs commissaires. Ce sont MM. Mortimer, Terneaux et Rivière de l'Arc, pour le premier, et MM. Bignon et Rihouette pour le sixième. Les autres bureaux nommeront leurs commissaires demain.

Notre compatriote, le nouveau roi de Suède, avait résolu, lors de son avènement au trône, d'abolir la peine de mort dans ses Etats. Cette mesure, proposée dernièrement par lui à son conseil, a été rejetée à la presque unanimité, comme dangereuse pour la sécurité des citoyens. Le roi alors, ne voulant point agir contrairement à l'opinion de ses ministres, dans une question aussi grave, a cédé, mais il a résolu d'abolir tous les supplices, tant en Suède qu'en Norvège, et il a nommé une commission chargée d'examiner le moyen le plus prompt et le plus sûr d'arriver à la décapitation instantanée des condamnés à mort. Cette commission doit se rendre en France et dans les différens Etats de l'Europe, pour étudier les moyens pratiques mis en usage, et présenter au roi un système complet.

Concours de Poissy.

La note sur le concours de Poissy, insérée hier dans notre colonne de faits divers, est complètement erronée : nous tenons beaucoup à la rectifier.

Le concours pour le choix des bœufs gras n'a rien de commun avec les prix institués par M. le ministre de l'agriculture, il ne mérite, sous aucun rapport, d'attirer l'attention des cultivateurs. L'année dernière, à la vérité, les deux concours ont eu lieu le même jour, mais dorénavant il n'en sera plus ainsi. L'administration a senti qu'il importait de séparer complètement ces deux solennités, car l'une a un but très sérieux, très élevé, et l'autre n'est, au bout du compte, qu'une farce de carnaval. Sous le rapport agricole, le triomphe du bœuf gras est plutôt nuisible qu'utile; il entretient un préjugé fâcheux ; il contribue à fausser le jugement du public et des éleveurs peu instruits en excitant l'admiration vulgaire pour des bêtes monstrueuses qui ne possèdent presque jamais les qualités constituantes des bonnes bêtes de boucherie.

Au contraire, les prix offerts par le gouvernement tendent à encourager l'amélioration réelle des races bovine et ovine, en récompensant non pas la grosseur ou la grandeur, ce qui est absurde, mais la bonne

(1) *Colonisation de Madagascar*, brochure in-8°.

tre de la guerre l'est pour tout ce qui concerne l'armée. De là ces arrêtés, ces décisions, ces circulaires que nous voyons paraître de temps à autre et qui ne sont pas toujours favorables à la liberté dont on nous parle.

Nous avons eu tout récemment la circulaire sur la fête de l'Ascension; celle relative au refus de sépulture, où M. le garde des sceaux, l'honorable M. Martin (du Nord), qui n'a pas pris, que je sache, ses degrés en théologie, fixe aux évêques les limites du zèle et de la tolérance.

Voulez-vous savoir comment est entendue administrativement la liberté des cultes: vous en trouverez un exemple dans un arrêté du préfet de la Gironde, rendu le 26 août 1844, sous le ministère actuel. M. le préfet permet aux protestants de deux communes de se réunir pour la célébration de leur culte; il en fixe le nombre à 26, non compris le ministre et son clerc.

J'ai bien étudié les lois de l'Angleterre protestante, à l'égard de l'Irlande catholique; elles ne contiennent rien d'aussi contraire à la liberté des cultes. Remarquez que le nombre des fidèles est fixé. S'il vient un étranger, s'il s'opère une conversion, si un enfant naît et si son père veut l'élever dans la foi de ses pères, il faudra, pour admettre les uns ou les autres aux réunions du culte, obtenir de M. le préfet une modification à son premier arrêté; et peut-être faudra-t-il que M. le préfet en réfère au ministre. Rien n'est plus contraire, je le répète, à la véritable liberté des cultes.

Ces restrictions, ces gênes, ce ne sont pas d'ailleurs les protestants qui ont à les craindre; ils ne sont pas assez nombreux pour faire peur aux hommes d'Etat qui nous gouvernent; c'est contre les catholiques que ces mesures sont prises.

L'orateur examine la question sous le rapport des relations générales qui doivent exister entre l'Eglise et l'Etat. Ce sont deux puissances collatérales, indépendantes, qui doivent se faire des concessions mutuelles; tel est l'esprit dans lequel a été rédigé le concordat. L'Eglise ne peut être réduite à un rôle secondaire; elle ne saurait l'accepter: le ministre des cultes ne peut exercer sur elle aucune juridiction.

L'honorable membre croit devoir examiner la conduite tenue par le ministère à l'égard du clergé depuis la dernière session. Il ne reproche pas au gouvernement de n'avoir pas poursuivi des journaux de Paris qui ont dirigé contre l'Eglise des attaques si violentes, comme il a fait d'un obscur journal de Nantes; il ne demande pas qu'il soit apporté de restriction à la liberté de personne.

Mais s'il est chose qui soit digne de toutes les sympathies, ce sont les saintes associations où des religieuses se vouent à la charité. Comment ont-elles été traitées? A Avignon, à Tulle, à Nancy, leurs asiles ont été violés, fermés par des arrêtés municipaux; on a mis des bornes et des conditions à la charité.

On a cherché à obtenir des conseils-généraux des délibérations contre la liberté de conscience. On n'y a pas réussi, malgré les efforts d'un journal, où trois anciens ministres se sont faits les collaborateurs de M. Süe. Les conseils-généraux ont été muets à cet appel. Le conseil de la Vendée a bien demandé que tous les ecclésiastiques fussent exclus de l'éducation; c'est le dernier mot de cette politique. Le conseil de Seine-et-Marne a retranché 100 francs au successeur de Bossuet; mais la majorité est restée sourde.

Le conseil de la Seine a pris une délibération plus remarquable: à Paris, sur 28 000 naissances, il y en a 9 000 qui sont illégitimes; sur trois enfants qui naissent, il y a un bâtard. Les suicides sont à Paris, relativement au reste du royaume, dans la proportion de 1 à 5, tandis que le rapport de la population est de 1 à 34; des bandes d'assassins effraient la population. Eh bien! ce n'est pas de tout cela que s'est occupé le conseil-général de la Seine: il a signalé à la sollicitude du gouvernement les congrégations de femmes, les œuvres de charité, les Ursulines. (Murmures.)

L'honorable membre se demande en terminant quelles sont les conséquences de ces attaques contre l'Eglise: c'est de faire naître et de propager l'amour de la religion dans les esprits. C'est là l'histoire de l'Eglise, et sa vengeance sera de prier pour ses persécuteurs.

M. MARTIN DU NORD, ministre de la guerre et des cultes. Je viens répondre aux imputations dirigées contre l'administration dont je suis le chef, par l'honorable préopinant. Ces imputations ne sont pas neuves; cependant ma conscience me fait un devoir de ne pas les laisser sans réponse.

Mais d'abord j'éprouve le besoin de reconnaître que depuis la dernière session nous avons fait un grand pas. Alors, en effet, vous vous le rappelez, les attaques du préopinant étaient dirigées contre les libertés gallicanes, le concordat, tout, en un mot, ce qui constitue notre droit politique ecclésiastique. Aujourd'hui, ses attaques ne s'adressent plus qu'à l'administration.

Quoique je me félicite avec vous de ce progrès, il existe cependant encore entre le préopinant et moi une telle différence d'opinion qu'il m'est impossible de ne pas monter à la tribune pour le réfuter, comme je l'ai déjà fait l'an passé.

Que veut prouver M. le comte de Montalembert? Que l'Eglise a droit à la liberté qui appartient à tous les citoyens. A ce sujet, qu'il me permette deux mots : il est fort bien de sa part d'élever une pareille réclamation en faveur du pouvoir spirituel, mais n'aurait-il pas été juste qu'en même temps il eût dit deux mots de la manière dont il entend la liberté pour le pouvoir temporel. Car enfin, l'an dernier, il avait dirigé contre elle de telles attaques qu'il était nécessaire de prouver que ce point important de notre droit public est aujourd'hui compris par lui comme par tout le monde. Maintenant quelle est l'espèce de liberté qu'on réclame pour l'Eglise? Est-ce par hasard une liberté illimitée, sans condition? Eh quoi! quand aujourd'hui la loi est au dessus de tout, l'Eglise voudrait être en dehors et au dessus de la loi. Ah! messieurs, ai-je besoin d'insister pour faire sentir ici que cette prétention est inadmissible. (Vive adhésion.)

Hier et aujourd'hui, on vous a parlé beaucoup des attaques dont le clergé a été l'objet. De quelles attaques veut-on parler? Si c'est de ces libelles qui s'impriment je ne sais où, ai-je besoin de dire que le gouvernement n'en saurait être responsable. Le gouvernement, au contraire, n'a-t-il pas montré la plus parfaite impartialité dans les poursuites qui ont été faites pour réprimer ces attaques violentes? Mais on a cité des actes. Et d'abord, des décisions émanées de divers conseils généraux, et on rend le gouvernement responsable de ces décisions. Messieurs, que voulez-vous que le gouvernement fasse à cet égard? A supposer que ces actes soient regrettables, vous savez bien que le gouvernement ne peut prendre aucune mesure pour les empêcher. Les conseils-généraux, tant qu'ils se conforment aux lois du pays, tant qu'ils ne dépassent pas les droits qui leur sont attribués, peuvent dire la manière dont ils comprennent les lois du pays.

J'ai été plus sensible à un autre reproche. On est venu dire que je n'avais rien de moins que la prétention de diriger le culte en France. Messieurs, je respecte le culte autant que qui que ce soit, et je sais que ce serait là un empiètement de pouvoir de ma part. Aussi, une pareille pensée est loin de mon esprit. Autant que vous je reconnais la pureté des intentions et des mœurs du clergé, et je sais qu'il n'a nul besoin de directeur. C'est un bonheur pour moi de le proclamer à cette tribune.

Il est de fait que le ministère des cultes, qui est chargé de tant de soins divers, est en butte à toutes les récriminations. Il reçoit les plaintes, il y fait droit si elles sont justes, et il soulève souvent des mécontentements qui n'ont de fondement qu'autant que le point de départ des prétentions est injuste. On a parlé de circulaires, d'une circulaire adressée aux évêques. M. de Montalembert prétend qu'elle a fait rire jusqu'au dernier des sacristains.

l'être.

N'est-il pas à craindre, d'autre part, qu'il ait inutilement exalté la ferveur de certains saints prêtres qui malheureusement ne connaissaient pas assez nos lois? N'aurait-il pas cédé au vain plaisir d'agiter le clergé? Il dit qu'il craint un malheur. Mais quel est-il? Vous venez de dire que l'épiscopat a gardé le silence, cela est vrai. Oui, l'épiscopat a gagné en force et en conduite, et vous venez, dans ce moment même, soulever une lutte qui paraissait s'éteindre! Croyez-vous rendre des services à l'Eglise?

Vous nous avez déroulé les malheurs que l'Eglise a eu à supporter à une autre époque. Ils ont été grands, horribles; mais vous, voudriez-vous donc les prolonger? Les ennemis de l'Eglise, voulez-vous que je vous dise qui ils sont? Ce sont ceux qui nous disent que le clergé est persécuté, qui répètent que chez les autorités publiques il n'y a plus aucun sentiment religieux. Croyez-vous rendre ainsi service à l'Eglise que vous aimez tant? Non, il ne faut pas ce zèle, cette violence, car nous avons à compléter à la fois la moralisation de toutes les classes.

Mais les intérêts de l'Eglise dont on a tant parlé M. de Montalembert, sont-ils donc tellement abandonnés, sa cause est-elle donc désertée à un si haut point!... Je le répète en descendant de cette tribune, dans les reproches adressés à l'administration, il y a exagération et injustice.

M. DE MONTALEMBERT. Quand je viens défendre la religion, quand je crois devoir prendre la parole dans un débat où elle est intéressée à un si haut degré, je ne cherche pas, et je ne demande pas une autorisation qui peut m'être suspecte. Je ne cherche de forces et de conseils que dans mon cœur et ma conscience. Le blâme sévère que m'a adressé M. le garde des sceaux, la critique à laquelle je viens d'être en butte devraient être pour moi un motif de silence.

M. le ministre a parlé de sa mission, de la nécessité où il était de se défendre des reproches qui lui avaient été faits de ne pas protéger efficacement le clergé. Mais je ne l'ai jamais accusé d'avoir persécuté le clergé, de l'avoir abandonné! Non, cela a été loin de mon idée. Je ne demandais pas non plus une plus exclusive protection.

Mais j'ai dit que le gouvernement s'était en quelque sorte associé aux attaques dirigées contre l'Eglise; j'avoue que sa complicité a été indirecte, mais du fait elle a existé : et je la trouve dans certaines poursuites dont M. le garde des sceaux l'a mal justifié devant vous. Pour ma part, j'ai vu avec douleur un prêtre, renvoyé par une cour royale, traduit encore devant une cour de cassation. Il n'y a pas là impartialité complète.

C'est dans cette mesure, messieurs, que j'ai entendu établir la complicité du gouvernement dans les attaques dont l'Eglise a été l'objet. Je n'ai pas même accusé le gouvernement d'avoir abandonné le clergé; je l'ai accusé d'avoir abandonné la liberté religieuse introduite dans la charte par la révolution de juillet.

M. le garde des sceaux est très fort sur la législation religieuse et sur le dogme gallican; mais je ne le crois pas aussi fort sur l'application de la Charte. A cette législation, la charte a introduit un nouveau droit religieux. Je ne connais pas de lois sur la matière, excepté celles qui sont compatibles avec la charte. Or, M. le garde des sceaux a pris une foule de mesures qui sont incompatibles avec l'esprit de la Charte.

Je n'admets pas le reproche qui m'a été adressé d'avoir soulevé le conflit. Je pourrais dire que, dans cette question, je suis comme l'enfant qui n'était pas né. Car, au moment où le conflit s'est élevé, j'étais à huit cents lieues de la France.

Le conflit existe! Comment vous en tirerez-vous? Je ne connais qu'un moyen pour vous d'en sortir. C'est de reconnaître largement, généreusement, le principe posé dans notre constitution, le principe de la liberté.

C'est par là seulement que vous pourrez satisfaire les catholiques, monsieur le garde des sceaux. Vous nous parlez d'eux en termes affectueux; mais si vous éprouvez pour eux une véritable affection, accordez-leur la liberté qu'ils réclament. C'est par là aussi que vous pourrez mettre un frein aux passions déchaînées contre nous.

Après ce que j'ai entendu, je crains que cela ne soit pas dans les intentions du gouvernement. Qu'est-ce que cela prouve? C'est que nous n'avons pas encore en France le courage et l'intelligence de la liberté.

M. PELET (de la Lozère), après avoir dit quelques mots de la question religieuse, jette un coup d'œil sur les complications intérieures.

Il entretient d'abord la chambre de l'affaire d'Angers dans laquelle, selon lui, le ministère a commis une grande faute en laissant prolonger un conflit déplorable entre l'autorité centrale et l'autorité locale. Il appelle ensuite son attention sur le licenciement de l'Ecole polytechnique et le changement opéré dans le mode des nominations des examinateurs de cette Ecole. Il demande à ce sujet des explications au ministre de la guerre.

M. LE MARÉCHAL SOULT, ministre de la guerre. Je répondrai que dans les circonstances que vient de rappeler le préopinant, le ministre de la guerre, dans les attributions duquel l'Ecole polytechnique est comprise, a rempli ce que les ordonnances royales et la législation lui prescrivaient. Dans une autre circonstance, soit lorsqu'il s'est agi du licenciement, soit lorsqu'il a fallu remplacer un professeur, que la mort venait d'enlever, le ministre de la guerre n'a rien fait de contraire à la stricte légalité. En ce qui concerne la nomination du professeur, le ministre ne pouvait admettre que l'Institut ne lui présentât qu'un candidat, car alors il se serait dépouillé lui-même de la faculté de choisir que lui donne la loi. Il en est résulté que les élèves ayant refusé de le recevoir se sont insurgés contre l'autorité.

Dans ces circonstances, le gouvernement a cru pouvoir licencier l'Ecole.

Le gouvernement a pris cette détermination en mon absence; mais si j'avais été présent, je l'eusse fait moi-même, car je ne pourrais reconnaître qu'une Ecole pût avoir le droit de contester à l'administration le droit de nommer un examinateur. L'Ecole polytechnique a donc été licenciée, mais la sollicitude du roi ayant été éveillée, une ordonnance royale a été rendue afin que tous les élèves pussent reprendre leurs cours et qu'aucun d'eux ne fût arrêté dans sa carrière.

Les examens ont eu lieu; tous les services qui se recrutent à l'Ecole polytechnique ont reçu déjà la totalité des élèves examinés. Il y en a 118 qui sont répartis entre les divers services publics. En même temps les examens d'entrée avaient lieu; 133 jeunes élèves, en vertu de ces examens, sont entrés à l'Ecole : les cours ont aussitôt commencé. A l'heure qu'il est, les élèves de la deuxième division passent leurs examens pour entrer dans la première.

Je n'attends que le rapport du classement pour ordonner que les élèves de la première division soient reçus dans l'Ecole. D'ici la fin de la semaine l'Ecole sera entièrement reconstituée.

Dans ces circonstances, une ordonnance royale a été rendue pour la réorganisation de l'Ecole. L'ordonnance établit que désormais tous les services publics, même l'Académie, seront représentés dans les conseils de l'Ecole.

Je crois avoir agi suivant mes devoirs.

Maintenant un certain nombre d'élèves n'a pas été admis aux examens. Cela est vrai. Il y a 17 élèves que la commission, nommée par l'ordonnance royale, n'a pas jugé à propos d'admettre aux examens.

Ma conduite était tracée par l'avis de la commission.

Il avait paru à cette commission que la totalité des élèves licenciés devait être soumise à l'examen, sauf dix-sept élèves.

Le ministre de la guerre n'a pas appelé les dix-sept élèves aux examens. Je ne vois rien là d'étrange; la conduite du gouvernement a été conforme

[illegible] qui se sont passés à l'École polytechnique, cela était dans les droits du gouvernement. Mais, messieurs, voilà une chose que je déplore, malgré l'avis d'une commission ; car la justice est plus respectable que toutes les commissions du monde. Ce que je déplore, c'est qu'on soit allé chercher la conduite antérieure des élèves. On a été chercher si tel ou tel élève rentrait ordinairement à l'heure. Mais, quand il n'était pas rentré, il avait été mis à la salle de police ; il avait suffisamment expié sa faute. Mais aucun de ces élèves n'avait jusqu'alors mérité l'expulsion.

Le ministre de la guerre a le droit d'expulsion, je le reconnais ; mais il n'avait pas jusque-là usé de ce droit pour les élèves. On nous dit qu'on a été bien aise de profiter de l'occasion pour se débarrasser d'élèves dont on était peu satisfait. Je ne crois pas que ce soit de bon gouvernement. Gouvernementalement parlant on a agi d'une manière que je ne puis approuver. Eh ! mon Dieu ! nous avons été tous jeunes. J'ai été à la salle de police, moi aussi. (On rit.) J'ai fait des fautes. Il y a des gens que cela rend sévères. Cela me rend indulgent, moi : on compatit aux maux que l'on a soufferts.

Et si j'avais une chose à demander à M. le ministre, je lui demanderais de l'indulgence. Il se ferait un grand honneur en laissant de côté l'avis d'une commission, en faisant, je ne dirai pas un acte de justice, mais un acte de clémence.

Rappelons-nous notre jeunesse et soyons indulgents. Je ne veux pas nier à M. le maréchal son droit, mais je lui demande indulgence pour de malheureux jeunes gens.

M. LE MARÉCHAL SOULT, ministre de la guerre. Je prie la chambre de vouloir bien considérer que l'École a été licenciée par une ordonnance royale : et que c'est par une autre ordonnance que le ministre de la guerre a eu à procéder à sa réorganisation ; il a nommé une commission, et cette commission a décidé que tous les élèves devaient passer un nouvel examen; mais en même temps elle a ordonné que dix-sept n'étaient pas dignes de cet avantage, et le ministre de la guerre aurait cru manquer à son devoir, si ces mêmes élèves que la commission avait désignés n'eussent pas été exclus. Le ministre persiste à croire qu'il a été dans son droit d'agir ainsi.

M. LAPLAGNE-BARRIS. Il me semble que le débat prend une marche peu digne de la chambre et de la discussion de l'adresse. (Rumeurs.)

Naguère M. de Montalembert réclamait l'indépendance du clergé ; il me semble que tout-à-l'heure on réclamait la liberté illimitée des élèves. Il s'agit d'une grande institution, je le sais, mais cette institution est une école, et qui dit école dit une hiérarchie ; des supérieurs, des chefs, des élèves, une règle; et par suite de cette règle, le principe de l'obéissance des élèves à l'autorité de leurs maîtres.

Ici que s'est-il passé ? Les ordres du ministre de la guerre, des chefs de l'École n'ont pas été respectés, leur autorité a été méconnue.

Et l'on blâme le gouvernement d'avoir su punir cette insurrection d'élèves par une mesure sévère. Mais c'était de son devoir pour la morale et pour l'avenir de l'École elle-même. On a parlé de l'Académie des sciences, personne plus que moi ne respecte cette réunion d'hommes de si grands talents. Mais il existe des règlements dont on ne pouvait s'écarter. L'Académie des Sciences présente des candidats, et le choix reste à l'administration. On ne peut, ni pour l'Académie, ni pour l'administration, s'écarter des règlements qui doivent régir seuls. Si l'on a trouvé matière à récriminations, si l'on a voulu voir une violation de la loi, mon avis est que l'on peut examiner avec soin, et sans scrupule, la conduite de l'administration ; mais il fallait commencer par donner raison à la loi, à l'autorité. (Légère agitation.)

M. CH. DUPIN repousse l'intention qu'on voudrait lui attribuer, d'avoir approuvé l'insubordination. Tout en blâmant les élèves, l'honorable pair a cru devoir présenter les raisons atténuantes qui devaient disposer à la clémence à leur égard. Il ne comprend pas la sévérité exclusive dans les circonstances qui se sont présentées.

M. DE MONTALIVET, de sa place. Je voulais dire quelques mots sur cette question. J'y étais surtout poussé par les observations présentées par M. Laplagne-Barris, dont j'ai l'habitude de respecter le caractère et d'honorer les convictions.

Dans cette circonstance, j'incline surtout à appuyer la prière d'indulgence que l'on a fait entendre à cette tribune. C'est là la véritable portée de mon opinion, et de celle de mes honorables amis Aucun de nous n'a mérité, en raison de son opinion, la sévérité de l'appréciation de l'honorable M. Laplagne. Tous, nous voulons prêter force au gouvernement qui en a tant besoin.

Mais ici, à côté de la question d'autorité, il y a la question de généreuse clémence. Cette dernière question est, quoi qu'on ait dit, digne de l'attention de la chambre. C'est sous cette forme d'indulgence que notre opinion s'est manifestée.

On a parlé de l'avis de la commission. Cette commission a dû être sévère; elle était dans son droit et dans son devoir. Mais, à côté de l'avis de la commission, n'y a-t-il pas l'appréciation du gouvernement du roi ? C'est là qu'il est permis de parler de l'âge des coupables, de la générosité des sentiments qui s'exalte si facilement dans la jeunesse.

Qu'on me permette de le dire ; il n'est ici aucun de nous qui n'ait des souvenirs. J'ai été élève de l'École polytechnique. Je l'ai été avec M. de Dalmatie, fils de M. le ministre de la guerre, avec M. de La Redorte, M. Chabaud-Latour. Eh bien ! nous avons été licenciés, nous aussi, et puis nous sommes venus nous rasseoir, nous aussi, sur les bancs de l'École. On reconnaîtra bien que nous avons tous été depuis de dévoués serviteurs de l'État. L'indulgence pratiquée à notre égard, nous la demandons pour d'autres.

Tels sont les termes auxquels je réduis mon adhésion aux observations que j'ai à faire entendre à cette tribune. (Vive adhésion.)

M. PELET (de la Lozère). Messieurs, la chambre sait le rôle que joue en France le conseil municipal ; elle sait que tout ce qui y touche est très délicat, et il ne paraît point cependant que l'administration s'en occupe avec la sollicitude désirable. Il y a dix-huit mois, un maire fut nommé à Angers, qui, à ce qu'il paraît est hostile au gouvernement. Le budget fut rejeté; alors le ministère usa d'un droit que les lois lui accordent; les dépenses obligatoires furent votées. Mais est-ce tout ? Les dépenses facultatives, qui s'élèvent à 140,000 francs, qui sont urgentes, ne peuvent être votées, et en l'absence de cette mesure, le bonheur et la tranquillité d'une grande ville sont compromis.

Le gouvernement veut-il laisser durer encore cet état de choses ; on semblerait le croire. Cependant, il pouvait user d'un moyen qui mettrait fin à ces malheureux débats. Proclamez la dissolution du conseil municipal ; les électeurs sont en effet compétents en cette matière. Le gouvernement pense-t-il que dans douze à quinze mois il lui sera possible d'obtenir une majorité en qui il ait plus de confiance ? Mais jusque-là les conseils municipaux se dégoûteront et rien n'est tant à craindre. Je demanderai donc ce que M. le ministre voudra faire tant envers le conseil municipal d'Angers qu'envers celui de Toulouse.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. Je donnerai quelques explications sur la question soulevée par l'honorable préopinant. Je suis loin de croire comme lui que l'action municipale et les lois sur la matière rencontrent des obstacles en France. Je me félicite, au contraire, de la facilité avec laquelle le mécanisme municipal fonctionne en France.

Sans doute, dans 37 000 âmes l'action municipale n'est point partout régulière. Mais si l'on considère l'ensemble de la France, on est satisfait des résultats. Oui, je le reconnais, il s'est passé des faits fâcheux à Angers.

Mais il serait injuste pour notre pays et pour la loi municipale de déclarer que les lois municipales éprouvent des embarras dans l'exécution. Il

[illegible] — Lucerne, en ce moment, ressemble à une ville en état de siège. Partout on élève des barricades, on abat des arbres, on construit des redoutes ; partout on voit des uniformes. Il s'agit de repousser les volontaires d'Argovie qui s'avancent, dit-on, au nombre de 14 000.

St-Gall est menacé de pareils désordres. Les prêtres catholiques excitent le peuple et tiennent des assemblées nombreuses. Ils menacent d'en venir aux mesures extrêmes si le grand conseil refuse, en février, de sanctionner le concordat. Ils ne parlent de rien de moins que de renverser le gouvernement ; mais la résistance s'organise, et le corps des arquebusiers commence à se montrer. (*Observateur.*)

Espagne. — Le sénat, qui devait discuter le 8 le projet de conversion des rentes, a renvoyé cette discussion à une autre séance, le ministre des finances devant assister à la présentation du budget à la chambre des députés. On a donc continué sans intérêt les discussions relatives aux projets de loi sur la traite et sur la réforme.

A la chambre des députés, avant quelques conversations assez insignifiantes sur le projet de loi qui organise le culte et le clergé, M. Mon a présenté le budget de 1845. Les recettes générales pour 1845 sont évaluées à 1 250 635 353 réaux 23 maravedis, et la dépense publique à 1 205 522 088 réaux 20 maravédis. La liste civile figure pour 4 350 000 réaux, le ministère de la guerre pour 325 419 845 réaux 11 maravédis, y compris la garde civile. Enfin, les obligations du clergé séculier et des religieuses pour 125 495 449 réaux 1 maravédis (4 réaux valent 1 franc). Le gouvernement demande, en outre, à être autorisé à procéder au règlement de la dette de l'État, intérieure et extérieure, et à servir, suivant ce règlement, les intérêts non compris dans le budget des dépenses pour 1845, au moyen de l'excédant des produits des recettes et contributions publiques.

— On signale à Madrid plusieurs pensionnats de demoiselles où l'on fait usage des livres d'histoire et de mythologie du fameux Jésuite français Loriquet. Dans ces opuscules les libéraux sont traités de *bandits* et de *scélérats infâmes*.

— L'ancien ministre Lopez va se fixer comme avocat à Murcie où la tolérance est grande pour les libéraux. Le bruit a couru dans cette ville qu'un débarquement de 5 000 fusils avait eu lieu sur un point de la côte. (*El Globo.*)

REVUE DES JOURNAUX DU 15 JANVIER.

C'était une question de savoir si M. Molé parlerait, dit le *Journal des Débats* : il a ouvert la discussion de l'adresse à la chambre des pairs par un discours dont l'amertume inspire à ce journal de pathétiques condoléances : « Quoi ! va-t-on dire, cette longue et noble résignation n'était donc qu'une rancune péniblement contenue, attendant le moment de faire explosion ! Encore un peu de patience et le cours des événements ramenait sans doute M. Molé aux affaires. »

« Son discours n'est pas autre chose que le Manifeste des coalisés. Quel motif a pu le contraindre à parler ? Taïti ? mais depuis deux ans il garde le silence à ce sujet ; le droit de visite ? mais s'il croit impossible d'en obtenir la modification de l'Angleterre, il aurait dû le dire plus tôt. » Dans tout ceci, le journal déplore une chose, c'est que « les paroles de M. Molé, homme grave, seront notées et recueillies avec soin en Angleterre et en Europe, *plus encore peut-être qu'en France.* »

— La *Presse*, au contraire, pense que loin de s'étonner de la part que vient de prendre l'ancien président du 15 avril à la discussion qui vient de s'ouvrir, on a lieu de regretter que son intervention se soit tant fait attendre. Rien de plus honorable, dit cette feuille, que de venir dire tout haut ce que l'on pense de la manière dont sont faites les affaires du pays.

— Le *National* juge ainsi la lutte entre MM. Molé et Guizot : « Elle ne peut amener aucun résultat utile à notre nationalité. L'*intrigue* qu'on avait défiée a ramassé le gant, elle a combattu dans la personne de M. Molé ; elle a nettement attaqué le ministre qui, par malheur, s'est très faiblement défendu.

—Le *Constitutionnel*, le *Courrier français*, le *Siècle*, la *Réforme*, la *Quotidienne* constatent le coup porté à M. Guizot par M. Molé, au sein de la chambre des pairs, et sont d'accord sur la mauvaise contenance du ministre dans cette lutte qui paraît ne pas devoir se terminer à sa plus grande gloire.

Faits divers.

ÉCOLE MILITAIRE DE SAINT-CYR. — Trois heures de l'après-midi. — Il est très vrai que des troubles assez graves ont eu lieu à l'école de Saint-Cyr vendredi et samedi derniers au soir.

En voici la cause :

Il existe à cette école, depuis long-temps déjà, un usage qui donne le privilège aux vétérans de *brimer* les conscrits ou élèves de première année, c'est-à-dire de les vexer, de les humilier de mille façons, comme, par exemple, de les forcer à ne fumer qu'avec des pipes dites *brûle-gueule*, de se coiffer d'une certaine façon, de rester en pénitence sur une boîte à cirage, etc., etc.

Le général de Tarlé, commandant supérieur, a voulu supprimer nettement ces us et coutumes, et rendre tous les élèves égaux devant la discipline. Pour arriver à son but, le général a déclaré qu'on infligerait des punitions sévères à tous les vétérans qui seraient convaincus d'avoir *brimé*. Quelques élèves ont été punis il y a quelques jours : de là, un premier mécontentement des vétérans ; ajoutez à cela une foule d'autres petits mécontentements contre la discipline et les adjudants chargés de la faire exécuter, et vous aurez la somme des motifs qui ont fait éclater l'espèce d'insurrection des jours précités.

Des luttes violentes ont eu lieu entre les élèves et les adjudants Pioche, Brousset et Pernet. Les deux premiers ont été grièvement blessés et sont alités ; l'un a eu l'œil meurtri, l'autre un bras démis et une côte enfoncée ; quant à M. Pernet, ayant été prévenu par un élève, comme on le savait armé, il ne lui a été rien fait. Du reste, on a cassé 36 carreaux de croisées, brisé de nombreuses lanternes et chanté toutes sortes de chansons composées à l'École et la *Marseillaise*.

Le colonel d'Estaing, commandant en second, est arrêté : on lui a jeté des godets à couleur à la tête; le général lui-même a vu son autorité méconnue.



— On lit dans le [illegible] :

« Le consul général de S. M. sicilienne, à Alger, a reçu dernièrement la nouvelle officielle de son gouvernement que tout traitement sanitaire a été supprimé dans le royaume des Deux-Siciles pour les provenances du port d'Alger, et que pour celles des autres ports de l'Algérie la suspicion a été réduite à sept jours.

» Cette mesure est un acheminement à la suppression complète des quarantaines dans le royaume des Deux-Siciles pour toutes les provenances du littoral de l'Algérie ; car lorsqu'on saura que sur tous les points des commissions de santé sont instituées, et que partout les précautions convenables sont prises, on ne trouvera plus aucun motif sérieux de maintenir des entraves qui gênent autant ceux qui les prennent que ceux qui en sont l'objet. »

— Le *Bulletin des Lois* publie une ordonnance du roi qui porte établissement d'un droit d'octroi municipal à l'entrée par mer en Algérie.

— La cour de cassation (chambre civile) a statué aujourd'hui sur une affaire fort intéressante pour les propriétaires des hôtels ouvrant sur l'avenue Gabrielle, aux Champs-Élysées La ville de Paris, se prétendant propriétaire de l'avenue Gabrielle, en vertu de la loi du 20 août 1828, portant cession des Champs-Élysées à son profit par l'État, prétend faire clore les issues prises sur cette avenue. La cour, sur la plaidoirie de Me Mirabel Chambaud, en cassant un arrêt de la cour royale de Paris, rendu contre Mme la comtesse de Nazelles, a décidé que l'avenue Gabrielle était demeurée dans le domaine de l'État, et que M. le préfet de la Seine, comme représentant la ville de Paris, était sans qualité pour intenter l'action admise par la cour royale.

—Le ministère belge vient de publier un volume de la statistique générale du royaume, consacré à établir le mouvement de la population pendant l'année 1843. Nous extrayons quelques-uns des faits les plus saillants de ce grand ouvrage. Au 31 décembre 1843 le chiffre total de la population s'élevait à 4 213 863 ; ce qui constitue une augmentation de 41 157 sur l'année 1842. Les naissances sans distinction de sexe ont été de 148 670 enfants dont 10 142 illégitimes ; le nombre des garçons se trouve un peu supérieur à celui des filles dans les deux classes. Les naissances d'enfants jumeaux sont dans le rapport de 1 à 53 44/100.

Les mariages ont été, dans le courant de l'année, de 28 220, dont 22 980 entre garçons et filles ; on remarque que le nombre des unions entre veufs et filles est presque le triple des unions entre veuves et garçons.

C'est de 25 à 30 ans que les deux sexes contractent le plus de mariages; cependant à cet âge, il se marie un peu plus d'hommes que de femmes ; le contraire a lieu à un âge moins élevé ; la disproportion est surtout très grande en faveur des femmes à 21 ans et au dessous. De 55 à 60 ans le sexe masculin figure pour plus du double ; enfin, au delà de 80 ans il n'y a plus que des hommes qui se marient.

Le nombre total des divorces n'a pas dépassé 20 ; c'est 1 de moins que dans les deux années précédentes.

— M. Paya, rédacteur en chef de l'*Emancipation* a intenté un procès en diffamation aux gérants de la *France méridionale* et du *Journal de Toulouse*. L'affaire a été appelée le 9 de ce mois devant le tribunal correctionnel de Toulouse ; les deux gérants inculpés ont été renvoyés de la plainte.

— On écrit de Chester (Angleterre), 8 janvier :

« Ce qui s'est passé au supplice de Mary Gallop, condamnée pour crime de parricide par empoisonnement, a indigné tous les assistants. L'exécuteur ordinaire des arrêts criminels était absent pour cause de maladie; il a été remplacé par un *amateur*, qui, sous prétexte de renouveler une ancienne tradition, s'est permis d'embrasser cette jeune fille et de se faire serrer la main par elle en signe de pardon au moment où il allait lâcher la fatale détente.

» Il est question de poursuites sérieuses contre le bourreau improvisé, parce que, au lieu de laisser le corps de la suppliciée suspendu au gibet pendant une heure, ainsi que le veulent l'usage et les règlements, il a coupé la corde quelques minutes après, et lorsque peut-être elle conservait encore un reste d'existence. »

— Le mardi 28 de ce mois, il sera donné un bal, rue Saint-Lazare, 95 en faveur des pensionnaires de la liste civile.

On peut se procurer des billets, rue du Helder, 25. — Prix du billet, 20 francs.

Aujourd'hui 15 janvier, anniversaire de la naissance de Molière :

Français. *Tartuffe* et le *Malade imaginaire* ; la *Cérémonie*. Un discours en vers.

Odéon. Le *Misanthrope*, *M. de Pourceaugnac*, *Bouquet à Molière*.

Trente-six jolies petites danseuses, appartenant au ballet impérial de Vienne, font demain leur apparition à l'Opéra, dans la *Jolie Fille de Gand*. Le succès qu'elles ont obtenu dans leur voyage à travers l'Allemagne, et en dernier lieu à Bruxelles, fait présager qu'elles trouveront un accueil favorable auprès du public parisien. L'étranger ne nous avait envoyé jusqu'à ce jour que des premiers sujets. Il sera curieux de voir un petit corps de ballet complet exécuter, dans toute leur pureté native, des danses nationales dont nous ne connaissons que des imitations plus ou moins fardées.

TRIBUNAUX.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Présidence de M. de Glos. — Audience du 14 janvier.

Mayliand, Pernet et consorts. — Vols qualifiés au nombre de vingt-six.

Aujourd'hui la cour d'assises a consacré une partie de son audience à l'audition des témoins à décharge cités par les accusés.

Me SCELLIER, avocat, qui a rédigé un journal intitulé *la Loi*, a dit avoir quelque temps occupé Masson sur sa demande.

M. HÉBERT, officier de paix, a connu l'ancienne brigade de sûreté dont plusieurs accusés faisaient partie. Il sait que Mayliand a eu des relations avec un individu appelé le chevalier de Pontraud, qui était un vrai *Grec*, c'est-à-dire un homme un peu trop habile aux jeux de cartes.

MAYLIAN. [illegible] n. C'était un talent de société. Je n'ai eu d'autres rapports avec M. le chevalier de Pontraud que relativement à la *prestidigitation*. (On rit.)

[illegible], ne saurait se soustraire à l'action de la justice.

M. l'avocat-général, après quelques considérations relatives à Pernet, dont la véracité ressort, dit il, de tous les éléments de la cause, s'occupe des faits particuliers à chacun des accusés.

Dans ce réquisitoire, qui n'a pas duré moins de cinq heures, l'avocat général a maintenu l'accusation en son entier, et requis des peines sévères contre les dangereux malfaiteurs qui sont sur les bancs.

L'audience de demain sera consacrée aux plaidoiries ; il n'est pas probable que l'arrêt soit prononcé avant jeudi.

ACADEMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. ELIE DE BEAUMONT.

Séance du 13 janvier.

L'Académie des sciences est dans l'habitude de tenir chaque année une séance générale et publique où chacun de ses secrétaires perpétuels prononce tour à tour l'éloge d'un illustre mort, et où l'on distribue les prix remportés dans les sciences et dans l'industrie. Mais l'habitude de l'Académie est encore, ou le sait bien, de se mettre toujours en retard. Aussi, son président a dû rappeler que l'année passée était bel et bien défunte, et que l'on devait songer à faire ses funérailles, c'est-à-dire à lui donner enfin sa séance générale. Mais une difficulté se présente, c'est qu'aucun rapport n'a encore été fait sur les prix à distribuer. Quand MM. les académiciens seront-ils prêts à s'occuper de la rédaction de leurs rapports? Une certaine commission surtout devait décerner un prix de vaccine en 1842, mais le rapporteur n'était pas prêt ; il ne le fut pas davantage en 1843. Voici la fin de 1844, le commencement de 1845, et aujourd'hui on demande pour lui un sursis de quelques jours. Il n'a pas sans doute encore pu songer à s'occuper de la question, et peut-être remettra-t-il son travail à l'an... quarante-six.

Comète de Berlin. — Encore une comète ! Mais cette fois l'Observatoire de Paris n'a pas été le premier à la découvrir. C'est à Berlin qu'elle a été aperçue le 28 décembre dernier par M. Darest. Le 3 janvier elle a été vue à Hambourg, et le 10 et 11 janvier seulement à Paris. Il est vrai de dire que l'obscurité constante du ciel n'a pas permis de faire depuis long temps des observations suivies dans notre climat, affreusement brumeux cet hiver. Comme on avait trois positions différentes du ciel, il était possible de calculer les éléments de l'orbite supposée parabolique qu'elle doit parcourir, à moins qu'elle ne soit périodique, auquel cas son orbite serait une ellipse. Les astronomes de l'Observatoire de Paris, MM. Faye, Mauvais, Laugier, Goujon, Bouvard se sont hâtés de faire immédiatement les calculs nécessaires à la détermination de l'orbite, et M. Arago a donné aujourd'hui communication à l'Académie des résultats concordants qu'ils ont obtenus. Voici les éléments paraboliques de cette nouvelle comète, fort peu apparente d'ailleurs :

Passage au périhélie, janvier 1845	8 2112.
Longitude du périhélie	91° 21' 32"
Longitude du nœud ascendant	336° 56' 37"
Inclinaison	46° 57' 7"
Distance périhélie	0 90597.

Sens du mouvement dans l'orbite, direct.

Cette comète présente une grande analogie avec la comète de 1793, découverte par Perny. La position des nœuds, celle du périhélie, l'inclinaison du plan de l'orbite sont à peu près les mêmes de part et d'autre ; mais les distances périhélies diffèrent notablement. Les observations de 1793 ne purent pas s'accorder avec l'hypothèse d'une orbite parabolique dont Saron, astronome, membre de l'Académie des sciences, président au parlement de Paris, fit le calcul dans sa prison, quelque temps avant de monter à l'échafaud ; Burckhardt en reprit le calcul et conclut à une orbite elliptique parcourue en douze ans et demi, et d'une excentricité modérée. Si donc cette comète était identique avec la comète actuelle, un calcul indépendant de l'hypothèse parabolique conduirait pour celle-ci à une ellipse à courte période qui rapprocherait davantage son orbite de l'ellipse de Burckhardt ; un petit nombre d'observations bien faites suffiront sans doute pour décider la question. On pourra peut-être grossir la liste des comètes périodiques, et les comètes perdront de plus en plus leurs droits à être appelées astres errants.

Mollusques prétendus phlebentérés. — Le Mémoire que M. Souleyet présente sur ce sujet a pour titre : *Observations anatomiques et physiologiques sur les genres Actéon, Eolide, Vénilie, Calliopée*, etc., et il est destiné à prouver l'inexactitude de tous les faits présentés par M. de Quatrefages à l'appui de la théorie du phlebentérisme.

On sait que tous les anatomistes sont d'accord pour reconnaître que, chez les mollusques gastéropodes la nutrition se fait par le concours des trois appareils de la digestion, de la respiration et de la circulation ; tandis que chez les types de beaucoup inférieurs, tels que les méduses et autres zoophytes, ces trois fonctions se confondent en une seule. Pour M. de Quatrefages, plusieurs mollusques gastéropodes seraient dans ce dernier cas, et quelques-uns d'entre eux n'auraient même plus qu'un tube digestif à une seule ouverture, destiné à recevoir les aliments et à les rejeter, ce qui les abaisserait au rang des organisations les plus inférieures.

M. Souleyet démontre au contraire que ces assertions d'une école qui se pose comme nouvelle sont aussi dénuées de fondement que de raison, et qu'ainsi que des hommes d'un grand genie l'ont déduit de l'observation, les rapports admis jusqu'à ce jour entre les caractères extérieurs d'un animal et son organisation interne, forment toujours la base de la zoologie et de l'anatomie comparée comme sciences exactes. M. Souleyet fait voir comment M. de Quatrefages, sur des observations qu'il présente lui-même comme très incomplètes et très douteuses, avait voulu détruire ce que l'on considérait comme des vérités admises et incontestables.

Quand on attaque de tels principes scientifiques, la raison demande que l'on s'appuie sur des faits bien observés, sur des preuves s[illegible] positives et si nombreuses, qu'il ne puisse rester aucun doute. Mais, [illegible] par exemple, pour établir le fait si exceptionnel de l'absence d'organes de [illegible] du circulati[illegible] chez les mollusques gastéropodes, M. de Quatrefages n'a f[illegible]ait qu'une [illegible] de incomplète, et de ce que, par une erreur d'observati[illegible]on, il n'a [illegible] connu ces organes, il en conclut qu'ils n'existent pas ; il crée un nouvel ordre, les *phlébentérés*, avec des animaux chez lesquels M. [illegible] trouvé bien distincts et bien séparés, comme tous les [illegible] le voir en jetant un coup d'œil sur les dissection[illegible] les organes de la circulation et de la resp[illegible]

— M. Mortera envoie la description d'une machine hydraulique triangulaire nouvelle.

— M. Bouchardat a fait des recherches nombreuses sur la fermentation saccharine et glucosique ; il a étudié la diastase, et les matières qui pourraient la remplacer. Enfin, il a vu quelles substances pourraient l'empêcher d'agir.

— M. Le Bœuf écrit à l'Académie qu'il y a dans le Chili, la patrie du quinquina, une plante qui est estimée à l'égal de cette dernière, mais qui est fort peu connue en Europe. C'est le canchalagua. Cette plante médicinale a été décrite, d'après un échantillon, par M. de Pas dans l'histoire de l'ancienne Académie en 1707. Depuis on s'en est fort peu occupé. Il en a fait venir une caisse pesant 13 kilogrammes : on pourra donc la soumettre à de nombreux essais.

— M. Guérin-Méneville, auteur d'une Iconographie du règne animal, ouvrage estimé des deux Cuvier, et qui a été honoré des suffrages des plus grands naturalistes, voudrait pouvoir terminer dignement son œuvre. Il faudrait pour cela qu'il pût parcourir les principaux musées de l'Europe, pour y dessiner et y décrire les animaux rares. L'Académie seule peut l'aider dans cette tâche.

— MM. Werdet et Quinet adressent des Notes sur les papiers de sûreté, et M. Desportes sur la lithographie et l'impression des couleurs.

Atmo phérologie. — M. Véron (est-ce M. Véron du *Constitutionnel* ?) a la parole. L'air est formé d'eau, dit-il, (stupéfaction générale.) L'azote n'est pas autre chose que de l'hydrogène et de l'oxygène ; donc l'air étant formé d'azote et d'oxygène, renferme seulement de l'hydrogène et de l'oxygène, c'est-à-dire les éléments de l'eau. Réciproquement, l'eau est formée d'air.... — A ces mots, M. le président se hâte d'ôter la parole à M. Véron. — Cependant, si M. Véron n'avait pas tout-à-fait tort en disant que l'azote n'est pas un corps simple, il criera plus tard contre le mauvais vouloir et la jalousie des Académies. Peut-être, à l'exemple d'un auteur incompris qui prétend avoir créé un nouveau système du monde, dira-t-il que l'Académie ne l'a pas écouté parce qu'elle était jalouse d'une découverte qui n'avait pas vu le jour dans son sein, et pour lever la difficulté proposera-t-il à l'assemblée de l'accueillir parmi ses membres.

L'académie, le bucheron et les moutons. — « Puis-
» qu'il paraît de mode de faire à l'Académie des Sciences la confidence
» plus ou moins intéressante de tout ce que l'on observe pour la pre-
» mière fois d'un peu extraordinaire, je me permettrai, moi, pauvre bû-
» cheron de la commune de Brionne (Eure), de lui faire part d'une ob-
» servation qui, très certainement, a été faite par un grand nombre de
» mes camarades, mais que j'ai quelques raisons de croire complètement
» nouvelle pour Messieurs les académiciens.

» Voici le fait en peu de mots :

» J'ai remarqué que toutes les fois qu'un troupeau de moutons venait
» à passer près du lieu où j'étais occupé, avec mes camarades, à écor-
» cer du taillis de chêne pour faire du tan, il devenait absolument impos-
» sible, pendant plus de deux heures après, et par le moyen très vul-
» gaire que nous employons habituellement, d'enlever des écorces de
» plus de trois ou quatre centimètres de diamètre.

» Mes camarades attribuent ce fait étrange, que j'ai observé pour la
» première fois il y a plus de cinq ans, au suint volatil (à l'arôme) du
» mouton, qui a la propriété de figer ou coaguler instantanément la sève
» près de l'écorce, et en empêche la libre circulation pendant deux ou trois
» heures.

» *Signé* : TEREBOLF,

» Bûcheron à Brionne (Eure). »

M. FLOURENS, qui dépouille la correspondance : Il n'y a pas assez de détails dans la lettre pour que l'on puisse se prononcer sur le fait signalé par ce bûcheron.

Morale.—Le prétendu bûcheron n'a-t-il pas voulu critiquer les Notes si nombreuses et si insignifiantes dont est surchargée la correspondance académique ?

Quarantaines. — Lorsque l'Angleterre et l'Autriche ont à peu près complètement supprimé leurs quarantaines et que tous les Etats de l'Europe ont modifié profondément leurs lois sanitaires, on ne conçoit pas que la France seule maintienne des mesures arriérées qui causent un grave dommage à ses intérêts commerciaux et politiques, sans offrir désormais aucune des garanties protectrices qu'on leur attribuait pour la santé publique. En admettant les vieilles idées sur la contagion de la peste, il est clair que l'absence de quarantaines dans les pays voisins nous expose aux mêmes dangers que si nous les avions abolies chez nous. Pour se rendre d'Alexandrie à Southampton, on met 14 jours ; au bout de 5 jours on peut être à Paris ; il en résulte que si la peste est susceptible de voyager avec les personnes et les marchandises, nous y sommes tout aussi exposés, que s'il n'y avait pas de règlements sanitaires sur nos côtes de la Méditerranée. Or, ce qui résulte d'un semblable état de choses, c'est que notre pays est à une bien plus grande distance de l'Orient que d'autres pays rivaux qui en sont plus éloignés géographiquement.

Ainsi, pour les provenances de Constantinople les paquebots autrichiens du Danube ont sur les paquebots français de la Méditerranée un avantage de 7 jours, s'il s'agit de se rendre à Paris, et de 10 jours pour se rendre à Londres. Par les paquebots autrichiens de Trieste, l'avantage est de 12 jours pour se rendre, soit à Paris, soit à Londres. Par les paquebots an[illegible]is l'avantage est de [illegible] jours quand on se rend à Paris, de 24 jours [illegible] on se rend à Londres. Pour les provenances d'Egypte, avantage [illegible] jours pour Paris, de 17 jours pour Londres.

Ces d[illegible]fférents faits ont été présentés dans un Mémoire, lu aujourd'hui à l'Acad[illegible]me par M. Aubert Roche, qui a déjà traité la question dans des Mémoires [illegible] antérieurs. Suivant ses calculs basés sur des données officielles, les [illegible]ffets désastreux de nos lois se résument en une perte de 12 millions au [illegible] ons sur nos paquebots.

Quant aux [illegible]bstacles, le principal vient de Marseille. Ce n'est pas l'idée de la contagion [illegible] de la peste qui lui cause le plus d'effroi, mais bien la crainte de perdre [illegible] le monopole commercial dont elle jouit grâce à son lazaret. Le résultat [illegible] ce monopole a été en 1845, d'après le chiffre officiel, de 136 millions, soit les 5|9 du commerce de cette ville.

L'Académie de médecine se trouve aussi saisie de la question des quarantaines. Espérons que son avis encouragera le gouvernement à nous délivrer d'une entrave ruineuse qui ne nous garantit nullement contre [illegible]tion de la peste. Si cette maladie est contagieuse, ne peut-elle [illegible] chez nous par quelque passager venant d'Angleterre ou

vendu 117 à 0,[illegible].

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 14 janvier. — 8 taureaux dont 4 vendus 0,94. — 97 vaches grasses dont 53 vendues 1,08-0,[illegible]-0,78. — 152 veaux 1,90-1,20-1,00. — 79 vaches laitières dont 23 vendues de 265 à 350.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 13 JANVIER.

SAILLANT, tailleur-confectionneur, rue du Coq-St-Honoré, 3 et 5. Juge commissaire, M. Riglet ; syndic provisoire, M. Duval-Vaucluse, rue Grange-aux-Belles, 5.

LORENT, tailleur, rue Villedot, 5. Juge commissaire, M. Pillet aîné ; syndic provisoire, M. Morard, rue Montmartre, 173.

Bourse du 14 janvier 1845.

Il y a eu hausse sur presque toutes les valeurs ; le 5 0|0 et le 3 0|0 ont monté, sur l'impression de la discussion d'hier à la chambre des pairs.

Parmi les chemins de fer, celui de Versailles, rive gauche, a seul reculé.

Les Naples ont regagné 25 c.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Emprunt, 86 45, 50. — Belge 1831, 103. — Id. 4 1|2, 103 1|2. — Id. 2 1|2, 62. — Naples, Récép. Rothschild, 100 20, 25, 30, 50. — Grand'Combe, 1500. —Comptoir Ganneron, 1060.—Lots d'Autriche, 420.—Espagne passive, 6 3|4, 7|8, 3|4. — Id. 3 p. 0|0 37. — Jouiss. Bourgogne, 101 25.—Zinc Vieille-Montagne, 4450, 4460, 4475. —Gaz français, 417[illegible].—Lin Maberly, 580.—Aveyron, 3800, — Obligations de chemins de fer : Versailles rive droite, nouv., 1180. — Orléans, 1260. — Grand'Combe nouv., 1136.

Chemins non constitués : Bordeaux, 640. —Vierzon, 720.— Boulogne, [illegible], 567 50. — Sceaux, 600.

A terme : Emprunt, 86 50, 60, 55. — Naples, 100 50.

	1er c.	P. H.	P. B.	der c.	hier
5 0|0 compt.	121 40	121 85	121 40	121 75	121 4[illegible]
— fin cour.	121 60	122 »	121 60	121 85	121 6[illegible]
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0|0 compt.	85 20	85 25	85 15	85 25	85 15
— fin cour.	85 25	85 35	85 20	85 30	85 [illegible]
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFFes le C. pr.
4 1|2 0|0.	113 »	» »	» »	5 0|0 Bge 1840	104 1|2	104 3|8	B. » 1|8
4 0|0....	» »	» »	» »	— Portugais.	» »|»	» »|»	»
O. de la V.	1447 50	1450 »	H. 2 50	Esp. D. active	» »|»	» »|»	»
B. de Fr.	3260 »	» »	» »	5 0|0 Naples.	97 »	» »	H. » [illegible]
				— Romain. .	104 1|2	» »|»	B. » 1|8
C. G. 1000	1100 »	1105 »	H. 6 25	Obl. Piémont.	1240 »	» »	»
C. hyp...	708 75	» »	» »	Emp. d'Haïti.	400 »	» »	»
4 Can....	1275 »	» »	» »	Banq. belge.	630 »	» »	»

CHEMINS DE FER.				F. c.	
St-Germ.	» »	» »	» »		»
V. R. Dr.	500 »	» »	H. 10 »	— 497 50, 502 50, 500.	H. 5
— R. G.	385 »	382 50	B. 1 25	— 382 50, 385, 382 50.	B. 2 50
Orléans.	1135 »	1135 »	H. 10 »	— 1135, 1136 25, 1133 75.	H. 3 75
Strasb...	298 75	300 »	H. 3 75	— 300, 301 25, 297 50, 300.	H. 3 75
Rouen..	1048 75	1050 »	H. 10 »	— 1050, 1045, 1050.	H. 10
Havre...	820 »	» »	H. 6 25	— 815, 822 50, 820.	H. 6 25
Marseill.	917 50	915 »	» »	— 950, 952 50, 945.	H. 1 25
Montpel	» »	» »	» »	—	»

LONDRES, 12 JANV.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
	Av.... 85 30.	F. c. 85 40 50 d. 50.
	Ap..... 85 32 1|2	F. p. 85 80 90 d. 50.
		F. c. 121 75 d. un. 121 [illegible] 122 20 d. 50.
Dimanche.	Rep. fin c. F. pr	F. p. 122 50 d. un. 122 90 123 10 d. 50.
Bourse fermée.	3 0|0, 22 1|2	Orl., d. 1145 d. 20. 1150 d. [illegible]0, au 31.
	5 0|0,	
	Bons du trésor. 3 1|8 à 6 et 9 mois.	

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 79,00 à 80,00 ; courant du mois, 80,50 à 00,00 ; février, mars et avril, 81,50 à 82,00 ; 4 derniers mois, 85,50 à 85,00

[illegible] — Courrier en retard.

[illegible] 3|6 — Disponible ; 84,00 à 00,00 ; courant du mois, 82,00 à 00,00 février, 81,00 à 00,00 ; mars en décembre, 80,00 à 00,00 demandé.

[illegible]—Ordre de livraison, 89,50 à 90 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 15 janvier.

7 h. »|» OPÉRA. — 1er acte du Serment. Jolie Fille de Gand.
7 h. 1|4 THÉATRE-FRANÇAIS. — Tartuffe. Malade imaginaire.
7 h. »|» ITALIENS. —
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Sirène. Diable.
7 h. »|» ODÉON. — Chute d'un Ministre. Pourceaugnac.
6 h. 3|4 VAUDEVILLE. — Paris. Péché. Client.
6 h. »|» VARIÉTÉS. — Lafleur. Becquillon. English.
6 h. »|» GYMNASE. — Roman. Rébecca. Cérigny. Morale en action.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL.—Fiacre et le Parapluie. Indiana. Avocat. Pâtissier.
6 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Dame de St-Tropez.
6 h. »|» AMBIGU. — Un Conte de Fées.
6 h. »|» GAITÉ. — Prem. de Forté Spada l'Aventurier.
6 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Le Lion du Désert.
6 h. »|» COMTE. — Marin. Polichinelle. M. Jean. 2 Clowns. Maison.
6 h. »|» FOLIES. — Cocarde. Rosière. Jocrisse. Voyage.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

… anglais par lord Aberdeen et sir Robert Peel, en réponse à des interpellations qui leur étaient adressées sur les hostilités imminentes entre la France et le Maroc? Là se trouve tout l'intérêt de la séance d'aujourd'hui. C'est peu d'instants avant qu'elle fût levée, et à la fin d'un discours jusque-là peu écouté, que ce langage des ministres anglais a été signalé à l'attention de la chambre par M. le comte Mathieu de la Redorte.

Ainsi, notre cabinet aurait cru devoir pousser les ménagements, pour la susceptibilité de l'Angleterre, jusqu'à lui faire part de nos plans de campagne, et de la nature comme de l'étendue des conditions que nous nous proposions d'imposer au Maroc après la victoire. L'honorable pair a vu avec raison dans le fait d'une telle communication, si elle a eu lieu, comme cela parait résulter explicitement des paroles de lord Aberdeen et de sir Robert Peel, un abandon complet de la dignité et des droits de la France. La citation a causé une impression profonde, et le vif sentiment d'indignation patriotique manifesté par l'orateur pour un acte aussi inouï, a provoqué des marques de sympathie sur plusieurs bancs. M. le ministre des affaires étrangères s'est hâté de démentir l'interprétation donnée aux paroles des membres du cabinet britannique. Il a, de la voix la plus solennelle, affirmé qu'il n'avait été communiqué à aucune puissance étrangère que ce qui avait été par lui-même déclaré au sein de la chambre, à la face du pays et de l'Europe, à savoir que nous ne nous proposions pour but de la guerre aucun agrandissement territorial, que nous ne voulions faire aucune conquête sur l'empire du Maroc, mais seulement garantir la sécurité de nos possessions actuelles du nord de l'Afrique, assurer la pacification de l'Algérie. Ce que M. le ministre a cru devoir communiquer au gouvernement de la Grande-Bretagne, et à raison de nos bons rapports et à raison des intérêts engagés dans la question du Maroc, c'est ce qu'il avait proclamé ici, devant la chambre : rien de moins, rien de plus, a dit M. Guizot, suivant une locution qu'il affectionne.

C'est avec regret que nous verrions qu'il y eût lieu d'élever des doutes sur la sincérité des hommes qui représentent la France vis-à-vis de l'étranger. Cependant, malgré notre répugnance à concevoir un tel soupçon, nous avons peine à nous expliquer comment il se pourrait faire que le langage si explicite de lord Aberdeen et de sir Robert Peel n'eût trait qu'à un renseignement banal en quelque sorte, à une déclaration tombée dans le domaine de la publicité, lorsque ces deux ministres y faisaient ainsi allusion, lorsqu'ils se fondaient là-dessus pour rassurer complètement les chambres et l'on aura ci, chose peu vraisemblable, ce sont les ministres anglais qui ont prêté une extension qu'elles n'avaient pas aux communications qui leur étaient faites, ou si c'est le ministre français qui a perdu la mémoire du contenu de ses dépêches. Tout le monde, au surplus, s'est demandé déjà à quoi bon de telles communications si elles ne contenaient que ce qui avait été dit publiquement devant les chambres?

Avant M. Mathieu de la Redorte, un autre orateur, M. le prince de la Moskowa avait vivement attaqué la politique étrangère du cabinet, particulièrement en ce qui concerne l'affaire du Maroc. Il s'était étonné que les coups si rapides, si décisifs portés par notre armée et notre flotte n'eussent abouti qu'à un traité ridicule qui ne nous indemnise d'aucune partie des frais de la guerre et dont presque toutes les clauses sont illusoires. Telles sont, par exemple, celles qui concernent Abd-el-Kader.

Ce résultat, M. le prince de la Moskowa n'a pas hésité à l'attribuer à l'influence de l'Angleterre. Il ne condamne pas cependant d'une manière absolue l'alliance anglaise, mais seulement les sacrifices exorbitants que le ministère lui a faits. Et à cet égard, un des principaux reproches que l'orateur adresse aussi, lui, à M. Guizot, c'est d'avoir dépopularisé une grande pensée politique.

M. le ministre des affaires étrangères a déployé toutes les ressources de son éloquence pour pallier les pauvretés de sa politique. Il a confondu deux choses bien distinctes : la manière énergique et brillante dont les opérations militaires ont été conduites, et la façon piteuse dont la diplomatie a tiré parti des conjonctures les plus favorables.

Les raisons spécieuses n'ont pas manqué d'ailleurs à M. Guizot. Nous nous sommes montrés si bénévoles pour l'empereur Abderrahman, afin de rester avec lui dans de bons rapports pour l'avenir; si une indemnité n'a pas été exigée, c'est qu'il aurait été impossible de la faire payer : il aurait fallu aller la prendre soi-même, charge plus lourde que celle dont on aurait voulu se rembourser.

M. le ministre a aussi fait une belle théorie sur la valeur des traités, même conclus avec les Barbares. Nous n'avons pas retenu de gage, il est vrai ; mais on a appris à nous redouter. Un grand but se trouve atteint : celui de désabuser les populations de l'Algérie sur le compte du Maroc, et de désabuser le Maroc lui-même de la confiance qu'il avait dans sa force contre nous.

C'est un homme admirable à la tribune que M. Guizot, et si, comme ministre, il agissait aussi bien qu'il sait parler, le pays ne chercherait pas à quelles autres mains il pourra confier la gestion au jeune amiral qui était à leur tête.

Nous avons interverti l'ordre de la séance, afin d'appeler d'abord l'attention sur l'incident capital qu'elle a présenté. Nous mentionnerons pour la forme quelques propos décousus de M. le marquis de Boissy, qui ont impatienté la chambre au commencement de la séance, et un éloge ampoulé de notre corps diplomatique prononcé par un de ses membres, M. le baron de Bourgoing.

Après ces deux hors-d'œuvre, le premier paragraphe de l'adresse, relatif à l'intérieur, a été adopté.

Chacun a été frappé de ces mots que contenait hier le *Journal des Débats* au milieu d'une censure amère du discours de M. Molé : « Encore un peu de patience, et le cours même des évènements ramenerait sans doute M. le comte Molé aux affaires. »

Ainsi, de l'aveu de ses propres amis, le cabinet du 29 octobre n'avait plus par lui-même de conditions de vie et de durée, il ne dépendait que de M. Molé de le laisser mourir et de le remplacer ; mais, pour avoir ouvert la bouche, M. Molé sera frappé d'ostracisme. Il est juste que dans un pays de libre discussion, le pouvoir soit le prix du silence gardé sur les fautes du gouvernement. Personne au surplus ne prend au sérieux le singulier motif d'indignité découvert par le *Journal des Débats*.

On lit ce soir dans la *Gazette de France*:

« Des lettres d'Amsterdam, reçues aujourd'hui à Paris, annoncent la mort de l'empereur de Russie.

» Ces lettres ajoutent qu'à la Bourse les fonds n'ont pas fléchi.

» Un évènement de cette importance devait, à ce qu'il semble, arriver à Paris par des voies officielles. Nous enregistrons la nouvelle d'Amsterdam, en attendant qu'elle soit confirmée ou démentie. »

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANCELIER PASQUIER.

Séance du 15 janvier.

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le premier paragraphe du projet d'adresse.

M. DE BOISSY. Messieurs, j'ai annoncé hier que je ne parlerais pas du conflit qui s'est élevé entre le gouvernement central et le conseil municipal d'Angers. Aujourd'hui je n'en dirai que peu de mots, pour m'associer au vœu émis par M. le comte Pelet (de la Lozère), vœu qui sera entendu, je n'en doute pas, par l'esprit conservateur et éminemment gouvernemental de M. le ministre de l'intérieur.

La commission, dans le premier paragraphe, adresse des félicitations au roi sur la prospérité du commerce. Le commerce intérieur est prospère,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

L'Education par les joujoux (1).

Quinze jours à peine ont passé sur vos joujoux, enfants : où donc est-il ce petit nombre de figurines et de mécaniques ? Que sont devenues ces merveilles ? Hélas ! que de ruines ! Je ne vois plus que poupées en loques, machines démontées et brisées, cartonnages émiettés, fragments épars, éparpillés en désordre ; le tout froissé, gras, sale à n'y pas toucher avec des pincettes. Ah ! petits destructeurs, mes amours !...

— Les enfants sont de vrais diables, s'écria notre ami Giulio, et, quoi que vous disiez, messieurs les phalanstériens, la nature humaine ne vaut pas le diable !

— Mon ami, n'émettez jamais, je vous prie, de pareilles doctrines civilisées devant l'enfance. Ne jetons pas dans ces âmes naïves du doute sur la grandeur de la création et sur la bonté de Dieu. L'enfant est ce qu'on le fait, et tout le mal vient de l'abandon et de l'ignorance des papas législateurs et pédagogues.

Tous les jouets, enfants, sont-ils détruits ?

— Oh ! non pas, s'écrièrent Lina, Colombe, Mamzetta ; nous n'avons rien cassé ; nous avons bien soigné nos joujoux.

— Oui, quelques petites filles délicates sont, dès le bas âge, des ménagères, toutes dévouées à la conservation. Mais qui de vous, garçons, n'a pas endommagé chevaux de bois, attelages, ateliers, cartonnages, etc.?

— Moi, nous, cria Raymond.

— Pas possible ! Toi ? un vrai démon ! Explique-nous donc par quel miracle tu n'as pas mis tout ton bien en pièces.

— Je vas te dire, *Tonton* : je n'ai pas pu... *Tantine* (2) Laure nous avait donné nos joujoux pour nous tous. Silie et Titine ont dit qu'elles ne voulaient pas laisser casser les ménages ; Nanie a pleuré parce que la petite Constance arrachait les coiffes aux poupées. Moi, j'ai défendu à Edouard de mordre et de déchirer les rênes du cheval. Alors, nous nous sommes accordés. Nous avons nommé Silie capitaine, pour gouverner les joujoux.

— Tu sais, mon oncle, dit Silie la grandette, que moi j'ai le goût d'arranger, de mettre en ordre. Il a été convenu qu'on jouerait ensemble. Nous avions beaucoup de joujoux : j'ai confié à chacun de nous la garde de quelques objets. Nous y avons tous mis de l'orgueil.

— Grand'maman m'avait dit, interrompit Raymond, que je perdrais mon honneur, si je laissais casser l'attelage.

— D'abord, reprit Silie, pour conserver son honneur et sauver son attelage, Raymond trouva un moyen bien simple : c'était d'empêcher que personne ne touchât au joujou ; mais, comme les joujoux c'est fait pour jouer, il a fini par entendre raison. Nous avons tous joué avec la voiture, mais Raymond surveillait son affaire. Les petits n'avaient le droit que de traîner l'attelage ; d'autres chargeaient et déchargeaient les ballots ; d'autres attelaient, enfin les grands faisaient le plus difficile.

— Mais n'arrivait-il pas que les petits voulaient faire eux-mêmes la besogne difficile.

— On leur a expliqué que pour démonter les pièces, mettre les harnais, il fallait être instruit, apprendre. Quand ils ont voulu insister, toute la bande s'est moquée d'eux, et nous les avons envoyés se consoler avec grand papa, avec l'oncle Hippolyte. Grand papa est si bon qu'il leur montre tout doucement comment il faut s'y prendre pour le travail de l'attelage. Ainsi, peu à peu, sans danger pour notre équipage, Raymond peut laisser les enfants s'amuser avec nous. C'est la même chose pour tous nos jeux. Tout le monde s'amuse et rien n'est cassé.

— Et n'y a-t-il rien qui appartienne à chacun de vous en propre ?

— Ah ! si ; les bonbons. Notre oncle Eugène nous a donné une grande confiserie à surprise qui nous fait notre part de sucreries en proportion que nous avons travaillé dans la semaine. Celui qui est premier dans sa classe, celui qui a les meilleures notes gagne le plus beau bonbon, et il en dispose comme il lui plaît. Tu ne sais pas? l'oncle Gabriel nous a promis de nous apprendre à faire nous-mêmes les bonbons. Quel bonheur !

— Eh bien ! mes enfants, si votre tante avait distribué à chacun de vous son joujou, et si vous n'aviez pas organisé ainsi votre petit gouvernement, il ne vous resterait plus aujourd'hui que des ruines entre les mains.

— C'est bien vrai.

— Aimez-vous bien vos joujoux ?

— Oh ! beaucoup... De tout notre cœur...

— Comment ! Raymond, tu aimes cet attelage ? mais non, tu ne peux pas l'aimer, comme Olivier aime son tambour brisé, puisqu'il n'est pas à toi.

— Mais si, il est à moi, puisque c'est tantine Laure qui nous l'a donné.

— Mais non, il n'est pas à toi, puisqu'il est en même temps à Silie, à Ernestine, à Mélanie.

— Qu'est-ce que ça fait, ça ? Est-ce que ce n'est pas moi qui le soigne, qui joue avec, qui apprends aux petits à travailler avec ?... Ah ! je l'aime bien, va, notre attelage.... Et puis j'ai des balles qui sont à moi seul.

— Allons, tu parles mieux que les livres, mon brave ami. Vous avez, mes enfants, un bon sentiment de la propriété, et je vois bien que le royaume de Dieu est à vous. Cette semaine, nous demanderons une permission de sortie extraordinaire, et je vous conduirai chez M. de Lamartine, afin que vous donniez au grand poète législateur une leçon de science sociale.

Puisque les jouets sont détruits, mes petits amis, il faut donc retourner au magasin. Dans notre magasin, nous avons dit que les joujoux étaient distribués avec un certain ordre. Il y a une salle pour les joujoux des nourrissons, poupons et bambins ; une salle pour les joujoux des chérubins et séraphins ; une salle pour les joujoux des lycéens, gymnasiens et jouvenceaux. Voyons, enfants, qui de vous me dira la raison et l'utilité de ces divisions ?

— Oui, je sais, je sais, dit Constance.

— Moi aussi, reprit Alix. Par exemple, si papa veut acheter les étrennes d'Octavie, il ira tout de suite dans la salle où sont les joujoux de son âge ; il ne perdra donc pas son temps à chercher dans toutes les salles.

— Bien dit, Alix. Ainsi, maintenant que nous voulons examiner les joujoux des grands, Rivalz, Emmanuel, Eugène, Maurice, entrerons-nous dans la salle des nourrissons et poupons?

— Mais non, cria Berthe. Puisqu'ils vont déjà au collège, ce ne sont pas des nourrissons.

— A propos, enfants. Savez-vous ce que m'ont dit vos papas, après avoir lu notre dernière promenade au palais des joujoux? Ils prétendent que nourrissons, poupons, bambins, chérubins, séraphins, lycéens, gymnasiens, jouvenceaux, sont des mots barbares, absurdes, incompréhensibles ; de ces terminologies futiles et ridicules, qui gâtent les meilleures idées et rendent les plus saines théories indigestes. Puisque Alix et Constance vous ont fait voir qu'il était utile de classer les joujoux suivant les âges, ne faut-il pas qu'un nom désigne chaque classe ?

— Mais oui... sans doute...

— Eh bien ! quels noms faut-il choisir? Comment nommerez-vous Guido au sein de sa nourrice? Toutes les bonnes et toutes les mères ne disent-elles pas...

— Un nourrisson !... un nourrisson !...

— Ne nomment-elles pas poupon le nourrisson qui grandit? Ne dit-on pas d'un enfant de deux à quatre ans, de Mario, d'Alice, de Marie : Voilà de jolis bambins? Bambin, nom charmant que les Italiens donnèrent à l'enfant Jésus.

— *La madonna col bambino*, murmura Mario.

— Mères, faut-il reprocher à Fourier d'avoir emprunté aux phalanges célestes leurs noms, chérubins et séraphins, pour appeler vos enfants, que Dieu bénit? Le lycée, le gymnase antique ne déterminent-ils pas convenablement les tribus supérieures de l'enfance? Enfin, quel mot plus doux indique mieux que celui de jouvencelle le lien de l'enfance à l'adolescence ?

Chers enfants, vous si contrariés et si contrariants, priez donc vos bons parens d'ouvrir le *Traité de l'Unité universelle*, 4e volume, livre II, et d'observer l'organisation de vos tribus enfantines, et d'étudier le système d'éducation harmonienne, afin que vous soyez heureux suivant le désir de leur cœur.

A mesure que vous grandissez, mes amis, les joujoux deviennent plus compliqués. On ne se borne plus à dégrossir vos sens, on essaie de les raffiner ; on utilise leurs perceptions pour vous initier aux industries, aux sciences. Tout bon jouet est un instrument de travail, un moyen de développer en vous les forces physiques, les facultés intellectuelles et les sentiments du cœur. Tenez, messieurs les garçons, après les chariots à pièces fixes, voici des attelages mobiles chaque jour perfectionnés. Vous pouvez desseller vos chevaux, les ranger dans ces belles écuries. Mimi donne-leur les noms des vaillants coursiers pour lesquels tu paries tous les ans, et qui te font un assez joli revenu en livres de bonbons, *Fiametta*, *Annetta*, *Angora*, *Nautilus*, *Minuit*, *Drummer*, *Lanterne*, *Nativa*, *Commodore Napier*. Comme tu as beaucoup regardé ces pur-sang aux formes si belles, comme tu as vu les admirables dessins de Géricault, les bonnes études de MM. Alfred Dedreux et Louis Amiel, tu feras observer à MM. les fabricants que leurs chevaux miniatures sont très grossièrement

(1) Voir notre numéro du 31 décembre.

(2) Tonton et Tantine, dans les colonies et dans plusieurs de nos ports de mer, sont les noms familiers de l'oncle et de la tante.

vous défendez, non parce qu'elle est mauvaise, mais parce qu'elle serait de nature à entretenir les préventions qui existent entre deux pays. (Mouvement.)

M. DE BOURGOING. Le préopinant a attaqué nos ambassadeurs, nos plénipotentiaires, nos consuls ; je demande à prendre leur défense.

A mon avis, une considération grave doit dominer tout ce débat; nous devons, avant tout, nous préoccuper de l'effet que les paroles prononcées à cette tribune produisent à l'extérieur. Eh bien ! quand j'entends parler de l'humilité, de la faiblesse, de la lâcheté de nos représentants ; quand j'entends épuiser contre eux tout le vocabulaire de l'injure, je dis qu'il y a là plus que de l'imprudence. — Je suis à même, en raison de mes fonctions, d'observer de près l'effet que des paroles de ce genre produisent en pays étranger. Eh bien ! cet effet est déplorable. On exploite habilement contre nous le mal que nous disons de nous-mêmes, et bien souvent on s'en sert comme d'argument dans les négociations.

Messieurs, si l'on venait vous dire que des marins, des soldats français se sont conduits avec lâcheté, votre premier mot serait : « c'est faux ! » Parce qu'en effet, les traditions nationales rendent une pareille assertion invraisemblable. Il doit en être de même des agents diplomatiques; eux aussi ont des traditions qui leur rendent la lâcheté impossible, et ces traditions, ils s'y montrent fidèles.

On vous dit à tout propos, en toute occasion, que la France dégénère. A cela il n'y a qu'un mot à répondre : c'est qu'une nation comme la France ne dégénère jamais.

L'orateur termine en affirmant que si nous avons su conserver la paix, ça n'a jamais été aux dépens de notre dignité. Il insiste sur l'attitude imposante de notre pavillon qui, sur tous les points, a toujours su couvrir nos nationaux et soutenir l'honneur de notre pays.

M. DE BOISSY. Je demande la parole pour un fait personnel. (On rit.)

M. LE PRÉSIDENT. M. de Cubières a la parole.

M. DE CUBIÈRES. L'honorable préopinant vient de défendre nos agents diplomatiques avec une énergie très louable; mais il me semble que nos agents diplomatiques n'étaient pas en cause.

L'honorable préopinant doit savoir que dans les gouvernements constitutionnels on discute la politique, on critique la politique ; par une extension blâmable on parle même assez mal des ministres. Mais c'est là l'inconvénient des gouvernements libres.

L'honorable préopinant devrait le savoir, lui qui est chargé d'affaires près d'un gouvernement où il y a des chambres. (Très bien!)

M. DE BOISSY. Je remercie M. de Cubières du secours qu'il m'a prêté. (On rit.) J'ajouterai que rien n'a provoqué la réponse qui m'a été faite. Dans une observation, j'ai parlé du bon vouloir de nos agens diplomatiques, j'ai dit seulement qu'ils étaient continuellement menacés de destitution et de disgrâce. Je crois avoir été tout à la fois fidèle aux règles parlementaires et constitutionnelles.

Quant à nos armées de terre et de mer, je leur ai rendu pleine justice; j'ai dit qu'elles avaient fait ce qu'elles ont coutume de faire; qu'elles avaient conquis des drapeaux et qu'elles étaient revenues avec des lauriers.

Je regrette qu'on ait comparé deux politiques; une politique antérieure et la politique actuelle. Comment comparer Ancône à Mogador? Ancône abandonné en vertu d'un traité, Mogador abandonné malgré un traité.

Le paragraphe 1er est adopté.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture du second paragraphe.

M. DE LA MOSKOWA. Messieurs, j'ai écouté attentivement le discours mi[...] c'est prononcé ; d'autres dispositions, au contraire, n'y ont pas trouvé place, et c'est à l'étonnement général.

L'orateur donne lecture de l'art. 1er du traité, puis il ajoute : Avais-je raison de dire que cette disposition rentre dans les classes de celles dont l'exécution est tellement facultative que l'on est en droit de la considérer comme illusoire. Tout le monde, en effet, ne connaît-il pas l'extrême mobilité, l'indisciplinabilité du peuple marocain.

L'orateur, passant à l'art. 2, par lequel l'empereur du Maroc s'engage à punir les chefs qui ont excité l'expédition, cause première de la guerre, ou je me trompe fort, dit-il, ou depuis cinq mois que le traité est signé, le gouvernement n'a pas reçu avis que cet engagement n'ait pas été exécuté. Dieu me garde de vouloir appeler la vengeance de l'empereur du Maroc sur les chefs désignés dans cet article. Cette pensée est tellement loin de mon esprit que je penche à les croire innocents. A mon avis, ils n'ont fait qu'obéir à des ordres supérieurs. Quoi qu'il en soit, l'exécution de l'article n'a pas eu lieu. (M. Guizot fait un signe de dénégation.) Cela ne résulte du moins d'aucun des documents qui nous ont été communiqués.

Je passe à l'art. 4, relatif à la mise hors la loi d'Abd-el-Kader. Je demanderai d'abord ce qu'on entend par ces mots de mise hors la loi. Leur donnet-on le même sens que dans les pays civilisés! Alors je demande ce que cette clause peut signifier dans un pays comme le Maroc, où la loi est un vain mot. Donne-t-on au contraire à ces mots le sens d'une excommunication musulmane lancée par l'empereur contre Abd-el-Kader. Mais, dans ce cas, je vous répondrai que cette excommunication est illusoire, car Abd-el-Kader, qui est un homme saint, vénéré, un marabout, peut y répondre victorieusement par une excommunication contre l'empereur. Je crois donc, que quelque sens qu'on donne à cette expression de mise hors la loi, elle ne peut avoir aucune conséquence fâcheuse contre Abd-el-Kader.

Abordant l'article 5, dans lequel, prévoyant le cas où Abd-el-Kader tomberait entre nos mains, la France s'engage à le traiter avec générosité. Je crois, dit l'orateur, exprimer le sentiment de tout le monde en protestant contre la présence de cette clause. Elle constitue une atteinte à la dignité de la France ; une nation comme elle ne doit jamais s'engager à être généreuse ; elle ne peut pas l'être.

Mais il y a un paragraphe de cet article qui mérite surtout le blâme de la chambre ; c'est celui qui est relatif aux mesures de coercition à prendre contre Abd-el-Kader. A ce sujet, je rappellerai que l'an passé, M. le ministre des affaires étrangères déclarait que l'on demanderait à l'empereur l'éloignement d'Abd-el-Kader, et que dans le cas où il ne serait pas à même de satisfaire à cette exigence, nous nous ferions justice nous-mêmes en son nom. Prétendra-t-on que le Maroc se soit préoccupé d'exécuter ce point du traité? Mais, messieurs, tout le monde sait qu'Abd-el-Kader campe tranquillement, à l'heure qu'il est, à quelques centaines de pas de notre frontière : la clause n'a donc pas reçu d'exécution.

Voilà le résultat de votre campagne. Vous ne vous êtes pas seulement informés de la possibilité où était l'empereur d'exécuter la clause, des moyens qu'il avait pour réaliser ses promesses. Est-ce là la conclusion que nous devions attendre des affaires du Maroc ? Je sais par quelles considérations on cherchera à atténuer à vos yeux la présence d'Abd-el-Kader sur la frontière. On parlera de l'abandon de ses partisans, de la crainte que nos armes inspirent aux tribus qui l'environnent. Il n'en est pas moins vrai qu'Abd-el-Kader, qui est un personnage religieux, vénéré, respecté, est sur notre frontière en violation de l'article important, essentiel du traité. Et nous le souffrons !...

[...]cuments qui ont été communiqués à la chambre, et si je puis en contradiction avec quelques autres que je ne connais pas, je ne saurais en être blâmé. Eh bien ! il est évident qu'en présence des victoires que nous avons remportées ; qu'après de nombreux prodiges de valeur il y avait là une heureuse occasion d'exiger ce que le droit suggérait, et il était facile d'y parvenir après une terreur salutaire.

Mais j'irai plus loin ; on pouvait, sans avoir recours à cette crainte salutaire, parvenir à un résultat satisfaisant. On avait fait près de nous des démarches empressées. Sidi-Selam avait écrit à notre représentant qu'outre les quatre articles qui avaient été accordés, il était tout disposé à nous accorder, au nom de l'empereur tout ce que nous aurions à lui demander. Vous voyez, messieurs, que les indemnités étaient légitimes, et que le Maroc le reconnaissait lui-même.

Vous avez mis tant de précipitation à traiter, qu'il semblait qu'il y avait péril en la demeure, et qu'on ne pouvait pas trop se hâter de terminer.

Enfin, aujourd'hui, les clauses du traité ne sont pas exécutoires. Pour atteindre un pareil résultat des hostilités entreprises, autant valait-il ne pas les entreprendre. Vous êtes sans garanties pour l'exécution de ce que vous avez fait et sans moyens pour justifier vos actes...

M. GUIZOT. Je demanderai à l'orateur...

VOIX NOMBREUSES. Ecoutez, écoutez !

M. DE LA MOSKOWA. Par un pareil système, vous avez paralysé dans l'avenir toutes les entreprises qui vous seront dictées par la nécessité qui peut devenir pressante.

L'exécution de ce traité était un important besoin pour l'avenir. C'est encore un sacrifice que vous avez fait à une alliance que vous avez discréditée dans l'opinion publique; concessions nouvelles qui ne pourront amener de mutuelles conventions pour le droit de visite, pour lequel vous êtes sans arguments.

En résumé, d'une chose glorieuse, vous avez retiré une désastreuse conséquence. (Agitation.)

M. GUIZOT. Messieurs, je commence par écarter de ce débat les dernières paroles de l'honorable préopinant. Si jamais on a dû s'attendre à ne pas les entendre prononcer à cette tribune, c'est à l'occasion de la question qui nous occupe.

Comment! il existe à côté de nos possessions d'Afrique un Etat protégé par la Grande-Bretagne, en face duquel se trouve l'un de ses puissants établissements maritimes. Nous avons fait la guerre à cet Etat, nous l'avons faite malgré les appréhensions légitimes qu'elle inspirait à la Grande-Bretagne.

Non seulement nous avons fait la guerre, mais nous avons attaqué la place du Maroc qui alimente Gibraltar ; nous avons détruit ses fortifications, intercepté ses envois ; nous avons en outre détruit de fond en comble la principale ville du Maroc, qui faisait avec l'Angleterre un commerce considérable; nous avons fait tout cela en face de Gibraltar, en présence de vaisseaux anglais qui suivaient les nôtres. Et l'on nous dit que dans cette affaire nous avons obéi à l'influence de l'Angleterre. Mais, en vérité, jamais les actes, jamais les faits n'avaient donné d'avance un plus solennel démenti à ces accusations.

Ce que je m'attendais à entendre à cette tribune, ce que je veux y faire entendre moi-même : c'est la justice rendue à la sagesse, à la loyauté avec lesquelles le gouvernement anglais a compris, a reconnu les nécessités du moment; la sincérité avec laquelle il a reconnu que les griefs de la France étaient légitimes, que ses demandes étaient justes. Oui, le gouvernement

---

sculptés. Quand je serai directeur du bureau des joujoux, je vous promets, enfants, qu'on ne faussera plus votre œil. Tout ce monde de cavalerie qu'on fait pour vous, en dessins enluminés, en plomb, en bois, en carton-pierre, en faïence, tout cela sera fabriqué sur des modèles fournies par le ministère de l'instruction publique. Nous emploierons pour ces travaux précieux de jeunes peintres de talent et des mouleurs sous la direction de M. Achille Colas.

Allons, petits écuyers, démontez vos calèches et vos chariots. Vous, les gentilshommes campagnards et les bergers à houlette et rubans roses, distribuez savamment vos chalets et vos fermes. Arrangez les étables, les volières, la basse-cour.

— Qu'est-ce que c'est donc, ami, que ce gros oiseau?

— C'est un faisan, chère Gabrielle.

— Ah ! que je voudrais donc voir un bel oiseau comme ça. Regarde donc, Henri, il est aussi gros qu'un bœuf.

— Ah bien oui ! s'écria Marie, j'en ai vu des faisans ; quand mon oncle Toussenel va à la chasse, il en envoie à maman : c'est gros comme un petit coq.

— Pourquoi donc qu'on l'a fait si énorme dans notre ferme suisse.

— C'est peut-être, fit Mamzetta, que, dans ce pays-là, les faisans sont plus grands que les vaches.

— Non, mes pauvres enfants, c'est uniquement parce que messieurs les ministres de l'instruction publique trouvent tout naturel qu'on vous donne incessamment des notions fausses sur toutes choses et que vous perdiez votre temps en recherches stériles et en discours saugrenus. L'Université prétend que ça vous exerce l'intelligence.

— Mais, ami, demanda Eugène, pourquoi donc les fabricants n'ont-ils pas tout naturellement imité les choses comme elles sont, et fait les quadrupèdes grands et les oiseaux petits.

— Prie ta maman de poser cette question à l'un de ses amis de l'Académie des sciences morales et politiques. Fourier prétend que les civilisés ont l'esprit à l'envers, et je crois qu'il a raison.

Dans le magasin de ce M. Giroux, si aimé des enfants riches, il y a, cette année, quelques joujoux, (le Berger des Landes, la Tente d'Abderrahman), où la proportion des figures a été bien observée. Voici sur une rivière tout un peuple ailé assez bien proportionné. L'aimant fait courir sur l'eau oies, canards et sarcelles. Marie demande à ton oncle, grand chercheur d'analogies, pourquoi les oiseaux aquatiques ont l'air généralement bêtes. Eugène, futur marin, admire ce steamer mécanique qui marche quatre heures. Voilà un joujou qui, par une belle mer, s'en irait tout seul de France en Angleterre. Braves enfants, que mettrons-nous dans les flancs de ce beau navire, pour nos voisins d'outre-Manche? Un brûlot, des boulets, une déclaration de guerre?... Non, mais quelques petits tonneaux de bonbons. Oubliez, enfants, les vieilles haines de vos pères, et souvenez-vous que Jésus-Christ a dit: « Aimez-vous les uns les autres et soyez tous frères. » Ce qui perpétue les antipathies nationales, c'est que les peuples ne se connaissent pas entre eux. Laissez se perfectionner ces vaisseaux que meut la vapeur, et les chemins de fer, laissez la science assurer la navigation aérienne, et les peuples se rapprochant, se mêlant, s'unissant, ne feront plus qu'une seule famille, suivant le commandement de Dieu.

En attendant que nous puissions parcourir en quelques heures les empires, et aller nous promener en ballon en Amérique, en Chine, en Australie, en Océanie, mes amis, étudiez la géographie, apprenez ce que les terres lointaines ont de trésors et de beautés, ce que les peuples étrangers ont de qualités et de vertus. Autrefois, on ne vous montrait guère les Russes, les Prussiens et les Anglais qu'en soldats de plomb, pour opposer leurs uniformes aux uniformes français. Dès le bas-âge, ainsi, vous ne songiez qu'à simuler les jeux terribles de la guerre, et Dieu sait, dans les mêlées de vos bataillons, ce qu'il y avait de poitrines bosselées, de membres brisés, de têtes cassées. Aujourd'hui, les joujoux vous montrent les étrangers sous leurs costumes de paix et d'industrie, cultivant le sein de la terre, notre mère commune, dans les fermes et dans les fabriques. C'est un progrès, dont toute âme religieuse doit se réjouir. Ces images pittoresques, ces voyages autour du monde, en pièces mobiles, égaient l'enfant, et lui donnent une idée bien plus saisissante des pays étrangers que toutes les descriptions écrites. On a eu la bonne idée de remplacer, sur des cartes, les noms des villes et des fleuves par des images coloriées représentant les principaux caractères des mœurs nationales.

Le jeu du « maître de poste » est amusant. Va, courrier, monte à cheval. Le courrier part, et, suivant le hasard de la mécanique en mouvement, il s'arrête. Un monument est en face de lui ; il faut qu'il le reconnaisse. Si c'est la flèche de Strasbourg, le courrier devra dire à quel département, à quel bassin fluvial appartient cette ville; il devra dire quels monuments considérables sont dans la région où son cheval l'a conduit.

L'histoire est enseignée au moyen des joujoux. Mais pourquoi donc exclusivement l'histoire de France? Voilà qui est peu chrétien. Il y a un loto géographique universel, pourquoi ne fabrique-t-on pas de loto historique universel ? Le jeu de Versailles permet à l'enfant de chercher, de combiner les tableaux des faits célèbres avec les portraits des princes et des grands hommes, et de construire lui-même les galeries historiques sur le modèle du Musée.

Les lotos et les patiences géographiques et historiques sont d'excellents jouets. Le système des patiences devrait s'appliquer à toutes les sciences, et se combiner d'une manière plus pittoresque et plus vraie. Au lieu de surfaces planes, que n'emploie-t-on des masses? Que ne fait-on composer à l'enfant les êtres des divers règnes, et la terre elle-même. On peut, avec des pièces mobiles, engrenées en patience, enseigner à l'enfant la structure géologique du globe, la loi de superposition des couches, le système de distribution par zônes des espèces animales et végétales ; on peut faire construire ainsi à l'enfant la plante, la fleur, l'insecte, le poisson, l'oiseau, le quadrupède, l'homme lui-même.

On en vient à donner l'enseignement par des moyens de surprise et de magie. Envoyez vos questions à ce magicien, mes amis, et il vous répondra. « Quel est le plus grand homme ? — Napoléon. — Quel est l'homme à qui l'humanité doit le plus? — Saint Vincent de Paule. » Magicien, nous te pardonnons d'exalter à l'excès ce charitable protecteur des enfants du pauvre; mais laisse-nous dire à ta science imparfaite que l'homme à qui l'humanité doit le plus, c'est Fourier ; car il sauve l'enfant du riche aussi bien que l'enfant du pauvre ; car il révèle l'harmonie à toutes les classes ; car il est venu enseigner la loi du bonheur universel; car il réalise la fraternité humaine voulue par Dieu. Si la science suprême ne nous vient pas de Fourier, où donc est-elle?

Voyons, l'oracle, une dernière question. «Où trouver le bonheur?» Grave question ! Que vas-tu répondre à nos âmes impatientes ? « Nulle part. » Oh ! magicien de malheur, tu n'es qu'un grand sot avec ta philosophie du doute. Comment ! tu quittes ton Académie des Sciences morales et politiques pour venir chanter, de ta voix chevrotante, aux enfants, dans le palais des joujoux : « Enfants, le bonheur n'est nulle part. » Enfants, n'écoutez pas ce trompeur. Le bonheur, vous le savez bien, il est partout; pour vous, dans les joujoux, pour les mères, dans votre sourire. Pour tous les êtres, le bonheur est dans le royaume de Dieu, et répétez avec fui cette prière pleine d'espérance que Dieu lui-même a dictée, et que vos mères vous font redire chaque jour : « Notre père qui êtes aux cieux,... que votre règne arrive,... que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel ! » Hélas enfants bien aimés, que le spectacle des misères qui affligent le pauvre, des douleurs qui tout-à-coup viennent frapper les âmes délicates au sein même de leurs joies les plus confiantes et les plus sublimes, que rien ne vous fasse douter de la bonté infinie de Dieu et des destinées promises à l'humanité !

— Ami, dirent les enfants, nous avons pleine confiance en Dieu ; souvent tu ne parles pas pour nous, et nous cessons de te comprendre.

— Je parle aussi pour vos mamans, bons petits; je les plains et je nis par la pensée à leurs afflictions.

— Allons, reviens à nous. Ne prends pas ton visage triste, oublie tes chagrins. Reviens à nous, qui te ferons sourire.

— Oui, mes enfants, c'est en vous qu'il faut se recueillir, quand le fardeau des peines devient trop lourd. Faites éclater votre naïve gaîté ; saluez de vos cris joyeux tous ces joujoux, ce petit monde de vos affections et de vos idées, vos enfants, à vous, vos compagnons, vos arts, votre industrie, une vie en miniature, une vie où le souci n'est pas.

Garçons, élevez, construisez des palais. L'Allemagne vous envoie ses architectures. Dites aux Allemands, ces amis intelligents de l'enfance, de perfectionner leurs constructions. D'abord, il faut que les pièces mobiles puissent s'engrener, que vos monuments aient plus de solidité et que vous puissiez les déconstruire avec autant de soin que vous en mettez à les élever. Ces architectures sont toujours un peu de futiles châteaux de carte qu'un souffle renverse. Il serait bon ensuite d'avoir les pièces diverses qui constituent l'édifice, assise, piliers, croix de Saint-André, colonnes, chapiteaux, frises, etc., et d'écrire sur chaque pièce son nom pour que l'enfant se souvienne. Enfin, il faudrait que les boîtes d'architecture continssent des modèles de types principaux des constructions, depuis la hutte du sauvage jusqu'aux divers ordres et aux courbes romaines, arabe et gothique, de manière à ce que l'enfant apprît l'histoire de l'architecture. Constance et Camille, priez votre oncle de laisser un moment les hautes spéculations de la science, pour vous faire le plan d'un joujou architectural.

Voyez, mes amis, on vous donne cette année, des places, des jardins publics à construire. *La promenade au Jardin des Plantes* est une merveille vivante. Mais voici un jeu d'une grande délicatesse, c'est l'*exo-*

térêt de notre politique extérieure en Europe qu'il est du devoir du gouvernement de faire respecter le *statu quo* autour de l'Algérie.

M. DE LA MOSKOWA. Je demande la parole.

M. GUIZOT. Nous avons en Algérie, pour cette politique, des appuis, des alliés naturels, le bey de Tunis et l'empereur du Maroc. Je sais que tous deux n'ont pas beaucoup de goût pour nous. Mais, si nous pratiquons cette politique, leur intérêt est le même que le nôtre, et c'est pourquoi je dis quu nous avons en eux des alliés naturels.

Déjà nous avons fait un traité avec le bey de Tunis. Il est vrai que nous n'avons pas été aussi heureux avec l'empereur du Maroc; mais savez-vous pourquoi ? à cause d'Ab-el-Kader qui, dès qu'il est entré sur la scène politique, a constamment travaillé à exciter contre nous les passions et les préjugés du peuple marocain; de telle sorte que l'empereur, malgré sa bonne volonté, se trouvant en quelque sorte placé entre notre alliance et son peuple, s'est trouvé dans l'impossibilité de suivre la politique qui l'aurait naturellement rapproché de nous.

Quant à nous, cette politique, nous devons la suivre toujours, en paix comme en guerre : c'est la condition nécessaire du succès de nos efforts en Afrique. Eh bien ! messieurs, c'est sous son inspiration que le gouvernement a constamment agi; c'est la cause de la façon dont la guerre a été faite et la paix conclue. (Très bien !)

Pour nous c'était là d'abord une question de territoire, et nous avons voulu ensuite constater que le territoire que nous réclamions nous appartenait bien légalement. Puis nous avons décidé l'expulsion d'Abd-el-Kader, nous l'avons opérée et assurée ensuite par notre traité. Nous avons écarté des affaires de la France tout ce qui ne s'y rapportait pas; et nous n'avons jamais voulu nous occuper que des affaires de la France, quoique plusieurs nations aient toujours voulu mêler leurs griefs aux nôtres; nous avons toujours voulu agir avec force et modération, nous l'avions annoncé avant même la présence de nos vaisseaux sur les côtes du Maroc. Aussi M. le maréchal Bugeaud agissait-il dans ce système; il rentrait aussitôt sur notre territoire après avoir vaincu. Il n'a agi que par nos instructions.

M. le prince de Joinville n'avait pas oublié que Tanger était une ville considérable; il s'y est rendu; l'attaque avait été décidée et elle a eu lieu immédiatement et sous les yeux de l'empereur du Maroc. Il avait raison de frapper rudement sur l'une des principales villes de l'empire; il ne l'a fait, messieurs, qu'après avoir attendu, qu'après avoir épuisé tous les moyens d'amener l'empereur à des sentiments de paix. Toutes ses demandes avaient pour but de raffermir nos possessions d'Algérie.

Il y a un fait que j'ai besoin de vous représenter encore une fois. On a parlé de négociations entamées, de concessions faites volontairement au Maroc sur l'injonction d'une autre puissance. Mais on n'a donc point lu les pièces qui vous ont été communiquées. C'est sur la demande de la paix adressée à nos négociateurs; c'est sur une demande formelle que le prince de Joinville s'est présenté. Le gouverneur de Tanger est venu ensuite sur l'un de nos bateaux demander officiellement la paix.

Voici, a-t-il dit, le traité, je n'y trouve aucun article à changer; nos plénipotentiaires ont donc signé le traité, et deux heures après il a été ratifié. Oui le traité est la véritable volonté de la France, et c'est en présence de nos négociateurs qu'il a été signé.

L'orateur passe à l'examen du traité. J'aborderai d'abord, dit-il, le point qui a excité le plus de récriminations, et je donnerai des explications. Nous sommes coupables du traité tout entier, car le traité est absolument français

Oui, je le reconnais, je ne prétends pas que le traité de Tanger ait mis fin à tout. Abd-el-Kader est trop énergique, trop habile pour que nous n'ayons pas encore à nous occuper de lui; mais le traité a fait tout ce qu'on pouvait faire. Voilà notre opinion.

L'honorable membre regarde comme illusoires toutes les stipulations des traités. Mais alors, dira-t-on, il ne faut pas signer de traité. Il faut combattre à outrance jusqu'à ce que l'on ait atteint tout son but. Cette doctrine est-elle admissible?

Pour l'exécution du traité par l'empereur du Maroc, il est vrai, messieurs, que nous n'avons pas mis toutes les pièces sous les yeux de la chambre, que nous ne vous avons pas communiqué tout ce que nous savions; nous ne le pouvions pas; mais il n'est pas vrai pour cela que rien n'ait été fait; il a été fait plusieurs choses, au contraire. L'empereur a commencé sérieusement à arriver à l'exécution du traité; il a commencé sérieusement à préparer le bannissement d'Abd-el-Kader à Fez. Maintenant, peut-être, Abd-el-Kader ne voudra-t-il pas se soumettre, mais alors nous verrons ce qu'il y aura à faire.

Je passe à la punition des chefs. On dit qu'elle n'a pas eu lieu. C'est une erreur. Il y avait quatre ou cinq chefs coupables. Les uns ont été emprisonnés, les autres destitués. Pour ceux-là, quoi que nous pensions, nous n'avons pas cru devoir exiger davantage.

Quant à l'indemnité, si elle n'a pas été stipulée dans le traité, c'est que nous ne l'avons pas voulu; et cela par deux motifs : le premier, parce que nous avons cru qu'il était sage de ne laisser dans le Maroc, après la paix, aucun sentiment hostile, mais une entière confiance en nous; le second, c'est que quand l'indemnité aurait été écrite dans le traité, pour l'avoir, il aurait fallu aller la prendre, et c'eût été prolonger indéfiniment la guerre. Nous avons jugé que la chose n'en valait pas la peine.

Nous avons jugé qu'il était sage, qu'il était prudent, qu'il était digne d'agir ainsi. Et c'est au nom de notre pays, au nom de notre politique, que nous nous sommes déterminés à agir ainsi.

Un dernier mot. Je veux parler de Tanger et de Mogador. On a blâmé l'évacuation de l'île de Mogador. M. le prince de Joinville a agi, et je crois de mon devoir de le louer. Il a cru de l'intérêt du pays, de la dignité de notre nationalité de procéder immédiatement à l'évacuation de l'île de Mogador.

Le gouvernement a été dirigé dans toute cette affaire par deux grandes considérations, et il a voulu laisser de côté les petites questions de détail qui auraient affaibli la position que nous voulions prendre. Le gouvernement du roi a voulu frapper l'empereur du Maroc, et lui montrer notre puissance; il a voulu ensuite que le traité signé, il ne restât plus rien à faire.

Et le résultat a été immense : l'Algérie, aujourd'hui, est complètement ralliée; tous les Arabes de l'Algérie sont complètement désabusés sur le Maroc, et cessent de tourner les yeux de ce côté. On est convaincu de la force et de la puissance de la France, et on n'a aucun acte de violence à lui reprocher. Il était impolitique d'agir autrement. Je le répète, nous avons fait le traité et nous le ferons exécuter avec le même esprit de modération. (Mouvement en sens divers.)

M. DE LA MOSKOWA. M. le ministre des affaires étrangères, en me répondant, a établi que le gouvernement était en droit de se féliciter de ce qui s'était passé dans le détroit de Gibraltar, et que l'Angleterre y avait tenu une conduite dont il ne peut assez la louer; cette campagne, cependant, n'avait point été consentie par la Grande-Bretagne. Elle a su notre agression, dit l'honorable M. Guizot, et elle ne s'y est point opposée : donc el :

de notre puissance. La circonspection que nous avons mise même après nos succès, les prudentes prescriptions qui ont présidé aux premières négociations, n'étaient pas faites pour les forcer à des résultats tout à fait satisfaisants.

Messieurs, il est certain que l'empereur du Maroc puisa son audace à notre égard dans la conviction que nous ne pouvons prendre de résolutions énergiques vis-à-vis de lui sans menacer les intérêts de l'Angleterre. Il sait que l'Angleterre fait les quatre cinquièmes du commerce du Maroc. Il sait que l'Angleterre attache une grande importance aux ports du Maroc tant à cause de l'approvisionnement de Gibraltar que pour l'approvisionnement de sa flotte dans la Méditerranée en cas de guerre. Il sait de plus que l'Angleterre voit avec jalousie nos possessions d'Algérie; qu'elle redoute que le *statu quo* autour de nos possessions soit troublé.

Il est assez naturel que l'empereur de Maroc voie dans tout cela des motifs de se rassurer.

Selon moi, la conduite du gouvernement, dans la guerre et la paix du Maroc, devait être dirigée dans le but de montrer à l'empereur du Maroc que la France est indépendante dans ses déclarations de guerre et dans ses moyens d'exécution.

On n'a pas suffisamment tenu compte de ces considérations.

J'adhère complètement aux éloges donnés à notre armée et à ses négociateurs, mais j'ai le droit de critiquer les instructions données par le gouvernement.

L'orateur examine les opérations de notre armée de terre et de mer; il croit que pour donner à l'empereur une idée de notre force et de notre indépendance, nous aurions dû occuper un port du littoral. Il reproche au gouvernement d'avoir usé de ménagements excessifs envers le commerce du Maroc. Notre flotte aurait dû bloquer Tétouan et Tanger. Si M. le ministre des affaires étrangères ne l'a pas ordonné, c'est dans la crainte de déplaire à l'Angleterre.

L'orateur, abordant la question des négociations, reproche encore au gouvernement français de s'être montré trop pressé d'en finir. C'était le moyen d'obtenir des conditions beaucoup moins favorables.

L'orateur reproche aussi au gouvernement d'avoir eu, avant la guerre du Maroc et au sujet de cette guerre, des communications avec l'Angleterre, et de s'être pour ainsi dire concerté avec elle.

M. GUIZOT. Il n'y a point eu de communications.

M. DE LA REDORTE. La mémoire de M. le ministre des affaires étrangères est bien courte, car il a avoué le fait l'année dernière devant la chambre des députés. Du reste, j'en trouve la preuve dans les débats du parlement anglais. Voici ce que Robert Peel disait dans la séance du 25 juin :

« Nous avons demandé au gouvernement français des explications au sujet des évènements du Maroc. Il nous a communiqué les demandes qu'il soumettrait à l'empereur, les mesures ultérieures qu'il entendait prendre; il nous a communiqué également les instructions données au prince de Joinville. Le gouvernement français s'est expliqué très largement et très franchement, et nous avons lieu d'être satisfaits. »

Voilà donc des communications faites au ministère anglais. C'est-à-dire que la substance des instructions données aux officiers français avait été communiquée. Qu'est-ce que c'est que la substance? C'est le cœur des choses, c'est la chose elle-même. C'est là l'assurance que le parlement anglais recevait de sir Robert Peel. Il savait que la France n'exigerait pas de l'empereur du Maroc les satisfactions auxquelles elle avait droit. Je com-

---

gonorama. Avec ce jeu-là vous allez apprendre les arts réunis des Le Nôtre, des Ciceri et des Coralli; vous deviendrez passé-maître en architecture théâtrale et en chorégraphie. Avec quatre ou cinq pièces fragmentaires, colonnes, piliers, vases, fleurs, figurines humaines, etc., devant une glace triangulaire, vous composez des décorations merveilleuses, immenses. C'est tout un monde de féeries. Ah ! les illustres garçons, comme je suis sûr que les filles vous battront à ce jeu des ornementations délicates et de goût fin. Ainsi, vous apprendrez, dès la petite enfance, à respecter les femmes et à les considérer comme les égales de l'homme. Puisse l'étude des livres latins et grecs, expression des mœurs barbares de l'antiquité, ne pas fausser en vous les premières idées de justice et ne pas rendre vos âmes païennes, pour le plus grand triomphe des pédants !

— Ah ! mon Dieu ! s'écrièrent les enfants, que c'est donc amusant les singes musiciens. Vois donc comme ils tournent les yeux, comme ils sont contents de leur musique ! Quels jolis airs ! Tiens, voilà la polka.

— N'est-ce pas, ami, dit Georgette, que ce n'est pas M. Polk, le président des Etats-Unis, qui a inventé la polka.

— Qui dit cela?

— C'est Mamzetta.

— Où as-tu appris cela, Mamzetta.

— Eh bien! puisque c'est notre professeur d'histoire qui me l'a dit...

— C'est pour rire, crièrent les enfants.

Hélas ! que de sottises maîtres et maîtresses enseignent aux enfants, pour rire, sans compter celles qu'ils prodiguent le plus sérieusement du monde.

— Ah! dirent Albert, Olivier et Gustave, les beaux soldats! donne-nous des soldats.

— Vous aimez donc bien les soldats?

— Ah! oui, beaucoup.

— Et pourquoi aimez-vous les soldats?

— Parce que c'est bien beau... — Parce qu'ils ont des shakos... — Parce qu'ils ont des pantalons rouges... — Parce qu'ils ont des gibernes, des épaulettes... — Parce qu'ils ont des plumets, de grands panaches... — Parce qu'on fait des régiments avec, et qu'ils marchent au pas, avec des tambours, des trompettes et toute la musique, avec des généraux qui galopent à cheval...

— Vous dites vrai, enfants, et vous avez raison d'admirer l'uniforme, l'éclat, l'ordre. Cette société absurde, anti-chrétienne ne sait pourtant appliquer tous ces éléments attrayants du luxe et des harmonies mesurées qu'aux fonctions guerrières et destructives. Consolez-vous, mères, et espérez. L'homme n'est pas destiné à courir éternellement les hasards des guerres sanglantes. Bientôt, nous organiserons les régiments des travailleurs, les armées industrielles, et tout cet éclat des panaches, des costumes, des évolutions, nous le réaliserons dans des corporations fraternelles et au milieu des œuvres de la paix. Alors, vos enfants n'en seront plus réduits à se passionner pour les images et pour tous les intruments de la guerre.

— Moi, dit Ernestine, j'aime mieux les fermes que les soldats.

— Moi, dit Silie, je vais arranger ces jolis salons.

— Ah ! que je voudrais bien cette boutique d'épicier, fit Mamzetta.

— Les épiciers, cria fort insolemment Mimi et avec un geste de gamin de Paris très caractéristique, on leur dit zut !

— Pas moi; je voudrais bien l'être, épicier...

— Pourquoi donc, Mamzetta?

— Puisqu'il vend du sucre et des raisins secs...

— Eh bien ! tu aimerais donc à en vendre, comme les épiciers?...

— Non... pour en manger, reprit Mamzetta.

Toutes ces boutiques au brillant étalage tentent fort les enfants. Tous criaient.

— Moi, je veux une cuisine... moi, je veux être confiseur.... moi, glacier.... moi, herboriste.... moi, charron.... moi, repasseuse.... moi, fleuriste.... moi, marchande de fruits.... moi, jardinier....

— Moi, dit Berthelette, je veux à la fois une confiserie, une cuisine, un salon, une salle à manger....

— Moi aussi.... moi aussi....

Tous voulaient à la fois toutes les boutiques.

— Mais, chers enfants, ce que vous demandez est impossible. Choisissez chacun une boutique, une profession.

— Tiens, pourquoi donc? dit Alfred. Est-ce que je ne peux pas être à la fois jardinier et cuisinier. — Moi, je veux tout faire. Ça m'amuse de tout faire. Quand j'ai joué une heure à soigner mes chevaux et mes attelages, je veux jouer à la boutique et puis arranger le ménage, et puis soigner le jardin, et puis faire travailler à la ferme, et puis mettre le couvert pour la dînette.

— Nous aussi, nous aussi...

— Mais, petits *birbanti*, vous n'y songez pas. Tous ces joujoux sont hors de prix. Voulez-vous que nous fassions un peu le compte de quelques-uns des ateliers que vous désirez?

Ferme, 25 fr. — Boîte d'animaux, 55 fr. — Cuisine avec fourneaux en tôle, 29 fr. — Fontaine, 15 fr. — Service, 18 fr. — Glacier, 60 fr. — Epicier, 50 fr. — Charron, 18 fr. — Ecurie, 15 fr. — Ménage, 25 fr. — Théâtre, 40 fr. — Chapelle, 80 fr.

Voilà, mes amis, un petit compte de 130 francs. Or, fussiez-vous riches, croyez-vous que vos parents pourraient dépenser ainsi quatre ou cinq cents francs pour chacun de vous?

— Ah mon Dieu! c'est bien cher, s'écrièrent tristement les enfants.

— Et non seulement ils ne pourraient vous donner ainsi tout ce qui vous fait envie, mais la plupart d'entre vous n'auront même pas une seule de ces pièces bien faites, de ces belles boutiques exposées chez Giroux, chez Susse, chez Kopp, chez Lemaire, chez Tempier, etc...

— Ah! c'est bien vrai, dirent les petits, de plus en plus attristés.

— Si vous, mes enfants, qui appartenez à des familles aisées, ne pouvez prétendre à ces ateliers qui vous rendraient si heureux, vous comprenez que ces bons joujoux restent tout-à-fait inconnus à la petite bourgeoisie et surtout aux familles innombrables du peuple. Les jouets vulgaires sont informes et bêtes; et pour l'enfant du pauvre, il n'y en a même pas. Le joujou fin, ingénieux, instructif est donc le privilège de quelques enfants des classes supérieures et les plus riches.

— Il faut donc se passer de joujoux, dit Mamzetta.

— Cherchons ensemble, mes amis, s'il ne serait pas possible de vous faire jouir de tous ces beaux ateliers sans dépenser beaucoup d'argent.

— Mais non... Comment faire?

— Cherchons. Celui qui trouvera aura une belle surprise en bonbons... Supposons, mes chers enfants, que vous soyez trois cents enfants réunis dans le jardin du Louvre, dont nous parlions l'autre jour.

— Le jardin à papa Ailleux.

— Précisément.

— Ah! je comprends, je comprends, criait Silie. Ma cuisine, elle peut amuser bien des enfants.

— Et mes attelages aussi... et ma boutique aussi... et notre chapelle aussi...

— C'est comme ça que notre tante Laure a fait, dit Raymond. Elle nous a donné nos joujoux à tous.

— Eh bien ! enfants, comment ferez vous?

— Nous mettrons tous nos joujoux ensemble.

— Et, ajouta Silie, nous nommerons des capitaines.

— Il y aura le capitaine pour la chapelle, le capitaine pour la comédie, le capitaine pour la boutique, le capitaine pour les écuries...

— Et il y aura le général qui sera chargé de tout surveiller... Ah! quel bonheur ! que ce sera gentil!... Il faudra donner à nos officiers un uniforme, des épaulettes, un plumet, comme aux officiers des soldats...

— Il y aura des tambours.

— Ah! que ce sera donc gentil! Il faut bien vite mettre ensemble tous nos joujoux et aller jouer dans le jardin du Louvre.

— Bien aimés enfants, vous avez, en effet, trouvé le seul moyen de permettre à tous les enfants d'avoir des joujoux. Ainsi, les riches ont le bonheur de partager un peu de leur plaisir avec les pauvres. Ainsi, les riches peuvent avoir trente amusements différents, boutiques et ateliers de toute espèce. Ainsi, les amusements sont organisés, aucun jouet n'est détruit. Avec mille francs de joujoux par an on amuse trois cents enfants mille fois plus qu'on ne pourrait faire pour trois enfants isolés. La dépense, répartie entre un grand nombre, devient minime pour chaque famille.

Chers enfants, que de leçons votre saine et naïve intelligence, si on la consultait avec piété, pourrait ainsi donner à vos parents ! Vous enseigneriez mieux la science sociale que vos papas de la chambre des députés, du conseil d'Etat et de l'Académie des sciences morales et politiques. Enfants, vous l'espoir du monde, vous en qui se révèlera la loi divine, retenez bien le mot de la leçon que nous venons d'ébaucher ensemble : ce mot, c'est l'*association*. Répétez-le, au milieu de vos sourires, à vos mères attentives, et dites-leur aussi avec respect et avec amour le nom de l'homme qui a donné la loi de l'association, et qui apporte le bonheur aux mères et aux enfants, — Charles Fourier.

L'AMI DES ENFANTS.

— M. A. Ropicquet, l'un de nos bons violonistes de l'Opéra, et professeur d'accompagnement, annonce pour le dimanche, 26 de ce mois, une matinée musicale, à laquelle doivent prendre part nos meilleurs artistes. Salons de M. Bernhardt, rue de Buffault, 17.

conseil. Je ne suis pas ici pour discuter des plans de campagne. Cette matière est du ressort des ministres qui donnent des ordres aux généraux et aux amiraux. Ni avant, ni après la guerre les plans de campagne ne doivent être apportés à cette tribune. C'est le simple bon sens qui indique cela.

M. de Mackau cherche à justifier son administration des reproches qui lui ont été adressés par l'honorable M. de la Redorte, sous le rapport des opérations de guerre. Si on a porté sur Mogador les principales forces de l'expédition, c'est que là se faisait le plus grand commerce de l'empire, et qu'il fallait s'assurer un gage. Nous nous sommes emparés de l'îlot de Mogador à la pointe de nos baïonnettes, et nous avons occupé la ville tant que nous avons voulu.

Vous dites, s'écrie M. le ministre, que nous subissons l'influence de l'Angleterre, et que c'est ce qui nous a empêchés de mettre pied à terre; nos soldats et nos matelots vous répondront eux-mêmes. Nous avons mis garnison dans l'îlot; et si nous l'avons abandonné, c'est que, pour y rester, il aurait fallu occuper la ville même de Mogador avec un corps considérable de troupes. Nos 460 hommes de l'îlot de Mogador ne pouvaient y rester pendant l'hiver.

Telle a été l'opinion de deux braves officiers qui commandaient là, opinion qu'ils ont transmise à l'amiral.

Voilà ce qui nous a déterminés à occuper l'îlot, d'autant plus que si la paix ne s'était pas faite, la situation déplorable de la ville de Mogador nous aurait permis de reprendre l'îlot quand nous l'aurions voulu. Mais le chef de l'expédition n'a-t-il pas hésité un instant sur le parti qu'il avait à prendre, et nous l'avons approuvé, je le répète.

Tels sont les faits.

Messieurs, vous m'avez conduit à cette tribune pour justifier le cabinet de l'abandon de l'îlot de Mogador. Je ne descendrai pas sans rendre justice au chef de l'expédition. Je rendrai justice au chef heureux et habile; quoiqu'il soit, je ne me tairai pas parce qu'il est le fils du roi. Il a déployé des qualités éminentes dont s'honorerait tout amiral de la marine française. Entouré d'officiers distingués, d'équipages exercés, il a commencé et fini en trente-cinq jours une campagne difficile, et assuré le triomphe de la France.

La séance est levée à six heures.

Chambre des Députés.

RÉUNION DANS LES BUREAUX.

Six bureaux de la chambre des députés ont continué aujourd'hui à s'occuper du budget des dépenses des finances. Les dépenses de ce ministère sont distribuées en cinq parties principales : la dette publique, les dotations, le service général, les frais inhérents à la réalisation des revenus publics, les remboursements, restitutions, non-valeurs, primes et escomptes. Ces dépenses sont évaluées, pour 1846, à 623 402 185 fr. Les crédits qui ont été ouverts pour le budget de 1845 n'étant que de 610 588 018 f., la différence en plus pour 1846 est de 12 814 167 fr. C'est sur le service de la dette publique que porte principalement cette augmentation. Les réductions que présentent divers chapitres du même service, compensent environ le tiers de l'augmentation qu'il réclame et la réduisent à 9 246 382.

La question de la conversion des rentes a été soulevée à l'occasion de la dette inscrite. On en a accepté généralement le principe; mais la grande majorité, dans chaque bureau, s'est prononcée contre la conversion immédiate.

Les 2e, 4e, 7e et 8e bureaux ont terminé la discussion.

Deux bureaux ont nommé leurs commissaires : le deuxième a nommé, au premier tour, M. Gouin, candidat de l'opposition, par 20 voix contre MM. de Ségur et Just de Chasseloup-Laubat qui en ont eu chacun 15. Au deuxième tour, M. Deslongrais, candidat de l'opposition, a été nommé par 19 voix contre 17 données à M. Just de Chasseloup-Laubat. MM. les ministres des affaires étrangères et de l'intérieur, membres du bureau, ont pris part aux votes.

Le 5e bureau a nommé M. Saunac, porté par les conservateurs, contre M. Beaumont (Somme). M. Baude, porté par les conservateurs, a été nommé au deuxième tour de scrutin contre M. Beaumont (Somme).

Cinq bureaux ont jusqu'à ce jour nommé leurs commissaires. Les quatre autres, les 3e, 4e 7e et 8e, les nommeront demain jeudi.

Extérieur.

Angleterre. — La Société des Missionnaires de Londres a fait remettre à Louis-Philippe un Mémoire sollicitant la réintégration de la reine Pomaré et la restitution aux missionnaires anglicans des privilèges dont ils jouissaient avant l'intervention de l'escadre française. La réponse est, dit-on, arrivée, et il a dû en être donné lecture dans la réunion du 15 au soir. On en connaîtra demain le contenu. (*Sun.*)

Irlande. — Il n'est bruit ici que d'une lettre adressée par l'archevêque Crolly à O'Connell, dans laquelle ce prélat assure avoir reçu du cardinal, préfet de la propagande, une communication, l'invitant à donner de sages avertissements aux ecclésiastiques ayant prononcé dans les meetings des discours peu en rapport avec l'esprit de modération de leur ministère. Une seconde dépêche, plus impérative, fut soumise à la dernière assemblée des prélats d'Irlande; elle fut transcrite sur les registres, et les assistants promirent de s'y soumettre, et de conseiller la même soumission au clergé de leurs diocèses. L'archevêque Crolly reproche à O'Connell de ne pas s'y soumettre aussi, comme il a promis plusieurs fois de le faire à toute décision des prélats assemblés. (Suit le document de Rome et la résolution des évêques d'Irlande.)

« Cet événement, dit le *Sun*, ne peut manquer d'avoir des conséquences importantes pour le rappel. C'est une condamnation lancée par les mêmes prélats qui ont jusqu'ici [illegible] l'agitation dont ils [illegible] s'y intéressaient le plus vivement. »

Dans un autre document émané de neuf évêques sur les 13 de l'Eglise unie d'Irlande et d'Angleterre, ces prélats déclarent qu'ils ne veulent point du système de l'éducation nationale. Ils exposent en termes modérés les raisons de leur opposition et les motifs qui leur font rechercher l'appui des fidèles et du clergé. (*Morning-Post.*)

Prusse. — On s'occupe à Berlin de la formation d'une Eglise catholique allemande et l'on prépare dans toute l'Allemagne des adresses qui s'y rattachent. La nation allemande vise à l'indépendance religieuse et les gouvernements n'y mettront probablement pas obstacle. (*Observateur du Rhin.*)

Espagne. — Le 9 le sénat a adopté les projets de loi sur l'abolition de la traite et sur les pensions accordées aux familles des officiers tués à Huesca.

Portugal. — Nos chambres ont été ouvertes le 2 par un commissaire royal. La reine n'a pu en faire elle-même l'ouverture à cause de sa grossesse avancée. Le budget offrira, dit-on, un excédant de recettes sur

sont entendus entre eux et avec certaines fractions de la chambre contre les actes plus ou moins impopulaires du pouvoir, et en conclut que les mots changent de sens selon les intérêts et les passions. A l'appui de sa thèse, il rappelle toutes les déceptions que la France dut subir dans cet assaut livré par des ambitieux, il en apporte minutieusement les preuves. « Nous le prédisons aux défectionnaire de 1845, s'écrie le défenseur de M. Guizot, ce n'est pas pour eux qu'ils travaillent! » Du reste, le *Journal des Débats* le dit avec raison : « *Le public ne sera pas dupe de cette comédie.* »

Le même journal analyse le Manifeste de M. de Montalembert en faveur des Neo-catholiques et le qualifie de longue et pesante homélie. Il signale particulièrement la tactique de ce parti, cherchant, à force de paradoxes à s'étayer même des principes révolutionnaires, et s'étonne qu'après s'être fait le défenseur exclusif de *la déclaration des droits de l'homme*, ce parti ne se vante pas d'avoir pris la Bastille et prêté le serment du *jeu de paume*.

— La *Presse* se plaint du peu d'intérêt qu'a présenté la séance d'hier à la chambre des pairs. « Il est inconcevable, dit cette feuille, que la discussion soit sitôt tombée dans la confusion et le décousu et qu'il n'ait pas été dit un seul mot des questions soulevées hier, et auxquelles s'attache de préférence l'attention générale. »

— Le *Constitutionnel* plaint M. de Montalembert dont les sophismes ont été réfutés par M. Martin du Nord, et dit à ce sujet qu'il a été vaincu par les vaincus. Puis, abordant la question de l'Ecole polytechnique, il s'en explique en ces termes : « La conduite à la fois cruelle et rusée, maladroite et violente que le ministère a tenue à l'égard de cette Ecole, excite vivement notre indignation. Dix-sept jeunes gens frappés sans pitié dans leur carrière, alors qu'ils se soumettaient et qu'ils demandaient l'indulgence, voilà un acte inintelligent et brutal, qui révolte toutes les familles et qui n'a même pas de prétexte politique.

Faits divers.

Par ordonnances royales, insérées au *Moniteur*, ont été nommés conseiller à la cour royale de la Guadeloupe, M. Foignet; procureurs du roi : à la Pointe-à-Pitre, M. Ristelhueber, à la Basse-Terre, M. Blanchard; juges de paix : à Milhant, M. Descuret, à Mercœur (Corrèze), M. Dumas de Soulage, à la Motte-Beuvron (Loir-et-Cher), M. Beulay, à Etain (Meuse), M. Jacqueminot, à Pau M. Rivarès, à Moret (Seine-et-Marne), M. Macey, au Bausset (Var), M. Revest, à Alger (Nord), M. Marroin, à Alger (Sud), M. Melon-Pradoux, à Oran, M. Boileau, à Blidah, M. Patras.

— En exécution de la loi du 31 mars 1833, et par délibération du 13 janvier, le tribunal de commerce de la Seine a désigné la *Gazette des Tribunaux*, le *Droit* et les *Petites-Affiches* (hôtel des Fermes), pour l'insertion des annonces judiciaires.

— On écrit de Saint-Cyr, 15 janvier au matin : « La tranquillité se consolide de plus en plus à l'école. Vous savez que c'était le soir, à la nuit tombante quand on ne peut plus reconnaître les élèves dans l'ombre que le tumulte avait lieu, la soirée d'hier s'est admirablement passée, il n'y a pas eu le moindre bruit.

Les deux adjudants blessés vont mieux.

L'école est toujours consignée jusqu'à nouvel ordre du ministre.

— Voici à propos des chefs arabes une anecdote qui a échappé jusqu'ici aux curieux. Après avoir assisté à une représentation du physicien Philippe, les chefs arabes avaient fait avancer un fiacre. Ils étaient déjà montés en voiture et le cocher fouettait ses chevaux, lorsqu'un des Arabes, l'auteur de quelques vers sur Paris cités dernièrement par les journaux, s'aperçut que la portière était restée ouverte et s'écria en français : « Conducteur, fermez la porte. » — Dites donc la portière, réplique vivement un gamin de Paris qui, les mains dans ses poches, contemplait les costumes des Arabes. L'Arabe sourit à son maître de langue improvisé et lui jetant une pièce par-dessus la portière : « Merci de cette leçon, mon enfant, » lui dit-il avec bonté. Les nombreux spectateurs groupés autour du fiacre allaient sans doute applaudir à ce trait de générosité, lorsqu'un coup de fouet du conducteur ravit les Arabes à cette ovation inattendue.

— Sur le rapport du président du conseil, ministre secrétaire d'Etat de la guerre, le roi a approuvé, par décision du 24 décembre 1844, les dispositions suivantes :

Les élèves de l'école d'application du corps royal d'état-major, en raison de l'identité de leur position, et quelle que soit l'arme dans laquelle ils ont été classés, recevront uniformément la solde de sous-lieutenant d'infanterie.

Toutefois, ceux actuellement en possession de la solde déterminée par le tableau n° 1 du tarif annexé à l'ordonnance du 5 décembre 1840, en conserveront la jouissance jusqu'à leur sortie de l'école.

— La ménagerie du Jardin-des-Plantes vient de perdre un de ses hôtes les plus remarquables; la plus âgée des deux girafes femelles si connue des habitués de la ménagerie vient de mourir. Depuis quelque temps elle languissait et avait beaucoup de difficulté à digérer. Amenée à Paris en 1828, la défunte s'était conciliée l'estime des gardiens par la douceur de son caractère. Parmi les beaux traits qui méritent de prendre place dans sa nécrologie, nous devons citer le fait suivant. Quelque temps après son arrivée à la ménagerie, elle fut visitée par de jeunes Egyptiens envoyés en France pour faire leurs études. La girafe, après les avoir examinés et flairés, les reconnut pour des compatriotes, et les combla de caresses et de témoignages d'affection.

La jeune Girafe qui subsiste paraît d'une bonne santé; on s'occupe, dit-on, de lui faire venir un époux digne d'elle, dans l'espoir d'en obtenir de la postérité.

TRIBUNAUX.

Affaire Magliand, Pernet et consorts.

L'audience de ce jour a été consacrée aux plaidoiries. La parole a été d'abord donnée à Me Faverie, qui a présenté la défense de Pernet.

Me THÉODORE PERRIN a pris ensuite la parole dans l'intérêt de l'accusé Mack, et s'est livré contre l'administration de la police à des récriminations qui ont plusieurs fois provoqué les avertissements du président. L'avocat a surtout attaqué M. Allard. Il a dit qu'un fonctionnaire au lieu de se livrer à des informations posthumes sur d'anciens vols, ferait beaucoup mieux de réprimer les malfaiteurs qui troublent la sécurité des rues de la capitale.

Marché aux chevaux du 15 janvier. — 70 chevaux de selle et de cabriolet il ne s'en est vendu que 16 de 285 à 910. — 207 chevaux de trait ont été amenés et 28 seulement vendus 360 à 1100. — 120 hors d'âge, 21 vendus 55 à 410. — Sur 4 ânes, 1 s'est vendu 16. — Essai 62.

Halle à la viande du 15 janvier. — 24168 kil. Bœuf 1,60-1,20-0,70. — 12883 kil. Veau 1,40-1,20-1,00. — 6750 kil. Mouton 1,60-1,20-0,80. — 52720 kil. Porc frais 1,02-0,97-0,92.

Halles aux beurres, œufs et fromages, 13, 14 et 15 *janvier.*—*Beurre* (le kil.) En livres 1,10 à 2,06.— En mottes Isigny 1,20 à 5,20. — En motte Gournay 1,00 à 3,00. — Petit beurre 1 à 1,44. — Beurre salé ou fondu 0,96 à 1,86. — *Œufs* (le mille). Du 14, 48 à 66. — Du 14, 45 à 67. — *Fromages* (la dizaine) Brie 13 à 35.—A la pie 5 à 15.

Bourse du 15 janvier 1845.

Le 5 0|0, déjà bien soutenu les jours précédents, ferme aujourd'hui avec 10 c. de mieux, tandis que le 3 0|0, après un bon début, reste au dessous des cours de la veille.

Tous les chemins de fer ont baissé, sous l'influence de la mesure à laquelle nous avons fait allusion le mois dernier, relativement aux garanties et dépôts d'argent que l'on exigerait à l'avenir des spéculateurs sur les actions de chemins de fer.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Emprunt, 86 45, 50. — Belge 1842, 106 1|8. — Id. 4 1|2, 103 1|2. — Id. 2 1|2, 62. — Naples, Récép. Rothschild, 100 60, 50. —Lots d'Autriche, 420.— Espagne diff. nouv., 16.—Id. passive, 6 3|4, 7|8. — Id. 3 p. 0|0 37. —Comptoir Gauneron, 1060, 1062 50.—Aire à la Bassée, 6700. — Forges de l'Aveyron, 2800.—Zinc Vieille-Montagne, 4500, 4525. — Obligations de chemins de fer : Orléans, 1260.—Strasbourg. 1220.— Grand'Combe nouv., 1155.

Chemins non constitués : Bordeaux, 640, 642 50. —Vierzon, 715, 717 50.— Boulogne, 567 50.

A terme : Emprunt, 86 60, 55.—Belge 2 1|2, 62, 62 10.—Naples, 100 60, 65.

5 0|0 compt.	1er c. 121 85	P. H. 121 85	P. B. 121 80	dr c. 121 85	hier 121 75
— fin cour.	121 95	122 10	121 90	122 05	121 85
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0|0 compt.	85 25	85 25	85 25	85 25	85 25
— fin cour.	85 30	85 35	85 25	85 25	85 30
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFFes le C. pr.
4 1|2 0|0.	» »	» »	» »	5 0|0 Bge 1840	104 3|8	104 1|2	H. » 1|8
4 0|0....	» »	» »	» »	— Portugais.	60 »|»	» »|»	»
O. de la V.	1150 »	» »	» »	Esp. D. active	38 3|4	» »|»	B. » 1|2
B. de Fr.	3260 »	» »	» »	5 0|0 Naples.	» »	» »	»
				— Romain..	104 1|2	» »|»	»
C. G. 1000	1100 »	» »	B. 5 »	Obl. Piémont.	1240 »	» »	»
C. hyp...	767 50	768 75	» »	Emp. d'Haiti.	405 »	» »	H. 5
4 Can....	1275 »	» »	» »	Banq. belge.	620 »	630 »	»

CHEMINS DE FER.				F. c.	
St-Germ.	» »	» »	» »		»
V. R. Dr.	500 »	480 »	B. 20 »	— 500, 505, 475, 490.	B. 10
— R. G.	385 »	375 »	B. 7 50	— 380, 375, 380.	B. 2 50
Orléans.	1125 »	1125 »	B. 10 »	— 1132 50, 1117 50, 1125.	B. 8 75
Strasb...	300 »	297 50	B. 2 50	— 300, 296, 298 25.	B. 3 75
Rouen..	1022 50	1040 »	B. 10 »	— 1035, 1042 50, 1080.	B. 12 50
Havre...	815 »	» »	B. 5 »	— 815, 817 50, 810.	B. 10
Marseill.	945 »	942 50	B. 2 50	— 945, 941 25, 942 50.	B. 2 50
Montpel	475 »	» »	» »	—	»

LONDRES, 13 JANV.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Consol..... 100 1|8 1|4.	Av.... 85 30.	F. c. 85 50 45 d. 50.
Esp. act... 26 1|2 »|».	Ap..... 83 25	F. p. 85 85 90 d. 50.
Portug..... 59 3|4.		F. p. 122 50 75 d. un. 122
Mexic...... 34 1|4.	Rep. fin c. F. pr.	95 124 20 d. 50.
Brésil...... » »|».	3 0|0, 10	orl., d. 1140, 1145 d. 10.
5 0|0 Holl. » »|».	5 0|0, 15	Rouen, 1047 50 d. 20.
2 1|2 do. 63 1|2.		Mars., 955 d. 10.
Rouen.... 40 1|2.	Bons du trésor.	Strasb., 302 50 d. 10.
Orléans... 43 1|2.	3 1|8 à 6 et 9 mois.	

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 79,00 à 80,00; courant du mois, 80,00 à 00,00; février, mars et avril, 81,50 à 82,00; 4 derniers mois, 85,50 à 85,00

LILLE — Colza, 72,00 à 00,00.

ESPRIT 3|6. — Disponible, 84,00 à 00,00; courant du mois, 82,00 à 00,00; février, 81,00 à 00,00; mars en décembre, 80,00 demandé.

SAVON.—Ordre de livraison, 89,50 à 90 fr. les 100 kil.

SUIFS de place, 54,50 à 56 fr. les 50 kil. assez calmes. — De Russie disponibles, sans affaires; à livrer, vendeurs à 57 fr.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 16 janvier.

7 h. »|» OPÉRA. —
7 h. 1|4 THÉATRE-FRANÇAIS. — Femme de 40 ans. Mari.
7 h. »|» ITALIENS. — Rigenata.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Maçon. Déserteur.
7 h. »|» ODÉON. — Chute d'un Ministre.
6 h. 3|4 VAUDEVILLE. — Paris. Péché. Client. Humoriste.
6 h. »|» VARIÉTÉS. — Lafleur. Bocquillon. English.
6 h. »|» GYMNASE. — Rodolphe. Rébecca. Cérigny. Morale en action.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Fiacre et le Parapluie. Indiana. Aversé. Paillasse.
6 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Dame de St-Tropez.
6 h. »|» AMBIGU. — Un Conte de Fées.
6 h. »|» GAITÉ. — Forté Spada l'Aventurier.
6 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Le Lion du Désert.
6 h. »|» COMTE. — Mort aux Rats. Polichinelle. M. Jean. Canards.
6 h. »|» FOLIES. — Cocarde. Rosière. Jocrisse. Voyage.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

... bien mérité du pays et de l'humanité, pour avoir conjuré ... qui menaçaient la paix du monde, il y a six mois, au moment de la clôture des chambres.

Le ministère du 29 octobre a de la chance, il faut en convenir. Avoir pour auxiliaire M. de Broglie et pour adversaire M. de Boissy, quelle double bonne fortune !

Tout corps, toute compagnie, toute réunion habituelle à quelque titre qu'elle soit formée, possède ordinairement dans son sein un personnage qui se charge de l'égayer, de lui faire oublier de temps en temps, soit cette gravité compassée dont s'accommode mal la nature humaine, soit la fatigue, le danger même attachés à certains travaux. Ce personnage avait un nom autrefois dans nos régiments. Il est goûté partout, à une condition cependant : il ne faut pas qu'il abuse des prérogatives de l'emploi. Or, c'est là, par malheur, ce qui arrive au Luxembourg.

M. le marquis de Boissy a parlé au commencement, au milieu, à la fin de la séance, et il a forcé ses infortunés collègues à se séparer avec la perspective d'un discours de deux heures qu'il leur a annoncé pour demain. Sans l'opiniâtreté batailleuse de cet honorable pair, l'adresse eût été, selon toute apparence, votée aujourd'hui. Les passages difficultueux étaient franchis ; on était hors du Maroc et de l'Océanie ; les paragraphes allaient défiler rapidement ; mais M. de Boissy s'est mis en travers sur le cinquième, et il a bien fallu, en dépit du président et de l'assemblée, renvoyer la suite de la discussion à demain pour subir pendant deux heures encore la loquacité importune du noble pair. C'est d'ailleurs une explication toute neuve du droit de visite qu'il a promise pour la prochaine séance, et cela à propos de la visite du roi à la reine Victoria, visite dont l'adresse dit « qu'elle n'aura pas été stérile ; » ce qui a pareillement inspiré à M. de Boissy la question suivante accueillie par une hilarité universelle : « Qu'est-ce que c'est, messieurs, qu'être stérile? »

Nous signalons ce trait entre plusieurs autres, uniquement à titre de réclame pour la séance de demain. Il y a bien des gens qui croient, sur la foi de la mauvaise presse, que rien n'est ordinairement plus froid, plus insipide, plus mortellement ennuyeux qu'une séance de la chambre des pairs. Nous sommes bien aises de les détromper.

Plaisanterie à part, disons que nous faisons une distinction entre les sentiments qui portent l'honorable M. de Boissy à user si fréquemment de son droit de parler et l'expression dont il revêt ces sentiments. Pour les uns, nous avons tout le respect que méritent les convictions sincères ; mais la seconde a un caractère de bouffonnerie devant lequel on ne peut garder son sérieux.

L'excessive condescendance du cabinet pour l'Angleterre a été signalée par M. de Saint-Priest dans tout ce qui s'est passé par rapport au Maroc et à Taïti. M. de Bussières qui est notre ministre plénipotentiaire dans une des petites cours d'Allemagne et qui, dit-on, aspire à une ambassade, est venu protester contre ce reproche, et porter aux nues la politique du cabinet. Il a signalé des imprudences de tribune, commises de chaque côté du détroit, comme président du conseil a émis une opinion qui nous paraît très contestable, et dont l'expression, en tout cas, dans la bouche d'un homme tel que lui, nous a paru imprudente et impolitique. Il a soutenu qu'occuper un point du Maroc, que mettre le pied dans le Maroc, c'était s'obliger à le conquérir tout entier. Si plus tard, si un jour, qui n'est pas éloigné peut-être, par suite de nouvelles difficultés avec cet Etat barbare, difficultés très probables d'après les idées mêmes de l'honorable pair, nous étions dans la nécessité de recommencer une expédition contre le Maroc, et cette fois de prendre des positions sur son territoire, l'Angleterre ou toute autre puissance ne pourrait-elle pas s'armer contre nous de l'opinion exprimée par M. de Broglie? Ne pourrait-elle pas nous dire : Je m'oppose à ce que vous pénétriez dans aucune partie du Maroc, parce que je sais, d'après vos propres paroles, qu'une occupation, quelque limitée qu'elle soit, doit vous entraîner de proche en proche à la conquête entière du pays?

Nous pourrions critiquer aussi la théorie des alliances exposée par M. de Broglie ; mais ce point demanderait des développements trop étendus pour trouver place ici.

Nous approuvons d'ailleurs tout ce qu'a dit M. de Broglie sur l'importance de vivre dans de bons rapports avec une nation grande, avancée, glorieuse comme la nation anglaise qui nous touche par tant de points moraux et matériels, pourrait-on dire. Nous aussi nous regarderions comme un grand malheur pour l'humanité qu'une nouvelle lutte acharnée comme celle qui eut lieu sous la République et l'Empire, s'engageât entre la France et la Grande-Bretagne. Comme M. de Broglie nous disons qu'au maintien de la paix avec l'Angleterre qui assure la paix du monde, il faut tout sacrifier, moins l'honneur et les intérêts essentiels de notre pays. Mais nous avons trop de confiance dans l'esprit de justice, dans les lumières, dans les tendances pacifiques de la nation anglaise, pour croire qu'il eût été impossible de donner plus ample satisfaction, en Afrique, à nos intérêts, aux intérêts de la civilisation même engagée contre la barbarie, sans que la paix du monde fût sérieusement compromise, sans que l'Angleterre s'avisât de donner elle-même le signal d'une conflagration.

Après le discours de M. de Broglie et quelques observations de M. de Boissy, les paragraphes 2 et 3 du projet d'adresse ont été adoptés. Dans le quatrième, qui concerne nos rapports avec l'Angleterre, il a été introduit un amendement proposé par M. de Ségur-Lamoignon et consenti par le ministère. Cet amendement exprime le vœu que les négociations aient à la fois pour objet de garantir la répression de la traite et de replacer notre commerce sous la surveillance exclusive du pavillon national.

La commission chargée d'examiner le budget de 1846 sera complétée demain. Il ne reste plus que le 7e et le 8e bureau qui n'ont pas encore nommé leurs commissaires. Aujourd'hui le 3e et le 4e ont nommé les leurs. Le combat a été assez opiniâtre. La majorité est restée fidèle aux conservateurs. Dans le 3e bureau, M. Richond des Brus a été élu au premier tour. M. Bacot (César), porté par l'opposition n'a passé qu'au troisième que l'autre dernier.

Quant à la politique intérieure, l'adresse n'est qu'une paraphrase du discours de la couronne. La commission se félicite de la prospérité du pays, approuve le passé et forme de beaux vœux pour l'avenir.

Pas un mot sur la dotation.

L'adresse sera lue demain en séance publique.

Au moment où les vétérinaires français proclament qu'il est inutile de s'occuper du typhus, il n'est pas sans intérêt de constater que le gouvernement belge demande aux chambres de nouveaux pouvoirs contre l'invasion des épizooties. Voilà le texte de l'exposé des motifs présenté le 16 courant, par M. Nothomb, à l'appui de son projet de loi :

Messieurs,

La législation actuelle n'offre pas au gouvernement des pouvoirs suffisants pour prendre les mesures que peut rendre nécessaires l'existence dans le pays ou l'invasion imminente de maladies contagieuses parmi les bestiaux.

Dans cet état de choses, et en présence des inquiétudes qui existent, le roi m'a chargé de vous présenter le projet de loi ci-joint.

Une loi réglementaire nous a paru impossible ; tout étant subordonné aux circonstances, nous avons pensé qu'il fallait demander des pouvoirs spéciaux.

Suit le projet en quatre articles, qui permettrait au roi de prendre, par de simples arrêtés, toutes les dispositions qu'il jugerait nécessaires.

La *Gazette du Weser* du 6 ne parle pas de la mort de l'empereur de Russie ; mais elle assure qu'il se trouve dans un fort triste état de santé, dont elle attribue la cause au chagrin que lui a causé la mort de sa fille, la grande-duchesse Alexandra.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANCELIER PASQUIER.

Séance du 16 janvier.

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des paragraphes du projet d'adresse en réponse au discours de la couronne.

M. DE SAINT-PRIEST. Messieurs, au moment où nous sommes arrivés, je ne saurais que blâmer l'imprudence du ministère et son imprévoyance totale dans la politique suivie à l'égard du Maroc et de Taïti. Partout je vois l'influence que l'Angleterre a exercée, et aujourd'hui l'embarras où se trouve le ministère pour défendre sa politique vient nous donner la triste preuve de la contrainte avec laquelle il a agi.

L'orateur commence à établir l'imprévoyance du ministère dans l'affaire du Maroc. Tout se réunissait pour faire redouter de prochaines hostilités. Déjà à des époques précédentes, la France avait réprimé deux fois l'insolence des Marocains, en 1831, lorsque 12 000 hommes envahirent l'Algérie, en 1836, lorsque 5 000 Marocains furent trouvés dans les rangs de nos ennemis. Aussi a-t-on bien de la peine à comprendre comment le ministère a tant tardé à reconnaître les intentions hostiles d'Abderrahman, et comment, lorsqu'elles étaient devenues manifestes, bien plus lorsqu'elles étaient en pleine exécution, c'est-à-dire depuis le 30 mai, époque de la première attaque, jusqu'au 16 juin, M. Guizot et M. de Mackau ont pu conserver encore l'espérance de la paix, et ne pas reconnaître la présence de la guerre dans toute la conduite de l'empereur. C'est le 12 juin que M. Guizot demande à M. de Nyon : « *Est-ce la paix ou la guerre?* » Et cela après l'envahissement de notre territoire. C'est à cette époque qu'il donnait à M. le prince de Joinville des instructions pacifiques, parce que la guerre n'était pas encore déclarée, quoique commencée, et qu'il chargeait le prince d'exiger de l'empereur une condition qu'il n'a pas soutenue depuis, le renvoi d'Abd-el-Kader du territoire marocain.

Pour comble de surprise, on lit dans une dépêche de M. l'amiral de

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Académie française.

RÉCEPTION DE M. SAINT-MARC GIRARDIN.

Depuis long-temps, le public parisien attendait avec impatience la solennité académique célébrée aujourd'hui. Que de sujets de curiosité! Entendre la voix grave et recueillie de M. Hugo, qui, tant de fois, a remué la foule par l'organe de Frédérick Lemaître, de Beauvallet, de Mme Dorval, mais qui, rarement, a livré sa personne au public. Contempler à l'œil nu ce potentat qui trône invisible, au fond de la Place-Royale, comme un prince de l'Inde dans son palais orné de tours ; le voir un jour de fête et de grand appareil sur un éléphant blanc... nous nous trompons, le voir décoré de trois rubans, deux rouges et un noir, vêtu de cet habit à palmes vertes, qui, dès sa première apparition, s'est rendu célèbre dans la république des lettres par la richesse de sa broderie et par l'élégance de sa coupe ! Ajoutez qu'il s'agissait de voir et d'entendre M. Hugo dans une circonstance délicate, chargé, comme président, de recevoir et d'accueillir avec éloge, dans la docte confrérie, M. Saint-Marc Girardin, homme spirituel, sans doute, mais léger de bagage littéraire, membre de l'Université, professeur en Sorbonne, nous n'en disconvenons pas, rédacteur du *Journal des Débats*, ce qui n'a jamais nui au succès des gens de lettres, membre de la chambre des députés, ce qui doit y servir puissamment, mais enfin homme d'un esprit dont la brillante facilité manque de largeur et n'est pas exempte de sécheresse ; critique peu bienveillant dont M. Hugo avait dû subir plus d'une fois les atteintes. Comment le récipiendaire, en ce jour de félicitations et de congratulations mutuelles, excuserait-il les torts du critique? Voudrait-il les aggraver, au contraire, en mêlant à ses grains d'encens le sel de quelque épigramme obstinée?

Et M. Hugo comment se vengerait-il ? serait-ce par la magnanimité ? Le président de l'Académie oublierait-il la blessure du poète et du dramaturge, à l'exemple du roi Louis XII oubliant les injures du duc d'Orléans. Profiterait-il au contraire de sa position, de son ancienneté relative, de son bureau plus élevé que celui du récipiendaire, du droit de parler le dernier sans réplique ni contrôle, pour moraliser son ancien antagoniste, pour apprendre au professeur à professer, au critique à critiquer?

Voilà ce qu'on se demandait; et puis comment tous les deux, président et récipiendaire, s'entendraient-ils pour faire l'éloge de M. Campenon dont le fauteuil était occupé aujourd'hui, pour la première fois, comment agiraient-ils envers cette gloire qui est plutôt une célébrité, envers cette célébrité qu'il serait plus juste d'appeler réputation, réputation réelle, mais délicate, fragile, fondée sur des œuvres en petit nombre et dont le charme, pour être senti, a besoin de l'œil et du microscope d'un connaisseur ? Comment tous les deux se passeraient-ils de main en main pendant toute une séance cette bulle de savon brillante et légère sans la briser ?

Le public se faisait toutes ces questions ; il a eu le temps de se les faire à loisir car l'empressement était général pour assister à la séance d'aujourd'hui ; elle ne devait commencer qu'à deux heures : à midi la salle était à peu près remplie.

Pendant cette attente, l'auditoire à la vérité n'a pas manqué de distractions, et bien des incidents ont empêché de pénétrer dans la salle un de ses hôtes familiers : l'ennui.

Ce docteur né dans Londre, un dimanche, en décembre.

Je pourrais dire aussi bien, né dans Paris un samedi à l'Académie des sciences morales, mais l'Académie des inscriptions réclame l'honneur d'avoir donné le jour à l'ennui. Comme j'ai bâillé presque également aux séances de ces deux illustres corps:

J'hésite et je m'abstiens.

Le gracieux tableau qui occupa ce matin de midi à deux heures le public de l'Académie française, c'est l'entrée des dames conduites par le chef des appariteurs académiques, M. Pingard, portant l'épée, le jabot, l'habit noir et la croix d'honneur.

Enfin la salle est pleine, trop pleine, plus que pleine ; tandis que le devant de chaque tribune offre un coup-d'œil charmant, de nombreux spectateurs souffrent avec résignation diverses tortures dans les couloirs et dans les escaliers. M. Victor Hugo, président, donne la parole à M. Saint-Marc.

Pour répondre dès l'abord aux questions que nous posions tout-à l'heure, nous dirons que M. Saint-Marc Girardin, sans être profond, a été spirituel ; que le trait lui est venu facilement, et qu'il n'a pas à regretter cette journée, dans laquelle il s'est montré tout ce qu'il peut être. Sans persister dans ses attaques contre la littérature moderne en général, contre M. Hugo en particulier, sans les renouveler, ce qui eût été de très mauvais goût, il ne les a pas désavouées ; il a maintenu sa liberté de critique par quelques mots très convenables, très modérés, et qui nous font espérer que le professeur en Sorbonne, élevé dans un milieu nouveau, appelé à connaître les hommes qu'il avait commencé par juger, usera de cette liberté à l'avenir avec plus de tact et de mesure. M. Hugo n'a pas laissé passer l'occasion d'en remontrer au professeur et de lui décocher plus d'un trait mordant, mais en respectant les formes ; les flèches n'étaient pas empoisonnées, mais dorées ; d'ailleurs, M. Hugo, en s'élevant à de hautes considérations sur la puissance et la responsabilité des gens de lettres, a fait disparaître de cette discussion tout caractère personnel.

Nous avons dit ce qu'a été M. de Girardin, comment a parlé M. Hugo. De quelle manière tous deux se sont-ils conduits à l'égard de M. Campenon? Avec toute la convenance et toute l'habileté possibles : tous les titres du doux et facile poète, qui a produit la *Maison des Champs* et l'*Enfant prodigue* ont été mis en valeur. Le public a dû reconnaître, ce dont plusieurs doutaient d'abord, que M. Campenon avait au fauteuil académique, au fauteuil de Delille surtout, les titres les plus sérieux ; il a su de plus que M. Campenon était recommandable par les vertus de famille, par toutes les qualités du cœur, et M. Hugo, qui a si glorieusement combattu dans tous ses écrits en faveur de la femme opprimée, a montré que M. Campenon, en défendant la même cause, s'était créé des droits à la sympathie de tous. Il l'a dit en si beau langage, que nous n'hésitons pas à mettre sous les yeux de nos lecteurs la plus grande partie de son discours. Ils y retrouveront le grand écrivain qu'ils connaissent déjà, ils y retrouveront aussi l'homme qui a répandu dans ses écrits tant de protestations en faveur du faible. Comme nous, ils formeront des vœux pour que des bruits semés dans le monde officiel deviennent bientôt une réalité, pour que bientôt une part d'influence politique soit donnée à l'auteur de *Claude Gueux*, de *Marion Delorme*, au penseur qui aspire si sincèrement et si vivement vers de meilleures destinées sociales.

Réponse de M. Victor Hugo, directeur de l'Académie française, au discours de M. Saint-Marc Girardin, prononcé dans la séance du 16 janvier 1845.

M. Hugo porte d'abord sa pensée vers M. Villemain.

« En cet instant, où je parle au nom de l'Académie entière, comment pourrais-je voir une place vide dans ses rangs sans songer à l'homme éminent et rare qui devrait y être assis, à cet intègre serviteur de la patrie et des lettres, épuisé par ses travaux mêmes, hier en butte à tant de haines, aujourd'hui entouré de cette respectueuse et universelle sympathie, qui n'a qu'un tort, c'est de toujours attendre, pour se déclarer en faveur des hommes illustres, l'heure suprême du malheur? Confions-nous à Dieu, qui tient dans sa main nos intelligences et nos destinées, mais qui ne crée pas de pareils hommes pour qu'ils laissent leur tâche inachevée. Homme excellent et cher! il partageait sa vie noble et sérieuse entre les plus hautes affaires et les soins les plus touchants. Il avait l'âme aussi inépuisable que l'esprit. Son éloge, on pourrait le faire avec un mot. Le jour où cela fut nécessaire, il se trouva que dans ce grand lettré, dans cet homme public, dans cet orateur, dans ce ministre, *il y avait*

M. DE LA REDORTE. Personne ne l'a contesté...

M. LE PRÉSIDENT, vivement. N'interrompez donc pas, monsieur.

M. DE LA REDORTE. J'ai été interrompu dix fois, hier.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez été interrompu..... (Bruit à droite.) Vous avez été interrompu par la chambre, et non pas par des rectifications personnelles.

M. DE LA REDORTE. Je demande la parole pour un fait personnel.

M. LE PRÉSIDENT. Vous n'avez pas la parole.

M. DE LA REDORTE. Pour un fait personnel.

M. LE PRÉSIDENT. Vous parlerez après l'orateur.

M. DE LA REDORTE. Je n'ai point été interrompu par des murmures.

M. LE CHANCELIER. Je n'ai point dit *murmures*; j'ai parlé de signes d'improbation et d'approbation. Voilà comment vous avez été interrompu.

M. DE LA REDORTE. Je l'ai été autrement.

M. DE BUSSIÈRES. J'avais donc l'honneur de rappeler à la chambre que, dans d'autres circonstances, on avait toujours fait au ministère des reproches dans les mêmes termes et dans la même forme. Et cependant le cabinet, dans les derniers évènements, me semble avoir pris une résolution digne et sage. Mais de la part des adversaires du ministère, pas un mot sur ce qui a été bien fait, mais des répétitions de faits inexacts, des citations erronées. Si l'on a évacué l'île de Mogador, c'est par les motifs que j'ai énoncés et non par ceux que l'opposition a prêtés hier au ministère. C'était par condescendance pour l'Angleterre : voilà ce qu'on a dit.

M. MATHIEU DE LA REDORTE, se levant vivement. Cela n'est pas ! je n'ai cité que des choses textuelles.

M. LE PRÉSIDENT, avec force. Vous n'avez pas la parole. (Bruit.)

M. MATHIEU DE LA REDORTE. Je demande la parole pour un fait personnel.

M. LE PRÉSIDENT. Je ne vous la donne pas... vous ne l'avez pas !...

MM. Mathieu de la Redorte et le prince de la Moskowa se lèvent spontanément.

M. LE PRÉSIDENT, avec une grande vivacité. Je n'ai jamais vu que personne eût la prétention de ne pas être reproduit et combattu à la tribune. Cela ne s'est jamais vu. (Agitation.)

M. DE BUSSIÈRES. J'ai cru l'entendre; si l'honorable membre ne l'a pas dit, tant mieux.

MM. DE LA MOSKOWA ET DE LA REDORTE. Non, nous ne l'avons pas dit.

M. DE BUSSIÈRES. Je laisse là cet incident.

Voyons donc ce qu'aurait fait l'opposition si elle avait été à la place du cabinet. L'opposition n'aurait pas évacué Mogador; elle aurait établi entre cette ville et nos ports des communications régulières. Que serait-il résulté de tout cela ? Une dépense de plusieurs millions.

J'arrive à l'examen du traité en lui-même. On a dit d'abord que dans ce traité on distinguait à peine les vainqueurs des vaincus; qu'il semblait avoir été péniblement arraché plutôt qu'imposé; qu'on y avait admis une clause contraire à notre dignité, et enfin qu'on n'avait pas, à tort, exigé d'indemnité.

Quant au premier point, la réponse est facile. La victoire avait été assez prompte, assez décisive, assez retentissante pour qu'il ne fût pas nécessaire de se montrer trop exigeant; c'eût été indigne de la France. Pour mon compte, j'aime mieux l'impression produite sur le Maroc et sur l'Europe entière par nos brillants faits d'armes.

Mais au moins n'auriez-vous pas dû vous laisser imposer la générosité, messieurs. Cet article n'est pas le seul dans le traité. Il y en a notamment un autre qui prononce la mise hors la loi contre Abd-el-Kader; eh bien ! le premier n'est que la conséquence du second, et à mon avis il en est la conséquence nécessaire.

Passant aux frais de la guerre, l'orateur soutient que c'est en vain qu'ils auraient été mis à la charge de l'empereur. On n'aurait jamais pu obtenir le paiement.

En résumé, messieurs, j'ai examiné tous les articles du traité avec la plus grande attention, et je déclare qu'on a obtenu tout ce qu'on pouvait demander et obtenir, et tout le monde sera de mon avis, si l'on pense aux complications dont nous étions menacés alors. Le traité est la solution la plus satisfaisante, la plus honorable et la plus sûre que l'on ait pu donner à ces complications.

M. PELET (de la Lozère.) L'honorable préopinant, qui vient de descendre vais absolument, du moins sur le papier, mais il n'offre pas de garanties. Il fallait prendre pied au Maroc, il fallait occuper Tanger, il fallait occuper Mogador et les contrées adjacentes, afin de se procurer de l'eau et des vivres. Le gouvernement n'a pas osé; ce sont nos ménagements excessifs envers l'Angleterre; c'est le rêve de l'entente cordiale, c'est l'infatuation de l'alliance britannique, qui, cette fois comme toujours, ont compromis les intérêts et la dignité de la France.

La valeur de ces reproches dépend effectivement du point de vue duquel on envisage nos rapports futurs et avec l'Angleterre et avec le Maroc.

Il faut savoir ce que l'on peut, il faut pouvoir ce que l'on veut.

On ne peut pas s'engager à la fois dans deux directions opposées. Que voulons-nous dans nos rapports avec le Maroc? que voulons-nous dans nos rapports avec l'Angleterre? A l'égard du Maroc, d'abord, voulons-nous envahir, chercher à nous agrandir de ce côté, ou voulons-nous seulement donner à notre conquête ce degré de sécurité que comporte une possession de ce genre, placée au milieu d'une population barbare?

A l'égard de l'Angleterre, voulons-nous vivre avec elle en bonne intelligence, ou bien dans cet état de réserve, de hauteur, de défiance réciproque, qui n'est pas la guerre mais qui la précède? Entre ces deux partis, il faut choisir.

J'ai entendu dire à un précédent orateur : « Ce n'est pas assez de l'Algérie; il fallait profiter des occasions qui se sont présentées pour nous agrandir. » Ce n'est donc pas assez d'avoir 100 000 hommes sous les armes : il en faut donc encore 100 000 autres. Ce n'est pas assez de dépenser 100 millions par année, il en faut encore 100 autres. Que voudrait-on? Prendre pied dans le Maroc, y fonder des établissements fort coûteux.

Savez-vous où est le danger pour une nation civilisée de prendre pied ainsi, de s'établir sur des points nouveaux, c'est le désir, la nécessité même où elle est bientôt d'aller de conquêtes en conquêtes, d'occupation en occupation. Elle a à chaque instant des raisons, des griefs sérieux pour attaquer les peuplades qui l'environnent. Toutes les questions de délimitation sont des cas de guerre. A tout moment, elle a des raisons, et des raisons raisonnables, si je puis m'exprimer ainsi, d'attaquer les peuples auxquels elle touche, et elle a, quand elle les attaque, des chances certaines de succès. Voilà la base dangereuse.

Voyez ce qui est arrivé dans les Indes. Les Anglais ont d'abord occupé un point donné, sans besoin, sans volonté de l'agrandir. Bientôt ils ont été entraînés de conquêtes en conquêtes, d'occupation en occupation; ils en sont venus à être forcés d'avoir 250 à 300 mille hommes sous les armes... et, arrivée à ce point de puissance, la compagnie est toujours à la veille de sa ruine.

Et nous, messieurs, que nous est-il arrivé en Algérie?

Croyez-vous que quand le gouvernement de la Restauration a résolu l'expédition d'Alger il avait rêvé un grand empire dont les frontières s'étendraient du Maroc à Tunis? Croyez-vous que le gouvernement de la Restauration n'était pas de très bonne foi lorsqu'il disait aux puissances européennes : Si Alger tombe entre mes mains, je m'entendrai avec vous pour savoir ce que je dois en faire.

La Restauration voulait-elle donc garder Alger ? pas du tout. Et cela est si vrai, qu'au moment de la révolution de juillet, la France négociait avec la Porte au sujet de la destination positive d'Alger. Le gouvernement actuel, à son avènement, a-t-il donc vu dans Alger la capitale future d'un grand empire? Non; car lorsque le maréchal Clauzel entra avec des troupes dans la Mitidja, cela parut un fait très regrettable. Cependant on s'étendit peu à peu en Algérie.

D'abord nous eûmes, comme on disait alors, le visage tourné vers la mer et le dos tourné à l'intérieur. Nous occupâmes d'abord les côtes, puis nous pénétrâmes dans l'intérieur. Quand on s'empara de Mascara, le général chargé de cette expédition avait ordre d'abandonner la ville. On fit une seconde expédition, et Mascara fut conservée. Il en fut de même pour Constantine. D'abord il ne s'agissait que de châtier un pacha insolent; puis à la seconde expédition, on garda Constantine.

Vous savez combien de fois on s'empara de Tlemcen et on l'évacua. Nous ne devions pas passer l'Atlas, nous le passâmes. Après, nous en vînmes à prendre toute l'Algérie.

Messieurs, c'est ce qui vous arrivera si jamais vous mettez le pied en mais (qu'il) ne ... et ...

J'arrive aux motifs de l'évacuation de Mogador. L'opposition ... qu'on n'a évacué cette île que par un seul motif : la crainte de déplaire à l'Angleterre.

Avant de discuter ce point de la question, qu'on me permette une réflexion générale. Quand j'entends tout le monde attaquer l'alliance anglaise, je me dis qu'il y a eu quelque équivoque, quelque ambiguïté de langage qu'il est fort important d'éclaircir.

Il n'y a d'alliance possible entre deux nations qu'autant qu'elles ont un adversaire commun, un but commun, et que pour l'atteindre elles concertent des opérations communes. C'est ainsi qu'il y avait alliance entre la France et l'Angleterre en 1831, parce que nous avions alors un ennemi commun, la Hollande, un but commun, l'affranchissement de la Belgique. C'est ainsi qu'en 1834, il y a encore eu alliance entre les deux nations, parce qu'alors nous avions des ennemis communs, don Miguel et don Carlos, et un but immense, l'expulsion de leurs partisans d'Espagne et de Portugal.

Mais aujourd'hui il n'y a rien de semblable. Aussi, quand en toute occasion, j'entends attaquer l'alliance anglaise, je ne sais en vérité ce dont on parle.

La France, aujourd'hui, n'a pas d'alliance en Europe; mais elle y a des intérêts, et, ces intérêts, elle ne pourrait les faire triompher par tous les moyens qu'elle juge bons. Mais elle n'a d'alliance pas plus avec l'Angleterre qu'avec aucune autre puissance.

Est-ce à dire pour cela que nous devions nous tenir vis-à-vis d'elle dans cet état de froideur que j'expliquerai tout-à-l'heure? Je ne le crois pas. S'il s'agissait de la Russie, si c'était avec elle que nous fussions en froideur, je le regretterais, mais enfin je m'en consolerais. Car, entre nous et cette puissance, il y a peu de points de contact; tandis qu'avec l'Angleterre nous nous touchons sur tous les points du globe : nous avons l'une et l'autre des possessions, ce dont, à vrai dire, je ne suis guère flatté, jusque dans l'Océan Pacifique. (Rires.) Cette situation exige que nos deux nations vivent ensemble en bonne intelligence.

Vraiment, le cabinet et nos diplomates sont fort embarrassés quand il se présente des affaires à traiter; cependant c'est toujours l'intérêt du pays qui les dirige. S'ils se sont appliqués à soutenir nos droits et nos intérêts, s'ils ont jugé à propos de faire quelques sacrifices, ils sont toujours sûrs d'être exposés à la désapprobation de la minorité et à des récriminations partielles.

Voyez ce qui s'est passé dans le Maroc, et voyez si les reproches adressés au cabinet sont justes. Est-ce qu'il s'en est remis à l'Angleterre du soin de régler nos intérêts et les conditions nouvelles? Voilà pourtant la grande raison de l'opposition, voilà ce que l'on jette toujours à la tête du cabinet. Quand le cabinet s'est décidé à la guerre, a-t-il consulté les intérêts et l'opinion de l'Angleterre? Au contraire, à la première observation, il a répondu qu'il userait du droit de la guerre dans toute son étendue. J'ai beau chercher, je ne vois que ceci : On a été victorieux, et on n'a pas exigé les frais de la guerre. Le crime que l'on fait au cabinet, c'est sa modération après la victoire. Il a légitimé ses prétentions, et, pour quelques-uns, ce n'était pas assez.

Le tort des adversaires du cabinet, c'est aujourd'hui de révoquer en doute les intentions qu'il avait alors; c'est de l'accuser d'avoir agi sous une influence étrangère; c'est de faire servir des bruits extérieurs, c'est de rapporter des conversations sans valeur pour exprimer leur opinion.

Je conçois le sentiment de ceux qui pensent que le souvenir de 1840 n'est pas assez éloigné pour être oublié en 1845. Je conçois le sentiment de ceux qui se plaignent que les satisfactions accordées à la France n'ont point répondu à son abaissement. Je conçois le sentiment de ceux qui croient que l'incendie de Mogador et le bombardement de Tanger n'ont pas obtenu un équivalent par le résultat. Je conçois encore le sentiment, sans le partager, de la défiance qu'on a contre l'Angleterre, mais je ne crois pas que ce fût là l'occasion de la faire connaître et de manquer d'égards envers elle.

Si nous avons des satisfactions à lui demander, demandons-les hardiment, il n'y a que cela d'honorable. Ne la calomnions pas; cela est bon... Mais si nous n'avons aucune concession à demander, vivons avec elle en ...

---

une mère (1)!

L'orateur regrette que M. Villemain n'ait pas été chargé de rendre hommage au talent de M. Campenon.

« M. Campenon, en effet, avait une de ces natures d'esprit qui réclament le coup d'œil du critique le plus exercé et le plus délicat. Ce travail d'analyse intelligente et attentive, vous me l'avez rendu facile, Monsieur, en le faisant vous-même, et, après votre excellent discours, il me reste peu de chose à dire de l'auteur de l'*Enfant prodigue* et de *la Maison des Champs*. Etudier M. Campenon comme je l'ai fait, c'est l'aimer; l'expliquer comme vous l'avez fait, c'est le faire aimer. Pour le bien lire, il faut le bien connaître. Ses ouvrages sont tout ce qu'est son esprit. Il était doux, facile, calme, bienveillant, plein de grâce dans sa personne et d'aménité dans sa parole, indulgent à tout homme, résigné à toute chose; il aimait la famille, la maison, le foyer domestique, le toit paternel; il aimait les champs, mais comme il faut aimer les champs, pour eux-mêmes, plutôt pour les fleurs qu'il y trouvait que pour les vers qu'il y faisait, plutôt en bonhomme qu'en académicien, plutôt comme la Fontaine que comme Delille. Rien ne dépassait l'excellence de son esprit, si ce n'est l'excellence de son cœur. Il avait le goût de l'admiration; il recherchait les grandes amitiés littéraires, et s'y plaisait. M. Campenon était sans envie devant les grandes intelligences, comme sans ambition devant les grandes destinées. *Il était, chose admirable et rare, du petit nombre de ces hommes du second rang qui aiment ceux du premier.*

» Un des caractères du talent de M. Campenon, c'est la présence de la femme dans toutes ses œuvres. En 1810, il écrivait dans une lettre à M. Legouvé, auteur du *Mérite des Femmes*, ces paroles remarquables :

« Quand donc les gens de lettres comprendront-ils le parti qu'ils pourraient tirer dans leurs vers des qualités infimes et des grâces de la femme qui a tant de soucis et si peu de véritable bonheur ici-bas?

» Ce serait honorable pour nous, littérateurs et philosophes, de chercher dans nos ouvrages à éveiller l'intérêt en faveur des femmes un peu déshéritées par les hommes, convenons-en, dans l'ordre de société que nous avons fait pour nous plus que pour elles. Vous avez dédié aux femmes tout un poème; je leur dédierais volontiers toute ma poésie. » Il y a dans ce peu de lignes une lumière jetée sur cette nature tendre, compatissante et affectueuse. Toutes ses compositions, en effet, sont pour ainsi dire doucement éclairées par une figure de femme, belle et lumineuse, penchée comme une muse sur le front souffrant et douloureux du poète. C'est Eléonore dans son poème du *Tasse*, malheureusement inachevé; c'est, dans ses élégies, la jeune fille malade, la Juive de Cambrai, Marie Stuart, Mlle de la Vallière; ailleurs, Mme de Sévigné; Toi, Sévigné, dit-il,

Toi qui fus mère et ne fus pas auteur.

« C'est, dans la parabole de l'*Enfant Prodigue*, cette intervention de la mère que vous lui avez d'ailleurs, Monsieur, justement reprochée; anachronisme d'un cœur irréfléchi et bon, qui se montre chrétien et moderne là où il faudrait être juif et antique, et qui reste indulgent dans un sujet sévère; faute réelle, mais charmante.

» Quant à moi, je ne puis, je l'avoue, lire sans un certain attendrissement ce vœu touchant de M. Campenon en faveur de la femme *qui a*, je redis ses propres paroles, *tant de soucis et si peu de bonheur ici-bas*. Cet appel aux écrivains vient, on le sent, du plus profond de son âme. Il l'a souvent répété çà et là, sous des formes variées, dans tous ses ouvrages, et chaque fois qu'on retrouve ce sentiment, il plaît et il émeut, car rien ne charme comme de rencontrer dans un livre des choses douces qui sont en même temps des choses justes.

» Oh! que ce vœu soit entendu! que cet appel ne soit pas fait en vain! Que le poète et le penseur achèvent de rendre de plus en plus sainte et vénérable aux yeux de la foule trop prompte à l'ironie et trop disposée à l'insouciance, cette pure et noble compagne de l'homme, si forte quelquefois, souvent si accablée, toujours si résignée, presque égale à l'homme par la pensée, supérieure à l'homme par tous les instincts mystérieux de la tendresse et du sentiment, n'ayant pas à un aussi haut degré, si l'on veut, la faculté virile de créer par l'esprit, mais sachant mieux aimer; moins grande intelligence peut-être, mais à coup sûr plus grand cœur. Les esprits légers la blâment et la raillent aisément; le vulgaire est encore païen dans tout ce qui la touche, même dans le culte grossier qu'il lui rend; les lois sociales sont rudes et avares pour elle; pauvre, elle est condamnée au labeur, riche, à la contrainte; les préjugés, même en ce qu'ils ont de bon et d'utile, pèsent plus durement sur elle que sur l'homme; son cœur même, si élevé et si sublime, n'est pas toujours pour elle une consolation et un asile; comme elle aime mieux, elle souffre davantage; il semble que Dieu ait voulu lui donner en ce monde tous les martyres, sans doute parce qu'il lui réserve ailleurs toutes les couronnes. Mais aussi quel rôle elle joue dans l'ensemble des faits providentiels d'où résulte l'amélioration continue du genre humain! Comme elle est grande dans l'enthousiasme sérieux des contemplateurs et des poètes, la femme de la civilisation chrétienne, figure angélique et sacrée, belle à la fois de la beauté physique et de la beauté morale, car la beauté extérieure n'est que la révélation et le rayonnement de la beauté intérieure, toujours prête à développer, selon l'occasion, ou une grâce qui nous charme ou une perfection qui nous conseille, acceptant tout du malheur, excepté le fiel, devenant plus douce à mesure qu'elle devient plus triste; sanctifiée enfin, à chaque âge de la vie, jeune fille par l'innocence, épouse par le devoir, mère par le dévouement!

» M. Campenon faisait partie de l'Université; l'Académie, pour le remplacer, a cherché ce que l'Université pouvait lui offrir de plus distingué; son choix, monsieur, s'est naturellement fixé sur vous. Vos travaux littéraires sur l'Allemagne, vos recherches sur l'état de l'instruction intermédiaire dans ce grand pays, vous recommandaient hautement aux suffrages de l'Académie. Déjà un *Tableau de la littérature française au seizième siècle*, plein d'aperçus ingénieux; un remarquable *Eloge de Bossuet*, écrit d'un style vigoureux, vous avaient mérité deux de ses couronnes. L'Académie vous avait compté parmi ses lauréats les plus brillants; aujourd'hui elle vous admet parmi les juges.

» Dans cette position nouvelle, votre horizon, Monsieur, s'agrandira. Vous embrasserez d'un coup d'œil à la fois plus ferme et plus étendu de plus vastes espaces. Les esprits comme le vôtre se fortifient en s'élevant. A mesure que leur point de vue se hausse, leur pensée monte. De nouvelles perspectives, dont peut-être vous serez surpris vous-même, s'ouvriront à votre regard. C'est ici, Monsieur, une région sereine. En entrant dans cette compagnie séculaire que tant de grands noms ont honorée, où il y a tant de gloire et par conséquent tant de calme, chacun dépose sa passion personnelle, et prend la passion de tous, la vérité. Soyez le bienvenu, Monsieur. Vous ne trouverez pas ici l'écho des controverses qui émeuvent les esprits au dehors, et dont le bruit n'arrive pas jusqu'à nous. Les membres de cette Académie habitent la sphère des idées pures. Qu'il me soit permis de leur rendre cette justice, à moi, l'un des derniers d'entre eux par le mérite et par l'âge. Ils ignorent tout sentiment qui pourrait troubler la paix inaltérable de leur pensée.

» Ce sera pour vous même, Monsieur, un enseignement intérieur qui profitera, n'en doutez pas, à votre enseignement du dehors. Même votre intelligence si cultivée, même votre parole si vive, si variée, si spirituelle et justement applaudie, pourront se nourrir et se fortifier au commerce de tant d'esprits hauts et tranquilles, et en particulier de ces nobles vieillards, vos anciens et vos maîtres, qui sont tout à la fois pleins d'autorité et de douceur, de gravité et de grâce, qui savent le vrai et qui veulent le bien.

» Vous, monsieur, vous apporterez aux délibérations de l'Académie vos lumières, votre érudition, votre esprit ingénieux, votre riche mémoire, votre langage élégant. Vous recevrez et vous donnerez.

» C'est pas une ... fonction, monsieur, de porter la parole d'un grand enseignement public dans cette mémorable et illustre époque ...

(1) Depuis la cruelle maladie qui a frappé sa femme, M. Villemain avait suivi avec une touchante sollicitude l'éducation de ses trois filles.

... Vous avez fait une concession immense. (Les conversations particulières étouffent la voix de l'orateur.)

Je prie qu'on m'écoute, car je ne m'entends pas moi-même. (On rit.)

M. LE PRÉSIDENT. Il n'est pas au pouvoir du président d'obtenir du silence pour des observations qui ne se font pas écouter.

M. DE BOISSY. Cependant, M. le président, je continue. (Hilarité.)

L'orateur signale ce fait que le consul anglais à Alger n'a pas d'exequatur du gouvernement français.

Passant à un autre ordre d'idées, il dit que le ministère ne parle avec tant d'éloges de M. le prince de Joinville que pour se mettre à l'abri derrière lui. Il termine ainsi :

Le traité du Maroc est mauvais. Il n'a pas été inspiré par une pensée française, mais par la peur. Il rendra la guerre indispensable au printemps. C'est, du reste, l'opinion du prince de Joinville lui-même ; et dans l'une de ses dépêches il parle d'une occupation possible, au printemps, d'un point du littoral du Maroc.

L'alliance anglaise, messieurs, nous a toujours coûté cher. Chaque fois qu'elle s'est rapprochée de nous depuis dix ans, c'est pour nous arracher une aggravation des traités sur le droit de visite.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix le deuxième paragraphe, qui est adopté, ainsi que le troisième.

M. CUBIÈRES croit voir dans le paragraphe une erreur de rédaction. Après quelques explications de M. le comte Portalis, rapporteur, l'honorable membre déclare ne proposer aucun amendement.

M. DE SÉGUR-LAMOIGNON propose d'ajouter, après le 4e paragraphe, ces mots : « ..... Et hâter le succès des négociations qui, en garantissant la répression d'un odieux trafic, doivent tendre à replacer notre commerce sous la surveillance exclusive du pavillon national. »

L'honorable pair développe son amendement ; il s'appuie surtout sur la lenteur avec laquelle marche cette question du droit de visite. Il faut que les chambres prêtent secours et force au gouvernement, après de brèves et pénibles négociations. Et ce secours sera d'autant plus efficace, que depuis trois ans la chambre des pairs a montré plus de réserve et de prudence, comme elle a coutume de faire dans toutes les questions délicates. J'espère que j'aurai l'adhésion du gouvernement et l'unanimité des votes.

M. GUIZOT. Le gouvernement n'a aucune objection à faire à l'amendement. Il exprime avec vérité le double but que nous poursuivons : réprimer un odieux trafic et replacer notre commerce sous la surveillance exclusive de notre pavillon. Le succès de cette négociation est précisément ce que nous cherchons, et nous adhérons à l'amendement. (Aux voix ! aux voix !)

M. DE BOISSY monte à la tribune.

Les cris de : Aux voix, retentissent de toutes parts.

M. DE BOISSY. Je demande à parler contre la clôture. (Murmures.)

La chambre a intérêt à m'entendre... Je veux lui démontrer, pour que ça passe le détroit... (Aux voix ! aux voix ! la clôture !) Je veux lui démontrer... (La clôture ! la clôture !) Je parle contre la clôture... (Aux voix ! aux voix !)

M. LE PRÉSIDENT met aux voix la clôture, qui est adoptée.

L'amendement de M. Ségur-Lamoignon est adopté à l'unanimité.

Le paragraphe, ainsi amendé, est adopté.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture du paragraphe 5.

M. DE BOISSY. Messieurs, les deux voyages ne devraient pas être mis sur la même ligne. Le voyage de la reine d'Angleterre était un voyage d'affection privée ; celui du roi était un voyage d'intérêt politique. Nous devons donc reprocher au ministère d'avoir donné plus qu'il n'avait reçu. (Murmures.)

Je vois ces murmures avec peine, car je considère les murmures comme des lettres anonymes. (On rit.)

L'honorable pair rentre ici dans la question du droit de visite, et soutient que c'est une question qui n'est pas encore bien connue.

M. DE PONTÉCOULANT. Messieurs, ces deux sujets sont traités par deux paragraphes distincts, et il ne convient pas de les mêler. Dans tous les cas, il n'est pas opportun de discuter le dernier paragraphe.

M. DE BOISSY. Je suis d'autant plus d'avis de les discuter séparément, que c'est un reproche à faire au ministère de les avoir mêlés. (Rires.)

Messieurs, je lis dans le paragraphe en discussion ces mots : «Ce voyage n'a pas été stérile.» Qu'est-ce que c'est que de ne pas être stérile ? (Explo...

M. LE PRÉSIDENT. Continuez votre discours.

M. DE BOISSY. L'Angleterre...

M. LE PRÉSIDENT. Mais encore une fois, il n'est pas question maintenant de l'Angleterre, mais des puissances étrangères en général.

M. DE BOISSY. Mais je ne suppose pas que pour notre cabinet l'Angleterre soit une puissance étrangère. (On rit.)

M. LE PRÉSIDENT. Vous mêlez tous les paragraphes ensemble. Je vous ai accordé la parole toutes les fois que vous l'avez demandée. Mais je dois vous rappeler à l'ordre de la discussion. Il s'agit maintenant des rapports généraux de la France avec les puissances étrangères.

M. DE BOISSY. Mais encore une fois, l'Angleterre est une puissance étrangère. Que ceux qui ne veulent pas que je parle fassent une proposition contraire, je la combattrai (On rit.) Quant à moi je suis aux ordres de la chambre, si elle avait la bonté de regarder l'heure qu'il est et de remettre à demain... (Non ! non !)

M. LE PRÉSIDENT. Parlez, monsieur.

Beaucoup de pairs quittent encore leurs places.

M. DE BOISSY. Je vais parler ! (Rires.) Messieurs, je trouve dans les documents présentés par le ministre anglais dans le parlement, des motifs pour altérer la bonne harmonie qui règne entre les deux pays. J'ai recueilli ces documents par un travail consciencieux, et je voudrais les exposer devant la chambre : voilà pourquoi je demande le renvoi de la discussion à demain... (Non ! non !)

Le petit nombre des pairs présents me force cependant à demander la remise. (Non ! parlez !)

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez la parole ; parlez donc, monsieur de Boissy !

M. DE BOISSY commence la revue d'un grand nombre de documents distribués au parlement par le gouvernement anglais. Il en résulte, suivant M. de Boissy, que ce sont toujours nos marins qui sont vexés, maltraités, et qui n'obtiennent jamais de satisfaction.

L'honorable pair fait observer que, vu le petit nombre des pairs présents, il se voit forcé d'invoquer le règlement et de demander la remise à demain.

La chambre, consultée, renvoie la suite de la discussion à demain.

La séance est levée à cinq heures et demie.

REVUE DES JOURNAUX DU 16 JANVIER.

— Les *Débats* se félicitent d'avoir forcé M. Molé à parler ; ils aiment mieux avoir affaire à des ennemis déclarés qu'à des ennemis secrets. Puis ils félicitent M. Guizot de son dernier discours sur l'expédition et le traité du Maroc. C'est un des plus beaux succès, à leur avis, de l'illustre orateur dont on ne compte plus les succès.

— La *Presse* trouve que M. Guizot a été mieux inspiré en parlant du Maroc qu'en traitant les questions du droit de visite et de Taïti. Elle pardonne volontiers la magnanimité poussée jusqu'à l'excès vis-à-vis d'une nation vaincue ; ce qu'elle ne saurait pardonner, c'est le comble mis à la complaisance vis-à-vis d'une nation arrogante. A son avis, le ministère du 1er mars est tombé moins encore sous le poids de ses fautes que sous celui de la solidarité de ses journaux. Elle pense que, si le ministère du 29 octobre, déjà si ébranlé, est renversé, ce qu'elle est loin de souhaiter, le même effet aura été produit par la même cause.

— Suivant la *Réforme* tous les intérêts sont en jeu dans la lutte décisive dont nous sommes témoins : M. Molé a pour lui l'intérêt du parti conservateur ; M. Guizot a celui du voyage à Windsor. Nous verrons lequel des deux sera le plus puissant.

— M. de Montalembert, dit le *Commerce*, se plaint de ce que le catholicisme est opprimé. Il a tort. Il n'y a rien autour de nous qui ressemble à l'oppression. Le clergé voit, il est vrai, se réveiller contre lui des haines qui paraissaient éteintes ; il voit s'éloigner des sympathies publiques qui lui revenaient. Nous le regrettons profondément. Mais à qui

... importable, c'est celle du nommé Léon Dublet, qui ... grand meneur de toutes ces ignobles intrigues.

» Léon Dublet a été attaché comme gendarme à la résidence d'Étampes. Son inconduite fut telle que ses chefs le contraignirent à donner sa démission. Il se rendit alors à Paris et parvint à entrer dans le corps des sergents de ville ; mais il ne tarda pas à se faire révoquer de nouveau, et, dès ce moment, pour se créer des ressources et satisfaire à ses passions, il se jeta dans la voie criminelle où il vient d'être arrêté.

» Léon Dublet a fait de précieuses révélations qui ont placé plusieurs de ses complices sous la main de la justice.

« Vous tenez maintenant toute la bande, disait-il au juge d'instruction, et les bons bourgeois de Paris peuvent être tranquilles et aller les deux mains dans leurs poches. »

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Une singulière industrie s'est organisée depuis quelque temps, et le nombre des faits qui se passent à la même heure dans les différents quartiers de Paris prouverait que cette industrie est exploitée par une association d'un nouveau genre.

» On sait que les journaux, dont la distribution commence à quatre heures du matin, sont déposés ou sous les portes cochères ou dans des boîtes destinées à cet usage. L'industrie que nous signalons consiste à dérober ces journaux au moment où ils viennent d'être déposés, et cela non pas dans un seul but de curiosité, si l'on en juge par les moyens employés. C'est à l'aide d'un crochet en fer que ces journaux ont disparu des boîtes. Hier, presque tous les journaux ont disparu des boîtes de la rue Chabanais, et les traces d'un crochet laissées dans l'une de ces boîtes ont a fait connaître quel était le mode de procéder des voleurs. Les journaux ainsi dérobés vont sans doute à un centre commun d'où ils sont expédiés dans Paris ou dans la province. »

— L'administration vient de publier les états des impôts et revenus indirects de l'année 1844 comparés à ceux des années 1842 et 1843. Le chiffre de 1843 s'élève à 787 864 000 fr., et présente un excédant de 23 291 000 fr. sur 1843, et 56 607 000 fr. sur 1842.

— Un de nos amis et collaborateurs vient de perdre son frère. Au sujet de cette mort, on lit dans la *Vigie de l'Ouest* :

« Vendredi dernier, un grand nombre de nos concitoyens ont suivi le convoi de M. François-Michel Morvonnais, avocat du barreau de Saint-Malo. On voyait, à l'attitude de cette foule, que le défunt avait mérité non seulement l'estime, mais l'affection de tous, par son caractère honorable et sa bienfaisance.

» Toute sa vie, M. François-Michel Morvonnais a été l'avocat du pauvre ; son zèle, infatigable et parfaitement désintéressé, était toujours à la disposition des malheureux compromis dans des affaires fâcheuses. On ne saurait se faire une idée du nombre de procès qu'il a empêchés en ville et à la campagne qu'il habitait la moitié de l'année. N'est-ce pas la plus belle fonction de l'homme de loi ? Aussi avons-nous remarqué à ses funérailles une foule de paysans accourus de Pleudihen et de Saint-Potan, résidence de notre cher poète, frère de l'avocat distingué que nous venons de perdre. »

— Il y a quelques jours, un boucher de Mazieu, canton de Marvejols, voulant abattre un bœuf, lui porta à faux un coup de massue et le manqua. L'animal furieux fond sur lui, le foule aux pieds, prend la fuite, et va se réfugier dans la salle de l'Hôtel-de-Ville. Trois hommes armés de bâtons et de couteaux l'y suivent ; mais le bœuf laisse bientôt le champ de bataille jonché d'hommes ; dans sa fuite, il rencontre un escalier tournant en pierre, monte au troisième étage, et la tête à la fenêtre, il semble défier la foule accourue pour prêter main-forte aux vaincus. Ce-

---

que, où de toute part l'esprit humain se renouvelle. Grand spectacle ! A tout prendre, en jugeant d'un point de vue élevé l'immense travail qui s'opère de tous côtés, toutes critiques faites, toutes restrictions admises, dans les temps où nous sommes, ce qui est au fond des intelligences est bon. Tous font leur tâche et leur devoir, l'industriel comme le lettré, l'homme de presse comme l'homme de tribune, tous, depuis l'humble ouvrier, bienveillant et laborieux, qui se lève avant le jour dans sa cellule obscure, qui accepte la société et qui la sert, quoique placé en bas, jusqu'au roi, sage couronné, qui du haut de son trône laisse tomber sur toutes les nations les graves et saintes paroles de la concorde universelle !

» A une époque aussi sérieuse, il faut de sérieux conseils. Quoiqu'il soit presque téméraire d'entreprendre une pareille tâche, permettez-moi, monsieur, *à moi qui n'ai jamais eu le bonheur d'être du nombre de vos auditeurs, et qui le regrette*, de me représenter, tel qu'il doit être, tel qu'il est sans doute, et d'essayer de faire parler un moment en votre présence, ainsi que je le comprendrais, du moins à son point de départ, ce haut enseignement de l'Etat, toujours recueilli comme une leçon par la foule studieuse et par les jeunes générations, parfois même méritant l'insigne honneur d'être accepté comme un avertissement par l'érudit, par le savant, par le publiciste, par le talent qui fertilise le vieux sillon littéraire, même par ces hommes éminents et solitaires qui dominent toute époque, appuyés à la fois sur l'idée dont Dieu a composé leur siècle et sur l'idée dont Dieu a composé leur esprit.

Lettrés ! vous êtes l'élite des générations, l'intelligence des multitudes résumée en quelques hommes, la tête même de la nation. Vous êtes les instruments vivants, les chefs visibles d'un pouvoir spirituel, redoutable et libre. Pour n'oublier jamais quelle est votre responsabilité, n'oubliez jamais quelle est votre influence. Regardez vos aïeux, et ce qu'ils ont fait ; car vous avez pour ancêtres tous les génies qui depuis trois mille ans ont guidé ou égaré, éclairé ou troublé le genre humain. Ce qui se dégage de tous leurs travaux, ce qui résulte de toutes leurs épreuves, ce qui sort de toutes leurs œuvres, c'est l'idée de leur puissance. Homère a fait plus qu'Achille, il a fait Alexandre ; Virgile a calmé l'Italie après les guerres civiles ; Dante l'a agitée ; Lucain était l'insomnie de Néron ; Tacite a fait de Caprée le pilori de Tibère. Au moyen-âge, qui était, après Jésus-Christ, la loi des intelligences ? Aristote. Cervantes a détruit la chevalerie ; Molière a corrigé la noblesse par la bourgeoisie, et la bourgeoisie par la noblesse ; Corneille a versé de l'esprit romain dans l'esprit français ; Racine, qui pourtant est mort d'un regard de Louis XIV, a fait descendre Louis XIV du théâtre. On demandait au grand Frédéric quel roi il craignait en Europe, il répondit : *le roi Voltaire*. Les lettrés du dix-huitième siècle, Voltaire en tête, ont battu en brèche et jeté bas la société ancienne ; les lettrés du dix-neuvième peuvent consolider ou ébranler la nouvelle. Que vous dirai-je enfin ? le premier de tous les livres et de tous les codes, la Bible, est un poème. Partout et toujours ces grands rêveurs qu'on nomme les penseurs et les poètes, se mêlent à la vie universelle, et, pour ainsi parler, à la respiration même de l'humanité. La pensée n'est qu'un souffle, mais ce souffle remue le monde.

» Que les écrivains donc se prennent au sérieux. Dans leur action publique, qu'ils soient graves, modérés, indépendants et dignes. Dans leur action littéraire, dans les libres caprices de leur inspiration, qu'ils respectent toujours les lois radicales de la langue qui est l'expression du vrai et du style qui est la forme du beau. *En l'état où sont aujourd'hui les esprits, le lettré doit sa sympathie à tous les malaises individuels ; sa pensée à tous les problèmes sociaux, son respect à toutes les énigmes religieuses.* Il appartient à ceux qui souffrent, à ceux qui errent, à ceux qui cherchent. Il faut qu'il laisse aux uns un conseil, aux autres une solution, à tous une parole. S'il est fort, qu'il pèse et qu'il juge ; s'il est plus fort encore, qu'il examine et qu'il enseigne ; s'il est le plus grand de tous, qu'il console. Selon ce que vaut l'écrivain, la table où il s'accoude, et d'où il parle aux intelligences, est quelquefois un tribunal, quelquefois une chaire. Le talent est une magistrature ; le génie est un sacerdoce.

» Écrivains qui voulez être dignes de ce noble titre et de cette fonction sévère, augmentez chaque jour, s'il vous est possible, la gravité de votre raison ; descendez dans les entrailles de toutes les grandes questions humaines ; posez sur votre pensée, comme des fardeaux sublimes, l'art, l'histoire, la science, la philosophie : c'est beau, c'est louable et c'est utile. En devenant plus grands, vous devenez meilleurs. Par une sorte de double travail divin et mystérieux, il se trouve qu'en améliorant en vous ce qui pense, vous améliorez aussi ce qui aime.

» La hauteur des sentiments est en raison directe de la profondeur de l'intelligence. Le cœur et l'esprit sont les deux plateaux d'une balance. Plongez l'esprit dans l'étude, vous élevez le cœur dans les cieux.

» Vivez dans la méditation du beau moral, et par la secrète puissance de transformation qui est dans votre cerveau, faites-en, pour les yeux de tous, le beau poétique et littéraire, cette chose rayonnante et splendide ! N'entendez pas ces mots, le *beau moral*, dans le sens étroit et petit, comme les interprète la pédanterie ... la pédanterie dévote ; entendez-les grandement, comme ... Shakespeare et Molière, ces génies si libres à la surface ... !

» Encore un mot et j'ai fini.

» Soit que sur le théâtre vous rendiez ... enseignement de la foule, la triple lutte, tantôt ridicule, tantôt terrible, des caractères, des passions et des événements ; soit que dans l'histoire vous cherchiez, glaneur attentif et courbé, quelle est l'idée qui germe sous chaque fait ; soit que, par la poésie pure, vous répandiez vos âmes dans toutes les âmes pour sentir ensuite tous les cœurs se verser dans votre cœur ; quoi que vous fassiez, quoi que vous disiez, rapportez tout à Dieu. Que dans vos compositions, ainsi que dans la création, tout commence à Dieu, *ab Jove*. Croyez en lui comme les femmes et comme les enfants. Faites de cette grande foi toute simple le fond et comme le sol de toutes vos œuvres. Qu'on les sente marcher fermement sur ce terrain solide. C'est Dieu, Dieu seul ! qui donne au génie ces profondes lueurs du vrai qui nous éblouissent. Sachez-le bien, penseurs ! depuis quatre mille ans qu'elle rêve, la sagesse humaine n'a rien trouvé hors de lui. Parce que, dans le sombre et inextricable réseau des philosophies inventées par l'homme, vous voyez rayonner çà et là quelques vérités éternelles, gardez-vous d'en conclure qu'elles ont même origine, et que ces vérités sont nées de ces philosophies. Ce serait l'erreur de gens qui apercevraient les étoiles à travers des arbres, et qui s'imagineraient que ce sont là les fleurs de ces noirs rameaux ! »

L'auteur du poème de l'ode-symphonie le *Désert* nous adresse une lettre que nous nous empressons de publier parce qu'elle renferme une légitime protestation contre un acte qui dépouille un artiste au profit du spéculateur.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur,

Plusieurs journaux ont annoncé que toutes les difficultés entre M. Félicien David et M. le directeur des Italiens avaient été aplanies, et que *tout le monde* applaudissait à un pareil arrangement. Il me serait difficile, pour ma part, d'y applaudir ; car je n'en ai eu aucune connaissance. Je n'ai pas plus été averti, cette fois, que je ne l'avais été lors des premières conventions. Puisque je me trouve ainsi exclu de tous les arrangements relatifs à une chose dont je suis le co-propriétaire, puisque M. le directeur des Italiens croit pouvoir faire des recettes de 14 000 fr. avec ce qui est aussi mon œuvre, sans avoir préalablement obtenu mon consentement par écrit, ainsi que la loi le lui prescrit sous peine d'amende et de confiscation, il ne me reste plus qu'à en référer à la magistrature supérieure.

Agréez, etc.

A. COLIN,
Auteur du poème de l'ode-symphonie le *Désert*.

leur et la consternation. Le maire de cette commune venait de marier une de ses nièces, et déjà la plus grande partie de la noce était entré dans l'église. Une des sœurs du maire, tante de la mariée, sortant la dernière de la salle, trébuche contre un banc, tombe et se casse un bras. Le maire la fait conduire chez lui: on court au médecin, qui, heureusement se trouvait au village. Tandis qu'il travaille à remettre le bras, le maire assis dans un fauteuil, suivait des yeux cette douloureuse opération. Tout à coup, sa sœur pousse un cri : un instant après on s'aperçut que le marié était mort!... Ce cri l'avait tué.

» Déjà, quelques jours avant la noce, le père de la mariée avait fait une chute si terrible, qu'elle avait mis sa vie en danger. Qu'on se figure la désolation de cette famille et la tristesse d'un mariage commencé sous d'aussi tragiques auspices. »

TRIBUNAUX.

Affaire Mayliand, Pernet et consorts.

A l'ouverture de l'audience, la Cour a entendu aujourd'hui quelques plaidoiries qui n'avaient pu être prononcées hier. Me Desmarets a présenté la défense de Saurin, et a combattu longuement le système de la révélation employé comme procurant la découverte des crimes. Me Pouget a pris ensuite la parole dans l'intérêt de l'accusé Hébert.

M. LE PRÉSIDENT. Les accusés ont-ils quelque chose à ajouter à leur défense?

PERNET. Mon Dieu! messieurs, j'ai dit toute la vérité ; j'ai éprouvé assez de honte à confesser tous mes crimes pour qu'on ne me traîne pas dans la boue. Voici, du reste, huit ans que je suis dans les prisons ; il me reste encore à faire vingt années de bagne, vous prendrez cela en considération.

MACK a continué à accuser Pernet de mensonge, et proteste de son innocence. Puis s'adressant au jury : Messieurs, dit-il, si maintenant votre décision était contraire à ce que j'espère, à ce que j'ai le droit d'espérer, ce sont trois personnes que vous condamneriez du même coup : une malheureuse femme que j'aime et qui mourrait de misère et de chagrin ; puis ma fille, ma fille qui vient de prendre le voile virginal et de recevoir la bénédiction aux pieds des autels. Ma fille, que vous rendriez la fille d'un forçat, que vous réduiriez à prendre les habits de la prostitution, car tous alors la repousseraient du pied ; tous lui diraient : « Arrière, fille de galérien !.. » C'est dans cette position que je vous supplie, que je vous conjure, messieurs, de réfléchir avant de me juger ; j'attends votre verdict avec résignation, avec confiance et comme un homme qui n'a rien à se reprocher.

Les autres accusés ont déclaré n'avoir rien à ajouter aux plaidoiries de leurs défenseurs.

M. LE PRÉSIDENT a fait son résumé, qui s'est terminé par 113 questions adressées au jury.

A six heures, le jury est rentré en audience publique et a prononcé un verdict affirmatif à l'égard de six des accusés. Masson, Hébert et Saurin ont été déclarés non coupables ; en même temps des circonstances atténuantes ont été admises en faveur de Pernet, Marchal et Jeandenand.

A sept heures, la cour, par son arrêt, a condamné, savoir : Pernet, à dix ans de reclusion, sans exposition ; Mack, à vingt ans de travaux forcés avec exposition ; Mayliand, à quinze ans de travaux forcés ; Manhel, à huit ans de réclusion ; Lavie, à dix ans de travaux forcés ; Jeandenand, à quatre ans de prison.

CHRONIQUE AGRICOLE.

Le typhus. — Décidément, la publicité n'a pas le bonheur de plaire à messieurs les vétérinaires : vous ne saviez donc pas, malheureux journalistes, que l'Ecole d'Alfort s'est réservé le privilége des épizooties ; qu'elle seule a le droit de les signaler, de les traiter selon la formule, et surtout de s'en faire honneur? Oh! c'est bien mal à la presse quotidienne d'avoir parlé du typhus avant les savants à diplôme ; d'avoir éveillé la sollicitude du public, du gouvernement, de la Société d'agriculture ! Mais M. Barthélemy lui a joliment donné de sa férule sur les doigts : ce pauvre *Constitutionnel*, l'a-t-on assez convaincu de radotage ! il méritait bien un peu la semonce. Nous l'avions pourtant prévenu, ainsi que ses confrères, qu'on ne pouvait parler d'aucune branche de l'agriculture sans la connaître ; mais c'est son affaire, qu'il s'en tire comme il pourra ; nous avons bien assez de notre propre défense.

M. Barthélemy a donc aussi attaqué la *Démocratie*. Or, savez-vous le crime que nous avons commis ? le voici : Nous avons d'abord dit que le typhus existait en Europe, qu'il s'avançait de l'est à l'ouest, et qu'il était fort prudent d'aviser long-temps d'avance aux moyens qui pourraient nous garantir d'un si redoutable fléau ; nous avons ensuite enregistré soigneusement toutes les nouvelles qui nous en arrivaient de l'étranger, tous les renseignements que nous rencontrions dans les journaux belges et allemands; tel est le grand grief que M. Barthélemy reproche à la *Démocratie*. Vous avez alarmé le pays mal à propos, nous dit-il, car il paraît que le typhus commence à s'arrêter. Eh bien, tant mieux! nous enregistrons la bonne nouvelle, comme nous avons enregistré la mauvaise, c'est notre devoir ; mais votre devoir, à vous, permettez-nous de vous le dire, votre devoir vous obligeait à remplir immédiatement le mandat dont vous avait chargé la Société royale et centrale d'agriculture ; vous deviez vous hâter d'indiquer au gouvernement les mesures qu'il aurait à prendre si le typhus continuait à s'approcher de nos frontières ; vous deviez rédiger une instruction pour avertir les cultivateurs que l'art vétérinaire est impuissant contre le typhus, et qu'il vaut mieux le prévenir que d'avoir à le combattre ; car vous ne connaissez d'autre spécifique que l'application immédiate de la massue (selon l'expression pittoresque d'un de vos confrères). Voilà deux mois, au moins, que la Société a nommé une commission, dont vous faites partie, pour traiter d'urgence ces questions, et, si nous sommes bien informés, depuis deux mois la commission ne s'est point encore réunie. Pardonnez-nous si nous insistons ; mais c'est un devoir pour nous de faire connaître à notre public que si certains membres de la Société d'agriculture parlent beaucoup, ils n'agissent guère. Nous appellerons donc l'attention des sociétés départementales et des comices sur cette grave question dont vous ne voulez pas vous occuper, et que M. Royer avait posée avec tant de clarté. Tous les ans, et continuellement, certaines épizooties ravagent quelque contrée de la France ; elles causent des pertes considérables ; leur action, pour être moins apparente et moins simple que celle du typhus, n'en est pas moins désastreuse ; c'est un fait constaté par les observations de M. Royer : si l'Ecole d'Alfort n'y porte aucun remède, au moins elle ne le conteste pas. Eh bien ! c'est là le mal qu'il faut combattre ; c'est pour cela que M. Royer a provoqué la nomination d'une commission qui devait instruire les cultivateurs sur les mesures ... [continued] ...rie pacifique. »

Nous ne pouvons accepter entièrement cette rectification ; le *Messager* nous dit que la chaire de M. Leclerc-Thouin n'est pas subventionnée sur le fonds d'encouragement de l'agriculture ; mais qui empêche le ministère de faire un virement de fonds en vertu duquel cette chaire ressortirait immédiatement de la direction de l'agriculture à laquelle elle devrait en effet appartenir. Est-ce que le public sait comment est organisé le service de ce double ministère de l'agriculture et du commerce? Est-ce que l'organisation établie par M. Cunin-Gridaine n'est point un véritable chaos, une confusion déplorable sur laquelle on doit s'attendre que l'on reviendra d'un moment à l'autre? Est-ce que l'arrêté lui-même, sur lequel on nous chicane, n'aurait pas besoin d'être expliqué, commenté, amplifié, pour que l'on en comprenne bien l'intention et la portée? On nous dit que tous les agriculteurs sont autorisés à subir les épreuves imposées pour obtenir le diplôme d'aptitude au professorat ; mais quelles seront ces épreuves? sur quoi roulera l'examen? comment sera composée la commission chargée d'apprécier les candidats? quels droits paiera-t-on pour la délivrance du diplôme? voilà ce qu'il fallait nous dire si l'on voulait nous édifier complètement sur la valeur de ce règlement. Du reste, il paraît que le ministère a imaginé un moyen bien simple de couper court à toute discussion sur la chaire du Conservatoire ; ce serait de la supprimer purement et simplement : on nous assure qu'il en est sérieusement question.

Revenu des terres. — En rendant compte de la dernière session du congrès de Bretagne, nous avons cité quelques considérations économiques présentées par un membre de la société sur l'influence que pouvait produire l'ouverture de nouvelles voies de communication ; il résultait du discours dont nous avions donné un extrait, que l'établissement d'un service de bateaux à vapeur avait augmenté dans une proportion considérable le revenu des cultivateurs d'une partie du Finistère : la société d'agriculture de Morlaix s'est émue avec raison des résultats fâcheux que pouvait avoir cette allégation ; elle a nommé une commission pour rétablir les faits dans toute leur vérité, et maintenant elle nous prie de donner place à sa rectification. Déjà, nous écrit-elle, il est venu à notre connaissance que des propriétaires éloignés ont donné l'ordre à leurs mandataires de surseoir au renouvellement des baux, en leur annonçant l'intention d'en augmenter considérablement le prix. Or, la commission, après des recherches consciencieuses a constaté que le revenu des terres dans chaque canton de l'arrondissement de Morlaix, devait être établi comme il suit :

Cantons.	Terres labourables.	Revenu réel.	Moyenne.	Moyenne de l'arrondissement
	h. a. c.	f. c.	f. c.	
Ladivisiau	6 794 30 75	175 385 01	25 81	
Lanmeur	7 779 33 26	106 998 78	52 32	
Morlaix	4 241 48 93	169 762 99	40 02	
Plouescat	5 505 34 13	221 432 96	40 22	
Plouigneau	8 839 14 39	328 008 83	37 10	39 67
Plouzévédé	6 369 19 38	240 984 89	37 84	
St.-Pol-de-Léon	6 509 37 63	409 625 65	62 93	
St-Thégonnec	6 120 20 85	189 512 13	30 96	
Sizun	5 130 20 12	109 165 4[illegible]	21 28	
Taulé	4 453 56 79	180 228 76	40 46	
	61 742 15 17	2 431 103 94		

Nous serons toujours à la disposition des sociétés d'agriculture pour les seconder toutes les fois qu'elles entreprendront de défendre les intérêts menacés des cultivateurs.

Engrais.— Depuis quelques années les études des savants et des praticiens se sont portées avec une sorte de prédilection sur les engrais ; quoique cette partie de la science soit encore fort incertaine, il y a toujours un grand intérêt à enregistrer les applications nouvelles dont on croit avoir reconnu l'efficacité. Une communication de cette nature vient d'être faite à la Société de Clermont par M. de Douhet de Romanange, l'un de ses vice-présidents. M. de Douhet pense que l'on pourrait substituer aux longs et dispendieux enfouissements des fumiers, une concentration de substances très nutritives autour des semences : il a opéré avec des matières riches en azote et en carbone, telles que les sels ammoniacaux, les cyanures, et certains nitrates ; il croit avoir obtenu de cette manière des résultats très positifs dans quelques expériences comparatives. Nous avons plusieurs fois rapporté dans les journaux d'agriculture des tentatives de la même nature ; l'année dernière, un étranger, M. Bickes nous a entretenu au congrès central d'un procédé analogue dont il aurait, dit-il, constaté l'efficacité par de nombreuses expériences ; nous pensons que tous ces inventeurs sont de bonne foi, mais ils se font certainement illusion. Déjà au temps de Caton, l'on croyait pouvoir remplacer le fumier par une simple immersion des grains dans le marc d'huile ; plus tard, vers 1750, un prêtre perfectionna cette prétendue découverte et fit vendre par les religieuses de Sainte-Claire de Lyon, son *eau végétative* dont une seule bouteille suffisait pour fertiliser un demi-hectare ; enfin, il y a trois ans, un charlatan de la rue Richelieu, essaya de remettre en honneur la même eau végétative dont il s'attribuait l'invention ; tout cela n'a conduit à rien, si ce n'est à des déceptions. Nous pensons que l'on s'égare en voulant suivre cette voie merveilleuse. Sans doute, on peut substituer avantageusement au fumier volumineux d'autres engrais d'une manutention plus facile: la poudrette ou le guano en sont la preuve; mais on ne doit pas s'imaginer que l'on puisse produire des effets utiles avec des doses atomiques qu'il faudrait placer dans la terre grain à grain plus soigneusement que la semence elle-même. Cherchons le progrès, c'est bien, mais n'essayons pas de faire des enjambées impossibles et ne nous abandonnons jamais aux conseils d'une imagination exaltée.

Vers à soie. — Le *Courrier du Gard* nous apprend que la récolte des vers à soie a été abondante dans l'arrondissement d'Alais, sans cependant être de beaucoup supérieure à celle de 1843.

La quantité de cocons produite dans cet arrondissement, peut être évaluée à 1,200 000 kilogrammes : sur cette quantité, 420 000 kilogrammes sont filés par Alais, 855,000 kilogrammes par Anduze, Saint-Jean-du-Gard et Saint-Ambroix, 125 000 kilogrammes hors de l'arrondissement.

La qualité a été supérieure et le rendement des cocons n'a rien laissé à

Bourse du 16 janvier 1845.

Le 5 0[0 a monté principalement au comptant. Le 3 0[0, au contraire, a fléchi.

Sur les chemins de fer, le mouvement a été plutôt à la baisse ; la grande cherté de cette valeur au comptant est due, sans doute, à la nécessité dans laquelle se trouve le public d'en acheter pour obtenir des actions de Lyon à Avignon.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Emprunt, 86 45, 40. — Belge 1831, 102 3[4.— Id. 1842, 106 1[8, 3[8. — Id. 4 1[2, 103 1[2. — Naples, Récép. Rothschild, 100 50, 60. — Comptoir Ganneron, 1065, 1070, 1075. —Lots d'Autriche, 420. — Espagne passive, 6 3[4. — Id. 3 p. 0[0 37 1[8, 1[4.—3 Canaux, 133 75.—Zinc Vieille-Montagne, 4525.— Entrepôt des Batignolles, 550.

Obligations du chemins de fer : Versailles rive droite, anc., 1040.—Grand'-Combe nouv., 1160.

Chemins non constitués : Bordeaux, 640, 642 50. —Vierzon, 717 50, 720.— Boulogne, 570, 565.

A terme : Belge 2 1[2, 62 10, 20.—Naples, 100 70, 65.

5 0[0 compt.	1er c. 121 80	P. H. 122 15	P. B. 121 80	dr c. 122 15	hier 121 85
— fin cour.	122 10	122 30	122 10	122 15	122 05
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0[0 compt.	85 15	85 20	85 10	85 10	85 25
— fin cour.	85 20	85 25	85 20	85 20	85 25
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFF. S le C. pr.
4 1[2 0[0.	» »	» »	» »	5 0[0 Bge 1840	104 1[2	104 3[4	H. 1[4
4 0[0....	» »	» »	» »	— Portugais.	» »[»	» »[»	»
O. de la V.	1145 »	» »	B. 5 »	Esp. D. active	36 3[4	» »[»	»
B. de Fr.	3260 »	3262 50	H. 2 50	5 0[0 Naples.	97 50	» »	H. » 50
				— Romain..	104 1[2	105 »[»	H. » 1[2
C. G. 1000	1100 »	» »	» »	Obl. Piémont.	1240 »	1245 »	H. 5
C. hyp...	770 »	» »	H. 1 25	Emp. d'Haïti.	405 »	» »	»
4 Can....	1275 »	» »	» »	Banq. belge.	630 »	» »	»

CHEMINS DE FER.				F. c.	
St-Germ.	» »	» »	» »		»
V. R. Dr.	495 »	495 »	H. 15 »	— 495, 1905, 492 50.	H. 2 50
— R. G.	380 »	» »	B. 5 »	— 380, 375, 380.	B. 5
Orléans.	1122 50	» »	B. 2 50	— 1123 75, 1122 50.	B. 2 50
Strasb...	296 25	297 50	» »	— 297 50.	H. 1 25
Rouen..	1035 »	» »	B. 5 »	— 1035, 1032 50.	B. 2 50
Havre...	815 »	» »	» »	— 817 50, 812 50.	H. 7 50
Marseill.	950 »	» »	H. 7 50	— 922 50, 917 50, 950.	B. 7 50
Mulhous	360 »	» »	» »	—	»

LONDRES, 14 JANV.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Consol..... 100 1[8 1[4.	Av....	F. c. 85 30 d. 50.
Esp. act... 26 3[4 7[8.	Ap..... 85 15	F. p. 85 55 d. un. 75 80 d. 50.
Portug..... 69 1[4.		
Mexic...... 34 5[8.	Rep. fin c. — F. pr.	F. p. 122 35 50 d. 50.
Brésil...... » »[».	3 0[0, 7 1[2 10. — 20	123 40 35 d. 50.
5 0[0 Holl. 99 1[4.	5 0[0, 10 20 — 37 1[2	Orl., d. 1137 50, 1140 d. 10.
2 1[2 do. 63 3[8.		Mars., 910 d. 10.
Rouen.... 40 1[4.	Bons du trésor.	Strasb., 302 50 d. 10.
Orléans... 43 3[4.	3 1[8 à 6 et 9 mois.	

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 79,00 à 80,00 ; courant du mois, 80,00 à 00,00; février, mars et avril, 81,50 à 82,00 ; 4 derniers mois, 85,50 à 85,00

LILLE — Colza, 72,00 à 00,00.

ESPRIT 3[6. — Disponible, 84,00 à 00,00; courant du mois, 82,00 à 00,00; février, 81,00 à 00,00; mars en décembre, 80,00 demandé.

SAVON.—Ordre de livraison, 89,50 à 90 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 17 janvier.

7 h. »[» OPÉRA. — Marie Stuart.
7 h. 1[4 THÉATRE-FRANÇAIS. — Guerrero.
7 h. »[» ITALIENS. — Repr. extraord.
7 h. »[» OPÉRA-COMIQUE. — Guitarrero.
7 h. »[» ODÉON. — Chute d'un Ministre. Pourceaugnac.
6 h. 3[4 VAUDEVILLE. — Paris. Péché. Client. Humoriste.
6 h. »[» VARIÉTÉS. — Lafleur. Becquillon. English.
6 h. »[» GYMNASE. — 3 Péchés. Rébecca. Cérigny. Morale en action.
6 h. »[» PALAIS-ROYAL.—Fiacre et le Parapluie. Indiana. Averse. Caporal.
6 h. »[» PORTE-ST-MARTIN. — Dame de St-Tropez.
6 h. »[» AMBIGU. — Un Conte de Fées.
6 h. »[» GAITÉ. — Forte Spada l'Aventurier.
6 h. 1[2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Le Lion du Désert.
6 h. »[» COMTE. — 2 Frères. Clowns. Canards. Polka.
6 h. »[» FOLIES. — Cocarde. Rosière. Jocrisse. Voyage.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

[illegible] de Boissy est parvenu, contre vent [et] marée, à débiter son discours et beaucoup d'autres par-dessus le marché. Pour trois paragraphes du projet d'adresse qui ont été votés aujourd'hui, l'infatigable M. de Boissy a trouvé moyen de prendre vingt fois au moins la parole. Il est vrai qu'en mettant à cette nouvelle épreuve la patience tout-à-fait exemplaire de ses collègues, l'honorable pair, et on doit lui en tenir compte, a signalé quelques faits qui eussent mérité, de la part du ministère, des explications, et sur lesquels le ministère a gardé un complet silence.

Ainsi, nous possédons en Afrique, sur la rive septentrionale de la Gambie, un établissement, celui d'Albréda, où l'on ne peut parvenir que par la voie du fleuve. Eh bien! l'Angleterre a la prétention de n'y laisser pénétrer nos bâtiments que sous son bon plaisir, et à la condition qu'ils feront acte de reconnaissance de sa souveraineté. Cette exigence du cabinet britannique, signifiée à notre gouvernement dans une dépêche assez impérieuse, a été immédiatement sanctionnée par M. Guizot. Sur cette même côte occidentale d'Afrique, non seulement notre commerce est abreuvé de dégoûts, est traqué en quelque sorte par les croiseurs anglais, mais une factorerie française a été pillée, brûlée, anéantie par des Anglais : une indemnité a été payée, il est vrai ; mais cela est loin de suffire pour rendre à nos nationaux une sécurité sans laquelle on ne se hasarde point à fonder des entreprises.

Aux faits dénommés par M. de Boissy, M. le ministre de la marine a opposé pour toute réponse l'augmentation du chiffre de nos opérations commerciales avec cette zône du continent africain. Nous ne récusons pas la valeur de cet argument; mais il ne dispensait pas le gouvernement de s'expliquer sur ce qui concerne la liberté de nos communications avec Albréda.

Nous ne sommes pas de ceux qui se plaisent aux récriminations échangées sans cesse entre deux peuples faits pour vivre en bon accord comme pour s'estimer réciproquement ; Dieu nous garde d'entretenir des préventions qui ne sont que trop vivaces, et d'envenimer encore des causes de dissentiments et d'animosité que nous déplorons. Mais il y a des concessions qu'il nous est impossible d'approuver. Telle est la reconnaissance, si facilement accordée à l'Angleterre, du droit d'être maîtresse exclusive de la navigation de la Gambie; ce qui revient à lui mettre dans la main la clef de notre comptoir d'Albréda, où nous étions établis cependant avant qu'elle le fût elle-même à l'embouchure du fleuve.

Il a été question, dans ces derniers temps, d'une commission mixte que les deux cabinets de France et d'Angleterre auraient songé à instituer, afin d'aviser à des moyens de garantir la répression de la traite exempts des inconvénients reprochés au droit de visite [illegible] des liens déjà ébauchés de l'association générale des peuples sous le rapport de la police du globe. Si le droit de visite, tel qu'il avait été établi, portait justement ombrage au sentiment de la nationalité, s'il était l'occasion de dommages et de vexations incontestables, s'il contenait un dangereux germe de mésintelligence et de discorde, il faut lui substituer au plus vite quelque chose de mieux ; mais ce moyen quel qu'il soit, doit être arrêté en commun et même exécuté autant que possible en commun, c'est-à-dire, par une force que toutes les puissances concourraient à fournir. C'est là le mode que nous avons exposé, les années dernières, en demandant l'établissement d'une flotille neutre pour la répression de la traite.

Si nos idées, à cet égard, ne semblent pas encore au moment de pénétrer dans les chambres, il n'en est pas de même de l'opinion que nous avons tant de fois exprimée sur l'alliance de notre pays avec la Confédération germanique. M. de Bussières a présenté aujourd'hui des considérations qui rentrent tout-à-fait dans notre manière de voir. Ce diplomate, qui a pu étudier à fond les dispositions de l'Allemagne, a fait voir combien elles étaient favorables à la France. Rien donc, aujourd'hui, ne s'oppose au rapprochement intime des deux pays, à cette union des peuples de l'Europe centrale, que nous avons toujours regardée comme la plus sûre garantie de la paix européenne.

Un paragraphe en faveur de la Pologne, a été, cette année comme les années précédentes, introduit dans le projet d'adresse, sur la proposition de M. le duc d'Harcourt. Mais, pourquoi, puisqu'il en est ainsi à chaque session, la commission elle-même ne prend-elle jamais l'initiative à cet égard? Il résulte de là que cette protestation contre l'anéantissement d'une nationalité chère aux souvenirs de la France, a l'air d'être imposée à la chambre des pairs par l'opinion publique, plutôt que d'être l'expression libre et spontanée d'un sentiment toujours vivant au sein de la noble assemblée comme au cœur du peuple.

Chambre des Députés. --- Projet d'Adresse.

Le projet d'adresse de la chambre des députés a été lu aujourd'hui en séance publique. Sauf deux idées sur lesquelles nous reviendrons, ce morceau d'éloquence officielle, rédigé suivant la formule habituelle, n'est que la paraphrase et la répétition du discours royal.

Où le roi disait *nous*, la commission de l'adresse répond *vous*: c'est le même thème musical qui passe du hautbois à la flûte.

LE ROI disait: « Au moment où *votre* dernière session a été close [illegible] gères.... »

En vérité, le discours et l'adresse pourraient se chanter en chœur et en parties ; c'est un morceau d'opéra-comique :

Notre destin prospère.
Votre destin prospère.
Leur destin si prospère, etc.

Dans le projet, cependant, il est deux endroits où le manifeste royal cesse d'être calqué ; deux questions sont soulevées :

La commission réclame la conclusion des négociations qui, tout en assurant la répression de la traite, tendent à replacer notre marine sous la surveillance exclusive du pavillon national.

Nous avons toujours considéré comme étroite, incomplète, la solution indiquée par la commission à la question du droit de visite; mais il est bon que cette question soit posée. Depuis l'année dernière les discussions relatives à l'isthme de Suez et de Panama ont fait germer dans les esprits des idées d'association européenne, de confédération des peuples civilisés qui, nous l'espérons, trouveront cette fois des organes dans la chambre.

Un autre paragraphe est remarquable et nous l'appuyons de toutes nos sympathies. La commission fait le tableau des progrès industriels récemment accomplis ; elle forme ce vœu que l'agriculture elle-même *dont les efforts ont encore besoin d'être encouragés et soutenus* ne reste pas étrangère à cette émulation féconde.

Les ministres qui, l'année dernière, ont eu le tort grave de repousser un amendement de M. Bethmont, conçu à peu près dans les mêmes termes, auront sans doute le bon sens de se rallier cette année au projet d'adresse, et de reconnaître que, même sous l'administration de M. Cunin Gridaine, l'agriculture n'a pas fait tous les progrès désirables et n'a pas été encouragée comme devrait l'être l'industrie-mère, l'industrie capitale du pays, celle qui fournit des vivres à nos populations, et même de la laine aux manufactures de M. Cunin: point de drap, point de mérinos sans le cultivateur et le berger.

En somme, et pour descendre des questions agricoles aux questions ministérielles, le projet d'adresse passant sous silence les questions irritantes de Taïti et du Maroc, est favorable au ministère Guizot qui parait, d'après les préliminaires de la session, conserver encore une majorité de quelques voix; mais cette majorité, bien faible, ne saurait acquérir quelque stabilité que par un appoint emprunté aux vingt-cinq voix légitimistes ; c'est elles que l'on courtise en ce moment, c'est ce poids léger qui fera fléchir la balance. Par un juste retour des choses d'ici-bas, le ministère Guizot en est réduit à demander la prolongation de son existence à ceux que

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Cours de M. Geoffroy-Saint-Hilaire.

HISTOIRE NATURELLE DES MAMMIFÈRES.

L'étude approfondie et consciencieuse des mœurs de l'ours modifie sensiblement l'opinion généralement reçue dans le monde à l'égard de cet animal paresseux avec délices, mais toujours prêt aux plus vigoureux efforts pour recouvrer sa chère liberté, dont le souvenir ne parait pas pouvoir le quitter ; les anciens de la ménagerie n'en ont pas pris leur parti plus que le premier jour, et les jeunes ours des Asturies apportés à Paris par feu M. Aguado dans un âge très tendre, aspirent visiblement à la clef des champs, avec la même ardeur que ceux qui ont connu la vie des montagnes avec ses périls et ses charmes.

Achevons de réhabiliter l'ours sous un rapport essentiel, celui de l'humanité, qui ne passe pas pour être son fort. On sait que, sous la Restauration, un vétéran en faction la nuit près des fosses des ours, à la ménagerie du Jardin-des-Plantes, eut l'imprudence d'y descendre au moyen d'une échelle, pour s'emparer d'un objet brillant qu'à la lueur trompeuse de la lune il avait pris pour une pièce de 5 fr. L'ours Martin (premier du nom), réveillé en sursaut, prit à la gorge le malencontreux vétéran, l'étrangla et lui dévora la tête. Ce fait isolé ne prouve rien ; il y avait violation de domicile, la nuit, à l'aide d'escalade, circonstance atténuante au plus haut degré pour l'ours ; le crime d'anthropophagie est inconnu chez l'ours en liberté. Il n'est donc pas vrai, comme M. Daumier l'insinue dans un de ses spirituels dessins, que l'ours aime le pain d'épice et les vétérans : il aime par-dessus tout le miel (nous avons signalé cette faiblesse); sous les climats tempérés où les fruits, les bourgeons et les racines ne lui manquent pas, il préfère à tout autre alimentation la nourriture végétale.

Mais la faim, qui au reste fait taire tout autre instinct chez tous les mammifères connus, la faim plus cruelle et plus impérieuse chez l'ours au sortir d'un jeûne rigoureux de plusieurs mois, le rend réellement redoutable, alors que son réveil précède celui de la végétation. Dans ce cas, il chasse à l'affût, ordinairement du haut d'un arbre ; et malheur au premier animal qui passe à sa portée ; quel qu'il soit, l'ours tombe dessus; on en a vu s'élancer sur des chevaux, s'attacher à leur cou et les dévorer vivants. Ce n'est point là un trait de caractère, un fait tenant aux mœurs habituelles de l'espèce ; c'est un paroxysme de fureur qui passe avec la douleur de la faim, sa seule cause évidente, puisque aussitôt après, l'ours venant à rencontrer des racines, renonce au même instant et très volontairement, à coup sûr, à toute nourriture vivante.

L'ours polaire, à pelage blanc (ours arctique des naturalistes), parait plus difficile à justifier du reproche de férocité. En fait, partout où il se rencontre avec l'homme, il ne néglige rien pour en faire sa proie ; nous ne prétendons point atténuer le fait : nous sommes de bonne foi. Examinons pourtant dans quelles circonstances l'ours blanc se laisse dominer par cet instinct destructeur.

De même que les régions polaires ne sont pas, à proprement parler, du domaine de l'homme, de même que la Laponie et le Groënland ne peuvent se nommer *une patrie*, les glaces des mers polaires ne sont, pour l'ours, qu'un lieu d'exil. On sait que les Lapons ont dans leurs traditions le souvenir d'une origine orientale, d'un peuple chassé d'une contrée fertile et tempérée, qui, forcé de chercher un refuge contre la tyrannie jusque sous le cercle polaire, leur a transmis le nom de *Lap* (exilé), qu'ils portent encore aujourd'hui.

L'ours polaire, qu'il soit ou non originaire d'un climat plus doux, n'a pas plus de dents canines que les autres ours, et n'est pas plus qu'eux destiné à vivre de carnage. S'il ne mange point de végétaux, c'est tout simplement qu'il n'y en a pas là où le sort l'a placé. Nous disons le sort, parce qu'en effet la dernière catastrophe qui a garni d'une double calotte de glaces le voisinage des deux pôles, pourrait bien avoir jeté l'ours arctique sur les glaces du pôle nord. Ce qu'il y a de certain, c'est que cet ours n'a pas de patrie : il nait, vit, se multiplie et meurt sur les énormes îles de glaces flottantes de ces affreux climats ; c'est là ce qu'il pourrait nommer non pas sa terre, mais sa *glace natale* ; c'est là qu'il se fait ensevelir volontairement sous la neige pour avoir moins froid, pendant les froids les plus intenses, par exemple les jours où il voit le mercure geler dans son thermomètre.

Eh bien! qui le croirait? C'est là aussi, et là seulement, qu'il trouve la paix et l'abondance, par conséquent le bonheur, tel qu'il peut lui être donné de le comprendre. Il tient au glaçon qui l'a vu naître, comme le Basque ou le Suisse à ses pittoresques montagnes. C'est que la nature a peuplé ces contrées de phoques préservés par leur lard épais des atteintes du froid, qui, sauf les ours blancs, trouvent les glaçons un séjour enchanteur, car les mers polaires fourmillent d'excellent poisson ; il n'y a qu'à plonger pour en prendre. Le phoque est le roi des nageurs et des plongeurs : il rend des points à feu le père Dâcheux. L'ours blanc, non moins habile dans ces exercices, trouve dans la mer glaciale (quand elle n'est pas gelée) viande et poisson, chère de commissaire ; abrité sous sa fourrure, il n'a pas besoin d'abri ; si le vent, phénomène très rare sur cette partie du globe inhabitable, lui coupe la respiration, il se couche dans une crevasse de rocher de glace, tournant le dos au vent ; bientôt la neige lui forme un manteau sous lequel il s'endort en rêvant de phoques et de poissons.

Au réveil, les glaces se disloquent, la tempête les disperse dans toutes les directions ; elles vont échouer en Islande, en Norwège, au Spitzberg. L'ours alors se trouve tout-à-fait dépaysé ; la terre n'est pas son élément ; le phoque y est rare et craintif, le poisson peu commun : la chasse et la pêche offrent les plus grandes difficultés, et l'appétit prend des proportions pantagruéliques.

C'est dans ces circonstances exceptionnelles que l'ours blanc se trouve à portée de l'homme, peu disposé, comme on peut le croire, à lier connaissance avec lui, si ce n'est pour s'en remplir l'estomac.

Telles sont les explications données par M. Geoffroy Saint-Hilaire sur la férocité de l'ours blanc qui, chez lui, dans les circonstances normales de sa vie ordinaire, n'est pas plus féroce que ses frères bruns et noirs ; ceux qu'on a nourris à la ménagerie n'étaient pas, au dire des gardiens, moins bonnes personnes que les autres.

Au point de vue philosophique (l'ours est essentiellement philosophe, comme le philosophe est essentiellement ours), les faits que nous venons d'exposer donnent lieu à des inductions profondément vraies et tristes, comme tant d'autres vérités. La férocité naissant de l'excès des douleurs physiques, l'aiguillon de la faim transformant par moments en cruauté forcenée une nature rude mais bonne et humaine au fond, ce n'est pas l'histoire de l'ours tout seul... mais ceci nous mènerait trop loin, hors du domaine du feuilleton.

Avant de quitter nos braves amis les ours, si dignes d'estime au fond par ces qualités solides, cette haine profonde de l'oppression, cette horreur de la cage, ce sentiment énergique de leurs droits d'ours libres, qui les distinguent entre tous les animaux, remarquons les modifications que la nature accorde aux êtres animés, selon le climat et les conditions d'existence qu'ils ont à supporter.

L'ours de Bornéo n'a sur le corps, à cause de la chaleur tropicale du climat de cette île, qu'un mince pelage ras et clair ; l'ours des montagnes d'Europe et des plaines du nord de l'Amérique est vêtu d'une fourrure des plus chaudes et des mieux fournies ; l'ours blanc, qui est comme celui de M. de Lageingeole, un ours marin, est allongé comme tous les animaux marins sans exception ; c'est une sorte de mammifère poisson, plus grand et plus fort que pas un de ses analogues terrestres, nouvel exemple d'une application constante d'une loi invariable de la nature.

La race des ours était très répandue avant le déluge sur la surface du globe ; c'est un des genres dont les débris se retrouvent le plus fréquemment dans les *brèches osseuses* des cavernes à ossements. Elle se rencontre aujourd'hui sur l'ancien et le nouveau continent ; il n'en existe pas à la Nouvelle-Hollande ; on doute qu'il s'en trouve en Afrique. La Lybie en était autrefois toute peuplée, témoin ce vers de Virgile :

Et pelle Lybistidis Ursæ.

Il est vrai qu'un commentateur, membre de toutes sortes d'académies de son temps, a écrit un volume pour prouver que ce passage de Virgile désignait une peau de lion, vu qu'il n'y a jamais eu d'ours en Lybie. Ceci n'est point une facétie de feuilleton ; nous donnerons à ceux que la chose pourrait intéresser la note exacte de l'édition rarissime de Virgile, *cùm notis variorum*, où se trouve ce curieux commentaire.

On a proposé le nom de mélours (melursus) qui signifie ours blaireau, pour l'ours aux grandes lèvres de l'Himalaya, dont la ménagerie possède un rare et très bel échantillon : le mot *mélours* ne parait pas destiné à passer dans le langage vulgaire ; les animaux qui le portent en histoire naturelle, ont d'ailleurs les caractères généraux de leur tribu dont ils se distinguent par la longueur des poils, la force et les dimensions des ongles et la disposition des doigts.

Les ratons, placés dans l'ordre naturel immédiatement après les ours, s'en distinguent au premier coup d'œil par leur queue, égale au tiers de la longueur du corps, partagée en larges anneaux alternativement blancs et noirs. On sait que les ours n'ont pas de queue, ou du moins qu'ils n'en

Le conseil municipal de Paris, dans une de ses dernières séances, a ajourné le percement du puits artésien projeté à l'abattoir Montmartre. On a voulu d'abord s'assurer si le puits du Jardin-des-Plantes ne nuirait pas à celui de Grenelle ; on a considéré ensuite que le prix du forage des puits artésiens avait considérablement diminué grâce à des procédés nouveaux et déjà éprouvés. Enfin, le conseil a pensé qu'il ne convenait pas de dépenser des sommes considérables pour avoir en maximum 100 pouces d'eau à l'abattoir Montmartre quand la Ville a le projet de faire à l'abattoir Montmartre un établissement hydraulique qui en donnera, dans tous les cas, des quantités beaucoup plus abondantes.

Aujourd'hui le conseil a consacré toute sa séance à la discussion de la question très grave de la navigation de la Seine dans Paris. Le projet va être porté aux chambres ; la Ville fournira 1,200 mille francs dans les travaux qu'exécutera le gouvernement. Nous ferons connaître cette question et les vœux formés par le conseil municipal.

A Messieurs les rédacteurs de la *Démocratie pacifique*.

Des bords du Neckar, 5 janvier 1845.

Le prêtre catholique Jean Ronge, aujourd'hui excommunié, dont je vous ai parlé dans ma dernière lettre, commence à trouver de nombreux sectateurs, non seulement parmi les laïques, mais surtout parmi les membres du clergé de sa confession. C'est ainsi qu'entre autres M. Regenbacher, professeur de théologie et chanoine à Breslau, vient de se déclarer ouvertement pour lui. Les adresses et les souscriptions arrivent en masse et tout annonce que ce mouvement dans le sein de l'Eglise romaine marquera un jour dans les annales des évolutions de l'esprit humain.

M. Ronge, de son côté, ne reste pas oisif. Après avoir déclaré, avec une sincérité, rare de nos jours, qu'il ne cherchait ni les ovations, ni les biens de ce monde et qu'il saurait au besoin gagner son pain de tous les jours par le travail de ses mains, il vient d'adresser un nouvel écrit au clergé catholique où il dénonce les pratiques superstitieuses, anti-évangéliques et anti-nationales de l'Eglise de Rome au mépris de ses collègues et de la nation en général. La vogue de cet écrit plein de verve et d'une brûlante éloquence surpassera encore celle de la lettre à l'évêque Arnoldi de Trèves dont il n'a certainement pas été vendu moins d'un million d'exemplaires dans les derniers trois mois.

Le parti hermésien, l'une des grandes fractions de l'Eglise catholique allemande, parti nombreux et puissant, se déclarera-t-il à cette occasion en faveur de M. Ronge ? C'est ce que nous ne tarderons pas à savoir. Ce qui est certain, c'est que M. Ronge ne veut rien autre chose que ce que veut ce parti, c'est-à-dire une Eglise nationale avec toutes ses conséquences.

Mais comment se fait-il que l'Allemagne soit toujours si âpre, si hardie dans la critique religieuse ? Comment se fait-il que ce soit toujours elle qui donne le branle à ces mouvements qui donnent tant de besogne à l'orthodoxie et à la cour de Rome ? C'est qu'en cela elle obéit à une vocation séculaire, c'est que c'est chez elle, non le caprice d'un moment, mais bien une mission sacrée.

Ce qui de nos jours favorise principalement les manifestations libérales au sein de l'Eglise catholique allemande, c'est une certaine indépendance des membres du clergé vis-à-vis de leurs évêques. Et c'est là, à mon avis, la meilleure garantie contre les envahissements du parti jésuite. C'est donc à cela que doit veiller la France si elle veut, une fois pour toutes, échapper à

	Un an	6 mois	3 mois
Pour les abonnés de la *Démocratie pacifique*	18 fr.	9 fr.	5 fr.
Pour les non abonnés	24	12	6 50
En sus pour les pays à port double	4	2	1

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANCELIER PASQUIER.

Séance du 17 janvier.

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des paragraphes du projet d'adresse en réponse au discours de la couronne.

M. D'HARCOURT. Messieurs, dans la séance d'hier, la chambre a adopté, avec l'assentiment du gouvernement, un paragraphe qui semble devoir mettre un terme à la discussion sur le droit de visite. Je sais aussi ce que l'on doit aux négociations ; mais il y a deux ans que la chambre des députés a émis un vote pareil à l'unanimité, et l'année dernière une imposante minorité dans la chambre des pairs s'est associée au même sentiment; après cela on venait, pour toute explication, nous déclarer qu'on n'a rien à nous dire ; cela ne pouvait assurément satisfaire complètement le pays. Il s'agirait de mineurs émancipés qu'on leur parlerait plus clairement de leurs affaires; il n'y a jamais eu cependant de question plus simple, moins complexe.

Je sais bien que M. le ministre des affaires étrangères nous a annoncé la formation d'une commission chargée d'examiner la question. Mais depuis long-temps deux commissaires sont nommés et chargés de résoudre la question sans y réussir : ce sont les ministres des affaires étrangères des deux pays ; et quand les grands commissaires, depuis deux ans, n'ont pu s'entendre, je ne sais pas ce que l'on peut attendre des petits.

Quant à moi, je crois que ce traité doit être résilié et qu'il n'est point besoin de consentement unanime. Est-ce qu'il pourrait en être autrement parce qu'un traité commence par ces mots : Au nom de la sainte trinité, etc., ce serait là un étrange abus de mots. Dans le traité du 15 juillet 1840 on a bien fait une autre dérogation à la politique existante puisqu'on a agi sans nous avertir.

Voudrait-on maintenir le droit de visite pour hâter l'abolition de l'esclavage : croyez, messieurs, que si l'esclavage est maintenu, celui-ci ne sera que d'un intérêt secondaire : on parle beaucoup de l'infâme trafic de la traite des noirs, je n'estime pas beaucoup plus ceux qui en profitent. L'Angleterre a-t-elle à cœur la cause de l'émancipation, elle ne voudra point qu'elle soit compromise en restant associée à une question d'humiliations nationales.

Une discussion s'engage pour savoir si la chambre rentrera dans la discussion du droit de visite. MM. Teste, Molé, de Boissy, de Tascher, Feutrier y prennent part. La chambre, après de nouvelles explications assez vives échangées entre M. de Boissy et M. le président, décide que la question a été vidée par le vote d'un paragraphe précédent, et qu'on ne parlera plus du droit de visite.

M. DE BOISSY. Je me renfermerai dans la discussion du paragraphe en question; mais je dirai que nos relations avec l'étranger sont compromises à tous moments par l'état de choses existant. Si notre commerce n'est pas affranchi des avanies qu'il subit, la guerre aura lieu, et celle-là sera bonne, parce qu'elle est dans l'esprit des deux peuples. Et, en effet, vous les voyez, quand ils se rencontrent, enfoncer leur chapeau et se regarder dans le blanc des yeux. (Hilarité.)

Cette bonne intelligence qui, d'après le paragraphe, existe entre nous et l'étranger, faillit être troublée tout récemment. Je suis fâché que le paragra-

encore aujourd'hui. Le fait grave dans tout ceci, c'est que jamais aucune saisie n'est opérée par nos croiseurs à nous. Un autre de nos bâtiments a été envahi par vingt-deux matelots anglais, à la tête desquels se trouvait un homme qui se disait officier anglais, et qui n'avait même pas d'uniforme. Ce bâtiment a été envahi, pillé ; les caisses ont été ouvertes et même enlevées; le bâtiment a été dégradé ; M. le ministre des affaires étrangères a réclamé, mais dans quels termes ? La conduite de l'officier entraînait une éclatante destitution, et notre ambassadeur a demandé un simple désaveu.

M. GUIZOT. Messieurs, voici le résultat de cette affaire que j'ai là sous les yeux. J'ai réclamé une enquête sévère pour constater et punir l'irrégularité commise sur le *Luiz d'Albuquerque*. Et bientôt on me fit savoir que le lieutenant Grimm, commandant le navire anglais la *Nonette*, avait été sévèrement réprimandé, et j'ai lu les motifs sur lesquels on s'est fondé pour la condamnation. C'est le 29 août 1844 que fut prononcée cette condamnation, et que nous reçûmes cette éclatante réparation.

M. DE BOISSY. Les Anglais ne se contentent pas du droit de visite à bord des bâtiments ils descendent à terre. Dernièrement, un négociant français a été pillé, brûlé, quoiqu'il eût le drapeau français sur sa factorerie.

M. GUIZOT. Il a été indemnisé.

M. DE BOISSY. C'est là un fait nouveau. D'ailleurs, l'indemnité ne répare qu'un malheur individuel, mais ne répare jamais le mal général. Cela ne donne pas du courage à ceux qui veulent tenter des entreprises. L'Angleterre veut dégoûter le commerce français, et elle dégoûte. L'indemnité n'est point une compensation suffisante pour le pays. L'Angleterre arrive à son but : elle exclut de la côte d'Afrique le commerce français.

Un bâtiment anglais est arrêté récemment saisi, par un croiseur français, on le conduit à Sirra-Leone. Le résultat fut nul. M. le gouverneur du Sénégal a cru devoir se plaindre des croiseurs anglais. Le gouvernement anglais a demandé le blâme de M. Bouet ; et il est probable que M. Bouet a reçu l'avis d'être à l'avenir plus circonspect.

L'orateur arrive à la question de notre établissement d'Albréda.

L'Angleterre, dit-il, prétend à la souveraineté dans les eaux de la Gambie, de sorte que nous ne pouvons arriver à Albréda sans passer par des eaux anglaises. Jusqu'à présent l'Angleterre n'avait pas élevé cette prétention.

M. le prince de Joinville avait protesté contre cette prétention de souveraineté.

M. le gouverneur du Sénégal ne l'avait pas reconnue non plus.

Tout récemment une dépêche du ministère anglais a demandé en termes énegiques la reconnaissance par la France de son droit de souveraineté sur la Gambie.

Le gouvernement français a répondu ; savez-vous ce qu'il a répondu ! que les prétentions de l'Angleterre étaient parfaitement fondées ; que des ordres allaient être transmis au gouverneur du Sénégal pour que la conduite des officiers qui n'avaient pas reconnu la souveraineté de l'Angleterre, fût désapprouvée ; enfin, pour que nos bâtiments saluassent le pavillon anglais devant Sainte-Marie.

Vous voyez avec quel empressement on se rend aux désirs de l'Angleterre. Comme nous ne devons pas parler du droit de visite (on rit), je finirai, mais je répéterai à la chambre que la paix est compromise et c'est un hasard heureux s'il n'y a pas eu conflit. Notre marine diminue pendant que celle de l'Angleterre augmente. Et cependant il serait temps d'encourager notre marine.

Il serait bon d'avoir quelques éclaircissements sur l'affaire de la Gambie.

M. DE MACKAU. Je n'accuse pas les intentions du préopinant; mais pour les personnes qui étudient à fond les choses, il est évident que notre honorable collègue s'est égaré. Et si je ne me hâtais de donner des explications

---

ont qu'une tout-à-fait rudimentaire. Les ratons sont originaires des deux Amériques. Celui de l'Amérique du Nord est remarquable par son aversion pour tout ce qui pourrait exister de malpropre dans les aliments dont il se nourrit ; grimpeur agile, ce raton surprend souvent des oiseaux dans leur nid ; c'est son mets de prédilection ; si la chasse n'a pas été heureuse, il sait se contenter d'un limaçon comme le héron du bon Lafontaine ; mais toujours, avant de manger une proie quelconque, il court au prochain ruisseau laver sa nourriture avec un soin minutieux ; aussi les naturalistes lui ont-ils donné le surnom de *raton-laveur* (procyon lotor).

La fourrure douce et lustrée du raton laveur est, malheureusement pour lui, d'un prix assez élevé pour que les chasseurs lui fassent une guerre d'extermination qui fait présager sa destruction complète dans un avenir assez prochain, en raison des progrès incessants de la population d'origine européenne dans le vaste continent de l'Amérique du Nord.

Son confrère, le raton-crabier (procyon-cancrivorus) habitant les parties les moins peuplées des côtes de l'Amérique du Sud où les crabes lui fournissent une nourriture abondante, a plus de chances de durée ; sa chair est détestable et sa fourrure n'a que bien peu de valeur ; c'est toujours un avantage, qu'on soit homme ou raton, de ne pas valoir le coup de fusil.

La section des carnivores désignés sous le nom spécial de *carnassiers plantigrades* ne comprend plus que le coati, nommé par les naturalistes *nasua*, en raison de la longueur de son nez. Les naturalistes en ont admis long-temps plusieurs espèces avant de reconnaître que son poil variait de toutes sortes de nuances ; il y en a de gris, roux, noirs, bruns, blonds, à peu près comme la chevelure humaine ; le coati, très voisin du raton, est omnivore comme l'homme ; il s'apprivoise aisément et multiplie en domesticité ; sa fourrure et sa chair sont médiocres. Beaucoup de physionomies humaines où le nez domine, ressemblent au coati.

Notons, en terminant la revue des carnassiers plantigrades, que les animaux de cette section ne sont pas essentiellement carnassiers ; ils peuvent manger de la viande et chasser pour se soutenir ; mais le nombre de leurs dents incisives et molaires montre que la nature les destine à vivre principalement de végétaux.

L'ours, le plus remarquable de cette section, fournit cette graisse si connue des coiffeurs parisiens pour ses propriétés philocomes et des Iroquois en qualité de saindoux. Les jambons d'ours, quand on peut les manger, ce qui n'est pas toujours facile à ceux qui n'ont pas le bonheur d'être nés Peaux Rouges du nord de l'Amérique, sont un mets fort délicat.

La conformation de l'ours et sa force peu commune le rendraient fort utile comme animal domestique s'il était moins difficile à apprivoiser ; les ratons et les coatis, gentils, lestes et sociables, prendraient volontiers place parmi nos commensaux au même titre que les chats dont ils rempliraient les fonctions avec plus de cordialité pour leurs maîtres et moins de retours de férocité perfide.

Quelques espèces, lorsque leurs mœurs seront mieux étudiées, offriront sans doute encore, dans cet ordre intéressant, des conquêtes à faire pour l'homme quand il aura assez de sagesse et de loisir, pour faire sa principale affaire de rechercher parmi les êtres de la création, tous ceux qui peuvent concourir à son bien-être et refléter à divers degrés sa divine intelligence.

Une transition marquée par des caractères nombreux et saillants conduit des carnassiers plantigrades que nous venons de passer en revue, aux carnassiers digitigrades, qui sont les carnivores proprement dits.

Les viverriens, qui tirent leur nom du nom latin de la civette *viverra*), remplissent cette section intermédiaire ; ils habitent tous les contrées les plus chaudes de l'ancien continent ; à l'exception de la civette et de la mangouste, dont nous parlerons tout-à-l'heure, les autres viverriens sont très peu connus, sous le rapport des mœurs et des habitudes.

L'ailure, très voisin du raton, habite dans l'Inde les montagnes de l'Himalaya, sous un climat assez rude ; c'est le seul des plantigrades dont les pieds portent une semelle de fourrure ; chez tous les autres, la plante des pieds est nue et calleuse. La fourrure de cet animal offre des reflets brillants qui justifient le nom que lui ont donné les naturalistes (ailurus splendens.)

L'ictide et le paradoxure, tous deux de la même partie de l'ancien continent, se distinguent par une queue d'une nature particulière ; sans être précisément prenante, comme celle du kincajou et des nombreuses tribus de singes de l'Amérique, elle est d'une longueur remarquable, roulée sur elle-même ; c'est ce qu'on nomme vulgairement chez certains chiens de vieilles filles, *la queue en trompette*, à qui Béranger n'a pas dédaigné de donner place dans une de ses chansons sur *nos amis les ennemis*. Le genre paradoxure est le mieux connu des deux. Le paradoxure habite de préférence les palmiers où il trouve sa proie habituelle, des œufs et de jeunes couvées d'oiseaux ; il sait aussi se contenter au besoin d'aliments végétaux. Les Hindous l'ont surnommé la marthe des palmiers.

Nous mentionnons pour mémoire, dans cette section, le cynogale ou potamophile, au corps allongé, aux pattes à demi palmées, dont les mœurs aquatiques sont celles de la loutre d'Europe, le suricate du cap de Bonne-Espérance, anciennement mais incomplètement connu, et enfin les genres galidie et galidictis, récemment introduits dans la nomenclature de M. J. Geoffroy-Saint-Hilaire ; ces genres analogues aux précédents par leur conformation anatomique et leur système dentaire appartiennent à l'île Malegache, cette grande et belle terre presque neuve pour les explorations des naturalistes.

Arrêtons-nous d'abord à la mangouste, espèce de civette portant comme cet animal, près de l'anus, une poche membraneuse qui sécrète une matière très odorante. La mangouste est commune en Egypte ; c'est un très joli animal, vif et caressant, au museau effilé, à la physionomie éveillée, très disposé à s'apprivoiser pour ainsi dire de lui-même, quand l'homme l'admet dans son intimité. M. Geoffroy Saint-Hilaire père, lorsqu'il faisait partie de l'Institut d'Egypte, avait une mangouste privée qui avait pris l'habitude de venir se coucher sur ses pieds lorsqu'il était assis. En recherchant la cause de cette prédilection de la mangouste pour ses souliers dont elle faisait son lit de repos habituel, le naturaliste reconnut qu'il fallait l'attribuer aux larges boucles d'argent qu'on portait alors, et dont l'usage n'a été abandonné que sous la Restauration. Quand il recevait des visites, la mangouste se couchait indistinctement sur les souliers de ses amis avec la plus caressante familiarité. C'est que sa poche odorante lui causait en certaines saisons une chaleur douloureuse que soulageait le froid du métal sur lequel elle avait soin de la poser en se couchant.

On trouve en Algérie une jolie espèce de mangouste, plus petite que celle d'Egypte, très familière, mais en hostilité ouverte avec toute espèce de volailles ; les Européens établis dans l'Afrique française donnent à tort à cette mangouste le nom de raton.

Les civettes amenées à différentes époques à la ménagerie de Paris n'y ont pas vécu long-temps ; cet animal est excessivement frileux et très porté à la familiarité ; les nègres du Darfour en élèvent dans leurs cabanes, où ils vivent en amis de la maison, comme nos chats et nos chiens, objets d'une affection partagée.

La civette, d'un pelage plus varié que la mangouste, est comme elle de la grosseur d'un renard ; le parfum précieux, toujours rare et cher, que donne la poche odorante de cet animal, est une sorte de type d'odeur suave à l'usage des enseignes des marchands de tabac ; notons en passant que si ces honorables employés de la régie avaient le malheur de mettre la moindre parcelle de ce parfum dans leur tabac, ils mettraient en fuite tous les nez tant soit peu sensibles, et occasionneraient une brèche douloureuse dans une branche lucrative du revenu des contributions indirectes.

Il nous reste à mentionner dans cette section l'ichneumon que les Européens établis en Egypte nomment rat de Pharaon. Cet animal n'a rien de remarquable en soi ; loin d'attaquer, comme le croyaient les anciens, les crocodiles endormis, en leur ouvrant le ventre pour leur dévorer les entrailles, ce qui, vu la dureté de la peau du crocodile offrirait de graves difficultés d'exécution, l'ichneumon évite avec le plus grand soin l'approche de ces terribles animaux auxquels il ne fait pas bon se frotter. Ne réveillez pas le crocodile qui dort : c'est un proverbo vulgaire parmi les ichneumons.

Les prêtres égyptiens, qui n'étaient pas plus que d'autres les dupes des fables dont ils avaient le talent de vivre, et même de très bien vivre, avaient pris dans leurs hiéroglyphes l'ichneumon pour symbole de l'homme faible et circonspect, preuve qu'ils le connaissaient mieux qu'il ne leur convenait de le dire au public.

L'ichneumon n'en détruit pas moins un grand nombre d'œufs de crocodile, et aussi une prodigieuse multitude de reptiles, ce qui justifie suffisamment la vénération dont il était l'objet dans l'antiquité.

Pour nous, l'ichneumon très utile, malgré une foule de qualités peu recommandables en elles-mêmes, apprend à la société le parti qu'elle pourrait tirer de tous ses membres, si elle voulait, comme elle le peut, s'organiser de manière à donner à chacun place pour l'exercice de sa portion de facultés utiles, en échange d'une portion raisonnable de bien-être et de sécurité.

A. YSABEAU.

L'Odéon annonce pour demain la première représentation du *Lys d'É-vreux*, tragédie en cinq actes.

M. DE BOISSY rectifie quelques-unes des expressions qu'on lui a attribuées, mais il maintient toujours son opinion : il croit à une guerre imminente ; l'Angleterre arme de tous côtés ; M. le ministre de la marine en fait-il autant ? l'orateur ne le croit pas.

M. DE BUSSIÈRES. Messieurs, je ne viens point parler du droit de visite à propos du paragraphe en discussion ; mais puisqu'il s'agit encore de nos rapports avec les puissances étrangères, j'éprouve le besoin de rectifier quelques erreurs qui se sont trop accréditées. On a dit souvent que la commission ne voyait qu'avec déplaisir notre alliance trop intime avec l'Angleterre, et que cette intimité empêchait des alliances prêtes à s'offrir à nous, des alliances bien autrement fécondes en heureux résultats.

C'est cette question délicate que je veux examiner. Et d'abord, qu'entend-on par le continent ? L'Allemagne sans doute. Car c'est là que nous trouvons de bonnes et utiles relations, une conformité de vues et de principes, de l'impartialité chez les gouvernants, de la bienveillance de la part des populations. Cette situation est heureuse ; mais le gouvernement français méconnaît-il cette situation, et n'a-t-il pas beaucoup fait pour l'amener ? Depuis quatorze ans il préside en Allemagne, et à aucune époque nos relations avec elle n'ont été meilleures.

Qu'est-ce que nous demandons à l'Allemagne ? Qu'attend-elle de nous ? Attend-elle une occasion de se lier avec nous pour passer sur le reste du monde ? Rêve-t-elle des expéditions lointaines et des conquêtes ? Non, messieurs, l'Allemagne n'a qu'une pensée, constituer son indépendance, organiser sa vie pratique, ses forces militaires de manière à n'avoir personne à redouter, et je m'en félicite, car l'Allemagne se rapprochera davantage de nous à mesure qu'elle sera plus indépendante.

Eh bien ! messieurs, dans une telle situation, l'Allemagne n'a pas d'autres alliés que nous à rechercher. Sa sympathie vous est acquise, car elle a besoin de paix pour accomplir son œuvre. Je l'avoue, il y a eu dans ces derniers temps un moment où l'Allemagne s'est émue et irritée contre nous ; c'était en 1840, alors qu'un ministère bien intentionné sans doute, mais mal avisé, attaquait dans ses journaux les populations germaniques.

Je n'hésite pas à le dire, les bons rapports de la France viendraient à s'affaiblir, que l'Allemagne resterait encore avec elle. L'Allemagne a le plus grand intérêt à notre amitié. On nous a dit que notre entente avec l'Angleterre pourrait nuire à nos rapports avec l'Allemagne : c'est précisément le contraire. Au reste, l'alliance anglaise n'est nullement menacée.

L'orateur reconnaît que l'Angleterre a eu des torts envers nous en 1840 ; mais il rappelle qu'après avoir discuté notre établissement, le cabinet de lord Palmerston est tombé aux applaudissements de l'Angleterre, et que le cabinet de sir Robert Peel n'a rien négligé pour renouer avec la France des relations intimes. La reine Victoria a rendu visite à notre roi ; le roi des Français s'est rendu à Windsor. Voilà de grands résultats. Et c'est en présence de ces résultats qu'on cherche par des arguments surannés à réveiller la haine entre les deux peuples. Je crois, dit l'orateur, que l'Angleterre n'a jamais plus vivement désiré l'amitié de la France, et je remercie le cabinet actuel d'avoir encouragé et accueilli ces bonnes dispositions.

M. DE CUBIÈRES. Messieurs, j'attache le plus grand prix à la bonne intelligence entre la France et les puissances étrangères, mais je voudrais qu'elle régnât au milieu de nous. J'ai assez de confiance dans la perfectibilité humaine pour croire que nous serons tous d'accord.

Messieurs, personne ne professe plus d'admiration que moi pour le haut talent de M. le duc de Broglie, et cependant je ne puis partager les opinions émises par lui hier à cette tribune. Il y a certes des susceptibilités et des accidents bien plus graves que les articles de journaux : M. le duc de Broglie a parlé du malheur de posséder un point sur un littoral quelconque, parce qu'on est entraîné malgré soi à des guerres interminables, et l'on s'étend forcément, en allant de conquêtes en conquêtes. Si des cas pareils étaient toujours considérés comme des malheurs, la civilisation aurait beaucoup à en souffrir. La guerre à faire aux barbares est une heureuse circonstance pour les nations civilisées. Si les avis des militaires avaient prévalu, il y a long-temps que nous serions possesseurs de l'Algérie.

L'orateur reproche au gouvernement d'avoir été chercher de gaieté de cœur des difficultés, des motifs de rupture avec l'Angleterre en occupant Taïti. M. le ministre des affaires étrangères croyait n'y trouver que des sauvages ; il y a trouvé le fanatisme religieux, servant de sentinelle avancée aux intérêts commerciaux de l'Angleterre.

Au lieu de dépenser tant d'argent à Taïti, pourquoi ne pas construire de nouveaux ports sur les côtes de France, et notamment dans la Manche ? Pourquoi éparpiller ainsi nos forces et notre argent comme si l'on craignait d'avoir entre ses mains des instruments de guerre trop redoutables.

L'orateur dit que, malgré les reproches qu'on lui fait, l'opposition a raison de s'occuper de l'Angleterre. C'est notre plus redoutable rivale : nous devons la surveiller. L'orateur ne prétend pas qu'il faille vivre en mésintelligence avec elle ; mais il croit qu'il faut avoir de l'énergie vis-à-vis d'elle, et il rappelle les exemples du roi de Naples, qui ne craignit point de lui résister.

M. DE BOISSY blâme le voyage du roi en Angleterre.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix le 6e paragraphe.

M. D'HARCOURT propose un amendement ainsi conçu : « Toutefois la justice est la garantie la plus assurée de la paix, et votre majesté n'oubliera pas sans doute que parmi les nations, antiques alliées de la France, il en est une dont l'existence a été solennellement reconnue par les traités. »

Cet amendement est adopté.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture du 7e paragraphe.

M. DE BOISSY proteste contre les expressions de force et dignité qui se trouvent dans le paragraphe. Il n'y a pas force et dignité, dit-il, à donner une indemnité à Pritchard, à jeter de l'argent dans cet égout. (Oh ! oh !) Si on veut des explications, je les donnerai. L'Angleterre nous crie toujours *nous exigeons*, et nous lui répondons : *nous accordons* ; y a-t-il là de la force et de la dignité ?

Le septième paragraphe est mis aux voix et adopté.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture du huitième paragraphe qui est adopté sans discussion.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture du neuvième paragraphe.

M. DE BUSSIÈRES propose de remplacer la dernière phrase de ce paragraphe par celle-ci : « Nous serons heureux de pouvoir étudier mûrement les projets relatifs aux divers objets d'utilité générale, et notamment aux travaux publics. »

M. LE PRÉSIDENT met aux voix l'amendement.

M. PELET demande que cet amendement ne soit pas voté précipitamment, parce qu'il a des considérations à présenter à la chambre. Il demande le renvoi à demain.

Après quelques mots de M. le président, la séance est renvoyée à demain.

La séance est levée à cinq heures un quart.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 17 janvier.

La séance est ouverte à une heure.

MM. Hallez-Claparède et de Magnoncourt prêtent serment.

M. Bonnaire, élu par le collège de Saint-Amand, est admis et prête serment.

MM. Gauthier-d'Uzerches et de Courtais écrivent pour demander un congé.

» Votre Majesté nous confirme dans cette assurance en nous faisant connaître que les relations de son gouvernement avec toutes les puissances étrangères continuent à être pacifiques et amicales. Ces bonnes relations reposent sur la fidèle observation des traités ; la France n'oublie point qu'ils doivent être l'espérance et l'appui d'une nation généreuse dont ils ont consacré les droits.

» Sire, la France est heureuse et libre, protégée par des lois sages sous la garantie de l'ordre et de la stabilité, elle donne l'essor à son génie et à son activité nationale. Partout d'utiles progrès naissent de ses travaux, et l'agriculture elle-même, dont les efforts ont encore besoin d'être encouragés et soutenus, ne demeure point étrangère à cette émulation féconde. L'élévation du crédit, l'abondance et la facilité des recettes, en attestant la confiance générale et l'accroissement de la richesse publique, nous font regarder comme prochain le moment où l'équilibre financier sera parfaitement rétabli. D'accord avec Votre Majesté, nous continuerons de marcher vers ce but en réalisant les économies compatibles avec les besoins publics sagement appréciés.

» Les projets de loi que Votre Majesté nous annonce seront examinés avec soin et discutés avec maturité.

» Sire, le ciel qui vous rend heureux du bonheur de votre pays a voulu vous accorder cette année les joies et les consolations de la famille ; le nombre de vos enfants s'est accru, et le mariage de l'un de vos fils, en resserrant des liens qui vous étaient déjà chers a été pour vous une vive satisfaction à laquelle ont répondu les sympathies de la France.

» Sire, en vous imposant une laborieuse et noble tâche, en vous soumettant à de rudes épreuves, la Providence vous a donné le courage qui les accepte et la force qui les fait surmonter. Votre mission est digne de l'élu d'un grand peuple. Quatorze années de travaux et d'efforts ont témoigné hautement de votre dévouement, de celui de votre famille au service de la patrie ; la patrie reconnaissante unit son avenir à celui de votre dynastie. L'honneur de votre règne est lié au bonheur de la France, et vous assurer notre loyal concours, c'est accomplir son vœu et travailler à sa grandeur. »

Après cette lecture, qui est faite sans soulever ni approbation ni désapprobation, M. Gustave de Beaumont demande la parole.

M. GUSTAVE DE BEAUMONT. Je viens demander au gouvernement une communication plus étendue relative à l'affaire du Maroc ; je désirerais que le gouvernement communiquât à la chambre les instructions données par M. le ministre de la guerre à M. le maréchal Bugeaud.

Je vois M. le président du conseil faire un signe négatif ; je ferai remarquer que les instructions données par M. le ministre de la marine à M. le prince de Joinville ont été communiquées à la commission. Ces instructions étaient bonnes, et il me semble qu'il n'y aurait pas plus d'inconvénient à communiquer celles données au chef de l'armée de terre.

Je désirerais encore qu'à défaut de cette communication, on nous fît connaître les communications faites au sujet de ces instructions au gouvernement anglais. Cette communication a eu lieu, nous ne pouvons en douter ; car elle a été attestée à la tribune du parlement, par un des ministres anglais.

Je demande ensuite si le gouvernement verrait quelque inconvénient à communiquer la lettre écrite par M. le maréchal Bugeaud au chef marocain, pour l'appeler à la conférence si traîtreusement interrompue par le combat du 15 juin.

Je demande, enfin, si on peut nous communiquer les pièces saisies dans le camp marocain après le combat du 15 juin, et qui constatent les efforts tentés par M. Drummond-Hay, agent anglais, pour arranger notre différend avec le Maroc.

L'orateur demande encore communication d'une lettre écrite par M. le maréchal Bugeaud, sur la nécessité d'activer la guerre et de la terminer promptement ; et enfin, d'une lettre écrite par M. Drummond-Hay, sur les griefs de la France contre le Maroc, lettre dont cet agent anglais s'est servi pour négocier avec le souverain marocain.

M. GUIZOT, de sa place. Quand le gouvernement a eu l'honneur de communiquer à la commission les pièces déposées sur le bureau de la chambre, il a examiné avec soin quelles étaient les pièces que l'intérêt du pays et le besoin d'éclaircir la discussion lui prescrivaient de faire connaître ; il a restreint la communication dans ces limites : c'est le droit et le devoir du gouvernement de ne faire que les communications qu'il croit nécessaires à l'intérêt du pays et à la clarté de la discussion.

Toute communication que le gouvernement croit nuisible à l'intérêt du pays doit être refusée.

Parmi les pièces que vient de demander l'honorable préopinant, il y en a plusieurs qui, plus tard, pourront être communiquées sans inconvénient ; il y en a d'autres qui ne devront jamais l'être. Il est impossible que le gouvernement ne soit pas juge de cette nécessité.

Pendant le cours de cette discussion, les honorables membres pourront adresser au gouvernement les questions qu'ils jugeront convenable ; s'il résulte de leurs questions et de leurs objections quelque obscurité dont ils croient avoir à se plaindre, le gouvernement avisera à ce sujet ; mais, quant à présent, nous déclarons que toutes les communications que nous avons crues utiles et nécessaires ont été faites, et nous n'en avons pas d'autres à faire en ce moment.

M. DE BEAUMONT insiste pour obtenir les communications qu'il vient de demander. M. Guizot a lui-même reconnu que parmi les pièces dont je réclame la communication, plusieurs pourraient être communiquées sans inconvénient ; pourquoi la chambre ne reconnaîtrait-elle pas dès aujourd'hui, dès avant la discussion ce qu'on pourrait lui communiquer plus tard.

Cette proposition n'est pas appuyée.

La chambre consultée par M. le président décide que la discussion sur le projet d'adresse commencera lundi, elle ordonne également l'impression des pièces communiquées à la commission par le gouvernement.

Les inscriptions pour ou contre le projet d'adresse seront reçues demain à huit heures au bureau de la chambre.

La séance est levée à une heure trois quarts.

Nouvelles d'Afrique.

Le bruit qui a couru de l'intention d'Abd-el-Kader de reprendre les hostilités au printemps se confirme. Nous lisons dans une correspondance de Djemaa-el-Ghazouat, adressée au journal l'*Afrique* :

« Nous sommes certains ici qu'Abd-el-Kader est à dix lieues de nous, où il forme des bataillons réguliers. On dit que les hostilités reprendront au printemps prochain. »

D'un autre côté, nous lisons dans l'*Echo d'Oran* :

« Le petit mouvement de cavalerie de l'émir a été beaucoup grossi sur la frontière de l'est. Les tribus nouvellement ralliées en ont conçu de l'inquiétude, et un certain nombre de tentes des Ouled-Mellouck des Achach ont quitté notre territoire pour passer au Maroc. »

Du reste, ajoute le même journal, aucun acte d'hostilité n'a, jusqu'à présent, justifié ces craintes.

Voilà l'exécution du traité de Maroc !

— Dimanche, quatre Marocains sont arrivés à Oran par terre, venant de la Mecque. Ils racontaient qu'aussitôt après avoir pénétré sur le territoire de Tunis, ils avaient été dépouillés de leur argent et laissés presque entièrement nus ; qu'en continuant leur route, ils avaient été

de nombreuses visites. Pendant le duel, le fils du blessé, lieutenant de cavalerie, âgé de dix-sept ans, courait à la recherche de M. Rio-Rosas et ne parvenait à l'atteindre qu'à une heure avancée. En l'apercevant il s'élança sur lui et le souffleta deux fois pour venger son père. Nouvelle provocation, nouveau rendez-vous. Mais l'autorité avait été prévenue, et le ministre de la guerre avait mis le jeune Arana aux arrêts forcés. Le colonel du régiment dans lequel il sert, et qui était précisément un des témoins de son père, a fait offrir à M. Rio Rosas de choisir parmi les officiers du régiment, lui compris, celui avec lequel il désirait croiser le fer. Mais l'autorité a pris des mesures énergiques pour empêcher une nouvelle rencontre. Cependant le 10, M. de Rio-Rosas assistait à la séance de la chambre.

Depuis deux jours cette affaire occupe tout Madrid. M. Arana père ignore complètement les motifs qui ont pu déterminer M. Rio Rosas à se porter à cette extrémité. Celui-ci déclare qu'ils sont graves, mais il refuse de les faire connaître au président du conseil aussi bien qu'à M. Martinez de la Rosa. On se perd en conjectures.

El Clamor publico du 11, publie le manifeste des députés démissionnaires. Nous en extrayons les passages suivants :

« La véritable cause de la démission des soussignés a été un motif de dignité et d'honneur. Ils auraient pu être moins susceptibles et plus indulgents s'il ne se fût agi que d'eux, mais leur délicatesse s'est émue quand ils ont réfléchi qu'ils étaient investis du caractère de représentants de la nation, que, dans une discussion publique, ils se voyaient en masse outragés par un ministre, et que la chambre en accueillait la réparation avec si peu d'empressement. C'est un fait nouveau et déplorable dans l'histoire de notre parlement.

» Les soussignés, loin d'avoir nui, en donnant leur démission, à la stabilité du gouvernement représentatif, croient au contraire avoir offert un exemple qui portera ses fruits, en faisant désormais respecter par un ministre le caractère de député, en lui apprenant que les Espagnols, habitués à être accueillis par leurs rois mêmes, avec affabilité et considération, particulièrement lorsqu'ils sont investis de cette dignité, ne souffriront pas qu'un conseiller de la couronne, s'écarte des égards dont les monarques eux-mêmes ne se croient pas dispensés. »

Ce manifeste est signé par 19 députés.

Suisse. — Lucerne a eu une nouvelle alerte le 8 : le gouvernement s'est assemblé au milieu de la nuit ; un bataillon de la landwehr et d'autres troupes ont été appelés et sont entrés dans la ville, qui a été fermée avec soin ; les plus timides faisaient leurs paquets : ça été la répétition de la nuit de Noël. Vers le soir, le bruit se calma et le gouvernement paraît avoir été la victime d'une mystification qui lui coûte beaucoup d'argent. La caisse de l'État qui contenait 200 000 fr. est épuisée. On n'ose recourir à une loi d'urgence pour s'en procurer. On fortifie par des abatis d'arbres la hauteur de Gutsch qui commande la ville on a rétabli les palissades sur le rivage du lac.

Perse. — Erzeroum, 12 décembre. — Quelques jeunes gens appartenant aux premières familles de la Perse, ont passé par Erzeroum, ces jours derniers, pour se rendre à Paris où ils vont faire leurs études par ordre et aux frais du Schah. Ces jeunes gens sont : Yaya Khan, âgé de 12 ans, fils de Muza Nébi Khan, général en chef de l'artillerie ; Hussein Aga, âgé de 22 ans, fils de Bahhaddin bey, grand maître du palais du Schah ; Mirza Zeki, âgé de 30 ans, fils de Mirza Mighim, ex-gouverneur de Thébris, Mirza Méhémet, âgé de 22 ans, oncle de Fazzouh Khan, trésorier du Schah ; et Méhémet Ali, âgé de 12 ans, fils d'Ali Aya, colonel des troupes régulières de la garde du Schah.

Le gouverneur d'Erzeroum, S. E. Kyamil pacha, a reçu les jeunes voyageurs avec beaucoup de distinction et leur a donné une escorte pour les accompagner jusqu'à Trébisonde. (*Journal de Constantinople.*)

Iles Sandwich. — On a des [illegible] de ces îles du 14 juin. Les insulaires font de rapides progrès dans les usages fashionables et politiques. Les feuilles du pays sont aussi abondantes en nouvelles de cour que celles de Londres. Le roi se fait construire un magnifique palais.

Dans ces journaux sont confirmés les trois faits annoncés par l'*Océanie française* : à savoir que la France accorde en principe :

1° La protection demandée par Lavelua, roi des îles Wallis ;

2° Celle demandée par Pileto, roi de l'île Foucouna ;

3° Par suite d'une convention entre le commandant de la frégate la *Charte* et le roi des îles Gambier, le protectorat de la France a été également établi sur ce dernier archipel, sauf l'approbation du roi des Français.

REVUE DES JOURNAUX DU 16 JANVIER.

La *Presse* indique au *Journal des Débats* un moyen infaillible de déjouer l'intrigue. « Que le ministère, dit-elle, qui a de nombreux partisans dans la commission de l'adresse, et pour ami des plus dévoués le rapporteur de cette commission, fasse proposer à la chambre des députés une adhésion sans réserve à la conduite qu'il a tenue et qu'il tient encore dans les affaires du pays : s'il obtient cette adhésion d'une majorité non équivoque, l'intrigue n'osera plus désormais s'élever contre lui.

— Voici comment le *Constitutionnel* explique l'intervention de M. de Broglie en faveur du ministère dans la discussion de la chambre des pairs. C'est parce qu'il est extrêmement difficile à M. de Broglie de garder le silence lorsque M. Molé prend la parole. Ce journal n'a pas de peine à prouver que les raisonnements du noble pair pour justifier le traité sont tellement forcés qu'ils produisent l'effet contraire, et dit avec raison dans cette circonstance qu'un pareil appui est plutôt fait pour ébranler le ministère que pour le consolider.

— D'après le *National*, le discours de M. de Broglie se réduit à ceci : On doit maintenir le *statu quo* avec le Maroc, sous peine d'être obligé de conquérir ; vivre en bonne intelligence, et même amicalement avec l'Angleterre, ménager les intérêts de cette puissance et lui montrer de la confiance sans s'occuper si elle nous paie de réciprocité ; car elle est notre voisine, et la moindre froideur entraînerait la guerre. La conquête de l'Algérie se trouve enlacée dans cette politique étroite, et tout système d'extension hors du continent condamné par l'orateur comme funeste, tandis que l'Angleterre y trouve si bien son compte.

Faits divers.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a procédé aujourd'hui

[illegible] quantité de papier d'emballage, en tout semblable à celui qui enveloppait le paquet, et dont les feuilles absentes se trouvent, d'après les usages de la papeterie, compléter avec celles de l'envoi la fourniture faite d'après facture.

On a saisi en outre des livres de commerce, papiers, correspondances, dont l'écriture est identiquement la même que celle de la suscription ou adresse du paquet. On a saisi également une assez forte quantité d'arsenic. Enfin, la domestique de l'individu arrêté a été également mise en état d'arrestation, sous prévention de complicité.

Ce serait, dit-on, un motif de jalousie et de rivalité commerciale qui aurait été le mobile de ce crime odieux, dont les convives du sieur Lévy-Lebrun, qui se trouvaient au nombre de quinze, auraient pu devenir tous les victimes.

— Le commissaire de police du quatier Feydeau, passant avant-hier rue Saint-Lazare, aperçut un jeune enfant qui s'amusait à faire brûler un cierge. Il voulut savoir d'où ce cierge provenait, et il arrêta l'enfant, qui après bien des tergiversations et des mensonges, finit par avouer qu'il l'avait pris à l'école des frères, sise dans cette rue, n° 125. Il déclara que lui et cinq de ses petits camarades avaient ainsi volé depuis quelque temps, au préjudice de cette école, des livres, des atlas, des boîtes de mathématiques, des lanternes, etc. Ces petits mauvais sujets, dont le plus âgé n'a que 13 ans, et le plus jeune 10, s'étaient associés pour des déprédations de tout genre ; ils ont été arrêtés, ainsi que la mère de l'un d'eux, au domicile de laquelle on a trouvé et saisi une très grande d'objets de curiosité, volés aux étalages, et que la jeune bande venait déposer chez cette femme, qui leur en payait la valeur en friandises.

— Ce matin, à cinq heures et demie, dans la gare des Batignolles, un mécanicien qui venait de terminer son service a voulu passer devant une locomotive opérant des mouvements de gare. Le pied lui ayant glissé, il a été renversé et blessé d'une manière très grave.

— A compter du 16 janvier, le prix du pain dans Paris est fixé comme suit : le pain de 1re qualité à 31 c. le kil., le pain de 2e qualité à 24 c. le kil.

— On écrit de Rambouillet, 16 janvier.

« Cette nuit, à onze heures moins un quart, une immense lueur ayant tout à coup envahi l'horizon, on put croire un instant à une aurore boréale, lorsque bientôt le bruit de la générale et les cris *au feu!* firent comprendre qu'un incendie venait d'éclater et que le magasin aux fourrages était la proie des flammes.

» Qu'on se figure un immense parallélogramme fermé de trois côtés par des hangars remplis de foin, de paille et d'avoine, et du quatrième par de colossales meules de paille et de foin. En un instant le feu s'était rendu maître de trois côtés ; c'est en vain que les pompes accourues en toute hâte cherchent à éteindre l'incendie : toutes les parties que le feu a envahies seront nécessairement réduites en cendres.

» On espère conserver deux meules placées au milieu de la cour.

» Des hommes échelonnés sur les meules, armés de bâtons, sont uniquement occupés à étouffer les flammèches que le vent lance de toutes parts.

» Toutes les autorités sont sur les lieux. Le régiment de carabiniers rivalise avec les pompiers de la ville d'activité et de dévoûment.

Messager.

— Un habitant d'Arras étant mort vendredi à l'hospice, ses parents voulurent qu'il fût enterré convenablement. Un cercueil lui fut donné, et l'on procéda à la cérémonie religieuse. Au milieu de la cérémonie, l'idée vint, on ne sait comment, aux parents du défunt que son corps pourrait bien ne pas se trouver dans la bière. La cérémonie fut inter-

[illegible] peut captiver le lecteur et contribuer puissamment aux progrès des personnes qui apprennent l'anglais. Ce journal, l'unique dans son genre, dont chaque numéro contient presque la matière d'un volume in-8°, supplée à la lecture des nombreuses revues publiées en Angleterre, offrant l'inappréciable avantage de donner, dans un seul cadre, les articles les plus saillants extraits de plus de vingt journaux littéraires, scientifiques, industriels, artistiques les plus estimés de la Grande-Bretagne.

The London and Paris Observer paraît les dimanches. On s'abonne à la librairie de MM. A. et W. Galignani, rue Vivienne, 18. Le prix d'abonnement, pour Paris, est de 14 fr pour trois mois ; 26 fr. pour six mois ; et 50 fr. pour l'année. Un franc de plus par trimestre pour la France, et deux francs pour l'étranger.

BALS MASQUÉS. — Aujourd'hui, samedi, fête de nuit à l'Opéra. Musard sera porté en triomphe. — Dimanche, bal à l'Opéra-Comique. Les bals de l'Opéra-Comique vont chaque dimanche doublant leur entrain et leurs succès. C'est merveille de voir comme, la toile à peine tombée, la salle se transforme. Tout à la fois les bougies s'allument, le plancher monte, l'orchestre se place, les danseurs arrivent ; en vingt minutes, on est prêt. A minuit, les portes s'ouvrent, la fête commence, et elle dure jusqu'au jour.

Marchés de Paris.

Marché aux fourrages. Barrière d'Enfer du 16 janvier. — Foin 1re 46 à 47 ; 2e 44 à 45; 3e 40 à 41. — Paille de froment 1re 24 à 25; 2e 23.

Marché Saint-Antoine, 17 janvier. — Foin 1re 48 à 50; 2e 44 à 46 ; 3e 36 à 40. — Luzerne 1re 47 ; 2e 45 à 46; 3e 38 à 40. — Regain 2e 30 à 32. — Trèfle 1re 35, 2e 30 à 32; 3e 24 à 28.

Halle aux bestiaux du 17 janvier. — 776 veaux, tous vendus 1,68-1,46-1,24. — 70 vaches, dont 67 vendues 1,18-1,04-0,90. — 2 taureaux, vendus 0,82.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 15 JANVIER.

ROCHIETTI, tailleur, rue de Mulhouse, 9. Juge commissaire, M. Chatenet ; syndic provisoire, M. Henrionnet, rue Cadet, 13.

Du 10 janvier.

Demoiselle LAGRÉMOIRE, lingère, rue de la Chaussée-d'Antin, 36. Juge commissaire, M. Cornuault; syndic provisoire, M. Thierry, rue Monsigny, 9.

Du 16 janvier.

FLEURY, marchand de laines et d'objets de literie, rue Rambuteau, 9. Juge commissaire, M. Grimoult ; syndic provisoire, M. Colombel, rue de la Ville-l'Evêque, 28.

HAMELIN, cafetier, rue Coq-Héron, 8. Juge commissaire, M. Milliet ; syndic provisoire, M. Defoix, rue St-Lazare, 70.

BOURGEOIS, marchand de lingerie, rue Montfaucon, 1 et 6. Juge commissaire, M. Milliet ; syndic provisoire, M. Millet, boulevart St-Denis, 24.

Bourse du 17 janvier 1845.

Continuation de hausse sur le 5 0/0 et raffermissement du cours du 3 0/0. L'un et l'autre se sont améliorés de 10 c. sur les cours d'hier. L'écart n'a donc pas varié.

Légère amélioration dans les cours des chemins de fer.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Emprunt, 86 50. — Belge 1831, 103. — Id. 1842, 106 1/4. — Id. 2 1/2. 62. — Naples, Récep. Rothschild, 100 60, 75. — Grand'Combe, 1500. — Oblig. hypothécaire, 191 25. — Comptoir Ganneron, 1075. — Espagne passive, 6 3/4. — Id. 3 p. 0/0, 37 3/8, 1/2, 5/8. — 5 0/0 New-York, 100. — Canal de Bourgogne, 1080. — Zinc Vieille-Montagne, 4500, 4525. — Gaz anglais, 7800. — Lin Maberly, 57[illegible].

LONDRES, 15 JANV.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Consol..... 100 1/8 ».	Av....	F. c. 85 30 45 d. 50.
Esp. act... 27 1/4 ».	Ap..... 85 25	F. p. 85 85 90 d. 50.
Portug..... 49 1/2.		F. p. 122 45 55 d. 50.
Mexic...... 34 1/2.	Rep. du c. F. pr	123, 123 05 d. un.
Brésil...... ».	3 0/0, 5 10. 20	123 50, 3, d. 50.
5 0/0 Holl. 99 1/8.	5 0/0, 10 15 35 37 1/2	Orl., d. 1137 50 d. 10.
2 1/2 do. 63 3/8.		Rouen, 1050 d. 10.
Rouen.... 40 3/4.	Bons du trésor.	Hâvre, 825 d. 10.
Orléans... 44 1/4.	3 1/8 à 6 et 9 mois.	

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 80,00 à 00,00 ; courant du mois, 81,00 à 81,50; février, mars et avril, 82,00 à 00,00 ; 4 mois d'été, 83,00 à 84,00; 4 derniers mois, 85,50 à 00,00

LILLE. — Colza, 74,00 à 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 84,00 à 00,00; courant du mois, 81,00 à 00,00; février en août, 80,00 à 81,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 89,50 à 90 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

On ne saurait croire tout l'intérêt que peut exciter le récit très véridique d'un homme bien né, d'un rare esprit et d'un honnête bon sens qui s'est fait le commis voyageur de la société biblique. Cet homme s'appelle GEORGE BORROW, dans un livre intitulé : LA BIBLE EN ESPAGNE, et dont on annonce aujourd'hui même la traduction ; il raconte avec un rare esprit, et dans un style excellent, son voyage biblique en Espagne. Il vous dit tous ses déguisements, toutes ses ruses et ses piquantes aventures, tour à tour Bohémien, grand seigneur, juif, Arabe, protestant, mais toujours sans cesse et avant tout évangéliste, il s'en va dans les lieux les plus reculés de l'Espagne, dans les palais, dans les chaumières, dans les prisons et dans les cathédrales, sur les grands chemins et en pleine mer, vendant la Bible traduite en bohémien ; il visite ainsi toute l'Espagne : Madrid, Salamanque, Asforga, l'Andalousie, la Galice, Compostelle, les Asturies, s'arrêtant même chez les ermites à qui il trouve moyen d'imposer sa Bible. Du reste, vivant comme un voyageur qui est jeune, riche, curieux et qui ne doute de rien. De cette façon d'aller et de revenir, de vivre à la taverne, au cabaret, dans les prisons et même, au besoin, de dîner à la table des chanoines, est résulté, sans contredit, le récit le plus piquant et le plus varié dont l'Espagne ait été le sujet depuis GIL-BLAS. George Borrow, en effet, c'est GIL-BLAS MISSIONNAIRE ; il en a la gaîté, il en a les allures, les vives reparties, la plaisanterie soutenue, l'habileté et le bon sens.

La *Petite Henriade*, poème en dix chants que vient de publier M. Mainzony de Lauréal, déjà auteur d'un autre poème intitulé l'*Héracliade*, est un des ouvrages poétiques les plus remarquables qui aient paru depuis longtemps. C'est une chronique du plus haut intérêt, et à laquelle de curieuses recherches historiques donnent un intérêt tout particulier.

Spectacles du 18 janvier.

7 h. 1/2 OPERA. —
7 h. 1/4 THEATRE-FRANCAIS. — Guerrero.
7 h. 1/2 ITALIENS. — La Rinegata.
7 h. 1/2 OPERA-COMIQUE. — Maçon. Janot.
7 h. 1/2 ODÉON. — Chute d'un Ministre. Pourceaugnac.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Les Trois Loges.
6 h. 1/2 VARIETES. — Point du Jour. Becquillon. English.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Héritière. Rébecca. Cérigny. Morale en action.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Fiacre et le Parapluie. Indiana. Averse. Lune.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Dame de St-Tropez.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Un Conte de Fées.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Forlé Spada l'Aventurier.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Le Lion du Désert.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp. rue du Croissant, 16.

monde. Il n'y a pas de risque, d'ailleurs, qu'on dise d'elle ce que disait Kléber du général en chef de l'armée d'Egypte après la bataille des Pyramides. Tel quel, ce monument du génie représentatif de la France, en l'an de grâce 1845, est coulé désormais pour l'éternité. Lorsque, dans un avenir reculé, on aura la fantaisie de savoir quelles gens nous étions, et ce que c'était que la société française du dix-neuvième siècle, on s'adressera peut-être un jour à ces documents officiels. Combien, s'il en devait être ainsi, l'information serait fautive! Nos arrière-petits-neveux ne connaîtraient véritablement que la comédie, et nullement la réalité de la vie sociale de notre époque.

Mais si, à côté de ce langage des grands corps de l'Etat dans lequel il n'est question que « du haut degré de prospérité des peuples, du progrès sensible dans le bien-être de tous, etc., » on possède encore en ce temps-là soit quelques autres tableaux non fardés de la situation des classes populaires au milieu du dix-neuvième siècle, on éprouvera un étrange embarras pour concilier des versions si dissemblables. Eh! quoi, se dira-t-on, les uns célèbrent la sécurité, l'aisance dont on jouissait sous le règne de S. M. Louis-Philippe; ils chantent sur tous les tons « les heureux effets d'une sage politique, » ils proclament « la France *heureuse* et libre » répondant à tant de bienfaits par des transports de reconnaissance et d'amour : les autres, au contraire, nous montrent des populations ouvrières toujours en proie à l'inquiétude du lendemain, dont une concurrence effrénée abaissait parfois le salaire au dessous des premiers besoins de la vie, quand elle ne le leur enlevait pas totalement avec l'occasion de travailler; des vieillards, des enfants, des malades et infirmes abandonnés, sans secours et sans soins; des individus trouvés morts de faim et de froid sur la voie publique; des troupes de jeunes filles réduites à chercher dans la prostitution les ressources que leur refusait le travail déprécié ou usurpé de leur sexe! — Il faut convenir, se verra-t-on forcé d'ajouter, que c'était une époque bien bizarre que celle où l'on pouvait voir les choses de la société sous des aspects si différents.

Quant à démêler de quel côté se trouvait l'illusion ou le mensonge, cela ne sera pas bien difficile.

On verra, par exemple, qu'à la suite de ces harangues toutes confites en douceurs, venait une loi dite du budget, dans laquelle figuraient des chiffres de dépenses énormes pour frais de police et de justice, pour constructions, transformations, agrandissements de prisons et de bagnes. Oh! alors tant de félicitations échangées entre les grands pouvoirs de l'Etat, les merveilles pompeusement étalées dans le discours du trône et dans les adresses parlementaires, tout cela sera jugé à sa valeur.

A supposer que dans ces solennelles manifestations, on soit tenu de flatter le portrait de notre société civilisée, au moins serait-il naturel de penser que dans le cours de la discussion à laquelle elles donnent lieu au sein des assemblées dont elles émanent, quelques paroles de sympathie se feraient entendre en faveur des autrement que pour signaler le résultat du scrutin. L'adresse a été adoptée à la majorité de 114 voix contre 39. Cette minorité est la plus forte qu'aucun projet d'adresse ait rencontrée au Luxembourg depuis 1840.

Pour résumer l'historique des débats sur l'adresse, on peut dire qu'ils n'ont présenté d'intérêt véritable que le premier jour. Contrairement à ce qui arrive dans les feux d'artifice, c'est le bouquet qui est parti d'abord. Le reste, à deux ou trois exceptions près, n'a plus offert qu'une série de fusées pâles et traînantes, que l'œil des spectateurs ne se donnait guère la peine de suivre dans leur vol lourdement ambitieux.

Les députés qui doivent prendre la parole dans la discussion de l'adresse qui s'ouvrira lundi, se sont inscrits ce matin sur le bureau du président. Plusieurs membres ont passé la nuit à la salle des conférences pour avoir les premières inscriptions; ce sont MM. de Beaumont (Gustave) et marquis de Langle. D'autres membres y sont venus de grand matin; ce sont MM. de Tocqueville, Liadières et Marie.

Sont inscrits pour : MM. Liadières, de Gasparin, de Peyramont.

Contre : MM. Gustave de Beaumont, marquis de Langle, de Tocqueville, Marie, Béchard.

La commission chargée de l'examen du projet de loi tendant à accorder une pension à M. Villemain, pair de France, ancien ministre de l'instruction publique, est ainsi composée :

1er bureau, MM. Paganel; 2e, le baron de Pérignon; 3e, Nisard; 4e, Loquet; 5e, Chaix-d'Est-Ange, 6e, Chaudordy; 7e, le comte de Salvandy; 8e, Vitet; 9e, Vatout.

Famille Bonaparte.

Parviendrons-nous enfin à sortir de la question relative à l'état généalogique de la famille de l'empereur? Pour cette fois, nous l'espérons.

Nous avions donné dans l'*Almanach phalanstérien* une généalogie très abrégée de la famille Bonaparte.

Des réclamations, venant directement d'un membre même de cette illustre famille, nous ont fait insérer dans notre numéro du 15 décembre une généalogie plus étendue, accompagnée d'une note concernant Lucien Bonaparte et ses descendants. — En faisant droit à ces réclamations nous nous sommes trouvés en avoir provoqué d'autres.

Pour tâcher d'en finir une bonne foi avec cette question, nous allons insérer d'abord la nouvelle réclamation, comme c'est notre devoir, après quoi nous établirons la généalogie complète, en remontant à Charles Bonaparte, le père de Napoléon, et énumérant par ordre de primogéniture, tous les enfants issus en légitime mariage. De cette sorte, s'il y avait encore quelque erreur commise, les rectifications se réduiraient pour l'avenir à de simples *errata*.

Voici d'abord la réclamation que nous venons d'annoncer :

La *Démocratie pacifique* a inséré dans son numéro du 15 décembre courant, sur la famille de Lucien Bonaparte, prince de Canino, un article qui renferme plusieurs erreurs; sans relever celles qui n'ont trait qu'à la gé-

Dans la dernière phrase du même article, il est ajouté : « Il est vrai qu'en » 1815 Lucien fut créé par l'empereur, prince français, mais ce décret lui fut » tout personnel, et à l'exclusion de ses descendants. » Cette assertion est de la plus complète inexactitude. Jamais Lucien n'a été créé prince français par l'empereur; et certainement, avec la fermeté de caractère bien connue de Lucien, et son attachement profond et sans bornes pour ses enfants, il n'aurait jamais accepté ce prétendu décret dans de semblables termes. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il avait été préparé un projet de décret où le titre de prince français était conféré à *Lucien et à ses descendants;* mais Lucien n'ayant voulu accepter ce titre qu'à condition que ce décret serait soumis à l'approbation du peuple par la voie de la votation universelle, ce projet de décret fut suspendu et la chute de l'Empire empêcha d'y donner suite.

Avant cette réclamation, un fait nous avait déjà frappés, c'est le mariage du prince de Musignano, fils de Lucien, avec la fille du roi Joseph. Il est également certain, d'après la vérification que nous en avons faite, que le *Bulletin des Lois* de 1815 ne contient aucun décret de l'Empereur concernant, soit sa famille en général, soit son frère Lucien en particulier.

On sait d'ailleurs que le refroidissement entre les deux frères cessa en 1815, lorsque l'Empereur, si capable de comprendre la grandeur et la noblesse du cœur, vit venir, aux jours des revers, son frère Lucien lui offrir un dévouement et des services désintéressés.

Donnons maintenant l'arbre généalogique en remontant au chef de la famille.

Charles Bonaparte, marié à Lætitia Ramolini, en eut cinq enfants mâles et trois filles :

1° Joseph Napoléon Bonaparte, ex-roi d'Espagne, décédé; 2° Napoléon Bonaparte, empereur, décédé; 3° Lucien Bonaparte, prince de Canino, décédé; 4° Louis Bonaparte, ex-roi de Hollande, actuellement à Florence; 5° Jérôme Bonaparte, ex-roi de Westphalie, actuellement à Florence

Les trois filles furent : Elisa Bonaparte, princesse de Lucques; Caroline Annonciata Bonaparte, ex reine de Naples; et Pauline Bonaparte, princesse Borghèse. Toutes trois sont décédées.

Les cinq fils de Charles Bonaparte, ci-dessus dénommés, eurent pour enfants :

1° JOSEPH.

Joseph eut deux filles; 1° La princesse Marie Zénaïde, aujourd'hui mariée au prince de Canino, fils aîné de Lucien Bonaparte; et 2° La princesse Charlotte, mariée au second fils de Louis Bonaparte, le grand-duc de Berg et de Clèves : tous deux décédés.

2° NAPOLÉON.

Napoléon n'eut qu'un seul enfant, le roi de Rome, mort duc de Reischtadt en 1832.

3° LUCIEN.

Lucien eut de deux mariages douze enfants, dont six fils et six filles, savoir :

Du 1er mariage : 1° Charlotte Marie Bonaparte, aujourd'hui princesse Gabrielli, à Rome; 2° Christine Bonaparte, mariée à lord Stuart.

Du 2e mariage : 1° Charles Jules Laurent Bonaparte, prince de Canino, marié comme ci-dessus à la princesse Zénaïde, fille aînée de Joseph Bonaparte, à Rome; 2° Paul Marie Bonaparte, décédé en 1826 à l'âge de 19 ans; 3° Lucien Bonaparte, décédé à 11 mois; 4° Louis Bonaparte, actuellement à Florence; 5° Pierre Napoléon Bonaparte; actuellement en Belgique; 6° Antoine Bonaparte, propriétaire à Canino; 7° Lætitia Bonaparte, mariée à M. Weyses, gentilhomme irlandais et membre du parlement; 8° Jeanne Bonaparte, mariée au marquis Honorato Honorati, décédée; 9° Marie Bonaparte, aujourd'hui mariée à M. Valentini, propriétaire à Canino, 10° Constance Bonaparte, novice au couvent du Sacré-Cœur, à Rome.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Nicolas l'Abstracteur.

A une époque déjà bien éloignée de nous, parce que des années d'inaction et d'ennui peuvent compter pour des siècles, il y avait un rêveur de bonne foi qui se croyait socialiste. C'était vers l'an quarante, l'année des mystifications politiques et sociales. Or, en ce temps fabuleux, on ignorait déjà aussi profondément que de nos jours, ce que c'était que la bonne foi en matière d'opinion, et l'on se souciait fort peu de savoir ce que c'est qu'un socialiste. Or, afin que vous ne pensiez pas que le héros de cette histoire était devenu complètement fou, vous devez savoir d'abord, et peut-être avez-vous déjà deviné qu'il n'avait étudié le cœur humain que dans les livres modernes, et la société que dans les songes creux de sa solitude involontaire.

Il était seul, parce qu'il était atteint d'une maladie affreuse, une de ces maladies auxquelles la superstition populaire attache une infamie et une malédiction, parce qu'elles ne sont pas naturelles et semblent venir moins de Dieu que de l'enfer ou des hommes : maladie étrange qui obscurcit l'esprit le plus brillant, abâtardit les talents les plus généreux et change en poisons mortels les dons les plus précieux de la nature; lèpre invisible qui fait de la beauté un piège fatal pour le vice, et une damnation pour l'innocence; virus épouvantable qui fait tourner la force morale en cynisme pour l'impudeur, et en énergie pour le crime; maladie honteuse dont le luxe est le palliatif rongeur, plaie qui va se creusant et s'envenimant toujours parce qu'on la dissimule, et qui, peut-être un jour, comme une gangrène horrible, gagnera et envahira la société entière, montera au visage de notre civilisation fardée, et... mais assez là-dessus; si vous ne devinez pas le nom de la maladie dont je parle, vous êtes aussi naïf que le réformateur infirme dont je vous fais l'histoire, et vous n'avez rien de mieux à faire que d'aborder les plus hautes questions et de trancher sur tout, puisque vous ne comprenez rien. Il me reste seulement à vous dire que le mal dont il s'agit est chronique chez les poètes, invétéré chez les véritables hommes d'opposition, et incurable chez tous les socialistes de toutes les sectes; que c'était une maladie de peau lorsque les bourses étaient de cuir (pardon pour le mauvais jeu de mots); que c'est une maladie d'esprit chez la plupart des hommes de la presse, sorte d'aliénation mentale qui corrompt l'intelligence dans sa source et la force à se jeter au dehors comme un échauffement et comme une gourme; que c'est une maladie de cœur dans tout ce peuple de pauvres femmes qui volent les imbéciles assez fous pour vouloir acheter l'amour.

Bref, cette maladie peut nous attaquer tous, et on la rencontre partout, avant et après tous les vices, au commencement et à la fin de toutes les folies; les Anciens l'appelaient : *Egestas, inopia, malesuada fames* : et quant aux modernes, ils osent à peine la nommer et semblent ne plus croire à son existence, tant ils en redoutent la pensée même. On ne s'étonnera donc pas en apprenant que Nicolas Papouff, attaqué de ce vilain mal qui lui était venu de naissance, était oublié et repoussé de tout le monde.

Un malheur n'arrive jamais seul : non seulement le pauvre garçon était né sans fortune, mais il était doué d'une imagination vive et d'un cœur aimant : il avait de plus le ridicule du misanthrope de Molière à l'endroit de la brusque sincérité, et était complètement dénué des ressources de l'intrigue, ayant apporté au monde, pour toute noblesse et pour tout bien, une grande horreur de tout mensonge et de toute bassesse.

Vous comprenez déjà, hommes de ce siècle intelligent, qu'il s'agit d'un don Quichotte, et vous vous préparez à rire de sa Dulcinée et de ses moulins à vent. Eh bien! pour cette fois, vous vous trompez : c'est de vous-mêmes que vous allez rire, et mon don Quichotte aura raison; écoutez seulement, dans un silence religieux, la véridique histoire de ses recherches et de ses travaux :

Nicolas-Polycarpe Papouff était parent, en ligne collatérale, de ce Jérôme Paturot qui s'est rendu célèbre par sa recherche consciencieuse d'une position sociale; il descendait en ligne directe de Candide et de Panurge, et comptait ainsi Voltaire et Rabelais parmi ses ancêtres. Quant à son père, c'était une espèce de Juif errant dont on n'a jamais bien su le véritable nom; en Angleterre, où ses talents et son industrie avaient été appréciés avec tout le sang-froid du bon sens britannique, on l'avait surnommé John Bull; mais, comme tous les écrits à son adresse portaient alors même le nom de Puff, qui, en français, se prononce Pouff, tout nous fait croire, avec les plus habiles investigateurs du collége nobiliaire de France, que le vrai nom du père de notre héros était Jean Lepouff; d'autant plus que ce nom, bégayé par son fils au berceau, et combiné avec le nom de papa, qui a toujours fait tressaillir de contentement l'épicier même le plus positif et le moins sentimental, a tout naturellement formé le nom de Papouff, qui fut et la création et l'unique héritage du candide et intéressant Nicolas dont nous avons uniquement à nous occuper ici.

Lorsque Nicolas Papouff perdit son père (c'était, je crois, à l'époque des traités de 1815), il n'était pas encore sorti d'une enfance ennuyée et rêveuse qu'il s'occupait à distraire tant bien que mal avec des châteaux en Espagne et des contes de [illegible] le pauvre petit était bègue et assez chétif; aussi était-il repoussé des jeux de son âge par les autres enfants, qui se moquaient de sa timidité et lui trouvaient un air gauche et sournois; aussi le petit paria [illegible] à s'imaginer vaguement que la société était mauvaise et que le monde était à refaire. Il s'en fit un à son



idée, où il se retirait tout seul. Vous devez juger de combien de lutins impossibles et charmants, de combien de fleurs musiciennes et parlantes, de quelles merveilleuses coquecigrues, enfin, se peupla cet eldorado d'un enfant de douze ans. Aussi Nicolas se passionna-t-il pour sa chimère aussi franchement que l'aurait pu faire un vrai philosophe de soixante ans, et se refusait-il à toutes les impressions qui lui venaient du monde réel sous un prétexte que, plus tard, il parvint à formuler et à exprimer en ces termes : Les faits ne prouvent que par les idées, et les idées prouvent sans avoir besoin des faits : donc les idées sont tout, et les faits ne sont rien. Je ne sais si Nicolas entendait bien lui-même ce qu'il voulait dire par ces paroles : fidèle historien, je raconte et je m'abstiens de commenter.

Son père en mourant lui laissa quelques outils rouillés et quelques bouquins dépareillés; c'était de quoi travailler de corps et d'esprit : Nicolas, qui ne connaissait pas encore la misère ou qui refusait déjà d'y croire, vendit les outils pour compléter les bouquins et se mit au service d'un vieux docteur qui avait une bibliothèque. Les soins qu'exigeait le vieillard se réduisaient à peu de chose, et notre jeune philosophe pouvait s'ensevelir à son aise dans le cabinet poudreux où le docteur n'entrait jamais, et y passer de longues heures entre les bouquins de feu son père et ceux de son vieux maître : aussi devint-il plus rêveur et moins expérimenté que jamais; apprenant la vie à contre-sens, et bâtissant des utopies à l'usage des hommes qui n'ont jamais existé et qui n'existeront jamais, il se rendit complètement étranger et inhabile aux choses les plus simples de la vie réelle et raisonnable; en un mot, il devint savant et il ne lui manqua alors qu'un Mécène pour le lancer dans la publicité et en faire une des lumières d'un journal de l'opposition et une des gloires de la presse indépendante.

Peut-être aussi faut-il attribuer l'obscurité où il demeura au genre et à la direction de ses études : dans la bibliothèque du docteur abondaient surtout les légendes et les livres de théologie; maître Nicolas en fit ses délices; il aimait surtout un grand et gothique in-folio relié en parchemin jauni et orné de peintures azurées, vermillonnées et dorées à ravir en extase toute l'École néocatholique de M. de Montalembert. C'était une traduction en rimes gauloises de la légende dorée de Jacques de Voragine; or, parmi les merveilleux récits qu'il lut et relut mille fois, en voici un auquel il revenait toujours avec une avidité inquiète et qui a été retrouvé dans ses papiers copié tout entier de sa main.

LA LÉGENDE DE SAINT-CHRISTOPHE
OU L'ON VOIT EN ALLÉGORIE LE PASSÉ ET L'AVENIR DU MONDE.

Qui voit Saint-Christophe en passant,
Je dis, son image bénite,
Ja ne mourra de mort subite
Tant sur le diable il est puissant :

[illegible] idées. Il faut qu'ils nous aident à développer de plus en plus, et sur tous les points, cet excellent moyen de propagation.

C'est en partie à nos petits livres que nous devons attribuer l'accroissement rapide de la vente des ouvrages de l'Ecole sociétaire. Nous atteindrions bien lentement notre but si les efforts de nos amis ne s'ajoutaient aux nôtres. C'est grâce à leur concours, sans doute, que nous avons pu, en 1844, vendre trois fois autant de livres qu'en 1843. Ce résultat, nous le leur annonçons à la fois pour les remercier et pour les encourager. Il ne faut pas que l'année 1845 voie faiblir cette progression, tout au contraire.

L'*Exposition abrégée du système phalanstérien* est, entre tous, un livre utile à répandre. Il est court, substantiel, d'une lecture facile et très propre à donner sur la Théorie de Fourier l'idée générale que tant de personnes désirent en acquérir aujourd'hui.

Le succès de l'*Almanach phalanstérien*, dont la vente a déjà dépassé 22 mille, a sans doute eu pour résultat de créer des désirs à cet égard. Il reste encore en magasin un certain nombre d'exemplaires de cet almanach. Nous en prévenons nos amis, pour qu'ils ne cessent pas de le propager. (*Voir aux Annonces.*)

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANCELIER PASQUIER.

Séance du 18 janvier.

La séance est ouverte à deux heures.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des paragraphes du projet d'adresse, en réponse au discours de la couronne.

M. LE PRÉSIDENT. La discussion va être reprise sur l'amendement proposé par M. de Bussières, qui est ainsi conçu :

« Nous serons heureux de pouvoir étudier mûrement les projets relatifs aux divers objets d'utilité générale, et notamment aux travaux publics. »

Cette phrase est destinée à remplacer les dernières phrases du 9e paragraphe du projet d'adresse.

M. PELET (de la Lozère) demande à M. le ministre des finances des explications sur notre situation financière. L'honorable pair ne comprend pas la différence de langage qui existe entre le discours de la couronne et le projet d'adresse sur ce point. Le discours de la couronne se borne à dire que l'accroissement de la richesse publique fait espérer le prochain rétablissement de l'équilibre entre les recettes et les dépenses. Pourquoi, dans l'adresse, se félicite-t-on du rétablissement de cet équilibre comme d'une chose accomplie ?

L'honorable pair termine par quelques considérations sur la nécessité de compter à l'avenir en matière de travaux publics.

Il appuie, d'ailleurs, de toute sa force, l'amendement proposé par M. de Bussières ; et, à l'occasion de cet amendement, il presse M. le ministre de l'intérieur de présenter à la chambre le projet de loi sur les prisons.

M. LACAVE-LAPLAGNE. Je tiens à démontrer que lorsque le gouvernement, soit cette année, soit l'année passée, a émis l'espérance du prochain rétablissement de l'équilibre entre les recettes et les dépenses, il n'a induit en erreur ni les chambres ni le pays. Il n'est pas juste de dire que les espérances du gouvernement soient hasardées ; elles reposent sur des faits certains. Tous les ans, les recettes réalisées dépassent de beaucoup les évaluations. Il en a été ainsi en 1843 et 1844. En 1843 notamment, le déficit avait été évalué à 82 millions. Eh bien ! en présence de ce fait, lorsque d'après une première évaluation le budget de 1845 ne présentait qu'un déficit de 14 millions, le ministre devait-il renoncer à l'espérance de voir dans cet exercice le rétablissement complet de l'équilibre ?

M. le ministre répondant aux observations du préopinant relatives aux [illegible]

M. [illegible]. Alors je [illegible]

Après quelques mots de M. de Boissy, le neuvième paragraphe est adopté.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture du dixième paragraphe, qui est adopté sans discussion, ainsi que le dernier.

M. BEUGNOT demande la remise à l'ordre du jour des projets de loi restés à l'état de rapports.

M. le président tire au sort la députation qui sera chargée de présenter au roi l'adresse de la chambre des pairs en réponse au discours de la couronne.

On procède au scrutin secret sur l'ensemble du projet d'adresse ; en voici le résultat : Nombre des votants, 153 ; boules blanches, 114 ; boules noires, 39. La chambre adopte.

La séance est levée à quatre heures.

Extérieur.

Angleterre.

Opinion des journaux anglais sur l'affaire de Taïti.

Le ton des journaux anglais est en général conciliant et modéré.

On lit dans le *Morning Post* :

La correspondance entre les gouvernements anglais et français relativement aux attaques contre M. Pritchard, à Taïti, que nous avons publiée hier, est en tous points très intéressante. Un journal libéral, qui passe quelquefois pour exprimer les sentiments de lord Palmerston montre, au sujet de cette correspondance, une grande indignation. Notre confrère dit qu'il est triste pour le gouvernement anglais de n'avoir point insisté pour obtenir une réparation autre que celle qui a été donnée. Nous devons avouer que nous avons été impressionnés d'une manière différente par la lecture des pièces. Nous avons été frappés du bon esprit et de la patience manifestés dans cette occasion. L'épreuve était dure et présentait un péril imminent ; c'est-à-dire, dangers de guerre entre deux nations comme la France et l'Angleterre ; les conséquences immédiates de cette guerre eussent été déplorables, quels qu'en eussent été les résultats. La guerre est une extrémité à laquelle il faut recourir en dernier analyse, et il n'y a pas de honte pour une brave nation à montrer beaucoup de répugnance pour la guerre.

On lit dans le *Times* :

Lorsque l'on sait que M. Pritchard, de son propre gré, s'était dépouillé de son caractère consulaire à Taïti quelques mois avant son arrestation, l'affaire se trouve modifiée considérablement. Il est impossible de ne pas sentir que comme cause de guerre entre deux grandes nations, cette querelle sur un pitoyable îlot de la mer Pacifique eût été l'un des évènements les plus méprisables et les plus humiliants de l'histoire. Néanmoins, les droits des sujets anglais ne sont, en aucune partie du monde, plus sacrés que dans ces régions éloignées ou dans ces établissements étrangers, où ils sont à la merci des autorités locales ou des officiers des autres puissances, fréquemment animés par une jalousie indigne et excessive contre les Anglais. Là, comme partout, la liberté et la sûreté des sujets anglais doivent être défendues, et nous sommes charmés de voir consignée dans les dépêches très animées du comte de Jarnac la constatation des sentiments que l'évènement de Taïti avait provoqués en Angleterre. Il fait fréquemment allusion au langage énergique de la presse, sans distinction de parti. Tandis que les diplomates semblaient chercher toutes les occasions de verser du baume sur la blessure, le langage fort et résolu des journaux rappelait aux deux cabinets de France et d'Angleterre les véritables exigences de l'affaire. Nous n'affecterons pas de ne pas apercevoir l'influence que le chargé d'affaires de France s'est plu à attacher à nos opinions sur l'affaire ; mais il savait que notre opinion était appuyée par la conviction universelle du peuple anglais.

Dans l'état actuel de l'opinion publique, la presse est la gardienne la plus [illegible]

[illegible] de cette nation opprimée, qui avait reçu les premières leçons de civilisation chrétienne de nos marins.

— Une manifestation religieuse en faveur de la paix universelle vient d'être faite avec succès au sein de Londres. Les membres de la Société de la Paix se sont réunis en grand nombre pour entendre un discours que devait prononcer M. Thompson « sur les calamités de la guerre et les avantages de la paix. » L'orateur a été constamment écouté avec faveur, et souvent interrompu par de vifs applaudissements. Il a dépeint les maux affreux de la guerre, et, pour mieux les faire apprécier, il a placé à côté de ce tableau les avantages de la paix. Il a soutenu que la guerre était contraire aux principes du christianisme et au commandement du décalogue : « Tu ne tueras point. » L'orateur a ensuite blâmé avec force les guerres que la Grande-Bretagne a faites successivement aux Afghans, à la Chine et dans le Sund.

M. Jefferson, qui a succédé à M. Thompson, a prononcé un discours qui n'était que le développement du précédent. (*Morning-Chronicle.*)

— On lit dans le *Globe* de Londres :

Nous avons toutes raisons de penser qu'il n'y a pas un mot de vrai dans les bruits qui ont couru de la mort de l'empereur de Russie ; et nos raisons s'appuient sur ce qu'aucune nouvelle n'a été reçue à l'ambassade de Russie, touchant cet évènement. Nous apprenons que les dernières dépêches de Saint-Pétersbourg sont datées du 5 au soir, et qu'à cette époque l'empereur non seulement était vivant, mais encore dans un excellent état de santé. Le fait même que cette nouvelle nous vient de Bruxelles est une raison pour soupçonner qu'elle n'a aucun fondement, car la voie la plus directe eût été Berlin au moyen du télégraphe. La transmission de la nouvelle de Saint-Pétersbourg à Berlin n'eût demandé que trois jours, et de Berlin à Londres trois autres jours seulement. On peut, du reste, bien penser qu'il est peu vraisemblable que la nouvelle d'un évènement aussi important pour l'empire russe tandis qu'elle est l'objet de vagues rumeurs à Bruxelles et à Amsterdam, resterait inconnue à l'ambassade russe à Londres.

Espagne. — *El Castellano* répondant aux journaux progressistes qui blâment l'augmentation de dix millions pour le budget de la maison royale, portée dans le budget présenté aux chambres par le ministre des finances, fait observer que cette augmentation est motivée par la nécessité d'allouer une dotation à S. A. R. Dona Luisa-Fernanda, héritière immédiate de la couronne. Le *Castellano* ajoute que, puisque ses confrères trouvent que quelques millions par an sont trop pour les descendants de cent rois, la sœur de la reine et l'héritière du trône, ils devraient se rappeler que l'on avait accordé deux millions de réaux à l'ex-régent, issu de la classe pauvre du peuple, et poussé par sa fortune jusqu'au pouvoir royal. Il est des personnes en France que le sort de la dotation espagnole ne peut manquer d'intéresser.

— Les nouvelles des provinces sont toujours satisfaisantes. La tranquillité est maintenant rétablie sur tous les points. Le gouvernement, libre de préoccupations, devrait, au lieu de réformer la constitution, s'occuper des améliorations matérielles que réclame le pays. Ce moment de calme serait bien choisi pour accorder aux inculpés et condamnés politiques des amnisties plus larges et plus sincères que celles qu'ils ont obtenues par le passé.

— On lit dans le *Phare des Pyrénées* :

Nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, que la plupart des [illegible]

Vous direz, d'après sa légende,
Que bien qu'il fût un grand géant
La Providence en le créant
S'était montrée encor plus grande.

Christophorus était païen
De naissance et Cananéen,
Grand de plus de douze coudées :
La première de ses idées
Fut de chercher le plus grand roi
Et de se soumettre à sa loi,
Mais le plus grand qui fût au monde :
Plus tard vous saurez la seconde.

Or, il était en ce temps-là
Un prince dont le nom vola
D'un bout à l'autre de la terre :
Riche en paix, terrible à la guerre.
Christophe se fit son vassal,
Puis il devint son commensal
Pour l'avoir, dans une bataille,
Bien servi par sa grande taille.

Mais il advint qu'un certain jour
Ce roi traita toute sa cour.
A sa droite il mit Saint Cristophe,
Bien vêtu d'une riche étoffe ;
Puis les vins exquis de couler
Et le hanap de circuler.
Au dessert, ménestrels entrèrent,
Et leurs ballades commencèrent
Dont l'une était d'un diablotin
Qui chantait l'office en latin.
Or, chaque fois que le bon sire
(C'est le grand roi que je veux dire)
Entendait prononcer le nom
De notre ennemi, le démon,
Il se signait, pour assurance
De n'être pas en sa puissance,
Et messire Christophorus,
Qui lors se nommait Réprobus,
Car de son front le saint baptême
N'avait pas lavé l'anathème,
Christophorus donc dit au roi,
Qu'est ce signe ? Expliquez-le moi ;
Et comme d'abord le bon sire
Se défendait de le lui dire :
Si vous ne me l'expliquez pas
Je vais vous quitter de ce pas,
Dit Réprobus qui, de la chose,
Suspectait à bon droit la cause.
Puisque vous voulez le savoir,
Dit le roi, c'est le diable noir
Qu'on nomme, et je fais de la sorte
Pour empêcher qu'il ne m'emporte.
— Il est donc plus puissant que vous,
Dit Christophe ? — Il faut, entre nous,
Que j'en convienne, dit le sire.
— Or, bien, je quitte votre empire,
Car en vous servant j'ai voulu
Servir un monarque absolu :
Je passe au service du diable.
Ce disant, il quitta la table,
Laissant tous ces gens ébahis,
Et s'en alla par le pays.

Voilà qu'en un lieu très sauvage
Il voit venir sur son passage
Des soldats, noirs comme la nuit,
Qui sonnaient leur trompe à grand bruit,
Précédant la marche hautaine
D'un gigantesque capitaine.
— Que cherches-tu donc par ici ?
— Le diable ! — En ce cas, me voici !
Car c'était le diable en personne.
— Marchons donc, à vous je me donne,
Dit le pauvre Chistophorus,
Lors trop bien nommé Réprobus ;
Puis, avec l'infernale bande
Il se mit à toiser la lande,
Et bientôt même il fut très las,
Car les diables font de grands pas.
Adonc d'assez mauvaise grâce,
Il cheminait de guerre lasse,
Lorsqu'entre deux coteaux boisés
Il vit deux grands bâtons croisés.
Et voici que le diable emporte
Tout à travers champs sa cohorte,
Et tous nos lutins fanfarons
De fuir comme des moucherons.
Oh ! qu'est ceci, dit Christophore ?
Je vois que je me trompe encore.

Bref, et pour abréger la légende, Saint-Christophe quittait le diable pour se mettre à la poursuite du bon Dieu, auquel, selon le dire d'un vieil hermite qui passait par là, appartenaient les batons croisés ; mais le bon Dieu ne se trouve que par les bonnes œuvres, et notre saint s'établissait au bord de la mer Rouge et passait sur ses épaules tous les voyageurs qui avaient recours à son assistance. Or, voici qu'une nuit il entend la voix d'un enfant qui pleure et qui l'appelle : il sort et ne voit personne, — il rentre, la voix l'appelle encore une fois :

Il ressort donc, — personne encore.
Il rentre, écoute... Christophore !
Viens me passer, reprend la voix,
Et notre saint pour cette fois
Trouve un enfançon sur la rive
Plus gracieux que fleur qui vive,
Blanc comme un lys et si vermeil
Comme rose en pleurs au soleil :
Lors, courbant son épaule forte,
Il le fait monter et l'emporte,
Et sous eux les flots dans la nuit
Firent de l'écume et du bruit
En montant jusqu'à la ceinture,
De sa gigantesque stature.
Soudain le petit innocent
Devint si lourd, que tout puissant
Qu'était l'homme à la grande taille,
Il fléchissait comme une paille ;
A grande peine il se tira
De la mer Rouge, et respira
En posant l'enfant au rivage,
Enfant, j'ai peiné davantage
A te porter, dit-il, alors
Que pour les hommes les plus forts ;
Quand sous ton poids je passais l'onde
Il me semblait porter le monde !
N'en sois pas surpris, lui dit l'enfant,
Tu courbais ton dos triomphant
Sous le Créateur de la terre
Qui va te donner ton salaire...

Cette lecture exaltait merveilleusement l'imagination de Nicolas [illegible]pouff ; il y voyait sous une ingénieuse parabole la recherche de l'[illegible]. Il pensa que le devoir de toute créature intelligente, était d'aller, quoi qu'il pût lui en coûter, chercher le souverain bien à l'exemple du grand saint Christophe ; c'est pourquoi, après y avoir bien rêvé, il résolut de quitter son vieux docteur, et d'aller à son tour, non pas d'aller se mettre au service d'un roi ou d'un diable, car les déceptions de saint Christophe étaient de grands enseignements pour lui, mais commencer tout de suite comme le saint avait fini, au risque peut-être de finir comme il avait commencé. Il résolut donc de chercher Dieu par les bonnes œuvres ; et se trouvant pour le moment trop loin de la mer Rouge, et privé d'ailleurs des avantages d'une taille gigantesque, il prit tout bonnement le parti de se retirer dans un collège de bonzes, comptant bien rencontrer la divinité tôt ou tard dans la société de ses ministres.

Ici, je sais bien que vous allez m'arrêter pour me demander si mon histoire se passe en Chine, et pour vous plaindre de n'en avoir pas été averti. Et, de fait, si j'avais accompli quelque voyage d'agrément dans le pays des magots, j'aimerais assez à répandre sur ce récit vertueux la couleur locale des bords du fleuve jaune ; cependant, à vrai dire, les

... dans y ... par un moyen plus civilisé que l'enlèvement des Sabines.

L'*Echo d'Oran*, dans son numéro du 4 janvier, propose d'établir à Oran, Bone, Philippeville, etc., une maison destinée à recevoir les filles de quatorze ans parmi les enfants trouvées des grandes villes de France.

« Dans ces maisons, dirigées par une communauté religieuse, on enseignerait à apprendre à ces jeunes filles à lire, écrire, coudre, faire le ménage, un peu de cuisine, enfin tout ce qu'il peut être utile de connaître pour une femme sans fortune, ne vivant que du travail de ses mains.

« Ces maisons seraient établies en dehors des villes, de manière à pouvoir y joindre une petite ferme, dont le produit reviendrait à l'établissement, et où les jeunes élèves apprendraient à soigner les volailles, traire les vaches, faire du beurre, du fromage, etc.

« Les plus robustes seraient employées, autant que possible, à la culture du jardinage.

« Quand des colons, déjà établis en Algérie, des cultivateurs, des artisans voudraient se marier, ils feraient la demande d'une de ces filles : moyennant des certificats constatant la moralité et le bon établissement des individus, on leur donnerait en mariage la fille demandée, à laquelle le gouvernement remettrait une dot de 600 fr., non en argent, mais en un trousseau pour femme et en linge de ménage.

« Ces filles, élevées religieusement et laborieusement, deviendraient de bonnes mères de famille, qui seraient la souche d'une excellente génération. »

L'idée nous paraît excellente ; mais, en attendant que les jeunes pupilles de l'*Echo d'Oran* aient terminé leur éducation et soient devenues des femmes, le gouvernement ne devrait-il pas faciliter largement l'émigration en Algérie de ces ouvrières, sans ouvrage, exposées dans nos grandes villes aux privations et aux tentations de la misère.

— Un fait récent, qui vient de se passer à Tunis, témoigne de l'influence acquise sur le bey par l'un des représentants de la France près sa personne. Après de grandes manœuvres exécutées en pleine campagne par les troupes tunisiennes, le bey, émerveillé du succès obtenu par leur instructeur, M. le lieutenant-colonel Lavelaine-Maubeuge, a offert à celui-ci, dans l'élan de sa reconnaissance, l'un de ces fameux sabres connus en Orient sous le nom de *karoseron*, et qui sont réservés aux souverains et aux personnages les plus éminents. (*Revue de Paris.*)

REVUE DES JOURNAUX DU 18 JANVIER.

Le *Journal des Débats* poursuit son thème : « La coalition, dit-il maintenant, a changé de tactique ; elle demande à présent une discussion complète ; elle veut que les questions soient nettement posées et que la majorité prenne un parti ; elle ne fait plus l'éloge de ces majorités ... , disait-elle, les insurrections et les coups d'Etat. Il n'y a plus d'intrigue, c'est beaucoup ; il y a une coalition, nous l'aimons mille fois mieux. Entendez-vous seulement sur l'alliance anglaise ... »

— Le projet d'adresse de la chambre des députés est tel que le *Constitutionnel* ... souhaité. Si la chambre l'adopte, la majorité sera ... de toutes les fautes du gouvernement. Chaque ... de cette majorité devra répondre, devant les électeurs et devant le pays, du traité de Tanger, du désaveu de M. d'Aubigny, de l'indem...

... tables ... de ... depuis quatre jours. Se langue est piquée de la tarentule, et quelle maladie que cette tarentule ! Elle ne donne ni esprit, ni bon sens, ni intelligence, ni goût, ni facilité d'éloquence, ni gravité, ni dignité ; rien, absolument rien qu'un méchant prurit de bavardage à tout propos, hors de propos ; bavardage monotone, pesant, morbide, qui tourne lourdement comme une meule de pierre, sans que le discoureur se donne même le temps de boire, car il est remarquable que ce moulin va sans eau. »

— En 1839, dit la *France*, une coalition renversa le ministère du 15 avril, cette coalition se brisa et enfanta le 12 mai ; les dissidents de la coalition étouffèrent le 12 mai et inaugurèrent le 1er mars ; le 12 mai s'allia avec le 15 avril pour renverser le 1er mars et de là sortit le 29 octobre. Maintenant le 12 mai, le 1er mars et le 15 avril s'unissent pour renverser le 29 octobre.

En 1839, la coalition voulait substituer le gouvernement parlementaire au gouvernement personnel. De quoi s'agit-il aujourd'hui ? de substituer M. Molé à M. Guizot. L'opposition doit être fatiguée de jouer au jeu des *quatre coins*. Il faut qu'elle exige quelque chose de plus qu'un changement de personnes.

Faits divers.

— Le grand embarcadère du chemin de fer du Nord, sur les terrains de Saint-Lazare à Paris, sera bientôt terminé.

La pose des rails sur ce chemin est poursuivie avec activité.

Les travaux du chemin de Versailles à Chartres vont prochainement commencer entre Versailles et Saint-Cyr.

Les travaux du chemin de Sceaux sont poursuivis sans relâche.

— Des nouvelles de Saint-Cyr, reçues ce matin, donnent les meilleurs renseignements sur l'état de l'École. On espère que l'habitude de *brimer* va être entièrement détruite, par suite de l'affaire déplorable qui vient d'avoir lieu.

— Le préfet de la Seine croit devoir rappeler à MM. les marchands, fabricants, contre-maîtres, chefs d'ateliers et ouvriers patentés, qui ont le droit de concourir aux prochaines élections de prud'hommes, pour le conseil des métaux, que le registre destiné à l'inscription de leurs déclarations a été ouvert à l'Hôtel-de-Ville, salle Saint-Jean, le 15 du courant, et qu'il sera clos le 30 du même mois.

— Un nouveau convoi de forçats est encore parti ce matin de la prison dite du Nouveau-Bicêtre, rue de la Roquette. Les condamnés étaient ferrés dans les cellules de la voiture.

— Demain dimanche 19, la fête de Saint-Sulpice sera célébrée, avec une grande pompe, dans la grande église dédiée à ce saint.

Mgr. l'archevêque de Paris et Mgr. Mouglar, évêque de Saint-Dié, officieront pontificalement.

— Le fameux hôtel de Nemours, où la police vient de faire une nouvelle rafle de flibustiers, est situé au n° 20 de la rue Pierre-Lescot. C'est une petite maison qui n'a que deux croisées de face, mais qui est très élevée. Au rez-de-chaussée est un café-restaurant-estaminet. La nuit, on voit une espèce de lanterne sépulcrale pendue au-dessus de la porte, où on lit cette inscription de mauvais augure : « On loge à la nuit. » En un mot, c'est un tapis-franc dans toute sa splendeur. D'autres arrestations ont encore été faites hier et ce matin, dans les ignobles rues parallèles à ...

... un mauvais parti, il la retira et se sauva dans les champs par une porte de derrière.

M. Marquis, commissaire de police de la commune, a constaté cette tentative criminelle, et il a lancé un mandat d'arrestation contre Lourme ; mais jusqu'à présent on ignore où il s'est réfugié.

« Les recherches se continuent, et il ne tardera pas probablement à être mis sous la main de la justice. (*Droit.*)

— M. Bégin a lu récemment à l'Académie de Metz un travail intitulé *Rabelais à Metz*. On y voit que Rabelais habita dans cette ville une chambre qui se trouve encore, rue Jurue, au dessus de la porte d'entrée de la chapelle Saint-Genest. Ce réduit était loué 6 livres l'an par le sacristain de la chapelle, loyer trop dispendieux pour les finances plus que modestes de Rabelais, qui, pendant son séjour à Metz, fut sur le point de se mettre en domesticité.

— On écrit de Golancourt (Oise), qu'une femme, nommée Savreux, a tué, après lui avoir asséné trois coups de maillet sur la tête, une louve énorme qui s'était emparée d'un jeune enfant de cinq à six ans et qui l'emportait dans sa gueule. Cet enfant en a été quitte pour quelques morsures.

— Il est constant que les coteaux de la Normandie, aujourd'hui couverts de pommiers, fournissaient autrefois au commerce des vins abondants, sinon excellents. La destruction des vignes doit être probablement attribuée aux hivers très rigoureux de la fin du dix-septième siècle et du commencement du dix-huitième (1684 et 1709 entr'autres) ; mais une tradition en Normandie lui assigne une autre cause : elle prétend qu'une nouvelle *plaie* d'Egypte, des nuées de *dudins*, épaisses comme des nuées de sauterelles, ont dévoré toutes les vignes, et n'ont quitté le sol que grâce à la protection du Très-Haut. Les pommiers alors ont couronné les coteaux de la Normandie, sauvés par les prières de ses pieux habitants.

— La suppression des tours dans les arrondissements amène chaque jour de nouveaux malheurs. Dimanche dernier, on a trouvé sous le porche de l'église de Notrou un enfant nouveau né que le froid de la nuit avait tué. Quelques mauvaises hardes couvraient à peine cette malheureuse créature. (*Union de Notrou.*)

— Un évènement affreux attriste en ce moment la ville de Montea. Des ouvriers venaient de faire sauter, au moyen d'une mine, un vieux pont. MM. Héricourt et Giroux, deux citoyens honorables de cette ville, s'avancèrent pour examiner l'effet de la mine : les pierres croulèrent sous eux, et ils furent littéralement écrasés ; leurs corps n'avaient plus vestige de forme humaine quand on les retira ; une jambe seule, complètement séparée du tronc, était restée en dehors.

— On nous écrit de Saint-Brice, près Fougères, le 11 :

« Hier, la rumeur publique signala à la justice un crime infâme. Un sieur Lebreton, cordonnier dans la petite commune de Saint-Germain-en-Cogles, homme d'une réputation détestable, dit à ses voisins que son fils, enfant âgé d'environ deux ans, était mort, et qu'il allait le faire enterrer.

« Les voisins, qui avaient été souvent témoins des cruels traitements que cet homme faisait subir à ce pauvre enfant, crurent et dirent qu'il avait été tué par son père. M. le juge de paix crut devoir informer, et il résulta de sa visite et de celle des hommes de l'art, que l'enfant de Lebreton était mort d'une congestion cérébrale, provoquée sans doute par ...

... s'étant passées plus près de nous, j'aurais quelque peine à mentir toujours sans me trahir de temps à autre, surtout en racontant la vie d'un mortel aussi simple et aussi véridique que notre excellent ami Nicolas : je me bornerai donc à demander la permission d'étaler quelques chinoiseries de fantaisie aux endroits que je voudrai déguiser un peu. J'espère que le lecteur intelligent ne me tourmentera pas trop pour me faire dire ce que j'entends par un collége de bonzes, et qu'habitué aux physionomies de notre belle époque, il se reconnaîtra parmi mes magots et n'aura rien à reprocher à mes Chinois de paravent.

Papouff entra donc chez les bonzes (puisque vous me permettez d'appeler ainsi nos dervisches), et ne douta pas que le souverain bien qu'il cherchait n'y eût établi sa demeure préférée ; il se mit sous la direction du plus habile théologien de Pékin. La première chose qu'on lui enseigna, fut qu'il fallait renoncer à son intelligence et à sa volonté pour ne suivre qu'une obéissance aveugle.

— Ainsi, lui disait le profond docteur, vous serez guéri radicalement de toute erreur, car vous ne penserez rien ; et si votre directeur se trompe, vous ne le saurez même pas ; vous serez aussi exempt de tout péché, car n'ayant plus aucune liberté, vous ne ferez plus rien de mal, et ne pourrez du moins être responsable de rien.

Papouff trouva l'idée ingénieuse et ne hasarda qu'une seule objection ; c'est que Dieu avait dû donner à l'homme l'intelligence pour s'en servir, et la volonté pour en faire usage.

— Sans doute ! s'écria le bonze, et le plus noble usage qu'on puisse faire de ces facultés si dangereuses, le seul usage qu'on puisse légitimement en faire, c'est d'y renoncer pour l'amour de Dieu.

— Oh ! quel service vous me rendez ! dit alors Papouff en m'avertissant du danger que je courais. Sans vous, j'aurais dérobé au Créateur ce qu'il ne m'a donné que pour ne pas m'en servir ! Je renonce dès aujourd'hui à la raison et à la liberté. Et, comme je ne veux rien faire à demi dans le zèle dont je me suis senti transporté à vos édifiantes paroles, je renonce même à la vie pour l'amour de mon Créateur, puisqu'il est si jaloux lorsqu'on n'accepte pas ses dons ; et dès aujourd'hui je vais m'abstenir de boire et de manger.

— C'est bien, c'est bien, dit le bonze en souriant d'un air un peu moqueur, toute ferveur nouvelle est un peu présomptueuse, et la résolution est bonne lorsqu'on n'a ni soif ni faim.

Papouff fut légèrement scandalisé de la plaisanterie du directeur, et le bon esprit se mettait sans doute de la partie, notre nouveau converti se surprit à penser que l'âme aussi avait ses besoins ; qu'elle avait soif d'intelligence et faim de liberté ; que le corps était beaucoup moins que l'âme, et devait être par conséquent moins exigeant. Pourquoi donc faire vivre le corps seul ? Etait-ce pour en faire le sépulcre de chair de l'âme ? Pourquoi le suicide du corps serait-il seul défendu ?

Telles étaient les difficultés de Papouff, et comme on ne s'arrête guère lorsqu'on a glissé sur un premier pourquoi, notre malencontreux penseur s'aperçut bientôt qu'il se perdait ; il se frappa donc humblement la poitrine, et retourna trouver le père, qui lui fit une verte semonce après laquelle le pénitent docile jura de ne plus jamais penser... qu'avec un *a*, à la mode de sainte Elisabeth de Hongrie(1), s'il trouvait jamais des gens plus malades que lui de la tête, mais d'une autre manière.

Rentré dans sa cellule, il arrangea tout cela de son mieux dans sa tête. — Il faut croire, dit-il, puisque nous ne savons rien. Croire c'est aimer, et aimer c'est la vie : telle fut la seconde et plus dangereuse tentation de Nicolas Papouff ; il résolut d'aimer ! Et à la joie qu'il ressentit tout d'abord au fond de son cœur, il crut déjà avoir ce qu'il cherchait.

Voilà mon nouveau don Quichotte tout préoccupé de sa nouvelle découverte et se forgeant une félicité à l'exemple du loup de La Fontaine, mais dans l'espérance de se bientôt plus rivre en loup comme il avait fait jusqu'alors. Il remarqua pour la première fois de sa vie que le ciel était d'un bleu tendre, que l'air était doux et caressant, que le soleil lui donnait une sorte d'ivresse, et qu'il pouvait être bon de vivre. L'avenir lui souriait, et il comprenait l'espérance parce que pour trouver Dieu, il avait résolu d'aimer. Mais qui allait-il aimer ? c'était la difficulté. Car, si l'amour est le chemin pour aller à Dieu, il faut donc apprendre ce chemin de quelqu'un. Papouff chercha donc s'il trouverait autour de lui un maître d'apprentissage, et sans trop savoir pourquoi, je crois qu'il eût préféré une maîtresse, car il se souvenait de sa mère ; les bonzes étaient si durs, si froids, si secs, si austères et si laids, qu'ils repoussaient naturellement toute espèce d'affection, et les jeunes gens qu'ils élevaient prenaient en tout les exemples de leurs maîtres. Voilà donc mons Papouff bien embarrassé. Il eut recours à son oracle ordinaire le docteur en théologie chinoise dont nous avons déjà parlé. Le vieillard, en entendant la confession du novice, rida le nez et fronça le sourcil d'une manière peu encourageante ; puis il lui dit :

— Mon cher, je ne sais où vous avez appris ce langage profane. Il ne faut rien aimer sur la terre, et le mot amour est un mot obscène. Nous devons avoir toutes les créatures en horreur, et ne leur rendre des services que pour mériter le ciel en surmontant le pieux dégoût qu'elles doivent nous inspirer, et de peur qu'elles ne s'attachent à nous, nous ne devons rien négliger pour leur être dégoûtants et désagréables ; c'est une perfection, mon cher fils, dont vos supérieurs vous donnent un assez bel exemple ; imitez-le, et sachez que le vrai moyen d'aimer nos frères c'est de nous en faire détester afin qu'ils n'aspirent qu'au ciel.

A. CONSTANT.

(*La suite à demain.*)

(1) On sait que sainte Elisabeth de Hongrie pansait elle-même les enfants affligés de la teigne. (*Note de l'auteur.*)

Deux des artistes dramatiques les plus populaires des Etats-Unis partent aujourd'hui pour la France en passant par l'Angleterre. Ils ont appris qu'un théâtre anglais venait d'être établi à Paris par Mitchell, directeur du théâtre français de Londres, et ils ont immédiatement ressenti l'ambition d'aller demander la consécration de leur réputation d'outre-mer au public français, sans le baptême duquel il n'est point de renommée européenne, universelle. C'est là une noble et légitime ambition. Elle fait honneur aux artistes au cœur desquels elle a surgi, et tous deux sortiront probablement victorieux de l'épreuve qu'ils vont tenter. L'un, Hackett, a fait sa réputation dans le genre comique : l'un de ses rôles les plus fameux est celui de M. Tonson, caricature française qui manque de justesse, mais que le jeu de l'acteur a popularisée dans ce pays. L'autre, Forrest, a reçu le surnom de Talma de l'Amérique, et ce surnom n'est point immérité. Forrest, de stature plus grande, plus athlétique que Talma, a avec lui une certaine ressemblance de tête. Il a étudié ce grand modèle auquel il a gardé une sorte de culte, et, dans son dernier voyage de Paris, en 1834, sa première visite fut à la tombe du grand artiste, sur laquelle il alla modestement et secrètement déposer une couronne. Il y a quelque chose de touchant et d'éloquent dans cet hommage apporté des rives lointaines du Nouveau-Monde à celui qui fut le roi du théâtre européen. Forrest a dans son répertoire certains rôles qui auront pour le public français un grand attrait de nouveauté. Tel est, par exemple, celui de l'Indien Metamora, qu'il rend avec tant d'énergie et de sauvage vérité. A son talent de premier ordre, Forrest a dû non seulement une réputation sans rivale en ce pays, mais encore une très belle fortune. Il est aussi haut placé comme homme que comme artiste. Il est l'un des tribuns les plus éloquents du parti démocrate, et il a été un moment question de le nommer représentant du peuple au congrès. Il a donc toute espèce de titres à une réception brillante et digne de lui de la part du peuple parisien, si hospitalier de toutes les gloires. A ses titres nombreux à cette hospitalité, M. Forrest en a ajouté un encore, s'il est possible, par la manière honorable et cordiale dont il a parlé de la France dans le discours d'adieu qu'il a adressé l'autre jour aux habitants de Philadelphie. Voici la fin de ce speech :

« Pendant le voyage que je vais faire à l'étranger, je me propose de donner quelques représentations dans la capitale de la France où je recevrai, je n'en doute pas, l'accueil le plus bienveillant et le plus cordial. Je crois que je ne hasarde rien en osant tant espérer. Je parle d'après ma propre connaissance du peuple français, au sein duquel je sais qu'un Américain est toujours bien venu. Un Américain se souvient avec gratitude que la France a été l'alliée, l'amie de son pays dans la guerre de son indépendance, et la nation française n'a point oublié que c'est à l'exemple de l'Amérique qu'elle doit son initiation à la grande cause de la liberté humaine. »

En retour de cette émigration des artistes américains vers la France, nous devons mentionner que l'un des artistes les plus populaires du Palais-Royal, Levassor, le rival d'Odry, d'Arnal et de Bouffé, a conçu l'idée de venir débuter, comme star nomade, aux Etats-Unis, dans ses rôles les plus comiques traduits en anglais. A cet effet, il mâchonne, tant qu'il peut, la langue anglaise. Mais, hélas ! elle est un peu coriace pour nous autres Français, mon pauvre Levassor, et nous avons bien peur que vous y usiez en vain vos dents. »

villes, et si nous entreprenions le compte-rendu d'une seule session des assises.

L'Irlande signale un fratricide commis à O'Dorney, comté de Kerry, et le gibet de Chester vient de faire justice d'un parricide, dont l'auteur est une paysanne âgée de vingt ans, la nommée Mary Gallop, qui a empoisonné son père avec de l'arsenic, parce qu'il lui avait défendu d'aller à la danse.

— On écrit de Prague, le 2 janvier :

« Depuis le commencement de l'épizootie jusqu'au 25 décembre, 123 endroits ont été frappés. Le nombre des bestiaux atteints a été de 2065 dont 106 ont été guéris ; 1 044 ont succombé, 880 ont été abattus et 43 étaient encore malades à la date du 22 décembre. »

(*Observateur autrichien.*)

— A l'imitation des étudiants de Heidelberg et de Kœnigsberg, ceux de Leipsick viennent de s'interdire le duel. Ils ont en outre demandé au gouvernement l'autorisation de fonder une société dont le but sera l'abolition des anciens usages universitaires, et la propagation du bon ton et des bonnes manières parmi la jeunesse studieuse.

— La construction des chemins de fer sardes aux frais de l'Etat, commencera au mois d'avril, sous la direction du célèbre ingénieur Brunel. Une ligne principale se dirigera de Gènes sur Alexandrie, et sab furquera de ce dernier point sur Milan, Arona et Turin.

— Les journaux des Etats-Unis rendent compte d'un singulier pari qui a eu lieu à New-York. Le nommé Hesseltine, l'un de ces individus auxquels, en langue du pays, on donne la qualification de *loafer* (désœuvré, chevalier d'industrie), fit le pari d'avaler plus d'acide prussique qu'il n'en faut pour tuer un homme. Le pari fut tenu. Sans sourciller, sans changer de visage, notre intrépide *loafer* ingurgita la dose prescrite ; puis il courut aussitôt après prendre un bain froid, et revint sain et sauf, à l'ébahissement de tout le monde.

Nous ne garantissons pas l'authenticité du fait et ne conseillons à aucun de nos lecteurs d'imiter Hesseltine, l'acide prussique ayant été considéré jusqu'ici comme le passeport le plus sûr et le plus expéditif pour *le monde aromal* (traduction vulgaire: *pour l'autre monde.*) On assure toutefois qu'un chimiste de Paris après avoir fait avaler de l'acide prussique à un chien, le jeta immédiatement dans la Seine, et le vit bientôt regagner le bord, joyeux et jappant autour de lui.

— Nous lisons dans le *Louisville*, journal du 20 décembre :

Nous avons à enregistrer encore une déplorable catastrophe qui a eu lieu sur les Mississipi, et dans laquelle plus de 30 personnes ont perdu la vie. Samedi, 14 de ce mois, à minuit, le steamer *Bell de Clarksville* a rencontré le steamer le *Louisiana*, venant de Memphis. Le choc a été terrible. La *Bell de Clarksville* a été mise en pièces 31 personnes ont

Bourse du 18 janvier 1845.

Les affaires de fonds publics ont été, pendant tout le jour, dans la stagnation, avec une légère tendance à la baisse.

Les chemins de fer ont eu général monté.

Il y a eu un mouvement assez prononcé de hausse sur les Haïti, qui ferment à 430 fr.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Emprunt, 86 45, 40. — Belge 1831, 103. — Id. 1842, 106 1|2. — Id. 2 1|2, 62 10. — Naples, Récép. Rothschild, 100 80. — Lots d'Autriche, 418 75 420. — Comptoir Ganneron, 1075, 1070. — Banque belge 1841, 1090. — Espagne diff. nouv., 10. — Id. passive, 6 5|8. — Id. 3 p. 0|0, 37 1|2, 3|4. — 3 0|0 dette intérieure, 30 3|4 à 31.—Jouiss. des 4 Canaux, 130.—Jouiss. Bourgogne, 100. — Zinc Vieille-Montagne, 4525.—Entrepôt Batignolles, 550. — Gaz français nouv., 3875. — Lin Maberly, 575.

Obligations de chemins de fer : St-Germain anc., 1215.—Id. nouv., 1212 50. —Versailles rive droite, anc., 1040.—Strasbourg, 1220.—Grand'Combe nouv., 1165.—Lits militaires, 1015.

Chemins non constitués : Bordeaux, 642 50, 645.—Vierzon, 722 50.—Boulogne, 570.

A terme : Emprunt, 86 40.

5 0|0 compt.	1er c. 122 25	P. H. 122 25	P. B. 122 05	dr c. 122 10	hier 122 15
— fin cour.	122 35	122 35	122 15	122 15	122 35
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	» 0
3 0|0 compt.	85 20	85 20	85 15	85 15	85 20
— fin cour.	85 30	85 30	85 15	85 15	85 20
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	»

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFFs le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFFs le C. pr.
4 1|2 0|0.	112 25	» »	B. » 75	5 0|0 Bge 1840	104 3|4	» »|»	»
4 0|0....	108 »	» »	» »	— Portugais.	59 1|8	» »|»	B. » 1|8
O. de la V.	1145 »	1417 50	» »	Esp. D. active	37 1|2	37 3|4	H. 1
B. de Fr.	3265 »	3267 50	H. 2 50	5 0|0 Naples.	98 50	» »	»
				— Romain..	105 »|»	104 1|2	B. » 1|2
C. G. 1000	1100 »	» »	» »	Obl. Piémont.	» »	» »	»
C. hyp...	775 »	» »	H. 5 »	Emp. d'Haïti.	420 »	430 »	H. 20
4 Can....	1275 »	» »	» »	Banq. belge.	630 »	632 50	H. 2 50
CHEMINS DE FER. St-Germ.	1007 50	» »	B. 7 50	F. c. 1010, 1007 50			»
V. R. Dr.	490 »	» »	B. 5 »	— 495.			H. 2 50
— R. G.	377 50	» »	B. 2 50	— 380, 377 50			H. 1 25
Orléans.	1130 »	1130 »	H. 2 50	— 1130, 1037 25, 1126 25.			H. 1 25
Strasb...	300 »	298 75	B. 1 25	— 302 50, 298 75			B. 2 50
Rouen..	1045 »	1045 »	H. 5 »	— 1050, 1045, 1047 50			H. 6 25
Havre...	822 50	» »	H. 1 25	— 820, 816 25,			H. 6 25
Marseill.	900 »	955 »	» »	— 927 50, 920.			»
Mulhous	» »	» »	H. 5 »	—			»

personnelle l'a mis à même de connaître et d'étudier les documents secrets indispensables pour entreprendre et accomplir une telle œuvre. Fils d'un homme, qui a occupé sous le Consulat et l'Empire, des postes diplomatiques d'une haute importance, et qui lui a laissé sur les hommes et les choses de cette grande époque de curieux Mémoires, attaché longtemps lui-même aux affaires étrangères, et admis, à ce titre, à étudier les correspondances de nos agents supérieurs, il a été initié à tous les secrets de la politique du temps. Son livre est en quelque sorte le résumé des précieux manuscrits que renferme le dépôt des archives diplomatiques, sur la période consulaire et impériale.

M. Armand Lefebvre a su éviter l'écueil contre lequel bien d'autres auraient échoué. Il a eu le rare mérite de dominer son sujet. Il ne s'est laissé ni absorber, ni entraver par cette multitude infinie de notes, de protocoles, de déclarations, conventions et traités, qui sont en quelque sorte les formes extérieures et matérielles sous lesquelles la diplomatie se manifeste au public, formes presque toujours menteuses ou incomplètes. M. Armand Lefebvre les a jugés en homme qui connaît les secrets du métier. C'est dans les correspondances de nos agents à l'étranger qu'il a été chercher la vérité. C'est là qu'il a pénétré les mystères de ces trames funestes si souvent ourdies par nos ennemis contre notre puissance, que nous avons, à force de génie et de courage, déjouées et vaincues pendant vingt ans, et sous lesquelles nous avons fini par succomber. Aussi l'auteur a-t-il réussi à donner un intérêt dramatique et touchant à un sujet qui, traité avec beaucoup moins d'habileté ou de connaissance des choses, eût été sévère jusqu'à l'aridité. Tous les hommes avides de connaître les causes secrètes des grands évènements qui ont rempli la période consulaire et impériale voudront lire l'important ouvrage que nous annonçons. Les deux premiers volumes sont en vente ; ils embrassent tout le Consulat et les premières années de l'Empire jusqu'à la fin de la campagne de Prusse (1806).

Spectacles du 19 janvier.

7 h. »|» OPÉRA. — Guillaume Tell.
7 h. 1|4 THÉAT-FRANCAIS. — Tartuffe. Le Malade imaginaire.
7 h. »|» ITALIENS. —
7 h. »|» OPERA-COMIQUE. — Maçon. Janot.
7 h. »|» ODÉON. — Chute d'un Ministre.
6 h. 3|4 VAUDEVILLE. — Les Trois Loges.
6 h. »|» VARIÉTÉS. — L'Epicier. La Neige. Père de la débutante. L'Ours.
6 h. »|» GYMNASE. — 3 Péchés. Rébecca. Cérigny. La Morale. La Timide.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL.—Fiacre. Mère Michel. Indiana. Averse.
6 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — 2 Forçats. Mazurka. Le Proscrit Calypso.
6 h. »|» AMBIGU. — Un Conte de Fées.
6 h. »|» GAITÉ. — Pierre le Noir. 2e acte des 7 Châteaux.
6 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE — Le Lion du Désert.
6 h. »|» COMTE. — M. Jean. Polichinelle. Clowns. Polka. Pierrot. Canards.
6 h. »|» FOLIES. — Cocarde. Rosière. Jocrisse. Voyage.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

[illegible] il n'y a, il ne doit du moins y avoir, de part ni d'autre, aucun intérêt particulier caché sous un traité semblable : ce serait une infamie ; tout le monde est obligé d'en convenir.

Ne nous occupons, pour le moment, que de la France et de l'Angleterre. Il est bien évident que les traités sur le droit de visite intervenus entre ces deux puissances, n'ont et ne sauraient avoir d'autre valeur que celle d'une convention dans laquelle deux parties se sont concertées pour poursuivre ensemble une bonne œuvre.

Or, nous le demandons à tout homme de sens et de loyauté, une convention de ce genre est-elle et peut-elle être jamais de nature obligatoire pour l'une ou l'autre des parties contractantes ? Peut-elle constituer un droit de l'une contre l'autre ? Une pareille convention ressemble-t-elle en quoi que ce soit à ces engagements où les parties ont réciproquement stipulé pour leurs intérêts propres ? où la rupture du contrat par l'une est pour l'autre une lésion réelle ? — En aucune façon.

Les conventions relatives au droit de visite ne peuvent avoir, devant le droit des gens, devant la raison et la justice universelle, qu'un caractère purement facultatif et libre. Elles reposent fondamentalement sur le fait, sur l'existence d'un accord pour concourir vers un but placé en dehors des intérêts particuliers de chaque partie. Si les parties sont d'accord pour poursuivre le but en commun, pour exercer ensemble l'œuvre de charité, elles traitent pour *réglementer* les conditions de leur action mutuelle dans l'œuvre commune. Les traités du droit de visite n'ont pas d'autre caractère que celui-là.

Ce sont des protocoles où les deux puissances formulent les modes suivant lesquels elles combinent réciproquement leur action. Ces traités régularisent les actes qui sont la conséquence d'un accord réciproque qu'ils supposent, d'un accord essentiellement libre de sa nature et qu'ils ne peuvent en aucune manière imposer malgré elle à l'une des parties. Ces traités signifient : « la France et l'Angleterre étant d'accord pour poursuivre *ensemble* la répression de la traite, ces deux puissances règlent leurs opérations *de telle et telle manière*. » Ils ne signifient en aucune façon : « la France et l'Angleterre *s'engagent à être à tout jamais d'accord* non seulement pour réprimer la traite, mais pour la réprimer en commun et de telle manière. » La simple expression de ce sens est ridicule dans les termes !

La répression de la traite, nous l'avons voulue avec l'Angleterre et nous avons consenti, pour plus d'efficacité, à l'exercer en combi- [illegible]

Parce que nous avons réprimé ensemble la traite, parce que nous avons réglé le mode qu'il nous a convenu de suivre dans l'exécution mutuelle de cette répression, nous sommes tenus de vouloir toujours agir ensemble, et d'être toujours contents du mode que nous avons concerté pour régler notre action quand nous voulions bien l'action mutuelle !

Cela n'a pas de sens. Dès que, sans nuire à l'autre puissance, sans la blesser dans ses droits et dans ses intérêts, l'une des deux ne veut plus soit de l'action en commun, soit du mode qui règle cette action, il est évident qu'elle a pleinement le droit de retirer son concours. Si l'accord n'existe plus, les traités réglementaires de l'accord n'ont plus de base ni de raison d'être. Il n'y a pas ici de cas de guerre, il n'y a pas de droits ni d'intérêts lésés. L'Angleterre n'a rien à revendiquer à la France si la France veut agir isolément désormais sur ses nationaux ; la France n'a rien à dire s'il ne plaît plus à l'Angleterre de concourir à la répression de la traite avec la France. Il n'y a de dommages causés de part ni d'autre.

Prétendre que les traités, essentiellement facultatifs de leur nature, qui règlent les conditions du droit de visite réciproque tant qu'il est volontairement consenti par les deux puissances et tant que ces conditions leur conviennent, les engagent à tout jamais l'une et l'autre, enchaînent à jamais leur volonté et donnent à celle qui continuerait à vouloir l'action commune, l'accord commun, le droit d'imposer à l'autre, malgré elle, cet accord et cette action, cela est tout bonnement absurde.

Tout traité où il n'y a d'intérêt engagé que d'un côté est nul de plein droit ; à plus forte raison, n'est pas obligatoire le traité où il n'y a d'intérêt (avouable du moins) engagé ni d'un côté ni de l'autre ! — La poursuite en commun d'une œuvre de charité et d'humanité, si elle est dégagée de tout intérêt, ne peut avoir d'autre sanction, d'autre condition que la plénitude de la liberté et de la volonté des parties, et les stipulations intervenues pour régler le mode de l'accord n'ont plus de valeur dès que l'accord n'existe plus. Tout cela est de bon sens et clair comme le jour.

D'ailleurs, toute convention qui règle des actes communs et réciproques sans fixer de terme, est une convention non pas *infinie*, c'est-à-dire liant à tout jamais les parties, mais bien une convention *indéfinie*, ou *indéterminée* que chaque partie est toujours libre de définir, de déterminer quand il lui convient.

[illegible] des parties, et pour une année seulement !

La convention *indéfinie* de la répression en commun ne vaut donc pratiquement que par une *définition* toujours facultative et renouvelée chaque année.

Les deux puissances peuvent donc, sans avoir le moindre grief à se reprocher, se dégager chaque année, par une simple abstention de renouvellement, d'un engagement essentiellement libre, volontaire, et nullement obligatoire.

Que devrait donc faire, en France, un ministre qui comprendrait les questions et qui voudrait leur donner une solution satisfaisante ? — Il devrait donner satisfaction à l'opinion publique en France, en se dégageant purement et simplement des traités réglementaires d'un droit qui ne peut exister que par le consentement libre de la France. Et en même temps qu'il donnerait au pays cette satisfaction légitime et qu'il le réintégrerait dans la plénitude de son indépendance, ce ministre proposerait à l'Angleterre l'étude, en commission mixte, des moyens d'organiser une police neutre sur les mers.

M. le viçomte Dubouchage nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

Je lis dans le numéro de la *Démocratie pacifique* du 19 janvier, le passage suivant : « Dans ces débats (de la discussion de l'adresse) de huit » jours sur un document où il est question *du développement du travail, des conquêtes de l'industrie*, il n'a pas été prononcé UN SEUL » MOT (à la tribune de la chambre des pairs) qui puisse faire soupçonner » qu'il y ait des améliorations à apporter dans le sort de la classe ouvrière des villes et des campagnes. L'année dernière, M. le vicomte » Dubouchage avait présenté des considérations judicieuses sur cette » question qui préoccupe de plus en plus les esprits en dehors du monde » officiel. Aurait-il désespéré, cette année, d'obtenir l'attention de la » chambre pour un ordre d'idées qui fait de rapides progrès dans l'opinion publique ? »

Je n'ai nullement désespéré, monsieur le rédacteur en chef. Et vous en trouverez la preuve dans le passage suivant, tiré des colonnes du *Moniteur* du mardi 14 janvier : c'est M. le vicomte Dubouchage qui s'exprimait ainsi dans la séance du lundi 13 janvier :

« Le *bien-être* est si grand en France, aux yeux du ministère, qu'il lui » a fait oublier mes réclamations et celles portées à l'autre tribune au » nom des classes ouvrières, au nom de ces prolétaires des campagnes et » des villes qui ne composent pas moins qu'un nombre de 30 millions

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Le feuilleton de la *Démocratie pacifique* reprendra, dans la première semaine de février, la publication du roman en quatre volumes, de M. EMILE SOUVESTRE, LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS, dont la première partie a déjà été publiée dans nos colonnes.

La *Démocratie pacifique* donnera ensuite la DERNIÈRE FÉE, roman en 4 vol., de M. FRÉDÉRIC SOULIÉ.

Le MINISTRE DE L'ÉVANGILE, par M. E. PELLETAN.

Les personnes qui prendront un abonnement à partir du 1er février, recevront, par supplément, tout ce qui a paru déjà de l'œuvre si pleine d'intérêt de M. E. Souvestre.

Nicolas l'Abstracteur (1).

Ce discours du directeur fit à Papouff l'effet d'un camouflet dans le nez ; il en fut étourdi, ébouriffé, abasourdi, et le directeur, le voyant tout confus, haussa les épaules et déclara que cet élève ne serait jamais qu'un sujet médiocre si toutefois il ne tournait pas tout-à-fait mal.

Papouff, de son côté, se mit à se creuser la tête pour comprendre comment on pouvait aimer Dieu qu'on ne voit pas, sans aimer ses frères qu'on voit tous les jours ; comment une amitié intéressée peut plaire à Dieu, comment on se rend agréable au père des hommes en se rendant odieux à ses enfants. Il parla de ses peines à quelques jeunes bonzes : les uns se mirent à sourire en dessous et lui dirent, en le tirant à l'écart, qu'il ne devait pas ainsi confier à tout venant sa pensée, et que cela était très dangereux partout, mais surtout dans un collège de bonzes ; les autres firent des coulements d'yeux effroyables et se déclarèrent très scandalisés ; ils se mirent aussitôt à parler d'autre chose, et étant tombés sur l'éloge d'un des saints de leur pagode, ils le vantèrent surtout d'avoir refusé la visite de sa mère pendant plus de vingt ans et de n'avoir pas tenu compte des larmes de la pauvre vieille, qui finit par mourir de chagrin, à la grande joie de son vertueux fils qui se trouva par cette mort complètement détaché de tous les liens de la terre. Un autre bonze raconta à ce propos l'histoire d'un bon faquir qui, pour obéir aveuglément à son supérieur, jeta son propre enfant dans un puits : et tous d'admirer l'obéissance et le dévouement de ce saint religieux en se promettant bien de l'imiter dans l'occasion. Papouff ne pouvait revenir de sa surprise ; il rentra tout rêveur dans sa cellule, et comme sa fenêtre donnait sur la rue, il écouta machinalement une voix enrouée qui criait : Voilà le jugement et la condamnation d'un jeune homme de vingt-deux ans, atteint et convaincu d'avoir donné la mort à sa malheureuse mère. Le voilà pour un sou.

Oh ! oh ! dit à part soi notre rêveur, ce jeune homme était probablement un saint, puisqu'il n'aimait pas sa mère.

Mais d'où vient qu'on l'a condamné à mort, tandis que le même gouvernement, qui va le faire mourir, fait vivre à ses frais les saints et les bonzes ?

C'est que sans doute on ne doit faire mourir ses parents que de chagrin, et l'on punit le maladroit d'avoir été trop empressé dans le parricide...

Papouff, à ces pensées, devint profondément triste. — Après tout, concluait-il, je ne conçois rien à tout ceci, sinon qu'aimer Dieu signifie détester son prochain. C'est donc la haine que ces bonzes veulent m'apprendre ! J'avais sacrifié mon intelligence à l'amour ; mais à quoi maintenant vais-je immoler mon cœur ? Toutes mes idées se confondent. Je croyais que Dieu était intelligence et amour, et que nous étions faits à l'image et à la ressemblance de Dieu. Maintenant, c'est tout le contraire ; si j'en crois nos bonzes, ce que j'ai pris pour Dieu, ils me disent que c'est le Diable, et ce que je prenais pour le Diable, ils me disent que c'est leur Dieu. Ah ! saint Christophe ! saint Christophe ! que vous avez été heureux de voir le diable et le bon Dieu en personnes, et l'un après l'autre ; au moins vous n'étiez plus exposé à les confondre, et vous pouviez les reconnaître !

Depuis ce jour, Papouff eut moins de confiance dans la direction de son docteur, et commença, malgré lui, à se dégoûter des bonzes ; le doute s'empara de lui, et avec le doute l'inquiétude : plus il s'initiait aux secrets de ses maîtres, plus il sentait se révolter sa raison et se glacer son cœur ; enfin il se dit : Je me sens mourir, et je croyais que Dieu était la vie. Les bonzes se trompent ou ils me trompent. Et après tout, si ce qu'ils adorent est Dieu, je n'ai plus la force de le servir : j'aimerais mieux le Diable, si dans la compagnie du Diable on peut du moins penser et aimer !

A peine eut-il accueilli cette pensée, qu'il s'en effraya comme d'un blasphème ; il la chassa, mais elle revint. Bref, Papouff succombant à la tentation de comprendre et d'aimer, résolut de laisser aux bonzes leur Dieu impitoyable et d'aller en chercher l'antipode chez ceux que les bonzes traitent de mondains et de réprouvés. Son directeur, à qui il fit ses adieux, se mit en colère, et l'envoya au Diable.

— J'y allais, répondit Papouff, avec une ingénuité digne au moins du bon La Fontaine.

Représentez-vous un habitant de la lune transporté par quelque malicieux génie au beau milieu du Palais-Royal, et vous n'aurez pas encore une idée exacte de l'ébahissement et de l'étourdissement de notre pauvre ami Nicolas à son entrée dans le monde ; nous avons dit qu'avant son séjour chez les bonzes, il était tout-à-fait ignorant de la vie et un peu songe-creux. Que devait-il être lorsqu'il sortit de ce collège où l'on apprend à ne rien savoir ! il se trouva fourvoyé et ébloui tout d'abord ; comme un oiseau de nuit surpris par le jour, il allait se heurtant partout et trouvait à chaque pas de nouvelles surprises et des déceptions inattendues. Mais bientôt il reprit un peu de courage, il se frotta les yeux, secoua les oreilles, enfonça son chapeau, mit les mains dans ses poches et se plongea bravement dans la mêlée, résolu de faire son chemin et de trouver, soit Dieu, soit diable, l'esprit d'intelligence et d'amour, le génie de la liberté.

Or, les bonzes l'avaient tellement dégoûté de ce qu'ils appelaient Dieu, que pour demander le bien absolu qu'il cherchait il n'osait nommer que le diable. Il s'adressa tout d'abord à ce qu'on appelle des viveurs, et il trouva, après une courte expérience, que leurs plaisirs tant vantés n'étaient réellement pas le diable : il en voulut de plus recherchés et de plus exquis.

— As-tu de l'argent ? lui demanda une marchande de voluptés recherchées.

— Non, dit Papouff.

— Ah ! dit la marchande désappointée, tu n'as pas d'argent : c'est le diable ; vas donc en chercher et reviens quand tu voudras.

De l'argent, c'est le diable, ruminait Nicolas en s'en allant ; que ferai-je pour en avoir ? Il avait quelques talents, il voulut travailler, et, en cherchant des patrons, il trouva tout naturellement des exploiteurs ; il travailla et d'autres gagnèrent de l'argent avec son travail ; il s'en étonna et s'en plaignit à un industriel qu'il connaissait depuis peu : c'était un nommé M. Macaire, homme qui comprenait parfaitement son époque et dont le nom a depuis acquis une célébrité en quelque sorte proverbiale. M. Macaire avait plusieurs fois procuré à Papouff des travaux gratuits et sans aucune espèce d'intérêt (pour le travailleur, bien entendu), aussi regardait-il Papouff comme son obligé et daignait-il quelquefois causer familièrement avec cet infirme et même se moquer de lui assez agréablement, car M. Macaire était bon prince.

— Je ne réussis pas, lui dit tristement Papouff, et cependant je crois travailler assez bien.

— Tu travailles trop et tu parles trop peu ; si tu savais te vanter et faire de l'annonce tu réussirais sans avoir besoin de talents, et même malgré tes talents qui ne sont bons qu'à te faire des envieux ; tu veux de l'argent, n'est-ce pas ? Eh bien ! as-tu un peu d'intrigue et beaucoup d'aplomb ? car ce sont là des points essentiels ?

— De l'aplomb, je n'en ai guère, et quant à l'intrigue je ne sais même ce que c'est.

— Voilà le diable ! s'écria M. Macaire, et, pirouettant sur les talons de ses bottes éculées, se rengorgeant dans sa cravate, il tira son lorgnon pour examiner Papouff, lui rit au nez, lui donna une bénédiction grotesque et le quitta en fredonnant un air d'opéra-comique.

L'intrigue, avait-il dit, voilà le diable ! l'intrigue est donc plus que l'argent, se dit à lui-même Nicolas, puisque avec l'intrigue on dispose à son gré de toutes les richesses du monde ! eh bien ! je n'en aurai pas le démenti : je veux connaître l'intrigue. Oh ! que j'ai mal employé mon temps chez les bonzes ! car j'entends dire partout qu'ils excellent dans cette science ; pourquoi ne les ai-je pas engagés à me l'apprendre ? J'aurais bien mieux profité de ces leçons-là que de leur théologie ambiguë et de leurs arguments cornus qui m'éloignaient de Dieu et qui ne valaient pas le diable. A cette idée, Papouff demeura tout rêveur et plus indécis que jamais.

L'idée de retourner chez les bonzes lui traversa l'esprit et lui fit peur ; il la repoussa convulsivement. Cependant que faire ? Il ne pouvait espérer de se faire présenter à la cour, et il voulait apprendre l'intrigue. Son esprit battit long-temps la campagne et se découragea ensuite. Les bonzes en l'habituant à tout faire par obéissance et sans consulter sa raison avaient rendu son intelligence paresseuse et sa volonté indécise. Il lui fallait un directeur dans les circonstances difficiles. Or, maintenant qu'il s'agit de chercher le diable, quel docteur faut-il consulter ? Un sorcier nécessairement ; mais où rencontrer un sorcier dans un siècle où les sciences occultes sont si généralement négligées.

(1) Voyez le numéro d'hier.

ement examinées et discutées avec une entière liberté d'esprit.

» Je vous prie, monsieur le rédacteur, de vouloir insérer ma lettre dans l'un de vos prochains numéros, si toutefois vous jugez qu'il y ait quelque bien à le faire.

» Agréez, etc.

Vicomte DUBOUCHAGE,
Pair de France. »

Le passage que M. Dubouchage relate dans la lettre qu'il nous adresse nous avait entièrement échappé à la chambre ; la faiblesse de la voix du noble pair est notre excuse.

Au reste nous nous réjouissons que notre faute d'attention ait percé dans notre article, puisqu'elle a valu, à nos lecteurs et à nous, la connaissance et la constatation de cet excellent passage.

La reprise des travaux de la chambre des représentants, en Belgique, a été marquée par un incident étrange. Sur la proposition faite par M. le ministre des finances à la chambre de se constituer en comité secret pour recevoir une communication du cabinet relative à l'article 19 du traité conclu avec le Zollverein, un membre de l'opposition a déclaré que si la chambre acquiesçait à la demande du ministre, il protestait d'avance contre sa décision, et ne se croirait pas tenu de garder le secret sur ce qui se passerait au sein de ce comité.

Il nous paraît évident que la proposition du ministre avait pour objet en cette occasion de donner à la chambre des explications plus étendues et plus complètes que celles qu'il aurait pu produire en séance publique. Or, il est tout-à-fait inconvenant et ridicule qu'un député vienne protester contre une semblable mesure.

Le *National*, à propos du discours de M. Victor Hugo en réponse à M. Saint-Marc-Girardin, se croit obligé de nous donner une nouvelle preuve de ce dédain magnifique et amusant dont il gratifie quiconque ne nourrit pas au fond de son cœur la sainte haine des rois.

Par l'expression sympathique de sa pitié pour le sort de la femme, par la manière large et élevée dont il comprend l'enseignement public, M. Hugo nous a paru manifester des tendances éminemment progressives. De tout cela, le *National* ne dit mot. Veut-on savoir ce qui l'offusque ? C'est que M. Hugo a célébré « *ce sage couronné qui, du haut de son trône, laisse tomber sur toutes les nations les graves et saintes paroles de la concorde universelle.* »

Est-on bien venu, en effet, à louer les tendances généreuses d'un discours qui renferme une pareille phrase ? Et la *Démocratie pacifique* ne trahit-elle pas les intérêts populaires en accordant sa sympathie à l'académicien qui a pu prononcer ces paroles abominables ?

Il y aura mercredi prochain, à la Madeleine, une assemblée de charité en faveur des enfants pauvres admis à l'Asile Fénelon. A deux heures précises, discours par M. l'abbé Lacarrière, chanoine de Bordeaux. La quête sera faite par Mme Anthime Dupré, rue Saint-Guillaume, 3 (faubourg Saint-Germain.) — Mme Charles Gomel, rue des Moulins, 12. — Mme Damiron, rue Lepelletier, 9. — Mme Delapalme, rue Grefulhe, 7. — Mme Eugène Calon, rue Hauteville, 53. — Mme Fagniez, rue des Moulins, 10. — Mme Lamy, rue Saint-Honoré, 218. — Mme Simon, rue Castellane, 13.

Les personnes qui ne pourrient assister au Sermon sont priées d'envoyer leurs offrandes aux dames quêteuses.

L'asile Fénelon est destiné à faire l'éducation des petits enfants, depuis l'âge de quatre ans jusqu'au moment où ils ont acquis assez de force pour pouvoir se passer des soins continuels d'une femme qui leur tienne lieu de mère. Cet établissement a été fondé par un ecclésiastique charitable, M. l'abbé Dubeau, qui a dévoué à cette bonne œuvre toute sa fortune personnelle. Nous regrettons de n'avoir pu encore visiter l'Asile Fénelon ; mais nous savons, par le rapport d'un de nos amis, que la petite colonie de M. Dubeau mérite d'être encouragée par la sympathie de ceux qui désirent l'amélioration du sort des classes pauvres. C'est un heureux présage pour l'avenir, de voir ainsi surgir une série d'établissements consacrés aux enfants de tous les degrés. La crèche qui les reçoit dès le berceau, l'Asile Fénelon qui guide leurs pas encore chancelants, l'école de M. Berranger qui les initie aux premières notions industrielles et agricoles, enfin, les grandes colonies, comme Petit-Bourg, qui les dirigent jusqu'aux dernières limites de la jeunesse et leur ouvrent pour ainsi dire les portes du monde.

Nous reviendrons plus tard sur l'Asile Fénelon, et nous lui consacrerons quelques instants d'étude sérieuse.

Erratum. — Dans notre article d'hier sur les puits artésiens, on a imprimé : l'établissement hydraulique que la ville de Paris se propose d'établir *à Montmartre*, au lieu de *au Pont-Neuf*.

Extérieur.

Angleterre. — Notre correspondant de Paris nous mande que les amis du comte Molé ne s'attendent pas à renverser les ministres dans une mêlée générale. Ils comptent sur les escarmouches que suscite toujours le budget. La demande de l'argent nécessaire pour couvrir les frais de la campagne du Maroc sera, dit-on, mal reçue par les chambres, et elle pourrait aboutir à une défaite. Si les ministre se retirent à propos d'une simple question de détail telle que celle-ci, alors leurs successeurs

[...] leurs, notre estimable consul ne soit appelé à [...] difficile qui a étroitement relié son nom à l'histoire de Taïti. Une lettre [...] nous avons reçue d'Upolu, en date du 15 juillet 1844 (l'île principale [...] groupe des Navigateurs), nous annonce qu'un vaisseau de guerre fran[...] venait justement d'arriver dans cette île et avait envoyé un bateau à [...] pour demander le chef. Celui-ci étant absent, son fils alla à bord du [...] et reçut du capitaine des présents de quelque valeur, et on lui anno[...] que le vaisseau reviendrait dans l'île au bout de six semaines.

» Au retour du jeune chef à terre, un résidant étranger lui demanda [...] savait à quel pays appartenait le vaisseau ; il répondit que non. On lui [...] alors que c'était un vaisseau français ; ce fait ne fut pas plus tôt connu [...] insulaires que la plus vive excitation se manifesta parmi eux. On convo[...] immédiatement un meeting, où l'on résolut avec les marques les plus [...] dentes de dégoût que les présents seraient conservés avec soin jusqu[...] retour du vaisseau et qu'alors ils seraient rendus avec l'avertissement [...] positif que les insulaires étaient résolus à n'avoir nullement affaire [...] Français. Nous sommes heureux d'annoncer que M. Pritchard est dans [...] excellent état de santé, et qu'il a pris son engagement officiel avec la [...] résolution de remplir son devoir sans crainte, et avec une confiance [...] dans les bénédictions de la divine providence. »

— Dernièrement, la reine a daigné accepter en présent le travail d'[...] ouvrier nommé Wood (une coquille de nautilus avec des dessins gra[...] au couteau) ; lorsque cet artisan sortit du palais, on lui remit quelq[...] pièces d'or dans la main pour ses frais de voyage ; hier matin devant [...] maison s'arrêtaient des hommes qui portaient un énorme paquet. [...] ballot ayant été ouvert on en a sorti une belle gravure du tableau du co[...] ronnement par George Hayter très richement encadrée ; c'était un pré[...] que la reine envoyait à Wood dont la reconnaissance est grande.

(*Morning-Post.*)

Espagne. — *Discussion du projet de loi sur la dotation du c[...]* — Dans la séance de la chambre des députés, M. Mon, ministre des [...] nances déclare que le gouvernement ne reviendra pas sur la vente [...] biens du clergé, et qu'on ne rétablira pas la dîme. « Devons-nous [...] hasard, dit-il, méconnaître le passé, les droits acquis, les changem[...] survenus dans la richesse ? Ne serait-ce pas une réaction que d'élever [...] cri : « Retour au passé ! » Ce serait renouveler les mesures mal con[...] de 1814 et 1823, imiter les gouvernemens qui, sans reconnaître le [...] sé, ont ordonné des réactions impossibles. Les nations ne reculent [...] par ordre ; ce serait chose impolitique de mettre en saillie les [...] et les divisions des anciens partis après que la réconciliation [...] opérée !

» La révolution française détruisit les dîmes qui existaient en Alle[...] gue dans la confédération du Rhin ; et même, quand revint la Restau[...] tion, à quoi dut-elle un peu de stabilité ? N'avons-nous pas vu Louis X[...]

Papouff avait encore l'esprit tout occupé de ses vieilles légendes et trouvait les histoires de sorciers tellement liées avec le dogme religieux, qu'on ne pouvait, selon lui, les rejeter sans renoncer à toute espèce de croyance positive. — Il préféra croire aux sorciers, simplement parce qu'il éprouvait le besoin de croire à quelque chose, et ayant réuni le peu d'argent qui lui restait, il alla consulter Mlle Lenormand.

La célèbre devineresse ayant regardé la main de Papouff et étalé son grand jeu, lui prédit qu'il ne trouverait jamais ce qu'il cherchait le plus, mais qu'en revanche il rencontrerait bientôt ce qu'il cherchait le moins ; pressée de s'expliquer davantage, la cartomancienne lui débita une longue suite de paroles entièrement vides de sens et finit par lui dire de se défier des hommes et de ne pas se fier aux femmes, parce que son étoile le menaçait de plus d'une déception. — Papouff qui avait dans ses questions révélé à la sibylle une bonne partie de son histoire, fut peu étonné de ses réponses, et voyant qu'il n'en était pas plus avancé qu'auparavant, il sortit d'assez mauvaise humeur et conclut que Mlle Lenormand n'était pas sorcière.

En désespoir de cause il voulut consulter des savants. Il demanda au plus célèbre qu'il put rencontrer, si la cause du mal pouvait être essentiellement bonne, comment le mal pouvait exister sans nécessité, et comment on pouvait définir l'Être suprême, si le mal était nécessaire ? Le savant qui était véritablement instruit, déclara qu'il n'en savait rien ; et que si d'autres voulaient raisonner là-dessus, ils feraient preuve non de plus de science que lui, mais de beaucoup moins de bonne foi. Papouff le crut facilement, le remercia de sa franchise, et le quitta parfaitement convaincu que malgré leur morgue et leur verbiage obscur, les savants ne sont pas sorciers.

Des savants il passa aux poètes ; c'était juste : ce sont les antipodes. Il chercha le plus grand poète de l'époque et le trouva à la campagne, vieux, solitaire et triste ; à toutes les questions de Papouff il secoua sa tête chauve, et dit mélancoliquement : Je n'en sais rien. Papouff, qui voulait lui faire changer de langage, lui demanda si la monarchie absolue valait mieux que la république.

— Je n'en sais rien, je n'en sais rien, répondit le poète plus triste que jamais ; j'avais rêvé un âge d'or, le rêve n'est pas nouveau, et ma déception n'est pas nouvelle non plus. Je me résigne et je me tais.

Adieu chansons, mon front chauve est ridé.
L'oiseau se tait ; l'aquilon a grondé.

Du reste mes chansons me survivront peut-être, car elles doivent plaire aux hommes ; elles ressemblent à tous leurs plaisirs ; ce sont des coupes transparentes, sonores, couronnées de fleurs, et dans lesquelles il y a des larmes. J'ai effeuillé toutes mes couronnes et semé toutes mes fleurs sur le tombeau de nos vieilles gloires, fanées plus vite que mes fleurs : les larmes me restaient ; je les ai versées jusqu'à la dernière sur les ruines de l'autel de la patrie, et maintenant je ne me sers plus de ce cristal si fragile où elles ont brillé inutilement, que pour endormir avec un peu de vin qui me reste, mes regrets de vieillard et les petits chagrins de ma seconde enfance ; mais je ne m'aviserai plus de prédire l'avenir !... Papouff ne put s'empêcher de donner à la fois au vieux poète, une larme et un sourire, et en s'en allant il répétait : « Ce que c'est pourtant que la gloire ! »

Pourquoi des génies si charmants dans des corps qui vieillissent ? Pourquoi tant de déceptions et de regrets à des illusions si belles ? et que pourront m'apprendre de plus les autres poètes si celui-là se décourage ? Depuis long-temps, je le vois, Apollon a renversé son trépied et s'est laissé mettre sur les yeux le bandeau de l'amour. Les Muses ne sont plus prophétesses et Béranger lui-même confesse qu'il n'est pas sorcier.

— Mais qui donc est sorcier ! s'écria-t-il avec une sorte de désespoir, sans songer qu'il était au beau milieu de l'avenue des Champs-Elysées.

Un éclat de rire argentin répondit à cette exclamation singulière, et Papouff vit s'arrêter à quelque distance de lui une jeune fille brune, jolie, aux yeux noirs et agaçants qui tenait sous son bras une guitare. Apparemment que la physionomie de notre héros la réjouissait, car elle fit un éclat de rire lorsqu'il fit un pas vers elle d'un air embarrassé et étonné tout à la fois.

— Pourquoi donc riez-vous en me regardant, lui dit Papouff un peu décontenancé ?

— C'est que je viens d'entendre ce que vous avez dit ; il paraît que vous voulez qu'on vous dise votre bonne aventure. Je suis bohémienne et si vous voulez venir avec moi, je vous étonnerai.

Papouff rougit un peu, c'était une sotte habitude qu'il avait prise chez les bonzes ; il voulut balbutier quelques mots, regarda, en faisant de grands yeux, la jeune fille qui riait toujours, et suivit enfin, sans rien dire, cette chanteuse des rues qu'il ne tient qu'à vous de transformer en une nouvelle et délicieuse Esméralda.

Après avoir fait bien des détours et enjambé bien des ruisseaux dans des rues tortueuses et sales, ils montèrent au cinquième étage d'une maison noire et fort mal parfumée. Je ne sais ce qu'ils dirent ni ce qu'ils firent dans la mansarde de la chanteuse ; mais, au bruit que les voisins entendirent, on peut juger qu'ils n'y étaient pas seuls : Papouff descendit l'escalier en chancelant un peu et en fredonnant un vieil air dont les paroles s'entortillaient autour de sa langue ; son habit avait fait place à une assez mauvaise blouse, et sa bourse avait disparu : en revanche, il emportait un mauvais et sale petit bouquin tout enfumé auquel il ne restait plus que quelques pages imprimées couvertes sur les marges d'une écriture jaune et peu lisible. Au surplus, notre chercheur de l'absolu paraissait enchanté de sa visite et de sa trouvaille ; sa physionomie enluminée disait assez le pouvoir du breuvage que lui avait offert sa jeune Circé. Il ne fallait rien de moins qu'une jolie fille pour ensorceler un pareil philosophe, et Papouff en tenait pour cette fois.

Le lendemain, il se rappela son aventure de la veille, et il se ressouvint que la bohémienne lui avait remis le bouquin comme un précieux héritage qu'elle tenait d'un de ses ancêtres, célèbre zingaro qui fut brûlé vif comme sorcier en 1531. Quant à l'habit et à la bourse, il ne savait trop comment ils avaient disparu ; il se souvenait seulement qu'un ami de la chanteuse, bon vivant et assez mauvais sujet, à en juger par sa mine, leur avait fait l'honneur de déjeuner avec eux ; la bourse, d'ailleurs, était mince et l'habit quelque peu râpé. En somme, Papouff trouva que tout était bien dans le meilleur des mondes possibles, et s'empressa de déchiffrer le cadeau de la gitana.

C'était une espèce de grimoire en latin détestable, avec des notes marginales en très mauvais français ; le latin était *de evocandis dæmonibus a posteriori, seu de caudâ diabolicâ*. Les notes, que nous transcrirons seules ici, ajoutaient beaucoup à l'intelligence du texte.

PREMIÈRE NOTE. — Pourquoi le dyable est figuré comme ung serpent. le dyable estant la bestise du genre humain, c'est-à-dire ce comme quoy les hommes ignorant le vray et le bien, agissent comme bestes d'après leurs instincts et appétits brutaux, est bien figuré par une queue à la forme humaine. C'est cette queue qui est pour nous, comme aux grenouilles, la marque de l'enfance et de l'imbécillité de l'aage : en grandissant [...] perdrons.

(Dans les notes suivantes nous supprimerons la vieille orthographe [...] nous n'avons conservée ici que pour prouver notre bonne foi et l'authe[nticité] du manuscrit de Papouff).

DEUXIÈME NOTE. — Une queue qui rampe et une tête plate qui siffle [...] qui mord, voilà le serpent tout entier.

TROISIÈME NOTE. — Dieu n'a pas fait le diable, car Dieu n'a fait que [...] lumière et le bien ; le diable est la nuit qui fuit devant le jour ; mais la [...] n'est pas quelque chose, c'est la négation du jour, et quand le créateur [...] que le jour soit, il détruit la nuit.

QUATRIÈME NOTE. — Le feu est le principe de la lumière et de la [...] en disant que le jour soit ! Dieu a allumé le feu éternel qui doit consu[mer] le diable, et le jour sans fin qui doit dévorer la nuit.

CINQUIÈME NOTE. — Depuis plus de cent ans le diable est prisonnier [...] raison et la science l'ont lié. Il entraînait le monde avec sa queue. [...] Michel, qui représente la lutte de l'humanité contre les mauvais insti[ncts] lui a coupé le queue d'un revers de sa grande épée. Mais la queue a p[...] une tête et est devenue un serpent. Le diable a été jeté alors dans le [...] qui l'a consumé, mais il a revécu dans sa queue dont la femme doit écra[ser] la tête. La queue du diable a des écailles d'argent et des poils d'or ; et el[le] traîne ordinairement dans la boue où ses adorateurs vont la chercher.

SIXIÈME NOTE. — La queue du diable allonge ses poils d'or comme d[es] racines qui se replient avec une incroyable souplesse entre les mains de s[es] adorateurs. Celui-là les arrachera qui pourra en trouver les bouts.

SEPTIÈME NOTE. Pour parodier la trinité, son ennemie, la queue du dia[...] ble a trois poils distincts et pourtant ce n'est qu'une queue. C'est à ces [...] poils que se rattachent les trois ordres de la société des méchants : les ma[u]vais gouvernants, — les mauvais industriels, — et les mauvais prêtres. Quand un homme pourra trouver et réunir ces trois poils d'or sans s'y laisser pren[...] dre, la queue du diable s'enfoncera en terre et ne reparaîtra plus. Mais [...] ne pense pas que ce soit en 1840, etc., etc. (Les autres notes étaient ind[é]chiffrables.)

Papouff n'en demandait pas davantage ; il posa le livre avec le geste d'[un] homme inspiré ; médita quelques instants en se promenant de long en la[rge] et s'écria tout-à-coup : Je les chercherai !

Le lendemain Papouff retournait chez les bonzes ; quelque temps apr[ès il] voyageait dans la société d'un prélat. Plus tard il dînait avec des comm[er]çants ; on le vit même étudier pendant quelques mois les secrets de l'[in]dustrie sous les verrous de Sainte-Pélagie où il trouva que les voleurs [de] profession n'étaient que des commerçants paresseux ou maladroits. Par[tout] il cherchait, partout il s'informait. Il vit des journalistes et leur parti [...] politique : les hommes d'opposition lui firent connaître les hommes du [pou]voir et voici comme Papouff comprit que ces fiers républicains étaient [ja]loux des parvenus : ils avaient donc les mêmes vices avec un peu [...] d'esprit et beaucoup plus d'hypocrisie. Papouff apprécia ainsi les uns et [les] autres par un calcul approximatif qui ne le trompa guère. Il écrivait tou[tes] les histoires qui pouvaient lui fournir quelque renseignement sur ce qu'[il] cherchait, et maintenant il écrit encore et cherche encore, car il a saisi [...] souvent les trois poils de la queue du diable, mais il a eu beau les tirer [...] n'en a pas trouvé le bout. Or, afin que quelques bonnes âmes soient d[éter]minées à l'aider dans une si utile recherche, nous publions ses tablettes [en] manière d'affiches sans autre ordre que le rang fortuit des feuilles de [son] calepin. Nous allons copier les histoires sans y changer un mot.

A. CONSTANT.

(*La suite à demain.*)

[illegible] et notamment des emplois salariés, les [illegible] qui, à l'avenir, feront leurs études chez les Jésuites. Le principal considérant de ce projet de décret, qui sera présenté au grand-conseil dans sa prochaine session, porte que les principes de l'ordre des Jésuites sont incompatibles avec les institutions fondamentales d'un Etat libre et démocratique. (*Helvétie.*)

Pologne. Varsovie, 5 janvier. — On espère voir ici l'empereur au mois de mai prochain. En 1843, la population de la Pologne s'élevait à 4 700 374 personnes.

Italie. — Une activité extraordinaire règne en ce moment parmi les corporations religieuses de l'Italie; toutes s'occupent à l'envi l'une de l'autre de grands travaux littéraires. Le père-général des Jésuites fait continuer les recherches relatives à l'histoire de son ordre, pendant que les Jésuites en Belgique, poursuivent avec zèle, et d'après ses instructions, la publication de l'œuvre immense intitulée *Acta Sanctorum.* Les Franciscains se livrent à des travaux non moins importants. On connait les nombreux trésors d'érudition que renferment les annales de l'ordre de Saint-François, de Waddings, continuées par de Luc, Piffari et Michelesi. Vingt-un volumes de cet important ouvrage sont publiés en ce moment, et comme les missions de l'ordre s'étendent sur la terre entière, cette œuvre embrassera pour ainsi dire l'histoire du monde.

Le dernier volume qui vient de paraître est d'autant plus intéressant qu'il décrit les travaux des missionnaires franciscains en Chine, en Cochinchine et dans le royaume de Siam, et qu'à de profondes recherches historiques se mêle tout l'intérêt qui s'attache en ce moment au Céleste-Empire. (*Impartial du Rhin.*)

Egypte. — La correspondance du *Sémaphore*, en date d'Alexandrie, 21 décembre, contient les faits suivants :

« Je crois devoir revenir sur le traité postal qui vient d'être conclu entre l'Egypte et l'Angleterre : au lieu de deux schellings, ce sont cinq pa[illegible] pour chaque livre anglaise pour les journaux, et quarante piastres par livre pour les lettres, qui ont été établis. Le nouveau transit ne commencera à être en mis en activité que vers le mois de mars. La liquidation de l'ancien tarif continue.

» M. Maugel, appelé dernièrement au Caire, a soumis à S. M. le vice-roi un plan de barrage, lequel plan réduirait de 8 à 10 millions la dépense. Cette réduction a ranimé le courage que la dépense trop forte avait fait fléchir, et aussitôt les commandes en machines qui avaient été suspendues en ont été confirmées ; espérons qu'elles ne seront pas encore exposées à subir un nouvel ajournement. M. Maugel demande 6 000 ouvriers et trois années pour achever l'œuvre qu'il compte entreprendre; mais il n'y mettra la main que lorsqu'il aura réuni tout le matériel nécessaire.

» S. A. doit partir incessamment pour Mansoura; son voyage pour la Haute-Egypte est ajourné.

» Ibrahim-Pacha voyage toujours dans la Haute-Egypte : dernièrement un incendie a dévoré une de ses raffineries de sucre, celle qu'il avait établie dans l'île de Rhoda. » (*Commerce.*)

REVUE DES JOURNAUX DU 19 JANVIER.

— Le *Journal des Débats* chante le triomphe du cabinet à la chambre des pairs. Il n'a pas la prétention de donner ce résultat comme décisif, mais il constate que dans cette première épreuve le ministère a eu tout l'avantage, que son attitude a été digne, forte et victorieuse autant qu'elle pouvait l'être. Le *Journal des Débats* avait pensé que M. Molé préciserait les points sur lesquels il est en désaccord avec le cabinet, et s'empresserait d'éclaircir le vague laissé dans les esprits par son manifeste. « Le seul résultat de la déclaration de M. Molé se réduit à ceci : depuis cinq ans M. Molé était secrètement de l'opposition ; depuis huit jours il y est ouvertement. »

— Le *Siècle* reconnait que la question ministérielle est franchement posée devant la chambre par le projet d'adresse de M. Hébert. « Si la chambre ne modifiait pas la rédaction qui lui est présentée, dit-il, il ne resterait plus qu'à attendre le jugement du corps électoral sur le système, sur les ministres et sur cette majorité elle-même qui aurait hautement revendiqué la responsabilité de toutes leurs fautes. »

— La *Presse* trouve que 39 boules noires sont significatives au Luxembourg, après une semaine entière de débats. Elle rappelle que l'année [illegible] lecture du projet, discussion, vote, tout cela avait été terminé [illegible] seule séance, et que 14 voix seulement avaient protesté contre cette approbation expéditive. « Ce résultat, dit la *Presse*, a certainement de l'importance pour quiconque suit de près le mouvement des esprits. » La *Presse* s'étend ensuite sur la fausse position que le ministère s'est faite vis-à-vis de l'Angleterre par son système de concessions sans réciprocité et pour avoir trop forcé le ressort de l'entente cordiale.

Le résultat du scrutin, dit le *Courrier*, est d'autant plus remarquable qu'à vrai dire il n'y a eu de discussion en règle ni de la question du cabinet, ni des questions les plus menaçantes pour l'existence du ministère. Les deux points si délicats de Taïti et du droit de visite ont été comme réservés. C'était sur ce terrain que M. le comte Molé avait pris position, c'était le champ de bataille marqué, et tous les orateurs se sont abstenus de s'y engager, alors qu'il se bornait à occuper la position sans paraître se soucier d'une mêlée. Le bruit s'était répandu que M. Molé devait renouveler son attaque, nous n'y avons jamais cru; M. Molé n'ignore pas que c'est dans une autre arène, à la chambre des députés, que se tranche la destinée des ministères. »

Faits divers.

M. le lieutenant général, vicomte de Cavaignac, a déposé sur le bureau de la chambre des pairs deux pétitions, l'une du comité viticole du [illegible]; l'autre des propriétaires de vignes de Narbonne : cette dernière pétition est revêtue de 1 000 signatures.

— Il y a quelque temps, le sieur B..., maître-maçon, se présente chez le [illegible] de la commune des Prés-Saint-Gervais, et déclare que la veille il a failli être victime d'un attentat de la part d'un de ses ouvriers, le sieur [illegible]. Il raconte alors que, se trouvant avec ce dernier dans la plaine, une querelle s'était élevée entre eux, et que M... l'avait précipité dans un puits qui était à côté d'eux, mais que ce puits étant peu profond et presque à

[illegible] qui fut enterré dans ce lieu en 1791. Ces restes mortels ont été apportés à Liverpool (Angleterre), par le navire le *Colchester*, arrivé il y a quelques jours d'Ichaboé.

— Le *Journal de Seine-et-Oise* d'hier contient, sur la visite des Arabes à Versailles, les lignes suivantes :

« Les Arabes, amenés en France par le maréchal Bugeaud, sont venus visiter le musée de Versailles et les appartements du palais. La foule qui les suivait a pu remarquer leur surprise quand ils ont reconnu dans les salles de Constantine les batailles qui avaient été livrées dans leur pays. Sortant du château, ils se sont transportés au jeu de paume, dans l'atelier de M. Horace Vernet, chez lequel ils ont dîné. Un mouton entier leur a été servi ; ils l'ont dépecé et partagé sans fourchettes ni couteaux, selon leur usage. »

— On a ressenti à Saint-Malo, mercredi soir 15 janvier, à huit heures et demie, une secousse de tremblement de terre. Un bruit sourd et semblable à celui d'une voiture roulant à quelque distance sur le pavé, a suivi ce phénomène, et s'est fait entendre 6 ou 8 secondes. Le ciel était alors couvert, et un brouillard épais et froid s'étendait sur la mer.

Plusieurs personnes habitant la campagne disent avoir ressenti plusieurs secousses, et pour elles le bruit se serait prolongé plus d'une minute, mais nous croyons qu'il y a exagération. (*Vigie de l'Ouest.*)

— Encore un triste résultat de l'imprévoyance de la société à l'égard des ouvriers vieux et infirmes.

Le 5 courant le nommé Guesdon Louis, âgé de 82 ans, ex-charpentier, demeurant à Fontenay (Vendée), s'est donné volontairement la mort en se pendant dans son grenier à l'aide d'une corde ; ce malheureux avait déjà voulu se détruire en se servant des mêmes moyens, disant que ne pouvant plus travailler, il voulait mettre fin à sa vie.

— L'histoire de la demoiselle à tête de mort, riche à millions et cherchant un homme qui eût le courage de l'épouser, s'est reproduite à Berlin, et cette fois elle a quelque fondement réel. Suivant un ouvrage de *chirurgie opérative*, publié récemment à Lepsick par le docteur Dieffenbach, ce médecin a reçu la visite d'une Polonaise de dix-huit ans, soigneusement voilée; une terrible maladie lui avait détruit le nez, le palais, et laissait des marques sur toute la face. Vaincu par ses instances, M. Dieffenbach essaya une cure en apparence impossible ; il lui fit faire d'abord un ratelier et une garniture au palais par Caracel i ; enfin il sut lui créer un nez naturel, et fit disparaître les autres traces de laideur.

« Le succès de cette opération, ajoute le docteur, après l'avoir décrite, rendit véritablement une nouvelle vie à cette malheureuse. Elle alla hardiment dans le monde, fréquenta les spectacles sans voile, avec des fleurs dans sa chevelure, et quitta Berlin d'un cœur gai, heureuse au fond de m'avoir, par sa constance inébranlable, forcé à une opération que j'avais d'abord cru impraticable, et dont le succès fut ma plus douce récompense. »

— Connaissez-vous la *pêche à la baleine*?........ Il est probable que non. Toutes les relations plus ou moins véridiques des voyageurs vous ont fait croire que cette pêche se faisait dans des mers lointaines..... Eh bien! une certaine classe d'industriels a trouvé le moyen de *pêcher à la baleine* dans les troncs des églises : un morceau de baleine enduit de glu est introduit par l'ouverture du tronc, et les pièces de monnaie, habilement touchées par le cordon, sont ainsi conduites dans la main du pêcheur. Louis Heldre est un des hardis navigateurs qui s'adonnent avec le plus de succès à ces aventureuses expéditions ; mais, hier soir, une tempête l'a fait échouer au port. Comme tous les marins après une heureuse campagne, Heldre aime le plaisir, le théâtre, la musique. La fantaisie lui prit hier d'aller entendre la *Somnambule*. Il entrait au spectacle, et déjà il avait son cachet, lorsque apercevant le profil bien connu du redoutable Vermesse, il vira de bord d'une manière si brusque, que cette manœuvre attira l'attention du brigadier, vrai flibustier à l'égard des *pêcheurs* de l'espèce. Reconnaissant notre marin, auquel une mesure de police a affecté Dunkerque pour lieu de résidence, Vermesse lui donna la chasse et lui mit dessus le grappin. On trouva notre pêcheur équipé de tous les agrès propres à sa pêche, lesté d'une certaine somme provenant de sa dernière opération dans les parages de l'église St-Maurice, et bientôt il entra à toutes voiles dans l'asile tutélaire du *violon*. (*Impartial du Nord*).

— Le village d'Anhiers est, comme on sait, voisin de celui de Pont-à-Raches ; c'est dire assez qu'il y arrive de temps en temps des choses passablement drôlatiques. Donc, ces jours derniers, une veuve âgée, avare, et que l'on dit très à son aise, était occupée à compter des écus, qu'elle faisait complaisamment glisser dans sa main gauche arrondie avec le pouce et l'index de sa main droite.

Tout-à-coup un garçon meunier arrivant avec son mulet, l'un portant l'autre, s'arrête à la porte de la veuve et lui demande si son grain est prêt. Celle-ci, ne voulant pas exposer son trésor aux regards profanes du garçon meunier, s'empresse de fourrer ses écus dans un sac de blé qui se trouvait à sa portée, dit que son grain n'est pas préparé et qu'il faudra repasser plus tard.

Fidèle à l'ordre de la veuve, notre homme revient quelques instants après, charge le sac sur sa bête et le porte à son moulin. Or, en versant le blé dans l'engrenoir, un bruit argentin frappe ses oreilles en même temps que l'éclat de plusieurs pièces de 5 francs brille à ses yeux. Le garçon meunier s'empare avec vivacité de toutes celles qu'il peut sauver, mais quatre de ces pièces s'engagent sous la meule et sont broyées par elle. — Voilà la veuve punie par où elle a péché. Elle qui aime tant l'argent, il faudra bon gré mal gré qu'elle en mange, puisqu'il y en a de mêlé avec sa farine. (*Mémorial de la Scarpe.*)

— On lit dans le *Censeur* de Lyon :

« Dernièrement, une jeune fille du hameau du Sault, commune de Villebois, âgée de 21 ans, et qui se trouvait en état de grossesse, quitta subitement la maison de son père. Le chagrin et l'exaltation qu'elle avait montrés, firent craindre d'abord qu'elle n'eût attenté à ses jours ; mais on sut qu'elle avait passé dans le département de l'Isère pour voir son séducteur, et que l'ayant rencontré dans la commune de Vertrieux, sur le refus qu'il lui fit de l'épouser, elle lui avait tiré un coup de pistolet qui ne l'avait pas atteint. Depuis cet acte de désespoir, cette jeune fille n'a pas reparu. »



[illegible] ans, sans en sortir une fois la malheureuse idiote.

» Ce qui pourra paraître étrange et ce qui pourtant est vrai, c'est que les parents de cette malheureuse avaient pour elle de l'affection, et, à part cette réclusion absolue, qu'ils considèrent sans doute comme un fait tout simple et très régulier, ils ne lui faisaient subir aucun mauvais traitement. Il paraît que la manie de cette pauvre fille était la destruction : enfermée dans une chambre d'abord, elle en détruisit les meubles ; plus tard, enfermée dans une cave, elle en avait dégradé les murs, et descellé les marches C'est pour se soustraire aux conséquences de cette manie que sa famille avait enfermé cette fille dans une espèce de bière, où elle ne vivait en quelque sorte que de la vie végétative.

» On n'a découvert sur elle aucune contusion ou excoriation ; sa santé générale est satisfaisante ; cette fille n'est pas, comme on pourrait le croire, d'une débilité extrême ; ses membres, à vrai dire, ont perdu leur souplesse, les articulations semblent en quelque sorte soudées ; mais elle n'est pas très maigre et paraît n'avoir pas trop souffert d'un genre de vie qui eût été certainement mortel pour une personne jouissant de la plénitude de ses facultés intellectuelles.

» L'idiote paraît n'éprouver que deux instincts, celui de sa conservation, que n'ont pas toujours les idiots ; elle accepte et demande des aliments ; et celui de la pudeur féminine. En présence du docteur commis pour la visiter et des personnes qui l'accompagnaient, cette infortunée, entièrement nue, faisait tous ses efforts pour se cacher sous une toile grossière qu'on lui avait donnée, et qui seule pouvait lui servir de couverture et de vêtement. Des ordres ont dû être donnés pour que la malheurese idiote fût conduite à l'hospice des aliénés de Châlon. »

— Mme la comtesse d'Oultremont, veuve de l'ancien roi de Holland-Guillaume III, descendant des princes d'Orange, a passé ces jours derniers à Orange, accompagnée d'une nombreuse suite. Cette dame a visité avec beaucoup d'intérêt les monuments antiques.

— Encore un fait de plus à joindre à ceux que la science recueille depuis quelque temps avec la plus grande attention sur la question de savoir si la *morve* (*farcin* des chevaux) est ou non contagieuse. On lit dans le dernier numéro du *Médical Gazette* les détails suivants : « Hier, un agent de police est décédé à l'hôpital Richmond, après cinq jours de maladie. Pendant les deux premiers jours de son entrée à l'hôpital, il lui fut impossible d'indiquer la nature et le siége de son mal, et les médecins ne furent pas plus heureux. Mais le troisième jour, le développement de certains symptômes ayant éveillé leur attention, le malade fut interrogé; une espèce d'enquête eut lieu, et on apprit qu'il avait commis l'imprudence de boire de l'eau d'un seau dans lequel un cheval avait été abreuvé : dès lors on ne douta plus qu'il ne fût atteint du farcin. On en acquit d'ailleurs la certitude en inoculant à un cheval du pus recueilli dans une des pustules qui couvraient le cadavre. L'animal, en effet, mourut au bout de quelques heures. L'autopsie a signalé dans le cœur, les bronches, l'estomac et les intestins les plus effrayants désordres; toutes ces régions étaient couvertes d'ulcères profonds et passés à l'état inflammatoire. »

VARIÉTÉS.

Le même mot d'ordre sous trois drapeaux.

MM. EDGAR QUINET, LACORDAIRE ET BLANQUI.

Il y a parmi nous des hommes qui, au nom de la religion, de la science ou des lettres, dans les temples ou les académies, ont l'heureux privilège d'adresser leur parole à un auditoire librement assemblé. Or, de quel sentiment s'inspirent aujourd'hui les voix qui attirent le plus puissamment la foule de la jeunesse et du peuple? On ne peut pas n'en être point frappé : c'est du sentiment démocratique et socialiste. Allez à Notre-Dame entendre M. Lacordaire, au Collège de France entendre M. Edgar Quinet, ou bien au Conservatoire M. Blanqui; dans ces trois enseignements si dissemblables par le fonds et par le but, opposés même les uns aux autres à certains égards, vous retrouverez une idée, une passion commune, celle des améliorations populaires et sociales.

Oui, partout où une voix généreuse et libre peut aujourd'hui se faire entendre, une protestation s'élève contre l'état de misère et d'abjection dans lequel on laisse plongée encore, après dix-huit cents ans de christianisme, après tant de merveilleux progrès de la science et de l'industrie, la masse laborieuse des populations civilisées. Quelque diversité de forme que prenne ce sentiment dans la bouche des trois orateurs que nous avons nommés plus haut, il établit entre eux comme un lien de parenté. Sous ce rapport, on peut dire que le prédicateur de Notre-Dame est moins éloigné du professeur du Collège de France, qu'il ne l'est de tel prélat, fort jaloux des prérogatives du pasteur, mais très peu soucieux des misères matérielles du troupeau ; et réciproquement, M. Edgard Quinet, quelque vive opposition qu'il ait faite aux envahissements du clergé, n'est pas aussi éloigné d'un dominicain comme M. Lacordaire, que de ce pontife de la philosophie éclectique, qui, lorsqu'on lui parle des souffrances du peuple et des moyens d'y remédier, répond stoïquement : Le peuple est assez riche, les ouvriers gagnent assez; il manque au peuple une seule chose, la morale! De la morale! voilà, suivant nos vendeurs de sagesse, suivant nos Sénèques au petit-pied, tout ce qu'il faut donner au peuple! De son côté enfin, M. Blanqui reconnaissant la position inégale du capitaliste et du salarié, qui fait de la libre concurrence un moyen de maîtriser, d'écraser le second au profit du premier; M. Blanqui saluant l'association comme le port de salut vers lequel l'humanité doit tendre de tous ses efforts, M. Blanqui se trouve plus rapproché du prêtre catholique qui prêche la fraternité, que de tels économistes, *caput mortuum* de l'École anglaise; MM. Dunoyer et Fix, par exemple, qui soutiennent comme loi naturelle et immuable, la guerre actuelle entre les différentes classes dans le champ de l'industrie.

Hâtons-nous de citer de bonnes et éloquentes paroles qui feront tomber l'apparence paradoxale que doit avoir l'opinion par nous exprimée, le rapprochement établi entre des hommes placés, comme MM. Lacordaire et Quinet, à des points du monde intellec-

ment développée, ne nous laissons pas distraire de la thèse que nous avons spécialement en vue de faire ressortir, aussi bien dans les Conférences de Notre-Dame que dans l'enseignement profane du Collège de France. Et puis, d'ailleurs, sous le rapport de l'élévation des idées et du talent, nous ne perdrons rien à passer d'un auditoire à l'autre. Si le professeur a plus de concision dans la pensée, plus de pureté dans le style, ce qui n'exclut ni la verve ni l'entraînement, on ne saurait refuser au prédicateur une ardeur plus pénétrante et des élans plus hardis.

Au reste, le P. Lacordaire s'attache à justifier, par des raisons *sociales* plutôt que par des arguments canoniques, les prescriptions du catholicisme et jusqu'aux pratiques des ascètes. Ainsi, dans sa Conférence d'aujourd'hui même, après avoir défini la sainteté une *sublime extravagance*, et avoir cité les jeûnes, les macérations que s'infligeaient les saints, « est-ce que, s'est écrié l'orateur, est-ce qu'il n'y a pas encore, au milieu de nous, un grand nombre de nos frères qui souffrent de la faim, qui en souffrent jusqu'à l'extravagance? » Or, il ne faut pas, d'après la théorie qu'a développée l'orateur, il ne faut pas qu'il y ait, dans la société, de situation misérable et abjecte dont les peines de toute sorte soient surpassées par celles qu'acceptent volontairement, que recherchent, au nom du ciel, quelques héros chrétiens, modèles de résignation incessamment offerts à tous les opprimés, à tous les humiliés, à tous les souffrants.

Mais entre toutes les prédications qu'a faites cette année à Notre-Dame le P. Lacordaire, il y en a une que nous avons surtout remarquée. Elle a pour sujet LA FRATERNITÉ ; nous citons :

« La fraternité est le partage réciproque du cœur, du travail et des biens ; et il semble, Messieurs, que cette vertu devrait couler en nous par une source aussi simple et aussi naturelle que notre vie. Car enfin qu'est-ce que nous sommes? Ne sommes-nous pas les membres d'une même famille, les enfants d'un même père et d'une seule maison ? En vain nous voudrions détruire les pages de notre généalogie ; tous, sans exception, nous sortons du même lieu, et tandis que l'orgueil se fabrique en dehors du genre humain d'illustres et particulières antiquités, le sang d'Adam parle en nous plus haut que tous les titres, et nous couche par terre aux pieds du même Dieu. Cependant, malgré cette évidente communauté d'origine et cette fraternité que la nature a mise en nous, quel spectacle nous présente l'histoire si nous la considérons en dehors de la doctrine catholique? Des races ennemies, des familles qui se séparent le plus qu'elles peuvent les unes des autres par le rang, la puissance et la tradition, des hommes âpres à la curée de ce monde, et traitant la terre non comme le patrimoine réel de tous, mais comme le patrimoine privilégié des plus forts, des plus habiles et des plus heureux ; partout la guerre, la jalousie, la convoitise, la spoliation, l'élévation d'un petit nombre et la misère de beaucoup.

» Toutefois, Messieurs, il n'en est pas de la fraternité comme de l'humilité, de la chasteté et de l'apostolat. Le monde qui repousse celles-ci, même après la révélation qui a eu lieu, ne repousse pas également celle-là ; un grand nombre l'apprécie aujourd'hui, même en dehors de la doctrine catholique, et s'il est un songe caressé par les âmes élevées, s'il est une idée qui remue l'opinion, qui inspire de belles pages et consacre de grands travaux, c'est assurément l'idée de la fraternité. Tandis que le monde insulte l'humilité comme une vertu qui l'importune, rejette la chasteté comme un intolérable fardeau, incrimine l'apostolat comme un envahissement de la vérité ou de ce qui se donne pour elle, la fraternité a dans son sein des amis chauds et généreux, qui exagèrent même ses droits, se trompent sur les moyens de l'établir, mais qui la proclament comme la fin dernière de toute l'histoire et de tout le mouvement de l'humanité. Le spectacle auquel nous vous convions n'en sera que plus instructif et que plus curieux. Il sera beau de voir le monde poursuivant la même pensée que nous, impuissant à la réaliser, malgré ses efforts, et la doctrine catholique atteignant chaque jour son but fraternel par le

» Voilà l'homme, messieurs, et quels obstacles la doctrine catholique devait trouver en lui pour l'établissement de la fraternité ! Voyons comment elle a fait pour être la plus forte.

» Quand Jésus-Christ avait voulu fonder l'apostolat, il avait prononcé cette parole : *Allez, et enseignez toutes les nations.* Il lui en coûta davantage pour fonder la fraternité. Il s'y reprit à plusieurs fois, et proposa trois textes fameux.

» *Je vous donne*, dit-il une fois, *je vous donne un commandement nouveau, c'est que vous vous aimiez les uns les autres, comme je vous ai aimés moi-même : le monde connaîtra que vous êtes mes disciples si vous vous aimez les uns les autres*......

» La doctrine catholique apparaissant au monde ne dit pas comme Spartacus : Levez-vous, armez-vous, revendiquez vos droits ; elle dit avec calme : *Aimez-vous les uns les autres* ; s'il y en a un parmi vous qui se plaigne de n'être pas aimé, qu'il aime le premier : l'amour produit l'amour. Quand deux s'aimeront, et qu'on aura vu la joie de leur cœur, un troisième viendra qui désirera être aimé aussi en donnant son amour ; ensuite un quatrième. Ce qui vous manque, ce n'est pas un droit, c'est une vertu. Or, aucune loi ne peut vous donner une vertu, aucune victoire ne peut vous la créer. Spartacus aurait vaincu, que le monde eût été le lendemain ce qu'il était la veille : les esclaves seraient devenus maîtres, les maîtres esclaves, et encore tous ces victorieux, gorgés des dépouilles de Rome, se seraient égorgés les uns les autres au nom de la fraternité. Une vertu ne naît pas sur le champ de bataille : l'âme est la seule terre où Dieu la sème et la récolte.....La semence, vous venez de la recevoir, elle est dans ces mots : *Aimez-vous les uns les autres.*

Elle est aussi dans cette seconde parole : *Si quelqu'un d'entre vous veut être le premier, qu'il soit le dernier* ; *et qui veut être le plus grand, qu'il soit votre serviteur, à l'exemple du Fils de l'Homme, qui n'est pas venu pour être servi, mais pour servir.* Vous vous plaignez d'être esclaves, vous ne savez pas ce que vous dites : on est esclave quand on sert malgré soi.... Faites de la servitude un acte d'amour ; ce qui était ignominie deviendra gloire, ce qui était esclavage deviendra dévouement, ce qui était la dernière chose deviendra la première....

» Vous donc, ô vous-tous, mes frères les esclaves, faites une sainte république d'amour, aimez-vous les uns les autres, et aimez vos maîtres dans l'amour commun que vous vous porterez ; vous finirez par les désarmer, par leur persuader de vous aimer aussi et de s'aimer entre eux. Rien n'est contagieux comme la vertu arrivée à l'état d'amour. Vos maîtres vous tenaient pour des ennemis ; ils avaient encore plus de peur que de haine à votre égard ; quand ils verront que vous les aimez et que vous les servez librement, leurs yeux s'ouvriront, votre liberté naîtra d'elle-même comme un fruit naît de son arbre et tombe de soi quand il est mûr.

» Reste une troisième parole, nécessaire encore à l'œuvre de la fraternité : *Bienheureux les pauvres en esprit, parce que le royaume du ciel est à eux.* Vous vous plaignez de l'insensibilité du riche ; ne faites pas comme lui ; aimez la pauvreté, et donnez du peu que vous avez à ceux qui ont encore moins. Ne dites pas que vous ne pouvez vous priver de votre part si d'autres n'en font autant ; donnez d'abord la vôtre, d'autres donneront aussi la leur ; votre part vous sera rendue au centuple, et l'esprit de pauvreté, sans lois, sans violence, sans dissoudre la société dans un partage toujours à refaire et toujours impuissant, détruira l'inimitié du pauvre et du riche, fera de celui-ci un économe et de celui-là un protégé de la Providence..... »

» Je tourne, dit-il, quelques pages de l'Evangile, et je lis : *La multitude des croyants n'avait qu'un cœur et qu'une âme ; nul d'entre eux n'appelait sien ce qu'il possédait, mais tout leur était commun. On ne voyait point d'indigents parmi eux. Quiconque avait des champs et des maisons les vendait et en apportait le prix, qu'il mettait aux pieds des apôtres, et l'on en faisait la distribution à chacun selon ses besoins.* La république chrétienne était formée ; républi-

Ainsi, quand le soleil décline vers l'horizon, la sève de la nature s'arrête et se glace ; elle attendrait la mort, si elle n'espérait toujours la résurrection.

« La résurrection viendra, chrétiens, et viendra par nous. Puisque le monde, qui ne veut pas de l'humilité, qui ne veut pas de la chasteté, qui ne veut pas de l'apostolat, veut de la fraternité, puisqu'il est obligé d'en vouloir, et que tous les jours il s'ingénie à en faire, voilà le terrain commun où nous nous rencontrons avec lui. Profitons-en. Entre lui et nous, c'est à qui répandra le plus d'amour véritable, à qui donnera le plus en recevant moins. »

Voilà certes un noble défi ! Sachons y répondre, nous tous qui, par la charité du moins, prétendons être aussi les disciples du Christ. Malgré l'inégalité des positions, quoique nous ne puissions nous appuyer sur un corps puissant et compacte qui a pour lui le prestige des traditions sacrées, qui est en possession du respect séculaire des peuples, novateurs qui aspirons à la réalisation de la fraternité par la voie de la science sociale, sachons par notre dévouement à l'humanité, par un redoublement d'efforts contre toutes les souffrances nous montrer les dignes émules des véritables apôtres du Christ, — du Christ qui fut ici-bas l'ami des pauvres, le rédempteur des esclaves, le protecteur de la femme.

C. P.

Bourse. — Revue de la semaine.

La stagnation complète qui règne à la Bourse depuis quelque temps ne paraît pas devoir cesser encore et le vote de la chambre des pairs n'a produit aucun effet. On paraît généralement attendre la discussion de la chambre des députés avant d'engager de nouvelles opérations.

Le 5 0/0 long-temps comprimé s'est enfin relevé et ferme hier, avec 35 centimes de hausse sur samedi passé.

Après une réaction passagère, les chemins de fer ont repris leur mouvement de hausse à l'exception de celui de Marseille qui a baissé à terme de 15 fr. en montant toutefois de 22 50 au comptant, pour les causes que nous avons dernièrement signalées.

Depuis quelque temps les fonds portugais sont moins fermes ; les hauts prix qu'ils avaient atteint ont dû amener des réalisations, et l'on pourrait à la rigueur, expliquer par ce seul motif la baisse de 7/8 qu'ils ont éprouvée cette semaine.

Nous opposerons à cette valeur les fonds espagnols dont la tenue a été fort bonne aussi que les Haïti qui, après une longue halte à 400, ont remonté de 30 fr.

Les chemins non constitués ont participé à la faveur des autres et ferment hier en hausse.

Aujourd'hui dimanche il ne s'est à peu près rien fait à la coulisse. Les fonds anglais venaient avec un peu de hausse. Après avoir demandé à 15 [illegible] on a fini par donner à 22 1/2 centimes.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 20 janvier.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Jolie fille. Danseuses. Guerillero.
7 h. 1/4 THÉATRE-FRANÇAIS. — Femme de 40 ans.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Don Giovanni.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Part du diable.
7 h. 1/2 ODÉON. — Lys d'Evreux.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Les Trois Loges. Paris. Moyen.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Vendetta. Boquillon. English.
6 h. 1/2 GYMNASE. — 3 Péchés. Rébecca. Cérigny. La Morale. La Tirelire.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Fiacre. Mère Michel. Indiana. Averse.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — 2 Forçats. Mazurka. Le Proscrit Calypso.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Un Conte de Fées.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Pierre le Noir. 2e acte des 7 Châteaux.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE — Le Lion du Désert.
6 h. 1/2 COMTE. — M. Jean. Polichinelle. Clowns. Polka. Pierrot. Canards.
6 h. 1/2 FOLIES. — Cocarde. Rosière. Jocrisse. Voyage.

Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

... demandé que les hommes d'État s'occupassent les droits du travailleur.

Quant à la politique extérieure, le premier a fait valoir l'opportunité d'un rapprochement entre la France et l'Allemagne ; le second a formé ce vœu, que la France et l'Angleterre s'entendissent pour le percement de l'isthme de Suez.

Ainsi les idées, dont nous sommes loin de revendiquer la propriété exclusive, car nous voudrions quelles devinssent les idées de tous, mais dont nous avons été long-temps l'organe presque isolé, s'emparent des esprits élevés ; elles se posent à la tribune, et nous ne croyons pas que la discussion de l'adresse puisse se terminer sans qu'un débat vif et sérieux s'engage sur le terrain social.

M. Gustave de Beaumont, brisant le cercle de cette opposition tracassière, de cette stratégie parlementaire, qui ressemble au jeu d'échecs, et dans laquelle la gauche s'est trop long-temps enfermée, a montré qu'indépendamment des causes de ruine proprement politiques qu'il portait dans son sein, le ministère actuel devait être condamné pour s'être montré indifférent aux réformes sociales, pour les avoir entravées par sa torpeur. Avant lui un mouvement progressif se faisait sentir ; on abolissait la loterie, on ordonnait une enquête sur la situation des classes pauvres. Ce mouvement, l'influence de M. Guizot l'arrête ; nous retombons dans le statu quo, l'on ne songe qu'à conserver le pouvoir sans l'utiliser, et cependant, s'est écrié l'orateur, *les questions sociales sont plus grandes encore que les questions politiques !*

Au ministère M. de Beaumont a reproché la loi du recrutement qui fait durement peser l'impôt du sang sur le peuple, le projet de loi sur les caisses d'épargne, moins libéral que ne l'était le régime primitif de ces institutions. Il a justement flétri les progrès de la corruption politique, les brutales rigueurs dont l'École polytechnique vient d'être frappée, la croix d'honneur changée en monnaie immorale, le déplorable traité du Maroc. — Quant à l'alliance anglaise, M. de Beaumont ne la croit plus aussi nécessaire à la France qu'au moment de la révolution de juillet. Il demande toutefois qu'on la conserve, mais qu'au lieu de s'appuyer sur elle seule on se rapproche de l'Allemagne, dont les gouvernements arrivent par degrés au régime représentatif, et dont les préventions contre l'esprit envahisseur de la France diminuent chaque jour.

Voilà des pensées justes et fécondes ; en critiquant le ministère actuel d'un point de vue aussi élevé, en lui présentant à côté du blâme des plans sérieux, des idées organiques, M. de Beaumont, le premier orateur de la gauche qui ait parlé aujourd'hui, ouvre à toute l'opposition la voie dans laquelle nous voudrions la voir marcher. Nous désirons spécialement que M. de Beaumont soit rejoint dans cette carrière par M. de Tocqueville, dont le long discours sur l'alliance anglaise nous a paru moins explicite. A l'homme qui, sur le sol américain, a si bien jugé la direction que prenaient les gouvernements civilisés, à l'homme qui a reconnu, salué les progrès de la démocratie dans le monde politique, il appartiendrait de reconnaître et de saluer, avant la foule, l'aurore du jour nouveau qui doit ... soit pour donner plus de poids à l'emprunt qu'il faisait aux *Guêpes*, a caché l'origine de son emprunt et confondu cette réminiscence avec le reste de son discours.

Mais ne sourions pas. Si la gauche s'éclaire, la lumière pénètre par plus d'un point au sein des conservateurs. M. de Gasparin qui, l'année dernière, s'était montré dans la question du droit de visite plus avancé qu'un grand nombre de ses collègues, a prononcé aujourd'hui des paroles qui portent loin. Il a dit que l'alliance de la France et de l'Angleterre cesserait d'être stérile, alors seulement que ces deux nations les plus industrielles de toutes, celles qui font travailler le plus d'ouvriers s'entendraient pour assurer aux classes pauvres de meilleures conditions d'existence, pour diminuer, par exemple, le nombre des heures de travail ; il a demandé pourquoi ces deux grands peuples, travaillant dans l'intérêt du monde entier, ne s'uniraient pas pour percer l'isthme de Suez.

Ainsi la séance d'aujourd'hui a été plus féconde en points de vue progressifs et supérieurs que ne l'étaient, il y a peu d'années, des sessions tout entières. Ce début est d'un bon augure ; heureux de le constater, nous ne nous arrêterons point pour dire avec détail comment M. Liadières, homme d'esprit, quoi qu'en disent les journaux moqueurs, a été moins spirituel qu'à l'ordinaire, et comment Me Marie, avocat distingué, a été moins brillant qu'au Palais de Justice.

> Hélas ! que j'en ai vu périr à la tribune,
> De bâtonniers !
> C'est le destin. . . . .

Mais ce destin ne sera pas celui de M. Marie, lorsque, plus habitué à la chambre, il osera porter devant elle les idées larges et généreuses qu'il exposait à ses confrères dans ses discours de rentrée. La politique pure, abstraite, métaphysique, est passée de mode. En faisant heurter les mots de système, cabinet, majorité, l'on n'intéresse plus une chambre qui demain peut-être sera mise en demeure de méditer sur la position, sur les besoins, sur les droits des travailleurs.

Le faux patriotisme.

Les commissaires de la souscription pour une épée d'honneur à offrir à M. l'amiral Dupetit-Thouars, se sont présentés chez cet officier-général. M. Dupetit-Thouars a refusé, sur de justes considérations de discipline, l'honneur qu'on voulait lui faire. MM. les commissaires, en rendant compte aux souscripteurs de leur démarche, s'expriment en ces termes :

« Nous regrettons de ne pouvoir être plus explicites, dans un rapport destiné à la publicité ; mais nous croyons pouvoir vous affirmer, messieurs, que la mission dont nous avions été chargés nous a donné la conviction profonde que l'opinion publique ne s'est pas trompée en voulant honorer un officier-général dévoué à la gloire de son pays, ENNEMI DÉTERMINÉ DE L'ÉTRANGER, jaloux de notre influence, digne du nom qu'il porte, et bien résolu à ne rien faire qui le puisse ternir. »

Nous avons lu avec un profond chagrin cette étrange espèce de *satisfecit* donné à M. l'amiral Dupetit-Thouars par les rédacteurs du *National*. Comment, la haine de l'étranger serait encore un titre ...

Non, la France n'est pas représentée devant le monde par de pareilles doctrines. Le pays répudie l'esprit païen de la guerre. Ne trouveriez-vous pas odieux et ridicule un individu qui donnerait pour titre de gloire sa haine déterminée contre ses semblables ? Pourquoi donc, ce que vous trouvez condamnable dans l'individu, voulez vous le trouver juste dans la nation ?

La France est forte, et elle entend faire respecter son droit, si jamais on y porte atteinte. Mais la France est calme, digne ; elle ne frappe que lorsqu'elle y est forcée. La France veut aimer, la France veut se dévouer à l'humanité ; le noble peuple de France doit être le représentant des idées de justice et de fraternité universelle.

Avant que la discussion sur le droit de visite s'engage de nouveau devant la chambre des députés, nous croyons devoir rappeler en peu des mots l'appréciation de ces traités que nous avons émise depuis deux ans au point de vue légal et constitutionnel.

Il nous paraît évident que l'exécution de ces traités, en vertu de la signature seule des ministres et du roi, est un empiètement permanent du pouvoir exécutif sur le pouvoir législatif, une violation permanente de la Charte.

Le pouvoir royal n'a pas le droit de faire exécuter, sans l'aveu formel des chambres, sans une loi, aucun traité de douanes.

Comment aurait-il le droit, sans ce même aveu, sans une loi, de changer la base du droit public maritime qui existait lors de l'avènement au trône de la branche cadette des Bourbons ? Comment le roi, qui n'a pas le droit de nommer en France, hors des conditions légales, le moindre officier de police judiciaire, comment pourrait-il, sans une loi, investir des étrangers, du droit d'arrêter quand bon leur plaît des Français sur territoire français ? Car, d'après notre ancien droit maritime, changé et bouleversé par les traités sur le droit de visite, tout navire portant pavillon français, est réputé prolongation du territoire français. Comment le roi a-t-il le droit, sans une loi, d'accorder à des étrangers des parts de prise, c'est-à-dire des droits d'amende et de confiscation, au détriment de nos regnicoles ? etc.

Nous n'en dirons pas plus aujourd'hui ; si l'occasion s'en présente, nous rentrerons dans un examen plus approfondi du sujet ; nous nous contenterons pour le moment de renvoyer aux nombreux articles que nous avons écrits à cette occasion dans la *Phalange* et dans la *Démocratie*, où la question a été traitée à fond, et où nous avons rétorqué les faibles arguments que nous opposaient quelques ministériels.

La chambre n'est pas liée par les traités de droit de visite, qui n'ont aucune valeur légale et constitutionnelle, tant qu'elle ne les a pas approuvés et régulièrement convertis en lois.

La chambre jugera-t-elle à propos de laisser encore de côté ce moyen d'intervenir dans les négociations pendantes ? Souffrira-t-elle que ses prérogatives soient entamées, que la Charte soit mise de côté dans les relations internationales ? L'année dernière elle s'est montrée très inattentive à la discussion entamée à ce sujet avec un grand sens par M. Mauguin ; elle ne l'a pas comprise ; les ministres, eux, l'avaient comprise, mais ils ont eu soin de ne pas répondre et de laisser tomber la question. Qu'on la soulève de nouveau et qu'on la développe nettement et vigoureusement à la tribune.

L'*Indépendance*, journal belge, qui s'est souvent fait l'écho de faux bruits de changement de ministère, annonce encore une fois dans son ...

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

TABLETTES DE NICOLAS PAPOUFF [1].

CHAP. I. — LA VOITURE DE CHANTILLY.

Où commencerai-je mon tour du monde ? J'irai devant moi et je suis sûr d'arriver précisément au point de mon départ, si la cosmographie dit vrai. Hélas ! il en est de la philosophie comme de la terre ; on peut y marcher toujours sans arriver jamais, parce qu'on voyage dans un cercle.... N'importe, allons toujours, et si nos moyens nous le permettent prenons une voiture. Bah ! et de quelle voiture se sert-on pour voyager dans la philosophie ? je pourrais en citer plus d'une, mais il ne s'agit pas ici du figuré, je parle au positif : et cela afin de vous apprendre que le 16 juillet 1842, à deux heures de l'après-midi, je montais dans la voiture de Chantilly pour commencer mon grand voyage.

Un plus grand que moi venait à cette époque de commencer aussi le sien, mais d'une plus lugubre manière. Paris était encore stupide de la mort foudroyante du duc d'Orléans ; les grandes douleurs publiques ressemblent tant à des réjouissances populaires, et il y a tant de néant et d'ennui dans les fêtes royales que j'ai toujours été également attristé des fêtes des princes et de leur deuil. La vie et la mort des grands se déroulent et se succèdent devant la multitude, comme un grand drame dont les spectateurs ont payé leur place pour acheter le droit de le siffler ou d'y rester indifférents, et si parfois la péripétie arrache quelques larmes à leur imagination frappée, ils attendent l'entr'acte pour fumer un cigare et boire de la bière : les hommes sont partout les mêmes.

Paris, ce jour-là, avait donc ses tristes allures de fête ; ses boutiques paresseuses semblaient dormir la grasse matinée et ouvraient à peine çà et là un volet aux beaux rayons d'un soleil de juillet, souvent voilé et suspendu par des nuages rapides, puis retombant par bouffées sur les groupes ébahis des flâneurs. On se racontait dans les rues les mille versions fantastiques de la mort du prince. On convenait enfin des excellentes qualités du jeune homme que la mort venait de rendre si intéressant et que le trône eût exposé plus tard à toutes les injures des partis, à toutes les calomnies de l'envie impuissante. La douleur du boutiquier se traduisait par des yeux fixes et une bouche entr'ouverte : les trembleurs étaient véritablement affectés ; ils craignaient l'avenir devenu plus sombre, et tout en s'appuyant de toute leur compassion intéressée sur la main forte du père qui venait d'être si cruellement frappé, ils songeaient en pâlissant que le roi commençait à se faire d'un grand âge. La Bourse de son côté ne restait pas étrangère aux craintes et aux espérances des propriétaires ; elle les manœuvrait pour les exploiter à la hausse et à la baisse, et l'on comptait déjà plus d'un loup-cervier enrichi, pour avoir brocanté et agioté les larmes d'une auguste douleur. J'aurais pu, sur cette indication, suivre à la piste quelqu'un de ces philosophes selon la sagesse moderne ; mais je n'avais pas le cœur assez refroidi encore par le contact du monde pour les aborder sans mêler un peu de colère à mon mépris, et comme il faut être calme pour étudier, j'allai sous les magnifiques ombrages, qui semblent pleurer encore le dernier des Condés, chercher du silence et des rêves.

En attendant, j'éprouvais le besoin de ne penser à rien, et je regardais machinalement ce qui se passait autour de moi. J'étais arrivé de bonne heure à la voiture ; je m'établis le plus commodément possible dans un coin, et, abaissant la portière, je voyais aller et venir les figures rouges et affairées des postillons qui se transmettaient le bagage des voyageurs, et qui l'entassaient lourdement sur ma tête en faisant gémir l'impériale de la diligence, avec l'accompagnement obligé de gros mots et de jurements. Un bruit léger qui se fit auprès de moi détourna mon attention : je sentis qu'une femme entrait dans la voiture, et je m'en réjouis intérieurement sans l'avoir regardée encore ; car, en souvenir de ma mère, j'ai toujours regardé la femme comme un bon ange, et je me trouve mal à l'aise dans une voiture et dans un salon même lorsqu'il n'y en a pas. Celle qui venait de s'établir en face de moi, dans la diligence de Chantilly, me rappela brusquement à une pensée dont je cherchais à me distraire ; celle du grand deuil qui préoccupait en ce moment la France et déjà le monde entier. C'était une femme d'une quarantaine d'années, dont les traits et les mouvements étaient empreints de noblesse et de douleur.

On peut trouver toute une révélation intime dans la manière dont une femme porte le deuil ; il y a le deuil coquet qui fait des agaceries à la vie en empruntant des charmes à la mort, et qui sied si bien aux femmes ! Il rend les brunes si intéressantes et les blondes si respectables ! Il donne à la pâleur une grâce si profondément touchante et amortit si convenablement les feux trop vifs d'un teint fortement coloré, et puis, en joignant à la beauté les grâces vertueuses de la douleur, il ennoblit si bien ce que souvent il déguise ! car, ici-bas, la souffrance est la noblesse des femmes, et elles ne grandissent que dans les tortures du cœur.

Il y a ensuite le deuil hypocrite, qui dissimule de son mieux sous un puritanisme affecté, les joies de l'égoïsme qui va saisir une dépouille ou le triomphe d'une esclave conjugale délivrée enfin d'un dévouement qui ne suffisait pas à la rendre heureuse, parce qu'il n'était pas parfaitement volontaire. Celui-là épaissit les voiles sur des yeux qui craignent de trahir leur joie, et sème avec profusion les larmes d'argent sur le velours noir, parce qu'il n'en a pas d'autres à donner.

Il y a enfin, le deuil profond, le deuil du cœur, le deuil de la mère ou de l'épouse qui a aimé et qui n'aimera plus. Celui-là est reconnaissable entre les autres par une sorte de négligé involontaire ; il fait désormais partie de la vie ; il s'est attaché au corps comme la robe de Déjanire ; il semble même tenir à l'âme et jette déjà son ombre sur le reste de l'existence. Il s'est mis en harmonie avec les mouvements de la personne qui s'y ensevelit avec ses traits, avec son regard, avec sa démarche, avec sa voix, et si désormais on l'ôtait à cette infortunée pour lui rendre les couleurs joyeuses de la vie, elle semblerait déguisée et n'en paraîtrait que plus en deuil.

Telle fut du moins l'impression que produisit sur moi la pauvre dame en noir qui venait de s'asseoir dans la voiture. Je craignis de la regarder de peur d'avoir l'air de la plaindre ; les malheureux souffrent tant de la pitié banale qu'ils rencontrent sur leur chemin ! Il faut tant aimer un pauvre cœur malade, pour avoir le droit de compatir à ses maux, sans qu'il puisse vous répondre : que vous importe ? J'étais donc assez embarrassé de ma contenance, lorsqu'un second voyageur entra assez pesamment dans la voiture et se plaça à côté de la dame en deuil.

C'était un gros petit homme doué d'une physionomie sévère et même assez triste ; un grand front déjà chauve évidemment avant l'âge, des yeux bleus un peu enfoncés mais très doux et pleins d'une rêverie allemande, un nez à la St-Vincent-de-Paule, une bouche serrée dont la lèvre inférieure avançait un peu avec une légère grimace et dont les coins se contournaient par un mouvement perpétuel d'ironie involontaire. Les cheveux qui lui restaient frisaient par derrière et ajoutaient à l'ensemble de sa physionomie un caractère ecclésiastique très prononcé. Cependant, après l'avoir bien regardé on finissait par ne pas croire que ce fût un prêtre. Toutefois, quel qu'il fût, agréable ou désagréable, sa physionomie

(1) Voir les numéros du 19 et du 20.

de l'instruction publique dans la colonie depuis douze ans:

En 1832, Bourbon avait quinze établissements quelconques d'éducation pour les garçons, et six pour les filles. Ces écoles recevaient un trentième de la population, 1 enfant sur 10.

Aujourd'hui, 66 établissements donnent l'éducation à plus du dixième de la population libre, à 1 enfant sur 4. Il existe en outre une école industrielle à Saint-Denis.

En somme, la population libre de Bourbon, soit par le nombre des écoles, soit par le nombre des élèves qui y sont reçus, laisse derrière elle 21 départements de la métropole. Voilà un résultat honorable. Il reste à la population libre de Bourbon à s'occuper un peu du développement intellectuel de la population esclave.

L'île Maurice continuait à être frappée par la variole et par l'épizootie. Les malheurs de notre ancienne colonie sont dignes de sympathie.

Les journaux de Bourbon annoncent l'arrivée à Saint-Denis de M. le capitaine de vaisseau Romain-Desfossé, nommé au commandement de la station navale de Madagascar. Que fera, dans ce poste important, un honorable officier tenu à la lisière par un gouvernement sans ardeur et sans courage?

Il y a quelques mois, en racontant le massacre du lieutenant Molesworth et de sept matelots de la corvette anglaise la *Cléopâtra*, sur la côte ouest de Madagascar, nous avons signalé le danger d'une intervention directe de l'Angleterre dans l'île africaine, et nous engagions le gouvernement français à intervenir lui-même pour obtenir la réparation due aux Anglais. Le *National* annonce, d'après une lettre de Bourbon du 21 octobre, qu'une corvette anglaise est passée dans cette île, allant à Madagascar, avec la mission de demander réparation d'insultes faites aux sujets britanniques. Nous ne savons s'il s'agit de l'affaire Molesworth. Quoi qu'il en soit, il est honteux que la France ne sache pas se charger elle-même de faire rendre justice à ses alliés dans un pays qu'elle dit sien, sur lequel, suivant la déclaration même de nos ministres, la France a des droits incontestables et incontestés. Ajoutons qu'il est très imprudent de laisser l'Angleterre se présenter et faire acte de puissance sur une terre qu'elle convoite.

Les journaux de l'île Bourbon rendent compte de la brochure publiée par l'un de nos rédacteurs sur la *Colonisation de Madagascar*. L'*Indicateur colonial* dit que cet ouvrage « se distingue par une parfaite connaissance des localités. » La feuille coloniale ajoute :

« Ce Mémoire, dont nous publierons plusieurs fragments, restera dans les archives maritimes comme un précieux document, utile à consulter dès à présent, mais indispensable à méditer un jour, lorsqu'il y aura lieu de passer de la théorie des principes à l'application des faits. »

Nous sommes heureux de voir recommander un écrit de l'Ecole sociétaire par les publicistes de Bourbon, qui sont parfaitement placés pour apprécier toutes les questions relatives à l'île Malegache.

L'*Indicateur colonial* produit d'excellentes idées sur la colonisation de la grande île, et reproche vivement au gouvernement français son inertie déplorable. La *Feuille hebdomadaire* exprime les mêmes regrets, et expose longuement les avantages immenses que la France retirerait de Madagascar. La *Feuille hebdomadaire* dit en parlant de Mayotte et de Nosse-Bé :

« Nous ne savons quelle a été la pensée du cabinet qui préside aux destinées de la France en détachant ces deux petites îles de l'administration de Bourbon et en y organisant un pouvoir spécial. C'est pourtant à cette administration sage et intelligente que la France doit ces deux possessions, sans lesquelles elle n'eût probablement point pensé à établir des stations navales dans ces parages. »

comment il est possible d'envoyer à Pondichéry, colonie ordinairement si tranquille, des juges dont on ne connaît pas seulement les antécédents et à plus forte raison le caractère. »

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 20 janvier.

La séance est ouverte à une heure et demie. Le procès-verbal est lu et adopté.

Tous les ministres sont à leurs bancs.

M. J. DE LASTEYRIE dépose une pétition relative à l'arriéré de la Légion-d'Honneur.

Quelques autres pétitions sont également déposées.

L'ordre du jour appelle la discussion générale de l'adresse.

M. Gustave de Beaumont a la parole contre le projet.

M. G. DE BEAUMONT. En présence des questions qui sont posées par le projet d'adresse, une appréciation générale de la politique suivie par le ministère me paraît utile et opportune. Nous devons agir dans la pensée des élections générales, et il faut que le pays sache à quoi s'en tenir sur ceux qui devront être envoyés à la chambre.

Le ministère actuel est un ministère de réaction contre le pouvoir parlementaire. Après la révolution de juillet, le principe parlementaire ne domina pas sans partage; cependant il prévalut long-temps sur le principe monarchique.

En 1829, nous fûmes témoins d'une lutte solennelle dans laquelle il fut prouvé que le ministère ne couvrait pas suffisamment la royauté. Est-ce que le même mal n'existe pas encore? Le ministère ne va-t-il pas plus loin ne s'abrite-t-il pas aujourd'hui sous l'ombre de la royauté? Quand, il n'y a pas long-temps encore, un ancien ministre fut réprimandé pour son vote; quand des félicitations étaient adressées à un membre de cette chambre, était-ce un ministre qui tenait ce langage? Non, messieurs, et le ministère qui s'abrite derrière des actes de cette nature fait évidemment une réaction contre le principe parlementaire.

Le ministère du 12 mai avait fait une chose morale, il avait supprimé toute subvention à la presse. Le ministère actuel a-t-il eu la même réserve? a-t-il cessé de subventionner la presse ministérielle?

Je ne vous parlerai pas de la réforme des lois de septembre : des lois électorales; vous ne voulez pas de ces réformes. Mais il en est une que vous voulez dites-vous, la réforme parlementaire. Malgré l'opposition du gouvernement dans l'origine, elle a conquis deux fois une majorité assez grande ; eh bien qu'est devenue cette question? Est-ce que la chambre ne la veut plus? Non, elle la veut toujours : mais elle est paralysée par le vouloir ministériel. La chambre veut toujours ce qu'elle a voulu : mais elle n'ose le demander, parce qu'elle sait qu'il y a une borne fatale contre laquelle sa volonté se briserait : la réaction ne se restreint pas dans les limites des questions politiques ; elle atteint les questions sociales, celles qui intéressent la société tout entière.

C'est l'honneur de la France d'avoir eu l'initiative d'un grand nombre d'institutions utiles, d'avoir établi l'instruction primaire, les enseignements gratuits, les caisses d'épargne, d'avoir aboli la loterie ; mais que de choses à faire encore! Le mouvement progressif qui nous entraînait dans cette voie est arrêté par le ministère actuel. Cependant, les questions sociales sont plus grandes que les questions politiques. Cette enquête sur l'état des classes ouvrières, vous n'en parlez pas; vous croyez étouffer ces questions par le silence ; vous n'y parviendrez pas ; elles marchent toujours, et par cela que vous les repoussez, vous risquez de les jeter dans des théories inacceptables.

Quand il vous arrive de toucher aux questions sociales, c'est pour être plus restrictifs. Vous vous occupez des caisses d'épargne pour les rendre moins accessibles au peuple. (Murmures.) Vous en faites autant pour les institutions de prud'hommes; vous dissolvez partout les gardes nationales; tout ce que vous faites est anti-populaire, tout, jusqu'aux lois de chasse. (Murmures au centre.)

Le hasard nous a donné une question importante à résoudre : celle de l'é-

[illegible] mes d'intérêts opposés peuvent avoir de la bienveillance l'un pour l'autre, mais jamais il n'y aura entre eux d'entente cordiale.]

On nous dit que l'entente cordiale est indispensable, si nous ne voulons la guerre avec l'Angleterre ; si nous ne voulons nous exposer à être écrasés dans le cas d'une coalition européenne, et l'on rappelle les traités de 1840.

(En ce moment, M. le maréchal Bugeaud entre dans la chambre.)

Cette coalition, messieurs, continue l'orateur, n'a eu pour cause que l'irritation imprudemment excitée en Allemagne ; mais l'Allemagne tend de plus en plus à se mettre en communion avec la France : les antipathies s'effacent de plus en plus, et le centre de l'Europe se rapproche constamment de nous. Les peuples, en général, commencent à comprendre que les développements de l'humanité seront plutôt industriels que militaires.

Le système militaire perd chaque jour de sa prépondérance aux yeux de tous ; et la France, qui a toujours été à la tête de la civilisation et des lumières, ne peut manquer de s'entendre cordialement avec l'Allemagne, qui n'a aucun intérêt opposé au nôtre et qui en a beaucoup de communs.

Après quelques nouvelles observations en ce sens, l'orateur termine en disant qu'il votera contre le projet d'adresse, parce qu'il est opposé à la politique du cabinet, et qu'il est sûr en agissant ainsi d'avoir l'assentiment du pays. (A gauche : Très bien !)

M. le maréchal Bugeaud prête serment.

M. LIADIÈRES. On est heureux de monter à cette tribune après un adversaire aussi loyal que celui qui vient de descendre. L'honorable M. de Beaumont a parlé avec une franchise à laquelle il nous a habitués depuis long-temps. Il combat la politique réactionnaire du cabinet et veut une politique nouvelle; peu lui importent les hommes, si les choses ne changent pas. Je suis du même avis que lui.

Mais ce que je ne veux pas plus que lui, c'est une politique équivoque, à double entente, participant de l'opposition et de la majorité, sans être ni l'une, ni de l'autre, et, permettez-moi la comparaison, montrant tour à tour ces deux natures, comme la chauve-souris de la fable. Comme vous le voyez, je suis d'accord avec M. de Beaumont.

Mais nous cessons bientôt d'être du même avis ; ce qu'il trouve bon, je le trouve dangereux ; ce qu'il trouve funeste, je le trouve conforme aux intérêts et à la dignité de la France. (Bruit.)

Je n'ai pas voulu, en me faisant inscrire, discuter toutes les questions que l'adresse soulève; les paragraphes seront discutés, les amendements qu'on nous annonce, nous les examinerons, nous les combattrons; mais ce que je me propose en ce moment c'est de défendre la politique à laquelle j'ai prêté mon concours depuis quatre ans, parce que je suis convaincu que jamais les affaires de la France n'ont été conduites avec plus de dignité et plus de fermeté. (Vives réclamations à gauche.)

L'honorable membre nous accuse de tout sacrifier à l'alliance anglaise; mais c'est là un mauvais système que de présenter ainsi toujours son pays humilié devant un peuple rival; c'est un mauvais système, et j'aurais cru qu'un cœur aussi loyal que celui de M. de Beaumont en aurait fait justice. C'est avec cette arme qu'on a renversé la Restauration. Est-ce que l'opposition aurait le même but?

M. G. DE BEAUMONT. Je remercie l'honorable membre de ce qu'il a bien voulu dire de bienveillant pour moi, mais je dois lui affirmer que je n'ai pas l'intention dont il vient de parler.

M. LIADIÈRES rappelle que tous les cabinets ont été en butte au même reproche : M. Laffitte n'y a pas échappé, et l'honorable M. Thiers lui-même a eu plus d'une fois à s'en défendre.

L'indignation est dans le cœur, croyez-le bien, avant de monter aux marches; et si la France était aussi abaissée qu'on le dit, elle n'aurait pas attendu si long-temps pour renverser ceux qui l'auraient ainsi condamnée à l'humiliation. C'est un fantôme que l'on fait apparaître aux yeux de la majorité pour l'ébranler. Ne serait-ce pas un singulier spectacle, en effet, que le ministère du 15 avril accepté par des hommes qui le trouvaient insuffisant en 1838, et qui le trouveraient suffisant quand ils en seraient. (On rit.)

L'orateur cite textuellement quelques-uns des reproches adressés au ministère du 15 avril. Je pourrais prolonger, dit M. Liadières, ces citations

---

faisait impression, et je ne penserais pas qu'on pût facilement l'oublier après l'avoir vue une fois.

Son costume n'était ni celui d'un abbé, ni celui d'un homme du monde, ni celui d'un bourgeois, ni celui d'un campagnard, mais tenait un peu de tout cela ; il portait malgré la chaleur un assez gros paletot vert, gilet, cravate et pantalon noirs : des souliers déformés qui se relevaient par devant en forme de sabots chinois et médiocrement cirés ; les manches un peu exiguës de son paletot laissaient voir en entier deux petites mains de femme, blanches et potelées, mais un peu courtes, qu'il mettait volontiers dans ses poches, lorsqu'il ne savait qu'en faire, ce qui devait lui arriver souvent. Tel était mon nouveau compagnon de voyage.

Il venait à peine de s'installer, qu'une voix rauque cria : En voiture messieurs et dames! et que deux nouveaux personnages s'empressèrent de répondre à cet appel. Un froissement de robe se fit entendre ; une odeur de musc et d'ambre nous prit au cerveau, et une femme jeune, belle et parée entra en scène sur la banquette de la voiture. Sa jeunesse était de tous ses attraits le seul qui fût de bon aloi et qui lui allât bien ; sa beauté était de mauvais genre et sa parure de mauvais goût ; elle souriait avec tant d'affectation pour montrer ses dents blanches et quelque peu chevalines, que je m'attendais à chaque instant à l'entendre hennir. Le monsieur qui l'accompagnait avait un nez retroussé et pincé par des lunettes vertes ; une perruque en brosse de chiendent et une chemise à guillotines, dont le col ressemblait au papier dont on environne un bouquet ; il portait un pantalon de Nankin, dont l'attachement indiscret trahissait le vide de deux jambes grêles et mal assorties ; un chapeau de paille fine entouré d'un ruban blanc et des souliers à boucles, complétait l'accoutrement du personnage. On appela monsieur Simonnin.

— Présent, répondit le dernier arrivé, en saluant de tous ses membres.

— Monsieur Belcour? — L'homme au grand front et au paletot vert fit un signe de tête.

— Madame Miraudière? — La femme au musc avança ses dents.

— Madame Leblanc? — C'était la pauvre dame en noir.

— M. Noël Grognon !

— M. Noël Grognon, répéta le conducteur en haussant d'une octave sa voix peu musicale.

— Monsieur, il va venir, dit la dame aux belles dents.

Au nom de Noël Grognon, la femme en noir avait fait un mouvement comme pour descendre ; puis elle s'était remise et regardait d'un autre côté d'un air d'indifférence qui s'accordait mal avec le redoublement de pâleur qui s'était répandu sur ses traits.

Cependant la dame qui souriait toujours se remuait dans la voiture qu'elle remplissait de sa parfumerie et des froissements de sa robe de soie. Tout-à-coup elle avisa la personne en deuil et fit une légère grimace.

Le conducteur allait refermer la portière, lorsqu'un homme essoufflé arriva, rouge comme un homard et le visage tout perlé de sueurs.

M. Grognon ! cria la dame en robe de soie en se penchant et en marchant sur le pied de l'homme au paletot vert.

Le conducteur rouvrit la portière.

— Vous êtes bien heureux, dit-il au nouveau venu, une minute de plus nous partions sans vous.

— J'aurais bien voulu voir cela, dit le voyageur en retard, n'est-ce pas assez pour vous d'augmenter chaque jour le prix des places? Vous donnerez-vous aussi des airs de molester le public?

— Monsieur, dit le conducteur, qui ne demanda pas mieux que de crier, nous sommes à l'heure ici. Tant pis pour les voyageurs qui n'arrivent pas.

— Oh ! je comprends, l'important pour vous est qu'ils paient. J'ai payé ma place, je dois partir.

— Vous redevez encore cinquante centimes, fit observer l'homme de bureau.

— Cinquante centimes! cria l'homme rouge, avec des yeux qui semblèrent lui sortir de la tête. Mais c'est une infamie ! les places sont donc renchéries du double! je vais descendre.

— Comme il vous plaira, dit le conducteur ; mais dépêchez-vous, car on part.

— Eh bien ! je paierai à Chantilly, ajouta avec humeur le gros homme.

Puis il s'installa carrément sur la banquette et adressa quelques grosses galanteries de mauvais ton à la dame musquée et soyeuse qui, depuis quelques minutes, s'épuisait en vains efforts pour être remarquée de lui.

La voiture s'ébranla et les roues commencèrent à gronder. La dame en deuil colla son regard contre la vitre de la portière, qu'elle avait élevée, et laissa lentement couler une larme ; le monsieur au paletot vert s'endormit et laissa tomber son chapeau qui vint s'établir entre mes deux pieds ; et moi, pendant ce temps-là, je me mis à étudier à mon aise la figure de M. Noël Grognon.

M. Grognon pouvait avoir cinquante ans, il était frais, ventru, blond de cheveux et rouge de visage sans doute dans son état naturel, car alors, d'empressement, de chaleur et de colère, il était presque cramoisi. Son regard narquois et un peu larmoyant joignait, à je ne sais quelle bonhomie astucieuse, toute la béatitude d'un parvenu parfaitement content de lui-même ; il riait bruyamment de la gorge et du ventre lorsqu'il croyait avoir dit un bon mot, puis il ne manquait pas de promener un regard vainqueur sur l'auditoire, qu'il était sûr d'avoir émerveillé. Couvert de chaînes, de bagues et de boutons en brillants, il semblait étaler son faste pour rendre sa mesquinerie plus insolente, lorsqu'il frustrait de son pour-boire le commissionnaire qui avait porté ses bagages, ou lorsqu'au premier relais il tira, en se rengorgeant, une bourse pleine d'or et jeta dans le ruisseau une pièce de cinq centimes à une pauvre vieille aveugle qui lui tendait la main, en se prenant à dire avec un sourire amer : Contributions indirectes en vertu de l'abolition de la mendicité ! Je le détestais déjà de bon cœur, mais j'avais envie, dans l'intérêt de mes observations, de le connaître davantage.

De propos insignifiants en propos décousus, on vint à parler de la grande nouvelle du jour, la mort du duc d'Orléans.

Je fus impatienté d'avance et je fis provision de courage, car je prévoyais, au regard vineux et au mouvement goguenard des lèvres du négociant (quelques mots échappés m'avaient fait deviner que c'en était un), je prévoyais, dis-je, qu'il allait trouver le moyen de placer là ses quolibets et son gros rire.

Je ne me trompais pas.

— Eh bien ! nous jeta-t-il à la figure avec un éclat de voix plein de satisfaction, voilà deux princes de ma connaissance qui meurent d'une manière bien maladroite et bien invraisemblable : l'un s'est pendu trop bas, il a ployé les genoux pour s'étrangler ; l'autre a sauté hors de sa voiture comme s'il eût craint de ne pas tomber d'assez haut. Ces gens-là ne font rien comme les autres !

Ce sarcasme si déplacé ne fut accueilli que par la dame aux grandes dents qui se mit à rire plus que jamais ; la dame en noir haussa les épaules, le monsieur au paletot vert se réveilla, ramassa son chapeau, regarda M. Grognon d'un œil distrait et referma les yeux pour tâcher de se rendormir.

— Monsieur, dis-je alors à l'impitoyable causeur, vous faites allusion à la mort du prince de Condé ; vous devez savoir bien des détails sur cette lugubre histoire, si vous habitez Chantilly.

— Ce n'est pas à Chantilly que le prince est mort ; c'est à Saint-Leu, reprit M. Grognon, mais je ne fais allusion à rien : car je ne me mêle de politique que pour les affaires de la Bourse ; et quant au prince, je suis convaincu que si sa mort a été volontaire, on ne peut l'attribuer qu'à un suicide !... ho-oh-oh-ho ! et il promena dans la voiture un regard triom-

pourra résulter de la rupture de l'alliance anglaise.

On nous a dit que l'alliance anglaise était indispensable après la révolution de juillet, et qu'elle est nécessaire, sinon au pays, au moins au maintien de la dynastie; je ne divise pas ces deux intérêts, Messieurs, et je crois que l'intérêt du pays est le maintien de la dynastie; si je ne le pensais pas, je ne siègerais pas dans cette chambre. Mais si je ne nie pas que l'alliance anglaise n'ait été utile comme expédient, je nie qu'elle soit une nécessité constante.

La France a un but qu'elle met au dessus de tous, c'est l'extension de la civilisation chez tous les peuples. L'Angleterre a un but tout différent; elle a bien des institutions libérales en rapport avec les nôtres, mais cela ne suffit pas, ses intérêts sont opposés: la liberté des deux peuples n'est pas de même nature; l'essence de la France est la démocratie; la liberté de l'Angleterre n'est que l'ancienne aristocratie, je dirais presque l'ancienne féodalité; l'analogie entre les principes du gouvernement anglais et le nôtre n'est qu'à la surface; il y a antipathie complète au fond des choses.

Quant à l'antipathie des intérêts, elle est constante: toutes les fois que la France veut faire un pas, elle trouve partout l'intérêt anglais en présence, et non seulement les intérêts de l'Angleterre sont opposés aux nôtres, mais, il est impossible à l'Angleterre, sous peine de s'annuler, de transiger jamais sur ces intérêts.

On dit, Messieurs, que le gouvernement anglais a une ambition effrénée, un égoïsme sans bornes, mais cette ambition est pour lui obligatoire, cet égoïsme est une nécessité de sa vie; il ne peut faire plus peut-être, mais il ne peut faire moins.

Songez à l'état d'une nation qui fournit au commerce du monde. Par suite de son développement, l'industrie et le commerce ne sont pas seulement pour elle un moyen de s'enrichir, c'est sa vie; elle ne peut y échapper; toute la population est industrielle; les ouvriers regorgent et les propriétaires sont peu nombreux: il y a tel comté d'Angleterre où l'on trouve neuf ouvriers contre un agriculteur. Pour que cette population vive, il faut que tous les marchés du monde lui soient ouverts. Ce n'est pas au commandement qu'elle doit aspirer, il faut qu'elle domine, il faut qu'elle règne, sous peine de mort.

Ainsi, quand vous demandez à l'Angleterre réciprocité pour vos intérêts, vous faites une chose qui n'est pas sensée: vous lui demandez de se tuer elle-même.

Avec une nation dans une position semblable, il n'y a qu'une condition d'union politique, c'est la renonciation à tout ce qui fait la vie de cette nation; il faut se faire non pas son égale, mais subordonner son intérêt au sien; il faut être sa vassale.

L'honorable M. Thiers avait rêvé au moins l'extension de la France sur le continent. Je crois que cette extension est tout-à-fait impossible. Sous l'Empire, elle l'a pu faire, parce que le monde nouveau avait encore à se constituer; mais aujourd'hui la guerre tend à devenir moins prépondérante, et les choses sont dans un état tel, qu'il ne peut guère se faire dans l'Europe que des conquêtes pacifiques.

L'orateur entre ensuite dans quelques considérations sur la marine, que sa voix fatiguée ne nous permet pas de suivre; il continue ainsi:

Les alliances, messieurs, ne sont nécessaires que dans des temps d'action, d'action extérieure, d'action vive. Or, notre époque est celle de l'action morale. Ce qu'il faut, à ce mouvement de l'humanité, ce ne sont ni les alliances, qui ne peuvent que nuire, ni l'isolement, qui met dans la suspicion de tous les peuples, c'est l'indépendance au milieu de la bienveillance des nations voisines; M. le ministre des affaires étrangères l'a dit lui-même.

Je comprends qu'il est plus commode dans les affaires de s'appuyer sur un ami, mais il ne faut pas que cet ami ait des intérêts et des principes complètement opposés, et qu'il soit obligé de marcher dans une voie différente.

L'orateur termine, au milieu du bruit des conversations, en disant qu'il votera contre le projet d'adresse, qui a pour but de glorifier l'alliance intime avec l'Angleterre.

M. DE GASPARIN. L'honorable préopinant a dit que peu lui importait quel nom serait donné à la politique du cabinet, alliance ou entente cordiale. Le pouvoir, on sera sans avoir perdu ni un principe ni un homme.

Mais en serait-il de même avec un ministère de transition? et j'insiste sur ce nom, car l'opposition n'appuierait ce ministère que pour en amener un autre... Eh bien! je ne crois pas qu'il y ait opportunité de nous donner un ministère de transition. Mieux vaut une défaite encore une fois, car après une défaite le parti conservateur resterait tout entier.

« J'ai vidé mes comptes avec l'opposition nouvelle; je me tourne maintenant vers l'opposition véritable (se tournant vers la gauche) et je lui dis: Non, vous ne consentirez pas qu'on vous transforme en machine à renverser les cabinets; elle stipulera en faveur de ses principes. Eh bien! quoi qu'en ait dit l'honorable M. de Tocqueville, la politique de l'opposition, c'est la politique de la guerre. (Violentes réclamations à gauche.) Je ne crois pas qu'il y ait dans cette enceinte personne qui, froidement, résolument, veuille cette épouvantable chose qu'on nomme la guerre; je ne dis pas que la guerre soit dans vos âmes ou même dans vos paroles, mais elle est partout dans votre politique. (Très bien!)

Robespierre a dit que l'on ne va jamais si loin que quand on ne sait pas bien où l'on va. Ces paroles, je peux les appliquer à la politique de l'opposition. Voyons donc quelle a été cette politique, qui voit partout le fantôme de l'Angleterre rusant contre nous: prenez l'article le plus inoffensif, l'article de l'ouverture des portes de la Chine à toutes les nations: machiavélisme de l'Angleterre! prenez l'abolition de l'esclavage et de la traite: machiavélisme! prenez l'affaire de Taïti: machiavélisme encore. L'opposition a blessé toutes les plus légitimes sympathies du peuple anglais.

« Il est ainsi dans toutes les affaires. Quelles accusations n'a-t-on pas soulevées contre l'Angleterre à propos de l'affaire du Maroc. Vous n'oserez pas faire la guerre, a dit l'opposision au gouvernement: cette guerre a été faite; l'Angleterre vous a défendu de bombarder Tanger: le bombardement a eu lieu; l'Angleterre vous a défendu de prendre possession d'un point quelconque: on a pris Mogador. On a dit que nous ne ferions pas la paix: la paix a été faite. On s'est rabattu sur le traité, où l'on aurait voulu voir une clause pour recommencer les hostilités.

On eût voulu que l'empereur du Maroc s'engageât à prendre Abd-el-Kader; mais c'est plus que nous n'avons pu faire depuis long-temps; on eût voulu que les Marocains eussent payé les frais de la guerre, parce que cela n'ayant pas lieu on ne sait quel est le vainqueur et le vaincu. Oh! messieurs, les Marocains sont un peuple barbare, mais demandez à ceux qui se trouvaient à Isly, à Tanger ou à Mogador, quel peuple a remporté la victoire. D'ailleurs, les frais de guerre exigés, l'occupation du territoire devaient être des causes de guerre. L'opposition ne veut pas de la guerre peut-être, mais ses principes y conduisent.

Ce n'est pas un cabinet de transition qu'il nous faut. Les cabinets qui ont été puissants depuis 1840 n'étaient pas des ministères de conciliation. C'est parce que Casimir Périer, parce que M. Guizot sont des hommes résolus, que le pouvoir est resté long-temps en leurs mains.

Je le répète, messieurs, le grand, le noble parti est celui qui ne veut pas la guerre: M. de Lamartine l'a proclamé, et il a fait par là, je l'espère, une rupture complète entre lui et ceux qui se vantaient de son alliance.

J'adresserai une prière à messieurs les ministres. En soutenant nos bonnes relations avec la seule puissance qui garantisse la paix du monde, la seule qui ait comme nous une tribune constitutionnelle, la seule qui pratique comme nous le droit d'asile, la seule qui ait accueilli avec joie la révolution de juillet, la seule qui ait refusé de recevoir la protestation du duc de Bordeaux, il importe qu'elle obtienne un résultat. Ce qui aujourd'hui inspire le plus de préventions contre l'alliance anglaise, c'est son apparence stérile. Ce jour où les deux puissances réunies auront commencé, poursuivi ensemble de grandes œuvres industrielles, tel que le percement de l'isthme de Suez, par exemple; le jour où ces deux puissances réunies auront commencé à résoudre ensemble le vrai problème social, celui qui intéresse les classes populaires, celui de la réduction des heures de travail, réduction nécessaire, impossible, si on la tente isolément, impossible tant qu'elle ne sera pas organisée des deux côtés du détroit, alors beaucoup de cœurs généreux qui doutaient des avantages de l'alliance anglaise l'accueilleront avec plaisir.

M. MARIE. Je ne suis pas plus partisan que l'honorable préopinant des

[illegible] le droit de visite, faute énorme par les moyens qu'on a choisis; l'affaire de Taïti, chef-d'œuvre de maladresse et d'absurdité, la politique à *outrance* spirituellement condamnée par le nom même qu'on lui donne, voilà le discours de M. Molé. M. le duc de Broglie poussé à la tribune par son peu de sympathie pour un homme, le comte Molé, et par son ancienne aversion contre une chose, notre conquête d'Afrique, a défendu le traité de Tanger par des raisons qui couvrent de ridicule les instructions et les actes du ministère; il a désapprouvé, comme tout le monde, les sottises qu'on a faites à Taïti. »

— Le *Courrier français*, désignant M. Guizot par le nom du personnage de Molière dont M. le ministre des affaires étrangères a l'autre jour si malencontreusement emprunté le langage, s'exprime ainsi: « Demain, Alceste, votre procès commence, quel en sera l'issue? vous n'en savez rien. Ce n'est pas que vous vous absteniez de visiter vos juges, vous n'avez ni tant de scrupule ni tant de confiance dans votre bon droit, et vous avez pris de Philinte, l'humeur coulante, la souplesse, le savoir faire, en retenant d'Alceste la raideur offensante et la haine vigoureuse. Vos maîtres n'ont-ils pas dit de vous: Alceste doublé de Philinte, mieux peut-être. »

— Le *Siècle* combat les scrupules des hommes de l'opposition qui, par défiance des successeurs de M. Guizot, hésiteraient à condamner par leur vote une politique qu'ils ont tant de fois dénoncée à l'indignation de la France.

— La *Presse* ne se dissimule pas la gravité des embarras qui naîtront de la chute du ministère si M. Guizot succombe dans la lutte qui va s'engager à la chambre. « Aussi, dit-elle, eussions-nous voulu, dans l'intérêt du pouvoir, dans l'intérêt du parti conservateur, ou que le cabinet du 29 octobre prît vis-à-vis de l'Angleterre une attitude plus ferme, ou, s'il ne croyait pas pouvoir le faire avec prudence et succès, qu'il laissât volontairement et loyalement à d'autres la responsabilité d'une épreuve que nous croyons, nous, sans aucun danger. »

Deux choses paraissent certaines à la *Presse*: premièrement que la chambre ne souffrira pas que son vœu, relativement au droit de visite, soit plus longtemps méconnu; secondement, qu'elle ne consentira jamais à voter en faveur de M. Pritchard une indemnité, si faible qu'elle soit.

Faits divers.

Il y a encore fête aux Tuileries ce soir.

— Un ouragan qui a duré toute la nuit a encore causé des dommages considérables aux maisons et aux édifices de Paris. Les toits des Tuileries, du Louvre et des grands monuments ont eu leurs couvertures d'ardoises toutes déchirées: de nombreuses cheminées ont été jetées sur le pavé des rues; des arbres ont été brisés; on parle d'une voiture pleine de charbon de bois qui a été renversée sur l'avenue de Vincennes.

— On signale depuis quelques jours, dans le commerce de la capitale, l'apparition de pièces de 1 franc à l'effigie d'Henri V.

— On commence à poser le grand orgue de la Madeleine.

— C'est bien décidément le 25 de ce mois qu'aura lieu l'adjudication du chemin de fer de Montereau à Troyes, au ministère des travaux publics. Samedi dernier la commission spéciale a examiné les titres des concurrents.

— Hier dimanche on a tué un très beau sanglier dans la plaine des Vertus, entre la Villette et la Chapelle-Saint-Denis.

---

phant.

— Vous prenez la chose bien gaiement, monsieur; il me semble pourtant qu'en lui-même l'évènement est fort triste.

— Peut-être! Mais il a donné lieu, pour moi, à des aventures fort gaies. Figurez-vous, monsieur, qu'une députation dont j'ai eu l'honneur de *marcher avec*, fut *en ce temps-là* envoyée au roi, notre sire, pour lui faire des compliments de condoléance au sujet de la mort du prince de Condé et de l'héritage... enfin, suffit. Je ne me mêle pas de politique... Nous devions aussi, je crois, réclamer le cœur de la pauvre altesse pendue. C'était bien touchant. Nous étions douze gaillards, éloquents comme quatre, et nous voilà partis comme le cortège funèbre de M. de Malbrouck, seulement nous avions tous la charge du dernier des quatre-z-officiers. Nous ne portions rien, et cela devenait embarassant, car il fallait que l'un de nous se chargeât de porter au moins... la parole! Mais, bah! personne n'en voulait; c'était le grelot de la fable. Mes confrères n'avaient pas, disaient-ils, appris à parler. J'avais beau leur dire que le roi ne les écouterait pas, et leur répondrait comme s'il les avait entendus, que les journaux leur prêteraient ensuite, s'ils voulaient, un magnifique discours à tant la ligne: ils y croyaient leur honneur compromis. Je composai donc le discours, et je crois même qu'il était très bien dans son genre, rien de trop, aucune tendance, aucune couleur politique, absence totale d'opinion, nudité naïve de toute espèce de pensée sur quoi que ce soit; enfin, un petit chef-d'œuvre de diplomatie. Nous engageâmes le secrétaire de la mairie, un nommé Baliveau, qui a une basse-taille superbe, à réciter la chose devant sa majesté. Je lui donne mon papier griffonné; il ne pouvait pas lire et n'osait l'avouer, à cause de ses hautes fonctions. Enfin, nous déchiffrons tout cela ensemble; les affaires vont le mieux du monde. Nous voilà partis pour Saint-Leu... Mais, vous en étiez, papa Simonnin! ajouta-t-il brusquement en faisant tomber d'une tape le chapeau de paille de la tête au grand col de chemise. N'est-ce pas, fleur des épiciers! L'épicier, qui était resté jusque-là parfaitement nul, ne changea point de contenance, il ramassa son chapeau et salua obséquieusement monsieur Grognon.

Celui-ci continua sa narration facétieuse, ne sachant que faire, disait-il, des dindons qu'on lui avait donnés à garder. (L'épicier salua de nouveau.) Il avait jugé à propos de les farcir et de les truffer. Un déjeuner splendide les avait disposés aux larmes pour leur mission lugubre, et M. Grognon avait vu le moment où il faudrait très positivement, et à la lettre, porter aux pieds de sa majesté les vœux de la ville de Chantilly en la personne de ses députés; il dépeignit avec une verve grotesque leurs yeux miroitants et leurs jambes titubantes en montant le grand escalier des Tuileries; leur silence penaud et abasourdi en présence du roi. L'orateur ne trouvant plus son discours dans sa mémoire, et n'ayant plus même la présence d'esprit de le chercher dans ses poches, le roi, obligé de faire la demande et la réponse, et s'exprimant en ces termes gracieux:

« Messieurs, je suis vivement touché des vœux que la ville de Chantilly m'exprime par votre organe. »

Il y avait dans tout cela quelque chose de vraiment comique et d'horrible tout à la fois. Que de cynisme dans ce mépris des grandes tristesses du néant des grandeurs et de leurs enseignements funèbres! Quel tableau que celui de ces hommes ivres venant redemander le cœur d'un prince suicidé à un roi que la haine des partis cherchera bientôt à rendre responsable de ce malheur, et ne trouvant même pas un mot à lui dire! Le burlesque de cette scène se confondait avec l'horrible. Notre civilisation s'y révélait tout entière, et cet honnête bourgeois que j'avais devant moi racontait la chose en riant à gorge déployée, et cela à propos d'une seconde grande calamité royale, qui ne réveillait en lui d'autres souvenirs que celui d'un déjeuner et d'une mystification. Décidément, cet homme devait être une puissance: il méprisait trop naïvement toute chose pour n'avoir pas tout foulé aux pieds; il m'offrait une belle personnification de l'égoïsme. Je l'écoutai avec attention.

La dame parfumée minaudait et ricanait.

La dame en deuil paraissait horriblement souffrir.

A un des avant-derniers relais, que les postillons ajoutent à ceux de la poste au profit des cabaretiers, Mme Leblanc, — car nous connaissons maintenant son nom, — demanda à descendre, et déclara qu'elle ferait le reste du chemin à pied. Elle passa devant le gros homme en lui jetant un regard terrible, auquel il répondit par un léger sourire. Lorsqu'elle fut descendu et que la voiture l'eut rapidement laissée en arrière, M. Grognon rompit brusquement le silence qui s'était fait, je ne sais pourquoi, à cet incident, assez simple en lui-même, mais qui cachait certainement le nœud d'un drame.

— Je sais bien pourquoi elle veut aller à pied, s'écria-t-il.

— Elle a peut-être un rendez vous, dit Mme Mirandière en se donnant un air espiègle; elle n'a pas détourné l'œil de la portière pendant tout le voyage: sans doute elle cherchait quelqu'un.

— Ma foi, ajouta M. Grognon avec son gros rire, je ne sais pas qui elle cherche, mais je sais bien qui elle fuit.

Une pause suivit cette parole.

— Dévouez-vous donc pour les gens, ajouta M. Grognon avec une emphase ironique! Vous sauvez les hommes et ils vous détestent.

— Quoi! monsieur, dis-je alors vivement, vous auriez sauvé l'honneur de cette pauvre dame qui paraissait si fort affligée?

— Mon Dieu! oui, répondit-il avec bonhomie. Son imbécile de mari avait compromis son nom et celui de son fils, un homme incapable, un homme qui faisait du sentiment dans le commerce. Et il voulait aller loin avec cela!

— Ah! ce pauvre monsieur Leblanc, dit alors en bégayant M. Simonnin qui n'avait pas encore ouvert la bouche, ce celui qui qui s'est brûlé la cervelle l'an dernier.

— Juste, mon vieux, vous devenez étonnamment perspicace pour votre état, j'ai peur que cela ne nuise à votre commerce.

— Mais... mais... fit le débitant de denrées coloniales, vous, vous l'appelez imbécile.

— Comme vous, papa Simonnin.

— Mais... mais... un instant, moi moi je ne l'appelle pas imbécile; il m'a toujours très très bien payé.

— Raison de plus.

— Comment raison de plus? Mais mais je croi croyais que vous vous lui deviez votre fortune?

— Est-il naïf le marchand de mélasse! J'ai gagné ma fortune avec dix mille francs qu'il m'avait prêtés et que je lui ai rendus; je ne lui devais donc rien.

— Mais pourquoi l'appelez-vous imbécile, puisqu'il avait prêté dix mille francs?

— Parce qu'il m'avait prêté dix mille francs, mon vieux. Je n'avais rien alors, et il risquait de les perdre.

— Oui, mais.... mais il vous rendait service!

— Qu'est-ce que cela prouve! Est-ce un commerce bien lucratif que de rendre service! Père Simonnin, mon ami, prenez garde! vous avez des naïvetés qui vous perdront.

Ici la voiture s'arrêta. Le conducteur vint ouvrir la portière: nous étions arrivés à Chantilly.

(*La suite à demain.*) A. CONSTANT.

— Le cinquième bal de l'Ecole lyrique, par souscriptions, aura lieu le 22 janvier. — Les dames seront reçues travesties et masquées; elles devront se démasquer à deux heures du matin.

On souscrit à l'administration, rue de la Tour-d'Auvergne, 18.

[illegible] à éteindre les flammes qui l'entouraient, et dans sa frayeur elle fit un faux pas et tomba la tête dans le brasier. Cependant, rassemblant ses forces, elle parvint à se retirer, mais le feu faisait des progrès, et elle se trouvait dans l'impossibilité de les arrêter. Dans cette affreuse situation, craignant que les cris ne fussent pas entendus, elle descendit rapidement l'escalier, et courut chez le portier, qui l'entoura aussitôt d'un linge mouillé et parvint à éteindre le feu. La jeune Evelina, dont le corps était couvert d'horribles brûlures, fut transportée plus tard à l'hospice. Son état, quoique extrêmement grave, laisse l'espoir de la conserver à la vie.

— *L'Echo de l'Allier* fait connaître un beau trait de bienfaisance qui serait sur le point de s'accomplir. Mme de Rénecart, qui habite Charolles, consacrerait une somme de 300 000 fr. à fonder un hospice ou une maison d'asile pour les vieillards et les nécessiteux, dans l'une des communes des Bois-Saint-Marie ou de Gibles.

— Une femme de Château-Thierry est accouchée dernièrement d'un enfant qui a six doigts à chaque main et à chaque pied.

— La destination des fonds souscrits pour offrir une épée d'honneur à l'amiral Dupetit-Thouars, vient d'être changée. En vertu d'une délibération de la commission, et sur la demande même de l'amiral, dont la position militaire eût été compromise par une acceptation, le produit de la souscription (19 685 fr.) sera affecté à des secours en faveur des marins blessés ou des veuves et des enfants qui ont succombé dans l'expédition de Taïti.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. ELIE DE BEAUMONT.

Séance du 20 janvier.

Nous devons nous borner à une courte analyse, à une espèce de nomenclature des Mémoires envoyés à l'Académie. Les débats politiques doivent l'emporter maintenant sur les débats scientifiques. Cependant après le simple énoncé d'un grand nombre de Notes, Mémoires, réclamations sans aucun intérêt, nous aurons à signaler quelques recherches d'une véritable importance et pour lesquelles il faudrait donner des détails assez circonstanciés. Mais la nécessité fait loi, et nous allons nous résumer le plus possible. Que les auteurs des Mémoires académiques nous le pardonnent !

Avons-nous besoin de dire que M. Cauchy a lu encore aujourd'hui sa Note hebdomadaire, nous pourrions dire ses deux Notes, car elles y sont. Il s'agit d'abord de diverses conséquences que l'on peut tirer d'un théorème relatif aux valeurs moyennes des fonctions précédemment démontré. Il s'agit ensuite d'un Mémoire sur la convergence de la série partielle qui a pour terme les divers coefficients d'une même puissance d'une seule variable dans une série multiple, encore précédemment étudiée. Les Notes de M. Cauchy sont toujours des suites de suites ; rien n'est terminé. C'est un jet d'x et d'y continu.

Quelle admirable fécondité, s'écrient de temps à autre, certaines gens qui n'entendent rien à l'algèbre de l'illustre académicien ! Nous devons leur dire, dans le tuyau de l'oreille, bien en confidence, de retrancher un peu de leur admiration, car elles assistent à la lecture du journal que fait M. Cauchy. Mais pourquoi M. Cauchy donne-t-il communication à l'Académie du manuscrit de son journal ? Le manuscrit est imprimé tous les lundis dans le *compte-rendu* officiel ; l'éditeur du compte-rendu est aussi celui des *Exercices de mathématiques* du savant géomètre ; et, conséquences faciles à saisir, l'impression n'a lieu qu'une fois ; Il en résulte une économie notable ; je vous fais grâce de beaucoup d'autres encore, pour lesquelles l'algèbre est inutile. Tel est le secret de la fécondité de M. Cauchy.

Comme d'habitude, je dois mentionner une communication relative à un nouveau système de chemin de fer atmosphérique ; c'est un jeune élève de l'École centrale des arts et manufactures, M. Lauvagana qui en est l'auteur.

M. Nachet envoie des échantillons de sa fabrique d'instruments d'optique, et M. Tard la description de son système de filtrage qui figurait à la dernière Exposition de l'industrie. — Ces messieurs essaient de transformer notre compte-rendu en une page d'annonces ; ne leur donnons pas cette joie, et arrivons aux communications sérieuses.

Géologie. — La géologie compte parmi les savants de nombreux et illustres représentants ; c'est une des sciences les plus étudiées. On peut en juger par le nombre de Notes qui ont été envoyées aujourd'hui à l'Académie. — M. Deville a fait un essai de classification du feldspath et des minéraux analogues. — M. Damour a fait l'examen et l'analyse chimiques de quatre espèces d'arséniate de cuivre, et M. Descloizeaux a fait leur examen cristallographique. — M. Collomb a étudié les moraines, les blocs erratiques, les roches striées et polies, désignées quelquefois sous le nom de roches moutonnées, qu'on trouve dans la vallée de Saint-Amarin. Il conclut, ce que tout le monde admet aujourd'hui, qu'il y a eu autrefois des glaciers dans les Vosges. — M. Eugène Robert adresse des observations géologiques sur l'argile plastique, les sables et les meulières supérieures du bassin de Paris, qui tendent principalement à prouver : que nos collines ont été modelées telles qu'elles nous apparaissent au fond d'une vaste estuaire ou d'un immense lac, et que les couches marines qui s'y rencontrent ne sont, malgré leur développement, qu'accidentelles ou subordonnées aux dépôts d'eau douce. — M. de Boucheporn adresse une réclamation fort juste relative à un Mémoire de M. Pissis, dans lequel ce dernier cherchait à démontrer que toutes les chaînes du globe peuvent se rapporter à un nombre limité de grands cercles de la sphère terrestre, parallèles aux directions des soulèvements qui ont séparé les différentes formations géologiques. Tout cela est contenu dans un livre remarquable de M. Boucheporn, dont nous avons parlé.

Physique du globe. — MM. Martins et Bravais communiquent une Note relative aux observations des températures d'ébullition de l'eau, qu'ils ont faites pendant leur ascension au Mont-Blanc.

— M. Fournel, ingénieur des mines, a fait un voyage dans le désert d'Afrique, et a constaté les hauteurs au dessus du niveau de la mer de soixante stations différentes. Si l'on part des côtes de la Méditerranée, on s'élève d'abord rapidement. Ainsi, Constantine est à 635 mètres au dessus de la mer ; mais bientôt l'Atlas conduit par une pente rapide vers le désert. Ainsi l'oasis de Biskra, située à 60 lieues de Constantine seulement,

— M. Rouget de Lisle livre à l'Académie le secret d'une invention que lui a confiée avant sa mort, M. Seybert. Il s'agit du coloriage par impression. Le secret consiste à faire une mosaïque avec des couleurs solubles dans l'eau. On imprime sur cette mosaïque, avec le papier légèrement humide.

— M. de Quatrefages répond aujourd'hui à l'attaque que lui a livrée M. Souleyet, dans la dernière séance, à propos des mollusques phlébentérés. Il ajourne son contradicteur devant la section de zoologie tout entière qui prononcera, pièces en mains.

Economie forestière. — M. Chevandier est déjà connu pour deux Mémoires intéressants sur les forêts et la composition élémentaire des différents bois. Dans le Mémoire qu'il a lu aujourd'hui il démontre les points suivants :

1° Le poids d'un stère de bois à brûler est en général indépendant, pour chaque espèce de bois, de l'âge des arbres et des circonstances qui ont influé sur leur végétation, mais il varie suivant que le stère est composé de bûches provenant de la tige, des branches ou de jeunes brins,

2° La composition de chaque espèce de bois, écorce comprise, peut être considérée comme constante.

3° Il est donc toujours possible de remplacer, soit dans les calculs sur la production des forêts, soit dans ceux qui sont relatifs aux emplois du bois comme combustible, l'expression si vague du *stère*, par un nombre exprimant, soit le poids réel du bois contenu dans un stère, soit le nombre d'unités de chaleur que la combustion pourra produire.

On sent toute l'utilité d'un tableau exact, permettant de faire cette transformation avantageuse. Peut-on affirmer que le tableau dressé par M. Chevandier est définitif ? certainement non. Mais ou peut dire qu'il est bien proche de la vérité, car les expériences de ce forestier n'ont pas été faites sur une petite échelle, et on connaît toute la rigueur qu'il sait apporter dans ses recherches. Il a opéré sur 636 stères, comprenant neuf espèces de bois, hêtre, charme, chêne, bouleau, tremble, aune, saule, sapin et pin. Il a pu tenir compte des différences géologiques des terrains et des circonstances de fertilisation et d'exposition, car les bois appartenaient à 4 000 hectares de forêts. On peut donc avoir toute confiance dans les résultats de M. Chevandier, que nous regrettons de ne pouvoir donner ici.

Digestion des matières féculentes et sucrées. — MM. Bouchardat et Sandraz ont lu à l'Académie, en 1843, un premier Mémoire dans lequel ils étudiaient d'une manière générale les modifications que les principes immédiats éprouvent dans les organes digestifs. Depuis cette époque ils en ont présenté un second qui avait pour objet la digestion et l'assimilation des corps gras. Aujourd'hui ces deux messieurs exposent à l'Académie le résultat de nouvelles recherches qu'ils ont faites sur la digestion des matières féculentes et sucrées, et sur le rôle que jouent ces substances dans la nutrition.

Ils commencent par faire observer qu'avant leurs travaux on admettait en général que les aliments solides se transforment en chyme, puis en chyle ; on avait cru dès lors qu'il suffisait d'analyser le liquide contenu dans le canal thoracique pour pénétrer le secret de la digestion des féculents. C'était un mode d'investigation incomplet qui ne pouvait conduire au but. Les auteurs du Mémoire actuel ont dirigé leurs recherches vers le système circulatoire du foie, au lieu de les borner à l'appareil chylifère. En voici le résumé.

Ayant nourri des chiens avec du sucre de canne en excès, les deux expérimentateurs ont retrouvé ce principe dans toute la longueur du canal digestif, une partie à l'état de sucre de canne, une autre partie à l'état de sucre interverti, une autre enfin à l'état d'acide lactique. Quand l'animal est nourri pendant plusieurs jours avec du sucre, l'urine en contient des traces ; on en trouve dans la bile, dans le sang, dans le chyle.

Introduit en proportion modérée dans l'estomac, le sucre, sous l'influence du suc gastrique et des membranes vivantes, se transforme en sucre interverti et en acide lactique. C'est sous ces états qu'il est absorbé et qu'on le trouve dans le sang.

Du sucre de cannes introduit dans le sang passe dans les urines. Il en est autrement du glucose et du sucre interverti, qui ne se retrouvent pas dans le liquide urinaire.

Voici l'explication que les auteurs donnent de cette différence. Du sucre de cannes en dissolution dans une liqueur faiblement alcaline, à une température de 38°, n'éprouve aucun changement sous l'influence oxydante de l'air ; le sucre interverti et le glucose, au contraire, sont rapidement détruits, lorsqu'ils sont soumis à cette double influence. Il n'est donc pas étonnant que, mêlés au sang, ces principes disparaissent bientôt.

Les expériences de MM. Bouchardat et Sandraz leur ont prouvé que l'homme et les animaux carnivores digèrent très imparfaitement la fécule crue. Ils l'ont retrouvée dans les excréments sous forme de grains inaltérés.

La fécule crue ne subit aucune altération dans l'estomac des rongeurs herbivores ; elle ne commence à se digérer que dans l'intestin grêle. Si on examine la bouillie contenue dans cet organe, elle présente une réaction alcaline ; le microscope y fait voir des grains de fécule entiers, d'autres fissurés, érodés ou presque détruits. L'analyse chimique y découvre de la dextrine et des traces de glucose. Le cæcum et son volumineux appendice contiennent une pâte à réaction acide. On y a rencontré quelques grains de fécules entiers, on en a même retrouvé à cet état dans les excréments. La digestion de la fécule crue n'est donc pas toujours complète chez les ruminants. Quoi qu'il en soit, cette substance se convertit en trois produits solubles : 1° dextrine ; 2° glucose ; 3° acide lactique. Le sang de la veine-porte était plus riche en eau et contenait une plus grande proportion de ces produits combustibles que le sang artériel.

La digestion de la fécule crue est plus facile et plus complète chez les oiseaux granivores que chez les mammifères. Dans le jabot, elle ne subit aucune altération ; déjà dans le gésier, qui est toujours fortement acide, on constate la présence de traces de dextrine et de glucose ; mais presque tous les grains de fécule y sont intacts. L'intestin grêle contient une pâte à réaction alcaline, où l'on peut suivre, à l'aide du microscope, les altérations physiques des grains de fécule. Quelques-uns sont entiers, d'autres offrent des fissures, des entamures, d'autres, enfin, sont presque entièrement détruits. A la fin de l'intestin grêle, on trouve encore, chez les poules, quelques grains de fécule entiers ; on n'en trouve plus chez les pigeons. Le sang des oiseaux granivores a présenté des traces de dex-

Marchés de Paris.

Marché de Sceaux, 20 janvier. — Il a été amené 1087 bœufs et on en a vendu 960 à 1,12-1,02-0,86. — Sur 206 vaches, 183 ont été vendues 1,02-0,88-0,74. — 310 veaux amenés 309 ont été vendus 1,50-1,32-1,14. — 6559 moutons, sur lesquels 6009 ont été vendus 1,36-1,18-1,00.

Marché de la Vallée du 20 janvier. — Agneaux 18 à 20. — Lièvres 3 à 4,50. — Lapins 1,20 à 2,00. — Dindes grasses 6 à 7,25; do com. 2,75 à 6,50. — Oies grasses 5 à 0; do com. 3,25 à 4,50. — Chapons 2,50 à 6,60. — Poulets gras 2,00 à 3,75. — Poulets communs 1,00 à 1,80. — Pigeons de volière 0,80 à 1,20; do bizets 0,60. — Canards 1,50 à 2,25. — Canetons 2,50. — Perdrix rouges 3,00; do grises 2 à 5,50. — Grives 0,60 à 0,50. Alouettes (la dizaine) 2 à 2,75.

Bourse du 20 janvier 1845.

Les fonds publics, ouverts avec une extrême mollesse, ont baissé lentement jusqu'à la fin de la Bourse, sans que l'on ait donné aucun motif à ce mouvement. Le 5 0/0, principalement affecté, a baissé de 25 c.

Au milieu du calme qui a régné sur les opérations de chemins de fer, nous ne signalerons que la baisse du comptant sur les Avignon, qui ont ainsi regagné des cours plus en rapport avec le prix à terme.

Il y a eu continuation de la hausse sur les actions d'Haïti.

La fermeté continue sur les fonds espagnols.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Emprunt, 86 35, 30, 25. — Belge 1842, 106 1/2. — Id. 4 1/2, 103 1/2. — Banque 1841, 1090. — Naples, Récép. Rothschild, 100 75, 80. — Lots d'Autriche, 420. — Id. métalliques, 111 1/8. — Espagne diff. anc.., 8 1/4. — Id. 3 p. 0/0, 38 3/8, 3/4. — 3 0/0 dette intérieure, 32, pour février. — Comptoir Ganneron, 1070. — Jouiss. des 4 Canaux, 130. — Canal de Bourgogne, 1080. — Zinc Vieille-Montagne, 4550, 4575. — Entrepôt Batignolles, 560.

Obligations de chemins de fer : Thann, 1010. — St-Germain nouv., 1215. — Versailles rive droite, anc., 1040. — Strasbourg, 1220. — Grand'Combe nouv., 1170.

Chemins non constitués : Bordeaux, 647 50. — Vierzon, 722 50, 725. — Boulogne, 572 50, 575.

A terme : Emprunt, 86 35, 25, 30. — Belge 1842, 106 1/2. — Naples, 100 [illegible]

5 0/0 compt.	1er c. 122 »	P. H. 122 »	P. B. 121 90	de c. 121 90	hier 122 [illegible]
— fin cour.	122 15	122 15	121 90	121 90	122 15
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 compt.	85 10	85 10	84 95	85 »	85 15
— fin cour.	85 15	85 15	85 »	85 05	85 15
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	Diffe S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	Diffes le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	104 5/8	» »	B. » 1/8
4 0/0....	108 »	» »	» »	— Portugais.	59 1/4	» »	H. » 1/8
B. de la V.	1145 »	» »	B. 2 50	Esp. D. active	37 »	» »	H. » 1/2
B. de Fr.	3267 50	» »	» »	5 0/0 Naples.	» »	» »	»
				— Romain. .	105 »	» »	H. » 1/2
C. G. 1000	» »	» »	» »	Obl. Piémont.	1245 »	» »	H. 5
C. hyp...	775 »	» »	» »	Emp. d'Haïti.	440 »	450 »	H. 10
4 Can....	1275 »	1273 75	B. 1 25	Banq. belge.	630 »	627 50	B. 5

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Diffe S. le C. pr.		Diffes le C. pr.
St-Germ.	1002 50	» »	B. 5 »	F. c. 1005.	B. 2 5
V. R. Dr.	» »	» »	» »	— 405.	»
— R. G.	377 50	» »	» »	—	»
Orléans.	1127 50	1123 75	B. 1 25	— 1127 50, 1022 50, 1123 75.	B. 1 25
Strasb...	297 50	300 »	H. 1 25	— 297 50, 300.	H. 1 25
Rouen..	1045 »	1050 »	H. 5 »	— 1045, 1050.	H. 2 50
Havre...	816 25	» »	B. 6 25	— 816 25, 820.	H. 3 75
Marseill.	925 »	927 50	B. 27 50	— 925, 930, 922 50, 927 50.	H. 7 50
Mulhous	» »	» »	» »	—	»

LONDRES, 18 JANV.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Consol..... 100 3/8 1/2.	Av..... 85 20 17 1/2 20.	F. c. 85 20 25 d. 50.
Esp. act... 27 1/4 3/8.	Ap..... 85 05.	F. p. 85 60 40 d. un. 70 00 d. 50.
Portug..... 59 5/8.		
Mexic...... 34 5/8.	Rep. fin c.. F. pr	F. c. 122 25 10 d. 50.
Brésil...... » »	3 0/0, 7 1/2 20	Vers. d. 400 d. 10.
5 0/0 Holl. 99 »	5 0/0, 10 » 35	g. 385 d. 10.
2 1/2 do. 63 1/4.		Orl., 1130 d. 10 au 31. 1145 d. 10 au 15 fév
Rouen..... 41 1/4.	Bons du trésor.	Rouen, 1055 d. 10.
Orléans... 44 1/4.		Strasb., 302 50, 305 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 80,00 à 00,00 ; courant du mois, 80,50 à 80,00; février, mars et avril, 81,50 à 00,00 ; 4 mois d'été, 83,50 à 00,00; 4 derniers mois, 85,50 à 00,00

LILLE — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 83,00 à 84,00; courant du mois et jusqu'en décembre, 80,00 à 81,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 89,50 à 90 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 21 janvier.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/4 THÉATRE-FRANÇAIS. — Guerrero.
7 h. 1/2 ITALIENS. — La Rinegata.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Maçon, Déserteur.
7 h. 1/2 ODÉON. — Chute d'un ministre. Misanthrope.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Les Trois Loges. Paris. Clémence.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Une Chaîne. Boquillon. English.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Rébecca. Cérigny. La Morale. Roman.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Habeas corpus. Cravachon. Roman. Flûte.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Dame de St-Tropez.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Un Conte de Fées.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Ferté-Spada.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Le Lion du Désert.
6 h. 1/2 COMTE. — Mort aux Rats. 2 Frères Polichinelle. Danses.
6 h. 1/4 FOLIES. — Cocarde. Rosière. Jocrisse. Voyage.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

Une file d'orateurs, tous vêtus de noir, montent à la tribune, parlent une heure, boivent un verre d'eau sucrée et redescendent. Sur aucun sujet ils n'émettent des idées neuves; les questions qu'ils traitent sont déjà usées jusqu'à la corde par la discussion des journaux dont ils se bornent à répéter les jugements et jusqu'aux phrases, à moins que, faisant des emprunts à la littérature contemporaine, ils ne citent, comme M. Peyramont, George Sand. Leurs discours n'admettent, pour toute variété, que deux formules qui s'alternent avec régularité. Lorsqu'un orateur a dit: l'alliance anglaise est fatale; le ministère a compromis le nom français au Maroc, à Taïti, dans la question du droit de visite: je vote le renversement du cabinet actuel; un autre prenant le contre-pied de toutes ses propositions, lui répond: l'alliance anglaise est salutaire; au Maroc, à Taïti, dans la question du droit de visite, le ministère a donné une splendeur nouvelle au nom français: je vote pour l'éternité du cabinet.—Le tout, pendant plusieurs séances, sans résoudre aucun problème, sans rien proposer, sans rien conclure.

Les deux bandes d'orateurs voyant qu'en répétant pour leur propre satisfaction leurs thèmes contradictoires elles n'opèrent aucune conversion de part ni d'autre, se disent pour en finir: Eh bien! comptons-nous; c'est le parti le moins nombreux qui a tort. On apporte un grand vase; les uns y jettent des boules blanches, les autres des boules noirs, puis l'on passe à la fabrication des lois spéciales, comme si les questions générales qui intéressent l'avenir du pays avaient été sérieusement traitées.

La tâche d'écouter une pareille discussion devient surtout pénible quand des orateurs tels que M. Peyramont se jettent à la traverse. Lorsque l'année dernière on délibérait sur le système cellulaire, nous avons loué M. Peyramont, non pas certes pour ses opinions, directement contraires aux nôtres, mais pour la franchise et l'énergie de ses convictions; aujourd'hui, sauf une saillie assez heureuse sur le scandale du droit de visite, découvert, exploité par l'opposition en 1840, alors que le droit de visite s'exerçait en vertu des traités depuis dix ans, nous ne savons, en vérité, de quoi le féliciter, si ce n'est d'avoir parlé deux heures seulement quand il aurait pu parler encore une heure de plus; car vis-à-vis de ces orateurs appartenant à l'école de M. de Boissy, la chambre est, en vérité, sans défense si la presse ne vient à son aide.

[illegible] dont les voix sont aujourd'hui précieuses, avaient résolu, dans une réunion d'hier, de parler et de voter contre le cabinet. Ces bruits furent bientôt confirmés par l'apparition de M. Béchard à la tribune; mais, obéissant à un mouvement général de la chambre, il céda la parole à M. Thiers.

Nous n'analyserons point le discours de M. Thiers; on peut le lire au compte-rendu de la chambre. M. Thiers a été clair, méthodique; il a, comme un prédicateur, divisé son homélie en trois points: le Maroc, Taïti, le droit de visite, concluant sur tous les points à la damnation du cabinet. Il a très nettement séparé, quant au Maroc, les succès guerriers des échecs diplomatiques; mais qu'importe cette habileté de mise en œuvre, cet esprit semé dans les détails, si, pénétrant jusqu'à la pensée intime de M. Thiers, jusqu'à ses plans politiques personnels, nous n'y trouvons que points de vue étroits, arriérés, impuissants; que vulgarité pompeusement drapée de suffisance!

Vouloir ressusciter l'Empire, prendre pour un système de gouvernement, cette exaltation du chauvinisme qu'on n'éprouve point, mais qu'on veut exploiter chez les autres; se croire Napoléon parce qu'on lui ressemble par la seule chose qui fût petite en lui, par la taille; se présenter obstinément comme un candidat au pouvoir, comme l'homme nécessaire à cette France, qu'on a failli perdre il y a peu d'années, c'est une illusion trop persistante, et dont un rire universel doit faire justice.

Quel ami de M. Guizot, pour consolider le ministère, a donc poussé M. Thiers a démasquer aujourd'hui son ambition? Nous ferions de belles affaires si nous remettions les destinées du pays à ce nain politique, excellent pour écrire l'histoire d'une bataille ou pour figurer en costume de général sur le théâtre patriotique de Franconi, mais incapable de satisfaire le besoin d'expansion pacifique et colonisatrice, de confédération, de puissante activité industrielle qui stimule aujourd'hui les peuples!

Au moment où les nations civilisées, continuant l'œuvre des missions et des croisades, commencent à sentir qu'il est de leur devoir de répandre au loin sur le globe les lumières morales et le bien-être, M. Thiers endossant son habit de caporal, s'irrite contre les expéditions lointaines, ne veut pas qu'on dissémine les vaisseaux français dans des stations coloniales trop nombreuses. Il

Oui, le Rhin, [illegible], c'est-à-dire la perpétuité de ces divisions continentales dont la Russie et l'Angleterre profitent, voilà ce que M. Thiers a positivement réclamé. Il est juste d'ajouter que le temps, suivant lui, peut amener, on ne sait quand, le rapprochement de la France et de l'Allemagne. Le temps! ne savez-vous pas qu'il ne fait rien? Ce sont les paroles et les actes qui opèrent, tandis qu'il s'écoule; et ce rapprochement de la France et de l'Allemagne, que vous placez dans un horizon nébuleux, un discours comme le vôtre le reculerait de vingt ans, si vos paroles étaient prises au sérieux, et si depuis 1840 vous n'étiez pas descendu à jamais du rang d'homme politique influent et considéré.

M. Guizot, qui ne s'attendait peut-être pas à parler aujourd'hui même et dont les idées étaient par extraordinaire assez mal coordonnées, a répondu longuement, péniblement à son adversaire habituel; il n'a pas justifié la conduite ministérielle au Maroc, à Taïti, dans la question du droit de visite; on s'est étonné surtout de voir qu'un ministre des affaires étrangères n'avait pas eu l'idée, sinon de rejeter, du moins de porter devant un arbitre étranger à la France comme à l'Angleterre, la singulière prétention du sieur Pritchard, demandant 25 000 francs d'indemnité pour avoir fait couler le sang de nos soldats.

Le discours de M. Guizot aurait compromis le cabinet si le ministère n'avait reçu aujourd'hui un secours inespéré. Ce secours, c'est l'attaque inintelligente de M. Thiers; mais les rumeurs qui circulaient à la chambre et la démoralisation de M. Guizot semblent annoncer que sous le banc des ministres plus d'une mine est pratiquée.

Documents officiels sur la révolution du Mexique.

Les journaux et des documents officiels de Mexico, arrivés en 34 jours par la voie de la Vera-Cruz et de New-York, nous apportent ce soir des détails sur les événements qui ont eu lieu à Mexico et dans plusieurs provinces de la république mexicaine jusqu'au 7 décembre dernier.

Une tentative de Canalizo, président intérimaire du Mexique, contre la constitution du pays, a eu pour résultat le renversement immédiat du pouvoir exécutif en masse. Expliquons les faits:

Depuis le mois de septembre dernier, Santa-Anna avait, par raison de santé, quitté la direction des affaires après en avoir reçu l'autorisation des deux chambres. Le sénat nomma le général Canalizo, président *par intérim*.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

Molière. — Théâtre anglais. — Miss Helen Faucit. M. Macready. —Victor Hugo. — Les critiques. — *Forte-Spada*, drame de M. Félicien Mallefille. — *Le Béarnais*. — *Les Trois loges*, vaudeville de M. Clairville. — L'*Habeas corpus*, vaudeville de MM. Varin et Loyer. — L'association des journalistes.

Le 15 janvier, jour anniversaire de la naissance de Molière, nos deux théâtres Français ont rendu hommage au plus grand de nos poètes dramatiques. La Comédie Française a joué *Tartuffe* et le *Malade*, l'Odéon, le *Misanthrope* et *Monsieur de Pourceaugnac*. M. Firmin s'essayait pour la première fois dans le rôle de Tartuffe; M. Bocage représentait Alceste. Nous avons le regret de n'avoir pu assister ni à l'une ni à l'autre de ces représentations.

Mlle Plessy a joué en anglais la *Jeune femme colère* avec un grand succès. Notre brillante artiste parle avec une grande aisance, mais avec l'accent anglais, la langue de nos voisins.

La compagnie des artistes anglais a cessé ses représentations. Nous regrettons que son séjour en France n'ait pas été plus prolongé, et nous faisons des vœux pour que, chaque année, il nous soit donné de faire accueil bienveillant aux interprètes de Shakespeare et de Sheridan.

Dans la troupe conduite à Paris par M. Mitchell, deux artistes seulement sont d'un ordre élevé, miss Helen Faucit et M. Macready. Mais les acteurs anglais se distinguent par le soin, par la conscience; ils s'occupent de la scène, ils s'identifient avec leurs rôles; on ne les voit pas incessamment comme nos jeunes premières et comme (ceci est le ridicule) nos jeunes premiers, faire des coquetteries au public et promener aux loges des regards agaçants ou langoureux. Cette bonne foi des artistes anglais produit un ensemble remarquable. La mise en scène de leur théâtre est d'ailleurs libre, naturelle, et nous devons profiter de ce modèle pour secouer un peu nos traditions françaises et animer nos spectacles. Nos acteurs font généralement face au public avec un scrupule excessif, et ils se distribuent trop constamment sur des lignes parallèles, très rapprochées de la rampe. Chez nous, tout converge avec une raideur mécanique vers le trou du souffleur. Il en résulte un effet de sécheresse, de monotonie très fatiguant. C'est de l'ordre faux, où la variété n'est pas, où la vie manque.

Depuis quinze ans, les théâtres français ont réalisé, à cet égard, de notables progrès, particulièrement dus à nos poètes MM. Hugo et Dumas; à M. Frédéric-Lemaître; à M. Bocage. On cite parmi les directeurs à l'habileté desquels la mise en scène est redevable de quelque libre développement, MM. le baron Taylor, Crosnier, Harel, Montigny. Du reste, sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, l'impulsion est partie de nos scènes à mélodrames, si dédaignées des grands critiques. C'est notre admirable Frédéric-Lemaître qui, le premier, nous a montré un acteur en mouvement sur la scène, vrai, libre, varié, plein d'accent dans ses attitudes, tirant du contraste des poses des effets immenses, saisissant son public par un mouvement d'épaule, le dominant, le terrifiant, sans le secours de l'expression du visage, comme fait M. Macready dans la grande scène des reproches, dans la lutte suprême d'Othello et de Desdemona.

M. Macready et Miss Helen Faucit sont des artistes du premier ordre, et qui doivent leur succès à des moyens très divers et opposés. M. Macready pousse le soin de la composition jusqu'à la raideur et à l'emphase; Miss Helen est un type de grâce abandonnée et surabondante. — M. Macready arrange ses poses avec encore plus d'apprêt que Talma, dit-on; c'est le *togatus* par excellence. Ses effets sont calculés avec une rigueur et une sûreté irréprochables. A cette science du mouvement mesuré, dont l'excès est parfois le défaut de son talent, l'illustre tragédien joint une grande profondeur dans la conception de ses rôles; il pénètre jusqu'au cœur des poètes, à ce degré où l'acteur devient lui-même homme de génie. Il devine, il saisit un caractère aussi puissamment que Frédéric-Lemaître, aussi nettement que Rachel, et il l'exprime avec presque autant d'accent et de force que celui-là, avec autant de hauteur et de noblesse que celle-ci. Il est plus châtié que notre premier acteur, plus coloré et plus divers que notre première actrice; il a beaucoup plus de tendresse que Rachel, et, s'il le cède à Frédéric en fougue et en variété, il va plus loin que lui peut-être dans l'expression des sentiments doux, *mineurs*, si l'on peut ainsi parler. Les affections familiales (dans *Virginius*) sont le triomphe de M. Macready.

Quant à miss Helen Faucit, son talent n'a aucun analogue en France. Elle nous a révélé tout un monde dramatique nouveau. On peut dire qu'avec elle nous est apparue à la scène la vraie femme, la femme avec ses délicates et vives tendresses, avec sa grâce et sa câlinerie, avec son charme exquis; et (chose étrange) ce type adorable nous arrive de l'Angleterre, la patrie des figures raides, guindées, ligneuses. Toutes nos actrices de France, il faut bien le dire, sont des Parisiennes: esprit pétillant, attrait délicieux de la coquetterie, très peu d'abandon, beaucoup de toilette d'un goût parfait, toutes un peu poupées, mécaniques divines montées avec de l'esprit, où le ressort du cœur manque d'élan, figurines ravissantes sur lesquelles l'Amour semble avoir oublié d'épandre sa chaleur et ses arômes enivrants. Le jeu de miss Helen a été pour nous comme une révélation de l'amour au théâtre. Amour, divin Amour, où sont tes interprètes, où sont tes prêtres? Nos jolies actrices craignent de s'abandonner à un culte qui chiffonnerait leur toilette; pauvre Eros! le coiffeur a plus d'autorité que toi, et nos systèmes de corsets resserrent trop le cœur pour n'y pas étouffer ton souffle. Nos jeunes-premiers s'aiment trop eux-mêmes et s'épuisent trop en regards aux avant-scènes pour pouvoir, en scène, exprimer l'amour. Puisse miss Helen nous revenir souvent, afin que ce charmant modèle de tendresse et de grâce inspire nos artistes parisiens, qui de toi n'ont plus souvenir, Amour, et rende un peuple de fidèles à tes autels déserts!

Nous avons dit combien la représentation des œuvres étrangères parmi nous pouvait être utile au théâtre national. Nous avons reconnu que la forme de Shakespeare était plus voisine du type supérieur de l'art qu'aucune autre, et nous croyons qu'il convient d'adopter, en la perfectionnant, sur notre scène française, cette forme large, libre, animée. Déjà MM. Hugo, Dumas, de Vigny, Casimir Delavigne lui-même, et dix de nos jeunes poètes ont produit des œuvres où se fait sentir l'influence du vieux Breton, en même temps que celle de Beaumarchais. Dans les pièces de nos auteurs l'action est à la fois plus compliquée et plus serrée. Ils ont, suivant une juste expression de M. Vacquerie, cherché à condenser l'œuvre éparpillée de Shakespeare. Quelle que puisse être l'opinion des critiques sur la valeur des ouvrages de l'Ecole moderne, au point de vue de la force des conceptions, de la science des caractères et de la beauté du style, nul ne saurait nier qu'un travail a été fait, dans notre temps, pour modifier la constitution des éléments du drame, que des habitudes nouvelles ont été prises par le public français, et nos poètes auraient toujours le mérite, n'en eussent-ils point d'autres, d'avoir fait accepter définitivement une forme neuve pour nous, entièrement différente du type consacré par les génies de Corneille et de Racine. Nous sommes loin d'admettre que l'œuvre soit accomplie, que l'idéal soit atteint. Par exemple, il est un problème dont la bonne solution est encore à trouver, c'est la combinaison de l'élément historique avec l'élément passionné. Dans *Henri III*, dans *Hernani*, ces éléments étaient plutôt juxtaposés que combinés. Depuis, les études ont été continuées, et M. Hugo, plus que d'autres, a fait à cet égard quelques efforts utiles; mais critiques et poètes peuvent encore chercher.

Nous n'avons pas à observer seulement, dans le théâtre étranger, la mise en scène et la forme dramatique; il nous faut encore considérer la pensée des poètes. Quels principes, quels tendances se manifestent dans ces œuvres représentées devant nous par miss Faucit et M. Macready! Shakespeare, c'est le poète de la liberté, le défenseur des faibles et des affligés, l'ennemi de toutes les oppressions. Et nous n'aurions pas besoin de connaître son œuvre pour savoir quel en est l'esprit. Tous les poètes dont les noms ont été glorifiés et aimés dans l'humanité, tous sont pour la liberté et pour la fraternité.

Un de nos jeunes poètes distingués, M. Ferdinand Dugué, dit dans sa préface du *Béarnais*:

« J'ai voulu faire une pièce *française* (et j'insiste sur la portée de ce mot), française d'allure, de style, d'événements et de caractères. Une mine féconde avait été, si je ne me trompe, complètement abandonnée depuis long-temps; j'ai recherché le riche filon qui part du seizième siècle, et j'ai donné mon premier coup de pioche avec joie. Travailleur isolé ou secondé, je continuerai ma besogne en chantant. »

Nous comprenons la pensée du poète, et il peut en effet exploiter une mine féconde en étudiant nos annales et notre caractère national. Mais une pièce *française*, ce n'est pas assez, il faut que le caractère *humain* en soit plus déterminé; il faut qu'elle soit de nature à agir directement sur la destinée de l'humanité. Pour notre part, nous serons toujours prêt à seconder les écrivains de talent, à la condition que l'idée jaillissant de leur œuvre ou exprimée dans leurs préfaces, indique une inspiration élevée et religieuse. C'est ainsi que fait toujours un poète dramatique, que M. Dugué honore sans doute, celui-là qui, des hauteurs académiques,

[illegible] junte de Queretaro, demande au gouvernement d'après quels ordres Santa-Anna avait fait arrêter des membres d'une junte provinciale qui sont inviolables.

Ce nouvel acte d'énergie de la chambre alarma le président provisoire et ses quatre ministres; ils publièrent une ordonnance (29 novembre 1844), par laquelle, en commettant un nouvel attentat contre la constitution, ils licenciaient la chambre jusqu'au rétablissement de l'ordre dans l'intérieur du pays et jusqu'après la campagne du Texas. »

En présence de ce coup d'Etat, les deux chambres répondirent par deux protestations des plus énergiques.

Le lendemain, les sénateurs et les députés trouvant leurs salles fermées et gardées, se transportèrent au couvent de San-Francisco où le général Herrera, président du conseil d'Etat (*consejo de gobierno*) et les généraux de la garnison Garcia Conde et Céspedes s'étaient déjà réunis pour protester contre les actes de Canalizo et des ministres.

En vertu des droits que lui confère la constitution comme président du conseil d'Etat, et qui le constituent, président de la république lorsque une vacance vient à avoir lieu, le général Herrera invita Canalizo, pour éviter l'effusion du sang, à résigner ses fonctions.

Canalizo répondit qu'il était prêt à abdiquer pourvu qu'on lui accordât, à lui et aux ministres des passeports pour sortir de la république. Le général Herrera répondit que les deux chambres pouvaient seules prononcer sur le sort des membres du gouvernement. Canalizo et les ministres ayant été cernés dans le palais, furent retenus prisonniers. Les députés et les sénateurs s'y rendirent au milieu des acclamations générales et reprirent leurs délibérations en reconnaissant pour président provisoire le général Herrera. Celui-ci nomma un nouveau ministère composé de MM. Luis G. Cuevas, Mariano Riva Palacios, Pedro Echeverria, général Pedro Garcia Conde, et adressa au peuple une proclamation.

Entre-temps, Santa-Anna était toujours à Queretaro à la tête de huit mille hommes, et avec vingt-cinq pièces de canons. Qu'aura-t-il résolu, qu'aura-t-il pu exécuter, c'est ce que nous apprendrons par le premier paquebot, qui nous annoncera sans doute la déchéance de Santa-Anna. Puisse la chute de cet homme ouvrir une ère nouvelle de bon accord entre la France et le Mexique !

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 21 janvier.

La séance est ouverte à une heure et demie.

M. l'amiral Leray écrit pour demander une prolongation de congé.

M. DE PEYRAMONT. Je me propose, en prenant la parole, d'examiner la conduite de l'opposition dans ces dernières années; l'impulsion qu'elle a cherché à imprimer à l'opinion publique; les dangers qui en sont résultés et qui résultent encore aujourd'hui de l'attitude toute nouvelle qu'elle vient [illegible] de m'expliquer.

Je commence sans préambule. Il y a trois questions qui s'agitent en ce moment dans le monde politique : Taïti, Maroc, le droit de visite. Ce sont ces questions que je veux traiter le plus brièvement possible. Ce qui importe au pays, c'est que la discussion fasse clairement ressortir ce qu'il y a de funeste dans la morale politique du ministère. Une faute ne suffit pas pour renverser un cabinet, il faut que la marche de sa politique soit condamnée.

Au Maroc, la guerre a été faite d'une manière brillante, tout le monde en convient, et j'ai plus de plaisir que personne à en convenir; le traité seul soulève des objections. La guerre a été nécessaire, nul ne le nie; et cela prouve une chose, c'est qu'en ajournant les difficultés on ne les supprime pas.

Nous avons deux voisins en Algérie : Tunis et le Maroc; qui dit deux voisins dit deux ennemis.

Tunis est une puissance presque italienne qui, quoiqu'elle n'use pas toujours de très bons procédés, ne nous a pas forcés à la guerre.

Mais le Maroc est la grande puissance barbare que nous avons à combattre; nous l'avons combattue avec vigueur, nous l'avons vaincue. Plus nos succès ont été brillants, plus les résultats devraient être sérieux. Ce que je regrette dans le traité, ce n'est pas quelques millions, mais j'aurais voulu des garanties, j'aurais voulu que ce traité fût tel, que la guerre ne doive pas être recommencée incessamment.

Mais, nous dit-on, il ne fallait pas conquérir le Maroc : je suis de cet avis pour deux raisons; ce n'est pas notre intérêt, et nous ne le ferions pas sans difficultés. Ce serait une faute contre la politique et contre nos intérêts, et je suis bien aise que M. le maréchal Bugeaud, ici présent, fasse un signe d'assentiment. (Bruit.) La révolution de juillet a fait passer la conquête d'Alger qui n'aurait pas été admise sans cela.

Mais si vous ne pouvez prendre une province du Maroc, il faut cependant qu'il vous reste un moyen de vous garantir contre lui. Vous avez, dites-vous, la bataille d'Isly, le bombardement de Tanger, la prise de Mogador? Mais lorsque des armées se rencontrent, il y a toujours beaucoup de morts et de blessés; cela n'empêche pas de faire la guerre. Les bombardements n'ont porté que sur des Juifs et des marchands étrangers, et les Marocains vous ont eux-mêmes aidés dans le pillage. Vous ne les avez nullement punis.

Hier, dans cette enceinte, un orateur a prétendu le contraire; il a fait sonner bien haut nos succès. Je lui pardonne de n'être pas de mon avis; il est jeune. (Rires.) On s'est piqué de générosité pour ne pas demander d'indemnité aux Marocains. Messieurs, la générosité est belle; mais il ne faut pas qu'elle puisse se tourner contre le but qu'on veut atteindre.

On a dit qu'il y a dans la chambre deux partis; le parti de la paix et le parti de la guerre; soit. Je suis peut-être du parti de la guerre; on le dit. (On rit.) Ce qu'il y a de certain, c'est que je crois que lorsqu'on se décide à la guerre, il faut donner aux agents du gouvernement les moyens d'agir. Il faut savoir gré à M. le maréchal Bugeaud de ce qu'il a fait avec ses ressources; mais s'il eût fallu faire davantage, il ne l'eût pu faire.

M. BUGEAUD. Je demande la parole.

M. THIERS. Il résulte également des documents qui ont été publiés, après avoir été soigneusement payés et examinés par le gouvernement, que la marine a dû s'éloigner faute de vivres.

M. DE MACKAU. Je demande la parole.

M. THIERS. C'est pour cela qu'on a évacué Mogador Les opérations au- [illegible] ne trouvons rien sur ces mauvais traitements. Vous vous rappelez les paroles de sir Robert Peel à la tribune anglaise ? Il a fallu que ses paroles aient un accomplissement

On nous parle de mauvais traitements envers M. Pritchard; mais quels sont-ils ? N'arrive-t-il pas tous les jours que des innocents soient arrêtés sur de faux soupçons. Mais M. Pritchard n'était pas innocent: il est reconnu par vous qu'il était l'agent de la révolte, et l'indemnité qu'on n'accorde pas aux premiers, on l'accorderait au second !

Vous nous avez dit que l'Angleterre avait exigé beaucoup plus que vous n'aviez accordé; vous prétendiez, sur deux désaveux demandés par l'Angleterre, n'en avoir accordé qu'un, cela est inexact; cette inexactitude résulte de vos documents : elle n'a demandé qu'un désaveu, et elle l'a obtenu. M. Robert Peel, homme grave, a commis un jour une légèreté, cette légèreté a prévalu. Elle vous a arraché un second désaveu.

Il y a, il faut en convenir, une certaine irritation en Angleterre; mais c'est votre faute si cela arrive; vous vous êtes engagés dans une situation folle dont vous ne pouvez sortir sans honte ou danger.

Le malheur aurait été plus grand si le gouvernement anglais avait eu des forces égales aux vôtres dans l'Océanie; mais les officiers anglais ont reconnu leur faiblesse, et ils n'ont pas insisté; si leurs forces eussent été égales, une collision eût eu lieu, et si le sang eût coulé, les pacificateurs se fussent vainement interposés, ils n'auraient pas assuré la paix du monde. (Très bien.)

Oui, Messieurs, le ministère de la paix a compromis la paix, il a conduit la France plus près de la guerre que le ministère de la guerre; et cela pour cette puérilité qu'on appelle l'Océanie.

Oui, Messieurs, une puérilité; a quoi peuvent nous servir ces possessions? A notre pêche? mais notre pêche n'a à peu près rien à faire dans ces parages; à notre commerce avec la Chine? mais, Messieurs, ce commerce n'est qu'un commerce d'échelles. Nos établissements dans l'Océanie n'y peuvent rien. Les commerçants le savent bien, et savent bien qu'il n'y a rien de sérieux à l'utilité qu'on prétend trouver dans ces établissements. Vous avez beau faire, vous ne tromperez pas le pays avec des fables. (Interruption.)

Prétendez-vous que nos possessions nouvelles dans l'Océanie deviendront utiles quand on aura percé l'isthme de Panama? Le percement de l'isthme de Panama, messieurs, mais c'est une niaiserie. (Murmures.) Je ne nie pas la possibilité matérielle de cette coupure, mais quel peuple sérieux entreprendra jamais une spéculation aussi folle?

Relativement à notre puissance navale, la faute est encore plus grossière. Je ne dédaigne pas la popularité, mais je ne la cherche pas; je sais qu'elle est difficile pour les hommes d'affaires. Le peu que je possède on a cherché à me l'enlever. C'est une malice que je pardonne... (On rit.) Une marine sérieuse, rien n'est plus utile à un pays; mais rien n'est plus dangereux qu'une marine-illusion; j'appelle ainsi la marine de paix avec laquelle quelques-uns s'imaginent pouvoir faire la guerre; la marine-illusion fait naître des prétentions qu'on ne peut pas satisfaire; c'est la plus détestable des choses. Ce n'est pas avec l'occupation des Iles Marquises que vous trouverez l'occasion de vous occuper sérieusement de notre puissance navale.

La question, pour les hommes d'administration, est dans le nombre de vaisseaux. L'Angleterre a dépassé le chiffre de 100 vaisseaux à voiles; vous vous n'avez jamais pu dépasser le nombre de 60, je parle des vaisseaux armés. Eh bien ! comment se mettre en ligne avec 60 vaisseaux contre 100

---

vient de jeter au monde un si noble enseignement sur les devoirs des lettrés, sur la mission de l'art.

« En l'état où sont aujourd'hui les esprits, le lettré doit sa sympathie à tous les malaises individuels, sa pensée à tous les problèmes sociaux, son respect à toutes les énigmes religieuses. Il appartient à ceux qui souffrent, à ceux qui errent, à ceux qui cherchent. Il faut qu'il laisse aux uns un conseil, aux autres une solution, à tous une parole. S'il est fort, qu'il pèse et qu'il juge; s'il est plus fort encore, qu'il examine et qu'il enseigne; s'il est le plus grand de tous, qu'il console... Le talent est une magistrature; le génie est un sacerdoce.

» Ecrivains qui voulez être dignes de ce noble titre et de cette fonction sévère, augmentez chaque jour, s'il vous est possible, la gravité de votre raison : descendez dans les entrailles de toutes les grandes questions humaines... Par une sorte de double travail divin et mystérieux, il se trouve qu'en améliorant en vous ce qui pense, vous améliorez aussi ce qui aime.

» La hauteur des sentiments est en raison directe de la profondeur de l'intelligence. Le cœur et l'esprit sont les deux plateaux d'une balance. Plongez l'esprit dans l'étude, vous élevez le cœur dans les cieux.

Nous voudrions que ces belles leçons restassent gravées dans le cœur de tous les jeunes poètes, et qu'en entrant au théâtre chacun lût, inscrite sur le seuil, cette parole : *Le poète à charge d'âmes.*

En vérité, nous ne saurions refuser notre respect au poète, lorsqu'il instruit et guide si libéralement les hommes. Pourtant, l'hommage rendu dans nos colonnes à M. V. Hugo a attiré sur la *Démocratie pacifique* les foudres du *National*. Notre confrère nous condamne en ces termes :

« Mais qu'un soi-disant journal démocratique vienne vanter comme libéral le discours de l'académicien, qu'il sollicite nos sympathies pour les idées généreuses qu'il prétend trouver dans la harangue de M. Hugo! — Ma foi! ceci dépasse les égards qu'on se doit entre gens d'imagination et d'*harmonie*, et, nous en avons peur, les pacifiques élèves de Fourier auront sans doute été, ce jour-là, sous l'empire de cette fâcheuse passion que leur maître et Messie a si pittoresquement nommée *l'alternante* ou *la papillonne.*»

Nous pourrions nous égayer sur l'application fausse d'un terme de la théorie de Fourier, et prouver aisément au *National* qu'il n'entend pas le plus léger mot aux choses dont il parle. Nous pourrions rudement relever cette attaque et démontrer au *National* qu'il n'est qu'un faux libéral et un faux démocrate. Mais nous nous souvenons de la leçon du poète : c'est manquer au devoir que n'être pas tolérant et secourable à ceux qui errent. Nous supplions donc notre confrère du *National* de relire avec attention, avec impartialité, le discours de M. Victor Hugo, afin qu'il reconnaisse et avoue la générosité du poète.

Nous avons loué le libéralisme du discours prononcé à l'Académie : en résumant ce discours, nous allons justifier notre applaudissement.

M. Hugo plaint le malheur du secrétaire perpétuel de l'Académie, et, ramenant sa pensée aux pieux devoirs de la famille, il termine par ce mot charmant : « Il se trouva que dans ce grand lettré, dans cet homme public, dans cet orateur, dans ce ministre, *il y avait une mère.* » —

Ayant à louer M. Campenon, M. Hugo découvre dans le poète obscur une âme affectueuse, tendre; il nous le montre vouant, dans chacune de ses œuvres, un culte délicat à la femme.

Quelle pieuse révélation ! Quel plus grand hommage ! Nous voici obligés d'aimer et de respecter la mémoire de cet académicien que le monde, aujourd'hui, connaissait presque exclusivement par un distique à la rime si savante et si cruelle. Et combien cet hommage rendu à M. Campenon devient plus digne encore, lorsque le souvenir du poète impérial inspire au poète de nos jours ce grand acte de respect envers les femmes, que nous avons reproduit dans nos colonnes. (1)

Enfin, M. Victor Hugo, avec une souveraine largeur de pensée, détermine la mission de l'art. Il commande aux lettrés de guider l'humanité, de se dévouer à l'œuvre du perfectionnement et du salut des hommes comme à un sacerdoce. Il leur commande l'indépendance, la tolérance, il leur dit : Vous appartenez à ceux qui souffrent, à ceux qui errent, à ceux qui cherchent. Vous devez votre sympathie à tous les malaises individuels, votre pensée à tous les problèmes sociaux, votre respect à toutes les énigmes religieuses. Enfin, il termine en leur enseignant le ralliement à Dieu. Tout ce discours respire cette parole divine : *l'amour du prochain et l'amour de Dieu.* Et, lorsqu'un poète vient nous parler ainsi le langage évangélique, lorsqu'il prend le parti des femmes, des faibles, des souffrants, quand il glorifie tous les noms que l'art humain a fait grands, lorsqu'il chante la fraternité chrétienne, vous ne voulez pas que nous proclamions ce poète bon et libéral !

Il est vrai que, dans ce discours, un mot d'éloge au roi Louis-Philippe a pu blesser votre susceptibilité républicaine; mais ce mot suffirait-il pour faire oublier toute la pensée de l'écrivain ? Et d'ailleurs cet éloge n'est-il pas uni à un souvenir plein de sympathie pour le peuple ? Le poète ne force-t-il pas le roi et sa famille, qui liront pour le moins l'hommage, à lire en même temps ces paroles, qui sont un appel : « L'humble ouvrier, bienveillant et laborieux, qui se lève avant le jour dans sa cellule obscure, qui accepte la société et qui la sert, quoique placé en bas... » Mais, d'ailleurs, quel acte, quelle pensée royale le poète a-t-il choisis pour y attacher un éloge? Est-ce un acte condamnable, une pensée mauvaise? « Le roi, sage couronné, laisse tomber sur toutes les nations les graves et saintes paroles de la concorde universelle. » Comment ! vous ne permettez pas au poète, au poète chrétien, de remercier les princes, quand ils s'efforcent de mettre fin aux boucheries où le sang du peuple coule à flots, à la guerre où les masses populaires servent de chair à canon aux aristocraties? Vous ne permettez pas au poète d'encourager les grands de la terre, quand ils veulent réaliser cette fraternité universelle, dont le mot est sur votre bannière, à vous même, quand ils veulent, suivant le commandement de Dieu, faire de tous les hommes une seule famille ! N'êtes-vous donc que des païens ?...

Pour notre compte, nous blâmerions volontiers un mot dans ce discours, dans cette phrase. Mais lorsque, dans le style académique, tout cheval normand est un noble coursier, toute femme une beauté, toute reine une déesse, n'est-il pas permis d'appeler sage couronné le très habile diplomate que la révolution de juillet a porté au trône. D'ailleurs, une expression exagérée ne saurait détruire dix pages de hautes et sublimes pensées.

On nous pardonnera d'avoir suivi un moment l'un de nos poètes dramatiques éminents sur le nouveau théâtre qu'il s'est choisi.

Il y a quelque trente ans, le feu prit à un navire, chargé de coton, qui allait des Seychelles à l'Ile de France. Les effets de l'incendie furent si prompts que l'équipage et les passagers n'eurent que le temps de se jeter dans un canot, et la précipitation fut telle, que les naufragés se trouvèrent sur une frêle embarcation, sans voile, sans aviron, et presque sans vivres. Mais un plus grand danger les menaçait. La foule était si pressée qu'il était impossible de se mouvoir, et que le canot devait infailliblement couler au moindre mouvement. Aussitôt on décida qu'un sacrifice était indispensable; on se compta, on se mesura des yeux, et les plus forts se préparèrent à jeter les plus faibles à la mer.

Il y avait au nombre des naufragés, une jeune dame créole avec ses deux fils, l'un d'eux suspendu au sein de sa nourrice. Il semblait que les matelots noirs allaient choisir pour premières victimes la mère et les enfants, les blancs. Il n'en fut rien. Les nègres, esclaves de la dame, exigèrent d'abord que son existence fût respectée, et plusieurs d'entre eux s'offrirent à mourir et moururent pour la sauver. Quant à la négresse nourrice, il fut décidé qu'elle périrait. Au moment où l'arrêt allait être exécuté, au milieu de ces luttes terribles, de cette scène épouvantable, de ces cris de désespoir, un cri plus désespéré s'éleva : « Mon Dieu ! qui nourrira mon enfant? mon fils va donc mourir ! » Un noir, des plus vigoureux, l'un des chefs par la force, frappé par cette voix maternelle, arrêta ses compagnons, saisit et ramena à bord la négresse que les forcenés précipitaient déjà. « Si vous voulez me promettre, dit-il, que cette femme vivra, je vais mourir à sa place. » On le promit. Le noir embrassa la robe de sa maîtresse, et disparut dans les flots.

Après huit jours d'angoisses et de périls, après avoir subi toutes les tortures de la faim, les naufragés aperçurent une terre, et l'embarcation, poussée par les courants, fut jetée sur la côte de l'Ile de France. L'un des membres de cette famille que le dévouement sublime des nègres sauva, l'un de ces enfants dont la mer menaçante porta le berceau presque miraculeusement préservé, est M. Félicien Mallefille, l'auteur de *Glennarvon*, des *Sept infants de Lara*, et de *Forte-Spada*, joué à la Gaîté avec un plein succès.

Les Bentivoglio règnent à Bologne. L'un d'eux devient l'amant de Gina Landi, et il en a un fils. Le mari de Gina, au milieu de ces aventures amoureuses disparaît.

Vers cette époque, il est grand bruit en Italie d'un aventurier, d'un chef de condottieri. Forte-Spada remplit le pays de son nom, de ses exploits et de ses brigandages. Forte-Spada a « la fantaisie des révolutions. » Il fait et défait ducs et princes souverains. A Bologne, une belle nuit, il ren-

(1) *Démocratie* du 17 janvier.

... des avantages.

Avec le parti whig, je comprends une alliance pour les affaires d'Espagne, par exemple ; mais avec le parti tory, vous ne sauriez apporter dans vos rapports une trop grande réserve, parce que quand on rencontre la réserve il faut lui opposer la réserve.

Qu'est-ce que j'avais légué au ministère en 1840? Je veux bien prendre tout sur moi ; je suis seul coupable : il n'y avait pas d'ambassadeur à Londres, il n'y avait que moi... (On rit.) La France était irritée contre l'Angleterre, c'est vrai. Et du côté de l'Angleterre? L'Angleterre avait le sentiment du tort de son gouvernement et elle était disposée à le réparer. Qu'indiquait le bon sens? C'est que si c'était la France qui était irritée, c'était elle qu'il fallait apaiser.

Eh bien ! c'est à la France qu'on impose par la signature du traité du droit de visite un sacrifice en faveur de l'Angleterre. C'est une faute aussi grave que celle de Taïti. N'accusez pas la presse; il est vrai que le droit de visite était oublié, mais il ne fallait pas le rappeler en parlant d'alliance anglaise, au plus fort de l'irritation de la France.

M. Guizot a dit un jour que les négociations aboutiraient à une faiblesse ou à une folie. A-t-il changé d'avis? On s'est borné à s'envoyer chaque année une dépêche, et on nomme enfin une commission, parce que c'est là l'expédient auquel on a recours toutes les fois qu'on ne sait comment sortir d'embarras. C'est ce que fit sous la Restauration un ministère plein de bonnes intentions, mais accablé de questions qu'il ne savait comment résoudre, le ministère Martignac. Vous savez ce qui en résulta.

En 1840, j'ai été poussé malgré moi dans la question égyptienne, et j'avoue qu'alors je ne me suis pas occupé du droit de visite; il y avait un traité à apporter : cela se fait souvent ; on reconnaît qu'un mal existe, on imagine un remède; au bout de quelque temps on s'aperçoit que le remède est mauvais, on en change; il n'y a pas là de motif d'irritation entre les esprits. Mais, dans la question du droit de visite, vous avez irrité l'amour-propre de l'Angleterre.

Vous nous dites que l'irritation cesse en France, prenez garde qu'elle ne passe la Manche à mesure qu'elle se retirera de nous. Et je dois l'avouer, cette irritation m'effraie, car je ne suis pas sûr qu'après l'avoir provoquée, vous ayez le courage de la braver. (A gauche : Très bien !)

Si au lieu de soulever cette question le lendemain du traité du 15 juillet; si au lieu de vanter incessamment l'alliance anglaise, vous l'eussiez pratiquée sans en parler; si vous eussiez profité de cette alliance pour résoudre les questions soulevées dans la Servie, dans la Syrie, dans l'Océanie, tout le monde vous eût applaudi. Au lieu de cela, vous avez rempli le discours de la couronne de ridicules exagérations. (Bruit.) Vous avez apporté des mots au lieu de choses... Je me trompe, vous avez apporté des choses; vous avez apporté des choses ; vous avez apporté l'idemnité Pritchard et le traité du Maroc. (Très bien ! à gauche.) Voilà pourquoi on vient attaquer ici l'alliance anglaise.

Une vive agitation succède à ce discours.

La séance est un moment suspendue.

M. GUIZOT. L'honorable préopinant m'a prêté une intention que je n'avais point et que je n'ai pas davantage, après l'avoir entendu ; il a supposé que je voulais parler de 1840 et de l'héritier qu'il nous a légué. Je regarde la question de 1840 comme une question jugée, jugée en France, jugée en Europe. Je n'en dirai rien.

... responsabilité. (Très bien.)

On a dit que la question du Maroc avait dépendu de celle de Taïti. Cela est faux, absolument faux ! Il n'y aurait pas eu d'Angleterre au monde que, dans l'intérêt de nos possessions d'Afrique, nous aurions cru de notre devoir de mener promptement et la guerre et la paix.

Je ne conteste pas que j'aie tenu compte cependant, dans cette circonstance, de l'état de l'Angleterre; mais la question de Taïti a été complètement étrangère à la solution de celle du Maroc.

Il y a bien des questions soulevées par l'honorable préopinant, qui ne sont pas soumises aux délibérations de la chambre. Celle, par exemple, de l'Océanie a été longuement débattue dans les sessions précédentes. Pourquoi l'honorable M. Thiers n'a-t-il pas réclamé au moment où la France occupa l'Océanie? Faut-il croire que les idées de l'honorable préopinant se sont modifiées depuis cette époque? (Bruit.)

Les deux chambres ont décidé la question, et ce n'est qu'après cette décision que nous avons agi. Est-il donc opportun, est-il généreux, aujourd'hui qu'il se présente quelques difficultés secondaires, de venir attaquer ce qui a été décidé autrefois par les pouvoirs politiques? (Très bien!)

J'en viens à ceux qui se sont préoccupés surtout de l'idée que le pavillon français ne devait pas reculer dans l'Océanie, qui croient à l'utilité d'un port dans ces parages. C'est notre avis dans les deux questions. Nous avons cru de notre intérêt d'accepter le protectorat qui nous était offert ; et, une fois accepté, nous n'avons pas voulu que le drapeau français reculât. (Très bien !)

Le protectorat a été accepté pendant quatorze mois sans soulever de grandes difficultés ; au bout de ce temps, l'amiral Dupetit-Thouars, par un sentiment que je ne condamne pas, crut devoir changer ce protectorat en prise absolue de possession.

Pendant le protectorat, M. Pritchard était à Taïti, comme après la prise de possession. Il avait bien tenté de soulever des difficultés contre nous; mais il n'a réussi qu'après la prise de possession. Nous avions donc raison de croire que le protectorat était plus approprié à nos intérêts que la prise de possession, puisque, dans le premier état, le pavillon français n'avait pas été insulté, et qu'il l'a été dès le commencement du second.

J'arrive au dernier incident, le véritable objet du débat actuel, l'incident nouveau dans l'histoire de nos relations avec l'Angleterre, l'incident Pritchard. Vous vous rappelez quelle émotion cet incident a causée en Angleterre, où l'on s'émut d'autant plus, que M. Pritchard avait été consul anglais et qu'il avait les sympathies religieuses.

Nous nous sommes d'abord attachés à rappeler que M. Pritchard n'était plus consul; nous avons rétabli la vérité des faits ; nous nous sommes en outre appliqués à démontrer que l'esprit religieux, dans ce qu'il a de digne et d'avouable, n'avait pas eu à souffrir et n'avait pas droit de se plaindre.

Ces faits-là bien établis, nous nous sommes tenus tranquilles ; nous n'avons rien fait; nous avons voulu laisser à l'émotion publique, en Angleterre le temps de s'apaiser.

Quand le moment est venu de traiter la question à fond, nous avons d'abord maintenu notre droit d'expulser les individus qui étaient l'objet de troubles ; ensuite nous avons établi que nos agents avaient bien fait d'user de ce droit. Cela bien posé, nous avons reconnu qu'il y avait eu dans les procédés employés envers M. Pritchard certaines circonstances regrettables.

... il a augmenté sa station navale, mais il a eu le soin de la tenir au dessous de la nôtre; dans tous ses rapports, il nous a donné pleinement raison ; il a proclamé partout nos réclamations légitimes ; il nous a offert ses bons offices; nous avons dit dans quelle proportion nous les avions acceptés. Il nous semble que, dans toute cette conduite, il n'y a rien que de sincèrement amical de la part de l'Angleterre.

Dans l'affaire de Taïti, le gouvernement anglais a eu le bon procédé de s'en rapporter à ce que nous-mêmes nous jugerions juste et convenable ; nous savions quelle gravité la question avait pour lui dans son pays ; mais il ne nous a rien demandé. Ce que nous avons cru devoir faire, il l'a trouvé juste et convenable. Sont-ce là des exigences ?

M. le ministre, à l'appui de ce qu'il avance, lit le fragment suivant de la correspondance de lord Aberdeen à lord Cowley :

« Ma conviction est que le désir sincère des deux gouvernements de cultiver l'entente la meilleure et la plus cordiale, rend presque impossible que des incidents de cette nature, s'ils sont vus sans passion, et traités dans un esprit de justice et de modération, puissent jamais aboutir autrement qu'à une issue amicale et heureuse »

On voit, continue l'orateur, qu'il est impossible de trouver dans une nation étrangère plus de confiance et de bienveillance.

M. BILLAULT. Je demande la parole.

M. GUIZOT. Naguère encore, il y avait entre les deux pays et entre les deux gouvernements un sentiment jaloux : la prospérité de l'une semblait à l'autre un malheur. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Il y a deux peuples animés de bons sentiments; il y a deux gouvernements croyant qu'il y a place pour les deux nations, que toutes deux peuvent prospérer ensemble; ils croient, en outre, qu'ils peuvent atteindre ce but ; et comme ils le croient, ils le font... Ils remplissent ainsi un devoir non seulement envers le pays, mais envers la civilisation, envers le monde. (Très bien !)

Arrivons au voyage du roi... (Mouvement d'attention !) On nous a dit, non pas ici, mais ailleurs, que c'est dans le but de ce voyage que nous avons pressé la conclusion des affaires pendantes. C'est une erreur : quand toutes les questions ont été résolues complètement, le voyage a eu lieu Personne ne conteste la convenance de ce voyage. Il est bon qu'entre des Etats amis les princes aient des rapports d'amitié. La reine d'Angleterre avait commencé, il était juste que cela se poursuivît.

Vous avez vu les manifestations qui ont accueilli le roi et la nation française de l'autre côté du détroit ; et croyez-vous que cela ait été sans fruit pour l'avenir de notre monarchie. Croyez-vous que cela n'ait produit aucun effet? Allez, messieurs, le demander dans toutes les cours de l'Europe. (Très bien !)

Eh bien, messieurs, ce que l'Europe a vu, ce que l'Europe a compris, la France elle-même l'a compris. J'ai vu le retour du roi en France; j'ai vu éclater partout un juste orgueil de l'accueil que lui avait fait l'Angleterre. J'en appelle à vous tous, est-ce que la satisfaction n'a pas été générale en France de voir des incidents pénibles terminés et couronnés par le voyage si glorieux de Windsor?

Je n'ajoute plus qu'un mot sur le droit de visite. Je n'hésite pas à reconnaître que la question était difficile. Eh bien ! je ne dis pas qu'elle soit résolue; ne croyez pas que j'étende mes paroles au delà de la vérité; j'aimerais mieux rester en deçà.

... verse les Bentivoglio et tue le dernier membre de cette famille, au profit de la famille Canuschi ; puis, la nuit suivante, il crie à ses condottieri : « Mort aux Canuschi ! Vive les Bentivoglio ! — Mais il n'existe plus de Bentivoglio ? — Je me charge de vous en trouver un. »

Forte-Spada se présente chez Gina. « Me reconnaissez-vous? — Non. — Je suis votre mari... Vous m'avez trompé, il y a vingt ans ; vous avez été la maîtresse d'un Bentivoglio, et vous en avez eu un fils. J'ai juré de me venger de l'injure qui m'était faite. J'ai d'abord assassiné votre amant, et, depuis vingt ans, j'ai fait périr tous les Bentivoglio. Le dernier des princes de cette race est mort cette nuit. Or, vous avez entre les mains un écrit par lequel sont établis les droits de famille de l'un de vos fils. Lequel des deux est prince? — Micaël est votre fils, et Galéas est un Bentivoglio. — Eh bien ! ma chère femme, vous allez me faire le plaisir de déclarer que Micaël est le fils des Bentivoglio... Si vous refusez, je tue à l'instant Galéas sous vos yeux. »

La mère a du courage, de l'énergie ; mais, pour sauver la vie à son enfant bien-aimé, elle se résigne.

Certes, voilà une conception énergique, et l'esprit de M. Mallefille semble garder comme une impression des aventures dramatiques et terribles de son berceau, comme un reflet de notre brûlant soleil d'Afrique. Mais ce n'est encore là que moitié du sujet de *Forte-Spada*. Le poète complique son action d'une haine jalouse que Micaël nourrit contre Galéas, et d'une rivalité amoureuse. Andréa, fille noble, et Galéas s'aiment secrètement. Micaël endort avec un narcotique Donata, une fille suivante séduite ; il lui vole la clef de l'appartement d'Andréa, et, la nuit, le bandit pénètre chez la jeune fille. Andréa céderait à la violence, si Galéas n'accourait à son secours. Micaël s'est caché pour échapper à son frère, et Andréa refuse de dire à Galéas quel est l'homme par qui elle vient d'être insultée. Galéas se croit trahi.

Cependant, Forte-Spada, tout puissant, exige qu'Andréa soit mariée au nouveau duc de Bologne, son fils. Ainsi tout semble succéder pour le triomphe des scélérats, lorsque Donata, sortant de son sommeil léthargique, révèle à Galéas le secret du silence d'Andréa. Ici l'action devient un peu obscure. Ce que je sais bien, c'est que Gina nomme son vrai fils, qu'elle empêche un duel entre les deux frères, et que Galéas essaie en vain de sauver Micaël, assassiné par les condottieri de Forte-Spada. Il ne reste plus à l'aventurier qu'à se tuer. Galéas Bentivoglio, duc de Bologne, épouse sa bien-aimée Andréa.

Il y a, dans ce drame, des situations vigoureuses ; le style ne manque ni d'esprit ni de force. Mais les caractères n'ont pas d'élévation et de charme ; aucun personnage n'inspire une vive sympathie ; on ne pleure pas, et les spectateurs délicats ne sont pas émus. Cependant, nous devons reconnaître que *Forte-Spada* produit un grand effet de curiosité et de terreur sur la masse du public de la Gaîté, et nous pensons qu'il y a là pour le théâtre un succès productif.

Mme Abit exagère, mais elle a du mérite, du zèle, de la conscience. M. Deshayes est un de nos jeunes artistes les plus intelligents ; c'est un talent plein de franchise et de vérité. M. Delaistre est un Forte-Spada effrayant, un vrai bandit du pur mélodrame. C'est un des acteurs favoris du peuple. M. Delaistre tire bon parti des détails comiques de son rôle.

Je voudrais pouvoir louer dans *Forte-Spada* l'idée philosophique, ou du moins le sentiment général, car j'aime l'auteur. A quatre mille lieues de notre mère commune, de notre île bien-aimée, ne sommes-nous pas frères ? Malheureusement je ne saisis, dans le nouvel ouvrage de M. Mallefille, aucune idée saillante. L'auteur des *Sept infants de Lara* est trop intelligent pour borner sa philosophie sociale à cette vieille moralité : le crime est toujours puni et la vertu trouve tôt ou tard sa récompense. Nous voyons avec regret M. Mallefille caressé par la queue du *National*. Ce journal félicite M. Mallefille d'avoir renoncé à son admiration pour les chefs de l'Ecole moderne. Nous plaindrions sincèrement M. Mallefille, s'il cessait en effet d'honorer tous les écrivains éminents de notre époque, de Vigny, Soulié, de Musset. Balzac, Eugène Süe, Sand et surtout Alex. Dumas et Hugo, ses maîtres ; car l'auteur de *Forte-Spada* procède directement des auteurs de *Marie Tudor* et de la *Tour de Nesle*. Non, nous ne croyons pas que M. Mallefille, lui qui a prouvé son dévouement au génie, soit capable de dédaigner ceux qui représentent l'esprit vivant de leur siècle et de notre grande patrie. Non, nous ne croyons pas que M. Mallefille laisse fausser ses sentiments, et consente à être absorbé dans cette coterie de professeurs de langues mortes qui enseignent la haine de l'étranger et qui méconnaissent les principes de fraternité humaine commandés par le Christ, professés par nos pères, les grands réformateurs de 89. M. Mallefille, nous n'en doutons pas, restera fidèle aux idées généreuses qui font les vrais poètes : sympathie pour les faibles, dévouement aux affligés, aux femmes, respect des droits individuels et de l'expansion harmonique des sentiments, amour universel, accord fraternel des hommes et des peuples, ralliement de l'humanité aux lois de Dieu par la liberté.

Le vaudeville *les Trois Loges*, de M. Clairville, a été fort applaudi au Vaudeville. Une fille de portier, grâce à la protection d'un riche et vieux propriétaire, passe de la loge paternelle à l'Opéra. La débutante, applaudie d'abord avec transport, est bientôt sifflée par les soins dudit vieux propriétaire, dont elle a repoussé les prétentions immorales et grossières. La cantatrice devient folle au bruit des sifflets, et de la loge brillante du théâtre on la transporte dans une loge d'une maison de fous. Comme M. Clairville est trop aimable pour nous attrister, l'accès de folie n'a pas de suite ; mais la jeune artiste feint un moment d'être malade pour turlupiner le vieux propriétaire et lui faire administrer des douches, et pour faire cesser un trouble conjugal entre son père et sa mère. Le portier avait cru épouser une rosière ; dans les coulisses de l'Opéra, où la portière a suivi sa fille, l'époux s'aperçoit que sa femme n'a jamais porté de bouquet virginal que dans les chœurs de l'Académie royale. Mme Guillemin, en portière-artiste, M. Bardou en portier pur-sang et moral, sont sublimes. Mme Doche, qui fait des progrès, a, dans la scène de la folie, un sourire d'un charme inexprimable.

L'*Habeas corpus* a réussi ce soir au Palais-Royal. La pièce commençait gaiement, comme un très vif succès ; elle n'a été soutenue vers la fin que par le jeu excellent de MM. Ravel et Sainville.

L'Odéon a donné un drame en vers de M. Loyau de Lucy, le *Lys d'Evreux*. Nous rendrons compte de cet ouvrage au prochain feuilleton.

M. Alphonse Karr vient de faire, dans la *Patrie*, une vive et généreuse démonstration contre les journalistes qui exploitent les théâtres et les artistes dramatiques. Cette initiative de M. Karr est très honorable, et nous promettons de l'aider de tous nos efforts dans cette bonne guerre contre les flibustiers de la presse. Mais les protestations des honnêtes gens ne suffiront pas pour guérir cette plaie. Que n'a-t-on pas dit contre certaines gens qui jouissent paisiblement d'une fortune mal acquise ! Il faut donc chercher un moyen de réprimer le mal, et demander le remède à une institution.

Le *Corsaire-Satan*, quelques jours avant la manifestation de M. Karr, avait proposé une association des journalistes. Ledit *Corsaire-Satan* s'empresse de quereller tous les journaux, qui n'ont pas parlé de son projet, et spécialement la *Démocratie pacifique*. Nous demandons un peu de patience à notre confrère, et nous lui conseillons plus de modestie. Il y a quarante ans que Fourier a proposé d'organiser un jury de la presse; il y a douze ans que nous en recommandons l'idée ; il y a dix mois que le journal la *Presse* en a conseillé l'adoption. Reste à déterminer les conditions de cette organisation. Le plan du *Corsaire-Satan* est très peu pacifique, tout armé en effet, si bien qu'il ne saurait qu'accroître les méfiances entre les journalistes et rendre leur accord plus difficile. En fait, c'est une coalition des petits contre les grands que l'on propose ; or, est-il habile de rendre, dès le début, hostiles à une idée des journaux qui, comme la *Presse*, l'ont des premiers patronée.

Nous reviendrons sur la question aujourd'hui soulevée. Le vice signalé par M. Alphonse Karr ne trouvera, en effet, son correctif que dans une association des écrivains de la presse. Lorsque tant de classes et de corporations, musiciens, acteurs, peintres, avoués, notaires, avocats, courtiers, etc., etc., sont organisés, ont leurs comités, leurs conseils, leurs chambres de discipline, il est juste et nécessaire que les journalistes songent à leur tour à s'unir par quelques liens de solidarité. Nous engageons donc tous nos confrères à examiner cette question avec calme, avec mesure, avec maturité, et à chercher les moyens d'un accord où leur honneur est déjà intéressé. Nous faisons particulièrement, à cet égard, appel à nos confrères du feuilleton dramatique. Trop de forbans exploitent aujourd'hui le monde théâtral, pour que nous ne cherchions pas à préserver notre corps de leurs souillures.

D. L.

Ce soir, à l'Odéon, la troisième représentation du *Lys d'Evreux*, de M. Loyau de Lucy.

clergé; mais il est impossible de fixer une époque déterminée. Avant que la séance fût levée, M. Donoso Cortès a retiré son amendement.

— La *Gazette de Madrid* publie deux lois, l'une sur l'organisation des municipalités, l'autre sur l'organisation des députations provinciales.

Maroc. — Les nouvelles de Maroc, reçues à Gibraltar, sont déplorables. L'anarchie règne dans une grande partie de l'empire. Les Kabyles ont mis au pillage plusieurs villes. La paix conclue avec la France a contribué à affaiblir la puissance d'Aderrahman, que l'on a présenté aux yeux des fanatiques comme incapable de défendre sur le champ de bataille la cause de l'islamisme et l'indépendance de la patrie. Il est probable qu'Abd-el-Kader, aussi sagace que vaillant, n'est pas étranger à ces combustions. (*El Heraldo.*)

REVUE DES JOURNAUX DU 21 JANVIER.

La vieille presse, qui ne veut regarder comme digne d'intérêt que ce qui ne sort pas du cadre étroit dans lequel elle a renfermé, pendant tant d'années, la discussion politique, traite en général d'une façon dédaigneuse la première séance de la discussion de l'adresse à la chambre des députés.

Siècle, *Débats*, *National*, *Constitutionnel*, tout le monde s'accorde à dire que, bien qu'on ait entendu hier cinq discours, la véritable discussion n'a pas encore commencé. La *Réforme* elle-même cède à l'entraînement, et sans prendre garde qu'on a mentionné *l'organisation du travail et l'enquête* dans cette première séance, elle la trouve tout-à-fait nulle. Ce n'a été, au dire de la *Réforme*, qu'une conversation somnolente.

Le *Commerce* ne pouvait pas être de cet avis; on comprend bien pourquoi. Mais n'allez pas croire que du discours de M. G. de Beaumont, que de celui de M. de Tocqueville même, ce soit la partie relative à la question sociale que le *Commerce* s'attache à faire ressortir. Non, il n'a remarqué dans l'un, en fait d'enquête, que celle qui a trait aux corruptions électorales, enquête désirable, sans doute, mais beaucoup moins que celle qui porterait sur le sort des classes ouvrières; dans l'autre il ne signale que les souvenirs de la coalition de 1830 et la découverte de la divergence des intérêts de l'Angleterre et de la France.

— La *Presse* se plaint qu'on n'ait pas suivi son conseil et que les orateurs qui ont parlé hier aient abordé les questions générales. « Cela ne sert, dit-elle, qu'à énerver le débat. On aborde toutes les questions sans en approfondir aucune. » La *Presse* prétend que les cinq orateurs qui ont pris la parole ont été entendus avec peu d'intérêt. Elle convient cependant que des choses très sensées ont été dites.

Faits divers.

Le roi a reçu en audience de congé les chefs arabes, dont le départ est fixé à jeudi, et leur a distribué des présents.

« Quant à toi, Ali, a dit en souriant S. M., en s'adressant au kalifa de Constantine, je ne te donne rien. »

En même temps M. le maréchal Soult, s'approchant, lui a remis la croix de commandeur de la Légion-d'Honneur.

A cette vue, selon l'expression d'un des Arabes présents, la figure du kalifa a resplendi comme un soleil.

Cette distinction est la récompense de nombreux services rendus par le kalifa à la cause de la France.

Mustapha Ben Ismael et Yusuf sont les seuls indigènes qui aient été jusqu'ici honorés de cette faveur.

— Le gouvernement vient d'acheter 12 000 fr., de la célèbre Mme De launay, marchande de bric-à-brac, pour le musée de l'hôtel de Cluny, neuf émaux qu'on dit provenir de l'ancien château de Madrid, du bois de Boulogne, et qu'on attribue à Bernard de Palissy. Ces neuf émaux, représentant la *Force*, le *Courage*, etc., ainsi que trois autres qui sont passés en Angleterre, formaient les fonds de douze médaillons qui étaient sur la principale façade du célèbre château.

— Une nouvelle séance du conseil municipal d'Angers vient d'avoir lieu; elle a eu le même résultat que les précédentes. M. Giraud a été sommé de donner sa démission, et a répondu qu'il avait promis au gouvernement de rester maire, et qu'il resterait. En attendant, les intérêts de la ville souffrent.

— Nous empruntons à l'*Observateur des Pyrénées* ce triste résumé statistique:

« Le nombre des arrestations pour vols, mendicité, vagabondage, désertion, contrebande, défaut de passeport, mandats de justice et le nombre des procès-verbaux pour contraventions diverses, incendies, délits de chasse, etc., etc., ne s'élève pas à moins de 4 850 pour l'année 1844, dans le département des Basses-Pyrénées. C'est treize délits par jour sur une population de 450 000 âmes. »

— La législation allemande est plus rigoureuse que la nôtre dans certains cas. La cour d'assises de Cologne vient de condamner aux travaux forcés à perpétuité un maître accusé d'avoir causé, par de mauvais traitements, la mort de son apprenti. La femme du coupable a été, comme complice du crime, condamnée à deux mois d'emprisonnement.

— Un acte d'une incroyable férocité est rapporté par le *National de l'Ouest*. Le 2 de ce mois, près de Vézin, un homme poussé par la misère et la faim, arrachait quelques navets dans un champ; il fut aperçu par un métayer qui appela deux de ses compagnons. Tous trois coururent sur le malheureux paysan, et ne sachant quel tourment lui faire subir, ils eurent la barbarie de lui arracher la langue; on croit qu'il en mourra. Ces trois hommes ont été arrêtés et conduits à Beaupréau.

— Deux individus qui sont frères, demeurant au village de Gros-Thermes, près de Pranzac, ont été victimes, le 15 du courant, d'un assassinat commis avec guet-apens; ces deux hommes avaient vendu deux bœufs, à la foire de Larochefoucauld, aux sieurs Rauzan et Merceron, marchands bouchers d'Angoulême; après avoir fait leur livraison, ils s'en retournaient, emportant une somme de 690 fr., reçue pour prix de leur marché, lorsque arrivés, sur le soir, tout près du village du Querroi, ils eurent à essuyer les décharges de quatre coups de fusil; l'un de ces deux malheureux, atteint mortellement, tomba sur-le-champ; l'autre, frappé de deux balles, au bras et au côté, trouva, malgré ses grandes souffrances, encore assez de force pour arracher de la poche de son frère la somme dont celui-ci était porteur; il put se traîner, en poussant de grands cris, jusqu'au village voisin; ce sont sans doute ses cris, qui pouvaient être entendus, puisqu'il était encore de bonne heure, ont contribué à mettre en fuite les assassins; il est maintenant dans un état très alarmant. Ces détails, ont été fournis par un troisième frère des victimes. La justice s'est transportée mardi matin sur les lieux.

Marchés de Paris.

Marché aux fourrages du 21 janvier. Barrière d'Enfer. — Foin 1r 46 à 48; 2e 43 à 44; 3e 40 à 41. — Paille de blé 1r 25 à 26; 2e 23 à 24.

Marché Saint-Antoine, 21 janvier. — Foin 1r 00 à 00; 2e 44 à 45; 3e 00 à 00. — Luzerne 1r 00; 2e 44 à 00; 3e 38 à 40. — Regain 2e 30 à 00. — Paille de blé 1re 24 à 25; 2e 20 à 22. — Paille d'avoine 1re 40; 2e 33; 3e 25.

						— Romain.	105 ½		105 1/8	H.	1/8
C. G. 1000	1097 50	1160	»	»	»	Obl. Piémont.	1245	»	»	»	»
C. hyp...	775	»	»	»	»	Emp. d'Haïti.	450	»	445	»	B. 5
4 Can....	1270	»	»	»	B. 3 75	Banq. belge.	»	»	»	»	»

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.	» »	» »	» »	F. c. 1010.	H. 5
V. R. Dr.	495 »	498 75	H. 8 75	— 495, 500.	H. 5
— R. G.	377 50	380 »	H. 2 50	— 382 50, 385, 380, 385	H. 5
Orléans.	1132 50	1132 50	H. 3 75	— 1127 50, 1132 50.	H. 6 25
Strasb...	301 25	303 75	H. 3 75	— 301 25, 303 75, 302 50.	H. 2 50
Rouen..	1057 50	1058 75	H. 8 75	— 1055, 1063 75, 1058 75.	H. 8 75
Havre...	822 50	» »	H. 6 25	— 822 50, 823 75, 822 50	H. 2 50
Marseill.	927 50	927 50	» »	— 925, 930.	H. 2 50
Mulhous	300 »	» »	» »	—	»

LONDRES, 19 JANV.	C. DE LA COULISSE.		PRIMES.
	Av.... 85 10 05		F. c. 85 20 30 d. 50.
	Ap..... 85 15.		F. p. 85 50 45 d. un.
			F. c. 122 25 20 d. 50.
Dimanche.	Rep. fin c.	F. pr.	F. p. 122 75 60 d. un.
Bourse fermée.	3 0/0, 5	20	123, 123 05 d. 50.
	5 0/0, 10	35	Vers. d. 610 d. 10.
			g. 392 50 d. 10.
	Bons du trésor.		Orl., 1137 50 d. 10 au 31.
	3 1/8 à 9 et 11 mois.		Str., 308 75, 307 50 d. 10.

MARCHANDISES. — **HUILE** de colza disponible, 79,00 à 00,00; courant du mois, 80,00 à 00,00; février, mars et avril, 81,50 à 00,00; 4 mois d'été, 83,50 à 84,00; 4 derniers mois, 85,00 à 85,50.

LILLE. — Courrier en retard.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 83,00 à 00,00; courant du mois et jusqu'en décembre, 80,00 à 81,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 89,50 à 90 fr. les 100 kil.

L'un des gérants: V. CONSIDERANT.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

Cependant l'opposition n'a pas encore présenté dans toute leur rigueur les questions dont elle se fait une arme; elle ne paraît pas avoir compris quelle grande mission la France avait à remplir dans le Maroc, et quelles nobles espérances le traité Mion-Glucksberg a déçues chez les amis de la civilisation et de l'humanité. Quelle position magnifique s'offrait à nous? Briser les barrières opposées au commerce, à la science, à l'influence des Européens par un Etat barbare, asile du fanatisme turc dans tout son aveuglement ; imposer à cet Etat le sacrifice de ses coutumes les plus cruelles ; rendre la liberté les esclaves chrétiens, les pêcheurs des Canaries enfermés dans son territoire ; unir à notre cause celle de l'Espagne dont un consul avait été assassiné par les Marocains, celles de la Suède et du Danemarck qui voulaient s'affranchir d'un honteux tribut envers la piraterie barbaresque; établir la civilisation européenne sur plusieurs points de la côte en y plantant le drapeau de nos alliés, ce rôle eût été grand. Comme l'étendard fleurdelisé de saint Louis précédait en terre sainte les insignes de l'Angleterre et de l'Allemagne, le drapeau tricolore eût guidé les pavillons de trois nations amies dans cette croisade nouvelle, salutaire à la France, à l'Europe, au Maroc lui-même, croisade empreinte de l'esprit moderne, mais digne comme les anciennes de prendre pour devise : *Dieu le veut !*

Comparez ce programme avec les négociations accomplies dans le Maroc telles qu'elles sont constatées par les documents officiels!

Dans les mers lointaines, la France, n'osant remettre le pied sur le beau domaine de Madagascar, occupe à Taïti une position d'une médiocre importance par elle-même, précieuse pourtant parce que cette occupation semblait le signal d'une expansion nouvelle donnée au système colonisateur ; précieuse parce que, si Taïti se trouve actuellement en dehors du commerce oriental, le percement de l'isthme de Panama doit établir entre l'Europe et l'Asie un courant nouveau par lequel circulera la richesse de ces deux mondes.

A Taïti, un fanatique, jaloux de notre influence, persuade aux naturels de cacher leurs bestiaux pour affamer nos marins et nos soldats : la guerre se déclare, le sang coule des deux côtés et, parce que M. d'Aubigny, commandant par intérim dans ces parages, fait saisir l'instigateur de la révolte, lui rend toute correspondance impossible avec les insurgés en le mettant au secret dans un blockhaus, mesure impérieusement commandée par les circonstances; parce que, après six jours de captivité, l'intrigant Pritchard, à l'arrivée du commandant supérieur, M. Bruat, qui, seul, pouvait décider de son sort, est renvoyé d'un pays dans lequel il soufflait la guerre, nous souffrons que l'Angleterre nous demande une réparation, à nous qui avions le droit d'en exiger une ! Nous permettons la traite, et la visite réciproque subsistera, tant que vous ne m'indiquerez pas un moyen aussi efficace de remédier à cet abus. Cette déclaration arrête court les négociateurs français, car ils ne connaissent aucun moyen d'organiser la police des mers sans blesser la susceptibilité des nations.

Ce moyen existe pourtant; il est développé dans la presse depuis nombreuses années, l'opposition ne sait pas l'y voir et l'y prendre; elle ne sait pas que nous touchons au moment où il deviendra nécessaire de fonder des institutions européennes unitaires, d'associer les nations pour toutes les grandes œuvres d'une utilité commune. L'organisation, l'emploi d'une marine neutre, voilà des idées qui étonnent encore, mais qui finiront par gagner les bons esprits. Ils se sont déjà familiarisés avec d'autres idées également larges et qui, long-temps semblèrent utopiques, avec ce percement des isthmes de Suez et de Panama qui n'est plus une *niaiserie* que pour M. Thiers et autres hommes à vue étroite, aujourd'hui distancés par la grande politique, par la politique de l'avenir.

Que l'opposition veuille bien examiner les questions du Maroc, de Taïti, du droit de visite, aux points de vue que nous lui présentons, et sans doute elle trouvera des arguments nouveaux pour justifier cet amendement de M. de Carné qui reproche à la politique extérieure du cabinet, son imprévoyance et sa faiblesse.

La commission mixte.

La répression de la traite des noirs n'est qu'un cas particulier de la police générale des mers. En n'envisageant le droit de visite qu'au point de vue de la traite, on tombe dans toutes les difficultés de la question coloniale. Ce n'est plus l'intérêt général de l'ordre et de la liberté des mers qui est en jeu, c'est l'intérêt particulier des nations possédant des colonies. Ainsi posée, la question du droit de visite conduit logiquement à une modification profonde du régime colonial.

Mais, en supposant que l'on parvînt à s'entendre sur ce point et à opérer cette modification profonde dans le régime colonial, la question du droit de visite ne serait pourtant pas résolue. Admettons que les colonies intertropicales ne soient plus cultivées que par des mains libres, ne restera-t-il pas toujours l'immense problème de la surveillance maritime et de la constatation du pavillon?

Sir Robert Peel et lord Aberdeen se sont plusieurs fois expliqués à cet égard. Indépendamment du droit de visite établi pour la répression de la traite des noirs, sir Robert Peel et lord Aberdeen prétendent qu'il y a un autre droit de visite, essentiel et primitif, antérieur et supérieur à tout traité. C'est le droit de visite à l'effet de constater l'identité et la sécurité du pavillon. C'est là le véritable [...] comme n'ayant plus aucune force, aucune existence, soit pour la France, soit pour les autres Etats qui y ont adhéré. Cette base une fois établie, la commission devrait poser ainsi le problème à résoudre : Quel est le système de police et de surveillance le plus économique et le plus efficace pour assurer l'ordre et la liberté sur toutes les mers du globe?

Dans ces conditions, la commission mixte pourrait aboutir à quelque résultat utile.

Progrès de la politique colonisatrice.

La *Presse*, le 18 septembre dernier, produisait sur la question de l'expansion colonisatrice, les doctrines suivantes :

« Nous sommes de ceux qui n'ont dans les idées de colonisation qu'une confiance infiniment restreinte, et qui pensent qu'avec le peu de suite dans les desseins qui est le caractère et le défaut de la France, elle doit moins s'attacher à conquérir des territoires pour les coloniser, qu'à découvrir des consommateurs pour les approvisionner. Avant de songer à porter au loin le progrès agricole, commençons donc par nous occuper un peu plus de notre propre sol et par lui faire produire les améliorations dont il est susceptible. Ne commencerons-nous donc jamais une seule fois par le commencement? — La colonisation est la ressource que la providence réserve aux Etats pour l'époque où ils auront un excès de population. Or, la France n'en est pas là ; sa population pourrait doubler, que ni le territoire, ni le travail ne lui manqueraient encore. La colonisation à l'extérieur, est ce qui marque le dernier âge des nations, avant qu'elles tombent de la grandeur dans la décadence, extrémité fatale à laquelle aucune ne saurait se flatter d'échapper. La maxime : qui trop embrasse mal étreint, n'est pas moins vraie alors qu'elle s'applique aux peuples qu'alors qu'elle s'applique aux individus. Nous ne saurions trop nous garder de la prétention d'entreprendre trop de choses à la fois. Attendons que nous en ayons achevé une pour en commencer une autre ; cette voie n'est pas seulement la plus sûre, c'est aussi la plus courte. Occupons-nous de donner à notre agriculture, à notre industrie, à notre commerce tout le développement qu'ils comportent, et de longtemps cette tâche suffira à l'emploi exclusif de toute notre activité. »

Aujourd'hui nous lisons dans la *Presse* une déclaration d'un caractère tout différent. En blâmant l'esprit de déplorable timidité manifesté dans les instructions relatives aux îles Gambier et Ouvea (Wallis), la *Presse* expose ainsi sa nouvelle pensée :

« Nous sommes de ceux qui ont applaudi à la prise de possession des Marquises et de Taïti, non à cause de la valeur particulière de ces deux stations, mais parce que cette initiative indiquait une tendance à multiplier sur le globe les points où flotterait le pavillon de la France, et à créer d'importantes échelles pour le développement de notre marine. Comme système, comme plan d'avenir, rien ne nous paraissait plus digne d'approbation et d'encouragement. Si l'on nous eût dit alors qu'on s'arrêterait dès le début, qu'après un premier effort on renoncerait à aller plus loin, en un mot que tout se bornerait à jeter quelques soldats à Nou-Hiva et à Papeïti, nous aurions jugé tout autrement l'entreprise. Nous aurions volontiers partagé l'avis de ceux qui pensaient que la conquête de ces deux points ne valait pas les millions qu'elle coûterait ; nous aurions joint notre voix à celles qui soutenaient qu'il y avait folie à risquer le maintien de la paix générale pour

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

TABLETTES DE NICOLAS PAPOUFF [1].

CHAP. II. — LES BOHÉMIENS DU BON DIEU.

Le gros homme descendit le premier et offrit la main à Mme Mirauder; l'épicier les suivit en secouant les pans de habit bleu barbeau ; je me débarrasse de la conversation d'un insipide plaisant. Mais j'avais deviné un homme profondément et naïvement corrompu : j'aurais voulu demander à la dame en deuil et essayer de savoir d'elle cette histoire d'inconsolable désolation, qui semblait se lier si fatalement à la gaieté immonde de l'homme dont elle n'avait pu supporter jusqu'au bout les froides grossièretés. Mais comment l'aborder, elle que je n'avais pas même osé regarder pendant toute la route, par respect pour la pudeur de l'infortune? A quel titre oserais-je l'interroger et froisser les plaies de son âme par l'indiscrétion de ma curiosité égoïste?

Voilà ce que je me demandais en ralentissant le pas, lorsque je me heurtai tout-à-coup contre un homme qui ne me voyait pas venir, absorbé qu'il était par la contemplation du paysage. Il se retourna brusquement et nous nous regardâmes en face : je reconnus alors l'homme au paletot vert, l'un de mes compagnons de voyage, celui qui avait dormi si grand cœur pendant toute la route. Ce fut une occasion toute faite d'entrer en conversation avec cet original ; peut-être pourrait-il me donner quelque renseignement utile touchant l'objet de ma recherche : je lui dis donc d'un pas et je lui dis en [...]

— Monsieur, je vous demande pardon : je ne vous voyais pas.

— Ni moi non plus, me répondit le gros petit homme en me jetant un regard plein de bonté et de tristesse.

— Vous aurais-je fait mal ?

— Au contraire, et le sourire du bon homme me fit comprendre qu'il était le mot connu d'une de nos spirituelles caricatures de mœurs.

— Ah pardon ! repris-je alors sur le même ton, j'aurais pu vous en faire et j'en aurais été bien fâché.

— Pourquoi cela?

— Parce que vous me paraissez un galant homme. Êtes-vous de Chantilly?

— Pourquoi me faites-vous cette question, dit M. Belcour en prenant un air plus sévère (car je me rappelle maintenant le nom de mon brave donneur.)

— C'est que vous pourriez me donner quelques renseignements relatifs aux trois poils de la queue du diable.

— Comment cela et que prétendez-vous dire ?

Je lui racontai alors un abrégé de mon histoire, en commençant par mes recherches philosophiques ; sa physionomie alors se dérida tout-à-fait.

— Touchez là me dit-il en me tendant la main : je vois que nous sommes faits pour nous comprendre.

— Vous êtes un rêveur.

— Et à ce titre nous sommes frères, n'est-ce pas?

— Plus que vous ne pensez ; mais continuez, je vous prie.

Je continuai.

A l'histoire de la bohémienne il sourit et hocha la tête comme pour dire : je comprends ! Mais quand je vins à parler du petit bouquin qui devait désormais me servir de grimoire, il me prit le bras avec vivacité et me dit, comme les enfants de la grand'mère dans Béranger :

— Vous l'avez encore !

— Il ne me quitte pas : mais adieu, je crains d'abuser de votre complaisance et de vous retenir trop longtemps.

— Non pas, non pas, s'écria M. Belcour en me retenant des deux mains. Vous vouliez, je crois, me demander quelques renseignements : que désirez-vous?

— Monsieur est-il de Chantilly?

— Non, mais je demeure à Vineuil, à un quart de lieue, chez Mme Desperriers : je puis vous être utile à quelque chose.

— Connaissez-vous M. Noël Grognon ?

— Non, mais Mme Desperriers le connaît beaucoup. Si vous ne craignez pas de marcher un peu à travers des parcs magnifiques et par un admirable soleil couchant, je vous présenterai à elle ; elle aime beaucoup la conversation des bonnes gens et des gens d'esprit.

— J'espère, en ce cas, l'intéresser du moins au premier de ces titres. Mais pourrais-je sans indiscrétion,..

— Certainement, puisque je vous présente : en tout cas, l'indiscrétion, si c'en était une, devrait être mise sur mon compte; mais ne craignez rien : vous serez reçu en frère ; la maison de cette dame ressemble assez à la tente des vieux patriarches : c'est une hospitalité toujours ouverte pour la Bohême du bon Dieu ; ce qui n'empêche pas qu'on ne doive s'y préoccuper beaucoup des trois poils de la queue du diable. Venez sans crainte, vous dis-je, vous serez accueilli comme une vieille connaissance, et nous nous raconterons nos histoires... Et puis, si vous le permettez, nous déchiffrerons ensemble le bouquin ; j'adore les vieux grimoires et les nouveaux contes.

Ce disant, M. Belcour me prit le bras comme à un vieil ami, et nous prîmes ensemble la route de Vineuil.

Si j'étais un serviteur zélé encore des légitimités éteintes, je trouverais peut-être de bien belles phrases à faire sur le parc de Chantilly, qui semble étonné de voir ses beautés survivre à ses grandeurs. Comme les images des grands Condés paraissent s'ennuyer dans la magnificence morne de ces parterres dépeuplés de leurs anciens amis, et livrés à l'exploitation industrielle qui change les forêts en bois de chauffage et les gazons en meules de foin! Que de grands souvenirs pressés et resserrés de tous côtés par le positif du néant! Mais quoi! est-ce la magnificence stérile des rois à grand spectacle, qui avait le secret de la vraie grandeur! La réalité comparée à l'idéal, n'a-t-elle pas, après tout, l'avantage de la vérité sur le mensonge? Les rêves de la poésie instinctive ne doivent-ils pas céder à la poésie métrique du calcul et de l'algèbre, lorsque par le calcul on aura retrouvé les notes de la grande harmonie universelle! Il s'en suivrait alors que les conservateurs sont encore plus que les sentinelles de l'avenir, que les gardiens du passé. Mais pour proclamer hautement cette vérité, si c'en est une, que de nobles élans il faudrait froisser et comprimer! que de saintes douleurs il faudrait proscrire! que de regrets légitimes il faudrait étouffer! que les hommes sont malheureux de se haïr sans vouloir s'entendre! A un certain point de vue tous les partis ont raison : ils n'ont tort que dans leurs prétentions à une raison et à une justice exclusives, et ce qu'on dit des opinions politiques il faut le dire des systèmes de philosophie : l'abstraction est toujours fausse si elle ne veut pas prendre son rang à côté de ses sœurs pour remonter à la synthèse : le vrai n'est que dans l'unité.

Tels étaient les rêves que faisaient rouler dans mon esprit la grandeur silencieuse des ombrages, la beauté du ciel réfléchie par le miroir immobile des bassins et les échos vagues et confus de cette voluptueuse chanson du soir, que se renvoient en la modulant avec des variations toujours nouvelles, tous les oiseaux cachés dans l'épaisseur des grands arbres, puis que prolongent dans l'infini de leur murmure, les milliers d'insectes qui font vivre, trembler, frémir, siffler, fredonner et briller d'or mobile et de pierreries vivantes, les moindres touffes de gazon.

— N'est-ce pas, monsieur, que tout cela est déplorablement beau ? me dit, après un long silence, mon ami de quelques minutes.

— Oui, lui répondis-je : c'est une féerie désenchantée, c'est un rêve qui a perdu ses dormeurs.

— Il en a retrouvé d'autres, reprit vivement M. Belcour : ne sommes-nous pas libres de laisser dormir toutes nos pénibles pensées, et de nous rêver maintenant les propriétaires de ces royales solitudes? Voyez : nous sommes seuls ici; c'est pour nous seuls que les allées sont sablées et ratissées avec tant de soin; c'est pour nous plaire que les fleurs se balancent avec tant de coquetterie; c'est à nous que les petits oiseaux donnent un si délicieux concert : et croyez-vous que jamais pour les princes ils puissent mieux chanter? Ne voyez-vous pas ces statues nous adresser avec autant de persévérance leurs airs de tête et leur sourire, que si nous étions les maîtres des demi-dieux et des héros qu'elles représentent? En ce moment, je vous le déclare avec tout le sérieux de la conviction, ce parterre est beaucoup plus à nous qu'aux vieux Condés, et un peu plus qu'au duc d'Aumale!

(1) Voir les numéros du 19 et du 20.

le Siècle, la France, accordent, avec la même inconséquence, leur éloge à la déclaration de M. Thiers, cet anti-marin, ce partisan exclusif et enthousiaste des conquêtes sur le Rhin et du plancher des vaches.

Nous regrettons particulièrement que le soin de ses tactiques guerrières emporte le *Courrier français* à la suite de M. Thiers. Le *Courrier* s'est plusieurs fois déclaré pour la colonisation : nous attendions de lui, aujourd'hui, une protestation ou de justes réserves.

Etablissement français aux îles d'Amsterdam et Saint-Paul.

Une *compagnie des îles St-Paul et d'Amsterdam* vient d'être fondée à Bourbon, par les soins de M. Camin, pour l'exploitation des pêcheries.

L'île Saint-Paul, par 38° 42' de lat. sud et 75° 28' de long. est, sur la route d'Europe à Java et à l'Australie, est montueuse, volcanique, très riche en végétation. On y trouve en quantité des porcs sauvages, des volailles, des oiseaux. L'île a un bon port pour les navires de moyen tonnage. Le poisson et les baleines abondent autour de St-Paul. Les eaux d'une source thermale ascendante paraissent très favorables aux maladies de la vessie communes à Bourbon et à Maurice.

Amsterdam est à 17 lieues au nord de St-Paul, par les 37° 51' lat. sud et 75° 27' long. est.

Colonies françaises.

Algerie.

On lit dans une lettre d'Oran, du 10, adressée au journal l'*Afrique* :

« D'après des nouvelles reçues de la frontière du Maroc, il paraîtrait que les tribus de Rifa font des préparatifs pour nous inquiéter lorsqu'elles croiront le moment favorable ; jusqu'à présent, pourtant, ces tribus n'ont encore fait aucun mouvement hostile. »

Nous apprenons par les journaux de Bourbon de la fin d'octobre, que la corvette le *Conway*, dont nous avons annoncé le départ pour Madagascar, ne va pas à l'ouest pour l'affaire Molesworth, mais à Tamatave (côte est) pour demander raison d'avanies faites à des sujets britanniques. Le passage de la corvette anglaise à Bourbon, avant de se rendre à sa destination, semble du moins annoncer, nous devons le dire et nous le disons avec plaisir, un procédé d'entente cordiale.

L'*Indicateur colonial* dit à propos de cette expédition :

« Pour nous, si nous éprouvons un regret, c'est que le gouvernement métropolitain ne se soit pas depuis longtemps chargé de démontrer à la reine des Hôvas, que rien ne serait plus facile à la France que de faire la conquête de toute l'île Madagascar, qui formerait dans l'Océan Indien le pendant naturel de l'Algérie dans la Méditerranée.

— Dans la nuit du 18 au 19 octobre dernier, on a ressenti à l'île Bourbon deux secousses de tremblement de terre accompagnées d'un bruit souterrain. Le volcan de Bourbon est d'ailleurs fort débonnaire. M. le colonel Bory de Saint-Vincent a déterminé la marche successive des cratères du nord-ouest au sud-est de l'île, et il semble que ce volcan doive bientôt s'éteindre sous la mer, dont il atteint déjà le bord.

pointe du jour jusqu'à la nuit, ce qui est un grave symptôme de la guerre.

Dans les divers engagements que les Français ont eus avec les Taïtiens, ils ont perdu tant pour les hommes tués sur le champ de bataille, que pour ceux qui sont morts depuis de leurs blessures, environ 200 hommes ; les Taïtiens en ont perdu à peu près autant ; mais je crois fermement que le chiffre des pertes est encore plus fort du côté des Français. C'est une guerre horrible ; on ne fait point de quartier ni d'un côté ni de l'autre. Tout homme blessé est froidement achevé à coups de baïonnette.

Un certain nombre de missionnaires mettent à la voile d'ici à quelques jours pour Valparaiso, d'où ils se rendront en Angleterre. Je suis vraiment fâché de leur départ ; ce sont de bons et dignes disciples de Jésus-Christ. Nous déplorons tous amèrement la mort de ce bon ministre M. M'Kean ; c'était un chrétien sous tous les rapports ; il fut tué dans sa Verandah en présence de plusieurs de ses frères missionnaires.

(*Journaux anglais.*)

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 22 janvier.

La séance est ouverte à une heure et demie.

M. Gauthier (de la Loire) écrit pour demander une prolongation de congé.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet d'adresse.

M. BÉCHARD a la parole contre le projet.

« Je ne puis, comme j'ai été surpris de l'entendre dire par l'héritier présomptif du cabinet, je ne puis admettre que l'alliance anglaise ait été compromise : mais ce qui l'est, c'est notre influence politique, ce sont nos intérêts commerciaux partout sacrifiés aux exigences de l'Angleterre.

Aux assertions de la prospérité du commerce et de l'industrie qui se trouvent dans le projet d'adresse, je puis opposer les documents émanés des chambres de commerce. Le président de la chambre de Bordeaux l'a déclaré dans un discours public : nos chantiers déserts, nos navires désarmés dans les ports, attestent la décadence de notre commerce.

Le discours de la couronne et le projet d'adresse, attestent entre la France et l'Angleterre une entente cordiale qui n'existe pas. L'Angleterre n'a qu'un but qu'elle poursuit dans la Syrie, dans l'Inde, à la Chine, dans l'Océanie, à Haïti, à Taïti ; partout nous la trouvons sur notre passage, cherchant à renverser notre puissance pour établir la sienne. Dans l'Orient, chez les Maronites, la France a perdu son ancienne prépondérance ; 300 familles de Crète viennent de se faire protestantes afin d'être protégées par les Anglais.

L'orateur fait ensuite l'historique de nos relations avec l'Angleterre, depuis l'expulsion des Anglais de la France ; il rappelle la résistance à la politique anglaise faite par Henri IV, par Louis XIV, qui ne permit pas que la Manche prît le nom de Canal britannique et cherche à démontrer par les faits, que l'alliance anglaise nous est antipathique.

M. Dupin monte à la tribune. Un très grand nombre de députés qui s'étaient absentés pendant la fin du discours de M. Béchard, se placent à leurs bancs. La chambre est fort agitée.

M. DUPIN. Le projet d'adresse atteste qu'il y avait des complications dans nos affaires, et qu'elles ont été résolues. Il reste à savoir comment le ministère est sorti de ces complications et s'il a mérité l'approbation éclatante que quelques-uns semblent disposés à lui donner. (Vives réclamations ; agitation.) et si une conduite plus ferme, plus prudente n'eût pu les terminer plus avantageusement pour le pays. (Vive agitation en sens divers.)

Le débat se concentre sur trois questions principales. On a cherché à les

M. le ministre des affaires étrangères vous a dit hier qu'il a soutenu la gloire, les intérêts et la dignité du pays ; je crois qu'il aurait pu mieux soutenir. Au Maroc, sans doute, nos armes ont obtenu de brillants succès, mais ne vous abritez pas sous la gloire de nos armées ; à chacun sa part : eux la gloire, à vous le traité. (Très bien !)

Je crois qu'il n'était pas désirable, dans l'intérêt de la France, que de la guerre du Maroc il sortît la moindre conquête. Notre possession d'Afrique est assez grande. Mais ce que je ne pardonne pas au ministère, c'est qu'en même temps que vous proposiez de mettre Abd-el-Kader hors la loi, vous stipuliez que la France le traiterait avec égards. Nos armées ont pu subir des malheurs, mais jamais elles n'ont manqué aux devoirs de l'humanité, et je vous en veux d'avoir souillé nos annales de cette clause flétrissante. (Très bien ! à gauche.)

J'arrive aux affaires de l'Océanie. Lorsque vous reprochez à la chambre de s'être engagée par un vote imprudent, vous avez tort. La chambre a vu une affaire commencée, et non une affaire qu'elle peut complètement juger. Il s'ensuivrait donc de votre logique que si l'Afganistan vous demandait votre protectorat, vous seriez obligé, après l'avoir accepté d'abord, d'aller ensuite vous y faire écraser. Non, messieurs, le vote de la chambre ne vous liait pas. Il ne faut pas que le pavillon français recule, mais c'est le devoir d'un gouvernement qui peut toujours être bien renseigné, de ne pas se jeter trop facilement en avant.

M. le ministre nous a dit hier qu'il a constaté que depuis long-temps Pritchard avait abdiqué le caractère officiel dont il était revêtu, et d'un autre côté que l'esprit religieux n'avait pas à en souffrir ; il a de plus établi en principe que nous avions le droit d'expulser tout étranger qui suscite des désordres ; enfin, il a, ce sont ses propres termes, reconnu que les agents de la France avaient bien fait d'user de ce droit. Mais alors, pourquoi blâmer l'agent qui a ordonné l'arrestation ? Pourquoi indemniser Pritchard, fauteur de menées coupables ? M. le ministre répond qu'il y a eu des circonstances regrettables. Mais quelles sont ces circonstances ? où en sont les preuves ?

M. HÉBERT demande la parole.

M. DUPIN. Vous n'attendez pas que les preuves soient données, vous passez tout de suite au blâme sans savoir si le pharmacien Pritchard a vraiment éprouvé un tort qui puisse légitimer une indemnité. Il n'y a pas d'injure, si l'on avait le droit de faire ce qu'on a fait : *injuria est quod non jure fit.*

Nous sommes si ingénieux, dans toutes les circonstances, à trouver des raisons à nos adversaires ; que, dès qu'une accusation se présente contre nos nationaux, nous sommes disposés à la croire. L'Angleterre se plaint que Pritchard a été insulté, vite, vous en convenez, sans même avoir attendu les rapports de vos agents ; sans vous être dit : Il est impossible qu'un officier français se soit rendu officiellement coupable de mauvais traitements envers Pritchard. Cependant, nous examinerons, mais nous ne promettons rien. (Très bien !)

Le droit d'éloigner Pritchard, l'agent des troubles, vous l'avez reconnu vous-mêmes. M. le ministre des affaires étrangères a écrit :

« M. le gouverneur Bruat avait donc incontestablement le droit d'éloigner de Taïti M. Pritchard ; et d'après les faits tels qu'ils nous sont jusqu'à présent connus, il y a tout lieu de penser que, pour la sûreté de l'établissement français dans cette île, pour celle même des troupes françaises chargées de le défendre, il y a eu nécessité d'user de ce droit, en renvoyant de Taïti le chef moral et le principal instigateur des mouvements insurrectionnels qui avaient éclaté sur quelques points, et menaçaient Papeïti même. »

Pourquoi donc ne pas être conséquent avec vous-même ? pourquoi, après cela, blâmer notre agent qui nous a défendus, et indemniser l'agent anglais qui nous a combattus ?

Cette indemnité que vous nous dites avoir été indispensable, rien s'é

— Sans doute, et je crois parfaitement vous comprendre : l'usage est ici-bas notre seul titre de propriété, puisque Dieu nous prête la terre...

— La terre est une grande hôtellerie avec des appartements magnifiques, des chambres modestes et des galetas : les chambres restent quand les voyageurs s'en vont, ce qui ne les a pas empêchés de dire : Ma chambre ! tant qu'ils l'ont occupée.

— Mais il me semble que les princes occupent un peu plus que nous ces propriétés magnifiques...

— Les Condés y ont passé comme nous : ils en sont sortis plus tristement que nous n'allons en sortir, et ils n'y rentreront plus. Le duc d'Aumale est en Algérie, pendant que nous prenons le frais du soir sous des ombrages qu'il croit à lui, et qui ne le garantissent guère du soleil d'Afrique.

— Vous me semblez raisonner un peu en sophiste, et je ne puis m'empêcher de vous l'avouer, tout en prenant goût à votre raisonnement. Car, enfin, qu'est-ce que la propriété ?

— Chut !... s'écria le gros petit bonhomme, en mettant un doigt sur sa bouche, avec une expression de frayeur et de gravité comiques...

— Quoi donc ?...

— Chut !!!... répéta-t-il plus fort en ouvrant de grands yeux et en regardant autour de nous.

— Mais enfin, monsieur, vous m'imposez silence, et vous ne me répondez pas !

— Je ne vous réponds pas !... Pardon, monsieur, pardon. Je ne vois pas pourquoi je ne vous répondrais pas. Eh bien ! oui, parbleu, je suis complètement de votre avis. Qu'est-ce que la propriété ?

— C'est ce que je vous demandais.

— Et c'est ce que je vous redemande.

— J'ai interrogé le premier, répondez le premier.

— La propriété, monsieur, la propriété !... Otez votre chapeau, s'il vous plaît. La propriété !... c'est le droit de manger tout seul et de laisser pourrir ses restes, en se moquant des pauvres diables qui ont faim. La propriété ! c'est la sécurité du voleur impuni et parvenu...

— Mais c'est aussi la garantie des fruits du travail de l'honnête homme contre l'oisiveté malfaisante du voleur. La propriété, c'est la base de l'ordre social et le fondement de la guillotine ; c'est la clef des palais et des bagnes ; c'est la vie et la mort de la société ; c'est l'arbre de la science du bien et du mal !

— Oui, la propriété est tout cela en fait. Mais vous ne répondez qu'en observateur, et je vous interroge en philosophe. En principe donc, qu'est-ce que la propriété ?

— *In principio erat verbum* ! dit le petit homme avec un regard inspiré. Dans le principe était la parole ; voilà la propriété dans le principe. Dieu est le propriétaire de son verbe, et c'est par ce verbe que tout a été créé. Donc tout appartient au verbe, et le verbe appartient à Dieu.

— Ce que vous dites là peut être extrêmement profond, mais je ne vous comprends pas parfaitement. Je sais bien que tout appartient au créateur : mais le créateur ne nous a-t-il pas donné moyennant notre travail une faible partie de ses richesses ?

— Une faible partie, Monsieur ! que dites vous là ! il nous a donné tout ce qu'il a : l'intelligence, l'amour, la fécondité ; voilà notre part de son être ! enfin, il nous a créés libres ; voilà notre part de sa divinité ! et ce magnifique partage il l'a fait sans retour, puisque nous sommes immortels : car lorsqu'on donne on ne reprend plus. Quant aux biens de la terre, il nous les prête, mais il ne nous les donne pas ; puisque personne de nous n'en emporte rien. La vraie propriété, c'est donc ce qui nous est propre : ce qui nous est propre est inhérent à nous et doit nous accompagner partout et toujours ; le reste est une prétention d'enfant gâté qui veut se réserver des droits exclusifs à la jouissance de la lune...

— Mais, monsieur, avec de tels principes je puis aller dépouiller mon frère de ce qu'il possède et le tuer s'il me résiste...

— Si vous tuez, on vous tuera : et si vous volez vous serez emprisonné et flétri. On ne proteste pas contre des faits. Et quand vous n'auriez pas la crainte des lois de la société, vous seriez retenu par les lois mêmes de la nature qui vous ordonnent d'aimer votre frère et vous défendent de lui faire du mal. Attaquer la propriété même injuste, lorsqu'elle est sanctionnée par toutes les conventions sociales, c'est attaquer non seulement un homme, mais tous les hommes : or déclarer la guerre à l'humanité tout entière, c'est s'attaquer à Dieu !

— Il s'ensuit que l'idée de la propriété appliquée aux choses que la mort peut nous enlever, est une folie respectable et une injustice qu'on ne saurait attaquer en fait sans être soi-même plus injuste !

— Donc, c'est une sagesse et une justice. Je vois que nous nous entendons parfaitement, et que nous sommes l'un et l'autre pleins de respect pour les choses établies.

— Et pleins de désir pour celles qui s'établiront lorsque les vieux préjugés seront tombés d'eux-mêmes !

— Ainsi soit-il, ajouta M. Belcour du ton d'un abbé qui a sommeil et qui pousse un gros soupir de délivrance en se voyant arrivé à la fin de son bréviaire.

En devisant ainsi, nous avions remonté la pelouse où une Déjanire Pompadour semble, d'une main très coquettement dégagée, donner un soufflet à Hercule pour le punir de ses entreprises ravissantes ; nous avions passé la petite porte des parterres et nous traversions les tapis de verdure du jeu d'arc. Des campagnes toutes dorées de meissons ondoyaient partout devant nos yeux ; l'horizon baignait ses contours indécis dans des fleuves d'or fluide et de lave brûlante ; des nuages incandescents se plongeaient à moitié dans ces ondes éblouissantes, et semblaient s'affaisser comme des rochers à demi fondus. La campagne tout entière rougissait comme une jeune fille qui dit adieu à son amant, sans oser lui demander s'il reviendra demain, ce dont pourtant elle est bien sûre. Nous étions restés muets devant ce miracle renaissant de tous les beaux jours qui finissent, et notre marche s'était rallentie. Je rêvais à tout ce que M. Belcour venait de me dire, et je ne m'apercevais pas que nous nous arrêtions devant une porte verte qui fermait l'entrée d'un jardin relégué tout au bout d'un village d'assez mauvaise apparence. Ce village, c'était Vineuil, et le jardin était celui de Mme Desperriers.

Un enfant vint nous ouvrir : je dis un enfant quoiqu'il pût avoir quinze à seize ans, parce que sa figure et sa voix avaient encore presque toute la candeur de la première enfance ; il témoigna une grande joie en voyant M. Belcour et l'embrassa avec effusion en l'appelant son père, puis il me salua avec une timidité qui n'était pas sans grâce.

— Bonjour, mon enfant, bonjour ; dit celui qui me servait d'introducteur et dont je venais d'apprécier l'originalité philosophique ; voici un de mes frères que j'amène.

— Un de tes frères ! dit le jeune homme étonné en m'interrogeant du regard.

— Sans doute, un de mes frères ! Ne sais-tu pas que Dieu m'a donné sur la terre une nombreuse famille, dont les membres sont dispersés de tous côtés. Mais quand j'en retrouve un je le reconnais bien vite.

— Monsieur est mon frère, ajouta-t-il en me prenant par le bras d'une main tandis que de l'autre il tenait affectueusement celle du jeune homme ; il est mon frère comme tu es mon fils et comme ta mère est ma sœur. Madame Desperriers n'est pas absente, je suppose ?

— Oh tu sais bien que maman ne sort presque jamais ; je vais lui annoncer ton retour et la visite que tu lui amènes !

En achevant ces mots, le jeune homme prit sa course en jetant au vent ses beaux cheveux blonds, et arriva bien avant nous sur le seuil d'une maisonnette aux contrevents verts et aux murailles tapissées de vigne.

Bientôt nous vîmes paraître, se hâtant à notre rencontre de l'air du monde le plus cordialement hospitalier, une grosse dame dont la figure paraissait toute réjouie tant elle exprimait franchement la bienveillance sans prétentions ; elle accueillit M. Belcour en personne de la maison et me prodigua les salutations les plus gracieuses et les prévenances les plus empressées : le couvert était mis sur une grande table ronde ; une vieille bonne femme en apporta un de plus, et je fus invité à partager sans façon le repas du soir.

Je voulais me confondre en excuses, mais Mme Desperriers ne m'en laissa pas le temps.

— Vous êtes ici chez vous, me dit-elle ; nous pratiquons ici l'hospitalité à la manière de Philémon et de Baucis : il n'y manque que Philémon, car par malheur j'ai perdu le mien depuis longtemps, mais le frugal repas et la table boiteuse sont aussi fidèlement imités que possible : nous espérons que vous ne serez pas plus difficile que Jupiter.

[illegible] des Anglais qu'ils renonçassent à ce qu'ils regardaient comme un droit. Aussi, les négociations que la chambre a unanimement imposées au ministère dans une Adresse antérieure, si elles ont été entreprises, l'ont été très mollement. La chambre des pairs et la chambre des députés se sont cependant réunies dans ce but, pour vous donner plus de force dans la négociation.

Cette année, vous n'avez pas cru devoir combattre le paragraphe que la chambre des pairs a inséré à ce sujet dans son Adresse. Les négociations, dites-vous, ont fait un pas. Mais quel pas ! Les choses, d'après vous-même, en sont où elles en étaient la première année.

Cette persistance vous montre que ce vœu n'est pas fait à la légère : le droit de visite blesse à la fois nos intérêts et notre fierté ; nous voulons que notre commerce maritime soit remis sous la surveillance exclusive de notre pavillon. Nous l'avons voulu, nous le voulons encore, nous le voudrons toujours ! (Très bien !)

Comment prétend-on que l'on va trancher cette question du droit de visite! on dit que l'Angleterre va chercher de commun accord avec nous un moyen aussi efficace pour réprimer le droit de visite, et, à la chambre des pairs, le ministère disait que l'Angleterre reconnaissait que le droit de visite n'était guère efficace. M. de Gasparin voudrait l'abolition de l'esclavage; mais ce serait la ruine de nos finances, et comme on ne pourra pas s'y résoudre, il en résultera que le droit de visite sera maintenu. Et puis pour rechercher le moyen que vous avez à trouver, qui avez-vous choisi ? Les deux hommes les plus probes; les plus intègres à coup sûr, mais aussi les plus entêtés. Vous avez dit que vous aviez fait un grand pas, moi je crois que c'est un faux pas. (On rit.)

Ce n'est pas là une querelle de personnes, ce n'est pas là une querelle de mots, c'est une question de choses qui intéressent grandement le pays.

Voulez-vous voter cette approbation éclatante que le ministère vous demande? Vous approuveriez tout ce qui a été fait? Pour mon compte, je ne le puis pas. Je suis partisan de l'entente cordiale, je suis partisan de la paix ; je l'ai dit depuis long-temps : chacun chez soi, mais aussi chacun son droit. (Bruit.)

Je crois que l'Angleterre a obtenu trop de concessions qui n'ont pas été réciproques, et j'appuierai tout amendement qui répondra aux idées que je viens de développer. (Très bien !)

Ce discours est suivi d'une assez vive agitation. La séance est suspendue pendant vingt minutes.

A la reprise de la séance, M. le président fait remarquer que, pour la clarté de la discussion, il serait peut-être plus à propos de clore la discussion générale et de passer dès ce moment à la discussion des paragraphes, discussion dans laquelle les arguments pour et contre pourront se produire avec plus d'utilité, puisqu'ils se trouveront plus rapprochés du vote.

M. RÉZAT déclare qu'il adhère à ces observations.

La clôture de la discussion générale est mise aux voix et prononcée, et la chambre passe à la discussion des paragraphes.

Le premier paragraphe est ainsi conçu :

« Lorsque notre session s'achevait, il y a peu de mois, des complications, qui pouvaient devenir sérieuses, avaient excité votre sollicitude. En reprenant aujourd'hui nos travaux, au milieu d'un calme profond, nous aimons à nous féliciter avec vous du brillant succès de nos armes et du prompt rétablissement de la paix. »

Sur ce paragraphe, deux amendements ont été présentés : l'un par M. de Carné, l'autre par M. G. de Beaumont.

L'amendement de M. de Carné étant plus général, a la priorité.

Il est ainsi conçu :

« Notre session s'achevait, il y a peu de mois, au milieu de complications qu'une conduite prévoyante et ferme aurait pu prévenir ou terminer d'une [illegible]

[illegible] Abd-el-Kader? (Interruption.) Non, ce n'est pas là un traité qui souille les annales de la diplomatie.

J'en appelle à un témoignage moins passionné et d'ailleurs mieux éclairé; voici, messieurs, en quels termes s'est exprimé le commandant de l'escadre le négociateur chargé de diriger la conclusion du traité :

« Ainsi, monsieur le ministre, par cette journée, nous avons obtenu plus que le gouvernement ne demandait et plus que nous n'avions jamais obtenu du Maroc ; et cela, sans le concours d'aucune influence étrangère, et sous le canon de nos vaisseaux. Les relations diplomatiques et amicales sont rétablies, et il ne reste de notre différend que la crainte salutaire de notre nom et des armes de la France.

« Muley Abderrahman, après avoir senti le poids de notre épée, a reçu une preuve de notre générosité ; ses intérêts sont les nôtres. C'est un ami que nous nous ferons, il pourra nous être utile. »

(Cette lecture est interrompue par des cris au milieu desquels nous distinguons la voix de M. Thiers et celle d'un autre membre qui dit : Cela n'est pas parlementaire.)

Je sais fort bien qu'il y a des opinions et des projets auxquels il conviendrait que certaines pièces de ce document fussent passées sous silence. (Violentes réclamations.)

L'homme qui a tenu l'épée, qui, par sa prudence et son courage a rendu la paix immédiatement possible, qui a abattu sous notre canon les fortifications de Tanger et les maisons de Mogador (réclamations), était incapable de donner son assentiment à une clause qui eût pu souiller le traité. (Nouveau bruit.)

MM. Dupin, Thiers et Barrot interpellent vivement l'orateur. Leurs paroles n'arrivent pas jusqu'à nous.

J'aborde maintenant la question de Taïti. A cet égard, j'ai peu de développements à donner ; car la question se résume en termes fort simples. Nous n'avions pas à nous préoccuper des votes antérieurs de la chambre, mais seulement de l'amendement qui nous est soumis, et de ce qui s'était passé de nouveau. Nous avons reconnu qu'il y a entre les deux gouvernements bon vouloir équité mutuelle, et nous nous en sommes félicités.

Je ne comprends pas que le droit de visite puisse être compris dans le blâme que M. de Carné veut faire peser sur le ministère. La chambre a invité le gouvernement à négocier pour demander des modifications au traité du droit de visite. Cette question est entrée aujourd'hui dans une phase nouvelle ; il s'agit maintenant d'abolir peut-être complètement le droit de visite ; et je ne comprends pas comment la chambre blâmerait ce que le ministère a fait sur ce point dans l'intervalle des sessions.

Pensons à autre chose qu'à la question ministérielle, qui est quelque chose sans doute, car sans les hommes les affaires ne se font pas, mais enfin qui n'est rien quand il s'agit de décider si tout ce que nous avons fait depuis quatre ans sera désavoué, si les intérêts du pays ont été sacrifiés, si sa dignité a été humiliée, et si sa politique doit être changée, au risque, de nous jeter dans de nouvelles agitations. (Au centre : très bien !)

La séance est levée à six heures.

Extérieur.

Angleterre.—On lit dans le *Historical Register*: « On sera étonné d'apprendre que le duc de Wellington s'est beaucoup occupé depuis quelque temps d'un plan ingénieux pour les fortifications de Londres. Le duc est, dit-on, persuadé qu'à la mort de Louis-Philippe les craintes d'une rupture avec une puissance voisine ne pourraient que trop bien se réaliser. C'est pour prévenir toute manifestation hostile de la part de cette puis-

[illegible] Zollverein. Cette puissance tend, avant tout, à maintenir le tarif actuel de l'Union sur le twist, les toiles, les laines et les cotons. On ferait en échange des concessions analogues.

Autriche. Vienne, 10 janvier. — Il parait que notre gouvernement n'est pas disposé à abandonner la Terre-Sainte et à consentir à ce que la France s'empare du protectorat de l'Eglise catholique dans cette contrée, afin que, lors d'un partage de l'Orient, elle retire seule les fruits de cette politique ; c'est ce qu'il a prouvé l'année dernière par l'érection définitive d'un consulat général pour la Terre Sainte. Il en existait déjà un auparavant, mais il a été supprimé en 1784. On a fondé à Vienne un commissariat général pour concourir au soutien de la religion catholique à Jérusalem et dans la Terre-Sainte et au salut des chrétiens de ces contrées. A cette fin, il sera fait annuellement dans toute la monarchie une collecte dont le produit sera destiné à entretenir six franciscains autrichiens; l'archevêque de Vienne sera chargé de surveiller le commissariat général. En 1812, on a réuni plus de 50 000 florins ; en 1813 seulement, 35 000 florins. Qu'importe que le but principal de ce nouvel établissement soit un but religieux; dans tous les cas, il est convenable que le double aigle d'Autriche déploie ses ailes dans les pays où flottera tôt ou tard le pavillon européen. (*Feuilles allemandes.*)

REVUE DES JOURNAUX DU 22 JANVIER.

Les journaux sont presque unanimes pour constater l'échec éprouvé par M. Guizot dans la séance d'hier. A part les *Débats* et le *Globe*, qui ne défendent même qu'assez faiblement leur patron, tout le monde s'accorde à dire que l'impression a été défavorable au cabinet. Nous citerions toutes les feuilles de l'opposition dynastique, sans autre diversité que celle de la forme. Le *Commerce* cependant critique M. Thiers sur deux points : son opposition tardive à notre établissement dans l'Océanie et son opinion sur l'alliance anglaise.

— *Presse.*— Attaqué par M. de Peyramont avec la même véhémence, pour ne rien dire de plus, que s'il eût été un accusé de cour d'assises en présence d'un avocat du roi, M. Thiers a dû demander la parole. Ce qu'il a dit pour se défendre personnellement a été fort court ; il a porté de suite le débat sur les trois questions du Maroc, de Taïti et des conventions de 1831-1833. L'impression produite sur la chambre par ce discours, sauf la partie relative aux alliances, a été telle, que bien qu'il fût près de six heures, M. le ministre des affaires étrangères n'a pas voulu que la séance fût levée, avant d'avoir repoussé les attaques dont sa politique et ses actes venaient d'être l'objet. M. Guizot a rarement mieux parlé, et cependant il n'a point réussi à détruire l'effet produit par le discours de M. Thiers. La chambre est restée froide.

Débats. Il y a deux parties bien distinctes dans le discours de M. Thiers. L'une qui a été fort applaudie par la gauche...; l'autre, où nous avons cru avoir retrouvé l'ancien ministre du 11 octobre. Avec quelle dédaigneuse ironie M. Thiers n'a-t-il pas fait justice de ces diplomates de tribune qui semblent avoir dans leur poche des alliances toutes signées avec la Russie ou avec les souverains de l'Allemagne! Avec quelle force de bon sens n'a-t-il pas montré que ces alliances nous imposeraient de

---

Une grosse petite fille frisée, rose et joufflue, entra alors en sautant, me fit deux ou trois petites mines lutines et coquettes, puis vint à reculons me prendre par les jambes ; rappelée à l'ordre par la maman, elle alla chercher dans un coin deux gros cahiers de musique qu'elle entassa sur la chaise, puis elle escalada lestement tout cet échafaudage et s'installa royalement sur ce trône de son invention, qui exhaussait ses coudes jusqu'au niveau de la table. Les serviettes manquaient : quelques aunes de calicot y suppléèrent au grand amusement de cette famille de l'âge d'or : on eût dit une nappe de communion. J'en fis la remarque.

— Eh bien ! dit M. Belcour, cette ressemblance n'est nullement déplacée, car nos repas sont de véritables agapes ; les premiers chrétiens ne communiaient pas autrement, et l'intention du Christ lorsqu'il institua la cène paternelle, était d'attacher le souvenir de sa doctrine et de sa mort à l'acte le plus indispensable de la vie, afin qu'on s'en souvînt tous les jours ; puisqu'il disait : « Toutes les fois que vous ferez cela (c'est-à-dire que vous prendrez vos aliments en commun), faites ceci en mémoire de moi. »

— Allons, dit Mme Desperriers en souriant, voilà M. l'abbé qui retombe dans ses hautes considérations théologiques ; moi je ne veux pas en savoir si long, surtout avant le dîner, et lorsque le potage refroidit.

Elle accompagna ces paroles persuasives d'un geste très significatif, qui consistait à armer sa main droite d'une grande cuiller à potage, et à soulever de l'autre un couvercle qui laissa échapper un nuage de vapeur aromatisée de toutes sortes d'exhalaisons légumineuses : le saint respect dont parle Boileau nous coupa à tous la parole, et l'ambroisie campagnarde appelée vulgairement soupe à la julienne, circula dans des disques de fayence aussi blancs que la neige, mais beaucoup moins froids. J'avais bon appétit, et, par l'odeur alléché, je m'empressai de commencer avec ce bon potage mes relations intimes ; il était chaud ; je me brûlai assez fortement, et je ne pus m'empêcher de dire en dissimulant sous ma part du calicot universel une épouvantable grimace : Ma foi ! voilà de bien bonnes gens et une soupe bien chaude !

Ce fut pendant quelques minutes un cliquetis de cuillers et d'assiettes : enfin, la première sauvagerie de l'appétit un peu morigénée, je rompis le premier le silence, pour tâcher de tirer quelques paroles à mon voisin, M. Belcour, qui me paraissait un causeur tout-à-fait singulier, et un bavard fort taciturne, lorsqu'il dînait.

— Monsieur est ecclésiastique, lui dis-je ; je m'en serais douté en le voyant, mais il m'a dérouté par sa conversation : les ecclésiastiques ne sont pas des penseurs ; obligés qu'ils sont à la foi aveugle, ils doivent craindre de raisonner.

— C'est pourquoi je sentirais terriblement le fagot dans un autre siècle ; mais, maintenant, l'église s'embarrasse peu de moi, car je ne l'empêche en aucune manière de louer ses chaises à ses dévotes et de taxer les enterrements ; je n'ai jamais cherché à lui faire concurrence, mais je n'ai pas cru devoir travailler avec elle.

— Et elle n'en aura pas été fâchée, je présume : elle devait vous trouver trop d'esprit.

— Au contraire, elle m'en trouvait trop peu, mais de l'esprit à sa manière. Je faillis une fois me faire jeter à la porte de Saint-Sulpice, pour une réponse trop naïve. Un directeur du séminaire me disait que je n'avais pas encore assez l'esprit de la maison. Ce n'est pas ma faute, lui répondis-je ; j'ai fait tout ce que j'ai pu pour trouver de l'esprit dans la maison, et toutes mes recherches ont été vaines !...

— Convenez aussi, monsieur l'abbé, que c'était bien méchant de votre part.

— Non, mais c'était un peu trop de franchise, surtout dans un monde où aucune espèce de sincérité n'est admise, hors de la confession... Mais laissons ces gens-là et buvons !... A votre santé !

— A la santé de M. Nicolas Papouff ! dit Mme Desperriers en remplissant les verres.

— A l'hospitalité ! dis-je, en élevant le mien et en m'inclinant.

Le dîner se termina avec la même cordialité joyeuse et franche. Il fut simple et facilement servi ; le jardin et la basse-cour en avaient fourni tout le luxe. Au dessert, on invita M. Belcour à nous donner une chanson, car tout se faisait là encore à la mode de ce bon vieux temps qui n'a peut-être jamais existé et que l'on regrettera toujours : l'abbé s'exécuta d'assez bonne grâce, il chanta quelque chose de mélancoliquement épicurien : c'était, si je puis m'exprimer ainsi, une gaieté transparente à travers laquelle on voyait les larmes prêtes à couler. On me dit que la poésie était de lui, je le complimentai sincèrement, non parce que je la trouvais belle, mais parce qu'elle était vraie.

— Aussi, me dit Mme Desperriers, tout le monde est poète ici; parce que la poésie du cœur est véritablement pour nous de la littérature facile. Adrien rime déjà des gentillesses élégiaques sur la nature et la verdure avec des fleurs et des pleurs.

— Et moi, maman, dit la petite Clémentine, en se tournant du côté de sa mère avec ses petites façons accoutumées.

— Clémentine aussi, ajouta la bonne dame ; mais elle, c'est différent ; elle néglige le travail de la composition et tous ses vers sont des impromptus.

— Vraiment ! mais c'est merveilleux à son âge ! et serais-je indiscret si je demandais à mademoiselle une de ses gracieuses improvisations ?

— Nous allons la lui demander à elle-même. Allons, Clémentine, dis-nous une de tes chansons.

Clémentine détourna la tête en souriant, rougit et minauda comme aurait pu le faire une jeune fille de quinze ans ; puis elle se tourna vers son frère en l'interrogeant du regard.

Adrien l'embrassa et lui promit un [illegible] si elle voulait dire des vers. Alors la petite fille se [illegible]



— Je ne sais quelle chanson dire.

— Celle que tu voudras : le *Printemps*... le *Lever du Soleil*...

— J'aime mieux dire le Printemps.

— Eh bien ! nous écoutons.

— Ah ! mais il ne faut pas rire !

— Nous sommes tous très sérieux.

— Je ne veux pas que le Monsieur me regarde.

— Je vais tourner la tête d'un autre côté.

Clémentine enfin se décida ; elle éleva une petite voix argentine, modulée avec des inflexions tout-à-fait romantiques, et nous improvisa l'idylle que voici :

Le printemps revient ; les fleurs sont jolies.
Les petites filles
Sont bien gentilles ;
Elles vont jouer au bord de l'eau.
Les petits oiseaux
Ont chaud ;
Ils descendent pour boire,
Les petites filles se retirent
Pour ne pas leur faire peur.
Elles leur jettent de leur pain :
Les petits oiseaux sont contents,
Ils s'envolent et puis ils chantent.
Les vilains crapauds qui sont dans l'herbe,
Au bord de l'eau,
Sont jaloux des petits oiseaux ;
Mais ils ne peuvent pas voler
Pour les attraper.
Et les petites filles au lieu de leur jeter du pain,
Se sauvent en leur jetant des pierres
Parce qu'on n'aime pas les méchants.

Bravo, m'écriai-je ! voilà une idylle dont Berquin serait jaloux ! Mais c'est ici le pays des fées.

— Mon Dieu non, dit Mme Desperriers, c'est tout simplement le pays des bonnes gens et de la simple nature, nous vivons ici au jour le jour sans nous inquiéter de ce qui se passe dans le monde, qui nous rejetterait peut-être parce que nous ne sommes pas faits pour lui. C'est ici la communauté des beaux-arts sans coterie et sans prétentions, et de la pauvreté libre : c'est la Bohême du bon Dieu.

— Eh bien ! j'aime mieux les Bohémiens de Vineuil que les Bohémiens parisiens : c'est une affaire décidée.

A. CONSTANT.

(*La suite à demain.*)

accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10; chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du comptoir central de la librairie.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer encore au numéro de demain la chronique agricole. Nous ferons tous nos efforts pour qu'à l'avenir elle paraisse régulièrement tous les mercredis, malgré les exigences de la session.

Faits divers.

— On lit dans l'*Algérie* :

« Le samedi, 11 janvier, les Arabes, se rendant à Versailles, témoignèrent le désir de visiter la chapelle élevée sur l'emplacement où mourut le duc d'Orléans, dont la mémoire est si populaire en Algérie. Ils entrèrent dans la chapelle funèbre avec le plus profond recueillement, et tous, sans exception, s'inclinant devant la statue du prince, baisèrent en signe de respect le marbre de sa main. Kharoubi prononça quelques paroles inspirées par un profond sentiment religieux. »

— Les journaux d'hier ont publié, sur l'audience de congé donnée par le roi aux chefs arabes, plusieurs détails inexacts. On y a prêté à S. M. des paroles qui n'ont point été dites, et ce n'est pas M. le maréchal duc de Dalmatie, mais le roi lui-même, qui a remis au kalifa de Constantine la croix de commandeur. (*Messager*.)

— Lundi dernier, à onze heures du matin, des pêcheurs ont trouvé dans la Marne, près de la fosse des élèves, à environ 300 mètres en aval du pont de Marne, le cadavre d'un enfant nouveau-né, du sexe masculin. L'autopsie qui a eu lieu le lendemain a fait connaître que l'enfant était né viable, mais n'avait vécu que peu de temps. Le cordon ombilical n'était pas noué. *Revue de la Marne.*

— On lit dans le *Mémorial* de Douai :

« Un industriel très distingué de notre ville a fait une découverte importante, qu'il nous paraît utile de signaler :

» L'ordonnance du 22 mai 1843, prescrivant à MM. les industriels qui font usage de machines à vapeur l'emploi du flotteur d'alarme, a eu pour but d'empêcher l'explosion lorsque la quantité d'eau nécessaire viendrait à manquer dans la chaudière ; mais le cas où il y en aurait trop n'a pas été prévu. Cependant, de même qu'il est possible que l'ouvrier chargé de la conduite de la machine oublie d'ouvrir son robinet d'alimentation, de même aussi il est possible qu'il oublie de le fermer.

» M. Julien Wagon, mécanicien et filateur de lin à Douai, a trouvé un moyen très simple de faire siffler le flotteur aussi bien quand il y a trop d'eau que lorsqu'il y en a trop peu. Cette découverte intéresse tous les industriels, qui sans doute l'accueilleront avec beaucoup d'intérêt. »

— Un fait singulier vient de se passer à Bel-Air, commune de Combrée.

« Une mère, que des travaux domestiques avaient appelée hors de chez elle, venait de sortir sans prendre la peine de fermer sa porte, lorsqu'un jeune poulain, appartenant à M. V... de Combrée, s'introduisit dans la maison. Après avoir fait plusieurs tours dans le logis en flairant tous les objets qui se trouvaient à sa portée, notre visiteur s'approcha d'un berceau où deux enfants, l'un de quatre ans et l'autre de trois mois, étaient couchés. Sans s'inquiéter des cris poussés par ces moutards, il prit le plus jeune par ses langes, avec sa bouche, et l'emporta.

» A peine était-il sorti, que la mère accourut ; mais quelle fut sa surprise, quand l'aîné de ses enfants lui apprit qu'un cheval venait d'emporter son petit frère. Glacée d'épouvante, cette pauvre mère s'élance sur les pas de ce voleur de nouvelle espèce et l'atteignit sur la grand'route ; celui-ci tenait encore l'enfant entre ses dents ; mais aux cris poussés par la mère, il lâcha, lança une ruade et disparut. Quant au marmot, il en fut quitte pour quelques grains de poussière avalés en guise de bouillie. » (*Journal de Segré*.)

— Une lettre particulière de Marseille porte qu'il s'agit de rendre à ce port de mer un tunnel qui ne le cède en rien à celui de Londres. Il existait un souterrain qui partant de la paroisse de Saint-Victor allait aboutir sous une tour du fort Saint-Nicolas, c'est-à-dire qu'il traversait l'embouchure du port de Marseille : il faisait communiquer les deux parties extrêmes de la ville, en passant sous la mer où flottent les navires. Depuis bien des années, ces deux sorties étaient encombrées de matériaux, et personne ne pouvait se vanter d'avoir osé tenter ce périlleux trajet. L'honneur de cette entreprise revient à M. Joyland, ingénieur des ponts et

(*Armoricain*.)

— Un sculpteur sans travaux se présente un matin chez M. Ingres. Le grand peintre était au lit, la tête perdue dans un bonnet de coton. — M. Ingres, je suis X***, sculpteur. — Ah ! c'est vous qui vous appelez X***. — M. Ingres, je n'ai pas de travaux. — Vous n'avez pas de travaux ? — M. Ingres, je suis père de famille. — Ah ! vous êtes père de famille. — M. Ingres, j'ai adressé une demande au ministre de l'intérieur, et il ne m'a pas répondu.

M. Ingres fit comme le ministre de l'intérieur, c'est-à-dire qu'il tourna le dos au pauvre sculpteur : au bout de cinq minutes M. Ingres ronflait. Le sculpteur s'en alla tout en maudissant l'indifférence du grand peintre pour les maux d'autrui.

Huit jours après cette visite, il recevait la commande d'une statue pour l'Hôtel-de-Ville, accordée, disait la lettre, aux sollicitations de M. Ingres. Chacun oblige à sa manière. (*L'Hermine*.)

— Le ministre de l'intérieur, après avoir consulté le ministre du commerce et le préfet de police vient d'autoriser la Société des inventeurs et des protecteurs de l'industrie. Cette société, qui paraît basée sur les mêmes principes, mais sur une échelle plus vaste encore que la Société des ingénieurs civils de Londres, compte déjà plus de sept cents membres et elle a réuni tous les inventeurs marquants de notre époque et les principaux industriels : nous aurons sans doute à parler de cette association qui paraît appelée à rendre d'importants services à l'industrie.

— L'association de fabricants et artisans pour l'adoption des orphelins des deux sexes, tiendra une assemblée de charité dans l'église paroissiale de la Madeleine, le vendredi 24 janvier, à deux heures très précises. Le discours sera prononcé par M. l'abbé Coquereau, chanoine de Saint-Denis et vicaire général d'Evreux.

La quête sera faite par Mme Boquet, rue du Vieux-Colombier, 19 ; Mme Ducholet-Dumaytren, rue de la Verrerie, 2 ; Mme Perrière-Pilté, rue de Babylone, 33 ; Mlle Clémentine Turcas, rue Laffitte, 5. Les personnes qui ne pourraient pas assister à l'assemblée, sont priées d'envoyer leur offrande aux dames quêteuses ou à M. le baron Charles Dupin, pair de France, président honoraire, rue du Bac, 26 ; M. Michelot, président, rue de la Chaise, 24 ; M. Paillotet, trésorier, rue Michel-le-Comte, 31.

L'œuvre entretient en apprentissage plus de 70 orphelins et orphelines ; le produit de la quête sera consacré à l'adoption des malheureux enfants dont l'association n'a pu se charger faute de ressources suffisantes.

— Une assemblée de charité aura lieu le jeudi 30 janvier, à deux heures précises, à l'église paroissiale de Saint-Roch, en faveur de la société de patronage des jeunes gens pauvres du département de la Seine, qui a fondé la colonie de Petit-Bourg.

Le sermon sera prêché par le R. P. Lacordaire.

Mgr. l'archevêque de Paris donnera la bénédiction du Saint-Sacrement. Les motets seront chantés par M. Alexis Dupont.

Les personnes qui ne pourraient assister à l'assemblée, sont priées de vouloir bien faire remettre leur offrande à mesdames les quêteuses dont les noms suivent : Mmes Timoléon Boselli, rue Neuve-du-Luxembourg, 31 ; duchesse de Gramont Caderousse, rue de Grenelle-Saint-Germain 77 ; Grandidier, rue Montmartre 148 ; Laplagne, au ministère des finances ; Legrand, rue des Saints-Pères, à la direction des ponts et chaussées ; baronne de Noirmont, dame quêteuse désignée par la reine, rue Royale-Saint-Honoré 3 ; vicomtesse de Perthuis, rue de l'Université 31 ; vicomtesse Portalis, place Royale 4, ou à M. le comte de Portalis, président du conseil d'administration de la société, place Royale 4.

Marchés de Paris.

Halle aux blés du 22 janvier. — Baisse de 50 c., beaucoup d'offres en blés de Picardie et de fermier. — Choix 116 à 118 k. 25 à 26. — Montereau 115 k. 24,50 à 25. — Picardie 115 k. 24 à 24,50. — Fermier 112 à 113 k. 22,50 à 23,50.

Seigles. Vente difficile, offres nombreuses, 110 k. l'hectolitre et demi, 13,75 à 14,52.

Orges. Champagne 89 à 90 k. l'hect. et demi, 13,50. — De Nogent 92 à 93 k. 14 à 14,25, le tout hors barrière.

Avoines. Sans variations quant aux cours, placement lent et difficile. — 150 k. 24,50 à 25 ; 145 k. 23 à 24,50 ; 140 k. 21,50 à 22 ; 135 k. 20 à 20,50 : les 3 h. entrées comprises.

Issues. Son 6,25 à 6,75 les 325 l — Mouture 7,25 à 7,50. — Recoupettes 10,50 à 11 les 100 k — Remoulages 17 à 18 les ordinaires ; de 18,50 à 20 les fines.

Marché de la rue Lafayette, 18 janvier. — Foin 1re 45 à 00 ; 2e 40 à 42 ; 3e 00. — Luzerne 2e 38 à 42. — Paille de blé 1re 21 à 24 ; 2e 20 à 22 ; 3e 17 à 10 ; — Paille de seigle 1re 26 à 31 ; 2e 25, 3e 00. Approvisionnements ordinaires, vente faible.

Halle à la viande du 18 janvier. — 24178 kil. Bœuf 1,50-1,20-0,70. — 15011 kil. Veau 1,50-1,30-1,10. — 5759 kil. Mouton 1,60-1, 30-0,96.

Rothschild, 101. — Lots d'Autriche, 420. — Espagne diff. nouv., 16 3/8. — Id. passive, 6 7/8, 7. — Id. 3 p. 0/0, 40, 40 1/2. — Jouiss. des 4 Canaux, 130. — Jouiss. Bourgogne, 100. — Zinc Vieille-Montagne, 4625. — Entrepôt Batignolles, 550. Gaz anglais 7750. — Comptoir Ganneron, 1070.

Obligations de chemins de fer : St-Germain nouv., 1215. — Versailles rive droite, anc., 1040. — Id. nouv., 1177 50. — Orléans, 1260. — Grand'Combe anc., 1175. — Id. nouv., 1180

Chemins non constitués : Bordeaux, 650. — Vierzon, 725. — Boulogne, 572 50.

A terme : Emprunt, 86 35, 30 35. — Belge 1842, 106 1/4. — Naples, Rothschild, 101, 101 10. — Espagne, dette intérieure 32 1/4, 3/8 pour janvier, 1/8, 5/8 pour février.

	1er c.	P. h.	P. b.	Dr c.	D. hier
5 0/0 compt.	121 95	122 »	121 90	122 »	122 05
— fin cour.	122 05	122 05	121 90	122 »	122 05
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 compt.	85 10	85 10	85 »	85 10	85 10
— fin cour.	85 15	85 20	85 10	85 20	85 10
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFce S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFFce S. le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	104 1/2	» »/»	H. »/»
4 0/0....	» »	» »	» »	— Portugais.	59 1/2	59 3/4	H. 1/4
O. de la V.	1115 »	» »	H. 2 50	Esp. D. active	38 1/2	38 3/4	H. 1/4
B. de Fr.	3262 50	3265 »	H. 2 50	5 0/0 Naples.	98 80	» »	H. » 05
				— Romain..	105 1/4	» »/»	H. » 1/8
C. G. 1000	1095 »	» »	B. 5 »	Obl. Piémont.	1250 »	» »	H. 5
C. hyp...	775 »	» »	» »	Emp. d'Haiti.	447 50	450 »	H. 5
4 Can....	1270 »	1275 »	H. 5 »	Banq. belge.	635 »	» »	H. 7 1/2

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Diff.	F. c.	
St-Germ.	1010 »	» »	» »	F. c.	»
V. R. Dr.	498 75	497 50	B. 1 25	— 497 50, 500.	»
— R. G.	381 25	» »	H. 1 25	— 380, 385.	»
Orléans.	1132 50	1125 »	B. 7 50	— 1132 50, 1026 25.	»
Strasb...	305 »	307 50	H. 3 75	— 305, 310, 307 50.	B. 6 25
Rouen..	1060 »	1056 25	B. 2 50	— 1062 50, 1058 75.	B. 5
Havre...	825 »	830 »	H. 7 50	— 823 75, 832 50.	H. 10
Marseill.	927 50	930 »	H. 2 50	— 930, 931 25.	H. 1 25
Mulhous	360 »	» »	» »	—	»

LONDRES, 24 JANV.
Consol..... 100 »/» 1/2.
Esp. act... 27 7/8 28.
Portug..... 19 7/8.
Mexic...... 34 3/4.
Brésil...... » »/».
5 0/0 Holl. 90 1/8.
2 1/2 do. 63 5/8.
Rouen, ... 41 1/4.
Orléans... 44 »/».

C. DE LA COULISSE.
Av.... 85 15 10
Ap..... 85 20.
Rep. fin c. — F. pr
3 0/0, 5 — 20
5 0/0, [illegible] — 37 1/2
Bons du trésor.
3 1/8 à 9 et 11 mois.

PRIMES.
F. c. 85 25 40 d. 50.
F. p. 85 65 d. 50.
F. c. 122 20 10 d. 50.
F. p. 122 00 d. un.
123. d. 50.
Orl., 1137 50 d. 10 au 31.
Rouen, 1 8., 1070 d. 10,
Hâvre, 843 75, 835 d. 10.
Str., 310, 308 75 d. 10.

MARCHANDISES. — **HUILE** de colza disponible, 80,00 à 00,00 ; courant du mois, 81.00 à 00,00 ; février, mars et avril, 82,00 à 00,00 ; 4 mois d'été, 84,00 à 00,00 ; 4 derniers mois, 85,50 à 00,00.

LILLE — Colza 73,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 83,00 à 00,00 ; courant du mois, 80,00 à 81,00 ; février en décembre, 80,00 à 81,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 89,50 à 90 fr. les 100 kil.

SUIFS de place 56 à 56,50 les 50 kil. — Suifs de Russie, disponible, 56,00 ; 3 derniers mois, 57,00.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 23 janvier.

7 h. »/» OPÉRA. —
7 h. 1/4 THEATRE-FRANÇAIS. — Tartuffe. Une Femme de 40 ans.
7 h. »/» ITALIENS. — Don Juan.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Maçon. Déserteur.
7 h. »/» ODÉON. — Lucrèce.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Les Trois Loges. Paris. Clémence.
6 h. »/» VARIÉTÉS. — Vendetta Boquillon. English.
6 h. »/» GYMNASE — Yvan. Rébecca. Cérigny. La Morale.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Habeas corpus. Létorières. Mère Michel. Indiana
6 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Représentation extraord.
6 h. »/» AMBIGU. — Un Conte de Fées.
6 h. »/» GAITÉ. — Ferté Spada.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE — Le Lion du Désert.
6 h. »/» COMTE. — Maison des Fous. 3 Frères. 1re Un premier pas. Danses.
6 h. »/» FOLIES. — Cocarde. Rosière. Jocrisse. Voyage.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

[illegible] aucun doute dans les esprits.

Supposons que la France signifie à l'Angleterre qu'il ne lui convient plus de continuer la répression *en commun*, et qu'à l'expiration de l'année elle ne renouvellera pas les commissions des croiseurs anglais ; supposons que l'Angleterre s'en plaigne et que la France consente, ce que nous approuverions, à faire arbitrer le différend.

L'arbitre jugera-t-il que la France, en rentrant dans son droit, dans son indépendance inaliénable, dans sa liberté d'action, a commis une faute envers l'Angleterre ? qu'elle a causé à celle-ci un dommage quelconque ? qu'elle lui doit la moindre indemnité pour être sortie d'un pareil traité ?

Que pourrait dire l'Angleterre devant l'arbitre : « La France était convenue de réprimer la traite des noirs de concert avec moi ; nous nous étions concédé un droit réciproque de visite pour atteindre plus efficacement le but philanthropique que nous poursuivons. La France, aujourd'hui, ne veut plus agir avec moi ; elle rompt nos conventions, elle me retire son concours ; c'est un manquement au contrat qui nous liait, c'est la rupture d'un traité ; or, toute rupture de traité veut une guerre ou une réparation : je demande donc à la France une réparation, une indemnité, des dommages..... »

Si l'Angleterre parlait ainsi, l'arbitre impartial lui répondrait très raisonnablement : « La France cesse de vouloir continuer, suivant l'accord intervenu entre vous, à concourir avec vous par la voie de la visite réciproque, à la répression de la traite : cela est vrai. — Mais en quoi cette résolution blesse-t-elle vos intérêts ou votre honneur ? Il est possible que cette retraite de la France soit fâcheuse pour les noirs ; il est possible qu'elle soit regrettable aux yeux de l'humanité : mais vous, Angleterre, en quoi vous nuit-elle ? quelle indemnité pouvez-vous prétendre ? sur quoi pouvez-vous vous fonder pour demander une réparation ? essayez donc de formuler, en le motivant, le jugement que vous réclamez de ma justice ! — Auriez-vous un intérêt caché sous la question de la répression de la traite ? — Non, sans doute. D'ailleurs, quand vous auriez un intérêt dans la question, cet intérêt n'est pas intervenu dans les traités ; la France ne s'est pas engagée à le servir et vous ne lui avez rien donné en échange. La France, en reprenant sa liberté vous rend la vôtre ; en refusant de signer dorénavant les commissions qui investissaient vos agents du droit de visiter ses bâtiments, elle renonce au droit de visiter les vôtres ; en reprenant ce qu'elle avait mis dans le contrat elle vous rend TOUT ce que vous y avez mis vous-même. La France ne vous fait aucun tort, aucun dommage, aucune injure. Vous n'avez droit à aucune réparation, et si vous êtes raisonnable vous ne sauriez émettre sérieusement la prétention de forcer la France à être, bon gré mal gré, éternellement d'accord avec elle sur ce point, parce que l'accord aurait librement existé pendant un temps.

Il y a plus. Les commissions en vertu desquelles les agents d'une puissance sont investis du droit de visiter les navires marchands de l'autre, n'ayant qu'une durée annuelle, la simple abstention du renouvellement tout-à-fait facultatif de ces commissions, suspendrait l'action des traités sans même les rompre dans leur principe et sans entraîner seulement la dénonciation d'une cessation absolue d'accord sur le fond de la question. Rien n'est donc plus facile, plus loyal et moins dangereux pour la France que de cesser, soit en principe, soit simplement en fait, de concourir par *la voie actuelle de la visite réciproque* à la répression de la traite.

L'expression du droit et de la liberté de chacune des parties n'est autre chose ici que l'expression du principe de l'indépendance des nationalités et de l'égalité des peuples. Or, le principe de l'indépendance des nationalités, de l'égalité et de la liberté des peuples, est le premier principe, le principe fondamental de toute politique internationale, grande, progressive, humaine. Il faut que ce principe, avant tout, reçoive satisfaction complète.

Mais ce principe est-il unique ? L'indépendance absolue des peuples forme-t-elle à elle seule l'accomplissement de la destinée des peuples et de l'humanité ? Une fois ce principe bien reconnu, bien établi, mis à l'abri de toute atteinte, les peuples auront-ils atteint le terme du progrès sur la terre ? Non, évidemment non. Il faut d'abord que les peuples soient libres, pleinement libres ; ils ont raison de se montrer très jaloux, très susceptibles sur tout ce qui touche à leur indépendance ; et, sous peine de ne paraître pas en être dignes, ils doivent être prêts à la défendre même par les armes et à outrance.

Mais l'indépendance est-elle l'isolement ? La condition de la liberté des peuples serait-elle qu'ils demeurassent étrangers les uns aux autres et murés derrière leurs frontières ? qu'ils se tinssent renfermés dans une défiance et une hostilité réciproques comme dans des remparts armés ? Non ! les nations doivent vivre libres, pleinement libres ; mais non pas isolées, défiantes, ennemies. Il faut que les peuples soient libres, comme il faut que les individus soient libres ; mais il faut aussi que les peuples vivent en bonne harmonie dans l'humanité, comme il faut que les individus vivent en bonne harmonie dans l'Etat.

Or, dans la question de la répression de la traite et de la police des mers, il est évident que l'accomplissement pur et simple du vœu de la chambre, le retour pur et simple à la surveillance nationale *exclusive*, constituerait, dans un sens, un véritable retour vers la barbarie, vers [illegible] veillance et de police qu'à la condition que chaque État maritime affectera ce nombre total de vaisseaux à la police de son pavillon, ce qui n'est pas possible pour les cinq sixièmes des États maritimes. C'est un principe absurde, parce que l'on ne peut pas admettre que le brigandage, la piraterie, la traite et tous les crimes de mer puissent être dotés au dix-neuvième siècle d'un privilège bien autrement commode que n'était jadis, pour les crimes de terre ferme, le droit d'asile des églises et des monastères. Sous le bénéfice de ce judicieux principe, en effet, il suffirait à tout navire délinquant de hisser un pavillon différent de celui du vaisseau qui le voudrait reconnaître, pour se mettre à l'abri de toute arrestation et de toute poursuite ? Les navires des Etats dépourvus de marine militaire seraient d'ailleurs tous inviolables, quand bien même ils se livreraient à des actes punis par les lois de leurs propres Etats !

Il est clair qu'il faut une police générale sur les mers ; il est certain qu'un très petit nombre d'Etats peuvent faire cette police générale : il est évident enfin que le pussent-ils tous il serait absurde d'appliquer à cette fonction vingt-cinq à trente fois plus de vaisseaux, vingt-cinq à trente fois plus d'argent, vingt-cinq à trente fois plus d'hommes, pour donner satisfaction à un principe barbare, qu'il n'en faut pour consacrer un principe progressif, humanitaire et associateur.

Le principe de la liberté des peuples, de l'indépendance des nationalités est sacré et doit être de plus en plus sauvegardé dans l'humanité.

Le principe de la sociabilité des peuples, de leur alliance générale, de leur entente cordiale, est sacré et doit être de plus en plus développé dans l'humanité.

Le système actuel du droit de visite, à tort ou à raison, blesse la France dans le sentiment de son indépendance. Au lieu d'être un gage d'union entre deux grands peuples, il n'est qu'un tison permanent de discorde, une occasion d'aigreur et de querelles incessantes. Si le gouvernement anglais veut sincèrement vivre en bonne intelligence avec la France il doit être le premier à vouloir que cesse un état de choses devenu odieux à la France ; il doit dire au gouvernement français : « Je ne veux plus » d'un système qui porte ombrage à la France ; je ne veux pas laisser à » l'opinion une seule raison de croire que j'entends contraindre la France, » la faire agir avec moi malgré elle, empiéter sur son indépendance ; je » ne veux pas non plus laisser croire et proclamer par le monde que » mon zèle contre la traite cache des intérêts infâmes et des combinaisons machiavéliques ; je ne veux plus d'un système dont le maintien attise de plus en plus chaque jour le feu de la haine chez les peuples. Je » ne veux plus du droit de visite actuel enfin parce que je veux sincèrement [illegible]

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Le feuilleton de la *Démocratie pacifique* reprendra, dans la première semaine de février, la publication du roman en quatre volumes, de M. EMILE SOUVESTRE, LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS.

Nous publierons, dans l'intervalle, une Nouvelle traduite de DICKENS, qui vient d'obtenir un grand succès en Angleterre, et où on trouve profondément empreint, à chaque page, le sentiment des souffrances du prolétaire et des droits des classes sacrifiées.

Après LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS, la *Démocratie pacifique* donnera :

LA DERNIÈRE FÉE, roman en 4 *volumes*, par M. FRÉDÉRIC SOULIÉ.

LE MINISTRE DE L'ÉVANGILE, par M. E. PELLETAN.

Les personnes qui s'abonneront à partir du 1er février, recevront : 1° le 1er volume déjà publié du roman de M. E. SOUVESTRE ; 2° tout ce qui aura paru du roman de Dickens.

TABLETTES DE NICOLAS PAPOUFF (1).

CHAP. III. — LA SOIRÉE AUX HISTOIRES.

Le soleil s'était couché ; l'horizon éteint ne conservait plus de ses éclatantes couleurs qu'une teinte de brique obscurcie de nuages poudreux et noirâtres. Les oiseaux ne chantaient plus : le grillon seul continuait son long murmure, comme s'il triomphait de régner seul dans le silence de tous les insectes endormis ; mais le rossignol hasardait, dans l'obscurité des plus épais feuillages, les premières cadences de son chant nocturne. C'était une de ces belles soirées d'été, où l'obscurité même semble phosphorescente, et qui laissent dans le ciel transparent un long souvenir du soleil et de ses splendeurs, comme une ivresse de la nature.

Nous étions sortis de table, et Mme Desperriers nous avait conduits vers un petit banc de bois peint en vert au fond du jardin, sur une pelouse fleurie et à l'ombre d'un grand pommier : la petite fille lutinait l'abbé Belcour, et se pendait à son bras ; Adrien faisait les doux yeux à sa bonne mère ; personne n'avait l'air d'être gêné à cause de moi. J'avais été compris de cette famille d'artistes : pauvre bohémien, chercheur d'utopies, j'étais pour eux un frère ; je compris parfaitement ma position, et je m'assis au milieu d'eux, en me laissant aller au charme de la nature et à la paix de la soirée.

Cependant l'abbé Belcour avait promis à la famille une histoire intéressante : c'était la mienne. On me pressa de la raconter : c'était le moment d'exposer le motif de ma visite. Je racontai d'abord très au long les détails de la conversation à laquelle j'avais, malgré moi, pris part dans la voiture de Chantilly ; je n'oubliai pas le cynisme de M. Noël Grognon, les tortures visibles et le brusque départ de la pauvre dame en deuil, qu'il avait si inhumainement taxée d'ingratitude, ce blâme brutal de son propre bienfaiteur, dont il n'excusait même pas la fin déplorable, et par-dessus tout cela la bonhomie joyeuse, la tranquillité de bonne foi, qui m'avaient épouvanté dans ce personnage modèle.

Mme Desperriers m'avait écouté attentivement : lorsque je parlai de Mme Leblanc, son visage avait exprimé la compassion la plus profonde, et elle avait hoché la tête en entendant parler de M. Noël Grognon, comme si elle avait dit : tout cela ne m'étonne pas. Elle devint sérieuse et presque triste. Puis, lorsque j'eus cessé de parler, après un moment de silence, elle me parla ainsi :

— Je vous plains, monsieur, d'être entraîné par vos convictions à la recherche du bien par l'étude du mal ! Que de dégoûts vous vous préparez ! Combien de lassitudes et de découragements ! Pour moi, je regarde le mal comme un abîme dont Dieu seul connaît et mesure la profondeur. Est-ce la destruction ou le commencement du bien ? Est-ce un châtiment ou une épreuve ? Pourquoi m'en informerais-je, et qui pourrait d'ailleurs m'en instruire ? J'aime mieux ne regarder les choses de cette vie que par leur bon côté, et je tâche d'oublier que le mal existe. C'est le seul remède que je puisse y trouver pour la tranquillité de mon âme.

D'ailleurs, si je comprends bien le sens allégorique des énigmes de votre bouquin et des trois poils de la queue du Diable, vous cherchez la triple racine du péché, et vous croyez avec raison, du reste, que le mal sera bien près d'être extirpé quand son origine et ses extrémités seront bien connues ; mais, en ce cas, pourquoi vous fatiguer à la poursuite des individus et à la recherche de leur vie, lorsqu'il s'agit d'une chose sociale ? Pourquoi au lieu de demander à tel ou tel comment il est méchant, ne vous demandez-vous à vous-même pourquoi il y a des méchants ? et si vous ne trouvez pas de réponse en vous-même, la société, étudiée en général dans sa constitution et dans ses principes, se chargera de vous répondre. Vous me demandez des renseignements sur un homme que vous connaissez déjà tout entier : c'est le type de l'aristocratie moderne ; c'est le riche insolent et le commerçant qui se dit honnête. Vous entrevoyez une famille ruinée dont il a trouvé le moyen d'exploiter l'héritage, en déguisant, sous l'apparence du dévouement, les manœuvres peut-être les plus criminelles. Vous avez entendu parler d'un bienfaiteur et d'un suicide ; vous avez vu une veuve que cet homme écrase de sa protection dérisoire, après avoir peut-être contribué à la fin tragique de son mari ; vous avez vu pleurer cette femme, et cet homme vous l'avez vu rire... vous savez tout. Croyez-moi, mon cher monsieur, chercher l'idéal dans les tristes réalités de notre siècle, c'est évidemment se tromper de route : il faudrait mieux chercher dans l'idéal les réalités à venir. Donc, puisque je vous dois une histoire au sujet de ce Noël Grognon, permettez-moi de remplacer la sienne par un conte qui sera peut être plus vrai que l'histoire elle-même. C'est un conte arabe qui n'a pas été ajouté à ceux qu'a traduits M. Galland ; mais il ne tient qu'à vous de croire que la sultane Scheerazade le tenait en réserve, en cas de quelque danger pendant la mille et deuxième nuit.

A cette annonce les enfants se rapprochèrent de leur mère et j'écoutai de toutes mes oreilles : or voici ce que nous raconta Mme Desperriers :

HISTOIRE DE MOURAD-LE-JOVIAL

ET DU COLLIER ENCHANTÉ.

Un jour le célèbre calife Aaroun-al-Raschild s'était levé plus triste que de coutume, et il était de fort mauvaise humeur lorsque le grand visir Giaffar se présenta pour recevoir ses ordres.

— Quoi, lui cria-t-il dès qu'il l'aperçut, est-ce ainsi que la justice est observée dans mes Etats ? Tenez, (et il saisissait un collier qui était sur sa table), combien croyez-vous que puisse valoir ce collier ?

— Seigneur calife, répondit Giaffar déjà tout tremblant, que peut faire au repos de Votre Hautesse le prix de ce collier ? Vous savez que je ne suis ni orfèvre ni lapidaire ; le bijou du reste me paraît fort beau et d'un très bon goût...

— Grand visir, s'écria le calife exaspéré, je finirai par vous faire pendre vous et tous les Barmécides vos parents s'il en reste encore ! — Vous vous entendez avec les voleurs ! Ce collier m'a coûté mille pièces d'or et je croyais qu'il en valait au moins trois mille, un Juif me l'a vendu hier à la nuit tombante : je m'étais déguisé en marchand et j'étais sorti sans vous, Giaffar, parce que depuis quelque temps vous n'êtes plus bon à rien. — Je voulais offrir cette parure à la plus chère de mes favorites et lorsqu'en rentrant au palais j'ai envoyé quérir mon lapidaire en toute hâte, cet homme qui sortait de son lit et se frottait encore les yeux n'en a pas moins vu du premier coup-d'œil que les pierres sont fausses et que la monture n'est pas en or. — Peut-on être plus insolemment et plus hardiment trompé que je ne l'ai été par ce misérable infidèle ? Mais je jure par le Prophète que je tirerai de cet affront une vengeance éclatante. — Allez, Giaffar, faites annoncer dans toute la ville de Bagdad que des recherches sévères vont avoir lieu dans tous mes Etats et que tout commerçant qui sera convaincu de quelque vol ou de quelque fraude que ce puisse être sera immédiatement mis à mort.

— Sublime seigneur, soleil de justice, dit le visir en s'inclinant jusqu'à terre, faudra-t-il comprendre dans cette proscription les acheteurs frauduleux qui se hâtent de conclure un marché parce qu'ils pensent tromper le marchand sur la valeur de l'objet qu'ils achètent ou qui profitent à vil prix d'une marchandise sans doute dérobée, ou qui abusent du besoin où peut se trouver un pauvre commerçant de se défaire immédiatement d'un objet de prix ?

— Que veux-tu dire ? interrompit le calife en fronçant le sourcil.

— Sublime seigneur, poursuivit Giaffar, je demande à votre hautesse ce qu'il déciderait d'un simple habitant de Bagdad qui se serait hâté d'acheter à la nuit un collier de trois mille pièces d'or pour le tiers seulement de la valeur et qui, le jour, s'apercevrait qu'il a été trompé lui-même.

A peine Giaffar eut-il achevé ces paroles qu'il eût voulu les retenir tant il eut une horrible peur. En effet le calife fit tout à coup deux pas vers

(1) Voir les numéros du 19 au 23 janvier.

» comme à vous un principe faux, étroit, anti-social et barbare; Qu'il est » dans l'esprit et dans les besoins des temps modernes, que les nations ci- » vilisées se concertent et concourent pour vaincre la barbarie sous toutes » ses formes; Que si le mode de concours que nous avions trouvé et ap- » pliqué pour réprimer la traite, présente, à l'usage, des inconvénients tel- » lement graves, qu'ils ne nous permettent pas de notre côté d'y adhé- » rer plus long-temps, nous n'en sommes que plus disposés à rechercher » avec vous les conditions d'un mode supérieur, doué d'une non moins » grande énergie pour la répression, et incapable de susciter des que- » relles et même de simples susceptibilités nationales. Nous sommes tout » prêts, par exemple, à concourir à l'établissement d'une **FORCE NEUTRE**, » chargée, au nom de toutes les puissances civilisées qui voudront y pren- » dre part, de réprimer sur toutes les mers, non seulement la traite, » mais tous les actes criminels et toutes les contraventions aux lois com- » munes de la civilisation et aux lois spéciales des Etats.

» En résumé : la France se dégage absolument des conventions inter- » venues pour régler le mode de la visite maritime réciproque; elle » rentre immédiatement dans la surveillance exclusive de sa marine par » son pavillon. Elle adhère plus fortement que jamais au principe de la » répression en commun de la traite; elle propose même d'étendre à tou- » tes les mers et à tous les crimes et délits de mer le principe jusqu'ici » très restreint du concours des peuples civilisés, à la condition que le » mode adopté donnera les garanties les plus absolues et les plus for- » melles à l'indépendance réciproque de tous les Etats contractants.

» En attendant la solution de ce problème, qui se réduit à l'établisse- » ment, dans des limites et des conditions faciles à déterminer, d'une » **FORCE MARITIME NEUTRE**, la France rentrée provisoirement dans la » surveillance exclusive de son pavillon, va doubler ses croisières et sur- » veiller ses négriers (s'il en existe encore) plus énergiquement qu'elle » ne l'a jamais fait, car elle ne veut pas donner au monde le moindre » prétexte de croire qu'elle a pu céder en quoi que ce soit aux sugges- » tions des marchands de chair noire et des amis de l'esclavage. »

Si l'Angleterre est notre amie sincère et loyale, elle doit vouloir elle-même que nous nous dégagions, et immédiatement des conditions d'un traité qui nous pèse et dont la rupture ne lui cause aucun préjudice.—Que si au contraire elle nous trompe, si elle exploite notre alliance et notre philanthropie, si son gouvernement a mis des intérêts politiques là où nous n'avons mis qu'un intérêt d'humanité, raison de plus pour se dégager d'un traité qui n'aurait alors été pour nous qu'un piège indigne.

Dégageons-nous donc net; reprenons notre inaliénable indépendance; sortons, par acte de notre plein droit, de ce faux système où les nations [...]

[...] rée de M. Billault.

D'où vient ce parti pris par la chambre de maintenir, par des votes, un ministère qui ne peut justifier ses actes par le raisonnement? C'est que les partis extrêmes préfèrent à un ministère de conciliation un cabinet dont la politique intérieure est compressive, dont la politique extérieure blesse le sentiment national et qui, par son impopularité peut amener des réactions. D'autre part, les opinions modérées n'ont pas encore confiance dans les successeurs éventuels de M. Guizot; elles ne savent pas où trouver un groupe d'hommes publics capables de conduire le pays dans les voies du progrès avec intelligence et sagesse, un cabinet dont la politique évite à la fois la torpeur stérile de M. Guizot et les folles témérités de M. Thiers. Cependant les doctrines que représenterait ce cabinet se propagent largement dans le pays, et des ministres se préparent pour la politique nouvelle.

Nous n'avons pas la présomption de penser que M. Billault, dont le discours est le morceau capital de la séance, ait profité des réflexions que nous avait inspirées la discussion d'hier; mais nous avons reconnu avec plaisir que nous avions avec lui des idées communes. S'il n'a point parlé de l'union future des peuples, de l'organisation d'une marine européenne unitaire, ni même de l'avenir promis à la politique de colonisation; s'il a craint de passer pour utopiste, et de choquer, en abordant ces matières, les esprits qui se croient pratiques, parce qu'ils sont étroits, du moins a-t-il compris et présenté comme nous la grande mission que la France avait à remplir dans le Maroc.

Il fallait, a-t-il dit, joindre à nos griefs ceux de l'Espagne, de la Suède, du Danemarck; nous mettre à la tête des Etats maritimes du second rang, ce qui est la vraie politique, la politique séculaire de la France. Du Maroc il fallait exiger un traité de commerce, une délimitation de frontières; il fallait venir au secours des Européens opprimés dans cet Etat barbare : la civilisation, la chrétienté tout entière devaient, dans cette campagne, être personnifiées par la France.

Nous félicitons M. Billault d'avoir élargi cette partie de la discussion, d'avoir été ferme, vigoureux, éloquent dans la question de Taïti, d'avoir repoussé l'indemnité Pritchard au nom de notre influence compromise et de nos soldats égorgés. Il a fait figurer au nombre des conséquences de l'alliance anglaise, telle qu'on l'entend aujourd'hui, le monopole exercé par l'Angleterre au grand détriment de notre commerce, sur la navigation de la Gambie.

[...] paraît attendre avec une grande impatience les paroles du maréchal Bugeaud, à qui M. Dupin disait hier : *Varus qu'as-tu fait de tes légions?* — *Je les ai conduites à la victoire*. M. Guizot ajoutait pour renchérir : *Il y a deux conquêtes de l'Algérie : celle de 1830 et celle du maréchal Bugeaud.* — *Maréchal, vous vous connaissez en gloire*, répond aujourd'hui M. Billaud à une interruption du duc d'Isly.

Le gouverneur de l'Algérie reçoit les éloges empressés de tous les partis politiques, jusqu'à ce qu'il se soit déclaré pour ou contre le ministère. Alors, nous le craignons, sa gloire si réelle, dont chacun voudrait se faire honneur, sera déclarée quelque peu ternie par le côté de la chambre contre lequel il se sera prononcé.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 23 janvier.

La séance est ouverte à une heure et demie.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le premier paragraphe du projet d'adresse.

M. [illegible] a la parole pour appuyer l'amendement de M. de Carné.

Messieurs, dit-il, l'amendement de l'honorable M. de Carné me paraît résumer parfaitement l'opinion d'une fraction de la chambre, sur laquelle j'aurai à appeler plus particulièrement votre attention.

Il nous a semblé, en lisant cet amendement, qu'il y avait là deux choses bien distinctes sur lesquelles il faut s'expliquer : le blâme de l'amendement et l'objet de ce blâme. Le blâme frappe les faits qui se sont passés dans l'intervalle des deux sessions, relativement aux affaires de Taïti, du Maroc et du droit de visite. L'objet de l'amendement proposé par une partie des conservateurs, et puissent-ils être nombreux au moment du vote! est de se séparer du cabinet sur les trois points que je viens de signaler.

Permettez-moi de vous faire remarquer que jusqu'à présent le ministère n'a jamais pu obtenir sur une question l'appui unanime de la majorité. Et pourtant les rangs des conservateurs n'avaient pas été brisés. Des circonstances graves ont enfin détourné une partie de la majorité.

On a dit hier, pour effrayer cette partie des conservateurs, que l'opposition tend toujours à devenir majorité, et que pour cela elle doit chercher à détacher quelques voix du parti conservateur. Cela est vrai, messieurs; mais cela n'est-il pas une conséquence nécessaire du gouvernement représentatif; cela n'est-il pas naturel, lorsque par suite de la politique du cabinet, nos droits sont méconnus, nos intérêts froissés, notre dignité outragée.

Je ne veux pas parler du droit de visite, laissant ce soin à celui de mes honorables collègues qui me succédera à la tribune; je me contenterai d'examiner ce qu'il faut penser de nos affaires de Taïti.

Après avoir rappelé quel était l'état des choses dans le Maroc quand le gouvernement a été amené à prendre un parti décisif contre l'empereur du Maroc, l'orateur constate quelles étaient les instructions envoyées à M. de Nyon pour les conditions à imposer à l'empereur; il entreprend quelque [...]

---

lui avec violence et tira son cimeterre à moitié, puis le renfonçant tout à coup dans son fourreau tout brillant de pierreries, il resta un instant immobile et silencieux, puis enfin comme si un nuage eût passé sur son front, il se mit à sourire et tendit la main à Giaffar.

— J'ai changé d'idée, s'écria-t-il alors, si nous menaçons de mort les commerçants infidèles, nous les effraierons tous : ils s'enfuiront de mes Etats avec leurs richesses et le peuple tombera dans une affreuse misère; promettons plutôt une récompense au négociant le plus probe et le plus intègre; tous voudront concourir à la mériter, et dans les recherches que nous ferons pour connaître les honnêtes gens, nous démasquerons sans bruit bien des voleurs et nous les punirons sans éclat en leur faisant restituer à mon trésor ce qu'ils ont pris à mes sujets.

— Bien pensé! répondit le visir.

Quelques heures après on annonçait à son de trompe, sur le marché et sur toutes les places de la ville, que tous les négociants honnêtes eussent à se rendre avant midi dans la grande cour du palais des califes; il y eut foule, pas un Juif ne manqua de s'y rendre. A midi le calife parut suivi d'un esclave noir qui portait un petit coffre de bois de cèdre contenant le collier de pierreries fausses. Le coffre avait été vendu avec le bijou, aussi fut-il bien vite reconnu par un petit Juif qui, regardant autour de lui avec inquiétude, chercha bientôt à s'esquiver en se faufilant dans la foule. Mais le calife l'aperçut et le fit arrêter : c'était un homme trapu à la barbe hérissée et dont les yeux avaient une vivacité extraordinaire. Il parut sur-le-champ prendre son parti et se laissa conduire aux pieds d'Aaroun-al-Raschid qui lui présenta le collier en lui disant :

— Reconnais-tu cela?

— C'est un collier que je vous ai vendu hier au soir, répondit le petit homme.

— Et combien vaut ce collier?

— Pour moi, il vaut une pièce d'or, mais pour le sublime calife, qui vaut mille fois plus que moi, son prix doit être au moins de mille pièces et je vous avais reconnu.

—Eh bien! moi, je m'estime deux fois davantage, reprit le calife. Comptez deux mille pièces de plus à cet homme.

— Merci, calife, tu acquittes ta conscience et la mienne. Sache que je ne t'avais pas trompé et fais examiner maintenant le collier par tous tes lapidaires.

A un signe du calife trois joailliers s'approchèrent et déclarèrent à la surprise générale, que le collier était de pierres précieuses et la monture de l'or le plus fin.

Tous les yeux se portèrent sur le petit Juif qui se redressa et grandit subitement de plus d'une coudée; sa barbe tomba et disparut, ses habits sombres firent place à une veste brodée d'or et à un caftan écarlate tout ruisselant de pierreries. Son visage devint plus beau que celui de l'ange Asraïl, et son turban vert, tout enlacé de chaînes d'émeraudes, parut surmonté d'un panache de lumière qui jaillissait d'un nœud d'escarboucles.

— Qui es-tu donc? lui demanda le calife, d'une voix tremblante.

— Je suis le père des croyants, répondit le personnage glorieux, et j'étais venu pour éprouver ton cœur. Ne te déguise plus en marchand; ce costume ne sied pas à un grand prince, et il communique aux plus grands cœurs, je ne sais quelle contagion de ruse et de fourberie. Lorsque je t'ai présenté ce collier, il était aussi précieux que maintenant; mais tu t'es flatté de me tromper sur le prix et tu t'es hâté de conclure le marché : ce n'était pas agir en calife. Or, sache que ce joyau est composé de pierreries célestes formées sous l'influence des sept génies, et qu'il reflète la conscience de ceux qui le possèdent. Dès qu'on en acquiert la propriété injustement il devient faux, et en cela il ressemble plus qu'on ne saurait le penser à toutes les richesses de ce monde. Sache donc te servir de ce talisman et tu parviendras à cette connaissance des hommes qui est si nécessaire aux princes et qui est la plus ardente comme la plus juste de tes ambitions.

Comme Mahomet achevait ces paroles, on entendit un bruit dans le ciel comme celui d'un vent impétueux, et l'on vit descendre la jument Borack dont les pieds laissaient après eux quatre sillons semblables à de longs fils de lumière; elle enleva rapidement le prophète et acheva sa course en demi-cercle comme si elle eût glissé sur un arc-en-ciel renversé, puis elle disparut en un clin-d'œil à l'autre extrémité du firmament. Tout le monde s'était prosterné et lorsqu'on se releva, il n'existait plus la moindre trace de la céleste apparition.

Mais le calife fut bien surpris en se relevant de ne plus voir non plus les marchands qui remplissaient, auparavant, la cour immense de son palais. A la vue du prophète, et en entendant parler d'un collier qui éprouvait les consciences, ils s'étaient tous retirés l'un après l'autre sans bruit, profitant de la distraction que causait au calife et à sa cour la brillante vision du père des croyants.

Un seul était resté prosterné au milieu de la cour, et lorsque celui-là releva enfin la tête, il partit d'un long éclat de rire. Le calife l'appela et lui demanda pourquoi il riait ainsi.

— Je me nomme Mourad, répondit le marchand, et l'on m'a surnommé le jovial, parce que je ris toujours. C'est ma manière, chacun a la sienne. Mais ce qui me fait rire plus particulièrement en ce moment-ci, c'est de voir avec quelle prestesse tous mes confrères ont pris la fuite.

— Puisque tu as osé rester, dit Aaroun, je te décerne le prix que je destinais au marchand le plus honnête, et ce prix ce sera ce magnifique et précieux collier que je te donne à la charge seulement pour toi de me le montrer quand je te le demanderai. Et il lui remit lui-même le coffret que Mourad hésita un peu à recevoir.

— Allons, maintenant retire-toi.

Mais Mourad restait immobile.

— N'as-tu pas entendu? reprit le calife.

— Seigneur, répondit Mourad, j'attends mes serviteurs qui m'ont apporté ici, car je suis sujet à des accès de goutte, et en ce moment-ci je marche difficilement.

— Les miens vont te reconduire, dit Aaroun; je ne révoque pas mes faveurs, mais dès demain tu me présenteras le collier, car maintenant je te sais moins bon gré de n'avoir pas pris la fuite comme tous les marchands tes confrères.

Alors le calife appela un esclave affidé nommé Sélim et lui ordonna tout bas de reconduire Mourad à son domicile et de lui rendre à son retour un compte exact de tout ce qu'il aurait observé et entendu.

Ce Sélim était un noir fort intelligent que le calife avait reçu en présent du souverain de l'Ethiopie. Nul n'était son égal pour suivre et démêler les fils d'une intrigue, pour pénétrer le fond des mystères et pour en prendre les secrets. Il prit donc avec lui quatre de ses camarades les plus vigoureux et leur fit enlever Mourad sur un palanquin. La foule se pressait sur le passage de ce cortège, et l'on disait partout que le calife avait récompensé d'une manière extraordinaire la haute probité de Mourad.

Alors ce fut un concert de bénédictions, et le phénix des marchands, les mains croisées sur la bienheureuse boîte qui reposait sur son ventre, et souriant à la foule sans regarder personne, avec un balancement de tête uniforme et un sourire toujours le même, ressemblait à un Dieu de la Chine ou à un souverain d'un pays quelconque le jour de son couronnement.

Toutefois, comme il approchait de son domicile, il voulut absolument descendre et congédier les esclaves du calife; Sélim insista vivement pour l'accompagner jusqu'au bout. Pendant ce débat, une jeune femme sortit, tout en larmes, de la maison de Mourad, et tout le monde fut surpris de son éclatante beauté et de l'excès de sa douleur; elle fendit la foule et courut se prosterner devant le palanquin en criant :

— Grâce, Mourad, grâce pour mon enfant et pour moi; ils me chassent de ta maison parce que tu vas y rentrer en triomphe, comblé des faveurs du calife.

A ces paroles, un murmure de compassion parcourut la foule. Mourad parut évidemment contrarié; mais il affecta plus que jamais de sourire, fit un geste douteux et dit à la jeune femme :

— Comment! comment! vous chasser! Qu'est-ce à dire? Et qui donc peut se croire maître chez moi en mon absence? Rentrons ensemble, et je les forcerai bien à vous demander pardon.

Puis se remettant entre les mains de ses serviteurs, qui vinrent au devant de lui, il congédia avec beaucoup de grâce Sélim et les esclaves du calife, puis il rentra dans sa maison, dont il referma la porte, et tout le monde se retira.

A. CONSTANT.

(*La suite à demain.*)

— Mlle Mondutaigny annonce pour le 25 janvier, à huit heures du soir, un grand concert vocal et instrumental dans les salons de M. Pleyel, rue Rochechouart, 20. — Prix du billet : 8 fr.

— Le 18e grand concert du *Ménestrel*, divisé en deux séries (attendu le grand nombre des abonnés), aura lieu le jeudi 30 janvier prochain (1re série), et le dimanche suivant (2e série) à une heure précise, dans la salle Vivienne. Comme de coutume, nos célébrités artistiques concourront à l'éclat de cette fête musicale, offerte gratuitement aux abonnés du *Ménestrel*. Chaque abonné a droit à deux billets d'entrée pour l'une des deux séances, et à l'Album illustré publié par le *Ménestrel*.

— *Bals masqués.* — Samedi 25 janvier, l'Opéra donnera son dernier bal de la saison avant la semaine grasse. Musard conduira l'orchestre. Les portes seront ouvertes à minuit.

[illegible] qui nous préoccupe c'est l'intérêt, c'est la dignité du pays.

Est-ce la première fois aujourd'hui que nous émettions pareille opinion? Non, elle est ancienne, mais des faits nouveaux l'ont confirmée, faits qui ont détaché du parti du ministère des hommes qui jusque-là étaient restés [illegible] attachés.

Il en a coûté à ces hommes: on ne se sépare pas ainsi de ceux avec lesquels on a long-temps marché; mais ils ont cru devoir le faire, car ils ont vu là un devoir. (Très bien!)

Vous nous avez dit, dans les séances précédentes, que nous nous faisions petits et doux pour attirer à nous les membres de votre parti qui vous condamnent; et vous, pendant ce temps, vous vous tourniez vers la gauche, vers ce que vous appeliez la véritable opposition, et cela pour lui demander l'appoint de votre majorité. (Très bien! à gauche. — Interruption.)

Comment, disait-on à l'opposition, pourriez-vous voter l'amendement, vous laisser transformer en machines à renverser les cabinets? Vous renverseriez les hommes; mais ce serait toujours la même politique. Et, en même temps, pour rassurer vos amis ébranlés, vous leur disiez que s'ils s'unissaient à l'opposition, ils renverseraient la politique qu'ils ont appuyée jusqu'ici.

Est-ce là le rôle que doit jouer un ministère qui se prétend sérieux? (Approbation à gauche.) Depuis un mois les amis du cabinet crient à l'intrigue. On dit que nous engageons un combat ministériel. Sans doute, c'est un combat ministériel, mais élevé à la hauteur d'une question de conduite: il y a contre vous des faits, point d'intrigue. Vous voyez donc bien qu'il ne s'agit pas seulement des personnes, mais bien aussi des choses. (Très bien!)

Il n'y a pas six mois, à cette tribune, nous prévoyions ce qui vous arrive. Nous avions prévu où vous alliez; et nous avons prédit que vous lasseriez vos amis, comme vous les avez lassés.

Je n'ai pas la force de reprocher au cabinet d'avoir cédé dans l'affaire du Maroc aux exigences de l'Angleterre. Je demanderai seulement au cabinet ce que sont devenues les négociations de M. Hay, de M. Wilson, de M. Bulwer, dont on nous cache soigneusement les pièces? Avez-vous profité même de la tournure que prenait d'abord l'affaire, comme cela ressort de la correspondance de M. Nyon, que vous avez publiée?

Nous avions obtenu jadis l'indépendance dans la cordiale entente; voilà que le cabinet en est arrivé aux prévenances spontanées; votre politique vis-à-vis de l'Angleterre est une politique de petits soins: nous en trouvons la preuve dans le désaveu de M. d'Aubigny; nous en trouvons la preuve dans la correspondance de M. de Jarnac, scrutant jusqu'aux moindres pensées du cabinet anglais, pour que le ministère puisse s'y conformer de lui-même. C'est, je le répète, une politique de prévenances.

Vous savez la politique séculaire de la France relativement à l'Espagne, qui consiste à avoir une influence bienveillante sur ce pays; vous savez que la politique de l'Angleterre est d'y ruiner notre influence. Eh bien! il s'est trouvé une occasion de regagner cette influence, c'était de prendre le parti de l'Espagne dans l'affaire de Maroc, de joindre ce différend au nôtre. Vous l'avez laissé résoudre par l'Angleterre. Et les intérêts des nations neutres, du Danemarck, de la Suède, que vous auriez pu protéger, les avez-vous protégés? Se mettre à la tête des Etats maritimes de second ordre, c'est la vraie politique, la politique séculaire de la France.

Du Maroc il fallait obtenir un traité de commerce, une délimitation de frontières. Il fallait venir au secours des Européens opprimés dans ce pays.

La chambre comprendra qu'il ne s'agit pas de discuter la gloire de nos armées de terre et de mer; c'est le traité qu'il faut examiner. On a cherché à se couvrir de la gloire de nos armes. Je me bornerai à porter la discussion sur le traité, et il me sera facile de prouver que ce traité n'est pas ce qu'il devrait être.

Vous avez écrit un traité, mais comment s'exécutera-t-il? Vous avez parlé d'excommunication; quel a été l'effet de cette menace politique et religieuse? Abd-el-Kader vit tranquille sur le territoire marocain; l'empereur du Maroc ne fait rien contre lui. Est-ce impuissance du sultan? Est-ce mauvaise foi? Dans un cas comme dans l'autre vous êtes coupable d'avoir fait un traité que vous ne pouvez faire exécuter.

Vous avez donné des instructions à notre flotte; mais en cela vous n'avez oublié qu'une chose, c'est qu'elles étaient inexécutables; c'est que votre armée navale n'était pas assez forte, c'est qu'elle manquait d'approvisionnements, c'est qu'il était impossible de garder les seules conquêtes que vous vouliez faire.

Vous n'avez donc pas l'exécution que vous vouliez; vous n'avez pas les gages que vous aviez voulus, et vous êtes forcés de vous en contenter. Quant à l'évacuation de Mogador, vous essayez en vain d'en rejeter la responsabilité sur le jeune commandant de nos forces navales; j'en atteste les dépêches, l'évacuation était forcée: il ne pouvait pas être conservé si l'on n'occupait la ville. On vous a demandé 1 500 hommes pour prendre la ville, vous ne les avez pas donnés. Vous n'avez donc rien fait de sérieux; vous avez tout livré au hasard. Est-ce là quelque chose digne de la France?

Je sais bien que vous avez dit que l'on pourrait reprendre la guerre au printemps; mais vous avez donc bien peu de souci et du sang de nos soldats et de l'argent de la France?

Il n'y avait donc rien d'impossible à demander à Abderhaman de vous indemniser des frais de la guerre.

Vos négociateurs eux-mêmes comprenaient fort bien que vous pouviez, que vous deviez augmenter vos exigences; c'était l'avis de M. de Nyon, de M. Glucksberg, de tous les négociateurs.

Sur tous les faits, je le répète, vous avez complètement manqué de prévoyance et de fermeté.

Ces fautes sont encore plus évidentes dans l'affaire de Taïti.

Lorsque vous avez mis le pied dans cette île, vous avez dû apercevoir quelles difficultés vous aviez à vaincre; quelles luttes il vous faudrait soutenir. On a été en avant, de faute en faute.

Si le gouvernement eût été moins facile sur la prise de possession, s'il se fût moins pressé de désavouer l'amiral Dupetit-Thouars, l'Angleterre eût été moins exigeante pour l'affaire Pritchard.

Et l'affaire Pritchard, la plus caractéristique, comment l'avez-vous menée? Dans ses dépêches du 15 avril, M. le ministre a très bien posé la question. L'enquête a eu lieu sans doute, mais on ne nous l'a pas communiquée; tout ce qui pouvait démontrer ces griefs, on nous l'a célé; on ne nous a montré que ce qui plaidait pour l'Angleterre.

Cependant, M. le ministre est obligé de reconnaître que Pritchard a été le moteur, l'instigateur de l'insurrection. Savez-vous comment cela se qualifie au Code pénal? Cela se qualifie crime: la qualité d'étranger ne pouvait excuser Pritchard; les lois de police et de sûreté obligent l'étranger comme le national, et la France pouvait traduire Pritchard devant un conseil de guerre et le condamner à la peine de mort.

L'état de siége permettait tout. Eh bien! quand on s'est contenté de traiter Pritchard comme un prisonnier, de le retenir quatre jours, il a le droit de réclamer une indemnité? Lui qui a soulevé l'île contre nous, lui la cause que le sang français a coulé dans l'Océanie, que tant de Français pleurent leurs amis morts par suite de ses menées, vous demandez pour lui une indemnité! Vous ne réclamez pas contre lui, vous ne vous plaignez pas, vous ne lui demandez pas une indemnité! (Très bien! très bien!)

Pour motiver cette indemnité incroyable, vous vous retranchez dans ce- [illegible]

la disposition des [illegible] il nous a prévenu de ne pas [illegible] sions sur la réalité et la gravité de la situation. Il a fait son devoir. (Bruit.)

Oui, Messieurs, il a fait son devoir, car il n'a pas cessé pour cela de soutenir les intérêts de la France; il n'a pas cessé de dire dans l'affaire du Maroc, que la France emploierait tous les moyens de la guerre; dans l'affaire de Taïti, il a maintenu le droit qu'avaient nos officiers de faire sortir M. Pritchard. Il a dit la vérité aux deux gouvernements, il a rempli tous ses devoirs, et je suis heureux d'avoir à l'en louer devant la chambre.

M. BILLAULT. M. le ministre des affaires étrangères se trompe; le premier devoir d'un représentant de la France n'est pas seulement d'informer son gouvernement de ce qui se passe; son premier devoir est de veiller fermement aux intérêts et à la dignité de la France... (Bruyante interruption.)

UNE VOIX. On l'a fait.

M. BILLAULT. Ce n'est pas M. de Jarnac que j'attaque, c'est le ministère... Je continue.

On s'est bien gardé de discuter la question d'indemnité: la censure de l'officier était accordée, et dès l'abord les instructions confidentielles (on rit) dirent à M. de Jarnac de ne pas repousser l'indemnité. Il est donc constant que M. le ministre a, dès le premier moment, écrit à son représentant qu'il fallait accorder et la censure et l'indemnité. Je sais bien qu'il y a une dépêche où M. le ministre dit à M. de Jarnac de ne pas accorder tout de suite l'indemnité, de la conserver comme un moyen de sortir d'embarras. Si c'est là votre excuse, elle est bien faible. Vous n'avez rien eu de ce que vous demandiez, et vous avez accordé tout ce que l'on voulait. Quoi! vous ne pensiez pas que les torts de Pritchard compensaient bien les quatre jours de prison et le renvoi! mais un de nos soldats eût été fusillé.

Les deux affaires de Taïti et du Maroc se traitaient simultanément; vous avez cédé sur l'une et sur l'autre. Le cabinet anglais ne demandait rien, il attendait; mais il attendait, bien certain que vous feriez toujours ce qu'il voudrait. On vous a attendu; on savait que vous voudriez! (Rires.)

A la fin de la dernière session nous demandions de cette tribune au ministre s'il était bien convenable de persévérer dans la réintégration de la reine Pomaré. Aucunes nouvelles instructions n'ont été données même pour le cas de guerre; et l'on ne nous a rien dit de ce qui s'est passé à Taïti; mais il nous est venu de ces parages lointains une feuille officielle dont vous regretterez bien certainement la publication. Eh bien! cette feuille nous a appris ce qui est arrivé quand on a été apprendre à la reine Pomaré qu'elle pouvait revenir à Taïti.

Les Taïtiens ont dit à nos officiers: Pomaré n'est plus rien pour nous; nous nous confions à votre roi. Votre roi est fort, il nous défendra. Eh bien! on les abandonne. Il en résulte une guerre de buissons, où nos soldats périssent en combattant malheureusement contre des sauvages, sans profit comme sans gloire.

M. BUGEAUD. Il peut y avoir de la gloire dans les petits combats. (Agitation.)

M. BILLAULT. Je sais, M. le maréchal, que vous vous connaissez parfaitement en gloire.

L'orateur, passant à l'affaire du droit de visite, dit que la commission nommée pour chercher s'il n'est pas un moyen plus efficace que le droit de visite pour la répression de la traite, est nommée depuis quinze mois, et qu'elle n'a encore rien fait. (Réclamations.)

Mais si cela n'est pas, en quoi donc consistaient les négociations que vous nous avez annoncées et qu'au mois de juillet dernier vous nous présentiez comme devant avoir une prochaine solution? Evidemment il s'agissait des travaux de cette commission; seulement, à cette époque, vous espériez mieux que ce qui est arrivé, et c'est en désespoir de cause que vous vous êtes fait écrire une dépêche diplomatique pour présenter à la chambre, comme preuve de vos négociations. (Réclamations.) Ainsi le pas que vous annoncez avoir fait n'est pas un pas en avant, mais un pas en arrière. (Bruit.)

Avant-hier, je crois, un orateur professait cette théorie, que pour obtenir un résultat il fallait ne pas le demander. Eh bien! M. le ministre des affaires étrangères me paraît être de cet avis: M. de Broglie a négocié le traité de 1831; dans ses hautes lumières, il a cru et croit encore ce traité avantageux: il est commissaire pour la France; le commissaire pour l'Angleterre c'est aussi un homme engagé dans la question comme membre de l'amirauté. Il ressortira sans doute des travaux de la commission un examen consciencieux, mais je ne crois pas qu'il en sorte un résultat.

Je veux parler maintenant d'une affaire dont personne n'a encore rien dit. L'Angleterre prétend être souveraine de la partie inférieure de la rivière de Gambie, et, en cette qualité, elle veut imposer à nos navires certaines conditions de passage; c'est là, pour notre commerce, une question de vie ou de mort. L'Angleterre prétend exiger de nos vaisseaux de guerre le salut, et de nos navires de commerce, le dépôt des marchandises et tels droits qu'il lui plaira imposer. C'est une question de vie ou de mort, je le répète.

Eh bien! messieurs, le ministère ne l'a pas examinée, et au lieu de prendre la défense des intérêts de la France, il a écrit à lord Aberdeen que la souveraineté de l'Angleterre n'était pas douteuse, et cette souveraineté entraîne le droit de planter, le droit de passage. Vous voyez, messieurs, comme le cabinet fait bon marché de tous nos intérêts!

Ainsi l'on accorde *de plano* à l'Angleterre le droit de règlementer le passage, de fixer un tonnage, et d'imposer des conditions tellement onéreuses que le passage pourra être fermé.

Ainsi, dans toutes les affaires qui se doivent traiter entre l'Angleterre et nous, je vois la France cédant toujours, l'Angleterre jamais. Vos paroles sont magnifiques, vos actes ne le sont pas.

Vous vous abritez derrière les hommages rendus au roi; ces hommages sont unanimes de la part de l'Angleterre et de celle de la France; mais ils sont personnels, et ne s'adressent nullement à vous.

Vous nous accusez d'être les ennemis de la paix, les ennemis de l'alliance anglaise; ces mots ne trompent personne: tout le monde sait qu'il est d'autres moyens que les vôtres de conserver l'alliance anglaise; que les rapports entre deux grands peuples peuvent être maintenus sans faiblesse dans de mutuelles concessions; que votre conduite humilie le pays que vous avez la mission de gouverner, et tous ceux qui le savent se réuniront pour voter l'amendement. (Très bien!)

Une vive agitation succède à ce discours; la séance est un moment suspendue.

M. DUCHATEL. Avant d'aborder les trois questions qui font l'objet de la discussion, l'honorable préopinant a voulu la dégager des nuages qui l'obscurcissent; je ne crois pas que les accusations d'intrigues dont il a parlé, si elles ont été exprimées quelque part, s'attaquent à l'honorable préopinant; nous nous attendions très bien à ce qu'il combattrait la politique du cabinet; il n'avait donc aucune explication à donner.

Nous nous attendions aussi à ce qu'il demanderait un changement dans les choses en même temps que dans les personnes; mais nous nous félicitons néanmoins que cette déclaration ait été faite hautement; il sera ainsi bien certain pour tout le monde que l'avènement au pouvoir des hommes qui attaquent le cabinet entraînerait un changement de politique.

J'aurais désiré peut-être que l'accusation allât plus loin; lorsqu'on ac- [illegible]

leur avons inspirée. Les Marocains ont senti le poids des armes de la France. C'est la véritable garantie des traités.

Par le traité de paix la France s'est montrée aussi modérée que forte: si l'empereur montrait de la mauvaise foi, on serait plus en mesure de faire la guerre que si on l'avait continuée et en même temps on aurait épargné en hommes et en écus ce qu'aurait coûté l'intervalle des deux campagnes. Nous n'avons donc rien compromis. (Approbation au centre.)

J'ai été très heureux d'entendre l'honorable M. Billault reconnaître que dans le traité le vainqueur et le vaincu apparaissent, car on avait dit le le contraire.

Avoir conduit ainsi la guerre et la paix, est-ce avoir manqué de fermeté? Je ne le pense pas, et j'espère que la chambre ne le pensera pas non plus.

J'arrive aux affaires de Taïti. Je ne reviendrai pas sur les faits déjà discutés. L'honorable M. Billault a dit que dans ces affaires il n'y a pas eu de transaction, que tout a été accordé d'un côté, et rien de l'autre.

Mais, messieurs, avons-nous désavoué les officiers français qui ont emprisonné M. Pritchard? Nullement. Nous avons maintenu leurs droits; nous n'avons blâmé que la forme de l'arrestation, forme qui avait été blâmée par M. Bruat lui-même. Nous eussions pu défendre à la fois l'expulsion de M. Pritchard et les moyens employés pour son arrestation, contrairement à l'avis du gouverneur lui-même; c'eût été le moyen le plus commode, le plus facile. Mais nous étions certains qu'il y avait des torts de la part de nos agents; nous l'avons avoué franchement. C'est de la loyauté, ce n'est pas de la faiblesse.

Quand on a à choisir entre des risques personnels et les intérêts de son pays, l'honneur fait un devoir de ne pas hésiter.

Est-il vrai que dans cette transaction, tout ait été accordé d'un côté et tout refusé de l'autre? On a exagéré le personnage de M. Pritchard: notez bien que la difficulté entre les gouvernements ne portait pas seulement sur l'indemnité, elle portait aussi sur la question du renvoi.

Nous avons maintenant le droit de renvoi, et en même temps nous avons reconnu que le renvoi avait été précédé de circonstances regrettables; ne le reconnaissant pas, nous aurions manqué à la vérité. Et d'ailleurs, un grand peuple comme la France doit-il hésiter à reconnaître le tort qu'ont pu avoir ses agents? (Très bien!) Cette reconnaissance une fois faite, la question d'indemnité n'en était plus une.

Mais, nous dit-on, Pritchard était l'instigateur des troubles contre nous. Nous avions sur ce sujet des preuves morales, mais non des preuves judiciaires. Sans cela, on eût traduit Pritchard devant les tribunaux, et l'on n'eût pas employé contre lui des moyens arbitraires.

L'irritation était grande à Taïti; la preuve en est dans cette proclamation par laquelle on rend Pritchard responsable, non seulement des faits qui ont précédé son arrestation, mais encore de tout ce qui peut arriver dans la suite. Où a-t-on vu jamais un homme arrêté placé sous une telle responsabilité?

Je ne veux pas abuser des moments de la chambre, mais je vous laisse à deviner quels reproches nous auraient été adressés par l'opposition qui aurait vu dans une si minime satisfaction que celle de quelques écus, un oubli de la dignité de la France.

J'arrive au droit de visite: on demande comment nous n'avons pas avancé la question dans l'intervalle des deux sessions: mais on oublie que toutes les affaires ne peuvent se faire à la fois.

Croyez-vous que ce ne soit pas un pas sérieux, que l'institution de commissaires pour rechercher, non pas si le droit de visite est bon, mais pour savoir par quelle institution on peut remplacer le droit de visite.

On nous a reproché le choix des commissaires. L'un deux, nous dit-on, a signé un traité du droit de visite; mais, messieurs, lorsqu'un homme d'honneur accepte une mission, il la remplit complètement. Si le gouvernement français l'a choisi, c'est qu'il a voulu prouver qu'il persiste à vouloir la répression de la traite, et que s'il cherche un autre moyen pour arriver à ce but, ce n'est pas que son but ait changé. Le choix des commissaires est une garantie du succès des négociations.

L'honorable M. Billault a terminé par la péroraison d'usage, par la péroraison en faveur de l'alliance anglaise. (On rit.) On nous accuse d'avoir rendu l'alliance anglaise plus difficile et plus impopulaire, et ceux-là mêmes qui, dans les commencements, lui étaient le plus opposés, s'empressent de lui donner des gages. Si nous avons concilié à l'alliance anglaise ses principaux adversaires, si tout le monde lui rend hommage, la politique du cabinet n'a donc pas manqué de quelque habileté.

En continuant cette politique nous croyons travailler à la civilisation et au maintien de la paix, de la paix qu'on nous accuse de compromettre; mais la paix serait bien plus compromise par la politique que nous combattons; on a engagé les hommes qui veulent le repos du monde à voter contre nous; j'espère, messieurs, que ceux qui tiennent à une paix honorable voteront au contraire pour le cabinet. (Approbation au centre.)

M. LE PRÉSIDENT. Je vais mettre aux voix l'amendement de M. de Carné (vive agitation), et attendu que vingt membres ont demandé le scrutin secret sur cet amendement.... (Rumeurs. Interruption.)

Voix diverses: Les noms! les noms!

M. LE PRÉSIDENT. Les membres qui demandent le scrutin secret sont MM. Siéyès, Lavalette, Moreau (de la Seine), Léon de Malleville, Aylies, Floret, Texier Delamotte, Bondet, Cotelle, Gauthier de Rumilly, Luneau, général Subervie, baron Mercier, Durand (de Romorantin), Delaveau. (Les autres noms nous échappent.)

En conséquence, ajoute M. le président, il va être procédé au vote au scrutin par voie d'appel nominal.

Voici le résultat du scrutin:

Nombre des votants, 422. — Majorité absolue, 212. — Boules blanches, 197. — Boules noires 225.

L'amendement est rejeté.

La séance est levée à six heures et demie. La chambre se sépare dans une vive agitation.

REVUE DES JOURNAUX DU 23 JANVIER.

Les journaux trouvent en général la séance d'aujourd'hui d'un intérêt médiocre après celle d'hier. Les feuilles légitimistes vantent le discours de M. Béchard; celles de la gauche applaudissent aux traits de M. Dupin; le *Journal des Débats* s'efforce de consoler M. Hébert. Voici quelques-unes des appréciations portées sur le discours de M. Dupin:

Débats. Nous n'aurions que bien peu de mots à dire de la séance d'aujourd'hui si M. Dupin n'avait pas parlé. Nous nous attendions peut-être à quelques-unes de ces boutades que M. Dupin distribue d'ordinaire d'une façon assez égale entre l'opposition et le gouvernement. Nous ne nous attendions pas à un discours de cette amertume, de cette violence, à ce torrent de personnalités! Il est donc vrai que nous nous trompions en portant, il y a deux mois, M. Dupin à la présidence.

Siècle. M. Dupin n'est pas de ceux qui espèrent ou désirent un changement radical. Attaché aux opinions moyennes, aux opinions même

qui soient justes et réciproques ; mais si la politique doit demeurer la même, nous le déclarons hautement, ministres pour ministres de la même erreur, nous préférons ceux qui possèdent à leurs compétiteurs.

Faits divers.

Le *Bulletin des Lois* publie aujourd'hui une ordonnance royale portant que les ports de Mostaganem, d'Arzew, de Cherchell, de Djemaâ Ghazaouat, de Dellis, de Bougie et de Djidjelli sont ajoutés à ceux que désigne l'ordonnance du 16 décembre 1843, comme ouverts au commerce étranger.

— On a distribué hier à la chambre le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur la police des chemins de fer (rapport déjà imprimé pendant la session dernière) et le rapport de la commission chargée d'examiner la proposition sur les conditions d'admission, d'avancement dans les fonctions publiques.

— On a distribué à la chambre le rapport de M. Achille Fould sur la proposition de M. Chapuys de Montlaville, ayant pour objet de supprimer le droit de timbre sur les journaux et écrits périodiques.

— On sait que les élèves de l'Ecole polytechnique s'étaient engagés à ne pas rentrer dans l'école si quelques-uns de leurs camarades étaient exclus. Les trois élèves de 2e division qu'a frappés la mesure ministérielle, viennent d'écrire à leurs camarades une lettre pour les dégager à leur égard.

— C'était aujourd'hui le grand marché de Poissy, et c'est aujourd'hui, comme d'usage, qu'a été acheté le bœuf gras de 1845.

C'est encore notre célèbre éleveur, M. Cornet, qui l'a amené, et c'est encore M. Rolland aîné, boucher à Paris, rue Saint-Honoré, 363, qui en a fait l'acquisition.

Cette année le bœuf gras est plus énorme que jamais. Son poids est de 1970 kilogrammes; sa hauteur, au garot, est de un mètre 75 centimètres (environ 6 pieds.) Sa longueur, de la croupe à l'occiput, est de deux mètres 98 centim. (9 pieds.) Sa circonférence est de 3 mètres 11 centimètres (9 pieds 1/2). Il est de la race cotantine. Il est âgé de six ans moins deux mois et se nomme *Père Goriot*.

C'est chez M. Avril, député, à son domaine des Perriers (Manche) qu'il a été élevé.

Voici la vingt-cinquième année que M. Cornet fournit le bœuf gras à la capitale, et voici la neuvième que M. Rolland fait les honneurs de la grande fête populaire.

— Dans la petite île Maurice, en trois mois, le même typhus contagieux vient d'enlever 9 605 bêtes à cornes. La mortalité sur les porcs a été presque aussi grande. Rappelons-nous que le choléra nous est venu de l'Orient, et ne nous laissons pas trop endormir par les détails rassurants publiés dans les journaux officiels.

— Le Vaudeville, comme presque tous les théâtres, a donné à son public une revue de l'année. *Paris à tous les Diables* a provoqué bien des rires, mais non celui du libraire Paulin, éditeur de l'œuvre de M. Eugène Sue, le *Juif Errant*. Un des couplets de *Paris à tous les Diables* contient quelques allusions dans lesquelles M. Paulin a vu des atteintes de nature à nuire à sa considération. Aujourd'hui il portait devant le tribunal correctionnel (7e chambre) une plainte en diffamation contre M. Ancelot, directeur du Vaudeville.

M. Ancelot, en ce moment absent de Paris, a été représenté par Me Dequevauviller, avoué.

Me Pinard a soutenu la plainte, et a conclu en 20 000 fr. de dommages-intérêts, et à la suppression des passages de la pièce incriminée.

Sur la demande de Me Lachaud, chargé de la défense de M. Ancelot, le tribunal a remis à huitaine, à l'ouverture de l'audience, la continuation des débats.

— On lit dans le *Journal de Rouen* :

« Hier, vers deux heures de l'après-midi, une jeune fille, demeurant rue Eauyère, a tenté de se noyer. Des gardes municipaux, dont sa démarche et son air égaré avaient attiré l'attention, se précipitèrent vers elle au moment où elle allait se jeter à la Seine. Ils la ramenèrent à son domicile, malgré ses efforts pour leur échapper et accomplir ses funestes projets.

» On attribue cet acte de désespoir à l'impossibilité où se trouvait cette jeune fille de pourvoir à ses besoins avec un gain trop modique.

» Et l'on s'étonne que de pauvres ouvrières cèdent aux tentations de la débauche qui leur crie : « Sois à moi qui ai du luxe et des plaisirs à te donner, ou résous-toi à souffrir la misère, l'abandon et la faim ! » Et l'on ne veut rien faire pour arriver à découvrir les moyens de remédier à un tel état de choses ! »

— Plusieurs journaux ont annoncé la mort affreuse d'une jeune actrice anglaise, Mlle Clara Webster, aux vêtements de laquelle le feu avait pris sur le théâtre même, dans une représentation où elle figurait, et qui fut consumée. Mlle Webster était fiancée à un jeune homme qui l'aimait avec passion. Ce jeune homme n'a pu lui survivre : il avait d'abord voulu se laisser mourir de faim; sa famille est parvenue à surmonter son cruel projet; mais la volonté du suicide ne l'a pas quitté, et il a tenté de se couper la gorge. Ayant encore échoué dans cette manière de se tuer, il a mis le feu à ses vêtements pour mourir comme sa fiancée était morte et pour éprouver ses tortures; il a succombé dans d'horribles souffrances, malgré les soins de sa famille désolée.

CHRONIQUE AGRICOLE.

SOCIÉTÉ MORPHOLOGIQUE. — Il s'était formé l'année dernière à Londres, sous le titre Société morphologique, une société qui avait spécialement pour but l'étude de la modification des organes végétaux et par suite de la transformation des espèces; bientôt une opposition violente s'éleva contre les travaux de cette société qui soulevèrent une vive opposition à l'extérieur et dans son sein même : on ne devinerait jamais en France quelle espèce d'opposition a pu se former contre l'étude de faits naturels fort curieux, mais fort innocents en eux-mêmes ; on ne soupçonnerait ... terres qui n'avaient pas été cultivées depuis vingt ans, et toujours il obtint le même résultat. Il n'avait du reste opéré que sur la demande d'un grand propriétaire, M. de Schauroth, qui avait fait, avant lui, la même observation sept années de suite.

Nous ajouterons à ces renseignements que, depuis notre premier article sur la transformation des céréales, nous avons reçu une lettre de M. Monseignat, ancien député de l'Aveyron, dans laquelle cet honorable propriétaire nous affirme que la transformation du seigle en avoine est un fait très vulgaire pour les cultivateurs de sa contrée, et qu'il a eu l'occasion de l'observer lui-même à plusieurs reprises. Nous pensons, qu'en présence de témoignages si nombreux et si imposants, les préjugés scientifiques doivent se taire, et nous engageons de toutes nos forces les cultivateurs, qui ont quelques loisirs, à répéter eux mêmes des essais sur toutes les céréales. Il faut bien se persuader que l'agriculture est une science à peine sortie de la première enfance ; il nous reste beaucoup à apprendre et à perfectionner, même dans la pratique.

CULTURE DES POMMES DE TERRE. — Cette plante, aujourd'hui si répandue, et dont la culture semble être arrivée à son dernier degré de perfection, peut être citée comme un exemple des progrès que doit faire espérer l'étude plus attentive de tous les végétaux employés par les cultivateurs. On a multiplié ses variétés à l'infini ; on a commencé à reconnaître que chaque variété devrait être cultivée par des procédés différents. Mais il s'en faut que l'on connaisse la nature des terrains et des engrais convenables pour une variété déterminée. On commence seulement à soupçonner qu'il serait peut-être avantageux d'adopter dans la culture en grand une méthode différente de celle qui est généralement suivie ; les journaux anglais nous donnent encore sur ce sujet une indication intéressante. Un cultivateur écossais s'est livré à des essais tendant à démontrer que l'on pourrait planter les pommes de terre pendant le cours de l'hiver, toutes les fois que le sol peut se travailler convenablement ; les tubercules, bien enterrés, ne gèlent pas, et poussent à la même époque que ceux plantés au printemps : on peut ainsi utiliser les attelages et les ouvriers ordinairement inactifs pendant l'hiver, et l'on ne se trouve plus accablé d'ouvrage à l'arrivée de la belle saison. Les cultivateurs, qui savent, par expérience, combien il est facile d'exécuter en temps utile toutes les opérations agricoles qui doivent être terminées avant le retour des chaleurs, apprécieront l'importance de la méthode indiquée par nos voisins. Malheureusement, dans notre société morcelée, l'expérience est un fait tout individuel qui ne se transmet pas, même des pères aux enfants : il en sera ainsi tant que le corps social ne sera pas organisé ; nous n'avancerons qu'avec une lenteur extrême, parce que nous revenons sans cesse sur nos pas, et que nous recommençons continuellement à chercher, chacun de notre côté, ce qui a été découvert depuis long-temps par quelques-uns d'entre nous.

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES AGRICULTEURS. — C'est surtout en agriculture que l'association serait indispensable. Les comices, les congrès, les sociétés d'agriculture, qui se multiplient maintenant de tous côtés, témoignent du besoin que sentent les cultivateurs de sortir de leur isolement : ce n'est point encore là ce que nous appellons l'association ; mais c'est un premier élément auquel nous attachons une grande importance, et nous en favoriserons le développement de toutes nos forces. Il faut éviter cependant de s'engager dans une voie fausse en préconisant des projets prématurés ou mal conçus dont l'insuccès pourrait être d'un fâcheux présage. Voilà pourquoi nous nous sommes réservés de prendre des renseignements sur une nouvelle association agricole dont on nous avait prié de publier le programme. Il est bien certain pour nous, aujourd'hui, que l'*association générale des agriculteurs de France* ne présente point les avantages que ses fondateurs lui attribuent. Nous connaissons personnellement ceux qui ont conçu l'idée de cette société et nous pouvons rendre témoignage de leurs bonnes intentions ; mais nous sommes certains que leur projet n'a point été étudié par les hommes éminents dont le nom figurait au bas du programme qui nous a été communiqué. Nous nous sommes assurés que M. de Gasparin, entre autres, ne pouvait coopérer aux travaux de la nouvelle association, qu'il n'en connaissait ni le but, ni l'origine d'une manière exacte. Cette circonstance suffirait à elle seule pour que nous ne crussions pas devoir engager nos amis à se faire inscrire sur la liste des associés. Il nous semble, qu'en présence du congrès central d'agriculture, l'association générale n'est qu'une superfétation. Elle tend à diviser les efforts des amis de l'agriculture au lieu de les concentrer ; c'est plutôt une œuvre de rivalité que de véritable association. Du reste, la seconde session du congrès va bientôt s'ouvrir, et s'il est utile de donner à cette institution plus de vigueur et plus d'action, les cultivateurs pourront alors aviser aux mesures qu'il serait convenable de prendre, et nous serons tout disposés à défendre les moyens qui réuniront l'assentiment de la majorité.

ÉPIZOOTIES. — Si les vétérinaires de la Société royale et centrale d'agriculture montrent peu d'empressement à organiser des mesures préventives contre l'invasion des épizooties, plusieurs sociétés départementales prouvent, au contraire, qu'elles comprennent parfaitement l'urgence de cette question et la manière dont elle doit être traitée. Nous empruntons au *Courrier du Haut-Rhin* les détails suivants sur une décision de la société d'agriculture concernant le typhus :

« La commission permanente de la Société s'est réunie mardi dernier, à l'hôtel de la préfecture, afin d'aviser aux mesures à prendre pour prévenir, le cas échéant, l'invasion du typhus épizootique des bêtes bovines qui règne depuis quelque temps en Bohême, en Silésie, en Moravie et en Autriche.

» Lecture a été donnée de toutes les nouvelles reçues par les feuilles allemandes de ces différents pays; l'assemblée a ensuite pris communication des renseignements transmis à ce sujet par les gouvernements du grand-duché de Bade, de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne, sur la demande de M. le préfet. Il résulte de ces documents qu'aucun symptôme de l'épizootie n'a encore été remarqué ni dans les deux cantons de Bâle, ni dans aucune autre partie de la Suisse, ni enfin dans le grand-duché. Du reste, le gouvernement badois a adressé à M. le préfet un arrêté ministériel qu'il a pris le 10 décembre, et lequel contient plusieurs dispositions préventives contre l'invasion du typhus, notamment la défense de l'introduction de bestiaux venant de pays infestés par cette maladie. Enfin, l'un des membres présents a communiqué à l'assemblée une lettre datée de

... ministère, on l'a supprimé ; — le document bien entendu. — Puisse-t-on bientôt supprimer le ministère !

E. L.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 21 JANVIER.

FOUQUEMBERG, tailleur, rue Neuve-St-Marc, 6. Juge comm., M. Riglet; synd. prov., M. Lefrançois, rue Louvois, 8.

BONNEMAIN, tapissier, rue de Suresne, 23. Juge comm., M. Chatenet; synd. prov., M. Pascal, rue Richer, 32.

BILLARD, négociant, rue d'Enghien, 24. Juge comm., M. Bourget; synd. prov., M. Jouve, rue Louis-le-Grand, 18.

PIGNART dit Piquenard, mercier, rue de Grenelle-St-Honoré, 63. Juge comm., M. Barthelot; synd. prov., M. Baudouin, rue d'Argenteuil, 36.

Bourse du 23 janvier 1845.

Le 5 0/0 a témoigné d'une certaine lourdeur et ferme en baisse de 10 c. sur le cours d'hier. Le 3 0/0 plus solide reste comme la veille malgré l'appréciation plutôt fâcheuse de la séance de la chambre.

Les chemins de fer ont été peu animés. Orléans a regagné une partie du terrain que la décision du conseil lui avait fait perdre hier. Marseille a monté de 12 50 et la ligne de Strasbourg se tient bien à 310.

Les chemins non constitués ont été en faveur aujourd'hui et l'on peut dire que la plupart des affaires se sont dirigées de ce côté.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Emprunt, 86 40. — Belge, 1842, 106 1/4. — Id. 4 1/2, 103 1/2. — Naples, récép. Rothschild, 101 85, 102. — Lots d'Autriche, 420. — Espagne diff. nouv., 16 3/4. — Id. passive, 7. — Id. 3 p. 0/0, 40 1/2, 41. — 3 p. 0/0 dette intérieure, 32 3/4. — 5 0/0 New-York, 100. — Ohio, 97. — Comptoir Ganneron, 1065, 1060. — Zinc Vieille-Montagne, 4025, 4040. — Forges de l'Aveyron, 3825, 3875. — Entrepôt Batignolles, 550.

Obligations de chemins de fer : St-Germain anc., 1215 ; nouv., 1215. — Versailles rive droite, anc., 1040. — Grand'Combe nouv., 1190

Chemins non constitués : Bordeaux, 647 50. — Vierzon, 727 50. — Boulogne, 570.

A terme : Emprunt, 86 45, 35, 40. — Belge 1840, 104 1/2, 3/8. — Id. 2 1/2, 62 05, 62. — Naples, Rothschild, 102, 102 25, 10.

5 0/0 compt.	1er c. 121 95	P. H. 122 »	P. B. 121 85	dr c. 121 85	hier 122 »
— fin cour.	121 95	121 95	121 90	121 90	122 »
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 compt.	85 20	85 25	85 15	85 15	85 10
— fin cour.	85 25	85 25	85 15	85 20	85 20
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	Diffe S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	Diffe s. le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	104 3/8	» »/»	B. »1/8
4 0/0....	» »	» »	» »	— Portugais.	60 »/»	» »/»	B. »1/8
B. de la V.	1445 »	1447 50	H. 2 50	Esp. D. active	38 3/4	38 7/8	H. »1/8
B. de Fr.	3270 »	3205 »	» »	5 0/0 Naples.	» »	» »	»
				— Romain. .	105 1/4	» »/»	»
C. G. 1000	1090 »	1085 »	B. 10 »	Obl. Piémont.	1250 »	1255 »	H. 5
C. hyp...	775 »	» »	» »	Emp. d'Haiti.	445 »	» »	B. 5
4 Can....	» »	» »	» »	Banq. belge.	635 »	» »	»

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Diff.		
St-Germ.	» »	» »	» »	F. c. 1010.	»
V. R. Dr.	498 75	497 50	» »	— 497 50.	B. 2 50
— R. G.	385 »	» »	H. 3 75	— 385.	»
Orléans.	1130 »	1130 »	H. 5 »	— 1126, 1131 25, 1130.	B. 3 75
Strasb...	310 »	307 50	» »	— 310, 306 25, 307 50.	»
Rouen..	1062 50	1060 »	H. 3 75	— 1063, 1067 50, 1060.	H. 3 75
Havre...	810 »	842 50	H. 12 50	— 837 50, 847 50.	H. 12 50
Marseill.	» »	» »	» »	— 930, 927 50.	B. 3 75
Mulhous	» »	» »	» »	—	»

LONDRES, 21 JANV.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Consol..... 100 3/8 1/2.	Av.... 85 20 15	F. c. 85 35 d. 50.
Esp. act... 28 3/4 1/8.	Ap..... 85 22 1/2	F. p. 85 55 60 d. un.
Portug..... 60 1/4.		75 70 d. 50.
Mexic...... 34 3/4.	Rep. fin c. — F. pr.	F. c. 122 10 d. 50.
Brésil...... » »/».	3 0/0, 5 — 20	F. p. 122 60 d. un.
5 0/0 Holl. » »/4.	5 0/0, — 37 1/2	90, 123, d. 50.
2 1/2 do. 63 3/4.		Orl., 1150 d. 10 au 31.
Rouen..... 41 3/4.	Bons du trésor.	Rouen, 1085 d. 10
Orléans... 44 1/2.	3 1/8 à 9 et 11 mois.	Str., 317 50, 312 50 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 80,00 à 00,00 ; courant du mois, 81,00 à 00,00; février, mars et avril, 82,00 à 00,00 ; 4 mois d'été, 84,00 à 00,00; 4 derniers mois, 85,50 à 86,00.

LILLE — Colza 73,50 à 73,75.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 82,00 à 82,50; courant du mois et février, 80,00 à 80,50; mars et avril, 80,00 à 81,00; 8 derniers, 81,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,50 à 88 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 24 janvier.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Jolie Fille de Gand. Philtre.
7 h. 1/4 THÉATRE-FRANÇAIS. — Andromaque. Legs.
7 h. 1/2 ITALIENS. —
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Richard. Pré.
7 h. 1/2 ODÉON. — Lys d'Evreux.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Les Trois Loges. Paris. Clémence.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Vendetta Boquillon. English.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Rebecca. Cérigny. 1re d'un Bal d'enfants. Morale.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Habeas corpus. L'averse. Mère Michel. Indiana.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Représentation extraord.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Un Conte de Fées.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Ferté Spada.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Le Lion du Désert.
6 h. 1/2 COMTE. — Mort aux rats. Danses. Un premier pas. Aériens. Canards

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

faire valoir que pour interpeller le maréchal Bugeaud, le forcer de s'expliquer à la tribune, où l'on espérait que le maréchal blâmerait avec autorité les négociations du Maroc et jetterait dans la balance de l'opposition son épée victorieuse.

Le discours de M. de Beaumont avait encore un autre objet que orateur a parfaitement rempli : reprocher aux partisans du ministère l'abus qu'ils avaient fait pour leur défense de la correspondance du prince de Joinville. Il était contraire à toute logique et à toute convenance qu'un pouvoir politique, au lieu de justifier ses actes en eux-mêmes en fit tomber la responsabilité sur un amiral qui avait dû exécuter des ordres supérieurs, et que la jeune popularité du prince fût exploitée, compromise par la vieille impopularité du cabinet.

Faire parler le maréchal Bugeaud, telle était la principale pensée de l'auteur de l'amendement. Aussi deux ou trois fois, interrompu par M. Guizot, M. de Beaumont lui a-t-il imposé silence en disant : Ce n'est pas à M. le ministre des affaires étrangères que je m'adresse, c'est au gouverneur de l'Algérie. Ces paroles étaient accompagnées d'un geste propre à rappeler ce vers des *Burgraves*.

« Je ne vous parle pas, vous, laissez-moi tranquille. »

Le maréchal a paru à la tribune, mais non pour y remplir les espérances de l'opposition. Complètement rallié au ministère sur la question du Maroc, il a dit que le traité, dont il s'était plaint d'abord en simple représentant de l'Algérie, lui avait paru plus tard commandé par les intérêts d'une politique générale et supérieure. Puis, laissant de côté le traité, le ministère et l'adresse, il s'est renfermé dans son rôle de gouverneur pour faire valoir les sueurs de l'armée d'Afrique, exposée à 46 degrés de chaleur à l'ombre, 61 au soleil, ne cessant de lutter contre Abd-el-Kader, à qui M. le maréchal a décerné, à plusieurs reprises, le titre d'homme de génie, et construisant, dans les armistices, des ponts, des routes, des fortifications. Il est nécessaire de conquérir la Kabylie, pays habité *par d'excellents fantassins*, a dit le maréchal en homme habitué à juger les populations d'après leurs aptitudes guerrières. Pour réduire les Kabyles, pour organiser des colonies militaires, M. Bugeaud demande des hommes, de l'argent, et il espère qu'on se souviendra de son discours, quand on discutera le budget d'Afrique.

Nous l'avions prédit au maréchal, en refusant d'attaquer le ministère, il devait s'attendre à voir ses lauriers perdre quelque peu de leur éclat aux yeux de la gauche. Lorsque M. Saint-Marc Girardin, dont l'éloquence était encore engluée de miel académique est venu se déclarer *admirateur* du maréchal, lorsqu'il a dit dans son style toujours entrecoupé de parenthèses : *la guerre était sans danger, le maréchal était là*, des murmures partis de la gauche l'ont engagé à garder pour une autre occasion ce reste d'encens qui n'avait pu être brûlé sur l'autel champêtre de M. Campenon.

M. Saint-Marc a demandé avec raison pourquoi l'on avait dépossédé du droit de traiter, les vainqueurs entourés de leur prestige, le maréchal et le prince, pourquoi l'on avait investi des fonctions diplomatiques des hommes sans autorité sur les barbares, et qui connaissaient mal l'origine des difficultés; mais le temps de la dis-

font connaître que la corvette le *Conway* a passé à Bourbon et a communiqué au gouverneur des projets contre Tamatave, dans le but d'obtenir de la reine *Ranavalo* une réparation du grief énoncé ci-dessus. Le fait est que le nommé Epik, Américain et non Anglais, subrécargue et non capitaine d'un navire anglais, a été retenu par la reine des Hôvas comme coupable d'avoir embarqué quatre hommes malegaches au mépris des ordres prohibitifs de la reine. Cet homme condamné à payer 60 piastres (300 francs) d'amende, n'ayant pu ou voulu satisfaire, est resté à Tamatave prisonnier. Alors quelques traitants se sont cotisés et ont payé l'amende à laquelle l'Américain Epik avait été condamné. Ce dernier a pu ensuite se rendre à Maurice, où sans doute il a obtenu du gouvernement plus de confiance qu'il n'en méritait et tout l'intérêt que la politique des Anglais devait attacher à un prétexte d'intervention.

» Ne conviendrait-il pas d'interpeller le ministère pour savoir de lui le véritable état des choses ou au moins quelles communications il a reçues à ce sujet ? »

Nous ne croyons pas que le blocus dénoncé par le gouvernement de Maurice s'étende à tous les ports de l'île malegache ; il est probablement restreint à Tamatave, centre du mouvement commercial sur la côte Est.

Il importe peu que le sieur Epik soit américain ou anglais. Il était employé sous la garantie du pavillon britannique : l'Angleterre lui devait donc protection.

Il n'y a pas lieu, selon nous, de refuser à l'Angleterre le droit de demander directement aux chefs malegaches réparation des injures faites à ses nationaux. Tant que la France ne fait aucun acte d'autorité dans la grande île, les nations européennes sont bien obligées de réprimer par elles-mêmes les avanies commises par les indigènes.

Mais le gouvernement français ayant déclaré publiquement que la France avait sur Madagascar *des droits incontestables et* INCONTESTÉS (séances de la chambre des députés du 30 mars et du 1er avril 1843), il en résulte que le gouvernement anglais manquerait à tous les devoirs qu'impose une entente cordiale, s'il ne faisait pas, avant d'intervenir à Malegache, des communications très déterminées sur ses projets. Quand il s'agissait du Maroc, pays indépendant, la France pouvait et devait ne donner à l'Angleterre qu'une connaissance générale de ses vues ; mais l'Angleterre ne saurait mettre la même réserve, lorsqu'elle fait des démonstrations contre une terre que la France a déclarée être sienne.

Nous pensons avec le *Courrier* que cette affaire mérite d'attirer l'attention sérieuse des Chambres; et d'autant plus, que M. Guizot a déjà manifesté, quant à la question de Madagascar, une déplorable insouciance.

N'est-il pas triste et humiliant de voir les peuples étrangers chercher eux-mêmes la réparation de leurs injures dans un pays que nos aïeux appelaient la *France orientale*? N'est-ce pas nous qui devrions intervenir pour faire respecter le droit des gens à Malegache? N'est-il pas regrettable surtout que notre inertie laisse le champ libre à une nation qui jalouse, qui nie nos droits sur la grande île africaine, et qui convoite la possession de cette terre magnifique?

Question de la délimitation de la Guyane.

Dans la séance du 1er juin dernier, à propos de la loi sur les crédits supplémentaires et extraordinaires, M. le duc de Valmy adressa à M. le ministre des affaires étrangères des interpellations sur l'état des négociations entamées avec le Brésil pour fixer enfin le sens des traités quant aux limites de notre colonie de la Guyane.

serait abandonné. Où en sont aujourd'hui les choses? Rien n'a transpiré à ce sujet, et ce silence nous paraît peu rassurant. Depuis quelques années, on s'est beaucoup occupé de la Guyane; elle a même été l'objet d'un projet de colonisation auquel le gouvernement a semblé attacher quelque importance. Il aurait dû y voir un motif de plus d'obtenir enfin la renonciation du Brésil à des prétentions qui ne supportent pas un examen sérieux. Mais, loin qu'on ait montré quelque énergie ou quelque activité, si nous sommes bien informés, la question n'aurait pas fait un pas ; il y a plus, on ne s'en serait pas même occupé. De telles lenteurs, qui ne peuvent avoir aucun prétexte après la promesse formelle de M. le ministre des affaires étrangères, suffiraient à justifier bien des inquiétudes. M. Guizot doit s'expliquer; nous espérons qu'il en sentira la nécessité, et que MM. les députés ne négligeront pas de lui en fournir l'occasion pendant la discussion de l'adresse.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 24 janvier.

La séance est ouverte à deux heures.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet d'adresse.

Amendement de M. G. de Beaumont. Il y a peu de mois, des complications qui pouvaient devenir sérieuses avaient excité votre sollicitude. En reprenant aujourd'hui nos travaux au milieu d'un calme profond, « nous voudrions » pouvoir nous féliciter sans réserve du prompt rétablissement de la paix, » comme nous applaudissons avec la France entière au brillant succès de » nos armes.

» Pour défendre nos possessions d'Afrique contre des agressions répétées, la guerre avec l'empire du Maroc était devenue juste et nécessaire. A votre voix, sire, nos armées de terre et de mer ont rivalisé de bravoure et d'ardeur. Guidées par des chefs familiers avec la victoire, » fières de voir à leur » tête ou dans leurs rangs trois de vos fils, dignes de leurs aînés, elles ont » une fois de plus montré ce que peut la France. »

M. GUSTAVE DE BEAUMONT. Si le vote d'hier a tranché la question générale, il reste à vider les questions spéciales; il faut qu'un débat sérieux s'établisse sur tous les points auxquels touche le projet d'Adresse; si la majorité a décidé que le ministère ne devait pas tomber, le pays n'en est pas moins intéressé à connaître l'opinion de chacun de nous sur le traité du Maroc et sur l'affaire de Taïti.

Je dirai ma pensée tout entière; je le déclare, je ne me sens nullement gêné par l'appel que l'on a fait à cette tribune de l'opinion du prince qui commandait l'escadre. Ce n'est pas bien à vous d'avoir cherché ainsi à revendiquer, dans un intérêt ministériel, la gloire d'un jeune amiral qui a rendu, non comme diplomate, mais comme marin, de si grands services au pays; non ce n'est pas bien d'essayer ainsi de vous abriter derrière ce nom que tout le pays honore (Approbation.)

Je ne puis signaler à l'attention de la chambre cette incroyable condition du traité par laquelle nous nous gardons le droit de combattre librement Abd-el-Kader. Jusqu'alors nous n'avions sans doute pas ce droit!

Comme corollaire à cette déclaration, vous vous êtes laissé imposer la condition de le traiter avec générosité. Si Abd-el-Kader est pris par vous, savez-vous ce qui arrivera? Il s'emparera du traité, et vous dira : Je suis couvert, l'empereur du Maroc me protège!

Arrivons au fond même du traité. Je vous demande si, après des victoires comme celles que nous avons remportées, la première pensée qui s'est présentée à l'esprit n'était pas celle qu'une indemnité était due? Vous nous dites que cette indemnité n'eût pas été payée; mais n'était-ce rien de la stipuler? Quand vous ne payeriez pas l'indemnité au sieur Pritchard, croyez-vous que ce n'est rien pour lui qu'elle ait été stipulée?

Nous avons, d'ailleurs, des antécédents Il y a quelques dix ans, la France a exigé une indemnité d'une nation barbaresque, et elle a été payée difficilement, mais elle l'a été.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

TABLETTES DE NICOLAS PAPOUFF (1).

CHAP. III. — LA SOIRÉE AUX HISTOIRES (SUITE).

Sélim avait remarqué que la jeune femme, loin de paraître rassurée lorsque Mourad lui avait souri et l'avait fait entrer avec lui, était devenue pâle comme une morte. Il fit semblant de s'éloigner ; puis, ayant fait un détour en suivant le mur d'un petit jardin qui était derrière la maison, il s'approcha d'une porte de derrière et crut entendre quelques gémissements plaintifs ; puis il distingua la voix de deux personnes qui s'entretenaient avec chaleur, mais à demi-voix. C'était tour à tour l'accent d'un homme qui riait et d'une femme suppliante ; Sélim cherchait inutilement à saisir le sens des paroles, lorsqu'il entendit, à quelque distance de lui, un bruit de pas et vit quatre hommes, enveloppés dans de grands manteaux, s'approcher de la petite porte ; il n'eut que le temps de se jeter derrière un gros arbre pour n'être pas vu. L'un des Quatre hommes frappa doucement ; on ouvrit, et Sélim entrevit la figure de Mourad et l'entendit dire à ces inconnus, en leur donnant une bourse :

— A ce soir, au tombeau d'Hassan, derrière les rochers du Pont-aux-Chameaux, deux heures après le lever de la lune.

Les hommes prirent la bourse qu'ils partagèrent entre eux et se retirèrent sans dire une parole. Sélim prêta l'oreille de nouveau et n'entendit plus rien que le bruit éloigné d'un festin dans la maison de Mourad, et, réfléchissant à tout ce qu'il avait vu et entendu, il reprit le chemin du palais des califes.

En passant par le marché, il écouta les conversations, qui toutes roulèrent sur la bonne fortune de Mourad et sur sa probité : personne ne s'en plaignait, les marchands y applaudissaient avec un malin sourire; il se mêla à l'entretien et prit des informations, toutes furent satisfaisantes. Mourad, pauvre mendiant accueilli dans la maison du banquier Hassan, avait, par son industrie, retardé la ruine de son bienfaiteur ; puis, des débris de la fortune de ce dernier, qu'il n'avait pu enfin garantir d'une catastrophe, il avait su reconstituer un immense commerce au moyen duquel il avait, en peu de temps, payé les dettes de son malheureux ami.

(1) Voir les numéros du 19 au 24 janvier.

Il avait fait plus, il lui avait fait construire un magnifique tombeau après que le chagrin eut conduit Hassan à la mort, et l'on assurait que d'après des conventions secrètes il avait enfermé dans le même sépulcre tous les actes qui pouvaient nuire à la mémoire du malheureux banquier, et qu'après en avoir fait refermer l'entrée, il avait prononcé cette malédiction répétée par tous les derviches et devenue formidable parmi le peuple : « Maudit soit celui qui entrera dans le tombeau d'Hassan! »

Sélim, de retour près du calife, lui rendit compte de toutes choses; alors la curiosité d'Aaroun fut si vivement excitée, qu'il résolut à l'heure même de se déguiser en derviche, dès que la lune paraîtrait, et de se rendre secrètement et sans confier même ses projets à Giaffar au lieu que Mourad avait désigné. Il fut distrait tout le reste de la journée et se hâta d'expédier les affaires; on assure même qu'il rendit deux ou trois jugements sans avoir entendu les causes; car le grand calife Aaroun-Al-Raschid, qui n'était pas un roi fainéant, jugeait lui-même ses sujets. Enfin, la nuit arrivée, il se retira dans son appartement en défendant à qui que ce fût de venir l'y troubler, et en sortit bientôt par une porte secrète, le dos courbé, le visage à demi-caché par une épaisse barbe blanche et un chapelet à la main ; il sortit ensuite de la ville en suivant les rues les plus désertes, et dès qu'il eut passé les portes, il entra dans un sentier étroit formé comme par le pli du rocher et s'achemina lentement et discrètement vers le passage qu'on appelait le Pont-aux-Chameaux, et au-delà duquel la lune blanchissait déjà d'une teinte fantastique le turban de pierre qui surmontait le tombeau d'Hassan.

Arrivé à ce passage, le calife s'arrêta un instant dans l'ombre que projetait la saillie d'un rocher et prêta l'oreille, car il croyait avoir entendu des bruits de pas et des paroles murmurées à voix basse autour du monument funèbre. En effet, il vit par divers sentiers arriver des hommes ou des ombres qui tour à tour s'enfonçaient et disparaissaient à l'entrée du tombeau ; puis il en vit venir quatre qui portaient quelque chose de semblable à un cercueil et qui disparurent à leur tour au même endroit ; puis dans l'intérieur du tombeau, un bruit étrange se fit entendre, c'était comme un grincement de limes et un cliquetis de marteaux. Le calife se souvenant alors des malédictions populaires et de la terreur vague qui en était le résultat, ne put s'empêcher de frémir tout en défendant son âme de la crainte : il résolut toutefois de pousser à bout cette aventure ; mais un nouveau sujet d'étonnement le cloua encore quelques instants à sa place ; une blancheur lumineuse se leva et commença à ondoyer et à se tordre en tous sens au dessus du tombeau en prenant tour à tour les formes les plus bizarres et les proportions les plus gigantesques ; puis ce fantôme devint rouge comme du feu, et sa chevelure se hérissa et se

pulvérisa en milliers d'étincelles ; le calife alors s'avança à tout hasard, n'y pouvant plus tenir, désireux de tout comprendre et bien déterminé, quoi qu'il pût en résulter pour lui, à pénétrer dans ce tombeau mystérieux, car il croyait à l'influence d'une destinée céleste qui conserve les rois tant qu'ils sont utiles au peuple, et le bon calife se croyait nécessaire à Bagdad ; il s'avança donc jusqu'à la porte du tombeau, dirigé seulement par la colonne de flammes, parce que la lune venait tout-à-coup d'éprouver comme une défaillance et son disque mordu par une ombre toujours croissante, avait pris au milieu du ciel un deuil la forme de l'anneau de Salomon.

Le calife crut voir dans ce signe la marque d'une protection céleste, et il invoqua les sept génies qui détruisent les mauvais enchantements ; puis, plein de confiance en sa bonne étoile, il fit un pas encore vers la porte fermée, et leva la main pour frapper... En cet instant, le bruit d'une chaîne qui se retire en se déroulant se fit entendre sous ses pieds, et il tomba sans pouvoir se retenir dans une trappe qu'il n'avait pas aperçue et dont il était loin de soupçonner l'existence. En tombant, il sentit et compta, fort rudement pour ses membres, les degrés d'un escalier fort étroit et fort raide, et ne s'arrêta qu'au fond d'un souterrain noir comme la nuit la plus profonde.

Il était là encore tout étourdi et immobile de sa chute lorsqu'il entendit au dessus de sa tête le bruit d'une grosse clef qui tournait et d'une chaîne qui se détendait, puis une voix qu'il lui semblait avoir déjà entendue quelque part murmura ces paroles : « Sont-ils venus? » La réponse fut faite à voix trop basse pour que le calife l'entendît; mais des pas résonnèrent sourdement dans l'escalier et une lumière brilla tout à coup. Cette clarté subite fit voir au calife trois hommes, dont l'un était soutenu par les deux autres, et dès le premier coup d'œil il reconnut parfaitement celui-ci pour être ce Mourad-le-Jovial, à qui le matin du jour précédent il avait donné le collier enchanté.

Pendant que Mourad et ses compagnons mystérieux refermaient avec soin par dedans l'entrée de l'escalier souterrain, le calife, qui ne voulait pas être vu par eux, se retira en boitant un peu; et comme il vit que le souterrain avait une triple galerie, il se cacha derrière un des énormes piliers qui en soutenaient la voûte. Mourad et les siens passèrent bientôt près de lui, et Aaroun les suivit comme il put, en marchant sur la pointe du pied et en se cachant toujours dans l'ombre.

Ceux qui soutenaient Mourad s'arrêtèrent à une espèce de carrefour où se croisaient deux galeries, et au milieu duquel on voyait, dans la terre et dans la voûte, deux ouvertures correspondantes et arrondies fermées avec soin comme la bouche d'un puits : là, ils firent silence et écou-

[illegible] ou vous l'expulserez, si cela se peut. Mais le sultan savait bien qu'il pourrait toujours vous répondre : Je ne l'ai pu ; je ne me suis engagé que dans le cas où je le pourrais.

Le sultan s'attendait cependant à une clause plus obligatoire. Le fils du sultan envoya proposer de livrer ou d'interner Abd-el-Kader ; cela résulte de pièces imprimées. M. le maréchal Bugeaud, qui croyait, lui aussi, qu'on stipulerait quelque chose de sérieux, écrivait dans le sens qu'Abd-el-Kader serait livré ou interné. Le *Moniteur algérien* faisait dire à M. le maréchal Bugeaud que des garanties sérieuses devaient être prises pour qu'Abd-el-Kader fût livré ou interné. La chose était donc regardée comme possible.

L'orateur lit quelques passages du *Moniteur algérien*.

Si M. le maréchal, continue l'orateur, a changé d'avis depuis cette époque, je l'ignore, mais je suis persuadé qu'il pense toujours que des garanties pouvaient être exigées du Maroc, et que l'expulsion ou l'internat d'Abd-el-Kader pouvait être demandé à l'instant. Je prie M. le ministre de la guerre de me répondre aussi sur ce point.

Je serai obligé à M. le ministre des affaires étrangères, ajoute l'orateur en s'adressant directement à M. Guizot, qui se penchait pour parler à M. Bugeaud, je lui serai obligé de laisser M. le maréchal m'écouter. (Bruit. Interruption.)

Je demande à M. le maréchal si l'on a fait tout ce qu'on pouvait, tout ce qu'on devait faire après les brillantes victoires que nos armées venaient de remporter !

Mais il fallait au moins stipuler dans le traité, que l'apparition d'Abd-el-Kader sur notre territoire constituerait un cas d'hostilité. Voulez-vous que je vous dise la vérité entière? Votre traité, c'est un chiffon de papier; il ne signifie rien. Je sais très bien que les triomphes de nos armées ont produit un effet moral ; mais ce que je déplore, c'est que vous ayez exploité la gloire de nos soldats et de nos marins et que vous n'ayez pas su en tirer les résultats qu'on en devait attendre.

Vous invoquiez, l'autre jour, l'effet produit par les victoires de Tanger, de Mogador et d'Isly, mais vous avez dû vous rappeler aussi la confusion qu'a produite la nouvelle de la conclusion du traité. D'où vient donc que des hommes intelligents et capables, à coup sûr, n'ont pas su mieux faire? C'est qu'à un jour donné il est venu de Londres une lettre pleine de terreur, et on s'est hâté de conclure. (Bruit.) Et puis l'on voulait avoir une phrase favorable dans le discours de la reine Victoria. Le moyen, c'était de tout céder dans l'affaire de Taïti, c'était de tout céder dans l'affaire du Maroc.

Je n'ajouterai plus qu'une simple réflexion. On a beau dire que dans le monde tout est habileté, diplomatie ; non, messieurs, il y a une chose qui prime tout cela, c'est le bon droit. Vous êtes attaqué sur votre territoire, et vous n'avez pas le droit de repousser l'agression sans avoir auparavant négocié, sans avoir pris le mot d'ordre des puissances étrangères !

L'orateur entre encore dans quelques nouvelles considérations, et termine en adjurant la chambre de voter son amendement.

M. LE MARÉCHAL BUGEAUD. En ma qualité d'agent du gouvernement, et n'ayant eu aucune participation aux négociations diplomatiques, je pouvais me dispenser de prendre la parole, mais j'ai craint que mon silence ne fût mal interprété, et je me suis décidé à parler, et je le ferai avec une franchise qui, dans d'autres temps, eût peut-être été trouvée quelquefois excessive.

Je l'avoue, tout d'abord le traité ne m'avait pas complètement satisfait; j'y aurais voulu quelque chose de plus, j'y aurais voulu des garanties que je n'y rencontrais pas; mais en réfléchissant mieux, le doute m'est arrivé, et les événements qui se déroulent me confirment dans la pensée que le ministère a bien fait de ne pas se montrer plus exigeant; ainsi, je suis informé que des insurrections viennent de se déclarer dans le Maroc, et qu'ainsi l'empereur ne se serait pas trouvé libre d'exécuter les conditions qui lui auraient été imposées.

Car, je le déclare, ma pensée n'avait jamais été que d'imposer des garanties relatives à Abd-el-Kader; jamais je n'ai conseillé au gouvernement d'exiger une indemnité pour les frais de la guerre. Mais ce que j'avais désiré d'abord, c'est qu'on prît des mesures pour nous débarrasser d'un ennemi puissant, persévérant, d'un mauvais génie qui ne nous laissera pas une minute de repos tant qu'il trouvera des soldats.

Pour prendre des garanties sérieuses du Maroc, il eût fallu que l'armée de terre fût restée sur la frontière; il eût fallu que la flotte restât deux mois peut-être sur la côte, pendant la plus mauvaise saison de l'année.

[illegible] grand mouvement commercial qui, je l'espère, sera bientôt doublé.

Si la chambre veut bien me le permettre, (oui, oui,) j'examinerai la situation de l'Afrique ; je ne parlerai pas de l'armée ; elle a fait preuve de courage et s'est maintenue digne des armées de l'Empire ; peut-être n'a-t-elle pas perdu autant de sang, mais elle a versé autant de sueurs. (Rires.) Abd-el-Kader est retiré dans l'empire du Maroc, je ne veux pas dire qu'il ne reviendra pas ; je crois au contraire qu'il reviendra. (On rit.)

En ce moment toute l'Algérie nous appartient, sauf une langue de terre qu'on appelle vulgairement la Kabylie, peuplée d'excellents fantassins. Il faudra que nous nous en rendions maîtres, car quand on a commencé la conquête d'un pays il la faut achever : on ne peut faire une conquête à demi ; il faut conquérir tout ou rien ; il serait plus facile de prendre toute la France que d'en prendre un département du littoral, puisqu'il resterait au vaincu les forces de 85 départements à opposer à celles d'un seul, et qu'avec la force on pourrait toujours rejeter les assaillants dans la mer. (On rit.)

Nous avons une partie de l'Algérie. Il faudra que nous prenions forcément le reste. Les Kabyles, il est vrai, ne nous attaquent pas ; nous pouvons prendre notre temps pour les soumettre, mais ils sont là une menace constante dont il faudra nous débarrasser. Il est vrai que pour cela il faudra une légère augmentation du chiffre de l'infanterie. (On rit.)

L'orateur donne quelques détails sur l'organisation des établissements disséminés près des frontières. La colonisation y fait des progrès très remarquables, et le terrain est bien cultivé. La prospérité de ces colonies influe sur les Arabes, dont elle prépare la soumission.

L'Algérie est administrée militairement, mais personne ne songe à s'en plaindre. Il y a la même différence entre le régime civil et le régime militaire, qu'entre les enfants bien ou mal élevés ; les uns et les autres obéissent en murmurant, mais les uns murmurent tout bas et les autres tout haut, et n'exécutent qu'après s'être fait prier. (On rit.)

Je ne dis pas qu'on ne doive un jour administrer civilement l'Algérie ; mais d'ici à long-temps cela ne sera pas nécessaire ; les colons n'ont pas besoin de garanties municipales, mais ils ont besoin de se défendre contre les Arabes, qui sont très forts, très nombreux, très agressifs.

Voilà pourquoi, à côté de la colonisation civile, je voudrais surtout que l'Algérie fût colonisée militairement. Je ne demande pas que les militaires de ces colonies soient soumis à l'exercice, comme ils le feraient dans une caserne ; mais il faudra qu'ils obéissent à des chefs militaires, et que quand on leur dira : Allez repousser l'insurrection, ils puissent prendre immédiatement les armes et partir.

Dans les moments de loisir, et il y en a beaucoup, ils s'entretiendront dans les habitudes militaires. On ne peut rien demander de semblable à la colonisation civile. J'insiste donc beaucoup sur la nécessité d'une colonisation militaire : l'avenir de l'Algérie est là.

On dira que la colonisation militaire coûtera cher. Cela est vrai ; mais elle vous évitera une dépense importante, car elle vous économisera 40 000 hommes de troupes. La France ne sera pas plus faible parce qu'on aura établi en Afrique la colonisation militaire. Qu'on ne se figure pas d'ailleurs qu'il soit nécessaire pour cela de changer la législation militaire ; la loi qui existe suffit à toutes les exigences : il faudra seulement, au bout de quelques années de service, diriger les soldats sur l'Afrique. Le vide sera rempli par le contingent qui pourra être appelé complètement sous les drapeaux, au lieu d'être laissé en partie dans ses foyers.

Je ne connais qu'une bonne colonisation, c'est celle qui se fait par le gouvernement, parce que le gouvernement seul a des idées d'ensemble, de l'argent et des bras.

La colonisation est difficile, mais la soumission des Arabes était crue impossible et elle est avancée. Avec de la persévérance on l'achèvera ; il en sera de même de la colonisation. (Très bien !)

Après ce discours, la séance est un moment suspendue.

M. SAINT MARC GIRARDIN. Assurément, je ne viens pas répondre à l'illustre maréchal qui descend de cette tribune, et le maréchal Bugeaud ne trouvera pas ici de contradicteurs, il ne trouvera que des admirateurs. Je viens m'expliquer sur l'amendement de M. de Beaumont, et faire connaître les raisons qui ont fait impression sur la minorité de la commission. Je viens expliquer les motifs qui m'ont pour le moment séparé de mes anciens amis. Et je le fais avec d'autant plus de liberté que la question ministérielle est vidée... (Rumeurs.) Vidée peut-être. (Ah! ah!) Et qu'on ne sera plus exposé [illegible]

(Interruption bruyante.)

UNE VOIX : A l'ordre!

M. HERNOUX se lève et interpelle vivement l'orateur au milieu du bruit.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Saint-Marc Girardin.

M. SAINT-MARC GIRARDIN. La responsabilité ministérielle couvre tout, et permet qu'on parle dans un discours d'un prince que personne assurément ne respecte plus que moi. Rien de ce que j'ai dit ne peut remonter jusqu'au négociateur. (Bruit.)

M. le ministre nous a dit hier : « Eh bien ! si le traité n'est pas exécuté, nous recommencerons la guerre au printemps. » La guerre vous sera favorable sans doute; elle n'est pas à craindre quand M. le maréchal est là. Mais alors que signifie le traité ? Que signifie surtout cette approbation modeste que vous nous demandez?

Mais, messieurs, soyez donc conséquents : vous nous vantez tantôt l'heureuse terminaison de la guerre; tantôt vous faites ressortir la crainte que nous devons en éprouver. Vous en faites un argument que vous jetez sur notre tête. (Oh! oh!) Et puis vous dites que cette guerre va peut-être recommencer; que si le traité n'est pas exécuté, vous combattrez de nouveau au printemps ! Les difficultés ne sont donc pas terminées? Le traité n'a donc pas, comme le dit l'adresse, affermi notre puissance en Algérie ?

Eh bien ! que vous demande l'amendement ? Il refuse seulement de s'associer à la glorification du ministère. Il se contente de ne pas louer, sans formuler un blâme. Il résume l'avis de la commission. J'ai la conscience qu'il résume aussi les sentiments de la plus grande partie de la chambre, et j'espère qu'elle lui donnera son approbation. (Très bien !)

M. GUIZOT. Je ne veux point rentrer dans la discussion ; je ne saurais rien ajouter à toutes les vérités, à toutes les raisons que la chambre a déjà entendues. Mais ayant exprimé dans le discours de la couronne sa propre opinion sur la guerre et sur le traité du Maroc, le gouvernement qui retrouve cette même opinion dans le projet d'Adresse ne peut que s'opposer à l'amendement de M. de Beaumont comme il s'est opposé à celui de M. de Carné.

M. G. DE BEAUMONT. Le gouvernement n'ayant pas jugé à propos de répondre aux faits que j'ai portés à la tribune, je me bornerai à supplier la chambre d'adopter l'amendement que j'ai eu l'honneur de lui présenter. J'ai pu mettre de l'ardeur dans la discussion, mais la chambre reconnaîtra que l'amendement est conçu dans les termes les plus modérés.

M. le maréchal Bugeaud, en montant à la tribune, vous a dit des paroles que j'ai retenues parce qu'elles sont des paroles d'or. (Bruit.) Il a dit que lui aussi a pensé que le traité aurait pu être plus avantageux pour la France, et c'est lorsqu'il était sur les lieux, et que, s'il a changé d'avis, ce n'est que depuis qu'il est rentré en France. Je me borne à soumettre ces paroles à la chambre, et je la laisse juger.

L'amendement de M. Gustave de Beaumont est mis aux voix. La première épreuve est déclarée douteuse ; à la seconde, l'amendement est rejeté.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture du premier paragraphe du projet d'Adresse, qu'il met aux voix.

Ce paragraphe est ainsi conçu :

« Lorsque notre session s'achevait, il y a peu de mois, des complications, qui pouvaient devenir sérieuses, avaient excité votre sollicitude. En reprenant aujourd'hui nos travaux, au milieu d'un calme profond, nous aimons à nous féliciter avec vous du brillant succès de nos armes et du prompt rétablissement de la paix. »

Un petit nombre de députés se lèvent pour. (Rumeurs.)

M. LE PRÉSIDENT donne de nouveau lecture du paragraphe qui est mis aux voix et adopté.

Le second paragraphe est également voté ; il est ainsi conçu :

« Pour défendre nos possessions d'Afrique contre des agressions répétées, la guerre avec l'empire de Maroc était devenue juste et nécessaire. A votre voix, sire, nos armées de terre et de mer ont rivalisé de bravoure et d'ardeur. Guidées par des chefs familliers avec la victoire, elles ont une fois de plus montré ce que peut la France. Notre force et notre ascendant doublement constatés nous ont rendus arbitres de la paix, et l'Algérie, où cette année trois de vos fils, dignes de leurs aînés, ont glorieusement combattu, a vu sa sécurité affermie par notre puissance et notre modération. »

La séance est levée à cinq heures un quart.

---

térent. . . . Sous le couvercle d'en bas, on entendait une espèce de râle qui n'avait rien d'humain, et sur le couvercle, on put bientôt distinguer cinq petits coups frappés sur la trappe. Les compagnons de Mourad répondirent à ce signal par un cri particulier, et le couvercle qui fermait l'ouverture circulaire de la voûte s'étant levé, on vit descendre une échelle ; puis, par cette échelle, quatre hommes, l'un après l'autre, chargés d'un long paquet blanc qu'ils déposèrent à terre; puis ils se mirent tous ensemble à lever le couvercle du puits inférieur, et ils y plongèrent leur longue échelle... Mais tout-à-coup un cri rauque se fit entendre et une espèce de fantôme parut. C'était une femme horriblement maigre et pâle, couverte de haillons et traînant une chaîne, elle s'élance hors de l'ouverture avec une sorte de mouvement sauvage, puis elle hésita, chancela, et porta ses mains décharnées sur ses yeux comme si elle était éblouie de la lumière des torches que tenaient les compagnons du marchand, puis elle fit brusquement un pas et se heurta contre la masse blanche qui était couché à terre ; alors elle tressaillit de tous ses membres et poussa un cri terrible auquel la chose blanche et informe répondit par un léger mouvement. La femme décharnée se jeta alors sur ce qui venait de remuer et avec des doigts crochus et délirants elle déchira plutôt qu'elle n'ouvrit le linceul. On vit paraître alors la tête pâle d'une belle jeune femme que la femme hideuse du souterrain se mit à embrasser avec une frénésie de douleur, d'effroi et de colère en criant ma fille ! Puis elles tombèrent toutes deux sans mouvement et sans connaissance.

Pendant toute cette scène, Mourad le jovial avait souri.

Le calife avait porté la main sur un poignard caché sous sa robe de derviche et observait en frémissant.

Mourad, sans rien dire, fit un signe aux hommes qui avaient descendu la jeune fille, et l'un d'eux descendit dans l'ouverture inférieure jusqu'à la tête, puis il étendit les deux bras au dessus du puits, et les autres, soulevant la mère et la fille évanouies qui se tenaient toujours étroitement embrassées, les remirent entre les mains du premier qui continua de descendre tandis que les autres, se penchant sur le puits, l'éclairaient en inclinant leurs torches, puis, retirant tout-à-coup l'échelle, ils prirent le couvercle et le replacèrent à l'ouverture, qui fut ainsi refermée avant que celui qui était descendu avec les deux femmes remontât. Au bruit du couvercle qui retombait il répondit d'en bas par un cri sourd et étouffé. Mourad le jovial éclata de rire.

— Les voilà bien tous trois, dit-il : maintenant remontons.

Alors l'échelle fut replacée à l'ouverture supérieure, et les cinq compagnons qui restaient à Mourad l'aidèrent à monter, ou plutôt le hissèrent, car, comme nous le savons déjà, il avait alors un accès de goutte qui lui faisait faire de temps en temps de petits cris à travers son rire habituel ; puis les hommes remontèrent à leur tour lentement et l'un après l'autre, excepté le cinquième, qui, avant de mettre le pied sur l'échelle, parut vouloir s'assurer si l'on n'entendait plus rien dans le puits qu'on avait refermé, et se courbant sur ses genoux, posa son oreille sur le couvercle. Le calife, alors plus prompt que l'éclair, lui cloue d'un grand coup de poignard la tête sur le bois de ce même couvercle, lui arrache son burnous, et s'en affuble tout entier, puis monte vivement à l'échelle et la retire après lui.

— Eh bien ! que faisais-tu donc? lui dit Mourad, et pourquoi as-tu frappé un si grand coup sur le couvercle du tombeau de ces misérables? T'amusais-tu donc à leur faire peur?

Le calife ne répondit rien.

— Allons, prends cette torche, continua le jovial. Marche devant nous et conduis-nous où tu sais bien.

Aaroun-al-Raschid prit la torche et se trouva fort embarrassé, car il ne savait où il devait les conduire. Mais, en jetant les yeux autour de lui, il resta stupéfait du spectacle qui s'offrait à ses regards...

Mais, interrompit ici madame Desperriers, je crois que Scheerazade peut avertir ici le sultan Scharinr que le jour commence à paraître, car il fait complètement nuit et la fraîcheur du soir commence à devenir désagréable ; je compte bien que notre voyageur restera quelques jours avec nous, ainsi nous pouvons remettre le reste de notre conte à demain et vous saurez où je voulais en venir et en quoi tout ceci se rapporte à l'histoire de Noël Grognon.

— Ah ! maman, firent les enfants désappointés ; encore un peu pour ce soir !

— Non, non, dit la bonne mère en les caressant. Ecoutez comme le rossignol chante, quelle belle nuit ! Comme les étoiles brillent ! Dieu veille sur nous, mes enfants, bénissez-le au fond de votre âme et allons dormir.

— A demain.

A. CONSTANT.

(*La suite à demain.*)

Un brigand espagnol.

On écritt de Madrid :

« Le 15 courant, quelques négociants de Cordoue (Andalousie), qui avaient été mis à contribution par la bande de Navarro, crurent reconnaître dans la rue l'un de ses plus terribles compagnons, Jose Maria (ce nom est devenu classique parmi les voleurs espagnols), surnommé Pelusa. Ce bandit se promenait dans les rues les plus fréquentées, aussi tranquillement qu'aurait pu le faire le plus honnête des habitants. Il entra bientôt dans un des cafés les plus achalandés de la ville, sur la place des Tendillas. Le bruit de sa présence se répandit ; mais, quoique isolé, notre héros de grands chemins n'était pas facile à museler. Un officier, François Pinzon, qui se trouva là, envoya en silence chercher du renfort à la caserne ; pendant ce temps, le voleur s'étant disposé à sortir, pour vider au couteau une querelle avec un jeune garçon du pays, l'officier le saisit inopinément à la gorge et par le bras, et le contint jusqu'à l'arrivée des hommes de garde, qui s'en emparèrent et le conduisirent à la prison, où on l'enferma dans le cachot le plus sûr. Jose Maria s'était procuré un passeport pour venir à Cordoue.

» On s'étonnait, avec raison, de l'insolente confiance de ce brigand qui est né et a longtemps habité à Cordoue même, dans le quartier de l'Alcasar Viejo ; et tandis qu'on s'attendait à le voir incessamment exécuter, Jose Maria, dans la nuit du 17, profitant du moment où un ouragan terrible éclatait sur la ville, parvint à brûler, au moyen d'allumettes chimiques en cire, le bas de la porte de son cachot.

» Sorti par cette issue, il arriva à un passage fermé par un grillage en fer, et, à l'aide d'un clou qu'il avait arraché de la porte brûlée, il démolit plusieurs briques et sortit par ce trou.

» Un dernier obstacle lui restait à surmonter, car il fallait qu'il arrivât au sol assez bas en cet endroit : il s'aida pour cela, de son manteau qu'il déchira, et dont il fit une corde. Alors, profitant de l'incurie des hommes de garde rentrés tous dans leur poste à cause du froid et de la pluie, il s'échappa sans qu'on s'aperçût de rien jusqu'au jour. On ne tardera sans doute pas à entendre de nouveau parler de lui. »

— On a trouvé récemment à Estrablin, près de Vienne (Isère), en creusant un puits, et à un mètre de profondeur, un sceau portant cette légende : *Hugo, Dei misericordiâ, Francus rex.* (Hugues, par la grâce de Dieu, roi de France.) Lorsqu'on l'a trouvé, ce sceau était tellement incrusté dans une agglomération de sable et de petits graviers, qu'il n'y avait que quelques lettres apparentes. On l'a lavé et nettoyé avec soin, et on a reconnu, après la disparition des corps hétérogènes, [illegible] au dessus de la science des faussaires ; on peut donc considérer ce sceau comme ayant réellement appartenu au fondateur de la dynastie capétienne.

...da, vient d'être décorée du cordon des Dames de Marie-Louise.

— L'attitude hostile récemment prise par M. Donoso Cortès, dans une des dernières séances législatives a, dit-on, motivé quelques pourparlers à son égard. Il paraît qu'il serait question de donner une autre position à M. Donoso Cortès, secrétaire particulier de la reine. Cette combinaison nouvelle l'éloignerait du palais.

— On lit dans l'*Heraldo* du 17 :

Il paraît qu'avant-hier, dans la matinée, une émeute a éclaté dans la fabrique de M. Egares. Les femmes employées à cette fabrique s'étaient imaginées que l'on voulait diminuer leur salaire. Hier le même scandale s'est renouvelé. Il a fallu faire intervenir la garde civile qui a eu infiniment de peine à rétablir l'ordre.

Mexique. — Le président de la république mexicaine a publié le 21 novembre un Manifeste dans lequel il déclare qu'il fera tous ses efforts pour reconquérir le Texas et qu'il compte sur le patriotisme des Mexicains pour l'aider dans cette guerre.

REVUE DES JOURNAUX DU 21 JANVIER.

— Les journaux de l'opposition dynastique cherchent à atténuer la portée du vote en faveur du ministère. Les feuilles des deux oppositions extrêmes affectent de se réjouir du résultat du scrutin qui semble annoncer l'inamovibilité de M. Guizot.

« Hourra pour l'Angleterre ! dit la *Quotidienne*. M. Guizot triomphe ! mais il n'y a de vaincu que la coalition. » Or, suivant la feuille légitimiste, M. Molé ou M. Thiers pratiquerait l'entente cordiale tout comme M. Guizot ; seulement ils en parleraient moins.

Tous les journaux rendent hommage au talent supérieur qu'a déployé M. Billault.

— *Constitutionnel*. L'amendement de M. de Carné a été repoussé par 225 voix contre 197. C'est 28 voix de différence ; 15 voix de majorité en faveur du ministère. Diminuez cette majorité de quelques voix seulement et la durée du cabinet devient impossible.

— La *Presse* dit que plusieurs membres du parti conservateur opposés au paiement de toute indemnité au missionnaire Pritchard, et voulant la révision des conventions de 1831-35, n'ayant pas trouvé dans les discours tenus aux tribunes la certitude que le cabinet nouveau tiendrait sur ces deux points une conduite sensiblement différente de celle du ministère actuel, se sont abstenus de prendre part au vote.

— *Débats*. M. Billault a montré du talent, nous le reconnaissons volontiers ; c'est un des meilleurs discours qu'il ait faits ; mais il a montré, il faut le dire, encore plus de franchise. Ce n'est pas M. Billault, tout son discours le prouve, qui abandonnerait Taïti ou qui renoncerait à poursuivre l'abolition du droit de visite ! La coalition trouvera peut-être que M. Billault n'a pas été habile. — Si M. Billault, par sa franchise, avait commencé la déroute de la coalition, M. Duchâtel l'a achevée par sa réponse. M. Duchâtel n'est pas un orateur à grands mouvements, il n'entraîne pas de vive force, il persuade, il ramène, il gagne des voix.

— Le *Constitutionnel* explique ainsi la manière dont M. Duchâtel gagne des voix. « On raconte des choses fabuleuses des conseils assemblés pour le marché des suffrages. Lorsque M. le ministre de l'intérieur est monté à la tribune, ce n'était pas pour parler, mais pour regarder en face tous ceux qu'il avait convertis par des *arguments extérieurs*. »

— *National*. Le vote est venu enfin, et nous pouvons jouer une fanfare. M. Guizot a été vainqueur !... Nous savons qu'au dernier moment quelques députés, plus avant que d'autres dans l'intrigue, se sont retirés sans voter. Nous savons que MM. Salvandy, Lepelletier d'Aulnay, Lasnier et quelques autres amis de M. Dufaure, ont refusé d'appliquer à la conduite du ministère un blâme général et absolu. Dites ce qu'il vous plaira, supputez les chiffres, cherchez des consolations ; le fait est là, M. Guizot a triomphé.

Il faut bien reconnaître que ce triomphe n'est dû ni à la puissance des arguments, ni à l'entraînement de l'éloquence. Ni M. Guizot ni ses amis n'ont brillé dans ce débat, et ils ont au contraire été complétement battus. Raison de plus pour proclamer que M. Guizot a un charme invincible, un talisman souverain pour entraîner la majorité. Elle est donc bien à lui, car elle se passe de sa parole puissante. On avait pensé qu'il se lèverait pour répondre à M. Billault, et le discours de cet orateur aurait exigé certainement une réplique un peu sérieuse. Il a su rajeunir un débat qui tombait de vétusté. Il a réuni sur les trois affaires du Maroc, de Taïti et du droit de visite toutes les preuves éparses, qu'il a présentées avec une dialectique déliée, pressante, et la chambre avait suivi avec une attention captive tous les mouvements rapides et sûrs de cet esprit si vif et si fin.

— *Courrier français*. Le début du discours de M. Billault l'élève d'un degré parmi les princes de la parole qui sont la gloire de la chambre. Le discours a été digne de ce début.

— *Réforme*. Sans être remarquable, le discours de M. Billault a eu le mérite de le maintenir dans la voie de ses précédents.

Faits divers.

M. de Jarnac, arrivé à Paris avant hier au soir, assistait hier à la séance de la chambre.

— Le maréchal-de-camp, comte de Larue part aujourd'hui pour sa mission ; elle a pour but, comme on sait, la délimitation des frontières du Maroc.

— L'empereur du Maroc, sur la demande du gouvernement français, vient de destituer Sid-Hamida, kaïd d'Ouchda, dont la conduite nous paraissait suspecte. On ne sait pas encore quel sera son successeur.

— On annonce que le colonel Youssouf va épouser une des nièces de Mme Guillemmot, veuve du lieutenant-général de ce nom.

— On a remarqué hier, à la chambre des députés, l'absence de M. le procureur-général Hébert. Il venait d'éprouver un affreux malheur : sa fille unique âgée de treize ans, est morte à quatre heures après quelques jours de maladie.

— M. le maréchal ministre de la guerre, vient de faire considérablement agrandir les casernes de la ville de Saint-Germain-en-Laye. On prétend que ...naud, maire de Cette, et désigné par avance comme devant être le candidat du ministère lors des prochaines élections. Le coupable est un employé de la mairie, qui a cru faire sa cour à M. le maire en frappant ses adversaires. La justice doit être saisie de cette affaire. On verra comment elle remplira son devoir.

— Ce matin, Mack-Labussière et Mayliand, condamnés dans l'affaire dite des *Habits noirs*, et dont nous avons annoncé le pourvoi en cassation, ont été transférés au dépôt des condamnés, rue de la Roquette, où on leur a fait immédiatement revêtir le costume de la prison.

L'impression qu'ont produite sur ces deux hommes, sur Mayliand surtout, la mesure dont ils étaient l'objet, et leur assimilation avec les condamnés que la loi sépare pour toujours de la société, a été profonde, et s'est manifestée par un accablement complet.

Un journal de ce matin, dans un feuilleton consacré aux événements judiciaires de la dernière quinzaine, signale Mack-Labussière comme appartenant à une famille distinguée : il serait fils d'un célèbre gentilhomme. Telle a été, en effet, la prétention de Mack-Labussière ; mais sur ce point, comme sur tant d'autres, ses allégations n'avaient rien de fondé, et il a été établi dans l'instruction qu'il n'avait rien de commun avec la famille du général Labussière, dont il se prétendait le fils.

— On lit dans le *Morning-Chronicle* :

« Une affaire relative à un homme de couleur, du nom de Robert Lucas, a été jugée dernièrement devant le premier magistrat, M. Shaco, de Boston. Il en résulte qu'un esclave n'est tenu de servir à bord d'un navire national des Etats-Unis que tant que ce navire est dans les limites négrières d'un pays, et que du moment où le navire dépasse les limites, l'esclave peut réclamer sa liberté. On arguait en faveur des répondants, que, comme l'entrée de l'esclave par son maître, qui était payeur du navire, était validée par la loi locale de Virginie, son entrée involontaire dans une autre juridiction ne devait pas invalider cet engagement. Toutefois on ajoutait que, quoique l'esclave fût légalement entré et employé à bord du navire aussi long-temps que ce navire restait dans les limites négrières, cependant, comme il ne pouvait y avoir d'engagement valable de l'esclave, puisqu'il n'avait aucun droit de traiter pour lui-même, que par conséquent, dès que le vaisseau abordait à un port au-delà de ces limites, l'engagement et l'esclavage personnel cessaient : Lucas fut donc mis en liberté : et comme il était en âge de majorité, il lui fut permis soit de retourner à la Virginie, soit de rester, selon son bon plaisir. Cette décision donne une grande latitude à toutes les décisions antérieures en pareil cas, et peut être regardée comme bornant les réclamations du maître purement à une affaire de fugitif. »

— On écrit de Tulle, 9 janvier :

« Le 31 décembre dernier, M. Ninaud, commis de forges au Glandier, lieu devenu si célèbre par un fameux procès criminel, revenant sur le soir de Peyzac, a été arrêté dans cette commune, près du village de Pissac, par deux hommes qui lui ont demandé de l'argent. Surpris à l'improviste, M. Ninaud, voyant son cheval saisi par la bride, lui a fait vivement sentir l'éperon ; mais l'agresseur s'est laissé traîner au galop sans vouloir lâcher la bride. Parvenu à une certaine distance, un second individu est venu au secours du premier et a cherché à arrêter le cheval. Alors M. Ninaud, qui avait eu le temps de s'emparer d'un de ses pistolets, a fait feu, et le cheval, se sentant libre, a pris le mors aux dents, se dirigeant du côté de Ségur.

» Une demi-heure, après M. Deschamps a entendu devant la porte de son auberge un cheval qui hennissait fortement comme s'il eût demandé à entrer. Le domestique, prenant une lumière, est descendu dans la rue, et a trouvé un voyageur à cheval qui était évanoui ; c'était Ninaud. On s'est empressé de le descendre de cheval et de le mettre au lit. Un médecin, appelé aussitôt, lui a donné tous les soins convenables ; mais M. Ninaud n'est revenu à lui que long-temps après, et c'est alors qu'il a raconté ce qui lui était arrivé. Le lendemain matin, plusieurs personnes s'étant rendues sur les lieux, n'ont trouvé que les traces du malfaiteur qui s'était fait traîner par le cheval. Quelques personnes qui venaient après M. Ninaud avaient entendu, mais sans y attacher aucune importance dans ce moment, un individu qui disait à un autre, étant dans les bois : « Je te disais bien que ce n'était pas lui. » On suppose qu'il s'agissait de M. Faure, notaire de Ségur, qui ce jour-là était allé à Lanouaille, où il avait dû recevoir une certaine somme d'argent.

» On disait aussi que depuis moins d'un mois trois autres personnes de Ségur ou des environs avaient été arrêtées à peu près au même endroit, mais plus près et du côté du pont de Peyzac, qui est un passage très dangereux pendant la nuit. »

— On a commencé les travaux du tracé parcellaire de la ligne de Boulogne entre Amiens et Abbeville. M. Love, qui a été employé sur le chemin de fer de Rouen, vient d'être attaché à celui de Boulogne comme ingénieur de la division de Boulogne, où il est arrivé, et va commencer immédiatement les travaux.

— Voici un vol d'une nouvelle espèce, et qui, aujourd'hui que tous les vols ont leur dénomination, pourrait s'appeler le vol à l'enfant.

Une foule nombreuse de promeneurs, attirés par les premiers rayons d'un soleil précoce, sillonnaient les Champs-Elysées. Une grande et robuste Picarde, bonne d'enfants chez M. M..., rentier, rue de la Pépinière, cheminait lentement sur l'asphalte, tenant dans ses bras la fille de ses maîtres, charmante enfant de quinze mois. Un jeune homme fort bien mis, après avoir dépassé la Picarde, s'était retourné cinq ou six fois pour regarder l'enfant auquel il faisait de gracieux sourires. Enfin, comme entraîné malgré lui par les grâces de cette petite fille, il fait demi-tour, s'approche de la bonne, et lui dit : « Quel délicieux enfant vous avez là ! quels yeux ! quelle bouche !... c'est un ange ! » Puis, tirant des bonbons de sa poche, il en donne à l'enfant, qui lui envoie, de sa petite main potelée, un joli baiser pour remercîment. « Oh ! dit le jeune homme, c'est un baiser véritable que je veux ! » Et entourant la petite fille de ses bras, il l'admire, la caresse, et s'en va après avoir adressé de nouveaux compliments à la bonne, toute fière du succès de son élève.

De retour chez ses maîtres, la Picarde, après avoir remis l'enfant dans les bras de sa mère, s'aperçut que sa chaîne de cou et sa montre en or avaient disparu. Elle se rappela alors, ... dans le moment où l'aimable jeune homme des Champs-Elysées ... avec l'enfant, elle avait senti une espèce de secousse à laquelle elle n'avait pas fait attention, pensant que cette secousse provenait d'un mouvement de la petite fille. C'était sa chaîne que l'on ... La



...barrassa dans un rail ; il tomba la tête sur ce rail et la caisse ne tarda pas à choir au même endroit; sa tête fut écrasée et la mort a été instantanée.

TRIBUNAUX.

COURS D'ASSISES DU GERS.

Affaire Pibrail.

ACTE D'ACCUSATION.

Louis de Pibrail, né d'une famille qui avait tenu autrefois dans le pays un rang distingué, n'avait cependant reçu aucune éducation; la nature semblait l'avoir disgracié à plaisir : il était boiteux, bossu, dépourvu d'intelligence, adonné à l'ivrognerie. En 1842, il épousa Louise Parabère, jeune paysanne, alors âgée de seize ans et demi. Louis de Pibrail se constitua des immeubles d'une valeur de 35 000 fr.; sa fortune devait, disait-on, s'élever un jour à 120 ou 150 000 fr. Les parents de Louise Parabère ne constituèrent à leur fille qu'une dot de 2 000 fr. qui n'a jamais été payée. Enfin les futurs époux se firent donation mutuelle et réciproque en faveur du survivant, de l'usufruit de tous les biens. La discorde ne tarda pas à éclater entre les nouveaux époux. Louis de Pibrail n'était pas méchant ; il était d'une humeur assez paisible, lors même que le vin lui avait fait perdre la raison ; mais sa laideur, ses difformités, ses habitudes grossières inspirèrent un profond dégoût à sa femme, dont le caractère violent et emporté ne fut pas long-temps à se trahir. Louise Parabère se plaignait hautement de ce que ses parents l'avaient sacrifiée en l'unissant à un monstre. Chaque jour, elle avait avec son mari de nouvelles discussions, dans lesquelles on l'entendait prodiguer les qualifications les plus insultantes. Un mois ne s'était pas écoulé depuis le mariage, que déjà les époux en étaient aux mains, et la lutte aurait pu avoir de fâcheux résultats pour le mari, sans l'intervention de quelques personnes officieuses qui vinrent à son secours. Louise Parabère interdit bientôt à son époux l'entrée de sa couche, et pendant qu'elle l'accablait de ses mépris, elle manifestait ses préférences pour Joseph Fareu, l'un de ses domestiques. Louis de Pibrail ne tarda pas à s'apercevoir de leur intelligence, et ce fut un nouveau sujet de querelles entre les époux; il s'aperçut que sa femme lui volait du blé, de l'argent, tout ce qu'elle pouvait prendre, afin de satisfaire ses goûts exagérés de dépenses et de toilette.

Ces vols exaspéraient Louis de Pibrail, et lorsqu'il voulait en faire des reproches à sa femme, celle-ci lui répondait avec effronterie : « Tant que tu auras du blé ou de l'argent, je te volerai. » Les soupçons que Louis de Pibrail avait conçus de la fidélité de sa femme, furent bientôt justifiés ; il la surprit en flagrant délit d'adultère avec son domestique Joseph Fareu, qui était depuis quelque temps l'objet de toutes les prévenances. Louis de Pibrail chassa ce domestique de sa maison en lui défendant de s'y représenter; Joseph Fareu au lieu d'accepter avec humilité le juste châtiment de son inconduite, répondit à son maître par des injures ; il le saisit au collet en lui disant : « Veux-tu parier que je t'étrangle, et il le renversa par terre ; on les sépara. Joseph Fareu sortit de la maison, mais il y revint bientôt malgré la défense de son maître, et ses relations continuèrent avec Louise Parabère. Celle-ci ne prenait déjà plus la peine de cacher ses désordres, et sa conduite scandaleuse était connue de tout le monde. Pendant ce temps, les scènes qui troublaient continuellement la paix du ménage prenaient chaque jour un nouveau caractère de violence. Louis de Pibrail, plus faible que sa femme, était toujours battu ; Louise Parabère, non contente de frapper son mari jusqu'à faire couler son sang, ne cessait de proférer contre lui des menaces de mort. « Il faut que je te tue, s'écriait-elle, il faut que tu périsses de mes mains, et peut-être eût-elle mis plus tôt ces menaces à exécution, si l'on ne fût venu au secours du malheureux Pibrail. Ainsi, se trouvant un jour dans un grenier avec son mari, elle le renversa sur une pile de blé, saisit un rouleau de bois, et s'avança sur lui pour l'en frapper, lorsque heureusement survint un domestique qui l'en empêcha; on la vit un autre jour, tenant son mari par le cou, faire tous ses efforts pour l'étrangler. Dans une autre circonstance, après avoir terrassé son mari, elle cherchait à faire passer sa jument sur son corps.

Dans la nuit du 1er novembre 1843, Louis Pibrail fut frappé au lit, durant son sommeil, d'un coup violent qui lui fit une large blessure à la tête. Après être revenu de son étourdissement, il se leva tout ensanglanté, et il alla déclarer au maire que c'était sa femme qui l'avait mis en cet état; il montra, le même jour, à plusieurs personnes un écholas taché de sang à l'une de ses extrémités qu'il avait trouvé derrière son lit. « Tu vois bien, disait-il à l'une de ces personnes, qu'on voulait m'assassiner; on m'a manqué, mais on ne me manquera plus, parce que je veux quitter cette maison. Il se retira en effet à Marciac, et y demeura pendant quinze jours. Sa femme sut qu'il avait porté plainte au maire; elle en fut vivement irritée. « Ce coquin, disait-elle, a été me dénoncer; il faudra qu'il périsse, d'une manière ou d'une autre avant peu. »

Louis de Pibrail rentra chez lui lorsque ses craintes furent un peu calmées; mais, dans la nuit du 25 décembre suivant, il faillit périr en tombant d'une fenêtre du premier étage; on soupçonna sa femme d'avoir profité de son ivresse pour le faire précipiter par la croisée, dans le but de se débarrasser de lui.

Louis de Pibrail, désormais convaincu que sa vie n'était pas en sûreté dans son domicile, se fit transporter chez l'un de ses voisins, où il fut traité par un médecin des suites de sa chute; il y demeura pendant sept mois, n'osant rentrer chez lui, parce que, disait-il, il craignait d'être assassiné.

Pendant ce temps, Louise de Parabère menait dans la maison de son mari la conduite la plus scandaleuse : non seulement elle entretenait publiquement son commerce criminel avec Joseph Fareu, mais elle se livrait encore à d'autres, sans aucune retenue. Un jour son mari voulut venir à elle ; elle le reçut par des injures, lui donna des soufflets, et le renversa par terre. Quelqu'un voulut l'engager à changer de conduite et à recevoir son mari ; elle répondit qu'elle ne se réconcilierait jamais avec lui tant qu'il ne changerait pas de conduite. « J'aimerais mieux le tuer », ajouta-t-elle, en répétant deux fois cet horrible propos.

Il paraît qu'à cette époque Louis de Pibrail avait intenté une action en séparation de corps contre sa femme; mais cette action n'eut pas de suite : un rapprochement fut opéré entre les époux au mois de juillet dernier. Louise Parrabère quitta l'habitation de Pibrail, qu'elle avait alors occupée pour demeurer avec son mari dans la métairie de Manant. Fareu l'y suivit, et vint habiter avec eux. Il travaillait avec les domestiques quand cela lui plaisait ; mais il paraît qu'il ne recevait aucun salaire de Louis de Pibrail, qui souffrait sans doute sa présence par nécessité. Mais il était difficile qu'un pareil assemblage n'amenât pas de fréquentes discussions. Dès le mois de septembre, Joseph Fareu se plaignait de ce que Louis de Pibrail lui adressait des injures, et il faisait entendre contre lui des menaces de vengeance. « Je veux, disait-il, lui donner deux soufflets, et la terre lui en rendra deux autres. »

Dans la soirée du 10 novembre suivant, une querelle des plus violentes s'éleva entre Louis de Pibrail, sa femme et Joseph Fareu : Louis de Pibrail reprochait à ce dernier son commerce adultère avec sa femme ; Joseph Fareu lui répondait par des injures, et l'avait déjà saisi au collet : les domestiques intervinrent, et l'un d'eux, craignant pour son maître l'exaspération du Joseph Fareu, fit sortir Louis de Pibrail, et l'engagea à se retirer chez l'un de ses voisins. Il était alors plus de neuf heures du soir : la pluie tom-

qu'il entra dans la grange, il y trouva Joseph Fareu; il n'y resta qu'un instant, et, après avoir délié ses bœufs, il les conduisit à la prairie où il les garda jusqu'à la nuit. Joseph Fareu était encore dans la grange lorsque Jean Bezançon en sortit avec le bétail. A ce moment, le sieur Lestrade vint à Manant pour demander une clef, il trouva Louise Parabère occupée à couper du bois devant la maison : il lui demanda où était son mari, elle lui répondit qu'elle n'en savait rien.

La nourrice revint à l'entrée de la nuit; Jean Bezançon ne tarda pas non plus à rentrer; lorsqu'il eut renfermé les bœufs dans la grange, il passa par la fenêtre de la chambre où Louis de Pibrail était couché pour aller chercher du fourrage au grenier; en montant l'escalier il crut entendre ronfler son maître, il l'appela deux fois assez haut pour l'éveiller, mais Pibrail ne répondit pas; Bezançon dit alors à Fareu qui était dans la grange : Pibrail dort bien, car il ronfle ferme, et il continua de monter sans s'occuper davantage de son maître; lorsqu'il eut soigné le bétail, il entra dans la cuisine où il trouva Louise Parabère avec la nourrice; on prépara le souper, et on se mit à table sans appeler Louis de Pibrail. Après le repas la nourrice prit une lumière et passa dans la chambre voisine en disant qu'elle allait couvrir son maître; à peine fut-elle arrivé près du grabat où Louis de Pibrail était couché qu'elle s'écria : « Ah! mon Dieu, il est mort! » Jean Bezançon accourut aussitôt, et il fit la même exclamation en voyant le cadavre inanimé de son maître. Louise Parabère, qui était restée dans la cuisine, s'avança sur le seuil de la porte en disant : « Ah! mon Dieu! cette canaille l'aura tué; on m'en veut, on l'aura tué. » Elle n'entra pas dans la chambre et aussitôt elle revint s'asseoir tranquillement près du feu; Joseph Fareu s'approcha du grabat; mais, arrivé à deux pas du cadavre, il s'arrêta, et, après l'avoir examiné un instant, il revint dans la cuisine.

Joseph Bezançon voulut sortir pour aller prévenir les voisins; mais Louise Parabère le retint et y envoya Joseph Fareu; celui-ci revint bientôt accompagné de plusieurs personnes; chacun s'empressait de s'approcher du corps de Pibrail pour s'assurer si réellement il était mort; les uns disaient qu'il l'était, d'autres soutenaient qu'il vivait encore. Louise Parabère fut la seule qui n'entra pas dans la chambre; elle resta constamment près du feu de la cuisine, paraissant indifférente sur le sort de son mari. On porta le corps de Pibrail près du foyer pour essayer de le réchauffer pendant que l'un des voisins sortait avec Joseph Fareu pour aller chercher M. Peyrusse, officier de santé. Mais, après avoir reconnu qu'il avait complètement cessé de vivre, on le plaça sur un lit dans la chambre attenante à la cuisine. M. Peyrusse arriva bientôt, et, après avoir examiné le cadavre, déclara que Louis de Pibrail devait être mort depuis quatre ou cinq heures. Louise Parabère ne montra aucune affliction lorsque M. Peyrusse lui annonça le résultat de son examen; elle s'était déjà couchée dans le lit de la cuisine qui n'est séparé que par une cloison de celui où gisait le corps de son mari.

Le lendemain, M. le juge d'instruction se transporta sur les lieux accompagné de deux médecins, qui procédèrent à l'autopsie du cadavre; il résulte de leur rapport que l'oreille droite était tuméfiée et noirâtre; on y remarquait une contusion énorme qui s'étendait à huit centimètres en arrière et en haut; les muscles auriculaires et les tissus voisins étaient contusionnés au dernier point et abondamment pénétrés de sang. Il existait dans l'intérieur du crâne, à la base du cerveau, un épanchement de sang qui pouvait être évalué environ à 45 grammes; entre le cœur et les plèvres costrales, les tissus étaient mêlés de sang; les 6e, 7e et 8e côtes étaient fracturées; les muscles intercostaux étaient contusionnés et pénétrés de sang. Le côté droit du bas-ventre presentait les traces d'une violente contusion; les tissus voisins étaient pénétrés de sang; donc il existait un véritable épanchement dans cette région. De ces diverses observations, les hommes de l'art ont conclu que les trois plaies qui viennent d'être décrites avaient été produites par un instrument contondant; que ce coup porté sur l'oreille droite avait occasionné l'hémorrhagie observée à la base du cerveau, et que la mort avait été la suite de cet épanchement.

La mort de Louis de Pibrail est donc le résultat d'un crime, et les auteurs de ce crime ont été signalés, dès le premier jour, par la clameur publique. Avant même que l'instruction fût commencée, tout le monde accusait Louise

qu'il allait se coucher, et qu'il n'était pas ivre. Les recherches les plus minutieuses n'ont pu faire découvrir aucune trace de sang ou autre signe qui annonçât que Louis de Pibrail eût fait une chute sur l'escalier du grenier. Du reste, il ne pouvait pas y être monté comme les accusés voulaient le donner à entendre pour jeter du foin à la jument, car cette jument était restée dans la prairie jusqu'à la nuit. Enfin, il résulte de la déclaration faite par l'un des médecins qui ont fait l'autopsie, que, d'après la situation et la profondeur des blessures, il est impossible de les attribuer à une chute accidentelle.

Les deux accusés ont d'ailleurs été obligés de convenir que, depuis le départ de la nourrice et de Jean Bezançon jusqu'à la nuit, ils sont demeurés constamment soit dans la maison, soit aux alentours à une distance de quelques pas. Si Pibrail avait été assassiné par une main étrangère, l'un ou l'autre de ces derniers eût vu le meurtrier ou entendu les plaintes de la victime. Cependant ils sont forcés d'avouer qu'ils n'ont vu personne, et ils prétendent n'avoir rien entendu. Une bergère qui gardait ses troupeaux près de la maison a également déclaré qu'elle n'avait entendu aucun étranger s'approcher à cette heure du bâtiment de Manant, d'où il paraît nécessairement résulter que le crime ne peut avoir été commis que par les accusés.

En conséquence, Louise Parabère, veuve de Pibrail et Joseph Fareu sont accusés d'avoir, le 11 novembre 1844, commis un homicide volontaire sur la personne de Louis de Pibrail, lequel homicide volontaire a été commis avec préméditation;

Ou tout au moins de s'être rendus complices de ce crime pour avoir, avec connaissance, aidé ou assisté l'auteur dans les faits qui l'ont préparé ou facilité ou dans ceux qui l'ont consommé;

Crimes prévus par les articles 295, 296, 297, 307, 59 et 60 du code pénal.

Fait au parquet de la cour royale, le seize décembre mil huit cent quarante-quatre.

Marchés de Paris.

Marché aux fourrages du 24 janvier. Barrière d'Enfer. — Foin 1re 46 à 48; 2e 44 à 45; 3e 40 a 41. — Paille de blé 1re 23 à 25; 2e 00 à 00.

Marché Saint-Antoine, 24 janvier. — Foin 1re 47 à 00; 2e 44 à 45; 3e 40 à 00. — Luzerne 1re 00; 2e 44 a 00; 3e 40 à 00. — Regain 2e 32 à 00. — Trèfle 1re 32; 2e 30. — Paille de blé 1re 25 à 26; 2e 24 à 22. — Paille d'avoine 1re 00; 2e 34; 3e 28 a 30.

Bourse du 24 janvier 1845.

La majorité obtenue hier par le ministère pour le rejet de l'amendement de M. de Carné, a d'abord produit une amélioration sensible dans les cours du 3 0/0. La coulisse a fait successivement 85 35, 40, et ce matin 42 1/2; mais, dès l'ouverture, le parquet des agents de change a fait fléchir la rente par de nombreuses ventes ramenant les cours dans les prix de la fermeture d'hier.

Le 5 0/0 a également fléchi.

Les valeurs étrangères n'ont à peu près éprouvé aucune variation. On remarque toujours la même fermeté sur les espagnols et les portugais.

Tous les chemins de fer ont monté.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Emprunt, 86 45, 50. — Belge, 1842, 106 1/2. — Id. 4 1/2, 103 1/4, 1/2. — Naples, récép Rothschild, 102. — Mulhouse à Thann, 360. — Grand'Combe, 1500. — Lots d'Autriche, 420. — Espagne passive, 7, 6 7/8, 7. — Id. 3 p. 0/0, 41, 41 1/2. — 3 p. 0/0 dette intérieure, 32 1/4, 1/2. — Comptoir Ganneron 1062 50. — Banque du Hâvre, 1235. — Jouiss. des 4 Canaux, 130. — Jouiss. Bourgogne, 100. — Canal de Bourgogne, 1082 50. — Zinc Vieille-Montagne, 4650. — Chazotte, 710. — Entrepôt Batignolles, 550. — Gaz anglais 7750 en divid.

Obligations de chemins de fer : Grand'Combe, 1195, 1260

Chemins non constitués : Bordeaux, 646 25. — Vierzon, 727 50. — Boulogne, 572 50.

A terme : Emprunt, 86 50, 45. — Belge 2 1/2, 62 05. — Naples, Rothschild, 102 20. — Espagne, dette intérieure, 32 1/2, 3/4, fin février.

Portug..... 59 1/2.		... 75 d. 50.
Mexic...... 34 7/8.	Rep. fin c. F. pr	F. c. 122 10 d. 50.
Brésil...... » »/».	3 0/0, 17 1/2	F. p. 122 50 45 d. un.
5 0/0 Holl. 99 »/».	5 0/0, 85 37 1/2	123, 122 80 d. 50.
2 1/2 do. 63 3/4.		Orl., 1135, 1138 75 d. 10
Rouen.... 41 1/2.	Bons du trésor.	Rouen, 1077 50 d. 10
Orléans... 44 1/4.	3 1/8 à 9 et 11 mois.	Str., 315, 312 50 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 80,00 à 00,00; courant du mois, 81,00 à 80,50; février, mars et avril, 82,00 à 81,50; 4 mois d'été, 84,00 à 00,00; 4 derniers mois, 85,50 à 80,00.

LILLE — Colza 73,50 à 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 82,00 à 82,50; courant du mois et février, 80,00 à 81,00; mars et avril, 80,00 à 81,00; 8 derniers, 81,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 85,50 à 88 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Un nouveau roman de Cooper, LUCIE HARDINGE, vient de paraître chez le libraire Gustave Barba. Le même libraire publie en ce moment une nouvelle édition in-8o des Œuvres complètes de Paul de Kock pour les cabinets de lecture.

Si l'on juge du mérite d'un écrivain par le nombre de ses lecteurs, Paul de Kock est incontestablement le plus remarquable des romanciers anciens et modernes, car il est bien avéré que c'est de tous le plus généralement lu.

Ses romans parcourent toutes les classes et se retrouvent dans les salons comme dans les mansardes. Grâce à ce peintre ingénieux des mœurs populaires, l'aristocratie a pu faire connaissance avec les classes inférieures, et celles-ci dévorent avidement les joyeux récits de l'auteur qui retrace avec tant d'intérêt et de vérité leurs habitudes, leurs travers et leur physionomie spécial.

Quel est ce livre dont on fait la lecture à haute voix dans un atelier d'hommes ou de femmes? c'est un roman de Paul de Kock. Qui est-ce qui excite l'hilarité de ce vieux garçon assis au coin du feu dans une chambre solitaire? c'est un roman de Paul de Kock. Qui charme les ennuis du voyageur? c'est un roman de Paul de Kock. Quel est ce volume en lambeau que l'écolier cache aux regards du professeur? c'est encore un roman de Paul de Kock.

Ce n'est pas seulement en France que cet observateur original jouit d'une vogue constamment soutenue : l'industrielle Angleterre, la grave et vaporeuse Allemagne, la froide Russie, le connaissent, le choient et l'apprécient. A l'étranger on considère avec raison ses ouvrages comme l'appréciation la plus vraie de la société française.

Toutes les éditions précédentes que nous avons publiées sont entièrement épuisées. Nous avons remarqué que les éditions compactes imprimées en petits caractères ne convenaient nullement à ce genre de lecture.

C'est pourquoi nous avons adopté pour cette nouvelle édition le format in-8o le seul qui permette l'emploi de caractères lisibles pour tous les yeux.

Spectacles du 25 janvier.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Stabat.
7 h. 1/4 THÉATRE-FRANÇAIS. — Verre d'Eau. Pourceaugnac.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Beatrice.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon.
7 h. 1/2 ODÉON. — Jane Grey.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Les Trois Loges. Paris. Clémence.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Vendetta Boquillon. English.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Rébecca. Cérigny. Bal d'enfants. Morale.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Liberté. Averse. Mère Michel. Indiana. Fiacre.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Dame de St-Tropez.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Un Conte de Fées.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

question spéciale, quelque irritante qu'elle fut.

C'est ce qu'a fort bien senti M. Léon de Malleville, auteur d'un amendement contre l'indemnité Pritchard. Il a voulu persuader aux centres que son amendement n'avait rien de menaçant pour le cabinet, et qu'il s'agissait uniquement de sauver, par une vive démonstration la dignité du pays.

A la tribune, la voix de M. de Malleville n'est pas assez sonore, et de son discours spirituel beaucoup de membres n'ont entendu que cette phrase : Pritchard était le maire du palais de la reine Pomaré. Une voix a répondu : Dites le père.

M. Hébert, rapporteur du projet d'adresse, est éloigné de la chambre par un malheur de famille. En son lieu et place, M. Peyramont a repoussé l'amendement en excitant l'amour paternel des centres pour un cabinet qui a reçu du vote d'hier une vie nouvelle; contrairement aux assurances de M. de Malleville, il a prétendu qu'on ressuscitait la question de portefeuilles déjà décidée. Daignant toutefois aborder l'objet même de la discussion, l'indemnité Pritchard, M. Peyramont a voulu nous intéresser au sort du missionnaire-pharmacien-consul-accoucheur arrêté, *par une pluie battante*. Le pauvre homme ! Il faisait tuer nos soldats et nous avons eu la cruauté de l'exposer à prendre un rhume ! 25 000 francs de pâte de jujube à M. Pritchard !

M. Peyramont, toujours entier dans ses opinions, a choqué plus d'une fois l'opposition et soulevé de tels murmures que l'effigie de M. Sauzet, venant à s'animer, a menacé les interrupteurs d'un rappel à l'ordre.

Rejetant loin de lui la question ministérielle, négligeant tout procédé de stratégie parlementaire, M. Odilon Barrot a protesté contre l'indemnité Pritchard par un magnifique discours. Il est possible que la sténographie ne conserve point l'inspiration qui animait cette improvisation chaleureuse; mais l'effet produit sur la chambre a été profond solennel, et ceux mêmes qui reprochent, comme nous, à M. Barrot de nombreuses lacunes dans son programme politique, ont dû reconnaître en lui l'un de ces hommes à la parole vibrante, au geste accusateur qui sont nés pour émouvoir les grandes assemblées.

M. Guizot qui, depuis l'ouverture de la session n'a pas repris possession de son ancienne puissance oratoire, a répondu faiblement. M. Dufaure a fait justice de ses sophismes et nous devons signaler avec éloge, dans le discours de ce député, de larges aperçus sur la politique colonisatrice. M. Dufaure est un des hommes de l'opposition, malheureusement assez rares, qui ont vu avec plaisir l'occupation de Taïti comme signal d'une ère nouvelle pour la marine française; il regrette les complications survenues dans cette île, parce qu'elles dépopularisent en France ces expéditions lointaines qui pourraient devenir si fécondes pour la civilisation.

exigences de l'intérêt privé. »

Les dépêches apportées aujourd'hui à l'ambassade d'Espagne, annoncent que Zurbano a été pris aux environs de Logrono et fusillé dans cette ville en vertu des ordres donnés il y a deux mois.

Son beau-frère a été tué dans la poursuite par les gendarmes.

La chambre des représentants de Belgique a voté, dans sa dernière séance, le projet de loi présenté par M. Nothomb sur les épizooties ; ce projet sera, sans aucun doute, accepté par le sénat : il accorde au gouvernement la faculté de prohiber l'entrée par les frontières de terre ou de mer de tous les animaux ou matières animales, en cas d'épizootie ou maladie réputée contagieuse déclarée à l'étranger ; si la maladie éclate à l'intérieur, la circulation des animaux pourra être circonscrite dans certaines limites ou complètement interdite ; les bestiaux malades ou supposés malades pourront être sacrifiés, moyennant indemnité, le tout en vertu d'une simple décision ministérielle. Les contraventions seront punies par des amendes et par l'emprisonnement dont la durée et la quotité devront être proportionnées à la gravité des circonstances. Nous félicitons le gouvernement belge de ne s'être point laissé endormir par les nouvelles rassurantes que l'on a reçues sur le typhus et d'avoir pris ses précautions contre un danger dont le ministère français s'obstine à méconnaître la gravité.

Politique colonisatrice.

La *Presse* est un journal sérieux ; la *Presse* devrait donc discuter sérieusement avec ses confrères.

Nous avions félicité l'organe des conservateurs intelligents sur ses progrès à l'endroit de la politique colonisatrice. On nous répond :

La *Démocratie pacifique* prend la peine, ce matin, de rapprocher et d'opposer deux articles de la *Presse* sur la colonisation, l'un du 18 septembre dernier, s'appliquant à l'Algérie, dans lequel nous disions :

« *La France doit moins s'attacher à conquérir des territoires pour les* » *coloniser qu'à découvrir des consommateurs pour les approvisionner.* »

L'autre, du 20 janvier, s'appliquant à des relâches, dans lequel nous nous exprimions ainsi :

« Nous sommes de ceux qui ont applaudi à la prise de possession des Mar- » quises et de Taïti, non à cause de la valeur particulière de ces deux sta- » tions, mais parce que cette initiative indiquait une tendance à multi- » plier sur le globe les points où flotterait le pavillon de la France, et à » créer d'importantes échelles pour le développement de notre marine. »

Entre ces deux opinions, où donc est la contradiction ?

Ainsi, la *Presse* ne veut pas admettre qu'elle ait fait des progrès, qu'elle ait appris quelque chose. Elle soutient que son opinion est toujours la même, et, pour le prouver, elle choisit dans nos citations deux phrases qu'on peut, à la rigueur, rapprocher sans une trop grande apparence de contradiction. C'est là un système de discussion très commode. Comme la question est délicate et d'une haute importance, nous prions la *Presse* de vouloir bien reproduire *dans leur entier* les deux passages que nous avons cités ; et nous défions qu'elle puisse démontrer leur concordance à ses lecteurs.

M. Thiers, et vous nous répondez : au contraire, nous avons fait des réserves sur les alliances, grave sujet d'études, etc. En vérité, les lecteurs sérieux auront peine à comprendre. Pour notre part, nous ne comprenons plus rien.

Le 18 septembre, vous étiez très clairement opposés à la colonisation : —le 20 janvier, vous vous posez, toujours très clairement, en partisans résolus de la politique colonisatrice ; — le 22 janvier vous paraissez oublier de manifester la nouvelle et généreuse pensée du 20. Nous vous avertissons bienveillamment, dans l'intention de fixer nos doutes, et voici que, pour avoir voulu nous éclairer, nous tombons en pleines ténèbres.

Vous êtes, dites-vous, d'accord avec M. Thiers sur ce point que, comme lui, vous ne voulez pas de *marine-illusion*. Relisez donc le discours de M. Thiers, et vous verrez que c'est précisément en attaquant la politique colonisatrice, l'éparpillement des forces navales sur tout le globe, que l'anti-marin, M. Thiers, s'est servi de ce mot de *marine-illusion*. La marine réelle, pour M. Thiers, c'est une flotte soigneusement concentrée sur les côtes de la France, c'est-à-dire tout un immense et dispendieux appareil militaire, absolument inutile en temps de paix, exclusivement entretenu dans l'espérance de la guerre. M. Thiers en est à ignorer que c'est par sa constante activité colonisatrice et par le mouvement incessant de ses vaisseaux en temps de paix, que l'Angleterre acquiert sa formidable puissance maritime au cas de guerre. M. Thiers ne veut pas de colonies, ne veut pas de ports de refuge, ne veut pas que le pavillon de la France voyage sur les mers du globe, et il veut une flotte, et une marine réelle. Nous supposions, avec tous les hommes éclairés et de bon sens, que pour avoir une flotte puissante il fallait avoir des matelots ; que pour avoir de bons matelots il fallait une navigation au long cours, un vaste mouvement commercial ; que pour avoir un grand commerce au long cours, il fallait à la France des débouchés et des établissements coloniaux. Il paraît que nous nous sommes trompés. M. Thiers a changé tout cela. Vous verrez que l'empereur cavalcadour Thiers, premier du nom, tirera des marins de ses bottes à l'écuyère.

Nous engageons la *Presse* à bien préciser ses opinions sur la politique colonisatrice, afin que l'autorité de sa parole éclaire et échauffe un peu le parti conservateur endormi. Nous lui conseillons de répéter simplement, de temps à autre, son article très explicite et très honorable du 20 janvier.

Médaille publique au défenseur des classes pauvres.

La Belgique et la Suisse viennent d'ouvrir une souscription pour rendre à M. Eugène Sue un hommage public d'estime et de sympathie. Des artistes de ces deux pays sont venus à Paris pour reproduire les traits de l'illustre auteur des *Mystères* et du *Juif Errant*.

Ainsi, deux peuples étrangers ont pris l'initiative d'un hommage public à un écrivain français ; la France ne doit-elle pas, elle aussi, reconnaître les services rendus à l'humanité par un de ses enfants ? Nous croyons qu'elle doit payer sa dette et qu'elle peut, en suivant l'exemple de la Belgique et de la Suisse, donner à la récompense un caractère plus élevé, plus noble et plus éclatant.

La Belgique et la Suisse, agitées par de tristes querelles religieuses, dominées ou menacées par l'ambition tortueuse d'une compagnie célèbre, ont particulièrement voulu récompenser dans Eugène Sue l'adversaire

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Jeudi prochain, la *Démocratie pacifique* commencera la publication d'un roman de **Dickens**, traduit par Mme **Belloc** ; le 6 février, nous reprendrons LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS, de M. **Émile Souvestre**. Entre la deuxième et la troisième partie de ce roman, nous donnerons à nos lecteurs une œuvre de M. **Alexandre Dumas**, en deux volumes : GENEVIÈVE, ÉPISODE DE 93.

TABLETTES DE NICOLAS PAPOUFF (1).

CHAPITRE IV.

Quand on fut toujours vertueux,
On aime à voir lever l'aurore.

L'auteur de cette célèbre maxime confondait sans doute la vertu avec l'insomnie. Quand on dort mal on aspire au point du jour ; c'est juste et raisonnable. Mais pourquoi la vertu n'aimerait-elle pas à dormir un peu la grasse matinée ? Le méchant ne dort pas, car ses passions mauvaises et ses remords le tiennent éveillé ; mais le juste, ce nourrisson vermeil et bien portant du bon Dieu, cet enfant gâté de la nature, pourquoi n'aimerait-il pas ce demi-sommeil du matin si doucement reposé, si suavement nonchalant, si amoureusement bercé de jolis songes, qui, s'entremêlant et se confondant, à ces fraîches heures du crépuscule, avec la pensée qui s'éveille et qui cause encore avec eux, ressemblent à de longs et merveilleux récits de nourrice, illustrés d'images vivantes ! L'âme alors est assez éveillée pour voir ses chimères, et assez endormie pour leur sourire encore ; le jour qui caresse déjà timidement les paupières du dormeur (je dis timidement parce que le jour vient de naître et que c'est un enfant encore). Alors, dis-je, ses rayons qui s'enhardissent peu à peu donnent aux paupières closes une transparence qui prête un fond d'or et de rose à toutes les peintures fantastiques et gracieuses qu'achève d'ébaucher en se jouant le pinceau nonchalant du sommeil. J'en appelle à vous, antiques héros du lutrin, vieilles gloires rubicondes de la sainte chapelle ! vous dont les joues peintes et vermillonnées à plaisir, avec tout le fini que de longues heures de repos pouvaient seules perfectionner, rendaient confuse cette petite déesse paysanne qu'on appelle l'aurore ! Je vous demande, bons chanoines du temps passé, si le sommeil calme, délicieux et indéfiniment prolongé n'est pas la preuve la plus irréfragable d'une bonne conscience, la volupté la plus naïve, la plus enfantine, la plus pure enfin de la vie ; l'emploi du temps le plus utile, dans un monde où les plus tristes rêveurs ne sont jamais ceux qui dorment, et la prière enfin la plus agréable à Dieu, puisque la plus grande preuve de confiance et d'abandon qu'un enfant puisse donner à sa mère, c'est de dormir entre ses bras !

C'est à peu près en ces termes que je parlais en me frottant les yeux du revers de la main et en bâillant, tandis que l'abbé Belcour me pressait de m'habiller, pour aller détacher de l'herbe les dernières gouttes de la rosée nocturne et voir le lever du soleil. Je ne pus m'empêcher de rire lorsque le gros petit homme s'écria, en se donnant de son mieux des allures légères :

— Oh que les papillons sont heureux !

— Parce qu'ils dorment encore, n'est-ce pas ?

— Non, mais parce qu'ils ne sont plus des chenilles, et qu'en faisant leur cour au soleil ils ne se souviennent plus d'avoir rampé.

— Ne ressemblent-ils pas un peu en cela à nos heureux du jour ?

— Non, certes ; car si ces gens-là ont été longtemps semblables aux chenilles, maintenant ils ne volent pas... du moins avec des ailes. Mais les papillons sont pour moi l'image de l'intelligence victorieuse et affranchie après avoir longtemps souffert l'abjection et la torpeur même d'un sommeil de mort. C'est là cette résurrection prédite par nos symboles religieux. Un jour l'humanité tout entière sera libre ; et les enfants de Dieu, donnant l'essor à leurs attraits purifiés par la liberté et l'harmonie, se réjouiront au soleil... En achevant ces mots, l'abbé resta pensif et sembla écouter une voix intérieure ; j'avais fini de m'habiller, nous traversâmes doucement, et sur la pointe du pied, la chambre où les enfants dormaient encore. La petite fille souriait à ses rêves du matin, et ses joues semblaient se colorer comme le ciel des plus belles teintes de l'aurore. Je ne conçois pas qu'on puisse garder dans son cœur des haines contre les hommes et des amertumes contre Dieu, lorsqu'on voit un enfant dormir et la campagne se réveiller.

Nous traversâmes le jardin ; les fleurs pleuraient de joie en nous voyant passer : ou du moins il ne tenait qu'à nous de le croire tant elles laissaient tomber de rosée sur nos pieds. L'aube avait défilé son collier de perles en courant devant le soleil ; les oiseaux essayaient par intervalles de rompre le silence de la solitude, et leurs cadences s'arrêtaient souvent comme étonnées et peu sûres encore d'elles-mêmes, enfin nous étions entourés des merveilleuses richesses et des gracieux miracles que nous ne savons plus apprécier ni même regarder, parce que nous pouvons les revoir tous les jours.

— Mon Dieu, que c'est beau ! m'écriai-je en laissant échapper un gros soupir comme pour dégonfler mon cœur plein de prière; comment les hommes qui voyaient le soleil tous les jours ont-ils pu se représenter la divinité sous d'autres images ?

— Ils tournaient le dos au soleil, me répondit l'abbé Belcour, et ils regardaient leur ombre : aussi faisait-il nuit dans leur âme, comme pour un hémisphère il fait nuit quand la terre semble regarder son ombre en tournant le dos au foyer du jour. La vérité est comme le soleil, on la voit quand on la regarde, et tous nos systèmes les plus vains sont en quelque sorte l'ombre de notre raison qui se détourne de la lumière pour chercher à terre sa propre image.

— Mais pourquoi se détourne-t-on de la lumière ?

— Parce qu'elle fait mal aux yeux, sans doute.

— Eh bien ! qu'on mette des lunettes vertes.

— C'est là que je vous attendais ; la poésie des symboles tempère ainsi pour les yeux de la raison l'éclat des vérités religieuses, et tous les grands révélateurs ont été des opticiens ingénieux : leurs fables sont les lunettes vertes dont vous parlez...

— Ah ! oui, et c'est pour varier un peu les couleurs qu'ils font parfois des contes bleus !

— Monsieur, interrompit ici mon interlocuteur, en se posant magistralement et en donnant à sa voix une inflexion comiquement sévère, le bleu est la couleur du ciel ! mais à ce que je vois, vous êtes un dernier disciple de Zoroastre et un héritier des Incas ; vous adorez un peu le soleil.

— Oui, comme les catholiques adorent l'image du Sauveur. Si Dieu se mire dans sa création, je ne doute pas que le reflet de son regard ne soit le soleil, et que la lumière ne soit l'image visible de sa pensée vivifiante.

En devisant de la sorte, nous étions arrivés à la forêt de Chantilly : les masses d'arbres d'un vert sombre étaient encore baignées de cette vapeur bleuâtre que leur donne le matin une apparence nuageuse et fantastique.

Nous écoutions nos pas dans l'herbe, et nous regardions scintiller les diamants de la rosée, lorsqu'un froissement de feuilles se fit entendre, et nous vîmes avec un léger effroi se dresser près de nous une espèce de fantôme. C'était un homme aux joues caves, à la barbe et aux cheveux incultes, portant une besace et couvert de haillons. Le bâton qu'il tenait à la main contribuait à rendre sa physionomie peu rassurante ; il se présenta devant nous de manière à nous barrer le passage, et, tendant la main piteusement, il nous murmura d'une voix moitié suppliante et moitié bourrue :

— La charité s'il vous plaît !

— Ah ! vous nous avez fait peur, dit l'abbé Belcour, que faisiez-vous donc là ?

— Je faisais comme vous, dit le mendiant, je regardais le lever du soleil.

— Et à quoi pensiez-vous ? lui dis-je à mon tour en lui donnant une pièce de monnaie proportionnée à l'état de ma bourse ; fûtes-vous tou-

(1) Voir les numéros du 19 au 25 janvier.

pas la peine d'être gardée. Une vertu qui a besoin d'une sentinelle, ne vaut pas la guérite. Dans la nature rien ne se conserve, tout se métamorphose, et si Josué a arrêté le soleil, c'était pour faire combattre plus long-temps le peuple d'Israël, mais non pour l'arrêter devant l'ennemi.

» Conserver, disent les journaux de ce parti, c'est vivre ; mais, à les entendre, vivre, c'est dîner aujourd'hui pour pouvoir dîner demain. Vivre, messieurs, c'est agir, sentir, créer, faire ! Vous croyez, depuis quatorze ans, avoir vécu ? Erreur ! vous avez vieilli ! voilà tout.

» Un jour viendra où le peuple, cet Ulysse en guenilles devant son propre palais, bafoué et nargué par les prétendants à ses biens, rentrera dans son droit, et alors, un Homère moderne livrera au mépris de la postérité votre fatuité malhabile.

» Quant aux conservateurs moins purs qui font de l'opposition sucrée, aux conservateurs bornes, ne ressemblent-ils pas à cet Anglais qui, désirant couper la queue à son chien, et craignant de lui faire trop de mal, préféra lui en couper tous les jours un petit morceau. Le chien mourut de douleur, et le propriétaire de remords ! »

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 25 janvier.

La séance est ouverte à deux heures.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du paragraphe du projet d'adresse.

La chambre passe à l'examen du troisième paragraphe.

Un amendement proposé par M. Léon de Malleville terminerait ce paragraphe, ainsi qu'il suit :

« Nous sommes satisfaits d'apprendre que l'accord si nécessaire au repos du monde a été maintenu entre les deux Etats ; mais nous regrettons qu'en concédant une réparation qui n'était pas due, il n'ait pas été tenu un compte suffisant des règles de justice et de réciprocité que la France respectera toujours.

M. LÉON DE MALLEVILLE. Nous avons cette année un avantage que tout le monde reconnaît : c'est que l'on y met de la franchise et que l'on semble avoir renoncé à la stratégie parlementaire. Ainsi, dès le début, un vote formel de non-confiance a été demandé à la chambre par l'opposition, et c'est avec raison, car l'honneur du pays est intéressé à ce que l'on ne fasse taire sa conscience ni pour conserver ni pour renverser le ministère.

Maintenant, ce n'est pas de dissoudre le cabinet qu'il s'agit, c'est de défendre l'honneur national.

Mon amendement s'applique à la question qui a soulevé les plus vives répugnances : cette impression est générale sur ces bancs... (Réclamations au centre.) Je dis, messieurs, que cette impression est presque unanime, mais quelques-uns ne veulent pas qu'on se plaignant on aggrave le mal. C'est, messieurs, une étrange manière d'entendre l'honneur national. Il nous faut, messieurs, prouver que le pays vaut mieux que son gouvernement.

En 1841 aussi une faute avait été commise, le droit de visite avait été concédé, et si l'opposition n'avait fait entendre sa voix, si M. J. Lefebvre n'eût présenté un amendement, jamais nous ne serions arrivés même aux négociations dont nous souhaitons, sans l'espérer, l'heureuse issue.

On nous accuse d'être les ennemis de l'alliance anglaise : eh bien ! le droit de visite, qu'on disait destiné à assurer cette alliance, est précisément ce qui l'a le plus gravement compromise ; c'est qu'il ne peut y avoir d'entente cordiale entre des pays que quand il y a réciprocité de concessions.

L'honorable M. de Gasparin nous disait qu'il ne suffit pas de pratiquer l'entente cordiale, qu'il faut aussi en parler; mais quand l'Angleterre se laisse [...] mandat !

Le gouvernement a concédé la double réparation qui lui était demandée, toujours pour satisfaire l'Angleterre. Pour la justifier, qu'a-t-on dit ? L'indemnité ! Mais ce n'est pas une opération d'Etat à Etat, mais seulement une satisfaction personnelle accordée à M. Pritchard en compensation des mauvais traitements dont il a été l'objet. Mais quels ont donc été ces mauvais traitements ? Vous-mêmes avez reconnu et maintenu le droit d'expulsion ; il ne pouvait pas être sérieusement contesté ; vous avez reconnu de plus que vos agents ont bien fait d'user de ce droit, et vous ajoutez que le motif de l'indemnité c'est le mode de l'arrestation. Quoi ! Pritchard a été arrêté quatre jours ; mais M. d'Aubigny, investi d'un pouvoir précaire, pouvait-il faire autre chose ? La révolte suscitée par Pritchard dure peut-être encore, si nous en jugeons par les nouvelles qui nous arrivent d'Angleterre ; et vous voulez payer une indemnité à l'homme qui a suscité cette révolte !

Il est si évident pour moi que M. d'Aubigny ne mérite aucun reproche, que je ne puis le démontrer : rien n'est aussi difficile à démontrer que l'évidence. Mais, enfin, je veux bien l'essayer. Vous dites qu'il y a eu dans l'arrestation quelque chose de brutal ; mais M. d'Aubigny, forcé de lutter avec 260 hommes contre quelques milliers de naturels, ne devait-il pas faire ce qu'il a fait, et sa proclamation elle-même ne s'expliquait-elle par la nécessité de protéger nos soldats ? Eh bien ! quelle est donc la cause de l'indemnité que vous voulez payer à Pritchard ? La véritable cause, c'est la lettre de M. de Jarnac, vous disant l'émotion produite à Londres, et le projet, agité un instant, de renvoyer à tout hasard Pritchard à Taïti et de rappeler lord Cowley. C'est le lendemain d'une semblable lettre que vous accordez l'indemnité.

Vous vous récriez sur les difficultés de la position ; mais on n'est pas ministre pour faire les choses faciles. C'est au nom de l'honneur de la France que j'ai proposé un amendement ; il faut que le débat s'établisse sur mon amendement ou sur toute autre rédaction : je n'ai pas d'amour-propre d'auteur. Mais au nom de sa propre dignité, je supplie le ministère d'accepter le débat. Ne vous faites pas la fable de l'Europe ; et si on nous demandait, il y a deux jours, de sauver le ministère, permettez-moi de vous demander de sauver la dignité du pays.

R. DE TOCQUEVILLE dépose une pétition des habitants de Valognes, qui demandent l'abrogation de la loi sur la chasse.

M. DE PEYRAMONT. Je viens, au nom de la commission de l'adresse, combattre l'amendement qui vous est proposé.

Cet amendement a pour but de faire déclarer que rien n'était dû à l'Angleterre, et que l'indemnité promise éventuellement par le cabinet (Violente interruption. MM. O. Barrot et Berryer interpellent vivement l'orateur.)

M. DE PEYRAMONT. L'amendement de M. de Malleville tend à faire déclarer que l'indemnité promise par le cabinet actuel ne devra pas être payée par celui qui lui succédera.

M. THIERS adresse aussi à l'orateur quelques paroles que nous n'entendons pas.

M. O. BARROT. Ni par personne. (Bruit.)

M. DE PEYRAMONT. L'amendement tend à faire déclarer que l'indemnité n'est pas due. (Nouvelle interruption.)

Mais, messieurs, il faut se reporter au moment même où la négociation était pendante, où les esprits étaient agités : il y a deux ans, la France prenait possession d'îles où l'Angleterre, non par des agents politiques, mais par des agents religieux, était maîtresse. L'Angleterre ne réclama pas contre cette prise de possession : mais l'esprit religieux s'émut et se plaignit surtout, lorsque le protectorat fut remplacé par la souveraineté absolue, que l'on voulût ainsi enlever au profit du catholicisme l'ascendant que l'Angleterre avait jusque-là exercée en faveur de sa foi.

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. Je demande la parole.

M. DE PEYRAMONT. Un homme qui s'est fait, si vous le voulez, l'instrument [...] il l'a écarté à tout prix. Il n'a pas conservé son sang-froid. Mais il ne faut pas qu'un pays soit enchaîné à tous les actes, même généreux et patriotiques, de ses officiers. (Interruptions bruyantes.)

Je dis, messieurs, que M. d'Aubigny a pu prendre des mesures excessives, et la preuve qu'il est allé au delà du but, c'est qu'à son arrivée, M. Bruat a jugé inutile quelques unes de ces mesures. (Bruit.) M. d'Aubigny avait, par exemple, fait embarquer tout ce qui appartenait aux Français. M. Bruat a ordonné aussitôt le débarquement.

M. JULES DE LASTEYRIE prononce, au milieu du bruit, quelques paroles que nous ne pouvons entendre.

M. DE PEYRAMONT. Je ne demande pas mieux que de rendre, comme l'a fait le ministre, hommage aux qualités de M. d'Aubigny ; mais il faut bien convenir qu'il a outrepassé le but et que la dignité de la France ne saurait être engagée à en convenir.

Le gouvernement français a pensé qu'il suffirait, pour la tranquillité de nos établissements, d'éloigner Pritchard, de l'empêcher de reparaître sur le sol taïtien, que tout ce qu'on avait fait de plus était un excès, un tort, et qu'il fallait par conséquent, une réparation était due.

Le sentiment d'une partie de cette chambre se révolte contre cette idée. Mais cet homme, nous dit-on, qu'on a détenu six jours, ou eût pu le retenir toujours. Mais, pour cela, il fallait une condition, il eût fallu le juger.

A GAUCHE. Sans doute.

M. DE PEYRAMONT. Si l'on voulait un jugement, il fallait recueillir les preuves des accusations portées contre lui. Devant la justice, il ne suffit pas de dire : « Je crois, » il faut prouver. (Exclamations en sens divers.)

Pritchard, revenu en Angleterre, a précisément demandé cette épreuve. Il a demandé à être conduit à Taïti pour y être jugé, mais comme on juge Messieurs, avec les garanties qui sont dans la loi.

Le gouvernement avait deux voies à prendre : la voie judiciaire, qui pouvait entraîner des conséquences terribles pour Pritchard, mais avec les garanties de la loi ; ou bien la voie politique, et alors il ne fallait pas excéder les nécessités imposées par la sécurité, et tout ce qui était au delà devenait une violation et donnait droit à une réparation. Ah ! si ce débat avait pu être retardé d'un mois ; s'il avait pu être précédé d'un autre ; si nous avions entendu les interpellations qu'aura à subir sir Robert Peel dans le parlement anglais. (Bruyante interruption.) Il me semble que je suis là dans une argumentation qui n'a rien d'étrange ni de blessant pour la susceptibilité nationale. Comment ! vous accusez le ministère de condescendance coupable envers l'Angleterre ? Eh bien ! je vous dis que dans un mois la tribune anglaise retentira de discours... (Interruption.)

PLUSIEURS VOIX. Ils n'ont pas été prononcés ; vous ne savez pas ce qu'ils contiendront.

M. DE PEYRAMONT. Ils n'ont pas été prononcés, mais ils sont préparés. (Agitation, rumeurs diverses.)

M. LE PRÉSIDENT. Ces interruptions sont déplacées, si elles continuent je rappellerai nominativement à l'ordre ceux qui se les permettent.

M. DE PEYRAMONT. Comme échantillons des discours qui auront lieu, permettez-moi de lire un passage d'un journal anglais.

L'orateur lit un fragment de journal anglais dans lequel on dit que la France peut, quand il lui plaira, acheter 800 liv. st. le droit d'insulter les sujets, les représentants britanniques, prix de lord Aberdeen. (On rit.)

Eh bien ! messieurs, je dis que le débat doit être vidé par le sentiment manifesté de l'autre côté du détroit, et qui se produira encore avec plus de violence.

On nous dit que l'Angleterre ne s'engagera pas dans une guerre pour une si misérable querelle, pour un si mince intérêt, pour ce qu'un homme illustre a nommé une querelle de sacristie. Cela serait vrai, messieurs, si dans nos pays, si dans le nôtre, les affaires se réglaient avec calme et dans le cabinet ; mais quand les passions cherchent à tout envenimer, je vous le demande [...]

---

jours vertueux et aimez-vous aussi à voir lever l'aurore ?

— Oui, j'aime à voir le jour, parce que les nuits sont fraîches et humides lorsqu'on les passe à la belle étoile. Quant à être vertueux cela ne m'a jamais été possible : j'ai toujours été pauvre.

— Comment, pauvre ! mais ne possédez-vous pas aussi cet admirable paysage, ce magnifique soleil, ce gazon luxueux où vous avez dormi ? N'avez-vous pas une place au spectacle de l'univers ? Comment dites-vous que vous êtes pauvre ?

— Je le dis parce que j'ai faim, dit le mendiant d'une voix sombre, et si vous n'avez autre chose à faire que de vous moquer de moi, vous pouvez passer votre chemin. Ce paysage et ce gazon sont à moi, dites-vous ! Non, j'y vole ma place, et les gardes forestiers m'y poursuivent, les gendarmes peuvent m'y ramasser pendant mon sommeil ; et quant à ce soleil que je regarde se lever, il ne mûrit pour moi aucun épi et ne me montre les richesses de la nature et toute leurs beautés que pour insulter à mes haillons et à ma laideur ; je le regarde, comme un enfant déshérité regarderait son père, pour lui faire honte ; mais le soleil n'a pas honte de la misère des hommes, il la montre et ne la voit pas.

— Vos plaintes, tout amères qu'elles sont, peuvent être justes ; mais vous confondiez tout à l'heure la vertu avec la richesse, c'est en cela que vous avez tort : on peut être pauvre et vertueux.

— Comme vous dites bien cela ! ricana le pauvre avec amertume. Comme si vous ne saviez pas que la vertu implique l'obéissance aux lois, et que les lois font un délit de l'extrême pauvreté ! — Oui, ajouta cet homme avec un regard farouche et en grinçant des dents ; parce que je suis un ouvrier inhabile, parce que la société, se souciant peu de mes aptitudes, m'a imposé un travail que je ne puis accomplir mieux que mes concurrents, je suis sans ouvrage. M. Noël m'a jeté à la porte de sa fabrique ; ma femme est morte de misère, et moi, qui n'ai jamais fait de mal à personne ; moi qui ne suis paresseux que par découragement, parce que je réussis mal malgré tous mes efforts, me voici criminel, car je suis sans asile ; le pas est franchi : je suis un vagabond, on peut m'arrêter comme un voleur ; et vous me parlez de vertu ! Je mendie... et il le faut bien, puisqu'à force d'avoir faim je n'ai plus la force de mourir. Eh bien ! c'est un délit : on peut me flétrir par un jugement, on peut me condamner aux travaux forcés, car le dépôt de mendicité n'est pas autre chose. Vous voyez bien que la société ne veut pas que je sois honnête homme, et que Dieu, s'il y en a un, se moque de moi avec son soleil et sa belle nature, comme vous avec votre sou et vos phrases sur la vertu !

En disant ces derniers mots le vagabond avait relevé son bâton sur son épaule et nous toisait l'un après l'autre, puis il hocha la tête et alla se recoucher.

Ses paroles m'avaient profondément attristé, je regardai M. Belcour : son visage était sérieux et calme.

— Voici l'ombre de notre beau soleil, lui dis-je enfin. Dieu a beau sourire dans sa gloire, il vient de s'élever une voix qui l'accuse et auquel je n'ai su que répondre.

— C'est à la société de répondre, reprit vivement l'abbé. Ce sont les hommes qui ont fait la misère. Dieu leur a dit de s'associer et ils se séparent : Dieu leur a donné la terre à cultiver ensemble, afin d'y vivre ensemble, et chacun veut la faire cultiver pour lui comme s'il devait y vivre seul. De là toutes les discordances et tous les crimes. De là le mal moral enfin, qui vient de l'ignorance et de la sottise des hommes, et qui leur sert de stimulant pour sortir un jour de cette sottise et de cette ignorance. C'est pourquoi je suis tranquille sur le sort de l'humanité ; et je crois à la venue prochaine du bien, parce que le mal augmente de jour en jour. Quelque paresseux que soit un bœuf de labour, il faut bien qu'il marche lorsque l'aiguillon lui pique les flancs jusqu'au vif.

Je goûte assez votre philosophie. Mais, en attendant l'avenir dont vous parlez, le pauvre deviendra voleur, et ira mourir au bagne en maudissant Dieu.

— Et Dieu lui répondra par un sourire de pardon lorsqu'il ouvrira une autre existence à son âme éprouvée par la souffrance, et dégoûtée du crime par les douleurs qui l'accompagnent. Les hommes meurent, et se transforment en se perfectionnant toujours, car toute station passée dans le mal est un préservatif contre le mal à venir : l'enfant qui s'est brûlé une fois ne jouera plus avec le feu. Mais l'humanité ne meurt pas ; et si ses enfants maintenant lui torturent les entrailles, c'est qu'ils sont prêts à naître pour l'harmonie et le bonheur. — Il est toujours consolant de le croire.

— Comment ! de le croire ! Mais croyez-vous que vous existez et que voilà le soleil ?

— Je le sens et je le vois.

— Eh bien ! vous voyez et vous sentez l'être, et vous supposeriez possible le règne du néant ! Vous voyez et vous sentez Dieu, qui est harmonie et bonheur pour tous les êtres, et lorsque tout s'agite et marche avec douleur, vous demandez où nous allons ! et vous vous borneriez à croire que peut-être le mal finira ! Pour moi, je ne le crois pas, monsieur, j'en suis sûr comme de mon existence ! Je le sens, je le sais, je le vois et j'attends avec calme.

— Décidément, monsieur l'abbé, vous êtes un grand philosophe.

— Pas le moins du monde ; j'ai la philosophie du moucheron qui voltige joyeux sans douter du soleil, qui enrichit ses ailes de si brillantes gerbes de pierreries ; j'ai la philosophie de la fleur qui sourit un jour et qui tombe sans crainte et sans regrets. Plongé dans le sein de la vie, je ne saurais croire à la mort ; et comme je m'endors le soir sans m'inquiéter du retour du soleil, je mourrai pour renaître ou changer, comme il plaira à Dieu, et je sais que rien ne peut être détruit, et que le néant s'appelle ainsi, parce qu'il n'existe pas. — Allons déjeuner.

— Mais à propos ; ce mendiant nous a dit qu'il avait été employé dans la fabrique de M. Noel ; n'aurions-nous pas pu avoir par lui quelques renseignements sur ce négociant malencontreux ?

— Pourquoi faire ?

— Ah ! c'est vrai. Nous ne devons plus nous occuper des personnalités, mais il me tarde de savoir comment finira l'histoire de Mourad-le-Joyeux et du calife de Bagdad.

— Laissez venir le soir ; on nous en racontera la fin.

Et nous rentrâmes à la maison.

(*La suite à demain.*) A. CONSTANT.

Dans le dernier numéro de l'*Artiste*, M. Ch. Calemard de Lafayette a publié, sous le titre, *les Fléaux de Dieu*, des vers dont la pensée est élevée. Après avoir peint le monde livré à la souffrance, à la corruption, l'anarchie, et auquel Dieu, dans sa colère, envoie les Attila, les Robespierre, les Napoléon, le poète ajoute :

Peut-être enfin un jour, las de sang et de larmes,
Las de se décimer par le fer et le feu,
Le genre humain conquis aux lois du Fils de Dieu,
Dans un baiser de paix laissera choir ses armes.
Alors, — mais qui de nous verra cet avenir ?
Plus de tyran qui frappe et de peuple qui saigne !
Et sur notre univers penché pour le bénir,
Dieu dira : Priez ! c'est mon règne !

M. C. de Lafayette n'a qu'un tort, c'est de dire *peut-être*, quand il annonce l'accomplissement du royaume de Dieu. Pourquoi, aussi, encourager la faiblesse des égoïstes en disant : « Qui de nous verra cet avenir ? » Nos enfants verront ce règne de Dieu, et nos enfants n'est-ce pas une partie de nous-mêmes ? Et nous-mêmes, poète, ne sommes-nous pas immortels, et tout n'est-il pas lié dans le système de l'univers ? Ainsi, en cherchant (comme vous le faites) à ranimer dans le cœur humain la foi, l'espérance et la charité, en appelant de nos vœux le règne de la paix et de l'harmonie, chacun de nous travaille pour son bonheur individuel. Bon courage à l'œuvre, poètes, et honneur à vous qui guidez l'humanité vers ses belles destinées !

UN TABLEAU DU PÉRUGIN. — La ville de Peruggia, en reconnaissance de la bonne administration de M. le baron de Gérando sous l'Empire, lui fit hommage d'un tableau de Pierre Perugin. Cette œuvre précieuse du maître de Raphael vient d'être acquise par la Liste civile au prix de 25,000 francs. C'est une *Nativité*. Nous engageons les amateurs à aller voir ce tableau, qui est au fond de la galerie des chefs-d'œuvre d'Italie, à droite, à la place qu'occupait la belle vue intérieure de Saint-Pierre de Rome. Le vieux Musée ferme dans quelques jours pour les préparatifs du Salon.

guerre, dont Pritchard était l'âme; l'état de siége décrété, des proclamations affichées; Pritchard, qui n'est plus en sûreté, veut s'enfuir: c'est alors qu'on l'arrête; mais l'a-t-on maltraité? Nullement: on l'a placé au milieu de nos soldats; on ne l'a traité ni mieux ni plus mal que nos nationaux; on ne l'a pas même traduit en conseil de guerre.

M. d'Aubigny le dit lui-même, il avait voulu sauver ses soldats et son établissement par un acte de vigueur qui déconcerta l'opposition. Cela fait, il attend son chef. M. Bruat arrive. Que dit M. Bruat dans sa première dépêche? Il dit qu'on a dû arrêter M. Pritchard, qui cachait des menées coupables sous le caractère de consul qu'il n'avait plus. Et puis viennent les démarches des officiers anglais, les suggestions, les séductions qui ne s'attaquent que trop souvent à nos agents (bruit); et alors il envoie Pritchard sur un vaisseau anglais; et, dans une dépêche ultérieure, il dit qu'il n'approuve pas la forme de l'arrestation.

Les faits étant ainsi constatés par vos dépêches mêmes, je voudrais pouvoir être neutre; mais je ne puis abdiquer ainsi mes sentiments de Français. Pourquoi la question ne peut-elle être jugée par un homme n'appartenant à aucune des deux nations.

Pritchard a ajouté la provocation à la révolte, au sacrilége; car il y a sacrilége, Messieurs, à provoquer l'effusion du sang. Eh bien! lui, le provocateur de la guerre, on ne le traite même pas comme on eût fait d'un soldat, ce qui eût été honorable pour lui; on se contente de le renvoyer; celui qu'on punit, ce n'est pas le coupable, ce n'est pas l'auteur du sang versé; c'est l'officier qui met un terme à ces menées! (Très bien!)

On va plus loin, Messieurs, on veut indemniser cet homme! l'indemniser! De quoi! du mal qu'il n'a pu nous faire? Mais il nous en a fait autant que cela lui a été possible. Il a sapé notre puissance, compromis notre pouvoir, provoqué l'effusion du sang des Barbares et le nôtre, et c'est après tout cela qu'à la face de l'Europe, la France, la noble France indemniserait Pritchard! (Explosion de bravos. — Applaudissements.)

Je fais appel, non pas à cette partie fanatique du peuple anglais qui fait passer avant tout je ne sais quels intérêts qui n'ont rien d'humain, mais à tout ce qu'il y a de l'autre côté du détroit d'hommes de bon sens; je leur demanderai s'ils croient cette indemnité juste, et je suis bien convaincu qu'aucun n'oserait répondre qu'elle doit être payée. (Très bien à gauche.)

Je n'en dis pas davantage; un de caractères que nous devons avant tout exiger dans nos rapports avec cette grande nation, c'est qu'il y ait réciprocité, car il faut que nous nous respections mutuellement! cette réciprocité, où est-elle? nous avons aussi le droit de demander quelque chose qui atteste la sollicitude de l'Angleterre pour nous. Le ministre anglais, après avoir reçu dédaigneusement le désaveu et l'indemnité qui le complète, le ministre anglais dit: nous confirmons le consul Pritchard dans les fonctions qu'il a occupées.

Quoi! une indemnité à Pritchard pour huit jours de séquestration! et pour nous qui, au moment où je parle, ne sommes pas sans inquiétude pour nos soldats, pour nous, pour nous, rien!

Lorsqu'on est venu nous lire une lettre de la reine Pomaré, on nous disait: pourquoi n'aurions-nous pas égard à sa demande? chargeons l'amiral Dupetit-Thouars, qui s'est vu forcé de la déposséder, chargeons-le de la réintégrer. Votre modération ne suffit pas; Pritchard nous répond par la violence, la guerre et l'incendie. Eh bien! vous cédez encore! Vous récompensez la main qui a soulevé contre nous le glaive et allumé la torche incendiaire! (Très bien!)

Je crois avoir démontré, messieurs, qu'il n'y a pas équité dans votre conduite; il n'y a pas non plus réciprocité.

Le gouvernement français ne s'est pas trompé sur ces affaires; il savait les faits, il a fermé les yeux, il a porté son jugement; mais il a fait le contraire de ce que lui-même jugeait nécessaire.

M. GUIZOT. Je demande la parole.

M. O. BARROT. Le 2 août, M. le ministre des affaires étrangères tenait un langage assez ferme; mais, deux jours après, sa conduite et son langage n'étaient plus les mêmes. Que s'était-il donc passé? On avait annoncé que Pritchard allait être renvoyé à Taïti, non pour y être jugé, comme l'a prétendu un précédent orateur, mais pour être rétabli chef de la révolte contre nous. Notre agent en Angleterre avait glissé une phrase dans laquelle il laissait entrevoir que le gouvernement anglais était assez disposé à recevoir une indemnité; puis, peu à peu, s'enhardissant de notre faiblesse, on arriva aux menaces de rupture et de guerre; puis enfin l'on a exigé une indemnité sous cette condition.

Eh bien! le gouvernement avait pour devoir absolu d'exiger au moins, avant de rien accorder, que la menace fût retirée. Vous vous êtes empressés de tout céder, de tout accorder, de récompenser l'instigateur d'une guerre de sauvages contre la civilisation, de payer celui qui fait couler le sang de nos soldats. Non, je le répète, il n'y a dans cette conduite ni équité, ni réciprocité, et je vote pour l'amendement. (Très bien!)

La séance est un moment suspendue.

M. GUIZOT. Avant d'entrer dans la discussion, je tiens à écarter un reproche mêlé d'éloges que m'a adressé l'honorable préopinant. M. Odilon Barrot a dit qu'à l'origine de l'affaire de Taïti, j'avais montré une attitude et un langage différents de ceux que j'ai montrés plus tard. C'est une erreur, et il me sera facile de le prouver par la simple comparaison des pièces écrites à différentes époques

(Ici M. le ministre donne lecture de deux dépêches adressées par lui à M. de Jarnac: l'une au commencement et l'autre à la fin de l'affaire. Nous avons publié ces documents.)

Il me semble, messieurs, qu'entre ces dépêches il y a parfaite conformité de pensées. L'agent français a tenu son gouvernement au courant de tout ce qui se passait en Angleterre, comme il a communiqué au gouvernement anglais tout ce qu'il était chargé de lui communiquer. Il n'y a eu rien de plus, rien de moins, et le gouvernement du roi a pensé le premier jour sur l'affaire ce qu'il a pensé le dernier.

Je crois avoir répondu à l'observation de l'honorable M. Odilon Barrot; j'arrive à l'amendement de M. de Malleville.

Non, messieurs, la dignité du pays n'a pas été abaissée. On nous dit qu'il n'y a pas réciprocité de concessions entre l'Angleterre et nous. En vérité, messieurs, quand j'entends prononcer de pareils reproches, passez-moi l'expression, je crois rêver. Je pourrais faire passer en revue devant vous tout ce que l'Angleterre a fait pour nous; je ne me donnerai pas ce facile avantage.

Je ne m'occuperai que de la question de Taïti, et c'est dans cette question que je veux prouver qu'il y a eu réciprocité d'égards entre les deux pays, et que s'il y a eu des prévenances plus fortes d'un côté, ce n'est pas à nous de nous plaindre. (Très bien! au centre.)

Quand nous avons accepté le protectorat de Taïti, parce qu'il nous semblait que c'était l'intérêt de la civilisation, croyez-vous que l'Angleterre n'ait pas éprouvé un sensible déplaisir? l'Angleterre convoitait le protectorat pour elle; elle avait donné à ses agents les instructions que nous avons données aux nôtres: le protectorat n'en est pas moins resté florissant pendant dix-huit mois. Les intrigues contre nous n'ont éclaté dans l'Océanie que lors de la prise de possession absolue.

Nous n'avons pensé que cette prise de possession n'était bonne à rien que parce qu'elle rendait plus délicates les complications pouvant surgir entre l'Angleterre et nous: nous avons refusé la souveraineté absolue, nous avons bien [illegible] demnité ne s'appliquait pas au renvoi, mais aux dommages que Pritchard dit avoir soufferts; quant à ces dommages, le fait sera vérifié sur les lieux mêmes par les deux amiraux. Voilà le secret de tout l'incident. Je dis qu'il n'y a là rien que de conforme à l'équité. Il n'y eu non plus rien que de conforme à la réciprocité.

Avec le gouvernement anglais, nous avions à choisir entre une transaction et une rupture. La reine d'Angleterre elle-même l'a dit: Nous avons eu avec le gouvernement français des différends de nature à amener la rupture entre l'Angleterre et la France. Ce n'est pas cette déclaration qui nous a dirigés, nous savions ce que nous avions à faire. Mais il n'en est pas moins vrai que nous nous sommes trouvés dans l'alternative d'une transaction ou d'une rupture

Nous avons transigé; nous avons accordé qu'une indemnité serait payée, et le gouvernement anglais a cessé de nous contester de renvoyer Pritchard. (Rumeurs à gauche.)

M. DE LAROCHEJACQUELEIN. C'est absurde, c'est ridicule.

M. GUIZOT. L'irritation que nos débats portent au dehors est assez grande pour qu'on n'y ajoute pas l'inconvenance de telles interruptions. (Bruit.)

A GAUCHE. Personne ne vous a interrompu.

M. GUIZOT. Je reviens au débat. Les reproches qu'on nous adresse dans cette enceinte seront, dans quelques jours, de l'autre côté du détroit, renvoyés au ministre anglais. Je ne crois pas que cela les trouble plus que nous. Nous sommes persuadés que nous faisons depuis quatre ans, et encore plus depuis six mois, de la bonne politique, de la politique utile au pays. (Très bien! au centre.)

Cette politique, nous la croyons utile, mais il faut qu'elle soit ferme, il faut qu'elle soit approuvée par la chambre et par le pays; nous ne pouvons marcher qu'à cette condition, et nous espérons que la chambre continuera de s'associer à nous, comme elle l'a fait jusqu'ici.

Une vive agitation succède à ce discours. La séance est encore un moment suspendue.

M. DUFAURE. En répondant au discours de M. le ministre des affaires étrangères, je m'efforcerai de ne pas prolonger le débat au-delà de justes mesures

Il y a deux ans, messieurs, que le gouvernement nous annonça la détermination qu'il avait prise de porter le drapeau français dans les mers de l'Océanie. Cette détermination eut des partisans et des adversaires. Je n'hésite pas à dire, messieurs, que je fus au nombre des partisans; je voyais dans ces expéditions lointaines tout un avenir pour notre commerce, pour notre marine, pour la civilisation, et c'est pour cela que je viens combattre la politique qui rend impossibles les résultats que nous voulions obtenir. C'est pour cela que, l'année dernière, je combattis le désaveu de l'amiral Dupetit-Thouars; et je crois aujourd'hui continuer l'accomplissement d'un devoir en m'élevant contre la politique du cabinet à Taïti.

J'ai entendu qualifier le protectorat de Taïti comme une sorte d'usurpation. Le rapporteur de l'Adresse a dit que l'Angleterre avait acquis sur Taïti une certaine prépondérance; M. le ministre des affaires étrangères nous a dit que l'absence de protestation de l'Angleterre était une concession; c'est là une erreur qu'il importe de détruire.

Le protectorat de Taïti a été deux fois offert à l'Angleterre, qui l'a refusé. Nous sommes décidés à l'accepter, parce qu'il était nécessaire non pas seulement pour nous, mais il l'était pour toutes les nations européennes; il l'était, parce que lorsque nous avons réclamé une indemnité de la reine Pomaré, il nous a été répondu que le pays était en proie à des étrangers turbulents, au milieu desquels le gouvernement indigène était impuissant. Ainsi, messieurs, notre souveraineté à Taïti ne peut être l'objet d'aucune réclamation: elle est loyalement et légitimement établie. (Très bien!)

J'arrive maintenant à la question: elle est nettement posée; la chambre peut se prononcer entre les deux partis. Quant à moi, je voterai pour l'amendement, et je vais dire pour quels motifs.

Après avoir rappelé comment s'est présentée la question entre les deux gouvernements, l'orateur continue:

Je le reconnais, le gouvernement anglais pouvait dire à la France: Nous avons confiance dans vos agents, mais moi je ne puis être forcé d'admettre leurs affirmations, et Pritchard a droit de demander à être jugé. Il l'a demandé, dit-on. J'ai lu attentivement toutes les pièces, et je n'ai pas vu qu'il ait demandé jugement à bord du *Cormoran*; ce n'est que quand il a été revenu en Angleterre qu'il a commencé à parler de jugement.

En présence de ces faits, il y avait un moyen bien simple: les deux amiraux que nous envoyons dans l'Océanie, au lieu de les charger de fixer l'indemnité, pourquoi ne les a-t-on pas chargés de faire une enquête? Vous auriez pu juger alors en toute connaissance de cause, et si une indemnité était due, vous pouviez au moins vous appuyer de leur rapport.

Ce qui me semble le plus grave dans cette affaire, et ce dont on s'est le moins préoccupé, c'est de la situation de nos concitoyens à Taïti, de la poignée de soldats que nous avons dans l'Océanie. Les habitants de ces parages, qui autrefois avaient des mœurs plus douces, ont été instruits à guerroyer contre nous par des déserteurs des navires de commerce anglais et américains; nous n'avons au milieu d'eux qu'un petit nombre de troupes, et la force matérielle est loin d'être de notre côté. Il fallait donc que l'ascendant moral de notre pouvoir fût maintenu; il fallait que la France apparût toujours de loin comme une nation puissante et forte qui sait protéger et se défendre.

Je ne veux pas revenir sur les faits antérieurs à la question qui nous occupe, et je me renferme dans les faits de l'indemnité accordée à Pritchard.

Qu'est-ce que c'était que M. Pritchard? L'instigateur de l'insurrection contre nous. C'est lui qui, par sa position, rivalisait d'influence à Taïti avec les chefs de nos établissements, qui usèrent alors de leur force et de leur droit. Qu'arrive-t-il? M. Pritchard est expulsé; mais le gouvernement français blâme l'officier qui le premier l'a expulsé, et Pritchard est indemnisé. Que dira-t-on aux naturels? Vous craignez la France? Oui, c'est un grand Etat. Mais voyez donc ce que fait la France; M. Pritchard soulevait la révolte, fournissait les armes, il a été chassé, c'est vrai, mais le gouvernement français l'a indemnisé.

Nous avons donc raison de reprocher au gouvernement la précipitation avec laquelle il a terminé l'affaire de Taïti. Oserai-je rechercher les causes de cette précipitation? l'oserai-je? Je ne crains pas de le dire: la conclusion de l'affaire n'a été si promptement menée que pour donner au ministère tory la possibilité de l'annoncer dans le discours de clôture du parlement anglais.

L'orateur cherche à prouver cette assertion par l'analyse des dépêches échangées à cette époque entre les deux gouvernements.

La dépêche en réponse à M. de Jarnac, du 5 septembre, arrive à Londres, et aussitôt le gouvernement anglais peut annoncer que l'affaire est terminée. Voilà pourquoi M. le ministre des affaires étrangères n'a pas pris le temps qu'il aurait dû prendre pour retarder autant que possible, si elle devait jamais être accordée, l'indemnité qui devait décourager nos soldats.

L'orateur rappelle les faits qui ont précédé et amené l'arrestation de Pritchard; il lit la dépêche où M. Bruat blâme la forme de l'arrestation, et il continue ainsi: Je demande, en présence de ces faits, de quoi se préoccupe le gouvernement? d'une seule chose, de ce que M. Bruat a blâmé la forme de l'arrestation, et quant à l'avis de M. Bruat, que l'arrestation était nécessaire,

Voici ce que dit l'*Eco del Comercio* au sujet de la grâce du général Prim:

« Nous félicitons le général Narvaez, avec la sincérité d'hommes honorables et indépendants qui remercient sans adulation. Le général Narvaez a accueilli avant-hier avec humanité les prières de la mère désolée du comte de Reus, qui se présenta chez lui baignée de larmes, et le supplia de ne pas lui enlever, par le bannissement son fils chéri et innocent. S. E. lui promit d'expédier un courrier sur-le-champ, et, qui plus est, d'obtenir de la bonté de S. M. la remise de la peine. Cette conduite franche et spontanée, l'obligeance pleine d'égards et de politesse de S. M. envers cette mère affligée et D Juan Manini, fidèle ami du malheureux Prim, méritent une honorable publicité. Car quelle que soit la ligne qui nous sépare de la politique actuelle de M. le président du conseil; nous ne serons jamais injustes envers qui que ce soit. »

Portugal. — D'après les nouvelles de Lisbonne du 15, le ministère Cabral semble suivre le mouvement de la réaction politique qui s'accomplit en Espagne. Il a présenté aux cortès un projet de loi pour rendre la pairie héréditaire.

Silésie. — Breslau, 16 janvier. — Les maîtres serruriers ont exigé de leurs ouvriers une heure et demie de travail de plus par jour sans augmentation de salaire. Les ouvriers ont quitté les ateliers en masse. On craint l'intervention de la police dans cette affaire déplorable.

REVUE DES JOURNAUX DU 25 JANVIER.

Les journaux de l'opposition expliquent par des causes dont malheureusement l'influence est de plus en plus sensible dans notre régime constitutionnel, le succès obtenu par le ministère dans les premiers votes au sujet de l'adresse.

« Personne dans l'opposition, dit le *Siècle*, n'est découragé par le résultat de la séance d'hier. Sans doute il n'y a pas à se méprendre sur quelques-unes des causes qui ont amené ce résultat; mais ces scandales mêmes qu'on ne prend pas la peine ou qu'il n'est plus possible de cacher, réagissent sur les consciences honnêtes, et nous croyons encore qu'avant la fin de la discussion de l'adresse, il sera fait justice d'une administration indigne de représenter le pouvoir et qui ne peut désormais que le compromettre ou le dégrader. »

« Combien nous regrettons, dit à son tour le *National*, de ne pouvoir ajouter au compte-rendu du théâtre et du jeu public des acteurs un bulletin complet des indiscrétions de la coulisse! Nous n'en voudrions pas davantage pour édifier les béats amateurs du régime actuel. Voyez-vous là bas ce gros brave homme, conservateur sincère et désintéressé... Il rougit quand on interroge sa bonne foi. » Si ceci dure, s'écrie-t-il, on fi-
» nira par nous prendre tous pour ce que nous ne sommes pas! Ah! ils
» vont se disputer sur l'indemnité Pritchard! On en paiera bien d'au-
» tres. » Puis ce sont les désappointés du centre gauche qui se répandent en invectives contre les intrigants. « Croiriez-vous que c'est... lui-même
» qui est venu nous prier de demander le scrutin secret?... Comptez donc
» sur d'aussi braves auxiliaires! Ils vous avaient promis 25 voix; ils
» vous en ont donné trois! »

La *Presse* est extrêmement laconique sur la séance, n'aimant pas, fait-elle observer, à revenir sur les questions épuisées. « Heureusement, ajoute-t-elle, l'affaire de l'indemnité promise à l'instigateur des troubles de Taïti n'est pas encore entièrement résolue. »

Si l'indemnité de Taïti est votée, « il faudra bien, dit le *Constitutionnel*, immortaliser ce vote, et le parti ministériel prendra le nom impérissable de parti Pritchard. »

Le même journal a remarqué « que chaque fois que M. G. de Beaumont a pu s'appuyer sur l'autorité du vainqueur de l'Isly, M. le ministre des affaires étrangères tournait les yeux vers le maréchal, le suppliant du regard. Cependant M. Bugeaud est monté à la tribune, et l'orateur narquois, le rusé militaire qui sait plus d'un stratagème, a trouvé moyen de ne pas dire son opinion et cependant de la faire comprendre à la chambre. Quand il était en Algérie, il trouvait le traité mauvais, insignifiant; mais plus récemment, depuis qu'il est à Paris surtout, il doute et penche à croire qu'il était difficile d'arriver à un meilleur résultat. »

Le *Journal des Débats* et le *Globe* se félicitent de l'effet produit par le discours du maréchal Bugeaud. « La coalition, dit la première des deux feuilles ministérielles, a voulu savoir ce que le vainqueur d'Isly pensait du traité signé avec le Maroc. Elle le sait maintenant. »

Faits divers.

On a distribué aujourd'hui aux députés le rapport de M. le marquis de Lagrange, sur la proposition tendante à réprimer la falsification des vins. Cette proposition a été votée, à la dernière session, par la chambre des pairs, avec quelques modifications.

— Le chemin de fer de Montereau à Troyes a été adjugé par le ministre des travaux publics pour une durée de concession de 75 ans à la compagnie Caretto et Minguet.

— Par ordonnances du roi, rendues sur le rapport de M. le ministre de l'instruction publique, ont été approuvées;

1° Les élections faites par l'Académie des beaux-arts, de MM. Tenerani et Overbeeck, pour remplir les places vacantes par le décès de MM. Thorwaldsen et Camuccini;

2° L'élection de M. Faraday, faite par l'Académie des sciences, pour remplir la place vacante par le décès de M. Dalton.

— On lit dans le *Bien public*:

« L'Allemagne proprement dite, avec une population qui ne l'emporte guère sur celle de la France, paie 38 listes civiles, 38 ministères et 38 armées. Ces listes civiles montent à peu près à 80 millions, tandis que celle de Louis-Philippe n'est que de 12 millions. Nos voisins sont régis par des ministres dont les traitements s'élèvent à plus de 20 millions de francs, quand nos neuf secrétaires d'Etat n'émargent que 740,000 fr. L'entretien des troupes de la confédération coûte au moins 60 millions de plus que les nôtres, en supposant, comme à l'ordinaire, que pour 240 000 hommes que nous avons sous les armes, les souverains allemands en tiennent sur pied 320 000. Et avec cela l'Allemagne n'a pas de

ront investis en Belgique.

Par suite de cette dépêche, le conseil municipal de Dunkerque vient de s'occuper de la question, et d'émettre un avis favorable à la création d'un entrepôt franc dans cette ville. (*Journal du Hâvre.*)

— L'adjudication publique de la concession du chemin de fer de Montereau à Troyes, a eu lieu, ainsi que les journaux l'avaient annoncé, ce matin, à 10 heures, dans la salle à manger du ministère des travaux publics en présence d'une foule de financiers et devant une commission spéciale composée de MM. d'Argout, Aubé, Dufaure, Lebobe, Legrand, Vernes, Mignerou, Fèvre, etc., présidée par le ministre, M. Dumon.

On sait que le cautionnement était fixé à 1 600 000 fr. et que le rabais devait porter sur la durée de la concession, fixée par la loi à 99 ans.

Deux compagnies s'étaient organisées pour soumissionner cette concession; mais la compagnie Préval, Kératry, etc., ayant été écartée du concours par la commission, par des motifs qu'on n'a pas fait connaître, la compagnie Vautier, Gallice-d'Albanné et Paul Séguin est resté maîtresse du terrain. Sa soumission déposée et ouverte, il s'est trouvé que cette compagnie acceptait ladite concession, à ses risques et périls, moyennant le rabais de 24 années, ce qui réduit la durée de la concession à 75 ans.

Le ministre l'a proclamée adjudicataire, sauf l'homologation royale.

Cette opération n'a pas duré dix minutes.

— L'illustre auteur du système des compensations et d'un système universel, M. Azaïs, vient de mourir âgé de 79 ans. Il était né à Sorrèze en 1766.

TRIBUNAUX.

COURS D'ASSISES DU GERS.

AFFAIRE PIBRAIL. — *Audiences du 21 et 22 janvier.*

Ce procès criminel émeut aussi vivement l'attention que l'affaire Lafarge, avec laquelle il a quelques points de ressemblance. Rien ne peut se comparer à l'empressement de la foule qui, dès la première audience de la cour d'assises du Gers, envahissait le palais d'Auch. Tout d'abord, l'attention s'est portée sur les deux accusés qui ont été introduits pour entendre la lecture de l'acte d'accusation que nous avons reproduit hier.

La figure de Mme de Pibrail est encadrée de magnifique cheveux noirs; ses yeux, pleins de douceur et d'expression, font douter qu'elle ait pu commettre les violents excès que lui reproche l'accusation. Sa taille est au dessus de la moyenne; on en saisit l'élégance malgré l'ampleur du manteau qu'elle porte. Elle tient un voile noir baissé sur son visage. Tout son costume est en harmonie avec ce signe de deuil. Elle a déclaré être âgée de dix-huit ans et demeurer à Saint-Christan.

Fareu, domestique, est âgé de 30 ans; il est maigre, sa taille est plus petite que grande; sa physionomie sans expression, ses manières sont vulgaires, son air est tout campagnard.

Ainsi qu'on l'a annoncé, M. de Sevin préside les assises; M. de Cassassoles soutient l'accusation; Me Alem Rousseau, qui a fait acquitter dernièrement Mme Lacoste, défend Mme Pibrail, et Fareu a Me Bories pour conseil.

Peudant que le greffier de la cour lisait l'acte d'accusation, Mme de Pibrail versait des larmes abondantes et poussait des sanglots. Elle est cependant redevenue calme aussitôt que le procureur du roi, M. de Cassassoles, a pris la parole pour résumer les charges qui pèsent sur les deux accusés et requérir l'ouverture des débats. Nous extrayons les détails qui suivent des correspondances particulières d'Auch des 21 et 22 janvier.

M. LOUIS MOTÉ, maire de Saint-Christan, premier témoin entendu, fait une déposition insignifiante. Il déclare ne s'être rendu chez M. Pibrail qu'avec la justice. Il n'a remarqué que les taches de vin qui se trouvaient sur le lit du mort.

M. LE PRÉSIDENT, à Mme de Pibrail. Levez-vous et levez votre voile. Qu'avez-vous à répondre à la déposition du témoin? (Vive attention.)

LA VEUVE PIBRAIL. Ce que dit le témoin n'est pas vrai; c'est-à-dire je n'ai rien fait à mon mari; il était ivre...

La voix de l'accusée, d'abord émue, prend de l'assurance. Ici, la veuve de Pibrail raconte avec beaucoup de détails diverses scènes de mauvaise intelligence entre elle et son mari, et rejette tous les torts sur ce dernier; elle parle de ses difformités physiques, de sa grossièreté de langage, de ses mœurs dissolues, de son ivrognerie et des mauvais traitements qu'il lui faisait éprouver.

D. Fareu et Lestrade sont allés voir le cadavre de votre mari? — R. Oui, Monsieur, ils sont entrés.

D. Vous ne vous êtes pas approchée de lui? — R. Je me suis approchée; je tenais l'enfant, je pris la main de mon mari.

D. Pouvez-vous penser que quelqu'un, autre que Fareu et vous, ait pu donner la mort à votre mari? — R. Je n'en sais rien.

D. Lorsqu'on vous parlait de la mort de votre mari, n'avez-vous pas dit aux personnes qui vous en parlaient: « Est-ce que vous croyez que c'est moi qui l'ai tué? » — R. Oui, Monsieur, je l'ai dit. On avait l'air de m'accuser. Je répondis avec indignation, et je ne pouvais laisser accréditer de pareils soupçons.

D. La nourrice de votre enfant ne vous engagea-t-elle pas à aller voir votre mari le soir où il fut trouvé mort? — R. Elle me demanda s'il dormait; je lui répondis affirmativement, parce que je le croyais.

D. Ne lui avez-vous pas demandé ce que l'on disait, et si l'on vous ferait quelque chose? — Je ne puis lui avoir demandé si on me ferait quelque chose; je puis avoir dit que je n'avais rien à craindre.

M. LE PRÉSIDENT. Fareu, levez-vous. Qu'avez-vous à dire sur la déposition du premier témoin qui vient d'être entendu?

FAREU. Je n'ai rien à dire.

D. Est-il vrai que vous aviez des relations avec la femme Pibrail? — R. Non, Monsieur.

M. LE PROCUREUR DU ROI. Fareu, je vous engage à dire la vérité, et à dire ce que vous avez dit à M. le président des assises dans l'interrogatoire qu'il vous a fait subir? — R. Je lui ai dit que j'étais innocent.

D. Ne vous demanda-t-il pas si vous aviez eu des relation avec Mme de Pibrail? — R. Il ne me l'a pas demandé.

M. LE PRÉSIDENT. Qu'avez-vous fait la journée du 11 novembre? — R. J'allais travailler; il pleuvait, je me retirai. M. de Pibrail me dit d'aller couvrir du blé, j'y allai vers le soir, un peu avant le coucher du soleil.

D. Vous êtes donc resté à la maison presque toute la journée? — R. Oui, Monsieur.

D. Avez-vous entendu lorsque le domestique est monté au grenier à foin

LE TÉMOIN MOTÉ. Oui, Monsieur, cela est vrai. C'est le frère qui me les a présentées, et qui m'a dit qu'il les avait trouvées dans la poche de l'accusé.

Me ALEM. Quel était M. de Pibrail? — R. Il était boiteux, bossu, ivrogne.

D. Son état intellectuel? — R. Triste; il avait quelquefois de bonnes paroles, mais il ne savait pas faire ses affaires; il était brave homme, assez obligeant.

M. LE PROCUREUR DU ROI. Avez-vous compris, monsieur le maire, que Mme de Pibrail ait épousé par force M. de Pibrail? — R. Oui, on le disait; elle était si jeune; elle avait seize ans.

M. LE PRÉSIDENT, à l'accusée. Ne vous êtes-vous pas plainte de ce qu'on vous avait mariée à M. de Pibrail, qu'on vous avait sacrifiée?

LA VEUVE DE PIBRAIL. Oui, Monsieur, cela est vrai.

D. Pourquoi l'avez-vous épousé? — R. Tout le monde m'y engageait. On me disait que je serais bien heureuse. Les voisins me pressaient; c'étaient des gens qui espéraient venir chez moi, des *riboteurs*. J'ai chassé *tout ça*, et à présent ils me faisaient maltraiter.

M. LE PRÉSIDENT. Femme Pibrail, n'avez-vous pas voulu frapper, dans une circonstance, votre mari avec une pelle à feu? — R. Non, monsieur, cela est bien faux.

M. JEAN-MARIE PEYRUSSE, officier de santé. Le 11 novembre, M. Siame, docteur en médecine, et moi, avons remarqué du vin sur le lit et sur le bonnet de M. de Pibrail; le vin était pur, et avait été répandu; il n'avait pas été jeté par les vomissements, parce que le vin n'avait pas contracté l'odeur qu'il aurait eue s'il avait été bu. Fareu avait l'air d'être troublé. Je ne connais pas par moi-même ce qui se passait entre le mari et la femme.

D. Pensez-vous que les blessures aient pu être le résultat d'une chute? — R. Non, monsieur, il est impossible qu'une chute ait occasionné ces blessures.

M. SIAME, médecin à Mirande. J'ai fait l'autopsie de Pibrail, j'ai remarqué une contusion considérable à l'oreille droite; l'oreille était noire. La contusion avait occasionné une congestion cérébrale; trois côtes étaient enfoncées, et il y avait une contusion très grave à l'hypocondre droite. La conclusion de mon examen a été que M. de Pibrail a succombé à une congestion cérébrale.

D. Pensez-vous qu'une chute ait pu occasionner la congestion cérébrale? — Je ne le pense pas, non plus que plusieurs chutes successives. Quant à la contusion à l'oreille, elle n'aurait guère pu être occasionnée par une chute, parce que ses oreilles étaient protégées par ses épaules, entre lesquelles la tête était enfoncée. Je conclus que la blessure a été l'effet d'un coup porté avec violence. Le vin que j'ai remarqué sur le lit ne pouvait pas provenir de vomissements, d'où j'ai conclu que le vin avait été répandu. On a fait des recherches pour reconnaître si M. de Pibrail aurait fait une chute, et l'on n'a rien remarqué qui indiquât qu'il fût tombé nulle part.

D. Pensez-vous que M. de Pibrail fût en état d'ivresse ce jour-là? — R. Non, monsieur; l'état de son estomac m'a démontré le contraire.

D. Pourriez-vous préciser l'instrument avec lequel on aurait porté le coup? — R. Un instrument bien arrondi et sans arête; la peau n'était nullement déchirée.

FRISE FAREL, femme Caussade, nourrice chez Pibrail. Le dimanche soir, j'arrivai avec l'enfant. Je trouvai M. de Pibrail, madame et Fareu à causer. Il eut une petite dispute avec sa femme. Je me couchai; ils continuèrent leur conversation; ils eurent encore quelques discussions. M. de Pibrail disait à Fareu et lui répétait: « Va-t'en au lit avec ma femme. » Fareu repondit avec indignation: « Payez-moi, salop! je m'en irai, payez-moi. » Le lendemain matin, je réglai des comptes avec lui.

Le soir, vers quatre heures, je demandai à madame où était son mari; elle me dit qu'il était au lit. Je lui demandai si elle l'avait couvert de hardes; elle me répondit de le laisser, qu'il viendrait faire du bruit à souper. Ne le voyant pas revenir, je passai dans la chambre, je l'appelai plusieurs fois. Voyant qu'il ne me répondait pas, je le pris par le bras; je le trouvai froid. Je m'écriai: « Mon Dieu! il est mort! » Il était alors couvert des hardes du lit, et était tourné du côté opposé où je l'avais laissé.

Nous le portâmes auprès du feu pour le réchauffer. Madame s'écria: « Ah! la canaille! on m'a tué mon mari! » Cependant elle ne pleurait pas; elle ne paraissait pas affligée. Nous couchâmes ensemble. Mme de Pibrail me dit: « Qui sait si l'on me fera quelque chose? » Je lui répondis: « Rien, sans doute: si vous ne l'avez pas tué, on ne vous fera rien; si vous l'avez tué, on vous tuera. » Je dois dire qu'après avoir cherché à réchauffer M. de Pibrail, nous le portâmes sur un lit, qui n'est pas celui sur lequel il est mort.

Mme Pibrail me disait: « Si l'on vous demande quelque chose, vous direz que mon mari était bien soûl. Je lui répondis que je ne pouvais pas le dire, que je ne pouvais pas engager mon âme; qu'il ne l'était pas; que nous avions réglé des comptes et qu'il ne me l'avait pas paru.

M. LE PRÉSIDENT, à Fareu. Est-il vrai que vous étiez chez Pibrail malgré lui? — R. Non, Monsieur; c'est lui qui m'a envoyé chercher; il me donnait huit sous par jour.

D. On prétend que vous aviez des rapports intimes avec la femme de Pibrail? — R. Cela est faux.

D. (à Mme de Pibrail). Où étiez-vous restée pendant que la nourrice était absente, pendant une heure de temps environ? — R. A l'entour de la maison; j'ai été laver du linge.

D. Aviez-vous fermé la porte? — R. Non, Monsieur, je l'ai laissée ouverte; d'ailleurs, je n'allais pas loin.

D. Où était Fareu pendant ce temps? — R. Je n'en sais rien.

D. (au témoin). Aviez-vous annoncé que vous deviez vous en aller? — R. Oui, Monsieur, je l'avais annoncé.

M. LE PROCUREUR DU ROI. Ne vous a-t-on pas engagé à ne pas tout dire; que votre déposition était la plus forte? — R. Le père de l'accusée m'a dit de dire que M. de Pibrail était soûl.

Il est cinq heures et demie; l'audience est levée, et renvoyée à demain dix heures.

Mme de Pibrail, pendant ces débats, a montré beaucoup d'assurance. Sa tenue comme son langage décèlent une éducation très négligée et peu d'esprit.

Marchés de Paris.

Marché aux fourrages du 25 janvier. Barrière d'Enfer. — Foin 1re 47 à 48; 2e 44 à 46; 3e 40 à 41. — Paille de blé 1re 24 à 25; 2e 22 à 23.

Marché de la rue Lafayette, 25 janvier.—Foin 1re 44 à 46; 2e 40 à 42; 3e 32. — Luzerne 2e 42 à 43. — Paille de blé 1re 24 à 25; 2e 20 à 22; 3e 18 à 19; — Paille de seigle, 1re 27 à 29; 2e 24 à 25; 3e 00.

Halle à la viande du 18 janvier. — 26666 kil. Bœuf 1,50-1,20-0,70. — 12983 kil. Veau 1,50-1,30-1,10. — 6869 kil. Mouton 1,60-1,30-0,90.

Marché de Poissy, 23 janvier. — Il a été amené 1752 bœufs et on en a vendu 1657 à 1,16-1,04-0,88. — Sur 90 vaches, 89 ont été vendues 1,08-0,94-0,80. — 594 veaux amenés 594 ont été vendus 1,68-1,50-1,32. — 9214 moutons, sur lesquels 8752 ont été vendus 1,34-1,14-0,96.

Halle aux veaux du 24 janvier. — Veaux amenés 828, vendus 825 1,84-1,66-1,18. — Vaches amenées 86, vendues 82 1,18-1,04-0,90. — Taureaux

Bourse du 25 janvier 1845.

Pendant la majeure partie de la Bourse, les fonds publics se sont assez bien tenus; mais, vers la fin, la hausse s'est manifestée surtout sur le 3 0/0, qui ferme à 85 fr. 35 c. au parquet, et a fait 40 c. après la clôture.

Il y a eu peu de variations sur les chemins de fer, excepté sur celui de St-Germain, qui a monté de 20 fr. L'évènement du jour a été l'adjudication de la ligne de Montereau à Troyes; elle a eu lieu en faveur de MM. Carette et Minguet, soumissionnaires à la concession pour soixante-quinze années. Nous avons coté plus bas les différents cours qui ont été faits aujourd'hui sur cette nouvelle valeur.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant Emprunt, 86 50. — Belge, 1831, 103. — Id. 1842, 106 1/2. — Id. 4 1/2, 103 3/8. — Id. 2 1/2, 62 15. — Naples, récép. Rothschild, 102, 102 10. — Comptoir Ganneron, 1065. — Banque du Hâvre, 1235. — Jouiss. des 4 Canaux, 140, 132 50. — Lots d'Autriche, 417 50. — Espagne diff. nouv., 16 1/2. — Id. passive, 7, 6 7/8. — Id. 3 p. 0/0, 41 1/2.—3 p. 0/0 dette intérieure, 32 3/4.—Zinc Vieille-Montagne, 4650. — Entrepôt Batignolles, 555.

Obligations de chemins de fer: Strasbourg, 1227 50.—Grand'Combe anc. 1195.—Id. nouv., 1200.—Lits militaires, 1010.

Chemins non constitués: Bordeaux, 645. — Vierzon, 728 75. — Boulogne, 572 50 offert —Montereau, 580, 570, 575, 572 50.

A terme: Emprunt, 86 40, 50. — Naples, Rothschild, 102 10. — Espagne, dette intérieure, 32 7/8, fin prochain.

5 0/0 compt.	1er c. 121 85	P. H. 122 »	P. B. 121 85	dr c. 122 »	hier 121 85
— fin cour.	121 90	122 05	121 85	122 »	121 55
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 compt.	85 25	85 35	85 25	85 35	85 25
— fin cour.	85 25	85 35	85 20	85 35	85 25
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFes S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFFes S. le C. pr.
4 1/2 0/0.	113 »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	104 1/4	» »/»	B. 1 1/8
4 0/0....	108 »	» »	» »	— Portugais.	60 »/»	» »/»	»
O. de la V.	1150 »	» »	» »	Esp. D. active	38 7/8	38 1/2	B. » 3/8
B. de Fr.	3265 »	» »	H. 2 50	5 0/0 Naples.	» »	» »	»
				— Romain. .	» »/»	» »/»	»
C. G. 1000	1072 50	1085 »	H. 10 »	Obl. Piemont.	1255 »	» »	»
C. hyp...	775 »	» »	» »	Emp. d'Haiti.	447 50	446 26	H. 1 25
4 Can....	1272 50	» »	» »	Banq. belge.	630 »	» »	H. 5

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.	1026 25	1035 »	H. 25 »	F. c. 1025, 1040.	H. 20
V. R. Dr.	497 50	502 50	H. 2 50	— 498 75, 503 75, 502 50.	»
— R. G.	387 50	385 »	B. 2 50	— 387 50.	B. 1 25
Orléans.	1135 »	1136 25	H. 2 50	— 1135, 1138 75, 1137 50.	H. 2 50
Strasb...	308 75	307 50	» »	— 308 750, 307 50.	»
Rouen..	1072 50	» »	H. 2 50	— 1077 50, 1071 25, 1070.	B. 1 25
Havre...	850 »	855 »	H. 5 »	— 857 50, 857 50.	H. 6 25
Marseill.	927 50	» »	B. 2 50	— 930, 928 75.	B. 1 25
Mulhous	475 »	» »	» »	—	»

LONDRES, 23 JANV.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Consol..... 100 1/4 »/».	Av.... 85 40 42 1/2	F. c. 85 35 40 d. 50.
Strasb. 11 1/2.	Ap..... 85 20	F. p. 85 65 d. un. 70 85 d. 50.
Hâvre 13 1/2.	Rep. fin c. F. pr	F. c. 122 15 d. 50.
Rouen.... 41 1/4 3/4.	3 0/0, 17 1/2	F. p. 122 85 d. un. 90 95 d. 50.
Orléans... 44 1/4.	5 0/0, 35 37 1/2	Orl., 1150, 1155 d. 10
	Bons du trésor.	Rouen, 1095 d. 10
	3 1/8 à 9 et 11 mois.	Hâvr., 872 50 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 80,00 à 79,50; courant du mois, 80,00 à 00,00; février, mars et avril, 81,00 à 00,00; 4 mois d'été, 84,00 à 83,50; 4 derniers mois, 85,00 à 00,00.

LILLE — Colza 73,25 à 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois et février, 80,00 à 81,00; mars et avril, 81,00 à 00,00; mai et juin, 81,00 à 82,00; 6 derniers, 82,00 à 83,00.

SAVON.—Ordre de livraison, 88,50 à 88 fr. les 100 kil.

L'un des gérants: V. CONSIDERANT.

Spectacles du 26 janvier.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Muette.
7 h. 1/4 THÉATRE-FRANÇAIS. — Une Chaîne.
7 h. » ITALIENS. — Désert.
7 h. » OPÉRA-COMIQUE. — Maçon. Déserteur.
7 h. » ODÉON. — Lucrèce Borgia.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Les Trois Loges. Paris. Clémence.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Vendetta. Boquillon. English.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Rébecca. Cérigny. Bal d'enfants. Morale.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.—Liberté. Averse. Mère Michel. Indiana. Fiacre.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Dame de St-Tropez.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Un Conte de Fées.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Ferté Spada.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Le Lion du Désert.
6 h. 1/2 COMTE. — Maison des Fous. Un premier pas. Canards. Clowns.
6 h. 1/2 FOLIES. — Cocarde. Rosière. Jocrisse. Voyage.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

associés à la politique du cabinet, il n'est pas habile d'aller dire aux gens : Condamnez ce que vous avez approuvé, brisez ce que vous avez adoré; avouez à la face du pays que vous n'avez fait que des sottises.

Voilà pourtant comme a procédé l'Opposition, et, chose singulière, la déclaration de méfiance générale a été rédigée par l'un des honorables députés qui, long-temps, se sont fait honneur de marcher avec le Cabinet, M. de Carné.

L'Opposition a malhabilement agi, non seulement en attaquant le ministère sur l'ensemble de sa politique, mais encore en se servant de termes trop sévères.

Quant à l'expression du blâme, il fallait lui donner l'air du monde le plus benin. Un amendement, dont l'objet est de faire passer de timides honorables du centre aux ailes, doit être si doux dans sa forme, que les transfuges puissent, après l'avoir voté, tendre sympathiquement la main à leurs victimes. Un amendement soigné, heureux, là, bien perfide, et tout confit en douceur, frotté de miel sur les bords,

Où jusqu'à « je vous hais », tout se dit tendrement.

Quant au fond même du blâme, il devait porter exclusivement sur un fait, sur un détail. L'affaire se présentait à souhait ; on avait sous la main un nom propre, le plus impopulaire qu'on put imaginer, Pritchard. L'Opposition, si elle avait retenu dans un silence prudent MM. de Beaumont et de Carné, si elle s'était bornée à crier : Pritchard ! l'Opposition triomphait sur toute la ligne.

Mais, dit-on, l'Opposition a voulu être franche et brave. Fort bien ; alors, pourquoi si peu de bravoure, quand les amis du Cabinet ont nettement posé devant messieurs les opposants ce petit point d'interrogation : « Que ferez-vous, si vous devenez ministres ? que résoudrez-vous dans la question de Taïti ? Refuserez-vous de payer l'indemnité Pritchard ? » Nul n'a répondu. Où donc était la bravoure ?

Qu'est-il arrivé ? c'est que plusieurs conservateurs se sont abstenus, parce qu'ils ne voyaient pas bien ce que les héritiers présomptifs du cabinet feraient pour réparer ses torts, même ce qu'ils feraient pour ne pas tomber dans de nouvelles fautes. La *Presse* a constaté cette hésitation assez naturelle de quelques députés du centre.

La *Presse*, pour son compte, aurait voulu qu'on s'engageât nettement à refuser l'indemnité Pritchard, et à rompre purement et simplement les conventions du droit de visite. C'est en cela que la *Presse* se sépare de M. le comte Molé.

Pour nous, nous ne croyons pas qu'un ministère nouveau, formé [...] nement français avait jugé convenable de vous faire telle concession ; le pays a désapprouvé le gouvernement du roi. Nous ne venons pas rompre ce que nos prédécesseurs ont fait, nous n'offrons même pas de discuter avec vous ce qui a été conclu ; cependant il n'est jamais trop tard pour recourir à des arbitres. Vous, cabinet tory, vous devez le désirer comme nous-mêmes, puisque, dans votre pays, vos adversaires vous accusent aussi d'avoir fait de coupables concessions. Habituons les nations à avoir leurs tribunaux, comme les individus ont les leurs. Confions à un peuple étranger aux intérêts qui nous divisent, à quelque gouvernement calme, celui de la Prusse, celui de l'Autriche, celui de la Hollande ou tout autre, le soin de vider notre litige et de juger la validité des plaintes des populations de France et d'Angleterre.

Ainsi donc, selon nous, pour réparer les fautes du cabinet, comme pour prévenir désormais tout trouble résultant de contestations internationales, il n'est qu'un moyen, l'arbitrage. Depuis longtemps nous avons indiqué ce moyen si juste et si simple.

Ce principe ne peut soulever de la part de l'Angleterre aucune objection sérieuse. Le peuple anglais ne peut pas trouver mal que deux gouvernements en contestation fassent appel à des tiers désintéressés pour resoudre une difficulté que les circonstances ont rendue grave. Les particuliers ont le droit d'appel même des arrêts d'un tribunal. Prétendrait-on qu'un peuple doit être toujours et sans exception solidaire des fautes de son gouvernement ? Ne peut-il en appeler à des tiers ? et vaut-il mieux que les irritations s'enveniment et produisent les haines et les guerres entre deux grandes nations ? Nous nous en rapporterions volontiers au sens droit et à la générosité du peuple de la Grande-Bretagne : il n'est pas de sa dignité de profiter d'un avantage surpris à l'erreur et qui soulève l'opinion publique en France. Remettons donc notre querelle en mains tierces, en mains neutres. Si M. Guizot eût employé ce moyen que le bon sens commande, il eût évité toute difficulté sur l'affaire de Taïti, et si aujourd'hui encore le cabinet anglais repoussait ces propositions, il aurait contre lui toutes les nations du monde.

Disons-le donc, c'est pour avoir négligé de présenter cette solution, que l'Opposition a succombé. Ce qui a particulièrement entravé la formation d'une majorité nouvelle, c'est que les ministres présomptifs n'ont point su expliquer comment on pouvait résoudre les difficultés pendantes sans rompre avec l'Angleterre.

Cette crainte d'une rupture vient de ce qu'on n'aborde pas les solutions d'une nature supérieure et pacifique.

Le principe de la neutralité, appliqué à toutes les questions et prétentions contradictoires, prévient les embarras et les troubles. [...] lisation... et vous mériterez le ministère.

Ce qui s'est passé hier, à la fin de la séance, est tout-à-fait déplorable. L'Opposition crie au scandale, et elle n'a pas tort, quoi qu'il en soit du vote. N'est-il pas scandaleux qu'il puisse rester un doute fort grave sur une décision de la Chambre, surtout lorsque cette décision intéresse l'existence d'un cabinet, la politique même de la France ! L'Opposition, se croyant lésée, fait bien de se plaindre et de s'irriter ; mais en vérité nous voyons une fraction de la Chambre plus sérieusement lésée, plus à plaindre que l'Opposition, c'est la tête même de la Chambre, c'est le bureau. Savez-vous une situation plus fausse, plus douloureuse que de porter une telle responsabilité ? S'entendre accabler d'une accusation dure, terrible, presque infamante ! Entendre dire autour de soi : Le bureau a escamoté le vote, a menti à la Chambre, a trompé le pays !... MM. les députés qui s'emportent en d'amères récriminations, comprennent-ils bien toute la portée de leurs paroles ?

Demain, les députés se seront comptés sans doute par leurs signatures, et nous saurons positivement de quel côté, en fait, est la majorité. Pour sortir d'embarras et pour réparer l'erreur, si elle a eu lieu, il reste la ressource d'un nouvel amendement. Mais ce qu'il importe, c'est que de pareilles scènes ne puissent plus se reproduire, c'est que MM. les secrétaires, hommes honorables, ne soient plus exposés à des querelles qui peuvent à la longue déconsidérer les noms les plus purs. Nous croyons donc que, plus intéressés que d'autres en cette affaire, les secrétaires devraient déposer eux-mêmes une proposition à l'effet de rendre toute erreur comme tout doute désormais impossible. Le mode du vote par division est fort simple. Il ne faut pas cinq minutes pour que MM. les députés se rangent en masses compactes aux deux côtés de la chambre, et il ne resterait alors à compter que deux ou trois bancs incomplets, opération que tout le monde ferait en même temps.

Pour nous, nous ne comprenons pas qu'un homme doué d'un peu de fierté puisse accepter, en l'état actuel, les fonctions du secrétariat avec les avanies et les injures qu'elles rapportent.

Affaire de Nicaragua.

Nous recevons des lettres de Léon, capitale de l'Etat de Nicaragua (Centre-Amérique), par la voie de Balize et de la Havane. Ces lettres parlent principalement de la mission dont M. Don F. Castellon était investi pour demander, au nom des deux Etats de Nicaragua et de Honduras, la médiation de la France afin d'aplanir les difficultés suscitées à ces deux Etats par l'Angleterre, difficultés que nos lecteurs connaissent.

Notre correspondance s'exprime en ces termes sur la non réussite de l'ambassade de M. don F. Castellon :

« Ce serait une tâche au dessus de nos forces, de vouloir vous décrire » la mortelle impression, qu'a produite dans le pays, la nouvelle du mal- » heureux dénouement qu'a eu la mission dont M. F. Castellon était

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

La *Démocratie pacifique*, qui s'est assuré, pour son feuilleton-roman, la collaboration d'auteurs dont les productions sont justement recherchées du public, est en mesure d'annoncer à ses lecteurs une série d'œuvres intéressantes à divers titres.

Jeudi prochain, le feuilleton de la *Démocratie pacifique* commencera la publication du CARILLON DU NOUVEL AN, nouvelle de DICKENS, traduite et arrangée par Mme BELLOC.

Le jeudi suivant, nous reprendrons LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS, roman en quatre volumes de M. ÉMILE SOUVESTRE, dont la première partie a déjà paru dans nos colonnes.

Entre la deuxième et les deux dernières parties du roman de M. E. Souvestre, nous donnerons un roman en deux volumes de M. ALEXANDRE DUMAS, GENEVIÈVE, ÉPISODE DE 93.

Les Réprouvés et les Elus seront immédiatement suivis des deux ouvrages ci-après :

LA DERNIÈRE FÉE, par M. FRÉDÉRIC SOULIÉ, roman en quatre volumes ;

LE MINISTRE DE L'ÉVANGILE, par M. E. PELLETAN.

Les personnes qui s'abonneront à partir du 1er février recevront en supplément tout ce qui a paru déjà de l'ouvrage de **M. E. SOUVESTRE, et tout ce qui aura paru du roman de DICKENS.**

TABLETTES DE NICOLAS PAPOUFF (1).

CHAP. V. — OU L'ON VOIT LA FIN D'UN CONTE ET LE COMMENCEMENT D'UNE HISTOIRE.

Le temps passe bien vite pour tout le monde, excepté pour deux sortes de personnes : les amants qui attendent l'heure du rendez-vous et les enfants à qui l'on a promis la fin d'un conte. Après le déjeuner frugal qui nous accueillit à notre retour, la petite Clémentine se mit à tourmenter sa mère pour savoir la fin des aventures d'Aaroun-al-Raschid avec Mourad-le-Jovial. Mme Desperriers voulait garder ce récit pour le soir, car rien n'est plus charmant que des contes merveilleux lorsqu'on se les dit à voix basse sous un feuillage noir qui frissonne au vent, et qui découpe en parcelles argentées les rayons tremblants de la lune. Nous étions tous de son avis ; mais l'enfant supplia avec tant de grâce, qu'il fallut lui céder. Nous allâmes donc nous asseoir au fond du jardin, dans une grotte que les soins d'Adrien avait embellie, et Mme Desperriers continua ainsi l'histoire de Mourad :

— Nous avons laissé le calife très embarrassé avec sa torche à la main, et ne sachant de quel côté il devait diriger ceux dont il s'était fait pour un instant le faux compagnon. Il était tombé, d'ailleurs, dans un grand étonnement en promenant ses regards le long de la galerie souterraine où ils se trouvaient alors. Des richesses immenses y étaient entassées pêle-mêle avec des ossements. On voyait le long des parois des squelettes en diverses attitudes, les uns parés de bracelets en pierreries, les autres revêtus de drap d'or et d'argent : des sacs remplis d'or étaient surmontés de crânes dont les dents blanches semblaient rire. Sur chacun de ces crânes et au front de tous les squelettes était un écriteau que le calife ne pouvait lire, parce qu'il en était trop éloigné. Il élevait sa torche et restait immobile comme s'il eût été cloué à terre.

— Eh bien ! que fais-tu donc ! lui dit Mourad en le poussant, nous n'avons pas de temps à perdre. C'est demain que je dois présenter le collier au calife. Ils sont à l'ouvrage et doivent bientôt avoir terminé.

Le calife alors prêtant l'oreille, entendit encore, vers le bout de la galerie, un bruit de limes et de marteaux qui avait déjà frappé son oreille avant qu'il pénétrât dans le tombeau d'Hassan. Il marcha résolument du côté où il entendait quelque chose ; Mourad et ses affidés le suivirent les uns portant l'autre.

Ils arrivèrent devant une petite porte de fer. Mourad alors cria au calife de s'arrêter et dit à un des hommes qui l'accompagnaient d'ouvrir cette porte en pressant un ressort qu'il lui montra.

L'homme obéit, la porte céda brusquement en faisant la bascule, et poussé par Mourad lui-même, le misérable fut enlevé de terre ; on entendit un cri, le bruit sourd d'un corps qui tombe dans un gouffre, et la porte de fer se referma d'elle-même.

— C'est bien ! dit Mourad en riant et en regardant ses compagnons, vous aurez encore pour vous la part de celui-là ; marchons.

Ils arrivèrent au bout de la galerie ; le marchand tira alors une clef et ouvrit lui-même une porte basse, il fit passer le calife qui l'éclairait, passa lui-même, et referma brusquement la porte devant les autres en leur disant attendez-moi là. Mourad en ce moment paraissait ne plus songer à sa goutte et avait dans ses mouvements une vivacité étonnante. Aaroun se trouva alors dans une salle circulaire au milieu de laquelle était une fournaise ardente. Autour de la salle s'arrondissaient des tables chargées d'outils, d'or et de pierreries ; et le long de ces tables des ouvriers silencieux et voilés de noir travaillaient avec tant d'activité qu'ils ne parurent même pas s'apercevoir de l'entrée de Mourad et du calife. Mais ce qui étonna le plus ce dernier, c'est qu'au milieu de la fournaise était suspendu avec une grosse chaîne, une espèce de cercueil en fer. Le fer était rouge, et de l'intérieur du cercueil sortaient, par intervalles, de longs et faibles gémissements.

Mourad fit le tour de la salle, et regarda le travail des ouvriers mystérieux.

Le calife, jetant à son tour les yeux sur la table principale, en face de la fournaise, y vit sur un plat d'or le collier enchanté que le jour précédent il avait donné lui-même à Mourad. Les ouvriers s'occupaient à en faire un semblable, et le terminaient en ce moment. Mourad en examina attentivement tous les travaux, et s'écria enfin, avec un air de satisfaction : « Bien ! très bien ! il est parfaitement semblable à l'autre ! Mais au moins celui-là n'est ni en or changeant, ni en pierreries fantastiques ; c'est du positif, c'est du réel ! Il représentera ma conscience bien mieux que le collier du prophète. La conscience que le Ciel nous fait est trop capricieuse pour qu'on puisse compter sur elle en affaires ; c'est pourquoi il faut nous en faire à nous-mêmes une autre plus certaine et plus commode. Le calife y sera trompé, et tout le monde y gagnera. » En disant ces mots, Mourad riait et se frottait les mains.

Les ouvriers silencieux terminèrent le collier. Le calife immobile tenait toujours la torche et cachait son visage avec le bord de son vêtement. Le marchand fit un signe et tous les ouvriers noirs se levèrent sans bruit et vinrent se ranger en cercle autour d'Aaroun-al-Raschid, qui malgré tout son courage commençait à être effrayé.

— Faites entrer les trois autres, dit Mourad.

On ouvrit la porte ; mais à la place où le marchand avait laissé ses trois compagnons, on ne trouva que trois cadavres, qui de leurs mains crispées semblaient se disputer une bourse pleine d'or. S'étaient-ils entre-tués pour se ravir mutuellement leur part ? avaient-ils succombé à quelque poison violent et subit ? C'est ce qu'il aurait été difficile de décider du premier abord. Leurs vêtements n'étaient pas ensanglantés, mais leurs yeux étaient horriblement ouverts et semblaient sortir de leur orbite ; leurs lèvres étaient retirées et laissaient voir leurs dents serrées et grinçantes. Les ouvriers qui ressemblaient à des fantômes noirs les traînèrent aux pieds de Mourad, et devant le calife qui frissonnait d'horreur.

Mourad alors lui dit en riant :

— Eh bien ! tu dois être satisfait, toi le dernier des six frères, tu restes le seul héritier ; ramasse cet or, il est à toi. Eh bien ! tu ne te baisses pas même pour le prendre ! Tu es bien dédaigneux, Ali ! Alors nous le mettrons dans ton cercueil, car tu ne sortiras pas d'ici vivant, et je vais, selon le serment que j'ai fait, ensevelir ici, avec le dernier de ses parents et de ses complices, le souvenir des crimes de la famille d'Hassan.

(1) Voir les numéros du 19 au 20 janvier.



tion du canal des deux Océans, des garanties communes à tous les peuples?

Mais ces vues ne sauraient aller à la politique humble et rampante sur laquelle des insensés ont cru pouvoir baser la paix du monde.

Presse départementale.

Il en coûte si peu de calomnier qu'on serait bien niais de s'en priver: calomniez, calomniez, disait Bazile, il en reste toujours quelque chose; c'est à ce qu'il paraît l'avis de la *Gazette de Cambrai* et de l'*Echo de la Nièvre*, deux ardents soldats de camps opposés.

Parlant du saint-simonisme et de la doctrine de Fourier (21 janvier), la *Gazette de Cambrai* dit: « Ces systèmes se rencontrent en un point unique: pour eux l'homme naît, vit et meurt: *Rien en deçà, rien au-delà*: l'homme est placé entre deux néants. »

Il y a dans ces paroles du pieux journaliste, ou une coupable légèreté, ou une mauvaise foi plus coupable encore. S'il ne connaît pas les écrits de l'Ecole sociétaire, comment ose-t-il lancer contre elle une pareille accusation? S'il les connaît, comment ose-t-il défigurer ce qu'elle a dit? Mais, malheureux! Fourier a tenté plus que n'ont osé faire les docteurs de l'Eglise, et vos sages lui ont reproché, comme une double folie, d'avoir sondé la destinée humaine, non seulement *au-delà*, mais encore *en deçà*.

Ecoutez maintenant ce que dit de nous l'*Echo de la Nièvre*:

« Les journaux vertueux, socialistes, philanthropes, s'apitoyent complaisamment sur les misères dont ils se sont donné la mission d'étaler le lugubre spectacle. Ces hommes ne cessent de faire retentir à nos oreilles les harmonies sociales, le travail attrayant, et autres rêveries *auxquelles ils ne croient pas eux-mêmes*, et ils ne sauraient y croire, car nul ne les empêche de les faire passer à l'état de réalité.... »

Mais ces paroles ne doivent plus nous étonner; en continuant de feuilleter nos journaux nous découvrons qu'elles émanent du bureau de l'esprit public à Paris, ainsi que nous allons le prouver.

En effet, l'article, dont les lignes précédentes sont extraites, a été inséré le 31 décembre, dans l'*Echo de la Nièvre* et le 29 dans le *Mémorial de Rouen*; seulement ce dernier a eu la discrétion de ne l'insérer que jusque et *non compris* les phrases calomniatrices, tandis que l'*Echo de la Nièvre* a bravement tout copié jusqu'au bout.

Répétons-le sans nous lasser, la presse conservatrice en province a d'excellentes tendances, mais malheureusement elle se trouve trop souvent dans la dépendance du ministère corrupteur qui nous gouverne, et obligée malgré elle de répandre ces attaques personnelles, ce culte d'un égoïsme brut que ce ministère cherche à propager en France.

C'est ainsi que les feuilles ministérielles ont reçu partout le mot d'ordre contre l'organisation du travail: on conçoit que les articles à celui qui délivre son semblable des tortures de la misère, et l'on repousserait le moyen d'exempter de l'indigence des populations entières! Cela est-il logique? cela est-il conforme au sens commun? Ce qui est bien, quand il s'applique à l'individu, comment cesserait-il de l'être, appliqué à l'ensemble des individus? »

Extérieur.

Espagne. — La chambre des députés a continué la discussion de la dotation du culte et du clergé. Comme nous le présumions, l'opinion particulière de MM. Pacheco et Llorente a été rejetée. La chambre a voté ensuite, à une imposante majorité, le projet du gouvernement. Il a été donné lecture ensuite du projet de dotation des religieuses.

Le ministre des finances (M. Mon), dans le discours qu'il a prononcé le 18 à la chambre des députés, a donné quelques détails intéressants sur la valeur produite au pays et à la nation par la vente des biens du clergé régulier et du clergé séculier. Les biens du clergé régulier vendus jusqu'à ce jour étaient taxés à 457 539 112 réaux. Ceux qui ont été vendus donnent 734 millions de réaux. Les couvents avec leurs édifices immenses et leurs immenses intérêts et leurs immenses biens vendus, qu'ont-ils produit? Un calcul approximatif en porte l'évaluation à 517 millions 512 réaux, argent effectif. En considération de ces valeurs, quelle est la charge imposée au trésor? 50 millions pour les pensions des moines et des religieuses. — Le chiffre de la dette publique amortie avec le paiement de ces biens vendus s'élèvera à 4 660 millions. Voilà les avantages que la vente des biens du clergé a rapportés jusqu'à ce jour au gouvernement.

Le ministre des finances vient d'envoyer en France des fonds destinés à payer le solde arriéré de la légion étrangère. Des fonds doivent être également expédiés en Angleterre, pour désintéresser la légion anglaise.

Le sénat a voté le projet de réforme constitutionnelle. Un amendement du sénateur Pardo qui tendait à augmenter la catégorie des personnes habiles à entrer dans le sénat, de la classe des maréchaux de camp ayant rempli les fonctions d'inspecteurs de diverses armes, a été rejeté par 42 voix contre 28. Le projet de réforme a été voté à la majorité de 74 voix contre 12. La nouvelle loi fondamentale ne tardera pas à être promulguée et à devenir exécutoire. On croit qu'aussitôt après le gouvernement procédera à la nomination des sénateurs à vie.

Wurtemberg. — Ulm, 17 janvier. — Une perquisition a eu lieu chez un libraire de notre ville, qui était soupçonné d'avoir débité à la

(1) L'*Echo de la Nièvre* sus-nommé (14 janvier) contient un magnifique éloge des articles de M. de Lamartine; « A peine M. de Lamartine touche-t-il du pied la menteuse arithmétique des économistes anglais, la mysticité de St-Simon et les rêveries de Fourier, qu'on les voit voler de droite et de gauche, comme des jouets d'enfants; il marque de points lumineux le chemin de son intelligence; il jette une pensée par mot, un principe par ligne, et vingt volumes dans une page; à la façon du héros de l'*Arioste*, il coupe un théoricien en deux de chaque revers de Durandal » On finit par lui dire qu'au milieu de ce monde, il se ferait, s'il le voulait, une position à la fois si haute et si solide!

REVUE DES JOURNAUX DU 28 JANVIER.

La séance d'hier a brillé par l'éloquence, tel est l'avis unanime des journaux. Mais le vote qui l'a terminée et dont le résultat se trouve conteste par l'opposition, est considéré, même par les feuilles modérées, comme un opprobre et un malheur publics.

Voici en quels termes la *Presse* s'exprime à ce sujet:

« Le vote, nous devons le reconnaître, a une haute importance, il associe étroitement la majorité à la politique du cabinet; désormais le ministère, en parlant de sa politique, aura le droit de dire: La politique de la majorité. Quelque regret douloureux que nous eût causé un vote plus grave à nos yeux que la perte d'une bataille navale, ou voit que nous n'essayons pas d'en atténuer la portée. Elle est immense, on n'en connaîtra bien toute l'étendue que dans l'avenir.»

Réforme. — Le ministère n'a pas été vainqueur, il n'a pas été vaincu; il a tout bonnement escamoté son succès. Quel indigne spectacle!

Voilà un amendement mis aux voix, suivant les formes sacramentelles. Cet amendement est grave; il porte sur une question d'une importance ardente; il cache dans ses flancs, nous ne dirons pas la chute ou le triomphe du cabinet — qu'est-ce que cela? — mais l'humiliation de la patrie ou sa vengeance. On essaie d'un second vote; et c'en est fait, l'amendement vengeur est adopté: beaucoup le croient, l'avouent dans le sanctuaire de leur conscience, beaucoup sont au moment de le proclamer. Or, qu'arrive-t-il? que le président annonce le rejet. Là dessus, les membres de l'opposition se lèvent, dans un tumultueux étonnement; des rumeurs inusitées et diverses courent d'un banc à l'autre; M. Sauzet s'esquive, oubliant son devoir, sa raison, sa dignité, et jusqu'à son chapeau. Où s'est-il englouti? par quelle trappe ignorée a-t-il disparu? C'est ce qu'on se demandait, c'est ce qu'on se demande encore!

National. A la bonne heure! Voilà une séance comme nous les aimons. Un débat sérieux et bien rempli, une question résolument abordée et traitée des deux parts avec autorité force et talent. Nous avons enfin retrouvé notre M. Guizot, non pas, sans doute, comme dans ces grands jours où la passion l'exalte et lui fait trouver les accens impétueux de la tempête, mais l'orateur habile et puissant, qui sur le plus mauvais terrain du monde, jette à grands traits le dessin de son discours, amoindrit les difficultés, trompe les regards par le plus ingénieux effet d'optique, marche sur la crête des abîmes avec un équilibre merveilleux, et semble protéger les idées les plus saines du pouvoir alors qu'il le couronne d'humiliation, et qu'il essaie d'expliquer l'inexplicable et de prouver l'impossible.

Si le *National* avoue que cette fois M. Guizot a retrouvé son merveilleux talent de parole, de son côté le *Journal des Débats* rend justice aussi lui, sous ce rapport, à M. Odilon Barrot: il va même jusqu'à dire que l'orateur de la gauche s'est surpassé. Le *Journal des Débats*, à la vérité, loue la forme aux dépens du fonds. « Oui, dit-il, si l'éloquence, la véritable éloquence consiste à remuer les passions, à faire appel aux instincts généreux, mais aveugles... M. O. Barrot a mérité les applaudissements qu'il a reçus. »

Un long gémissement sortit du cercueil de fer rouge.

— Calme-toi! calme-toi! cria Mourad; bientôt tes tourments seront finis; car tu dois cesser de souffrir quand j'aurai puni le dernier de tes complices. Dépouillez cet homme de ses vêtements, ajouta-t-il en montrant le calife, et qu'on le jette dans la fournaise.

Les ouvriers noirs avancèrent alors des mains décharnées, et leurs voiles entr'ouverts laissèrent voir des faces de squelettes avec des lueurs rouges comme des charbons dans l'orbite vide de leurs yeux.

Le calife poussa un cri terrible, rejeta en arrière son burnous, arracha sa fausse barbe, et tira un cimeterre qui était caché sous sa robe de derviche; alors tous les fantômes répondirent par un cri rauque et lugubre. Mourad tomba à la renverse, le cercueil de fer s'ouvrit avec un bruit éclatant, un vieillard, noir comme un charbon, en sortit, et vint se prosterner devant Aaroun en lui disant:

— Merci, calife, merci! tu m'as délivré; je devais cesser de souffrir quand le dernier de mes complices aurait péri, ce qui m'eût conduit probablement jusqu'à la fin du monde, ou quand un plus coupable que moi ayant le droit d'être impuni aurait profané mon tombeau. Adieu, je te transmets mon supplice, et je vais dormir.

Ayant ainsi parlé, le vieillard brûlé tomba mort, et le calife sentit un feu horrible s'allumer dans ses entrailles:

— Mahomet! Mahomet! cria-t-il d'une voix lamentable.

A ce cri, la voûte s'ouvrit, et l'on vit paraître le petit Juif qui avait vendu le collier. Il toucha la poitrine du calife et apaisa ses douleurs, puis il lui parla en ces termes:

— Calife de Bagdad, Dieu t'a fait maître pour que tu puisses faire observer publiquement les lois, mais tu ne dois pas être l'espion de la vie privée de tes sujets, et le chef des croyants ne devait pas scruter les tombeaux.

Mourad est honoré dans le commerce, il fait vivre à Bagdad un grand nombre d'ouvriers qui tous ont plus ou moins participé à sa fortune: si donc sa fortune est mal acquise, il a tous les commerçants et tout le peuple de Bagdad pour complices. Avant de juger les hommes, rends la société meilleure si tu ne veux pas être le plus injuste de tous.

Mourad a caché les crimes d'Hassan pour conserver le crédit de son ami et il n'a pu ensevelir des crimes passés que sous des crimes nouveaux. Prends bien garde de le condamner trop vite, calife de Bagdad, car souvent quand tu as cru rendre justice, tu as fait comme lui.

Je vais t'expliquer des mystères de cette tombe tout ce que tu dois en savoir:

Les squelettes que tu as vus chargés de richesses sont les cadavres d'une partie de ceux à qui le banquier Hassan avait fait tort. Mourad leur a restitué à eux mêmes ce qui leur appartenait faute d'avoir pu découvrir et reconnaître d'une manière certaine leurs héritiers légitimes: car tu sais que la vraie paternité est le mystère de la femme; or, Mourad-le-jovial, jaloux de délivrer l'âme de son ami, se pique d'une exacte justice dans les restitutions qu'il fait pour lui.

Les fantômes travailleurs qui forgeaient à Mourad une conscience inaltérable à force d'or et de diamants vrais mais mal acquis, ce sont les cadavres des ouvriers qui ont vendu leur conscience pour vivre, et qui sont les dociles exécuteurs de toutes les injustices de leurs maîtres; leur supplice est de travailler toujours pour vivre et de ne vivre jamais.

Les femmes qu'on a enterrées vives dans le tombeau d'Hassan étaient sa femme et sa fille qui avaient compromis son honneur. Or, puisqu'une femme qui compromet l'honneur de son mari en osant en aimer un autre peut être ensevelie de force avec lui tant qu'il est vivant, puisqu'un père peut enfermer sa fille qui lui désobéit, je ne vois pas pourquoi on n'enterrerait pas avec le père et le mari défunts la fille désobéissante et la femme infidèle. Maintenant ceux qui ont rempli sous les ordres de Mourad la fonction de bourreau, c'étaient des parents avides et débauchés qui ont été punis les uns par les autres; et toi même tu t'es fait l'exécuteur du plus coupable d'entre eux: mais comme tu l'as fait par terreur, par préjugé, et sur les premières apparences, tu es plus coupable que Mourad qui agissait avec connaissance de cause et par dévouement pour son ami. D'ailleurs, veux-tu que je te dise en quoi tu es le plus coupable de tous les criminels dont tu as surpris les secrets? C'est que tu es plus responsable qu'eux, étant plus haut placé; et que ton pouvoir est bien peu de chose s'il ne te sert qu'à punir les crimes: il vaudrait mieux les prévenir et d'ailleurs comment reconnaître et atteindre les vrais coupables? comment les saisir tous quand la société tout entière est une immense association de gens plus ou moins solidaires et complices de tous les crimes qui s'y commettent? Qu'as-tu maintenant à répondre pour te justifier?

— Pourquoi les hommes sont-ils sots et méchants, répondit le calife.

— Parce qu'ils sont ignorants et malheureux, dit le prophète; mais c'est aux califes de les instruire et de les rendre bons. Ainsi, au lieu de te déguiser sans cesse pour fouiller les égouts et les tombeaux de Bagdad, afin d'y surprendre des crimes, cherche publiquement les lois de la fraternité et du bon accord, qui porteront les hommes à se soulager mutuellement, en mettant leurs profits et leurs pertes en commun. C'est l'union qui fait la force: l'homme ne tombe que parce qu'il est isolé; tu dois le relever avec pitié, au lieu de le châtier avec colère d'avoir été seul et d'avoir faibli!

Tu t'étais une fois déguisé en marchand, et tu as été volé, c'était juste. Cette fois tu t'es déguisé en prêtre et tu reçois un sermon, c'est parfaitement équitable. Quant à moi, j'avais à prononcer aujourd'hui sur une affaire de commerce, et j'ai dû prendre encore la figure d'un Juif; mais un temps viendra où les prophètes pourront parler de tout sans avoir besoin de se masquer, parce que tous les hommes seront prophètes. En attendant, sortons d'ici. J'ai hâte d'aller me débarbouiller.

Le prophète, le calife et le marchand, qui s'était rassuré pendant le discours de Mahomet, sortirent ensemble du tombeau et répétèrent ensemble en le quittant la malédiction populaire: « Maudit soit celui qui entrera dans le tombeau d'Hassan! » Quant au collier, Mahomet l'avait repris; car, disait-il, si un prophète pouvait se servir d'un pareil talisman pour éprouver les rois, les rois eussent été trop malheureux; et trop embarrassés s'ils eussent pu éprouver ainsi, à chaque instant, la probité de leurs serviteurs, puisque c'est la foi qui sauve en beaucoup de circonstances, et presque toujours en fait de soumission et de dévouement.

— Maintenant, ajouta Mme Desperriers, comprenez-vous ma parabole?

— Mais je crois comprendre du moins. Mourad-le-Jovial représente Noël Grognon.

— Pas précisément. Je crois Noël Grognon beaucoup moins juste, et l'histoire des crimes de la famille d'Hassan ne se rapporte en rien aux vertus réelles du pauvre M. Leblanc et aux pieuses douleurs de sa veuve. J'ai voulu prouver seulement que tout ici-bas s'enchaîne d'une telle manière que la société seule est vraiment responsable des actes qu'elle juge et qu'elle condamne avec plus ou moins de raison. J'ai déguisé sous les fantaisies d'un conte lugubre une histoire tragique et lamentable pour en tirer seulement cette moralité, que les hommes se trompent ordinairement lorsqu'ils se jugent les uns les autres, et qu'ils seront meilleurs lorsqu'ils seront mieux organisés et plus heureux.

— Je le souhaite de tout mon cœur, madame, et je vous remercie de votre terrible et joli conte. Je vous estime d'autant plus de nous l'avoir raconté, que vous avez esquivé par là, je m'en aperçois maintenant, une fort grosse médisance que j'avais l'indélicatesse de vous demander. Silence donc sur les méfaits de Mourad et sur la justice plus ou moins stricte de Noël Grognon, et prions M. Belcour de nous raconter sa propre histoire, si toutefois ce n'est pas encore une médisance. Je ne puis m'empêcher de la croire d'avance très philosophique et surtout très originale.

L'abbé alors se moucha et se mit en attitude de parler. La petite fille nous quitta pour aller jouer, et Adrien se rapprocha de son précepteur.

— Je suis né à Paris, commença l'abbé, de parents pauvres, mais.....

Connu! connu! cria une voix qui partit avec un éclat de rire, et un personnage nouveau et inattendu se montra à l'entrée du petit rocher sous lequel nous étions assis.

A. CONSTANT.

ACTE DE BIENFAISANCE. — Nous rappelons que c'est mardi prochain 28 qu'aura lieu le bal de l'ancienne Liste civile, dont le produit est destiné à soulager de trop réelles infortunes. On souscrit aux bureaux de la *Mode*, rue du Helder, 25.

magistrats, le nouveau projet leur accordera une rémunération en harmonie avec les principes de notre organisation judiciaire. La dernière commission du budget et plusieurs conseils généraux ont émis des vœux conformes au projet annoncé.

Le gouvernement annonce que la nécessité de maintenir en équilibre le budget de l'État lui a fait ajourner, à la prochaine session, la demande d'un crédit pour porter le traitement des conseillers des cours royales à 6 000 fr., 5 000 fr. et 4 000 fr., et pour élever, au double de celui des juges, le traitement des chefs des tribunaux de première instance.

La commission a également examiné le budget des cultes. Elle commencera demain le budget des affaires étrangères.

— Les chefs arabes ne se sont pas bornés à recevoir des présents, eux aussi en ont fait : ils ont donné à chacune des trois princesses, Mme la duchesse de Nemours, Mme la princesse de Joinville, Mme la duchesse d'Aumale, un costume de sultane complet de la plus grande beauté ; à Mme la maréchale Soult un manteau de sultane en étoffe de cachemire noir brodée d'or, et au comte de Paris tout un costume militaire oriental avec les armes des guerriers arabes. Ils ont aussi donné à des dames, chez lesquelles ils avaient été reçus, des écharpes arabes, des cachemires et de magnifiques plumes d'autruche naturelles. Tous ces objets avaient été confectionnés à Constantine. Enfin, ils ont laissé une somme assez forte pour les pauvres. Indépendamment des armes que leur a remises M. le ministre de la guerre, ils ont reçu, de la part des princes et princesses, des présents d'une grande valeur. Le matin même du jour où ils ont quitté Paris, Mme la duchesse d'Orléans a fait remettre au khalifat, au nom de son fils, un superbe service à thé en argent ciselé..

— Avant-hier, une jeune fille, en service aux alentours de la place Cambrai, désespérée de voir son mariage rompu à la suite de quelques propos trop légèrement accueillis par son futur, s'est pendue dans sa chambre.

— La frégate à vapeur l'*Orénoque*, partie d'Alger le 20 avec 926 passagers militaires, est arrivée le 22 à Toulon. A trente lieues des côtes, elle a essuyé une violente tempête qui lui a causé quelques avaries. Quatre des passages militaires, qui, malgré les avertissements réitérés, étaient restés sur les tambours, ont été enlevés par une lame monstrueuse qui a brisé ce tambour.

— Les recettes de la *Propagation de la foi*, dont le siége est à Lyon, se sont élevées en 1843 44, à 3 562 088 fr. La France y a contribué pour 1 835 029 fr., la Bavière pour 232 748, la Prusse pour 145 066, le reste de l'Allemagne, 42 159. La Grande-Bretagne a donné 237 795 fr. ; l'Irlande seule, 181 903 fr. L'Espagne ne figure que pour 10 578 et l'empire russe pour 2 419. En Italie, les pays les plus pauvres ont le plus contribué ; la Sardaigne, 257 464, et la Sicile, 109 418. Les Etats-Unis d'Amérique, 6 584, et toute l'Amérique du Sud, 10 247. L'Océanie a donné 240 fr., mais elle a reçu 502 839 fr.

Pour les Etats-Unis de l'Amérique, on a dépensé 1 044 895 fr. Les missions en Afrique ont coûté 266 069 fr. ; en Asie, 997 125 fr. ; en Europe, 547 111 fr. Pour frais d'impression, 256 560 fr. Les dépenses se sont élevées à 3 668 762 fr. l'année passée ; il y avait un surplus de 421 305 fr. Le fameux déficit de 300 000 n'est pas porté en compte.

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Une bouquetière nommée Louise, âgée de trente-huit ans, vit depuis fort long-temps dans la plus étroite intimité avec le nommé Jean, marchand colporteur. Ils habitent en commun un logement rue Tiquetonne, et ont à leur service, en qualité de domestique, une jeune fille assez jolie que Jean poursuit d'obsessions incessantes. Aussi la fille Louise, qui s'en était aperçue, se montrait-elle fort jalouse. De là des scènes fréquentes qui troublaient l'intérieur de ce ménage.

» Avant-hier, à une heure assez avancée de la nuit, Louise, tourmentée de vagues soupçons qui agitaient son sommeil, quitta son lit et alla se mettre en embuscade dans une petite pièce qui précède la chambre à coucher de la domestique. Elle était là depuis une demi-heure environ, lorsqu'elle vit s'avancer Jean sur la pointe du pied et avec précaution.

» Celui-ci, apercevant dans l'ombre une forme humaine, crut avoir affaire à la jeune bonne ; il s'approcha d'elle et lui adressa quelques mots avec toute la vivacité d'une passion trop long-temps soutenue. Mais bientôt il resta pétrifié en reconnaissant la voix de Louise, qui s'écria avec rage : « Ah ! scélérat, tu ne croyais pas me trouver là ! » Puis, avant qu'il eût pu dire un mot, elle lui porta au milieu de la poitrine un violent coup de couteau. Jean tomba baigné dans son sang. La domestique, réveillée par le bruit de cette scène affreuse, se leva aussitôt, et reçut de sa maîtresse l'ordre d'aller chercher bien vite un médecin.

» M. le docteur Bonnet arriva peu d'instants après, sonda la blessure, qu'il trouva extrêmement grave, et déclara que si l'arme avait pénétré seulement d'un centimètre de plus, la victime n'eût pas survécu un instant.

» La fille Louise, qui n'avait agi que sous l'empire d'un moment d'exaspération, se livra au plus violent désespoir quand elle apprit l'affreux état de son amant. Elle courut aussitôt chez le commissaire de police, auquel elle avoua son crime en le suppliant de l'arrêter. Cette malheureuse a été écrouée au dépôt de la préfecture. »

— On lit dans le *Messager* :

« Une de ces pauvres femmes qui, chaque matin, colportent par hottées, dans les différents quartiers de Paris, le pain que des boulangers livrent à domicile à leurs pratiques, parcourait aujourd'hui son itinéraire quotidien dans les environs du quartier du Temple, lorsque des agents exerçant un service de surveillance, remarquèrent qu'elle était suivie par deux individus qui, épiant ses démarches, pénétraient aussitôt après elle dans les différentes maisons où elle s'arrêtait.

» Leur curiosité éveillée par la tenue et les allures suspectes de ces individus, les agents les suivirent, et bien leur en prit, car, arrivés en même temps qu'eux rue Phélippeaux, ils ne tardèrent pas à les arrêter en flagrant délit, au moment où chacun d'eux venait d'enlever un pain de six livres de la hotte que la femme Cognat avait déposée dans une allée, tandis qu'elle montait chez quelque pratique.

» Perquisition faite au domicile de ces deux individus, déjà repris de

voisins, eut l'idée de charger un fusil et de le placer derrière la porte, de manière à ce que cette arme pût partir si cette porte venait à être enfoncée. L'évènement a justifié ses prévisions. Il y a peu de jours que les maraudeurs dont nous venons de rappeler les exploits, au nombre de quatre, cherchèrent à pénétrer dans cette bastide défendue par un fusil silencieux et immobile ; l'un d'entr'eux était déjà parvenu à se ménager entre la porte et le mur, un espace qui permettait à lui et à ses camarades de passer, quand le fusil mis en mouvement partit et blessa affreusement ce misérable à la cuisse et à la jambe. Les autres malfaiteurs croyant avoir été surpris, s'enfuirent et laissèrent leur compagnon se traîner sur ses mains et sur un pied, tandis qu'il éprouvait d'atroces souffrances. Ce dernier parvint, à grand'peine, à gagner une bastide isolée, peu éloignée de celle où le fusil avait été si fidèle à sa consigne, et qu'il avait, avec ses camarades, vidée peu de temps avant.

Là, il alla se blottir dans une grange remplie de paille, et acheva de panser, aussi bien qu'il le put, ses blessures. Mais l'état dans lequel il était, ne lui permettait pas de choisir un autre asile. Le lendemain, la femme du propriétaire de cette bastide, eut besoin de s'y rendre et sa terreur fut grande, en apercevant dans la grange, un homme étendu sur la paille et gardant un farouche silence. Elle se hâta de courir chez des voisins qui vinrent, bien armés, pour se saisir du voleur solitaire ; mais celui-ci avait essayé péniblement d'aller se blottir dans un coin de la campagne ; après quelques perquisitions, il fut découvert et conduit à Pourrières, pour être mis à la disposition de la justice. Il paraît que ses révélations pourront mettre la justice sur les traces de ses camarades qui étaient avec lui les auteurs des nombreux vols dont on se plaignait depuis quelque temps.

— M. Bresson, ingénieur civil à Rouen, a adressé au *Mémorial de Rouen* la note suivante, sur un moyen simple de découvrir le coton introduit dans un tissu avec la laine ou la soie :

« On a indiqué bien des moyens de découvrir la fraude qui consiste à introduire du coton dans les tissus en laine ou en soie ; la plupart sont d'une manipulation difficile, exigent l'emploi d'acides ou autres agents chimiques, ce qui s'oppose à ce qu'ils deviennent populaires ; nous allons en indiquer un qui est d'une grande simplicité, et qui pourra, non pour tous les cas, mais pour un grand nombre, servir à faire l'analyse exacte d'un tissu donné.

» Découpez, dans le tissu dont vous voulez reconnaître la composition, un morceau carré de trois à quatre centimètres environ, effilez-le, c'est-à-dire tirez-en tous les fils en travers (ceux de la tissure), et tous les fils en long (ceux de la chaîne), puis les prenant l'un après l'autre, brûlez-les à la chandelle ; ceux de coton, de chanvre ou de lin, brûleront avec une flamme vive, sans laisser de résidu, et donneront une odeur franche de linge brûlé ; ceux de laine ou de soie brûleront mal, un charbon spongieux se formera à leur extrémité et en arrêtera la combustion ; il se dégagera une odeur forte et désagréable de poils brûlés, trop caractéristique pour s'y tromper un seul instant ; ainsi, il sera facile de compter le nombre des fils de laine ou de soie, et le nombre de ceux en coton ; cette analyse de la nature d'un tissu est parfaitement exacte, et n'exige ni science ni agents : elle est à la portée de tout le monde. »

— Un jeune ingénieur qui appartient au Cantal par sa naissance, M. Courbebaisse, vient de faire une découverte remarquable et de nature à procurer à la fois une économie considérable et une grande accélération dans les travaux de la grande voirie : c'est celle d'une combinaison chimique au moyen de laquelle se dissolvent en peu de temps des masses énormes de rocher. On pratique ainsi facilement de grandes chambres dans l'intérieur des blocs que l'on veut abattre. En introduisant ensuite dans une de ces chambres une quantité suffisante de poudre, on parvient à produire des explosions dix fois au moins plus fortes que par le mode ordinaire. La découverte de M. Courbebaisse est actuellement appliquée au percement d'une route sur les bords du Lot. Les effets obtenus sont des plus satisfaisants.

— On écrit de Chagny, 16 janvier :

« Mardi dernier, un jeune homme de Chaudenay était à une noce ; il voulut, selon la trop funeste habitude de nos campagnes, se servir d'un pistolet chargé de poudre pour saluer les jeunes époux. L'arme se trouvait, à ce qu'il paraît, en mauvais état : le coup fit éclater le canon, et lui fracassa la main. On fut obligé de lui faire immédiatement l'amputation du bras droit.

» Aujourd'hui, un autre accident, plus déplorable encore, a eu lieu. Un ouvrier mineur, employé au chemin de fer, a été tué d'un coup de mine : un éclat de roche l'a frappé à la tempe ; une abondante hémorragie s'est aussitôt déclarée, et, dix minutes après, le malheureux n'existait plus. »

— D'après un ouvrage que vient de publier M. le docteur Lucas Championnière, la statistique médicale pour les 86 départements donne un total de 10 715 docteurs-médecins et de 8 088 officiers de santé, ou ensemble de 18 803 médecins pour une population de 34.046 627 âmes. Or, il est généralement admis dans le monde, qu'attendu le nombre des maladies, et surtout celui des indispositions, mille individus réclament la présence d'un médecin. Dès lors le personnel médical pourrait s'élever à 34 000 ou 35 000 individus, et néanmoins il n'arrive pas même à 20 000. Mais on remarque une trop grande agglomération sur certains points et disette sur d'autres. C'est ce qui résulte évidemment de l'inspection d'un tableau dans lequel le nombre des médecins est comparé, pour chaque département, à la population. Les extrêmes sont fournis, d'un côté, par le département de la Seine, qui compte 1 médecin sur 662 habitants, des Pyrénées-Orientales, qui en a 1 pour 796, des Hautes-Pyrénées, 1 sur 827, etc. De l'autre, par les Côtes-du-Nord, 1 sur 4 020 ; du Finistère, 1 sur 4.451 ; enfin du Morbihan, 1 sur 5,274.

On observe que le nombre des médecins est généralement en rapport avec la richesse des habitants, à part quelques exceptions, comme celle de la Corse et des départements des Pyrénées.

— Un nouveau crime vient d'être commis dans le département de la Côte d'Or. Le nommé Chaudron, de Gresigny, canton de Semur, à la suite d'une querelle occasionnée par le renvoi d'un domestique, s'est armé

lieu. Les Anglais, les Irlandais et les Ecossais s'empressèrent de venger leur compatriote : de telle sorte que les Portugais durent se repentir de leurs démonstrations hostiles.

— On écrit de Palerme, au *Sud* de Marseille :

« Dimanche, 5 janvier, à une heure après-midi, deux Français, M. Mandaroux-Vertamy, avocat à la cour royale de Paris, et M. Justin Cosme, négociant, ont été arrêtés par cinq hommes armés, à trois milles sur la route qui conduit au couvent des Bénédictins de San-Martino-de-Scalis.

» Leur situation devenait déjà très critique, lorsque deux personnes parurent à quelques centaines de pas, et firent, par leur présence, prendre la fuite aux malfaiteurs qui, ayant leur argent, procédaient par la violence et les coups à les dépouiller complètement. Le même jour, notre consul M. Renard, se rendit chez le préfet de police, et, sur sa demande, l'autorité ordonna immédiatement des poursuites contre les coupables. »

TRIBUNAUX.

Affaire Pibrail. — Les audiences des 22 et 23 janvier n'ont pas offert moins d'intérêt que les précédentes. La foule, toujours impatiente, encombrait la salle de la cour d'assises ainsi que tous les couloirs du palais. En général, l'attitude des accusés a été calme ; mais lorsque, sur la demande de Me Alem Rousseau, le greffier a donné lecture du premier interrogatoire subi devant le juge d'instruction par la veuve Pibrail, celle-ci n'a pu retenir une explosion de sanglots. Sa sœur, veuve aussi quoique bien jeune encore, est toujours assise à côté d'elle. Elle se fait également remarquer par la grâce et la fraîcheur du visage. Plusieurs révélations importantes ont été faites dans le cours de ces deux audiences ; si la suite des débats en confirmait l'exactitude, elles donneraient du caractère de la jeune femme accusée une opinion fâcheuse : jamais plus agressives habitudes n'auraient été mises en relief par plus de beauté.

Les dernières correspondances d'Auch résument ainsi les deux nouvelles scènes de ce drame mystérieux :

Louis Lestrade, cultivateur, à Saint-Christan. Le jour de la mort de M. de Pibrail, je vis Louise Parabère, qui se livrait dans les environs de la maison à quelques travaux manuels. Je causai avec elle, et je lui demandai où était son mari ; elle me répondit qu'il était sorti.

Plus tard, dans la même soirée, l'accusé Fareu vint m'avertir de la mort de M. de Pibrail. Je me rendis aussitôt à Manan, et je reprochai à Louise Parabère d'avoir répondu par un mensonge à la question que je lui avais adressée quelques heures auparavant. « Ah ! le malheureux ! me répondit-elle, j'avais honte de vous dire où il était. » Me donnant à comprendre que son mari était dans un état d'ivresse.

J'ai entendu dire qu'il y avait eu plusieurs fois des disputes et des rixes entre M. de Pibrail et sa femme. Il y a deux ans que j'ai vu l'accusée, à la suite d'une scène avec son mari, le renverser et lui arracher des mains un fusil qu'elle brisa.

M. le docteur Siame, rappelé, déclare qu'il faut une quantité de vin bien moindre pour enivrer un homme adonné à la boisson qu'une autre personne. Mais il persiste à dire que le vin qui était sur le lit n'avait pas été absorbé et vomi, mais bien répandu.

Jean Besançon, domestique de M. de Pibrail, appelé comme témoin, dépose :

La veille de la mort de M. de Pibrail, dans la soirée, il y eut une scène très vive entre mon maître et Fareu. M. de Pibrail était très animé ; il disait à Fareu de s'en aller au lit avec sa femme. Le lendemain lundi, Pibrail mangea moins que d'habitude ; je ne m'aperçus pas qu'il eût de blessure à la tête. Je vis que Pibrail s'endormait ; il voulait aller se coucher sur le lit de sa femme ; celle-ci me dit de l'y porter. Elle me dit d'aller au champ couvrir du blé que j'avais semé le matin, et que j'avais quitté parce qu'il pleuvait ; je ne voulais pas y aller à cause du mauvais temps qu'il faisait ; Madame insista, et je partis. Je laissai Fareu occupé sous la grange à faire une fermeture de four. Je ne fis que trois sillons. Je rentrai ; je menai les bœufs au pré. Je revins du pré vers six heures du soir. Je montai au grenier à foin ; Fareu était sous la grange. Je lui dis : « M. de Pibrail dort bien ; il ronfle fortement. »

M. Siame est rappelé.

D. Est-il possible de confondre le râle de la mort avec le ronflement ordinaire ? — R. Oui, Monsieur, il est facile de confondre l'un avec l'autre.

Jean Besançon. Nous soupâmes ensuite. La nourrice voulut appeler M. de Pibrail ; Madame ne le permit pas. Plus tard, la nourrice passa dans la chambre, et elle l'appela. N'ayant pas obtenu de réponse, elle s'approcha, et, l'ayant pris par le bras et le trouvant froid, elle s'écria qu'il était mort.

Mme de Pibrail ne s'avança que jusqu'au seuil de la porte, tandis que nous étions dans la chambre ; elle s'écria : « Ah ! mon Dieu ! cette canaille me l'auront tué ! » Elle ne pleurait pas beaucoup, et Fareu ne paraissait pas avoir beaucoup de peine. On m'envoya chercher les voisins ; quand je revins, je trouvai le cadavre devant le feu ; madame disait qu'il n'était pas mort ; mais, examen fait, on le reconnut bien mort. J'ai compris qu'il existait des relations intimes entre Fareu et sa maîtresse : elle le tutoyait, tandis qu'elle me disait *vous*. Je les ai d'ailleurs vus s'embrasser très souvent ; s'ils couchaient ensemble, ce ne pouvait être qu'après que j'étais parti pour les champs, parce que nous partagions la même couche.

D. Avez-vous compris que Mme Pibrail ait voulu, dans une circonstance, faire passer le cheval sur le corps de son mari ? — R. Oui, monsieur ; il y eut une dispute entre eux ; monsieur menait le cheval par le licol, sa femme lui donna une poussée, le renversa, prit le cheval par le licol, et voulut le lui faire passer dessus.

François Caussade, à Saint-Christan. — Le domestique Bezançon vint me chercher après la mort de M. de Pibrail ; il pleurait très abondamment ; il ne pouvait s'expliquer à cause de ses larmes. Je me rendis avec lui chez Pibrail. Je trouvai qu'on tenait le cadavre devant le feu ; je l'examinai ; je vis qu'il avait l'oreille noire ; je dis qu'on pouvait le faire chauffer, qu'il était bien mort. Mme de Pibrail me dit : « La canaille m'en veut tant ! On est venu me le tuer au lit. » Elle pleurait un peu, mais je ne croyais pas ses larmes bien sincères.

J.-B. Duffard, charron à Pouylebon. — Le matin de la mort de M. Pibrail, je travaillais de mon état de charron chez Fareu, membre du conseil municipal. Je trouvai M. Pibrail devant le feu. Il me dit : « Dieu vivant ! hier au soir on voulait me tuer ; *cette charogne* voulait me prendre l'argent du bœuf gras et de la mule que j'ai vendus. Ne le trouvant pas, elle était folle. Alors j'ai été obligé de m'en venir coucher ici. »

Paul Delom, à Saint-Christan, est appelé. Ce témoin est celui qui avait été chercher le médecin Peyrusse avec Fareu.

D. Où demeurez-vous ? — R. Chez nous. — (Le témoin se tournant du

[illegible] Quinze jours avant la Toussaint, je rencontrai M. de Pibrail à Miclau. Après avoir engagé une conversation avec lui, il me dit qu'il était bien mal avec sa femme. J'ai été plus tard chez lui; il fut question de leurs querelles. Je voulus les réconcilier; la femme me dit: « Tant qu'il me traitera comme il le fait, je ne me réconcilierai pas; je préfèrerais le tuer. »

MATHIEU FORGUES, à Marciac. Il y a environ deux ans, M. de Pibrail me dit qu'il voulait renvoyer son domestique Fareu, qu'il me priait de régler son compte, qu'il voulait lui payer ses gages; qu'il ne pouvait plus le garder, parce qu'il l'avait surpris avec sa femme. Il y eut dispute entre eux; il lui reprochait d'avoir couché avec son valet. M. de Pibrail lui disait: « Si tu rentres chez moi, je te donnerai un coup de fusil. » Fareu le prit au collet, et le renversa par terre. J'allais les séparer, mais ils se lâchèrent.

VARIETÉS.

Cours d'économie industrielle par M. Blanqui.

La vie s'est retirée du monde politique. Qu'est-ce que la politique aujourd'hui, la politique du monde officiel et légal? C'est trop souvent une lutte d'hommes sans doctrine, une conspiration souterraine d'ambitieux qui s'arrachent tour à tour les honneurs et les bénéfices du commandement, et qui se disputent le pouvoir pour le pouvoir, puisqu'ils en sont réduits, comme ils le disent eux-mêmes, à chanter tous le même air, en changeant seulement de ton. Ce n'est point dans ce monde-là qu'il faut aller chercher des idées, c'est ailleurs. Nous suivons avec attention, et aussi avec le plus vif intérêt, les leçons d'économie et de législation industrielles au Conservatoire; il se fait là un remarquable travail intellectuel, et très certainement il se remue plus d'idées dans une seule leçon de M. Blanqui, dont la parole, du reste, attire la foule, que dans une session tout entière de la chambre dont les questions n'intéressent souvent que l'orateur.

Nous aurons soin d'initier nos lecteurs à ce mouvement auquel la presse doit sa publicité, et nous espérons que ces débats où la science sociale se forme et s'élabore, offriront à l'esprit plus d'intérêt que les discours du trône, les adresses de la chambre et toutes les parades du monde parlementaire.

Les leçons de M. Blanqui sont des causeries amusantes sur des sujets très graves. Il est impossible d'avoir plus de verve, de pétulance et d'entrain: il est impossible de jouer d'une façon plus vive et plus alerte avec les idées économiques un peu lourdes en soi et difficiles à manier. Dans cet immense amphithéâtre, devant cet auditoire si nombreux, M. Blanqui cause tout à son aise, comme s'il était dans un salon avec quelques amis. Cette facilité merveilleuse et ce sans-façon dégagé produisent plus d'effet sur le public que les poses solennelles et l'air sublime de quelques professeurs. Aussi le public ne se contente pas d'accorder à la fin de chaque leçon une certaine dose d'applaudissements, mesure de politesse obligée à laquelle on n'attache aucun prix, mais il arrive souvent que les bravos éclatent dans la salle et témoignent de la sympathie qui existe entre le professeur et son auditoire.

M. Blanqui est arrivé en ce moment au point où se trouvait M. de Sismondi, il y a vingt-cinq ans; comme l'illustre chef de l'Ecole critique, il voit que l'antagonisme et la guerre règnent dans toutes relations sociales, que le capitaliste et le travailleur sont ennemis, que l'entrepreneur et le salarié sont en hostilité permanente, que la concurrence a mis tous les intérêts aux prises et que la société se tourmente dans une effroyable anarchie. Plus heureux que bien d'autres, M. Blanqui a beaucoup voyagé, beaucoup vu, beaucoup observé. Il n'est pas une misère qu'il n'ait touchée de près, pas une plaie qu'il n'ait sondée lui-même; mais, — et c'est là une situation d'esprit qui doit être pénible pour un homme intelligent, — à tous ces désordres, à toutes ces misères, à tous ces maux qu'il a vus, il ne sait point de remède.

Il reconnait tous les vices de la société actuelle. Il sait que le présent ne vaut rien, que le passé ne vaut pas mieux, mais il ne sait rien de l'avenir. Les bienfaits de la concurrence, tant prônés par quelques-uns de ses collègues, ne lui font point illusion: la concurrence est à ses yeux un principe mauvais qui doit, par conséquent, engendrer plus de mal que de bien, plus de misère et de douleur que de richesse et de bien-être. Aussi, poursuit-il sans les difficultés qui l'arrêtent; nous l'apprendrons dans la suite de son cours. Il est cependant une observation que nous avons pu faire déjà; il nous a semblé que M. Blanqui n'avait pas assez de confiance dans les efforts de l'intelligence humaine, et qu'il attendait avec trop de sécurité quelque intervention bénévole de la Providence dans les affaires de ce bas monde. « Les sociétés, dit-il, ne s'améliorent point par des théories préconçues; le problème social ne sera point résolu par des systèmes faits à l'avance, comme ceux qu'on prêche sous le nom d'organisation du travail. Les choses ne se passent pas ainsi. La société s'améliore lentement, par des perfectionnements successifs et en quelque sorte providentiels. » La Providence, à laquelle le professeur fait trop souvent appel, répond à toutes ces invocations: Aide-toi, le ciel t'aidera. Cherchez, et vous trouverez, dit sagement l'Evangile. Pour trouver le remède à tous les maux qu'on signale, il faut être bien convaincu d'abord que c'est la tâche de l'esprit humain de le découvrir. Mais M. Blanqui ne nous paraît pas encore tout-à-fait disposé à accepter, pour le compte de l'économie politique, la part immense qu'elle doit prendre à l'élaboration de l'avenir. C'est là, du reste, un point sur lequel tous les économistes s'accordent assez volontiers; ils ne croient pas que leur science ait pour mission de formuler un système organique; ils se contentent de décrire, d'approuver ou de blâmer: voilà tout. A d'autres le soin de trouver des plans d'organisation.—L'économie politique a été jusqu'ici une science fataliste et un peu fainéante.

M. Wolowski partage à peu près sur ce point les convictions de son collègue; il ne croit pas non plus qu'on puisse reconstruire la société sur des plans formulés à l'avance et tout d'une pièce. « La méprise des penseurs, dit-il, consiste à croire que la formule peut plier les faits sous son empire, tandis que ce sont les faits qui précèdent la formule, et que celle-ci n'est acceptée par le monde que si elle exprime une révolution déjà accomplie dans la conscience publique. » Il est évident que c'est M. Wolowski qui fait ici une étrange méprise. Quand Jésus-Christ prêcha la fraternité, la formule précéda les faits; et la preuve, c'est que Jésus-Christ fut cloué vif sur une croix. On ne vous cloue pas sur un gibet aujourd'hui pour dire que tous les hommes sont frères; mais une pareille formule en ce temps-là précédait tellement les faits que celui qui la lança dans le monde, paya de sa vie cette témérité. Quand Sieyès dit, il y a soixante ans: qu'est-ce que le Tiers-Etat? Rien; que doit-il être? Tout, c'était encore une formule qui précédait les faits. Bientôt après ces paroles, les faits vinrent se plier sous l'empire de la formule: le Tiers-Etat qui n'était rien fut tout. Et puis vous dites: Une formule n'est acceptée par le monde que si elle exprime une révolution déjà accomplie dans la conscience publique, — très bien; mais pour que la formule soit acceptée par le monde, il faut bien qu'elle se produise avant d'être acceptée. Ceci est une vérité que personne ne contestera.

Il est vrai de dire cependant que beaucoup de faits se sont accomplis sans avoir été précédés par une formule. L'humanité a souvent agi sans discernement, guidée par ses seuls instincts, mais c'était surtout dans son enfance, au début de sa carrière. L'humanité tout entière agit et se développe comme l'homme lui-même. Dans son enfance, l'homme obéit plutôt à ses instincts qu'à sa raison; quand il est plus avancé en âge, il réfléchit, il médite, et ses actions sont le plus souvent le résultat de déterminations prises à l'avance. L'humanité fait de même; or elle est aujourd'hui d'un certain âge, d'un âge à pouvoir être émancipée et à se conduire par la raison; de plus en plus ses actes seront réfléchis, de plus en plus elle aura conscience des évolutions qu'elle doit opérer, et désormais elle ne fera rien qu'elle ne l'ait arrêté dans une élaboration préalable.

Il faut que l'économie politique vienne prendre sa part dans cet immense travail intellectuel, dans cette sorte de gestation d'où sortira l'avenir; il faut qu'elle aide l'humanité à accomplir une évolution nouvelle. Il faut qu'elle prépare une organisation meilleure où le travail reposera sur des conditions harmoniques, où la société ne sera plus divisée dans son sein, où l'hostilité des salariés et des maitres aura disparu, où il n'y aura plus de maitres ni de salariés, mais seulement des associés, — partageant, selon la justice, les produits du travail commun. Si les économistes fai-

Ainsi, après une séance du cours de M. Blanqui, où le professeur avait dépeint les souffrances des classes industrielles, avec une énergie et une crudité qui excitaient les bravos de l'auditoire, nous avons entendu un vieux ouvrier prononcer des paroles que nous ne voulons pas rapporter ici, mais qui témoignent bien que le peuple ne veut plus être pris pour dupe. Du reste, en parlant des dangers d'une application imprudente et trop hâtive des théories nouvelles, M. Blanqui a eu soin d'ajouter: Je ne dis pas cela pour faire peur et pour enrayer, mais seulement pour faire réfléchir. C'est là un sentiment honorable; mais nous croyons devoir, par un avis bienveillant, appeler l'attention des économistes sur les dispositions d'une certaine portion du peuple, afin de leur faire comprendre qu'ils ne doivent pas se contenter de montrer pour les souffrances des travailleurs de vagues sympathies, mais qu'ils doivent apporter des remèdes à leurs douleurs, indiquer des solutions réelles et positives du problème industriel, s'ils veulent conserver sur l'opinion une haute et légitime influence.

Bourse. --- Revue de la semaine.

Les esprits, tendus vers la question ministérielle, ont donné, vers la fin de la semaine, aux opérations en fonds publics, une activité nouvelle. La spéculation paraissait en général dirigée vers la baisse, et les deux votes successifs de la chambre ont à peine pu produire la légère reprise qui a signalé la fin de la Bourse d'hier.

La hausse du 3 0/0 ne s'est point communiquée au 5 0/0. Cela s'explique facilement; car si, en temps ordinaire, les destinées de ces deux valeurs sont les mêmes, l'époque de la session inspirera toujours des craintes plus ou moins fondées, quant à la conversion. C'est à ce motif que nous attribuerons la baisse de 15 c. sur le 5 0/0, alors que le 3 0/0 a monté de 20 c.

Jamais les chemins de fer n'ont été plus en faveur, et la cote n'offre que des prix en hausse. A la tête du mouvement, nous voyons Saint-Germain qui gagne 32 fr. 50 c.; Hâvre, 38 fr. 75 c.; Rouen, 23 fr. 75 c. Les obligations de chemins de fer ont également suivi la même voie, quoique avec des différences moins sensibles.

Il s'est fait quelques affaires sur les Montpellier et les Thann, depuis longtemps oubliés.

Les chemins non constitués se soutiennent sans variations, à l'exception de celui de Boulogne, en hausse de 6 fr. 25 c. Quant à celui de Montereau à Troyes, dont l'adjudication a eu lieu hier matin, l'exagération des premiers instants a bien pu faire donner lieu à des transactions à un prix fort élevé; mais, quoique tout le monde ait entendu parler de 580 et même 600 fr., les cours réellement authentiques et saisissables n'ont guère dépassé 575 fr.

Nous retrouverons encore la hausse sur toutes les valeurs étrangères, à l'exception des lots d'Autriche. En voici le tableau sommaire: Naples, récépissés Rothschild, 1 fr. 30 c.; Espagne active, 2 0/0; id. 3 0/0, 3 3/4; id. dette intérieure, 1 3/4; Haïti, 17 fr. 50 c.; Piémont, 15 fr.; Portugal, 1/2 0/0; Rome, 3/4.

Il y a eu baisse de 15 fr. sur les C. Gouin; hausse de 125 fr. sur les Zinc Vieille-Montagne; de 5 fr. sur les lins Maberly et les entrepôts des Batignolles.

Les fonds anglais, stationnaires, viennent, comme la veille, à 100 1/8, 1/4. On a fait à la coulisse, aujourd'hui dimanche, 85 fr. 35 c. fin courant.

L'un des gérants: V. CONSIDERANT.

Spectacles du 27 janvier.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Lady Henriette.
7 h. 1/4 THÉATRE-FRANÇAIS. — Bonne Réputation. Tisserand. Femme.
7 h. 1/2 ITALIENS. —
7 h. 1/2 OPERA-COMIQUE. — Diable à l'Ecole. Sirène.
7 h. 1/2 ODÉON. — Amants de Murcie.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Les Trois Loges. Paris. Péché.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Boquillon. English. Mimi.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Rébecca. Cérigny. Bal d'enfants. Morale.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Habeas. Averse. Mère Michel. Indiana. Fiacre.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Dame de St-Tropez.
6 h. 3/4 AMBIGU. — Un Conte de Fées.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Ferté Spada.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Le Lion du Désert.
6 h. 1/2 COMTE. — 2 Frères. Un premier pas. Clowns.
6 h. 1/2 FOLIES. — Corarde. Rosière. Jocrisse. Voyage.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

questions irritantes n'ont pas été perdues de vue. Voici qu'à la tribune M. Garnier-Pagès vient protester contre la manière dont le vote de samedi a été apprécié par le bureau. M. Billault se plaint des membres qui ont rendu douteuse l'expression du sentiment de la chambre, en s'abstenant de voter.

Chacun, s'écrie l'orateur, doit avoir le courage de ses opinions. La question de samedi, celle de l'indemnité Pritchard, va renaître sous une autre forme. Il s'agit de voter sur le troisième paragraphe de l'adresse, celui qui félicite le ministère de la manière équitable et digne dont il a su écarter les chances de guerre. Qu'ils se lèvent ceux qui veulent accorder une indemnité à Pritchard ; les électeurs français sont là pour enregistrer leurs noms !

M. Odilon Barot que nous avons trouvé, comme à la dernière séance, en veine d'inspiration, a fait appel plus énergiquement encore au sentiment national, si méconnu dans cette triste affaire. Il a adjuré les représentants de la France de voter librement en méprisant toute crainte, celle des vengeances électorales comme celle de la guerre avec les Anglais.

Il y eut alors un moment grave : la majorité, qui s'était déclarée samedi pour le ministère, s'il y avait eu majorité, avait été si faible que l'épreuve par assis et levé avait paru douteuse à une grande partie de la chambre, et que le président avait assumé sur lui-même une responsabilité fort pénible en se hâtant de prononcer. Samedi pourtant vingt membres conservateurs, partagés entre le désir de maintenir le cabinet et leur répugnance pour les exigences de l'Angleterre, n'avaient voté dans aucun sens. Aujourd'hui, adjurés au nom de l'honneur français de ne pas rester neutres, ils allaient se décider, mais dans quel sens ?

Ah ! sans doute, après les chaleureuses paroles de M. Barrot ils n'allaient pas sortir de leur immobilité pour voter une récompense à l'instigateur d'une guerre impie, à l'homme qui avait ameuté des sauvages contre la France et la civilisation. Vingt membres de plus allaient se lever contre Pritchard, et le ministère allait tomber.

Au moment où chacun attendait le signal du vote, où le public palpitant d'émotion se penchait au bord des tribunes, car ces coups de partie parlementaires qui font de la chambre des députés comme une immense roulette excitent le fébrile intérêt du jeu, le président déclare que vingt membres (tous conservateurs) il en produit la liste, ont réclamé le scrutin secret. Ceux qui trouvaient juste d'accorder l'indemnité Pritchard, ceux qui, tout en condamnant cette prétention britannique, voulaient sacrifier leur opinion en cette matière au maintien du ministère et de l'entente cordiale, ceux-là plongeaient leur main dans l'urne ne voteront ni sous l'œil de la gauche ni sous la couleuvrine des journalistes opposants.

En voyant le scrutin secret décidé, M. Guizot rayonne. Sans doute cette manière de voter a rallié au ministère plus d'un membre qui ne se serait pas levé en faveur de l'indemnité Pritchard; les [...]

Le cabinet acceptera-t-il le congé qui lui est donné si nettement par la chambre ? Nous l'ignorons : ce ministère est tenace, et, malgré le nombre des voix qui lui attestent sa mort, il se croira peut-être en vie. Mais l'existence qu'il traînerait encore ne serait qu'une agonie. Le cabinet Guizot est un des plus justement impopulaires qui depuis longtemps aient pesé sur le pays. Nous accueillerons avec plaisir l'arrivée de ses successeurs quels qu'ils soient; car sans doute ils répudieront son triste héritage; ils ne perpétueront pas à l'intérieur son système d'intimidation, de défiance, d'hostilité à l'égard de toute idée neuve ; nous espérons que dans les questions extérieures ils repousseront les traditions d'un cabinet qui a péri pour n'avoir pas plus compris la dignité que la mission de la France, et pour avoir manqué radicalement de sentiment national.

Après le vote sur l'ensemble de l'adresse, le bruit s'était répandu dans la chambre des députés que le maréchal, président du conseil, était allé au château remettre sa démission et celle de ses collègues, entre les mains du roi. Nous croyons savoir qu'il n'en a rien été. Le ministère est encore plus insensible qu'on ne le croit. Il regarde la majorité de *quatre voix* comme suffisante. La question de savoir s'il faut considérer ce vote comme un vote de confiance, s'est discutée, dit-on, dans le conseil des ministres.

Dans le cas où la majorité des membres serait d'avis de tenter une épreuve plus décisive, et dégagée des questions de la politique courante, on la remettrait au vote des fonds secrets qui seraient présentés prochainement.

Affaires de Montevideo.

A la clôture de deux séances orageuses de la chambre des députés, à la fin du mois de mai dernier, M. Guizot prononça, relativement aux affaires du Rio de la Plata, les paroles suivantes, espèce de compromis entre l'opposition et le ministère.

« Le gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour protéger les personnes, les propriétés, les droits des Français établis à Montevideo, en se souvenant toujours en même temps qu'en France aussi il y a des Français, et qu'il faut concilier les intérêts généraux de la France avec ceux de ses émigrants. » (Séance du 31 mai 1844.)

Voilà près de huit mois et demi que M. Guizot a pris, en face du pays, l'engagement de faire quelque chose en faveur de nos compatriotes de Montevideo. Or, il faut trois mois, par voie extraordinaire, pour que l'arrivée d'une dépêche envoyée de Paris à Montevideo soit connue à Paris : eh bien ! les dernières nouvelles de Montevideo par voie *ordinaire* sont du 15 novembre ; à cette époque, Montevideo et la population française étaient toujours dans la même position critique.

Le gouvernement de Montevideo s'est vu forcé de recourir à des mesures ruineuses pour se procurer des fonds, afin de pourvoir à l'approvisionnement et à la nourriture des troupes : le gouvernement a vendu la moitié des droits de douanes de 1845 et 1846 ; il a érigé en monopole la vente du pain, du tabac et du sel, et cédé l'exploitation de ces monopoles à des [...]

[...] par famine, aux mains du lieutenant de Rosas.

Nous l'avons souvent dit et répété, la cause de Montevideo, que nos compatriotes défendent avec tant d'énergie, est non seulement la cause de l'humanité, mais la cause de la civilisation dans ces parages. En veut-on une preuve frappante ? Le commerce de Buenos-Ayres n'a rien gagné à la détresse de Montevideo, — et personne n'ignore qu'en général les commerçants se préoccupent peu de la forme des gouvernements, pourvu que ces gouvernements possèdent quelques notions de justice et d'humanité. Mais qui ose s'aventurer là où Rosas gouverne ? là où règne le plus farouche arbitraire ?

Si M. Guizot ne comprend pas combien la France et le monde sont intéressés à maintenir un gouvernement ami de la civilisation, heureusement, au moins, sur une des rives du Rio de la Plata, les Etats voisins de la confédération Argentine, le Brésil, le Paraguay et la Bolivie, l'ont compris. Aussi le Brésil s'est-il mis à la tête d'une croisade pour forcer Rosas à rappeler son lieutenant Oribe, et à faire cesser la guerre impitoyable qui bloque Montevideo et ravage les campagnes voisines.

Le Brésil a donné un gage éclatant de sa sympathie pour Montevideo, en facilitant la mission du général Paz, chargé, par le gouvernement montevidéen, d'aller prendre le commandement des révoltés des provinces Argentines de Corrientes et d'Entre-Rios. On sait que les chefs actuels de cette insurrection, les colonels Madariagas, ont offert officiellement à ce général expérimenté de se mettre sous ses ordres pour marcher directement contre Rosas. Les forces de Corrientes sont évaluées à 6 000 hommes ; le général Paz conduit avec lui 600 hommes, presque tous anciens réfugiés argentins.

La diversion que fera le général Paz sera d'une grande utilité pour le général Rivera, qui est toujours maître de la campagne de Montevideo, et qui tient en échec les forces d'Urquiza et du frère d'Oribe.

Le Brésil ne s'est point borné à cet acte de sympathie. La mission du vicomte d'Abrantès à Londres et à Paris se rattache au plan de campagne que devra suivre le Brésil, et tout porte à croire que si l'Angleterre et la France ne s'y opposent pas, le gouvernement impérial agira ouvertement contre Rosas.

D'autre part, l'escadre des Etats-Unis dans les eaux de la Plata, sous les ordres du commodore Turner, ne reconnaît plus le blocus de l'escadrille de Rosas, depuis les actes de piraterie dont s'est rendu coupable dernièrement un navire armé par Oribe.

On le voit donc, si des secours directs ou indirects ont été donnés à Montevideo, si la puissance de Rosas est menacée, la France n'aura été pour rien dans cet heureux résultat.

Nous devons insister sur un fait. Depuis plusieurs mois nous avons annoncé l'insurrection des provinces argentines de Corrientes et d'Entre-Rios. Cette révolution qui aura une influence immense sur la délivrance de Montevideo et sur l'avenir de la confédération argentine, avait été jusqu'à présent niée par un journal ami de Rosas. Aujourd'hui cette feuille sera bien obligée de reconnaître la réalité de cette levée de boucliers qui, de proche en proche, entraînera, comme en 1840, les autres provinces de la confédération et ira demander compte au dictateur à Buenos-Ayres, des actes de son gouvernement.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Une Chasse au Sanglier à l'allumette chimique.

SOUVENIRS D'ALGÉRIE.

C'est un mois délicieux que le mois d'avril en Afrique, et bien riche de ciels bleus, de gazouillements d'oiseaux, de parfums et de fleurs. La saison des pluies diluviennes et de la tourmente humide est passée, celle de l'ouragan de feu n'est pas venue encore. Il faut que le soleil soit arrivé au plus haut de sa course, pour que ses rayons, dardant verticalement sur la zône du Sahra, en vaporisent les sables, et lancent la poussière embrasée dans le grand courant du sirocco, qui rougit l'atmosphère d'une sanglante lueur, et tarit sur sa route la verdure et les eaux. Avril et mai sont les plus beaux mois de l'Algérie, surtout pour l'indigène de la région nord de la France, d'où le printemps a depuis long-temps disparu, et où l'influence de la lune rousse prolongeant l'hiver outre mesure, fait de la saison des primevères la saison la plus meurtrière de l'année.

Déjà tous les oiseaux frileux, qui accompagnent le soleil dans sa fuite vers l'hémisphère austral, sont revenus avec lui. L'hirondelle, amie du pauvre travailleur, s'est installée au plafond de sa cabane et sous les auvents de son toit, pour être plus à portée de lui prêter secours contre les insectes ailés qui troublent son sommeil. La petite mésange *annonciade*, l'échenilleuse des vergers, bâtit sous le cintre de la tuile son lit de plume, berceau d'une couvée plantureuse. La grive d'Afrique, charme des solitudes, module ses chansons amoureuses sous les hautes branches des frênes. Le rossignol *fait écumer ses cascades d'accords* sous les voûtes ombreuses des saules et des platanes. Le chardonneret babillard se balance au sommet de la tige du mûrier comme une fleur épanouie. De nombreuses tribus de rolliers bleus, de guêpiers verts au long bec recourbé en forme d'arc, comme celui du colibri, animent les champs de l'air de leur vol tournoyant. Le héron garde-bœuf, oiseau blanc, gracieux, qui manque à nos contrées de France, vient chercher le bœuf à l'étable pour le conduire au pâturage. La cigogne plane dans les hauteurs de l'espace, où l'œil se fatigue à la suivre, et cherche vainement la place où la barbarie d'Afrique, plus humaine que la civilisation d'Europe, lui préparait autrefois un asile, et les immenses orbes noires que l'ombre dessine sur le sol, disent le vol circulaire des aigles et des vautours.

Aux champs, tous les arbres revêtent leur parure du printemps. Le feuillage sombre de l'olivier disparaît sous la neige des pétales ; les calices des fleurs de l'oranger et de l'azédara ouvrent aux brises de la plaine leurs cassolettes embaumées ; les couleurs les plus éclatantes et les plus variées du prisme, le rouge sanglant des sauges, le jaune d'or des synanthérées, le pourpre des légumineuses, miroitent aux regards dans le vert encadrement des prairies.

C'est aussi le temps où la caille paresseuse arrive à tire d'ailes du centre du continent d'Afrique, pour venir élever une ou deux générations nouvelles aux climats inhospitaliers de l'Europe ; où la tourterelle qui émigre en même temps que la caille et vit aux mêmes lieux qu'elle, couvre les nouvelles routes de l'Algérie de ses bataillons serrés pour butiner le grain que les voitures des convois et les bêtes de somme y sèment en passant.

C'est le moment enfin où les laies allaitent leurs portées, où le marcassin porte encore la livrée, où la destruction du sanglier, trop commun encore en certaines contrées de l'Algérie, peut s'opérer facilement.

L'espèce du sanglier peut être considérée comme la plus féconde de toutes les espèces mammifères qui vivent à la surface du globe ; car si les races inférieures du lièvre, du lapin et du rat engendrent un plus grand nombre de rejetons dans la même période de temps, la destruction qui pèse sur ces races vouées en pâture à tous les carnivores de l'air et de la terre, atténue largement cette supériorité de fécondité relative, et rétablit au bout de l'année la balance en faveur de la race du sanglier, qui n'a que deux ennemis à craindre dans la région algérienne, le lion et la panthère. Aussi le sanglier a-t-il été longtemps, et de 1830 jusqu'à ces dernières années, le gibier le plus commun de la Mitidja. Tel était encore l'état des choses en avril 1842, à l'époque où se place l'épisode qui va suivre.

Au centre de la plaine, à l'ouest de Boufarik, de la tribu de Boucandoura aux rives du Massafran et jusqu'au pied du Sahel, s'étend une prairie magnifique que l'incurie des possesseurs du sol a laissée se transformer en un marais, foyer de brouillards méphitiques et de fièvres mortelles. Je tiens qu'il ne faudrait pas deux hivers de travail à une administration intelligente pour détruire ce foyer de peste ; car il ne s'agirait pour atteindre ce résultat que de faciliter l'écoulement des nombreux ruisseaux qui alimentent le marécage, au moyen de quelques saignées et du creusement d'un canal inférieur qui déverserait ses eaux dans celui du Massafran, à quelques kilomètres de son embouchure dans la mer. La lenteur de l'administration de la guerre est ici d'autant plus blâmable que le plan de ces travaux est tout fait, qu'il a été déposé depuis plusieurs années dans les cartons du ministère par M. le général Berthois, qu'il n'y a plus qu'à vouloir pour exécuter le projet, et que chaque jour de retard apporte quelques noms de plus à la liste des décès des colons de la plaine.

Heureusement que toute chose a son bon et son mauvais côté dans ce monde, et que la brute prospère là où l'homme ne peut vivre. Le sanglier affectionne pour son compte ces savanes noyées des deux mondes, où le limon fermente, où l'influence combinée de la chaleur et de l'humidité permet aux végétations parasites de se déployer dans tout leur luxe. La terre ne se repose pas, parce que l'homme, son maître, néglige de tirer parti de sa puissance créatrice et de sa fécondité. La savane, dont il est ici question, s'est couverte avec le temps de forêts de roseaux aussi hautes, plus fourrées qu'aucun de nos taillis d'Europe, et parsemées de distance en distance d'épais bouquets de frênes, souches de futaies superbes qui ne demanderaient qu'un peu d'assainissement et d'air pour se développer. Le plus souvent les tiges caduques de ces roseaux, arrêtées dans leur chute vers le sol par une végétation encombrante, forment au sein des fourrés, et souvent à hauteur d'homme, des espèces d'appentis naturels sous lesquels les sangliers, les hyènes et les chacals trouvent un parfait abri. Il m'est arrivé plusieurs fois de suivre, par ces voies aériennes, un sanglier blessé, et même de passer à travers le plancher avec armes et bagages, un accident assez désagréable, par parenthèse, pour les personnes qui n'ont pas l'habitude de marcher à quatre pattes. A ces diverses causes, ces demeures sont fort estimées des sangliers d'Afrique, et les laies y descendent, au mois de mars, de toutes les hautes terres de la plaine et des gorges voisines du Sahel, pour y mettre bas et y élever leur famille en pleine sécurité. La bauge qu'elles façonnent à cette intention, n'est plus, comme en France, une espèce de cabane tapissée d'herbes sèches et couverte de branchages. Cet établissement ressemble beaucoup plutôt à un nid de morelle ou de cygne. C'est un lit de roseaux d'une épaisseur confortable, assis sur la vase et installé de manière à pouvoir surnager en cas d'inondation. Les sangliers qui ne sont pas des ingénieurs



Panama, dans l'Amérique centrale par le lac de Nicaragua et la rivière San Juan.

Ce dernier projet semblait offrir moins de difficultés et une réunion d'avantages qu'on ne paraissait pas devoir trouver sur les deux autres points indiqués.

Le lac de Nicaragua, disait-on, semblable à une vaste mer, occupait à lui seul la moitié de l'espace qui sépare les deux Océans. Des eaux abondantes venaient affluer et se perdre dans son sein. Celles-ci présentaient pour les travaux hydrauliques de l'entreprise et le système général, sur lesquels ils seraient basés, ces moyens assurés d'établir ces travaux, quelle que fût l'échelle de leur dimension. Des bois de construction, dont le pays abonde, et d'autres matériaux rapprochés pourraient y être employés. Une population assez nombreuse et convaincue des avantages qui devaient résulter pour elle du succès de cette entreprise était portée à l'aider de tous ses efforts. Des bêtes de somme pour les transports, des vivres, produits des tropiques, en grande abondance, un climat salubre semblaient devoir coopérer au succès de l'entreprise.

J'avais été accrédité en août 1831, auprès du gouvernement mexicain, en qualité de chargé d'affaires de France, et je dirigeais en même temps la mission de l'Amérique centrale, où nous n'avions pas encore eu d'agent, lorsque des négociations étaient ouvertes depuis long-temps pour l'ouverture du canal de Nicaragua. Des propositions avaient d'abord été faites par les maisons Barclay, Herring, Richardson et compagnie, de Londres ; Aron et Palmer, de New-York, pour obtenir la concession de ce canal ; mais il n'y avait pas été donné suite. Le roi des Pays-Bas s'était réservé la gloire de l'entreprendre. Pénétré de l'importance d'un tel projet, pour le commerce en général et celui de son royaume en particulier, puisqu'il devait faciliter les relations de celui-ci avec le Japon, Batavia et la Nouvelle-Guinée, il s'y intéressa vivement, et paraissait même disposé à prendre le quart des actions qui seraient émises. Les négociations étaient en pleine activité. Un plénipotentiaire hollandais était depuis long-temps à Guatemala, et un plénipotentiaire américain allait se rendre à la Haye. Tout était au moment d'être conclu, lorsque la révolution de Belgique eut lieu. En compliquant les difficultés financières de la Hollande, elle dut nécessairement ôter à son souverain et à ses capitalistes le désir et les moyens de se jeter dans une entreprise qui exigeait de grandes avances de fonds.

Il est à regretter, messieurs, que ce grand et si utile projet ait été arrêté au moment où il allait probablement recevoir son exécution qui paraissait alors la plus facile (1). Il avait été conçu dans des vues très libérales. La propriété du canal devait appartenir entièrement à la république de l'Amérique centrale. Il aurait pu avoir de 50 à 60 lieues, à travers les lacs de Grenada et de Nicaragua qu'il traverserait. Une de ces embouchures devait être près de la rivière San-Juan, et l'autre depuis le golfe de Nicoya jusqu'à Realejos. Il devait donner passage à des bâtiments de commerce de 3 à 400 tonneaux. Les vaisseaux de guerre seuls étaient exceptés. Les eaux mêmes à 20 lieues des deux embouchures devaient être neutres. Il était question de construire sur les bords du canal une espèce de ville anséatique, qui se gouvernerait municipalement. Elle devait être, ainsi que le canal, sous la

(1) Nous pouvons ajouter que le plénipotentiaire américain avait ordre de son gouvernement de s'entendre avec la France, dans le cas où le roi de Hollande ne donnerait pas suite à son projet. Comment le gouvernement français a-t-il répondu à ces ouvertures ? N'est-ce pas une honte que de si belles entreprises manquent faute du concours de la France ?

(*Note de la rédaction.*)

Tout navire suspect qui communique avec la rive droite doit produire à l'officialité établie sur cette rive une patente de santé, afin que le nom du navire et celui du capitaine puissent être enregistrés.

Les bâtiments ne sont obligés de faire la quarantaine dans les îles de Lety et de Saint-Georges, que dans le cas où il aurait été reconnu que la peste existe à bord, et ce n'est qu'alors que des droits de quarantaine peuvent être réclamés et légitimement perçus.

Mais la situation de l'embouchure du Danube est telle, qu'elle occasionne à la navigation des frais considérables. En effet, cette embouchure, où, lorsque les Turcs possédaient le Delta du Danube, on trouvait encore un fond d'environ 4 mètres 40 centimètres, n'en avait plus en 1843 que 3 mètres 20 centimètres. Par la convention sur la navigation du Danube, signée le 13 juillet 1840, entre l'Autriche et la Russie, cette dernière puissance s'est engagée à faire creuser et nettoyer l'embouchure de Soulina, la seule qui soit praticable, afin d'empêcher les progrès de l'encombrement sur les bancs. Elle a effectivement affourché dans le port de Soulina deux barques munies de branches ou pelles de fer et d'un organeau, à la façon des petits bateaux dragueurs ; mais on assure que les travaux du nettoyage et du creusement n'ont fait aucun progrès, et sont entièrement négligés, quoique le fond du lit du fleuve soit très mou et les deux bancs à supprimer d'une extension insignifiante (1).

Dans cet état de choses, tous les navires au long cours, qui ont à franchir la bouche de Soulina, sont obligés de transporter sur des allèges la moitié de leur cargaison, et quelquefois davantage, pour ne pas toucher et se perdre sur les bas-fonds.

Cette manipulation et ces manœuvres, outre leurs risques, la perte du temps et les autres préjudices qu'elles entraînent, sont extrêmement coûteuses, indépendamment des droits de 10 à 15 francs payés par les navires, selon leur tonnage, pour le curage, et de celui de 5 francs pour le fanal.

Il y a donc une véritable nécessité de rétablir une ligne de communication plus prompte, parce qu'elle serait plus courte, qui permettrait aux bâtiments de commerce d'un fort tonnage d'entrer dans le Danube sans transbordements sur des allèges dont les frais sont énormes, et qui les délivrerait des mesures de fiscalité et de police qui surchargent et entravent la navigation à Soulina. L'Autriche est particulièrement intéressée à cette nouvelle voie de communication, depuis surtout que l'Angleterre lui a accordé la navigation directe de son pavillon, entre les ports du Danube et les ports britanniques. L'idée du canal de Kustendji n'est encore qu'à l'état de projet, et comme l'exécution dépend en définitive du gouvernement turc, il est à craindre qu'elle ne soit encore long-temps et peut-être définitivement retardée.

J'arrive maintenant au projet le plus important, celui de communications plus promptes et plus faciles entre la Méditerranée et la mer Rouge. Pendant les quatre années que j'ai passées en Egypte, depuis 1837 jusqu'en 1841, j'en ai beaucoup entendu parler, comme vous devez le penser, et la question n'était pas alors sujette à de grandes controverses.

Tous les esprits sérieux et positifs, dégagés des préoccupations politiques, étaient parfaitement d'accord, qu'à l'époque de civilisation où nous sommes arrivés, et avec les moyens de transport si expéditifs qui existent sur la Méditerranée, la mer Rouge et les mers de l'Inde, ce serait un non-sens que de vouloir obliger, je ne dis pas les voyageurs et les correspondances pour lesquels cela ne fait plus aucun doute, mais encore les marchandises, venant ou al-

(1) Il est constant que les employés russes, au lieu d'entretenir le lit du fleuve navigable, s'emploient à l'encombrer. (*Note de la rédaction.*)

faire partager ces idées à Méhémet-Ali. Vous vous rappelez, messieurs, que dans le mois d'août 1838, le vice-roi d'Egypte, après avoir voulu déclarer son indépendance, à laquelle les grandes puissances de l'Europe, et surtout la France, s'opposèrent fortement, se décida à aller jusqu'à Fazoglou, entre le 11e et le 10e degré de latitude, pour y exploiter, disait-il, des mines d'or. Cette idée n'était pas nouvelle. Déjà en 1811, lors de l'issue malheureuse de sa première campagne contre les Wahabites, Méhémet-Ali, dont les finances étaient alors fort obérées, et qui voulait lever une nouvelle armée, s'était décidé à nommer une commission de huit à dix personnes, à la tête de laquelle il avait mis un de ses fils, et qui était chargée d'aller faire des fouilles sur les frontières de l'Ethiopie, et cela, parce qu'un chargé d'affaires de Suède, le chevalier Pahlin, lui avait donné connaissance d'un passage de Diodore de Sicile, où cet auteur indiquait le lieu des mines d'or des rois d'Egypte, aux confins de l'Ethiopie. Cette expédition n'eut pas plus de résultats que celle qui eut lieu vingt-neuf ans plus tard. Je m'étais fortement opposé, dans cette dernière, au voyage de Méhémet-Ali, parce que j'appréhendais pour lui, à l'âge de soixante-dix ans qu'il avait alors, les fatigues d'une aussi longue route, et parce que j'étais d'avance persuadé que ce voyage serait inutile. Lorsque je le vis bien décidé à l'entreprendre, je me rappelai les vœux que vous faisiez pour la science, et je cherchai à faire tourner cette expédition au profit de la civilisation, des connaissances géographiques et surtout du commerce. Je ne crois pas commettre une indiscrétion diplomatique en vous lisant la lettre que j'écrivis alors à M. le ministre secrétaire d'Etat des affaires étrangères, le 24 août 1838. La voici :

« Toutes les idées du vice-roi sont maintenant fixées sur son voyage en Abyssinie. Nous en avons parlé longuement, et je lui ai dit que je ne partageais pas ses illusions sur le résultat qu'il espérait obtenir des mines de Faschiangora ; que j'avais pu me convaincre, par une expérience de trois années de séjour au Mexique, combien on pouvait être abusé sur ces sortes d'exploitations ; qu'il aurait dû d'ailleurs, avant de se rendre en personne sur les lieux, envoyer des hommes expérimentés qui auraient commencé les travaux et lui auraient fait connaître ce qu'on pouvait en attendre ; qu'alors, seulement, il aurait pu juger si sa présence était nécessaire pour leur donner une plus grande impulsion, etc.

» La détermination de Méhémet-Ali paraissant bien arrêtée, je me suis attaché à lui faire comprendre l'importance et l'utilité de son voyage sous le rapport commercial. Dans l'état actuel des choses, les relations de commerce entre l'Abyssinie et l'Egypte sont très bornées. A l'exception d'une caravane qui part chaque année du Caire vers le mois d'août, et qui se rend vers Gondar, en remontant le Nil, on peut dire que tout le commerce de l'Abyssinie tend à se diriger vers les côtes de la mer Rouge. Par la situation limitrophe du pays qu'il gouverne, de ceux des petits souverains d'une partie de l'intérieur de l'Afrique, Méhémet-Ali aurait de grandes facilités pour faire refluer vers l'Egypte le commerce de l'Abyssinie, du Darfour, etc. Il ne s'agirait que de lui donner protection et sûreté. Il pourrait, comme je le lui ai dit, profiter de sa présence dans le Sennaar et le Cordofan, pour lier des relations d'amitié avec les princes ses voisins. Il pourrait faire avec eux des traités de commerce qui permettraient aux caravanes d'Abyssinie et de l'intérieur de l'Afrique d'arriver jusqu'au Nil, et de descendre tranquillement ce fleuve, afin d'en vendre les cargaisons sur les vastes marchés de consommation du Caire et d'Alexandrie, où on leur livrerait les produits et les marchandises de l'Europe. C'est ainsi qu'un vaste commerce d'échange s'établirait, entre les gommes, la cire, le café, l'ivoire, le musc, les plantes médicinales, la poudre d'or, les plumes d'autruche, etc., de l'Afrique et les produits du sol et des manufactures de l'Europe. C'est par ce commerce, placé sous la protection et la garantie de Méhémet-Ali, *que la civilisation pourrait espérer*

---

et des maçons de la force des castors, n'ont pas poussé plus loin l'art de bâtir sur pilotis.

Les parties les moins marécageuses de la région que je viens de décrire se couvrent donc chaque année, malgré la négligence de l'homme, d'une splendide végétation de graminées et de légumineuses sur laquelle s'abattent, au temps de la fauchaison des prés, des bandes de spéculateurs en fourrages, généralement dépourvus de capitaux et de moralité, et chers à l'agent comptable à ces différents titres. Ces prairies-là resteront long-temps les Eldorados de mes rêves. J'ai oublié celles du Mississipi, si poétiquement embellies par Cooper, depuis que j'ai vu ce qu'il pouvait tenir de cailles, de râles d'eau, de bécassines, de bécasses et de canards, dans la bonne saison, aux marais de Boumili.

Les marais de Boumili confinent aux bois des Karésas, l'ancien repaire des Hadjoutes, une tribu d'assassins non moins redoutée autrefois de l'Arabe que du colon français. C'est la dernière partie de la Mitidja que l'ennemi ait vidée. Les combats meurtriers de Coléah et d'Oued-Lalleg, glorieux pour les armes d'Abd-el-Kader, et où l'on a vu pour la première fois les barbares essayer une contrefaçon de tactique européenne, ont consacré l'illustration de ces lieux dans les fastes militaires du pays.

Un de mes amis de France, désireux de juger par ses yeux de la véracité de mes correspondances cynégétiques, était venu me demander l'hospitalité à Boufarik en 1842. A cette époque, la Mitidja n'était pas encore sûre aux alentours de cette place, les cavaliers de Ben-Salem tenaient toujours la plaine, et chaque nuit de station des convois était signalée par quelques vols de bêtes de somme ou quelque assassinat. Ce n'était pas là une raison pour empêcher un chasseur de chasser, au contraire. La guerre allait finir d'ailleurs, et bientôt toute la population d'Alger se répandant par la plaine, ferait main-basse sur tout le gibier qu'elle rencontrerait ; bientôt la Mitidja, abandonnée à la dévastation et à la concurrence anarchique des chasseurs, serait réduite comme territoire de chasse à la pauvreté déshonorante de la plaine Saint-Denis. Il fallait donc se hâter, pendant qu'il en était temps encore, d'user des bénéfices de la guerre et de se donner le plaisir d'une chasse d'Algérie dans son beau. Le 10 avril, une douzaine de chasseurs débouchaient du camp de Boufarik dans la direction de la tribu de Boucandoura, escortés de trois chiens d'arrêt dont un caniche, et munis d'une large provision d'allumettes chimiques. L'allumette chimique est un procédé ingénieux qui remplace avantageusement les traqueurs pour la battue des enceintes inabordables de roseaux et de ronces dont cette terre est ornée. La fusillade avait débuté par les cailles, en dedans des limites même du camp ; au bout d'une demi-heure de marche, le tapage avait pris une allure redoublée si rapide que le commandant de la place avait pu croire à un engagement sérieux avec les Arabes et s'était empressé d'envoyer sur les lieux une escouade de cavaliers pour voir ce qui se passait et nous porter secours. C'était sur une plus grande échelle la répétition d'un tiré royal de Saint-Germain ou de Vincennes au temps de Charles X. Une foule de volatiles de passage, pluviers dorés, râles de genet, poules de Carthage, se partageaient avec les cailles les honneurs du salut militaire. J'avais placé la perdrix et le lièvre sous la sauvegarde de la prohibition absolue. L'arrivée des cavaliers me fournissant un prétexte plausible d'ordonner la cessation des hostilités, j'en profitai pour arrêter la boucherie et pour décider l'attaque immédiate de la position des sangliers.

Le secours du limier n'est pas tout-à-fait indispensable pour détourner le sanglier de la Mitidja. Le sanglier de la Mitidja habitant des fourrés inextricables de ronces et de vignes, est obligé d'y tailler lui-même ses corridors et ses appartements, de sorte qu'il suffit d'examiner si le buisson est percé et frayé, pour juger s'il est habité. Cette certitude est-elle acquise, il ne s'agit plus que de poster un tireur à chacune des issues, comme on fait pour les gueules d'un terrier de renard ; puis enfin de mettre le feu au fourré pour forcer les bêtes de déguerpir. On conçoit que, dans ces données, l'auxiliaire d'un caniche soit plus que suffisant. Que le chien ait assez de nez et de courage pour suivre jusqu'à ce qu'elle tombe, la bête blessée à mort, c'est tout ce qu'on lui demande. Le caniche dont nous étions armés remplissait parfaitement les conditions du programme, ayant été commis dans son jeune âge, à ce que nous apprit son maître, à la garde des pourceaux.

La première enceinte est formée. Nous sommes postés à dix pas les uns des autres, autour d'un espace de terrain d'une superficie de vingt ares tout au plus. Les chiens se sont glissés à travers les conduits souterrains jusqu'au cœur de la place ; leurs aboiements acharnés nous annoncent qu'ils sont en vue de l'ennemi ; la flamme brille, le buisson s'allume ; les feuilles atteintes par l'incendie crépitent et s'élancent dans l'air pour retomber en pluie de feu, mais rien ne bouge. « Tiens-le bien, Mouton, apporte ! » C'est la formule énergique dont le propriétaire du caniche se sert pour appuyer son chien. (Les caniches d'Algérie s'appellent Moutons comme ceux de France.) Mouton n'apporte rien, mais voici la brise qui fraîchit, la fournaise gagne le fort ; l'impétueux mouton, suffoqué par la fumée, recule, ses vêtements ont pris feu. Garde à vous ! le fourré s'ébranle. Les marcassins débuchent ; il nous en passe de tous côtés à travers les jambes, mais des ennemis de cette taille ne sont pas dignes de notre colère, et nous réservons notre poudre pour meilleure occasion. Mon ami de Paris se hasarde à décocher un vigoureux coup de pied dans la partie la moins osseuse du corps, à l'un de ces êtres méprisables qui tombe mort sur la place. « Tiens-le bien, apporte ! » Pour cette fois Mouton apporte un marcassin qu'il a saisi par le travers. Le féroce Bichebou, mon chien d'arrêt, un jeune métis de boule-dogue de la plus haute espérance, et de qui les oreilles brillent par leur absence, le féroce Bichebou fait rage de son côté. Cependant le marcassin rapporté par Mouton laisse exhaler un vagissement plaintif. De formidables grognements accentués par la fureur, répondent soudain à ce cri de détresse ; une énorme laie se précipite au même instant sur le ravisseur, et de la première bourrade l'envoie mesurer le sol à quatre pas de distance. Dix coups de fusil partent à la fois sur la bête pour punir cet acte de brutalité. Elle retombe non loin du corps inanimé du caniche. « Laissez faire, laissez faire, laissez agir la nature » crie de sa voix la plus tonnante le propriétaire de Mouton à ceux de nous qui s'empressent autour de l'intéressant animal pour lui prodiguer leurs soins ; laissez faire : à moins de trois côtes enfoncées, je réponds de lui, *je connais ses couleurs.* » Mouton, en effet, comme si la voix de son maître l'eût rappelé du tombeau, commence à s'agiter sur sa couche ; il lève bientôt vers le ciel un regard languissant, puis il aspire une large bouffée d'air et se redresse sur ses quatre pattes ; la nature a agi. L'aspect du cadavre de son ennemie gisant à ses côtés, achève de le rappeler à la situation ; il s'élance sur la bête inanimée, la déchire et la foule ; mais nous n'en sommes encore qu'aux premières scènes du drame. Un sanglier de la plus forte taille a été aperçu dans l'enceinte, d'où il n'est pas sorti ; acculé dans un épais bouquet de joncs que l'interposition d'une rigole de vase a préservé de la contagion de l'incendie, il demeure insensible à toutes nos clameurs et aux provocations des chiens. « Apporte à moi, Mouton ! » Le terrible appel n'a pas retenti deux fois aux oreilles du caniche, qu'il a franchi la rigole et s'est rué tête baissée contre le nouvel ennemi. On n'aboie plus, on mord, on se cramponne des dents, aux oreilles, à la queue, n'importe où. La bête, furieuse, fait claquer ses mâchoires et bondit enfin au milieu de l'assistance, traînant Mouton à la remorque, Mouton qui ne démord jamais, nous affirme son maître, quand il est bien accroché. Elle est saluée à sa sortie d'une décharge de mousqueterie générale. Le Dieu qui veille sur les jours de Mouton l'a fait échapper par un miracle à la dis-

esté avait chargé l'ambassadeur, qu'elle envoyait auprès de nous, qu'elle spérait à la vie éternelle par les mérites et la miséricorde d'un seul Dieu n trois personnes, et nous sommes aussi bien aise de voir le désir que otre majesté marque d'établir avec nous et nos sujets une bonne correspondance par un traité de commerce.

Comme les dangers de la mer, depuis les troubles qui se sont élevés en Europe, auraient exposé la personne et le caractère de l'ambassadeur de votre majesté, en le fesant passer auprès de nous et qu'un plus long retardement priverait mes sujets et les siens des avantages qu'ils peuvent espérer e la prompte conclusion d'un traité de commerce, nous avons cru ne ouvoir donner à votre majesté un témoignage plus certain du désir que ous avons d'y contribuer, qu'en fesant passer incessamment auprès d'elle, otre amé le sieur Maillet, notre consul-général dans le royaume d'Egypte, ont la fidélité, le zèle et la grande intelligence nous sont parfaitement onnus, etc., etc. »

Ainsi, messieurs, il y a près d'un siècle et demi que la France cherchait à vrir des relations par le commerce, avec l'intérieur de l'Afrique ; mais us les essais qui ont été faits alors et depuis pour l'attirer directement de te partie du continent sur les côtes de la Méditerranée sont restés à peu s infructueux. Nous serons sans doute plus heureux en Algérie où notre issance s'accroît et se consolide chaque jour davantage. Le bruit de nos ccès à l'Isly, à Tanger et à Mogador aura du retentissement dans l'intéur de l'Afrique, et les peuples qui l'habitent, semblables sans doute à ceux s côtes, qui estiment avant tout la gloire militaire, en apprenant que us n'abusons pas de notre force, et que la confiance s'établit partout en gérie, viendront probablement apporter leurs produits sur ses marchés. st alors seulement que nous pourrons avoir des notions plus précises sur s pays inconnus, où des voyageurs courageux ont été victimes de leur dévouement à la science. C'est alors que la civilisation pourra commencer à pétrer au-delà de l'Atlas. Vous aurez puissamment contribué à la favoriser a l'étendre, messieurs, par la publication si importante de la grammaire du dictionnaire Berbers de Venture, à laquelle les ministres de la guerre du commerce ont généreusement contribué, et qui permettra à des peues, de races et de religions si différentes, de pouvoir se comprendre, et lier par les rapports qui fondent véritablement la prospérité des Etats, ux de la civilisation et surtout du commerce qui en est l'agent le plus tif.

On lit dans le journal la *Flotte* :

Voici les détails que nous recevons directement par une lettre de Gorée, n 26 novembre 1844, sur l'affaire du brick le *Zèbre* :

« Le 24 novembre, au soir, le brick le *Zèbre*, commandé par M. de Moon, capitaine de corvette, était mouillé sur la rade de Gorée ; ce navire reait son gréement et faisait ses vivres, lorsque tout à coup le cri... au u ! et la cloche sonnée en branle se firent entendre ; c'était une pièce eau de-vie dans laquelle le feu avait pris et qui incendiait son fauxnt. Le lieutenant du bord se précipita sur le lieu du sinistre et y fut bles. Le capitaine de l'*Eglantine* et son équipage arrivés à bord du *Zèbre*, premier cri, et aidés des hommes de ce navire, réussirent à boucher us les panneaux, toutes les issues, se servant pour cela des voiles, des amacs, et inondant tout d'eau, de telle sorte que le feu fut contenu dans faux-pont et ne put se faire jour ailleurs. Les poudres furent débarquées, chaine filée, et, avec tous les canots de la rade, le brick fut remorqué à ord et sabordé. »

Une autre lettre du 29 novembre contient les détails suivants qui complènt ceux donnés précédemment :

« Le *Zèbre*, toutes les issues bouchées, son pont recouvert de 3 à 4 pieds e sable mouillé, et sur lequel on jetait de l'eau dès qu'il faisait du soleil,

but de remplacer la charte actuelle par une constitution octroyée. On ne saurait préciser encore ce qu'il y a de réel dans cette situation. D'une part, le ministère actuel ne se montre guère favorable à l'élément d'ordre et de progrès ; d'autre part, l'opposition, assistée énergiquement de la légation anglaise, semble vouloir user de représailles envers les chefs du cabinet. Toutefois, la chambre étant presque entièrement composée d'hommes ignorants, que M. Colletti est habile à exploiter, il n'est pas tout-à-fait impossible qu'il ne parvienne à se faire voter un budget. Mais les affaires n'en seront pas plus avancées si les travaux d'organisation ne sont pas votés. Le ministère en a préparé; reste à voir s'ils répondent aux besoins du pays. Cette situation achève de persuader aux hommes éclairés, que les réformes politiques sont loin de répondre à tous les besoins. Comme vous le voyez, cette position est purement transitoire. Ce n'est que dans un à deux mois, lorsque l'adresse aura été votée, et que le ministère aura présenté ses projets de loi, que les circonstances pourront être appréciées. Les moyens employés par le pouvoir sont des plus déplorables ; ils ne nous semblent pas susceptibles de déterminer le bien : car le bien ne se réduit pas au maintien d'un cabinet. Mais si ces déplorables moyens doivent, en fin de compte, déterminer des résultats régénérateurs, nous serons les premiers à déclarer qu'il faut recueillir les effets et ne plus songer à leur cause.

Les propositions auxquelles fait allusion notre correspondant, sont des projets de construction de route, d'établissements d'écoles agricoles et autres institutions utiles, que le ministère Colletti est, dit-on, dans l'intention de présenter aux chambres. Nous souhaitons la réussite de projets de cette nature, qui sont ceux que tout gouvernement doit faire exécuter d'urgence, aussitôt qu'il est sorti des secousses révolutionnaires, et nous espérons que M. Colletti ne fera pas défaut aux espérances que les amis du progrès ont mises dans son administration.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 27 janvier.

A une heure et demie, M. le président monte au fauteuil.

Les députés arrivent en assez grand nombre, et les conversations les plus animées s'engagent sur divers points.

Après avoir donné l'ordre aux huissiers de prévenir les députés qui sont dans la salle des conférences, M. le président invite un de MM. les secrétaires à lire le procès-verbal.

Pendant cette lecture, les honorables membres arrivent en masse, et des groupes nombreux résistent longtemps aux cris des huissiers : « En place ! en place ! »

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des réclamations contre le procès-verbal ?

Les conversations les plus bruyantes continuent sans que, contre l'attente générale, personne demande la parole.

Le procès-verbal est adopté.

M. le président procède ensuite au renouvellement mensuel des bureaux par la voix du sort.

Pendant cette opération, la chambre continue à se livrer à des conversations qui semblent annoncer que l'incident auquel on s'attendait n'est que différé.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet d'adresse.

M. GARNIER-PAGÈS monte à la tribune. Messieurs, dit-il, à la fin de notre dernière séance, nous avons tous été témoins d'un fait grave. Nous n'avons pas voulu réclamer contre le procès-verbal pour ne pas élever un incident

M. DE MORNY. [illegible]

UNE VOIX, à gauche. Il n'y a pas de menace.

M. LUNEAU. Il faut que tous les députés osent voter en face de la France. (Vive agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Billault.

M. BILLAULT. Il faut que chacun ait le courage de son opinion.

AU CENTRE. A l'ordre !

M. BILLAULT. C'est précisément parce que je crois que chacun doit avoir ici, et aura en effet le courage de son opinion... (Bruit.)

M. DE PEYRAMONT. Tout le monde ici a le courage de son opinion.

M. BILLAULT. Je ne comprends pas les violences des honorables membres qui m'interrompent.

M. A. DE GASPARIN. Il n'y a pas de violence.

M. BILLAULT. La situation est nette. Si la chambre s'associait à l'éloge que contient le projet d'adresse, il n'y aurait plus qu'une chose à faire... (Interruption au centre) déplorer le vote et préparer l'opinion d'autres juges. (Nouvelle interruption.)

Nous avons vu, aux élections dernières, les candidats dont les votes devaient être ministériels ne pas oser arborer le drapeau du ministère (interruption) et chercher dans la vigueur de leurs paroles une excuse pour la faiblesse de leurs actes. (Nouvelle interruption.) Cela ne sera plus possible quand on aura voté. (Bruyantes réclamations au centre. — Cris : A l'ordre !)

Ceux qui auront donné à la politique du cabinet une si éclatante adhésion ne pourront plus équivoquer ; et j'avoue que je ne comprends pas bien les réclamations que soulèvent mes paroles, car si la majorité est convaincue que la politique qu'elle soutient est la meilleure, elle doit être heureuse et fière qu'on déclare qu'elle a voté pour cette politique. (Agitation.)

M. FULCHIRON. Nous l'avons déjà fait deux fois. (Interruption.)

M. BILLAULT. Prolonger le débat aujourd'hui serait tout-à-fait superflue ; mais, avant de terminer, permettez-moi de vous dire que ce matin les journaux de Londres nous apportent dans des articles triomphants la nouvelle de votre scrutin de l'autre jour. (Interruption.) Je crois qu'il ne faut pas donner un nouveau bulletin de victoire pour nos bons amis les Anglais. La seule attitude que la chambre puisse garder dans cette circonstance, c'est le silence et la résignation.

M. DUMON, ministre des travaux publics. Ce que l'honorable préopinant prie la chambre de faire aurait pour effet de l'annuler, de la condamner à n'avoir pas d'avis sur les grandes affaires du pays.

Un acte important a été fait, une politique a été suivie, et l'on n'aura pour elle ni éloge ni blâme ! C'est un misérable argument par lequel on cherche à égarer la majorité ; elle ne s'est pas laissé égarer jusqu'ici.

A GAUCHE. Où est-elle la majorité ?

M. DUMON. J'espère qu'on ne réussira pas davantage. L'adoption de l'amendement et le rejet du paragraphe sont pour nous une même chose ; il n'y a pas de milieu entre les deux choses. Ce qu'on n'approuve pas, on le condamne.

A GAUCHE. C'est cela.

M. DUMON. Permettez-moi, messieurs, de vous dire quelques mots sur la réciprocité en matière politique.

Le consul Pritchard a été rappelé.

PLUSIEURS VOIX. Il n'était plus consul.

M. DUMON rappelle en quelques mots les faits qui ont accompagné l'expulsion de Pritchard.

M. le capitaine Bruat, ajoute-t-il, nous a dit que la présence de M. Pritchard était un péril pour notre puissance ; nous l'avons cru ; il nous a dit qu'il avait approuvé son expulsion, nous lui avons donné raison.

Sans doute, messieurs, une puissance a le droit d'expulser un étranger, mais à la condition de justifier la légitimité de cette expulsion aux yeux de la puissance à laquelle appartient cet étranger.

M. DURAND (de Romorantin). Je demande la parole.

M. DUMON. Nous avons défendu tout ce que notre agent défendait, nous avons accordé tout ce que notre agent accordait. Mais quand cet agent re-

---

ibution des balles. De ce qu'il n'a pas lâché prise au plus fort du taage, son maître estime qu'il ne doit être que fort légèrement atteint. entôt le sanglier chancelle, mais, avant de tomber, il a rassemblé ce ui lui reste de vie dans un suprême effort ; et désarçonnant le caniche ar une adroite saccade, il se retourne sur lui et lui fait dans les flancs ne large blessure. « Laissez faire, laissez faire, dit le maître impassible, issez agir la nature. Si les intestins ne sont pas entamés, je réponds de ., *je connais ses couleurs.* » S'agenouillant aussitôt auprès de l'infore caniche qui trouble l'air de ses gémissements plaintifs, il lui fait entrer artistement les intestins dans le corps, tire de sa trousse de chasse ne aiguille recourbée armée d'un long fil de soie rouge, recoud la plaie n moins d'une minute, introduit le blessé dans son carnier, et affirme u'avant huit jours il n'y paraîtra pas.

— Eh bien, mon cher ami, que dites-vous de nos braconniers d'Algérie, emandai-je au Parisien charmé, et ravi surtout d'avoir à enregistrer ans ses prouesses cynégétiques l'histoire d'un sanglier tué d'un coup de ed quelque part ? La figure effarée et funèbre du garde colonial, à qui ai confié le soin d'assurer nos derrières et qui s'avance vers moi d'un s dramatique et solennel, ne me permet pas d'écouter la réponse. — h bien ! qu'est-ce, qu'y a-t-il et quelle nouvelle nous apportez-vous, dis-je, avec votre mine d'enterrement ? — Il y a, Monsieur, il y a que us sommes cernés par les Arabes, et que le petit plomb n'est plus de ; regardez vous-même et jugez. — Et son index, agité par une émon que je partage, force nos regards à se diriger par une éclaircie de seaux, vers certaine partie de la plaine où se déroule un magnifique r lon de cavaliers à burnous dont les intentions semblent n'avoir rien équivoque. — Tiens, tiens, fit le Parisien d'un air joyeux, dites donc, parait que j'ai la chance ; dans le même jour une chasse au sanglier, Mouton et à l'allumette chimique, plus une rencontre avec les Bnins ! Mon cher, vous faites trop bien les choses, parole d'honneur ; est-à-dire que je ne cèderais pas ma contremarque pour un billet de ille francs. — Il ne s'agit plus de plaisanter, mon ami, les Arabes s'enn lent admirablement à décoller les têtes et à les conserver, je le sais ; is je ne tiens nullement à ce que la mienne ou la vôtre aille enrichir collection de quelqu'un de ces circoncis. Nous sommes enveloppés, us sommes douze contre trois cents, la fuite par la plaine est impossible : ntrons dans le marais où les cavaliers n'oseront pas s'engager. Ce soir demain, le commandant du camp ne nous voyant pas revenir, nous verra chercher par un escadron de chasseurs ; ce sera le moment de nous montrer ; en attendant, cachons-nous.

Et comme j'avais dit, il fut fait ; le parti de la prudence l'emporta sur celui de la témérité, qui n'eut qu'un partisan d'ailleurs, l'indigène du boulevart des Italiens. Tapis en plein marais sous le branchage épais d'un figuier sauvage dont les ramifications touffues auraient pu offrir à un poète une vague ressemblance avec un blockhaus naturel, protégés de tous côtés par une ceinture de vase, impraticable pour la cavalerie, nous attendîmes en silence la venue de nos libérateurs. La nuit, hélas ! arriva avant eux, et l'appétit aussi, et le froid ; mais le moyen de se chauffer, de faire du feu sans trahir notre retraite, sans nous offrir comme point de mire aux balles des cavaliers ennemis, qui auraient pu se glisser dans l'ombre jusqu'au voisinage de notre bivouac et nous ajuster à leur aise. C'étaient dix mortelles heures, dix heures de silence, de jeûne et d'immobilité qu'il nous fallait subir. Ah ! ceux qui ont écrit que l'attente était cruelle quand on attendait sa belle, n'avaient pas attendu dix heures, par une nuit printannière d'Afrique, qu'il leur fût permis de regagner leurs foyers.

J'épargnerai au lecteur le récit des impressions de cette nuit pleine d'angoisses, d'alertes et de grelottements ; les assauts épouvantables de myriades de moustiques plus redoutables et plus altérés de sang européen que l'Arabe.... et les lugubres hurlements des hyènes et des chacals attirés sur les lieux par l'odeur du carnage, et qui pénétraient de temps à autre jusqu'au milieu de notre fort, pour bien s'assurer *de visu* et *olfactu* que nous étions encore du nombre des vivants. Il sembla même à l'oreille exercée de l'un de nous, percevoir à trois reprises diverses dans ce concert infernal des hôtes nocturnes de la plaine, la note rauque et accentuée de la panthère. Décidément mon ami le Parisien avait eu la chance. Il m'a confié depuis, du reste, avoir conservé à l'épaule droite un souvenir aigu de cette nuit étoilée.

Enfin le jour parut, le jour tant désiré, et sans que les Arabes eussent songé le moins du monde à nous inquiéter. Nous avions à huit heures du matin le secret de leur réserve et de leur débonnaireté. A cette heure-là, et comme nous étions en marche pour regagner le camp par la route des marais, le bruit d'une vive fusillade retentit tout à coup dans la direction du ravin de Mered. L'affaire était sérieuse, car de temps à autre la voix des canons du réduit fortifié dominait celle de la mousqueterie, et quand nous rentrâmes dans le camp, la pl[...]erte ; les troupes, la milice coloniale, toutes les forces di[...]ponibles s'étaient portées à la rencontre des Arabes, sur la route de Bli[...] [...]t chauffé. Nous avions perdu ce jour-là l'occasion d'assister à l'un des plus brillants faits d'armes qui aient illustré l'histoire de nos campagnes d'Algérie.



Des cavaliers de Ben-Salem, au nombre de trois cents environ, avaient attaqué l'escorte de la correspondance du gouvernement, composée de SEIZE fantassins et de CINQ chasseurs d'Afrique, et commandée par le sergent Blandan, du 26e de ligne. Le chef de la troupe ennemie fond sur l'escorte et somme le commandant de se rendre. L'intrépide sergent répond à la sommation par un coup de feu qui étend l'officier à ses pieds. Aussitôt les cavaliers arabes ripostent par une décharge générale à bout portant, et seize de nos soldats, seize sur vingt et un, tombent tués ou blessés. Or, l'héroïque sergent, frappé de trois blessures mortelles, et agenouillé sur le sol, n'avait pas cessé de commander le feu ; les blessés et les mourants avaient continué de charger les armes de ceux qui étaient encore en état de faire feu, et la résistance désespérée de cette poignée de braves avait suffi pour tenir en respect toute la cavalerie arabe, et pour donner à trente-cinq chasseurs d'Afrique, commandés par le lieutenant de Breteuil, le temps d'arriver sur le théâtre du combat et de rétablir l'égalité de la lutte. L'infanterie du camp et la milice de Boufarik accourant au pas de course, avaient achevé de décider la victoire en faveur de nos armes, l'ennemi n'avait pu emporter tous ses cadavres, tous les autres nous étaient restés.

Trompés par de faux renseignements qui leur avaient fait croire que la correspondance du 11 avril devait porter une forte somme en numéraire à Blidah, les cavaliers de Ben-Salem étaient embusqués depuis trois jours dans la plaine pour l'attendre. Ils s'étaient cachés dans ces forêts de roseaux voisines du ravin de Mered, où nous avait conduits une fatale pensée de chasse. Craignant avec raison que nous ne les eussions aperçus, et ne pouvant nous attaquer sans renoncer au coup brillant espéré pour le lendemain, les Arabes n'avaient voulu que nous barrer la route du camp, le soir, pour nous empêcher d'avertir le commandant de leur présence dans le voisinage à temps utile. On nous avait dédaignés, parce qu'on espérait mieux que nous.

. . . .

Huit jours après, Mouton, complètement remis de ses blessures, et fier de ses récentes victoires, aspirait à de nouveaux combats.

A. TOUSSENEL.

M. A. DE GASPARIN monte à la tribune.

M. LE PRÉSIDENT. M. de Gasparin a la parole contre la clôture.

M. A. DE GASPARIN. Je fais appel aux souvenirs et à la loyauté de M. O. Barrot, et je demande s'il est possible à un membre de cette chambre de laisser fermer la question sans répondre à quelques-unes des paroles prononcées samedi, et de rester ainsi sous le coup de ces paroles.

M. LE PRÉSIDENT. Je vais consulter la chambre sur la clôture.

La chambre, consultée, ferme la discussion.

M. LE PRÉSIDENT. La chambre va voter sur le troisième paragraphe du projet d'adresse, et attendu... (Explosion de rires à gauche.) et attendu que vingt membres ont demandé le scrutin secret... (Nouveau tumulte.)

Voix nombreuses : Les noms! les noms!

M LE PRÉSIDENT. Je ne peux tolérer que des murmures protestent ainsi contre l'exercice d'un droit. (Le bruit continue.) Quant aux noms, je ne les ferai connaître que quand le silence sera rétabli. (Après avoir attendu un instant.) Ces noms sont: MM. Hartmann, François Delessert, de Bussières, Muret de Bord, général Dogucreau, Harlay d'Angeville, Latournelle, Montozon, Barbet, de Peyramont, Dejean, Alph Périer, Gravier, Leveille, Raguet-Lépine, maréchal Sébastiani, Cousture, Périer (de l'Ain) et Le Prévost.]

On procède au scrutin secret par voie d'appel nominal.

Au réappel, on remarque que plusieurs députés s'abstiennent de voter. Parmi eux on remarque M. d'Arblay, qui, à l'appel de son nom, répond : Il ne vote pas. (On rit).

MM. Edmond Blanc, Emile de Girardin, Lebobe, Lepelletier d'Aulnay, Schutzenberger, Vigier s'abstiennent également de voter.

MM. d'Hunolstein, Bis, Halles, Dessaigne, Ducos, Corne, Gauthier (de la Loire), Lachèze, Pouillet, Martin (de l'Isère), Saunac, Sieyès, et Cerfbeer ne répondent pas à l'appel de leurs noms.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants, 418; majorité absolue, 210.

Boules blanches, 213 (Sensation.) ; boules noires, 205.

La troisième paragraphe de l'adresse est adopté.

Ce vote est suivi d'une très vive agitation.

M. LE PRÉSIDENT lit le quatrième paragraphe du projet d'adresse, ainsi conçu :

« Nous espérons que ce mutuel esprit de justice et de conciliation amènera bientôt le succès des négociations qui, selon le vœu plusieurs fois exprimé par la chambre, doivent, tout en assurant la répression de la traite, tendre à replacer notre marine sous la surveillance exclusive du pavillon national. »

M. Crémieux avait proposé à ce paragraphe un amendement qu'il retire.

Le quatrième paragraphe est adopté.

Paragraphe 5. — « Les marques réitérées d'une amitié qui vous est précieuse, et le désir d'y répondre dignement, ont porté votre majesté à rendre visite à la reine de la Grande-Bretagne. La France a vu, avec un légitime orgueil, les hommages qui, de toutes parts, sont venus au devant de son roi. Ces manifestations éclatantes et spontanées de respect envers le monarque et de cordiale estime pour le peuple français, ont donné de nouveaux gages à la longue durée de cette paix générale, au sein de laquelle notre patrie, en maintenant au dehors sa force et sa dignité, trouve les éléments d'une prospérité constante et la jouissance tranquille de ses libertés constitutionnelles. »

— Adopté sans discussion.

Paragraphe 6. « Votre majesté nous confirme dans cette assurance, en nous faisant connaître que les relations de son gouvernement avec toutes les puissances étrangères continuent d'être pacifiques et amicales. Ces bonnes relations reposent sur la fidèle observation des traités. La France n'oublie point qu'ils doivent être l'espérance et l'appui d'une nation généreuse dont ils ont consacré les droits. » — Adopté,

M. Vivien avait proposé un paragraphe additionnel qui devait être inséré entre le 6e et le 7e paragraphes.

L'honorable membre déclare que « dans l'état des choses il retire son amendement. »

Les autres amendements proposés sont également retirés, et le reste du projet d'Adresse (paragraphes 7, 8, 9 et 10) est voté sans discussion.

Il est ensuite procédé au vote par scrutin secret sur l'ensemble de l'adresse. La gauche et la droite s'abstiennent.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants, 249. Majorité absolue, 125. Boules blanches, 216. Boules noires, 33.

Le projet d'adresse est adopté.

M. le président tire au sort la députation qui sera chargée de la présenter au roi.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Demain, à une heure, réunion dans les bureaux ; à deux heures séance publique pour le règlement de l'ordre du jour des séances subséquentes.

Extérieur.

Espagne. — Résultat des votes pour l'élection d'un député et de son suppléant dans les districts de Madrid :

Députés : D. Antonio Alcala Galiano, 2 209 voix; le marquis de Viluma, 21 voix.

Suppléants : D. Jose Medialdea, 1009 voix. D. Jose Moreno Elorza, 88, D. Juan Mordilea, 80 ; le vicomte del Pontal, 90 ; D. Aniceto de Alvaro, 10 ; D. Juan Blasquez Prieto, 25 ; D. M. Espinosa de los Monteros, 25 ; D. Gabriel S... 10.

Dans les districts ruraux M. Alcala Galiano a obtenu aussi une immense majorité.

Suisse. — Zurich. — Voici quelle était la proposition de la minorité du conseil exécutif, concernant la question de l'expulsion des Jésuites.

La Diète, en s'appuyant sur les articles 1 et 8 du pacte fédéral, ordonne. L'action des Jésuites dans la Suisse, est incompatible avec la paix et la prospérité de la confédération, parce que cet ordre religieux a des tendances politiques soumises à une influence étrangère.

En conséquence, les États de la confédération qui ont admis cet ordre religieux, sont invités à l'éloigner, et de même le canton de Lucerne ne pourra plus admettre les Jésuites.

Voici les conclusions de la circulaire que le vorort vient d'adresser aux cantons pour la convocation d'une Diète extraordinaire pour le 24 février :

La Diète reconnaît : 1° Que des résolutions concernant l'admission et l'expulsion d'ordres ecclésiastiques, qui sont reconnus par l'Église de l'État, tombent dans le domaine de la souveraineté cantonale, sous toutes réserves des dispositions de l'article 12 du pacte fédéral. Toutefois la confédération conserve le droit d'agir d'office contre de pareils ordres, demander l'investiture au commandant supérieur de Dellys.

REVUE DES JOURNAUX DU 27 JANVIER.

Le vote de samedi est encore le sujet dont s'occupent ce matin tous les journaux.

Le *Constitutionnel* publie la liste des députés qui ont voté pour l'amendement de M. Léon de Malleville. Cette liste comprend 196 noms. Or, au moment du vote, un des secrétaires, M. de l'Espée, membre ministériel, avait constaté la présence de 411 députés. Si on déduit les membres du bureau, ce chiffre se réduit à 406. Il est certain qu'une vingtaine de députés présents se sont abstenus de voter ; le *Constitutionnel* cite les noms de 15 d'entre eux. Reste donc pour le chiffre total des votants 391. Les membres que l'on sait positivement s'être levés pour l'amendement étant au nombre de 196, le ministère n'a pu avoir au plus que 195 votes.

Le *Journal des Débats* prend vivement la défense du bureau. « Tous journaux de l'opposition, dit-il, crient au scandale. Oui, il y a un scandale, et ce scandale, c'est de mettre en doute la véracité du bureau nommé par la chambre, comme si le bureau était coupable de mensonge parce l'opposition, qui voit rejeter ses amendements l'un après l'autre, est désappointée ! Hier le bureau, après une double épreuve, a déclaré que l'amendement de M. de Malleville était rejeté par les cinq membres qui forment le bureau, quatre ont été de cet avis, C'est égal, l'opposition pousse des cris de rage. On accuse le bureau de partialité pour le moins : on veut qu'il ait proclamé le rejet d'un amendement qui était adopté, mais ce serait une infamie, et l'opposition composât-elle toute seule le bureau que nous ne l'en accuserions pas, nous ! »

La *Presse* persévère dans son opposition contre l'indemnité Pritchard. « Pourquoi, se demande-t-elle, l'Angleterre nous a-t-elle placés avec tant de morgue dans l'étroite alternative d'une rupture avec elle ou d'un blâme infligé au brave capitaine d'Aubigny, et d'une indemnité accordée au fougueux agitateur Pritchard? C'est que l'Angleterre, qui sait le nombre de nos vaisseaux aussi exactement que le nombre des siens, sait de plus que nous portons jusqu'à l'extrême la conscience de notre faiblesse relative, et sait encore que nous poussons jusqu'à l'aveuglement la crainte de la guerre ; de là ses exigences menaçantes. Enfin la majorité, qui se souvient encore des désastres de 1814 et 1815, ne croit pas que la guerre puisse éclater entre la France et l'Angleterre sans s'étendre à toutes les autres parties de l'Europe...

« Non, assurément, il n'y aurait pas à craindre que l'Europe prît parti pour l'Angleterre contre nous dans le cas d'une injuste agression de sa part ; mais l'intérêt de toutes les marines secondaires étant le même que le nôtre, serait-il donc si difficile de les faire passer de la neutralité à la solidarité, à la réciprocité de concours? Nous ne le croyons pas. »

La même feuille constatait hier notre déchéance en ces termes que nous croyons devoir reproduire :

« La France, aujourd'hui, a perdu en Europe son rang de grande nation : elle l'a perdu sans lutte, sans bataille, sans revers : elle l'a perdu parce qu'elle l'a voulu. A dater de ce jour, il n'y a plus que trois grandes nations : l'Angleterre, les Etats-Unis et la Russie ! »

Faits divers,

On a distribué aujourd'hui aux députés le rapport de M. de Sainte-Aulaire sur le projet de loi tendant à ouvrir un crédit de 84 000 fr. au chapitre 10 du budget des cultes pour l'exercice 1844.

La commission du budget a terminé l'examen du budget des cultes et de la Légion-d'Honneur. Elle approuve les sommes réclamées : 1° pour ériger en cures de deuxième classe 14 succursales ; 2° pour ériger 300 succursales nouvelles ; 3° pour la création de 100 nouveaux vicariats.

La commission a commencé la discussion du budget des dépenses des affaires étrangères. L'augmentation de 270 000 francs, réclamée pour augmenter le traitement de quelques agents consulaires et politiques a fixé l'attention de la commission. Le total des traitements politiques et consulaires, d'après le tableau d'activité, est de 5 488 000 fr.

— C'est après-demain jeudi, 30 du courant, que doit être clos le registre d'inscription des électeurs du conseil de prud'hommes pour l'industrie des métaux.

Le bureau est ouvert tous les jours de dix à quatre heures, salle Saint-Jean, à l'Hôtel-de-Ville.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu, dimanche et aujourd'hui lundi, de 6 57. déposants, dont 850 nouveaux, la somme de 938 450 fr. Le montant des remboursements demandés s'est élevé à 936 000 fr.

— En ce moment, la misère est extrême à Paris : on évalue à 110 000 le nombre des indigents.

— La chambre des pairs vient de faire une nouvelle perte. M. Humblot-Conté vient de mourir à Châlon-sur-Saône. Avant d'entrer à la chambre des pairs, il avait long-temps siégé à la chambre des députés. Il était beau-père de M. le baron Thénard.

— Il existe à Londres un assez grand nombre de petits théâtres dont le prix d'entrée n'est que d'un penny (10 centimes). Le répertoire de ces théâtres ne se compose guère que d'histoires de voleurs, de brigands et d'assassinats, et ils ne sont hantés que par des coupe-bourse et autres vauriens qui viennent y faire leur première éducation. L'autorité municipale de Londres vient d'ordonner la fermeture de tous ces théâtres.

— Le *Nieuwe Roterdamsche Courant* annonce, d'après une lettre de Marseille du 15 courant, que le navire hollandais *Vrouw Johanna*, cap. Vandermeyden, parti d'Anvers pour Marseille, après avoir été retenu à Gibraltar par suite du calme, a été capturé arbitrairement, le 5 courant, par un navire de guerre espagnol, et conduit à Palma. Le motif de cette arrestation paraît être la présence à bord de 18 caisses munitions, chargées à Anvers à destination d'une maison de Marseille, et que le commandant du navire espagnol prétendait devoir être débarquées, d'après des renseignements inexacts que le capitaine croit venir d'Anvers, sur les ben-Atton, dont il emmena la femme et la fille, et il lui a offert dans autre douar.

» Cependant Mimoun-ben-Abd-el-Kader, frère d'Abd-el-Kader-ben-Atton, inquiet de ne pas le voir revenir et ayant de trop justes raisons de soupçonner Bou-Kratem, insista près de ce dernier pour savoir ce qu'il était devenu son beau-père. Bou Kratem lui répondit sans hésiter qu'il était inutile de faire des recherches ; « qu'il avait, en venant à Oran et avant d'arriver au camp du Figuier, assomé son beau-père d'un coup de bâton, parce que celui-ci ne voulait pas lui donner sa fille... » Puis, selon l'usage, il lui offrit l'*ediâh*.

» Mimoum-ben-Abd-el Kader accepta deux épingles d'argent, un âne et la première femme de Bou-Kratem, qui s'engagea, en outre, à lui donner quelques journées de travail... Mais il fallait confirmer le traité devant les sages de la tribu, et le caïd Ben-Ghrafoun, consulté, renvoya les parties devant le cadi d'Oran.

» Malheureusement pour Bou Kratem, M. le chef d'escadron Walsin-Esterhazy, directeur des affaires arabes de la province d'Oran, ne jugea pas à propos de sanctionner un pareil marché, et Bou Kratem, traduit, le 4 janvier, devant le deuxième conseil de guerre, a été condamné à vingt ans de travaux forcés et à l'exposition, qu'il a subie jeudi dernier, à neuf heures du matin.

TRIBUNAUX.

AFFAIRE PIBRAIL. — Un de nos correspondants d'Auch nous mande que ce procès mystérieux continue à impressionner vivement le public. Dans les audiences des 22 et 23 janvier, les débats ont révélé les faits les plus curieux sur cet intérieur de Manaut, et sur cette facilité de mœurs qui régnait à Saint-Christan ; ainsi on entend un manouvrier qui venait restaurer une cheminée : Il fait avertir Mme de Pibrail dans la chambre de laquelle il avait à travailler ; celle ci refuse de se lever, le fumiste entre et bientôt se trouve aux prises avec les agaceries de Mme de Pibrail auxquelles il ne sait résister. « Je finis, dit-il, par entrer dans son lit, et de ce jour nous eûmes des relations qui durèrent environ trois semaines. »

Un grand nombre de témoins viennent attester les menaces que Mme de Pibrail ou sa mère ont vingt fois fait entendre publiquement contre l'infortuné mari : « qui nous débarrassera, disaient-elles, de notre vilain bossu ! » Mme de Pribail donnait de l'espoir à ses amants en leur disant : « Vous viendrez me voir plus souvent *quand la vieille bosse sera morte*. »

Il ne reste plus que cinq ou six témoins à entendre : à la prochaine audience commenceront le réquisitoire et les plaidoiries. Le procès ne sera pas terminé, selon toute probabilité, avant deux jours.

ACADEMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. ELIE DE BEAUMONT.

Séance du 27 janvier.

La séance s'ouvre en presence de très peu de membres de l'Académie. Tous les académiciens-députés sont à la chambre. Cependant nous remarquons la présence de M. Pouillet, et cela nous cause un étonnement qui cesse bientôt, car nous l'entendons demander la parole et commencer la lecture d'un long factum en réponse à une Note de M. Péclet, communiquée il y a quinze jours. L'intérêt personnel l'emporte encore dans M. Pouillet sur l'intérêt ministériel. Voici comment nous rendions compte, le 6 janvier, de la discussion soulevée entre les deux physiciens : « L'un est membre de l'Académie, disons-nous ; l'autre n'a pas cet honneur. Mais ce n'est pas là la question. Tous deux ils sont auteurs de Traités élémentaires de physique, et le malheur, c'est que les éditions des deux ouvrages se font à-peu-près en même temps, d'où il résulte une rivalité que l'on conçoit. Nous possédons les deux ouvrages, et nous n'aimons guère mieux l'un que l'autre. Nous sommes donc fort désintéressés dans la question, et voici les faits. M. Pouillet a prétendu dans la préface de la quatrième édition de son Traité, que M. Péclet avait copié plusieurs figures et plusieurs passages de son ouvrage ; M. Péclet réplique que M. Pouillet avait pris lesdits passages et figures dans des Traités plus anciens, ceux de MM. Ohm, Biot, Fechner, et qu'il n'a dès-lors copié qu'un copiste. Mais n'est-ce pas ainsi, dites-nous, ô lecteurs ! que se font la plupart des livres élémentaires ? — Cette judicieuse observation m'arrête dans ma narration ; pour plus ample informé, je renvoie donc les curieux au Compte-rendu officiel, où la presente discussion occupera plusieurs pages ; car, sur la demande de M. Pouillet lui-même, la lettre de M. Péclet y sera insérée en entier. »

A la suite de la lettre de M. Péclet, M Pouillet a fait annoncer qu'il répondrait bientôt par écrit, et aujourd'hui, il a tenu parole. Nous pourrions encore renvoyer nos lecteurs au compte-rendu officiel, et passer outre ; car ce débat entre deux auteurs rivaux, tous deux hauts fonctionnaires de l'Université, et dont les Traités sont repandus dans les colléges pour l'étude de la physique, nous semble tout-à-fait indifférent aux intérêts de la science. Cependant la position des deux savants contradicteurs fait un devoir à la critique de ne pas passer sous silence les enseignements qui ressortent d'une telle discussion.

Est-il bien convenable que deux grands représentants de l'instruction publique en France, l'un professeur de la faculté des sciences de Paris, l'autre inspecteur général de l'Université, viennent en présence de leurs élèves, dans leurs Traités élémentaires, se livrer à de telles récriminations, à de telles accusations ? Contrefacteur, copiste, auteur qui ne sait pas discerner la propriété d'autrui du domaine public, telles sont les épithètes que se prodiguent ces Messieurs. Que veut dire d'un pareil langage les jeunes gens à qui vous êtes chargés de donner l'instruction et l'éducation ? Quelle confiance allez-vous leur inspirer ?

Mais passons au fond du débat même. Que voyons-nous ? M. Pouillet prétend que M. Péclet a copié et les figures et les planches de son ouvrage. M. Péclet répond que M. Pouillet avait lui-même copié Biot, Ohm, Fechner. A son tour M. Pouillet réplique que s'il a copié quelques pages et quelques figures du Traité de M. Biot, c'est que M. Biot avait fait l'a-

— Autre discussion entre deux savants. Il s'agit encore du phlébentérisme, soutenu par M. de Quatrefages, attaqué et nié par M. Souleyet. Il s'agit des mollusques, dans lesquels l'un, dit son adversaire, a confondu l'estomac avec l'oreillette ; dans lesquels l'autre, toujours selon l'adversaire, n'a pas su voir l'anus qu'il a confondu avec la bouche.

« Puis, reprend chacun, les explications que j'ai données suffiront » pour qu'on ne croie pas sans examen à toutes les étrangetés, à toutes » les méprises, à toutes les intentions que mon contradicteur m'a attri- » buées. » Entre des assertions aussi contradictoires, prononcées avec une égale assurance, le public ne sait auquel entendre. Cependant, l'un a raison, l'autre a tort ; car il n'est pas probable que la nature ait fait des mollusques exprès pour M. de Quatrefages, d'autres mollusques pour M. Souleyet. Nous adjurons donc la commission de l'Académie, qui a été nommée pour juger la question, de se mettre à l'œuvre, d'examiner les pièces et les Mémoires, et de prononcer en toute connaissance de cause un jugement qui nous éclaire.

— Fidèles à notre habitude, nous devons mentionner ici toutes les communications faites à l'Académie, et dont la nature ne permet pas de longues explications, non pas pour donner une vaine satisfaction à ceux qui ne recherchent dans les séances académiques que la publicité des comptes-rendus, comme il s'en trouve quelques-uns, dit-on, mais pour être de quelque utilité aux personnes étrangères qui peuvent avoir besoin de savoir l'apparition de tel ou tel travail sur telle ou telle question.

Comme pour vérifier ce que nous disions, il y a huit jours, M. Cauchy présente à l'Académie un Mémoire sur diverses conséquences remarquables, dit-il, des principes établis dans les séances précédentes. C'est, comme on voit, le travail de la semaine. A lundi prochain, la suite.

— M. Artur adresse une Note où se trouvent 1° des réflexions générales sur la formation des trombes ; 2° des observations sur les dix-neuf trombes décrites dans les Annales de chimie et de physique ; 3° la copie des descriptions de ces dix-neuf trombes, pour vérifier la vérification des observations qui s'y rapportent. — M. Valette communique la description d'un appareil de chauffage.

M. Amédée Desbordeaux donne quelques nouveaux détails sur la méthode qu'il emploie pour argenter l'acier. Comme il se sert du cyanure d'argent, nous l'avertissons qu'il tombe dans les procédés brevetés par MM. de Ruolz et Elkington. — M. Coulvier Gravier lit une nouvelle Note sur les étoiles filantes et les conclusions qu'il tire de leur direction et de leur fréquence pour la prédiction météorologique du temps. Selon lui, l'hiver doit être très doux. — M. Schutz, de Berlin, revient sur la prétention qu'il a déjà développée, d'avoir démontré expérimentalement que les plantes ne décomposent pas l'acide carbonique en présence de la lumière. Les botanistes et les chimistes sont unanimes pour nier cette prétention.

— M. Morin lit une Note sur la raideur des cordes placées à la circonférence des poulies.

— M. de Gasparin lit, au nom d'une commission dans laquelle il a pour collègues MM. Dutrochet, Payen et Rayer, un rapport favorable sur un plan d'enseignement agricole. Notre collaborateur, M. E. Lefebvre, qui assistait à la séance, parlera de ce système dans sa chronique agricole de demain, ainsi que de la discussion à laquelle ont pris part, après la lecture du rapport, MM. Charles Dupin, Mathieu et de Gasparin. Nous renvoyons donc nos lecteurs à demain ; ils savent qu'ils ne perdront pas pour attendre.

— M. Bogar, directeur du musée colonial de Port Louis (île Maurice), écrit à M. Benjamin Delessert, qu'il est parvenu à faire réussir dans cette île 40 000 pieds de thé, et que, si la colonie de Bourbon se mettait à exploiter cette culture, elle pourrait facilement approvisionner toute la métropole.

— M. Despret lit en son nom et au nom de MM. Francœur et Séguin, un rapport approbatif sur une horloge mue par l'eau invention de M. Pyrlas, jeune médecin grec.

Il n'entre pas dans mon intention, dit M. Despret, de faire l'histoire de toutes horloges à eau imaginées par les anciens, qui les appelaient hydroscopes, clepsydres, etc., et aussitôt M. Despret fait une longue histoire de toutes ces inventions. Nous ne suivrons pas M. Despret dans son histoire où il a parlé de Platon, de Démosthènes, des Chinois, de Vitruve et de beaucoup d'auteurs en *as* et en *us*. Nous ne le suivrons pas non plus dans la description de l'hydrologe de M. Pyrlas. Nous nous contentons de rappeler, avec le rapporteur, que ces sortes de machines ne sont d'aucune utilité, et de dire que l'écoulement d'eau constant, destiné à faire mouvoir les aiguilles sur le cadran, a lieu par le syphon à écoulement constant décrit dans tous les traités de physique. L'invention de M. Pyrlas consiste dans le compensateur, mécanisme employé pour mettre l'écoulement à l'abri des variations de température.

Du rôle physiologique des matières sucrées et amiloïdes. — M. Mialhe adresse une réclamation de priorité au sujet de la Note de MM. Bouchardat et Sandraz, lue à la dernière séance. Le fait principal qui ressort des recherches de ces messieurs, dit M. Mialhe, c'est que la digestion et l'assimilation des matières sucrées et amiloïdes ne deviennent possible que lorsque ces substances ont été chimiquement influencées par des alcalis. Or, l'auteur de la réclamation rappelle qu'il a communiqué à l'Académie le 15 avril 1844, un travail dans lequel il établissait, comme résultat de ses recherches, « que toutes les substances alimentaires hydrocarbonées, telles que le sucre de raisin, la gomme d'amidon ou dextrine, ne peuvent éprouver le phénomène de l'assimilation qu'après avoir été transformées par, les alcalis du sang, en de nouveaux produits au nombre desquels figure un corps doué d'un pouvoir désoxygénant très énergique. » M. Mialhe considérait dès lors ce composé comme devant servir de contre-partie à la respiration, ou pour mieux dire à l'oxygénation respiratoire, et il en concluait que les individus chez qui la décomposition chimique précitée a lieu lors de l'ingestion des matières sucrées et amylocées, ne sauraient avoir du sucre dans leurs sécrétions urinaires.

M. Mialhe ajoute que ce fut cette découverte qui le conduisit à reconnaître le véritable cause du diabète et à proposer un traitement rationnel de cette maladie jusque-là incurable, traitement couronné déjà de plusieurs succès.

Cancer. — M. Beauvoisin lit une Note contre l'emploi de l'instrument tranchant et en faveur des caustiques potentiels non vénéneux dans le traitement du cancer. L'auteur admet aussi la nécessité d'un traitement général, qu'il fait consister surtout dans l'emploi intérieur des hyposthénisants, l'arsenic, l'iodure de potassium.

Obturateur palatin. — La perforation de la voûte palatine en-

deux causes masquées par ... cause plus générale qui se produit plus souvent. M. Morren pense que c'est surtout par la dexoxygénation de l'eau que les deux circonstances signalées exercent une grande influence. Il a présenté à l'Académie des travaux où il établissait que, sous l'action de la lumière et surtout en présence de divers végétaux aquatiques, les eaux douces et marines dissolvent une quantité d'oxygène très variable. Dans l'état normal et moyen, le chiffre de l'oxygénation de l'eau est de 32 à 33 p. 0/0 du gaz dissous. Mais cet observateur l'a vu tantôt descendre à 17, tantôt monter à 61 0/0. Si l'oxygénation de l'eau s'est abaissée à 19, 18 ou 17 0/0, un grand nombre de poissons ne peuvent vivre dans cette eau ainsi desoxygénée ; on les voit sortir la tête hors de l'eau et vivre à la surface, pour aspirer l'oxygène. Les poissons les plus voraces, tels que les brochets, les perches, succombent les premiers.

M. Morren cite l'asphyxie des poissons de la petite rivière de la Maine, en 1835, par suite d'une crue subite de la Loire. La mortalité des poissons coïncida avec un abaissement de la proportion de l'oxygène dans l'eau de cette rivière. L'auteur de la Note cite encore la mortalité qui eut lieu dans un étang sur lequel il étudiait précisément l'oxygénation de l'eau et les causes qui la font varier. Elle se produisit à la suite d'un refroidissement subit de l'atmosphère. Ces eaux étaient riches alors en animalcules microscopiques de couleur verte que le froid fit périr ; ainsi, non seulement se trouva suspendue l'action oxygénante de cette production végéto-animale qui se conduit, sous l'influence de la lumière, comme les parties vertes des végétaux, mais de plus les animalcules privés de la vie se trouvèrent livrés aux forces de la nature inorganique et se brûlèrent aux dépens de l'oxygène de l'eau. Ainsi l'oxygénation de ce liquide, qui, sous l'influence de ces êtres microscopiques, s'élevait à 59 0/0, descendit les jours suivants à 32, 24 et 18 0/0. D'où la mort du poisson.

— Il est fait hommage à l'Académie des ouvrages suivants :

Voyages en Scandinavie, en Laponie, au Spitzberg et aux Feroe, en 1838, 1839 et 1840, sur la corvette la *Recherche*, publiés sous la direction de M. Gaimard ;

Des Hallucinations, par le docteur Brierre de Boismont.

B. et P.

VARIÉTÉS.

Introduction à l'histoire de la religion de l'Inde (1).

Le nouveau globe était formé. Sur ces couches primitives, ébauches de vie effacées par de nouvelles couches, sur les gradins profondément enfouis des mondes antérieurs, l'habitation terrestre étalait à la lumière une architecture géologique et végétale plus solide, plus riche, des races plus nombreuses, plus parfaites, une distribution plus savante, mieux coordonnée du vaste théâtre où tous les êtres étaient convoqués à l'existence.

Alors l'homme parait. Qu'était cet nouveau commensal de la terre? Quelle parenté le rattachait à ces nombreuses familles d'êtres abandonnés à leurs destinées fatales, perpétuellement et identiquement recommencées, tandis que, seul entre tous, il allait poursuivre par l'intelligence, par la liberté, et à travers les transformations historiques, un terme inconnu, mobile comme l'horizon, toujours atteint et toujours dépassé?

Qu'avait donc l'homme de plus que les animaux pour s'en séparer et pour les dominer?

Il avait surtout la faculté religieuse, qui n'est que la faculté intellectuelle appliquée aux plus hautes questions. Au milieu de toutes ces formes qui paraissaient et disparaissaient à ses regards, qui flottaient et murmuraient dans les vents, il se sentait, il se savait uni à quelque chose de persistant qui engendrait tous les êtres et qui leur survivait.

Il était associé infime et périssable à une sainte collaboration avec un être éternel et infini. Il agissait sous le regard de Dieu par des œuvres ordonnées par Dieu, et du fond de sa conscience une voix lui disait qu'il portait la responsabilité de ses actions.

Ainsi donc, l'homme est un être religieux.

Quand la terre reçut dans l'espace son ellipse à parcourir, la terre était insensible, inerte, sourde, aveugle, inconsciente d'elle-même. Dieu la connaissait sans doute, mais la terre ne se connaissait pas en Dieu. Il manquait un des termes du rapport nécessaire de Dieu avec tous les êtres, et de tous les êtres avec Dieu.

Il fallait donc sur la terre un être qui fût le témoignage de Dieu. L'âme humaine est la prière de la terre.

L'homme n'est pas seulement la plus haute représentation de la vie sur la terre, il en est matériellement le résumé : il en reproduit les divers règnes dans sa structure anatomique. La chaîne des êtres n'existe que pour le rattacher à la terre par des gradations insensibles.

La création terrestre n'eût-elle pas été faite en vue de l'homme, on est obligé de reconnaître qu'elle a été faite de manière à être modifiée par lui.

Mais où et à quelle époque l'homme s'est-il posé la première question de sa destinée en Dieu, a-t-il eu la conception de Dieu, l'a-t-il formulée, incorporée et rendue visible dans les symboles?

L'homme eût-il été capable de confesser instinctivement Dieu dès sa naissance, il n'a pas pu avoir de religion en naissant. Il lui a fallu traverser auparavant bien des modes de civilisation, conquérir les instruments de ses idées, la langue et l'écriture. Que de siècles alors ont dû passer ignorants et silencieux avant que fût posée la première assise du premier temple!

Cependant, quoique la science historique nous refuse des assertions positives sur l'origine des religions, nous pouvons assigner une patrie, sinon une date, au premier culte du monde:

Cette patrie est l'Inde. De même que l'homme résume la création terrestre, l'Inde résume les productions de toutes les contrées : au midi, les fruits des tropiques ; au nord, la végétation de l'Europe.

par communication, par émulation, par ... veaux. La race humaine put y être assez diverse à l'origine pour ne pas tomber dans cette uniformité morale qui est la mort des sociétés.

Ce n'est donc pas sans quelque raison que toutes les traditions historiques regardent l'Inde comme la terre natale, sinon des hommes du moins des sociétés humaines.

On ne saurait croire au mythe antique du paradis, à l'innocuité du monde extérieur vis-à-vis de l'homme, et à la béatitude parfaite de nos premiers aïeux. La douleur est contemporaine de notre naissance. Dans ce milieu terrestre, où les premiers hommes ont été contraints de vivre, sur le passage de toutes les forces de la nature, du vent, de la pluie, des orages, des neiges et des solstices, ils ont été atteints par ces forces, et ils ont souffert. Leur système nerveux pouvait être moins développé, mais il n'en était pas moins accessible à la douleur.

Si l'homme n'eût éprouvé des sensations pénibles, comment eût-il songé à y échapper par le travail, par l'association, par la prévoyance, par toutes ces armures défensives que nous nommons les industries?

Cependant, son enfance avait besoin de trouver le milieu le plus compatissant et le plus sympathique à sa conservation. Il lui fallait une température bienveillante ; et, en ces temps où l'homme ne savait pas se pourvoir de nourriture, une table toujours dressée, en plein vent, sous les branches des arbres. L'Inde lui donna toutes ces choses ; les moissons et les fruits s'y succèdent sans interruption. Un lait intarissable y coulait à toute heure pour l'homme nouveau né.

Ne cherchons pas l'Eden au pied de l'Himalaya ni dans la vallée de Cachemire. La mystérieuse Siringapore peut se baigner dans ses limpides nappes d'eau où l'ibis vient boire la rosée dans la corolle du lotus ; c'est l'Inde entière qui est un Eden. Non pas que l'homme y vécût sous la protection et dans l'amitié de la nature, ni dans l'extase d'une perpétuelle volupté, mais parce qu'il avait trouvé sur la terre de l'Inde plus de magnifiques spectacles, plus de richesses, plus de moissons accumulées pour sa subsistance.

Il y avait aussi trouvé plus de puissances ennemies et impitoyables qui le provoquaient à la lutte. Lorsque l'homme put constater sa propre existence et se reconnaître, lorsqu'il se vit debout, spectateur candide et stupéfait au milieu de tous les assistants de la nouvelle création et de tous les désastres de la création qui venait d'être détruite, s'il dut éprouver un sentiment de joie et de gratitude pour la vie, il eut, n'en doutons pas, un sentiment d'épouvante pour les ruines du monde. Il dut jeter un profond regard de terreur sur tous ces cadavres épars et gisants, ces êtres monstrueux et titaniques, débris d'un récent cataclysme et que la terre n'avait pas ensevelis. Les blessures du globe étaient encore béantes. On devait sentir encore sous les pieds les dernières convulsions, et voir s'échapper des cratères les dernières fumées. L'homme trouvait partout les cendres encore tièdes de cet immense bûcher funéraire sur lequel le monde antérieur s'était consumé.

Les granits éclatés, les grandes montagnes fendues qui portaient sur leurs flancs convulsifs et sillonnés les vestiges des marées, tous ces lugubres spectacles racontaient des œuvres de destruction, inspiraient ces sombres terreurs et ces profondes tristesses que l'on trouve à l'origine de toutes les religions.

Mais nulle part ce grand dualisme des forces de vie et des forces de destruction, de bonté et de rigueur, ne se manifeste plus énergiquement que dans l'Inde. Le drame de la vie terrestre y est représenté avec tous ses contrastes, avec les caractères les plus grandioses. Dans aucune contrée les montagnes ne s'élèvent plus près du ciel, et ne suspendent à de telles hauteurs leurs glaces éternelles, urnes intarissables d'où s'écoulent de grands fleuves qui se creusent des lits larges et profonds, qui parcourent de vastes espaces, et aux époques des inondations se répandent à d'immenses distances. Des courants atmosphériques, qui sont des tempêtes éternelles, s'engouffrent et passent sans fin à travers ces corridors de montagnes.

Aux saisons de sécheresse, l'atmosphère s'embrase comme une fournaise. Le soleil est voilé par une poussière de feu ; la rosée sèche et s'évapore sur le sol comme sur un brasier ; la sève tarit fatiguée d'éteindre l'incendie intérieur qui dévore toutes les plantes ; les feuilles se referment. Le tigre s'enfonce dans les marais des jungles, et se couche dans les eaux pour apaiser ses flancs brûlants et haletants.

Mais sitôt que l'époque des moussons est revenue, alors la révolution atmosphérique s'annonce par des coups de tonnerre dont le rugissement et l'ébranlement formidable pourraient rappeler les catastrophes diluviennes. Les nuages s'élèvent de la mer, se rassemblent, s'échelonnent, s'avancent en épaisses et lourdes caravanes sur les terres en suivant la même direction ; on dirait une mer aérienne et une marée de plusieurs centaines de lieues. Ces nues errantes arrosent successivement les campagnes pendant trois mois. Alors le sol, torréfié comme l'argile du four, recouvre sa fécondité, la sève en rejaillit en herbes épaisses. La végétation languissante reprend ses apparences de vie et de santé.

Car l'Inde est essentiellement féconde. La nature infatigable et luxuriante ne cesse de produire et de dévorer ses produits ; elle improvise en quelque sorte les végétaux gigantesques dont la flèche de l'Indien ne peut atteindre les hautes branches. Il semble qu'elle donne des scandales de reproduction. Le figuier religieux incline ses rameaux, les replante dans le sol, se multiplie ainsi par la cime, et s'achemine de piliers en piliers, d'arcs-boutants en arcs-boutants, jusqu'à ce qu'un seul arbre ait produit une forêt.

Ainsi, de l'eau et du feu, de leur lutte et de leur concours, se forme cette fermentation active qui surexcite la fécondité. L'eau et le feu auront donc une grande importance dans la théogonie indienne.

Mais, parmi ces productions instantanées, ces changements à vue de décorations végétales, se développent des puissances terribles de destruction. Lorsque les eaux versées des montagnes ou t

(1) Cette introduction est tirée de l'*Histoire pittoresque des religions*, ouvrage important publié par l'administration de librairie, rue Notre-Dame-des-Victoires, 26.

[illegible] Bugeaud, et je demande s'il est possible à un membre de cette chambre de laisser fermer la question sans répondre à quelques-unes des paroles prononcées samedi, et de rester ainsi sous le coup de ces paroles.

M. LE PRÉSIDENT. Je vais consulter la chambre sur la clôture.

La chambre, consultée, ferme la discussion.

M. LE PRÉSIDENT. La chambre va voter sur le troisième paragraphe du projet d'adresse, et attendu... (Explosion de rires à gauche.) et attendu que vingt membres ont demandé le scrutin secret... (Nouveau tumulte.)

Voix nombreuses : Les noms! les noms !

M. LE PRÉSIDENT. Je ne peux tolérer que des murmures protestent ainsi contre l'exercice d'un droit. (Le bruit continue.) Quant aux noms, je ne les ferai connaître que quand le silence sera rétabli. (Après avoir attendu un instant.) Ces noms sont: MM. Hartmann, François Delessert, de Bussières, Muret de Bord, général Doguereau, Harlay d'Augeville, Latournelle, Montozon, Barbet, de Peyramont, Dejean, Alph. Périer, Gravier, Levieille, Raguet-Lépine, maréchal Sébastiani, Cousture, Périer (de l'Ain) et Le Prévost.

On procède au scrutin secret par voie d'appel nominal.

Au réappel, on remarque que plusieurs députés s'abstiennent de voter. Parmi eux on remarque M. d'Arblay, qui, à l'appel de son nom, répond : Il ne vote pas. (On rit.).

MM. Edmond Blanc, Emile de Girardin, Lebobe, Lepelletier d'Aulnay, Schutzenberger, Vigier s'abstiennent également de voter.

MM. d'Hunolstein, Bis, Hallez, Dessaigne, Ducos, Corne, Gauthier (de la Loire), Lachèze, Pouillet, Martin (de l'Isère), Sannac, Sieyès, et Cerfbeer ne répondent pas à l'appel de leurs noms.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants, 418 ; majorité absolue, 210.

Boules blanches, 213 (Sensation.) ; boules noires, 205.

Le troisième paragraphe de l'adresse est adopté.

Ce vote est suivi d'une très vive agitation.

M. LE PRÉSIDENT lit le quatrième paragraphe du projet d'adresse, ainsi conçu :

» Nous espérons que ce mutuel esprit de justice et de conciliation amènera bientôt le succès des négociations qui, selon le vœu plusieurs fois exprimé par la chambre, doivent, tout en assurant la répression de la traite, tendre à replacer notre marine sous la surveillance exclusive du pavillon national. »

M. Crémieux avait proposé à ce paragraphe un amendement qu'il retire.

Le quatrième paragraphe est adopté.

Paragraphe 5. — « Les marques réitérées d'une amitié qui vous est précieuse, et le désir d'y répondre dignement, ont porté votre majesté à rendre visite à la reine de la Grande-Bretagne. La France a vu, avec un légitime orgueil, les hommages qui, de toutes parts, sont venus au devant de son roi. Ces manifestations éclatantes et spontanées de respect envers le monarque et de cordiale estime pour le peuple français, ont donné de nouveaux gages à la longue durée de cette paix générale, au sein de laquelle notre patrie, en maintenant au dehors sa force et sa dignité, trouve les éléments d'une prospérité constante et la jouissance tranquille de ses libertés constitutionnelles. » — Adopté sans discusion.

Paragraphe 6. « Votre majesté nous confirme dans cette assurance, en nous faisant connaître que les relations de son gouvernement avec toutes les puissances étrangères continuent d'être pacifiques et amicales. Ces bonnes relations reposent sur la fidèle observation des traités. La France n'oublie point qu'ils doivent être l'espérance et l'appui d'une nation généreuse dont ils ont consacré les droits. » — Adopté,

M. Vivien avait proposé un paragraphe additionnel qui devait être inséré entre le 6e et le 7e paragraphes.

L'honorable membre déclare que « dans l'état des choses il retire son amendement. »

Les autres amendements proposés sont également retirés, et le reste du projet d'Adresse (paragraphes 7, 8, 9 et 10) est voté sans discussion.

Il est ensuite procédé au vote par scrutin secret sur l'ensemble de l'adresse. La gauche et la droite s'abstiennent.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants, 249. Majorité absolue, 125. Boules blanches, 216. Boules noires, 33.

Le projet d'adresse est adopté.

M. le président tire au sort la députation qui sera chargée de la présenter au roi.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Demain, à une heure, réunion dans les bureaux ; à deux heures séance publique pour le règlement de l'ordre du jour des séances subséquentes.

Extérieur.

Espagne. — Résultat des votes pour l'élection d'un député et de son suppléant dans les districts de Madrid :

Députes : D. Antonio Alcala Galiano, 2 269 voix; le marquis de Viluma, 21 voix.

Suppléants : D. Jose Medialdea, 1009 voix; D. Jose Moreno Elorza, 88; D. Juan Moraldea, 80 ; le vicomte del Puntal, 90 ; D. Aniceto de Alvaro, 40 ; D. Juan Blasquez Prieto, 25 ; D. M. Espinosa de los Monteros, 25; D. Gabriel Sèco, 10.

Dans les districts ruraux, M. Alcala Galiano a obtenu aussi une immense majorité.

Suisse. — Zurich. — Voici quelle était la proposition de la minorité du conseil exécutif, concernant la question de l'expulsion des Jésuites.

La Diète, en s'appuyant sur les articles 1 et 8 du pacte fédéral, ordonne. L'action des Jésuites dans la Suisse, est incompatible avec la paix et la prospérité de la confédération, parce que cet ordre religieux a des tendances politiques soumises à une influence étrangère.

En conséquence, les Etats de la confédération qui ont admis cet ordre religieux, sont invités à l'éloigner, et de même le canton de Lucerne ne pourra plus admettre les Jésuites.

Voici les conclusions de la circulaire que le vorort vient d'adresser aux cantons pour la convocation d'une Diète extraordinaire pour le 24 février :

La Diète reconnaît : 1° Que des résolutions concernant l'admission et l'expulsion d'ordres ecclésiastiques, qui sont reconnus par l'Eglise de l'Etat, tombent dans le domaine de la souveraineté cantonale, sous toutes réserves des dispositions de l'article 12 du pacte fédéral. Toutefois la confédération conserve le droit d'agir d'office contre de pareils ordres,

REVUE DES JOURNAUX DU 27 JANVIER.

Le vote de samedi est encore le sujet dont s'occupent ce matin tous les journaux.

Le *Constitutionnel* publie la liste des députés qui ont voté pour l'amendement de M. Léon de Malleville. Cette liste comprend 196 noms. Or, au moment du vote, un des secrétaires, M. de l'Espée, membre ministériel, avait constaté la présence de 411 députés. Si on déduit les membres du bureau, ce chiffre se réduit à 406. Il est certain qu'une vingtaine de députés présents se sont abstenus de voter ; le *Constitutionnel* cite les noms de 15 d'entre eux. Reste donc pour le chiffre total des votants 391. Les membres que l'on sait positivement s'être levés pour l'amendement étant au nombre de 196, le ministère n'a pu avoir au plus que 195 votes.

Le *Journal des Débats* prend vivement la défense du bureau. « Tous journaux de l'opposition, dit-il, crient au scandale. Oui, il y a un scandale, et ce scandale, c'est de mettre en doute la véracité du bureau nommé par la chambre, comme si le bureau était coupable de mensonge parce l'opposition, qui voit rejeter ses amendements l'un après l'autre, est désappointée ! Hier le bureau, après une double épreuve, a déclaré que l'amendement de M. de Malleville était rejeté par les cinq membres qui forment le bureau. quatre ont été de cet avis, C'est égal, l'opposition pousse des cris de rage. On accuse le bureau de partialité pour le moins : on veut qu'il ait proclamé le rejet d'un amendement qui était adopté, mais ce serait une infamie, et l'opposition composât-elle toute seule le bureau que nous ne l'en accuserions pas, nous ! »

La *Presse* persévère dans son opposition contre l'indemnité Pritchard. « Pourquoi, se demande-t-elle, l'Angleterre nous a-t-elle placés avec tant de morgue dans l'étroite alternative d'une rupture avec elle ou d'un blâme infligé au brave capitaine d'Aubigny, et d'une indemnité accordée au fougueux agitateur Pritchard? C'est que l'Angleterre, qui sait le nombre de nos vaisseaux aussi exactement que le nombre des siens, sait de plus que nous portons jusqu'à l'extrême la conscience de notre faiblesse relative, et sait encore que nous poussons jusqu'à l'aveuglement la crainte de la guerre ; de là ses exigences menaçantes. Enfin la majorité, qui se souvient encore des désastres de 1814 et 1815, ne croit pas que la guerre puisse éclater entre la France et l'Angleterre sans s'étendre à toutes les autres parties de l'Europe...

« Non, assurément, il n'y aurait pas à craindre que l'Europe prît parti pour l'Angleterre contre nous dans le cas d'une injuste agression de sa part ; mais l'intérêt de toutes les marines secondaires étant le même que le nôtre, serait-il donc si difficile de les faire passer de la neutralité à la solidarité, à la réciprocité de concours? Nous ne le croyons pas. »

La même feuille constatait hier notre déchéance en ces termes que nous croyons devoir reproduire :

« La France, aujourd'hui, a perdu en Europe son rang de grande nation : elle l'a perdu sans lutte, sans bataille, sans revers : elle l'a perdu parce qu'elle l'a voulu. A dater de ce jour, il n'y a plus que trois grandes nations : l'Angleterre, les Etats-Unis et la Russie ! »

Faits divers.

On a distribué aujourd'hui aux députés le rapport de M. de Sainte-Aulaire sur le projet de loi tendant à ouvrir un crédit de 84 000 fr. au chapitre 10 du budget des cultes pour l'exercice 1844.

La commission du budget a terminé l'examen du budget des cultes et de la Légion-d'Honneur. Elle approuve les sommes réclamées : 1° pour ériger en cures de deuxième classe 14 succursales ; 2° pour ériger 300 succursales nouvelles ; 3° pour la création de 100 nouveaux vicariats.

La commission a commencé la discussion du budget des dépenses des affaires étrangères. L'augmentation de 270 000 francs, réclamée pour augmenter le traitement de quelques agents consulaires et politiques a fixé l'attention de la commission. Le total des traitements politiques et consulaires, d'après le tableau d'activité, est de 5 488 000 fr.

— C'est après-demain jeudi, 30 du courant, que doit être clos le registre d'inscription des électeurs du conseil de prud'hommes pour l'industrie des métaux.

Le bureau est ouvert tous les jours de dix à quatre heures, salle Saint-Jean, à l'Hôtel-de-Ville.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu, dimanche et aujourd'hui lundi, de 6 575 déposants, dont 850 nouveaux, la somme de 938 450 fr. Le montant des remboursements demandés s'est élevé à 936 000 fr.

— En ce moment, la misère est extrême à Paris : on évalue à 110 000 le nombre des indigents.

— La chambre des pairs vient de faire une nouvelle perte. M. Humblot-Conté vient de mourir à Châlon-sur-Saône. Avant d'entrer à la chambre des pairs, il avait long-temps siégé à la chambre des députés. Il était beau-père de M. le baron Thénard.

— Il existe à Londres un assez grand nombre de petits théâtres dont le prix d'entrée n'est que d'un penny (10 centimes). Le répertoire de ces théâtres ne se compose guère que d'histoires de voleurs, de brigands et d'assassinats, et ils ne sont hantés que par des coupe-bourse et autres vauriens qui viennent y faire leur première éducation. L'autorité municipale de Londres vient d'ordonner la fermeture de tous ces théâtres.

— Le *Nieuwe Roterdamsche Courant* annonce, d'après une lettre de Marseille du 15 courant, que le navire hollandais *Vrouw Johanna*, cap. Vanderneyden, parti d'Anvers pour Marseille, après avoir été retenu à Gibraltar par suite du calme, a été capturé arbitrairement, le 3 courant, par un navire de guerre espagnol, et conduit à Palma. Le motif de cette arrestation paraît être la présence à bord de 18 caisses munitions, chargées à Anvers à destination d'une maison de Marseille, et que le commandant du navire espagnol prétendait avoir être débarquées, d'après des renseignements inexacts que le [illegible] croit venir d'Anvers, sur les

» Cependant Mimoun-ben-Abd-el-Kader, frère d'Abd-el-Kader-ben-[illegible]ton, inquiet de ne pas le voir revenir et ayant de trop justes raisons à soupçonner Bou-Kratem, insista près de ce dernier pour savoir ce qu'était devenu son beau-père. Bou-Kratem lui répondit sans hésiter qu'il était inutile de faire des recherches ; « qu'il avait, en venant à Oran et avant d'arriver au camp du Figuier, assommé son beau-père d'un coup de bâton, parce que celui-ci ne voulait pas lui donner sa fille... » Puis, selon l'usage, il lui offrit l'*ediâh*.

» Mimoum-ben-Abd-el-Kader accepta deux épingles d'argent, un [illegible] et la première femme de Bou-Kratem, qui s'engagea, en outre, à lui donner quelques journées de travail... Mais il fallait confirmer le traité devant les sages de la tribu, et le caïd Ben-Ghrafoun, consulté, renvoya les parties devant le cadi d'Oran.

» Malheureusement pour Bou-Kratem, M. le chef d'escadron Walsin-Esterhazy, directeur des affaires arabes de la province d'Oran, ne jugea pas à propos de sanctionner un pareil marché, et Bou-Kratem, traduit, le 4 janvier, devant le deuxième conseil de guerre, a été condamné à vingt ans de travaux forcés et à l'exposition, qu'il a subie jeudi dernier, à sept heures du matin.

TRIBUNAUX.

AFFAIRE PIBRAIL. — Un de nos correspondants d'Auch nous mande que ce procès mystérieux continue à impressionner vivement le public. Dans les audiences des 22 et 23 janvier, les débats ont révélé les faits les plus curieux sur cet intérieur de Manaut, et sur cette facilité de mœurs qui régnait à Saint-Christan ; ainsi on entend un manouvrier qui venait restaurer une cheminée : Il fait avertir Mme de Pibrail dans la chambre de laquelle il avait à travailler ; celle-ci refuse de se lever, le fumiste entre et bientôt se trouve aux prises avec les agaceries de Mme de Pibrail auxquelles il ne sait résister. « Je finis, dit-il, par entrer dans son lit, et de ce jour nous eûmes des relations qui durèrent environ trois semaines. »

Un grand nombre de témoins viennent attester les menaces que Mme de Pibrail ou sa mère ont vingt fois fait entendre publiquement contre l'infortuné mari : «qui nous débarrassera, disaient-elles, de notre vilain bossu? » Mme de Pribail donnait de l'espoir à ses amants en leur disant : « Vous viendrez me voir plus souvent *quand la vieille bosse sera morte.* »

Il ne reste plus que cinq ou six témoins à entendre : à la prochaine audience commenceront le réquisitoire et les plaidoiries. Le procès ne sera pas terminé, selon toute probabilité, avant deux jours.

ACADEMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. ELIE DE BEAUMONT.

Séance du 27 janvier.

La séance s'ouvre en présence de très peu de membres de l'Académie. Tous les académiciens-députés sont à la chambre. Cependant nous remarquons la présence de M. Pouillet, et cela nous cause un étonnement qui cesse bientôt, car nous l'entendons demander la parole et commencer la lecture d'un long factum en réponse à une Note de M. Péclet, communiquée il y a quinze jours. L'intérêt personnel l'emporte encore dans M. Pouillet sur l'intérêt ministériel. Voici comment nous rendions compte, le 6 janvier, de la discussion soulevée entre les deux physiciens : « L'un est membre de l'Académie, disions-nous ; l'autre n'a pas cet honneur. Mais ce n'est pas là la question. Tous deux ils sont auteurs de Traités élémentaires de physique, et le malheur, c'est que les éditions des deux ouvrages se font à-peu-près en même temps, d'où il résulte une rivalité que l'on conçoit. Nous possédons les deux ouvrages, et nous n'aimons guère mieux l'un que l'autre. Nous sommes donc fort désintéressés dans la question, et voici les faits. M. Pouillet a prétendu dans la préface de la quatrième édition de son Traité, que M. Péclet avait copié plusieurs figures et plusieurs passages de son ouvrage ; M. Péclet réplique que M. Pouillet avait pris lesdits passages et figures dans des Traités plus anciens, ceux de MM. Ohm, Biot, Fechner, et qu'il n'a dès-lors copié qu'un copiste. Mais n'est-ce pas ainsi, dites-nous, ô lecteurs ! que se font la plupart des livres élémentaires ? — Cette judicieuse observation m'arrête dans ma narration ; pour plus ample informé, je renvoie donc les curieux au Compte-rendu officiel, où la présente discussion occupera plusieurs pages ; car, sur la demande de M. Pouillet lui-même, la lettre de M. Péclet y sera insérée en entier. »

A la suite de la lettre de M. Péclet, M. Pouillet a fait annoncer qu'il répondrait bientôt par écrit, et aujourd'hui, il a tenu parole. Nous pourrions encore renvoyer nos lecteurs au compte-rendu officiel, et passer outre ; car ce débat entre deux auteurs rivaux, tous deux hauts fonctionnaires de l'Université, et dont les Traités sont répandus dans les colléges pour l'étude de la physique, nous semble tout-à-fait indifférent aux intérêts de la science. Cependant la position des deux savants contradicteurs fait un devoir à la critique de ne pas passer sous silence les enseignements qui résultent d'une telle discussion.

Est-il bien convenable que deux grands représentants de l'instruction publique en France, l'un professeur de la faculté des sciences de Paris, l'autre inspecteur général de l'Université, viennent en présence de leurs élèves, dans leurs Traités élémentaires, se livrer à de telles récriminations, à de telles accusations ? Contrefacteur, copiste, auteur qui ne sait pas discerner la propriété d'autrui du domaine public, telles sont les épithètes que se prodiguent ces Messieurs. Que voit dire d'un pareil langage les jeunes gens à qui vous êtes chargés de donner l'instruction et l'éducation ? Quelle confiance allez-vous leur inspirer ?

Mais passons au fond du débat même. Que voyons-nous ? M. Pouillet prétend que M. Péclet a copié et les figures et les planches de son ouvrage. M. Péclet répond que M. Pouillet avait lui-même copié Biot, Ohm, Fechner. A son tour M. Pouillet réplique que s'il a copié quelques pages et quelques figures du Traité de M. Biot, c'est que M. Biot avait fait l'a-

térisme, soutenu par M. de Quatrefages, attaqué et nié par M. Souleyet. Il s'agit des mollusques, dans lesquels l'un, dit son adversaire, a confondu l'estomac avec l'oreillette ; dans lesquels l'autre, toujours selon l'adversaire, n'a pas su voir l'anus qu'il a confondu avec la bouche.

« Puis, reprend chacun, les explications que j'ai données suffiront » pour qu'on ne croie pas sans examen à toutes les étrangetés, à toutes » les méprises, à toutes les intentions que mon contradicteur m'a attri- » buées. » Entre des assertions aussi contradictoires, prononcées avec une égale assurance, le public ne sait auquel entendre. Cependant, l'un a raison, l'autre a tort ; car il n'est pas probable que la nature ait fait des mollusques exprès pour M. de Quatrefages, d'autres mollusques pour M. Souleyet. Nous adjurons donc la commission de l'Académie, qui a été nommée pour juger la question, de se mettre à l'œuvre, d'examiner les pièces et les Mémoires, et de prononcer en toute connaissance de cause un jugement qui nous éclaire.

— Fidèles à notre habitude, nous devons mentionner ici toutes les communications faites à l'Académie, et dont la nature ne permet pas de longues explications, non pas pour donner une vaine satisfaction à ceux qui ne recherchent dans les séances académiques que la publicité des comptes-rendus, comme il s'en trouve quelques-uns, dit-on, mais pour être de quelque utilité aux personnes étrangères qui peuvent avoir besoin de savoir l'apparition de tel ou tel travail sur telle ou telle question.

Comme pour vérifier ce que nous disions, il y a huit jours, M. Cauchy présente à l'Académie un Mémoire sur diverses conséquences remarquables, dit-il, des principes établis dans les séances précédentes. C'est, comme on voit, le travail de la semaine. A lundi prochain, la suite.

— M. Artur adresse une Note où se trouvent 1° des réflexions générales sur la formation des trombes ; 2° des observations sur les dix-neuf trombes décrites dans les Annales de chimie et de physique ; 3° la copie des descriptions de ces dix-neuf trombes, pour vérifier la vérification des observations qui s'y rapportent. — M. Valette communique la description d'un appareil de chauffage.

M. Amédée Desbordeaux donne quelques nouveaux détails sur la méthode qu'il emploie pour argenter l'acier. Comme il se sert du cyanure d'argent, nous l'avertissons qu'il tombe dans les procédés brévetés par MM. de Ruolz et Elkington. — M. Coulvier Gravier lit une nouvelle Note sur les étoiles filantes et les conclusions qu'il tire de leur direction et de leur fréquence pour la prédiction météorologique du temps. Selon lui, l'hiver doit être très doux. — M. Schutz, de Berlin, revient sur la prétention qu'il a déjà développée, d'avoir démontré expérimentalement que les plantes ne décomposent pas l'acide carbonique en présence de la lumière. Les botanistes et les chimistes sont unanimes pour nier cette prétention.

— M. Morin lit une Note sur la raideur des cordes placées à la circonférence des poulies.

— M. de Gasparin lit, au nom d'une commission dans laquelle il a pour collègues MM. Dutrochet, Payen et Rayer, un rapport favorable sur un plan d'enseignement agricole. Notre collaborateur, M. E. Lefelvre, qui assistait à la séance, parlera de ce système dans sa chronique agricole de demain, ainsi que de la discussion à laquelle ont pris part, après la lecture du rapport, MM. Charles Dupin, Mathieu et de Gasparin. Nous renvoyons donc nos lecteurs à demain ; ils savent qu'ils ne perdront pas pour attendre.

— M. Boger, directeur du musée colonial de Port-Louis (île Maurice), écrit à M. Benjamin Delessert, qu'il est parvenu à faire réussir dans cette île 40 000 pieds de thé, et que, si la colonie de Bourbon se mettait à exploiter cette culture, elle pourrait facilement approvisionner toute la métropole.

— M. Despret lit en son nom et au nom de MM. Francœur et Séguin, un rapport approbatif sur une horloge mue par l'eau invention de M. Pyrlas, jeune médecin grec.

Il n'entre pas dans mon intention, dit M. Despret, de faire l'histoire de toutes horloges à eau imaginées par les anciens, qui les appelaient hydroscopes, clepsydres, etc., et aussitôt M. Despret fait une longue histoire de toutes ces inventions. Nous ne suivrons pas M. Despret dans son histoire où il a parlé de Platon, de Démosthènes, des Chinois, de Vitruve et de beaucoup d'auteurs en *as* et en *us*. Nous ne le suivrons pas non plus dans la description de l'hydrorloge de M. Pyrlas. Nous nous contentons de rappeler, avec le rapporteur, que ces sortes de machines ne sont d'aucune utilité, et de dire que l'écoulement d'eau constant, destiné à faire mouvoir les aiguilles sur le cadran, a lieu par le syphon à écoulement constant décrit dans tous les traités de physique. L'invention de M. Pyrlas consiste dans le compensateur, mécanisme employé pour mettre l'écoulement à l'abri des variations de température.

Du rôle physiologique des matières sucrées et amiloïdes. — M. Mialhe adresse une réclamation de priorité au sujet de la Note de MM. Bouchardat et Sandraz, lue à la dernière séance. Le fait principal qui ressort des recherches de ces messieurs, dit M. Mialhe, c'est que la digestion et l'assimilation des matières sucrées et amiloïdes ne deviennent possible que lorsque ces substances ont été chimiquement influencées par des alcalis. Or, l'auteur de la réclamation rappelle qu'il a communiqué à l'Académie le 15 avril 1844, un travail dans lequel il établissait, comme résultat de ses recherches, « que toutes les substances alimentaires hydrocarbonées, telles que le sucre de raisin, la gomme d'amidon ou dextrine, ne peuvent éprouver le phénomène de l'assimilation qu'après avoir été transformées par les alcalis du sang, en de nouveaux produits au nombre desquels figure un corps doué d'un pouvoir désoxygénant très énergique. » M. Mialhe considérait dès lors ce composé comme devant servir de contre-partie à la respiration, ou pour mieux dire à l'oxygénation respiratoire, et il en concluait que les individus chez qui la décomposition chimique précitée a lieu lors de l'ingestion des matières sucrées et amylocées, ne sauraient avoir du sucre dans leurs sécrétions urinaires.

M. Mialhe ajoute que ce fut cette découverte qui le conduisit à reconnaître la véritable cause du diabète et à proposer un traitement rationnel de cette maladie jusque-là incurable, traitement couronné déjà de plusieurs succès.

Cancer. — M. Beauvoisin lit une Note contre l'emploi de l'instrument tranchant et en faveur des caustiques potentiels non vénéneux dans le traitement du cancer. L'auteur admet aussi la nécessité d'un traitement général, qu'il fait consister surtout dans l'emploi intérieur des hyposthénisants, l'arsenic, l'iodure de potassium.

Obturateur palatin. — La perforation de la voûte palatine en- cause plus générale qui se produit plus souvent. M. Morren pense que c'est surtout par la dexoxygénation de l'eau que les deux circonstances signalées exercent une grande influence. Il a présenté à l'Académie des travaux où il établissait que, sous l'action de la lumière et surtout en présence de divers végétaux aquatiques, les eaux douces et marines dissolvent une quantité d'oxygène très variable. Dans l'état normal et moyen, le chiffre de l'oxygénation de l'eau est de 32 à 33 p. 0/0 du gaz dissous. Mais cet observateur l'a vu tantôt descendre à 17, tantôt monter à 61 0/0. Si l'oxygénation de l'eau s'est abaissée à 19, 18 ou 17 0/0, un grand nombre de poissons ne peuvent vivre dans cette eau ainsi dexoxygénée ; on les voit sortir la tête hors de l'eau et vivre à la surface, pour aspirer l'oxygène. Les poissons les plus voraces, tels que les brochets, les perches, succombent les premiers.

M. Morren cite l'asphyxie des poissons de la petite rivière de la Maine, en 1835, par suite d'une crue subite de la Loire. La mortalité des poissons coïncida avec un abaissement de la proportion de l'oxygène dans l'eau de cette rivière. L'auteur de la Note cite encore la mortalité qui eut lieu dans un étang sur lequel il étudiait précisément l'oxygénation de l'eau et les causes qui la font varier. Elle se produisit à la suite d'un refroidissement subit de l'atmosphère. Ces eaux étaient riches alors en animalcules microscopiques de couleur verte que le froid fit périr ; ainsi, non seulement se trouva suspendue l'action oxygénante de cette production végéto-animale qui se conduit, sous l'influence de la lumière, comme les parties vertes des végétaux, mais de plus les animalcules privés de la vie se trouvèrent livrés aux forces de la nature inorganique et se brûlèrent aux dépens de l'oxygène de l'eau. Ainsi l'oxygénation de ce liquide, qui, sous l'influence de ces êtres microscopiques, s'élevait à 59 0/0, descendit les jours suivants à 32, 24 et 18 0/0. D'où la mort du poisson.

— Il est fait hommage à l'Académie des ouvrages suivants :

Voyages en Scandinavie, en Laponie, au Spitzberg et aux Feroe, en 1838, 1839 et 1840, sur la corvette la *Recherche*, publiés sous la direction de M. Gaimard ;

Des Hallucinations, par le docteur Brierre de Boismont.

B. et P.

VARIÉTÉS.

Introduction à l'histoire de la religion de l'Inde (1).

Le nouveau globe était formé. Sur ces couches primitives, ébauches de vie effacées par de nouvelles couches, sur les gradins profondément enfouis des mondes antérieurs, l'habitation terrestre étalait à la lumière une architecture géologique et végétale plus solide, plus riche, des races plus nombreuses, plus parfaites, une distribution plus savante, mieux coordonnée du vaste théâtre où tous les êtres étaient convoqués à l'existence.

Alors l'homme paraît. Qu'était ce nouveau commensal de la terre? Quelle parenté le rattachait à ces nombreuses familles d'êtres abandonnés à leurs destinées fatales, perpétuellement et identiquement recommencées, tandis que, seul entre tous, il allait poursuivre par l'intelligence, par la liberté, et à travers les transformations historiques, un terme inconnu, mobile comme l'horizon, toujours atteint et toujours dépassé?

Qu'avait donc l'homme de plus que les animaux pour s'en séparer et pour les dominer?

Il avait surtout la faculté religieuse, qui n'est que la faculté intellectuelle appliquée aux plus hautes questions. Au milieu de toutes ces formes qui paraissaient et disparaissaient à ses regards, qui flottaient et murmuraient dans les vents, il se sentait, il se savait uni à quelque chose de persistant qui engendrait tous les êtres et qui leur survivait.

Il était associé infime et périssable à une sainte collaboration avec un être éternel et infini. Il agissait sous le regard de Dieu par des œuvres ordonnées par Dieu, et du fond de sa conscience une voix lui disait qu'il portait la responsabilité de ses actions.

Ainsi donc, l'homme est un être religieux.

Quand la terre reçut dans l'espace son ellipse à parcourir, la terre était insensible, inerte, sourde, aveugle, inconsciente d'elle-même. Dieu la connaissait sans doute, mais la terre ne se connaissait pas en Dieu. Il manquait un des termes du rapport nécessaire de Dieu avec tous les êtres, et de tous les êtres avec Dieu.

Il fallait donc sur la terre un être qui fût le témoignage de Dieu. L'âme humaine est la prière de la terre.

L'homme n'est pas seulement la plus haute représentation de la vie sur la terre, il en est matériellement le résumé ; il en reproduit les divers règnes dans sa structure anatomique. La chaîne des êtres n'existe que pour le rattacher à la terre par des gradations insensibles.

La création terrestre n'eût-elle pas été faite en vue de l'homme, on est obligé de reconnaître qu'elle a été faite de manière à être modifiée par lui.

Mais où et à quelle époque l'homme s'est-il posé la première question de sa destinée en Dieu, a-t-il eu la conception de Dieu, l'a-t-il formulée, incorporée et rendue visible dans les symboles?

L'homme eût-il été capable de confesser instinctivement Dieu dès sa naissance, il n'a pas pu avoir de religion en naissant. Il lui a fallu traverser auparavant bien des modes de civilisation, conquérir les instruments de ses idées, la langue et l'écriture. Que de siècles alors ont dû passer ignorants et silencieux avant que fût posée la première assise du premier temple!

Cependant, quoique la science historique nous refuse des assertions positives sur l'origine des religions, nous pouvons assigner une patrie, sinon une date, au premier culte du monde.

Cette patrie c'est l'Inde. De même que l'homme résume la création terrestre, l'Inde résume les productions de toutes les contrées : au midi, les fruits des tropiques ; au nord, la végétation de l'Europe, par communication, par émulation, par infusion d'éléments nouveaux. La race humaine put y être assez diverse à l'origine pour ne pas tomber dans cette uniformité morale qui est la mort des sociétés.

Ce n'est donc pas sans quelque raison que toutes les traditions historiques regardent l'Inde comme la terre natale, sinon des hommes, du moins des sociétés humaines.

On ne saurait croire au mythe antique du paradis, à l'innocuité du monde extérieur vis-à-vis de l'homme, et à la béatitude parfaite de nos premiers aïeux. La douleur est contemporaine de notre naissance. Dans ce milieu terrestre, où les premiers hommes ont été contraints de vivre, sur le passage de toutes les forces de la nature, du vent, de la pluie, des orages, des neiges et des solstices, ils ont été atteints par ces forces, et ils ont souffert. Leur système nerveux pouvait être moins développé, mais il n'en était pas moins accessible à la douleur.

Si l'homme n'eût éprouvé des sensations pénibles, comment eût-il songé à y échapper par le travail, par l'association, par la prévoyance, par toutes ces armures défensives que nous nommons les industries?

Cependant, son enfance avait besoin de trouver le milieu le plus compatissant et le plus sympathique à sa conservation. Il lui fallait une température bienveillante ; et, en ces temps où l'homme ne savait pas se pourvoir de nourriture, une table toujours dressée, en plein vent, sous les branches des arbres. L'Inde lui donna toutes ces choses ; les moissons et les fruits s'y succèdent sans interruption. Un lait intarissable y coulait à toute heure pour l'homme nouveau né.

Ne cherchons pas l'Eden au pied de l'Himalaya ni dans la vallée de Cachemire. La mystérieuse Sirimgapore peut se baigner dans ses limpides nappes d'eau où l'ibis vient boire la rosée dans la corolle du lotus ; c'est l'Inde entière qui est un Eden. Non pas que l'homme y vécût sous la protection et dans l'amitié de la nature, ni dans l'extase d'une perpétuelle volupté, mais parce qu'il avait trouvé sur la terre de l'Inde plus de magnifiques spectacles, plus de richesses, plus de moissons accumulées pour sa subsistance.

Il y avait aussi trouvé plus de puissances ennemies et impitoyables qui le provoquaient à la lutte. Lorsque l'homme put constater sa propre existence et se reconnaître, lorsqu'il se vit debout, spectateur candide et stupéfait au milieu de tous les assistants de la nouvelle création et de tous les désastres de la création qui venait d'être détruite, s'il dut éprouver un sentiment de joie et de gratitude pour la vie, il eut, n'en doutons pas, un sentiment d'épouvante pour les ruines du monde. Il dut jeter un profond regard de terreur sur tous ces cadavres épars et gisants, ces êtres monstrueux et titaniques, débris d'un récent cataclysme et que la terre n'avait pas ensevelis. Les blessures du globe étaient encore béantes. On devait sentir encore sous les pieds les dernières convulsions, et voir s'échapper des cratères les dernières fumées. L'homme trouvait partout les cendres encore tièdes de cet immense bûcher funéraire sur lequel le monde antérieur s'était consumé.

Les granits éclatés, les grandes montagnes fendues qui portaient sur leurs flancs convulsifs et sillonnés les vestiges des marées, tous ces lugubres spectacles racontaient des œuvres de destruction, inspiraient ces sombres terreurs et ces profondes tristesses que l'on trouve à l'origine de toutes les religions.

Mais nulle part ce grand dualisme des forces de vie et des forces de destruction, de bonté et de rigueur, ne se manifeste plus énergiquement que dans l'Inde. Le drame de la vie terrestre y est représenté avec tous ses contrastes, avec les caractères les plus grandioses. Dans aucune contrée les montagnes ne s'élèvent plus près du ciel, et ne suspendent à de telles hauteurs leurs glaces éternelles, urnes intarissables d'où s'écoulent de grands fleuves qui se creusent des lits larges et profonds, qui parcourent de vastes espaces, et aux époques des inondations se répandent à d'immenses distances. Des courants atmosphériques, qui sont des tempêtes éternelles, s'engouffrent et passent sans fin à travers ces corridors de montagnes.

Aux saisons de sécheresse, l'atmosphère s'embrase comme une fournaise. Le soleil est voilé par une poussière de feu ; la rosée sèche et s'évapore sur le sol comme sur un brasier ; la sève tarit, fatiguée d'éteindre l'incendie intérieur qui dévore toutes les plantes ; les feuilles se referment. Le tigre s'enfonce dans les marais des jungles, et se couche dans les eaux pour apaiser ses flancs brûlants et haletants.

Mais sitôt que l'époque des moussons est revenue, alors la révolution atmosphérique s'annonce par des coups de tonnerre dont le rugissement et l'ébranlement formidable pourraient rappeler les catastrophes diluviennes. Les nuages s'élèvent de la mer, se rassemblent, s'échelonnent, s'avancent en épaisses et lourdes caravanes sur les terres en suivant la même direction ; on dirait une mer aérienne et une marée de plusieurs centaines de lieues. Ces nues errantes arrosent successivement les campagnes pendant trois mois. Alors le sol, torréfié comme l'argile du four, recouvre sa fécondité, la sève en rejaillit en herbes épaisses. La végétation languissante reprend ses apparences de vie et de santé.

Car l'Inde est essentiellement féconde. La nature infatigable et luxuriante ne cesse de produire et de dévorer ses produits ; elle improvise en quelque sorte les végétaux gigantesques dont la flèche de l'Indien ne peut atteindre les hautes branches. Il semble qu'elle donne des scandales de reproduction. Le figuier religieux incline ses rameaux, les replante dans le sol, se multiplie ainsi par la cime, et s'achemine de piliers en piliers, d'arcs-boutants en arcs-boutants, jusqu'à ce qu'un seul arbre ait produit une forêt.

Ainsi, de l'eau et du feu, de leur lutte et de leur concours, se forme cette fermentation active qui surexcite la fécondité. L'eau et le feu auront donc une grande importance dans la théogonie indienne.

Mais, parmi ces productions instantanées, ces changements à vue de décorations végétales, se développent des puissances terribles de destruction. Lorsque les eaux versées des montagnes ou tom

(1) Cette introduction est tirée de l'*Histoire pittoresque des religions*, ouvrage important publié par l'administration de librairie, rue Notre-Dame-des-Victoires, 26.

… et destructives, sourit perpétuellement à l'homme une nature amicale, expansive et gracieuse. Dans les temps calmes, une brise molle et parfumée suit les flexions des fleuves, flottante sur le courant, et frissonne sur ces eaux limpides et majestueuses qui se déroulent et se dérobent d'horizons en horizons. Sur leurs rivages sont plantés des groupes d'arbres immenses : figuiers qui abritent des peuplades d'oiseaux, colonnettes mobiles des palmiers qui portent un éventail à leur cime.

Là croissent, disent les géographes, la belle rose blanche qui embaume la vallée de Delhi, les jasmins aux grandes fleurs, le tschambaga que les Indiennes mettent dans leur coiffure, le moussende qui étale parmi ses feuilles blanches ses fleurs rouges, l'ixore consacré dans les temples du Malabar, le sindrimal, dont les fleurs s'ouvrent à quatre heures du soir et se ferment à quatre heures du matin, le nyctanthe, dont les femmes se parfument les cheveux avant de s'endormir.

A côté de ces fleurs, les plus odorantes du monde, l'Inde cueille les fruits les plus savoureux : la prune, l'abricot, la cerise, la fraise, la pêche, la grenade, l'amande, la framboise, l'orange, en même temps que la goyave, la mangue, et la banane des sages, cette nourriture sainte toujours pendante sur la tête des anachorètes.

Les plus hauts arbres de futaie, les chênes, les sapins, les cyprès, représentent les productions de nos continents, à côté des essences de bois les plus dures, les plus précieuses par leurs couleurs ou par leurs parfums, le bois de fer, l'uvaria, le sandal et l'ébène. Les gommiers donnent les diverses gommes; les genres nombreux des lauriers y distillent la casse et le camphre. Enfin, le myrte, le tamarinier, les bignonies, les guettards et les pandanus viennent ajouter un nouveau luxe à ces richesses végétales, de nouvelles couleurs à ces harmonies infinies de feuilles et de corolles, leur goutte de parfum à cette mer d'odeur qui flotte sur cette voluptueuse couche nuptiale de toutes les créatures.

L'Inde est non seulement la terre de la vie, mais encore de la vie dans toute sa splendeur, la terre des couleurs et des arômes.

Sur toutes ces corolles ouvertes bourdonnent des myriades d'essaims d'abeilles. Les abeilles sont souvent citées dans les légendes religieuses; les poëtes les représentent toujours sur les parterres du paradis et sur les colliers de fleurs qui pendent au cou des divinités. L'abeille est posée sur l'*Iony* symbolique comme sur une fleur.

Sous tous ces grands combles de verdure se réfugient des milliers d'oiseaux : concerts discordants de ces forêts silencieuses et désertes. Quelquefois aussi ce sont de ravissantes mélodies qui errent sous le feuillage, le matin, dans les effluves de rosée. A distance, on croirait entendre des harpèges aériens Le soleil se lève et le concert s'envole. Ces oiseaux sont les voix de la solitude. L'Indien les attire autour de ses pagodes : les ibis, les oiseaux de paradis, les bengalis, le porphyrion, la loxia philippina qui suspend … culiers, tels que les éléphants, les serpents, les singes, les taureaux, les lions, les arbres, les oiseaux et les fleuves.

Sous cette température énervante, qui ne permet d'autre activité que la pensée, la première pratique religieuse est la contemplation, ou la vie solitaire au milieu des forêts. N'est-ce pas là une religion qui ne pouvait se déplacer, qui devait demeurer nationale et mourir où elle était née ?

Dans la religion indienne, dans sa cosmogonie, les actions des dieux, leurs incarnations se révèlent sous des formes démesurées. L'exubérance de vie qui se montre sur le sol de l'Inde se reproduit dans sa théodicée. Tout y est immense, disproportionné avec nos faibles mesures. Les temps se comptent par millions de siècles. Les dieux luttent avec des monstres plus grands que des continents ; ils barattent l'Océan tout entier comme un vase de lait. Eux-mêmes prennent des développements prodigieux et fantastiques ; ils ont plusieurs têtes et plusieurs bras.

Comme le figuier religieux, la Divinité elle-même se multiplie à l'infini. On dirait qu'elle poursuit de phénomène en phénomène, de diversité en diversité, cette vie mobile de la nature qui se métamorphose et qui lui échappe sans cesse.

Partie de l'unité de Dieu la plus absolue, la religion indienne est venue aboutir au polythéisme. Toutes les fois qu'elle rencontre un attribut nouveau de la cause unitaire et primitive, elle divinise cet attribut ; elle va ainsi coulant l'administration du monde à des hiérarchies innombrables de dieux. Chaque chose, jusqu'à la note de musique, s'est trouvée avoir sa divinité particulière.

Mais ce ne sont pas seulement des acteurs célestes ou terrestres du drame divin qui se montrent sous ces proportions infinies ; c'est le récit lui-même qui raconte leurs œuvres, c'est leur culte qui se déroule sur un plan colossal. Leur théologie est prodigieuse, inextricable, encombrée comme leurs forêts vierges. Outre les Védas, ces quatre livres révélés par Brahma, ces immenses recueils que les brahmanes ont dû réduire et commenter pour les comprendre, outre les lois de Manou, il y a une multitude de poëmes religieux, de Pouranas, dont quelques-uns n'ont pas moins de quarante mille vers : littérature étrange où la sève de l'esprit humain a pris l'expansion la plus désordonnée, où toutes les formes littéraires se confondent, l'hymne, le dialogue, l'épopée, où l'unité se brise et disparaît comme ces routes perdues dans ~~les~~ impénétrables solitudes des jungles.

EUGÈNE PELLETAN.

(*La suite prochainement.*)

Marchés de Paris.

Halle aux farines du 26 janvier. — Arrivages 1404-45.— Ventes 1155-47. — Restant 18965-55. — Cours moyen 31,89. — Cours taxe 31,56, — Farines 1re 31,20 à 33,75 ; 2e 28,65 à 30,90 ; 3e 25,45 à 26,75 ; 4e 19,10 à 23,75.

Marché de Sceaux, 27 janvier. — Il a été amené 1293 bœufs et on en a vendu 1123 à 1,12-1,02-0,90.—Sur 200 vaches, 162 ont été vendues 1,08-0,92-

gne, 575.—Montereau, 560, 565 570, 560.

A terme : Emprunt, 86 50, 45, 50. — Banque, 3275, 3280. — Belge 1831, 104 1/4. — Belge 2 1/2, 62 15.

5 0/0 compt.	1er c. 121 95	P. H. 121 95	P. B. 121 75	dr c. 121 75	hier 122 »
— fin cour.	122 »	122 »	121 75	121 85	122 »
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 compt.	85 30	85 30	85 20	85 20	85 35
— fin cour.	85 30	85 35	85 25	85 25	85 35
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFFs S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFFs S. le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	104 1/4	104 1/8	B. 1 1/8
4 0/0....	108 »	» »	» »	— Portugais.	59 1/2	» »/»	B. » 1/2
O. de la V.	1450 »	» »	» »	Esp. D. active	» »/»	» »/»	»
B. de Fr.	3260 »	» »	B. 5 »	5 0/0 Naples.	99 »	» »	H. » 20
				— Romain..	105 »/»	» »/»	B. » 1/4
C. G. 1000	1085 »	» »	» »	Obl. Piémont.	1255 »	» »	»
C. hyp...	772 50	» »	B. 2 50	Emp. d'Haïti.	447 50	» »	»
4 Can....	1272 50	» »	» »	Banq. belge.	635 »	» »	H. 5

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.	1042 50	1037 50	H. 2 50	F. c. 1030 75, 1045, 1035.	B. 5
V. R. Dr.	503 »	502 50	» »	— 505, 502 50.	»
— R. G.	385 »	383 75	B. 1 25	— 386 25.	B. 1 25
Orléans.	1132 »	1136 25	» »	— 1136 25, 1135, 1136 25.	B. 1 25
Strasb...	306 25	» »	B. 1 25	— 306 25, 307 50.	»
Rouen..	1072 50	» »	» »	— 1077 50, 1011 25, 1070.	H. 1 25
Havre...	865 »	867 50	H. 12 50	— 865, 867 50.	H. 10
Marseill.	» »	» »	» »	— 930, 927 50.	B. 1 25
Mulhous	475 »	» »	» »	—	»

LONDRES, 25 JANV.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Consol..... 100 1/8 1/4.	Av..... 85 40 42 1/2	F. c. 85 35 d. 50.
Esp. act... 28 1/4.	Ap..... 85 20	F. p. 85 60 d. un.
Portug..... 60 »/».		70 80 d. 50.
Mexic...... 34 7/8.	Rep. fin c. F. pr.	F. c. 122 45 d. 50.
Brésil...... » »/».	3 0/0, 17 1/2	F. p. 122, 121 90 d. 50.
5 0/0 Holl. 98 3/8.	5 0/0, 35 37 1/2	122 45 50 d. un.
2 1/2 do. 63 3/4.		Orl., 1150, d. 20.
Rouen.... 42 1/4 3/4.	Bons du trésor.	Havr., 880 d. 10.
Orléans... 44 3/8.	3 1/8 à 7 et 11 mois.	Strasb, 310, 313 75 d. 10

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 79,00 à 00,00 ; courant du mois, 80,00 à 00,00; février, mars et avril, 81,00 à 80,50 ; 4 mois d'été, 83,50 à 00,00; 4 derniers mois, 85,50 à 85,00.

LILLE — Colza 73,00 à 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 81,00 à 82,00 ; courant du mois, 81,00 à 00,00 ; mars et avril, 82,00 à 00,00; 8 derniers, 82,00 à 83,00.

SAVON.—Ordre de livraison, 88,50 à 88 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 28 janvier.

7 h. »/» OPÉRA. —
7 h. 1/4 THÉATRE-FRANÇAIS. — Phèdre.
7 h. »/» ITALIENS. — Don Giovanni.
7 h. »/» OPERA-COMIQUE. — Cendrillon.
7 h. »/» ODÉON. — Représentation extraordinaire.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Les Trois Loges. Paris. Cabinets. Follette.
6 h. »/» VARIÉTÉS. — Boquillon. English. Mimi.
6 h. »/» GYMNASE. — Rébecca. Cérigny. Bal d'enfants. Morale.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL.—Liberté. Averse. Mère Michel. Fiacre. 2 Papas.
6 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Dame de St-Tropez.
6 h. »/» AMBIGU. — Un Conte de Fées.
6 h. »/» GAITÉ. — Ferté Spada.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Le Lion du Désert.
6 h. »/» COMTE. — Henriot. Wamba. Clowns. 3 Frères. Fantasmagorie.
6 h. »/» FOLIES. — Cocarde. Rosière. Jocrisse. Voyage.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

ntière. On lit ce matin dans le *Globe* ces quatre lignes en gros caractères :

« Nous savons qu'aujourd'hui, après la séance de la chambre, le roi, entouré de sa famille, a donné à la politique de son cabinet la plus entière adhésion; et que Sa Majesté a pleinement approuvé la résolution de ses ministres, de poursuivre la gestion des affaires publiques, à la tête d'une majorité compacte et convaincue, que rien n'a pu désunir. »

Il nous est permis, à nous qui n'avons jamais fait intervenir la personne et la pensée du roi dans nos luttes les plus vives contre une politique déplorable, de nous révolter contre cette lâcheté ministérielle ! Faire tomber sur la famille royale tout entière l'impopularité d'une politique flétrie par un vote auquel une partie des conservateurs les plus sincères eux-mêmes ont pris part ; dévouer la famille royale tout entière à la plus triste cause, à la plus dangereuse des solidarités ; signaler au pays le roi comme le défenseur à outrance de cette politique honnie dans la chambre et dans le pays ; et cela pour donner encore quelques jours de vie (si tant est qu'on puisse employer ce mot) à un ministère que l'opinion publique écrase ! et cela de la part d'un ministère dont le chef, à l'assaut d'un portefeuille alors, faisait il y a quelques années à crime au cabinet du 15 avril, un crime capital de découvrir la royauté PAR SON INSUFFISANCE ! nous le disons dans la sincérité du sentiment qu'une pareille conduite provoque en nous, c'est une forfaiture qui excitera le dernier mépris de ceux-là mêmes dont elle est si bien faite pour servir les haines !

Mais en même temps qu'elle est honteuse à outrance, elle accuse encore, cette conduite, le dernier terme de l'inhabileté et de l'aveuglement. Tous les conservateurs qui ont jusqu'ici tenu bon pour l'existence ministérielle de M. Guizot, ne peuvent plus désormais, s'ils ne partagent son vertige, continuer à lui prêter un appui compromettant au plus haut degré pour la couronne. Ils doivent se hâter, en lui retirant tout concours, de dégager au plus vite la royauté de la position détestable qu'un ministère en détresse n'a pas craint de lui faire pour essayer de surnager quelques jours encore. Si un cadavre peut se suicider, le ministère s'est porté le dernier coup par l'inqualifiable article de son plus fidèle organe.

Non, les conservateurs, sous peine de folie déclarée, ne peuvent plus hésiter un moment. Un ministère qui n'a pas hésité à se cramponner aussi misérablement à la couronne, qui a tenté de jouer son impopularité sur la face du roi, qui a tenté, et cela encore au moyen d'un mensonge auquel nul ne peut ajouter foi, de frapper de son discrédit les fils du roi et toute la famille royale, un ministère qui vient d'outrager à ce point les premiers intérêts dynastiques eux-mêmes, doit tomber sous l'explosion unanime des conservateurs qui ne peuvent pas plus soutenir désormais son ambition acharnée, que l'opposition n'a pu approuver l'arrogante constitutionnelle qu'elle soit peut avoir une opinion, et même une opinion tenace, une conviction absolue, bien que, constitutionnellement, l'objet seul de cette conviction, le système seul, et non la conviction du monarque en elle-même, puisse être soumis à la discussion publique), dans un cas suprême, disons-nous, on peut concevoir que la royauté ait recours à cette ressource suprême, qu'elle consente à sacrifier son inviolabilité à sa conviction, qu'elle consente à se découvrir pour tenter de sauver un système menacé dans ses bases mêmes, si elle considère, à tort ou à raison, les bases de ce système comme le salut de la nation. — Dans ce cas extrême, on peut concevoir qu'un roi constitutionnel prenne, à ses risques et périls, ce parti extrême. Dans un pareil cas, un pareil parti pourrait même revêtir les proportions d'un grand dévouement.

Mais à qui ferait-on croire que la situation actuelle présente rien d'analogue à la situation décisive dont nous faisons l'hypothèse ? A qui ferait-on croire que le roi puisse attacher, dans les circonstances actuelles, cette importance capitale, décisive, fatale, à quoi ? à l'existence ministérielle de M. Guizot ! A qui ferait-on croire que dans la pensée royale, la politique des 14 années paraisse menacée par la base ? Sous quels coups tombe-t-elle, l'administration de M. Guizot ? Qui vient de la confondre et de la répudier ? Est-ce un ministère de guerre et de révolution que celui qui pourrait, dans les circonstances actuelles, s'emparer du pouvoir, après la chute du cabinet ? — Eh ! bon Dieu ! chacun le sait : il ne s'agit que de remplacer une politique exclusive, étroite, par trop arrogante à l'intérieur, par trop humble à l'extérieur, une politique à outrance, une politique qui envenime les haines, qui excite toutes les réactions de l'esprit libéral et du sentiment national, qui compromet gravement la paix par ses tendances hostiles, exagérées et violentes dans ses faiblesses, réprouvée par ceux même qui en partagent les données générales ; il s'agit de la remplacer par une politique moins incapable, moins hérissée, moins tendue, moins systématiquement humble et courbée à l'extérieur, plus douce, plus compréhensive et plus conciliante à l'intérieur.

Voilà ce que chacun sait ! voilà ce que le roi et les chambres savent ! voilà ce que M. Guizot sait mieux que personne et ce qui l'exaspère ! car il n'aurait pas aussi mauvais jeu, car il ne se croirait pas forcé, pour galvaniser son cabinet, à la ressource désespérée du *rex ex machinâ*, car il n'aurait pas besoin de se suspendre à l'inviolabilité du roi et de se faire accrocher (par le *Globe !*) à la couronne royale, si les circonstances étaient ce que nous venons de dire ! Si la situation était telle, en effet, M. Guizot ne se serait pas vu réduit à la majorité dérisoire obtenue par sa boule blanche et par celles de ses cinq collègues....

Nous le répétons dans toute la sincérité des convictions les plus désintéressées, dans toute l'impartialité d'une position ferme, droite, loyale, et d'une voix qui n'a jamais fait un seul jour au ca-

Obéissant à cette tendance ... mentaire, l'administration a déjà entouré Paris de bastilles, sous prétexte de liberté ; elle a entravé la liberté de la presse par les lois de septembre, sous prétexte d'ordre ; elle a ruiné une partie des journaux de province par la loi des annonces judiciaires, sous prétexte d'intérêt commercial ; mais voici que, récemment, elle a amplifié sa fiction pivotale ou mensonge pivotal, c'est-à-dire la fiction de la *représentation* nationale, en diminuant le nombre des électeurs.

La loi des patentes, votée l'année dernière n'a eu, sous prétexte de finances, qu'un but politique ; ce but est aujourd'hui atteint : par l'établissement des nouvelles cotes d'impôt, le nombre des électeurs se trouve considérablement réduit. Paris surtout, que l'on avait spécialement en vue, perdra un grand nombre de membres du pays légal, qui rentreront dans la masse du pays illégal ou non représenté : on nous cite un arrondissement de Paris où la liste électorale sera réduite de plus d'un sixième.

Que ceci soit une leçon pour les révolutionnaires de toute espèce qui n'invoquent que la violence pour réaliser les améliorations sociales. Celui qui frappe avec l'épée périra par l'épée. Paris qui a frappé les rois sera frappé par les rois ; Paris déjà cerné de forts, Paris sera privé d'une partie de ses droits souverains ..... comme l'Ecole polytechnique, comme la presse, les instruments qui ont servi à élever le nouveau règne seront tous et tour à tour brisés ou éprouvés par le nouveau règne.

Cette réduction des listes électorales remue profondément une partie de la chambre. Si M. Guizot reste ministre, ce grand docteur de vérité parlementaire ne fera les élections qu'après le mois de septembre prochain, avec la nouvelle liste et avec le moins grand nombre d'électeurs. Si au contraire M. Molé le remplaçait, ce dernier serait tenu par ses engagements de faire les élections avec les listes actuelles, non encore modifiées par la loi des patentes.

On lit dans une lettre de Constantinople, à la date du 28 janvier :

« Méhémet-Ali vient de conclure avec M. Bourne, agent du Post-Office d'Angleterre, une convention concernant le passage des voyageurs et des lettres d'Angleterre, par l'Egypte. Cette convention est soumise à la ratification du Post-Office ; sa durée sera de cinq ans, et date du moi de mai 1845. La malle anglaise ira en 58 heures d'Alexandrie à Suez, et en 52 heures de Suez à Alexandrie. On paiera 40 piastres (un peu plus de 10 fr.) pour une livre de papier anglais. L'administration égyptienne se chargera du transport des voyageurs. Elle se réserve le monopole du transport entre le Caire et Suez. Méhémet-Ali prétend qu'il épargnera ainsi aux voyageurs la peine qu'ils éprouveraient s'ils étaient obligés de traverser le désert. Les droits de transit par cette voie de communication seront de 1/2 p. 0/0 *ad valorem*, au lieu de 3 p. 0/0 comme en 1838. »

La conclusion de cet arrangement n'a rien qui nous surprenne. La Grande-Bretagne a un plan de conduite dont elle ne dévie pas, surtout dans les affaires extérieures. Aussi, avec l'esprit de suite et de persévérance qui la caractérise, la Grande-Bretagne arrive-t-elle tôt ou tard au but qu'elle s'est proposé d'atteindre. Dans cette circonstance, l'agent du Post-Office, M. Bourne, ne s'est pas laissé rebuter par les difficultés qu'il a rencontrées, et il a fini par obtenir un traité pour le transit des lettres et des voyageurs. Les bases de ce traité sont favorables ; mais Méhémet-Ali reste maître de

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE ET MUSICALE.

Italiens. Le *Désert*, de Félicien David. La *Rinegata*, *Don Giovanni*. — M. Théophile Gautier. M. Albert Aubert. — Grands concerts de M. Berlioz. — Opéra. Le *Stabat*. La symphonie en *ut mineur*. Le chœur des *Machabées*. L'ouverture d'*Oberon*. Le *Freischütz*. Monument à Weber. Les chœurs enfantins de Mlle Weiss. — Gymnase. Le *Bal d'Enfants*.

Il y a quinze ans des hommes de cœur et d'imagination tentèrent une brusque transformation de la société. Ils partaient des principes mêmes de fraternité et de liberté qui sont la base du christianisme, l'amour des classes pauvres et des affligés, l'émancipation de la femme. Ils se passionnaient pour le salut du travailleur, comme fait Eugène Sue aujourd'hui ; ils montraient pour la femme ce respect que vient d'exprimer avec tant de générosité et de grandeur notre illustre poète V. Hugo. En ce qui regarde le gouvernement des forces humaines, ces réformateurs procédaient même du principe recteur de l'Eglise romaine, la hiérarchie par autorité. Pourtant, ainsi appuyée sur des bases sacrées et consacrées, cette école arrivait, par l'entraînement confus de ses généreux désirs, à un essor à la fois théocratique et révolutionnaire, sans résultats pratiques satisfaisants et pour la femme et pour le pauvre.

Au milieu des fêtes du luxe offertes comme symbole à la société par le Saint-Simonisme, mais qui ne seront définitivement constituées et harmoniques, que lorsqu'on aura organisé l'ordre et le bien-être sur tous les degrés de l'échelle sociale, un très jeune artiste chantait les joies religieuses du monde nouveau et s'inspirait à la source sainte de l'amour des hommes. M. Félicien David écrivait des hymnes pour le travail et pour la prière. Après les triomphes de la rue Monsigny, après les méditations de Ménil-Montant, le musicien, esprit sincère et dévoué, suivit ses chefs et ses frères dans leur course en Orient ; puis il revint sur la terre natale, toujours plein de foi, mais plus calme et attristé.

Une seule chose pouvait soulager l'artiste du regret de son beau rêve interrompu, c'était l'expansion de son âme mélodique. Ceux que Dieu fit pour chanter trouvent dans le chant leur bonheur.

Mais le maître musicien ne peut pas chanter librement comme l'oiseau dans les airs, comme l'improvisateur napolitain au bord de son golfe harmonieux ; plus l'art est développé, plus il exige, pour se produire, des conditions de solidarité. Pour que Raphaël, Léonard et Michel-Ange fassent les *Stanze*, la *Cène* et le *Jugement dernier*, il faut qu'ils aient la richesse ou l'appui du monde ; pour que Mozart, Weber, Rossini, Beethoven livrent au monde leurs chefs-d'œuvre, ils doivent, à défaut de leur bourse, rencontrer des princes protecteurs, ou pour le moins d'intelligents impressarii ? M. Félicien David était pauvre ; nos princes ne sont pas fanatiques de musique, et de plus, ils sont constitutionnels. Nos anciens grands seigneurs vivent maladroitement relégués dans leurs terres. Nos nouveaux petits seigneurs n'ont l'oreille sensible qu'aux harmonies des piles d'écus. Nos représentants de la nation s'occupent très peu d'art et s'étourdissent à la musique de leurs cris d'interruption et au rhythme de leurs couteaux de bois. Nous avons une direction des beaux-arts la plus insouciante, la plus inintelligente qui ait pesé sur le génie de la France. Enfin, nos impressarii sont, pour la plupart, des spéculateurs de mauvais goût. Dans de pareilles conditions, le musicien timide, incapable de se pousser lui-même, en fut réduit, pendant dix longues années, à se taire malgré la voix de Dieu qui lui criait : Chante ! Que d'artistes, ainsi contrariés, tombent dans le désespoir et travaillent à endormir, à tuer leur âme, à laquelle le monde ne sait pas faire place !

Après dix années perdues, grâce au zèle de quelques amis devenus puissants, M. David parvient enfin à se faire entendre, et il se trouve, de l'aveu de tout le monde, que cet artiste, si long-temps étouffé, est un maître, et que chacun lui fait tout-à-coup un nom célèbre et l'appelle Félicien David, comme on dit Auber, Caraffa, Berlioz, Halévy, Onslow. Par un de ces effets d'entraînement très communs, ce monde, si difficile à se laisser pénétrer, pousse son admiration jusqu'à l'excès, et après avoir tenu dix ans le bâillon sur la bouche de l'artiste, aujourd'hui, par l'exagération de sa louange, il compromet presque un avenir précieux. Que va faire ce musicien, quand vous l'avez nommé l'égal de Mozart, de Weber, de Rossini, de Beethoven ? Comment portera-t-il une telle gloire ? Savez-vous ce qu'il résulte de cet éclat, c'est que tout juge éclairé entre au concert en se remplissant l'âme des souvenirs de *don Giovanni*, du *Freyschütz*, de *Guillaume Tell* et des *Symphonies*. Les dilettanti peu exercés peuvent ne pas s'inquiéter de l'effet d'un tel voisinage ; mais ceux qui ont l'amour, le culte de la musique, ceux qui ont un peu pénétré le sens profond des chefs-d'œuvre immortels, ceux-là tremblent, se laissent prévenir fâcheusement, et quelquefois ils en viennent à s'irriter et à se plaindre. Ces dispositions font un tort considérable au nouveau musicien.

L'auteur du *Désert* est heureusement assez fort pour porter cette croix du triomphe, lui qui n'a pas plié sous celle du martyre. Son œuvre obtient un succès soutenu et très élevé ; les sympathies du public lui sont acquises ; elles le soutiendront dans sa carrière. Le monde doit, comme une réparation, son affection constante à l'artiste distingué qui a souffert dix ans dans ce qu'il y a de plus sacré en nous, l'expansion des facultés divines.

Nous avons entendu plusieurs fois, avec religion, l'ode-symphonie du *Désert*. L'admiration générale a bien réellement adopté une chose belle. M. Auguste Colin a fourni un excellent texte poétique au compositeur. Nous ne pouvons louer à l'aise l'auteur des paroles, parce qu'il est trop près de nous ; mais nous pouvons constater que son poème a eu l'approbation unanime de la presse, du public. Un seul esprit poétique l'a critiqué, c'est Maître Philippe Dupin. Maître Dupin, plaidant au Palais, s'est écrié que, selon lui, il ne fallait pas dire :

> Allons ! trottons,
> Cheminons, chantons,
> Marchons gaîment
> Et librement ;

Mais bien :

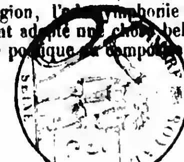
> Marchons,
> Cheminons,
> Trottons,

Suivant le type de la gradation du faible au fort, du simple au composé. Maître Philippe n'est pas fort sur le chameau ; s'il l'avait un peu pratiqué, il saurait que dans tous les pays du monde aussi bien qu'au désert, le chameau commence par les allures vives et ralentit, hélas ! toujours avec le temps.

La symphonie commence. Vous êtes dans l'immensité du désert morne et triste. « A l'aspect du désert l'infini se révèle. » Au milieu de ce bruissement vague, « ineffables accords de l'éternel silence, » où l'on entend le pétillement des sables échauffés, une voix s'élève, mélancolique, étrange, et quand le basson a préludé au motif, le désert chante la glorification d'Allah. Cet hymne exprime bien le sentiment d'un monde malheureux et d'une religion de mystères. On y retrouve l'impression des chants de nos églises chrétiennes, et comme un souvenir de *Robert* et des *Huguenots*. L'élan « Louange à Dieu ! » nous paraît manquer d'originalité et de profondeur, mais il se termine excellemment par un *minuendo* sur le mot Allah ! Puis une phrase sombre rend au désert la nudité et le silence.

La Marche de la caravane rappelle, par le rhythme et la facture, une marche de M. Berlioz. On ne peut rien imaginer de plus fin, de plus délicieux que le chant varié du hautbois se mariant aux violoncelles. Après un mouvement grandiose (qui ne s'explique pas bien dramatiquement, mais où le musicien aura été emporté par la puissance croissante de ses combinaisons harmoniques), les voix reprennent heureusement le rhythme de la marche : Arabes et dromadaires se pressent alertes, courent, glissent sur le sable, et vous voyez la caravane s'éloigner, et le bruit de ses pas cesse et s'éteint. Vous diriez d'un serpent froissant des feuilles sèches. On n'a jamais poussé plus loin l'effet pittoresque.

Le silence est revenu. « L'air morne, immobile, se plombe, comme la face d'un mourant... » Tout-à-coup, entendez le sifflement du simoun. C'est l'ouragan, sinistre, terrible, avec toutes ses horreurs, avec toutes ses épouvantes. « Allah ! pitié pour les Croyants ! » Ce magnifique orage, supérieurement traité, n'a pas, à notre avis, un caractère individuel sai



[illegible] le règlement des comptes de l'exercice 1842. (Réclama-tions.)

M. MANUEL. Je demande l'ajournement de ce projet de loi qui soulèvera de grandes difficultés, et à l'examen desquelles la chambre ne pourrait se livrer dans l'état de préoccupation où elle se trouve.

M. LE PRÉSIDENT. La chambre statuera. Je propose de mettre également à l'ordre du jour la loi sur la police des chemins de fer, la proposition relative à la falsification des vins... (Réclamations.) Le projet de loi relatif à l'octroi de La Rochelle; les projets de loi relatifs à la régularisation de travaux à divers édifices publics.

M. MERCIER (de l'Orne) demande la reprise du projet de loi sur les douanes.

M. LE PRÉSIDENT. La chambre va d'abord délibérer sur la proposition que je viens de lui faire.

M. MERCIER (de l'Orne) insiste.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre du commerce. La chambre sait qu'il faut aux ordonnances royales relatives aux douanes, rendues dans l'intervalle des sessions, une sanction législative; nous sommes prêts à satisfaire à ce vœu de la loi; il nous sera possible de le faire pour la loi sur les douanes elle-même. Si l'honorable M. Mercier (de l'Orne) persiste dans sa proposition, il rendra peut-être impossible ce que nous désirons faire.

M. MERCIER (de l'Orne) insiste de nouveau.

M. LE PRÉSIDENT, après avoir consulté la chambre. Ce projet ne sera pas repris immédiatement; il sera statué plus tard.

La chambre décide que les projets de loi suivants seront d'abord mis à l'ordre du jour :

Le projet de loi relatif à l'octroi de La Rochelle ;

Les projets de loi relatifs à la régularisation des travaux à faire à divers édifices publics;

Le projet de loi relatif au règlement des comptes de l'exercice 1842 ;

Le projet de loi relatif à la police des chemins de fer.

M. DUFAURE. Je demande à la chambre de classer ensuite la proposition de MM. d'Haussonville, de Rihouet, etc., sur l'admission et l'avancement dans les fonctions publiques.

Cette proposition est adoptée.

M. LE MARQUIS DE MORNAY. Je demande que la chambre indique le projet de loi relatif aux travaux à exécuter à la chambre.

M. LE PRÉSIDENT. Ce projet sera mis à l'ordre du jour, immédiatement après la distribution du rapport.

M. CHAPUYS DE MONTLAVILLE. Je demande que l'on mette à l'ordre du jour le rapport sur une proposition relative à l'abolition du timbre.

M. DE BUSSIÈRES s'oppose à cette demande.

La chambre ne met pas à l'ordre du jour la proposition de M. Chapuys de Montlaville.

M. GLAIS-BIZOIN demande que l'on indique la proposition relative à la réforme postale.

Cette demande est accueillie par la chambre.

M. BEAUMONT (de la Somme) fait la même proposition pour l'impôt sur les sucres indigènes.

Sur quelques observations, il déclare y renoncer.

M. RICHOND DES BRUS demande que l'on mette à l'ordre du jour la loi sur la police du roulage.

Cette demande n'est pas accueillie quant à présent.

MM. Luneau et Mathieu présentent quelques observations qui ne parviennent pas jusqu'à nous.

M. le général Oudinot prie la chambre de mettre à l'ordre du jour la proposition relative à la translation des cendres du général Bertrand.

Il n'est pas donné suite, quant à présent, à cette demande appuyée par M. Boulay (de la Meurthe.)

[illegible] assuré, l'autre avec cet aplomb qui a caractérisé de tout temps les ultras, et en mettant en avant, d'une façon aussi peu constitutionnelle que politique, le nom du roi.

« *Respect aux morts* ! dit le *Siécle*, en commençant son article. — « Vous saurez assez tôt est la triste nouvelle, » s'écrie le *National*, en s'apitoyant sur ce qu'il regarde comme l'arrêt de M. Guizot.

Voici quelque traits de la séance exquissés par ce dernier journal :

« On va voter enfin ; M. Dumon veut que ce soit *publiquement* ; tous ces messieurs du centre ont affirmé qu'ils auraient le *courage de leur opinion*... Jugez de notre ébahissement, lorsque le président annonce que vingt ministériels réclament le scrutin secret ! A cette nouvelle des rires d'un méprisant sardonisme éclatent. Il se fait un échange bruyant d'interpellations, d'objurgations, de *ah!* de *oh!* etc. »

Le résultat du scrutin est proclamé. Pour le paragraphe, 213 ! « A ces mots, poursuit le *National*, nous avons cru que les murs de la salle allaient s'écrouler, l'opposition en masse fait retentir les ~~cris de bra~~vos effrayants ! elle applaudit, elle rugit. — Pourquoi ces transports ? qu'avez-vous gagné? Qui remplacera ce cabinet mourant sous vos coups ? N'avez-vous pas de pitié pour les victimes ? »

La *Presse*, après avoir donné le dépouillement du scrutin, fait la réflexion suivante: « Rapprochement remarquable ! 213 est à 205 exactement comme 221 est à 213. Or, on n'a pas oublié que le ministère du 15 avril ne considéra pas comme suffisante une majorité relative de 8 voix, une majorité absolue de 4 voix. Que fera le ministère du 29 octobre ?.. »

« Le vote entraine deux conséquences, dit le *Constitutionnel* : la première, c'est que nous avions parfaitement raison samedi en annonçant l'erreur du bureau ; il est *démontré* que l'amendement était adopté. En effet, samedi le ministère avait de moins qu'aujourd'hui 3 voix, puisque le bureau qui compte 4 ministériels contre un opposant n'avait pas pris part au vote ; 2° l'opposition avait en plus les voix de MM. Hallez-Claparède et E. de Girardin qui avaient voté pour l'amendement et qui aujourd'hui se sont abstenus ; 3° au lieu de 9 députés qui se sont abstenus aujourd'hui, nous en avons nommé 15, et il y en avait 20. Voici maintenant notre seconde conclusion : Le ministère ne peut rester au pouvoir sans être déshonoré. » Le *Constitutionnel* se fonde pour établir cette dernière conclusion sur les propres déclarations des ministres.

« Nous ne voulons, dit le *Journal des Débats*, atténuer en rien le résultat de la séance d'aujourd'hui ; le ministère a essuyé un échec, un échec qui lui permet, sans nul doute, de tenter de nouvelles épreuves, mais qui n'en ébranle pas moins sa force morale... Doit-il se retirer? rien ne l'y oblige ; se retirer n'est une nécessité que quand on a perdu la majorité. Avec huit voix de majorité le cabinet whig a duré trois ans en Angleterre. Ajoutons que l'intrigue a épuisé tous ses moyens dans cette dernière affaire. Nous savons enfin la force de toutes les considérations politiques qu'on a fait valoir pour engager le ministère à garder son poste. Son parti est pris ; la raison d'Etat lui a paru exiger qu'il tentât de nouvelles luttes ; nous ne l'abandonnerons pas; nous le soutiendrons jusqu'au bout de sa noble et glorieuse carrière. »

[illegible] et de M. Berlier, un des rédacteurs du Code civil. La section a prés[enté] comme candidats MM. Warkœnig, professeur à l'Université de Tubin[gue], le comte Frédéric Sclopis de Turin ; M. Eichorn, président du tribu[nal] suprême de Berlin ; M. Walter, professeur à la faculté de droit de Bon[n], et M. Carmignani, professeur de droit à Pise. Au premier tour de scrutin, M. Warkœnig a réuni vingt suffrages sur vingt-un votants, la même majorité s'est prononcée au second tour de scrutin pour le comte Frédéric Scolpis.

— Nous lisons dans le *Courrier de l'Eure* :

« On nous écrit de Louviers, samedi 25, à six heures du soir :

» Aubé est encore loin d'être délivré. Dans la nuit du mercredi au jeudi on abandonna les premiers travaux, et l'on entreprit de creuser un puits et une galerie : le puits fut creusé avec une promptitude merveilleuse ; mais quand il fallut entamer la périlleuse galerie, un obstacle imprévu se présenta. On fut obligé de se débarrasser d'une roche calcaire, placée dans le sable sec et mouvant, et les ouvriers hésitèrent ; alors un ouvrier d'Elbeuf, dont j'ignore le nom, descendit dans le puits maudit, et essaya d'en arracher directement le patient : une planche s'y opposait, et l'homme intrépide osa la scier, et à l'instant un éboulement ensevelit la victime et son sauveur. On parvint cependant à retirer celui-ci ; mais le malheureux Aubé fut enterré jusqu'à la bouche, les bras engagés le long du corps. On lui fit avaler du vin et du bouillon au moyen d'un long tuyau de ferblanc. Cependant, vers la fin du jour, Aubé descendait peu à peu, et même un instant il eut de la terre par dessus la tête ; on commençait à perdre tout espoir, lorsque le brave Pichou descendit à son tour : il déblaya Aubé jusqu'à mi-corps, et lui dégagea un bras

» On a recommencé à travailler à la galerie ; on s'en occupera toute la nuit, et il est probable que, demain dimanche, le drame sera dénoué d'une façon ou de l'autre. »

Nous recevons, de notre côté, des renseignements de notre correspondant particulier ; c'est encore au brave Pichou qu'on doit la délivrance du généreux ouvrier d'Elbeuf qui faillit être victime de son dévouement en voulant porter secours à Aubé. L'ingénieur, M. Robillard, a fait commencer depuis deux jours une tranchée qui exigera beaucoup de temps et de travail, mais qui doit conduire plus sûrement jusqu'à la malheureuse victime. Le maire de Louviers est toujours sur les lieux veillant au maintien de l'ordre; depuis le jour de l'évènement il n'a pas pris un seul instant de repos. Aubé, dont le nom sera aussi fameux que celui de Dufavel, est plein de courage et de résignation ; on dit même qu'il répond par quelque plaisanterie à chaque visiteur qui descend près de lui.

— On mande de Bois-le-Duc, 17 janvier :

« Une jeune fille a été assassinée ces jours-ci, dans la commune de Nutelrsde. Cette jeune fille revenait d'une ferme où elle avait reçu le prix d'une vache vendue par son père. Chemin faisant, elle avait rencontré deux gendarmes et leur avait dit qu'elle craignait de mauvaises rencontre sur son chemin. Ces cavaliers la rassurèrent en lui disant qu'ils la suivraient après avoir fait leur service dans une auberge voisine.

» Effectivement, ils ne tardèrent pas à la suivre ; mais ne la voyant pas sur le chemin, ils commencèrent à avoir des soupçons, et s'étant mis à chercher avec attention, ils trouvèrent la malheureuse assassinée dans un fossé sur le bord duquel se trouvait un couteau. Ils ramassèrent le

---

sissant. Il nous remet en mémoire la grande agitation des éléments et du peuple, dans le final du 1er acte de *Guillaume Tell* ; mais dans l'orage oriental, on ne trouve pas, on ne pouvait pas trouver cet accent profond du cœur que le Christianisme inspire : *Vierge que les chrétiens adorent...*

Quand la tempête s'est apaisée, toutes les voix harmonieuses de la nature semblent éclater successivement ; chaque instrument à vent jette sa note, et tous s'unissent dans un pur accord. Alors la caravane se ranime ; hommes et animaux se soulèvent, se remuent, secouent leurs manteaux de sable, et se remettent confusément en marche. Ils trottent et cheminent jusqu'à la fin du jour.

Le soir, « lorsque, brillante, aux cieux Vénus s'est élancée, » les voyageurs s'arrêtent. Au sein du calme nocturne, voici que monte vers Dieu l'hymne suave à la nuit. L'exposé du motif par la clarinette et le cor est de tous points un chef-d'œuvre et du premier ordre. C'est d'une exquise pureté, d'un charme infini, et jamais arrangement plus délicat n'a fait valoir une idée plus heureuse. Le premier élan de l'hymne : « O nuit ! ô belle nuit ! » est divin. Malheureusement l'idée mélodique grandiose s'arrête au premier vers ; la suite n'a pas d'étendue, manque de lien, et l'air s'achève péniblement sur « Tu calmes l'ardeur dévorante du jour. » Quel regret ! Cet hymne débute comme un des chefs-d'œuvre éternels de l'art humain, comme l'Invocation à Phœbe dans le grand air du *Freischutz*, mais l'idée de Weber se déroule jusqu'au bout dans sa sublimité : celle de M. Félicien David commence et n'aboutit pas. Cependant ces trois mesures et surtout l'introduction sont dignes des meilleures inspirations de Weber. Nous ne croyons pas pouvoir faire à notre artiste un plus juste et plus grand éloge. L'accompagnement de *l'hymne à la nuit* offre des effets de balancement doux, de bercement, d'un charme inexprimable.

Avant de se livrer au sommeil, les Arabes dansent. La *Fantaisie arabe* et la *Danse des Almées* sont deux airs d'Orient très curieux. Le premier est tout dans le rhythme ; il a beaucoup d'analogie avec des airs de danse indiens. On dirait que le second, exécuté par le hautbois concertant avec la clarinette et le basson, est quelque vieux air français. Le musicien a fait de cette danse une merveille de facture. Le smorzando de la *Danse des Almées* se termine par un trait vif et large de péroraison qui conduit au chant de *la liberté au désert*. L'idée mélodique de ce morceau n'est pas assez jaillissante : il semble entendre quelqu'un de ces hymnes que M. Berlioz traite, lui aussi, admirablement dans l'orchestre, mais qui ne sont pas destinés à la voix, et ne sauraient devenir populaires.

La transition de *la Liberté au Désert* à la *Rêverie du soir*, est très bien faite ; mais c'est la moins remarquable de la symphonie. Quand cette partie n'est que bien traitée par M. F. David, il faut lui faire querelle ; car, pour l'ordinaire, il nous fait de vrais chefs-d'œuvre. C'est le roi de la transition, jamais musicien n'a dépensé plus de goût et de finesse, pour reposer l'esprit et passer d'un morceau à un autre. La *Rêverie du soir* : « Ma belle nuit ! sois plus lente, » est un motif arabe, d'une naïveté trop enfantine pour exprimer l'amour. Par surcroît, ce morceau est très bien chanté par M. Béfort, artiste de talent, mais dont la voix d'un timbre moyen entre celui de l'enfant et celui du contralto, cause une sensation bizarre, peu favorable à l'amour comme nous l'entendons en Occident. Le dernier couplet « ma paupière languissante... » est bercé par des traits de flûte ravissants. Repris en chœur et *forte*, il produit un puissant effet, mais le *forte* ne nous paraît pas en situation dramatique sur ces vers :

> Et quand ma voix s'éteint mourante
> Mon bien aimé d'amour s'enivre.

Le lever du soleil est le morceau capital de la symphonie. L'aube paraît. Mille frémissements courent sur le désert immense ; on entend au loin le pétillement matinal de la vie sur le sol. La voix de la clarinette annonce le premier réveil ; le hautbois, le basson chantent ; les violoncelles expriment dans un crescendo le progrès rapide de l'aurore, puis tout l'orchestre éclate avec une souveraine grandeur. C'est le soleil ! ne le voyez-vous pas, ne le sentez-vous pas, avec toute sa splendeur tropicale ! *Le lever du soleil*, comme l'introduction de l'*Hymne à la nuit*, révèlent dans M. Félicien David un maître.

Maintenant, l'inspiration va s'apaiser, la puissance va se reposer. Le *chant du muezzin* est une curiosité bizarre. Il est bon de savoir comment chantent tous les peuples du monde. Décidément, en art comme en toutes choses, à peu prés, les chrétiens civilisés l'emportent sur les Musulmans barbares. La marche de la caravane reprend : « L'ambulante cité se perd dans le lointain ; » et la voix du désert s'élève de nouveau pour glorifier Allah.

Si M. Félicien David avait bien lié fortement dans son ensemble une seule des trois parties de sa symhonie, et maintenu sa pensée à la hauteur où elle se place dans le *lever du soleil*, nous dirions : voilà un digne frère de Beethoven. Si les œuvres produites jusqu'ici montraient, dans la mélodie, plus de jet, d'accent, d'abondance, d'ampleur ; si nous y trouvions le talent de mettre en relief d'une manière éclatante la voix humaine, nous dirions : voilà un frère de Rossini. Si la musique de M. David avait, et dans l'idée mélodique et dans les combinaisons harmoniques, un caractère plus profondément individuel ; si l'expression des sentiments s'y produisait d'une manière plus vive et plus grandiose, nous dirions: voilà un frère de Weber. Si le génie de M. David pénétrait dans les profondeurs de l'âme, touchait toutes les fibres les plus tendres et les plus passionnées du cœur, si l'amour se manifestait sous toutes ses formes dans ses œuvres, nous nous écririons avec transport : voilà le frère de Mozart !

L'auteur du *Désert*, dans notre pensée, n'a pas encore atteint à ces hauteurs sublimes ; mais au dessous de ces géants, de ces demi-dieux, il est des places glorieuses, où celui qui s'est assis un jour peut encore laisser un nom immortel. Pour nous, M. Félicien David a droit à un rang très honorable, au premier rang peut-être dans la lignée de Beethoven. Notre jeune musicien possède une science accomplie de l'orchestre, depuis les délicatesses les plus coquettes et les plus raffinées jusqu'aux effets de force les plus vigoureux. C'est un harmoniste entier. M. Berlioz atteint mieux le grandiose, M. Henri Reber touche plus aux fibres tendres et chante avec une distinction plus constante; mais l'auteur du *Désert* est beaucoup plus souple, plus varié et plus fin que le premier, moins recherché, plus franc, plus énergique que le second. Les qualités qui ont frappé tout le monde et qui garderont la sympathie générale à M. David, ce sont la franchise, la clarté, la limpidité. Avec lui on ne sent jamais l'effort; rien n'est laborieux, rien n'est obscur. On ne peut pas mieux dissimuler la science, ou, pour mieux dire, on ne peut pas la rendre plus accessible, plus ouverte, plus patente à tous les auditeurs même les moins exercés. Le génie de M. David paraît être plus spécialement pittoresque. Nous dirions presque de sa musique qu'on la *voit* ; on sent par le cœur celle de Mozart, celle de Bellini. Imaginez une intelligence d'élite, une délicatesse et une sureté de goût sans pareilles employées à peindre les phénomènes du monde extérieur. Nous espérons que l'artiste éminent, qui vient d'apparaître si brillamment au monde, révèlera bientôt, dans un opéra, de nouvelles qualités, et qu'il saura exprimer les sentiments affectueux et passionnés du cœur, comme il a su peindre les harmonies et les orages de la nature.

Nous avons fait cette remarque que M. F. David n'a donné aucune place à la femme dans ses concerts. La *Rêverie du soir*, que M. Colin faisait chanter par quelque belle arabe, est confiée par le musicien à la voix mitoyenne de M. Béfort. A notre avis, rien n'est complet où n'est pas la femme. Les Saint-Simoniens le pensent comme nous.

Les Italiens ont repris, sur le poème de la *Rinegata*, la musique de *Lucrezzia Borgia*. Nous ne sommes pas fort enthousiastes de cette partition de Donizetti, et elle perd encore de son mérite par l'effet du changement de poème. Bien que le sentiment dramatique ne soit pas toujours très précis dans nos pièces italiennes à la douzaine, cependant on conçoit quel désordre a dû s'introduire dans une partition où toutes les situations entre Lucrezzia et Gennaro sont détruites. Le chœur du premier acte mené par Lablache produit toujours un effet colossal.

Don Giovanni a été donné au bénéfice de M. Fornasari, chargé du rôle principal. (Pourquoi donc a-t-on réengagé M. Fornasari ?) Mmes Persiani et Grisi, M. Lablache, sont excellents; M. Tagliafico s'acquitte assez bien du rôle du commandeur ; mais M. Corelli est un pauvre Ottavio, et Mme Monara une pénible dona Elvire. (Pourquoi donc n'a-t on pas conservé Mlle Nissen?) M. Farnasari est trop lourd et comme acteur et comme chanteur pour représenter le noble, vif et élégant don Juan. Ce soir, on a bissé *Batti batti*..... adorablement chanté par Mme Persiani et l'admirable sextuor.

M. Théophile Gautier, pour se consoler du don Juan-Fornasari, nous a donné une belle idée sur le caractère de don Juan. Il faut citer ces traits d'heureuse analyse qui, chaque jour, nous rapprochent davantage de l'in-

[illegible] 1845, à deux heures.

Les personnes qui ne pourraient pas y assister sont priées de vouloir bien envoyer leurs offrandes à l'une de Mesdames les patronesses : Mme Carez, rue du Mont-Thabor, 9; Mme la comtesse de Chastenay, place de la Concorde, 4; Mme G. d'Eichthal, rue Neuve-des-Mathurins, 34; Mme Jonquoy, rue des Champs-Elysées, 3; Mme Lairtullier, rue Louis-le-Grand, 11; Mme F. Marbeau, rue Joubert, 47; Mme la duchesse de Marmier, rue de la Ville-l'Evêque, 30; Mme la duchesse de Poix, rue d'Astorg, 8; Mlle Rohaut de Fleury, rue de Matignon, 18; Mlle Thiébault, rue Joubert, 17; Mme de Versy, rue Neuve-des-Petits-Champs, 27; Mme Yver, rue Saint-Honoré, 422.

La Crèche reçoit les enfants pauvres dont les mères travaillent hors de leur domicile et se conduisent bien; — leur procure un air pur, une alimentation saine et des soins non interrompus; — laisse aux mères la liberté de leur temps et de leurs bras, et leur permet de se livrer au travail sans inquiétudes; — rend aux écoles beaucoup d'enfants que la nécessité constituait gardiens de leurs petits frères; — utilise quelques pauvres femmes sans ouvrage; — établit un lien de plus entre le riche et le pauvre; — et complète l'ensemble de soins dont la société chrétienne, seconde mère des citoyens, entoure l'indigent depuis le berceau jusqu'à la tombe.

La Crèche des pauvres, extension de la crèche divine, complément de l'idée de saint Vincent de Paule, a besoin, pour étendre ses bienfaits, du concours de la religion : la piété fut toujours l'auxiliaire le plus sûr et le plus actif de la charité.

Que les Crèches se multiplient! l'enfant du pauvre ne sera plus voué à la misère, la charité le réchauffera, le ranimera, le préservera du froid et de la faim, et Rachel consolée ne pleurera plus sur ses enfants! Le pauvre bénira la main du riche bienfaisant; le travail accroîtra la richesse publique; la France, plus heureuse et plus riche, aura des travailleurs, des soldats, plus nombreux et plus forts; et l'homme aura fait un pas de plus sur la terre promise de la charité!

TRIBUNAUX.

Affaire Pibrail. — Les lettres d'Auch du 24 janvier apportent des détails minutieux sur les faits qu'un de nos correspondants a résumés hier. Ils sont, il faut l'avouer, plus affligeants que curieux. Aux précédentes audiences, la cour d'assises du Gers avait entendu mille et une de ces tristes révélations qui surgissent si souvent, à la honte de l'organisation actuelle de la société, dans les salles de nos tribunaux; mais dans l'audience du 24, aux graves émotions que provoque toujours le spectacle des misères humaines, ont succédé celles que font naître le cynisme et la turpitude. L'incident suivant que nous rétablissons en entier, nous dispensera de reproduire les autres :

Catherine Arquié. J'ai été chez M. de Pibrail, la veille du jour de l'empoisonnement, pour aller inviter madame, de la part de sa famille, à venir lui faire une visite. Fareu et la nourrice disaient : « Si vous vous en allez, il ne manquera pas de personnes pour le faire boire. » Madame répondit : « Laissez-le boire, il sera plus tôt mort. »

Martin Dourdin, plâtrier à Marclac. — Au mois de juillet 1843, j'allai travailler chez M. de Pibrail. J'arrivai de très bonne heure. Je devais travailler dans la chambre où était couchée madame. Je lui fis dire par la servante et par la nourrice de se lever pour que je pusse commencer mon travail. Au bout d'un certain temps, me trouvant seul et ne voyant pas madame sortir de sa chambre, j'y entrai et la priai de se lever. Au lieu de le faire, elle s'agitait dans le lit, me faisait des agaceries et me laissait voir le sein;

[illegible] Dubosc.

M. le Président. Fille Dubosc, approchez. Est-il vrai que vous avez toujours couché avec Mme de Pibrail?

La fille Dubosc. Je ne sais pas; tantôt je couchais avec elle, tantôt je n'y couchais pas.

D. Avez-vous compris que Dourdin eût des relations avec madame? — R. Non, monsieur, je ne l'ai pas compris.

M. le Président. Dourdin, approchez. Voilà une femme qui affirme que vos relations avec la femme Pibrail n'ont jamais existé. — R. Elles ont existé, monsieur le président. Elle le sait bien, cette femme, et la servante aussi.

Jeanne Vergès. Cela n'est pas vrai.

Dourdin. Je puis les prouver par beaucoup de monde, par un jeune homme notamment qui travaille de son état de menuisier ici à Auch : je ne sais comment il s'appelle.

Une voix, dans l'auditoire. Lacomme.

Dourdin. Oui, Lacomme.

M. le Président. Ce jeune homme sera entendu en vertu de notre pouvoir discrétionnaire.

Jeanne Vergès, à Dourdin. Vous avez bien dit aussi que vous aviez eu des relations avec moi.

Dourdin. C'est impossible, vous avez soixante ans, ma bonne; ces messieurs qui vous voient ne le croiront pas.

Pierre Lacomme, entendu en vertu du pouvoir discrétionnaire de M. le président, ne prête pas serment. J'ai demeuré environ trente jours à Pibrail en qualité de domestique. J'y étais du temps que Dourdin était dans cet endroit; j'ai couché quelques jours avec lui; j'ai compris qu'il existait des relations entre lui et Mme de Pibrail. J'étais dans une chambre au dessus de celle de Mme de Pibrail, il y avait un trou au plancher; je regardais par ce trou, et j'ai vu des choses fort vilaines.

M. le Président. Qu'avez-vous à dire, accusée?

L'accusée. Ce qu'il dit est faux, très faux. Je n'ai plus rien à dire.

Après l'audition des témoins à décharge, M. le procureur du roi Cassassoles a soutenu énergiquement l'accusation.

Me Alem, défenseur de Louise Parabère, veuve de Pibral, a pris ensuite la parole.

Après quelques considérations générales, il aborde les faits. Mais bientôt on entend des gémissements : la veuve de Pibrail et sa sœur éclatent en sanglots. On est obligé de suspendre l'audience, et, par ordre de M. le président, la veuve de Pibrail et sa sœur sont emmenées hors de l'audience.

A la reprise de l'audience, la veuve de Pibrail est ramenée, mais on remarque l'absence de sa sœur.

Me Alem reprend sa plaidoirie. Il examine d'abord si la mort de M. de Pibrail est le résultat d'un crime. Après avoir discuté les faits, il conclut qu'elle est le résultat d'un accident. Il soutient ensuite qu'en supposant même un crime, Louise Parabère n'en est pas l'auteur.

Me Boriès, défenseur de Fareu, a soutenu, dès le début de sa plaidoirie, que la mort de Pibrail est le résultat d'un accident. En supposant un crime, il ne peut être attribué à Fareu : l'accusation ne le soutient même pas. Il ne peut pas non plus être complice. S'il y a un coupable, ce qu'il est loin de croire, ce serait Louise Parabère. Dans le cas où il n'y aurait qu'un coupable, si tant est qu'il y en ait un, il se demande comment ferait le jury pour le désigner.

Verdict. Nous recevons par correspondance particulière d'Auch le ré-

[illegible] donnée aux maîtres de celle donnée aux ouvriers; et il ajoutait : [illegible] *aux ouvriers, la meilleure leçon qu'ils puissent recevoir, c'est l'enseignement du catéchisme.* Il est bien triste d'avoir à constater que de pareils principes puissent se produire dans un congrès sans soulever l'indignation de toute l'assemblée : comment n'a-t-on pas compris que pour l'honneur des maîtres, pour l'honneur du catholicisme, dans l'intérêt des propriétaires et des fermiers, on devait protester avec énergie contre les doctrines immorales de M. de Turenne? Oui, monsieur, vos doctrines sont immorales; vous croyez être un bon chrétien, et vos paroles sont celles d'un impie et d'un blasphémateur! Vous ne savez donc pas que le premier précepte de votre loi vous ordonne d'aimer votre prochain comme vous-même? Ces ouvriers que vous voulez condamner à l'ignorance, à l'asservissement moral, mais ce sont vos frères, les enfants de Dieu, les membres chéris du Christ! Oui, vos doctrines sont immorales; votre Eglise les condamne. Vous n'avez peut-être pas entendu le jugement prononcé, dans la première chaire de France, par le Père Lacordaire, contre les hommes qui partagent votre opinion? Permettez-nous de vous en citer quelques passages :

« Il s'est formé dans l'humanité des races ennemies, des familles qui se séparent le plus qu'elles peuvent les unes des autres par le rang, la puissance et la tradition, des hommes âpres à la curée du monde, et traitant la terre non comme le patrimoine réel de tous, mais comme le patrimoine privilégié des plus forts, des plus habiles et des plus heureux; partout la guerre, la jalousie, la convoitise, la spoliation, l'élévation d'un petit nombre et la misère de beaucoup.

» Pourquoi, se dit le méchant, n'abuserais-je pas de la force contre l'homme que je méprise pour l'assujettir à un travail dont je me délivre et qui sert à la fois ma fortune et mon orgueil? Pourquoi n'attacherais-je pas le plus d'hommes possible à la satisfaction de tous mes sens?

» Une fois les causes de la servitude posées dans le cœur de l'homme, qui s'y opposera? Où sera le point d'appui des faibles contre les forts? Qui parlera pour l'homme, si l'homme le méprise? Par l'effet même du manque d'amour et de la passion de s'agrandir, il se formera nécessairement des générations déshéritées? ces générations s'agiteront, elles feront peur aux heureux du monde; il faudra bien créer une force qui leur ôte l'idée de se révolter et qui permette à l'égoïsme un sommeil tranquille. Quel plus naturel moyen que de les réduire à une servitude qui les avilisse à leurs propres yeux, et ne leur permette pas même de songer à se revendiquer?... »

Ces belles paroles suffiront, sans doute, Monsieur, pour vous faire comprendre combien vous avez méconnu les préceptes de l'Evangile; nous espérons que vous saisirez l'occasion du prochain congrès de Paris pour faire amende honorable en désavouant publiquement l'hérésie sociale que vous avez professée à Saint-Quentin.

Ferme-école élémentaire. — Grâce à Dieu, les savants dont l'opinion fait autorité en agriculture comprennent mieux que M. de Turenne l'importance de l'enseignement agricole. Hier, à l'Académie des sciences, M. de Gasparin a présenté, au nom de la section d'économie rurale, un rapport sur le projet de ferme-école élémentaire que M. Desbordes

---

telligent critique.

« Don Juan est un symbole profondément humain. Il représente, surtout agrandi comme il l'a été dans les derniers temps, l'aspiration à l'idéat. — Ce n'est pas une débauche vulgaire qui le pousse; il cherche le rêve de son cœur avec l'opiniâtreté d'un Titan qui ne redoute ni les éclairs ni la foudre. — Cette image, il faut qu'il la trouve; cette idée, il faut qu'il l'embrasse. — Il n'est pas impie, comme on a pu se le figurer; mais il a la ferme croyance que tout désir doit être accompli et que l'être suprême ne s'amuserait pas à faire poursuivre à l'homme un spectre insaisissable; cette foi, bien qu'elle paraisse peu orthodoxe, en vaut bien une autre, et don Juan est aussi religieux à sa manière que tel saint du calendrier; il a cru à la promesse du bonheur et n'a pas douté de la véracité de Dieu......

« Non seulement don Juan ne va pas en enfer, mais il va en paradis, et à la plus belle place, encore; car il a cherché de toutes ses forces l'amour vrai et la beauté absolue, et nulle créature humaine ne saurait avoir une plus noble occupation. — Dieu, qui tient toujours les promesses qu'il fait, et qui n'a encore trompé personne en cette vie ou dans l'autre, assouvira enfin cette âme. — Dans un creuset de diamant il jettera Hélène, Cléopâtre, Béatrix, Laure, Ophélie, les plus beaux rêves des poètes, et il en fera une figure [illegible] qui, nous vous en répondons, ce volage don Juan restera fidèle pendant plusieurs éternités. »

Adressons, en passant, notre applaudissement à M. Albert-Aubert, notre confrère du *Courrier*, qui rend aux maîtres de l'art musical, Mozart, Weber, Beethoven, Rossini, un hommage juste et bien senti.

La première des grandes fêtes musicales du Cirque des Champs-Elysées a eu lieu la semaine dernière. M. Berlioz s'est donné pour mission d'importer à Paris l'usage des grandes réunions d'exécutants, et il marche à son but à travers les plus grands obstacles avec un courage, une persévérance dignes des plus grands éloges, et qui doivent exciter la sympathie de tous ceux qui s'intéressent à l'art. Le public a manifesté, par son affluence, l'intérêt qu'il portait à cette entreprise. Toutefois, nous devons dire qu'un très grand nombre de personnes désireuses d'assister à une semblable fête, ont dû être écartées par l'élévation du prix des places. Rien de mieux que de faire payer 10 fr. les billets de choix : il faut donner satisfaction à ceux qui estiment leur plaisir en raison de ce qu'il leur coûte; mais il faudrait tenir compte aussi des petites bourses. Le nombre est grand de ceux qui ne peuvent pas consacrer 5 fr. à un plaisir passager. Au lieu de n'avoir que deux prix, il fallait en avoir quatre. On serait arrivé par le nombre à la même recette au moins que par le prix élevé.

De vifs applaudissements ont accueilli presque tous les morceaux qui composaient le concert, et ils s'adressaient presque autant à l'organisateur de cette grande fête qu'à la musique elle-même.

Nous ne dirons rien de l'ouverture du carnaval romain et des fragments du *Requiem* de M. Berlioz. Ce sont des œuvres jugées et qu'on voudrait avoir plus souvent occasion d'entendre. La nouvelle ouverture qu'il a fait exécuter dimanche, celle de la *tour de Nice*, ne nous paraît pas aussi heureuse que ses aînées. Malgré la plus sérieuse attention, nous n'avons pu y saisir aucune pensée saillante. Autant qu'on en peut juger sur un morceau qu'on ne connaît pas et qu'on ne comprend pas, l'exécution nous en a paru très incorrecte. — M. Haumann a brillamment exécuté une fantaisie sur les motifs de *Guido et Ginevra*. L'exécution de M. Haumann se distingue par l'ampleur et la justesse. Son calme dans les difficultés est remarquable. Il fait posément les traits les plus rapides et les plus scabreux. Mme E. Garcia possède une voix d'une étendue magnifique, d'un timbre plein et puissant à laquelle on ne peut reprocher que quelques inégalités de registre. Elle a dit avec beaucoup de largeur la grande scène du 3e acte d'*Alceste*, un des modèles de la haute tragédie lyrique. Mais, pour ce genre, on désirerait une articulation plus nette des paroles.

M. Ponchard a merveilleusement rendu les plaintives et touchantes supplications d'Orphée redemandant Eurydice aux enfers. Il est impossible de porter plus loin la puissance de l'art et de la méthode. Grâce à la netteté de son articulation, à la pureté de son émission, pas une syllabe, pas un son n'ont été perdus; et le chant de ce morceau se tient presque constamment dans la quinte aiguë *ré-la*.

Le concerto en *mi-bémol* de Beethoven, admirablement exécuté par M. Hallé, n'a produit que peu d'effet; ce qu'il faut attribuer, croyons-nous, aux conditions de sonorité de la salle. Le son même le plus faible se fait entendre très distinctement, mais il n'a pas de résonnance : il reste sec, mat. Il en résulte pour le piano un effet de staccato perpétuel. La séance a été terminée par l'hymne à la France, de M. Berlioz. L'exclamation qui termine chaque stance : *Dieu protège la France*, est rendue avec grandeur et puissance; mais on regrette que dans le corps du couplet la mélodie ne soit pas plus facile et plus coulante. Les strophes de M. Barbier appelaient un chant populaire, et qui n'excluait pas, tant s'en faut, la distinction, la noblesse et l'originalité.

Le concert spirituel donné à l'Opéra pour le bénéfice de Mlle Pauline Leroux, n'avait pas attiré une grande foule. Il est fort triste que le *Stabat*, ce chef-d'œuvre admirable, que l'ouverture d'*Obéron*, la symphonie en *ut mineur* et le chœur des *Machabées*, n'aient pas puissance d'intéresser le public parisien. L'exécution du *Stabat* a été molle; Mme Dorus est un peu froide; M. Levasseur a une incertitude d'intonation affligeante, et qui a nui particulièrement au quatuor sans accompagnement. Mme Stoltz, dont le nom avait été longtemps sur l'affiche, s'est abstenue. Voilà un fait impardonnable. Nous ne disons pas que Mme Stoltz eût beaucoup mieux chanté que Mlle Méquillet, mais nous trouvons étrange que la *prima donna, la sola, l'ultima donna* de l'Académie royale de musique laisse à d'autres le soin d'interpréter l'œuvre de notre plus grand maître. De pareils procédés ne nous ramèneront pas Rossini. — M. Habeneck et son glorieux orchestre ont admirablement exécuté la symphonie en *ut mineur*.

Nous avons eu le malheur, avant-hier, d'entendre le *Freischütz* à l'Opéra. Une bonne direction des beaux-arts ne permettrait pas certainement de pareilles insultes au génie. N'est-il pas déplorable qu'on mette le *Freischütz* en pièces pour en faire un lever de rideau, et que la sublime partition de Weber soit livrée à des doublures? Et la presse ne proteste pas contre de pareils scandales!...

L'Allemagne va élever un monument à Weber, et le théâtre de Berlin prépare une représentation au profit de cette œuvre de piété. Nous engageons la direction de l'Opéra à réparer ses torts journaliers envers l'auteur du *Freischütz*, en organisant, à son tour, une fête, digne hommage à la mémoire du Maître. Il faudrait monter un des ouvrages de Weber que nous ne connaissons pas en France, et faire venir d'Allemagne des chanteurs pour l'exécuter.

A l'Opéra, les trente-six danseuses viennoises font fureur. Rien de plus gracieux et de plus charmant que les manœuvres de cette troupe enfantine. C'est à faire honte, pour la précision et l'ensemble, au grand corps du ballet de l'Académie royale de musique. C'est merveille de voir avec quel aplomb toutes ces petites filles, dont plusieurs semblent échappées du maillot, exécutent les ensembles les plus difficiles, avec quelle prestesse elles passent d'un dessin compliqué à un autre plus compliqué encore; et tout cela sans hésiter, sans perdre un instant la *mesure*. C'est à peine si, chez nous, on sait marcher au pas. Gloire à l'Allemagne pour ses chœurs de danse comme pour ses chœurs de chant. Ce qui charme surtout, c'est l'air de contentement et d'empressement joyeux qui rayonne sur tous ces gracieux petits visages. Si l'on n'avait à chaque instant les yeux frappés par les groupes harmonieux qu'elles échafaudent, on croirait que ces jeunes filles sont là uniquement pour jouer librement et à leur guise. Ce qui fait, à notre avis, particulièrement honneur à leur directrice, Mlle Weiss, c'est qu'elle leur a conservé toute la franchise et la naïveté de leur âge.

Ce spectacle est bien fait pour montrer quel parti on pourra tirer de l'enfance, et à quel point les évolutions en groupe peuvent développer l'adresse dès l'âge le plus tendre. C'est à faire envie à toutes les mères.

Le chœur charmant que nous envoie l'Allemagne fait honte à la France. Comment n'avons-nous pas, au milieu de nous, des troupes enfantines ainsi organisées? Pour nous prouver qu'on peut aussi tirer parti de l'enfance française, le Gymnase a donné son *Bal d'enfants*. Le vaudeville de MM. Dumanoir et Dennery n'est pas merveilleux, mais c'est un bon cadre pour toutes ces figurines charmantes que tout Paris ira applaudir. Vingt enfants d'âges divers (il y a un hercule sauvage de trois ans dont les poses sont mythologiques), sous des costumes gracieux, rient, causent, jouent la comédie à ravir, dansent la polka en vrais maîtres. Un postillon de Lonjumeau, M. Bibi, digne rival de M. Fouyou, représente un *enfant terrible* avec un naturel exquis. Un boyard et une boyarde de cinq ou six ans exécutent une polka finale de manière à désespérer les meilleurs élèves de Cellarius, de Mme Leclerc ou de Coraly. Quel charme il y a dans l'enfance, et comme les fêtes humaines seront belles et souriantes, lorsque dans le temple et à l'Opéra, l'enfant unira aux chœurs adultes ses groupes lestes et joyeux!

L. B.

[illegible] un pécule qui remplace les épaulettes que distribue l'Ecole polytechnique.

Nous regrettons que M. Desbordes se soit abstenu de demander une organisation plus entièrement conforme au modèle qu'il avait si bien choisi. Les pupilles de la République, au sortir de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole normale, n'étaient point abandonnés aux chances hasardeuses de l'industrie privée ; l'Etat se chargeait de leur rendre profitable la science qu'ils avaient acquise, en les employant dans les établissements de la nation. Il serait bien facile de compléter le plan de M. Desbordes : pourquoi ne réserverait-on pas pour les élèves des fermes-écoles, qui auraient fait preuve de capacité, les places de contre-maître et de professeur de pratique dans les instituts agricoles, dans les colonies pénitentiaires et dans les grandes colonies agricoles dont la fondation est aujourd'hui si généralement réclamée ? M. Desbordes a bien laissé entrevoir que ses idées, sous ce rapport, se rapprochent beaucoup des nôtres, puisqu'il propose d'accorder des bourses pour les écoles d'un ordre plus élevé à ceux des apprentis qui se seraient distingués pendant le cours de leurs études. M. de Gasparin, sans se prononcer sur les moyens financiers proposés dans le Mémoire, a déclaré qu'il était en effet de la plus haute nécessité d'augmenter les connaissances des ouvriers agricoles ; il a reconnu que M. Desbordes avait eu une heureuse idée en demandant une rétribution pour les élèves des fermes-écoles, et il a conclu, au nom de la commission, à ce que des remerciements fussent adressés à l'auteur du projet. M. Philippe Dupin s'est joint au rapporteur pour appeler l'attention publique sur l'importance de l'enseignement agricole ; il a annoncé à l'Académie que le conseil général du département de la Nièvre essayait de réaliser les mêmes principes dans une ferme-modèle destinée principalement à l'éducation des enfants abandonnés. M. Mathieu a dit aussi que dans Saône-et-Loire on s'occupait d'un projet analogue, et il s'est joint à ses deux confrères pour encourager par des remerciements les travaux de M. Desbordes.

CONSERVATION DES ARBRES. — La Société royale et centrale d'agriculture a entendu, dans sa dernière séance, le rapport de M. Michaux sur différentes méthodes proposées pour conserver les ormes des Champs Elysées, qui semblent menacés d'une infaillible destruction par deux petites espèces d'insectes rongeurs. Nous engageons les membres du conseil municipal à demander communication de ce Mémoire intéressant ; ils y trouveront le moyen d'économiser chaque année des sommes assez importantes, car le remplacement des arbres morts coûte gros au budget communal ; on prétend que la bonne ville de Paris a l'habitude de payer ce service cinq ou six fois plus cher que les simples particuliers, et encore la sert-on assez mal pour son argent. Qu'elle consulte donc le Mémoire de M. Michaux : il ne s'agit pas, du reste, d'économie seulement, mais de la conservation de ses plus beaux arbres, de ces ormes presque séculaires qui font l'ornement des promenades publiques, et dont les remplaçants ne donneront d'ombrage que pour les enfants de nos enfants. Nous demandons la permission de transcrire à peu près textuellement les conclusions de M. Michaux.

L'orme est sujet à être attaqué par deux espèces d'insectes, le *gâte bois* (bombyx cossus) et le *scolyte destructeur* : les ravages du premier ont été observés depuis plus de cinquante ans, et c'était à lui seul que l'on attribuait la perte des ormes des promenades, non seulement à Paris, mais dans presque toutes les grandes villes de France, de Belgique et d'Angleterre. Du reste, on n'avait jamais combattu avec succès le bombyx cossus, parce l'on ignorait ses mœurs pendant les différentes périodes de son existence. M. E. Robert, le premier, a étudié avec soin le scolyte, ses habitudes, ses transformations ; il a su le suivre dans les galeries souterraines qu'il se creuse entre le bois et l'écorce ; il a reconnu enfin qu'il n'était pas impossible de le réduire à mourir de faim sur le tronc même de l'arbre dont il se nourrit.

Ces insectes, à l'état parfait, nuisent peu à la végétation ; mais lorsqu'arrive la chute des feuilles, ils s'abattent sur le tronc des grands ormes dont l'écorce épaisse est sillonnée de crevasses superficielles. Les femelles pénètrent alors à l'intérieur et tracent des galeries ascendantes sur le côté desquelles leurs œufs sont déposés. Les jeunes larves, au con-

» Il y a près de vingt ans que je cultive le froment sur la même propriété. La première année de mon exploitation ayant négligé, probablement par ignorance, de chauler les semences, mes récoltes ont été ravagées par le charbon, mais depuis l'ayant toujours chaulé, je n'ai pas revu un épi charbonné.

» Le procédé que j'emploie est bien simple :

» Je fais tremper le grain pendant vingt-quatre heures dans de l'eau saturée de sel ordinaire ; l'ayant retiré de l'eau et étendu sur un plancher je fais répandre dessus une quantité suffisante de chaux vive et brasser le tout fortement, afin que pas un grain n'échappe à la chaux.

» Les cultivateurs de ce pays ont aussi l'habitude de chauler leur semence, ce qui ne préserve cependant pas toujours leurs récoltes du charbon ; mais cela tient à l'imperfection du chaulage, comme je m'en suis assuré en les voyant opérer. Ils épargnent beaucoup trop la chaux, pour que, quelques grains n'échappent pas à ce caustique et ne conservent le germe de l'uredo carbo.

» C'est probablement l'inefficacité d'une préparation imparfaite qui a donné l'idée de recourir à l'emploi dangereux de l'arsenic et autres sels métalliques.

» Maintenant pourquoi mes récoltes sont-elles exemptes des ravages du charbon ?

» Ce n'est pas à raison de la nature du sol puisqu'elles en ont été atteintes la première année de mon exploitation ; ce n'est pas non plus à raison du climat puisque celles de mes voisins en sont souvent atteintes.

» Je crois pouvoir conclure de ces faits et d'accord avec nos meilleurs praticiens, Mathieu de Dombasle et entre autres, *que le chaulage est absolument nécessaire pour préserver les récoltes du charbon* ; et sur ma longue expérience il m'est permis de croire aussi que la chaux suffit à cet effet si elle est convenablement employée. »

Nous nous proposions d'opposer notre propre expérience et celle de tous nos confrères de la Brie à l'opinion de M. de Boutigny, qui n'avait été accueillie dans la *Démocratie* qu'avec une prudente réserve ; nous sommes heureux qu'un nouveau témoignage venu d'une contrée toute différente de celle où nous cultivons vienne ainsi confirmer notre conviction sur l'utilité du chaulage du blé.

E. L.

Marchés de Paris.

Halle aux farines du 28 janvier. — Arrivages, 912-08. — Ventes 918-45. — Restant 19019-18. — Cours moyen 31,79. — Cours taxe 31,50. — Farines 1re 31,25 à 34,75 ; 2e 29,95 à 30,90 ; 3e 27, 0 à 27,50 ; 4e 21,00 à 21,00.

Marché aux fourrages du 28 janvier. Barrière d'Enfer. — Foin 1re 46 à 47 ; 2e 44 à 44 ; 3e 40 à 41. — Paille de blé 1re 24 à 25 ; 2e 00 à 00.

Marché Saint-Antoine, 28 janvier. — Foin 1re 00 à 00 ; 2e 44 à 45 ; 3e 40 à 42. — Luzerne 1re 00 ; 2e 42 à 00 ; 3e 38 à 40. — Regain 1re 35, 2e 32 ; 3e 25. — Trèfle, 1re 32 ; 3e 30. — Paille de blé 1re 24 à 25 ; 2e 22 à 22. — Paille d'avoine 1re 35 ; 2e 30 ; 3e 25 à 00.

Marché de la Maison-Blanche, 28 janvier. — Sur 176 porcs, il s'en est vendu 114 à 1,00-0,96-0,92. — Vaches laitières amenées 00, vendues 00 de 000 à 0.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 28 janvier. — 7 taureaux amenés, dont 1 vendus 82. — Vaches grasses amenées 81, 52 vendues 1,08-0,96-0,80. — 153 veaux amenés, 153 vendus 1,85-1,60-1,50. — Vaches laitières amenées 8[illegible], 40 vendues 240 à 150.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DECLARATIONS DE FAILLITES DU 27 JANVIER.

Dame ARNOUD, limonadière, rue de Lévis, 8, aux Batignolles. Juge commissaire, M. Riglet ; syndic provisoire, M. Lefrançois, rue de Louvois, 8.

GUILLARD, commissionnaire en bijoux, au Palais-Royal, galerie de Valois, 123. Juge commissaire, M. Milliet ; syndic provisoire, M. Boulet, passage Saulnier, 16.

DEFONTENAY, fabricant de boutons, rue des Gravilliers, 10. Juge commissaire, M. Pillet aîné ; syndic provisoire, M. Huet, rue Cadet, 1.

THEVENIN marchand de vin, rue d'Angoulême-du-Temple, 29. Juge commissaire, M. Bourget ; syndic provisoire, M. Gromort, passage Saulnier, 4 bis.

PIONNIER, fabricant de plâtre, rue des Vinaigriers, 40 ; tant en son nom personnel que comme associé solidaire de Dossin et comp., carriers à Mon-

[illegible]	85 10	85 10	85 »	85 10	85 [illegible]
— fin cour.	85 05	85 15	84 95	85 10	85 [illegible]
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFes S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFFes le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	104 1/8	» »/»	»
4 0/0....	» »	» »	» »	— Portugais.	59 1/2	» »/»	»
O. de la V.	1150 »	» »	» »	Esp. D. active	38 »/»	» »/»	B. » 1/2
B. de Fr.	» »	» »	» »	5 0/0 Naples.	99 »	» »	»
				— Romain.	105 »/»	» »/»	»
C. G. 1000	1085 »	» »	» »	Obl. Piémont.	1255 »	» »	»
C. hyp...	772 50	» »	» »	Emp. d'Haïti.	» »	» »	H. 5
4 Can....	1275 »	» »	» »	Banq. belge.	630 »	» »	»

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.	» »	» »	» »	F. c.	»
V. R. Dr.	500 »	» »	B. 2 50	— 495, 497 50.	B. 5
— R. G.	383 75	383 75	» »	— 382 50, 380, 382 50.	B. 2 [illegible]
Orléans.	1131 25	1145 »	B. 1 25	— 1132 50, 1145.	B. 1 2[illegible]
Strasb...	305 »	406 25	» »	— 306 25, 301 75.	B. 2 [illegible]
Rouen..	1070 »	1070 »	B. 2 50	— 1072 50, 1066 25, 1070.	B. 2 [illegible]
Havre...	865 »	862 50	B. 5 »	— 866 25, 867 50.	»
Marseill.	920 »	» »	B. 5 »	— 925, 921 25.	B. 2 [illegible]
Mulhous	» »	» »	» »	—	»

LONDRES, 28 JANV.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
	Av.... 85 05 10 05.	F. c. 85 20 d. 50.
	Ap..... 85 10 15.	F. p. 85 50 60 d. 50.
		F. c. 122 45 50 d. un.
Dimanche.	Rep. fin c. F. pr	F. p. 122 80 90 d. 50.
Bourse fermée.	3 0/0, 17 1/2	Vers. d. 502 50 d. 50.
	5 0/0, 35 37 1/2	g. 397 50 d. 10.
		Orl., 1145, d. 20.
	Bons du trésor.	Hâvr., 882 50 d. 10.
	3 1/8 à 4 et 5 mois.	Strasb, 31[illegible], 312 50 d. 10

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 79,00 à 00,00 ; courant du mois, 80,00 à 00,00 ; février, mars et avril, 80,00 à 81,00 ; 4 mois d'été, 83,50 à 00,00 ; 4 derniers mois, 85,00 à 86,00.

LILLE — Colza 73,00 à 72,50. — Voitures, 6,75.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 81,00 à 00,00 ; mars et avril, 81,00 à 82,00 ; 8 derniers, 82,00 à 83,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,50 à 88 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 29 janvier.

7 h. »/» OPÉRA. — Jolie Fille de Gand.
7 h. 1/4 THEATRE-FRANCAIS. — Guerrero,
 h. »/» ITALIENS. —
7 » » OPERA-COMIQUE. — Domino noir.
7 h. »/» ODÉON. — Téresa. Bourgeois gentilhomme.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Les Trois Loges. Paris. Cabinets. Follette.
6 h. »/» VARIETES. — Boquillon. English. Mimi.
6 h. »/» GYMNASE — Rébecca. Cérigny. Bal d'enfants. Morale.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Liberté Averse. Mère Michel. Fiacre. 2 Papas.
6 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Dame de St-Tropez.
6 h. »/» AMBIGU. — Un Conte de Fées.
6 h. »/» GAITÉ. — Ferté Spada.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE — Le Lion du Désert.
6 h. »/» COMTE. — Premier pas. Mort aux Rats. Clowns. Canards.
6 h. »/» FOLIES. — Cocarde. Rosière. Jocrisse. Voyage.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

faiblesse et l'aveuglement de se laisser entraîner.

S'il existe réellement un parti conservateur dans le pays, il est évident que ce parti ne saurait être inféodé à une combinaison de personnes, surtout quand on songe que les chefs actuels du ministère étaient eux-mêmes, il n'y a pas long-temps, à la tête d'une coalition contre laquelle les mêmes conservateurs qui les soutiennent si imprudemment aujourd'hui, fulminaient l'anathème.

Le grand stratagème parlementaire employé aujourd'hui par M. Guizot n'est donc qu'une tactique usée, mais qui use, et à laquelle on ne saurait attacher aucune autre valeur.

Il n'y a de nouveau dans tout ceci que l'intervention de M. Hartmann, que l'on a constitué doublure de M. Fulchiron, désormais hors de service pour de pareilles expéditions.

Du caractère du nouveau ministère.

Le système représentatif a dû produire des résultats différents en France et en Angleterre.

Au delà de la Manche, le système représentatif a trouvé une politique nationale fondée sur l'intérêt même de l'Angleterre ; le système représentatif n'a fait que suivre et développer cette politique. En se succédant, les chambres et les ministères ne sortent pas de la voie tracée par l'intérêt national ; whigs et torys ne se trompent jamais sur ce point.

En France, la révolution de 89 ayant apporté une idée plus grande que l'ancienne politique nationale, et cette idée n'ayant jamais été assez nettement définie dans les esprits pour passer dans la pratique, le système représentatif s'est trouvé dans un grand embarras. Il s'est vu placé dans une fâcheuse alternative, ou de retomber dans l'ancienne politique nationale, ou de laisser s'annihiler la nationalité française. Le changement et la succession des ministères, des chambres, et même des formes de gouvernement, n'ont pu porter remède à cet état de choses. Au lieu de se mieux définir, l'idée de 89 n'a fait que se pulvériser et se perdre, au milieu de ce mouvement rapide de la machine représentative.

Après la révolution de 1830, il y eut un rapprochement entre la France et l'Angleterre. Mais de ce rapprochement devait résulter ce qui résultera toujours du contact de deux principes dont l'un est nettement arrêté et l'autre vague et indéfini. Wigh ou tory, le système représentatif anglais, ayant une ligne de conduite, un plan politique, surtout pour les affaires du dehors, devait parvenir insensiblement à dominer, à ranger sous sa dépendance les ministères issus de la représentation française.

Il devait arriver un moment où les affaires du monde seraient conduites par l'initiative britannique. La représentation nationale de France et de l'humanité, le ministère du 29 octobre, disons-nous, ne pouvait avoir d'autre principe que de se conserver, de posséder le pouvoir pour le pouvoir.

Il l'a bien montré pendant tout le cours de sa longue existence ; il le montre encore aujourd'hui, à l'heure de son agonie. La ténacité actuelle du cabinet prouve à la fois et son profond égoïsme et son absence complète d'idées générales et généreuses. C'est une borne privée de sentiment, qui, ébranlée, résiste par son inertie jusqu'au dernier effort qui doit la renverser.

Bien que, depuis long-temps, l'opinion publique, en France, soit dégoûtée des enseignements politiques qu'on lui donne, l'instinct et la pénétration naturelle des masses ont compris que le ministère du 29 octobre était la plus haute expression de la subalternité, de la vassalité du système représentatif de France envers le système représentatif d'Angleterre. Dans la chambre elle-même, tout ce qui a le sens français, humain, a senti aisément que la volonté de la France était effacée ; qu'il n'y avait pas réciprocité et égalité dans les relations que le ministère persiste à appeler *entente cordiale*, et auxquelles il a tenté d'apposer le sceau royal du voyage à Windsor.

L'opinion publique et la chambre n'aperçoivent pas encore l'issue de l'impasse où la nationalité française se trouve acculée ; elles ne voient pas encore comment les grands principes et les généreux sentiments de 89 et de 1830 pourront être régénérés, vivifiés, illuminés par la science, qui en rendra la pratique possible, au grand avantage de tous les peuples, même du peuple anglais ; mais elles supportent avec peine, avec fatigue, avec dégoût, la situation extrême et tendue que M. Guizot nous a faite, c'est-à-dire l'effacement de la volonté représentative vis-à-vis de l'Angleterre, et par conséquent l'annihilation de l'œuvre française depuis cinquante années.

L'affaire de Taïti et l'indemnité Pritchard devaient naturellement faire éclater cette disposition des esprits, qui ne date certes pas d'hier. L'indemnité Pritchard peut être regardée comme la reconnaissance, comme la constatation formelle et pécuniaire de ce qu'il y a de faux et d'anti-égalitaire dans le système actuel de l'*entente cordiale*. C'était la consécration de notre dépendance et de notre annihilation à l'endroit de la question coloniale, question immense à laquelle se rattachent la liberté des mers, le droit de visite, l'éducation des sauvages et barbares, et la constitution de l'humanité sur le globe par une prise de possession organisée et une culture intégrale.

L'opinion publique et la chambre ont senti instinctivement la portée du débat, bien qu'il parût posé sur la pointe d'une aiguille ; elles n'ont pas pensé que la France dût donner ici sa démission, et elles ont préféré porter au cabinet du 29 octobre un coup dont il ne se relèvera pas.

Dès ce moment, on peut dire que la fausse entente cordiale de nous indiquons ici ; et les élections prochaines seront peut-être une première lueur d'heureux avenir pour la France, l'Europe et le monde entier !

Voici les étranges bruits qui courent ce soir sur les affaires ministérielles.

On dit qu'avant-hier, dans une séance du conseil, au Château, M. Dumon a déclaré qu'il croyait nécessaire la retraite du cabinet, et que S. M. a répondu par le silence à une interrogation de M. Guizot ayant pour but de lui demander un témoignage public d'adhésion.

Peu rassuré sur une adhésion manifeste du roi, M. Guizot disait hier soir à ses amis dans ses salons qu'il était prêt à résigner le pouvoir dès qu'une administration nouvelle serait composée.

Cette humilité apparente aurait produit l'effet voulu. Les conservateurs réunis aujourd'hui au nombre de 170 présents, et 40 adhérants, ont déclaré qu'ils voulaient soutenir le cabinet à tout prix.

La députation de cette réunion a trouvé un bon accueil auprès de M. le maréchal Soult et auprès de M. Guizot, qu'elle est allée immédiatement prier de garder les portefeuilles. Tous les partisans de M. Guizot doivent se joindre ce soir à la députation qui portera l'adresse au roi.

La présence de M. Saint-Marc Girardin dans la réunion des amis de M. Guizot, a été l'objet de toutes les conversations à la chambre. Interpellé à ce sujet par plusieurs membres dans la réunion même, M. Saint-Marc Girardin a répondu que, pour avoir blâmé la politique du cabinet sur quelques points, il n'a jamais cessé d'être conservateur, et qu'il ne pouvait se séparer de son ancien parti, dans une réunion aussi solennelle.

M. de Salvandy aurait été plus loin. Il aurait non seulement approuvé le ministère, mais encore accepté, dit-on, le portefeuille de l'instruction publique.

Ces adhésions nous paraissent si peu croyables, que, malgré la source où nous avons puisé, nous ne voudrions pas y ajouter foi encore.

Les amis de M. de Salvandy expliquent la conduite de l'honorable député par ce sentiment chevaleresque qui fait que les natures enthousiastes et délicates à l'excès se mettent au service des causes perdues. Il y a cependant un danger. Si l'entraînement généreux allait par hasard jusqu'à sauver une mauvaise cause, il en résulterait un effet de chevalerie errante dont, avec la meilleure volonté du monde, on devrait s'affliger.

On assure, d'autre part, qu'hier à la réception du ministère des affaires étrangères, M. Guizot aurait dit qu'une majorité de trois voix c'était trop, c'était plus encore qu'il ne lui fallait. Le cabinet, aurait-il ajouté, n'a pas besoin de l'appui du nombre pour se soutenir ; il tire de lui-même la force nécessaire au gouvernement du pays.

Plusieurs journaux ont publié la liste des 213 députés qui ont voté lundi dernier le 3e paragraphe de l'adresse et approuvé la concession d'une indemnité à Pritchard. Nous n'aurions pas pris l'initiative de cette

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE CARILLON DU NOUVEL AN.

FANTAISIE DE CHARLES DICKENS.

Traduit de l'Anglais

Par Mme SWANTON-BELLOC.

Notre profond respect pour la pensée de Dickens, pour ses touchantes aspirations, pour son observation si poétique et si vraie, nous interdit d'affaiblir son œuvre en l'imitant. Nous traduisons; mais avec la liberté d'allure qui permet d'éliminer çà et là un peu d'exubérance de style, de dégager le sentiment en renversant l'expression, de faire saillir tout ce qu'il y a de cœur sous de fantastiques images. C'est là, du moins, ce que nous nous sommes proposé.

Sw. B.

LE PREMIER QUART.

Il est fort peu de gens — et comme il importe que l'auteur et le lecteur se comprennent au début, je déclare tout d'abord que cette observation ne s'applique pas exclusivement aux jeunes gens ou aux enfants, mais à toutes sortes de gens, petits et grands, gras et maigres, jeunes et vieux, en train de grandir ou en train de décroître : — Il est fort peu de gens, dis-je, qui se soucient de coucher dans une église. Je ne parle pas d'y dormir au sermon, en temps chaud, comme cela s'est vu une fois ou deux, mais de nuit, et tout seul.

Car le vent de nuit a la triste manie d'errer sans trêve autour de l'édifice, gémissant en chemin, ébranlant les portes et les fenêtres d'une main invisible, à l'affût de quelque crevasse qui le laisse passer ; et une fois entré, ne trouvant pas ce qu'il cherche, il se lamente et ressort en hurlant. Non content d'arpenter les longues ailes du cloître, de glisser en spirale autour des colonnes, d'effleurer l'orgue sonore, il monte jusqu'au toit, s'insinue dans la charpente, lutte avec les solives, les arcs-boutants, et, de désespoir, se rejette sur les dalles, longe les murailles, et murmure comme un écho des inscriptions funèbres tracées sur les tombes. Devant quelques-unes, il éclate en sifflements aigus, moitié rire, moitié pleurs : devant d'autres, il sanglote et s'afflige tout de bon. Mais c'est à l'entour de l'autel que le son devient surtout lugubre. Il semble, en sa sauvage harmonie, parler de crime, de meurtres, du culte des faux dieux, de la violation journalière des tables de la loi, si belles, si entières à l'œil, et pourtant si déformées, si brisées.

Ah ! que le ciel nous préserve ! c'est une terrible voix que celle du vent de minuit chantant dans une église !

Mais le voilà qui avise la porte du clocher ! il entre sans frapper ; il monte. C'est ici son domaine. Il se joue dans l'espace ; il passe et repasse à travers les mille et un jours de la dentelle de pierre, se faufile dans l'escalier tournant, presse et enserre la girouette grinçante, soufflette les angles de la tour, qui tremble et frissonne de son faîte à sa base ! Il a gravi jusqu'à l'antre du beffroi. La rouille a rongé le fer des balustrades : la toiture de plomb, éprouvée par les changements de temps, craque sous le moindre poids. Les oiseaux nocturnes, nichés dans les intervalles des poutres vermoulues, épient de leurs yeux ronds l'oisillon que leur apporte la bise. Là, vieillit entassée la poussière des siècles. Des araignées, tachetées de jaune et de noir, qu'engraisse une longue sécurité, se balancent, indolentes, aux vibrations des cloches, sans jamais se voir contraintes à lâcher le fil de leurs châteaux aériens ou à le remonter rapidement comme le matelot le long du mât, ou à déployer en touchant terre une vingtaine de pattes agiles pour sauver leur vie.

Tout au haut du clocher d'une vieille église gothique, suspendues loin au dessus des lueurs et du bourdonnement de la cité, et loin au dessous des nuages qui, en passant, leur jettent des ombres fuyantes, habitaient les cloches dont je parle.

C'étaient de très vieilles cloches, baptisées par des évêques, il y a des centaines d'années, mais le registre de leur baptême s'était perdu. Personne ne savait plus leurs noms. Et pourtant, elles avaient eu leurs parrains et leurs marraines ; (par parenthèse, j'aimerais mieux, quant à moi, encourir la responsabilité d'être parrain d'une cloche que d'un garçon), on leur avait fait de riches offrandes d'or et d'argent. Mais le temps avait fauché parrains et marraines ; Henri VIII avait fondu les offrandes, et les cloches pendaient maintenant sans nom et sans honneur dans la vieille tour de l'église.

Mais non muettes ! tout au contraire, leurs voix claires, sonores, pleines, vibrantes, fendaient l'air en tous sens, au large et au loin. Trop indépendantes pour obéir aux caprices du vent, elles luttaient vaillamment contre lui et passaient outre, tintant de joyeux sons à l'oreille de quelque pauvre mère debout près du chevet de son enfant malade, ou bien noyant dans un gai carillon les sifflements aigus de la tempête, qu'écoutait une femme isolée dont le mari était sur mer. Elles avaient des accents de joie et de douleur, une musique parlante, comme le disait Tobie Veck, car bien qu'on l'eût surnommé Trottin, Tobie était son nom, et personne ne pouvait le lui enlever, sans un acte exprès du parlement, vu qu'il avait été baptisé en son temps, tout comme les cloches, quoique avec moins de pompe et de cérémonie.

Or, ledit Tobie se tenait tout le jour à la porte de l'église, au bas du clocher, y attendant ses chances et de l'emploi en qualité de commissionnaire.

C'était un poste aéré, s'il en fût, à faire venir la chair de poule, le nez violet, les yeux rouges, à pétrifier les pieds, à faire claquer les dents par une glaciale journée d'hiver : et qui le savait mieux que Tobie ?

Quand le vent de nord-est avait fait rage dans les régions supérieures, il s'abattait sur le petit homme comme sur sa proie. Souvent il le guettait au tournant du mur, et l'assaillait d'un bond ; ou, passant étourdiment près de lui, il revenait sur ses pas et l'attaquait par derrière, à l'improviste, criant : « Ah ! te voilà ! je te tiens. » houspillant et soulevant ses maigres habits, le prenant corps à corps, lui soufflant à la face, au dos, au flanc, si bien que Tobie occupé à se défendre, ici et là, de droite, de gauche, dans une position verticale ou horizontale, tenait à peine sur pieds. — Peu s'en fallut plus d'une fois qu'enlevé et transporté par les airs, comme une colonie de grenouilles, de limaçons, ou de tous autres reptiles nomades, il n'allât retomber en pluie, à la grande surprise des naturels, dans quelque coin du monde où la race des commissionnaires est encore inconnue.

Mais, quoique rude joûteur, le vent était pour Tobie, une manière de camarade. Il l'aidait à passer le temps. La lutte qu'il engageait contre le fougueux élément, captivait son attention, et le tenait en haleine, quand il avait trop faim ou qu'il était trop las. Une forte gelée, une chute de neige, faisaient événement pour Tobie ; une averse de grêle avait quelque chose de réveillant, et il prétendait s'en trouver bien, quoiqu'il lui eût été difficile de dire en quoi et pourquoi : pauvre Tobie !

Il n'en était pas de même du brouillard et de la pluie : du brouillard, noir, humide, pénétrant, qui l'enveloppait comme un manteau, le seul, hélas ! que Tobie possédât ; de la pluie, qui tombait obstinément tout le jour, lente, incessante et pressée, alors que la brume assombrissait les rues, que les parapluies passant et repassant sur le trottoir, se heurtaient, s'accrochaient, tournoyaient, aspergeant d'innombrables gouttes tout ce qui se trouvait au dessous ; alors que les ruisseaux bruyants et pleins devenaient torrents, et que les gorgones et les sphinx ailés des gouttières de l'église épanchaient des cataractes sur la tête dévouée de Tobie. C'étaient là vraiment ses jours d'épreuves. Vous eussiez pu le voir réfugié dans l'angle du mur, sous l'abri idéal d'une frise dont en été

Paixhans, Roux, Ardant. — NIÈVRE, M. Lafont. — NORD, MM. Montozon, Hanbersaert, Maingoval, Martin. — OISE, MM. Legrand, Lemaire.

PAS-DE-CALAIS, MM. Delebecque, Delessert (François), Esnault, Harlé. — PUY-DE-DOME, MM. Molin, Moray, Pagès, Girod de Langlade. — PYRÉNÉES (Basses), MM. Chegaray, Dagnenel, Lacaze, Lavielle, Liadières. — PYRÉNÉES (Hautes), MM. Fould, Gauthier d'Hauterserve. — PYRÉNÉES ORIENTALES, M. Parès. — RHIN (Bas), MM. Saglio, Schauemburg, Dettell — RHIN (Haut), MM. G Ilbery, Hartmann, Koechlin, Bellenget. — RHONE, MM. Sauzet, Terme, Fulchiron, Martin. — SAONE (Haute), Marmier. — SAONE-ET-LOIRE, Varennes, Brunet-Denon. — SARTHE, MM. Montesquiou, Barre. — SEINE, MM. Jacqueminot, Lefebvre, Locquet. — SEINE-ET-MARNE, MM. Ségur, Lebobe. — SEINE-ET-OISE, Daru, Haussonby, Hernoux. — SEINE-INFÉRIEURE, MM. Vitet, Chasseloup, Juste, Cousture, Dubois, Leseigneur, Barbet. — SOMME, MM. Massey, Cadeau D'Acy.

TARN, Dalmatie, Decazes, Lacombe. — TARN-ET-GARONNE, Duprat, Janvier. — VAR, Pascalis, Poulle, Boulay. — VAUCLUSE, Mesnard, Motté, Cambis — HAUTE-VIENNE, Peyramont. — VOSGES, Simeon, Coste, Didelot. — YONNE, Vuitry, Baumes.

Voici, par contre, la liste, publiée par les mêmes journaux, des députés qui ont voté pour l'amendement de M. de Malleville opposé à l'indemnité Pritchard.

AISNE, MM Desabes, Od. Barrot, Cambacérès, Vivien, Quinette, Lherbette, de Sade. — ALLIER, M. Bureaux de Puzy. — ALPES (Basses), M. le général Leydet. — ALPES (Hautes), M. Allier. — ARDÈCHE, M. Mathieu — ARDENNES, M. Mortimer Ternaux. — AUBE, M. Stourm. — BOUCHES-DU-RHONE, MM. Berryer, de Surian, Thiers. — CALVADOS, MM. Aumont-Théville, de Fontette, Pierre David, Desloges. — CHARENTE, MM. Bouillaud, Ernest de Girardin. — CHARENTE-INFÉRIEURE, MM. Dufaure, Prosper Chasseloup-Laubat. — CHER, MM. Duvergier de Hauranne, Bonnaire. — CORRÈZE, M. Rivet. — COTE-D'OR, MM. Muteau, Mauguin. — COTES-DU-NORD, MM. Le Gorrec, le général Thiard, Glais Bizoin. — CREUSE, MM. Leyraud, Regnauld.

DORDOGNE: M. Dezeimeris. — DOUBS: M. Tourangin Stas. — DROME: MM. Sieyès, Mounier de la Sizeranne. — EURE: MM. Dupont, Garnier-Pagès, Legendre. — EURE-ET-LOIR: MM. Raimbault, général Subervie. — FINISTÈRE: MM. Dufresnay, Carné. — GARD: MM. Béchard, Teulon. — HAUTE-GARONNE: MM. Joly, De l'Espinasse, Rémusat. — GIRONDE: MM. Billaudel, Feuillade-Chauvin. — HÉRAULT: MM. de Larcy, De Grasset, Floret. — ILE-ET-VILAINE: MM. Jollivet, Legraverend, De la Plesse, Monthierry, Defermon, Dandigné de la Chasse. — INDRE: MM. Heurtault-Dumetz, Delavau, Lescot de la Millandertie. — INDRE-ET-LOIRE: MM. Gouin, César Bacot, Ferdinand Barrot, Crémieux. — ISÈRE: MM. Martin, Marion.

JURA, M. Cordier. — LOIR-ET-CHER, M. Durand de Romorantin. — LOIRE, M. Durosier. — HAUTE-LOIRE, M. Malaye. — LOIRE-INFÉRIEURE, MM. Dubois, Lanjuinais, Billault, Ternaux-Compans. — LOIRET, MM. Abbatucci, le baron Roger, Cotelle. — LOT, MM. Boudousquié, Cays, De Saint-Priest. — LOT-ET-GARONNE, M. de Richemont.

MAINE-ET-LOIRE, MM. Farran, Bineau, Dutier, général Oudinot, Tessié de Lamothe, Jouneaulx. — MANCHE, MM. Havin, Vieillard, Sellier, De Tocqueville, Abraham Dubois. — MARNE, M. Pérignon. — MAYENNE, MM. Lavalette, Boudet, Letourneux, Dubois-Fresney. — MEUSE, M. Étienne. — MORBIHAN, M. La Rochejacquelein. — MOSELLE, M. Ladoucette. — NIÈVRE, MM. Manuel, Benoist, Dupin aîné. — NORD, MM. Despinoy, Lestiboudois, Alban de Villeneuve, Roger, De Staplande, Corne, Marchant, Béhaghel.

OISE, MM. de Mornay, Donatien Marquis, Barillon. — ORNE, MM. Mercier, de Corcelles, Ayliès, de Tracy, Ballot. — PAS-DE-CALAIS, MM. d'Hérambault, Armand, de Kersère, Piéron. — PUY-DE-DOME, MM. Combarel de Leyval, Berger. — PYRÉNÉES (Hautes), M. de Preigne. — PYRÉNÉES-ORIENTALES, MM. Arago, Garcias. — RHIN (Bas), M. Hallez-Claparède.

SAONE (Haute), MM. Genoux, de Grammont, Dufournel. — SAONE-ET-

le, de quelques prédestinés choisis parmi des légions de réprouvés à jamais condamnés; on comprend que le Christ a entendu prêcher au monde la rédemption de l'humanité tout entière par l'établissement général de la vérité, de la justice et de l'amour sur la terre. La charité qui n'était qu'individuelle et personnelle revêt aujourd'hui le caractère général et social; le christianisme, qui n'était qu'une doctrine théologique, s'est infusé dans les nations, il a pénétré les peuples, il est devenu une doctrine humaine et universelle. Nous comprenons maintenant que Voltaire et tous ces philosophes du dix-neuvième siècle, quand ils anathématisaient l'oppression, la guerre, le fanatisme et le despotisme, et toutes les exploitations des classes, quand ils embrâsaient les cœurs pour l'amour de la liberté, de la vérité, de la justice, quand ils faisaient entrer dans les intelligences le sentiment de l'égalité des hommes, de la fraternité des individus, des peuples et des races, nous comprenons aujourd'hui que ces philosophes étaient, sans s'en douter encore, les vrais, les grands, les plus vrais et les plus grands chrétiens de leur époque.

La rédemption pratique, réelle, sociale de tous ceux qui souffrent, l'émancipation de tous les esclavages, la cessation de toutes les oppressions actives ou passives, la satisfaction de tous les besoins légitimes, la reconnaissance de tous les droits, voilà le but auquel nos pères ont dévoué leurs efforts et leur vie. Ce but, qui s'appelle la fraternité quand on le nomme par le sentiment, qui s'appelle l'association universelle quand on le définit par le fait social, l'humanité instruite par l'expérience et munie des conquêtes les plus lumineuses de la science s'élance, aujourd'hui, à sa poursuite avec une ardeur qui prend de jour en jour une irrésistible énergie.

C'est à ce grand mouvement libérateur qu'il faut rattacher tous les cœurs, toutes les intelligences et toutes les forces; ce sont ces saintes tendances qu'il faut fortifier et glorifier pour qu'elles deviennent bientôt victorieuses et prédominantes, et que l'humanité entière s'ordonne et s'organise enfin dans leur direction. Honorons donc d'un témoignage éclatant de la reconnaissance et de la sympathie publiques, celui dont la puissante parole pousse aujourd'hui, par légions, les intelligences contemporaines dans les voies des destinées nouvelles et du salut de l'humanité!

Allons! que les égoïstes et les aveugles s'écartent, et que les hommes de cœur et de dévouement se mettent en avant; que les femmes qu'Eugène Sue a conquises, en leur révélant, à la cause de la charité sociale et du salut de tous les opprimés, que les femmes elles aussi apportent leur concours, et que la récompense soit digne de la cause et de celui qui lui a imprimé une marche triomphante!

Que nos amis forment donc et provoquent immédiatement partout des comités de souscription pour la médaille à offrir au plus puissant *défenseur des classes sacrifiées*. Un comité central s'organisera à Paris pour réunir toutes les sommes produites dans les localités; nous n'avons point voulu nous ériger nous-mêmes en centre principal de souscription, afin de donner au mouvement toute sa liberté, toute sa généralité et toute sa latitude. Il n'est sans doute pas nécessaire d'ajouter que la souscription ne doit pas se renfermer dans un cercle exclusivement national. Les amis de l'humanité sont de tous les pays. Nous faisons appel aux défen-

Paris, 27 janvier.

Belgique.

La chambre des représentants de Belgique est, à son tour, absorbée par la question du cabinet. Depuis le commencement de la session, il était bien évident que l'opposition n'attendrait qu'un prétexte pour déclarer ouvertement la guerre à M. Nothomb; les divisions survenues dans le sein même du conseil des ministres, à l'occasion du traité conclu avec le Zollwerein, augmentèrent l'ardeur guerroyante des hommes qui espéraient composer un nouveau cabinet et il fut décidé que l'on entamerait les hostilités au moment où la chambre serait saisie de l'examen du budget de l'intérieur.

De son côté, le ministère, comprenant que sa défaite serait certaine s'il restait désuni en présence de ses adversaires, résolut de donner un témoignage officiel de sympathie à celui de leurs collègues contre lequel tous les coups de l'opposition devaient être dirigés; en conséquence, le ministre des affaires étrangères demanda la parole pour faire une déclaration au nom de tous les membres du ministère. Son discours fut bref, mais aussi catégorique que possible; nous pouvons le transcrire textuellement:

« Messieurs, dit-il, plusieurs honorables représentants ont annoncé qu'ils se proposaient de soulever un débat politique, à propos du budget du département de l'intérieur. Si la chambre juge cette discussion nécessaire, nous l'acceptons, mais c'est pour le cabinet tout entier. »

« Le vote sur l'ensemble du budget de l'intérieur, prenant dès lors un caractère politique, décidera donc de l'existence du cabinet. Telle est, Messieurs, la déclaration que le ministère croit devoir vous faire. »

Après un pareil défi, l'opposition ne pouvait plus reculer; elle entama donc la lutte par une proposition que M. le baron Ozy se chargea de déposer et qui était ainsi conçue: La chambre a-t-elle la confiance du ministère? Cette formule inusitée fut retirée sur la demande de M. Nothomb et remplacée le 25 janvier par un projet d'adresse au roi que nous copions d'après le *Moniteur belge*:

« Sire, dans la situation actuelle des affaires, la chambre des représentants, pleine de confiance dans la Couronne, croit accomplir un devoir de son mandat, en faisant respectueusement connaître à Sa Majesté que la marche du ministère, dans diverses circonstances, telles que celle relative à la loi du jury universitaire et autres matières traitées récemment dans les comités secrets, ne lui permet pas de croire qu'il puisse continuer son administration d'une manière utile pour le pays.

» Elle supplie Votre Majesté de prendre en considération une position qui ne pourrait se prolonger sans compromettre la dignité du pouvoir. »

Le ministre de l'intérieur annonça alors qu'il acceptait le combat sur ce terrain et qu'il se croirait forcé à la retraite si la chambre déclarait qu'il y avait lieu de faire une adresse. Depuis le 25 toutes les séances ont donc été entièrement consacrées à discuter cette question préalable: a-t-il lieu de faire une adresse? MM. Lebeau, Devaux, Ozy, Verhaegen ont soutenu l'affirmative; parmi les orateurs qui soutiennent la négative, nous devons citer M. de Mérode. Le ministère nous semble, jusqu'à présent, fort peu atteint par ses adversaires; et, s'il ne survient aucun incident imprévu, cette lutte aura été pour M. Nothomb l'occasion d'un nouveau triomphe.

Epizooties.

La Société royale et centrale d'agriculture a été informée aujourd'hui

l'ombre ne dépassait pas l'épaisseur d'une ligne, regarder d'un œil morne la désolation environnante. Mais au bout d'une minute ou deux, il se remettait en marche pour se réchauffer, et après avoir trotté de long en large une douzaine de fois, retournait à sa niche tout ragaillardi.

On l'avait surnommé *Trottin*, à cause qui, de son allure, si elle n'était pas rapide, témoignait du moins de sa bonne volonté. Il eût marché peut-être beaucoup plus aisément et plus vite, mais il tenait à son trot autant qu'à la vie. Il s'y donnait un monde de peine; il s'éclaboussait de la tête aux pieds; peu lui importait. C'était une raison d'y persévérer, car tout chétif, tout faible et tout maigre que fût le petit homme, c'était un véritable Hercule, en fait de bonnes intentions. Il voulait gagner son argent. Il avait à cœur de mériter son salaire. Venait-il à lui échoir une commission de quinze à vingt sous, son ardeur, toujours grande, croissait à proportion. Il partait au trot, lettre ou paquet en main, criant aux facteurs et aux piétons de se ranger, et persuadé dans sa candide bonne foi qu'il pouvait vaincre le plus habile coureur à la course, et porter les plus lourds fardeaux.

Aussi, même au sortir de sa niche par un jour pluvieux, Tobie trottait laissant sur la boue, en lignes tortueuses, l'empreinte de ses souliers percés, soufflant sur ses doigts engourdis, et gagnant de temps à autre le milieu de la rue pour regarder l'horloge, car les cloches lui tenaient compagnie, et quand il entendait leurs voix il contemplait avec un redoublement d'intérêt leur sombre demeure, se demandant qui les mettait en branle là-haut et quelles sortes de marteaux frappaient dessus.

Puis, il y avait plus d'un rapport entre les cloches et lui: elles étaient là par tous les temps, exposées au vent, à la grêle, ne voyant que les façades des maisons, sans jamais pouvoir approcher des feux radieux qui illuminaient les fenêtres, ni se chauffer aux savoureuses colonnes de fumée qui montaient des cuisines, ni participer aux friandises qui passaient des mains du marchand dans celles du cuisinier. Des figures se montraient aux croisées, quelquefois jeunes, jolies, souriantes, quelquefois tout au rebours. Mais Tobie ne savait pas plus que les cloches d'où elles venaient, où elles allaient, et si une pensée, une parole bienveillante ayant trait à lui, avait dans le courant de l'année traversé ces têtes ou passé sur ces lèvres.

Toujours est-il qu'il aimait les cloches, et leur prêtait dans sa simplicité un caractère étrange et surnaturel. Elles étaient si mystérieuses, souvent entendues et jamais vues; si haut, si loin, si pleines d'une grave et puissante harmonie! Parfois, en regardant les sombres ogives de la vieille tour, il s'attendait presque à y voir apparaître sous une forme visible le son qui descendait des nues. Et pourtant, il repoussait avec indignation la rumeur populaire qui disait les cloches hantées par quelque esprit. Bref, elles résonnaient souvent à ses oreilles et à son cœur, mais toujours en bonne part. Souvent il s'oubliait à contempler la tour, la tête levée, la bouche béante, jusqu'à ce qu'un torticolis l'avertît de se remettre en marche.

C'était précisément ce qu'il était en train de faire par une froide journée de décembre quand le dernier coup de midi bourdonna dans le clocher, comme le battement d'ailes d'une gigantesque et mélodieuse abeille allant à la picorée.

— Midi! l'heure de dîner! hem! dit Tobie, trottant devant le portail de l'église.

Tobie avait le nez pourpre, les paupières rouges, les yeux larmoyants, les épaules remontées à la hauteur des oreilles, les jambes raides: évidemment sa température marchait à zéro.

— L'heure de dîner, hem! répéta Tobie, se donnant du poing dans la poitrine comme pour se punir d'avoir froid et faim. Hem! hem!

Il se remit à trotter en silence; mais, au bout d'une minute ou deux, il s'arrêta d'un air d'alarme, se tâta le bout du nez et remonta jusqu'au haut. Le trajet fut court; dame nature avait épargné l'étoffe: Tobie n'avait de nez que tout juste ce qu'il en revient à un pauvre homme.

— Je le croyais tombé, dit-il, je ne le sentais plus, mais le voilà ferme à son poste; et s'il l'eût déserté, ma foi, je n'aurais su l'en blâmer, vu que par le temps qui court le service est rude, et les gratifications rares. Je l'ai sevré de tabac; et quand il hume par-ci par-là une odorante bouffée, (ce qui n'est pas très fréquent, c'est la vapeur du dîner du voisin revenant tout chaud du four.

Cette réflexion ramena Tobie au point d'où il était parti.

— Rien de plus sûr et de plus régulier que le retour de l'heure du dîner, dit-il, et rien de plus chanceux et de plus incertain qu'un dîner! C'est ce qui fait la différence: j'ai été long-temps à la trouver. Cette observation ne serait pas déplacée dans un journal ou dans le parlement: si quelque honnête gentilhomme voulait me l'acheter?

Tobie plaisantait; il reprit aussitôt d'un ton plus grave:

—Eh! seigneur! les journaux ne sont pleins que d'observations, et le parlement aussi. Voici la gazette de la semaine dernière, ajouta-t-il, tirant de sa poche un sale lambeau de papier, et le parcourant des yeux à distance. Les observations n'y manquent pas. J'aime comme un autre à me tenir au courant des nouvelles, ajouta-t-il, tout en repliant le papier. Mais je ne lis plus les journaux qu'à contre-cœur; ça m'épouvante presque. Je ne sais pas où nous allons en venir, nous autres pauvres gens! Dieu veuille que l'année qui approche nous mène à bonne fin!

— Eh! père, père! dit une jeune et douce voix.

Mais, sans l'entendre, Tobie continua à trotter, se parlant à lui-même. Il semble que nous marchions de travers, que nous agissions de travers, et qu'il n'y ait pas moyen de nous remettre dans la bonne voie! Alors à quoi sommes-nous bons, et que faisons-nous ici-bas? Je n'ai guère eu de mois d'école quand j'étais petit, c'est ce qui fait que je ne peux pas m'expliquer clairement si nous sommes, ou non, de trop dans ce monde, si nous y apportons quelques bons instincts, ou si décidément nous naissons mauvais. Nous faisons, à ce qu'il paraît, d'effroyables choses. Nous donnons énormément de peine et de tracas. On se plaint sans cesse de nous; on est en garde contre nous. D'une façon ou d'une autre, nous emplissons les gazettes. Il n'est question que de nous devant les cours de justice, aux faits divers, que sais-je! Et encore une nouvelle année, dit Tobie tristement. Je puis prendre le temps comme il vient, et endurer tout aussi bien qu'un autre, et même mieux, vu que j'ai la force d'un Samson, ce qui n'est pas donné à tous les hommes, mais je voudrais seulement savoir si nous avons droit ou non à cette nouvelle année. Supposons que nous soyons réellement de trop...

— Père! père! dit encore la voix.

Cette fois Tobie l'entendit, tressaillit, s'arrêta, et ramena son regard que, pour alléger son cœur, il avait envoyé se perdre dans le vague de l'année future, sur le visage de son enfant, sur les yeux de sa fille.

(*La suite à demain.*) CHARLES DICKENS.

Nous donnerons de temps en temps, entre les parties de nos romans, les divers chapitres de *Nicolas l'Abstracteur*. Cette œuvre de M. Alphonse Constant se compose d'une suite de scènes dramatiques que lie une pensée philosophique d'un ordre élevé. Nicolas Papouff observera et analysera avec sa verve critique tous les faits sociaux, et il démontrera qu'il n'y a d'issue à nos souffrances que par l'association.

Une foule brillante assistait hier, à la Madeleine, au sermon de l'abbé Coquereau en faveur de la Crèche d'enfants, récemment fondée à Chaillot. Le tableau des misères de l'enfant du pauvre a vivement impressionné le riche auditoire, et tout le monde s'est retiré plein de sympathie pour cette œuvre de charité sociale sur laquelle nous appellerons particulièrement l'intérêt de nos lecteurs.

BALS MASQUÉS. — L'Opéra donnera trois Bals parés, travestis et dansants, pendant les jours gras; savoir: Jeudi 30 janvier, le Bal de fondation pour le monde élégant; Samedi 1er février, le dernier Bal des jours réservés, et Mardi 4 février, le Bal extraordinaire du Mardi-Gras. Ces fêtes, les dernières du carnaval, ne le céderont à leurs aînées ni en gaieté ni en magnificence.

... nation doit se hâter de prendre toutes les mesures nécessaires de police hygiénique intérieure, mais encore toutes les nations doivent se concerter afin de travailler en commun à l'établissement d'une police générale qui prévienne la propagation des épizooties, et qui ait pour résultat final l'assainissement complet de tous les troupeaux européens.

Presse départementale.

Le *Journal de l'Indre* (conservateur) est fort d'avis de l'organisation du travail, mais de laquelle? De celle qui résulterait du rétablissement des *maîtrises et jurandes* perfectionnées et améliorées. Ce seul programme, qui n'est appuyé d'aucune explication donne lieu de craindre que le système de ce journal ne pré e le flanc, comme il le prévoit, à de graves oppositions de la part des plus grands amis de l'organisation du travail.

Le *Charentais* émet des vues saines sur les écoles d'adultes et les *ouvroirs pour les filles* : « Il faut, dit-il, toujours associer, autant que possible, le travail des mains avec la culture de l'intelligence et les faire marcher de front par des exercices alternatifs. Dans les villes, il serait à désirer que l'on pût ériger des écoles d'industrie que l'on coordonnerait facilement avec les écoles primaires et avec l'ensemble de l'éducation des enfants du pauvre. Dans les campagnes, les enfants doivent de bonne heure être initiés, selon leur force, aux exploitations rurales ; les travaux de jardinage, la culture des arbres doivent leur être enseignés pendant les intervalles des classes de l'école primaire. Il serait aussi à désirer que l'on fondât dans les communes importantes des asiles ruraux, dans lesquels on réunirait dans une vie commune les enfants indigents, les enfants privés de famille, les enfants trouvés et abandonnés. »

L'*Observateur des Pyrénées*, continuant les études sociales qu'il poursuit depuis longtemps avec courage et bonheur, appelle aussi l'attention (18 et 20 décembre) sur la nécessité transitoire d'établir des ateliers communaux dans les villes et surtout dans les campagnes ; il sollicite de plus la fondation de comptoirs communaux, sans se dissimuler que les esprits sont encore bien lents à se pénétrer de l'utilité que présenteraient les institutions qui sortent du cercle des institutions de pure bienfaisance, d'aumône passagère, qui ont seules la vogue.

Le *Progrès de la Loire* continue aussi à bien porter le drapeau dont il a pris la devise.

Le *Franc-Comtois*, de Besançon, dans un article mêlé d'épigrammes et d'éloges sur nous, engage les pauvres à s'associer, et, à cet effet, il indique qu'il serait facile de construire aux portes des villes de grands bâtiments où les ouvriers logeraient avec leur famille, et pourraient facilement vivre en commun et à très bon marché. Nous devons tenir compte au *Franc-Comtois* de ses bonnes intentions pour les classes laborieuses pauvres ; mais nous devons lui répondre que Fourier n'a jamais dit qu'il avait découvert l'Association, qui est un fait existant depuis longtemps ; mais il a eu la prétention de découvrir le règne scientifique de l'Association, ce qui n'est pas la même chose. Or, si dans ce que propose le *Franc-Comtois*, il y a association, ce journal connait-il le moyen de faire que cette association produise des résultats salutaires et durables? on ne sait pas assez que l'Association ne sera complète que quand elle reposera sur la science, et qu'il ne suffit pas de bonnes intentions, ni même d'une ardente charité religieuse pour l'organiser.

La *Gazette du Languedoc* critique vivement le projet de loi sur les caisses d'épargne, et se plaint qu'on n'ait pas songé ou voulu utiliser les fonds déposés en des emplois plus spécialement appropriés au bien-être des classes laborieuses au lieu de s'en servir pour couvrir la dilapidation et les déficits du budget.

Puisque ce sujet nous ramène à la finance, répondons ici quelques mots au *Courrier de la Gironde*, qui nous reproche nos paroles sur M. de Rothschild. Remercion d'abord ce journal d'avoir rapporté en entier l'article qu'il critique ; s'il l'a mal compris, ses lecteurs auront pu rectifier l'impression erronée que ses commentaires tendaient à faire pénétrer dans leur esprit.

Lorsqu'il nous arrive de parler de M. de Rothschild, ce n'est jamais à un point de vue de critique personnelle ; ce banquier fait son métier ; il le fait avec une loyauté que nous n'avons jamais mise en doute, pas plus que son habileté ; ce que nous nous attachons à faire ressortir, ce n'est pas sa personne, c'est sa position, c'est son influence. Contre qui est dirigé l'article cité? ce n'est pas contre M. de Rothschild, c'est contre l'administration, qui se laisse vaincre et soumettre par la haute banque, faute d'avoir une intelligence suffisante des intérêts généraux, qui sacrifie les droits et l'avenir de la nation aux spéculations des chefs du commerce, en livrant à ces derniers les nouvelles grandes routes de France, et en leur procurant par l'agiotage, qui fait le principe des lois des concessions des chemins de fer, les manutentions et l'appropriation d'une énorme quantité de capitaux.

En M. de Rothschild, nous personnifions la banque et l'accroissement de son pouvoir, pouvoir qui, pour n'être pas inscrit dans la Charte, n'en est pas moins réel ; toutes les fois qu'on entend autrement ce que nous disons sur ce banquier, c'est qu'on ne se donne pas la peine de percer l'enveloppe transparente de nos paroles.

Il existe à Hambourg une *société patriotique* qui d'ordinaire discute les questions avant qu'elles soient soumises au conseil des bourgeois et du sénat. Dans une de ses dernières séances, cette société a mis en discussion la question de l'annexation de Hambourg au Zollverein. Plusieurs orateurs ont pris la parole. Déjà il ne s'agit plus de savoir si l'on s'associera ou non au Zollverein, puisque tôt ou tard l'accession sera forcée par les circonstances ; la question est de savoir comment cette accession pourra se faire, si elle aura lieu purement et simplement ou par un traité particulier à l'instar de la Belgique. On y apprend en outre que les villes anséatiques sont dans ce moment en négociations commerciales avec le Zollverein.

L'église catholico-germanique prend de l'extension en Allemagne. Nous apprenons aujourd'hui par un journal allemand, qu'à Coblentz, vingt familles se sont réunies, pour se séparer de l'Eglise romaine, dans

... de 6 500 000 roubles, ou à peu près 18 millions de francs.

Selon les tableaux, toutefois, cet argent ne reste nullement dans la Russie proprement dite. Ainsi, dans la trans-Caucasie, l'exportation est de 1 133 000 roubles et l'importation de 4 654 565 roubles. Dans les frontières de Kirghise l'importation se monte à 2 654 565, et l'exportation à 2 114 224 roubles. Dans ces deux provinces seules il y a donc un excédant de 5 millions et demi de roubles.

Ces tableaux ne parlent pas du commerce chinois, car sur les frontières chinoises on n'achète pas, mais on troque. La Russie exporte dans ces frontières des articles de laine pour deux millions, des articles de coton et de lin pour un million, cuir et fourrure pour un million et demi, en tout pour 5 millions de roubles d'argent. Ce qu'elle obtient en échange, en articles chinois, est censé avoir la même valeur, mais il paraît cependant que l'estimation chinoise n'est pas toujours la même, et que les inégalités sont appointées avec de l'argent. Les articles d'exportation de la Russie en général sont chanvre, lin, graine de lin, de graisse, cuir tanné et non tanné, blé et bois. Ces articles forment neuf dixièmes de l'exportation. L'exportation des métaux n'est guère considérable et diminue de plus en plus. De 20 000 tonnes de fer qu'elle a exportés, il y a quelques années, il lui en reste encore 15 000, et le cuivre y figure que pour 76 441 livres. En revanche, les progrès des mines d'or dans l'Ural et en Sibérie sont considérables. Le port de Saint-Pétersbourg seul en a exporté pour 9 690 481 roubles d'argent. La trans-Caucasie en exporte pour plusieurs millions, et les paiements se font ordinairement en ducats.

Les articles d'importation sont du fil écru, à peu près 240 000 quintaux. Cependant cet article diminue, et c'est le coton brut qui augmente, tandis que les étoffes de coton ont diminué également depuis trois ans, pour 4 millions de roubles. Des articles de laine et de soie pour 4 millions de roubles ; vins et liqueurs pour 6 millions de roubles, des couleurs pour 5 millions.

Elle importe en outre 700 000 quintaux de sucre et 60 000 de café.

L'importation des machines a augmenté depuis trois ans d'un demi-million à un million de roubles, ce qui prouve que l'activité industrielle de la Russie va toujours croissant.

Arrestation et exécution de Zurbano.

C'est le 19 que Zurbano a été arrêté par un ancien partisan, connu sous le sobriquet d'*el Rayo* (l'Eclair), dans une maison aux environs de Logrono où Zurbano se trouvait caché avec son beau-frère Cayetano Muro, chef d'escadron de cavalerie en disponibilité. Ce dernier a été tué raide au moment où il sautait par une fenêtre pour essayer de se sauver ; il a été atteint d'un coup de feu tiré par un soldat d'*el Rayo*. Zurbano a été conduit sur-le-champ à Logrono, où le commandant-général lui a fait notifier de se préparer à mourir.

C'est dans son propre pays que Zurbano s'était caché, dans le lieu même où ses deux fils ont été fusillés. On a beaucoup parlé de la vie et des antécédents de cet homme, remarquable par son énergie et les ressources de son esprit. Il est le dernier fils d'un honnête laboureur de Barea, faubourg de la banlieue de Logrono. Son père voulant le destiner à l'état ecclésiastique, le fit étudier. Il eut pour camarade d'études le jeune Echavarria, qui est mort dans un couvent de la Trappe en odeur de sainteté. Le caractère de Zurbano ne se prêtant pas aux intentions de son père, il l'employa aux travaux des champs. Il se maria très jeune, et prit à ferme une grande étendue de terres à Barea ; mais il s'ennuya bientôt de ce genre d'occupations et de cette vie paisible, et il se fit contrebandier.

Il réussit mal dans ce nouveau métier, et se créa des embarras qui abrégèrent les jours de sa jeune femme. Zurbano épousa en secondes noces sa femme actuelle, Hermenegilda Martinez, fille d'un cabaretier, et continua à se livrer à la contrebande avec si peu de succès, qu'il finit par s'associer avec des voleurs dont il devint le chef. Il commit des vols considérables, notamment celui dont fut victime un moine ancien général des Bénédictins. La justice instruisit contre Zurbano, qui fut condamné à mort par contumace ; il erra longtemps dans les montagnes. Sa femme fut arrêtée comme sa complice, et fut assez habile pour s'échapper en trompant la vigilance d'un alguazil dont la maison lui avait été donnée pour prison.

La guerre civile ayant éclaté sur ces entrefaites, Zurbano pénétra une nuit dans Logrono, et fut trouver secrètement un moine qui était sacristain du couvent des Cordeliers de cette ville. Il fait part à ce religieux du projet qu'il a formé de se joindre aux carlistes, et voulant auparavant leur donner des gages de son dévouement et effacer ses antécédents, il lui propose un plan qu'il a conçu pour faire sauter la poudrière de Logrono et livrer la ville aux carlistes à la faveur du tumulte ; il expose ce plan et se charge de l'exécuter, en fournissant tout ce qu'il faut pour cela. Le moine l'accueille et fait part de son projet à plusieurs de ses amis ; Zumalacarreguy lui-même fut instruit de ce qu'on se proposait de faire. On convint que tous les objets nécessaires pour agir seraient portés chez un nommé Martin, postillon du courrier de Pampelune.

Quand toutes les preuves du complot furent réunies par les soins de Zurbano, il se rendit secrètement chez le gouverneur civil, l'instruisit qu'une grave conspiration était au moment d'éclater, qu'il pouvait la faire échouer en en faisant connaître les auteurs, mais qu'il y mettait la condition qu'on lui accorderait sa grâce. Il dénonça alors toute la trame. On fit des recherches. Il fut reconnu que Zurbano avait dit vrai.

Gracié pour ce fait, il forma une petite bande sous la protection de M. Pita-Pizarreo, et commença contre les carlistes ces excursions audacieuses qui l'ont élevé dans la suite aux plus hauts grades dans l'armée, et font fini par la catastrophe inouïe qui vient de l'envelopper avec toute sa famille.

Quant au moine et au postillon qui furent le piédestal de cette élévation, ils la payèrent de leur vie, et plusieurs autres habitants de Logrono qui avaient pris une part plus ou moins directe au complot furent envoyés aux galères.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 29 Janvier.

La séance est ouverte à deux heures, en présence d'un très petit nombre

Cette opération donne le résultat suivant :
Nombre des votants, 244. — Majorité absolue, 123. — Boules blanches, 130. — Boules noires, 114.

La chambre adopte.

L'ordre du jour appelle un projet de loi tendant à ouvrir un crédit de 84 000 fr. au chapitre 10 du budget des cultes pour l'exercice de 1844 (acquisition, construction et grosses réparations des édifices diocésains.)

Cette somme de 84 000 fr. a été versée par la ville de Paris au Trésor public, à titre d'indemnité pour les portions du séminaire diocésain de Saint-Sulpice enlevées par suite de l'alignement de la rue du Pot-de-Fer.

Les articles de ce projet de loi sont successivement votés pas assis et levé, puis au scrutin secret, par 178 boules blanches contre 54 boules noires.

La séance est levée à quatre heures et demie.

REVUE DES JOURNAUX DU 29 JANVIER.

Le *Journal des Débats* est assez curieux ce matin pour que nous le citions un peu longuement :

« Les journaux de l'opposition triomphent, dit-il ; ils déclarent le ministère vaincu, renversé ; il fallait s'y attendre. Nous n'avons pas dissimulé quant à nous, la gravité de la situation que le vote d'hier a faite au cabinet. Maintenant, veut-on savoir quelle est notre opinion personnelle sur le point important? Veut-on savoir quel est le conseil que dans notre amitié pour M. Guizot nous serions prêts à lui donner? Nous le dirons avec la même franchise : A notre avis le ministère ferait mieux de se retirer. Qu'il abandonne la partie à l'intrigue! Qu'il lui laisse le fardeau du pouvoir! Qu'on voie à l'épreuve ce que valent ces hommes si arrogants à la tribune! Le pouvoir est la punition des ambitions ardentes et des esprits médiocres. Qu'ils sentent à leur tour l'aiguillon de la responsabilité! On opposera leurs actes à leurs paroles superbes. Ils sont si habiles à ourdir un coup parlementaire!... »

A l'appui du conseil qu'il donne aux ministres, le *Journal des Débats* ajoute : « Il est bien permis à des hommes honorables de choisir le moment de leur retraite. Le moment est propice. Aujourd'hui ils se retireront librement et avec gloire. M. Thiers est toujours sorti du pouvoir plus petit qu'il n'y était entré ; qui osera dire que M. Guizot n'en soit sorti pas plus grand? Un ministère comme celui du 29 octobre peut-il se contenter d'une majorité de 8 voix? Le patriotisme exige quelquefois qu'on se sacrifie jusqu'au bout ; il exige quelquefois qu'on se réserve. Il est de l'intérêt de la France que M. Guizot et ses collègues n'épuisent pas leur avenir. »

« Mais, poursuit le *Journal des Débats*, le ministère n'est pas seul juge de la question. Il y a quelqu'un qui doit en décider avec lui, avant lui peut-être : c'est la majorité. Le cabinet se doit donc à lui-même avant de prendre un parti définitif, de prendre l'avis et de bien constater le vœu de la majorité. Que la majorité se prononce donc clairement, qu'elle décide si le ministère doit rester ou se retirer ; qu'elle dise franchement qu'elle préfère les hommes du 1er mars aux hommes du 29 octobre, M. Thiers à M. Guizot, M. Billaut à M. Duchâtel, car la question est là. Alors le cabinet saura s'il doit céder le pouvoir aux ambitieux étourdis et aux intrigants médiocres. »

Le *Journal des Débats* oublie que des injures ne sont pas des raisons, et qu'il y a, d'ailleurs, une autre alternative que celle du 1er mars et du 29 octobre (Charybde et Scylla, comme nous le disions jadis). Le *Journal des Débats* sait trop bien qu'il y a un troisième compétiteur, aussi s'efforce-t-il de prouver, dans un second article, que « les chances de M. Molé s'éloignent et que celles de M. Thiers se rapprochent. »

Le *Constitutionnel* rapporte que M. le duc de Broglie, consulté par M. Guizot, lui a conseillé de donner sans hésiter sa démission, et que cet avis aurait prévalu sans l'obstination de M. Duchâtel et de quelques-uns de ses collègues.

« Le ministère a arrêté, dit la *Presse*, qu'il ne se retirerait pas devant le vote d'hier. Les véritables amis de M. Guizot s'affligent pour lui de cette résolution ; ses adversaires s'en réjouissent. Livré à ses seules inspirations, nous ne doutons pas que M. Guizot n'eût fait prendre au conseil dont il est l'âme, la résolution opposée. S'il est vrai qu'il demeure, c'est qu'il se sera laissé circonvenir par les exhortations intéressées de la troupe de subalternes et de parasites qui fait cortège à tout homme éminent. »

Dans le compte que nous avons rendu ce matin du rapport de M. de Gasparin, sur un Mémoire présenté à l'Institut, par M. CARMIGNAC DESCOMBES, nous avons fait erreur sur le nom de l'auteur que nous avons cru se nommer Desfor les.

Dans le même article, on a imprimé également par erreur M. BENOIT DE POULIGNAC au lieu de M. BENOIT DU POULIGUEN.

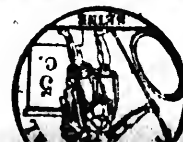
Faits divers.

Les élections municipales ont commencé le 26 à Toulouse dont le conseil municipal, on se le rappelle, a été récemment dissout. Sur les quatre premières nominations que nous fait connaître l'*Emancipation* reçue ce matin, trois appartiennent au parti qui s'est mis en opposition avec la préfecture. M. Martin, député, candidat du parti contraire, a échoué.

— La peine de mort prononcée par la cour d'assises de la Seine contre Chevreuil, convaincu d'avoir donné la mort à sa maîtresse en l'étouffant à l'aide d'un masque de poix, vient d'être commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

— Un jeune étudiant en médecine, M. Dégletagne, de Pont-de-Veyle, âgé de vingt-un ans, est mort samedi dernier des suites d'une piqûre qu'il s'était faite au doigt en ouvrant un cadavre à l'Hôtel-Dieu de Lyon. L'amputation du doigt n'a pu le sauver. L'inflammation a gagné le bras, a réagi sur le cerveau et causé une mort qui jette toute une famille dans le désespoir.

— En ce moment, nous écrit notre correspondant des Hautes-Pyrénées, la ville de Châlets Saint-Nérée, s'émeut vivement d'une riche trouvaille minéralogique. Deux mines de fer ont été découvertes en même temps dans la vallée de Barousse. Les maîtres de forge des environs se la disputent déjà. On sait que les célèbres mines de Vicdesos, dans l'Ariège,



maison, s'enfuirent à l'aspect des voleurs qui s'élancèrent à leur poursuite, atteignirent la nourrice dans la cour, au coin du château, et la malheureuse tomba sous leurs coups, la tête en lambeaux et le corps horriblement meurtri. Un enfant de 14 mois qu'elle tenait dans ses bras, et dont elle cherchait sans doute à se couvrir par un instinct de conservation, fut mortellement blessé à la tempe et au visage. Une heure après il n'existait plus. On trouva le lendemain, au milieu de la prairie et dans la direction de l'incendie, le jeune domestique, qui s'y rendait en toute hâte pour chercher du secours, assommé d'un coup de hache qui lui avait ouvert le crâne.

Les voleurs, après avoir brisé une armoire où M. Duléry plaçait son argent, et enlevé 200 fr. avec une montre en or et quelques bijoux qui s'y trouvaient, se sauvèrent par une croisée de derrière et gagnèrent les champs. La nourrice vécut jusqu'au lendemain, mais elle ne put donner aucune indication précise sur le nombre et l'extérieur des assassins.

Mme Duléry qui, lors de tous ces crimes, se trouvait au sein de sa famille, à Coussac-Bonneval, chez sa mère, ayant appris tous ces malheurs, en fut tellement affligée, qu'elle tomba malade et mourut peu de jours après, laissant deux enfants en bas âge, un beau-père et un époux inconsolables.

Depuis cette époque, six années se sont écoulées sans que la justice ait pu découvrir les auteurs de ces forfaits. Cependant Jean Touron, de la commune de Meillards, ancien domestique renvoyé de la maison Duléry quelque temps avant cette fatale nuit, avait disparu du pays, sans que la justice pût le découvrir nulle part. Pendant cet intervalle, il avait été écroué, dit-on, pour cinq années, pour vol de cochons, dans la maison centrale de Limoges.

C'est en rentrant à Lubersac, le 23 décembre dernier, qu'il a été reconnu et arrêté par la gendarmerie du lieu, au moment où il était à souper dans l'auberge du sieur Marcellot. Conduit devant M. le maire et interrogé par ce magistrat, Touron a fait des déclarations et nomme les individus, au nombre de cinq, qui y ont pris part, rappelé le rôle que remplissait chaque acteur de ce drame sanglant, indiqué l'orfèvre qui a acheté d'eux la montre et les bijoux.

Les perquisitions continuent.

— Voici un fait récent, rapporté par un journal belge, qui prouve que, quelquefois, l'intelligence des animaux se rapproche de l'intelligence humaine.

Il y a quatre mois, un pharmacien d'une petite ville des environs de Bruxelles, M. A..., rentrant chez lui sur les neuf heures du soir, trouva un malheureux chien caniche accroupi devant sa porte, qui gémissait d'une manière pitoyable. M. A... voulut chasser l'animal, qui fit un effort pour se lever et retomba en poussant des cris de douleur. Touché de la souffrance que paraissait éprouver ce pauvre animal, M. A... se pencha vers lui pour examiner la cause de ses cris et s'aperçut qu'il avait la cuisse cassée. M. A... ne put se décider à laisser sans secours le pauvre caniche, dont la physionomie suppliante l'intéressait; il le fit entrer chez lui, pansa sa blessure et y posa un premier appareil; bref, il le garda chez lui, résolu à ne le renvoyer que lorsque la cuisse serait entièrement remise.

Au bout de deux mois, le caniche marchait à merveille et n'éprouvait plus aucune douleur. Alors M. A..., qui ne voulait pas conserver un chien, lui ouvrit sa porte, et après lui avoir fait une ou deux caresses en guise d'adieu, il lui montra la rue en lui disant : Maintenant que tu es guéri, tu peux partir. Le chien regarda M. A... d'un air reconnaissant, et s'éloigna en remuant la queue d'une façon tout-à-fait significative. M. A... ne le revit plus.

Il l'avait oublié lorsque, il y a quelques jours, le soir encore sur les neuf heures, M. A... entendit gratter vivement à sa porte. Il prêta l'oreille; un aboiement réitéré se fit entendre. On eût dit que le visiteur quadrupède appelait pour qu'on vînt lui ouvrir.

M. A..., curieux de savoir quel était le client qui demandait à entrer, ouvrit la porte; aussitôt le caniche entra en faisant de grandes démonstrations de joie. Mais il n'était pas seul : après lui marchait clopin-clopant un malheureux épagneul dont la patte droite cassée pendait tristement. Le caniche allant de l'épagneul à M. A..., et de M. A... à l'épagneul, semblait présenter celui-ci et réclamer pour lui les mêmes secours que lui-même avait reçus dans une circonstance analogue.

En effet, ce caniche intelligent avait rencontré quelques instants auparavant l'épagneul blessé, et, touché de son état, il était venu solliciter en sa faveur M. A..., dont il n'avait pas oublié les bienfaits. A sa recommandation, M. A... accueillit charitablement l'épagneul, qui est en voie de guérison.

à manier la truelle, qu'il a été arrêté.

» Pique-Vinaigre est, avec deux autres individus dont les noms ont retenti dans le procès de la bande des *Habits-Noirs*, le chef et en quelque sorte le créateur de cette industrie odieuse, infâme, dont ce procès a révélé en partie les mystères, et que le réquisitoire de M. l'avocat-général Jallon a si énergiquement flétrie.

» Dans ses ignobles expéditions, où, selon l'expression de Saurin-Lagille, ils exploitaient les *passions sociales*, Pique-Vinaigre jouait d'ordinaire le principal rôle. Après avoir stylé quelqu'un des malheureux enfants qu'ils tenaient à leurs gages et qu'ils parvenaient à mettre, sous un prétexte quelconque, en rapport avec ceux dont ils voulaient exploiter les terreurs, ils se présentaient comme les vengeurs de la morale outragée; et Pique-Vinaigre était, selon l'occasion, ou le père, ou le frère, ou l'oncle de l'enfant dont on mettait à prix la réhabilitation et le silence; ou bien encore, se parant de la ceinture du magistrat, et en en usurpant le titre et le caractère, il se présentait menaçant, au nom de la vindicte publique, et ne consentait à faire taire la voix du devoir que devant les sacrifices considérables que ses victimes s'empressaient d'elles-mêmes de s'imposer.

» Les deux complices de cet homme étaient d'ordinaire témoins et acteurs dans ces scènes auxquelles on a donné le nom de *chantage*; un quatrième personnage y prenait également part, mais en qualité de comparse seulement : c'était un homme de haute taille, de large carrure, ayant appartenu au corps de la gendarmerie, ayant été plus tard commissionné comme sergent de ville, mais presque aussitôt destitué que nommé.

» Celui-ci, suivant les occasions, représentait l'autorité judiciaire ou la force publique, ses acolytes ayant soin toutefois de le placer à distance, ne le laissant intervenir que dans les circonstances difficiles, comme le *Deus ex machinâ*.

» L'arrestation de Pique-Vinaigre, qui a été confronté ce matin avec plusieurs individus dans l'affaire de la rue du Rempart, prévenus dont le nombre s'élève à 28, va accélérer une procédure dirigée avec autant de rapidité que de lumières par M. de Saint-Didier. »

— La *Ruche populaire* n'est point seulement un journal rédigé par des ouvriers, c'est aussi une association de bienfaisance qui a pour but de rechercher d'humbles infortunes et de soulager avec délicatesse des souffrances souvent cachées avec soin.

Voici comment agissent les hommes voués à cette œuvre charitable :

« Lorsqu'on nous signale, disent-ils, une infortune intéressante, quelle qu'en soit la cause, par exemple un honnête ouvrier, père de famille, depuis longtemps sans ouvrage, et se laissant mourir, lui et les siens, plutôt que de dire sa position, alors nous allons le visiter nous-mêmes en qualité de camarades, puis nous le mentionnons sur notre registre; et lorsqu'un riche, éclairé par notre journal, vient à nous afin de choisir une infortune à soulager, nous lui confions le nom et l'adresse d'une famille malheureuse pour qu'il puisse aller lui-même administrer ses bienfaits.

A cette mesure nous voulons joindre celle d'une loterie, parce que, avec un secours ordinaire de 20, 30 ou 50 f., une pauvre famille, sous le coup du congé, paie un de ses *termes* de loyer, et se trouve le lendemain dans la même misère; ses larmes coulent encore et toujours aussi amères; tandis qu'avec les 500 f. que chaque lot rapportera, la famille retirera ses effets et ses outils du *mont de Piété*, soldera ses *termes* en arrière, s'achètera du bois, du linge, mettra un matelas sur son lit si elle couche sur la paille; elle se trouvera ainsi relevée, peut-être sauvée.

» Chaque objet, quelle que soit sa valeur, sera mis en loterie au prix de 500 fr., moyennant cent billets de 5 fr. chacun. Il sera fait autant de séries de cent billets qu'il y aura d'objets. Le billet gagnant dans chaque série donne droit non seulement à la possession de l'objet mis en loterie, mais à la désignation, sur notre liste, de la famille qui paraîtra la plus intéressante, et à laquelle le gagnant désirera remettre le produit des 100 billets, ou 500 fr.

» Tels sont les secours efficaces que nous proposons à l'*évangélique fraternité*, et les moyens de rapprochements auxquels travaille la *Ruche populaire*. »

Nous ne pouvons qu'applaudir à des efforts aussi généreux et nous engageons toutes les personnes charitables à seconder une œuvre d'humanité intelligente qui ne distribue pas ses faveurs au hasard, mais qui choisit avec soin les infortunes dignes d'être secourues.

Les dons qui seront faits à cette œuvre peuvent être adressés à MM. Philipon et Aubert, place de la Bourse, 29, et à MM. Paul Lacroix (bibliophile Jacob) et Thoré, à l'*Alliance des Arts*, rue Montmartre, 178.

Le jour et le lieu des tirages seront ultérieurement annoncés par la voie des journaux.

Marchés de Paris.

Halle aux blés du 29 janvier. — Choix 116 à 118 k. 25 50 à 26. —

Bourse du 29 janvier 1845.

Les fonds ont éprouvé une hausse d'environ 1/4 pour cent que l'on a généralement attribuée à l'effet produit par la réunion des députés de l'opinion ministérielle qui a eu lieu ce matin.

Les chemins de fer sont restés presque stationnaires, à l'exception de Versailles rive droite, qui a monté de 15 francs.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Emprunt, 86 35, 40. — Belge 1831, 103. — 1842, 106 1/2. — Naples, récép. Rotschild, 101 95. — Comptoir Ganneron, 1066 25, 1075. — Lots d'Autriche, 420. — Espagne passive, 6 3/4 — 3 p. 0/0, 40 1/2. — Canal de Bourgogne, 1087 50. — Lin Maberly, 580, 575.

Chemins non constitués : Bordeaux, 642 50, 640. — Vierzon, 735. — Boulogne, 572 50, 575 — Montereau, 545, 547 50, 540.

Obligations de chemins de fer : Versailles rive droite, nouv., 1177 50. — Lits militaires, 1010.

A terme : Emprunt, 86 35, 40, 30, 40. — Banque de France, 3270. — 2 1/2 belge, 62. — Naples récép. Rotschild, 101 95.

5 0/0 compt.	1er c. 122 »	P. H. 122 30	P. B. 122 »	dr c. 122 30	hier 122 »
— fin cour.	122 20	122 30	122 10	122 25	122 »
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 compt.	85 20	85 25	85 15	85 25	85 10
— fin cour.	85 15	85 25	85 10	85 25	85 10
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFFs. le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	104 1/8	» »/»	»
4 0/0....	» »	» »	» »	— Portugais.	59 3/4	59 7/8	H. » 1/8
O. de la V.	1150 »	» »	» »	Esp. D. active	» »/»	» »/»	»
B. de Fr.	3265 »	3275 50	H. 12 50	5 0/0 Naples.	99 »	» »	»
				— Romain..	105 »/»	» »/»	»
C. G. 1000	1090 »	1085 »	» »	Obl. Piémont.	1260 »	» »	H. 5
C. hyp...	772 50	» »	» »	Emp. d'Haïti.	415 »	» »	B. 12 50
4 Can....	1275 »	» »	» »	Banq. belge.	630 »	635 »	H. 5

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.	1035 »	» »	B. 2 50	F. c. 1032 50	»
V. R. Dr.	502 50	505 »	H. 5 »	— 502 50, 515.	B. 5
— R. G.	387 50	383 75	» »	— 387 50, 393, 382 50.	B. 2 50
Orléans.	1135 75	1132 50	B. 2 50	— 1133 75, 1135.	B. 1 25
Strasb...	305 »	306 25	» »	— 306 25, 305.	B. 2 50
Rouen..	1070 »	» »	» »	— 1072 50, 1066 25, 1070.	B. 2 50
Havre...	870 »	867 50	H. 5 »	— 868 25, 867 50.	»
Marseill.	927 50	» »	H. 5 »	— 925, 921 25.	B. 2 50
Mulhous	» »	» »	» »	—	»

LONDRES, 27 JANV.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Consol..... 100 1/8 1/4.	Av.... 85 05 10 05.	F. p. 85 50 d. un. 50 70 d. 50.
Esp. act... 27 7/8.	Ap..... 85 10 15.	F. c. 122 80 65 d. un.
Portug..... 60 »/».		90, 123 10 d. 50.
Mexic...... 34 7/8.	Rep. fin c. F. pr	Vers. d. 517 50 d. 50.
Brésil...... » »/».	3 0/0, 17 1/2	g. 397 50 d. 10.
5 0/0 Holl. 98 3/8.	5 0/0, 35 37 1/2	Orl., 1145, d. 20.
2 1/2 do. 63 3/4.		Havr., 882 50 d. 10.
Rouen.... 42 1/4 3/4.	Bons du trésor.	Strasb, 310, 312 50 d. 10.
Orléans... 44 3/4.	3 1/8 à 4 et 5 mois.	

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 79,00 à 00,00 ; courant du mois, 80,00 à 00,00; février, mars et avril, 81,00 à 00,00 ; 4 mois d'été 83,50 à 84,00; 4 derniers mois, 85,50 à 86,00.

LILLE — Colza 72,75 à 73,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible 81,00 à 82,00 ; courant du mois, 81,00 à 00,00; mars en décembre, 82,00 à 83,00.

SAVON.—Ordre de livraison, 88,50 à 88 fr. les 100 kil.

SUIFS de place 56 à 56,75 les 50 kil. Quelques affaires. — Suifs de Russie disponibles sans vendeurs, de 55 50 à 56 fr.; 3 derniers mois, 57,00.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 30 janvier.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/4 THÉATRE-FRANÇAIS. — Une Chaîne. Une Bonne Réputation.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Il Fantasma.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Les Deux Voleurs. Cendrillon.
7 h. 1/2 ODÉON. — Térésa. Bourgeois gentilhomme.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Les Trois Loges. Paris. Cabinets. Péché.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Boquillon. English. Mimi.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Rébecca. Cérigny. Bal d'enfants. Morale.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

... il résulte de cet article, que le gouvernement anglais est bien loin de croire avoir fait une concession à M. Guizot en acceptant cette commission, et qu'on espère qu'il en sortira d'abord un mode plus efficace de supprimer la traite et même une exécution plus rigoureuse des traités et une coopération plus active de la part de la France. On verra, dans cet article, comment la conduite de M. Guizot, quant au traité de 1841, est appréciée en Angleterre, et on jugera de quel degré de considération doit jouir, dans un pays comme celui-là, un homme d'Etat qui, après avoir fait faire lui-même un traité et poussé activement à la signature, a préféré, plutôt que d'abandonner son portefeuille, non seulement se résigner au refus de ratification de ses propres négociations, mais subir encore le mandat de négocier à nouveau dans une voie tout-à-fait opposée. Quel est donc le secret de l'importance que les Anglais attachent encore au maintien du cabinet de M. Guizot ? Il est tout entier dans les calomnies répandues en Angleterre par les agents de ce dernier, non seulement sur tous les autres hommes politiques de la France, mais sur le caractère national lui-même. Le moment n'est pas loin où l'Angleterre reviendra de ces fausses opinions et reconnaîtra que ce n'est pas à la France, mais à celui qui la gouverne depuis quelques années qu'il faut s'en prendre des incertitudes, des défaillances et des errements contradictoires de notre politique.

Après avoir établi que M. le docteur Lushington et M. le duc de Broglie ont été choisis de part et d'autre pour améliorer les traités et non pour les détruire, et que l'Angleterre entend que cette mission soit sérieuse, le *Times* continue ainsi :

« En dépit de toutes les clameurs soulevées en France par l'esprit de parti, à l'occasion du droit de visite, et quoique M. Guizot ait eu le malheur d'abandonner, en 1842, le traité à la signature duquel il avait si activement poussé plusieurs mois auparavant, IL EST ENTIÈREMENT FAUX (it is alto getheruntrue) que l'un ou l'autre des deux gouvernements ait un moment perdu de vue le but des traités, ou QU'IL AIT ÉTÉ QUESTION DE SUPPRIMER AUCUN DES MOYENS EN VIGUEUR pour abolir la traite des Noirs (Or contemplated the suppression of any established means of putting down the slave trade.) Il a été affirmé plusieurs fois par les organes de l'opposition, ou mal informés ou peu scrupuleux dans leurs assertions que lord Aberdeen était sur le point d'abandonner les traités sur le droit de visite ; et l'on a été même jusqu'à dire, et cela sans aucune espèce de fondement, que la visite du roi des Français à Windsor avait fourni à M. Guizot l'occasion de renouveler avec plus d'énergie et plus d'efficacité ses sollicitations réitérées à cet égard. RIEN N'EST PLUS FAUX (nothing could be more unfounded), et il paraîtrait aujourd'hui ou que les écrivains de l'opposition (en Angleterre) ont abandonné ce mode d'attaque contre lord Aberdeen, ou qu'ils ont adopté la tactique de leurs nouveaux alliés de la presse française, puisque cette grande concession, qui devait mettre le comble aux humiliations infligées à l'Angleterre, est maintenant présentée comme un simple tour de ... constater sa constante sollicitude pour l'abolition du trafic des noirs par l'emploi des mêmes moyens, aussi bien que sa ferme disposition à défendre les traités, mais à ne les défendre que dans le seul but de la répression de la traite, et sous le seul rapport de leur efficacité quant à ce but. C'est là le langage que nous avons toujours tenu, et la nomination de la commission n'est pas autre chose qu'une nouvelle preuve de la sincérité de nos convictions.

» En France, la situation n'est pas la même. Les traités ont été attaqués non pas tant pour ce qu'ils sont, que pour un autre objet qu'on leur attribue, en les considérant comme les indices d'une certaine prétention à la suprématie maritime, suprématie que l'Angleterre ne revendique pas, et comme un moyen pour elle de s'immiscer dans les affaires commerciales des autres peuples. La commission mixte, n'ayant pas d'autre objet en vue que la suppression de la traite par l'action collective des deux nations, repousse et détruit toutes ces allégations d'influence politique et de motifs intéressés qui ont été accumulées pour combattre les traités; et quelles que puissent être les mesures recommandées par les membres de la commission, la France y gagnera une nouvelle garantie que les traités ne seront pas détournés de leur but et appliqués dans le sens qui leur a été faussement attribué.

« Il est inutile en ce moment de s'occuper de ce que la commission proposera et des mesures qu'elle pourra faire mettre à exécution pour la suppression de la traite. Mais nous nous livrons à l'espoir qu'aujourd'hui que M. Guizot a dominé la tempête qui grondait contre lui, il reconnaîtra qu'une politique énergique sur ces importantes questions est à la fois la chose la plus glorieuse pour la France et la plus favorable à sa propre administration. L'appui énergique d'hommes tels que le duc de Broglie et des membres les plus consistants du parti conservateur, est intimement plus important pour le gouvernement, que tout ce qu'il pourra obtenir en faisant des concessions à une clique d'intrigants du parti colonial. Que la France se décide à jeter son poids dans la balance de l'émancipation, en adoptant tel mode d'exécution qui sera conforme à ses propres intérêts, — soit en profitant des leçons de l'expérience anglaise, soit en adoptant les vues des planteurs les plus éclairés de ses colonies — et les menées du parti de l'esclavage seront déjouées et anéanties.

» Nous aussi, nous espérons vivement que les traités du droit de visite, ainsi que tous les autres moyens si dispendieux et si pénibles employés aujourd'hui pour la répression de la traite, cesseront un jour d'être nécessaires. Depuis que le blocus a été établi sur la côte d'Afrique, ces criminelles spéculations sont devenues très dangereuses à poursuivre et leur succès très rare. La loi en ce moment soumise aux cortès espagnols sera très efficace pour fermer les marchés d'esclaves à Cuba. — Et à mesure que la France se déterminera à exercer sa puissante influence à couper le mal à sa racine, elle se délivrera elle-même et elle nous délivrera de la nécessité de maintenir des traités qui répugnent aux sentiments d'une portion considérable de la nation française. »

Nous avons dû prendre la peine de traduire nous-mêmes la plus ... séance de lundi dernier.

Ces membres sont MM. Hartmann, François Delessert, de Bussière, Muret de Bort, général Doguereau, Harlé, d'Angeville, de La Tournelle, Cibiel, comte de Montozon, Barbet, Peyramont, Alphonse Périer, Gravier, Roguet-Lépine, Dejean, Sébastiani, Périer (de l'Ain), Cousture et Leprévost. »

La *Presse* fait d'excellentes observations sur la réunion Hartmann.

« Un parti qui n'avertit jamais et qui applaudit toujours n'est pas un parti.

» Un parti qui ne sait pas retenir en arrière, qui ne sait que pousser en avant, est un parti qui conduit à leur perte les gouvernements ou les chefs qui, de leur côté, ne savent pas le contenir.

» Un parti qui trouve tout bien, même ce qui tend à le désunir, et qui considère comme défectionnaire quiconque s'efforce de l'éclairer, est un parti qui tend à s'amoindrir à la fois en nombre et en influence.

» Oui, nous eussions compris une grande réunion du parti conservateur, au mois de juillet dernier, afin d'étendre, s'il était possible, le nombre de ses membres, et de resserrer en même temps le lien du faisceau ; nous eussions même encore compris ce matin une réunion, si elle se fût proposé pour but de rechercher les causes de certaines dissidences, afin d'aviser aux moyens de les faire disparaître ; mais comme c'était là ce qu'il eût été essentiel de faire, on n'y a pas même songé. Personne, au dedans, ne s'est souvenu du dehors ; aucun de ceux qui s'étaient réunis n'a pensé à ceux qui étaient restés à l'écart, et qu'il était possible, facile peut-être, de ramener en leur donnant quelques garanties pour l'avenir...

» La réunion qui a eu lieu ce matin était sans objet, elle restera sans effet. »

M. E. de Girardin doit bien se repentir d'avoir été à cette réunion sans objet, et nous ne comprenons pas qu'il s'associe aux démonstrations d'une assemblée dont il critique si bien les pauvres inspirations et la radicale impuissance.

Le *Constitutionnel* dément le bruit qu'on avait fait courir de la présence de M. Saint-Marc-Girardin à la réunion Hartmann. Nous félicitons M. Saint-Marc-Girardin d'être resté conséquent dans sa conduite. Nous avouons, malgré toutes les déclarations et explications subtiles de la *Presse*, ne pas bien comprendre l'attitude du rédacteur en chef de ce journal, M. E. de Girardin, qui dans la même question vote tantôt pour, tantôt contre le cabinet, et qui entre à sa façon aussi dans la chevalerie errante.

M. de Remilly, député et maire de Versailles, écrit aujourd'hui à un journal qu'il a voté contre l'indemnité Pritchard. Ce n'est point dans un intérêt électoral que l'honorable député réclame cette rectification, car le cumul des fonctions de maire et de député étant au dessus de ses forces, il ne briguera pas les honneurs de la députation aux élections prochaines.

Nous lisons dans le *Siècle* :

« On s'entretenait aujourd'hui à la chambre d'une lettre pleine de sens, de délicatesse et d'élévation adressée hier ou avant-hier par M. Villemain à M. le duc Decazes. Dans cette lettre, l'ancien ministre de l'instruction publique fait allusion à sa démission, *qu'on s'est peut-être*, dit-il, *hâté*

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE CARILLON DU NOUVEL AN.

FANTAISIE DE CHARLES DICKENS (1).

Traduit de l'Anglais
Par Mme SWANTON-BELLOC

LE PREMIER QUART (SUITE).

C'étaient des yeux brillants, des yeux où le regard pouvait plonger comme en une eau limpide sans en trouver le fond ; des yeux bruns, qui venant à rencontrer des yeux méfiants ou soupçonneux, leur renvoyaient leur propre image, sans colère, sans dédain, mais purifiée, ennoblie. Des yeux d'un éclat radieux, calme, honnête, patient, dont la flamme semblait puisée aux sources du jour, alors que Dieu dit « que la lumière soit ! » Des yeux candides, rayonnants d'espérance, en dépit des vingt ans de travail et de pauvreté qu'ils avaient réfléchis, des yeux qui parlaient au cœur de Tobie et lui disaient bien haut qu'il n'était pas de trop ici-bas. Le petit homme baisa le front qui ombrageait ces yeux, et serra entre ses deux mains le frais visage.

— Eh bien ! Meg, dit Trottin, qu'y a-t-il ? Je ne t'attendais pas aujourd'hui ?

— Je ne m'attendais pas non plus à venir, père, reprit la jeune fille, mais me voilà, et pas seule non plus.

— Quoi ? y aurait-il du nouveau ? remarqua Trottin, inspectant d'un œil curieux le panier couvert qu'elle portait au bras.

— Sentez plutôt, père, dit Meg. Sentez seulement !

Trottin se disposait à lever le couvercle en toute hâte, lorsqu'elle l'arrêta.

— Non, non, non ! dit-elle avec une joie d'enfant. Pas encore : il faut faire durer le plaisir. Je vais lever un coin, un tout petit coin. Et adaptant le geste aux paroles, elle souleva doucement le couvercle. Là ! maintenant y êtes-vous ? Qu'est ce que c'est ?

Tobie flaira les bords du panier et, ravi, s'écria :

— C'est chaud !

— Tout chaud, tout bouillant, s'écria Meg. N'allez pas vous brûler, au moins !

— Tout chaud, tout bouillant, répéta Tobie en sautant de joie.

— Mais vous n'avez pas deviné ce que c'est, père, dit Meg, voyons, cherchez ! Ne vous pressez pas trop ! Une petite minute ! Je vais encore lever un peu le couvercle... à présent, devinez !

Meg était tout en émoi de peur qu'il ne devinât trop vite. Elle approchait ou reculait le panier, selon que le père lui semblait plus ou moins près du but, riant et folâtrant tout le temps.

Tobie posa ses deux mains sur ses genoux, se baissa, appliqua de nouveau son nez à l'ouverture, huma fortement la vapeur odorante, et son visage maigre et flétri s'épanouit comme s'il eût aspiré un gaz vivifiant.

— Quoi que ce soit, c'est du friand ! dit Tobie ; du miroton, peut-être ?...

— Pas du tout, s'écria Meg enchantée ; du réchauffé, fi donc !

— C'est vrai, reprit Tobie après une autre épreuve ; du miroton n'aurait pas tant de fumet. L'odeur devient de plus en plus appétissante... Ne seraient-ce pas des pieds de mouton ?... J'y suis, hein ?

Meg était ravie. Il était à mille lieues de la vérité.

— Du foie de bœuf !.... dit Tobie, se proposant l'énigme à part lui. Non ; ce n'est pas tout-à-fait ce *goût*-là... Des pieds de cochon ?... Ça ne sent pas assez le grillé.... Et pour du boudin..., positivement ce n'est pas du boudin;... cette fois, j'ai deviné, c'est de l'andouille !...

— Non, s'écria Meg au comble de la joie ; ce n'est pas de l'andouille !

— A quoi pensais-je donc ? reprit Tobie se redressant et regagnant de son mieux la ligne perpendiculaire, je ne connais que cela : c'est de la tripe !

En effet ; de la meilleure et la mieux accommodée qu'on eût jamais mangée, à ce qu'assurait Meg.

S'affairant à l'entour du panier.

— Je vais mettre bien vite le couvert, reprit-elle, car j'ai apporté le ragoût dans une écuelle, que j'ai nouée dans un mouchoir de poche blanc, et si je veux faire une nappe de mon mouchoir, personne ne peut m'en empêcher. Il n'y a point de loi qui le défende, n'est-ce pas, père ?

— Pas que je sache, mon enfant, dit Tobie, quoiqu'ils ne se fassent faute, tous tant qu'ils sont, de faire des lois ! Il y en a tous les jours de nouvelles.

— Et les juges qui s'imaginent que nous autres pauvres gens, nous devons les connaître toutes par cœur ! Vous vous rappelez ce que je vous lisais hier dans le journal, père ? Quelle drôle d'idée ! Faut-il qu'ils nous croient savants !

— Oui, Meg, s'écria Trottin, il serait joliment avisé celui-là qui retiendrait par cœur toutes les lois. M'est avis qu'il en remontrerait aux gros bonnets du quartier, et qu'il aurait son pain tout cuit.

— Il ne mangerait toujours pas de meilleur appétit et à la fumée d'un dîner plus savoureux, reprit gaîment la jeune fille. Dépêchez-vous, il y a une bonne pomme de terre chaude et une demi-bouteille de bière toute fraîche tirée. Où voulez-vous dîner, père? sur la borne ou sur les marches? Il ne tient qu'à vous de choisir.

— Sur les marches, ma mignonne, dit Trottin, je les préfère de beaucoup quand il fait sec : la borne est pour les jours de pluie. Ce n'est pas que les marches ne soient plus commodes en tout temps, vu l'avantage d'être assis, mais on y gagne des rhumatismes pour peu qu'il fasse humide.

— A la bonne heure, dit Meg frappant des mains; voilà la nappe mise, le dîner servi, et quel dîner ! Allons, père, à table ! vite à table !

Depuis qu'il avait découvert le contenu du panier, Trottin était resté debout, la regardant comme en extase et se parlant tout bas. Evidemment elle absorbait ses yeux, ses pensées, même à l'exclusion du dîner, mais il ne la voyait pas telle qu'elle était là, devant lui ; non, il poursuivait dans le vague une vision d'avenir, quelque drame possible dans la vie future de son enfant bien aimée. Tiré de sa rêverie par le joyeux appel, il secoua la tristesse qui le gagnait et trotta à côté de sa fille. Au moment où il allait s'asseoir, les cloches sonnèrent.

— Amen ! dit Trottin ; il ôta son chapeau et leva la tête.

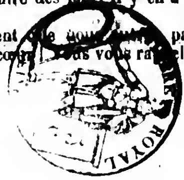
— Est-ce aux cloches que vous dites amen, père? s'écria Meg.

— Le son ne descend-il pas d'en haut comme une bénédiction, ma chérie ? dit Trottin. Je suis sûr qu'elles savent dire le *benedicite* tout aussi bien, si ce n'est mieux, que certains chrétiens. Que de belles et bonnes choses ne me disent-elles pas à moi !

— A vous, père ? Les cloches vous parlent ! reprit Meg, en riant, comme elle posait devant lui un couteau et une fourchette.

— Elles me semblent parler, et c'est tout comme, dit Trottin, se mettant en devoir de faire honneur à la cuisine de Meg. Si je les entends, qu'importe qu'elles parlent ou non ! Dieu le bénisse, ma fille, poursuivit-il, montrant le haut du clocher avec sa fourchette, et s'animant de plus en plus sous l'influence d'un bon repas; tu ne saurais te figurer combien de fois je les ai entendues me dire : « Courage, Tobie Veck ! — Tobie Veck, bon courage ! » des millions de fois, peut-être... oh ! plus

(1) Voyez le numéro d'hier.



gouvernement, grâce à la stabilité que l'union des pouvoirs a donnée à nos institutions, notre patrie, protégée par la divine providence, jouit de ce bonheur toujours croissant qui fait la gloire de mon règne, et, s'il m'est permis de le dire, ma consolation personnelle ; et au lieu de voir les nations voisines craindre que la force et la puissance de la France ne soient employées aux ravages de la guerre ou à la propagation de l'anarchie révolutionnaire, nous leur avons inspiré la juste confiance que notre force et notre puissance sont, pour elles comme pour nous, un gage de paix et de sécurité. »

Le roi, après avoir lu le discours en réponse à l'adresse de la chambre, a pris soin d'ajouter, assure-t-on : « Ce discours a été délibéré en conseil. » Les deux journaux ministériels ne consignent point ce mot.

Chambre des Pairs.

Ordre du jour du 31 janvier

A une heure, séance publique.

Renouvellement des bureaux formés le 27 décembre dernier. Communication du gouvernement. Vote, s'il y a lieu, sur la demande faite dans la dernière séance par M. le comte Beugnot, à fin de reprise des propositions de loi restées à l'état de rapports. Rapports, s'il y a lieu, du comité des pétitions.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 30 janvier.

La séance est ouverte à deux heures, devant une vingtaine de membres.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de la réponse faite par le roi à l'Adresse qui lui a été présentée hier, et il en ordonne l'insertion au procès-verbal. Il annonce en même temps que mention sera également faite au procès-verbal de l'ordonnance qui nomme les commissaires du roi chargés de soutenir devant la chambre les projets de loi concernant le règlement définitif du budget de l'exercice de 1842, les comptes supplémentaires et extraordinaires de 1843-44 et le budget de 1846.

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi sur le règlement définitif du budget de 1842.

La discussion générale est ouverte.

M. ÉTIENNE se plaint que l'initiative du gouvernement n'ait pas une plus grande part dans les améliorations apportées aux grands services publics. Le ministère n'a pourtant pas l'excuse que ses devanciers pouvaient invoquer ; il y a plus de quatre ans qu'il dure, et tout son temps n'a pas dû être absorbé par la nécessité de se maintenir. Pourquoi a-t-il laissé tout à faire à la sollicitude des chambres ?

L'honorable orateur entre ensuite dans la critique de l'organisation de quelques services, et notamment de ceux des contributions directes et de l'enregistrement qui, selon lui, devraient être rattachés intimement.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, répond en quelques mots que les réformes demandées par l'honorable préopinant ne sont pas possibles, et qu'il a fait tout ce qui était compatible avec le bien du service.

M. ÉTIENNE est entendu de nouveau.

M. LACROSSE prononce un discours que nous n'entendons pas.

MM. LACAVE-LAPLAGNE, DESLONGRAIS et LEGRAND sont encore entendus.

M. MERCIER (de l'Orne) provoque des explications relativement à nos créances sur l'Espagne.

M. GUIZOT. Le gouvernement a fait tout ce qu'il devait pour assurer le recouvrement de nos créances sur l'Espagne et empêcher la péremption des titres ; mais il n'est pas possible de pousser trop loin les instances, parce que ce serait le meilleur moyen de les rendre inutiles, à cause de la pénu-

ordonnances sur les fonds de l'exercice courant, selon les règles prescrites par les articles 8, 9 et 10 de la loi du 23 mai 1834. — Adopté.

Les autres articles fixant la répartition des chiffres portés à l'article 1er sont successivement mis aux voix et adoptés.

M. LUNEAU demande, à propos de l'article 7, si le gouvernement a l'intention de présenter un projet de loi sur la refonte des monnaies.

M. LACAVE-LAPLAGNE répond qu'un projet de loi sera présenté.

Tous les articles étant adoptés, la chambre renvoie à demain le scrutin sur l'ensemble de la loi.

M. LE PRÉSIDENT. La séance de demain devant s'ouvrir par un scrutin, je recommande l'exactitude, ou je serais obligé de recourir à l'appel nominal.

La séance est levée à six heures.

Ordre du jour du vendredi 31 janvier.

A une heure, séance publique.

Scrutin sur le projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1842 ;

Discussion du projet de loi sur la police des chemins de fer ;

Discussion des propositions de MM. Mauguin, de Lasalle et Tesnières, tendant à réprimer la falsification des vins ; 2o de MM. d'Haussonville, de Sahune, Saint-Marc-Girardin, de Gasparin, de Saint-Aulaire et Rihouet, sur les conditions d'admission et d'avancement dans les fonctions publiques ; 3o de M. Saint-Priest, tendant à modifier les tarifs de la poste aux lettres ; du projet de loi concernant l'appropriation au service de la chambre, des bâtiments acquis en vertu de la loi du 30 juin 1843, et du projet de loi pour l'achèvement de divers édifices publics.

Extérieur.

Espagne. — A la séance du sénat du 24 janvier, l'ordre du jour est la discussion du projet de loi sur le rétablissement de l'institution des écoles chrétiennes, telles qu'elles étaient avant la loi du 29 juillet 1837.

M. Barrio Ayuso présente quelques observations relatives à la nécessité de doter toutes les provinces d'établissements de ce genre.

M. Tarancon dit aussi quelques mots en faveur du projet de loi, lequel est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

— A la chambre des députés, la discussion s'ouvre sur le projet de loi relatif à la dotation des religieuses.

La majorité de la commission, d'accord avec le gouvernement, propose d'y subvenir au moyen du produit des biens invendus qui leur appartenaient, mais en laissant au gouvernement l'administration de ces biens. La minorité de la commission, composée de trois de ses membres, voudrait au contraire que les religieuses pussent elles-mêmes administrer leurs biens.

Le débat s'ouvre sur le vote particulier, qui est rejeté par la chambre à la majorité de 45 voix contre 15.

Mexique. — Les journaux de la Nouvelle-Orléans rapportent que les rangs des partisans de Santa-Anna s'éclaircissent de plus en plus. La désertion des troupes continue. La possibilité de sa fuite devient très problématique. S'il parvient à s'enfuir, il se rendra, dit-on, à Cuba. Le journal *Madisonia* annonce qu'il a été banni par un décret du congrès. L'*Abeille du Nord-Ouest* donne quelques détails sur le nouveau ministère mexicain : « ce ministère, dit-elle, est composé des hommes les plus » capables et les plus intègres de la République. Toute la puissance, la » richesse et l'influence de la nation se sont concentrées en lui. »

Le prochain paquebot de Vera-Cruz qui arrivera en Europe, dans quelques jours, dissipera toutes les incertitudes qui planent encore sur l'is-

sur ce, M. Destrée descend triomphalement.

Il est à peine sur la place qu'il se rappelle n'avoir pas pris son café ; il remonte et rentre dans la salle encore tout agitée. A sa vue, un chef d'escadron, animé sans doute du désir de rétablir l'ordre, s'écrie : Mais je vais chercher la garde, et M. Destrée, qui était en veine, frappe rudement, dit-on, le chef d'escadron.

Les officiers insultés ont décidé qu'ils ne demanderaient pas à l'interprète la réparation qu'il est d'usage de demander en pareille circonstance. Ils ont déféré à M. le procureur général, M. Destrée, qui a été emprisonné.

REVUE DES JOURNAUX DU 30 JANVIER.

La réunion des députés conservateurs pour étayer le cabinet chancelant sert de texte à tous les journaux.

Les *Débats* n'ont que des éloges, comme on pense, pour cette réunion. Après avoir dit comment elle s'était constituée sous la présidence de M. Hartmann, qui a exposé les difficultés de la situation et proposé qu'une députation fût adressée au président du conseil, le *Journal des Débats* donne les détails suivants :

« L'assemblée a chargé son bureau de se rendre auprès du président du conseil en adjoignant au bureau les deux maréchaux présents (le comte Sébastiani et le duc d'Isly) et les membres du bureau de la chambre. »

Après une explication personnelle de M. Darblay, « M. de Salvandy, continuent les *Débats*, a représenté que le parti conservateur, dans les circonstances où on était placé, se devait à lui-même de prendre des mesures efficaces pour maintenir dans toutes les éventualités l'ascendant de ce grand parti d'ordre et de gouvernement, et pour préparer toutes ses résolutions. Il a rappelé tous les précédents ; il a demandé, qu'ainsi qu'on l'avait pratiqué toujours en pareil cas, une commission fût chargée de veiller à tous les besoins de la situation, dans l'intérêt et au nom du parti conservateur.

» Ses paroles ont produit une vive impression. Elles ont été suivies d'un vote unanime. »

La commission est composée ainsi qu'il suit :

M. Hartmann, président de la réunion ; MM. F. Delessert, Chasles, de Bussières, d'Angeville, secrétaires ; MM. de Salvandy, Bignon, Debelleyme, vice-présidents de la chambre ; M. le maréchal Sébastiani et M. le maréchal Bugeaud ; MM. Muret de Bort, le général Doguereau, Harlé, de la Tournelle, Cabel, Montozon, Barbet, de Peyramont, Alph. Périer, Grevier, Baguet-Lépine, Dejean, Périer (de l'Ain), Cousture et Leprévost.

La *Presse*, rappelant ce qui eut lieu, au temps de la coalition, sous le 15 avril, ne croit pas au succès de la réunion. Le *Constitutionnel* et le *Siècle* la traitent de comédie.

Faits divers.

M. Duvergier de Hauranne a déposé sur le bureau du président de la chambre des députés la proposition qu'il avait déjà soumise, il y a deux ans, aux délibérations de la chambre, et qui tend, on le sait, à substituer le vote public au vote secret.

— Le collége électoral de Melle a procédé à un scrutin de ballottage entre MM. Demarçay et Taillefert.

M. Demarçay, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamé député.

Et quand les affaires vont mal, que la besogne est en baisse, le pain en hausse, que tout va de mal en pis, dit Trottin, elles carillonnent plus fort que jamais « Tobie Veck, Tobie Veck, bon courage, l'ouvrage viendra bientôt, tôt, tôt, tôt, tôt !... » Oui, juste comme cela.

— Et l'ouvrage vient... à la fin ? dit Meg avec une légère nuance de tristesse dans sa voix fraîche et cadencée.

— Toujours, répondit l'honnête Tobie ; jamais cela ne manque.

Tout en discourant, Tobie s'évertuait sur l'unique, mais délicieux mets de sa table ; il découpait et mangeait, avalait et buvait, revenait à la charge, des tripes à la pomme de terre chaude, et de la pomme de terre aux tripes, sans relâche et sans trêve. Cependant, comme il parcourait des yeux la rue pour voir si d'une fenêtre ou d'une porte, quelqu'un ne faisait pas signe au commissionnaire d'approcher, son regard s'arrêta sur Meg, assise devant lui, les bras croisés, suivant les progrès du repas avec un sourire radieux.

— Eh ! que le Seigneur me pardonne ! s'écria-t-il, laissant échapper son couteau et sa fourchette, Meg, mon trésor, que ne me disais-tu que j'étais une brute ?

— Oh ! père !

— Me bourrer, me gorger de la sorte, dit Trottin du ton d'un profond repentir, et toi, là peut-être à jeûn ! Je parierais que tu n'as pas encore déjeuné ?

— Si bien, père, interrompit sa fille en riant ; j'ai déjeuné, et qui plus est, diné.

— Tu m'en contes ! Deux repas en un jour, pas possible ? Autant vaudrait me dire qu'il y aura deux premiers jours de l'an, ou que j'ai eu toute ma vie une tête d'or, sans en faire de la monnaie blanche.

— Ce qui n'empêche pas que j'aie diné, et fort bien diné, reprit Meg se rapprochant de lui ; et si vous voulez continuer à manger, je vous dirai où, et comment la chose est arrivée, et ce qui vous vaut ce régal..., et bien d'autres nouvelles encore.

Tobie ne paraissait pas convaincu, mais elle le regarda en face avec ses yeux limpides, et posant sa main sur son épaule, elle lui fit signe de se presser, tandis que le ragoût était chaud. Il reprit donc sa fourchette et se remit à l'œuvre, plus lentement et secouant la tête, comme si sa conscience lui faisait des reproches.

— Père ! dit Meg, après un peu d'hésitation, j'ai diné avec... avec Richard. Il avait apporté son diner en venant me voir, et nous... avons partagé.

Trottin prit une gorgée de bière, fit claquer ses lèvres, et répliqua : oh ! à cette confidence, car il vit que Meg attendait une réponse.

— Et Richard dit... père.

Ici Meg s'arrêta.

— Eh bien ! que dit Richard, Meg ? demanda Tobie.

— Richard dit, père...

Elle fit une nouvelle pause.

— Il y met le temps, ce brave Richard, reprit Tobie.

— Il dit donc, père, poursuivit Meg, levant les yeux cette fois, et d'une voix émue mais ferme ; il dit que voilà encore une année de passée, et qu'il ne sert à rien de remettre d'année en année, quand il n'y a pas de chance de meilleure fortune. Il dit que nous sommes pauvres à présent, et que nous serons pauvres plus tard, mais que du moins nous sommes jeunes, et que les années nous ôteront des forces et des ressources au lieu de nous en apporter. Il dit que, pour des gens comme nous, vouloir attendre que la route s'éclaircisse, c'est attendre qu'elle se rétrécisse, et nous mène... où tous vont... à la fosse, père.

Un homme plus vaillant que Tobie Veck eût eu besoin d'un grand fonds d'audace pour démentir cette assertion. En conséquence, Tobie se tut.

— Et il est pourtant bien dur, père, de vieillir, de mourir, sans personne qui nous aide, qui nous console, quand il n'eût tenu qu'à nous d'avoir aide et secours. Il est dur de s'aimer et de vivre séparés, de pleurer seuls, de se voir l'un l'autre travailler, s'épuiser, changer, vieillir, blanchir. Même si je prenais le dessus, si je l'oubliais (et je sens que c'est impossible), ne serait-il pas bien cruel, père, avec un cœur si plein, de vivre pour le sentir se vider goutte à goutte, se dessécher sans un souvenir heureux qui me soutienne, me réconforte, me rende meilleure ?

Trottin écoutait immobile à sa place. Meg s'essuya les yeux et reprit plus gaîment, c'est-à-dire avec un rire entrecoupé de sanglots, et des larmes mêlées de rires.

— Richard dit donc, père, que, puisqu'on lui a hier assuré de l'ouvrage pour quelque temps, puisque je l'aime, et qu'il m'aime, lui, depuis trois ans et demi — Ah ! il y a bien plus, s'il le savait — Il demande si je veux l'épouser le premier de l'an, le plus beau et le plus fortuné des jours de l'année, à ce qu'il dit, celui qui, entre tous, est sûr de porter bonheur ! C'est s'y prendre d'un peu court, n'est-il pas vrai, père ? Mais je n'ai ni dot à compter, ni contrat à passer, ni robe de noces à faire faire comme les grandes dames... Il en a dit tant et tant, à sa façon à lui, si pressante, si vive, et en même temps si tendre et si sincère, que j'ai promis de venir tout de suite vous en parler, bon père. Ce n'est pas tout ; on m'a payé ce matin, contre mon attente, l'ouvrage que je rapportais, et comme vous aviez fait maigre chère toute la semaine, j'ai voulu qu'un jour si heureux pour moi le fût aussi pour vous ; c'est pourquoi j'ai apprêté ce petit régal, et vous en ai fait la surprise.

— C'était bien la peine, pour qu'il le laissât refroidir sur les marches, dit une voix ; celle de Richard, qui, s'étant approché sans être vu, regardait le père et la fille d'un visage aussi rayonnant que le fer rouge qu'il battait sur l'enclume tout le jour. C'était un jeune forgeron, beau, robuste, bien tourné, dont les yeux flamboyaient comme les étincelles de sa fournaise, avec des cheveux noirs bouclés sur les tempes, et un sourire qui justifiait pleinement les éloges qu'avait fait Meg de son éloquence.

— Voyez comme il laisse refroidir son diner ! dit Richard. C'est qu'il n'est pas de son goût : Meg ne sait pas ce qu'il aime ! non !

Tobie, dans son enthousiasme, tendit la main à Richard, et se disposait à lui répondre, lorsque la porte s'ouvrit brusquement : un laquais faillit mettre le pied dans l'écuelle.

— Hors d'ici, s'il vous plaît ! allez manger plus loin !... Ne sauriez-vous vous installer ailleurs que sur *nos* marches ? Vous pourriez faire de temps à autre la même faveur aux voisins, hein ! Décampez, vous dis-je, sinon.....

Cette dernière injonction était purement oratoire, car Tobie avait décampé au premier mot.

— Qu'y a-t-il ? qu'y a-t-il ? demanda le personnage pour qui la porte s'était ouverte, s'avançant d'un pas doctoral, qui tenait le milieu entre une allure trop vive et une marche trop lente ; de ce pas légèrement lourd, particulier à un homme d'un certain âge, qui fait craquer les semelles de ses bottes en marchant, qui porte une chaîne de montre en or, du linge blanc, un habit fin, et dont l'aspect, au sortir de chez lui, proclame non seulement sa propre dignité, mais l'importance des rendez-vous d'affaires, des engagements qui l'attendent ailleurs. Qu'y-a-t-il ? Qu'y a-t-il ?

— Ne vous ai-je pas assez commandé et supplié, quasi à deux genoux, reprit le laquais, apostrophant Tobie avec un redoublement d'emphase, de débarrasser notre perron ? Pourquoi vous entêter à venir vous asseoir sur nos marches ? Ne pouvez-vous choisir un autre endroit ?

— Bien ! bien. En voilà assez ! interrompit le personnage. Approchez un peu, commissionnaire ; c'est votre état, je crois. Dites-moi, qu'est-ce que cela ? votre diner ?

— Oui, Monsieur, balbutia Trottin, qui, dans sa hâte, avait oublié l'é-

» Sans s'arrêter ni avoir égard aux fins de non-recevoir, statuant au fond;

» Attendu que les passages signalés de la pièce ayant pour titre *Paris et tous les Diables* ne contiennent l'allégation ni imputation d'aucun fait pouvant nuire soit à l'honneur, soit à la considération personnelle et professionnelle de Paulin;

» Attendu qu'on n'y rencontre non plus aucune expression outrageante ou injurieuse qui lui soit applicable;

» Le tribunal renvoie Ancelot des fins de la poursuite et condamne Paulin aux dépens;

— Notre correspondant nous fait connaître la fin de l'évènement qui, pendant huit jours entiers, a tenu dans l'anxiété toutes les populations du département de l'Eure.

C'est mardi dernier, à cinq heures du soir, que le malheureux Aubé a été délivré; il était resté enseveli durant 200 heures. On a pénétré jusqu'à lui à l'aide d'un puits nouveau et d'une voûte de communication; au moment où on l'a retiré violemment en le saisissant par les pieds, le terrain auquel il servait d'appui s'est éboulé, mais heureusement Aubé était à l'abri de ce nouvel accident. « Je l'ai vu à l'hôpital, dit notre correspondant, deux heures après sa délivrance. Il a le coude luxé, et ses jambes sont couvertes de plaies d'un caractère gangreneux; l'inflammation survient, la fièvre augmente; sa position n'est pas sans danger; elle donne de graves inquiétudes. »

Nous empruntons au *Courrier de l'Eure* les détails suivants qui font honneur aux ouvriers anglais:

« Aubé vient enfin d'être sauvé! Après avoir, à plusieurs reprises, pris, quitté, repris les tranchées et la galerie, les braves gens que M. l'ingénieur en chef avait amenés n'osèrent continuer leur travail et s'en retournèrent. Alors on fit venir des terrassiers anglais du voisinage; ils se mirent à l'ouvrage avec un calme, une adresse et un ordre admirables; ils percèrent un... le dangereux conduit, et commencèrent à déblayer les terres sous les pieds d'Aubé.

« Mais alors, comme on avait tout lieu de le craindre, la masse de terre libre qui avait causé le mal commença à descendre comme un flot liquide, remplissant la galerie plus vite qu'on ne la vidait, et la couche supérieure descendit si rapidement que toutes les personnes environnantes se sauvèrent; les braves Anglais effrayés remontèrent eux-mêmes, ils tinrent conseil entre eux; puis, voyant que le mouvement cessait, ces hommes intrépides saisirent le moment, ils redescendirent, parvinrent à saisir les pieds d'Aubé, le tirèrent dans la galerie, et le hissèrent dans le puits parallèle. Au même instant la masse tomba, mais ils eurent le temps de sortir sains et saufs avec l'homme qui leur doit la vie. »

Le Courrier de l'Eure a reçu une autre lettre de Louviers qui rectifie une erreur, et que nous croyons devoir reproduire, parce que les détails intéressants qu'elle contient prouvent que tout le monde a fait son devoir dans cette triste circonstance.

« Dans le numéro du *Courrier de l'Eure* de samedi, M. le rédacteur adresse des éloges à M. Billeret, et lui attribue en quelque sorte la direction des travaux de sauvetage.

« Il est vrai que M. Billeret a fait tout ce qu'il a pu pour sauver ce malheureux; mais, dans l'intérêt de la vérité, on doit déclarer ici qu'il n'est pas moins vrai que la direction des travaux de sauvetage a été confiée par M. le préfet à M. Robillard, ingénieur en chef du département de l'Eure. Dès que la nouvelle de cet accident est parvenue à la préfecture, M. Robillard se trouvant en soirée chez M. Zédé, préfet, ce magistrat est parti dans la nuit du mardi au mercredi avec l'ingénieur en chef. Ces messieurs ne sont revenus

— Nous remarquons ce *post-scriptum* de la correspondance de l'un de nos amis de Bayonne, sur la vie et les actes de Zurbano:

« Cet homme, dont l'existence politique commence et finit par un crime; qui commit une infâme trahison pour faire absoudre ses attentats de contrebandier, et qui périt lui-même victime d'une trahison infâme, Zurbano, placé dans un autre milieu, avec d'autres circonstances, d'autres principes, et surtout avec une éducation libérale, eût pu mettre son énergie au service de ses compatriotes, et accomplir une œuvre féconde au lieu de poursuivre jusqu'à la fin sa fatale mission de brigandage et d'assassinats... Les torts d'un homme ne sont que ceux de son siècle ou de son pays. Arrachez un Zurbano à sa vie errante, aux hasards de sa vie vagabonde, aux habitudes de sa misère; ôtez lui des mains son masque ensanglanté pour y substituer un utile bâton de commandement, et vous aurez souvent un grand citoyen à la place d'un bandit. »

— Zurbano ne pouvait guère être pris que par un homme comme Juan Mateo, dit le Rayo, qui est aussi un ancien contrebandier dont la vie offre plus d'une analogie avec la sienne. Le Rayo, natif du bourg d'Alcanèdre, dont la population est composée en partie de contrebandiers, a été condamné autrefois à dix années de galères. Etant parvenu à rompre ses fers, il s'échappa, et alla se joindre aux carlistes. Ses prouesses militaires ont eu quelque célébrité.

Adroit, courageux, homme d'exécution et plein d'activité, il commanda longtemps un parti qui, dit le *Phare des Pyrénées*, avait pour principale mission de tenir en haleine les garnisons de Viana, Lodosa, et autres lieux situés sur les bords de l'Ebre. Il passa aux troupes de la reine quelque temps avant la convention de Bergara, et parvint à obtenir sous ce nouveau drapeau le grade de chef d'escadron. Depuis il fut chargé de la poursuite des malfaiteurs dans la province de Logrono, tâche qui convenait parfaitement à un homme façonné comme lui à une guerre de ruses et de stratagèmes.

La révolte de Zurbano lui a donné l'occasion de se mettre tout-à-fait en évidence, car l'arrestation d'un pareil antagoniste ne peut manquer d'attirer la célébrité sur celui qui a pu l'effectuer.

— Les journaux anglais, à la tête desquels nous remarquons le *Standard*, épuisent le vocabulaire des injures contre les journaux de Paris qui, disent-ils, en voulant renverser M. Guizot, menacent d'anéantir pour long-temps la civilisation européenne. Ce trait est le plus doux de tous ceux qu'ils décochent à leurs confrères parisiens.

— On nous écrit d'Orléans:

« Un menuisier de cette ville vient, dans un accès de colère, d'assassiner sa femme et ses deux enfants; il s'est ensuite donné la mort. »

VARIÉTÉS.

Le rôle qu'a joué Zurbano en Espagne, dans ces dernières années, la fin malheureuse de ce serviteur dévoué d'Espartero, les sévérités déployées contre tous ceux de sa famille ne peuvent manquer de donner quelque intérêt et quelque à-propos à l'article suivant que nous traduisons d'une revue anglaise.

ZURBANO.

Dans l'automne de l'année 1836, j'étais en garnison à Vittoria. J'étais assis ... familière avec la capitale de la province d'Alava.

Deux ou trois jours après, en rentrant le soir dans le café de la place Nueva, rendez-vous habituel des officiers de la garnison, mon attention fut attirée par la présence de trois personnes dont l'air et le costume indiquaient qu'ils appartenaient à la bande de Zurbano. Ils étaient assis à une table avec deux de mes camarades que j'allai rejoindre, et je fus présenté en due forme au commandant don Martin Zurbano, à son fils Benito et à l'un de ses officiers dont j'ai oublié le nom, homme d'une taille élevée, au regard morne, à l'aspect sombre et peu avenant.

Zurbano, quoiqu'il ne fût alors qu'un major dans l'armée ou lieutenant-colonel de *cuerpos francos* avec 500 hommes sous ses ordres, s'était déjà signalé par quelques courageux exploits, qui lui avaient fait une réputation, et je l'examinai avec quelque curiosité. A en juger par les apparences il était âgé de 45 ans environ, peut-être davantage, mais sous le rapport de l'activité et de la force je lui aurais donné dix ans de moins. J'ai rarement vu un homme qui m'ait paru plus capable de braver la fatigue et le danger: il était de stature peu élevée (environ 5 pieds); mais un peu courbé, il paraissait plus petit encore, il avait peu de corpulence sans être maigre, mais ses os étaient forts et ses muscles vigoureux.

Le principal caractère de sa physionomie était une résolution indomptable. Ses yeux gris, très enfoncés sous l'orbite et ombragés par d'épais sourcils, avaient de la vivacité, et révélaient l'intelligence. Quand il était calme, ils avaient l'expression pensive; mais à peine était-il excité, qu'ils brillaient d'un éclat terrible. Ses lèvres minces et ordinairement comprimées, quelques rides formées autour de sa bouche, donnaient à sa figure un air presque sauvage; mais son sourire était franc et même assez agréable. Il portait des favoris très courts. Son costume ordinaire, je pourrais même dire invariable, consistait en un *zamara* ou veste de peau de mouton noire, un *boina* rouge ou bonnet basque, comme portaient les carlistes, un pantalon bleu ou rouge, de grosses bottes avec de longs éperons espagnols. Son cou était ordinairement nu, jamais il ne mettait de gants. Il avait un sabre de cavalerie suspendu à un ceinturon noir. Plein de mépris pour la coquetterie de l'uniforme, il préférait le costume peu militaire mais pittoresque que nous venons de décrire, le même sans doute qu'il avait l'habitude de porter quand il était *contrabandista*.

Plus tard, lorsqu'il eut acquis une plus grande célébrité et que, de grade en grade, il fut monté, en dépit des rivalités et des jalousies, au rang de général de brigade, le général de la division à laquelle il appartenait lui recommanda de se conformer aux règlements militaires et de porter l'uniforme. J'avais quitté l'Espagne avant cette époque; mais ce que l'on m'a dit depuis m'a mis à même d'imaginer la gêne risible de Zurbano condamné à porter le tricorne à plumes, et l'habit pincé avec parements et col surchargés de broderies, tels que l'ont les généraux espagnols.

Le fils de Zurbano n'était pas moins remarquable que son père. Quand je l'ai vu pour la première fois, il n'avait pas 16 ans; petit pour son âge, il avait la figure pâle et maladive, les lèvres très rouges, de grands yeux noirs et la voix criarde comme celle d'une femme en colère. Comment un enfant qui avait l'air si délicat pouvait-il supporter les fatigues de la vie de guérilla, c'est ce que je n'ai jamais pu m'expliquer; mais il lui fallait une bien rare énergie. Trainant une épée presque aussi longue que lui, armé d'une lance légère et perché sur un grand cheval qui eût merveilleusement fait l'affaire d'un géant, il galopait à la tête des cavaliers de son

---

cuelle.

— Attendez, s'écria le propriétaire. Apportez-le, apportez-le ici! Vous dites donc que c'est là votre dîner?

— Oui, Monsieur, répondit Trottin, l'œil fixé sur les tripes, l'eau lui venant à la bouche en présence d'un friand morceau qu'il avait réservé pour la dernière bouchée, et que l'homme imposant tournait et retournait sur le bout de la fourchette.

Deux autres personnages avaient rejoint le premier. L'un, âgé de cinquante à soixante ans, avait la figure longue, l'air morose, l'humeur triste? Il était maigre, assez mal brossé et plus mal peigné. Il tenait habituellement ses mains dans les goussets de son pantalon. L'autre, de taille moyenne, et d'un embonpoint raisonnable, était lissé, net, en bon état. Il portait un habit bleu barbeau à boutons de métal poli, une cravate blanche, qui faisait ressortir l'éclat de son teint. Il avait le visage pourpre, comme si tout son sang affluant à la tête, lui laissait le cœur glacé.

Celui qui tenait le régal de Tobie sur la pointe de la fourchette, en appela au premier, qu'il nomma M. Rognat: tous deux s'approchèrent. M. Rognat avait la vue fort basse; il lorgna de si près les restes du dîner de Tobie que le cœur du brave homme en frémit; mais le gentilhomme n'y goûta pas.

— C'est l'espèce de nourriture animale, dit M. Rognat, vulgairement connue des classes ouvrières sous le nom de tripes, et que les gens comme il faut appellent gras double, alderman.

L'alderman rit et cligna de l'œil; car c'était un plaisant compère que l'alderman Retors, il avait un inépuisable fonds de gaieté: habile, rusé, au niveau, au fait de toutes choses, il lisait dans le cœur des gens; il les connaissait mieux qu'eux-mêmes: ce n'était pas à lui qu'on en eût fait accroire: il savait où gisait le fort et le faible de chacun. Il s'était appliqué toute sa vie à se montrer digne de son nom et il y était parvenu. Il était en effet des plus retors.

— Mais qui mange des tripes? dit M. Rognat en regardant autour de lui. C'est sans exception l'aliment le moins économique, le plus dispendieux que se montre sur nos marchés. Il est prouvé qu'un kilogramme de tripes perd en bouillant sept huitièmes d'un cinquième de plus que toute autre substance animale, et je n'exagère point en disant que ce mets revient plus cher que l'ananas cultivé en serre chaude. Il ne s'agit que de calculer: si l'on suppute par exemple le nombre d'animaux tués ou morts accidentellement chaque année, et qu'on fasse entrer en ligne de compte le minimum de tripes qu'on eût pu raisonnablement en extraire, on trouvera que la déperdition opérée sur cette quantité par la cuisson, donne de quoi nourrir grassement une garnison de cinq cents hommes, pendant cinq mois de trente-un jours, plus le mois de février. Quelle perte! quel gaspillage!...

Trottin était tout effaré: ses jambes en tremblaient sous lui. Peu s'en fallait qu'il ne crût avoir, par ses appétits gloutons, affamé une garnison de cinq cents hommes.

— Qui donc mange des tripes? s'écria M. Rognat avec un redoublement de chaleur. Qui mange des tripes?

Trottin fit un salut comme s'avouant coupable.

— Ah! c'est vous! vous en mangez! reprit M. Rognat. Eh bien! je vous dirai une chose, mon cher; vous vous nourrissez aux dépens de la veuve et de l'orphelin... Vous leur ôtez littéralement le pain de la bouche!

— Oh! monsieur! se récria faiblement Tobie; j'aimerais mieux mourir de faim.

— Divisez le total dont je viens de parler, alderman, poursuivit M. Rognat, par le chiffre approximatif des veuves et des orphelins existants, le quotient sera un sou de tripe par tête. Il n'en restera pas une bribe pour cet homme. J'en conclus qu'il dérobe, autrement dit qu'il vole le bien d'autrui.

Trottin fut si abasourdi et si choqué de cette conclusion, qu'il eût vu sans peine l'alderman avaler le reste des tripes. Il se fût senti heureux d'en être débarrassé, n'importe comment.

— Hein! qu'en dites-vous? demanda l'alderman au gentilhomme à face rouge. Vous venez d'entendre, l'ami Rognat? Qu'en dites-vous?

— Que peut-on dire? Qu'y a-t-il à dire dans des temps comme ceux où nous vivons? reprit le second personnage. Qui peut s'intéresser à un drôle de cette espèce? montrant Tobie: regardez-le! quelle mine! quelle tournure! Parlez-moi des bons vieux temps! Alors, il y avait des paysans, des serfs, de robustes gaillards, ma foi! qui maniaient la pioche et faisaient le coup d'épée pour leurs seigneurs. C'étaient là des temps! mais, de nos jours, fi donc! qu'y a-t-il? rien. Ah! soupira le gros homme, parlez-moi d'autrefois; parlez-moi des bons vieux temps!

Il ne disait pas à quelle époque particulière s'appliquaient ses lamentations; et peut-être n'en voulait-il si fort aux temps actuels que parce qu'en lui ils n'avaient rien produit de bien remarquable.

— Ah! parlez-moi des vieux temps! répéta-t-il, c'est alors qu'il faisait bon vivre. Mais à quoi sert de les rappeler: en parler ne les fait pas revenir. Qu'est-ce que notre époque? Une époque de décadence! une époque dégénérée. Regardez les costumes de Strutt, vous y verrez ce qu'était un commissionnaire d'autrefois, un porteur, comme on les appelait sous l'un des bons vieux règnes de la vieille Angleterre.

— Oui, le plus prospère d'entre eux n'avait pas de chemise sur le dos, point de bas aux jambes, ni de souliers aux pieds, interrompit M. Rognat; et il ne croissait pas dans toute l'Angleterre un seul légume qu'il pût manger. Je le prouverai par des chiffres.

Le gros monsieur n'en persista pas moins à louer les bons vieux temps. Quelque objection qu'on lui fît, il en revenait toujours au même point, tournant et retournant dans le même cercle, comme un écureuil dans sa cage, sans avoir des perceptions beaucoup plus nettes que l'animal sur le mécanisme qu'il faisait mouvoir.

(*La suite à demain.*) **Charles DICKENS.**

ERRATUM. Une faute d'impression s'est glissée hier dans le petit avis placé en tête du feuilleton: 5e ligne, au lieu de *en renversant l'expression*, lisez en *resserrant* l'expression.

Les bals de l'ancienne Liste civile et des Polonais ont eu lieu avec un grand éclat, et des fêtes magnifiques auront servi à soulager le malheur.

Le carnaval est court mais vif et brillant. On danse avec ardeur dans le monde, avec fureur à l'Opéra et à l'Opéra-Comique, avec un enthousiasme joyeux dans les fêtes d'artistes. Les bals de Cellarius sont très courus, et la mazurka y règne en souveraine. Les bals de l'Ecole lyrique sont des réunions toutes charmantes, toutes souriantes, où vont fidèlement les plus jolies actrices de nos théâtres. La danse y est animée, la causerie fine et aimable. Une jeune et belle espagnole, la sévillane Maria y danse la polka et la walse avec un entrain merveilleux, avec une grâce et une distinction exquises. Chacun la suit du regard et l'admire et l'applaudit. C'est la déesse de la danse. Lundi prochain, l'Ecole lyrique donne son dernier bal.

ODEON. — Demain représentation au bénéfice de Louis Monrose; 1re représentation: *Un Comique à la ville*, comédie en un acte de M. L. Monrose, jouée par lui; *Albert Hermann*, drame en 4 actes, joué également par le bénéficiaire; *Deux Papas très bien*, vaudeville du Palais-Royal; une pièce des Variétés.

BALS MASQUÉS. — L'Opéra donnera samedi gras, 1er février, son neuvième bal masqué, travesti et dansant. Musard conduira l'orchestre. Les portes seront ouvertes à onze heures et demie.

d'eux. Il faisait des marches forcées qui paraissaient presque fabuleuses; il ne lui fallait qu'une minute pour tomber sur les détachements ennemis; il les exterminait, s'emparait de riches convois ou faisait prisonnier un chef important.

Deux de ses premiers exploits et des plus remarquables puisqu'ils n'étaient exécutés que par une poignée d'hommes furent la capture des généraux carlistes Verastegui et Ituralde. Le premier fut enlevé au milieu même de sa division; le second fut pris dans sa maison située au centre du pays au pouvoir des carlistes, à huit lieues des lignes de christinos. Zurbano était très fier de ce dernier coup de main, et il se fit peindre coiffé d'une toque qu'il avait prise à Ituralde comme un souvenir et un trophée; sur le tableau, autour de cette toque on lisait : *Boina cojida a Ituralde*, c'est-à-dire toque prise à Ituralde. La toque elle-même était suspendue audessus du portrait dans ses quartiers à Vittoria.

Quand on le complimentait sur ses hauts faits, il ne répondait presque rien, mais sa figure brillait d'un sourire de satisfaction et resplendissait de fierté. Au reste, il se montra fort peu soucieux des honneurs tant ambitionnés par les militaires espagnols; il refusa des décorations qui lui furent offertes et n'a jamais porté sur ses parements les galons qui, en Espagne, indiquent le grade des officiers.

Zurbano n'inspirait pas moins de terreur que de haine aux carlistes, et *el infame Barca*, comme ils l'appelaient, n'aurait pas eu à espérer de merci s'il était tombé entre leurs mains.

On a souvent dit dans les derniers temps qu'avant d'ête homme de guerre, Zurbano avait été voleur : le vieux voleur de la Rioja, disait Narvaez en parlant de lui. « Je n'affirme pas que Zurbano n'ait jamais été voleur, mais je puis dire qu'étant en Espagne, j'ai eu de fréquentes occasions d'entendre raconter les détails de sa vie par des gens qui le connaissaient depuis l'enfance et jamais je n'ai entendu dire qu'il eût fait pis que la contrebande; et cela il ne le niait pas et lui-même m'a indiqué des montagnes sur lesquelles il avait fait plusieurs heureuses expéditions. » Peut-être dira-t-on qu'il n'y a pas une grande différence entre le voleur et le contrebandier; mais je dois rappeler qu'en Espagne la contrebande est une profession, et que ceux qui l'exercent sont généralement regardés comme des hommes fort utiles et tout aussi honorables que les autres. On a aussi accusé Zurbano d'avoir fait servir la guerre à sa fortune et on en a conclu que c'était un fripon; la conséquence n'est pas nécessaire : Zurbano n'avait que des habitudes modestes, il touchait une solde importante et ne manquait pas d'occasion des gagner de l'argent d'une manière légitime. Quand je l'ai connu, on lui permettait de lever des contributions dans certains districts carlistes pour le paiement de ses volontaires et pour faire face à d'autres dépenses et notamment à l'espionnage : pour connaître la marche de l'ennemi il lui fallait de nombreux agents; il recevait toutes espèces de gens : paysans, muletiers, bûcherons lui apportaient des renseignements qu'il payait

tignolles, 560. — Gaz français, 1175. — Id. anglais, 1150 ex divid. — Lin Maberly, 575, 580.

Chemins non constitués : Bordeaux, 640, 642 50. — Vierzon, 737 50. — Boulogne, 575 — Montereau, 540, 542 50.

Obligations de chemins de fer : Saint-Germain nouv. 1220. — Versailles rive droite, anc., 1040. — Orléans, 1265. — Saint-Etienne, 1210.

A terme : Emprunt, 86 40, 45, 35. — Banque de France, 3280. — Espagne dette intérieure, 32, 32 1|8, 74. — Id. fin prochain, 32 1|4, 3|8.

5 0|0 compt.	1er c. 122 40	P. H. 122 45	P. B. 122 30	dr c. 122 30	hier 122 30
— fin cour.	122 40	122 40	122 20	122 30	122 25
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0|0 compt.	85 25	85 25	85 20	85 20	85 25
— fin cour.	85 30	85 35	85 15	85 15	85 25
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFes S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFFes. le C. pr.
4 1|2 0|0.	» »	» »	» »	5 0|0 Bge 1849	104 1|8	104 1|4	H. » 1|8
4 0|0....	» »	» »	» »	— Portugais.	59 7|8	60 »|»	H. » 1|8
O. de la V.	1150 »	» »	» »	Esp. D. active	37 7,8	» »|»	B. » 1|8
B. de Fr.	1272 50	» »	» »	5 0|0 Naples.	99 25	99 50	H. » 50
				— Romain..	105 »|»	» »|»	»
C. G. 1000	1090 »	» »	H. 5 »	Obl. Piémont.	1260 »	» »	»
C. hyp...	772 50	770 »	B. 2 50	Emp. d'Haïti.	435 »	433 75	B. 1 25
4 Can....	1275 »	» »	» »	Banq. belge.	» »	» »	» »

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.	1035 »	» »	» »	F. c. 1035, 1040, 1038 75.	H. 6 25
V. R. Dr.	515 »	515 »	H. :0 »	— 516 25, 517 50, 515.	H. 2 50
— R. G.	385 »	395 »	H. 11 25	— 381 50, 397 50, 393 75.	H. 6 25
Orléans.	1135 75	» »	H. 1 25	— 1135.	H. 1 25
Strasb...	305 »	306 25	» »	— 306 25, 305.	»
Rouen..	» »	» »	» »	— 1070.	»
Havre...	872 50	872 50	H. 5 »	— 872 50, 875, 870, 872 50.	H. 5
Marseill.	927 50	928 75	H. 1 25	— 927 50, 928 75, 927 50.	» »
La Teste	132 50	» »	» »	—	»

LONDRES, 28 JANV.	C. DE LA COULISSE.		PRIMES.
Consol..... 100 1|8 100.	Av... 85 25.		F. p. 85 55 d. un. 70 55 d. 50.
Esp. act... 28 »|».	Ap..... 85 17 1|2		
Portug..... 60 »|».			F. p. 122 90 75 d. un. 20, 123 d. 50.
Mexic...... 35 3|4.	Rep. fin c.	F. pr	
Bresil...... » »|».	3 0|0.	17 1|2	St-Germ. 1055 d. 10.
5 0|0 Holl. 98 5|8.	5 0|0,	25	Vers. d. 530, 531 25 d. 50. g. 105 d. 10.
2 1|2 do. 63 1|4.			
Rouen.... 41 3|4 42 1|4.	Bons du trésor.		Rouen, 1087 50, d. 10.
Orleans... 41 1|2.	3 1|8 à 4 et 5 mois.		Hâvr., 885 d. 10.

l'économie politique, sous la direction de M. L. Wolowski, fondateur de la REVUE. Le compte-rendu mensuel des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques, un Bulletin bibliographique complet, un Bulletin des travaux législatifs, dans lequel les projets de loi présentés aux chambres sont soumis à un examen attentif, et une Chronique qui signale les faits les plus intéressants relatifs à la législation et à la jurisprudence, en France et dans les pays étrangers, s'ajoutent à l'ensemble de cette publication.

La REVUE publie un examen critique de la jurisprudence des tribunaux et principalement de la Cour de cassation et du Conseil-d'Etat. Ce travail est confié à MM. Championnière et Pont, avocats à la cour royale, pour la jurisprudence civile : Faustin-Hélie, pour la jurisprudence criminelle; Dufour, avocat à la Cour de cassation et au Conseil-d'Etat, pour la jurisprudence administrative.

Un Bulletin mensuel est destiné à l'analyse des principaux articles publiés dans les recueils périodiques consacrés à la science du droit dans les autres pays. MM. Edouard Laboulaye, Chauffour, Ginoulhiac, Rathery, Kœnigswarter et Wolowski donnent spécialement leur concours à ce travail.

La *Revue de législation et de jurisprudence* comprend donc maintenant :

1o Une Revue de droit civil, de philosophie et d'histoire de droit ;

2o Une Revue de droit romain et des législations anciennes ;

3o Une Revue de droit administratif, commercial, industriel, et de la législation dans ses rapports avec l'économie politique ;

4o Une Revue de droit pénal ;

5o Une Revue des publications de droit faites à l'Etranger ;

6o Le Bulletin mensuel des séances de l'Académie des sciences morales et politiques ;

7o L'examen critique des travaux législatifs, et des publications nouvelles en matière de droit.

Spectacles du 31 janvier.

7 h. »|» OPÉRA. — Dieu et la Bayadère, Jolie Fille de Gand.
7 h. 1|4 THÉATRE-FRANÇAIS. — Femme de 40 ans. Mari à la campagne.
7 h. »|» ITALIENS. —
7 h. »|» OPERA-COMIQUE. — Le Déserteur. Part du Diable.
7 h. »|» ODÉON. — Prem. rep. Un Comique à la ville. Hermann. 2 Papas.
6 h. 3|4 VAUDEVILLE. — Les Trois Loges. Paris. Cabinets. Péché.
6 h. »|» VARIÉTÉS. — Boquillon. English. Mimi. Polka. Chansonnette.
6 h. »|» GYMNASE. — Rébecca. Cérigny. Bal d'enfants. Morale.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. Liberté. Averse. Mère Michel. Etourneau. 2 Papas.
6 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Rep. extraord. Dame de St-Tropez.
6 h. »|» AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. »|» GAITÉ. — Ferté Spada.
6 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Le Lion du Désert.
6 h. »|» COMTE. — M. Jean. Polichinelle. Clowns. Wamba. Canards.
6 h. »|» FOLIES. — Cocarde. Rosière. Jocrisse. Voyage. Intermède.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

Comment se fait-il, toutefois, que, depuis le vote de lundi der-
er, le cabinet subsiste encore ; qu'il soit capable de faire quel-
es efforts pour raffermir ses troupes ébranlées ? Le ministère a
é vaincu dans la discussion. Aux discours chaleureux, à la logi-
e pressante de MM. Odilon Barrot, Billault, Dufaure, M. Duchâ-
l et M. Guizot, complètement démoralisés depuis l'ouverture de
session, n'ont pas opposé de réplique sérieuse. Le ministère a
é vaincu par les suffrages : quatre voix ne sont pas une garantie
uffisante de stabilité pour le gouvernement d'un grand peuple. Il
avait parmi les héritiers présumés du ministère actuel des hom-
es d'un mérite élevé ; pourquoi donc ne l'ont-ils pas emporté
s la première lutte ? Pourquoi le cabinet, qui se dissoudra de-
ain, ne s'est-il pas dissout dès hier ?

C'est que, si l'on a vivement critiqué les actes du ministère, les
olutions qu'il avait données aux questions de politique extérieure,
n n'a point opposé à ces solutions de solutions supérieures bien
aractérisées ; on n'a point présenté de plan qui se séparât de la
olitique Guizot par des lignes arrêtées et, pour en venir à la gran-
e difficulté de la situation, à celle qui résume et domine les em-
arras de Taïti, du Maroc, du droit de visite, aucun prétendant au
ouvoir, pas même M. Billault, dont nous avons loué quelques
perçus, n'a bien nettement ouvert d'issues qui nous fît sortir di-
nement et pacifiquement de cette impasse de l'*entente cordiale* où
ous sommes acculés depuis long-temps.

Le cabinet qui agonise aujourd'hui soulève une réprobation pres-
ue universelle ; on sent qu'il glace et paralyse la vie de la France,
u'il entrave l'avenir du pays. Même dans cette phalange fidèle
e conservateurs qui se réunit autour du ministère, comme les
ombattants antiques, afin d'enlever son cadavre aux ennemis et
our lui donner la satisfaction d'être enseveli par des mains dé-
ouées, il est bien des hommes dont le sentiment national est cruel-
ement blessé par les exigences britanniques. Bien des conserva-
eurs, retenus dans les rangs par l'amour de l'ordre, de la stabilité
olitique, gémissent en pensant que nous sommes enchaînés à l'al-
iance anglaise, dominatrice, exclusive. Beaucoup sentent leur front
e couvrir de rougeur à la seule pensée de l'indemnité Pritchard.

L'opposition n'a pas démontré qu'elle eût par devers elle les
moyens de nous épargner ces affronts. Pour justifier l'attitude hostile
u'elle a prise, elle a opposé des noms d'hommes à des noms
d'hommes, des talents oratoires à d'autres talents ; mais à l'inertie,
à la faiblesse du cabinet Guizot, elle n'a pas opposé d'idées, elle
n'a pas ouvert de sillon lumineux qui pût nous guider vers l'a-
venir.

Et cependant aujourd'hui le ministère n'appartient à personne ;
es sympathies posthumes dont le cabinet Guizot se forme un cor-
ége, sont des fantômes qui ne le défendront pas longtemps. Dans

[...] core dans l'intérêt de la civilisation tout entière ; des points du ter-
ritoire marocain devaient être occupés, jusqu'à satisfaction com-
plète, non seulement par la France, mais encore et surtout par ses
alliés. Une fois la guerre ainsi comprise et prenant ce caractère fé-
dératif, européen, que devenaient les menaces de l'Angleterre ? Que
devenaient ses réclamations habituelles contre l'ambition et l'avi-
dité de la France ?

Que fallait-il déclarer dans la question du droit de visite ? Que la France n'est plus engagée par les anciens traités, et que chez nous le sentiment national les réprouve ; qu'il faut aviser, néanmoins, non seulement à l'extinction de la traite, mais à la répression de tous les abus dont la mer est le théâtre, et qu'une force maritime neutre entretenue par toutes les puissances navales civilisées, organisée unitairement, pourvoirait à la police des mers sans blesser le sentiment national d'aucun peuple.

Quant à la question de Taïti, que pouvait-on dire, que peut-on dire encore pour nous empêcher de passer sous les fourches caudines de l'indemnité Pritchard ? Le ministère doit déclarer, et un cabinet nouveau serait seul en bonne position pour le faire, que la France ne croit pas devoir d'indemnité à l'homme qui lui a suscité par ses intrigues une guerre de sauvages ; elle ne se croit pas obligée envers son ennemi. Que si le gouvernement britannique est d'un avis contraire, ni l'une ni l'autre des parties intéressées ne saurait trancher ce différend ; des amiraux anglais et français sont à Taïti, qu'ils instruisent l'affaire, qu'ils recueillent des documents contradictoires et fassent valoir à l'aide de pièces, tant sur la justice que sur la quotité de l'indemnité, les dires de leurs nations respectives. En même temps, que, parmi les Etats civilisés, l'Angleterre et la France choisissent un juge. Sur les documents qui lui seront transmis il arbitrera le différend en dernier ressort, et celui des deux peuples qui sera condamné par l'état médiateur pourra souscrire au jugement sans s'abaisser devant un rival.

Les trois solutions que nous présentons pour la question du Maroc, qui peut renaître, pour celles du droit de visite et de Taïti encore pendantes, sont empruntées à la même source : union des peuples civilisés, recours à la justice arbitrale des peuples, naissance d'une autorité unitaire qui puisse pondérer pacifiquement le mouvement européen.

C'est que c'est à cette sphère que la politique extérieure doit emprunter de nos jours toutes les solutions progressives. Soit qu'on l'aperçoive, soit qu'on se montre aveugle pour ce grand fait, l'unité européenne tend à se former ; la masse des esprits se rapproche des hauteurs d'où le regard de Henri IV et celui de Napoléon ont contemplé tour à tour cette perspective. Lorsque, de provinces diverses, long-temps hostiles, on a su composer des nations compactes, la Providence veut qu'il s'opère un travail plus large, mais analogue ; que les hostilités nationales disparaissent à

une nation pleine de vie se laissera gouverner [...]
par des fantômes. On ignorera sous l'influence de quelle loi sérieuse
les ministères doivent naître et mourir.

Le ministère a fait dire au roi que « l'adresse contribuera à préserver » notre avenir des dangers que l'*aveuglement des passions* attire trop » souvent sur les peuples. » De quel aveuglement et de quelles passions le ministère entend-il parler ? L'opinion publique qui repousse l'entente cordiale telle que la pratique M. Guizot, telle que la célèbrent certains journaux est parfaitement calme et éclairée. Cette opinion publique ne veut *ni* la guerre au dehors, ni la révolution au dedans. Cette opinion veut l'alliance anglaise, mais fondée sur le principe de la réciprocité, fondée sur l'intelligence des grandes questions qui doivent être résolues dans l'intérêt collectif de tous les peuples, et non dans l'intérêt exclusif de l'Angleterre. Le langage que l'on prête à la couronne semble présenter tous ceux qui n'approuvent pas la politique de M. Guizot comme des énergumènes et des anarchistes. Qu'on y songe ! c'est là le véritable aveuglement ! c'est là le danger sérieux qui menace l'avenir ! Oui, les passions aveugles sont chez ceux-là qui, après avoir confessé leur impopularité en parlant ridiculement de proscription, sont assez égoïstes pour s'abriter derrière la royauté, assez entêtés pour persister dans un système définitivement jugé et condamné.

Frappé à mort par la discussion de l'adresse, le cabinet espère se relever par le vote des fonds secrets. Il travaille, dit-on, activement à refaire sa majorité ; il y travaille en secret, par tous les moyens dont il dispose ; il y travaille aussi ostensiblement, par les réunions Lemardelay et par la réponse qu'il vient de mettre dans la bouche du roi.

Le cabinet réussira-t-il ? Parviendra-t-il à arracher le fer qui est resté dans la blessure ? Parviendra-t-il à recouvrer assez de force pour traîner sa misérable existence jusqu'à la fin de la session ? Est-ce lui qui dissoudra la chambre et fera les élections ?

Il ne serait pas impossible que, sur la question des fonds secrets, question de politique intérieure, le cabinet retrouvât les 20 à 25 voix qu'il avait eues d'abord, lors du vote de l'amendement Carné. Dans cette hypothèse, les 213 *proscrits* proclameront qu'ils ont sauvé la patrie. M. Guizot montera au capitole. Mais cet entêtement n'aura fait que dépopulariser davantage les faux conservateurs, et gare la roche tarpéienne des élections futures.

La chambre des pairs s'est réunie aujourd'hui en séance publique. Elle a reçu communication de divers projets de loi qu'elle a renvoyés à l'examen de ses bureaux. Elle a remis à statuer, dans une prochaine séance, sur la demande en reprise d'une proposition de MM. le président Boulet et Beugnot, sur les condamnés libérés.

La chambre des députés a adopté, à la majorité de 191 voix contre 58

EUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE CARILLON DU NOUVEL AN.

FANTAISIE DE CHARLES DICKENS (1).

Traduit de l'Anglais

Par Mme SWANTON-BELLOC.

PREMIER QUART (SUITE).

Tobie n'eût pas mieux demandé que de croire à ces bons vieux temps,
r il ne savait où se prendre. Ce qu'il y avait de plus clair, c'est que ses
essentiments du matin ne l'avaient point trompé.

— Non, non, pensait Trottin, quoi que nous fassions, nous ne pouvons
archer droit ; il n'y a rien de bon en nous. Décidément, nous naissons
auvais !

Mais Trottin avait un cœur de père, nonobstant, et il ne pouvait endu-
r la pensée que Meg, toute rougissante de sa courte joie, fût en butte
ux prédictions de ces sages gentilshommes.

— Dieu lui soit en aide ! se disait-il. Elle en saura toujours assez, et
ssez tôt !

Il fit signe au jeune forgeron de s'éloigner avec elle. Mais le futur était
préoccupé, il parlait si vivement à Meg, qu'il ne s'aperçut du signal
u'au moment où l'alderman le vit aussi. Or l'alderman Retors se réser-
ait de faire un discours, une sorte d'admonestation, en sa qualité de
hilanthrope, de philanthrope pratique, très pratique ! et il ne prétendait
cher aucun de ses auditeurs ; il cria donc : Arrêtez !

— Vous savez tous, dit l'alderman, s'adressant à ses deux amis avec
sourire de satisfaction qui lui était habituel, vous savez que je suis un
omme simple, un homme tout rond, un homme essentiellement prati-
ue. Je n'y vais pas par deux chemins. C'est ma manière à moi ! Rien de
oins mystérieux et de moins difficile que d'avoir à faire à ces gens-là,
ourvu que vous les compreniez et que vous leur parliez leur langue.
ous allez voir plutôt ! Approchez, commissionnaire !... Ne vous avisez
as, mon ami, ni vous, ni les vôtres, de venir maintenant crier misère,
rétendre que vous n'avez pas toujours assez à manger, ni du meilleur.
e sais à quoi m'en tenir. J'ai flairé, touché, examiné votre nourriture,
t vous ne m'en ferez plus *gober* ; vous me comprenez de reste. C'est le
ot juste, le mot populaire, gober ! Ha ! ha ! ne vous l'avais-je pas dit, con-
tinua l'alderman, se retournant vers ses compagnons, c'est la chose du monde la plus facile que de leur faire entendre raison ; seulement il faut savoir leur parler.

Oh ! c'était un homme prodigieux que l'alderman Retors, et qui n'avait pas son pareil pour traiter avec les petites gens. Jamais il ne se fâchait, jamais. Il était toujours affable, à l'aise, plaisant, jovial.

— Voyez-vous, mon ami, poursuivit l'alderman, on fait beaucoup de phrases sur la misère du peuple, sur ses besoins pressants, sur la faim qui *pince* vous savez, c'est la phrase consacrée, n'est-ce pas ? ha ! ha ! ha ! Eh bien, moi, je prétends réformer la faim ! Il y a un certain jargon en vogue sur les angoisses de la famine et autres doléances, mais j'y mettrai bon ordre. Bon Dieu ! dit l'alderman s'adressant encore une fois à ses amis, on peut tout retrancher, tout supprimer à ces gens-là, il n'y a que manière de s'y prendre.

Trottin saisit le bras de Meg et le passa sous le sien sans trop savoir ce qu'il faisait.

Votre fille ? hein ? dit l'alderman, caressant familièrement ~~de la main~~ le menton de Meg.

Toujours affable avec les classes laborieuses, l'alderman Retors savait ce qui leur plaisait. Il n'était pas fier, tout au rebours.

— Où est sa mère ? demanda ce digne gentilhomme.

— Elle est morte, répondit Tobie ; elle était repasseuse en fin, et quand la petite vint au monde, il plut à Dieu d'appeler la mère à lui.

— Non pas pour repasser là haut, je suppose, remarqua facétieusement l'alderman.

— Et vous, vous êtes son amoureux, n'est-ce pas ? dit l'alderman Retors au jeune forgeron.

— Oui, son fiancé, répliqua vivement Richard, car la question et le ton dont elle était faite, l'avaient choqué ; et nous devons nous marier au premier de l'an.

— Comment, vous marier ? s'écria aigrement Rognat.

— Oui, nous y songeons notre bourgeois, dit Richard, et comme vous voyez, nous ferons bien de nous presser de peur qu'on ne nous supprime aussi le mariage.

— Ah ! s'écria Rognat, avec un soupir. Plût à Dieu qu'on le pût ! Retrancher le mariage à cette sorte de gens, alderman, serait une œuvre pie. Se marier ! se marier ! les cheveux en dressent à la tête ! c'est une chose inouïe, que l'ignorance, où croupit le peuple des premiers principes de l'économie politique ! Aussi que d'imprévoyance, que de perversité ! Par le ciel, il y a de quoi .... Regardez moi un peu ce couple !

En vérité, il était beau et bon à voir, et un projet de mariage semblait pa[...] des plus raisonnables [...] qu'il pût former.

— Un homme aurait beau vivre [...] de Mathusalem, reprit M. Rognat, et travailler toute sa vie [...] de pareilles gens, il aurait beau s'user à entasser des faits sur des chiffres et des chiffres sur des faits, en amassât-il des montagnes, il ne parviendrait pas plus à leur faire comprendre qu'ils n'ont pas le droit de se marier, qu'il ne parviendrait à les convaincre qu'ils n'ont pas eu le droit de naître. Et pourtant ce dernier fait est prouvé : il est acquis à la science depuis long-temps, nous l'avons mathématiquement démontré.

L'alderman Retors écoutait d'un air narquois. Il appuya son index d'un côté de son nez, comme pour dire : Observez bien, s'il vous plaît : vous venez d'entendre le théoricien, voyez maintenant le praticien à l'œuvre. Il appela Meg.

— Approchez ! venez ici, mon enfant.

Richard sentait le sang lui monter à la tête depuis quelques minutes, et il était peu disposé à laisser sa future obéir à l'appel. Il avança en même temps qu'elle, se tenant résolument à ses côtés. Trottin avait toujours le bras de sa fille passé sous le sien, et regardait un visage, puis l'autre, d'un œil hagard comme un dormeur qui rêve.

— Maintenant, j'ai un ou deux bons avis à vous donner, ma fille, dit l'alderman de sa façon dégagée ; c'est une des attributions de ma place : je suis juge de paix, et représente la justice, comme vous savez.

Meg répondit timidement :

— Oui.

D'ailleurs, qui eût pu s'y méprendre ? L'alderman Retors n'était-il pas la personnification la plus frappante de la justice, moins le bandeau ; le glaive, il l'avait dans la langue, et pour les balances, il savait à un gramme près combien il fallait de centaines de gens de cœur dans un bassin pour faire contre-poids à un égoïste chargé d'or.

— Vous allez vous marier, dites-vous, ma fille, poursuivit l'alderman ; c'est un procédé des plus inconvenants, des plus indélicats de la part d'une personne de votre sexe ! mais, je n'insisterai pas sur ce point. Sachez seulement qu'une fois mariée, vous vous querellerez avec votre mari, d'où il s'en suivra que vous serez malheureuse. Vous pouvez vous imaginer le contraire ; mais il en sera ainsi, c'est moi qui vous le dis. Or, je dois loyalement vous prévenir que j'ai résolu de mettre un terme à cet abus, et de ne point encourager les femmes qui se plaignent. Ne venez donc pas me demander justice, si vous êtes maltraitée. Vous aurez des enfants, des garçons, qui ne sauraient manquer de mal tourner et de vagabonder par les rues, sans souliers ni bas. Or, faites bien attention à ceci, ma chère, j'ai juré une guerre à mort à tous ces petits va-nu-pieds. Je les convaincrai [...] facilement du délit de vagabondage, et je les ferai condamner, car je suis décidé à supprimer tous les enfants qui n'ont pas le moyen de se chausser. Votre mari mourra peut-être jeune (c'est du moins très probable), il vous laissera enceinte ou avec un enfant à la mamelle. Naturellement votre propriétaire vous mettra à la porte, et vous serez sur le pavé. Ne venez pas me demander asile, ma chère, car j'ai formellement arrêté qu'aucun secours ne serait donné en pareil cas. Il faut que

(1) Voir les numéros des 30 et 31 janvier.

[illegible] armée, s'épuiserait s'il fallait encore entretenir, uniquement pour les éventualités de la guerre, de grandes flottes sans emploi immédiatement utile.

Voit-on que l'Angleterre, soucieuse de sa grandeur maritime, ne s'occupe qu'à fortifier ses ports? Non, son œuvre d'expansion colonisatrice se consolide et s'étend incessamment ; et c'est là le principal, le véritable élément de sa puissance.

Il serait donc à désirer que ceux qui veulent la France grande et forte sur les mers, grande et forte pour résister aux exigences de l'aristocratie anglaise, il serait à désirer que ceux-là apportassent tous leurs soins à toutes les affaires concernant nos établissements coloniaux.

Un fait se passe en ce moment, qui a été annoncé dans presque tous les journaux, c'est l'intervention des Anglais à Madagascar et le blocus des ports à l'est de cette île. Comment, dans cette Opposition si inquiète des empiètements de l'Angleterre, ne s'est-il trouvé personne pour demander au ministère quelque déclaration rassurante, quelques paroles d'engagement public, alors qu'il s'agit d'opérations militaires entamées contre une île sur laquelle le ministre de la marine (M. le baron Roussin) a reconnu que la France avait des droits incontestables.

Or, quelles qu'aient été les déclarations du ministre, nous pouvons affirmer que les autorités anglaises de l'île Maurice ont, en plusieurs circonstances, refusé de reconnaître ces droits incontestables. Si donc l'Opposition ne demande pas aujourd'hui un gage au ministère, elle fait preuve de légèreté et d'inconséquence, elle manque à tous ses devoirs ; et l'on pourra justement l'accuser de n'avoir de sollicitude pour les intérêts maritimes du pays qu'en paroles et pour le seul profit de ses courses aux portefeuilles.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANCELIER PASQUIER.

Séance du 31 janvier.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de la réponse faite par le roi à l'adresse qui lui a été présentée par la grande députation de la chambre des pairs.

M. DESROYS écrit que les devoirs qu'il a à remplir en qualité de maire l'empêchent de prendre part en ce moment aux travaux de la chambre.

M. LE PRÉSIDENT procède par la voie du sort au tirage des bureaux.

M. KÉRATRY. Je demande la parole sur la lettre de M. le comte Desroys. (Marques d'étonnement.) Messieurs, je crois que la chambre ne peut accepter l'excuse que donne M. Desroys dans sa lettre. Il déclare que les fonctions de maire l'empêchent de prendre part à nos travaux; il me semble que quand le roi nous a fait l'honneur de nous appeler dans cette chambre, quand il nous a convoqués par lettres closes pour la session de 1843, il résulte de là pour nous des devoirs que nous avons acceptés librement et que chacun de nous doit remplir.

La qualité de pair est aussi importante que celle de maire; on ne peut se dispenser d'en remplir les fonctions à moins d'empêchement légitime et celui qu'on fait valoir ne l'est pas.

Je demande que l'excuse de M. Desroys ne soit pas admise et qu'elle ne soit pas mentionnée au procès-verbal.

M. LE PRÉSIDENT. Le procès-verbal ne peut pas ne pas faire mention de la lettre de M. Desroys, mais l'observation fort juste de M. Kératry y sera consignée et de cette manière le but qu'il se propose se trouvera atteint sans qu'il y ait irrégularité. (Adhésion.)

M. MARTIN (du Nord) présente le projet de loi relatif à une indemnité due au séminaire de Saint-Sulpice; 2o le projet de loi relatif à l'octroi de [illegible] entendue ; le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour appelle le scrutin sur le projet de loi portant règlement définitif du budget de 1842.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants, 252 ; majorité absolue, 127.

Boules blanches, 194, boules noires, 58.

Le projet de loi est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de loi sur la police des chemins de fer.

Personne ne demandant la parole sur la discussion générale, la chambre passe à la discussion des articles.

M. DUMON, ministre des travaux publics, déclare à l'avance adhérer à tous les amendements proposés par la commission.

TITRE PREMIER. — *Mesures relatives à la conservation des chemins de fer.*

Art. 1er. Les chemins de fer construits ou concédés par l'Etat font partie de de la grande voirie. — Adopté.

Art. 2. Sont applicables aux chemins de fer les lois et règlements sur la grande voirie, qui ont pour objet d'assurer la conservation des fossés, talus, levées et ouvrages d'art dépendant des routes, et d'interdire sur toute leur étendue le pacage des bestiaux, et les dépôts de terre et autres objets quelconques.

M. DE LA PLESSE critique la fixation des attributions des conseils de préfecture, et il voit avec regret que le projet de loi sur les chemins de fer vienne augmenter ces attributions sans apporter de nouvelles garanties.

M. DUMON, ministre des travaux publics, croit que la chambre ne peut faire autrement que de se conformer à sa propre jurisprudence en adoptant l'article 2.

L'article 2 est mis aux voix et adopté.

Art. 3. Sont applicables aux propriétés riveraines des chemins de fer les servitudes imposées par les lois et règlements sur la grande voirie, et qui concernent :

L'alignement,

L'écoulement des eaux,

L'occupation temporaire des terrains en cas de réparation,

La distance à observer pour les plantations, et l'élagage des arbres plantés,

Le mode d'exploitation des mines, minières, tourbières, carrières et sablières dans la zône déterminée à cet effet.

Sont également applicables à la confection et à l'entretien des chemins de fer, les lois et règlements sur l'extraction des matériaux nécessaires aux travaux publics. — Adopté.

Art. 4. Tout chemin de fer sera clos des deux côtés et sur toute l'étendue de la voie.

L'administration déterminera pour chaque ligne le mode de cette clôture, et, pour ceux des chemins qui n'y ont pas été assujettis, l'époque à laquelle elle devra être effectuée.

Partout où les chemins de fer croiseront de niveau les routes de terre, des barrières seront établies et tenues fermées, conformément aux règlements.

M. G. DE BEAUMONT ne comprend pas que l'on ait exigé pour déterminer le mode de clôture un règlement d'administration publique : il y voit plusieurs inconvénients, tant pour l'administration que pour les compagnies, et ne croit pas qu'il y ait nécessité sérieuse à décider qu'il faudra un règlement d'administration publique.

M. P. DE CHASSELOUP-LAUBAT, rapporteur, défend l'article, qui lui paraît indispensable pour donner comme garantie à la sécurité publique.

M. DE LA PLESSE appuie les observations de M. G. de Beaumont.

M. P. DE CHASSELOUP-LAUBAT renouvelle les explications dans lesquelles il est entré.

M. BENOIST se joint à MM. G. de Beaumont et de la Plesse pour demander qu'au lieu de la rédaction de la commission on revienne à celle du gouvernement, en ajoutant cependant que les clôtures doivent être approuvées par l'administration.

[illegible]

M. DUMON. La nécessité de la servitude n'est pas contestée ; on ne conteste que l'effet rétroactif de la loi. Mais les 2 mètres de terrain qui limitent les chemins de fer sont laissés au propriétaire, qui peut y faire tout ce qu'il voudra, excepté y bâtir. D'ailleurs, les terrains par où passe un chemin de fer n'ont-ils donc pas augmenté de valeur? Les servitudes militaires n'ont jamais donné droit à une indemnité de la part du gouvernement ; elles sont cependant beaucoup plus lourdes que celles des chemins de fer, et n'ont aucune compensation pour le propriétaire.

M. BETHMONT. Les servitudes des zônes militaires n'ont donné droit à aucune indemnité, j'en conviens; mais il s'agit là de la défense de la patrie, et chacun sent que quelques sacrifices peuvent être exigés. Mais en est-il de même des chemins de fer? Les chemins sont destinés à accroître la richesse de quelques-uns, et cet accroissement de richesse se ferait, par une loi, au moyen de l'appauvrissement des autres!

On me répond que ces terrains restent aux propriétaires ; soit. Mais qu'est-ce qu'un terrain de deux mètres, au bord d'un chemin, sur lequel il n'est pas permis de bâtir? N'a-t-il pas perdu toute sa valeur?

Je le répète donc, messieurs, votons la loi pour l'avenir ; cela ne peut avoir aucun inconvénient, puisque, dans les expropriations qui seront faites plus tard, il sera tenu compte des deux mètres de terrain qu'on neutralise dans les mains du propriétaire. Mais donner à la loi un effet rétroactif, c'est dépouiller le propriétaire, c'est commettre une injustice.

M. P. DE CHASSELOUP-LAUBAT. Les servitudes sont des nécessités, et bien que les propriétés particulières en soient lésées, les lois existent, et il n'y a pas de raison suffisante pour les changer. La nécessité de suivre l'alignement *sans indemnité* est une servitude acceptée depuis longtemps; celle des zônes militaires l'est également, et quand une ville est déclarée place forte, les alentours en sont soumis aux servitudes militaires sans indemnité ni réclamation possibles. Les chemins de fer sont également des constructions d'utilité publique, et les servitudes qui sont la conséquence de leur établissement ne peuvent donner non plus droit à une indemnité.

M. CHÉGARAY condamne les servitudes militaires en général ; il rappelle les immenses difficultés qu'a soulevées l'établissement des servitudes militaires dans toute la France. Et la preuve que ces servitudes sont considérées comme une injustice, c'est que la loi récente sur les fortifications de Paris décide expressément que les lois sur les servitudes militaires, faites à d'autres époques, ne seront pas applicables à ces fortifications.

L'orateur termine en disant qu'il votera contre l'article.

M. BETHMONT formule ainsi son amendement :

« Aucune construction autre qu'un mur de clôture ne pourra être établie dans une distance de deux mètres de la *limite* des chemins de fer établis à l'avenir. »

Supprimer le deuxième paragraphe de l'article précité.

M. VIVIEN. L'honorable M. Chégaray s'est trompé en disant que la loi de 1841 avait soustrait aux servitudes militaires les environs de Paris. La loi de 1841 répète purement et simplement l'article de la loi de 1819.

L'amendement de M. de Bethmont me semble inconséquent; il aurait pour effet de mettre les propriétaires de terrains qui longent les chemins de fer établis dans une autre situation que ceux qui longent les chemins de fer à établir. D'ailleurs, les propriétaires des terrains coupés par les chemins de fer se trouvent dans le cas des propriétaires dont les terrains sont contigus au chemin ; il s'ensuivrait donc qu'une indemnité serait aussi due à ceux-ci.

L'orateur conjure la chambre de ne pas adopter l'amendement.

M. CHÉGARAY revient sur ses précédentes observations et lit plusieurs pièces à l'appui.

M. TRIL. L'article 9 de la loi que nous examinons permet, dans certains cas, à l'administration, d'étendre les limites des chemins de fer ; il pourrait donc arriver qu'une assez grande étendue de terrain serait enlevée sans indemnité aux propriétaires qui avoisinent les chemins de fer.

PLUSIEURS VOIX. Renvoyez l'article à la commission.

M. P. DE CHASSELOUP-LAUBAT combat ce renvoi.

La commission continue à penser avec le gouvernement, avec la chambre des pairs, avec la législation existante, que la servitude doit être imposée et

---

toute mère, jeune ou vieille, trouve moyen de se soutenir, elle et sa progéniture ; sinon les abus se multiplieraient à l'infini, et j'ai juré d'y mettre fin. Ne croyez pas que la maladie puisse vous servir d'excuse près de moi, ni l'âge ni le nombre de vos enfants : je suis déterminé à réformer les malades, les enfants et les mères sans asile. Si, poussée par une frénésie de désespoir, d'ingratitude, d'impiété, vous attentiez frauduleusement à votre vie, en cherchant à vous noyer ou à vous pendre, je n'aurais pas plus pitié de vous que d'un chien, car j'ai résolu de mettre fin au suicide : et même, ajouta l'alderman avec un sourire de satisfaction intime, s'il y a une chose que j'aie surtout à cœur, c'est la suppression du suicide. Ainsi, ne vous y jouez point! ne vous *faites pas périr*! C'est la phrase consacrée, n'est-ce pas? « Je me ferai périr! » Ha! ha! ha! nous nous entendons mutuellement.

Tobie regarda Meg ; elle était d'une pâleur mortelle, et sa main, qu'elle avait retirée de celle de son futur, pendait immobile à son côté.

— Quant à vous, écervelé, dit l'alderman, se tournant avec une gaieté et une urbanité croissantes vers le jeune forgeron. Quelle sotte fantaisie avez-vous de vous marier? Pourquoi faire? Etes-vous las d'avoir du bon temps, imbécile? A votre place, si j'étais un gaillard comme vous, fort, bien découplé, j'aurais grande honte d'être cousu aux jupons d'une femme. Elle sera vieille que vous serez encore jeune. Vous ferez bonne figure avec une femme en haillons et un tas de marmaille à votre suite, criant la faim après vous partout où vous irez.

Ah! il entendait la raillerie, l'alderman Retors. Il savait ce qui allait aux petites gens.

— Allons, dit-il, croyez-moi, amendez-vous. Ne soyez pas si fou que de vous marier au premier de l'an qui vient ; vous penserez tout différemment à pareil jour, dans un an. Un garçon de taille et de mine à tourner la tête à toutes les jeunes filles du quartier! Allons donc! pensez-y à deux fois, vous dis-je, et amendez-vous.

Ils s'en allèrent, non plus bras-dessus, bras-dessous, se tenant par la main, échangeant de tendres regards, mais elle tout en larmes, et lui, sombre et la tête baissée. Etaient-ce donc là les jeunes et joyeux fiancés qui avaient, le moment d'avant, réchauffé, ranimé le cœur du vieux Tobie? Non, non. L'alderman Retors (béni soit-il!) y avait mis bon ordre!

— Puisque vous voilà, dit le digne magistrat, s'adressant à Tobie, autant que ce soit vous qu'un autre qui portiez cette lettre à son adresse. Mais êtes-vous leste? Vous m'avez l'air bien vieux!

Tobie, qui regardait Meg s'éloigner d'un œil stupide, murmura qu'il était leste, très leste, et fort, très fort!

— Quel âge avez-vous? demanda l'alderman.

— Un peu plus de soixante ans, monsieur, répliqua Tobie.

— Vous voyez! il a de beaucoup dépassé la moyenne, s'écria M. Rognat avec explosion, comme si cette fois sa patience était à bout.

— Je sens bien que je suis de trop en ce monde, monsieur, dit Tobie, je... je m'en doutais déjà ce matin.

L'alderman coupa court à ses réflexions en lui remettant la lettre. La commission valait vingt sous, mais M. Rognat démontra clairement à Tobie qu'en réclamant une pareille somme, il dérobait à un nombre donné de gens dix-huit sous et deux centimes par tête ; en conséquence il n'eut que dix sous et se trouva trop heureux d'être payé du tout.

L'alderman, donnant alors le bras à ses deux amis, se mit en marche dans tout l'orgueil de son triomphe ; mais à peine eut-il fait quelques pas, qu'il revint en arrière, comme s'il oubliait quelque chose.

— Commissionnaire! écoutez ici.

— Plaît-il, monsieur, dit Tobie.

— Prenez bien garde à votre fille ; elle fera quelque sottise. Elle est trop jolie, beaucoup trop jolie!

— Elle aura dérobé sa bonne mine à quelqu'un, je suppose, pensa Tobie, l'œil fixé sur la pièce de dix sous qu'il tenait à la main, et songeant à son repas écourté. Je ne m'étonnerais pas que pour se faire des couleurs elle eût volé à cinq cents grandes dames un centième de leur fraîcheur par tête. Oh! c'est terrible! terrible!

— Elle est beaucoup trop jolie, répéta l'alderman. Toutes les chances sont contre elle. Il y a dix à parier qu'elle tournera mal ; je le vois clairement. Retenez bien ce que je vous dis là, et ayez l'œil sur elle!

— Tout va de travers, tout. Nous avons tort, toujours tort, dit Tobie, en joignant les mains. Décidément j'ai eu tort de naître. Qu'avais-je à faire ici-bas!

Comme il disait ces derniers mots, les cloches se mirent en branle, et commencèrent à carillonner à grandes volées, lançant des sons pleins, graves, lugubres, sans un pauvre mot d'encouragement à Tobie, non, pas le moindre.

— Ah! elles ont changé de gamme, s'écria le vieillard. Elles ne chantent plus comme autrefois. Elles n'ont plus un seul accent de joie pour moi. Eh! qu'auraient-elles à me dire? Que m'importe l'année qui part et celle qui arrive. Hélas! mieux vaut mourir!

Et cependant, les cloches, toujours en branle, emplissaient l'air de vibrations sourdes : Supprimons! retranchons! condamnons! Si elles disaient quelque chose, c'était cela, et la cervelle de Tobie en était tout ébranlée.

Il se prit la tête à deux mains, comme pour l'empêcher de se fendre. Ce fut un véritable à-propos, car, s'apercevant alors qu'il tenait une lettre, il se rappela son message, retomba mécaniquement dans son allure habituelle, et partit au grand trot.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

(*La seconde partie à demain.*) **Charles DICKENS.**

Si l'on accusait Dickens d'exagération dans les portraits qu'il trace des administrateurs du bien des pauvres, des philanthropes, des faiseurs de statistiques, des juges de paix en Angleterre (où leur titre est *justice*), on trouverait dans tous les journaux de Londres, aux *faits divers*, ou aux comptes-rendus des procès, des scènes aussi caractéristiques.

Prenons au hasard dans *l'Examiner*.

CLERKENWELL. Une pauvre Irlandaise, de l'aspect le plus misérable, nommée Marie Sullivan, est accusée d'avoir obstrué la voie publique en portant sur le trottoir un panier d'oranges.

Le constable Morley dépose avoir vu ladite femme porter ledit panier. Il l'avertit ; elle persista ; alors, il crut devoir l'arrêter.

M. GREENWOOD (le juge). A-t-elle placé son panier sur le trottoir?

LE CONSTABLE. Non ; mais elle le portait en marchant. Elle ne l'a pas posé une seule fois.

M. GREENWOOD. Qu'a-t-elle dit?

LE CONSTABLE. Elle a dit qu'elle avait autant de droits qu'un autre de marcher sur le pavé.

M. GREENWOOD, au Constable. Vous avez mal interprété l'acte du parlement, qui défend d'obstruer la voie publique en y *déposant* un panier. Néanmoins l'accusée était dans son tort. Elle se trompe complètement, lorsqu'elle prétend avoir autant de droits qu'un autre : *ces gens-là n'ont point de droits.* (None of them have any right.)

Le sergent de police Allen, fait observer qu'un grand nombre de ces revendeuses circulent sur les trottoirs d'Islington.

L'accusée dit qu'elle essaie de gagner honnêtement sa pauvre vie et celle de ses enfants.

M. GREENWOOD. Mais ne vous avisez pas de recommencer. Que cela ne vous arrive plus!

La femme promettant de ne plus marcher à l'avenir sur le trottoir, est acquittée.

(*Examiner*, janvier 1843.)

des biens vendus, c'est par crainte. (Rumeurs prolongées.)

Oui, continue l'orateur, c'est par crainte, je l'ai dit et je le prouverai, c'est parce que l'on craint de blesser des intérêts et des droits qui sont liés au trône même d'Isabelle. (Rumeurs, confusion sur les bancs de la gauche. Plusieurs députés demandent la parole.)

Si l'on ne dit pas dès aujourd'hui de restituer les biens invendus, il n'est pas moins vrai que s'il se trouvait un jour une chambre qui ne fût pas composée comme la nôtre, d'un parti monarchique constitutionnel et d'un parti ultra-royaliste... (Vives réclamations.)

Plusieurs voix : Que l'on consigne au procès-verbal les paroles de l'orateur. (Grande agitation. En ce moment le président Castro, qui avait cédé le fauteuil à M. Gobantes, entre dans la salle, reprend sa place et tâche de rétablir l'ordre.)

M. Garcia Hidalgo dit en peu de mots qu'il a parlé devant le pays qui le jugera.

M. le président demande si quelqu'un réclame pour l'insertion au procès-verbal des paroles de M. Garcia Hidalgo.

Personne ne réclame.

M. Gonzalès Moron se borne à répondre que le trône d'Isabelle II repose sur des bases plus solides que les intérêts des acquéreurs de bien nationaux, quelque respectables qu'ils soient.

La discussion est renvoyée à lundi prochain.

— La commission chargée d'examiner le projet de loi ayant pour objet la suppression de la traite des Noirs, a donné lecture de son rapport dans la séance de la chambre des députés du 21 janvier.

Un traité pèse sur la nation; elle est obligée d'exécuter certaines conventions faites par des personnes qui n'avaient caractère pour les faire.

La traite des Noirs est abolie, et lors même que nous qualifierions d'intempestive la disposition qui l'a accordée, les souveraines de l'Espagne y ont consenti et l'Espagne saura s'y soumettre. Il n'y a aucun moyen de revenir sur un pareil point. Ce qui était possible avant le traité ne l'est plus aujourd'hui. Il est indispensable de faire droit d'une autre manière aux intérêts de l'industrie américaine.

Toute la sollicitude et tous les efforts du gouvernement doivent se diriger vers ce but. Il est nécessaire que cette industrie ne périsse point, que cette richesse ne diminue point et que ce beau pays ne tombe pas dans l'appauvrissement.

Passons maintenant au droit de visite. Ce droit est une calamité pour notre commerce et une honte pour notre pavillon. Nous sommes forcés de le souffrir parce qu'il est consacré par un pacte, mais il faut que notre gouvernement travaille de bonne foi à nous affranchir de cette charge. Lorsque les Etats-Unis d'Amérique se sont constamment affranchis du droit de visite; quand la France est près de s'en affranchir, l'Espagne ne doit pas rester seule condamnée à une telle humiliation.

Enfin, la commission censure amèrement, en fait de moyens répressifs de la traite, le droit de visite; elle demande hautement que l'on adopte tous les moyens opportuns pour recouvrer l'indépendance et l'avenir maritime de l'Espagne.

—Une correspondance de Logrono porte que Cayo Muro, le compagnon de Zurbano, se sentant blessé d'un coup de feu tiré par les soldats qui étaient à sa poursuite, s'est tiré un coup de pistolet dans la tête pour ne pas tomber vivant entre les mains de ses ennemis.

— La prise de Zurbano est due, dit-on, à un habitant d'Ortigoza, qui promit de le livrer si l'on voulait lui donner cinq hommes armés. L'autorité lui a donné ces cinq soldats et il a tenu sa promesse.

(*El Tiempo*.)

Suisse. — Berne, 27 janvier. — L'association suisse contre les Jésuites a nommé, le 5 du mois, un comité central. Ce comité vient d'adresser une lettre à toute la nation suisse, dans laquelle il déclare qu'il ne s'agit nullement d'attaquer la religion catholique. On ne veut pas non plus renverser le pacte fédéral de 1815 et les institutions actuelles de la Suisse pour les remplacer par un autre pacte et d'autres institutions. C'est précisément en vertu du pacte fédéral de 1815 que la diète fédérale doit expulser les Jésuites.

On lit dans le premier paragraphe du pacte fédéral que les vingt-deux cantons souverains de la Suisse se réunissent pour le maintien de leur liberté, de leur indépendance et leur sûreté contre les attaques des puissances étrangères, et pour maintenir le repos et l'ordre à l'intérieur. Malgré ces devoirs fédéraux sacrés et jurés, quelques gouvernements suisses ont eu l'audace d'introduire dans leurs cantons un ordre religieux, et de lui confier même l'éducation dont le but manifeste est de combattre et d'anéantir les confessions protestantes, un ordre qui, comme on l'a vu à Lucerne, ne reconnaît pas comme obligatoires les lois du canton, qui n'obéit qu'à ses règles particulières, qu'un serment prêté à un supérieur étranger soumet à une obéissance passive, qui trouble la tranquillité intérieure, et peut compromettre l'indépendance du pays. La diète peut donc, en vertu du paragraphe 8 du pacte fédéral, prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir la sûreté intérieure et extérieure de la Suisse.

Frontières de la Russie, 15 janvier. — Toutes les nouvelles qui nous parviennent de la Russie font un sombre tableau de l'état des choses dans le Caucase. L'approche de l'hiver et la mésintelligence entre les généraux russes avaient rendu nécessaire de mettre un terme aux opérations dès le mois d'octobre, et l'armée s'était retirée dans ses cantonnements d'hiver. Les montagnards n'ont pas moins continué à faire la guerre. Ils ont réussi à enlever quelques points fortifiés de la ligne russe; non contents de cela, ils cherchèrent à soulever les peuplades soumises au sceptre russe, ou celles qui avaient observé jusqu'à présent une stricte neutralité. Les brillants succès de Schamyl et la force des armes ont engagé quelques-uns à se rallier aux Circassiens. En une année et demie, la Russie a perdu le résultat d'une guerre de six années. On assure que l'armée sera portée à 130 000 hommes. Au lieu de se tenir sur la défensive, on commencera cette année par une vigoureuse attaque. Les commandants en second seront remplacés, comme cela a déjà eu lieu pour les généraux en chef.

Texas. — Les nouvelles d'Amérique confirment l'installation du nouveau président du Texas, M. Anson Jones, qui a eu lieu le 9.

sion : M. de Salvandy, avait déclaré que le soin de sa dignité ne lui permettait d'être le collègue de M. Guizot et d'accepter la succession de M. Villemain qu'au moment où les chambres auront terminé leurs travaux, le ministère de l'instruction publique restera confié à l'intérimaire actuel pendant toute la session. (*Revue de Paris*.)

— On lit dans une correspondance particulière de Madrid, 21 janvier, adressée au *Journal des Débats*, que le ministère espagnol serait disposé à renoncer à sa politique réactionnaire. — Il aurait fait des ouvertures aux hommes les plus influents du parti progressiste, et particulièrement au général Serrano et à M. Lopez, ainsi qu'à MM. Cortina et Pascual Madoz qui se trouvent à Paris. Nous souhaitons dans l'intérêt de l'Espagne et dans l'intérêt même du cabinet de Narvaez, que ces nouvelles se confirment.

Faits divers.

Par décision royale du 22 janvier, M. Bouaissier de Bernouïs intendant militaire de la 2e division, a été nommé intendant militaire de la division de Constantine, en remplacement de M. Dagnau, qui rentre en France pour cause de santé.

— Une ordonnance du roi insérée au *Moniteur* de ce jour, porte que MM. Vauthier, Gallice-d'Albanne, Paul séguin et compagnie, sont et demeurent définitivement concessionnaires du chemin de fer de Montereau à Troyes par la vallée de la Seine.

— M. le maréchal ministre de la guerre, considérant que la plupart des délits d'insubordination sont commis par des militaires en état d'ivresse, vient d'inviter, par une nouvelle circulaire, les lieutenants-généraux commandant les divisions, à punir avec toute la rigueur de la discipline les hommes surpris dans cet état, afin d'éviter à la justice des conseils de guerre d'avoir à statuer si fréquemment sur des crimes ou délits que cette funeste passion fait commettre.

— Le *Constitutionnel* prétend que M. Duchâtel a fait connaître à un assez grand nombre de députés que la chambre serait dissoute après la session, et que les élections générales auraient lieu en novembre prochain.

— M. Wildermet fils, avocat à Marseille, est nommé sous-préfet de l'arrondissement d'Apt, en remplacement de M. Cappou.

— Le prix du pain est fixé, pour la première quinzaine de février, à 30 centimes le kilogramme de première qualité, et à 28 centimes le kilogramme de deuxième qualité.

— Le conseil municipal de Paris vient de décider qu'il serait procédé, aux frais de la ville, à un nouveau numérotage des maisons. On supprimerait les termes *ter*, *quater*, etc.; le terme *bis* serait seul conservé afin d'éviter des changements trop considérables. Les numéros seraient peints en blanc sur fond bleu et placés sur chaque maison d'une manière uniforme.

— On lit dans le *Journal du Hâvre* :

Nous apprenons de Londres que l'épidémie épizootique qui a été signalée en Allemagne vient de faire son apparition en Angleterre. L'épidémie a attaqué jusqu'à présent les chevaux, et le nombre de ceux qui sont morts à Londres, en quelques semaines, s'est élevé à 25 p. 0/0 du nombre total.

— MM. les jurés de la seconde quinzaine de janvier, dont la session a expiré aujourd'hui, ont fait entre eux, avant de se séparer, une collecte qui a produit une somme de 250 fr., laquelle a été partagée, selon le désir qu'ils en ont exprimé, par quart entre la colonie de Mettray, la colonie de Petit-Bourg, la société des jeunes orphelins et la société des jeunes libérés.

— La fille Pino, accusée d'avoir donné la mort au libraire Daubrée, vient d'être renvoyée devant la cour d'assises sous l'accusation d'assassinat.

— Depuis quelques jours, le Palais-Royal s'est repeuplé de filous de 15 à 18 ans, en blouse et en casquette, qui donnaient les plus vives inquiétudes aux boutiquiers. Hier au soir, la police a arrêté une vingtaine de ces bandits.

— On parle d'ouvrir à Paris un nouveau marché qui serait établi rue Coquenard, et qui rendrait de grands services aux populations des faubourgs Montmartre et Poissonnière.

— Les eaux de la Seine viennent de s'élever à 3 mètres aux échelles du Pont-Royal, et le fleuve commence à sortir de son lit. A 3 mètres 50 c. la navigation est suspendue.

— Jamais, aux environs de Montpellier, la misère n'avait été aussi profonde, aussi générale que cette année; et les pluies incessantes sont encore venues augmenter la détresse des ouvriers agriculteurs. Le conseil municipal de Montpellier s'est justement ému des souffrances du peuple : il vient de voter 2 000 fr. à distribuer aux plus nécessiteux, et il a approuvé un projet de nivellement pour les abords de l'embarcadère, afin d'ouvrir immédiatement sur ce point des ateliers de charité.

— La ville de Nantes vient d'ouvrir une souscription pour l'érection d'un monument au général Cambronne.

— L'esprit d'agression des journaux français contre l'Angleterre, écrit le *Morning-Post*, n'est qu'un instinct de brigandage et de meurtre, indigne de notre temps! il y a peut-être du vrai dans cette accusation portée contre les aveugles promoteurs de la guerre; mais sied-elle bien dans les colonnes d'un journal qui s'écriait l'année dernière : « Meure la France, puisque la France s'obstine à entraver la grandeur et la puissance de l'Angleterre ! »

— Georges Renard, condamné récidiviste, s'est évadé, le 20 janvier, à six heures du matin, de la maison centrale du Mont-Saint-Michel. Profitant de la tempête qui régnait ce jour-là, après avoir percé avec un mauvais couteau le plancher de sa loge et la partie du plafond du cloître située immédiatement au dessous, il a escaladé les toits de ce cloître et de la cuisine à l'aide d'une échelle de couvreur déposée sur l'aire de plomb, et d'écheveaux de coton qu'il avait à sa disposition comme ouvrier bobi-

malveille.

— M. le docteur Desjardins de Morinville est depuis long-temps le médecin de la famille du sieur L..... M. Desjardins se présenta avant-hier chez le commissaire de police du quartier du Palais-Royal, et lui dit qu'il croyait de son devoir de venir lui dénoncer des faits graves, qui étaient à sa connaissance personnelle. Il déclara alors à ce magistrat que la plus jeune des filles du sieur L....., âgée de trois ans et demi, se trouvait dans un état affreux de souffrances, de prostration et d'étisie par suite des horribles traitements que ses parents exerçaient incessamment sur cette pauvre petite; que s'il avait attendu jusqu'à ce jour pour révéler ces faits, c'est qu'il espérait que ses conseils seraient écoutés et que les sévices cesseraient; mais que l'état de l'enfant lui faisant craindre pour ses jours, il s'était décidé à parler. En conséquence, il pria le commissaire de police de lui adjoindre un autre médecin pour examiner la petite fille, et dresser procès-verbal des faits.

M. le docteur Coqueret fut désigné pour assister son confrère, et voici ce qui résulte de leur rapport : L'enfant est horriblement meurtrie sur toutes les parties du corps; on n'y compte pas moins de douze plaies vives. Un martinet destiné à battre les habits servait à flageller la pauvre enfant, et les traces des lanières de cuir sont profondément empreintes sur ses membres débiles.

La mère de cette enfant, qui paraît être la plus coupable, n'a pas cherché à se justifier de ses cruautés; elle a même apporté dans ses explications un sang-froid inconcevable. Elle a déclaré que sa petite fille était désobéissante et malpropre — à trois ans et demi ! — et que ces deux défauts lui donnaient des impatiences que dans son état de grossesse elle n'était pas maîtresse de vaincre.

La femme L....., qui n'a que 27 ans, a été arrêtée, ainsi que son mari. La petite fille a été envoyée à l'hôpital des Enfants.

VARIÉTÉS.

La Crèche de Chaillot.—La colonie de Petit-Bourg.—Prédications de MM. Coquereau et Lacordaire.

Des œuvres charitables d'une portée nouvelle s'essaient parmi nous, reflets bien ternes encore, hélas ! de quelques-unes des pensées de rénovation sociale qui se sont produites de nos jours. A ces œuvres qui commencent, le clergé catholique prête le puissant appui de ses voix les plus éloquentes. Mercredi, un sermon était prêché dans l'Eglise de la Magdelaine, par M. l'abbé Coquereau, en faveur de la crèche fondée à Chaillot pour les petits enfants des familles pauvres; hier, à Saint-Roch, le R. P. Lacordaire appelait sur la colonie de Petit-Bourg, l'intérêt et les dons d'un immense et brillant auditoire.

Chacune des deux fondations, chacun des deux discours mériterait assurément un article spécial. Nous allons toutefois les réunir dans une même appréciation. Ne s'agit-il pas, en effet, d'institutions dérivant du même principe, écloses sous le même souffle, et d'orateurs qui parlent au nom du même Dieu, de la même foi religieuse, qui, en un mot, s'inspirent de la même doctrine de charité, apportée au monde par le Christ, il y a dix-huit siècles? Mais en vain les nations civilisées d'Europe portent depuis long-temps les signes extérieurs de cette doctrine d'unité, de fraternité humanitaire, la preuve qu'elles ne l'ont pas réalisée *dans son esprit*, c'est qu'au milieu d'elles encore on voit partout le contraste anti-fraternel, anti-chrétien du dénuement homicide et de l'opulence fastueuse. Singulier partage entre ces frères en Jésus-Christ, entre ces enfants du même Père! Aux uns toutes les richesses que le travail produit, et la terre elle-même, ce patrimoine inaliénable de l'espèce; aux autres, pour prix de leurs sueurs, une vie de privations, d'amertumes et d'angoisses, toujours à la merci du morceau de pain qu'il dépend des premiers d'accorder ou de retenir.

Mais à Dieu ne plaise que nous insistions sur un parallèle irritant, lorsque nous venons implorer la compassion des privilégiés de la fortune en faveur des plus intéressantes victimes de la vicieuse constitution sociale qui engendre et maintient la misère avec toutes ses déplorables conséquences ! Ah ! sans doute, s'il y a un âge auquel la misère soit plus particulièrement fatale, sur lequel sa main, quand elle n'est pas meurtrière, imprime des stigmates indélébiles, c'est l'enfance, la première enfance. Qui pourrait dire tout ce que l'humanité perd chaque jour de ses espérances les plus précieuses par les ravages exercés sur ces petites créatures ? Elles viennent au monde, riches d'aptitudes utiles, quelquefois même avec les germes du génie; mais faute de rencontrer un milieu ami, faute de quelques soins, faute d'un peu d'air pur et de chaleur, elles sont enlevées par un trépas prématuré ou bien la maladie flétrit, étouffe à jamais, dans ces organisations viciées par les influences extérieures, les heureux germes qu'y avait déposés la nature. Il succombe (les statistiques en font foi) une proportion effrayante de petits enfants de la classe pauvre; mais, eu égard aux conditions dans lesquelles ils sont placés, c'est une sorte de miracle qu'il en survive autant.

Après qu'ils ont échappé aux chances de mort et d'infirmité des deux ou trois premières années, combien de souffrances et de dangers attendent encore ces pauvres enfants ? Qui s'occupera de leur éducation ? C'est déjà une bien lourde charge pour les parents de leur procurer la nourriture du corps. Qui leur enseignera un métier, une profession ? qui les mettra à même de gagner leur subsistance ? Il leur arrivera souvent, hélas ! de ne trouver à cet effet aucune aide, et, à défaut d'une industrie qui les fasse vivre, ils seront poussés à chercher dans la voie funeste du crime des ressources pour eux inaccessibles par une autre voie.

Pour parer à ces deux catégories de dangers qui menacent l'enfant du pauvre, soit lorsqu'il est encore au berceau, soit lorsqu'il touche à l'adolescence, deux institutions, pleines d'avenir, ont été fondées aux abords de Paris : la crèche de Chaillot et la colonie de Petit-Bourg. De la seconde il a été parlé avec détail et à

[illegible] ces jours si francs, ces regards si bons, ces sourires si vrais, ces fronts si purs? Quand il s'agit des légions de misérables, déjà avancés dans la vie, qui s'agitent et demandent une place au soleil, on conçoit à la rigueur que l'on détourne la vue et qu'on voie dans ces plaintes trop souvent mêlées de menaces le châtiment de quelque faute ou le désir de satisfaire des appétits déréglés et illégitimes; mais l'enfant, lui, l'enfant si tendrement aimé par le divin Rédempteur du monde, qu'a-t-il fait à Dieu et aux hommes pour mériter un châtiment? Quel calcul personnel souillé sa jeune âme? Ses plaintes, ses désirs ne sont-ils pas la voix du créateur lui-même? Ah! oui, n'en doutons pas, c'est dans le cœur des enfants, c'est dans les conditions de leur bonheur qu'il faut chercher la boussole — vraiment divine — qui fera découvrir, si elles existent réellement, ces lois providentielles du bonheur de l'humanité sur la terre... »

Après quelques considérations sur l'objet de l'œuvre de charité sociale entreprise à Chaillot, l'auteur nous conduit à la Crèche où nous allons le suivre, car il y a tout à gagner à l'avoir pour cicerone dans une telle excursion.

« En entrant dans la grande et longue salle d'une crèche, on est frappé tout d'abord de l'air de propreté et de gaîté qui y règne. Le parquet de bois blanc, est soigneusement lavé; l'air et la lumière circulent abondamment; la température y est douce et toujours égale. Le costume des berceuses est simple et avenant; leur physionomie même indique la vocation satisfaite. Il semble que l'œil bienfaisant du comité ait été choisir six de ces femmes, désignées par la nature, qui ont pour les enfants un culte intelligent et passionné. Un joyeux gazouillement d'oiseaux attire vos regards sur une volière qui, remplie d'espèces rares et entourée de plantes vertes, donne un air de fête à cet intérieur. Quelques chaises basses et des nattes de paille sur lesquelles on voit épars çà et là de petits carrés de tapis-feutre, composent le mobilier accessoire. Le mobilier principal, c'est la crèche, la double rangée de berceaux. Approchons et examinons.

« Vingt couchettes sont disposées de chaque côté de la salle, à une petite distance des murs. Ces berceaux, d'une extrême simplicité, sont, pour cause de propreté sans doute, construits en fer et en filet. Assez étroits et très rapprochés l'un de l'autre, tous sont placés à la même hauteur, de telle sorte que les petits enfants, au réveil, se voient, se sourient et se tendent leurs petites mains au travers des larges mailles de filets. Un mécanisme aussi simple qu'ingénieux permet à une seule berceuse de balancer les vingt berceaux ensemble d'un même mouvement, et comme ils ont chacun leur point d'appui sur un pivot séparé (ainsi que les jolies berceonnettes vendues sur le boulevart des Italiens), il suffit de défaire un crochet pour qu'un ou plusieurs berceaux ne participent plus au balancement général.

« A côté de la salle principale ou crèche, se trouvent une petite cuisine fort proprette et une lingerie dans laquelle on voit, rangées et numérotées, autant de cases à linge qu'il y a de berceaux dans la crèche.

« Ce premier coup d'œil donné, voyons comment se passent les choses au moment où l'une des dames inspectrices vient faire sa ronde journalière. Elle entre. Huit marmots des plus grands et des plus éveillés sont assis ou couchés par terre sur les nattes; une berceuse les surveille en chantant et en

[illegible] avertir lui-même) la Crèche telle qu'elle existe dès à présent, mais la Crèche de l'avenir, d'un avenir prochain, il faut l'espérer. Qu'à son exemple d'autres écrivains s'appliquent à faire naître le désir de cet Eden de la première enfance, et la réalisation ne se fera pas long-temps attendre. Mais nous nous sommes laissé entraîner par le charme de la citation, au point de nous voir forcés de renvoyer à demain ce que nous voulions dire des deux prédicateurs.

Marchés de Paris.

Halle aux farines du 31 *janvier.* — Arrivages 1981-57. — Ventes 2162-41. — Restant 1946-19. — Cours moyen 30,65. — Cours taxe 30,65. — Farines 1re 31,20 à 31,10; 2e 28,00 à 30,55; 4e 24,85 à 00,00; 4e 19,70 à 23,55.

Marché Saint-Antoine, 31 *janvier.* — Foin 1re 45 à 46; 2e 42 à 44; 3e 40 à 40. — Luzerne 1re 00; 2e 40 à 42; 3e 00 à 00. — Regain 1re ; 2e 32 à 34; 3e 00 — Trèfle, 1re 38; 2e 30 à 32. — Paille de blé 1re 24 à 25; 2e 22 à 22. — Paille d'avoine 1re 34 à 36; 2e 30 à 32; 3e 25 à 00. — Paille de seigle, 1re 25 à 26. — Sainfoin, 42 à 44.

Halle aux veaux du 31 janvier. — Veaux amenés 952, vendus 848 1,84-1,66-1,48. — Vaches amenées, 104 vendues 93 1,18-1,04-0,90. — Taureaux amenés 3, vendus 3 0,88.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 31 *janvier.* — 925 porcs amenés, dont 910 vendus 1,1 -1,00-0,90. — Vaches laitières vendues 1,08-0,96-0,80. — 530 veaux amenés, 500 vendus 1,65-1,60-1,50.

Marché de la Vallée du 31 *janvier.* — Agneaux 15 à 24. — Lièvres 2 à 4,50. — Lapins 1,25 à 2,15. — Dindes gras 6 à 0,00; do com. 2,75 à 5,50. — Oies grasses 5 1/2 à 8; do com. 2,50 à 4,50. — Chapons 2,50 à 6,60. — Poulets gras 2,25 à 4,50. — Poulets communs 1,00 à 1,80. — Pigeons de volière 0,90 à 1,35; do bizets 0,50. — Canards 1,75 à 2,25. — Canetons 2,50 à 3,25. — Perdrix rouges 3,00; do grises 2,00 à 2,00. — Grives 0,60 à 0,00. Alouettes (la dizaine) 3,00 à 3,50. — Bécasses 4,00 à 4,50. — Faisans 3,50.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 30 JANVIER.

DAVID, tailleur, rue des Deux-Ecus, 31. Juge commissaire, M. Milliet; syndic provisoire, M. Thiébaut, rue de la Bienfaisance, 2.

PASCAL aîné, porteur d'eau, rue du Chaudron, 4. Juge commissaire, M. Grimoult; syndic provisoire, M. Pellerin, rue Lepelletier, 16.

GENESTE aîné, entrepreneur de bâtiments, rue Richer, 25. Juge commissaire, M. Lamaille; syndic provisoire, M. Magnier, rue Taitbout, 14.

HULLIN, fabricant de bretelles, rue Grenetat, 46. Juge commissaire, M. Milliet; syndic provisoire, M. Monciny, rue Feydeau, 26.

Bourse du 31 janvier 1845.

La réponse des primes s'est faite, pour le 3 0/0, aux environs de 85 fr. 10, et la Bourse a été fort animée. Le report, offert au commencement, s'est tendu à la fin, et reste à 17 1/2.

Les chemins de fer ont en général baissé.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant Belge 1842, 106 1/2. — Id. 4 1/2, 103. — Naples, récép. Rothschild, 101 95. — Comptoir Ganneron, 1075. — Espagne 3 p. 0/0, 43 1/2. — Vieux-Pont,

CHEMINS					
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Rouen..	1070 »	1070 »	» »	— 1070.	H. 2 [illegible]
Havre...	872 50	875 »	H. 2 50	— 872 50, 875, 876, 872 50.	H. 3 75
Marseill.	930 »	922 50	B. 6 25	— 927 50, 928 75, 927 50.	B. 2 50
La Teste	132 50	» »	» »	—	

LONDRES, 29 JANV.	C. DE LA COULISSE.		PRIMES.
Consol..... 100 1/8	Av.... 85 15.		F. p. 85 40 30 d. un. 50 [illegible] d. 50.
Esp. act... 28 1/4.	Ap..... 85 17 1/2		
Portug..... 60 »/».			F. p. 122 60 d. un.
Mexic...... 36 »/».	Rep. fin c.	F. pr	122 80 d. 50.
Brésil...... » »/».	3 0/0.	17 1/2	Vers. d. 525 d. 10.
5 0/0 Holl. 08 3/4.	5 0/0.	35	g. 405 d. 10.
2 1/2 do. 64 1/2.			Orl. 1145 d. 10.
Rouen..... 41 3/4 42 1/4.	Bons du trésor.		Rouen, 1085 d. 10.
Orléans... 44 1/2.	3 1/8 à 4 et 5 mois.		Hâvr., 885 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 79,00 à 00,00; courant du mois, 80.00 à 80,00; février, 80,00 à 80,50; février, mars et avril, 80,50 à 81,00; 4 mois d'été, 84,00 à 85,00; 4 derniers mois, 86,00 à 87,00.

LILLE — Colza 73,00 à 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois et février, 83,00 à 00,00; mai en décembre, 84,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88 fr. les 100 kil.

L'un des gérants: V. CONSIDERANT.

Il vient de paraître une deuxième édition du *Manuel de Droit public ecclésiastique.* M. le procureur général Dupin a augmenté son livre d'une réponse à M. de Montalembert. A l'approche de la discussion de la nouvelle loi sur l'enseignement, nul doute que cette édition ne s'enlève aussi promptement que la première.

Spectacles du 1er février.

7 h. »/» OPERA. —
7 h. 1/4 THEATRE-FRANÇAIS. — Polyeucte.
7 h. »/» ITALIENS. — Il Fantasma.
7 h. »/» OPERA-COMIQUE. — Cendrillon.
7 h. »/» ODEON. — Un Comique. Lys d'Evreux.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Les Trois Loges. Paris. Cabinets. Péché.
6 h. »/» VARIETÉS. — Boquillon. English. Mimi. Polka. Chansonnette.
6 h. »/» GYMNASE — Rébecca. Cérigny. Bal d'enfants. Morale.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. Liberté. Averse. Mère Michel. 2 Papas. Fiacre.
6 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Paul le Corsaire. Farfadets. Paris.
6 h. »/» AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. »/» GAITÉ. — Ferté Spada.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE — Le Lion du Désert.
6 h. »/» COMTE. — Mort aux Rats. Polichinelle. Wamba. Canards. Polka.
h. »/» FOLIES. — Cocarde. Rosière. Jocrisse. Voyage. Intermède.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

[…] considérés comme fonctionnaires publics. M. Dumon lui fait une réponse affirmative. Mais, a repris l'honorable député, il faudra donc, pour poursuivre les contraventions que ces employés seront susceptibles de commettre, demander l'autorisation du conseil d'Etat! Que deviendra, dès lors, la garantie que l'on prétend assurer par la présente loi aux voyageurs contre la négligence ou l'imprudence d'employés imprévoyants? Les lenteurs d'une répression douteuse, éloignée de l'époque où l'acte coupable aura été commis, rendront illusoires les mesures de prévoyance hautement réclamées par la sûreté publique. Ces sages observations ont fait remettre à lundi la suite de la discussion, que le ministre des travaux publics voulait faire clore, en réclamant l'inviolabilité de ses agents.

Le projet de loi tel qu'il est voté par la chambre, semble bien plutôt destiné à réprimer les actes coupables provenant du public que ceux qui peuvent être commis par les exploitants des chemins de fer eux-mêmes. Sans doute il était urgent de prévenir, par des peines très graves, les attentats à la sûreté de la circulation par destruction ou dérangement de la voie, par rébellion ou pillage. La réclusion, les travaux forcés, la peine capitale atteindront justement les coupables d'un crime qui peut causer la mort de plusieurs milliers de personnes. Mais les dangers les plus grands ne viennent-ils pas, en temps ordinaire, des imprévoyances, des négligences, de la cupidité même des compagnies. La loi actuelle punit de huit jours à six mois de prison et d'une amende de mille francs au plus, les employés qui, par leur faute, causeront des accidents ayant seulement occasionné des blessures; elle élève le maximum de la durée de la prison à cinq ans, et celui de l'amende à trois mille francs pour le cas où l'accident aura occasionné la mort d'une ou de plusieurs personnes.

Nous ne pouvons nous empêcher de regretter que la loi n'atteigne point les compagnies elles-mêmes, ne frappe que les agents, et encore les agents inférieurs dans la plupart des cas. Les compagnies trouveront toujours des employés qui, sauf à encourir la peine de quelques mois de prison dans les jours néfastes, obéiront aux ordres imprudents des directeurs. Il eût été préférable de rendre les compagnies elles-mêmes, plutôt que leurs agents inférieurs, responsables des accidents. La sûreté publique eût été bien mieux garantie. Mais, dans la loi actuelle, il semble que cette question de protéger les voyageurs contre l'imprévoyance, et souvent contre les attentats criminels des compagnies, si âpres au gain, n'ait été placée qu'en seconde ligne.

[…] seize francs à trois mille francs toute contravention à ces ordonnances. Malheureusement les contraventions relatives à la partie économique, à l'exploitation même du chemin, ne seront jamais constatées, car la loi exclut du nombre des personnes ayant le droit et la mission de constater les contraventions, précisément les seuls agents de l'Etat qui pourront les connaître. Le gouvernement et la chambre n'ont pas voulu que les commissaires du roi, chargés de la surveillance supérieure des compagnies, pussent dresser des procès-verbaux. La persistance de M. Muret de Bord à demander pour ces agents un droit accordé aux simples gardes de barrières qui, il est vrai, verbaliseront contre le public, a échoué devant l'inconcevable condescendance du gouvernement envers les compagnies.

La loi sur la police des chemins de fer ne satisfait donc nullement aux vœux qu'ont émis les hommes éclairés. Elle ne protège que les compagnies contre le public, le public contre lui-même, le gouvernement contre les compagnies pour l'entretien et la conservation de la voie ferrée, mais elle ne protège point le public contre les compagnies.

La surveillance du gouvernement sur l'exploitation sera vaine, car elle n'a que l'apparence de la centralisation. Les chemins de fer sont assimilés aux routes, canaux et rivières, et rien de plus, rien de moins. Les préfets prennent des arrêtés concernant les portions de la voie qui traversent leurs départements, comme s'il ne devait pas y avoir unité dans toutes les dispositions relatives à l'exploitation et à la surveillance d'un chemin de fer du point de départ au point d'arrivée. Des mesures contradictoires seront certainement prises, et c'est le public qui subira tous les désagréments, toutes les vexations auxquelles elles donneront lieu. Il aurait fallu des agents spéciaux pour l'administration de chaque chemin, agents investis de pouvoirs étendus et présentant de fortes garanties. Il aurait fallu que l'on comprît que les chemins de fer étant une nouvelle puissance dont l'homme vient de s'emparer, exigent de nouveaux procédés de gouvernement. Il aurait fallu repousser l'ancienne administration bureaucratique, paperassière, lente, et avoir recours à une administration active et rapide, qui fût à l'ancienne ce que les chemins de fer sont aux routes ordinaires.

Tombera-t-il? Ne tombera-t-il pas?

On suppose maintenant que le cabinet vivra jusqu'à la prochaine […] avoir recours dès aujourd'hui à une dissolution; mais c'est une mesure dont il ne faut pas abuser; car il y a danger pour la morale publique à remuer trop souvent le sol électoral. Nous ferons donc bien de garder M. Guizot pendant un an encore. En 1846, nous l'abandonnerons à son mauvais sort, et le nouveau Cabinet tout neuf, tout frais, immaculé, nous fera de bonnes et honnêtes élections. »

Telles sont les réflexions qui ont été faites dans la tête des quarante-cinq et auxquelles M. Guizot doit un reste d'existence. Malheureusement ce sont là des procédés qui usent les hommes politiques jusqu'à la corde, et les cordes usées se brisent dans les meilleures mains.

Ainsi s'explique par une double cause, par un effet composé de deux actions diverses, la conservation momentanée du cabinet. D'un côté, les ministres se cramponnent à leurs portefeuilles; de l'autre, une main habile, les faisant danser à son gré sur la ficelle parlementaire, les précipite ou les relève tour à tour. Pour l'instant nos bonshommes d'Etat sont remis en équilibre quelconque; mais le moindre effort, le moindre accident peuvent les faire trébucher et tomber.

Prenons courage. La politique qui fonde son avenir sur de grands intérêts sociaux, a des représentants à l'étranger, qui sympathisent avec les efforts humanitaires. Un de nos correspondants de Berlin nous fait part d'un incident qui vient d'avoir lieu dans cette ville et dont nous ne saurions trop nous applaudir. Dans un grand banquet organisé par des officiers prussiens, un colonel de la garde royale a porté un toast à l'alliance franco-prussienne, en déclarant, au milieu des vifs bravos de l'assemblée, que l'union de la France et de l'Allemagne importait à la sécurité de l'Europe, aux progrès de la civilisation universelle et au bonheur du monde.

Politique colonisatrice.

Dans la séance de la Chambre des représentants belges, du 28 janvier, l'honorable M. de Mérode, en appuyant le cabinet Nothomb, a émis des idées très justes et très élevées sur l'expansion colonisatrice. Nous citons quelques fragments de son discours, regrettant profondément qu'aucun de nos hommes politiques en France, n'ait encore produit en public, et d'une manière explicite, des vues aussi étendues et aussi généreuses que celles dont retentit la tribune nationale en Belgique.

« La terre pourtant ne manque point jusqu'ici aux habitants du globe, mais peut-on dire que ceux-ci, considérés dans leur ensemble, l'exploitent comme elle pourrait l'être. Hélas non! les pauvres émigrants qui vont chercher au loin des moyens d'existence qui manquent dans leur patrie native, ne trouvent aucun secours, aucun appui de la part de leurs gouvernements;

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE CARILLON DU NOUVEL AN.

FANTAISIE DE CHARLES DICKENS (1).

Traduit de l'Anglais

Par Mme SWANTON-BELLOC.

LE SECOND QUART.

La missive que l'alderman Retors avait confiée à Tobie était adressée à un grand personnage, à l'un des principaux propriétaires du principal quartier de la ville, du quartier du « beau monde, » comme le disaient ses habitants.

La lettre semblait plus lourde à Tobie qu'aucune de celles qu'il eût jamais portées, non parce que l'alderman l'avait scellée d'un immense cachet à armoiries, profondément empreint dans un déluge de cire, mais parce que le nom pesait à lui seul de tout le poids des sacs d'or et d'argent qu'il représentait.

— Quelle différence d'eux à nous! pensa Tobie dans toute la simplicité de son âme, comme il relisait l'adresse. Supposons qu'on divisât le nombre de faisans, de chevreuils et autres friands morceaux, par le nombre de ceux qui peuvent les acheter, évidemment il y en aurait assez pour que chacun ne prendrait que la part qui lui revient légitimement; tandis que si nous nous permettons de loin en loin un chétif régal, il se trouve que nous en faisons tort à des centaines de gens auxquels nous ôtons le pain de la bouche, comme disait ce monsieur; ah! il y a une grande différence d'*eux* à nous!

Cette réflexion décida Tobie à interposer délicatement un pan de sa maigre veste entre le papier et ses doigts.

— Les enfants de l'homme que voilà, dit-il, les yeux toujours fixés sur l'adresse, ses filles... un brouillard obscurcit un moment les yeux de Tobie, ses filles peuvent aimer qui bon leur semble..... De beaux messieurs peuvent se disputer leurs cœurs, les demander en mariage. Il leur est permis d'être heureuses femmes, heureuses mères!... Elles peuvent être éperdument jolies, elles, jolies comme ma bien-aimée Me...

Il ne put achever le nom. Les mots s'enfuient dans sa gorge et n'en pouvaient sortir.

— Bah! bah! se dit Tobie, à quoi bon parler ce que j'ai dans l'esprit? c'est bien assez de le penser!

Et il reprit son trot habituel.

Il gelait très fort ce jour-là. L'air était clair, vif, stimulant. Le soleil d'hiver, impuissant à réchauffer, dorait d'un chatoyant éclat la glace qu'il ne pouvait fondre, et l'encadrait d'une auréole lumineuse. En tout autre temps, Trottin eût pu tirer de ce froid soleil un salutaire avis pour le pauvre; mais aujourd'hui, il n'était pas en verve.

L'année expirait ce jour-là. Pauvre patiente année! A travers les reproches, les abus, les injures de ses détracteurs, elle avait fait son œuvre et rempli fidèlement sa tâche. Printemps, été, automne, hiver, elle avait tout donné; et après avoir fourni sa carrière jusqu'au bout, non sans labeur, elle s'arrêtait épuisée pour mourir. Détachée de toute espérance, de toute illusion, de toute initiative de bonheur, mais encore messagère de joie pour autrui, elle voulait seulement qu'en son agonie on lui tînt compte de tant de jours laborieux, de tant d'heures patientes et résignées. Tobie aurait pu voir là quelque allusion à la vie du pauvre, à la sienne; mais, je l'ai dit, il n'était pas en verve.

Ne s'agissait-il donc que de lui? Le même appel silencieux n'est-il pas fait chaque jour, à chaque heure, par l'artisan anglais, non au bout d'une année, mais après soixante-dix ans et plus de rudes labeurs? Et toujours, toujours fait en vain!

Les rues fourmillaient de mouvement et de vie, les boutiques scintillaient de parure. Le nouvel An, héritier présomptif du monde entier, était attendu au milieu des réjouissances, des vœux, des présents de toutes espèces. Il y avait des livres nouveaux, des jouets tout neufs, en l'honneur du nouvel an; d'éblouissants bijoux, de ravissantes bagatelles, des modes du nouvel an toutes fraîches écloses, des plans de fortune aussi, et d'innombrables inventions brevetées pour surprendre sa bonne foi. Pauvre nouvel An! Sa vie était déjà morcelée dans des milliers d'almanachs, d'agendas, de calendriers. Ses lunes croissantes et décroissantes, ses comètes, ses étoiles, ses marées étaient déjà connues et marquées à l'avance. Il n'y avait pas jusqu'aux vicissitudes de ses saisons, de ses jours, de ses nuits, qui ne fussent calculées avec autant de précision mathématique qu'en pouvait apporter M. Rognat à supputer ses vivantes colonnes, ses chiffres de chair et de sang.

Le nouvel An! partout le nouvel An! Il n'était bruit que de lui. Quant à la vieille année, elle était déjà morte et enterrée. Ses effets se vendaient au rabais, ni plus ni moins que se vend à bord la défroque d'un matelot qui se noie. Elle n'avait pas encore rendu le dernier souffle, et ses modes tombaient au rebut; ses trésors se fondaient comme neiges souillées devant les brillantes richesses d'un successeur encore à naître!

Mais, ni la défunte, ni son successeur, ni l'année qui passe, ni l'an qui vient, n'ont fait la part de Tobie, et il ne le sait que trop!

Supprimons,
Retranchons
Ces tourbes de Myrmidons!
Digue, digue, dong!
Supputons,
Calculons
Les chiffres seuls ont raison.
Digue, digue, dong!
Conservons,
Regrettons
Les bons vieux temps, les seuls bons!
Digue, digue, dong!



Le trot de Tobie se mesurait sur ce rhythme, […] ne pouvait cadrer avec aucun autre. Mais toute mélancolique que fût son allure, elle le conduisit au terme de son voyage, à l'hôtel de sir Joseph Bowley, membre du parlement.

Le portier ouvrit. Quel homme! Ah! c'était une autre prestance que celle de Tobie. Il faisait aussi des commissions parfois, mais il avait eu de la chance, lui; le bon billet lui était échu en partage, à Tobie, le mauvais.

Ce fastueux portier haleta quelque temps avant de pouvoir parler; il s'était mis hors d'haleine, en descendant trop vite de son fauteuil, et ne se donnant pas le temps de la réflexion avant d'ouvrir. Quand il eut retrouvé sa voix, ce qui fut long, enfouie qu'elle était sous son massif embonpoint, il murmura d'une voix grasseyante.

— De la part de qui?

Tobie nomma l'alderman.

— Que n'allez-vous la remettre vous-même? Entrez, entrez! il lui montra la porte du vestibule au bout d'un long corridor. Tout le monde peut entrer aujourd'hui, et tout-de-go. D'ailleurs vous arrivez juste à point, ils ne sont en ville que pour une couple d'heures, et la voiture attend.

Tobie essuya ses souliers à plusieurs reprises, quoiqu'ils fussent déjà secs, et prit la route indiquée. Chemin faisant, il s'émerveillait de l'étendue de cette maison fermée, calfeutrée, rembourrée, et vide d'habitants. En effet, sir Bowley prolongeait son séjour à la campagne. Tobie frappa discrètement, on lui cria d'entrer; il obéit et se trouva dans une vaste bibliothèque où une majestueuse dame, assise près d'une table couverte de papiers, dictait à un très modeste individu vêtu de noir, tandis qu'un troisième personnage, beaucoup plus vieux et beaucoup moins modeste, se pavanait de long en large la main plongée dans son jabot. Il s'arrêtait de temps à autre pour regarder avec complaisance son portrait en pied, grand comme nature, placé au dessus de la cheminée.

— Qu'est-ce que c'est? demanda-t-il. M. Motus, voyez un peu s'il vous plait!

M. Motus s'excusa, prit la lettre des mains de Tobie, et la présenta respectueusement.

— C'est de M. l'alderman Retors, sir Joseph.

— Est-ce tout? Cet homme n'a-t-il rien autre chose à remettre? demanda sir Joseph.

Tobie fit un signe négatif.

— Point de factures, de traites à présenter, de billets à ordre, au porteur? Je me nomme Bowley, sir Joseph Bowley. Si vous êtes chargé de quelque réclamation, de quelque supplique à mon adresse, donnez-les. Le registre est là, tout ouvert, au coude de M. Motus. Je n'admets pas de retards et ne souffre pas de report d'une année sur l'autre. Tout se règle et se paie ici au comptant, fin d'année. Et si le fil de ma vie venait à être...

— Tranché, suggéra M. Motus.

— Scindé, Monsieur, reprit sir Joseph avec quelque aigreur, scindé par... une cause quelconque, mes affaires seraient à jour, complètement à jour, je m'en flatte.

— Mon cher sir Joseph, interrompit la dame, qui était de beaucoup plus

(1) Voir les numéros du 30 janvier au 1er février.

Voici un nouvel hommage rendu au défenseur des classes pauvres, à l'écrivain généreux et vraiment libéral :

« Anvers, 23 janvier 1845.

» *A Monsieur Eugène Süe.*

» Monsieur,

» Pénétrés d'un profond sentiment d'estime et d'admiration pour les utiles travaux auxquels vous vous livrez sans relâche, travaux dont le but est si noble et si élevé, puisqu'il s'agit de l'amélioration et du bien-être de la société en général, depuis l'ouvrier laborieux réclamant sa part du grand travail social, jusqu'aux classes les plus élevées, nous avons l'honneur de vous informer, que les membres de la loge maçonnique, la *Persévérance* d'Anvers, ont décidé, à l'unanimité, qu'ils vous offriraient une plume d'or, comme faible gage de leur reconnaissance et de la sympathie qu'ils éprouvent pour tout ce qui est grand et beau.

» Les membres de ladite loge ne se dissimulent pas les difficultés sans nombre que vous devez rencontrer, en poursuivant la rude tâche que vous vous êtes imposée : ils n'ignorent pas non plus combien le nombre de nos ennemis communs est formidable, et qu'aucun sacrifice ne leur coûte pour assurer le triomphe de leur œuvre de ténèbres ; mais ils ont la confiance que vos œuvres, en éclairant le peuple sur ses droits naturels, paralyseront les effets désastreux de leurs doctrines impures, et, une fois votre tâche accomplie, alors l'Europe civilisée dira avec orgueil : « *Honneur à Eugène Süe, honneur au noble et courageux écrivain !* »

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 1er février.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi sur la police des chemins de fer.

Art. 6. — « Dans les localités où le chemin de fer se trouvera en remblai de plus de trois mètres au dessus du terrain naturel, il est interdit aux riverains de pratiquer, sans autorisation préalable, des excavations dans une zône de largeur égale à la hauteur verticale du remblai, mesurée à partir du pied du talus.

» Cette autorisation ne pourra être accordée sans que les concessionnaires ou fermiers de l'exploitation du chemin de fer n'aient été entendus ou dûment appelés. » — Adopté.

Art. 7. — « Il est défendu d'établir, à une distance de moins de 20 mètres de la limite d'un chemin de fer desservi par des machines à feu, des couvertures en chaume, des meules de paille, de foin, et aucun autre dépôt de matières inflammables.

» Cette prohibition ne s'étend pas aux dépôts de récoltes faits seulement pour le temps de la moisson. »

Cet article est mis aux voix et adopté après une discussion insignifiante.

TITRE II. *Des contraventions de la voirie commises par les compagnies de chemins de fer.*

Art. 12. — « Lorsque le concessionnaire ou le fermier de l'exploitation d'un chemin de fer contreviendra aux clauses du cahier des charges ou aux décisions rendues en exécution de ces clauses, en ce qui concerne le service de la navigation, la viabilité des routes royales, départementales et vicinales, ou le libre écoulement des eaux, procès-verbal sera dressé de la contravention, soit par les ingénieurs des ponts et chaussées ou des mines, soit par les conducteurs, gardes-mines et piqueurs. »

M. G. DE BEAUMONT trouve étrange qu'on frappe d'une peine correctionnelle les contraventions d'une exploitation de chemins de fer, tandis que dans d'autres cas la loi n'applique que des dommages-intérêts.

M. DUMON, ministre des travaux publics. Les clauses du cahier des charges des chemins de fer concédés à des compagnies seraient impuissantes si l'autorité administrative ne garde pas le pouvoir d'agir sur la compagnie concessionnaire. La partie de l'article attaquée par l'honorable préopinant en est la partie essentielle ; c'est celle qui assure à l'administration une garantie contre les compagnies, et il serait impolitique de l'en effacer.

L'article est adopté.

Art. 13. — « Les procès-verbaux, dans les quinze jours de leur date, seront notifiés administrativement au domicile élu par la compagnie, à la diligence du préfet, et transmis dans le même délai au conseil de préfecture du lieu de la contravention. » — Adopté.

Art. 14. — « Les contraventions prévues à l'article précédent, seront punies d'une amende de 300 fr. à 3 000 fr. » — Adopté.

Art. 15. — « L'administration pourra d'ailleurs prendre immédiatement toutes mesures provisoires pour faire cesser le dommage, ainsi qu'il est procédé en matière de grande voirie. Les frais qu'entraînera l'exécution de ces mesures seront recouvrés contre la compagnie par voie de contrainte, comme en matière de contributions publiques. » — Adopté.

TITRE III. — *Des mesures relatives à la sûreté de la circulation sur les chemins de fer.*

Art. 16. — « Quiconque aura volontairement détruit ou dérangé soit la voie de fer ou ses supports, soit les machines, voitures ou wagons, aura placé sur la voie un objet faisant obstacle à la circulation, frappé ou menacé les mécaniciens ou conducteurs pendant la marche du convoi, ou les aura mis hors d'état de le diriger, ou aura employé tout autre moyen propre à entraver la marche des convois ou à les faire sortir des rails, sera puni de la réclusion. S'il y a eu homicide ou blessures, le coupable sera, dans le premier cas, puni de mort, et, dans le second, de la peine des travaux forcés à temps. »

M. BETHMONT trouve la pénalité contenue dans cet article trop sévère contre ceux qui auront *menacé* les mécaniciens ou conducteurs.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Bethmont, Vivien, P. de Chasseloup-Laubat, le ministre des travaux publics et Benoist, la chambre adopte la rédaction suivante pour le premier paragraphe :

« Quiconque aura volontairement détruit ou dérangé soit la voie de fer ou ses supports, ou placé sur cette voie un objet faisant obstacle à la circulation, ou employé un moyen quelconque pour entraver la marche des convois ou les faire sortir hors des rails, sera puni de la réclusion. »

Art. 17. — « Si le crime prévu par l'art. 16 a été commis en réunion sédi-

[illegible] rejetés. L'article est adopté.

Art. 20. — « Sera puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans tout mécanicien ou conducteur garde-frein qui aura abandonné son poste pendant la marche du convoi. »

M. DE TRACY trouve cet article inutile. Il est certain que, dans un moment de danger, le conducteur se souciera peu d'être condamné à six mois de prison, et que cela ne l'empêchera pas de chercher à sauver sa vie.

L'article est adopté.

M. DUPONT (de l'Eure). La chambre n'est pas en nombre.

Art. 21. — « Toute contravention aux ordonnances royales portant règlement d'administration publique sur la police, la sûreté et l'exploitation du chemin de fer, et aux arrêtés pris par les préfets, sous l'approbation du ministre des travaux publics, pour l'exécution desdites ordonnances, sera punie d'une amende de 16 fr. à 3 000 fr.

» En cas de récidive dans l'année, l'amende sera portée au double, et le tribunal pourra, selon les circonstances, prononcer, en outre, un emprisonnement de trois jours à un mois. »

M. MURET DE BORT se plaint que la loi ne contienne aucune garantie efficace contre les compagnies, si les compagnies n'exécutent pas les clauses du cahier des charges, et demande si les règlements d'administration publique que la loi autorise garantiront les intérêts du public contre les compagnies.

L'article est adopté.

Art. 22. — « Les concessionnaires des fermiers d'un chemin de fer seront responsables, soit envers l'Etat, soit envers les particuliers, du dommage causé par les administrateurs, directeurs ou employés à un titre quelconque au service de l'exploitation du chemin de fer.

» L'Etat sera soumis à la même responsabilité envers les particuliers, si le chemin de fer est exploité à ses frais et pour son compte. » — Adopté.

Art. 23. — « Les crimes, délits ou contraventions prévus dans les titres Ier et III de la présente loi, seront constatés par des procès-verbaux dressés concurremment par les officiers de police judiciaire, les ingénieurs des ponts et chaussées et des mines, les conducteurs, gardes-mines, agents de surveillance et gardes nommés ou agréés par l'administration et dûment assermentés.

» Les procès-verbeaux des délits et contraventions feront foi jusqu'à preuve contraire.

» Au moyen du serment prêté devant le tribunal de première instance de leur domicile, lesdits agents de surveillance de l'administration et des concessionnaires ou fermiers pourront verbaliser sur toute la ligne du chemin de fer auquel ils seront attachés. »

M. MURET DE BORT demande que les commissaires royaux près les chemins de fer aient le droit de dresser aussi procès-verbal.

Cet amendement n'est appuyé que par quelques membres.

Art. 24. — « Les procès-verbaux dressés en vertu de l'article précédent seront visés pour timbre et enregistrés en débet.

» Ceux qui auront été dressés par les agents de surveillance et gardes assermentés devront être affirmés dans les trois jours, à peine de nullité, devant le juge de paix ou le maire, soit du lieu du délit ou de la contravention, soit de la résidence de l'agent. » — Adopté.

Art. 25. — « Toute résistance avec violence et voies de fait envers des

---

jeune que son époux, que dites vous donc là ! quelle choquante idée !... de grâce...

— Mylady Bowley, poursuivit l'orateur, se perdant parfois dans la profondeur de ses observations, mylady, cette époque de l'année nous invite à réfléchir, à songer à... à nous-mêmes ; à examiner de près... la balance de nos comptes. Le retour périodique de ce temps solennel soulève de graves préoccupations dans l'âme humaine ; et tout homme de sens doit le mettre à profit pour sonder...

M. Motus crut avoir sur les lèvres le mot que cherchait sir Joseph, mais se rappelant le peu de succès de sa première insinuation, il se tut.

— Pour sonder... son coffre-fort, acheva sir Joseph Bowley.

Il prononça ces prudents axiomes en homme, non seulement convaincu de leur moralité, mais jaloux d'en convaincre ses auditeurs, et plus particulièrement Tobie. Peut-être même n'avait-il tant tardé à rompre le cachet de la lettre que dans cette louable intention. Tobie attendait cloué à la même place.

— Mylady, n'aviez-vous pas prié M. Motus de dire...

— M. Motus a dit tout ce qu'il y avait à dire, répliqua mylady, parcourant des yeux un papier ; mais, sur ma parole, sir Joseph, je n'ai pas envie de l'envoyer. C'est hors de prix ! c'est beaucoup trop cher !

— Quoi ? Qu'est-ce qui est trop cher ? demanda sir Joseph.

— La charité, mon ami. C'est vraiment ruineux ! N'avoir qu'un droit de deux admissions pour une souscription de cinq louis, n'est-ce pas exorbitant ?

— Mylady Bowley, vous m'étonnez !... vous me surprenez mylady... Quelle influence peut avoir sur la philanthropie de vos sentiments le plus ou moins d'admissions accordées ? Il ne s'agit pas de beaucoup donner, mais de beaucoup promettre. L'essentiel pour une âme bienfaisante n'est pas le nombre d'indigents soulagés, mais le nombre appelé, et l'effet salutaire que doit infailliblement produire sur tous, le choix qui en élimine plusieurs pour en élire un seul. Comptez-vous donc pour rien l'avantage de disposer de deux lits que sollicitent soixante personnes ? N'est-ce pas là un des plus purs, des plus puissants stimulants de la charité publique ?

— Non pas pour moi, je l'avoue, répliqua la dame. C'est assommant, et voilà tout ! Si encore on pouvait obliger une connaissance en lui cédant son droit pour quelque protégé, mais point. Aussi, j'ai des souscriptions charitables par-dessus la tête. Je sais que vous ne pensez pas de même, sir Joseph ; c'est tout simple. Vous, vous êtes l'avocat de l'indigent, l'ami du pauvre. Grand bien vous fasse !

— Oui, reprit sir Joseph, d'un ton austère, jetant à la dérobée un regard sur Tobie, seul représentant de sa nombreuse clientelle, oui, je suis l'avocat, l'ami du pauvre et je n'en rougis pas. On peut me railler, me persifler comme tel, on l'a déjà fait, je ne m'en glorifie pas moins de ce titre.

— Oh ! le brave homme ! la bonne âme ! pensa Tobie.

— Par exemple, poursuivit sir Joseph, tenant la lettre à distance, je ne saurais être de l'avis de Retors. Je ne me rangerai pas davantage dans le parti Rognat. J'ai ma manière de voir, et ne donne dans aucun système. Mon ami le pauvre n'a rien à démêler avec les statistiques et les théories, et les statistiques et les théories ne peuvent rien pour lui. Le pauvre de mon arrondissement ne relève que de moi ; il est en quelque sorte ma propriété, ma chose. Je ne reconnais à personne, pas plus aux corporations qu'aux individus, le droit d'intervenir entre lui et moi. J'assume sur ma tête toute la responsabilité paternelle ; je dis à l'indigent, au souffreteux : Ami, venez à moi, je vous traiterai en père.

Tobie écoutait de toutes ses oreilles ; son cœur commençait à se dilater.

— Vous n'avez qu'une chose à faire, mon bon ami, continua sir Joseph, s'adressant à son idéal de protégé, mais regardant de côté Tobie, qu'une seule ; c'est de vous en remettre à moi de tout ce qui vous concerne. Ne vous inquiétez plus de rien ; je penserai pour vous : je sais ce qu'il vous faut, je suis votre tuteur naturel. Représentant des droits du peuple aux chambres, administrateur des biens du pauvre, il a plu à la Providence me confier une lourde et difficile mission : mais je la remplirai. Venez, et je vous enseignerai. Laissez-vous guider, et je vous conduirai. Sachez donc d'abord que vous n'avez pas été créé et mis au monde pour satisfaire vos appétits gloutons, pour vous gorger d'aliments, pour faire un dieu de votre ventre.

Tobie baissa les yeux, et songea au ragoût de tripes avec componction.

— Non ! reprit sir Joseph. C'est là le lot de la brute ; une créature raisonnable et pénétrée de sa dignité doit se lever avant le jour, respirer l'air vivifiant du matin, travailler beaucoup et manger peu. Pratiquez, croyez-moi, la sobriété, l'abstinence, l'abnégation, la chasteté ! Soyez respectueux envers vos supérieurs, exercez-vous à la patience ! Elevez vos enfants avec rien, ou peu de chose : ils n'en seront que mieux préparés à ce qui les attend. Payez surtout votre loyer à l'heure, à la minute de l'échéance. Faites honneur à tous vos engagements, ainsi que je vous en donne moi-même l'exemple. Voilà, monsieur Motus mon secrétaire intime, qui paie comptant, à livre ouvert. Agissez de même, et vous trouverez toujours en moi un ami et un père.

— Beaux enfants, vraiment, que vous avez là, sir Joseph ! reprit la dame en haussant les épaules ; des asthmatiques, des estropiés, le rhumatisme et la fièvre, la peste et la famine, toutes sortes d'horreurs !

— Mylady, répliqua sir Joseph avec solennité, je n'en persisterai pas moins à être l'ami, le père du pauvre. Je ne lui en accorderai pas moins mon appui et ma protection. Il n'en sera pas moins admis tous les trimestres à épancher ses chagrins dans le sein d'un ami... dans le cœur de M. Motus. Jamais je n'ai manqué, ni ne manquerai au nouvel an de boire à sa santé avec mes convives. En toute occasion solennelle je lui adresserai un pathétique discours : peut-être même une fois en sa vie l'honorerai-je, en présence d'une noble et brillante assemblée, d'un faible témoignage de ma satisfaction, d'une bagatelle de peu de valeur, mais dont tout le prix vient de la main qui [illegible]. Et [illegible] teau par ces encouragements et par la dignité du travail, [illegible] descend dans la paix de la tombe, alors... [illegible] sir Joseph déploya son foulard et... se moucha,... alors je deviens l'ami, le père de ses enfants... aux mêmes conditions.

Tobie se sentait ému.

— Oh ! vous avez déjà une nombreuse et reconnaissante famille, sir Joseph ! s'écria la dame.

— Mylady, répliqua majestueusement sir Joseph, l'ingratitude est le vice dominant de cette classe, je le sais, et n'attends pas d'autre retour.

— Nous y voilà ! pensa Tobie. Mal nés ! mauvais ! des cœurs de roche que rien de touche !

— Tout ce qu'il est donné à l'homme de faire, je le fais, poursuivit sir Joseph. Je remplis strictement mon devoir d'ami et de père du pauvre. Je m'efforce de lui inculquer en toute occasion l'unique leçon morale qui soit à sa portée ; c'est-à-dire un respect et une confiance sans bornes en moi, qui suis son protecteur, son père. Le présent, l'avenir ne le regardent pas. Il doit s'en remettre à ceux qui ont mission de les lui arranger. Si des brouillons, des gens mal intentionnés lui prêchent le contraire, et qu'impatient, mécontent de son sort, il se rende coupable d'insubordination, de noire ingratitude, je suis encore là pour le réformer, le châtier, le punir... en père. Ainsi le veut la providence !

Sur ce, sir Joseph décacheta la lettre de l'alderman et la lut.

— Ça n'est pas plus poli, plus aimable en vérité ! se récria-t-il. Mylady, l'alderman a l'obligeance de me rappeler qu'il a eu l'honneur, « l'insigne honneur, » a-t-il la bonté de dire, de me rencontrer chez notre ami commun, M. Desloisirs, le banquier ; et il me demande, avec une grâce parfaite s'il nous serait agréable qu'il nous débarrassât de William Fern ?

— Fort agréable, assurément, repartit mylady Bowlez. C'est le pire de la bande. Il aura commis quelque vol, j'espère ?

— Non, reprit sir Joseph, revenant à la lettre ; pas tout-à-fait... pas un vol... quelque chose d'approchant. Il s'est avisé de venir à Londres sous prétexte d'y chercher de l'ouvrage (pour se tirer d'affaire, selon le dicton habituel), et ayant été trouvé la nuit, endormi sous un hangar, il a été ramassé par la patrouille et conduit devant l'alderman. M. Retors me mande qu'il est plus que jamais décidé à en finir avec les vagabonds ; mais William Fern se disant de ma commune, il n'a pas voulu le coffrer sans mon assentiment. Il a la bonté d'ajouter que, pour peu que la chose me soit agréable, il se fera un véritable plaisir de commencer par lui.

— Qu'il en fasse un exemple, ce n'est pas moi qui m'y opposerai, répliqua la dame. L'hiver dernier, lorsque je m'étais donné la peine d'inventer une occupation récréative pour les hommes et les garçons, une manière utile d'employer les veillées, à découper des festons, à faire des œillets de corsets, tout en chantant pour se distraire, les vers que vous connaissez, sir Joseph :

Sachez prendre en amour vos occupations,
Comblez vos supérieurs de bénédictions :
Contentez-vous toujours de votre ration,
Sans songer à changer votre position !

Des vers faits tout exprès pour eux, et mis en musique d'après la nouvelle méthode [illegible] ! cet impudent, ce drôle, ce misérable Fern, je le vois encore, n'eut-il pas l'insolence de me dire en touchant le bord de son chapeau : Je vous demande bien pardon, mylady, mais je n'y ai pas la main facile, et m'est avis que je n'aurai jamais l'allure d'une couturière. Au reste, je m'y attendais ! que peut-on espérer de cette sorte de gens, sinon de l'ingratitude, de la grossièreté ? Faites-en un exemple, sir Joseph, faites-en un exemple qui profite aux autres !

— Hem ! toussa sir Joseph. Veuillez prendre la plume, M. Motus.

(*La seconde partie à demain.*)

Charles DICKENS.

ces lacunes sont évidentes, songe-t-on à les remplir? Et qui s'en inquiète, quand toutes les pensées courent dans d'autres régions. Laissez-nous donc tranquilles avec vos articles. Avez-vous des nouvelles de la ...se? que fait-on chez le restaurateur Lemardelay? M. Duchâtel a-t-il ... des conquêtes? Parlez-nous de cela : car en dehors de cela il n'y a ...n. »

Le *Journal des Débats* a beau jeu ce matin à railler le Thiers Marius, ...lla, César même, dont le *Constitutionnel* lui avait attribué l'idée pas...blement grotesque en effet. « Marius, dit le *Journal des Debats*, avait ... sept fois consul; M. Thiers n'a encore été ministre que trois fois, et il ... pas vaincu les Cimbres. En Orient, M. Thiers n'a fait que la cam...gne de Beyrouth et de Saint-Jean d'Acre... M. Thiers un César! Ah! ...re folie ne va pas encore jusqu'à faire de pareilles comparaisons. »

Faits divers.

On affirmait aujourd'hui que M. de Salvandy a accepté le porte...ille de l'instruction publique, et qu'il recevra en même temps sa nomi...tion de pair de France.

— Il parait certain que le projet de loi sur les fonds secrets ne sera ...senté qu'après l'ouverture du parlement anglais. Le ministère battu ... France, attend que son allié fidèle vienne à son secours. Il compte ... une manifestation favorable dans le discours de la reine, et espère en ...r bon parti. Quoi qu'il en soit, nous savons que l'opposition prendra ... au vote sur ce projet de loi. Les conservateurs dissidents paraissent ...s vouloir s'abstenir.

— La commission du budget a commencé aujourd'hui l'examen du ...dget du ministère de l'intérieur. Les dispositions générales de ce bud... ont donné lieu à quelques observations. Les dépenses fixées à ...7 895 914 fr., ont paru trop élevées. Plusieurs membres se sont pro...ncés pour la proposition tendante à augmenter les traitements des sous-...fets, suivant le chiffre de la population des villes. Ce traitement serait ... à 6 mille fr. dans les villes contenant de 10 à 15 mille habitants, à ...mille fr. dans les villes contenant de 6 à 10 mille habitants et à 3 ...e fr. dans les villes dont la population est au dessous de ce chiffre. ... nombre des sous-préfets de la première catégorie serait ainsi de 28; ...n de la seconde de 21, et celui de la troisième de 228.

...a proposition de porter sur le budget de l'Etat le traitement du secré...e général de la Seine et celui de la Préfecture de police, a été vive...nt combattue.

— Hier, le *Siecle* parlait d'une lettre écrite à M. le duc Decazes par ...Villemain, dans laquelle l'ex-ministre de l'instruction publique décla...t refuser la pension qu'on avait demandée aux chambres en sa faveur. ... *Siecle* assure ce matin que M. Villemain en a adressé une autre, dans ... même sens, au président du conseil des ministres, et que la commis...n chargée du rapport sur le projet de loi présenté à la chambre des ...tés aurait reçu communication de ces deux correspondances. M. de ...vandy aurait engagé la commission à passer outre et à les regarder ...les les deux comme non avenues.

— Les journaux de province reflètent tous la profonde émotion qu'a ...duite dans les départements le vote qui ne laisse au ministère qu'une ...orité de quatre voix. Cependant la plupart, et le *Courrier de la Gi...de* entre autres, quoiqu'ils ne connussent pas encore les déclarations ... *Journal des Débats* et du *Globe*, sont convaincus que le ministère ...n persistera pas moins à garder le pouvoir.

— Il y avait hier au soir grand spectacle au théâtre des Tuileries. On ...ait le *Menteur*, de Corneille. Le roi assistait à cette représentation.

— M. le maréchal Bugeaud, lit-on dans le *National*, vient de recevoir ...ques rapports inquiétants sur les démarches faites par Abd-el-Kader ...r se former une nouvelle armée, afin de recommencer au printemps ...chain la lutte contre la domination française. Il a, dit-on, réuni autour ...lui plus de 8 000 hommes, parmi lesquels se trouvent 3 000 sujets de ...mpereur du Maroc.

— La *Gazette du Midi* annonce que, sur la demande du maréchal ...geaud, M. Blanqui, membre de l'Institut, vient d'être nommé directeur ... de l'Algérie.

— Le *Courrier du Pas-de-Calais* accompagne des lignes suivantes la ...roduction du programme que nous avons publié sur le projet d'asso...tion générale des agriculteurs de France : « Ce n'est pas seulement ... nous que l'on se préoccupe des intérêts de l'agriculture, si grave...t compromis en ce moment : de toutes parts, ceux qui exploitent la ... pour en tirer les fruits nécessaires à l'existence de l'homme, propo... de s'entendre et de combiner ensemble leur système et leurs moyens ...prospérité. »

— On lit dans le *Moniteur* que la quête, faite après le sermon pro...cé par M. Coquereau, a produit près de 4 000 francs, et toutes les ...andes ne sont pas encore arrivées. Mmes les patronesses et les quêteu...ont rivalisé de zèle et de charité. Le roi a envoyé 300 fr. à Mme la ...hesse de Marmier : la reine, 150 fr.; LL. AA. RR. Mme Adélaïde et ... princesses ont aussi envoyé leurs offrandes. Mme la duchesse d'Or...ns avait déjà donné, pour elle et pour M. le comte de Paris, de quoi ...venir aux frais de premier établissement de la crèche de Chaillot.

...De toutes parts, on demande aux fondateurs les statuts et le règlement ... la crèche. Ils vont les publier au profit de l'œuvre, avec des instruc...s au moyen desquelles on pourra fonder des crèches, partout où se ...vent de pauvres mères obligées de travailler loin de leurs petits en...ts.

— Le *Breton* de Nantes reproduit nos observations sur la non-réussite ... la mission dont M. Castellon était investi au nom du Nicaragua et de ...duras. Il regrette vivement, dans l'intérêt de l'influence morale de la ...nce, que notre cabinet ait dédaigné les brillantes avances de ces deux ...ts.

— Les lenteurs administratives figurent au premier rang parmi les abu... ...t souffrent le plus les contribuables.

Voici, dit à ce sujet le *Progrès du Pas-de-Calais*, un exemple de la ma...e prompte dont on expédie les affaires à la Préfecture. Il y a plus de huit mois que des demandes ont été faites pour l'abatage de quatre

...geur qui éclaire l'hiver parisien; — ils sortent et se répandent dans la ville à l'heure officielle où la soirée commence.

» Alors ils courent les spectacles, les bals, les joyeuses intrigues. Toujours ensemble et bien armés, ils défient les mauvaises rencontres. Mieux que la police, ils mettent les *escarpes* en déroute. Ils apportent à toutes les fêtes du carnaval de la verve, l'énergie, la puissance d'action que donne une vie bien réglée. Ils sont à l'abri de l'abattement et des défaites qu'éprouvent parfois avant la fin d'un bal les gens qui ont l'imprudence de veiller pendant le jour. Les compagnons de la nuit obéissent à toutes les prescriptions de l'hygiène; ils dorment en proportion de leurs travaux; l'heure de leur repas ne varie jamais; — ils déjeunent à huit heures du soir et ils dînent à quatre heures du matin.

» Plusieurs d'entre eux ont subi l'épreuve des plus cruels sacrifices; Ils ont été obligés de manquer à de charmants rendez-vous que l'on ne pouvait leur accorder que dans la journée, et ils ont ainsi perdu le fruit le plus savoureux des bals masqués, mais il y allait d'une amende de cent louis. C'était trop cher!... »

— On sait combien d'industriels matrimoniaux exploitent à Paris les renseignements qu'ils ont eu l'art d'obtenir sur de riches héritières; si, grâce à eux, un mariage se conclut, ils ont une forte prime pour leurs peines, et le tour est fait; mais il paraît qu'il est parmi ces singuliers marieurs, des agents désintéressés. Voici ce qu'un journal du matin raconte de l'un d'eux, un vrai gentilhomme, M. L. de B. :

» Profondément versé dans le monde parisien, M. L. de B... a voulu mettre à profit son talent d'observateur et les documents qu'il a recueillis dans une longue et intelligente pratique des salons. D'autres écrivent des mémoires anecdotiques sur la société de leur temps; M. de B... a composé un tableau synoptique des demoiselles et des veuves à marier. Les mémoires, destinés à voir le jour longtemps après l'époque de leur rédaction, ne sont ordinairement que d'un intérêt médiocre pour les lecteurs; ils reproduisent des types effacés, ils donnent des portraits qui sont sans charme pour ceux qui n'ont pas connu les originaux; les aventures qu'ils renferment, dépouillées du mérite de l'actualité, n'ont plus que le vulgaire intérêt du roman de fantaisie. Le tableau synoptique, au contraire, s'adresse aux contemporains, et il est pour eux d'une grande valeur; on y trouve, non de piquants récits et de scandaleux détails, mais des notes exactes, des chiffres positifs, des figures délicatement esquissées, des faits accomplis et des aperçus pleins de prévoyance. Toutes les questions intéressantes, dans un pareil sujet, sont réunies avec un ordre admirable et disposées dans les diverses colonnes qui mentionnent l'âge, la famille, la fortune présente, les espérances, les qualités, les talents, les défauts. Une colonne d'observations complète ces renseignements

» C'est ainsi que M. de B... s'est fait une spécialité très importante et une position particulière dans le monde. On le recherche, on le redoute, on l'interroge, on le caresse. S'il n'avait pas trente mille livres de rentes au soleil, il pourrait se ménager avec son manuscrit une productive industrie; mais il ne vend pas ses conseils, et il ne les donne qu'avec de prudentes précautions. Chaque jour il est consulté par les coureurs de dot, c'est-à-dire par tous les hommes qui veulent se marier; car aujourd'hui, plus que jamais, le mariage est une affaire d'argent. Les portefeuilles bien garnis et les billets de banque s'unissent par les liens du mariage; les inscriptions de rente épousent des fermes et des maisons de ville; les charges de notaires et d'avoués échangent le oui fatal avec des actions de chemins de fer. La spéculation se réduit à ceci : le moins épouse le plus. Voilà tout le secret, toute la finesse de ce jeu de bourse que l'on appelle l'hyménée en style académique. La colonne des qualités, l'article des vertus, le chapitre des talents, ne sont que de minces valeurs, et l'on s'y arrête peu. Qu'importent, pour beaucoup de gens, l'avenir et ses chances! C'est au petit bonheur! La fortune console de tout dans leur prosaïque système, et une prudente philosophie conseille de se préparer d'abord des consolations. »

— Il faut avouer que quand les Anglais veulent faire triompher un principe, ils n'épargnent ni travaux, ni sacrifices. On peut avoir une idée de leur ardeur militante par le résumé suivant des progrès qu'ont réalisés les membres de la Ligue contre la loi des céréales.

» La ligue contre la loi des céréales, dit la *Revue de Paris*, a tenu il y a quelques jours à Manchester sa réunion annuelle pour entendre le rapport du conseil d'administration sur la conduite et les progrès de l'association dans l'année dernière, c'est-à-dire depuis le 23 septembre 1843 jusqu'au 31 décembre dernier. Le but immédiat de la ligue est d'introduire dans la chambre des communes le plus grand nombre possible des membres partisans de la liberté du commerce et hostiles à l'introduction limitée des céréales. Pour atteindre ce résultat, des directeurs ont divisé l'Angleterre proprement dite et le pays de Galles en treize districts. Dans chacun de ces districts, la ligue entretient un agent qui a pour fonctions de visiter tous les bourgs de son ressort, de veiller à l'inscription des électeurs sur les listes, et de préparer la lutte électorale. Il est chargé de faire des rapports sur l'état des opinions.

Grâce à cette action permanente, l'association a gagné une influence incontestable. Elle a fait ainsi visiter dans l'année dernière cent douze bourgs. Elle a établi des correspondances sur tous les points du royaume. Plus de deux cents meetings ont été tenus sous la présidence des députés du conseil-directeur, sans parler des réunions hebdomadaires à Londres dans la salle du théâtre de Covent-Garden et à Manchester, où la ligue a pris naissance. Des espèces de missionnaires ont parcouru toute l'Angleterre et ont prêché dans les villes, dans les bourgs, les doctrines de la liberté du commerce. Plus de 3 500 000 imprimés ont été distribués.

Le journal hebdomadaire de la ligue a été répandu à 20 000 exemplaires. Les bureaux d'administration de Londres à Manchester ont envoyé plus de 800 000 lettres; mais non contente d'établir son influence dans les bourgs, la ligue travaille aujourd'hui à disputer les élections des comtés. Dans le courant de l'année dernière, la ligue a reçu en souscriptions la somme énorme de 86 000 liv. ster., ce qui fait environ 2 150 000 fr. Les dépenses ne se sont élevées qu'à 59 000 liv. ster., ou 1 475 000 francs.

— La *Presse* contient ce matin le dernier chapitre du volume des *Mémoires de Lucien Bonaparte* sur la révolution de brumaire. C'est donc là qu'il faut chercher les conclusions de ce travail. Voici ce qu'on lit dans ce que Lucien Bonaparte appelle lui-même le résumé du drame dont il a été le principal acteur :

» Le serment prêté par les consuls provisoires dans la nuit de Saint-Cloud, ainsi que la proclamation qui le précéda, résument le but que les hommes de brumaire se proposaient : il n'était *alors* question dans l'esprit d'aucun de nous de l'*unité du pouvoir exécutif*. Nous pensions que les trois consuls provisoires, égaux en droits, seraient des consuls définitifs. Napoléon disait dans son intérieur : « Les consuls étant rééligibles, nous n'avons qu'à bien faire, et la France ne demandera pas mieux que de nous réélire toujours. » Son ambition en brumaire n'allait pas plus loin.

» Voilà ce qu'on doit se dire pour ne pas changer l'histoire en roman. »

« Oui, vous avez raison, écrivais-je à cette époque à M. Gouvion Saint-Cyr, vous avez raison de craindre les effets du poison de la flatterie; nul ne peut y résister. Du reste, cher général, ce que l'avènement du pre-

— Ces jours derniers, Thalberg s'est embarqué à Liverpool pour la verte Erin. Mais Neptune n'a pas voulu qu'il allât enchanter les Irlandais; un horrible coup de vent a renvoyé dans le port le célèbre pianiste, qui est revenu à l'hôtel d'Adelphe avec ses espérances et son piano. Il renonce à visiter cette année la capitale des repealers.

— La fille du régicide Tschech, exécuté dernièrement, se trouve en ce moment en Westphalie. Elle a été recueillie chez un pasteur protestant, où on lui donne tous les soins possibles pour alléger le sort cruel qui l'a frappée. Cette jeune personne est, dit-on, d'une beauté et d'une douceur de caractère admirables.

— L'esprit d'agression des journaux français contre l'Angleterre, écrit le *Morning-Post*, n'est qu'un instinct de brigandage et de meurtre, indigne de notre temps! il y a peut être du vrai dans cette accusation portée contre les aveugles promoteurs de la guerre; mais sied-elle bien dans les colonnes d'un journal qui s'écriait l'année dernière : « Meure la France, puisque la France s'obstine à entraver la grandeur et la puissance de l'Angleterre! »

— On lit dans une correspondance particulière de Madrid, 24 janvier, adressée au *Journal des Débats*, que le ministère espagnol serait disposé à renoncer à sa politique réactionnaire. — Il aurait fait des ouvertures aux hommes les plus influents du parti progressiste, et particulièrement au général Serrano et à M. Lopez, ainsi qu'à MM. Cortina et Pascual Madoz qui se trouvent à Paris. Nous souhaitons dans l'intérêt de l'Espagne et dans l'intérêt même du cabinet de Narvaez, que ces nouvelles se confirment. —

— La nouvelle de la mort de l'impératrice de Russie qui a couru à Vienne est démentie par une correspondance de cette ville. Une lettre de Naples dément aussi la mort du prince de Capoue. Mais la mort de la duchesse de Nasseau dont nous voulions douter hier est malheureusement confirmée. S. A. R. Elisabeth, grande duchesse de Russie, fille de l'empereur Nicolas, est morte le 27 janvier en mettant au monde un enfant mort. Cette princesse était née le 26 mai 1826. Elle avait épousé le duc de Nassau le 31 janvier 1844.

CHANGEMENT DE SPECTACLE. — Un singulier procès, qui n'est cependant pas le premier de ce genre, était appelé ce matin devant le tribunal de commerce. MM. Paléologue, attaché à l'ambassade de Russie, et Garnier, huissier, avaient retenu et payé, le premier douze places, le second deux loges pour la représentation annoncée à l'Opera au bénéfice de Mlle Pauline Leroux, et qui devait se composer du *Stabat Mater* de Rossini et du galop monstre de tous les grotesques de Paris. Ce spectacle fut changé alors que la salle était presque entièrement louée d'avance. MM. Garnier et Paléologue réclamèrent le prix de leur abonnement et le tribunal, saisi de la question, a remis à quinzaine pour prononcer son jugement.

— FÊTES JOYEUSES DU CARNAVAL. — Demain lundi, le dernier bal de l'Ecole lyrique. On souscrit rue de la Tour-d'Auvergne, 18. —

— Le dernier bal de l'Opéra-Comique avait attiré un monde fou. Le public a pris goût à ces fêtes, non moins brillantes et non moins animées que celles de l'Opéra. Musard fils marche dignement sur les traces de son père. L'Opéra-Comique ne donnera plus que deux bals : le Dimanche-Gras, 2 février, et le Mardi-Gras, 4 février. La foule y sera.

VARIETÉS.

La Crèche de Chaillot.—La colonie de Petit-Bourg.— Prédications de MM. Coquereau et Lacordaire,

Avec quelle sympathie la voix du prêtre est écoutée par les hommes de toutes les croyances, quand elle plaide la cause de l'infortune, quand elle recommande des œuvres de charité qui, en même temps qu'elles contribuent au soulagement de souffrances actuelles, contiennent un germe de progrès social pour l'avenir! Aussi, la foule, une foule d'élite se pressait-elle autour des chaires de la Madeleine et de Saint-Roch, pour entendre MM. Coquereau et Lacordaire, lorsqu'ils ont prêché, l'un en faveur de la Crèche de Chaillot, l'autre au profit de la colonie de Petit-Bourg. Là, c'étaient en majorité des femmes du monde, attirées par cet instinct maternel que Dieu a mis dans leur cœur, et qui s'éveille à la seule idée de l'enfant; ici, on remarquait aux places réservées quelques pairs et députés, arrachés un moment aux préoccupations de la politique par une pensée de bienfaisance.

M. l'abbé Coquereau avait pris pour texte de son sermon sur la Crèche, les paroles du Psalmiste : *Nisi dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam.* (Si le Seigneur ne bâtit pas la maison, c'est en vain que travaillent ceux qui la bâtissent.) Texte heureusement choisi dont il a donné une traduction plus élégante, mais un peu moins littéralement fidèle que celle qu'on vient de lire. Transportant à l'Eglise catholique ce qui est dit du Seigneur dans ce passage du Psalmiste, l'orateur a développé la thèse qu'il n'y avait que cette Eglise qui se fût montrée puissante pour le bien. Il a soutenu que là où elle ne mettait pas la main, tout restait frappé de stérilité et de mort.

Nous serions portés, pour notre part, à interpréter différemment le verset cité. Nous conjecturons qu'il veut dire que si, dans une institution sociale, on ne suit pas les indications données par Dieu même, qui a fait les instincts, les goûts, les passions de l'homme, aussi bien qu'il a distribué aux autres objets de la création leurs propriétés caractéristiques; si on ne tient pas compte de la nature de l'homme telle qu'elle est en réalité, non pas telle que la veulent arbitrairement les moralistes, on n'établit qu'une œuvre vaine, sans cesse minée par ce flot incompressible des passions qui doit avoir son cours régulier; car il a sa source intarissable dans le sein de Dieu. Et pour appliquer la sublime sentence du Psalmiste, à la fondation d'une crèche, nous dirons qu'elle prescrit d'étudier soigneusement, à cet effet, les instincts et les goûts des petits enfants, afin d'y tout disposer en conformité de ces données di-

(1) Voyez le numéro d'hier.

point qu'il était réduit à envier l'abri des oiseaux et la tannière des renards. « Mais vous, ajoutait le prédicateur en s'adressant à son élégant auditoire, comment connaîtriez vous les souffrances du pauvre? vous êtes entourés de toutes les jouissances du luxe. Enfants, on a satisfait tous vos caprices; avec les hochets qui vous étaient prodigués, dix familles auraient eu du pain. »

Après avoir peint les privations, les intempéries, les accidents cruels dont les enfants du pauvre sont journellement victimes dans l'isolement actuel du ménage, l'orateur a signalé leur réunion dans la Crèche comme le préservatif efficace contre ces causes diverses de mort, d'infirmités et de dégénérescence. Il a donc, au nom du bonheur de leurs propres enfants, adjuré les mères fortunées de venir en aide à l'œuvre pieuse dont il les entretenait, jetant çà et là quelques aperçus sur la solidarité qui lie entre elles toutes les classes de la société pour les biens comme pour les maux de la condition humaine.

Le prédicateur de la Madeleine a été doux, tendre, onctueux, comme pour mettre sa parole en harmonie avec l'âge en faveur duquel il voulait toucher nos cœurs d'une fructueuse compassion. Celui de Saint-Roch, qui avait à nous intéresser au sort de jeunes garçons déjà voisins de l'adolescence, a donné à son discours et à son débit un caractère plus véhément, plus impétueux. Il y avait là, sous le rapport du ton (qu'on nous pardonne un tel rapprochement); il y avait là, par intervalles, comme des éclats de cette orageuse révolution si bien décrite par Rousseau dans le quatrième livre de l'*Emile*, et « qui s'annonce par le murmure des passions naissantes ». Qu'on n'aille pas toutefois se persuader que nous voulions louer sans restriction M. Lacordaire à l'occasion du sermon qu'il a prêché au profit de la colonie de Petit-Bourg; au contraire, il a été, à notre avis, ce jour-là, pour la puissance oratoire, et bien plus encore pour la pensée, au dessous de ce que nous l'avions vu précédemment.

Au lieu de considérer du point de vue de l'esprit nouveau, le sujet qu'il avait à traiter, et qui lui eût ainsi offert des perspectives pleines d'intérêt et de grandeur, M. Lacordaire a débuté par une théorie casuistique, en quelque sorte, de l'aumône et de l'expiation. « L'aumône, a-t-il dit, citant un passage de l'Ecriture qui lui a servi de texte,—rachète l'homme de la mort et lui fait trouver la miséricorde de Dieu. » Puis, expliquant le mérite de l'aumône par la nécessité de l'expiation, il a distingué l'expiation individuelle, l'expiation nationale et l'expiation humanitaire. Celle-ci donne la raison de la misère, cette lèpre des sociétés humaines, lèpre jusqu'à présent incurable, et qui doit rester incurable à tout jamais, selon ce qu'a professé l'illustre dominicain, dont il nous semblait que la cœur devait nourrir de meilleures espérances pour l'humanité.

Tout en soutenant une thèse désespérante, M. Lacordaire a rencontré encore plus d'une considération socialiste, car l'esprit du siècle, l'esprit nouveau a poussé chez lui de profondes racines. Mais, condamné par la position qu'il avait prise à lutter contre la raison et contre toutes les sympathies du cœur humain, il ne pouvait que subir un échec.

Eh quoi! vous voulez nous entraîner à la croisade sainte contre la misère, cette lèpre qui dévore l'humanité; vous dites que l'Ecriture en donne partout le précepte, et vous commencez par établir qu'*il y aura toujours des pauvres*, parce qu'il faut que le monde de l'expiation fasse équilibre au monde de la jouissance. Vous ajoutez que ceux qui veulent faire disparaître la misère ressemblent à un enfant, qui entreprendrait de faire disparaître la mousse hideuse qui nuit à la vie des végétaux. Hé bien! oui, nous acceptons la comparaison. La pauvreté est à la vie humaine comme la mousse à l'existence végétale. Mais tout homme du métier sait parfaitement que les végétations parasites et nuisibles n'attaquent que les sujets mal cultivés, et qu'elles disparaissent par une culture intelligente. — Le monde de la jouissance ne peut se développer, suivant cette doctrine, qu'en étendant proportionnellement le cancer de la pauvreté. Voilà ce qu'on nous donne pour un rapport invariable, qui ne dépendrait pas d'un état particulier de la société, d'un vice du mécanisme social, mais qui aurait sa base dans la condition essentielle de l'humanité sur la terre. Mais s'il en était ainsi, avec certains philosophes dont a parlé M. Lacordaire, nous protesterions contre l'auteur suprême d'un tel arrangement, contre le Créateur de l'homme et du monde. *Si je vois Dieu comme un tyran*, disait naguère le célèbre prédicateur que nous combattons aujourd'hui, *n'est-il pas vrai que je serai porté à le haïr?* Et comment voulez vous donc que m'apparaisse votre Dieu, lorsque vous me montrez en lui l'ordonnateur d'une destinée aussi affreuse que celle qu'il vous plaît d'assigner à l'humanité sur la terre?

L'un des gerants: V. CONSIDERANT.

Marchés de Paris.

Marché aux fourrages du 1er février. *Barrière d'Enfer.* — Foin 1re 00 à 00; 2e 41 à 4.; 3e 41 a 42.— Paille de blé 1re 25 à 26; 2e 23 à 24.

Halle aux farines du 1er février. — Arrivages 1466-38. — Ventes 1844-90. — Restant 19811-28. — Cours moyen 3.,65. — Cours taxe 30,65, — Farines, 1re 45,85 à 00,00; 2e 31,20 a 34,10; 3e 29,30 à 30,55; 4e 00,00 à 23,55.

Marché de la rue Lafayette, 1er février.—Foin 1re 44 à 45; 2e 40 a 42; 3e 31. — Luzerne 2e 40 à 44. — Paille de blé 1re 21 à 24; 2e 20 à 22; 3e 00 a 00; — Paille de seigle 1re 26 à 29, 2e 00 à 00; 3e 00.

Halle à la viande du 1er février. — 26704 kil. Bœuf 1,50-1,20-0,70. — 16603 kil. Veau 1,70-1,50-1,30. — 6517 kil. Mouton 1,60-1,30-0,90.

Marché de la Maison-Blanche, 1er février. — Sur 117 porcs, il s'en est vendu 117 a 1,01-1,02-1,00.—Vaches laitières amenées 32, vendues 15 de 1,01 1,02-1,00.

Halles aux beurres, œufs et fromages, 30, 31 et 1er février.—*Beurre* (le kil.) En livres 1,20 a 2,22.— En mottes Isigny 1,40 a 5,90. — En motte Gournay 1,10 à 3,85. — Petit beurre 0,68 à 1,38. — Beurre salé ou fondu ,00 à 0,00. — *OEufs* (le mille). Du 30, 42 à 72. — Du 31, 39 à 65. — Du 1er, 44 a 68.— *Fromages* (la dizaine) Brie 12 a 34.—A la pie 5 à 15.

Bourse du 1er février 1845.

La faiblesse qui s'était manifestée les jours précédents sur le 3 0|0 ne s'est point démentie aujourd'hui, et, dès le commencement de la Bourse, la rente a baissé jusqu'à 84 fr. 75. Les reports, un instant faciles à 17 1|2, sont montés jusqu'à 27 1|2.

Les chemins de fer n'ont point pris part à ces agitations. Calmes dans les prix de la veille, ils n'ont varié que d'une manière insignifiante pour la plupart.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Emprunt, 86 20.—Belge 1842, 106 1|2. — Id. 4 1|2, 103.—Id. 2 1|2, 62 10. — Lots d'Autriche, 417 50.— Id. métalliques, 112 1|2. — Espagne 3 p. 0|0, 40 5|8, 3|4. — Vieux-Pont, 1500.— Zinc, Vieille-Montagne, 4700, 4750.—Entrepôt Batignolles, 565.— Gaz anglais, 7700 en divid.—Id. nouv., 7300.—Lin Maberly, 580.

Obligations de chemins de fer : Versailles riv. dr. nouv., 1040.

Chemins non constitués: Bordeaux, 640. — Vierzon, 735. — Boulogne, 575 — Montereau, 550.

A terme : Emprunt, 86 25, 10.— Liquid., 86 30, 15 fin courant. — Banque, 3280, 3287 50. — Liquid., 3297 50, 3295 fin courant. — Belge 2 1|2, 62 10. — Montpellier, 470. —Espagne 3 p. 0|0, 32 3|4.—Liquid., 32 3|4, 7|8, février.

5 0|0 compt.	1er c. 122 15	P. H. 122 15	P. B. 122 05	dr c. 122 15	hier 122 15
— fin cour.	122 45	122 45	122 3.	122 40	122 45
—en liquid.	122 15	122 15	121 95	122 10	122 10
3 0|0 compt.	85 10	85 10	84 90	84 90	85 10
— fin cour.	85 25	85 25	84 95	85 »	85 27
—en liquid.	85 10	85 10	84 7.	84 7.	85 10

Orléans... 44 1|2. | 3 1|8 à 6 et 11 mois.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 79,00 à 80,00; courant du mois, 81.00 à 00,00; mars et avril, 82,00 à 00,00; 4 mois d'été, 84,00 à 85,00; 4 derniers mois, 88,00 à 00,00.

LILLE — Courrier en retard.

ESPRIT 3|6. — Disponible, 83,50 à 84,00; courant du mois, 00,00 à 00,00; mais en décembre, 00,00 a 00,00.

SAVON.—Ordre de livraison, 00 fr. les 100 kil.

Le journal la RÉFORME ne croit pas s'écarter de son but grave et utile en donnant plus d'importance à sa partie littéraire, en lui faisant gagner de l'éclat et de la variété. Convaincu que, sous des formes moins sévères et plus séduisantes, la littérature peut, comme la politique, servir les intérêts de tous, ce journal s'est assuré la collaboration de GEORGE SAND.

La *Réforme* a fait aussi alliance avec d'autres noms placés honorablement dans le domaine de l'imagination et des beaux-arts; les uns familiers déjà à ses lecteurs, les autres dignes d'entrer dans la rédaction. Elle publiera donc deux nouveaux romans de George Sand. Le premier de ces romans, qui paraît depuis le 25 janvier, a pour titre : *Le Meunier d'Angibault*. Viendront ensuite les productions dont les noms suivent, et qu'elle a acquis déjà :

Souvenirs de Fontainebleau, 1 volume, par M. Auguste Luchet.
Le Chemin du Ciel, 1 volume, par feu Berthault.
Le Jeu de Bourse, 4 volumes, par M. Arthur Dangeliers.
Un Muscadin, 2 volumes, par M. Marie Aycard.
Le Baron de Linières, 1 volume, par M. Ernest de Calonne.
Les Bleus et les Blancs, ou *la Guerre de Vendée*, 4 vol., par M. Etienne Arago.

Le second roman de George Sand paraîtra avant la plupart de ces publications.

Des articles sur les Beaux-Arts, de MM. Charles Blanc et Etienne Arago; des Appréciations sur les ouvrages de Littérature ancienne et moderne signées des noms les plus connus, paraîtront, sous le titre VARIÉTÉS, dans le corps du Journal.

Enfin, le lundi de chaque semaine sera consacré, comme par le passé, au COMPTE-RENDU DES THÉATRES, par M. Etienne Arago, dont les connaissances spéciales ont déjà été appréciées.

Vente par autorité de justice,

EN L'HOTEL DES COMMISSAIRES-PRISEURS, A PARIS.

Le mardi 4 février 1845.

Consistant en table, commode, buffet, armoire, le tout en noyer; bureau en acajou, chaises en noyer, fauteuil, glace, pendule, un établi, tabourets, etc.—Au comptant.

AUTRE, le mardi 4 février 1845.

Consistant en table, buffet en noyer, chaises, commode, secrétaire, bureau, lavabo en acajou, gravures, pendule, rideaux de lit, fontaine, cabaret en porcelaine, ustensiles de cuisine, etc.—Au comptant.

Spectacles du 2 février.

7 h. »|» OPERA. — Guillaume Tell.
7 h. 1|4 THEATRE-FRANCAIS. — Enfants d'Edouard. Malade.
7 h. »|» ITALIENS. —
7 h. »|» OPERA-COMIQUE. — Déserteur. Maçon.
7 h. »|» ODEON. — Un Comique. Lys d'Evreux.
6 h. 3|4 VAUDEVILLE. — Les Trois Loges. Paris. Poltron. Péché.
6 h. »|» VARIÉTÉS. — Boquillon. Mimi. Un Jour gras. Lafleur.
6 h. »|» GYMNASE. — Rébecca. Cerigny. Bal d'enfants. Morale.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. Liberté. Mère Michel. Fiacre. Bribi. Létoriè
6 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Tour de Nesle. Farfadets. Paris.
6 h. »|» AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. »|» GAITE. — Ferté Spada.
6 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE — Le Lion du Désert.
6 h. »|» COMTE. — Marin. 3 Frères. Polichinelle. Wamba. Canards. Polka
6 h. »|» FOLIES. — Cocarde. Rosière. Jocrisse. Voyage. Intermède.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

LA RÉFORME.

Prix de l'Abonnement :

	PARIS.	DÉP.	ÉTRANG.
Pour un an.	45 fr.	50 fr.	66 fr.
Pour six mois	23	25	35
Pour trois mois	12	13	18
Pour un mois	4	[illegible]	[illegible]

Prix des Insertions :

Librairie, en petit texte, 75 cent. la ligne.
Industrie, en nompareille, 85 cent. la ligne.
Réclames : Librairie, 1 fr.; Industrie, 1 fr. 25 c.

AFFRANCHIR tout ce qui concerne la rédaction et l'administration.

ON S'ABONNE : A Paris, aux Bureaux du Journal, rue du Croissant, 16; chez tous les Directeurs des Postes; et aux Bureaux des Messageries Laffitte et des Messageries Royales, qui reçoivent les Abonnements sans augmentation de prix.

s du bonheur et de la prospérité qu'ils contribuent tant à créer pur les autres ?

Les faits sont patents, mais les causes semblent inconnues, et les oyens d'y remédier, complètement ignorés, du moins à voir ce ui se passe. En effet, une des causes incessantes de la misère des asses ouvrières, c'est la concurrence illimitée et anarchique de ndustrie, ainsi que nous l'avons déjà dit et prouvé en maintes ocsion-, et bien d'autres avant nous. « La libre concurrence, a dit Villermé, est cause de l'essor prodigieux qu'a pris l'industrie, ais aussi de la production souvent surabondante des objets mafacturés, de l'encombrement des magasins, de la dépréciation s marchandises, de la ruine d'un grand nombre de fabricants, et beaucoup de crises, de beaucoup d'oscillations dans les taux des laires, puis des journées de chômage qui ne peuvent jamais se cupérer. »

Evidemment il y a là un état de choses intolérable et qui appelle s réformes et des garanties. C'est ce qui a été compris par les prits les plus rétifs. Mais on n'a rien trouvé de mieux que de proser, comme un remède souverain, l'institution des prud'hommes. excès des souffrances fait qu'on s'attache ardemment à obtenir ut ce qu'on suppose capable de guérir, ou même simplement de ulager. Voilà ce qui explique comment, sans examen, l'institution s prud'hommes est devenue, pour beaucoup de gens, une sorte de nacée universelle, à l'aide de laquelle devaient disparaître tous les causes de détresse des classes ouvrières. Examinons quelues-unes de ces causes ; voyons après, en quoi consiste l'institution des prud'hommes, et nous serons edifiés sur la valeur et la ortée de cette institution.

Les travailleurs se plaignent de la concurrence que leur font les risons, les hospices, les bureaux de charité. Cette dernière atnt plus particulièrement les ouvrières en linge. En effet, le linge onfectionné dans ces établissements, d'un travail plus fin que celui ui se fait en ville, n'est pas même payé moitié du prix de l'autre. On onne 90 c. par semaine aux ouvrières de la Salpêtrière, nourries et tues aux frais de la maison. Comment donc les ouvrières du deors pourraient-elles lutter contre une pareille concurrence. Aussi, uel est leur sort ! Il y a des misères si grandes, des maux si délorables, que la plume se refuse au récit de tant de douleurs et de ouffrances. La vie d'une ouvrière honnête est une vie toute d'abnéation, et parce que quelques-unes reculent devant un tel avenir, on crie à l'immoralité et à la dépravation des femmes et des filles u peuple ! Ah ! qu'au lieu de se récrier sans cesse contre la dissoluion des mœurs, il serait plus juste d'en rechercher les causes et y remédier. Mais pourquoi les rechercher ? Ne sont-elles pas dans insuffisance des salaires et dans le manque de travail, qui amènent leur suite la détresse, la misère et la prostitution ; puis en descenant plus avant dans ce chaos, le suicide, la folie, le vol, l'assassinat, toutes causes s'enchaînant et se liant entre elles.

Qu'est-ce donc, bon Dieu ! qu'un état de choses où l'on arrive à qu'elle ne résulte pas le plus souvent de cette autre concurrence que se font les maîtres entre eux ? De là ces coalitions sans cesse renaissantes, quoique toujours punies. Et cependant, comment n'existeraient-elles pas ? Comment veut-on que les ouvriers ne cherchent pas à s'entendre à s'opposer à la baisse continuelle du salaire, quand la concurrence illimitée force les chefs d'ateliers à le diminuer sans cesse ? Sommes-nous seuls à constater cet état de lutte ? Non. Ecoutez M. Mollot, ce grand prôneur des prud'hommes : « Les fabricants sont dans une position qui leur permet de soutenir la lutte ; les ouvriers qui vivent au jour le jour du produit de leur travail, n'en ont ni le temps ni les moyens. » Ecoutez M. Villeneuve Bargemont : « Ce qui frappe tout homme animé d'un esprit de justice et d'humanité, dans l'examen de la situation de la classe ouvrière, c'est l'état de dépendance et d'abandon dans lequel la société livre les ouvriers aux chefs et entrepreneurs de manufactures ; c'est la facilité illimitée laissée à des capitalistes spéculateurs de réunir autour d'eux des populations entières pour en employer les bras suivant leur intérêt, pour en disposer en quelque sorte à discrétion sans qu'aucune garantie d'existence, d'avenir, d'amélioration morale ou physique soit donnée de leur part ni à la population ni à la société qui doit les protéger. »

Et l'abandon des ouvriers blessés ! et la division du travail qui, parquant les ouvriers dans une sphère de plus en plus étroite et infime, rend le travail non seulement plus répugnant, mais plus mortel encore ! Qu'est ce que l'institution des prud' hommes peut faire à toutes ces choses ?

En quoi pourra-t-elle remédier à ces misères, sans compter encore toutes celles que l'on pourrait signaler ? Quels seraient ses moyens d'action sur les mouvements irreguliers de la production ? Voyez si dans les attributions conférées aux conseils des prud hommes, nous pourrons trouver une réponse à ces questions.

En se reportant aux différentes dispositions législatives qui les régissent, voici ce que l'on trouve : deux natures de fonctions sont attribuées aux prud'hommes, fonctions quasi-administratives et fonctions judiciaires. Agissant en premier mode, les conseils de prud'hommes sont chargés de veiller à l'exécution des mesures conservatrices de la propriété des marques empreintes aux différens produits de la fabrique. Dans leurs fonctions judiciaires, ils agissent comme conciliateurs ou comme juges, soit en matière civile, soit en matière de police. Ils sont alors autorisés à juger entre les marchands-fabricants, chefs d'ateliers, contre-maîtres, ouvriers, compagnons et apprentis, toutes les contestations relatives à la branche d'industrie qu'ils cultivent, et aux conventions dont cette industrie aura été l'objet. Ils punissent tout délit tendant à troubler l'ordre et la discipline de l'atelier, tout manquement grave des apprentis envers leurs maîtres, et enfin les coalitions aux termes de la loi de germinal an XI.

Telle est l'institution des prud'hommes dont certains éconodemment l'organisation du travail ne se rattache en rien à la mission toute judiciaire des prud'hommes.

Est-ce à dire cependant qu'il faille répudier complètement les prud'hommes, parce qu'ils n'ont ni mission ni influence possibles sur ces questions d'organisation ? Nous sommes loin de le prétendre ; c'est ce que nous examinerons dans un prochain article.

Nous avons toujours fait estime du caractère de M. de Salvandy ; et nous sommes fort affligés du tort irréparable qu'il vient de se faire en acceptant une place dans le cabinet actuel. A de pareils actes des hommes plus forts que M. de Salvandy courraient risque de perdre toute consistance.

Le *Journal des Débats* affirme ce matin que les réunions tenues chez le restaurateur Lemardelay ont organisé LE GRAND PARTI D'ORDRE ET DE GOUVERNEMENT. Mais, alors, pourquoi ce déluge d'injures et d'inventions grossières qui partent chaque jour des camps opposés ? Pourquoi ces emportements de mauvais goût auxquels le *Journal des Débats*, l'organe de ce grand parti d'ordre et de gouvernement, est le premier à se laisser aller ? D'où vient cette recrudescence d'animosité entre les divers groupes politiques qui commençaient, sinon à se comprendre, du moins à se supporter les uns les autres ? D'où vient que l'incertitude et le désordre sont partout, dans les idées, dans les affaires, dans le cabinet, et jusqu'au sein de la représentation nationale ? D'où vient que ce prétendu parti d'ordre et de gouvernement soit incapable de se gouverner lui-même, et qu'il attende, dit-on, une manifestation du parlement anglais pour savoir s'il se retirera ou s'il restera ? Allez, allez, faux conservateurs ; les faits parlent plus haut que vos paroles, et vous ne donnerez pas le change à l'opinion publique. Il est évident aujourd'hui que l'entente cordiale, telle que vous la pratiquez n'est qu'une abdication de toute spontanéité gouvernementale.

Il est évident aujourd'hui que votre présence aux affaires produit le trouble, le désordre et la désorganisation dans l'Etat, sans pouvoir donner à la société l'ordre véritable. Vous avez beau chercher à exploiter la peur ; vous avez beau, selon votre tactique habituelle, agiter comme un épouvantail les souvenirs du 1er mars ; vous avez beau vous efforcer de persuader aux hommes calmes et sensés qu'après vous il n'y a plus à attendre que la guerre au dehors et la révolution au dedans ! Non, non, ce langage hypocrite ne trompe plus personne ; toute cette fantasmagorie est usée : le bon sens du pays qui a jugé et condamné les forfanteries révolutionnaires et belliqueuses de vos prédécesseurs, juge et condamne vos forfanteries pacifiques et conservatrices. C'est par les faits que vous êtes jugés ; et les faits accusent hautement votre impuissance à ordonner, à gouverner ! Non, vous n'êtes pas le grand parti d'ordre et de gouvernement ; vous êtes les petits et ridicules sectaires de la confusion, de l'entêtement et de l'égoïsme.

Les députés belges ont repoussé par 65 voix contre 22 la proposition d'une adresse au roi Léopold, tendante à changer le cabinet

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE CARILLON DU NOUVEL AN.

FANTAISIE DE CHARLES DICKENS (1).

Traduit de l'Anglais
Par Mme SWANTON-BELLOC.

LE SECOND QUART (SUITE).

M. Motus prit la plume et écrivit sous la dictée de sir Joseph.

Confidentielle. Mon cher monsieur, je suis on ne peut plus touché de l'offre aimable que vous me faites au sujet du nommé William Fern. Je regrette de n'avoir rien de bon à vous en dire. J'ai toujours considéré ma position vis-à-vis de lui, comme celle d'un père, d'un ami, et j'ai agi en conséquence. J'en ai été récompensé, (chose commune, il faut bien l'avouer), par la plus complète ingratitude, par la plus constante opposition à tous mes plans. C'est un esprit turbulent et inquiet. Son caractère ne supporte pas plus l'examen que sa conduite. Il est incapable de se résigner à être heureux quand il n'y faudrait qu'un peu de bonne volonté. Avec de tels précédents, il me semble, puisqu'il doit comparaître devant vous demain, pour savoir le résultat de l'enquête, ainsi qu'il s'y est engagé, (et il est homme à tenir sa parole), que vous ne sauriez mieux faire que de le condamner à quelques mois de prison, sous l'imputation de vagabondage. C'est un service à rendre à la société, un exemple salutaire à donner au pays, tant dans l'intérêt de ceux qui se glorifient d'être les amis, les pères du pauvre, que pour l'amélioration de cette classe égarée. Les exemples deviennent de jour en jour plus nécessaires. Je suis, avec etc.

— En vérité, remarqua sir Joseph après avoir signé la lettre, et pendant que M. Motus la cachetait, on serait tenté de croire à la prédestination. Ne semble-t-il pas que ce fût écrit là-haut ? Aujourd'hui, 31 décembre, je clos tous mes comptes. Eh bien ! j'avais un arriéré à solder à ce William Fern, et me voilà quitte !

Trottin, qui était retombé dans son découragement, s'avança pour prendre la lettre.

— Avec mes compliments et mes remerciements à l'alderman, dit sir Joseph. Un moment ! attendez !

M. Motus fit écho : Attendez !

— Peut-être avez-vous prêté l'oreille, reprit sir Joseph, à certaines remarques que me suggéraient la solennité de l'époque et le devoir qu'elle nous impose de mettre ordre à... nos affaires et de nous tenir prêts. Vous avez vu que je ne me prévalais de ma haute position sociale que comme d'un poste élevé d'où je donne l'exemple à tous. Avec l'aide de M. Motus que voilà, je vais ouvrir un livre blanc, et commencer l'année pure de tout arriéré, de toute dette. Et vous, l'ami, la main sur la conscience, pouvez-vous en dire autant ? Vous êtes-vous mis en règle avec l'an qui finit, avec l'an qui commence ?

— Hélas, monsieur, bégaya le pauvre Trottin regardant humblement le grand homme. Le temps marche si vite ! J'ai peur d'être un tantinet en arrière.

— En arrière ! répéta sir Bowley, avec un accent terrible.

— Je crains, Monsieur... je crois, balbutia Tobie, qu'il pourrait bien y avoir un petit arriéré d'une douzaine de schellings dus à Mme Pigeonneau.

— Dus à Mme Pigeonneau ! répéta sir Joseph de sa voix tonnante.

— Oui, monsieur, la marchande d'abatis du coin, qui vend un peu de tout. Il y a aussi un petit reliquat sur le loyer. Oh ! pas grand'chose, monsieur, une misère ! et nous ne le devrions pas si nous n'avions été rançonnés par le propriétaire.

Sir Joseph regarda mylady, puis M. Motus, puis Trottin, à tour de rôle. Il joignit ensuite les mains, avec le geste désespéré d'un joueur qui abandonne la partie.

— Toute imprévoyante, toute incorrigible que soit cette race, je ne comprends pas qu'un vieillard, un homme à cheveux gris, ose lever la tête, et faire face au nouvel an, avec ses affaires dans ce complet désordre ! Comment peut-il avoir le cœur de se coucher, le soir, le front de se lever le matin, de paraître au grand jour, et... Mais allez ! dit-il en tournant le dos à Tobie, prenez la lettre !

— Je voudrais de toute mon âme qu'il en fût autrement, monsieur, reprit Trottin s'excusant de son mieux ; mais les temps sont si durs ! Si vous saviez, monsieur...

— Prenez cette lettre, prenez-la, vous dis-je, répéta sir Joseph, et M. Motus, appuyant la parole du geste, Tobie, mis à la porte, ne put que saluer et sortir. Une fois dans la rue, le pauvre petit homme abaissa son vieux chapeau sur ses yeux, pour cacher sa tristesse et son humiliation de se trouver si peu en règle avec le nouvel an. Il ne leva pas même la tête pour regarder, en passant, la haute tour, et s'il s'arrêta une seconde, ce fut par habitude. Il savait qu'il ferait bientôt nuit ; les contours indécis du clocher s'effaçaient déjà dans l'air vaporeux ; il savait aussi que les cloches ne tarderaient pas à sonner, et à cette heure surtout elles résonnaient à ses oreilles, comme de mystérieux échos des bruits et des mots qui hantaient son imagination. Il ne se souciait pas de les entendre ; il avait peur qu'au refrain de tantôt elles n'en ajoutassent un autre :

Pères et amis,
Pères et amis.
Tous les ingrats sont nos fils !

Tobie s'acquitta donc de son message en toute hâte, et reprit, toujours trottant, le chemin de son gîte ; mais, soit la faute de son allure assez gauche dans la rue, soit celle de son chapeau enfoncé sur ses yeux, il se heurta de toute sa vitesse contre quelque chose ou quelqu'un, et rebondit du trottoir dans le ruisseau.

— Je vous demande bien pardon, dit Tobie tout confus, soulevant son chapeau et logeant sa tête dans une espèce de guêpier entre le feutre et la doublure déchirée, je ne vous ai pas blessé, j'espère !

Tobie, qui n'était rien moins qu'un Samson, avait couru beaucoup plus de chances d'être blessé par le vigoureux choc qui l'avait relancé comme un volant sur une raquette au beau milieu de la rue : mais il avait une si haute opinion de sa force, que, persistant à s'alarmer pour son antagoniste, il répéta :

— J'espère que je ne vous ai pas fait mal !

L'homme qu'il avait heurté, paysan musculeux, au teint hâlé, aux cheveux grisonnants, au menton mal rasé, le considéra un moment tout ébahi comme s'il eût cru qu'il raillait ; mais bientôt convaincu de sa bonne foi :

— Non, mon brave, dit-il, vous ne m'avez pas fait le moindre mal.

— Ni à l'enfant non plus ?

— Ni à l'enfant, répondit l'homme ; merci !

En parlant, il jeta un coup d'œil sur une petite fille qu'il portait endormie entre ses bras, et lui abritant la figure de l'air froid du soir avec un bout de sa méchante cravate, il poursuivit lentement sa route.

Le ton avec lequel il avait dit : Merci ! alla droit au cœur de Trottin. L'étranger était si épuisé, si las, si souillé de la boue des chemins, il regardait autour de lui d'un air si dépaysé, si seul, qu'évidemment ce lui avait été une douceur d'avoir à remercier quelqu'un, n'importe de quoi. Tobie suivit des yeux l'homme et sa marche pesante, et le bras de l'enfant passé autour de son cou. Aveugle à tout ce qui s'agitait dans la rue, il ne voyait que cette chaussure usée, ces souliers sans semelle, ces guêtres de cuir, cette veste de bure, ce chapeau à larges bords, et l'enfant endormie.

Avant de disparaître au milieu de l'obscurité croissante, le voyageur fit une pause, se retourna, et apercevant Trottin debout à la même place, il parut hésiter s'il reviendrait ou continuerait. Il fit un pas en avant, puis deux en arrière, et Tobie attentif à tous ses mouvements, courut à sa rencontre.

— Peut-être pourriez-vous me dire, reprit l'homme en s'efforçant de sourire, — si vous le pouvez, je suis sûr que vous le ferez, — et j'aime mieux

(1) Voir les numéros du 30 janvier au 2 février.

mines et à la fabrication des fers. En conséquence de cette utile réforme, il a été commencé une prison dans le comté de Clinton (New-York). Elle est construite de manière à satisfaire au vœu de la récente loi.

Voilà donc la terre classique des prisons à cellules entrée dans une nouvelle voie pénitentiaire. Cette réforme, nous l'appellions de tous nos vœux, car elle embrasse à la fois la partie réellement utile du système, la séparation des prisonniers pendant la nuit, et, en même temps, elle fournit à la société un travail plus profitable et aux prisonniers d'actives distractions, plus conformes aux lois de l'hygiène.

Pourquoi notre gouvernement n'adopterait-il pas, en le perfectionnant, ce nouveau système? Il y a en France maintes localités où l'exploitation des mines, la fabrication du fer, le défrichement et la culture du sol, l'élève des bestiaux etc., etc., offriraient aux prisonniers, suivant leurs forces physiques, l'occasion d'un travail très utile, très productif et surtout varié.

Jusqu'à présent, en dépit du plus simple bon sens, on a entassé prisons et prisonniers dans nos villes, au milieu de quartiers où règnent trop de causes d'insalubrité. Donnons à ces malheureux de l'air, de la lumière. Faisons que l'action de tous ces bras explique à l'intelligence et au cœur de ces hommes une pensée supérieure d'utilité. Faisons que leurs travaux portent l'empreinte sacrée du dévouement à l'intérêt de tous. C'est à ce prix que leur réhabilitation s'accomplira.

L'homme qui a failli ne saurait se réhabiliter là où la loi qui le gouverne est athée. Et nos lois sur les prisons sont athées, car elles ne donnent aucun but moral au travail des prisonniers. Elles glacent leur cœur et leurs sentiments religieux, en les condamnant à vivre entre quatre murs, en face du vide et du néant. Il faut substituer aux systèmes présentés des plans qui répondent à une pensée supérieure de progrès social.

Dans le même message de M. Wright, nous avons remarqué un fait économique très important. Il y est dit qu'à Auburn le nombre des prisonniers des deux sexes avait été de 755, les dépenses de 367 777 fr. et les recettes provenant du travail de ces mêmes prisonniers de 321 000 fr. En d'autres termes, on y constate que la dépense moyenne d'un prisonnier avait été de 1 fr. 33 cent. par jour, et le produit de son travail de 1 fr. 17 cent. C'est-à-dire que l'Etat de New York n'avait eu à dépenser pour les détenus de cette prison que 16 cent. par jour et par prisonnier, de même que dans celle de Mount-Pleasant. Ce résultat économique mérite d'être approfondi; car, on le sait, les prisonniers des Etats-Unis sont beaucoup mieux nourris que nos soldats.

Presse départementale.

L'Echo de Vesone (journal vieille gauche), trace le tableau le plus flatteur de l'opposition. Il est vrai qu'il ne comprend dans l'opposition « ni les ambitieux, qui ne combattent que dans des vues personnelles, ni ces esprits inquiets qui affectent le libéralisme pour arriver à une troisième Restauration, ni même ces pessimistes (c'est nous) dont les cer-

[illegible]

La Sentinelle des Pyrénées revient avec une louable insistance sur les inconvénients, sur les crimes qu'entraîne la suppression des tours, mesure due à l'esprit étroit et sans charité de quelques harpagons-philanthropes.

Nous citons toujours avec plaisir parmi les journaux de province le *Conservateur de la Dordogne*, qui sait montrer qu'on peut être conservateur et intelligent à la fois, et qui défend avec une noble indépendance les droits du pauvre et du riche contre les déclamations envieuses et contre les sentiments égoïstes.

La *Revue provinciale* de Bar-le-Duc et le *Publicateur* d'Arles, l'*Observateur des Pyrénées* et l'*Indépendant* d'Angoulême ont publié de nombreux travaux dans une excellente direction: il serait trop long de les analyser. Contentons-nous de reproduire, en partie, un excellent article daté du 1er janvier et adressé par une dame *aux travailleurs* :

Mes amis, vous souffrez! et ne pouvant, par d'incessants labeurs, assurer à vos familles la vie du lendemain; — l'inquiétude paralyse vos forces; vous souffrez! — et vos paroles inhabiles ne pouvant traduire les suppliques de votre misère, — vous vous jetez dans le découragement qui dégrade, — dans le désespoir qui tue!

Aujourd'hui, relevez-vous! car vos larmes sont comptées; — relevez vous! l'union peut changer chacune de vos faiblesses individuelles en une force nationale; relevez-vous! la fraternité peut donner une grande famille à vos abandons; relevez vous! l'amour peut vous convier aux plus saintes joies de l'humanité.

Ce n'est pas seulement en France, c'est encore en Angleterre, en Irlande, c'est partout, que s'agite la puissante pensée de l'organisation du travail.

On veut savoir si vous êtes réellement libres dans l'échange que vous faites avec les capitalistes; on veut savoir, si, en vendant vos forces dans de certaines limites qui ne peuvent nuire à votre santé, vous pouvez acheter une vie libre des privations de la misère et des soucis de l'emprunt; on veut savoir si l'industrie doit être organisée ou si votre existence doit dépendre du caprice, du mauvais vouloir, ou seulement même de l'imprudente incapacité de ceux qui vous mettent à l'œuvre; on veut savoir si votre rôle est celui de machines qu'on peut condamner au *travail et au désœuvrement forcés*, ces deux grands pourvoyeurs de la mort et du vice! — On veut savoir, enfin, si l'ouvrier, avec *le droit au travail*, n'a pas encore le *droit de participer en associé* aux richesses créées par le travail, dans la proportion des forces et des talents qu'il apporte à la réalisation de l'œuvre commune.

Les économistes ont cru, long-temps, que la libre concurrence suffirait pour prévenir les actes d'arbitraire du riche contre le pauvre! — Le fabricant ayant besoin de bras, et l'ouvrier ayant besoin de pain, il en résultait, disaient-ils, une espèce de dépendance mutuelle qui mettait chacun en mesure de défendre ses droits et de les faire respecter — tandis que, du choc des intérêts, naissait nécessairement une émulation, dont les résultats devaient être d'enrichir la société, d'accumuler ses trésors et d'augmenter à l'infini sa prospérité et son bonheur!

Cette opinion, à l'usage des professeurs d'économie politique et des statistiques officielles, ne s'est malheureusement pas accréditée par l'expérience et l'éloquence terrible du fait la dément chaque jour par un nouveau malheur! — Rien de plus fatal que ce semblant de liberté! Le fabricant riche vend au rabais, et ruine le fabricant pauvre; — le mauvais ouvrier engage sa paresse pour une obole, et le bon ouvrier, qui ne veut pas subir la loi qui l'assimile au vice, meurt honnêtement de faim; le but étant d'arriver à produire le plus possible, au meilleur marché possible, la main-d'œuvre et la falsification des matières premières deviennent les seuls objets sur lesquels puissent se réaliser le gain; on spécule sur la santé du pauvre, on spécule sur sa faim, et c'est ainsi que des traitants deviennent millionnaires, en vo-

[illegible] siez rester juste; — demandez que l'on respecte vos droits pour que vous puissiez respecter les droits de votre prochain; — et peut-être, cette année qui commence sera-t-elle pour nous, mes frères, *l'an de grâce* mil huit cent quarante-cinq.

Mme de B.

FAITS DIVERS.

— « On nous annonce, dit ce soir la *Patrie*, que M. Drouin de Lhuys, membre de la chambre des députés, a reçu sa destitution de chef de la direction commerciale au ministère des affaires étrangères. — Il est remplacé par M. de Lambert, sous-directeur de la division commerciale. »

— Un projet de loi tendant à introduire des réformes dans le code d'instruction criminelle avait été voté par la chambre des députés dans la session de 1842. La chambre des pairs en avait également adopté presque toutes les dispositions. M. Roger, du Loiret, qui, depuis douze ans, poursuit ces réformes, vient de présenter à la chambre une proposition ayant pour objet de reproduire une loi qui touche de si près aux garanties de la liberté individuelle. Sans en approuver toutes les dispositions, mais pour mieux en assurer le succès, il a cru devoir reprendre le projet de loi *textuellement*, tel qu'il a été voté en 1842. Il est impossible que la chambre se donne à elle-même un démenti, en repoussant dans cette proposition, son propre ouvrage. Le ministère, sans doute, n'osera pas non plus combattre un projet qu'il a lui-même présenté et soutenu dans les deux chambres.

— Voici une petite statistique ministérielle qui a un intérêt d'actualité.

L'administration du 29 octobre a subi d'assez considérables modifications depuis qu'elle est aux affaires. Cinq membres seulement du ministère primitivement formé font encore partie du cabinet; ce sont MM. le maréchal Soult, Guizot, Duchâtel, Martin (du Nord) et Cunin-Gridaine.

Les quatre autres ministres nommés en 1840 ont été remplacés, savoir: M. l'amiral Duperré, d'abord par M. l'amiral Roussin, en second par M. le vice-amiral Mackau; M. Humann par M. Lacave-Laplagne; M. Teste, par M. Dumon; M. Villemain, par M. de Salvandy.

On compte aujourd'hui, dans le cabinet, trois anciens ministres du 15 avril; ce sont MM. Martin (du Nord), Lacave-Laplagne et Salvandy. M. Cunin-Gridaine, simple député à l'époque de la coalition, a défendu jusqu'au bout le ministère Molé. MM. Guizot, Duchâtel, Dumon et M. le maréchal Soult appartiennent à la coalition.

— Aujourd'hui, le bœuf gras, qu'un des héros fameux de M. de Balzac a tenu sur les fonts de baptême, le *Père Goriot*, est sorti de l'abattoir du Roule et y est rentré à la nuit tombante. Comme ses prédécesseurs, il était richement caparaçonné. Son esclavage avait été doré de la manière la plus fastueuse. Rien n'est refusé à sa gloire avant qu'il tombe sous le couteau des sacrificateurs parisiens.

Le peuple aime les fêtes; aussi s'est-il porté en foule au-devant du cortège qui accompagne toujours le mastodonte de l'espèce bovine. Mais pourquoi ne profita-t-on pas de cette ardeur avec laquelle les masses prennent part aux réjouissances publiques? Il serait si facile de convertir ces processions insipides et surannées en promenades attrayantes, instructives, moralement symboliques! Les anciens n'y manquaient pas : tous les attributs qui frappaient les yeux dans leurs banquets, dans leurs cérémonies, ramenaient l'esprit au souvenir des dieux; souvenir souvent stérile et infécond, mais attestant des efforts poétiques et intelligents. Dans les kermesses de la Belgique, les mascarades sont un hommage joyeux

---

m'adresser à vous qu'à un autre; peut-être pourriez-vous me dire où demeure l'alderman Retors?

— A deux pas d'ici, répliqua Trottin; je vais vous montrer sa maison.

— Je ne devais y aller que demain, dit l'homme en suivant Tobie; mais je suis inquiet de me savoir soupçonné; je tiens à me justifier et à être libre d'aller gagner mon pain... je ne sais trop où, je ne sais trop comment... N'importe! peut-être m'excusera-t-il de le déranger si tard.

— Pas possible! s'écria Tobie en tressaillant. Vous nommeriez-vous Fern, par hasard?

L'homme se retourna tout stupéfait.

— Fern! William Fern! dit Trottin.

— Oui, c'est mon nom.

— Alors, pour l'amour de Dieu, n'y allez pas.

Trottin saisit le bras de l'étranger, et promena un regard inquiet autour de lui.

— N'allez pas le trouver! n'y allez sous aucun prétexte! il vous fera arrêter, enfermer, aussi sûr que vous êtes là! Venez par ici, je vous dirai ce qui en est; mais, encore un coup, n'allez pas le trouver!

Sa nouvelle connaissance semblait le croire à demi fou, et cependant elle ne fit pas difficulté de le suivre. Ils entrèrent tous deux dans une ruelle écartée, où, à l'abri de toute observation, Tobie conta ce qu'il savait, les renseignements donnés par sir Joseph, et le reste.

Le principal sujet de ce triste récit l'écouta avec un calme qui surprit Trottin. Il ne nia point, ne s'excusa pas, n'interrompit pas. De temps à autre, il hochait la tête, mais comme pour confirmer les faits, plutôt que pour les démentir. Une fois ou deux, repoussant en arrière son large chapeau, il passa sa main calleuse sur son front, où semblait s'être réfléchi en petit chaque sillon qu'il avait creusé. Ce fut tout.

— En somme, il y a du vrai, dit-il, quand Tobie eut fini; je pourrais bien trier la paille d'avec le grain, relever une erreur par-ci, par-là; mais à quoi bon? Qu'y gagnerais-je? J'ai contrecarré ses plans, pour mon malheur. Je n'y puis rien. C'est plus fort que moi; demain je recommencerais. Quant à une bonne renommée, ces grands personnages fouillent et retournent la vie d'un pauvre homme comme la terre d'un champ, et la veulent pure de toute tache, de tout reproche, avant qu'ils daignent lui faire l'aumône d'une bonne parole. Eh bien! j'espère qu'eux, du moins, ne perdent pas leur bonne réputation pour si peu, ou, en vérité, leur vie doit être exemplaire, et faite de privations. Quant à moi, je n'ai jamais pris avec cette main, et il l'ouvrit toute grande, ce qui ne m'appartenait pas, et je ne l'ai jamais sevrée de travail, quelque dur, quelque mal payé qu'il fût. Que quiconque peut dire et prouver le contraire fasse de moi un manchot! Mais quand le travail ne peut me soutenir honnêtement comme une créature humaine; quand ma nourriture est si mauvaise que je suis affamé, ayant trop pour mourir et pas assez pour vivre, quand je vois toute une vie de labeur commencer ainsi, continuer de la sorte, et finir de même, sans une pauvre chance, sans un espoir de changement, alors je dis aux heureux de ce monde: « Retirez-vous de mon sentier! N'approchez pas de mon bouge! Mon seuil est assez sombre sans que votre ombre le noircisse! Ne comptez pas sur moi pour grossir la foule dans vos parcs, pour aider à vos semblants de popularité, les jours d'anniversaires, de discours, d'élections, que sais-je? Jouez vos comédies, vos parades sans moi, et qu'elles vous fassent honneur et joie! Nous n'avons rien à démêler ensemble; laissez-moi donc tranquille et seul! »

L'enfant qu'il tenait dans ses bras ouvrit les yeux, et comme elle regardait à l'entour avec surprise, il changea son accent amer et bref en un jargon caressant, et lui dit à l'oreille quelques mots enfantins. Puis il la déposa à terre, et enlaçant une des longues tresses de la blonde chevelure autour de son doigt, comme une bague, tandis que la petite embrassait ses jambes poudreuses, il reprit :

— Je ne suis pas méchant par nature, je le crois; ni difficile à contenter, j'en suis sûr : je ne veux de mal à personne, pas même à *eux*! Je ne demande qu'à vivre comme une des créatures de Dieu. Je ne le peux pas! C'est ce qui fait qu'il y a un abîme entre moi et ceux qui le peuvent : et la foule de mes pareils est grande. On les compte par centaines, et par centaines de mille.

Trottin savait qu'il disait vrai, et il courba la tête en signe d'assentiment.

— Je me suis fait ainsi un mauvais renom, dit Fern, et je n'ai pas de chance d'en rattraper un meilleur. Il ne nous est pas loisible à nous autres d'être tristes, mécontents : et je suis triste et mécontent, Dieu sait! que j'aimerais mieux avoir le cœur joyeux si je pouvais! après tout, cet alderman ne me ferait pas grand mal, à *moi*, en m'envoyant en prison; et sans un ami pour prendre ma défense, il est probable qu'il n'y manquerait pas.... mais.... vous voyez!

Du doigt il montra l'enfant.

— Si gentille! répondit Tobie, une vraie figure d'ange!

— Oui, répliqua l'homme d'une voix étouffée, en prenant doucement le petit visage entre ses mains, le tournant vers le sien, et le regardant d'un œil fixe : oui, j'ai souvent pensé que c'était la figure d'un ange! je l'ai pensé quand l'âtre était bien froid, l'armoire bien vide. Je l'ai pensé la nuit dernière quand on nous a arrêté comme deux voleurs; mais il ne faut pas qu'ils en abusent : il ne faut pas qu'ils essaient trop souvent du cher petit visage, n'est-ce pas, ma Lélia?.... il serait par trop déloyal aussi de frapper un pauvre homme pieds et poings liés.

Il abaissa la voix et contempla l'enfant d'un air si morne, si hagard, que Tobie, pour faire diversion à ses pensées, lui demanda si sa femme vivait encore.

— Je n'ai jamais eu de femme, répliqua-t-il en secouant la tête. C'est l'enfant de mon frère, une orpheline. Elle a sept ans, quoique elle ne le paraisse pas. Elle est si maigre, si fatiguée! On voulait la recueillir dans la maison de l'Union, à vingt-huit milles de notre village, entre quatre murs. Ils en auraient eu soin, comme ils ont eu soin de mon vieux père, quand il ne pouvait plus travailler; aussi ne leur a-t-il pas donné de peine long-temps! J'ai mieux aimé prendre la petite, et elle a toujours vécu avec moi depuis. Sa mère avait une parente autrefois à Londres; nous tâcherons de la trouver, puis après de trouver de l'ouvrage. Mais Londres est si grand! Eh bien! nous n'en aurons que plus de place pour nous promener, n'est-ce pas, ma Lili?

Il regarda l'enfant avec un sourire qui émut Tobie mille fois plus que des larmes, et tendant la main au petit homme :

— Je ne sais pas même votre nom, dit-il, mais je vous ai ouvert mon cœur en échange de l'intérêt que vous m'avez montré. Je suivrai votre avis, j'éviterai...

— La justice, lui suggéra Tobie.

— Oui, le juge et la justice, puisqu'ils l'appellent ainsi. Et demain, nous essaierons de chercher fortune soit à Londres, soit aux environs. Bon soir! bonne nuit! bonne et heureuse année!

— Un moment, s'écria Trottin rattrapant la main qui lâchait la sienne. Un moment! l'année qui vient ne pourrait m'être ni bonne ni heureuse si nous nous quittions ainsi. Ce serait un triste premier de l'an que celui où je verrais l'enfant et vous errer par les rues sans savoir où aller reposer vos têtes. Non, non. Venez avec moi; je ne suis qu'un pauvre homme, et j'habite un pauvre réduit, mais il y aura de quoi vous loger et sans gêne. Venez! venez! A mon tour, dit-il, soulevant l'enfant dans ses bras. Si mignonne, si peu lourde! j'en porterais vingt comme elle que je ne m'en apercevrais pas. Dites-moi si je vais trop vite pour vous? Je marche trop vite; j'ai toujours marché trop vite; c'est mon défaut. Et le petit homme trottait menu, faisant six pas contre une des enjambées de son compagnon, tandis que ses maigres genoux pliaient et s'entrechoquaient sous son mince fardeau.

— Elle est légère comme une plume! dit Trottin pressant ses paroles à l'unisson de sa marche, pour couper court à tout remerciement. Plus légère qu'une plume de paon, beaucoup plus légère. Nous voilà ici, nous voilà partis! tournez un peu à droite, oncle Will, passez au raz de la pompe, enfilez le passage à gauche, juste en face du cabaret. Nous voilà ici, nous voilà partis! traversez le ruisseau, passez sur l'égout, à côté du pâtissier du coin. Prenez garde aux marches! Arrêtez-vous à la première porte noire, sur laquelle vous lirez écrit à la craie : *Tobie Veck, commissionnaire*. Nous y voilà, cette fois! Meg, mon cœur, je t'ai ménagé aussi une surprise, je t'amène compagnie.

(*La suite à demain.*)

Charles DICKENS.

çois accourut et trancha la corde enroulée au cou du patient, qui revint à la vie deux heures après. Combien de fois cet affreux préjugé a-t-il laissé ainsi, sans secours, un citoyen, un frère, sous le prétexte que la charité n'est permise qu'avec le contre-seing de la justice. Les pressantes protestations de la presse ont été impuissantes. Pourquoi tous les administrateurs communaux de France ne dissipent-ils pas, par une publicité suffisante, de pareilles superstitions légales? Un préfet bien intentionné pourrait avertir tous les maires de son département; un ministre prévoyant tous les préfets de France. Combien de progrès un peu de bonne volonté introduirait dans mille et un détails administratifs!

— Une véritable fête chrétienne et sociale, communément appelée la fête des langues de la propagande a été célébrée à Rome le 12 janvier; trente-trois nations des cinq parties du monde y avaient des représentants qui ont célébré les louanges du Christ, chacun dans la langue de son pays. Parmi les six cardinaux qui présidaient la fête, figuraient le cardinal Angelo Maio, un des plus érudits philologues de notre époque.

— La multiplicité des affaires criminelles où se reproduit le douloureux spectacle de l'époux empoisonné par l'épouse, est bien faite pour attirer l'attention des penseurs. En attendant que nous essayions d'expliquer cette monstruosité sociale, qui accuse d'une manière si flagrante nos mœurs et nos institutions, citons le triste post-scriptum suivant d'une lettre de Reims:

« A la session prochaine, la cour d'assises de la Marne aura à statuer sur une affaire d'empoisonnement dont les circonstances rappellent l'affaire Lafarge. Il s'agit d'une jeune femme appartenant à une famille aisée de l'arrondissement de Sainte-Menehould, la dame Godard, qui, de complicité avec son amant et un autre homme qui, précédemment, aurait eu des relations intimes avec elle, aurait donné la mort à son mari en mêlant de l'arsenic et du vert-de-gris aux aliments qu'elle lui préparait elle-même. »

— Des commissaires envoyés à Cayenne par lord Aberdeen, viennent de récuser les juges qui, en 1841, avaient condamné les croiseurs anglais à payer une indemnité de 255 000 fr. pour avoir saisi injustement le navire français le *Marabout*. La solution de cette affaire se trouve donc encore indéfiniment ajournée.

— M. le ministre des affaires étrangères vient d'inviter l'ambassadeur de France à Londres, à faire valoir les droits de la ville de Verdun, qui réclame du gouvernement anglais le paiement d'une créance de trois millions 500 000 fr. M. Guizot, dans une lettre à M. Génin, député de Verdun, avoue qu'il n'espère pas beaucoup de succès des démarches de M. de Sainte-Aulaire.

— Le courrier de Londres n'est pas arrivé à temps pour que les correspondances anglaises pussent être distribuées aujourd'hui.

— M. le duc de Bordeaux est en ce moment à Venise.

— S. M. Louis-Philippe est le premier roi français qui ait compté, parmi ses sujets, six millions de Musulmans; c'est ce que fait remarquer le journal *l'Algérie*, à propos de la Mecque et de l'influence que nous sommes appelés à exercer sur l'islamisme:

« Notre dernière correspondance, dit le journal *l'Algérie*, nous annonçait la présence à la Mecque de Chérif-Mohammed et de quelques autres Musulmans envoyés de la Mecque en Algérie pour y recueillir les dons que la piété des fidèles consacre à l'entretien du tombeau du prophète. Les noms de nos plus hauts fonctionnaires algériens figurent sur les listes de Chérif Mohammed pour des sommes assez fortes. Mais ce ne sont pas seulement les individus, c'est l'Etat qui, en Algérie, devrait concourir à l'entretien du culte musulman. La Mecque est un point de pèlerinage, un pieux rendez-vous, vers lequel chaque année un nombre considérable de nos sujets algériens se dirige sous les auspices et même aux frais de l'Etat.

« Il serait donc de bonne politique, et même de bonne justice, que des signes éclatants de la munificence française témoignassent, dans le temple de la Mecque, de notre tolérance et de notre souveraineté. L'Eglise de Jérusalem compte nos rois de France parmi ses plus riches bienfaiteurs; le tombeau du prophète ne doit-il pas recevoir aujourd'hui les dons du roi des Français le premier prince en France qui compte parmi ses sujets six millions de Musulmans? Si le temple de la Mecque avait des candélabres, des tentures, des ornements venant de France; si la robe de la Caaba était un don du sultan français, qui peut dire l'influence qu'exerceraient ces signes extérieurs sur les milliers de pèlerins qui, de tous les points de l'Islam, viennent à la Mecque chaque année? »

— Un mot résume les nouvelles de Madrid où les cortès discutent toujours le projet de loi sur l'abolition de la traite: le Gouverneur de Cuba, M. O'Donnell, a déclaré, dans une dépêche au ministère espagnol, que cette île serait perdue pour l'Espagne le jour où les nègres y seraient affranchis.

— Les Suisses qui habitent Paris ont écrit à leurs compatriotes de Berne qu'ils retourneraient dans leur pays pour s'enrôler comme volontaires, si les circonstances l'exigeaient.

— Le 26 janvier, il y a eu encore une assemblée de 4 000 personnes dans la ville de Berne. Toutes ces réunions réclament unanimement une intervention énergique de la diète dans les affaires dont s'émeut si vivement la Suisse. Elles menacent de s'armer et d'agir à la place du directoire s'il ne se charge lui-même de l'expulsion des Jésuites.

— Nous lisons dans une correspondance de Vienne que Mme la comtesse George Karoly et sa sœur la comtesse Louis Batthiany, toutes deux également distinguées par l'élévation de leur esprit, sont convenues cet hiver, de ne recevoir à leurs brillantes soirées que sous la condition expresse, pour les personnes admises, de n'employer jamais, dans les toilettes élégantes ou les costumes les plus gracieux, aucune étoffe ou accessoire quelconque qui ne fût exclusivement de fabrique autrichienne. Semblables exagérations de patriotisme deviendront inutiles quand les alliances des peuples seront humanitaires.

TRIBUNAUX.

LA PAUVRE PETITE GOUALEUSE. — Quand Eugène Sue racontait dans les *Mystères de Paris* les cruautés commises par la Chouette sur la charmante Fleur-de-Marie, tous les lecteurs s'attendrissaient; mais beaucoup d'entre eux, croyant ces écrits exagérés, se remettaient promptement de leur émotion. C'est pour ces optimistes que nous reproduisons le fait suivant dont toutes les circonstances viennent d'être judiciairement constatées. Lorsqu'ils l'auront lu, ils pourront se demander [illegible] cureur du roi. La femme Galais est venue s'asseoir, le 6 janvier, sur le banc du tribunal de police correctionnelle de Gex. Elle est aussi laide que méchante.

Céline Noël est chétive, ses traits sont disgracieux, mais au total sa physionomie est assez douce. Elle répond avec clarté et convenance aux questions qui lui sont faites.

On ne peut mieux faire, pour donner une idée du malheur qui s'attache à quelques existences, que de rappeler la déposition de cette enfant, dont le langage n'a jamais varié, soit devant le magistrat instructeur, soit pendant les débats oraux.

Elle est âgée d'environ douze ans. Née à Paris, elle a été élevée à Troyes. Elle a perdu son père lorsqu'elle avait cinq ans, et sa mère lorsqu'elle en avait huit. Après la mort de son père, sa tante maternelle la conduisit à Saint-Mars-en-Othes, près Troyes, chez l'aïeul paternel de l'orpheline. Elle a une sœur, qui fut placée dans un hospice, où elle est encore.

Céline demeura deux ans avec son grand-père, qui la maltraitait souvent, et qui finit par la livrer à des marchands ambulants, lesquels la contraignirent à mendier sur les grandes routes. Après un an de courses vagabondes avec ces gens, ils l'abandonnèrent dans une auberge, à Orléans. Le maître de cet établissement la garda quelques jours, puis il la remit à la femme Galais, alors chanteuse publique. Ce dernier fait se passait il y a environ deux ans.

Pendant la première année, Céline supporta sa nouvelle condition, bien dure cependant, car sa maîtresse la battait. Elle la conduisit même dans les prés pour l'y fouetter avec des orties, lorsque l'enfant avait de la peine à retenir les airs qui lui étaient enseignés. Mais, depuis un an environ, les mauvais traitements redoublèrent, et chaque jour, avec ou sans motifs, Céline fut battue plus ou moins fort. Cet état de choses commença à Orléans. La pauvre victime fut contrainte de passer toute une nuit de février à genoux sur le plancher, et sans aucune espèce de vêtement; sa chemise même lui avait été enlevée, et le lendemain elle fut encore frappée.

Une autre fois, son bourreau lui renversa les doigts de la main gauche de telle façon qu'elle en est estropiée, et qu'elle ne peut plus fermer cette main comme l'autre. La femme Galais fut traduite, pour ce fait, devant le tribunal correctionnel d'Orléans, et condamnée, le 18 avril dernier, à un emprisonnement de quinze jours. Pendant ce temps, Céline chantait, soit à Orléans, soit dans les environs, et c'est à Ingray qu'elle fut retrouvée par la femme Galais, dont la captivité venait de finir.

Cette femme fut alors prodigue de promesses, qu'elle oublia bientôt pour recommencer ces mauvais traitements, qui continuèrent pendant divers voyages faits à Paris, à Bourges, à Rochefort et à Bordeaux. A Rouen, ils furent poussés au point que Céline eut le bras gauche fracturé. Elle fut soignée à l'hospice des Enfants, à Paris. Elle en sortit quelques jours après.

Les deux pèlerines dirigeaient leurs pas vers Genève; mais la mégère gardait sa rancune. De Nantua à Châtillon l'enfant fut fouettée trois fois après avoir été dépouillée de tous ses vêtements, et à Châtillon la flagellation fut faite avec des ronces, dont les épines lui avaient horriblement déchiré tout le corps.

C'est à la suite de ces atrocités qu'a eu lieu la scène de Collonges. Céline refusait de mettre un bonnet de nuit qui était sale et déchiré. La femme Galais la saisit alors par les cheveux, la jeta hors du lit, et la frappa de toutes ses forces avec un martinet. Cet instrument de supplice s'étant brisé, la victime fut précipitée sur le plancher, frappée de nouveau à coups de pied, et enfin mordue deux fois à la joue. La femme Galais l'avait saisie par le cou et l'étranglait, lorsque les gens de la maison sont arrivés, et l'ont délivrée. Les renseignements recueillis ont établi la vérité des faits dont on vient de lire le récit.

La prévenue s'est bornée à nier les faits qui lui étaient reprochés. Elle a été condamnée à deux années d'emprisonnement.

Céline est encore à l'hospice. Soumise à une constante et exacte surveillance, elle n'a donné jusqu'ici que des preuves d'un bon naturel.

VARIETÉS.

Introduction à l'histoire de la religion de l'Inde (1).

Si maintenant de la parole religieuse on passe au culte, l'esprit demeure comme épouvanté devant les représentations symboliques et devant les demeures des dieux. On admire sur les sables de l'Egypte des temples grands comme des villes. Dans l'Inde, ce sont des montagnes entières qui ont été transformées en temples; d'immenses forêts croissent sur leurs voûtes; quelquefois, comme à Ellora, des rivières passent et tombent en cascades par-dessus leurs corniches.

Lorsqu'on pénètre dans ces vulves profondes, où le culte du lingam, de la génération, était pratiqué, on s'égare au milieu d'une architecture souterraine, dans des carrefours de colonnades, de piliers massifs, évasés, cannelés, de sculptures colossales, d'éléphants et de rhinocéros, de galeries et d'architraves fantastiques qui se perdent dans de formidables ténèbres.

Sous ces temples il y a des étangs sacrés auxquels viennent s'abreuver leurs hôtes sacrés: troupeaux de bœufs et de génisses.

Quelquefois les temples sont superposés, et d'étages en étages ils escaladent la montagne: et ces masses ne sont pas seulement évidées, brodées à l'intérieur, mais encore sculptées extérieurement. L'esprit terrifié se demande aujourd'hui durant combien de milliers d'années les mains des générations ont dû sécher sur ces montagnes de granit.

Les cérémonies, les fêtes, les pratiques religieuses ont ce même caractère exubérant. Nulle part les pénitences n'ont été plus longues, les observances plus fréquemment répétées. Des multitudes entières sont convoquées aux fêtes et y accourent de toutes parts. On y promène des chars, des temples roulants qui portent des troupes de musiciens et de danseuses. Les éléphants, les idoles gigantesques figurent dans ces processions, où les adorateurs se font écraser sous les roues. Les supplices volontaires sont poussés [illegible] ture, alors il tâche d'atteindre une nourriture vivante, la proie. Il crée ses premières industries, la massue, la flèche, l'hameçon, la fronde. Il fait les premières applications de son intelligence; il chasse et il pêche pour consommer sur le moment; et quand il est rassasié, il dort. Son existence est celle d'une brute, un peu plus ingénieuse que les autres brutes. La femme n'est que la femelle de cet animal de proie. Comme elle est plus faible, elle est soumise à une servitude grossière; elle subit la plus grande part des peines tandis que l'homme se réserve le plus grand nombre de joies. Il habite la hutte ou le trou d'un rocher. Lorsque les sauvages s'assemblent, le chef est le plus habile à tuer ou à découvrir le gibier.

Cependant parmi les animaux que l'homme poursuit pour en faire sa proie, il en est de plus timides qu'il n'est pas obligé de tuer immédiatement, qu'il peut garder auprès de lui pour les dévorer ou s'en servir, et selon ses besoins il les réunit, il les enferme; dès lors il n'a plus seulement la nourriture du jour, il a encore celle du lendemain; il peut assurer l'existence de plusieurs êtres autour de lui. Les tribus, les familles se forment; le premier exemple de propriété est donné. La propriété n'est pas le sol, mais bien le troupeau. Aussi loin que s'étend la pensée, sous la courbe du soleil, de l'orient à l'occident, la terre appartient à tous, et derrière les pas du troupeau un autre troupeau a le droit de venir brouter l'herbe.

L'homme fait paître ces troupeaux, et les pâturages naturels sont vite épuisés: il faut donc aux peuples pasteurs une vie nomade. Ils habitent la tente, habitation portative qu'ils traînent après eux. Le chef est le père de famille.

Mais si le troupeau est pour l'homme une nourriture moins précaire que la chasse ou que la pêche, cependant il se reproduit avec lenteur; il est d'autant plus vite décimé, consommé, qu'en assurant la subsistance des hommes il les aide à se multiplier. Comment suffire à ce nombre de convives lequel augmente sans cesse? Il faut ajouter au troupeau les fruits terrestres qui peuvent se conserver toute l'année. Ces fruits sont les céréales de diverses natures. Alors l'homme passe de la vie pastorale à la vie agricole; il ne possède plus seulement le troupeau, il possède encore non pas précisément le sol, mais la moisson, mobilier du sol que son travail y a déposé. Mais plus tard, pour protéger la moisson, il est obligé de s'approprier le sol, de l'enclore et de s'y fixer.

La propriété n'est que la jouissance du travail qu'on a fait soi-même; elle engendre la guerre, qui est la jouissance du travail qu'on n'a pas fait. Les déprédateurs à main armée se jettent sur la moisson. Alors les populations agricoles sont obligées de s'assembler pour se défendre; elles bâtissent leurs demeures à côté les unes des autres; elles fondent des villes. La guerre devient la forme d'agrégation des peuples. Dès ce moment un nouvel ordre de rapports a surgi, non seulement du père aux membres de la famille, mais de citoyen à citoyen. La pensée, l'intelligence, qui avaient successivement découvert les premières inventions, doivent régler les nouveaux rapports; l'idée du droit, du devoir, s'élargit. Des dogmes, des codes rudimentaires sont promulgués. L'homme sent le besoin d'un grand travail intellectuel.

Mais pour que ce travail se fasse, il faut que la subsistance soit assurée à ceux qui le font. Il faut que des hommes ne soient pas forcés de se dépenser, de s'épuiser jour par jour, heure par heure, dans des travaux manuels. Il faut qu'il y ait un surcroît de subsistance. Il faut que, pour ces premiers ouvriers et ces premiers émissaires des idées, d'autres agents arrosent la terre de leurs sueurs, ces larmes du corps; que d'autres bras les défendent contre les ennemis pendant qu'ils méditent. Les penseurs rendaient bien à la société les services qu'ils en recevaient; ils créaient les langues, les religions, les sciences; ils développaient les âmes, ils multipliaient les industries, qui ne sont que des idées appliquées.

Chaque jour les nations modernes s'enorgueillissent de leurs découvertes. Les inventions passées dans les habitudes de l'humanité ne frappent plus les imaginations; mais lorsque nous plongeons par la pensée dans ce monde, que nous regardons comme ténébreux parce qu'il a précédé l'âge historique, on se demande, avec une profonde admiration pour les premiers grands hommes anonymes, combien il a fallu de génie pour créer les langues, les alphabets, les chiffres, la navette, la charrue, la rame, pour s'emparer du feu, utiliser les métaux, tisser le poil ou le duvet des plantes, rassembler assez de faits pour oser les premières abstractions, les premières analyses et les premières synthèses; nous pouvons comprendre alors avec quelles bénédictions ces œuvres durent être accueillies, et quel respect des hommes grossiers durent avoir pour ces premiers inventeurs qui faisaient faire à la pensée les premiers actes de souveraineté sur le monde.

On a dit que la division des castes et l'établissement du brahmanisme étaient un fait de conquête: ne serait-ce pas plutôt une division du travail social? La conquête ne fonde pas, n'organise pas les sociétés. S'il n'y eût eu dans l'Inde que des peuples armés les uns contre les autres, ces peuples se seraient éternellement vaincus et refoulés. La conquête n'eût abouti qu'à un perpétuel déplacement; car pour absorber un peuple, se l'assimiler, se le soumettre, il faut une science sociale, et pour concevoir cette science, il faut des sages.

Si les sages avaient été les conquérants primitifs, comment expliquer que ces brahmanes, guerriers et vainqueurs, après une domination établie par la violence, eussent volontairement déposé les armes, les eussent remises au peuple ou à une partie du peuple qu'ils venaient de conquérir, sans crainte de voir les vaincus reprendre par la force ce qu'ils avaient perdu par la force.

Ces vainqueurs, contrairement à tous les exemples historiques, auraient renoncé à leur nom national pour prendre un nom religieux; ils auraient ensuite déserté le gouvernement, le pouvoir militaire, non pas un à un, par exception, mais en nation, pour se livrer à l'étude, aux austères contemplations et aux travaux de l'esprit? Cette hypothèse n'est pas vraisemblable.

En l'admettant, on serait obligé d'admettre pour la société hindoue qu'il y a eu trois conquêtes successives et quatre peuples éta

(1) Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre numéro du 23 janvier, cette introduction est tirée de l'*Histoire pittoresque des re*[illegible] publiera prochainement l'administration de librairie, rue Notre-[illegible], 26. En donnant la seconde partie de ce travail brillant [illegible] collaborateurs, nous avons besoin de dire que, s'il explique [illegible] de la nature matérielle et de la raison progressive, dans le dé[illegible] des théologies, il ne prouve nullement que ces deux éléments [illegible] toutes les formations religieuses soient les seules bases [illegible] point de vue, la théorie de l'auteur pourrait donc bien ne pas être complète. (Note de la rédaction.)

fonctions de brahmanes, qui se conféraient dans le principe par voie d'initiation. L'initiation persista même avec l'hérédité ; elle fut appelée seconde naissance.

Alors ce principe de l'hérédité, ce principe d'ordre le plus rudimentaire, celui qui paraissait contenir et qui contenait effectivement, pour les peuples primitifs, le plus de garanties, de permanence, de régularité, fut appliqué du faite à la base de la société. La société fut systématiquement, légalement, séparée en quatre compartiments, par de hautes murailles. La législation sans doute n'a pas créé ces inégalités, elle les a trouvées établies, les a consacrées, éternisées par des textes.

On a divisé les hommes selon les travaux auxquels ils s'appliquaient ; ce ne peut être qu'une œuvre de l'esprit, de l'abstraction, d'une loi, et non de la conquête. Pour éviter la confusion des rangs, on a contraint les fils à embrasser perpétuellement la profession du père ; hiérarchie inflexible qui est visiblement l'œuvre d'une législation, car celui qui prend la meilleure place, qui possède les plus grands privilèges, c'est le législateur, c'est le brahmane.

Aussi, comme il craint de perdre par la force matérielle ce qu'il a usurpé par la force morale, il emprunte un caractère sacré, il revêt de plus en plus la puissance divine. Il appelle à son aide l'enseignement religieux. Dans tous ses poèmes il multiplie les exemples de supériorité des brahmanes sur la caste gouvernementale, guerrière, et sur les dieux eux-mêmes. Les Pouranas ne chantent que les glorifications du brahmanisme ; la parole du brahmane y est toujours toute puissante ; une imprécation du brahmane est plus forte que toutes les forces du ciel, que Brahma, que l'Etre suprême.

Les brahmanes sentaient que la subordination du roi et du guerrier était frémissante sous leurs mains, et ils écrivaient ces nombreux poèmes, les seuls livres à peu près permis aux autres castes, parce qu'ils y allaient porter des exemples toujours plus héroïques de la toute-puissance des brahmanes et de l'infériorité des rois. Ils réagissaient ainsi sur la caste qui avait la puissance matérielle en main, par la pression de l'opinion publique et par la terreur religieuse.

Et cependant le brahmanisme ne fut pas une usurpation ; il légitima ses privilèges, sa puissance, par l'usage qu'il en fit. Il ne faut pas le juger par le cadavre que nous avons aujourd'hui sous les yeux ; il faut le juger à l'origine, d'après les impérissables monuments qu'il a élevés dès les premiers âges de l'humanité. Il a trouvé le premier une métaphysique profonde sur l'explication de l'univers, sur la vie antérieure et ultérieure de l'homme ; les solutions de l'Inde ont voyagé depuis dans l'occident du monde ; toutes les philosophies en ont pris quelque chose. L'Inde peut réclamer la maternité des idées ; car partout ailleurs, après elle, on retrouve ses dieux et ses systèmes.

Quelques philosophes en ont conclu que l'esprit humain, limité dans ses inventions, avait tourné dans le même cercle ; que l'Egypte avait conçu les dieux de l'Inde sans les connaître. Il était beaucoup plus logique de croire que les mythes de l'Inde s'étaient répandus par ondulation successives sur l'Asie occidentales, et de là sur une portion de l'Afrique et de l'Europe.

Ce qu'on peut affirmer, cependant, c'est que dans aucune religion passée les dogmes n'ont été plus philosophiquement, plus savamment coordonnés. La religion hindoue, une au fond et rationnelle dans les hautes régions du brahmanisme, s'est refractée ailleurs, divergente, inexplicable, voilée sous les symboles. Sur les bords du Gange, elle est restée assise dans sa merveilleuse unité ; nous allons l'y retrouver.

Si le brahmanisme contribua puissamment à faire passer l'homme de l'état instinctif à l'état intellectuel, s'il permit et facilita les premiers travaux de la pensée, il tendit, par son organisation héréditaire et la classification inflexible de la société, à immobiliser les doctrines.

Qu'arriva-t-il dans l'Inde après un certain nombre de siècles ? Il arriva que les dogmes une fois établis, et le travail de la pensée une fois circonscrit dans les mains de la même caste, ces dogmes furent transmis mais non développés ; ils passèrent de la main à la main comme les pierres de nos édifices, déplacés mais non renouvelés par le temps. La vie se retira de ces dogmes.

Les brahmanes n'ayant plus à redire qu'une chose déjà dite et pour toujours, la religion ne fut plus qu'une parole machinale, qu'une habitude de mots. Comme les brahmanes n'avaient pas d'autre mode d'activité que la lecture, l'enseignement des livres saints et les pratiques de dévotion, ils furent contraints de s'enfoncer de plus en plus dans ces pratiques, de s'absenter de plus en plus de la vie, de se retirer dans une sorte de néant, au fond des solitudes.

La mort a sa logique aussi. Quand la véritable activité complexe et diverse qu'exige l'organisation complexe et diverse de l'homme, quand la vie humaine est scindée, pétrifiée, immobilisée à certaines attributions fatales et fatalement transmises, il arrive que la classe toujours condamnée aux travaux manuels s'abrutit et dégénère, tandis que la classe toujours enchaînée aux travaux de la pensée ne pense plus, et s'anéantit dans une sorte de memento continuel des vieux textes. Elle remplace l'idée par le symbole, le verbe par le geste. N'ayant plus de raison d'être, c'est-à-dire de se développer, elle revêt de plus en plus les apparences de la mort, le silence et l'immobilité.

La dévotion n'est qu'une mort lente, désirée, préparée avec une ostentation sauvage. Le suicide fut la conclusion dernière de cette inertie, et devint un acte religieux.

Quand une civilisation, quand une organisation sociale retire à un peuple une partie de vie nécessaire à chacun et à tous, quand l'ambition ou l'aspiration vers d'autres destinées, qui est la force impulsive des individus, est impossible, interdite par le despotisme, par la loi, par les mœurs, il arrive que l'homme retombe sur lui-même ; les arbres étouffés par d'autres arbres renoncent à leur expansion, se dessèchent et meurent. Ces hommes ainsi écrasés mune, semblait d'autant plus s'affaiblir qu'elle s'éloignait de son foyer primitif, et rayonnait d'âge en âge, comme la chaleur s'affaiblit en s'étendant.

Cependant, le progrès inévitable des idées et des mœurs forçait les prêtres à modifier les croyances primitives dans un sens plus large, plus compatible avec le nouvel esprit humain. Alors on supposa, par un étrange contre sens, que l'homme était dégénéré au point de nécessiter une nouvelle intervention de Dieu, une nouvelle révélation, pour rappeler les croyances à la pureté qu'elles avaient perdue. Et cependant, lorsqu'on suit dans l'Inde la série des incarnations de Vichnou, on remarque qu'elles sont toujours plus humaines, plus charitables, plus bienveillantes, de sorte qu'on allait au progrès en proclamant la décadence. La religion s'épurait ainsi à contre-cœur ; elle grandissait, et prenait son accroissement pour des symptômes d'expiation ; elle gardait une profonde défiance contre l'avenir, et pour prévenir les nouvelles incarnations de Dieu, qui étaient autant de transformations et de progrès dont l'exemple pouvait devenir contagieux, elle annonçait d'avance une dernière incarnation ; mais celle-là était terrible, apocalyptique : elle devait précéder la dernière minute de l'univers, et en semer la poussière aux quatre vents.

Quant au reste du peuple indien, il suivait bestialement et le front bas la route tracée par le brahmanisme. De la vie à la mort il était désintéressé de toutes parts dans les idées ; il se tenait dans un mutisme et dans un servilisme profond devant ses maîtres redoutables, qui tenaient dans leurs mains le pouvoir de Dieu. Il interprétait à sa façon, pour les besoins de son âme grossière, ces dogmes supérieurs qui descendaient sur sa tête par réfraction.

Il y eut ainsi deux religions : l'une transcendante, rationnelle, qui prêchait l'unité de Dieu, réservée au brahmane ; l'autre qui se résumait en polythéisme ou plutôt en fétichisme ; car, loin de chercher à élever les classes inférieures à une notion plus pure de la Divinité, la caste sacerdotale les tenait systématiquement enfoncées dans leur ignorance.

Le brahmanisme introduisit en haut et en bas de si nombreuses pratiques de dévotion, et identifia tellement le culte avec la vie habituelle de chacun, il fit intervenir si fréquemment la religion dans tous les actes civils et physiques, qu'elle se trouva en quelque sorte une seconde vie, un besoin du corps ; si bien qu'il n'était possible de changer les croyances religieuses qu'en changeant l'existence entière de l'Hindou.

Plus une religion a de pratiques, plus il est difficile d'y apporter une réforme ; car ce n'est pas seulement le dogme, l'idée qu'il faut modifier, mais les mœurs, cet ensemble d'usages qui est partout, sous le toit, dans le foyer, dans les relations sociales. Aussi, l'Inde a-t-elle résisté invinciblement aux autres cultes. Le polythéisme grec, le mahométisme, le christianisme, ont pu l'entamer, le conquérir ; les croyances victorieuses ou vaincues ont coexisté parallèlement, sans fusion. Elle s'est laissé gouverner avec patience par les conquérants, elle ne s'est pas laissé convertir, et aujourd'hui le prosélytisme des missionnaires anglais a passé par-dessus la tête des Hindous comme un son de cloche dans les airs, tant le culte brahmanique a pénétré dans le sang, dans la chair de ces antiques et immobiles populations, tant est puissante la cohésion des âmes et des corps, tant est grande l'affinité de la nature matérielle de l'Inde et des croyances intérieures.

Après un repos de tant de siècles sous cette température énervante, la pensée n'a plus la force d'agir, de secouer les portes de sa prison. Et comment pourrait-elle hasarder une tentative d'émancipation ? D'où lui viendrait le signal de la révolte ? Les opprimés n'ont pas d'armes intellectuelles pour lutter contre les oppresseurs : ils ne savent pas, ils ne sauront jamais lire.

Le brahmanisme a porté la peine de ces divisions, de ces hiérarchies héréditaires qu'il avait rigoureusement établies dans la société. En s'abstenant ainsi de l'humanité, il s'est stérilisé, il n'a plus reçu ni communiqué la vie. Rien ne vit dans ce monde que par raison de voisinage, que par un échange mutuel des éléments de vie : ce qui meurt passe dans ce qui va vivre. C'est ainsi que les êtres se pénètrent les uns les autres, se prêtent les uns aux autres leurs visibles et leurs invisibles aliments. Tous les âges de la nature concourent à une œuvre commune, et dans une miséricordieuse fraternité se prêtent une mutuelle assistance.

Mais lorsqu'un peuple s'isole, lorsqu'un individu se sépare du reste des autres classes et des autres individus, après avoir donné ce qu'il était dans sa nature de donner, il s'épuise, il ne se régénère plus par infusion de nouveaux germes. N'étant plus extérieurement vivifié, la force interne qui était en lui se disperse, s'arrête ; il ne reste plus que cette chose, telle que les formes mortes qui se sont conservées sous les bandelettes. Une vie nouvelle ne vint pas et ne pouvait venir se communiquer au brahmanisme ; ni des classes qui lui étaient inférieures, ni des nations qui lui étaient voisines. Sa doctrine demeura suspendue sur la tête des Hindous comme la voûte de granit indestructible et ténébreuse sur le sanctuaire des temples de Salsette.

Après les soupçons que la philosophie a déposés dans notre conscience, il n'est pas permis de croire que le travail historique des religions se soit fait séparément et successivement, à de si longues distances, chez tant de peuples divers, comme autant de prémisses discordants d'une conclusion qui ne doit pas venir. La conclusion de toutes les formules religieuses qui ont existé dans le passé, sera, n'en doutons pas, l'unité des croyances. Mais cette unité ne pouvait exister qu'à une condition, c'est que les caractères de toutes les races humaines y fussent représentés et satisfaits ; que l'unité matérielle du globe fût établie par un système rapide de communications, par une intimité continuelle des races, par un échange des productions nécessaires à la vie des uns et des autres. Il fallait donc d'abord que le travail religieux se fît partiellement chez toutes les races sur tous les continents ; et une fois ce travail achevé, et le caractère particulier à chaque continent une fois incarné dans chaque religion, les peuples durent trouver dans les sollicitations extérieures du commerce des motifs pour se visiter

l'annonce à peine dans la colonne de ses faits divers ; le *Globe* qui ne perd point de temps ne l'indique en quelque sorte que pour enjoindre aux conservateurs d'élire M. Lepelletier-d'Aulnay vice-président de la chambre, à la place du nouveau ministre. Le cabinet paraît, du reste, avoir définitivement accepté le *Globe* pour son organe. Il se fait féliciter par lui d'avoir eu le courage de « *destituer* » M. de Saint-Priest, ministre plénipotentiaire de France à Copenhague et M. Drouin de Lhuys, chef de la direction commerciale au ministère des affaires étrangères : Voilà donc l'intimidation à l'ordre du jour. Le *National* s'en félicite ; tant mieux, s'écrie-t-il, il fallait bien qu'on sortit enfin du mensonge prolongé par le ministère pour quelques fonctionnaires plus ou moins indépendants.

Le *Journal des Débats* déclare encore que le ministère ne doit pas hésiter à gouverner avec ses 215. « M. Odillon Barrot, dit-il, est impossible au gouvernement ; et d'ailleurs, la gauche se contente de son rôle de croquemitaine politique. Quant à M. Thiers, il se résignera à n'être que le protecteur, le gouverneur d'un ministère qui serait son ouvrage. Pendant ce temps là, on oublierait l'administration du 1er mars qui lui est restée sur la conscience. » — C'est désormais avec cet atticisme d'expression que discute le *Journal des Débats*.

Le *Siècle* ne doute pas que le choix de M. de Salvandy à l'instruction publique n'équivale absolument au retrait de la loi sur l'enseignement et à la non discussion du rapport de M. Thiers ; il déplore ce résultat au nom de ce dernier et de MM. Odillon Barrot, Quinette, Saint-Marc Girardin, Rémusat et Dupin aîné. Au surplus, la *Presse*, dont les relations avec M. de Salvandy sont connues, peut nous éclairer à cet égard ; elle se dit convaincue, ce matin, qu'un des premiers actes de M. de Salvandy sera de retirer le dangereux projet de loi dont la chambre est saisie et d'en préparer un nouveau.

Voici un simple aperçu de la nuée de traits sortis du carquois journalistique à l'intention de M. de Salvandy et du ministère qui se l'a adjoint.

Le *Siècle* : « La première condition exigée des hommes d'aujourd'hui, c'est qu'ils dépouillent toute fierté ; M. de Salvandy satisfait pleinement à ces conditions. » — La *France* : « M. de Salvandy bouche un trou, prend une place vide et n'apportera aucune force. » — Le *Commerce* : « La conduite de M. Salvandy n'est pas d'un homme politique, pas même d'un homme sérieux. » — Le *Courrier français* : « Voici donc le cabinet au complet ; mais ne pouvant trouver un homme sérieux pour remplir un vide, il y a casé M. de Salvandy. Ce n'est même pas un renfort, c'est une utilité. » — La *Presse* fait contraste dans ce concert d'épigrammes ; elle se félicite de l'entrée au ministère de M. de Salvandy. On sait pourquoi.

L'organe de M. Odillon Barrot qualifie d'acte de folie les destitutions frappées par le ministère.

Le *Moniteur universel* confirme, en tête de sa première colonne, le remplacement de M. de Saint-Priest à Copenhague par M. le baron de Billing, et celui de M. Drouyn de Lhuys par M. Lambert à la direction commerciale du département des affaires étrangères.

— Nous recevons une lettre de Madrid ; elle confirme qu'une amnistie générale coïncidera en Espagne avec la promulgation de la constitution réformée.

— Nos correspondances de Bordeaux font craindre des faits affligeants. Des pluies abondantes désolent les environs de cette ville et ceux de Toulouse.

—Les questions sociales continuent à préoccuper les feuilles de départements. *L'Union de Saintes* résume ainsi un troisième article sur l'urgence d'une meilleure organisation gouvernementale : « Il est nécessaire » de chercher dans le monde social la conciliation des droits et des de- » voirs. »

— L'*Impartial de Seine-et-Oise* de Versailles approuve le conseil que nous avons soumis à nos administrateurs pour stimuler l'émigration en Algérie de ces malheureuses ouvrières qui, dans nos grandes cités, sont exposées aux privations et aux tentations de la misère.

—Les chevaux du grand désert d'Afrique boivent du lait, très peu reçoivent de l'orge. On leur donne souvent des dattes, et, faute d'autre chose de la viande. Ceux qui sont exclusivement nourris de dattes et de lait sont lévretés, secs, très forts, très rapides et supportent facilement de très longues courses. La meilleure race est celle des Oulah-Sidi-Chikh. Une journée de marche pour les cavaliers du désert est de 180 kilom.

Marchés de Paris.

Marché aux chevaux du 15 janvier. — 75 chevaux de selle et de cabriolet il ne s'en est vendu que 20 de 210 à 940. — 160 chevaux de trait ont été amenés et 30 seulement vendus 300 à 1100. — 87 hors d'âge, 18 vendus 65 à 315. — Sur 5 ânes et chèvres, 1 s'est vendu, 30. — 9 voitures, 2 vendues, 55 à 310. — 6 encan, 6 vendus, 80 à 200. — Essai 34.

Bourse. --- Revue de la semaine.

La spéculation, prise au dépourvu dans ses prévisions de hausse par tous les incidents qui ont, ce mois-ci, signalé la crise ministérielle, a dû, aux derniers moments de la liquidation, subir les exigences des vendeurs de rentes. La baisse s'est principalement manifestée sur la rente en liquidation ; de nombreuses offres ont alors accru la différence du report au point de la faire monter à 27 c. 1/2.

Bien que le 5 0/0 ait à peu près suivi les mouvements du 3 0/0, la liquidation de cette valeur a été plus calme et plus normale. En résultat, il a monté de 10 c. pendant que le 3 0/0 baissait de 60 c.

Les chemins ont été calmes pour la plupart. Celui du Hâvre a monté de 15 francs.

En général, on a dû remarquer une tendance à la baisse sur les fonds étrangers. La grande faveur attachée aux espagnols s'est ralentie ; Haïti a perdu 17 fr. 50 c., et nous ne voyons en hausse que les piémontais, améliorées de 10 fr.

Il y a eu hausse de 100 fr. sur les zinc Vieille-Montagne ; 10 fr. sur les entrepôts des Batignolles, et baisse de 50 fr. sur le gaz anglais.

Aujourd'hui, le mauvais temps n'a pas permis l'arrivée du courrier de Londres. Les affaires d'aujourd'hui, à la coulisse, ont été complètement nulles.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

ne veut se retirer, le *Journal des Débats* a recours à des moyens testables. Les paradoxes, les sophismes, les fictions et les mensonges qu'il entasse ne peuvent avoir d'autre fin que de tuer le rti conservateur, de fausser les conditions du gouvernement parmentaire et de mener le pays aux révolutions.

Le *Journal des Débats*, avec ces airs de parfaite bonne foi, si usants pour qui voit le fond de nos comédies politiques, mais xquels, à ce qu'il paraît, se laissent encore prendre quelques nnes têtes du parlement, le *Journal des Débats* oppose les 213 ix ministérielles aux 205 qui ont condamné le cabinet dans l'affre Pritchard, et il s'attache à démontrer qu'il n'y a pas de noulle majorité possible.

« Nous ferons, dit le grand journal, une seule question, c'est celle-ci : s 205 voix sont-elles en état de former un ministère, et de le soutenir rès l'avoir formé? Qu'on ose nous répondre oui, et nous nous tenons ur vaincus.

» Mais personne ne l'osera, quel que soit l'aplomb de certaines gens. st trop manifeste que les 205 voix ne forment pas un parti unique, nt une politique commune, lié par la solidarité de ses membres, cale en un mot de gouverner. Le caractère essentiel d'une majorité nque donc aux 205 voix. »

Puis, le *Journal des Débats* analyse chacune des fractions de la ambre et il démontre triomphalement qu'il n'y a une majorité pour la gauche républicaine, ni pour la droite légitimiste, ni ur la gauche Barrot, ni pour la petite queue de M. Thiers. Enfin, en vient aux conservateurs dissidents.

« Vingt conservateurs dissidents, voilà donc la fraction qui nous reste examiner, et voilà apparemment la majorité nouvelle! C'est devant tte majorité singulière que le ministère doit se retirer, que les 213 convateurs fidèles doivent fléchir! En réalité, les 205 voix, quand on les alyse pour chercher en elles les éléments d'un ministère et d'un gournement, se réduisent en 20... Vingt voix! mais a-t-on jamais gouverné c vingt voix? A qui se réuniront les vingt voix? »

Le *Journal des Débats* veut rire. Il n'est pas question de gouverr avec vingt voix, et ce n'est pas sérieusement qu'on raisonne sur e hypothèse que les 213 voix conservatrices formeraient l'opsition nouvelle contre un ministère Molé. Le *Journal des Débats* moque de ses lecteurs.

Il sait fort bien qu'un cabinet dont M. le comte Molé serait le ef, verrait immédiatement se ranger derrière lui toute la majoriactuelle, y compris le *Journal des Débats*, lequel ayant déjà passé Molé à Guizot, se trouverait certainement à l'aise pour repasser Guizot à Molé. Il y aurait toujours un budget de la marine, quel e fût le cabinet, et nous ne voyons guère, à cet égard, que M. ssy dont la candidature puisse inquiéter un peu notre confrère.

Le *Journal des Débats* sait fort bien que les éléments de la mirité, qui, à cette heure, semble rappeler au pouvoir les hommes nis du 15 avril et du 12 mai, se retrouveraient, pour la plupart, posants à l'administration nouvelle. L'opposition resterait la partagée en deux camps bien distincts, comme le parlement anglais se divise en wighs et en tories. Il y a quelque puérilité à chercher ainsi à tout propos et à vouloir imposer des analogies qui ne sont pas dans la nature des choses.

En Angleterre, il n'y a à vrai dire dans le parlement que des représentants de l'aristocratie, les tories partisans exclusifs de la conservation des vieux priviléges, les wighs plus disposés à accueillir quelques réformes au profit des classes moyennes. On peut déjà prévoir qu'une confusion ne tardera pas à s'introduire dans ces divisions régulières des partis, qui reposent aujourd'hui plutôt sur les hommes que sur les choses. Nous avons vu les wighs, autrefois sympathiques à la France, nous devenir tout-à-fait hostiles en 1840. Quoi qu'il en soit, la politique de l'aristocratie anglaise, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, est nettement déterminée, très homogène et très constante, que les ministres soient wighs ou tories.

En est-il ainsi, en France? D'abord avons-nous une politique générale positive? l'essor de l'activité et de la pensée de la nation est-il déterminé et réglé?

La France, sous l'ancienne monarchie, a voulu étendre ses frontières, dominer par les armes et par des alliances de famille les Etats voisins, et conquérir la suprématie en Europe. La France de la Révolution a poussé un grand cri d'émancipation humaine, et elle s'est mise révolutionnairement à la tête des peuples contre les rois et les aristocraties. La France impériale a voulu dominer l'Europe par les armes, et elle a rêvé l'unité du monde. Le réveil fut triste; après ce grand rêve, la chute fut profonde. Il fallut réparer ses désastres. Bientôt, la Restauration, s'unissant aux monarchies du continent, et surtout à la Russie, songeait à organiser une résistance contre l'envahissement immense de la Grande-Bretagne. Les réactions à l'intérieur causèrent la chute des Bourbons de la branche aînée.

La révolution de 1830 mit au jour la grande impatience en même temps que la grande confusion de nos idées. Il fallait au pays une politique nouvelle, dont le principe, large et généreux, fût de nature à lui rendre ses hautes influences dans le monde. Cette politique a été produite, mais le germe semé n'a pas encore assez fructifié.

En attendant, nous avons eu une résurrection de toutes les politiques antérieures : dans M. le comte Molé, la politique extérieure de la Restauration, avec plus de tolérance et de libéralisme à l'intérieur; dans les radicaux, la politique de liberté confuse et de propagande révolutionnaire; dans M. Thiers, un petit despotisme impérial et l'esprit de guerre et de conquête, avec une variante qui rétrécissait l'idée napoléonienne. M. Thiers veut conquérir le continent avec l'aide de l'Angleterre à laquelle il abandonne l'empire des mers. Nous avons aussi, dans le pays et dans le parlement, la politique presque pure de la Restauration, avec le principe du droit divin. Nous avons encore la politique anglomane, qui rêve

On s'efforce de présenter la France au monde comme une nation amie de la paix et bienveillante pour les autres peuples, et surtout pour les autres gouvernements. Mais quel but nouveau et digne montre-t-on au génie de la France? Quel grand rôle lui assigne-t-on dans le monde? Aucun. C'est un système de transition pénible, sans vue élevée et généreuse; c'est une politique toute négative qui consiste principalement à éviter les embarras, à éviter la guerre, à préparer la paix générale, dût cette paix du monde être sans gloire pour la France. C'est une politique qui se donne le repos et la sécurité pour but suprême; c'est une politique sans grandeur, et qui fait descendre la France au rang des puissances secondaires.

Cet aperçu des diverses idées qui sont représentées dans le pays, légal constate qu'il n'y a pas parmi nous les éléments d'un partage du parlement en deux camps.

Il y a chez nous des restes plus ou moins usés de diverses idées, dont les différences et les angles sont fort adoucis et qui peuvent, sans grands sacrifices, se donner la main et s'entendre.

A part quelques ambitieux en expectative, quelques gens qui ont l'amour de l'eau trouble pour le genre de pêche qu'on y fait, qui donc, dans le parlement, veut aujourd'hui la guerre? Il n'y a plus de parti de la guerre.

D'un autre côté, il n'y a plus de parti violemment hostile à tout mouvement progressif à l'intérieur : que quelques hommes soient encore tendus au ton de la réaction de septembre, c'est possible; mais ces hommes ne forment plus que des excentricités parlementaires.—Enfin parmi les chevaliers actuels de M. Guizot, combien sont amis de l'alliance anglaise à outrance? — Un nombre fort restreint sans doute.

En somme, il y a encore dans la Chambre des traditions, des coteries, des habitudes; sauf l'extrême gauche et les légitimistes, et sauf encore les exceptions personnelles, il n'y a plus de partis tranchés par des différences bien sérieuses. Qui serait étonné de voir aujourd'hui dans le même cabinet, MM. Molé, Lamartine, Billaut, Dufaure et des hommes plus colorés encore des nuances de l'aile droite ou des tons de l'aile gauche? personne assurément.

Un ministère qui réunirait ces éléments, qu'aucun principe arrêté et formulé ne divise, s'il résolvait par le recours à l'arbitrage et par le système d'une force neutre les difficultés pendantes avec l'Angleterre, difficultés qui ne sont que des jeux d'enfants; s'il prenait à l'extérieur une attitude plus digne, à l'intérieur un ton et des manières et des allures plus conciliants et plus libéraux, un pareil ministère aurait certainement une raison d'être et de durer.

Nous avons eu le flux, dans la déplorable administration du 1er mars. Le flux, provoquant le reflux; nous avons eu la non moins déplorable administration du 29 octobre. C'est maintenant le tour de la pleine mer.

Un cabinet nouveau, qui saurait dénouer les difficultés peu sé

EUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE CARILLON DU NOUVEL AN.

FANTAISIE DE CHARLES DICKENS (1).

Traduit de l'Anglais

Par Mme SWANTON-BELLOC.

Trottin, hors d'haleine, déposa l'enfant à terre. La petite fille leva sur de grands yeux craintifs, mais ne voyant sur son visage rien à crainet tout à espérer, elle courut se jeter dans ses bras.

— Nous voilà ici, nous voilà partis! s'écria Tobie trottinant autour de chambre et suffoquant à moitié. Faites comme chez vous oncle Will, vous gênez pas; approchez-vous du feu : plus près! Meg, ma chérie, est la bouilloire?... Ma foi, la voilà ici, la voilà partie! Avant deux nutes nous aurons de l'eau bouillante.

Au milieu de tous ses tours et retours, le petit homme avait en effet terré la bouilloire et l'avait mise devant le feu, tandis que Meg, après oir assis l'enfant dans le coin le plus chaud, s'était agenouillée devant e pour lui ôter ses lourds petits souliers, et pour essuyer avec un linge s pieds humides. Meg regardait Trottin se démener en riant d'une façon tendre et si épanouie qu'il sentit son cœur se fondre, car en entrant avait bien vu qu'elle pleurait au coin du feu.

— Eh! cher père, dit-elle, où avez-vous l'esprit, ce soir? on vous croiit timbré. Que diraient vos amies les cloches, si elles vous voyaient ainsi rs de vous?... Pauvres petits pieds, comme ils sont froids!

— Oh! vos bonnes mains les ont réchauffés, s'écria la petite fille. Ils ont tout-à-faits chauds, à présent.

— Non, non, dit Meg; nous ne les avons pas encore assez frottés. Allons, petits petons, réchauffez-vous donc! Ensuite, nous brosserons bien petite tête pour sécher les cheveux, et nous laverons le petit visage pâle l'eau fraîche pour lui rendre ses couleurs; et quand tout sera fini, nous rons si contentes, si gaies, si heureuses!...

L'enfant lui jeta ses petits bras autour du cou, et, moitié riant, moitié nglotant, répéta, en lui caressant les joues :

— O Meg! bonne Meg! maman Meg!

Quelle bénédiction eût valu celle-là?

— Bon Dieu! que faites-vous, père? s'écria Meg, au bout d'un moent.

— Me voilà ici, me voilà parti! mon cœur, dit Trottin.

— Mais vous n'y pensez pas, s'écria Meg; vous avez mis le bonnet de l'enfant sur la bouilloire au lieu du couvercle, et vous avez pendu le couvercle derrière la porte, au lieu du bonnet!

— Eh bien! eh bien! c'est sans mauvaise intention, ma chérie, dit Trottin, se hâtant de réparer sa méprise.

Meg le suivit des yeux, et vit qu'il s'allait poster derrière la chaise de son hôte, d'où il lui faisait de mystérieux signes, en lui montrant la pièce de dix sous qu'il avait gagnée.

— Tu sauras, ma chère enfant, dit-il, qu'en passant j'ai avisé une demi-once de thé dans la petite resserre au dessous de l'escalier, et je me tromperais bien si je n'ai pas aperçu aussi une tranche de lard. Mais, comme je ne me rappelle pas exactement où, j'irai moi-même pour tâcher de les trouver.

A l'aide de cet ingénieux et profond subterfuge, Tobie sortit et alla chez Mme Pigeonneau, chercher le régal en question, qu'il paya comptant cette fois. Au retour, il s'excusa d'avoir tardé vu la peine qu'on avait à mettre la main sur les choses, dans l'obscurité.

— Mais les voilà enfin, dit-il, en déposant ses emplettes sur la table : je ne me trompais pas; j'étais à peu près certain d'avoir vu quelque part du thé et une tranche de jambon. Allons, Meg, mon trésor, si tu faisais le thé pendant que je ferai rôtir le lard, nous serions prêts en un clin d'œil. Une particularité singulière, continua Tobie, enfilant le morceau de lard au bout d'une longue fourchette de fer en guise de broche, c'est que, comme le savent bien tous mes amis, je n'ai jamais pu souffrir le thé ni le jambon. Par exemple, j'aime beaucoup à voir les autres s'en régaler.—Trottin élevait la voix pour faire entrer cette conviction dans l'esprit de son hôte; —mais, quant à moi, j'en ai, comme nourriture, le plus profond dégoût.

Cependant Trottin humait en homme qui n'était rien moins que dégoûté le fumet du lard qui sifflait sur les charbons ardents : et quand Meg versa l'eau bouillante, il se pencha avec amour au dessus de la théière pour en sonder les profondeurs, et respira avec délices la vapeur odoriférante qui lui montait au nez, et enveloppait sa tête et son visage d'un nuage épais. En dépit de tout, il ne but ni ne mangea, sauf au commencement du repas et pour la forme seulement, un très petit morceau qu'il parut savourer, tout en déclarant que le goût ne lui en revenait pas.

Non. La grande affaire de Tobie était de voir Will Fern et Lilia bien boire et bien manger : c'était aussi l'unique occupation de Meg. Et jamais spectateurs de somptueux festins, de banquets royaux, n'éprouvèrent la moitié tant de plaisir à regarder les autres festoyer, même quand ces autres étaient un monarque ou un pape, que n'en prirent ce soir-là Tobie Veck et sa fille. Meg souriait à Trottin, et Trottin souriait à Meg. Quelquefois elle hochait la tête et faisait mine d'applaudir Trottin; et lui, de son côté, s'efforçait de lui faire comprendre par un jeu muet et inintelligible, où, quand et comment, il avait rencontré ses hôtes. Ils étaient heureux, très heureux!

Et pourtant, Trottin ne pouvait s'empêcher de se dire parfois avec tristesse, en examinant le visage de sa fille : Je vois bien que le mariage est rompu.

— Je vais vous conter nos petits arrangements, dit-il après le thé. L'enfant couchera avec Meg, c'est entendu.

— Avec la bonne Meg, s'écria la petite fille, avec ma chère petite maman, Meg!

— En ce cas-là, dit Tobie, il faut embrasser le grand papa Trottin. Je suis le père de Meg.

Il fut ravi de voir l'enfant s'avancer timidement vers lui, l'embrasser et se rejeter bien vite dans les bras de la chère Meg.

— Elle a autant d'esprit et de sagesse que Salomon, sur ma parole! dit Trottin. Nous voilà ici, nous voilà... Mais qu'est-ce que je dis donc? Qui pense à partir? Personne. Meg, que disions-nous tout-à-l'heure?

Meg regardait l'étranger, qui, appuyé sur le dos de la chaise, le visage tourné de façon à ce qu'elle ne pût le voir, caressait la tête de l'enfant, couché sur les genoux de la jeune fille.

— En vérité, dit Tobie, je crois que j'extravague ce soir. Je ne sais ce qu'est devenu mon peu de cervelle. Will Fern, venez-vous-en avec moi. Vous devez être rompu! vous devez tomber de sommeil. Venez, venez!

L'homme, toujours appuyé sur la chaise de Meg et détournant son visage, caressait encore la chevelure bouclée de l'enfant. Il ne parlait pas, mais dans la manière dont ses gigantesques doigts pressaient et enlaçaient les blonds cheveux, il y avait une éloquence poignante, quoique muette.

— Oui, oui, reprit Trottin, répondant sans le vouloir à ce qu'exprimait le visage de sa fille. Emmène-la, Meg, couche-la! Maintenant, venez Will, je vais vous montrer votre chambre. Quand je dis chambre, c'est une façon de parler. Ce n'est qu'un petit grenier, une soupente. Il y a un grand avantage à loger au rez-de-chaussée, on peut toujours prélever une soupente sur la hauteur, et cela ne compte pas comme deux pièces : aussi tant qu'on ne trouvera pas à louer plus cher, nous resterons ici. C'était une écurie autrefois; il y a encore là-haut du foin qui appartient au cocher, mais qui est propre et fraîchement retourné, de la main même de Meg. Allons courage! ne vous laissez pas abattre. Il faut accueillir le nouvel an avec un cœur tout neuf.

Détachée des cheveux de la petite fille, la main tremblante de l'homme était tombée dans celle de Tobie, qui, toujours causant, le conduisit vers son gîte, avec autant de tendresse et de soins que s'il eût eu affaire à un enfant.

A son retour, il s'arrêta devant la porte de Meg et prêta l'oreille. La petite fille murmurait une courte prière avant de s'endormir, elle demandait à Dieu de bénir l'oncle Will, puis la chère, chère Meg! Elle fit une pause, et ajouta : Et grand papa Trottin aussi!

(1) Voir les numéros du 30 janvier au 3 février.

toires, cette loi pourra peut-être rendre quelques services, mais il est certain qu'un usage plus fréquent des chemins de fer forcera à en faire une prompte révision. Elle n'a aucun caractère de stabilité, parce qu'elle ne répond pas aux besoins des nouvelles voies de communication.

Sur la demande de M. le ministre des finances, la loi sur la falsification des vins a été retirée de l'ordre du jour de la chambre des députés. C'est un fait regrettable qu'il n'était guère possible de prévoir, car après avoir été adoptée par la chambre des députés sur la proposition de trois de ses membres, MM. Tesnières, de Lasalle et Mauguin, cette loi avait été amendée par la chambre des pairs, et elle ne revenait à la chambre élective que pour la forme.

Certes, on pouvait imaginer une loi qui offrît plus de garantie au public et apportât moins d'entraves au commerce des vins qui allait se trouver considérablement gêné dans ses transactions. Mais elle atteignait en définitive les fraudeurs dont tout le monde reconnaît l'audace, et qui avaient certes mérité toutes les sévérités de la loi par leurs tromperies innombrables.

Nous prenons acte de la promesse qu'a faite M. le ministre des finances de la présentation prochaine d'une loi générale sur les falsifications. Mais nous craignons vivement qu'il ne soit pas donné à la législature actuelle de pouvoir la discuter et la voter, en supposant que le ministère actuel ait assez de durée pour la présenter.

Pendant plusieurs années encore, le commerce anarchique, déshonnête, cherchant à s'enrichir par tous les moyens possibles, se livrera donc sans aucun empêchement à ses coupables manœuvres. La loi sur les falsifications des vins en frappant le commerce des vins et eaux-de-vie seulement, eût arrêté les fraudeurs de toute nature. Son retrait est pour eux un encouragement.

Après avoir fait donner ses journaux contre la *proscription*, le ministère les remplit lui-même de destitutions. Avant que les députés qui ont voté contre l'indemnité Pritchard soient repoussés par le pays, les fonctionnaires qui ont eu le courage de flétrir cette politique d'humiliation seront cassés par le ministère. Les deux destitutions annoncées ce matin dans le *Moniteur* seront, on l'assurait aujourd'hui à la chambre, suivies de trois ou quatre autres. On citait, parmi les fonctionnaires atteints, un procureur-général et un avocat du trésor. Que le ministère prenne ce parti, nous le comprenons; il en a le droit. Mais, que doit penser le pays du système que les ambassadeurs, les procureurs-généraux, les directeurs de bureaux, aux affaires étrangères n'ont pas hésité à condamner, et que le gouvernement ne peut faire adopter par ses propres fonctionnaires qu'en les intimidant?

M. Lherbette a interpellé le ministère à cette occasion. Mais M. Guizot a fait renvoyer toute discussion à la loi sur les fonds secrets.

Nous reviendrons sur cette question.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. BIGNON.

Séance du 3 février.

La séance est ouverte à 2 heures.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur la police des chemins de fer.

M. LE PRÉSIDENT. La discussion continue sur l'article 26 ainsi conçu : [...] cordé.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux travaux d'appropriation du palais de la chambre.

M. LHERBETTE. Je viens demander à la chambre une modification à l'ordre du jour; je veux la prier d'avancer l'époque de la discussion du projet de loi relatif à la condition des fonctionnaires.

M. LE PRÉSIDENT. Ce n'est pas le moment de discuter sur l'ordre du jour. La chambre le fixera à la fin de la séance.

M. Lherbette quitte la tribune.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture des articles du projet de loi relatif à l'appropriation du Palais-Bourbon à l'usage de la chambre, qui sont adoptés par assis et levé, puis au scrutin secret par 245 boules blanches contre 41 boules noires.

M. DE VATRY propose l'admission de M. Peyre, réélu à Limoux (Aude). M. Peyre est admis et prête serment.

M. LHERBETTE. Messieurs, je viens demander à la chambre d'avancer la discussion du projet de loi relatif à la condition des fonctionnaires publics, c'est-à-dire que ce projet prenne place dans l'ordre du jour, ou que du moins aucun autre projet ne puisse y être inscrit avant celui-là.

En effet, cette proposition a pris un caractère d'opportunité, en raison d'un fait inséré au *Moniteur* d'aujourd'hui : c'est la destitution d'un député fonctionnaire immédiatement après un vote contre le ministère, destitution d'une place qui n'avait rien de politique. (Réclamations aux centres.)

Je ne sais si la direction des affaires commerciales est considérée par les honorables interrupteurs comme une fonction politique; je ne partage pas leur opinion. A moins, cependant, qu'on ne se fasse des instruments politiques des intérêts matériels; c'est peut-être là la pensée des membres qui m'ont interrompu.

L'acte que je viens de signaler mérite de fixer l'attention de la chambre, et l'attention du pays. Je ne prétends pas entamer en ce moment une discussion sur ce sujet. Je le considère comme un symptôme grave de la politique du cabinet, politique sur laquelle le ministère doit être impatient de connaître l'opinion de la chambre, comme il la connaît déjà sur sa politique extérieure.

Cette discussion viendra donc à propos lors de l'examen du projet de loi relatif aux fonds secrets qui nous sera sans doute bientôt présenté par M. le ministre de l'intérieur. Je ne viens donc pas aujourd'hui provoquer la discussion sur cet acte isolé. Je me borne à dire qu'il est urgent de fixer définitivement la position des députés fonctionnaires, et à signaler l'acte qui m'a fait monter à cette tribune comme un attentat à la représentation nationale (Bruit aux centres), comme une atteinte portée à la liberté du vote, et aux principes du gouvernement parlementaire (A gauche : Très bien).

M. GUIZOT. Si l'honorable M. Lherbette fait la proposition formelle de modifier l'ordre du jour de la chambre, je lui répondrai que, soit qu'il se dispose à soulever la question dont il a entretenu la chambre, à l'occasion de la loi relative à l'avancement des fonctionnaires, soit qu'il préfère, à cet effet, la loi des fonds secrets, le gouvernement du roi est tout disposé à accepter le débat. Il ne s'opposera nullement à la modification de l'ordre du jour.

M. LE PRÉSIDENT. Je ferai observer que M. le ministre des finances ayant l'intention de demander que la proposition relative à la falsification des vins soit retirée de l'ordre du jour, la proposition relative aux fonctionnaires se trouvera naturellement la première.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances. Je ne demande qu'un ajournement de la proposition relative à la falsification des vins. Mon collègue, M. le ministre du commerce s'occupe d'une loi générale dans la falsification des marchandises. Dans cette situation, il nous a paru naturel de subordonner les mesures à prendre à l'égard de la falsification des vins à celles qui seront prises contre la falsification en général. Je demande donc que la proposition de MM. Mauguin, Tesnières et Lassalle soit momentanément retirée de l'ordre du jour. (Appuyé.)

La proposition relative à la falsification des vins est retirée de l'ordre du jour.

[...] mercredi.

FAITS DIVERS.

— Les bureaux de la Chambre des députés examineront mercredi la demande en autorisation de poursuites, adressée contre M. Mauguin, ainsi que la proposition de M. Duvergier de Hauranne, sur l'abolition du scrutin secret, et celle de M. Roger (Loiret), sur la liberté individuelle.

Voici un trait de mœurs politiques, à défaut de considérations sur la mission hautement sociale que pourrait remplir un ministre de l'instruction publique, en France, un journal de l'opposition dit ce soir dans son premier-Paris : « La nomination de M. de Salvandy a été regardée par les spéculateurs comme devant consolider le cabinet du 29 octobre et comme la liquidation des fonds français était terminée, la rente était de nouveau demandée. »

La rente a été demandée ! A propos d'un grand maître de l'Université entrant en fonctions. Le mot est précieux.

— Un journal ultra-ministériel déclarait ce matin que les conservateurs doivent porter M. Lepelletier-d'Aulnay à la vice-présidence de la chambre des députés, en remplacement de M. de Salvandy. Cependant M. Lepelletier-d'Aulnay est en dissidence avec le ministère. Est-ce donc une avance désintéressée qu'on veut ainsi faire formuler par un organe notoirement ministériel?... Une partie de la chambre portera ses suffrages sur M. Billault.

— La commission du budget a terminé l'examen du budget de l'intérieur. L'augmentation du traitement des conseillers de la préfecture de la Seine, que le gouvernement proposait de porter à 8 000 fr., n'a pas été adoptée. La commission est d'avis de maintenir au taux actuel le traitement des secrétaires-généraux de la préfecture de police et des secrétaires-généraux de la préfecture de la Seine. La commission a abordé ensuite l'examen du budget du ministère de l'agriculture et du commerce.

— Voici un aperçu des aménités du *Morning-Herald*, à l'adresse de quelques-uns de nos hommes politiques : « ... Le ministère français n'a d'ennemis que le parti de la guerre et quelques piètres sires tels que le comte Molé, qui prennent fait et cause pour le parti de la guerre afin de travailler pour un maître étranger, ou pour occuper une place quelconque. »

— Nous signalons à M. le directeur du *Constitutionnel* un fait qui concerne son journal et qui soulève une question de probité littéraire. On a admis ce matin, comme deuxième fait-Paris, un grand article sur la falsification des vins; or, cet article n'est pas autre chose qu'une paraphrase, pour ne pas dire une copie textuelle, d'un remarquable travail récemment publié par M. Lanquetin, membre du conseil général de la Seine. Le plagiat est flagrant : l'auteur de l'article accapare à son profit avec un aplomb parfait les chiffres, les études, et la doctrine de la brochure de M. Lanquetin; quant à une mention au moins polie, on n'en trouve aucune trace.

Cette audacieuse contrefaçon se produit à chaque instant du plus au moins dans la presse parisienne. Nous protestons de nouveau contre ces habitudes de mauvaise foi qui déshonorent à bon droit le journalisme de la capitale. Pour notre compte, nous avons sans cesse et scrupuleusement indiqué la source de tous les emprunts faits par la *Démocratie pacifique*, fût-ce pour les nouvelles les plus insignifiantes, à nos amis comme à [...]

Il se passa quelque temps avant que le pauvre petit homme eût retrouvé assez de sang-froid pour attiser le feu et en rapprocher sa chaise. Enfin il s'établit au coin du foyer, moucha la chandelle, tira de sa poche son lambeau de journal, et se mit à le lire, d'abord avec insouciance, parcourant rapidement les longues colonnes; puis quelques lignes attirèrent son attention et l'eurent bientôt captivée tout entière.

Car le redoutable journal ramena les pensées de Tobie dans la même direction qu'elles avaient suivie tout le jour à travers les incidents venus à la traverse. Son intérêt pour les deux voyageurs, les devoirs et les joies de sa tendre hospitalité, y avaient fait une heureuse diversion; maintenant qu'il se retrouvait seul, avant sous les yeux l'effrayant tableau des crimes et des violences du peuple, comment se défendre de retomber dans sa première perplexité?

Après les détails de rixes féroces, de vols audacieux, les listes de malfaiteurs organisés par bandes pour le pillage et l'assassinat, il en vint à un crime encore plus hideux. Une femme, une jeune femme avait attenté, non à sa propre vie, mais à celle de son enfant, de l'enfant qu'elle avait porté dans son sein, nourri de son lait. Ce n'était pas le premier récit de ce genre que Tobie eût rencontré; mais à son cœur déjà tendre par l'amour de Meg, de sa fille chérie, ce crime apparut si terrible, si révoltant, qu'il en laissa tomber le journal et se rejeta en arrière épouvanté.

— Cruelle, dénaturée! s'écria Tobie. Il n'y a que des gens sans âme et sans entrailles capables d'une telle infamie! Des gens nés mauvais, pour qui mieux eût valu ne pas venir au monde. Ah! ce que j'ai entendu dire aujourd'hui n'est que trop vrai, trop juste, trop prouvé... Nous sommes mauvais!

Le carillon tinta si brusquement, si haut, si clair, si sonore, que les sons semblaient vibrer sur la poitrine de Tobie, au dehors, au dedans.

Et que disaient les cloches?

> C'est le son
> Du bourdon,
> Toby qui t'appelle!
> Montre-nous ton zèle,
> Accours au plus tôt!
> Lutins et génies,
> Bruits et symphonies
> Allons, vite et tôt!
> Qu'il dorme ou qu'il veille,
> Frappez son oreille
> En cri ou haro!
> Monte, monte encore,
> Au dôme sonore!
> Nous te réclamons,
> Et nous te sommons
> Il ... [illegible]
> D... [illegible]
> Digne, digne, dong!
> Digne, digne, dong!

Elles recommençaient leurs fougueux accords jusqu'à faire résonner le plâtre et les briques du mur.

Tobie écouta : pure imagination! pure fantaisie! C'était le remords d'avoir fui loin d'elles, ce jour-là, qui le poursuivait. Mais, non; le refrain reprenait toujours de plus belle :

> Nous te réclamons,
> Et nous te sommons
> D'accourir aux sons:
> Digne, digne, dong!

— Meg! dit Tobie, en frappant doucement à la porte, entends-tu quelque chose, toi?

— J'entends les cloches, père, elles sonnent, Dieu merci, assez fort ce soir!

— Dort-elle? demanda Tobie, en montrant du doigt l'enfant.

— Oh! de tout son cœur, et si paisiblement, si heureusement! mais je ne puis la quitter; voyez comme elle tient ma main!

— Meg! murmura Tobie, écoute les cloches.

Elle prêta l'oreille, le visage tourné vers son père, sans que l'expression de ses traits s'altérât. Elle ne comprenait pas le langage des cloches.

Tobie referma la porte, revint s'asseoir près du feu, mais n'y demeura pas long-temps. Plus il écoutait, plus le refrain devenait énergique, l'appel pressant : impossible d'y tenir!

— Si la porte de la tour est restée ouverte, dit Tobie, boutonnant sa veste et oubliant de prendre son chapeau, qui m'empêche de monter dans le clocher, et de savoir ce qui s'y passe? Si elle est fermée, eh bien! cela coupe court à toute explication.

Il était à peu près certain de la trouver fermée; car, depuis qu'il avait élu domicile au pied de la tour, il ne l'avait vue s'ouvrir que trois ou quatre fois. C'était une petite porte basse et cintrée, en dehors de l'église, dans un renfoncement obscur, derrière une colonne; elle avait d'énormes gonds en fer, une serrure monstrueuse, si bien qu'il y avait plus de serrure et de gonds que de porte.

Mais quel ne fut pas l'étonnement de Trottin, lorsque arrivé tête nue devant l'église, et enfonçant sa main dans le coin noir, avec une certaine frayeur de la sentir saisie à l'improviste, et une velléité frissonnante de la retirer à lui, il trouva la porte entre-bâillée!

Dans sa première surprise, il eut envie de battre en retraite, d'aller chercher de la lumière, un compagnon; mais, son courage se ranimant, il se résolut à monter seul.

— Qu'ai-je à craindre après tout, dans une église? se demanda Trottin. Puis, les sonneurs y sont peut-être encore; ils auront oublié de fermer la porte.

Il entra donc, marchant à tâtons comme un aveugle, au milieu d'épaisses ténèbres et d'un complet silence. Les cloches avaient cessé de sonner.

La poussière de la rue, soufflée là par le vent, s'y était amoncelée, et faisait l'effet d'un tapis de velours qui amortissait encore le son. L'escalier se trouvait si proche de l'entrée, que Tobie broncha contre les premières marches; en se relevant, d'un coup de pied il poussa la porte qui retomba d'elle-même sur elle-même. Il n'y aurait pas eu moyen de la rouvrir s'il l'eût voulu.

C'était une raison de poursuivre. Trottin monta donc : l'escalier en colimaçon était si bas, si étroit, que la main de Tobie rencontrait toujours quelque chose. Souvent la pierre lui paraissant prendre la forme d'une statue ou d'un personnage immobile qui se rangeait pour le laisser passer, et comme ses doigts glissaient le long du mur uni, il appréhendait de rencontrer les saillies d'un visage, des mains, des pieds. Parfois une ouverture, une niche, rompait l'uniformité de la surface, et alors elle lui semblait immense, grand comme l'église, et il se croyait au bord d'un abîme, près d'y tomber la tête la première, jusqu'à ce qu'il eût retrouvé le mur.

Enfin, l'air étouffé se rafraîchit, le vent souffla, modérément d'abord, puis avec une telle violence que Tobie, tout aguerri qu'il était contre ses attaques, avait peine à tenir sur ses jambes. Il venait d'atteindre une fenêtre dentelée de la tour. Appuyé sur le rebord, cramponné aux [...] il contempla le ciel sombre, les toits, les cheminées, les lueurs rougeâtres des réverbères, le tout mêlé, confondu dans une masse opaque et ténébreuse. Il jeta un dernier regard dans la direction du logis où Meg l'appelait peut-être, étonnée de ne pas recevoir réponse, et se demandant où il était allé à cette heure indue?

Où? dans le beffroi, sur la plate-forme, où se tenaient les sonneurs. C'est de là qu'il contemplait la ville assoupie. Il se retourna, saisit une des cordes effrangées qui pendaient à travers une ouverture du plafond, et tressaillit; il crut avoir touché des cheveux; puis il trembla à la pensée de réveiller le gros bourdon. Les autres cloches logeaient encore plus haut. En proie à une fascination extraordinaire, et cédant à une force invincible, Tobie se remit à monter; il grimpa aux échelles; l'assaut était rude et périlleux!

Il gravit d'échelon en échelon, escalada l'ouverture, et levant la tête au dessus des solives, se trouva en présence des cloches. A peine distinguait-on leurs formes gigantesques, mais elles étaient là, immobiles, sombres, muettes!

Parvenu à ce nid de pierre et de métal lancé dans l'espace, Tobie fut pris de vertige, la tête lui tourna; il poussa un faible cri que les échos prolongèrent, et tomba évanoui.

Charles DICKENS.

FIN DU SECOND QUART.

(Le troisième à jeudi.)

Croissant était là pour le remplacer. Ah! c'est encore mieux mon affaire, répliqua-t-il, car c'est justement lui que je voulais voir!... Il attendit son tour, et, au bout d'une demi-heure environ, il entra chez M. Croissant et lui réclama de nouvelles pièces. Vous savez bien, répondit-il, que je vous les ai remises toutes dernièrement.

Le magistrat avait à peine achevé, que l'individu, sortant un pistolet de sa poche, le dirigea vers sa poitrine et s'apprêta à faire feu. Fort heureusement, M. Croissant lui saisit vivement le bras, et l'empêcha de mettre à exécution son criminel projet; des employés vinrent aussitôt, et désarmèrent cet individu, qui fut interrogé sur-le-champ et conduit ensuite en lieu de sûreté. On ne sait à quoi attribuer cette tentative, qui paraît être le résultat d'un accès momentané d'aliénation ou de fureur. Le pistolet avait une double charge et renfermait deux balles.

— Le croirait-on? Ce dont se plaignent les dernières correspondances d'Afrique, c'est qu'il y ait trop de greffiers en Algérie. Contrairement à ce qui existe en France, les greffiers algériens ont eu jusqu'à ce jour des émoluments fixes, sans aucun droit sur les expéditions des jugements. Il en résulte que ces *expéditions* étant pour eux une obligation onéreuse, se font avec une lenteur désespérante. Les tribunaux ont beau mettre dans le jugement des affaires toute la promptitude désirable, l'exécution de ces jugements n'en est pas moins retardée outre mesure, au point de devenir très souvent impossible ou inutile.

Voilà donc un pays neuf, une colonie placée dans les conditions les plus heureuses pour que le progrès s'y implante sans secousse et sans réclamation. De toutes les expériences que l'Algérie promettait, aucune ne se réalise encore... Mais les greffiers prospèrent. Ce simple fait n'est-il pas une excellente épigramme des administrations de notre époque?

— Beaucoup de personnes croient avec bonhomie que les progrès ont absolument besoin de la consécration du temps et que la science sociale ne peut rien faire pour en hâter l'accomplissement. Voici, à cet égard, un fait que nous soumettons à leur impartialité, et que plusieurs journaux reproduisent aujourd'hui sans réflexions :

Il y a 168 ans, en 1677, une ordonnance enjoignit aux municipes parisiens d'élargir l'horrible rue Barre-du-Bec. Or, bien que trois ordonnances royales aient renchéri depuis sur la première, la rue Barre-du-Bec est toujours aussi horrible. C'est hier seulement qu'on a avisé les maçons de Paris préposés à son élargissement.

Il a fallu près de deux siècles pour qu'on en vînt à réaliser ce qu'un organisateur habile eût pu préparer efficacement en un jour!

— Rectifions une erreur. Ce n'est pas le *Père Goriot* qui s'est promené hier dans Paris. On a craint que son excessive corpulence ne succombât aux fatigues d'une première journée. C'est ainsi que le public du dimanche-gras a toujours été la dupe de ses illusions. Il croit voir le vrai bœuf, le principal acteur du carnaval : ce n'est qu'un comparse. Le *Père Goriot*, si scrupuleusement ménagé, ne sera donc exhibé que demain mardi.

— Répétant la comparaison que nous avons faite de l'opposition à cet Anglais qui imagina de couper la queue de son chien par petits morceaux pour ne pas le faire trop souffrir, et qui en mourut de remords, la *Gazette du Languedoc* ajoute. « Nous ne savons jusqu'à quel point les membres de l'opposition dynastique sont capables de mourir de remords, eux qui se sont avisés que le mal, pour être détruit, voulait être coupé par petits morceaux. A cela près, la comparaison est juste. »

— La taxe du pain est provisoirement suspendue à Epinal. Nous lisons à ce sujet dans le *Patriote de la Meurthe* : « Cette décision, prise dans l'intérêt des consommateurs, qui ne manqueront point de trouver actuellement de plus grands avantages dans une libre concurrence, paraît résulter d'une expérience récente à laquelle l'administration a fait procéder de la manière la plus consciencieuse. Cette mesure est d'ailleurs proposée avec réserve de la part de l'autorité. »

— La nouvelle de la retraite du ministre de commerce en Angleterre est confirmée. M. Gladstone était, après sir Robert Peel, le premier orateur de l'administration. Ce qui le distinguait surtout, c'étaient une extrême prudence et l'art de ne jamais rien compromettre au milieu même des discussions les plus délicates.

— Ce soir, à quatre heures, un commissaire de police s'est présenté chez M. Cauville, pour y saisir un ouvrage intitulé : *La Famille d'Orléans*. On nous assure que ce n'est qu'après avoir témoigné le désir d'acheter un grand nombre d'exemplaires de cet ouvrage, et après avoir fait mettre en paquet les cinquante-un exemplaires qui se trouvaient dans le magasin, que le fonctionnaire, déguisé en paysan, aurait ouvert sa redingote, déclaré sa qualité, et emporté ces exemplaires, en se contentant de laisser sa carte.

Si ces faits sont vrais, il faudra déplorer que des magistrats descendent à des procédés qui ne sont ni dignes ni nécessaires.

— Le journal la *France* a été mal renseigné par son ex-correspondant de la *Gazette d'Etat de Prusse*, sur les questions religieuses qu'agite la presse allemande. Nous savons très bien qu'il y a en Allemagne des feuilles vouées exclusivement, non à la défense du parti catholique, mais à l'attaque de tous ceux qui ne se soumettent pas au général de l'ordre jésuitique à Rome; mais quant à la presse politique de l'Allemagne, elle se prononce unanimement contre les Jésuites et leurs menées, y compris la *Gazette d'Augsbourg* et la *Gazette d'Etat de Prusse*. La première a déclaré formellement qu'en prenant la défense du catholicisme, elle n'entend nullement défendre les Jésuites, et la seconde insère des articles datés de Paris en faveur du *Juif errant* de M. Sue. Quant à M. Ronge, dont nous avons parlé, les adresses de félicitations qu'il a reçues de toutes les parties catholiques ou protestantes de l'Allemagne, dépassent déjà la centaine et il est même question de faire une souscription nationale en faveur de la commune schismatique de Schneidemühe. Nous ne savons pas si à Coblentz il y a eu vraiment un schisme, nous avons copié cette nouvelle dans un journal de Hambourg, auquel nous en laissons toute la responsabilité.

— Hier on fusillait Zurbano; aujourd'hui on le divinise. Hier, *el Heraldo* le traitait en bandit; aujourd'hui, *Eco del Comercio* propose d'ouvrir une souscription pour lui ériger un monument. Vanité humaine! Tristes et cruelles contradictions de la politique creuse!

— Le 28 janvier, la jeune reine d'Espagne, l'innocente Isabelle, a passé en revue dans le Prado, 22 000 hommes de ses troupes.

— Rien n'est plus étroit que la politique des journaux anglais, qui se préoccupent de notre crise ministérielle. Ils ne voient dans l'éventualité

Mont-Saint-Michel, qui prendra la dénomination de *quartier des fers*, et où ils n'auront aucune relation avec les autres détenus; toutefois dans ce quartier comme dans les bagnes, ils porteront l'habillement et les fers des condamnés à la peine des travaux forcés. »

— Un brick américain vient de faire naufrage en se rendant de Bangor à Port-au-Prince. On remarque ces douloureuses lignes dans le récit de ce désastre :

« Trois hommes trouvèrent la mort dans les flots; le reste de l'équipage s'accrocha à ce qui restait du bâtiment, et y resta pendant vingt-quatre jours en proie à des souffrances atroces, par suite de l'absence d'eau potable. Neuf vaisseaux passèrent près d'eux sans leur porter secours : deux hommes se tenaient constamment dans la mâture, occupés à faire des signaux de détresse. Leurs seules provisions étaient quelques os de bœuf et des couennes de lard que ces malheureux suçaient tour à tour. Enfin, le 6 janvier, ils furent recueillis par le capitaine Théobald, du bâtiment *Tamerlane*, qui les conduisit à Liverpool. L'aspect de ces malheureux était horrible; leurs vêtements tombaient en lambeaux; leur barbe longue et en désordre et leurs corps amaigris les faisaient ressembler à des statues de marbre plutôt qu'à des créatures humaines. »

— Le *Censeur*, journal de Lyon, publie un essai sur la question des réformes sociales; on y lit :

« Non, ce qui se passe au sein de notre civilisation tant vantée ne peut être regardé comme de l'ordre, comme le dernier terme de la perfectibilité humaine. Il nous est impossible de jeter un regard sur ce vaste pêle-mêle de richesses et de misères sans être attristé par les contrastes les plus choquants. Ici, des misérables, couverts de haillons, s'exténuent sans relâche à tisser de riches étoffes, à polir de magnifiques bijoux, à confectionner des vêtements élégants, des meubles confortables; ils sont condamnés à voir incessamment sortir de leurs mains toutes ces choses, symboles d'un bien-être dont elles leur donnent l'idée et le désir, et à rester au milieu des souillures, en proie aux plus dures privations. »

— BALS MASQUÉS. — Mardi gras, 4 février, l'Opéra donnera son dernier bal du carnaval, masqué, travesti et dansant. Musard conduira l'orchestre. Les portes seront ouvertes à minuit.

TRIBUNAUX.

UNE INFAME SÉDUCTION. — « Ces jours derniers, dit ce matin un journal, une affaire, féconde en enseignements, se plaidait à la sixième chambre. Un jeune homme du monde élégant, mais d'une naissance plus qu'obscure séduit une jeune fille appartenant à une famille distinguée de Paris. Un appartement reçoit les deux fugitifs; mais les ressources du dandy venant à s'épuiser, la jeune fille fut placée par ses soins dans une maison de suspecte apparence, dont sa sœur était directrice. Huit jours durant, la jeune fille ignora dans quel repaire elle était tombée. Les allées et venues, les visites nocturnes vinrent porter la lumière dans son esprit. Cette maison était un lupanar. La jeune fille a porté plainte contre son ravisseur et la matrone hospitalière. L'affaire s'est plaidée à huis-clos. »

Ici la jeune fille, victime d'un Don Juan taré, peut, du moins, grâce aux ressources de sa famille, poursuivre juridiquement la vengeance d'une infamie. Mais supposez, à sa place, une pauvre ouvrière.... La misérable fille n'aurait plus qu'à dévorer ses larmes. De l'argent point; et il en faut aujourd'hui pour demander justice aux tribunaux. Avilie, déshonorée, heureuse sera-t-elle si son séducteur impuni ne la condamne pas à rester dans sa retraite infâme.

ERREUR DE M. THURILLON. — Si le vrai comique ne se trouve plus que rarement au théâtre, il est souvent au palais. Le *Droit* publie une véritable scène de vaudeville; en voici le piquant compte rendu :

Jalousie, aveugle déesse! que de maux tu as causés à l'humaine engeance! et combien doit te maudire aujourd'hui cet honnête M. Thurillon, que tu amènes sur le banc fatal de la police correctionnelle!

Le plaignant est un monsieur de province, récemment arrivé à Paris. Il est vêtu avec une recherche toute départementale, et porte des moustaches parfaitement cirées; il déclare se nommer M. Eugène Boussal, exercer la profession de rentier, et être âgé de vingt-huit ans. Il dépose en ces termes :

« Messieurs, j'étais sur le point de me marier dans ma petite ville, et voulant faire galamment les choses, j'étais venu à Paris dans l'intention d'y faire quelques emplettes, et aussi de visiter la capitale et d'en goûter quelque peu les plaisirs si vantés.

M. THURILLON. — Mon Dieu! monsieur... j'ignorais encore cette circonstance... vous deviez vous marier... c'est une raison de plus pour que je vous réitère mes regrets.

M. EUGÈNE. — Monsieur, nous causerons de cela tout-à-l'heure. Laissez-moi poursuivre mon récit. Je vins donc à Paris, que je n'avais pas l'honneur de connaître; je descendis chez un ami, qui voulut bien me servir de cicerone, et qui se dévoua le jour même à me promener par les rues, squares, monuments et boulevarts de la reine du monde civilisé.

— Je suis vraiment désolé de ce qui s'est passé.

— Parbleu! monsieur, j'en suis bien plus fâché que vous. Sur le soir, après avoir dîné ensemble, nous passâmes, je crois, par la rue de la Madeleine. Mon ami avait quelqu'un à voir dans cette rue, il me pria de l'attendre. Je l'attendis en me promenant sur le trottoir. Je me promenais ainsi depuis environ dix minutes, quand j'éprouvai tout-à-coup une violente commotion, et je fus soudainement aveuglé par mon chapeau, qui me descendit brusquement sur le nez et sur le menton.

— Eh bien! oui, monsieur, oui, je renouvelle mes aveux, c'était moi, moi seul qui vous avais appliqué un coup de poing sur la tête; et je vous le confesse ici, si j'avais eu une canne ou un bâton, je me serais fait un plaisir de vous le casser sur le dos.

— Monsieur, je me félicite alors que vous n'ayez eu que vos poings... Je continue : ainsi privé de la vue, le nez gêné par mon chapeau, je ne sus si j'avais affaire à une bande de voleurs. Je me démenai des pieds et des mains, mais je n'atteignis rien; au contraire : je sentis une grêle de coups de poing et de coups de pied me parsemer le corps... Je criai, mais ma voix, étouffée par ma coiffure, ressemblait aux mugissements d'un quadrupède plutôt qu'aux cris d'une créature humaine. Bref, je ne sais ce qui serait arrivé de moi si mon ami ne fût venu me délivrer.

— Et ce fut lui qui, en vous arrachant le chapeau qui couvrait votre visage, me fit reconnaître que je ne vous connaissais pas et que je vous avais abîmé par erreur, par pure erreur.

— Je ne dis pas le contraire, mais vous auriez dû me regarder avant de frapper.

— Mon Dieu! si votre chapeau ne vous fût pas descendu sur le menton dès le premier coup de poing, j'aurais sans doute reconnu que je me trompais. Vous allez vous marier, monsieur, et vous devez me comprendre. Moi, je le suis, marié, monsieur.... et j'ai quelques motifs de me méfier des jeunes gens qui flânent sous mes fenêtres. Il en est un surtout à qui vous ressemblez énormément par derrière, et que j'exècre encore plus que les autres. Je vous ai pris pour lui, monsieur, je vous ai pris pour lui.



brun, de haute taille, de belle prestance, et campé fièrement, une main sur la hanche, à la façon d'un hidalgo de Biscaye ou d'Estramadure. Il est vêtu très élégamment, porte avec aisance une courte redingote de drap noir, un gilet de velours chamarré, et Dieu nous pardonne! nous croyons aviser entre son gilet et sa chemise de batiste à larges plis, une chaîne d'or à laquelle est suspendu un petit binocle de même métal. Chacun se demande quelle peut être la prévention qui pèse sur ce monsieur si bien couvert et de si bonne mine, et bientôt le greffier se charge de divulguer le secret à tout l'auditoire. Ce dandy, ce petit-maître, ce fashionable, ce lion est tout simplement un voleur, oh! mais un voleur bien appris, un voleur du beau monde, un voleur talon-rouge. Ernest Louviron, dit de Saint-Florentin, ne fait ses coups qu'au spectacle, ne travaille que dans des soirées, n'use de ses moyens *artistiques* qu'au bal de l'Opéra. Exemple :

Au premier bal qui fut donné cette année dans la belle et grandiose salle de notre Académie royale de musique, Ernest Louviron fut un des premiers qui gravirent les marches recouvertes de tapis moelleux par lesquels on parvient dans le sanctuaire du plaisir bruyant et de la joie échevelée.

1° Sous l'enveloppe d'un domino de satin noir, Ernest Louviron saisit adroitement la tabatière d'or d'un pair de France;

2° Sous un domino de velours de nuance grise, il emprunta la bourse d'un agent de change;

3° Sous un domino de soie brune, il fit passer de la poche d'un habitué du café de Paris, dans la sienne, une seconde bourse à travers les mailles de laquelle brillaient cinq à six napoléons;

4° Et enfin, sous un quatrième domino d'étoffe de laine rouge, il souleva parfaitement, à un vieux rentier du Marais, égaré dans les corridors, une montre de famille sinon plate, du moins fort bonne, et ne se dérangeant presque jamais, et enfermée dans une solide et épaisse boîte d'or.

On comprend que ces changements de costumes, ces mutations de nuances, ce jeu de dominos, n'étaient à autre fin que de dépister les gens et de n'être pas reconnu. Mais il y a une Providence... Et ce dernier lion elle se présente sous la forme d'un sergent de ville, qui vit le manège de notre filou, le happa bel et bien, malgré tous ses frais d'éloquence et de justification, et le conduisit dans le cabinet d'attente, nommé vulgairement *violon*, pour de là être mené à la préfecture de police, et enfin sur le banc du tribunal correctionnel, où nous voyons ledit Ernest Louviron, dit de Saint-Florentin.

M. LE PRÉSIDENT. — Prévenu, vous savez ce dont vous êtes inculpé qu'avez-vous à dire pour votre défense?

LE PRÉVENU. — M. le président, le carnaval est mort en France... on ne sait plus s'amuser... Oh! nous sommes loin de nos pères.

D. Que signifient ces paroles?

R. Dam, tout le monde peut les comprendre; je dis et je répète que les bals masqués de 1845 ne ressemblent guère à ceux de la régence et du règne de Louis le bien-aimé.

D. Prévenu, n'aggravez pas votre position par des discours incohérents, et répondez catégoriquement à mes questions.

R. Je ne demande pas mieux, mais permettez-moi d'établir la différence qui existe entre le carnaval du dix-huitième siècle et celui du dix-neuvième... ma parole d'honneur, on ne peut plus s'amuser, on ne comprend plus la moindre plaisanterie.

D. Que voulez-vous dire?

R. Je me résume; tout ce qu'on me reproche d'avoir fait au premier bal de cette année... plaisanterie, farce, pur passe-temps, innocentes niches faites à des amis, à des connaissances.

D. Et ces quatre dominos de couleurs et d'étoffes différentes?

R. Espièglerie, idée fine, déguisement spirituel, mascarade peu commune... Ah! je me suis bien amusé! J'ai passé une moitié de nuit délicieuse... Pourquoi a-t-il fallu que l'ignoble poignet d'un... soit venu interrompre...

Ici Ernest Louviron est lui-même interrompu par M. le président, au milieu de sa période, et peu après condamné à six mois de prison.

Pendant ces six mois, l'élégant filou aura tout le loisir de se livrer au naturel et véritable jeu de dominos, qui n'est point celui des costumes importés de Venise, mais celui en usage dans tous les cafés et estaminets de Paris et des départements.

ACADEMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. ELIE DE BEAUMONT.

Séance du 3 février.

Epizootie. — La peste bovine qui s'est déclarée en Bohême ne pouvait manquer d'occuper aussi l'Académie des sciences, après avoir vivement sollicité l'attention des sociétés agricoles. M. Rayer communique aujourd'hui, à ce sujet, un Mémoire fort intéressant qui a été adressé par M. le docteur Schwab, directeur de l'Ecole centrale vétérinaire de Bavière, au gouvernement de ce royaume. La peste a d'abord sévi en Moravie où elle a été apportée par des chevaux arrivant de Russie et de Bessarabie. Du mois de septembre au 5 décembre, 1 065 animaux ont été atteints dans cette contrée : 845 sont morts et 129 ont été abattus. Elle ne s'est déclarée en Bohême que vers la fin de décembre, et elle a pénétré jusque dans la Basse-Autriche; on attribue son arrivée à l'importation de 5 224 bœufs importés de Podolie en Bohême, du mois d'août au mois de décembre.

Le docteur Schwab a étudié cette maladie terrible contre laquelle il n'y a pas d'autre remède que l'abatage et que rien ne peut prévenir, que le blocus le plus absolu des contrées infectées. Il a étudié la maladie dont il divise l'action en trois périodes distinctes. Dans la première période subinflammatoire, l'animal présente les symptômes suivants : fatigue, tristesse, abattement, yeux brillants, regard fixe, toux sèche, sensibilité morbide dans le dos dont le poil est hérissé, mobilité des dents incisives.

Dans la deuxième période qui est inflammatoire, il y a suspension de la sécrétion du lait, diminution de l'appétit et de la rumination, soif ardente, respiration accélérée, agitation des naseaux et des lèvres, suppression des urines, tremblement des muscles de l'épaule, lèvres sèches, gencives gonflées.

La troisième période est typhoïde; elle se manifeste par la diarrhée, rougeur et tuméfaction de l'anus, muscosité des fosses nasales, soupirs plaintifs; la mort ne tarde pas à arriver.

Le docteur Schwab a assisté à cinq autopsies, qui ont donné les caractères suivants : 1° inflammation de la vésicule biliaire; 2° altération de la bile; 3° inflammation de la caillette; 4° inflammation du canal intestinal et, en particulier, celle de l'intestin grêle et du cœcum; 5° inflammation de la membrane muqueuse des voies aériennes.

Géologie. — La géologie continue à occuper vivement l'Académie, du moins à en juger par le nombre des Mémoires qui lui sont présentés à chaque séance.

— M. Lartet étudie depuis plusieurs années les contrées sous-pyrénéennes des départements du Gers, de Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées. Il résulte de ses recherches que le lieu dit le *Sansan* a nourri anciennement une population de mammifères et de reptiles plus nombreuse

M. Cauchy ne se désespère pas de parler dans le désert. Aujourd'hui il présente une Note sur l'emploi des variables complémentaires dans le développement des fonctions de séries.

Neñez-vous. — Dans la dernière séance, on a lu une lettre de M. Schrœtter de Vienne qui annonçait que les gaz liquéfiés et portés à une température très basse n'exerçaient plus que des réactions très affaiblies. En particulier, M. Schrœtter citait l'action du chlore liquide sur le phosphore. M. Dumas a voulu vérifier ces faits, et certes il a eu du bonheur de n'être pas victime des deux explosions qui ont brisé ses appareils et projeté les matières à vingt mètres de distance, lorsqu'il s'est avisé de mettre un petit morceau de phosphore ayant d'abord la température ordinaire, mais ensuite la température de 90 degrés sous zéro, dans du chlore liquéfié et abaissé à cette même température par le mélange connu d'acide carbonique solide et d'éther.

Les expériences de M. Schrœtter ne se sont donc pas vérifiées. Cependant sa lettre contenait quelque chose de vrai, car l'antimoine ne brûle plus dans le chlore liquide qui se distille même lorsque la combinaison si facile de ces deux corps commence à se manifester.

— M. Margueritte lit un Mémoire contenant des faits intéressants sur les sels que donne l'acide tungstique. Ces sels ne sont pas seulement un équivalent d'acide, comme on l'a cru, mais peuvent être formés par la réunion d'un équivalent de base et de plusieurs équivalents d'acide et d'eau.

— Un autre chimiste, dont nous avons oublié le nom, entre dans quelques considérations sur les phénomènes que présentent les liqueurs albumineuses, telles que la salive, le sérum du sang et le blanc d'œuf. Il signale la réaction constante du chlorhydrate d'ammoniaque et de la soude caustique dans ces liqueurs, d'où il résulte un dégagement d'ammoniaque qui, suivant l'auteur, joue certainement un rôle important dans l'économie animale.

— M. Aguinet propose une machine motrice, fondée sur le passage des gaz à l'état liquide. Nous aurions eu besoin de voir le modèle de sa machine pour voir en quoi elle différait de celle du même genre qu'a imaginée M. Brunel et à laquelle cet ingénieur a renoncé.

Zoologie. — M. Milnes-Edwards entretient pour la seconde fois l'Académie des recherches zoologiques qu'il a faites pendant son voyage sur les côtes de la Sicile. On sait que dans la plupart des animaux, le sang circule dans un système de tubes membraneux disposés de façon à constituer un cercle fermé de toutes parts. M. Milne-Edwards pense que dans les mollusques les choses ne se passent pas ainsi. Chez tous ces animaux les veines manqueraient toujours plus ou moins, de telle sorte que le sang, après avoir parcouru les vaisseaux de la partie thoracique viendrait s'épancher dans la partie abdominale, d'où il se rendrait ensuite, en la traversant, dans les organes de la respiration.

— MM. Sandras et Bouchardat ont lu un Mémoire sur la digestion et l'assimilation du sucre et des matières féculentes. M. Mialhe en a réclamé la priorité, et aujourd'hui il nous a semblé être victorieusement réfuté par les savants qu'il avait attaqués.

Météorologie. — Les observations météorologiques commencent à se multiplier sur les différents points de la France. Elles n'ont pas encore l'ensemble qu'on doit désirer; chaque observateur expérimente, comme il l'entend et souvent sans instruments suffisamment précis. Nous espérons que bientôt les savants s'entendront et associeront leurs efforts pour arriver à quelques résultats importants.

Nous signalons aujourd'hui les observations de M. Dupré, sur les quantités de pluie tombées à Rennes en 1843 et 1844; celles de M. Delarue sur les températures et l'état du ciel à Dijon pendant le dernier trimestre 1844. Nous devons aussi mentionner les observations des marées et des variations diurnes de l'aiguille aimantée faites à Akaroa par M. Bérard. Enfin il ne nous reste qu'à parler du bolide observé à Limoux le 24 décembre, que M. Mellier de Toulouse suppose être celui prédit par M. Petit d'après les calculs auxquels il s'est livré, en profitant des observations connues, pour conclure que ces météores n'étaient pas autres que des planètes.

— Une espèce de programme publié cette semaine par un journal nous engage à dire quelques mots de ce que doit être la revue scientifique dans un journal quotidien. L'espèce de critique que fait la *Presse* des publications des autres journaux nous fait d'ailleurs un devoir d'entrer dans quelques explications et de dévoiler les singuliers procédés que promet d'employer le nouveau venu dans ces sortes de questions.

Chaque semaine, les journaux politiques contiennent un compte-rendu des travaux de l'Académie des sciences. Cet usage a le double avantage de populariser les questions scientifiques et de donner un encouragement aux laborieux chercheurs dont les efforts seraient le plus souvent étouffés par le silence, sans la publicité que la presse a pris l'habitude de donner aux discussions soulevées devant l'Académie des sciences de Paris qui, avec les Académies de Londres, de Berlin et de St-Pétersbourg, est à la tête du mouvement scientifique positif. L'Académie de Paris doit surtout le haut rang qu'elle occupe, à la publicité de ses séances, qui ferait la

» de l'Académie des sciences, que l'agrandissement de notre format nous » permettra désormais de suivre, etc. »

Corneille était un grand tragédien, et on n'a pas songé à demander une tragédie à sa petite nièce, à qui l'État a fait une pension. Pourquoi la *Presse* n'est-elle pas venue plus tôt!

Le même journal explique que M. Becquerel fils (ne pas confondre avec M. Becquerel père, dont le nom est si éminent, les travaux si importants, etc., etc.) fera un choix parmi les Mémoires communiqués à l'Académie des sciences, et ne traitera que les questions à la portée de l'intelligence du public, non pas....., mais du savoir-faire de M. Becquerel. M. Becquerel fils est docteur en médecine et auteur d'un Traité sur le bégaiement. Cette question sera particulièrement traitée dans la *Presse*. Voilà pourquoi la *Presse* ne fera pas comme nous, ne présentera pas dans ses colonnes le résumé de tous les Mémoires soumis à l'Académie des sciences, et choisira seulement ceux qui lui sembleront d'un véritable intérêt.

B.

ÉDITION DE DIX HEURES DU MATIN.

MARDI, 5 FÉVRIER.

Tous les journaux se préoccupent ce matin des destitutions mises à l'ordre du jour par le ministère. Toutes ces voix ne semblent faire qu'une seule voix pour protester. Ecoutons :

Le *Constitutionnel*. — « Les précédents de M. Guizot en matière de destitution sont curieux à connaître. M. Drouin de Lhuys est entré dans la carrière diplomatique en 1830, après la révolution de Juillet. Il a quinze ans de services ; il a fait son chemin lentement, par son mérite et par degrés. En 1839, à l'époque de la coalition, étant secrétaire d'ambassade, il a tenté l'épreuve d'une candidature politique, il s'est présenté à Melun, sous le drapeau de la coalition; la circulaire qu'il adressa aux électeurs était modérée, mais nette. Ce qu'il y a de piquant, c'est que, à cette époque, M. Guizot encouragea beaucoup cette candidature. Des lettres de M. Guizot qui seraient produites, si le fait était contesté, démontreraient qu'il ne doutait pas que le candidat de Melun ne fût opposant, et qu'il ne remarquait aucune incompatibilité entre ces deux situations. La suscription de ces lettres sert ainsi de commentaire au contenu.—Ainsi désormais M. Guizot entend poursuivre la conscience des fonctionnaires jusque dans leur silence, jusque dans le secret de l'urne du scrutin. Il y a deux cents personnes à la chambre, dont il entend disposer corps et âme. La modération rend suspect, l'indépendance est un délit... »

Le *Commerce*. — « Il est reconnu que M. Drouin de Lhuys n'a point encouru sa disgrace par des faits administratifs. C'était, de l'avis de tout le monde, l'un des employés supérieurs les plus convenables du ministère des affaires étrangères. Les amis du cabinet avouent d'ailleurs eux-mêmes qu'il n'est frappé qu'à cause de sa conduite à la chambre. Abandonner le sort du fonctionnaire-député à la vengeance des ministres! mais c'est violer au premier chef tous les droits de la représentation nationale. Placer chaque jour de cette manière plus de 150 députés sous la menace du pouvoir qu'ils ont mission de contrôler et dans certains cas le droit de renverser, mais c'est une immense moquerie ; mettre un honnête homme entre la fortune de ses enfants et sa conscience, c'est une honteuse tyrannie ! »

La *France*. — « La destitution de Drouin de Lhuys a produit un effet contraire à ce qu'attendait le ministère; il va se trouver mis en accusation devant ces mêmes fonctionnaires qu'il menace et qui peuvent, s'ils le veulent, le destituer sans violer les immunités du système représentatif. Le jour où un député fonctionnaire a pu être destitué pour son vote, tous les fonctionnaires ont été menacés. Or, si les fonctionnaires peuvent, par leur nombre, faire la majorité, on peut dire que la majorité n'est plus libre, qu'elle est intimidée ou corrompue. »

Le *Siècle*. — « C'est grande pitié que de voir les meneurs du club Fulchiron. Ces pauvres cervaeux se sont démontés tout d'un coup, parce qu'ils se sont aperçus que leurs *grandes démsnstrations* étaient prises pour des pasquinades. Après avoir fait rire, ils ont voulu faire peur. Pour se donner bonne contenance, ils allaient disant d'un ton sentencieux « que le roi avait jugé comme eux un exemple nécessaire ; qu'il était intimement uni avec son ministère ; que son gouvernement saurait *être fort*, et prouverait sa force. » Nous en demandons bien pardon aux importants qui, sans mission, à coup sûr, propagent de pareils bruits ; mais ils ne font que répéter sottement les mots qu'on mettait il y a quinze ans dans la bouche de Charles X ; lui aussi, disaient ses courtisans, voulait être fort ; lui aussi avait trouvé un incomparable ministre, lui aussi était entouré de Fulchirons tout prêts à se dévouer ! On sait le reste. »

—Le *Journal des Débats* n'attend pas à demain pour convertir toutes ces malédictions en bénédictions ministérielles.— Il se hâte aussi de dédommager M. de Salvandy des épigrammes qui pleuvaient hier sur sa nomination. La *Presse* ne se préoccupe ce matin que de l'Angleterre, de l'Es-

... réveillés et la hausse s'est principalement fait sentir sur les actions de Rouen, Orléans et le Hâvre.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Belge 1842, 106 3/8. — Id. 4 1/2, 102 7/8, 103. — Id. 2 1/2, 62. — Naples, R. Rothschild, 101 95 — Comp. Ganneron 1075. — Lots d'Autriche, 417 50. — Espagne différé anc. 8 1/4. — 3 p. 0/0, 40 3/4, 41. — Dette intérieure 32 7/8. 33. — Zinc, Vieille-Montagne, 4800, 4900, 4975, 5100. — Gaz français, 4200. — Id. nouv. 3900. — Gaz anglais, 7750. — Id. nouv., 7300. — Gaz de de Calais, 1100.

Chemins non constitués : Bordeaux, 637 50. — Vierzon, 735. — Boulogne, 575 — Montereau, 550 555.

Obligations de chemins de fer : St-Germain, 1225 ; Versailles rive dr. nouv., 1180.

A terme : Banque de France, 3300. — Belge 1842, 106 3/4, 2 1/2. — Belge 62 20.

	1er c.	P. H.	P. B.	dr c.	hier
5 0/0 compt.	122 20	122 60	122 10	122 10	122 [illegible]
— fin cour.	122 50	122 65	122 40	122 05	122 [illegible]
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	»
3 0/0 compt.	84 95	85 »	84 95	85 »	84 [illegible]
— fin cour.	85 05	85 20	85 05	85 20	85 [illegible]
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	»

au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFFes le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	104 1/2	» »/»	»
4 0/0....	» »	» »	» »	— Portugais.	60 »/»	» »/»	»
O. de la V.	1150 »	» »	» »	Esp. D. active	» »/»	» »/»	»
B. de Fr.	3285 »	3287 50	» »	5 0/0 Naples.	» »	» »	»
				— Romain..	105 »/»	105 1/4	H. »/[illegible]
C. G. 1000	1090 »	» »	» »	Obl. Piémont.	1265 »	» »	»
C. hyp...	772 50	» »	» »	Emp. d'Haiti.	427 50	» »	B. 2 50
4 Can....	1275 »	» »	» »	Banq. belge.	» »	» »	»

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.	» »	» »	» »	Au 15 c. 1040.	H. 5
V. R. Dr.	507 50	515 »	H. 7 50	— 517 50, 520, 510, 515.	H. 2 [illegible]
— R. G.	397 50	397 50	H. 7 50	— 400, 397 50, 39[illegible] 75.	H. 6 2[illegible]
Orléans.	1135 »	1110 »	H. 5 »	— 1135, 1147 50.	H. 10
Strasb...	306 25	311 25	H. 5 »	— 306 25, 313 75.	H. [illegible]
Rouen..	1080 »	1091 25	H. 13 75	— 1082 50, 1100.	H. 20
Havre...	888 75	892 50	H. 22 50	— 88[illegible], 900, 897 50	H. 25
Marseill.	925 »	» »	» »	— 925, 930.	H. 3 [illegible]
La Teste	» »	» »	» »	—	»

LONDRES, 1er FÉV.

Consol..... 100 1/8

C. DE LA COULISSE.

Av.... 85 10.
Ap..... 85 17 1/2.

Rep. fin c. F. pr.
3 0/0, 20 22 1/2.
5 0/0, 32 30

Bons du trésor.
3 1/8 à 5 et 11 mois.

PRIMES.

F. p. 85 25 d. un. 25 40 d. 50.
F. p. 85 60 d. un. 75 95 d. 50.
F. p. 122 65 80 d. un. 70 95 d. 50.
Orl. 1150 20, 1152 50 d. 10.
Marseille, 940 d. 10
Strasb. 313, 310 d. 10.

MARCHANDISES. — **Huile** de colza disponible, 80,00 à 00,00 ; courant du mois, 82,00 à 00,00; mars et avril, 82,50 à 83,00 ; 4 mois d'été, 85,00 à 85,50; 4 derniers mois, 88,00 à 00,00.

LILLE — Courrier en retard.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 84,00 à 00,00 ; courant du mois, 00,00 à 00,00; mais en décembre, 84,00 à 85,00.

SAVON.—Ordre de livraison, 88 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 4 février.

7 h. »/» **OPÉRA.** — La Péri.
7 h. 1/4 **THEATRE-FRANCAIS.** — Cinna. Mari à la campagne.
7 h. »/» **ITALIENS.** —
7 h. »/» **OPERA-COMIQUE.** — Diable. Cendrillon.
7 h. »/» **ODÉON.** — Athalie. Antigone.
6 h. 3/4 **VAUDEVILLE.** — Les Trois Loges. L'Homme. Paris. La Veille.
6 h. »/» **VARIETÉS.** — Une Chaine. Mimi. Boquillon. Un Jour Gras.
6 h. »/» **GYMNASE** — Rébecca. Cérigny. Bal d'enfants. Morale.
6 h. »/» **PALAIS-ROYAL.** Le Bœuf gras. Hribi. Michel. Liberté. Etourneau.
6 h. »/» **PORTE-ST-MARTIN.** — Paris. Tour de Nesle. Farfadets.
6 h. »/» **AMBIGU.** — Les Talismans.
6 h. »/» **GAITE.** — Ferté Spada. Coqueluche.
6 h. 1/2 **CIRQUE-OLYMPIQUE** — Le Lion du Désert.
6 h. »/» **COMTE.** — 3 Frères. Polichinelle. Wamba. Polka. Mort aux Rats.
6 h. »/» **FOLIES.** — Cocarde. Rosière. Cendrillon. Tonton.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

[illegible] pour l'aider à remplir cette haute fonction, il ne faut pas ommencer par condamner en masse la nation anglaise, et par lui efuser le sentiment de justice et de réciprocité.

Telle est pourtant l'erreur à laquelle se laisse aller ce matin un ournal quidevrait montrer plus de calme et d'impartialité. La *Presse* cherche à établir, par l'histoire, que la nation anglaise st incapable de comprendre la réciprocité véritable. Nous citons es propres paroles de notre confrère : « Dans tous les temps, cette ATION N'A ÉTÉ JUSTE envers les autres peuples qu'après avoir prouvé des revers. Elle a quelquefois cédé à la force, JAMAIS A UN ENTIMENT D'ÉQUITÉ... » Ainsi, en concluant du passé au présent, faudrait admettre que la nation anglaise est essentiellement in-iste, et que si on lui proposait des plans conformes à l'équité, elle s repousserait.

Nous ne pouvons admettre une pareille conclusion. Nous avons oujours pensé qu'il fallait faire une distinction profonde entre la ation anglaise et le gouvernement aristocratique de cette nation. e gouvernement, surtout dans sa politique extérieure, a quelque-is employé des moyens peu légitimes, des moyens que l'huma-ité réprouve. Mais la nation anglaise ne saurait être solidaire de s fautes, de ces manquements au principe de justice et de réci-rocité, qui doit être désormais la base des relations internationa-s. Les politiques qui ne font pas cette distinction, manquent eux-êmes à la justice, et s'exposent à raviver des haines, des pré-ugés que les progrès de la raison publique tendent à faire dispa-aître.

Il serait peu raisonnable de mettre au ban de l'humanité une na-on entière en supposant gratuitement que cette nation est incapa-e de comprendre ce qui fait la base de la société humaine, l'é-uité et la justice. Est-ce au nom du libéralisme moderne que la *resse* lance cette excommunication contre la nation anglaise ? Les ontinuateurs des philosophes du dix-huitième siècle, qui se sont oqués à bon droit des foudres religieux du Vatican, auraient-ils urs foudres politiques ?

Nous croyons que le pays ne veut ni excommunication ni mise rs la loi pour personne. Le génie de la France, aujourd'hui, c'est génie de l'association. La France a foi à ce grand principe ; elle nt instinctivement qu'elle trouvera les moyens de l'appliquer. La rance repousse l'*entente cordiale*, mais ce n'est pas pour recom-encer les luttes terribles de la Révolution et de l'Empire ; c'est our établir, entre tous les peuples, des rapports de justice et d'é-uité, qui préviennent les conflits armés, et permettent d'améliorer sort des classes laborieuses.

Pourquoi l'opinion publique blâme-t-elle si énergiquement l'en-te cordiale ? Parce que l'entente cordiale repose sur cette fausse e : « La France ne peut se passer de l'alliance anglaise. » C'est nsi que M. Guizot sanctionne la vassalité de notre nation. Le mi-stère qui succédera au vingt-neuf octobre doit prendre un autre

De l'institution des Prud'hommes. (1)

Nous avons refusé aux conseils des prud'hommes toute valeur organique; mais nous nous plaisons à leur reconnaître une utilité réelle dans leur mission judiciaire. Qu'une mauvaise chicane vienne priver l'ouvrier du fruit de son travail ou d'un salaire d'où dépend son pain quotidien, il trouve dans la juridiction des prud'hommes, le moyen d'obtenir une justice immédiate et sans frais. Comme conciliateurs et comme juges, ils sont dans les limites de leur juridiction et par rapport à la justice consulaire, ce qu'est la justice de paix à l'égard du tribunal de première instance. C'est donc une amélioration notable dans la position du travailleur obligé de faire intervenir la justice pour obtenir son paiement. Il aura économie de temps et d'argent. Il faut espérer, d'ailleurs, que l'action des conseils de prud'hommes ne sera pas moindre que celle des juges de paix pour la conciliation des plaideurs.

Ici, malheureusement, doivent s'arrêter nos éloges.

En effet, la composition des conseils est une chose que l'on a surtout représentée aux ouvriers comme un immense avantage. Dans vos relations avec les maîtres, a-t-on dit, plus d'injustice à craindre; vous serez protégés par les conseils dans lesquels vous comptez des représentants sortis de vos rangs; vous serez jugés par vos pairs !

Or, il n'est pas même vrai que la composition de ces conseils soit telle qu'on l'annonce avec tant d'emphase; aussi la classe ouvrière a-t-elle récusé les conseils de prud'hommes actuels parce que tous ceux qui les composent, depuis le premier jusqu'au dernier, sont juges et parties dans leur propre cause.

Ils sont composés de quinze membres dont huit fabricants et sept chefs d'atelier, contre-maîtres ou ouvriers patentés : ainsi deux catégories; dans la première, les marchands-fabricants, c'est-à-dire les maîtres qui ont toujours la majorité dans les conseils; dans la deuxième, les chefs d'atelier, les contre-maîtres et les ouvriers patentés toujours en minorité quoique *censés* représenter l'intérêt des ouvriers. Nous disons censés parce qu'en effet les chefs d'atelier et contre-maîtres dépendent entièrement des maîtres; leur vote appartient à ces derniers à peine de perdre leur place; et la plupart d'ailleurs, maîtres à venir, sont intéressés dans les affaires de leur patron.

Restent les ouvriers patentés. Mais les ouvriers patentés employant eux-mêmes des ouvriers, sont de petits maîtres et les pires des maîtres. Ils sont et doivent être les plus opposés aux intérêts du simple salarié, travaillant au jour le jour, en un mot de l'ouvrier à livret. Voyons comment M. Villermé s'exprime à leur égard :
« C'est parmi les hommes qui, formés dans les ateliers, sont deve-
» nus depuis peu entrepreneurs ou petits fabricants sans capitaux,
» que se trouvent les misérables qui embauchent les ouvriers
» pour les laisser sans ouvrage au bout de quelques jours, ceux
» qui font les plus fortes retenues sur leurs salaires...Les nouveaux
» maîtres sortis de la classe ouvrière ne valent pas en général les
» anciens.

Et plus loin : « Ils faisaient des vœux pour que l'ivrognerie et la [illegible] *pre compte.* (Lettre à MM. les membres du conseil municipal de Paris.) »

Qu'on ne dise donc plus que les ouvriers seront jugés par leurs pairs !

Aussi, comment la dernière ordonnance a-t-elle été accueillie par les organes de la classe ouvrière ? Tous ont protesté avec énergie contre cette composition des conseils, et les conséquences possibles de cette composition qui laisse au maître le droit du plus fort. Il pourra diminuer impunément, ont-ils dit, et à sa volonté, le prix de la main-d'œuvre, puisque c'est lui ou ses co-intéressés qui seraient appelés à juger les difficultés que cela aura pu faire naître, et ne sera-t-il pas presque toujours assuré du succès, puisqu'il fait partie de la majorité des membres du conseil ?

Supposons que ces craintes soient exagérées ; donnons encore aux prud'hommes une bonne volonté, une impartialité telle que ces inconvénients n'aient point chance de se produire, nous n'en persisterons pas moins à protester, au nom de la dignité humaine, contre cette négation de tout droit à l'ouvrier, contre cet esprit anti-chrétien qui tend à maintenir le salaire dans un état d'oppression et d'exclusion perpétuelles.

Que dirait-on d'un tribunal arbitral dont les juges auraient été choisis par une seule des parties, s'il obligeait la partie adverse à se soumettre? On crierait, et avec raison, à l'injustice et au scandale. Telle est cependant la position des ouvriers par rapport aux prud'hommes. Ce sont eux et les maîtres qu'il s'agira de juger, et ce sont les maîtres seuls qui participent à l'élection des juges.

L'injustice résultant, pour l'ouvrier, de cette infériorité de position dans les conseils, a d'ailleurs été reconnue, et a, dans ces derniers temps, appelé la sérieuse attention du conseil municipal de Paris, au sein duquel cet état de choses a excité une vive discussion, ce qui a failli amener un vote contraire à l'établissement des prud'hommes, tels qu'ils sont composés.

En présence des plaintes élevées de toutes parts, le législateur doit aviser à faire droit aux justes réclamations des ouvriers, et, en les admettant à concourir à la formation des conseils de prud'hommes, substituer la réalité à ce qui n'est aujourd'hui qu'une fiction.

Voici, quant à nous, ce qui nous paraîtrait convenable :

Premièrement. Confection de listes électorales comprenant, 1° les chefs de maison; 2° les chefs d'atelier, contre-maîtres et ouvriers patentés; 3° les ouvriers à livret travaillant et résidant dans la ville depuis deux ans, par exemple.

Deuxièmement. Composition des conseils de chefs de maison et d'ouvriers en nombre égal ; et pour éviter les partages, la présidence du conseil soit par le maire ou adjoint, ou par tout autre délégué de l'autorité municipale ou du gouvernement.

Troisièmement. Élection directe, et par leurs pairs, des membres composant les conseils ; les ouvriers choisissant leurs représentants, indistinctement et à leur gré, dans les deuxième et troisième parties des listes électorales.

Quatrièmement. Quant aux attributions, celles qui déjà leur sont conférées, en ce qui concerne la propriété des marques de fabrique, dessins, etc. ; mission de concilier d'abord, puis de juge

(1) Voir le numéro du 3 février.

EUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

mbigu. *Les Talismans*, drame fantastique de M. Frédéric Soulié.— Opéra. Les petites danseuses viennoises. *Guillaume Tell*.— Odéon. *Hermann*, drame de M. Carle Ledhuy. *Un comique à la ville*, comédie de M. Louis Monrose. *Les deux papas très bien au quartier des Écoles*. Le nez d'Hyacinthe cause d'une émeute.

Quoi qu'en pensent certaines têtes étroites, quoi qu'en disent les cri-ques rétrogrades ou jaloux, notre époque littéraire est féconde en gé-s originaux et puissants. Que de passions ont été agitées, que d'idées été soulevées par ces écrivains dont les noms sont devenus successi-ment glorieux et populaires, non pas seulement en France, mais dans ut le monde civilisé ! car c'est encore la France, disons-le avec orgueil, est la France qui guide l'humanité par la voix souveraine de l'art. De-uis que Napoléon, ce grand chef du monde par la pensée et par l'action, cessé de poursuivre l'organisation de l'unité terrestre, depuis que le eux Gœthe, en Allemagne, Walter-Scott et Byron, en Angleterre, ont ssé de chanter, c'est du sein de notre pays que s'élève le chant de intelligence humaine. Quelle royauté pouvez-vous comparer à celle des ranger, des Lamartine, des Victor Hugo, des Alexandre Dumas, des alzac, des Frédéric Soulié, des Eugène Sue ? Et quelle royauté popu-aire ! Nous citons seulement ceux-là, qui, pendant un temps et à leur ur, ont occupé toutes les voix de la renommée. Chacun de ces hommes eu son règne, règne fécond, n'en doutez pas ; chacun d'eux a touché ne corde sensible au cœur de la société ; chacun d'eux, soit par la cri-ique, soit par la prophétie, a donné une impulsion à la pensée publique t fait avancer son siècle, depuis le chantre de *Lisette* et le poète de *la ainte alliance des peuples*, jusqu'à l'auteur des *Mystères de Paris*, u défenseur des pauvres et des affligés.

Un de ces noms éclatants projette comme des lueurs sinistres et iaboliques, c'est celui de M. Frédéric Soulié. M. Frédéric Soulié est un des écrivains dramatiques les plus vigoureux de notre temps. Ses uvres ont une énergie sauvage, un certain cachet de fatalité qui font u poète une originalité propre. Tandis que M. Victor Hugo, dans un entiment de piété toute chrétienne, nous révélait que dans les natures s plus corrompues à certains égards, les plus condamnées par le monde, cache un germe divin ; tandis que M. Alexandre Dumas, plein d'ar-eur généreuse, constatait que la passion humaine est incompressible, M. Frédéric Soulié démontrait, avec une rudesse impitoyable, que le mal, dans nos sociétés mauvaises, est fatal et que les plus grands malheurs résultent souvent d'un malentendu, d'un accident, d'un hasard. *Diane de Chivry* est le type de ce système.

Après avoir, d'une main ferme, long-temps remué nos misères et nos souillures, le poète dut conclure que le Diable s'en mêlait. Il fit les *Mémoires du Diable*. Le genre infernal ainsi créé devint à la mode, et fit surtout fureur à la scène. Il n'est pas un théâtre qui n'ait eu son diable et ses diablotins. Nous sommes bien aise, pour notre compte, que l'on s'occupe de l'enfer, parce que naturellement, et par un essor inverse, on songera quelque peu au paradis.

M. Frédéric Soulié, auteur indirect de toutes nos diableries dramatiques, et, conséquemment père de ces jolis et séduisants démons en culotte du Gymnase et du Vaudeville, Mmes Désirée et Doche, M. Soulié a voulu terminer ce qu'il avait commencé, et il a donné à l'Ambigu le grand drame fantastique des *Talismans*.

Ce qui caractérise le genre diabolique de M. Frédéric Soulié, c'est l'habillement en frac des habitants du sombre empire. On avait l'habitude, quand il s'agissait d'évoquer les démons, de remonter au moyen-âge. Il semblait en vérité que les siècles passés eussent seuls le privilège des inspirations diaboliques. M. Soulié a voulu prouver que le Diable était toujours mêlé aux choses humaines, et qu'il trouvait à s'employer honorablement sur la terre, même dans notre siècle perfectibilisé et au sein de nos vertus financières et parlementaires.

Le jeune Robert Clinton a deux amis, Cavalier et Cabestan. L'un l'attire au bien, l'autre le pousse au mal. Cavalier, c'est le bon ange, Cabestan, c'est le mauvais génie. Il y a sur la famille Clinton une sorte de fatalité du mal ; c'est une persécution séculaire des esprits infernaux. Le jeune, blond et langoureux héritier de cette race semble devoir échapper à l'arrêt terrible. Robert est amoureux d'une belle et innocente fille; il l'aimait pauvre et voulait l'épouser : tout-à-coup, elle devient riche à millions. Son père, flibustier brutal, qui a amassé des trésors à écumer les mers de la Sonde, la menace, l'épouvante, et exige qu'elle refuse elle-même les offres de Clinton. Clinton désespéré va à Paris, mange jusqu'au dernier sou le capital de ses dix mille livres de rente, et se prépare au suicide. A ce moment suprême, un breuvage versé par Cavalier endort le malheureux, et le rêve fantastique commence.

Cavalier et Cabestan se reconnaissent, s'avouent leur mission ou céleste ou infernale, et le duel commence. Cabestan, déguisé en Juif, vend à Clinton des talismans, avec lesquels, à mesure que naissent en lui tous les désirs impétueux, le jeune homme a puissance de les satisfaire par les voies du mal, par la violence et par la ruse. L'esprit infernal, revêtant toutes les formes les plus vulgaires, les plus bizarres, poursuit son œuvre corruptrice, tandis que le bon ange, se mêlant aussi par des transformations à la vie commune, intervient à chaque instant pour détruire l'effet des influences démoniaques. Nous n'essaierons pas de suivre le développement de cette intrigue infinie et diabolique, où la fantaisie de l'auteur s'est épandue libre et désordonnée. Qu'il nous suffise de dire qu'à la fin, le bon génie triomphe, comme il arrive toujours au théâtre; qu'une apparition splendide et effrayante de l'enfer fait faire de saines réflexions à Clinton, lequel quitte résolument les voies du mal, et trouve sa récompense, dans un frais paysage des bords de la Seine, au Val de Fleury, où il épouse, sous l'aile d'un bel ange bleu, la douce et charmante Méta.

Nous sommes bien aise, avons-nous dit, qu'on parle de l'enfer, parce que l'âme, se retournant aussitôt, cherche le paradis radieux. Il appartient aux poètes de guider les regards humains et de soulever le voile qui nous dérobe les sphères célestes et le règne de Dieu. L'idée du duel entre l'esprit du mal et l'esprit du bien est un thème dramatique toujours vivant et auquel peuvent s'inspirer utilement les poètes. Mais ce vieux thème a besoin d'être rajeuni. La lutte du ciel et de l'enfer est éternelle sur notre globe comme dans l'immense univers ; mais comme chaque monde, à mesure qu'il entre dans l'accomplissement de sa destinée, détruit le pouvoir de l'enfer et lui substitue le règne de Dieu, il s'ensuit que, suivant les temps, la lutte du bon et du mauvais génie doit revêtir un caractère particulier, et que, progressivement, les hommes doivent considérer sous un point de vue différent le ciel et l'enfer. Peu à peu, nous pénétrons plus à fond et mieux dans les idées du bien et du mal.

Toute chose humaine a deux côtés, toute faculté a deux essors. Il n'y a pas, à vrai dire, des passions mauvaises et des passions bonnes ; il y a une force passionnelle, qui nous vient de Dieu, et qui produit tantôt le mal, tantôt le bien, tantôt l'enfer, tantôt le ciel sur la terre, suivant qu'elle est ou comprimée et poussée à l'excès exclusif, ou satisfaite harmoniquement, mesurée et équilibrée. D'où il suit que tout ce que les moralistes des siècles passés ont appelé les *mauvaises passions* (en tant qu'ils leur attribuaient l'idée de cause d'innéité), peut être utilisé pour l'ordre et tourné au bien. Tout progrès, toute harmonie dans les sociétés s'accomplissent par la transformation de forces constantes, que l'on tire, soit de l'inertie, soit d'un faux emploi, pour les rendre à l'essor vrai et divin. Rien de ce qui est essentiel et inné dans l'homme, n'est mauvais ; tout peut devenir un élément du bien et servir à organiser le règne de Dieu.

S'il n'en est pas ainsi, qu'on nous explique pourquoi l'humanité ne peut pas refuser ses sympathies à des caractères qui, en fait, dans nos sociétés actuelles, font le mal ; pourquoi les esprits d'élite admirent passionnément tous ces types de force désordonnée, tous ces grands révoltés contre l'ordre social, qu'ont chantés les poètes ; pourquoi, dans l'âme des femmes, tant d'admiration secrète pour ce Don Juan, qui jette, hélas ! tant de femmes dans l'enfer. M. Théophile Gautier envoie Don Juan en paradis : c'est un peu tôt, et nous avons à ajouter une explication à notre éloge de mercredi dernier. Tant que ce cœur insatiable et impitoyable ne trouve à se contenter qu'en semant partout des douleurs,



Le barrage du Nil.

Depuis 1833, le pacha d'Egypte s'occupe de deux grands projets: le barrage et l'établissement d'une voie de communication rapide à travers le désert de Suez. Le barrage du Nil est le projet agricole; il doit permettre de tripler la surface des terres cultivables. L'établissement d'une voie de communication rapide à travers l'Isthme de Suez est le projet commercial; il doit faire de l'Egypte le centre du mouvement d'échanges entre l'Orient et l'Occident.

Méhémet-Ali n'a jamais renoncé à ces deux vastes projets; mais l'expérience des onze années qui viennent de s'écouler démontre que, malgré sa persévérance, il ne peut, à lui tout seul, conduire à bonne fin ces entreprises si utiles. Nous l'avons dit depuis long-temps, l'intervention de l'Europe est indispensable pour ces deux grands travaux.

Les puissances européennes devraient s'entendre entre elles et avec le pacha pour envoyer en Egypte des ingénieurs chargés de reprendre en sous-œuvre et de refaire toutes les études déjà faites tant sur le barrage du Nil que sur le meilleur mode de communication à travers l'isthme de Suez.

Ces études sérieuses donneraient confiance aux capitaux européens, et l'on pourrait ensuite, à l'abri de conventions diplomatiques, organiser des compagnies qui, avec les hommes et les moyens techniques de l'Europe, surmonteraient des obstacles que Méhémet-Ali, réduit à lui-même, ne peut vaincre.

Nous croyons que, si le génie européen reprenait ainsi les choses *ab ovo*, et recherchait la connexion qui peut exister entre le barrage du Nil et la canalisation de l'Isthme de Suez, les études faites sur les lieux conduiraient naturellement à l'idée émise par le général Tarayre dans le beau Mémoire que nous avons récemment publié, et qui consiste à construire le barrage du Nil au dessus du Caire, au lieu de le placer, comme on le fait aujourd'hui, quelques lieues au dessous de la pointe du Delta, à l'endroit appelé *Ventre-de-la-Vache*.

Déjà, à cet endroit, depuis onze ans, des matériaux énormes ont été entassés, et des dépenses assez considérables ont été faites. Mais les travaux n'avancent pas, et tous les ingénieurs qui se sont succédé dans la direction de ces travaux, ont été tour à tour obligés de les abandonner, et y ont trouvé leur disgrâce. L'administration égyptienne, peu versée dans les connaissances nécessaires pour apprécier des œuvres de cette nature, n'est malheureusement que trop portée à se laisser bercer d'espérances chimériques et à se livrer au premier venu qui lui fait de belles promesses. C'est une perpétuelle versatilité, qu'il faut surtout attribuer à l'absence de moyens suffisants pour réussir.

Aussi, aujourd'hui, les nouvelles d'Egypte nous annoncent que M. Mangel, le dernier ingénieur français qui aurait été mis par le pacha à la tête de l'entreprise, vient de recevoir sa démission. L'administration égyptienne parait vouloir accepter un nouveau plan présenté par deux autres français, MM. Poulin et Gauchier, plan qu'on attribue, dit-on, à l'un de nos premiers ingénieurs du corps des ponts et chaussées. D'après les lettres qui nous apprennent ces faits, le pacha aurait été séduit par l'économie qui doit résulter de ce nouveau plan.

Quel est ce nouveau plan pour barrer le Nil, ce roi des fleuves dont le lit est vierge encore de toute construction humaine? S'agit-il de transporter le barrage au lieu indiqué par le général Tarayre, là où le Nil, très resserré et n'étant pas encore divisé en deux branches, là où, surtout, le voisinage du mont Mokatan qui fournit les matériaux permettraient, en effet, une grande économie dans les dépenses de construction? S'agit-il

rable de citoyens et ceux de l'État lui-même, ont été jusqu'ici et sont menacés d'être encore livrés à la discrétion du premier venu, qui n'a besoin que d'un peu d'audace pour ouvrir une souscription d'actions.

» Des actions de chemin de fer! voilà, ce semble, le besoin de l'époque; à peine un bureau de souscription est-il ouvert, que chacun s'y précipite sans regarder à l'enseigne, et vingt-quatre heures sont à peine écoulées que tous les journaux annoncent à la France que la souscription est remplie. Qui surveillera l'emploi des fonds? qui administrera? qui rendra compte? Misères! de cela, personne n'a souci; on prend des actions, on donne son argent, et tout est fini.

» De ce que le public ne s'enquiert de rien de ce qui l'intéresse si fort, il ne s'ensuit pas que personne ne doive s'en enquérir pour lui, et en présence des concessions nombreuses qui se préparent, la loi a évidemment un devoir à remplir, une lacune à combler; pour prévenir autant qu'il est en elle, des revers désastreux autant qu'inévitables, l'autorité doit porter son regard sur la constitution même des conseils d'administration des compagnies, et surveiller toutes les conditions de leur organisation.

» Ces conditions, indispensables sans doute au succès de ces grandes entreprises, sont LA MORALITÉ, LA CAPACITÉ, LA NATIONALITÉ. Sur les deux premières, avons-nous besoin de nous étendre; ne sont-elles pas exigées en effet du plus petit instituteur de village, et les trouverait-on moins nécessaires dans des affaires où l'on ne procède que par millions? Evidemment, les exigences de l'autorité sur ces deux points, ne paraîtraient que justes et sagement conservatrices des intérêts de tous.

» La nationalité ne nous semble pas moins être une condition de rigueur, au triple point de vue politique, commercial et industriel. Si cette question est neuve encore, et de celles dont l'opinion publique n'a point jusqu'ici tranché la solution, nous avons la confiance qu'elle ne tardera pas à être résolue par les graves motifs que nous allons dire.

« Lorsque les capitaux en France résistaient encore à l'appel que leur faisaient les entrepreneurs de chemins de fer, et qu'ils montraient une défiance que justifiait, d'ailleurs, l'inconnu dans lequel ces spéculations étaient alors enveloppées, les capitaux anglais plus confiants, et aussi plus expérimentés, s'offrirent à être de moitié dans l'exploitation de cette nouvelle mine industrielle.

« Les inconvénients et les dangers d'une pareille situation n'ont pas tardé à se faire sentir; ils n'ont pas attendu, pour se produire, la constitution légale de la compagnie d'Orléans à Bordeaux, et nous pouvons d'autant plus librement citer pour exemple les désordres graves qui en sont résultés, que nous en trouvons les preuves dans les journaux où les faits ont été publiés.

« A peine en possession de la concession, le conseil d'administration de cette compagnie, malgré son caractère essentiellement provisoire, profitant d'une situation où domine une majorité anglaise (8 Anglais sur 12), tente de conclure le marché le plus exorbitant qui se puisse imaginer, et cela au mépris des éclatantes protestations de deux Français justement inquiets pour leur responsabilité. Et l'on trouve le procédé si naturel, qu'on n'hésite pas à publier les actes par lesquels on a cru pouvoir conclure cette *opération commerciale*; ce sont, comme on l'a dit, « SIX ANGLAIS, envoyant de Londres, de Manchester et de Liver-
« pool, à un SEPTIÈME ANGLAIS, à Paris, pouvoir de livrer à un HUI-
« TIÈME ANGLAIS le capital presque entier d'une compagnie constituée
« à 65 millions de francs, en lui concédant immédiatement, et pour cau-
« se d'urgence, des travaux dont les *trois-quarts* ne seront exécutés que
« dans 4 à 6 ans! »

« Convient-il qu'il y ait dans les conseils qui dirigent les compagnies de chemins de fer en France, des administrateurs étrangers, anglais, al-

d'un chemin de fer, a des dangers trop faciles à saisir pour qu'il soit nécessaire de les énumérer. L'exploitation d'un chemin de fer, c'est le monopole absolu et exclusif du transport des hommes et des choses de toutes sortes, voyageurs[1], amis et ennemis, troupes, artillerie, armes, munitions, dépêches, etc. Supposons la France en guerre avec quelqu'un de ses voisins, et que l'on calcule tout ce qui pourrait advenir, si un chemin de fer, unissant ses frontières de l'Est et de l'Ouest, était administré par les sujets de la puissance ennemie.

» Cette situation ne serait pas moins mortelle à la France, pour ses intérêts commerciaux et industriels. L'établissement d'un chemin de fer dans un pays, c'est une industrie nouvelle qui annulle et anéantit une quantité considérable d'autres industries, et cette révolution, qui s'élève ainsi et s'établit sur des ruines, ne peut se faire pardonner les maux trop réels qu'elle cause, qu'à la condition de répandre autour d'elle de nouveaux moyens d'existence. Une administration où dominera une influence étrangère, remplira ses cadres d'étrangers : belge, ses employés seront Belges; anglaise, ils seront Anglais; c'est là un immense dommage qu'un gouvernement sage doit prévenir. — Quelle direction, quelle surveillance doit-on attendre d'administrateurs résidant à Bruxelles, à Londres, à Saint-Pétersbourg? Nous ne concevons, nous, qu'une sorte d'administration, c'est celle qui ne consiste pas en une sinécure salariée, mais qui partage les soins et les travaux, et en accepte sa part de responsabilité.

« ALPHONSE LAURENT (de Blois), ancien président du tribunal de commerce; ANTOINE LIZARCHE (de Tours), maître de forges à Clavières : adjudicataires du chemin de fer d'Orléans à Bordeaux. »

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 4 FÉVRIER.

Tous les journaux se préoccupent ce matin des distitutions mises à l'ordre du jour par le ministère. Toutes ces voix ne semblent faire qu'une seule voix pour protester. Ecoutons :

Le *Constitutionnel*. — « Les précédents de M. Guizot en matière de destitution sont curieux à connaître. M. Drouin de Lhuys est entré dans la carrière diplomatique en 1830, après la révolution de Juillet. Il a quinze ans de services; il a fait son chemin lentement, par son mérite et par degrés. En 1839, à l'époque de la coalition, étant secrétaire d'ambassade, il a tenté l'épreuve d'une candidature politique, il s'est présenté à Melun, sous le drapeau de la coalition; la circulaire qu'il adressa aux électeurs était modérée, mais nette. Ce qu'il y a de piquant, c'est que, à cette époque, M. Guizot encouragea beaucoup cette candidature. Des lettres de M. Guizot qui seraient produites, si le fait était contesté, démontreraient qu'il ne doutait pas que le candidat de Melun ne fût opposant, et qu'il ne remarquait aucune incompatibilité entre ces deux situations. La suscription de ces lettres sert ainsi de commentaire au contenu. —...Ainsi désormais M. Guizot entend poursuivre la conscience des fonctionnaires jusque dans leur silence, jusque dans le secret de l'urne du scrutin. Il y a deux cents personnes à la chambre, dont il entend disposer corps et âme. La modération rend suspect, l'indépendance est un délit... »

Le *Commerce*. — « Il est reconnu que M. Drouin de Lhuys n'a point encouru sa disgrâce par des faits administratifs. C'était, de l'avis de tout le monde, l'un des employés supérieurs les plus convenables du ministère des affaires étrangères. Les amis du cabinet avouent d'ailleurs eux-mêmes qu'il n'est frappé qu'à cause de sa conduite à la chambre. Abandonner le sort du fonctionnaire-député à la vengeance des ministres! mais c'est violer au premier chef tous les droits de la représentation na-

---

il n'est pas digne du ciel; il porte l'enfer avec lui; lui-même, il reste en enfer. Mais, ce qui est vrai, et ce que le critique intelligent a bien vu c'est que l'âme de Don Juan est une âme élue, d'un titre supérieur, destinée à servir puissamment à l'ordre et aux harmonies divines du monde organisé. Autant Don Juan fait de mal à cette heure, autant il aura, dans l'avenir, puissance pour le bien et le bonheur. Et Dieu a voulu que, même au milieu de nos sociétés fausses, ce caractère conservât son essor dangereux et souvent cruel, pour qu'il fût un enseignement douloureux et pressant.

Dieu révèle incessamment sa volonté et sa loi dans l'âme de l'homme fait à son image. Don Juan vit parmi nous, dans notre monde de contraintes, avec toutes ses passions mobiles, impatientes, invincibles, afin que nous trouvions dans ces forces naturelles la loi de l'ordre naturel et vrai. Don Juan trahit, maltraite et brise les cœurs les plus délicats, afin que nous soyons forcés de chercher les moyens de préserver ces cœurs de leurs blessures et de leurs désespoirs. Jusqu'à ce jour, on n'a su d'autres moyens que de punir Don Juan et de le mettre au ban de l'opinion publique. Par malheur, voici que Don Juan échappe à toutes les punitions, car il ne tue plus le Commandeur et il vit dans la plus parfaite intimité avec Mazetto; voici que Don Juan est décidément le favori du monde, à ce point qu'on lui ouvre le paradis. Pourtant, il continue à triompher au milieu des sanglots et des larmes.

Les choses ne peuvent pas longtemps continuer sur ce pied. Il y a là une injustice criante. Il ne peut pas se faire que ceux qui font l'enfer pour autrui, échappent seuls aux fourches et aux griffes du démon. Il y a donc *quelque chose à faire*, comme dit M. Sauzet. Qu'y a-t-il à faire, demanderons-nous à M. le président du corps le plus actif des législateurs officiels de l'humanité?

Selon nous, au lieu de s'en tenir à plaindre les victimes et de se borner à poursuivre la correction et la compression des passions naturelles, il faut chercher le remède dans des institutions nouvelles, il faut organiser un monde nouveau. Les ressorts sont bons : ils sortent de la main de Dieu; notre devoir est d'arranger un mécanisme dans lequel ces ressorts incompressibles aient des essors harmoniques. L'homme, créature privilégiée de Dieu, est bon; il s'agit d'organiser la société de manière à ce qu'il épande librement ses facultés et ses passions sans que jamais, de cette liberté mesurée, résulte le mal et la douleur. Charles Fourier, après une religieuse et savante étude des forces dont Dieu a composé notre âme, a décrit le nouveau monde social, où l'humanité, entrant enfin dans l'accomplissement de sa destinée, trouvera dans l'ordre un bonheur immense.

Dans ces données, on conçoit que se présentent des façons nouvelles de considérer le ciel et l'enfer, la lutte de l'esprit du mal et de l'esprit du bien. En se mettant au point de vue, d'où M. Théophile Gautier observait la figure de Don Juan, on aperçoit à la fois dans ce type et le mal et le bien, et l'enfer et le ciel. Avec ces idées, il y a tout un monde dramatique à construire, et spécialement le thème de la lutte fantastique des deux génies peut prendre un aspect tout nouveau et servir merveilleusement au poète-penseur, pour hâter le développement des idées et des institutions.

Nous ne croyons pas que l'auteur des *Talismans* ait embrassé son sujet avec le sentiment déterminé d'une critique nouvelle. Son bon ange n'a pas recours à des moyens vraiment scientifiques pour sauver Clinton. D'un autre côté, M. Frédéric Soulié ne paraît pas céder aux illusions puériles des anciens moralistes, et son ange, mieux avisé, ne perd pas son temps à essayer la correction de l'individu par des sermons. Plus habituellement il oppose des obstacles matériels aux machinations de l'esprit du mal. Allons! c'est un progrès; allons! un effort encore. A ce système de moyens purement négatifs, mais pratiques et bons dans une certaine limite, poètes, songez à ajouter, à substituer un système de procédés organiques. Puisque vous aimez le fantastique, puisque vous aimez à nous entretenir du ciel et de l'enfer, désormais faites que vos bons génies nous pilotent un peu vers le vrai paradis. Ouvrez vos yeux aux harmonies du ciel, afin d'en révéler les lois au monde qui attend sa lumière des poètes, et, puisque vous vous plaisez à la critique, au tableau des souffrances et des vices de l'humanité, n'oubliez pas que plus vous aurez une vue claire du monde céleste de l'avenir, plus vous verrez à fond dans les désordres et dans les infamies du monde en subversion où nous vivons dans la douleur.

Quoi qu'il en soit, si M. F. Soulié n'a pas encore bien pénétré dans les lumières du ciel, il faut reconnaître qu'il sonde avec sagacité et d'un cœur honnête les ténèbres de notre enfer social. Il sème son drame de critiques sanglantes contre les vices et les sottises générales; parfois il corrige en passant les préjugés populaires. Certains traits de philosophie ne peuvent guère être appréciés par le public de l'Ambigu. La scène du premier ministre de Satan est excellente, et c'est plaisir de voir tous les terribles guerriers qui ont autrefois ensanglanté le monde, aujourd'hui vexés par le service de la garde nationale, conséquence du gouvernement des sociétés par la force militaire.

Le drame des *Talismans* manque un peu de clarté; la fable sentimentale ne fait pas pleurer, ce qui est un défaut, au boulevart surtout où le peuple, simple et naïf encore, aime à s'apitoyer et à verser des larmes. Du reste, la pièce a une sorte d'intérêt rude, qui agite, trouble et emporte les spectateurs jusqu'au bout. M. Frédéric Soulié a eu de meilleurs succès. Mais l'éclat du spectacle, l'animation des scènes si variées, les transformations merveilleuses de Cavalier et de Cubestan, le jeu très remarquable de M. Mélingue, si beau, de M. Chilly, si intelligent, vaudront sans doute un grand succès au théâtre.

Les petites danseuses viennoises font fanatisme à l'Opéra. Le roi Louis-Philippe, qui n'a pas été depuis dix ans peut-être à un spectacle public, va ce soir (mardi) applaudir aux chœurs enfantins de Mlle Weiss. Le temps nous manque aujourd'hui pour parler de ces ravissants petits danseurs, et pour rendre compte de la représentation de *Guillaume Tell*, le divin chef d'œuvre. M. Duprez a été admirable dimanche. Il était dans ses bons jours, et l'habile artiste prend sagement le parti d'éviter autant que possible l'effort sur les notes élevées et de recourir souvent à la voix de tête.

Le drame d'*Hermann* n'a pas réussi à l'Odéon. Mais l'auteur, M. Carle Ledhuy est un homme de beaucoup d'esprit. Un de nos amis assure l'avoir vu, à la galerie, se siffler lui-même. Ce que nous pouvons affirmer c'est que tandis que la toile tombait au dénouement sur un orage du terrible parterre des étudiants, M. Ledhuy lisait, au café Tabourey, le journal du soir avec une tranquillité d'âme et une insouciance charmantes.

Le *Comique à la Ville*, comédie de M. Louis Monrose, a eu, le même soir, un meilleur sort. C'est une aventure de Dugazon arrangée avec esprit. La gaieté manque un peu, comme elle fait défaut au talent soigné et consciencieux de l'acteur. En somme, il faut féliciter M. Louis Monrose; c'est un début honorable, et il est bien au jeune artiste de chercher à continuer, par un double effort, l'honneur d'un nom que son père a rendu si glorieux sur la scène.

Ce jour des deux premières représentations, on jouait encore à l'Odéon (au bénéfice de M. Louis Monrose *les Deux papas très bien* et *M. Lafleur*. Le jeune public des écoles est admirablement placé pour apprécier la langue des deux papas, le *déichicolicandard* et l'académicien de province. Le vaudeville du Palais-Royal a eu un succès de fou rire; c'était à en mourir des folies de MM. Grassot et Leménil. Après la comédie est venue presque une tragédie. Le nez d'Hyacinthe, retenu aux Variétés tardant trop à paraître; il était une heure du matin. La jeunesse française, après avoir réclamé toutes les polkas du monde, a fini par se lasser, et à la suite d'une bruyante tempête de cris et de trépignements, elle a bravement escaladé la scène. Alors la toile s'est levée, et l'on a vu s'avancer en bon ordre et la baïonnette au bout du fusil un peloton de garde municipale. Comme les étudiants voulaient rire, et n'avaient aucun goût pour le sang répandu, surtout pour le leur, ils ont fait retraite prudente et le nez d'Hyacinthe est enfin arrivé, les a consolés de leur défaite.

D. L.

… — La *Presse* ne se préoccupe ce matin que de l'Angleterre, de l'Espagne, de l'Afrique et des Highlands de l'Ethiopie.

Chambre des Pairs.

Ordre du jour du mercredi, 5 février.

A une heure séance publique. — Suite de la délibération sur la demande en reprise de deux projets de loi relatifs : 1o à la mise en surveillance des condamnés ; 2o au régime des colonies restés à l'état de rapport à la session dernière. — Rapport du comité des pétitions. — Dans le cours de la séance, la chambre se retirera dans ses bureaux pour examiner quatre projets de loi présentés par le gouvernement dans la dernière séance.

Chambre des Députés.

Ordre du jour du mercredi, 5 février.

A midi et demi, réunion dans les bureaux. — Examen de trois propositions. — Nomination d'une commission pour l'examen d'une demande en autorisation de poursuites formées en exécution de l'art. 44 de la charte.

A deux heures, séance publique. — Reprise du scrutin sur le projet de loi relatif à divers édifices publics (rapport de M. Oger). — Discussion du projet de loi relatif à divers édifices publics (rapport de M. Arago). — Scrutin pour la nomination d'un vice-président en remplacement de M. de Salvandy. — Discussion de la proposition sur les conditions d'admissibilité et d'avancement dans les fonctions publics. — Discussion de la proposition relative à la réforme postale.

FAITS DIVERS.

M. Devienne a été élu député par le 4e collége de Lyon, en remplacement de M. Deleullion de Torigny, démissionnaire. Il a obtenu 447 voix sur 580 votants.

— M. Laurence a été réélu député par le collége électoral de Mont-Marsan. Il obtenu 236 sur 251 votants.

— M. Emile Fleury, sous-directeur au ministère des affaires étrangères, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite.

— M. le capitaine Bouet, gouverneur du Sénégal, dont nous annoncions hier l'adoption par M. l'amiral Willaumez, épouse la fille de M. l'amiral Lemarrent, vice-président du conseil d'amirauté.

— Aujourd'hui, mardi-gras, le calembourg se tolère ; demain il arriverait trop tard ; citons vite : « Hier, dit la *France*, on parlait devant une femme du monde politique, de la condition expresse que M. de Salvandy avait mise à son dévouement en acceptant le ministère de l'instruction publique. Cette condition, disait-on, est un siége inamovible à la chambre des pairs. « — En d'autres termes, interrompit le bas-bleu, M. de Salvandy a joué un portefeuille à pair ou non. » -

— Voici une vieille anecdote historique dont on a trop abusé ; mais il est curieux de la retrouver commentée par le *Globe* :

« Vespasien ayant établi un impôt sur la vidange de Rome, son fils lui fit observer que c'était puiser de l'argent à une source bien ignoble. Pour toute réponse, Vespasien tira de sa cassette une poignée d'or, et la porta au nez de Titus, en lui disant : « Que sens-tu ? — Rien, répondit le jeune prince. — Eh bien ! reprit l'empereur, c'est le produit de mon impôt. » La politique de M. Guizot est bien impure, mais les gros traitements qu'elle rapporte n'ont pas d'odeur. »

— Un député belge, M. Zoude, écrit à ses commettants : « Je ne solliciterai jamais pour moi ni pour les miens aucune charge du gouvernement, quel que soit mon avenir. »

— Le *Siècle*, le *Constitutionnel*, la *Réforme*, le *Messager*, le *Charivari*, le *Corsaire-Satan* annoncent qu'ils ne paraîtront pas demain, 5 février, à l'occasion du mardi-gras.

— C'est demain, jour expiatoire, mercredi des cendres, que la descente de la Courtille de 1845 aura lieu de grand matin dans le faubourg du Temple.

— La petite correspondance autographiée de Paris nous dit : « Le *Père Goriot* a eu le plus grand succès aux Tuileries. C'est définitivement le héros du carnaval. Le *Comte de Paris* l'a beaucoup admiré, et ses propriétaires ont reçu du roi et de la reine les compliments les plus vifs. » Mais hélas ! sous notre régime constitutionnel, les sympathies royales ne sauvent pas les victimes. Après avoir été si bien accueilli au château, le bœuf gras a été égorgé dans l'abattoir. »

— *L'histoire pittoresque des Religions* à laquelle nous avons emprunté l'important travail de M. Pelletan sur les religions de l'Inde, contient des détails de circonstance sur le carnaval, par M. Clavel. On lit :

« Le carnaval remonte, parmi les nations modernes, à l'établissement du christianisme. Le clergé avait senti qu'il ne pouvait heurter de front, même à une époque de ferveur et de zèle, des habitudes profondément enracinées, et il les avait tolérées, bien qu'elles fussent pour lui un sujet de scandale et d'horreur. Nos vieilles chroniques parlent fréquemment des fêtes du carnaval, qui se célébraient jusque dans les campagnes, et qui étaient signalées par toutes sortes de désordres et d'excès. Sous le règne de Charles VI, on fit à la cour une grande mascarade. Les gens qui l'avaient montée étaient tous déguisés d'une manière extraordinaire, les uns en sauvages, les autres en bêtes féroces. Leurs habits étaient de toile poissée et goudronnée, sur laquelle étaient collées des étoupes imitant la fourrure des ours et des autres animaux qu'on voulait représenter. Cette mascarade, d'invention nouvelle, plut beaucoup au roi ; il se mit de la partie, et entra dans la salle du bal à la tête des masques, qui étaient attachés les uns aux autres, apparemment pour rendre le spectacle plus singulier. Quoi qu'il en fût, ce divertissement eut une fin des plus tragiques, par l'imprudence du duc d'Orléans, qui, pour reconnaître les masques, fit approcher si près d'un d'entre eux le flambeau d'un de ses pages, que le feu prit au travestissement, et, gagnant de l'un à l'autre, consuma bon nombre de ces malheureux, avant que l'on pût les secourir.

» C'est sous Louis XIV que le carnaval paraît avoir été le plus suivi et le plus somptueux en France. Les bals travestis de la cour étaient surtout magnifiques. Alors aussi se forma une association de plaisir qu'on nommait le *régiment de la calotte*, et qui avait pour but d'attaquer, dans des vers satiriques, les vices et les ridicules du temps. Elle eut pour chef des personnages très-hauts placés ; mais elle finit par pousser la raillerie si loin que le roi lui-même exigea qu'elle fût dissoute. Cependant ses membres dispersés convinrent de se réunir une fois chaque année, mais sur la voie publique et en plein soleil. Dans sa demeure, il faut quelquefois se préparer à un combat de trois jours, surtout lorsqu'il y a des jeunes filles. On endosse les vêtements les plus vieux qu'on ait, et on tient prêts plusieurs seaux d'eau, un dépôt de farine et de pois, ainsi que de grandes seringues. Les domestiques ont soin d'approvisionner leurs maîtresses des munitions nécessaires. Celles-ci poursuivent avec acharnement les jeunes gens, qui, de leur côté, ont leur seringue et leur farine dans leur poche, et s'attendent à être attaqués dès qu'ils entrent dans une maison où demeure quelque famille de leur connaissance. Le combat dure quelquefois plusieurs heures, et les combattants ne se retirent qu'après avoir épuisé leurs munitions et s'être mouillés jusqu'aux os.

« Les fêtes du Carnaval, autrefois très brillantes et très animées à Venise, y ont été presque entièrement abandonnées depuis la chute de la république. Venise a été supplantée, sous ce rapport, par Rome et par Milan. Là, elles empiètent sur le carême et durent jusqu'au samedi. On les y appelle les *coriandoli*, du nom affecté à de petites pilules de plâtre, fabriquées tout exprès pour la circonstance, et qui servent de projectiles pour les combats que les habitants se livrent à l'exemple des Portugais. A Milan, la fête ne commence, à proprement parler, que le vendredi qui suit le mercredi des cendres. La foule des citadins et des gens de la campagne encombre les rues. Les fenêtres sont garnies d'hommes et de femmes qui s'apprêtent à se réjouir. Chacun a près de soi un panier rempli de coriandolis, et à la main une sorte de cuiller de ferblanc, dont le manche est en baleine et très flexible. De leur côté, les masques qui se promènent en voiture, et les piétons eux-mêmes sont nantis des mêmes objets. On riposte des deux parts avec vivacité aux provocations dont on est le but. Les coriandolis se croisent dans l'air et retombent en pluie sur la foule. Graduellement, la lutte s'échauffe, et les coriandolis ne suffisant plus à l'ardeur des combattants, on lance sur ses adversaires et les cuillers et les paniers avec tout ce qu'ils contiennent. Heureux ceux qui, dans ce conflit, en sont quittes pour de légères contusions ! »

— On lit dans la chronique parisienne du *Constitutionnel* :

« En donnant de la publicité à tous les mauvais tours des joueurs de cartes biseautées, les journaux rendent un service réel aux jeunes fous courant après le plaisir, et dont les fripons savent si bien exploiter les entraînements en s'empressant de les satisfaire. A propos du procès qui va se juger en police correctionnelle, voici un des hauts faits d'une bande de Grecs qui travaillaient à Bruxelles il y a peu de temps :

« Un jeune Hollandais, novice et simple, mais riche héritier, se trouvait à Bruxelles, hôtel de Bellevue, chez le sieur Rost. A la première vue, c'était une proie réservée à un des *Grecs* dont il était le voisin. La connaissance fut bientôt faite, puis une nuit tout entière se passa à boire, à souper et à jouer. Le Hollandais avait la tête forte, mais sa raison dut succomber sous les innombrables libations qu'on lui fit faire ; on l'emporta dans son lit. Le lendemain, il était deux heures de l'après-midi, le *Grec* se présente chez son convive de la nuit ; il le réveille, lui demande pardon de son indiscrétion ; mais il a un principe dont il ne se départit jamais, il paie dans la journée même ses dettes de jeu, et il apporte, à son jeune et nouvel ami, les 10,000 f. qu'il a perdus contre lui. »

» Le Hollandais ne sait s'il rêve ou s'il veille ; il ne se rappelle pas le moins du monde ce qui s'est passé la nuit dernière ; il n'a aucun souvenir de ces 10 000 fr. gagnés, et il refuse de les recevoir. Le *Grec* insiste ; il sort et revient, au bout de quelques instans, avec des témoins qui attestent l'exactitude du fait. Le Hollandais se rend enfin ; mais cet argent pèse sur sa conscience, et il propose une revanche pour le soir même. La revanche est acceptée ; dans cette seconde séance, on se livra aux mêmes plaisirs que dans la première. Le Hollandais, à qui l'ivresse avait porté bonheur, fut reconduit chez lui trébuchant et déraisonnant comme la veille. Le lendemain, il ne revit pas son ami, et reçut seulement sa carte. Deux jours se passent ; il n'entend parler de personne. Mais le troisième, le *Grec* arrive, l'air digne et froid, quoique poli ; il s'étonne du retard que son débiteur met à acquitter une dette d'honneur ; il réclame les 30 000 fr. gagnés il y a trois jours. Le Hollandais se récrie, menace ; il ne sait ce qu'on veut lui dire, il ne doit rien ; le *Grec* répond que cet oubli ne l'étonne nullement. Son ami n'a pas plus de mémoire pour la perte que pour le gain. Que faire ? payer, c'était ce qu'il y avait de plus sage, et c'est à quoi se résigna la victime, bien qu'elle n'eût pas plus perdu les 30 000 fr. que gagné les 10 000. »

— Qui le croirait ? la célèbre Taglioni a été sifflée. C'est rappeler qu'elle n'est plus en France. Voici ce qu'on écrit de Turin, 30 janvier :

« Hier, sur les annonces du Théâtre-Royal, on lisait que Mlle Taglioni danserait dans un ballet composé par elle, et qui avait pour titre : *les Séductions de Robert le Diable*, et qu'après le troisième acte d'*Hernani*, elle danserait de nouveau dans un ballet intitulé : *la Chasse de Diane*. Une grande affluence de monde avait envahi de bonne heure le théâtre, mais le programme ne s'est point fidèlement exécuté. *Les Séductions de Robert le Diable* n'étaient autre chose que la reproduction d'un vieux ballet qui ne dura pas plus de douze minutes, et *la Chasse de Diane* se réduisit à deux tours que Mlle Taglioni fit sur la scène. — Aussi le mécontentement des spectateurs fit-il explosion, et peut-être pour la première fois de sa vie Mlle Taglioni fut-elle exposée à entendre de nombreux sifflets. »

— Les rois allemands nous donnent aujourd'hui des exemples de clémence. L'empereur d'Autriche vient de gracier un grand nombre de ses sujets de Gallicie accusés de haute trahison et condamnés à mort. Cette noble mesure qui honore tout à la fois le monarque qui l'a prise et le ministre qui l'a dictée, excite le plus vif enthousiasme parmi les populations austro-polonaises.

— Un feuilleton de la *Patrie* sur les premiers bals qui ont inauguré la saison d'hiver dans le grand monde parisien, contient les passages suivants :

« Le bal de l'hôtel Lambert a été très beau, très splendide, et, il faut l'espérer, très productif. Il était d'autant plus brillant que celui de la liste civile l'avait été moins... Cependant, le confortable avait seul été négligé à l'hôtel Lombert et rien ne peut donner une idée du désordre qui a régné dans le vestiaire ; on y foulait les manteaux aux pieds, et tout y était au pillage. La barrière avait été forcée, les sergents de ville repoussés, les portes enfoncées. On n'entendait que plaintes et menaces. On parle de pertes considérables, et depuis ce jour vous rencontrez nombre de gens qui disent avoir perdu des bijoux dont ils parlent comme s'il s'agissait de magnifiques diamants ; mais de méchantes langues prétendent qu'ils se garderont bien de les réclamer, malgré les avis multipliés des journaux, parce que ces magnifiques diamants pourraient bien n'être que du strass.

« ... Passons à présent à l'Abbaye-au-Bois, chez Mme Récamier, cette reine de la beauté, dont les salons sont depuis long-temps le rendez-vous des plus hautes sommités. Là nous trouverons la jeune génération ; il s'agit d'un bal d'enfants, et comme ce bal revient tous les ans, beaucoup de ces enfants sont devenus de grandes belles jeunes filles ; elles sont toutes parées de leur jeunesse, de leur fraîcheur ; c'est une riante corbeille de fleurs sur laquelle les yeux se reposent avec ce sentiment de bien-être que l'on éprouve en face de tout ce qui est jeune et beau.

» Le fils de M. Guizot, charmant enfant de douze ans, polke avec Mlle Kératry, jeune personne de cinq ans dont on admire la grâce et la toilette. ode ; la violette, au meilleur poëme ; le lys d'argent, à l'églogue ou à l'idylle ; un autre lys, au sonnet ; et l'églantine d'or, à l'élégie du Dante.

— Avis aux fumeurs : Une nouvelle consigne vient d'être donnée aux sentinelles qui gardent les portes de la cour du Louvre ; elles font éteindre les pipes et les cigares aux fumeurs qui la traversent. On sait que pareille injonction est faite aux fumeurs qui traversent les Tuileries ou qui en frisent les grilles.

— En France, on destitue les fonctionnaires pour en avoir raison ; en Abyssinie on les réduit par famine. Voici comment le fait est raconté par la *Presse* :

« La main du pouvoir pèse rudement en Abyssinie sur toutes les classes : outre les impôts établis, le monarque attend continuellement de ses sujets des contributions volontaires. La meilleure portion du sol lui appartient ; et la vie et la propriété de ses sujets étant également à sa disposition, il en résulte que durant les années de famine, le *négash* peut, à son gré, nourrir ou affamer son peuple, opération qui ne s'effectue jamais sans grossir considérablement le trésor royal. »

C'est probablement pour mettre leur estomac à l'abri de toute éventualité que les Abyssiniens ont pris l'habitude, dès qu'ils rencontrent un bœuf ou un quadrupède de lui couper un membre. De ces mutilations, ils composent des réserves putréfiées auxquelles ils recourent quand le caprice d'un pacha leur confisque les vivres.

— L'*Impartial*, journal de Besançon, dont nous avons souvent occasion de signaler les tendances progressives, proposait, il y a un an, l'établissement dans cette ville, D'UNE BOULANGERIE ET D'UNE BOUCHERIE COMMUNALES. Il démontrait, dans une série d'articles, l'urgence et la facilité de cet établissement, seul contre-poids légal, efficace, à l'effet de ramener la concurrence des denrées de première nécessité dans les voies de la loyauté, pour le plus grand avantage des consommateurs pauvres ou riches.

Ces idées, émises à plusieurs reprises par le journal bisontin, sont en voie de réalisation.

A défaut d'une initiative prise par l'administration municipale, une compagnie d'actionnaires s'est formée et se constitue, en ce moment, pour la création d'une *boucherie sociétaire*. Le numéro de l'*Impartial*, du 1er février, annonce que le projet des statuts a été communiqué au conseil municipal, dont il a obtenu l'adhésion complète, et qui a voté une somme de 5 000 fr., pour être prêtée, à la *Société bisontine*, sans intérêt.

« Tout le monde, ajoute l'*Impartial*, doit savoir gré au conseil municipal de la décision, qui encouragera un établissement auquel les habitants de Besançon devront de ne payer la viande que ce qu'elle vaut, en empêchant le monopole d'atteindre un aliment si nécessaire.

« La société alloue 7 0/0 d'intérêt aux actionnaires ; nous aurions aimé voir ce taux réduit au moins à 6 0/0, les renseignements les plus exacts nous assurant que la société ne peut pas manquer de prospérer, quand même elle détaillerait au prix moyen de 90 centimes le kilogramme. Si, nous trouvons le taux de 7 0/0 élevé, c'est que nous aurions désiré louer sans restriction les actionnaires-fondateurs d'une société dont le but est très méritant. »

TRIBUNAUX.

UN MARI ASSASSINÉ PAR SA FEMME. — ACQUITTEMENT. — Le 10 octobre dernier, le sieur Chartier échaudeur à l'abattoir de Villejuif, eut avec sa femme une discussion qui dégénéra bientôt en une querelle très vive. Les dépenses du cabaret avaient absorbé une portion de l'argent du ménage, et motivé les observations de la femme. Chartier reçut ces plaintes avec amertume ; elles redoublèrent et il répondit par un soufflet. Sa femme, souvent victime déjà de ses mauvais traitements, le menaça de représailles s'il recommençait. Alors Chartier bravant cette menace, revint vers sa femme et la frappa d'un nouveau soufflet.

Mais aussitôt il tomba en s'écriant : « Je suis perdu ! » Ce furent les seules paroles qu'il put prononcer, et quelques heures après il expirait, malgré les soins les plus empressés.

Voici l'interrogatoire de l'accusée que les dépositions des témoins ont confirmé. On gémit, quand on songe que ces révélations des souffrances de la pauvre femme du prolétaire, qui ont provoqué chez l'accusée de si fatales représailles, accusent une situation qui se reproduit dans un grand nombre de ménages populaires :

D. Vous étiez depuis neuf ans mariée à Chartier ? — R. Oui.

D. La désunion a bientôt régné dans votre ménage ? — R. Oui.

D. Quelle en a été la cause ? — R. Peu de choses d'abord... des mots de çà et là ; puis l'ivresse... il se buvait... vous savez.

D. En était-il venu à vous maltraiter ? — R. Certainement, et même ça n'a pas tardé guère long-temps. Il n'y avait pas seulement trois mois que nous étions mariés qu'un jour il m'a frappée pour lui avoir fait des représentations sur une emplète de chien qu'il avait acheté.

D. Les sévices n'ont-ils jamais eu de motifs plus graves ? Il a été question dans l'instruction de relations coupables que vous auriez eues avec un nommé Bourguignon qui aurait excité la jalousie de votre époux. Il paraît qu'il venait souvent chez nous, et qu'on l'a vu rôder autour de votre demeure ? — R. Ces choses-là n'ont jamais existé que dans l'imagination de mon mari. Jamais ce Bourguignon n'est venu chez nous, si ce n'est peut-être une fois. Il n'y a rien d'étonnant, bien sûr, qu'on l'ait vu dans nos quartiers... Il prenait ses repas à la barrière, près de chez nous. Mon mari était jaloux de tout... de son ombre ; mais sans motif.

D. C'était là pourtant un bruit public ? — R. Je ne pouvais pas empêcher les mauvaises langues d'aller.

D. Votre mari n'a-t-il pas eu un jour une rixe avec ce Bourguignon, dans laquelle celui-ci l'a fortement mordu à la main ? — R. Cela est vrai, mais je n'y étais pour rien. Ils se prirent de mots en buvant ensemble.

D. Le 10 octobre dernier, votre mari rentra chez lui ; il était pris de vin ; vous lui réclamâtes de l'argent dépensé selon vous mal à propos. Que se passa-t-il alors ? — R. Je mettais le couvert dans la cuisine ; mon mari s'approcha, et me donna un soufflet. (L'accusée verse des larmes abondantes et ne reprend ses explications qu'après un instant de repos.) Je lui dis alors ; « Si tu y reviens, je vais te jeter quelque chose à la figure... Je crois du moins que je lui ai dit cela.

D. Votre mari fit alors quelques pas pour se retirer, et c'est à ce moment qu'il fut frappé à mort ? — R. Je ne puis pas vous raconter comment cette affaire s'est passée. Je sais que mon mari est revenu sur moi, et que c'est à ce moment qu'il a été blessé.

D. Vous n'aviez pas le couteau sous la main ? — R. Il n'y en avait pas sur la table.

D. Où était-il donc ? — R. Dans le buffet.

qu'il a conçu ; de nombreuses générations d'animaux passeront par ses mains, il les pétrira, il les modifiera peu à peu comme le sculpteur ébauche un bloc de terre glaise. Mais quelle différence dans le travail ! L'un n'a qu'à vouloir, sa terre obéit et se moule sans résistance ; l'autre agit sur un être vivant, dont l'instinct lutte énergiquement contre les lois nouvelles que l'homme veut lui imposer. Et cependant, quand les deux artistes auront terminé leur chef-d'œuvre, pour qui sera la gloire ? Pour qui seront les recompenses ? Le statuaire, comblé d'honneurs, verra se presser à la porte de son atelier les grands du monde qui viendront s'incliner devant lui ; son nom glorifié raisonnera dans toutes les bouches ; les regards des plus nobles dames le salueront au passage en disant voilà notre grand artiste ! — Mais le pauvre paysan de génie restera oublié au fond de son village : pour lui point d'honneurs, point de renommée ; le dernier des valets qui porte livrée le regardera passer dédaigneusement ; son maître croira lui faire grand honneur en lui rendant le bonjour et en l'invitant à dîner à la table de ses gens : il sera trop heureux si la ruine et la misère ne viennent pas le surprendre au milieu de ses expériences, car il ne vit pas dans un pays où le parlement se croie obligé de rétablir la fortune des *Duchwall*.

O vous qui gouvernez la société, vous êtes bien aveugles et bien ingrats ? Récompensez les hommes qui embellissent vos cités, qui peuplent vos palais de tableaux, de statues ; mais ne fermez pas les yeux sur les merveilles de l'agriculture ; mais ne méconnaissez pas l'humble cultivateur qui dirige à votre profit les forces aveugles de la nature ; mais ne laissez pas mourir de faim l'homme qui vous fait vivre dans l'abondance et qui couvre chaque jour votre table de mets savoureux.

Le peuple, lui, comprend mieux l'importance de l'agriculture : du moins, il ne lui refuse pas son admiration : entendez ces tonnerres d'applaudissements qui saluent le *Père Goriot* dans sa marche triomphale. Mais ce bon peuple est malheureusement peu connaisseur ; il se laisse prendre à l'apparence ; il croit sincèrement applaudir une merveille, et ne s'aperçoit pas que le bœuf de M. Cornet est un vrai bœuf de mascarade, une grande et lourde carcasse déguisée en bœuf gras. Eh ! bonnes gens, ce n'est pas là qu'il faut porter votre admiration ; vous vous méprenez ; vos hourras vous coûteront cher, pauvres innocents. Interrogez donc un de ces sacrificateurs qui marchent fièrement, la hache sur l'épaule, à côté du *Père Goriot* ; demandez-lui combien peut coûter une livre de cette bête monstrueuse, combien de *réjouissance* il faudra vous vendre au prix de la viande pour débiter ce grand corps avec bénéfice, et vous vous repentirez, peut-être, d'avoir tant applaudi. Apprenez donc, dans votre intérêt, ce que c'est qu'une belle bête de boucherie : c'est un animal construit de façon à produire beaucoup de bonne viande à bon marché ; ses os sont minces, sa chaire est fine et abondante sur les parties ... ils sont encore nos maîtres. On voyait exposé, au dernier marché d'Exeter, un mouton qui faisait l'admiration de tous les cultivateurs et de tous les bouchers. *La petitesse des os*, la finesse et la couleur de la chair, ne laissaient rien à désirer. Cet animal remarquable pesait net 60 kilogrammes, et avait, en outre, 11 kilogrammes 33 de suif dans l'intérieur.

EMPLOI DE L'ARSENIC EN AGRICULTURE. — Depuis que le gouvernement a nommé une commission officielle chargée de rechercher s'il serait possible de supprimer la vente de l'arsenic sans nuire à l'industrie, il devient intéressant de constater les avis qui se manifestent de tous côtés pour appuyer ou combattre l'usage de ce terrible poison. A l'une des dernières séances de la Société royale et centrale d'agriculture, un vétérinaire, M. Delafond, a essayé de démontrer qu'il était impossible de se passer de l'arsenic pour guérir la gale des moutons. Lors même qu'on ne connaîtrait aujourd'hui aucun autre moyen de combattre cette affection des bêtes à laine, nous ne croyons pas que la société dût continuer à compromettre la vie des habitants des campagnes pour sauver quelques animaux. Le traitement indiqué par M. Delafond consiste à baigner les moutons dans une cuve où l'on aurait fait dissoudre au moins un kilogramme d'acide arsénieux ; quels accidents ne doit-on pas redouter lorsqu'on songe à la négligence et à la maladresse trop habituelles des paysans ? Quelle arme terrible on abandonne ainsi sans contrôle à des hommes qui peuvent s'en servir pour satisfaire un désir criminel, pour se venger d'un voisin, d'un rival, d'un maître ? Chacun des litres d'eau puisé dans cette cuve peut porter la mort dans toute une étable, ou toute une famille ; on peut empoisonner la commune entière en versant le bain fatal dans la fontaine publique : certes il vaudrait mieux ordonner que les moutons galeux fussent abattus par mesure de police, comme les chevaux morveux, plutôt que de les sauver par un procédé si redoutable. Mais la médecine vétérinaire n'en est pas réduite à ces moyens extrêmes ; on sait, dans les campagnes, traiter la gale et la guérir avec des préparations fort innocentes, qui se composent ordinairement d'une infusion de plantes âcres, telles que le tabac, le lierre terrestre, le plantain, à laquelle on ajoute, selon les lieux, de l'essence de thérébentine et quelquefois du mercure à l'état fluide ; les bergers de la Brie n'emploient pas d'autres remèdes, et conservent cependant très bien l'état sanitaire de leurs troupeaux.

On reconnaît que ces infusions de plantes suffisent dans les cas les plus ordinaires, et l'on ne réclame l'emploi de l'arsenic que pour les gales invétérées. Nous ne ferons à MM. les vétérinaires qu'une seule réponse, c'est qu'il ne doit pas y avoir de gale invétérée dans ce troupeau : s'il s'en rencontre, la première mesure à prendre consiste à renvoyer de suite le berger qui ne sait pas son état ou qui n'a pas voulu se donner la peine de veiller sur ses moutons ; on pourra, après ce remède préliminaire, ... cuera à la métropole ; il n'est pas probable, du reste, que la culture indigène puisse fabriquer du sucre au même prix que Cuba. Il faut a... du malheur, lorsque tout est à refaire en agriculture dans la péninsule pour s'attacher de préférence à une production exceptionnelle et d'une aussi médiocre nécessité.

CONSOMMATION DE PARIS. — Pendant le cours du mois dernier, il a été amené sur les marchés de Sceaux et de Poissy : 12 432 bœufs, 1 2.. vaches, 4 534 veaux et 66 735 moutons. Les cours ont été de 86 c. à 1 f. 20 c. le kil. pour le bœuf ; 74 c. à 1 f. 8 c. pour la vache ; 86 à 1 f. 68 c. pour le veau, et 92 c. à 1 f. 42 pour le mouton.

E. L.

Marchés de Paris.

PARIS. — *Marché aux fourrages* du 4 février. *Barrière d'Enfer*. — Foin 2e 41 ; 3e 40 à 42. — Paille de blé 24 à 25.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 3 février. — Blé 1re 215 hect. à 16,67 ; 2e 2.. hect. 15, 33 ; 3e 103 hect. 14,66. — Seigle 1re 117 hect. 10 ; 2e 110 hect. 9,.. — Orge 1re 109 hect. 9,33 ; 2e 95 hect. 8. — Avoine 1re 186 h. 7,33 ; 2e 16.. 7 ; 3e 154 h. 6. — Farines le sac de 159 kilos de 45 à 49. — Foin de 40 à .. 1re qualité de 30 à 35 2e. — Paille de 18 à 22.

Marché aux porcs : 1644 porcs amenés, 1re qualité 1 ; 2e 98 c. ; 3e 96.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 5 février.

7 h. 1|2 OPÉRA. — Le 3e acte de Moïse. La Jolie Fille de Gand.
7 h. 1|4 THÉATRE-FRANCAIS. — Une Bonne Réputation. Le Tisserand.
7 h. 1|2 ITALIENS. —
7 h. 1|2 OPÉRA-COMIQUE. — Diable. Déserteur.
7 h. 1|2 ODÉON. — Athalie. Antigone.
6 h. 3|4 VAUDEVILLE. — Les Trois Loges. Paris. Péché. Carlin.
6 h. 1|2 VARIÉTÉS. — La Vendetta. Mimi. Boquillon. Un Jour Gras.
6 h. 1|2 GYMNASE. — Rébecca. Cérigny. Bal d'enfants. Morale.
6 h. 1|2 PALAIS-ROYAL. Le Bœuf gras. Bribi. Michel. L'Habeas. Fixere.
6 h. 1|2 PORTE-ST-MARTIN. — Trouquette. Mathilde. 1844 et 1944.
6 h. 1|2 AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. 1|2 GAITÉ. — Ferté Spada. Coqueluche.
6 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Le Lion du Désert.
6 h. 1|2 COMTE. — 3 Frères. Polka. Wamba. Polichinelle. Cowns. Canards.
6 h. 1|2 FOLIES. — Rosière. Cendrillon. Tonton. Le Diable.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

...n. Pour obéir à cette injonction législative, les ministres ont fait ...sérer dernièrement dans le *Moniteur* des ordonnances organiques ...ui ne répondent peut-être pas complètement aux bons désirs de la ...hambre. Cependant, on a introduit dans le chaos bureaucratique ...uelques améliorations dont les bons effets se feront sentir plus ...rd; l'un des ministères qui se faisait surtout remarquer par des ...bus scandaleux, des abus auxquels nous aurions refusé de croire ...nous ne les avions vus de près, s'est amendé quelque peu et il faut ...spérer qu'avec l'aide du temps, par suite des extinctions projetées ...finira par rétablir l'ordre qui doit être la première loi de l'admi...istration.

...Mais il ne suffit pas de réformer les abus de la bureaucratie pa...sienne; toute la question n'est pas là. Il y a des abus dans l'en...emble de l'administration, sur tous les points, dans toutes les ...onctions, dans la hiérarchie tout entière; il s'agit de réformer les ...bus partout où ils se trouvent; il s'agit aussi de doter la France ...un mécanisme administratif plus parfait, qui réponde mieux ...ux besoins du pays et dans lequel il y aura moins de place pour ...népotisme et la faveur, plus de place pour les lumières et la ca...acité. C'est dans ce but que plusieurs députés prenant dans la ...ernière session une initiative honorable ont arrêté ensemble les ...ases d'un plan d'organisation administrative; ces bases arrêtées, ...ont déposé sur le bureau de la chambre une proposition qui n'a ...être discutée l'année dernière, mais qui est maintenant placée ...ans l'ordre du jour pour la séance de demain. La commis...ion chargée de l'examen a présenté plusieurs amendements qui ...méliorent la proposition primitive, mais qui laissent cependant ...ubsister plusieurs lacunes que nous signalerons.

Le projet de loi amendé détermine les conditions principales ...admission et d'avancement dans les services publics.

L'aptitude devra être constatée avant l'admission par l'un des ...oyens suivants: un concours, un examen subi à la sortie d'une ...ole spéciale, un diplôme obtenu dans une des facultés, un sur...umérariat précédé et suivi d'examen; un certificat d'aptitude dé...ré après examen spécial. Des ordonnances royales règleront la ...rme dans laquelle l'aptitude devra être constatée pour chaque ...rvice; des ordonnances royales détermineront également la ...érarchie des emplois et l'équivalence des grades.

Nul ne sera admis à un grade supérieur qu'à la condition: ... d'avoir rempli pendant un temps déterminé le grade immédiate...ent inférieur, 2° d'être compris sur une liste de présentation ou ...tableau d'avancement, ou d'avoir subi soit un examen, soit quel...e autre épreuve spéciale. Le projet de loi laisse encore aux or...onnances royales le soin de déterminer pour chaque service le ...mps à passer dans le grade inférieur, la forme des examens et ...s épreuves spéciales, enfin les fonctionnaires qui seront chargés ... dresser les listes de présentation ou les tableaux d'avancement. Toutefois, la commission a cru devoir laisser un cinquième des ...ominations au libre choix du gouvernement en dehors des règles ...escrites par la loi; mais cette exception s'étend seulement aux ... propositions soient contenues dans le projet.

Une lacune qu'on aperçoit tout d'abord et sur laquelle deux faits récents ne manqueront pas d'attirer l'attention de la Chambre, c'est qu'il n'est point question, dans ce projet de loi, de la destitution des employés et fonctionnaires publics. Nous ne sommes point partisans de l'inamovibilité absolue des fonctionnaires, parce qu'il est dangereux d'investir l'individu d'une puissance inviolable qui lui permettrait de lutter contre les décisions de ses supérieurs, de résister selon son bon plaisir à des mesures d'ordre général, de troubler l'harmonie administrative et de fouler aux pieds même la justice. De plus, l'inamovibilité encourage la négligence et la paresse; l'employé qui se sent à l'abri de toute atteinte allège autant qu'il peut la charge de ses devoirs et s'abandonne aux délices de l'indolence bureaucratique. D'un autre côté, on ne saurait entourer de trop de garanties les fonctions publiques qui dans les grades inférieurs surtout sont si faiblement rétribuées et qui n'offrent d'autres compensations à l'insuffisance du salaire et à un assujettissement quelquefois pénible que la stabilité et la certitude du lendemain. Il est donc juste de protéger le fonctionnaire contre l'erreur, le caprice, le mauvais vouloir d'un chef ignorant ou brutal.

C'est ici que se fait sentir la nécessité d'une institution qu'on a déjà proposée et que nous appelons de toutes nos forces. Il existe en Allemagne une sorte de jury administratif, qui a pour fonctions d'examiner si la nomination, l'avancement, la retraite et la destitution des fonctionnaires se sont opérées dans les formes voulues par la loi. Ce conseil spécial n'a aucune puissance active et directe dans l'administration. C'est un tribunal complètement neutre, dont les fonctions se bornent à veiller à l'exécution de la loi. Il serait de la plus haute importance d'introduire chez nous une institution analogue et sans laquelle il est impossible de constituer une bonne organisation administrative. Il est si facile dans la pratique d'éluder et de violer des règlements, des ordonnances et même des lois qu'il est indispensable, si l'on veut réellement arrêter les abus, mettre un frein au favoritisme et réformer les vices traditionnels de l'administration, d'instituer un pouvoir surveillant qui soumette à son contrôle les actes du pouvoir exécutif; c'est le seul moyen d'assurer l'exécution sincère de la loi.

Il existe déjà auprès du ministère de l'instruction publique un conseil supérieur dont on pourrait étendre en ce sens les attributions. Que si l'on ne veut pas instituer auprès de chaque ministère un conseil analogue à qui l'on confierait les fonctions de surveillance dont nous venons de parler, on pourrait se contenter d'établir un conseil général et unique qui remplirait ces fonctions auprès de tous les ministères. Que si enfin on ne jugeait pas à propos d'ajouter tout exprès un nouveau rouage à notre mécanisme administratif, on pourrait déférer cette mission de haute neutralité à une section du ... tions administratives, diplomatiques et financières. Nous espérons que quelque homme d'Etat voudra s'honorer en comblant cette lacune de notre enseignement supérieur.» Oui, on doit désirer que le gouvernement songe enfin à établir des facultés des sciences sociales et politiques dans lesquelles on prendrait ses grades, comme aujourd'hui dans les facultés des lettres, de droit et de médecine. Les jeunes gens qui se destinent aux fonctions administratives et politiques seraient obligés d'obtenir un diplôme dans cette faculté spéciale, comme on est obligé aujourd'hui d'avoir un diplôme de la Faculté de médecine pour être médecin.

On a établi des institutions spéciales pour former des maîtres d'école de village; comment n'a-t-on pas songé à fonder des écoles pour former des administrateurs, des préfets, des conseillers d'Etat? Croirait-on que dans les fonctions si nombreuses du corps administratif, qui touchent aux intérêts matériels du pays, aux intérêts de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, il n'en est pas une seule où l'on exige des candidats les notions les plus élémentaires de la science qui s'occupe des intérêts matériels des peuples? L'histoire du droit administratif, l'histoire des constitutions, l'économie politique, dont la connaissance doit éclairer les décisions de l'homme d'Etat, ne méritent-elles pas d'être enseignées à la jeunesse qui doit un jour entrer dans les fonctions politiques et gouverner l'Etat? Il y a, sous ce rapport, une grande lacune dans l'enseignement public, et l'ignorance qui règne encore dans le pays sur ces graves matières, se trahit souvent d'une façon honteuse dans les discussions de nos législateurs.

Puisque nos institutions appellent un grand nombre de citoyens à prendre part aux affaires du pays, c'est un devoir pour le gouvernement de leur fournir les moyens de s'initier à toutes les sciences qui ont pour objet le bonheur des peuples. Espérons, comme la commission de la chambre, que quelque homme d'Etat voudra bien enfin comprendre ce devoir et doter la France d'un vaste enseignement des sciences politiques.

La chambre des pairs a repoussé dans sa séance d'aujourd'hui la reprise du projet de loi relatif à la mise en surveillance des condamnés, et adopté la reprise du projet de loi sur le régime des colonies.

La chambre des députés a procédé aujourd'hui à l'élection d'un quatrième vice président, en remplacement de M. le comte de Salvandy. M. Lepelletier d'Aulnay a été élu. Il a réuni 236 voix.

La chambre a adopté dans la même séance le projet de loi relatif à l'achèvement de divers édifices publics, et le projet portant allocation d'un crédit applicable à plusieurs établissements d'intérêt général.

Les bureaux de la chambre ont examiné aujourd'hui les trois propositions suivantes:

1° Proposition de M. Duvergier de Hauranne, tendante à remplacer le vote au scrutin secret par le vote public, et formulée ainsi:

(1) Voir les numéros des 29 et 30 septembre, 2, 6, et 7 octobre 1844.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

LE CARILLON DU NOUVEL AN.

FANTAISIE DE CHARLES DICKENS (1).

Traduit de l'Anglais

Par Mme SWANTON-BELLOC.

LE TROISIÈME QUART.

Lorsque, sortant tout-à-coup d'un calme plat, d'un repos complet, ...céan de la pensée soulève en nous sa profonde houle, l'horizon entier ...obscurcit et se peuple d'ombres confuses. C'est alors que des monstres ...formes, aux mille contours douteux, indistincts et bizarres, résurrec...ons avortées, s'élèvent tout-à-coup et nagent dans l'espace. Les formes ...nables, les membres disloqués, les traits disparates d'êtres et de choses ...ssemblables s'unissent, se mêlent au hasard. Mais quand, mais com...ent, mais par quelles gradations merveilleuses chaque forme arrive-t...le à se dégager? chaque image à s'isoler? chaque idée, chaque rêve ...l'âme à reprendre l'allure ordinaire? Comment chaque sens renaît-il ...la vie? c'est ce que nul mortel ne peut dire, quoique tout homme de...enne chaque jour le creuset où s'élabore le symbole de ce grand mys...re qui du néant tira le monde.

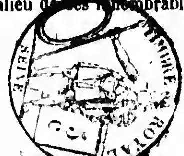
Impossible de dire quand et comment l'obscurité de ce clocher, plus ...oir que la nuit, se métamorphosa en une lumineuse atmosphère: quand ...comment, la tour solitaire se peupla de myriades de figures; quand et ...mment ces murmures monotones: «Allons, vite et tôt, accours au plus ...!» soupirés vaguement à travers le sommeil ou la défaillance, s'en...èrent en une voix puissante qui déchirait le tympan de Tobie éveillé, et ...pelait à troubler son repos tous les sylphes de l'harmonie. A quel mo...ent, par quels degrés, s'éclaira ce crépuscule de l'âme, où ce qui n'est ...us se confond avec ce qui n'est pas encore? C'est ce que nulle re...erche ne peut nous dévoiler. Ce qu'il y a de certain, c'est que Tobie ...ait réveillé, debout, sur les planches où il gisait évanoui naguère, ...rsque ce fantastique spectacle se déroula devant lui.

Il vit la tour, où quelque sortilège avait conduit ses pas, fourmiller de follets, sylphes, génies, farfadets, fantômes; averses lilliputiennes tombant incessamment des cloches, il les vit sauter, voler, s'élancer, se précipiter, pleuvoir sans arrêt, sans mesure, de ces cavernes sonores, sur le sol, à l'entour, dans l'air, au dessus, au dessous: il les vit grimper ou glisser rapidement le long des cordes; il vit des milliers de lutins, groupés confusément sur les massives poutres garnies de fer, le contempler de haut en bas avec dédain; d'autres essaims le guettaient, du fond de chaque rinceau, de chaque moulure des corniches, de chaque cannelure des voûtes, l'épiant à travers chaque crevasse, chaque trou des murailles. Il vit les spirales de farfadets tourbillonner, s'écartant de lui comme les cercles lumineux s'élargissent autour de la pierre lancée au sein des eaux qui rejaillissent à l'entour.

Il en vit de tous les aspects, de toutes les formes. Il y en avait de laids et de beaux, de difformes et de bien tournés, de jeunes et de vieux; il y en avait de tendres et de cruels, de grimaçants et de terribles; il en vit de réjouis, il en vit de refrognés. Il les vit danser, il les ouït chanter; il les vit s'arracher les cheveux, il les entendit gémir. Dans ce continuel flux et reflux, ils paraissaient incessamment aller, venir, monter, descendre, fondre et prendre l'essor, voguer et nager dans l'espace, percher n'importe sur quoi, fuir n'importe où. L'air s'épaississait, peuplé de vivants atômes, et la pierre, la brique, l'ardoise, la tuile devenaient transparentes pour les laisser voir à Tobie. Son regard les poursuivait jusque dans l'intérieur des maisons, où il les retrouvait s'affairant autour du lit des dormeurs. Ici, ils éventaient, ils caressaient le sommeil de quelques rêveurs souriants; là, avec des fouets noueux, ils en fustigeaient d'autres. Ils hurlaient aux oreilles de ceux-ci, versaient de divines mélodies sur la tête de ceux-là, égayaient les uns avec les chants des oiseaux et les parfums des fleurs, tandis que de magiques miroirs, agités par leurs doigts de sylphes, reflétaient jusque sous les paupières closes des autres les plus effroyables images.

Ce n'était pas seulement au chevet des hommes endormis, mais aussi parmi des gens bien éveillés que Tobie voyait errer ces figures toujours vibrantes, dissemblables, fugitives, qui se vouaient incessamment aux actes les plus opposés. L'une agrafait d'innombrables ailes pour accroître sa vitesse; l'autre se chargeait de chaînes et d'entraves pour ralentir sa marche. Un doigt léger avançait l'aiguille de l'horloge, qu'un autre retardait, qu'arrêtait complètement un troisième. La noce, célébrée ici, se changeait là en pompe funèbre; ceux qui présidaient à une élection dans un endroit faisaient bondir le bal dans l'autre: mais partout, mais toujours, ils se montraient turbulents, sans repos, sans arrêt.

Etourdi au milieu de ces innombrables flots d'êtres vacillants et bizarres; assourdi par les rumeurs bruyantes des cloches qui tintaient à grandes volées, Trottin se retenait de son mieux, s'accrochant à un énorme poteau, et son pâle visage se tournait et se retournait, de droite à gauche et de gauche à droite dans une muette stupeur.



Tout-à-coup les cloches se turent: les formes incertaines s'évanouirent. En fuyant, les figures se dissipaient dans l'air, sans qu'aucun nouvel essaim vînt renouveler leurs cohortes anéanties. Un traînard sauta fièrement des bords du gros bourdon, et retomba sur le bout de ses pieds agiles; mais il n'avait pas eu le temps de se retourner, qu'il oscilla, pâlit et disparut. Le dernier groupe, échappé du timbre retentissant, continuait à gambader, et languit plus long-temps au centre de la tour. Il semblait, en ses rapides évolutions sur lui-même, dormir comme une tourbillonnante toupie. Mais, peu à peu, formes, couleurs parurent s'effacer, s'éteindre et se fondre dans l'air. Le plus malin de la bande, un petit bossu, tapi dans un angle sonore, persistait seul à pirouetter avec obstination. Le nabot cependant maigrissait, dépérissait à vue d'œil. Bientôt ce ne fut plus qu'une jambe qui tournoyait, tournoyait sans relâche, puis un pied diaphane, puis rien; et la tour redevint silencieuse et sombre.

Alors, seulement alors, Tobie aperçut, dans chaque cloche, une face sévère et rébarbative, de même volume, de même stature que le beffroi qu'elle emplissait. Chose incompréhensible! c'étaient tout à la fois des cloches et d'austères visages d'une longueur démesurée et dont le terrifiant regard clouait Tobie sur place.

Mystérieuses, redoutables figures! ne reposant sur rien; suspendues dans le vide obscur; rendues visibles, à travers les noires ténèbres, par une douteuse lueur qui leur était propre; spectres immobiles, dont les fronts nuageux allaient se perdre dans les profondeurs brumeuses du faîte, et qui de leurs mains voilées couvraient leurs bouches muettes.

Pour fuir leur regard immuable, rivé sur lui, et qui, même vide de prunelles, l'aurait encore poursuivi par-delà ce monde, Tobie se fût précipité, la tête la première, du haut du clocher, mais la terreur le paralysait.

Il était seul; loin, bien loin de tout secours. Une longue, étroite, tournoyante, inextricable route, le séparait par des spirales infinies, de tout être vivant, de tout chrétien, qui, à cette heure, dort paisiblement retiré au logis. Il était niché si haut, si haut, qu'à voir seulement de jour les oiseaux voler à cette élévation, on se sentait pris de vertige. Aussi le frisson parcourait-il ses veines. Mais son âme, ses yeux, ses pensées, ses épouvantes, s'attachaient aux muets fantômes ensevelis dans leur linceul. Non moins réels que le labyrinthe de chêne qui les enveloppait, du fond de cette forêt de bois mort, madriers, poutres, solives, entrecroisés, entrelacés pour le soutien des cloches, ils planaient immobiles dans l'é-

(1) Voir les numéros du 30 janvier au 4 février.

» Macao, le 25 octobre.

» Le traité de commerce qui se négociait entre la France et la » Chine a été signé le 24 octobre à Wampoa, à bord de l'*Archimède*. »

On a reçu à Liverpool des nouvelles de New-York du 14 janvier. On s'y préoccupait vivement d'une lettre du général Jackson à M. Blair. On y lit :

« J'ai bien étudié, bien considéré tout, et je puis dire que, si le » congrès n'agit pas promptement dans cette affaire, le Texas nous » échappera et sera perdu pour les Etats-Unis, à jamais, à moins » que nous ne le reconquérions par l'épée. »

Discours de la reine Victoria.

Hier mardi, la reine Victoria a ouvert en personne le parlement anglais. Après s'être assise sur le trône, elle a prononcé le discours suivant :

Mylords et messieurs,

Je me réjouis de pouvoir, en vous retrouvant assemblés en parlement, vous féliciter de l'amélioration de la condition du pays. Une activité plus grande se répand dans presque toutes les branches de l'industrie manufacturière. L'industrie et le commerce se sont développés au dedans et au dehors, et parmi toutes les classes de mon peuple règne généralement un esprit de loyauté et d'obéissance empressée à la loi.

Je continue de recevoir de toutes les puissances et de tous les Etats étrangers des assurances de leurs dispositions amicales.

J'ai ressenti beaucoup de satisfaction en recevant à ma cour les souverains qui, dans le courant de l'année dernière, ont visité l'Angleterre. Le voyage de l'empereur de Russie, entrepris au grand sacrifice de convenances particulières, a été une preuve de l'amitié de sa majesté impériale, à laquelle j'ai été personnellement très sensible. L'occasion qui m'a été ainsi donnée de nouer des relations personnelles pourra, je l'espère, servir à améliorer encore les relations amicales qui ont long-temps existé entre l'Angleterre et la Russie.

La visite du roi des Français a été, pour moi, d'autant plus agréable qu'elle avait été précédée de discussions qui auraient pu diminuer la bonne intelligence heureusement rétablie entre les deux pays. Je regarde le maintien de cette bonne intelligence comme essentielle aux plus chers intérêts des deux pays, et j'ai vu avec plaisir que les sentiments si cordialement exprimés par toutes les classes de mes sujets, à l'occasion de la visite de sa majesté, étaient entièrement à l'unisson des miens.

Messieurs de la chambre des communes, le budget de l'année prochaine a été préparé et il vous sera soumis ; le progrès de la navigation à vapeur, et le besoin de protection pour le vaste commerce national, occasionneront une augmentation du budget pour ce qui se rattache au service de la marine.

Mylords et messieurs, j'ai remarqué avec une satisfaction sincère que l'amélioration qui se manifeste dans d'autres parties du pays s'est étendue à l'Irlande. L'agitation et l'excitation politiques que j'avais eu précédemment occasion de déplorer, paraissent avoir diminué par degrés ; et il en est résulté naturellement que les capitaux particuliers ont été plus librement appliqués à des entreprises publiques utiles, dues à la coopération amicale d'individus intéressés au bien-être de l'Irlande. J'ai exécuté, suivant l'esprit qui l'avait dicté, l'acte pour l'emploi plus efficace des donations et legs de

... digne et amical pour la France.

Ce qu'il y a de particulièrement remarquable dans le discours d'ouverture du parlement, ce qui signale à l'attention, à l'estime des peuples civilisés, la parole de la reine Victoria et de ses ministres, c'est la sympathie témoignée pour les classes pauvres. La royauté recommandant aux législateurs de trouver les moyens d'améliorer la santé et le comfort du peuple, c'est là un acte honorable, et nous regrettons que la royauté bourgeoise de France se soit, pour cet exemple, laissé devancer par l'aristocratie britannique. C'est une honte pour nos ministres ; et c'est une honte pour la France d'être gouvernée par des hommes qui, non contents de ruiner l'influence du pays à l'extérieur, chantent incessamment la prospérité croissante et ferment leurs yeux et leurs oreilles et leur cœur aux souffrances des masses populaires.

A Paris, le renouvellement de l'année amène périodiquement, dans le monde politique, un déluge de banalités nauséabondes. A Constantinople, une solennité analogue à notre jour de l'an vient de donner au sultan l'occasion de s'occuper utilement des intérêts du peuple, et d'ordonner des mesures inspirées par un véritable esprit de progrès et de charité sociale. Afin de guérir les maux du corps, et l'ignorance qui est la maladie de l'âme, le sultan a voulu que son ministère se mît immédiatement à l'œuvre pour organiser des écoles publiques et fonder à Constantinople un vaste hôpital. Voici comment il s'est exprimé en s'adressant à son visir :

« Je t'ordonne à toi et à tous les ministres réunis en ma présence de prendre sans délai toutes les mesures nécessaires pour assurer la prospérité de l'Empire et le bien-être de nos sujets, ce qui forme l'unique but de nos vœux et de notre sollicitude impériale. Que tous mettent leurs efforts en commun et travaillent avec ensemble, sous les auspices de la Providence divine pour réaliser toutes les améliorations utiles.

» Pour atteindre ce but, il est indispensable de commencer par détruire l'ignorance, ce fléau de la société, que la religion et la saine raison condamnent également. Afin de propager les lumières, de dissiper les ténèbres de l'ignorance et de répandre les sciences, vous devez d'abord fonder des écoles sur tous les points de l'Empire où elles seront jugées nécessaires, et prendre toutes les mesures convenables pour le développement de l'instruction publique.

» J'ai aussi l'intention d'établir à Constantinople un vaste hôpital, où les pauvres et les malades de toutes les classes de mes sujets puissent trouver un asile et des soins. Que mes ministres prennent donc les mesures nécessaires et m'indiquent les établissements utiles dont le besoin se fait spécialement sentir dans les différentes parties de l'Empire ; que de temps en temps ils m'adressent des rapports sur ces différents objets, et avec l'aide de la Providence divine toutes les réformes nécessaires deviendront d'une exécution facile. »

Nous savons qu'il est assez souvent arrivé aux hommes, qui dirigent actuellement les affaires à Constantinople, de mettre dans la bouche du jeune sultan des paroles très philanthropiques qui n'ont pas été suivies d'effet. Mais dans cette circonstance, la résolution paraît positive. Du reste, en supposant qu'il y eût quelque grain de forfanterie et de vanité humanitaire dans ce langage, cela ne serait-il pas préférable encore à nos fades compliments politi-

... rieuse et décidée.

Il est évident, d'après ces faits dont nous croyons pouvoir garantir l'exactitude, que la question relative à la pension proposée pour M. Villemain prend désormais un caractère nouveau, et qu'elle mérite d'être examinée sous un autre point de vue et avec d'autres sentiments que ceux de sympathie générale qui ont accueilli, tout d'abord, d'une manière très favorable, la pensée de réparer efficacement, à l'égard d'une de nos illustrations contemporaines, les suites d'une grave affliction. — Non seulement il n'y a plus lieu de s'alarmer sur la santé de l'ex-ministre, mais ses amis vont plus loin et commencent à se plaindre vivement de tout ce qui s'est passé pendant les premiers jours de sa maladie et à l'occasion de la démission du ministre. Nous n'en dirons pas davantage pour le moment.

Médaille d'Eugène Süe.

Le *Populaire* rappelle dans son dernier numéro qu'il a donné à la publication des *Mystères de Paris* le nom de « bonne action méritant les bénédictions du peuple. » Il ajoute que le *Juif errant* est digne des mêmes éloges, et il invite chaudement tous les amis des classes pauvres à souscrire à la médaille d'honneur qui sera décernée à ce courageux défenseur des masses.

Beaucoup d'adhésions nous sont déjà parvenues. Les listes de souscription s'organisent. Que nos amis se hâtent sur les points où ils ne se sont pas encore mis à l'œuvre et qu'ils donnent à la manifestation la plus grande extension possible.

Si nous avons fixé 50 centimes comme chiffre normal de la souscription, nous ne prétendons nullement qu'il faille refuser les contributions plus faibles des prolétaires. Loin de là : nous sommes tout à fait d'avis qu'il faut accepter les moindres valeurs pour faciliter aux pauvres ouvriers le témoignage de la sympathie et de la reconnaissance.

Le *Courrier de Lyon* a mal compris une de nos dernières revues départementales en croyant que c'était lui que nous désignions par ces mots : *Le journal qui se flatte de mieux représenter l'esprit du ministère*. Ce n'est pas le *Courrier de Lyon* dont nous avons entendu parler, non pas que l'esprit dans lequel ce journal est écrit nous paraisse bon, mais nous n'avons pu songer à lui imputer ce qu'il n'avait pas dit, et nous n'avons pas prononcé une seule parole qui l'autorisât à se croire attaqué sur ce point. D'où vient donc qu'il soit si prompt à nous mal interpréter et à nous accuser de calomnie?

Au surplus, ce journal nous rend service en proclamant nettement que nous avons établi une démarcation profonde entre ceux qui sont partisans de l'organisation du travail et ceux qui en sont les adversaires. Le *Courrier de Lyon* n'approuve pas cette séparation : il aime mieux les anciennes divisions qui, suivant nous, ne répondent plus à rien de réel, et qui ne peuvent plus servir qu'à entretenir d'inutiles agitations dans le pays : légitimistes, juste-milieu, républicains, etc. Ces dernières dénominations, nous le concevons, sont chères à tous les hommes pour qui la politique sert de marche-pied à des places enviées, aux honneurs et aux profits du pouvoir ; mais, pour l'immense majorité des travailleurs de tous les pays, qu'y a-t-il de plus intéressant qu'un accroissement et une meilleure répartition des richesses produites par le travail, qu'y a-t-il de plus urgent que l'organisation du travail? Et si, pour cette sainte cause, nous pouvons

---

paisseur de la nuit, et dardaient incessamment sur Tobie leur inévitable regard.

Un souffle glacial gémit à travers le clocher — le soupir passa, — il mourut — et le beffroi, ou plutôt son fantôme, éleva une voix creuse et pénétrante.

— Qui vient à nous?

Il semblait à Tobie que les mots s'exhalassent de toutes les figures à la fois.

— Je pensais..... je croyais que les cloches m'avaient appelé, dit-il, joignant ses mains dans une attitude suppliante. A peine sais-je pourquoi je suis ici, comment j'y suis venu. Il y a tant et tant d'années que j'écoute vos sonneries, et qu'elles me réjouissent le cœur!

— Et vous nous en avez remercié? dirent les cloches.

— Oh! mille et mille fois! s'cria Trottin.

— Mais, comment?

— Je suis un pauvre homme, balbutia Tobie. Je n'ai pour remercier que mes paroles.

— Et toujours elles nous ont bénis? s'enquirent sévèrement les fantômes. Jamais nous ne fûmes injuriés par elles?

— Oh non! cria vivement Trottin.

— Jamais, dans vos discours, nous n'avons été faussement, déloyalement accusés, travestis, vilipendés? poursuivit l'esprit du beffroi.

— Jamais! jamais! allait se récrier Tobie; mais tout-à-coup il s'arrêta, confus, troublé.

— La voix du Temps, reprit le fantôme, crie à l'homme : Avance! Le temps ne lui fut donné que pour marcher et se perfectionner ; pour qu'il grandît en mérite, pour qu'il grandît en bonheur; pour que la vie lui devînt meilleure ; pour qu'il courût dans cette carrière de science, de sagesse, de progrès, ouverte devant lui, du jour où le Temps et lui furent créés. Des siècles d'obscurité, de barbarie, de violence, sont venus, sont passés ; d'innombrables êtres ont vécu, ont souffert et sont morts, toujours pour déblayer la voie en avant de l'homme. Quiconque cherche à lui faire rebrousser chemin, quiconque tente d'entraver sa course, retient une puissante machine qui frappera de mort l'imprudent, et que cet obstacle momentané ne rend que plus impétueuse et plus irrésistible.

— Jamais je n'essayai rien de pareil, que je sache, dit Trottin. Si je l'ai fait, c'est par hasard, à mon insu, sans y songer ; oh! bien sûr!

— Celui qui met dans la bouche du Temps ou dans celle de ses interprètes, poursuivit le spectre du beffroi, un cri de lamentation et de regret sur des jours qui ont eu leurs erreurs, leurs épreuves, leurs plaies, dont les cicatrices profondes sont encore visibles même pour les aveugles, plainte, utile seulement en ce qu'elle montre aux hommes combien ils ont encore à faire pour améliorer le présent, puisque le regret d'un tel passé peut éveiller un écho : celui qui forma cette plainte, celui qui fit résonner ce regret dans les cloches, a fait mal : et ce mal tu l'as fait!

Tobie en avait fini de ses premières transes : mais lui dont le cœur s'était toujours épanoui de reconnaissance et d'amour aux joyeuses volées des cloches, s'entendre taxer d'ingratitude et de mauvais vouloir à leur égard, c'était plus qu'il n'en pouvait supporter!

— Si vous pouviez savoir, dit-il, en joignant les mains avec ferveur, — et peut-être le savez-vous! — Si vous pouviez savoir que de fois vous m'avez tenu compagnie ; que de fois vous m'avez égayé, ranimé, quand j'étais harassé, abattu! Eh! n'étiez vous pas le plaisir et le jouet (presque l'unique, hélas!) de ma petite Meg, depuis le jour où sa mère mourut et nous laissa seuls, elle et moi, dans le monde? Non, si vous le saviez, vous ne pourriez m'en vouloir d'un mot lâché à la légère.

— Celui qui entend les accents de notre voix sonore, à nous cloches, flétrir une espérance, une joie, dédaigner une larme, une angoisse de ces innombrables masses aux innombrables douleurs ; celui qui nous entend applaudir à l'une de ces théories qui mesurent et rognent les affections, les tendres sympathies de l'âme comme elles jaugent et suppriment la misérable pitance sur laquelle le corps peut sécher et dépérir : celui-là fait le mal, et ce mal tu l'as fait!

— Moi! dit Trottin, oh! grâce! oh! pardon!

— Celui qui fait de nous l'écho de ces vers de terre qui suppriment, retranchent, rongent et se repaissent sur les natures dégradées, brisées, et destinées néanmoins à s'élever plus haut que ne saurait ramper cette vermine éphémère : celui qui fait ainsi, fait le mal, et ce mal tu l'as fait!

— Sans le vouloir! répéta Tobie. Par inadvertance, innocemment!

— Enfin, et le pis de tout, poursuivit le Beffroi. Celui qui tourne le dos à ses compagnons déchus, défigurés ; qui les abandonne comme vils et vicieux; qui, de l'œil suivant leur piste, n'a pas plongé un regard miséricordieux dans le précipice toujours béant, où, des hauteurs de la vertu, ils roulent, attrapant çà et là dans leur chute quelque rameau, quelque touffe de fleurs, débris de cet Elysée, auxquels, rompus, mutilés, expirants, ils s'attachent encore jusque dans le fond de l'abîme; celui qui n'eut pas d'œil pour les voir, de pitié pour les plaindre, celui-là outrage le Ciel et l'Homme, le Temps et l'Eternité! Celui-là fait le mal, et ce mal tu l'as fait!

— Grâce! grâce! cria Trottin, tombant à genoux ; pardon! pitié!

— Ecoute! dit l'Ombre.

— Ecoute! crièrent les spectres.

— Ecoute! et le son argentin vibra comme une voix enfantine, que Tobie crut vaguement reconnaître.

L'orgue poussa un faible accord tout au bas de l'église : la mélodie se prolongea, s'accrut, monta au faîte, remplit le chœur et la nef. De plus en plus éclatante et sonore, elle s'enfla, grandit, monta, s'éleva plus haut, plus haut encore, faisant frémir jusqu'au cœur des solives et des piliers de chêne, éveillant des vibrations dans le vide retentissant des cloches, dans les battants massifs des portes garnies de fer, dans les spirales recourbées des escaliers en pierre, jusqu'à ce que, insuffisantes à retenir le son, les murailles de la tour le laissassent, en son essor, s'élancer jusqu'aux cieux!

Quoi de surprenant à ce qu'une poitrine humaine ne le pût contenir! Brisant sa faible prison, le son s'exhala en flots de larmes, et Tobie cacha son visage dans ses mains.

— Ecoute! dit l'Ombre.

— Ecoute! crièrent les autres spectres.

— Ecoute! soupira la voix enfantine.

Un chœur solennel s'élevait d'en bas.

C'était un chant sourd et lugubre, un glas funèbre ; et parmi les voix plaintives, Tobie distingua celle de sa fille.

— Elle est morte! s'écria le vieillard; Meg est morte! son esprit m'appelle, je l'entends!

— L'âme de ta fille pleure sur tout ce qui meurt ; elle se mêle à tout ce qui tombe et périt : espérances fauchées, jeunesse flétrie, forces épuisées, joies détruites, reprit la cloche. Mais elle existe, elle apprend de sa vie une vivante vérité! Apprends de la créature la plus chère à ton cœur comment le mal s'engendre au cœur de ceux que tu dis nés méchants! Vois se dessécher l'une après l'autre chaque feuille, chaque fleur! Vois arracher chaque bourgeon de cette belle et vigoureuse tige, et apprends comment elle peut devenir nue, dépouillée, stérile ; suis-la jusque dans les angoisses du désespoir!

Tous les bras voilés s'étendirent ; l'index des spectres montrait la terre.

— L'esprit des cloches te guidera, poursuivit l'ombre ; marche, il est derrière toi.

Trottin se retourna, et vit.

— Etait-ce bien l'enfant? la petite fille que Will Fern portait dans la rue? la mignonne créature que Meg avait couchée, veillée, et qu'il avait laissée endormie.

— Mais je l'ai portée moi-même ce soir, dit Tobie, dans les bras voilà!

— Qu'on lui montre ce qu'il appelle *moi*! dirent d'un souffle les sombres figures.

La tour s'ouvrit sous les pieds de Tobie : il regarda, et se vit lui-même, étendu en dehors, au pied de l'édifice, écrasé, brisé, immobile.

— Non plus une créature vivante! s'écria Trottin. Un cadavre, un

[...] de la destitution de MM. de Saint-Priest et Drouin de Lhuis, la presse s'exprime ainsi :

« Il ne nous a jamais paru qu'il fût possible de servir une politique comme agent salarié quand on croyait devoir la combattre comme pair ou comme député. Nous eussions donc désiré que les deux fonctionnaires dont la destitution occupe toute la presse, eussent été les premiers à régulariser leur position par un acte volontaire. La moralité la plus vraie qu'il y ait à recueillir est celle-ci : il y a inconvénient grave à ce que le mandat législatif soit cumulé avec des fonctions hiérarchiques et dépendantes. »

Le *Courrier français* contient sur la position du 29 octobre un entrefilet qui a pour titre ce calembourg universitaire, fait par M. Salvandi lui-même dans une autre circonstance : *Non sumus salvi, sed salvandi.*

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANCELIER PASQUIER.

Séance du 5 février.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur la demande à fin de reprise du projet de loi relatif à la mise en surveillance des condamnés.

M. MARTIN (du Nord) croit qu'il n'est pas opportun de discuter cette proposition avant que la loi sur le régime pénitentiaire ait été présentée à la chambre. Il existe entre cette loi et la proposition de MM. Beugnot et Boullet une connexité évidente. Il est certain que la loi sur le régime pénitentiaire contiendra des dispositions qui auront une influence quelconque sur le sort des condamnés libérés. Je demande donc que la chambre ajourne la discussion de la proposition de M. Beugnot jusqu'après la présentation du projet du gouvernement qui sera incessamment présenté aux chambres.

M. BEUGNOT. M. le ministre pourrait-il nous dire si le projet de loi sur le régime pénitentiaire contiendra des dispositions spéciales sur la situation des condamnés libérés?

M. MARTIN (du Nord.) Je ne puis répondre d'une manière explicite à la question de M. Beugnot ; tout ce que je puis vous dire, c'est que le gouvernement, dans l'élaboration de son nouveau projet, a mis à profit aussi bien la proposition de MM. Beugnot et Boullet que les observations présentées sur la question par les cours royales.

M. MOLÉ, qui était membre de la commission nommée l'an passé, examine le projet de loi sur le régime pénitentiaire et rappelle que c'est conformément à l'avis émis par cette commission que les cours royales ont été consultées sur la question. L'honorable membre ne se plaint donc pas du retard qui en est résulté, mais il désirerait savoir si l'intention bien arrêtée du gouvernement est de présenter *prochainement* un nouveau projet à la chambre.

M. MARTIN (du Nord.) Oui, très *prochainement*. Après quelques observations de M. Mérilhou, la demande de reprise immédiate de la proposition de MM. Boullet et Beugnot est mise aux voix et rejetée.

La suite de l'ordre du jour est la discussion de la demande en fin de reprise du projet de loi relatif au régime des colonies.

M. DE LA MOSKOWA s'oppose à la reprise de ce projet de loi qu'il croit inopportun en ce moment. L'honorable membre est abolitioniste, mais il est convaincu que l'adoption des dispositions qu'il contient établirait dans nos colonies un état de choses qui les conduirait à leur ruine. L'état de notre politique intérieure et en particulier de nos relations avec l'Angleterre nous impose la nécessité de ne pas toucher à notre législation coloniale.

M. DE MACKAU. L'honorable membre a rendu justice aux motifs qui avaient porté le gouvernement à présenter l'an passé le projet de loi sur les colonies. Eh bien! les mêmes motifs subsistent aujourd'hui, à notre [...] l'abolition, seulement, les uns la veulent avec [...] précipitation. (Très bien ! très bien !)

La chambre, consultée, décide après deux épreuves douteuses que le projet de loi relatif au régime des colonies sera repris.

Après un court débat sans intérêt, la chambre décide également que la commission qui a été chargée l'an passé d'examiner le projet de loi sera maintenue.

M. CH. DUPIN. M. de Mackau ayant l'intention de faire quelques modification à son projet, il serait convenable, avant de fixer le jour de la discussion, d'attendre qu'il ait eu le temps de s'entendre avec la commission.

Après un nouveau débat confus et sans intérêt, cet avis est adopté par la chambre, qui se réserve de fixer ultérieurement le jour de la discussion du projet dont elle vient d'ordonner la reprise.

MM. les pairs se retirent dans leurs bureaux pour examiner les projets de loi présentés par le gouvernement dans la dernière séance, et pour nommer les commissions auxquelles ils seront renvoyés.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 5 février.

A l'ouverture de la séance M. Michel Chevalier, élu député à Rhodez en remplacement de M. Monseignat, est admis à prêter serment.

Le projet de loi relatif à divers édifices publics, adopté par assis et levé dans la dernière séance, est voté au scrutin secret par 220 boules blanches contre 67 boules noires.

M. CORDIER dépose une pétition de M. le duc de Doudeauville pour demander la liberté de l'enseignement.

On procède ensuite, au scrutin secret, à la nomination du quatrième vice-président de la chambre. Les voix se répartissent ainsi :

Votants : 327. — Majorité absolue, 161.

MM. Lepelletier-d'Aulnay, 2.6. — Hébert, 19. — Billault, 7. — Voix éparses, 65.

En conséquence, M. Lepelletier-d'Aulnay est proclamé vice-président de la chambre en remplacement de M. de Salvandy.

La chambre s'occupe ensuite d'un projet de loi relatif à divers édifices publics.

La chambre passe à la discussion des articles.

Art. 1er. — « Il est ouvert au ministre des travaux publics, sur l'exercice 1844, un crédit de 500 000 fr. qui sera employé à la restauration et à l'agrandissement des divers édifices publics d'intérêt général désignés ci-après :

» Ecole vétérinaire de Lyon.	170 000 f.
» Conservatoire des Arts et Métiers, à Paris.	159 000
» Ecole d'Arts et Métiers, à Châlon.	76 000
» Observatoire royal.	94 000
Somme égale.	499 000 f.

M. LUNEAU critique la situation et l'organisation de l'école vétérinaire de Lyon, et croit que le crédit doit être repoussé. Une école vétérinaire au milieu d'une cité industrielle comme Lyon est aussi déplacée qu'une école d'arts et métiers le serait dans les plaines du Cotentin.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre de l'agriculture et du commerce, repousse les observations de M. Luneau. Il serait peut-être à désirer que l'école fût placée dans la campagne, mais les dépenses seraient trop considérables ; placée comme elle est, l'école est très utile aux contrées agricoles qui avoisinent la ville de Lyon.

Après quelques nouvelles observations de MM. Luneau et de la Plesse, l'article est adopté.

[...] teur à la même direction, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, est remplacé dans ses fonctions par M. Th. de Lesseps, rédacteur à la direction commerciale. — M. Gaillard, rédacteur au bureau du contentieux, passe avec le même titre à la direction commerciale. Il remplace M. Th. de Lesseps.

— Ce matin, la *Presse* annonce qu'un grand conflit se serait élevé entre l'amiral français et l'amiral anglais, qui sont dans la rade de Papeïte. Ce bruit a vivement agité la Bourse aujourd'hui. Ce soir, le *Messager* nie que des lettres de Taïti soient parvenues en France. De son côté, le *Morning-Chronicle* annonce l'arrivée à Londres de plusieurs missionnaires qui ont quitté Papeïti, après le dernier engagement soutenu par les Français contre les Taïtiens. Le *Morning-Chronicle* accompagne le fait de ces lignes singulières :

« Ces missionnaires attendront avec impatience le moment où il leur » sera donné de faire au peuple anglais le récit des souffrances dont ils » doivent parler. Ce récit exercera une influence puisante sur les amis » de la vérité, de la justice et de l'humanité, et aussi sur les déterminations de notre gouvernement et sur la politique du gouvernement » français. »

— Un journal avait annoncé que la chaussure des soldats de Paris est très négligée. — Ce reproche a touché M. le maréchal Soult qui fait annoncer ce soir par le *Messager* que jamais, au contraire, la chaussure de nos soldats n'a été mieux entretenue. La feuille officielle porte le budget de chacun à trois paires de souliers ou de bottes et proteste formellement contre les rhumes de cerveaux qu'on avait dit être le fâcheux résultat des froids de pied.

— Un incident singulier a signalé la visite que le cortége du *Père Goriot* a faite hier aux Tuileries. Le roi, entouré de toute sa famille, avait fait signe qu'on lui amenât l'enfant, représentant l'Amour, qui occupait la première place dans la cérémonie. La famille royale quitta donc le balcon pour recevoir l'heureux enfant et lui donner des dragées. Tout-à-coup, un jeune seigneur, d'une physionomie charmante et portant le brillant costume du siècle de Louis XIV, paraît sur le balcon royal. Un immense *vivat* retentit à l'aspect de cette figure vraiment princière qui s'incline gracieusement vers le public enthousiaste, lorsqu'un aide-de-camp vient frapper assez brusquement sur l'épaule de notre héros : c'était un des bouchers travestis, qui avaient accompagné l'Amour dans la salle du Trône.

— Cette nuit, un commissaire de police voyant trois Anglais, dont un Français, sous le péristyle de l'Opéra, leur a poliment offert de les introduire au bal, et en effet il les a fait entrer *sans payer*, à titre d'étrangers. Voilà un aimable procédé d'hospitalité; mais nous voudrions que ces gracieusetés ne fussent pas réservées aux Anglais seulement, et que l'entente cordiale s'étendît à tous les peuples du monde.

— L'odyssée d'Angers vient de s'enrichir d'un incident de plus. Demain, M. Freslon, avocat, membre du conseil municipal de cette ville, comparaîtra devant la cour royale où l'appelle l'adjoint au maire, M. Vinay, qui le poursuit en diffamation.

— Il paraît certain que Vansdamelle, fabricant tisseur, n'a attenté à la vie de M. Croissant, substitut du procureur du roi, que dans un accès de

---

mort !

— Mort ! répétèrent les ombres.

— Bon Dieu du ciel ! et le nouvel an?

— Passé ! dirent les spectres.

— Quoi ! s'écria-t-il tout frissonnant. Me serais-je trompé de route, et, dans l'obscurité, m'avançant hors de la tour, serais-je tombé du clocher, il y a un an?

— Dix ans passés ! répliquèrent les ombres.

Elles retirèrent leurs bras voilés, et, où Tobie avait vu des figures, il n'aperçut plus que des cloches.

Elles sonnaient : car l'heure était venue ; elles sonnaient, et leurs sons engendraient à l'existence de nouvelles multitudes de fantômes mobiles, passants, infatigables, qui se fondirent et disparurent de nouveau dès que les cloches s'arrêtèrent.

— Qu'ai-je vu là ? demanda Tobie à son guide. Qui sont-ils?

— Les sylphes des cloches, répondit l'enfant; leurs sons, épars dans l'air. Ils prennent les formes, ils accomplissent les actes qu'enfantent les désirs, les pensées, les rêves des hommes, et qu'évoquent leurs souvenirs.

— Et vous, reprit Trottin à demi égaré, qui êtes-vous ?

— Paix, chut, dit l'enfant : regarde !

Dans une pauvre chambre, triste et nue, appliquée à ces mêmes broderies qu'il lui avait tant et tant de fois vu faire, Meg, sa propre fille, apparut à Tobie. Il ne fit nul effort pour imprimer un baiser sur son front; il n'essaya pas de la presser tendrement contre son cœur attendri. Il savait que ces douces expansions n'appartenaient plus à sa nature. Mais il retint son souffle haletant ; il chassa, il essuya les larmes qui l'aveuglaient, afin de pouvoir la contempler encore et encore, en rassasier ses regards.

Oh ! qu'elle était changée ! comme l'éclat de ses yeux limpides s'était obscurci ! comme la fraîcheur de ses joues veloutées s'était fanée ! Elle était belle encore, elle l'avait toujours été ! Mais qu'étaient devenus les jeunes illusions, les radieux désirs ? Où était la riante espérance qui avait si souvent emprunté sa voix ?

Elle leva sa tête penchée; elle regarda la compagne qui travaillait près d'elle. Le vieillard suivit le mouvement de ses yeux, et tressaillit.

D'un coup d'œil, dans la jeune fille il avait reconnu l'enfant! Dans la longue chevelure de soie, il retrouvait les mêmes boucles ondoyantes : autour des lèvres c'était encore la même expression enfantine. Ce regard qui interrogeait Meg avait la même expression inquiète que le soir où il l'avait apportée et déposée toute petite au logis.

Qui donc avait-il à ses côtés ?...

Se tournant avec terreur vers son guide, il vit sur son visage quelque chose de vague, de mystérieux, d'inexplicable; c'était comme un souvenir, un mirage des traits de l'enfant, l'autre figure aussi ! et pourtant c'était la même! C'était bien elle, et jusqu'à ses vêtements.

Paix ! Elles parlent !

— Meg, dit Lilia, avec un peu d'hésitation, comme vous levez souvent la tête de dessus votre ouvrage pour me regarder !

— Suis-je donc si changée que mes regards vous fassent peur, Lilia? demanda Meg.

— Peur ! quelle idée ! Vous en riez vous-même !.. Pourquoi ne souriez-vous plus quand vous me regardez, Meg?

— Si, vraiment, je souris ! répondit-elle ; voyez plutôt ! et elle s'efforça de sourire.

— Oui, à présent, reprit Lilia ; mais c'est si rare. Quand vous me croyez occupée, quand vous pensez que je ne vous vois pas, vous avez l'air si abattu, si triste, qu'à peine j'ose lever les yeux sur vous. Il est vrai qu'il y a peu sujet de rire dans cette rude et pénible vie, mais vous étiez si gaie autrefois !

— Ne le suis-je donc plus ? s'écria Meg avec effroi, en se levant pour l'embrasser. Est-ce que je vous rendrais notre rude existence plus morne, plus triste encore, ma Lilia ?

— N'est-ce pas vous, au contraire, qui en êtes la vie? dit Lilia, en lui jetant ses bras autour du cou. N'est-ce pas à cause de vous seule que parfois je me soucie de vivre? Mais tirer l'aiguille sans relâche ! tant d'heures, tant de jours, tant de longues nuits d'un travail incessant, sans joie, sans espoir, sans loisir : éternelle roue, à tourner toujours ! non pour amasser des richesses, pour vivre à l'aise ou gaîment ; pas même pour manger à sa faim une grossière nourriture, mais seulement pour avoir du pain, rien que du pain ! pour économiser juste de quoi recommencer à travailler encore, à veiller encore, à languir encore, à souffrir encore, avec la poignante conviction de notre amère destinée ! — Ah ! Meg ! Meg ! Elle avait baissé la voix en parlant, et dans l'excès de son angoisse, elle étreignait étroitement sa compagne. — Comment ce monde peut-il être si cruel que d'aller toujours son train, sans s'inquiéter de tant de misérables vies !

— Lilia, ma Lilia ! dit Meg, cherchant à la consoler, et écartant ses cheveux de son visage mouillé de larmes. Ma fille ! mon enfant ! Vous si jolie, si jeune !

— Oh ! Meg, interrompit-elle, s'éloignant de toute la longueur de son bras, et attachant sur elle un regard suppliant. C'est là le pire, le pire de tout ! Frappez-moi de vieillesse, Meg ! flétrissez-moi, ridez-moi, délivrez-moi des effroyables pensées qui tentent ma jeunesse !

(*La suite à demain.*) **Charles DICKENS.**

Naufrages.

Un affreux drame de mer vient de se passer en présence même de la population de Yarmouth : au moment où un des canots du port secourait des naufragés, les sauveurs se sont trouvés aussi compromis que les victimes. Le *Journal du Hâvre* raconte ainsi les faits :

« L'ouragan a sévi avec la plus grande violence à Yarmouth, dans la journée de dimanche dernier. Vers une heure, on apprit qu'un navire avait touché sur Scroby-Sand, où il se trouvait dans une position fort dangereuse. Aussitôt treize hommes, montant dans le grand canot le *Phénix*, se dirigèrent, malgré la tempête, vers le lieu du sinistre ; ils trouvèrent le bâtiment échoué sur le sable, désemparé, faisant eau de toutes parts, et battu par une mer affreuse. L'équipage s'était réfugié dans la mâture et sur une partie du pont qui résistait encore.

» Le canot jeta l'ancre près du charbonnier, afin d'envoyer des lignes aux malheureux qui le montaient. Mais la chaîne de son ancre s'étant brisée, le canot fut violemment porté sur le banc et vint donner contre les débris de l'épave. Ceux qui le montaient reconnurent alors que le seul moyen de salut était de monter dans ses haubans, comme l'avait fait une partie de son équipage. Mais la fureur des lames rendait l'exécution de ce plan fort difficile ; aussi, sur les treize hommes qui montaient le *Phénix*, dix seulement parvinrent-ils à atteindre le charbonnier et à trouver un refuge dans ses mâts.

» Ils y étaient à peine arrivés, lorsque le grand-mât, détaché du navire par la force du vent et des vagues, s'abîma tout-à-coup avec tous ceux qui y étaient montés, et tomba sur la portion du pont qui résistait encore. Le spectacle qui s'offrit alors aux yeux des infortunés accrochés au mât de misaine fut horrible ; craignant eux-mêmes à chaque instant pour leur vie, ils virent tout l'équipage du bâtiment et plusieurs de leurs compagnons lutter au milieu des flots, entendant leurs cris de détresse sans pouvoir leur porter secours.

» Comme de la terre on avait aperçu l'accident arrivé au *Phénix*, on mit de suite à la mer le bateau de sauvetage de station, et vers quatre heures, on parvint à arracher à la mort six des naufragés qui avaient pu se maintenir aux cordages, malgré la fureur de l'ouragan. Tout l'équipage du charbonnier est perdu, et sept des lamaneurs de Yarmouth ont trouvé la mort en voulant sauver leurs semblables : la plupart laissent des veuves et des enfants sans ressources. Quant au bâtiment, dont on ignore encore le nom, et au canot, ils ont été mis en pièces. »

« Nous recevons à l'instant, lit-on dans le *Courrier du Hâvre*, la fâcheuse nouvelle de la perte, à Saint-Vaast-la-Hougue, du paquebot américain, la *Ville-de-Lyon*, capitaine Stoddard, parti, samedi dernier, de notre port pour New-York, avec un plein chargement d'objets manufacturés, de vins, etc. On nous annonce que l'équipage et les passagers sont parvenus à se sauver, mais qu'un homme de la côte s'est noyé en portant secours. »

mais, quelque considérable que fût cette fortune, sa bienfaisance la trouvait encore insuffisante. On doit au comte Raczynski des ouvrages littéraires remarquables, entre autres un *Voyage en Orient* et une *Histoire de Pologne*.

» Les dons magnifiques et nombreux qu'il fit à la ville de Posen témoignent de l'affection particulière qu'il portait à cette cité. Le comte a fait terminer à ses frais plusieurs grands travaux d'utilité publique. En 1820, un noble prêtre polonais conçut l'idée patriotique d'élever un monument aux deux premiers rois chrétiens de Pologne, Mieczyslas Ier et Boleslas-le-Grand, dont les cendres reposent dans la basilique de Posen. On fit une souscription dans toute la Pologne; mais, au bout de vingt ans, on avait à peine ramassé la moitié de la somme nécessaire. Après avoir souscrit pour une somme considérable, le comte envoya encore à la commission 115 000 francs qui lui manquaient. Il avait désiré que sa ville bien-aimée possédât une école polytechnique, et lui offrit 80 000 francs pour qu'elle réalisât ce noble vœu. Le comte Edouard Raczynski laisse un fils âgé de vingt ans, et un frère, le comte Anasthase Raczynski, ambassadeur prussien à la cour de Lisbonne. »

— Des détails aussi imprévus que curieux se trouvent rapportés dans une lettre de Rome du 22 janvier :

Voici une affaire qui fait en ce moment chez nous l'objet de toutes les conversations, et que, dans le langage familier, on est convenu d'appeler le grand scandale ecclésiastique.

Le cardinal Caggiano, évêque de Sinigaglia, dans la légation de Pesaro-et-Urbino, a rendu, il y a quelques jours, un édit, ayant pour objet, selon lui, de protéger les bonnes mœurs, et qui se compose de divers articles portant en substance ce qui suit :

« Il est interdit à tout jeune homme de rendre visite aux familles dans » lesquelles il y a des jeunes filles nubiles, à moins que ce ne soit dans l'in» tention d'en épouser une. » Si le mariage n'a pas lieu dans les trois mois, à compter de la première visite faite après la publication du présent édit, le jeune homme sera puni d'un emprisonnement de deux mois. En cas de première récidive, il sera enfermé dans un couvent, où il sera tenu de faire des exercices de dévotion (*esercezi santi*); en cas de seconde récidive, il sera excommunié. La jeune fille qui aura reçu des présents d'un jeune homme qui ne l'épouse pas sera tenue de remettre ces présents entre les mains de son confesseur. »

Cet édit, comme on le pense bien, excita un mécontentement général; aussi la ville de Sinigaglia et les autres villes du diocèse ont-elles envoyé une députation au pape pour supplier S.S. d'annuler l'édit en question. Le souverain pontife a accueilli cette députation avec la plus grande bienveillance, et S. S. a sur-le-champ écrit au cardinal Caggiano une lettre autographe, dans laquelle elle blâme en termes énergiques la mesure en question, et enjoint au prélat de la révoquer sans délai, ce qui a été exécuté.

Tous les exemplaires de l'édit ont été supprimés dans le diocèse de Sinigaglia. S'il en arrive à Rome par la poste, les employés, en vertu d'un ordre supérieur, les saisissent et les adressent à la police qui les anéantit. On a payé ici jusqu'à 10 écus romains (53 francs) pour un exemplaire de ce curieux édit, dont les prescriptions sont sans exemple, du moins en Italie.

— On lit dans des correspondances venues de l'Asie centrale que les populations placées entre l'Indoustan et la mer Caspienne sont dans l'épouvante : elles sont, depuis un mois, décimées par la peste et le choléra.

— Une scène locale, oubliée par Walter Scott, se lit aujourd'hui dans *The Globe* de Londres :

« Le public ne connaît qu'imparfaitement les règles de la discipline militaire auxquelles sont soumises les troupes casernées à la Tour de Londres. Une cérémonie plaisante est celle qui a lieu tous les soirs pour la fermeture des portes. Le gardien, les clefs en main, se met en marche accompagné de douze hommes commandés par un sergent et un caporal; chaque sentinelle, comme il est d'usage, crie : Qui vive? — Le gardien répond : Les clefs! — Quelles clefs? — Les clefs de la reine Victoria. — Clefs de la reine Victoria, passez! dit la sentinelle, et l'escorte continue sa route. — A Spur-Gate, le sergent et son escorte s'alignent et saluent les clefs en présentant les armes. Le gardien se découvre respectueusement et s'écrie: Dieu bénisse les clefs de la reine Victoria! — Amen! répond la garde. La cérémonie se termine là. Il y a quelque temps un grenadier écossais schismatique fut jeté au cachot (black-hole), et y resta trois jours, parce qu'il avait refusé de prendre part à la prière. Le soldat disait pour se justifier qu'il voulait bien bénir la reine de tout son cœur, mais que sa conscience ne lui permettait pas de bénir les clefs de la Tour. »

— La neige qui couvre les chemins de fer belges a offert un moment tant de résistance au convoi qu'un tender attaché derrière une locomotive a été presque entièrement soulevé en se dressant sur les roues de derrière; aucun accident n'est survenu.

— Le 29 février, le comte de Reuss, enfermé depuis plusieurs mois dans les prisons de Madrid, a été mis en liberté par le gouvernement espagnol.

— C'est par erreur que nous avons confondu hier l'*Histoire pittoresque des Religions* publiée par M. Clavel avec l'*Histoire des Religions* publiée par MM. Champollion, Philarète Chasles, Eugène Pelletan, etc.

nelle, appeler sur sa tête tous les foudres du Code pénal sans préjudice des dommages-intérêts. C'était aujourd'hui que ce beau jour de vengeance luisait pour M. Robillard.

Le plaignant raconte, à grand renfort de divagations et d'ambages, ses griefs contre M. Legoutre, griefs grandement exagérés par son imagination, et il termine en disant : « J'ai reçu six coups de canne, et je demande six mille francs de dommages-intérêts; mille francs par coup, ce n'est pas trop. »

M. LE PRÉSIDENT : Comment justifiez-vous cette demande en dommages-intérêts ?

LE PLAIGNANT : Comment je la justifie ? N'est-ce donc rien que d'avoir été frappé sur le pas de ma porte, en présence de tous mes voisins, qui ont pu le voir, et qui doivent se dire : Robillard a reçu des coups de canne, Robillard ne les a pas rendus, Robillard est un lâche; nous ne pouvons plus voir Robillard ? Ma femme, tu n'iras plus chez la femme de Robillard; mes enfants, vous n'irez plus jouer avec le petit de Robillard.

M. LE PRÉSIDENT souriant : Sans doute le prévenu a eu un tort très grave de se porter à de telles extrémités, mais je crois que vous en exagérez les conséquences.

LE PLAIGNANT, avec un gros soupir : Oh ! Dieu ! oh ! Dieu ! oh ! Dieu !

M. LE PRÉSIDENT au prévenu : Comment se fait-il, monsieur, que vous vous soyiez rendu coupable de pareilles voies de fait ? L'éducation que vous paraissez avoir reçue devait vous mettre en garde contre une pareille violence.

LE PRÉVENU. Monsieur m'avait dit les choses les plus insultantes; je n'ai pas été maître d'un premier mouvement de colère.

LE PLAIGNANT : Monsieur le président, faites-moi donc le plaisir de lui demander ce qu'il venait faire chez moi.

M. LE PRÉSIDENT. Cette question est inutile.

LE PRÉVENU. J'y allais pour examiner des objets de curiosité, et en acheter quand j'en verrais à ma convenance; car c'est une justice à vous rendre, monsieur Robillard, vous avez de très belles choses dans votre magasin.

LE PLAIGNANT. Sans compter mon épouse, n'est-ce pas, suborneur?

LE PRÉVENU. Vous êtes fou !...

Le tribunal condamne M. Legoutre à 50 fr. d'amende; et attendu que M. Robillard ne justifie d'aucun préjudice appréciable en argent, condamne M. Legoutre aux dépens pour tous dommages-intérêts.

Marchés de Paris.

Halle aux blés du 5 février. — Choix 116 à 118 k. 25,75 à 26.50. — Montereau 115 k, 25 à 25,40. — Picardie 115 k. 24,50 à 25.

Seigles. 108 à 110 k. l'hectolitre et demi 14,50 à 15.

Orges. Champagne 90 à 91 k. l'hect. et demi, à 13,50.—De Nogent 92 à 93 k. 14 à 14,50.

Avoines. Sans variations quant aux cours, placement lent et difficile. — 150 k. 24,50 à 25; 145 k. 23 50 à 24,00; 140 k. 21,50 à 22; 135 k. 00 a 00: les 3 h. entrées comprises.

Issues. Son 6,25 a 6,50 les 325 l. — Mouture 7,00 à 7,50. — Recoupettes 10 à 9,50 à 10.25 les 100 k. — Remoulages 15 à 16,50 les ordinaires.

Halle aux farines du 5 février. — Arrivages 2113-44. — Ventes 1197-31. — Restant 20191-56. — Cours moyen 00,00. — Cours taxe 00 00, — Gruaux, 47,10 à 52,55.— Farines, 1re 31,20 à 33,10; 2e 28,05 à 30 50; 3e 21,25 à 00,00.

PARIS. —*Marché aux fourrages* du 5 février. *Barrière d'Enfer.* — Foin 2e 41; 3e 40 à 42. — Paille de blé 21 à 25.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 5 février. — Foin, 1re 44 à 45. — Paille de blé, 1re 23 à 25; 2e 20 à 22. — Paille de seigle, 1re 26 à 28; 2e 24 à 25.

Halle à la viande du 5 février. — 21160 kil. Bœuf 1,50-1,20-0,70. — 11379 kil. Veau 1,70-1,50-1,30. — 5381 kil. Mouton 1,60-1,30-0,90.

Marché de la Vallée du 5 février. — Agneaux 8 à 18. — Lièvres 3 à 4,25. — Lapins 1,00 à 3,00. — Dindes gras 7 à 9,00; do com. 5,00 à 6,00. — Oies grasses 5 à 10,50; do com. 4 à 5,00. —Chapons 3,50 à 5,00.— Poulets gras 2,25 à 4,50. — Poulets communs 1,00 à 1,50. — Pigeons de volière 0,75 à 1,15; do bizets 0,00.—Canards 2,00 à 2,50. — Canetons 2,00 à 3,00. — Perdrix rouges 2,75 à 3,50; do grises 0,60 à 2,00. — Grives 0,00. Alouettes (la dizaine) 1,00 à 1,50.— Bécasses 3,75 à 0,00.— Faisans 4,00 à 4,75.

Halles aux beurres, œufs et fromages, 3, 4 et 5 février. — *Beurre* (le kil.) En livres 1,40 à 2,10.— En mottes Isigny 1,60 à 4,80. — En motte Gournay 1,50 à 3,50. — Petit beurre 1,00 à 1,48. — Beurre salé ou fondu 1,74 à 1,76. — *OEufs* (le mille). Du 3, 44 à 68. — Du 4, 42 à 68. — Du 5, 00 a 00. — *Fromages* (la dizaine) Brie 12 à 40.—A la pie 5 à 15.

Marché aux chevaux du 5 février. — 95 chevaux de selle et de cabriolet il ne s'en est vendu que 12 de 230 à 800. — 160 chevaux de trait ont été amenés et 23 seulement vendus 310 à 1500. — 45 hors d'âge, 18 vendus 70 à 360. — Sur 5 ânes et chèvres, 1 s'est vendu, 35. — 10 voitures, 2 vendues 40 à 115. — 6 encan, 6 vendus, 80 à 200. — Essai 63.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 5 FÉVRIER.

BERTHOMMÉ, fabricant de marbres factices, aux Thernes, rue de Villiers, 17. Juge commissaire, M. Le Roy; syndic provisoire, M. Hénin, rue Pastourel, 7.

LAVIALLE jeune, ferrailleur, rue d'Aval, 3. Juge commissaire, M. Cornuault; syndic provisoire, M. Heurtey, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 25.

FAUCILLON, fabricant de châles, rue Cléry, 21. Juge commissaire, M. Devinck; syndic provisoire, M. Clavery, marché St-Honoré, 21.

[illegible]

	1er c.	P. H.	P. B.	dr c.	hier
5 0/0 compt.	122 25	122 40	122 25	122 40	122 [illegible]
— fin cour.	122 30	122 65	122 30	122 65	122 [illegible]
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	»
3 0/0 compt.	84 90	84 95	84 85	84 90	75
— fin cour.	84 95	85 10	84 95	85 10	85
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	»

au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	104 3/4	» »/»	»
4 0/0....	» »	» »	» »	— Portugals.	80 »/»	» »/»	»
O. de la V.	1150 »	» »	» »	Esp. D. active	» »/»	» »/»	»
B. de Fr.	3285 »	3280 »	B. 7 50	5 0/0 Naples.	» »	» »	»
				— Romain. .	105 1/4	» »	B. » 1/4
C. G. 1000	1090 »	» »	» »	Obl. Piémont.	» »	» »	»
C. hyp...	775 »	» »	» »	Emp. d'Haiti.	435 »	» »	H. 7 [illegible]
4 Can....	» »	» »	» »	Banq. belge.	635 »	» »	»

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.	1072 50	1070 »	H. 22 50	Au 15 c. 1060, 1090, 1070.	H. 17 [illegible]
V. R. Dr.	570 »	565 »	H. 32 50	— 597 50, 580, 585.	H. 47 [illegible]
— R. G.	420 »	422 50	H. 17 50	— 415, 420, 427 50.	H. 20 [illegible]
Orléans.	1153 75	1155 »	H. 5 »	— 1155, 1157 50, 1152 50, 1155	H. 2 [illegible]
Strasb...	315 »	312 50	B. 2 50	— 315, 311 25.	B. 2 [illegible]
Rouen..	1125 »	1115 »	» »	— 1120, 1123 75, 1110, 1112 50	H. 2 [illegible]
Havre...	905 »	895 »	B. 10 »	— 905, 890, 892 50	B. 10
Marseill.	940 »	935 »	» »	— 940, 942 50. 935, 937 50.	H. 5 [illegible]
La Teste	110 »	209 »	H. 65 »	—	»

LONDRES, 1er FÉV.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Consol..... 100 1/8, 1/4.	Av...., 85 02 1/2, 05.	F. c. 85 20, 30 d. 50.
Esp. act... 28 5/8.	Ap..... 85 12 1/2.	F. p. 85 50 d. un. 65, f. d. 50.
Portug..... 58 1/2.		
Mexic...... 30 1/8.	Rep. fin c. F. pr	F. c. 122 65, 80 d. 50.
Brésil...... » »/».	3 0/0, 10, 15.	F. p. 123 40, 80 d. 50.
5 0/0 Holl. 99 »/».	5 0/0, 15, 20.	St.-Germain, 1080 d. 10.
2 1/2 do. 63 »/».		Vers. dr 582 50, 592 50 d. 10.
Rouen,.... 42 1/4.	Bons du trésor.	Orl. 1165, 1162 50 d. 10.
Orléans... 44 3/4.	3 1/8.	Rouen, 1130 d. 10.
		Marseille, 945 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 79,50 à 80,00; courant du mois, 82.00 à 81,50; mars et avril, 82,00 à 00,00; 4 derniers mois 89,00 à 88,00.

LILLE — Colza 76,00 à 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 85,00 à 00,00; mars et avril, 85,00 à 86,00; 8 derniers, 86,00

SAVON.—Ordre de livraison, 88 fr. les 100 kil.

SUIFS de place tenus de 56 à 56,50 les 50 kil., sans affaires. Demandés 55. — de Russie disponibles 56, sans vendeurs. — 3 derniers mois, 57.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Il vient de paraître, au Palais-Royal et au comptoir des imprimeurs-unis, un nouvel écrit de M. Gasc fils, chef d'institution à Paris. Sous le titre : *La Réforme et la Ligue universitaires*, cet instituteur distingué publie une spirituelle et savante réponse aux Rapports des Commissions des deux Chambres, ainsi que des *Etudes critiques* sur la discussion de la Chambre des Pairs. Cet ouvrage est destiné à un grand succès dans les circonstances actuelles, et sera des plus utiles à consulter au moment de la prochaine discussion à la Chambre des Députés. (Voir aux Annonces.)

Spectacles du 6 février.

7 h. »/» OPÉRA. —
7 h. 1/4 THÉATRE-FRANÇAIS. — Tartuffe. Deux Anglais.
7 h. »/» ITALIENS. — Il Barbiere.
7 h. »/» OPERA-COMIQUE. — Cendrillon.
4 h. »/» ODÉON. —Athalie. Antigone.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Repr. extraordinaire.
6 h. »/» VARIÉTÉS. — La Vendetta. Mimi. Boquillon. Un Jour Gras.
6 h. »/» GYMNASE. — Rébecca. Cérigny. Bal d'enfants. Morale.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. Le Bœuf gras. Biribi. Michel. L'Habeas. Fiacre
6 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Relâche.
6 h. »/» AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. »/» GAITÉ. — Ferté Spada. Coqueluche.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Le Lion du Désert.
6 h. »/» COMTE. — 3 Frères. Polka. Wamba. Polichinelle. Cowns. Canards.
6 h. »/» FOLIES. — Rosière. Cendrillon. Tonton. Le Diable.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

[illegible] penser que la chambre allait continuer l'œuvre de réforme qu'elle avait commencée l'année dernière, lorsque tout-à-coup, se repentant sans doute d'être entrée dans la voie des innovations utiles, elle a rejeté au scrutin secret ce qu'elle venait d'adopter par assis et levé. Œuvre de Pénélope!

Il s'est fait là une manœuvre de stratégie parlementaire à laquelle l'opposition s'est laissé prendre plus d'une fois. Vieille ruse de guerre bien usée, mais bonne encore puisqu'elle réussit. Aucun membre du centre n'a pris la parole pour combattre le projet; un assez grand nombre de conservateurs ont même ostensiblement voté les divers articles de la loi; M. le ministre de l'intérieur s'en a combattu qu'un seul, l'article relatif aux conditions d'avancement, ce qui semblait indiquer qu'il approuvait tous les autres; l'armée ministérielle s'en allait donc tout tranquillement, les chefs en tête, faisant semblant de suivre l'opposition sur son terrain, et marchor en bonne intelligence avec elle, lorsque, dans le silence du scrutin, la malicieuse armée s'est tournée brusquement contre l'ennemi, et a culbuté la loi. La victoire est restée au parti ministériel, fort d'une voix de majorité.

Du reste, la discussion s'est traînée péniblement sur le terrain d'une politique étroite. Que les idées d'un ordre un peu élevé ont de peine à pénétrer dans l'intelligence de nos législateurs! De tous les côtés de la chambre, sur les bancs ministériels comme sur les bancs de l'opposition, on ne semblait voir dans ce projet qu'un moyen de mettre un terme aux abus du favoritisme, et c'est sans doute ce qui lui a mérité l'appui de quelques conservateurs consciencieux; mais personne n'a paru se douter qu'il fût question de créer tout un nouveau plan d'organisation administrative, et de former dans le pays un corps de fonctionnaires composé d'hommes intelligents, éclairés et capables.

Tout le monde, le ministère lui même acceptait le premier article de la loi qui règle les conditions d'admission, parce que, en effet, tout le monde est intéressé à ce qu'on établisse à l'entrée des carrières publiques où se presse la foule des solliciteurs, certaines barrières qui maîtrisent un peu cette tourbe importune. A voir les exigences toujours croissantes des électeurs, la position du député devenait difficile; l'électeur poussant le député, le député poussait le ministre et la situation des dispensateurs suprêmes des honneurs et de la fortune est elle-même intolérable. Il n'y a pas assez de bureaux de tabac, de bureaux de poste, de directions et de recettes générales pour contenter tout le monde. Tout ministre pourrait dire à chaque instant ce que répondit un ministre après 1830 à la multitude des solliciteurs: « Messieurs, il n'y a plus qu'une place, c'est la mienne; prenez-la si vous voulez. » En vérité, nous ne comprenons pas comment le ministère a pu faire repousser une loi [illegible] avait réussi à faire adopter ces articles, malgré [illegible] nistère.

C'est uniquement sur le terrain des prérogatives ministérielles qu'a roulé la discussion. Personne n'a abordé la question par son côté le plus nouveau et le plus utile. De quoi s'agissait-il? D'exiger des garanties de capacité de la part des fonctionnaires publics? Que voulait-on? Avoir des administrateurs éclairés et instruits. Le moyen le plus sûr pour atteindre ce but important, le moyen qui se présente le plus naturellement à l'esprit, n'est-ce pas la fondation d'Ecoles spéciales destinées à former des fonctionnaires publics et des administrateurs? C'était là la véritable question: c'est à peine si on en a dit un mot. Les Allemands ont donné dans l'instruction une large part aux sciences administratives et politiques, aux sciences camérales, comme ils disent; ils exigent de tous les fonctionnaires qu'ils passent plusieurs années dans des Ecoles spéciales: pourquoi ne ferait-on pas en France ce qui se pratique en Allemagne? Ce côté de la question a été fort bien traité dans des travaux remarquables de M. Macarel et de M. Laboulaye, dont la chambre aurait dû faire son profit. Mais ce sont là des idées qui sont encore, à ce qu'il paraît, au dessus de la portée de nos Lycurgues à 500 fr. d'imposition.

Le jour où on fondera des Ecoles spéciales pour les sciences administratives, où l'on formera des pépinières dans lesquelles l'administration recrutera des sujets distingués pour toutes les branches du service public, comme elle en trouve aujourd'hui, pour certaines branches particulières, dans cette Ecole polytechnique qui est une des gloires de la France, alors il ne sera plus nécessaire de chercher à mettre des entraves à la libre action du pouvoir, on ne s'étudiera plus à gêner le mouvement administratif par des mesures restrictives, par les petits procédés d'une politique tracassière.

Demain, la chambre des députés s'occupera de la réforme postale. Nous espérons que la discussion prouvera la nécessité d'une réforme complète dans le sens que nous avons plusieurs fois indiqué: c'est-à-dire ayant pour base l'uniformité de la taxe et la modération la plus grande possible du taux. Nous suivrons avec un soin scrupuleux cette importante discussion.

Tout le monde est frappé du désavantage de notre rôle et de notre position vis-à-vis de l'Angleterre. Cela ressort tristement pour nous du rapprochement des discours prononcés par la royauté dans les deux pays à l'occasion de l'ouverture des chambres. Ainsi, tandis que Louis-Philippe se voit réduit à citer une seule alliance, en faveur de laquelle nos ministres lui font épuiser le formulaire de la tendresse politique, la reine Victoria peut partager, elle, ses témoignages d'affection, de manière à n'y placer que sur le pied d'é[illegible] intimes: aujourd'hui, bien des défiances réciproques se sont dissipées, et le temps est venu de jeter enfin, sans aucune vue agressive d'ailleurs, les premiers fondements de cette alliance de l'Europe centrale, qui serait le gage le plus sûr de la paix du monde, en même temps que le palladium de l'indépendance des Etats. L'intérêt de la civilisation et de l'humanité se trouve ici parfaitement d'accord avec les intérêts des deux pays.

Discours de Sir Robert Peel.

Les correspondances de Londres du 4 février nous apportent le compte-rendu des séances de la chambre des lords et de la chambre des communes. A l'une et à l'autre tribune, la discussion s'est engagée sur le discours prononcé la veille par la reine Victoria.

Lord Aberdeen, dans la noble chambre, et sir Robert Peel dans la chambre des députés, ont tenu le même langage: ils ont loué la modération des deux gouvernements et assuré que les concessions relatives à Taïti avaient été réciproques. C'est en réponse à de vives observations de lord Russell, son compétiteur, que sir Robert Peel a pris la parole. La correspondance ordinaire résume sa réponse, dans laquelle le premier ministre de l'Angleterre se montre, envers M. Guizot, d'une générosité parfaitement dédaigneuse. « Si le gouvernement français, dit-il, quant à » l'affaire Pritchard, avait donné davantage, je l'eusse rejeté. »

Quant au droit de visite, sir Robert Peel a fait la même déclaration que M. Guizot; il a annoncé que, sur la demande du gouvernement français, le cabinet anglais avait avisé à d'autres mesures pour combattre efficacement la traite sans donner lieu aux difficultés de la répression actuelle. Il a ajouté que ces nouvelles mesures avaient été trouvées, adoptées même, et que bientôt elles seraient soumises à l'appréciation de la législature anglaise. Sir Robert Peel a terminé ainsi:

« Je regrette le langage dont on s'est servi relativement aux concessions entre l'Angleterre et la France, et j'espère que la chambre des communes exprimera son opinion sur le point de savoir si toutes ces mesures n'ont pas été à l'honneur des deux nations. Il n'y a point à se vanter d'une victoire remportée sur la France, car la France n'a pas fait de concession que l'Angleterre n'eût dû faire elle-même à la France dans des circonstances semblables (*France had made no concession wich England ought not to have made to France in similar circonstance*). »

La *Gazette de Londres* annonce officiellement que M. Sidney Herbert est nommé secrétaire d'Etat de la guerre.

Déclaration de M. Nothomb.

M. Nothomb, ministre de l'intérieur de Belgique, a été interpellé avant-hier par un sénateur pour savoir s'il admettait la créance

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE CARILLON DU NOUVEL AN.

FANTAISIE DE CHARLES DICKENS (1).

Traduit de l'Anglais

Par Mme SWANTON-BELLOC.

LE TROISIÈME QUART (Suite).

Sir Joseph Bowley, l'ami, le père du pauvre, donnait une grande fête dans ses terres, à Bowley-Hall, en l'honneur de l'anniversaire de la naissance de mylady. Et comme lady Bowley était née un premier jour de l'an (particularité dans laquelle le journal du canton voyait le doigt de la Providence, et un pronostic manifeste des grandeurs et des vertus qui plaçaient lady Bowley en tête de la Création), c'était le premier de l'an que se célébrait la fête.

Bowley-Hall était rempli d'invités. Le gentilhomme à face rouge s'y trouvait, M. Rognat aussi, et avec eux l'alderman Retors. L'alderman était toute déférence pour les grands personnages, et son aimable lettre, jointe à son offre si obligeante, lui avait fait faire de rapides progrès chez sir Joseph. Depuis lors, il était sur le pied d'un ami de la maison. Il y avait encore beaucoup d'autres convives, parmi lesquels errait tristement l'ombre de Trottin, pauvre fantôme, à la recherche de son guide.

Le banquet devait être servi dans la grande salle. Sir Joseph Bowley, en sa qualité d'ami et de père des pauvres, devait faire un discours d'apparat. Ses amis, ses enfants, introduits à l'avance dans le vestibule, devaient y être régalés de bierre et de plum-poudings. A un signal donné, amis et enfans, se mêlant par groupes à leurs amis et pères, devaient former un tableau de famille, fait pour attendrir tous les cœurs et pour mouiller les yeux les plus secs.

Ce n'était pas tout. Le programme ne s'arrêtait pas là: Sir Joseph Bowley, baronnet, honorable membre du parlement, devait jouer aux boules, au classique jeu de boules, avec ses tenanciers.

— Ce qui rappelle, disait l'alderman, les vieux jours du bon roi Henri VIII! Un vigoureux gaillard, et franc du collier, ma foi! Un des beaux caractères de notre histoire! Un roi qui n'avait pas son pareil!

— Oui, pour épouser et tuer ses femmes, dit sèchement M. Rognat. Par parenthèse, il en a fait une consommation qui dépasse de beaucoup la moyenne!

— Vous épouserez de jolies demoiselles, vous petit fripon, dit l'alderman Retors à l'héritier présomptif des Bowley, âgé d'environ douze ans; mais il ne faudra pas les tuer, entendez-vous? Nous verrons ce petit bonhomme-là au parlement, continua l'alderman, lui posant la main sur l'épaule, et prenant un air réfléchi, avant de savoir où nous en sommes. Nous entendrons parler de sa popularité aux élections, de ses discours à la chambre; des ouvertures que lui fera le gouvernement, de ses brillants succès en tous genres, avant que nous ayons le temps de nous retourner. Je parierais que nous aurons bientôt à faire notre profession de foi sur son compte dans les assemblées du conseil général!

— Oh! quelle différence, pensa Trottin. Ce que c'est que d'avoir des souliers et des bas! Son cœur n'en inclinait pas moins vers l'enfant pour l'amour des pauvres petits va-nu-pieds que l'alderman avait prédits à Meg, et qui devaient si mal tourner.

— Mais Richard? gémit Trottin, allant et venant au milieu de la foule, où est-il? je ne puis pas le trouver! Où est donc Richard?

Il n'était pas probable qu'il fût là, si toutefois il existait encore. Mais la douleur troublait la tête de Tobie, et il continuait à circuler au milieu de la brillante assemblée, cherchant son guide et répétant:

— Où est Richard? Montrez-moi donc Richard!

Chemin faisant, il rencontra M. Motus, le secrétaire intime, dans la plus grande agitation.

— Le ciel nous soit en aide! s'écriait M. Motus. Où est l'alderman Retors? quelqu'un a-t-il vu l'alderman?

Vu l'alderman! eh! qui eût pu s'en défendre? Il était si affable; il comprenait si bien le désir que les gens avaient de le voir! et, s'il avait un défaut, c'était d'être trop constamment en vue. Partout où se trouvaient d'importants personnages, on était sûr de rencontrer l'alderman Retors, attiré sans doute par la sympathie qui rapproche les grandes âmes.

Plusieurs voix crièrent qu'il était dans le cercle formé autour de sir Joseph. M. Motus se fraya un chemin jusque-là, le découvrit et l'entraîna avec mystère dans l'embrasure de la croisée la plus proche. Trottin les y suivit, non de sa propre volonté: ses pieds prirent d'eux-mêmes cette direction.

— Mon cher alderman, mon cher monsieur Retors! dit M. Motus. Eloignons-nous encore un peu... Une terrible catastrophe est arrivée; j'en reçois la nouvelle à l'instant. Je crois qu'il vaut mieux attendre pour en informer sir Joseph, que la journée soit finie. Que vous en semble? Vous connaissez sa sensibilité. La catastrophe la plus sinistre, la plus déplorable!...

— Motus, mon cher Motus, expliquez-vous! réplique l'alderman. Qu'y a-t-il? pas de mouvement révolutionnaire, j'espère! point d'attentat à l'autorité des magistrats?

— Desloisirs, le banquier... reprit d'une voix étouffée le secrétaire intime, Desloisirs frères et Ce, qui devait être ici aujourd'hui même, le président de la Société des Intérêts cumulés!

— Eh bien? il n'a pas suspendu ses paiements! s'écria l'alderman. Impossible!

— Il s'est tué.

— Bon Dieu!

— Il s'est tiré un pistolet à deux coups dans la bouche, dit M. Motus: il s'est fait sauter la cervelle, assis devant son bureau, sans motif aucun: avec des affaires magnifiques! une position superbe!

— Dites royale! reprit l'alderman. Un homme puissamment riche! un homme des plus respectables, se suicider, M. Motus, et de sa propre main encore!

— Ce matin même, répliqua M. Motus.

— Oh! notre pauvre tête, s'écria le pieux alderman levant les mains au ciel; et nos nerfs, nos nerfs! que de mystères dans cette machine qu'on appelle homme, et qu'il faut peu de chose pour la détraquer! Peut-être une mauvaise digestion, M. Motus, une colère, une contrariété; peut-être la conduite de son fils qui, d'après ce que j'ai ouï dire, était fort dissipé, et tirait des traites sur son père sans la moindre autorisation. Un homme si respectable! un des hommes les plus respectables que j'aie jamais connus! C'est une grande perte, M. Motus, une calamité publique! Je me ferai un devoir d'aller à son enterrement. Un homme si respectable! mais il y a une providence au dessus de nous, M. Motus, nous devons nous soumettre sans murmurer à ses décrets.

— Quoi, Alderman! as-tu donc renoncé à réformer le suicide? que sont devenus tes anathèmes? aurais-tu donc deux poids et deux mesures? Prends tes balances, juge, et rétablis l'équilibre. Jette dans le bassin vide une pauvre femme de qui la misère et la faim ont tari les mamelles, et qui repousse son enfant, au mépris des droits qu'il tient de la nature et d'Eve, notre commune mère. Pèse-les, ô Daniel, prêt à marcher au jugement, quand ton heure sera venue! Pèse-les, en présence des multitudes souffreteuses qui assistent, attentives, à la méchante farce que tu joues! Et si, venant un jour à perdre l'esprit, en supposant que tu aies sous ce rapport quelque chose à perdre, — il t'arrivait de te couper la gorge, — avertissant tes pareils (si tu en as) qu'ils aient à s'abstenir de prêcher leur hypocrite moralité à des têtes en délire, à des cœurs saignants, alors, une fois du moins, tu auras fait justice.

Ces paroles ou quelque chose d'approchant vibraient dans la poitrine de Tobie, comme si une voix autre que la sienne les y eût proférées.

L'alderman Retors promit à M. Motus de lui prêter son aide pour préparer sir Joseph à la terrible catastrophe, quand la fête serait terminée. Avant de le quitter il lui serra la main, répétant dans l'amertume de ses regrets: « Un homme des plus respectables! » Il ajouta qu'il avait peine à s'expliquer pourquoi de telles épreuves étaient infligées à l'humanité.

— Ce sont de ces événements qui feraient croire, si l'on n'était mieux informé, dit l'alderman, à la présence de quelques causes secrètes et dissolvantes, qui menacent tout l'édifice social. Un homme comme Desloisirs frères et Compagnie, se brûler la cervelle!

Le populaire jeu de boules eut le plus grand succès. Sir Joseph Bowley y déploya une merveilleuse adresse; et le jeune Bowley, espoir de sa race, s'assura le gain de la partie, en dépassant la limite tracée, afin de viser de plus près. Chacun s'extasia et dit que, dès qu'un baronnet et le fils d'un baronnet, daignaient condescendre à jouer aux boules, il était évident que le pays était entré dans une voie de réforme, et y marchait rapidement.

A l'heure dite le banquet fut servi. Cédant toujours à la même impulsion invisible, Trottin prit malgré lui le chemin de la salle à manger. Le coup d'œil était éblouissant. Les femmes étaient belles, parées, agaçantes, les hommes radieux et de joviale humeur. Quand les portes extérieures

(1) Voir les numéros du 30 janvier au 4 février.

fier, non pas mon œuvre, des plus imparfaites, mais la grande cause que je sers de tous mes faibles moyens. De même qu'en Belgique et en Suisse, mon livre (et j'en suis heureux et fier) a été le *prétexte* d'une généreuse et patriotique manifestation contre les détestables envahissements du parti ultramontain dans ces deux pays ; de même ici, et cela grâce à vous, messieurs, mon livre serait le *prétexte* d'une manifestation favorable aux idées sociales et à l'émancipation des classes pauvres et laborieuses, si cruellement déshéritées : sainte et noble tâche à laquelle tant de cœurs convaincus travaillent chaque jour, soit par leurs œuvres passées, soit par leurs œuvres présentes ; ceux-ci forts de la toute-puissante autorité de leur génie, comme Fourier, comme Saint-Simon, comme Béranger, comme Lamennais, comme Pierre Leroux, comme George Sand ; ceux là, et je m'honore d'être du nombre, mettant au service de la cause démocratique leur zèle et leur persévérance, à défaut de génie.

Vous voulez bien rappeler, Messieurs, que dans les *Mystères de Paris* et dans le *Juif Errant* j'ai tâché d'attirer l'attention publique sur bien des misères, sur bien des douleurs sociales, trop généralement oubliées ou inconnues de ceux qui devraient ou pourraient les soulager... SI LES RICHES SAVAIENT, ai-je dit, et j'ai tâché de faire savoir aux riches ce qu'ils ignoraient, et il faut le dire avec orgueil, cette triste initiation des hommes du monde aux malheurs de leurs frères, a presque toujours été sympathique et féconde pour les infortunes méritantes. Je puis donc, sinon accepter les louanges si cordiales que vous m'adressez, messieurs, sur cette tendance de mon œuvre, du moins tâcher de les mériter un jour en continuant de marcher dans une voie où vos exemples et vos encouragements m'ont depuis long-temps affermi et guidé.

Quant à *l'organisation du travail*, vous le savez, messieurs, et vous le savez par votre propre expérience, les Ecoles sociales de ce temps-ci ont admirablement posé cette question, la seule vitale de notre époque ; vous savez encore que presque toute la presse démocratique, la *Réforme*, le *Populaire*, la *Revue indépendante*, l'*Atelier*, la *Ruche*, l'*Union*, etc., s'est occupée de ces matières avec une grande supériorité, et que MM. Cabet, Louis Blanc, Pequeur, Proudhon, Vilegardelle, etc., ont individuellement traité cette question avec un rare talent. MM. Louis Blanc et Cabet entre autres, l'un M. Cabet, dont le cœur véritablement chrétien imprime aux justes réclamations des communistes un caractère si pacifique, si fraternel et si moral, l'autre, M. Louis Blanc, dont l'excellent ouvrage, admirable plaidoyer en faveur des travailleurs, est tellement pratique au point de vue de l'économie sociale, que M. Leclaire, entrepreneur de peinture, en a fait immédiatement la plus heureuse et la plus utile application ; vous rappellerai-je, enfin, messieurs, que M. Ledru-Rollin, par l'enquête qu'il va vigoureusement poursuivre, aura aussi rendu un grand service à la cause démocratique en portant à la tribune nationale cette immense question?

Robert Peel établit entre l'empereur de Russie et le roi des Français. La tendresse de la reine semble pencher vers notre roi ; la politique tory semble incliner vers l'empereur. Cette sorte d'impartialité marquée de l'Angleterre entre les deux alliances, est-ce donc là le résultat que M. Guizot a obtenu par tant de sacrifices? Fallait-il soulever l'esprit public en France et s'abaisser soi-même en tant de manières, pour entrer tout au plus dans l'amitié du ministère anglais au même degré que la Russie?»

Commerce. Le discours d'outre-Manche diffère essentiellement du discours de la couronne en France, lequel remplissant deux paragraphes de l'alliance anglaise, affectait de ne pas dire un seul mot du reste du monde. La reine d'Angleterre se borne à parler d'une *bonne intelligence essentielle aux intérêts des deux pays*. Le roi des Français parle de l'*intimité*, de l'*amitié réciproque*. Il a vu dans la réception qu'on lui a faite en Angleterre le *gage d'une paix qui assure à la France une prospérité croissante et la jouissance de ses libertés constitutionnelles*.

Le *Siècle* fait remarquer que « la reine se vante d'être dans les meilleurs rapports avec deux grandes puissances, tandis que grâce au système suivi chez nous avec une puérile obstination, si la France se brouillait avec l'Angleterre, elle n'aurait ni ami ni allié en Europe. »

La *Presse*, qui ne pèche pas habituellement par excès de bienveillance pour l'Angleterre, trouve « que le paragraphe qui nous concerne reproduit exactement le sens des phrases insérées dans le discours prononcé par le roi. Les ministres britanniques n'ont pas voulu, dit-elle, être en reste de congratulations. »

« La reine, disent les *Débats*, mentionne et devait mentionner avec une égale courtoisie la visite que lui ont faite deux souverains étrangers. Mais de ces deux souverains l'un a été simplement l'hôte de la cour d'Angleterre, l'autre a été à la fois l'hôte de la souveraine et de la nation. »

Aucun journal, d'ailleurs, ne signale un contraste qui est tout à l'avantage du discours mis dans la bouche de la reine Victoria. Nous voulons parler du passage où S. M. B. témoigne son vif désir qu'on trouve les moyens d'améliorer la santé et le confort des classes pauvres. Le *Journal des Débats* reconnaît néanmoins que, dans la partie relative aux affaires intérieures, le discours de la reine est de la plus grande importance, en ce que plusieurs des questions fondamentales de l'état social de la Grande-Bretagne y sont franchement abordées, entre autres la condition des classes laborieuses.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 6 février.

M. DUVERGIER DE HAURANNE donne lecture de sa proposition ayant pour but de remplacer le scrutin secret par le vote public.

Cette proposition sera développée dans la séance de lundi prochain.

L'ordre du jour appelle la proposition relative à l'admission et à l'avancement dans les fonctions publiques.

M. DE SAINTE-AULAIRE. L'honorable M. Lherbette a annoncé l'intention de rattacher à la proposition dont plusieurs de nos collègues et moi sommes

... éloigné, soit lors de la discussion de la proposition sur les incompatibilités.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. Comme l'honorable M. Lherbette, je suis aux ordres de la chambre. J'ai dit que j'étais prêt à justifier l'acte qu'on critique ; je suis encore prêt aujourd'hui, je le serai dans la discussion des fonds secrets, si vous croyez devoir ajourner jusque-là le débat. Je le répète, que la chambre ne consulte que ses convenances, le gouvernement sera toujours disposé à lui donner les explications qu'elle demandera.

M. LE PRÉSIDENT. J'ai l'honneur de faire remarquer à la chambre qu'il n'y a pas d'interpellations fixées à l'ordre du jour ; elles ne pourraient venir que comme incident dans la discussion générale de la proposition qui va nous occuper. Si l'on n'insiste pas davantage, je donnerai la parole à M. Corne.

M. CORNE. Quoique la proposition qui nous occupe ait rencontré dans cette chambre une faveur presque unanime, il s'est cependant élevé contre elle des objections que je me propose d'examiner.

On conteste la nécessité, l'urgence de la proposition ; on craint qu'elle n'impose des restrictions trop grandes au gouvernement dans le choix de ses agents. C'est une erreur. Le droit pour les fonctionnaires est que l'avancement soit donné au plus capable, à celui qui a consacré avec succès sa vie à l'exercice et à l'étude d'une fonction. Or, dans l'état actuel, depuis que l'arbitraire est la seule règle de l'avancement des fonctionnaires, le fait est-il d'accord avec le droit?

Non, la faveur seule règne, elle passe par-dessus les recommandations mêmes des chefs supérieurs, elle affaiblit la puissance du corps des fonctionnaires en le remplissant de rouages inutiles ou impuissants ; elle nuit à la sage administration des affaires de l'Etat ; elle grève inutilement le budget et paralyse les affaires. Le népotisme est la plaie de notre époque.

La sincérité des institutions est pourtant souvent moins intéressée dans les lois elles-mêmes que dans le choix des fonctionnaires qui doivent les appliquer. Le népotisme empêche les fonctionnaires consciencieux de livrer leur vie entière à des travaux dont ils courent risque de n'être pas récompensés ; il empêche ceux qui ne sont qu'ambitieux de se livrer à des études parce qu'ils savent qu'on récompensera beaucoup moins les services administratifs qui coûteraient du travail, que les services politiques qui ne leur coûtent que des complaisances.

On a dit que la proposition pourrait porter atteinte à la prérogative royale qui se trouverait lésée par les lois de l'avancement. Mais dès maintenant, n'avons-nous pas des examens nécessaires à subir avant d'entrer dans une foule de carrières ? N'y a-t-il pas des règles d'avancement posées pour l'armée, pour la marine, qu'il n'est donné à personne de violer ? Ces règles sont des garanties pour le pouvoir royal ou ministériel, et non pas des entraves.

Il est encore un autre motif qui doit militer aux yeux de cette chambre en faveur de la proposition, c'est qu'elle aura pour effet de mettre un terme à ces marchés électoraux qu'on accuse trop souvent les députés de conclure ; d'empêcher qu'on ne puisse dire que dans le vote qui envoie un de nous à la chambre, il y a une place pour lui, pour son fils, pour ses parents.

Je respecterai le vœu de la chambre en écartant de la discussion de cette loi les destitutions si graves qui viennent d'être faites par le ministère ; mais j'ai le droit de dire que rien de semblable n'eût pu se faire si la proposition qu'on présente était adoptée.

Messieurs, dit en terminant l'orateur, il importe à notre dignité que la députation ne soit pas considérée comme un marche-pied. Il faut qu'il y ait des règles indispensables sans lesquelles on ne puisse parvenir aux fonctions publiques : ces règles, qui doivent êtres écrites dans la loi, sont le concours et les examens spéciaux, et je me réserve de présenter un amendement pour

---

s'ouvrirent, et que le peuple, vêtu de rustiques habits, se pressa pour entrer, la beauté du spectacle fut à son comble. Trottin n'en murmurait que plus souvent :

— Où est Richard?... Il pourrait l'aider, lui, la consoler! Mais je ne peux pas le trouver ? Où donc est-il?

On prononça plusieurs discours improvisés : la santé de lady Bowley fut portée et bue à la ronde, puis celle de sir Joseph, qui en adressa ses remerciements à l'assemblée, et fit son discours d'apparat, dans lequel il prouva jusqu'à l'évidence qu'il était plus que jamais l'ami, le tuteur naturel, le père du pauvre! Il venait de donner pour *toast*: La prospérité de ses amis, de ses enfants, le bonheur des classes laborieuses ! la dignité du travail! lorsqu'une légère rumeur attira l'attention de Tobie vers la porte. Il y avait du trouble, du bruit, de l'opposition : un homme se dégagea de la foule et s'avança seul.

Ce n'était pas Richard. Non ! Mais *celui-là* aussi avait bien souvent préoccupé Tobie : que de fois ne l'avait-il pas désiré, attendu ! A la lueur d'un jour douteux, il eût pu se méprendre sur ce visage flétri, sur ces yeux caves, sur ce corps usé, mais, à la lumière resplendissante des lustres tombant en plein sur cette tête chauve, il n'hésita pas, et reconnut William Fern.

— Qu'est-ce ceci? s'écria sir Joseph, se levant. Qui a permis à cet homme d'entrer? Un criminel échappé de prison!... M. Motus, monsieur, veuillez avoir la bonté de.....

— Une minute, dit William Fern ; une seule minute! Mylady, l'anniversaire de votre naissance est aussi celui de l'année nouvelle : accordez-moi de parler, ne fût-ce qu'un instant!

Mylady intercéda pour lui, et sir Joseph reprit sa place à table, avec sa dignité habituelle.

L'homme en haillons — ses vêtements étaient en harmonie avec son misérable aspect — parcourut des yeux le cercle des convives, et s'inclina humblement.

— Gentilshommes ! dit-il ; vous avez bu à la santé du travailleur ! Regardez-moi !

— Un condamné à peine hors de prison ! remarqua M. Motus.

— Oui, à peine hors de prison ! répéta William. Et ce n'est pas la première fois, ni la seconde, ni la troisième, ni même la quatrième.

M. Rognat fit observer, avec aigreur, que quatre récidives dépassaient la moyenne, et que le prévenu devrait rougir de honte.

— Gentilshommes, reprit Will Ferm ; regardez-moi ! Vous le voyez ! je suis au plus bas, par-delà les châtiments, par-delà les souffrances : par-delà votre aide. Car le temps où les bonnes actions et les bonnes paroles pouvaient me faire du bien, — il se frappa la poitrine et secoua la tête, — ce temps-là est passé, passé commes les senteurs des fèves au printemps, comme les senteurs d'un champ de luzerne que la faulx a rasé. Mais j'ai un mot à dire au nom de ceux-ci, — il montra du doigt les hommes du peuple assemblés dans la salle du festin, — et puisque vous êtes réunis, qu'une fois, du moins, vous entendiez la vérité!

— Il n'y a pas un seul homme ici, qui voulût de lui pour avocat, interrompit l'honorable hôte

— C'est probable, je le crois, sir Joseph. Ce que j'ai à dire n'en est que plus vrai : je n'en voudrais pas d'autres preuves. Gentilshommes, j'ai longtemps vécu dans ce village, j'habitais la hutte qu'on aperçoit là-bas derrière la palissade arrachée. De belles dames l'ont dessinée plus de cent fois. La chaumière faisait bien dans un tableau, disaient-elles ; mais dans une peinture le vent ne souffle pas il n'y tombe ni pluie, ni grêle, et elle était plus faite pour être peinte que pour être habitée. N'importe ! j'y ai vécu. Ce que j'y ai souffert, je ne le dirai pas. Toute l'année, et chaque jour, vous êtes à même d'en juger, vous autres! ajouta-t-il, en s'adressant à la foule.

Il parlait du même ton que le soir où Trottin l'avait rencontré dans la rue ; seulement sa voix, plus rauque et plus voilée, tremblait parfois ; il ne l'élevait pas avec colère, et rarement elle dépassait la mesure d'un calme et sombre récit.

— Il est plus difficile que vous ne le croyez, gentilshommes, de grandir honnête, de vivre décemment, dans une pareille demeure. Que j'y aie grandi en homme, non en brute, plaidé pour moi — du moins pour ce que j'étais alors. Quant à ce que je suis maintenant, il n'y a plus rien à dire, rien à faire ; je suis passé cure !

— Vous l'entendez ! s'écria sir Joseph promenant un regard serein autour de lui ; je suis charmé qu'on ait laissé entrer cet homme. C'est une dispensation de la Providence, qui a voulu qu'il vous fût donné en exemple : exemple vivant qui, j'espère, profitera aux nombreux amis que je compte ici. Qu'on le laisse achever !

— Je traînai ma triste vie tant bien que mal, reprit Fern, après un moment de silence, je ne saurais dire comment ; mais le poids était si lourd que je ne pouvais le porter toujours d'un visage riant, ni afficher au dehors ce que je n'avais pas dans le cœur. Or, vous autres, Gentilshommes, qui siégez aux assises, vous ne voyez pas écrit sur le front d'un pauvre diable sa misère et son découragement, que vous ne vous disiez aussitôt : « Cet homme-là m'est suspect ! J'ai certains doutes au sujet de ce William Fern ; ayez l'œil sur le drôle ! » Je ne dis pas que ce ne soit naturel ; je dis seulement que c'est ainsi. Et, à dater de cette heure, que William Fern agisse, ou qu'il se tienne tranquille,—c'est tout un—quoi qu'il fasse, il a tort !

L'alderman enfonça ses deux pouces dans les poches de son gilet, se rejeta en arrière sur sa chaise avec un sourire d'approbation, et cligna de l'œil au candélabre voisin, comme pour dire : — Sans nul doute!...je l'avais bien pensé : toujours la même histoire ! mais nous y sommes rompus... moi et la nature humaine...

— Maintenant, Gentilshommes ! dit William Fern ;—il étendit ses larges mains, et le sang colora son visage blême.— Quand nous en sommes là, voyez si vos lois ne sont pas faites tout exprès pour nous traquer, nous prendre au piége ! J'essaie d'aller vivre ailleurs : je suis un vagabond. En prison ! qu'on l'enferme !—Je reviens ici ; je rôde dans vos bois pour y ramasser quelques mauvais fruits sauvages. C'est un voleur ; en prison ! — Un de vos gardes me voit au grand jour, un fusil à la main, près de mon chétif enclos. En prison, c'est un braconnier !—J'échange naturellement quelques mots de rancune avec cet homme, dès que je me retrouve libre. En prison, c'est un rebelle ! — Je coupe une branche de vos haies pour me faire un bâton. En prison, il attente à la propriété ! — Je mange pour apaiser ma faim une pomme pourrie, un navet cru. En prison ! — La prison est à vingt milles plus loin. Je fais mon temps, on me relâche ; je mendie un morceau de pain sur la route. En prison de nouveau, il n'a pas de moyens d'existence ! — Enfin, la police, le constable, le geôlier — le premier venu — me cernent, me traquent, en quelque lieu que j'aille, quoi que je fasse. — En prison, ce vagabond ! ce mendiant ! cet habitué de la geôle ! — Et, en effet, ils ne m'ont laissé que la geôle pour demeure !

L'alderman hocha la tête d'un air sagace, qui pouvait s'interpréter ainsi : Eh ! ce n'est pas une demeure à dédaigner !

— Viens-je vous dire cela pour servir MA cause ? s'écria Fern. Non ! Qui peut me rendre ma liberté ? qui peut me rendre mon renom d'honnête homme ? qui peut me rendre ma nièce, innocente et pure ? Personne ! Tous les riches seigneurs, toutes les grandes dames de l'Angleterre n'y peuvent rien. Mais, encore un coup, Gentilshommes, quand vous avez affaire à mes pareils, faites-leur honnêtement une part, et prenez-vous y de bonne heure. Donnez-nous, par pitié, des maisons plus closes pour nous abriter au berceau ; donnez-nous une meilleure nourriture quand nous nous exténuons de travail ; donnez-nous surtout des lois plus humaines pour nous ramener quand nous errons. Ne mettez pas sans cesse sous nos yeux, au bout de tous nos sentiers, ce terme fatal : la prison, la prison, toujours la prison ! Ah ! donnez, donnez ! Il n'est pas si petite faveur dont le travailleur ne vous sache gré et qu'il ne vous paie avec usure de sa reconnaissance : il a le cœur patient, calme et plein de bonne volonté. Mais ne commencez pas par étouffer en lui les germes de la droiture et de la sympathie. Car, soit qu'il végète brisé et broyé comme moi, soit qu'il représente à vos fêtes comme ceux qui sont là, il y a séparation entre vous et lui. Ramenez-le, Gentilhommes, ramenez-le ! N'attendez pas que son esprit aigri changeant le texte des Saintes Ecritures, ne lise, dans la Bible ce que j'y ai lu, moi, en prison. « Où tu vas, je ne puis aller ; où tu habites, je n'habite pas ; ton peuple n'est pas mon peuple ; ton Dieu n'est pas mon Dieu !

Un trouble subit se répandit dans la salle. Trottin crut d'abord que les convives se levaient en masse pour chasser l'homme, et que de là venait le mouvement. Mais l'instant d'après il s'aperçut que salle, banquet, convives, tout avait disparu : sa fille était de nouveau devant lui, assidue au travail, dans un galetas de plus en plus misérable, de plus en plus dégarni, et seule ! Le métier sur lequel il avait vu broder Lilia était à part sur une planche et soigneusement recouvert. La chaise qu'elle avait occupée était vide et retournée contre le mur. Il y avait toute une histoire écrite dans ces choses, et sur le visage pâli et abattu de Meg ; toute une histoire facile à lire, hélas !

Meg se tendit les yeux sur son ouvrage jusqu'à ce qu'il fit trop sombre pour distinguer les fils. Quand la nuit fut tout-à-fait venue, elle alluma une mince chandelle, et se remit au travail. Son vieux père était là, toujours invisible, près d'elle, la contemplant, l'aimant. — Oh ! combien il l'aimait ! — lui parlant avec tendresse du passé, bien qu'il sût, pauvre Trottin ! qu'elle ne pouvait l'entendre.

Une grande partie de la soirée s'était écoulée tristement et lentement, lorsqu'on frappa un coup à la porte. Elle ouvrit : un homme se montra

par ordre de mérite, après un noviciat dans des Ecoles spéciales.

M. DUFAURE, rapporteur. Lorsque nous avons rédigé l'article en discussion, nous nous sommes dit que cet article devait s'appliquer à toutes les fonctions, et c'est pour cela que nous avons cru devoir laisser une certaine latitude au pouvoir ministériel pour que la loi pût s'appliquer à tous les cas.

L'amendement de M. Corne aurait pour effet de rendre quelquefois la loi inapplicable. Les deux seuls modes que l'honorable M. Corne admette, ne sont que rarement applicables. L'examen, au sortir d'une école spéciale, ne sera possible que dans un petit nombre de cas, et le concours serait dans un grand nombre de cas, et le concours serait dans un grand nombre de cas une superfluité; il est des travaux qui n'ont nul besoin d'un concours, et l'exiger pour ceux-là serait le déconsidérer. Il en résulterait qu'en France comme en Allemagne, la moitié de la population serait occupée à faire subir des examens à l'autre moitié.

Voilà ce que la commission s'est dit, et elle a cru qu'on devait se borner à une loi générale, et laisser les applications aux ordonnances ministérielles, nous prions la chambre d'adopter l'article que nous lui proposons.

M. CORNE. Ce que j'ai voulu surtout vulgariser par mon amendement, ce sont moins les concours que les examens spéciaux, ce que je voudrais voir adopter, ce serait la publication d'une liste de candidats d'après le mérite respectif pour toutes les fonctions publiques, comme cela a lieu pour les écoles polytechnique, militaire, navale, etc.

L'amendement de M. Corne est mis aux voix et rejeté.

M. DE TRACY critique le paragraphe relatif au diplôme; il est des diplômes, celui de bachelier ès-lettres, par exemple, qui ne supposent aucune étude spéciale; et il voudrait que l'on exigeât un diplôme sur des études spéciales.

M. DE LAFARELLE répond que les diplômes qui donneront droit à occuper des fonctions seront des diplômes spéciaux. Le diplôme de bachelier ès-lettres ne peut donner entrée que dans des fonctions universitaires.

M. DE TRACY. Le diplôme de bachelier ès-lettres est exigé aujourd'hui pour les employés des domaines et de l'enregistrement, et j'avoue que c'est une exigence dont je ne saurais voir le but.

M. GILLON répond que ce diplôme est une garantie d'études que l'on est en droit d'exiger des candidats, dont le nombre, sans cela, serait beaucoup trop grand. Les études spéciales à ces professions se font pendant le surnumérariat.

M. LUNEAU ajoute quelques observations qui ne nous parviennent pas.

M. LACROSSE propose d'ajouter, dans le dernier paragraphe, après ces mots: « qui suivra la présente loi », ceux-ci: « et dans la forme des règlements d'administration publique ».

Cet amendement, accepté par la commission, est adopté. L'article est voté sans autre amendement.

Art. 2. — « Les ordonnances rendues en vertu de l'article précédent détermineront la hiérarchie des emplois dans chacune des branches de l'administration, et fixeront, s'il y a lieu, l'équivalent des grades, soit dans le même service, soit dans des services différents. » — Adopté.

Art. 3. — Nul ne sera admis dans les autres grades du service public, rétribués par l'Etat, qu'à la condition:

« 1° D'avoir rempli, pendant un temps déterminé, le grade immédiatement inférieur, ou un emploi équivalent;

« 2° Et d'être compris sur une liste de présentation ou un tableau d'avancement, ou d'avoir subi soit un examen, soit quelque autre épreuve spéciale.

« Les ordonnances rendues en exécution de l'article 1er de la présente loi détermineront, pour chaque service, le temps à passer dans le grade inférieur qu'on l'a trouvé trop restrictive.

J'admets que la présentation soit difficile pour les fonctions de préfets et de sous-préfets; mais je ne puis admettre qu'il n'y ait aucun inconvénient à établir pour les fonctionnaires des tableaux d'avancement qui existent dans les autres ministères, dans celui des finances, par exemple; on dit que les tableaux d'avancement déshonoreraient et décourageraient ceux des fonctionnaires qui n'y seraient pas admis; mais ces tableaux ont-ils ces inconvénients dans la guerre et la marine? Les tableaux d'avancement seraient au contraire un encouragement, et je ne comprends pas l'exception réclamée par M. le ministre de l'intérieur.

M. DE MORNAY. Les tableaux d'avancement dans l'armée et la marine sont dressés non par les ministères, mais sur le rapport des inspecteurs généraux par un comité *ad hoc*. Il n'y a aucune institution semblable dans l'administration départementale. Il faut que les sous-préfets soient compris dans les exceptions de l'art. 4.

M. DE GASPARIN soutient que la disposition qui exige, pour l'avancement dans tous les emplois, l'inscription sur une liste de présentation ou sur un tableau d'avancement, ne serait pas gênante, même en ce qui concerne les préfets et les sous-préfets; en effet, l'avancement dans cet ordre de fonctions n'est donné par le ministre de l'intérieur que d'après des notes tenues sur les services de ces fonctionnaires; or, ces notes mêmes constituent une espèce de tableau d'avancement.

Une règle est indispensable dans ces matières. Il est possible que par hasard elle repousse un homme de génie; mais c'est le cas exceptionnel, et les avantages de la règle sont trop grands pour qu'on doive s'arrêter à quelques inconvénients. Il faut que le gouvernement ait son libre arbitre, mais il faut aussi que le fonctionnaire soit protégé.

MM. les auteurs de la proposition appartiennent tous au parti conservateur (Bruit, interruption) et le parti conservateur est dans son rôle en prenant l'initiative d'une réforme utile; nous avons repoussé la proposition sur les incompatibilités, parce qu'elle nous a semblé gêner la liberté ministérielle, mais nous ne devons pas pour cela repousser les réformes utiles; nous avons à conserver non seulement nos institutions, mais les conserver dans toute leur pureté, dans toute leur sincérité; c'est pour cela que j'adjure le parti conservateur de s'unir à nous pour voter la loi que nous vous proposons.

Les trois premiers paragraphes de l'article sont adoptés sans modification.

M. BOUDOUSQUIÉ propose de remplacer les mots du troisième paragraphe: « Les fonctionnaires qui seront chargés de dresser les listes de présentation ou tableau d'avancement... » par la disposition suivante, qui deviendrait l'article 4:

« La liste des aspirants et surnuméraires, et la liste de présentation ou tableau d'avancement, seront délibérées et arrêtées par un conseil d'administration ou de surveillance nommé par ordonnance royale. »

Cet amendement, repoussé par M. Dufaure au nom de la commission, est rejeté.

Le reste de l'article est adopté.

Art. 4. — « Toutefois, les fonctionnaires de l'ordre judiciaire, les conservateurs, gardes et employés des bibliothèques ou archives du royaume, les préfets, les receveurs généraux et les receveurs particuliers, pourront être nommés pour un cinquième, en dehors des règles prescrites par l'article précédent. » — Adopté.

Art. 5. — « Un tiers et plus des nominations pourra être fait en dehors de ces conditions, pour les fonctions publiques qui seront déterminées par une ordonnance royale. » — Adopté.

Art. 6. — « Les dispositions de la présente loi ne s'appliqueront pas aux fonctions de ministre, ambassadeur et ministre plénipotentiaire, gouverneur

FAITS DIVERS.

Le *Moniteur* publie la liste des élèves de l'Ecole polytechnique admis dans le service des ponts et chaussées et dans celui des mines. —

— M. le maréchal de camp Lacour vient de mourir.

— Si la société, ce qui devrait être le moindre de ses devoirs, donnait à tous du travail et du pain, nous n'assisterions pas à des drames aussi affligeants que celui dont le *Droit* rapporte ainsi les circonstances. Nos hommes d'Etat ont des yeux pour voir, mais ils ne voient pas:

« Hier matin, une femme d'une quarantaine d'années et d'une mise décente, quoique annonçant la pauvreté, s'avança sur le bord du canal Saint-Martin, près de l'usine à gaz du quai Valmy, et après avoir élevé vers le ciel un regard de douleur et de résignation, se précipita dans le canal. Un marinier, qui l'avait observée à quelque distance, s'élança courageusement dans l'eau pour la sauver: après quelques efforts, il parvint à la saisir, mais cette malheureuse avait décidé de mourir, car elle essaya à plusieurs reprises de repousser son secours, et, lorsqu'après beaucoup de peine il parvint à la ramener sur le bord, elle lui dit avec douceur: « Je vous remercie de « votre acte d'humanité, mais vous m'avez rendu un mauvais service! »

« M. Moulnier, commissaire de police du faubourg du Temple, a fait donner à cette pauvre femme tous les soins nécessaires. Elle se nomme veuve Petit et demeure avec sa fille dans un garni, rue du Cimetière-Saint-Nicolas. Celle-ci était ouvrière en corsets, et sa mère l'aidait; mais la maladie, le manque d'ouvrage, déjà si peu payé, les réduisirent bientôt à une affreuse misère, et, dans leur désespoir, ces deux infortunées résolurent de mourir; mais elles n'avaient pas le courage de mourir ensemble et en présence l'une de l'autre; elles convinrent que chacune d'elles accomplirait séparément cet acte funeste. La fille Petit n'a pas reparu depuis trois jours, et, selon toute apparence, elle a devancé sa mère dans leur triste résolution; la veuve Petit alors se résigna à la suivre. »

— La suppression du *cabinet noir* est définitive, s'il faut s'en rapporter à la lettre suivante de Londres adressée à la *Gazette des Tribunaux*; il n'en est pas moins patent que durant de longues années les correspondances ont été impudemment et impunément violées en Angleterre. Il faut du moins se féliciter que les ministres torys aient été contraints par les chambres d'abolir une institution inquisitoriale qu'ils voulaient perpétuer; voici cette lettre:

« Les débats de la dernière session du parlement ont révélé à l'Europe l'existence d'un *cabinet noir* à la direction générale des postes anglaises. Le célèbre Pitt avait créé ce bureau, où l'on ouvrait toutes les lettres adressées aux personnes *soupçonnées* de conspirer contre l'Etat, en entretenant des correspondances criminelles avec d'autres personnes également suspectes dans les pays étrangers. Cet abus s'est perpétué sous toutes les administrations suivantes. M. Beade était le chef du cabinet noir; il avait sous ses ordres des employés versés dans la connaissance de toutes les langues européennes, et de plus, habiles déchiffreurs d'écritures occultes.

« Leur mission était en apparence de traduire les suscriptions qui se trouvaient en idiomes étrangers, et de faire parvenir les missives à leur adresse; mais sous ce prétexte ils enlevaient les cachets, qu'ils replaçaient ensuite avec beaucoup de dextérité, après avoir pris connaissance du contenu des missives. M. Duncombe ayant dénoncé l'ouverture d'une lettre confidentielle écrite par M. Mazzini, sujet Piémontais, les ministres ont été interpellés dans les deux chambres. Leurs réponses (on s'en souvient) étaient évasives.

---

le seuil. Un homme ivre, sale, défait, usé par l'intempérance et la débauche, les cheveux emmêlés, la barbe longue, les vêtements souillés; cependant on voyait à certaines traces, qu'il avait été bien fait et beau dans sa jeunesse.

Il s'arrêta comme pour attendre la permission d'entrer. Elle fit un pas ou deux en arrière, et le regarda en silence avec douleur. Trottin avait obtenu ce qu'il désirait: il revoyait Richard!

— Puis-je entrer, Marguerite?

— Oui, entrez!

Trottin l'avait reconnu avant qu'il eût parlé. S'il eût conservé le moindre doute, cette voix cassée, discordante, l'aurait convaincu que ce n'était pas Richard.

Il n'y avait que deux chaises dans la chambre, celle de Meg et l'*autre*. Elle lui donna la sienne, et se tint debout à quelque distance, attendant ce qu'il avait à dire.

Il demeurait assis, fixant le plancher d'un regard terne et vide, avec un sourire hébété. C'était le spectacle d'une dégradation si abjecte, si incurable, d'un abrutissement si profond, qu'elle mit ses mains devant son visage, et se détourna, de peur qu'il ne vît combien elle était émue. Tiré de sa torpeur par le frôlement de sa robe, ou par quelque autre son fugitif, il releva la tête, et commença à parler, comme s'il n'y eût pas eu d'intervalle entre son arrivée et le moment actuel.

— Encore à l'ouvrage, Marguerite? vous travaillez tard.

— Oui, j'en ai l'habitude.

— Et de grand matin?

— Oui, de grand matin.

— Elle me l'a bien dit. Elle dit que vous ne vous lassiez jamais; que vous ne vouliez jamais convenir que vous fussiez lasse; pas une seule fois pendant tout le temps que vous avez vécu ensemble: pas même quand vous vous trouviez mal, à force de travailler et de jeûner. Mais je vous ai dit cela déjà, la dernière fois que je suis venu.

— Oui, répondit-elle, et je vous ai supplié de ne pas m'en dire davantage. Vous m'aviez promis de ne plus recommencer; vous m'en aviez donné votre parole d'honneur, Richard!

— Ma parole d'honneur! répéta-t-il, avec le rire idiot et le regard vague d'un ivrogne. Ma parole d'honneur! Certainement, j'ai donné ma parole! Puis, se réveillant tout-à-coup, il ajouta d'une voix plus nette:

— Mais, comment m'en défendre, Marguerite? Qu'y puis-je? Elle est revenue me trouver.

— Encore! s'écria Meg, joignant les mains. Oh! pense-t-elle donc tant à moi! Elle est revenue?

— Plus de vingt fois, dit Richard. Elle ne me laisse ni paix, ni trêve, Marguerite! Elle me suit dans la rue, et me *le* met dans la main. Si je suis à travailler à la forge — Ha! ha! ce qui ne m'arrive plus guère, — j'entends son pas derrière moi, sur les cendres, et avant que je puisse tourner la tête, sa voix est à mon oreille, murmurant: «Richard, ne vous retournez pas! Pour l'amour de Dieu, donnez-lui ceci!» Elle l'apporte où je demeure. Elle l'envoie par lettres. Elle frappe à la vitre et le dépose sur le rebord de la croisée. Que puis-je faire? Tenez, *le* voilà!

Il lui tendit une petite bourse, et fit sonner l'argent qu'elle contenait.

— Cachez-le, s'écria Meg, cachez-le. Quand elle reviendra, Richard, dites-lui que je l'aime du fond de mon âme: que je ne m'endors jamais sans la bénir et sans prier pour elle; que, solitaire à l'ouvrage, je ne cesse de l'avoir dans ma pensée. Dites-lui qu'elle est avec moi nuit et jour; que si je mourais demain, je me la rappellerais à mon dernier souffle; mais que je ne peux pas prendre cet argent, que je ne peux pas le voir!

Il retira lentement sa main, et froissant la bourse, dit, dans une espèce de rêverie somnolente:

— Je le lui ai dit: je le lui ai dit aussi clair que les mots peuvent le dire. Je lui ai reporté la bourse et l'ai remise chez elle plus d'une douzaine de fois. Mais quand enfin elle est venue elle-même, quand je l'ai vue devant moi, face à face, que pouvais-je faire?

— Vous l'avez vue! s'écria Meg. Vous l'avez vue!.. Oh! Lilia, mon enfant, ma douce fille!... Oh! Lilia, Lilia!

— Je l'ai vue, continua-t-il sans répondre, mais poursuivant lentement le fil de ses idées. Elle était là, toute tremblante. Elle disait: — Comment va-t-elle, Richard?.. Parle-t-elle quelquefois de moi?.. A-t elle encore maigrie?... Et ma place à table, qui l'occupe?... Et le métier sur lequel elle m'avait appris à broder... elle l'aura brûlé... n'est-ce pas, Richard? C'est ce qu'elle disait, je l'ai bien entendu.

Meg retint ses sanglots, et les yeux noyés de larmes, se baissa vers lui pour mieux entendre, pour ne pas perdre une parole, un souffle.

Les coudes appuyés sur ses genoux, et penché hors de la chaise, comme si ce qu'il disait était écrit à terre en lettres à peine visibles qu'il s'efforçait de déchiffrer, et d'assembler, il continua.

— Elle a dit encore: « Richard, je suis tombée bien bas, et vous pouvez juger du mal que m'a fait son refus, puisque j'ai pu me résoudre à vous voir, à vous rapporter ceci. Vous l'aimiez autrefois, je m'en souviens, vous l'aimiez tant! Des méchants se sont glissés entre elle et vous: la crainte, la jalousie, les doutes, la vanité vous ont entraîné loin d'elle: mais vous l'aimiez, je m'en souviens! — Eh! reprit-il, s'interrompant lui-même, quand je l'aurais aimée, à quoi bon revenir là-dessus? — O, Richard, au nom de votre amour, a-t-elle dit, si vous avez gardé mémoire de ce qui est passé, perdu, reportez-*le* lui encore une fois, une seule! Dites-lui que je vous en ai prié à genoux! que j'ai sangloté sur votre épaule, où sa tête eût dû s'appuyer; que je me suis humiliée devant vous, Richard. Dites-lui que vous m'avez regardée en face, et qu'à la place de cette beauté qu'elle se plaisait à vanter, vous n'avez vu qu'un pauvre visage, livide, maigre, creux, qu'elle-même ne pourrait voir sans pleurer. Dites-lui tout, et reportez-lui l'argent. Elle ne le refusera pas; elle n'en aura pas le cœur!

Il resta immobile à sa place, rêvant et répétant ces derniers mots. Enfin il s'éveilla et se leva.

— Vous ne voulez pas le prendre, Marguerite?

Elle secoua la tête, et, d'un geste suppliant, le pria de la laisser seule.

— Bonsoir, Marguerite.

— Bonsoir.

Il se retourna pour la regarder, frappé de sa douleur, et peut-être aussi de la pitié qui faisait trembler sa voix en lui parlant. Ce fut un mouvement rapide, prompt comme l'éclair, mais, durant cette seconde, une lueur du passé illumina ses traits. La minute d'après, il sortit comme il était venu, sans que ce jet d'une flamme étouffée lui eût révélé l'excès de son abaissement.

A travers les tortures de l'âme et du corps, en dépit de la douleur, l'ouvrage de Meg devait s'achever. Elle s'assit, appliquée à sa tâche. Onze heures, minuit! elle travaillait encore.

La nuit était très froide. De loin en loin elle se levait pour ranimer son feu mourant. Les cloches sonnèrent la demie; le son n'avait pas fini de vibrer qu'elle entendit frapper doucement à sa porte. Avant qu'elle eût eu le temps de se demander qui pouvait venir si tard, la porte s'ouvrit.

O vous, jeunes et belles filles, qui avez toute la part de bonheur qui vous revient, regardez bien ceci! O Jeunesse et Beauté, bénies, et bénissant tout ce qui vous entoure, et remplissant ainsi les fins de votre bienfaisant créateur, regardez!

Elle leva les yeux et poussa un cri — Lilia!

C'était elle, embrassant ses genoux, s'attachant à sa robe.

— Debout, ma chérie!... Debout, ma Lilia!... mon enfant bien aimée!

— Non, jamais! plus jamais, Meg! C'est ici que je veux rester, tout près de vous, cramponnée à vous, sentant sur mon visage votre souffle béni!

— Ma douce Lilia! ma fille... L'enfant de mon cœur. — Oh! l'amour d'une mère ne peut être plus tendre! — Repose ta tête là, sur ma poitrine.

— Non, jamais plus, Meg! plus jamais! La première fois que je vous ai vue vous vous êtes mise à genoux devant moi, et c'est à vos genoux que je veux mourir! Laissez-moi là!

— Tu m'es donc rendue, mon trésor! tu m'es revenue. Oh! nous vivrons ensemble, nous travaillerons ensemble, nous espérerons ensemble, nous mourrons ensemble!

— Embrassez-moi, Meg; entourez-moi de vos bras; pressez-moi sur votre cœur; regardez-moi avec vos bons yeux; mais ne me faites pas lever, laissez-moi là!

O, Jeunesse et Beauté, qui avez ici-bas la part qui vous revient, regardez bien ceci!

— Pardonnez-moi, Meg, si chère et si aimée!... Je sais que vous me pardonnez: je le sens, je le vois; mais dites-le, Meg, dites-le!

Elle le dit, les lèvres collées à la joue de Lilia, les bras passés autour de ce corps affaibli, qui n'enfermait plus, — elle le voyait hélas! — qu'un cœur brisé.

— Qu'IL vous bénisse, Meg, ma bien-aimée. Embrassez-moi encore! Il la laissa s'asseoir à ses pieds, les essuyer de ses cheveux. O Meg, que de miséricorde! que de pitié!

Elle expira.

L'esprit de l'enfant, innocent et radieux, était de retour. Il toucha le vieillard de la main, et lui fit signe de le suivre.

FIN DU TROISIÈME QUART.

(*La suite à demain.*) **Charles DICKENS.**

être nombreuses, menacent la musique moderne... Nous pouvons nous attendre à voir protester les Meyerbeer, les Halévy, les Félicien David et surtout les Berlioz, contre les empiètements de la préfecture sur le domaine orchestral.

TRIBUNAUX.

M. GÉRUZEZ CONTRE LE GÉRANT DE L'UNIVERS. — CONDAMNATION. — Aujourd'hui, la 8e chambre, saisie de la plainte en diffamation dirigée par M. Géruzez, professeur de l'Université, contre M. Barrier, gérant du journal l'*Univers*, a condamné ce dernier à 300 fr. d'amende et aux frais.

CARTES BISEAUTÉES. — BANDES DES GRECS. — Une bande d'élégants filous qui faisaient profession de tromper au jeu avec des cartes biseautées, a comparu aujourd'hui devant le tribunal correctionnel. On remarquait parmi ces messieurs, dont l'assurance est extrême, une très jolie femme, mise avec une exquise recherche. Emma Cayes, maîtresse de Baring qui est en fuite, fascinait les victimes par sa beauté, les enivrait autant par le feu de ses regards que par celui des pétillantes liqueurs qu'elle leur versait et, leur mettant des cartes biseautées à la main, aidait gracieusement à les dévaliser.

A la huitaine dernière, le tribunal avait entendu le prestidigitateur Philippe, qui, en pleine audience, s'était livré à diverses expériences et avait constaté que les cartes étaient coupées de telle sorte que les basses cartes ou les figures, suivant le besoin, faisaient saillie sur le reste du jeu, et qu'on était sûr de couper ou des figures ou des basses cartes. Aujourd'hui deux cartiers, commis par la justice, ont rendu compte des opérations auxquelles ils se sont livrés sur les cartes saisies. M. Regnault, fabricant de cartes, a déclaré que jamais la régie ne mettait en vente des cartes irrégulières, et qu'il fallait nécessairement admettre que la fabrication en avait été retouchée.

M. l'avocat du roi Anspach a vivement soutenu la prévention ; il a démontré que les prévenus formaient entre eux une association qui exploitait les jeunes gens riches que l'attrait des plaisirs amène chaque année dans le tourbillon de la capitale, se liait avec eux, les entraînait au jeu et les ruinait. L'affaire a été renvoyée à demain.

VARIÉTÉS.

Académie Française.

RÉCEPTION DE M. MÉRIMÉE. ÉLOGE DE CHARLES NODIER.

Il y a un an, à pareille époque, le monde littéraire voyait s'éteindre l'une de ses gloires les plus brillantes. Charles Nodier, cet esprit si vif, si actif, si inquiet, si ingénieux, si aimable, si charmant, Charles Nodier mourait avant l'extrême saison de la vie ; il mourait entouré d'une considération universelle. Toutes les classes de la société, depuis la royauté jusqu'aux pauvres ouvriers, prenaient part au deuil de la famille et des amis ; et dans ces regrets unanimes, si honorables, il y avait, on peut le dire, quelque chose d'une tendresse intime et touchante.

C'est que Nodier était le type de la bienveillance gracieuse, de la bonté expansive, de la finesse exquise et de l'élégance, et que les rares qualités du cœur et de l'esprit faisaient de cette âme élue un charme vivant et doux.

Charles Nodier avait le culte poétique de la femme. Quand il adressait quelque mélodieuse parole à une femme, sur la figure mélancolique du vieillard on voyait passer un rayonnant sourire. Charles Nodier avait la piété de l'enfance, et ses naïvetés enfantines étaient un des plus heureux attraits de sa compagnie. Charles Nodier avait pour la jeunesse une amitié toute paternelle. Quel jeune homme n'a-t-il pas accueilli, encouragé, soutenu, guidé ? Charles Nodier admirait avec entraînement tout ce qui était grand dans les arts. Il était né pour le fanatisme de toute belle idée, et, malgré les dispositions au doute de son âme lassée et découragée, malgré l'irritation momentanée de quelques passions, de quelques fantaisies, il s'est vraiment distingué par une tolérance générale, intelligente, chrétienne. Seuls, les cœurs secs n'ont pas aimé Nodier : il eut pour lui les poètes, les femmes et les enfants.

Charles Nodier occupe une place toute particulière parmi les écrivains de notre époque. Le champ de sa pensée a été immense et varié. Philologue ingénieux et savant, il a sondé les origines du langage et profondément étudié les ressources de la langue française ; naturaliste, il s'est attaché à rendre la science attrayante, il a cherché des classifications sériaires plus rationnelles ; historien, il a observé d'un esprit sinon parfaitement impartial, du moins toujours libéral et généreux, les faits récents de nos annales ; critique, il a révélé avec intelligence les beautés des littératures étrangères, il a ouvert à l'art des voies plus larges et plus sûres ; penseur et poète, il a analysé délicatement les affections et les souffrances du cœur, il a chanté l'amour pur, il a rêvé des mondes de féeries et aspiré aux choses célestes. Il a tout abordé, tout entrevu, et cet esprit si général, si vif et si passionné n'a pas cessé de revêtir une forme pure, fine et brillante. Le style de Nodier a ce même charme qui séduisait dans sa personne.

L'Académie française a donné pour successeur à Charles Nodier un écrivain d'un mérite incontestable, et pour notre compte nous avons applaudi à l'élection de M. Prosper Mérimée. Aujourd'hui cette élection était solennellement consacrée au palais de l'Institut, et le récipiendaire venait faire l'éloge de l'homme éminent dont il occupe la place. Chose singulière ! il y a quelques jours à peine, l'Académie répondait à un homme ordinaire, à un écrivain obscur nous valait un discours sublime, et M. Victor Hugo et M. Saint-Marc-Girardin lui-même trouvaient le moyen de faire un éloge heureux de M. Campenon. Aujourd'hui, qu'il s'agissait d'un écrivain de haute distinction, d'un caractère original et charmant, d'une vie d'aventures, d'agitations et de fantaisies, la parole académique est restée sans chaleur, sans idée. L'inspiration a manqué complètement, le cœur a fait défaut. L'éloge de Charles Nodier reste à faire à l'Académie française.

Après un exorde très rapide, confus, mal conçu, où l'idée du récipiendaire ne se révélait pas avec netteté, ne se posait pas avec largeur, M. Mérimée en est venu à une biographie très simple, assez ce que nous savions déjà.

Charles Nodier, pour se distraire des désillusions qu'il trouve dans les affaires publiques, s'occupe avec amour de botanique et d'entomologie, et il produit un nouveau système de classification des espèces, auquel personne ne veut prêter attention, mais que vingt ans plus tard des savants lui volèrent.

Au sortir du collège, Charles Nodier cherche et combine les éléments d'une langue unitaire pour l'humanité. Il prépare un Dictionnaire d'une *langue catholique*. Un de ses amis, homme instruit, excellent cœur, dans les meilleures intentions du monde, sans doute, raille le rêveur enthousiaste, et le force à en revenir modestement à la langue de Corneille et de Racine.

Ainsi, successivement, dans le domaine des sciences, de la politique, de la philosophie, Charles Nodier aborde avec hardiesse les plus grands problèmes ; il veut faire avancer la science, réformer les rapports sociaux ; il veut donner une langue au monde, et réaliser par la parole l'unité et la fraternité commandées par l'Homme-Dieu. Partout, le monde lui fait obstacle. Ses nobles aspirations ne rencontrent qu'empêchements, désenchantements, sarcasmes.

Alors Charles Nodier, renonçant à changer les hommes et les choses, essaie d'organiser une petite société dans la grande, dont il maudit l'égoïsme et la brutalité. Il était, vers les premières années du siècle, membre actif d'une société d'hommes et de femmes, au sein de laquelle la domesticité était abolie, où la continence délicate était de règle, où l'on professait un culte respectueux pour les femmes, où le principe de l'égalité de droits entre les sexes était enseigné. Ni M. Mérimée, ni M. Etienne n'ont cité ce fait curieux. Cette étrange association tomba, on le pense bien, sous les coups du ridicule et sous l'indifférence générale.

Ainsi contrarié, empêché dans tous les grands élans de son âme, après avoir jeté un cri de protestation contre la société dans *Jean Sbogar*, Nodier se fatigue et se décourage ; il se fait raisonnable, comme on dit, il se plie au joug social qu'il n'a pu briser. Pour se consoler, il a recours aux fictions poétiques, aux féeries, aux imaginations fantastiques. Il s'efforce d'oublier le monde ; il s'enferme tout entier dans le commerce de la muse. Son activité sur les intérêts généraux ne se manifeste plus que par des boutades. Comme le champ du combat se resserre incessamment pour lui, comme il a été obligé de descendre des sphères supérieures où sa pensée première l'emportait, son œuvre trop petite pour son âme l'ennuie et l'attriste. Il cherche à se soulager, à s'étourdir par des plaisirs faciles et bruyants ; il se fait homme de théâtres et de coulisses ; il écrit des mélodrames bizarres qui ont un grand succès. Puis, l'âme noble se dégoûte de cette vie agitée ; elle s'isole de plus en plus des choses extérieures. Charles Nodier en vient peu à peu à douter de toutes les institutions, de toutes les idées, de toutes les espérances, de toutes choses humaines, sans pourtant que son cœur cesse d'aimer l'humanité et d'espérer vaguement en Dieu ; il n'a plus de passion que pour ses enfants et pour ses elzévirs. Un homme ordinaire se serait fait à la vie commune et régulière. Généralement aimé, célèbre, bien posé dans le monde, honoré par les petits, estimé par les grands, Charles Nodier pouvait être heureux. Il ne le fut pas, il ne pouvait l'être, parce que son âme délicate n'était pas satisfaite de sa vie. Son œuvre n'avait pas été en proportion de la mission qu'il avait reçue de Dieu. Il a souffert jusqu'à son dernier jour de tous ses nobles désirs étouffés, de ses hautes aspirations comprimées. Il était mécontent de lui-même. Lui, dont le scepticisme social était si affiché, lui en qui se résumait l'idée de désillusion universelle, plus d'une fois il nous a dit : « Je ne crois plus au progrès, je crois que rien n'est possible pour l'humanité, que le bonheur n'est qu'au ciel, s'il est quelque part. Mais vous êtes jeune, vous avez raison de croire à quelque chose. Vous êtes heureux. Si j'étais de votre âge, comme vous je me passionnerais pour quelque généreuse utopie. » Charles Nodier est un caractère d'un titre très fin et très élevé, qui n'a pas eu son essor dans ce monde. Charles Nodier a été un martyr.

M. Mérimée ne paraît pas avoir pénétré dans cette belle nature. M. Mérimée, dont le caractère exprime si bien l'esprit calme, calculateur, personnel, sceptique de notre temps, ne pouvait pas communier avec l'âme de Nodier. Nodier était devenu douteur par épuisement, sur la fin de sa vie ; le monde avait lentement et impitoyablement tué la foi en lui. M. Mérimée est sceptique de naissance. M. Mérimée a continué jusqu'au-delà de la mort, jusque dans l'éloge obligé, le martyre du poète. En racontant cette vie passionnée, pour chaque trait d'enthousiasme le nouvel académicien trouvait un mot d'appréciation glacée ou sarcastique. L'admiration fanatique de Nodier pour *Werther*, ses inspirations chaleureuses, son amour des aventures romanesques, ses extrêmes mélancolies, tout appelle le sourire sur les lèvres de M. Mérimée. C'est le bon sens vulgaire jugeant l'imagination exaltée ; c'est l'esprit froid considérant le cœur consumé ; c'est, faut-il le dire, Sancho faisant ses réflexions sur les chevaleresques emportements de son noble maître. M. Mérimée a tenté un bienveillant effort, nous n'en doutons pas, pour louer Charles Nodier ; mais il a échoué parce qu'il n'est pas possible à certaines natures d'apprécier dignement celles qui leur font contraste absolu. Pourtant M. Mérimée a paru sentir l'éloge qu'il faisait de ce mot inspiré à Nodier au milieu des troubles civils et des réactions cruelles : « Je sais toujours du seul parti qui soit juste, celui des vaincus. »

Le discours de M. Etienne, lu par M. Viennet, est beaucoup plus animé que celui du récipiendaire ; l'éloge de Nodier y est un peu plus digne, et il est curieux de voir un vieillard de 75 ans donner l'exemple de la chaleur et de la sympathie à un jeune homme. Mais l'honorable directeur de l'Académie, sans aborder d'un point de vue élevé l'étude de la carrière de Nodier, n'a pas su davantage louer l'écrivain. M. Etienne ne s'est-il pas avisé de se servir du nom de Nodier pour attaquer l'Ecole moderne et décocher de petites allusions méchantes à M. Victor Hugo! Pauvre bon et noble Nodier, toujours martyr! Oh! que tu as bien fait de te moquer avec tant d'esprit et de goût de cette Académie, qui ne sait pas même consoler ton âme des souffrances d'ici-bas par un digne hommage! Heureuse cette âme de se reposer enfin au céleste séjour, où Dieu pardonne, où les anges consolent! Heureuse encore, lorsqu'elle se donne avec piété sur notre monde, de voir combien de cœurs élus penche av... venir du poète, de se sentir adorée et dignement gardent le sou...

CARRIÈRE, fournisseur et marchand de chevaux à la Chapelle, rue du Puits, 23. Juge commissaire, M. Gallais ; syndic provisoire, M. Millet, boulevart St-Denis, 24.

MIGNON, litographe et éditeur, rue des Arcis, 9. Juge commissaire M. Rousselle-Charlard ; syndic provisoire, M. Huet, rue Cadet, 1.

Bourse du 6 février 1845.

Toujours même nullité dans les affaires de 3 0|0. Le 5 0|0, ouvert en hausse, s'est soutenu pendant la moitié de la Bourse pour fermer moins bien que la veille.

Chaque jour amène une augmentation notable dans le prix des chemins de fer, et il n'est point une seule de ces valeurs qui ne profite de l'entraînement général. On ne peut assurément se dissimuler l'abondance des capitaux sur la place, mais nous pensons que les prix actuels présentent une exagération fort grande.

Ici, comme à Londres, les portugais ont fléchi. Point de variations dans les valeurs étrangères. Depuis quelques jours, les valeurs industrielles se sont montrées demandées, principalement les zinc Vieille-Montagne, qui après avoir monté de 900 fr. en huit jours, ont aujourd'hui baissé de 100 fr.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Emprunt, 86 25. — Belge 1842, 106 1|2. — Id. 4 1|2, 103. — Id. 2 1|2, ... — Naples, récép. Rothschild, 101 90. — Grand'Combe, 1500. — Cette, ... — Oblig. de Versailles nouv., 1180. — Comp. Ganneron, 1075. — Lots d'Autriche, 417 50. — Espagne passive, 7. — 3 p. 0|0, 41 1|2. — Dette intérieure, 33 1|4, 1|2. — Zinc, Vieille-Montagne, 5450, 5500 (B. 100). — Id. Nouvelle Montagne, 3000. — Forges de l'Aveyron, 4000, 4200 (H. 200). — Entrep. des Batignolles, 590 (H. 15). — Gaz français, 4500 (H. 200). — Id. nouv., 4... (H. 100). — Gaz anglais, 8000 (H. 200). — Id. nouv., 7500 (H. 100). — Gaz de Calais, 1100. — Lin Maberly, 580.

Chemins non constitués : Bordeaux, 642 50. — Vierzon, 745, 751 25. — Boulogne, 580. — Montereau, 550, 540. — Sceaux, 590, 600.

A terme : — Emprunt, 86 25, 15. — Belge 1840, 106. — Naples, récép. Rothschild, 101 95, 85. — Cette, 485.

5 0|0 compt.	1er c. 122 60	P. h. 122 60	P. b. 122 35	dr c. 122 40	h. 122 ...
— fin cour.	122 75	122 75	122 45	122 50	12...
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	»
3 0|0 compt.	85 05	85 05	84 95	85 »	84 ...
— fin cour.	85 15	85 15	85 »	85 05	85 ...
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	»

au compt.	1er C.	Der C.	DIFce S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFFce S. le C. pr.
4 1|2 0|0.	113 »	» »	» »	5 0|0 Bge 1840	104 3|4	105 »|»	H. »|...
4 0|0....	108 »	» »	» »	— Portugais.	59 »|»	» »|»	B. 1
O. de la V.	1150 »	» »	» »	Esp. D. active	39 »|»	» »|»	B. »|...
B. de Fr.	3280 »	3285 »	H. 5 »	5 0|0 Naples.	99 90	» »	H. »...
				— Romain. .	105 1|4	» »	»
C. G. 1090	1085 »	» »	B. 5 »	Obl. Piémont.	1265 »	» »	»
C. hyp...	772 50	» »	B. 2 50	Emp. d'Haiti.	435 »	» »	»
4 Can....	1275 »	» »	» »	Banq. belge.	635 »	» »	»

CHEMINS DE FER.

St-Germ.	1070 »	1073 75	H. 3 75	Au 15 c. 1075, fi 80.	H. 10
V. R. Dr.	577 50	58. »	H. 20 »	— 575, 590, 572 50, 588 75.	H. 1...
— R. G.	425 »	428 75	H. 6 25	— 427 50, 432 50, 430.	H. 2...
Orléans.	1157 50	1115 »	» »	— 1157 50, 1160, 1155, 1160	H. 5...
Strasb...	313 75	313 75	H. : 25	— 315 75, 315, 312 50, 315.	H. 3...
Rouen..	1112 50	1115 »	» »	— 1112 50, 1125, 1120.	H. 7...
Havre...	895 »	900 »	H. 5 »	— 895, 900, 897 50	H. 5
Marseill.	940 »	955 »	H. 20 »	— 940, 965.	H. 27...
La Teste	200 »	235 »	H. 35 »	—	»

LONDRES, 4 FÉV.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Consol..... 100 1|8.	Av... 85 12 1|2.	F. c. 85 20, 30 d. 50.
Esp. act... 28 5|8 3|8.	Ap..... 85.	F. p. 85 55 d. 50.
Portug..... 58 3|4.		F. c. 122 65 d. un. 123 0... d. 50.
Mexic...... 36 1|4.	Rep. fin c. F. pr	
Brésil...... » »|».	3 0|0,	F. p. 123 40, d. 50.
5 0|0 Holl. 99 1|8.	5 0|0,	Vers. g. 440 d. 10.
2 1|2 do. 64 »|».		d. 600, 605 d. 10.
Rouen.... 42 42 1|2.	Bons du trésor.	Marseille, 952 50 960 d. 10.
Orléans... 44 1|2 45.	3 1|8.	Strasb. 315, 316 25 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 79,50 à 00,00 ; courant du mois, 81,50 à 81,00 ; mars et avril, 82,00 à 00,00 ; 4 mois d'été, 85,00 à 00,00 ; 4 derniers mois, 87,00 à 88,00.

LILLE — Colza 74,50 à 00,00.

ESPRIT 3|6. — Disponible, 85,00 à 00,00 ; courant du mois, 85,00 à 00,00 offert ; mars en décembre, 85,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 7 février.

7 h. »|» OPÉRA. —
7 h. 1|4 THEATRE-FRANCAIS. — Femme de 40 ans. Mari.
7 h. »|» ITALIENS. —
7 h. »|» OPERA-COMIQUE. — Guerillero.
7 h. »|» ODEON. — Henri III. Un Comique.
6 h. 3|4 VAUDEVILLE. — Enfant chéri. Paris. Clémence.
6 h. »|» VARIETES. — Lafleur. Mimi. Boquillon. Un Jour Gras.
6 h. »|» GYMNASE. — Rébecca. Cérigny. Bal d'enfants. Morale.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. Le Bœuf gras. Birlibi. Michel. Etourneau. Place.
6 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Lady Seymour.
6 h. »|» AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. »|» GAITE. — Forté Spada. Coqueluche.
6 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Le Lion du Désert.
6 h. »|» COMTE. — Augusta. Premier pas. Canards.
6 h. »|» FOLIES. — Rosière. Cendrillon. Tonton. Le Diable.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

M. Huteau et Monnier de la Sizeranne d'avoir pris l'initiative de cette réduction, et de s'être ainsi montrés moins timides que l'auteur même de la proposition en discussion. Nous félicitons aussi la chambre de ne s'être pas laissé convaincre par les sophismes lourdement débités de M. le ministre des finances.

Dans l'article que nous publions plus bas, et qui n'a pu passer hier, faute de place, nous rendons justice à tous les hommes qui, depuis long-temps, font de généreux efforts pour obtenir la réforme postale. Contentons-nous ici d'exposer succinctement les faits qui ont précédé le vote d'aujourd'hui.

M. de Saint-Priest, craignait que l'abaissement brusque, sans transition, du taux des lettres, variable avec la distance qu'elles ont à parcourir, à une taxe uniforme, ne fût rejeté à cause de la diminution du revenu que tire le trésor du transport des lettres. Il n'avait osé proposer à la chambre des députés qu'un système mixte, timide et probablement sans influence sur le nombre des lettres. Il demandait que toutes les lettres ayant à franchir plus de quarante kilomètres fussent taxées à 30 centimes. Les lettres ayant à parcourir une distance moindre continueraient à payer 20 centimes.

La commission, nommée par la chambre, trouva cette mesure encore trop hardie. Quoique, dans son rapport très remarquable, M. Chégaray eût fait voir l'extrême injustice du mode actuel de taxation, la commission ajournait toute réforme. Elle se contentait de demander deux choses d'ailleurs parfaitement convenables, l'abolition du décime rural, grevant d'un impôt extraordinaire la population des campagnes, et la réduction à 2 p. 0/0 du droit de 5 p. 0/0 établi sur les articles d'argent; encore cette réduction ne devait-elle concerner que les sommes inférieures à 50 fr.

M. Chégaray avait prouvé par des calculs incontestables que les frais du transport des lettres ne variaient que de 9 centimes 3/4 à 10 c. 3/4, c'est-à-dire que l'Etat ne dépensait, pour faire franchir à une lettre tout le territoire du royaume, que 5 centimes de plus que pour la transporter aux plus courtes distances. En présence d'un tel résultat, l'injustice du système actuel était flagrante, car ce système ne fait peser qu'un impôt de 10 c. 1/4 sur certaines lettres, tandis que les lettres envoyées de loin acquittent un impôt de 105 c. 1/4, c'est-à-dire dix à onze fois plus fort. C'est sur ces faits que se sont fondés les auteurs de l'amendement adopté par la chambre pour réclamer l'égalité de tous les points du territoire devant l'impôt.

Quelles objections est venu présenter, au nom du gouvernement, le ministre des finances? Il est venu se plaindre de la perturbation [...] pays, ose soutenir une thèse aussi peu libérale. Malheureusement, le ministère n'a été battu qu'à une voix de majorité. Souhaitons que cette majorité ne soit pas changée en minorité, lorsqu'il s'agira de voter l'ensemble de la loi. Une chambre aussi divisée que la chambre actuelle, en présence d'un ministère qui n'a ni sa confiance ni son estime, autorise toutes les craintes. Que tous les députés soient donc exacts demain, car la réforme postale est une question de progrès et de civilisation, sur laquelle nous ne pouvons plus rester en arrière des autres peuples.

Historique de la question postale.

Tous les Etats d'Europe ont accompli ou sont en train d'accomplir leur réforme postale: aux Etats-Unis elle est aussi à l'ordre du jour. La France seule est en arrière; c'est une honte qui retombe sur les chefs de l'administration des postes qui, par esprit de routine, ou pour des motifs que nous ne voulons pas qualifier, se sont opposés constamment aux propositions qui, depuis 1839, ont été faites sur ce sujet. Mais enfin, puisque nous arrivons les derniers, nous demandons qu'on nous fasse jouir des avantages que présente cette position peu honorable et qu'on nous fasse grâce, au moins, de tous ces arguments victorieusement réfutés par les partisans de la réforme et par les essais déjà faits dans les autres pays. Qui pourrait aujourd'hui alléguer son ignorance? Jamais question ne se présenta à la chambre, appuyée de plus de renseignements, de plus de détails authentiques.

Le promoteur de cette hardie réforme qui, en Angleterre, a abaissé tout d'un coup la taxe des lettres de 90 c. (taxe moyenne) à 10 c. (taxe uniforme), M. Rowland-Hill a publié un gros volume dans lequel on trouve surabondamment toutes les notions nécessaires pour opérer chez nous une réforme analogue. En France les documents précieux ne manquent pas. Un des hauts fonctionnaires de l'administration des postes, M. Piron, a publié sur ce sujet, il y a plusieurs années, un ouvrage remarquable, que malheureusement M. Conte n'a pas compris (nous aimons mieux croire à une faiblesse d'intelligence qu'à des sentiments peu honorables de basse jalousie), mais qui fit sur tous les hommes éclairés une vive impression.

A peu près à la même époque, M. Grasset, ancien directeur des postes, homme profondément versé dans ces matières, et doué d'un zèle et d'une ardeur dignes des plus grands éloges, commença la publication d'une série de brochures où tous les points de la question sont traités avec talent et lucidité, et où l'auteur appuie de chiffres irrécusables ses critiques et ses propositions.

La proposition de M. de Saint-Priest, les développements auxquels elle a donné lieu, et le rapport de M. Chégaray présenté l'année dernière à la fin de la session, sont encore des sources précieuses où l'on peut puiser d'utiles enseignements. L'instruction ne [...] forme quelconque dans la taxe des lettres ferait à ce revenu. Nous l'avons déjà dit (1), envisager ainsi la question, c'est la rapetisser, c'est ne pas la bien comprendre, c'est s'exposer à adopter une réforme qui manque absolument le but essentiel qu'on doit se proposer en pareille affaire. Laissons un moment de côté la fiscalité, et considérons la question dans sa généralité, sans nous occuper nullement des moyens d'exécution. En d'autres termes, construisons notre *idéal*, sauf à voir ensuite jusqu'à quel point les nécessités de la pratique nous permettront d'approcher de cet *idéal* que nous prendrons pour but.

L'administration générale des postes est chargée de trois services:

1° Le transport des dépêches du gouvernement;
2° Le transport des lettres particulières et des imprimés;
3° Les envois d'argent.

Nous ne parlons pas du transport des voyageurs, parce que ce service se réduit de jour en jour et finira par disparaître tout-à-fait, quand la France sera sillonnée de chemins de fer dans tous les sens.

Il est évident, au premier coup d'œil, que c'est là un service public de premier ordre, un service qui exige des garanties de sécurité et d'exactitude qu'un gouvernement seul peut offrir. Le transport des dépêches et des lettres doit donc être un monopole gouvernemental; tout le monde est d'accord sur ce point. Quant aux envois d'argent, il y a des personnes qui croient encore que les banquiers pourraient les faire à des conditions meilleures que celles de l'Etat, et elles ont raison; mais nous aurons à revenir sur ce chapitre dans un article spécial, où nous aborderons l'importante question des transports d'argent par l'administration publique.

De ce que le gouvernement doit avoir le monopole du transport des dépêches et des lettres, faudra-t-il conclure que ce monopole doit avoir un caractère fiscal? nullement. Aux Etats-Unis, on a pour principe que le gouvernement ne doit retirer de la taxe des lettres que ce qui est nécessaire pour couvrir les dépenses. Chez nous, on n'est pas aussi avancé. Et cependant personne n'oserait proposer de faire payer individuellement les voyageurs qui usent des grandes routes, ne fût-ce même que jusqu'à concurrence des dépenses?.. Pourquoi raisonnerait-on autrement quand il s'agit du transport des lettres? L'Etat n'est-il pas, dans tous les cas, obligé d'organiser un service général pour transporter ses propres dépêches partout où les besoins de l'administration l'exigent, c'est-à-dire sur tous les points du territoire (2)? De là à augmenter les moyens de trans-

(1) Voir notre numéro du 3 janvier dernier.

(2) Les dépêches du gouvernement, transportées annuellement par l'administration des postes, pèsent 980 000 kil. Les 80 millions de lettres particulières, qui circulent annuellement de bureau de poste à bureau de poste, ne pèsent que 700 000 kil.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE CARILLON DU NOUVEL AN.

FANTAISIE DE CHARLES DICKENS (1).

Traduit de l'Anglais

Par Mme SWANTON-BELLOC.

QUATRIÈME QUART.

Une obscure réminiscence des effrayantes apparitions des cloches, un distinct souvenir de leurs carillons, la sensation d'avoir vu se reproduire des essaims de follets et de sylphes, jusqu'à ce que la mémoire de ces visions se perdit dans leur nombre; une douteuse perception d'années écoulées — idée qui lui venait il ne savait d'où — hantaient Trottin, lorsque, suivi de l'Esprit de l'enfant, il fixa de nouveau les yeux sur le monde terrestre.

Monde potelé, rougeaud, florissant; société formée de deux individus, pourvus de couleurs pour dix, assis à l'aise devant le foyer resplendissant. Entre eux était une petite table, et, à moins que le parfum du thé et des rôties ne fût de plus de durée dans cette chambre que partout ailleurs, on avait desservi depuis peu. Toutes les tasses, toutes les soucoupes soigneusement lavées avaient repris leur place sur les étagères de l'encoignure; la grande fourchette à rôtir le pain, pendue à son clou ordinaire, étalait ses quatre doigts oisifs comme si elle attendait qu'on lui prît mesure de gants; bref, il ne restait traces visibles du repas qui venait de finir, que dans la délectation du matou à se lécher les babines en ronronnant mélodieusement, et dans la béate expression des visages gracieux et rayonnants, pour ne pas dire luisants, de ses deux patrons.

Ce couple assorti, évidemment marié, s'était loyalement partagé le feu, et se gobergeait devant l'âtre. Parfois, ils contemplaient les braises rouges qui tombaient de la grille, parfois branlaient leurs têtes assoupies, puis se réveillaient à demi lorsqu'un fragment enflammé, plus gros que le reste, se faisait passage avec bruit, et semblait entraîner tout le feu dans sa chute.

Il n'y avait nul risque néanmoins de le voir s'éteindre à l'improviste: non seulement il rayonnait par toute la petite chambre, se reflétait dans les carreaux de la porte vitrée et sur le rideau qui les recouvrait en partie, mais il éclairait jusqu'à la petite boutique au-delà: petite boutique toute farcie de denrées, avide petite boutique plus goulue qu'un requin, et la panse encore mieux garnie. Fromage, beurre, cotterets, savon, cornichons, allumettes, bière; paumes et toupies, gâteaux et cerf-volants; mouron pour les petits oiseaux, et jambon froid pour leurs maîtres; balais de bouleau, grilles et chenets, sel, vinaigre, cirage, harengs saures, papeterie, lard; passe-lacets, petits pains, volants et raquettes, œufs et crayons d'ardoise, il y avait de tout; nul fretin n'était trop mince pour le filet toujours tendu de la vorace petite boutique. Dire ce qui s'y trouvait en menues marchandises serait chose difficile; mais des pelotes de ficelle, des chapelets d'ognons, des paquets de chandelle, des paniers à salade et des brosses, pendaient par grappes du plafond comme autant de fruits rares, tandis que toutes sortes de bocaux et de boîtes de formes bizarres, émettant diverses odeurs aromatiques, justifiaient l'inscription de la porte; laquelle prévenait le public que l'heureux débitant était brêveté pour vendre thé, café, cigares, tabac en feuilles, poivre et tabac à priser.

Promenant ses regards sur ceux de ces divers articles que rendaient visibles l'éclat de la flamme, et la lumière plus discrète de deux lampes fumeuses qui brûlaient dans la boutique, à demi étouffées par le trop plein des provisions; ramenant ensuite ses yeux sur les deux personnages assis au foyer de l'arrière-salle, Tobie reconnut sans peine dans la dodue commère, Mme Pigeonneau, qui, lorsqu'il l'avait connue veuve, marchande établie, et sa créancière pour un maigre arriéré, tournait déjà à l'embonpoint.

Les traits de l'homme lui étaient moins familiers. Ce lourd double menton avec des plis à y fourrer le doigt, ces yeux, tout ébahis d'enfoncer si avant dans la molle épaisseur des chairs; ce nez, affecté en ses fonctions de l'infirmité vulgairement appelée nazillardise; ce col court et gros, cette poitrine replète, et autres attraits de même sorte faits pour se graver profondément dans la mémoire, ne semblaient appartenir à aucune des connaissances de Tobie. Pourtant, il avait quelque douteuse idée d'avoir entrevu tout cela quelque part. Enfin, dans l'associé au commerce et à la vie de Mme Pigeonneau, il finit par reconnaître l'ancien portier de sir Joseph Bowley. C'était bien ce même crétin apoplectique dont le souvenir s'était lié à celui de Mme Pigeonneau dans l'esprit de Tobie lorsque, admis par lui chez le riche baronnet, il avait confessé sa dette et attiré sur sa tête de si nombreux et si graves reproches.

Après tant et tant de vicissitudes et de métamorphoses, celle-ci ne présentait que peu d'intérêt à Tobie, Mais l'enchaînement des souvenirs est chose si puissante, que le petit homme regarda involontairement derrière la porte vitrée, cherchant la place où les crédits s'enregistraient d'ordinaire à la craie. Il n'y retrouva pas son nom. Du reste, la liste des débiteurs était de beaucoup raccourcie; Tobie en conclut que le portier, partisan des plus chauds de la vente au comptant, en mettant le nez dans le commerce de Mme Pigeonneau, avait dû poursuivre à outrance toute pratique en retard.

Trottin avait le cœur si gros d'avoir vu se flétrir les espérances et la jeunesse de sa fille bien-aimée, il était si abattu, si découragé, si seul, que ce lui fut une douleur de ne pas retrouver son nom sur la liste des débiteurs de Mme Pigeonneau.

— Quel temps fait-il ce soir, Anne?. demanda le ci-devant concierge de sir Joseph, et il étendit ses jambes devant le feu, se disposant à les frictionner sur les points que ses courts petits bras pouvaient atteindre, tandis que sa physionomie disait: « Je suis ici, s'il fait mauvais; et fît-il beau, je n'ai nulle envie d'en sortir. »

— Il vente et il grésille très fort, répondit sa femme; il menace même de neiger. Il fait noir comme dans un four, et le froid est des plus rudes.

— Ma foi, je suis bien aise que nous ayons eu des *muffins*! reprit le ci-devant concierge, du ton d'un homme dont la conscience est en repos; c'est un bon temps pour manger des muffins tout chauds, des crêpes aussi, vraiment, et aussi des petits pâtés...

Il continua d'énumérer différentes espèces de comestibles avec autant de béatitude que s'il avait, dans une heure de loisir, récapitulé ses bonnes actions. Après quoi il caressa de nouveau ses jambes replètes et, les croisant par-dessus ses genoux pour mieux exposer au feu les parties non encore rôties, il se prit à rire, à part lui, ccomme si quelu'un l'eût chatouillé.

— Vous êtes en gaieté, Grippart, mon cher! fit observer sa femme.

La raison de commerce était « Grippart, successeur de Pigeonneau. »

— Mais non! reprit Grippart, non, pas précisément. Peut-être un peu émoustillé! Le thé était fort et les muffins excellents!

Disant ainsi, il continua à rire en dedans jusqu'à ce que son visage en devint pourpre; et il eut tant à faire pour regagner sa couleur naturelle que ses courtes jambes se livrèrent aux plus étranges évolutions et excursions en l'air; elles ne purent rattraper une pose décente que lorsque Mme Grippart lui eut administré de grands coups de poings dans le dos et l'eut secoué comme une grosse bouteille.

— Eh! bon Dieu! que le seigneur ait pitié de nous et nous vienne en aide! s'écria Mme Grippart alarmée, qu'est-ce qui lui prend donc à présent?

M. Grippart essuya ses yeux et répéta faiblement qu'il se sentait un peu agité.

— Allons, du calme, tranquillisez-vous, mon poulet! dit Mme Grippart; il y a de quoi mourir de peur, à vous voir vous démener ainsi et vous convulsionner de la sorte!

M. Grippart bégaya qu'il n'en pouvait mais, que son existence entière n'était qu'un combat dans lequel, à en juger par son haleine de plus en plus courte, par ses couleurs de plus en plus foncées, il avait toujours le dessous.

— Vous dites donc qu'il vente, qu'il grésille, et que le temps menace de neige? que la nuit est noire et très froide; n'est-ce pas cela ma chère? dit M. Grippart regardant attentivement le feu, et retombant dans sa torpeur ordinaire.

— Un rude temps, en vérité, répliqua sa femme en secouant la tête.

— Oui dà! reprit M. Grippart; les années sont comme les chrétiens, sans comparaison. Il y en a de dures à mourir, d'autres qui passent avant qu'on ait dit; gare! Celle-ci est *in extremis*; eh bien! elle tient bon, — elle lutte, — et je ne l'en aime que mieux pour cela. Mais voilà une pratique, ma poule!

Au bruit de la clochette de la porte, Mme Grippart s'était levée.

— Voyons! dit la dame, passant dans la petite boutique? que vous faut-il?.. Oh! je vous demande excuse, monsieur, je ne pensais pas que ce fût vous!

L'apologie s'adressait à un personage vêtu de noir, les parements des

(1) Voir les numéros du 30 janvier au 7 février.

(comme on dit en langage de *postier*). Eh bien! si la taxe était réduite au chiffre le plus bas, la *fraude* disparaîtrait presque complètement ; et, du reste, il y aurait peu d'inconvénients, suivant nous, à se départir de cette rigueur avec laquelle aujourd'hui on traite ceux qui sont pris en flagrant délit de port *frauduleux* de lettres.

« La Réforme postale, disait dernièrement le *Journal des Débats*, est réclamée par tous les bons esprits. » La même feuille disait déjà en 1839 (numéro du 12 août).

« Il faut bien reconnaître que la réforme des postes est dans la ligne des besoins du pays...... Il faut à la France une organisation de la démocratie ; il la lui faut, et le jour n'est peut-être pas bien loin où elle la réclamera avec colère si personne n'est en mesure de la lui donner....... l'ajournement n'est pas possible. Il n'y a pas lieu à attendre que l'expérience de l'Angleterre ait été consommée (1). Ce serait un inutile délai de quatre à cinq ans au moins, dont le moindre défaut serait de ne rien prouver parce que l'insuccès du système de M. Rowland-Hill ne démontrerait pas que celui de M. Piron est vicieux....... Ce n'est pas transitoirement que la France est à l'état de démocratie, c'est pour toujours : l'égalité est désormais la loi du pays. »

Après un langage aussi explicite, nous devons compter, ce nous semble, sur le concours du *Journal des Débats* dans la discussion qui s'est ouverte aujourd'hui. M. Michel Chevalier, par exemple, qui a pris place à la chambre, viendra, nous n'en doutons pas, renforcer le parti déjà nombreux de la réforme démocratique, dont M. de Saint-Priest s'est fait si honorablement le promoteur à la dernière session. Que M. Conte s'apprête donc à être vigoureusement attaqué. Il ne s'agit pas ici de résister à l'influence anglaise, il s'agit au contraire de la subir. Cette fois au moins, c'est avec reconnaissance et bonheur que nous l'accueillerons.

La chambre a voté, sans aucune discussion, la proposition de M. de Briqu ville sur le transport des restes du général Bertrand près de ceux de Napoléon. La commission a pensé que le maréchal Duroc, qui fut l'ami de l'empereur, devait être associé aux honneurs rendus au général Bertrand. La chambre a adopté cette proposition. Le gouvernement s'était associé à la pieuse intention de la commission.

La commission du budget a examiné aujourd'hui le budget des travaux publics. Les dépenses ordinaires de ce budget s'élèvent à 59 703 900 fr., c'est-à-dire à 925 500 fr. de plus que l'année dernière. Cette augmentation est affectée à la création d'un bureau de statistique des chemins de fer, à l'organisation du personnel de surveillance des chemins de fer par l'E-

(1) A cette époque (1839) la réforme Rowlen-Hill n'était pas encore accomplie ; ses adversaires disaient qu'à la pratique elle échouerait ; aujourd'hui elle a complètement réussi ; elle a même dépassé les prévisions de son auteur.

crois qu'il y a un devoir général de la part du peuple de ce pays, de maintenir les relations les plus amicales et les plus bienveillantes avec la France. (Applaudissements.) Je ne voudrais pas (et je ne crois pas avoir besoin de le dire) maintenir de pareilles relations aux dépens de l'honneur de l'Angleterre, et je ne crois pas non plus qu'il soit incompatible avec l'entente la plus amicale avec la France que l'Angleterre adopte toute mesure qu'un sentiment de protection et de sécurité pourrait suggérer. Je crois qu'il est tout-à-fait compatible avec les sentiments les plus amicaux des deux pays, de prendre en temps de paix des précautions que les circonstances peuvent rendre nécessaires afin d'être prêts à tout évènement.

Ce rapprochement entre l'expression des sentiments d'entente cordiale et le soin de nouveaux armements maritimes, est digne de remarque ; il caractérise la politique du gouvernement anglais.

Sur la question du droit de visite, sir Robert Peel s'est exprimé en ces termes :

Après les sacrifices que le pays a faits, je crois que c'est une obligation politique et morale de la plus haute importance pour nous, d'avoir pris des mesures compatibles avec l'intérêt général des nations, qui puissent amener la suppression de la traite.

Mais les chambres françaises se sont prononcées en termes très explicites contre le droit de visite ; l'opinion publique en France a été excitée contre le droit de visite. Dites ce que vous voudrez, mais la question du droit de visite se trouve paralysée à un haut degré lorsqu'il choque le sentiment des organes de l'opinion publique et l'esprit public. Le droit de visite se trouvera établi quand l'opinion publique lui donnera son concours. Mais si les chambres françaises jugent à propos, par un vote presque unanime (je regrette de le dire), d'attaquer ce droit et d'inviter le gouvernement à le remplacer, il est tout-à-fait impossible qu'il n'en résulte pas un relâchement des efforts de tout pouvoir subordonné. (Ecoutez !)

Que nous dit M. Guizot? Il nous démontre que le gouvernement français partage notre plus vif désir d'abolir la traite, et le ministre français nous prie d'examiner s'il serait possible de remplacer ce que l'on a appelé droit de visite, par une mesure tout aussi efficace, et pour employer ses propres expressions, plus efficace que le droit de visite même.

Est-il sage, en voyant combien est fort le sentiment des chambres françaises contre ce droit, nonobstant la bo[illegible]e disposition d'un pouvoir subordonné, est-il sage, dis-je, de notre par[illegible] refuser tout examen de ce point? D'heure en heure nous recevons des mes[illegible]es du gouvernement français et nous répondons : « Nous maintenons notre opinion en ce qui concerne notre obligation de supprimer la traite, nous ne pouvons abandonner les mesures déjà adoptées, à moins que vous ne nous prouviez que les chambres françaises adopteront quelque autre mesure aussi efficace. L'opportunité d'une enquête sur cette question dépendra, en grande partie, des hommes qui seront chargés de la faire. » Quelle est la personne choisie par le ministère français? Un homme de la plus haute autorité en France, je veux parler de M. de Broglie, qui a conseillé l'un des traités et complété l'autre en 1831 et 1833, dont l'opinion est tout-à-fait favorable au maintien du traité actuel. Voilà l'homme présenté par le gouvernement français pour examiner, avec nous, s'il est possible de trouver quelque mesure plus efficace que la mesure actuelle, pour la suppression de la traite. (Applaudissements.) De notre côté, qui avons-nous employé! Le docteur Lushington, dont la vie entière a été consacrée à cette question, et qui est prêt à sacrifier toute influence politique pour atteindre ce but sacré. (Applaudissements.) Voilà ce que nous avons

[illegible] droit de proposer une mesure quelconque, autre que le droit de visite, pour l'abolition de la traite. Le ton de lord Palmerston est d'une hauteur insolente, digne des airs matamores de M. Thiers. Seulement, c'est l'Allemagne que menace notre maladroit petit homme d'Etat, tandis que lord Palmerston répond à ses tendresses en envoyant directement à l'adresse de la France ses paroles d'orgueil et de dédain.

Dernier discours d'O'Connell.

Dimanche dernier, les repealers ont tenu leur meeting hebdomadaire dans Conciliation-Hall. — O'Connell a pris la parole pour faire aux députés irlandais une recommandation, à notre avis, très regrettable. Il les a invités à s'abstenir de se rendre dans la chambre des communes. Ne trahit-il pas ainsi à son insu les populations qui ont remis leurs intérêts entre ses mains? Ne sait-il point que la constance des minorités a de tout temps fait leur triomphe. Jamais la désertion n'est une force. Voici l'extrait des correspondances de Dublin :

O'CONNELL. La première question à poser est-celle-ci : « Quel bien reviendra-t-il à l'Irlande si les membres irlandais vont en Angleterre?

UNE VOIX. Aucun !

O'CONNELL. Oui, c'est exactement cela, j'en suis convaincu. L'Angleterre, l'Ecosse, l'Europe civilisée nous écoutent aujourd'hui ; et ce que nous disons en ce moment, il y sera applaudi par les républiques de l'Amérique. Comme le gouvernement actuel ou le parlement ne nous offrent aucune chance de voir redresser nos griefs, je m'écrie : « Je ne veux plus aller au parlement ! »

La recette de la semaine se relève un peu ; la dernière est de 9 850 fr.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 7 FÉVRIER.

Jamais le *gâchis* n'avait été plus manifeste qu'en ce moment. C'est le seul mot qui puisse donner une idée de ce qui se passe dans la sphère gouvernementale. Témoin la séance de la chambre d'hier.

« Jamais peut-être, dit le *Constitutionnel*, la chambre n'avait offert le spectacle d'une confusion pareille à celle où le gouvernement l'a jetée par son obstination à garder le pouvoir. Voici une loi votée et rejetée dans la même séance par un caprice. »

Le National. « Nous voudrions que la France entière pût assister aux séances de la chambre pour juger à quel degré d'abaissement le ministère fait descendre le pouvoir. Qu'y a-t-il, dites-nous, sur ces bancs? des hommes du pouvoir, des hommes de l'opposition? — Mais le pouvoir suppose une pensée, une direction, une volonté. Quand on est au pouvoir, on sait si l'on doit adopter ou repousser, défendre ou combattre une proposition importante. Quand on est de l'opposition, c'est que probablement on a confiance dans ses principes ; être de l'opposition et craindre la lutte, fuir la discussion, c'est s'abdiquer soi-même....

---

manches retroussés, le chapeau négligemment placé sur l'oreille, et qui, les mains dans ses goussets, se mit à califourchon sur le baril de bière, et salua de la tête en réponse.

— Les choses empirent là-haut, madame Grippart, dit-il ; l'homme ne peut aller loin.

— Ce n'est pas du locataire de la mansarde du fond qu'il s'agit, j'espère? s'écria Grippart, arrivant de l'arrière-boutique pour se mêler à la conversation.

— Je vous dis que la mansarde du fond descend rapidement la garde, monsieur Grippart; avant peu vous la verrez logée plus bas que les fondements de la maison.

Regardant, à tour de rôle, Grippart et sa femme, le personnage sonda le baril, en frappant sur les douves avec ses jointures, et quand il eut dépassé la hauteur de la bière, il joua un petit air sur la partie vide.

— Votre locataire, poursuivit l'individu l'œil fixé sur M. Grippart qui demeurait plongé dans une muette consternation, le locataire de la mansarde du fond s'en va.

— Alors, avant de s'en aller, il faut qu'il décampe, dit M. Grippart se tournant vers sa femme.

— Je ne le crois pas en état d'être transporté, reprit l'autre en branlant la tête. Quant à moi, je n'en prendrais pas la responsabilité. Vous ferez mieux de le laisser où il est.— Il n'en a pas pour long-temps.

— C'est la seule chose sur laquelle nous ayons eu maille à partir, elle et moi, s'écria M. Grippart, abattant d'un coup de poing le bassin de la balance sur le comptoir. Et voyez ce qui en résulte! Il mourra dans la mansarde, après tout! Il crèvera là-haut dans notre propre maison!

— Et où voulez-vous donc qu'il meure, M. Grippart? demanda sa femme.

— Dans la maison de travail, répliqua le mari. Pourquoi les maisons de travail sont-elles donc faites, je vous le demande?

— Pas pour cela, s'écria énergiquement Mme Grippart, pas pour cela ! Et ce n'est pas pour cela non plus que je vous ai épousé, M. Grippart, entendez-vous! Cela ne se passera pas ainsi. Je divorcerais plutôt, et jamais vous ne reverriez le visage que voilà ! Quand mon nom de veuve figurait sur l'enseigne ! — où il est resté tant d'années, la maison étant certes assez bien famée sous le nom de Pigeonneau ! quand mon nom de veuve figurait sur l'enseigne, M. Grippart, je l'ai connu pour un beau, un brave, un courageux, un laborieux garçon. Elle, c'était bien la plus jolie, la plus douce, la plus avenante jeune créature qu'on pût voir ! J'ai connu le père aussi (pauvre cher petit vieux qui se laissa choir du haut du clocher, étant somnambule, comme on dit, et se tua sur place.) Je l'ai connu pour le plus honnête homme de la terre, le plus assidu à l'ouvrage, pas plus de malice qu'un enfant, un vrai cœur de roi ! Et quand je jetterai à la porte, quand je repousserai de mon toit ou la fille, ou le gendre, puissent les anges du ciel me chasser du paradis — comme ils n'y manqueraient pas — et comme je le mériterais de reste !

Son visage plein, qui avait été autrefois potelé et parsemé de fossettes, sembla devenir tout resplendissant, tandis qu'elle parlait ainsi ; et lorsqu'elle essuya ses yeux, et que, branlant la tête, elle montra à M. Grippart son mouchoir et son poing fermé, il était clair que sa résolution était prise, et qu'il ne serait pas facile de la lui faire changer.

— Dieu la bénisse, dit Trottin, Dieu la bénisse !

Il attendit, le cœur pantelant, ce qui allait suivre. Tout ce qu'il savait, c'est qu'il s'agissait de Meg.

Si M. Grippart s'était trouvé émoustillé dans l'arrière-salle, en revanche il redevint plus muet qu'un poisson dans la boutique. Les yeux attachés sur sa femme, il ne tenta pas même de répondre, et s'occupa, en cachette,—soit dans un accès de distraction, soit par mesure de prudence,—à faire passer du tiroir dans sa poche la recette de la journée.

Le personnage à califourchon sur le baril de bière, et qui paraissait être quelque autorité médicale, brévetée et patentée pour soigner les pauvres, était évidemment trop habitué à voir s'élever de légers différends entre le mari et la femme, pour songer à intervenir. Il resta donc assis, tournant le robinet qui laissait échapper quelques gouttes, et siffla un petit air en attendant que le calme fût rétabli. Alors, il leva la tête et dit à Mme Grippart, ci-devant Mme Pigeonneau :

— La femme a encore quelque chose d'intéressant ; comment en est-elle venue à l'épouser ?

— Oh ! pour cela, dit Mme Grippart, prenant une chaise près de lui, ce n'est pas la partie la moins cruelle de son histoire, monsieur. Ils s'étaient connus jeunes, elle et Richard, voyez-vous ! pendant des années. C'était un charmant couple, et des mieux assortis : tout était arrêté, ils devaient se marier au premier de l'an. Mais voilà-t-il pas que Richard, sur le dire de quelques riches bourgeois, s'alla mettre en tête qu'il pouvait faire mieux, qu'il s'en repentirait, qu'elle n'était pas assez jeune pour lui, et qu'un garçon de sa tournure n'avait que faire de se presser. Ces mêmes bourgeois l'avaient effrayée aussi, elle, en lui prêchant que Richard l'abandonnerait, que ses enfants mourraient sur l'échafaud, qu'il était mal de se marier, que sais-je ! Bref, ils remirent de jour en jour ; leur confiance mutuelle s'ébranla, et le projet de mariage fut rompu. Mais ce fut sa faute, à lui. Elle l'aurait épousé, monsieur, et avec joie ! Bien des fois depuis j'ai vu son pauvre cœur se gonfler comme il passait près d'elle d'un air d'insouciance et de dédain, et jamais femme ne pleura plus sincèrement sur un homme, qu'elle sur Richard, quand elle le vit tourner mal.

— Ah ! il tourna mal?... dit le médecin ôtant la bonde du baril et se penchant pour regarder dans l'intérieur.

— En vérité, monsieur, je ne sais pas, voyez-vous, si on peut le lui imputer à tort. Je crois qu'il avait l'esprit troublé depuis cette rupture. J'ai toujours pensé que sans la crainte d'avoir à rougir devant les bourgeois, et peut-être aussi le doute de savoir comment elle prendrait la chose, il aurait passé à travers mille souffrances, mille tourments, pour ravoir la promesse de Meg, et pour qu'elle consentît à l'épouser. Il ne me l'a jamais dit. Mais c'est mon idée, à moi, et ce n'en est que plus triste ! Il s'adonna au jeu, à la boisson, à la mauvaise compagnie, à toutes ces belles ressources qui valaient mieux, soi-disant, qu'une honnête femme et son chez soi. Il y perdit sa bonne mine, sa réputation, sa santé, sa force, ses amis, son travail, enfin tout !

—Non, pas tout, Mme Grippard, interrompit le médecin, puisqu'il y gagna une femme ! et je voudrais savoir comment.

— Tout-à l'heure, monsieur, j'y arrive. Cette vie se continua des années, lui, tombant de plus en plus bas ; elle, endurant, pauvre fille ! assez de misère pour user une vie. A la fin, il se trouva si ravalé, si humilié, si repoussé, que pas une âme ne voulait l'employer, ni lui venir en aide. Les portes se fermaient partout devant lui. Il allait cherchant de l'ouvrage de forge en forge, de maison en maison. Il s'adressa, pour la centième fois peut-être, à un maître forgeron qui l'avait souvent occupé, car il était bon ouvrier, malgré tout. Ce maître forgeron, qui savait son histoire, lui dit : « Je vous crois incorrigible. Il n'y a qu'une personne au monde qui ait chance de vous racheter. Je ne me fierai à vous que si elle m'en donne l'exemple. » Il lui dit quelque chose comme cela dans sa colère.

— Ah ! dit le médecin. Et après?

— Après, il alla la trouver, monsieur ; il se mit à ses genoux, lui dit ce qui en était, qu'il était perdu sans elle, et il la supplia de le sauver.

— Et elle?... Ne prenez pas la chose si fort à cœur, Mme Grippart!

— Elle vint, ce soir-là même, me demander à loger ici : « Ce qu'il était autrefois pour moi, me dit-elle, est passé, enterré côte à côte avec ce que j'étais pour lui : mais j'y ai bien songé, et j'en ferai l'épreuve. Je la ferai dans l'espoir de le sauver, pour l'amour de la jeune fille, au cœur joyeux (vous vous la rappelez !) qu'il devait épouser le premier de l'an, et pour l'amour aussi du Richard d'autrefois ! » Elle ajouta qu'il était venu chez elle de la part de Lilia, que Lilia avait eu confiance en lui, et qu'elle ne l'oublierait jamais. Ils se marièrent donc ; et quand ils revinrent ici ensemble, quand je les vis, je ne pus me défendre de penser que, si les tristes prédictions qui les avaient séparés dans leur jeunesse, devaient toujours s'accomplir de la sorte, je ne voudrais pas les avoir faites ; non, pas pour une mine d'or !

Le médecin descendit de dessus le baril et se détira les membres.

— Il la maltraita, je suppose, dès qu'ils furent mariés?...

— Oh ! non, je ne crois pas qu'il l'ait jamais maltraitée, dit Mme Grippart, secouant la tête et s'essuyant les yeux. Il se conduisit même assez bien pendant quelque temps. Mais l'habitude était trop forte, trop enracinée ; il y revint petit à petit, et il était tout-à-fait retombé quand la maladie le prit. Je crois que son cœur a toujours saigné pour elle : oh ! j'en suis sûre. Je l'ai vu, dans ses crises de larmes et de frissons, essayer de lui baiser les mains, et je l'ai entendu l'appeler : « Meg ! » quasi du même ton qu'autrefois. Voilà je ne sais combien de mois et de semaines qu'il est là-haut gisant, le malheureux ! Avec le mari à soigner d'un côté, l'enfant de l'autre, elle n'a pas pu faire grande besogne, et, comme elle ne rendait pas l'ouvrage régulièrement, on lui a ôté même le peu qu'elle pouvait faire. Comment et de quoi ils ont vécu depuis, c'est ce que je ne sais pas.

— Je le sais bien, *moi!* murmura M. Grippart, jetant un coup d'œil sournois sur le tiroir vide, sur l'intérieur de la boutique et sur sa femme, tout en remuant la tête d'un air plus significatif encore que les paroles. Je le sais...

Il fut interrompu par un cri lamentable, un cri de détresse, parti du dernier étage de la maison.

(*La suite à demain.*)

Charles DICKENS.

La Presse s'occupe des débats qui viennent de s'ouvrir dans le parlement anglais et elle en apprécie ainsi le début : « L'opposition se montre satisfaite, et le ministère, loin d'avoir à enfler devant elle le succès de sa politique, paraît plutôt disposé à le rapetisser. »

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 7 février.

Au commencement de la séance, la chambre adopte, par 173 boules blanches contre 72 boules noires, une proposition du comte de Briqueville, ainsi conçue :

Art. 1er. — « Les restes mortels des deux grands-maréchaux du palais, Bertrand et Duroc, seront placés dans l'église des Invalides, à droite et à gauche du passage qui communique de la nef au dôme, réservé au tombeau de l'empereur Napoléon. »

Art. 2. — « Il est ouvert au ministre de l'intérieur un crédit de 25 000 fr., tant pour la translation des deux cercueils que pour la construction des deux tombes ; et au ministre de la guerre, un crédit de 25 000 fr. pour la mise en état du caveau des gouverneurs. »

Les deux autres articles sont relatifs aux voies et moyens.

On s'occupe ensuite de la proposition de M. de Saint-Priest, relative à la réforme postale.

La parole est à M. de Saint-Priest, contre les conclusions du rapport.

M. de Saint-Priest proposait de décider : 1o que désormais la taxe de la lettre simple ayant à franchir plus de 40 kilom. serait de 3 décimes, et 2 décimes pour la distance au-dessous de 40 kil. ; 2o que le maximum du poids d'une lettre simple serait de 10 grammes ; 3o que les lettres écrites à leurs familles par des sous-officiers, soldats et marins ne paieraient que 25 centimes ; 4o que les intérêts sur les envois d'argent seraient réduits à 2 0|0 pour toute somme au dessous de 50 fr.

La commission rejette les trois premières dispositions ; elle conserve la quatrième, à laquelle elle ajoute un article relatif à la suppression du décime rural.

M. DE SAINT-PRIEST a la parole contre les conclusions de la commission : il cherche à démontrer que sa proposition ne sera pas préjudiciable au Trésor, et montre les immenses avantages qu'elle aurait pour les particuliers, dont elle rendrait les rapports plus fréquents, développerait les sentiments affectueux et les lumières. Le bruit des conversations et la faiblesse de la voix de l'orateur ne nous permettent pas de suivre son argumentation.

Après ce discours, la chambre passe à la discussion des articles.

Art. 1er. — « A compter du 1er janvier 1846, la loi du 15 mars 1827, relative au tarif de la poste aux lettres, sera modifiée ainsi qu'il suit :

« La taxe de toute lettre simple, ayant à franchir plus de 40 kilomètres, sera de trois décimes

« Continueront à être taxées à deux décimes, les lettres qui n'ont pas à franchir plus de 40 kilomètres. »

MM. MUTEAU et MONNIER DE LA SIZERANNE proposent de remplacer cet article par le suivant :

« A compter du 1er janvier 1846, la loi du 15 mars 1827, relative aux tarifs de la poste aux lettres, sera modifiée ainsi qu'il suit :

« Toute lettre simple, du poids de sept grammes et demi, circulant dans l'intérieur de la France, de bureau à bureau de poste, sera soumise à une taxe uniforme de 20 centimes.

M. MONIER DE LA SIZERANNE développe cet amendement. Le transport des lettres, dit-il, est un monopole centralisé entre les mains du gouvernement, dont personne ne se plaint parce que c'est un gage de sécurité pour tous ; mais comme monopole il n'en excite pas moins une certaine répulsion. La correspondance à Paris, par exemple, peut être un objet de luxe, mais dans tous les lieux où les communications sont difficiles, pour les distances un peu grandes, l'impôt postal est une surcharge très lourde qui pèse sur un objet de première nécessité.

Le bruit des conversations nous empêche de saisir la suite de la lecture de l'orateur : nous distinguons cependant qu'il se livre à d'assez longs calculs pour démontrer que si le Trésor perd la première année à l'établissement d'une taxe uniforme pour les lettres, il sera bientôt dédommagé par l'accroissement du chiffre des correspondances.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, combat l'amendement. La logique absolue, dit-il, est dangereuse en matière de finances, et peut mener à des conséquences très opposées, selon que le point de départ diffère. Les orateurs qui m'ont précédé à la tribune ne se sont occupés que d'un côté de la question, l'équitable répartition de l'impôt postal entre tous, et ils ne se sont pas préoccupés de la prime qui est due à l'Etat pour la sécurité qu'il procure aux correspondances.

En portant d'ailleurs la question sur un autre terrain, il me serait facile de prouver que l'impôt postal pèse plus lourdement sur les expéditeurs qui envoient une lettre à courte distance que sur celui qui expédie à une longue distance.

En matière d'impôts, messieurs, ce n'est pas du bien absolu qu'il faut se préoccuper, mais du bien relatif. Je ne nie pas qu'une réforme postale ne doive être faite, que le prix du port des lettres à longue distance ne doive être avantageusement changé, mais je suis de l'avis de la commission et je ne crois pas que cette partie de la réforme soit la plus urgente.

L'orateur rappelle ensuite ce qui a eu lieu en Angleterre relativement à la diminution de la taxe des lettres, et cite à l'appui de son opinion un extrait du travail de M. Mac-Culosh, auteur du *Dictionnaire du commerce*. Cet écrivain constate l'état stationnaire du revenu postal de l'Angleterre pendant les vingt années qui précédèrent 1839, à cause de l'élévation extrême de la taxe ; il ajoute que depuis l'abaissement de cette taxe le nombre des correspondances a singulièrement augmenté, au grand contentement des classes moyennes des commerçants et détaillants.

L'auteur ne croit pas cependant qu'une taxe uniforme soit avantageuse ; une taxe uniforme est une *charlatanerie* qui n'aurait pour résultat que de diminuer les recettes du Trésor. Le Trésor en Angleterre a déjà perdu des sommes très considérables par suite de la réforme qui a été faite, et que paieraient une taxe beaucoup plus élevée que celle qu'on veut établir en France. M. Mac-Culosh conclut en faveur d'une taxe moyenne de 3 pences (30 centimes), ce qui est à peu près la moyenne de la taxe des lettres en France.

On a pu conclure, continue le ministre, de la stagnation des produits des postes en Angleterre pendant un grand nombre d'années, qu'il y avait là un vice ; rien de semblable ne se présente en France : depuis quatorze ans, le produit de l'impôt postal a considérablement augmenté. Quant à la franchise que l'on préviendrait, elle ne s'exerce jamais qu'à de petites distances, car au-delà elle ne s'exerce qu'au moyen d'occasions qui sont nécessairement peu nombreuses.

Quant à la suppression de franchise, elle est tout-à-fait en dehors de la question : l'uniformité de la taxe n'y changera rien.

Mais, dit-on, l'uniformité de la taxe augmentera les correspondances : je ne puis le croire. Je ne puis croire que l'abaissement de la taxe ait pour effet de secouer la paresse de chacun, et d'augmenter le nombre des correspondances ; cette augmentation, dans tous les cas, ne se ferait que pour les petites distances, c'est-à-dire pour ceux qui ne se ressentent pas du poids de leurs privations. (Très bien !) Parcourez le dépôt des lettres refusées, et voyez si elles ne s'adressent pas toutes à de pauvres familles qui auraient bien voulu prendre la lettre qu'on leur présentait, mais qui ont craint, si elles la prenaient, de manquer de pain le lendemain. (Très bien !)

« Le pauvre n'écrit pas ! dites-vous ; mais, est-ce sa faute ? N'a-t-il pas désir et besoin, autant que le riche, plus que le riche peut-être, des relations de famille ? Demandez à ces ouvriers épars sur tout le sol de la France s'ils n'ont pas conservé le culte de la famille et du foyer paternel ; s'ils ne seraient pas heureux d'entretenir des communications avec ceux qu'ils ont aimés autrefois, qu'ils aiment toujours, et d'autant plus peut-être qu'ils en sont plus éloignés ? (Très bien !)

Vous voulez augmenter l'instruction des classes laborieuses, vous créez pour elles des écoles, et je vous approuve, mais n'est-ce pas une contradiction que de leur apprendre à doubler leurs relations par l'écriture, pour les condamner ensuite à ne pas se servir des bienfaits qu'ils vous doivent ? Ne souffrent-ils pas assez d'ailleurs pour que vous leur arrachiez encore ce dédommagement de la nécessité où ils sont souvent de se séparer, de s'expatrier ? (Très bien !)

Une facilité plus grande dans les correspondances est la conséquence de la diffusion de l'instruction. C'est ce qui est arrivé en Angleterre, à mesure que les communications sont devenues plus faciles, les classes ouvrières ont augmenté d'ardeur pour s'instruire, et les écoles qui leur sont consacrées sont beaucoup plus suivies qu'autrefois.

Il y a chez nous, dit en terminant l'orateur, un impôt qui pèse sur les communications de la pensée, sur ce qu'il y a de plus noble, de plus élevé dans l'âme humaine ; il faut qu'il disparaisse ; il faut que toutes les classes soient appelées à jouir des avantages de notre civilisation ; il ne faut pas que par cela que les classes pauvres sont déshéritées des autres biens, on vienne encore imposer une taxe, qu'elles ne peuvent payer, sur les relations familiales ; et c'est pour cela que je donne ma pleine adhésion à la proposition. (Très bien à gauche.)

M. LACAVE-LAPLAGNE. J'ai dû examiner les choses au point de vue politique ; j'ai dit et je persiste à dire, non par un sentiment de dédain pour la classe pauvre, mais parce que c'est la vérité (très bien), que la réforme profiterait plutôt à la classe riche qu'à la classe pauvre ; j'ai dit que la classe pauvre n'écrivait guère que par la force même des choses, par la nature de ses occupations, par le défaut d'affaires. Aussi, l'abaissement de la taxe n'amènerait-il pas un si grand développement de correspondance que quelques personnes le croient.

M. le ministre revient sur les considérations qu'il a déjà développées, et il insiste surtout sur ce que les correspondances fréquentes ne se font qu'à de petites distances ; il rappelle que la France n'a pas les mêmes probabilités d'augmentation que l'Angleterre, et il croit qu'il y aurait danger à jeter la perturbation dans les finances par une réforme prématurée.

M. BINEAU. Je ne me propose d'examiner que la partie financière de la question. Elle me semble bien simple. La moyenne de l'impôt postal est, par lettre, de 40 cent. 1|2 ; en réduisant cette moyenne à 20 centimes comme vous le propose l'amendement, vous diminuerez de moitié les recettes du Trésor ; mais le Trésor ne perdra rien si le nombre des lettres est doublé. Or, pour une réforme moindre en Angleterre, le nombre des lettres a été presque quadruplé. L'espoir que le nombre des lettres écrites en France sera doublé, et que, par conséquent, le Trésor ne perdra rien, est donc parfaitement légitime.

Le travail que M. le ministre des finances nous a lu tourne en faveur de l'amendement. En effet, M. Mac-Culosh conclut en faveur d'une taxe de 3 à 4 pences par lettre, c'est-à-dire de 30 à 40 cent ; mais, vu la différence de la valeur de l'argent dans les deux pays, cela équivaut à peu près à ce que nous vous proposons, c'est-à-dire à une moyenne de 20 centimes.

Mais, dit-on, bien que le nombre des lettres soit quadruplé aujourd'hui de ce qu'il était avant la réforme, le trésor anglais est en déficit de 24 millions. La raison en est simple. La moyenne taxe, était de 90 centimes avant la réforme ; elle est aujourd'hui réduite à dix centimes ; il est évident que la compensation doit être lente ; si l'on se fût borné à réduire la taxe à deux pences, il est probable que le déficit n'existerait pas.

J'arrive à l'autre point de la question, l'uniformité de la taxe. Je ne répéterai pas ce qu'a dit à ce sujet l'honorable M. Barrot. En admettant même que le gouvernement dût être indemnisé du surcroît des dépenses que lui cause le transport d'une lettre à une plus grande distance, la taxe demeurerait encore à peu près uniforme. Il en coûte très peu de plus au gouvernement pour une grande distance que pour une petite, et d'ailleurs cette dépense en plus serait pleinement compensée, par l'économie de temps que feraient ses agents, occupés maintenant une partie de la journée à chercher la taxe, à taxer et à faire payer les lettres.

Il ne faut pas oublier non plus que les chemins de fer en sillonnant en tous sens le territoire permettront au gouvernement de faire bientôt transporter gratuitement les correspondances dans toutes les directions, et que, par conséquent, l'impôt qu'il prélèvera sur les lettres, loin de s'affaiblir pour le trésor sera, au contraire, même avec la taxe uniforme, en voie d'augmentation. (Très bien ! Aux voix !)

M. CHÉGARAY, rapporteur de la commission, monte à la tribune.

Les cris : aux voix ! nous empêchent de l'entendre.

Après avoir longuement lutté contre l'impatience de la chambre, aidé en cela par M. le président qui paraît mettre beaucoup d'importance à ce qu'il soit entendu, M. Chégaray est contraint de descendre sans avoir pu se faire écouter.

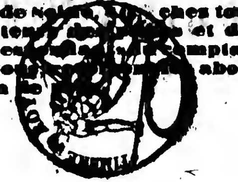
L'amendement est mis aux voix. Deux épreuves étant déclarées douteuses, on passe au vote au scrutin secret.

Les voix se répartissent ainsi :

Votants	259
Majorité absolue	130
Pour	130
Contre	129 (on rit.)

L'amendement est adopté.

Demain, à une heure et demie, séance publique ; suite de la discussion de la proposition sur la réforme postale ; discussion du projet de loi relatif aux douanes des Antilles ; de la proposition sur les irrigations ; du projet de loi sur le conseil d'Etat.



litique se révèlent par l'extension générale du commerce, surtout dans l'Inde et en Chine, par une augmentation correspondante d'activité manufacturière et de bien-être chez les travailleurs, et, enfin par l'amélioration constamment quoique lentement progressive du revenu public. Le trop plein des capitaux particuliers se déverse sur la France ; leurs propriétaires, tout en opérant un placement avantageux, fécondent le sol français, et, par l'amalgame des intérêts des deux peuples, rendent la guerre de moins en moins possible, de moins en moins probable. »

— On sait que le plus important des chefs arabes qui viennent de quitter Paris, Ali-ben-Ba-Ahmed, a reçu des mains de M. le maréchal Soult la croix de commandeur de la Légion-d'Honneur. Le méritait-il ? Le *Courrier français* contient à ce sujet un long article dont nous extrayons ce qui suit :

« On a commis une faute, une faute irréparable, car cet homme que l'on vient d'honorer d'une marque extraordinaire de considération, dont on a ainsi accru la funeste influence, est le plus irréconciliable ennemi du génie bienveillant et social de la France. Avant tout, et pour ne pas être taxé d'exagération, citons des paroles qui aient autorité. M. le maréchal Soult, qui lui-même a remis au kaïd Ali la large croix d'or en récompense de ses services, s'exprimait ainsi à la tribune de la chambre des députés, le 16 avril 1842 :

» Il se peut, et *je crois* que ce que je vais dire *a quelque fondement*, que » le kaïd Ali auquel le général Négrier a donné jusqu'à présent une grande » confiance ait abusé de sa situation. Il se peut que cet Arabe se soit laissé » entraîner à les sentiments de *vengeance*, peut-être même à des sentiments » de *cupidité*, c'est très possible ; mais je le répète, *je crois que*, s'il y a quelque chose de vrai dans les exécutions qui ont été reprochées, *on ne peut les* » *attribuer qu'à ce chef*. Il n'en résulte pas pour cela que le général Négrier » ne soit point répréhensible ; il le serait au contraire pour avoir toléré ou » laissé faire. »

» Il est inutile de rappeler les horribles détails qui motivaient ces explications de M. le président du conseil. Environ un mois après, le 27 mai, interpellé sur ces événements dont la gravité l'avait obligé à envoyer l'un de ses aides-de-camp à Constantine pour connaître toute la vérité, le ministre, parfaitement éclairé alors, s'exprimait en ces termes :

» *Je n'hésite pas* à confirmer, sans le répéter, ce que j'ai dit dans la » séance du 16 avril, au sujet des exécutions à mort qui ont eu lieu dans la » province de Constantine ; je *maintiens* les expressions que j'ai employées » pour les flétrir. »

» Donc, M. le président du conseil connaît parfaitement le kaïd Ali ; il sait que cet homme, animé, ce sont les expressions par lesquelles le gouvernement l'a officiellement flétri, *animé de sentiments de vengeance et de cupidité* a fait tomber en notre nom des têtes innocentes dont nul ne sait le nombre ; qu'il a dépouillé, toujours en notre nom, des populations innombrables ; qu'il a fait de son pouvoir métier et marchandise, protégé nos ennemis, persécuté nos amis ; et c'est ce même homme que l'on élève à la dignité de commandeur de la Légion-d'Honneur !

» Ali-ben-Ba-Ahmet n'avait d'autre fortune que son cheval et ses armes quand il est entré à notre service. En sept années, Ali a dépensé près d'un million ; il a donné pour plus d'un demi-million de cadeaux, et en outre il possède une fortune considérable. Pendant son voyage en France, il a dépensé plus de 150 000 fr. Qui a payé ces sommes immenses ? c'est le peuple arabe, pauvre peuple vers qui Dieu nous avait envoyés comme un messie sauveur et que nous avons laissé dépouiller, bâtonner, ruiner, décapiter au profit d'un homme que M. le maréchal Soult a accusé du haut de la tribune d'avoir fait tomber des têtes pour satisfaire ses *vengeances* et sa *cupidité*. »

— L'*Observateur grec*, qui se publiait à Athènes en langue grecque et en langue française, a cessé de paraître. L'impartialité dont ce journal avait donné de nombreuses preuves et l'affection sincère et désintéressée qu'il avait montrée pour les intérêts grecs, font regretter cette interruption. La presse grecque s'est en cette circonstance trouvée en accord unanime pour louer le caractère et le talent de M. Gardon, rédacteur en chef de ce journal. Comme c'est là un fait qui ne se renouvellerait pas facilement dans nos pays de parlementarisme corrompu, nous éprouvons quelque plaisir à le mentionner.

— Des recherches géographiques faites par l'ambassade anglaise, dans l'Abyssinie, confirment les récits de ce vieux conteur qui charmait nos loisirs du collège. Hérodote, si souvent accusé de mensonge est réhabilité. Il est donc constant, lisons-nous dans un article bibliographique de la *Presse*, qu'au sud de l'Afrique existe une race très nombreuse d'hommes, les *Doko* ou pygmées, de teint olivâtre, n'excédant pas quatre pieds anglais de haut, subsistant uniquement de fruits, de racines, de rats, de serpents et de miel ; ils grimpent sur les arbres, et leurs ongles, longs comme des serres d'aigle, leur servent à gratter la terre pour y chercher les fourmis dont ils sont très friands. Entre Gano et Metcha, il y a aussi un pays peuplé de chrétiens, qui vivent dans les cavernes comme les Troglodytes.

— Nous trouvons l'anecdote suivante dans un journal orthodoxe, le *Courrier de Lyon* :

« Vendredi dernier, à six heures du matin, deux époux se juraient fidélité aux pieds des autels dans l'église de Valbenoîte, à Saint-Etienne, et le prêtre qui recevait leurs serments avait à peine béni leur union que la mariée poussait un cri de douleur auquel répondait un autre cri, celui d'un gros garçon qu'elle venait de mettre au monde, et qui, pour premier oreiller, rencontrait les dalles d'un temple. Le vicaire a relevé et enveloppé dans un tapis le nouveau-né pendant que les gens de la noce s'empressaient autour de l'heureuse mère. — Si le parrain et la marraine eussent été prévenus, on eût pu procéder à la cérémonie du baptême aussitôt après celle du mariage. »

— La société d'agriculture et d'horticulture de Perpignan se proposant de fonder une Ecole d'horticulture, s'est adressée à la société royale d'horticulture de Paris, qui a nommé dans sa dernière séance une commission chargée d'examiner les titres des horticulteurs qui se mettront sur les rangs pour remplir à Perpignan les fonctions de jardinier de l'Ecole d'horticulture projetée. Un jardin vaste et fertile, un logement et des appointements annuels fort convenables, seront attachés à ces fonctions. Le but de la société de Perpignan étant de former des jardiniers habiles dans la culture maraîchère et la taille des arbres, les concurrents devraient posséder spécialement ces deux genres de connaissances. Toutefois les conditions offertes par la société de Perpignan sont assez larges pour pouvoir être acceptées par une famille de jardiniers dont les membres pourraient posséder individuellement l'une des deux spécialités requises. Les concurrents sont priés de se mettre en rapport avec la commission par lettres adressées au local de la société royale d'horticulture, rue Taranne, 8.

Lady Seymour, drame en cinq actes de M. Charles Duveyrier, a obtenu ce soir un succès complet au théâtre de la Porte-Saint-Martin. Le dénouement est l'œuvre d'une belle intelligence et d'un grand cœur,

à la cour, qui doit poser des conclusions en dommages-intérêts. On voit à l'audience la femme de M. Morisset et son beau-père, qui, bien qu'ils n'aient pas été cités, assistent comme spectateurs à ces débats. L'accusée convient des faits qui lui sont imputés; elle dit, pour sa défense, qu'elle avait vivement à se plaindre de M. Morisset, qui, non content d'avoir troublé son repos, la persécutait incessamment, l'affichait et la compromettait auprès de son mari.

Après le réquisitoire de M. l'avocat général Glandaz et une remarquable plaidoirie de Me Desmarest, le jury est entré à sept heures dans la salle de ses délibérations. Il en est revenu au bout de quelques minutes avec un verdict d'acquittement en faveur de l'accusée dont la mise en liberté a été immédiatement prononcée. La cour condamne la partie civile aux dépens.

FERRURE DES FORÇATS. — DÉPART POUR LE BAGNE. — Il n'est point de jour où l'on ne constate l'impuissance de nos lois à réprimer efficacement les vicieux instincts et les profonds calculs de la dépravation. Ne commence-t-on point à comprendre que nos législateurs sont incapables de guérir les maux d'une situation subversive !... Voici l'épilogue des tristes procès que nous avons vus se dérouler en cour d'assises ; les malfaiteurs sont envoyés au bagne d'où ils reviendront plus dépravés et plus menaçants encore :

« C'est ce matin, dit la *Gazette des Tribunaux*, qu'a eu lieu, au dépôt des condamnés de la Roquette, le départ d'un convoi de onze individus contre lesquels la cour d'assises du département de la Seine a prononcé la peine des travaux forcés, et que les voitures cellulaires vont transporter directement au bagne de Brest. Au nombre de ces individus, qui ont été préalablement ferrés et revêtus du costume mi-partie jaune et gris, particulièrement affecté aux forçats durant leur trajet, figurent Mirault et Villetard, condamnés dans l'affaire dite des buttes Saint-Chaumont, ou de l'assassinat du cocher Cataigne. Mirault, condamné à mort avec Vallet dit Délicat, qui seul a subi la peine capitale, obtint une commutation de peine, grâce aux révélations qu'il n'hésita pas à faire à la justice. C'est ainsi que dans un procès criminel, au mois de janvier dernier, il se portait en quelque sorte accusateur contre un recéleur nommé Picot, qui fut condamné à sept années de travaux forcés, pour avoir acheté de Vallet dit Délicat les reconnaissances du mont-de-piété trouvées par lui sur le cocher Cataigne, après qu'il l'eut assassiné et précipité dans une des profondes carrières à plâtre des buttes Saint-Chaumont, où des ouvriers carriers retrouvèrent son cadavre dans la matinée du 3 avril 1842. Villetard est dirigé sur le bagne par ce même convoi dont fait partie Mirault son ancien complice.

Un nommé Boucher, forçat évadé dix fois, compte également au nombre

La *Gazette des Tribunaux* aurait dû substituer à ces derniers mots, ceux-ci : l'*imprévoyance* et le *désordre* de la société.

Marchés de Paris.

Marché Saint-Antoine, 7 février. — Foin 1re 45 à 46; 2e 43 à 44 ; 3e 40 à 42. — Luzerne 1re 45 à 46 ; 2e 00. — Regain 1re 35 à 36, 2e 33 à 34; 3e 30 à 32. — Trèfle, 1re 36; 2e 30 à 00. — Paille de blé 1re 28 à 00; 2e 25 à 00. — Paille d'avoine 1re 34 à 00; 2e 30 à 00; 3e 25 à 00. — Paille de seigle, 1re 00 à 00. —

Halle aux veaux du 7 février. — Veaux amenés 759, vendus 759 2,00-1,82-1,61. — Vaches amenées , 128 vendues 126 1,26-1,08-0,90. — Taureaux amenés 5, vendus 4 0,00.

Marché de la Vallée du 7 février. — Alouettes (la dizaine) 1,00 à 200. — Agneaux 15 à 20. — Bécasses 3,00 à 4,50. — Bécassines 0,75. — Cailles 1,00. — Canards 1,50 à 2,00. — Canetons 2,50. — Chapons 3,00 à 5,00. — Chevreuils 30. — Daims, 56. — Dindes gras 7 à 10,00; do com. 4,00 à 6,00. — Faisans 4,00 à 5,00. — Grives 0,50 à 60. — Lapins 1,50 à 2,50. — Lièvres 3,25 5,00. — Oies grasses 5 à 7,20 ; do com. 3,50 à 4,75. — Perdrix grises 1,50 à 2,50. do rouges 3,00 à 0,00 — Pigeons bizets 0,60 ; do de volière 0,75 à 1,15. Pilets 1,50 à 2,00. — Poules ordinaires 1,50 à 2,25 — Poulets gras 2,25 à à 3,50. — Poulets communs 1,35 à 1,75. — Sarcelles 0,75 à 1,25.

VERSAILLES, 7 février. — Foin 1re 42 à 43 ; 2e 38 à 40 ; 3e 30 à 34. — Paille de froment 19 à 23 ; do d'avoine 24 à 26. — Trèfle 27 à 31. — Luzerne 38 à 44. — Regain 30 à 34.

122 veaux ont été vendus de 1,70 à 2 fr. le kil. sur pied.

Bourse du 7 février 1845.

Le 5 0/0 n'a éprouvé que des variations insignifiantes. Quant au 3 0/0, toujours faible, il a fléchi encore aujourd'hui de 15 centimes.

A l'exception des deux lignes de Versailles, qui ont arrêté la hausse des jours précédents, tous les chemins ont monté : celui de Bordeaux à la Teste a gagné 25 francs.

Il y a eu continuation dans la reprise des actions industrielles ; le temps a fait justice de la plupart, et celles qui ont échappé à cette épreuve donnent lieu chaque jour à d'importantes transactions.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Emprunt, 86 10, 86. — Belge 1842, 106 1/2. — Id. 4 1/2, 103. — Naples, récép. Rothschild, 101 90, 102. — Grand'Combe, 1500. — Cette, 485, 487 50. — Banque belge 1841, 1075, 1085. — Comp. Ganneron, 1075. — Jouiss. des 4 Canaux, 130, 128 75. — Canal d'Arles à Bouc, 1085. — Espagne 3 p. 0/0, 41 3/4, 1/2. — Zinc, Vieille-Montagne, 5500, 5425. — Gaz français, 4500. — Gaz anglais, 8000 en divid. — Id. nouv., 7500. — Gaz de Calais, 1100 .— Gaz

CHEMINS	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Havre...	900 »	905 »	H. 5 »	— 900, 912 50, 905	H. 7 [illegible]
Marseill.	965 »	960 »	H. 5 »	— 970, 957 50.	H. 7 [illegible]
La Teste	250 »	260 »	H.25 »	— 270, 275.	

LONDRES, 3 FÉV.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Consol..... 99 3/4, 7/8.	Av..... 84 95.	F. c. 85 10 d. 50.
Esp. act... 28 1/2 1/8.	Ap..... 84 95.	F. p. 85 45 55 d. 50.
Portug..... 59 »/».		F. c. 122 60 d. un. 122 [illegible] 70 d. 50.
Mexic...... 36 1/8.	Rep. fin c. F. pr.	
Brésil...... » »/».	3 0/0, 10 20	F. p. 123 45, 50 d. 50.
5 0/0 Holl. 98 1/2.	5 0/0, 5 10	Vera. g. 450 d. 10. d. 600 d. 20.
2 1/2 do. 63 »/».		
Rouen.... 42 1/2.	Bons du trésor.	Rouen, 1145, 1142 50 d. [illegible]
Orléans... 44 3/4.	3 1/4 à 1 m.	Strasb, 322 50, 327 50 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 79,00 à 78,50 ; courant du mois, 81,00 à 80,50; mars et avril, 82 00 à 81,50 ; 4 mois du milieu, 84,00 à 00,00; 4 derniers mois, 87,00 à 88,00.

LILLE — Colza 74,00 à 00,00.— Lin, 66,50.—Caméline, 66,50.—Voiture, 6,75.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 85,00 à 00,00 ; courant du mois, 85,00 à 00,00 offert ; mars en décembre, 85,00 à 00,00.

SAVON.—Ordre de livraison, 88 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 8 février.

7 h. »/» OPÉRA. —
7 h. 1/4 THÉATRE-FRANÇAIS. — Guerrero.
7 h. »/» ITALIENS. — Corrado d'Altamura.
7 h. »/» OPERA-COMIQUE. — Cendrillon.
7 h. »/» ODÉON. — Henri III. Un Comique. Article 912.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Enfant chéri. Trois Loges. Cabinets. La Veille.
6 h. »/» VARIÉTÉS. — Mimi. Boquillon. Un Jour Gras. English.
6 h. »/» GYMNASE. — Rébecca. Gérigny. Bal d'enfants. Morale.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. Le Bœuf gras. Biribi. Michel. Jonathas. Fiacre.
6 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Lady Seymour.
6 h. »/» AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. »/» GAITÉ. — Ferté Spada. Coqueluche.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

tour à tour le ministère vainqueur et vaincu, et cela à une voix de majorité. On aurait pu croire qu'il n'y avait rien de qu'un pareil état de choses. Eh bien ! la chambre a su trouver moyen d'empirer la position. Maintenant il n'y a plus de majorité tout. Sur 340 membres qui ont voté sur l'ensemble de la proposition de M. de Saint-Priest, 170 se sont prononcés pour, 170 contre.

Il en résulte que la proposition sur la réforme postale est enterrée vivante. Il ne lui fallait qu'une voix pour sortir triomphante de la, il ne fallait qu'une voix pour la tuer. Le ministère, non ses discours, car il n'a rien dit, mais par ses démarches de nature, mais par l'intimidation exercée sur les peureux, a fait que le vote d'hier est annulé et qu'on ne changera rien inique impôt condamné par tout le monde.

Un seul organe dans la presse parisienne a soutenu le ministère. Nous n'avons pas besoin de dire que c'est le *Globe*. Nous n'en parlerions pas, s'il n'y avait toute une révélation dans la thèse soutenue aujourd'hui par le journal de M. Guizot, pour intimider la chambre. De par M. de Rothschild, s'écrie le *Globe*, je vous défends de voter la réforme postale, et de diminuer ainsi momentanément, et quelques millions seulement, les revenus du Trésor. Cela paraît croyable. Nous citons le *Globe* textuellement :

« Nous allons inscrire au budget de 1846 neuf millions pour le service de l'intérêt et de l'amortissement de l'emprunt récemment contracté ; croyez-vous que vos prêteurs seront très rassurés, quand ils vous verront ALTÉRER VOLONTAIREMENT LEUR gage ? Croyez-vous grandir le crédit public, en faisant ainsi disparaître des ressources qui lui donnaient confiance ? Croyez-vous que M. de Rothschild eût prêté deux cents millions sur rente 3 0/0, à 85, aux doctrines financières de M. Barrot ? »

Ainsi, M. de Rothschild a pris hypothèque sur le budget. C'est lui qui vote les impôts ; les chambres lui doivent complète soumission ! Les ministres eux-mêmes déclarent que le haut baron financier pèse de tout le poids de sa fortune sur le système qui nous gouverne. La France doit bien rougir de pareilles infamies.

Voilà comment il s'est fait que la chambre n'a pas osé être conséquente avec son vote d'hier, et a rejeté aujourd'hui toute réforme postale. Disons cependant que M. le ministre des finances a pris la parole pour s'engager à faire disparaître, dans le budget de 1847, qu'il prépare actuellement, l'impôt qui pèse si injustement sur les populations des campagnes, sous le nom de décime rural.

Ajoutons enfin que les deux votes d'hier et d'aujourd'hui démontrent clairement que le pays sent le besoin d'une réforme postale, et une seule séance suffit à le voter ! M. ... en a été le rapporteur persévérant.

Il s'agit de sanctionner par une disposition législative le système de douanes des Antilles, jusqu'à présent régi par de simples ordonnances royales. La commission aurait bien voulu être favorable au développement de l'industrie et des relations commerciales de nos colonies, en leur accordant plus de facilités dans leurs échanges avec la métropole comme avec les Etats étrangers. Mais, ajoute le rapporteur, elle n'en a pas eu le temps, et elle n'a pas osé d'ailleurs toucher au grand problème de la transformation sociale qui doit s'opérer un jour ou l'autre parmi les populations esclaves.

Le projet de loi ne change pas grand chose à l'état actuel du commerce des Antilles. Il décide que les droits d'entrée, jusqu'à présent perçus d'après la valeur, le seront dorénavant d'après le poids ou le nombre ; c'est une mesure qu'on ne peut qu'approuver. Il diminue ensuite les droits qui pèsent sur quelques articles relatifs à la consommation alimentaire, puis il élève le tarif du tabac, et tout cela sur la réclamation du conseil des colonies. Il n'en résultera pas grand bien. Nous croyons qu'il faudrait des mesures autrement énergiques et autrement complètes pour rendre à nos possessions leur ancienne prospérité.

Il n'y a plus de majorité, il n'y a plus de force directrice, il n'y a plus de gouvernement, il n'y a plus de ministère vivant. Le thermomètre du pouvoir marquait avant-hier un degré au dessus de zéro, hier un degré au dessous, aujourd'hui il s'est arrêté à zéro absolu. Il est impossible que cette situation se prolonge. Il y a quinze jours nous disions que le ministère n'était plus qu'un cadavre, qu'il essaierait en vain de se galvaniser, qu'il était mort et bien mort. Etait-ce vrai ?

Si l'on ne veut pas achever de ruiner le Pouvoir en France, si l'on ne veut pas achever d'avilir le gouvernement du pays et le pays lui-même, il faut que ce ministère qui ne veut pas s'en aller soit remercié à l'instant même.

Quand les morts sont bien morts, on les enterre, on les brûle ou on les embaume, mais dans aucun cas on ne leur laisse occuper la place des vivants.

Que les dévots au ministère l'embaument, qu'ils le mettent en chapelle ardente, qu'ils lui rendent tous les honneurs funèbres, qu'ils en fassent des reliques et les conservent en châsse si bon leur semble, nous ne nous opposons pi à ce genre de conservation, ni à cette canonisation du cabinet : tous les goûts sont dans la nature et tous les cultes permis par la loi. Mais, pour l'amour de Dieu ! que l'on avise à remplacer par des vivants les trépassés à portefeuille.

Si Rosas refuse, les forces navales du Brésil, de la France et de l'Angleterre, dans les eaux de la Plata, captureront son escadrille et s'empareront de l'île de Martin Garcia, clef de la navigation du Parana et de l'Uruguay, affluents de la Plata et fleuves d'une haute importance pour le commerce de ce pays. Au besoin, un nouveau blocus serait mis devant Buénos-Ayres et devant les autres ports du littoral argentin.

On le voit, l'intervention du Brésil, de la France et de l'Angleterre, dans ces conditions, revient à garantir à la République orientale de l'Uruguay l'indépendance que lui accordait le traité de 1828, fait entre la Confédération argentine et le Brésil, traité provoqué et garanti par l'Angleterre, et dont le point capital, l'indépendance de Montevideo a été également assuré par le traité Mackau (29 octobre 1840). Là se bornera l'action de cette nouvelle intervention ; elle ne s'occupera nullement des mouvements révolutionnaires qui ont éclaté dans les provinces argentines de Corrientes et d'Entre-Rios ; la politique et l'administration de Rosas ne seront nullement attaquées dans ses rapports avec la Confédération argentine. — Nous applaudissons à ces mesures, mais nous croyons que les trois puissances intervenantes devraient profiter de l'occasion pour forcer également Rosas à ne pas confisquer la navigation de la Plata, du Parana et de l'Uruguay, au détriment des autres pays, et surtout de la République du Paraguay située dans l'intérieur des terres, et qui n'a d'autres issues sur l'Atlantique que le Rio de la Plata. La question de la libre navigation de ces grands fleuves est d'une trop haute importance pour qu'elle soit encore ajournée, ou abandonnée à la merci de Rosas.

Au surplus, voici la réponse que sir Robert Peel a faite à M. Ewart qui l'a interpellé avant-hier dans la chambre des communes au sujet des affaires de la Plata :

« Des communications ont eu lieu avec les gouvernements de la France » et du Brésil. Je ne puis fournir une meilleure preuve de l'importance » de la coopération cordiale de la France et de l'Angleterre qu'en citant » ce qui s'est passé à ce sujet : lorsque la proposition d'intervention a été » faite à la France, le gouvernement français s'est empressé de répondre » à l'appel, et il s'est associé à nos efforts et à ceux du Brésil : j'ai la confiance que les trois puissances, agissant de concert, feront aux parties » belligérantes des représentations qui mettront un terme à ces désastreux événements. »

Le président de la chambre des communes a informé l'assemblée, dans la séance du 6, que la reine avait fait la réponse suivante à l'adresse :

« Je vous remercie bien ardemment de votre loyale et respectueuse Adresse. Je compte avec confiance et satisfaction sur le résultat de vos

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE CARILLON DU NOUVEL AN.

FANTAISIE DE CHARLES DICKENS (1).

Traduit de l'Anglais

Par Mme SWANTON-BELLOC.

QUATRIÈME QUART (SUITE).

Le médecin se dirigea en hâte vers l'escalier.

— Mon cher Grippart, dit-il en se retournant, il est inutile de discuter vous donnerez ou non congé à votre locataire ; il vous en a, je crois, épargné la peine.

Tout en parlant, il gravissait les marches, suivi de la brave hôtesse, tandis que M. Grippart, soufflant et haletant sous le poids de la recette du jour, dont la majeure partie était en monnaie de cuivre, grommelait à l'arrière-garde.

Toujours accompagné de son guide, Trottin rapide et léger comme l'air, passa le long de l'escalier.

— Suis-la ! Suis-la ! Suis-la ! répétaient à son oreille les voix sépulcrales. Suis la créature la plus chère à ton cœur, et que tes yeux se dessillent !

Tout était fini !... Elle était là. Cette misérable femme, à genoux près du grabat, pleurant sur le cadavre, c'était Meg, l'orgueil, la joie de son vieux père ! Elle pressait contre son sein un enfant. Qui pourrait dire à quel point l'enfant était maigre, languissant, chétif ! Qui pourrait dire combien il lui était cher !

— Je vous remercie, mon Dieu ! elle l'aime ! s'écria Trottin, levant au ciel ses mains jointes. Dieu soit béni ! Elle aime son enfant !

Le médecin ne manquait pas précisément de cœur, mais il assistait tous les jours à tant de scènes du même genre, qu'il y était devenu à peu près indifférent. Puis, il savait que ses clients ne figuraient que comme zéros dans les calculs Rognat. Il posa la main sur le cœur qui ne battait plus, écouta si le jeu des poumons était arrêté, et, n'entendant rien, il dit :

— Ses souffrances sont finies ; c'est pour le mieux. — Mme Grippart essaya de consoler la pauvre veuve à force de tendresses ; M. Grippart eut recours à la philosophie.

— Allons ! allons, dit-il, les mains dans les poches, vos larmes ne le ressusciteront pas : c'est une affaire faite. Ne vous laissez pas abattre ; ne vous désolez pas ; sinon tout ira mal. Il faut tenir bon. Je voudrais bien savoir ce que je serais devenu, moi, si j'avais lâché pied quand j'étais conducteur. Un soir, il y avait jusqu'à six attelages, douze chevaux échappés dans la cour de l'hôtel, et tous voulant sortir à la fois ; mais je tins bon, je n'ouvris pas.

Tobie entendit de nouveau les voix lui crier : Suis-la ! Il se retourna vers son guide, et le vit s'élever dans les airs. Suis-la ! cria-t-il aussi, et il disparut.

Livré à lui-même, Tobie erra autour d'elle, s'assit à ses pieds, chercha sur son visage une trace, une seule, de ce qu'elle était jadis. Il prêta l'oreille dans l'espoir de ressaisir un accent de la douce voix d'autrefois. Il planait au dessus de l'enfant étiolé, maladif, si vieux dès sa naissance, si effrayant dans sa gravité, si plaintif en son faible et lamentable cri ! Il l'adorait presque ; il s'y attachait comme à l'unique sauve-garde de sa fille, comme au dernier lien qui lui donnât la force d'endurer. Il avait mis toute sa confiance, tout son espoir de père en la frêle petite créature. Il épiait chaque regard de Meg à l'enfant, chaque caresse, s'écriant mille et mille fois : Elle l'aime ! Dieu soit béni, elle l'aime !

Il vit l'hôtesse la soigner, se relever la nuit pendant que son mari dormait pour venir la veiller, l'encourager, pleurer avec elle, lui apporter de la nourriture. Il s'écoula une nuit, un jour, puis un jour encore. Il vit enlever le mort du lit mortuaire. Il vit la veuve seule dans la chambre maintenant toute à elle. Il entendit l'enfant gémir et crier : il le vit harceler sa mère, la fatiguer, l'épuiser ; et, lorsque tombant de lassitude, elle s'assoupissait un moment, il le vit la tirer de ses petites mains, l'éveiller, lui rendre la conscience de sa misère et la remettre sur la roue. Mais quoi que l'enfant pût faire, elle était tendre pour lui, douce, patiente avec lui. Elle était mère jusqu'au fond des entrailles : elle sentait ce petit être lié à toute son existence comme quand elle le portait dans son sein.

Cependant, la misère allait croissant ; elle languissait, dépérissait. Son enfant dans ses bras, elle alla de rue en rue quêtant de l'ouvrage ; et avec la pâle petite figure appuyée sur ses genoux, elle fit n'importe quelle pénible tâche pour n'importe quel misérable salaire : un jour et une nuit d'incessant labeur pour autant de liards qu'il y a de chiffres sur le cadran. Si elle eût querellé l'enfant, si elle l'eût négligé, si elle l'eût regardé avec un mouvement de haine, si, dans un accès de douloureuse frénésie, elle l'eût frappé ; mais non ! L'unique consolation de Tobie, c'est qu'elle l'aimait encore, elle l'aimait toujours !

Ne s'ouvrant à personne de sa détresse, elle sortait dans la journée pour éviter les questions de son unique amie, car les secours qu'elle en avait reçu, avaient suscité de nouvelles disputes entre la brave femme et M. Grippart, et il lui était amer de devenir une cause de discorde et de lutte, là où l'on avait tant fait pour elle.

Elle n'en aimait que plus l'enfant, son seul bien, mais le caractère de sa tendresse changea tout-à-coup.

Un soir, elle chantait d'une voix faible pour l'endormir, et arpentait la chambre le berçant dans ses bras, quand la porte s'entr'ouvrit doucement ; un homme avança la tête.

— C'est pour la dernière fois, dit-il.

— William Fern !

— Pour la dernière fois !

Il se tut, écouta comme un homme qu'on poursuit, et reprit à voix basse :

— Marguerite, je touche au terme ; mais je ne pouvais en finir sans vous dire un mot d'adieu, sans vous remercier.

— Qu'avez-vous donc fait ? demanda-t-elle avec terreur.

Il la regarda, mais ne répondit rien.

Après un court silence, il fit un geste de la main, comme pour écarter la question, et dit :

— Il y a long-temps, Marguerite, bien long-temps de cela, et pourtant cette soirée m'est aussi présente que si c'était hier. Nous ne pensions guère alors devoir nous rencontrer comme aujourd'hui... C'est votre enfant, Marguerite ? Laissez-moi le prendre dans mes bras. Confiez-le-moi un moment.

Il posa son chapeau à terre et prit l'enfant ; en le touchant il tremblait de la tête aux pieds.

— Est-ce une fille ?

— Oui.

Il mit sa main devant le petit visage.

— Voyez comme je suis faible, Marguerite ; je n'ai pas le courage de la regarder. Laissez-la-moi un moment... Soyez tranquille, je ne lui ferai pas de mal. Il y a bien long-temps, mais..... Comment s'appelle-t-elle ?

— Marguerite, répondit vivement la mère.

— A la bonne heure ! dit-il ; j'en suis bien aise.

Il sembla respirer plus librement ; et, après une pause d'une seconde, il retira sa main, et regarda l'enfant ; mais aussitôt il détourna la tête.

— Vous disiez Marguerite?... s'écria-t-il. Non, non, c'est Lilia !

Et il rendit l'enfant à la mère.

— Lilia ! s'écria Meg.

— Oui, j'ai tenu ce même petit visage pâle dans mes bras quand la mère de Lilia mourut, et la laissa derrière elle.

— Quand la mère de Lilia mourut, et la laissa derrière elle ! répéta Meg, avec épouvante.

— Qu'avez-vous ? pourquoi me regarder si fixement, Marguerite ?

Elle se laissa tomber sur une chaise, serra sa fille contre sa poitrine, et l'inonda de larmes. Quelquefois elle l'éloignait un peu de son sein, examinait ses traits avec anxiété ; puis la pressait de nouveau contre elle. Alors comme elle la regardait, quelque chose de farouche, de terrible, se mêla à son amour ; alors son pauvre vieux père frémit.

— Suis-la ! Cet appel retentit à travers la maison. Suis-la ! Suis la créature la plus chère à ton cœur, et que tes yeux se dessillent !

— Marguerite, dit Fern, penché sur elle et sur l'enfant, merci pour la dernière fois ! Bonsoir. Adieu. Mettez votre main dans la mienne, et promettez-moi de m'oublier à partir de cette heure : promettez-moi que vous tâcherez de croire que je suis mort ici.

— Qu'avez-vous fait ! demanda-t-elle de nouveau.

— Il y aura un incendie, ce soir, dit-il en s'éloignant d'elle. Il y aura de nombreux incendies cet hiver pour éclairer les sombres nuits ; il y en aura à l'ouest, à l'est, au nord, au sud. Quand vous verrez rougir le ciel à l'horizon, ne pensez plus à moi : ou si vous y pensez, rappelez-vous quel enfer brûlait au dedans de moi, et dites-vous que ce sont ses flammes vengeresses qui montent de la terre aux cieux. Adieu.

Elle l'appela ; il était parti. Elle demeura immobile et stupéfiée, jus

(1) Voir les numéros du 30 janvier au 8 février.

contre leur domination. »

Le bruit courait que les Zémindars s'étaient révoltés contre le nizam de Kashmir et avaient mis ses troupes en déroute. Cependant ces nouvelles étaient démenties par quelques marchands en relations avec le Kashmir.

La peste désole le Kaboul. Akhbar-Khan se prépare toujours à son expédition projetée depuis long-temps contre Peshawer.

Dans le Scind, la fièvre continue à accabler les troupes anglaises, et les Anglais continuent à être pleins d'énergie et d'ardeur. La paix paraît s'affermir de plus en plus.

On s'occupe avec zèle dans l'Inde de l'émigration des laboureurs indiens pour les colonies d'Amérique. Plusieurs navires chargés de *Hill coolies* ont dû quitter le Bengale vers la fin de janvier.

Le gouverneur général, sir Henry Hardinge, suit décidément jusqu'à ce jour un système tout pacifique. Il encourage les arts et l'industrie. Il fait de grands efforts pour répandre l'instruction parmi les natifs. Dans un meeting des plus considérables habitants indous de Calcutta, on a voté une adresse de remerciements à sir Henry, pour les soins qu'il donne à l'éducation publique.

Une société littéraire et scientifique, le *Lycée*, vient d'être formée à Calcutta.

Une compagnie pour la navigation à vapeur sur le Gange s'est organisée à Delhi.

Madras et sa rade ont été désolés par de fréquents coups de vent.

Le prince Waldemar de Prusse est passé à Ceylan, se rendant à Madras, à Calcutta et en Chine.

Créance de la France sur la Belgique.

Un organe du ministère belge, le *Politique*, fait la déclaration suivante :

« Ce n'est pas dans un intérêt purement belge qu'Anvers a été enlevé à la Hollande, en même temps qu'on morcelait à notre détriment, et dans un but de pacification générale, deux de nos provinces. La mission que la France a accomplie en 1831 et 1832 n'était pas principalement un secours prêté à la Belgique ; c'était un service rendu à l'Europe tout entière, et accompli par les ordres d'un congrès européen. M. Guizot sait aussi bien que qui que ce soit en Belgique, que la prétendue créance née du siége d'Anvers, si elle pouvait lui donner un titre contre les puissances signataires de la conférence de Londres, ne lui crée cependant aucun droit contre la Belgique en particulier. »

Affaires de Suisse.

C'est le 4 février qu'ont commencé les séances du grand conseil à Zurich. — Le président a prononcé un discours d'ouverture ; il a déclaré que dans l'opinion de la majorité du gouvernement helvétique, la diète devait, non employer les armes de la force, mais qu'une exception : le *Globe* seul reste avec le ministère dans la question postale.

Toutes les feuilles s'occupent ce matin des débats qui viennent d'avoir lieu dans le parlement anglais. La discussion, au dire des journaux opposants, trompe les espérances que fondait sur elle notre ministère. Il espérait que l'opposition anglaise réfuterait par ses attaques contre sir Robert Peel les attaques dirigées par notre opposition contre M. Guizot.

« Il faut bien, dit le *Siècle*, que l'évidence des concessions faites par la France se soit communiquée à l'opinion publique en Angleterre, car l'organe le plus sérieux du parti whig, lord J. Russell, a déclaré la réparation pleinement suffisante, et ne s'est attaché qu'à montrer le ridicule de la conduite de sir Robert Peel enflant sa voix sans motif pour effrayer M. Guizot. Lord J. Russell a reconnu la nécessité de resserrer les rapports bienveillants des deux nations, mais il s'est moqué à outrance de la *cordiale entente* affichée par les deux gouvernements. L'affaire Pritchard lui paraît ne pas valoir une querelle. »

L'opinion de la *Presse* est à peu près semblable. « Du côté de l'opposition, dit-elle, point d'attaques sérieuses contre le cabinet : sous prétexte qu'il aurait demandé trop peu à la France, reproche au contraire d'avoir proclamé au mois d'août des prétentions trop menaçantes. Du côté du ministère modestie affectée en parlant des concessions obtenues, triomphe à petit bruit de peur d'irriter encore les susceptibilités qui ont éclaté de ce côté-ci du détroit, et dont au fond on ne se dissimule pas la légitimité, même en Angleterre. »

Seuls, le *Journal des Débats* et le *Globe* (*Arcades ambo*) ont reçu une impression différente des débats du parlement anglais.

Le *Journal des Débats* s'étonne « qu'un esprit aussi élevé que lord John Russell emploie son talent et son influence à déprécier l'œuvre de paix si heureusement accomplie par les deux gouvernements. Le chef de l'opposition n'a pas, il est vrai, blâmé les conclusions de l'affaire de Taïti, mais il a vivement critiqué la manière dont les négociations avaient été conduites et la nomination des commissaires chargés de la révision des traités du droit de visite.

» Naturellement, ajoutent les *Débats*, nous ne manifesterons aucun étonnement du langage de lord Palmerston. Tout ce que l'opposition reproche ici à M. Guizot, lord Palmerston l'a reproché encore plus amèrement à lord Aberdeen. Il a prouvé que l'Angleterre avait été outragée, humiliée avec autant de succès que M. Billault ou tout autre prouve la même chose pour la France »

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 8 février.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de M. de St-Priest.

L'amendement de M. Monnier de la Sizeranne ayant été adopté et devenant l'article 1er, annulle les articles 2 et 3.

L'article 4 de la proposition, accepté par la commission, est ainsi conçu :

« Dans les cas prévus au paragraphe ci-dessus, elles jouiront de la réduction de droits d'un cinquième. » — Adopté.

Art. 2. Les produits naturels ou manufacturés importés de France, ... les similaires étrangers sont admissibles dans les colonies de la Martinique et de la Guadeloupe, paieront 5 centimes par 100 kilogrammes, ou par ... s'il s'agit d'animaux vivants.

Pour toutes les autres marchandises importées de France, les droits d'entrée ne pourront être élevés à plus de 3 pour 100 de la valeur.

M. LEVAVASSEUR examine l'état de nos colonies ; il traite surtout la question des entrepôts à établir pour les cotons venant d'Amérique, et celle de l'inscription maritime ; mais la chambre, qui paraît préoccupée, ne lui prête que peu d'attention.

M. L'AMIRAL DE MACKAU. Je viens présenter à la chambre quelques courtes observations en réponse à celles de M. Levavasseur, qui vous a présenté de l'état de nos colonies un tableau vraiment affligeant. Je tiens à constater que l'inscription maritime n'a pas diminué, comme l'a dit l'honorable préopinant. Au contraire, le nombre des marins a augmenté, et la position est si loin d'être mauvaise, que beaucoup contractent volontairement des réengagements.

M. LEVAVASSEUR soutient de nouveau qu'il y a dépérissement dans l'... de notre marine, et que ce dépérissement est surtout à déplorer au moment où nous venons de voter une dépense de 30 millions pour le port du ...

M. GAULTHIER DE RUMILLY croit que la discussion élevée par le préopinant pourra se reproduire utilement dans la discussion de la loi des douanes.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre du commerce, dit qu'une discussion sur ce point lui semblerait plus opportune à l'occasion de la loi sur les douanes. Il nie, du reste, que le gouvernement ait négligé les moyens de développer notre navigation. Quant à la question des entrepôts, il ne peut admettre la pensée de M. Levavasseur, car ce serait créer de nouveaux droits qui augmenteraient le prix de la matière première et pèseraient sur le consommateur.

M. LEVAVASSEUR présente de nouveau, de sa place, quelques observations ; il regrette que le gouvernement laisse venir sous pavillon étranger les tabacs américains destinés à la consommation de la France ; il croit que l'intérêt de notre marine et que l'honneur national sont intéressés à ce que l'on tienne enfin compte des représentations des chambres de commerce de Rouen et du Hâvre : ce qu'il a dit pour les tabacs, il le dit aussi pour les houilles anglaises qui ne viennent en France que sous pavillon anglais. Il faut que le gouvernement se préoccupe des intérêts de notre commerce et de notre navigation. (Très bien !)

Après quelques mots de M. Darblay, l'article 2 est mis aux voix et adopté.

L'article 3, relatif aux marchandises importées des établissements français sur la côte occidentale d'Afrique, est adopté sans discussion.

L'article 4, qui établit la franchise de tous droits de sortie pour les denrées expédiées de la Martinique et de la Guadeloupe à la destination de France, est adopté.

Sur la demande de M. Panat, l'article 5 qui règle les droits de navigation est renvoyé à la commission.

La chambre adopte sans discussion les articles 6, 7 et 8 relatifs à l'acquittement des droits d'entrée aux entrepôts et au bureau de Port-Louis.

M. BARBET demande l'établissement d'un entrepôt à Gorée.

Par suite du renvoi de l'article 5 à la commission, il est sursis au scrutin. La suite de la discussion est renvoyée à mardi, la proposition de M. Duvergier de Hauranne sur le vote public devant être développée lundi.

---

qu'à ce que les cris de l'enfant lui eussent rendu le sentiment de la faim, du froid, des ténèbres. Elle arpenta la chambre toute la longue nuit, l'apaisant, la caressant. Par intervalles elle disait :

— Comme Lilia, quand sa mère mourut et la laissa derrière elle !

Pourquoi son pas était-il si précipité, son œil si hagard, son amour si farouche, si menaçant, toutes les fois qu'elle répétait ces paroles ?

— Mais c'est encore de l'amour, disait Tobie, c'est toujours de l'amour ! Elle ne pourra jamais cesser de l'aimer... ma pauvre Meg !

Quand vint le matin, elle habilla l'enfant avec un soin extraordinaire, vain luxe de peine, hélas ! pour de si vieux haillons. Elle essaya encore une fois de trouver moyen de vivre. C'était le dernier jour de l'année. Elle essaya jusqu'à la nuit, toujours à jeun ; elle essaya en vain.

Elle se mêla à la foule abjecte des mendiants qui attendaient, les pieds dans la neige, qu'il plût à l'employé chargé de dispenser la charité publique (la charité légale, non celle prêchée sur la Montagne), de les appeler un à un, de les interroger, de dire à celui-ci : Va t'en à tel endroit ! à cet autre : Reviens la semaine prochaine ; faisant du malheureux une balle de paume, qu'on chasse de proche en proche, qu'on fait circuler de main en main, d'hospice en hospice, jusqu'à ce qu'il se lasse et finisse par mourir : ou bien encore, jusqu'à ce qu'il vole, et acquière comme criminel des droits directs et qui n'admettent pas de retards. Même là, elle échoua. Elle aimait son enfant, et ne pouvait s'en séparer. C'était un motif d'exclusion.

La nuit s'épaississait ; une nuit noire, humide, glaciale. Serrant l'enfant contre son sein, le réchauffant de son haleine, elle arriva devant la maison. Elle était si exténuée, la tête lui tournait si fort, que ce ne fut qu'au moment d'entrer qu'elle aperçut quelqu'un sur le seuil. C'était le maître du logis, placé en travers de la porte, de manière à en défendre complètement l'accès.

— Ah ! dit-il à demi-voix, vous voilà encore de retour !

Elle regarda l'enfant et secoua la tête.

— N'avez-vous donc pas demeuré assez long-temps ici sans payer de loyer ? dit M. Grippart toujours du même ton. Ne vous êtes-vous pas fourni gratis à la boutique assez long-temps ?

Elle répéta le même appel muet.

— Si vous tâchiez de vous pourvoir ailleurs, de donner votre pratique à d'autres ?... Hein ! Si vous cherchiez un logement ? Allons ! vous pouviez bien trouver à vous caser pour cette nuit.

Elle balbutia qu'il était tard, bien tard, qu'elle tâcherait demain.

— Oh ! je vois où vous en voulez venir, reprit l'hôte. Vous savez qu'il y a ici deux personnes qui ne sont pas du même avis à votre sujet, et vous prenez plaisir à les mettre aux prises. Moi, je n'aime pas les querelles ; vous le voyez, je parle bas pour éviter une esclandre, mais si vous me poussez à bout, si vous ne vous en allez pas, je parlerai haut, et puisque vous aimez les disputes, vous en aurez à cœur-joie. Partez donc ! vous ne rentrerez pas, j'y suis résolu.

Elle repoussa ses cheveux de la main, regarda le ciel, puis l'horizon noir et brumeux.

— C'est la dernière nuit de l'année, et je ne veux pas commencer celle qui vient avec de la rancune, de l'aigreur, des querelles, et cela pour vous plaire ! Non, non, je ne le ferai ni pour vous, ni pour personne au monde, continua M. Grippart, qui était tout-à-fait un Ami, un Père du pauvre en sous-œuvre. Vous devriez rougir de continuer de pareilles manœuvres, la veille du nouvel an. Si vous n'avez rien de mieux à faire en ce monde, qu'à pleurnicher, à créer des dissentions entre un mari et sa femme, vous ferez tout aussi bien d'en sortir. Allons, détalez !

— Suis-la ! suis-la, jusqu'au bout ! disaient les voix.

Tobie leva la tête, et vit les ombres planer dans les airs, et lui montrer du doigt la rue déserte que Meg avait prise.

— Elle l'aime ! s'écria-t-il, dans l'angoisse de son âme ! Elle l'aime encore !

Suis-la ! — Les ombres roulaient sur ses traces comme un nuage

Il la rejoignit : il se tint à ses côtés ; il la regarda en face. Dans ses yeux étincelait cette même expression farouche, terrible, qui se mêlait à son amour de mère. Il lui entendit murmurer : « Comme Lilia ! pour changer, pour mourir comme Lilia ! » Et elle redoublait de vitesse.

N'est-il donc rien qui la puisse arrêter ? Pas un objet, un son, un parfum qui réveille de tendres souvenirs dans ce cerveau en feu ! Ah ! qu'une douce image du passé vînt à lui apparaître, à lui barrer le chemin !

— J'étais son père ! s'écria le vieillard, levant ses mains suppliantes vers les ombres qui planaient au dessus. Ayez pitié d'elle et de moi ! Où va-t-elle ? faites qu'elle retourne en arrière ! J'étais son père !

Mais les inflexibles fantômes, le bras tendu, lui montraient toujours du doigt sa fille haletante, échevelée, précipitant sa marche.

— Suis-la jusqu'au bout ! suis la créature la plus chère à ton cœur, et que tes yeux se dessillent !

Cent voix le redisaient : l'air n'était qu'un immense écho des mêmes paroles. Tobie les respirait à chaque souffle. Elles vibraient partout : impossible d'y échapper.

Elle avançait toujours, la même lueur sinistre dans les yeux, les mêmes mots à la bouche : « Comme Lilia ! pour changer, pour mourir comme Lilia ! »

Tout-à-coup elle s'arrêta.

— Faites qu'elle retourne ! s'écria le vieillard, arrachant ses cheveux blancs. Meg ! ma fille ! mon enfant chérie ! n'avance pas ! Père céleste, faites qu'elle retourne !

Elle enveloppa l'enfant dans son châle pour le tenir chaud : de ses mains fiévreuses elle arrangea ses membres, sa petite tête, ses vêtements. Elle l'entoura de ses bras, comme pour ne plus s'en séparer. Elle appliqua sur ses froides lèvres, ses lèvres brûlantes, dans une dernière angoisse de cette longue et terrible agonie d'amour.

Elle passa une des petites mains autour de son cou, et continua à tenir l'autre tout près de son cœur palpitant : elle pencha le petit visage endormi contre le sien ; puis, d'un pas plus ferme, elle descendit vers la rivière.

Vers la rivière, rapide et muette, que la nuit couvait de ses ailes sombres — sombres comme les dernières pensées de ceux qui étaient venus là chercher un refuge. Dispersés de loin en loin sur la rive, brûlaient des feux rougeâtres, mornes, ternes, pareils à des torches allumées pour montrer le chemin de l'abîme. Aucune demeure des vivants ne projetait son ombre sur cette ombre lugubre, profonde, impénétrable.

Vers la rivière, — noir portail de l'Éternité, — elle précipitait sa course avec la même vitesse que les flots courant à la mer. Il tenta de la saisir, de l'arrêter au passage ; mais, poussée par le délire, par son terrible, frénétique amour, par le désespoir qui avait brisé tout frein, elle passa outre.

Il la suivit. Elle s'arrêta un moment sur le bord. Il tombe à genoux.

— Grâce ! grâce ! cria le vieillard aux fantômes ; j'ai compris ! j'ai vu ! sauvez-la ! sauvez-la !

Il cramponna ses doigts à ses vêtements ; il la retint. A mesure que les mots s'échappaient de ses lèvres, il reprenait le sentiment du toucher ; il était sûr de l'arrêter.

Les ombres le regardaient fixement.

— J'ai compris ! s'écria-t-il encore. Oh ! ayez pitié de moi ! Pardonnez si, dans mon amour pour elle, et la voyant si jeune, si pure, si bonne, j'ai calomnié la Nature, j'ai accusé de cruauté, d'infamie des cœurs égarés par le désespoir ! Plaignez mon ignorance, ma présomption ! châtiez ma folie, mais sauvez-la !

Il sentit que ses doigts se relâchaient. Les figures gardaient le silence.

— Ayez pitié d'elle ! s'écria-t-il. Vous le savez, ce terrible crime vient d'un amour perverti ; de l'amour le plus profond, le plus fort qu'il soit donné à des créatures, déchues de connaître ! Songez quel excès de misère a pu porter de pareils fruits ! Le ciel l'avait faite bonne. La plus tendre des mères en serait venue là, après une pareille vie ! Oh ! ayez pitié de mon enfant, qui, même dans cette crise terrible, a eu pitié du sien jusqu'à vouloir mourir pour lui, jusqu'à mettre en danger son âme immortelle, pour le sauver !

Elle était dans ses bras. Il la tenait, il se sentait la force d'un géant.

— Je vois au milieu de vous l'Esprit des cloches, s'écria Tobie inspiré. Je sais que notre héritage est sous la garde du Temps. Je sais que l'océan des âges, atteignant son niveau, balaiera devant lui, comme des feuilles mortes, tous ceux qui nous oppriment et qui nous calomnient. Je le vois s'enfler et grossir ! Je sais que nous devons avoir confiance et espérer, que nous devons croire au Bien en nous et dans nos proches. Je l'ai appris de la créature la plus chère à mon cœur, de celle que vous m'avez rendue, ô Esprit miséricordieux ! Jamais je n'oublierai cette terrible leçon. Esprits de miséricorde, soyez bénis !

Il en eût dit davantage, mais les cloches, ses bonnes et fidèles amies, dont le son lui était familier, commencèrent à sonner le joyeux carillon du nouvel An, si haut, si fort, si gaîment, elles sonnèrent que Trotty sautant sur ses pieds, rompit le charme qui l'enchaînait.

— A qui en avez-vous donc, père ! dit Meg. Je ne vous ferai plus manger de tripes ; comme vous vous êtes démené, bonté du Ciel !

Assise devant la petite table auprès du feu, elle tirait rapidement son aiguille, et ornait de quelques rubans sa modeste robe de noce. Elle était dans une si heureuse quiétude, si florissante de jeunesse, de beauté, de

souffrent surtout les cultivateurs pauvres. M. le ministre des finances s'opposerait sans doute à ce qu'on le dégrevât, sous le prétexte qu'il n'atteint que les riches; mais peut-être aussi les lignes suivantes du *National de l'Ouest* tomberont-elles sous les yeux de quelques députés de cœur qui voudront user de leur initiative pour que le refrain connu : « Pauvre Bretagne » ne soit pas une triste vérité.

« En Bretagne, le fermier d'une grande métairie de quarante à cinquante hectares, pour saler deux ou trois vaches et autant de cochons qu'il abat à l'entrée de l'hiver, pour saler pendant toute l'année le pain et surtout les bouillies, les galettes et les patates, qui réclament l'emploi du sel à haute dose pour que la digestion en soit facile, ce fermier dépense 200 fr. par an!... 200 f.! quand il n'est pas un homme riche dont la cuisinière ou le maître d'hôtel emploie du sel pour 20 f. par an ! » Il y a malheureusement un grand nombre de pauvres gens dont la soupe n'est que trop souvent composée que de tranches de pain trempées d'eau bouillante saturée d'une poignée de sel, sans viande, sans beurre, sans graisse, sans aucune autre substance. Chez eux, les patates salées sont un mets de luxe qu'on ne se permet que le dimanche. Qu'au moins ils puissent se procurer le sel à bon marché, comme Dieu le leur avait destiné ! »

— A peine le typhus épizootique a-t-il commencé à diminuer en Allemagne, qu'on y signale déjà un fléau non moins dangereux ; c'est maintenant une affection de poumons qui décime les bestiaux. Il est digne de remarque, fait observer le *Journal de la Vienne*, que tandis que l'ancienne épizootie a régné d'abord dans les pays de l'est, la nouvelle maladie s'est répandue dans le sud-ouest et a remonté de là vers le nord. Les vétérinaires attribuent cette nouvelle épidémie à la mauvaise qualité du fourrage.

— Tout Paris se préoccupe en ce moment d'une audacieuse évasion qui a été tentée et accomplie à Saint-Lazare. Nous citons le *Constitutionnel* :

« Les journaux ont parlé à plusieurs reprises d'une dame de Caylus, célèbre par de nombreuses escroqueries, arrêtée comme complice d'un sieur Chancelan d'Anneville, condamnée récemment par la cour d'assises, pour crime de faux. Mme de Caylus s'était adressée au zèle d'un jeune avocat qui, après plusieurs visites à Saint-Lazare, lui avait promis, sur sa demande, de venir la voir hier, à trois heures précises, ayant à lui communiquer, disait-elle, quelques documents utiles à sa défense. L'avocat fut exact à l'entrevue, et fit appeler Mme de Caylus au parloir. Celle-ci ne tarda pas à arriver vêtue de noir des pieds à la tête. Cette toilette rehaussait singulièrement l'éclat de sa beauté, à la fois sévère et gracieuse, qu'elle a conservée malgré ses quarante ans. Au bout de quelques minutes d'entretien, elle quitta son avocat, sous prétexte d'aller chercher les pièces en question.

» Un quart d'heure, une demi heure s'écoule. Las d'attendre, l'avocat la fit demander. On l'appela, nulle réponse; la surprise fut grande. Une enquête minutieuse s'opéra dans toute la prison : l'infirmerie, la pistole, le quartier des jeunes détenus, celui des filles soumises, tout fut exploré. Les recherches furent inutiles: Mme de Caylus avait disparu. On conjecture qu'après être rentrée dans la prison, elle a pris un escalier de service qui sert de communication entre les diverses parties de la prison, et qu'elle s'est fait ouvrir un guichet en se présentant sous les dehors et avec la tenue des dames charitables qui fréquentent Saint-Lazare pour y porter les consolations de la bienfaisance. »

Rien de plus aimable que de voir s'agiter joyeusement toutes ces petites têtes sur lesquelles reposent tant d'espérances. La porte du salon s'ouvrait, un valet annonçait un grand nom, et l'on souriait en voyant entrer un petit bonhomme, ou une petite fille, gracieux héritiers d'une haute fortune ou d'une éclatante illustration. Un célibataire, une nouvelle mariée, un étranger, tous ceux enfin qui sont privés des douceurs de la famille, se font prêter un enfant pour accomplir la clause de l'invitation. — Dans le beau monde on a des enfants d'emprunt pour aller au bal, de même que dans la mendicité on a des enfants de louage pour attendrir la charité publique. »

— On parle beaucoup dans le monde de la lecture d'une tragédie posthume de Lucien Bonaparte, faite, ces jours derniers chez Mme la princesse de Canino. M. Pierre Durand rend compte ainsi de cet événement, dans sa spirituelle chronique hebdomadaire :

« Au milieu des fêtes bruyantes du carnaval, une soirée littéraire a été donnée par Mme la princesse de Canino, veuve de Lucien Bonaparte. Le but de la réunion était la lecture d'une tragédie, œuvre posthume du frère de Napoléon. Lucien était, on le sait, l'homme de lettres de la famille, et celui de tous ses frères que l'empereur aimait le moins peut-être, à cause de son esprit indépendant et ferme, mais qu'il estimait le plus pour l'élévation de son caractère et la haute portée de son intelligence. Plein de droiture, fidèle à ses affections, Lucien repoussa les brillants avantages qu'il lui eût fallu acheter par le sacrifice de son bonheur; il dédaigna de devenir roi et refusa d'accepter un trône qui lui était offert, mais il rechercha vivement l'honneur de s'asseoir au fauteuil académique, et un des plus beaux jours de sa vie fut celui où il entra à l'Institut, dont il avait préparé la réorganisation pendant qu'il était ministre de l'intérieur. Il dut son élection, non pas à son rang, mais à ses titres littéraires.

» Nommé président du conseil des Cinq-Cents à l'âge où les jeunes gens de notre époque n'ont pas encore la capacité électorale, il sut trouver au milieu de ses travaux politiques le loisir d'achever et de publier son premier ouvrage; un roman intitulé *Helinia*. Quelques années plus tard, il faisait paraître *Charlemagne*, poème épique en vingt-quatre chants, bientôt suivi d'un autre poème intitulé la *Cyrnéide*, ou la *Corse* sauvée. La culture des lettres lui fit supporter vaillamment les disgrâces et les malheurs de sa vie, et jusqu'à sa dernière heure la poésie lui versa ses douces consolations.

» Mme la princesse de Canino habite un modeste appartement au second étage d'une maison de la rue de Bourgogne. La belle-sœur de Napoléon n'a conservé dans son salon qu'un seul débris de sa fortune impériale : un magnifique tableau de Raphaël. Mais ce que le naufrage des grandeurs ne pouvait lui enlever, c'est cette grâce exquise, cet esprit délicat et fin qui justifient si bien le dévouement d'un époux refusant une couronne qu'il eût fallu payer d'un divorce.

» La tragédie de Lucien Bonaparte a pour titre les *Enfants de Clovis*. En sa qualité d'académicien de l'Empire, l'auteur a composé son œuvre dans la forme antique, avec des chœurs qui ont mérité les applaudissements de l'assemblée. »

— Un incident assez bizarre est venu égayer d'abord, puis attrister le public florentin qui assistait aux représentations gymnastiques d'un athlète français que l'affiche nomme M. Roulz, chevalier de la Légion-d'Honneur :

« Ce nouvel Alcide, aux formes grêles, à la physionomie douce et bienveillante, après chaque salve d'applaudissements dont il était l'objet, portait, écrit-on à la *Revue de Paris*, un défi solennel à tous ses confrères artistes ou

... à respecter, et que vous pourrez longtemps encore jouir avec bonheur et sans inquiétude du doux pouvoir de faire des heureux; puissiez-vous être vous-même autant que je le désire, et recevoir avec bonté les assurances de ma reconnaissance et du profond respect avec lequel je suis, monseigneur,

« Votre très humble et très obéissante servante,

» CLAIRON. »

— M. Emile Chevé ouvrira un nouveau cours de musique vocale et d'harmonie le mercredi 19 février, à huit heures du soir, chez lui, rue Saint-André-des Arts, 60. Des places spéciales sont réservées pour les femmes. — Prix de l'inscription permanente aux cours, 100 francs.

TRIBUNAUX.

LA BANDE DES 17 VOLEURS. — Tous ils ont été flétris et reflétris par la justice ; le bagne les a reçus, rendus, reçus encore et toujours vomis plus dépravés et plus dangereux. La plume se lasse de répéter à nos législateurs qu'un système pénal qui aboutit à de semblables résultats, est plus vicieux que les malfaiteurs qu'il corrompt davantage et qu'il ne réprime jamais. Voici les détails que nous fournissent les journaux du soir sur cette nouvelle odyssée des désordres sociaux :

L'instruction des méfaits de cette bande a été le résultat de quatre procédures distinctes et réunies par un même arrêt de renvoi. Quatre révélateurs principaux ont mis la justice sur les traces de cette nouvelle association, qui ne se compose absolument que d'individus déjà flétris par la justice.

D'une part, c'est le recéleur Mallet, tapissier-marchand, domicilié rue de Suresnes, où il exerçait dans un assez beau magasin la profession de marchand de meubles et de curiosités, nommé à la suite de la révolution de juillet capitaine de la garde nationale, condamné dans la bande Souques à huit ans de travaux forcés, qui a fait les premières révélations. Le lendemain de sa condamnation, il demanda à faire ces révélations : « J'ai été justement frappé par la Providence, écrivait-il au président des assises ; le » jury a pénétré la vérité à travers le mensonge dont je m'entourais ; j'ex» pierai avec résignation les crimes que j'ai commis et auxquels du moins » j'ai participé, mais je crois devoir les racheter autant qu'il est en moi et » me concilier la miséricorde divine en faisant des aveux complets. »

Mallet commença en effet par avouer alors une série de faits auxquels il a pris part; puis, il déclara qu'il voulait faire connaître les auteurs du vol et de la tentative de meurtre commis rue Sainte-Foy. Tel fut le point de départ d'une première information. En même temps et d'un autre côté, le nommé Bourgeois, dit Misère, après avoir été frappé d'une condamnation à dix ans de travaux forcés pour vol, se voyant en outre compromis dans les révélations d'un autre condamné, songea lui-même à révéler à la justice les crimes nombreux qu'il avait commis : il en fit connaître la nature, les détails, et signala les personnes qui y avaient pris part. Plusieurs chefs de ces révélations n'ayant pas été confirmés par des justifications suffisantes ont été suivis d'un arrêt de non-lieu. Toutefois, les faits retenus par l'instruction, ont donné lieu à 25 procédures distinctes.

Enfin, d'autres poursuites ont eu pour base les révélations faites par un nommé Dubois, également condamné aux travaux forcés. Les investigations auxquelles la justice s'est également livrée sur ce point ont complètement justifié les aveux de ce dernier révélateur.

Les accusés sont au nombre de dix-sept ; voici leurs noms dans l'ordre

---

fraîcheur, si rayonnante d'espérance, que Tobie poussa un grand cri comme si l'ange du seigneur fût descendu en sa maison. Puis, tout-à-coup, il s'élança vers elle pour la serrer entre ses bras.

Mais ses pieds s'embarrassèrent dans le journal, qu'il avait laissé tomber devant le foyer ; et quelqu'un se jeta entre sa fille et lui.

— Non, vraiment, cria la voix de ce quelqu'un ; et c'était une voix au timbre riche et joyeux ! Non, pas même vous ; vous, père Tobie! Le premier baiser de Marguerite, ce premier jour de l'an, est pour moi ! Pour moi, entendez-vous! Voilà bien une heure que j'attends à la porte que les cloches sonnent minuit, pour venir réclamer mon droit, Meg ma chérie, Meg, ma richesse! Une bonne année, une longue vie, ensemble et côte à côte, ma chère, chère femme !

Et Richard l'étouffait de baisers.

Jamais, en toute votre vie, vous n'avez rien vu de pareil à Tobie en ce moment. Peu importe le temps que vous avez vécu ; peu importe ce que vous avez vu, jamais, jamais vous ne vîtes rien qui en approchât !

Il s'assit sur sa chaise et se frappa sur les genoux en pleurant; il se rassit sur sa chaise et se frappa les genoux en riant ; il s'assit de nouveau sur sa chaise et battit des mains et des genoux, riant et pleurant tout à la fois. Il s'élança de sa chaise et étreignit Meg dans ses bras; il se leva de sa chaise et se jeta à corps perdu sur Richard ; il repoussa du pied sa chaise et les pressa tous deux contre sa poitrine. Il demeura debout, tout pantelant, devant Meg, et, tenant le frais visage de sa fille serré entre ses deux mains, il le baisa, puis, il se recula pour la voir à l'effet; puis il se rapprocha encore, allant, venant comme les figures d'une lanterne magique ; et quoi qu'il fît, il allait toujours se rasseoir sur sa chaise, où il ne pouvait rester une seconde tranquille, car il était — à la lettre — il était fou de joie !

—Et à demain la noce, ma Benjamine, cria Trottin. Demain ta vraie, ton heureuse noce, mon trésor !

—Aujourd'hui ! se récria Richard, en lui donnant une cordiale poignée de main, aujourd'hui même vraiment. N'entendez-vous pas les Cloches qui carillonnent le jour de l'an? Ecoutez plutôt!

Les Cloches tintaient ! Gloire à leurs vigoureux battants qui *tintaient* sans relâche. Puissantes Cloches aux timbres mélodieux, sonores ! Nobles, gigantesques Cloches, fondues d'un métal précieux, jetées dans un moule à part, faites par un fondeur tout particulier! quand avaient-elles jamais carillonné aussi joyeusement !

— Mais comment donc aujourd'hui, mon trésor? reprit Trottin. N'est-ce pas aujourd'hui que vous avez eu quelques mots ensemble ?

— C'est qu'il est si têtu, père, reprit Meg, est-ce vrai ou non, Richard? C'est un tel écervelé, si colère ! il n'aurait pas fait plus de façons pour aller dire son fait à ce grand alderman, et en finir avec lui comme le juge en voulait finir avec nous, pas plus de façons que pour.....

Embrasser Meg, interrompit Richard, joignant l'action aux paroles.

— Non; pas davantage, dit Meg. Et père, vous comprenez bien que je n'ai pas voulu le laisser faire : à quoi cela aurait-il abouti ?

— Richard, mon garçon ! s'écria Tobie, je vous dis que vous avez de la chance, que vous avez de l'*atout*, et que vous en aurez jusqu'à la fin de vos jours !

— Mais pourtant, tu pleurais ce soir, au coin du feu, ma chérie, quand je suis rentré; pourquoi pleurais-tu donc au coin du feu ?

— Je songeais à tant d'années que nous avons passées ensemble ici, père : voilà tout. Et je pensais que peut-être je vous manquerais quand vous seriez là tout seul !

Trottin retournait à cette bienheureuse chaise, lorsque la petite fille, éveillée par le bruit, accourut à demi habillée.

— Comment ! la voilà aussi, s'écria Trottin, l'enlevant de terre. Voilà la petite Lili, ah! ah ! ah! Nous voilà ici, nous voilà partis, et nous voilà partis, nous voilà ici !

— Et l'oncle Will donc! se récria encore Tobie, s'arrêtant dans son trot, pour serrer cordialement la main de Fern. — Oh! cher oncle Will, les visions que vous m'avez values! oh! vous ne savez pas tout ce que je vous dois, cher oncle Will, et le bien que vous m'avez fait par votre bonne visite, mon cher ami !

Avant que William Fern eût trouvé le temps de faire une réponse, une troupe de musiciens, suivie des voisins en foule, fit irruption dans la chambre, criant:

— Bonjour! bonne année ! Meg ! heureuse noce ! et nombre d'heureux anniversaires !

Les souhaits affectueux se croisaient partout, de tous côtés, lorsque le Tambour (c'était un ami particulier de Trottin) marcha en avant et dit :

— Trottin Veck, mon garçon ! le bruit court que votre fille se marie aujourd'hui. Pas un de ceux qui vous connaissent, Tobie, qui ne vous veuille du bien ; pas un de ceux qui la connaissent, qui ne lui souhaite bonheur! Pas une âme enfin de nous tous, qui vous connaissons tous les deux, qui ne vous souhaitions tout le bonheur que le nouvel an peut donner! Nous voilà donc venus ici pour jouer, tambouriner et danser à tire-larigo !

Ce discours fut accueilli par de générales et bruyantes acclamations : l'orateur était quelque peu gris, mais qu'importe !

— Quel bonheur, quel plaisir ça fait, dit Trottin, d'être aussi considéré ! Ce que c'est que d'avoir de bons, d'excellents voisins! et tout cela, en l'honneur de ma chère fille ! c'est qu'elle le mérite ! elle le mérite bien !

En une demi seconde ils furent prêts et en danse, Meg et Richard en tête; et le Tambour était sur le point de crever sa caisse, tant il jouait bravement des baguettes, lorsqu'une combinaison prodigieuse de sons se fit entendre derrière la porte, et une bonne grosse maman, de quelques cinquante ans ou environ, s'élança impétueusement dans la chambre, accompagnée d'un homme qui portait une cruche de grès d'une taille gigantesque, et suivie d'un triangle, d'un fifre et du carillon... non des grosses et respectables cloches, mais d'un joyeux chapeau chinois.

— Eh ! c'est Mme Pigeonneau ! s'écria Trottin, et de nouveau il se rassit sur sa chaise et recommença à se frapper les genoux.

— Quoi, vous vous mariez, Meg, et sans m'avertir ! s'écria l'excellente femme. Oh fi ! je n'aurais jamais pu fermer l'œil de toute la nuit, si je n'étais venue vous la souhaiter bonne et heureuse ! Non, je ne l'aurais pas pu, Meg ; même alitée, malade, bon gré, mal gré, je serais venue, et me voilà ! Et comme c'est à la fois le jour de l'an et le jour de votre noce, mon cœur, j'ai apprêté un petit bol de punch et je vous l'apporte.

L'idée que Mme Pigeonneau se faisait d'un petit bol de punch était d'un grandiose qui lui faisait honneur. L'énorme dame-jeanne lançait des nuages de vapeur, comme un volcan en irruption, et l'homme qui l'avait apporté, haletait.

— Madame Grippart ! dit Trottin qui ne faisait que gambader çà et là en extase,... madame Pigeonneau, veux-je dire, Dieu bénisse votre bon cœur et vous envoie une bonne et heureuse année, accompagnée de plusieurs autres ! Madame Grippart, continua le petit homme dans son ravissement,—non je me trompe, madame Pigeonneau,— je vous présente William Fern et Lilia, sa petite nièce Lilia !

A la grande surprise de Tobie, la bonne dame devint pâle d'abord, puis très rouge la minute d'après.

— Ce n'est pas Lilia Fern, dont la mère est morte dans le Dorsetshire? demanda-t-elle.

— Si, vraiment ! répondit l'oncle Will, c'est elle-même ! et s'approchant, il donna à Mme Pigeonneau quelques rapides explications, dont le résultat fut qu'elle lui serra cordialement les deux mains, embrassa de nouveau Trottin avec effusion, et pressa l'enfant sur sa vaste poitrine.

— Madame Pigeonneau serait-elle, par hasard, la parente que vous venez chercher à Londres, Will Fern, reprit Trottin.

— Tout juste, et je crois qu'à l'user nous trouverons en elle un cœur aussi chaud, s'il est possible, que le cœur qui nous accueillis.

— Quel bonheur! dit Trottin, en avant la musique ! Allons, messieurs, tapez-nous un joyeux petit air !

La grosse caisse, le triangle, le chapeau chinois, le tambour et le fifre partirent tous à la fois, avec accompagnement du bourdon et des cloches qui au dehors carillonnaient à tout rompre.

Après s'être assuré que Meg et Richard feraient le second couple, Trottin conduisit Mme Pigeonneau en tête de la danse, et ouvrit le bal avec elle par un pas tout particulier, inconnu avant et depuis, et qui avait pour base son petit trot habituel.

Trottin avait-il donc rêvé ! Ses joies, ses douleurs, et les personnages qui s'y rattachaient, n'étaient-ils que les ombres fugitives d'un songe? N'est-il lui-même qu'un rêve, et l'auteur de ce conte un rêveur, qui s'éveille.

S'il en est ainsi, ô lecteur, compagnon chéri de toutes ses visions, tâche d'avoir présent à l'esprit les terribles réalités d'où sont sorties ces ombres. Efforce-toi dans ta sphère — il n'en est point de trop large, il n'en est point de trop étroite pour cette mission;— efforce-toi de corriger, d'améliorer, d'adoucir, d'aimer tes frères. Qu'alors, la nouvelle année te soit Heureuse, qu'elle soit Heureuse à ceux dont le Bonheur dépend de Toi ! Puisse chaque nouvelle année, plus riche en bénédictions que celle qui l'a précédée, alléger une douleur, apporter une joie au dernier des membres de la grande confrérie humaine; puisse-t-elle rendre à chacun sa légitime part des biens dont notre Tout-puissant Créateur nous appela tous à jouir !

FIN.

CHARLES DICKENS.



La seconde tentative de meurtre fut commise par l'un des accusés sur son camarade Bourgeois dit misère. Bouhours, mécontent de ce que Bourgeois refusait de commettre un vol chez un herboriste, en disant qu'il ne se souciait pas de voler pour des emplâtres, lui porta dans les reins un violent coup de couteau-poignard qui l'étendit par terre. Bourgeois fut alors porté chez Mallet par Giraud; Bouhours se reconnut, en présence de Mallet, l'auteur du coup de couteau.

MYSTÈRES DU MARIAGE. — La *Gazette des Tribunaux*, dont la véracité n'est pas suspecte, contient un compte rendu détaillé du procès bizarre dont nous avons publié hier le sommaire et la solution; nous en extrayons, sans commentaires, l'interrogatoire subi par la femme Houzlaux, accusée, comme on l'a vu, d'avoir aveuglé son amant en lui jetant du vitriol dans les yeux :

M. LE PRÉSIDENT. — Femme Houzlaux, faites connaître à MM les jurés l'origine de vos relations avec Morisset.

LA FEMME HOUZLAUX. — Ces relations ont commencé au mois d'avril, dans mon établissement. Il y est venu d'abord comme pratique, et il m'a fait la cour. Bientôt nos relations devinrent intimes... J'avais en lui une grande confiance, une entière confiance, messieurs...

L'accusée s'arrête.

D. Où ont commencé ces relations? — Dans l'établissement de la rue Rochechouart, 86.

D. Votre établissement n'a-t-il pas été transféré dans la rue Turgot? — R. Oui, à cause de l'ouverture des abattoirs. Ça jeta le *démoralisement* dans nos affaires, et notre établissement se perdait. Nous allâmes rue Turgot, où monsieur a une maison : il vint s'établir à côté de nous; nos appartements se touchaient...

D. A quelle époque ont commencé vos relations? — R. J'ai connu M. Morisset entre 1840 ou 1841.

D. Ces relations n'ont pas tardé à devenir coupables? — R. C'est vrai; j'ai cédé après huit mois d'insistance. Ensuite, j'ai eu le malheur de quitter le domicile conjugal.

D. Était-ce longtemps avant l'événement? — R. Oh! oui, deux mois avant l'événement.

D. Où êtes-vous allée demeurer? — R. Il avait loué un logement longtemps à l'avance pour m'y installer. Je ne voulais pas y consentir. Alors il me menaçait, me disait qu'il révélerait tout à mon mari. D'un autre côté, mon mari avait des soupçons et me menaçait. « Va-t'en, me disait-il; je crois que je ferais un malheur si je venais à être certain de quelque chose. » Tout cela m'ébranlait. Un jour, M. Morisset vint, me présenta une quittance de loyer, et me la fit signer; c'était pour une chambre située rue du Faubourg-Saint-Martin, 33. Je n'eus plus la force de résister.

L'accusée s'arrête de nouveau; elle est très émue.

D. Combien de temps êtes-vous restée avec Morisset? — R. Trois semaines environ.

D. Il a déclaré que cela avait duré trois mois. — R. C'est une erreur.

D. Comment avez-vous été amenée à rentrer chez votre mari? — R. De moi-même, monsieur.

D. Vous avez été bien reçue par votre mari; dans quels sentiments y êtes-vous allée? — R. J'étais convaincue de faire mon devoir en regrettant le passé.

D. Vous aviez rejeté toute mauvaise passion pour Morisset? — R. Il le fallait, monsieur.

D. Cependant il paraît que vous avez nourri des sentiments de haine et de vengeance dont l'événement du 6 juin serait la conséquence? — R. Jamais, monsieur.

D. Ce jour-là vous êtes sortie de chez vous dès le matin.

L'accusée répond affirmativement et reproduit les explications qui figurent déjà dans l'acte d'accusation.

M. LE PRÉSIDENT. — Morisset vous avait abandonnée? — R. Jamais, monsieur, c'est moi qui l'ai quitté.

D. En rapprochant cette circonstance de cette autre, qu'il vous a vue, qu'il vous a reconnue, et qu'il n'est pas le seul qui vous reconnaisse, cela donne presque la certitude que vous êtes l'auteur du crime commis sur Morisset. — R. Je persiste à le nier formellement.

D. Et les blessures que vous aviez à la figure? — R. Elles provenaient de l'eau bouillante qui avait jailli d'un bain de pieds à mon visage.

M. L'AVOCAT GÉNÉRAL. Il y a au dossier une lettre de Morisset, dans laquelle il vous engage à rentrer chez votre mari. Comment conciliez-vous cette lettre avec ce que vous déclarez à cette audience? — R. J'avais résolu de revenir à mon mari, et j'en avais parlé à un ami de M. Morisset, en le priant de me garder le secret : or, cet ami n'eut rien de plus pressé que de courir l'en informer. Alors M. Morisset me fit une scène; il me dit qu'il

— EXÉCUTION À MORT. — Le nommé Fourrier (Nicolas-Alphonse), âgé de 27 ans et demi, imprimeur en papiers peints, condamné à la peine capitale par arrêt de la Cour d'assises de la Seine, en date du 30 novembre dernier, pour crime de vol avec violence et tentative d'assassinat, a subi sa peine ce matin sur la place de la barrière Saint-Jacques.

Ce condamné faisait partie d'une bande organisée pour le vol à main armée et l'assassinat, composée de seize individus, qui ont comparu devant la cour d'assises dans la huitaine de novembre dernier, et parmi lesquels figuraient, avec Fourrier, les nommés Lepeule, dit Pallu; Pavie, dit Petit, Dorange, Loirot, Cornu, condamnés aux travaux forcés à perpétuité; Poidevache, Teppas et autres, condamnés à des peines moins élevées. Fourrier avait commis et avoué deux assassinats. On lui a fait savoir son sort à quatre heures du matin. M. l'abbé Montès est entré aussitôt dans sa cellule et l'a engagé à recevoir les consolations de la religion.

Fourrier a écouté attentivement les instructions du vénérable aumônier des prisons, et a manifesté un vif repentir de ses crimes. Après cette conférence, l'exécuteur des hautes-œuvres a procédé aux préliminaires du supplice; la voiture dans laquelle était renfermé le patient, arriva à la barrière Saint-Jacques, sous l'escorte de la gendarmerie; Fourrier en descendit d'un pas assez lent, suivi de l'abbé Montès, qui lui fit une dernière exhortation et lui présenta le crucifix qu'il baisa; il s'agenouilla ensuite sur la première marche de l'échafaud, et fit une courte prière, puis il embrassa son confesseur, lui recommandant de prier pour lui, et monta les degrés d'un pas assez ferme. Arrivé sur le fatal plancher, il leva les yeux au ciel, et fit un léger mouvement; quelques secondes plus tard il avait cessé de vivre.

Marchés de Paris.

Halle aux farines du 8 février. — Arrivages 2624-52. — Ventes 2714-85. — Restant 19504-95. — Cours moyen 00,00. — Cours taxe 00 00. — Gruaux, 47,10 à 48,40. — Farines, 1re 30,35 à 33,10; 2e 29,00 à 29,95; 3e 26,10 à 00,00; 4e 18,10 à 20,40.

PARIS. *Marché aux fourrages* du 8 février. *Barrière d'Enfer*. — Foin 1re 46 à 47; 2e 44 à 45; 3e 40 à 42. — Regain de foin 32. — Luzerne 46. — Paille de blé 1re 26 à 27; 2e 21 à 25.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 8 février. — Foin, 1re 44 à 46; 2e 40 à 43. — Paille de blé, 1re 23 à 25; 2e 20 à 22. — Paille de seigle, 1re 26 à 29; 2e 21 à 25.

Halle à la viande du 8 février. — 23219 kil. Bœuf 1,50-1,20-0,70. — 16787 kil. Veau 1,70-1,50-1,30. — 6244 kil. Mouton 1,60-1,30-0,90.

Marché aux bestiaux Maison-Blanche. 8 février. — 60 porcs amenés, 60 vendus à 1,04-1,02 1,00. — Vaches laitières amenées 47, vendues 26 de 250 à 445. — Un taureau a été vendu 200 fr.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 8 février. — 782 porcs amenés, dont 763 vendus 1,10-1,00-0,90. — 486 veaux amenés, 486 vendus 1,60-1,50-1,40.

Marché de la Vallée du 8 février. — Alouettes (la dizaine) 1,25 à 00. — Agneaux 5 à 25. — Bécasses 1,00 à 4,60. — Bécassines 0,00. — Canards 1,50 à 2,75. — Canetons 2,75 à 3,00. — Chapons 2,75 à 6,00. — Chevreuils 00. — Daims, 00. — Dindes gras 6 à 9,00; de com. 4,50 à 6,50. — Faisans 5,00 à 6,50. — Grives 0,55 à 00. — Lapins 1,50 à 2,50. — Lièvres 3,50 5,50. — Oies grasses 5,50 à 6,85; de com. 3,50 à 5. — Perdrix grises 1,00 à 1,90, de rouges 2,00 à 3,00. — Pigeons bizets 0,00; de de volière 0,60 à 1,15. Pilets 1,00 à 2,00. — Poules ordinaires 1,25 à 2,2. — Poulets gras 2,25 à 3,75. — Poulets communs 1,25 à 2,00. — Sarcelles 0,00 à 0,00.

Halles aux beurres, œufs et fromages, 6, 7 et 8 février. — *Beurre* (le kil.) En livres 1,10 à 2,21. — En mottes Isigny 1,70 à 6,00. — En motte Gournay 1,10 à 3,00. — Petit beurre 1,06 à 1,40. — Beurre salé ou fondu 1,22 à 1,46 — *Œufs* (le mille). Du 6, 46 à 70. — Du 7, 41 à 64. — Du 8, 42 à 68. — *Fromages* (la dizaine) Brie 12 à 26. — A la pie 5 à 15.

Marché aux chevaux du 8 février. — 107 chevaux de selle et de cabriolet; il ne s'en est vendu que 27 de 200 à 930. — 250 chevaux de trait ont été amenés et 32 seulement vendus 350 à 1260. — 175 hors d'âge, 24 vendus 90 à 410. — Sur 4 ânes et chèvres, 1 s'est vendu, 28. — 15 voitures, 4 vendues 100 à 260. — Essai 71.

Bourse du 8 février 1845.

Les affaires toujours calmes sur le 3 p. 0|0 n'ont donné lieu qu'à un très

4 1|2 0|0.	»	»	»	»	»	»
4 0|0....	108	20	»	»	»	»
O. de la V.	1450	»	»	»	»	»
B. de Fr.	3285	»	3280	»	»	»
C. G. 1000	1085	»	»	»	»	»
C. hyp...	772	50	»	»	»	»
4 Can...	1275	»	»	»	»	»

5 0|0 Bge 1840	104	7|8	»	0|0	»	»
— Portugais.	59	1|4	»	»|»	H.	»|8
Esp. D. active	39	1|8	»	»|»	»	
5 0|0 Naples.	99	60	»	»	H.	0|0
— Romain..	105	1|4	105	»	B.	»|8
Obl. Piémont.	»	»	»	»	»	
Emp. d'Haïti.	450	»	»	»	»	
Banq. belge.	650	»	»	»	H.	10

CHEMINS DE FER.

St-Germ.	1080	»	»	»	»	»	Au 15 c. 1080, 1088 75, 1077 50.	B. 2 50
V. R. Dr.	570	»	565	»	B. 17	50	— 570, 571 25, 560, 568 25.	H. 13 75
— R. G.	417	50	415	»	B. 8	75	— 420, 422 50, 408 75, 417 50.	B. 3 75
Orléans.	1163	75	1162	50	B. 2	50	— 1162 50, 1163 75, 1160, 1164 75.	H. 1 25
Strasb...	317	50	317	50	H. 1	25	— 317, 318 75, 316 25, 317 50.	H. 1 25
Rouen..	1112	50	1111	50	B. 7	50	— 1117 50, 1110, 1115.	B. 5 »
Havre...	905	»	»	»	»	»	— 905, 900, 902 50.	B. 2 50
Marseill.	957	50	952	50	B. 7	50	— 957 50, 960, 952 50.	B. 5 »
La Teste	265	»	267	50	H. 7	50	— 263 75, 272 50, 270.	B. 5 »

LONDRES, 3 FÉV.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Consol..... 99 3|4, 7|8.	Av.... 84 95.	3 0|0 85 10, 84 95 d. 50.
Esp. act... 27 7|8 28.	Ap..... 84 85 demandé.	85 45 50 d. 50.
Portug..... 59 »|».		5 0|0 122 60 d. un. 65 50 d. 50.
Mexic...... 36 »|».	Rep. fin c. F. pr.	123 50, 85 d. 50
Brésil...... » »|».	3 0|0, 10 25	St-Germ, 1100 d. 10 28 fév.
5 0|0 Holl. 99 1|8.	5 0|0, 5	Orléans, 1180 d. 10.
2 1|2 do. 63 1|4.		Rouen, 1135, d. 10.
Rouen..... 44 »|».	Bons du trésor.	Marseille, 970 d. 10.
Orléans... 46 »|».		Strasb. 321 25, 325 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 80,00 à 00,00; courant du mois, 81,50 à 82,00; mars et avril, 82,00 à 00,00; 4 mois d'été, 85,00 à 00,00; 4 derniers mois, 88,00 à 00,00.

LILLE — Colza 74,00 à 00,00. — Voitures, 6,50.

ESPRIT 3|6. — Disponible, 85,00 à 00,00; courant du mois et jusqu'en décembre, 85,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 68 fr. les 100 kil.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 6 FÉVRIER.

MIRÈS, négociant en vins, ayant fait le commerce sous la raison Mirès et comp., rue de Hanovre, 21. Juge commissaire, M. Gallois; syndic provisoire, M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41.

RADI, ancien menuisier, entrepreneur de bals, rue du Pont-aux-Biches, 4 bis, actuellement rue du Port-Royal, 14. Juge commissaire, M. Debois; syndic provisoire, M. Hellet, rue Ste-Avoie, 2.

FERRA, libraire, rue des Grands-Augustins, 16. Juge commissaire, M. Josset; syndic provisoire, M. Tiphagne, rue de la Boule-Rouge, 20.

Du 7 février.

MÉQUIGNON, tailleur, passage du Saumon, 29. Juge-commissaire, M. Nys; syndic provisoire M. Decagny, cloître Saint-Merry, 2.

BROT FILS, commissionnaire en marchandises, rue des Vieux-Augustins, 22. Juge commissaire, M. Selles; syndic provisoire, M. Héuin, rue Pastourel, 7.

HENRY, imprimeur, rue Git-le-Cœur, 8. Juge commissaire, M. Cornuault; syndic provisoire, M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Théâtres, fêtes et concerts.

Un de nos plus heureux compositeurs-pianistes, Jacques Herz, vient de publier une délicieuse MAZURKA chez Colombier, rue Vivienne, 6. On sait avec quelle supériorité ce célèbre artiste traite les trop rares morceaux qui sortent de sa plume.

— Mardi prochain, 11 février, MM. Deloffre et Pilet (violoniste et violoncelliste) donneront leur grand concert à orchestre dans la salle de H. Herz, à une heure et demie. MM. Albertini, Jancourt, Runslot, Mme de Garaudé et Mlle Hugot concourront à cette matinée. Deux artistes exécuteront chacun un concerto de leur composition à orchestre.

Spectacles du 9 février.

7 h. »|» OPÉRA. — La Jolie Fille de Gand. Le Dieu et la Bayadère.
7 h. 1|4 THÉATRE-FRANÇAIS. — Femme de 40 ans. Mari à la campagne.
7 h. »|» ITALIENS. — Le Déserteur. Le Maçon.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. —
7 h. »|» ODÉON. — Athalie, Antigone.
6 h. 3|4 VAUDEVILLE. — Enfant chéri. Trois Loges. Paris, Les Cabinets.
6 h. »|» VARIÉTÉS. — Mimi. Boquillon. Un Jour Gras. English.
6 h. »|» GYMNASE. — Rébecca. Michel et Christine. Cérigny. Bal d'enfants.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. Liberté. Le Bœuf gras. Biribi. Michel. Capitaine.
6 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Tronquette. Paul le Corsaire. 1844 et 1845.
6 h. »|» AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. »|» GAITÉ. — Forté Spada. Coqueluche.
6 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE — Le Lion du Désert.
6 h. »|» COMTE. — Henriot. Pierrot. Danse. Canards. Fantasmagorie.
6 h. »|» FOLIES. — Le Diable. Toutou. 35 moins un. La Cocarde.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

M. Guizot? Soyons de bonne foi : un ministère qui vient, fait au moins autant de promesses, distribue au moins autant d'espérances qu'un ministère qui s'en va; et les espérances qu'il donne, étant moins usées, sont de nature à avoir bien meilleur cours sur la place.

Toutes choses égales d'ailleurs, les intrigants sont pour les changements de ministère, surtout quand les ministères existants touchent au terme de leur carrière.

Qu'on ne parle donc pas ici de corruption. Il est trop de circonstances politiques où l'on ne saurait se dispenser de la rencontrer, pour la faire intervenir là où elle n'a que faire. Si les députés fonctionnaires qui se sont levés pour M. Guizot se fussent levés contre lui, M. Guizot serait déjà parti, et M. Molé n'eût certes pas été porté à destituer ces députés qui lui eussent donné la victoire; au contraire. Encore une fois, il n'est pas de calcul, du côté de M. Guizot en déclin, qui ne fût plus fort, plus probable et plus solide du côté de la combinaison qui peut venir.

Nous le disons donc très sérieusement et en toute sincérité, les députés qui soutiennent aujourd'hui M. Guizot font beaucoup plutôt preuve de désintéressement et d'entêtement que de corruption et de calcul, et si ce que nous disons ici est évident déjà à ne considérer que la position individuelle de chaque député en face du ministère qui meurt et de celui qui lui succédera, combien la générosité vraiment chevaleresque de ces députés cramponnés au cabinet, n'éclate-t-elle pas quand on considère leur position vis-à-vis du corps électoral? En effet :

Il n'y a qu'un SEUL journal influent sur la partie conservatrice du corps électoral, le *Journal des Débats*, qui ait soutenu le cabinet dans les questions de l'adresse, et notamment dans l'affaire Pritchard. Le cabinet, sur cette question si bien faite pour l'impopularité, a été combattu plus vivement par la *Presse* que par beaucoup de journaux de l'opposition eux-mêmes! On ne saurait donc douter que l'indemnité Pritchard ne soit réprouvée et honnie à l'heure qu'il est par le corps électoral presque tout entier. Or, se déclarer du parti-Pritchard dans ces circonstances, c'est certainement, pour la plus grande partie des députés qui l'ont osé faire, attirer sur sa tête un gros nuage électoral.

Notez que voter contre Pritchard, il n'y avait pas, pour qui que ce fût et dans quelque collège que ce soit, une seule voix à perdre; car, certes, aucun électeur du petit nombre de ceux qui peuvent approuver personnellement l'indemnité Pritchard n'aurait retiré sa [...] turbation européenne. Le parti conservateur avait raison alors de combattre à outrance.

Mais ici, qu'y a-t-il de semblable? Quand M. Guizot, qui n'est déjà plus ministre puisqu'il n'a plus de majorité, se décidera enfin à quitter l'hôtel des Capucines, est-ce à une babel, à un chaos, à un tohu-bohu politique, à une coalition qu'il laissera le pouvoir? Nullement. Dans l'état des choses, personne n'en doute et n'en saurait douter, ni à droite ni à gauche, ni aux centres, ni en dedans ni en dehors, c'est un ministère conservateur, essentiellement conservateur, qui prendra ses affaires. Seulement, on espère de la conservation conciliante aux lieu et place de la conservation à outrance. Voilà ce qui est su de chacun. Le nouveau ministère pourrait bien tromper nos espérances, à nous, quoiqu'elles ne soient pas colossales; mais, à coup sûr, il ne trahira pas la politique du parti conservateur.

Nous concevons donc que les hommes des partis extrêmes se réjouissent de voir M. Guizot durer, et les conservateurs s'user, se ruiner, se préparer des chutes électorales, le tout pour le maintien d'un personnage et d'une politique raide, tendue, parvenue au dernier degré de l'impopularité. Nous concevons que ces hommes redoutent l'avènement d'une politique conservatrice plus humaine, plus libérale, plus française, et, par conséquent, beaucoup plus acceptable en France.

Mais que 213 conservateurs se drapent dans leur courage, qu'ils aillent de gaieté de cœur au martyre électoral, qu'ils préparent leurs hécatombes et la ruine prochaine de leur parti pour soutenir qui? quoi? La politique du parti conservateur? — Non pas; mais ce qu'il y a d'outré, de dangereux, de funeste, d'impopulaire dans la politique de M. Guizot! Ah! véritablement un aussi grand dévouement dirigé sur un but aussi niais est trop sublime pour n'être pas profondément ridicule.

On n'a rien fait de plus.... platonique depuis 1830.

La France et l'abolition de l'esclavage.

Aujourd'hui toutes les grandes nations éprouvent le besoin de nouer des relations multipliées avec les contrées lointaines. Les questions coloniales ne sont plus des sujets spéciaux, réservés, dans nos chambres, aux méditations des marins et des armateurs. Les affaires de Taïti, les traités relatifs au droit de visite passionnent tout le pays, et c'est dans les combats engagés sur ce terrain que le [...] dont ils sont les privilégiés, l'esprit public n'a pas cessé de marcher en France, il a laissé derrière lui les gouvernants. C'est surtout en France que s'élaborent les grandes questions d'émancipation réelle du pauvre, de régénération agricole et industrielle, en un mot d'*organisation du travail*. Des têtes françaises cherchent incessamment les moyens pratiques de faire régner sur le globe la vérité, la liberté et la justice. Sera-t-il dit que sur un grand problème, sur une question qui intéresse la liberté, la dignité de l'homme, notre pays initiateur se laissera devancer? Céderons-nous le pas à l'Angleterre quand il s'agit de l'affranchissement des noirs?

Sans doute, il eût été logique d'opérer d'abord l'affranchissement des blancs, d'associer, dans nos campagnes et dans nos villes, le travailleur au capitaliste. Les véritables conditions du travail une fois réalisées dans la métropole, au sein de la race libre et supérieure, il eût été facile de les transporter dans les colonies, d'y faire participer les races subordonnées. Les progrès que réclament les amis des noirs se seraient accomplis par un patronage naturel et par une initiation rapide; mais les faits n'ont pas suivi cet ordre, n'ont pas respecté cet enchaînement de la pensée. Tandis que le travailleur européen réclame encore inutilement le jour de la justice, déjà, sur une grande partie du globe, dans toutes les possessions anglaises, l'esclave noir a brisé ses fers. En présence de ce grand spectacle la France ne doit pas rester inactive, à moins qu'elle ne renonce à guider les peuples, à rester le foyer principal des généreuses et lumineuses pensées.

Dans la question de l'émancipation, la Grande-Bretagne s'est acquis des titres à la reconnaissance de l'humanité. Dans un noble sentiment de fraternité, de solidarité chrétienne, dans l'entraînement du sentiment religieux, le peuple anglais a réclamé l'affranchissement des noirs. Il est vrai que le gouvernement, plus calculateur, a d'abord eu la main forcée, qu'il craignait en accordant l'émancipation de ruiner ses colonies. Il est encore vrai qu'aujourd'hui, le sacrifice pécuniaire accompli, la politique anglaise est intéressée à ce que les colonies des autres peuples subissent la même crise et affranchissent leurs esclaves, pour rivaliser avec le commerce anglais à d'égales conditions. Mais ferons-nous un reproche au peuple anglais de ce que son intérêt politique et commercial se trouve aujourd'hui d'accord avec un grand principe

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Cours de M. J. Geoffroy Saint-Hilaire.

HISTOIRE NATURELLE DES MAMMIFÈRES.

Nous entrons dans la série des animaux dont la fourrure a le plus de valeur, malheureusement pour eux. Tous sont essentiellement carnivores, présentant deux grandes séries bien tranchées dont l'une ne renferme que des mammifères terrestres, et l'autre est exclusivement formée d'animaux aquatiques. Commençons par les premiers.

Les fourrures ont été, dès la plus haute antiquité, la plus recherchée des parures. De nos jours, nombre de peuplades sauvages des pays froids pourraient à figurer sur leur journal des modes que deux costumes, tous deux formés d'un vêtement unique; c'est la peau d'un animal quelconque, portée le poil en dedans pour l'hiver et en dehors pour l'été. Au moyen-âge, diverses lois somptuaires réglaient l'usage des fourrures; il y avait des fourrures de vilains et des fourrures de gentilshommes que les vilains n'auraient pu se permettre de porter. Chacun peut aujourd'hui porter la peau de n'importe quelle bête, indépendamment de la couronne, pour son argent, sans que nul ait le droit d'y trouver à redire.

Dans l'ordre naturel des carnassiers plantigrades recherchés pour leurs fourrures, nous rencontrons d'abord le blaireau, dont le pelage offre une anomalie unique. Chez la plupart des quadrupèdes, les poils du ventre, lorsqu'ils ne sont pas tout-à-fait blancs, sont au moins d'une nuance plus claire que ceux du reste du corps; chez le blaireau, c'est l'opposé; il a le dos blanc et le ventre noir. Sa fourrure longue et soyeuse n'est guère utilisée que par les chevaux des rouliers qui en ornent volontiers les colliers de leurs attelages. Mais les poils de la queue ont à eux seuls une valeur plus grande que tout le reste de la fourrure; ils servent au plus noble et au plus vulgaire des usages. Les pinceaux de poils de blaireau produisent sur la toile les plus sublimes inspirations du génie, et font mousser le savon pour faire la barbe au public.

Au point de vue moral, le blaireau qui pourrait bien, comme l'ours, être une sorte de philosophe, dort le jour et ne sort que la nuit; la prudence dont il fait preuve, en adoptant ce genre de vie solitaire, ne brille pas moins dans la manière dont il construit ses terriers profonds, tortueux, entretenus avec la propreté la plus recherchée, mais qui n'ont jamais qu'une seule issue. Aussi, sauf dans les contrées les plus boisées et les moins peuplées de la France, nous n'avons presque plus de blaireaux. Ils sont au contraire très nombreux dans l'Ardenne belge, cette antique forêt primitive dont chaque année voit une portion envahie par la culture. Les blaireaux, connus dans la Belgique sous le nom de *Tessons*, vieux terme gaulois, sont l'objet d'un amusement cruel légué par l'antiquité païenne à ce pays où les noms et le langage sont restés gallo-romains. Chaque fois qu'on prend un blaireau vivant, on le fait mettre en pièces par des chiens dans un cirque, et la galerie engage de nombreux paris. Le blaireau qu'on désarme le plus souvent en le privant de dents et de griffes, ne meurt pas pour cela sans vengeance; renversé sur le dos, il attend ses ennemis, et malheur au premier qu'il peut prendre à la gorge; sa mâchoire veuve de ses dents conserve encore une vigueur doublée par le désespoir; nous avons vu des *Tessons* complètement désarmés venger leur mort par celle de plusieurs chiens. Lorsqu'on leur laisse griffes et dents, il faut plusieurs assauts successifs et des chiens d'une grande vigueur pour en venir à bout. Un combat de Tesson, annoncé long-temps d'avance par les journaux de la localité, est toujours une sorte de solennité qui attire un nombreux concours; chacun y vient avec ses chiens qu'il excite ou gourmande selon les chances du combat; il y a aussi presque toujours pugilat entre les propriétaires des chiens.

Nous n'avons point à parler de la chasse du blaireau, après notre confrère Toussenel; rappelons seulement que cette chasse n'est jamais sans danger pour l'homme. Peu d'animaux ont la vie plus dure que le blaireau; blessé à mort, il sait très bien feindre une mort complète et mordre sévèrement le chasseur imprudent qui, se fiant aux apparences, veut s'emparer trop tôt de sa proie.

Le blaireau forme la transition des *viverriens*, ayant pour type la civette (viverra), aux mustéliens, ayant pour type la belette (mustella). Les mustéliens se rattachent aux viverriens par la présence d'une poche membraneuse qui sécrète une liqueur odorante. Un naturaliste, qui a surtout étudié les carlins (race éteinte) et les matous de Paris, a émis quelque part cette opinion judicieuse : « Le matou n'est pas un animal inodore. » (P. de Kock.) Que n'aurait pas dit le nez observateur de ce savant, s'il avait étudié les mustéliens?

Quelques individus de cette race poussent cet inconvénient à un point incroyable. Il faut toute notre foi dans le respect de M. Geoffroy Saint-Hilaire pour la vérité, pour que nous osions rapporter, sur sa parole, les faits suivants confirmés par de récentes observations. Les mouffettes sont les animaux les plus puants de la création, sans en excepter certains fats que la pudeur nous empêche de nommer; heureusement pour nous, elles habitent toutes le nouveau continent; elles ne sont pas rares dans quelques Etats de l'Union.

Une mouffette s'étant introduite la nuit dans une habitation, le maître de la maison faillit être suffoqué dans son lit; les chiens donnèrent inutilement la chasse à la mouffette qui parvint à leur échapper. Quelque temps après elle revint de nouveau visiter le poulailler de la même ferme et se trahit, comme la première fois, par son odeur. La ménagère réussit à la faire entrer dans une cave, où, après un combat assez long, elle la tua. Dans la chaleur de la lutte, elle avait fait peu d'attention à la puanteur de son adversaire; après la victoire, elle en fut asphyxiée et perdit connaissance; une maladie de plusieurs jours en fut la suite. Ce n'est pas tout; la cave, théâtre du combat, renfermait des provisions, pain, lard, fromage; tout fut tellement infecté par l'odeur de la mouffette, que ni les gens de la maison, ni des animaux affamés à qui l'on essaya de les offrir, ne purent en manger. Après cela, ne nous plaignons pas trop des mustéliens de nos climats, tels que la fouine et le putois, dont l'odeur justifie pourtant le surnom de bêtes puantes qu'ils ont reçu dans la langue des chasseurs.

La belette, la fouine, le putois, la martre font le désespoir des ménagères à la campagne; leur forme allongée et la souplesse de leurs cartilages intercostaux permettent à ces animaux de passer par la plus petite ouverture où il semble qu'il y ait place à peine pour une souris. Leur férocité tient surtout à cette particularité, que leurs organes digestifs sont spécialement propres à digérer les parties liquides et molles de leurs victimes, le sang et la cervelle, de sorte qu'ils détruisent beaucoup plus qu'ils ne consomment.

Le furet, considéré par beaucoup de naturalistes comme une simple variété du putois, nous vient originairement d'Afrique en passant par l'Espagne. On sait sa haine native pour le paisible et inoffensif lapin; ce que tout le monde ne sait pas, c'est que le furet lancé sans être solidement muselé dans un terrier de lapins, s'accroche au nez de sa victime, lui suce le sang, se gorge de manière à ne plus pouvoir bouger, se met en boule et s'endort à côté du cadavre. Le furet passe sa vie à dormir ou à manger : il ne chasse jamais qu'à jeun, et ne sert au chasseur que pour mettre en fuite le lapin, auquel avec un peu de réflexion, il serait si facile d'étrangler net avec ses fortes dents incisives, son adversaire muselé. Mais, le courage et la présence d'esprit ne sont pas, comme on sait, le partage du lapin : nous y reviendrons. Disons, dès à présent, que le chasseur, en exposant ses furets dans les terriers des lapins, compte sur la lâcheté de ces pauvres bêtes, absolument comme dans la société, les exploitants comptent sur la peur des exploités. Mais le lapin reste lapin; l'exploité au contraire apprend avec le temps à connaître sa force; nous ne pensons pas que jamais les lapins soient appelés à compter avec les furets; nous avons foi en un avenir prochain où les mangeurs compteront avec les mangés.

La martre donne la meilleure fourrure de nos climats : la zibeline est la martre du Nord; sa fourrure, l'une des plus précieuses que l'on connaisse, était autrefois bien plus recherchée et plus imitée que de nos jours; les marchands ne se faisaient faute de vendre pour zibeline la martre de France : vendre martre pour zibeline était un proverbe vulgaire qu'on retrouve dans tous les écrits en style familier du moyen-âge.

Nous croirions faire tort à nos lecteurs si nous ne quittions le ton un peu léger que le feuilleton autorise, pour transcrire une portion de la leçon, fidèlement reproduite : c'est le professeur qui parle.

On ne sait point en Europe ce que coûtent de sang humain les précieuses fourrures du Nord. Comme ce n'est qu'en hiver que les martres zibelines donnent leur fourrure qui perd la moitié de sa valeur en été, c'est par un froid dont la pensée seule fait frissonner un Parisien au coin de son feu, que les chasseurs russes vont chercher dans les parties les moins accessibles de la Sibérie ces animaux dont la fourrure forme pour le gouvernement une branche de revenu. Pour le dire en passant, les îles Aléoutiennes ou des Renards ne méritent plus leur surnom; les Russes y ont détruit la race des isatis ou renards bleus qui y pullulaient autrefois ainsi que les zibelines; ils ont détruit par la même occasion la population paisible de ces îles, en la forçant à suivre les chasseurs russes dans leurs battues au cœur de l'hiver. Tous les ans, les mêmes chasses se renouvellent, mais non par les mêmes chasseurs; il suffit d'ailleurs pour la rentrée de l'impôt qu'il en revienne assez pour rapporter les fourrures.

M. J. Geoffroy Saint-Hilaire a donné à cette occasion quelques renseignements sur la valeur actuelle des fourrures. Une peau de zibeline vaut



le rang qu'elle tient parmi les nations, tout le lui commande. Qu'elle se dégage de traités qui la blessent et qui ne sauraient enchaîner à jamais sa volonté, que provisoirement elle replace sa marine marchande sous la surveillance exclusive du pavillon national, mais que ce soit pour augmenter sur les côtes de l'Afrique le nombre de ses croiseurs, et qu'elle invite immédiatement les puissances maritimes de l'Europe à organiser une force maritime neutre, pour assurer non seulement la répression de la traite, mais encore toute la police des mers.

Dans les colonies, la France doit se prononcer d'une manière ferme, irrévocable pour la cessation de l'esclavage, mais elle ne doit pas y procéder par la voie de l'abolition pure et simple qui désorganiserait le travail colonial, enlèverait brusquement au noir la nourriture et l'abri qu'il trouve sous le toit du maître.

L'*abolition*, sans transition, sans garanties, c'est la ruine du colon, c'est la misère pour l'esclave. A cette formule négative, la France doit en substituer une autre qui est féconde, qui contient en elle-même un large enseignement : *Organisation du travail libre des noirs.*

En comprenant ainsi sa mission, la France redeviendrait pratiquement, dans une question actuelle, urgente, ce qu'elle fut au moyen-âge, ce qu'elle fut au dix-huitième siècle, ce qu'elle est encore à tant d'égards, sinon par ses gouvernants, du moins par ses penseurs, la nation chargée d'éclairer les autres, l'âme de l'humanité, le délégué spécial de la Providence parmi les peuples.

Le droit de visite en Espagne.

Grâce aux journaux progressistes qui ont conservé d'intimes relations avec l'ambassade britannique, les feuilles de Madrid ont pu connaître le texte même d'une note adressée par le cabinet anglais au cabinet espagnol sur le droit de visite. Il paraît que les prétentions de lord Aberdeen n'ont pas pris la peine de s'y déguiser sous la politesse des expressions. *El Globo* la résume et la critique ainsi :

« Dans ce document, le gouvernement anglais ne s'exprime pas avec la circonspection et la mesure convenables ; il dépasse un peu les limites de son droit. Il peut exiger de nous qu'en conformité des traités nous établissions des lois pénales contre les trafiquants d'esclaves, et le gouvernement a rempli cette obligation en présentant aux cortès la loi qui est en discus-

« Messieurs, M. le comte de Sainte-Aulaire m'a transmis, avec la lettre » que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 18 courant, le mémoire adressé au roi et qu'elle accompagnait. En même temps qu'il m'est » impossible d'adopter les conclusions du mémoire ou même de reconnaître » l'entière exactitude des faits et des considérations sur lesquels elles se fondent, je n'hésite pas à soumettre à S. M. un document dont la teneur est » conforme aux sentiments d'humanité, de modération et de tolérance qui » ont toujours influé sur la politique de son gouvernement. Le roi en a été » sensiblement touché, et il m'a chargé de vous informer qu'il a vu avec » plaisir dans cette heureuse coïncidence d'idées un motif de plus d'espérer » que les missionnaires placés sous votre direction feront tous leurs efforts pour » aider les autorités chargées d'exercer le protectorat français à Taïti, dans » l'œuvre de civilisation qu'ils ont pour but d'accomplir. — J'ai à peine besoin d'ajouter que de leur côté les missionnaires peuvent compter sur l'appui et le bon vouloir des autorités françaises. — Recevez, messieurs, l'assurance de ma haute considération.

» GUIZOT. »

« M. Jesson ajoute que quelque temps avant son retour forcé en Angleterre, le gouverneur Bruat, en le priant de ne plus se présenter chez lui, lui assura qu'il maintiendrait les mœurs dans l'île, et que déjà il avait mis fin aux danses immorales des naturels que les missionnaires auraient pu empêcher depuis long-temps. Je dirai cependant que les officiers français encourageaient ces danses dans le but le plus vil. Je fus menacé un jour par un lieutenant français parce que je blâmais un de ces divertissements auquel j'assistais. Dans le fait, il me jeta un bâton à travers la figure et me dit que si jamais j'interrompais ce qu'il appelait son plaisir personnel il me tirerait un coup de fusil ou me brûlerait la cervelle. »

Sir Robert Peel éternise la taxe du revenu.

Cette taxe du revenu qui a été le salut des ministres torys paraît destinée à leur servir de poule aux œufs d'or. D'abord, sir Robert Peel promit qu'elle ne serait que provisoire ; puis, il obtint de la législature de 1844 une première prolongation ; enfin, avant-hier, il a annoncé au parlement qu'il allait proposer encore une prolongation de cette bienheureuse taxe. La chambre des communes n'a pas paru flatté de cette ouverture. Interpellé par un membre qui désirait savoir combien de temps devait durer la nouvelle complaisance réclamée de la chambre, sir Robert Peel a refusé de s'expliquer.

Le pape, Louis-Philippe et le cardinal Tosti.

La *Gazette universelle allemande* publie une singulière correspondance de Rome. On y assure que le cardinal Tosti, ex-ministre

L'empereur Nicolas traitant avec Shamil-Bey.

C'est sans doute un roman inventé par quelque gazette allemande, répété par un correspondant crédule. — Quoi qu'il en soit, on lit dans une lettre d'Allemagne que l'empereur Nicolas, désespérant de vaincre Shamil-Bey, le vaillant chef des insurgés caucasiens, lui propose la souveraineté de la Russie, à condition qu'il se reconnaîtra vassal de la couronne, qu'il s'engagera à réprimer les déprédations des Circassiens sur le territoire russe, qu'il accordera un passage aux Russes à travers la Circassie pour communiquer avec leurs possessions transcaucasiennes. La Russie, de son côté, rendrait libre le commerce des Caucasiens, lèverait le blocus et laisserait communiquer librement avec la mer Noire et la mer Caspienne.

Pour croire à une semblable nouvelle, il faudrait ne rien savoir de l'opiniâtreté du tzar ni de celle du Shamil, l'Abd-el-Kader du nord, qui défie, bat, lasse et démoralise les lieutenants de l'autocrate.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 9 FÉVRIER.

C'est de plus fort en plus fort ! Nous n'avions plus de ministère ; il ne faut pas regarder comme un pouvoir vivant ce cadavre autour duquel MM. Hartmann, Fulchiron et compagnie font la garde afin de ne pas laisser inhumer ; nous n'avions pas de ministère, voilà qu'il n'y a plus de chambre. L'assemblée du Palais-Bourbon trouve moyen de s'annuler ; elle se partage en deux moitiés parfaitement égales sur une question qui a pour elle l'unanimité des vœux du pays. Belle preuve que celui-ci est fidèlement représenté par les délégués des censitaires. Écoutez, au surplus, comment se trouve appréciée la conduite de la chambre par les journaux les moins suspect de malveillance à son égard.

Journal des Débats. — La réforme postale a échoué devant la chambre des députés. Il lui a manqué une voix, une seule voix pour réussir. Nous avions prévu ce résultat sans y croire : nous le regrettons sincèrement. Ainsi, une législation que tout le monde reconnaît contraire au principe fondamental de l'égalité de l'impôt subsistera : une taxe excessive, exorbitante, nuisible au commerce et au développement des liens sociaux ; une taxe dont les principes les plus incontestables d'économie publique condamnent l'élévation abusive et exagérée, continuera de peser sur le public. La chambre l'a décidé.

La Presse. La chambre est décidément partagée en deux parties parfaitement égales. Avant-hier, après avoir adopté par assis et levé la proposition de M. d'Haussonville, elle l'a rejetée au scrutin secret à une voix de majorité. Aujourd'hui elle a rejeté, à la simple majorité, 170 con-

---

en Europe 100 francs ; celles de seconde qualité valent encore 50 francs, tandis que les martres de France ne valent que 7 à 8 francs, et les martres de Prusse, les plus estimées de celles d'Europe, de 9 à 10 fr.

Les fourrures de martre du Canada exportées par les comptoirs anglais de la baie d'Hudson, se paient en moyenne aux chasseurs 12 fr. la pièce, et valent en Europe 30 fr. Il s'en exporte annuellement environ 60 000 dont la France reçoit pour sa part 12 000.

Un fait digne de remarque, c'est que les fourrures grossières des animaux sauvages tués en France et dans l'Europe centrale, ne trouvent pas chez nous d'acheteurs ; nous les vendons à bas prix aux nations du Nord qui nous envoient les fourrures fines des animaux de leur pays.

L'une des fourrures les plus estimées, celle du glouton du Nord, placé dans l'ordre naturel entre les blaireaux et les mustéliens, est devenue d'une excessive rareté. La voracité proverbiale du glouton a donné occasion au professeur d'examiner et d'expliquer l'instinct féroce et destructeur de cet animal, et de tous les mustéliens. Il est très vrai que le glouton, blotti sous les branches de quelque antique conifère, s'élance comme un trait sur de fort gros quadrupèdes, entre autres sur l'élan, assez commun dans les forêts qu'habite le glouton : les chasseurs canadiens qui s'avancent fort loin vers le nord dans les plaines boisées de l'Hudson et de la Mackenzie ont vu des gloutons sauter sur le cou d'un élan, s'établir entre ses larges bois, lui entamer le crâne, et y rester à demeure trois ou quatre jours durant, mangeant pour ainsi dire sans interruption, parce qu'ils digèrent avec une extrême rapidité. C'est bien là de la féroce et dégoûtante gloutonnerie ; tout autre mot serait insuffisant : d'accord. Mais, combien de longs jours et de longues nuits le glouton a-t-il senti la faim tourmenter ses entrailles, tandis qu'il guettait une proie incertaine ? Et le chasseur lui-même, le témoin de ces repas sanglants qui le révoltent, ne mange-t-il pas en un jour plusieurs kilogrammes de venaison à la suite d'une chasse heureuse, sauf ensuite à se serrer le ventre pour supporter un jeûne forcé de plusieurs jours ? Ce que la prudence conseille au Canadien, l'instinct le dicte au glouton ; l'un et l'autre obéissent à la nécessité. Ce que serait en domesticité le glouton dont la fourrure approche du prix de celle de la zibeline, on l'ignore ; on n'a jamais cherché à rendre domestique ce joli animal probablement très apprivoisable en raison même de son haut appétit. Mais, dit le professeur, jugeons-en par le furet, le seul des mustéliens que nous élevions communément en captivité.

Le furet, en proportion de sa force et de son volume, n'est ni moins vorace, ni moins cruel que le glouton : une fois bien repu, il s'endort, comme nous l'avons dit, le plus souvent sur sa proie, et il n'est pas rare qu'un furet lancé dans un terrier de lapins, parvenant à se démuseler, se gorge de sang au point de ne plus songer à ressortir ; il n'y a, dans ce cas, d'autre ressource que de l'enfumer, ce qui même ne réussit pas toujours. Ayez soin, au contraire, de guetter le réveil du furet, que la faim seule fait sortir de sa somnolence habituelle ; qu'il trouve, en s'éveillant, un peu de pain imbibé de lait, des œufs, ou quelque autre nourriture animale, il mange modérément, et se rendort. Bientôt il connaît la main qui pourvoit à ses besoins : la cage où, par prudence, on le retient enfermé, n'est plus qu'une précaution superflue. Il est vrai qu'en chasse, l'instinct de la férocité se réveille. Eh ! bon Dieu ! l'homme lui-même ne prend-il pas au carnage la fièvre du sang ? Et ces braves et laborieux paysans que nous voyons dans toute l'Europe si durs à la fatigue et aux privations, si patients contre la misère, si bienveillants par nature dans leur condition de paysans, que sont-ils quand ils ont respiré la vapeur du sang sur le champ de bataille ?

Ne blâmons pas trop haut la cruauté des gloutons et des mustéliens.

Nous ne pouvons omettre, parmi les mustéliens, la blanche hermine, rousse la moitié de l'année dans les régions polaires, où elle blanchit en hiver seulement, et d'un gris roux toute l'année dans les régions tempérées, où sa fourrure n'a presque point de valeur. L'hermine blanche, qui multiplie beaucoup, n'est jamais bien rare dans le commerce ; ses peaux, à la vérité fort petites, ne valent pas en ce moment plus d'un franc cinquante centimes la pièce.

Les animaux aquatiques à fourrure précieuse ont pour type la loutre, dont on tue en moyenne, en France seulement, quatre mille par an. La loi encourage la destruction des loutres comme celle des animaux nuisibles, et quand même les propriétaires d'étangs ne stimuleraient pas par des primes, assez élevées en quelques pays, le zèle destructeur des chasseurs, la valeur d'une peau de loutre serait toujours assez forte pour les tenter. Heureusement pour la loutre, c'est un gibier des plus rusés ; on en a vu calculer après un ou deux coups de feu, la portée du fusil, et s'établir très tranquillement au bord de l'eau, à la tombée de la nuit, mangeant de bon appétit un poisson pêché sous l'œil du chasseur, laissant tirer sur elles sans s'émouvoir, et semblant connaître, à un mètre près, la distance que le danger ne pouvait franchir pour arriver jusqu'à elles. Malgré cela, on détruira la race des loutres en Europe, et c'est dommage. En Chine et aux Indes, on s'en sert pour la pêche ; on a des loutres de pêche, comme nous avons des chiens de chasse. M. l'abbé Voisin assure qu'il en a vu vendre à la Chine jusqu'à 2 000 fr. de notre monnaie.

La loutre de l'Asie-Orientale est d'une variété très rapprochée de celle d'Europe, tout aussi facile à dresser et à apprivoiser. Un roi de Pologne a long-temps possédé une loutre privée qui, tous les vendredis lui pêchait pour son dîner le plus beau poisson de la Vistule, sans se permettre d'y toucher ; car la loutre en domesticité, nourrie à discrétion, chasse pour son plaisir et rapporte le poisson à son maître avec autant de joie et d'orgueil qu'en montre un noble lévrier vainqueur d'un lièvre à la course.

Que d'amis nous pourrions nous faire parmi les quadrupèdes utiles, ou capables de la devenir ! La loutre au regard vif et doux à la fois, sensible aux caresses que semble appeler sa robe lustrée, d'une exquise propreté par instinct, ne fuit l'homme que pour sa sûreté personnelle ; prise jeune, elle s'apprivoise et s'attache à son maître absolument comme le chien ; il n'est pas douteux qu'on ne parvînt sans peine à la faire multiplier en domesticité. Nous recommandons cette expérience à nos lecteurs de la Dombe et de la Sologne, où les nichées de loutre sont nombreuses, quoique assez difficiles à découvrir ; c'est une source toute nouvelle d'amusement qu'ils peuvent se préparer. Pour dresser les loutres, il suffit de les habituer jeunes à rapporter, comme les chiens, et de ne leur donner leurs leçons qu'après dîner.

Les loutres à la queue large comme un gouvernail, aux formes allongées, aux pattes largement palmées, nagent entre deux eaux, non pas comme un poisson, mais mieux que beaucoup de poissons, étant plus puissamment armées pour lutter contre les courants. Quelques grandes espèces habitent les rivages des mers septentrionales ; leur fourrure noire, plus douce au toucher que le plus beau velours, est achetée à prix d'or par les Chinois, auxquels elle est portée par les Russes, qui sacrifient tous les ans bien des esclaves à cette chasse meurtrière. Tout compte fait, un serf russe ayant comme bétail une valeur connue, il y aurait profit à faire multiplier ces loutres en domesticité, ce qui ne serait probablement pas très difficile dans les établissements russes du Kamtschatka.

Les poils des peaux de loutres tuées pendant la saison d'été ne tiennent pas ; on les mêle avec avantage aux poils de castor pour la fabrication des chapeaux fins ; nous devrions dire, on les mêlait, car le castor et les chapeaux de feutre sont presque dès aujourd'hui passés à l'état de mythe. Le castor, au moment où nous écrivons, est métamorphosé en bourre de soie ou en poil de jeune chameau.

Nous arrivons à l'intéressante tribu des chiens ou *caniens*, divisés en deux groupes, les nocturnes et les diurnes. Les premiers comprennent, outre le chien proprement dit, et ses innombrables variétés, le loup, dont les lecteurs de la *Démocratie pacifique* ont eu le plaisir de lire l'histoire si gaiement et si philosophiquement écrite par notre confrère Toussenel. Nous n'avons point à y revenir, si ce n'est pour un fait, malheureusement trop vrai ; nous regrettons d'être forcé de l'affirmer : les loups se mangent, et le proverbe qui dit le contraire en a menti. En voici un exemple récent, à notre connaissance personnelle.

M. de T., sous-préfet d'un arrondissement des Hautes-Pyrénées, voyageant à cheval à l'entrée de l'hiver, fut suivi, ou comme il le disait plaisamment, fut *chassé à courre*, il y a quelques années, par une bande nombreuse de loups. Ayant, sur eux quelque avance, il prit, non sans douleur, le parti de grimper le plus haut qu'il put sur un gros chêne, abandonnant aux loups son fidèle dogue montagnard et son cheval. Le dogue étrangla le premier loup qui l'atteignit ; il fut lui-même étranglé et dévoré par le reste de la bande qui ne laissa pas vestige de son corps, non plus que de celui du loup tué dans l'attaque. On peut alléguer comme circonstance atténuante la faim et aussi l'obscurité ; mais enfin, il est des cas où les loups se mangent entre eux comme des hommes.

Quand le cheval de M. de T. eût été dévoré, la bande revint humer et gratter au pied de son chêne ; les plus hardis prenaient leur élan pour arriver jusqu'à lui ; la roche calcaire où les racines de l'arbre séculaire étaient solidement cramponnées, tint bon contre leurs efforts. Au jour, ils se dispersèrent : M. de T..., plus mort que vif, put descendre de son arbre après une nuit d'angoisses dont il lui serait difficile de perdre la mémoire. Ainsi, bien décidément, le proverbe a tort. Remarquons toutefois qu'il n'est pas prouvé que les loups se tuent avec le dessein prémédité de se manger, en quoi ils l'emportent évidemment sur les peuplades anthropophages.

On a conservé long-temps à la ménagerie du Muséum d'histoire naturelle un vieux loup privé, donné par un officier qui l'avait élevé ; après cinq ans d'absence, ce loup reconnut son ancien maître et le combla des plus affectueuses caresses. Le hasard rendit Napoléon témoin de ce fait dans une de ses visites à la ménagerie : Buffon, s'écria l'empereur, a calomnié les loups. Cette anecdote est un des souvenirs qui se transmettent de gardien en gardien, et qu'on ne manque pas de raconter aux visiteurs généreux.

A. YSABEAU.

...le rendez-vous des malfaiteurs et des recéleurs. Plus de deux cents arrestations ont été opérées dans ces deux *Tapis francs*, où l'on avait établi des souricières. — Une foule immense a stationné longtemps sur le boulevart d'où des détachements de gardes municipaux emmenaient les prévenus au fur et à mesure que M. le commissaire de police Vassal et ses collègues verbalisaient. Tous ces individus sont dirigés sur le dépôt de la préfecture de police. De nombreuses pièces de conviction ont été saisies.

— Dix philanthropes préposés au salut des noyés, viennent d'arriver à Paris. Ils auront chacun sous leur surveillance, une partie des bords de la Seine. On les habitue à l'intéressant service qui leur sera confié. Des instituteurs habiles les dressent à retirer du fleuve tout ce qui surnage, et surtout des mannequins figurant des corps. Ces magnifiques chiens de Terre-Neuve, si souvent annoncés, sont dignes de leur réputation. Il faut louer l'administration municipale d'avoir eu une idée pratique et humaine. On ne pourra du moins reprocher aux généreuses bêtes de jeter les gens à l'eau pour avoir l'occasion de les repêcher et de gagner 25 fr. par cadavre. Il est bien d'arracher les citoyens à une mort violente; il serait mieux de prévenir les désastres en prévenant les assassinats et les suicides.

— Misère, désespoir, folie, ces trois mots résument aujourd'hui bien des existences. Les uns volent et assassinent; les autres se tuent. On lit ce soir dans la *Patrie* : « Une malheureuse femme de Saint-Esprit, mère de deux enfants, poussée à l'excès du désespoir par la misère, a voulu se détruire et détruire avec elle ses enfants : elle les a attachés à son corps et, s'est précipitée dans l'Adour... »

— A Manchester, le 30 janvier, la chaudière d'une locomotive, dont on graissait les rouages, a éclaté avec une telle violence, que le toit du hangar sous lequel elle était placée, et qui a dix-huit mètres d'élévation, a été emporté : le machiniste et le chauffeur, qui travaillaient à la locomotive, ont été en quelque sorte pulvérisés. Un inspecteur a été tué aussi, et quatre ouvriers ont été grièvement blessés. Les trois ouvriers morts laissent des veuves et de nombreux enfants. — Le journal industriel de Manchester, qui raconte ce sinistre, consigne à peine la mort de ces martyrs du travail ; mais il s'étend avec complaisance sur la chose travaillée. Les victimes se passeront de biographie, mais on ne manque pas de nous donner celle du moteur.

« Cette locomotive, appelée *Irk*, servait depuis le 1er janvier 1840, et avait parcouru 76 860 milles anglais (environ 102 000 kilomètres.) Elle avait coûté 1 430 liv. st. (36 000 fr.), et passait pour une des plus solides. »

La perte d'un moteur qui a coûté 36 000 fr., est plus affligeante, on le conçoit, que celle de trois pauvres gens dont la mort désole et ruine plusieurs familles !...

— On a beaucoup trop abusé des statistiques figuratives, à propos des opérations de nos budgets ; en voici une cependant qui paraîtra aussi ingénieuse que saisissante ; nous n'en prenons pas les chiffres sous notre responsabilité quoiqu'ils soient produits par un journal savant :

« Il est difficile de se rendre un compte exact de l'importance du produit des impôts en France, c'est-à-dire de la somme que chacun vient apporter annuellement pour former un budget de plus d'un milliard trois cent soixante millions de francs (1 360 000 000 fr.) Un savant calculateur a supputé que cette somme représente, en argent massif, plus de quatre fois la colonne de la place Vendôme, dont le diamètre est de 4 mètres (12 pieds), et la hauteur de 22 (66 pieds.) En effet, la colonne offre un cube de 198 mètres ; un mètre cube de pièces de 5 francs, donne une somme de 1 600 000 fr. soit pour 198 mètres 316 800 000 francs, ou pour les quatre colonnes 1 267 200 000 fr. ; ce qui laisse encore disponible un chiffre de 93 000 000 pour la statue qui n'est pas comptée dans la hauteur de 66 pieds. »

— La *Gazette des Beaux-Arts* annonce qu'une découverte extraordinaire vient d'être faite à Londres : — Un individu dont le nom est encore caché par un exploiteur nommé Darton, qui s'est emparé de l'invention, a trouvé le moyen de créer en quelques jours une planche sur acier, fac-simile désolant de toute gravure au burin, avec le simple secours d'une épreuve. Cette épreuve ne subit même aucune altération, ce qui exclut l'idée d'un décalque.

— Un ancien évêque de Narbonne, devenu pape, voulant laisser un souvenir à la ville dont il était le pasteur, commanda à Raphaël le tableau de la Transfiguration, qu'il se proposait d'envoyer comme cadeau à la ville de Narbonne. Mais quand l'œuvre fut terminée il la trouva si belle qu'il ne put se résoudre à la laisser partir de Rome, et il la garda. Aussi depuis long-temps, la ville de Narbonne désirait-elle obtenir une copie de la Transfiguration de Raphaël; enfin, lit-on dans le *Moniteur des Arts*, cette copie vient de lui être accordée. M. le ministre de l'intérieur va faire exécuter pour elle, par un des élèves pensionnaires de l'école française à Rome, une copie du chef-d'œuvre de l'illustre maître d'Urbin.

— Voici un fait qui, dans ce moment, émeut vivement la ville de Bruxelles : un brave major, M. Page, voyant arriver ses derniers moments, avait fait appeler M. le curé de Ste-Marie à Schaerbeck ; mais cet ecclésiastique refusa de l'administrer, à moins que Mme Page ne se confessât immédiatement. Pendant cet intervalle le malade mourut sans avoir pu recevoir les secours de la religion, et le curé refusa d'admettre son corps à l'église.

— On ne se fait point une idée du développement que prend tous les jours le commerce de la glace. Il a pris les proportions d'une grande et fructueuse industrie. Le journal l'*Illustration* publie à cet sujet de curieux détails dont voici un extrait :

« La glace ne sert pas seulement à la boisson : on l'emploie encore comme agent de conservation pour une foule de comestibles que la chaleur tend à détériorer, et comme agent thérapeutique dans les maladies. Sans compter les maisons particulières qui consomment de la glace pour leur usage privé, on peut évaluer à 450, pour Paris, le nombre des limonadiers, glaciers, marchands de comestibles, fruitiers, etc., qui emploient ou débitent cette denrée. La consommation annuelle de la capitale est de 12 à 15 millions de kilogrammes.

... de charbon. Ils transportent la glace de cette manière dans l'Amérique du Sud, dans nos colonies des Antilles, où ils la vendent à un prix fort élevé. »

TRIBUNAUX.

BIOGRAPHIE D'UN CONDAMNÉ A MORT. — La *Gazette des Tribunaux* publie les détails suivants sur Fourrier, qui a été exécuté hier. La dernière parole de ce malheureux a été une malédiction contre son père et sa mère, avec lesquels il s'était cependant réconcilié.

« ... Avant le prononcé de son arrêt de mort, Fourrier s'était exprimé ainsi : « Je suis un grand coupable ; je ne demande ni indulgence ni pitié ; mais il est deux personnes qui répondront devant Dieu de la sentence que vous allez prononcer contre moi.

« — Que voulez-vous dire ? avait interrompu le président.

« — Monsieur le président, répondit Fourrier, un fils ne doit jamais accuser son père et sa mère. »

Puis il se tut, et entendit prononcer l'arrêt qui le retranchait du nombre des vivants. Le lendemain Fourrier fut transféré au dépôt des condamnés. En signant, sur les instances de son avocat, Me Blot-Lequesne, son pourvoi en cassation, il reconnut que le verdict prononcé contre lui était équitable. « J'ai suivi une mauvaise voie, dit-il ; j'aurais dû avouer, mais j'espérais sauver mes complices. Au fait, mon pourvoi est inutile comme résultat ; mais du moins, en attendant le rejet, je mangerai encore la soupe pendant quarante jours. »

Avant-hier, dans l'ignorance du résultat de son pourvoi, il disait à un inspecteur général des prisons qui le visitait dans la cellule située au deuxième étage de la prison de la Roquette, où il avait été transféré le jour même où Chevreuil, condamné à mort pour assassinat commis sur la personne de sa maîtresse, à l'aide d'un masque de poix, avait obtenu une commutation de peine : « C'est bien long ! voici soixante-neuf jours que j'attends ! »

Fourrier, qui avait manifesté aux débats, et même après sa condamnation, une extrême exaltation, était bientôt après devenu calme et résigné. Il racontait ainsi lui-même les circonstances dans lesquelles il avait été entraîné de nouveau au crime : « J'avais été arrêté onze fois, condamné cinq ; puis, convaincu que la vie laborieuse et honnête était préférable aux chances terribles du vagabondage et du vol, j'étais devenu un bon ouvrier. Je travaillais depuis près de deux ans chez un maître chapelier, sans m'être dérangé un seul jour, lorsque je fis rencontre de quelques amis avec lesquels je m'enivrai. Mon argent dépensé, et voulant continuer l'orgie, j'allai au domicile que j'occupais en commun avec une fille N... ; là, je pris quelques bijoux et effets à elle appartenant que j'engageai au Mont-de-Piété.

A son retour, elle fut doublement furieuse de mon absence et de la soustraction que j'avais commise; elle se rendit près de mon patron, lui raconta le fait, et lui fit connaître mes malheureux antécédents et les condamnations que j'avais subies.

« Le maître chapelier m'aimait assez ; il m'avait parfois envoyé en recette, et avait pu apprécier ma probité par mon exactitude scrupuleuse. Cependant il pensa qu'ayant abusé de la confiance de ma maîtresse pour la dévaliser, je pourrais quelque jour le voler lui-même ; il prit donc un prétexte, et me renvoya de son atelier. Je me trouvai sans ressources. Alors j'eus la pensée de recourir à ma mère, mais elle s'était séparée de mon père, et me repoussa. Dans mon indignation je lui présageai alors la funeste destinée qui m'attendait : Vous me chassez, lui dis-je ; vous me refusez du pain ; eh bien ! vous verrez ma tête rouler sur l'échafaud !... »

Ce fut quelques jours plus tard qu'il rencontra Teppaz, avec lequel il commit des vols de peu d'importance ; puis, ses bons instincts étant débordés, et sa brutalité naturelle, prenant le dessus, les attaques avec violence et les tentatives de meurtre suivirent, jusqu'au moment où il fut saisi par la justice et traduit devant le jury.

Depuis sa condamnation, Fourrier se montra constamment calme, résigné. Les visites fréquentes du respectable abbé Montès parurent, surtout dans ces derniers jours, apporter un grand adoucissement à sa position.

La personne qui le visitait avant-hier, ayant remarqué qu'il avait une petite croix suspendue à son cou : « C'est bien, Fourrier, lui dit-elle, vous êtes revenu à des sentiments de religion ! — Revenu ? non, dit-il, je n'en avais jamais eu d'idée. Ah ! vous ne savez pas, monsieur, comme j'ai vécu, pauvre enfant abandonné ! Je n'avais jamais reçu le baptême ; je n'avais pas fait ma première communion ! L'abbé Montès m'a ouvert les yeux ; il m'a donné les premières notions du bien et du mal, et depuis que j'ai communié, je suis devenu tout-à-coup résigné et confiant. »

Hier Fourrier, bien que revêtu de la camisole de force, avait passé la journée d'une manière assez calme. Depuis le commencement de cette semaine il avait reçu deux fois la visite de sa mère et une fois celle de son père, mais à des jours différents, car ils vivent complètement séparés. Il les avait embrassés avec effusion, et leur avait dit que, quoi qu'il dût arriver il leur pardonnait.

Fourrier, en descendant de la voiture a fait une courte prière, a embrassé l'abbé Montès, et s'est livré aux exécuteurs. D'un pas ferme il avait déjà gravi les deux premiers degrés de l'échafaud, lorsque tout à coup il s'arrêta, opposant une sorte de résistance passive aux deux aides qui le tenaient chacun par un bras : « Mon Dieu ! pardonnez-moi, » dit-il d'une voix vibrante et élevant ses regards au ciel. Puis regardant l'instrument de mort : « Soyez maudits ! ajouta-t-il d'un accent sourd et qui glaça d'épouvante ceux des spectateurs les plus rapprochés de l'échafaud, soyez maudits, mon père et ma mère ! soyez maudits ! » Puis sa tête tomba et la foule se retira silencieuse.

VARIÉTÉS.

M. Michelet vient de publier un livre éloquent contre le clergé. Une polémique sérieuse est engagée entre la philosophie et le catholicisme. Avant de porter un jugement, nous avons cru devoir émettre les principes en vertu desquels nous jugerons.

L'Eglise Catholique.

Il y a rupture entre le monde clérical et le monde laïque ; il y a dans presque toutes les sociétés, sous une forme ou sous une autre, une véritable soustraction d'obédience à la papauté.

La papauté repose sur le principe monarchique et aristocratique qui dominait au moyen-âge et la mettait en harmonie avec les autres puissances temporelles. Elle vivait donc en famille, d'après des institutions consanguines. Mais depuis deux siècles le principe ... cartes de la liberté ou sur celles du privilège ?

La papauté avait chez presque toutes les nations catholiques une police préventive et coërcitive qui était l'inquisition. A la place de l'inquisition, que voyez-vous en France, en Espagne, en Portugal ? La tolérance de tous les cultes, et en France l'adoption de tous les cultes, également salariés par l'Etat. Ainsi l'esprit moderne, l'esprit qui a créé nos chartes, nos codes, qui a inscrit le droit des gens au traité de Munster, où la papauté ne fut pas même convoquée, qui a créé des sciences, des industries, toute notre civilisation, cette brillante et invincible Jérusalem, qu'on peut appeler la cité de Dieu, la papauté l'a constamment renié, constamment frappé d'anathème, et aujourd'hui retirée dans les ruines de Rome, vindicative comme la défaite, gémissante comme la faiblesse, elle couve en silence des haines amères contre un monde qu'elle n'a pas créé.

Elle peut invoquer son bon droit, elle peut accuser l'esprit de mal. Il n'en résultera pas moins le fait que voici. Il y a deux cents ans, le clergé avait dans les mains toute la puissance matérielle et toute la puissance morale, tout l'enseignement en haut et en bas, la surveillance de toutes les idées, le droit de les déférer au bourreau. Il était enraciné au sol, il possédait un tiers de la fortune territoriale et mobilière du pays. Il pesait sur toute la vie civile, il enlaçait toutes les existences individuelles, du berceau à la tombe ; il conduisait les hommes, il les poussait devant lui, comme l'Arabe ses moutons ; il assistait à tous les actes importants des individus, à leur baptême, à leur mariage, à leur mort, à leurs cérémonies, à leurs jours de repos. Il leur prescrivait leurs fêtes, leurs loisirs. Les prêtres avaient christianisé le temps, ils avaient renfermé l'heure dans l'Eglise; il lui avaient donné le son de leur cloche ; le catholicisme était partout vivant, partout présent, partout vibrant aux oreilles, inscrit sur toutes les pierres. Tout coin de rue, toute madone, toute division du jour, était un memento pour l'homme, un rappel à la foi, l'occasion d'un signe de croix. La religion était partout conviction et habitude, corps et âme : dans le clergé elle était la force, et dans le peuple l'opinion publique.

Le clergé avait tout cela, il a perdu tout cela. Par la force des armes ? non. Le clergé avait pour lui toutes les puissances de fait et de droit, mais par la force d'une idée qui, d'abord faible, timide, persécutée, a grandi par ses persécutions mêmes et par ses martyres, car elle a eu les siens. Expliquer un tel fait par l'intervention diabolique de je ne sais quel esprit de mal, cela n'est ni une explication, ni une excuse.

Nous l'expliquerons autrement, car il faudra bien faire cesser un jour cette situation paradoxale d'un clergé, qui vit superposé à la France et ne lui est pas adhérent, qui croit aux institutions despotiques au milieu de la démocratie, qui demande l'exclusion à côté du texte qui consacre la tolérance, l'inégalité de races à côté du texte qui consacre l'unité de droits. Il n'est pas possible que l'ordre politique et l'ordre religieux marchent ainsi à rebours, et que sur le trône pontifical l'ordre religieux soit sacrifié à l'ordre politique; que le catholicisme reçoive de Rome l'injonction de se soumettre, en Irlande à l'Angleterre, en Pologne à la Russie, et demain peut-être en Belgique à la Hollande. Les esprits sceptiques et incrédules peuvent s'applaudir de voir l'Eglise, dans ce long somnambulisme, marcher le long d'un précipice. Les esprits religieux, sincères, qui comprennent à la fois la légitimité des traditions et des innovations, doivent tendre à réconcilier l'Eglise et la société.

A quoi tient la situation de la papauté dans le monde ? à ce qu'au lieu d'être œcuménique est elle provinciale, au lieu d'être universelle elle est italienne.

Elle s'est localisée, cantonnée, rétrécie par suite de circonstances historiques qu'elle a subies et provoquées, complice de quelques-unes, innocente des autres. A quoi tendirent les querelles du moyen-âge entre Guelfes et Gibelins ? A un seul but, la subordination de la papauté à l'Empire. La papauté résista, elle eut raison. A quoi tendirent les intrigues de Philippe-le-Bel, après la mort d'Urbain ? A la subordination de la papauté. Frédéric II voulait une papauté impériale et germanique ; Philippe-le-Bel voulut une papauté royale et française. Celui-ci réussit en partie, il mit un pape français à Avignon. Il y eut une courte dynastie des papes gascons et limousins. Avec un pape français, le collège des cardinaux devint français. Le gouvernement allait donc être et demeurer perpétuellement national ; la papauté allait retomber sous la main des rois de France, en simple patriarchat.

Cependant le siège apostolique était à Rome ; le pape était évêque de Rome; ses prédécesseurs avaient demeuré à Rome, ville sainte, Jérusalem de l'Evangile, Rome était et devait être la résidence des papes. L'esprit des fidèles la rêvait là.

La France, au contraire, voulait retenir la papauté en ôtage. Nicolas Oresme, docteur et grand-maître du collège de Navarre, qui avait été précepteur du roi et fut évêque de Lisieux, soutenait que la France était un lieu plus saint que Rome; que les sciences ecclésiastiques avaient été transférées de Rome à Paris par Charlemagne.

Un Italien devait prendre la défense de Rome : ce fut le poète qui alla faire couronner au Capitole la subtile et langoureuse poésie d'amour. Dans une lettre datée de Venise, Pétrarque disait : « Voulez-vous faire la loi au pape, et ne lui donner pour épouse qu'une Eglise particulière, au lieu de l'Eglise universelle ? Laissez le pape à Avignon. »

La France voulait garder le siège pontifical ; l'Italie le revendiquait. C'était, surtout pour Rome, une question vitale; car le séjour des papes ne restaurait pas seulement sa grandeur morale, mais encore sa prospérité matérielle : elle savait que les souverains pontifes dépenseraient sur place les revenus de la chrétienté. Les Ro-

établir le concours du pape et de l'Eglise universelle, représentée par le concile. Ecoutons le grand théologien du temps, Jean Gerson :

« L'Eglise universelle est l'assemblage de tous les chrétiens, » grecs, barbares, hommes, *femmes*, nobles, paysans, riches et » pauvres. C'est cette Eglise qui, selon la tradition, ne peut ni er- » rer, ni faillir ; elle n'a pour chef que Jésus-Christ. Le pape, les » cardinaux, les prélats, les ecclésiastiques, les rois, les peuples en » sont membres, quoique à des degrés différents.

» Il y a une autre Eglise, nommée apostolique, qui est particu- » lière, et renfermée dans l'Eglise universelle, savoir : le pape et » le clergé ; c'est celle-là qu'on a coutume d'appeler l'Eglise ro- » maine ; c'est elle dont on tient que le pape est la tête, et que les » autres ecclésiastiques sont les membres. Celle-là peut errer et » faillir ; elle peut tromper et être trompée ; elle peut tomber » dans le schisme et dans l'hérésie. Elle n'est que l'instrument et » l'organe de l'Eglise universelle, et n'a d'autorité qu'autant que » l'Eglise universelle lui en donne pour exercer le pouvoir qui » réside en elle seulement...

» Et cependant, les papes ont voulu qu'ils fussent reçus » comme l'Evangile. Quant à cette maxime qu'ils ne peuvent être » jugés par personne, ce sont eux qui l'ont inventée. Elle est con- » traire au droit naturel et au droit divin, qui veulent que le pape » étant homme et par conséquent sujet à l'erreur et au péché, soit » sujet au jugement comme un autre homme pour toutes sortes de » fautes, et même plus qu'un autre, son élévation rendant ses fautes » plus dangereuses.....

» Il faut avouer que le pape ne s'inquiète pas de cette exposition » de la doctrine, conforme cependant à la raison et à la vérité : ad- » mettons qu'il dise : toute-puissance m'est donnée dans le ciel et » sur la terre, dans le purgatoire et dans le paradis ; de la pléni- » tude de ma propre puissance je puis tout faire. Il n'y a personne » qui puisse me dire : pourquoi faites-vous ainsi ? Mais alors le pape » ne devrait pas mentir dans ses lettres, lorsqu'il s'intitule le ser- viteur des serviteurs de Dieu : il devrait dire je suis le maître des » maîtres du monde. »

Ces articles furent unanimement adoptés ; cependant ils furent combattus dans le sein du Concile, par les voies détournées de l'ajournement, et par quelle nation ? Par la nation italienne. Ainsi, l'Italie voulait constituer toute l'Eglise ; et l'Eglise voulait être universelle, catholique et non italienne. Aussi quelles sont les nations les plus ardentes aux réformes ? Les nations anglaise, allemande et française. Quelle est la nation la plus rebelle aux réformes ? La nation italienne. Quelles sont les nations qui réclament la souveraineté du Concile ? La nation française, la nation allemande, la nation anglaise. Qui repousse cette souveraineté pour lui substituer l'autocratie papale ? La nation italienne.

Un pape italien est nommé, les prétentions ultramontaines remportent la victoire. Les réformes demandées par l'Allemagne, par l'Angleterre, par la France, proclamées au concile de Constance, sont ajournées, éludées par les papes, par leurs successeurs.

Et maintenant, je suis du regard la mule richement caparaçonnée qui emporte vers Rome le nouveau pape Martin V. Il peut retourner dans la joie de son cœur, laissant derrière lui un concile dont il déchire et sème les décrets en lambeaux le long de la route. Il peut se glorifier de la tiare qu'il a sur la tête, qui se transmettra invariablement sur des têtes italiennes. Que fait-il cependant ? il mène un convoi, il va enterrer le véritable catholicisme dans la crypte de Saint-Pierre.

EUGÈNE PELLETAN.

Théâtres, fêtes et concerts.

Un de nos plus heureux compositeur pianistes, Jacques Herz, vient de publier une délicieuse Mazurka chez Colombier, rue Vivienne, 6. On sait avec quelle supériorité ce célèbre artiste traite les trop rares morceaux qui sortent de sa plume.

— Firmin prend sa retraite. C'est au mois d'avril prochain que ce comédien doit se séparer du Théâtre-Français.

— M. Marschner, maître de chapelle à Hanôvre, auteur de l'opéra LE TEMPLIER ET LA JUIVE, sujet pris dans un roman de Walter Scott, vient de composer un nouvel opéra, intitulé ADOLPHE DE NASSAU, dont la première représentation a eu lieu à Dresde. Le libretto de cet opéra a été fait

espagnol se soutient en hausse et dans de bons prix. Quant aux portugais, leur tenue est également bonne bien qu'ils aient fléchi de 3 à 4 p. 0/0 sur cours élevé de 60 f. de samedi dernier.

Les fonds anglais suivent les fluctuations de notre bourse, faible et sans affaires ; ils viennent aujourd'hui comme hier à 99 3/4, 7/8.

Il ne s'est rien fait aujourd'hui à la coulisse.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 9 février.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Les Huguenots.
7 h. 1/4 THÉATRE-FRANCAIS. — Le Tisserand. Femmes savantes
7 h. 1/2 ITALIENS. — Otello.
7 h. 1/2 OPERA-COMIQUE. — L'Ambassadrice. Le Déserteur.
7 h. 1/2 ODÉON. — L'article 912. La comtesse d'Altenberg.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Les petites misères. — Enfant chéri. Trois Loges.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Lafleur. Mimi. Boquillon. Un Jour Gras.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Rébecca. Gérigny. Bal d'enfants. Morale.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Le Bœuf gras. Hiribi. Michel. Jonathas. Liberté
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Lady Seymour.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Ferté Spada. Coqueluche. Crao le Bossu.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Le Lion du Désert.
6 h. 1/2 COMTE. — Le Marin. les deux Clowns. Danse. Canards.
6 h. 1/2 FOLIES. — Jocrisse. Gamin. Rosière. Cendrillon. Toutou.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

équilibre; toujours chancelant, il n'a ni la force de représenter, ni le courage de mourir. Dans son naufrage, la question des fonds secrets lui est apparue comme une planche de salut; il l'étreint avec la ténacité des mourants, en appelant des sauveurs à grands cris; mais nous espérons que les vrais conservateurs n'accourront point à son appel, et que son arrêt de mort lui sera signifié une seconde fois.

« Messieurs, disait aujourd'hui M. Duchâtel, si les hommes qui composent le cabinet avaient suivi leur penchant et écouté leur intérêt personnel, ils auraient laissé à d'autres le poids des affaires. » (Que ne partez-vous donc, grand Dieu ! puisque votre penchant personnel est si conforme à l'opinion du pays?)

« Mais, continue M. Duchâtel, les ministres ont consulté, avant tout, leurs devoirs envers le roi et le pays, et les intérêts de la politique d'ordre et de conservation, au succès de laquelle ils ont voué leurs efforts. »

Nous en prévenons M. le ministre et le cabinet tout entier, rien de plus usé, de plus banal que ces formules à la Curtius, que ces dévouements de grands citoyens, tout prêts à se jeter, pour sauver la patrie, dans des abîmes au fond desquels on trouve des portefeuilles de maroquin rouge et autres douleurs du pouvoir. Si M. le maréchal Soult prenait enfin la retraite, qui aurait pu clore depuis quelque temps sa carrière glorieuse si M. Guizot, délivré de la tâche délicate d'être à la fois ministre de l'Angleterre et de la France, était rendu à ce brillant professorat, à ces travaux historiques qui lui ont fait tant d'honneur; si M. Martin du Nord, renfermé dans des fonctions de haute magistrature, cessait d'irriter les esprits par sa connivence pour la partie rétrograde du clergé; si M. Cunin-Gridaine, retournant à son industrie spéciale, cessait d'entraver l'essor de l'agriculture française par son indifférence et son inertie; si M. de Mackau quittait le gouvernail de l'Etat pour prendre celui d'un vaisseau-amiral; si tous ces hommes auxquels nous ne refusons point des aptitudes remarquables dans leurs différentes sphères donnaient enfin leur démission de la haute politique, s'ils cessaient de retarder l'avènement d'une politique vivante et féconde qui leur est parfaitement inconnue, dirait-on que la France serait perdue, qu'après eux viendraient le désordre et l'anarchie, après eux le déluge?

Ils sont seuls à le croire ou du moins à le dire : on sait assez ce que le ministère Guizot nous a valu à l'étranger d'humiliations et de mécomptes, quels ont été dans l'intérieur du pays son système d'intimidation inintelligente, sa défiance à l'égard de toute idée progressive. On sait aussi que, parmi les hommes politiques en mesure de recueillir son héritage, s'il n'en est pas dont les vues nous satisfassent complètement et dont nous acceptions tout le programme, il en est qui donneraient autant de garanties à l'ordre que le cabinet actuel et qui seraient moins hostiles aux essors de la liberté et plus intelligents de la dignité nationale.

Puisque ce cabinet porte le débat sur le terrain des fonds secrets; puisqu'il s'agit dans cette lice d'un duel à mort, puisque son existence y est engagée comme lui-même le déclare, qu'on rende au Que les sages conservateurs, que l'opposition intelligente et modérée en finissent donc avec le ministère, et que sur le terrain des fonds secrets il reçoive le coup de grâce.

Nous nous associons à la prise en considération de la proposition Duvergier de Hauranne, ayant pour but de supprimer le vote secret. Nous qui voulons la publicité dans la diplomatie, à plus forte raison la demandons-nous dans les affaires intérieures du pays. Pourquoi le député français ne proclamerait-il pas hautement son opinion comme le député espagnol? Les positions politiques en seraient plus nettes, plus franches et plus honorables. Récemment, et cet incident donne une grande actualité à la proposition Duvergier de Hauranne, si le scrutin secret n'avait pas été demandé pour le vote du paragraphe Pritchard, le cabinet n'eût pas obtenu 213 voix, et la question ministérielle serait tranchée.

Toutefois, en supprimant le scrutin secret, il faudrait y substituer une manière d'opiner, moins sujette au doute que les assis et levés, mode fertile en difficultés dont les présidents quelquefois ne savent se tirer que par la fuite.

La séance d'aujourd'hui a été signalée, encore, par un acte honorable de M. Villemain. Le projet de loi qui lui attribuait une pension reversible sur sa famille, a été retiré sur sa demande.

La conduite de M. Villemain en cette circonstance ajoutera sans doute à la sympathie générale qui lui est acquise. Il en avait reçu des preuves nombreuses depuis l'origine de cette maladie, dont on avait singulièrement exagéré le caractère.

M. le garde des sceaux a présenté aujourd'hui, à la chambre des pairs, plusieurs projets de loi adoptés par la chambre des députés. La chambre s'est ensuite occupée du rapport des pétitions.

M. le comte Daru a déposé sur le bureau une proposition dont les termes ne seront officiellement connus que plus tard, mais dont le *Journal des Débats* a dès ce matin annoncé ainsi la présentation et l'objet :

1° Il ne serait permis d'ouvrir une souscription que pour les chemins dont une loi aurait autorisé l'adjudication ;

2° Le versement devrait être au moins d'un cinquième du capital total ;

3° La souscription ne pourrait être ouverte que pendant un mois; passé ce délai, si elle n'était pas remplie, l'argent serait remis aux souscripteurs ; si elle était remplie, les sommes seraient versées à la caisse des dépôts et consignations.

Nous aurons à apprécier une mesure que tant de scandales ont provoquée.

Des prud'hommes.

En nous occupant, il y a peu de jours, de l'institution des prud'hommes, nous avons émis le vœu que l'étude des questions d'intérêt général, notamment des coalitions, leur fût attribuée.

Les prud'hommes, tels que nous les concevons, nous paraissent en effet placés de façon à pouvoir être des arbitres amiables parfaitement aptes à apaiser ces sortes de conflits.

Voici des renseignements qui nous ont été adressés de Lyon, et qui viennent à l'appui de notre opinion :

Ce résultat témoigne de la justesse de nos prévisions, et nous fait souhaiter davantage la réalisation de notre programme sur les attributions futures des prud'hommes.

Détresse maritime et commerciale.

Samedi, dans la discussion du projet de loi sur le régime des douanes aux Antilles, l'honorable M. Levavasseur, député de Dieppe, a signalé à l'attention de la chambre l'état de détresse de notre marine et de notre commerce extérieur. Cette démonstration d'un député tout dévoué à la politique conservatrice, est grave.

« Je n'ai pas besoin, a dit M. Levavasseur, de mettre sous vos yeux le tableau de l'accroissement qu'ont pris la navigation des Etats-Unis, celle de l'Angleterre et des autres pays, pour vous montrer que la nôtre est réellement dans une situation affligeante d'infériorité.

» Ainsi, vous savez qu'il y a en ce moment 56 navires français qui se livrent à la navigation des Etats-Unis pour l'aller et le retour, tandis qu'il y a au contraire 680 navires américains qui font cette même navigation. Vous êtes sans doute frappés de ce simple rapprochement, car cette navigation devrait peut-être nous offrir plus d'avantages qu'aucune autre. Faire un semblable rapprochement, c'est vous dire qu'en réalité il n'y a plus concurrence, mais abandon de la navigation française devant la navigation américaine. Presque partout notre situation est la même.....

» Il s'agit de savoir une bonne fois si nous voulons une marine marchande, ou s'il nous convient de la laisser périr en nous berçant d'illusions.....

» Le commerce, frappé de découragement, ne se décide plus à faire construire des navires de quelque importance. Au Hâvre, dans ce port pour lequel nous venons de voter 30 millions, il n'y a pas un seul navire en construction. En présence d'un tel symptôme du dépérissement de notre marine, je ne crains pas de dire qu'il y a péril en la demeure...

» Comment sortir de là, quel expédient imaginer? La cause de cette situation n'est pas imputable au gouvernement : elle tient à notre position même. Malheureusement il n'y a point en France de marchandises d'encombrement, tandis qu'en Amérique il y en a beaucoup ; il en est de même en Angleterre. Faut-il cependant que nous restions dans l'état actuel? Faut-il que notre marine dépérisse tous les jours et que dans quelques années elle n'existe plus? Remarquez que par la création des chemins de fer le cabotage aura bientôt disparu ; que la navigation au long cours se trouve déjà anéantie, et qu'en réalité nous n'aurons plus de marine marchande au moment même où l'on tente de si grands efforts pour accroître notre marine militaire. Quel est donc le moyen de sortir de cette triste situation? »

M. Levavasseur semble ne connaître qu'un bon remède à cet état de dépérissement, à cette ruine imminente, c'est l'abandon du principe de la réciprocité, consenti par la France dans le traité de 1822, et dont l'effet est d'établir, au profit de l'Union américaine, une concurrence ruineuse pour notre navigation. La *Presse*, ce matin, déclare également la guerre au principe de la neutralité.

Pour nous, il nous paraît peu libéral de renoncer au principe consacré par le traité de 1822. Si nous avons recours aux moyens de prohibition, les Américains ne manqueront pas de nous répondre par des représailles. Ce serait revenir à un système de luttes et de vexations réciproques, à la suite desquelles la mésintelligence peut se mettre entre les nations les plus amies. C'est là un principe de relations internationales barbares; la guerre est au

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE CRITIQUE.

LE CARILLON DU NOUVEL AN, par CHARLES DICKENS.

(Traduction de Mme SWANTON-BELLOC.)

C'est pour nous un devoir, un besoin du cœur, d'adresser l'hommage de notre admiration et de nos profondes sympathies à l'auteur du livre excellent dont la traduction a paru dans la *Démocratie pacifique*. A Mme Swanton-Belloc, aussi, notre reconnaissance et notre applaudissement. Il est honorable de faire un tel choix parmi les écrivains étrangers, et de faire entendre à la France les voix noblement inspirées par l'amour humain. Mme Swanton-Belloc a traduit l'original anglais avec un goût, avec une délicatesse rares, avec un sentiment profond. On devine que la femme a pleuré en reproduisant les tableaux touchants du poète.

Oui, Charles Dickens est bien un poète inspiré de Dieu ; c'est l'ami du pauvre, c'est l'avocat du faible.

Tout d'abord, un caractère nous frappe dans le *Carillon du Nouvel An*, c'est l'opposition tranchée, absolue entre le pauvre et le riche, entre le peuple et le bourgeois. Ici nous ne voyons pas intervenir le prince Rodolphe et la comtesse d'Harville, Mlle de Cardoville et M. Hardy, saintes et sublimes exceptions; nous ne trouvons qu'un état d'antagonisme violent et plein de menaces. L'écrivain français enseigne la transformation pacifique du monde social ; l'écrivain anglais annonce les révolutions et prédit la chute des mauvais riches. Du reste, la défense du peuple est, dans l'œuvre de Dickens comme dans les *Mystères de Paris*, savante, profonde, sans réplique. Chez les deux écrivains penseurs, la générosité du cœur inspire souverainement l'esprit.

Trottin, cet humble Trottin, si bon, si courageux, si naïf, n'accuse pas encore résolument le monde, et il se demande si, comme on le dit de toutes parts, les pauvres eux-mêmes ne sont pas cause de leurs maux, s'ils ne sont pas méchants, si tout le désordre social ne vient pas des *mauvaises passions*. Au contraire, William Fern a le sentiment de son innocence et de ses droits.

« Quant à moi, dit-il, je n'ai jamais pris avec cette main, ce qui ne m'appartenait pas, et je ne l'ai jamais sevrée de travail, quelque dur, quelque mal payé qu'il fût. Mais quand le travail ne peut me soutenir honnêtement comme une créature humaine ; quand ma nourriture est si mauvaise que je suis affamé, ayant trop pour mourir et pas assez pour vivre ; quand je vois toute une vie de labeur commencer ainsi, continuer de la sorte, et finir de même, sans une pauvre chance, sans un espoir de changement, alors je dis aux heureux de ce monde : « Retirez-vous de mon sentier ! N'approchez pas de mon bouge! Mon seuil est assez sombre sans que votre ombre le noircisse ! Ne comptez pas sur moi pour grossir la foule dans vos parcs, pour aider à vos semblants de popularité, les jours d'anniversaires, de discours, d'élections, que sais-je ? Jouez vos comédies, vos parades sans moi, et qu'elles vous fassent honneur et joie ! Nous n'avons rien à démêler ensemble ; laissez-moi donc tranquille et seul !

» Je ne suis pas méchant par nature, je le crois, ni difficile à contenter j'en suis sûr ; je ne veux de mal à personne, pas même à *eux*! Je ne demande qu'à vivre comme une des créatures de Dieu. Je ne le peux pas ! C'est ce qui fait qu'il y a un abîme entre moi et ceux qui le peuvent : et la foule de mes pareils est grande. On les compte par centaines, et par centaines de mille. »

William Fern n'est pas encore déchaîné contre la société, mais c'est lui qui tient dans ses mains la foudre révolutionnaire et la laissera tomber sur les riches, si les comtesses d'Harville et de Cardoville n'exaltent leur piété, si les Rodolphe et les Hardy ne se hâtent d'appliquer le remède au mal universel. C'est lui qui, l'autre jour, devant nous, au cours de M. Wolowski, d'un ton grave, calme et ferme disait : « Faut pas croire que nous nous laisserons toujours leurrer et embêter par ces balivernes-là ! »

Pauvre Trottin ! il a le ventre creux d'ordinaire, et lorsque par hasard la piété de sa fille Meg lui prépare un plat d'*extra* et lui apporte comme une surprise gastronomique merveilleuse un ragoût de tripes, voyez-le naïvement affriandé, humant les arômes du mets et se faisant fête, sans que jamais, pourtant, la satisfaction sensuelle puisse le distraire de ses tendresses paternelles.

Au beau milieu du repas du pauvre, survient le riche. Trottin établit sa nappe, au coin de la rue, sur la borne par les mauvais temps, sur les marches des maisons par les beaux jours. Le valet de l'Alderman Refors chasse insolemment le mangeur interrompu devant son meilleur morceau, et bientôt paraît l'Alderman, le libéral pratique, flanqué du théoricien idem libéral, M. Rognat, et d'un gentilhomme au visage tellement pourpre qu'il semble que tout le sang, refluant à la tête, lui laissât le cœur glacé. Le gentilhomme, représentant de l'ancien régime, regrette amèrement les *bons temps*, où l'on n'entendait jamais la plainte du pauvre. L'Alderman et le Rognat, les hommes du régime actuel dit libéral, démontrent à l'excellent Trottin stupéfait qu'en mangeant des tripes, il se nourrit aux dépens de la veuve et de l'orphelin. Ils établissent, par de très belles raisons ma foi ! qu'il ne faut jamais faire attention aux femmes lorsqu'elles se plaignent d'être injuriées et battues par les hommes ; qu'il faut supprimer tous les enfants qui n'ont pas le moyen de se chausser ; réformer les malades, les enfants et les mères sans asile ; réformer la faim et supprimer le mariage pour les pauvres ; supprimer la vieillesse ; supprimer enfin le suicide, extrême ressource du malheureux. Supprimer, retrancher, condamner, voilà, suivant Dickens, toute la morale et toute la science des Economistes, *supputant leurs chiffres de chair et de sang*.

Après le gentilhomme, après le magistrat, après le savant, vient le banquier-législateur, sir Joseph Bowley, membre du parlement, l'ami officiel, le père des pauvres. Ce type du moderne philanthrope, après avoir étalé en longs et pompeux discours sa piété et son dévouement charitable, conclut imperturbablement en ces termes :

« Ne vous inquiétez plus de rien ; je penserai pour vous : je sais ce qu'il vous faut, je suis votre tuteur naturel. Représentant des droits du peuple aux chambres, administrateur des biens du pauvre, il a plu à la Providence me confier une lourde et difficile mission : mais je la remplirai. Venez, et je vous enseignerai. Laissez-vous guider, et je vous conduirai. Sachez donc d'abord que vous n'avez pas été créé et mis au monde pour satisfaire vos appétits gloutons, pour vous gorger d'aliments, pour faire un dieu de votre ventre.

« Tobie baissa les yeux, et songea au ragoût de tripes avec componction.

— Non, reprit sir Joseph. C'est là le lot de la brute ; une créature raisonnable et pénétrée de sa dignité doit se lever avant le jour, respirer l'air vivifiant du matin, travailler beaucoup et manger peu. Pratiquez, croyez-moi, la sobriété, l'abstinence, l'abnégation, la chasteté ! Soyez respectueux envers vos supérieurs; exercez-vous à la patience ! Elevez vos enfants avec rien, ou peu de chose ; ils n'en seront que mieux préparés à ce qui les attend. Payez surtout votre loyer à l'heure, à la minute de l'échéance. Faites honneur à tous vos engagements, ainsi que je vous en donne moi-même l'exemple. Voilà, monsieur Motus, mon secrétaire intime, qui paie comptant, à livre ouvert ; agissez de même, et vous trouverez toujours en moi un ami et un père. »



[illegible] maintenir, étendre s'il y a lieu, mais qui ne saurait suffire. »

Si donc les primes ne sont qu'un remède insuffisant, comment l'honorable représentant de Dieppe n'en a-t-il pas indiqué un autre plus efficace? Quelques mots du discours de M. Levavasseur le mettaient cependant sur la voie.

» Etendons, s'est-il écrié, le privilège colonial par tous les moyens possibles. » Mais il y a une limite à cette extension, en ce qui regarde nos établissements actuels. Il faut donc songer à en créer de nouveaux, et plus nous aurons de colonies, et plus le privilège colonial donnera d'emploi à notre marine.

M. Levavasseur a dit encore : « Il est évident qu'entre la France, *manquant de marchandises d'encombrement, envoyant ses navires à l'aventure*, et les Etats-Unis ayant leurs chargements à leur portée, pouvant armer au moment le plus opportun, la lutte ne saurait être égale. »

Certes, la solution du problème ressort assez clairement de cette phrase. Il s'agit pour nous de ne plus avoir à envoyer nos navires à l'aventure ; il s'agit de trouver en lieu fixe, à notre portée, et sous le bénéfice du privilège colonial, des denrées encombrantes pour nos chargements. — Donc, toute la question se réduit à avoir de grandes colonies intertropicales, à produits non similaires, et où nous puissions expédier nos marchandises et prendre des matières premières.

Il faut que l'esprit public soit bien endormi en France, pour que les représentants de nos ports de mer, quand ils étalent le douloureux tableau de notre ruine maritime et commerciale, ne sachent pas proposer l'unique remède actuel efficace, la colonisation. Il faut que les représentants de nos ports soient bien mal inspirés, bien aveugles pour être partisans d'un ministère, dont le chef, M. Guizot, a porté à la tribune nationale cette déplorable et absurde doctrine : « *Il convient peu à la politique et au génie de la France de tenter, à de grandes distances de son territoire, de nouveaux et grands établissements coloniaux.* »

Augmentation des forces navales en Angleterre.

Les dernières lettres de Londres résument ainsi le compte-rendu de la fin de la séance des communes du 7 février :

« Après l'incident soulevé à propos de l'*income-tax*, la chambre se forme en comité de budget, et sir Robert Peel demande un crédit pour augmenter les forces navales, en s'appuyant sur la nécessité d'augmenter surtout la marine à vapeur. M. Hume et M. Crawford se prononcent contre cette motion, attendu, objectent-ils, qu'en temps de paix il semble qu'il y ait plutôt lieu de diminuer que d'accroître les charges de l'Etat. Lord John Russell soutient au contraire la proposition du ministre « Il faut, dit-il, avant tout pourvoir à la défense du pays, et les communes ne doivent reculer devant aucun sacrifice pour atteindre ce but. » — Le crédit est adopté. »

Séance secrète des Cortes espagnoles.—Un scandale.

On remarque un *post-scriptum* mystérieux ainsi conçu dans la dernière correspondance de Madrid du 3 février :

« La séance publique de la chambre des députés a été suivie d'une séance secrète. Nous savons positivement que le huis-clos n'a pas du tout été demandé pour raison politique. Il s'agit seulement d'un scandale vrai-

(1) *Des lois de douanes aux Antilles et du nouveau bill des droits de l'Union-Américaine.*

[illegible] disponibles pour cette sorte d'entreprises. C'est dire qu'une grande partie des souscriptions, la majeure partie probablement, n'a d'autre but que le jeu. Les dérèglements de 1838 sont revenus... »

D'après la proposition il serait désormais interdit d'ouvrir une souscription pour toute entreprise de travaux publics dont préalablement une loi n'aurait pas ordonné ou autorisé la concession ou l'adjudication.

Tout en approuvant la proposition, le *Journal des Débats* élève des doutes sur son efficacité. « Nous n'espérons pas, dit-il, que quelques précautions qu'on adopte, à moins de dépouiller le commerce légitime de toute liberté, ce à quoi personne ne songe, on parvienne jamais à anéantir l'agiotage. »

Le *Constitutionnel* s'élève contre l'obstination du ministère qui, condamné sur l'indemnité Pritchard, au lieu de se retirer, comme les règles du gouvernement constitutionnel lui en font un devoir, va de nouveau demander un vote politique à la chambre en présentant la loi des fonds secrets. « Le ministère, dit-il, est semblable à ces soldats russes, combattants maladroits, mais immobiles par obéissance, dont on disait : Il faut d'abord les tuer et les renverser ensuite. »

Plusieurs journaux appuient la proposition de M. Duvergier de Hauranne pour l'abolition du scrutin secret, proposition qui sera développée aujourd'hui devant la chambre. Le *Siècle* engage l'opposition à déjouer la tactique du ministère qui a donné pour mot d'ordre à ses fidèles de voter sans discussion, afin que la proposition soit enterrée lestement et sans bruit.

La *Presse* attend, pour se prononcer sur la proposition de M. Duvergier de Hauranne, que l'auteur ait exposé les motifs qui l'ont engagé à la reproduire. Elle l'engage vivement « à les dire tous, ceux qu'il dit tout haut et ceux que ses amis disent tout bas. » La *Presse* fait d'ailleurs observer « qu'il est des circonstances où le secret des votes peut être une ressource extrême et précieuse pour les libertés ou les intérêts publics menacés. Ce fut l'avis de Montesquieu, de Rousseau, de Bentham. »

« M. Duchâtel, lit-on dans le *Courrier français*, se vante de faire les élections prochaines et d'obtenir les plus heureux résultats : il a si bien préparé le terrain! Depuis l'avènement du 29 octobre, il y a eu 196 changements de sous-préfets, et parmi ces fonctionnaires on en compte 95 nouveaux, tous choisis non pour *administrer*, mais pour *électionner*; c'est un mot que M. Duchatel lui-même a créé, le barbare! »

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANCELIER PASQUIER.

Séance du 10 février.

M. DESNOYS. Dans la séance du 31 janvier, un honorable pair m'a prêté une parole que je n'ai pas prononcée et dont je n'ai jamais eu l'idée. Il m'a reproché de donner la priorité aux fonctions de maire sur celles de pair de France. Ce n'est pas là ce que j'ai voulu dire, et je désire que mon observation soit consignée dans le procès-verbal.

M. DARU dépose une proposition.

M. LE PRÉSIDENT fait observer qu'aux termes du règlement toute proposition doit être imprimée et distribuée avant d'être discutée.

L'impression et la distribution sont ordonnées.

M. MARTIN du Nord, en l'absence de son collègue M. Dumon, dépose divers projets de loi, l'un contenant règlement définitif du budget de l'exercice 1842 adopté par la chambre des députés, les autres relatifs à l'achèvement de divers édifices publics.

M. BEUGNOT donne lecture du rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'indemnité due au séminaire de St-Sulpice, et conclut à l'adoption du projet.

La discussion est renvoyée à jeudi. On examinera le même jour les pro-

[illegible]

M. DUVERGIER DE HAURANNE. C'est aujourd'hui la seconde fois q[illegible] demande l'abolition du vote au scrutin secret. Ma première proposition [illegible] repoussée au scrutin secret (on rit), par une majorité de dix voix. Je la [illegible] produis aujourd'hui avec un seul changement. Au lieu du vote par div[illegible] j'indique simplement que le vote sera public, laissant à la commission, [illegible] vous en nommez une, le choix d'un mode facile et régulier qui permette [illegible] compter le nombre des votants; c'est une question accessoire que je ne [illegible] pas mêler au développement de ma proposition.

Je me contenterai d'indiquer en peu de mots quelques-unes des rai[illegible] qui ont motivé ma première proposition. Vous connaissez l'origine du v[illegible] au scrutin secret : il naquit au milieu des orages révolutionnaires. Ce [illegible] d'abord une exception, et ce n'est qu'en l'an VIII, quand la tribune c[illegible] d'être libre, que le scrutin secret devint obligatoire pour l'adoption des [illegible]

Comment, quand la liberté fut rendue à la représentation nationale, [illegible] scrutin secret est-il demeuré pour cacher son opinion qui a cependant [illegible] berté de paraître au grand jour? Il y a là une contradiction évidente. La [illegible] berté de l'opinion n'est rien sans la liberté du vote, et le pouvoir électo[illegible] est illusoire si l'électeur ne peut suivre les votes de son commettant sur [illegible] questions qui l'intéressent le plus. Que dit-on pour maintenir le scrutin [illegible] cret? Qu'il est des hommes faibles et timides qui ont besoin de s'envelo[illegible] de mystère pour se défendre, dans les orages politiques, de la peur, et, [illegible] les temps ordinaires, des séductions du pouvoir.

Mais d'abord, croyez-vous que les passions politiques respecteront bea[illegible] coup cette faible barrière du scrutin secret dans une crise politique! [illegible] ensuite ne faut-il donc pas profiter des temps calmes pour chercher à [illegible] mer les mœurs publiques? N'est-ce pas ainsi que nous donnerons aux fo[illegible] tions de député leur véritable importance? N'est-ce pas ainsi que n[illegible] donnerons aux élus du pays la conscience et le courage dont ils ont be[illegible] pour accomplir leurs devoirs?

Je demande, je le répète, que le scrutin secret soit aboli, ou, si la cha[illegible] bre juge à propos de le conserver, qu'elle le garde comme exception [illegible] non comme règle. Un amendement peut le dire, et ma proposition n'en [illegible] ra pas pour cela dénaturée.

J'avoue que je ne comprends pas un seul des arguments dont on se [illegible] pour maintenir le scrutin secret en temps ordinaire. Dans un pays co[illegible] le nôtre, où le pouvoir central dispose de toutes les faveurs, a-t-on sup[illegible] que les votants n'auraient pas, sous des regards investigateurs, le co[illegible] de braver l'espèce d'excommunication qui doit frapper les opposants! A-[illegible] voulu que dans les votes politiques les fonctionnaires publics, après [illegible] voté contre une loi, pussent venir dire aux ministres qu'ils ont voté pou[illegible]

Non, messieurs, telle n'a pas été l'intention de ceux qui ont souten[illegible] scrutin secret; et je ne puis croire qu'un seul de nos collègues soit ca[illegible] d'user d'une semblable facilité. Cette question de fonctionnaires public[illegible] trop grave, messieurs, pour que je l'aborde ici ; je me contenterai de [illegible] que nous sommes ici pour nous occuper sérieusement de la direction des [illegible] faires, et qu'il faut dire arrière à tous ceux qui viendraient ici pour c[illegible] cher à communiquer leur faiblesse à nos institutions et à vicier le gou[illegible] nement représentatif.

Nous sommes le seul peuple constitutionnel en Europe où le scrutin [illegible] cret soit la règle. On va même jusqu'à dire que nous ne pourrions nous [illegible] passer. Donnons un démenti à cette allégation, injurieuse pour nous. P[illegible] vons que, dans toutes les parties de cette assemblée, on n'a pas besoin d[illegible] cacher pour être indépendant, impartial et consciencieux, et qu'en Fra[illegible] aussi, on a le courage de son opinion. C'est à nous de montrer si, après [illegible] quante ans de liberté, nous devons avoir les mœurs d'une nation libre, [illegible] si vous voulez continuer un régime d'affranchis.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. Nous n'entendons pas nous p[illegible] noncer en ce moment sur la question très grave que soulève mainte[illegible] la proposition de l'honorable M. Duvergier de Hauranne. Il faut, a[illegible] tout, que cette proposition soit examinée par une commission. Aussi pri[illegible] nous la chambre de la prendre en considération.

La prise en considération est mise aux voix, et est prononcée à la p[illegible] que unanimité.

M. LE PRÉSIDENT. M. le ministre de l'Intérieur a la parole pour une [illegible] munication du gouvernement.

L'épouse philanthrope de sir Joseph ajoute son petit système de charité sociale.

« L'hiver dernier, je m'étais donné la peine d'inventer une occupation récréative pour les hommes et les garçons, une manière utile d'employer les veillées, à découper des festons, à faire des œillets de corsets, tout en chantant, pour se distraire, les vers que vous connaissez, sir Joseph :

Sachez prendre en amour vos occupations ;
Comblez vos supérieurs de bénédictions;
Contentez-vous toujours de votre ration,
Sans songer à changer votre position.

» *Des vers faits tout exprès pour eux, et mis en musique d'après la nouvelle méthode.* »

Ayant ainsi passé en revue les classes riches, et considéré ce qu'il peut attendre d'elles, Trottin rentre piteusement chez lui. En route, il heurte un pauvre paysan, portant une petite fille ; il s'excuse : c'est William Fern. Il le sauve de la *justice* de l'ami des pauvres, c'est-à-dire de la prison, et le recueille dans sa chambre étroite et nue ; il prodigue à William et à sa nièce Lilia (doux nom) des soins maternels. L'enfant inconnue est adoptée par Trottin et par Meg.

Ainsi, le poète établit un contraste frappant, terrible entre le riche et le pauvre : d'une part, aveuglement, égoïsme, hypocrisie ; de l'autre, sympathie, pitié secourable, dévouement. Les pauvres peuvent compter les uns sur les autres, mais ils ne doivent espérer rien des riches. De ce qui est au dessus d'eux, le Ciel seul s'intéresse à leur sort, et c'est par la voix des cloches que descend dans le cœur des malheureux une parole d'amour et d'espérance. Trottin a une foi superstitieuse dans cette grande voix vibrante ; il y trouve des harmonies consolatrices ; il y démêle des leçons fécondes. Dans un rêve fantastique qui suit la scène de l'adoption de Lilia, l'Esprit des cloches révèle à Trottin l'avenir de sa famille, la destinée du pauvre.

Dix ans se sont passés. Meg n'a pas épousé son fiancé Richard. Les conseils des Economistes ont dégoûté les jeunes gens du mariage. Meg, honnête et laborieuse, vit péniblement du travail de la couture. Auprès d'elle, Lilia s'épuise et se décourage à la besogne répugnante et sans fruit. L'indigence, avec son cortége de dégoûts et de douleurs, tente la jeune fille ; elle succombe. Lilia a disparu, Meg est restée isolée dans son dénuement.

Voici que l'infortunée est visitée par Richard, son fiancé, Richard abruti par l'habitude de l'ivresse. Il lui offre de l'argent, qu'elle refuse avec énergie. Cet argent, d'où vient-il? Chaque jour, une jeune femme élégamment mise, mais rougissante, honteuse, porte une bourse à Richard en lui disant : « Faites, je vous en supplie, que Meg l'accepte. » C'est Lilia, Lilia la prostituée. Mais cette âme était noble, sortant des mains de Dieu, comme Fleur-de-Marie ; elle ne peut porter jusqu'au bout le fardeau de l'opprobre ; Lilia revient implorer le pardon de Meg et mourir à ses pieds. En retour du pardon : « O Meg, ma bien-aimée, s'écrie Lilia mourante, qu'IL vous bénisse. Embrassez-moi encore! IL *la* laissa s'asseoir à ses pieds, les essuyer de ses cheveux. O Meg! que de miséricorde! que de pitié! » Cette scène est déchirante, et l'appel charitable du poète est sublime. « O Jeunesse et Beauté, qui avez ici-bas la part qui vous revient, regardez bien ceci..... O vous, jeunes et belles filles, qui avez toute la part de bonheur qui vous revient, regardez bien ceci!.... O Jeunesse et Beauté, bénies, et bénissant tout ce qui vous entoure et remplissant ainsi les fins de votre bienfaisant créateur, regardez! »

Par opposition à cette destinée de malheur et d'infamie non méritée, Dickens nous montre, dans un tableau plein d'ironie, la manière dont vivent les riches et comment grandissent leurs enfants :

« Vous épouserez de jolies demoiselles, vous petit fripon, dit l'alderman Retors à l'héritier présomptif des Bowley, âgé d'environ douze ans ; mais il ne faudra pas les tuer, entendez-vous? Nous verrons ce petit bonhomme au parlement, continua l'alderman, lui posant la main sur l'épaule et prenant un air réfléchi, avant de savoir où nous en sommes. Nous entendrons parler de sa popularité aux élections, de ses discours à la chambre, des ouvertures que lui fera le gouvernement, de ses brillants succès en tous genres, avant que nous ayons le temps de nous retourner. Je parierais que nous aurons bientôt à faire notre profession de foi sur son compte dans les assemblées du conseil général!

— Oh! quelle différence, pensa Trottin. Ce que c'est que d'avoir des souliers et des bas! »

Cependant au milieu des fêtes insouciantes des repus, se dresse la figure rude et menaçante du peuple. C'est William Fern déjà repris de justice, condamné. Écoutez-le :

« Gentilshommes, regardez-moi! Vous le voyez! je suis au plus bas, par-delà les châtiments, par-delà les souffrances, par-delà votre aide. Car le temps où les bonnes actions et les bonnes paroles pouvaient me faire du bien, — il se frappa la poitrine et secoua la tête, — ce temps-là est p[illegible] passé comme les senteurs des fèves au printemps, comme les senteurs [illegible] champ de luzerne que la faulx a rasé....

« Gentilshommes, quand vous avez affaire à mes pareils, faites-leur h[illegible] nêtement une part, et prenez-vous y de bonne heure. Donnez-nous, [illegible] pitié, des maisons plus closes pour nous abriter au berceau ; donnez-n[illegible] une meilleure nourriture quand nous nous exténuons de travail ; don[illegible] nous surtout des lois plus humaines pour nous ramener quand nous [illegible] rons. Ne mettez pas sans cesse sous nos yeux, au bout de tous nos senti[illegible] ce terme fatal : la prison, la prison, toujours la prison! Ah! donnez, donnez[illegible]

Mais les riches ont fermé leur oreille et leur cœur ; les riches n'[illegible] pas voulu entendre l'avertissement suprême. Un jour, au moment [illegible] Meg, serrant contre son cœur sa petite fille étiolée, maladive, vieille [illegible] sa naissance, reçoit le dernier soupir de son mari Richard, mort de l'[illegible] cès de ses débauches, dans l'excès de la misère, William Fern appar[illegible] la veuve éplorée.

« C'est pour la dernière fois, dit-il à la mère adoptive de sa nièce Lilia, [illegible] touche au terme ; mais je ne pouvais en finir sans vous dire un mot d'a[illegible] sans vous remercier... Adieu...

» Il y aura un incendie, ce soir, dit-il en s'éloignant d'elle. Il y aur[illegible] nombreux incendies cet hiver pour éclairer les sombres nuits ; il y en a [illegible] à l'ouest, à l'est, au nord, au sud. Quand vous verrez rougir le ciel à l'h[illegible] zon, ne pensez plus à moi : ou si vous y pensez, rappelez-vous quel [illegible] brûlait au dedans de moi, et dites-vous que ce sont ses flammes venge[illegible] ses qui montent de la terre aux cieux. Adieu. »

En partant, William a jeté dans l'âme de Meg une idée effrayant[illegible] « Votre fille! elle sera ce qu'a été Lilia. » La misère de Meg arrive [illegible] dernier degré de misère ; se sentant défaillir, près de mourir, elle [illegible] que son enfant, seule et abandonnée, est une proie destinée au lupa[illegible] alors, par orgueil du devoir, de la dignité humaine, par l'emporte[illegible] de l'amour maternel même, elle en vient à l'infanticide.

Ici s'arrête le rêve fantastique, l'enseignement de la voix céleste. L[illegible] leçon du poète est complète. Trottin, qui doutait de la bonté nature[illegible] pauvre, est maintenant éclairé. Il a appris « comment le mal s'enge[illegible] au cœur de ceux que l'on dit méchants. Il a vu se dessécher l'une a[illegible] l'autre chaque feuille, chaque fleur. Il a appris comment les tiges [illegible] plus belles et les plus vigoureuses peuvent devenir nues, dépouill[illegible] stériles. »

des proportions qu'il n'avait jamais atteintes.

Les charges imposées à nos finances pour le rapide développement de tous les éléments de la prospérité publique, n'ont empêché ni d'assurer nos moyens de défense pour les temps de guerre, ni d'étendre et de consolider notre domination en Algérie. On a pu dire avec vérité que, dans les dernières années, l'Algérie a été une seconde fois conquise. Quant à l'extérieur, parcourez par la pensée tous les pays de l'Europe où de graves questions s'agitaient, et voyez quelle place y occupent le nom et l'influence de la France.

En Espagne, en Grèce, en Orient, comparez ce que nous étions et ce que nous sommes. La bonne intelligence entre la France et l'Angleterre a consolidé la paix, dont elle est la plus sûre garantie ; elle a laissé aux deux peuples la plénitude de leur action indépendante ; et, pour une grande nation comme la nôtre, le libre développement, au sein de la paix, de son génie et de son activité, n'est pas seulement un moyen de richesse et de bien-être, c'est encore l'instrument le plus certain de la grandeur. Il dépend de vous, messieurs, de maintenir ou de changer une situation qui ne présente que des aspects prospères ; nous attendons avec sécurité votre décision.

M. le ministre donne ensuite lecture du projet de loi portant demande d'un crédit d'un million.

Demain, à une heure et demie, séance publique. — Suite de la discussion du projet de loi relatif aux douanes des Antilles. — Discussion de la proposition de M. le comte d'Angeville sur les irrigations.

FAITS DIVERS.

C'est avec peine que nous avons lu dans le rapport de M. Vitet, publié dans un des derniers numéros du *Moniteur*, à propos du local à choisir pour la construction d'un nouveau ministère des affaires étrangères, cette contre-partie de la célèbre formule : *Il y a quelque chose à faire*. « Que les spéculateurs qui construisent des maisons à Paris pratiquent à l'envi la déplorable méthode de couvrir un terrain de bâtiments, sans s'inquiéter s'ils leur donnent une quantité suffisante de lumière et d'air respirable, c'est là une chose dont il faut se contenter de gémir sans pouvoir y porter remède. »

Nous demanderons à M. Vitet de jeter, dans quelques années d'ici, les yeux sur les tables de la mortalité parisienne, d'interroger le nombre toujours décroissant des individus aptes au service militaire et nous demanderons alors à M. Vitet si, dès 1845, il n'y aurait pas eu urgence au contraire de porter remède à la destruction toujours croissante de nos jardins, au remplacement de nos anciennes cours par des puits à air. Ne désespérons pas qu'alors un défenseur de la santé publique vienne nous dire à son tour : Il y a quelque chose à faire ! Mais en attendant...

— Qui pourrait dire tout ce qu'il y a de souffrance pour la classe pauvre pendant l'espace d'un hiver ? On voyait dernièrement, dans le service de M. Chassaignac, à l'Hôtel-Dieu, un enfant de 15 ans, nommé Dessaille, atteint d'une congélation partielle des deux pieds, pour avoir couché trois nuits de suite dans une allée pendant les froids rigoureux de la première huitaine de décembre. La *Gazette des Hôpitaux*, qui rapporte l'observation relative à ce malade, ne dit pas quelles circonstances ont forcé le malheureux enfant à passer trois nuits glaciales dans une pareille situation. Dénuement absolu ou brutalité cruelle, on peut d'ailleurs être sûr qu'il y a là une cause qui ne peut s'expliquer qu'à la honte de notre état social.

— Aujourd'hui, une jeune femme, suivie de deux enfants, passait rue Saint-Honoré, quant tout-à-coup elle s'évanouit. On accourt, on la relève, on la fait revenir à elle. Elle avoue alors qu'elle n'a point mangé depuis 48 heures, qu'elle ne veut pas demander de ressources à la prostitution qui eût pu la faire vivre ainsi que ses enfants, et que de désespoir, pour échapper à ses maux, elle allait mettre fin à son existence et

déshabilla la pauvre petite, ne lui laissant que sa chemise, puis après avoir caché ses vêtements au fond d'une armoire, elle alluma un grand feu dans la cuisine, et, prenant l'enfant par la jambe, elle la tint suspendue perpendiculairement la tête en bas au dessus des flammes, de manière à ce que la tête touchât le bord du foyer. En quelques instants, la malheureuse enfant était littéralement brûlée, et la mort avait mis fin à ses souffrances. Alors sa mère, retirant son cadavre du feu, courut chez une voisine en disant que son enfant, qu'elle avait laissée seule avec sa sœur, était tombée dans le feu pendant son absence.

» Les voisins ajoutèrent peu de crédit à ce récit ; la conduite de Jane Crosby ne pouvait que faire naître les plus graves soupçons, soupçons qui furent corroborés encore par cette circonstance, qu'on ne trouva près du foyer aucun débris de vêtement brûlé, et que la chemise de l'enfant n'était brûlée qu'à l'endroit du cou et de la poitrine. Le coroner fut prévenu, et une enquête commença. On trouva dans l'armoire les vêtements de la victime, et, ce qui est contre l'accusée un témoignage accablant, son autre fille a dit qu'elle était dans la cuisine au moment où sa mère a fait périr sa sœur, et qu'elle l'avait menacée de la brûler aussi, si elle révélait ce qu'elle avait vu. L'enquête a été ajournée à lundi prochain, pour recueillir de nouveaux détails.

— Un écrivain, homme d'esprit, qui long-temps remplit un poste important dans notre administration théâtrale, M. M..., feuilletonniste de l'*Indépendance* de Bruxelles, raconte les anecdotes suivantes, à propos de divers privilèges dramatiques :

» Quand M. Thiers a accordé à M. Nestor Roqueplan le privilège du théâtre de la Porte-Saint-Antoine, il lui a dit plaisamment : Avec de l'habileté et en étendant tout doucement votre privilège, vous arriverez à jouer l'opéra. M. Thiers faisait une plaisanterie et pourtant s'il avait eu sous les yeux tous les privilèges qui reposent dans les cartons du ministre de l'intérieur, il aurait vu que cette extension des privilèges est parfaitement réelle. En voici un exemple. M. Comte a un théâtre d'enfants, ou de prétendus enfants, car il ne se gêne pas pour introduire des adultes dans sa troupe, où l'on joue tout. Le privilège de M. Comte se résume pourtant en ceci : Le sieur Comte est autorisé à employer deux de *ses enfants* (enfants à lui) à réciter des scènes explicatives de ses expériences de physique. Pas autre chose. M. Comte a gagné déja petit à petit du terrain ; toutes les fois qu'on l'avertissait de se restreindre, il écrivait à la duchesse de Berry, qui le protégait, nous ne savons vraiment pourquoi. Il est arrivé à posséder et qui possède à titre.

» Il y a dans les privilèges de fort bonnes choses, il y en a aussi de fort singulières. Pour l'Opéra, le privilège impose au directeur de jouer un certain nombre d'ouvrages par an, et, dans l'intérêt des artistes décorateurs, il lui est interdit, sous peine d'une amende de 8 000 francs, de faire servir une ancienne décoration. Dans l'intérêt des jeunes compositeurs qui ont remporté le grand prix de Rome, le privilège veut encore que dans l'année de leur retour ces jeunes gens puissent, s'ils le veulent, faire représenter un opéra ; et s'ils ne trouvent pas d'auteur qui veuille leur confier un poème, le directeur est obligé de le leur fournir. Les compositeurs n'ont pas, que nous sachions, usé encore du droit que leur confère ce privilège.

» Les privilèges des théâtres royaux subventionnés règlent aussi le nombre des acteurs de tous les genres, et, pour les théâtres lyriques, le nombre des musiciens de l'orchestre. Ils règlent enfin le nombre des relâches. Les relâches ne doivent avoir lieu que pour les répétitions générales des grands ouvrages nouveaux. Un directeur ne peut pas donner relâche parce qu'un acteur est malade. Les acteurs et les actrices ont tous leurs doubles qui doivent être toujours prêts à remplacer les chefs d'emploi, et il est mis dans les engagements que tous les acteurs ou les actrices doivent se rendre chaque jour à six heures du soir demander si on n'a pas besoin d'eux.

» En fait de conditions singulières, en voici une qui nous revient en mémoire. L'Empereur avait respecté le théâtre des Funambules et celui de Mme Saqui. Long-temps à ces deux théâtres on se contenta de danser sur la corde ; plus tard on demanda à jouer de petites pièces, l'autorisation fut accordée avec la restriction que la corde resterait toujours tendue sur le théâtre. A propos du théâtre des Funambules, qui rapporte à son proprié-

auteur, éditeur et imprimeur du livre : *la Famille d'Orléans*, qui vient d'être saisi ; ils sont accusés : 1° du délit d'offense envers la personne du roi ; 2° du délit d'offense envers la famille royale ; 3° d'attaque contre la dignité royale ou l'inviolabilité de la personne du roi ; 4° d'attaque contre les droits que le roi tient du vœu de la nation française ; 5° d'adhésion à une autre forme de gouvernement ; 6° d'apologies qualifiées crimes par la loi pénale.

ACADEMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. ELIE DE BEAUMONT.

Séance du 10 février.

La moitié de la séance a été remplie par la lecture d'un très savant rapport de M. Poncelet, sur un travail et des machines de M. de Girard, relatifs aux écluses et fort importants pour la navigation des canaux. M. Poncelet n'a même pu achever la lecture de son rapport ; il continuera dans la prochaine séance, et nous remettons aussi à notre premier compte-rendu l'analyse que nous ferons du travail de ce savant ingénieur.

La discussion élevée dans des termes si amers entre MM. Pouillet et Péclet, est venue expirer aujourd'hui au milieu du blâme général et croissant qui l'a accueillie dès son origine. Nous avons entendu le dernier écho d'un bruit importun pour la science. M. Péclet a répondu quelques lignes au long Mémoire lu, il y a quinze jours, par M. Pouillet. Mais sa lettre ne contient aucun fait nouveau, qui mérite que nous y attachions une importance spéciale. M. Pouillet, ayant voulu, bon gré, mal gré, mêler à sa dispute M. Arago et les rédacteurs des Annales de physique et de chimie qui n'avaient rien à y faire, a été amené par M. Arago à faire une espèce d'amende honorable. Bref, tout le monde semble regretter une discussion qui n'aurait pas dû être portée devant l'Académie.

Quelques travaux sérieux seulement ont été présentés à l'Académie. En première ligne se présente un Mémoire de M. Aug. Laurent sur l'isomorphisme et les types cristallins. Une des lois que ce chimiste novateur et organisateur a fondées consiste en ce que des corps négatifs peuvent remplacer les corps positifs, sans altérer sensiblement les propriétés physiques et chimiques des combinaisons. Pour nous, cette loi a été surabondamment prouvée par les expériences que M. Laurent a faites sur l'isatine, la naphtaline et les combinaisons chimiques. M. Laurent a voulu accumuler, pour les entêtés et les sceptiques, d'autres preuves qu'il tire de considérations très remarquables sur l'isomorphisme et la cristallographie. Il est conduit à d'ingénieuses modifications des lois fondées par Haüy. Si donc les nouvelles démonstrations de M. Laurent n'étaient point nécessaires, elles n'en seront pas moins utiles, puisqu'elles mènent à des généralisations importantes.

— M. Lereboulet, professeur de zoologie et d'anatomie comparée à la Faculté des sciences de Strasbourg, adresse à l'Académie un très long travail descriptif des crustacés de la famille des cloportides qui habitent l'Alsace. Il décrit avec beaucoup de soin tous les organes de ces animaux ; il n'y a que ceux relatifs à l'audition qu'il n'a pu parvenir à constater.

— M. Duchartre envoie l'ensemble de ses observations sur l'organogénie de la fleur chez les Malvacées, dont il avait déjà communiqué quelques parties.

— M. Pouchet écrit pour réclamer la priorité sur quelques faits contenus dans le Mémoire lu, il y a huit jours, par M. Milne-Edwards sur la circulation chez les mollusques. Il a, en effet, fait voir, avant cet académicien, que dans les mollusques gastéropodes le sang s'épanche dans

---

Dickens pour terminer son poème, son poème si grand et si terrible, arrange un petit dénouement heureux. Ah ! nous aurions voulu qu'il laissât, comme il l'indique dans le rêve, Trottin périr par accident précipité des hauts clochers, et que le vieillard eût assisté, des sphères célestes, à toute cette destinée de ses frères. Il y avait là une leçon supérieure à donner au monde. Vous tous, étouffeurs et compresseurs de la nature humaine, vous tous, gens d'équivoque charité, d'étroite espérance et de pauvre foi, vous promettez au pauvre, en compensation de son martyre, le bonheur dans le ciel. Le bonheur dans le ciel ! quand le malheur et le désespoir sont sur cette terre... Le bonheur au ciel ! Mais vous brisez, vous éteignez donc toutes les affections dans la mort ? Qu'est-ce que votre paradis, si notre vie de l'âme ne s'y continue pas ? Si le ciel est le monde de la lumière, ne sentez-vous pas que ses habitants radieux, quand ils se penchent vers nous, voient et entendent ce qui se passe ici-bas ? Quel bonheur peut donc, avoir ce pauvre, délivré des chaînes terrestres, quand il entend les sanglots de ses amis, de ses enfants, quand il les voit se tordre désespérés sur leur lit de martyrs ? Le bonheur au ciel ! Eh ! le concert de nos plaintes et de nos malédictions ne monte-t-il pas incessamment vers lui ? Et les anges, s'ils ont une âme plus puissante pour le bonheur, ne l'ont-ils pas en même temps plus accessible aux sympathies douloureuses ?

Mais laissons la fantaisie du poète nous reposer par une image heureuse des souffrances qu'il dépeint d'un pinceau si vigoureux. Oui, l'homme a besoin que tout finisse par le contentement général, par la joie des amis et des pères, par l'ivresse des amants. Ce besoin révèle la destinée.

Le *Carillon du nouvel an* est l'œuvre d'une grande âme vraiment chrétienne, pleine de miséricorde pour les faiblesses fatales du peuple, de compassion pieuse pour ses douleurs. Dickens est un digne frère d'Eugène Süe. Sa critique sagace et profonde s'inspire aux mêmes principes, le respect pour la nature essentielle de l'homme, œuvre de Dieu, la condamnation des institutions nécessairement variables de la société. Il a la même confiance dans la bonté divine et dans la puissance humaine, les mêmes espérances dans les belles destinées réservées à l'humanité.

« La voix du Temps, reprit le fantôme, crie à l'homme : Avance ! Le temps ne lui fut donné que pour marcher et se perfectionner ; pour qu'il grandît en mérite, pour qu'il grandît en bonheur ; pour que la vie lui devînt meilleure ; pour qu'il courût dans cette carrière de science, de sagesse, de progrès, ouverte devant lui, du jour où le Temps et lui furent créés. Des siècles d'obscurité, de barbarie, de violence, sont venus, sont passés ; d'innombrables êtres ont vécu, ont souffert et sont morts, toujours pour déblayer la voie en avant de l'homme. Quiconque cherche à lui faire rebrousser chemin, quiconque tente d'entraver sa course, retient une puissante machine qui frappera de mort l'imprudent, et que cet obstacle momentané ne rend que plus impétueuse et plus irrésistible. »

Et Dickens fait intervenir les voix de la religion, de l'Eglise chrétienne elle-même, pour flétrir les dogmes de l'éternelle compression et pour glorifier les dogmes nouveaux de la liberté harmonique.

« Celui qui entend les accents de notre voix sonore, à nous cloches, flétrir une espérance, une joie, dédaigner une larme, une angoisse de ces innombrables masses aux innombrables douleurs ; celui qui nous entend, applaudir à l'une de ces théories qui mesurent et rognent les affections, les tendres sympathies de l'âme comme elles jaugent et suppriment la misérable pitance sur laquelle le corps peut sécher et dépérir : celui-là fait le mal. »

» Celui qui fait de nous l'écho de ces vers de terre qui suppriment, retranchent, rongent et se repaissent sur les natures dégradées, brisées, et destinées néanmoins à s'élever plus haut que ne saurait ramper cette vermine éphémère : celui qui fait ainsi fait le mal. »

Dickens a entrepris la défense des classes populaires plusieurs années avant l'auteur des *Mystères de Paris*. Mais (disons-le à la gloire de la France) si l'écrivain anglais a l'honneur d'avoir devancé l'écrivain français dans cette voie glorieuse, Eugène Süe nous paraît être son aîné par l'étendue de ses vues et par la généralité de ses sympathies. Dans Dickens, (du moins dans l'œuvre que nous examinons) tout égoïsme semble être le partage des riches ; pour eux, en outre, tout est bonheur. C'est aller bien loin. L'écrivain anglais est-il dans le vrai, quand il fait dire à Trottin :

« Les enfants de l'homme que voilà (le riche), ses filles peuvent aimer qui bon leur semble... De beaux messieurs peuvent se disputer leurs cœurs, les demander en mariage. Il leur est permis d'être heureuses femmes, heureuses mères !... »

Eugène Süe, avec une piété plus religieuse, analyse les souffrances de ceux qu'on appelle les heureux du monde. Eugène Süe n'oppose pas les pauvres aux riches dans un antagonisme aussi absolu, aussi haineux. Il nous révèle dans le cœur des grands des qualités généreuses ; il nous présente ce noble tableau de Mlle de Cardoville baisant la main de la Mayeux. Il nous parle d'amour universel.

L'écrivain français a-t-il trop présumé des hommes ? Est-il vrai qu'il n'existe point parmi nous de Rodolphe, de Hardy ? Eugène Süe n'aurait-il que le mérite d'avoir créé quelques types imaginaires, offerts en modèles ? Non, non : dans toutes les classes il y a des âmes affectueuses et dévouées. La richesse n'a pas desséché et corrompu tous ses favoris, pas plus que la misère n'a perverti et dégradé toutes ses victimes. Dieu verse incessamment de sa main libérale les bons désirs et les nobles inspirations au sein de l'humanité, afin que la rédemption s'accomplisse. Puisse le monde être sauvé, transformé, sans révolutions nouvelles ! Puisse la fraternité entre les classes, les peuples et les races, puisse l'unité de la famille humaine se fonder, sans qu'il soit nécessaire de recourir aux guerres civiles, aux batailles sanglantes, qui font les mères veuves et les amantes désespérées ! Puisse le drapeau de la liberté n'être plus taché de sang ! Honneur aux défenseurs des faibles et des opprimés, aux poètes de l'avenir ! Honneur à l'Anglais Charles Dickens, au Français Eugène Süe, à ces écrivains inspirés de l'esprit chrétien ! Par eux, tandis que nos hommes politiques sont impuissants à maintenir l'entente cordiale entre les gouvernements, par eux les peuples apprennent que le malheur n'a pas de patrie, et qu'Anglais, Français, tous ceux qui souffrent doivent désormais se serrer fraternellement la main et s'unir dans l'amour pour le salut, pour le bonheur du monde entier !

— Dans son dernier feuilleton-théâtre, M. Alphonse Karr assure que nul ne remplit plus consciencieusement que lui le rôle de rapporteur dramatique ; — il termine ainsi :

« Pour ce qui est de ma conscience, c'est la seule chose que je défende. Je dîne comme un ours au cabaret pour arriver au commencement des pièces, tandis que j'ai des amis qui ont fait mettre mon couvert à leur table. Et tenez, j'apprends qu'on a joué au théâtre du Panthéon une pièce que je n'ai pas pu voir. Eh bien ! comme je n'ai peut-être pas le droit de ne pas en parler, je vais transcrire ici la note circulaire ou réclame que le théâtre envoie lui-même aux journaux, et qu'on a reçue ici comme partout.

« Quel malheur que la salle du Panthéon soit trop petite ! Jamais elle ne » pourra contenir tout le monde que va attirer la pièce nouvelle que donne » ce théâtre. »

» C'est réellement bien touchant de voir les journaux tous ainsi d'accord sur une calamité publique, et s'écrier en chœur :

« Quel malheur que la salle du Panthéon soit trop petite ! »

tels que les avait observés M. Jobert.

Cet habile opérateur a repris la question, en profitant des ressources qu'offraient à l'expérimentation les procédés autoplastiques dont s'est enrichie la chirurgie contemporaine. Au lieu d'opérer sur des filets nerveux, M. Jobert a pris, au sein des tissus vivants, des lambeaux plus ou moins considérables, et il les a appliqués sur des surfaces saignantes en se bornant à laisser un étroit pédicule qui servait de racine au lambeau jusqu'à ce que de nouveaux rapports se fussent établis, jusqu'à ce que la greffe animale se fût consolidée. Alors il coupait le pédicule, et il avait, au milieu des tissus vivants, une île de matière organisée qui n'avait pu puiser les éléments de nutrition et se mettre en rapport avec les centres nerveux que par l'intermédiaire d'une cicatrice. Il restait à suivre les phénomènes qui se passaient dans cette greffe animale sous le rapport de la sensibilité.

Le sujet de la première observation consignée dans le Mémoire est une jeune fille affectée d'un renversement de la paupière supérieure gauche, résultat d'une brûlure. Après avoir coupé la bride qui tirait en haut le bord libre de la paupière, M. Jobert forma un lambeau aux dépens de la peau de la tempe. Dix jours après l'opération, il se déclara une variole confluente ; mais il n'apparut sur le lambeau quelques boutons mal développés qu'après que tout le corps en eut été couvert. Trente et quelques jours après l'opération, la nutrition du lambeau paraissant bien assurée, on en coupa le pédicule. Le lambeau pâlit, devint insensible au nitrate d'argent et aux piqûres d'épingle. Toutefois, si on appuyait fortement, la malade déclarait sentir ; non pas une piqûre, mais une pression légère, sensation qu'il faut rapporter aux parties sous-jacentes plutôt qu'au lambeau même. Mais, au bout de vingt jours environ, après la section du pédicule, la sensibilité reparut dans le lambeau, qui, en même temps, reprit toute sa vascularité.

M. Jobert rapporte d'autres observations desquelles il résulte que les phénomènes inflammatoires suivent dans les lambeaux autoplastiques, les mêmes phases que la nutrition et la sensibilité. Le développement des productions cornées sur les lambeaux se fait suivant la même progression. Grœfe et M. Diffenback se sont trompés en avançant que les poils existants sur les parties auxquelles on emprunte un lambeau, tombaient après que celui-ci avait perdu ses rapports naturels. Peut-être cette chute a-t-elle lieu dans les premiers jours ; mais M. Jobert a toujours vu les poils acquérir sur les lambeaux un développement plus grand qu'avant la transplantation de la surface cutanée à laquelle ils appartiennent.

L'auteur du Mémoire a eu l'occasion en 1835 de pratiquer la blépharoplastie (réparation de la paupière) sur une blanchisseuse âgée de 23 ans. Un lambeau fut pris aux dépens de la joue, un autre aux dépens de la tempe. Excepté dans la pédicule, les deux lambeaux furent insensibles après l'opération ; la sensibilité revint graduellement et disparut de nouveau après la section du pédicule. Beaucoup plus tard, en 1844, M. Jobert constata la sensibilité complète des deux lambeaux. La malade était phthisique, elle succomba, et M. Jobert put compléter l'observation par l'examen anatomique des parties. Aucun des filets nerveux appartenant aux lambeaux ne put être retrouvé ; aucun des filets nerveux des parties qui environnaient les lambeaux ne pénétrait dans ceux-ci, tous s'arrêtaient brusquement au niveau de la cicatrice.

L'auteur du Mémoire a confirmé ces données anatomiques par une série d'expériences entreprises sur les animaux, et l'ensemble des faits par lui observés l'a conduit aux conclusions suivantes :

1° Immédiatement après les opérations autoplastiques, la sensibilité s'affaiblit ou disparaît dans les lambeaux ; cet affaiblissement est en raison directe de l'écoulement du sang ; 2° avant la section du pédicule la sensibilité y est conservée, en partie du moins ; 3° au bout d'un certain temps, la vascularité et la sensibilité reparaissent dans le lambeau et s'accroissent dans les mêmes proportions.

En regard de ces conclusions, voici celles que fournit l'examen anatomique : il n'existe, comme moyen de communication entre les lambeaux et le reste de l'organisme, que les vaisseaux plus ou moins développés qui traversent la couche du tissu cicatriciel. Les nerfs qui existaient primitivement dans le lambeau s'atrophient et peuvent finir par disparaître.

Ainsi, ajoute l'auteur du Mémoire, l'observation physiologique nous [illegible] que les matières animales exercent une action à distance ; qu'il émane des nerfs en particulier un fluide appréciable à nos instruments ; que la sphère d'action de ce fluide est toujours en raison directe du degré de vitalité de l'animal. M. de Humboldt a aussi démontré que le tissu cellulaire qui est la base des cicatrices nerveuses est très bon conducteur du fluide dont il s'agit.

Que nous manque-t-il donc, poursuit M. Jobert pour expliquer les phénomènes de transmission exposés dans ce travail ? Nous avons opéré sur des êtres doués d'une vitalité énergique ; les agents de la circulation nerveuse, interrompus par nos instruments, ont été réparés à l'aide d'une substance conductrice. La nature en rétablissant la vie et la sensibilité dans les lambeaux autoplastiques, ne s'écarte en rien des procédés qu'elle suit pour créer et maintenir la sensibilité dans le reste du monde organisé.

Chirurgie. — *Considérations pratiques sur les grandes opérations et sur le moyen d'éviter les dangers et les accidents qui les accompagnent.* Tel est le titre d'un Mémoire lu par M. le docteur Ballard, chirurgien en chef des hôpitaux militaires de Bourbonne et de Besançon. L'auteur ne pense pas que ce soit dans les méthodes opératoires qu'il faut chercher la raison principale des succès ou des revers qui suivent les grandes opérations. Il a aussi vu, sous l'influence de régimes fort divers, les opérés succomber à peu près dans la même proportion. Seulement, ceux auxquels on donnait tout de suite à manger, que l'on tonifiait, étaient emportés du cinquième au dixième jour ; ceux qui étaient soumis à une diète rigoureuse et à des saignées abondantes, succombaient du trentième au quarantième jour.

M. Ballard s'est appliqué à rechercher si on ne pourrait pas prévenir les dangers attachés aux opérations, et il est arrivé à un résultat qui a dépassé toutes ses espérances. Il peut citer aujourd'hui 28 amputations consécutives, dont 11 de la cuisse, sans un seul insuccès, c'est-à-dire sans un seul cas de mort avant la cicatrisation complète et durant l'année qui a suivi.

La première cause de mort chez les opérés, dit M. Ballard, est la crainte et l'attente de l'opération. Sous l'influence de cette cause morale, le pouls, d'abord accéléré, plein, devient petit, concentré, intermittent ; il survient des coliques et des nausées. La première indication est donc de laisser ignorer aux malades l'instant de l'opération et même la nécessité d'y recourir. L'annonce subite de l'opération, au moment même de l'exécuter, sera un coup violent donné au système nerveux, mais beaucoup moins préjudiciable que les petites vibrations multipliées qui résultent du tourment de l'attente.

La seconde cause de mortalité est la douleur. La seconde indication sera donc de détruire ou de diminuer la sensibilité. On parvient à stupéfier un membre par une compression légère exercée sur ses principaux nerfs ; mais l'expérience a prouvé à M. Ballard que des narcotiques employés à dose excitante, hilariante, pendant deux ou trois jours, remplissent parfaitement cette indication. Il fait prendre de 3 à 5 centigrammes, ou même plus, d'hydrochlorate de morphine chaque jour, et produit ainsi une sédation convenable du système nerveux.

La troisième cause de mort, et la plus fréquente, est la fièvre traumatique ou de suppuration. L'indication correspondante est de prévenir l'inflammation des parties divisées, en empêchant le développement de la chaleur et de la douleur. On le fait en entourant le membre, non pas de glace, mais de vessies remplies d'eau à une température seulement assez basse pour enlever l'excès de chaleur qui se développe.

L'auteur insiste aussi sur l'influence fâcheuse des grandes réunions de malades, du voisinage de marais, etc.

M. Ballard donne en outre quelques détails sur le pansement et sur le régime qu'il emploie. L'opéré, mis le premier jour à une diète assez sévère (2 ou 3 bouillons), passe rapidement à un régime nutritif et même substantiel.

Les heureux résultats que M. Ballard a obtenus recommandent ses observations à l'attention des praticiens. Une commission est nommée pour examiner son Mémoire.

Correspondance. — M. Guillon adresse une réclamation de priorité au sujet du procédé de cathétérisme signalé à l'Académie, dans sa séance du 13 janvier, par le docteur Maisonneuve.

A terme : Emprunt, [illegible] — Naples, [illegible] — [illegible] pellier à Cette, 490.

5 0|0 compt.	1er c. 122 30	P. H. 122 50	P. B. 122 25	dr c. 122 50	h. 122 [illegible]
— fin cour.	122 55	122 60	122 25	122 40	122 [illegible]
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	»
3 0|0 compt.	84 75	84 75	84 70	84 70	84 [illegible]
— fin cour.	84 80	84 95	84 75	84 95	84 [illegible]
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	»

au compt.	1er C.	Der C.	DIFs S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFs le C. pr.
4 1|2 0|0.	» »	» »	» »	5 0|0 Bge 1840	104 3|4	» »|»	B. »|»
4 0|0....	» »	» »	» »	— Portugais.	» »|»	» »|»	»
O. de la V.	1440 »	» »	B. 10 »	Esp. D. active	» »|»	» »|»	»
B. de Fr.	3280 »	3270 »	B. 10 »	5 0|0 Naples.	» »	» »	»
				— Romain. .	105 »|»	» »	»
C. G. 1000	1085 »	» »	» »	Obl. Piémont.	1265 »	» »	»
C. hyp...	772 50	» »	» »	Emp. d'Haïti.	440 »	» »	B. 1[illegible]
4 Can....	» »	» »	» »	Banq. belge.	647 50	» »	B. 2[illegible]

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Dif.		
St-Germ.	1072 50	1072 50	B. 7 50	Au 15 c. 1075.	B. [illegible]
V. R. Dr.	562 50	565 »	» »	— 560, 565.	B. 1[illegible]
— R. G.	402 50	408 25	B. 8 75	— 410, 400, 410.	B. 7[illegible]
Orléans.	1160 »	1160 »	B. 2 50	— 1157 50, 1160, 1158 75.	B. 5
Strasb...	317 50	317 50	» »	— 317 50, 318 25, 317 50.	»
Rouen..	1111 25	1110 »	B. 7 50	— 1112 50, 1108 75, 1110.	B. 5
Havre...	897 50	» »	B. 7 50	— 897 50, 900, 895, 897 50.	B. 5
Marseill.	947 50	947 50	B. 5 »	— 947 50, 950, 945, 948 75.	B. 1[illegible]
La Teste	265 »	260 »	B. 7 50	— 260.	B. 10

LONDRES, 8 FÉV.

Consol..... 99 3\|4.
Esp. act... 28.
Portug..... » »\|».
Mexic...... 35 7\|8.
Brésil...... » »\|».
5 0\|0 Holl. 98 3\|4.
2 1\|2 do. 63 1\|8.
Rouen.... 43 »\|».
Orléans... 44 7\|8.

C. DE LA COULISSE.

Av..... 84 82 1\|2.
Ap..... 84 90.

Rep. fin c. F. pr.
3 0\|0, 5 10 20
5 0\|0, 5 10

Bons du trésor.
3 1\|8.

PRIMES.

3 0\|0 84 95, 85 d. 50.
85 30 40 d. 50.
5 0\|0 122 50 70 d. 50.
123 20, 30 d. un. [illegible]
50 d. 50.
Vers. d. 590 d. 10.
g. 430 422 50 d. 10.
Orl. 1175 1177 50 d. 10.
Rouen, 1125 d. 20. 11[illegible]
50 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 81,00 à 00,00 ; courant du mois, 82,50 à 60,00 ; mars et avril, 83,00 à 00,00 ; 4 mois d'été, [illegible] à 86,00 ; 4 derniers mois, 89,00 à 88,00.

LILLE. — Colza 75,00 à 00,00.

ESPRIT 3\|6. — Disponible, 85,00 à 00,00 ; courant du mois et jusqu'à décembre, 85,50 à 85,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 11 février.

7 h. »\|» OPÉRA. —
7 h. 1\|4 THÉATRE-FRANÇAIS. — Louis XI. Bonne Réputation.
7 h. »\|» ITALIENS. — Otello.
7 h. »\|» OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon.
7 h. »\|» ODÉON. — La comtesse d'Altenberg. Un Comique.
6 h. 3\|4 VAUDEVILLE. — Les petites misères. Mystères de ma Femme.
6 h. »\|» VARIÉTÉS. — Lafleur. Mimi. Boquillon. Un Jour Gras.
6 h. »\|» GYMNASE. — Rébecca. Cérigny. Bal d'enfants. Morale.
6 h. »\|» PALAIS-ROYAL. — Le Bœuf gras. Biribi. Michel. Fiacre. Liberté.
6 h. »\|» PORTE-ST-MARTIN. — Lady Seymour.
6 h. »\|» AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. »\|» GAITÉ. — Forté Spada. Coqueluche. Crao le Bossu.
6 h. 1\|2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Le Lion du Désert.
6 h. »\|» COMTE. — Deux Frères. Flageolet. Danse. Parade.
6 h. »\|» FOLIES. — Jocrisse. Gamin. Rosière. Cendrillon. Toutou.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

que qu'on pourrait croire rédigé par ces sectes immorales qui veulent révolutionner la société.

Une commission composée de MM. Dalloz, de Tracy et d'Angeville, accusée de socialisme? Vraiment, c'est à n'y rien comprendre. Aviez-vous donc l'esprit, M. Ballange, quand vous avez écrit bidement cette accusation dans le discours que vous avez récité à la chambre?

Après cette singulière tirade dont le bon sens de la chambre a fait prompte justice, M. de Tracy est monté à la tribune pour défendre le projet de loi. Il a fait valoir avec talent les immenses services que les irrigations peuvent rendre à l'agriculture, il a montré à la chambre certaines provinces désolées et stériles se transformant en riches pâturages et pouvant nourrir économiquement une assez grande quantité de bétail pour que la viande de boucherie soit mise à la portée des classes pauvres. La chambre d'abord distraite a fini par écouter ce discours avec une attention soutenue.

Enfin M. Bethmont est venu porter au projet de loi un coup qui pourra bien être mortel. M. Bethmont est doué d'un esprit très fin et d'une parole très séduisante. Il a pensé que le projet de loi pourrait bien être rédigé dans un but purement politique, dans un intérêt exclusivement ministériel, et il a montré aux yeux de la chambre ébahie une machination électorale, qu'on ne s'attendait guère à trouver au fond d'un projet de loi sur les irrigations. M. Bethmont a très bien fait comprendre à la chambre que les terres des électeurs bien pensants seraient seules pourvues d'eau en abondance, tandis que celles des électeurs récalcitrants resteraient desséchées et stériles, jusqu'à ce que leurs propriétaires se montrent moins hostiles à la politique ministérielle.

N'est-il pas déplorable qu'un projet de loi dont la grande utilité est reconnue par tout le monde, soit repoussé par ceux-là mêmes qui en approuvent le but, qui en apprécient l'importance, pour le seul fait qu'il peut être un instrument de corruption entre les mains du gouvernement? Pour que de tels faits se produisent, il faut que le pouvoir soit descendu bien bas dans l'opinion publique.

Examen de la législation sur les irrigations.

La discussion de la proposition d'Angeville, dont la chambre s'est occupée aujourd'hui, touche à une des questions les plus importantes pour l'agriculture et la richesse nationale. On sait que M. d'Angeville demande qu'il soit permis à un particulier, possesseur à la fois sur les bords d'une rivière et loin de son cours, de pouvoir ... blique, car le droit de disposer ... les eaux ou de les altérer dans leur cours. D'un autre côté, supposons les rivières dans le domaine de quelques particuliers, ceux-ci pouvant seuls en détourner les eaux ; l'irrigation des terres sera extrêmement restreinte, l'agriculture languira, elle manquera de fourrages et par conséquent de bestiaux et d'engrais ; ses productions territoriales seront très minimes et la nation tout entière s'en ressentira, parce que la force morale vient le plus souvent de la richesse. Supposons au contraire les cours d'eau sagement aménagés sur toutes les terres cultivables, bientôt on verra l'agriculture renaître, le sol s'améliorer, la production se développer, et avec elle l'abondance et le bien-être des citoyens. Il importe donc que la chambre se place à ce point de vue et que sa décision ne préjudicie en rien aux droits qu'a l'Etat de distribuer les eaux conformément à l'utilité générale.

Et d'ailleurs à toutes les époques l'État n'a-t-il pas eu dans ses attributions l'aménagement des cours d'eau? sans remonter au-delà des Romains, la législation de ce peuple ne nous signale-t-elle pas les rivières comme incapables d'être l'objet d'une propriété particulière (1). Sous la république aussi bien que sous l'empire, les eaux faisaient essentiellement partie du domaine public. Celui qui avoisinait un torrent ou un fleuve pouvait s'en servir pour l'irrigation de ses terres, mais il ne pouvait s'en dire le maître à l'encontre de la république qui conservait toujours son droit de haute administration et la liberté d'en disposer à son gré pour l'utilité générale. En France, malgré la confusion du moyen-âge, les principes admis par la législation romaine passèrent dans nos institutions : les grandes rivières ayant 14 pieds de largeur appartenaient au roi; toutes les autres, quel que fût leur volume d'eau relevaient des seigneurs à qui le droit féodal les concédait comme un attribut de leur puissance et comme l'équivalent de la protection qu'ils accordaient à leurs vasseaux. Le roi seul disposait des grandes rivières ; et défense était faite aux particuliers de rien entreprendre qui pût porter atteinte à leur cours (2). Les seigneurs, eux aussi, dépositaires en partie de la puissance publique, avaient leurs attributions sur tous les autres cours d'eau ; seuls, ils pouvaient autoriser l'établissement d'usines sur leur courant ou en concéder des prises d'eau pour l'irrigation des terres (3). A cette époque encore, aussi bien que sous la période romaine, les riverains n'avaient aucun droit de propriété sur les rivières, dont les eaux restaient

(1) *Flumina autem omnia et portus publica sunt. Ideoque jus piscandi omnibus commune est in portu fluminibusque.* (Inst., paragraphe 2, de Rer. div.)

(2) Il est défendu à toute personne de détourner l'eau des rivières navigables et flottables, ou d'en affaiblir et altérer le cours, par tranchées, fossés, canaux, à peine contre les contrevenants d'être punis comme usurpateurs et les choses réparées à leurs dépens. (Ord. de 1669, tit. 27, art. 42.)

(3) Loisel, *Institutes*, liv. 2, tit. 2, no 5.

... nistratives, de diriger, autant que possible, les cours d'eau, sillonnant le territoire, *vers un but d'utilité générale d'après les principes des irrigations*. Cette doctrine était conforme à notre vieux droit public, consacrée par une pratique constante.

Mais allons plus loin, et démontrons que les petits cours d'eau n'ont pas cessé un seul instant d'appartenir à l'État. Un décret de 1790, qui règle le domaine des rivières navigables et flottables, déclare, quant aux petites rivières, qu'il sera statué par une loi *postérieure sur la propriété de leur cours*. En exécution de ce décret, un rapport fut fait à l'Assemblée nationale, un projet de loi fut rédigé où les petits cours d'eau étaient mis à la disposition de la nation, qui seule avait la faculté de les diriger (1). Ce projet ne reçut pas la sanction législative, mais il démontre suffisamment que la nation n'a en aucune façon abdiqué ses droits ; qu'au contraire elle a entendu expressément les réserver.

Le Code civil a-t-il voulu que l'Etat cessât d'avoir la haute main dans la distribution des eaux ; a-t-il, en d'autres termes, concédé la propriété des rivières à ceux qui les avoisinent? Rien, absolument rien dans l'art. 644, le seul qui s'occupe de la matière, n'indique, d'une part, que l'Etat se soit dépouillé du droit qu'il a toujours eu d'aménager les cours d'eau, de l'autre, que la propriété de ces cours d'eau soit tombée dans le domaine des riverains (2). Le Code, il est vrai, accorde à ceux-ci le droit de se servir de l'eau à *son passage pour l'irrigation* de leurs terres, mais tout se borne là ; la concession qui leur est faite ne préjudicie en rien à la haute surveillance de l'administration, à l'obligation qui lui a été imposée par la Constituante, de diriger toutes les eaux du territoire vers un but d'utilité générale d'après les principes des irrigations.

Il est vrai, et on ne sait trop comment expliquer cette prétention que les propriétaires voisins des rivières *non navigables ni flottables*, se sont habitués à les ranger dans leur domaine, et ont émis l'étrange opinion qu'eux seuls avaient le droit de disposer du lit et des eaux. Cette prétention, si contraire à une législation constante, a trouvé de l'écho chez les jurisconsultes et jusque dans l'enceinte des tribunaux. Toullier, Daviel, Granier, Troplong, la cour de cassation (3) accordent aux riverains la propriété de la rivière

(1) Le cours des fleuves est une propriété commune et nationale; nul ne peut s'en approprier les eaux, ni en gêner le cours; l'usage en appartient à tous les habitants de l'empire; le droit de régler cet usage appartient au corps législatif. — Le lit des fleuves est une propriété nationale; nul n'a le droit de se l'approprier, de le restreindre ou de l'obstruer. (Projet de décret.)

(2) Celui dont la propriété borde une eau courante, autre que celle qui est déclarée dépendance du domaine public par l'art. 538, au titre de la distinction des biens, peut s'en servir à son passage pour l'irrigation de ses propriétés. Celui dont cette eau traverse l'héritage peut même en user dans l'intervalle qu'elle y parcourt, mais à la charge de la rendre à la sortie de ses fonds, à son cours ordinaire. Cod. civ. l. II. tit. IV, art. 644.

(3) 21 janvier 1810. Rapporté par Armand Dalloz, *Supp.* v. *Eau*, no 114.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

Porte Saint-Martin. — *Lady Seymour*, drame en cinq actes, de M. Charles Duveyrier. — Vaudeville. *L'Enfant chéri des Dames*, de MM. Ch. Desnoyers et Holbein. — Cirque-Olympique. Carter.

Lady Seymour est de ces ouvrages où l'intrigue, la mécanique dramatique est la partie dominante. Exposer en détail les combinaisons scéniques sur lesquelles repose l'intérêt, c'est chose difficile et qui veut un long récit. Le récit, en ce qui concerne l'intrigue, ne saurait suppléer à l'effet du théâtre. Il nuit au plaisir de la surprise pour qui doit voir la représentation, et il n'enseigne rien à l'âme du lecteur. Dans le *Mariage de Figaro* il y a une mécanique merveilleusement combinée. Si vous en vouliez compter tous les ressorts; si vous vouliez suivre tous les détours du labyrinthe, votre analyse aboutirait probablement à mettre en relief une sorte de charpente matérielle, où le cœur ne serait pas très intéressé. Et pourtant, ce qui fait la supériorité de l'œuvre de Beaumarchais, c'est que jamais la complication si habile de l'intrigue n'y efface, n'y diminue le rôle des idées et des passions. Dans *Lady Seymour*, où l'élément passionné occupe une place subordonnée, ne cherchons pas la série des combinaisons scéniques : nous perdrions sans doute de vue le cœur humain. Un mot seulement sur le fond du sujet.

Une mère, la veuve du commodore Seymour, est accusée d'avoir trahi la foi conjugale et introduit un enfant étranger dans la famille paternelle. Depuis quinze ans ce soupçon pèse sur cette femme, qui est innocente. Sir Arthur, l'héritier de la noble maison de Seymour, au moment d'épouser une femme qu'il aime, apprend d'un ami de sa famille, du colonel Perkins, qu'il n'a aucun droit à son titre, à sa fortune, qu'il n'est qu'un bâtard. Le colonel est un brave gentleman. « Gardez, dit-il à Arthur, gardez votre nom et votre position ; mais vous ne les transmettrez à personne. Je suis père, j'ai un fils que j'idolâtre. Héritier moi-même de celui dont vous portez le nom, je veux que cet héritage, puisqu'il ne vous appartient pas légitimement, passe après votre mort à mes descendants. Voici les preuves de mes droits et de votre déchéance. » Perkins remet à Arthur le testament qui le renie, qui le dépouille, et une lettre signée de la main de lady Seymour sa mère, et dans laquelle l'épouse confesse elle-même son indignité.

Ainsi, d'un seul coup, Arthur perd la grandeur qu'il tenait de son nom et le bonheur qu'il espérait d'un mariage d'amour, et voit sa mère déshonorée. Mais Arthur garde le respect filial ; il oublie et fortune et maîtresse, pour ne songer qu'à sa mère, à laquelle il veut rendre l'honneur, dont il ne peut pas soupçonner la pureté. Lady Seymour, en effet, semble ne rien comprendre aux apparences étranges qui l'accablent.

Voici le fait. Il y a quinze ans, dans le palais du roi, où se trouvaient réunies les familles Seymour et Perkins, un homme a été trouvé caché, la nuit, dans l'alcôve de lady Seymour. Cet homme, interrogé par le commodore et par le colonel, ne dit rien pour détourner les soupçons qui résultent de sa présence chez lady Seymour. Un duel a lieu immédiatement et le coupable, frappé d'une balle à bout portant, est laissé pour mort ; mais une boîte en or a amorti le coup, et le coupable échappe. Cet homme, c'est Burnett, aujourd'hui ministre favori du roi. Burnett sortait de l'appartement de mistress Perkins ; il ne pouvait justifier lady Seymour qu'en perdant sa maîtresse. S'il échappait au commodore, il se trouvait en face du colonel : il a donc sacrifié la femme innocente au repos de celle qu'il aime et dont il a un fils. Le commodore meurt de chagrin, après avoir brutalement extorqué à sa femme un blanc-seing sur lequel il écrit le déshonneur de l'épouse, sans même lui avoir demandé un mot d'explication sur une aventure qu'elle ignore.

Cependant le jeune Arthur poursuit avec une pieuse ardeur la justification de sa mère. Il ne sait rien de cette ténébreuse histoire, si ce n'est qu'un homme a calomnié une sainte femme. Un moment, il va jusqu'à soupçonner le roi même, et le dévouement filial ne recule pas devant un adversaire tout puissant. Le roi de ce temps-là a l'âme grande, généreuse ; il rassure indulgemment Arthur, il lui prouve son erreur, et il l'encourage à poursuivre ses recherches. Enfin, quelques indices désignent le vrai coupable à l'œil inquisiteur du fils, et Burnett, soupçonné, se voit menacé avec épouvante. Sa maîtresse et le fils de leur amour sont là devant lui, et auprès d'eux le grave, confiant et inflexible colonel. Il faut à tout prix écarter la tempête. Au milieu des déguisements et des propos interrompus d'un bal masqué, Arthur, en découvrant quel est l'homme par lequel sa mère a été compromise, est forcé en même temps de croire que lady Seymour est réellement la complice de Burnett.

Etre méconnue par son fils, se voir flétrie aux yeux de l'être qu'elle chérit le plus au monde, c'est le dernier coup pour le cœur de lady Seymour. Dans cette crise suprême, son courage se ranime : il faut qu'elle soit justifiée devant son fils. Il existe un témoin de la scène qui s'est passée il y a quinze ans. Elle le découvre. C'est Cockburn, à cette heure banquier millionnaire, autrefois simple ouvrier, Cockburn, dont Arthur aime la fille. L'énergie de lady Seymour domine le faible banquier; il finit par avouer son humble origine et par raconter ce qu'il a vu. L'homme qui s'introduisit dans l'appartement de lady Seymour descendait de l'étage supérieur ; la femme coupable c'est donc mistress Perkins. Ainsi, lady Seymour peut se venger en couvrant de honte celle pour laquelle elle a tant souffert ; mais son cœur est généreux, et elle hésite à désespérer le loyal colonel.

A ce moment, Burnett, qui a perdu la faveur royale, vient demander pardon à lady Seymour de ses longues et cruelles persécutions. Puis survient Perkins. Sans dire un seul mot, le rude soldat s'agenouille devant la femme qu'il a méconnue, qu'il a torturée, dont il a voulu dépouiller le fils. Il sait tout. Mistress Perkins, ne pouvant porter plus longtemps le poids de ses remords et rester la cause du déshonneur d'une autre, mistress Perkins s'est tuée.

Quelle douleur dans cette âme fière, dans cet esprit sévère! Ce jeune homme que le colonel adore, pour lequel il voulait déposséder l'héritier légitime des Seymour, ce jeune homme n'est pas son fils. D'abord, il veut repousser de son sein cet étranger ; puis, un noble cri part du fond de son cœur : « C'est le fils de mon âme! » Il songe encore à se venger sur l'homme qui lui a ravi l'honneur, qui a séduit sa femme, qui lui a enlevé la paternité du sang; mais son fils adoptif baise sa main, et cette main, recevant les caresses du fils peut-elle verser le sang du père? Le drame s'achève ainsi dans une scène de sentiments nobles et heureux : justification d'une vie pure long-temps calomniée, gloire et bonheur du fils et de l'amant, saintes adoptions du cœur, pitié pour les faiblesses, tolérance pour les fautes même graves, longues et calculées, bienveillance, amour chrétien.

Il y a, dans le sujet que nous venons d'indiquer, les éléments d'une grande œuvre dramatique. Nous regrettons profondément qu'un homme doué comme M. Charles Duveyrier n'ait pas rattaché ce sujet à quelque idée organique ou critique d'un caractère déterminé plus général. Pendant quatre actes et demi, on ne voit sortir des situations et de la combinaison des passions aucun enseignement nouveau, saisissant. Faire arriver à la lumière l'innocence d'une femme faussement accusée, c'est bien; mais c'est un fait d'un intérêt exclusivement individuel. Il serait bon de nous dire comment on peut prévenir ces erreurs et ces injustices assez communes dans le monde. Il faudrait du moins que l'on vît plus clairement que l'auteur a voulu prouver combien ces malheurs sont fréquents et inévitables dans notre monde de mensonge. (C'est le système particulier à M. Frédéric Soulié). Un homme noblement inspiré comme M. Duveyrier devrait, à l'exemple des Dickens, des Sue, s'attacher à nous montrer comment les plus belles natures se décomposent et se flétrissent dans une société malfaisante. Il devrait, à l'exemple de V. Hugo, nous enseigner comment les êtres les plus corrompus cachent des germes divins au fond de leur âme; à l'exemple d'Alexandre Dumas, nous prouver que la passion humaine est incompressible et que l'amour a toujours raison devant Dieu. Bien d'autres points de vue également justes et féconds s'offrent à la poésie dramatique ; et il appartient à M. Charles Duveyrier, plus qu'à tout autre, de ne jamais laisser de doute sur la valeur sociale de ses œuvres.

Nous adresserons au drame nouveau un autre reproche déjà indiqué, c'est d'emprunter sa meilleure part d'intérêt aux effets mécaniques, c'est d'exciter incessamment la curiosité de l'esprit plutôt que la sympathie du cœur. M. Duveyrier applique au drame le procédé qui fait la base des comédies de M. Scribe. Cette tendance nous inquiète pour l'avenir dramatique d'un écrivain dont nous estimons le talent, dont nous honorons, dont nous aimons le caractère, et sur lequel nous nous plaisons à fonder de précieuses espérances. Dans *Lady Seymour* tout est mystère, tout est ténèbres. Il faut le reconnaître, l'auteur a dépensé de rares qualités à cette œuvre de combinaisons. On suit le développement de l'intrigue avec

tionale.

Le Code civil, sur lequel tous les partisans de l'opinion que nous combattons s'appuient, n'accorde lui-même qu'un *droit d'usage* aux riverains; ce qui ne préjudicie en rien à la surveillance que l'Etat s'est réservée sur la direction de toutes les rivières navigables ou non. D'ailleurs, les idées que nous émettons ici, ne nous sont point personnelles, elles ont été soutenues avec beaucoup de force dans un ouvrage publié en 1818, par M. Macarel, qui vient récemment encore de les professer à l'Ecole de droit. L'autorité, qui s'attache au nom et aux ouvrages de M. Macarel, doit assurément faire prendre en considération le système que nous venons d'esquisser à grands traits.

En présence des résultats où nous ont conduits nos recherches, il doit être bien entendu que la chambre, en statuant sur la proposition d'Angeville, n'a nullement en vue de s'occuper de la propriété des cours d'eau non navigables ni flottables. Cette question doit rester entière: il ne faudrait donc pas que les débats auxquels la chambre va se livrer pussent servir de prétexte aux riverains, déjà trop disposés à se dire les maîtres d'une chose qu'une législation constante range depuis plus de deux mille ans dans les attributions de l'autorité publique.

La commission des douanes a entendu les délégués de la chambre de commerce du Hâvre. Les réclamations de ces délégués ont particulièrement pour but d'obtenir des modifications au tarif sur l'entrée du sucre du Brésil, du nitrate de potasse et de soude, ainsi que de la houille venant de l'étranger. Ces délégués demandent en outre l'achèvement des entrepôts en construction pour la navigation intérieure. La commission ne statuera sur ces demandes qu'après avoir entendu M. le ministre du commerce.

On croit que quelques-uns des députés conservateurs, qui se sont abstenus dans le vote sur l'indemnité Pritchard, s'abstiendront aussi du vote sur les fonds secrets. En admettant qu'il y ait quelques désertions, que le ministère semble prévoir et craindre, sa majorité sur une question de confiance resterait la même que celle sur l'adresse. *Huit* voix, est-ce assez pour traverser la session? Les amis quand même de M. Guizot disent hautement que le ministère ne se retirera pas.

---

(1) 6 février 1839. Dalloz, 1839. 2, 216.

(2) « Le lit des cours d'eau non navigables ni flottables, fait partie de chaque propriété riveraine; l'eau de ces cours appartient à tous ceux qui ont le droit d'en réclamer la jouissance. » Art. 47 du Projet du code rural.

(3) V. Observations des commissions consultatives. Paris, 1810, tome 11, page 164.

d'une pensée de M. Rogier: Peu importe qui sème, pourvu que l'humanité recueille!

Un journal ministériel de Belgique s'étonne que notre chambre des députés ait rejeté la taxe uniforme des lettres. Ce vote anti-libéral arrache la saillie suivante à son patriotisme: « Nous sommes tentés de nous féliciter de ce rejet; notre pays pourra donc avoir l'honneur d'adopter le premier sur le continent l'uniformité de la taxe postale, comme il a déjà eu celui de consacrer la supériorité de l'administration des chemins de fer par l'Etat! »

Vol d'argenterie commis par un député espagnol.

Aujourd'hui, la correspondance de Madrid nous apporte l'explication du mystérieux huis-clos tenu le 3 février par les cortès espagnoles. Il ne s'agit de rien de moins que d'un vol d'argenterie commis chez le général Narvaez... le croirait-on? — par un député castillan! Tout commentaire semblerait pâle à côté d'un pareil fait.... Nous nous contentons de reproduire la correspondance madrilègne du 5 février:

« A l'avant-dernier bal du général Narvaez, quelques pièces de vaisselle plate, vermeil, etc., avaient disparu sans que l'on eût pu découvrir le coupable. Le général avait donné les ordres les plus précis et les plus sévères pour qu'au bal suivant (celui qui vient d'avoir lieu) la plus active surveillance fût exercée. Les domestiques étaient plus intéressés que personne à faire découvrir le coupable. M. Quintanilla y Montoyo, dans la nuit, a été surpris mettant dans sa poche quelques pièces en vermeil et autres objets de service en argenterie. Les aides-de-camp du général Narvaez, prévenus par les domestiques, s'empressèrent d'aborder M. Quintanilla y Montoya et l'éconduisirent. La chambre a cru devoir en faire autant. Quelles que soient les causes qui aient fait agir ce député, en admettant même une absence d'esprit ou aliénation mentale momentanée, il y allait de la dignité des représentants de la nation de ne pas conserver parmi eux l'auteur d'un acte semblable. Conformément aux règlements de la chambre, sept députés, Munoz Maldonado en tête, ont présenté à la chambre une proposition ayant pour objet l'exclusion de M. Quintanilla, député de Sévi le. (L'affaire, quoique tenue secrète pendant le bal du président du conseil, s'était naturellement ébruitée.) M. Munoz Maldonado, principal auteur de la proposition d'exclusion, a très minutieusement raconté le fait à la chambre réunie en huis-clos. Des débats d'une assez grande vivacité se sont engagés sur cette proposition. MM. Bravo Murillo, Salamanca, le général Cheli, Sartorius, Escosura, Galiano, le ministre de l'intérieur, ont successivement pris la parole. Une autre propo-

tère, humilié et abattu par les échecs des derniers jours, a relevé la tête en faisant cette demande: *Tàm positis novus exuvlis...* Oui, c'est presque une vie nouvelle, et pourquoi? à propos d'un million qu'on vient demander à la France, pour l'employer sans contrôle, en secret, dans l'ombre, comme l'argent honteux d'une orgie. Triste époque en vérité que la nôtre! Exemple trop déplorable de cet abaissement des mœurs publiques, qui se révèle de plus en plus! »

Le *Journal des Débats* fait remarquer que l'exposé des motifs lu par M. Duchâtel, pose la question de cabinet de la manière la plus nette et la plus ferme. « Si, dit-il, l'opposition le veut, la bataille sera décisive. Mais l'opposition a-t-elle réellement envie de livrer bataille, ou fera-t-elle semblant de s'en tenir à son prétendu succès de l'adresse? Peu nous importe après tout. Si l'opposition recule et s'abstient, sa défaite n'en sera pas moins évidente pour tout le monde. »

L'opposition paraît indécise sur le parti qu'elle prendra quant à la discussion qui lui est offerte. « Le ministère, dit le *Siècle*, veut recommencer la partie qu'il a perdue. Oh! nous comprenons très bien sa manœuvre. L'opposition aura à voir s'il lui convient de s'y prêter. »

Constitutionnel: — « Le ministère appelle du jugement rendu sur chacun de ses actes à celui qu'on peut porter sur l'ensemble de sa conduite. M. Guizot, dans le discours de la couronne, avait appelé l'examen sur trois questions principales, celles du Maroc, de Taïti et du droit de visite. M. Duchâtel rejette dans l'ombre ces questions malheureuses, et il demande aux chambres une approbation pour *la politique des quatre années*. Etrange politique! elle offre ce caractère particulier, que jamais le ministère n'a fait ce qu'il a voulu. Il voulait l'extension des traités de 1831 et 33, et voilà qu'il *espère* en obtenir l'abrogation au prix de nouveaux sacrifices.... »

La *Presse* contient un long article sur la question des incompatibilités. Ce qu'elle a repoussé dans les propositions Gauguier, Remilly, etc., c'est l'esprit d'ostracisme contre certaines catégories de fonctionnaires. Mais suivant la *Presse*, « la règle doit être l'incompatibilité des fonctions publiques et du mandat législatif; cette incompatibilité est conforme au bon sens et à la nature même des choses. » Voici comment la *Presse* voudrait que le principe écrit dans l'article 64 de la loi du 19 avril 1831 fût étendu:

« *Il y a incompatibilité* entre les fonctions de député et toutes fonctions publiques salariées, à l'*exception* de celles dont le principal titulaire est à Paris. La présente disposition ne sera applicable qu'aux députés qui se sont soumis au renouvellement de leur mandat, par suite d'élections générales. »

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 11 février.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet relatif

---

ardeur, avec impatience; l'esprit est tendu sans relâche et jusqu'à la fatigue.

Plusieurs scènes sont d'un effet saisissant; quelques-unes d'un sentiment profond. Quant au dénoûment, ainsi que nous l'avons dit, il est d'une haute intelligence et d'un grand cœur. Ici, l'homme nouveau, l'homme inspiré, le vrai chrétien s'est révélé. Le pardon accordé à Burnett, l'adoption de son fils par le vieux colonel, cette paternité de l'âme, que nous pratiquons encore si peu, consacrée dans une situation délicate avec tant de générosité, ce sont là des idées qui recommandent l'œuvre de M. Daveyrier à l'estime du monde, aux sympathies de tous les hommes bons et éclairés.

Lady Seymour est jouée avec une véritable supériorité par Mme Dorval et par MM. Raucourt et Clarence, par Mme Rey et par MM. Jemma et Grailly. Mme Dorval et M. Raucourt méritent particulièrement et obtiennent l'applaudissement du public. Nous pensons que l'étrange intérêt mystérieux de l'œuvre, que la grandeur du dénouement feront un beau succès au théâtre de la Porte-Saint-Martin.

Au Vaudeville, l'*Enfant chéri des dames* n'a pas obtenu un très vif succès. Il s'agit d'un neveu qui fait des sottises, dont l'oncle porte la responsabilité et corrige les suites. Il y a long-temps qu'on a mis en scène « mon coquin de neveu. Mais le nouveau, dans la pièce de MM. Desnoyers et Holbein, consiste à avoir donné le plus beau rôle, au point de vue de la passion, à l'oncle. C'est l'oncle qui est aimé de l'héroïne et qui l'épouse. Voilà qui devrait nous réjouir, nous qui commençons un peu à avoir des neveux; mais en vérité nous sommes de l'avis de M. Théophile Gautier, et nous désirons fort que les oncles n'usurpent pas trop les droits de la jeunesse.

Carter va cesser, dans peu de jours, ses représentations au Cirque Olympique. Il faut se hâter d'aller admirer ce tableau extraordinaire de la puissance de l'homme sur les animaux. Imaginez un homme, enfermé dans une vaste cage, entre deux lions énormes, un tigre royal le plus monstrueux que nous ayons vu et six ou sept autres terribles félins. Ces bêtes féroces tremblent devant leur maître. Elles bondissent: d'un regard Carter les arrête, les fixe, les fait tomber humbles et rampantes à ses pieds. Les léopards, les hyènes viennent se frotter en câlinant sur ses épaules; le jeune lion badine avec lui, comme ferait un enfant; Carter se roule entre leurs pattes caressantes. On dirait une scène d'amour. Cependant le vieux lion et le tigre effrayant restent cloués aux deux côtés de la cage, encadrant de leurs vastes corps ce miraculeux tableau. Le tigre seul semble protester, il se soumet, il ne s'unit pas au maître; par moments, il étend ses griffes, il gronde, il menace, il veut frapper... Carter saisit alors le terrible animal d'une main rude, toute puissante, et le jette à ses pieds rugissant et dompté. Allez, allez voir ce que peut le roi de la création.

D. D.

REVUE MUSICALE.

Jusqu'à l'année dernière, le théâtre italien avait été dans l'usage de donner chaque saison deux ouvrages nouveaux, soit qu'ils fussent empruntés aux théâtres étrangers, soit qu'ils eussent été expressément composés pour la scène de Paris. L'administration actuelle considère sans doute qu'elle a payé sa dette pour deux ans, en donnant, à la saison dernière, quatre opéras qui n'avaient pas encore été représentés à Paris, et elle paraît déterminée à ne faire cette année aucune addition au répertoire. Si l'on en juge par les derniers ouvrages exportés de l'Italie, il n'y a point lieu de regretter que l'on ne fasse pas de nouveaux emprunts à nos voisins. En principe, rien ne nous paraît plus facile que d'organiser une saison pleine d'attrait avec les opéras qui forment le riche répertoire des Italiens, mais il faut pour cela une condition indispensable; c'est que le personnel de la troupe permette d'assurer une excellente exécution de ces ouvrages; car, c'est sur l'exécution que toute l'attention du public se porte quand il s'agit d'une œuvre qu'il a tout entière dans la mémoire.

Si tous les vieux opéras étaient chantés et joués comme *Il Barbiere*, par exemple, il ne viendrait à l'idée de personne de désirer du nouveau. Y a-t-il d'ailleurs un seul des opéras donnés comme neufs dans ces dernières années, qui approche de la fraîcheur et de la nouveauté réelle d'*Il Barbiere*? Et cependant quelle musique aurait dû vieillir plus vite si la musique vieillissait en se popularisant, en courant les rues! Et *Don Giovanni*? Qui ne donnerait les quatre *nouveautés* de l'année dernière, et d'autres encore avec, pour l'entendre exécuter comme il y a quatre ans? A côté de ces chefs-d'œuvre toujours jeunes, que d'ouvrages vieux en naissant!

Hier lundi, on reprenait *Otello*, au bénéfice de M. Mario. Nous n'aurions pas cru, à l'époque où cet artiste débutait dans Nemorino de l'*Elixir*, dans Gennaro de *Lucrezia Borgia*, qu'il en viendrait un jour à compter le rôle d'Otello au nombre de ses meilleurs. Cela fait honneur à sa persévérance. *Otello* est, du reste, un des ouvrages heureusement montés de la saison. M. Mario dit vraiment bien et, par moments, avec une grande puissance d'énergie, la partie chantée de son rôle. Rubini lui-même ne rendait pas mieux la phrase: *Il cor mi si divide*. On sait combien Lablache donne de valeur au personnage d'Elmire. Il sera difficile, à la génération actuelle des *dilettanti*, d'accepter le final du 1er acte d'*Otello* sans Lablache. Quant à Mme Grisi, bien qu'il y ait des rôles où elle sera plus difficile à remplacer que celui de Desdemona, c'est une de ces cantatrices que l'on aime toujours à voir et à entendre. M. Ronconi donne au personnage d'Yago une physionomie trop acerbe, un ton trop dur. Tamburini était plus mielleux, plus fourbe, et puis surtout il chantait plus juste. Il y a des soirs où M. Ronconi abuse vraiment trop de la tolérance du public des Italiens pour les chanteurs qui baissent l'intonation.

— Mme Beaussire a débuté hier avec succès à l'Opéra dans le rôle de Valentine des *Huguenots*. Elle possède une voix étendue, vibrante, d'un timbre plein et sonore qui remplit admirablement la salle. Ses intonations sont d'une justesse irréprochable. Elle dit avec intelligence; dans plusieurs passages elle s'est élevée à un haut degré d'expression. On peut fonder de belles espérances sur ce début. Mme Beaussire réunit une charmante figure et une taille élégante aux qualités vocales dont elle est douée.

— La société des concerts a tenu, dimanche dernier, sa troisième séance. Après une belle symphonie d'Haydn dont l'andante a été redemandé, MM. Mathieu et Laget ont chanté le grand duo de déli... Enée et Iarbe, de la *Didon* de Piccini. C'est un beau morceau d'ensemble qu'ils ont dit un peu en écoliers. M. Lavigne a ensuite exécuté avec beaucoup de talent un air varié de Brod. M. Lavigne, premier hautbois du Théâtre-Italien, possède une remarquable qualité de son qu'il nuance depuis la plus vigoureuse énergie jusqu'au *pianissimo* le plus doux. Son jeu est remarquable de précision et de netteté.

M. Roger s'est essayé dans un fragment du 1er acte de l'*Orphée*. Malgré tout le soin avec lequel il a accentué son chant, on sentait trop bien qu'il chantait hors du registre normal de sa voix, et il en résultait de la fatigue pour l'auditeur. La séance a été magnifiquement terminée par la symphonie en *la* de Beethoven.

— Dans notre prochaine revue nous nous acquitterons envers l'Opéra-Comique, que la bonne fée de *Cendrillon* protège en ce moment. Nous aurons à rendre compte de la reprise de cette œuvre charmante de Nicolo, et des *Bergers-Trumeaux*, opéra bouffon en un acte, paroles de MM. Dupeusy et Couvey, musique de M. Clapisson. Une erreur sur le jour nous a fait perdre la première représentation qui a eu lieu hier.

Mentionnons à la hâte différents concerts donnés par des artistes méritants; hier, dans la salle de M. Pleyel c'était M. Rignault, l'un de nos bons violoncellistes, qui a dès long-temps fait ses preuves, notamment devant le public de la société des concerts, dont il est membre; aujourd'hui, dans la salle de M. H. Herz, MM. Deloffre et Pilet, généreux inséparables, violon et violoncelle, tous deux également habiles, et ne formant, quand ils se réunissent, qu'un seul instrument, tant est parfait l'ensemble qu'ils réalisent.

M. Steveniers vient d'augmenter le nombre des excellents violonistes que nous sommes habitués à voir venir de la Belgique. Dans le concert qu'il a donné mercredi dernier dans la salle de M. Herz, il a dignement soutenu, et par son jeu, et par ses compositions, la gloire de son pays. Il a été vivement applaudi. Une charmante jeune fille, Mlle Henry, que des revers de fortune ont amenée à suivre la carrière d'artiste, débutait comme pianiste à ce concert. Elle a prouvé au public qu'il n'est pas besoin de s'être consacré exclusivement à une chose pour arriver à y exceller. L'étude de la musique n'avait été pour elle qu'un accessoire jusqu'à présent, ce qui ne l'a pas empêchée d'interpréter Beethoven avec l'âme et le talent d'un artiste consommé.

— Dimanche prochain la seconde des grandes fêtes musicales organisées par M. Berlioz, au Cirque des Champs-Elysées. L'ode-symphonie le *Désert* de M. Félicien David fait partie du programme, sur lequel figure aussi le nom de M. L. de Meyer, qui vient prendre place parmi les illustres pianistes que l'Allemagne nous a déjà envoyés.

A. B.

[illegible] qui intéressent à un haut degré l'industrie des éleveurs et la question [illegible] engrais.

On a dit, Messieurs, que la proposition que nous discutons, toute mo-ste et limitée qu'elle est, porte atteinte aux droits sacrés de la propriété. ne faut pas abuser des mots. Personne plus que moi, assurément, ne respecte droit de propriété; mais il est beaucoup de propriétés très sacrées, que ur cause d'utilité publique on est obligé, je ne dirai pas de violer, mais de mettre à des conditions très dures. Quoi de plus précieux que la propriété sa personne? Et pourtant la loi du recrutement nous atteint à l'âge de gt ans. Quoi de plus précieux que la propriété de son intelligence? Et endant, dans beaucoup de circonstances, l'exercice des facultés de l'in-lligence est restreint dans l'intérêt public. Evidemment, il n'y a rien ussi absolu dans ce qu'on voudrait vous présenter, dans ce que j'appel-ai le respect de la propriété foncière.

Je m'étonne que parmi les partisans de mon opinion plusieurs n'aient pas ngé à la loi de 1807 sur le dessèchement des marais; cette loi a été faite puis la publication du code civil, et cependant la propriété foncière est gulièrement atteinte, puisqu'une compagnie est en droit de venir dire à propriétaire: « Vous avez un marais, vous allez le dessécher, sinon je en empare, je le dessècherai à votre place, et quand il sera desséché, vous paierez une somme d'argent, ou je resterai propriétaire d'une partie du nds en raison de la plus-value donnée au reste. » N'est-ce pas là, mes-urs, une expropriation positive et réelle?

On a cité l'exemple de l'enclave. La propriété enclavée perd, dit-on, sa leur. Mais y a-t-il une si grande différence de la totalité de la valeur à la esque totalité. Je suppose un particulier propriétaire d'un étang, d'un ervoir contenant une quantité d'eau considérable, dont la jouissance lui partient, et propriétaire à peu de distance d'un bien fonds de 20 hecta-s, à côté d'une lande, d'une grève. Dans l'état actuel, cette grève, cette de, vaut à peine 2 à 300 fr. l'hectare; mais si elle est arrosée elle vau-a 3, 4, 5 000 fr. l'hectare, et cependant vous empêchez le propriétaire augmenter, de décupler la valeur de sa propriété. Or, je le demande, onne-t-on là ce merveilleux respect de la propriété? Vous privez le pro-iétaire qui, d'une part, possède l'eau; de l'autre, la terre de la plus va-e qu'il pourrait donner à sa terre. Et considérez quel tort vous faites à la ciété, car ce travail qui serait fait par les ouvriers du lieu, aurait aug-enté la richesse publique, soit par l'impôt indirect, soit par les mutations. est cela que vous voulez empêcher par un respect, j'ose le dire, supersti-eux; car, en définitive, quand cette portion de terrain si minime est yée quatre ou cinq fois sa valeur, la propriété est désintéressée. Je ne is donc pas comprendre l'objection. Quand on vend une propriété pour e somme quelconque, est-ce qu'on peut dire que le vendeur est dépouillé sa propriété quand il a reçu une valeur mobilière en échange.

Au reste, je laisse cette question aux jurisconsultes et j'arrive aux consi-rations générales sur l'immense utilité dont peut être pour notre pays xtension des irrigations. Voilà le point qui me touche particulièrement.

Mais cependant, avant d'y arriver, permettez-moi de dire qu'il n'est pas obable qu'à nous seuls soit réservée la science par excellence. Je vois que ans tous les temps, dans tous les pays civilisés de nos jours ou de la plus ute antiquité, ce droit qu'on regarde comme une innovation si énorme, a ujours existé. Vous citerai-je l'antique Lombardie, le Piémont, le duché Parme, le royaume de Valence, la Catalogue, l'Andalousie, pays dont la rtilité incommensurable est due aux irrigations; la Prusse, le Wurtemberg l'Angleterre qui s'en occupent? Et remarquez que la proposition ne de-unde presque rien en comparaison des faveurs sans nombre qu'on accorde ns ce pays à ceux qui veulent étendre les irrigations.

Ainsi, il en est où l'on accorde le droit de démolir les usines qui sont r les cours d'eau quand on reconnaît que cela est utile pour les irriga-ons. Vous proposons-nous une chose semblable? Sous tous les gouvernements otins ou municipaux, sous ceux qui ont pour base la féodalité, où as u-ment on respecte beaucoup la propriété foncière; sous tous les climats, it brûlants comme l'Italie ou l'Espagne, soit brumeux comme l'Angle-rre, soit froids, plutôt que tempérés, comme l'Allemagne, il faut croire u'il y a un avantage immense dans les irrigations, car partout on est dis-osé à leur accorder une protection légale aussi importante que celle que ai signalée. Ainsi, tout marche, tout progresse autour de nous; nous seuls ous restons impassibles dans notre déplorable immobilité, et cela par un espect superstitieux pour l'interprétation du Code civil.

Messieurs, je n'ai pas passé ma jeunesse à l'étudier; je le respecte comme respecte toutes les lois de mon pays; mais j'avoue que si par impossible le ode civil était tel que mon pays se vit privé par lui des richesses qu'on doit oir sortir des irrigations, je dirais alors: Mettons de côté le Code civil, ne ous privons pas d'immenses richesses par amour platonique du Code civil. (On rit.) Quand tout le monde civilisé s'occupe des irrigations; quand on eut dire que des pays entiers ont été frappés de mort, parce que les irri-ations ont disparu (je citerai la Perse); quand enfin tout nous indique que ous devons en tirer parti, nous qui avons le bonheur de posséder le climat e plus varié, nous ne nous en occuperions pas! La France est-elle donc ans un cas particulier? Je ne le crois pas; mais si les autres pays ont inté-êt à se créer des ressources, la France y a plus d'intérêt que d'autres.

Nous aimons à dépenser de l'argent, ou, ce qui revient au même, nous vons toujours d'excellentes raisons pour en dépenser chaque année davan-ge, et je ne crois pas que nous soyons prêts à sortir de cette voie; je n'en oudrais pour preuve que la manifestation la plus solennelle, la plus ré-ente de la chambre, l'adresse qu'elle a adoptée il y a peu de temps. Vous ouvez vous souvenir que les différents paragraphes en ont été votés avec ne merveilleuse promptitude. (On rit.) Quoi qu'il en soit, il en est un que 'ai en quelque sorte saisi au passage: c'est le huitième. Il me paraît très gnificatif sur la question dont je m'occupe.

Après les félicitations d'usage sur l'accroissement du crédit public, sur accroissement des revenus publics qui nous promet, dit-on, le prochain vènement de l'équilibre du budget, véritable phénix financier dont tout le onde parle et que personne n'a jamais vu, j'ai remarqué cette phrase. Je la ite textuellement: « D'accord avec votre majesté (c'est-à-dire avec MM. es ministres), nous continuerons à marcher vers ce but (l'équilibre du bud-et) tout en réalisant les économies qui seront compatibles avec le bien du ervice. » Ceci est la formule ordinaire. Mais ce que je remarque, c'est qu'il st dit que nous *continuerons*.

Or continuer, c'est faire comme nous avons fait auparavant. Le passé ous répond malheureusement ici de l'avenir. Qu'est-ce qu'il y a dans ce passé? Il y a une quinzaine d'années, le milliard était l'expression hyperbo-ique du budget annuel, et maintenant il est de 1 400 millions. Or, si nous archons dans ce sens, il y a lieu de craindre que, dans quelques années, ous n'atteignions peut-être 2 milliards.

Je le demande, est-ce lorsque vous êtes entraînés dans une pareille voie, st-ce lorsque la fortune publique, messieurs les ministres le savent mieux ue moi, est placée sur cette pente irrésistible que vous pourriez négliger s ressources qui vous sont offertes? Et quand l'industrie agricole, la sour-e la plus féconde de la richesse publique, vous offre des ressources nou-elles, vous penseriez à les repousser.

[illegible] les obstacles qu'une mauvaise législation oppose sont tels que tous les en-couragements du monde n'en pourraient triompher. (Très bien!)

L'orateur termine en citant l'expérience d'un cultivateur qui a expérimenté sur l'arrosage des arbres. Je ne pourrais citer des chiffres, dit l'orateur, mais ce que je puis attester, c'est que la différence entre l'accroissement des ar-bres arrosés et l'accroissement de ceux qui ne l'ont pas été, est quelque chose d'abasourdissant.

M. DELAPLESSE combat la proposition du même point de vue que M. Maurat-Ballange.

M. DETHMONT. Messieurs, nous visons tous au même but; nous voulons tous appliquer à l'industrie agricole le bénéfice de l'irrigation; mais il me semble qu'étant d'accord sur le but, nous devons nous accorder à tous une certaine indulgence si, dans la recherche des moyens, nous rencontrons des difficultés qui nous séparent.

Un simple citoyen, l'honorable M. d'Angeville, nous fait une proposition et devance l'action du gouvernement. Je le regrette, parce que c'est ici, c'est dans l'application des irrigations à l'agriculture que l'action du gouverne-ment paraissait essentielle. J'aurais donc voulu, de la part du gouvernement la présentation d'un projet de loi sur le régime des eaux. Cette loi était difficile, mais assurément elle était possible. C'était une loi faite avec des vues d'ensemble, avec un régime qui aurait organisé la dispensation des eaux sur tout le territoire, qui aurait porté partout le bienfait des irriga-tions. C'est au nom de l'autorité publique, avec tous les pouvoirs qui l'ac-compagnent, avec les pouvoirs qui lui sont donnés, que l'on pouvait par-venir à bien appliquer le principe des irrigations sur le sol de la France.

Je ne me rallie pas aux observations qui ont été présentées par l'honora-ble M. Ballange; il voit une atteinte à la charte, je crois qu'il se trompe. D'abord la loi se contente d'imposer une servitude, elle ne procède pas par voie d'expropriation. Je conçois qu'une expropriation, au nom de l'intérêt privé, quoiqu'il soit répandu partout et qu'il se généralise dans ses effets, est toujours un intérêt privé, et qu'ainsi exercer l'expropriation pour cause d'utilité publique, quand il s'agit d'un intérêt privé souvent répété, est une erreur de droit. Je ne voudrais pas abuser ainsi de l'expropriation; mais il ne s'agit pas d'expropriation pour cause d'utilité publique, il s'agit d'impo-ser une servitude. Or, notre loi civile en a créé beaucoup, elle peut en créer encore.

Aujourd'hui il s'agit d'une servitude avec indemnité préalable, et dès lors si, au nom d'un grand intérêt, d'un intérêt véritable, cette servitude doit être créée, je dis qu'il n'existe aucun obstacle légal; j'ajoute que l'erreur serait fâcheuse, de voir professer, pour la propriété, qui est d'institution pu-rement civile, un de ces respects superstitieux qui s'oppose à toute amélio-ration. Le temps marche, il faut que la propriété d'institution civile se mé-tamorphose avec l'humanité même et participe avec elle au progrès du temps. Par conséquent, lorsque dans le cercle de la loi nous trouvons à grever cette propriété de servitudes nouvelles que réclament des besoins nouveaux, nous ne ferons rien que de légitime, et nous ferons sagement de ne pas négliger l'usage de notre droit.

Ces réflexions faites tout d'abord, je veux répondre encore à un reproche de l'honorable M. Ballange qui m'a touché. Il a dit: C'est une loi aristocra-tique dont n'usera pas le pauvre paysan qui a un champ d'une petite éten-due, et qui ne peut pas, à l'occasion de ce champ, et pour lui, réclamer le bénéfice de l'irrigation, et faire arriver le filet d'eau qui lui serait utile.

Permettez-moi de répondre: c'est là une condition de l'inégalité de for-tune entre les hommes; nous ne pouvons pas tous faire les mêmes amélio-rations sur nos propriétés; nous ne le pouvons qu'en raison des ressources dont nous disposons. Une loi n'est pas aristocratique parce qu'elle ne donne pas aux pauvres des facultés que lui refuse la pauvreté: la loi établit l'é-galité entre tous; si donc une servitude est au profit de tous, la loi n'est pas aristocratique, mais la loi ne guérira pas et ne peut pas guérir les iné-galités de la fortune. (Très bien!)

L'orateur termine en disant qu'il présentera un amendement sur une par-tie de la loi, qu'il approuve vivement dans sa partie pratique.

La chambre décide qu'elle passera demain à la discussion des articles.

A midi et demi, réunion dans les bureaux. Nomination d'une commission pour l'examen de la proposition de M. Duvergier de Hauranne.

Examen du projet de loi sur les dépenses secrètes de l'exercice 1845. Examen d'une proposition.

A deux heures et demie, séance publique. Suite de la discussion de la proposition de M. le comte d'Angeville, sur les irrigations. Discussion du projet de loi sur le rachat des actions de jouissance des canaux.

FAITS DIVERS.

Le collège du 3e arrondissement électoral du Gers est convoqué à Lec-toure pour le 8 mars prochain, à l'effet d'élire un député, par suite de la nomination de M. de Salvandy au ministère de l'instruction publique. —

— Le grand conseil de Zurich a repoussé la politique de *statu quo* du gouvernement directorial et voté l'expulsion des Jésuites, à la majorité de 105 voix contre 95. —

— Un jeune élève du collège Charlemagne, M. Ducos, qui avait pro-noncé sur la tombe de l'ex-proviseur de cet établissement universitaire, des paroles touchantes et sympathiques, vient de recevoir un souvenir du nouveau ministre de l'instruction publique. M. de Salvandy lui a fait remettre le Cours de littérature française de M. Villemain et le Cours de littérature de Laharpe.

— On remarque les nouvelles suivantes dans le dernier numéro de la *Revue de Paris*:

— « M. Villemain, complètement rendu à la santé, a déjà repris avec ardeur ses travaux littéraires. Il corrige en ce moment les épreuves d'une nouvelle réimpression de son cours et prépare une édition de son *Cromwell*, qui sera entièrement refondu et presque récrit d'un bout à l'autre. L'hono-rable pair n'a pas renoncé à la politique, mais il tient à conserver abso-lument une liberté que ses collègues avaient si peu hésité à lui rendre.

» Le nouveau ministre de l'instruction publique a offert à son illustre pré-décesseur de rétablir pour lui les fonctions de chancelier de l'Université, qui existaient sous l'Empire. M. Villemain a noblement refusé. Il ne veut rien accepter du cabinet, auquel il reproche d'avoir mis beaucoup trop de préci-pitation à rendre publics des faits qui auraient pu rester ignorés. »

— « On sait que la ville de Macao, située dans la province de Canton, ap-partient aux Portugais depuis 1563, qu'ils paient à l'empereur de la Chine un tribut annuel de 100 000 [illegible], qu'un commissaire impérial y séjourne pendant certaines parties de l'année pour le paiement du tribut et le règle-ment des affaires du gouvernement chinois avec les autres nations. Lorsque M. de Lagrénée arriva à [illegible], avec sa suite, le commissaire impérial, Tsi-Yeng, qui s'y trouvait, [illegible] un traité avec l'envoyé des Etats-

» Durant toute la journée d'hier, [illegible] blissements, jusque-là ignorés, que venait de signaler cette formidable raz-zia de malfaiteurs. L'un, désigné sous le nom de *Caveau*, est situé à côté du Cirque de Franconi, sous le plancher d'un petit théâtre mécanique, devant la façade duquel une parade populaire attire chaque soir les promeneurs. Le *Caveau* se compose d'une vaste salle, complètement obscure durant le jour, dans laquelle on descend par un escalier de cinq ou six marches, et où se trouvent plusieurs billards. Un garçon qui tenait le Caveau en qualité de gé-rant a été arrêté.

» Le second estaminet, placé un peu plus près de l'angle qui réunit le boulevart et la rue du Faubourg-du-Temple, est plus vaste et un peu plus clair que le Caveau. Il porte pour enseigne: *A la Descente du Cirque*, et se divise en deux établissements, un débit de vin et un estaminet, tenus par le même individu, le sieur Picard, qui a été également arrêté, ainsi que ses trois garçons de service. Entre le Caveau et la Descente du Cirque, il ne se trouve qu'un établissement, l'estaminet de l'Epi-Scié, où se réunissaient Lacenaire, Avril, François, Bâton et autres, à ce que révélèrent les débats du procès de Lacenaire.

» Au moment où, après avoir fait cerner tous les abords, et s'être assuré des issues donnant par derrière sur la rue des Fossés-du-Temple, le commis-saire de police, M. Vassal, et le chef du service de sûreté ont pénétré dans ces établissements; la foule y était si compacte, que les joueurs ne pouvaient circuler autour des billards. « Que personne ne bouge! » dit le commissaire de police en se ceignant de l'écharpe tricolore, insigne de ses fonctions. Tous demeurèrent immobiles, les agents entrèrent, et aussitôt commença l'examen des individus trouvés présents.

» Presque tous étaient des jeunes gens de dix-neuf à vingt ans, unifor-mément vêtus de blouses ou de bourgerons, sous lesquels, lorsqu'on les leur faisait relever en les visitant, on ne trouvait que quelques lambeaux de chemise; tandis qu'ils portaient deux et jusqu'à trois pantalons passés les uns par dessus les autres. Sur plusieurs, on saisissait des instruments de vol, des armes et des objets dont la possession inexpliquée révélait l'origine suspecte. Un grand nombre fut immédiatement reconnu par les agents pour avoir eu déjà des démêlés avec la justice; plusieurs même étaient sous le coup de jugements, à l'exécution desquels ils étaient parvenus à se sous-traire.

» De ce nombre, un nommé Baille, condamné par contumace à cinq an-nées de réclusion, cherchait à nier son identité, mais il fut positivement re-connu; un autre, Ledanseur, appartenant à la bande Courtot, Chausse, Mu-lot et quarante-un autres, qui furent tous condamnés aux travaux forcés et à la réclusion, s'était jusqu'à ce jour soustrait aux conséquences d'un arrêt qui le renvoie devant les assises de la Seine. Arrêté et reconnu, il indiqua comme son domicile celui de son père, au Marais. Le commissaire de police malgré les fatigues de la nuit, et lorsque vers cinq heures du matin ses opérations se terminaient, voulut accompagner Ledanseur à ce domicile, où il espérait trouver d'importantes pièces de conviction. Le malheureux père de Ledanseur, en le voyant arriver avec le magistrat et les agents, l'accabla de reproches, et bientôt, emporté par l'indignation et la douleur, ayant saisi une arme, il allait l'en frapper mortellement, lorsque les agents arrêtèrent à temps son bras.

» Sous l'impression de cette scène terrible, Ledanseur avoua avoir voulu donner le change sur son domicile, pour éviter une perquisition. Il déclara qu'en réalité il logeait sous un faux nom, celui de Royer, chez le fameux lo-geur Pajot, au faubourg du Temple, dans la chambre même qu'habitait Lacenaire au moment de son arrestation. Des premières notions recueillies par l'information à laquelle le préfet de police a sagement prescrit qu'il fût procédé avec toute la promptitude possible, il paraît résulter que le *Caveau* et le *Rendez-Vous du Cirque* étaient les lieux où se réunissaient les mal-faiteurs pour y concerter leurs expéditions, et pour se rejoindre après les avoir accomplies.

» Quelques-uns de ces hommes, que l'on retrouve partout où le vice et le crime s'agglomèrent, étaient toujours là pour profiter, par le recel, des chances ouvertes à leur avidité. Un fait qui démontre mieux que tout ce que l'on pourrait ajouter quelle tourbe immonde se réunissait dans ces deux endroits, c'est que, parmi ceux qu'on y a surpris, un seul a pu être mis im-médiatement en liberté: c'était un honnête cultivateur, venu à Paris pour vendre trois chevaux, et qui, en regagnant par les boulevarts la barrière du Trône, où il avait laissé sa carriole, était entré dans le cabaret de Picard pour y demander un verre de vin. Cet homme, qui avait sur lui une assez forte somme d'argent, a dû, selon toute probabilité, à l'arrivée de la police, de pouvoir l'emporter avant que les habitués du lieu eussent eu le temps de faire l'inspection de ses poches. »

— Hier, rue de la Roquette, un cordonnier séparé de sa femme, s'est introduit chez elle par violence et lui a littéralement coupé le col avec un couteau; il a tenté ensuite de tuer sa belle-mère et de se suicider. Il a fallu garrotter ce malheureux pour pouvoir le conduire à la Préfecture.

— On écrit de Posen qu'une bande de voleurs vient d'être découverte dans les caveaux mortuaires du couvent des frères Bernardins de cette ville: associés avec le gardien de ces caveaux, ils y avaient cherché un refuge; ils sortaient la nuit pour faire leurs expéditions; le jour ils cou-chaient dans les cercueils dont ils avaient retiré les ossements! Ces os-sements leur servaient de chandeliers! Une lumière, aperçue du dehors dans ces souterrains, a trahi leur présence, et ils ont été arrêtés.

DOUBLE EXÉCUTION A MORT. — On se rappelle que deux condamna-tions capitales ont été prononcées, la première contre Delton, réclusion-naire libéré, coupable de deux assassinats et d'un vol commis dans la nuit du 10 au 11 février 1842, dans la demeure et sur la personne de la veuve Dejoye et de sa domestique, l'une et l'autre septuagénaires, domiciliées dans la commune de Courdimanche; la deuxième contre Grasset, forçat libéré, coupable du double crime de meurtre et de vol commis dans la soi-rée du 30 juin 1844, à Longvilliers, dans le domicile et sur la personne de la veuve Hue.

Le séjour des bagnes et des maisons de réclusion, au lieu de dompter la perversité de ces deux hommes, n'avait fait que la développer; et ces deux criminels, devenus libres, n'étaient rentrés dans la société que pour y commettre de nouveaux attentats. Une scène qui récemment a eu lieu entre ces deux condamnés qui se connaissaient à peine, dans un cabanon qu'on leur avait disposé en chauffoir commun, a mis en relief la férocité de leur naturel. La *Gazette des Tribunaux* la raconte ainsi:

« Delton et Grasset avaient froid; ferrés aux pieds et aux mains ils avaient été amenés près du poêle: le concierge leur avait fait dégager les mains. Delton, naturellement causeur, harcelait de ses narrations et de ce qu'il appelait ses exploits son compagnon d'infortune, qui, silencieux et ab-sorbé, s'irrita bientôt de cette conversation importune. Delton s'étant vanté

…aux yeux du gouvernement, il est bon de faire comprendre que sa constitution et son caractère représentatif doivent communiquer à ses actes une importance, une force morale très puissantes. Le ministère, en refusant de convoquer le conseil général de l'agriculture, a sans doute espéré que les délibérations du congrès suffiraient pour manifester les besoins les plus urgents des propriétaires et des cultivateurs ; peut-être même a-t-il reconnu que la réunion libre du Luxembourg offrait plus de garanties, sous ce rapport, et devait lui inspirer plus de confiance que le conseil général. Ce dernier corps, en effet, représente l'agriculture fort indirectement, puisque les membres qui le composent sont choisis par le ministre lui-même, sans règle et sans contrôle ; les cultivateurs n'interviennent pas dans leur nomination, et l'on a pu constater que quelques-uns d'entre eux professaient des doctrines ouvertement hostiles aux intérêts agricoles. Le congrès, au contraire, est composé de délégués élus par les comices ou les sociétés d'agriculture ; toutes les contrées de la France peuvent s'y faire représenter par des hommes de leur choix ; les membres de la chambre des pairs, de la chambre des députés, de l'Institut ont le droit d'assister à ses délibérations et d'y prendre part sans délégation spéciale ; le directeur et les inspecteurs de l'agriculture, les membres du conseil général jouissent aussi de la même faculté : ces exceptions, au lieu de porter atteinte au principe fondamental qui fait toute la force du congrès, lui donneront plus de vigueur ; les actes des délégués prendront ainsi un caractère évident d'impartialité, de justice, de conciliation que le public aurait pu méconnaître dans une assemblée trop exclusive, et l'administration ne trouvera plus aucun prétexte raisonnable pour résister aux vœux d'un corps si libéralement organisé. Un assez grand nombre de délégations ont déjà été communiquées à la commission du congrès ; nous invitons tous les sociétés qui n'ont point encore élu leur représentant, à l'élire le plus tôt possible ; et, nous leur rappelons que personne ne sera admis aux séances du congrès sans une délégation positive que l'on devra mettre sous les yeux de la commission.

Quoique nous ayons pris à cœur le succès du congrès central, nous n'en sommes pas moins disposés à reconnaître que d'autres institutions peuvent rendre aussi d'éminents services à l'agriculture en secondant son développement d'une autre manière, et nous leur offrirons toujours avec plaisir notre concours lorsque nous aurons reconnu que leur but, que leur constitution ne sont point en désaccord avec l'intérêt général. Il y a tant à faire pour l'agriculture, considérée comme science, comme industrie, comme élément social, que ce n'est pas trop du concours de tous les esprits actifs : vous tous qui voulez gagner de l'honneur, de l'influence en servant l'agriculture ; vous tous qui vous sentez la force de diriger un centre d'action agricole ; vous tous qui souffrez de l'abjection du pauvre cultivateur et qui voulez le relever, le grandir en lui apprenant à s'associer, venez, venez, nous comprenons votre ambition, venez nous sommes vos alliés, vos amis, nous sommes prêts à vous appuyer, à vous défendre ! Quant à vous modestes travailleurs qui faites votre œuvre sans bruit et qui, peut-être, ne nous connaissez pas, permettez que nous vous tendions la main ; car nous sympathisons avec vous, et nos conseils pourront quelquefois rendre votre tâche plus facile.

L'association, l'association véritable est bien rare en agriculture ; il est étonnant qu'en présence des succès obtenus par les petites associations connues dans l'Est sous le nom de fruitières, les cultivateurs n'aient point encore senti combien il était facile d'appliquer les mêmes principes à la production et à la vente de beaucoup d'autres denrées agricoles. Aujourd'hui nous sommes heureux d'avoir à signaler la fondation d'une société toute nouvelle qui vient de s'établir dans l'Ouest en prenant le titre d'*Association des producteurs de céréales*. Cette association a pris naissance dans les cantons de Pontrieux et de Lézardrieux ; elle a pour but de rétablir les anciens débouchés par lesquels s'écoulaient autrefois les blés de la Bretagne et des Côtes-du-Nord dont la qualité est très bonne, mais dont la réputation est entièrement perdue par suite des fautes nombreuses qui se sont introduites dans ce genre de commerce. Le *Publicateur des Côtes-du-Nord* donne sur l'association de Pontrieux les détails suivants :

« Les blés sortant des greniers du cultivateur, et le plus souvent de son aire à battre, sont généralement peu soignés, malpropres, et il n'est pas rare qu'à la vente, sur les marchés d'expédition, ils perdent 15 et 20 pour 100 du prix qu'ils devraient atteindre.

» Pour remédier à cet inconvénient, les personnes qui ont eu l'idée de l'association dont nous parlons, proposent aux cultivateurs de s'associer, pour vendre par concurrence et à prix débattus tous les blés en quantités au dessus de 50 000 kil. qu'ils voudraient livrer. Mais, pour être vendus, ces blés devraient réunir certaines conditions de propreté et de poids qui seraient fixées par le règlement et garanties par un échantillon déposé. Tout navire qui expédierait les grains de l'association ne pourrait en transporter d'autres.

» On conçoit de suite à quel but et à quelles améliorations tend une pareille idée. C'est à la fois écarter la fraude du commerce, appeler toute l'attention du producteur sur la bonne qualité de ses produits, et asseoir l'échange entre celui-ci et le consommateur, sur l'exacte valeur de la chose vendue.

» Une réunion des membres de cette société a eu lieu le 6 janvier. Elle a été nombreuse et animée.

» L'assemblée a fixé le 5 février prochain pour prendre connaissance des offres qui seront faites des blés de l'association.

» Huit membres ont été nommés au scrutin pour vérifier et agréer les échantillons, et pour surveiller les livraisons et l'embarquement.

» Deux membres de cette commission et un membre du bureau devront être présents à chaque opération. Le sort désigne les membres qui procéderont ensemble, sauf à se faire remplacer en cas d'empêchement.

» Beaucoup d'échantillons ont été agréés ; d'autres ont été refusés comme ne réunissant pas les conditions du programme.

» Plusieurs cultivateurs ont manifesté à l'association leurs regrets de ne pouvoir se joindre à elle cette année, à cause de l'infériorité ou de la vente anticipée de leurs produits, mais en prenant l'engagement formel de faire tous leurs efforts pour en faire partie l'an prochain. »

» Enfin, l'association a rencontré dans toutes les campagnes la plus franche approbation et l'adhésion de tous les cultivateurs éclairés. C'est assez … dont les petits marchands font habituellement le détail ; l'association les payerait aussi beaucoup meilleur marché et pourrait les livrer presque au prix coûtant à chacun des associés, car les deux opérations de vente et d'achat n'exigeraient pas beaucoup plus de frais qu'une seule opération ; et cependant les avantages qu'on en retirerait pourraient être presque comptés au double. Nous engageons du reste les cultivateurs de l'Ouest à consulter le petit livre dans lequel M. Muiron a exposé en détail, sous le nom de comptoir agricole, le plan d'une association de cultivateurs, et ils reconnaîtront combien facilement peuvent s'aplanir les difficultés qui se présenteront peut-être à leur esprit en lisant l'exposé trop succinct de notre Chronique.

ASILES ET ÉCOLES D'AGRICULTURE. Le secrétaire du comité agricole de l'asile de Montbellet vient de présenter à la commission administrative un rapport très satisfaisant sur la situation financière et morale de cette petite colonie. Les recettes de l'établissement en dons et subventions diverses se sont élevées depuis 1840 à 75 000 fr. environ ; et les dépenses à 29 678 fr. Lorsque la dette première de l'établissement sera acquittée, une subvention annuelle de 6 000 fr. suffira complètement pour assurer son existence. Les enfants ont fourni, en travail réparti sur toutes les récoltes, la valeur de 9 486 fr. et leur dépense s'est élevée à 9 053 fr. : peut-être aucune autre colonie d'enfants n'a-t-elle encore donné ce résultat remarquable ; nous croyons que, dans le plus grand nombre, le travail des enfants est bien loin de couvrir leurs frais d'entretien. C'est que trop souvent on s'est obstiné à donner une trop grande extension relative aux ateliers de fabrique, et que nulle part on ne s'est assez attaché à rendre le travail des champs facile et attrayant. Nous pouvons constater encore plusieurs autres résultats qui témoignent bien honorablement en faveur de la direction de Montbellet. Nous avons remarqué surtout, que depuis 1840 la fertilité des terres de la colonie semblait s'être accrue d'une manière constante et très remarquable, comme l'indique le tableau suivant qui donne les produits évalués en argent depuis la prise de possession : en 1840, 7 618 francs.

1841,	10 437
1842,	13 753
1843,	20 525
1844,	28 588

Nous avons aussi remarqué dans le compte-rendu de M. Chamborra un fait intéressant qui confirme le principe sur lequel s'est appuyé M. Cardignac Descombes lorsqu'il a conçu le plan de ferme-école dont nous avons parlé dans une de nos précédentes chroniques : « On a reconnu, dit-il, qu'il y avait inconvénient à admettre des enfants déjà grands ou ayant une famille. Les premiers, rebelles à l'éducation, se faisaient chasser ou prenaient la fuite ; les autres, après être demeurés peu de temps, étaient repris par leurs familles, qui voulaient les utiliser ; et tous, couverts de haillons lorsqu'ils étaient entrés, emportaient, en s'en allant, de bons vêtements appartenant à l'asile. La commission, sans s'interdire le droit de recevoir les enfants de familles pauvres, a résolu de ne plus admettre en général que des enfants orphelins ou abandonnés. » Voici donc un fait bien démontré, les élèves adultes de la classe pauvre se hâtent de quitter les écoles d'agriculture aussitôt qu'ils ont acquis assez d'habitude de la pratique pour pouvoir participer aux travaux de leurs parents : ce résultat pouvait être prévu sans que l'on en fit l'expérience. Est-ce donc une raison suffisante pour renoncer à l'instruction des adultes ? Non, sans doute ; mais il faut savoir leur faire prendre goût à l'école en leur accordant, à eux ou à leur famille, des primes équivalentes au salaire qu'ils seraient en état de gagner hors de l'établissement. Lorsque l'asile de Montbellet aura complètement vaincu toutes les difficultés qui entravent un établissement naissant, nous espérons qu'il reviendra aux adultes en adoptant, à leur égard, les sages principes posés par M. Cardignac-Descombes.

Nous citerons en passant un projet présenté par M. Caussidon, cultivateur en Algérie, à M. le ministre de la guerre. M. Caussidon propose de créer une magnanerie dans la ville d'Alger, en lui imposant l'obligation d'acheter sur le marché la feuille dont elle aurait besoin pour son service. Depuis quatre ans, 46 000 mûriers environ ont été plantés ; mais on n'en utilise point encore la feuille, au grand dommage de la production du pays. L'obligation d'acheter la feuille sur le marché donnerait à l'éleveur la faculté de se procurer aisément l'aliment nécessaire à l'éducation des vers à soie, et au cultivateur un moyen sûr d'utiliser un produit sans aucun avantage pour lui jusqu'à ce jour.

On emploierait, pour fonder cette magnanerie, une partie des 120 000 f. provenant des fonds de la Mecque et de Médine, que l'on distribue ordinairement à titre de secours aux indigènes malheureux. M. Caussidon offre en même temps de recevoir gratuitement au village de Saint-Jules les Arabes que l'on voudra lui envoyer, pour leur faire connaître les imperfections de leur système d'agriculture, leur apprendre à le modifier et leur en faciliter les moyens ; pour les initier aux méthodes perfectionnées, leur enseigner les cultures qui conviennent le mieux au sol, celles qui doivent donner les plus riches produits, et parmi celles-ci la culture du coton, à laquelle les Européens ne pourront se livrer de longtemps à cause du haut prix de la main-d'œuvre ; pour leur apprendre l'éducation du bétail, l'amélioration des espèces, particulièrement des bêtes ovines, dont les produits doivent devenir une des branches les plus importantes de la richesse du pays ; pour les instruire dans l'art des plantations, de leur entretien, de la greffe des oliviers et des arbres fruitiers, du boisement du pays, qui en a un si grand, un si impérieux besoin, et qui doit en retirer de si précieux avantages ; enfin, pour leur donner toutes les notions qui peuvent agrandir la sphère de leur intelligence, agir sur leur esprit, en faire des producteurs intelligents, et les attacher à nous par le double lien de la reconnaissance et de l'intérêt.

Nous connaissons trop imparfaitement les mœurs de l'Algérie, son climat, les conditions sociales et économiques qui doivent dominer les établissements agricoles pour nous hasarder à juger le projet de M. Caussidon, dont les bonnes intentions méritent cependant un éloge que nous lui accordons de grand cœur.

Les jardiniers qui désirent concourir pour la direction de l'école de jardinage que va fonder la ville de Perpignan, doivent présenter leurs titres au secrétariat de la société royale d'horticulture, rue Taranne, 12, et non pas n° 8, comme nous l'avions imprimé par erreur dans notre

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 10 FÉVRIER.

GASCHE, horloger, rue de Valois, 8, Palais-Royal. Juge-commissaire M. Riglet ; syndic-provisoire, M. Defoix, rue Saint-Lazare, 70.

MORINOT, ancien grainetier, Faubourg Saint-Martin, 99. Juge-commissaire, M. Milliet ; syndic-provisoire M. Gromort, passage Saulnier, 4 bis.

LEBLANC, imprimeur sur étoffes à Courbevoie, rue de Paris, 5, et rue des Blanchisseurs. Juge commissaire, M. Pillet aîné ; syndic provisoire, M. Ho…rard, rue Montmartre, 173.

Bourse du 11 février 1845.

Continuation de calme sur la rente 3 p. 0/0 et de faveur sur le 5 p. 0/0 qui a monté de 10 centimes.

Les chemins de fer ont baissé pour la plupart ; il faut en excepter la ligne de Marseille à Avignon, qui a monté de 13 fr. 75 c.

Les promesses d'actions n'ont pas eu beaucoup de variations. Vierzon toujours très ferme de 755 à 757 50 ; Bordeaux offert à 640 en petites coupures et 635 en certificats de 50 à 100 ; Boulogne 580 à 582 50. — Montereau offert à 540 en petites coupures, et 535 en gros certificats. La compagnie Laffitte pour le chemin du nord, 531 25, 532 50. — Avignon à Lyon, compagnie Talabot, 521 25. — Id. compagnie Lecointe Desarts, 512 50. — Toulouse à Bordeaux, offert à 509 en petites coupures, et 506 en gros certificats.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Comptoir Ganneron, 1075. — Lots d'Autriche, 400. — Emprunt, 85 90. — Mulhouse à Thann, 380. — Belgique, Société générale, 1520, 1525. — Espagne différé nouv., 16 1/2. — passive, 6 3/4. — 3 p. 0/0, 41 1/4. — Dette intérieure, 32 5/8. — Jouiss. des 4 Canaux, 128 75. — Zinc, Vieille-Montagne, … 5300. — Nouv. Mont. 2800. — Entrep. des Batignolles, 625, 650. — Gaz français, 4600. — Id. nouv. 4300. — Gaz anglais, 8100 ex div. — id. nouv. 7600. — Gaz de Calais, 1125. — Gaz de Belleville, 1360. — Forges de l'Aveyron, … 4500.

Obligations de chemins de fer : Versailles riv. dr. 1040. — Id. nouv., 1177 50. — Strasbourg, 1230. — Sanche à l'Oise, 1085.

A terme : Emprunt, 85 95. — Naples, réc. Rothschild, 102 15, 20.

5 0/0 compt.	1er c. 122 60	P. H. 122 60	P. B. 122 45	dr c. 122 50	h. 122 …
— fin cour.	122 60	122 60	122 50	122 60	121 …
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» …
3 0/0 compt.	84 90	84 95	84 80	84 80	84 …
— fin cour.	84 95	84 95	84 85	84 90	84 …
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» …

au compt.	1er C.	Der C.	DIFs S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFs le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	104 3/4	» »/»	» …
4 0/0....	» »	» »	» »	— Portugais.	60 »/»	» »/»	H. »/…
O. de la V.	1440 »	» »	» »	Esp. D. active	» »/»	» »/»	»
B. de Fr.	3215 »	3270 »	» »	5 0/0 Naples.	» »	» »	»
				— Romain. .	» »/»	» »	»
C. G. 1000	1075 »	» »	B. 10 »	Obl. Piémont.	1260 »	» »	B. 5
C. hyp...	773 75	775 »	B. 2 50	Emp. d'Haïti.	» »	» »	»
4 Can....	1275 »	» »	» »	Banq. belge.	647 50	650 »	H. 2…

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Diff.	Cours	
St-Germ.	1070 »	» »	B. 2 50	Au 15 c. 1072 50, 1071 25.	B. 2…
V. R. Dr.	560 »	555 »	B. 10 »	— 567 50, 568 75. 555.	B. 10
— R. G.	400 »	385 »	B. 21 75	— 400, 380, 382 50.	B. 27…
Orléans.	1160 »	1180 »	» »	— 1160, 1162 50. 1158 75.	»
Strasb...	316 25	313 75	B. 3 75	— 316 25, 312 50.	B. 5
Rouen..	1110 »	1105 »	B. 5 »	— 1108 75, 1110, 1106 25.	B. 3…
Havre...	897 50	895 »	B. 2 50	— 897 50, 895.	»
Marseill.	947 50	962 50	H. 15 »	— 955, 962 50.	H. 1…
La Teste	250 »	220 »	B. 30 »	—	»

LONDRES, 9 FÉV.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
	Av.... 84 90.	3 0/0 85 10, 05 d. 50.
	Ap..... 84 90.	85 35 d. 50.
		Vers. g. 490 d. 10.
Dimanche.	Rep. fin c. F. pr.	Orl. 1172 50 d. 20.
Bourse fermée.	3 0/0, 5 7 1/2	1175 1177 50 d. 10.
	5 0/0, 5 10	Rouen 1125 1122 50 d. 10.
		Hâvre 910 d. 10.
	Bons du trésor.	Mars. 975 d. 10.
	3 1/8.	Strasb. 313 75 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 81,00 à 00,00 ; courant du mois, 82.50 à 83,00 ; mars et avril, 83,00 à 00,00 ; 4 mois d'été, 85,… à 00,00 ; 4 derniers mois, 88,00 à 89,00.

LILLE — Colza 76,00 à 76,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 86,00 à 00,00 ; courant du mois 85,50 à 00,00 ; mars en décembre, 85,00 à 86,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 12 février.

7 h. » / » OPÉRA. — 1er acte de la Muette. La Péri.
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Don Sanche d'Aragon. Femme de 40 ans.
7 h. » / » OPÉRA-COMIQUE. — Les Bergers Trumeaux. Cagliostro.
7 h. 1/2 ITALIENS. —
7 h. » / » ODÉON. — L'article 170. — Le Lys d'Evreux.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Trois Loges. Enfant chéri. Péché. Cabinets.
6 h. » / » VARIÉTÉS. — Lafleur. Mimi. Boquillon. Un Jour Gras.
6 h. » / » GYMNASE. — Rébecca. Cérigny. Bal d'enfants. Morale.
6 h. » / » PALAIS-ROYAL. — Le Bœuf gras. Biribi. La Marquise.
6 h. » / » PORTE-ST-MARTIN. — Lady Seymour.
6 h. » / » AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. » / » GAITE. — Ferté Spada. Coqueluche. Crao le Bossu.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Relâche.
6 h. » / » COMTE. Maison des Fous. Clowns. Premier pas. les Canards. Polka.
6 h. » / » FOLIES. — Cocarde. Cendrillon. Toutou.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

...son existence? Vous ne savez donc pas que ces paysans ...rrosent toute l'année la terre de leurs sueurs ne mangent pas ...jours de la viande une fois par semaine, et que le pain de fro... ...est un objet de luxe dans la plupart de nos provinces? — Si ...us le savez (et comment ne le sauriez-vous pas), votre cœur est ...c sans pitié puisque vous ne prenez aucun intérêt au projet de ...i qui pourrait adoucir tant de misères? Une bonne loi sur les ir... ...ations, ce serait le pain et la viande à bon marché; ce serait la ...tune des campagnes, l'accroissement incalculable de la richesse ...blique. Au milieu de la fièvre industrielle qui dévore notre gé... ...ration, nous défions que l'on rencontre un seul projet, si grand ...t-il, qui puisse produire d'aussi brillants résultats qu'un système ...tional d'irrigations, et, c'est en présence d'une loi sur cette ma... ...re que le parti légitimiste reste indifférent au point de ne pas ...traître à la chambre. La gauche, au contraire, s'est montrée pleine ...zèle et de bonne volonté; ses orateurs ont étudié à fond la ques... ...on; ils l'ont discutée consciencieusement, avec chaleur, avec âme ...empruntant, sans fausse honte, quelques arguments aux princi... ...s de la science sociale. Nous en sommes heureux pour elle.

La discussion devait se renfermer aujourd'hui dans l'examen de ...rticle premier; mais elle a bien vite franchi les limites trop ...troites que l'on voulait lui imposer. M. Bethmont n'a point eu de ...eine à démontrer, malgré les arguments du rapporteur, que le ...rojet de la commission aurait pour résultat prochain d'abandonner ...ux particuliers la propriété des eaux non navigables ni flottables ...ui ne doivent être employées que dans l'intérêt général; il a trou... ...é de chaleureuses paroles pour réclamer l'exécution d'un grand ...ystème d'irrigation, dirigé par l'Etat au profit de tous. Si la cham... ...re avait voté immédiatement après le discours du jeune orateur, ...lle aurait, sans aucun doute, sanctionné son amendement. M. Odi... ...on Barrot a rencontré aussi quelques heureuses inspirations pour ...xalter les bienfaits de l'association et flétrir l'anarchie des intérêts ...dividuels. Malheureusement ces élans du bon instinct populaire ...'aboutissent à aucune formule positive; on ne rencontre que du ...entiment lorsqu'il faudrait de la science.

Ce n'est qu'avec une peine extrême que nous avons pu découvrir ...a véritable pensée de M. Parès au milieu d'une inextricable argu... ...entation; nous croyons cependant avoir compris que l'honorable ...éputé partageait, jusqu'à un certain point, les idées de M. Beth... ...ont sur la nécessité de procéder à l'établissement des irrigations ...ar la voie de l'association; mais cette idée aurait eu besoin d'être ...osée nettement, sans détour; il ne fallait pas la déguiser au point

La chambre a prononcé. L'orateur blâme la conduite du cabinet, qui laisse le clergé se séparer du reste des citoyens: il s'étonne qu'un archevêque nommé depuis 1836 se permette d'excommunier un citoyen par un mandement; il signale la destitution des sous-préfets à la réclamation des députés contre lesquels ils votaient pour soutenir les candidats ministériels pendant les élections.

M. Duchâtel défend le clergé qui, dit-il, se conduit avec sagesse et modération. Il n'y a pas de la faute du ministère, si un évêque a fait un mandement extraordinaire.

M. Abattucci demande qu'on pourvoie à la préfecture de la Corse, qui est vacante depuis un an; il blâme la destitution de M. Drouin de Lhuys.

M. Duchâtel déclare que le ministère a usé pour cette destitution de son droit.

M. Richond des Brus soutient que les députés qui se sont abstenus de voter sur l'adresse, n'avaient pas l'intention de voter contre le ministère. Il croit qu'ils ne peuvent que voter pour les fonds secrets.

M. le maréchal Bugeaud, qui s'est prononcé en faveur du ministère et du projet de loi, a été nommé commissaire, par 25 voix contre 22 données à M. Lacrosse.

Dans le deuxième bureau, après quelques observations échangées entre M. Dupin et M. Dessaigne, ce dernier a été nommé commissaire par 22 voix contre 19 données à M. Dupin.

Dans le troisième bureau, M. Debelleyme a été nommé commissaire par 27 voix contre 11 données à M. Gustave de Beaumont, sans discussion.

Dans le quatrième bureau, M. Pascalis appuie la politique du cabinet. Les affaires de Maroc et de Taïti lui paraissent avoir été terminées conformément aux intérêts du pays. L'Angleterre est prête à régler la question du droit de visite. La politique du cabinet a produit de bons résultats en Grèce, en Espagne et en Afrique.

M. Pascalis approuve encore plus la politique intérieure et termine en déclarant que plus le ministère a de durée, et plus on doit tenir à le conserver.

M. Billault répond que la durée d'un bon ministère pourrait être utile au pays; mais que les vices et les défauts d'un ministère mauvais trouveraient dans la durée même une nouvelle gravité. Il croit que la politique du cabinet a été jugée dans la discussion sur l'adresse. La majorité est évidemment insuffisante. Le ministère rencontrera des obstacles à chaque pas. Les votes sur les lois qui ont été discutées après l'adresse ont prouvé les inconvénients d'une telle situation.

M. Billault critique la politique en générale. Si cette politique était bonne, le ministère n'eût pas vu décroître sa majorité chaque année, et des hommes considérables l'abandonner peu à peu. Ce changement provient d'une appréciation juste et raisonnée des actes du ministère.

Par toutes ces raisons, M. Billault croit que c'est plus que jamais le cas de refuser au ministère la confiance.

M. Billault est nommé commissaire par 27 voix contre 20 données à M. Pascalis.

M. Dusson. On concevrait les attaques du préopinant s'il y avait une autre majorité prête à prendre le pouvoir.

M. Rivet. Cela ne nous regarde pas.

M. Dumon. Ce que vous dites là équivaut à ceci: « gouvernera qui pourra. »

M. Etienne. Ces mots n'ont pas été dits à la tribune.

M. Dumon. Vous dites qu'il y aura changement de politique. Lequel? La majorité est homogène; la minorité ne l'est pas. Voulez-vous le changement des lois de septembre? Voulez-vous la modification des lois électorales? Vous pensez que les 213 voix qui adhèrent au ministère, appuieront le ministère futur. C'est une chimère. La majorité nouvelle est impossible.

M. Lherbette attaque et le ministère et le système en entier.

M. Fulchiron en prend la défense et est nommé commissaire par 27 voix contre 17 données à M. Rivet, 1 à M. Baude et 1 à M. de Lagrange.

Dans le huitième bureau, M. Desmousseaux de Givré a déclaré que les conservateurs étaient solidaires avec le cabinet et responsables devant le pays de l'appui qu'ils veulent lui prêter jusqu'au bout.

M. Odilon Barrot a réfuté cet argument avec autant de force que de talent.

M. Odilon Barrot a été nommé commissaire par 21 voix contre 17 données à M. Matter.

Dans le neuvième bureau, après une courte discussion, dans laquelle les mêmes arguments ont été reproduits pour et contre, M. Dufaure a été nommé commissaire par 27 voix contre 16 données à M. Pelletreau-Villeneuve.

Les bureaux se sont occupés ensuite de la proposition de M. Duvergier de Hauranne. Le scrutin secret a été combattu généralement. Le vote par division a trouvé plusieurs défenseurs.

La proposition, telle que M. Duvergier de Hauranne l'a formulée, a paru à quelques membres insuffisante. Aussi la majorité de la commission est-elle contraire à cette proposition. Les membres de la commission sont: MM. de Tracy, de Ste-Aulaire, de Schaueubourg, Berryer, Poulle, Darblay, Toye, de Pauat et Carnot.

La lecture de la proposition de M. de Lespinasse, relative aux arrérages de la Légion-d'Honneur, a été autorisée par les bureaux. Dans le cinquième bureau, M. le ministre des finances a déclaré qu'un projet de loi serait présenté sur cette question.

Bâtiment espagnol canonné par les Anglais.

La correspondance ordinaire de Madrid publie ce qui suit:

« L'attentat commis par les Anglais contre le garde-côtes le *Rayo* vient de se répéter contre un autre bâtiment de guerre espagnol. Dans la matinée du 28 janvier dernier, le vapeur de guerre *Gironda*, qui venait de réparer ses chaudières à Malaga, rencontra une felouque garde-côtes qui avait reçu des avaries, et se mit à la remorquer jusqu'au mouillage d'Algé-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS (1).

Deuxième partie.

I. — UN COMPLOT DE FAMILLE (2).

En descendant, le lendemain, à l'heure des visites, Honorine trouva au salon la marquise de Biezi, Mme des Brotteaux, Arthur, Marquier et le docteur.

La conversation, sans suite comme d'habitude, passa de la politique aux bruits de ville. On parla de quelques grands mariages, des débuts de l'Opéra et du nouveau prédicateur; mais, au nom de ce dernier, M. Darcy, qui causait avec la marquise, se retourna.

— Ah! vous avez donc aussi entendu parler de cet homme-là? demanda-t-il.

— On en raconte des merveilles, fit observer Mme des Brotteaux.

— C'est, dit-on, le genre de Bossuet, ajouta Mme de Luxeuil.

— La *Gazette de France* le compare à M. de Frayssinous, acheva Marquier.

— Et bien! ce sont autant de mensonges! reprit le docteur. Votre prédicateur n'est qu'un mauvais avocat de première instance plaidant pour la Trinité.

— Vous l'avez donc entendu?

— Je l'ai entendu.

Tout le monde fit un *ah*! de surprise.

— Est-ce bien possible! dit Mme de Biezi en riant; vous êtes allé au sermon, docteur?

— Grâce à ce misérable Durosoir, reprit M. Darcy avec une indignation plaisante. Vous connaissez bien Durosoir?...

— Le naturaliste?

— Oui, le meilleur athée de Paris, après moi; eh bien! c'est lui qui m'a conduit dans ce guêpier.

— Afin de voir si le prédicateur pourrait vous convertir?

— Au contraire, dans l'espoir que nous le verrions partager notre incrédulité!

— Comment cela?

— Durosoir le prétendait décidé à abjurer le catholicisme. Vous comprenez que c'eût été une chose curieuse à voir qu'un prêtre quittant sa boutique d'eau bénite et signifiant son terme au pape. Aussi, je me suis laissé entraîner.

— Et le prédicateur a abjuré?

— Il a prêché trois heures sur la nécessité de la foi.

Il s'éleva un éclat de rire général.

— Oui, cela vous paraît plaisant, reprit M. Darcy avec une mauvaise humeur qui redoubla la gaîté de son auditoire; mais j'étais là, moi, écoutant forcément ce fileur de saintes phrases qui me promettait le paradis si je pouvais avoir de la foi gros seulement comme un grain de sénevé.

— Et vous l'avez refusé pour si peu! dit la marquise en riant.

— Pardieu! c'est de l'intolérance, docteur, ajouta Arthur; entre gens qui vivent de nos faiblesses, on devrait mieux s'entendre. Le prédicateur vous passe la rhubarbe, *passez-lui le sénevé*.

— Non, reprit Mme de Biezi avec une hardiesse incisive, la haine du docteur est moins aveugle que vous ne le croyez, c'est un instinct de rivalité: les médecins voudraient tuer l'âme parce qu'ils sont les maîtres du corps. En supprimant l'Eglise, on donnerait le monde à la Faculté.

— Et j'ose dire que le monde n'aurait qu'à y gagner, reprit M. Darcy avec une vivacité qui fit sourire Honorine elle-même. Oui, à y gagner, répéta-t-il plus énergiquement, car nous serions une nécessité naturelle au lieu d'être une convention arbitraire. En donnant aux hommes les infirmités, la nature a fondé la légitimité des médecins.

— C'est cela! interrompit Arthur, ils veulent être rois par la grâce de Dieu...

— Auquel ils ne croient pas, ajouta Mme de Biezi.

— Mais, savez-vous bien que vous êtes un monstre d'impiété, docteur, dit Mme de Luxeuil à demi fâchée.

— En 93, il nous aurait toutes envoyées à la conciergerie, ajouta la marquise.

— Est-ce vrai? s'écria Mme des Brotteaux presque effrayée.

— C'est sûr, ma chère, ne voyez-vous pas que le docteur est un bâtard de Robespierre.

Le sourire de M. Darcy s'effaça subitement à ce nom.

— Ah! ne me parlez pas de ce misérable, madame la marquise, s'écria-t-il; c'est le seul homme de la Convention que j'abandonne à ses ennemis. On peut le justifier d'avoir voté la mort du roi, permis le massacre des prisons, égorgé les Girondins; mais il restera toujours une accusation dont rien ne pourra l'absoudre: *C'est lui qui nous a rendu l'Etre suprême!!!*

La conclusion était si inattendue, qu'elle n'excita même pas le rire; tous les auditeurs se regardèrent.

— Parle-t-il sérieusement! demanda Mme de Biezi, qui fixa les yeux sur le docteur avec curiosité.

— Très sérieusement, madame, répondit Darcy, en prenant une attitude grave.

— Alors, il est fou! s'écria madame des Brotteaux, qui se recula par un mouvement instinctif.

— C'est-à-dire que c'est à ne plus le voir! ajouta la comtesse scandalisée.

— Et moi, reprit la marquise en riant, qui l'ai invité à venir dîner demain avec l'internonce.

— Quoi! cet Italien que j'ai rencontré hier chez vous? dit le médecin.

— N'est rien de moins qu'un cardinal.

Darcy frappa le bras de la causeuse sur laquelle il était assis.

— Eh bien! n'importe! reprit-il résolument, j'ai accepté et j'irai.

— Vous?

— Oui. Je suis bien aise de pouvoir dire, une fois en ma vie, ma façon de penser devant un des familiers de sa sainteté... dût-il me faire brûler plus tard.

— Fanfaron! interrompit la comtesse, vous savez bien que l'Eglise ne brûle personne.

— C'est vrai, fit observer Darcy, elle se contente de corrompre, en distribuant des recommandations, des places, de l'argent! Quand on n'a pu devenir ni ingénieur, ni avocat, ni commis à cheval dans les droits réunis, on se fait catholique et les prêtres se chargent de vous avoir une dot.

— Eh bien! que trouvez-vous de répréhensible?

— Moi, rien, Mme la marquise; autrefois, pour convertir les incrédules on les brûlait; aujourd'hui, on les marie! C'est évidemment un adoucissement.

— Quant au mariage, le docteur a raison, dit Mme des Brotteaux; le curé de Saint-Sulpice, que je connais, a toujours à sa disposition une douzaine d'héritières.

— Ah! vous me rappelez qu'il est venu me voir hier, reprit la marquise; savez-vous qui il m'a proposé de marier?

— Qui donc?

— M. de Luxeuil.

— Moi! s'écria Arthur.

— Vous-même! Il s'agissait d'une jeune et riche provinciale qui habite la Vendée, où elle se résigne à être une sainte en attendant mieux. Vous deviez aller faire sa connaissance, avec une recommandation de l'archevêché.

— Et qu'avez-vous répondu? demanda Mme de Luxeuil.

— Mon Dieu! dit la marquise, en laissant son regard glisser sur Honorine, qui se tenait à quelques pas occupée d'une tapisserie, j'ai répondu que M. Arthur n'aimait point les déplacements, et que, selon toute apparence, il attendrait le bonheur à domicile.

L'allusion était si claire, qu'il y eut un mouvement parmi les auditeurs. Marquier rit d'un air approbatif, la comtesse parut inquiète et le docteur tourna les yeux vers Honorine.

Celle-ci ne comprit point d'abord, mais l'espèce d'attention curieuse dont elle était l'objet l'éclaira enfin; elle rougit puis devint pâle.

La marquise, qui prenait plaisir à son trouble, se pencha vers elle.

— Eh bien! que faites-vous donc, ma petite, dit-elle, avec intention, vous brouillez vos laines!

Honorine voulut répondre; les paroles s'arrêtèrent sur ses lèvres.

— Allons, soyez tranquille, je ne trahirai point votre secret, reprit Mme de Biezi plus bas.

— Je n'ai point de secret, reprit la jeune fille.

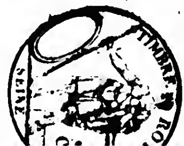
— Alors pourquoi rougir et trembler?

— Madame... je vous jure...

— Bien, bien, nous n'avons rien vu, nous ne savons rien! Mais ne vous défendez pas, ou nous serions obligés de deviner. Quant à M. Arthur, j'espère qu'il me pardonnera... Et vous, messieurs, je vous recommande

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844, au 11 janvier 1845.

(2) La reproduction de cette partie des *Réprouvés et des Elus* est interdite.



Le Constitutionnel [illegible] conclu entre le plénipotentiaire français, M. de Lagrenée, et les commissaires chinois Ki-Yng et Tching-Yen.

La *Réforme* appuie la proposition de M. d'Angeville et raille quelques honorables opposants qui ont cru devoir combattre une mesure aussi importante au point de vue de l'économie rurale : «MM. de la Plesse et Maurat-Ballange ont protesté, dit-elle, au nom de la propriété, et même, croyons-nous, au nom de la charte.

Pour qu'au loin il abreuve
Le sol et l'habitant,
Le bon Dieu crée un fleuve;
Ils en font un étang. »

Le *National* blâme les changements que la commission a fait subir à la proposition de M. d'Angeville, qui demandait que les travaux d'irrigation pussent être opérés par voie d'expropriation publique. Le projet de la commission lui semble vague et difficile à expliquer. « Son moindre défaut, dit-il, sera de donner naissance à d'innombrables procès. Que la chambre, reprenant la proposition primitive, repousse l'œuvre procédurière de M. Dalloz et se contente d'adopter un grand et fécond principe que développera la prochaine législature. »

Le *Journal des Débats* présente des considérations diverses en faveur des irrigations. Il dit entre autres choses que « la viande parmi nous est rare et chère, et que nos paysans, particulièrement dans les départements pauvres, n'en mangent pas dix fois l'an. » Le *Journal des Débats* approuve d'ailleurs le projet amendé qui, au lieu d'exproprier le propriétaire intermédiaire, lui impose une servitude de passage.

La *Quotidienne* publie une sorte de manifeste intitulé : *Devoir des royalistes*. Elle y désigne son parti sous le nom de *parti français*, et lui met devant les yeux le magnifique rôle que lui font les autres partis. « Chacun, dit-elle, se fait centre des opinions. Chacun prononce cette parole si stupidement reprochée à Louis XIV : L'ÉTAT C'EST MOI. L'Etat, c'est bien tour à tour celui qui s'en vient apporter dans l'urne la boule décisive. Voilà ce qu'est devenu le gouvernement représentatif aux mains de cette nuée d'ambitieux et d'avides pour qui la France est une proie. Voyez-donc, royalistes de France, si en présence de cette situation, vous avez le droit de vous tenir immobiles ? »

Suivant la *Quotidienne*, le parti français qu'elle invoque doit seul rester debout dans la dispersion des opinions politiques. « Que ce parti, dit-elle, s'organise publiquement et légalement en vue des élections prochaines. Des préventions survivent; effaçons-les par la loyauté de nos jugements sur les conditions d'avenir. Qu'une transaction soit proclamée où rien de vrai ne soit sacrifié ! »

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 12 février.

Sur le rapport de M. Quinette, l'élection de M. Devienne, élu dans le dé- [illegible] difié certaines parties, pourquoi n'en modifierait-on pas d'autres que l'on juge mauvaises ? Au reste, l'influence électorale qu'on suppose devoir sortir de la loi est nécessairement fort restreinte, et ce ne peut être une raison pour repousser la loi.

L'orateur cherche ensuite à démontrer que la propriété, loin d'être lésée par la proposition, en acquerra au contraire une plus grande valeur pour le pays en général et pour chaque propriétaire en particulier.

On passe à la discussion des articles.

Art. 1er. (de la commission). — « Tout propriétaire qui voudra se servir, pour l'irrigation de ses propriétés, des eaux naturelles ou artificielles dont il a le droit de disposer, pourra réclamer le passage de ces eaux sur les fonds intermédiaires, à la charge d'une juste et préalable indemnité,

» Sont exceptés de cette servitude, les maisons, cours, jardins, parcs et enclos, attenants aux habitations.

» Sur cet article, il a été présenté un grand nombre d'amendements.

M. PARÈS propose de rédiger ainsi le 1er article (le 2e serait supprimé).

« L'expropriation des terrains nécessaires à l'irrigation des propriétés rurales, pour le passage des eaux, pourra être prononcée dans les formes et sous les conditions portées en la loi du 3 mai 1841.

» Ne seront en aucun cas soumis à l'expropriation, les maisons, cours, jardins, parcs et enclos attenants aux habitations. »

M. PARÈS développe son amendement. Il ne faut pas, dit-il, que le respect du droit de tous soit porté jusqu'au sacrifice du droit particulier ; c'est cette pensée qui lui a inspiré son amendement, qui se rapproche plus de la proposition primitive que l'article de la commission.

Vous prétendez, dit-il, que votre système repose sur ce grand respect de la propriété; je ne saurais comprendre que ce soit par respect de la propriété individuelle qu'on force un propriétaire à souffrir, sans indemnité, une servitude qui le blesse. Le principe de l'expropriation, au contraire, contient des garanties contre l'anarchie qui pourrait résulter du droit que vous écrivez dans la proposition. La proposition laisse trop de place à l'intérêt des individus; tandis que l'expropriation supposant des formalités assez nombreuses ne pourra être faite que si elle a pour cause un intérêt général, que si une association de propriétaires se réunit pour la demander. Cela est d'abord conforme aux anciennes coutumes: les irrigations n'ont jamais été faites en grand que par des communautés, des communes.

L'orateur termine en racontant qu'il existe dans les Pyrénées-Orientales un système d'arrosage qui remonte peut-être à la domination arabe. Une association de propriétaires s'est formé à creuser et exploiter des canaux dont chacun des membres a le droit de profiter pour ses propriétés, à quelque distance qu'elles se trouvent. Les règles de la société ont pour sanction des amendes, et elle s'étend sur une vaste étendue de terrain.

M. D'ANGEVILLE, tout en reconnaissant que l'amendement ne diffère en aucune façon de la proposition primitive, ne peut s'empêcher de le repousser. Les conseils généraux ont généralement émis des vœux favorables à celui de la commission, et personne n'est plus compétent qu'eux en pareille matière. D'une autre part, le système a l'heureux avantage d'être une transaction entre l'opinion de ceux qui ne veulent rien faire du tout et de ceux qui voudraient faire prévaloir le principe de l'expropriation.

M. DE LA PLESSE appuie l'amendement : les demi-moyens sont dangereux et mécontentent tout le monde, il vaut mieux aller directement au but qu'il s'agit d'atteindre.

M. GILLON combat l'amendement, parce que les expropriations qu'il pose en principe lui semblent offrir des difficultés insurmontables.

[illegible] trop loin et de trop [illegible] ce que nous pouvons. Le propriétaire [illegible] m'interdit de passer sur son terrain lorsque je ne le lèse pas est absurde, je le reconnais; mais le système opposé mènerait trop loin. Le résultat du système de la commission serait de gaspiller les eaux de manière à rendre un grand système d'irrigation impossible pour plus tard. Je vous demande simplement, Messieurs, de ne pas faire une chose dangereuse et compromettante pour l'avenir, et je vous prie de restreindre la proposition dans les limites que je vous propose. (Très bien !)

M. DE TRACY. On se préoccupe trop de l'idée que l'eau n'a pour but que d'humecter la terre; c'est ne voir qu'un côté de la chose; les eaux sont utiles à toute époque, et dans tout pays ; surtout au printemps et à l'automne lorsque les ruisseaux débordent, vous laisserez perdre toute cette richesse dans votre respect superstitieux de la propriété, plutôt que de permettre à l'agriculture de s'en servir! Eh! mon Dieu, si le Code civil vous gêne, détruisez le Code civil, mais ne détruisez pas la fertilité du sol !

L'amendement de M. Bethmont aurait pour résultat le rejet réel de la proposition : il en résulterait que d'immenses étendues de landes et de pâturages qui existent en France resteront dans l'état où elles sont depuis si longtemps. On a dit que la loi était aristocratique : quand cela serait, croyez-vous que d'autres que les grands propriétaires puissent fertiliser les landes et les marécages, et ne vaut-il pas mieux favoriser ces travaux que de laisser perpétuellement les grands terrains incultes et improductifs ?

Ne devons-nous pas chercher au contraire à tourner les yeux des propriétaires vers les spéculations plutôt que de les voir employer leurs fonds dans l'agiotage et dans des spéculations immorales ou dangereuses ? Mais ce caractère de la loi n'existe pas : elle est utile à toutes les classes de la société; si elle est plus favorable aux grands qu'aux petits propriétaires, c'est que les premiers sont plus favorablement placés pour exécuter tous les travaux agricoles.

M. BENOIST dit que la commission n'a entendu rien changer à ce qui existe actuellement dans la propriété des cours d'eau ; que du reste la loi offrira sans doute quelques difficultés de détail, mais que toute loi en soulève, et que ce n'est pas une raison pour ne pas l'adopter.

L'amendement de M. Bethmont est rejeté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Jeudi, séance publique à une heure et demie ; lecture d'une proposition ; suite de la discussion sur les irrigations ; discussion du projet de loi relatif aux actions de jouissance des canaux.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 15 février, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du Journal.

Toute demande *directe* d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée *franco* au gérant, et accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10 ; chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des [illegible]

---

le silence. Vous ne m'en voulez pas au moins, comtesse? Je serais désolée d'avoir commis *une inconvenance*.

Tout en parlant ainsi et en riant, elle s'était levée pour prendre congé ; le docteur demanda la permission de la reconduire jusqu'à sa voiture, tandis que Marquier offrait le bras à Mme des Brotteaux; de sorte qu'Honorine se trouva bientôt seule avec sa tante et son cousin.

Ces deux derniers échangèrent d'abord des regards qui semblaient s'interroger et se répondre ; il y eut comme un moment de délibération, puis ils parurent se décider. Arthur, qui se trouvait près de la porte, la referma sans affectation, pendant que Mme de Luxeuil allait s'asseoir sur le divan placé vis-à-vis d'Honorine.

— J'avais toujours prévu ce qui vient d'arriver, dit-elle d'un ton chagrin, et j'aurais juré que la première indiscrétion viendrait de la marquise.

— Je suis véritablement désolé que ces allusions aient pu embarrasser à ce point ma cousine, ajouta Arthur avec contrainte.

— Cela prouve que les positions incertaines sont toujours fausses, reprit fermement la comtesse. Après ce qui vient de se passer, il est clair que vos soins pour votre cousine ont été remarqués par tout le monde, et que vous ne pouvez les continuer plus long-temps sans les justifier.

— Vous savez que c'est mon plus cher désir, dit Arthur, en s'approchant d'Honorine ; si j'ai gardé le silence jusqu'à ce moment, c'est que je voulais être connu de ma cousine et la mériter ; mais, à défaut de paroles, mes actions lui ont assez fait connaître ce que je sens. Je suis sûr qu'elle a compris mon amour; il me reste seulement à savoir si elle l'a accepté!...

En prononçant ces derniers mots, Arthur s'était approché de la jeune fille, et, posant un genou sur le tabouret placé devant elle, il voulut prendre une de ses mains. Honorine se recula par un mouvement involontaire.

— Allons, parlez sans crainte, chère enfant, dit Mme de Luxeuil, qui s'était penchée vers elle, ne désespérez pas ce pauvre garçon qui vous aime et que vous aimez.

— Moi ! bégaya Honorine stupéfaite, étourdie.

— Vous ma belle, ne l'avez-vous point, depuis six mois, pour cavalier servant? Vous êtes faits l'un pour l'autre; chère petite ; tout le monde l'a remarqué : rappelez-vous les regards et les sourires qui se sont tournés vers vous quand Mme de Biezi nous déconcertés par son allusion. Voyons, si cela vous coûte trop de répondre, donnez-lui au moins votre main.

En parlant ainsi d'une voix insinuante, Mme de Luxeuil poussait doucement vers Arthur la jeune fille troublée.

Ce qui venait de se passer avait été si rapide, si inattendu qu'Honorine s'était trouvée d'abord comme foudroyée: l'aveu de son cousin amené, et, pour ainsi dire, justifié par les suppositions de Mme de Biezi, l'assurance de sa tante qui semblait ne pouvoir soupçonner une hésitation, le manque de présence d'esprit qui est la suite d'un premier saisissement, tout la réduisit au silence; elle avait entendu les déclarations d'Arthur et de Mme de Luxeuil se succéder, sans trouver le moyen d'y répondre, et chaque retard lui rendait plus difficile de parler.

Cependant, arrivée à ce moment suprême où l'insistance de la comtesse allait lui arracher une sorte de consentement tacite, elle fit un effort désespéré, laissa tomber la tapisserie qu'elle tenait à la main, et se leva confuse.

— Eh bien! qu'avez-vous donc, enfant, dit Mme de Luxeuil, en cherchant à la retenir.

— Pardon, balbutia Honorine avec honte et prière, je ne savais pas... je n'ai point voulu... vous faire croire... oh ! pardonnez-moi, madame... mais vous vous êtes trompée!

La comtesse fit un mouvement, et Arthur se redressa.

— Ma cousine refuse ! s'écria-t-il avec une surprise irritée.

— C'est impossible ! interrompit vivement Mme de Luxeuil : sa réputation même ne lui permet plus de balancer. Pensez-vous donc, ma chère, que l'on puisse accepter impunément, pendant près d'une année, les soins d'un jeune homme, vivre avec lui dans une intimité familière, donner enfin à tout le monde la persuasion que vous venez d'entendre exprimer par la marquise? Votre conduite a été un engagement pris devant le public, et, à moins que mon fils n'ait mérité de déchoir dans votre estime...

— Oh! je ne dis point cela, madame, interrompit la jeune fille, qui sentait redoubler son embarras ; mais j'avais cru... que le titre de parent... justifiait... ces soins... et qu'il suffisait de les payer... de... mon amitié!

— Eh! qui vous demande autre chose, ma chère? s'écria la comtesse, vous voyez bien que vous l'avouez vous-même? Vous avez de l'amitié pour Arthur.

— Sans doute... madame.

— Que voulez-vous de plus alors? Une passion? songez donc, ma belle, qu'il ne s'agit pas de roman, il s'agit de mariage.

— Mais... madame, essaya Honorine.

La comtesse l'attira à ses côtés.

— Ecoutez-moi, petite, dit-elle, en reprenant le ton riant, j'ai plus d'expérience que vous, n'est-ce pas? Je sais ce qu'il vous faut, laissez-vous conduire... en fille soumise..., et acceptez le bonheur de confiance. Allons, c'est entendu, n'est-il pas vrai, demain je m'occuperai avec Arthur de la corbeille?...

— Madame, s'écria Honorine, qui sentait sa confusion et sa douleur tourner aux larmes. Oh ! j'aurais voulu que mon silence pût être compris sans offenser personne... de grâce, ne me pressez point davantage... et surtout... pardonnez-moi, car... je ne puis...

Ce dernier mot avait été murmuré presque à l'oreille de la comtesse, sur l'épaule de laquelle Honorine venait de cacher son visage, mais la mère d'Arthur se redressa brusquement. Tous ses traits avaient pris une expression de désappointement.

— Vous ne pouvez ! s'écria-t-elle, et quel est l'obstacle? Qui vous retient? Pourquoi ce changement subit et injurieux? Répondez, mademoiselle, donnez au moins une raison. Vous ne répondez pas, vous n'en avez donc aucune, et à une résolution arrêtée, nécessaire, vous ne pouvez opposer qu'un caprice! N'espérez pas m'y faire céder, je n'aurai point la responsabilité de vos actes sans en avoir la direction, et ce mariage aura lieu parce qu'il le faut... et que je le veux !

Honorine releva la tête vivement. Jusqu'alors elle s'était sentie enveloppée dans les caresses et les prières de Mme de Luxeuil ; énervée, pour ainsi dire, par son insidieuse tendresse, elle n'avait point trouvé la force de la repousser et de rendre un coup pour une caresse; mais la menace brisa subitement ces liens de timidité. Elle tressaillit sous l'aiguillon; ses larmes s'arrêtèrent et elle osa soutenir le regard de sa tante.

— Je sais ce que je dois de respect aux volontés de Mme la comtesse, dit-elle avec fermeté ; mais elle ne peut désirer que je m'engage sans prudence, et mon choix volontaire met à couvert sa responsabilité; quelles que soient les conséquences de ce choix, je les subirai sans plainte.

— Et moi, je ne les permettrai pas, s'écria Mme de Luxeuil, à qui cette résistance avait enlevé tout sang-froid et toute présence d'esprit. Ah! mon indulgence vous a enhardie, vous espérez que je souffrirai patiemment votre révolte et votre ingratitude?...

— Madame.

— Vous vous trompez, mademoiselle, je saurai vous forcer à obéir ou à m'avouer la véritable cause de ce refus...

— Ne la demandez pas à ma cousine, interrompit Arthur, qui avait écouté jusqu'alors ce débat avec un mélange d'impatience et de dépit; un pareil aveu lui coûterait trop sans doute!

— Vous avez donc compris le motif?..., demanda la comtesse.

— J'ai compris, continua Arthur dont le regard restait appuyé sur la jeune fille, que j'avais à combattre, dans l'esprit de ma cousine, quelque comparaison défavorable...

— Quoi ! s'écria Mme de Luxeuil, elle en aimerait un autre?

Honorine voulut faire un geste de protestation, mais elle ne l'acheva pas ! l'image de Marcel venait de traverser sa pensée, et, elle sentit tout-à-coup pourquoi le projet de Mme de Luxeuil l'avait si douloureusement saisie. Les paroles de son cousin l'éclairaient sur ce qu'elle ne s'était point encore avoué à elle-même.

Cette espèce de révélation la troubla. Elle ne put soutenir le regard d'Arthur, rougit et baissa la tête sans répondre.

— Vous voyez que j'ai deviné juste! reprit celui-ci, avec un emportement amer et en se tournant vers la comtesse : si l'on me repousse, c'est parce qu'un autre est mieux accueilli ; c'est pour lui que nous avons dû subir un refus aussi inattendu qu'injurieux! mais qu'on ne pense point que je m'y résigne. Non; on a laissé grandir mes espérances, on les a encouragées par tout ce qui peut donner confiance, on les a rendues publiques, et maintenant on voudrait les tromper au profit d'un autre! Je n'accepterai point cette humiliation. Si on peut me désespérer, on ne pourra du moins me rendre ni méprisable ni ridicule; je jure sur l'honneur que celui que l'on me préfère aura à me rendre compte de mes projets détruits et que la place restera entière à un seul.

A ces mots, Arthur ouvrit brusquement la porte du salon, et disparut. Soit qu'elle voulût l'apaiser ou se concerter avec lui, Mme de Luxeuil allait courir sur ses pas, lorsqu'on annonça M. le marquis de Chanteaux. Elle laissa échapper d'abord un geste de contrariété, puis, se ravisant, elle ordonna de le faire entrer dans son boudoir et sortit pour le rejoindre.

(*La suite à demain.*) ÉMILE SOUVESTRE.

… de zéro. Ce matin à 6 h., 11° 6/10° ; il accuse, au moment où nous …irons, 10° 8/10°. Hier à midi, le thermomètre n'était qu'à 4° 8/10° au-dessous de zéro. —

— « Nous apprenons, dit le journal l'*Afrique*, que plusieurs députés … plusieurs pairs de France, ont formé le projet de fonder en Algérie des …ploitations agricoles. Il paraît même que déjà M. Ferdinand Brrrot a …quis, sur le territoire immédiat de cette ville, 1 000 à 1 200 hectares … terres, sur lesquels il est dans l'intention de fonder une quarantaine … fermes et d'établir des familles.

— Voici un fait de chasse que l'un des feuilletonnistes du *Constitutionnel* prend sous sa responsabilité :

« … Le dimanche gras, à l'heure où le faux père Goriot se livrait à ses re…ttes traditionnelles, un admirable fait de chasse se passait dans les forêts …ironnant la ville de Châteauroux. Les veneurs étaient au grand com…t, tous montés sur d'excellents chevaux. A neuf heures, un sanglier de …is ans est attaqué, magnifique bête, vigoureuse et maligne, comme on en …uve rarement. Il se fit chasser pendant quatorze lieues, sans relais de …iens, sans relais de chevaux ; pas un chasseur, pas un chien, pas un che…l ne resta en arrière. Enfin, épuisé, le sanglier se précipita dans la cour …une ferme ; il s'accule contre une muraille ; les chiens se précipitent sur … ; il les éventre, les tue ; le sang coule à flots ; les entrailles des morts et … blessés jonchent la terre ; quand MM. Etienne de Montmort et Arthur …rtrand arrivèrent, douze chiens se mouraient victimes de leur courage ; les …res aboyaient autour du vainqueur. M. de Montmort se jette à bas de son …val ; — d'un bond, il est près du sanglier ; il le saisit par derrière, le serre …s ses bras, et donne à M. Bertrand le temps d'arriver et de plonger son …teau de chasse dans le ventre de ce redoutable et courageux ennemi… »

— Le paquebot à voiles *Yorkshire*, est arrivé de New-York à Liver…ool. Les lettres des Etats-Unis vont jusqu'au 16 janvier ; elles ne con…nnent rien d'important. — Le paquebot des Indes-Occidentales qui a …itté Saint-Thomas le 15 janvier, a apporté un grand nombre de corres…dances. Au départ du courrier de Londres elles n'étaient pas encore …tribuées.

— Le député espagnol qui vient d'être exclu des cortès, M. Quinta…lla y Montoya, appartient à l'une des premières familles de Séville. Ceux qui le connaissent, dit la *Presse*, ne doutent pas qu'il n'ait été poussé à l'acte coupable auquel le congrès vient d'infliger une si écla…tante flétrissure, par sa passion pour le jeu et par les exigences d'une vie très désordonnée. «

M. Quintanilla occupait dans l'administration des postes, comme as…seur, un emploi de 30 000 réaux : il a été destitué.

— Les lignes suivantes sont de l'histoire ancienne ; mais ce qu'on y est si imprévu, si étrange, renverse si complètement les idées reçues, …on peut les considérer comme un véritable évènement historique.— …arles-Quint a-t-il abdiqué en faveur de Philippe II ? Non. — S'est-il … moine ? Non. — A-t-il assisté à ses propres funérailles dans le cou…t de St-Just ? Non. — A-t-il cessé un instant d'exercer l'empire ? Non, …toujours non. Telles sont les conclusions d'un manuscrit espagnol qui …t de voir le jour. Ecoutons un journal belge, *le Politique*, qui résu… ainsi le curieux travail de don Thomas Gonzalez :

Don Thomas Gonzalez, ecclésiastique d'un vaste savoir et auteur d'un …moire sur les relations qui existaient entre Philippe II et Marie, reine …ngleterre, était, pendant les dernières années de sa vie, directeur des …hives royales réunies au dépôt de Simancas. Là, il fut chargé par l'Aca…ie royale de Madrid d'écrire, d'après les documents authentiques, l'his…e de Charles-Quint. Les sources où l'auteur a puisé ses données, sont les … sûres et les plus complètes. Dona Juana, fille de l'empereur, veuve du …ce Jean de Portugal et régente d'Espagne pendant l'absence de Philippe, …t chargé don Luis Quijada et don Juan Vasquez de Molina, l'un major…e, l'autre secrétaire de l'empereur, dont ils possédaient la confiance illi…ée, de lui envoyer à Valladolid, journellement et même par heure, des …ports sur tout ce qui concernait l'empereur, sur ses occupations, sur sa …é, sur ses conversations, et sur tout ce qui se passait au couvent de …t. Ces dépêches se trouvent à Simancas, et elles forment la base princi…e du travail de don Gonzalez.

Jusqu'à présent on a prétendu assez généralement qu'au monastère de …t l'empereur non seulement avait vécu en moine, mais qu'il s'était même …mis aux exercices de pénitence les plus sévères. On a même dit qu'il se …ait mettre vivant dans un cercueil, d'où il entendait célébrer ses funé…les. Robertson donne un récit détaillé de ce prétendu évènement, à la …e duquel, dit-il, l'empereur fut attaqué d'une fièvre et mourut.

Il résulte d'une manière irrécusable du manuscrit de don Gonzalez, que … cela n'est qu'une fable. L'empereur, loin de s'humilier au point de se … moine, faisait plutôt sentir sa dignité aux moines, et s'il a assisté à …s fêtes religieuses, ce n'a été que très rarement. Tout cela résulte évi…mment des dépêches de Quijada et de Vasquez. Ces dépêches, qui forment …r ainsi dire un *diarium* minutieux de tout ce qui concernait l'empereur, … disent pas un seul mot de ce prétendu service funèbre : or, comment …drait-on expliquer ce silence sur une mesure aussi extraordinaire que …morable, si l'empereur l'avait ordonnée ? Comment Vasquez et Quijada …aient-ils osé, dans leurs rapports à la régente, passer sous silence un évè…ment aussi important, surtout si la mort de l'empereur en eût été la con…quence ? Ce qui résulte de leurs rapports, c'est que Charles-Quint, déjà …sieurs mois avant sa mort, souffrait tellement de la goutte qu'il ne pou…t plus quitter sa chambre.

Il y a des historiens qui prétendent que Philippe II avait brigué déjà, du …ant de son père, le pouvoir souverain, et que Charles-Quint, dégoûté des …rigues de son fils, avait déposé la couronne. Dans le manuscrit, l'on trou… quantité de lettres de Philippe, dans lesquelles il se plaint d'être trop …ne et trop inexpérimenté pour tenir les rênes du gouvernement, et où il …jure son père de quitter le couvent et de reprendre le sceptre.

Robertson di que l'empereur n'avait amené au monastère que très peu … serviteurs, et qu'il n'avait pas même eu assez d'argent pour les payer. Page … du manuscrit, nous trouvons une liste détaillée de tous les serviteurs qui …èrent au couvent auprès de l'empereur, ils sont au nombre de cinq cents, … la plupart Allemands et Flamands. Bref, l'empereur resta empereur …qu'à sa mort. Jamais il n'a cessé de diriger les affaires de l'Etat, en dic… … ou pour Philippe, son fils, ou pour d'autres membres de sa famille, …nstructions sages et très détaillées qui contenaient les éclaircissements … plus importants, et dont des copies nombreuses se trouvent aux annexes … manuscrit de don Gonzalez.

Mais ce qui avant tout occupait l'empereur, ce qui absorbait toute l'ac…é de son esprit, ce qui lui tenait le plus à cœur, c'étaient les affaires de …lise. A sa retraite, le protestantisme s'était déjà infiltré en Espagne, et

… l'examen de la longue série de crimes compris dans l'acte d'accusation ; quelques incidents burlesques ont, par moments, rompu la monotonie de ces débats et fait oublier tout ce qu'il y a de fâcheux et de déplorable dans ce procès : Bourgeois avait dit qu'un jour Bouhours avait volé jusqu'à une paire de souliers chez un marchand de vin : Bouhours niait énergiquement, et il en donnait pour motif qu'il n'aurait pu mettre ces souliers : le marchand de vin désigné par Bourgeois est venu ce matin à l'audience, et devant le jury on a procédé à l'expérience. Bouhours, fort mécontent, refusait de faire entrer ses pieds dans les souliers du témoin ; les gendarmes ont été obligés de le chausser, et cette épreuve a confirmé le récit de bourgeois.

Demain se termineront les plaidoiries. — L'arrêt sera rendu après-demain.

PLUTÔT LA PRISON QUE LA FAIM. — HISTOIRE D'UN PAUVRE. — On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Le 19 janvier dernier, à huit heures du soir, le sieur Allain, marchand de nouveautés, demeurant boulevart Montmartre, 13, était dans son magasin lorsqu'il vit la glace de sa porte d'entrée voler en éclats, et une pierre vint au même instant tomber dans la boutique. M. Allain sortit aussitôt, et aperçut un vieillard très pauvrement vêtu qui stationnait près du magasin. « Est-ce que c'est vous, lui demanda le marchand, qui venez de briser cette glace ? — Certainement, c'est moi, répondit froidement le vieillard.— Il faut que vous soyez bien maladroit ! — Pas si maladroit, comme vous voyez, puisque je l'ai fait exprès. — Comment ! vous l'avez fait exprès ; et pour quel motif ? — Parceque je suis très malheureux, que je ne possède rien, que je n'ai pas d'asile, que je suis vieux, qu'il fait froid, et que je veux me faire arrêter. — Il n'était pas nécessaire, pour cela, de briser une glace de 200 fr., fit observer M. Allain ; mais vos désirs vont être satisfaits. » Et appelant un sergent de ville qui était de service sur le boulevart, il lui signala le vieillard, qui fut emmené.

Delaplane, c'est le nom de ce malheureux, comparaissait, en conséquence, devant la police correctionnelle sous la double prévention de dommage volontaire à la propriété mobilière d'autrui et de vagabondage.

M. LE PRÉSIDENT. Delaplane, comment est-il possible que vous vous soyez livré à un acte de la nature de celui qui vous est reproché ?

LE PRÉVENU. J'étais dans la plus profonde misère, et je n'avais pas ma tête… La veille, j'avais voulu me pendre ; et quand j'ai été arrêté, j'ai même montré au commissaire la corde que je m'étais procurée pour cela… mais le courage m'avait manqué. Le jour en question, j'étais bien décidé à me noyer ; j'allais enjamber le parapet, quand je me suis dit que j'étais un honnête homme, que je n'avais rien à me reprocher, et que je ne devais pas mourir comme cela.

M. LE PRÉSIDENT. Vous êtes donc absolument sans ressources ?

LE PRÉVENU. Oui, Monsieur… Et à soixante-quatre ans, quand on a connu une meilleure position, c'est bien pénible. Je devais de l'argent à mon propriétaire ; il a fait saisir le peu que je possédais, et tout a été vendu le 9 janvier.

M. LE PRÉSIDENT Vous pouvez encore travailler.

LE PRÉVENU. J'étais blessé à la jambe, et incapable de me livrer à aucun travail. Si mon propriétaire avait voulu attendre seulement quinze jours encore, j'aurais été guéri, j'aurais pu travailler, et je l'aurais payé ; mais il m'a tout pris… On m'a fait lever de mon lit pour enlever mes meubles et me mettre à la porte.

D. Tout cela n'explique pas le bris de la glace. — R. J'étais au désespoir ; je n'avais pas de logement ; la pluie tombait gros comme le pouce.

D. En quoi cela pouvait-il vous soulager de causer du dommage à un tiers ? — R. A me faire arrêter et à avoir un asile.

Le tribunal, se rendant aux désirs du malheureux, le condamne à 11 fr. d'amende et l'envoie dans une maison d'asile jusqu'à ce qu'il ait trouvé des ressources.

VARIÉTÉS.

Exposition abrégée du Système phalanstérien, suivi de ÉTUDES SUR QUELQUES PROBLÈMES FONDAMENTAUX DE LA DESTINÉE SOCIALE, par VICTOR CONSIDERANT (1).

Nous faisons en ce moment un nouveau tirage, corrigé et encore amélioré, de cette EXPOSITION ABRÉGÉE dont nous avons mis en vente, il y a peu de temps, la troisième édition, les deux mille quatre cents exemplaires du premier tirage étant, à l'heure qu'il est, enlevés jusqu'au dernier. Ce deuxième tirage est une véritable quatrième édition, dont la composition va être clichée, système que nous appliquerons désormais à tous nos ouvrages de fonds et de grande propagation.

Pour faire connaître la nature de cet écrit dont nous engageons tous nos amis à se munir à plusieurs exemplaires comme arme de propagation, et qu'il convient de répandre vigoureusement au dehors, nous nous bornerons à reproduire la table des matières après avoir fait un court extrait de l'*avertissement* de la troisième édition.

Il y a, aujourd'hui encore, beaucoup de personnes auxquelles le système social de Fourier est à peu près inconnu ; mais il en est peu dont l'attention ne soit excitée par le retentissement croissant des doctrines sociétaires, et qui n'éprouvent le désir de s'y initier.

La plupart de ces personnes redoutant de s'engager dans de trop longues lectures sur un sujet qui n'a pas encore conquis l'adhésion de leur esprit, réclament instamment un *Résumé* TRÈS COURT, et cependant assez détaillé et assez systématique pour leur donner une notion générale et juste de ce grand type d'organisation intégrale d'où sortent, par voie de réductions et d'amoindrissements, ces myriades de plans, de projets et de propositions de toute nature que l'on voit éclore tous les

(1) Un joli volume grand in-32, troisième édition, deuxième tirage. — PRIX : 60 CENTIMES. — A la Librairie sociétaire, 10, rue de Seine, à Paris, et chez les dépositaires du Comptoir central de la librairie dans les provinces.

économies domestiques, agricoles, commerciales, etc., du régime sociétaire. — Augmentation du nombre des travailleurs productifs. — Multiplication de la richesse sociale. — Nécessité d'une architecture nouvelle pour un ordre social nouveau. — Idée d'un Phalanstère.

IIIe SÉANCE. — Organisation du travail et de la commune sociétaire.— Distinction profonde entre la communauté et l'association. — Condition générale d'accord entre les individus. —Le travail est répugnant. — On peut le rendre attrayant. — Point de liberté sans le système du travail attrayant. — Cause de répugnance dans le travail. — Moyens de rendre le travail attrayant. — Organisation des groupes et des séries. — Division du travail. — Variété des fonctions. — Rivalités nombreuses. — Elles ne peuvent dégénérer en haines. — Le contraste et la diversité des caractères sont des conditions d'harmonie. — Essor donné à l'ambition. — Système électif. — Equilibres compensatifs.— Modération universelle.

IVe SÉANCE. — Effets harmoniques de l'organisation sociétaire. — Répartition proportionnelle au capital, au travail et au talent. — L'égoïsme et la cupidité deviendraient voies de justice. — Les médecins dans l'ordre sociétaire. — Impossibilité du vol. — Plus de paresse. — Exinction de la misère et de la mendicité. — Armées industrielles. — Impression faite sur les esprits par l'Exposition. — Espoir d'un prochain essai. — Universalité de la théorie de Fourier. — Conclusion.

IIe PARTIE. — Etudes sur quelques problèmes fondamentaux de la destinée sociale. — Avertissement des études.

Ire THÈSE. De l'unité ou de l'analogie universelle. — IIe Du code social divin et de la Destinée préétablie ou naturelle. — IIIe : De la dualité sociale. — Système hormonique, loi d'attraction. — Systèmes subversifs, loi de contrainte. — IVe : De l'antériorité des sociétés subversives. — Ve : Du caractère organique des sociétés subversives, et de celui des sociétés harmoniques. — VIe : Des conditions de l'Association. — VIIe : Du travail attrayant, Nœud capital du problème social. — VIIIe : Application du principe de l'association à la construction successive de la société harmonique. — IXe : De quoi dépend le salut du monde.

ÉPILOGUE (1845) et extrait du catalogue raisonné de la Librairie sociétaire.

Pour terminer, nous citerons en entier un des morceaux ajoutés à la troisième édition, l'*épilogue* ou appel de l'Ecole sociétaire à tous les hommes de cœur et d'intelligence qui ont l'œil sur ses idées.

Nous ne répèterons pas ici les éloges donnés, dans l'*Avertissement*, à l'analyse écrite par M. M… avec autant d'intelligence et de concision que de bienveillance. Il est certain qu'elle constitue la plus claire, la plus courte et la meilleure des initiations rapides que possède encore l'Ecole sociétaire. C'est une introduction élémentaire faite pour servir de préface à l'étude de la doctrine comme à tous les livres de l'Ecole, et après laquelle les ouvrages de Fourier ou ceux de ses disciples deviennent tous faciles.

Aucun homme raisonnable, et dont la conquête intellectuelle puisse être désirable, ne saurait d'ailleurs se refuser à une lecture qui, en moins d'une heure, lui donne sinon une connaissance approfondie, du moins des notions justes et claires sur une conception moderne parvenue déjà à une grande célébrité, qui remue profondément les esprits dans les plus grands pays de l'Europe, qui atteint aux Etats-Unis le caractère de grande opinion populaire, et dont les principes généraux, de toutes parts répandus dans l'atmosphère, ont complétement transformé depuis quinze années le domaine des idées publiques, et tué à jamais les vieilleries politiques pour y substituer les nouvelles questions, les questions du jour et de l'avenir, les questions sociales.

C'est donc ici, parmi nos petits livres à bon marché, un de ceux pour lesquels nous recommandons principalement une grande et active propagation à nos amis et à tous ceux qui veulent travailler avec nous à la transformation sociale.

Le temps d'agir et d'agir sur une grande échelle est venu.

Nos idées sont maintenant et depuis long-temps déjà posées dans le domaine public comme des idées sages, saines, scientifiques et pacifiques. Il n'est plus permis à personne de les prendre pour ce qu'elles ne sont pas, de les confondre avec des doctrines perturbatrices, haineuses, jalouses et révolutionnaires : il n'est plus permis à personne de s'en effrayer.

Nous n'attaquons aucun intérêt, aucune classe ;

Nous ne réclamons aucune disposition qui réduise les avantages de la propriété ou de tout autre droit acquis ;

Nous acceptons complètement le régime des lois ; nous avons horreur de toute violence ;

C'est librement, spontanément, par l'exemple des bienfaits du travail sociétairement organisé, que doit s'opérer la transformation fortunée dont nous poursuivons l'œuvre.

Le but de cette œuvre, ce n'est autre chose que la réalisation sociale du Christianisme : c'est l'établissement d'institutions libres et attrayantes dans lesquelles les hommes ne seront plus conduits par le morcellement, l'incohérence et les divergences de leurs intérêts, à s'entre-tromper, à s'entre-spolier et même à s'entr'égorger comme des loups et des tigres ; mais où l'harmonie des intérêts, l'essor naturel des vocations, l'emploi varié et équilibré des diverses facultés natives, l'universalité du bien-être, de l'éducation et du bonheur, les amèneront à s'aimer comme des frères.

La loi de la Destinée sociale de l'homme est découverte : le royaume de Dieu, c'est-à-dire le règne de la richesse pour tous, de la vérité, de la justice, du travail attrayant et de l'amour, peut être réalisé bientôt sur la terre, plus corrompue aujourd'hui, plus malade et plus souffrante que

toujours, et réaliser les conquêtes précédentes et ... Il faut se dire toujours que rien n'est fait tant qu'il reste quelque chose à faire.

Lecteur! si le sentiment de l'humanité n'a pas été entièrement corrodé et détruit dans votre cœur par une société sceptique et corrompue ; si les fibres saintes vibrent encore en votre âme ; si vous n'avez pas été abruti par les préjugés régnants sur le mal général ; si vous ne partagez pas cette odieuse croyance d'un lâche désespoir qui livre à jamais à la douleur, à la haine, à tous les vices et à toutes les misères l'empire de la terre ; si vous croyez que l'homme, fait à l'image de Dieu, est appelé à régner sur ce monde et à y gouverner dans sa gloire, comme Dieu règne et gouverne dans les cieux ; si les souffrances des pauvres, des opprimés, des enfants et des femmes vous attristent et vous touchent ; si vous souhaitez que le Mal soit vaincu sur la terre ; si vous entendez encore cette voix intérieure qui crie au fond de nos âmes que l'homme a devant lui, dans ce monde et en cette vie, comme dans la succession ultérieure des vies, une Destinée progressive, souveraine, divine : alors, associez-vous à nous, joignez vos efforts aux nôtres, embrassez la cause du progrès réel, la cause de la Liberté et de l'Avenir ! Engagez-vous dans la sainte croisade qui doit vaincre le Mal social par l'Association, par l'Organisation pacifique du travail et des droits de tous.

Et que faut-il faire, demandez-vous, pour aider la cause de l'Association, pour travailler à l'avènement des destinées heureuses? Ce qu'il faut faire? — Il faut d'abord étudier les livres de l'Ecole, y puiser une conviction lumineuse et profonde, puis agir autour de soi, suivant ses moyens et ses facultés, dans toutes les sphères, et répandre abondamment la lumière et la foi sociales. Il faut faire du prosélytisme partout, avec un enthousiasme réfléchi, avec autant de tact que de zèle et d'ardeur. Il faut parler, agir, écrire ; il faut répandre, de tous côtés, les livres et les journaux où l'Ecole sociétaire expose et produit ses principes dans tous les ordres ; il faut demander et multiplier la *Démocratie pacifique*, notre organe principal, destiné à introduire sur le terrain des questions actuelles les principes de la politique d'association et des réformes généreuses et scientifiques ; il faut soutenir ce journal en augmentant sans cesse le nombre de ses abonnés et de ses lecteurs. Un journal est la force d'une Ecole et d'un parti. Il faut porter la lumière partout, mais surtout à la jeunesse, parce que la jeunesse a l'intelligence limpide, le cœur chaud, l'âme généreuse, et que les nobles instincts d'humanité, de liberté, de justice universelle, et les hauts sentiments religieux ne sont point encore usés et tués en elle par le souffle mortel et glacé de l'égoïsme contemporain. La jeunesse est saisie par l'idée de la Destinée humaine !

Il faut se mettre en relation avec ceux qui travaillent au progrès de la Cause, s'entendre avec eux pour répandre les idées, pour les appuyer sous toutes leurs formes. Il faut intervenir dans toutes les affaires publiques, dans toutes les élections, depuis les élections municipales de nos plus modestes villages jusqu'à celles des grands colléges électoraux ; il faut produire, soutenir des candidats dévoués à la Cause, ou lui donnant des gages et des garanties ; il faut user partout de tous nos droits, pousser enfin dans tous les sens les plus fortes racines, travailler sans relâche, toujours par les moyens les plus légaux et les plus honorables, à devenir nombreux, forts, influents, puissants ; à accroître les ressources les finances et la valeur politique, intellectuelle et morale de l'Ecole qui porte la cause du progrès et de la liberté du monde.

Voilà ce qu'il faut faire ! Et quand notre parti, c'est-à-dire le parti de l'humanité, de la paix glorieuse et active, de l'association des individus, des classes et des peuples, de la charité intelligente ; le parti de l'émancipation, du bien-être et de la dignité de tous ; le parti de tous les intérêts, de tous les droits, le parti de la liberté, de l'unité et du bonheur, quand ce parti, qui est déjà très nombreux dans le monde, sera devenu plus nombreux encore, plus fort, plus puissant, plus compacte ; quand il sera assez puissant enfin pour mettre la main à l'œuvre pratique : ALORS IL RÉALISERA ; il fera sur le terrain les expériences sociétaires ; il montrera au monde le spectacle de la vie phalanstérienne, du travail attrayant, du développement des vocations, de l'emploi équilibré et varié de toutes les facultés natives. Pour tout dire, il fera voir au monde le mécanisme de l'harmonie sociale dans sa réalité lumineuse, et alors l'heure de la transfiguration du monde sonnera, et l'aiguille des âges marquera encore, si nous le voulons fortement tous, le milieu de ce siècle !

comme un honorable critique l'a répété après tant d'autres, à absorber la famille et la propriété dans une association sans garanties pour l'individu, mais qu'au contraire sa réalisation doublerait les jouissances de l'esprit de propriété et de l'esprit de famille, en dégageant l'un et l'autre de ce qu'ils ont eu jusqu'ici d'hostile à tout ce qui demeurait en dehors de leur cercle. — Ce petit volume, que nous annonçons, a renfermé dans une cinquantaine de pages le résumé du système phalanstérien ; mais il donne, à la suite, sous le titre d'*Etudes sur quelques problèmes fondamentaux de la destinée sociale*, une série de dissertations dignes d'être consultées même par les personnes que n'intéresserait pas la connaissance des idées de Fourier. Dans ces morceaux écrits avec une précision de logique et une énergie de style remarquables, les bases de toute théorie sociale sont discutées d'une manière neuve et frappante, et, quelle que soit l'opinion à laquelle on s'arrête, il est impossible qu'on ne retire pas de leur étude, qui du reste n'a rien que de facile et d'attrayant, une idée plus claire des questions vers lesquelles l'esprit public se tourne aujourd'hui avec tant d'avidité. — Nous recommandons la lecture de l'*Exposition abrégée* à toutes les personnes qui demandent à s'assurer par un premier coup d'œil général si la doctrine phalanstérienne est digne de leur attention, et nous engageons tous les amis de cette doctrine à répandre, autant qu'il est en leur pouvoir, une publication si substantielle et d'un prix si modique. »

Théâtres, fêtes et concerts.

M. Léopold de Meyer, pianiste de S. M. l'empereur d'Autriche, donne demain vendredi, dans les salons de M. Erard, une matinée musicale dont lui seul fera tous les frais. Il exécutera huit morceaux de différents caractères, composés par lui.

— Les journaux anglais qui donnent les noms des acteurs français emmenés à Londres par M. Mitchell, annoncent que ce directeur doit faire représenter à Saint-James-Théâtre une pièce composée expressément pour lui par M. Dumas qui irait lui-même surveiller les répétitions.

Marchés de Paris.

Halle aux blés du 12 février. — Choix 116 à 118 k. 26,50 à 27,00. — Montereau 115 k. 25,50 à 26. — Picardie 115 k. 25,50 à 26. — Les offres étaient nombreuses, mais les prétentions élevées. Il en résulte que peu d'affaires se sont traitées. En définitive, le marché de ce jour présente 50 à 75 centimes de hausse.

Seigles. 110 k. l'hectolitre et demi 14 à 14,50.

Orges. Champagne 90 à 92 k. l'hect. et demi, à 13,50 à 13 75.— De Nogent 92 à 93 k. 14 à 14,50 hors barrières.

Avoines. — 150 k. 24,50 à 25 ; 145 k. 23 50 à 24,00 ; 140 k. 21,50 à 22 ; 135 k. 20 à 25 : les 3 h. entrées comprises.

Issues. Son 6,25 à 6,50 les 325 l. — Mouture 7,00 à 7,50. — Recoupettes 10,00 à 10,50 les 100 k. — Remoulages 16 à 17,00 bonne qualité.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 12 février. — Foin, 1re 44 à 46 ; 2e 42. — Paille de blé, 1re 24 à 27 ; 2e 22 à 23. — Paille de seigle, 1re 28 ; 2e 25.

Halle à la viande du 12 février. — 22857 kil. Bœuf 1,50-1,20-0,70. — 14651 kil. Veau 1,70-1,50-1,30. — 6486 kil. Mouton 1,55-1,30-0,90. — 56080 kil. Porc frais 1,29-1,10-1,00.

Marché de la Vallée du 12 février. — Alouettes (la dizaine) 0,75 à 1,25 — Agneaux 5 à 19. — Bécasses 3,00 à 3,25. — Cailles 1,00. — Canards 1,00 à 2,00. — Canetons 2,50 à 0,00. — Chapons 2,00 à 6,00. — Chevreuils 22 à 35. — Daims, — Dindes gras 6 à 7,50 ; do com. 4,00 à 5,00. — Grives 0,40 à 60. — Lapins 1 à 3.—Lièvres 2,25 4,75. —Moutons Pré salé 12 à 29 50. — Oies grasses 5,00 à 5,50 ; do com. 3,00 à 4. — Perdrix grises 1,25 à 1,75. do rouges 2,50 à 3,00.—Pigeons bizets 0,25 à 0,30 ; do de volière 0,50 à 0,60. Pilets 1,00 à 1,50. — Poules ordinaires 1,25 à 2,00 — Poulets gras 2,25 à 3,50. — Poulets communs 0,80 à 1,75. — Sarcelles 1,25.

Halles aux beurres, œufs et fromages, 10, 11 et 12 février. — *Beurre* (le kil. En livres 0,64 à 2,26.— En mottes Isigny 2,00 à 5,90. — En motte Gournay 1,70 à 3,20. — Petit beurre 1,36 à 1,72. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 0,00 — *OEufs* (le mille). Du 10, 50 à 72. — Du 11, 40 à 75. —Du 12, 00 à 00. — *Fromages* (la dizaine) Brie 12 à 42.—A la pie 5 à 16.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DECLARATIONS DE FAILLITES DU 11 FÉVRIER.

CAMBOURNAC, porteur d'eau, rue de Paradis Poissonnière, 8. Juge commissaire, M. Jouet ; syndic provisoire, M. Pascal, rue Richer, 32.

HESSE, ancien commissionnaire en marchandises, rue Neuve Bréda, 11, présentement rue Louis-le-Grand, 2. Juge commissaire, M. Jouet ; syndic provisoire, M. Henrionnet, rue Cadet, 13.

KUSTER, tailleur, rue de Louvois, 8. Juge commissaire M. Jouet ; syndic

tagne, 5350. — Nouv. Mont. ... — Gaz ... 4300. — Gaz anglais, 8200 ex div. — Id. nouv. 7300.—Gaz de Calais, 11.. Gaz de Belleville, 1380. — Forges de l'Aveyron, 4625.

Obligations de chemins de fer : Versailles riv. dr. anc., 1040. — Id. nouv. 1177 50.

Chemins non constitués : Bordeaux, 630. — Vierzon, 760, 757 50. — Boulogne, 585. — Montereau, 538 75.

A terme : Emprunt, 85 95, 86. — Naples, réc. Rothschild, 102 35.

5 0/0 compt.	1er c. 122 60	P. H. 122 60	P. B. 122 55	der c. 122 55	h. 122
— fin cour.	122 60	122 70	122 60	122 70	122
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	»
3 0/0 compt.	84 90	84 95	84 90	84 95	84
— fin cour.	84 90	84 90	84 85	84 85	84
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	»

au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	104 7/8	105 »/»	H. »
4 0/0....	108 20	» »	» »	— Portugais.	» »/»	» »/»	»
O. de la V.	1140 »	» »	» »	Esp. D. active	» »/»	» »/»	»
B. de Fr.	3260 »	3245 »	B. 25 »	5 0/0 Naples.	99 50	» »	»
				— Romain..	105 1/8	» »	H. »
C. G. 1000	1085 »	1080 »	B. 5 »	Obl. Piémont.	1260 »	» »	
C. hyp...	775 »	775 »	» »	Emp. d'Haiti.	» »	» »	»
4 Can....	» »	» »	» »	Banq. belge.	650 »	657 50	H. »
CHEMINS DE FER. St-Germ.	» »	» »	» »	Au 15 c. 1065.			B. »
V. R. Dr.	555 »	550 »	B. 5 »	— 560, 540, 560.			H. »
— R. G.	370 »	377 50	B. 7 50	— 375, 385, 365, 385.			H. »
Orléans.	1160 »	1155 »	B. 5 »	— 1160, 1152 50, 1157 50.			B. »
Strasb...	312 50	311 25	B. 2 50	— 312 50, 310, 312 50.			»
Rouen..	1097 50	1097 50	B. 7 50	— 1105, 1090, 1097 50.			B. »
Havre...	887 50	830 »	B. 5 »	— 895, 880, 887 50.			B. »
Marseill.	970 »	965 »	H. 2 50	— 965, 972 50, 958 75, 967 50			H. »
La Teste	210 »	190 »	B. 30 »	—			»

LONDRES, 10 FÉV.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Consol..... 99 3/4.	Av.... 84 87 1/2.	3 0/0 85 05, 10 d. 50.
Esp. act... 28 3/8	Ap..... 85 off.	85 25 d. un. 35 50 d. ..
Portug..... 59 1/8.		5 0/0 123 20 25 d. un.
Mexic...... 38 »/».	Rep. fin c. F. pr.	Orl. 1170 1175 d. 10.
Brésil...... » »/».	3 0/0, 7 1/2	Rouen 1110 1120 d. 10.
5 0/0 Holl. 99 1/8.	5 0/0, 5 35	Mars. 980 d. 10.
2 1/2 do. 63 1/8.		
Rouen.... 42 7/8.	Bons du trésor.	
Orléans... 44 7/8.	3 1/8.	

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 82,00 à 00,00 ; courant du mois, 84,00 demandé ; mars et avril, 84,00 à 00,00 ; 4 mois d'été, .. à 00,00 ; 4 derniers mois, 90,00 à 00,00.

LILLE — Colza 77,00 à 00.00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 87,00 à 00,00 ; courant du mois 86,00 à .. mars et avril, 86,00 ; 4 d'été, 86,00 ; 4 derniers, 85,00 à 86,00.

SAVON.—Ordre de livraison, 88 fr. les 100 kil.

SUIFS de place 53 à 54 fr. les 50 kil.— de Russie disponibles 54,50 à .. 3 derniers mois 55 à 56 fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 13 février.

7 h. »/» OPERA. —
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS.—Valérie. Voyage à Dieppe.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Les 2 Gémeaux. La Sirène.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Otello.
7 h. »/» ODEON. — L'article 170. Un Comique. Rodogune.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Trois Loges. Enfant chéri. le Poltron. le Ch..
6 h. »/» VARIÉTÉS. — La Meunière. Mimi. Boquillon. Un Jour Gras.
6 h. »/» GYMNASE. — Rébecca. Cérigny. Bal d'enfants. Morale.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Le Bœuf gras. Biribi. La Marquise.
6 h. »/» PORTE-ST-MARTIN.—Lady Seymour.
6 h. »/» AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. »/» GAITÉ. — Ferté Spada. Coqueluche. Crao le Bossu.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Relâche.
6 h. »/» COMTE. — Henriot. Bal masqué. Parade. Polichinelle. les Canar..
6 h. »/» FOLIES. — Cocarde. Cendrillon. Toutou.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY rue du Croissant, 16.

cient à cette œuvre déplorable, à cette œuvre indigne. La noble ambition de la puissance et de la grandeur s'éteint dans ces corps sans sève, dans ces cœurs sans flamme. L'esprit de la France n'est pas, il est vrai, dans ces âmes refroidies : cet esprit généreux, toujours vivant, souffre, s'inquiète, s'agite ; et puisse son réveil n'être pas menaçant pour la paix du monde ! La responsabilité de ce malheur pèserait tout entière sur ces hommes qui, méconnaissant le génie de la nation, n'ont pas craint de l'abaisser, de l'étouffer, de lui refuser l'expansion puissante et glorieuse à laquelle elle a droit, de l'arrêter dans l'accomplissement de ses grands devoirs envers l'humanité.

Le silence que l'Opposition garde sur la politique intérieure du gouvernement est-il une approbation tacite de cette politique? Est-il se taire parce que le système d'étouffement, incarné dans la personne de M. Guizot, ne se manifeste pas par des faits éclatants? Faut-il subir ce lourd manteau de plomb qui pèse sur le pays, tant que de violents coups du marteau doctrinaire n'en viennent pas faire sentir le poids? N'y a-t-il que les battus qui doivent se plaindre? Est-il nécessaire de montrer des blessures, des déchirures, pour prouver que l'on souffre? N'est-ce point assez d'être systématiquement gênés, contrariés, comprimés? Subirons-nous long-temps un système de contrainte? Est-ce vivre que vivre mal à l'aise? Est-ce vivre, pour un grand peuple, que s'ennuyer à ne rien faire, que laisser peu à peu s'éteindre sa force et s'épuiser sa vertu?

Eh bien ! si cette pensée d'étouffement et d'intimidation, qui est le fond du système sous lequel le pays s'appauvrit, n'est pas assez connue ; si l'on oublie ce mot célèbre de M. Guizot à ses amis de l'aristocratie anglaise : « *C'est l'intérieur qui nous préoccupe*, » voici que le ministère prend soin lui-même de rappeler à la Chambre ses vues intimes sur le gouvernement du pays. Nous appelons l'attention et des députés et du public sur un fait grave, sur des paroles qui sont toute une révélation.

La commission du budget ayant témoigné le désir de diminuer de 10 000 hommes l'effectif de l'armée, MM. le maréchal Soult et Duchâtel, ministres, et M. le maréchal Bugeaud se sont rendus dans le sein de la commission. M. le gouverneur de l'Algérie a déclaré que pour lui, il ne pouvait consentir à la diminution de ses forces, et qu'il lui fallait 90 000 hommes pour maintenir et affermir la domination française dans l'Afrique septentrionale. Nous comprenons parfaitement les exigences du maréchal. Tant qu'on n'aura pas organisé un régime nouveau, pacifique, tant que l'œuvre colonisatrice n'aura pas été posée sur de larges bases, il faut [...] assurer l'ordre public, que la menace des baïonnettes. Ainsi, tout ce génie du faux libéralisme n'accouche que d'une idée : l'intimidation. Quand tout est calme autour de nous, quand le Cabinet lui-même chante la prospérité croissante et universelle, quand les partis extrêmes se décomposent, quand ceux qui naguère rêvaient les révolutions brutales sont tous obligés, à cette heure, d'étudier les questions organiques et demandent des solutions à la science, quand cet état de la société rend le gouvernement si facile, quand les chefs de l'Etat pourraient, s'ils le voulaient, diriger eux-mêmes par les voies pacifiques le mouvement du progrès humain, c'est alors que des ministres imbéciles ne trouvent rien de mieux, pour la conduite du pays, que des bataillons, des garnisons et des fortifications ! Ils traitent la France en pays conquis !... En vérité, cela est honteux, et nous supplions les députés de réfléchir, d'aviser, de mettre fin à l'existence d'un système qui ne peut enfanter que des germes de réaction révolutionnaire.

Aujourd'hui, la chambre des pairs a entendu la lecture de la proposition de M. le comte Daru, ayant pour objet de mettre un terme aux spéculations scandaleuses provoquées par les concessions de chemins de fer. M. le comte Daru développera sa proposition samedi prochain. (Nous en reproduisons le texte plus bas dans le compte-rendu de la chambre des pairs.)

Séance de la chambre des députés.

La chambre a terminé aujourd'hui la discussion du projet de loi sur les irrigations. La commission s'est efforcée de réduire ce projet aux plus minces proportions possibles ; elle a refusé de se prononcer sur aucune des nombreuses difficultés que doit nécessairement soulever l'usage des eaux, renvoyant la solution de toutes les interpellations à une législation future, qui arrivera Dieu sait quand. C'est contre ce système d'atermoiement peureux qu'a voulu protester l'imposante minorité du scrutin définitif. La partie la plus éclairée de la chambre désirait que l'on se prononçât de suite pour un vaste système d'irrigation collective, et n'a point consenti à autoriser, même temporairement, le système des prises d'eau individuelles, qui pourra bien devenir un véritable gaspillage de la richesse publique. MM. Parès, Bethmont et Odilon Barrot ont développé cette idée dans la séance d'hier ; M. Barrot, surtout, s'est exprimé avec une netteté remarquable :

« Je ne voudrais pas exproprier les propriétaires intermédiaires, je voudrais les forcer à entrer dans l'association de tous les propriétaires. [...] forme aux véritables intérêts généraux : peut-être a-t-elle eu raison ; mais alors il faut avouer que l'administration lui inspire bien peu de confiance, puisqu'elle la croit capable de négliger long-temps encore la réalisation de ce système général d'irrigation dont tout le monde reconnaît aujourd'hui l'indispensable nécessité. On a bien, en effet, quelques raisons pour redouter l'apathie de l'administration.

L'établissement d'un système national d'irrigations avait été indiqué par la Convention comme une des grandes œuvres que le gouvernement devait se hâter d'entreprendre ; depuis, cinquante ans se sont écoulés, et la question des irrigations n'a point avancé d'un pas. M. le ministre de l'agriculture s'en occupe, il le dit ; mais il refuse de fixer une époque pour la réalisation de ses projets, et il nous a semblé qu'il partageait l'opinion de M. Benoist, sur la nécessité d'étudier encore long-temps la matière avant de présenter un projet de loi général : « Il est impossible, dit l'honorable M. Benoist, que cette amélioration ait lieu avant dix ans ; il est impossible que les études mêmes soient prêtes avant cette époque. » Or, sait-on ce que fait perdre à la France ce nouvel ajournement de dix ans ? Sait-on combien de richesses vont s'enfouir annuellement dans les profondeurs de l'Océan? Sait-on combien de millions nous pourrions récolter chaque année sur notre territoire, si les eaux des pluies, des sources, des rivières et des fleuves étaient aménagées et consacrées à la production agricole? Non, la chambre l'ignore ; car si elle le savait, elle s'indignerait de l'inertie du ministère, et le contraindrait à se mettre à l'œuvre sans retard.

Que l'on nous permette donc de poser ici quelques chiffres ; ils feront comprendre facilement toute l'importance de cette question des irrigations. Nos chiffres sont extraits du cours d'agriculture de M. le comte de Gasparin, et d'un Mémoire spécial de M. Puvis : ces deux noms font autorité, et leurs calculs sont, du reste, faciles à vérifier.

La France possède environ 48 millions hectares de terre cultivable, dont 94 mille seulement sont arrosés ; c'est-à-dire que nous ne faisons profiter du bienfait de l'irrigation que la 550e partie de notre territoire.

Le Piémont, qui ne forme guère qu'un seizième de l'étendue de la France, arrose 110 mille hect. ; la Lombardie, qui n'est guère plus étendue que le Piémont, en arrose 500 mille. Nous devrions donc, pour élever notre agriculture au niveau de celle du Piémont, irriguer 1 760 000 hect. Et pour arriver au niveau de la Lombardie, nous devrions irriguer 4 800 000 hectares ; c'est-à-dire la 10e partie

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS [1].

Deuxième partie.

II. — LA RÉVÉLATION.

A la menace d'Arthur, la pensée d'Honorine s'était reportée d'un bond vers Marcel. Bien qu'aucune des paroles de son cousin n'eût témoigné qu'il soupçonnât celui-ci, les craintes de la jeune fille devancèrent le danger. Elle comprit qu'en définitive la lutte ne pouvait s'ouvrir que là où était la rivalité, et que, tôt ou tard, de Luxeuil et de Gausson se trouveraient en présence.

Son esprit n'osa aller plus loin ! la seule idée de cette rencontre lui donnait le vertige. Elle courut s'enfermer dans sa chambre où la solitude et le silence exaltèrent encore ses inquiétudes. Elle se reprochait de n'avoir pas retenu Arthur, de n'avoir rien fait pour le dissuader. Elle se représentait déjà, avec la vivacité d'une imagination effrayée, toutes les conséquences du débat qui allait s'engager ; elle se maudissait elle-même d'y donner lieu ; elle se demandait, avec d'indicibles angoisses ce qu'elle devait faire. Enfin, comme il lui arrivait toujours dans ses agitations extrêmes, elle courut au portrait de la baronne pour lui demander conseil et protection.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, la tendresse de la jeune fille pour sa mère s'était traduite par une sorte d'adoration superstitieuse envers l'image qui la lui rappelait ; elle s'était habituée à lui adresser ses confidences et ses prières, comme autrefois à l'image de Marie qui ornait sa cellule de pensionnaire. Debout, devant le portrait, le cœur gonflé, les yeux humides, les mains jointes, elle regardait ces traits souriants avec une angoisse suppliante.

— Que faire, murmurait-elle, inspirez-moi, ma mère... aidez-moi !... comment prévenir une lutte?... Mon Dieu ! pourvu qu'il ne soit pas déjà trop tard... Si mon cousin avait soupçonné.... S'il était parti... Si Marcel et lui.....

Un coup de pistolet l'interrompit.

Elle se détourna en poussant un cri. Au même instant Justine entra.

— Mademoiselle a eu peur, dit-elle en souriant.

— Qu'y a-t-il, que se passe-t-il? demanda Honorine palpitante.

— Rien, mademoiselle ; c'est M. de Luxeuil qui tire dans le jardin.

La jeune fille courut à la fenêtre ~~et aperçut~~, en effet, une légère fumée s'élevait à travers les arbres dépouillés. Presque au même instant, un second coup se fit entendre. Elle recula en tressaillant.

— Mon Dieu ! il n'y aucun danger, fit observer Justine ; mademoiselle sait bien que M. Arthur a fait disposer la grande allée pour le tir et qu'il s'y exerce souvent.

— Il est seul ? demanda Honorine.

— Oui, mademoiselle ; j'ai su qu'il allait tirer parce que je l'ai entendu tout-à-l'heure demander ses pistolets au valet de chambre, en disant qu'il voulait se refaire la main.

Honorine pâlit.

— C'est dommage que mademoiselle ne puisse pas voir d'ici, continua Justine, qui s'était approchée de la fenêtre, elle prendrait plaisir à admirer l'adresse de monsieur. Il atteint le but à chaque coup.

— Vous l'avez donc vu? demanda la jeune fille anxieuse.

— Oh ! bien des fois, mademoiselle. Surtout quand il amenait ses amis, MM. de Rovoy, d'Alpoda, Marquier, de Gausson ; mais aucun d'eux ne pouvait lutter avec lui. M. de Rovoy tirait trop bas, M. de Gausson trop haut, et quant à M. Marquier, il lui arrivait toujours quelque accident... Mais le bruit de ces coups de pistolets a l'air de faire mal à mademoiselle.

— Il est vrai, dit Honorine qui tressaillait à chaque explosion et que les confidences de la femme de chambre achevaient d'épouvanter.

— Je vais prier monsieur de cesser, reprit celle-ci, en faisant un mouvement pour sortir.

— Non, interrompit la jeune fille, je craindrais qu'il ne trouvât étrange...

— De faire une chose agréable à mademoiselle?... Ah ! M. Arthur sera trop heureux. Mademoiselle ne se doute pas combien il lui est dévoué. Je vais l'avertir tout de suite...

— C'est inutile, il ne tire plus.

La femme de chambre se pencha au balcon.

— C'est vrai, dit-elle, voilà Pierre qui rapporte les armes. Je me doutais bien, du reste, que monsieur ne continuerait pas long-temps ; car il avait ordonné d'atteler le tilbury.

— Il va donc sortir?

— Ecoutez.

Le roulement d'une voiture sur le pavé de la cour venait d'ébranler légèrement les vitrages. Honorine courut à la fenêtre opposée et aperçut le tilbury, conduit par son cousin, qui franchissait la porte cochère et disparaissait dans le faubourg.

L'idée qu'il se rendait chez de Gausson la frappa comme un trait ; surexcitée par la série d'émotions qui venaient de l'assaillir, elle en était arrivée à ce moment où un dernier choc jette l'âme hors de toute réserve et rend une plus longue incertitude impossible. Elle se tourna brusquement vers Justine et s'écria qu'elle voulait parler à madame de Luxeuil. La femme de chambre sortit et revint au bout de quelques minutes, avec la comtesse elle-même. Celle-ci fit signe à Justine de se retirer et se trouva seule avec sa nièce.

En demandant à voir Mme de Luxeuil, Honorine avait obéi à un élan irréfléchi de douleur et d'épouvante. Elle avait voulu conjurer, à tout prix, le danger qui semblait menacer Marcel ; mais à l'aspect de la comtesse, elle se sentit subitement glacée et demeura à la même place, sans voix et sans mouvement.

Madame de Luxeuil l'observa un instant, puis s'assit.

Il y avait dans ses manières quelque chose de solennel, de dur et de résolu. Elle attendit d'abord qu'Honorine prît la parole, et, voyant qu'elle continuait à garder le silence, elle dit enfin d'un accent bref :

— Quand vous m'avez fait demander, j'allais venir, mademoiselle, car les derniers mots de mon fils, en vous quittant, annonçaient un projet qui m'a effrayée...

— Ah ! c'est de ce projet que je voulais vous parler, madame, interrompit Honorine précipitamment ; il ne faut point qu'il s'accomplisse ; vous vous y opposerez !...

— Vous ne pouvez ignorer, mademoiselle, répliqua froidement la comtesse, que l'autorité d'une femme, et surtout d'une mère, s'arrête toujours aux questions où les hommes ont placé leur honneur. Mes prières seraient inutiles et vous seule pouvez tout empêcher.

— Moi, madame, et par quel moyen?

— En épargnant à Arthur l'outrage qui l'irrite et l'afflige. Je suppose que vous le pouvez encore, et que vous n'êtes point tellement engagée ailleurs qu'un autre ait désormais le droit de régler votre conduite.

— Je n'ai donné à personne un pareil droit, répliqua Honorine les yeux baissés.

— Alors, reprit vivement la comtesse, il s'agit seulement d'une de ces préférences de jeune fille qui sont notre roman à toutes, au sortir du couvent ; mais réfléchissez-y, Honorine, vous avez entre vos mains votre réputation, votre bonheur, deux existences peut-être !... Les sacrifierez-vous à une frivole fantaisie?

Madame de Luxeuil prononça ces derniers mots d'un accent plus doux, et, voyant que la jeune fille se taisait, elle crut devoir rappeler toutes les raisons qui rendaient son mariage avec Arthur indispensable pour tous deux.

Elle parla long-temps avec adresse et autorité ; Honorine écoutait, appuyée à la fenêtre ouverte, les bras pendants, la tête baissée et dans une attitude d'abattement.

Tout-à-coup, un sifflement cadencé se fit entendre au dessous du balcon.

La jeune fille redressa la tête ! c'était l'appel autrefois employé au couvent par le vieux jardinier, et dont Marc était convenu pour avertissement.

Au même instant, une flèche de papier traversa l'air et vint tomber à ses pieds !

Elle se pencha précipitamment au balcon, un commissionnaire en veste de velours et la scie sur l'épaule franchissait le seuil de la grande porte.

La comtesse surprise s'était levée.

— Que signifient ce signal et ce papier ? demanda-t-elle, en jetant un regard dans la cour déserte.

Au lieu de répondre, Honorine voulut relever la flèche ; mais sa tante la prévint.

— Vous savez sans doute ce que renferme cette missive? dit-elle en regardant sa nièce d'un air soupçonneux.

— Nullement... Madame... répliqua Honorine troublée.

---

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844, au 11 janvier 1845, et le numéro du 13 février.

tion du travail. On nous écrit que le défenseur de M. Guyard Me Morellet, du barreau de Lyon, a, dans une brillante plaidoirie exposé devant un auditoire de 400 personnes et démontré à M. le procureur du roi qui attaquait les idées sociales, que ces idées toutes pacifiques n'emportent avec elles aucun danger, et que, sous ce rapport surtout, elles se séparent complètement des errements de la vieille politique. Ce n'est pas pour avoir soutenu le droit au travail et la nécessité de l'organiser sur de nouvelles bases que M. Guyard a été condamné, mais pour avoir, sans cautionnement, ouvert les colonnes de son journal à des discussions politiques.

Traité entre la France et la Chine.

On a reçu de Macao, par l'intermédiaire du *Constitutionnel*, la traduction du traité conclu entre les plénipotentiaires chinois et M. de Lagrénée. Par ce traité, les navires français seront admis dans les ports de Canton, Amoy, Fo-Tcheou-Fou, Nirry-Po et Chang-Hoï, aux mêmes conditions que ceux d'Angleterre et des États-Unis. Le commerce français jouira aussi des nouveaux avantages qui pourraient être accordés dans la suite à toute autre nation.

M. de Lagrénée a obtenu en outre une diminution de 4 fr. 25 c. par pécul (120 livres) pour les clous de girofle, de 4 fr. sur les vins en bouteille, de 2 fr. 25 sur les vins en cercle du poids de 120 livres. Tels sont en masse les avantages obtenus par notre ambassade.

Il reste maintenant un point à éclaircir ; l'art. 35 du traité dit que la France ne pourra se prévaloir d'aucune des clauses comprises dans les traités conclus antérieurement avec les autres nations et non transcrites dans son traité particulier. Il semble d'après cette restriction que notre commerce n'est pas traité dans les ports chinois sur un pied de parfaite égalité avec l'Angleterre et les États-Unis.

Les avantages signalés plus haut ne nous paraissent pas suffisants pour compenser cette position d'infériorité.

Dernières nouvelles de Taiti. — Réinstallation de Pomaré.

Les journaux anglais publient des nouvelles de Taïti d'après les correspondances de Valparaiso. En voici le résumé ; nous voudrions pouvoir dire le résumé impartial :

« La majeure partie de la population indigène reste dans son camp sur la défensive, et se refuse à toute communication avec les forces d'occupation. Les provisions, bien que très abondantes dans tout le reste de l'île, sont rares et chères à Papeïti : le 15 septembre, la reine Pomaré était encore à Raietea, attendant d'Europe l'arrivée d'une décision définitive relative à sa situation ; et refusant dans l'intervalle, de prêter l'oreille à aucune des propositions formulées par les Français.

» Une fête avait été donnée le 12 septembre par un chef nommé Ricole,

demandé : Que concluez-vous de là ? Notre réponse est été celle-ci :

» Nous concluons de là que la Révolution française est encore loin d'avoir porté tous ses fruits ; qu'il doit y avoir un vice profond dans une organisation sociale qui rend de tels résultats possibles ; qu'on ne saurait trop tôt couper court à un état de choses qui confère si peu d'avantages à ceux dont le fardeau est si lourd, à ceux dont les services sont si féconds.... »

Relativement au projet de loi des irrigations que la chambre discute, les journaux, moins les feuilles légitimistes qui se taisent, sont unanimes sur la nécessité de faire quelque chose ; mais plusieurs regrettent qu'au large principe de l'expropriation pour cause d'utilité publique on ait substitué celui des servitudes. « On veut créer des prairies, dit le *Courrier français*, ce sont des procès qu'on créera. »

La *Gazette des Tribunaux* espère que tel qu'il est, le projet sera adopté. Il ne répond pas sans doute à tous les besoins du pays ; mais il sera une première amélioration.

La *Presse* contient un article sur le rachat des actions de jouissance des canaux. Elle y combat le projet de la commission de la chambre, qui s'est prononcée pour le rachat universel et immédiat. La *Presse* prétend démontrer qu'envisagée comme mesure générale, l'expropriation n'est ni urgente, ni opportune, ni efficace, ni équitable, ni possible.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANCELIER PASQUIER.

Séance du 13 février.

M. BOULLET, l'un des secrétaires, donne lecture d'un message de la chambre des députés communiquant le projet de loi relatif à la translation des cendres des deux grands maréchaux du palais Bertrand et Duroc dans le tombeau de Napoléon.

M. DUMON dépose l'exposé des motifs du projet de loi concernant la police des chemins de fer et donne lecture des articles.

L'ordre du jour appelle des rapports de pétitions.

M. AYMARD, rapporteur. « Le sieur Baudouin, directeur du *Moniteur de l'armée*, demande que tous les emplois relatifs à l'inspection, à la police et à la surveillance des chemins de fer, et qui sont à la nomination du gouvernement, soient affectés aux anciens officiers et sous-officiers de l'armée, sous des conditions qui seraient déterminées par un règlement d'administration publique.

La commission propose le renvoi aux ministres de la guerre et des travaux publics.

M. DE LAPLACE appuie le double renvoi.

M. DUMON fait observer que la demande du pétitionnaire est trop exclusive, en ce sens qu'elle nuirait à l'avancement des employés dans les chemins de fer qui, par leurs services rendus à l'État, ont autant de droit que les anciens militaires à une juste rémunération.

Les conclusions de la commission sont adoptées.

La chambre se retire dans ses bureaux 1o pour examiner les projets de loi relatifs : au règlement définitif du budget de 1842 ; à des demandes de crédits pour divers édifices publics et pour des travaux à faire à la chambre des députés ; 2o pour décider si une proposition émanée d'un des membres de

[illegible]

Séance du 13 février.

La chambre continue à s'occuper du projet de loi sur les irrigations, dont le premier article est ainsi conçu :

« Tout propriétaire qui voudra se servir, pour l'irrigation de ses propriétés, des eaux naturelles ou artificielles dont il a le droit de disposer, pourra réclamer le passage de ces eaux sur les fonds intermédiaires, à la charge d'une juste et préalable indemnité.

» Sont exceptés de cette servitude, les maisons, cours, jardins, parcs et enclos attenants aux habitations. »

M. DURAND (de Romorantin) propose, au lieu de ces mots : « des eaux naturelles ou artificielles dont on a le droit de disposer, » de mettre ceux-ci : « des eaux naturelles ou artificielles dont les art. 641 et 644 du code civil lui donnent le droit de disposer. »

L'honorable membre regrette que la chambre n'ait pas adopté l'amendement de M. Bethmont : il vient proposer à l'article de la commission une autre restriction qu'il croit indispensable pour éviter toute espèce de conflit entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire. L'article, tel que l'a présenté la commission, aurait nécessairement pour effet d'en faire naître un grand nombre.

L'amendement n'est pas appuyé.

M. PASCALIS propose de substituer au mot *réclamer* celui d'*obtenir*.

M. DALLOZ. La commission, et je crois pouvoir dire aussi le gouvernement, adhèrent à cette modification.

MM. GILLON et LANJUINAIS échangent quelques observations.

M. LESTIBOUDOIS. Il y a des eaux sans emploi, mais il n'en est pas sur lesquelles personne n'ait de droits ; si l'esprit d'association n'est pas assez fort, il ne faut pas que les cours d'eau puissent à jamais rester sans emploi, ou être distraits de leurs légitimes propriétaires : nous ne devons pas permettre que le premier réclamant s'en empare sans contrôle ; le droit doit être donné par le gouvernement à un syndicat, de manière que tous les cours d'eaux puissent être toujours utilisés et dans l'intérêt de tous les propriétaires.

L'amendement de M. de Pascalis est adopté.

M. AGÉNOR DE GASPARIN. On a dit, et je le crois, qu'une loi complète sur les irrigations ne peut s'improviser, et qu'il faut plusieurs années pour la préparer ; aussi ne demandé-je pas au gouvernement de présenter prochainement cette loi, mais je lui demande de s'en occuper. Je lui demande de faire faire dès aujourd'hui des études dans les différentes parties de la France, comme préparation à la loi que je sollicite. Je suis persuadé que la chambre ne refusera pas des fonds pour une entreprise d'une si haute importance pour l'agriculture. Nous ne pouvons calculer l'immense influence qu'aurait un vaste système d'irrigations sur la richesse agricole de la France et les résultats féconds de l'association des propriétaires dans ce but. J'espère donc que dès aujourd'hui le gouvernement voudra bien prendre l'engagement de s'occuper de cette grande question.

M. DUMON, ministre des travaux publics. Je reconnais toute l'importance des intérêts engagés dans la question des irrigations, et le gouvernement s'en occupe depuis long-temps. Dans le cours de la présente session la chambre aura déjà à s'occuper d'une loi d'irrigation pour une partie de la France, pour le bassin d'un des affluents de la Garonne ; ce travail pourra être étendu successivement à toutes les parties du bassin de la Garonne. Si la chambre accueille ce projet, ce sera un encouragement pour l'administration : ce sera un exemple des grands travaux d'ensemble qui ne peuvent être dirigés avec succès que par le gouvernement. Nous avons déjà

La comtesse déroula la flèche et en retira un billet, artistement caché dans la spirale de papier.

— Une lettre ! s'écria-t-elle.

— Une lettre ! répéta la jeune fille.

— Elle explique, sans doute, la cause de vos refus plus clairement que vous n'avez voulu le faire, ajouta Mme de Luxeuil.

— Madame, je proteste que j'ignore ce que peut contenir ce billet, répliqua Honorine.

— Alors vous me permettrez de vous en faire la lecture, reprit ironiquement la comtesse.

Et dépliant la lettre elle lut tout haut.

« Un grand danger vous menace !

» La première fois que je me suis fait connaître à vous, je n'ai pu que vous dire : — Prenez garde ! je ne savais pas encore l'intérêt qu'on pouvait avoir à vous faire des amitiés ; maintenant, je le connais ; on veut vous marier à votre cousin !

» Ce mariage est promis à ses... »

Ici Mme de Luxeuil s'arrêta brusquement, elle parcourut rapidement des yeux le reste de la lettre, poussa deux ou trois exclamations d'étonnement d'abord, puis de colère et arriva enfin à la signature.

— Marc ! s'écria-t-elle. Quel est cet homme ? vous le connaissez donc ?

— Je le connais, dit Honorine, frappée de ce qu'elle venait d'entendre.

— Et quel droit a-t-il de vous écrire ? reprit impétueusement la comtesse ; qui est-il enfin ? répondez sur-le-champ, répondez, mademoiselle.

En parlant ainsi, elle s'était avancée vers sa nièce, l'œil étincelant, et froissait le billet de Marc, mais la jeune fille soutint son regard avec une hardiesse presque calme. Etrange mystère de l'âme humaine qu'un seul encouragement retire de ses plus profonds abattements ! ce signal et cette lettre avaient suffi pour la relever. Elle n'était plus seule au monde ; elle se sentait soutenue ! Les quelques lignes qui avaient été lues venaient de lui faire entrevoir dans le mariage proposé une sorte de complot et elle avait compris que cette révélation changerait sa position vi-à-vis de la comtesse et de son cousin ; de suppliante, elle pouvait devenir accusatrice ! aussi, le courage lui revint-il subitement avec l'espoir.

— Madame la comtesse me permettra de taire un secret qui n'est pas seulement le mien, dit-elle, d'un ton ferme.

— Ainsi, vous avouez, dit Mme de Luxeuil surprise et irritée d'un changement aussi inattendu : il y a au dehors des gens que vous n'osez faire connaître et dont les conseils vous dirigent, en nous accusant ! car cette lettre est une dénonciation infâme !

— Madame la comtesse ne m'a point permis d'en juger, fit observer Honorine.

— Ah ! ne feignez point l'ignorance, s'écria la mère d'Arthur, ces mensonges ne sont point les premiers qui vous aient été écrits contre nous ; avant la demande de mon fils, vous étiez déjà prévenue ! Ne cherchez point à le cacher, mademoiselle. On vous avait avertie d'être en garde contre nos projets, on les avait noircis, on vous avait présenté ce mariage comme une spéculation qui devait nous enrichir. Pourquoi vous taire ? avouez, avouez tout !

Emportée par la colère, la comtesse révélait ainsi à la jeune fille, sans s'en apercevoir, le contenu de la lettre de Marc ; Honorine leva les yeux avec une certaine surprise.

— Jusqu'à ce moment j'avais ignoré ces accusations, dit-elle, en regardant Mme de Luxeuil, et vous êtes, madame, la première à m'éclairer.

— Vous éclairer, répéta la comtesse exaspérée de la fermeté de la jeune fille et de sa propre maladresse, c'est-à-dire que vous acceptez pour vraies ces calomnies ? votre titre de riche héritière vous paraît un droit suffisant à tous les orgueils !

— C'est la seconde fois que madame la comtesse parle de cette richesse à laquelle je n'avais jamais pensé, interrompit vivement Honorine ; mais, puisque je l'ai obtenue du hasard, elle reconnaîtra, sans doute, qu'une telle faveur ne peut rien diminuer à ma liberté et que je reste maîtresse d'en jouir seule ou de choisir celui qui doit la partager.

Mme de Luxeuil recula d'un pas.

— Ah ! vous le prenez ainsi, dit-elle, la voix tremblante ; vous déclarez enfin votre volonté ? A la bonne heure ! J'aime mieux la révolte que la dissimulation, vous demandez la guerre, vous l'aurez !..

— Je ne l'ai point cherchée, madame, fit observer Honorine avec douceur ; il n'y a eu, dans mes paroles, ni provocation, ni menace ; j'ai seulement réclamé mes droits....

— Tes droits ! interrompit la comtesse avec explosion ; malheureuse ! mais tu n'en as aucun !

— Comment ! s'écria Honorine stupéfaite.

— J'ai gardé le silence aussi longtemps que je l'ai pu, continua Mme de Luxeuil ; ma pitié et ma folle affection m'ont retenue ; mais tant d'ingratitude mérite enfin un châtiment. Tu veux nous résister, tu parles de droits ! Et bien ! écoute et ne t'en prends qu'à toi-même de ce que tu vas savoir, car tu l'auras voulu !... La position dont tu jouis, la fortune qui te rend fière, le nom que tu portes... tout cela est un vol !

— Grand Dieu ! que voulez-vous dire !

— Tu n'es pas la fille du général Louis !

Honorine recula jusqu'au portrait de la baronne.

— Non, continua Mme de Luxeuil avec un acharnement haineux ; et si le général eût vécu, tu croupirais maintenant au fond d'un hospice de mendiants, car il savait la vérité !

— La vérité ! répéta Honorine éperdue ; et de qui donc suis-je la fille, madame ?

— De l'amant de ta mère.

— Ah ! vous mentez ! cria l'orpheline, en se redressant pâle et les yeux indignés.

Un éclair traversa les traits de la comtesse : elle retira brusquement un papier caché dans son corsage et fit un pas vers sa nièce.

— Voilez ce portrait, dit-elle les dents serrées ; voilez-le, qu'il ne puisse nous voir, ni nous entendre, et, puisqu'il vous faut des preuves, lisez !...

Elle avait tendu le papier à la jeune fille qui le prit, en frissonnant, et l'ouvrit.

— Connaissez-vous cette écriture ? demanda Mme de Luxeuil.

— C'est celle de ma mère, répliqua Honorine saisie.

— Lisez.

La jeune fille reporta les yeux sur le billet qui ne contenait que quelques mots et lut machinalement ce qui suit :

« Mon ami,

» Le général a tout découvert ; il sait qu'Honorine n'est point sa fille. Venez, si vous voulez nous sauver toutes deux ! »

Ces trois lignes étaient adressées *à M. le duc de Saint-Alofe* !

Honorine les lut une seconde fois sans pouvoir en croire ses yeux, puis regarda la comtesse d'un air égaré ! La force de la surprise et de l'émotion lui avait ôté la parole.

— Ainsi ce n'est pas moi qui ai menti, reprit Mme de Luxeuil en désignant la lettre par un geste d'ironie poignante ; non, ce n'est pas moi, mais celle qui a usurpé un nom qu'elle n'a point le droit de porter, une fortune qui est à nous !... Car comprends-tu enfin, malheureuse abandonnée ! que tout ce qui fait ton orgueil est un prêt dû à ma pitié ; que toi qui parles de liberté de choix, tu serais repoussée de tous si je le voulais ; que pour te rejeter dans la honte et la misère, je n'aurais qu'à dire un mot ?

— Ah ! vous ne le direz pas ! s'écria Honorine, arrachée à sa torpeur par cette menace.

— Je le dirai puisqu'on m'y a forcée, continua Mme de Luxeuil ; ce mariage, je l'ai sollicité avec prière : je vous ai avertie qu'il y allait du bonheur de mon fils, de son repos, de sa vie peut-être ; vous n'avez rien écouté, eh bien ! moi aussi, je serai implacable ; puisque vous avez parlé de droits, je ferai valoir les miens, et j'irai redemander l'héritage qu'on nous a dérobé, cette lettre à la main....

— Non ! cria Honorine, en courant éperdue à la comtesse, dont elle s'efforça de saisir les mains ; oh ! non, vous ne vous vengerez pas si cruellement, madame... Pour moi, je ne demande rien ; mais pour ma mère, madame, grâce pour la mémoire de ma mère.

— Et pourquoi montrerais-je plus de dévouement à cette mémoire que sa fille n'en montre elle-même, fit observer Mme de Luxeuil ; n'est-ce point sa fille qui m'a forcée à cette révélation honteuse ? Pour l'éviter j'avais formé un projet qui confondait ses intérêts avec ceux de mon fils ; je voulais justifier par l'alliance une position usurpée, faire que celle qui n'a point droit de se dire ma nièce devînt légitimement ma fille... Elle a repoussé ma demande... Elle a douté de mes intentions... elle m'a insultée !

La comtesse s'interrompit ; soit qu'elle eût jugé nécessaire de feindre la sensibilité, soit que la longueur de ce débat eût ébranlé ses nerfs et qu'elle cédât à une émotion physique involontaire, sa voix, d'abord entrecoupée, s'éteignit, et quelques larmes mouillèrent ses paupières.

Cet attendrissement inattendu brisa ce qui restait de force à Honorine. Atteinte par cette contagion des larmes dont il est si difficile de se défendre, et succombant à tant d'épreuves successives, elle se laissa glisser aux pieds de Mme de Luxeuil, pencha le front sur ses deux mains qu'elle avait saisie, et lui dit en sanglotant.

— Que l'honneur de ma mère soit sauvé, madame, et puis... faites de moi ce que vous voudrez !

(*La suite à demain.*) EMILE SOUVESTRE.

Cet amendement, repoussé par le gouvernement et la commission, est adopté à la seconde épreuve.

Art. 4. — « Les contestations auxquelles pourront donner lieu l'établissement de la servitude, la fixation du parcours de la conduite d'eau, de ses dimensions et de sa forme, et les indemnités dues soit au propriétaire du fonds traversé, soit à celui du fonds qui recevra l'écoulement des eaux, seront portées devant les tribunaux qui, en prononçant, devront concilier l'intérêt de l'opération avec le respect dû à la propriété.

M. DURAND (de Romorantin) propose de commencer ainsi l'article : « Les contestations auxquelles pourront donner lieu l'établissement de la servitude, les indemnités dues soit aux propriétaires, etc. »

M. DUMON, ministre des travaux publics, demande que la suppression ne porte que sur ces mots : « la fixation des dimensions et de la forme de la conduite d'eau. »

Ces deux amendements sont rejetés; l'article est adopté avec l'addition du paragraphe suivant, proposé par M. Pascalis :

« Il sera procédé devant les tribunaux comme en matière sommaire, et s'il y a lieu, à expertise ; il pourra n'être nommé qu'un seul expert. »

Art. 5. — « Il n'est aucunement dérogé par les présentes dispositions aux lois qui règlent la police des eaux. — Adopté. »

M. DE LESPINASSE lit sa proposition relative à l'arriéré de la Légion-d'honneur. — Cette proposition, qui sera développée dans la séance de mardi, est ainsi conçue :

« Art. 1er. Le grand-chancelier de la Légion-d'Honneur est autorisé à créer, jusqu'à concurrence de dix millions de francs, des obligations payables par cinquième et d'après le tirage qui en sera fait par la voie du sort, à partir du 1er janvier 1850 jusqu'à pareille époque 1855.

» Art. 2. Ces obligations porteront intérêt à 3 pour 100 et seront données en remboursement, par le grand-chancelier de la Légion-d'Honneur, à chacun des membres de l'ordre existants au jour de la promulgation de la présente loi, promus avant le 7 avril 1814, qui faisaient partie de l'armée active à l'époque de leur nomination et qui ont supporté la retenue de la moitié de leur traitement depuis 1814 jusqu'à 1820.

Art. 3. — « Les chevaliers, officiers et commandeurs remplissant les conditions indiquées à l'article 2, auront seuls droit au remboursement autorisé, sans préjudice des mesures à prendre ultérieurement pour satisfaire aux droits des autres membres de l'ordre et résultant de la même retenue.

Art. 4. — « Le produit de toutes les extinctions survenues ou à survenir successivement dans l'ordre de la Légion-d'Honneur, sera affecté tant au service des obligations sus-énoncées qu'au remboursement du capital, jusqu'à concurrence de l'acquittement qui devra être fait aux époques déterminées. »

La proposition sur les irrigations est ensuite adoptée par 144 voix contre 116.

Demain, à une heure et demie, séance publique. Discussion de la proposition sur le rachat des jouissances des actions de canaux.

FAITS DIVERS.

La commission formée hier pour examiner la demande d'un supplément de fonds secrets s'est constituée aujourd'hui; elle a nommé M. le maréchal Bugeaud pour son président, et M. Dessaigne pour son secrétaire.

— M. de Tracy a été nommé président, et le marquis de Sainte Aulaire secrétaire de la commission chargée de l'examen de la proposition de M. Duvergier de Hauranne, tendant à substituer le vote public au vote secret.

— On a distribué aujourd'hui le rapport de M. Félix Réal sur le projet de loi relatif aux pensions de retraite des fonctionnaires et agents de l'ordre civil.

— La commission du budget en est à l'examen du budget des dépenses de la guerre ; elle s'est occupée des dépenses de l'Algérie, portées au budget de 1846 pour 74 465 517 fr. ; d'où il résulte une augmentation, pour le prochain exercice, de 7 677 847 fr.

— M. le duc de Marmier, colonel de la première légion de la garde nationale de Paris, a été nommé général de brigade et appelé au commandement de la première brigade des gardes nationales du département de la Seine, en remplacement de M. le comte Hallez, décédé. —

— M. le lieutenant colonel Lemarchand, qui remplissait les fonctions d'adjoint à l'inspection générale de l'armement des gardes nationales de la Seine, est nommé colonel. Il remplace également M. le général comte Hallez dans l'inspection générale de l'armement. M. le capitaine d'état-major marquis de Castéja est attaché comme adjoint à cette inspection générale. —

— Le *Journal de Rouen* dit que M. Dupin aîné a dénoncé le mandement de M. de Bonald au ministre de la justice et que M. Martin (du Nord) l'a déféré au conseil d'Etat.

— M. le marquis de Castellane a été réélu député par le collège de Murat (Cantal). M. de Castellane a réuni 86 voix sur 90 votants.

— Sur la proposition de M. le maréchal Soult, M. le conseiller d'Etat Martineau des Chesnez, secrétaire-général du ministère de la guerre, a été créé baron.

— M. de Bourgoing, attaché au ministère des affaires étrangères, et fils du ministre de France en Bavière, est nommé secrétaire d'ambassade à Turin.

— M. Armand de la Durantais, ancien rédacteur en chef d'une Revue littéraire, attaché au ministère de l'intérieur, est nommé sous-préfet de Châteaubriand (Ille-et-Vilaine), en remplacement de M. Heulhard de Montigny, révoqué de ses fonctions, dit le *Courrier de Nantes*.

— La *Revue de Paris* annonce que M. de Larochefoucauld, ministre plénipotentiaire à Darmstadt, est nommé en la même qualité à Florence, en remplacement de M. Belloc.

— On lit ce soir dans la *Patrie* que M. le marquis de Chasseloup-Laubat, député de Dieppe et ambassadeur en Allemagne, est en ce moment gravement indisposé par les douleurs que lui cause la présence d'une balle autrefois reçue dans un duel et qu'à cette époque il négligea de faire extirper. Cette balle s'est déplacée et a amené des symptômes alarmants. Plusieurs chirurgiens ont été appelés pour extraire la balle, et jusqu'à présent on n'a pu reconnaître sa position.

— Sur les deux cent quatre-vingt-dix-sept individus arrêtés samedi soir dans les caveaux-estaminets du boulevart du Temple, un grand

taines. La neige, amoncelée sur ce terrain humide, glissa, traînant avec elle une partie du pré, et emporta quatre maisons du village de La Molière qui croulèrent à peu de distance et ensevelirent leurs habitants sous une immense quantité de décombres...

Après des travaux surhumains, à minuit, on n'avait pu retirer des décombres qu'une seule des nombreuses victimes.

Le point du jour étant arrivé, et malgré la difficulté des chemins, on se rendit à Naves, chef-lieu de la paroisse, pour y annoncer cette triste nouvelle et demander du secours. M. l'abbé Niel, vicaire de cette paroisse, était au moment de commencer la messe : c'était le dimanche. Ce brave ecclésiastique s'empressa d'annoncer à ses paroissiens rassemblés dans l'église, que l'office divin n'aurait pas lieu, que son devoir l'obligeait de se rendre au village de La Molière, et qu'il engageait tous les hommes valides à le suivre pour aller porter du secours aux victimes de cette catastrophe. Sa voix fut entendue, et bientôt il arriva sur les lieux, suivi de nombreux travailleurs qu'il n'a cessé de diriger pendant deux jours et deux nuits, les encourageant de la voix, les aidant de son bras robuste et de son sang-froid intelligent, et leur faisant même distribuer à ses frais, pour rétablir leurs forces, de copieuses rations de vin et de liqueurs.

Ce dévouement fut en partie récompensé : vers midi on parvint à sortir deux enfants encore vivants, qui avaient passé vingt-quatre heures accroupis sur la pierre du foyer ; l'un d'eux avait le poignet écrasé ; l'on a été obligé de lui faire l'amputation de la main. C'était la cinquième personne qui sortait vivante du sein de l'avalanche : des seize habitants que renfermaient les maisons atteintes par le sinistre, il en restait donc encore onze à découvrir, mais on ne retrouva que leurs cadavres ; le dernier fut extrait dans la soirée du 4. Non loin d'un vieillard de quatre-vingts ans, on trouva une jeune mère tenant un petit berceau sur ses genoux ; la bouche de son enfant était encore entr'ouverte ; la mort l'avait surpris sur le sein maternel.

— Les détails suivants sont publiés ce matin par la *Gazette des Tribunaux* :

« Parmi les épisodes singuliers qui se rattachent à l'instruction de l'affaire de la rue du Rempart, il en est qui décèlent chez les prévenus une audace, et chez les plaignants une perversité dont les exemples ne s'étaient peut-être pas produits encore devant la justice. C'est ainsi qu'un Anglais, ami de ce sieur Ward qui trouva la mort à la suite d'une hideuse orgie dans son propre hôtel, avait pris l'habitude, pour inspirer moins de défiance aux misérables qu'il allait trouver jusque dans le restaurant de la rue du Rempart et dans certains estaminets du boulevart du Temple, de se revêtir d'un pauvre costume d'homme de peine, et de se grimer le visage pour se vieillir et n'être pas reconnu.

» D'ordinaire il ne se livrait qu'à une dépense très minime et ne laissait voir en sa possession que quelques pièces de menue monnaie. Une fois cependant, oubliant sa réserve et sa prudence habituelles, il fit changer une pièce de vingt francs en présence d'un jeune garçon de quinze à seize ans. Le même soir il fut suivi par les acolytes de celui-ci, qui le virent entrer dans un des principaux hôtels de la rue Richelieu, après avoir pris soin de couvrir ses haillons d'un manteau déposé chez un marchand de vins du voisinage.

» De ce moment, une surveillance permanente fut établie pour saisir l'instant de pratiquer le *chantage* au préjudice de l'Anglais. C'était vers la fin du mois ; le 1er, on le vit descendre de cabriolet à la porte de l'hôtel, porteur d'un sac de 1 000 fr., qu'il venait sans doute de recevoir. Aussitôt le jeune garçon s'approcha de lui en le nommant du nom de guerre qu'il prenait, en même temps que le costume sous lequel il avait cru cacher ses goûts odieux ; confondu, interdit, l'Anglais demeura immobile, et le jeune garçon, sûr de l'effet que sa seule présence avait produit, lui demanda de l'argent. Il lui donna 20 f., 40 f., 100 f.; mais à mesure qu'il puisait dans son sac, l'enfant le menaçait de provoquer un rassemblement, de faire du scandale. Enfin, pour être délivré de cette honteuse obsession, il donna toute sa somme et rentra en hâte dans l'hôtel.

» Du reste, et malgré le zèle apporté par le parquet à la rapidité de cette instruction, elle ne paraît pas devoir encore atteindre son terme. Il y a quelques jours encore de nouvelles arrestations ont été opérées, entre autres celle d'une femme C......, signalée comme se livrant au proxénétisme le plus infâme. »

TRIBUNAUX.

DEUX JEUNES FILLES DE PARIS. — UNE COUPABLE MÈRE. — En faisant condamner une jeune fille, l'avocat du roi n'a pu s'empêcher d'appeler la sévérité du tribunal sur la conduite de la mère, dont la cruelle négligence est la première cause des désordres dans lesquels sa malheureuse enfant est tombée :

« Hier, a dit la *Gazette des Tribunaux*, des vols nombreux amenaient devant le tribunal correctionnel deux jeunes filles, Rosalie Delabre et Elisabeth Legouffre : l'une a dix-huit ans, l'autre est une enfant, mais de ces enfants de Paris qui n'ont pas d'enfance ; initiés dès le berceau à des mœurs, à des sentiments qui les flétrissent, devançant les années par des habitudes, des passions d'un autre âge.

Elisabeth Legouffre, fille d'une blanchisseuse, élevée sur le bateau, ne pouvait que bien difficilement échapper au triste avenir qui s'ouvre aujourd'hui devant elle. Elle est petite, grêle, d'une figure agréable mais déjà fanée. Un mouchoir mal noué couvre ses cheveux en désordre et un grand châle cache le reste d'une toilette délabrée. Elle a quatorze ans, et déjà elle est enceinte, et dans un état de grossesse avancé. Rosalie est une fille de campagne, venue à Paris pour s'y perdre aussitôt ; elle porte également dans son sein le fruit de précoces déréglements. C'est dans les bals des barrières, les plus mal composés, que toutes deux passaient la plus grande partie de leur temps; voici, au récit d'Elisabeth, comment elles l'employaient :

« Rosalie et moi, et une nommée Marie, qui a quinze ans, nous allions tous les soirs au bal. L'un l'autre nous faisaient danser, et on prenait quelque chose quand les jeunes gens offraient. Toutes trois nous aimions bien les bonbons et les sucreries, et nous en achetions quand nous avions de l'argent. »

M. LE PRÉSIDENT. Et quand vous n'en achetiez pas, vous en voliez. Vous vous êtes présentée chez plusieurs épiciers, vous disant chargée par votre maîtresse blanchisseuse d'en demander à crédit pour ses enfants.

ÉLISABETH. Oui, Monsieur, c'est vrai ; mais c'est les autres qui m'ont dit d'aller chez les épiciers. Pour m'y envoyer, elles me faisaient boire de l'eau-de-vie ; et quand j'avais la tête prise, elles me poussaient dans les boutiques.

M. LE PRÉSIDENT. Vous vous êtes fait remettre une fois 5 fr. par un épicier, à qui vous les avez demandés pour votre maîtresse?

dans ses appréciations. Le procédé dont fait usage M. Wolowski lui a été imposé par un sentiment fort bon en soi, fort louable, mais qui l'a conduit à des conséquences dangereuses. M. Wolowski est dominé par un vif désir de concorde et d'harmonie ; il veut vivre en bonne intelligence avec toutes les doctrines, avec toutes les écoles ; l'éclectisme qui consisterait à choisir dans chacune d'elles ce qu'elle a d'incontestable n'aurait pas complètement répondu à ses bonnes intentions ; il veut quelque chose de plus; il veut opérer la fusion intime de toutes les théories et de tous les systèmes. Dans ce but, il rapproche les idées opposées, il amalgame les principes contraires, il fond ensemble les éléments hétérogènes et arrive ainsi à une sorte de panthéisme scientifique qui, nous l'avouerons, nous a remplis d'effroi. Pour lui, tout est dans tout, tout vient de tout, tout mène à tout. Il semblerait, d'après lui, qu'on ne discute que sur des mots et qu'on ne se querelle que pour des synonymes : toute la science sociale consisterait dans une question de grammaire.

Que veulent les socialistes ? l'organisation du travail ? — Mais le travail est organisé.

L'association? — Mais le salaire, c'est l'association.

La participation de tous les travailleurs aux fruits du travail commun? — Mais le salaire est une part du produit commun.

L'émancipation du travailleur? — Mais la libre concurrence, c'est l'émancipation du travail.

La garantie du droit de travailler? — Mais la liberté de l'industrie assure à tous cette conquête la plus sacrée, le droit au travail.

Et puis à quoi bon les socialistes ? — Les économistes ne sont-ils pas des socialistes ?

Toutes ces assertions recueillies avec soin dans diverses leçons, peuvent donner une idée du genre et de la manière du professeur de législation industrielle. Lorsque nous avons relevé quelques-uns de ces aphorismes singuliers, nous ne savions pas qu'ils appartenaient à une conception d'ensemble ; mais à la longue, à force de voir s'ajouter les unes aux autres toutes ces propositions de même nature, nous nous sommes aperçus qu'elles constituaient le système propre et la méthode même de M. Wolowski.

Cette fusion qu'il essaie entre les contraires, n'est, à nos yeux, qu'une confusion malheureuse d'éléments qui hurlent de se trouver ensemble; ce contact forcé des antipodes du monde économique, c'est le plus effroyable bouleversement de la science, et c'en est fait de l'économie politique si l'on ne s'oppose à ce désordre du langage sous lequel est caché, du reste, le désordre des idées. Essayons d'éclairer un peu ce chaos.

« Si les socialistes, dit M. Wolowski, ont pour but l'amélioration physique, intellectuelle et morale des classes laborieuses, les économistes doivent être comptés parmi les socialistes et placés au premier rang. »

Quel ardent besoin de synonymie a donc poussé le professeur à opérer un rapprochement, une fusion et une confusion entre les économistes et les socialistes? Quoi Smith, Ricardo, J. B. Say vivre côte à côte avec Fourier, Owen et Saint-Simon ! C'est étrange.

S'il suffisait pour être socialiste de vouloir l'amélioration du sort de la classe la plus nombreuse, à ce compte-là tout le monde serait socialiste au premier degré. Améliorer le sort des travailleurs, c'est le but que chacun prétend poursuivre ; il n'est personne qui ne s'en fasse gloire, et s'il est des gens qui s'opposent à l'émancipation du peuple, il n'est personne qui ose s'avouer ouvertement l'ennemi du peuple. Il ne s'agit pas du but ici, il s'agit des moyens. Les socialistes, comme l'indique tout simplement l'étymologie du mot (socius) sont des gens qui veulent l'*association*, qui veulent l'amélioration du sort, non seulement des classes laborieuses, mais de toutes les classes, *par l'association*. Pour eux, l'association n'est point comme pour les économistes même les plus avancés, un simple avis, un bon conseil qu'ils donnent aux entrepreneurs, mais que les entrepreneurs peuvent se dispenser de suivre ; pour les socialistes l'association, c'est un principe, c'est un droit ; ils disent que tout individu qui concourt à une entreprise, a droit d'être associé dans cette entreprise et d'avoir sa part dans les bénéfices qu'elle peut procurer. De plus ils présentent des plans d'organisation, — bons ou mauvais, ce n'est pas la question en ce moment, — qui, à leur sens, permettraient une facile application de leurs principes. Il n'y a rien de tout cela dans les économistes.

La différence entre les uns et les autres est assez tranchée pour qu'il soit impossible de les confondre. Ceux-là repoussent le principe de la concurrence ; ceux-ci l'adoptent. Ceux-là ne veulent point qu'on ait la liberté d'écraser son voisin, si l'on a de plus gros capitaux que son voisin ; ceux-ci disent que cette conséquence de la liberté de l'industrie est un mal sans remède. Ceux-là veulent l'organisation du travail, et ils prétendent que le travail, aujourd'hui, est livré à l'anarchie la plus désordonnée ; ceux-ci ne s'entendent pas même entre eux sur ce point, car il en est qui reconnaissent, comme M. Blanqui, tous les maux de ce régime anarchique ; il en est d'autres, au contraire, qui nient le mal hardiment, mais tous s'accordent à repousser les plans d'organisation qu'on leur offre. Ceux-là posent l'association comme un principe de justice, et ils présentent des systèmes et des règles quelconques ; ceux-ci osent à peine conseiller l'association, sans dire si c'est un droit, et ne proposent ni règle ni système. Peut-on concevoir des caractères plus distincts, plus contraires entre deux Ecoles?

Ces deux catégories de penseurs ont, il est vrai, des points communs; et l'on peut dire que les socialistes sont des économistes, parce qu'ils ont des idées et des principes particuliers sur la science des richesses, parce qu'ils adoptent les principes incontestables de cette science qui ont été découverts avant eux ; mais on ne peut pas dire, pour cela, que les économistes soient des socialistes, parce que, s'il est permis d'avancer que les Sarrazins sont des infidèles, il n'est pas permis d'en conclure que tous les infidèles sont des Sarrazins ; ce serait manquer aux règles du syllogisme posées par Aristote.

M. Wolowski possède une qualité à laquelle tout critique sera né-



du travailleur ! Ce n'est pas tout : vous êtes ouvrier, je suis entrepreneur; vous venez me demander du travail et une juste rétribution de votre travail ; vous n'avez pas d'instruments ; moi, j'ai de gros capitaux et je vous dis : la concurrence m'oblige à produire au meilleur marché possible et pour cela à réduire autant que faire se peut le taux des salaires ; je vous offre trente sous par jour ; je sais bien que le double ne suffirait pas pour vous nourrir et pour élever votre famille ; mais, comme je puis rester plusieurs mois sans faire travailler un seul ouvrier, tandis que vous ne pouvez, sans être réduit aux dernières extrémités, rester plusieurs semaines sans ouvrage, je vous prends par la famine et il faudra bien qu'à la fin vous acceptiez le faible salaire que je vous offre : — Vous appelez cela l'émancipation du travailleur ! Allons encore plus loin, passons à la concurrence que se font entre eux ceux qui vivent du salaire. Un entrepreneur, dit M. Louis Blanc, a besoin d'un ouvrier ; trois se présentent. — Combien pour votre travail ? — Trois francs ; j'ai une femme et des enfants. — Bien. Et vous ? — Deux francs et demi ; je n'ai pas d'enfants, mais j'ai une femme. — A merveille. Et vous ? Deux francs me suffiront : je suis seul. — A vous donc la préférence.]

C'en est fait, le marché est conclu. Vienne un quatrième travailleur assez robuste pour jeûner de deux jours l'un, la pente du rabais sera descendue jusqu'au bout.» Et vous appelez cela l'émancipation du travailleur ! Mais dites donc que c'est l'oppression, l'exploitation la plus horrible du travail par le capital.

Comment ! vous ne voyez pas que le principe de la concurrence est pour les riches comme pour les pauvres, pour les entrepreneurs et pour les ouvriers un principe de guerre, un principe d'extermination. Dans ce système, il faut absolument tuer ou être tué tôt ou tard ; tout entrepreneur, tout commerçant est intéressé à la ruine de ses rivaux ; c'est à qui fabriquera à plus bas prix, c'est à qui vendra à meilleur marché pour écraser les concurrents. On se dispute les chalands, on s'arrache les pratiques ; pour triompher dans la lutte, on falsifie, on fraude, on détériore tous les produits ; on trompe, on vole, on pille les consommateurs ; c'est une guerre de forbans. Les ouvriers, pressés par la misère, se disputent le morceau de pain que leur offre l'industrie ; c'est à qui travaillera au plus bas prix pour obtenir de l'ouvrage, c'est à qui mangera le moins. Vous savez bien qu'avec ce système du travail au rabais, on a réduit tout un peuple à ne vivre que de pommes de terre, et il faut encore que ces malheureux s'arrachent cette nourriture comme

cédents.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Emprunt, 86, 86 05. — Belge 1842, 106 1/4, 3/8, 1/4. — Naples, récép. Rothschild, 102 40. — Chemin de Cette, 492 50. — Comptoir Ganneron, 1080, 1075. — Lots d'Autriche, 400. — Id. métalliques, 545. — Espagne 3 p. 0/0, 41, 40 7/8, 41.—Id. Dette intérieure, 32 1/2.—Jouiss. des 4 Canaux, 140, 137 50. — Id. Bourgogne, 100, 98 75. — Zinc, nouv. Mon Mont. 3350. — Entrep. des Batignolles, 650. — Gaz français, 4650. — Gaz anglais, 8300 ex div. — id. nouv. 7700.—Gaz de Calais, 1125. — Id. Alençon, 550. — Id. de Belleville, 1400. — Forges de l'Aveyron, 4700. — Lin Maberly, 585.

Obligations de chemins de fer : Versailles nouv., 1177 50.

Chemins non constitués : Bordeaux, 630 à 635. — Vierzon, 757 50, 762 50. — Boulogne, 590, 587 50. — Montereau, 538 75, 535.

A terme : Emprunt, 86, 05, 10. — Belge 1840, 105. — Naples, réc. Rothschild, 102 30.

5 0/0 compt.	1er c. 122 75	P. H. 122 80	P. B. 122 75	dr c. 122 75	b. 122 55
— fin cour.	122 75	122 80	122 75	122 80	122 70
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 compt.	85 »	85 10	85 »	85 05	84 95
— fin cour.	85 05	85 15	85 »	85 10	84 85
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

au compt.	1er C.	Der C.	DIFce S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFF.s le C. pr.
4 1/2 0/0.	113 50	» »	H. » 50	5 0/0 Bg. 1840	105 »/»	» »/»	» »
4 0/0....	» »	» »	» »	— Portugais.	» »/»	» »/»	
O. de la V.	1445 »	1440 »	» »	Esp. D. active	39 »/»	» »/»	B. » 1/8
B. de Fr.	3250 »	3260 »	H. 15 »	5 0/0 Naples.	99 75	5 »	H. » 25
				— Romain. .	105 »/»	» »	B. » 1/8
C. G. 1000	1185 »	» »	H. 5 »	Obl. Piémont.	1260 »	» »	»
C. hyp...	775 »	» »	» »	Emp. d'Haïti.	» »	» »	»
4 Can....	1275 »	1277 50	H. 2 50	Banq. belge.	655 »	660 »	H. 2 50

CHEMINS DE FER.				Au 15 c.	
St-Germ.	1073 75	» »	H. 3 75	Au 15 c.	»
V. R. Dr.	565 »	565 »	H. 15 »	— 570, 557 50, 565.	H. 5
— R. G.	383 »	385 »	H. 7 50	— 390, 397 50, 380, 385.	»
Orléans.	1160 »	» »	H. 5 »	— 1162 50, 1160.	H. 2 50
Strasb...	311 25	313 75	H. 2 50	— 312 50, 315.	H. 2 50
Rouen..	1105 »	1106 25	H. 7 75	— 1103 75, 1107 50, 1105.	H. 7 50
Havre...	890 »	892 50	H. 2 50	— 887 50, 892 50, 890.	H. 2 50
Marseill.	970 »	972 50	H. 7 50	— 970, 976 25, 972 50.	H. 5
La Teste	195 »	190 »	» »	—	»

souscription.

Tous les feuilletons des deux derniers volumes des Paysans par M. DE BALZAC.

CETTE FAVEUR SERA TRÈS PROCHAINEMENT SUPPRIMÉE.

On s'abonne en adressant un mandat à l'Administration, 131, rue Montmartre, à Paris, et chez les Libraires, Directeurs des Postes et des Messageries, au prix de 14 francs pour trois mois, 26 francs pour six mois, et 48 francs par an pour les départements.

Indiquer qu'il s'agit d'un abonnement *nouveau* et non d'un renouvellement.

Offrir aux travailleurs une modeste université populaire, leur présenter sous des formes agréables tous les enseignements nécessaires à l'ouvrier moral, intelligent et habile, tel est le but que s'est proposé M. Théodore Nisard en fondant le recueil dont nous annonçons aujourd'hui la publication.

Sous le titre de *Bibliothèque*, ce recueil contiendra tout ce qui intéresse l'artisan, et remplacera une foule de livres d'ordinaire fort coûteux. La religion, la philosophie, la littérature, l'économie sociale, l'histoire, les sciences, les arts et les métiers y sont représentés d'une manière simple, populaire et pratique. Et afin de rendre la lecture de cet ouvrage plus attrayante, de charmantes gravures sont mêlées au texte; des légendes, des traits de dévouement, de courage et de probité, des nouvelles, des vies d'artisans célèbres, ajouteront les beaux exemples aux bonnes leçons. La politique seule sera formellement exclue de la *Bibliothèque des classes ouvrières*, car cette science est trop souvent une arène où les passions donnent plus de scandale que d'instruction.

Spectacles du 14 février.

7 h. »/» **OPÉRA.** — Les Huguenots.
7 h. 1/2 **THÉATRE-FRANÇAIS.**—Dame et Demoiselle.
7 h. »/» **OPÉRA-COMIQUE.** — Les Bergers Trumeaux. Cagliostro.
7 h. 1/2 **ITALIENS.** —
7 h. »/» **ODÉON.** — L'article 170. Un Comique. Lys d'Evreux.
6 h. 3/4 **VAUDEVILLE.** — Trois Loges. Enfant chéri. le Poltron. le Clisson.
6 h. »/» **VARIÉTÉS.** — Vendetta. Mimi. Boquillon. Un Jour Gras.
6 h. »/» **GYMNASE.** — Rébecca. Cérighy. Bal d'enfants. Morale.
6 h. »/» **PALAIS-ROYAL.**—L'Etourneau. Bœuf gras. Mère Michel. Liberté.
6 h. »/» **PORTE-ST-MARTIN.**—Lady Seymour.
6 h. »/» **AMBIGU.** — Les Talismans.
6 h. »/» **GAITÉ.** — Ferté Spada. Coqueluche. Crao le Bossu.
6 h. 1/2 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Relâche.
6 h. »/» **COMTE.** — M. Jean. Pierrot. Parade. Cracovienne. Polka. Causeurs.
6 h. »/» **FOLIES.** — Toutou. Prem. rep. Sans Cravate.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Ventes par autorité de justice,

EN L'HOTEL DES COMMISSAIRES-PRISEURS, A PARIS.
Le 14 février 1845.
Consistant en tables, chaises, bureaux, sopha, fauteuils, guéridon, glaces, pendules, etc.

En une MAISON, sise à Paris, rue du Faubourg Saint-Denis, 97.
Le samedi 15 février 1845.
Consistant en paniers en osiers, 6 balles bouchons de liége, comptoir en chêne, poêle, chaises, table, environ 60,000 bouteilles en gros verre vides et neuves, planches à bouteilles, etc. — **An comptant.**

Imprimerie de LANGE LÉVY rue du Croissant, 16.

...près une insignifiante discussion, la commission des fonds se... a nommé M. Debelleyme pour son rapporteur.

Mesures tardives contre l'agiotage.

...inutilité des remèdes législatifs nous rappelle souvent une remarque ...sante faite par Alphonse Karr sur l'histoire de toutes les pompes à ...ndie dans tous les villages de France. Un incendie brûle dix chau...res ; on n'avait pas de pompe, ou elle était usée. Le lendemain, le ...eil municipal s'assemble, décrète l'achat d'une pompe neuve et la ...ation d'un corps de pompiers : les jeunes gens du village s'exer... avec ardeur à la manœuvre : mais l'incendie prévu ne vient pas ... tôt... le zèle s'apaise, la machine est renfermée à l'écart et ...it dans un coin... Une belle nuit, les cris *au feu!* se font entendre ; ...y a plus ni pompiers ni pompe... Le lendemain, le même conseil mu... s'assemble avec la même gravité que quinze ans auparavant, or... les mêmes mesures, qui produisent le même résultat...

...'est-ce pas là l'histoire de notre civilisation ? Quand un nouveau mal se ...are dans le corps social, et ajoute une perturbation de plus à celles ... existent déjà, vite une loi... Il est bien temps ! le mal est fait... ...ne la loi est-elle promulguée, qu'un autre mal dévore une autre par... de la société... Encore une loi, et ainsi de suite ; et toujours, avec le ... sérieux et la même bonne foi le législateur de s'étonner que tant ...ois ne puissent faire obstacle au mal, et que la société n'en aille pas ...ux. D'où vient cela ? Que dans la lanterne magique légale on n'a ou... qu'une chose, c'est de s'attaquer à la cause du mal, et non aux ... : on ne voit que les effets, on ne soupçonne même pas la cause.

...onc, une nouvelle loi va éclore pour arrêter un des effets de l'agiotage, ... on aura soin de laisser intacts l'agiotage lui-même et l'anarchie com...ciale.)

...ous avions vivement signalé il y a quelque temps, comme produit de ...auvaise constitution du commerce et de la société, cette singulière ...té qu'avaient les banquiers de faire verser dans leur caisse, par le ...ic, sans aucune garantie de leur part, des sommes énormes, comme ... à trente millions, par la simple affiche d'une opération de Bourse ... les chemins de fer.

...uelques membres de la chambre des pairs se sont émus de ce ...ltat, et restant au point de vue essentiellement pratique qui distingue ... législateurs, ils ont songé à avoir recours à une bonne loi sur ...atière, pour empêcher que ce scandale ne se renouvelât. — Nous ...ouvons qu'approuver leur résolution, parce qu'enfin il est de leur de... de venir, après coup, comme les chirurgiens, remettre tant bien que ... les membres cassés ; mais, nous devons les en prévenir, les mesures ...osées sont un peu tardives, et peu de temps après la promulgation ... loi, il se produira nécessairement d'autres excès commerciaux, qui ...elleront de nouveau leur attention répressive,... et ainsi de suite. Au ...lus ce n'est pas nous seulement qui leur adressons cette prédiction, ... aussi le *Journal des Débats*, qui les approuve fort : « Il est un peu ...rd pour intervenir, (dit dans un langage à moitié ironique le journal finir par régénérer en entier en commençant par ses principes élémentaires.

Voici un des côtés plaisants de la mesure proposée par M. Daru, c'est que c'est lui qui a soutenu le plus énergiquement dans la chambre l'abandon des chemins de fer aux compagnies ; il a donc été lui-même un des principaux promoteurs de l'agiotage effréné que cette mesure occasionne ; et maintenant il apporte un tout petit moyen pour réprimer cet agiotage. M. Daru est peu conséquent avec lui-même, ou bien il a été peu prévoyant ainsi que tous les graves personnages qui, comme lui, crient contre l'agiotage, et ont fait tout ce qui dépendait d'eux pour lui donner cet essor prodigieux qui les effraie et que nous leur avons cent fois annoncé d'avance.

M. le maréchal Bugeaud doit bientôt soumettre au conseil des ministres un projet important pour l'avenir de nos possessions en Afrique. Il s'agit de colonies militaires sur lesquelles s'appuierait avec sécurité la colonisation civile. Désormais, au lieu de perdre ses forces dans ces mille et une démonstrations belliqueuses qui épuisent notre trésor, qui éloignent les Arabes et qui la déciment, notre armée viendrait puissamment en aide à un système de colonisation large et progressif.

M. le maréchal Bugeaud a, dit-on, mûrement étudié ce projet. Il croit que de son exécution intelligente et énergique dépend l'avenir colonial de l'Algérie.

Si le ministère accueille cette idée, qui nous paraît très propre à résoudre enfin le problème de l'Algérie, nous serons les premiers à l'en féliciter.

Dépêches de lord Aberdeen, de M. Guizot et de lord Cowley.

Ainsi que le fait observer ce soir la *Patrie*, les hommes d'État d'Angleterre sont moins discrets que nos ministres. Sur la simple demande qui leur a été adressée par le parlement, de communiquer les pièces relatives au droit de visite, sir Robert Peel et lord Aberdeen se sont empressés de déposer les notes récemment échangées, au sujet de la commission mixte. Le *Times* publie ces documents qui se composent de trois dépêches.

Dans la première, lord Aberdeen écrivant à lord Cowley, paraît se faire la plus vive violence pour consentir à la transaction qui lui est « *énergiquement* » proposée par M. Guizot. Voici la préface et l'épilogue de cette correspondance :

9 janvier 1845. — « Milord, l'ambassadeur de France m'a remis une dépêche de son gouvernement, dans laquelle M. Guizot décrit en termes énergiques le sentiment qui a prévalu dans ces derniers temps dans les chambres françaises, et généralement en France, relativement au droit de visite. Après avoir longuement exposé les raisons qui l'ont amené à cette conclusion, il suggère au gouvernement de S. M. l'expédient de nommer une commission mixte, pour rechercher si l'on ne pourrait pas trouver des moyens de supprimer la traite, aussi efficaces ou même plus efficaces que ceux donnés par les traités qui établissent le droit de visite réciproque. Je vous communique une copie de cette dépêche, que vous trouverez ci-incluse pour votre instruction... M. Guizot ne sera pas étonné que nous hésitions à abroger des traités dont les stipulations ont été jugées efficaces, jusqu'à ce que

La seconde dépêche, de date antérieure à la précédente, est précisément celle dont lord Aberdeen trouve les termes si énergiques ; avant de formuler sa proposition d'une commission mixte, M. Guizot caractérisait ainsi les préventions françaises contre le mode actuel du droit de visite :

26 décembre 1844. — « Notre conviction de la nécessité d'avoir recours, de concert avec l'Angleterre, à un nouveau mode de répression du commerce des esclaves, est profonde et toujours aussi forte. Tous les événements qui se sont passés, toutes les réflexions qui se sont présentées à notre esprit depuis que la question a été soulevée, nous ont fait sentir plus fortement la nécessité de modifier le système actuellement en vigueur. Afin que ce système puisse être efficace et sans dangers, il ne suffit pas que les deux gouvernements soient animés d'un bon vouloir et d'une confiance réciproques. Constamment susceptible dans son application de contrarier et léser des intérêts privés, souvent légitimes et inoffensifs, ce système entretient dans l'esprit d'*une classe nombreuse, active et nécessairement rude de manières*, une irritation qui, bien qu'elle puisse rester assoupie pendant un temps plus ou moins long, peut cependant, par un événement imprévu en mer ou par le plus léger trouble dans les relations politiques des deux États, se trouver en un moment développée, enflammée, étendue et transformée en un ressentiment national puissant et formidable. Cela étant, le système du droit de visite, employé comme moyen de réprimer le commerce des esclaves, est plus dangereux qu'utile ; car il compromet d'un seul coup la paix, la bonne entente entre les deux pays, et même le succès de la grande cause à laquelle on a l'intention de le faire servir.

« GUIZOT. »

La troisième dépêche publiée par le *Times*, celle de lord Cowley, est la plus intéressante. La partie a été engagée par M. Guizot ; lord Aberdeen a répondu. Voici comment lord Cowley apprécie l'effet et les conséquences du contact ; nous reproduisons en entier sa correspondance :

13 janvier 1845. — « Après avoir lu en ma présence la dépêche de votre seigneurie, M. Guizot a dit qu'il en partageait entièrement les vues, relativement aux engagements pris par les deux gouvernements pour la suppression de la traite des noirs. S. E. a reconnu aussi que, depuis la conclusion des traités de 1831 et 1833, un grand changement s'était opéré dans les opinions des chambres, ainsi que du public en général, sur la question du droit de visite. Ce ministre a dit qu'il serait inutile d'entrer dans l'examen des causes qui ont amené ce changement. Il a ajouté seulement que la prévention existant dans la France entière contre l'exercice de ce droit était insurmontable et augmentait chaque jour. Vous pouvez d'après cela, a-t-il dit, juger du degré de satisfaction avec lequel j'ai reçu la communication que vous venez de me faire, annonçant l'acquiescement du gouvernement de S. M. à la proposition de celui de France de nommer une commission mixte pour rechercher si d'autres moyens aussi efficaces que le droit de visite réciproque ne pourraient pas être employés pour la suppression de la traite. M. Guizot comprend parfaitement les sentiments du peuple anglais au sujet de cet odieux trafic, et sait que les travaux de la commission mixte proposée, seront surveillés d'un œil jaloux ; aussi, m'a-t-il dit que je pouvais être bien assuré que l'acquiescement du gouvernement de S. M. à l'enquête proposée, serait justement apprécié par le gouvernement, la législature et le peuple de France.

» Son excellence m'informe aussi que le duc de Broglie serait chargé de ce mandat important, et je suis convaincu que sa majesté pensera que l'on ne pouvait faire un meilleur choix pour une pareille affaire. Pendant plusieurs années, le duc de Broglie a soutenu avec énergie qu'il fallait abolir la traite, et c'est sous ses auspices, comme ministre des affaires étrangères, que la

---

...UILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS (1).

Deuxième partie.

III. — LA DERNIÈRE ENTREVUE.

...ès le lendemain Mme de Luxeuil écrivit à la mère Louis et à M. le ...eiller de Vercy, tuteur d'Honorine, pour demander leur autorisation ; ... sûre que celle-ci ne pouvait être refusée, elle annonça d'avance le ...age à tous les amis de la famille.

...e Gausson en demeura foudroyé ! les autres avaient pu, en se méprenant sur l'intimité établie entre Arthur et sa cousine, présager depuis ...-temps ce mariage ; mais lui, il connaissait trop bien Honorine pour ... lui fût possible de le craindre. Depuis une année qu'il étudiait cette ...re délicate et tendre, il avait pu comprendre quel abîme la séparait ...son cousin.

...on dernier entretien lui avait d'ailleurs persuadé que son amour était ...pris et accepté. Aussi hésita-t-il à croire, jusqu'au moment où la ...velle lui fut confirmée par de Luxeuil.

...e dernier, dont les soupçons s'étaient portés naturellement sur Marcel, ...s du premier refus d'Honorine, voulut éclaircir ses doutes en lui par...t longuement de ce mariage, mais de Gausson écouta tout sans expri... ni surprise ni trouble apparent. L'expérience du monde l'avait ac...tumé à ces épreuves, qui font de nos salons un champ de bataille où ...ourage est dans l'impassibilité. Comprimant donc la violence de sa ...uleur, il ne songea plus qu'à voir Honorine afin de s'expliquer avec ...

...'union annoncée était trop inattendue pour qu'il n'y soupçonnât pas ...que surprise ou quelque piège ; mais la difficulté était d'arriver jus... la jeune fille. Dans nos mœurs, pleines de contraintes et de fausses ...rences, l'usage a établi une séparation presque absolue entre ceux ...uraient le plus besoin de se voir, de s'étudier, de se connaître. C'est ...ment à la dérobée, et par rencontre, que le jeune homme et la jeune ... peuvent échanger librement leurs pensées. Hors ces hasards inespé..., tous deux ne doivent se voir qu'à travers la famille, espèce de voile ... entre leurs âmes, comme on en place ailleurs entre leurs yeux.

De Gausson essaya vainement de parvenir jusqu'à Honorine : il la trouva toujours surveillée, entourée. Mme de Luxeuil avait redoublé de précautions et la quittait à peine. Vingt fois Marcel fut sur le point de s'adresser ouvertement à la jeune fille pour demander à l'entretenir seule un instant, et toujours le joug de l'usage le retint.

Aucune promesse ne lui avait été faite d'ailleurs ; il ne pouvait même se recommander d'un aveu reçu ! Son amour et celui d'Honorine, visibles pour tous deux, n'étaient point sortis de ce premier crépuscule qui donne tant de charme à la passion naissante ; ses droits pouvaient être sentis mais non formulés. Une lettre eût été impuissante à les traduire ; pour les faire valoir, il fallait toute l'indépendance d'un long épanchement.

Marcel continua à en chercher l'occasion, mais les jours se succédèrent sans la lui offrir. Le moment du mariage approchait ; il comprit enfin que l'heure d'une explication était passée ! dans tous les cas inutile peut-être, elle devenait inopportune et impossible après un si long retard.

La jeune fille, du reste, semblait elle-même la fuir. Tremblante à l'aspect de Marcel, elle évitait de le regarder, de lui parler. Celui-ci finit par croire qu'il s'était trompé. Il se dit que tout ce qui avait eu lieu était un de ces jeux de cœur dont la plupart des jeunes filles s'amusent quelques jours, essais de romans sans portée et sans suite auxquels elles renoncent, en même temps qu'aux longues correspondances et aux amies de couvent.

Cette pensée fut un trait aigu qui s'enfonça au plus profond de son âme ; ne pouvant en supporter la douleur, il résolut d'y échapper par la fuite. Avant de partir, il voulut seulement voir Honorine une dernière fois.

Il la trouva en compagnie de sa tante et de Mme des Brotteaux ; Arthur, Marquier et de Cillar causaient à l'autre bout du salon.

Au moment où on l'annonça, Mme des Brotteaux s'écria avec plus de vivacité que d'habitude.

— Oh ! tant mieux ; nous allons prendre M. de Gausson pour juge !

Honorine, qui avait tressailli au nom de Marcel, voulut la retenir ; mais elle continua.

— Non, non, je veux qu'il donne son avis, lui qui vous connaît bien et qui est de vos amis ; venez, M. Marcel, venez.

Le jeune homme s'approcha en demandant de quoi il s'agissait.

— C'est une grave question, dit la comtesse en riant, et pour la décider, nous avons besoin de toutes vos lumières.

— Ne l'influencez pas ! reprit Hortense, il faut qu'il donne son opinion franchement. Il s'agit de la corbeille de noce.

Les lèvres de Marcel se serrèrent, et sa main pressa convulsivement les bords du chapeau qu'il tenait ; mais sa voix resta ferme pour demander quelle était la difficulté à juger.

— Faites-moi d'abord le plaisir de regarder cette chère petite, dit madame des Brotteaux, qui se retourna vers Honorine.

Le regard de Marcel suivit la direction indiquée et rencontra celui de la jeune fille, qui rougit, s'efforça de sourire, puis baissa les yeux avec une affreuse palpitation de cœur.

— Vous la voyez, reprit Mme des Brotteaux, eh bien ! maintenant, dites-nous quelle est la couleur qui lui sied davantage, le rose ou le bleu ?

— En vérité, madame, dit de Gausson avec effort, vous présumez trop de mon observation ou de mon goût ; je craindrais que mon avis ne détruisît la bonne opinion que vous voulez bien en avoir.

— C'est une défaite, répondit Hortense avec insistance, je veux savoir quelle est la couleur que vous préférez voir à Honorine.

— La couleur que je préfère, répéta lentement de Gausson, en jetant vers la jeune fille un regard ému.

— Précisément ; est-ce le rose ?

— Non, madame.

— Alors c'est le bleu ! s'écria-t-elle en se tournant triomphante vers Mme de Luxeuil ; vous le voyez, chère comtesse, il est de mon avis.

— Oui, reprit de Gausson, dont les yeux s'étaient pour ainsi dire oubliés sur Honorine ; c'était la couleur que mademoiselle portait la première fois que je la vis... chez la prieure...

Bien que ces mots eussent été prononcés sans intention apparente, il y avait, dans le timbre de la voix, une nuance qui n'échappa point à la jeune fille. C'était à la fois de la tristesse, de l'amour et du reproche. Elle sentit son cœur défaillir.

Madame de Luxeuil avait également paru frappée, non de l'accent de Marcel, mais de ses paroles.

— Vous aviez vu ma nièce avant son arrivée à Paris ? demanda-t-elle.

— En passant en Touraine, madame, il y a douze ans.

— Douze ans !... Ah ! vous étiez des enfants alors, reprit la comtesse soulagée ; je m'étonne seulement qu'Honorine ne m'ait jamais parlé de cette rencontre.

— C'était une circonstance peu importante dans la vie de mademoiselle, fit observer de Gausson, avec une légère nuance d'amertume.

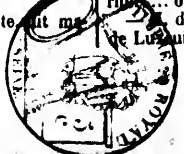
— Mon Dieu ! qu'est-ce qui se souvient de douze ans, dit Madame des Brotteaux, qui avait repris sa nonchalance ; mais M. de Gausson a une mémoire miraculeuse. Croiriez-vous qu'il reconnaissait tous les villages, lorsque, pour nous rendre aux bains de mer, nous avons traversé la Normandie ?

— J'y ai été élevé, répondit de Gausson ; je l'ai vingt fois parcourue en tous sens...

— Et vous avez voulu nous la faire également parcourir, interrompit Mme des Brotteaux. Oh ! si vous saviez quelles promenades, comtesse ! Figurez-vous des dunes exposées au soleil et au vent, des chemins horribles... où l'on est obligé d'aller à pied ! J'ai cru en mourir.

— M. de Gausson vante pourtant la beauté de son pays, objecta Mme de Luxeuil.

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844, au 11 janvier 1845, et les numéros des 13 et 14 février.



» les mers de l'est; elle est sur le point de s'emparer de l'île de Socotora. »

Nous craignons que le traité conclu avec l'iman de Mascat ne dédommage pas la France de celui que M. de Lagrénée nous a si pompeusement expédié de Chine.

On sait que Socotora est la plus grande des îles africaines de l'Océan indien après celle de Madagascar. L'iman de Mascate ne possédait sur cette île qu'un droit de suzeraineté très problématique. Elle a été prise, puis abandonnée par la compagnie anglaise des Indes. Voici la description qu'en fait Balbi :

« Socotora est une île aride, pierreuse et presque entièrement dépourvue d'eau et de végétation ; cependant le meilleur aloès croît dans ses vallées abritées ; on y recueille aussi une grande quantité de dattes excellentes. Sa position et ses deux rades l'ont fait servir de station aux négociants de l'antiquité ; on croit même qu'Alexandre-le-Grand y avait envoyé une colonie. Il paraît qu'une partie des habitants de l'intérieur est attachée aux dogmes de l'Église jacobite et qu'une tribu sauvage vit encore indépendante dans les bois. »

The *Times* assurait il y a quinze jours que le gouvernement espagnol avait envoyé au capitaine général de Cuba l'ordre de donner satisfaction à l'Angleterre pour les insultes faites, il y a deux ans, au fameux consul Turnbull. *El Tiempo* dément formellement cette assertion de son homonyme.

Nouvelle position de la Russie vis-à-vis de la Chine et du Japon.

L'extrême Orient présente aujourd'hui le spectacle de deux grandes puissances qui envahissent le terrain pied à pied, substituant, par la violence ou par la politique, leur influence à celle de tous les gouvernements indigènes. Bien que les progrès de l'Angleterre et de la Russie, au sein des peuples à demi-barbares de l'Asie, ne soient pas sans résultats précieux pour la civilisation, nous regrettons vivement que l'association des peuples européens ne soit pas assez avancée pour régler et pondérer l'action de l'occident sur le monde oriental, en y introduisant, avec l'influence anglaise et russe, d'autres éléments, et en opérant les travaux unitaires qui feraient profiter le centre du globe de ce commerce avec l'Orient dont la Russie et la Grande-Bretagne se disputent aujourd'hui le monopole. L'article suivant, extrait de la *Gazette d'Augsbourg*, prouvera que la Russie manœuvre avec une grande habileté vis-à-vis de la Chine et du Japon, et tend à prendre à l'égard de ces Etats une position aussi avantageuse que celle de sa rivale.

« Le Céleste Empire n'existe plus en réalité depuis la paix de Nankin : l'ère de sa dissolution avance à pas rapides. Déjà la presse anglaise, le *Morning-Chronicle* en tête, élève une voix accusatrice contre sir Henry Pottinger parce qu'il a donné une paix si généreuse à l'empire humilié. A l'entendre, toute la Chine aurait dû être ouverte à l'industrie et au commerce européens. C'est là, en effet, l'opinion de la majorité du peuple anglais, et tôt ou tard les professeurs de l'axiome connu : « Le droit est le fils de la force, » trouveront un prétexte pour déclarer de nouveau la guerre à la

« La tsarine Catherine a dit : Mes enfants et arrière-petits-enfants doivent toujours songer à agrandir notre empire et à en étendre les frontières. Les *Oross* (Russes) ont obéi à ce commandement et se sont emparés du Kamtschatka. Ils y ont établi un gouverneur et ils forcent les indigènes à leur donner chaque année la peau d'une bête, comme tribut. De là, ils ont commencé à faire le commerce avec les habitants de Jeso, qui leur achètent du poivre, du sucre et du drap en échange de fourrures et d'or. Il y a dans cette île plusieurs montagnes qui contiennent de l'or, de l'argent et du cuivre, mais les habitants n'en savent pas tirer parti. Sur plusieurs points de l'île on trouve du sable d'or dans les eaux torrentielles des montagnes, mais l'auteur japonais ajoute : « Nous autres Japonais, nous ne recueillons ni l'or ni l'argent. Il faudrait même cacher ces trésors aux Moscovites, qui pourraient s'emparer de ce pays, car Jeso est à notre empire ce que sont les lèvres et les dents pour le corps. Donc soyons sur nos gardes ! »

» Cette précaution n'a pas profité aux Japonais. Les Européens n'en ont pas moins découvert l'or et l'argent de l'île Jeso. Les Russes surtout s'y établissent de plus en plus et y font un commerce très étendu.

Ils agissent de même avec la Chine. En 1805, l'empereur de Russie, sous prétexte de recherches scientifiques, envoya dans l'Asie méridionale une expédition dont le but était politique et commercial. MM. Krusenstern et Lisanskoy étaient chargés de faire accepter une ambassade russe dans le Japon et d'entamer des relations de commerce avec les ports méridionaux de la Chine. Par suite d'une pétition adressée à la douane de Canton, ces deux officiers obtinrent préalablement la permission d'y faire le commerce comme les Anglais et les Américains, mais bientôt l'empereur instruit de cette circonstance, envoya une lettre à Canton dans laquelle il défendait à tout jamais aux vaisseaux russes de faire le commerce dans un port chinois, autre que Kiachta et Maimatschin. Depuis, la Russie n'a plus rien entrepris contre la Chine de peur que le gouvernement soupçonneux de Pékin ne lui interdît le commerce même à Kiachta et Maimatschin. Le tzar a mieux aimé attendre, et c'est aujourd'hui que le prestige du gouvernement chinois vient d'être détruit par les Anglais, que Nicolas invite la compagnie russe à envoyer des expéditions dans tous les ports chinois, tels que Kuangton, Amoy, Futschéu Ningpo et Schanghai, afin de réparer, en se créant de nouvelles relations dans l'est et le sud, les pertes que le commerce russe a éprouvées par suite du traité de paix de Nankin dans l'Asie centrale.

La Chine accordera-t-elle maintenant à la Russie, comme à l'Angleterre, l'entrée de ses ports pour y faire le commerce soit du Kamtschatka, soit des Kuriles, soit d'Ochotsk? C'est là une question très importante mais en même temps très problématique. Il est à présumer que le gouvernement chinois s'y opposera d'abord, et que la première expédition russe aura à son bord une ambassade, qui, semblable à celle de l'Amérique et de la France, tâchera de faire un traité particulier avec la Chine et notamment par rapport à l'ouverture de la navigation du fleuve Amur, qui serait d'une grande importance pour les possessions de la Russie dans le nord ouest.

Mais la Russie aura plus de difficultés à vaincre en Chine que les autres puissances, car il existe entre l'empereur de Pékin et le *blanc Séhakan des Oross* (tzar) des traités qui remontent à deux siècles. Néanmoins, la Russie n'a pas reculé et se présente hardiment dans la lice, à côté de l'Angleterre, de la France et de l'Amérique.

Agitation en Italie. — Réaction en Sicile.

D'après une correspondance citée par la *Gazette de Cologne*, l'agita-

par des conventions postales entre la France, le Portugal et le Brésil, ligne de paquebots transatlantiques doit partir de St-Nazaire, tous les pour Lisbonne, les îles du Cap-Vert et Rio-Janeiro, et que, de ce der port, une ligne latérale sera dirigée sur Montevideo et Buenos-Ayres, la Plata. Il est probable qu'il s'agit de ce service, rien n'annonçant enc que, pour nos possessions coloniales, les choses soient aussi avancées. nous assure cependant que des propositions faites par des maisons de place, pour la correspondance des Antilles, sont sérieusement étudiées, même, *si l'opposition veut permettre au ministère de s'occuper d'affa* que la session ne se passera pas sans la présentation d'un projet de loi tiné à satisfaire les vœux du commerce maritime, tant pour nos relat avec nos possessions coloniales, que pour celles qui existent entre la Fr et l'Amérique du nord.

» Nous apprenons aussi que, dans la Méditerranée, la navigation à va va prendre de grands développements. On organise au port de Cette compagnies qui établiront des services entre cette ville et l'Afrique. En p tant de Lyon, on pourra, vingt-quatre heures après, débarquer et faire affaires à Barcelone. Le port de Cette cherche à venir en auxiliaire à seille, pour lutter, avec succès, contre l'influence toujours croissante de nes, Livourne, Trieste, et pour maintenir dans la Méditerranée la supré tie que le pavillon français ne doit jamais y perdre.

» Tous ces faits ajoutent à l'urgence de l'établissement et de l'organisa d'une poste maritime ; ils appellent surtout l'attention de M. le ministr commerce sur une indispensable révision de la loi des quarantaines. »

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 14 février.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux acti de jouissance des canaux.

M. GALOS, rapporteur, rend compte des raisons qui ont porté la com sion, depuis le rapport qui a été présenté à la chambre, à ajouter à l'art du projet que les rachats des actions de jouissance des canaux ne pourr s'opérer pour chaque compagnie qu'en vertu de lois spéciales qui fixe le mode de paiement des actions à racheter et détermineront les effe l'expropriation.

M. LHERBETTE. Le système présenté par la commission est entière nouveau. Nous avons des lois qui fixent le mode de l'expropriation cause d'utilité publique, mais ici vous ne parlez que d'une sorte de r qui n'est pas l'expropriation et qui cependant s'en rapproche. Il résult nouvelles additions de la commission qu'il y a entre cet article et le r de la loi conçu dans le système du rachat ou de la résiliation des contr une contradiction flagrante.

M. DUMON, ministre des travaux publics. Le droit de rachat des acti des canaux est écrit dans la Charte, il est écrit dans la loi ; il s'agit simp ment de savoir si ce rachat est utile, et de régler le mode de l'exécution

M. le ministre fait l'histoire des actions de jouissance des canaux actions ont été créées par des lois de 1821 et 1822, à une époque où l prit d'association était encore si peu développé que le gouvernement poussé à faire des concessions très dures, et qui sont devenues funestes fois à l'Etat et au public surtout, obligé de supporter à la fois des très élevés et des voies de communication en très mauvais état.

C'est cet état de choses qu'il s'agit de changer ; il s'agit de rendre au vernement son action, mal à propos aliénée. L'honorable préopinant mandait tout-à-l'heure comment l'utilité publique serait constatée; utilité sera constatée par la loi elle-même ; si la chambre ne croit pas y ait utilité, la loi ne sera pas adoptée. Le rachat deviendrait l'inde

Arrivant aux additions de la commission, M. Dumon dit que ce n'e qu'une garantie de plus que le gouvernement a voulu donner à la ch bre. Le gouvernement a voulu que d'abord le principe fût non seule

---

— Laissez-donc, je voudrais le voir forcé d'y habiter.

— Votre souhait va s'accomplir, madame, dit Marcel, car je pars dans quelques jours pour la Normandie.

— Vous ! répétèrent à la fois la comtesse et madame des Brotteaux.

— Je venais vous faire ma visite d'adieux.

Honorine eut peine à retenir un cri. Le souvenir précédemment réveillé par de Gausson l'avait déjà ébranlée, mais cette brusque annonce de départ acheva de briser son courage. L'idée qu'elle ne verrait plus Marcel et qu'il allait partir malheureux, irrité, imposa silence à tout le reste. L'exaltation de dévouement qui l'avait jusqu'alors étourdie, fit place au désespoir, puis à la résolution de se justifier en avouant tout à de Gausson.

Un nouvel incident vint traverser cette tentation.

Pendant l'entretien que nous venons de rapporter, Arthur et les visiteurs réunis à l'autre extrémité du salon avaient continué, de leur côté, une conversation qui était devenue de plus en plus animée. Marquier en semblait le héros, et, à la multiplicité de ses gestes et de ses affirmations, il était facile de deviner qu'il avait à vaincre l'incrédulité d'une partie de ses auditeurs.

— Quand je vous répète que je le tiens du caissier ! s'écria-t-il enfin ; qu'il a reçu les deux cents mille francs; qu'il les a comptés !...

— Qu'y a-t-il donc, demanda Mme de Luxeuil, étonnée de la chaleur du banquier.

— Ah ! pardieu ! il faut raconter la chose à ces dames, s'écria de Cillart en riant; voyons, Marquier, recommencez pour elles votre roman.

— Je soutiens que c'est une histoire, répliqua celui-ci, et j'offre au capitaine de parier cent louis.

— N'acceptez pas ! interrompit Arthur ; s'il veut parier, c'est qu'il est sûr de gagner.

— Mais de quoi s'agit-il enfin? reprit la comtesse.

— Mon Dieu ! d'une folie de philanthrope, reprit Marquier. Madame la comtesse doit avoir entendu parler de *l'auteur de l'Avenir dévoilé?*

Mme de Luxeuil jeta un regard rapide du côté d'Honorine.

— Qui est-ce qui ne connaît pas ce vieux rêveur ? reprit de Cillart, en haussant les épaules ; il envoyait autrefois ses livres gratuitement à tout le monde, moi-même j'en ai reçu.

— Avec l'épigraphe latine invariable : *Omnis omnibus*.

— Oui ; on lui en avait fait un sobriquet, et les petits journaux ne l'appelaient que le duc *omnis omnibus*.

— Adoptons le nom, dit vivement Mme de Luxeuil, je n'en veux pas d'autre.

— Va pour *omnis omnibus*, reprit Marquier, en riant ; voici ce que je racontais de lui à ces messieurs.

— A l'époque où le duc était encore riche, il avait pour ami M. Lannaut, le père des banquiers actuels, qui était aussi dans les affaires. Il

paraît même que le bonhomme goûtait les idées du duc, et qu'il rêvait, comme lui, le bonheur du genre humain !... Ils ont toujours eu quelque chose de détraqué dans cette famille.

— Enfin, demanda Mme de Luxeuil, qui semblait mal à l'aise et impatientée du récit de Marquier.

— Enfin, continua celui-ci, à force de s'occuper des affaires de la société, le père Lannaut laissa les siennes se déranger, de sorte qu'un beau jour il se trouva avec un passif qui dépassait son actif de près de cent mille écus ! Le bonhomme eut beau se retourner, faire argent de tout, la faillite était inévitable. Alors, ne sachant plus où trouver du secours, ruiné, déshonoré, il perdit la tête et prit la fuite. Il avait déjà rejoint le Hâvre où il allait s'embarquer, quand il reçut une lettre de son caissier, qui lui apprenait que tous les billets présentés avaient été payés.

— Payés, s'écria Honorine, qui, distraite d'abord, avait fini par écouter malgré elle et par s'intéresser.

— Intégralement ! ajouta Marquier, et cela par un inconnu.

Toutes les femmes poussèrent une exclamation.

— Voilà où nous tournons au conte de fée, dit de Cillart.

— Pas du tout, reprit Marquier, car le soi-disant inconnu n'était autre que le duc *omnis omnibus*, qui de retour d'un petit voyage, avait appris, du caissier lui-même, la fuite de Lannaut, et s'était immédiatement dépouillé de tout ce qu'il avait de fonds disponibles chez son notaire.

— Mais vous passez le plus merveilleux ! s'écria de Cillart ; c'est que votre duc avait exigé le secret de la part du caissier, et que ledit Lannaut est mort sans savoir à qui il devait ces deux cent mille francs.

— Mais il ne les devait pas ! s'écria Marquier ; je vous ai déjà dit qu'il n'y avait eu ni acte ni reçu.

— Eh bien ! je déclare, moi, reprit le garde-du-corps, que je ne puis croire à une pareille folie.

— Vous avez tort, dit sérieusement de Gausson ; j'ai connu le notaire entre les mains duquel les fonds furent remis, et je savais, depuis longtemps, tous les détails de cette affaire.

— Me croirez-vous, maintenant? demanda Marquier en se tournant vers de Cillart.

Celui-ci plia les épaules.

— Alors, je n'ai qu'un mot à répondre, dit-il, c'est qu'*omnis omnibus* était un échappé de Charenton.

— Le malheureux ! fit observer Mme des Brotteaux, perdre deux-cent mille francs !

— Encore s'il eût demandé un reçu, ajouta Marquier.

— Mon Dieu ! sa vie est pleine de traits semblables, reprit Mme de Luxeuil avec le désir évident de mettre fin à cette conversation ; il serait plus généreux de ne point les rappeler et d'imiter le charitable silence de M. de Gausson.

— Je voudrais pouvoir accepter l'approbation de Mme la comtesse, dit

celui-ci en s'inclinant avec gravité ; mais je ne l'ai point méritée, et si garde le silence, c'est que loin de pouvoir m'associer aux anathèmes le duc est l'objet, je ne pourrais exprimer pour lui que de l'admiration

L'étonnement parut général.

— Quoi ! s'écria de Cillart, même pour le cadeau de deux-cent m francs ?

— Pour lui surtout, reprit Marcel en s'animant, car ce que M. quier ne vous a point dit, c'est que l'homme sauvé par le duc était un nos industriels les plus ingénieux et les plus hardis ; que sa ruine tait vingt tentatives dont la réussite pouvait enrichir le pays ; qu'elle duisait à la misère plusieurs centaines de famille ; que la prévenir n'était pas seulement un acte d'ami, mais de bon citoyen. Il fallait ajouter que le duc ne fit un mystère de sa généreuse assistance que qu'il savait M. Lannaut capable de la refuser et de préférer dans son couragement une ruine immédiate à des obligations qu'il eût craint de pouvoir remplir.

— C'est avec des raisonnements pareils que ce pauvre duc a ma un million ! dit Marquier en ricanant.

— Et qu'il a fini par l'hôpital, ajouta de Cillart.

— Tandis que les fils Lannaut ont équipage et qu'ils se moque comme tout le monde, d'*omnis omnibus*, acheva Arthur.

— Voyez-vous, mon cher de Gausson, reprit le garde-du-corps, que le monde restera ce qu'il est, le dévouement sera l'orgueil des

— Non, dit Marcel avec une fermeté calme, ce sera la vertu des co geux ! Un jour viendra, je l'espère, où les sociétés plus intellige n'auront pas besoin du sacrifice de quelques-uns pour le salut du grand nombre et où le bonheur de chacun aidera au bonheur de tou mais d'ici là, c'est aux généreux à accepter l'abnégation, à s'oub pour les autres, *à nourrir le monde de leur âme et de leur sang.*

— Et le monde une fois nourri, se moquera d'eux, objecta Marqu

— Peut-être, continua Marcel ; mais pour celui qui s'est imposé tâche, qu'importe l'approbation ? Le dévouement est un martyre ; il fortifie de ses souffrances, il s'encourage de son abandon, il tire ses et ses récompenses de lui-même. Tout perd son charme à la longue, passions s'attiédissent, les ambitions trompent, les espérances fatigue mais rien ne peut enlever cette douce saveur que laisse le souvenir bien accompli. Quiconque se dévoue doit accepter la douleur, l'injust le dédain, car c'est de ces fleurs amères que se compose le miel qui ad cit les souffrances de la vieillesse !...

De Gausson s'était laissé emporter, sans y prendre garde, à l'expr sion de ses pensées les plus intimes ; les sourires de Marquier, d'Art et du garde-du-corps le rappelèrent tout-à-coup au souvenir du lieu et l'auditoire ; il rougit un peu, s'interrompit brusquement et se leva.

Mais ses paroles avaient frappé Honorine. Prête à regretter le sacrif qu'elle faisait à la mémoire de sa mère, elle y avait trouvé une sorte d'

c'est précisément cette faculté que réserve la loi. Le gouvernement a voulu qu'il lui fût possible de faire des conditions d'une nature dans un cas et d'une autre nature dans un autre. La loi est applicable à tout, les chambres conserveront les moyens d'en surveiller l'application ; d'ailleurs elle n'engage à rien ; ce n'est qu'un code spécial de procédure.

M. LUNEAU persiste à demander l'ajournement de la discussion.

M. DUMON combat cet ajournement et revient sur les observations présentées par M. le ministre des finances.

L'orateur, rentrant dans la discussion du fond du projet, présente des calculs assez étendus pour démontrer que le produit des canaux est assez élevé pour que l'Etat n'ait rien à perdre en en rachetant la jouissance.

Si le gouvernement, continue-t-il, n'a pas la loi d'expropriation qu'il vous demande ; s'il lui faut traiter à l'amiable avec les porteurs d'actions, pendant six mois on élèvera les tarifs pour avoir des indemnités considérables : le public en souffrira ; le gouvernement sera obligé de payer beaucoup plus cher et à des prix inégaux. En adoptant la loi, au contraire, vous rendez au gouvernement toute sa liberté ; vous lui assurez des conditions équitables, et c'est pour cela que je vous prie de l'accepter.

M. D'ANGEVILLE appuie l'ajournement.

M. DUMON déclare qu'il a cru devoir présenter à la chambre les raisons qui militent en faveur du projet, mais que le gouvernement, si la chambre le désire, ne se refuse pas à un ajournement de quelques jours.

M. GALOS fait la même déclaration au nom de la commission. Il est décidé, en conséquence, que la discussion du projet sera renvoyée à mardi.

Demain, à une heure, réunion dans les bureaux. Examen de projets de loi relatifs 1o à l'impôt sur le sucre indigène ; 2o à l'achèvement et au perfectionnement des routes royales ; 3o à la construction de divers édifices.

A deux heures, séance publique. — Développement de la proposition de M. Roger (du Loiret) tenant à modifier divers articles du code d'instruction criminelle. — Rapports de pétitions.

FAITS DIVERS.

Aujourd'hui, à l'audience de midi, M. le chancelier Pasquier s'est présenté devant la cour royale, présidée par M. le président Séguier, pour prêter le serment que lui imposait le titre de duc dont il a été investi. Il était accompagné de son fils adoptif, M. A. d'Audiffret, pair de France, sur la tête duquel, aux termes de l'ordonnance de nomination, le nouveau titre de M. Pasquier sera reversible. M. Pasquier n'est point resté en dehors de la barre, selon l'usage ; un siège avait été disposé pour lui dans l'enceinte réservée. Dès qu'il y a eu pris place, M. le procureur-général Hébert a requis lecture de l'ordonnance de l'investiture. Cette lecture faite par le greffier, M. le premier président a prononcé la formule du serment, et M. Pasquier a répondu d'une voix ferme : « Je le jure ! » Puis il s'est retiré, en s'appuyant sur le bras de M. d'Audiffret, et après avoir salué M. le procureur-général et M. le premier président.

— M. Lacoudrais, commissaire général de marine de première classe, maître des requêtes au conseil-d'Etat, membre de la chambre des députés, a été nommé au conseil d'amirauté.

— Par une ordonnance royale du 12 février 1845, rendue sur la proposition du ministre de la marine et des colonies, MM. Dau, Pousard, Hue-Mazelet, Fraudin, Dufrenoy, de Vellecour, de Blie, Delsaux, Médoni et Viot, élèves de l'Ecole royale polytechnique, ont été nommés sous-lieutenants élèves d'artillerie de marine à l'Ecole d'application de Metz.

— Nous avons appelé il y a quelque temps et d'autres journaux l'ont

— Déjà, nous arrivent de tous côtés de douloureux détails sur les masses de neige qui désolent divers départements. Voici ce qu'on lit dans l'*Indicateur de Bordeaux* :

« Le froid est d'une intensité extrême dans les montagnes de l'Auvergne. Les neiges sont tombées en si grande quantité, que le courrier de Lyon a éprouvé des retards, presque chaque jour, de plusieurs heures. Les routes sont devenues impraticables aux voitures. On rapporte que le maire d'une commune du département du Puy-de-Dôme a été trouvé enseveli sous la neige qui avait en partie recouvert son cadavre. Il était mort de froid. A côté de lui gisait son malheureux compagnon qui avait déjà les membres gelés ; mais de prompts secours l'ont rappelé à la vie ; il a encore les jambes paralysées. Les courriers de Lyon sont obligés de faire cent kilomètres à cheval, le passage des voitures étant interrompu. »

— M. Wolowski, professeur au Conservatoire des arts et métiers, a consacré cette année la première partie de son cours à l'exposition générale des dispositions que le principe de la liberté du travail et le régime de la grande manufacture ont fait introduire dans la législation et dans l'organisation industrielle.

Samedi prochain 15 février, il commencera l'exposition de la législation des conseils de prud'hommes.

Le cours de M. Wolowski a lieu les mercredi et samedi à sept heures un quart du soir, dans le grand amphithéâtre du Conservatoire des arts et métiers, rue Saint-Martin, 208.

TRIBUNAUX.

AFFAIRE DES CARTES BISEAUTÉES. — Le tribunal de police correctionnel qui, vendredi dernier, avait renvoyé à huitaine pour faire connaître sa décision, dans l'affaire des cartes biseautées, a rendu aujourd'hui un jugement dont le texte suit ; ces considérants résument fidèlement ce curieux procès :

« Attendu qu'il résulte de l'instruction et des débats la preuve que les prévenus Walker, Lambert et Peyronnet ont, le 29 octobre dernier, employé, contre les sieurs de Thouin et de Salm, des moyens frauduleux pour gagner au jeu une somme de 8 300 fr., et que, le 28 mai dernier, les mêmes moyens ont été employés contre le sieur Milleret, par les prévenus Baring, Frazer et Oglebey, et la nommée Emma Caye, pour gagner au jeu une somme au moins de 12 000 fr.;

« Que le concert qui a eu lieu entre les prévenus dans les circonstances ci-dessus relatées, la coopération de chacun d'eux et le rôle qu'ils ont joué sont positivement prouvés ; qu'en effet, il est établi, quant au point du 29 octobre, à l'égard de Walker, que c'est lui qui, sous un vain prétexte, s'est mis en relation, d'abord avec le sieur Thouin, puis avec le sieur de Salm, s'est emparé de la confiance de ces étrangers, et a introduit auprès d'eux les prévenus Peyronnet et Lambert, et a lié la partie à la suite de laquelle on a joué :

« A l'égard de Lambert, attendu que c'est lui qui a proposé de jouer et a, ostensiblement au moins, gagné la plus forte somme, faits qui suffisent pour établir sa coopération, indépendamment de la détention d'un jeu de cartes dont l'altération a été signalée par les experts ; à l'égard de Peyronnet, qui a été trouvé détenteur d'un jeu de cartes qui porte des traces évidentes d'altération, et en outre, des notes indiquant la manière de disposer les jeux de cartes, de faire amener un jeu infaillible ;

« Que dans le fait du 28 mai, il est établi : à l'égard d'Oglebey, que c'est lui qui a conduit les sieurs Milleret, d'abord chez Frazer, et ensuite chez le prévenu ; à l'égard de Baring, défaillant, attendu que c'est lui qui a proposé le jeu, et qui, pour vaincre le refus de Milleret d'y prendre part, a annoncé qu'Emma Caye jouait aussi ; que, bien qu'ostensiblement du moins,

BANDE DES 17 VOLEURS. — VERDICT DU JURY. — Aujourd'hui, à l'ouverture de l'audience de la cour d'assises de la Seine, M. le président Glos a prononcé la clôture des débats, et commencé immédiatement son résumé, qu'il a terminé par la lecture des questions soumises au jury. Ces questions étaient au nombre d'environ six cents. A midi, le jury est entré en délibération.

A cinq heures, le jury est rentré à l'audience. Aux termes de son verdict, tous les accusés, à l'exception de la femme Sauron, ont été déclarés coupables. Bouhours et Julien Giraud ont été, outre les chefs de vols qualifiés, reconnus coupables de tentatives d'homicide : le premier, sur la personne de son coaccusé, Bourgeois, dit Misère ; le second, sur les époux Coudere. Des circonstances atténuantes ont été admises en faveur de treize des accusés, au nombre desquels sont Bouhours et Giraud ; les quatre autres, à qui elles ont été refusées, sont les nommés Meunier, Hoff, Bandinelli et Musard.

La cour a prononcé immédiatement l'acquittement de la femme Sauron, et s'est retirée ensuite dans la chambre du conseil pour délibérer sur l'application des peines. Demain, nous publierons l'arrêt de la cour.

LA MUGUETTE ET CHARLOTIN. — CINQ FRANCS D'AMENDE POUR UN SOUFFLET. — Le *Droit, bulletin des tribunaux*, raconte ainsi une scène pleine d'humour et de mouvement ; la Muguette y remplit un rôle héroïque.

La Muguette est une grande et belle fille qui fait l'admiration de tous les fourriers de la ligne et de tous les petits clercs d'avoués qui fréquentent le marché aux Fleurs. Elle vend de frais bouquets sur son éventaire et lance de tendres œillades aux chalands. Aussi lui résiste-t-on difficilement. On ne passe pas devant elle sans lui acheter des roses ou des violettes, et la Muguette fait tout doucettement ses petites affaires. Il paraît que son heureuse position a excité la convoitise de Charles Minissier, dit Charlotin, porteur au marché et l'un de ces individus fort délabrés, mais fort contents d'eux-mêmes que Gavarni a illustrés sous ce type général : *un homme aimé pour lui-même.*

Charlotin a fait la cour à la Muguette, et il paraît que la pauvre fille a eu la faiblesse d'écouter ses doux propos. Hélas ! c'était peut-être par une belle matinée de printemps, et, en fait d'amour, le printemps est un bien grand traître ! Enfin, toute cette aventure à la Manon Lescaut finit par un bon soufflet que la Muguette appliqua à poing fermé sur la joue du séducteur. Celui-ci a eu le cœur de traduire son ancienne maîtresse en police correctionnelle.

La Muguette vient prendre place, au banc des prévenus, d'un air délibéré ; elle jette en passant un regard de mépris sur le Faublas du quai aux Fleurs. On voit que tout souvenir d'amour est mort en son cœur, et qu'elle n'a plus qu'un profond dédain pour celui qu'elle a regardé autrefois comme son maître et son vainqueur.

M. LE PRÉSIDENT à la prévenue. — Qu'avez-vous à dire ?

LA MUGUETTE. J'ai à dire que quand Charlotin est venu me parler, je croyais que c'était un honnête garçon. Il a des airs francs quand il veut, ce chenapan-là ! ma foi ! Je l'ai écouté... Il me promettait le mariage et un tas de montagnes d'or ! J'avais quelques petites épargnes à la caisse ; il n'a pas eu de cesse que je ne les aie mangées avec lui.

Tous les jours, il m'emmenait à Bercy ou à la Courtille pour faire des noces de veau et de salade. Puis, quand mon petit magot a été mangé, il m'a planté là pour reverdir. C'est à ce moment que j'ai appris qu'il avait fait ça à bien d'autres, et qu'après l'évènement, il leur avait défendu de se remontrer au marché, en les menaçant de les battre. C'est ce qu'il fit aussi. Mais il ne savait pas à qui il avait affaire, en s'en prenant à moi, le brigand !

---

propos qui la saisit. Il lui sembla que cet encouragement au dévouement dans la bouche de Marcel avait quelque chose de plus éloquent que dans aucune autre ; que c'était enfin un avertissement providentiel auquel il ne lui était point permis de résister !

Cette sensation fut si complète et si vive que son projet de tout confier au jeune homme fut à l'instant abandonné et qu'elle revint avec une sorte d'enthousiasme passionné à l'idée du sacrifice silencieux.

Aussi, lorsque de Gausson s'approcha d'elle, afin de prendre congé, réunit-elle tout ce qui lui restait de forces pour le recevoir d'un air tranquille.

Marcel prit sa main, la porta à ses lèvres et prononça le mot d'adieu avec une expression de désespoir étouffé ! Elle sentit un frisson glacé parcourir ses veines ; mais ses lèvres répétèrent adieu avec une sorte de froideur machinale.

Ce fut seulement lorsque le jeune homme eut disparu que ses forces l'abandonnèrent. Elle porta les deux mains à son cœur qui se brisait, se laissa retomber sur son fauteuil, sans pensée et sans mouvement.

Ce trouble qui n'avait échappé ni à la comtesse ni à son fils confirma leurs soupçons. Aussi, bien que le départ de M. Marcel de Gausson semblât devoir les rassurer, résolurent-ils de redoubler de surveillance.

La lettre jetée par la fenêtre d'Honorine et interceptée par la comtesse était toujours restée pour eux un inexplicable mystère. Quel était ce protecteur caché qui, sous le nom de Marc, veillait sur Honorine ? Cette dernière eût pu le leur dire, mais Mme de Luxeuil craignait, avec raison, qu'une nouvelle explication n'amenât de nouveaux débats, et, par suite, quelque changement dans les résolutions de la jeune fille.

L'autorisation demandée à la grand'mère Louis était arrivée, il ne restait plus à recevoir que celle du tuteur, M. de Vercy dont le silence commençait à étonner de Luxeuil et sa mère ; mais ils apprirent enfin la cause de ce retard.

Partageant la répugnance de tous les provinciaux à se servir de la poste, le conseiller avait confié sa réponse à un substitut de la Cour d'Angers qui se rendait à Paris et qui avait voulu l'apporter lui-même. Cette réponse renfermait une autorisation régulière pour la publication du mariage avec un modèle de contrat ; elle annonçait, en outre, l'arrivée de M. de Vercy, appelé à Paris pour une affaire personnelle.

Cette nouvelle inquiéta Arthur et Mme de Luxeuil. Ils interrogèrent adroitement le substitut sur les intentions que pouvait avoir exprimé M. de Vercy et sur l'affaire qui l'obligeait à quitter Angers ; mais celui-ci ne put leur donner aucun éclaircissement. Il leur parla seulement d'une seconde lettre, confiée par le conseiller, et qu'il chercha dans son portefeuille. Elle était adressée :

A Monsieur Marc,

Garçon de bureau, *Rue des Morts*, no 16,

A ce nom de Marc, la mère et le fils échangèrent un coup d'œil.

— J'espère, au moins, que vous ne porterez pas cette lettre à domicile ? fit observer Mme de Luxeuil.

— Pardonnez moi, Mme la comtesse, dit le substitut ; M. de Vercy m'a bien prié de la remettre en mains propres.

La comtesse se récria.

— Mais il n'y a point songé, dit-elle, c'est hors ville.

— J'ai été, en effet, un peu effrayé en cherchant hier la rue des Morts sur un plan de Paris, avoua le substitut.

— Sans compter que vous pourrez aller dix fois avant de rencontrer cet homme.

— Ne suffirait-il pas de jeter la lettre à la poste ? demanda Arthur.

Le substitut objecta la crainte d'une erreur d'adresse ou d'un changement de domicile.

— Eh bien ! donnez-la moi, reprit Mme de Luxeuil, je la ferai porter.

— Mille grâces, Mme la comtesse, mais je n'oserais pas abuser à ce point...

— Donnez, vous dis-je, j'enverrai mon chasseur, et il retournera plusieurs fois au besoin. Que monsieur vienne dîner avec nous après-demain, je pourrai lui apprendre le résultat de ses recherches.

Le substitut se confondit en remerciements, et se retira enfin ravi de l'amabilité de la comtesse.

A peine fut-il parti, qu'Arthur courut fermer la porte, tandis que sa mère ouvrait la lettre de M. de Vercy.

C'était une réponse à celle qui avait été écrite par Marc, au sortir de chez Mme Beauclerc, et dans laquelle il dénonçait les véritables motifs d'Arthur, en recherchant la main de sa cousine. Le conseiller, sans rien croire ni rien contester, déclarait qu'il serait à Paris vers la fin du mois pour un placement de fonds et des remboursements, et qu'il demanderait alors des éclaircissements plus détaillés.

La mère et le fils comprirent, en même temps, que s'ils ne prévenaient les révélations de ce Marc, tout était perdu. A quelque prix que ce fût, ils devaient donc le gagner, l'effrayer ou le tromper. Mais pour savoir lequel de ces moyens tenter, il fallait avant tout connaître l'homme auquel on avait affaire.

Comme ils cherchaient le moyen d'y parvenir, sans se compromettre, on annonça à de Luxeuil que M. Hartmann le maquignon demandait à lui parler.

Ce fut un trait de lumière ! Il ordonna de le faire monter à son appartement, demanda la lettre à sa mère, et lui déclara qu'ils auraient tous les renseignements dès le lendemain.

Il trouva l'Allemand qui l'attendait dans son cabinet debout et le chapeau à la main. Malgré sa grosse cravate de laine rouge remontant jusqu'au dessus des oreilles, sa barbe épaisse qui lui cachait les deux tiers du visage et la capote de castorine blanchâtre sous laquelle sa maigreur se trouvait déguisée, nos lecteurs eussent facilement reconnu, dans le prétendu Hartmann, le Juif alsacien dont nous avons donné, au commencement de notre récit, le signalement détaillé. C'était bien lui, en effet, mais dans une meilleure position que nous ne l'avons vu d'abord.

Le hasard s'était plu à le favoriser : rencontré par un compatriote qui cherchait précisément un second pour son industrie, il était d'abord entré à son service, et, quelques mois après, la mort de son patron lui avait permis de continuer les affaires pour son propre compte. Quant à la nature de ces affaires, elle était singulièrement obscure : bien qu'il s'intitulât maquignon, M. Hartmann ne vendait point de chevaux, mais il connaissait tous les cochers de grande maison, tous les jockeys, tous les valets d'écurie. Nul ne savait mieux que lui procurer le placement d'une bête tarée, créer une généalogie à un coureur vulgaire, assurer le gain d'un pari en corrompant les jockeys, ou en énervant, par quelque drogue, le cheval redouté. Ses relations étendues lui permettaient de joindre à cette spécialité quelques industries accessoires qui ne laissaient pas que d'avoir aussi leurs profits. Il pouvait, au besoin, faire parvenir une lettre jusqu'au fond de l'hôtel le mieux fermé, donner des renseignements sur les habitudes des maîtres, procurer un logement de *passade*, loué sous son nom dans quelque maison à double issue, où l'on pouvait venir sans éveiller les soupçons, grâce à une affiche de dentiste ou de couturière. Il se chargeait enfin des emprunts sur gage ou de la fabrication de lettres anonymes destinées à servir les haines ou les rivalités.

Cette universalité avait fait de Moser l'agent préféré de ce que la fashion avait de plus méprisable. C'était lui qui mettait en contact toutes les mauvaises passions, associait les vices et mariait les lâchetés.

Arthur l'avait employé plus d'une fois et avec profit ; aussi ne balança-t-il pas à s'adresser à lui pour prendre des renseignements sur Marc.

Le Juif comprit sur-le-champ de quoi il s'agissait et il demanda la lettre adressée au garçon de bureau, afin qu'elle lui servît d'introduction et partit en promettant de faire diligence.

Mais au moment où il atteignait l'extrémité du faubourg St-Honoré, et où il allait tourner vers la Madeleine, il se trouva en face d'un homme en costume militaire qui à sa vue s'arrêta tout court : c'était Jacques le Parisien.

Tous deux s'étaient séparés peu après l'aventure de la *forge des buttes*, et ils ne s'étaient point revus depuis.

Jacques entraîna l'Alsacien chez un marchand de vin du faubourg et monta avec lui à l'entresol, dans un cabinet séparé, pour pouvoir causer plus librement.

EMILE SOUVESTRE.

(*La suite à demain.*)

[illegible] le rôle fonctionnel de chacune des parties du cerveau, et de diviser la surface de ce viscère en une multitude de petits départements affectés à l'exercice de facultés ou de penchants encore mal définis et mal classés eux-mêmes. C'est ainsi que la phrénologie a éloigné beaucoup d'esprits judicieux et logiques, qui, sans refuser toute valeur aux observations de Gall, sans fermer les yeux à la vive lumière jetée par cet ingénieux et hardi penseur sur la physiologie du cerveau, n'ont pu s'empêcher de trouver peu motivée, quelquefois même purement arbitraire, la localisation établie par lui et par ses continuateurs.

Mais ce n'est pas ici le lieu d'examiner à fond la phrénologie, doctrine souvent calomniée, parce que, d'accord en cela avec la théorie passionnelle de Fourier, elle proclame l'innéité, l'indestructibilité des dispositions caractérielles, donnée peu compatible avec les règles de la civilisation, c'est-à-dire d'une société fondée sur le morcellement et la contrainte: ce que nous voulons seulement aujourd'hui, c'est mentionner la séance annuelle de la société phrénologique, qui s'est tenue dimanche à l'Athénée, sous la présidence de M. le docteur Fossati.

Du discours d'ouverture prononcé par le président, nous n'avons pu entendre que les derniers mots, qui exprimaient le vœu de l'émancipation intellectuelle et morale de l'humanité tout entière.

Le secrétaire de la société, M. Ch. Place, a lu ensuite le compte-rendu des travaux de l'année. Il a signalé, à propos d'observations recueillies par quelques membres, des analogies frappantes entre le crâne de Jean-Sans-Peur, moulé sur l'original par M. Fossati, et le crâne de certains scélérats audacieux tels que Poulmann, joignant à l'énergie de l'organe de la destruction, des qualités affectives qui se rencontraient aussi chez le turbulent duc de Bourgogne. Sans nous prévaloir de cet exemple, qui ne serait peut-être pas le mieux choisi qu'on pût prendre à l'appui de cette thèse foncièrement *humaine*, nous dirons qu'en effet l'étoffe dans laquelle sont taillés les héros et les brigands, pourrait bien être la **même**. La différence viendrait moins de la matière première et de la nature du tissu que de l'emploi qui en est fait par la société. M. Place nous a aussi fait voir, sur la tête de Ducros, l'assassin de la veuve Senepart, de sinistres protubérances accusant les organes dont l'activité non équilibrée avait poussé ce misérable à étrangler et voler sa victime.

Mais le morceau qui a été écouté avec le plus d'intérêt est une lecture de M. le docteur Voisin sur *l'estime de soi* ou *sentiment de la dignité personnelle*. Ce sentiment, dont l'excès constitue l'orgueil, est un de ceux qui sont le plus nécessaires à chacun de nous pour s'élever ou se maintenir à la position qui lui revient de droit dans la hiérarchie sociale. Sans lui, c'est en vain, le plus souvent, que nous serions doués de qualités éminentes: nous nous laisserions écarter, effacer, primer par des individus de beaucoup inférieurs sous le rapport de l'ensemble des facultés de l'intelligence et du cœur, mais à qui l'excellente opinion qu'ils ont d'eux mêmes communique une assurance imperturbable, en même temps qu'elle les pousse à se mettre toujours en avant, sans aucunement s'inquiéter des impressions de la galerie. M. le docteur Voisin a rapporté à cette prédominance de l'estime de soi le principe de beaucoup de grandes fortunes politiques, qui nous font encore illusion sur les proportions réelles des hommes à qui elles sont échues.

L'auteur avait commencé par établir les caractères différentiels de la *vanité* et de l'orgueil, deux choses qui ne se ressemblent guère, quoique souvent on les confonde. Le vaniteux s'occupe moins d'être que de *paraître*; il rapporte tout à l'opinion d'autrui: c'est hors de lui-même en quelque sorte qu'il puise le principe de ses déterminations. Il en est tout autrement de l'orgueilleux, qui se fait continuellement le centre du monde, qui ne tient compte que de lui-même, qui ne prend ses mobiles que dans sa personnalité, qui marche droit devant lui, vers son but de satisfaction ambitieuse et de domination, sans se préoccuper des jugements qu'en pourront porter les autres hommes.

A l'exagération de l'estime de soi, M. Voisin a ensuite opposé le caractère qui pèche par le manque ou par l'insuffisance de ce sentiment, l'un des soutiens et des stimulants les plus précieux qu'ait mis en nous la nature. Il y a, suivant une observation sur laquelle a beaucoup insisté M. Voisin, et dont il n'a pas en besoin, croyons-nous, de faire son profit pour lui-même, il y a moins d'inconvénient pour l'individu à pousser un peu trop loin l'estime de soi, l'opinion de son propre mérite, qu'à rester sous ce rapport au dessous du degré convenable. Ici, l'excès peut exposer quelquefois au ridicule, mais le défaut contraire paralyse. Celui qui a une trop pauvre opinion de lui-même, celui qui ne sait pas s'estimer à sa valeur et dont l'organisation présente à cet endroit une lacune par trop sensible, demeurera toujours, faute d'une juste confiance en ses forces, bien au dessous du but qu'il aurait pu atteindre. Il est voué d'avance à servir de marchepied à des ambitions beaucoup moins légitimes que n'eût été la sienne, si une meilleure appréciation de ses facultés en eût secondé l'essor. De combien d'avantages ne se privera-t-il pas, pour n'oser entreprendre, par suite de cette défiance dont s'accusait Diderot: « Tout m'effraie au premier coup d'œil, écrivait-il à Mlle Volland, et il » faut que je sois de cent pieds au dessus d'une besogne quand je ne la » trouve pas de cent pieds au dessus de moi. »

la perfection. Il a trouvé, pour parler du Rédempteur des hommes, un langage plein d'élévation et de chaleur qui a excité une sympathique émotion dans l'assemblée. Tant il est vrai que toujours, au contact de ce qui est grand et sublime, un éclair d'enthousiasme illumine pour un moment nos cœurs, bientôt replongés hélas! dans la froide nuit qui est la seule atmosphère que leur fasse notre société égoïste ! C. P.

Théâtres, fêtes et concerts.

Le 1er mars 1845, à huit heures et demie du soir, dans les salons de M. Erard, 13, rue du Mail, M. Ch.-V. Alkan aîné exécutera plusieurs morceaux de compositeurs modernes, et quelques-uns de ses derniers ouvrages. Plusieurs artistes célèbres lui prêteront l'appui de leur talent pour cette soirée.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 14 FÉVRIER.

Le *Journal des Débats* fait remarquer qu'au moment où chez nous l'abus de la spéculation dans les entreprises de chemins de fer appelle l'intervention de la législature, le mal est encore poussé plus loin en Angleterre. « Là, dit-il, bien plus encore qu'en France, les marchés publics sont en ce moment livrés à une véritable fièvre d'agiotage sur les actions. Un des ministres anglais disait, il y a deux jours dans le Parlement, que le pays était dans une crise de chemins de fer. »

Le *Journal des Débats* et le *National* donnent leur avis sur le projet de loi du rachat des actions de jouissance, qui a pour objet de libérer les canaux de 1821 et 1822. Tous deux proclament l'urgence de cette mesure. On objecte, il est vrai, contre elle l'opinion du *Journal des Débats* sur les chemins de fer qu'il a tant contribué à livrer aux compagnies. La feuille des banquiers se tire de là par un sophisme ; elle a deux poids et deux mesures pour les compagnies : en matière de chemins de fer « on peut, dit-elle, s'en remettre à l'intérêt des compagnies concessionnaires : elles sont assez intelligentes pour abaisser convenablement leurs tarifs. » Soit, il n'y aura que les compagnies des canaux d'intraitables. On s'en aperçoit bien !

Le *National*, du moins, est conséquent avec lui-même en soutenant « que le droit de l'Etat, son devoir envers l'agriculture et le commerce sont d'exproprier au plus tôt les possesseurs d'actions de jouissance. »

Le *Siècle* et le *Courrier français*, tout en jugeant très imparfaite la proposition relative aux irrigations, telle qu'elle a été votée par la chambre, pensent néanmoins qu'elle pourra rendre quelques services et qu'elle constitue un bon précédent. Un amendement de MM. Levavasseur et Darblay a été adopté, qui décide que la servitude de passage frappera les propriétés intermédiaires au profit des propriétaires de terrains submergés, à l'effet de procurer l'écoulement des eaux nuisibles. » Sans doute, dit le *Courrier*, une disposition de cette nature se trouverait mieux ailleurs que dans la loi qu'on discutait ; mais la chambre a si rarement à s'occuper des intérêts de l'agriculture qu'elle a profité avidement de l'occasion et s'est trouvée avoir fait deux lois dans une seule : une loi d'irrigation et une loi de dessèchement. »

La *Presse* cite ce mot de Napoléon : *La Méditerranée est un lac français*, et elle fait observer que non seulement ce mot ne s'est pas réalisé, mais que plus nous allons, plus notre influence s'atténue et dépérit dans cette mer centrale. La *Presse*, à l'appui de son opinion, publie des chiffres empruntés aux journaux de Marseille et desquels il résulte qu'en 1844, il est entré dans le port d'Alexandrie 233 navires anglais, 151 autrichiens, 113 grecs, et seulement 51 français. « Ce qui se passe à Alexandrie se passe dans tout le Levant : partout, dit la *Presse*, notre pavillon brille par son infériorité.

La *Presse* annonce que les premières maisons de Marseille viennent de former une association pour lutter avec énergie contre la double rivalité du lloyd autrichien de Trieste, et d'un service à vapeur du même genre, qui s'organise à Southampton.

Marchés de Paris.

Halle aux farines du 14 février. — Arrivages 899-25. — Ventes 2901-05. — Restant 17522-89. — Cours moyen 00,00. — Cours taxe 00.00 — Gruaux, 00,00 à 00,00. — Farines, 1re 31,20 à 00,00 ; 2e 29,00 à 30,60 ; 3e 26,75. — A livrer 204,10.

Marché Saint-Antoine, 14 février. — Luzerne 2e 40 à 42. — Regain 2e 33 à 35. — Trèfle, 1re 32 à 35. — Paille de blé 1re 28 à 30 ; 2e 24 à 26.

& PARIS. *Marché aux fourrages* du 14 février. *Barrière d'Enfer*. — Foin 1re 50 à 00 ; 2e 46 à 00. — Paille de blé 1re 28 à 29 ; 2e 26 à 27.

Halle aux veaux du 14 février. — Veaux amenés 899, vendus 858 1,90-1,70-1,50. — Vaches amenées, 71 vendues 67 1,30-1,10-0,90. — Taureaux amenés 1 non vendu.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 14 février. — 1104 porcs amenés, dont 1000 vendus 1,05-1,00-0,90. — 511 veaux amenés, 511 vendus 1,70-1,60-1,50.

Marché de Poissy, 13 février. — Il a été amené 1780 bœufs, sur lesquels 1658 ont été vendus 1,14-1,02-0,86. — 107 vaches amenées, dont 105 vendues

[illegible] comme dans la rente.

Parmi les premiers, nous remarquerons le chemin de Rouen, qui a fléchi de 30 francs.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Emprunt, 86 05. — Belge 1842, 106 1|2. — Id. 3 p. 0|0, 76 75. — Id. 2 1|2, 61 75. — Société générale, 1535. — Espagne 3 p. 0|0, 41, 41 1|4. — Dette intérieure, 33 5|8, 33. — Naples, récép. Rothschild, 102 45. — Lots d'Autriche, 395. — dito sortis, 545. — Hollande 2 1|2, 64. — Jouiss. des 4 Canaux, 1[illegible]. — Id. Bourgogne, 97 50. — Zinc, Vieille-Montagne, 5350. — Id. nouv. Mont. 3000, 3300. — Entrep. des Batignolles, 650. — Gaz français, 4650. — Nouv. 4400. — Gaz anglais, 8300, 8500. — Gaz de Calais, 1125. — Id. de Belleville, 1400. — Forges de l'Aveyron, 4650. — Grand'Combe, 1500. — Cette, 495.

Obligations de chemins de fer : Versailles rlv. dr. anc., 1040. — Orléans, 1265.

Chemins non constitués : Bordeaux, 630. — Vierzon, 762 50, 765. — Boulogne, 595. — Montereau, 530, 532 50.

A terme : Emprunt, 86 15. — Montpellier à Cette, 495. — Espagne, dette intérieure, 32 7|8.

5 0|0 compt.	1er c. 122 75	P. H. 122 75	P. B. 122 65	dr c. 122 70	h. 122 75
— fin cour.	122 75	122 75	122 70	122 70	122 [illegible]
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0|0 compt.	85 05	85 10	85 05	85 10	85 05
— fin cour.	85 10	86 10	85 »	85 »	85 10
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFFes le C. pr.
4 1|2 0|0.	113 50	» »	» »	5 0|0 Bge 1840	105 »|»	» »|»	» »
4 0|0....	108 20	» »	» »	— Portugais.	59 1|4	» »|»	»
O. de la V.	1145 »	» »	H. 5 »	Esp. D. active	39 »|»	» »|»	»
B. de Fr.	3260 »	3260 »	» »	5 0|0 Naples.	100 »	» »	H. » 25
				— Romain. .	105 »|»	» »	»
C. G. 1000	1085 »	» »	» »	Obl. Piémont.	1260 »	» »	»
C. hyp...	775 »	» »	» »	Emp. d'Haiti.	» »	» »	»
4 Can....	1275 »	1276 25	B. 1 25	Banq. belge.	660 »	650 »	B. 10

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe		DIFFes
St-Germ.	» »	» »	» »	Au 15 c.	»
V. R. Dr.	557 50	» »	B. 7 50	— 557 50, 560, 557 50.	B. 7 50
— R. G.	375 »	385 »	» »	— 380, 375, 385.	»
Orléans.	1160 »	1157 50	B. 2 50	— 1161 25, 1156 25, 1158 75.	B. 1 25
Strasb...	315 »	315 »	H. 1 25	— 315, 318 25.	H. 1 25
Rouen..	1106 25	1085 »	B. 21 25	— 1105, 1075.	B. 30
Havre...	885 »	890 »	B. 2 50	— 886 25, 887 50, 882 50.	B. 7 50
Marseill.	971 25	» »	B. 1 25	— 975, 970.	B. 2 50
La Teste	190 »	215 »	B. 25 »	—	»

LONDRES, 12 FÉV.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Consol..... 99 5|8 3|4.	Av..... 85 10.	3 0|0 85 15, 20 d. 50. 85 60 55 d. 50.
Esp. act... 28 1|8.	Ap..... 85 02 1|2.	5 0|0 122 90 85 d. 50.
Portug..... 58 3|4.		123 35 d. un. 75 60 d. 50.
Mexic...... 31 5|8.	Rep. fin c. F. pr	Orl. 1175 d. 10.
Brésil...... » »|».	3 0|0, p. 2 1|2 17 1|2	Rouen 1112 50, 1102 50 d. 10.
5 0|0 Holl. 99 1|4.	5 0|0, 5 10 35	Mars. 980 d. 10.
2 1|2 do. 63 1|4.		
[illegible]riénen..... 42 3|4.	Bons du trésor.	
Orléans... 44 3|4.	3 1|8	

MARCHANDISES. — **Huile** de colza disponible, 81,00 à 80,00 ; courant du mois, mars et avril, 83,50 à 83,00 ; 4 mois d'été, 87,00 à 86,00; 4 derniers mois, 90,00 à 89,00.

LILLE — Courrier en retard.

ESPRIT 3|6. — Disponible et courant du mois 88,00 à 00,00; mars et avril, 87,00; 4 d'été, 88,00; 4 derniers, 86,00 à 87,00.

SAVON.—Ordre de livraison, 88 fr. les 100 kil.]

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 15 février.

7 h. »|» **OPÉRA.** —
7 h. 1|2 **THÉATRE-FRANÇAIS.**— Catherine II. Mari de la Veuve.
7 h. »|» **OPÉRA-COMIQUE.** — Cendrillon.
7 h. 1|2 **ITALIENS.** — Otello.
7 h. »|» **ODÉON.** — L'article 170. Un Comique. Lys d'Evreux.
6 h. 3|4 **VAUDEVILLE.** — Les Mystères. L'Amour s'en va. Clémence.
6 h. »|» **VARIÉTÉS.** — Lafleur. Mimi. Boquillon. Un Jour Gras.
6 h. »|» **GYMNASE.** — Rébecca. Cérigny. Bal d'enfants. Morale.
6 h. »|» **PALAIS-ROYAL.**— Bœuf gras. Mère Michel. Liberté. Biribi.
6 h. »|» **PORTE-ST-MARTIN.**—Lady Seymour.
6 h. »|» **AMBIGU.** — Les Talismans.
6 h. »|» **GAITÉ.** — Forté Spada. Coqueluche. Crao le Bossu.
8 h. 1|2 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Relâche.
6 h. »|» **COMTE.** — Mort aux rats. Polichinelle. 2 Frères. Cracovienne.
6 h. »|» **FOLIES.** — Toutou. Prem. rep. Sans Cravate.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

Avant d'examiner spécialement le projet du gouvernement, pré-sons notre position dans la grande question de la réforme colo-le.

Nous voulons l'émancipation de tous les êtres opprimés; nous ulons que, partout, sur la terre cesse l'exploitation des classes et s races par les classes et par les races que des circonstances ou don providentiel ont favorisées. Nous croyons que le temps est nu de faire une condition nouvelle aux noirs des colonies, et après l'exemple donné par l'Angleterre la France ne peut pas culer sans perdre de sa considération dans le monde.

D'un autre côté, nous entendons que le salut des classes exploi-s, dans nos îles intertropicales comme au sein de la métropole, opère par des transformations pacifiques, par des mesures d'or-nisation, combinées de telle sorte que le progrès nécessaire de la chesse sociale ne reçoive pas d'atteinte par le fait de l'améliora-du sort des travailleurs.

La question de l'émancipation a été posée par les sectes protes-ntes de la Grande-Bretagne avec beaucoup d'ardeur, avec beau-p d'impatience charitable; mais cette générosité du cœur n'é-t pas éclairée par la vraie lumière de l'intelligence. Il en est ré-lté un système plein de périls et d'inconvénients, *l'abandon-ment en liberté*, très préjudiciable aux intérêts de la richesse blique, et peu favorable, en réalité, à l'amélioration de la con-tion morale et physique de l'affranchi.

L'impulsion donnée par le protestantisme d'Angleterre fut bien-t suivie par le philosophisme français. Aussitôt que l'esprit modé-teur de la Restauration eut cessé de faire obstacle, les libéraux ussèrent avec activité l'idée de l'émancipation. Un moment, ue idée devint populaire, et fut sur le point de se traduire en acte. s philanthropes se bornaient à copier l'œuvre des négrophi-s de l'Angleterre. Ils nourrissaient les mêmes illusions. «Attendez s noirs libres, disaient-ils, et aussitôt ils aimeront le travail et ils mpliront tous leurs devoirs de citoyens. La production aussi en que la tranquillité publique ne recevront aucune atteinte du it de l'affranchissement.»

Les représentants des intérêts coloniaux déclaraient que l'éman-pation était pleine de périls, et aurait pour effet de ruiner les pays ertropicaux. Ils demandaient qu'on attendît un peu, afin de pro-er de l'expérience anglaise. Quelques esprits prudents ayant ap-yé cette demande, il fut décidé qu'on observerait les effets de cte du Parlement.

Pour nous, dès l'origine, tout en approuvant le principe de l'é-ancipation, tout en assurant que la réforme coloniale s'opèrerait ns troubles politiques sérieux, nous affirmions, par avance, que résultats économiques de cette mesure seraient déplorables, e la richesse publique en souffrirait considérablement.

Cependant, les colons continuaient à pousser des cris d'alarme manœuvrer pour écarter le coup dont ils se voyaient menacés, ndis que les partisans de l'émancipation persistaient à entretenir s illusions fâcheuses sur les suites de la réforme coloniale. Des ux parts, il y avait exagération systématique. Il n'y a pas deux

tholique. Ce parti est très représenté [illegible] délégués. Le catholicisme romain, en effet, représente l'idée d'un ordre quelconque immobile. Dans son sein, l'esprit de liberté, de charité, d'émancipation humaine semble aujourd'hui subordon-né à l'esprit d'ordre. Au lieu de chercher une organisation nou-velle, qui satisfasse aux sentiments et aux besoins développés par le progrès de la vie générale, le catholicisme se rattache à toutes les institutions anciennes.

Ainsi, d'une part, dans l'Angleterre protestante et dans la France philosophe, ardeur charitable et projets mal réfléchis de réforme au nom de la liberté; d'autre part, dans les Etats catholiques, dis-position à méconnaître les droits les plus sacrés et à maintenir l'es-clavage au nom du principe de l'ordre.

Nous avons toujous pensé qu'on devait chercher à concilier ces deux principes. Nous avons toujours maudit l'exploitation et l'asser-vissement de l'être humain; nous avons toujours reconnu et dé-montré les inconvénients graves d'une émancipation confuse, d'un abandonnement brutal en liberté. Nous avons, depuis dix ans, in-cessamment répété qu'il fallait substituer au régime servile une or-ganisation libérale des ateliers de travailleurs. Nous pensons qu'il ne convient à la France du dix-neuvième siècle, ni de se laisser al-ler à l'entraînement d'un esprit désordonné de liberté, ni de résis-ter à l'impulsion libérale dont un autre peuple donne l'exemple. A la France il appartient de concilier l'ordre avec la liberté.

Nous disons donc: émancipation et organisation.

Nous ferons voir que le projet de loi du gouvernement ne saurait avoir pour résultat que la désorganisation.

M. le comte Daru a développé aujourd'hui, dans la chambre des pairs, sa proposition relative aux souscriptions pour les entreprises de chemins de fer. L'assemblée a écouté avec une attention très soutenue les louables considérations qui ont porté M. le comte Daru à prendre l'initiative de cette mesure. La prise en considéra-tion a été votée à l'unanimité. M. le ministre des travaux publics s'est associé ouvertement à l'approbation de la chambre.

La chambre des députés a pris aujourd'hui en considération la proposition de M. le baron Roger, sur la liberté individuelle.

Le projet de loi concernant la perception de l'impôt sur les sucres in-digènes, a été examiné aujourd'hui dans les bureaux de la chambre. Le but de la loi, qui tend à réprimer autant que possible la fraude, a été approuvé dans tous les bureaux.

La commission nommée pour examiner ce projet de loi se compose de MM. Maingoval, Jollivet, Galos, Corne, Quinette, de Morny, Benoist, Lusteau et Lestiboudois.

La correspondance échangée à propos des affaires de Taïti, est publiée dans les journaux de Londres. Voici un extrait d'une lettre de M. Guizot, qu'une erreur a fait écarter dans la reproduction des pièces faite par la *Démocratie pacifique*. Nous donnons aujourd'hui, par un sentiment d'impartialité, ces paroles du ministre, dans les-quelles on voit un témoignage de la fermeté du gouvernement français:

[illegible]

2° Que M. Pritchard depuis le mois de février 1843 jusqu'au mois de mars 1844, a constamment cherché par toutes sortes d'actes et de pratiques à empêcher, troubler et détruire l'établissement des Français à Taïti, l'admi-nistration de la justice; l'exercice de l'autorité par les agents français et leurs relations avec les naturels.

» Si donc au mois de mars dernier, une insurrection a éclaté dans une partie de l'île de Taïti et se préparait même à Papeïti, les autorités françai-ses avaient des motifs légitimes et se trouvaient en réalité, forcées d'exercer leur droit d'écarter M. Pritchard du territoire de l'île où sa présence et sa conduite excitaient, parmi les naturels, un esprit de résistance et de sédi-tion.

» Quant à certaines circonstances qui ont précédé le renvoi de M. Prit-chard, surtout le mode et le lieu de son incarcération temporaire et la pro-clamation publiée à son égard à Papeïti, le 3 mars dernier, le gouvernement du roi les regrette sincèrement et la nécessité de pareils procédés ne lui pa-raît point justifiée par les faits. »

Nous ne voulons pas rentrer dans ce débat et chercher de nou-veau à établir que M. d'Aubigny ne méritait aucun blâme. Mais il est un fait qui condamne d'une manière évidente la conduite du cabinet, et démontre que l'entente dite cordiale n'est qu'un leurre. Comment se fait-il que, lorsque le gouvernement français blâme son agent, dont le tort serait d'avoir traité trop durement un homme dangereux et coupable, comment se fait-il que le gouver-nement anglais récompense, en lui donnant un poste consulaire important, un individu qui, de l'aveu de M. Guizot, *avait constam-ment cherché à troubler et à détruire l'établissement français à Taïti, l'administration de la justice, l'exercice de l'autorité par les agents français et leurs relations avec les naturels?* Est-ce là un procédé de bonne amitié, et le ministère qui le supporte sans pro-testation n'est-il pas ou dupe ou lâche?

Sir Charles Napier a pris la parole, dans la dernière séance de la cham-bre des communes, pour continuer contre l'amirauté anglaise la série d'épigrammes qu'il a commencée l'année dernière. Il s'agissait de con-trôler les dépenses faites pour la construction des bâtiments.

« ..... Il y avait, dit-il, en 1830, des frégates de 46, de 42 et de 32 canons; on les a remplacées par des bâtiments de 32 canons, puis par des frégates de 28; on vint ensuite aux frégates de 18 canons, que je considère comme des cercueils brèvetés pour enterrer à-la-fois cent vingt hommes. Dans tous ces divers modes de construction, le pays a dépensé inutilement des sommes considérables; aussi, lorsque la guerre d'Amérique éclata, l'amirauté, mal-gré toutes les dépenses exagérées qu'elle avait faites pour augmenter ses ressources, se trouva hors d'état de lutter contre ses adversaires; nous n'a-vions pas un bâtiment qui pût lutter avantageusement contre une corvette américaine, pas une frégate qui pût se mesurer contre une frégate des Etats-Unis. Le gouvernement anglais n'ouvrit les yeux enfin qu'à la nou-velle que trois frégates anglaises avaient été capturées et amenées dans des ports américains. Le grand mal vient de l'organisation de l'amirauté: elle est organisée de telle manière que le premier lord ne saurait suffire à toutes ses fonctions. Si le système n'est pas modifié, on continuera de voguer dans un océan d'erreurs. (On rit.)

Nouvelles du concordat anglo-romain.

Il y a un mois, environ, les repealers s'étaient vivement inquiétés d'un bruit répandu par les journaux anglais: ces derniers prétendaient que le cabinet de Saint-James avait conclu avec le Saint-Siége un concordat qui eût définitivement enlevé aux Irlandais l'appui du pape. Aujourd'hui,

---

EUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS [1].

Deuxième partie.

IV. — UNE FÊTE DANS UN GRENIER.

Cinq jours après la rencontre du Parisien et de Moser, ce dernier ne était point encore présenté chez Marc, qui attendait, avec une inexpri-mable impatience, la réponse de M. de Vercy. Craignant qu'elle n'arrivât n son absence, il avait même prétexté une indisposition pour ne point uitter la maison, en recommandant à M. Brousmiche de lui apporter ur-le-champ les lettres qui pourraient arriver à son adresse.

Cependant, ce jour-là, une autre préoccupation semblait avoir momen-nément remplacé ses inquiétudes. Sorti plusieurs fois le matin, il venait de ntrer suivi d'un commissionnaire chargé, et il avait trouvé à la porte de la ge, Françoise, avec laquelle il échangea un signe d'intelligence, et qui monta rapidement sur ses pas. M. Brousmiche lui-même, ne tarda pas les suivre, portant une vieille théière bleue à bec ébréché et trois tasses pareillées avec lesquelles il gagna les mansardes.

Il était évident que quelque chose d'extraordinaire se passait dans le enier du vieux Michel. On y entendait des pas qui se pressaient, des x parlant vivement et des rires tantôt éclatants, tantôt étouffés.

L'absence du vieillard pouvait seule expliquer ces bruits inaccoutumés. rançoise, qui avait été forcée de sortir dès le matin, l'avait en effet prié veiller à son logement, où l'on devait se présenter pour quelques repa-tions; et, trop heureux de pouvoir rendre à sa voisine ce léger service, Michel avait apporté chez elle ses papiers et s'était établi devant la nde table de travail de la jeune fleuriste.

Il y était depuis plusieurs heures quand celle-ci rentra rouge, haletan-et les yeux brillants de gaieté.

— Ah! mon pauvre M. Michel, vous aurez cru que je vous avais oublié, cria-t-elle? Comme vous avez dû vous ennuyer ici, tout seul!

— La solitude m'est familière, chère enfant, dit le vieillard qui, à la e de la jeune fille, avait déposé sa plume; j'étais d'ailleurs occupé.

— Encore à vos vilains chiffres, fit observer la jeune fille, en jetant les yeux sur les *états* à colonnes rouges et noires que son vieux voisin ache-vait; mon Dieu! comment avez-vous pu vous faire à un pareil travail, vous qui détestez les calculs?

— Ne savez-vous pas qu'il faut accepter ici-bas, non la tâche que l'on aime et que l'on sait remplir, mais celle que le hasard vous impose? dit le vieux voisin, avec une triste douceur; ces chiffres me font vivre: c'est un impôt que la faim prélève sur mes goûts et sur ma liberté. Quand je l'ai payé, je puis redevenir moi-même. En consacrant le jour entier à ce travail machinal et stérile, il me reste le soir pour la pensée. Je donne dix heures aux besoins de mon estomac et deux heures à ceux de mon âme. Combien d'autres sont moins heureux?

— C'est vrai, reprit la grisette; mais pour aujourd'hui, M. Michel, en voilà assez. Vous n'avez pas déjeuné, d'ailleurs.

— En effet, dit le vieillard, il doit être plus tard que d'habitude, si j'en juge par mon appétit.

— Vous avez appétit! Ah! tant mieux, s'écria Françoise; donnez ces papiers, mon bon M. Michel, et remontons bien vite; j'ai tout préparé chez vous.

Elle avait pris les *états* et monta rapidement, suivie de M. Michel. Ar-rivée au logement de ce dernier, elle frappa en disant:

— C'est nous!

Et s'effaça de côté, pour laisser entrer le vieillard.

Celui-ci, étonné, franchit le seuil; mais à peine eut-il fait un pas en avant, qu'il s'arrêta stupéfait.

Il ne reconnaissait plus son grenier.

Les fentes du toit, qui laissaient autrefois paraître les tuiles, avaient été garnies de nattes proprement clouées; des rideaux de mousseline, à franges bariolées, ornaient l'étroite fenêtre, et un poêle de faïence tout allumé, derrière lequel apparaissait une petite provision de houille et de bois flotté, occupait un des angles. Enfin, sur une table dressée au milieu de la mansarde et garnie d'une nappe bien blanche, étaient servis plusieurs plats recouverts d'assiettes, au milieu desquels se dressait la cafetière ébréchée de M. Brousmiche. Ce dernier se tenait lui-même debout à quel-ques pas, le sourire sur les lèvres et son bonnet de soie à la main, tandis qu'un peu plus loin Marc, appuyé au vieux fauteuil d'ébène, regardait alternativement M. Michel et Françoise.

En voyant la surprise de son vieux voisin, la grisette n'avait pu retenir une exclamation de joie.



— Il ne se doutait de rien! s'é[illegible]-t-elle [illegible] des mains comme une enfant, il ne se doutait de ri[illegible] a b[illegible]terie; mais vous ne devinez donc pas, M. Michel [illegible] étrennes!

— Mes étrennes! répéta le v[illegible]t; quoi c'est au-jourd'hui...

— Le premier de l'an! Vous ne le saviez pas! Oh! tant mieux. Mais ne trouvez-vous pas que nous avons bien employé notre temps? Voyez donc, il ne vous viendra plus de vent par le toit; il y a des nattes par-tout; c'est M. Marc qui les a posées. Car M. Marc est pour sa part dans tout ceci; et M. Brousmiche aussi; mais parlez donc mon bon M. Michel, vous avez l'air tout drôle! Dites au moins que vous êtes content.

Le vieillard tendit la main à la jeune fille, puis à Marc, puis à Brous-miche et une larme vint se suspendre à ses cils blanchis.

La jeune fille et le petit bossu ne purent voir cette émotion sans la par-tager.

— Allons, allons, ce que nous avons fait... ne vaut pas... tant de re-merciements, dit Françoise d'une voix que l'attendrissement faisait trem-bler; M. Marc avait des économies.., et moi aussi... en faisant bourse commune nous avons pu acheter les nattes d'abord et ensuite le poêle... car il n'est pas neuf le poêle, M. Michel; c'est une occasion, nous l'avons eu pour rien... et quant au bois, c'est M. Brousmiche qui a donné une partie de sa provision...

— J'en avais trop, interrompit vivement le bossu; foi d'homme, c'est un service que me rend M. Michel. Ça m'empêchera de chauffer la loge, comme je faisais toujours, à la température du Sénégal. Mme Berton, la femme de ménage du pharmacien, m'a dit qu'il n'y avait rien de plus malsain pour Lolo et pour Fanfan.

— Ne cherchez donc pas à vous justifier, père Brousmiche, dit Marc, qui voyait que les explications augmentaient l'émotion du vieillard, nous avons fait à M. Michel une politesse de voisin, comme on en a le droit le premier janvier; voilà! Seulement je le préviens que nous nous sommes invités à déjeuner avec lui et s'il le permet, nous ne laisserons pas les plats refroidir davantage.

— Vous avez raison, mon ami, dit M. Michel avec un sourire au milieu duquel tremblaient encore des larmes. L'expression manque tou-jours à la reconnaissance sincère; pour les dons faits avec le cœur, le meilleur remerciement est d'en jouir. Aussi, ne craignez pas que j'affecte des regrets ou de l'humiliation. Vous avez voulu donner quelque aisance à un pauvre vieillard qui ne peut vous récompenser qu'avec sa joie; eh bien! soyez satisfaits, mes amis: il est heureux.

M. Michel se mit alors à parcourir son grenier transformé, à tout re-garder en détail, à tout essayer avec l'empressement et les cris émerveil-lés d'un enfant. Il ouvrit et ferma les rideaux, s'assura que la bise ne pouvait traverser les nattes qui tapissaient le toit, s'arrêta devant le poêle, dont le ronflement sonore annonçait l'activité, vint à la table, où les plats découverts par Françoise commençaient à répandre leur fumet appétis-sant; puis, son examen achevé, il le recommença avec le même plaisir.

---

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844, au 11 janvier 1845, et les nu-méros des 13 au 15 février.

Encouragements à l'émigration.

M. Martinez de la Rosa, ministre des affaires étrangères d'Espagne, n'épargne aucune occasion de stimuler chez les Espagnols le sentiment colonisateur. Il vient d'adresser la circulaire suivante à tous ses agents diplomatiques :

« Il est enjoint à tous agents diplomatiques et consulaires de l'Espagne, à l'étranger, d'encourager et assister autant que possible l'émigration qui doit contribuer au système de colonisation blanche en l'île de Cuba : ces agents devront facilement délivrer des passeports aux militaires et aux bourgeois qui les requerront pour les mettre à même de se rendre à Cuba ; il n'y aura d'exception qu'à l'égard des hommes qui, par leurs antécédents, leur conduite vicieuse ou l'exagération des principes politiques, pourraient préjudicier à la tranquillité coloniale.

Biens du Clergé en Espagne.

Voici en quels termes M. Mon, ministre des finances de l'Espagne, a déclaré au sénat la résolution prise par le gouvernement au sujet des biens du clergé vendus ou non vendus :

« La loi en discussion renferme deux points principaux : la continuation de la suspension de la vente des biens invendus du clergé, décrétée le 8 août 1844, et la dotation provisoire du culte et du clergé. Quant au premier point, je dois déclarer que lorsque le gouvernement proposa à sa majesté cette suspension, il le fit avec la pensée de demander aux cortès la dévolution à l'Eglise desdits biens invendus, quand on pourrait le faire d'une manière satisfaisante et rassurante pour tous les intérêts créés, et juste et réparatrice pour le clergé, le gouvernement se réservant d'apprécier l'opportunité de cette mesure. Le gouvernement est intimement convaincu que ce moment est arrivé, et, en conséquence, il annonce aux cortès qu'il est décidé à soumettre à leur examen et à leur délibération une loi pour la dévolution des biens invendus. Après cette déclaration explicite, faite d'accord avec mes collègues, je crois que la discussion sera plus aisée et que nous marcherons plus promptement vers le terme que nous désirons tous. »

On prévoit déjà, à Madrid, que la résolution du gouvernement espagnol provoquera dans les cortès des débats passionnés.

Sous le titre : *Deux questions palpitantes entre la France et l'Angleterre*, la *Gazette d'Augsbourg* contient un article qui occupe trois numéros entiers de son supplément. Ces deux questions sont le droit de visite et Taïti. La gazette allemande propose la création d'une croisière franco-britannique pour le droit de visite et une commission permanente composée des membres de toutes les nations maritimes pour arbitre. Quant à la question de Taïti, la *Gazette d'Augsbourg* ne voit d'autre issue que le moyen de déclarer port franc et neutre toute île ou toute nouvelle prise de de possession dans la mer océanique.

La *Gazette de Cologne*, tout en rendant justice au système de paix de la France, s'attache à prouver que l'Angleterre si souple envers l'Amérique ne ferait pas moins de concessions à la France, si celle-ci se montrait un peu moins peureuse et poltronne. « Dans ce moment, dit-elle, l'Angleterre a autant à perdre que la France, dans une guerre ; encore quelques années et l'Angleterre, qui refait ses finances, jettera le masque et n'acceptera plus la paix, même au prix d'un ministère Guizot.

Nous croyons que l'Angleterre acceptera toujours avec plaisir la paix avec un ministère Guizot. Avec la politique de M. Guizot, la France renonce à toute expansion colonisatrice sérieuse ; c'est tout ce que veut l'aristocratie anglaise. L'intérêt et la gloire de la France exigent qu'elle

Duroc.

A la reprise de la séance, M. le président proclame la nomination des commissions.

L'ordre du jour appelle les développements de la proposition de M. Daru, relative aux souscriptions pour les entreprises des chemins de fer.

M. DARU. Nous assistons, messieurs, depuis quelques mois, à un singulier spectacle. Des spéculations que la loi réprouve, et réprouve avec raison, car elles sont tout à la fois contraires à la morale publique, à la considération de l'industrie et au développement des chemins de fer, s'accomplissent publiquement, au grand jour, en face et sous les yeux du gouvernement, qui ne peut ni les atteindre, ni les réprimer.

La loi du 11 juin 1842, aussi bien que toutes les lois de concession rendues depuis quinze années, interdit formellement le commerce des promesses d'action, avant l'époque où les sociétés fondées pour l'exécution des chemins de fer, reçoivent, dans les formes voulues par l'art. 37 du Code de commerce, une existence légale.

Néanmoins, le trafic de cette espèce de papier sans valeur, ou, si l'on veut, dont la valeur est tout-à-fait aléatoire, se continue, s'étend, et le taux de plus en plus élevé des achats et des ventes est enregistré chaque jour dans les colonnes de presque toutes les feuilles périodiques.

C'est là, messieurs, un fait grave, sur lequel je viens appeler l'attention du gouvernement et de la chambre.

Rien de plus naturel que l'exploitation des chemins de fer terminés et livrés au public offre des gains ; et on peut même accuser le public de se laisser emporter à des éventualités peut-être incertaines ; mais on ne peut tolérer qu'il se négocie de simples promesses d'action.

Ce qu'il faut proscrire d'une manière absolue, c'est le droit que chacun s'arroge en ce moment de mettre en circulation un papier, dont il est impossible de fixer, même approximativement la valeur, puisque l'objet de la spéculation n'existe pas ; c'est le droit, que s'attribuent des associations, dépourvues de tout caractère légal, de recevoir, avant toute intervention de la puissance publique, et de retenir des capitaux, alors que les statuts des sociétaires n'ont pas encore été revêtus de la sanction royale, alors, par conséquent, qu'aucune précaution n'a été prise pour prévenir les fraudes et empêcher des manœuvres coupables.

La loi ne permet pas ce trafic, véritable coterie, où les habiles peuvent si aisément disposer les chances, de manière à ce qu'elles leur soient exclusivement favorables, et s'enrichir aux dépens de ceux assez imprudents et assez aveugles, pour jeter leurs épargnes dans de pareilles spéculations. Mais la loi est impuissante ; on la brave ouvertement. Le fait est patent : il n'est ni contestable, ni contesté. Dans cette situation, il est du devoir des chambres et du gouvernement d'intervenir.

Qui peut dire les dépenses des chemins sur lesquels on bâtit tant de sacrifices, et cependant les demandes de concession abondent et se multiplient sous toutes les formes ; il y en a pour une valeur nominale de plus de deux milliards. Les lignes, bonnes ou mauvaises, placées ou non sous le patronage de notabilités financières, sont toutes également recherchées. Les actions se souscrivent toutes en quelques heures. Quel que soit le capital qu'elles représentent ; quelle que soit la destination qu'on leur affecte, on se les dispute. Il n'y en a pas assez pour tout le monde ; et voilà que plusieurs compagnies s'organisent en concurrence les unes des autres, et se préparent à soumissionner les mêmes lignes.

D'où vient la cause de cet engouement subit, extraordinaire, succédant à plusieurs années de circonspection et de crainte. Est-ce l'exemple heureux des chemins de fer de Rouen et d'Orléans ? Est-ce l'espérance des bénéfices promis par la loi du 11 juin 1842 ? Nous l'ignorons ; mais nous serions, pour notre compte, assez disposés à croire que le langage tenu depuis quelques années dans la presse et à la tribune, a contribué, tout autant que les résultats connus des exploitations existantes, à produire cette surexcitation des esprits.

L'orateur examine ensuite quels sont les revenus des chemins de fer. Pour les principales lignes, ils ne s'élèvent pas au dessus de 5 0|0. L'Angleterre n'est pas plus avantagée.

De pareils faits, messieurs, quelque satisfaisants qu'ils soient, ne suffisent pas assurément pour expliquer l'exagération des espérances auxquelles on se livre aujourd'hui. Il faut, pour en trouver la cause, nous rappeler les

Le mouvement [illegible] Rouen et d'Orléans, peu importe, réagit sur tous les titres anciens et nouveaux, et les promesses d'actions se vendent alors avec bénéfice.

Voilà comment la prime peut être le résultat d'une manœuvre habile, et comment les fonds, déposés par le public, peuvent devenir les auxiliaires de l'agiotage qui s'exerce à ses dépens.

En supposant même que les capitaux, provenant des premiers versements, reçoivent une destination différente, leur emploi ne profite point en général aux souscripteurs. Par une clause insérée dans presque tous les actes de société, l'intérêt des fonds versés n'est pas dû à ceux qui en sont propriétaires, mais à ceux qui en sont momentanément détenteurs.

En n'exigeant qu'une avance de 50 fr. par action, on s'adresse aux petits capitalistes, et alors la concurrence devient plus grande ; et avec l'aide d'hommes connus par leur habileté, on force le public à croire au succès. La propension de l'homme à se livrer à des chances incertaines, fait le reste.

Mais il est un terme à ces illusions.

Le moment vient où les faits parlent, où la réalité renverse les rêves des imaginations. Alors, messieurs, on peut mesurer la gravité du mal produit par ce débordement de passions cupides. Ce mal est tout à la fois moral et matériel.

L'accumulation des petits capitaux dans les caisses d'épargne s'arrête, les remboursements égalent presque les demandes. Les petits capitalistes en éprouvent des pertes considérables, et on voit en même temps tarir les sources du trésor.

En effet, de même que le mouvement ascensionnel des fonds peut augmenter la consommation générale, parce que les détenteurs de titres en hausse s'imaginant devenir plus riches de jour en jour, ne craignent pas alors de se livrer à des dépenses ; de même, lorsque la baisse arrive, chacun se croit de jour en jour plus pauvre, et la consommation diminue. Voilà pourquoi les grands déplacements de capitaux, les interruptions ou les stagnations soudaines dans les mouvements des affaires affectent toutes les sources de la richesse publique : l'industrie des chemins de fer souffrira, sans aucun doute, du mal qu'elle aura causé, mais elle ne sera pas seule à en souffrir ; elle perdra dans sa considération, son crédit, c'est-à-dire son principal instrument de travail : mais toutes les autres industries s'en ressentiront également, parce que toutes sont sœurs et rattachées les unes aux autres par le lien d'une étroite solidarité : soumises aux mêmes éventualités, aux mêmes oscillations de l'opinion, leur sort est commun ; l'industrie des chemins de fer les domine toutes d'ailleurs par son importance, par le rang qu'elle occupe au milieu d'elles et les entraîne forcément à sa suite dans la situation que les circonstances lui ont faite.

Nous avions donc raison de le dire ; il y a un double danger dans le développement excessif des promesses d'actions de chemins de fer, danger pour la morale, danger pour les intérêts positifs et matériels.

En face de tous ces maux, nous nous sommes demandé s'il n'y avait pas quelque règle à imposer aux compagnies dans cette dernière période de leur existence comprise entre leur origine et l'époque où elles reçoivent de l'ordonnance du roi une consécration légale. Nous avons cru que les opérations sociales antérieures aux adjudications pouvaient et devaient être assujetties aux prescriptions de la loi, tout aussi bien que les opérations sociales postérieures aux adjudications. Il y a donc, sous ce rapport, messieurs, selon nous, une lacune dans la législation. Nous venons vous proposer de la combler.

L'orateur donne les motifs qui l'ont porté à faire sa proposition. Les spéculations de chemins de fer ne sont pas réalisables, comme les spéculations ordinaires du commerce, au gré de chaque individu, mais au gré du gouvernement : obliger les capitalistes à attendre qu'elles soient passées du domaine des idées dans le domaine des faits pour leur permettre de s'associer entre eux et de former une compagnie, ce n'est pas une tyrannie dont on soit, en vérité, recevable à se plaindre ; c'est un retour au droit commun ; car on ne peut pas mettre en société un objet qui n'existe point ; c'est le Code pénal qui le défend.

Dans d'autres pays, le gouvernement se met tout-à-fait à l'écart dans les exploitations des chemins de fer, j'en conviens ; mais, en France, les choses se passent bien différemment. Chez nous, la société n'est pas assez [illegible]

La jeune fille riait, sautait et chantait de joie.

— Allons, c'est assez, M. Michel, dit-elle cependant, au bout de quelque temps ; vous reprendrez votre inventaire plus tard. Vite à table, car j'ai mille choses à faire après le déjeuner… D'abord il faut que je récrive à Charles.

— Comment, ne viendra-t-il pas vous souhaiter une heureuse année ? demanda le vieux voisin en s'asseyant dans le fauteuil que Marc lui avait avancé ?

— Il est venu il y a trois jours, dit la jeune fille, qui prit également place à table avec le garçon de bureau et Brousmiche ; il m'a même apporté mes étrennes… Une livre de dragées fines ! vous en goûterez au dessert… Mais j'ai fait hier une rencontre qui pourra peut-être bien le servir.

— Quelle rencontre ? demanda Marc.

— Ah ! c'est à l'*Hôtel des Etrangers*, vous savez, rue Richelieu. Mme Ouvrard m'avait commandé des fleurs pour les jardinières du salon, et en les lui apportant, j'ai rencontré, au parloir, un voyageur qui demandait l'adresse d'un monsieur Dufloc, qui s'occupe de banque à ce qu'il parait ; mais il n'a pu le trouver dans l'Almanach du commerce. Vous le connaissez peut-être, vous, M. Marc.

— Non, répondit le garçon de bureau.

— Ni moi ; mais Mme Ouvrard qui, en venant un soir, pour me faire une commande a vu Charles chez moi, et à qui j'ai été obligée de dire qui il était, ce qu'il faisait… et que nous étions mariés… Mme Ouvrard s'est tout rappelé sur l'instant ; elle a répondu que mon mari était commis chez un banquier, et qu'il pourrait peut-être donner l'adresse de M. Dufloc.

— Et l'étranger vous a prié de la lui demander ?

— Oh ! pas seulement cela ! il m'a beaucoup interrogé sur Charles, il a voulu savoir où il travaillait, ce qu'il gagnait, et il a fini par me dire qu'il désirait le voir, qu'il pourrait peut-être le charger d'une affaire qui lui rapporterait beaucoup d'argent. Vous comprenez que j'ai écrit tout de suite à Charles, mais il ne m'a pas répondu, et c'est pourquoi je vais lui adresser une seconde lettre…

— Mille excuses, mademoiselle Françoise, interrompit Brousmiche en dressant la tête ; mais il me semble entendre quelqu'un dans l'escalier… J'ai confié le cordon à madame Berton, et j'ai peur que par manque d'habitude elle laisse monter du public peu délicat… Vous m'excuserez si je vérifie par mes yeux.

Tout en parlant, le bossu avait gagné la porte qu'il ouvrit.

— Que demande monsieur, dit-il, de l'entrée, en apercevant un homme en veste sur le palier inférieur ?

— Monsieur Marc est donc [illegible] ? dit l'inconnu, en indiquant la chambre du garçon de bureau.

— Faites excuse, reprit le bossu, il a le plaisir d'être ici en société ; et je vais avoir celui de l'avertir….

Mais le visiteur ne lui en donna pas le temps ; il franchit l'escalier, repoussa hardiment la porte entrebaillée et se trouva en face des convives.

— Il parait que ça va mieux, dit-il gaiement, en portant la main à sa casquette.

— Tiens, le Furet ! s'écria le garçon de bureau.

— A votre service monsieur Marc, dit le nouveau venu qui, comme par habitude, promena autour de lui un regard rapide afin de prendre connaissance des lieux, je venais pour vous voir et vous la souhaiter bonne et heureuse.

— Merci mon garçon, dit Marc en se levant et allant au Furet ; je te retourne le souhait.

— Trop honnête monsieur Marc, j'étais aussi chargé par le patron de savoir si vous alliez mieux.

— Tu avais quelque chose à me dire de sa part, demanda le garçon de bureau plus bas.

— Non, dit le Furet, qui échangea avec lui un regard significatif ; il n'y a rien de neuf, si ce n'est qu'on aurait besoin de vous au bureau pour trouver l'adresse…. d'un mauvais payeur.

— J'irai demain.

— Ça suffit, monsieur Marc, je vous souhaite bon appétit alors, ainsi qu'à la compagnie, bien du plaisir et à l'avantage…

Il allait regagner la porte où M. Brousmiche continuait à se tenir, lorsque Françoise s'entremit.

— Monsieur ne partira pas sans boire à notre santé, dit-elle, en se levant pour chercher un verre, priez-le donc de rester un instant, M. Marc.

— C'est juste, reprit le garçon de bureau, avance ici Furet ; c'est du Bordeaux… et du bouché !

— Pardon excuse, dit le Furet, c'est que j'ai déjà déjeuné avec le gros Georges.

— N'importe, n'importe, insinua M. Brousmiche, qui, à l'invitation de Françoise, avait refermé la porte ; le Bordeaux est comme le lézard, c'est un ami de l'homme : aussi les anciens l'avaient appelé le lait des viellards ; approchez, monsieur, je vous en prie.

Le Furet céda, en s'excusant, prit le verre que Françoise lui offrait et s'approcha de la table.

M. Michel, qui était resté jusqu'alors étranger à la conversation, se leva la bouteille à la main pour lui verser à boire, mais, à sa vue, le Furet demeura le bras tendu, les yeux grands ouverts, et comme pétrifié par la surprise.

— Qu'as-tu donc ? demanda Marc.

— Ce que j'ai, répéta l'homme à la veste, dont les regards restaient attachés sur le vieillard, c'est que… il me semble… oui… je ne me trompe pas… j'ai déjà vu monsieur.

— Moi, dit M. Michel en souriant, et quand cela ?

— Dans le temps que j'étais gardien à Vanvres.

M. Michel reposa la bouteille sur la table.

— Vous avez été gardien… s'écria-t-il.

— A Vanvres, répéta Marc ; il n'y a là qu'une maison de fous…

— Monsieur avait le numéro 121, répliqua le Furet.

Le vieillard se laissa retomber sur son fauteuil. Françoise, Marc et le bossu demeurèrent stupéfaits.

— Vous ne vous étiez donc aperçu de rien ? reprit le Furet plus bas en regardant M. Michel ; au fait, il a de bons moments, c'est ce qui fait qu'on le surveillait moins et qu'il en a profité pour s'échapper.

— Quoi ! s'écria Françoise en joignant les mains, il serait possible ! M. Michel pourrait… M. Michel aurait été… Non, il faut que vous le preniez pour un autre.

— Il ne me prend point pour un autre, dit le vieillard avec amertume. Oui, mes amis, cette raison dont vous avez cru que je jouissais, la justice l'a déclarée absente ; celui que vous regardiez comme votre égal n'est qu'un fou échappé de sa loge et qu'un mot peut y ramener.

— Mais comment cela a-t-il pu se faire ? demanda Françoise anxieuse.

— Ah ! ce serait un long récit, chère enfant, dit M. Michel, il faudrait vous raconter l'histoire de toute ma vie.

— Si on la connaissait, on trouverait peut-être moyen de faire réparer l'erreur commise à l'égard de M. Michel, fit observer Marc.

Le vieillard secoua la tête.

— Il n'y a point eu d'erreur commise, dit-il tristement ; aux yeux du monde dans lequel nous vivons, ce qui a été fait est bien fait ; mais votre bonté pour moi vous a donné droit de savoir qui je suis et ce que je suis. La confiance est la seule générosité que puissent faire les malheureux. Ecoutez-moi donc et vous me jugerez ensuite.

Tous les convives reprirent leurs places ; le Furet alla chercher une chaise dépaillée, sur laquelle il s'assit, et le vieillard commença.

EMILE SOUVESTRE.
(La suite à demain.)

— L'*Empire*, grande pièce militaire, a obtenu un immense succès [illegible] soir au Cirque-Olympique.

de cette nouvelle sorte de propriété, née de nos jours, et que représentent des actions de chemin de fer, valeur précaire à son origine, exposée par des caractères qui lui sont propres à mille variations résultant de la mobilité de l'opinion, éparse dans une multitude de mains, et destinée à prendre un développement sans cesse croissant. Travailler à en affermir, à en régulariser les échanges, ce n'est pas seulement servir les intérêts de ceux qui les possèdent, c'est aussi et surtout servir la cause de l'industrie, à laquelle l'exécution des grands travaux publics peut être utilement confiée; la cause des classes ouvrières, dont l'existence est liée à tout progrès industriel, et ne saurait être indifféremment livrée à de perpétuelles incertitudes; c'est enfin, et pour tout dire en un mot, servir la cause du crédit industriel et du crédit public. (Très bien ! très bien !)

M. DUMON. Messieurs, l'attention du gouvernement s'est déjà portée sur les dangers qui viennent d'être si vivement et si justement signalés par l'honorable auteur de la proposition, et dans un projet de loi relatif à la concession du chemin de fer du Nord, que j'aurai l'honneur de soumettre prochainement aux délibérations de l'autre chambre, des dispositions dont quelques-unes se rapprochent de celles dont vous venez d'entendre le développement, seront insérées.

Ces dispositions spéciales à un projet de loi n'ôtent rien de son importance à la proposition générale dont vous venez d'entendre le développement. En conséquence, je prie la chambre de vouloir bien prendre la proposition de M. le comte Daru en considération.

La chambre, consultée, prend la proposition en considération, à l'unanimité. Elle se réunira mercredi pour l'examiner.

La séance est levée à trois heures et demie.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. LEPELLETIER D'AULNAY.

Séance du 15 février.

A l'ouverture de la séance, M. Devienne est admis.

L'ordre du jour appelle les développements de la proposition tendante à modifier divers articles du Code d'instruction criminelle.

M. ROGER (du Loiret) rappelle que sa proposition a été déjà plusieurs fois soumise au contrôle de la chambre depuis 1831. Il insiste sur la nécessité qu'il y a d'assurer la liberté individuelle : il y a chaque année 19 000 Français reconnus innocents après avoir subi une détention préventive. Il y a là une question de justice et de civilisation ; il est honteux pour la France de se trouver, sous ce rapport, en arrière des autres nations.

Le Code, en autorisant dans certains cas la liberté provisoire sous caution, crée un privilége en faveur du riche, qui peut, jusqu'au dernier jour de son jugement, se livrer à tous les plaisirs du monde, tandis que le pauvre est forcément séquestré dans une prison, d'où il sort souvent corrompu, démoralisé. Qu'après le jugement il soit remis en liberté, voilà un homme déclaré innocent qui a subi une longue torture, dont l'existence, dont l'avenir sont compromis. Un juge d'instruction seul, sans contrôle, peut infliger à un prévenu, à un innocent peut-être, la séquestration, c'est-à-dire une peine beaucoup plus sévère que le système cellulaire, puisque c'est l'isolement absolu, l'absence de toutes communications, et cela pendant des mois entiers, quelquefois pendant une année! Toute l'Europe a applaudi à l'abolition de la torture, il en reste encore une trace dans nos lois; il faut qu'elle disparaisse.

Je ne retracerai pas, continue l'orateur, les épouvantables abus qui sont le résultat des articles du Code dont je propose la modification; on pourra en voir quelques exemples dans l'ouvrage de M. Bérenger (de la Drôme). Le changement que je vous demande ne peut être dangereux pour la société, il est impérieusement réclamé par l'humanité, par cette maxime qui veut que tous les hommes soient égaux devant la loi. Un ministre de la Restauration l'avait senti; il avait proposé diverses modifications analogues à celle que je réclame; et sans la révolution de 1830, je n'aurais pas eu besoin de présenter ma proposition.

M. MARTIN (du Nord), ministre de la justice. Le gouvernement ne s'oppose pas à la prise en considération de la proposition qui vous est soumise, tout en se réservant cependant d'en combattre quelques parties. Ainsi, par exemple, la loi sur les prisons, que vous avez déjà discutée, et qui reviendra devant la chambre, pourra contenir une partie des dispositions que l'on propose d'introduire dans celle-ci. D'ailleurs, depuis la première fois que la proposition de l'honorable préopinant fut présentée à la chambre, la jurisprudence de la cour de cassation a changé, et cela lui fait perdre beaucoup de son importance.

Je ne puis non plus m'empêcher de protester hautement contre la manière dont l'honorable M. Roger a traité et le Code d'instruction criminelle et les magistrats chargés d'appliquer la loi.

Le Code d'instruction criminelle qui nous régit depuis 1810 est reconnu comme protecteur des libertés et n'a rien d'un Code militaire; les juges d'instruction, loin d'être en antagonisme contre la liberté des citoyens, méritent de plus en plus leurs éloges et leur confiance. Voilà ce que j'avais besoin de dire, au moment où je déclare que le gouvernement ne s'oppose pas à la prise en considération, car si des arguments pouvaient compromettre une proposition, ce sont ceux dont M. Roger (du Loiret) s'est servi pour défendre la sienne.

M. ROGER (du Loiret). Je n'ai qu'une réponse à faire à ce que vient de dire M. le garde des sceaux ; mes développements sont écrits, ils seront imprimés dans le *Moniteur*, on verra si à chaque ligne ils n'attestent pas mon profond respect pour le Code et les magistrats qui l'appliquent.

M. DE PEYRAMONT. Les modifications qu'on nous propose de faire au Code sont graves, importantes; et il me semble que la chambre en serait saisie d'une manière plus efficace, si elles nous étaient présentées par le gouvernement. La proposition qui se produit à la chambre des députés a été adoptée par elle dans une précédente session, mais après une vive opposition; puis, la chambre des pairs l'a rejetée; c'est une preuve que la proposition est loin d'avoir l'assentiment général. Si donc le gouvernement juge qu'il y a quelque chose à faire sur cette question, c'est à lui à prendre l'initiative, et d'entourer cette proposition de toutes les garanties qu'il peut souhaiter donner.

L'année dernière nous avons discuté une loi sur la réforme pénitentiaire; dans cette discussion il a été démontré qu'il eût fallu avant tout consulter la magistrature, ce à quoi personne n'avait songé d'abord. On l'a consultée un peu tard, mais enfin on l'a consultée, et la cour de cassation a déclaré que l'adoption de cette réforme nécessiterait la réforme complète des lois criminelles. Ce n'est pas sans de longues et sérieuses études que nous pouvons nous permettre de toucher aux Codes qui nous régissent depuis trente-cinq ans, et je crois, je le répète, qu'on ferait bien d'attendre l'initiative du gouvernement.

M. MARTIN (du Nord). L'honorable préopinant en parlant de la loi sur le régime pénitentiaire, nous a cité l'opinion de la cour de cassation; il a oublié de nous dire que le plus grand nombre des cours royales n'a pas partagé cette opinion, et s'est montré favorable au système adopté par la chambre des députés.

M. de Peyramont demande pourquoi le gouvernement ne présente pas lui-même un projet de loi; la raison en est simple : le gouvernement a proposé un projet de loi sur ce sujet il y a deux ans; ce projet, soutenu par le gouvernement, a été repoussé par la chambre des pairs ; nous avons cru qu'il fallait, avant d'y revenir, attendre que l'opinion fût éclairée. Nous croyons que

Nous donnerons ensuite :

LA DERNIÈRE FÉE, roman en quatre volumes, de M. FRÉDÉRIC SOULIÉ.

LE MINISTRE DE L'ÉVANGILE, par M. E. PELLETAN.

Les personnes qui s'abonneront à partir du 16 février recevront en supplément : 1° le roman entier de Dickens, LE CARILLON DU NOUVEL AN, *qui vient de paraître dans nos colonnes; 2° tout ce qui aura paru du roman de M. Souvestre,* LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS.

FAITS DIVERS.

Il y a eu concert ce soir chez M. le duc de Nemours. Mlle Falcon s'y est fait entendre trois fois : elle a chanté la romance de *la Juive*; le *boléro* des *Diamants de la couronne* avec Mme Dorus-Gras; la prière de *Moïse* avec Mmes Dorus-Gras, Lavoye et MM. Levasseur, Duprez et Roger.

A la fin de son premier morceau, et malgré l'étiquette de la cour, un mouvement de sympathie marquée a accueilli la célèbre cantatrice.

— M. le lieutenant général baron de Saint-Joseph a été nommé au commandement de la 13e division militaire, en remplacement de M. le lieutenant général comte de Grouchy, qui rentre en disponibilité.

— M. Matter, inspecteur général des études honoraire, est nommé officier de la Légion-d'Honneur et inspecteur général des bibliothèques publiques de France, en remplacement de M. Ravaisson.

— A l'occasion de l'anniversaire du 13 février, jour de la mort du duc de Berry, frappé mortellement à sa sortie de l'Opéra par Louvel, M. le duc de Bordeaux a fait distribuer aux pauvres de Paris une somme de cinquante mille francs. Une autre somme a été adressée aux curés de Paris chargés de dire des messes.

— Le colonel Yusuff-Bey, colonel des spahis, a abjuré l'islamisme et embrassé la religion catholique, à l'occasion du mariage qu'il est sur le point de contracter avec la nièce du comte Guilleminot. Le parrain et la marraine ont été M. et Mme Genty de Bussy. Le colonel Yusuf n'a, dit-on, que 36 ans. On assure qu'après son mariage, il sera promu au grade de maréchal-de-camp, et nommé commandant militaire de la place d'Oran.—

— La corvette l'*Aube*, venant des Antilles, est entrée à Brest ayant à bord le contre-Amiral Duval-d'Ailly.

— Ce matin, le *Siècle*, ou plutôt M. Pierre Durand, dans sa *Revue de Paris*, s'élève avec énergie contre les tripots où tant de jeunes gens vont gaspiller leur temps et leur fortune... Mais si les Parisiens jouent bien et trop bien, les Russes savent perdre ; l'anecdote suivante mérite d'être recueillie :

« Il y a quelque temps un jeune Russe perdit, dans une nuit, cent vingt mille francs sur parole. Le lendemain, tandis qu'il écrivait à son banquier pour lui demander la somme, un envoyé de la police se présente et lui dit :

» — Vous avez joué, vous avez perdu ; M. le préfet de police m'a chargé » de vous apprendre que vous aviez affaire à des escrocs et que vous ne devriez pas payer.

» Aussitôt après avoir reçu la réponse de son banquier, le Russe se rendit chez le préfet de police, qui lui répéta les paroles de son agent.

» — Monsieur, dit le jeune Moscovite, j'ai l'habitude de toujours payer » quand j'ai perdu au jeu. Or, j'ai perdu cent vingt mille francs ; voici la » somme, je ne peux pas la garder ; je vous la confie, arrangez-vous avec » mes créanciers. Si ce sont en effet des escrocs, faites de mon argent ce que » vous jugerez convenable, et que les pauvres profitent de ma mauvaise » chance.

» Voilà une façon d'agir assez noble. — Mais ces joueurs-là sont bien rares par le temps qui court. »

— Dans une physiologie finement railleuse de la prison vulgairement nommée l'*hôtel des Haricots*, le *Commerce* fait remarquer que la plupart du temps les gardes nationaux punis par le conseil de discipline, sont moins coupables de leur négligence que victimes de leur situation :

« ... Il faut l'avouer, en général, si des gardes nationaux sont condamnés à la prison, leur pauvreté en est cause; car chaque tour de garde les frustre d'une journée de travail, et chaque condamnation occasionne de dures privations à leur famille. — En effet, il est facile de constater que parmi les réfractaires contre lesquels sévit le conseil de discipline, il en est plus d'un tiers qui ont péché non par mauvaise volonté ou par mépris de la loi, mais parce que le billet de garde était venu les surprendre dans un moment où l'importance d'une commande à livrer, les embarras d'une fin de mois, ou quelqu'une des exigences de la vie commerciale rendaient indispensable leur présence au logis. Il y aurait peut-être moyen de concilier le zèle des gardes nationaux les plus nécessiteux avec leur intérêt, en réservant le dimanche pour leur tour de garde. Ils pourraient ainsi satisfaire à la loi sans nuire au travail; et conséquemment sans rien perdre du salaire de la semaine. »

— L'auteur d'un livre intitulé : *Découvertes d'un bibliophile*, qui a été vivement attaqué par l'*Univers*, M. Busch vient d'adresser à un avocat de Paris la lettre suivante que publient les journaux de Strasbourg :

« L'*Univers* du 8 février contient une lettre, signée -J- A., évêque de Strasbourg, tendante à faire croire que « les *Découvertes d'un bibliophile* ont été » *stigmatisées* dans une consultation délibérée par quatre avocats distin- » gués du barreau de Strasbourg, comme *entachées de tous les vices contrai-* » *res à la vérité*, et que *le bibliophile* n'a répondu à cette consultation *que* » *par des injures*. » L'*Univers* a fait précéder cette lettre d'un préambule où je suis nominativement désigné, et où je suis accusé d'avoir *falsifié* les extraits du *Compendium*.

» Comme ces allégations dénuées de toute preuve, constituent évidemment le délit de diffamation, je dois à mon honneur autant qu'à l'intérêt de la cause que je soutiens, de demander une réparation devant les tribunaux. La loi me permettant d'opter, c'est le tribunal de la Seine que je choisis, et j'ose me flatter, monsieur, que vous ne refuserez pas de me prêter votre appui.

» La lecture de ma *Réponse à la Consultation* vous convaincra, monsieur, que mes publications n'ont jamais été *stigmatisées* ; qu'elles n'ont jamais été *entachées de vices contraires à la vérité*, que je n'ai jamais rien *falsifié*, et que bien loin de ne répondre *que par des injures*, je n'ai répondu que par des textes fidèlement copiés d'un livre dont j'ai donné un exemplaire à la bibliothèque publique de la ville de Strasbourg, afin que chacun puisse vérifier la parfaite exactitude de mes extraits. »

— Nous citons le *Mémorial d'Aix* : « Chose imprévue ! Dans un pro-

parce que le jeune [illegible] à la religion protestante. La cérémonie faite, Irène retourna dans la patrie de son époux, auprès duquel elle était depuis moins de trois mois lorsqu'a éclaté la révolution de Mexico, qui, on le sait, a fait Herrera président provisoire, et a ouvert à la petite ouvrière américaine le palais de Montezuma.

BANDE DE DIX SEPT VOLEURS. — ARRÊT. — La cour, après en avoir délibéré dans la chambre du conseil, a condamné Julien Giraud aux travaux forcés à perpétuité ; Bouhours à vingt ans de travaux forcés ; Meunier à douze ans de travaux forcés, Pezeril, Hoff, Bandinelli et Murard, chacun à cinq années de travaux forcés ; Arnoult à dix ans de réclusion, Bourgeois, dit Misère, à huit ans de réclusion ; Dubois à six ans de réclusion ; Stoumon, Cottin et Collin, chacun à cinq ans de réclusion ; Mallet et Robert à cinq années d'emprisonnement. Ces peines, à l'égard de Mallet, de Bourgeois, d'Arnoult, de Collin et de leurs co-accusés autres que Meunier et Bouhours, se confondront avec des condamnations antérieures. Jullien Giraud et Bouhours subiront seuls l'exposition publique.

Jullien Giraud s'est écrié : « Je suis innocent ! c'est Alexandre Troste qui a porté le coup de poignard à la femme Couderc ; ce n'est pas moi »

Bouhours a traité les révélateurs de gredins et de canailles ; puis, se tournant vers la cour, il a dit d'une voix forte : « Vous nous guillotinerez une autre fois, mais en attendant nous en rappelons ! »

CHRONIQUE CRIMINELLE. — La chronique criminelle de nos journaux et de nos correspondances n'a jamais été plus abondante que celle d'aujourd'hui. En voici le sommaire : Dans la commune du Pin, près d'Ancenis, un père a tué son fils d'un coup de bâton. — A Moroyes, près de Macon, une jeune femme a été arrêtée sous la prévention d'avoir empoisonné son mari octogénaire. — Dans le canton de Séderon, près de Valence, une jeune fille, enceinte, a tué d'un coup de couteau son séducteur qui refusait de l'épouser. — Ce matin, le tribunal correctionnel de la Seine a condamné à six mois de prison une jeune fille et à trois mois son amant pour avoir torturé leur petit garçon de sept ans.

VARIÉTÉS.

Entrevues du haut commissaire Ki-Ying avec M. de Lagrenée.

Nous empruntons au *Journal des Débats* les curieux et piquants détails qui suivent sur les relations échangées entre le haut-commissaire Ki-Ying et M. de Lagrenée, avant le commencement des négociations :

Le haut commissaire Ki-Ying, qui a négocié avec M. de Lagrenée, est le même qui avait conclu le traité anglais avec sir Henri Pottinger, et le traité américain avec M. Cushing. Il ne faudrait pas prendre Ki-Ying pour un barbare, et nous avons, sous ce rapport, à faire amende honorable de beaucoup de nos préjugés et de nos dédains occidentaux. Nous pourrions citer, en faveur de cet éminent Chinois, le témoignage assurément fort compétent de sir Henri Pottinger, qui disait de lui dans un banquet public à Liverpool : « Je crois qu'il n'existe pas, dans aucun pays du monde, un homme plus » digne du nom d'homme d'Etat, et, en outre, de relations sociales plus » intelligentes et plus agréables. » Les Français qui ont été en rapport avec Ki-Ying ont conçu de lui, assure-t-on, la même opinion.

Ki-Ying est un homme de cinquante-cinq à soixante ans, aux formes graves, aux manières aristocratiques. Il se présente en grand seigneur, habitué dès l'enfance aux usages de la cour, et l'on reconnaît tout d'abord en lui un membre de la famille impériale. Il est en effet proche parent de l'empereur. Sa parole est nette et précise, d'une rare élégance, au dire des interprètes ; il est aussi un des plus habiles calligraphes de l'empire. Sa physionomie est expressive, son regard s'anime aisément, et l'on voit briller alors sur son front le signe certain d'une intelligence peu commune.

Tel est l'homme que la civilisation chinoise a envoyé au devant des représentants de la civilisation occidentale. Quand M. de Lagrenée arriva à Macao, Ki-Ying n'était pas encore dans cette ville ; mais il écrivit au plénipotentiaire français une lettre de félicitations sur son heureuse arrivée, ajoutant que le noble empire de France, depuis le temps de la dynastie des Ming, avait été en bonne harmonie avec le Céleste-Empire, et avait fait avec lui le commerce pendant trois cents ans, et qu'il comptait bien que le traité qu'ils allaient conclure assurerait ces bonnes relations pour dix mille ans. Peu de jours après, un grand seigneur chinois, Pan-se-Chen, vint faire visite à M. de Lagrenée. Pan-se-Chen est le fils d'un ancien marchand hanniste (les hannistes, que les Anglais appellent *hongs*, sont les marchands qui font le commerce avec les factoreries européennes) ; son père lui a légué une fortune immense, et il est devenu dans ces derniers temps un haut personnage. Ayant fait un don généreux de 450 000 piastres (plus de 2 250 000 f.) à ceux de ses compatriotes qui avaient été ruinés par la guerre des Anglais, il a reçu en récompense un titre honorifique correspondant à celui de duc, puis les insignes du bouton et de la plume de paon, et le collier de la dynastie tartare. C'est un grand-cordon de la Légion-d'Honneur de ce pays-là ; et, à cette occasion, il a changé le nom de son père Pan-Ving-Twa, en celui de Pan-se-Chen, dont nous ne pouvons pas bien apprécier la supériorité euphonique, mais qui, dit-on, sonne beaucoup mieux aux oreilles aristocratiques du Céleste-Empire. M. de Lagrenée reçut fort courtoisement la visite de Pan-se-Chen, qui était déjà connu de l'amiral Cécille, mais il eut soin de n'entrer avec lui dans aucune communication diplomatique. Le haut-commissaire, dans une seconde lettre, s'excusa des retards apportés à son voyage, mais on était au mois de septembre, c'est-à-dire au milieu des sacrifices de l'automne ; sacrifices au très saint docteur Confucius, sacrifices aux Esprits patrons de l'Empire. Il paraît qu'à l'occasion de ces cérémonies il y a des jeûnes et des purifications. C'était aussi l'époque de l'anniversaire de la naissance de l'empereur, et celle des examens auxquels concouraient plus de dix mille lettrés de la province de Canton. A cause de toutes ces circonstances qui exigeaient sa présence, Ki-Ying annonçait qu'il n'arriverait à Macao que vers la fin de septembre.

Il y arriva, en effet, le 29. Son premier soin fut d'envoyer sa carte à M. de Lagrenée et à l'amiral Cécille. Pan-se-Chen et un mandarin appelé Tsao se rendirent chez l'interprète, M. Callery, pour y régler le jour et l'étiquette des visites que se feraient les plénipotentiaires. Dans la visite que Ki-Ying avait faite à M. Cushing, le ministre américain, il paraît qu'il s'était présenté avec une suite assez mesquine et un costume plus que modeste. Le plénipotentiaire français crut devoir faire à ce sujet quelques observa-

» veux noirs et nos deux nations se ressemblent. » Quel bonheur, pourtant, que MM. de Ferrière et d'Harcourt aient eu des cheveux et des favoris noirs! S'ils avaient été blonds, et s'ils avaient eu des taches de rousseur, qui sait ce qui serait arrivé! Grâce à cette heureuse particularité de leur extérieur, nous avons évité le désagrément d'être regardés comme des *barbares aux cheveux rouges*. Il y a plus; il paraît que ces honnêtes mandarins étaient si enchantés de cette similitude de races, qu'ils établirent d'un commun accord que M. de Ferrière, et M. Callery surtout, avaient une physionomie tout-à-fait chinoise. Ceci nous rappelle une annonce que M. Gutzlaff, auteur de *China opened*, et aujourd'hui interprète des Anglais en Chine, faisait mettre dans les journaux anglais, et dans laquelle il était dit que l'auteur, étant *doué* par la nature d'une tournure chinoise (*bing gifted with a Chinese countenance*), avait eu plus de facilités qu'aucun autre pour étudier les mœurs du Céleste-Empire.

Le 1er octobre eut lieu l'entrevue des deux plénipotentiaires. M. de Lagrenée avait réuni chez lui toute sa légation en grand uniforme, ainsi que l'amiral Cécille et une partie de l'état-major de l'escadre. Les salves répétées des forts portugais et les sons du tamtam annonçaient l'approche de Ki-Ying. Son escorte, de cent cinquante ou deux cents hommes, se composait de fantassins portant les uns des piques et des lances, les autres des fusils à rouet, quelques-uns, des boucliers et des carquois, tous ayant assez l'air de bandits. Il y avait aussi quelques cavaliers tartares montés sur de petits chevaux efflanqués, portant sur leurs épaules l'arc mongol et un long bambou armé à l'extrémité d'un morceau de bois pointu, en forme de lance; le tout précédé d'étendards et d'une musique, vraie musique chinoise, c'est tout dire. Il paraît que le sens musical du Céleste-Empire n'a pas encore eu le temps d'être amélioré par les Anglais. Plusieurs des attachés de la légation allèrent à la rencontre de Ki-Ying à sa descente de palanquin et le conduisirent jusqu'au haut de l'escalier, où M. de Langrenée le reçut en lui donnant la main. Tous deux prirent place sur un canapé au dessus duquel était placé le portrait du roi des Français ayant en face celui du céleste empereur. Ki-Ying avait avec lui son premier conseiller, Huan, trésorier des deux Kuang, place qui lui rapporte de 1 million 500 000 fr. à deux millions par an. Le haut-commissaire se montra encore prodigue de démonstrations amicales revenant à plusieurs reprises sur la paix qui régnait depuis trois cents ans entre les deux nobles empires de Chine et de France, et sur celle qu'ils allaient conclure pour dix mille ans. La conversation s'anima par degrés; on causa de la France, de sa richesse, de son climat, et réciproquement de la Chine. On fit en un mot, selon l'usage chinois, un cours complet de géographie.

M. de Lagrenée proposa ensuite à Ki-Ying de parcourir son appartement. Le haut-commissaire, quoique Chinois, ou parce que Chinois, admira beaucoup un service de thé en porcelaine de Sèvres, présent du roi. Un portrait de Jacquart en tissu de soie, merveilleux produit de l'industrie lyonnaise, attira aussi son admiration. Mais ce qui le toucha encore plus, ce fut de voir son portrait suspendu dans un des salons. On servit ensuite une collation à la française. Ki-Ying et ses conseillers manifestèrent une préférence marquée pour les vins de Champagne et de liqueurs, et y firent largement honneur. Ces libations hospitalières ne contribuèrent pas peu à animer la conversation, qui se croisa bientôt dans tous les sens avec une vivacité à laquelle toute la science et toute la présence d'esprit de M. Callery avaient peine à suffire. Ki-Ying conservait assez de dignité; mais Pan-se-Chen et Tsao, ayant un caractère moins officiel, se livraient à des démonstrations plus vives. Rien ne manquait au repas, pas même le bouffon; car il y avait là un mandarin militaire, Toung, qui se livrait à des accès de joie tels, que Ki-Ying était de temps en temps obligé de le rappeler à l'ordre. Après la collation, le commissaire impérial et sa suite prirent congé, et, devenu plus familier, Ki-Ying, au lieu de se contenter d'une poignée de main, embrassa à plusieurs reprises M. de Lagrenée, qui dut se prêter de bonne grâce à ces effusions.

Le surlendemain, ce fut le tour du ministre de France. M. de Lagrénée, avec toute sa légation et l'amiral Cécille, se rendit chez Ki-Ying. Le haut-commissaire s'était logé sans façon dans une pagode, ayant fait déménager un dieu ou un saint quelconque. On sait, par la relation publiée en Amérique, qu'il avait fait de même pour recevoir M. Cushing, et avait mis à la porte, sans plus de cérémonie, les idoles et les prêtres d'un temple où il avait établi sa résidence. La légation française, pour arriver jusqu'à la pagode, eut à traverser une foule nombreuse, au milieu de laquelle s'élevaient des tréteaux chargés de musiciens. La scène avait absolument l'aspect d'une de nos foires. Des boîtes d'artifice saluèrent son approche. M. de Lagrénée fut reçu exactement avec le même cérémonial qui avait été observé à l'égard de Ki-Ying, sauf qu'au lieu d'être à la droite du haut-commissaire, il était à la gauche, qui est la place d'honneur en Chine. Le ministre de France présenta à Ki-Ying M. Lefèvre de Bécourt comme consul de première classe, gérant par intérim le consulat de Canton, et dit au haut-commissaire les choses les plus honorables sur les précédents de M. de Bécour et sur la confiance dont le gouvernement lui donnait la preuve, en lui remettant la direction des intérêts commerciaux de la France dans le Céleste Empire. Alors commença une conversation générale; on causa de tout, même de chemins de fer, jusqu'au moment où on annonça que la collation était servie.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 15 FÉVRIER.

La plupart des journaux publient, d'après le *Times*, quelques pièces de la correspondance échangée, au sujet du droit de visite, entre M. Guizot et lord Aberdeen.

Les *Débats* et le *Globe* ne font à ce sujet aucune réflexion.

« C'est le 24 décembre, fait observer la *Presse*, la veille de l'ouverture des chambres, que M. le ministre des affaires étrangères a écrit la dépêche par laquelle l'idée de la commission mixte (nous ne voulons pas dire comme lord Aberdeen l'*expédient*) a été proposée au cabinet anglais. Dans cette dépêche, M. Guizot insiste en très bons termes sur l'unanimité du sentiment national qui repousse le droit de visite. Qu'on la lise et qu'on ose nier ensuite la puissance des manifestations qui ont éclaté contre ce monument de nos faiblesses! On verra par la même lettre que c'est le cabinet français qui a proposé que la commission mixte siégeât à Londres. Quant au choix de M. le duc de Broglie pour commissaire, il paraît qu'il était arrêté d'avance, car lord Cowley l'a annoncé au cabinet anglais en accusant réception de la dépêche de lord Aberdeen. Lord Cowley rappelle que M. le duc de Broglie est le signataire de la convention de 1833, convention qu'il ne consentira certainement pas à abroger, ajoute l'ambassadeur, si l'on ne tombe d'accord sur un *bon équivalent*. »

Suivant le *Constitutionnel*, le contenu des dépêches met en évidence le charlatanisme et le mensonge de la politique de M. Guizot. Il prouve que M. le ministre des affaires étrangères qui, dès la fin de 1843, avait annoncé aux chambres qu'il négociait pour la révision du droit de visite, était arrivé aux derniers jours de décembre 1844 sans avoir absolument rien fait. Le *Times* lui-même, en publiant ces pièces, ne dissimule pas qu'elles peuvent faire grand tort à M. Guizot. « Nous nous abs- » tenons à dessein, dit-il, d'examiner ou de critiquer le temps et la façon » choisis par M. Guizot pour ouvrir les négociations. »

Le *National* cite de son côté l'opinion du journal anglais : « Il est » impossible, dit le *Times*, que tous ceux qui parcourront les dépêches « ne reconnaissent pas que le gouvernement anglais n'a fait aucune » concession *inconvenante* aux vaines clameurs dirigées contre ce mi- » nistre étranger (M. Guizot). » Et plus loin : « Si les actes de la cham- » bre des députés devaient produire un effet quelconque, la nomination » de cette commission mixte est assurément le résultat le plus inoffen- » sif qui pût arriver. »

Le *National* conclut des documents publiés et de l'appréciation du *Times*, « que M. Guizot s'est outrageusement moqué de la chambre et du pays, lorsque la veille de la discussion de l'adresse à la chambre des pairs, il est venu lancer cette grande nouvelle de la grande concession accordée par lord Aberdeen. »

La *Réforme* laisse à ses lecteurs le soin « de chercher une expression honnête pour qualifier la conduite de M. Guizot envers la chambre et le pays. »

Le *Courrier français* contient un article contre la centralisation financière, « qui exerce, dit-il, le même résultat sur nos provinces éloignées que l'absentéisme en Irlande. Dans les deux cas, les sommes créées par l'industrie locale sont dépensées au loin sans profit pour ceux qui les ont produites. »

Marchés de Paris.

Halle aux blés du 15 février. — Choix 116 à 118 k. 26,50 à 27,00. — Montereau 115 k, 26,00. — Picardie 115 k. 25,50 à 26.

Seigles. 108 à 110 k. l'hectolitre et demi 14 à 14,50.

Orges. Champagne 92 à 94 k. l'hect. et demi, de 13,50 à 14,50, hors barrières.

Avoines. — 150 k. 24,50 à 25; 115 k. 23 50 à 24,00; 140 k. 21,50 à 22; 135 k. 20,50 à 21. les 3 h. entrées comprises.

Issues. Son 6,25 à 6,75 les 325 l. — Mouture 7,00 à 7,50. — Recoupettes 10,00 à 10,50 les 100 k. — Remoulages 15,50 à 17 bonne qualité.

Halle aux farines du 15 février. — Arrivages 1498-87. — Ventes 1706-85. — Restant 17324-91. — Cours moyen 00,00. — Cours taxe 00,00 — Gruaux, 48,40 à 49,60. — Farines, 1re 31,20 à 31,85; 2e 28,65 à 30,90; 3e 24,20 à 24,85, 4e 20,40 à 23,25.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 15 février. — Foin, 1re 44 à 47; 2e 40 à 42. — Paille de blé, 1re 24 à 28; — Paille de seigle, 1re 27 à 28.

Marché aux fourrages du 15 février. *Barrière d'Enfer.* — Foin 1re 48 à 50; 2e 46 à 47; 3e 42 à 43. — Paille de blé 1re 29 à 30; 2e 27 à 28.

Halle à la viande du 15 février. — 28319 kil. Bœuf 1,40-1,20-0,70. — 14000 kil. Veau 1,70-1,45-1,20. — 6389 kil. Mouton 1,59-1,20-0,90. — 50960 kil. Porc frais 1,12-1,02-0,92.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche. 11 février. — 60 porcs amenés, 60 vendus à 1,02-1,00 0,98. — Sur 49 vaches laitières amenées, 23 ont été vendues de 270 à 420.

1180. — Strasbourg, 1237 50.

Chemins non constitués : Bordeaux, 630. — Vierzon, 765, 770. — [illegible]gue, 595. — Montereau, 530.

A terme : Emprunt, 86 85, 95. — Naples, récép. Rothschild, 102 40, [illegible]

5 0/0 compt.	1er c. 122 75	P. H. 122 75	P. B. 122 60	dr c. 122 65	h. 122
— fin cour.	122 05	122 65	122 55	122 65	121
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	»
3 0/0 compt.	84 95	84 95	84 90	84 95	85
— fin cour.	85 »	85 »	84 »	84 90	85
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	»

au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFe le C. pr.
4 1/2 0/0.	113 50	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	105 »/»	» »/»	»
4 0/0....	108 20	» »	» »	— Portugais.	59 1/2	» »/»	H. »
O. de la V.	1145 »	» »	» »	Esp. D. active	38 3/4	» »/»	B. »
B. de Fr.	3205 »	» »	H. 5 »	5 0/0 Naples.	» »	» »	»
				— Romain..	105 »/»	» »	»
C. G. 1000	1085 »	1095 »	H. 10 »	Obl. Piémont.	1260 »	» »	»
C. hyp...	775 »	772 50	B. 2 50	Emp. d'Haïti.	» »	» »	»
4 Can....	1276 25	» »	» »	Banq. belge.	655 »	657 50	H. [illegible]

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe	Fin c.	
St-Germ.	1075 »	» »	H. 1 25	Fin c. 1072 50	H. [illegible]
V. R. Dr.	550 »	552 50	B. 5 »	— 552 50.	B. [illegible]
— R. G.	385 »	381 25	B. 3 75	— 380, 382 50, 377 50, 380.	B. [illegible]
Orléans.	1157 50	1152 50	B. 5 »	— 1155, 1157 50, 1151 25.	B. [illegible]
Strasb...	316 25	317 50	H. 2 50	— 316 25, 315, 316 25.	»
Rouen..	1080 »	» »	B. 5 »	— 1070, 1082 50.	H. [illegible]
Havre...	880 »	» »	B. 10 »	— 882 50.	»
Marseill.	971 25	970 »	B. 1 25	— 975, 962 50.	B. [illegible]
La Teste	210 »	210 »	B. 5 »	— 216 25	»

LONDRES, 13 FÉV.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Consol..... 99 5/8 3/4.	Av.... 85.	3 0/0 85 10, 05 d. 50.
Esp. act... 27 7/8.	Ap..... 84 95 off.	85 50 40 d. un.
Portug..... 59 »/».		5 0/0 122 75 d. 50.
Mexic...... 34 3/4.	Rep. fin c. F. pr	123 25 d. un. 55 d. 50.
Brésil...... » »/».	3 0/0, 5 7 1/2. 17 1/2	Orl. 1170 d. 10.
5 0/0 Holl. 99 1/4.	5 0/0, 5	Rouen 1095, 1100 d. 10.
2 1/2 do. 63 1/8.		Hâvre 892 50 d. 10.
Rouen.... 42 1/4.	Bons du trésor.	Mars. 980 985 d. 10.
Orléans... 44 1/2.		Strasb. 317 50 320 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 81,00 à 80,00; courant du mois, 83,50 à 83,00; mars et avril, 83,00 à 00,00; 4 mois d'été, 85,00 à 00,00; 4 derniers mois, 90,00 à 00,00.

LILLE — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 88,00 à 89,00; courant du mois 88,00 à 00,00; mars et avril, 87,00 à 87,50; 4 d'été, 88,00 offert; 4 derniers, 87,00 offert.

SAVON. — Ordre de livraison, 88 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

COMPAGNIE DU NORD.

Les Administrateurs, Fondateurs et Directeurs provisoires de la Compagnie du Nord pour le Chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique préviennent que, par modifications aux statuts de la Société, constituée suivant acte passé devant Me Bandenom de la Maze et son collègue, notaires à Paris, les 1er et 8 février 1845:

1o Aucune action rémunératoire ne sera réservée aux Fondateurs ou Administrateurs de la Société.

2o La somme de 2 fr. 50 c., demandée par action, sera, dans le cas de concession, réduite, si les dépenses vérifiées et admises par le conseil d'administration n'exigent pas l'emploi de ce maximum.

Spectacles du 16 février.

7 h. »/» OPERA. —
7 h. 1/2 THEATRE-FRANCAIS. — Guerrero. Mari à la Campagne.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Maçon. Déserteur.
7 h. 1/2 ITALIENS. —
7 h. »/» ODÉON. — Mérope. Don Juan.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Trois Loges. Enfant chéri. Satan.
6 h. »/» VARIÉTÉS. — Vendetta. Mimi. Un Jour Gras. Fille de l'Avare.
6 h. »/» GYMNASE. — Cérigny. Bal d'enfants. Morale. 3 Péchés. Michel.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Bœuf gras. Mère Michel. Liberté. Biribi.
6 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Deux Serruriers. Cabrion. Farfadets.
6 h. »/» AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. »/» GAITÉ. — Marché de St-Pierre. Stella.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. »/» COMTE. — Mort aux rats. Polichinelle. 3 Frères. Cracovienne.
6 h. »/» FOLIES. — Toutou. Rosière. Gamin. Cendrillon. Voyage.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY rue du Croissant, 16.

avec la plus admirable facilité ; sa devise est celle-ci : de deux ets, le meilleur est celui qui donne le plus de voix au minis-

on incapacité, son imprévoyance ont été grandes dans la question des chemins de fer : deux ans à peine sont écoulés qu'il oit contraint de changer la base fondamentale de son système, consistait d'abord à faire payer la construction par l'Etat ; tenant, ce sont les compagnies elles-mêmes qui devront subr à la dépense. L'éducation du ministère, sur cette question, donc grevé le trésor de plus de 150 millions ; il est vrai à ce prix le cabinet a gagné quelques amis.

a question du rachat des actions de jouissance des canaux a fait aussi combien peu le ministère avait le don de prévision : — 1842 il proposait le rachat, et maintenant il se voit forcé reconnaître, comme on le lui avait prédit, que ce rachat peut érer désormais moins chèrement pour le Trésor, et qu'il est ne possible de s'en dispenser. Examinons :

n 1821 et 1822, le gouvernement de la Restauration contracta emprunt considérable pour faire exécuter divers canaux. Outre ortissement et le paiement d'intérêts élevés et de primes, on aca aux soumissionnaires *une part dans les produits nets, à parde 1867*, époque à laquelle le capital prêté devait être entièremboursé, et, comme garantie, le droit d'intervenir dans la tion des tarifs, dont le *maximum* fut établi.

es soumissionnaires de l'emprunt divisèrent en deux parts les résultant à leur profit de ces stipulations. D'un côté, ils créè des actions représentant le capital emprunté, intérêts, etc.; autre côté, ils émirent d'autres actions spéciales, n'ayant trait et donnant droit qu'à la part dans les produits nets à partir de . Ce sont ces derniers titres que l'on appela les *actions de jouis*, et ce sont elles seules qu'il s'agit aujourd'hui de racheter.

aut-il racheter cette part de jouissance attribuée à des particus dans des canaux de l'Etat?

n principe, nous disons que toute grande route, chemin de e, chemin de fer, rivière, canal, doit appartenir à l'Etat et être par lui. Le gouvernement a grandement péché contre cette ime en aliénant les chemins de fer, et, par une contradiction ulière, au moment même où il commençait à proposer cette

(¹) On est parvenu à réunir au ministère de l'intérieur un répertoire gél des électeurs de France, qui contient déjà pour les trois quarts de ceux-es notes indiquant par quoi et par qui on peut avoir influence sur eux ! croyons pouvoir donner le fait comme très positif.

tion; mais en attendant il demande une loi qui l'autorise à traiter, au besoin, avec les compagnies des canaux.

Mais puisque ce serait faire une mauvaise affaire que de racheter d'avance des produits qui ne se réaliseront pas, puisqu'en 1867 les railways pourront avoir presque détruit les canaux, et, d'ailleurs pour éviter des tripotages parlementaires où, autres, nous sommes fortement d'avis que la chambre n'accorde pas aux ministres une faculté de rachat inutile, et peut-être dangereuse.

— Mais, nous dit-on, il y a une terrible difficulté qui obligera peut-être de racheter. — Oui, il y a une difficulté, mais elle n'est terrible que par la faiblesse des ministres. Et au fond c'est une puérilité.

Les porteurs des actions de jouissance ont droit, d'après les lois de 1821-22 d'intervenir dans la fixation *actuelle* des tarifs. Comment se fait-il que, leur jouissance ne commençant qu'en 1867, ils aient ce droit ? C'est là le point délicat de l'affaire ; il mérite toute attention.

Lorsque se fit l'emprunt de 1821-22, le gouvernement obligea l'Etat à rembourser chaque année une portion de la somme empruntée, de telle sorte que l'emprunt devait être amorti en entier en 1867 ; en même temps, il affecta à la sûreté de ce remboursement la totalité des produits des canaux, de manière que si ces produits se fussent élevés au dessus de la somme annuelle consacrée par l'Etat à l'amortissement, cet amortissement eût été opéré avant l'époque fixée de 1867. — Or, il avait été en outre stipulé que la participation dans les produits, attribuée aux porteurs d'actions de jouissance, commencerait aussitôt que cet amortissement serait achevé. Donc, ces porteurs avaient intérêt à ce qu'on appliquât la meilleure combinaison de tarifs, la combinaison la plus propre à faire accroître les recettes, et, par conséquent, à hâter l'époque de leur entrée en jouissance. C'est dans cette vue que leur a été accordé le droit d'intervention dans la fixation des tarifs, sans quoi ce droit n'aurait pas de sens, et ne serait motivé par rien.

Mais qu'est-il advenu? Tout le monde s'était grossièrement trompé sur les devis, qui ont été de beaucoup dépassés; sur la promptitude de l'exécution, qui a été très lente ; enfin sur les produits, qui ont été très maigres, et qui, loin de pouvoir fournir un supplément d'amortissement, ne donnent pas même les intérêts annuels. L'amortissement et le complément des intérêts sont pris sur le budget.

Dans cette circonstance, les porteurs d'actions de jouissance, tant par suite de démêlés avec l'administration que dans la prévision

continuerons à user de notre droit d'intervention pour vous gêner dans l'application des tarifs et pour entraver la marche du commerce.

Eh bien ! nous, nous prétendons que cette conduite de la part des porteurs d'actions de jouissance donne lieu d'examiner quel est leur droit, et, l'ayant examiné, nous déclarons que leur droit n'existe pas et ne doit pas être reconnu.

Ce droit ne leur a été accordé que dans la supposition que les produits des canaux pourraient être suffisants pour amortir avant 1867 la somme empruntée, et qu'alors il leur importait de veiller à l'application de la meilleure combinaison de tarifs. Or, d'une part, les produits sont bien au dessous de ce qui est nécessaire pour l'amortissement ; d'autre part, tout relèvement de tarifs ne fait que diminuer les recettes : voilà deux faits incontestables.

En présence de ces deux faits, que signifie l'intervention des porteurs d'actions de jouissance dans la fixation des tarifs ? Ils veulent les relever ? Pourquoi faire? Augmenter les recettes? Quand même elles augmenteraient, il faudrait que cette augmentation fût du *décuple* pour que réellement elle fût utile aux actions de jouissance. Mais, loin de décupler, ces recettes diminuent par le relèvement du tarif qu'exigent les porteurs d'actions de jouissance : la diminution est même du quart, comme l'a démontré M. le ministre des finances.

Le droit d'intervention n'a pu être accordé aux actions de jouissance que dans leur intérêt c'est-à-dire *pour l'exercer lorsqu'elles y auraient intérêt*; personne n'a pu songer qu'on créerait en leur faveur un droit sans but raisonnable, un droit absolu. Là, où il n'y a pas d'intérêt, il ne peut y avoir de droit. Or, il est plus qu'évident qu'il n'y a aucun intérêt actuel pour ces actions à relever les tarifs ; donc, elles ne peuvent *exercer actuellement* ce droit ; l'exercice doit leur en être réservé pour le moment, si jamais il arrivait, où certains maniements de tarifs pourraient en réalité avoir une influence heureuse sur la recette : ce moment n'est pas arrivé.

Le seul intérêt des actions de jouissance dans l'intervention actuelle est donc un intérêt d'extorsion, un intérêt abusif ; leur droit n'est pas autre chose *en ce moment* qu'un droit d'abuser ; car leur jouissance ne pouvant, en aucun cas (cela est maintenant certain), commencer avant 1867, elles n'ont aucun droit d'user. Or, si en faveur du droit d'user, on tolère quelquefois celui d'abuser, il n'est certes pas permis de reconnaître le droit pur, simple, isolé, d'abuser, et c'est là tout le droit, toute la prétention des porteurs d'actions de jouissance!

Leur intervention ne peut donc être expliquée que par leur désir

---

UILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS (¹).

Deuxième partie.

V. — M. MICHEL.

histoire que j'ai à vous raconter, dit le vieillard, pourrait se résumer quelques phrases, car elle ne renferme guère que des observations. La d'un philosophe n'est point celle d'un aventurier, et le drame pour est dans les idées bien plus que dans les incidents ; mais j'ai promis me faire connaître à vous, et, pour cela, j'ai besoin de dire par quelle de faits et d'inductions j'ai pu être conduit à devenir ce que je suis. -être ces détails, qui ont tant d'intérêt à mes yeux, n'en auront-ils médiocrement aux vôtres. Si je vous fatigue, songez qu'un vieillard peut repasser par les chemins qu'il a parcourus depuis trente années, s'arrêter à certaines places. Cette revue du passé, que je commence intention, je la prolongerai peut-être pour moi-même. Le flot des venirs m'emportera, et je pourrai oublier les auditeurs; mais les auteurs sont des amis ; ils se montreront indulgents.

— Dites qu'ils seront trop heureux de vous écouter, reprit Françoise, remplissant le verre de son voisin, et le plaçant à portée de sa main. contez à votre manière, allez, mon bon monsieur Michel. On sait bien des ignorants comme nous ne peuvent pas tout comprendre; mais ça toujours du bien de se décharger le cœur. Il y a des instants, moi, je dirais mes projets et mes chagrins à mes fausses fleurs ; faites de me, et ne vous inquiétez de rien. Dès que ça vous intéresse, ça ne rra pas manquer de nous faire plaisir.

Le vieillard adressa à la grisette un sourire attendri, et commença :

— Il est des destinées qui s'annoncent de loin, et que l'homme deviner dès son enfance ; dans la mienne, au contraire, tout a été prévu. Né en 1774, d'une des familles les plus riches et les plus titrées la Touraine, je fus élevé, par ma mère qui était veuve, dans le ch dont nous portions le nom, sans rien savoir des troubles qui comçaient à agiter la France, et préparaient la grande Révolution de 89. quement appliquée aux œuvres de charité, ma mère vivait étrangère les évènements publics, et moi-même mes occupations les plus ses étaient la chasse ou les travaux de mon atelier de tourneur, étadans la plus belle salle du château. Pour récréations, j'avais les promdes à cheval et les visites aux fermiers; car la noblesse campagnarde s provinces ne vivait point, à l'exemple de celle des villes, éloignée peuple qui rendait en haine ce qu'on lui donnait en mépris. Loin de

(¹) Voir les numéros du 19 décembre 1844, au 11 janvier 1845, et les numéros des 13 au 16 février.

là ; mêlés à nos paysans, nous les regardions comme une part de notre existence. C'étaient de vieux serviteurs dont les pères avaient connu nos pères, dont les fils avaient grandi avec nos fils. Nous les connaissions tous par leurs noms, nous savions l'histoire de chacun d'eux ; nous étions leur recours dans toute disgrâce, comme ils étaient notre appui dans tout besoin, et cet échange de services avait établi entre le noble et le vassal une solidarité qui les liait toujours d'habitude et souvent d'affection.

Cependant, lorsque la Révolution éclata, ma mère, entraînée par l'exemple de la noblesse du voisinage qui passait à l'étranger, se décida à me faire partir pour l'Allemagne. En arrivant à Coblentz, j'y trouvai un de mes parents : c'était un cousin du même âge que moi, et qui, n'étant point encore chef de nom et d'armes, se faisait appeler alors le chevalier de Rieul. Il s'était lancé dans ces intrigues de cour par lesquelles l'émigration espérait arrêter l'expansion victorieuse de la République, et il me présenta aux chefs du parti royaliste. Mais leurs projets et leurs prétentions me causèrent, dès le premier entretien, une surprise mêlée de répulsion. Elevé dans la pratique d'une égalité presque fraternelle, rien n'avait altéré la droiture de ma raison, et les hommes étaient restés pour moi des créatures diversement douées mais pétries du même limon. Les principes révolutionnaires contre lesquels mes compagnons s'indignaient étaient précisément ceux que je retrouvais dans mon esprit; sans y avoir jamais pensé, je croyais ce qu'ils repoussaient, et je repoussais ce qu'ils voulaient défendre; évidemment le hasard m'avait mal guidé ; je m'étais trompé de camp !

Je ne songeai donc qu'à regagner au plus tôt la France, et les évènements ne tardèrent pas à m'y aider.

La Prusse et la Hollande s'étaient résignées à la paix après la bataille de Fleurus ; le règne de la Terreur venait de cesser, et le Directoire favorisait ouvertement la rentrée des proscrits ; je me préparais à profiter, avec une partie de la noblesse, de cette clémence inespérée, lorsque j'appris la mort de ma mère ! Cette affreuse nouvelle hâta mon départ. Je quittai précipitamment Vienne, suivi de mon cousin, et nous arrivâmes ensemble à Paris.

Le premier soin du chevalier fut de faire effacer nos noms des listes d'émigrés, et de réclamer les biens de sa famille, qui, par un heureux hasard, n'avaient point été vendus. Quant aux miens, ils étaient perdus sans retour. Les bois que nous possédions dans le Poitou avaient été abattus ; les fermes de Bretagne morcelées et acquises par différents propriétaires ; enfin, le domaine de la Brisaie acheté par un citoyen Michel sur lequel on ne put me donner de renseignements.

Mais en livrant à un autre le château de mes pères, la nation n'avait pu lui vendre mes souvenirs ; ce sol qui ne m'appartenait plus n'en restait pas moins le théâtre de mon passé, et j'étais toujours sûr d'y trouver le coin de terre où ma mère reposait. Je ne pris donc aucune autre information et partis pour la Touraine.

Quand j'atteignis le bourg de Preuilly, auquel touchait la terre de la Brisaie, le jour commençait déjà à tomber. Je traversai le village rapidement ; mais, arrivé aux dernières maisons, je m'arrêtai, le cœur oppressé d'une inexprimable angoisse. Je venais de parcourir un pays ravagé où je n'avais vu que futaies détruites, champs en friche et maisons incendiées ! Dans quel état allais-je trouver notre ancien domaine? Le château existait-il encore, et, s'il existait, le nouveau propriétaire me permettrait-il d'y entrer? Voulant m'éclairer à cet égard, je m'approchai d'une vieille femme qui filait près de sa porte, et lui demandai la route du château.

— Tout droit devant vous ! répondit-elle sans lever les yeux.

A cette réponse, mon cœur battit de joie.

— Et peut-on le visiter? ajoutai-je.

— Pourquoi non ! répliqua la vieille.

— Alors M. Michel ne l'habite pas?

— M. Michel? répéta-t-elle, en me regardant, que veut le citoyen à M. Michel?

— Je désirerais le voir et lui parler.

— Alors que le citoyen passe son chemin ; ce n'est pas ici la porte du château.

Je m'éloignai surpris de la brusquerie de la vieille femme et m'adressai, un peu plus loin, à un jeune garçon d'une quinzaine d'années, qui répondit avec un empressement jovial à mes premières questions ; mais à peine eus-je prononcé le nom de M. Michel que sa figure changea d'expression ; il me regarda d'un air défiant, tourna les talons et disparut derrière la dernière maison du village.

Je demeurai encore plus étonné que la première fois et ne sachant que penser de cette visible répugnance des vieillards et des enfants à parler du nouveau propriétaire de la Brisaie.

Cependant, je continuai ma route et j'arrivai devant la grande avenue. Rien n'avait été changé. C'était la même barrière verte ombragée par deux tilleuls ; les mêmes poteaux ornés de lions de pierre ; la même allée de frênes au bout de laquelle s'élevait le château. Celui-ci m'apparut bientôt de plus près, éclairé par le soleil couchant. Tout y était dans le même état qu'au moment où je l'avais quitté. Le même pied de biche, incrusté d'acier, pendait à la chaîne de la cloche d'entrée ; le même banc sur lequel s'asseyaient les vieillards, se dressait au dessous. Je revoyais la petite porte par laquelle ma mère s'échappait, le matin, pour visiter les malades du voisinage, et je reconnaissais son seuil usé, sa serrure dépolie par l'usage ! j'appuyai le doigt sur le ressort secret qui la faisait agir ; la porte s'ouvrit et je me trouvai dans la cour !

Là tout était également à sa place : les vignes, soigneusement taillées, encadraient les fenêtres du rez-de-chaussée ; les rosiers du Bengale, mêlés aux jasmins blancs, ombrageaient, comme autrefois, le grand puits ; les mêmes caisses d'orangers étaient disposées le long du perron. Pas un brin d'herbe dans les allées sablées, pas une mousse sur les seuils ! tout sentait l'habitation sans que rien annonçât le propriétaire nouveau.

Comme j'arrivais près du portail, un chien sortit de la niche de pierre ; c'était Fingal, notre ancien gardien ! il ne me reconnut point, sans doute, car ses aboiements attirèrent bientôt à la porte du pavillon d'entrée une jeune paysanne qui me demanda ce que je voulais.

Je fis quelques pas pour lui répondre ; mais en m'apercevant de plus près, elle joignit les mains.

— Que Dieu nous aide ! c'est le jeune maître ! s'écria-t-elle épouvantée.

Impôt du Sel.

Nous recommandons à l'attention de nos lecteurs la pétition suivante, envoyée aux chambres depuis une quinzaine de jours. D'autres réclamations y sont encore parvenues, demandant instamment, comme celle-ci, la suppression ou l'allègement de cet impôt odieux, qui pèse encore, au plus grand détriment de la richesse productive de la France et des véritables intérêts du trésor, sur les classes pauvres et sur l'agriculture.

Nous avons lieu d'espérer que cette année, enfin, les plaintes des populations seront entendues, et que l'on parlera raison à la tribune. Des hommes haut placés dans l'administration et dans les chambres ont compris la question et se préparent à d'énergiques efforts pour obtenir une solution convenable. Nous y reviendrons : en attendant, que l'on pèse bien les termes et les calculs de la courte et excellente pétition qu'on nous envoie de Remiremont :

Messieurs les députés,

Les soussignés, tous électeurs de l'arrondissement de Remiremont, ont l'honneur de vous exposer que la plupart des conseils d'arrondissement et des conseils généraux ont adressé un grand nombre de fois les plus pressantes sollicitations à MM. les ministres pour obtenir l'abolition de l'impôt du sel ; que souvent aussi des pétitions contre cet impôt ont été soumises aux deux chambres, et que jusqu'ici cependant il pèse de tout son poids sur l'agriculture et sur la santé publique ; les soussignés espèrent, Messieurs, qu'en vous démontrant l'immensité des pertes qu'entraîne cet impôt et le mal qu'il fait aux pauvres surtout, vous vous empresserez de tarir cette source de misère.

Le sel est un des éléments les plus indispensables au sang de l'homme et des animaux. Il fournit à la plupart de leurs humeurs la soude dont elles ne peuvent se passer et à leur suc gastrique l'acide hydrochlorique indispensable à l'accomplissement d'une bonne digestion. Aussi, les animaux herbivores en ont un tel besoin que Dieu leur a donné pour cette substance le goût le plus prononcé, et elle est elle-même d'autant plus nécessaire à l'homme qu'il se rapproche plus des herbivores par son genre de nourriture, qu'il est, par conséquent, plus pauvre.

Quand nos animaux herbivores et l'homme n'ont pas de sel en quantité suffisante, leur sang s'épaissit et se noircit ; il prend chez les jeunes sujets l'apparence du sang des vieillards, et les maladies de la vieillesse viennent les accabler avant même qu'ils aient achevé leur développement.

Le sel est d'une si grande importance pour les herbivores, que la nourriture qui suffit à peine pour entretenir le bétail maigre, l'engraisse rapidement quand elle est salée. Des expériences faites avec beaucoup de soin à l'Institut agricole de Sainte-Geneviève ont démontré qu'un mouton bien nourri, augmentant de 1 500 grammes par mois, augmentera

C'est au bas prix du sel seulement que les Suisses et les peuples d'outre-Rhin doivent la supériorité de leurs bestiaux et la possibilité d'en couvrir nos marchés tout en acquittant de gros droits à la frontière. Cette abolition de l'impôt du sel serait donc doublement avantageuse aux pauvres. Ils lui devraient de bien meilleurs aliments et à beaucoup meilleur marché et ils pourraient eux-mêmes user du sel en assez grande quantité pour éloigner d'eux la plupart des maladies qui les déciment. Mais, nous le savons, l'impôt du sel rapporte au trésor plus de 60 millions : comment les remplacer ? Cela vous serait facile, messieurs, en ajoutant un bienfait à un autre : en adoptant une mesure proposée de puis long-temps par l'un des meilleurs administrateurs de notre département. Il s'agirait de déclarer les assurances contre l'incendie propriété de l'Etat après de justes indemnités aux compagnies qui les exploitent. Vous pourriez aussi frapper le luxe d'un impôt modéré et donner au gouvernement le monopole des remplacements militaires. Mais les assurances contre l'incendie vous fourniraient seules de quoi combler le déficit que laisserait l'affranchissement du sel.

Ces améliorations bien faites et d'une importance immense vous mériteraient les bénédictions de tout le peuple et vous placeraient au premier rang parmi ses bienfaiteurs.

Daignez, messieurs, accueillir les vœux et les hommages respectueux de vos très humbles serviteurs.

Le mandement, dans lequel M. de Bonald, archevêque de Lyon, a condamné le *Manuel de droit ecclésiastique* de M. Dupin aîné, vient d'être déféré au conseil d'Etat, pour cause d'abus. Le fait est annoncé officiellement par le *Messager*.

Situation financière exposée par sir Robert Peel.

Dans la séance de la chambre des communes du 14, sir Robert Peel a exposé longuement la situation financière du pays. — Les prévisions exposées l'année dernière par le chancelier de l'échiquier ont été réalisées. L'année budgétaire, finissant au 5 avril 1845 présentera un excédant de 5 000 000 livres sterlings (près de 125 millions); l'augmentation des recettes s'est surtout manifestée dans les douanes. La taxe des revenus s'est élevée à 5 190 000 livres.

Après avoir montré que les recettes pour l'année 1846 présenteront encore un excédant sur les dépenses, si l'on maintient la taxe des revenus, le ministre a demandé un supplément de crédit pour la marine; sir Robert Peel s'est exprimé ainsi :

« Je prierai la chambre d'allouer 1?7 000 livres pour les dépenses de deux bassins de construction et de réparation pour les bâtiments à vapeur à Portsmouth et à Deptford ; je demanderai également une allocation pour nous mettre pour une augmentation du budget de la marine. Nous proposons dans le cours de la présente année une augmentation de 2 500 hommes le chiffre actuel, et de 4 000 environ sur le chiffre voté l'année dernière. C'est en considération de notre vaste empire colonial et de nos relations commerciales nouvelles que je demande cette augmentation. La nécessité de protéger notre commerce dans presque toutes les parties du monde devient chaque jour plus grande. Dans les dernières années, trois grandes stations navales ont été établies savoir : la côte d'Afrique, l'Océan pacifique, les mers de la Chine.

Nous avions voulu d'abord réduire le nombre des bâtiments que nous avions dans les cinq ports où nous faisions le commerce : nous voulions avoir des bateaux à vapeur qui feraient le service de ces ports, et sur les justes représentations de sir H. Pottinger et de M. Davis, non seulement nous maintînmes les forces existantes, mais même nous envoyâmes des renforts à l'occasion, je crois qu'il me serait facile de convaincre tout esprit sans passion que nous ne pouvions ni sûrement ni sagement réduire les forces que nous avons actuellement soit en Chine, soit dans la mer Pacifique. (Applaudissements.) Une augmentation n'est pas nécessaire dans un but de guerre ou d'oppression; mais notre commerce prend une grande extension sur la côte occidentale de l'Amérique du Sud, et l'on ne saurait nier que la présence d'un bâtiment anglais ne contribue puissamment à maintenir les relations pacifiques. Je suis certain que dans ces trois stations seulement, il y a une augmentation d'au moins 6 000 hommes dans les forces employées à cette distance du pays. La nécessité de distribuer nos forces navales sur toute la surface du globe habitable diminue naturellement la force de notre effectif maritime *à l'intérieur*. (Ecoutez.) Nous proposons en conséquence d'augmenter les forces navales de cette année jusqu'à concurrence de 4 000 hommes. La dépense qu'entraînera cette augmentation sera de 184 000 livres sterl.

« Je n'hésite pas à déclarer que je crois de grande importance pour l'Angleterre que nous ayons les moyens de perfectionner la discipline, de rendre nos officiers meilleurs et d'avoir à notre disposition un certain nombre de vaisseaux de ligne. (Applaudissements.) Je ne pense pas que parce que l'Angleterre aurait à sa disposition 9 ou 10 vaisseaux de ligne, cela devrait donner ou donnerait aucune cause de jalousie. Il est de la plus haute importance que nous mettions à l'épreuve la qualité de nos bâtiments et pour cela il faut les mettre en mer. »

A la fin de la séance du 13, la chambre des communes a repoussé par 93 voix contre 32, la motion de Charles Napier, relative à la nomination d'une commission spéciale qui eût examiné : 1° quel emploi a été fait des fonds votés depuis 1835, pour la construction des vaisseaux ; 2° quels progrès ont été accomplis dans ces constructions.

Défaite de Santa-Anna.

Les journaux anglais ont reçu du Mexique des nouvelles d'un haut

---

— Comment savez-vous? demandai-je, tout surpris.

— Oh! c'est lui! répéta la jeune fille sans me répondre et en regardant autour d'elle; Jésus! par où est-il venu ?

Je lui appris que j'avais ouvert la petite porte.

— Et personne ne vous a vu? ajouta-t-elle.

— Personne.

— Entrez, alors, entrez vite ; Quel malheur, mon Dieu! que le vieux père soit sorti.

Je l'avais suivie dans une pièce basse que je reconnus pour le logement du gardien Antoine. Je me rappelai alors tout à coup que ce dernier avait chez lui une petite fille, encore enfant lors de mon départ, et me retournai vivement vers mon interlocutrice.

— Est-ce possible que vous soyez Mariette? m'écriai-je.

— Ah! vous n'avez donc pas oublié mon nom, M. Henri, dit-elle en souriant et rougissant à la fois.

Je courus à elle, je lui pris les deux mains et je la regardai en répétant.

— C'est Mariette!... Mariette qui m'apportait tous les dimanches du pain béni... Que j'asseyais sur mon cheval pour remonter l'avenue, à qui ma mère apprenait à lire!...

Et tout ému à ces souvenirs, je l'embrassai avec autant de joie et de tendresse que si j'eusse trouvé une jeune sœur.

La pauvre fille se mit à pleurer.

— Ah! M. Henri est bien bon de se rappeler tout cela, dit-elle, quel bonheur que M. Henri soit revenu en bonne santé !

— Ainsi, vous n'avez point quitté le château, repris-je ; le père Antoine est toujours gardien ?

— Toujours, M. Henri.

— Et vous êtes contents de votre nouveau maître, M. Michel?

Mariette tressaillit.

— Ne prononcez pas ce mot-là, dit-elle plus bas ; vous surtout... On pourrait soupçonner.

— Quoi donc? demandai-je, subitement ramené au souvenir de ce qui m'était arrivé en traversant le village.

— Rien, rien, dit précipitamment la jeune fille ; le mieux est de se taire... D'autant que voici quelqu'un, écoutez !

Fingal venait, en effet, d'aboyer ; et, en regardant par la fenêtre, nous aperçûmes le père Antoine qui traversait la cour avec un homme vêtu d'un large pantalon et d'une carmagnole bleue.

—Seigneur! dit Mariette effrayée, c'est le municipal ; il va vous arrêter s'il apprend qui vous êtes!

Mais il en était déjà instruit. Je m'étais heureusement muni, en quittant Paris, de toutes les pièces qui prouvaient ma radiation de la liste des émigrés. Je les présentai à l'agent de la commune, qui les trouva en règle et me complimenta sur mon heureux retour, en ajoutant que le château était justement vide pour le moment, et que je pourrais encore me regarder comme chez moi.

— M. Michel n'est donc point ici? demandai-je.

— Il doit arriver... dans quelques jours, répliqua Antoine avec embarras.

— Mais, en attendant, le citoyen Henri pourra reprendre possession de son ancienne chambre, fit observer le municipal ; il la trouvera absolument telle qu'il l'a laissée.

— Est-ce vrai? m'écriai-je ; ah! je veux la voir alors ; et si Antoine pense, qu'en effet, je puisse attendre ici le retour de son nouveau maître...

— Certainement, il n'y a pas d'empêchement, dit timidement le vieux gardien.

— Alors, je reste! m'écriai-je.

Et, sans rien écouter davantage, je m'élançai vers l'escalier, je franchis le corridor et j'arrivai à l'appartement de ma mère qui précédait le mien.

Je craindrais d'allonger ce récit outre mesure, mes amis, si je voulais vous dire tout ce que j'éprouvai dans cet instant et pendant les heures qui le suivirent. Pour comprendre de pareilles émotions, il faut avoir traversé l'exil et trouver, au retour, une de ces maisons vides où tous les souvenirs sont des regrets.

Antoine était retourné au village pour reprendre les papiers que j'avais dû confier au municipal ; je m'étais enfermé, et je passai une partie de la nuit à parcourir ces chambres désertes, où chaque place, chaque objet me parlait de ma mère! Enfin, la fatigue l'emporta, je m'endormis.

Il faisait jour depuis long-temps, lorsque je fus réveillé par la voix de Mariette, qui me demandait, à travers la porte, si *je voulais recevoir les fermiers*. Je compris qu'Antoine les avait avertis et qu'ils venaient pour féliciter leur ancien maître.

Je les trouvai, en effet, réunis dans la salle d'attente avec le vieux notaire, M. Leroux. A ma vue, celui-ci tendit les deux bras.

— Le voilà, s'écria-t-il; c'est bien lui, mes amis, Dieu nous a écoutés !

Tous les paysans poussèrent une exclamation joyeuse, en prononçant mon nom. Je courus à M. Leroux que j'embrassai, puis à tous les fermiers, auxquels je serrai la main, l'un après l'autre. Il y eut un moment de confusion et d'attendrissement général. Ils m'adressaient, tous à la fois, les mêmes questions. Enfin pourtant le notaire parvint à leur imposer silence.

— Par la sangoi! nous sommes dans la tour de Babel, dit-il, en mettant sa canne entre les paysans et moi ; on vous prendrait pour un club de vieilles femmes : voyons, *citoyens cultivateurs*, c'est assez *fraterniser* ! il ne faut pas fatiguer le jeune gars.

Je l'interrompis en assurant que l'empressement de ces braves gens ne pouvait me fatiguer et que j'étais touché jusqu'au fond de l'âme de leurs témoignages d'affection.

— Oh! pour l'affection, ce n'est pas ce qui leur manque, reprit le notaire gaîment, et ils en ont donné des preuves. Quand on a voulu vendre le domaine, tous sont venus me trouver en m'apportant leurs économies, pour qu'on le rachetât en votre nom.

— Se peut-il! m'écriai-je attendri.

— Malheureusement la chose était impossible, continua maître Leroux. N'ayant plus, comme émigré, le droit de posséder, vous aviez perdu, à plus forte raison, celui d'acquérir. Ils voulurent alors acheter, sous leurs propres noms, les fermes et le château ; mais je leur fis observer que l'on soupçonnerait infailliblement leur intention, et qu'ils s'exposeraient à mille persécutions ; aussi renoncèrent-ils à leur projet.

— Et ce fut alors que le citoyen Michel se présenta comme acquéreur? demandai-je.

— C'est-à-dire que je me présentai pour lui, répliqua le notaire.

— Vous, maître Leroux?

— Moi, cher M. Henri, et, aussitôt l'acquisition faite, j'eus soin de publier partout que ledit citoyen Michel était un des plus chauds sans-culottes de Paris, ami intime de ce qu'il y avait de mieux dans le gouvernement, et en position de faire regarder comme un partisan de Pitt et Cobourg quiconque prétendrait vexer ses fermiers.

— Et le moyen vous a réussi ?

— Assez bien pour que tous les gens du domaine aient été à l'abri des visites domiciliaires, des impôts forcés et des réquisitions.

Les paysans confirmèrent le fait d'une voix unanime.

— Aussi j'espère, reprit le tabellion d'un air riant, que M. Henri sera satisfait de l'état dans lequel il retrouvera la Brisaie.

— Satisfait pour vous, mes amis, répondis-je un peu étonné du manque de tact de maître Leroux ; mais il faut surtout en féliciter le citoyen Michel...

— Au diable le citoyen Michel! s'écria le notaire avec un geste de folle gaîté ; il n'y en a plus! le terrible sans-culotte était un homme de paille que nous pouvons brûler maintenant ; le vrai Michel c'est nous tous, ou plutôt c'est vous seul, M. Henri, vous à qui nous avons le bonheur de rendre ce qui lui appartient sans retard et sans dommage.

Maître Leroux m'apprit alors comment il avait eu l'idée de racheter la Brisaie avec l'argent des fermiers, pour un patriote supposé dont il avait fait un épouvantail, et cette explication me fit comprendre l'impression produite par le nom de M. Michel sur les gens du pays. Ceux qui croyaient à son existence n'osaient en parler de peur de se compromettre, et ceux qui étaient dans le secret gardaient le silence de peur de se trahir.

Je n'ai pas besoin de vous dire quel avait été mon étonnement, puis quelle furent ma reconnaissance et ma joie ! Je ne pus que serrer encore une fois la main à ces braves gens en les remerciant, moins avec des paroles qu'avec des larmes. Mais, à ce moment même, je sentis naître en moi le ferme désir de reconnaître ce bienfait par le dévouement de ma vie entière; ce fut comme un défi de générosité jeté à mon âme. Je résolus de me montrer aussi généreux, aussi bon pour tous les hommes que quelques-uns me venaient de se montrer bons et généreux pour moi.

Ce ne fut d'abord qu'une sensation, un élan, mais qui se transforma bientôt en une résolution réfléchie. On ne tient pas assez compte de l'éducation, de l'influence des premiers événements qui nous révèlent sérieusement les hommes. A notre apparition dans le monde, nous ressemblons tous à ces curieux qui se précipitent instinctivement vers l'entrée que prend la foule. La vie se présentant à moi par le côté du dévouement, je dirigeai mon activité vers cette porte, sans trop savoir d'abord jusqu'où elle me conduirait.

EMILE SOUVESTRE.

(*La suite à demain.*)

... M. Sapey.

— Une ordonnance royale crée une faculté des sciences au chef-lieu de l'Académie de Besançon ; elle est composée de six chaires : mathématiques pures, M. Pinseux ; — mathématiques appliquées, M* ; — chimie, M. Deville en même temps nommé doyen de cette faculté ; — physique, M. Person ; — zoologie et botanique, M. Grenier ; — géologie et minéralogie, M. Delesse.

— A compter d'aujourd'hui 16 courant, le prix du pain dans Paris est fixé comme suit : le pain de 1re qualité, à 29 centimes le kilogramme. Le pain de 2e qualité à 22 centimes le kilogramme.

— La plupart des rues de Paris sont devenues, depuis trois jours, de véritables cloaques où l'on patauge dans une couche de boue et de neige fondante de 5 à 6 centimètres d'épaisseur. C'est à faire reculer les facteurs de nos communes rurales, habitués cependant à piétiner dans nos abominables chemins vicinaux.

On croit généralement qu'un pareil état de choses provient de ce que les neiges, amoncelées sur la voie publique, ne sont pas exactement enlevées. C'est une erreur : la véritable cause d'un pareil gâchis est l'absence d'un service de balayage bien organisé.

La neige fondante, foulée par les chevaux et les piétons, produit des milliers de petites mares dans lesquelles stationne une eau plus ou moins liquide. Ces mares n'ayant pas de communication les unes avec les autres, il s'en suit qu'elle ne peuvent pas fournir une masse d'eau assez considérable pour provoquer un écoulement. Ajoutons que les caniveaux placés le long des trottoirs où se trouvent les bouches des égouts, étant obstrués par une neige plus compacte et plus solide, l'eau qui pourrait arriver jusqu'à ces ouvertures, trouve de nouveaux obstacles pour arriver à ces déversoirs. De là ce cloaque d'eau fangeuse qui envahit les rues de la capitale et les rend impraticables.

En pareil cas l'on devrait échelonner le long des rues, à une distance de 40 à 50 mètres l'un de l'autre, un nombre suffisant de balayeurs, ayant pour fonctions de faciliter la descente des neiges dans les égouts, en les faisant circuler le long des trottoirs et en les enlevant peu à peu des chaussées. Cette légion de balayeurs ainsi organisée, effectuerait promptement le nettoyage de nos voies publiques.

Ce système, d'une grande simplicité, aurait le triple avantage d'être plus économique que celui de l'enlèvement total des neiges fondantes par des tombereaux, de ne pas obstruer la voie publique comme le font ces lourdes charrettes traînées par trois ou quatre chevaux ; enfin de procurer du travail à un nombre considérable de journaliers. Cela vaudrait mieux que de prodiguer de l'or pour le charriage des neiges fondues.

Mais, dira-t-on, l'enlèvement des neiges occasionne des dépenses considérables et si la police municipale ne se hâte pas de l'effectuer, il ne faut pas trop s'en plaindre ? A cela nous répondrons que le service du nettoiement des rues est d'une trop haute importance pour être exécuté aussi imparfaitement qu'il l'est aujourd'hui.

Au reste, nous n'ignorons pas, et nous l'avons maintes fois rappelé, que la ville de Paris, malgré son budget de 42 à 43 millions de recettes, est très pauvre relativement à ses besoins, et qu'il serait temps que l'administration eût recours à de nouvelles combinaisons financières pour se procurer des rentes, en dehors de l'impôt. On n'arrivera à ce résultat que par la création d'établissements communaux capables d'augmenter considérablement les revenus de ce genre que la Ville possède déjà.

Si l'on veut voir la capitale dépouiller sa robe de fange et de boue ; si l'on veut voir nos rues et nos carrefours donner plus d'espace à la circulation et plus d'air aux habitations, Paris doit en effet être doté de revenus beaucoup plus considérables que ceux qui figurent à son budget.

— M. le procureur du roi près le tribunal de la Seine vient d'interjeter appel du jugement de la 6e chambre, qui a prononcé hier l'acquittement des six prévenus, dans l'affaire des cartes biseautées.

— Deux Anglais arrivés à Paris depuis huit jours seulement, les sieurs D... et W..., ont été arrêtés hier sous prévention d'émission de fausses banck-notes, et dans des circonstances mystérieuses qui paraîtraient devoir donner une certaine importance à cette capture.

« Depuis leur arrivée dans la capitale, dit la *Gazette des Tribunaux*, ces deux étrangers n'avaient pas laissé passer un jour sans changer des valeurs considérables en papier contre des souverains, ou, à défaut, contre des pièces de 20 et de 40 fr. Cette manœuvre, répétée toujours chez des changeurs différens, ayant excité des soupçons, celui chez lequel ils se présentèrent hier fut prévenu, et, soumettant à un examen attentif les banck-notes qu'ils lui présentaient, les reconnut ou crut les reconnaître pour fausses. Il requit alors l'arrestation des deux Anglais, qui, bientôt après, furent mis à la disposition de la justice, et soumis à un interrogatoire.

« Au moment de leur arrestation, ils étaient l'un et l'autre porteurs de leurs passeports visés de telle façon qu'ils pouvaient quitter immédiatement Paris, sans avoir aucune formalité à remplir. Interrogés sur le but et l'objet de leur voyage, ils répondirent qu'ils étaient venus à Paris pour y prendre part aux plaisirs du carnaval. On leur fit observer que le dernier jour de ce temps de bals et de fêtes était expiré dès avant qu'ils débarquassent à Boulogne ou à Calais ; à cela ils répliquèrent qu'ils avaient cru que le carnaval se prolongeait à Paris durant tout l'hiver.

« Une perquisition faite au domicile de ces deux individus y a amené la découverte et la saisie d'une somme énorme en billets de la Banque de France et en valeurs étrangères. D'après les réponses embarrassées des deux Anglais, qui ne peuvent indiquer la source ni justifier la possession de cet immense capital improductif entre leurs mains, on se trouve induit à supposer qu'il doit provenir de quelque soustraction opérée dans une caisse publique ou chez quelqu'un des principaux banquiers d'outre-mer. Avis de ce fait a dû être donné à l'ambassade d'Angleterre, et peut-être saura-t-on prochainement à quel Eldorado les deux prisonniers ont puisé leur trésor. »

— La ridicule et cruelle sévérité de nos codes militaires se trahit assez dans le fait suivant pour qu'il soit inutile de le commenter :

« La 1re chambre de la Cour royale a entériné des lettres-patentes du 29 janvier 1845, portant commutation en une année d'emprisonnement de la peine de mort prononcée par le 1er Conseil de guerre de la 1re division militaire, contre Jean-Louis Chatel, caporal au 11e régiment de ligne, pour crime de voies de fait envers son supérieur. »

— Les grandes guerres de la République et de l'Empire amenèrent la

... de la moitié de son pouce environ. Munie de l'ordonnance, la dame Enault se transporta à la pharmacie de M. Coquille, rue du Contrat-Social. Elle s'adressa à Mme Leneveu, veuve du prédécesseur de M. Coquille, et qui, en l'absence momentanée du chef de l'établissement, tenait l'officine. Mme Leneveu passa l'ordonnance au sieur Harigan, premier élève du sieur Coquille, et par une fatalité terrible, celui-ci servit trente grammes au lieu de trente gouttes de teinture de colchique. Rentrée chez elle, Mme Enault versa tout le contenu de la fiole dans une tasse de bouillon qu'elle fit prendre à son malheureux mari. Vingt-quatre heures après il expirait dans des tortures atroces et malgré tous les secours de l'art.

C'est en raison de cet épouvantable accident que la dame Leneveu et les sieurs Harigon et Coquille, ce dernier comme civilement responsable, ont été cités hier devant le tribunal de police correctionnelle, qui a condamné les prévenus, solidairement entre eux, à payer à la veuve Enault et à ses enfans une somme de 200 fr. à titre de restitution, et une rente annuelle et viagère de 400 fr.

— Le mauvais état des routes n'a point permis au courrier de Bordeaux d'apporter aujourd'hui à Paris les correspondances d'Espagne.

— Nous rappelons qu'aux termes de la dernière ordonnance du préfet de la Seine, l'élection des conseils de prud'hommes commencera demain 17 février, pour continuer les 18, 19, 20 et 21 février.

— Aujourd'hui, le *Siècle* publie une de ses satires périodiques. Il accuse les journaux d'exagérer les récits de vol et de meurtre, de moins inspirer aux malfaiteurs des sentiments de repentir que des bouffées d'orgueil, et de faire croire au public que notre époque est plus que celle de nos pères, fertile en sinistres correctionnels ou criminels. Malgré la triste évidence des choses de cours d'assises, malgré tant de misères judiciairement constatées, malgré les aveux arrachés récemment à un avocat général, le rapsode du *Siècle* s'écrie :

..... Conclure de là qu'en nos temps plus maudits,
L'enfer a fait éclore un surcroît de bandits,
Que du meurtre et du vol la phalange effrénée
De plus noirs attentats signale cette année,
Je le nie : en tout temps, le bien comme le mal,
Dans notre fourmilière a son chiffre normal...

Je le nie ! voilà bien la réponse de nos whigs et des whigs de tous les temps.. Mais ne s'agit-il donc ici que d'un chiffre? Quoi! il suffit à l'apaisement de votre conscience que les maux du siècle ne soient que la répétition des maux d'un autre siècle?... Vous croyez votre statistique exacte et tout est dit pour vous, et vous êtes édifiés!... Il ne vous paraît pas qu'il y ait autre chose à faire! Il ne vous arrive point de songer que l'état social, au lieu de rester dans un *statu quo* douloureux, devrait s'améliorer, avancer, prospérer, et se transformer sous une impulsion gouvernementale, enfin paternelle et active!... Nous ne concevons pas que le *Siècle* donne accès dans ses colonnes à un scepticisme désespérant et dépravé !...

— Un appel au roi, à propos de la destination qui pourrait être faite des grands logements déserts du château de Versailles, est ainsi formulé par une revue spéciale, la *France administrative* :

« Dans la pensée miséricordieuse et élevée qui fonda l'Hôtel royal des Invalides, il y avait un enseignement philanthropique qui méritait de profiter à la société entière. Dans notre vilain monde, tel qu'il marche et ainsi qu'il se conduit, il n'y a pas seulement d'amputés que ceux frappés par le boulet, opérés par le bistouri ; et si, entre ceux-là qui tombent sur le champ de bataille de notre société pourrie, il y en a qui peuvent dire, sans démenti : *je méritais de réussir*, il est honteux à un Etat qui se prétend civilisé d'admettre qu'il y aura *l'hôpital*, indistinctement pour qui, *vaincu*, manquera des moyens de soutenir sa détresse et de soigner ses infirmités.

« Mais cette pensée, germée dans la pensée de Louis XIV, ne devrait pas être abandonnée ; elle mériterait de survivre à une possibilité d'accident. Des camps abandonnés par les Romains, les barbares se faisaient des villes. A l'égard du fondateur des Invalides et du protecteur de Molière, soyez les barbares ; et des lieux où, prodigue et magnifique, il logeait *sa livrée*, ses courtisans qui ne trouvaient pas place sous les combles de *l'œil-de-bœuf*, logez dignement, humainement toute famille pouvant vous dire : *j'ai été utile!... je souffre*. Les grands Communs de Versailles sont immenses ! une heure de loisir du laborieux M. Fontaine en ferait un séjour à *mille compartiments* confortables et honorables.

« Sire, donnez dans votre bonté les grands Communs de votre palais de Versailles : que le pays les ajuste pour l'habitation partielle et y installe tous ceux dont le dernier soupir est une honte pour la nation, lorsqu'il s'exhale sur un lit d'hôpital!... »

— M. Romieu, préfet de la Haute-Marne, vient de publier dans la *Presse* un travail sur l'*Etat actuel des sciences physiques*. Dans ce morceau remarquable, M. Romieu fait observer que les faits sont aujourd'hui accumulés dans les différentes sciences, mais qu'on éprouve le besoin d'une grande synthèse qui les illumine, qui relie en faisceaux les différentes branches de l'arbre scientifique, et nous fasse nettement apercevoir les lois de l'unité universelle. Voici les dernières paroles de l'auteur :

« Le malheur actuel des sciences est dans l'abus de l'analyse. Cette arme puissante, ignorée des anciens, ce *novum organum* donné par Bacon à l'humanité, ne produit plus aujourd'hui qu'un fâcheux rétrécissement d'idées. Elle emprisonne le génie dont la nature est aventureuse et cavalière ; or, le génie aime le péril et les hasards : laissez-le marcher fièrement dans les ténèbres, et ne le traitez pas en enfant qui a peur.

« ..... La synthèse n'est à l'usage que des vastes cerveaux ; elle seule pourrait cependant éclairer le dédale où la multitude incohérente des faits a égaré de nos jours la marche des sciences physiques. Toute cette armée d'observateurs est sans chef. Vienne un homme doué de cette seconde vue dont je parle, de cet instinct divinateur qui n'est que la synthèse ; que même nos brillants analystes s'y essaient, et que, laissant à la foule l'arme utile qui ne se perdra pas (l'analyse), ils la quittent un moment dans ces circonstances, où elle ne peut suffire : bientôt le chaos sera dissipé ; ce tumulte de mots et de détails fera silence devant un spectacle immense et simple comme la nature, dont nous calomnions les procédés. »

— Les élections municipales sont terminées à Toulouse. Dans l'administration nouvelle, l'opposition compte 24 voix et la préfecture 14.

— On lit dans une correspondance de Vaucouleurs citée par la *Revue Provinciale* de la Meuse : «...Mardi dernier, un homme de Rebonvillers



« On évalue à plus de dix-sept millions le nombre des individus qui sont parvenus à échapper aux inondations, et cette immense masse d'hommes réduite à la plus affreuse misère, s'était répandue dans les provinces circonvoisines, où elle implorait la charité publique.

« A ce grand désastre était venu se joindre un autre malheur, celui d'une hausse extraordinaire du prix du riz, qui est, comme on sait, une denrée de première nécessité en Chine, et qui entre même comme ingrédient dans le pain. Les mandarins cherchaient à empêcher autant que possible la publication des détails des effroyables résultats des inondations, et cela de peur que le gouvernement ne les rendît responsables des dommages causés, parce qu'ils ont laissé se délabrer les digues dont la conservation est à leur charge. »

VARIÉTÉS.

L'Eglise catholique. (1)

Les Pères de l'Eglise, à Constance, avaient sinon introduit, du moins décrété la prédominance du concile sur la papauté. Ce fut la plus innocente et la plus inutile proclamation de principe. Que dire d'une assemblée qui décrète la souveraineté parlementaire, et se retire en laissant à la partie intéressée, à la monarchie elle-même, le soin d'exécuter sa déchéance ? Que peut signifier un pouvoir intermittent, transitoire, à côté d'un pouvoir permanent, qui ne cède qu'à la condition de reprendre plus tard ce qu'il a cédé ?

La monarchie française élut les conseils généraux ; la papauté italienne, les conciles généraux. Les véritables théories du pouvoir représentatif n'étaient alors connues ni en religion ni en politique. Après le concile de Constance, le concile de Bâle et celui de Pise posèrent les mêmes principes constitutionnels, prêchèrent les mêmes réformes. Mais ces réformes, laissées à l'arbitraire du pouvoir exécutif des papes, restèrent éternellement dans les limbes.

Qu'arriva-t-il ? Il arriva que les trois nations qui, au concile de Constance représentaient le plus dignement la doctrine et la morale du christianisme, secouèrent plus ou moins l'autorité du Saint-Siége : la France par la pragmatique, l'Allemagne et l'Angleterre par la Réforme.

La Réforme elle-même, par réaction, fortifia l'autorité du pape, que l'on regarda comme l'unité visible. La contestation, la lutte, exagèrent les principes, les font exagérer par leurs partisans. Pour mieux échapper à la dissolution du monde catholique, on crut devoir en étayer la pierre sur laquelle le Christ avait bâti son Eglise.

La papauté put alors convoquer deux sénats dociles, dont elle prescrivait et circonscrivait les délibérations : le concile de Latran et le concile de Trente. Dans ce dernier on eut soin d'inscrire cette formule : « Sur la proposition des légats. » De sorte que l'initiative, cette première liberté des assemblées délibérantes, n'appartenait qu'à l'autorité pontificale et à ses délégués. Le concile de Trente, presque uniquement consacré à d'interminables discussions pour savoir si la résidence des évêques était de droit positif ou de droit divin, à de fastidieuses disputes d'étiquette entre Venise et la Bavière, Florence et la Suisse, la Bourgogne et la Savoie, la France et l'Espagne, entre toutes les prétentions nobiliaires, princières et royales, se termine par une abnégation explicite ou implicite des principes proclamés au concile de Constance. Le dernier mot du synode fut anathème. Anathème à l'esprit moderne, qui soufflait au nord et à l'ouest !

Depuis ce jour la papauté ne s'est plus mise en communication avec l'Eglise catholique, elle ne l'a plus interrogée. Retirée derrière les Alpes, ses portes closes, ses fenêtres doucement voilées, elle s'est endormie dans l'extase béate de sa puissance, au doux bruit de ses jets d'eau et au vent frais de ses vignes. Elle dort toujours.

Pendant qu'elle dort que se passe-t-il ? La France retire doucement de l'oreiller de Rome la véritable tiare. C'est elle qui a le génie. C'est elle qui dans la polémique, dans la controverse, dans la chaire, parle, écrit, multiplie les chefs-d'œuvre, qui donne au catholicisme une voix, qui est pape enfin par l'influence, par la direction qu'elle imprime aux idées. La France sans doute n'entre pas au conclave, elle y possède à peine quelques voix, elle ne porte pas l'anneau de saint Pierre, mais elle a le génie, elle a le Saint-Esprit, elle a le Verbe. Pour tous ces mérites elle ne demandait qu'une chose : donner son nom à son Eglise ? Pas même cela : elle repoussait doucement cette potion de sommeil que la papauté versait aux autres nations latines. Rome ne voulut pas lui laisser cette ombre d'indépendance. Elle l'accorda aux menaces de Bossuet, et la retira ensuite adroitement, par les mains du confesseur de Louis XIV agonisant. Rétractation honteuse, secrète, surprise par la peur de l'enfer, tenue cent ans secrète et représentée cent ans après à Napoléon pour qu'il souscrivît la même obéissance au pape sur le même chiffon de papier.

Ainsi, la papauté demeure et demeurera toujours italienne, entièrement, exclusivement italienne, inféodée aux principes de l'aristocratie et de l'absolutisme qui règnent en Italie. Elle recrute le collége des cardinaux parmi la noblesse italienne, et par sa constitution la monarchie sacerdotale est condamnée à être demain, dans mille ans ce qu'elle est aujourd'hui. Cette constitution a tous les défauts des autres constitutions sans en avoir les avantages. Elle est héréditaire sans être héréditaire, élective sans être élective ; elle participe de ces deux principes pour les neutraliser tous deux. Toutes les autres formes de gouvernement permettent les progrès, la théocratie romaine les étouffe tous.

Le trône, dans les monarchies, est une place qu'on réserve d'avance à certains hommes nés ou à naître, uniquement pour être réservée, non disputée ; mais le trône seul est héréditaire, le système politique ne l'est pas. Il peut se trouver dans une dynastie un ou plusieurs génies qui impriment une vigoureuse secousse

(1) En disant, dans notre dernier article, que l'Eglise catholique avait consacré l'inégalité des races, nous entendions dire des castes.

pas, à proprement parler, les concitoyens, mais les commensaux de l'Eglise, sont, comme des gens invités, dans les bals, à des tables richement servies : chacun pille les plats.

La vie de Rome a été ainsi épuisée jusqu'à la dernière goutte de sang, parce que son gouvernement ne lui est pas identifié, parce que la sève du même sol ne circule plus par le même tronc dans les mêmes veines, parce qu'il est parasite, et non solidairement uni aux mêmes intérêts. Ce que le clergé est à Rome, il l'est partout.

Le clergé catholique de France ne tient pas à la société française; il parle notre langue, il vit parmi nous, il monte dans nos chaires; il ne participe ni à notre vie intellectuelle ni à notre vie nationale. On nous a souvent accusés, nous autres humanitaires, de nous rattacher à une abstraction, au vague, au vide. Oui, nous sommes humanitaires, non pas pour abolir les nationalités, mais pour les conserver au contraire et les harmoniser. Or, on harmonise ce qui est varié, et non ce qui est identique.

Le catholicisme seul a été humanitaire dans le sens d'une abstraction : il a créé une espèce de nation catholique, il l'a établie dans les nuages au dessus des autres nations. Il ne s'appuie pas sur les autres nations et ne s'y incorpore pas; il flotte entre ciel et terre. La Société des Jésuites, qui gouverne le monde papal, qui, depuis le concile de Trente où dominait le père Lainez, inspire les théories politiques, sacerdotales de Rome, les enseigne, les protége, est véritablement la société idéale, typique qui finira par absorber tout le clergé.

Les sociétés, même religieuses, vivent comme les arbres, par les feuilles et par les racines, par les principes d'autorité et par les principes de liberté. Le jésuitisme coupe les racines de l'arbre. Cette doctrine de laisser couler la pensée d'en haut, uniquement d'en haut, de soumettre toutes les volontés à une seule, de faire à la lettre, et non plus dans le sens métaphysique, des ouailles de toutes les âmes et du pape un véritable pasteur, est la pensée de toute la politique romaine. Elle est écrite dans tous ses actes, dans toutes ses tendances, dans toutes ses manifestations. En voulez-vous une preuve? Ecoutez cette indiscrétion échappée, dans l'enivrement de la victoire, au grand théologien laïque de ce siècle, au glaive de parole si ostensiblement béni de Rome, à ce vrai Père de l'Eglise romaine que le pape devrait avoir le courage de canoniser.

Ce secret semblait lui peser. Il s'arrête brusquement au milieu de son argumentation, et s'écrie comme une pythonisse opprimée par le dieu qui l'inspire :

« Mais qui me répond que je vivrai demain? Je veux donc écrire
» une pensée qui me vient au sujet de l'esclavage.
» Qu'est-ce que l'état religieux dans les contrées catholiques?
» C'est l'esclavage ennobli. A l'institution antique, utile en elle-
» même sous de nombreux rapports, cet état ajoute une foule d'a-
» vantages particuliers et la sépare de tous les abus. Au lieu d'avi-
» lir l'homme, le vœu de religion le sanctifie. En le soumettant à
» une personne de choix, il le déclare libre envers les autres avec
» qui il n'aura plus rien à démêler.
» Toutes les fois qu'on peut amortir des volontés, sans dégrader

et comme marqués à l'avance du signe de ... sans avoir entendu, même dans le lointain, la grande voix majestueuse de l'océan d'idées qui se balance à l'horizon.

Ce jeune paysan subit la tonsure sans rien connaître de son siècle, prédisposé, au contraire, par les inspirations qu'il reçoit sur les bancs de l'école à la haine de ce siècle. Le voilà rendu au monde avec un uniforme et une consigne, enfoncé et enseveli sous une autorité implacable qui pèse de tout le poids de sa hiérarchie. Comme les hommes dont on fait des télégraphes, il n'a plus qu'à faire un signal qu'on lui a transmis.

Ce n'est plus même de l'esclavage ennobli, c'est de la mécanique. Il y a des sociétés mécaniques et des sociétés organiques; les unes qui vivent d'une vie extérieure, les autres qui vivent d'une vie intime, par elles-mêmes.

La différence de la mécanique à la vie consiste en ce que dans la mécanique il faut une seule ou quelques forces seulement. Sollicitées par des moyens factices, elles durent peu. Dans la vie organique, au contraire, toutes les forces de la nature concourent à produire un mouvement; comme ces forces sont éternelles éternellement ambiantes, il faut que la puissance intime de les attirer s'éteigne dans l'être vivant, pour que le mouvement s'arrête. La supériorité de la vie sur le mouvement mécanique résulte de ce que la vie est mise en relation avec un plus grand nombre de forces dans l'univers, forces qu'elles s'assimilent et qui, passant en elles, la fortifient et la font durer.

Voilà tout le mystère de la question religieuse. Il y a un clergé, juxtaposé, extérieur à la société française, qui n'a qu'une force, qu'un principe, qui n'a donc qu'une existence mécanique automatique. Il faut donc le mettre en relation avec toutes les forces vives de la société, l'appeler à l'existence organique, la seule durable.

EUGÈNE PELLETAN.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 15 FÉVRIER.

Le *Journal des Débats* renvoie à M Thiers les qualifications que le *Constitutionnel* adressait hier à M. Guizot. Eh! mon Dieu, ne vous disputez pas; le public est disposé à donner raison successivement aux deux journaux, et à juger entre les deux grands hommes d'Etat comme le singe de la fable entre le loup et le renard.

Le *Journal des Débats*, dans son plaidoyer de ce matin pour M. Guizot, range les hommes qui ont été ministres en deux catégories, celle des hommes graves et celle des hommes légers. Dans la première figure M. Guizot; donc M. Guizot est blanc comme neige!

Mais non, poursuivent les *Débats*; « il paraît que nous nous étions trompés : on nous l'apprend aujourd'hui du ton le plus tranchant et le plus comique. L'homme sérieux, l'homme grave, ce n'est pas M. Guizot, c'est apparemment un autre. C'est M. Guizot, ce n'est pas un autre, qui a mis la *tromperie*, le *mensonge* et le *charlatanisme* à l'ordre du jour; c'est M. Guizot, ce n'est pas un autre, qui joue la comédie et fait des tours de passe-passe parlementaires. Voilà ce que le journal de M. Thiers entreprend de démontrer... Comme il sied bien à ces Catons de rappeler à M. Guizot le respect des convenances et de la bonne foi parlementaires

Marché de la Vallée du 15 février. — Alouettes (la dizaine) 0,80 à 1,25. — Agneaux 10 à 24. — Bécasses 1,50 à 4,00. — Cailles 0,00. — Canards 1,50 à 2,25. — Canetons 3,00 à 5,50. — Chapons 3,25 à 6,00. — Chevreuils 30 à 32,50. — Dindes gras 6 à 10; d° com. 3,50 à 5,00. — Faisans 7,50 à 10. — Grives 0,50. — Lapins 1,40 à 3. — Lièvres 3,50 à 4,75. — Moutons Pré salé 00, — Oies grasses 6,00 à 7,00; d° com. 4,50 à 5,25. — Perdrix grises 1 à 1,75. d° rouges 2,50 à 3,00 — Pigeons bizets 0,00 à 0,00; d° de volière 0,40 à 0,00. Pilets 1,00 à 1,75. — Poules ordinaires 1,25 à 2,25. — Poulets gras 2,25 à 4,00. — Poulets communs 1,25 à 2,00. — Sarcelles 1,60.

Bourse. --- Revue de la semaine.

Long-temps en proie à la stagnation la plus complète, les fonds publics ont essayé de se mettre en mouvement, mais en vain. Le 3 0|0 restait à peu près dans les mêmes cours que la semaine dernière, et le 5 0|0, un peu plus favorisé, n'avait cependant monté que de 20 centimes. La place paraît se prêter difficilement au classement du nouvel emprunt, qui n'a, jusqu'à présent, pas cessé de fléchir.

Pour la première fois, depuis long-temps, les chemins de fer ont éprouvé un mouvement rétrograde, et si l'on excepte la ligne de Marseille à Avignon que sa position toute privilégiée a peut-être soutenu, toutes ces valeurs ont sensiblement baissé. Les plus maltraités sont Rouen, le Hâvre et Versailles, rive droite, pour ne pas parler de 51 fr. 25 cent. de baisse sur le chemin de Bordeaux à la Teste. La reprise exagérée de cette valeur n'a pas duré long-temps, en un jour elle est brusquement tombée.

Les obligations de chemins se sont bien tenues. Quant aux chemins non constitués, Boulogne et Vierzon sont en bonne demande, et Montereau en défaveur complète.

Les actions industrielles de gaz, zinc et forges de l'Aveyron, continuent à se maintenir. Sur les fonds étrangers il n'y a eu que des variations insignifiantes.

Aujourd'hui, les fonds anglais arrivent à 98 5|8; il ne s'est rien fait en 3 0|0 à la coulisse.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 17 février.

7 h. »|» OPERA. — Le 3e acte de Moïse. La Péri.
7 h. 1|2 THEATRE-FRANCAIS. — Guerrero. Une femme de 40 ans.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Maçon. Gulistan.
7 h. 1|2 ITALIENS. — Le 1er acte de la Somnambula. Norma.
7 h. »|» ODEON. — Mérope. Don Juan.
6 h. 3|4 VAUDEVILLE. — Petites Misères. Enfant chéri. Satan.
6 h. »|» VARIÉTÉS. — Meunière. Mimi. Un Jour Gras. Fille de l'Avare.
6 h. »|» GYMNASE. — Représentation extraordinaire.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Bœuf gras. Mère Michel. Birib. Etourneau.
6 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Lady Seymour.
6 h. »|» AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. »|» GAITÉ. — Marché de St-Pierre. Forte-Spada.
6 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. »|» COMTE. — Mort aux rats. Polichinelle. 3 Frères. Cracovienne.
6 h. »|» FOLIES. — Toutou. Rosière. Gamin. Cendrillon. Voyage.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

...aurait être traduit devant les tribunaux, pour infraction commise ...ns l'exercice de ses fonctions, si l'on n'a d'abord obtenu l'autori...tion du conseil d'Etat. M. Isambert supprimait cette nécessité d'autorisation comme paralysant l'action des citoyens lésés, mais il ...oulait qu'avant de s'adresser aux tribunaux pour le redressement ...e leurs griefs, il fissent parvenir un rapport au ministre sous les ...dres duquel se trouvait l'agent inculpé. Si le ministre désavouait ...n agent on devait poursuivre ce dernier devant les juridictions or...naires. Si le ministre assumait sur lui la responsabilité du fonc...onnaire, on ne pouvait plus accuser que le ministre, et devant la ...ambre des pairs, mesure impraticable dans la plupart des cas. Le ...stème de M. Isambert, conçu dans d'excellentes intentions, mais ...cordant moins de garanties effectives aux citoyens que le régime ...tuel, est tombé devant quelques observations de M. Martin du ...rd. M. Odilon Barrot a faiblement soutenu ce projet avorté, mais ...a insisté sur la nécessité de soustraire à l'influence exclusive du ...inistère le conseil d'Etat chargé actuellement de délivrer les au...risations de poursuivre. Nous reviendrons sur cette question ...and la loi relative au conseil d'Etat sera discutée.

Dernières nouvelles de Suisse.

Le Conseil-d'Etat du canton de Vaud a abdiqué en masse. Une ...semblée populaire générale, réunie sur Montbesson, à Lausanne, ...établi un gouvernement provisoire, composé de neuf membres, ayant pour président M. Druey, conseiller d'Etat. — Ces évène...ents, motivés sur ce que le grand conseil n'a pas suffisamment ...déré au vœu de 32 000 pétitionnaires pour l'expulsion des Jésuites, ...sont passés dans les journées des 14 et 15 février.

Ce que devait être la vraie politique de la France au Texas.

L'annexation du Texas aux Etats-Unis est un évènement d'une ...portance majeure pour l'avenir des peuples américains, et dont ...contre-coup se fera sentir plus tard en Europe d'une manière ...ergique. Au point où en sont les choses, l'intervention de l'Eu...pe ne pourra peut-être plus empêcher la réalisation d'un fait ...'une bonne politique aurait dû prévenir ; néanmoins, il est bon ...e signaler l'un des moyens les plus puissants que notre gou...ernement, toujours inhabile et imprévoyant, a omis de mettre en ...uvre, et qui eût pu étouffer à leur naissance les guerres et les ré...olutions que menace de produire cet acte capital, cet acte décisif ...r les destinées de l'Amérique.

Nous disions en 1842 (Voir la *Phalange* du 13 mars) :

« Dans l'immense travail destiné à préparer l'avènement de l'association ...r le globe, la race anglaise a joué un grand rôle... Tandis que l'Angle...rre s'avançant à pas de géants dans la carrière industrielle, soumettait ...nde, peuplait l'Australie et préparait des tentatives d'exploration contre ...

... du Mexique, que le Texas deviendra avant un demi-siècle peut-être, l'Etat principal des Etats-Unis, et que par conséquent la confédération anglo-américaine pèserait avec tant de force sur les frontières du Mexique, qu'elle les romprait, déborderait dans cette partie de l'Amérique espagnole, et envahirait, les unes après les autres, toutes ces provinces encore si mal unies, en sorte que l'annexation du Texas amènerait invinciblement l'annexation du Mexique tout entier.

Nous sommes heureux de pouvoir rapporter à l'appui de notre opinion celle du *Journal des Débats*, tout en nous réservant de nous servir contre le ministère du témoignage de cette feuille amie :

« Tout indique, dit ce journal (4 février), qu'une fois en possession du Texas, les Etats-Unis ne s'arrêteront pas en chemin ; qu'ils convoiteront le nouveau Mexique, y renouvelleront, mais avec des moyens plus efficaces, avec une volonté plus unanime, leurs tentatives avortées, et s'empareront sans grandes difficultés des opulentes provinces de Chihuahua, de la Sonora et de la Californie..... En regard de l'Europe, sur l'Atlantique, l'Union disposerait du pays depuis les rives du Saint-Laurent jusqu'au fond du golfe du Mexique, elle menacerait les groupes d'îles de la mer des Antilles, et peut-être même un jour l'état de dissolution progressive des républiques espagnoles lui permettrait-il de réaliser le rêve éternel de ses présidents, de porter les frontières des Etats-Unis jusqu'à l'isthme de Panama. »

Nous allons dire maintenant ce que, selon nous, la France aurait dû faire en face de ces prévisions, qui deviennent, et deviendront de plus en plus des réalités, si, au lieu de détourner le torrent qu'on aurait dû empêcher de se former, on ne l'eût pas laissé déborder au hasard.

Dans la politique extérieure de la France, il est désormais un point qu'il ne faut pas perdre de vue, et qui résulte de l'état de nos affaires en Europe ; c'est que nulle part la France n'a un intérêt direct et privé, et que partout elle a des intérêts indirects et généraux, en d'autres termes, c'est que la France est devenue une puissance essentiellement neutre et équilibrante, qui n'a ni désir ni besoin d'envahir, et de dominer pour son propre compte, mais qui a désir, besoin, intérêt de maintenir de justes proportions entre toutes les races et de faire prévaloir les prétentions et les droits essentiels de chaque peuple.

Ainsi, que le Texas devienne ce qu'il pourra, cela n'intéresse pas directement la France, mais seulement indirectement.

Mais si elle s'abstient, un fait immense s'accomplit sans elle en Amérique. C'est une démission de son rôle de grande puissance civilisée.

Si elle se borne à refuser l'annexation sans faire un pas de plus, et que l'annexation n'ait pas lieu, la France engendre entre elle et les Etats-Unis, alliés précieux à conserver, un germe profond de mécontentement ; en outre, elle laisse le champ libre à l'Angleterre, qui ne manquera pas de s'entremettre activement dans la constitution du Texas, se fera l'alliée principale de ce pays, et se prévaudra auprès du Mexique de tous les avantages qu'elle aura pu faire obtenir à ce dernier dans ses relations futures avec le nouvel Etat.

... tel. Eh bien ! il appartenait à la France d'intervenir pour défendre et ranimer la race la plus faible ; et, au nom de l'unité humaine, qui se compose essentiellement de variétés, il lui appartenait de ne pas permettre que certains éléments prissent une dominance prépondérante et exclusive.

Les Etats-Unis, foyer de la race saxonne (anglo-américaine), tendaient à se précipiter sur le midi de l'Amérique, à l'envahir, à en expulser par suite la race espagnole, et, avec celle-ci, la race indienne indigène qui ne pourrait pas plus se maintenir dans le midi au contact de la civilisation brûlante apportée par la race anglaise, qu'elle ne l'a fait au nord. C'était à la France, au nom de la justice et des intérêts de tous, à arrêter cet envahissement du midi de l'Amérique par le nord, à l'arrêter, non pas par la violence, mais en bâtissant, d'accord avec les puissances intéressées, une digue propre à défendre les peuples faibles contre les peuples forts, à protéger la race hispano-latine contre la race saxonne, et à lui permettre de reprendre, derrière cet abri, ses forces et sa vitalité.

Il fallait que la France proposât au Mexique, à l'Angleterre et aux Etats-Unis d'ériger le Texas en Etat indépendant, et si le Mexique, aveuglé par un ridicule orgueil, s'y était refusé, lui déclarer nettement que cette province s'étant détachée volontairement de la république mexicaine, hors d'état de la reconquérir et de l'administrer, les puissances médiatrices pourvoiraient sans le Mexique aux intérêts généraux de l'Amérique et de l'Europe.

La France et l'Angleterre, de concert autant que possible avec les autres Etats européens, se seraient hâtées de limiter avec soin le Texas, de garantir l'indépendance du nouvel Etat contre toute attaque, et en même temps de l'ouvrir aux migrations européennes, qui y auraient formé une population mixte, une nationalité intermédiaire entre la race espagnole et la race anglo-américaine.

Cet état du Texas, soutenu et défendu par les puissances européennes, tant contre le Mexique que contre les Etats-Unis, et constitué en neutralité, aurait ainsi formé entre le Mexique et les Etats-Unis une barrière dont le Mexique n'aurait pas tardé à reconnaître l'utilité, et que les Etats-Unis auraient acceptée.

Car, il ne faut pas l'oublier, l'annexation du Texas n'a pas d'abord été populaire dans l'Union ; les intérêts des Etats du Nord y étaient contraires, et c'est seulement par suite des demandes réitérées des Texiens, qui restaient exposés aux attaques du Mexique, que l'Union a consenti à les écouter ; c'est tout récemment qu'elle s'est passionnée pour cette annexation.

Faite en temps utile, la garantie de l'indépendance du Texas n'aurait pas trouvé d'adversaires sérieux aux Etats Unis ; d'un autre côté, cette mesure aurait pleinement satisfait l'Angleterre, qui ne veut pas de cette annexation. Quant au troisième intéressé, le Mexique, outre l'abri que ces mesures lui ménageaient contre les invasions du Nord, des négociations lui auraient certainement fait obtenir dans le nouvel état des compensations pécuniaires ou des avantages commerciaux au prix desquels il eût fini par reconnaître qu'il valait mieux consentir à l'indépendance de cette province que

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS (1).

Deuxième partie.

VI. — LES DEUX COUSINS.

Ma première idée fut de regarder autour de moi et de chercher quel ...en je pouvais faire à ceux qui m'entouraient.

Je fus frappé, dès le premier coup-d'œil, de tout ce qui leur manquait. ...aucoup de terres restaient en friche ; les routes étaient mal entrete...nues ; les édifices d'exploitation insuffisants, mal placés ; il y avait des ...airies arides, d'autres noyées sous les eaux ; partout les richesses du ...l se trouvaient inutiles ou mal exploitées. Je fis part de mes observa...ons à maître Leroux, qui plia les épaules.

— Cela doit-être, dit-il ; tout travail d'amélioration exécuté par les fer...miers n'aurait pour résultat que d'élever le prix du prochain bail. Nos ...aysans le savent et se contentent de vivre sur la terre louée, sans se sou...cier d'une augmentation de valeur qui amènerait une augmentation de ...devance ? Telle est chez nous la constitution de la propriété, que les ...penses et l'industrie du cultivateur ne tournent qu'au profit du pro...priétaire. La part est ainsi faite à chacun : celui qui exécute tout, n'a rien ; ...elui qui n'exécute rien, a tout ! Et l'on s'étonne, après cela, que nos ...aysans se montrent indifférents à tout perfectionnement ; qu'ils persé...vèrent dans leur routine ; qu'ils cultivent au jour le jour ! comme si ce n'é...tait pas pour eux prudence et nécessité.

Je demandai au vieux notaire quels remèdes il voyait au mal, et il ...me parla d'avances faites aux cultivateurs par des caisses agricoles, de ...baux à longs termes, enfin de ces domaines congéables, en usage dans ...certaines provinces, et au moyen desquels le fermier, devenu *proprié...taire des superficies*, ne pouvait être renvoyé qu'après paiement de ...toutes les améliorations accomplies par lui. (2).

Je réfléchis long-temps à ces moyens, et des idées toutes nouvelles s'é...veillèrent en moi.

Je fis d'abord, avec les fermiers de la Brisaie, de nouvelles conditions qui, en leur assurant les bénéfices de toute amélioration, donnaient une prime d'encouragement à l'intelligence et au zèle. Je leur procurai les avances de fonds nécessaires ; je rétablis les routes ; je bâtis des greniers pour les récoltes.

Mais, après avoir songé aux instruments matériels de l'exploitation, restait à s'occuper des instruments humains. Il fallait distribuer les emplois, régulariser les activités, car, à la Brisaie comme ailleurs, tout était laissé au hasard. Je m'efforçai de mettre chacun à sa place. L'un des fermiers avait un fils qui avait combattu deux ans dans les bandes du Maine commandées par Jambe-d'Argent. Ennemi de tout travail, il passait sa vie dans les fourrés, adonné au braconnage et souvent assailli de mauvaises pensées. Je le fis venir ; je lui proposai une des places de forestiers, et le vagabond dangereux devint le gardien le plus vigilant du domaine. La fille d'Antoine, Mariette, était causeuse, alerte, avenante, mais peu disposée aux travaux sédentaires de la maison ; j'engageai les fermiers à lui confier les denrées qu'ils envoyaient chaque jour au marché voisin, et la médiocre ménagère devint marchande habile. Une pauvre veuve, affaiblie par la maladie, languissait misérable et inutile ; j'en fis une surveillante pleine de sollicitude pour les petits enfants qui ne pouvaient suivre leurs mères aux travaux des champs. Enfin, il y avait au village un jeune orphelin auquel l'ancien curé avait autrefois donné des leçons pour en faire un prêtre, et qui, pris de passion pour l'étude, se refusait à toute autre occupation ; je le chargeai de présider aux veillées des paysans, de leur raconter, de vive voix, ce que les livres lui avaient appris ; de tenir leurs sentiments et leur intelligence en éveil, d'être enfin, pour eux, une sorte de bibliothèque vivante et de professeur journalier qui pût les intéresser et les instruire.

Une foule d'autres aptitudes sans emploi furent ainsi utilisées successivement. Je trouvai un commis pour la comptabilité des exploitations agricoles, un mécanicien pour le perfectionnement des outils, un maître d'école pour les enfants.

Ceux-ci se réunissaient, en hiver, dans une salle bien chauffée, que je leur avais fait préparer, et qu'ornaient des modèles d'instruments, des gravures, des échantillons de produits formant une sorte de musée agricole. En été, ils s'établissaient sous une tente, au haut d'un tertre, entouré de haies vives, et au pied duquel coulait une fontaine : là, les leçons étaient données sous le ciel, parmi les chants des pinsons et les senteurs de menthes et d'églantines. Les charrettes, en revenant le soir des prairies, passaient près de l'école en plein air, et prenaient les plus petits enfants qui arrivaient aux fermes éloignées, couchés sur l'herbe fleurie.

Ainsi, la prospérité de chacun aidait à la prospérité de tous, et les cœurs devenaient plus confiants et plus tendres dans cette atmosphère de joie ; car il n'y a que le bonheur in... déprave ; celui que l'on a mérité par ses œuvres améliore et en...ge ; il ... comme une manifestation visible de l'équité de Dieu.

Ces succès, joints à des études longtemps poursuivies, commençaient à me faire entrevoir le système d'association humaine que je devais compléter plus tard. La mauvaise organisation de l'ordre social établi commençait à me frapper ; je crus qu'il était de mon devoir d'appeler les *hommes de bonne volonté* sur la transformation déjà accomplie à la Brisaie, et sur celle que le temps devait amener. Je fis imprimer une *Adresse aux propriétaires français*, dont je répandis les exemplaires à profusion.

J'attendais le résultat de cet appel avec une certaine impatience, lorsque l'arrivée de mon cousin vint m'arracher à cette préoccupation.

— Depuis son retour de l'émigration, le chevalier s'était fixé à Tours, où sa fortune, son nom et ses habitudes lui avaient bientôt acquis une des premières places dans la *jeunesse dorée* du pays. Or, ceux qui n'ont point habité la province à cette époque, ne peuvent même soupçonner ce qu'était la jeunesse oisive de l'Empire. Recrutée dans cette portion de la noblesse qui avait refusé de se rallier au mouvement national, dans la bourgeoisie assez riche pour acheter coup sur coup plusieurs remplaçants et dans quelques familles privilégiées, que la complaisance d'un préfet ou la corruption d'un chirurgien militaire affranchissait de la conscription, elle se trouvait presque uniquement composée des egoïstes, des corrompus et des lâches que la grande contagion de la gloire n'avait pu entraîner, et qui, au milieu de cette tempête de fortes ambitions et de généreux courage, avaient maintenu à tout prix leur inutilité malfaisante. Régnant despotiquement dans les villes dépeuplées d'hommes, ils se livraient sans réserve aux plus monstrueux excès. Tandis que le reste de la nation dépensait sa force à combattre l'Europe coalisée, on les vit employer la leur à essayer des vices et à inventer des orgies.

Celles-ci, du reste, étaient presque des batailles. On les avait vus chancelants et aveuglés par l'ivresse, tirer le pistolet en prenant un de leurs compagnons pour but, ou s'élancer par une fenêtre et broyer leurs membres sur le pavé. A Tours, une société formée sous le nom de *tribu des Caraïbes*, avait entrepris de vivre à la sauvage dans une des îles de la Loire. Hommes et femmes y passaient les journées sans autres vêtements que l'air du ciel, courant parmi les herbes, se poursuivant dans le fleuve, buvant et dansant sous les saulaies. Quelques-uns imaginèrent enfin, à la suite d'une orgie et pour porter plus loin l'imitation, de lier au poteau un des Caraïbes et de l'entourer de feu, en l'engageant à répéter son chant de guerre. Les cris du patient attirèrent heureusement des pêcheurs, qui le délivrèrent et le reconduisirent chez ses parents à demi-mort (1).



---

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844, au 11 janvier 1845, et les nu...méros des 13 au 17 février.

(2) Voyez sur cette question les ouvrages de M. Mathieu de Dombasle, et le ...Traité du *domaine congéable* par Aulanier.

(1) Tous ces faits sont réels et se sont passés vers la fin de l'Empire, non à Tours, mais dans une autre grande ville de l'ouest, où les souvenirs de ces étranges divertissements sont encore vivants dans toutes les mémoires. Des

Il est d'autant plus répréhensible, que, s'il faut en croire la citation ci-dessus des *Débats*, il a prévu depuis longtemps l'absorption du Midi de l'Amérique par le Nord, et qu'il n'a même pas songé que la France avait là-dedans un rôle protecteur à jouer. Il est d'autant plus répréhensible, que toujours, d'après le même article, il se croit libre de ne rien faire : « La France seule, disent les *Débats*, pourrait voir ces évènements, sinon avec indifférence, du moins avec sécurité. » Ces paroles sont déplorables, ainsi que le sentiment qui les a dictées, sentiment déloyal de basse jalousie, de haine impuissante contre cette Angleterre qui tient en vasselage le cabinet des Tuileries et que celui-ci adore hypocritement, en formant des vœux secrets contre elle. Ces paroles sont déplorables, disons-nous ; quand un évènement aussi capital se prépare, ce n'est pas à la France à le voir soit avec indifférence, soit avec sécurité : c'est tout au plus ce que pourrait dire le chef de quelque petite principauté ; mais de telles pensées ne sont pas permises à un grand peuple. Un grand peuple doit agir... Mais par malheur les paroles des *Débats* ne sont que la traduction trop fidèle des pensées d'abnégation, d'effacement, de *modestie* qui guident l'administration qui nous gouverne, et, tant qu'elle subsistera, il ne faut pas s'attendre à voir la France reprendre la haute part d'influence qui lui appartient dans les affaires du monde.

Il serait fort urgent que cette administration fût remplacée par une autre, plus active, plus intelligente, plus humaine ; et l'une des premières et des plus importantes questions qu'une nouvelle administration aurait à examiner serait celle du Texas, amenée à un point si défavorable par l'incurie du cabinet actuel. Personne ne s'est encore hasardé, à notre connaissance, à rien proposer sur ce sujet : nous persisterons donc à penser, jusqu'à meilleur informé, que toute négociation poursuivie par l'administration qui succéderait à celle de M. Guizot, devrait se baser sur cette idée de barrière, de digue à former, par la médiation de l'Europe, entre le Nord et le Midi de l'Amérique ; cette conception nous paraît seule de nature à affermir la paix dans le Nouveau-Monde.

L'île Sokotra.

Nous avons rapporté, d'après une correspondance anglaise, la nouvelle de la prise de possession de Sokotra par la France. Nous doutons que cette nouvelle soit fondée. Deux mots cependant sur cette île, car tous les pays qui sont sur la route directe du monde oriental vont attirer l'attention de l'Europe.

Sokotra, l'ancienne Dioscoride, a été retrouvée par les Portugais en 1500. Cette île, située à l'entrée du golfe arabique, sur la route de l'Inde, du Cap, de Madagascar, de Maurice et de Bourbon, a environ 100 kilomètres dans sa plus grande longueur, de l'est à l'ouest, sur 30 de largeur. C'est un pays montagneux et sec, dont la plus grande partie est dépourvue d'arbres. Mais sur ses hauteurs arides croît l'*aloès succotrin* le plus estimé dans le commerce. Divers cours d'eau donnent quelque verdure au fond des ravines, où viennent des dattiers, des bananiers. La rivière la plus considérable débouche à Tamarida, village principal et résidence du chef. Les bords de ce cours d'eau sont assez fertiles. L'eau est bonne [...] dernier point, qui ouvrirait à l'activité française l'Abyssinie et le centre du vaste continent barbare. Ces deux postes vaudraient mieux que Sokotra.

Le gouvernement français devrait s'entendre avec ceux de l'Autriche, de Naples, du Piémont, de l'Espagne et de la Grèce pour se partager entre eux les points que l'on peut utilement occuper dans les mers d'Arabie. L'Angleterre étant déjà pourvue, il est juste que les États méditerranéens prennent à leur tour position et portent leur influence sur la nouvelle route des pays orientaux.

Sir Robert Peel.

Tout en maintenant la taxe du revenu dont il demande la prorogation pour trois nouvelles années, sir Robert Peel, avec une hauteur et une hardiesse d'autant plus remarquables qu'elle fait ressortir la pusillanimité de nos ministres français qui n'osent pas tenter la moindre réforme, la réforme la plus assurée, celle des postes, par exemple, sir Robert Peel continue le travail de modération des droits de douanes qu'il avait déjà entrepris les années précédentes :

« C'est là, sans doute, dit-il lui-même, une épreuve hardie, mais on remarquera que le revenu des douanes a déjà augmenté malgré les précédentes réductions ; cette augmentation du revenu provenant d'une plus grande consommation, donnera plus tard la possibilité de se passer de la taxe du revenu : ainsi, le droit actuel sur le verre est de 2 à 300 pour cent ; la réduction considérable que je propose exerce sur le bien-être de la population une plus grande influence que la réduction du droit sur les fenêtres : cette réduction sur le verre apportera d'abord dans le revenu une diminution de 642 000 livres (16 millions), mais l'accroissement de consommation ne tardera pas à compenser ce déficit. »

Quel est le ministre français qui oserait affronter une diminution de seize millions dans son budget ? Aussi, grâce à cette conduite inintelligente, grâce au gaspillage financier qui existe parmi nous, notre budget est-il toujours en déficit, tandis que sir Robert Peel a promptement rétabli l'équilibre du budget anglais, et parvient même à obtenir un excédant disponible de cent millions environ, qui lui permettent de créer des arsenaux, d'armer ses flottes et de pouvoir se refuser, s'il lui convient, aux conditions que les Américains veulent dicter dans la question du Texas et d'Orégon. En France, au contraire, tous les ministériels redisent piteusement cet argument : Nous devons céder à l'Angleterre, nous devons céder à tout le monde, car nous n'avons pas d'argent.

Voici, d'après le *Sun*, le résumé des réductions de tarif proposées par sir Robert Peel :

« On popose de réduire le droit sur le sucre dit mouscouade de 25 sh. 2 d. à 14 sh. C'est une réduction de 11 sh. 3 d. Le droit sur le sucre des Indes orientales sera réduit à 11 sh. 18 d. La même réduction s'applique aux sucres de Maurice et des Indes occidentales. On se propose de mettre un droit de 14 sh. sur le sucre raffiné et de 21 sh. sur le sucre royal. Le droit sur la mélasse ne sera pas modifié. La réduction du droit sur le sucre réduira le prix pour le consommateur d'un denier 1/2 par livre. Les sucres terrés seront réduits de 25 sh. 3 d. à 16 sh. 4 d. Le droit sur le sucre importé des Indes sera de 21 sh. 9 d, et le droit sur le sucre étranger *provenant du travail des hommes libres* sera de 28 sh. Le droit sur l'exportation des char- [...]

[...] séances, que l'article 75 de la constitution de l'an VIII devait être [...] parce qu'il indique la seule mesure capable de donner aux fonction[...] l'autorité qu'ils doivent avoir.

L'honorable préopinant nous a dit qu'il venait réclamer simplement l'[...]lité devant la loi ; il semble alors qu'il devait demander que les agents du pouvoir fussent cités devant les tribunaux comme de simples citoyens ; il va pas si loin cependant : il se borne à demander pour les fonctionnai[res] des garanties autres que celles qui existent, et qu'il croit meilleures.

L'art. 75 porte qu'un fonctionnaire public ne pourra être assigné devant les tribunaux qu'après une ordonnance royale rendue sur l'avis du conseil d'État, et la constitution de l'an VIII que l'on a attaquée ne fait que reproduire sur ce point la pensée des constitutions antérieures. Le conseil d'État est désintéressé dans les questions qui lui sont soumises, et la preuve, c'est que plus d'une fois le conseil d'État a autorisé des poursuites contre les fonctionnaires qui ont été ensuite acquittés par les tribunaux.

N'oublions pas, Messieurs, que les agents du pouvoir ne peuvent être [...] mis dans tous les cas à la censure du corps judiciaire. Autrement l'administration n'existerait plus ; elle serait toute dans une magistrature inamovible, l'action du gouvernement serait complètement paralysée. Quand il s'agit d'un crime de la magistrature, ce sont les magistrats qui sont appelés à prononcer ; en matière administrative, il n'en saurait être autrement ; ce sont des fonctionnaires qui doivent s'occuper des délits, commis par les fonctionnaires ; mais un corps de fonctionnaires désintéressés, le conseil d'État.

M. ISAMBERT propose de décider que sur la plainte d'un citoyen contre un fonctionnaire, une instruction sera faite et avis en sera donné au ministre, qui pourra, s'il le juge à propos, assumer sur lui la responsabilité de son agent, et dans ce cas arrêter toute poursuite contre lui, [sauf] le recours contre le ministre qui ne pourra, lui, être jugé que par la chambre des pairs ; dans le cas contraire, le plaignant devra, dans la huitaine, déposer le cautionnement dont le taux sera fixé par le magistrat, mais qui ne pourra être moindre de 500 francs.

Cette obligation de se porter partie civile, commence par créer un privilège beaucoup plus considérable que celui de la loi actuelle, au profit des riches ; une immense classe de citoyens sera nécessairement en dehors de la loi, car dans tous les cas les citoyens lésés reculeront à la pensée de se porter partie civile ; la justice sera donc obtenue moins souvent dans la loi nouvelle que dans la loi ancienne. Je n'ai pas à m'occuper des autres propositions qui auraient faites pour modifier la loi de l'an VIII, mais je crois que la proposition, dans les termes où elle est faite, est une réforme misérable et qui permet aux citoyens moins de garanties que la législation actuelle.

M. ODILON BARROT. L'article 69 de la Charte promet le plus tôt possible une loi sur la responsabilité des fonctionnaires publics ; 15 ans se sont écoulés depuis la rédaction de la Charte et cette promesse attend encore sa solution. La proposition qui nous est soumise et qui doit soulever dans la chambre une discussion sur cette importante question, proposition qui a été approuvée en d'autres circonstances par des ministres du roi, a assurément quelque chose de sérieux, et ne méritait pas le dédain avec lequel M. le ministre l'a traitée.

Au reste la chambre est en ce moment saisie d'un autre projet de loi qui a quelques relations avec la proposition de M. Isambert, c'est la loi sur le conseil d'État, et il importe que les deux projets de loi soient soumis à la fois à la chambre. Il est possible que dans la loi sur le conseil d'État la chambre introduise quelques garanties en faveur des citoyens. Dans ce cas la proposition pourrait n'avoir plus d'effet. Si au contraire, le conseil d'État [est] simplement placé auprès du conseil des ministres auquel il laisse toute liberté, toute responsabilité, la chambre pourra alors en revenir à la proposition de l'honorable M. Isambert, qu'elle modifiera si elle le juge à propos. Mais il s'agit, messieurs, d'une question fort grave ; il s'agit de savoir si, dans un pays constitutionnel et libre, il suffira à un ministre ou à un conseil d'État qui en dépend, de dire à la magistrature en présence d'une accusation : Non, vous ne suivrez pas.

Mais, cette fois, les plaintes de la famille réveillèrent l'autorité ; on commença une enquête, on parla d'arrestations, et le chevalier, qui avait été un des acteurs les plus compromis dans cette folle saturnale, s'effraya et prit la fuite.

Il arriva à la Brisaie, où il me demanda de le cacher. Quelle que fût ma répugnance, je dus l'accueillir ; mais, le lendemain de son arrivée, une escouade de gendarmerie se présenta accompagnée du procureur impérial.

A leur entrée, le chevalier avait pâli et s'était levé. Un des magistrats s'avança vers nous, en demandant le maître de la maison. Je me nommai, il fit signe à tout le monde de se retirer, ordonna de garder les issues, et nous restâmes seuls.

Le juge d'instruction s'était assis devant une table, des papiers à la main ; mon cousin, saisi, se tenait en arrière et caché dans l'ombre : je me trouvais seul, debout, devant le procureur impérial.

C'était un hommes grand, sévère magistrat, dont tous les mouvements révélaient la haute opinion qu'il avait de ses fonctions et de lui-même. Il me regarda avec gravité et dit d'une voix solennelle.

— Je viens remplir un devoir pénible, monsieur, d'autant plus pénible que je dois l'exercer contre un homme qui, par son rang et son éducation semblait destiné à soutenir le bon ordre au lieu de le troubler.

— Je m'inclinai sans rien trouver à répondre en faveur du chevalier.

— J'ai lieu de croire, du reste, ajouta le procureur impérial, en remarquant mon silence, que notre visite à la Brisaie était prévue.

— Je dois avouer que je la craignais, répliquai-je.

— Ainsi, vous aviez conscience de la culpabilité de l'acte commis ? reprit-il.

Je répondis avec embarras, mais affirmativement.

Les deux magistrats se regardèrent.

— C'est une franchise digne de celui qui a écrit l'*Adresse aux propriétaires français*, dit le juge d'instruction, d'un accent railleur. Elle ne sort pas moins des habitudes que son livre.

— Vous l'avez lu ? demandai-je avec l'empressement d'un auteur convaincu, qui désire connaître l'effet produit par son œuvre.

— Oui, Monsieur, dit le procureur impérial en s'avançant vers moi, et la preuve, c'est que nous venons au nom de la loi pour en arrêter l'auteur !

Le chevalier ne put retenir un cri d'étonnement. Je regardai les deux magistrats, persuadé que j'avais mal entendu.

— Vous venez m'arrêter ? répétai-je.

— Comme prévenu d'avoir imprimé un écrit pouvant nuire à la sûreté de l'État, continua le juge d'instruction ; crime prévu par l'article 102 du Code pénal.

Le coup était si inattendu que je restai d'abord muet ; enfin, revenu de ma première surprise, je me fis répéter l'accusation, et je voulus savoir ce que l'*Adresse aux propriétaires français* pouvait avoir de dangereux pour la sûreté de l'État.

— Vous le demandez ? s'écria le procureur impérial, avec une sorte d'indignation ; quand vous y proclamez hautement votre horreur pour la guerre et pour les conquérants... Ce qui est une attaque évidente contre Sa Majesté l'Empereur et un plaidoyer indirect contre la conscription ; quand vous déclarez que la propriété n'est pas constituée au profit du plus grand nombre... ce qui est une invitation à changer les lois qui la régissent ; quand vous proclamez enfin la nécessité d'institutions qui n'ont été ni votées par le corps législatif, ni promulguées par le sénat conservateur, ni recommandées par les décrets impériaux. On ne saurait réprimer trop sévèrement, Monsieur, des déclamations qui tendent à faire croire au peuple français qu'il lui manque quelque chose, et le devoir de tous les magistrats est de combattre ceux que Sa Majesté l'Empereur a si justement flétris du nom d'*idéologues*.

Je voulus répondre ; mais comme tous les accusateurs publics qui trouvent qu'il n'y a plus rien à dire quand ils ont fini de parler, il m'interrompit en déclarant que le moment de plaider la cause n'était point venu. Le juge d'instruction ajouta que j'avais reconnu moi-même l'existence du délit en avouant que je craignais leur visite. Je dus alors expliquer comment je l'avais cru provoquée par la présence du chevalier. Les regards des deux magistrats se dirigèrent alors vers celui-ci.

— Ah ! je comprends, dit le procureur impérial ; le mandat d'amener allait, en effet, être signé lorsque Monsieur a quitté Tours. Heureusement pour lui que le jeune Destouches se trouve hors de danger, et que ses parents ont retiré leur plainte.

Le chevalier fit un geste de joie.

— Le ministère public pouvait néanmoins poursuivre, continua le magistrat ; mais il eût fallu compromettre des noms estimés, affliger des familles honorablement placées, nous avons cru qu'il était plus sage d'étouffer tout débat et d'éloigner la personne compromise.

— M'éloigner, répéta le chevalier inquiet, comment cela, Monsieur ?

— En quittant le pays sans retard, reprit le procureur impérial ; notre indulgence est à ce prix.

Le chevalier déclara qu'il partirait le jour même, et sortit précipitamment.

Après de longues perquisitions faites dans le château et la saisie de mes papiers, on me fit monter, avec deux brigadiers, dans une voiture fermée autour de laquelle se rangèrent les gendarmes, et nous partîmes.

En quittant l'avenue du château j'aperçus le chevalier qui, penché à la portière de la calèche de voyage, me fit un signe d'adieu.

Il prenait libre et joyeux la route de Paris, tandis qu'on m'emmenait prisonnier à Tours.

Ici Françoise, qui avait déjà poussé plusieurs exclamations ne put se contenir.

— Est-ce bien possible ! s'écria-t-elle, et ce sont des juges qui ont fait cela ?

— Pourquoi pas, dit Marc ; les juges ne sont pas chargés d'être justes, ils sont chargés d'appliquer les lois. Tu es sur la rue parce que tu ne peux payer un loyer ; cela inquiète les bourgeois ; en prison. Tu demandes de quoi acheter du pain parce que tu en manques, cela ennuie ceux qui ont dîné ; en prison ! le juge ne dit pas que la loi est bonne, mais il dit que c'est la loi.

— Alors il faut la changer ! reprit vivement la grisette. Quel mal y aurait-il donc à ce que tout le monde fût heureux, comme à la Brisaie !... Oh ! si j'avais pu vivre là ! vous m'auriez donné les enfans à soigner, pas vrai, M. Michel ? pauvres chéris ! comme je les aurai aimés, caressés, pomponnés ; rien que de voir un enfant, tenez, ça me fait venir des larmes de joie dans les yeux !... Et dire que même le mien... je ne puis pas...

Elle s'arrêta pour essuyer ses yeux.

— Il est certain que si on choisissait, reprit le Furet, ça ne serait pas de courir comme un barbet dans les rues de Paris et de dormir par nichées dans un garni. Pour ma part, je préférerais coucher dans les foins et conduire une bonne paire de bœufs ; deux fortes bêtes, comme ça, qui vous obéissent et font de bon ouvrage sous votre main ; ça doit donner du plaisir.

— Moi, j'aime mieux les moutons, reprit Brousmiche ; j'aurais été heureux d'en avoir à garder. On est en plein air et on vit tout seul avec son chien... et puis il n'y a que personne ne rit de vous.

— Eh bien ! voilà ce que M. Michel voulait, reprit Françoise ; mettre chacun à sa place : et dire qu'on lui en a fait un crime ! J'espère au moins que vous n'êtes pas resté long-temps en prison ?

— Six mois seulement.

— Six mois !

— Qui me profitèrent plus que toutes les années passées à la Brisaie.

— Comment cela ?

— Parce que ce fut pour moi l'occasion de révélations inconnues et le point de départ d'une nouvelle vie.

EMILE SOUVESTRE.

(La suite à après-demain.)

faits analogues se reproduisirent, du reste, sur plusieurs points de la France.

pour d'exclusion prononcées contre les citoyens ayant rendu des services dans l'ordre civil; c'est pourquoi la commission a proposé le renvoi aux ministres de la guerre et des travaux publics.

Le double renvoi est ordonné.

M. DE STAPLANDE, autre rapporteur :

« Des habitants de quelques communes du département de la Côte-d'Or réclament contre le projet de chemin de fer d'Aisy à Dijon par l'Oze. »

La commission propose le renvoi au ministre des travaux publics.

M. DUMON combat le renvoi par d'assez longs détails sur le tracé adopté par la chambre pour le chemin de fer de Paris à Lyon. Ce que demandent les pétitionnaires allongerait considérablement le chemin de fer, et il ne croit pas qu'il y ait, pour le tracé qu'ils demandent, des avantages assez considérables pour compenser cet allongement.

(Il reste en ce moment dans la salle 59 députés qui dorment ou écrivent.)

M. VATOUT critique le tracé choisi par le gouvernement, qui dans cette occasion a méconnu le vœu de la chambre.

M. DUMON revient sur ses précédentes observations.

M. LESTIBOUDOIS. L'année dernière, lorsque la loi sur le chemin de fer de Lyon fut discutée devant cette chambre, il me semble qu'il fut bien entendu que le tracé dont il est question était complètement réservé, et devait être soumis à une délibération ultérieure de la chambre, lorsque les études indispensables auraient été faites. Je ne comprends donc pas comment M. le ministre, en présence du peu de documents qu'il a entre les mains, a pu prendre une détermination qui n'est pas suffisamment justifiée; je ne conçois pas davantage comment c'est à une fin de séance, en présence d'un très petit nombre de députés, que l'on vient entretenir la chambre de tracés, à l'appréciation desquels nul n'est préparé. Je demande donc au moins le renvoi au ministre des travaux publics pour que la question soit de nouveau étudiée, et pour qu'elle soit portée de nouveau devant la chambre, car il me semble que dans son choix le gouvernement a sacrifié aux intérêts d'une seule ville, de Dijon, l'intérêt de nos communications avec Lyon, Marseille et même la Franche-Comté. (Bruit.)

M. DUMON. J'ai besoin de protester contre l'opinion que vient d'émettre l'honorable préopinant; il s'agit ici d'une question purement technique et administrative sur laquelle le contrôle de la chambre ne peut être forcément appelé à s'exercer.

M. SCHNEIDER (d'Autun) soutient avec le préopinant que les études nécessaires n'ont pas été faites, et que le gouvernement s'est beaucoup trop hâté de résoudre la question du tracé.

M. PH. DUPIN lit un fragment de rapport de M. l'ingénieur en chef Julien, dont M. le ministre des travaux publics a invoqué l'autorité. Il résulte de cette lecture que M. Julien n'a pas fait et n'a pas été chargé de faire les études nécessaires pour la détermination des tracés.

M. DUMON. M. Julien a, postérieurement à ce rapport, reçu des instructions verbales à la suite desquelles il a fait les études, non pas des deux tracés d'une manière complète, mais du tracé qui a été adopté. Si le gouvernement s'est hâté de décider, c'est afin de ne pas priver plus longtemps la France d'un chemin impérieusement réclamé par tous les intérêts.

Après quelques nouvelles observations de M. Vatout, le renvoi au ministre des travaux publics est prononcé.

Demain à une heure séance publique. — Lecture du rapport du projet de loi sur les fonds secrets. — Suite de la discussion du projet sur le rachat de jouissance des actions de canaux.

Actes officiels.

JUSTICE. — Plusieurs ordonnances royales du 13 février nomment :

Conseiller — A la cour royale de Lyon, M. Serizint.

Président de tribunal. — A Castellane, M. Crouzet. — A Cognac, M. Peyrot. — A Guillac, M. Carol. — A Bourgoin, M. Michond. — A Carpentras, M. Mezeau.

Vice-président de tribunal. — A Lyon, M. Français.

Procureur du roi. — A Quimperlé, M. Tahier. — A Dunkerque, M. Camescasse. — A Vitré, M. Cabel. — A Mende, M. Michaelis. — A Tournon, M. Perrot. — A Largentière, M. Monteil-Charpal.

Substitut du procureur du roi. — A Morlaix, M. Thomazy.—A Lannion, M. Oudard. — A Lille, M. Quandalle. — A Valenciennes, M. Paillard. — A Lyon, M. Rieussec. — A Montbrison, M. Dufaut. — A Rosnne, M. Bryon. — A Dignes, M. Cristafini. — A Barcelonnette, M. Mongins de Roquefort. — A Bar-sur-Seine, M. Guyard. — A Ploermel, M. Brager. — A Quimperlé, M. Honoré.—A Monfort, M. Hervo.— A Mende, M. Biou de Malavagne. — A Apt, M. Féraud-Giraud. —A Privas, M. de Vérot.— A Tournon, M. de Daunant, — A Largentière, M. de Védrilhe.

Juges. — A Grenoble, M. Bellier du Charmeil. — A Vienne, M. Lambert. — A Saint-Marcellin, M. Hours. — A Montélimart, M. Rivière. Nocaze.—A Hazebrouck, M. Conssemacker.

Juges d'instruction. — A Barcelonnette, M. Grassy. — A Bourgoin, M. Blanc. — A Carpentras, M. Loubet.

FAITS DIVERS.

L'Académie de Mâcon propose un prix de 3 000 fr. sur cette question : « Démontrer que la liberté du travail et la concurrence des industries sont les meilleures solutions aux questions sociales et industrielles qui s'agitent aujourd'hui. » Les Mémoires devront être envoyés avant le 15 août 1845.

Si l'Académie de Mâcon prend les mots de liberté du travail et de concurrence des industries dans le sens qu'ils ont aujourd'hui, en d'autres termes, si elle entend, comme on doit le supposer, que l'état actuel de l'industrie est la meilleure solution aux questions sociales, nous lui offrons un prix de 3 000 fr. au cas où elle parviendrait à nous donner la démonstration qu'elle demande.

— Il y a des gens qui s'obstinent à nier le progrès des idées sociales. Permis à ceux qui ne veulent pas voir de fermer les yeux. — Chaque jour pourtant amène des faits assez caractéristiques du mouvement nouveau. Par exemple, n'est-il pas piquant de rencontrer ce matin dans le grand *Journal des Débats* quatre immenses colonnes consacrées à une discussion sur l'organisation du travail entre M. Louis Blanc et M. Michel Chevalier. Qu'on retourne seulement à dix années en arrière, et l'on s'apercevra en feuilletant la collection du *Journal des Débats* que des thèses semblables étaient bien loin d'y trouver accès.

— Voici le premier résultat des élections qui ont eu lieu aujourd'hui pour le conseil des prud'hommes :

Electeurs inscrits, 360 ; votants, 213 aux deux premiers tours de scru-

tomba malade, et les tableaux restèrent inachevés. La maladie de l'artiste se prolongeait, la supérieure était au désespoir, lorsque l'enfant, s'approchant d'elle timidement, lui dit d'une voix tremblante : — Si Mme la supérieure voulait... j'en ferais bien autant. — La bonne religieuse pour le punir d'une telle vanité, lui donna en riant la permission d'essayer *sa vocation*. Au bout de quelques séances, les tableaux furent achevés. L'admiration fut générale ; Mgr d'Argentré, évêque de Sées, vint lui-même applaudir à l'œuvre imparfaite, mais prodigieuse du jeune peintre improvisé, et de ce jour, il le prit sous sa protection. — Nous garantissons l'authenticité de ce fait.

» Félicitons le conseil municipal de Sées d'avoir compris qu'il est ici-bas deux sortes de gloire, l'une stérile, l'autre féconde, et que les sanglants souvenirs des hommes de destruction doivent faire place, aujourd'hui, dans nos cités à la statue pacifique et glorieuse du génie laborieux et dévoué à l'humanité. »

—Le *Siècle* n'est pas toujours aussi sceptique que nous lui reprochions de l'être, dans notre numéro de ce matin. Il fait précéder des lignes suivantes un triste tableau des souffrances de l'ouvrier :

« C'est une des plus grandes et des plus tristes plaies de notre civilisation que la misère des classes ouvrières. Quoique la France, sous ce rapport, soit dans une meilleure situation que plusieurs pays étrangers, et en particulier que l'Angleterre, elle offre néanmoins des abus trop graves et trop nombreux qu'il ne faut pas se lasser de signaler à l'attention du public et des législateurs. Les faits que nous avons plusieurs fois publiés sur ce triste sujet ne sont malheureusement pas les seuls, et on peut dire que, dans ce monde de souffrances, il se fait tous les jours de nouvelles découvertes... »

— On remarque les lignes suivantes dans le journal l'*Illustration* :

« En Belgique et dans les provinces rhénanes qui furent vingt ans françaises, le souvenir de l'empereur est un véritable culte; nos anciens frères d'armes, aujourd'hui étrangers à leur ancienne mère-patrie, ont fondé partout des associations, que protège et qu'entoure la vénération publique. La plus brillante de ces confréries fut instituée à Bruxelles en 1838, et en tête de leurs statuts, voici ce que les vétérans belges ont écrit :

HONNEUR, FIDÉLITÉ, FRATERNITÉ.

Article 1er.

Tu honoreras la mémoire de l'empereur.
Tu ne feras rien qui puisse la blesser.
Tu penseras à lui ; ses cendres te seront chères.
Tu respecteras tes anciennes couleurs.
Tu salueras ton vieil aigle.
Tu t'inclineras devant ton vieux drapeau... »

— Les plus piquants comédies ne sont pas toujours celles que l'on écrit pour le public; en voici une que le public a faite lui-même et qui, sous le rapport de la gaieté, ne cède rien aux meilleures. M. Hippolyte Lucas la raconte ainsi, telle qu'elle s'est passée avant-hier dans le parterre de l'Odéon :

Le public. La toile! la toile! le régisseur!

Le régisseur. Messieurs, nous vous demandons un moment de patience ; M. Milon est...

Premier spectateur. A Crotone...

Le régisseur. Non, messieurs, à la Cour, où il récite les stances de M. Collin dans la symphonie de M. David. S'il n'était pas à la Cour, il serait ici.

Deuxième spectateur. (Air de M. de la Palisse.)

Il voyageait volontiers,
Courant par tout le royaume;
Quand il était à Poitiers,
Il n'était pas à Vendôme.

Le régisseur. J'entends, messieurs, qu'il a fallu une circonstance pareille pour que M. Milon...

Premier spectateur. De la Ferté!

Le régisseur. Non, messieurs, de l'Odéon... s'absentât en ce moment; il sera ici dans quelques minutes.

Deux. spectateur. Nous n'avons qu'un temps à vivre,
Du moins passons-le gaiement.
La polka!

Le public. La polka! la polka! la polka!

Le régisseur se retire. L'orchestre joue la polka. Polka générale dans les corridors.

(Après la polka.)

Le public. La toile! la toile! la toile!

Premier spectateur. (Air du Bien-Aimé.)

Hélas! hélas!
Monsieur Milon ne revient pas.

Deuxième spectateur. (Air de Malborough):

Il reviendra z'à Pâques
Ou à la Trinité (bis).

Le public en masse. Le régisseur ! le régisseur !

Le régisseur reparaît et fait les trois saluts.

Quatrième spectateur. Ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ?

Le régisseur. Messieurs, j'ai vu arriver M. Milon tout-à-l'heure.

Cinquième spectateur. Va-t'en voir s'ils viennent, Jean,
Va-t'en voir s'ils viennent.

Le régisseur. Ma parole d'honneur, messieurs, je suis incapable de vous tromper, M. Milon est dans sa loge, il faut lui laisser le temps de s'habiller.

Sixième spectateur. Le bon roi Dagobert
Mettait sa culotte à l'envers;
Le grand saint Eloi
Lui dit : O mon roi!
Votre majesté, etc.

Quatrième spectateur. La mazurka, la véritable mazurka !...

Le régisseur. Messieurs, il ne s'agit pas de la mazurka ; l'Odéon n'est pas un théâtre de danse ; nous sommes prêts à rendre l'argent.

Quelques billets donnés. L'argent ! l'argent !

Les billets payants. La pièce ! la pièce !

Le régisseur. Ayez donc la bonté d'attendre un peu.

Le régisseur se retire de nouveau satisfait, de sa harangue *pro Milone* avec laquelle il a sauvé la recette.

Le parterre se livre alors à l'imitation de toutes sortes de cris d'animaux. Les trois coups se font entendre ; M. Milon est accueilli par une hilarité prolongée, à laquelle il prend le parti de participer gaiement.

— On remarque les lignes suivantes dans une biographie de Casimir Delavigne, publiée dans le *Constitutionnel* par M. Rolle :

« ..... Comme tout le monde, Casimir Delavigne avait commencé par les soucis de l'incertitude, quand le dimanche, à peine échappé du collège, il faisait un mince déjeuner avec son frère Germain et son ami Scribe, dans un modeste café du Palais-Royal, et que là nos trois jeunes gens se con-

vrière de Massachussets. Il paraît que cette histoire n'est qu'un conte. S'il faut en croire la *Tribune de New-York*, l'héroïne du roman n'était pour rien dans ce prétendu mariage, par l'excellente raison qu'elle était déjà mariée à un libraire de Durango, nommé Hanschild. Du reste, ajoute philosophiquement la *Tribune*, si on compare les deux positions en tenant compte de toutes les chances, cette dame a peut-être moins à craindre de la fortune que si elle habitait le palais de Montezuma.

— Il vient de mourir à Pau un ancien colonel à qui l'empereur avait conféré le titre de baron sur le champ de bataille, dans des circonstances que le *Conservateur* de la Dordogne rapporte ainsi :

« Au combat de Zenaïm, voulant s'emparer d'une redoute armée de plusieurs canons, Napoléon demanda deux compagnies d'élite pour enlever cette position qui contrariait les manœuvres d'une partie de l'armée ; le colonel Roussille se présente, tourne la position et l'enlève à la baïonnette, fait 600 prisonniers, et s'empare du fort et des canons.

» L'empereur qui avait suivi des yeux tous ces mouvements, se tourna vers son état-major : A la bonne heure! s'écria-t-il tout joyeux, voilà comment on charge à la baïonnette!... — Puis, s'adressant à son chef d'état-major : Vous enverrez à ce colonel un brevet de général de brigade. — Sire, réplique ce dernier, il n'est colonel que depuis avant-hier. — A cette réponse, Napoléon reprend : Eh bien! qu'on lui donne une dotation... Et il le nomma baron de l'empire sur le champ de bataille. — Après la campagne, le colonel s'étant rendu à Paris, demandait qu'on mît dans son écusson de baron la *vache*, comme armoirie du Béarn. Napoléon lui répondit : « Dans l'écusson d'un brave tel que vous, ce n'est pas une vache qu'il faut, c'est un lion! »

ACADEMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. ÉLIE DE BEAUMONT.

Séance du 17 février.

Bras artificiel. — Il est des questions qui ont à bon droit le privilège d'intéresser tout le monde, et, parmi elles, se placent en première ligne celles qui touchent de près à la guérison d'une infirmité acquise au service de la patrie, sur un champ de bataille ou dans une usine. Personne n'est plus à plaindre que le soldat ou l'ouvrier qui a perdu ses deux bras, et est condamné à implorer constamment le secours d'un étranger pour satisfaire le moindre besoin. Aussi, tout l'auditoire qui encombrait, comme d'habitude, la salle des séances de l'Académie des sciences, a-t-il prêté une religieuse attention à la lecture du rapport qu'a fait M. Magendie au nom d'une commission composée de MM. Gambey, Roger et Velpeau, outre le savant rapporteur, sur un bras artificiel inventé par M. Van-Petersson, sculpteur hollandais.

Depuis long-temps, on a imaginé des nez, des dents, des palais, des mains, des jambes artificiels. Mais, en général, le génie des inventeurs de ces sortes d'appareils destinés à suppléer aux admirables organes de la nature vivante, est resté bien au dessous des combinaisons et des résultats qu'offrent certaines machines employées dans les arts industriels. On s'est attaché à dissimuler les difformités humaines, bien plutôt qu'à remplacer des organes absents.

Tel n'a pas été le but de M. Van Peterssen. Le bras qu'il a inventé est un vrai bras, avec lequel un manchot parvient à remplacer le bras ou les bras qu'il a perdus, de manière à en tirer les principaux services de la vie ordinaire. Cinq individus manchots ont essayé le bras de M. Peterssen devant la commission académique, et ont exécuté facilement plusieurs manœuvres. La commission a vu surtout un vieux militaire invalide, double manchot, qui, à l'aide de deux bras artificiels, prenait un verre sur la table, le portait à ses lèvres, le buvait sans répandre une seule goutte du liquide, ramassait une épingle, saisissait une feuille de papier, etc.

« Qu'on juge, dit M. Magendie, de la joie de ce vieux militaire, se trouvant, après trente ans de privation absolue, tout-à-coup en état d'exécuter ces actions, bien modestes sans doute, mais qui le transportaient à son bon temps, non seulement à sa jeunesse, mais au temps où, comme tout le monde, il avait des bras.

» Malheureusement, ce n'était qu'un essai auquel il s'était prêté de fort bonne grâce. Les bras empruntés qui l'avaient rendu un moment si heureux, il a fallu les quitter ; et, bien que la séparation ne fût pas cette fois l'amputation, elle n'en fut pas moins douloureuse. »

L'Académie et tout l'auditoire ont appris avec peine qu'on n'avait pas laissé à ce pauvre soldat les deux bras qu'on lui avait donnés un instant pour les lui ravir de nouveau. M. Arago a demandé à M. Magendie si le prix en était tellement élevé qu'on ne pût en faire cadeau au manchot de l'Empire. — Cinq cents francs, a répondu le rapporteur. — Je propose à l'Académie de voter cette somme pour rendre ces bras mécaniques au soldat, a dit alors M. Arago, et cette proposition, comme on pense bien, n'a pu trouver un contradicteur.

S'il est vrai que le bras de M. Van Peterssen puisse rendre tous les services qu'a décrits M. Magendie, et quand même ce ne serait pas une invention complète, nous ne comprendrions pas, nous, que l'Etat ne crût pas de son devoir d'en pourvoir tous les invalides qui ont eu le malheur d'être amputés, que l'Etat ne s'arrangeât pas de manière à ce que le pauvre ouvrier amputé à la suite du rude travail des manufactures, pût retrouver aussi le bras brisé par une machine. Les riches n'ont pas seuls le droit d'avoir des bras, ces bras fussent-ils artificiels.

Les manchots seuls qui ont conservé intacte la partie supérieure de l'humérus, sont aptes à profiter de l'invention de M. Van Peterssen. Une courte explication anatomique le fait comprendre.

A l'extrémité scapulaire de l'os du bras s'insèrent un nombre considérable de muscles qui sont les principaux agents des nombreux mouvements du membre. Tous ces mouvements, le moignon les exécute encore; il s'écarte du corps, s'en rapproche, se porte en avant, en arrière avec une énergie d'autant plus grande que le levier interpuissant qu'il représente est plus court. M. Van Petersson a pensé qu'il pouvait tirer parti de ces mouvements ou plutôt des forces musculaires qui les produisent, et c'est sur cette donnée fondamentale qu'il a fondé son invention. Le bras artificiel est formé de trois parties articulées et mobiles qui représentent le bras, l'avant-bras et la main ; celle-ci se compose elle-même d'une sorte

nouvelle; elle a été mise en pratique dans le premier quart du seizième siècle par un artiste de Nuremberg, dans le but de faire tenir une épée à une main de fer. M. Baillif de Berlin a imaginé récemment une main artificielle dans un but semblable. Enfin, le célèbre chirurgien Græfe a pensé qu'on pourrait en tirer parti pour construire un bras mécanique, et il a donné un dessin à ce propos. Mais personne, avant M. Peterssen, n'était arrivé à en faire une invention utile. Il mérite donc les éloges de l'Académie, et les bénédictions des infirmes qu'il vient secourir.

Mécanique. — M. Poncelet a continué la lecture de son très long et très savant rapport sur le nouveau système d'écluses à flotteur, inventé par M. Girard. L'idée de la machine, dit l'illustre ingénieur, consiste à emprunter, à deux biefs séparés par un sas éclusé, pour la leur rendre ensuite intégralement, l'eau nécessaire à la manœuvre d'un flotteur à double compartiment, d'où résultent l'élévation et l'abaissement alternatifs du niveau du sas. Cette combinaison est une des plus heureuses idées mécaniques qui aient été produites dans ces derniers temps, comme aussi, il y a lieu de l'espérer, elle en deviendra bientôt une des plus utiles pour le besoin et le perfectionnement de la navigation.

Il ne reste plus qu'à en faire l'essai, en grand; le haut patronage de l'Académie et surtout l'approbation de M. Poncelet, aplaniront sans doute les obstacles qui ne manquent jamais d'arrêter, en France, l'élan des inventeurs.

— M. Arnollet, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées en retraite, s'est occupé aussi de perfectionner les systèmes de chemins de fer atmosphériques. Son idée est sans contredit une des meilleures qui soit venue aux trois cents inventeurs qui ont déjà fait part de leurs rêves à l'Académie. On sait que dans le système anglais, les machines fixes qui font le vide dans une portion du tube pneumatique, n'ont à travailler que durant deux heures par jour. Il en résulte une perte considérable. M. Arnollet propose de diminuer dans une forte proportion la puissance de ces machines et de les faire travailler constamment. Pour cela il n'y a qu'à leur faire faire le vide dans de grands réservoirs que l'on mettrait, au moment du passage des convois, en communication avec le tube pneumatique. Cela nous semble complètement réalisable.

M. Arnollet courait le risque de n'avoir jamais de rapport de la fameuse commission, (M. Arago a dit *qui doit*, nous disons, nous, *qui ne doit pas*) faire un rapport d'ensemble sur les trois cents inventions qui lui sont parvenues. Il a imaginé un expédient que vont lui envier tous ses confrères en invention. Il a demandé une commission spéciale, et il l'a obtenue. Mais obtiendra-t-il un rapport? C'est une question qui n'est pas encore résolue affirmativement.

— M. Grenier, capitaine d'artillerie, adresse aussi une Note qui concerne les chemins de fer. Il pense qu'on évitera les déraillements et les versements des wagons, en plaçant au milieu de la voie des poutres équarries, solidement fixées, et en enchassant dans les wagons deux barres en fer verticales, se mettant à cheval sur ces poutres. Renvoyé dans les cartons de la même grande commission des chemins de fer, qui s'est formée après l'accident du 8 mai 1842 pour empêcher que pareil malheur ne puisse se reproduire. Quand une nouvelle catastrophe aura brûlé, brisé 800 voyageurs, la commission pensera à écrire la première ligne, le premier mot de son rapport.

— M. Davaine, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Lille, envoie à l'Académie un Mémoire sur la construction de la vis d'Archimède.

— M. Strauss écrit à l'Académie qu'il a imaginé jadis, quand il faisait ses beaux travaux d'histoire naturelle, admirés de tout le monde savant, une machine propre à fabriquer les verres des microscopes. Il pense que cette machine rendrait des services pour la construction des grandes lunettes que l'on va faire pour l'Observatoire de Paris.

— *Grand prix de mathématiques.* Une commission formée de MM. Arago, Binet, Poinsot, Cauchy et Liouville, rapporteur, a proposé le grand prix des sciences mathématiques pour 1846. Le prix consistera en une médaille d'or de *trois mille francs*. La question à résoudre est la suivante : « Perfectionner dans quelque point essentiel la théorie des fonctions abéliennes, ou plus généralement, des transcendantes qui résultent de la considération des intégrales de quantités algébriques. »

— M. Auguste Arnoux, élève ingénieur des ponts et chaussées, envoie une Note sur la détermination des centres de figure.

— M. Cauchy lit toujours sa Note hebdomadaire qui, cette fois, a pour titre : Recherches remarquables sur les fonctions continues.

— M. Argelander écrit de l'Observatoire de Bonn, que la comète découverte à Paris, le 7 juillet dernier par M. Mauvais, après avoir traversé l'hémisphère sud, est de nouveau visible. Il l'a observée au micromètre annulaire le 31 janvier. Elle a été visible à Paris le 27 et 29 janvier et le 4 février. M. Argelander annonce en outre l'impression du catalogue de 26 000 étoiles qu'il a observées entre 45 et 80 degrés.

Météorologie. — M. Lefèvre envoie un supplément à ses Notes sur son voyage en Abyssinie.

— Le gouverneur de la Guyane française annonce qu'il y a eu dans la nuit du 29 au 30 août dernier un tremblement de terre à Cayenne, qui du reste n'a été accompagné d'aucun accident.

— M. Graham a dressé la carte du territoire en contestation entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. La légation des Etats-Unis en envoie un exemplaire à l'Académie.

— M. Lortet envoie les observations météorologiques faites dans le bas-

des chiffres, et graphiquement par des cercles plus ou moins grands placés dans des parallélogrammes de différentes dimensions. Les surfaces des cercles expriment la fréquence des crétins, et les bases des parallélogrammes celle des sourds-muets.

M. de Humboldt a ajouté à l'esquisse du crétinisme, la carte spéciale des passages du sphéger et de la *via mala* dans le canton des Grisons.

— M. Joly adresse la description anatomique d'un agneau dérodyme, mort-né à Toulouse.

— M. Bertraud de Lom communique un Mémoire sur deux nouveaux gisements de pierres gemmes, utiles dans les arts, trouvés dans la Haute-Loire.

Médecine. — M. le docteur Blandet donne lecture d'un Mémoire sur la colique de cuivre. La cause de cette affection est encore un sujet de doute pour beaucoup de médecins. A l'exemple de Christison, ils attribuent les coliques qui surviennent quelquefois chez les ouvriers qui travaillent le cuivre, non pas à ce métal, mais au plomb qui est souvent allié au cuivre pour en empêcher l'oxydation. L'auteur du Mémoire objecte que le cuivre des fabricants de bronze ne contient pas de plomb, ou n'en contient qu'une proportion minime 1|200 environ ; c'est le zinc qui figure dans cet alliage pour 1|35 afin de prévenir l'oxydation du cuivre; la soudure des bronziers est aussi exempte de plomb. M. Blandet combat l'opinion de M. Tanquerel-des-Planches, qui avance que lorsqu'on travaille le cuivre seul, on n'est jamais atteint de colique métallique. Il est vrai qu'à cause de son peu de gravité, cette affection se présente rarement dans les hôpitaux ; mais dans les ateliers elle est assez commune, et le même ouvrier, au dire de certains fabricants, peut éprouver par année jusqu'à vingt accès de colique de cuivre. L'auteur cite les quelques cas qu'il a pu relever dans les principaux hôpitaux de Paris. Ce sont les apprentis surtout qui paient le tribut au cuivre. Le symptôme dominant, c'est toujours la colique avec rémission : l'ouvrier se courbe en deux pour la calmer; le ventre est assez souvent douloureux à la pression. Il y a céphalalgie, envie de vomir et diarrhée ou constipation. Les vomissements consistent en des matières bilieuses; les premières évacuations alvines sont souvent de couleur verte. La fièvre est assez rare, mais la courbature est fréquente.

L'affection reconnaît deux causes principales, la malpropreté et l'inspiration des poussières cuivreuses. Un ouvrier en cuivre, peu soigneux de sa personne, a les cheveux verts, si leur couleur naturelle n'est pas blonde ou blanche ; la sueur est verte, les dents sont recouvertes d'une couche grise de sulfure de cuivre.

Les ouvriers se traitent eux-mêmes, soit en buvant du lait soit en se purgeant. M. Blandet regarde un purgatif salin comme pouvant être utile lorsqu'il y a constipation. Il ne donne, d'ailleurs, aucune indication thérapeutique importante, si ce n'est d'éviter pour l'affection, d'ordinaire assez simple, produite par le cuivre, le traitement réclamé pour l'intoxication beaucoup plus grave que le plomb détermine.

— M. Blandet lit encore un Mémoire sur la courbature occasionnée par le zinc chez les fondeurs et mouleurs en cuivre. Pesanteur d'estomac, nausées, oppression, mal de tête, douleur contuse dans les membres, tels sont les symptômes de l'affection. Ils sont causés surtout par la fumée de la fonte. Jamais on ne les observe quand on fond le cuivre seul ; c'est donc à l'autre métal de l'alliage, au zinc, qu'il faut les rapporter.

— M. le docteur Aubert-Roche écrit à l'Académie pour presser le rapport de la commission, nommée depuis 1841, à l'effet d'examiner les communications qu'il a faites sur la question des quarantaines. Suivant lui, les fauteurs de contagion et les administrations sanitaires, qui sacrifient l'intérêt de la France à leurs intérêts particuliers et à leur amour-propre, allèguent qu'il faut attendre, pour prendre un parti, la décision de l'Académie des sciences, dont on exploite le silence et qu'on rend ainsi complice, sans qu'elle s'en doute, des effets désastreux produits par notre organisation sanitaire.

Il est urgent, en effet, que les deux corps savants, depuis si longtemps saisis de la question, l'Académie de médecine et l'Académie des sciences émettent un avis, afin d'encourager le gouvernement à prendre des mesures instamment réclamées par nos intérêts politiques et commerciaux.

B. et P.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 17 FÉVRIER.

Le *Courrier français* se demande quel est le mot d'ordre du parti conservateur. Il n'aperçoit chez nous ni un parti des réformes violentes et des brusques innovations, ni un parti qui prétende pousser la France dans la carrière des aventures militaires. « La paix, l'ordre, nos institutions sont sous la garde de tout le monde; que conservent donc les conservateurs? Que veulent sauver ces grands sauveurs de la patrie? Rien, si ce n'est l'existence du ministère. Hé bien ! c'est l'acte le plus déplorable de conservation qu'il soit possible d'imaginer, c'est pis qu'une ruine. »

La *Presse* et les *Débats* publient des réflexions sur l'exposé de la situation financière présenté à la chambre des Communes par sir Robert Peel. La première oppose à l'inertie de notre ministère pour le développement de nos ressources maritimes la conduite du cabinet anglais qui demande une augmentation considérable pour ce service. La *Presse* stimule M. le ministre de la marine à se montrer moins modeste dans ses

Grives 0,60. — Lapins 1,00 à 3. — Lièvres 2,50 à 4,50. — Moutons Pré-sal[illegible] — Oies grasses 6,00 à 7,25 ; d° com. 3,50 à 5,50. — Perdrix grises 1 à 2,[illegible] d° rouges 2,75 à 0,00. — Pigeons bisets 0,00 à 0,00 ; d° de volière 0,45 à 0,[illegible] Pilets 1,75 à 0,00. — Poules ordinaires 1,25 à 2,25 — Poulets gras 2,2[illegible] 3,80. — Poulets communs 1,00 à 2,00. — Sarcelles 1,50.

Bourse du 17 février 1845.

Les fonds publics en stagnation comme les jours précédents.

La liquidation des chemins de fer n'a pas été signalée par des variati[ons] sensibles dans les cours. Sur le très petit nombre d'opérations faites en va[leurs] étrangères, il y a plutôt faiblesse, et fermeté, au contraire, sur les va[leurs] françaises.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au compta[nt] : Emprunt, 85 95. — Belge 1842, 106 1|2. — Id. 4 1|2, 103 — Société gé[né]rale, 1550. — Naples, récép. Rothschild, 102 30, 20. — Chemin de Cen[tre] 497 50, 496 25. — Espagne passive, 6 3|4. — Id. 3 p. 0|0, 41, 41 1|8. — Dette [in]térieure, 33. — Lots d'Autriche, 400. — Comp. Ganneron, 1065. — Jouiss. [des] 4 Canaux, 130. — Canal de Bourgogne, 1065. — Jouiss. id., 92 50. — Gaz fran[çais], 4700, 4650. — Nouv., 4500. — Gaz anglais, 8500. — Nouv., 8000. — [illegible] de Calais, 1125. — Id. de Belleville, 1425. — Lin Maberly, 600, 597 50.

Obligations de chemins de fer : Versailles riv. dr. nouv., 1180. — Str[as]bourg, 1232 50.

Chemins non constitués : Bordeaux, 630. — Vierzon, 775, 780. — Bo[[illegible]]gne, 595. — Montereau, 527 50.

A terme : Emprunt, 86. — Naples, récép. Rothschild, 103 40, 30.

5 0|0 compt.	1er c. 122 60	P. H. 122 65	P. B. 122 60	dr c. 122 60	h. 12[illegible]
— fin cour.	122 70	123 70	122 60	122 60	122 [illegible]
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» [illegible]
3 0|0 compt.	85 »	85 05	84 95	85 »	8[illegible]
— fin cour.	84 95	85 »	84 95	84 95	8[illegible]
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	[illegible]

au compt.	1er C.	Der C.	Difé s. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	Diff. s. le C. pr.
4 1|2 0|0.	113 50	» »	» »	5 0|0 Bge 1840	104 7|8	» »|»	B. [illegible]
4 0|0....	» »	» »	» »	— Portugais.	59 1|2	» »|»	»
O. de la V.	1142 50	» »	B. 2 50	Esp. D. active	» »|»	» »|»	»
B. de Fr.	3265 »	» »	» »	5 0|0 Naples.	» »	» »	»
				— Romain..	105 »|»	» »	»
C. G. 1000	1090 »	1085 »	» »	Obl. Piémont.	1260 »	1257 50	B. [illegible]
C. hyp...	775 »	775 50	H. 2 50	Emp. d'Haïti.	» »	» »	»
4 Can....	1277 50	» »	» »	Banq. belge.	657 50	655 »	B. [illegible]

CHEMINS DE FER.						
St-Germ.	1080 »	» »	H. 5 »	Fin c. 1082 50.	En liq. 1080.	H. [illegible]
V. R. Dr.	555 »	» »	H. 2 50	— 555.	555.	H. [illegible]
— R. G.	388 75	377 50	B. 3 75	— 375.	377 50, 378 75	B. [illegible]
Orléans.	1157 50	1160 »	H. 7 50	— 1161 25.	1157 50, 58 75	H. [illegible]
Strasb...	317 50	316 25	B. 1 25	— 317 50.	316 25.	»
Rouen..	1092 50	1092 50	H. 12 50	— 1095.	1090, 1091 25	H. [illegible]
Havre...	885 »	882 50	» »	— 885.	882 50.	»
Marseill.	962 50	970 »	» »	— 972 50.	970, 972 50	H. 10
La Teste	210 »	205 »	B. 5 »	— 207 50.	207 50.	B. [illegible]

LONDRES, 15 FÉV.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Consol..... 99 5|8 3|4.	Av...., 84 92 1|2, 95	3 0|0 85 10, 05 d. 50.
Esp. act... » »|».	Ap..... 84 95 dem.	85 25 d. un. 45 d. 5[illegible]
Portug..... 59 »|».		5 0|0 122 75 d. 50.
Mexic...... 35 5|8.	Rep. fin c. F. pr.	123 15 20 d. un, 60 [illegible]
Brésil...... » »|».	3 0|0, p. 5. 17 1|2	Orl. 1168 25 d. 20. 11[illegible]
5 0|0 Holl. 99 1|4.	5 0|0, 5 p. 35	1175 d. 10.
2 1|2 do. 63 »|».		Rouen 1105 d. 10.
Rouen..... 43 »|».	Bons du trésor.	Hâvre 892 50 897 50 d. 10.
Orléans... 45 »|».	3 1|8.	Mars. 980, 983 75 d. 10.
		Strasb. 318 75 320 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 81,50 à 81,00 ; coura[nt] du mois, 83,00 à 83,50 ; mars et avril, 84.00 à 00,00 ; 4 mois d'été, 86,0[0 à] 00,00; 4 derniers mois, 91,00 à 91,50.

LILLE — Pas de courrier.

ESPRIT 3|6. — Disponible, 89,00 à 00,00; courant du mois 88,50 à 89,0[0]; mars et avril, 87,00 à 88,00; 4 d'été, 88,00 à 00,00; 4 derniers, 86,00 à 87,0[0].

SAVON. — Ordre de livraison, 88 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 18 février.

7 h. »|» OPÉRA. —
7 h. 1|2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Bonne réputation. Mari à la campagne.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon. Les Bergers.
7 h. 1|2 ITALIENS. — Cantatricei villane.
7 h. »|» ODÉON. — Relâche.
6 h. 3|4 VAUDEVILLE. — Petites Misères. Enfant chéri. Satan.
6 h. »|» VARIÉTÉS. — Meunière. Mimi. Un Jour Gras. Fille de l'Avare.
6 h. »|» GYMNASE. — Michel et Christine. Deux César. Bal. Cérigny.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Bœuf gras. Mère Michel. Birib. Etourneau.
6 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Lady Seymour.
6 h. »|» AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. »|» GAITÉ. — Marché de St-Pierre. Forte-Spada.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

ne indiscrète pour un ami [illegible] ministère. « C'est, dit-il, une [illegible] générale de procédure que vous faites, une loi d'expropriation applicable à quelques canaux, ainsi que M. le ministre des finances l'a dit dans la précédente séance. Mais alors pourquoi ne pas la faire plus générale et applicable à tous les canaux? »

Pourquoi? C'est qu'il est certains canaux dont les propriétaires ne voudraient pas être expropriés; c'est qu'on ne veut exproprier que ceux qui le demandent.

C'est une arme, disait M. Lacave-Laplagne, qui nous est nécessaire contre les détenteurs d'actions de jouissance pour nous défendre contre leurs prétentions.

C'est une arme, a répondu avec beaucoup de raison M. Lestiboudois, dont ils ne demandent pas mieux que d'être frappés, et qu'ils nous ont aidés à forger.

En effet, pourquoi les porteurs d'actions de jouissance interviennent-ils dans les tarifs, et y mettent-ils le désordre? Uniquement pour forcer au rachat, pour qu'on les frappe de l'arme réclamée avec tant d'instance par M. le ministre des finances, qui n'a qu'un seul moyen de les évincer de son cabinet : les enrichir.

Ce bon M. Lacave-Laplagne a encore bien voulu prendre leur défense; il a soutenu sérieusement que les actions de jouissance, qui ne doivent commencer à participer aux produits qu'en 1867, avaient intérêt et droit à ce que les tarifs actuels ne fussent pas trop abaissés, parce qu'en 1867 les porteurs d'actions de jouissance pourraient éprouver quelque peine, quelque embarras à les relever; leur pudeur en souffrirait.....

En vérité, il faut que la France soit un pays bien habitué aux folies pour entendre, sans rire, de pareilles raisons.

Dans un instructif discours, M. Lacave-Laplagne nous a appris que la position des porteurs d'actions de jouissance est encore plus singulière que nous ne l'avions dit précédemment.

Le ministre a donc expliqué à la Chambre le mécanisme ingénieux des actes de société qui ont été dressés à la suite des lois de 1821-22; il en résulte que c'étaient les porteurs d'actions de l'emprunt qui avaient intérêt à ce que l'amortissement fût opéré promptement : tout, au contraire, l'intérêt des porteurs d'actions de jouissance était que les produits restassent constamment inférieurs, de manière que s'ils avaient à intervenir dans les tarifs avant 1867, c'était pour empêcher les produits de trop s'élever! Cela est à peine [illegible]

Voilà l'arme véritable avec laquelle le ministre [illegible] ser; mais point! il se pare d'une belle armure d'or, sur laquelle on parie déjà à la Bourse, et il vient ensuite se plaindre à la tribune de la tyrannie des compagnies, qu'il attire par l'éclat du vil métal.

Sa plainte était à peine achevée que son collègue le ministre des travaux publics, pour avoir sans doute le plaisir de mettre la chambre de moitié dans toutes ses erreurs, présente le projet d'abandon à des compagnies de chemins de fer du nord et de Saint-Quentin, et aussitôt après la Chambre vote le rachat des canaux!

Quel gâchis d'idées! Mais quand nous exprimons notre surprise, on nous répond : Oh! les ministres de la Restauration ont commis des fautes grossières, mais ils ne savaient pas dresser un cahier de charges; quelle différence avec les hommes de Juillet, voilà d'habiles gens! Leurs cahiers de charges ont tout calculé, tout prévu; c'est une merveille!

Bien habiles, en effet! les ministres de la Restauration n'abandonnaient que quelques canaux dont on pouvait à toute force se passer; mais nos hommes actuels abandonnent toute la viabilité du royaume, et se croient assurés parce qu'ils ont des cahiers de charges! Et la puissance des compagnies financières, et le monopole de l'agiotage!...

A propos d'agiotage, constatons que la loi proposée aujourd'hui contient des mesures répressives. Bravo! vous emplissez la Bourse de chemins de fer, vous créez vous-mêmes un agiotage effréné qui ne trouve d'analogue dans l'histoire que celui qui eut lieu sous la Régence, et vous voulez le punir! A vous permis, mais en vérité, la comédie financière jouée aujourd'hui à la chambre eût été incomplète sans ce dernier trait!

Iniquité de l'impôt du sel.

Au moment où la chambre élective va avoir à se prononcer sur plusieurs pétitions relatives à l'impôt du sel, nous croyons devoir recommander à tous les hommes de cœur qui siégent dans les deux chambres la statistique suivante.

Plusieurs publicistes ont comparé la taxe de l'impôt du sel à la consommation totale de la France et ils ont trouvé que chaque individu payait pour huit kilogrammes de sel, moyenne de la consommation individuelle 2 40 centimes. Cette somme étant en effet peu importante, ils en ont conclu que la taxe du sel n'était pas onéreuse [illegible]

séquent chaque famille d'ouvriers paie tous les ans pour [illegible] impôt du sel 28 fr. 80 c. Si l'on ajoute à cette première somme celle de 30 centimes par kilogramme qui représente à peu près le prix de revient du sel pour le consommateur, on trouve que le chef d'une famille de six personnes dépense pour assaisonner seulement de sel leur chétive nourriture 57 60 centimes par année. Qu'on évalue maintenant à 570 fr. le produit du travail de toute la famille, évaluation très exagérée, et l'on verra que ces malheureux sont obligés de dépenser le dixième, nous ne dirons pas de leur revenu, mais d'un salaire incertain, pour saler la soupe et le fromage dont ils se nourrissent toute l'année. Nous le déclarons, il y a dans ce seul fait de quoi faire prendre en haine le gouvernement qui persisterait à maintenir un impôt aussi odieux...

Monopole des tabacs.

COMPTES DE 1843.

Il n'y a en France qu'une seule contribution qui ne frappe pas le travail, les denrées de première nécessité, le salaire du pauvre; qu'une seule contribution prélevée sur la fantaisie, le luxe, la nonchalance; c'est la taxe que perçoit le gouvernement sur la consommation des tabacs.

Cette consommation, de pure fantaisie, provient d'une habitude qui se contracte le plus ordinairement pour chasser les ennuis qu'enfante l'oisiveté, ou pour satisfaire aux exigeants caprices d'une mode de mauvais goût.

Certes, s'il est un impôt équitablement réparti, facilement recouvrable, qui ne pèse lourdement ni sur la production agricole, ni sur la consommation frugale du pauvre, ni sur le confort des riches, c'est incontestablement l'impôt sur le tabac.

Si le monopole des tabacs était supprimé, l'agriculture et l'industrie supporteraient à elles seules tout le poids du déficit qu'en éprouverait le trésor. Il faudrait les grever d'un nouvel impôt de 100 millions. Est-il plus convenable de prélever ces 100 millions sur l'activité, la production nationale, que sur l'oisiveté et sur la mode? Quelques économistes malencontreux ont osé dire oui. C'est là une opinion que nous pouvons nous dispenser de réfuter. Le bon sens public en fera facilement justice.

Mais, nous dira-t-on, l'on peut très bien supprimer le monopole des tabacs, sans qu'il soit besoin de grever l'agriculture et l'industrie d'une contribution nouvelle de cent millions. Si cela est possi-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

Une comédie de Molière retrouvée. — Bibliothèque de la Comédie française. — Odéon. *L'Article* 170, comédie de MM. Desvergers et Duguat. — Variétés. *Boquillon*, de MM. Bayard et Dumanoir. — *Mimi Pinson*. Les *Jours gras*. — Les enfants proscrits de la scène. Les petites danseuses viennoises. Mlle Weiss. — Cirque-Olympique. *L'Empire*, consolation en 15 tableaux à notre état présent d'ennui et d'abaissement.

La grande nouvelle dramatique de la semaine c'est la découverte d'une des premières pièces de Molière, dont la perte était regrettée par le froid et sévère Boileau lui-même. Une comédie manuscrite, portant ce titre : *le Docteur amoureux*, a été trouvée par M. Guérault, à Rouen, dans la maison qu'occupait à la fin du dix-septième siècle le comédien Lagrange, éditeur des œuvres de Molière. Plusieurs personnes de goût consultées auraient, dit-on, reconnu dans cet ouvrage le style du grand poète comique. Le public en pourra juger bientôt, à l'Odéon, où le *Docteur amoureux* est à l'étude.

Si la découverte est sérieuse, comment se fait-il que le *Docteur amoureux* ne soit pas représenté sur notre première scène? Qui donc peut accueillir une œuvre de Molière, si ce n'est Mmes Desmousseaux, Anaïs, Mante, etc. MM. Provost, Firmin, Samson, Regnier, etc.? Lorsqu'il reste si peu de bons interprètes du poète, le soin de traduire cette pensée si précieuse est abandonné au second théâtre français! Si la pièce trouvée offre en effet, dans l'idée et dans le style des caractères du Maître (ce qui peut être aisément constaté par une commission de juges compétents), la direction des Beaux-Arts doit intervenir pour que l'hommage rendu au génie soit digne de lui. Une comédie inconnue de Molière, est-ce donc peu de chose? Est-ce un événement de si mince importance qu'il ne mérite pas d'occuper MM. Buloz, Cavé et Duchâtel?

Si nous avions le respect de nos gloires nationales, si nous avions le culte de ces âmes supérieures qui ont guidé l'humanité, la représentation d'une comédie retrouvée de l'auteur de l'*Ecole des femmes* et du *Misanthrope* serait une solennité éclatante. On y convierait toute l'Académie française les corporations littéraires, l'Université, les Ecoles; les divers théâtres y auraient leurs représentants. Les premiers comédiens se disputeraient l'honneur de remplir des rôles même insignifiants dans la pièce nouvelle. Pour cette représentation, on donnerait soit l'*Ecole des femmes*, soit le *Misanthrope*, soit le *Tartuffe*, où feraient merveille, au milieu de l'élite de la troupe, Mme Desmousseaux et M. Provost; puis, après le *Docteur amoureux*, dans quelqu'une des petites pièces de fou rire, dans le *Mariage forcé* par exemple, nous verrions aux prises MM. Regnier et Samson. Ce serait une fête pour le monde littéraire, ce serait une fête publique, et chose digne d'attention! cette solennité, si facile à organiser, produirait plusieurs bonnes recettes au théâtre. Au contraire, par l'effet de l'insouciance de la direction des Beaux-Arts, le *Docteur amoureux*, joué sans éclat à l'Odéon, n'attirera guère que les journalistes, et quelques curieux littéraires.

S'il y a des raisons de douter que la pièce présentée par M. Guerault soit bien le *Docteur amoureux* de Molière, comment se fait-il que la représentation en soit autorisée sur le second Théâtre Français? Le nom de Molière doit-il servir à des jeux et couvrir des pastiches?

En vérité, le premier-Paris a moins que le feuilleton à se plaindre de la politique du gouvernement. Nous avons un ministre, M. le comte Duchâtel, qui affecte de mépriser les lettres; nous avons un directeur des Beaux-Arts, M. Cavé, qui affiche un dédain profond pour tous les arts et les artistes; nous avons un commissaire royal près le Théâtre-Français, M. Buloz, pour qui la littérature n'a jamais été qu'un moyen quelconque de faire honorablement ses affaires et qui serait tout aussi bien commissionnaire en vins ou fournisseur de fourrages. Sous le gouvernement de ces trois messieurs, nous remarquons que tous nos auteurs dramatiques éminents, tous moins un, s'éloignent de la Comédie française, tandis que nos jeunes poètes d'espérance font leur brillante apparition à l'Odéon. Ainsi, maîtres et débutants ou ne cherchent pas ou ne trouvent pas accueil à la rue Richelieu; et, pour achever l'œuvre, si, par une rare bonne fortune, notre siècle découvre un trésor perdu, une œuvre du plus grand poète dramatique que la France ait produit, cette œuvre n'est pas représentée sur le premier théâtre du pays! Voilà une étrange fatalité. Cependant M. Léon Halévy entonne des dithyrambes en l'honneur de la renaissance glorieuse du Théâtre-Français...

Voici pourtant une bonne idée éclose à la Comédie française. Nous offrons de parier que cette idée n'est ni de M. Buloz, ni de M. Cavé, ni de M. Duchâtel. Il s'agit de la fondation d'une bibliothèque dramatique. Ce projet est porté à la connaissance du public par notre confrère du *Siècle*, M. Hippolyte Lucas.

« Une importante question, relative au Théâtre-Français, va s'agiter. Il ne s'agit de rien de moins que de doter cet établissement d'une bibliothèque nationale, à l'aide d'une souscription. L'affaire mérite une grande publicité, et nous nous estimons heureux d'être les premiers à appeler l'attention sur cet objet. Le Théâtre-Français ne possède pas de bibliothèque dramatique, et il est indispensable sans contredit que le premier théâtre du monde conserve dans ses archives les documents de son passé, dont il perpétue les chefs-d'œuvre par l'exécution. Il est intéressant d'ailleurs pour l'histoire des mœurs, non moins que pour l'histoire de l'art, de ne perdre aucun des anneaux de cette chaîne littéraire qui remonte jusqu'aux *mystères*. Comment exhumer du milieu de la bibliothèque royale tous les ouvrages de théâtre? Une bibliothèque spéciale est nécessaire et convient au Théâtre-Français. N'est-ce pas là que les acteurs, les auteurs, les critiques devraient aller s'inspirer? Nous rêvons, en un mot, une bibliothèque avec des *entrées*; et ce rêve, rien n'est plus aisé que d'en faire une réalité!

La bibliothèque de M. de Soleinne a été vendue en détail, et ce serait un grand malheur si elle ne s'était incorporée en partie dans la riche bibliothèque de M. Taylor, si libéralement ouverte aux artistes; mais la bibliothèque de M. de Soleinne se composait de deux parties. Il avait à côté de la sienne gardé intacte la fameuse bibliothèque du Pont de Veyle, la plus rare collection réunie par le dix-huitième siècle, et dans laquelle Mouhy rédigea ses tablettes dramatiques et son Abrégé de l'histoire du Théâtre-Français, Léris, son dictionnaire portatif des théâtres, l'abbé de la Porte et Clément de Dijon, leurs anecdotes dramatiques. Cette collection, complétée jusqu'à nos jours par les soins du bibliophile Jacob, avec le propre secours de la bibliothèque Soleinne, car M. de Soleinne avait trois ou quatre éditions des mêmes ouvrages, forme maintenant un ensemble unique qu'il serait vraiment désastreux de détruire par une vente à l'encan. Dix corps de bibliothèque, parfaitement rangés selon l'ordre chronologique, présentent un magnifique coup d'œil aux amateurs. Vous avez [illegible] éditions de Corneille, de Molière, de Racine et de leurs prédécesseurs [illegible] curieuses comme typographie et comme style. Les [illegible] de Soleinne ont, dit-on, l'intention de proposer au Théâtre-Français, avant toute soumission, l'achat de cette bibliothèque, estimée à vingt-cinq mille francs. Ne sied-il pas au gouvernement de souscrire à une pareille proposition? Ne sied-il pas aux particuliers, amis de la littérature, de s'acquérir des droits à la faveur de puiser des renseignements dans cette bibliothèque, en apportant leur tribut? Ne sied-il pas, du reste, à tout ce qui sent le prix d'un monument pareil, d'un bout de la France à l'autre, d'envoyer son nom à la liste des souscripteurs, liste honorable qui attestera dans l'avenir la sympathie du dix-neuvième siècle pour l'art dramatique? Qui doute enfin qu'à l'aide de quelques représentations à bénéfice, auxquelles se ferait un plaisir de concourir tout ce que Paris renferme de vrais artistes, le Théâtre-Français, sans se grever de charges nouvelles, ne pût arriver bien vite à la somme nécessaire? Nous croyons donc fermement à la réalisation de ce beau projet. »

Nous félicitons les auteurs de ce projet. Il est bien que le Théâtre-Français ait la série complète de ses annales et réunisse tous les fragments épars du lent travail des siècles. Mais nous ne croyons pas que cette collection doive se borner aux œuvres nationales. Il faut entreprendre les choses avec libéralité, avec grandeur.

Le Théâtre Français, sans doute, doit se considérer comme le centre dramatique du monde. A lui tout aboutit. Si l'Angleterre montre avec orgueil la figure souveraine de Shakespeare, si l'Allemagne a Schiller et Goëthe, l'Espagne Calderon et Lope; si Rome a Plaute et Térence, aucune de ces nations ne peut offrir réunis Molière et Corneille, et la Grèce elle-même, avec Aristophane, Eschyle, Euripide et Sophocle, ne saurait prétendre à nous enlever le premier rang. Tels maîtres étrangers sont égaux aux maîtres français, peut-être supérieurs : nous l'avons dit, à notre avis, Shakespeare est le plus grand génie dramatique du monde; mais notre supériorité réelle repose sur l'ensemble de l'œuvre nationale, sur l'activité constante de nos efforts, sur la diversité des voies ouvertes à l'art par nos écrivains, sur la vivacité et la sagacité de notre critique sociale.

La France ne s'est pas reposée. Après la tragédie noble, on pourrait dire religieuse de Corneille, où tous les grands devoirs humains sont si magnifiquement enseignés, après la *tragédie aristocratique* et délicate de Racine, divin chant d'amour, après la comédie si incisive et si profonde de Molière, ce généreux défenseur des droits individuels, nous avons eu la critique riante de l'individu et des classes dans Regnard, Lesage et leurs successeurs, la critique sentencieuse des institutions religieuses et politiques dans Voltaire et son école. Au milieu du dix-huitième siècle, le génie de la France donnait au théâtre un genre nouveau, le *drame bourgeois*, expression de la société nouvelle qui allait bientôt se substituer violemment à l'ancienne. Marivaux, de son côté, produisait une comédie toute française, comédie importante en ce que, à l'esprit de vive liberté qui l'anime, elle unit l'analyse des finesses du cœur et des raffinements de l'esprit. Enfin, Beaumarchais, par un seul ouvrage en quelque sorte, crée et consacre un drame d'un caractère tout-à-fait original, libre d'allure, savamment intrigué, où la lutte des passions individuelles se combine avec une vigoureuse critique sociale. Des aveugles seuls peuvent nier que, dans notre siècle, grâce aux efforts de Lemercier, de Casimir Delavigne, de MM. Alex. Dumas, Victor Hugo, de Vigny, Scribe, Soulié, Ponsard et tant d'autres, le théâtre, dans le monde, ait reçu une impulsion nouvelle et féconde. Nous avons conquis la liberté, nous avons étendu l'illusion dramatique au-delà des limites étroites du temps et du lieu; nous avons animé le théâtre par le nombre des personnages, par la pompe de la mise en scène, en même temps qu'au point de vue moral bien des horizons ont été ouverts. Aujourd'hui, nous pouvons prévoir que la France va créer et constituer un genre nouveau, le



77 560 000 fr., c'est-à-dire 3 500 000 f. de plus qu'en 1842. Cet accroissement de recettes provient principalement des tabacs à fumer. En 1844, le bénéfice net a été de 80 500 000 f. Ce qui porte à un milliard 546 millions 915 mille fr. le total des bénéfices nets depuis 1811, époque de la création du monopole des tabacs.

La vente des cigares, qui n'avait produit l'année dernière que 8 489 810 fr., a donné cette année une recette de 9 840 000 fr. Cette augmentation de 1 350 390 fr. prouve que les attaques dirigées l'an dernier contre l'administration des tabacs, au sujet de l'augmentation de prix des cigares de 20 centimes, n'étaient pas fondées, et que cette mesure a procuré, au contraire, un notable avantage au trésor.

Il a été demandé en 1843 à la culture indigène 11 016 615 kil. de tabac pour le prix de 7 066 721 fr.

La culture du tabac est une des plus épuisantes que nous ayons en France, et, comme cette culture emploie peu ou point d'animaux, comme la feuille de la plante n'est point propre à la nourriture du bétail, elle devient doublement onéreuse au pays, et par l'infériorité des qualités qu'elle produit, et par la quantité énorme d'engrais qu'elle absorbe, sans jamais rien rendre à la terre épuisée de plus en plus par cette culture.

Le tabac indigène est de beaucoup inférieur au tabac exotique, sauf peut-être celui du département du Lot, qui fournit du bon tabac à priser, tous les autres sont de qualité trop médiocre pour être propres à la consommation; ils ont besoin d'être mélangés avec les tabacs exotiques.

A qualité égale, ce dernier est moitié moins cher que le tabac indigène. On peut donc estimer à 4 millions par année les encouragements que reçoit cette culture détestable.

La culture des tabacs n'est répandue que dans six départements: le Bas-Rhin, le Nord, l'Ille-et-Vilaine, le Pas-de-Calais, le Lot et le Lot-et-Garonne.

Elle s'étend sur 8 mille hectares, et occupe 20 mille planteurs. Ainsi, l'on accorde à ces 20 mille cultivateurs d'une plante sans utilité réelle, cinq fois plus d'encouragements qu'aux 20 millions de cultivateurs qui nourrissent et vêtissent la nation. N'est-ce pas là une monstruosité en équité et en économie? Si l'on demandait, au contraire, à l'Amérique les 12 millions de kil. fournis par la culture indigène, le gouvernement, outre une économie de 4 millions, y trouverait encore l'avantage d'assurer à la marine un frêt abondant. Douze millions de kilos! mais c'est le dixième du poids transporté annuellement de nos colonies en France.

Un autre motif doit encore déterminer le gouvernement à refuser tout encouragement à la culture des tabacs indigènes. Des expériences faites dernièrement en Algérie ont démontré que cette cul[ture] ...

Par ce moyen, la Régie pourrait réserver exclusivement à la marine française le transport des tabacs exotiques, ce qui est plus difficile et beaucoup plus dispendieux à obtenir des adjudicataires, à qui on impose cette obligation. Déjà, l'administration des tabacs est entrée dans cette voie utile et féconde, en imposant aux adjudicataires la condition de faire charger sur navires français à égalité de prix, et sous peine d'une amende de 5 p. 0/0 de la valeur transportée; mais il est indubitable que cette condition a influé puissamment sur les dernières adjudications, qui ont été faites à un taux bien plus élevé que les précédentes. Ainsi l'on pourrait faire produire au monopole des tabacs 6 à 7 millions de plus par année, en supprimant la culture indigène et en renonçant au système des adjudications publiques. Cette double mesure assurerait à notre marine le transport de 25 millions de kilos tous les ans. Nous recommandons aux chambres et au gouvernement ces considérations importantes.

En résumé, l'administration des tabacs nous paraît conduite avec beaucoup d'ordre et beaucoup d'entente. Toutes les attaques dirigées contre son directeur-général, M. Siméon, depuis que ce poste lui a été confié, sont plutôt dues à l'esprit de parti qu'à un examen consciencieux et impartial de sa gestion. Les recettes de l'administration devaient diminuer, disait-on, à la suite des diverses mesures qui avaient été adoptées par M. Siméon; elles ont au contraire augmenté dans une proportion plus forte qu'auparavant. Quant à nous, loin de faire un crime au directeur des tabacs de l'élévation du prix des cigares et des tabacs de luxe, nous lui dirons: Elevez ce prix autant que vous le pourrez, et tant qu'il n'en résultera pas pour le trésor une diminution de recettes. La consommation du tabac engendre une telle subversion de goût, elle introduit dans nos mœurs une telle nonchalance, qu'on ne saurait prélever sur cette consommation un trop lourd impôt.

Droit de visite.—Nécessité d'une solution.

La question du droit de visite a fait un pas. Les documents qui viennent d'être publiés jettent un nouveau jour sur cette importante question.

D'une part, lord Aberdeen a déclaré que le gouvernement de sa majesté britannique n'attache *aucun prix particulier* au droit de visite, et que l'Angleterre ne cherche dans ce système qu'un moyen de supprimer la traite des noirs. Ainsi, d'après l'aveu du cabinet de Saint-James, la nation anglaise n'a aucun intérêt à empêcher que l'on adopte un autre système. Il en résulte donc que, si on lui propose un système plus efficace, plus économique et plus ration[nel] ...

[...]taires des traités du droit de visite. Lord Palmerston nous [...] avoir jugé ce procédé en disant que ce serait faire de chaque [...] vire une *arche de Noé*. Ce n'est pas là en effet un système de [...] tralité, c'est un expédient qui pourrait même avoir de fun[estes] conséquences. Il faut donc que la France et l'Angleterre se d[...] nent délibérément pour tâche de constituer un corps mariti[me] neutre avec le concours de toutes les puissances. Un pareil [...] conforme aux idées et aux tendances sociales les plus avan[cées] de notre époque, serait un immense progrès vers l'organisat[ion] régulière de la paix du monde et fonderait l'ère de l'association d[es] peuples.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. LEPELLETIER D'AULNAY.

Séance du 18 février.

M. DEBELLEYME lit le rapport de la commission des fonds secrets. Les demandes de fonds secrets ont été considérées comme des allocations [né]cessaires au service de la politique générale et comme un vote de confia[nce]. C'est à ce double titre que le ministère a présenté le projet de loi [sou]mis à votre délibération.

Avant de prendre une résolution, votre commission a entendu M. le pr[é]sident du conseil, M. le garde des sceaux, M. le ministre des affaires étran[]gères, M. le ministre de l'intérieur; les explications qu'ils ont données [ont] paru satisfaisantes à la majorité de votre commission.

La commission a voulu apprécier l'ensemble de la politique du cabi[net] par les résultats qu'elle a produits.

La minorité de votre commission se croyant suffisamment éclairée sur [les] points spéciaux de la politique extérieure, a désiré ne pas y amener le dé[]bat; la majorité, toute prête à l'accepter, n'avait aucun intérêt à le prov[o]quer, puisqu'elle est satisfaite de l'ensemble de cette politique.

Quant à l'ordre intérieur, si nécessaire à l'action de l'industrie et du com[]merce, la majorité de votre commission a reconnu que la tranquillité et la prospérité du pays n'avaient jamais été plus réelles; elle a aussi recon[nu] que l'accord des pouvoirs et la politique suivie au dedans et au dehors pen[]dant les quatre dernières années ont consolidé la paix et puissamment con[]tribué par la confiance et la sécurité au développement des richesses natio[]nales; malgré cette situation prospère, il est certain que l'allocation ordi[]naire portée au budget pour les fonds de police est insuffisante; il fau[t] d'ailleurs que la surveillance active du gouvernement se continue pour con[]server ces heureux résultats et soit en mesure de pourvoir à toutes les év[en]tualités que les circonstances pourraient faire naître.

Le ministère ayant maintenu sous ce double rapport et dans son ensemble la politique générale sanctionnée par les votes de la chambre, la majorit[é] de votre commission a l'honneur de vous proposer de donner un vote de con[]fiance au cabinet en adoptant le projet de loi.

La discussion de ce projet de loi est fixée à jeudi.

---

drame populaire, et quelques essais de MM. Félix Pyat, Goubault, Eugène Sue annoncent déjà cet enfantement, expression de la société démocratique qui se dresse devant la société bourgeoise triomphante.

Nous croyons donc que, par le développement constant et régulier de son œuvre, que par l'activité de la pensée, par la portée de l'idée, le génie dramatique de la France domine celui des autres peuples. Nous pensons que, dans la bibliothèque du Théâtre-Français, l'œuvre nationale a le droit d'occuper la place d'honneur, mais il ne serait pas libéral de fonder une collection purement française. Toutes les richesses de la civilisation passée et présente doivent être réunies, et nous espérons que la Comédie-Française élèvera le monument qu'elle projette au génie dramatique de l'humanité tout entière.

L'Odéon a donné une comédie en deux actes, l'*Article* 170, dont l'idée est: 1° que c'est, pour une actrice favorite du public, une grande sottise d'épouser un jeune homme du haut monde, et réciproquement, 2° qu'il est sage d'aller former le nœud conjugal à l'étranger, attendu que l'article 170 du Code civil ouvre, dans ces sortes de mariage, une porte de sortie aux épouseurs repentants. Malgré l'utilité incontestable de ses avis, l'ouvrage de MM. Desvergers et Duguat n'a pas obtenu un vif succès.

Le théâtre des Variétés fait de belles recettes avec *Boquillon*, *Mimi Pinson* et les *Jours gras*. Je n'affirme pas que *Mimi Pinson* soit une œuvre très originale et très spirituelle, mais grâce aux sympathies qu'éveille toujours cette figure de grisette si bien chantée par Béranger et si heureusement rajeunie dans la Rigolette d'Eugène Sue, grâce au jeu des acteurs, Mme Paul-Ernest, MM. Neuvile, Pérey et Cachardy, on écoute avec plaisir la prose et les couplets de MM. Bayard et Dumanoir.

Quant à *Boquillon*, c'est une très plaisante histoire de MM. Bayard et Dumanoir, un peu inspirée par l'idée de l'*Etourneau*. Boquillon, vieux garçon, rentier et égoïste, en rentrant un soir au logis, trouve un enfant nouveau-né sur son lit. Après avoir suffisamment maudit ce trouble jeté dans sa vie régulière et placide, il se décide à payer les mois de nourrice et se met à la recherche du père. Par un malentendu il s'adresse à l'un de ses voisins, marchand de toiles peintes, et sa visite a pour effet de mettre à jour tous les secrets de cette maison. Monsieur a eu un fils avant le mariage, un grand officier de dragons, que Boquillon confond avec le nouveau-né. Madame a un amant. Enfin, la demoiselle de la maison est fortement soupçonnée d'être la mère du nourrisson. Ce scandale causé, le vieux rentier, tiré d'erreur, recommence ses recherches, et, après bien des traverses, il finit par découvrir que le petit être abandonné n'est rien qu'un héritier de son propre sang, son fils, à lui Boquillon. Quelle surprise! Mais voilà qu'au moment où son cœur cède aux émotions nouvelles de l'amour paternel, le vieillard s'aperçoit de son erreur: l'enfant est en effet de son sang, mais par voie collatérale; le vrai père, c'est un neveu de Boquillon. M. Bouffé est admirable dans ce rôle. Pièce et acteur ont un immense succès de rire.

Les *Jours-Gras*, de M. Charles, sont une revue bouffonne sans importance, une occasion de polka. M. Neuville y introduit ses miraculeuses imitations de tous nos comiques. En apercevant dans cette pièce le célèbre Fouyou, j'ai pensé avec regret que nous ne le verrions plus boire le lait du maître d'école, dans l'excellente comédie de M. Lockroy. Fouyou est venu le premier, et il est resté le type de ces moutards qui disent zut! et font le pied de nez au grand monde. Un règlement de police vient de fermer toutes les scènes aux enfants. Hélas! notre société mésuse de l'enfance comme elle mésuse de tout ce qui est bon, et il faut bien approuver l'arrêt de proscription porté par l'administration, puisqu'il est constant que nous n'avons pas le respect des enfants, que nous ne pouvons pas leur faire place dans le théâtre, sans les flétrir. Quel charme, cependant, dans la présence de l'enfance en scène! Peut-il y avoir une cérémonie, une fête, un grand spectacle sans le groupe enfantin? Est-il un autel sans l'enfant de chœur! Est-il une procession sans leurs petites mains jetant les fleurs au sol et l'encens au ciel? Est-il une réunion de travail, sans leur joyeuse compagnie? Est-il une fête heureuse d'amitié ou de famille, où ils ne soient pas? Si le théâtre est l'image de la vie humaine, le voilà donc privé, par l'absence des enfants, de l'un de ses éléments essentiels. C'est chose grave. La présence, sur la scène, des jeunes femmes est également, chacun le sait, fertile en inconvénients. Le théâtre, c'est un champ ouvert à l'amour libre et, faut-il le dire? à l'amour vénal. Personne n'ignore que plusieurs directeurs gardent des figurantes *sans appointements*. «Je vous paye assez, disait l'un d'eux, puisque je vous produits en public. Arrangez-vous avec l'orchestre.» Voilà qui est profondément immoral, et voilà comme, sous les yeux même de l'autorité, la femme est exploitée, insultée, condamnée à se vendre. Faut-il interdire le théâtre aux femmes, par la raison qu'on y tend mille embûches à leur faiblesse? Faut-il, comme en Grèce, mettre des masques féminins sur des visages d'hommes? Non, sans doute: pour éviter un mal, on tomberait dans un pire. Personne, apparemment, ne songe à nous ramener à certaines mœurs de l'antiquité païenne. Faut-il fermer les théâtres? Quelques esprits chagrins, qui veulent faire de la terre une vallée de larmes et d'ennui, voteraient peut-être volontiers l'extermination de l'art; mais leur nombre est très petit. Tout le monde vivant aime l'art dramatique, et comprend que le théâtre est un trône conquis par la femme, où le génie du sexe, où son âme s'épandent en liberté. Tous les hommes éclairés doivent chercher les moyens d'empêcher l'exploitation des femmes de théâtre. Cet intérêt mérite d'occuper et la société des artistes dramatiques et la direction des Beaux-Arts.

Il faut donc songer à enlever au théâtre ses dangers, soit pour la femme, soit pour l'enfant; mais il ne peut pas être question d'exclure l'un des trois éléments qui constituent l'être humain, la famille humaine, tous trois conséquemment nécessaires au drame, image de la vie. Il ne suffit donc pas de dire: «Le théâtre est interdit aux enfants;» il faut provoquer la recherche de conditions telles que l'enfance puisse sans inconvénient paraître sur la scène. Comprenez bien ceci: une société qui chasse les enfants du théâtre, cette société se condamne elle-même. Ce seul fait prouve que tout est confus et désordonné, que tout est vice et scandale dans cette société où l'on parle tant d'ordre et de morale.

Le grand opéra, particulièrement, est impossible sans l'enfance. Vous avez vu les danseuses viennoises: quelle merveille! que de gentillesse et de grâce! et concevez quel immense attrait auraient ces chœurs enfantins rattachés à une action dramatique! Eh bien! c'est au moment où ces petites Allemandes nous révèlent l'admirable parti qu'on peut tirer de l'enfance, c'est alors que l'autorité est forcée d'exiler l'enfant de la scène. O monde de corruptions et de souillures! Société maudite, où partout le désordre enfante le vice, où partout le vice fait obstacle aux harmonies de l'art comme aux libres accords des âmes! Dans la société, dont nous semons les germes, rien n'empêchera que l'enfant ne s'unisse à l'homme et à la femme dans les fêtes de l'Opéra. Le monde, comme nous l'organiserons, aura la pieuse révérence de l'enfance; l'innocence, fleur sans tâche, sera l'objet d'un culte social. Dans cet ordre nouveau, tout sera combiné pour éviter les contacts dangereux.

On ne sait pas assez, aujourd'hui, demander des garanties d'ordre à des dispositions matérielles, dans les maisons, dans les monuments. Tout parmi nous est confondu pêle-mêle, et c'est de cette confusion que résultent, au théâtre, des inconvénients graves pour l'enfance. Puisqu'on songe à bâtir une nouvelle salle pour l'Opéra, la direction des beaux-arts, si elle avait souci des intérêts de l'art et de la morale publique, devrait mettre au concours le plan du monument projeté et demander aux architectes des combinaisons appropriées à la présence des enfants au théâtre. Les chœurs enfantins devraient avoir, pour toutes les répétitions partielles, leur domaine à part; pour les répétitions générales et les représentations, on disposerait des salles d'attente spéciales, des places réservées; enfin tout s'ordonnerait de manière à ce que les enfants fussent le moins possible, hors de la vue du spectateur, en contact avec les grandes personnes. Puis, il y aurait lieu à tout un système de discipline pour prévenir et réprimer toute tentative de désordre.

Sans doute, quelques inconvénients persisteront malgré toute précaution. Oui, cela est vrai; mais dans la famille, dans les ménages les plus purs et les plus délicats, l'enfant ne reçoit-il pas mille fâcheuses impressions? Peut-il s'approcher du monde, prendre sa place dans les salons, sans que des paroles échappées ne lui jettent dans l'esprit des idées vagues, dangereuses? Pour éviter ces dangers, vous ne voulez pas sans doute, en sacrifiant le sentiment familial, tenir l'enfance tout-à-fait à l'écart de l'âge mûr? Eh bien! il n'est qu'un seul moyen d'éviter le mal, sans froisser l'ordre et la liberté, et ce moyen est bien utopique; c'est pourtant le seul vrai. Un jour, il y aura une langue analogique et des signes symboliques pour rendre toutes les pensées d'amour. Ainsi, dans le monde, au théâtre, la passion amoureuse pourra souvent s'exprimer, malgré la présence de l'enfant; les initiés seuls comprendront la parole mystérieuse.

On annonce que Mlle Weiss, la directrice des petites viennoises, est engagée à l'Opéra. Ce serait une précieuse acquisition. M. Coralli excelle à former des groupes gracieux; mais les effets de ce chorégraphe très distingué sont particulièrement remarquables au repos. Mlle Weiss ordonne les effets du mouvement d'une manière admirable; ses évolutions variées, animées, sont pleines d'entrain, d'esprit et de goût et annoncent une très heureuse imagination chorégraphique. Mais n'aura-t-on pas enlevé à Mlle Weiss une partie de son génie en la privant des chœurs enfantins?

L'Empire, pièce à coups de sabre, de fusil et de canon, de MM. Laloue et Labrousse, a obtenu un succès d'explosion au Cirque-Olympique. Il y a trois batailles, Essling, le pont de Dresde et Isly, qui sont d'un effet pittoresque admirable. C'est vrai et terrible comme un panorama de M. Langlois. Il paraît assez difficile de faire rentrer la bataille d'Isly dans les fastes impériaux; mais c'est un petit plaisir que les auteurs ont voulu procurer à l'empereur Napoléon, après sa mort. L'Empire de MM. Laloue et Labrousse finit par des tableaux fort bruyants. Après l'abdication de Napoléon à Fontainebleau, on a une vue du *rocher* de Sainte-Hélène, plus un soldat anglais. Dans ce tableau, on voit s'avancer l'empereur exilé; le soldat croise sa baïonnette, et le pauvre sublime prisonnier, co[...]

... stipuler qu'au lieu de commencer en 1867, ces 99 ans commenceraient à courir plus tôt, si l'emprunt était amorti auparavant au moyen d'un excédant de produits dans les canaux, qui dépasserait la somme annuelle consacrée par le gouvernement à cet amortissement.

Or, postérieurement à l'emprunt, les banquiers prêteurs firent une division dans leurs titres de créance; ils créèrent des certificats d'emprunt, qui ne donnaient droit qu'au remboursement des intérêts, primes et capital de la somme empruntée; et, en même temps, ils créèrent des actions de jouissance qui ne donnaient droit qu'à la part des produits des canaux à partir de 1867; mais, dans cette division, ils stipulèrent que si l'amortissement était opéré avant 1867, les porteurs de certificat n'en auraient pas moins droit, jusqu'en 1867, à cette part de produit à l'exclusion des actions de jouissance, dont la durée eût alors été réduite d'autant d'années que l'amortissement eût précédé cette année 1867; il en résulte donc que les porteurs d'actions de jouissance avaient intérêt à ce que les tarifs ne produisissent pas trop; c'est pourquoi les banquiers leur transportèrent le droit d'intervenir dans les tarifs, qui leur avait été accordé par le gouvernement.

Ce droit exercé par les porteurs d'actions de jouissance, met le gouvernement dans l'impossibilité d'agir, de modifier les tarifs, et de faire droit aux plaintes du commerce et de l'industrie.

Ce que nous vous demandons aujourd'hui n'est qu'une loi de procédure; elle contient le remède à cette situation qui place les canaux au pouvoir d'intérêts complètement opposés; mais elle n'engage rien, elle laisse les choses dans l'état où elles sont: elle pose seulement un principe, et je ne comprendrais pas que la chambre refusât de s'associer à nous dans ce but.

M. LESTIBOUDOIS. J'ai quelque défiance d'une loi d'expropriation qui prend la forme d'une loi de procédure; je soupçonne fort les porteurs d'actions d'avoir eux-mêmes poussé le gouvernement à présenter une loi; j'ai peur que la faculté que l'on nous demande ne prenne bientôt la forme d'un fait, et ne soit un moyen employé par les porteurs d'actions de jouissance pour réaliser dès aujourd'hui des sommes auxquelles ils n'auront droit que dans quarante ou cinquante ans, et des bénéfices qui, en présence des développements des chemins de fer, deviennent de plus en plus coûteux.

Je ne crois pas que la question de tarifs soit aussi importante que l'a cru la commission. Au reste, la réduction de tarif est une nécessité pour les compagnies; les canaux ne sont pas achevés; lorsqu'ils le seront et que la concurrence pourra être établie, les tarifs s'abaisseront forcément, et les prétentions des compagnies diminueront d'autant. Pourquoi donc se hâterait-on tant de conclure? Pourquoi vouloir dès aujourd'hui jeter l'argent du trésor dans une opération dont les actions seront forcément en baisse dans quelques années? Pourquoi tant nous presser de jeter les deniers de l'Etat à des spéculateurs qui n'y ont aucun droit?

L'abaissement des tarifs sera une nécessité beaucoup plus pressante lorsque les compagnies auront à subir la concurrence des chemins de fers; cette concurrence s'établissant, les actions des canaux baisseront nécessairement, et le gouvernement pourra avoir pour rien ce qu'aujourd'hui il paierait très cher. La loi actuelle deviendra donc forcément sans objet; et j'espère que la chambre ne voudra pas s'y associer.

L'orateur réfute quelques observations de M. Muret de Bort, relatives à l'abaissement des tarifs; il croit les abaissements nécessaires dans l'intérêt du commerce et de l'industrie, et il termine en disant qu'il ne croit pas que ...

Art. 3. — « Le ministre des travaux publics déterminera, dans un billet cacheté, le maximum de durée de jouissance, au dessus duquel l'adjudication ne pourra être tranchée. »

Ce maximum de durée ne pourra, dans aucun cas, excéder 45 ans pour le chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique et les embranchements sur Calais et Dunkerque, et 75 pour le chemin de fer de Creil à St-Quentin.

Les délais ci-dessus fixés courront à dater de l'époque fixée par le cahier des charges pour l'achèvement des travaux.

» Art. 4. Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication des chemins de fer définis par les articles 1 et 2 de la présente loi, si préalablement il n'a été agréé par notre ministre des travaux publics, s'il n'a déposé à la caisse des dépôts et consignations la somme indiquée au cahier des charges (cette somme est de 30 millions pour le premier et de 6 pour le second) et s'il n'a de plus justifié de l'accomplissement de l'obligation énoncée à l'article suivant. »

» Art. 5. Les personnes qui ouvriront des souscriptions pour se préparer au concours seront tenues de verser tous les deux jours à la caisse des dépôts et consignations les sommes qu'elles auront reçues à titre d'à-compte sur le montant des souscriptions.

» En cas de concession, les sommes versées et les intérêts qu'elles auront produits resteront la propriété de la compagnie adjudicataire et il en sera disposé conformément aux stipulations du cahier des charges.

» En cas de non concession, les sommes versées et les intérêts qu'elles auront produits, seront restituées intégralement aux actionnaires, déduction faite des frais avancés dont il devra être régulièrement justifié.

» Art. 6. Les adjudications, qui seront passées en vertu des articles 1 et 2, ne seront valables et définitives qu'après avoir été homologuées par une ordonnance royale.

» Art. 7. La compagnie adjudicataire ne pourra émettre d'actions ou promesses d'actions négociables avant de s'être constituée en société anonyme dûment autorisée conformément à l'art. 37 du Code de commerce.

» Toute négociation antérieure à l'ordonnance royale approbative des statuts de la compagnie, sera punie d'une amende qui s'élèvera au triple de la valeur du capital des actions négociées.

» Toute négociation de récépissé de souscription avant l'adjudication sera réputée frauduleuse, et sera punie d'un emprisonnement d'un mois à un an, et de l'amende prononcée par le paragraphe précédent.»

Art. 7. — « Les premiers souscripteurs seront responsables jusqu'à concurrence des cinq dixièmes des versements du montant des actions qu'ils auront souscrites.

» Les récépissés de souscription devront, sous peine d'une amende de 500 à 1 000 fr., contenir mention de cette responsabilité.

» Il devront également, sous la même peine, énoncer qu'il est interdit de négocier les récépissés de souscriptions, et mentionner la pénalité établie par l'article précédent.»

Art. 9. — « Les fondateurs de la compagnie n'auront droit qu'au remboursement de leurs avances, dont le compte, appuyé de pièces justificatives, aura été accepté par l'assemblée générale des actionnaires.

» L'indemnité qui pourra être attribuée aux administrateurs à raison de leurs fonctions, sera réglée par l'assemblée générale des actionnaires. »

Art. 10. — « Nul ne pourra voter par procuration dans le conseil d'admi-...

... Ces amendements sont renvoyés à la commission.

Demain, à une heure et demie, séance publique; suite de la discussion du projet de loi sur le rachat des actions de jouissance des canaux.

FAITS DIVERS.

M. Alphonse Royer est nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

— C'est un devoir pour la société de ne pas abandonner le pauvre dans ses maladies; l'état de maladie enlève au pauvre la faculté de gagner sa subsistance et réclame en outre des soins qu'il lui est impossible de se procurer par lui-même. Il faut donc suppléer à cette impuissance; il le faut, non seulement par humanité, mais aussi par intérêt bien entendu. Quelques conseils généraux, en trop petit nombre encore malheureusement, se montrent pénétrés de ce principe et commencent à entrer dans la voie de son application. Le conseil général de Saône-et-Loire a voté, pour l'institution de médecins cantonnaux chargés du traitement des malades de la classe pauvre, une somme annuelle de 4 000 francs; celui de la Moselle alloue pour le même service un fonds de 3 000 francs. Ces deux départements se félicitent des résultats obtenus. Voilà donc un exemple que partout on devrait s'empresser de suivre.

La Charente et le Pas-de-Calais demandent aussi l'établissement des médecins cantonnaux. Espérons qu'une semblable mesure ne tardera pas à se généraliser et qu'on s'occupera de la compléter, d'en assurer les bienfaisants effets en organisant aussi les moyens matériels de traitement sans lesquels la présence du médecin et les conseils les plus éclairés de la science restent à peu près inutiles.

— Les dévots ont, comme les autres hommes, leurs petites passions vaniteuses; les directeurs des organes soi-disant *pieux* le savent, et ils ne dédaignent pas plus que leurs confrères des feuilles politiques d'exploiter ces faiblesses de leur public, dans l'intérêt financier de leurs journaux. Voici ce que nous lisons dans une publication qui s'imprime à Lyon sous ce titre: *L'Etoile du matin*, tablettes pieuses du jeune âge, publiées sous les auspices de Marie et rédigées par une société de jeunes gens pieux:

« *Cœur d'or offert à Marie*. La Direction de ce journal dépose, chaque année, dans l'un des plus célèbres sanctuaires de Marie, un cœur « d'or contenant le nom de tous les abonnés. Le sanctuaire désigné pour « l'année de 1845, est celui de Notre-Dame-de-Lorette (Italie.)»

— L'affaire de M. l'abbé Suchet est venue hier devant la cour d'assises de Caen. Il a été donné lecture de la brochure de cet ecclésiastique qui a motivé les poursuites et qui se termine ainsi:

« Catholiques, pères de famille, avez-vous compris l'étendue du danger qui vous menace dans vos enfants? Il y a cinquante ans, les sophistes rens...

... qui parcourait l'Europe au galop de son cheval, est ainsi arrêté dans sa modeste promenade. Cette scène muette cause une sensation douloureuse. Les peintres et les poètes nous représentent toujours Sainte-Hélène avec de grands rochers abruptes et menaçants et des pics aigus. C'est donner une idée fausse du lieu d'exil de l'empereur, et c'est mal exprimer l'horreur de ce séjour. J'ai parcouru Sainte-Hélène et pieusement visité la tombe, quand la dépouille du héros y reposait encore. Les côtes sont abruptes, en effet, taillées à pic; mais sur le haut des falaises, vous apercevez qu'une succession de plaines d'une ondulation uniforme, nues, sèches, arides. C'est cette nudité, cette absence de toute parure sur le sol, cet horizon sans accident, cette ligne plate des terrains au dessus de la ligne inflexible de la mer, cette monotonie profonde sous un ciel brûlant, qui faisaient de Sainte-Hélène un séjour mortel pour l'âme ardente et agitée de Napoléon. Vos accidents de terrain, vos rochers accumulés, vos pics accentués et bizarres, messieurs les peintres, auraient reposé et distrait l'œil du glorieux prisonnier.

L'ouvrage de MM. Lanoue et Labrousse est d'un intérêt soutenu. Tout Paris l'ira voir. Qui peut rester indifférent à cette gloire du pays, qui n'a pas un culte pour cette grande mémoire de l'Empereur? Quel citoyen ne se rattache avec ardeur à ces nobles souvenirs, pour se consoler de l'existence présente? La France était souveraine alors, non pas seulement par ses faits d'armes, mais surtout par la pensée qui présidait à ses destinées. La France, avec Napoléon, rêvait l'unité du monde; l'Empereur des Français songeait à devenir l'Empereur de l'Humanité. O sublime ambition, qui fait de cette âme puissante l'une des plus hautes qui aient animé ce monde! Et c'est là le secret de cette autorité qui survit à la mort; c'est le secret de cette popularité étrange, s'étendant du palais des princes à la cabane du pauvre, des cités reines de la civilisation aux huttes des sauvages. On conçoit, en contemplant cette image colossale, que des mystiques lui vouent un culte religieux. Ce n'est pas le génie de la guerre qu'ils adorent dans Napoléon, c'est le génie de l'Unité. L'unité est la destinée de l'espèce; et quiconque tend à ce but divin, quelle que soit la voie où il s'engage, celui-là est un élu de Dieu.

Hélas! que sont donc nos gouvernants d'aujourd'hui, pygmées, qui ne voient rien que l'isolement du pays au milieu du monde, et dont la suprême ambition va jusqu'à désirer pour la France l'intégrité de son territoire! Ames glacées, qui ne savent rien conseiller à la grande nation, que le repos, la tranquillité, la modestie! Pauvres esprits dérouté, pour lesquels, l'ère de la guerre étant passée, il n'apparaît plus aucune gloire possible! Têtes étroites, qui ne savent pas concevoir d'œuvres grandioses dans la paix! Ah! nous comprenons que le sentiment d'activité, qui est dans le sein de la nation, se reprenne aux idées de guerre, puisqu'on ne sait pas lui donner un essor harmonique. Après tout, mieux vaut la bataille que la déchéance et la ruine et la honte. Elle sauve la France et de la renaissance de l'esprit guerrier et du lâche esprit de renoncement, qui représente à cette heure le pays devant le monde.

Nous devons féliciter MM. Lanoue et Labrousse pour le soin qu'ils ont mis de mettre en relief les sentiments de bienveillance et la générosité des affections qui faisaient de l'Empereur un homme tout-à-fait supérieur, digne du respect et de l'amour des peuples. Nous applaudissons surtout à cette scène du champ de bataille d'Essling, où les malheurs de la guerre sont étalés avec tant d'énergie. Montebello mourant en recommandant à l'Empereur, son ami, de mettre fin à la grande mêlée des peuples; la campagne au loin couverte de blessés gémissants, auxquels le brave Larrey et ses officiers prodiguent leurs soins religieux; Napoléon, méditant sur ces cruels ravages et jetant vers le ciel ce long et triste regard que Gros a consacré dans son *champ de bataille d'Eylau*, tout cela donne à penser et laisse au cœur de précieuses et dignes impressions. Non, les hommes ne sont pas destinés à s'entre-tuer éternellement sur la terre dévastée; non, toute gloire n'est pas réservée à toujours aux seuls faits de destruction et de carnage. Le jour viendra des belles entreprises pacifiques et de la gloire acquise aux œuvres utiles à l'humanité. Puisse la France, cette souveraine guerrière des temps passés, comprendre la première les destinées nouvelles et harmoniques, et les révéler aux peuples et aux races du monde entier!

Nous convions tous les amis du théâtre, des fêtes élégantes et de la danse, au bal qui sera donné samedi prochain dans la salle de l'Opéra Comique, au bénéfice des pauvres invalides de l'art dramatique. Il y a tant d'artistes qui, après avoir travaillé quarante ans, achèvent dans le besoin leur laborieuse existence. Donc, offrons-leur un témoignage de sympathie, en nous donnant à nous-mêmes un plaisir élégant et charmant.

D. L.

Erratum. Dans le feuilleton du 29 janvier, j'ai attribué à M. Albert Aubert un excellent feuilleton musical de M. Amédée Achard. Justice à qui de droit. Je suppose M. Albert Aubert, du *National*, beaucoup plus expert en fait de thèmes grecs qu'en fait de beaux-arts.

REVUE MUSICALE.

La représentation au bénéfice de Mlle Grisi a eu lieu hier au théâtre Italien, devant une salle remplie jusque dans les derniers recoins. Mlle Grisi est toujours l'idole du public qui ne manque jamais à l'appel quand il s'agit de la voir et de l'entendre. Grâce aux arrangements intervenus entre la direction et M. A. Soumet, elle avait pu choisir pour cette représentation son rôle de prédilection, celui où elle trouve le mieux à déployer toute l'énergique puissance de son admirable talent; *Norma* reparaissait sur l'affiche après une interruption de trois mois. La soirée tout entière était à Bellini. Le premier acte de la *Sonnambula* ouvrait le spectacle. Mario en est venu maintenant à donner à l'admirable final de ce premier acte toute la valeur qu'il avait au temps de Rubini. Le public transporté fait toujours recommencer l'andante: *d'un pensiero e d'un accento*, l'une des pages les mieux empreintes de cette profonde et communicative sensibilité qui forme le principal caractère de la musique de Bellini et lui vaut la place qu'il occupe parmi les meilleurs compositeurs dramatiques. Quant à Mme Persiani, le rôle d'*Amina* est son triomphe.

Dans *Norma*, le rôle de *Pollione* était rempli par un nouveau ténor, M. Basadonna, qui ne chante ni trop bien ni trop mal, mais dont la voix manque de timbre. Ce n'est point encore M. Basadonna qui pourra rétablir l'équilibre entre les deux rôles de *Pollione* et de *Norma*, équilibre qui a toujours manqué à Paris. Mlle Grisi a été ce qu'elle est toujours dans le rôle de Norma, admirable, sublime. L'enthousiasme du public s'est réveillé pour cette soirée, et la bénéficiaire a été couverte d'applaudissements et de fleurs.

— L'Opéra-Comique base sa vogue en ce moment sur le succès de *Cendrillon*. Sur environ 40 ouvrages écrits par Nicolo, cinq seulement ont conservé du renom. Ce sont: *les Rendez-vous bourgeois*, *Un Jour à Paris*, *Joconde*, *Jeannot et Colin* et *Cendrillon*. Les trois derniers se trouvent aujourd'hui au répertoire courant. Parmi les compositeurs morts, Nicolo est certainement le plus favorisé. La musique de Nicolo se distingue par la naïve simplicité des idées et l'économie des moyens employés pour les rendre. Il ne faut y chercher ni ampleur, ni grande énergie, ni sensibilité profonde, mais seulement de la grâce, de la fraîcheur et du naturel. Si l'expression n'est pas forte, du moins elle est toujours vraie. Ce n'est pas du lyrisme élevé, c'est du style simple et familier. On n'y trouve aucune qualité transcendante, mais tout y est convenable et bien à sa place.

Le jeu gracieux de Mlle Darcier, les brillantes vocalises de Mme Casimir, de riches costumes et une mise en scène très soignée, concourent au succès de *Cendrillon*. Mlle Darcier se montre de plus en plus intelligente actrice, et acquiert tous les jours de nouveaux droits à la faveur du public.

— L'Opéra-Comique a donné la semaine dernière un petit acte de MM. Dupeuty et Courcy, intitulé les *Bergers trumeaux*, dont M. Clapisson a fait la musique. Une nombreuse société réunie chez le baron..... veut se donner le plaisir de jouer un opéra pastoral. Mais tout se brouille à la distribution des rôles, et, dans l'impossibilité d'accorder les prétentions rivales, on convient de s'en remettre au hasard. On comprend qu'il en résulte une parodie dans laquelle les âges et les caractères sont complètement déplacés. C'est là que réside tout le comique de la pièce. Cela n'est pas, comme on le voit, très neuf; mais il eût été possible de le rendre très amusant. Les auteurs ont mêlé à ce canevas, dont ils n'ont tiré qu'un médiocre parti, une petite intrigue amoureuse qui passe complètement inaperçue.

M. Clapisson a fait sur cette donnée une musique coulante et d'une allure très dégagée. La loterie des rôles lui a fourni le texte d'un joli morceau d'ensemble, sur un motif de valse très heureux et d'un bon élan. L'opéra pastoral a naturellement donné lieu à une parodie de la vieille ...

— La seconde des grandes fêtes du Cirque des Champs-Elysées qui a eu lieu dimanche avait attiré plus de monde encore que la première. M. Berlioz y a fait exécuter sa belle ouverture des *Francs-juges* et les deux fragments de son *requiem* qui avaient été redemandés. Le *Tuba mirum* produit toujours un effet immense, et cet effet serait bien plus considérable encore si l'exécution pouvait rendre complètement la pensée de l'auteur. Le reste du programme avait été généreusement cédé à M. Félicien David. La musique si claire, si pittoresque, si vivante du *Désert*, a été accueillie, comme toujours, par des applaudissements universels.

M. Léopold de Meyer qui est venu augmenter le nombre des grands pianistes que l'Allemagne nous envoie, a fait entendre à ce concert sa marche marocaine. M. Léopold de Meyer allie une immense énergie à des qualités remarquables de grâce et d'élégance. Il produit tour à tour des effets foudroyants de sonorité et des gazouillements d'une exquise finesse. Il a donné vendredi dernier dans les salons de M. Erard une matinée dont lui seul a fait tous les frais. C'était beaucoup risquer que de suivre ainsi, à son début, un exemple que Liszt n'a donné qu'après avoir acquis le prestige d'une longue et éclatante renommée. Il s'est heureusement tiré de cette épreuve dangereuse. Cela seul suffit pour prouver un talent supérieur.

A. B.

— Voici comment le journal l'*Univers* résume son appréciation de la mesure qui vient de déférer au conseil-d'Etat le dernier mandement de M. de Bonald :

« Mgr l'archevêque de Lyon a écrit une page glorieuse de notre histoire. Le conseil-d'Etat peut y ajouter ce qu'il voudra, il ne la déchirera point, il ne fera qu'en relever la modération et le courage. Puisqu'il est appelé à prononcer, on peut dire qu'il a déjà condamné; mais il a trop rendu d'arrêts semblables pour que ni le gouvernement ni les catholiques puissent se tromper sur l'effet qu'ils produisent. Cette liberté gallicane, qui permet à un tribunal laïque et amovible de déclarer orthodoxes des livres que nos évêques déclarent contraires à la foi, n'est pas faite pour nous attacher beaucoup aux autres, et s'il nous est pénible de voir à quel point la vraie liberté est mal comprise, c'est un chagrin qui n'est pas sans compensation : de tels exemples mûrissent la raison publique. Nous n'avons pas lieu de craindre que la sentence du conseil-d'Etat donne, soit dans l'Eglise, soit hors de l'Eglise, beaucoup d'autorité aux systèmes anti-catholiques de M. Dupin; et quant à savoir si cette sentence affaiblira l'autorité du mandement qu'elle condamne, c'est un point sur lequel nous nous en rapportons à M. Dupin lui-même. »

— On vient d'apprendre que les deux Anglais récemment arrêtés à Paris, après avoir inspiré de violents soupçons, sont les auteurs ou les complices d'un vol considérable commis chez un banquier de Londres qui a annoncé une récompense de 25 000 fr. pour celui qui provoquerait l'arrestation des voleurs.

— La *Gazette des Tribunaux* publie les détails suivants sur une affaire de jeu dans laquelle plusieurs personnes sont gravement compromises; de plus, ils éclaircissent un fait dont nous avons déjà parlé :

« M. le comte Holinski a déposé samedi entre les mains de M. le procureur du roi, une plainte contre M. le baron de M..., M. le baron D..., M. B... de V... et M. D... M. le comte Holinski articule dans sa plainte qu'ayant successivement perdu, dans des parties de jeu où il s'était trouvé entraîné, une somme de cent mille francs, il avait fait un voyage, au retour duquel il avait résolu de ne plus jouer.

» Trois mois durant il fut l'objet d'obsessions de la part des personnes qu'il signale, et qui voulaient l'entraîner dans des parties montées par elles. Il résista constamment ; mais enfin une dernière fois on le pressa si vivement qu'il consentit à se rendre à un dîner chez Véfour, à la suite duquel devait avoir lieu une partie. Il fut convenu toutefois que l'on ne jouerait qu'argent sur table. Ce fut cette seule considération qui détermina le comte Holinski : il prit en conséquence une somme de 6 000 fr. sur lui, indifférent d'avance sur cette perte prévue, mais ne voulant pas aller au-delà.

» Le dîner fut court ; mais, tout en dressant la table de jeu, on fit servir un bol de ce breuvage désigné sous le nom de *cardinal*, et qui se compose de vin de Bordeaux, de tranches d'ananas, de sucre, d'aromates, etc. De ce moment, le comte Holinski ne se rappelle rien de ce qui se passa : le lendemain il se retrouva chez lui, la tête alourdie, les idées vagues, n'ayant plus ses 6,000 francs, qu'il ne douta pas avoir perdus.

» A deux jours de là, les personnes contre lesquelles il a porté plainte, et qui auraient abusé de l'état de torpeur, d'hallucination dans lequel l'avait plongé ce breuvage à l'aide duquel on avait égaré sa raison, se présentèrent chez lui pour réclamer le paiement d'une somme de 83 000 fr. qu'il aurait perdue contre eux, lui dirent-ils, au jeu des petits paquets, et qu'il aurait réglée en sa signature.

» M. le comte Holinski, après avoir préalablement refusé de payer cette prétendue dette, qu'il considère comme sans cause, et créée par des moyens frauduleux, voulut en référer à un cercle dont il est membre ; mais, sur des avis plus énergiques, et inspirés par une pensée de moralité et d'honneur, il s'est résolu à porter l'affaire devant la justice. — La plainte révèle, dit-on, des faits d'une haute gravité, sur lesquels il a été immédiatement ouvert une enquête. »

— Ce qu'un feuilletonniste du *Constitutionnel* appelle une contradiction, ce que nous regardons, nous, comme une preuve que chez les plus grands criminels il y a toujours un instinct honnête, humain, social, suggère à M. Henry Cauvain les observations suivantes sur Mallet, le chef de la bande frappée récemment par la justice :

« Une anecdote peut trouver ici sa place : elle prouve jusqu'à quel point le cœur de l'homme est enclin à la contradiction. Mallet avait perdu son humble fortune. La pauvreté avait envahi son foyer domestique. Un jour, triste et bourrelé d'inquiétude, il errait dans les rues. Il rencontre un vieillard, couvert de haillons, à la face amaigrie. A le voir, on le devinait sans peine, il avait faim. Mallet s'émeut, s'approche et le reconnaît. Ce malheureux, c'était un instituteur qui lui avait donné autrefois, alors qu'il était encore enfant, le peu d'instruction qu'il possède. Il lui parle, il en appelle à ses souvenirs, il apprend que son ancien professeur est tombé dans le plus complet dénûment. Il n'est pas riche lui-même, mais au moins il a du

» On sait qu'après le vote fatal à l'indemnité Pritchard, M. Guizot semblait comprendre que le moment de la retraite était venu. On sait aussi que M. Duchâtel s'est opposé le plus vivement à cette résolution ; c'est surtout par ses conseils qu'on en a appelé aux fonds secrets.

» Il faut donc mesurer les forces de ce nouvel Hercule politique qui prétend soutenir la fortune du cabinet que M. Guizot a laissée fléchir. Pendant les quatre années du ministère, M. Duchâtel s'est tenu prudemment au second rang, abritant sa personnalité derrière la célèbre impopularité de son collègue. Il agissait ainsi beaucoup moins par déférence que par calcul, beaucoup moins par modestie que par peur. Il a eu sa part de toutes les fautes, car M. Guizot, sans cesse au dépourvu d'idées, consulte sans cesse ; mais il s'est arrangé pour avoir la moindre part du péril. M. Duchâtel trouvait fort commode de gonfler son importance en atténuant sa responsabilité. Il s'arrangeait pour devenir un gros personnage dans l'Etat, comme on disait autrefois, et pour glisser cependant au milieu des luttes parlementaires et de la polémique, sans recevoir trop de blessures.

» Aussi il cultivait volontiers la mauvaise renommée politique de M. Guizot. Maintes fois on l'a surpris se laissant raconter les tristes détails de la politique de l'hôtel des Capucines, les maladresses inouïes, les inadvertances irréparables, les dissimulations impuissantes ; il s'affligeait alors de ces reproches, sans les combattre ; et, comme ces femmes expérimentées qui savent envelopper un trait méchant dans une phrase louangeuse, il plaignait tendrement, comme ami, celui qu'il ne défendait pas comme collègue.

» Bientôt, dans ses intimités, il a parlé lui-même, tantôt blâmant l'inhabileté du ministre des affaires étrangères, tantôt déplorant que M. Guizot orateur fût tombé au dessous de lui-même. Mais tout-à-coup les votes de la chambre ont donné une confirmation beaucoup plus sérieuse qu'il ne le voulait à ses discours secrets. M. Guizot allait quitter les affaires, M. Duchâtel l'a retenu...

» M. Duchâtel, s'il n'est pas fier, nourrit cependant la vanité de jouer le rôle de ministre influent ; mais il n'aime pas à combattre sans bouclier, et il a voulu garder M. Guizot, en attendant quelque autre. Voici, en effet, quels sont les derniers plans de M. Duchâtel. Il affirme bien haut qu'il ne dissoudra pas la chambre ; mais, aux hommes clairvoyants du parti conservateur, qui comprennent qu'il est impossible que le ministère affronte encore une session, il confie ses projets d'avenir : M. Guizot est, dit-il, impopulaire à l'excès ; il est d'ailleurs malade ; un voyage en Italie lui est nécessaire ; on l'y enverra à la fin de la session, chargé de tout le mécontentement public. Nous resterons alors, ajoute M. Duchâtel, nous compléterons le ministère par l'adjonction de quelques opposants, boucliers de rechange, et nous ferons les élections. M. Guizot aura emporté l'indemnité Pritchard. »

Après avoir ainsi dévoilé le machiavélisme de M. Duchâtel, le *Constitutionnel* signale quelques-uns des moyens de cette politique corruptrice dont M. le ministre de l'intérieur est le Figaro, et dont, au dire des *Débats*, qui en savent quelque chose, *le fond est dans les fonds secrets*.

Le *Journal des Débats*, dans un but facile à saisir, dit qu'avec le cabinet actuel, la dissolution de la chambre n'est pas seulement improbable, mais impossible, et qu'avec un nouveau cabinet, elle serait forcée. — Vous donc, députés qui avez sujet de craindre la chance électorale, votez les fonds secrets.

Marchés de Paris.

Halle aux farines du 18 février. — Arrivages 1156-10. — Ventes 1196-98. — Restant 11457-32. — Gruaux, 47,80 à 52,25. — Farines, 1re 31,20 à 33,75 ; 2e 28,00 à 30,55 ; 3e 25,50 à 00,00, 4e 21,65 à 00,00.

Marché aux fourrages du 18 février. *Barrière d'Enfer.* — Foin 1re 48 à 49 ; 2e 45 à 46 ; 3e 42 à 00. — Paille de blé 1re 28 à 29.

Marché Saint-Antoine, 18 février. — Foin, 1re 46 à 48 ; 2e 42 à 44 ; 3e 36 à 40. — Luzerne 1re 48 à 50 ; 2e 44 à 46 ; 3e 38 à 40. — Regain 2e 35 à 36 ; 3e 30 à 32. — Trèfle, 1re 35 à 30. — Paille de blé 1re 28 à 29 ; 2e 24 à 26. — Paille de seigle 32. — Paille d'avoine, 35 à 38.

Marché de Sceaux, 17 *février*. — Il a été amené 1449 bœufs et on en a vendu 1293 à 1,10-0,98-0,84. — Sur 142 vaches, 138 ont été vendues 1,02-0,90-0,76. — 321 veaux amenés 321 ont été vendus 1,66-1,48-1,30. — 8013 moutons, sur lesquels 6639 ont été vendus 1,34-1,16-0,98.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche. 18 février. — 270 porcs amenés, 107 vendus à 1,00-0,98 0,96.

[illegible]

Obligations de chemins de fer : Saint-Germain nouv., 1227 50. — Versailles riv. dr. anc., 1040. — Orléans, 1265.

Chemins non constitués : Bordeaux, 630. — Vierzon, 782 50, 790. — Boulogne, 597 50, 600. — Montereau, 530, 520.

A terme : Emprunt, 85 95, 86 15. — Naples, récép. Rothschild, 102 30.

5 0/0 compt.	1er c. 122 65	P. H. 122 80	P. B. 122 65	dr c. 122 75
— fin cour.	122 65	122 80	122 65	122 75
— en liquid.	» »	» »	» »	» »
3 0/0 compt.	85 »	85 10	85 »	85 05
— fin cour.	85 »	85 10	85 »	85 10
— en liquid.	» »	» »	» »	» »

au compt.	1er C.	Der C.	DIFes S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFFes le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	105 »/»	» »/»	H. [illegible]
4 0/0....	» »	» »	» »	— Portugais.	59 1/2	» »/»	»
O. de la V.	1115 »	» »	H. 2 50	Esp. D. active	38 3/4	» »/»	»
B. de Fr.	3255 »	» »	B. 10 »	5 0/0 Naples.	100 »	» »	H. »
				— Romain..	105 »/»	» »	»
C. G. 1000	1081 50	» »	H. 2 50	Obl. Piémont.	1260 »	» »	H. [illegible]
C. hyp...	773 75	» »	B. 1 25	Emp. d'Haïti.	430 »	» »	B. 1[illegible]
4 Can....	1280 »	» »	H. 2 50	Banq. belge.	655 »	» »	»

CHEMINS DE FER					
St-Germ.	1095 »	1100 »	H. 20 »	Fin c. 1085, 1105.	H. 22 [illegible]
V. R. Dr.	560 »	562 50	H. 12 50	— 560, 561 50.	H. 1[illegible]
— R. G.	375 »	381 25	H. 3 75	— 375, 382 50.	H. 1[illegible]
Orléans.	1160 »	1170 »	H. 10 »	— 1162 50, 1172 50.	H. 11 [illegible]
Strasb...	317 50	318 75	H. 2 50	— 317 50, 318 75.	H. 1 [illegible]
Rouen..	1100 »	1101 25	H. 8 75	— 1095, 1107 50.	H. 10
Havre...	890 »	» »	H. 7 50	— 890, 895, 892 50.	H. 7 [illegible]
Marseill.	975 »	972 50	H. 2 50	— 975, 980.	H. 7 [illegible]
La Teste	205 »	205 »	» »	—	»

LONDRES, 16 FÉV.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Dimanche. Bourse fermée.	Av.... 85 Ap..... 85 7 1/2. Rep. fin c. F. pr 3 0/0, p. 17 1/2 5 0/0, 5 02 1/2. 35 Bons du trésor.	3 0/0 85 10, 20 d. 50. 85 30 35 d. un. 45 [illegible] d. 50. 5 0/0 122 80 85 d. 50. 123 60 65 d. 50. Orl. 1175 1180 d. 10. Strasb. 320 d. 10. 325 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 82,00 à 00,00 ; courant du mois, 83,50 à 84,00 ; mars et avril, 85,00 à 00,00 ; 4 mois d'été, 87,00 88,00 ; 4 derniers mois, 91,00 à 92,00.

LILLE — Colza, 78,00 à 77,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 89,00 à 00,00 ; courant du mois 88,00 à 89,00 ; mars et avril, 87,00 à 87,50 ; 4 d'été, 87,00 à 88,00 ; 4 derniers, 86,00 à 87,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

C'est demain jeudi, jour où M. Charles Marchal paraît en cour d'assises pour son livre, la *Famille d'Orléans*, que M. Dépée, éditeur, met en vente la première livraison de l'HISTOIRE DES JACOBINS, du même auteur.

— M. FAVARGER ouvrira lundi, galerie Vivienne, 44, deux nouveaux cours d'écriture en 25 leçons, dont un pour les dames.

Spectacles du 19 février.

7 h. »/» OPÉRA. — Lady Henriette.
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Verre d'Eau.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Déserteur. Cagliostro.
7 h. 1/2 ITALIENS. —
7 h. »/» ODÉON. — Notre-Dame des Abîmes.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Petites Misères. Enfant chéri. Satan.
6 h. »/» VARIÉTÉS. — Meunière. Mimi. Un Jour Gras. Fille de l'Avare.
6 h. »/» GYMNASE. — Michel et Christine. Deux César. Bal. Cérigny.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Bœuf gras. Mère Michel. Birib. Etourneau.
6 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Lady Seymour.
6 h. »/» AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. »/» GAITÉ. — Marché de St-Pierre. Forte-Spada.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. »/» COMTE. — Mort aux rats. Polichinelle. M. Jean. Flageolet.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp. rue du Croissant, 16.

… des premières éditions des journaux anglais.

Sir Robert Peel montre actuellement qu'il n'a pas voulu seulement établir un impôt, mais qu'il s'est créé un instrument d'amélioration intérieure, en créant l'*income-tax*, la taxe sur le revenu de chaque citoyen de la Grande-Bretagne, et dont sont seulement exemptés les individus dont le revenu ne s'élève pas au dessus de 3750 fr. environ. Cette taxe a produit, cette année, 5 190 000 livres sterling (128 millions de francs), ce qui forme, à quelques millions près, l'excédant des recettes sur les dépenses. Il en demande pour le moment la prolongation; mais en même temps il fait profiter des produits d'une large diminution dans les droits de douane. En effet, dit-il, que tout individu payant la taxe recevrait une ample compensation par la diminution du prix des articles qu'il consommera. Ainsi, le nombre des maisons de la Grande-Bretagne est évalué à 3 500 000, et il n'y en a pas plus de 501 000 qui paient la taxe des fenêtres; l'abolition complète du droit sur le verre, qui est de 1 300 p. 0/0, rendra un grand service aux classes laborieuses.

Le tarif contient 813 articles; le ministre propose de supprimer complètement les droits à l'égard de 430 articles, notamment les soies, le chanvre, le lin, le bois destiné aux meubles, le verre; sur le verre seul ce serait une perte de 640 000 livres (16 millions).

Une partie des articles maintenus est diminuée dans d'assez fortes proportions, et la perte que cette diminution ferait subir au budget anglais, dans le cas où la consommation serait la même qu'auparavant, est évaluée, sur le sucre, à 1 300 000 livres; sur le charbon (118 000 livres; sur les droits d'importation et les droits secondaires affectant des matières brutes à 320 000 livres; sur le coton à 30 000 livres; il y a en outre sur les ventes aux enchères une diminution de 250 000 livres. Sur ce dernier article qui concerne les droits pris sur les ventes forcées, le ministre a fait observer qu'il était injuste de rendre encore plus fâcheuse la position d'un homme gêné en grevant de droits la vente de ses propriétés, meubles ou immeubles.

En somme, le ministre évalue la diminution supportée par le trésor à la somme totale de 3 338 000 livres sterlings, près de 84 millions de francs.

Une partie de cette perte sera évidemment compensée par un accroissement indubitable de consommation; mais, par suite de la suppression totale de certains articles, il est difficile que cet accroissement compense entièrement la perte; néanmoins cela peut arriver. C'est donc une belle expérience économique que fait sir Robert Peel; et il la fait sans danger au moyen de la taxe des revenus qui suppléera au déficit de la douane.

Si l'expérience réussit, et qu'il ne survienne pas de guerre, on supprimera dans quelques années l'*income-tax*, et l'Angleterre se trouvera débarrassée de forts droits de douane.

Si elle ne réussit pas, l'*income-tax* sera maintenu, mais tout le monde jouira d'une diminution dans le prix des objets de consommation. Dans les deux cas, la position sera satisfaisante.

C'est par sa hardiesse et son intelligence que l'aristocratie anglaise sait conserver la suprématie, bien différente de nos conser- … débats seront vifs. L'opposition présentera un amendement tendant à réduire le chiffre du crédit demandé pour les fonds secrets. Pour peu que les conservateurs dissidents refusent leur concours au ministère, la majorité sera tellement faible, qu'il sera obligé de la reconnaître insuffisante.

Ce soir, au concert des Tuileries, on s'entretenait d'une nouvelle qui serait grave, si elle se confirme. Des dépêches reçues dans l'après-midi annonçaient, dit-on, que des troupes marocaines s'étaient jetées sur le territoire algérien et avaient surpris un parti de Français. Plus des deux tiers de nos soldats auraient péri. On cite parmi les blessés le neveu de M. Melcyon d'Arc.

Quelques personnes prétendaient que les Français avaient été attaqués non point par des Marocains, mais par des Arabes.

D'un autre côté, les journaux de Marseille, arrivés aujourd'hui à Paris, font connaître un événement, l'attaque du camp de Sidi-bel-Abbès, qui pourrait avoir donné lieu au bruit répandu. Nous remarquons que le *Messager* ne dit pas un mot des affaires d'Afrique. La surprise de Sidi-bel-Abbès et la mort de plusieurs de nos soldats méritaient pourtant une mention.

Attaque imprévue du camp de Sidi-bel-Abbès.

Dans la matinée du 30 janvier, le camp de Sidi-bel-Abbès a été ensanglanté à la suite d'une attaque spontanément provoquée par 60 Arabes. L'*Echo d'Oran* du 1er février rapporte ainsi les faits:

« Le poste de Sidi-bel-Abbès, situé à 18 lieues au sud d'Oran, se compose d'une redoute et d'un camp retranché adjacent, dans lesquels sont établis un bataillon du 6e léger et deux escadrons de spahis. — Le 30 janvier, au matin, M. le chef de bataillon Vinoy, commandant supérieur, ayant été prévenu que quelques bestiaux avaient été enlevés à des tribus amies, s'est porté avec sa cavalerie et un goum du côté où le vol avait eu lieu, afin de recueillir des renseignements. Vers dix heures, c'est-à-dire à l'heure où soldats et sous-officiers étaient occupés à prendre leur repas, des Arabes, au nombre de 60 environ, arrivaient à l'entrée du camp, précédés de quelques enfants. La plupart d'entre eux portaient des bâtons de voyageurs; aucune arme ne paraissait; ils se présentaient en demandant à parler au commandant auquel ils avaient à adresser une réclamation.

» Le factionnaire laisse entrer les premiers; mais bientôt la tournure étrange des visiteurs lui inspirant quelques doutes, il veut arrêter ceux qui les suivent, et il est étendu mort sur la place d'un coup de pistolet. Cette détonation est le signal de l'attaque; tous ces fanatiques s'élancent dans le camp, tirent de dessous leurs vêtements les armes qu'ils y avaient cachées, et se précipitent sur nos soldats pris à l'improviste. La demeure du commandant supérieur est envahie, le planton est tué sur la porte. Nos soldats, qui d'abord ne soupçonnaient pas qu'on osât les attaquer, courent aux armes de toutes parts, se jettent sur les Arabes qui cherchent à fuir; déjà les issues étaient gardées, tout ce qui était entré dans la redoute y trouve la mort; 58 cadavres ont été relevés sur le terrain. Cette … posé, qu'un prétendant était sur les rangs pour le remplacer et que lui-même, envoyé par ce prétendant, avait reçu la mission d'expulser les chrétiens de l'Afrique. Par ses discours et ses prières il avait exalté le fanatisme de deux douars des Ouled Seliman et les avait décidés à venir égorger la garnison de Sidi-bel-Abbès. Avant leur départ, il leur avait fait manger le pain et le sel et avait prononcé sur les aliments des paroles sacrées qui devaient rendre les vrais musulmans invisibles aux chrétiens, et empêcher nos armes de les atteindre. Ces hommes sont arrivés vers le camp en récitant des prières à la manière des inspirés, ce qui, au premier abord, a provoqué non la défiance mais l'hilarité de nos soldats. »

Le 14 janvier, M. le maréchal de camp Cavaignac a fait une razzia (l'*Echo d'Oran* ne dit pas sur quelle malheureuse tribu) de 1 000 têtes de bétail qui ont été emmenées à Tlemcen.

M. le général Delarue, envoyé en Afrique pour délimiter les frontières de Maroc, est arrivé à Oran avec le *Pharamond*.

Une pétition revêtue de plus de 800 signatures vient d'être adressée au conseil municipal de Châlon-sur-Saône, à l'effet d'établir dans cette ville un mont-de-piété en faveur des classes pauvres. Les pétitionnaires demandent que cet établissement soit joint à la caisse d'épargne, ce qui permettrait de faire les frais à un taux non usuraire; ils font même entrevoir que plus tard on pourrait donner un plus grand développement à ces deux institutions réunies.

La pétition est en ce moment soumise au conseil municipal. Il ne manquera pas sans doute de prendre une décision conforme à tous les principes de justice et de prévoyance administrative. Depuis quelque temps on voit sortir souvent des conseils municipaux et départementaux des lumières que l'on ne rencontre pas toujours dans des assemblées plus solennelles; nous encouragerons de tous nos efforts cet esprit progressif des localités, qui peut seul suppléer à la désespérante apathie du pouvoir central.

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur l'impôt des sucres s'est réunie aujourd'hui. Les défenseurs des intérêts coloniaux ont cherché à démontrer que les sucreries coloniales étaient dans un état voisin de ruine, et qu'il y avait urgence à remédier à cet état de choses en établissant entre l'industrie indigène et l'industrie coloniale une législation plus équitable. On a cité l'exemple des colonies anglaises, où la production des sucres diminue tous les ans considérablement.

Soixante députés réunis aujourd'hui dans une salle de la chambre des députés ont nommé une commission qui fera des démarches auprès de M. le ministre des travaux publics pour l'engager à présenter un projet de loi relatif à l'établissement d'un chemin de fer de Bordeaux à Marseille. M. le colonel de Pernat a été nommé président de cette commission.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS (1).

Deuxième partie.

VI. — ESQUISSES DU PEUPLE.

Une fois la première surprise et la première indignation passées, ma captivité me parut facile à supporter. Les ordres d'abord sévères, furent bientôt adoucis; l'argent fit le reste et m'acheta tout ce qu'une prison peut renfermer d'aisance et de liberté.

Je ne tardai pas d'ailleurs à reconnaître que le hasard m'avait offert une nouvelle occasion d'études. Après avoir vécu parmi les hommes soumis au joug de la société, j'allais connaître ceux qui l'avaient brisé! Je passais d'un milieu encore sain dans celui des désespérés. Ici j'allais voir toutes les maladies de l'intelligence mal employée, tous les ulcères creusés dans le cœur par des passions sans emploi, toutes les infirmités morales créées par l'ignorance ou la misère. Lugubre examen qui me fut à la fois une affliction et un encouragement! Car, si chaque instant me révélait une nouvelle plaie, chaque réflexion m'en montrait l'origine, et, comme le médecin attentif, je retrouvais jusque sous cette pourriture humaine, les grands principes d'une organisation non pas vicieuse, mais déviée.

Descendant au préau pendant les heures de promenade, j'interrogeais ces malheureux sur leur passé; je cherchais à retrouver, dans leurs récits le point de départ de chacun des vices qui les avaient perdus plus tard, je m'efforçais enfin de dresser, pour chacun d'eux, cet arbre généalogique des péchés capitaux qui, selon un poète espagnol, devient aux enfers le *titre de noblesse de chaque damné*.

Cette étude m'ouvrit mille perspectives nouvelles. Les lueurs qui avaient déjà traversé mon esprit se multiplièrent et s'étendirent; je commençai à comprendre que Dieu ne m'avait pas destiné à l'exécution du perfectionnement partiel, accompli au profit de quelques-uns, mais à une mission générale au profit de tous. Dès ce moment je résolus de poursuivre, sous toutes les formes et par tous les moyens, cette enquête de l'humanité qui devait me révéler sa véritable loi.

Ce fut une décision lentement prise, mais souveraine! Une fois les doutes écartés, cette idée de régénération devint, pour ainsi dire, la reine absolue de ma vie entière; je lui fis une phalange de tout ce qu'il y avait en moi de forces, de sentiments, de désirs, et quand la phalange eut formé ses rangs, je criai: Allons! et je partis comme Alexandre pour la conquête du monde.

Ma mise en liberté vint heureusement seconder ma résolution: après beaucoup d'interrogatoires, de délais, d'hésitations, on trouva qu'une détention préventive d'une année suffisait à ma punition et l'on m'ouvrit la porte de la prison. *L'adresse aux propriétaires français* resta seulement supprimée.

Mais j'y attachais maintenant peu de prix. Depuis un an, mes idées s'étaient agrandies, j'entrevoyais déjà les grandes lignes d'un plan complet et nouveau; il ne me restait plus qu'à achever les études commencées.

Seulement, pour cela, il fallait connaître le peuple des villes, comme je connaissais celui des campagnes, vivre au milieu de lui sur un pied de confiance et d'égalité. Mon parti fut aussitôt pris. Je confiai l'administration de la Brisaie à maître Leroux; je pris des mesures pour que les revenus pussent être accumulés pendant cinq années, sans qu'il me fût possible d'en rien enlever et je partis à pied pour Paris, avec quelques centaines de francs et un passeport accordé à *Joseph Michel, tourneur*.

Le voyage de l'ouvrier lorsqu'il est jeune et fort, qu'il ne laisse point après lui, de famille et qu'il possède de quoi subvenir aux besoins de la route, offre une continuité d'impressions charmantes. Tandis que le riche passe, emporté dans sa dormeuse et ne connaissant le monde qu'il traverse que par ses plaintes aux maîtres de poste ou ses débats avec les postillons, l'ouvrier, lui, jouit de tout ce qu'il voit, se mêle à tout ce qu'il rencontre. Il boit aux fontaines du chemin, cueille la mûre le long des haies, se repose avec les moissonneurs sous les gerbes en faisceaux. Tout lui est frère et ami: il jette un bonjour à la paysanne qui passe; il parle au jeune pâtre qui ramène les troupeaux de la friche éloignée; il accepte une place près du voiturier qui regagne son village et apprend ce qui fait la tristesse ou la joie de la paroisse. Ainsi, tout devient pour lui plaisir et enseignement. Partout, il laisse quelque chose de sa vie et prend quelque chose de la vie des autres; c'est un continuel échange d'émotions, de regards, de paroles. Quand le riche voyageur passe, ce n'est qu'un attelage qui use le pavé; mais quand l'ouvrier chemine, c'est un homme qui traverse le monde des hommes.

J'éprouvai si vivement cette sensation que le voyage fut pour moi une source de perpétuels enchantements. Profitant du droit que me donnaient ma veste et mes guêtres poudreuses, j'avais quitté la réserve égoïste du monde cultivé pour la joyeuse familiarité du peuple. Je m'arrêtais près du seuil afin de demander ma route et je liais conversation avec tous les passants, libre de la prolonger ou de l'interrompre selon ma fantaisie.

Un matin, en quittant Nemours, je fis la rencontre d'un ouvrier qui fumait à la porte d'un cabaret, et qui me cria du seuil:

— Eh bien! coterie (1), est-ce qu'on ne boit pas le coup du matin pour tuer le ver?

Je m'excusai en répondant que je ne voulais point m'arrêter, de peur de ne pouvoir gagner Fontainebleau avant la chaleur.

— Tu vas donc à Paris? me demanda-t-il; alors nous ferons la route à deux, mon fils, ce qui n'en fera que la moitié pour chacun... Seulement, il faut prouver qu'on est Français, en buvant ensemble le coup de schnick.

L'air jovial de mon compagnon me plut; j'entrai avec lui au cabaret; mais, après le premier verre offert par moi, il fallut en accepter un second, puis il proposa de recommencer. Je déclarai que je voulais partir sans plus long retard; et lorsqu'il me vit sortir, il se décida enfin à me suivre.

— Tu me fais l'effet d'un bon enfant, mais un peu bégueule sur la chose du petit verre, me dit-il, quand il m'eut rejoint; ce n'est pas là le tempérament de Robert Brigoire, dit Pompe-à-Mort. Il a tant battu de fer qu'il est resté affligé d'une soif d'Anglais... A propos d'Anglais, comment qu'on t'appelle?

Je lui dis mon nom et ma profession.

— Tiens! je t'ai pris pour un compagnon de la truelle, reprit-il; mais n'importe, je veux t'apprendre à ne pas bouder devant le coup de croc, et, pour commencer, tu accepteras une politesse au premier bouchon. J'ai encore douze livres dix-sept sous qu'il faut fricoter.

Je tâchai de lui faire comprendre qu'il serait plus sage de les réserver pour le cas où il ne trouverait point d'ouvrage, en arrivant à Paris.

— Ah! bien, oui, interrompit Robert, si on pensait au lendemain, il n'y aurait jamais de plaisir. Pour nous autres compagnons, vois-tu, le lendemain c'est la misère, les maladies et tout le tremblement; aujourd'hui, ce sont les petits verres et la chanson grivoise! Va donc pour aujourd'hui, et au diable le lendemain. Justement voici un cabaret; j'offre le coup de consolation, mon vieux, en avant, marche.

Je déclarai à Pompe-à-Mort que ses habitudes n'étaient point les miennes, et que je refusais positivement; il entra donc seul, tandis que je continuais ma route, mais il me rejoignit bientôt et recommença à causer.

Robert ne manquait ni d'intelligence, ni de bons sentiments; par malheur, des habitudes d'ivrognerie menaçaient de tout éteindre. Je tâchai de l'avertir doucement, mais il avait lui-même conscience du sort qu'il se préparait sans avoir la force de s'arrêter.

— Il est trop tard, vois-tu, Michel, me dit-il, avec une certaine tristesse; un ivrogne déclaré ne peut pas plus s'empêcher de boire qu'une éponge de prendre l'eau. Dans le principe, j'avais peu de goût à la chose; l'eau-de-vie me brûlait le gosier, et je n'en buvais que par respect humain, pour ne pas m'entendre traiter de *fille*; mais petit à petit, je m'y suis accoutumé. Après la journée, on ne sait que faire: nous n'avons pas, comme le bourgeois, des salons où l'on peut causer en se chauffant; chez nous, c'est triste et froid; les femmes ont à raccommoder les nippes, à savonner; il faut parler bas à cause des enfants qui dorment; alors, pour avoir un peu de liberté et d'aisance, on descend chez le marchand de vin. Le dimanche, c'est encore pis: les gens éduqués peuvent lire la Gazette, faire des visites en fiacre, chanter des morceaux avec accompagnement de guitare; nous autres, nous n'avons toujours que le cabaret.

— Mais le lundi au moins vous pourriez retourner au travail.

— C'est selon; quand beaucoup d'ouvriers manquent, les maîtres vous renvoient souvent, sous prétexte qu'il n'y a pas de profit à allumer les forges, de sorte que votre bonne volonté ne vous sert à rien, et qu'on se dit: Puisqu'on ne veut pas nous faire travailler quand les autres s'amusent, allons nous amuser avec eux, et voilà comme on devient un no-

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844, au 11 janvier 1845, et les numéros des 13 au 19 février.

(1) Nom que les maçons se donnent entre eux.

conseil.

Le gouvernement provisoire a adressé ensuite une proclamation au peuple ; il y déclare qu'il comprend l'immense responsabilité qu'il a assumée sur lui, en acceptant le pouvoir dans les circonstances actuelles, et il termine ainsi :

» Citoyens ! vous allez être appelés à faire usage de vos droits, à exprimer votre volonté souveraine en élisant un nouveau grand-conseil qui nommera un nouveau conseil d'Etat. Les pouvoirs du gouvernement provisoire seront ainsi de courte durée. Vous êtes trop amis de la liberté et de l'ordre qui en est la garantie, vous sentez trop l'importance qu'il y a, pour la commune patrie, à ce que le canton de Vaud, dont la volonté s'est maintenant fait jour, demeure calme, ferme, inébranlable, en d'autres termes, uni. Vous nous aiderez à atteindre ce but par une attitude digne de la sagesse qui vous caractérise. Exécuteurs d'une volonté supérieure, nous nous confions sans réserve à votre patriotisme. »

Ces évènements causent en Suisse une profonde émotion. — On commence à craindre qu'ils ne réagissent sur les autres cantons.

Révolution à Itchaboé.

Une véritable révolution a éclaté à Itchaboé ; si les prétentions de ceux qui l'ont provoquée et subie dans cette capitale du guano ne paraissaient pas plus plaisantes qu'odieuses, elles pourraient servir de texte à plus d'une bonne comparaison. Mais où le ridicule domine, la critique est désarmée. Nos lecteurs commenteront donc eux-mêmes cette scène de comédie que *the Greenock Observer* raconte de la manière suivante :

« Durant les six premiers mois après la découverte de l'île d'Itchaboé une foule d'agents s'y établirent et y érigèrent des tentes et des habitations. Bientôt ils tracèrent des limites au territoire et en réclamèrent les principales portions comme étant leur propriété *bond fide* pour eux et leurs patrons ultra-marins ; ils construisirent des embarcadères et vendirent leurs produits à des prix fous. D'abord, nul ne s'opposa à cette façon de procéder, et il en résulta que nul navire, si le capitaine ne capitulait devant ces requins terrestres, ne pouvait obtenir un pouce de terre pour opérer son débarquement.

» Lorsqu'un agent avait un navire en charge à son débarcadère, il traînait, de propos délibéré, la besogne en longueur jusqu'à l'arrivée d'un deuxième navire de son patron qui pût remplacer le premier, et pourtant il se trouvait au moins trois cents navires de toutes espèces entourant la petite île et attendant leur tour. Il en résulta de fréquentes escarmouches et des luttes multipliées qui allèrent *crescendo* jusqu'à ce qu'une chaloupe de guerre vînt y mettre ordre. Son commandant resta tant qu'il jugea sa présence nécessaire. Le lendemain de son départ, les maîtres des navires lésés se réunirent et résolurent à l'unanimité d'opérer une réforme générale et immédiate. Chacun des trois cents navires qui se trouvaient dans le port convint donc d'envoyer à terre son contingent d'hommes avec accompagnement de fusils et de baïonnettes : un total de quatorze cents individus fut ainsi réalisé.

» Alors, la colonie des agents fut attaquée, et toute sa population poursuivie à la pointe de la baïonnette. Force lui fut de déguerpir et de se réfugier jusque dans les flots, où l'eau marine lui arrivait au menton. Cette fois les agents honteux et confus, jurèrent, mais un peu tard, qu'on ne les y prendrait plus ; c'est-à-dire qu'ils abandonnaient tous droits à la propriété de l'île d'Itchaboé, après quoi on leur permit de s'en retourner chacun à son domicile. Cet argument *ab irato* opéra un changement radical dans les affaires de l'île, et aujourd'hui ces mêmes navires, qui étaient restés des mois entiers dans l'inaction, font des chargements de 50 tonnes par jour.

---

ditionnel ainsi conçu :

« Si pendant trois séances consécutives les membres nommés par les compagnies ou par le ministre des finances se sont abstenus de prendre part à la délibération, ils seront remplacés conformément aux dispositions de l'art. 4. — Adopté.

Art. 7. — « Les décisions de la commission ne deviendront définitives qu'en vertu d'une loi spéciale qui ouvrira, s'il y a lieu, les crédits nécessaires, et qui devra être proposée aux chambres dans l'année qui suivra lesdites décisions.

» Toutefois, si dans la session il n'intervient pas de loi portant allocation des crédits nécessaires pour le rachat des droits attribués à une compagnie, le gouvernement ne pourra user de nouveau à l'égard de cette compagnie des dispositions de la présente loi, qu'après y avoir été autorisé par une loi spéciale. » — Adopté.

M. PELTEREAU-VILLENEUVE critique cet article au milieu du bruit des conversations.

M. DUFAURE. La seule question que vous ayez à résoudre maintenant, c'est de savoir s'il est opportun de faire une loi générale d'expropriation ; l'article que nous examinons fixe ce qui sera fait lorsque la commission aura émis son avis ; mais est-ce à dire que le pouvoir législatif aliène son action sur la quotité de l'indemnité. Nullement. Dans l'expropriation pour cause d'utilité publique, il y a successivement enquête d'un jury, jugement, règlement d'indemnité ; la loi actuelle transpose ces formalités, mais elle les conserve ; elle place d'abord la déclaration d'utilité publique par la loi actuelle, puis le règlement de l'indemnité par une commission, et enfin la loi spéciale que la chambre sera plus tard sollicitée d'adopter équivaudra au jugement sans lequel rien ne sera possible.

Mais il me semble que la rédaction de la commission n'est pas assez nette et que le commencement de son article donne lieu à équivoque ; je propose de l'amender ainsi :

« Après que la commission aura prononcé, le rachat ne deviendra définitif qu'en vertu d'une loi spéciale, etc. »

Cet amendement, accepté par la commission, est adopté.

Art. 8. — « Les lois spéciales présentées en vertu de l'article premier, fixeront le mode de paiement des actions de jouissance et détermineront les effets de l'expropriation. » — Adopté.

Le projet est ensuite adopté au scrutin secret par 191 voix contre 111.

Demain à une heure et demie, séance publique. — Discussion du projet de loi sur les fonds secrets.

FAITS DIVERS.

Ce matin, le *Moniteur universel* publie une singulière note ainsi conçue :

« Au discours prononcé par M. Isambert dans la séance d'hier de la chambre des députés, se trouve annexée une note contenant des attaques vives contre un membre de la chambre qui n'y est pas nommé, mais qui est clairement désigné par l'indication de ses ouvrages. Le *Moniteur* doit à la vérité et à lui-même de déclarer que c'est à l'insu de sa rédaction que cette note, qui n'avait point été lue à la tribune, a pu trouver place dans le compte-rendu de la séance. »

— Voici le résultat des dernières nominations qui ont eu lieu pour l'élection des prud'hommes, et qui se sont prolongées hier jusqu'à dix heures du soir :

2e CATÉGORIE. — Orfèvres, fabricants de plaqué, bijouterie fine ou fausse, etc. Electeurs inscrits, 556. — *Fabricants titulaires* : M. Paillotet, bijoutier, et M. Lebrun, orfèvre. — *Ouvriers titulaires* : M. Marguet, bijoutier, et M. Bellain. — *Suppléants* : M. Ouizille, fabricant joaillier et M. Chaudezon, ouvrier.

---

vint que, cédant à une volonté supérieure, ... der. M. du Halley, troublé dans ses habitudes, s'enquit de la véritable cause de cette rupture subite de location. Des renseignements furent pris auprès de M. le ministre de l'intérieur, auprès de M. l'intendant de la liste civile, et la réponse fut partout la même : « Votre loge convient à monseigneur le duc de Nemours, et monseigneur le duc de Nemours la veut. » M. du Halley va, dit-on, plaider contre cette expropriation forcée.

» Les antécédents de M. le marquis du Halley rendent d'ailleurs sa situation de locataire banni de sa loge assez piquante. A la révolution de Juillet, M. du Halley était capitaine dans les grenadiers à cheval de la garde royale et gentilhomme de la chambre du roi. La révolution de Juillet accomplie, il perdit sa position, et renonça à sa carrière militaire ; mais, sans ressentiment, et s'inspirant d'une philosophie pleine de résignation, il chercha dans les douces joies de la famille, et dans les innocents plaisirs que peut donner une loge à l'Opéra, sinon l'oubli, au moins une distraction aux regrets de tout ce qu'il avait perdu.

» Le prince si regretté, dont la mort a rendu nécessaire une loi de régence, le duc d'Orléans, quelques années après la révolution de Juillet, désira aussi un jour une loge d'Opéra selon ses convenances ; la loge qu'il préférait était louée : il n'insista pas, et M. de Boismilon, envoyé conciliateur d'un prince qui savait attendre, fut chargé de faire connaître à l'administration de l'Opéra d'alors que le prince ne voulait déranger personne, qu'il attendrait une vacance. Après quelques mois, lord Seymour quitta la loge d'avant-scène, avec salons et dépendances, qu'il occupait, et M. le duc d'Orléans profita alors tout simplement, comme tout le monde, de son antériorité d'inscription. »

— Un homme, qui avait le génie du vol et dont l'intelligence, dans une autre voie, aurait certainement fait des prodiges, Chapon vient de révéler à la justice un des plus audacieux projets qu'ait pu concevoir un « *têtard*. » C'est le mot, on s'en souvient, dont se servaient les amis de Chapon dans leur argot pittoresque, pour indiquer qu'il était « l'*homme de tête* » de la bande. Nous citons la *Gazette des Tribunaux* .

« Chapon, cet audacieux et adroit voleur, qui, dans le procès de la fameuse bande Charpentier, partagea avec celui-ci le rôle difficile et dangereux alors, de révélateur, paraît s'être tout-à-fait résolu à vivre désormais en honnête homme ; comme témoignage de la sincérité de sa conversion, il a fait connaître lui-même les moyens qu'il avait préparés pour commettre, à l'époque de l'expiration de sa peine, un vol d'une très grande importance, et dont ses aveux vont rendre désormais l'exécution impossible.

» Ainsi que l'ont révélé, en ce qui le concernait, les débats, Chapon a commettait de vols que lorsqu'il y trouvait l'appât de fortes sommes ou de valeurs très considérables. L'idéal du genre, à son avis, c'était le vol des médailles de la Bibliothèque royale, commis il y a quelques années ; son idée fixe était de faire quelque coup de maître, sinon égal, du moins comparable, et qui assurât à la fois ce qu'il considérait comme sa renommée, puis sa fortune.

» Voici ce qu'il avait imaginé : Il existe au cabinet d'histoire naturelle du Jardin-des-Plantes une espèce de boîte ou montre où sont classées par ordre et étiquetées un grand nombre de pierres précieuses, brutes et taillées, la plupart d'un grand prix, et dont la réunion représente une valeur dont le chiffre serait immense.

» Une collection aussi précieuse doit être, on le pense bien, et est en effet gardée avec toutes les précautions imaginables. L'armoire dans laquelle elle est déposée ferme à double et triple serrure ; et pour parvenir jusqu'à la salle qui la contient, il y a de nombreux obstacles à franchir.

» Chapon, s'il faut l'en croire, aurait été à la veille de triompher de toutes les difficultés, au moment même où il fut arrêté pour être impliqué dans l'affaire de la bande Charpentier. Placé aux aguets, durant plusieurs semaines, aux abords du cabinet d'histoire naturelle, et ayant soin de ...

---

ceur fini. (1).

En arrivant à Paris, Robert me proposa de me conduire au logement qu'il habitait avant son voyage.

— Ce n'est pas un garni, me dit-il ; mais j'y vais de préférence, parce que le bourgeois me connaît et me fait crédit. Il y a au dessous une gargote où l'on trempe la soupe à deux sous, et où l'on vend du vin de vigneron à sept ; à moins que tu n'aies l'habitude de te nourrir de Madère et de petits pieds, ça doit t'aller comme un gant de tricot.

J'acceptai l'offre du forgeron, qui me conduisit rue des Arcis, à une maison bâtie en colombage et qui n'avait que deux étages. Le rez-de-chaussée était occupé par le gargotier, principal locataire, qui sous-louait ensuite en détail. Le père la Gloriette était un petit homme ventru, rougeaud, riant, qui tutoyait tout le monde. Dès le premier coup-d'œil je le reconnus pour un de ces égoïstes qui ont adopté la bonhomie comme une enseigne. Il nous accueillit avec force exclamations de joie, nous adressa vingt questions dont il n'attendit pas les réponses et remplit deux petits verres qu'il nous offrit. Robert lui annonça, en me montrant, qu'il lui amenait un nouveau locataire.

— Comme ça se trouve, s'écria le gros homme ; justement, j'ai deux lits de sangle disponibles dans le petit cabinet du second ; vous serez là, avec le père Barrier.

— L'horloger ?

— Oui ; un assez mauvais locataire, car il ne consomme rien, mais le roi des camarades de chambrée, vu qu'on l'entend à peine respirer.

— Il est toujours occupé d'inventions ? Il en cherche une qui, à l'entendre, doit tout révolutionner ; mais tu sais, il a toujours peur qu'on ne lui vole ses idées, et il fait le cachottier ; du reste, vous n'avez qu'à monter pour lui parler de la chose.

Je décidai Robert à me faire voir le chemin, et nous arrivâmes à une chambre basse et obscure, dont tout l'ameublement consistait en trois lits de sangle et en trois tabourets. Près de la fenêtre un homme maigre, chauve et déjà vieux fumait sur un petit établi couvert de fragments de cuivre, de morceaux de fer et d'outils. A notre vue il s'interrompit brusquement, jeta la pièce qu'il travaillait dans le tiroir de l'établi et le referma avec vivacité.

— Eh bien ! est-ce que vous nous prenez pour des *cambrioleurs* (dévaliseurs de chambre), bonhomme Barrier ? demanda Robert en riant.

— Tiens, c'est toi Pompe-à-Mort dit l'horloger, te voilà donc de retour ?

— Avec un camarade de chambrée que je vous amène.

— Ah ! vous allez loger ici, reprit Barrier, dont le regard se fixa sur moi avec inquiétude ; vous êtes alors compagnons d'état ?

— Fi ! donc papa Barrier, reprit Robert ; regardez-moi les mains de ce garçon et dites si c'est là le cuir d'un batteur de fer.

— Monsieur serait-il mécanicien ? demanda l'horloger avec anxiété.

— Juste, dit Pompe-à-Mort en riant ; mécanicien en bâlons de chaise, constructeur de chabots et ingénieur de rouleaux de serviettes ; si vous êtes gentil, il vous tournera un étui pour mieux cacher vos inventions.

Le front du vieil ouvrier se plissa.

— Les mieux cacher, répéta-t-il ; ah ! oui, si je l'avais fait, d'autres ne seraient pas devenus riches, en me dépouillant de ce qui était mon bien. Seul, j'ai tout cherché, tout découvert, et le maître qui me faisait travailler en a profité ; c'est lui que l'on connaît, c'est lui que l'on vante ; c'est lui qui porte la croix que j'ai gagnée.

— Et n'avez-vous pu réclamer votre droit ? demandai-je.

— Quel droit ? reprit l'horloger amèrement ; n'étais-je point aux gages du fabricant ; n'avait-il point fourni la matière ? La découverte était à lui puisqu'elle venait de ses ateliers, car le cerveau de l'ouvrier fait partie des outils ; c'est un creuset loué ; tout ce qui en sort appartient au maître. Notre métier, à nous autres, est d'inventer, et à lui d'acheter le brevet de notre invention. Ce n'est pas le capital qui est un instrument pour l'intelligence, mais l'intelligence qui est un instrument pour le capital. Le jour où j'ai voulu réclamer une part dans les bénéfices que le maître me devait, il m'a chassé et les avocats m'ont dit que c'était la loi.

— Et bien une autre fois vous ferez vos conditions, dit Robert ; vous n'êtes pas à ça près d'une invention et vous pouvez en trouver une autre.

— Pour inventer il faut du temps, de l'espace, des outils, de l'argent, dit l'horloger, et tu vois où j'en suis !

— Il est certain que ça ne peut pas se comparer aux Tuileries, reprit Pompe-à-Mort en promenant autour de lui un regard insouciant, mais pourquoi donc que vous avez quitté la grande chambre de devant ?

Barrier n'eut point le temps de répondre ; la porte venait de s'ouvrir bruyamment, et une grisette entra en chantant.

— Eh ! c'est la voisine Farandole, dit Robert.

— Tiens ! Pompe-à-Mort, s'écria la jeune fille ; comment donc que tu te trouves ici, mauvais sujet ?

— Je m'y trouve parce que j'y suis ma vieille, reprit gaîment Robert en l'entourant d'un de ses bras et lui donnant un gros baiser sur chaque joue.

— Eh bien ! comme ça se trouve, dit Farandole qui l'avait laissé faire, moi qui donne justement une soirée aujourd'hui.

— Une soirée ?

— Avec de la galette et du punch ! rien que ça !

— Tonnerre ! voilà qui est un peu bon genre pour le quartier ! c'est donc le brigadier qui régale ?

— Ah ! bien oui le brigadier ; je ne le connais plus !

— Avec qui donc que tu es maintenant ?

— Avec moi toute seule ! ça me fait un changement. Mais, dis donc c'est il un de tes amis ce garçon-là ?

C'était moi qu'elle désignait. Robert répondit que j'étais son nouveau camarade de chambrée.

— Alors, faut qu'il vienne avec toi, reprit Farandole, nous verrons s'il est farceur ! Et vous aussi, père Barrier, je vous attends ; il y aura tout la maison d'abord ; même le papa Jérôme, qui a promis de venir quand la marmaille serait couchée. Ainsi, c'est convenu, les enfants ; à sept heures la fête commence ; une mise décente est de rigueur, on sera reçu en s... bots...

A ces mots la grisette prit les deux mains de Robert, fit deux ou trois fois le tour de la chambre en dansant, et sortit sur l'air de la *Farandole*, ronde favorite à laquelle elle devait son nom.

— Robert et moi, nous arrivâmes chez la grisette à l'heure convenue. Quelques-uns des invités s'y trouvaient déjà : c'étaient des ouvrières appartenant aux fabriques du faubourg Saint-Marceau, mais dont la tenue prouvait évidemment l'habitude de faire dans la rue leur *cinquième quart* de journée (1), deux jeunes gens en casquette, vivant de ces industries équivoques qui préparent au vice par l'oisiveté. Le père Barrier ne tarda pas également à arriver avec la Gloriette, qui apportait le punch dans un saladier.

On s'assit autour de la table ; Farandole remplit les verres, et la conversation commença à s'animer

Robert surtout, qui revenait sans cesse aux rafraîchissements, ne tarda pas à s'égayer outre mesure.

— Allons, Pompe-à-Mort, un peu de tenue, dit la grisette en voulant arrêter ses libations ; il faut garder la part du papa Jérôme.

— Tant pire pour les absents ! cria Robert, en remplissant son verre ; pourquoi qu'il ne vient pas, cette vieille rosière de Salency. Je parie qu'il donne le sein à un de ses moutards.

— Taisez-vous, vaurien, le voici !

Un petit homme, à figure douce et à manières timides, venait, en effet d'entr'ouvrir la porte, son bonnet de laine à la main.

— Faites excuse, la compagnie, dit-il en entrant avec précaution ; messieurs et mesdemoiselles, j'ai bien l'honneur... Il ne vous est rien arrivé depuis ce matin, mam'selle Farandole ? Bonjour, monsieur Robert, comment va la vôtre ?

— Asseyez-vous, vieux papa, dit celui-ci, en avançant une chaise au nouveau venu. Pourquoi donc arrivez-vous si tard ?

— C'est pas de ma faute, répondit Jérôme, en s'asseyant à quelque distance de la table ; foi d'homme, j'ai fait mon possible ; mais j'avais à finir une grosse de boutons que je dois livrer demain.

— Les affaires vont donc à cette heure, papa ?

(1) Tout ceci n'est point *inventé* ; voyez le curieux ouvrage du docteur Villermé : *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers*, où il analyse, d'après des conversations avec des travailleurs, les causes les plus ordinaires de l'ivrognerie parmi les ouvriers.

(1) Expression employée par les ouvriers des fabriques pour désigner les ouvrières qui quittent le travail à la brune pour chercher aventure.

M. Destrés, très animé, monta au café de la Régence, et là vit M. le colonel Pélissier qui lui avait été désigné comme ayant manifesté des soupçons. Des explications furent demandées, et sur une réponse et un geste qui ne parurent pas satisfaisants à M. Destrés, il s'oublia au point de porter la main sur le colonel. — A cet éclat, les amis du colonel indignés, se jetèrent sur M. Destrés et le frappèrent. Enfin cette scène scandaleuse cessa par la sortie du jeune homme. Le colonel porta plainte: c'est par suite de cette plainte que M. Destrés fut arrêté, incarcéré, mis en jugement, et qu'il a été condamné à une année de prison.

CHRONIQUE AGRICOLE.

IRRIGATIONS. — Le projet qui vient d'être adopté à la chambre des députés doit-il calmer l'impatience des cultivateurs? Les avantages que l'on en peut tirer seront-ils assez grands pour que l'agriculture doive se déclarer satisfaite, au moins momentanément, et ne poursuive plus de ses instantes réclamations l'apathie du gouvernement? C'est une question que nous croyons utile de poser en ce moment où vont se réunir la plupart des associations agricoles; nous espérons qu'on ne la laissera point passer sans la débattre.

Les cultivateurs, au nord de la Loire, oublient trop facilement que les irrigations sont de première nécessité pour leurs confrères du midi, et méconnaissent singulièrement le profit qu'ils en pourraient obtenir pour eux-mêmes. Nous n'avons pas l'intention d'écrire dans notre chronique un traité sur l'usage des eaux; quelques lignes nous suffiront pour faire comprendre qu'elles doivent jouer un rôle important dans toutes les contrées de la France, sans exception. L'eau, c'est de l'engrais: si les cultivateurs du Nord ont trop d'engrais, l'irrigation est pour eux sans valeur; cependant, même en admettant cette supposition, ils devraient, par esprit de justice, solliciter le gouvernement d'établir un bon système d'arrosage pour les contrées méridionales que le manque d'eau rend stériles. Mais le Nord n'a point assez d'engrais, et il faut qu'il avise au moyen de s'en procurer; il le faut puisque ceux dont il dispose ne suffisent point à produire de la viande, de la laine, des chevaux à bon marché. Il le faut puisqu'il redoute l'introduction des bestiaux étrangers; il le faut puisqu'il demande que l'on prohibe l'introduction des graines oléagineuses, et la sortie des tourteaux.

L'agriculture doit être protégée, dit-on de tous les côtés, car elle ne peut supporter la concurrence étrangère: eh! mon Dieu oui, l'agriculture doit être protégée; mais comment? Voilà la question que l'on n'étudie peut-être pas avec tout le soin, avec toute l'impartialité nécessaires. C'est une pauvre ressource, voyez-vous, que les droits de douane pour une grande industrie; le tarif protecteur c'est une muraille de guerre, et la guerre n'engendre point la prospérité. La guerre ne donnera point à vos champs la fertilité qui leur manque; et le gouvernement ne vous accordera pas longtemps cette funeste protection, l'intérêt du peuple s'y oppose. Mais vous avez le droit de demander une protection plus efficace, une protection positive; vous avez le droit de demander que l'on mette à votre disposition tous les éléments naturels nécessaires à la production agricole: ces éléments sont au nombre de trois; vous avez la terre, vous jouissez du soleil autant qu'on peut vous en faire jouir; le troisième élément, aussi indispensable que les deux autres, l'eau vous échappe: on ne vous permet pas de la prendre, on vous la dispute, on la

sologique;

Art. 3. Les causes probables de la maladie, son mode d'apparition dans une contrée, sa contagion, les modes de transmission, et les circonstances qui paraissent lui donner plus ou moins d'intensité. Parmi les causes prédisposantes et prédominantes, parmi celles qu'on peut regarder comme génératrices, et celles d'extension, l'auteur devra rechercher quelles sont celles relatives au climat, au logement, à l'alimentation, et même s'il n'y en a pas de relatives aux races; enfin, si, en raison de ces causes, il est à craindre que la maladie puisse se montrer spontanément en France;

Art. 4. Son diagnostic différentiel des autres maladies de l'espèce bovine, qui pourraient avoir quelque analogie avec lui; les causes probables de ces maladies;

Art. 5. Ses rapports, s'il en existe, avec certaines maladies des espèces chevaline, ovine, porcine, particulièrement en ce qui concerne les causes de ces maladies;

Art. 6. Une indication des mesures à prendre pour l'emploi des produits des animaux contagionés, soit qu'ils aient été abattus, soit qu'ils soient morts naturellement;

Art. 7. L'exposé des moyens que les cultivateurs peuvent employer pour garantir leurs animaux, là où la maladie est spontanée et enzootique, et surtout là où elle ne se montre que par contagion; enfin, l'exposé des moyens qui ont ou qui paraissent avoir eu le plus de succès 1° pour préserver un pays menacé, 2° pour circonscrire les maladies dans un pays affecté, 3° pour l'éteindre là où elle existe, 4° pour proscrire son renouvellement, et en même temps pour désinfecter non seulement les lieux, mais aussi tous les ustensiles qui ont servi aux animaux attaqués. La Société décernera le prix, s'il y a lieu, dans la séance publique d'avril 1846. Si aucun des Mémoires n'est jugé digne du prix, la Société décernera partie du prix, ou bien des médailles d'or aux auteurs qui auraient résolu quelques-unes des questions proposées, en particulier celles comprises sous les art. 2, 3, 4, 5 et 8. La Société rappelle aux concurrents qu'elle reste propriétaire des Mémoires, et qu'elle se réserve le droit d'en disposer comme elle l'entendra.

Nous engageons les journaux de Paris à reproduire ce programme, afin qu'il arrive plus facilement à la connaissance des vétérinaires étrangers, qui peuvent seuls résoudre la plupart des questions posées par la Société d'agriculture. Il est, cependant, bien regrettable que la commission se soit laissé préoccuper par le typhus au point de passer sous silence toutes les autres épizooties qui déciment continuellement le bétail français: le sang de rate, la pneumonie gangreneuse, la morve, etc., sont à poste fixe dans nos étables; le mal est actuel, positif: il augmente tous les jours et cause des pertes considérables; pourquoi ne veut-on pas s'en occuper? Et puis, quand ce programme sera rempli, lorsque l'on connaîtra bien le typhus contagieux et les mesures à prendre pour préserver un pays menacé de la contagion, combien faudra-t-il attendre d'années avant que le ministère présente une loi sur la matière et la fasse adopter?

En Belgique, on n'a pas délibéré si long-temps; on a pensé qu'il fallait mieux agir. Nous ne croyons pas que M. Nothomb soit beaucoup plus initié à la science agricole que M. Cunin-Gridaine; mais il écoute les réclamations des cultivateurs et il essaie de les satisfaire promptement: dès l'apparition du typhus en Allemagne, ce ministre intelligent fit voter, par la chambre des représentants, une loi qui autorise le gouvernement à arrêter la marche des épizooties et des maladies réputées contagieuses, en interdisant la circulation de toutes les matières animales, et même en faisant abattre, pour cause d'utilité publique, les bêtes infectées. Puis, pour compléter cette mesure importante, pour lui enlever jusqu'à l'apparence de l'arbitraire, il a remis en vigueur l'ancien règlement

[illegible] contagieuse et pour cause d'utilité publique.

Art. 2. Pour avoir droit à cette indemnité, le propriétaire de l'animal abattu devra fournir, à l'appui d'une demande à notre ministre de l'intérieur, des certificats ou déclarations constatant qu'il s'est conformé aux dispositions suivantes:

A. L'abattage de l'animal malade doit être ordonné par le gouverneur de la province, le commissaire du service de santé civil, le commissaire de l'arrondissement, un membre de la commission provinciale d'agriculture, et, en cas d'urgence, par le bourgmestre de la commune, en suite d'un rapport du vétérinaire du gouvernement, constatant que la maladie contagieuse était parvenue à un degré incurable et que l'abattage en était devenu nécessaire, dans l'intérêt public;

B. L'abattage doit avoir lieu sous les yeux d'un officier de police, et le même jour l'écurie où le bétail malade a séjourné doit être purifiée et assainie par le propriétaire, d'après les instructions vétérinaires du gouvernement;

C. La valeur de l'animal doit être constatée aux frais du propriétaire par deux experts nommés et assermentés par l'administration communale;

D. Le propriétaire doit avoir possédé le bétail pendant plus de huit jours en bonne santé et s'être conformé, dès l'apparition de la maladie, aux dispositions des articles 459 et suivants du Code pénal, en la déclarant à l'administration communale;

E. Le bétail malade doit avoir été traité par un vétérinaire du gouvernement avant que la maladie fût parvenue au dernier degré et devenue incurable. Le rapport du vétérinaire fera connaître l'état dans lequel il a trouvé le bétail, lors de sa première visite, sa valeur comme s'il était en état de bonne santé, ainsi que la durée du traitement qui a été employé.

Art. 4. Aucune indemnité ne sera accordée si les soins d'un vétérinaire du gouvernement n'ont pas été réclamés par le propriétaire du bétail malade, dès le début de la maladie.

Il n'y aura d'exception à cette règle que dans le cas où la maladie aurait fait des progrès tellement rapides qu'il aurait été impossible de requérir le vétérinaire, et dans le cas où il n'y aurait pas de vétérinaire du gouvernement domicilié dans un rayon de 3 lieues du domicile du réclamant. Ces circonstances devront être constatées et prouvées par un certificat de l'administration communale.

Il s'en faut de beaucoup que cette espèce d'assurance par l'Etat soit complète; mais enfin nos cultivateurs français s'estimeraient fort heureux si on voulait leur accorder les bénéfices d'une pareille législation.

FERMES INDUSTRIELLES. — Un propriétaire anglais, M. Nowell, a créé depuis deux ans un établissement agricole destiné à venir au secours des ouvriers des manufactures pendant les moments de chômage; M. Nowell voulait démontrer qu'il était possible de diminuer beaucoup la taxe des pauvres en donnant une place, aux indigents, dans les travaux de l'agriculture: l'expérience a démontré que ses calculs étaient parfaitement exacts. Le capital de fondation est resté parfaitement intact, et le bilan de la seconde année a réalisé un bénéfice net de 175 fr., sans compter l'amélioration foncière du sol. « En résumé, disent les rapporteurs du comité de secours pour les ouvriers, avec un capital de 1 640 fr. on a pu dispenser treize personnes de recourir à la charité de la paroisse; on a donné 258 journées de travail sur une ferme de 2 hectares et demi, et l'on a encore encaissé un bénéfice quoique les ouvriers ne fussent point habitués aux travaux des champs! Mais ce n'est pas tout, trois petits fermiers ont pu acquitter leur part entière de la taxe des pauvres en charriant des engrais au compte de la ferme industrielle; d'autres en ont acquitté une portion par le même moyen; un manouvrier a gagné aussi

---

— Vous êtes bien bon, M. Robert, grâce à Dieu! mais il était temps, car la morte-saison avait consommé tout ce qu'on avait pu mettre dans la tirelire.

— Oui, fit observer Barrier, dans le bon temps on la remplit, en se retranchant tout agrément, et dans les mauvais on la vide, en ne se donnant qu'une partie du nécessaire!... On continue comme ça une quarantaine d'années, et alors, si on est bien avec son commissaire, on obtient une place à l'hôpital.

— On fait comme on peut, mon cher monsieur Barrier; on fait comme on peut, répliqua Jérôme avec douceur. Certainement, c'est triste d'aller à l'hôpital, mais alors les enfants sont élevés!

— Brave père, va! dit Farandole, touchée, malgré elle, dans son cœur de femme.

Et elle remplit un verre qu'elle présenta à l'ouvrier boutonnier. Celui-ci parut hésiter à l'accepter.

— Est-ce que vous n'aimez pas le punch! demanda Robert.

— C'est-à-dire, je l'aime peut-être, dit Jérôme, embarrassé et souriant; mais, vous concevez... qu'un père de famille... doit éviter la dépense...; aussi, je crois que je n'en ai jamais bu.

— C'est juste! reprit un des jeunes gens en casquette: l'eau filtrée et les pommes de terre, voilà le régime de la vertu! C'est pourtant drôle, dites donc, qu'il y ait comme ça les trois quarts du monde condamnés à vivre en pénitence sur cette gueuse de terre, sans jamais goûter à ce qu'elle donne de bon.

— Voilà ce qui ne me va pas à moi, ajouta son compagnon. Travailler douze heures pour n'avoir qu'une botte de foin! ça peut convenir à un cheval de cabriolet, mais pas à un homme.

— Et c'est pourquoi tu t'es logé dans la rue de Saint-Lâche? demanda Robert. Mais faut prendre garde, mon petit; ce quartier-là est bien près du Palais-de-Justice.

Le jeune homme fit un mouvement d'épaules.

— Connu! dit-il. Mais quand il arriverait un malheur!... quelques mois passés à l'ombre n'ont jamais nui à la santé. le gouvernement nous donnera pour rien la pension et le logement, pendant que vous crèverez de faim... et de plus, nous sortirons de là avec une *masse*!

— C'est pourtant vrai! dit Barrier, pensif.

— Ah bah! faut pas dire ces choses-là! s'écria une des ouvrières; ça vous fait venir des idées qui vous ennuient.

— Et ça vexe Jérôme, ajouta Robert.

— Oui, oui, interrompit Farandole, qui venait de vider le saladier dans les verres; ne mécanisez pas les honnêtes gens devant le papa Jérôme...; il pourrait prendre la chose pour lui, et il a déjà assez de souci.

Jérôme releva la tête. Le punch avait fait monter une légère rougeur à ses joues ternes, et son œil avait pris un peu plus d'assurance.

— Faites excuse, mam'selle Farandole, dit-il, avec une certaine vivacité; j'apprécie l'intention de ce que vous dites; mais je ne voudrais pas laisser croire à la compagnie que j'aie à me plaindre de personne, ni que je ne sois pas bien dans mon ménage...

— Oh! ça, on sait que la mère Jérôme est la reine des braves femmes, interrompit la grisette.

— Oui, je pense pouvoir me permettre de dire qu'on n'a rien à lui reprocher, reprit le boutonnier, dont l'accent trahissait un attendrissement intérieur; depuis douze ans que nous habitons le quartier, elle est connue... Toujours au travail, et jamais d'humeur, avec ça, les enfants... ils sont encore à savoir ce que c'est que c'est que d'être battus.

— Aussi, sont-ils gentils, dit Farandole; ils ne me rencontreraient pas sans me dire bonjour.

— Et jamais de bruit dans les escaliers, ajouta la Gloriette.

— Et ça va tous les jours à l'école, continua l'horloger.

— Tous les jours, M. Barrier, reprit l'ouvrier, à qui ces éloges firent venir les larmes aux yeux; l'aîné sait déjà lire, écrire et chiffrer, et les deux petites aident la mère à coudre. Ce sont de vrais anges du bon Dieu!... Aussi quand ils sont autour de moi, voyez-vous, et que j'entends la bonne femme qui tripote dans le ménage en chantonnant, je ne demande rien que de continuer à vivre aussi heureux.

— Eh bien! je comprends ça! s'écria Farandole; oui, voir des mioches qui prospèrent, qui rient, qui vous caressent; çà doit joliment vous assaisonner les épinards. Si le beurre est trop cher, eh bien, on a leur bonheur... et on mange son pain avec.

— Et puis, reprit Jérome, enhardi par cette approbation, il peut venir une bonne chance. Il y a deux ans, un bourgeois a été sur le point de me faire l'avance qu'il me faut pour fabriquer à mon compte, il m'avait promis cinq cents francs, malheureusement il a fait des pertes...

— Et vous n'avez rien eu? acheva ironiquement Barrier.

— Non, mais une autre occasion peut se présenter; il faut toujours espérer M. Barrier; ça ne fait de mal à personne, et ça vous fait du bien; tandis qu'on se mine à envier ceux qui sont mieux placés et que souvent ça donne de mauvaises tentations. Je sais bien qu'il y en a qui reçoivent une pauvre part dans le monde, mais c'est une raison pour ne pas la rendre plus mauvaise par son manque de raison; quand on vous a mis dans l'eau jusqu'au cou, faut pas y enfoncer encore la tête par mauvaise humeur, ou l'on croira que c'est de votre faute si vous vous noyez... Je ne dis point ça, au moins, pour offenser la compagnie.

— On le sait bien, père Jérome, allez, dit Farandole, qui était devenue sérieuse.

— Alors, elle m'excusera d'avoir hasardé aussi mon petit mot, reprit le boutonnier qui s'était levé en souriant, et elle me permettra de la saluer, vu que les enfants n'auront pas voulu s'endormir sans me dire bonsoir... c'est une habitude... en vous remerciant mademoiselle Farandole, et la compagnie, à l'avantage!

Il salua plusieurs fois avec son bonnet et sortit.

Mais ce qu'il venait de dire avait évidemment impressionné les auditeurs. A mesure qu'il parlait, leur cynisme amer et révolté avait fait place à je ne sais quel vague respect pour cette probité si simple et pour cette résignation si heureuse. Robert, qui avait fait demander de l'eau-de-vie, buvait coup sur coup, comme s'il eût voulu s'étourdir plus vite et ne pas entendre; les deux gens en casquette affectaient une ironie embarrassée, Barrier et les femmes avaient pris un air sérieux. Il y eu un moment de silence après la sortie de l'ouvrier.

— Est-il drôle ce père Jérôme, s'écria enfin tout-à-coup Farandole, échappant à l'impression reçue par un éclat de rire; ce qu'il nous a dit là, c'était comme un sermon, excepté qu'un sermon ennuie.

— Bah! ajouta une des ouvrières, il a raison et nous aussi... chacun fait comme il peut.

— Bien dit, ma petite mauviette, reprit la grisette en l'embrassant; chacun fait comme il peut... en ayant l'air de faire comme il veut. Laissons-nous donc aller, mes petits... et pour bien finir la soirée, je vous propose un rigodon.

— Ici?

— Non, au bal Mouffetard; c'est ce soir l'ouverture; qui est-ce qui veut être mon cavalier?

— Présent! dit Robert, qui se leva en chancelant.

— Pompe-à-Mort!... merci, objecta Farandole. Pour danser il faut se tenir debout.

— Sois donc calme, bégaya le forgeron, c'est d'être assis qui m'a étourdi comme ça, quand j'aurai pris l'air, tu me verras plus ferme que le Pont-Neuf. Ton bras que je te dis; je ne te ferai pas d'affront.

La grisette se décida après quelques hésitations et tous partirent ensemble, sauf Barrier et moi qui regagnâmes notre chambre.

Le lendemain, je pris la moitié des mille francs que j'avais emportés et je l'adressai à Jérôme, avec un billet anonyme, déclarant que cet argent lui était donné pour qu'il pût *fabriquer à son compte!*

Le brave homme faillit devenir fou de joie. Il s'occupa aussitôt d'acheter tout ce qui lui était nécessaire et loua un autre logement dans la rue du Renard. Je pris sa chambre où je m'établis avec tout ce qui était nécessaire pour une profession de tourneur. J'eus d'abord quelque peine à obtenir du travail. Il fallut affronter bien des refus, accepter de dures conditions, subir des retards de paiements et même des retenues, m'initier enfin aux difficultés pratiques de la vie du peuple, dont je ne connaissais encore que les grandes misères.

Vous n'attendez pas de moi, sans doute, le récit détaillé de ces années d'épreuves; je vous en ai dit assez pour pouvoir les franchir d'un bond et arriver à l'aventure qui me força de hâter mon changement de position.

ÉMILE SOUVESTRE.

(La suite à demain.)

draît une séance extraordinaire pour [illegible]

Théâtres, fêtes et concerts.

Nonobstant la brillante représentation donnée samedi à leur bénéfice, et qui devait être leur représentation d'adieu, les 36 danseuses viennoises restent encore à Paris cette semaine. C'est une bonne fortune pour ceux qui n'ont pu voir encore les charmantes évolutions de ce gracieux essaim.

— Mlle R. Mazel, que son talent comme pianiste et ses compositions ont placée depuis long-temps parmi nos célébrités musicales, donnera mercredi, 5 mars, une brillante soirée dans les salons de M. Pape. MM. Tilmant, Rignault et Turiot, pour la partie instrumentale; MM. Meccati, Cohen et Mlle de Ligny, pour la partie vocale, se feront entendre dans cette soirée. Quatre nouvelles compositions vocales de Mlle Mazel, dont deux seront chantées par elle-même, figurent sur le programme.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 19 FÉVRIER.

Malgré l'article *Journal des Débats* où il était dit que dissoudre *en ce moment* la chambre ce serait, de la part du cabinet, non pas seulement une faute, mais une folie, » la *Presse* persiste à croire « que la dissolution aura lieu entre les deux sessions, quelle que doive être la majorité faible ou forte qui se prononcera contre tout amendement à la loi des fonds secrets. La dissolution ne fût-elle pas dans la volonté des ministres, qu'elle n'en serait pas moins à nos yeux l'inévitable conséquence de la faiblesse des hommes et de la force des choses.

« Oui, continue la *Presse*, il est vrai de dire que le ministère a traversé deux sessions avec la chambre actuelle; mais il est faux de prétendre *qu'elle s'y est associée dans toutes les occasions importantes*. Pour l'honneur du pays, et dans l'intérêt de son avenir, c'est une affirmation que nous n'avons jamais laissé, que nous ne laisserons jamais se produire sans protester contre son inexactitude. Dans toutes les occasions importantes, au contraire, — si l'on en excepte le dernier vote du 27 janvier dernier, — ce qui a caractérisé la conduite de la majorité, c'est le soin avec lequel elle s'est constamment appliquée à se tenir à égale distance de ces deux écueils :

» Solidarité des actes du cabinet;

» Responsabilité de sa chute. »

Le *National* expose de nouveau le pitoyable spectacle qu'offre en ce moment chez nous le gouvernement parlementaire, une majorité en désarroi, une minorité sans boussole. « Et tous ces hommes, dit-il, ne s'aperçoivent pas de la vaine comédie qu'ils jouent! Ils ne voient pas que dans ces misérables luttes, c'est leur propre gouvernement qu'ils sacrifient. Ils paraissent ne pas comprendre que, dans cet artificiel équilibre des trois pouvoirs, il y en a un qui se fortifie par leur faiblesse, qui profite de la division des esprits, de l'abaissement des caractères. »

Le *National* engage les conservateurs intelligents à se grouper énergiquement autour de M. Guizot, s'ils croient pouvoir lui rendre l'autorité, la force morale qu'il a perdue, ou, si l'état de la chambre ne leur permet pas de pareilles illusions, à ne plus s'épuiser en efforts pour prolonger l'existence du cabinet. « Quelle utilité pour le pays, demande le *National*, que la durée d'un gouvernement faible, livré comme une exploitation à de misérables trafiquants? »

» Nous parlons ici, fait observer la feuille radicale, comme des spectateurs bien désintéressés, et l'on peut nous en croire : nos désirs bien sincères sont pour M. Guizot; car nous savons tout ce que cet homme amène de recrues à notre opinion; nous savons quelle puissance sa politique avilissante, corruptrice et immobile peut nous donner aux élections prochaines. »

Le même journal apprécie ainsi le rapport sur les fonds secrets :

« Le drame sera mesquin si le prologue qu'on a lu aujourd'hui à la

k. 20,50 à 21 les 3 h. entrées comprises.

Issues. Son 6,50 à 6,75 les 325 l. — Mouture 7,00 à 7,50. — Recoupettes 10,00 à 10,50 les 100 k. — Remoulages 15,50 à 17 bonne qualité.

Halle aux farines du 19 février. — Arrivages 1749-56. — Ventes 1861-76. — Restant 17545-11. — Gruaux, 47,15 à 00,00. — Farines, 1re 31,20 à 33,75; 2e 28,00 à 30,55; 3e 26,75 à 00,00, 4e 20,40 à 21,00.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 19 février. — Foin, 1re 44 à 48; 2e 40 à 42. — Paille de blé, 1re 24 à 27; 2e 21 à 23; 3e 19 à 20. — Paille de seigle, 1re 27 à 32.

Halle à la viande du 19 février. — 26341 kil. Bœuf 1,25-1,20-0,70. — 11435 kil. Veau 1,60-1,40-1,20. — 6208 kil. Mouton 1,50-1,02-1,08.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 18 février. — Taureaux amenés 14, 12 vendus 0,71. — Vaches grasses amenées 90, 44 vendues 1,04-0,88-0,72. — 208 veaux amenés, 208 vendus 1,60-1,50-1,40. — Vaches laitières amenées 91, vendues 61 de 200 à 488.

Marché de la Vallée du 19 février. — Alouettes (la dizaine) 1,00 à 1,10. — Agneaux 6 à 19,50. — Bécasses 1,75 à 3,25. — Bécassines, 1. — Cailles 1,75. — Canards 1,60 à 2,00. — Canetons 2,50 à 0,00. — Chapons 2,00 à 5,50. — Dindes gras 7 à 8; de com. 5,00 à 6,00. — Grives 0,25 à 00. — Lapins 1,00 à 3,40. — Lièvres 2,60 à 4,50. — Moutons Pré salé 8,00 à 27,50. — Oies grasses 0,00 à 0,60; de com. 3,25 à 5,00. — Perdrix grises 1 à 1,60. de rouges 2,60 à 0,00. — Pigeons bizets 0,00 à 0,00; de de volière 0,40 à 0,75. Pilets 0,60 à 1,76. — Poules ordinaires 1,25 à 2,25. — Poulets gras 2,25 à 4,00. — Poulets communs 1,10 à 2,00. — Sarcelles 0,50 à 1,75.

Halles aux beurres, œufs et fromages, 17, 18 et 19 février. — *Beurre* (le kil. En livres 1,40 à 2,16. — En mottes Isigny 1,40 à 6,90. — En motte Gournay 1,30 à 3,30. — Petit beurre 1,32 à 1,56. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 0,00. — *Œufs* (le mille). Du 17, 48 à 76. — Du 18, 40 à 80. — Du 19, 00 à 00. — *Fromages* (la dizaine) Brie 12 à 38. — A la pie 5 à 15.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 18 FÉVRIER.

GARNIER, carrier à Gentilly, rue du Bout-Durand, 1. Juge commissaire, M. Riglet; syndic provisoire, M. Thierry, rue Monsigny, 9.

DUROT, marchand de vin traiteur à Grenelle, barrière de la Cunette, 15. Juge commissaire, M. Chatenet; syndic provisoire, M. Hérou, rue des Deux-Ecus, 33.

Du 16 décembre dernier.

LOGUET, brossier, rue du Marché-Saint-Honoré, 28. Juge commissaire, M. Milliet; syndic provisoire, M. Hénin, rue Pastourel, 7.

Bourse du 19 février 1845.

Point de variations sur les fonds publics ni sur la plupart des valeurs étrangères.

Les chemins de fer, tous en hausse, regagnent en trois jours la baisse de toute la semaine passée. On paraît penser, en général, que la spéculation, quittant forcément les chemins non adjugés, se reportera sur les autres.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant, Emprunt, 86 05. — Belge 1842, 106 1/2. — Id. 4 1/2, 103 1/4, 1/2. — Id. 2 1/2, 61 75. — Société générale, 1590, 1600. — Naples, récép. Rothschild, 102 25, 30. — Lots d'Autriche, 400, 397 50. — Id. sortis, 540. — Espagne passive, 6 3/4. — Id. 3 p. 0/0, 41 3/8. — Dette intérieure, 34. — Jouiss. des 4 Canaux, 136. — Canal de Bourgogne, 1085. — Gaz français, 4700. — Nouv., 4500. — Gaz anglais, 8500, 8600. — Nouv., 8000. — Gaz de Calais, 1125. — Id. de Belleville, 1040. — Lin Maberly, 595, 610, 605.

Obligations de chemins de fer : Versailles riv. dr. anc., 1040. — Orléans, 1225.

Chemins non constitués : Bordeaux, 631 25, 632 50. — Vierzon, 796, 797 50. — Boulogne, 605, 600. — Montereau, 525, 531 25.

A terme : Emprunt, 86 10, 05. — Belge 1840, 106 1/8. — Espagne, dette intérieure, 34, 34 1/8.

Consol..... 00 1/2 5/8.	Av..... 85 7 1/2.	3 0/0 85 20 d. 50.
Esp. act... 27 3/4.	Ap..... 85 05	85 60 45 d. 50.
Portug..... 59 »/».		5 0/0 122 85 d. 50.
Mexic...... 35 3/4.	Rep. fin c. — F. pr.	122 60 65 d. 50.
Brésil...... » »/».	3 0/0, p. 02 1/2. 17 1/2	St.-Germain, 1035 d. 20.
5 0/0 Holl. 99 1/4.	5 0/0, p. 35	à 142 50 d. 10.
o 1/2 do. 63 1/8.		Orl. 1200, 1205 d. 10.
Rouen.... 42 1/2.	Bons du trésor.	Hâvre 820 d. 10.
Orléans... 44 3/4.	3 1/8.	Mars. 1005 d. 10.
		Strasb. 325, 330 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 82,00 à 00,00; courant du mois, 83,50 à 84,00; mars et avril, 85,00 à 00,00; 4 mois d'été, 87,00 à 88,00; 4 derniers mois, 91,00 à 92,00.

LILLE — Colza, 78,00 à 77,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 89,00 à 00,00; courant du mois 88,00 à 00,00; mars et avril, 87,00 à 87,50; 4 d'été, 87,00 à 85,00; 4 derniers, 86,00 à 87,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

La clôture des magnifiques primes de musique, de chant et de piano, données pour rien par la FRANCE MUSICALE, est annoncée pour le 28 de ce mois. Tout ce qui a paru de remarquable en musique cet hiver se trouve réuni dans les Albums que reçoivent gratis les abonnés. Après le 28 février, la FRANCE MUSICALE n'accordera plus ces avantages. S'adresser tous les jours, de 10 heures à 5 heures, 6, rue Neuve-St-Marc.

— Le livre qui s'adresse à la classe la plus nombreuse est bien certainement celui qui a le plus de succès, surtout quand il satisfait à un sentiment ou à un besoin. Le volume annoncé plus bas, qui a pour titre : *Du Choix d'une profession industrielle*, est placé dans cette condition importante. C'est un véritable guide pour les pères, toujours embarrassés lorsqu'il s'agit de donner un état à leurs enfants. Là ils trouveront, traitées avec le plus grand soin, toutes les questions relatives à une bonne éducation industrielle, et seront plus à même de comprendre les avantages et les inconvénients de telle ou telle profession, lorsqu'ils auront étudié avec soin tout ce qui y a trait. — L'*Histoire de la Vapeur*, au moment où tous les esprits sont portés vers la grande industrie et les chemins de fer, n'est pas non plus inutile à étudier. On y verra les résultats exacts et rigoureusement évidents de son application dans le passé et dans le présent, avec des considérations sur les bons et les mauvais effets de son emploi. (Voir aux Annonces.)

— Le portrait de l'EMPEREUR NAPOLÉON A SAINTE-HÉLÈNE, par M. Steuben, lithographié par M. Bellard, cette magnifique planche obtient un succès remarquable dans toute l'Europe; c'est la dernière image la plus ressemblante que nous ayons du grand prisonnier. — A Paris, rue Thérèse, 11, près le Palais-Royal. — Prix : 25 francs.

Spectacles du 20 février.

4 h. »/» OPÉRA. —
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Mithridate.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Linda.
7 h. »/» ODÉON. — Notre-Dame des Abîmes.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Petites Misères. Enfant chéri. Trois Loges.
9 h. »/» VARIÉTÉS. — Mimi. Un Jour Gras. Vendetta. Saltimbanques.
6 h. »/» GYMNASE. — Deux César. Bal. Cérigny. Morale.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Bœuf gras. Paris voleur. Liberté. Indiana.
6 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Lady Seymour.
6 h. »/» AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. »/» GAITÉ. — Marché de St-Pierre. Forte-Spada.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. »/» COMTE. — Mort aux rats. Polichinelle. M. Jean. Flageolet.
6 h. »/» FOLIES. — Toutou. Rosière. Gamin. Cendrillon. Voyage.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

r de l'arène, et ses adversaires manquent de force pour lui porter le coup décisif. L'opposition n'est pas armée d'idées; elle ressasse péniblement ce qu'elle a déjà dit lors de la discussion de l'Adresse, à propos du Maroc, de Taïti, de Pritchard. On réclame un cabinet nouveau; nul ne sait indiquer, ni même faire pressentir une politique nouvelle.

Cependant, cette politique germe chaque jour dans le pays. Quand on est obligé de constater qu'elle n'a point de représentant dans le monde officiel, d'organe dans les chambres, quand on reconnaît combien les séances de nos parlements sont vides, on est tenté de répéter ce mot d'un écrivain spirituel: « Ce n'est pas avec ses plus beaux fruits que la France compose le dessus de son panier. »

Le ministère aurait succombé dès aujourd'hui, et l'on serait arrivé au vote avec impatience, si le cabinet avait été attaqué par des hommes qui comprissent les intérêts actuels de la France et qui substituassent à la critique stérile, aux vaines récriminations des plans arrêtés, des projets bien conçus.

Un de ces hommes, s'il en existait à la chambre, aurait pu dire au ministère Guizot: « Vous êtes les derniers et les pâles représentants du tiers-état, de la bourgeoisie qui s'est affranchie en 89, et qui depuis, sous le nom de parti libéral, a vaincu dans la Restauration les prétentions renaissantes de la noblesse et du sacerdoce. La classe que vous personnifiez a été long-temps militante, active; elle a fait triompher un intérêt respectable mais qui ne contient pas en lui tous les intérêts de la nation. Après avoir créé des chartes constitutionnelles, établi le règne de la *classe moyenne*, vous vous complaisez dans votre œuvre; vous jouissez du pouvoir qu'elle vous assure, vous vous endormez sur les progrès qui restent à faire; bien plus, vous êtes hostile à ces progrès, vous les craignez, vous les paralysez.

» Eh bien! votre œuvre est incomplète. Si le dix-huitième siècle a, par la furie révolutionnaire, affranchi la bourgeoisie, la classe des capitalistes et des marchands, la mission du dix-neuvième siècle, c'est d'émanciper la classe immense des travailleurs, de leur assurer effectivement la jouissance des droits qui ne sont qu'écrits dans vos chartes. L'avénement de la population agricole et industrielle au bien-être, à l'influence, aux honneurs, tel doit être le fait capital de notre temps et cet avénement des travailleurs ne doit pas être comme le fut celui des bourgeois, violent, exclusif; la tâche de l'homme politique, éclairé par la science sociale et par l'expérience, c'est d'émanciper la classe ouvrière par des voies pacifiques; c'est d'associer aux intérêts de cette classe ceux de la bourgeoisie aussi bien que ceux des anciennes familles françaises. Ces problèmes, les avez-vous au cabinet actuel! que de voies nouvelles à lui indiquer! Depuis Juillet un poids fatal nous entraîne vers l'alliance exlusive de l'Angleterre; au lieu de déclamer contre cette tendance, ne faudrait-il pas indiquer de quelle manière on y ferait équilibre par des alliances continentales, par la constitution progressive de l'unité européenne?

Ni M. Lherbette, ni M. Drouin-de-Lhuys, ni M. de Larcy, ni M. de Larochejacquelein, qui ont attaqué aujourd'hui le ministère, n'ont abordé une seule de ces idées. Nous n'avons puisé dans la séance d'aujourd'hui aucun aperçu, aucune vue large ou seulement ingénieuse sur la politique soit intérieure, soit extérieure de la France, et nous sommes réduits, si nous voulons parler de la séance, à mentionner les petits incidents personnels qui l'ont caractérisée.

D'abord, M. Drouin-d'Huys, ex-directeur de la partie commerciale au ministère des affaires étrangères, destitué pour avoir voté contre le ministère dans la question Pritchard, vient défendre la liberté du député méconnue en sa personne et se tire d'une position délicate avec infiniment de convenance et d'esprit. Il demande si l'on n'a pas vu des hommes d'Etat, dont l'exemple a du poids, rester au service d'un cabinet dont ils désapprouvaient la marche, et si M. Guizot, par exemple, n'a pas été à Londres, puis à Eu, l'ennemi politique de M. Thiers dont il était l'ambassadeur. M. Drouin demande encore si l'indépendance du député fonctionnaire sera foulée aux pieds par M. de Salvandy qui, étant ambassadeur, a voté, lui aussi, contre le ministère Guizot l'année dernière dans la question *de la flétrissure*.

Dans la réplique de M. Guizot, nous avons constaté que ces mots *je suis revenu de Londres en 1842* ont soulevé un orage. Ces autres mots *je suis allé à Gand* en soulevaient naguère un bien plus formidable. Décidément M. Guizot n'est pas heureux comme touriste, et ses impressions de voyage ont en général peu de succès.

Ce qu'il y avait de remarquable aussi dans ce débat, c'était le silence et l'immobilité de M. de Salvandy, à qui ses collègues semblaient avoir interdit la parole, dans cette question de la liberté du fonctionnaire où son nom était prononcé à chaque instant. — Après « avoir voté l'année dernière contre le ministère, s'écriait M. Gui» zot, M. de Salvandy a cru devoir donner sa démission d'ambas» sadeur. » — Chacun savait parfaitement à la chambre que la démission de M. de Salvandy n'avait pas été spontanée, qu'elle avait été provoquée par des reproches piquants venus de très haut lieu; mais approfondir un pareil sujet c'eût été, peut-être, compromettre l'inviolabilité souveraine et découvrir la couronne. M. de Salvandy, personnellement intéressé dans la question, n'eût pu la traiter sans émotion, sans indiscrétion peut-être. Aussi, avait-il été ses discours, en faisant observer que depuis cinquante ans les gouvernements en France sont renversés au bout de quinze années: quinze ans se sont écoulés depuis l'établissement de la monarchie de juillet... etc.

Aujourd'hui, a dit M. de Larcy, vous n'avez plus de gouvernement possible, vous êtes arrivés à l'impuissance, à l'atonie, et M. de Larcy continuait ses imprécations, nous rappelant quelque peu ces menaces du médecin de Molière: « Vous tomberez de la bradypepsie dans l'apepsie, de l'apepsie dans l'hypocondrie, de l'hypocondrie dans la lienterie, etc. » Ce fut piquant pendant une demi heure; mais... *desinit in piscem*. M. de Larcy a été trois fois trop long, et la chambre, à qui l'on reproche de ne pas écouter les orateurs, les écoute, à notre avis, beaucoup trop en certains cas. Elle avait subi M. de Morny, qui venait de distiller très lentement ses paroles comme autant de gouttes d'eau froide, lorsque M. Joly a prononcé l'exorde d'un discours en trois points. Sa division méthodique a suffi pour effrayer l'assemblée rendue impatiente par tout ce qu'elle venait de souffrir, et l'on a renvoyé à demain la conclusion du débat.

Le ministère semble inquiet du vote. La possibilité d'une défaite a été avouée par tous les partisans du cabinet qui ont parlé aujourd'hui, et ce soir le *Moniteur parisien*, dans un article intitulé: *Tout député doit voter*, fulmine des anathèmes contre les conservateurs qui ne déposeraient pas leur boule.

Les succès oratoires de sir Robert Peel ont stimulé lord Russell, qui a commencé lundi dernier contre la politique du premier ministre un discours monstre dont la fin ne nous est apportée que par les correspondances de Londres du 10. En résumé, lord Russell accepte l'*income tax*, mais pour trois années seulement.

Après une réponse claire et nette de sir Robert Peel, un amendement de M. Roebuck contre son administration, a été repoussé par 263 membres contre 55, ce qui constitue au ministère anglais, plus heureux que le nôtre, une majorité de 208 voix!

M. Duncombe est revenu si vertement sur la violation du secret des lettres, il a si vivement incriminé les lenteurs de la commission, si violemment attaqué à ce sujet le ministre de l'intérieur, qu'un rappel à l'ordre lui a été imposé par le président.

Sir James Graham essayait, au départ du courrier, de réfuter le long réquisitoire de M. Duncombe.

Dernières nouvelles de Suisse.

L'agitation qui règne en Suisse devient de plus en plus vive. Tout est à craindre en ce moment; il suffirait d'une étincelle pour

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS [1].

Deuxième partie.

VII. — UNE RENCONTRE.

Je revenais un matin d'Auteuil, où j'avais rapporté plusieurs *commandes*, lorsque, en arrivant à l'extrémité d'une des avenues, j'aperçus une calèche découverte rapidement emportée par des chevaux sans conducteur, et dans laquelle une femme seule poussait des cris perçants. L'attelage venait vers moi, en suivant le milieu de la route. Par un mouvement instinctif, je laissai tomber la règle à mesurer que je tenais à la main, et, au moment où la calèche arriva près de moi, je m'élançai à la tête des chevaux.

Ils me traînèrent quelque temps, puis se ralentirent. Je pus saisir une des rênes, et, la tirant brusquement, je forçai l'attelage à reculer. Les chevaux allèrent heurter le mur d'un parc qui bordait le chemin, et la calèche s'arrêta.

Comme je m'efforçais de calmer les chevaux en les flattant de la main et de la voix, je fus rejoint par le cocher, qui avait été précipité de son siége sans recevoir aucune blessure. Il se rendit bientôt maître de l'attelage, se retourna vers sa maîtresse, dont les cris avaient cessé, et nous nous aperçumes alors seulement qu'elle était évanouie.

Je l'aidai à la dégager de son chapeau et de la douillette fourrée qui l'enveloppait. L'air frais la ranima; elle rouvrit les yeux; mais pour tomber dans une crise nerveuse qui nous effraya. Il n'y avait autour de nous aucune habitation ni aucun moyen de secours.

— Remontez vite sur le siége, dis-je au cocher, et gagnez Passy: on vous indiquera un médecin.

Il approuva l'expédient, reprit les rênes et partit.

Je restai debout à la même place, jusqu'à ce qu'il eût tourné l'allée: mais en me baissant pour reprendre ma règle à mesurer, et mon regard tomba sur quelque chose de brillant; j'avançai la main, c'était un bracelet à fermoirs de diamants!

Je courus aussitôt dans la direction prise par la voiture, mais elle avait disparu. Je continuai jusqu'à Passy, où toutes mes informations furent inutiles. On avait bien vu passer une calèche peu auparavant, mais elle ne s'était point arrêtée.

Je me trouvais dans un grand embarras. Le bracelet devait avoir une valeur considérable, et, à tout prix, je voulais le rendre. Mais comment retrouver la personne qui l'avait perdu?

En le regardant avec plus d'attention, j'aperçus, par bonheur, un petit écusson émaillé qui occupait le centre du fermoir: je pensai qu'en consultant les principaux joailliers, ils pourraient reconnaître les armoiries et me tirer ainsi d'embarras.

Je me rendis, en conséquence, au Palais-Royal; j'entrai dans un des plus riches magasins et je présentai le bracelet, en demandant le renseignement désiré.

Le commis parut émerveillé de la beauté de la monture. Il appela le joaillier, qui déclara, au premier coup d'œil, que c'était un bracelet de mille écus. Je ne pus retenir une exclamation d'étonnement.

— Et connaissez-vous les armes gravées sur le fermoir? demandai-je.

Le joaillier répondit négativement.

— Alors je vais ailleurs, repris-je, en tendant la main pour redemander le bracelet.

Le marchand me regarda et voulut savoir comment j'étais détenteur d'un pareil bijou. Pressé de continuer mes recherches, je répondis rapidement que je l'avais trouvé, et comme, à bout de patience, je refusais de répondre davantage, il glissa le bracelet dans une de ses montres, la referma à clef et déclara qu'il ne le rendrait qu'à son légitime propriétaire.

Exaspéré, je voulus le reprendre de force, et il en résulta un débat à la suite duquel je fus arrêté et conduit chez le commissaire du quartier.

Il fallut nécessairement raconter à celui-ci tout ce qui s'était passé dans l'avenue d'Auteuil. Pendant ce temps un nouveau joaillier avait reconnu l'écusson; c'était celui d'un général devenu dignitaire de l'Empire. On voulut vérifier l'exactitude de mon récit, et je fus obligé de me laisser conduire à l'hôtel qu'il habitait.

Une rencontre inattendue hâta ma justification.

Au moment où nous arrivions à l'hôtel, le cocher qui se trouvait dans la cour me reconnut et s'approcha. Quelques paroles suffirent pour me justifier; le commissaire s'excusa en alléguant la nécessité de la défiance; et j'allais me retirer, après l'avoir prié de remettre lui-même le bracelet, lorsque la femme du général, avertie que j'étais là, me fit demander.

Malgré ma répugnance, il fallut céder, et, après avoir traversé plusieurs salons richement décorés, j'arrivai à un boudoir où elle m'attendait.

Je l'avais entrevue si rapidement le matin, qu'il m'eût été impossible de la reconnaître. Sans être belle, elle avait, dans toute sa personne, quelque chose de doux et de caressant, qui vous attirait dès le premier coup-d'œil. Elle se leva vivement à mon entrée, courut à moi et me prit les mains avec une reconnaissance expansive dont je fus surpris.

— Ah! venez, dit-elle, j'ai besoin de vous voir et de vous remercier.

Je voulus protester contre l'importance qu'elle donnait à un service que tout autre eût pu lui rendre; mais elle m'interrompit, me fit asseoir près d'elle et commença à m'adresser des questions sur mon nom, mon état, ma position.

Je répondis avec une contrariété évidente. Elle crut sans doute que je redoutais des offres d'argent qui eussent blessé ma fierté, car elle se hâta de dire.

— Pardon, M. Michel, si je vous interroge ainsi; mais la seule reconnaissance que je puisse vous proposer est mon amitié,... et il faut bien connaître ses amis!

Je répondis qu'elle me faisait trop d'honneur.

— Ne dites pas cela, reprit-elle, avec une sensibilité sincère; si le général se fût trouvé à Paris, il eût mieux réussi à vous remercier: un homme fait des offres de service à un autre homme sans l'humilier; mais je suis seule et je ne puis... Je n'ose vous proposer que ma reconnaissance... ne la refusez pas, monsieur.

— Elle me tendait la main, je la pris et la baisai avec émotion.

— Madame me récompense au-delà ce que je mérite, répliquai-je; et désormais c'est moi qui serai son obligé.

Elle me regarda, jeta un rapide coup-d'œil sur mon costume, et fit un geste d'étonnement.

Je compris que j'avais oublié mon rôle d'ouvrier, et me levant brusquement.

— J'espère bien, du reste, que si madame a besoin d'employer un tourneur elle se souviendra de moi, ajoutai-je, en saluant du pied.

— Votre adresse? continua la jeune femme, dont le regard continuait à m'observer.

Je lui remis une des cartes imprimées que j'avais toujours sur moi.

— Vous reviendrez me voir, dit-elle, d'un ton qui exprimait bien moins l'ordre que que la prière.

Je le promis en demandant à quelle heure on pouvait parler à madame la baronne.

— Vous, à toute heure, répondit-elle; seulement ne m'appelez point par mon titre, on pourrait vous confondre avec tout le monde, mais par mon nom de baptême. Quand vous viendrez demandez madame Nancy; c'est le mot de passe pour mes amis.

Je la remerciai et pris congé d'elle; mais au moment où j'allais partir, une femme de chambre annonça plusieurs noms parmi lesquels fut prononcé celui du chevalier de Rieul.

Ce dernier parut en effet à l'entrée du boudoir donnant le bras à une dame en grande parure et suivi de deux autres groupes.

Il ne parut d'abord frappé que de trouver un homme portant mon costume dans un pareil lieu; mais à cette première surprise en succéda une seconde plus marquée. Il s'arrêta court, me regarda fixement et jeta un cri: il m'avait reconnu!

Je fis un mouvement vers la porte pour m'échapper; il quitta vivement le bras de la dame qu'il conduisait, me saisit par la main et me ramena vers la fenêtre du boudoir, comme s'il eût voulu s'assurer qu'il ne se trompait pas.

— Dieu me damne! c'est bien lui, s'écria-t-il.

— Quoi! vous connaissez monsieur Michel? demanda vivement la femme du général.

— Michel, répéta le chevalier, il a donc aussi changé de nom en changeant de costume!

Mme Nancy parut stupéfaite.

— Que parlez-vous de changement de costume, reprit-elle; monsieur serait-il donc déguisé?

---

[1] Voir les numéros du 19 décembre 1844, au 11 janvier 1845, et les numéros des 13 au 20 février.

[illegible] ritoire lombardo-vénitien, à tous les religieux expulsés des couvents d'Argovie.

El Tiempo appelle l'attention du gouvernement espagnol, sur la violence avec laquelle divers prédicateurs attaquent et dénoncent dans les églises les acquéreurs de biens nationaux.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 20 février.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif au crédit pour les fonds secrets.

M. GARNIER-PAGÈS a la parole sur l'ordre du jour.

Messieurs, dit-il, la chambre doit se rappeler qu'à deux reprises différentes on a remis à la discussion des fonds secrets les interpellations que doit faire M. Lherbette. La chambre jugera sans doute convenable de vider l'incident avant d'aborder la discussion générale. (Agitation.)

M. LHERBETTE. Le fait que je viens signaler à la chambre se rattache à la politique générale; j'aborde de suite la question pour laquelle on m'appelle à la tribune. (Interruption au centre.) Vous savez, messieurs, qu'il s'agit de la destitution de fonctionnaires après le vote de l'Adresse et avant celui des fonds secrets. Vous voyez qu'il s'agit de l'indépendance des fonctionnaires publics et de la sincérité du gouvernement représentatif.

Je reconnaîtrai tout d'abord que si l'on veut que la responsabilité ministérielle soit sérieuse, il faut que les ministres aient leur liberté d'action; ils seraient dans la position la plus fausse s'il leur fallait confier l'exécution de leurs projets à des hommes contraires à leur politique. Mais alors c'est au ministère, qui doit avoir hâte de sortir de cette fausse position, à dire aux fonctionnaires, avant qu'ils se présentent aux colléges électoraux, de choisir entre leurs fonctions et leur mandat de député.

Dans cette conduite de la part du ministère, rien que de logique, rien que de digne. Mais ce n'est pas là ce que fait le cabinet actuel, au contraire, il engage les fonctionnaires à briguer les honneurs de la députation, et quand ils sont députés, il les destitue s'ils votent contre lui; eh bien! je dis qu'agir ainsi c'est faire de la politique de corruption et d'intimidation.

La destitution des fonctionnaires a eu lieu dans les deux chambres entre deux votes, en punition de l'un, en intimidation de l'autre. Je ne parlerais pas de la destitution de M. de Saint-Priest, si elle était isolée: il faut que le gouvernement ait la main toute-puissante sur ses agents diplomatiques. M. le ministre des affaires étrangères sait mieux qu'un autre combien il est dangereux d'avoir des agents diplomatiques qui ne sont pas d'accord avec un cabinet. (Rires.)

L'orateur, arrivant à l'adjonction au ministère de M. de Salvandy, demande comment l'honorable député a pu s'adjoindre à la politique d'un cabinet qu'il a combattu. J'espère, continue-t-il, que M. le ministre de l'instruction publique voudra bien nous donner des explications à ce sujet. (Bruit.) Il est des cas, sans doute, où le devoir ordonne de défendre des opinions que l'on croit menacées; il en est d'autres où l'on doit s'abstenir. (Interruption au centre.)

Après avoir cité un passage de M. Guizot où il blâme la destitution d'un membre du parlement anglais, l'orateur ajoute: Dans notre France, c'est le vote silencieux qu'on punit; le vote avec discours, avec discours sanglant est absous. (On rit. Les yeux se tournent sur M. Dupin.)

Chaque mesure de destitution en appelle une autre d'avancement; on destitue un député pour un vote, on en récompense un autre pour un vote; c'est un mouvement de va et vient (on rit) qui n'aboutit à rien de moins qu'à [illegible] lir par l'intimidation et la corruption (Très bien. — Agitation).

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères (Profond silence). Je ferai ce qu'avait annoncé l'honorable préopinant, et je le ferai un peu plus exactement qu'il ne l'a fait lui même. J'écarterai tout ce qui touche à la discussion générale et je me renfermerai dans la discussion de la question spéciale. Je pourrais opposer droit à droit, la liberté d'action du gouvernement à l'indépendance des députés, mais j'entre immédiatement dans la question de fait.

Je serai moins rigide: je reconnaîtrai qu'on ne doit user de son droit que modérément et à propos (Rires. — Interruption).

Je crois que le cabinet a donné de longues et fréquentes preuves de son respect pour l'indépendance des fonctionnaires députés. Il lui est arrivé souvent de se rencontrer en opposition avec ses amis sur un grand nombre de points. Un assez grand nombre de fonctionnaires siégent sur les bancs de l'opposition, et plus d'un des membres de cette partie de la chambre (Désignant la gauche) a été appelé à remplir des fonctions publiques.

Mais cette indépendance a ses limites. Que des hommes qui ont au fond les mêmes principes, diffèrent d'opinion sur des questions spéciales, cela se conçoit: que des fonctionnaires, en dehors des fonctions politiques, restent dans les rangs de l'opposition, cela est sans inconvénient. Que le gouvernement représentatif comporte toujours un tel état de chose, je l'ignore; mais cela ne se peut dans l'état actuel de nos mœurs politiques. Mais que des hommes qui représentent le cabinet à l'extérieur, que les agents les plus proches du gouvernement diffèrent avec lui, non pas sur un point particulier de politique, mais sur le système complet, il y a là une question de bonne foi, une question de raison. Il est certain qu'un tel état de choses ne peut subsister, et qu'il faut y mettre un terme dès qu'on le remarque (Interruption).

Je dis que dans les cas que je viens d'indiquer la séparation du pouvoir et du fonctionnaire est une question de loyauté, de dignité, de bon sens, et pour l'un et pour l'autre. Il y a une chose qui n'est jamais bonne, c'est l'anarchie. Eh bien! les dissentiments entre le pouvoir et ses subordonnés, c'est l'anarchie. (Très bien! au centre.)

On a regretté que j'eusse usé de mon droit dans un moment difficile; plus les difficultés sont grandes, plus le pouvoir doit se montrer soucieux de sa dignité, et c'est pour cela que je n'ai pas dû hésiter.

Au reste, le gouvernement, notez-le bien, ne se soucie pas des dissidences spéciales; il lui suffit qu'on soutienne la direction générale de sa politique. Mais quand cette direction générale sera attaquée, il n'hésitera pas plus qu'il n'a hésité et il croira satisfaire à la dignité du pouvoir et aux nécessités du gouvernement représentatif. (Mouvement en sens divers.)

M. DROUYN-DE-LHUYS. Je prends acte que M. le ministre des affaires étrangères a rendu pleine justice à ma conduite administrative, et que c'est ma position seule qu'il trouve incompatible avec la liberté de mes votes.

Je donnerai des explications nettes et précises sur ma position au moment où la destitution m'a atteint. Ce n'est pas la première fois que le cabinet s'est occupé des incompatibilités à l'occasion de ma personne. (On rit.) Secrétaire d'ambassade sous le cabinet de M. Molé, je me portai candidat à Melun. Comme j'étais en dissentiment avec l'honorable président du conseil, je consultai M. Guizot, qui dissipa complètement les scrupules que j'avais sur la liberté de mon vote futur. M. le comte Molé, à qui j'en parlai, me témoigna ses regrets, mais ne m'a nullement non plus contesté mon droit de lui faire de l'opposition. Ma candidature échoua, et je fus envoyé en Espagne par le cabinet qui succéda à M. Molé.

Quand je revins à Paris, j'y trouvai l'honorable M. Guizot qui venait combattre comme député et remplacer comme ministre un ministre dont il avait été l'agent diplomatique à Londres, et qui montrait dans sa conduite la plus énorme exagération du principe de l'indépendance des fonctionnaires et de la liberté des votes. (Bruit, interruption.)

[illegible] d'un débat sérieux et d'une décision, je l'espère, sur la liberté du vote [illegible] l'indépendance des fonctionnaires. Cette décision sera un dédommagement suffisant, je n'en demande pas d'autre. (Très bien! très bien!)

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. J'écarterai d'abord ces [illegible] pèces de récriminations personnelles que l'honorable préopinant vient [illegible] m'adresser ici en rappelant ce qui s'est passé quand je suis revenu de Londres. L'honorable préopinant a oublié qu'alors le ministère du 1er [illegible] n'existait plus; je n'ai fait aucune espèce d'opposition à un cabinet [illegible] existant; je n'ai pas même été mis à l'épreuve, car je n'étais pas ici pendant la session.

Ce que l'honorable préopinant vous a retracé à cette tribune est la preuve de ce que j'ai avancé: il vous a rappelé lui-même une multitude de circonstances où le cabinet a respecté la liberté de ses votes. Quand donc l'opinion du cabinet a-t-elle changé? Quand le cabinet a reconnu que la dissidence entre l'honorable préopinant et lui était fondamentale et s'adressait au fond de la politique étrangère. Et, je vous le demande, n'a-t-il pas été [illegible] toire que tel a été le caractère de l'opposition que nous a faite l'honorable préopinant, qui a voté pour tous les amendements proposés par l'opposition sur l'adresse. Cela ne peut être contesté par aucune personne loyale, et l'honorable préopinant lui-même en convient.

L'honorable préopinant nous a dit que ses fonctions n'avaient rien de politique. Mais, messieurs, représentez-vous la position d'un ministre obligé d'avoir des rapports journaliers avec un homme dont les opinions politiques sont complètement différentes des siennes et de le prendre pour agent. On me reprochait tout-à-l'heure de manquer de tolérance, il me semble que ma conduite depuis quatre ans dans mes relations avec l'honorable préopinant est une réponse suffisante, et je ne crois pas que personne ait poussé plus loin la tolérance que moi. C'est seulement quand j'ai été convaincu que le dissentiment roulait sur le fond des choses que j'ai eu recours à une mesure extrême. J'aurais accepté la démission de l'honorable préopinant, il ne l'a pas donnée; c'était l'occasion ou jamais de [illegible] respecter ma dignité. (Très bien! Au centre.)

Je n'ajouterai qu'un mot; il se rapporte à la position de mon honorable collègue M. de Salvandy... (Marques d'attention.)

L'an dernier, dans une occasion importante, l'honorable M. de Salvandy se trouva en opposition avec le cabinet. Après son vote il crut devoir donner sa démission... (Exclamations à gauche: Ce n'est pas cela! ce n'est pas cela!)

Nous savions parfaitement dès cette époque que l'honorable M. de Salvandy ne différait pas d'opinion avec le cabinet sur le fond de la politique. (Interruption.)

Nous le savions, et quelle que fût sa dissidence avec nous sur une question spéciale, il ne me serait jamais venu à la pensée de pousser M. de Salvandy à donner sa démission.

Bien des influences, à cette époque, ont cherché à s'emparer de M. de Salvandy. L'honorable membre n'en est pas moins resté fidèle à la politique du cabinet. Il y a eu quelques dissidences entre lui et nous sur les détails, mais son opinion n'a pas changé sur le fond de la politique suivie par le cabinet. (Interruption.)

Quand on veut discuter sérieusement, il faut écouter sérieusement. (Très bien!) Les hommes se réunissent par leurs opinions essentielles. Ce n'est pas la première fois que de toutes les parties de cette chambre on a demandé qu'à côté de la communauté d'idées sur les choses fondamentales les dissidences pussent se faire jour sur des points spéciaux. Nous n'avons pas fait autre chose.

Depuis quatre ans nous avons fait preuve de la plus grande considération et du plus grand respect pour l'indépendance des votes, et l'honorable préopinant en est, je tiens à le redire, une des preuves les plus éclatantes. [illegible] quand la division est devenue fondamentale, le gouvernement ne pou[illegible]

— Et si habilement, continua de Rieul, que j'ai eu peine à le reconnaître. Je ne soupçonnais point un pareil talent à ce cher duc...

— Comment, s'écria la dame en grande toilette, monsieur serait....

— Mon cousin, madame la comtesse.

Tout le monde se récria de surprise; quant à moi, je regardais toujours la porte, que j'essayais de gagner, mais le chevalier me retint.

— Oh! vous ne vous échapperez pas ainsi, mon bon, dit-il en riant; fermez la porte, colonel; et vous, mesdames, permettez-moi de vous présenter un parent, excellent gentilhomme, sur ma parole, philanthrope de premier ordre et un des plus riches propriétaires de la Touraine.

On s'inclina et je fus obligé de rendre le salut, tandis que la femme du général, qui était d'abord restée muette de surprise, racontait ce qui s'était passé le matin et comment je me trouvais là.

— Mais pourquoi ce costume? demanda la dame conduite par de Rieul.

— Comment vous ne devinez pas, ma chère, s'écria le petit homme à culottes courtes que l'on avait appelé colonel et que je reconnus alors pour un de nos émigrés de l'armée de Condé; c'est un habit de guerre: avec un costume d'ouvrier on entre partout, sans inquiéter les jaloux.

— Ainsi, reprit la dame, vous pensez que quand monsieur a rencontré Nancy ce matin.

— Il venait, comme Jupiter, de doubler quelque malheureux amphitryon!..

Les femmes sourirent, et je m'aperçus que les regards se fixaient sur moi avec une curiosité qui n'avait rien de malveillant; l'explication supposée par le colonel émigré avait évidemment donné à mon déguisement quelque chose de galant qui en relevait la vulgarité.

Je ne crus cependant pas devoir accepter les bénéfices d'une pareille erreur. Je déclarai que mon costume était celui de la profession que j'avais adoptée, et, comme le vieux gentilhomme paraissait douter, j'expliquai brièvement les motifs de ce changement de condition, apportant pour preuve la carte remise à la femme du général et qu'elle tenait encore.

A cette révélation, la bienveillance fit subitement place à un étonnement moqueur: des exclamations partirent de tous côtés. La dame, qui avait déjà parlé, et que Mme Nancy nommait sa sœur, s'écria que c'était impossible; le colonel répétait que, même en Angleterre, il n'avait jamais entendu parler d'une pareille excentricité; le chevalier seul se déclara convaincu et raconta mes essais à la Brisaie, pour prouver que *j'étais capable de tout*. Aux regards qui se fixèrent alors sur moi, je compris qu'on me croyait fou. Tout essai de justification eût été inutile; je me hâtai de saluer pour prendre congé; mais Mme Nancy s'avança vivement.

— Je n'avais pu offrir que ma reconnaissance à M. Michel, dit-elle avec une émotion pleine de grâce; M. Henri de la Brisaie me permettra-t-il d'y joindre mes témoignages de sympathie et d'admiration?

— Ah! le ciel vous sert à souhait, Nancy, s'écria sa sœur ironiquement; vous qui avez appris à lire dans le *Contrat social* et que l'on a pressée au respect pour les amis du genre humain, vous avez trouvé votre héros.

— Il est vrai, dit la jeune femme, d'un accent pénétrant, ce que Monsieur vient de dire, ce qu'il a fait surtout, excite en moi un respect, un attendrissement que je voudrais en vain cacher: maintenant que je connais le noble emploi de ses journées, je crains d'en détourner à mon profit quelques instants... et j'ose à peine renouveler ma prière de tout-à-l'heure...

— Et moi, je demande à Mme la baronne la permission de me la rappeler, répliquai-je, en baisant la main qu'elle me présentait.

Puis, saluant tout le monde, je sortis bien décidé à revenir.

Ainsi que je vous l'ai dit, je touchais au terme fixé par moi-même à mon espèce d'enquête pratique; la rencontre que je venais de faire me décida à hâter ma *transformation*. J'avais porté assez longtemps la livrée du peuple, et je m'étais assez mêlé à ses plaisirs, à ses misères, à ses vices pour apprendre ce que j'avais voulu savoir; je déposai la veste de travail et rentrai dans les rangs des privilégiés que je devais aussi étudier.

Mais avant de renoncer à la condition que je venais de traverser, je voulus veiller au sort de ceux que j'avais connus.

Le père Jérôme prospérait, grâce à sa bonne conduite et à son activité; j'accrus cette prospérité par des avances qui lui permirent d'agrandir sa fabrication: Barrier, vieux, malade et sans ressources, continuait à poursuivre ses inventions au milieu des tortures de l'impuissance et de la misère; je lui assurai une place à l'établissement des *Petits ménages*, en lui fournissant tout ce qui pouvait aider à ses recherches; quant à Farandole et à Robert, tombés aux dernières limites de la dégradation, je ne pus que leur constituer un petit revenu inaliénable qui défendît leurs derniers jours contre la faim; puis, quitte ainsi envers mes amis du peuple, j'abordai le monde des riches et des puissants.

Je rencontrai chez Mme Nancy, outre sa sœur et le colonel émigré son beau-frère, une grande partie de l'ancienne noblesse et de la nouvelle. On touchait à la fin de l'Empire, dont les hommes prévoyants pouvaient déjà soupçonner la chute prochaine; les intrigues des royalistes avaient recommencé, et, afin de les mieux dissimuler, ils avaient soin de se montrer dans les salons fréquentés par les officiers et les fonctionnaires les plus dévoués à l'empereur.

Je passais presque toutes mes soirées chez Mme Nancy, dont l'amitié expansive avait fini par me devenir nécessaire: c'était près d'elle que je retrouvais du courage dans mes jours d'abattement, et de la sympathie dans mes jours d'espérance. Toujours prête à s'associer à vos enthousiasmes, devinant vos tristesses sans vous en parler, et sachant rétablir l'équilibre dans vos sentiments troublés, elle devenait, au bout de quelque temps, la ménagère de votre âme, et y maintenait tout en ordre, sans mouvements et sans bruit.

Cette merveilleuse faculté qui en faisait pour moi l'idéal de la femme, n'avait malheureusement trouvé d'emploi ni avec sa sœur, qui l'avait toujours enviée et haïe, ni avec le général, accoutumé à la rude existence des camps. Je fus le premier à la remarquer et à en jouir. Ce fut pour Mme Nancy une sensation toute nouvelle que de se voir utile au bonheur de quelqu'un; elle en éprouva une joie qui participait de la reconnaissance.

Plusieurs mois s'écoulèrent pour tous deux dans un enchantement qui est resté le plus doux souvenir de ma vie. La différence d'âge ne se faisait point sentir entre nous, car l'âge est presque autant dans les goûts que dans la somme des années. Étranger jusqu'alors à toute affection individuelle, j'entrais dans ces nouveaux sentiments avec la jeunesse du cœur, tandis que Mme Nancy, vieillie par de précoces souffrances, y [illegible] portait toute l'énergie que la maturité donne aux passions chez les femmes. Nous nous aimions pourtant sans nous l'être dit, presque sans le savoir, [illegible] cette ignorance volontaire éloignait de notre esprit toute angoisse.

La chute de l'Empire et le retour du général vinrent troubler cette innocente intimité; mais ce fut pour peu de temps. Le débarquement de l'empereur à Cannes, rappela ce dernier sous les drapeaux et Mme Nancy alla habiter sa *villa* d'Auteuil où je continuai à la voir tous les jours.

Le colonel avait suivi les Bourbons à Gand, tandis que la comtesse sa femme était demeurée à Paris avec le chevalier de Rieul: les relations de parti en couvraient d'autres plus intimes, mais l'habileté des deux amants les sauvait du scandale; car dans ce monde frivole, où tout s'arrête à l'apparence, la corruption expérimentée est plus sûre que l'honneur. La comtesse masquait d'ailleurs son indulgence pour elle-même sous sa sévérité pour les autres. Mes assiduités auprès de sa sœur [illegible] tèrent ses critiques, et, par suite, les malignes suppositions de ses [illegible] J'en fus instruit sans pouvoir me décider à interrompre des rapports qui étaient devenus la sérieuse occupation de ma vie.

Cependant, ces rapports avaient insensiblement perdu leur charme paisible. A l'affection indulgente des premiers mois avait succédé une ardeur jalouse, inquiète, querelleuse. Bien que devenus plus indispensables l'un à l'autre, nous nous séparions souvent malheureux et brouillés. Un de ces querelles fut assez vive pour me laisser, le lendemain, un ressentiment qui me décida à ne point retourner ce jour-là à la *villa* du général. Je maintins assez bien ma résolution pendant les premières heures; mais, peu à peu, mon courage faiblit, les hésitations commencèrent, je pensai aux torts que je pouvais avoir, à l'inquiétude de Mme Nancy lorsqu'elle ne me verrait pas, et, tout en discutant sur ce que je devais faire, je pris la route d'Auteuil.

ÉMILE SOUVESTRE.

(*La suite à demain.*)

— Samedi prochain aura lieu, dans la salle de l'Opéra-Comique, le grand bal annuel, donné par l'association des artistes dramatiques. Tous les [illegible] du théâtre seront à cette fête de bienfaisance. On souscrit chez les principaux artistes de Paris et chez M. Thuillier, rue Boucherat, 34.

— Les *Talismans* obtiennent réellement un succès de vogue au théâtre de l'Ambigu-Comique.

... plus ou d'un autre ; vous ne retrouverez jamais de majorité homogène.

L'orateur revient sur la question de Taïti et sur nos rapports avec l'Angleterre. On nous avait annoncé, dit-il, que dans le parlement anglais le cabinet serait violemment attaqué pour les concessions que l'Angleterre avait faites à la France. Le parlement anglais s'est ouvert depuis lors. Qu'est-il arrivé? L'opposition n'a pas fait entendre une accusation, et un membre de cette opposition, M. Hume, a hautement félicité le cabinet sur la manière dont il a dénoué les différends qui s'étaient élevés entre les deux nations.

L'orateur blâme également la conduite du ministère dans l'affaire du Maroc et dans celle du droit de visite. L'année dernière, M. Guizot nous annonçait que les négociations étaient pendantes depuis longtemps, mais que seulement il ne fallait pas trop se presser. Eh bien ! un an après, il écrivait une lettre qui a été publiée, et dont il résulte que, pendant près d'un an, la question, au lieu de faire un pas, est retournée en arrière.

L'Angleterre a aujourd'hui une prédominance immense, que la faiblesse de nos hommes d'Etat sert merveilleusement. On a reproché au gouvernement de la Restauration les circonstances dans lesquelles il s'établit. Eh bien! quand la Restauration, qu'on croyait liée avec l'Angleterre, vint à succomber, l'Angleterre s'en réjouit, et dans des termes si honorables, que l'on peut dire du gouvernement qui les mérita qu'il était un gouvernement vraiment national. (Réclamations.) Ce n'est pas en ces termes que l'Angleterre fera l'oraison funèbre du gouvernement actuel.

Quinze années se sont passées depuis la révolution de Juillet, et pendant ces quinze années vous n'avez rien fait pour la gloire et l'honneur de notre pays (Bruit). Quinze ans est la durée moderne des gouvernements depuis cinquante ans.

Au centre : A l'ordre ! à l'ordre !

M. DE LASCY. Il s'agit, messieurs, d'une appréciation purement historique ; depuis quinze ans vous semblez prendre à tâche de paralyser l'élan national, et ce n'est pas vous qu'il faut en remercier si la France est toujours la France (Rires ironiques). Vous avez abandonné votre seule alliance naturelle, celle de l'Amérique du Nord ; vous n'avez fait que de la politique d'ajournement.

Ajourner et se soumettre, voilà tout votre système. Ce système est odieux au pays, et dans votre impuissance à accepter un système plus large, vous condamnez la France à l'immobilité. Tout changement politique se réduit à des changements de personnes ; le pouvoir parlementaire paraissait être relevé en 1839 ; il s'est éteint depuis lors dans de misérables querelles.

Le ministère, dit en terminant l'orateur, est aussi faible en dedans qu'au dehors ; il peut continuer à vivre encore, mais sa politique est morte.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ. L'honorable membre qui descend de cette tribune prétend que le gouvernement de Juillet n'a rien fait en Europe ; je soutiens, moi, qu'il a fait beaucoup. Sous le rapport militaire, il a conquis Anvers, Saint-Jean d'Uloa ; nous avons surtout conquis complétement l'Algérie, dont le maréchal Bourmont n'avait occupé qu'un point.

J'ai hâte au reste de retirer la discussion du terrain de la politique extérieure, qui me paraît avoir été suffisamment traitée dans l'Adresse, pour arriver à la politique intérieure. C'est la seule question que le rapport ait ... posée ; ce sont les assertions du rapport sur la prospérité du pays que l'opposition eût dû contester.

Je n'ai pas à répondre à des objections qui n'ont pas été faites. Mais si l'opposition reproche au gouvernement de rester immobile, si nous sommes toujours le parti des bornes, qu'eût fait l'opposition à notre place ? M. Barrot, mis en demeure, a déclaré qu'il ne demandait aucune réforme immédiate ; M. Thiers a fait la même déclaration. L'opposition, en tout, se tient sur la négative ; le parti conservateur, au contraire, représente non seulement la conservation, mais encore le progrès.

Et c'est ce parti si honorable, ce parti qui est le plus haut placé par les hommes intelligents qu'il renferme, qu'on a calomnié dans la personne de son chef. Puis, non content des calomnies, on a recours aux séductions, au patelinage. On lui dit, comme à certain personnage historique : Laissez-vous tuer, c'est pour votre bien. Mais ce patelinage sera inutile ; le parti conservateur ne se dissoudra pas, et le cabinet ne sera pas renversé.

Si, par impossible pourtant, cela arrivait, ne croyez pas que le parti conservateur consentît à s'annuler : il est homogène, il est composé d'hommes accoutumés à combattre ensemble, et il soutiendra dans l'opposition les principes qu'il a soutenus dans la majorité, et ne servira jamais d'auxiliaire à ceux qu'il combat aujourd'hui. (Très bien ! au centre ; agitation.)

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. L'honorable préopinant s'est occupé d'une statistique qui me touche peu ; j'accepte ses comptes, mais pour moi je n'en fais pas. (On rit ; interruption.)

Cependant, il a reproché à une partie de la France d'être insensible à nos succès. C'est une calomnie : tout cœur français se sent ému à la vue de nos triomphes, à quelque parti qu'il appartienne.

On a cherché à rétrécir la question dans le cercle des intrigues ministérielles ; il me semble que le vote des fonds secrets doit soulever un débat plus grave et plus large.

Je ne dirai cependant que peu de mots de la politique étrangère. Je ne comprends pas, par exemple, que le désaveu de l'amiral Dupetit-Thouars n'ait pas été expliqué à cette tribune. (Bruit.) Cet acte grave a été, dit-on, fait par respect pour la reine Pomaré, dont le nom est aussi ridicule que la puissance. (On rit.) C'est, dit-on, par respect pour cette reine infortunée (nouveaux rires) que l'on désavoue un amiral français, qui a fait ce que tout le monde aurait fait à sa place, ce qu'en 1843 le parti conservateur disait lui-même qu'il ferait. M. le comte d'Angeville disait à la tribune d'une manière positive qu'au bout de six mois de protectorat Taïti deviendrait certainement une île française. Et aujourd'hui on fait, pour l'avoir jugé ainsi, au plus brave amiral la plus mortelle injure, et cela pourquoi ? non pour la reine Pomaré, mais pour le bon plaisir de la reine d'Angleterre.

Qu'on donne une indemnité à Pritchard, peu importe pour nous ; ce qui importe, c'est la manière dont elle a été accordée ; ce qui est blessant pour la France, c'est que le gouvernement anglais l'ait exigée, et que nous ayons obéi à ses exigences.

Après avoir blâmé sévèrement le cabinet dans ses autres rapports avec l'Angleterre, l'orateur résume la politique du ministère par deux mots : faiblesse au dehors, corruption au dedans, corruption dans les fonctionnaires, corruption dans les élections.

Il est d'ailleurs entre nous et le cabinet des souvenirs qui se dressent et que nous voudrions vainement oublier ; une insulte a été faite à une partie des membres de cette chambre, le cabinet y a attaché son existence, et il est impossible à tous ceux qui sont soigneux de leur honneur de lui pardonner.

Je dois cependant faire une réserve en faveur d'un des membres du cabinet qui, l'année dernière, refusa de s'associer à l'insulte, fut plus soigneux de sa dignité et que je regrette de trouver aujourd'hui sur les bancs du ministère. C'est M. de Salvandy.

L'orateur ajoute encore quelques observations et termine en disant qu'il votera contre le projet.

M. DE MORNY. Sans les paroles que l'honorable M. Billault prononça dans la discussion de l'adresse pour intimider le parti conservateur, je serais

---

M. Jules Lechevalier vient de faire paraître sous le titre de : *Avenir de la Monarchie représentative en France*, une brochure dont nous rendrons compte prochainement. Nous nous bornerons à en citer aujourd'hui la conclusion suivante à laquelle nous donnons notre plein et entier assentiment :

« De tout ce qui précède, il résulte principalement deux choses :

» D'une part,

» La double question : ORGANISATION DU TRAVAIL INTELLECTUEL ET INDUSTRIEL ET ASSOCIATION DES INTÉRÊTS, bien loin d'être étrangère à la Monarchie Représentative, ou de ne pouvoir être résolue qu'après la destruction de cette institution politique, est le véritable *desideratum* que les divers gouvernements, tombés l'un après l'autre depuis 1789, ont laissé à remplir à la Dynastie nouvelle, instaurée après la crise salutaire de 1830, et issue de la souche même de la nationalité française ;

» D'autre part,

» La solution de ces questions est le meilleur moyen d'affermir l'institution de la Monarchie Représentative en France, tout comme la Monarchie Représentative est, elle-même, l'instrument le plus solide et le plus puissant pour arriver, promptement et sans secousse subversive, à une solution efficace. »

Nous n'ajouterons qu'un mot : c'est que si la monarchie représentative ne résout pas ces questions posées par la marée montante du siècle, elle ne pourra s'en prendre qu'à elle-même des secousses subversives que sa résistance ou son inertie provoqueraient infailliblement et qui l'emporteraient comme ont été emportés les gouvernements précédents.

FAITS DIVERS.

Le roi a reçu hier une députation des maîtres de postes. S. M., dit ce soir le *Moniteur parisien*, leur a adressé les paroles suivantes :

« Les postes sont indispensables à l'Etat ; leur réseau couvre la France entière ; elles formeront toujours le seul système complet de communication : elles doivent être précieusement conservées. Il faut que les produits que les nouvelles voies leur enlèvent soient remplacés par d'autres allocations suffisantes. C'est au gouvernement à y pourvoir, parce que l'institution est essentiellement gouvernementale. Si, dans un système nouveau, certains titulaires perdent une partie des droits qui leur étaient acquis, une indemnité équivalente paraît de toute justice. Cette grave question a déjà provoqué toute la sollicitude des ministres ; elle va être, de nouveau, l'objet de leurs délibérations. »

— On lit dans le *Moniteur Universel* une lettre de M. de Cormenin qui se plaint vivement de la note que M. Isambert avait intercalée dans son discours, et à laquelle la feuille officielle, comme nous l'avons dit, faisait allusion hier.

— La réception de M. Sainte-Beuve, succédant à Casimir-Delavigne, aura lieu, à l'Académie française, jeudi prochain. M. Hugo doit répondre au récipiendaire.

— M. le général Paixhans a été réélu député par le premier collége électoral de Metz. M. Paixhans a réuni 208 voix contre 161.

— M. Charles Marchal, auteur d'un pamphlet intitulé : *La Famille d'Orléans*, et MM. Adolphe Cauville et Blondeau, l'un éditeur, l'autre imprimeur, ont été condamnés aujourd'hui par défaut, par la cour d'assises de la Seine, chacun à cinq ans de prison et à dix mille francs d'amende.

Avant que les débats s'ouvrissent, M. Marchal, auquel s'étaient joints ses coaccusés, avait sollicité une remise, parce que son défenseur se trouvait retenu à la chambre des députés ; mais la cour a décidé séance tenante qu'on passerait outre.

Le *Messager* annonce ce soir qu'au moment où il sortait de la cour d'assises, M. Marchal a été arrêté en vertu d'un arrêt décerné par le juge d'instruction sous la prévention d'escroquerie.

— Voici comment se compose la Commission chargée d'examiner les aspirants aux emplois d'instituteur-gérant dans les prisons où les jeunes détenus sont appliqués aux travaux agricoles : MM. le comte de Gasparin, pair de France, président ; Darblay, membre de la chambre des députés ; Dailly, maître de poste à Paris ; Moll, professeur d'agriculture au conservatoire des arts et métiers ; Martin-Deslandes, inspecteur général des prisons du royaume, et A.-E. Cerfbeer, inspecteur général adjoint des prisons du royaume, secrétaire.

— Le gouvernement belge publie une nouvelle ordonnance royale pour parer aux éventualités d'épidémie qui menacent les bestiaux. Elle ne fait que réglementer la loi dont nous avons publié le texte hier dans notre *Chronique agricole*. Toutefois on y remarque le premier article ainsi conçu :

« Le roi règle par des arrêtés les mesures que la crainte de l'invasion
» ou l'existence de maladies épizootiques ou réputées contagieuses rend
» nécessaires, tant à l'égard des provenances en destination de la Bel-
» gique, que sur les frontières de terre et de mer ou dans l'intérieur du
» pays. — L'exemption du droit sur le sel destiné à combattre l'invasion
» ou les progrès de ces maladies, est comprise au nombre de ces me-
» sures. »

— Messieurs les employés du *bureau de l'esprit public* deviennent excessivement chatouilleux ; autrefois les questions politiques avaient seules le privilége de mettre en mouvement la bile de ces grands publicistes ; nous sommes heureux d'apprendre que les questions agricoles peuvent aussi exciter leur colère : c'est un progrès dont nous félicitons ces messieurs ; mais nous les engageons à étudier un peu, avant de s'aventurer à nous faire la leçon sur les besoins de l'agriculture, dont ils ne connaissent pas même les premiers éléments, si l'on en juge par la note suivante expédiée aux journaux de province sous la date du 14 février :

« La *Démocratie pacifique* annonce une grande nouvelle à la chambre des députés, à la France et à l'Europe entière. C'est que le pauvre peuple Français récolte à peine assez de blé pour soutenir misérablement son exis-



... de la *Revue de Droit français et étranger*. Comme le dit l'auteur, il traite moins la question qu'il ne l'effleure. Dès le début, il exprime l'opinion que les magistrats anglais sont plus que les nôtres, par l'importance de leurs honoraires et leur non admission à la chambre des députés, à l'abri des influences gouvernementales. Lord Brougham termine par ces réflexions qui font honneur à l'intelligence et aux sympathies de son cosmopolitisme :

« Les gens libéraux, et sans préjugés nationaux ou anti-nationaux, doivent se communiquer réciproquement leurs lumières, afin qu'un pays puisse profiter de l'expérience de l'autre : rien de plus absurde, et de plus fatal aux progrès de notre espèce, que la jalousie qui se laisse exciter par envie contre les autres, ou l'amour-propre qui érige en idole tout ce qui est établi chez soi. Les particuliers sont insensés lorsque, ayant peur de montrer leur ignorance, ils ne font pas aux autres de questions pour s'instruire, et restent dans cette ignorance. Les nations qui ne veulent pas mettre leur intelligence en rapport réciproque, sont encore plus insensées, et doivent en souffrir encore davantage. »

— Qui le croirait ? un incident d'étiquette a failli brouiller l'Europe avec la Grèce. *L'Impartial de Smyrne* raconte très au long cette scène de cour. En deux mots, voici ce dont il s'agit : Le premier jour de l'an, M. Piscatory ayant cédé à M. Coletti la faveur de danser la *Polonaise* avec la reine, il en est résulté que les membres du corps diplomatique n'ont pu avoir la faveur de danser avec S. M. qu'après le premier ministre de la Grèce et les principaux députés et sénateurs du royaume... Rien de plus futile... ou plutôt, rien de plus sérieux : il a fallu protocoliser pendant un mois pour que de ce fait ne surgît pas une catastrophe diplomatique.—

— Un *i* au lieu d'un *e*, dans un acte matrimonial, indépendamment d'une altération géographique, a donné lieu à un grand procès qui s'est dénoué hier devant la Cour de cassation. Voici comment le *Droit* raconte les faits :

« En 1795, un prisonnier prussien du nom de Jean Hartleb, fut interné avec un grand nombre de ses compagnons d'infortune dans la commune de Boulogne, près Paris. Il ne tarda point à s'y marier avec la demoiselle Marie Geneviève Favergeat. Mais, dans l'acte de célébration du mariage, plusieurs erreurs furent commises sur le nom et sur le lieu de naissance de Jean Hartleb. Le citoyen Dussaux, élu pour tenir le registre de l'état civil de la commune de Boulogne, manquait quelque peu de littérature et surtout de science géographique. Il ne se contenta point d'appeler le futur Hartlib (au lieu de Hartleb) ; il le fit naître à Lalberlatte (au lieu de Alberstadt), dans le duché de Berubourg (au lieu de Brandebourg). Une erreur non moins plaisante, quoique plus facile à réparer, se glissa sous la plume du citoyen Dussaux ; les parties lui ayant remis leurs actes de naissance et les actes de décès de leurs père et mère, il constata la chose en ces termes : *Et m'ont les parties remis leurs actes de naissance et de décès*.

Deux ans s'étaient à peine écoulés depuis ce mariage, lorsque Jean Hartleb fut incorporé dans un régiment français et dirigé sur la frontière. Mais à partir de cette époque il disparut complètement, et on ne retrouve plus sa trace que dans un acte de décès dressé en 1812 à Linz, dans la Haute-Autriche, dont l'application au mari de Geneviève Favergeat est au surplus l'objet principal de la contestation dans le procès actuel.

» Quoi qu'il en soit, Jean Hartleb ayant disparu en 1797, Geneviève Favergeat est accouchée en 1799, en 1802 et en 1807, de trois enfants qui furent reconnus dans leurs actes de naissance par le sieur Claude-Marie Borde. En 1823, Claude-Marie Borde et Geneviève Favergeat ont contracté mariage pour légitimer leurs trois enfants. »

... Il s'agissait pour la Cour de décider si ces trois enfants avaient pour père Jean Hartleb ou Claude Borde. — Les considérants de l'arrêt sont remarquables :—« Il répugne à l'esprit et au cœur, disent les hauts magistrats, d'attribuer la paternité à Hartleb ; c'est donc Claude Borde qui est vraiment le père des enfants par lui reconnus. »

Librairie sociétaire. — Quinze millions à gagner.

Le *Journal d'Indre-et-Loire* a publié dernièrement, en plusieurs articles, un Mémoire adressé par M. F. Cantagrel à la Société d'agriculture de ce département.

Ces articles, dans lesquels, tout en traitant une question spéciale, l'auteur aborde les plus hautes considérations de l'économie sociale et agricole, viennent d'être réunis en une brochure qui augmente le nombre des publications à bon marché que la Librairie sociétaire met en circulation depuis quelque temps.

Dans ce Mémoire, M. Cantagrel prouve aux riverains de la Cisse, petit affluent de la Loire, qu'il dépend d'eux de quadrupler la valeur de leurs terrains, moyennant une faible dépense relative, à la simple condition d'opérer unitairement l'irrigation de la vallée entière. 100 000 fr. de dépense en capital correspondent à une augmentation de 350 000 fr. en revenu. Quelque merveilleux que puisse paraître ce résultat, il n'en est pas moins solidement démontré.

L'Ecole sociétaire a souvent eu occasion de prouver que les grands principes d'économie sociale sur lesquels elle s'appuie ne sont pas seulement applicables à l'organisation intégrale de la société, mais qu'ils conduisent aussi aux solutions pratiques les plus satisfaisantes des questions spéciales et actuelles. Le travail de M. F. Cantagrel en est un exemple nouveau et concluant. Les amis de l'Ecole sociétaire ne sauraient trop multiplier, sur tous les points, les études locales de ce genre, qui mettent en évidence la puissance pratique de la Théorie, et qui, à la faveur des intérêts privés, font pénétrer les grands principes de l'association dans les esprits mieux disposés dès lors à accueillir les thèses générales dont la connexion avec les faits journaliers leur apparaît plus clairement.

La brochure de M. F. Cantagrel est un excellent guide pour tous ceux qui voudraient tenter une entreprise analogue à celle qu'il propose aux riverains de la Cisse ; c'est, de plus, un excellent cadre sur lequel on peut, tout en le modifiant au besoin, calquer avec avantage la plupart des études qui se rapportent à une commune, à un canton, à un département donnés.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 20 FÉVRIER.

Le journal le *Commerce* se livre à l'examen de la proposition de M. le comte Daru, examen qu'il fait précéder des observations suivantes :

partout, dans les districts manufacturiers comme dans les arrondissements agricoles, la misère décime les populations. Pourquoi donc le ministère ne se hâte-t-il pas de porter remède à ces graves souffrances? C'est qu'il craint de heurter cette masse de propriétaires intéressés au maintien du *statu quo* et qui assurent ses élections; c'est qu'il n'y a, comme le dit très ingénuement le *Journal des Débats*, « que les gou- » vernements forts qui puissent se permettre des réformes si radicales. » Un gouvernement faible est obligé de consulter ses intérêts particu- » liers; sir Robert Peel ne consulte personne et vient tout simplement » dire à ses partisans comme à ses adversaires : C'est à prendre ou à » laisser ! »

Le *National* fait ressortir l'immense différence qui existe, à l'avantage de l'Etat, entre le projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à la frontière belge, tel qu'il a été porté hier à la chambre, et celui que présentait, il y a deux ans, le ministre des travaux publics, et auquel nous fîmes, de notre côté, dans la *Phalange*, une si vive guerre. Aux termes du nouveau projet, la compagnie adjudicataire rembourserait à l'Etat les dépenses déjà faites et se chargerait de celles qui restent encore à faire. En compensation elle obtiendrait l'exploitation pour un temps qui, dans aucun cas, ne dépasserait pas 45 années.

« Il y a deux ans, dit le *National*, le gouvernement avait pris à sa charge les deux tiers de la dépense et concédait l'exploitation pendant plus de 40 ans. Nous démontrâmes alors que le ministère abandonnait gratuitement aux loups-cerviers une somme de 450 millions. Eh bien! aujourd'hui c'est le ministre lui-même qui confirme toute notre politique de 1843. »

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 19 FÉVRIER.

OFFROY, ancien fondeur, rue Popincourt, 100. Juge-commissaire M. Gallois; syndic provisoire M. Hérou, rue des Deux-Ecus, 33.

Dᵉ Vᵉ THÉBAUT, marchand de vins et liqueurs, passage Briare, 8, rue Rochechouart. Juge commissaire M. George; syndic provisoire M. Pascal, rue Richer, 32.

Marchés de Paris.

Marché aux fourrages du 20 février. *Barrière d'Enfer.* —Foin 1ʳᵉ 49 à 50; 2ᵉ 46 à 47; 3ᵉ 40 à 41. —Paille de blé 1ʳᵉ 28 à 30; 2ᵉ 25 à 26.

Marché aux chevaux, du 19 février. — Chevaux de selle et de cabriolet,

	1ᵉʳ c.	P. H.	P. B.	dʳ c.	h.
5 0/0 compt.	122 85	122 85	122 70	122 70	122 05
— fin cour.	122 80	122 80	122 65	122 65	122 75
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 compt.	85 »	85 10	85 05	85 05	85 10
— fin cour.	85 10	85 10	84 90	85 »	85 05
Emp. au c.	86 »	86 05	86 »	86 05	» »

au compt.	1ᵉʳ C.	Dᵉʳ C.	DIFᵉˢ le C. pr.	F. ETRANG.	1ᵉʳ C.	Dᵉʳ C.	DIFFᵉˢ le C. pr
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bgᵉ 1840	104 1/8	» »/»	B. » 1/8
4 0/0....	» »	» »	» »	— Portugais.	» »/»	» »/»	»
O. de la V.	1142 50	» »	B. 2 50	Esp. D. active	» »	» »/»	»
B. de Fr.	3250 »	» »	» »	5 0/0 Naples.	102 35	102 70	H. » 40
				— Romain. .	105 »/»	» »	» »
C. G. 1000	1185 »	» »	» »	Obl. Piémont.	1265 »	» »	H. 2 50
C. hyp...	775 »	» »	H. 1 25	Emp. d'Haiti.	» »	» »	»
4 Can....	1280 »	» »	» »	Banq. belge.	» »	» »	»

CHEMINS DE FER.	1ᵉʳ C.	Dᵉʳ C.	DIFᵉˢ		
St-Germ.	1125 »	1115 »	» »	Fin c. 1130, 1110, 1112 50.	B. 14
V. R. Dr.	570 »	555 »	B. 15 »	—570, 550, 560.	B. 10
— R. G.	387 50	376 25	B. 8 75	— 387 50, 372 50, 385 25.	B. 8 75
Orléans.	1192 50	1187 50	H. 3 75	— 1187 50, 1193 25, 1187 50	H. »
Strasb...	323 75	322 50	» »	— 325, 321 25, 323 75.	H. »
Rouen..	1110 »	1107 50	B. 5 »	— 1115, 1105, 1105.	B. 10
Havre...	910 »	» »	H. 7 50	— 905, 914 50, 902 50.	B. 1 25
Marseill.	991 25	990 »	H. 5 »	— 992 50, 995, 987 50.	B. 2 25
La Teste	» »	» »	» »	—	

LONDRES, 18 FÉV.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Consol..... 99 1/2 5/8.	Av.... 85 05.	3 0/0 85 10, 85 05 d. 50 f.c. 85 25 30 d. un, 85 50 85 40 d. 50 f. p.
Esp. act... 27 3/4.	Ap..... 84 97 1/2.	St.-Germain, 1130 d. 50.
Portug..... 59 1/2.	Rep. fin c. / F. pr	Vers. 565 d. 10. 580.
Mexic..... 35 1/4.	3 0/0, p. 02 1/2. / 17 1/2	R. g. 400 d. 10.
Brésil...... » »/».	5 0/0, p. / 35	Orl. 1200, 1195 d. 10.
5 0/0 Holl. 98 3/4.	Bons du trésor.	Hâvre 912 50 d. 10.
2 1/2 do. 62 3/4.		Mars. 1000 d. 10.
Rouen..... 42 1/4 à 3/4.		Strasb. 327 50, d. 10.
Orléans... 44 1/2 à 45.		

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 82,50 à 00,00; courant du mois, 85,00 à 00,00; mars et avril, 85,00 à 86,00; 4 mois d'été, 88,00 à

œuvres du burin les plus accomplies, les autres dans les eaux-fortes et lithographies, tous les trésors de leur verve, toutes les spontanéités de leur goût, tous les charmes de leur manière. L'Ecole française actuelle existe donc dans ces délicieux spécimens qui la font ressortir avec éclat. Tous les amateurs de l'Europe riche voudront posséder ces délicates reproductions, ces œuvres graphiques de maîtres supérieurs qui se sont traduits eux-mêmes.

La plupart des remarquables originaux qu'elle reproduit ont passé dans la galerie Durand-Ruel. La plupart ont été achetés par lui dans les ateliers. Ce recueil même n'est qu'un choix parmi les morceaux auxquels les auteurs ont définitivement donné leur suffrage, un suffrage qui, répété au bout de dix ans, c'est-à-dire aujourd'hui, peut être regardé comme un suffrage allant au-delà des contemporains. Le premier volume de ce recueil s'ouvre par cette petite gravure exquise de Mercuri, *les Moissonneurs* de *Léopold Robert*. Toute la valeur délicate du chef-d'œuvre de M. Mercuri peut être appréciée dans les épreuves nouvelles dont la patience et l'habileté de l'imprimeur ont su tirer un si excellent parti. Cette gravure seule, commercialement parlant, la valeur du prix demandé pour l'ouvrage entier.

— Cette admirable épopée que la nature épand aux bords de la Loire et que l'histoire semble s'être plue à semer d'épisodes mémorables, a trouvé un digne interprète dans le chroniqueur de l'*Œil de bœuf*, qui s'est aussi distingué comme historien de la capitale et comme mémorialiste de la Révolution. *La Loire historique* l'emporte encore en intérêt sur ces ouvrages.

Spectacles du 21 février.

7 h. »/» OPÉRA. — .
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Mithridate.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon.
7 h. 1/2 ITALIENS. —
7 h. »/» ODÉON. — Notre-Dame des Abîmes.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Trois Loges. Mystères. Enfant chéri.
9 h. »/» VARIÉTÉS. — Lafleur. Mimi. Un Jour Gras. Père de la Débutante.
6 h. »/» GYMNASE. — Rébecca. Deux César. Bal. Cérigny.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Bœuf gras. Paris voleur. Liberté. Indiana.
6 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Lady Seymoor.
6 h. »/» AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. »/» GAITÉ. — Représentation extraordinaire.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. »/» COMTE. — Marin. Polichinelle. Pierrot. Clowns. Maison des fous.
9 h. »/» FOLIES. — Toutou. Rosière. Gamin. Cendrillon. Voyage.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie Lange Lévy et Cᵉ, 16, rue du Croissant.

[illegible] ... M. Guizot en a fait l'objection par cette phrase spirituelle : « M. Barrot et M. Thiers ont [illegible] ... » [illegible]

[illegible] ... dans cette lutte inféconde ... abordé ... quelques idées ... à la politique une nouvelle voie ... il ne s'est pas [illegible] les accusations banales attachées aux noms de ... de Taïti, de Pritchard ; il a sommé les ministres de se [illegible] ... [illegible]

[illegible] ... questions industrielles. [illegible] ... l'orateur n'ait pas insisté, bien que, après avoir ouvert ... la critique qu'il a faite du ca[binet] ... M. Billault ... plus ... il contri[bue] ... de la vieille politique qui fait ... ne gouverne pas, qui contient et comprime sans ... sans organiser, à la mort de la politique stérile qui râle [illegible]

[illegible] ... M. Billault, M. Guizot a opposé un bouclier fra[gile] ... brillant, et dont l'éclat a fasciné les regards. Jamais le ... du cabinet n'avait été si spirituel. « Si nous succombons, ... écrié, quelle sera la politique du ministère futur? Les uns ... beaucoup de la nôtre, d'autres ... pas du tout. Je crois, pour ma part qu'elle ... différera un peu ; elle s'en écartera plus qu'on ne le dit aux ... beaucoup moins qu'on ne veut le faire [illegible]

[illegible] M. Guizot, sans se justifier, se défendait par la critique de ... deux négations étaient en présence, l'impuissance ... la chambre a préféré cette autre ... [illegible] ... avait dans le discours par lequel M. Guizot a obtenu ce suc[cès] ... mais puissante l'aurait mise en pièces. [illegible]

[illegible] ... nous exceptons les ... de MM. Billault et Guizot ... [illegible] ... a été nulle. On avait dit hier des pauvretés, aujourd'hui ... [illegible] au commencement de la séance, M. ... [illegible]

[illegible] ... du héros de Cervantès, et qui est venu rompre ... une lance non contre des moulins à vent, mais contre l'association universelle? Que dirons-nous de M. d'Haussonville, dont le nom s'est attaché à des propositions honorables, progressives, mais qui a eu le tort de parler pendant deux heures avec assurance, la main dans son gousset, de toutes sortes de sujets incohérents, et de servir à la chambre un morceau d'éloquence qui serait mis au nombre des *macédoines* par les écrivains classiques, au nombre des *arlequins* par M. Eugène Sue?

Nous dirons que, si la chambre représente le pays, le pays n'est pas encore très avancé dans la science politique et sociale, et qu'il est triste de voir employer tant d'hommes, tant de paroles et tant de temps pour produire si peu de pensées.

[illegible] officielles sur les affaires de Sidi-bel-Abbès.

M. le ministre de la guerre a reçu de M. le général de Lamoricière, et le *Messager* publie ce soir, des dépêches officielles datées d'Oran, 10 février, sur l'affaire de Sidi-bel-Abbès. Elles ne font que confirmer les détails que nous ont déjà apportés les correspondances d'Oran. Les 58 Arabes qui avaient pénétré dans la redoute à la faveur d'une surprise ont tous été tués. Cette affaire a coûté à nos troupes la vie de six braves soldats. Sur 28 blessés, on compte 3 officiers. Parmi ces derniers, M. le capitaine Dubois, du 10e bataillon de chasseurs d'Orléans, qui s'était jeté intrépidement dans la mêlée, a dû être amputé du bras droit. A peine cette échauffourée se terminait-elle par l'extermination des provocateurs que les femmes, les enfants, les troupeaux des 58 malheureux Arabes se dirigeaient vers la redoute, la croyant bien certainement conquise :

« ... Ces fanatiques, dit M. de Lamoricière, appartenaient tous à une secte connue sous le nom de *Derkaoua* (révoltés indépendants). Considérant toute la puissance de la religion sur les Arabes, ces sectaires se signalèrent ... gouvernement et avec ostentation aux pratiques extérieures du culte. Ils frappent ainsi l'imagination du peuple et l'entraînent aux actes les plus ... Ils se sont rangés jadis sous les ordres de Ben-Chérif qui ... pendant dix années, de 1800 à 1810, lutta en échec la puissance des Turcs dans la province d'Oran. Depuis la mort de leur chef, ils se sont dispersés, mais les populations ont conservé le souvenir, ainsi que celui des excès commis en tout temps par ces bandes ennemies de l'ordre.

» A la constitution aristocratique des Arabes, ils voudraient substituer la ... [illegible] ... Abd-el-Kader ... [illegible] ... les Dou... ne pouvaient être les soutiens de sa puissance. Il ... [illegible] ... comprendre que l'événement du 30 janvier ... [illegible] ... [illegible]

[illegible] ... bataillon ... et les quatre escadrons de cavalerie dont il dispose, au centre du pays des [illegible]

Emplacement de l'Opéra.

Discours d'un ouvrier gantois.

Les ouvriers fileurs de Gand, menacés dans leur avenir, par le système qui régit en Belgique l'industrie linière, tiennent depuis quelque temps de nombreux et tumultueux meetings. Dimanche dernier, un des membres de ces réunions a prononcé un discours violent dont se préoccupent tous les journaux de Bruxelles. Inspiré par un vif sentiment de colère, l'orateur a peu ménagé ses expressions, et M. Nothomb, malgré l'intelligence administrative dont il a donné tant de preuves à son pays, n'a pas été épargné. Néanmoins, un fait important mérite d'être remarqué : l'ouvrier gantois conseille aux prolétaires de chercher dans la royauté un remède à leurs souffrances. Voici son discours qui ... [illegible] ... de grandes souffrances dans les classes ouvrières de la Belgique :

« Concitoyens, ce n'est point pour vous communiquer d'heureuses nouvelles que nous vous réunissons ce jour. Non ! malgré nos justes plaintes, malgré les gémissements de nos femmes et les cris de nos enfants, le ministère est resté sourd à nos réclamations, comme si nous étions indignes d'appartenir au bon peuple belge.

» On nous demande aujourd'hui quels sont les remèdes à notre état de détresse. Certes nous ne devons plus placer notre confiance dans les ministres, leur conduite ne nous étonne point ; M. Nothomb, qui a déjà trahi et vendu ses propres compatriotes, était suffisamment en état d'écarter nos requêtes et de nous condamner à la mendicité.

» Si nous avons à nous plaindre du ministère, plaçons notre confiance dans le roi. Ayons recours à lui comme des enfants à leur père. Exposons-lui notre misère, les soupirs de nos femmes et les pleurs de nos enfants qui demandent du pain que nous ne pourrons bientôt plus leur donner. Signalons en outre au souverain l'impitoyable conduite de ses ministres ... après s'être constitués les vampires de la nation, consommeront la ruine de notre jeune royauté. — Qui, nous n'hésitons point à dire que si ces ministres impopulaires restent au pouvoir, il y a autant à craindre pour le trône que pour le peuple.

» Ainsi donc, concitoyens, prenons courage. Ne continuons point à vivre en désespérés ; imitons les exemples de nos ancêtres ! Nous sommes Belges ! Nous devons montrer que jamais rois ou ministres despotiques n'ont pu courber les Belges sous le joug. Rappelons-nous les faits que l'histoire nous retrace de nos compatriotes Van Arteveide, Pierre de Coninck, Jean Breydel et tant d'autres illustres héros qui ont exposé leur vie et versé leur sang pour arracher le peuple des mains de ses oppresseurs !

» Eh bien ! suivons les traces de ces valeureux ancêtres, dont Charles-Quint disait : « Les Belges sont des sujets fidèles, mais ils n'endurent point l'esclavage, » et ajoutons à ces paroles, celles des braves ouvriers Lyonnais : « vivre en travaillant ou mourir en combattant. »

» Nous ne voulons point, en citant ces paroles, provoquer la révolte, mais faire voir que nous pouvons réclamer, comme nous réclamerons en effet nos droits ; et que, si la nécessité nous y contraint, il nous reste encore assez de sang dans nos artères pour nous débarrasser de nos oppresseurs. Nos droits [illegible] ... de demander du pain en échange de notre travail. C'est ce qu'il nous faut, et ce que nous obtiendrons quand nous nous entendrons ... [illegible] ... lesquels il n'existe ni grandeur, ni richesse? Je dis ... [illegible] ... d'un corps social bien organisé ; et ceux qui ne travaillent point sont in[utiles] ... [illegible]

» ... [illegible] ... à tout acte oppressif de notre gouvernement, et, animés du sang belge qui [illegible]

[FEU]ILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS (1)

Deuxième partie.

VIII. — [illegible]

[illegible] ... à la villa plus tard que de coutume, et je rencontrai à la porte la comtesse avec le chevalier.

[illegible] ... qui me fit comprendre sur-le-champ de quoi il s'agissait. [illegible]

Et vous pouvez ajouter que c'est un devoir pour tout gentilhomme [illegible] ... [illegible]

[illegible] ... la comtesse avec un ... Qui donc y opposerait ? demandai-je. [illegible] ... s'arrêta pour me regarder, puis s'enfuit avec un rire forcé. [illegible]

... montrer à tous son ... de ceux qui le ... il n'y avait qu'à le rendre ... [illegible] ... les ... dans ma prospérité, puis ceux ... [illegible]

— J'en suis sûr, madame.

— Alors vous ne manquerez d'acquérir la même conviction.

— ... trouvez le moyen.

— Je l'ai trouvé, dit vivement la comtesse qui venait d'apercevoir sur le perron sa sœur avec quelques visiteurs du côté ... reconduisant.

— Comment cela? demandai-je étonné.

— Laissez-moi faire et veuillez seulement ne point me contredire.

Je n'eus point le temps de faire de questions ; Mme Nancy venait de nous voir et elle accourait à notre rencontre. Après avoir embrassé sa sœur, elle me tendit la main en me reprochant doucement d'arriver si tard.

— Ah ! ne le grondez pas ; car il a failli ne pas venir, dit la comtesse.

— Pourquoi donc? demanda sa sœur.

— Il avait à vous faire une confidence qu'il redoutait.

— Quelle confidence?

— Vous saurez d'abord que le chevalier part demain pour la Vendée.

— Et M. Henri?

— Eh bien ! M. Henri s'est décidé à partir avec lui.

— ... voulez ... [illegible] ... je l'interrompis.

— Oh ! il ne faut point nier, reprit-elle vivement ; il voulait d'abord partir sans vous revoir, mais je lui ai fait comprendre que ... [illegible] ... Aussi ... [illegible]

Mme Nancy devint pâle. Notre brouillerie de la veille l'avait ... [illegible] ... Frappée au cœur, elle me regarda ... [illegible]

Je me précipitai pour la soutenir ; mais, en sentant mon bras l'effleurer, le reste de domination qu'elle avait sur elle-même sembla l'abandonner ... [illegible]

[illegible] ... je ne pouvais que répéter des protestations ... [illegible]

J'avais d'abord résisté à l'entraînement de cette expansion ... [illegible]

... La voix de la comtesse m'arracha à ce court égarement. Muette de surprise d'abord, elle venait de saisir la main de sa sœur en s'écriant :

— Que faites-vous, monsieur? Avez-vous oublié qu'on vous entend, qu'on vous regarde ?

Nancy releva la tête, et la conscience de ce qui l'entourait lui revint avec la rapidité de l'éclair. Elle rougit et se dégagea ... mais je retins la main qui glissait de mon épaule, et, me tournant vers les visiteurs retirés à quelques pas avec une discrétion ironique.

— On peut nous regarder et nous entendre, madame la comtesse, répondis-je ... n'a rien à cacher. La cruelle épreuve que vous venez d'essayer était seulement inutile...

— Pouvais-je prévoir un tel éclat ! murmura-t-elle.

— En effet, repris-je amèrement, de plus habiles auraient mieux su maîtriser leur trouble ; l'habitude des secrets honteux apprend ... dissimulation.

— Monsieur!

— Mais nous, madame, nous pouvons laisser voir sans crainte notre attachement, car la liberté même de son expression est un témoignage de sa pureté.

— Ainsi, vous osez l'avouer ! s'écria la comtesse.

— Et je voudrais que tous ceux qui, en doutant, ... répliquai-je, exalté par la série d'émotions que je venais d'éprouver ... [illegible] ... gloire ; que je lui dois ce que j'ai goûté de plus doux joie sur la terre ! Ah ! ne tremblez pas, Nancy ... je pourrais le faire devant Dieu ... [illegible]

[illegible] ... la jeune femme serrées sur mon cœur ... [illegible] ... sœur ... [illegible] ... lère.

— Adieu !

— A la bonne heure ! ... [illegible]

Elle reprit le bras du chevalier, et partit.

Je rentrai au salon avec Nancy, qui se laissa tomber sur un canapé, ... [illegible] ... Je me ... devant elle. En me retrouvant seul, toute mon exaltation était tombée, et j'avais peur de ce

Emplacement de l'Opéra.

Le conseil municipal de Paris a pris aujourd'hui, à une majorité très voisine de l'unanimité, une délibération importante sur l'emplacement de l'Opéra.

L'Opéra actuel est construit tout en bois ; il est inflammable comme un immense magasin d'allumettes; les craintes qu'il inspire sont extrêmes et M. le préfet de police a très fréquemment averti le ministre de l'intérieur de l'impuissance où il se trouverait d'être maître du feu si par malheur un incendie s'y déclarait quelque nuit.

Il faut donc reconstruire l'Opéra en matériaux incombustibles, et, pour plus de sûreté et de commodité, l'isoler de toutes parts.

Depuis plusieurs années le ministre était entré à ce sujet en relations avec la Ville de Paris. Le ministre a proposé quatre fois à la Ville, d'élever le nouvel Opéra sur les terrains de la mairie du 2e arrondissement, rue Grange-Batelière. Quatre fois le conseil municipal a répondu qu'il était prêt à voter des sommes considérables pour les abords de l'Opéra, si on voulait l'établir sur un point central, aux environs du Palais-Royal et du Louvre, par exemple, mais qu'il ne voulait faire aucune dépense, si l'on s'obstinait à le placer par-delà le boulevart.

Dans sa délibération d'aujourd'hui le conseil persiste, avec grande raison, à repousser formellement tout concours au projet de la rue Grange-Batelière; en même temps il propose de transporter l'Opéra sur l'espace situé entre la place du Palais-Royal, la rue Saint-Honoré, la rue de la Bibliothèque et la rue de Rivoli prolongée. La Ville offre de payer à l'Etat la différence du prix des terrains dans les deux projets, soit. . 1 000 000 fr.

De prendre à son compte l'élargissement de la rue Saint-Honoré, de la rue de la Bibliothèque et de la place du Palais-Royal, évalué à.	1 475 920
Enfin de fournir pour l'achèvement de la rue de Rivoli jusqu'à la place de l'Oratoire, la moitié de la dépense, évaluée à.	1 581 395
Total. . .	4 057,315
L'Etat, de son côté, aurait à dépenser :	
Somme égale à celle que lui coûterait le projet de la rue Grange-Batelière	3 152 800 fr.
Plus pour la moitié dans l'achèvement de la rue de Rivoli.	1 581 393
Total. . .	6 734 193

La rue de Rivoli a été entièrement faite et devrait se continuer aux frais de l'Etat, lorsque l'Etat aurait à terminer le Louvre. La proposition de la Ville de Paris est donc aussi libérale que son projet est supérieur à celui du ministère.

Ranimer le centre, rappeler la vie au Palais-Royal et dans les quartiers environnants, détruire plusieurs îlots effroyables qui déshonorent le voisinage de nos plus beaux monuments, donner à ceux-ci de l'espace, de l'air, et des abords, amener sur une grande place cette rue de Rivoli,

au cabinet et je vais dire pourquoi.

En comparant l'état de nos affaires au moment où je parle et celui dans lequel le cabinet les a trouvées en arrivant au pouvoir, je ne puis refuser ma confiance au ministère. Loin de moi cependant la pensée de blesser les prédécesseurs des ministres actuels; il y a des nécessités de position, et quand on n'a pas une majorité compacte, il faut bien la chercher dans la cohue des minorités. (Rires.) Cette position, qui a perdu les hommes du 1er mars, serait celle de ceux qui remplaceraient le ministère actuel, s'il succombait devant une majorité de hasard.

Lorsque le cabinet actuel arriva au pouvoir, le pays était agité, les esprits étaient inquiets, *la Marseillaise* se chantait dans les rues. (Rires. — Interruption.)

M. THIERS. La couronne a été donnée et prise au chant de *la Marseillaise.* (Agitation.)

M. LIADIÈRES. A cette époque, toutes nos influences étaient perdues. Notre ambassadeur n'avait dépassé la frontière d'Espagne que pour voir renverser la reine Christine. Le trésor public était grevé de quelques centaines de millions de plus.

M. THIERS. Dites d'un milliard. (Agitation.)

M. LIADIÈRES. Notre flotte demeurait paisible à Toulon quand les questions se décidaient en Orient. Si le ministère actuel avait fait la moitié de ce qu'on reproche à ses prédécesseurs, il n'y aurait pas contre lui assez d'accusations dans cette enceinte (Nouvelle interruption.)

Aujourd'hui, la France est dans un état de prospérité sans exemple : notre influence est reconquise sur tous les points, et l'Algérie, cette fantaisie onéreuse et sanglante, est devenue, grâce au gouvernement et à l'honorable maréchal qui la gouverne, est devenue, dis-je, une réalité. (Interruption.)

Voilà ce qui était, selon moi ; voilà ce qui est : un vote de la chambre peut tout changer. Qu'on ne vienne point parler de transaction ! Le ministère du 1er mars en a fait une triste expérience. Avec qui, d'ailleurs, transigerions-nous? Avec ceux qui naguère nous insultaient et nous menaçaient! avec ceux qui ont ont combattu la politique que nous représentons ! (Très bien ! au centre.) Qu'on ne compte pas sur une transaction. Si, par hasard, elle triomphe, l'opposition aura à organiser elle-même sa victoire. (Agitation.)

L'orateur annonce ensuite qu'il va faire quelques citations qui permettront de voir ce que, dans l'opposition, les uns pensent des autres ; ce sera pour ainsi dire, l'opposition peinte par elle-même.

Savez-vous ce que le centre gauche pense de l'extrême gauche ? Un fragment que j'ai sous les yeux les qualifie de rêveurs, partisans de l'anarchie, capables, tout au plus, de faire aujourd'hui ce qu'ils ont fait il y a cinquante ans, avec la gloire de moins. D'un autre côté, le centre gauche reproche à la gauche d'être une négation et incapable de gouverner.

Le centre gauche n'est pas moins en opposition avec le centre droit ; de nombreuses citations pourraient le prouver. Quant à la droite, on sait avec quelle énergie ce côté de la chambre a repoussé les idées de la gauche, et entre autres l'indemnité des Etats-Unis. Avouez que nous serions bien gouvernés si nous étions livrés à des hommes qui ont tant d'estime les uns pour les autres !... (Bruit.)

On a cherché d'abord à intimider le parti conservateur, puis on en est venu à ce que M. Desmousseaux de Givré appelait hier le patelinage. Mais les caresses ne feront pas plus que les menaces, et le parti conservateur restera uni et inébranlable. (Très bien ! au centre.)

Je vais, je le sais, soulever bien des objections de ce côté de la chambre (l'orateur indique la gauche) ; mais ce que je vais dire est fondé sur des faits.

A GAUCHE. Parlez ! parlez !

M. LIADIÈRES. Nous sommes le parti du progrès, et vous n'en avez que l'apparence (Bruit.) Le progrès n'est exécutable qu'au moyen de la paix, et cette paix nous vous la donnons. C'est à cette paix que vous devez ce réseau de chemins de fer qui sillonnent la France; c'est à nous que vous devez ces améliorations de tout genre dont vous profitez. Ces réformes,

... 1846.

M. BOUDET propose d'amender ainsi cet article :

« Il est ouvert au ministre de l'intérieur un crédit extraordinaire de ... fr. pour complément des dépenses secrètes de l'exercice 1846. »

Peu de mots me suffiront, dit-il, pour expliquer mon amendement : C'est une épreuve convenue entre l'opposition et le ministère pour renouveler celle qui a eu lieu lors du vote de l'adresse. Cette fois ce n'est pas l'opposition qui attaque le cabinet, mais le ministère qui, chancelant et battu (rumeurs), jette le défi à l'opposition.

L'orateur explique que son amendement n'est que le prétexte de la discussion, et laisse en dehors la question spéciale des fonds secrets. Il s'agit de mettre un terme à la position précaire que le cabinet a acceptée, et dans laquelle ses amis l'engagent à persévérer. — Il ne sera pas utile, au reste, de rentrer dans la discussion des affaires étrangères déjà solennellement débattue. Il est imprudent de forcer les ressorts du gouvernement représentatif. (Murmures au centre.) Il est dans l'intérêt de nos institutions qu'on sorte de la situation dans laquelle nous sommes engagés. Tel est le but de l'amendement.

M. D'HAUSSONVILLE. Il y a dans cette chambre des membres qui ont refusé constamment leur confiance à tout cabinet ; si l'amendement n'était présenté que par ceux-là, ni la chambre ni le pays ne seraient agités comme ils le sont aujourd'hui ; mais derrière ceux qui proposent et qui parlent, il en est d'autres qui ne parlent pas ou du moins ne parlent pas à cette tribune. Je me propose de répondre aux uns et aux autres.

Les reproches de l'opposition se résument en deux mots : Complaisance et faiblesse du ministère au dehors, compression au dedans. On ajoute que ceux qui aspirent à prendre sa succession seront moins violents et moins complaisants ; que n'étant pas engagés sur les questions pendantes, ils conserveront leur liberté d'action, et que si l'alliance anglaise, par exemple, était compromise, il suffira de nouveaux hommes pour la rétablir suivant ce vieux proverbe : Morte la bête, mort le venin. (Interruption.) En un mot, messieurs, on vous demande de faire ce que fait un navire en danger, de jeter sa surcharge à l'eau pour voguer avec plus de sûreté. (Nouvelle interruption.)

Ce n'est pas la première fois qu'on conseille à la majorité de se débarrasser de ses chefs ; c'est un conseil que je crois mauvais, inconstitutionnel et immoral. (Bruit.) Le cabinet tombé, la corruption ne cesserait pas. (Nouveau bruit.)

Quand la chambre est, comme aujourd'hui, divisée en grands partis, croit-on que le ministère puisse exercer facilement la corruption? Est-ce que nous ne nous connaissons pas tous? Si la proposition de M. Duvergier de Hauranne est acceptée, sera-t-il possible de faire de la corruption en dehors d'un cercle extrêmement restreint?

Mais, nous dit-on, ceux qui succéderaient au cabinet actuel arriveraient avec un système différent. Je me demande quel serait ce système. Est-ce celui de M. Od. Barrot? Je ne le pense pas : l'honorable chef de la gauche a déclaré plusieurs fois qu'il se réserve pour des jours meilleurs qui, j'espère, ne viendront pas. (On rit.)

Quant aux programmes du centre gauche et du centre droit, j'avoue qu'ils me semblent bien vagues. En 1844, l'honorable M. Dufaure a bien émis quelques idées de gouvernement, mais son programme de cette année, j'avoue que je ne le connais pas, et en cela je suis bien excusable, puisqu'on a dédaigné d'en parler à la tribune. (On rit.)

Cependant je ne saurais croire que les partis soient fort empressés de faire des réformes. Je doute surtout qu'une réforme administrative puisse venir d'eux. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'une loi d'incompatibilités les réduirait à rien. (Interruption.)

Examinons la situation des autres aspirants au portefeuille.

M. Saint-Marc Girardin qui, avec raison, selon moi, redoute les empiétements du clergé, ne serait pas éloigné de nommer M. Dupin président de la chambre ; de son côté, M. Dupin ne serait pas fâché de nommer M. Saint-Marc....

A gauche, vivement. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit. (Tumulte.)

---

que je venais de faire.

— Pardonnez-moi, Nancy, murmurai-je tristement. Oh! j'ai eu tort, je le sens ; mais je n'ai pu accepter que ces gens-là nous fissent un déshonneur de notre amour. Il eût mieux valu nier, car le monde peut croire à un mensonge, et il ne croit jamais à la pureté d'un attachement. Ah ! pourquoi suis-je venu ! pourquoi n'ai-je point démenti plus tôt votre sœur quand elle vous a annoncé mon départ ! Vous pleurez, Nancy ! Mon Dieu ! vous pleurez, et c'est moi qui suis cause... c'est moi qui vous ai compromise !

— Je ne pleure point pour cela, dit-elle doucement, mais parce que maintenant il faudra vous quitter.

— Me quitter !...

— Voulez-vous donc que la comtesse me dénonce au général ?

— Hélas ! quoi que vous fassiez désormais, elle lui révèlera ce qui s'est passé.

— Non, car je la préviendrai, dit Nancy avec résolution. Dès demain, je pars pour le rejoindre, et je lui confesserai tout.

Je fis un mouvement.

— Oh ! ne cherchez point à me dissuader, Henri, ajouta-t-elle ; bien des fois, déjà, j'ai pensé à tout lui dire. Si dans nos unions formées par le calcul ou le hasard, la femme ne peut promettre l'amour, elle doit, au moins, la sincérité : le général saura tout, et puis... lui-même décidera de mon sort.

— Mais s'il vous repousse? m'écriai-je.

— Alors, dit-elle, en se levant et en me tendant la main, je me rappellerai qu'il me reste un ami.

Je couvris cette main de baisers, de larmes, puis Nancy me fit ses adieux en me promettant de m'écrire le résultat de son entrevue avec le général.

Elle partit le lendemain, comme elle l'avait décidé, et j'attendis huit jours avec un serrement de cœur inexprimable.

Enfin, je reçus d'elle un billet ; il ne renfermait que quelques lignes écrites d'une main tremblante ; je les ai toujours retenues ; les voici :

« Je ne verrai le général que demain ; mais n'attendez aucune nouvelle
» de moi ; quittez Paris, la France ; partez pour les Etats-Unis comme
» vous en aviez autrefois le projet, tout est fini entre nous !

» Ne me demandez pas pourquoi, ne cherchez jamais à le savoir ; ai-
» mez-moi assez pour obéir aveuglément.

» Adieu ! »

Cette lettre me foudroya ! Qu'était-il arrivé et d'où venait cette résolution nouvelle? Pourquoi cette rupture? Pourquoi mon départ? Pourquoi le désespoir visible de cette lettre? Que devais-je faire enfin? Rester ou obéir?

Après une nuit passée dans de déchirantes hésitations, je me décidai à écrire à Nancy en l'avertissant que j'attendais un nouvel ordre. Elle me répondit :

« Partez et oubliez celle qui mourra en vous bénissant. »

Le papier était taché par la trace de ses larmes ! Je le baisai avec un brisement de cœur indicible, et je partis le soir même pour le Hâvre.

Huit jours après j'étais en route pour l'Amérique !

Ici le vieillard s'arrêta. La dernière partie de son récit semblait avoir réveillé chez lui des souvenirs ensevelis dans sa mémoire, mais auxquels il revenait avec une joie douloureuse. Il garda quelque temps le silence, comme s'il eût voulu contempler ces fantômes de jeunesse apparus une seule fois dans sa vie, et maintenant si loin de lui.

Les auditeurs respectèrent cette espèce de rêverie. Sans pénétrer le sens de tout ce qu'il venait de leur dire, le portier, Marc et Françoise avaient compris qu'ils entendaient l'histoire d'un grand esprit et d'un grand cœur, et leur amitié pour le vieux voisin s'était insensiblement transformée en une admiration respectueuse. Quant au Furet, il écoutait avec cette patience indifférente des gens qui pensent à autre chose.

Après une assez longue pause, M. Michel releva la tête, et, voyant tous les yeux fixés sur lui :

— Pardon, reprit-il, j'oublie que vous attendez la suite de mon récit ; je puis maintenant le terminer rapidement et vous faire franchir, sans nouvelles haltes, un long espace d'années.

Quelques mois après mon arrivée en Amérique, la rencontre d'un voyageur qui arrivait de France, me fit apprendre, par hasard, la mort de Nancy.

Cette horrible nouvelle m'ôta tout désir de revenir en Europe : je partis pour les Etats les plus reculés de l'Union, cherchant à distraire ma douleur par des sensations nouvelles et tâchant de revenir à mes études d'autrefois. Mes efforts réussirent enfin ; et, lorsque je repartis pour Paris, six ans plus tard, j'avais complété mes recherches et formulé le système de réorganisation sociale dont je réunissais les éléments depuis tant d'années.

J'avais résolu d'en faire l'essai dans une colonie fondée aux portes mêmes de Paris afin que son succès ouvrît les yeux aux plus aveuglés. Je consacrai toute ma fortune à cette tentative ; mais elle ne suffisait pas, il fallait d'autres ressources. Je m'adressai d'abord au gouvernement, en exposant, dans un Mémoire, les misères et l'ignorance du peuple ; mais il me fut répondu, par l'entremise de mon cousin, qui avait hérité d'un nouveau titre et qui occupait alors d'importantes fonctions, que les gens bien pensant ne désiraient point l'instruction du peuple et ne devaient point parler de sa misère !

J'étais encore tout étourdi de cette réponse, lorsque je reçus la visite d'un homme vêtu de noir, à la mine modeste et au parler caressant, qui avait eu connaissance de mon projet et qui venait me proposer l'appui du clergé. Il demandait seulement quelques petites modifications dans mon plan. J'aurais substitué l'église au théâtre, les processions aux réjouissances publiques, les litanies des saints aux conversations du soir, et le pouvoir absolu du confesseur au pouvoir limité de l'Élu. Ma colonie devenait ainsi un calque des *réductions* établies par les Jésuites dans le Paraguay ! Je remerciai l'homme noir en lui faisant observer que je n'avais point pour but de changer un peuple d'hommes en une troupe d'enfants, et que loin de vouloir organiser la mort je désirais donner plus d'expansion à la vie.

Après le gouvernement et le clergé restait la bourgeoisie. Je m'adressai à l'un des chefs de cette Opposition qui se glorifiait alors de représenter toutes les idées populaires et progressives. Après m'avoir entendu il me fit observer que la réalisation de mon projet n'aurait aucun résultat sur les élections et serait, par conséquent inutile au pays.

Ainsi repoussé par ceux qui avaient en main la richesse, ou la puissance, j'en appelai à tous et je fis paraître une exposition de mon système.

Cette publicité, loin de le servir, acheva de le compromettre : je me vis subitement entouré de cette nuée de frelons accoutumés à se nourrir du miel des autres et vivant de piqûres au lieu d'en mourir. Grâce à eux, mes idées furent dénaturées ; on m'en prêta que je n'avais jamais eues; on substitua à mon nom un sobriquet grotesque ; je devins enfin un de ces jouets qui remplissent dans la vie le rôle du niais de mélodrame chargé d'amuser toutes les fois que l'imagination manque à l'auteur, et contre lequel tout est permis.

Voyant que je ne pouvais espérer des autres aucun secours pour mon entreprise, je voulus la tenter seul. Tous mes biens furent engagés et je fis commencer les premiers travaux. Là fut ma faute ! J'aurais dû comprendre qu'un système ne pouvait se traduire dans la pratique sans une longue éducation de ceux qui doivent y prendre leur place. Pour que la régénération soit possible, il faut que chacun ait appris son rôle d'homme nouveau, et vouloir lui changer sans préparation son atmosphère sociale, c'est transporter subitement dans les zônes torrides un habitant né sous le pôle.

Mes ressources étaient insuffisantes d'ailleurs, et, avant que les travaux préparatoires fussent achevés, l'argent manqua.

Ce contre-temps m'affligea, sans me décourager. Désintéressé de ce qui occupe les autres, j'avais reporté tout ce qu'il y avait en moi de force et de patience sur cette idée que je voyais raillée, mais que je sentais féconde. Que m'importait l'injustice des hommes ? Christophe Colomb aussi avait été traité de visionnaire, jusqu'au jour où il avait pu montrer à tous son Nouveau-Monde. Or, le mien était là, au milieu même de ceux qui le niaient ; il n'y avait qu'à le rendre visible, et une somme médiocre suffisait pour cela.

Mais il fallait l'obtenir à tout prix ! Je sollicitai d'abord ceux que j'avais fréquentés dans ma prospérité, puis ceux dont les noms ...

…se fera-t-il à vous s'il sait que vous n'avez qu'une voix ou deux de majorité? Cette situation est fausse et intolérable.

L'orateur cite plusieurs négociations où le gouvernement français a été obligé de reculer et de modifier les traités qu'il avait conclus, par suite des votes des chambres. Il est impossible que l'Europe ait confiance en voyant les choses dans l'état où elles sont, et le cabinet est condamné à l'impuissance.

Si la confiance manque au dehors au cabinet, cette confiance existera-t-elle au dedans? Nullement : les négociations diplomatiques ont besoin de secret ; eh bien ! si vous avez perdu la confiance du pays, dès que quelque chose transpirera, le pays sera inquiet, ses inquiétudes seront apportées à cette tribune, et les négociations finiront par devenir impossibles.

Examinons rapidement la conduite du cabinet dans ses négociations ; voilà ce que depuis quatre ans il a fait pour le droit de visite : En 1842, le cabinet annonçait aux deux chambres qu'une négociation était ouverte ; des documents publiés ont prouvé depuis que rien ne fut fait pendant toute l'année.

En 1843, la nouvelle chambre ne voulait pas plus du droit de visite que l'ancienne. M. le ministre des affaires étrangères lui annonça qu'il avait obtenu un succès ; que le nombre des croiseurs des deux nations était le même et que l'Angleterre avait réduit ses croiseurs de 81 à 49. Quelques jours après, on apprenait que le nombre des croiseurs n'avait jamais été de 81, qu'il était resté de 50, et qu'après 1843 il serait réduit à 40. Le prétendu succès consistait à l'annulation de trente mandats de croiseurs dont on ne se servait pas.

Comme les chambres avaient été impératives dans leurs Adresses, le ministère crut qu'il devait nécessairement faire quelque chose avant la nouvelle session. Il avait annoncé qu'il existait des négociations ; eh bien ! au mois de décembre 1843, il écrivait au cabinet anglais qu'il était disposé à recevoir des propositions pour remplacer le droit de visite par un autre moyen. Ce moyen, quel était-il? On ne l'a pas dit.

Pendant une année entière vous n'avez pas une dépêche, pas une proposition de faite, pas une négociation. Ne nous dites pas que ce sont des complications survenues entre la France et l'Angleterre : ces complications sont postérieures à la dernière session ; vous avez donc été six mois sans vous occuper de l'affaire ; et cependant, au mois de juillet dernier, vous nous annonciez que les négociations continuaient, et une dépêche du mois de décembre que vous avez publiée prouve qu'elles ont été interrompues pendant un an.

Vous n'avez pu négocier? mais quand pouviez-vous le faire mieux qu'à la suite de la visite du roi à la reine d'Angleterre?

Les lenteurs, les tergiversations de ces négociations prouvent ce que je disais d'abord, que le ministère n'a ni la confiance de l'Angleterre ni la confiance de la chambre, deux choses corrélatives et qui s'appuient l'une sur l'autre.

Arrivons maintenant à la conduite du gouvernement à l'intérieur. Quels sont les faits spéciaux émanés de son habileté? que lui doivent le commerce et l'industrie? Avez-vous ouvert des débouchés au commerce, conclu des traités, préparé de grands établissements de crédit? Avez-vous fondé de grandes institutions sociales? Dans la chambre même avez-vous de l'autorité? vos projets de loi, les faites-vous prévaloir dans les commissions? Avez-vous la majorité? Nullement. Vous marchez à la suite des commissions et à la suite des chambres, sans souci de votre initiative.

Vous aviez annoncé un projet de loi établissant un conseil privé ; vous avez dû y renoncer. Vous avez annoncé l'intention de présenter un autre projet de loi, et vous avez laissé entendre que vous ne le laisseriez pas discuter à cause des passions qu'il soulève. Est-ce là l'autorité que vous devez avoir?

Il est une autre chose dont je voudrais bien ne pas parler, mais qui a cependant aussi son importance. En 1837, M. le ministre des affaires étrangères faisait un magnifique discours contre les nouvelles distinctions nobiliaires. Eh bien! aujourd'hui vous distribuez des titres de noblesse!... Est-ce que tous les esprits sont préoccupés… je ne puis pas me décider à suivre un moment l'honorable préopinant dans la digression qu'il a faite sur le droit de visite.

L'honorable orateur a l'air de croire qu'une négociation se passe en dépêches officielles, et que la négociation n'existe pas par cela qu'il n'y a pas de dépêches. (Mouvements en sens divers.) Les négociations poursuivies sérieusement se passent long-temps en conversations, et ce n'est que lorsqu'on est d'accord sur le fond et sur la forme des choses que les dépêches officielles interviennent. (Très bien au centre.)

La négociation sur le droit de visite a été long-temps traitée par conversations et par correspondances particulières; les dépêches officielles ne sont survenues que lorsqu'il y a eu une conclusion. Si toutes les petites difficultés étaient constatées officiellement, il en résulterait un extrême embarras. (Très bien ! au centre.) Et c'est parce que j'en ai usé autrement que nous touchons enfin à un résultat.

Il faut aussi, lorsqu'on veut réussir dans une négociation, choisir les moments. Ce n'est pas lorsque les deux tribunes sont ouvertes en Angleterre et en France que le moment est bien choisi pour une négociation, alors que la moindre indiscrétion peut soulever un débat.

Lorsque les tribunes se sont trouvées fermées, s'est présentée l'affaire du Maroc; nous avons profité du voyage du roi à Windsor, et ce voyage a grandement avancé la question. Plus tard, un autre obstacle est survenu ; c'était la dispersion des membres du cabinet anglais... (Rires et murmures.) Oui, messieurs, les membres du cabinet anglais étaient dispersés et n'ont pu être réunis que le 9 janvier. C'est ce qui a retardé la conclusion de la négociation, mais non pas les négociations.

Il est de l'honneur de la France de ne jamais abandonner la répression de la traite ; l'Angleterre n'y tient pas moins ; il s'agissait de persuader à l'Angleterre que la traite pouvait être combattue énergiquement par d'autres moyens que par le droit de visite. C'est ce qui est arrivé pour le gouvernement anglais.

Il a reconnu que le droit de visite restait insuffisant et pourrait être remplacé par un autre moyen. Pour preuve que la négociation a été conduite avec fermeté et que nous avons obtenu un véritable succès dans une affaire des plus difficiles, je ne veux que la lecture des pièces officielles qui ont été échangées entre les deux gouvernements.

M. le ministre donne lecture de ces pièces, que nous avons publiées.

L'honorable M. Billault a dit qu'aucune mesure pour la répression de la traite n'a été proposée; il se trompe : nous avons proposé plusieurs moyens, mais ils n'ont pas été acceptés ; et c'est à la suite de ces discussions que les deux gouvernements sont tombés d'accord pour s'en rapporter à une commission mixte. Je ne ferai pas à la chambre l'injure de justifier le choix des commissaires ; devant les deux pays, leur nom suffit. (Très bien!)

J'arrive à la véritable question. Un seul mot sur les faits, car ils ont été et ils sont tous les jours très infidèlement, très inexactement représentés. Non, la discussion de l'Adresse n'a pas prouvé que la confiance de la majorité dans le cabinet fût ébranlée. (Exclamations.) Cinq questions ont été posées devant la chambre; cinq votes ont eu lieu. Sur une seule de ces questions, un de ces votes n'est trouvé non pas dans les principes du gouvernement représentatif, mais à notre avis s'est trouvé insuffisant.

Nous avons dit dans l'exposé de motifs du projet de loi sur les fonds secrets, que notre première pensée avait été de déposer le fardeau des affaires; mais nous avons cru qu'il était non pas de notre devoir, mais de notre honneur de ne pas abandonner le parti conservateur qui nous soutient depuis quatre ans. (Très bien ! au centre.) Nous avons résolu d'appeler de nouveau la chambre à se prononcer, et vous savez maintenant que la question n'a été ni différée ni éludée. L'honorable auteur de l'amendement ne l'a pas mieux exposée que ne l'avait fait l'exposé des motifs.

Je pourrais contester la nécessité d'avoir pour gouverner une majorité considérable. Je pourrais citer de très grandes choses qui se sont faites avec de petites majorités ; je n'en citerai qu'une, le changement de la couronne en Angleterre, qui fut décidé et long-temps soutenu avec une très petite majorité… Nous ne changerons pas d'opinion, vous savez que cela ne se peut pas. (Rires ironiques; interruption.) Quel que soit le vote de la chambre, nous ne changerons pas d'avis, mais nous dirons qu'une nouvelle expérience se fasse, et le pays verra une seconde fois ce que peut une politique incertaine et aventureuse protégée par l'opposition. (Vive et bruyante agitation.)

M. ODILON BARROT (après avoir longtemps attendu que le silence se rétablît). Je pourrais me borner à prendre acte des paroles de M. le ministre, qui pose par le vote l'alternative entre une adhésion au cabinet et l'avènement de ce qu'il a appelé la grande opposition.

Je pourrais me borner à accepter des paroles qui rapprochent du pouvoir sans intermédiaire l'opinion que je représente; mais il s'agit de savoir si nous sommes arrivés au dernier mot et à la dernière heure du parti conservateur... (Très bien! à gauche.)

Il s'agit de savoir s'il n'y a de possible, au-delà de la politique du ministère, politique condamnée par le dernier vote de la chambre, qu'une politique misérable et sans dignité.

Quant à l'opposition, elle ne recueillera pas de petits profits d'un changement de ministère. (Nouveau bruit.) Lorsque notre politique sera dégagée de ses entraves, lorsque l'honnêteté sera au pouvoir (Nouvelles réclamations au centre), alors seulement l'opposition pourra retirer quelques profits d'un changement de ministère. (Très bien ! à gauche.)

La chambre est dans la plus vive agitation.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de l'amendement de M. Boudet, et, attendu, continue-t-il, qu'un grand nombre de membres ont demandé le scrutin secret...

Au centre : Ah ! ah !

M. Odilon Barrot se lève.

Voix au centre : Les noms ! les noms !

Plusieurs députés de la gauche se levant : C'est nous ! c'est nous !

M. ODILON BARROT, de sa place, au milieu du bruit. Comment, messieurs, lorsqu'il s'agit de prononcer sur le ministère un vote qui lui rende sa force, lorsqu'il s'agit de savoir non seulement si vous avez une majorité, mais quelle majorité vous avez, vous vous étonnez que nous vous donnions un moyen de la constater!

Au centre : Les noms ! les noms !

M. LE PRÉSIDENT lit une liste de quarante noms, entre lesquels nous distinguons ceux de MM. F. Barrot, Marie, Thiers, comte Roger, Ducos, Vavin, d'Hérambault, Pérignon, Texier de la Motte, G. de Rumilly, Mercier, etc.

Il est ensuite procédé au scrutin secret, par voie d'appel nominal, sur l'amendement. Voici le résultat de cette opération.

Nombre des votants,	434
Majorité absolue,	218
Boules blanches,	205
Boules noires,	229

L'amendement est rejeté. L'article 1er du projet est adopté.

Art. 2. — « Il sera pourvu à la dépense autorisée par la présente loi au moyen des ressources accordées par la loi du 4 août 1844, pour les besoins de l'exercice 1845. » — Adopté.

La chambre procède ensuite au scrutin secret sur l'ensemble du projet qui est adopté par 247 voix contre 41.

La séance est levée à huit heures.

Ordre du jour de demain

Séance publique à deux heures.— Rapport de la commission des pétitions.

FAITS DIVERS.

M. A. de Bornstedt, publiciste allemand, vient de recevoir du m…

…ont connus, puis tout le monde. Enveloppé de mes espérances comme d'un magique nuage qui m'empêchait de voir les regards ironiques et les sourires dédaigneux, j'affrontais tout sans honte. J'avais commencé par m'adresser aux gens qui pouvaient me comprendre et auxquels j'essayai d'expliquer mon projet ; mais enfin, repoussé de partout, je résolus de m'adresser à la foule.

On voyait alors souvent des mendiants placés debout aux portes des édifices publics, et qui là, une main tendue et la tête voilée, répétaient à chaque passant :

— Pour une pauvre famille !

Ce que leur faisait faire la faim, je voulus le faire pour une idée. Je m'arrêtai un soir près du Louvre, et présentai la main à ceux qui passaient en disant :

— Pour le bonheur du genre humain !

La singularité de la demande me valut ce soir-là d'abondantes aumônes ; elles augmentèrent encore les jours suivants. J'étais devenu un objet de curiosité, et la foule se portait vers le Louvre pour me voir ; mais le but même de la quête trahit bientôt celui qui la faisait ; mon cousin, informé de quelle manière je *déshonorais* un nom allié au sien, m'en fit défendre la continuation.

Je me trouvais donc à bout de ressources, lorsque fut votée la loi qui accordait aux émigrés une indemnité pour les biens vendus au profit de la nation !

Outre la Brisaie et ses dépendances, que le dévouement des fermiers m'avait conservés, ma famille possédait, en Bretagne, des domaines considérables dont la Révolution m'avait dépouillé, et qui me donnaient droit à des dédommagements. Je regardai donc la loi nouvelle comme un coup de la Providence. J'étais loin de prévoir ce que celle-ci me préparait.

Un matin je reçus l'invitation de paraître devant un conseil de famille, assemblé d'après l'ordre du tribunal de première instance de la Seine, et j'appris que mon cousin poursuivait mon interdiction !

Je ne m'arrêterai point sur l'interrogatoire que j'eus alors à subir, ni sur celui auquel je fus de nouveau soumis devant la chambre du conseil ; il suffira de vous dire qu'on s'arma, devant le tribunal, de réponses mal comprises, des passages les plus hardis de mes livres, de l'opinion publique enfin et de mes derniers actes pour me faire déclarer en état de démence !

Mon cousin me fut donné pour tuteur et se trouva ainsi en possession de la nouvelle fortune que je devais à l'indemnité.

Le reste vous est connu. Enfermé dans la maison de santé où cet homme était gardien, j'y suis resté jusqu'à ce que le hasard m'a permis de fuir. Par un bonheur inespéré, mon ancien propriétaire avait conservé sans y rien déranger, le petit logement occupé par moi avant ma captivité ; je vendis l'ameublement pour satisfaire aux loyers arriérés et je ne gardai que mes papiers avec ce fauteuil et ce bureau qui avaient appartenu à ma mère.

— Ah ! je comprends maintenant pourquoi ils sont si différents de tout le reste, dit Françoise, qui regarda les deux meubles avec attendrissement.

— Oui, reprit doucement le vieillard, ils me parlent de temps meilleurs ; mais sans que leur vue ait, pour moi, rien de décourageant ; loin de là, il semble qu'elle me réjouisse et me relève, car elle me rappelle ce que j'ai sacrifié à la Vérité. En regardant les écussons de ce bureau et la couronne sculptée au haut de ce fauteuil, le pauvre monsieur Michel se sent fier de n'être plus seigneur de la Brisaie ni duc de Saint-Alofe.

Marc qui écoutait les bras croisés et la tête penchée se redressa à ce mot.

— De Saint-Alofe, répéta-t-il, vous avez dit duc de Saint-Alofe !

— C'est mon nom, reprit M. Michel.

— Et vous êtes seul à le porter?

— Seul.

— Mais alors ! s'écria Marc palpitant, la femme que vous avez aimée... c'était la baronne Louis.

Le vieillard tressaillit.

— D'où le savez-vous, demanda-t-il d'une voix altérée.

— C'était elle, reprit Marc avec agitation ; ah ! je m'explique maintenant son départ pour rejoindre le général en Vendée.... puis... plus tard, cette lettre !...

Il s'arrêta et passa la main sur son front qui était devenu pâle.

— Achevez dit le duc.

— Je comprends tout, continua-t-il, sans répondre au vieillard et en se parlant à lui-même, aussi, en mourant, c'était le duc de Saint-Alofe qu'elle appelait, c'était à lui qu'elle recommandait sa fille.

— Sa fille ! interrompit le vieillard saisi, elle a laissé une fille?

— Que son testament confiait à votre tutelle.

— Grand Dieu ! et cette fille est vivante?

— Elle est ici, livrée aux mains de la comtesse, sa tante, et bientôt sacrifiée !

— Que voulez-vous dire?

— Que dans quelques jours, elle sera la femme d'un débauché sans cœur, Arthur de Luxeuil.

Le duc fit un mouvement.

— Et elle n'a pour la défendre, ni conseil, ni appui ! s'écria-t-il.

— J'en attends un, répliqua Marc, celui-là même qui, en votre absence a accepté la tutelle, monsieur de Vercy.

Françoise qui avait jusqu'alors écouté avec un intérêt curieux interrompit le garçon de bureau.

— Attendez, dit-elle, de Vercy... il me semble que j'ai déjà entendu ce nom-là ; c'est ce monsieur qui demeure en province…

— En effet, répliqua Marc.

— Ce doit être lui que j'ai rencontré ce matin à l'hôtel, reprit la grisette ; vous savez bien, l'étranger qui demandait l'adresse de M. Dufloc le banquier?... Du reste, je dois avoir la carte qu'il m'a remise ; voyez plutôt !

Marc la prit vivement et lut :

DE VERCY,

Conseiller à la Cour royale d'Angers.

— Ainsi il est arrivé, s'écria-t-il ; vous l'avez vu, Mme Charles?

— Hier soir, à l'hôtel des Etrangers. Il faut même que j'y retourne pour l'avertir de ne pas compter sur Charles aujourd'hui ; il devait l'attendre vers une heure.

Marc tira sa montre.

— Midi et demi, dit-il ; mais avec un cabriolet, nous arriverons ; vite, Mlle Françoise, votre châle, votre bonnet ; je vous emmène.

La grisette courut se préparer, tandis qu'il cherchait son chapeau.

— Qu'allez-vous faire et qu'espérez-vous? demanda le vieillard anxieux.

— Vous le saurez à mon retour, M. le duc, dit Marc, en gagnant la porte. Si M. de Vercy fait son devoir, tout peut encore être sauvé. Je ne lui parlerai pas seulement de sa pupille, mais de vous. Il faut que l'interdiction soit annulée, qu'on vous remette en possession de votre nom, de vos biens, et alors la fille de la baronne aura un protecteur de plus. Avant la fin du jour, M. le duc saura ce que nous pouvons espérer.

EMILE SOUVESTRE.

(*La suite à demain.*)

Théâtres, fêtes et concerts.

Albert cet acteur favori de tous les amateurs des théâtres du boulevard vient de donner, dit-on, sa démission à l'Ambigu-Comique.

— La Société royale de philanthropie de Bruxelles a envoyé une médaille en vermeil à Mme Stoltz, en commémoration de la représentation qu'elle a donnée au profit de l'hospice des aveugles et incurables. Le président de la société a joint à cette médaille une lettre des plus flatteuses, pour remercier Mme Stoltz et lui annoncer qu'avec le produit de la représentation, il va être créé dans l'hospice un nouveau lit qui portera le nom de la généreuse artiste.

— *El Globo* de Madrid raconte un fait imprévu : « A l'une des représentations du Cirque de Madrid, on enleva le pompon rouge qui surmonte le tricorne d'un agent de sûreté. Croyant que les personnes les plus rapprochées de lui étaient les coupables, cet agent a fait arrêter le fils de M. Charles de Gas aîné et celui de l'ambassadeur de Portugal, et les a conduits chez le chef politique. » Au départ du courrier d'Espagne l'histoire en était là.

— M. le directeur du Diorama nous prie d'annoncer qu'à partir de ce moment, le public pourra être admis chaque jour jusqu'à quatre heures et demie…

— « Plusieurs légitimistes de Lille, dit l'*Indicateur de Saint-Omer*, se sont associés aux instances que font ceux de Paris près la cour de Rome, pour obtenir la canonisation du dernier prince de Condé, et du roi Charles X. Jeudi, 13 février, une messe par eux commandée, a été célébrée dans l'église Saint-André de cette ville, pour l'anniversaire de l'assassinat du duc de Berry. »

— M. Théodore Muret s'est fait écrouer aujourd'hui à Sainte-Pélagie, pour y subir l'emprisonnement d'un mois prononcé contre lui dans l'affaire du *Bon Messager*.

— Un drame mystérieux est à la veille de s'éclaircir ; la *Gazette des Tribunaux* publie à ce sujet les détails suivants :

« Le 12 de ce mois, une femme jeune encore, et qui avait été d'une remarquable beauté, la veuve N..., mourut subitement. Son inhumation, après les formalités d'usage accomplies, eut lieu le lendemain. Cette mort, n'ayant été accompagnée ni suivie de nul symptôme extraordinaire, ne fit naître dans l'esprit des voisins aucun soupçon, et l'on venait d'en donner par lettre avis aux parents et héritiers, qui habitent un département voisin, lorsqu'une note anonyme parvenue à l'autorité exposa que la mort de cette femme était le résultat d'un crime, et que, de diverses circonstances dont on présentait le résumé, il paraissait résulter qu'elle avait succombé victime d'un empoisonnement.

» Aussitôt cet avis parvenu, on ordonna l'exhumation et l'autopsie du corps. Par suite de cette injonction de la justice, il a été procédé hier à ces deux opérations par les soins de MM. les docteurs Duplan et Bayard. Dans les intestins du cadavre on a trouvé en assez grande quantité une substance jaunâtre dont on n'a pu déterminer immédiatement la nature, et qui sera soumise à l'analyse. Ces dernières opérations accomplies, on a procédé sans désemparer à une enquête qui a bientôt établi que la dame N. entretenait des relations intimes avec un jeune ébéniste chez lequel des perquisitions furent aussitôt opérées.

» Dans le cours de ces opérations préliminaires de l'instruction, on recueillit des renseignements d'où l'on dut induire que l'auteur de la note anonyme par suite de laquelle les investigations de la justice suivaient leur cours, pouvait être un des artistes occupés dans un atelier de peinture. Les magistrats, par suite de cet indice, et pour en pouvoir vérifier la pertinence, se rendirent dans cet atelier, et firent, en leur présence, écrire tous ceux qui s'y trouvaient réunis. Cette précaution a pour objet de mettre les experts qui seront commis à cet effet en mesure de comparer ces divers corps d'écriture avec celui de la note dénonciatrice, qui paraît émanée d'un personnage auquel aucune des circonstances mystérieuses de ce crime n'aurait été inconnue. »

— La cour de cassation, par un arrêt rendu sur les conclusions de M. le procureur-général Dupin, avait renvoyé devant la cour royale d'Orléans, chambre des mises en accusation, la connaissance de l'affaire de M. Servient, âgé de vingt et un ans, élève de l'École polytechnique. M. Servient était prévenu d'avoir, le 30 octobre dernier, dans un duel entre le sieur Félix Delavarde et lui, fait à ce dernier une blessure qui avait involontairement occasionné la mort. — La chambre des mises en accusation de la cour royale d'Orléans, persévérant dans la jurisprudence dont elle a pris l'initiative, a, contrairement à la cour de cassation, déclaré qu'il n'y avait pas lieu à suivre contre M. Servient, le fait qui lui est imputé ne constituant ni crime ni délit.

MÉDECIN ACCUSÉ DE CORRUPTION ET PRÉVENU D'ESCROQUERIE.— La chronique judiciaire de l'Algérie contient des faits graves. Pendant dix jours de suite, un ex-médecin du dispensaire d'Oran a comparu devant le tribunal criminel, sous la double prévention d'escroquerie et de corruption. Pour l'honneur de notre administration africaine, nous souhaitons que les révélations faites publiquement dans ces audiences multipliés, soient tout-à-fait exceptionnelles. Voici le résumé de l'acte d'accusation :

« Le 15 novembre 1841, l'accusé Merruau a été nommé, par arrêté de M. le gouverneur général, médecin du dispensaire de la ville d'Oran : son administration a soulevé des plaintes nombreuses. Il fut obligé de donner sa démission à la fin de mai 1844. La justice a examiné sa vie pendant un espace de trois années, et l'a suivie dans la double voie de la corruption et de l'escroquerie. L'instruction révèle d'abord un fait général C'est l'obligation imposée à toutes les prostituées d'une visite particulière chez l'accusé, la veille de la visite au dispensaire. Peu d'entre elles échappaient à cette obligation, persuadées qu'elles étaient qu'une détention plus ou moins longue au dispensaire punirait leur refus de subir la visite préparatoire. Le prix de cette visite variait de 2 fr. 50 c. à 15 fr. Il y a à Oran près de deux cent cinquante prostituées, et l'accusé se faisait de la sorte un revenu mensuel de 600 fr.

» Maria Espinosa revenait d'Espagne ; elle est conduite au dispensaire. L'accusé ne l'avait pas vue chez lui ; il lui reproche cet oubli. Maria répond qu'elle ne connaît pas sa maison et promet d'y aller à la première visite. L'accusé répliqua : « En attendant, vous resterez ici quatre ou cinq jours. » Virginie Roguet se dispense une fois de la visite domiciliaire. Quinze jours après, elle est gardée au dispensaire. Elle réclame : « Virginie, lui dit l'accusé, si vous étiez venue chez moi hier, je ne vous retiendrais pas. » Une Juive, Sultana-bent-Youseph, coupable du même oubli, fut retenue deux jours et obligée d'acheter sa liberté. Simma-Sportès dut, même à deux reprises, subir et payer les visites de l'accusé.

La mauresque Senlah-Bent-Ali, détenue pour la seconde fois au dispensaire, supplie Merruau à chaque visite : « Si tu n'as pas d'argent, dit-il, tu resteras ici. » Dix-sept jours après, elle obtient sa liberté et cette recommandation lui est faite : « Si tu révèles que tu m'as donné de l'argent, je te ferai détenir pendant deux ans. »

» Les faits de corruption sont très nombreux, et l'accusation, pour simplifier les débats, les a classés par catégories.

» La première contient tous les cas où les filles détenues achetaient leur liberté. Ce genre de corruption était le plus flagrant. Fatiguées du régime

L'accusé s'est tenu dans un système constant de dénégations. Le ministère public qui a soutenu vivement l'accusation, a terminé par la péroraison suivante :

« C'est un triste spectacle que d'assister à l'agonie d'un homme dont l'honneur s'en va. L'accusé Merruau n'est point un obscur criminel. Il est docteur en médecine. Il a été médecin du dispensaire, médecin des établissements civils d'Oran. Il a été membre d'une commission sanitaire ; il a joui longtemps de l'estime de la justice, de la confiance de l'administration. Arrivé ici pauvre et inconnu, il avait dû sa position à de hautes protections. Il les a vite reniées, car, pour des gens de son espèce, la reconnaissance est un lourd fardeau. Il a tout perdu, tout, par une passion fatale, insatiable, la soif de l'or ; il a, pour elle, oublié tout sentiment de probité. Pour elle, il a oublié que la vie, c'est l'honneur. Immoralité, honte, oubli de toute probité ! voilà les mots qui, depuis une semaine, retentissent dans cette enceinte ! C'est l'homme qui a imposé aux prostituées l'obligation d'une visite chez lui la veille de la visite au dispensaire ! C'est lui qui les a frappées d'un impôt illégal par lequel il s'est enrichi !... C'est à ce point que des prostituées indiquant du doigt la maison neuve de l'accusé, s'écriaient : « Tiens, j'ai ma part dans cette maison... Voici ma chambre... voici ma fenêtre... » L'une d'elles se vantait d'avoir mis deux gros sous dans la main de l'accusé, au lieu de deux douros. Marie Montreuil, dans un moment d'ivresse, lui faisait une scène, parce que sa liberté, payée d'avance, n'arrivait pas assez vite à son gré. »

La prévention d'escroquerie a été écartée, celle de corruption admise sur vingt et-un chefs, et l'accusé condamné à la peine de la dégradation civile, à deux ans de prison, à 1 536 francs d'amende et aux frais.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 21 FÉVRIER.

« Huit orateurs et pas un discours », voilà comment le *National* caractérise la séance d'hier, dont tout l'intérêt, dit-il, s'est concentré sur les interpellations de M. Lherbette au sujet de la destitution de MM. Drouyn de Lhuys et de Saint-Priest.

« Rien de plus sérieux au fond que cet incident, ajoute le *National*. C'est la constitution même de la chambre, c'est la réforme parlementaire qui s'y trouve impliquée. Mais cette grave question, nettement abordée par M. Lherbette et par M. Drouyn de Lhuys, a été solennellement éludée par M. le ministre des affaires étrangères.....

« Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, à quelque subtilité métaphysique et casuistique que l'on ait recours, on ne fera jamais qu'il y ait dans un seul homme deux personnages différents. Êtes-vous fonctionnaire ? vous ne ferez jamais que vous ne le soyez point. Vous le serez, malgré vous, à quatre heures du soir comme à dix heures du matin ; et si, par hasard, il vous prenait fantaisie de l'oublier un jour, comptez-y bien, vos supérieurs vous le rappelleront.

» Voulez-vous garder votre fonction ? quittez la chambre. Voulez-vous rester député ? quittez votre fonction. En dehors de cette alternative, il n'y a pas de salut pour la conscience. »

Le *Constitutionnel* s'exprime ainsi sur la même question :

« Le fait le plus caractéristique peut-être de notre système représentatif, c'est le grand nombre de fonctionnaires qui prennent part aux délibérations législatives. Deux cents députés environ dans la chambre sont investis à la fois de ces deux espèces de fonctions : ils sont choisis par le pouvoir exécutif pour agir en son nom, pour le représenter au dehors ou à l'intérieur ; ils sont élus par les citoyens pour voter les lois que le pouvoir exécute, pour contrôler les actes du pouvoir, pour juger sa conduite qu'il tient en France et à l'étranger. Ce que la Charte distingue essentiellement se confond donc en leur personne : l'élection et le choix, la loi et l'action, la pratique et le contrôle, le juge et la partie. Il est évident qu'il y a là un des problèmes les plus difficiles à résoudre de notre constitution politique...

» Mais ce qu'il importe surtout d'examiner ici, c'est la solution que M. Guizot prétend donner à ce problème. Jadis il admettait *complètement* l'indépendance du fonctionnaire député, pourvu que son vote fût silencieux. Il ne pouvait faire moins, car si deux cents députés ne peuvent voter librement, tout ce qui se passe dans la chambre est une moquerie.

» Aujourd'hui M. Guizot va plus loin. Il distingue entre les députés qui ont des fonctions politiques et ceux qui ont des fonctions administratives. Il distingue aussi entre le *fond* de la politique ministérielle et les questions spéciales. Il établit ensuite que les fonctionnaires administratifs sont libres dans tous les cas, et que les fonctionnaires politiques ne peuvent se séparer du ministère quand le fond de sa politique est en question. Si on lui demande maintenant quels sont les fonctionnaires politiques, il se refuse à toute définition précise ; dans quel cas le fond de la politique ministérielle est en question, il n'est pas plus clair. Voilà donc la situation des fonctionnaires bien assurée ! »

« Ce n'est pas la première fois, fait observer la *Réforme*, que M. Lherbette a eu à combattre, au nom des intérêts moraux, cette politique corrompue qui pèse sur la France. Mais jamais il ne l'avait fait avec plus de vivacité. L'occasion était favorable, il faut en convenir. C'est par la peur que le ministère cherche à rattacher à son système les hommes qui s'éloignent de lui. Il corrompt les uns, il écarte les autres. Faible et impuissant à l'excès, il n'a su trouver d'autre discipline que la corruption. »

Marchés de Paris.

Halle aux farines du 21 février. — Arrivages 1170-61. — Ventes 1761-33. — Restant 17118-64. — Gruaux, 47,10 à 47,80. — Farines, 1re 31,20 à 33,75; 2e 28,65 à 30,56 ; 3e 24,20 à 27,40; 4e 22,95 à 23,25.

Marché Saint-Antoine, 21 février, — Foin, 1re 48 à 50 ; 2e 44 à 46 ; 3e 40

Bourse du 21 février 1845.

La Bourse s'est passée dans l'attente du vote de la chambre des députés. Les affaires ont été assez calmes mais soutenues surtout vers la fin.

Il y a eu peu de variations sur les chemins de fer pour la plupart en hausse.

Les valeurs étrangères complètement nulles, à l'exception des [illegible] 3 p. 0|0 espagnols qui offrent depuis quelque temps une certaine activité.

Les banques de France ont remonté de 10 francs.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Emprunt, 85, 95. — Belge 1842, 106 1|2, 114 1|2. — Id. à 1|2, 103 1|2. — Id. Société générale, 1610, 1615, 1620.—Naples, récép. Rothschild, 102 [illegible] — Espagne diff. anc. 8. — 3 p. 0|0, 41 1|4. — Id. Dette intérieure, [illegible] — Jouissances des 4 Canaux, 135. — Id. Bourgogne, 92 50. — Forges de l'Aveyron, 4950. — Gaz compagnie française, 4700. Id. nouv., 4,500. — Comp. angl., 8500. — Id. nouv., 8000. — Comp. paris., 2200. — Id. de Calais, [illegible] — Id. de Belleville, 1450. — La carrière, 5700. — Lins Maberly, [illegible] — Pont-Remi, 400. — Route de la Ville, 101 50.

Obligations Saint-Germain nouv. 1210. — Versailles riv. d. nouv. 1177 [illegible] — Orléans, 1265.

Chemins non constitués : Bordeaux, 622 50. — Vierzon, 727 50, 7[illegible] — Boulogne, 600. — Montereau, 540, 522 50.

A terme : Emprunt, 85 95, 86 05. — Naples, récép. Rothschild, 102 [illegible] — Montpellier à Cette, 497 50.

5 0|0 compt.	1er c. 122 60	P. H. 122 70	P. B. 122 60	dr c. 122 70	b. 12[illegible]
— fin cour.	122 70	122 80	122 60	122 80	12[illegible]
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	»
3 0|0 compt.	84 95	85 »	84 95	85 »	8[illegible]
— fin cour.	84 95	85 05	84 95	85 05	8[illegible]
Emp. au c.	» »	» »	» »	» »	»

au compt.	1er C.	Der C.	Diff. s. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	Diff. s. le C. pr.
4 1|2 0|0.	113 50	» »	» »	5 0|0 Bge 1840	106 »|»	» »|»	H. [illegible]
4 0|0....	103 20	» »	» »	— Portugais.	» »|»	» »|»	»
O. de la V.	1110 »	» »	B. 2 50	Esp. D. active	» »	» »|»	»
B. de Fr.	3250 »	3260 »	H. 10 »	5 0|0 Naples.	100 »	» »	»
				— Romain.	106 »|»	» »	»
C. G. 1000	1090 »	» »	H. 5 »	Obl. Piémont.	1265 »	» »	»
C. hyp...	773 75	775 »	» »	Emp. d'Haïti.	430 »	» »	»
4 Can....	1285 »	» »	H. 5 »	Banq. belge.	865 »	» »	B. [illegible]

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Diff.		
St-Germ.	1115 »	1115 »	» »	Fin c. 1115, 1120.	H. [illegible]
V. R. Dr.	560 »	567 50	H. 2 50	— 565, 560.	
— R. G.	375 »	378 75	H. 2 50	— 375, 373 75, 380.	H. [illegible]
Orléans.	1192 50	1192 50	H. 5 »	— 1190, 1192 50, 1191 25.	H. [illegible]
Strasb...	321 25	321 25	H. 1 25	— 322 50, 322 75, 320, 321 25.	H. [illegible]
Rouen..	1105 »	1107 50	» »	— 1105, 1108 75, 1101 50.	H. [illegible]
Havre...	902 50	903 75	B. 6 25	— 905, 900.	H. [illegible]
Marseill.	990 »	995 »	H. 5 »	— 987 50, 992 76.	H. [illegible]
La Teste	205 »	200 »	B. 5 »	—	

LONDRES, 19 FÉV.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Consol.... 99 1|2 5|8.	Av..... 85.	3 0|0 f.c. 85 10 d. 50.
Esp. act... 28 1|4.	Ap..... 85 07 1|2.	F. p. 85 40 [illegible] d. [illegible]
Portug.... 59 1|2.		5 0|0 f. c. 122 90 d. 50.
Mexic...... 35 1|8.	Rep. fin c. F. pr	F. p. 123 50 70 d. 50.
Brésil..... » »|»	[illegible]	[illegible]
5 0|0 Holl. 99 1|4.	5 0|0, 2 1|2 5. 35	Orl. 1205 d. 20 1220 d. [illegible]
2 1|2 do. 62 »|».		Rouen, 1192 50 1120 d. [illegible]
Rouen..... 42 1|4 à 3|4.	Bons du trésor.	Mars. 1010 d. 20. 1000 d. [illegible]
Orléans... 45.	3 1|8.	Strasb, 325 327 50, d. [illegible]

MARCHANDISES. — **HUILE** de colza disponible, 82,50 à 84,00 ; courant du mois, 85,00 à 00,00 ; mars et avril, 85,00 à 00,00 ; 4 mois d'été, [illegible] 00,00; 4 derniers mois, 92,50 à 93,60.

LILLE — Colza, 78,50.

ESPRIT 3|6. — Disponible, 89,00 à 90,00; courant du mois 88,50 à 89,[illegible] mars et avril, 88,00 offert; 4 derniers, 87,00 offert.

SAVON.—Ordre de livraison, 87,50 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 22 février.

7 h. »|» **OPÉRA.** —

7 h. 1|2 **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Phèdre.

7 h. »|» **OPÉRA-COMIQUE.** — Cendrillon.

7 h. 1|2 **ITALIENS.** — Lucia.

7 h. »|» **ODÉON.** — Notre-Dame des Abîmes.

6 h. 3|4 **VAUDEVILLE.** — Trois Loges. Mystères. Enfant chéri.

6 h. »|» **VARIÉTÉS.** — Ma Femme. Mme Gibou. La Neige. Mimi.

6 h. »|» **GYMNASE.** — Rébecca. Deux César. Bal. Morale.

6 h. »|» **PALAIS-ROYAL.** — Prem. rep. Une Nuit terrible.

6 h. »|» **PORTE-ST-MARTIN.** — Lady Seymour.

6 h. »|» **AMBIGU.** — Les Talismans.

6 h. »|» **GAITÉ.** — Prem. représent. des Ruines de Vaudémont.

6 h. 1|2 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — L'Empire.

6 h. »|» **COMTE.** — Mort aux rats. M. Jean. Parade. Danses. Capards.

6 h. »|» **FOLIES.** — Toutou. Jeune Veuve. Sans cravate.

SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

[illegible] mandement de Mgr de Cambrai, une circonstance particulière nous fait un devoir de nous en occuper : l'Ecole sociétaire s'y trouve directement mise en cause ; elle est signalée comme poursuivant un but opposé à l'arrêt divin qui pèse sur l'homme depuis la Chute. Le successeur de Fénélon ne se laisse point aller d'ailleurs à ces âpres emportements dont plusieurs de nos évêques donnent l'exemple; mais les graves erreurs d'appréciation dans lesquelles il tombe demandent à être réfutées, car elles constitueraient, si on les laissait subsister, autant de fins de non-recevoir contre tout projet sérieux de réforme industrielle et sociale.

L'instruction pastorale que nous allons examiner se divise en trois parties : dans la première le prélat expose l'origine de la loi du travail ; dans la seconde il envisage la position respective des différentes classes par rapport à cette loi ; dans la dernière enfin, il insiste sur quelques préceptes religieux regardés par lui comme une solution du grand problème de l'organisation du travail. Hélas ! c'est ici qu'apparaît dans tout son jour l'insuffisance du bon désir seul, l'insuffisance du zèle, même apostolique, tant qu'ils ne sont pas éclairés de l'esprit nouveau, tant qu'ils se privent des indispensables ressources de la science. Mais hâtons-nous de citer, nous aurons beaucoup à le faire, soit pour l'éloge, soit pour la critique ; le document tire de son origine même assez d'importance pour qu'on nous permette l'étendue de ces citations.

« Il est une loi primitive, NOS TRÈS CHERS FRÈRES, qui pèse sur tout homme dès le jour de sa naissance, et qui l'étreint dans ses liens de fer jusqu'au tombeau. Loi primitive, nous la voyons établie presqu'à l'origine du monde. Loi perpétuelle, elle a survécu aux révolutions des âges et aux révolutions des sociétés, et le temps qui renverse tout sur son passage, qui change et renouvelle incessamment les coutumes, les institutions et les mœurs, l'a laissée debout depuis soixante siècles. Loi universelle, elle fait sentir ses rigueurs à tous les fils d'Adam, sans exception d'âge, de sexe, de rang, de condition, de fortune. C'est la loi du travail, non du travail libre, mais du travail obligé. Cette loi, qui n'a sa sanction dans aucun code de la terre, que n'explique pas davantage la nature de l'homme essentiellement jaloux de sa liberté, mais qui est écrite dans la conscience de l'humanité, qui s'impose fatalement par un fait à ceux-là même qui se refusent à l'accepter comme un droit, et que promulgue à chaque heure du jour, sur tous les points du globe, le cri de la souffrance échappé de toutes les poitrines humaines, cette loi, disons-nous, est un de ces grands problèmes de l'ordre moral dont les sages de toutes les époques ont cherché curieusement la solution.

» Reconnaissons toutefois que la pensée du législateur et du philosophe ne s'en est jamais préoccupée avec plus d'anxiété, et on doit le dire, avec de plus louables intentions, qu'à l'époque présente. L'industrie, en étonnant le monde moderne par des progrès dont il n'est plus possible d'assigner le terme, révèle en même temps ses dangers par deux symptômes qui ne peuvent échapper à l'attention des esprits les plus vulgaires. D'une part, ses prodigieux développements multiplient les classes ouvrières dans une proportion toujours croissante. De l'autre, par ses brusques déplacements, par la nouveauté et le perfectionnement de ses procédés, par la substitution de ses machines à l'action immédiate de la [illegible] gée. Les autres, plus rationnelles et plus positives, ont remué tour à tour les questions sérieuses, les thèses brûlantes du salaire de l'ouvrier, de l'organisation du travail, des rapports de la consommation aux produits. »

Sur cette entrée en matière nous dirons peu de chose. Une réflexion bien simple cependant : à quoi bon, demanderons-nous, recourir à ce je ne sais quoi de *mystérieux* et *terrible* pour expliquer le fait du travail, puisqu'un peu plus loin le Mandement reconnaît, on va le voir, que, dès le principe et antérieurement à toute prévarication de sa part, le besoin du travail résultait pour l'homme de son organisation même et des facultés que lui avait départies le Créateur. Quant aux théories, elles sont dans le passage qu'on vient de lire, désignées d'une manière trop générale et trop vague pour qu'il y ait lieu, dès à présent, de prendre fait et cause pour l'une quelconque d'entre elles.

Après avoir reproché aux auteurs des systèmes d'organisation du travail de n'y avoir pas donné à l'élément religieux la place qui lui appartient, Mgr de Cambrai annonce qu'il va réparer cette omission ; puis il continue ainsi :

« Ce n'est point s'écarter de la lettre ni de l'esprit de la loi quadragésimale que de parler de la loi du travail, cette grande loi d'expiation, qui courbe sous son joug tous les enfants des hommes. Nous exposerons donc les doctrines catholiques touchant la loi du travail. Nous montrerons comment la religion, tout en imposant le travail comme une peine, sait l'honorer, le consacrer, le diviniser en quelque sorte par ses enseignements, l'adoucir par ses consolations et ses promesses, le régler par de sages prescriptions, l'assister dans la personne de ceux qui en portent le poids par des secours efficaces puisés au trésor de sa charité, le protéger contre des exigences cupides, le récompenser enfin et le couronner dans la gloire. Mais il nous faut ici reprendre les choses de plus haut, et établir avant tout l'origine et la première cause de la loi du travail, puisque c'est pour être partis d'un principe faux que tant d'esprits, d'ailleurs éminents, se sont égarés sur ce point dans les déductions les plus regrettables.

» Dans les doctrines du christianisme, le dogme du travail est intimement et inséparablement lié au dogme de la chute. Ce sont deux faits essentiellement corrélatifs dont l'un se déduit de l'autre comme l'effet de sa cause et la conséquence de son principe. Aussi la religion n'a-t elle garde d'accuser de cette dure nécessité les vices ou les abus des institutions sociales. Elle nous la présente comme une disposition de la jurisprudence divine, qui venge et rétablit par le châtiment l'ordre violé par le crime. Une première faute est commise par celui qui tenait, dans la main de son libre arbitre, tout l'avenir de la race humaine. La peine suit immédiatement, c'est la justice ; mais cette même peine qui châtie, si elle est acceptée par la résignation, portée par la patience, bénie par l'amour, expie, répare, épure, réhabilite, c'est la miséricorde. Voilà tout l'enseignement catholique sur l'origine du travail.

» Non pas, N. T. C. F., que nous prétendions dire pour cela que si l'homme eût persévéré dans l'état d'innocence, ses jours se fussent écoulés dans les langueurs d'une éternelle oisiveté. Les admirables facultés dont son âme et son corps sont doués se refusent à cette supposition. [illegible] de la loi du travail que la Chute a pu entraîner après elle, et le prélat se charge de compléter à cet égard la démonstration.

« Nous lisons dans nos saints livres, qu'après avoir créé l'homme, *Dieu l'introduisit*, bien qu'il fût encore tout paré de sa justice et de son innocence, *dans un jardin de délices pour qu'il eût à l'entretenir et à le féconder par la culture.* Mais ces soins de l'homme innocent dans le le paradis terrestre, SOLLICITÉS PAR L'ATTRAIT ET NON DICTÉS PAR LA CONTRAINTE, auraient été un plaisir et un délassement bien plus qu'un travail : or, nous parlons ici non du travail volontaire, mais du travail imposé. Après la Chute, il n'est plus question d'un travail par forme d'agrément et de distraction et comme simples fonctions de facultés qui demandent à se produire et à s'exercer. Il s'agit de déchirer la terre par de violents efforts, *d'en arracher son pain de chaque jour à la sueur de son visage.* Ce n'est plus cette nature facile et complaisante qui ouvre d'elle-même son sein pour en épancher les trésors, c'est un sol indocile et rebelle qui se durcit, qui se hérisse, qui s'arme de ronces et d'épines comme de pointes et de glaives contre celui qui a osé s'armer contre son créateur. Et la nouvelle et triste condition de l'homme déchu lui est signifiée par sa naissance elle-même. Sa vie s'annonce par des pleurs. Pour naître au jour il faut qu'il brise les entrailles qui l'ont porté, et dans toutes les langues, l'enfantement douloureux qui donne un homme au monde, reçoit le nom ou réveille l'idée de *travail*.

» Ainsi s'expliquent sur le sujet qui nous occupe nos Saintes Ecritures, et leur témoignage est ici confirmé par les traditions religieuses de tous les peuples, lesquelles supposent toujours à l'origine des temps un âge d'or que remplace bientôt un âge de fer, en punition du crime des hommes. Une fausse et présomptueuse sagesse en a jugé autrement. Elle s'est révoltée, dans son orgueil, contre l'idée d'une déchéance encourue par l'humanité. A ses yeux l'homme naît pur de toute souillure ; ses sueurs et ses larmes ne sont ni la peine ni l'expiation d'aucune faute, mais le fait de l'injustice de nos lois, de l'organisation imparfaite ou vicieuse de nos sociétés, de l'abus de la force, de la brutalité de la conquête. Toutes les nations, toutes les religions se sont entendues, si on veut l'en croire, pour accréditer des fables. Cette fiction de l'âge d'or, inventée par les poètes et acceptée par la crédulité des peuples enfants, c'est son Ecole qui s'offre de la réaliser, si on lui laisse faire table rase de nos institutions vermoulues, pour y installer ses doctrines et y développer ses harmonies. Dès lors plus de services imposés, plus de bras mercenaires, mais un travail libre, un travail sans fatigues, un travail transformé en une fête et un enchantement perpétuels, et les arts et l'industrie multipliant sans efforts leurs chefs-d'œuvre et leurs merveilles, au bruit des instruments et des joyeuses acclamations d'un peuple de travailleurs, à peu près comme les murs des cités de la Grèce s'élevaient jadis aux accents de la lyre des Amphion et des Orphée.

» Vaines promesses, espérances trompeuses, défis impuissants jetés aux oracles de l'éternelle vérité !...

» Ce n'est pas, du reste, N. T. C. F., que tout soit illusion dans l'idée d'un certain tempérament qui ôterait au travail une partie de ses épines et de ses aspérités. Il n'est point d'erreur si folle et si monstrueuse qui

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS [1].

Deuxième partie.

IX. — LE VOYAGEUR DE L'HOTEL DES ÉTRANGERS.

Françoise l'attendait aux pieds de l'escalier avec un carton de fleurs qu'elle portait à Mme Ouvrard. Tous deux coururent au premier porche, sous lequel stationnait un cabriolet de remise et y montèrent.

En arrivant à l'hôtel, la grisette entra au salon pour remettre ses bouquets, tandis que Marc montait au n° 47.

Les hôtels meublés de Paris ont une physionomie spéciale qui mérite d'être étudiée. Ce ne sont point, comme les auberges de province, des lieux de repos où l'on arrive, et d'où l'on part à toute heure, mais des gîtes de nuit que l'on quitte le matin, et où l'on ne rentre qu'après l'heure du spectacle. A voir, pendant le jour, leurs chambres fermées, leurs escaliers déserts, leurs longs corridors silencieux, on dirait une de ces *villas* royales dont les seuls locataires sont le gardien et le portier.

Le garçon de bureau monta trois étages sans rencontrer personne et arriva à l'appartement indiqué.

Il se composait de deux pièces dont la première servait d'antichambre. Marc y trouva par hasard un des garçons de l'hôtel qui sortait avec le plateau du déjeuner et auquel il demanda M. le conseiller de Vercy. Une voix, partant de la pièce voisine, prévint la réponse en criant d'entrer. Le garçon montra la porte au visiteur et se retira.

Mais Marc, après avoir fait un pas en avant, s'arrêta tout-à-coup sur le seuil qui séparait les deux chambres. Au moment de parler à l'homme qui allait décider du sort d'Honorine, une angoisse douloureuse l'avait saisi et il sembla hésiter.

Or, bien que cette hésitation n'eût duré qu'un instant, elle donna le temps au conseiller, qui se tenait près du foyer, de se retourner et d'apercevoir le garçon de bureau. Il tressaillit, se leva à demi avec une exclamation étouffée et regarda autour de lui, comme s'il eût cherché une issue; mais s'apercevant que Marc venait de se décider à entrer, il se rejeta dans son fauteuil en relevant brusquement le collet de velours qui garnissait son ample redingote verte.

Dominé par sa préoccupation inquiète, le garçon de bureau ne remarqua pas ce singulier mouvement. Il s'avança avec un peu de timidité et s'arrêta, la tête nue, à quelque pas du conseiller. Ce dernier demeura enfoui dans son collet et le mouchoir sur la bouche, de manière à ne laisser voir que ses yeux.

— M. le conseiller m'excusera si je le dérange, dit Marc, en s'assurant par un regard rapide qu'ils étaient seuls ; mais il s'agit d'une affaire importante... je viens lui parler de sa pupille, Mlle Honorine Louis.

M. de Vercy fit entendre une sorte de grognement et s'agita sur son fauteuil.

— M. le conseiller doit déjà avoir reçu une lettre signée Marc, reprit le garçon de bureau.

— Oui... je crois... me rappeler... murmura l'homme à la redingote verte.

— Ce Marc, c'est moi, Monsieur.

Le conseiller lança au visiteur, par-dessus son collet, un regard flamboyant.

— Après? dit-il brusquement.

— Pardon, reprit le garçon de bureau, un peu étonné des manières du magistrat, mais j'avais promis à Monsieur des explications... que je viens lui donner.

— Plus tard, plus tard ! balbutia M. de Vercy, qui semblait éprouver un inexplicable malaise et dont les yeux se tournaient sans cesse vers la porte...

— Plus tard, il ne sera plus temps, dit vivement Marc, le mariage de Mlle Louis doit avoir lieu demain.

— Eh bien ! qu'est-ce que ça me fait? répliqua l'homme à la redingote.

Marc ne put retenir un geste de surprise.

— M. le conseiller a-t-il oublié qu'il était tuteur de Mlle Honorine Louis, reprit-il vivement, et, qu'à ce titre, il devait veiller sur son avenir ?

— Eh bien? demanda M. de Vercy.

— Eh bien ! cet avenir est perdu si elle épouse son cousin, continua le garçon de bureau ; car le mariage de M. de Luxeuil n'est qu'un moyen de réparer sa ruine, un arrangement promis à ses créanciers, à sa maîtresse.

Et voyant l'agitation de M. de Vercy, qui s'était levé :

— Je puis le prouver, continua-t-il, en élevant la voix ; que M. le conseiller s'informe, je fournirai tous les moyens de connaître la vérité. Je lui donnerai les adresses, les noms de ceux qu'il peut interroger.

— Soit, dit le conseiller, qui venait d'entendre la porte de la première chambre s'ouvrir ; écrivez-les... sur cette table... je prendrai des renseignements !

Marc, un peu déconcerté du laconisme du tuteur d'Honorine, s'approcha, en hésitant, de la table qu'il lui avait désignée et s'assit pour écrire. Mais, tout en préparant lentement la plume et le papier, il réfléchissait à ce qu'il devait faire. M. de Vercy avait évidemment un motif pour éviter toute explication, et, d'après son accueil, Marc devait douter au moins de son zèle, sinon de sa loyauté. Il se demandait s'il fallait insister de nouveau ou chercher quelque autre moyen de salut pour la jeune fille, lorsque ses yeux, en se levant, rencontrèrent la glace placée vis-à-vis du bureau sur lequel il écrivait. Tout-à-coup sa plume s'arrêta, et lui-même demeura immobile de saisissement.

La scène qui se reflétait dans cette glace avait, en effet, quelque chose de trop étrange pour ne pas fixer l'attention.

Le conseiller lui tournait le dos, mais il échangeait des signes rapides avec la personne qui venait d'entrer dans l'antichambre et dont on distinguait de loin la livrée. Il se retournait par instants pour s'assurer que Marc ne pouvait le voir, puis recommençait des gestes qui semblaient devoir signifier.

— Prenez garde ! ne vous montrez pas... il est là...

Mais celui auquel les signes s'adressaient ne les comprit point, sans doute, car il s'approcha à petits pas, et comme en hésitant, jusqu'à l'entrée de la seconde chambre.

Au moment où sa grande taille s'encadra dans la baie de la porte, l'homme à la redingote verte, furieux de ne pouvoir se faire comprendre, lui montra les deux poings fermés et se retourna vers Marc avec effroi.

Dans ce mouvement son collet se rabattit et laissa voir son visage tout entier.

Le garçon de bureau laissa tomber la plume qu'il tenait, en poussant un cri ! Il venait de reconnaître Jacques le Parisien !

Ce qui suivit fut plus prompt que la parole ne peut le dire, aussi prompt que la pensée.

Au cri du garçon de bureau qui s'était levé d'un bond, l'homme en livrée qui n'était autre que Moser, avait enfin deviné le danger et fermé la porte derrière lui tandis que Jacques fouillant dans la poche de côté de sa polonaise, s'était élancé vers Marc : celui-ci se sentit frapper sous l'épaule avant d'avoir pu songer à se mettre en défense. Il recula étourdi ; un second coup, puis un troisième l'abattirent.

Le Parisien se précipita à deux genoux sur sa poitrine et lui enveloppa la tête dans le tapis pour étouffer ses gémissements :

— Est-y serfi? demanda Moser qui était resté appuyé contre la porte.

— Ferme, ferme vite! bégaya Jacques.

L'Alsacien fit faire un tour à la clef et accourut.

— Il pouge encore ! dit-il, en se penchant sur le garçon de bureau.

— Le tourniquet, dit Jacques dont la voix était épaisse et entrecoupée comme dans l'ivresse.

Le Juif comprit ; il releva le couteau que son compagnon avait laissé tomber, passa le manche dans la cravate de Marc et fit plusieurs tours.

La faible plainte du blessé s'arrêta aussitôt; un frémissement convulsif

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844, au 11 janvier 1845, et les numéros des 13 au 21 février.



Qu'avons-nous besoin d'entrer ici en discussion avec l'éloquent prélat? Nous n'avons qu'à prendre acte de ses paroles. Elles constatent que ses espérances pour l'humanité sont de même nature que les nôtres et qu'elles n'en diffèrent que par le degré. Si à la foi puisée dans la révélation religieuse le pasteur joignait la connaissance des moyens scientifiques exposés dans la Théorie sociétaire, qui pourrait dire que sa confiance dans la munificence infinie de Dieu ne s'élèverait pas jusqu'au point d'admettre, pour la destinée terrestre de l'homme, l'abondance de biens dont il juge aujourd'hui qu'il est téméraire et impie de caresser l'idée et d'offrir au peuple la brillante perspective?

Oui, tout ce qui vient d'être cité du Mandement de Mgr de Cambrai parle bien haut en faveur de ces plans encore méconnus, qui sont le moyen pratique de la paix et du bonheur ici-bas, qui auront puissance, dès qu'on les appliquera, de faire disparaître du milieu des hommes les causes de division et de haine, le conflit des intérêts, le choc désordonné des passions et des caractères, en un mot les obstacles SOCIAUX de toute espèce qui s'opposent invinciblement depuis dix-huit siècles à l'accomplissement du précepte de fraternité et d'amour donné par le Christ. Dans une certaine limite vous admettez, Monseigneur, vous ne pouvez plus nier désormais, tant les signes en sont éclatants, l'idée d'une rédemption matérielle, intimement liée à la rédemption morale, procédant de celle-ci comme effet et réagissant sur elle à son tour comme cause : eh bien ! il vous faut, dans l'ordre des moyens purement humains, un agent efficace de cette double rédemption. Où le trouverez-vous? Nous ne craignons pas de répondre, dans les plans conçus par le génie de Fourier, dans cette savante théorie d'association, fruit des veilles laborieuses de quarante années, que l'on doit considérer comme l'instrument de délivrance et de progrès le plus merveilleux, comme le levier le plus puissant qui ait jamais été mis aux mains de l'humanité pour soulever et repousser loin d'elle le lourd fardeau de ses misères. Au lieu donc de vous inscrire en faux, au nom de quelques textes susceptibles d'interprétations diverses, contre tous les projets de réforme industrielle et sociale enfantés de nos jours ; au lieu de les frapper indistinctement d'anathème, cherchez plutôt si, dans le nombre, il n'en est pas qui puissent, malgré d'apparentes contradictions, se concilier très bien avec les textes sacrés que vous leur opposez. Prenez garde, chefs et organes de l'Eglise, de compromettre encore une fois son autorité en l'engageant témérairement contre la science inflexible ; ne l'exposez pas à égarer de nouveau quelqu'une de ses foudres sur la tête de Galilée.

Nous aurions voulu aussi, dans l'intérêt même du respect qui doit s'attacher aux censures épiscopales, que Monseigneur de Cambrai n'eût pas attribué à une Ecole, qu'il caractérise d'ailleurs de manière à la désigner clairement, des doctrines qu'elle n'a point professées, qui ne sont nullement les siennes. Pourquoi, par exemple, représenter cette Ecole comme rejetant la tradition d'un bonheur primitif et d'une déchéance, quand il est constant qu'elle admet cette tradition et qu'elle a consacré des travaux à en don-

avant la Chute ; que par une transformation qui ne serait que la suite des évolutions antérieures, le salariat et la domesticité, fassent place à l'association, serons-nous bien loin des harmonies primitives de l'Eden? Et que manquera-t-il au travail pour redevenir attrayant, comme il le fut d'après les Livres saints aux premiers âges de l'Humanité? Quel anathème la foi chrétienne pourrait-elle porter contre l'espoir de cette rédemption de la Terre et de l'Homme, accomplie au nom du Christ? »

Il y a, dans le Mandement de Mgr de Cambrai, une imputation que nous avons lue avec plus de peine encore que celle relative à la Chute, c'est l'imputation de réduire à la vie actuelle la destinée entière de l'homme, opinion qui se trouve contredite par toutes les manifestations comme par les principes fondamentaux de l'Ecole sociétaire. Est-ce une chose édifiante de voir les chefs les plus éminents du clergé lancer ainsi des accusations tout-à-fait erronées qu'on serait en droit de qualifier plus sévèrement? Nous allons reproduire le passage où l'imputation contre laquelle nous protestons en ce moment se trouve le plus nettement articulée ; mais il est nécessaire auparavant d'indiquer les considérations qui l'amènent.

L'auteur du Mandement accorde que « dans les siècles qui nous » ont précédés les apologistes du Christianisme ont trop négligé » peut-être de faire valoir les améliorations qu'il a introduites dans » l'ordre politique et civil. »

Le siècle présent, continue-t-il, a largement réparé cette omission.... A notre époque de scepticisme, d'indifférence absolue pour tout ce qui ne touche pas les intérêts du temps, il fallait bien faire pardonner le dogme en considération des avantages temporels dont il a doté le monde.

« Mais ce qu'il faut aussi par-dessus tout éviter, c'est de compromettre les aperçus les plus justes et les plus vrais, en leur donnant une portée qu'ils n'ont pas ; c'est de changer la valeur des termes, et d'altérer, si on l'ose dire, la monnaie courante du langage, en transportant, par exemple, de leur sens spirituel les mots consacrés de salut, de rédemption, de liberté à un sens tout naturel et tout humain ; c'est de substituer (1) au règne éternel de Dieu dans le ciel avec ses Saints, je ne sais quel règne temporel du Christ sur la terre avec l'humanité régénérée ; c'est enfin de ruiner toute l'économie du Christianisme, la délivrance du péché et de la mort éternelle, la vie de la grâce, la vie de la gloire, pour la faire aboutir à un intérêt secondaire, à un fait humanitaire, à un pas dans le progrès ; et, parce que la doctrine de Jésus-Christ a rendu à l'homme sa dignité, aboli l'esclavage, posé des bornes à la puissance et proclamé les droits de la faiblesse, de ne vouloir plus l'apprécier que dans les termes de cette étroite interprétation : singulière découverte et qui a du moins le mérite de la nouveauté, après dix-neuf siècles qu'a traversés l'Eglise sans se douter de ces belles choses !

« Or, telles sont les idées renouvelées de l'erreur des Millénaires qui

(1) *Substituer*, non, mais ajouter. La croyance au règne de Dieu sur la terre n'implique pas le rejet de son règne dans le ciel. Et quel sens faut-il donc attacher à ces paroles si explicites de l'oraison dominicale : « Que votre règne arrive, que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel. »

dépens de nos frères ; ce qui est, aujourd'hui, à la vérité, le général. Pour légitimer aux yeux de Dieu notre bonheur, il faut l'étendre à tous nos semblables. C'est la règle du divin Maître : *Aimez*, c'est-à-dire, *traitez votre prochain comme vous-même.*

Et nous aussi, nous disons : *Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice.* Mais nous ne pouvons reconnaître ni le royaume de Dieu, ni sa justice dans une société régie par la contrainte et le mensonge, dans une société qui remet aux mains de quelques privilégiés le sort des masses ouvrières, qui « contraint des parents infortunés à *immoler*, le jour et la nuit, *leurs fils et leurs filles aux démons* de l'usine et de la fabrique » ; dans une société dont le caractère essentiel est encore « cette exploitation de l'homme par l'homme, qui spécule sur son semblable comme sur un vil bétail. Pour nous, c'est dans le règlement des conditions du travail, c'est dans la charte du travail, dans sa loi d'organisation que doivent être posés les fondements de la justice sociale. Tant qu'ils ne sont pas là, à la base de l'édifice, votre société tout entière ne repose que sur l'iniquité, elle n'offre qu'une parodie de la justice : elle ressemble à ces sépulcres blanchis dont parle l'Evangile.

Voilà aussi pourquoi nous poursuivons, comme la condition première de l'établissement du règne de Dieu, une organisation du travail, fondée sur la justice, organisation telle que l'accomplissement de la loi du travail par le grand nombre, et l'existence même du grand nombre par conséquent, ne soient plus le jouet de chances hasardeuses, ne dépendent plus des convenances et des caprices d'un petit nombre de privilégiés ; organisation telle enfin qu'elle assure une équitable répartition des fruits du travail entre tous ceux qui concourent à les produire. Oui, nous convions le clergé catholique, nous convions le clergé de toutes les communions chrétiennes à nous prêter aide et assistance pour l'accomplissement de cette œuvre éminemment humaine et religieuse. Et à ceux qui, contre un pareil dessein, pourraient se faire une arme des paroles mêmes du Christ, recommandant *de chercher le royaume de Dieu et sa justice*, nous dirons : Craignez d'employer à contre-sens les paroles que vous invoquez et de tomber par là dans un de ces péchés contre l'esprit pour lesquels il est écrit qu'il n'y aura point de pardon.

(Dans un autre article, nous continuerons l'examen du Mandement de Mgr l'archevêque de Cambrai.)

Tolérance et libre examen.

M. l'abbé Cœur, l'un des prédicateurs éminents du clergé français, fait à la Sorbonne un cours d'éloquence sacrée. Il y a peu de jours, le professeur catholique a porté un jugement sur le dernier livre de M. Michelet. Les paroles de M. l'abbé Cœur paraissent avoir été mal interprétées, et le *National*, qui avait condamné le professeur en Sorbonne, publie aujourd'hui la lettre suivante :

« Monsieur,

» Je viens de lire, dans votre numéro du 17 février, l'étrange ré-

---

parcourut ses membres, puis tout resta immobile.

— C'est fait ! dit Jacques, en rejetant le tapis dont il lui avait couvert le visage.

— Ça été engore blus fite que bour le gonseiller ! fit observer Moser.

— Oui, reprit le Parisien, mais pour le conseiller on travaillait en plein air, et il y avait la Loire à côté... tandis qu'ici... qu'est-ce que nous allons faire maintenant de ce *ballot* ?

Avant que l'Alsacien eût eu le temps de répondre, un bruit de voix se fit entendre dans la pièce voisine.

Les deux assassins se redressèrent épouvantés.

— Il y a quelqu'un dans l'antichambre, dit Jacques dont tous les muscles du visage se crispèrent.

— Faut bas ouvrir ! répliqua le Juif pâle et les yeux grands ouverts.

— Ils savent que nous sommes ici !

— Ah ! c'est frai, gomment sortir alors ?

— Faudrait pouvoir cacher la chose, reprit le Parisien qui regardait le cadavre, puis autour de lui.

Tout-à-coup ses yeux s'arrêtèrent sur une de ces armoires sous tenture destinées à suspendre les vêtements. Il la montra du doigt à l'Alsacien.

— Là, murmura-t-il ; vite, aide-moi !

Moser l'aida à soulever le corps sans mouvement et à le porter jusqu'à la garde-robe. Comme ils le déposaient on frappa doucement.

— Ne réponds pas et referme les battants, dit le Parisien en courant au tapis plein de sang qu'il roula dans un coin.

On frappa plus fort.

— Qui est là ? demanda-t-il.

— C'est moi, M. le conseiller, dit la voix de Françoise, je viens pour cette adresse du banquier...

— Du panquier ! répéta le Juif ; faut lui barler.

— Tout-à-l'heure ! cria Jacques, je m'habille.

Et se tournant vers Moser.

— Essuie le sang, ajouta-t-il à voix basse ; là, près de la fenêtre.

— Et toi relèfe le gouteau, dit celui-ci.

— Il n'y a plus rien ?

— Je crois.

— Ouvre alors.

— Bas encore, bas encore !... Faut bien regarder bartout... Si la betite allait foir quéq'chose...

— Tant pis pour elle, dit Jacques, dont la main serrait convulsivement le manche du couteau ; le garçon qui la conduisait est redescendu... quoi qu'il arrive, j'empêcherai bien la fille de nous vendre. Ouvre, je te dis.

— Foilà !

— Et surtout garde la porte ; on ne sait pas ce qui peut arriver.

Tout cela s'était dit rapidement et à voix basse, tandis que le Juif faisait disparaître les traces du meurtre ; il se dirigea enfin vers la porte qu'il ouvrit.

La grisette entra leste et riante.

— Tiens ! où est donc M. Marc ? demanda-t-elle, en apercevant seulement les deux compagnons, qu'à leurs costumes, elle prenait pour le maître et le valet.

— Quel monsieur Marc ? répliqua Jacques d'une voix rauque.

— Eh bien ! mais, celui qui était tout-à-l'heure avec M. le conseiller, reprit Françoise en souriant ; le garçon de l'hôtel m'a dit qu'il vous avait laissés ensemble.

— C'est-y pour le gercher que fous êtes fenue ? demanda Moser brusquement.

— Non, dit la jeune fille étonnée ; mais je ne comprends pas comment il a pu sortir...

En parlant ainsi, elle promenait autour d'elle un regard curieux comme si elle eût encore espéré apercevoir le garçon de bureau. Jacques fit un geste d'impatience.

— Tonnerre ! vous voyez bien que nous sommes seuls ! dit-il d'un ton brutal. Je suis pressé ; finissons ! Qu'est-ce que vous avez à me dire ?

A cette violence inattendue, Françoise qui n'avait point, jusqu'alors, pris garde à son interlocuteur, releva la tête et fut frappée de l'altération de ses traits.

— Pardonnez-moi, monsieur, dit-elle d'une voix tremblante ; je voulais... j'étais venue...

— Pour l'adresse de M. Tufloc ! interrompit Moser ; fotre mari toit fous l'afoir tonnée ?

— Pas encore, reprit Françoise timidement, et je venais justement pour vous avertir que Charles ne pourrait vous voir avant demain.

— Au diable ! interrompit Jacques en frappant du pied, ce sera trop tard pour faire payer le billet.

— Trop tard ! c'est bas bossible, s'écria le Juif, un pillet de grante mille francs !

— Veux-tu aller le présenter demain, toi, quand nous aurons quitté l'hôtel, dit le Parisien en jetant un regard significatif vers l'armoire...

Le Juif fit un geste de désespoir.

— Imbécile d'avoir attendu les renseignements de cette fille ! reprit Jacques avec une véritable rage.

— Elle tisait que son mari était dans la panque ! fit observer Moser.

— Oui, et grâce à elle nous perdrons tout.

— C'est frai... c'est elle qui est gause...

Tous deux lancèrent à Françoise un regard qui la fit trembler. Le Parisien était appuyé au marbre de la cheminée, pâle et farouche, tandis que Moser barrait l'entrée. La grisette laissa tomber le carton qu'elle tenait et recula de quelques pas en essayant de se justifier d'une voix entrecoupée ; mais tout-à-coup elle s'interrompit. Derrière elle, il lui avait semblé qu'un sourd gémissement sortait de la muraille.

Elle se retourna glacée de surprise et prêta l'oreille.

Les deux associés avaient également entendu la plainte et vu le mouvement de la jeune fille, ils se lancèrent un regard ; Moser se rapprocha de l'entrée, tandis que le Parisien portait la main à la poche de sa polonaise.

Il se fit une pause et il y eut une attente terrible : mais tout resta silencieux.

Persuadée qu'elle s'était trompée, Françoise balbutia de nouveau quelques excuses, releva le carton qui lui était échappé et s'avança vers la porte. Après avoir interrogé Jacques du regard, l'Alsacien tira sans affectation le verrou qu'il avait précédemment poussé et se rangea pour la laisser passer. La grisette franchit rapidement l'antichambre et disparut.

— Maintenant donnons-nous la (prenons la fuite) dit précipitamment le Parisien en boutonnant sa redingote et saisissant près de la cheminée un rotin plombé.

— Tu as l'archent au moins, demanda Moser ?

— Oui, et le portefeuille ?

— Le foici.

— Alors en route.

— Je fais, je fais, dit le Juif qui se mit à réunir à la hâte quelques effets. Mais voyant que Jacques partait sans l'attendre et avait déjà gagné l'escalier, il se décida à tout abandonner et à le suivre.

Cependant Françoise, redescendue toute troublée, s'était arrêtée à la loge pour y demander Marc ; on ne l'avait point vu sortir. Mme Ouvrard, qui arriva dans ce moment, remarqua la pâleur de la grisette et demanda ce qu'elle avait.

— Ce sont vos voyageurs d'en haut... qui m'ont fait peur..., répliqua Françoise haletante.

— Quels voyageurs ?

— Ce conseiller, vous savez bien... et son domestique.

— Vous auraient-ils manqué, par hasard ?

— Non... oh ! non, mais ils se sont mis en colère parce que Charles ne pouvait venir... et ils avaient un air... puis... il m'a semblé entendre...

— Quoi donc ?

— Rien... rien, dit la grisette en cherchant à sourire ; c'est drôle comme il y a des jours où l'on se saisit pour peu de chose... vrai, j'ai cru un moment qu'ils voulaient me faire du mal... mais voilà qui est fini... Seulement, je ne comprends pas comment M. Marc a pu repartir.

— Repartir, dit Mme Ouvrard, c'est impossible ; le cabriolet est toujours là.

Françoise regarda à travers le vasistas de la loge.

— C'est pourtant vrai ! s'écria-t-elle ; comment ça peut-il se faire... !

… et il serait étrange que le bénéfice de ces principes, nécessaires au progrès général, fût refusé aux prêtres catholiques romains. Le fanatisme et l'intolérance et l'obscurantisme seront-ils donc toujours les péchés et les armes déplorables des partis ?

Nous doutons que la logique et la liberté soient mieux supportées dans le cas où le parti représenté par la *Quotidienne* reviendrait au pouvoir ; mais ce que nous sentons profondément c'est que l'atteinte à la liberté de la pensée est particulièrement un crime et une honte, quand elle vient de ceux qui ont fait et exploité une révolution au nom de la liberté.

Le *Morning-Post* annonce que mardi dernier un meeting s'est tenu à Londres pour entendre les rapports des deux missionnaires récemment arrivés de Papaete. Voici qui suffira pour faire apprécier la modération des orateurs : ils ont attribué aux Français la destruction de sept églises et douze congrégations protestantes... Cette exagération n'a pas nui aux recettes ; pendant que les harangues se prononçaient, une collecte produisait en faveur des missions étrangères une somme de 12,500 fr.

Le *Phare des Pyrénées* annonce avoir reçu le 19, de Vittoria, la nouvelle qu'une conspiration, dans le sens espartériste, a été découverte dans cette ville ; une quarantaine d'individus, la plupart officiers et sous-officiers de la garnison, ont été arrêtés. Le général Urbiatondo, commandant à Vittoria en qualité de capitaine-général des provinces basques, en l'absence du titulaire, le général Concha, qui siège au congrès, ne sachant encore jusqu'où peuvent s'étendre les ramifications du complot, a appelé à lui une partie des troupes détachées en Biscaye et en Guipuzcoa.

…ention d'une ligne de paquebots transatlantiques

On sait qu'il s'est formé au Hâvre une compagnie sérieuse ayant derrière elle une des plus puissantes maisons de Paris, pour l'établissement et l'exploitation, par l'industrie privée, de la ligne des paquebots transatlantiques votée par la loi de 1840. Le *Bulletin de la Société Maritime* donne à ce sujet les importantes explications qui suivent :

« Voici le résumé des propositions faites par la maison Herout et de Handel du Hâvre. La compagnie, dont le capital est fait depuis longtemps, a offert au gouvernement de desservir toutes les lignes votées par la loi de 1840. Elle abandonne à l'Etat le matériel des 18 paquebots qui devaient faire le service postal, et qui a coûté au moins 34 millions.

La dépense de ces paquebots coûterait pour entretien, solde des équipages, charbon, etc., au moins	12 000 000 fr.
La compagnie ne demande que	3 500 000
Economie pour l'Etat	8 500 000

La compagnie abandonne au gouvernement le port des lettres, paquets et journaux, qui peut être évalué à 2 millions et demi. Il n'y a plus qu'une dépense de 1 million.

Au moyen de cette somme, la compagnie s'engage à desservir :

La Guadeloupe, la Martinique, toute la côte ferme jusqu'à Chagres, Santiago, Haïti, Porto-Rico, Saint-Thomas, Cayenne, la Havane, Nouvelle-…

« Le sieur [illegible], à Morlaix, se plaint de n'avoir pas reçu de récompense pour plusieurs bonnes actions qu'il aurait faites. » — Ordre du jour.

M. LENOBLE, autre rapporteur. — « Le sieur Carré, à Tourleron, présente des observations sur la loi de la chasse. » — Renvoi au ministre de l'intérieur.

« Le sieur Levacher d'Urclé, à Breteuil, demande une nouvelle répartition de l'impôt. » — Renvoi au ministre des finances.

M. DE SAINTE-AULAIRE, autre rapporteur. — « Le sieur Hahn, à Luzarches, demande l'intervention de la chambre pour obtenir d'être naturalisé Français. » — Ordre du jour.

Lundi, séance publique à deux heures ; discussion du projet de loi sur le conseil d'Etat.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 28 février, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du Journal.

Toute demande *directe* d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée *franco* au gérant, et être accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10 ; chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du comptoir central de la librairie, qui, tous, reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

Entre la deuxième et la troisième partie du roman de M. ÉMILE SOUVESTRE, LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS, le feuilleton de la *Démocratie pacifique* publiera un roman en 2 volumes de M. ALEXANDRE DUMAS, LE CHEVALIER DE ROUGEVILLE, ÉPISODE DE 93.

Nous donnerons, après les RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS :

LA DERNIÈRE FÉE, roman en quatre volumes, de M. FRÉDÉRIC SOULIÉ.

LE MINISTRE DE L'EVANGILE, par M. E. PELLETAN.

Les personnes qui s'abonneront à partir du 16 février recevront en supplément : 1° le roman entier de Dickens, LE CARILLON DU NOUVEL AN, *qui vient de paraître dans nos colonnes ; 2° tout ce qui aura paru du roman de M. Souvestre*, LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS.

FAITS DIVERS.

Nous avons assisté ce soir à la première leçon du cours de mécanique industrielle pour les ouvriers, professé par M. d'Hurcourt, à l'Association polytechnique (Halle aux Draps). Après avoir parlé des forces de la nature que l'homme a su approprier à ses besoins, M. d'Hurcourt a développé diverses considérations sur l'emploi des machines et sur le trouble …

… vous êtes bien dûment en liberté ; mais voilà une crreur que je paierai cher, car je suis maintenant responsable vis-à-vis de vos créanciers.
— Comment, monsieur, vous seriez obligé de payer à ma place ? Oh ! alors, je ne veux pas de la liberté à ce prix ; je retourne dans mon cachot. »

» Et il y retourna en effet. L'homme d'affaires, touché jusqu'aux larmes d'une pareille abnégation, s'empressa d'apprendre aux créanciers la noble conduite de leur débiteur ; et ceux-ci, ne voulant pas être vaincus en générosité, répondirent par un ordre de libération dont, cette fois, notre héros pourra profiter en toute sécurité. »

— Douleur, désespoir, suicide, ces trois mots résument les préoccupations de trois grandes villes qui, chacune, viennent d'être attristées par un suicide. A Besançon, un greffier de la justice de paix, M. Chaillet, a eu l'affreux courage de se tirer successivement un coup de pistolet au cœur et à la cervelle. A Rouen, un jeune ouvrier, nouvellement marié, s'est asphyxié par le charbon. — A Marseille, une jeune servante s'est précipitée à terre du haut des toits.

— Une administration d'omnibus a été condamnée aujourd'hui à 600 fr. de dommages envers une jeune fille qui avait été renversée et blessée par une de ses voitures. — Le tribunal réserve tous ses droits à la plaignante dans le cas où des maladies ultérieures seraient la conséquence de cet accident.

— Un repris de justice, le cordonnier Brunel, furieux contre une jeune femme qui repoussait ses avances, lui a porté deux coups de hache ; la cour d'assises de la Seine l'a condamné aujourd'hui aux travaux forcés à perpétuité.

— Le maire de Koenigs-Wusterhausen, village prussien, a tué une femme, quatre enfants, un valet et une servante pour pouvoir voler 800 thalers. Le chien du meurtrier resté près des victimes, a été ainsi le dénonciateur de son maître.

— Le *Journal de la Meuse* signale un attentat dont les annales criminelles fournissent très heureusement peu d'exemples. Un habitant de la commune de Mécrise après avoir roué sa femme de coups, l'a livrée lui-même aux brutalités de deux de ses compagnons contre lesquels s'est débattue en vain la pauvre créature. — Après un long évanouissement, cette femme, jeune, jolie et nouvellement mariée, est sortie d'un fossé du grand chemin où elle avait été laissée pour morte, s'est traînée à grand'peine jusqu'à son village et s'est mise sous la protection du maire. — Le mari de la victime et ses deux complices ont été immédiatement incarcérés.

— Hier, un ouvrier, nommé Richard, a été traduit sur le banc de la police correctionnelle, pour voies de fait envers sa femme. Aussitôt qu'il l'a aperçue, sans être retenu par la vue des magistrats, il l'a accablée d'injures. Ne pouvant lui imposer silence, la cour a été obligée de lui appliquer les lois de septembre : Richard a donc été expulsé de l'audience. Le tribunal l'a condamné à un mois de prison et a ordonné que lecture lui serait donnée par le greffier des dépositions des témoins, du réquisitoire et du jugement.

— Les journaux belges publient la note suivante sur un condamné à mort qui attend son exécution dans les prisons d'Anvers :

« Le condamné Xhenceval se refuse à toute demande en grâce et attend impatiemment le jour de son exécution. Quand on lui fait observer qu'il …

… n'avait pourtant personne avec ces messieurs.

— Ah ! mon Dieu ! dans quoi que vous avez marché, m'ame Charles, interrompit la portière ; vos pas marquent partout.

Françoise baissa vivement les yeux et aperçut, en effet, la trace de son brodequin imprimée sur le tapis de jonc.

— C'est une empreinte rouge et humide, reprit Mme Ouvrard étonnée... on dirait du sang.

Françoise poussa un cri.

— Du sang... en haut... bégaya-t-elle ; ah ! mon Dieu !... et ce bruit que j'ai entendu.

— Quel bruit ? demanda l'hôtesse.

— C'était comme un gémissement !...

Les trois femmes se regardèrent.

— Allons, elle est folle ! reprit Mme Ouvrard ; la peur lui aura fait tinter les oreilles.

— Non, non, insista Françoise, je suis sûre... et puis je me rappelle maintenant... ils n'ont point ouvert tout de suite... et quand je suis entrée à la fin, ils avaient un air !... Oh ! ce ne sont pas des voyageurs comme les autres, madame Ouvrard.

— Mon Dieu ! reprit l'hôtesse, que le trouble de la jeune ouvrière commençait à gagner, sans qu'elle voulût l'avouer, s'il ne faut que cela pour vous rassurer, je puis envoyer Olivier au numéro 47 où ils logent...

— Les voilà qui sortent ! interrompit vivement la portière.

Françoise et Mme Ouvrard avancèrent la tête. Moser et Jacques franchissaient rapidement la porte cochère.

— Ils ont l'air de s'enfuir, dit celle-ci frappée de leur précipitation.

— Et ils n'ont pas remis la clef, fit observer la portière.

Mme Ouvrard sonna vivement ; deux garçons accoururent.

— La double clef du numéro 47, demanda-t-elle.

Un des garçons alla la prendre et tous montèrent ensemble à l'appartement indiqué.

Ils ouvrirent la première porte et traversèrent la pièce qui servait d'antichambre sans rien remarquer ; mais arrivés à la seconde, Mme Ouvrard fut frappée du désordre dans lequel Jacques et Moser l'avaient laissée ; elle approcha du bureau et aperçut sur le carreau quelques traces de sang mal essuyé ; ce sang formait une traînée encore humide jusqu'à l'armoire dont la clef avait été emportée ; mais un garçon souleva, avec effort, un des battants qui s'ouvrit et laissa voir le corps sanglant de Marc.

Après le premier moment d'épouvante, le commissaire et le médecin furent appelés. Le premier dressa procès-verbal tandis que le second s'efforçait de ranimer le garçon de bureau qui donnait encore quelques signes de vie. Françoise, à qui la possibilité d'être utile avait rendu tout son courage, l'aida avec autant d'intelligence que de zèle, et, grâce à leurs soins, le blessé finit par reprendre ses sens.

Ses regards après avoir flotté un instant s'arrêtèrent sur la fleuriste et il lui tendit la main.

— Voyez, voyez, il me reconnaît, s'écria-t-elle avec ravissement ; pas vrai, M. Marc, que vous me reconnaissez ?

Celui-ci fit, de la tête, un signe affirmatif.

— Si le blessé a recouvré ses facultés, dit le commissaire en s'approchant, nous allons procéder à l'interrogatoire...

— Je m'y oppose ! interrompit le médecin ; dans l'état où il se trouve la plus légère fatigue peut être funeste !

— Je ferai observer à M. le docteur que le moindre retard peut être irréparable, répliqua vivement le premier interlocuteur ; si la victime a peu d'instants à vivre on aura perdu l'occasion d'obtenir d'elle de précieuses lumières.

— Pour le moment, reprit le médecin ; il s'agit avant tout de secourir un être qui souffre.

— Il s'agit avant tout de punir des coupables, monsieur, ajouta le commissaire.

— Je déclare que vous ne l'interrogerez pas ! s'écria le docteur.

— Je déclare contradictoirement que je l'interrogerai ! répliqua le commissaire.

— Mon Dieu ! vous allez le tuer avec vos discussions, interrompit Françoise ; à quoi sert de dire qu'il faut ou qu'il ne faut pas l'interroger, est-ce que vous ne voyez pas que le pauvre cher homme veut parler sans pouvoir ; ses lèvres remuent et on n'entend rien.

Le commissaire et le docteur constatèrent la justesse de la remarque, en se penchant sur le blessé.

— Dans ce cas, dit le premier, je vais clore mon procès-verbal par la déclaration que ledit Marc, interpellé, s'est trouvé hors d'état de répondre. A-t-on fait demander un brancard ?

— Il vient d'arriver, répliquèrent plusieurs voix.

Le commissaire réunit ses papiers.

— Alors c'est à M. le docteur d'indiquer les précautions à prendre pour le transport du blessé, dit-il, en fermant son portefeuille de maroquin.

— Mon Dieu ! qu'on l'emporte le plus doucement possible, répliqua le médecin, qui, du moment qu'on cessait de lui disputer le patient, n'avait plus de raison pour y tenir. Il mit ses gants, le commissaire prit son chapeau, et tous deux sortirent sans se saluer.

Le lendemain, toute la presse parisienne racontait l'évènement arrivé à l'Hôtel des Etrangers.

On lisait d'abord dans les journaux ministériels :

« Un meurtre dont les circonstances ne sont point encore connues, vient
» d'être commis dans un des hôtels de la rue Richelieu. Aussitôt que le
» commissaire du quartier, M. Levasseur, en a été averti, il s'est trans-
» porté sur les lieux et a procédé à l'information du crime avec son zèle
» et son intelligence accoutumés. Les améliorations apportées dans les
» services de sûreté publique par la présente administration, ne permet-
» tent point de douter que l'on n'arrive à la découverte des coupables. »

Puis, dans les journaux de l'opposition :

« Encore une preuve nouvelle de l'incurie du Pouvoir pour tout ce qui
» intéresse la fortune ou la vie des citoyens. Un homme a été as-
» sassiné et dépouillé en plein jour, dans un des hôtels de la rue Riche-
» lieu. M. le docteur Arnout, qui demeure vis-à-vis, au numéro …, a
» heureusement averti sur-le-champ, et grâce à son habileté le blessé a
» pu être rappelé à la vie. »

Cependant Françoise, restée seule près du garçon de bureau, avait aidé à le placer sur le brancard, et l'avait suivi jusqu'à l'hôpital. Arrivée là, elle voulut prendre congé de lui en promettant de revenir le lendemain.

Mais cette promesse sembla réveiller chez Marc toute une série de souvenirs ; il fit un effort pour relever la tête, et ne put lui faire quitter le traversin qui la soutenait. Une expression de désespoir [illegible] ses traits.

— Ne craignez rien, répéta Françoise, persuadée qu'il ne l'avait pas comprise ; je reviendrai demain, vous dis-je... et de bonne heure !

Le blessé étendit les mains avec angoisse et voulut parler, mais les paroles n'arrivèrent à l'oreille de Françoise que comme un murmure inintelligible. Elle se pencha sur le brancard.

— Allons tranquillisez-vous, cher M. Marc, dit-elle d'un accent attendri ; tout ira bien... Vous voudriez me dire quelque chose, n'est-ce pas... est-ce pour me demander d'avertir à votre bureau ?... ou de veiller à votre chambre... Non, mon Dieu ! quoi donc alors ?...

L'expression du blessé était déchirante à voir ; ses lèvres s'agitaient pour parler, ses paupières tremblaient et tout son visage était contracté pour un effort suprême ! enfin, la continuité de cet effort sembla briser le sceau glacé qui fermait ses lèvres ; un faible son arriva jusqu'à la jeune ouvrière, qui se pencha davantage et sentit mourir à son oreille le nom du duc de Saint-Alofe !

C'était lui que le blessé voulait voir ! elle courut à la rue des Morts pour le lui ramener.

EMILE SOUVESTRE.

(*La suite à demain.*)

Théâtres, fêtes et concerts.

Une jeune violoniste de Leipsig âgée de 14 ans, Mlle Horthense Zirgès, donnera demain dimanche, à une heure, un concert dans les salons de M. Pleyel, rue Rochechouart, 20.

Bals masqués. — Les bals de l'Opéra ont été d'autant plus courus cette année que le temps consacré aux joyeux plaisirs du carnaval a été très court. Le dernier, celui de la Mi-Carême, reste à donner. On peut déjà prévoir ce qu'il sera ; on louait des loges dès le 10 février.

que raconte la *Revue de Paris* :

« Deux jeunes actrices, Mlles Esther et Page, ayant appartenu l'une et l'autre à nos théâtres secondaires, étaient depuis fort peu de temps à Saint-Pétersbourg, où les avait appelées un engagement magnifique. Les deux actrices avaient espéré que leur présence et une danse quelque peu excentrique produiraient une véritable révolution dans les vieilles mœurs moscovites. Des bals furent donc organisés par leurs soins, bals où fut conviée l'élite des jeunes seigneurs de la cour du czar ; elles voulaient ainsi initier cette jeunesse à ce qu'elles appelaient les belles manières de Paris. L'empereur ne fut pas de cet avis, et il a fait mettre dans une forteresse les jeunes *chevaliers-gardes* qui s'étaient posés comme les protecteurs des deux étrangères. Quant aux belles danseuses, elles ont été, nous assure-t-on, reconduites sous bonne escorte jusqu'à la frontière. »

— C'est aujourd'hui la clôture des envois au salon : M. Marochetti exposera dans la cour du Louvre la statue équestre du duc d'Orléans qui doit être envoyée à Alger. M. David fera poser dans un coin de la même place la colossale statue de Jean Bart, qui est destinée à la ville de Dunkerque.

— M. Cormenin termine ainsi un article sur les lenteurs du Pouvoir bureaucratique, ce Dieu Terme dont les inviolables bornes purent seules jadis entraver la puissance de Jupiter :

«... Les bureaux ont cependant inventé autre chose que la cire, les plumes d'oie, les cendres de poêle et les encriers : ainsi, il y a des chefs qui, du matin au soir, ne font qu'apposer sur des tas de papiers ces mots : *vu*, *bon*, *approuvé* ; et puis après ils repassent la pièce par de petites trappes à d'autres chefs qui remettent, *vu*, *bon*, *approuvé*. Leur plume tombe juste, par une espèce d'instinct machinal, sur l'endroit de la signature. S'il manquait à la pièce un seul de ces bons intelligents, elle serait nulle, de toute nullité.

» D'ailleurs, à quoi emploierait-on les commis ? il faut bien qu'ils travaillent ! On appelle cela travailler. Quand ils se sont donné toute cette peine de la sorte pendant une dizaine d'années, et qu'ils ont manié avec une dextérité incomparable la signature et le paraphe, le ministre reconnaissant les range au nombre des gens à décorer ; et lorsque, après avoir été retraités, légionnés et pensionnés, ils meurent, — car toutes les gloires passent, tous les hommes utiles à l'humanité meurent, — on les enterre, cela tout d'abord, et puis l'on met sur la pierre de leur tumulus :

» En guise d'épigraphe,
» Un bon avec paraphe. »

— L'*Emancipation belge* annonce que le cabinet de Bruxelles s'occupe sérieusement de la question du défrichement des bruyères nationales. Il adopterait à cet égard une mesure destinée à augmenter considérablement la richesse territoriale du pays, à grossir les ressources du trésor public et à procurer du travail aux nombreux ouvriers qui, en Belgique, se trouvent non seulement sans occupation, mais sans aucune ressource.

FRAUDES AU DÉTRIMENT DES MALADES D'UN HOPITAL. — Voici encore une révélation de la plus douloureuse gravité, formulée par le *Courrier du Bas-Rhin*, et qui fait tout naturellement suite au jugement qui a frappé le médecin Merruau, jugement que nous avons rapporté hier.

« Une commission avait été nommée par M. le préfet du Bas-Rhin pour apprécier les désordres que l'opinion publique imputait au service pharmaceutique de Strasbourg. Cette commission a acquis la certitude que des fraudes nombreuses avaient eu lieu et au détriment de l'hôpital et au détri

trait, ces désordres scandaleux dont nous avons été témoins depuis l'ouverture de la session !

« C'est le parti conservateur qui l'a voulu : béni soit-il de pousser ainsi à son propre suicide ! Qu'il montre donc à la France que, dans ce parlement émané de nos bourgades, fractionné, scindé, impuissant, il ne reste plus ni une foi robuste, ni des convictions arrêtées, ni une force quelconque pour un gouvernement ! Qu'il témoigne publiquement par ses actes de la vérité de nos critiques, si souvent renouvelées. En dehors de M. Guizot, il n'est plus rien, et il ne peut donner à M. Guizot ni l'autorité ni la puissance. Tel est le résultat de la discussion et du vote d'aujourd'hui ; et c'est par ce côté seul qu'il nous plait, car ce n'est pas le cabinet seul qui a été frappé de stérilité, c'est le parti conservateur tout entier qui a creusé sa fosse. »

Ecoutez, au contraire, le *Journal des Débats*, qui est seul, il est vrai, de son avis :

« La chambre a voté, et cette fois, nous le croyons, son vote est décisif. Ainsi, le cabinet a eu raison de ne pas désespérer de la chambre. Le parti conservateur, un instant ébranlé par les manœuvres de la coalition, s'est rallié devant le danger. A quelque chose malheur est bon. Cette majorité que l'on croyait vaincue et dispersée, reparaît aujourd'hui plus ferme, plus unie, mieux organisée et mieux disciplinée qu'elle ne l'a jamais été. Son vote d'aujourd'hui promet au gouvernement un appui solide, inébranlable.

« Ce n'est pas seulement le résultat matériel, c'est encore et surtout le résultat moral de cette discussion qui reste acquis au cabinet. Nous en prenons à témoin tous ceux qui ont entendu l'admirable discours de M. Guizot. Oui, voilà bien la politique, voilà bien l'éloquence, comme elle convient à notre pays, à notre siècle, à nos belles institutions, à notre gouvernement libre. »

Emboucher la trompette pour si pauvre victoire ! cela sent plutôt la faiblesse que la force et la confiance. Le *Journal des Débats* a tout l'air de faire comme ces poltrons qui chantent la nuit pour se donner du courage.

Marchés de Paris.

Halle aux farines du 22 février. — Arrivages 1076-80. — Ventes 537-63. — Restant 17657-91. — Gruaux, 00,00 à 00,00. — Farines, 1re 31,20 à 33,75; 2e 28,65 à 30,90; 3e 24,85 à 00,00, 4e 19,75 à 23,55.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 22 février. — Foin, 1re 44 à 46 ; 2e 42; 3e 36. — Paille de blé, 1re 24 à 28; 2e 22 à 23. — Paille de seigle, 1re 27 à 29.

Marché aux fourrages du 21 février. *Barrière d'Enfer*. — Foin 1re 47 à 48; 2e 46 à 46, 3e 44.

Halle à la viande du 22 février. — 29007 kil. Bœuf 1,40-1,20-0,70. — 13402 kil. Veau 1,60-1,40-1,20. — 6362 kil. Mouton 1,50-1,20-0,80.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche. 22 février. — 70 porcs amenés, 70 vendus à 0,96-0,94 0,92. — Vaches laitières amenées 34, vendues 15 de 260 à 420 fr.

Marché de la Vallée du 22 février. — Alouettes (la dizaine) 1,10 à 1,50. — Agneaux 5 à 24. — Bécasses 1,50 à 3, 0. — Bécassines, 0,00 — Canards barbotteurs 2,00 à 2,50. — Canetons 3,00 à 4,25. — Chapons 2,00 à 5,00. — Chevreaux 3. — Daims 00. — Dindes gras 7 à 10; do com. 4,00 à 6,50. — Faisans 3 à 4,75. — Grives 0,25 à 40. — Lapins ou lapereaux 1,50 à 2,50. — Lièvres 3,00 à 4,50. — Oies grasses 6,00 à 9,25 ; do com. 3,00 à 5,00. —

3 0/0 compt.	85 05	85 10	84 95	84 95
— fin cour.	85 05	85 10	84 90	85 »
Emp. au c.	» »	» »	» »	» »

au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFF le C. pr.
4 1/2 0/0.	113 50	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	104 3/4	» »/»	B.
4 0/0....	» »	» »	» »	— Portugais.	» »	» »/»	
O. de la V.	1440 »	» »	» »	Esp. D. active	38 1/4	» »/»	B.
B. de Fr.	3280 »	» »	B. 10 »	5 0/0 Naples.	100 20	» »	B.
				— Romain. .	105 1/8	» »	H.
C. G. 1000	1095 »	» »	H. 5 »	Obl. Piémont.	1265 »	» »	
C. hyp...	773 75	775 »	» »	Emp. d'Haiti.	430 »	» »	
4 Can....	» »	» »	» »	Banq. belge.	852 50	» »	B.

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFF.		
St-Germ.	1127 50	» »	H. 7 50	Fin c. 1130, 1127 50, 1135, 1130	H.
V. R. Dr.	560 »	558 75	H. 1 25	— 560, 562 50.	H.
— R. G.	380 »	381 25	H. 2 50	— 387 50, 377 50, 382 50.	H.
Orléans.	1195 »	1195 »	H. 2 50	— 1195, 1196 25, 1191 25.	H.
Strasb...	322 50	321 25	» »	— 323 75, 321 25, 322 50.	H.
Rouen..	1115 »	1115 »	H. 7 50	— 1110, 1117 50, 1108 75.	H.
Havre...	905 »	906 25	H. 2 50	— 900, 907 50.	H.
Marseill.	1000 »	1002 50	H. 7 50	— 995, 1015, 1002 50.	H.
La Teste	205 »	200 »	» »	— 205, 202 50.	

LONDRES, 20 FÉV.

Consol..... 99 1/2 5/8.
Esp. act... 28 1/4 1/8.
Portug..... » »/»
Mexic...... 35 1/4.
Brésil...... » »/».
5 0/0 Holl. 98 7/8.
0 1/2 do. 63 »/».
Rouen..... 42 3/4.
Orléans... 45 1/4.

C. DE LA COULISSE.

Av.... 85 05.
Ap..... 84 95 offert.

Rep. fin c. — F. pr
3 0/0, p. 00. — 17 1/2
5 0/0, 2 1/2. — 35

Bons du trésor.
3 0/0.

PRIMES.

3 0/0 f. c. 85 10, 15 d.
F. p. 85 40 d. 1. 50,
5 0/0 f. p. 123 30 d. 1.
85, 55 d. 50.
St.-Germ., 1160, 1155 d.
Orl. 1205 d. 20. 1220 d.
Rouen, 1125 d. 20. 11
Mars. 1015 1012 50 d.
Strasb. 328 75, 327 50 d.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 82,50 à 00,00 ; courant du mois, 85,00 à 84,00 ; mars et avril, 85,00 à 84,00 ; 4 mois d'été, 00,00 à 00,00; 4 derniers mois, 92,00 à 00,00.

LILLE — Colza, 78,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 89,00 à 90,00: courant du mois 88,50 à ; mars en août, 87,00 offert; 4 derniers, 86,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,50 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 23 février.

7 h. »/» OPERA. — Péri. Renégat.
7 h. 1/2 THEATRE-FRANÇAIS. — Femme de 40 ans. Mari à la Campagne.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Part du Diable. Déserteur.
7 h. 1/2 ITALIENS. —
7 h. »/» ODÉON. — Térésa. Lucrèce Borgia.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Trois Loges. Mystères. Enfant chéri.
6 h. »/» VARIÉTÉS. — Mimi. Lafleur. Fille de l'Avare. Jour Gras.
6 h. »/» GYMNASE. — Rébecca. Deux César. Bal. Famille du Fumiste.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Une Nuit terrible. Tour d'Ugolin.
6 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Lady Seymour.
6 h. »/» AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. »/» GAITÉ. — Prem. représent. des Ruines de Vaudemont.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. »/» COMTE. — Henriot. 3 Frères. Danses. Canards. Premier Pas.
6 h. »/» FOLIES. — Toutou. Jeune Veuve. Sans cravate.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

déjà un système d'arrosement complet a été établi dans la vallée de la Mina : il s'en organise un non moins profitable dans celle du ...

La belle plaine du Sig, située au S. O. de Mostaganem, et à environ 25 kilomètres de cette ville et d'Arzew, présente une étendue de 11 000 hectares de terres arables. La rivière qui la traverse débite à l'étiage trois mètres cubes d'eau par seconde, et comme on calcule qu'il faut, sur ce sol et sous ce climat, un litre d'eau par seconde pour l'arrosage d'un hectare, dans cet état, elle ne fournit pas de quoi abreuver plus de 3 000 hectares.

Mais le Sig, dont la profondeur n'est alors que de 0m 35, a, dans la saison des pluies, des crues de six à sept mètres de hauteur, et roule jusqu'à 2 500 mètres cubes d'eau par seconde : il porte alors à la mer, en une seule journée, plus d'eau qu'il n'en porterait en deux années d'étiage.

Le barrage élevé, établi à l'entrée de la plaine, est disposé pour tirer parti de cette circonstance, et former un vaste réservoir qui, se remplissant de l'excédant des crues, la distribuera plus tard sur les terres altérées. Il est encastré dans des rochers et construit avec la plus parfaite solidité : les ingénieurs n'ont pas été moins bien servis par le voisinage d'un gisement d'excellente chaux hydraulique que par la configuration naturelle de l'emplacement. Ce travail revient à environ 250 000 fr. Il permettra de convertir en un véritable jardin au moins 3 000 hectares d'étendue, et, secondé par la culture, il ajoutera une valeur d'au moins 250 fr. au produit brut de chaque hectare arrosé ; on lui devra la mise annuelle en circulation d'un produit en denrées, triple du capital immobilisé.

C'est par de pareilles entreprises qu'il faut fonder en Afrique la colonisation agricole européenne. Nous lutterons difficilement avec les Arabes pour la production du blé, qu'ils sont en état de livrer au prix de six à sept francs l'hectolitre : dans les terrains arrosés, l'industrie et l'activité européennes reprennent tous leurs avantages, et elles sauront reproduire sur la côte d'Afrique les miracles de richesse et de fécondité qu'elles obtiennent à peu de distance de là, dans les *huertas* du royaume de Valence.

Sous le soleil du Midi, les terres abreuvées ne cessent jamais de produire : à peine une récolte est-elle enlevée, qu'une autre lui succède. La bêche ou la charrue s'avancent sur les pas du moissonneur, et partout où s'établit ce système de culture, il entraîne, par la combinaison des travaux qu'il exige et l'abondance de ses produits, l'installation d'une population dense, nombreuse, robuste : cette circonstance est certainement ce qu'il y a de plus favorable à la fondation de notre établissement. Dans les conditions où nous serons encore long-temps en Afrique, il vaut beaucoup mieux avoir des cultivateurs réunis que des cultivateurs disséminés. Jamais M. le maréchal d'Isly n'a fait un emploi plus intelligent de son autorité que lorsqu'il a ordonné la construction du barrage du Sig, et il paraît avoir été parfaitement secondé par les officiers du génie qu'il a chargés de ce beau travail.

Les Maures d'Espagne ont fertilisé de vastes étendues, particulièrement dans les royaumes de Valence et de Murcie, par la construction de barrages, au moyen desquels ils ont formé, dans certaines vallées, de véritables lacs aujourd'hui appelés *Pontanos*, et dont les eaux se vendent à haut prix. La retenue du Sig rivalisera avec ces grandes entreprises ; mais, s'il est permis de le dire, la ... Que M. le maréchal d'Isly persévère dans la voie qu'il s'est ouverte, qu'il complète son œuvre, et nous ne désespérons pas de voir la France chercher, avant peu d'années, en Algérie des exemples de bon aménagement de la richesse publique et privée.

La loi du travail.

MANDEMENT DE MGR L'ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI. (1)

La seconde partie du Mandement commence par une sortie, non plus à notre adresse, mais à celle des radicaux qui s'attachent à faire ressortir, avec trop peu de ménagement, il est vrai, les inégalités choquantes du régime social actuel.

« Nous nous garderons encore avec plus de soin, N. T. C. F., des vaines et dangereuses déclamations de ces faiseurs de catégories qui, faute d'avoir regardé au fond des choses, ou séduits par le vent de la popularité, sèment entre les frères des germes de fatales divisions et d'odieuses rivalités, comme si la loi du travail n'étendait pas son niveau sur toutes les têtes. Imprudents sophistes, vous les voyez, sous couleur de s'apitoyer sur le sort des classes plus spécialement vouées aux travaux de la main, remuer dans les cœurs le vieux levain des plus mauvaises passions, en partageant la société en deux castes, celle des travailleurs et celle des consommateurs, des hommes de labeur et des hommes de loisir : la première composée de tout ce qu'il y a d'utile, d'honnête, de sain, de vertueux parmi les citoyens ; l'autre, de tout ce qu'il y a d'humeurs impures et vicieuses dans le corps social, d'hommes oisifs, désœuvrés, corrompus, poids inutile de la terre : ici l'abeille industrieuse, là le frelon parasite ; d'un côté de malheureux opprimés, de l'autre de cruels oppresseurs s'engraissant de la substance d'innocentes victimes. »

Oui, blâmez, c'est votre droit et votre devoir, ce qu'il y a de haineux et de partial dans le langage de ces hommes aigris par le douloureux spectacle du contraste révoltant qu'offre en effet la société, mais ne niez pas absolument la distinction par eux signalée, car le fait crève les yeux, car il nous heurte à chaque pas, car il se trouve écrit d'ailleurs dans vingt passages de vos livres sacrés, car il ressort avec éclat des anathèmes prononcés par le Christ contre la richesse, fruit habituel de la violence et de l'iniquité dans les sociétés morcelées. Ne venez pas surtout objecter cette sentence vraiment dérisoire en présence de ce monde qui est là devant nous : « Comme si le travail n'étendait pas son *niveau* sur toutes les têtes ! » Ah ! Monseigneur, que vous étiez mal inspiré de faire suivre une telle phrase de la qualification de *sophistes* donnée à vos adversaires ! S'il y a des sophistes imprudents, il y en a d'un caractère tout opposé : témoin ce Pharaon que vous citez, et qui professait déjà, il y a près de quatre mille ans, la théorie de l'*oppression prudente*, *sapienter opprimamus*.

Au lieu d'un langage irritant que nous ne défendons pas, quoiqu'il ait sa raison d'être et sa légitimité malheureusement trop fondée, écoutons celui que le prélat voudrait qu'on tînt au peuple :

« Ah ! qu'il serait plus loyal et plus vrai, plus sage et plus consolant de dire au laboureur, à l'artisan, à l'ouvrier, que tout le travail de l'homme n'est pas dans l'action du bras et l'emploi de l'outil (Très juste.); que nulle condition, sous le soleil, n'est exempte du tribut imposé à ...

(1) Voir le numéro d'hier.

» Et quant à la distinction du rang, de la richesse, des fonctions élevées, est-il besoin d'en énumérer les charges et les dures exigences, tourment d'amasser, soin de conserver, crainte de perdre, veilles prolongées, sombres inquiétudes, incessante prévoyance, jouissances éternelles ajournées ? N'est-ce pas le perpétuel refrain du poète et du philosophe, que les noirs soucis assiègent la porte des palais, qu'ils s'agitent autour de la couche de l'opulence, et que le doux et bienfaisant sommeil qui visite avec amour les membres fatigués du mercenaire et lui verse l'oubli de ses peines, s'éloigne de ces fronts brûlants où bouillonne avec les ardeurs d'un sang irrité la fièvre des intérêts et des affaires ? »

Ah ! s'il ne s'agit que de plaindre les individus, nous compatirons, nous aussi, à toutes les souffrances, à celles-là mêmes qui sont la peine du vice, de la cupidité, de l'ambition égoïste et subversive : *Nihil humani alienum*. A ne considérer, que par rapport à ceux qui en sont possédés, le résultat de ces passions déréglées, sans doute que ces hommes trouvent dans leur vie d'agitation, d'intrigue et d'astuce, plus de tourments que de jouissances, plus de déceptions amères que de réelles et douces satisfactions. Mais doit-on oublier que la soif insatiable qui les dévore cherche à s'étancher et s'étanche en effet aux dépens de leurs frères. Les voleurs de nuit et de grand chemin endurent aussi dans leurs expéditions bien des fatigues et bien des peines, dures privations pour le corps, angoisses terribles pour l'esprit : le caractère de leurs actes en est-il jugé moins criminel, leur funeste industrie, appréciée moins sévèrement ?

Ils sont, dites-vous, rongés de soucis et d'inquiétudes ces monopoleurs du produit des sueurs du peuple qui, pour parvenir au faîte de la fortune et des honneurs, foulent incessamment aux pieds toutes les règles de la justice, tous les droits du mérite. Ils portent, dites-vous, dans leur sein l'implacable vautour de Prométhée, ces héros de la grande rapine légale qui, d'un côté, par l'agiotage, de l'autre par l'envahissement et le trafic des emplois de l'Etat, se font les maîtres de toute la richesse et de toute la puissance sociales : (si encore cette double force ne servait pas entre leurs mains à maintenir les masses dans la dépendance, la misère et l'abjection !) Ils sont malheureux eux-mêmes, tout les premiers, par leurs propres efforts pour dominer, opprimer leurs semblables. Et vous voulez dès lors qu'on ne fasse plus aucune différence entre les douleurs de ceux qui imposent le joug et les douleurs de ceux qui le subissent ; entre les sueurs qui fécondent péniblement la terre et l'industrie pour l'utilité commune, et l'agitation haletante et stérile qui n'a d'autre objet que de s'emparer à tout prix de la plus grande et meilleure part des richesses produites ? Non, cela ne serait pas équitable, cela ne doit pas être. Notre enfer social a ses démons, qui le régissent, l'entretiennent et s'opposent à toute délivrance collective : torturés eux-mêmes, ils n'en sont pas moins les agents directs, positifs, volontaires du supplice de leurs frères gémissants et désarmés. Dans un état faux comme le nôtre, tout le monde souffre, il est vrai ; mais, parmi les victimes, il y en a qui sont, qui veulent être et rester des bourreaux. Nous ne pouvons pas cependant confondre les deux rôles et voir du même œil la blessure que s'est faite à lui-même l'assassin en frappant l'homme qu'il voulait dépouiller, et la blessure qui a ouvert le flanc de sa victime. Comme médecin, nous panserons l'un et l'autre blessé ; comme être sym...

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS (1).

Deuxième partie.

X. — LA MÈRE LOUIS.

Depuis le consentement arraché à Honorine et la résolution prise par celle-ci de persister dans son sacrifice, tout avait marché au gré d'Arthur et de sa mère. La veille du mariage était arrivée sans que l'on eût entendu parler de M. de Vercy, et de Luxeuil se réjouissait d'un retard qu'il ne pouvait comprendre, mais dont il espérait bien profiter.

Il venait de quitter le notaire chargé du contrat de mariage, après avoir longtemps discuté avec lui et la comtesse toutes les dispositions qui pouvaient être introduites dans l'acte, à son avantage, et il allait sortir lorsqu'un domestique annonça :

M. le docteur Vorel avec la mère Louis!

La foudre tombant aux pieds de la comtesse et de son fils eût causé, à tous deux, moins de saisissement. Ils se levèrent d'un même mouvement et voulurent faire répéter les noms ; mais la porte fut tout-à-coup poussée avec fracas et laissa voir les deux personnages qu'on venait d'annoncer !

Les années avaient passé sur M. Vorel sans laisser de traces trop sensibles ; elles ne lui avaient donné ni la maigreur ni l'embonpoint qu'amène habituellement la vieillesse. C'était toujours le même homme, sauf un peu moins de souplesse dans les attitudes. La tête seule, devenue chauve au dessus des tempes et garnie, au milieu, de cheveux grisonnants, avait pris je ne sais quel faux air vénérable qui rendait l'expression du visage plus trompeuse pour la foule et plus redoutable aux vrais observateurs. Quant à la mère Louis, c'était une grosse femme tannée par le soleil, forte en couleurs et portant le costume des paysannes normandes dans toute sa splendeur.

La comtesse et Arthur étaient restés pétrifiés à l'autre extrémité du salon, lorsque la paysanne les aperçut.

— Ah ! ah ! ça doit être ça le bourgeois et la bourgeoise, dit-elle en quittant le bras de Vorel.

— Vous ne vous trompez pas, ma mère, répliqua celui-ci, qui salua profondément ; c'est Mme la comtesse et M. de Luxeuil.

— C'est çà le marieux, s'écria la mère Louis en riant, eh bien ! y me va ; il est gentil tout plein... Viens embrasser ta grand'mère, mon garçon.

Arthur se contenta d'incliner légèrement la tête.

— C'est là tout ce que tu me fais *d'agriotes* (1) (caresses), s'écria la mère Louis scandalisée.

— Pardon, ma mère, fit observer Vorel, de sa voix pure et caressante ; mais notre arrivée est si inattendue.

— Inattendue... répéta aigrement la vieille femme ; quand ils m'ont invitée, c'était donc pour me faire *chaper* ? (promener). Alors ils n'ont qu'à le dire. Mais, en tout cas, je veux voir la *fieule* ; je suis sa grand'mère. Après tout, on ne peut pas l'épouser contre mon gré ; et, comme on dit au pays :

Fille fiancée
N'est pas mariée.

A cette espèce de menace, la comtesse fit un mouvement.

— Que Mme Louis nous excuse, dit-elle, avec un effort visible, mais comme sa lettre ne disait point qu'elle dût venir....

— Je crois bien, interrompit la grosse femme, je voulais vous *sourguer* (surprendre) ; mais si c'est comme ça que vous recevez les gens, on peut *retrousser pignole* (s'en aller) avec son *fait* et sans signer au contrat.

Ces derniers mots, prononcés avec une irritation criarde, rappelèrent brusquement à la comtesse et à son fils ce que l'on pouvait attendre de la mère Louis. Ils se consultèrent de l'œil, échangèrent un signe, et leur froideur disparut à l'instant même comme par enchantement.

— Que dites-vous là, s'écria Mme de Luxeuil, qui courut à la vieille femme et la prit par les mains ; vous en retourner !... Ah ! nous sommes trop heureux que vous vous soyez décidée à venir... Mais, nous l'espérions si peu, qu'au premier moment j'ai été tout étourdie.... j'ai cru que je me trompais.... Asseyez-vous donc, chère Mme Louis.... et vous docteur...

— Merci, merci, ce n'est pas la peine, dit la mère Louis, qui se laissa conduire de mauvaise grâce jusqu'à la causeuse.

— Vous êtes arrivée aujourd'hui ? interrompit Mme de Luxeuil en s'adressant à Vorel.

— A l'instant, Mme la comtesse, répondit le médecin.

— Mais Mme Louis doit alors avoir besoin de repos, interrompit vivement Arthur ; il faut faire préparer sa chambre.

Et il tira violemment le cordon de la sonnette.

— C'est inutile ! répliqua la paysanne, dont le mécontentement n'était point apaisé.

— Mme Louis préférerait peut-être prendre quelque chose, dit la comtesse avec empressement ; un bouillon, par exemple !

— Non, dit la vieille femme.

— Du café, alors ?

— Non, non.

— Une côtelette et du Madère ! proposa Arthur.

La figure de la mère Louis se dérida un peu.

— Du Madère ! répéta-t-elle, en se tournant vers le docteur ; j'ai jamais bu de ça ; est-ce que c'est bon, mon *mière* (médecin.)

Vorel fit un signe affirmatif.

— Voyons donc la côtelette... et le... comme il a dit, le jeune gars.... Puisqu'on est à Paris, faut faire un peu de *riotte*.

Mme de Luxeuil donna les ordres nécessaires au valet qui venait d'entrer. Honorine, avertie, arriva bientôt tout émue et se jeta dans les bras de sa grand'mère en sanglotant.

— Eh bien ! qu'est-ce qu'elle a donc ! s'écria la paysanne, en l'embrassant ; ça la fait pleurer de me voir !... Allons, allons, veux-tu bien essuyer tes yeux, petiote ; ne geint pas comme ça ; je suis tout plein contente ; sois contente *itou* (aussi).

Et elle l'embrassa de nouveau.

Mais dans la disposition où se trouvait Honorine, la brusque arrivée de sa grand'mère était comme un choc inattendu qui avait tout remué au fond de ce cœur bourrelé ; ses larmes, loin de s'arrêter sous les caresses de la paysanne, semblèrent redoubler.

— Est-elle *picheline* (pleureuse) au moins, dit la mère Louis, en se laissant gagner, sans savoir pourquoi, à l'attendrissement de sa petite-fille ; voyons, en voilà assez, ma *nerchibotte* (petite) ; est-ce qu'on n'est pas contente donc de se marier ?

Honorine, qui était à genoux sur un tabouret, aux pieds de la vieille femme, lui baisa les mains.

— Ça n'est pas une réponse, continua la mère Louis, intéressée malgré elle ; allons, Honorine, il ne faut pas tant de beurre pour faire un quarteron ; réponds oui ou non.

— Voici les côtelettes et le Madère, interrompit Arthur, qui vit le domestique paraître avec un plateau.

Cette diversion inattendue changea le cours des idées de la mère Louis ; elle tourna les yeux vers le déjeuner que l'on venait de poser sur un petit guéridon de laque, et cette expression de gourmandise comprimée, particulière aux paysans, illumina tous ses traits.

— Ah ! c'est déjà prêt, dit-elle ; eh bien ! à la bonne heure ! il n'y a pas moyen de *muler* (bouder) quand on voit un pareil festin.

Et comme Honorine se penchait sur son épaule, elle continua en la forçant à se relever.

— Allons, il y a temps pour tout, ma *fieule*, voilà assez d'*oremus* ; tu vas manger une bouchée avec moi.

Honorine s'excusa.

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844, au 11 janvier 1845, et les numéros des 13 au 23 février.

(1) Cette expression et les suivantes sont empruntées au patois normand.

[illegible] *le premier sera le serviteur de tous?* »

Non, cette prédiction, ou mieux ce précepte du Christ n'a point trouvé encore son accomplissement dans la société politique et civile ; et nous doutons fort que la société religieuse elle-même s'y soit montrée et s'y montre constamment fidèle. Gardons-nous de détourner (là serait la profanation et le blasphème), gardons-nous de détourner dans le sens d'une apologie du règne de Satan qui dure encore, des paroles qui s'appliquent au règne de Dieu dont l'avènement est toujours attendu sur la terre ! C'est le plus grave des griefs élevés contre l'Eglise que celui d'avoir fait servir à l'affermissement, à la consécration de la tyrannie même, la parole de libération et de fraternité apportée par son divin fondateur. Dans les temps modernes on a vu trop souvent l'Eglise faire cause commune avec les dominateurs des peuples, et, alliée, protégée de César, employer au profit de la puissance de César le glaive spirituel qui lui fut remis à d'autres fins et qui s'est émoussé de plus en plus à cet usage impie.

Non, le caractère de l'autorité, chez les nations chrétiennes, ne s'est pas transformé à ce point qu'on puisse dire que les chefs de ces nations, c'est-à-dire les détenteurs de la propriété et du pouvoir chez elles, ne soient plus des dominateurs, des maîtres; non, nous ne voyons pas réalisée encore parmi nous la parole qui dit qu'on ne sera le *premier* entre les disciples du Christ, entre les enfants de Dieu, qu'à la condition d'être le *serviteur de tous*. Nous faisons la même observation, au sujet d'un texte de saint Paul, sur la diversité de fonctions, et l'unité, la solidarité de destinée des membres du corps social, texte invoqué et commenté par Mgr. de Cambrai dans le passage suivant :

» Ecoulons comme saint Paul traite admirablement ce grand sujet dans sa première épître aux Corinthiens, où il dessine à grands traits la constitution de l'Eglise. Il ne s'agit que d'appliquer à la communauté civile ce qu'il nous dit de la communauté spirituelle. Unité du corps dans la diversité des membres, voilà la société. *Si tout le corps était œil, où serait l'ouï? Si le corps était tout ouï, où serait l'odorat?.... L'œil peut-il dire à la main : je n'ai nul besoin de tes services? La tête peut-elle dire aux pieds : vous ne m'êtes point nécessaires?* De même dans l'Eglise, *tous sont-ils apôtres, tous sont-ils prophètes, tous sont-ils docteurs?* Non, mais vous êtes tous *les membres d'un même corps qui est Jésus-Christ*. Qu'il n'y ait donc point de schisme dans un corps dont l'unité fait l'essence, *mais que tous les membres se prêtent l'un à l'autre un mutuel secours et se témoignent une mutuelle bienveillance, en sorte que si l'un souffre tous compatissent à sa souffrance; que si tel autre est dans l'honneur, tous se glorifient et se conjouissent avec lui. Et ceux-là mêmes qui nous paraissent plus faibles et employés à des fonctions plus humbles n'en sont pas pour cela moins nécessaires, ni moins dignes d'égards*, puisqu'ils concourent également à l'harmonie du tout et à la perfection de l'ensemble.»

Voilà exposées des conditions de solidarité et de réciprocité que repoussent précisément les riches et les puissants de nos jours. salaires : *je n'ai pas besoin de vos services* [illegible] *rez, jusqu'à ce que je juge qu'ils me sont de nouveau nécessaires.* Oui, voilà une faculté qui résulte de l'absence de lien organique entre les différentes parties de la société. Non seulement cette faculté anti-sociale, inhumaine, existe ; mais il y a des circonstances où il est de nécessité impérieuse pour le fabricant, où il y a pour lui force majeure d'en user, sous peine de travailler lui-même à sa propre ruine. Oui, voilà ce qui résulte forcément de la constitution actuelle de l'industrie. Et nous, sérieux ennemis de la religion et de la société, parce que nous demandons qu'on remplace un régime si monstrueux, si contraire aux intérêts et au bien de tous, par une combinaison qui prévienne toute perte pour le corps social comme toute lésion pour chacun de ses membres, qui assure au travail et à la fortune acquise leurs droits respectifs, en garantissant à l'un les moyens de s'exercer fructueusement, à l'autre, qui n'est que la faculté de disposer des fruits d'un travail antérieur, la sécurité de possession et de jouissance qu'elle réclame avec toute raison !

(Nous achèverons dans un autre article cette discussion.)

La loi sur le rachat des actions de jouissance n'est pas encore votée par la chambre des pairs. Fût-elle promulguée, comme elle est purement facultative, nous croyons qu'il serait toujours opportun d'insister sur les raisons qui font au gouvernement un devoir de ne pas se prêter aux calculs avides des banquiers, possesseurs des actions de jouissance. Nous avons déjà démontré que les arguments sur lesquels on s'appuie pour prouver l'utilité du rachat sont tout-à-fait illusoires, puisque l'Etat est très légitimement fondé à empêcher ces messieurs d'abuser de leur droit.

C'est pour nous une occasion d'extraire quelques considérations remarquables de l'ouvrage de notre collaborateur, M. Toussenel, *les Juifs, roi de l'époque*; on se rappelle que nous avons déjà extrait plusieurs passages de cette publication, qui paraîtra prochainement. M. Toussenel s'exprime ainsi :

Repoussées avec perte en 1842, les compagnies financières agissant dans l'intérêt de Genève, sont revenues à la charge en 1843. Pour forcer la résistance du gouvernement, elles ont mis en jeu leur formidable droit de modifier les tarifs, droit qui leur avait été concédé par la loi financière de 1822. Elles ont imposé au gouvernement une ordonnance en date du 17 avril (1843) qui *décuple* les tarifs des bois de construction, et *triple* celui des houilles sur le canal du Rhône au Rhin.

C'était un coup admirablement monté. Le raisonnement que se faisaient en agissant ainsi les capitalistes génevois et leurs féaux serviteurs, messieurs des compagnies financières, était fort logique et fort simple. Ils se disaient :

Voici une ordonnance qui supprime le commerce des bois de construction entre l'Allemagne, la Suisse et la France, qui ferme le marché de Mulhouse aux houilles de Saône-et-Loire et de Saint-Etienne, déjà exclues du marché de Paris par l'élévation des tarifs du canal du Loing, propriété

Malheureusement l'attention de la chambre élective avait été mise en éveil par les cris d'alarme de la presse et notamment par ceux des écri[vains] de la *Phalange* et du *National*, les seuls, avons-nous dit, qui [soient] restés fidèles à la cause des contribuables, au milieu de ce gaspillage effréné des deniers du trésor. La chambre élective, éclairée par les protestations vigoureuses de MM. Schutzenberger, Dupin aîné et Billault, [a mis] son *veto* à la proposition. Mais elle se reproduira certainement un jour ou l'autre, gardons-nous d'en douter. Le génevois est tenace et ne renonce pas pour un échec à une idée d'argent. Disons que, depuis lors, l'ordonnance du 7 avril a été rapportée.

J'ai admiré lors des débats de cette affaire l'attitude éplorée de M. [le] ministre des finances. L'infortuné homme d'Etat qui avait déclaré en 1838 *que la résistance des compagnies financières aux vœux du gouvernement et du commerce était une véritable calamité publique*, exposait de nouveau les misères de la situation du pouvoir, en face des exigences des banquiers. M. Lacave-Laplagne, dans la ferveur subite de son zèle gouvernemental s'oublia jusqu'au point d'inculper sévèrement l'impéritie des ministres de la Restauration coupables d'avoir aliéné aux compagnies financières les droits inaliénables de l'Etat dans la question des canaux. *Risum teneatis* ! M. Lacave-Laplagne, un membre du cabinet, qui a abandonné depuis quatre ans à toutes les compagnies financières de Londres et de Genève toutes les lignes de chemins de fer du royaume, M. Lacave-Laplagne, travaillant de complicité avec ses collègues à assurer à la haute banque le monopole des transports de la France, déplorant la faiblesse de ses prédécesseurs de la Restauration !

Mais que dire de ce gouvernement impotent qui s'en va répétant sans cesse son éternel refrain de misère et de pénurie du trésor, pour excuser sa fainéantise, et qui semble saisir avidement toute occasion de faire curée de la fortune publique à tous les loups-cerviers du pays et d'ailleurs.

Le trésor est à sec, et le gouvernement choisit, dans l'exécution des chemins de fer, les seuls travaux qui coûtent, et s'interdit les travaux qui rapportent !

Le trésor est à sec, et le gouvernement propose de faire cadeau de quarante millions à des spéculateurs étrangers pour leur racheter un droit dont ces spéculateurs ne jouiront que dans 22 ans, et dont la valeur est tout-à-fait problématique !

Et ces quarante millions pourront servir à la pose de ces rails et à la fourniture de ce matériel dont la dépense a si fort effrayé le gouvernement qu'il a mieux aimé jeter dans l'eau plus d'un demi-milliard, que de la prendre à sa charge.

Il est écrit dans la loi que tout esclave qui touche le sol français est libre ; il paraît qu'en revanche tout homme libre qui entre en France est esclave, car sa liberté, son sort, toute son existence dépendent uniquement de la volonté bonne ou mauvaise du préfet de police.

— Comme tu voudras, reprit la vieille, qui ne voulait point perdre en explications un temps qu'elle pouvait mieux employer ; ton oncle, lui, acceptera. Pas vrai, mon *mière*, que vous profiterez de la bonne occasion? c'est son droit, voyez-vous ; car, comme dit le proverbe :

« S'il pleut sur le curé, il dégoutte sur le vicaire. »

La manie des proverbes normands était une des infirmités de la vieille paysanne.

M. Vorel s'inclina en signe d'assentiment, et se mit à table avec sa belle-mère.

Celle-ci trouva tout excellent, surtout le Madère qu'Arthur lui versa, et auquel elle revint avec une persistance qui finit par alarmer Mme de Luxeuil. La gaieté de l'ancienne meunière devenait à chaque instant plus bruyante et plus communicative ; elle s'écria enfin, en frappant sur les genoux de la comtesse :

— Pardi ! vous êtes une bonne chrétienne, mam' Luxeuil, et qui avez pas de *grecquerie* (avarice) ; j'aime ça, moi ; aussi, j'vous le revaudrai. Vous verrez ce que je ferai pour la *petiote* et pour le gars; quéque chose qui les aidera ! car tout le monde a besoin d'aide : « un aide bien au bon Dieu à faire le bon blé. »

La comtesse et Arthur voulurent la remercier, mais elle les interrompit en disant qu'il fallait attendre au lendemain, après la noce, que pour le quart d'heure c'était assez *jacasser* et qu'elle voulait se reposer.

Mme de Luxeuil proposa de la conduire à l'appartement qu'elle devait occuper.

— Non pas vous, dit la grosse femme que le vin de Madère avait rendue égrillarde, mais votre jeune gars : je veux qu'il soit mon *valantin* (galant) ; sans te faire tort, pourtant, *fieule*, ajouta-t-elle, en se tournant du côté d'Honorine ; je ne le regarderai pas long-temps : « ce qui vient de flot s'en va de marée. »

Et se retournant vers le docteur:

— Eh bien ! mon *mière*, est-ce que vous ne voulez pas vous mettre aussi un peu en *galatine* (vous coucher)? Vous devez avoir besoin de dormir, car vous êtes tout *évêque d'Avranches* (tout absorbé).

M. Vorel déclara qu'il préférait jouir de la compagnie de Mme de Luxeuil, et la mère Louis sortit avec Arthur.

Mais celui-ci ne tarda point à revenir, en annonçant que la vieille paysanne avait trouvé une *payse* parmi les servantes de l'hôtel et qu'il les avait laissées ensemble parlant patois. La comtesse ne put retenir un geste de contrariété ; le médecin sourit.

Bien qu'il eût jusqu'alors gardé le silence, rien ne lui avait échappé. Il avait seul décidé la mère Louis à faire le voyage de Paris, et ce voyage n'était point pour lui sans motifs ; mais il voulait, avant tout, bien connaître le terrain et savoir par quel côté on pouvait s'avancer. Dès le premier coup d'œil il crut comprendre que le mariage projeté souriait peu à la jeune fille. Quelques questions adroites achevèrent de le convaincre et il laissa voir qu'il l'avait deviné.

La comtesse et Arthur, qui connaissaient l'habileté du docteur, furent sérieusement effrayés. La première se hâta de saisir un prétexte pour faire sortir Honorine.

M. Vorel la suivit du regard jusqu'à ce qu'elle eût disparu.

— C'est singulier, dit-il, avec une sorte d'hésitation, mais je ne trouve point à notre chère nièce la joyeuse émotion que donne habituellement l'approche du mariage ; elle paraît triste, tourmentée ; on dirait qu'elle cache un secret toujours près de faire explosion.

— Honorine ! s'écria Mme de Luxeuil, qui cacha son inquiétude sous un air de gaeté ; en vérité, docteur, vous la trouvez triste?... vous pensez qu'elle cache un secret !... ah ! ah ! ah ! mais vous n'avez donc jamais vu de jeune fille qui se marie?

— Il se peut que je sois, à cet égard, mauvais observateur, dit Vorel, avec humilité, mais, en tout cas, on pourrait interroger la jeune fille, et si sa grand'mère voit comme moi..... de travers, vous pouvez compter qu'elle n'y manquera pas.

— Et quand elle le ferait, reprit Arthur, avec impatience ; le docteur pense-t-il donc que nous ayons fait violence à ma cousine?

Vorel le regarda à travers ses lunettes bleues.

— Je suis persuadé du contraire, dit-il avec une lenteur et une immobilité dont l'expression contredisait évidemment sa protestation ; le choix de notre chère nièce a pu être déterminé par aucune menace, ni par aucune captation, il a été complètement libre ; mais monsieur de Luxeuil sait comme moi que la volonté d'une jeune fille est variable.

— Que voulez-vous dire, monsieur?

— Je veux dire que si la grand' mère Louis se mêlait à interroger sa petite-fille sur son air triste, c'est une supposition... et que celle-ci exprimât, par hasard, le désir de voir ajourner le mariage... ou d'y renoncer... je fais encore une supposition, la grand'mère serait capable de tout rompre.

Arthur fit un mouvement.

— Oh ! c'est une femme terrible, ajouta Vorel d'un air paterne, et elle n'écoute jamais que son inspiration...

— Vous oubliez qu'elle a donné son consentement, fit observer Mme de Luxeuil.

— Sans doute, sans doute, répliqua le médecin avec déférence ; mais madame la comtesse comprend bien que ce consentement deviendrait inutile si notre chère nièce changeait d'avis.... Il est bien entendu que c'est toujours une supposition.

— Dont monsieur Vorel voudrait faire une réalité ! acheva Arthur, qui était à bout de patience.

Le médecin feignit l'étonnement.

— Moi, dit-il : monsieur de Luxeuil ne me rend pas justice; nul ne désire au contraire plus vivement que moi la conclusion de son mariage... d'autant qu'il me permettra de terminer une affaire qui m'occupe depuis long-temps.

La mère et le fils échangèrent un regard ; ils venaient de comprendre le but du voyage de Vorel.

— Monsieur le docteur devait débuter par cet aveu, dit Mme de Luxeuil d'un ton railleur.

— Je tâche de commencer par le commencement, madame la comtesse, répliqua le docteur avec le sourire équivoque dont il avait l'habitude.

— Et peut-on savoir de quoi il s'agit? demanda Arthur.

— Mon Dieu, rien de plus simple ! La baronne possédait en Touraine une petite forêt enclavée dans un domaine appartenant à mon fils, du chef de sa mère, et que je voudrais acquérir à des conditions raisonnables. Jusqu'à présent la minorité d'Honorine a été un obstacle ; mais désormais je puis traiter avec monsieur de Luxeuil.

— Soit, dit Arthur, après le mariage.

— Oh ! non, reprit Vorel en souriant, après le mariage il serait trop tard ; une rédaction de contrat troublerait les enchantements de la lune de miel ; puis, je repars sur-le-champ. Je voulais proposer au contraire à monsieur de Luxeuil de tout régler aujourd'hui.

— Aujourd'hui, répéta Arthur ; mais je n'ai encore aucun droit.

— Qu'importe? L'acte peut être post-daté de deux jours : le notaire de madame la comtesse connaît trop bien les affaires pour se refuser à un pareil arrangement.

— Cependant monsieur...

— Allons, ne me refusez pas, interrompit le médecin, avec son sourire embarrassant, c'est un moyen de m'obliger à faire des souhaits pour que ce mariage ne rencontre aucun obstacle, et je suis généralement heureux dans ce que je souhaite.

Arthur parut hésiter.

— J'ai avec moi l'argent, ajouta Vorel, voudriez-vous m'obliger à le remporter?

L'idée d'un paiement immédiat décida de Luxeuil.

— Eh bien, soit, pardieu ! dit-il ; puisque vous voulez que je vende d'avance la peau de l'ours, allons chez le notaire et nous discuterons le prix.

Lorsqu'ils revinrent tous deux quelques heures après, la vente de la forêt était conclue, et leurs ~~deux~~ signatures données ; quant à celle d'Honorine, M. Vorel se faisait fort de l'obtenir.

La jeune fille se trouvait, en effet, dans une situation d'esprit qui ne lui permettait guère de rien débattre ni de rien refuser. Arrivée au moment d'accomplir le sacrifice, son courage avait fait place à une sorte de stupeur résignée. Elle se laissa parer sans émotion, sans regret, sans effroi ; elle avait cessé de sentir et de penser. La mère Louis avait beau lui répéter qu'elle allait avoir un *fel gars* (brave garçon) pour mari, et qu'une épouseuse devait avoir la mine plus *acoquetée* (fraîche), Honorine répondait affirmativement à tout, mais sans avoir compris ce qu'on lui disait, ni ce qu'elle répliquait elle-même. Enfin, l'heure venue, elle descendit au salon où attendaient le notaire et les témoins. C'étaient le marquis de Chanteaux, le prince Dovrinski, Marquier et de Cillart. Le contrat de mariage fut lu sans donner lieu à aucune observation ; mais au moment de signer la mère Louis prit la parole.

— Un instant, s'écria-t-elle ; maintenant que le grand noir a fini, c'est à mon tour. Vous avez mis là tout ce que les épouseurs se donnaient l'un

marquis de Dalmatie qui a été la cause de son exil. M. de Bornstedt prétendait dans un journal de Berlin que le marquis de Dalmatie était un diplomate plus que médiocre. La réponse du noble ambassadeur ne se serait pas fait attendre, et la police se serait chargée de la transmettre.

A ces détails nous pouvons ajouter que la police a menacé plusieurs correspondants de journaux étrangers (nous voulons dire allemands et italiens, mais non pas anglais), de les expulser de France s'ils continuaient d'attaquer le ministère dans les journaux de leur pays.

M. Bornstedt, dans une lettre où il expose le procédé barbare dont il est victime, dit qu'il continuera en Allemagne à propager l'idée de l'alliance franco-allemande à laquelle il a voué sa plume. Voilà un adieu bien honorable de la part d'un homme que la France repousse de son sein. Ainsi, M. Guizot et ses collègues, si obséquieux, si humbles devant l'Angleterre, ne ménagent pas les mauvais procédés aux Allemands, et ne craignent pas de nous aliéner l'esprit de nos alliés naturels. En vérité, on ne saurait être à la fois et plus illibéral et plus malhabile.

Nouvelles de Suisse.

C'est demain, 24 février, que s'ouvrira la Diète helvétique. Jamais session n'aura débuté sous de plus inquiétants auspices. L'agitation de la Suisse va toujours croissant. Les cantons favorables aux Jésuites s'arment pour s'opposer à leur expulsion; d'autres s'apprêtent, au contraire, à la provoquer et à l'accomplir. Voici comment un journal suisse peint la situation :

« Tous ces antagonistes irrités sont voisins. Ainsi, Argovie, qui veut repousser les Jésuites au besoin par les armes, touche à Lucerne, qui les appelle. Berne, dont le gouvernement révolutionnaire et libéral peut à peine contenir derrière lui ses impétueux paysans, et qui met maintenant à la tête du mouvement anti-jésuite son activité, son influence et peut-être son argent, est séparé du canton de Vaud par Fribourg, *jésuitisé* jusqu'aux os depuis que ses enfants sont élevés au séminaire. Le canton de Vaud, protestant aussi, et qui, à l'appel de Berne, se soulève en masse contre l'idée de tolérer en Suisse une congrégation qu'il regarde comme un pouvoir ennemi, a, tout à ses côtés, le Valais, catholique et fanatique, déjà enrégimenté, et qui menace, au premier bruit, de franchir la frontière vaudoise sous la conduite de ses prêtres. »

On peut, par un seul fait, avoir une idée de l'énergie avec laquelle le gouvernement provisoire de Vaud veut diriger les élections : « Il a décidé, lit-on dans le *Fédéral de Genève*, que l'âge nécessaire pour jouir des droits électoraux serait *seize* ans. Sous la Constitution actuelle, cet âge était de *vingt trois* ans. Il a été résolu en outre que les assistés, les faillis, et ceux qui sont sous le poids de la contrainte par corps seraient admis à l'exercice du droit d'élection; ne sont exclus que les interdits et les condamnés à une peine infamante. »

Le *Journal de Genève* du 21 février annonce que l'invasion du territoire lucernois, par des corps francs, semblait de plus en plus imminente.

[illegible]

» L'empereur renonce au tribut.

» Les consuls danois et suédois sont retournés, le 14, à Tanger. »

Dès l'origine des affaires du Maroc, nous avons dit que la France devait prendre en main les intérêts des différentes puissances qui avaient des griefs contre Aderrahaman. Si, avant la bataille d'Isly et le bombardement de Mogador, notre gouvernement eût signifié à l'empereur barbare un ultimatum commun pour les différents Etats de la chrétienté en réclamation contre le Maroc, la France eût rempli une haute mission de civilisation et de progrès. Aujourd'hui, en agissant après coup, la France ne joue plus qu'un rôle fort ordinaire. Il eût été plus glorieux pour notre nation qui a su détruire les pirates algériens, d'affranchir la Suède et le Danemarck de cet odieux tribut, dernier vestige de l'exploitation maritime que ces forbans exerçaient jadis sur le commerce de l'Europe, en en faisant une des conditions de son propre traité.

Le ministère espagnol a présenté le projet de loi relatif au clergé, dans la séance des cortès du 17 février; la voici dans tout son laconisme :

« Article unique. Les biens du clergé séculier qui ne sont pas encore vendus, lui seront restitués. »

Au sénat, M. Carasco a interpellé le ministère sur les brochures exaltées qui se publient et sur les sermons plus exaltés encore qui se prêchent contre les acquéreurs des biens nationaux. Les libéraux, a-t-il dit, ne peuvent s'empêcher de concevoir des appréhensions sérieuses à la vue de la marche du pouvoir; cette marche semble présager une réaction aussi terrible que celle de 1823, ou tout au moins une révolution.

Le président du conseil, le général Narvaez, a répondu ainsi :

« Le gouvernement s'est proposé de concilier les intérêts anciens avec les nouveaux, en respectant ces derniers comme sacrés. Il sait les écueils qu'il rencontrera sur son chemin; mais il tâchera de les éviter. On respectera les droits des acquéreurs des biens nationaux, comme placés sous la sauvegarde des lois. (Applaudissements prolongés.) Le plus grand accord règne parmi les ministres, et tant qu'ils conserveront la confiance de S. M. et des chambres, ils agiront dans ce sens; leur programme est : La reine, l'ordre public et la liberté (*la reina, el orden pub ico y la libertad.*)

» Quant aux sermons dont on a parlé; le gouvernement n'a rien appris de positif à cet égard; mais il a ordonné une enquête sévère, et les délinquants, s'il y en a, seront punis comme ils le méritent. On prendra d'ailleurs des mesures pour empêcher le renouvellement des abus. Le gouvernement n'ignore pas, que les partis extrêmes conspirent; mais il est prêt à faire tomber le glaive de la loi sur les coupables, quel que soit le masque dont ils se couvrent. »

Le ministre des finances d'Espagne, renouvelant les protestations du général Narvaez, a declaré de son côté que jamais l'administration actuelle ne permettra que l'on porte atteinte aux intérêts des acquéreurs de biens nationaux.

La *Sentinelle* et le *Mémorial des Pyrénées* confirment la nouvelle d'une conspiration à Vittoria, mais sans nous apporter aucun détail sur cette tentative.

obtenir d'un nouveau gouvernement de nouvelles concessions.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 28 février, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du Journal.

Toute demande *directe* d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée *franco* au gérant, et être accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10; chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du comptoir central de la librairie, qui, tous, reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

FAITS DIVERS.

La commission chargée d'examiner la proposition de M. Duvergier de Hauranne, relative à la suppression du scrutin secret, a nommé pour son rapporteur M. de Sainte-Aulaire. La commission n'a point adopté d'une manière absolue la suppression du scrutin secret; elle admet ce mode pour des circonstances exceptionnelles. Elle propose d'organiser le vote publié par division et en faisant le dénombrement des votants, chaque fois que ce mode sera réclamé par un certain nombre de membres. On aurait donc : 1° le vote sommaire actuel par assis et levé; 2° le vote par division; et 3° exceptionnellement le vote secret.

— M. Mignet, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, et M. de Rémusat, se sont rendus auprès de M. le ministre de l'instruction publique, pour exprimer les vœux de l'Institut qui recommandent au tutélaire intérêt du gouvernement la veuve et le jeune enfant du président de l'Institut, Lakanal, dont nous avons annoncé la mort, et qui n'a rien laissé après lui. M. de Salvandy a répondu à cette manifestation en accordant immédiatement une pension de douze cents francs à la famille du conventionnel.

— La commission du budget a examiné hier la partie du budget de la marine relative aux approvisionnements de la flotte. L'augmentation du crédit affecté à cette dépense, pour 1846, est de 1 852 000 fr. « Cette augmentation, dit ce soir le *Moniteur parisien*, s'explique par le nombre de bâtiments armés, plus grand en 1846 qu'en 1845 (170 au lieu de 160), par la nécessité bien constatée d'accroître le fonds consacrés au renouvellement des coques, c'est-à-dire des constructions neuves, afin de prévenir le dépérissement de la flotte, et par l'accroissement des dépenses en combustible, à raison du nombre plus considérable des bâtiments à vapeur qui seront armés en 1846. »

— C'est demain que la chambre des députés doit nommer dans ses bureaux la commission chargée d'examiner la proposition de M. Roger

---

l'autre... en fortune s'entend... eh bien! ajoutez un article pour la mère Louis.

Le notaire s'inclina et prit une plume.

— Mettez, reprit la paysanne en se rengorgeant, que le jour où la petite aura son premier, la grand'mère promet d'envoyer pour le trousseau deux cents écus!...

Ces mots avaient été prononcés d'un air de majesté si triomphante que le notaire crut avoir mal compris.

— Pardon, madame, reprit-il; vous avez dit?...

— Deux cents écus! répéta la mère Louis, en appuyant sur chaque syllabe.

Le notaire promena autour de lui un regard embarrassé.

— Ecrivez, écrivez, monsieur, dit Arthur, qui cachait son désappointement sous une gravité forcée; les petits présents entretiennent l'amitié. Madame Louis m'a, en outre, promis ma provision de *mascapie* (confiture de pommes).

— Et je ne m'en dédis pas, mon gars, continua la paysanne, qui n'avait point saisi la raillerie; je vous l'enverrai toutes fois et quantes il y aura du cidre, comme on doit en avoir cette année, car vous connaissez la règle :

Année venteuse,
Année pommeuse.

Seulement faut pas parler du mascapie dans l'acte, parce que je veux envoyer ça d'amitié!...

L'addition demandée par la mère Louis une fois faite, les signatures furent données, et l'on vint avertir que les voitures étaient attelées.

M. le marquis de Chaoteaux s'avança vers Honorine le sourire sur les lèvres; mais, à ce moment suprême, la vie pour ainsi dire suspendue chez la jeune fille se réveilla brusquement : elle eut tout-à-coup conscience de ce qui venait d'avoir lieu, de ce qui se préparait, et elle demeura glacée d'épouvante.

Le marquis resta quelques instants devant elle, le bras tendu, et répéta l'annonce qui venait d'être faite; mais Honorine, pâle, les yeux fixes, les deux mains crispées sur les bras du fauteuil, demeura immobile. Une crise terrible s'opérait en elle. Près d'accomplir le sacrifice accepté, une de ces répugnances, qui sont comme l'instinct de conservation de l'âme, venait d'anéantir subitement son courage. En vain la volonté luttait, en vain elle se répétait : il le faut! il le faut! une force invincible la retenait enchaînée.

M. de Chauteaux, déconcerté de son silence et de son immobilité, se tourna vers Mme de Luxeuil, qui s'approcha vivement et voulut lui prendre la main; elle était raide et glacée! La comtesse essaya de l'encourager par quelques paroles affectueuses; mais la jeune fille n'entendait plus : l'espèce de combat que se livraient en elle deux puissances contraires, était au dessus de ses forces; après quelques instants d'une apparente insensibilité, ses lèvres pâlirent, sa tête flottante se renversa et elle s'évanouit.

Il y eut un moment d'effroi parmi les assistants; mais M. Vorel les rassura. Il fit transporter la jeune fille dans une pièce voisine et revint bientôt avec Mme de Luxeuil, en annonçant qu'elle avait repris ses sens et qu'un repos de quelques instants suffirait pour la remettre. Arthur s'excusa près des témoins de ce retard imprévu et, pour rendre l'attente plus facile, leur proposa d'entrer chez lui où ils pourraient parcourir les journaux, tandis que la mère Louis, à qui l'accident de sa petite-fille *avait tourné le cœur*, passait à l'office *pour prendre quelque chose*.

Restés seuls, la comtesse et le docteur allaient retourner près d'Honorine; mais la porte du salon s'ouvrit tout-à-coup à deux battants, le domestique entra et annonça à haute voix : M. LE DUC DE SAINT-ALOFE.

EMILE SOUVESTRE.

(*La suite à demain.*)

Exposition de 1845.

L'*Artiste* donne aujourd'hui les détails suivants sur les œuvres d'art qui figureront à l'exposition de 1845 :

« M. Simart enverra au Salon une statue en marbre commandée par la chambre des pairs : c'est la *Poésie épique*, qui s'y trouvera quelque peu dépaysée.

» M. Etex aura au Salon un groupe en marbre représentant *Héro et Léandre*. La jeune fille, frappée de noirs pressentiments, cherche en vain à retenir Léandre auprès d'elle; son amant la rassure avant de s'élancer dans cette mer qui doit être son tombeau. M. Etex enverra encore le buste du général Pajol et celui de M. V. d'Abancourt. Le tableau par lequel M. Etex complètera son exposition est intitulé *la Délivrance par la mort*. Un homme, jeune encore, un artiste, un poète, a lutté avec courage contre l'infortune et la faim, mais, vaincu par la souffrance, il vient d'expirer sur un grabat. Trois femmes, trois anges accourus pour le délivrer arrivent au chevet de la victime : il est trop tard! Une statue en marbre, de Rossini, destinée au foyer de l'Opéra, *un Charlemagne* colossal commandé pour la chambre des pairs, et un buste de M. Augustin Thierry, sont demeurés inachevés dans ses ateliers.

» M. Goldschmidt expose une très grande toile qui nous paraît destinée à ressusciter le succès obtenu par *le Rêve du bonheur*, de M. Papety. L'auteur a voulu représenter toutes les variétés de l'amour considéré dans la femme. Vénus, la Vénus pudique, trônant sur un piédestal, ombragé par des lauriers-roses et des sycomores touffus, reçoit les offrandes et les hommages de plusieurs femmes jeunes et belles. Le même artiste envoie aussi une jeune *Bergamosque*, et une *Vue des ruines du palais des empereurs et des bains de Caracalla* à Rome.

» M. Serrur aura une grande *figure de Vierge* à mi-corps, un portrait à l'huile et un autre au pastel, dans le genre de ceux de Fragonard. — M. Belloc expose deux portraits, dont l'un, que l'on dit fort remarquable, est le portrait équestre de l'un de nos officiers généraux. — M. Garraud, statuaire, envoie un groupe en marbre, représentant *la Première famille humaine*. Eve tient dans ses bras ses deux fils : Caïn, le premier fruit de l'amour d'une femme; Abel, la première victime de la mort. M. Muller expose une *jeune Fille entraînée par une chèvre*, et *un Sylphe endormi*. — M. Bard enrichira le Salon de quatre tableaux, encore plus *étrusques* que de coutume.

— M. Armand Leleux enverra des *Baigneuses en Suisse*, *un Forgeron*, et des *Zingari* ou *Gitanos*, qui nous paraissent être l'une de ses meilleures productions.

» M. Flers, qui occupe un rang distingué parmi les paysagistes de notre temps, semble, cette année, avoir renoncé au genre auquel il doit sa réputation, pour s'adonner au pastel. On cite de cet artiste jusqu'à huit ou dix *Vues de Suisse*, reproduites d'après ce procédé de peinture, qui fut, à notre avis, trop long-temps négligé, et auquel, heureusement, MM. Vidal, Alphonse Masson, Eugène Tourneux, Maréchal et Sewrin viennent de rendre une grande partie de son ancien prestige. M. Flers aura encore au Salon deux petites toiles.

» Les paysages seront fort nombreux au Salon. M. Marandon de Montyel, dont les tableaux ont toujours été remarqués, envoie au Louvre *une forêt traversée par un torrent*, une vue prise dans les Cévennes; les *Rives du Tarn* et la *Vallée d'Engelberg*, près le lac des Quatre-Cantons.

» M. Paul Gélibert, directeur du Musée de Pau, expose le *Combat d'un ours contre un taureau*. — M. Sébastien Cornu, un beau tableau religieux. — M. Delaroche n'exposera pas cette année. On annonce qu'il doit être le successeur de M. Schnetz, dans la direction de l'école de Rome. — M. Biard enverra plusieurs tableaux, parmi lesquels la *Confession d'un bas-bleu*, pour faire pendant à la *Confession du tambour-major*.

» M. Bazin enverra le *Denier de César*. — M. Ducornet a peint, avec ses pieds, un *Christ expirant*. — M. Glaize, qui, depuis quelques années, a pris rang parmi les bons artistes de ce temps, exposera une *Madeleine* au moment de sa conversion. — M. Chasselat Saint-Ange, une *Sainte Catherine de Gênes*, et M. Delaval une *Sainte Catherine d'Alexandrie*.

» M. Ch. Lefèvre envoie une immense composition représentant le *Christ aux Limbes*. — M. Bourdon un *Saint Hilaire*. — et M. Grosclaude une *Madeleine* et un *Chérubin*. Ce dernier artiste paraît avoir renoncé au genre trivial. — Nous parlerons encore d'une *Notre-Dame de Résignation*, de M. Lazerges, et d'un *Evanouissement de la Vierge*, par M. Auguste Hesse.

» L'auteur de cette délicieuse toile, *le Soir*, M. Gleyre, envoie cette année un tableau représentant la *Dernière réunion des Apôtres*, avant leur dispersion sur les divers points du globe, qu'ils devaient évangéliser. — M. Eugène Delacroix exposera cinq tableaux, parmi lesquels nous citerons l'*Empereur de Maroc* et une *Education de la Vierge*.

» M. Adolphe Leleux envoie deux toiles importantes, et M. [illegible] Saint-Prix une *Vue d'Auvergne*. — M. Gabriel Lavinon a terminé un grand tableau représentant *Jésus chez Marthe et Marie*.

Outre le *Déjeuner dans la forêt d'Eu*, au mois d'[illegible], commandé par le roi, et le *Siège de Beyrouth par Baudouin, roi de Jérusalem*, destiné au Musée de Versailles, M. Eugène Le Poittevin envoie au Salon trois tableaux de genre, *Van der Velde peignant d'après nature l'effet d'un combat naval*, *Backhuysen se faisant raconter des histoires de mer par un vieux forban*, et enfin un joli pendant au *Renseignement* du Salon dernier, le *Coup de l'étrier*.

» M. Tronville expose une toile importante, le *Siège de Metz par François de Lorraine*; cette page historique est accompagnée d'un *Sauvetage sur la côte de Bretagne*. M. Eug. Devéria n'a pas fini à temps, pour le Salon, sa grande toile représentant l'*Inauguration de la Statue de Henri IV*, à Pau.

» On nous annonce que la plupart des peintres qui font partie du jury d'examen pour l'exposition, sont dans l'intention de ne pas siéger cette année. Plusieurs graveurs et statuaires se récusent aussi. »

... est nommé rapporteur de cette commission. La commission s'est rendue hier à l'hôtel et a visité l'emplacement où doit être élevé le double monument.

— M. le contre-amiral Duval D'Ailly, ex-gouverneur de la Martinique, vient d'arriver à Paris.

— M. le général baron Brun de Villeret, grand-officier de la Légion-d'Honneur, pair de France, est mort le 11 au Malzieu (Lozère).

— Une correspondance directe et à époques fixes vient d'être établie entre Oran, le Hâvre et Rouen.

— Les courriers du Nord et du Midi sont encore en retard aujourd'hui : la plupart de nos correspondances et de nos journaux des départements nous manquent.

— Le paquebot l'*Océan*, qui fait le service d'Alger à Marseille, est entré hier dans ce dernier port, après une traversée extrêmement pénible. Ce navire, qui devait partir d'Alger le 9 courant, n'a quitté cette ville que le 11, l'amiral Rigodit ayant donné l'ordre au capitaine de retarder son départ à cause de l'état affreux de la mer. Il a été forcé de relâcher à Barcelone le 15, et, cherchant vainement à poursuivre sa route, il a dû, le lendemain, mouiller aux îles Maides, où se trouvaient trois bâtiments français ; à Roses et à Cadaquès, il a rencontré une foule de navires à la voile, dont plusieurs ont gagné le cap Palamos. De Cadaquès, l'*Océan* est venu à Marseille, après avoir été beaucoup tourmenté. Il a cru apercevoir le *Phare* à la hauteur du cap Creux. Les nouvelles d'Afrique qu'il apporte sont moins fraîches que celles que nous avons publiées.

— Un accident, qui pouvait avoir des suites terribles, est arrivé à Alger, au bain maure de la rue de la Casbah. La chaudière a fait explosion et brisé la plaque de marbre qui était placée au dessus. Les débris, lancés jusqu'à la voûte, sont retombés sur les baigneuses, qui, dans leur effroi, ont pris la fuite quoique à peu près nues. Des passants se sont empressés de jeter sur elles leurs burnous, et l'épaisseur de la fumée qui sortait en ce moment de la porte leur a été jusqu'à un certain point un voile secourable. Une seule femme a été blessée par l'explosion : c'est une négresse attachée au service des bains ; elle a eu un bras cassé. C'est la septième fois qu'un évènement de ce genre a lieu dans ce bain. Les Maures disent qu'il est au pouvoir des génies, et ne songent pas à refaire la chaudière, dont la mauvaise construction gêne la sortie de la vapeur et cause seule ces accidents.

— Les journaux du Bas-Rhin citent un trait vraiment remarquable de sang-froid et d'intrépidité : Henri Pachur, machiniste au chemin de fer de Strasbourg, était parti avec un convoi descendant. Arrivé près d'Ebersheim, il aperçut un homme couché sur la voie ayant la tête sur les rails. Il a eu assez d'agilité pour ralentir un peu la courroie, sauter en bas de la locomotive, retirer l'individu couché, le jeter de côté, et remonter sur la machine.

— Ainsi qu'on l'a déjà annoncé, M. Spontini, le célèbre compositeur, avait été fait comte par S. S. le pape. Le *Notizie del Giorno*, dans son numéro du 15 ce ce mois, nous apprend les circonstances de cette nomination : M. Spontini est né à Majolati, dans le diocèse de Jesi : il était déjà fondateur d'un Mont-de-Piété établi de ses deniers à Jesi, et il vient de faire donation entre-vifs de tous ses biens, qui seront consacrés à des établissements pieux à établir à Majolati, sa patrie. Le saint-père, informé de ces faits, a érigé en comté les propriétés que M. Spontini possède sur ce territoire et conféré à l'illustre compositeur le titre de comte de San-Andrea.

— Une feuille allemande annonce que le prince Pukler a vendu sa seigneurie de Muskau à une grande maison de banque pour 1 500 000 thalers de Prusse ; la somme assurée à l'entremetteur de la vente est de 50 000 thalers. On sait que l'épouse divorcée du prince, qui est la fille de feu le prince chancelier Hardenberg, et un grand nombre d'autres personnes ont placé des capitaux considérables sur cette seigneurie.

— Nous avons déjà annoncé qu'une plainte en calomnie a été portée contre le journal belge l'*Observateur*, par la commission des hospices de Bruxelles. A l'occasion de ce litige, une visite domiciliaire a été faite dans les bureaux de cette feuille, par ordre d'un juge d'instruction. — Cet acte du parquet a vivement ému la presse bruxelloise, habituée comme on sait à une liberté excessive d'allures.

... presque partout ... veulent bien recevoir les ouvriers étrangers qui viennent apporter leur argent dans les cabarets ; mais y prennent-ils un logis et réclament-ils assistance, on la leur refuse absolument s'ils n'ont pas acquis *le domicile de secours*, et ce qui arriva à notre malheureux père de famille. Chassé d'ailleurs par le propriétaire de son logis, qu'il ne payait pas, il entra dans Paris et vint s'y loger près des barrières, dans un quartier riche cependant, mais dans une de ces rues et de ces maisons exceptionnelles par leur laideur qu'on y trouve encore çà et là pour y loger les pauvres.

« Humilié et dégoûté par les premiers refus qu'il avait éprouvés ailleurs, celui-ci n'osa-t-il rien réclamer ? Le fait est qu'il acheva de vendre tout ce qu'il possédait pour nourrir sa famille : ustensiles de travail, vêtements, literie, tout disparut ; et pendant le froid intense qui a signalé, cet hiver, le mois de décembre, sans bois, sans couverture, ces dix personnes couchèrent à nu sur le carreau de leur chambre, se blottissant les unes contre les autres pour éviter de mourir gelées. Cependant la nourriture manquant, le père, un grand fils qui travaillait, et trois petits enfants tombèrent malades de misère ; enfin depuis deux jours personne de cette famille n'avait mangé, lorsque leur horrible situation, s'ébruitant au dehors, commença à émouvoir la pitié publique. On courut chez les sœurs de charité, on courut chez l'administrateur du quartier : celui-ci donna ce qu'il put, mais, la distribution étant faite, il restait peu de chose.

« Le bureau de bienfaisance allait s'assembler ; l'inscription au contrôle des indigents fut prononcée sans qu'aucune fin de non-recevoir ait été opposée ; mais on demandait un secours extraordinaire proportionné à l'énormité du besoin : il fut impossible de l'obtenir administrativement ; l'admission était trop récente, et les membres du bureau, émus de pitié, préférèrent fouiller dans leur propre bourse que d'accorder ce qu'ils crurent être contraire aux règlements. Cependant la charité privée accomplissait son œuvre, les bonnes sœurs la sollicitaient vivement ; un de ces hommes au cœur chaud et bon, à l'éloquence persuasive, qui avait été profondément ému de pitié en présence d'une telle misère, allait partout chez ses amis, quêtant des secours qui arrivaient en abondance : en peu de jours le mobilier fut reconstitué, les outils rachetés, le loyer payé d'avance ; la famille, les malades, réconfortés par de bons aliments, par la bienveillance dont ils se voyaient entourés, purent reprendre les travaux qui les nourrissaient.

« Tel est le vrai caractère du secours bien placé : c'est de mettre ceux qui le reçoivent en état de s'en passer bientôt. Le bureau de bienfaisance donnera le mois prochain deux ou trois pains le jour de la distribution ordinaire ; l'administration des hospices, à laquelle on a demandé un secours extraordinaire, accordera une quinzaine de francs : tout cela fera du bien et sera reçu avec reconnaissance ; mais le moment de la vive détresse sera passé, et il eût été trop tard si les malheureux, relégués au fond du douzième arrondissement, n'eussent été entourés que de voisins incapables de les secourir. »

UNE FEMME CONDAMNÉE A MORT. — La cour d'assises de l'Aisne vient de condamner à mort la femme Leclerc pour avoir fait tirer un coup de feu sur son mari par deux complices soldés par elle. — L'accusée s'est tenue dans un système constant de dénégation. D'après le réquisitoire du ministère public, on pourrait présumer que la femme Leclerc avait voulu se débarrasser de son mari, parce que ce dernier s'était proposé d'annuler un testament qui abandonnait au survivant toute la fortune commune. — D'après quelques autres révélations, on pensait que les brutalités exercées sur la femme par le mari, ont amené la malheureuse à sortir par un crime de ses souffrances domestiques.

Un fait grave a signalé la dernière audience consacrée à ce procès. On y a vu un gendarme, nommé Caramel, pousser jusqu'au fanatisme le désir qu'il éprouvait de découvrir lui-même les coupables. M. le président a frappé ainsi cet excès de zèle :

« Caramel, je dois vous donner les éloges pour le zèle que vous avez déployé dans cette affaire ; mais je dois vous dire en même temps tout ce que votre conduite mérite de blâme. Vous avez cherché à induire des accusés en erreur ; vous avez supposé des aveux qui ne vous avaient pas été faits. Vous avez fait plus : vous avez engagé un des accusés à faire des aveux, en lui promettant de lui procurer des certificats. Vous lui avez dit que vous demanderiez au jury des circonstances atténuantes en sa faveur ; qu'il n'en aurait que pour deux ou trois ans de prison. En cela vous avez eu le plus grand tort. La justice cherche la vérité ; elle l'impose quelquefois : elle ne l'achète jamais. Prenez dans mes paroles ce qu'il y a d'éloge ; retenez également ce qu'il y a de blâme, et faites-en votre profit. »

La femme Leclerc a été condamnée à la peine de mort : — ses complices, Bayeux et Lemaire, aux travaux forcés à perpétuité.

... que la propriété, c'est la santé, c'est la vie des citoyens ; il ne faudrait pas que l'on pût croire un instant que la loi a eu moins de sollicitude pour protéger les personnes que pour défendre la propriété. En présence d'un accusé qui ne nie nullement être l'auteur des coups dont a été victime son camarade, vous saurez accomplir avec fermeté le devoir que la société vous impose. »

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 23 FÉVRIER.

Tous les journaux ont, ce matin, une exclamation qui est tout leur article :

Le *Constitutionnel*. — « Il n'est pas un député ministériel qui ne tienne » entre ses mains le dixième de la fortune de la France ! »

Le *National*. — « M. Guizot dit qu'il lui suffit d'une petite majorité » pour faire de grandes choses... Mais quelles grandes choses peut faire » un ministère avec une majorité qu'il subit ? »

Siècle. — « Luttons donc énergiquement, opiniâtrement pour ruiner » ce système d'immoralité, de réaction, d'ignoble rouerie, et pour faire » triompher les principes de 1789 et de 1830, aujourd'hui publiquement » insultés. »

Le *Commerce*. — « Avec ce ministère, la corruption est sans limites. » Il n'y a pas d'homme qu'elle ne cherche à atteindre ni de médiocrité » si misérable qu'elle ne marchande. »

Ce matin, le *Journal des Débats* refait le discours de M. Guizot. Nos 24 voix de majorité, s'écrie-t-il, valent plus et mieux que 40 voix de majorité qui eussent appartenu à l'opposition. Les 24 voix représentent un principe, un drapeau, tendant au même but, tandis que les 203 voix de la coalition ne représentent rien, ni un homme, ni un principe, ni un parti, ni une idée quelconque !... Nous croirons, dit-il encore, à une majorité de coalition quand M. Billault et M. de Larochejacquelein, M. Thiers et M. Berryer, M. Joly et M. Dufaure, M. Odilon Barrot et M. Dupin fraterniseront dans le nième ministère.

Il serait curieux que ces messieurs prissent au mot l'organe vainqueur et lui prouvassent qu'il n'est aujourd'hui qu'un seul moyen de gouverner la France, c'est que toutes les forces intelligentes, tous les cœurs dévoués, tous les hommes convaincus s'associent dans un intérêt social et humanitaire, en laissant de côté ces puériles distinctions de partis qui les condamnent à un isolement mortel !...

Mais cette fois, écoutons le *Journal des Débats* et Dieu l'entende ! il adjure la majorité de profiter enfin de ce qu'elle a le pouvoir sans conteste pour s'occuper sérieusement du bien-être du pays. Il l'engage à être aussi compacte quand il s'agit de voter des lois utiles qu'elle l'a été pour soutenir M. Guizot.

Bourse. --- Revue de la semaine.

La nullité des opérations en fonds publics n'a point donné lieu à de sérieuses variations. En résultat, le 3 p. 0/0 a monté de 10 centimes, et le 5 p. 0/0 de 25. On avait paru compter sur le triomphe du ministère dans la question des fonds secrets, mais cet évènement, escompté bien à l'avance, a un résultat produit d'autant moins important, que la majorité s'est trouvée en réalité au dessous des prévisions même modérées.

Les chemins de fer ont, ces jours derniers, complètement regagné le terrain perdu dans la semaine précédente. Nous ne voyons guère que le chemin de la Teste qui montre de l'hésitation et ne peut se relever.

Les promesses d'actions ont pour la plupart bien tenu leur cours, et les chemins non constitués sont en hausse, à l'exception de celui de Sceaux, qui paraît mort-né.

Hier on a négocié un certain nombre de chemins de Gand à Anvers, commencés à 560. Leurs prix se sont élevés rapidement à 600 et restent à 590.

Il y a continuation de la stagnation sur les fonds étrangers.

Les banques de France ne se remettent pas du léger échec qu'elles ont éprouvé, et perdent cette semaine 15 francs.

Les actions de gaz de toutes les compagnies sont en bénéfice assez considérable, ainsi que les lin Maberly. Il y a eu réaction en baisse de 60 francs sur les Vieille-Montagne.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp. rue du Croissant, 16.

Spectacles du 24 février.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Femme de 40 ans. Mari à la Campagne.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Gulistan. Le Maçon.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Il Barbiere.
7 h. 1/2 ODÉON. — Notre-Dame-des-Abîmes.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Trois Loges. Mystères. Enfant chéri. La Haine.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Représentation extraordinaire.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Tuteur de 20 ans. Bal. Michel et Christine.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Une Nuit terrible. Tour d'Ugolin. Le Bœuf.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Lady Seymour.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Ruines de Vaudemont.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — Marin. Danses. M. Jean. Clowns. Flageolet.
6 h. 1/2 FOLIES. — Toutou. Rosière. Gamin. Cendrillon. Voyage.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

ambre ne s'enferme qu'à contre-cœur dans le cercle de ces ques-
ons arides et spéciales, où la passion politique n'intervient pas. peine M. de Fontette avait-il prononcé sur l'organisation du conseil-d'Etat un bon discours mal écouté, que l'ordre du jour s'est trouvé interverti, d'abord par le maréchal Soult déposant sur la tribune deux projets de loi relatifs aux pensions de retraite et à une levée de quatre-vingt mille hommes, ensuite par M. Garnier-Pagès, interpellant le ministère sur la moralité du nouvel emprunt espagnol. A partir de ce moment la discussion a été vive; de nombreux orateurs se sont disputé la parole, mais l'organisation du conseil-d'Etat a été complètement perdue de vue.

Suivant M. Garnier-Pagès, la banqueroute est pour le gouvernement espagnol une maladie chronique dont la France fait toujours les frais. Après la triste expérience que nous avons acquise lors des emprunts négociés de 1820 à 1823, et de 1823 à 1833, est-il convenable que nous permettions à l'Espagne de tenter chez nous un nouvel emprunt de 3 p. 0/0 dont l'objet apparent est de solder l'arriéré, de remplir les anciennes dettes, mais qui n'est en réalité qu'un prélèvement de plus sur la fortune de la France? Au moment où nos chemins de fer, où notre agriculture, où toutes nos industries sollicitent un large emploi des capitaux français, devons-nous les jeter dans le gouffre ouvert par un État voisin sans crédit, sans ressource, et qui vient, par une mesure réactionnaire, de retirer à ses créanciers leur meilleur gage, les biens du clergé?

M. Garnier-Pagès, chaudement appuyé par M. Odilon-Barrot, somme le ministère de ne pas laisser coter à la Bourse le nouvel emprunt espagnol et de préserver ainsi les petits capitalistes français d'un piége. Ces orateurs voudraient que la Chambre indiquât au cabinet la marche qu'il doit suivre, par un ordre du jour ainsi motivé :

« La Chambre confiante dans la protection que le gouvernement doit assurer aux intérêts publics et privés, menacés par l'émission des nouveaux bons espagnols, passe à l'ordre du jour. »

MM. Lacave-Laplagne et Guizot ont combattu cette proposition qui portait le dernier coup au crédit de l'Espagne, et, bien que le langage de tous les orateurs ait conservé soigneusement à ces débats une couleur exclusivement financière, une question politique s'agitait au fond. La gauche disputait ses revenus au gouvernement illibéral, à la contre-révolution qui règne à Madrid; le ministre des affaires étrangères défendait dans le cabinet espagnol un allié, un partisan de sa politique compressive.

Toutefois, nos ministres n'ont pas soutenu que l'Espagne eût des fonds disponibles, qu'elle fût en état de faire honneur à ses engagements présents et passés; ils ont déclaré seulement qu'interdire anciens comme les nouveaux, déjà il est en négociations avec un grand nombre de prêteurs français; l'acte d'hostilité que la chambre veut commettre contre le crédit espagnol peut faire avorter ces transactions et enlever une centaine de millions à notre pays.

Ce dernier argument a produit peu d'effet lorsqu'il a été présenté par M. Manguin, qui sert de mandataire aux créanciers du gouvernement espagnol. L'argument toutefois avait de la force et les ministres devaient triompher, surtout lorsqu'ils se sont bornés à demander qu'on ne décidât pas à l'improviste une question aussi grave. Tous les partis ont consenti à l'ajournement de cette discussion.

Par les motifs que nous venons de résumer, nous ne croyons pas que le gouvernement français puisse défendre de coter à la Bourse le nouvel emprunt espagnol; ce qui importe, c'est que cet emprunt ne soit coté qu'à sa valeur, et, à cet égard, l'opposition doit être contente. Le résultat qu'elle cherchait sera nécessairement obtenu par les débats d'aujourd'hui. Tout, jusqu'aux arguments que MM. Guizot et Lacave-Laplagne ont présentés en faveur du gouvernement espagnol, porte à son crédit, qui voulait renaître, la plus grave atteinte : ce n'est pas sans sympathie et sans douleur que nous constatons la détresse actuelle d'une grande nation dont les destinées ont été et ne peuvent manquer de devenir un jour si brillantes. Puisse le ministère espagnol, averti par la défiance qu'il rencontre à l'étranger, comprendre qu'il fait fausse route, qu'il s'est engagé dans des réactions politiques intempestives, qu'il a mal à propos ébranlé la constitution du pays, qu'il a manqué à sa mission en voulant s'imposer par l'intimidation et les fusillades! Qu'il cherche plutôt, par des amnisties larges et sincères, à ramener le calme dans le pays; qu'il porte son attention vers l'agriculture, et qu'il travaille à régénérer cette base vivante des sociétés; qu'il encourage et développe l'industrie, si faible encore dans la Péninsule; en un mot, qu'il crée des valeurs au sein du pays; qu'il annonce dès aujourd'hui, par des faits, l'intention d'entrer dans les voies de l'activité pacifique, et l'Espagne verra renaître son crédit comme sa puissance et sa dignité.

Par une étrange coïncidence, lorsque notre chambre des députés s'occupait des fonds espagnols, le dernier numéro d'*El Heraldo* arrivait aujourd'hui à Paris avec les lignes suivantes :

« Aux termes d'un traité, en date du 30 décembre 1828, nous avons consenti, au profit du trésor de France, une inscription de 80 millions de francs pour causes de douloureuse mémoire. Il peut être honteux (*puede servergonzoso*) — (et ce sera à l'histoire à le dire) — pour le gouvernement de Louis-Philippe, de continuer à recevoir le prix d'une invasion liberticide, mais notre fierté est intéressée à payer ce que nous ou plutôt dans le port. Nous ne conseillons de ... douber, car il a plus d'une avarie et ne pourrait, sans péril, entreprendre un voyage de long cours.

Le ministre de la guerre a pris enfin, relativement à la malheureuse affaire de l'Ecole polytechnique, une détermination dont il faut le louer, quoiqu'elle ait encore une sorte de rigueur. Il a tâché de concilier la clémence à laquelle la chambre des pairs avait fait un appel si pressant, avec les devoirs que lui imposait le maintien de la discipline. Il fallait, a-t-il pensé sans doute, que le dernier mot restât à l'autorité. Les dix-sept élèves exclus, lors de la réorganisation de l'Ecole qui a suivi son licenciement, sont rappelés, mais ils perdent un an sur leurs camarades. Les quatorze élèves qui avaient achevé leur cours d'études, n'entreront dans les services publics qu'au mois d'août prochain, et les trois élèves qui n'avaient encore fait qu'une année à l'Ecole, continueront leur seconde année à la prochaine rentrée.

Nous félicitons le ministère de cet acte tardif de clémence.

En Suisse, l'exaltation des esprits est loin de se calmer. S'il en faut croire le journal de Londres, *the Globe*, le gouvernement français aurait donné des ordres pour que de considérables achats d'armes, faits en France, pour le compte de quelques maisons de Berne et de Vaud, ne passassent pas la frontière.

Le roi Oscar a fait le 10 février, à Christiania (Norwège), l'ouverture des états de son royaume. Son pays fonde de grandes espérances sur ce prince, qui, avant de monter sur le trône, avait manifesté des pensées larges et généreuses. Nous retrouvons avec plaisir dans le discours qu'il a prononcé quelques indications de ses desseins futurs. Nous devons, a-t-il dit, léguer à nos descendants une plus grande somme d'instruction, de force et de bien-être social que celle qui nous a été transmise à nous-mêmes par nos aïeux : le triomphe des lumières et de la paix est plus durable que celui des combats, et n'exige pas moins de courage et de dévouement. Puisse ce jeune prince trouver en son âme assez de force et autour de lui assez de lumières pour réaliser ses généreuses intentions!

La discussion engagée à la chambre des communes sur l'ouverture des lettres a été close par le rejet de la proposition de lord Howick, tendante à une enquête : ce rejet a été prononcé par 240 voix contre 145.

Il paraît résulter de toute cette discussion que le gouvernement anglais avait cédé aux suggestions du cabinet autrichien et avait communiqué à ce dernier le contenu des lettres adressées aux réfugiés italiens, et qui les tenait au courant des projets des malheureux frères Bandiera. Grâce à cette communication les gouvernements autrichien et napolitain purent faire tomber les conspirateurs dans un guet-apens où ils périrent tous;

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS [1].

Deuxième partie.

XI. — L'IDÉE FIXE.

En renonçant au nom de M. Michel, le vieillard avait également quitté le costume sous lequel nous l'avons jusqu'à présent montré aux lecteurs. Le pantalon à pied se trouvait remplacé par une culotte de casimir blanc, serrée sur les bas de soie au moyen d'une boucle de vermeil, et la douillette fourrée, par un habit bleu, à collet étroit, qui laissait voir un gilet de piqué, couleur paille. Sa cravate de baptiste, jaunie par le temps, était brodée aux coins et retombait sur un jabot de Malines presque droit; enfin la chaussure découverte et arrondie avait pour ornement une petite cocarde de ruban noir satiné.

C'était un costume de l'Empire avec toute cette fraîcheur flétrie des vêtements longtemps conservés sans qu'on en ait fait usage, et il ne fallait rien moins que la physionomie austère du vieillard pour lui ôter ce qu'il pouvait avoir de ridicule et de suranné.

A ce nom de Saint-Alofe annoncé par le laquais, Mme de Luxeuil s'était détournée stupéfaite; mais en apercevant le duc dans le même costume qu'il portait lors de leur dernière rencontre, elle le reconnut sur-le-champ, malgré les ravages des années, et poussa une exclamation d'épouvante.

L'arrivée de M. de Saint-Alofe dans un pareil moment avait, en effet, quelque chose de si redoutable, que toute sa présence d'esprit l'abandonna; elle demeura debout à la même place et comme hallucinée par un fantôme.

Cependant le duc, s'étant avancé lentement vers elle, s'inclina; par un mouvement machinal la comtesse rendit le salut, lui montra un fauteuil et se laissa retomber elle-même sur la causeuse qu'elle occupait un instant auparavant.

Jusqu'alors aucune parole n'avait été échangée. Vorel, étonné, regardait alternativement Mme de Luxeuil et le duc; enfin celui-ci, qui était resté debout comme s'il eût attendu la sortie du médecin, se tourna vers la mère d'Arthur.

— Je crains que ma visite ne paraisse importune, dit-il avec une froideur polie; je sais qu'elle interrompt une solennité de famille...

— Il est vrai, balbutia Mme de Luxeuil en s'efforçant de se remettre; c'est aujourd'hui que mon fils se marie; le contrat vient d'être signé...

— Déjà! interrompit le duc; vous avez fait diligence, Mme la comtesse.

— Loin de là, Monsieur, reprit Mme de Luxeuil qui, en parlant, retrouvait peu à peu son sang-froid; nous sommes au contraire en retard, et depuis longtemps les témoins attendent...

— Ah! vous avez les témoins, répéta le duc en regardant fixement la comtesse; et... parmi eux, madame, s'en trouve-t-il un qui puisse être pour Mlle Honorine Louis un défenseur éclairé et sérieux?

— Un défenseur... Qui vous fait supposer qu'elle en ait besoin, Monsieur?

— Sa position, Mme la comtesse, et surtout son âge qui lui donne droit à l'appui d'un tuteur.

— Aussi avions-nous espéré M. de Vercy, fit observer Mme de Luxeuil; mais, malgré ses promesses, il n'est point arrivé...

— Et il n'arrivera pas, ajouta le vieillard avec gravité; car M. le conseiller de Vercy est mort assassiné!

La comtesse jeta un cri.

— Assassiné! répéta-t-elle; où cela, grand Dieu?

— M. de Vercy a succombé en chemin, reprit le duc, sous les coups de deux misérables qui se sont ensuite présentés à Paris, à sa place, dans l'espoir de se faire payer des sommes qui lui étaient dues. Un homme les a reconnus, ils l'ont frappé, et c'est en écoutant tout-à-l'heure son interrogatoire que j'ai tout appris.

La mère d'Arthur joignit les mains avec une exclamation d'horreur.

— La mort a subitement privé Mlle Honorine Louis de son appui, continua M. de Saint-Alofe; voilà pourquoi je viens ici prendre sa place et réclamer près d'elle mes droits de premier tuteur.

Mme de Luxeuil parut plus saisie que surprise. Dès l'apparition du duc elle avait pressenti qu'il arrivait pour s'entremettre et faire obstacle au mariage d'Arthur; mais, uniquement préoccupée d'une crainte que le lecteur connaîtra bientôt, elle n'avait point songé au titre qu'il venait d'invoquer : aussi se trouva-t-elle, pour ainsi dire, prise au dépourvu. Cependant, elle s'efforça d'échapper à son embarras par l'audace.

— Monsieur le duc n'espère point, sans doute, nous faire prendre au sérieux ses prétentions, dit-elle avec hauteur; dans quelques instants, Mlle Honorine Louis portera un nom qui lui rendra inutile toute protection étrangère.

— Mais elle ne le porte point encore, madame la comtesse, objecta M. de Saint-Alofe, et d'ici là, vous ne pouvez repousser la demande que je viens vous faire.

— Et quelle est-elle, monsieur?

— Obligé, par mon devoir, de veiller sur la pupille que M. de Vercy ne peut plus protéger, je désire l'entretenir ici une fois, une seule, mais sans témoins, sans interruptions et librement.

Les traits de la comtesse s'assombrirent.

— Et dans quel but cet entretien, reprit-elle?

— Un autre refuserait peut-être de le dire, répliqua le vieillard, mais moi je crois devoir la vérité à madame la comtesse. Je veux voir la jeune fille dont l'avenir va s'engager pour savoir si cet engagement est spontané, réfléchi; si elle connaît bien celui qu'elle épouse; si ce mariage, enfin, est une libre préférence ou une contrainte qu'elle subit.

— Et vous avez pensé que nous pourrions permettre cet injurieux examen, s'écria Mme de Luxeuil!

— J'ai pensé que madame la comtesse comprendrait la nécessité de s'y soumettre, dit M. de Saint-Alofe toujours calme.

— Jamais! monsieur, jamais! interrompit la mère d'Arthur. Toutes les conditions exigées par la loi ont été remplies; nul ne peut s'opposer désormais à ce mariage, et monsieur le duc moins que tout autre, car le titre de tuteur qu'il invoque, son absence le lui a fait perdre; ni mon fils ni moi ne reconnaissons son autorité, et nous n'avons rien à démêler avec lui.

— Vous pouvez, en effet, contester mes droits, dit le vieillard tranquillement, les annuler peut-être; je ne me suis fait, à cet égard, aucune illusion; mais, avant que les juges aient décidé entre nous, tout projet de mariage devra demeurer suspendu, et c'est là, pour le moment, ma seule prétention.

— Et si nous passons outre, monsieur, demanda Mme de Luxeuil avec une ironie emportée.

— Alors, répéta le duc d'un ton ferme, je vous suivrai devant l'officier de l'état civil, et, là, publiquement, toutes portes ouvertes et le testament de la baronne à la main, je déclarerai m'opposer à la célébration du mariage; j'interrogerai tout haut Mlle Honorine Louis, je lui dirai les vrais motifs de la recherche de son cousin; je l'avertirai du sort qui l'attend, et si elle doute, je lui offrirai des preuves.

— Des preuves!

— Les voici! des lettres écrites par votre fils à la maîtresse que son mariage doit enrichir! Vous voyez que rien ne me manque, et que je suis assez fort pour n'avoir pas besoin de vous surprendre.

Le vieillard parlait avec une fermeté nette et sûre d'elle-même qui épouvanta la comtesse. Rien ne pouvait l'empêcher de faire ce qu'il venait d'annoncer, et, s'il le faisait, tout était évidemment perdu. Aussi, Mme de Luxeuil demeura-t-elle un instant étourdie; puis, passant comme toutes les femmes, du saisissement au dépit, elle chercha à masquer ses craintes sous des paroles de menace.

Mais Vorel l'interrompit. Il s'était borné, jusqu'alors, au rôle d'auditeur silencieux, regardant alternativement les deux interlocuteurs; lorsqu'il comprit enfin, au trouble irrité de la mère d'Arthur, que le danger devenait sérieux, il prit à son tour la parole.

— Pardon, dit-il vivement, mais comme oncle de Mlle Honorine Louis je crois avoir droit de prendre part à ce débat. La résolution que vient d'annoncer M. le duc ne pourrait s'accomplir sans un scandale également fâcheux pour tout le monde, et nous devons l'éviter à tout prix.

M. de Saint-Alofe fit un signe d'assentiment.

— J'ajouterai, reprit le docteur, que la demande adressée par lui à Mme la comtesse me paraît trop juste pour pouvoir être repoussée.

Mme de Luxeuil le regarda avec surprise.

— Quoi! s'écria-t-elle, vous voulez que je consente à un interrogatoire....

— Que vous ne pouvez craindre, Mme la comtesse, interrompit rapidement Vorel; les inquiétudes de M. le duc, bien que mal fondées, j'en ai la certitude, sont excusables; je les approuve, et, s'il le faut, j'appuierai sa prière.

[1] Voir les numéros du 19 décembre 1844, au 11 janvier 1845, et les numéros des 12 au 24 février.



Travaux dans les Bureaux.

Les bureaux de la chambre ont examiné aujourd'hui le projet de loi relatif au paiement des arrérages de la Légion-d'Honneur.

Le budget de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur pour 1846 présente un excédant de recette évalué à 205 303 fr.

Le gouvernement propose d'employer cette somme à payer les légionnaires qui ont été nommés avant le 6 avril 1814, et qui n'ont pas été promus depuis à un grade supérieur dans l'ordre. Leur nombre total est aujourd'hui d'environ 16 300.

Ils seraient appelés ainsi qu'il suit :

En 1846, les soldats et caporaux ;

En 1847, les sous-officiers ;

En 1848, les sous-lieutenants et lieutenants ;

En 1849, les capitaines ;

En 1850, les officiers supérieurs et autres légionnaires non compris dans les séries précédentes.

Le but de cette loi a été généralement approuvé. Quelques membres voudraient que les légionnaires nommés par l'Empereur sur le brick le 27 février 1815, fussent compris dans cette liste. D'autres ont demandé qu'il fût déclaré dans le rapport que le paiement accordé est une récompense et non l'acquit d'une dette.

La commission nommée pour examiner ce projet de loi, se compose de MM. Genin, de Lavalle, Bellonet, Ternaux Dozon, Moreau de la Meurthe, Larabit, de Lespinasse, et le général de Thiard.

Les bureaux ont examiné ensuite la proposition de M. Roger du Loiret, tendante à modifier les articles 7, 91, 114, 115, 119, 122, etc. du Code d'instruction criminelle. Dans quelques bureaux, la discussion a été vive ; tous ont été contraires à la proposition. Dans le 7e, cependant, M. le garde des sceaux a déclaré que l'art. 1er de la proposition méritait de fixer l'attention de la chambre.

La commission nommée pour examiner cette proposition se compose de MM. Thil, Dessaigne, Didelot, Corne, Chaix d'Est-Ange, de Labaume, Champanet, Boudet et F. Barrot.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANCELIER PASQUIER.

Séance du 24 février.

M. DUCHATEL communique le projet relatif aux fonds secrets, adopté par la chambre des députés dans la séance de vendredi dernier.

Messieurs, dit le ministre, nous venons d'après l'ordre du roi, soumettre à vos délibérations le projet de loi sur les fonds secrets déjà adopté par la chambre des députés.

L'insuffisance des crédits portés au budget n'est contestée par personne. Chaque année, le gouvernement est obligé de réclamer un crédit extraordinaire. Nous vous demandons la somme d'un million comme dans les années précédentes. Nous nous sommes constamment renfermés dans la mesure ... La chambre n'étant pas en nombre, la séance est levée à trois heures et demie.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 24 février.

Au commencement de la séance, M. de Castellane, élu à Muret et le général Paixhans, réélu à Metz, sont admis.

La chambre s'occupe ensuite du projet de loi relatif au conseil d'Etat.

M. DE FONTETTE, après avoir protesté contre toute pensée d'attaque personnelle, critique la loi qui, dit il, ne contient aucune garantie et sera impuissante à prévenir les conflits.

Le projet de loi contient fort peu de dispositions fondamentales ; par son silence, plus encore que par ses expressions, il se borne à consacrer ce qui est. L'honorable membre n'attaque pas ce qui existe, mais il voudrait quelque chose de plus complet.

Chaque fois qu'à propos d'une loi spéciale s'élève une question d'attributions et de compétence des tribunaux administratifs, comme naguère à l'occasion des chemins de fer, on répond que ce n'est pas le moment de la tracer, qu'elle n'est pas à sa place ; on a raison peut-être alors, mais toutes ces questions ne devraient-elles pas se trouver résolues dans leur ensemble par la loi sur le conseil d'Etat.

En 1835, une loi sur le conseil d'Etat fut proposée, et la commission de la chambre des députés, par l'organe de M. Lacave-Laplagne, qui siège maintenant au banc des ministres, proposa le rejet, non que le projet fût mauvais, mais parce qu'il ne réglait que l'organisation du conseil et pour engager le gouvernement à en présenter un plus complet.

La pensée principale du projet actuel est de consacrer par une loi ce qui existe en ce moment. Quelque autorité qui s'attache à l'avis de ceux qui soutiennent l'avis contraire, l'honorable membre applaudit à cette pensée, mais il ne voudrait pas qu'on s'en tint là.

Après avoir présenté sur quelques-unes des dispositions du projet des observations qui se représenteront dans la délibération des articles, l'orateur termine en disant qu'il votera contre le projet de loi.

M. LE MARÉCHAL SOULT présente deux projets de loi relatifs 1o à un supplément de crédits de 600 000 f. pour les pensions militaires ; 2o à l'appel de 80 000 hommes pour le contingent de 1846.

M. GARNIER-PAGÈS. J'ai l'honneur de demander à la chambre l'autorisation d'interpeller M. le ministre des affaires étrangères et M. le ministre des finances sur des négociations d'un nouveau fonds espagnol qui sont tolérées à la Bourse et qui seront probablement autorisées prochainement.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances. L'honorable M. Garnier Pagès m'a fait part des interpellations qu'il se proposait de m'adresser, et je déclare à la chambre que, si elle le juge à propos, je suis prêt à lui donner dès maintenant les éclaircissements qu'elle pourra désirer.

M. LE PRÉSIDENT. Il n'y a pas d'opposition ? (Non ! non ! La parole est à M. Garnier-Pagès.

M. GARNIER-PAGÈS. Tout le monde sait que de 1820 à 1823, l'Espagne a fait en France un emprunt qui fut très malheureux, puisque après la restauration de Ferdinand VII le gouvernement espagnol fit banqueroute et ruina ainsi un grand nombre de ses créanciers français. Sous le règne de Ferdinand VII, il y eut quelque chose de plus étrange encore. Des agents espagnols s'établirent à Paris et négocièrent un emprunt également ruineux pour ... M. le ministre cite à ce sujet une discussion qui a eu lieu dans la chambre et dans laquelle la chambre se prononça dans ce sens.

Personne ne voudrait être ministre, dit-il en terminant, si le ministre devait porter la responsabilité que demande l'honorable préopinant.

M. O. BARROT. Il ne s'agit pas de revenir à l'ordonnance de 1785, il s'agit d'un cas spécial, il s'agit d'un acte de moralité. Notre Bourse est menacée d'une nouvelle tentative. On s'adresse à ces petits capitaux qui demandent des intérêts élevés ; c'est une sorte de loterie cachée à l'ombre de la Bourse ; c'est sur les malheureux que pèsent les faillites et banqueroutes qui ont été faites par l'Espagne.

L'Espagne se fait un crédit de ses dettes, elle se sert de ses nombreuses créances fictives et mensongères pour augmenter le passif de sa banqueroute.

Le gouvernement s'occupe soigneusement de toutes les affaires qui se font en France, et en cela il a grandement raison ; mais du moment où ce sont des étrangers qui viennent extorquer à la France des centaines de millions, le gouvernement n'a plus rien à dire, il ne peut rien pour ceux qui y croivent, il les abandonne à leur crédulité.

Je ne vous dirai pas d'interdire votre Bourse aux fonds étrangers ; mais il s'agit d'un fait spécial, et deux banqueroutes ont assez averti. C'est un acte de moralité qu'il s'agit de faire, un exemple à donner aux nations ; il est bien que la France en prenne l'initiative.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances. L'honorable M. Barrot vient de dire qu'il ne s'agit pas de revenir à l'ordonnance de 1785, mais de donner au ministre des finances le droit arbitraire d'autoriser ou non la cote des fonds étrangers ; je ne m'attendais pas à ce que cette proposition partît de ce côté de la chambre. (Rumeurs.)

J'ai déjà dit quels seraient les inconvénients de ce pouvoir laissé au gouvernement ; j'ai dit que si un ministre devait porter la responsabilité du contrôle des fonds cotés à la Bourse on ne trouverait personne qui voulût être ministre des finances ; j'ajoute que ne pas autoriser la cote publique n'aurait aucun avantage, et aurait pour conséquence de livrer ceux qui courent sur ces fonds à tous les inconvénients de la clandestinité.

Dans toute cette affaire, le gouvernement n'a qu'une obligation, c'est de veiller lorsqu'il se fait réellement sur un fonds des affaires sérieuses et nombreuses, à ce que la cote n'en soit pas soustraite à la publicité.

M. DE VATRY présente quelques observations sur les faits indiqués par M. Garnier-Pagès. Il appelle l'attention de M. le ministre des finances sur la manière dont est rédigé le bulletin des cours de la Bourse ; une partie est rédigée officiellement du syndic des agents de change ; une autre partie, au contraire, semble n'être qu'une publication officieuse.

M. le ministre a dit tout-à-l'heure qu'il fallait autoriser la cote pour éviter la clandestinité ; mais alors pourquoi fermer les maisons de jeu, puisqu'on ne pouvait fermer les maisons de jeu clandestines ? (Très bien !)

M. BENOIT insiste également pour que M. le ministre des finances ne donne l'autorisation qu'avec une grande réserve, et en entourant les opérations de toutes les garanties possibles.

M. GARNIER-PAGÈS. J'étais bien sûr qu'en m'adressant aux sentiments honnêtes de la chambre, je serais entendu sur tous les bancs. (Réclamations au centre.) M. le ministre des finances n'a pas sérieusement combattu ma proposition. Il a opposé à la question de fond une question de forme. Je dis au gouvernement : Voulez-vous, oui ou non, empêcher des opérations déplorables, éclairer l'opinion publique ? Et si vous ne le faites pas, vous trompez ceux qui ont confiance dans les cours de la Bourse. Ainsi, dans cette situation, j'espère que la chambre voudra bien accepter, pour résoudre ...

Mme de Luxeuil voulut protester.

— Oh ! de grâce ne persistez pas dans votre refus, reprit le docteur avec un accent marqué qui rendit la comtesse attentive ; une plus longue résistance justifierait des soupçons qu'il faut dissiper. Je demanderai seulement à M. le duc, comme médecin, de retarder cette entrevue de quelques instants. L'émotion de cette journée a déjà éprouvé mademoiselle Honorine ; elle vient de s'évanouir et se trouve encore dans un état nerveux qui rendrait toute agitation nouvelle dangereuse.

Le duc répondit qu'il avait appris, en arrivant à l'hôtel, l'évanouissement de la jeune fille, et qu'il attendrait tout le temps nécessaire.

— Dans ce cas, reprit Vorel, en tirant un portefeuille et écrivant quelques mots au crayon, que madame la comtesse veuille bien exécuter cette simple prescription ; l'entrevue pourra ensuite avoir lieu sans aucun danger.

Il déchira la feuille sur laquelle il avait écrit et la présenta à Mme de Luxeuil ; celle-ci parut d'abord disposée à résister, mais à peine eut-elle jeté les yeux sur les mots tracés par le médecin, qu'elle changea de visage.

— Soit, dit-elle, avec un reste d'irritation mal maîtrisée ; puisque c'est le seul moyen d'éviter un débat ridicule, je l'accepte. Monsieur le duc peut attendre ici.

Elle salua légèrement et sortit.

Le médecin s'approcha alors du vieillard et le regarda fixement.

— Pardonnez-moi d'interrompre un instant les préoccupations qui vous amènent ici, monsieur le duc, dit-il avec gravité ; mais vous m'excuserez quand vous saurez que depuis vingt ans je souhaite cette rencontre.

— Vous ! dit le duc étonné.

— Depuis le jour où votre *Adresse aux propriétaires français* me tomba par hasard sous les yeux, reprit Vorel ; comme vous, monsieur le duc, j'avais été frappé des vices de notre société ; j'attendais sa réforme avec une douloureuse impatience ; j'espérais que vos recherches amèneraient enfin la découverte des lois de l'avenir...

— Et cette espérance n'a point été trompée, interrompit le duc, dont l'œil s'anima d'un subit enthousiasme ; la réforme que vous attendiez est désormais facile ; j'en ai trouvé le plan, les moyens, les détails ; la salle de fête est bâtie, le banquet dressé, la robe blanche préparée ; l'homme n'a plus qu'à se dépouiller, sur le seuil, des haillons du passé.

— Qui l'arrête alors ?

— Hélas ! l'ignorance et la crainte. Le malheureux se défie de sa force, et doute de la bonté de Dieu. Quand on lui montre le but, il reste immobile en criant comme ce fou qui se croyait de verre : — Si je marche je suis brisé ! Et pourtant, le bonheur est là, devant lui. Pour créer le monde nouveau, il suffit qu'il dise, comme le Dieu de la Genèse, que le monde soit et le monde sortira du néant !

Vorel secoua la tête.

— Monsieur le duc est-il sûr d'avoir prévu tous les obstacles, dit-il d'un air pensif. Ce n'est point chose facile que de déménager ainsi l'humanité, et s'il m'était permis de hasarder quelques objections...

— Parlez, monsieur, dit vivement M. de Saint-Alofe, je n'ai jamais évité la discussion, ni refusé les éclaircissements ; quels que soient vos doutes, exposez-les sans crainte, je vous écoute.

Un étrange sourire traversa les traits du médecin ; il jeta, de côté, un regard vers la pendule, puis montrant un fauteuil à son interlocuteur, il commença une série d'objections lentes et embarrassées. A chaque instant l'expression semblait lui faire défaut ; mais le duc venait au secours de son impuissance : devinant ce qu'il avait voulu dire, ajoutant ce qu'il avait omis, il semblait recruter lui-même cette armée d'arguments ennemis pour les combattre et les vaincre. En le ramenant aux pensées qui avaient été l'intérêt de sa vie entière, M. Vorel était sûr de lui faire oublier tout le reste. Reporté au milieu de son rêve sublime, comme au milieu d'un océan sur lequel il ne voyait plus rien de la terre, le vieillard se mit à décrire avec une éloquence hardie le nouveau monde qu'il avait deviné ; il célébrait d'avance cette Amérique sociale, encore invisible, mais perçue par son génie, et, enivré de sa propre parole, la foi s'exaltait en lui, la réalité s'effaçait à ses yeux, il sentait ses espérances se détacher de son esprit et revêtir une forme. Ce qu'il avait pensé, il le voyait, il l'entendait ! il était au milieu de cette Jérusalem céleste, sortie tout achevée de son cerveau ; il n'avait plus conscience du temps, de la matière, de l'espace ! Merveilleuse folie, connue de Socrate, quand il entendait, au dehors de lui-même, son inspiration qui lui parlait comme un démon familier, de Moïse qui écoutait son génie sur la montagne et croyait entendre la voix de Dieu, de Swedenborg dont les idées devenaient des sensations.

A mesure que cette hallucination grandissait, la parole du vieillard devenait plus entrecoupée, plus ardente. Enlevé dans les hautes régions, il ne voyait plus que les sommets de son rêve : il ne racontait plus la nouvelle création, il ne l'expliquait plus, il la chantait.

« L'homme a vu s'accomplir la promesse de Dieu ; il a conquis la royauté du monde. Désormais, la matière domptée s'est faite son esclave, les fléaux sont devenus ses agents soumis. Il demande au volcan ses feux, à la tempête ses ailes, à la foudre sa lumière : la foudre, la tempête, le volcan obéissent ; et lui, roi couronné de son intelligence, il passe doucement, penseur, au milieu de ces esclaves qui l'ont affranchi du travail grossier.

» Et ce qu'il a fait au dehors, il l'a fait en lui-même. Dans son sein coulaient des sources fécondes qui, toujours comprimées, étaient devenues des torrents ! il leur a donné un lit : les passions qui grondaient, tigres enchaînés, sont devenues des coursiers dociles attelés au char de l'humanité.

» L'humanité ! elle forme désormais une grande famille où le fort est la confiance du faible, le faible la joie du fort. Les saints ne sont plus des martyrs ; à la couronne d'épines qui déchirait leurs fronts a succédé la couronne de myosotis et de menthe que surmonte une étoile ! Doux symbole de la divinisation, de l'intelligence, de la pureté et de l'amour.

» La brume se déchire, le soleil dore la montagne, l'homme joyeux se lève et chante son hymne de triomphe.

— Au travail ! au travail ! non pour un maître qui boira dans l'or mes sueurs et mes larmes, mais pour mes frères, pour mes sœurs, pour moi-même ! Au travail ! au travail ! non pour user mon corps et abrutir mon âme dans une fatigue monotone, mais pour les vivifier par le mouvement et la variété.

» Et la femme qui passe, en roulant les anneaux de sa chevelure, répond

— Au travail ! au travail ! non pour flétrir la beauté dont Dieu m'a couronnée, mais pour la mêler à toute œuvre humaine, comme les étoiles aux nues, comme les fleurs aux blés mûrs ; au travail ! au travail ! non pour languir dans la solitude et l'indigence ou pour vendre au plus riche mon amour, mais pour choisir librement mon fiancé parmi les plus dignes et les plus aimants.

» Et l'enfant qui la suit en bondissant, s'écrie à son tour :

— Au travail ! au travail ! non dans l'air étouffant de la classe ou de l'atelier, non sous la menace du maître, non pour le pain noir du présent ou pour le pain douteux de l'avenir, mais dans l'air pur, sous l'œil de l'ami, pour l'honneur de l'avenir et pour le bonheur du présent ! Au travail ! au travail ! non pour l'œuvre qui nous répugne, et selon la fantaisie que le hasard nous a donnée, mais là où les voix intérieures nous appellent !

» Et au milieu de ce chœur d'activités riantes, la voix des pères répond plus grave et plus lente :

— Au travail ! au travail ! non pour disputer à la faim les jours qui nous restent, car nos fils ont fait la part des pères et nous pouvons reposer au soleil de leur prospérité ; mais nos conseils éclairent, nos yeux encouragent ! Au travail ! au travail ! et puissions-nous nous éteindre sans nous en apercevoir, au milieu des mouvements et des murmures de la vie. »

Ici le vieillard s'arrêta ; sa voix était tremblante, des larmes coulaient sur ses joues animées d'une légère rougeur. Attendri de joie devant sa vision, il croisa les mains et ferma les yeux comme s'il eût voulu la retenir.

Il y eut une longue pause. Pendant cette improvisation exaltée, les yeux de Vorel s'étaient plusieurs fois tournés vers la pendule ; il semblait mesurer, avec anxiété, la marche de l'aiguille sur le cadran émaillé. Tout-à-coup l'heure sonna ! son tintement strident et mesuré arracha le duc à son extase. Il tressaillit, passa sa main sur son front, regarda autour de lui et parut se reconnaître.

— Deux heures ! s'écria-t-il en se levant brusquement... Ah ! je m'oubliais... Votre nièce doit être depuis long-temps prête à me recevoir, monsieur...

Le médecin interrompit par un geste qui réclamait le silence, et prêta l'oreille : le roulement de plusieurs voitures venait d'ébranler le pavé. Une expression de triomphe illumina le visage de Vorel : le duc parut saisi.

— Voudrait-on emmener mademoiselle Honorine Louis à mon insu, tandis que je l'attends ici, s'écria-t-il ; songez, monsieur, que je me suis fié à votre parole, à celle de la comtesse, et que ce serait une odieuse perfidie.

Au lieu de répondre, le docteur courut à la porte, l'ouvrit, et Mme de Luxeuil parut.

ÉMILE SOUVESTRE.

(La suite à demain.)

est nous qui l'engageons à la prudence; c'est nous qui lui demandons de garder auprès des gouvernements étrangers l'autorité nécessaire pour demander des garanties, et n'autoriser leurs emprunts qu'à cette condition.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. Il est de mon devoir d'appeler l'attention de la chambre sur la gravité de la décision instantanée, soudaine qu'on lui demande. (Rumeurs.) On demande à la chambre de mettre le gouvernement espagnol actuel hors la loi commune des gouvernements étrangers, à la Bourse de Paris. (Vive interruption.)

A GAUCHE. C'est un vol, un brigandage.

M. GUIZOT. Il n'est pas permis de traiter de brigand et de voleur un gouvernement avec lequel nous sommes en relations ouvertes. Nous avons, relativement aux intérêts de nos créanciers et à nos intérêts politiques, des relations sérieuses avec le gouvernement espagnol, et par votre décision soudaine, vous compromettez ces intérêts. Il est impossible que la chambre prenne une décision si grave et qui peut avoir des conséquences déplorables. Sans doute le gouvernement français doit faire toutes les démarches nécessaires près du gouvernement espagnol pour qu'il paie non seulement les dettes présentes, mais encore les dettes passées, et je dois ajouter que le gouvernement actuel de l'Espagne en a l'intention sincère. (Rumeurs diverses; rires bruyantes à gauche.)

Après avoir passé par les déplorables épreuves, qu'a subies le crédit public en Espagne, les gouvernements éprouvent le besoin de mettre l'ordre et la loyauté dans leurs finances, et il est du devoir de tous les gouvernements de les aider dans cette bonne résolution. Nous ne voulons tromper personne, mais nous croyons qu'il vaut mieux prêter notre concours à l'Espagne que de l'embarrasser.

VOIX NOMBREUSES. Aux voix! l'ordre du jour!

M. CRÉMIEUX. Je ferai ma première réponse à M. le ministre des affaires étrangères: c'est que la question n'a été ni imprévue ni instantanée. (Réclamations).

M. LACAVE-LAPLAGNE. M. Garnier-Pagès m'avait bien prévenu de son interpellation, mais non d'une proposition d'ordre du jour motivé.

M. ODILON-BARROT. Si MM. les ministres ne demandent que l'ajournement pour mieux étudier la question, il n'est personne qui ne soit prêt à y consentir.

M. LE PRÉSIDENT. La première question est de savoir si la chambre veut ou non renvoyer à un autre jour la suite des interpellations.

VOIX DES CENTRES. Non! non! L'ordre du jour!

M. DUBOIS (de la Loire-Inférieure) propose de renvoyer la discussion à samedi. (Non! non!)

M. BOUDET. Je demande l'ajournement de la discussion sans indication de jour.

Il est possible que beaucoup de membres, qui n'étaient pas prévenus, ne soient pas prêts pour la discussion, et qu'ils ne puissent fixer le jour où ils le seront. (Murmures. — A gauche: Aux voix! aux voix!)

La proposition de M. Boudet est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. Avant que la chambre reprenne son ordre du jour, je dois lui faire connaître que M. de Saint-Priest voudrait, si la chambre n'y trouve pas d'inconvénient, présenter demain une demande d'interpellation à M. le ministre des finances sur la question du remboursement.

M. LACAVE-LAPLAGNE. La commission du budget a témoigné le désir de m'entendre sur cette question. Avant la fin de la semaine, je serai probablement en mesure de me présenter devant cette commission. Jusque-là, je ne ferai aucune réponse aux questions qui pourraient m'être faites.

Ordre du jour du mardi 25 février.

A une heure réunion dans les bureaux. — Examen du projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique, avec embranchement sur Calais et Dunkerque, et au chemin de Creil à Saint-Quentin. — Examen d'une proposition.

A deux heures et demie, séance publique. Suite de la discussion du projet de loi sur le conseil d'Etat.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 28 février, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande *directe* **d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée** *franco* **au gérant, et être accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.**

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10; chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du comptoir central de la librairie, qui, tous, reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

Entre la deuxième et la troisième partie du roman de M. ÉMILE SOUVESTRE, LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS, le feuilleton de la *Démocratie pacifique* publiera un roman en 2 volumes de M. ALEXANDRE DUMAS.

Nous donnerons, après les RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS:

LA DERNIÈRE FÉE, roman en quatre volumes, de M. FRÉDÉRIC SOULIÉ.

LE MINISTRE DE L'EVANGILE, par M. E. PELLETAN.

Les personnes qui s'abonneront à partir du 16 *février recevront en supplément*: 1° *le roman entier de Dickens*, LE CARILLON DU NOUVEL AN, *qui vient de paraître dans nos colonnes*; 2° *tout ce qui aura paru du roman de M. Souvestre*, LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS.

FAITS DIVERS.

— M. de Rémusat a déposé aujourd'hui, sur le bureau de la chambre des députés, sa proposition relative aux incompatibilités.

— M. le marquis de Ferrière, premier secrétaire de la légation de Chine, est arrivé en France, porteur du traité de commerce signé à Whampoa. Mais savez-vous quel chemin il a pris pour venir d'Alexandrie à Paris? Vous, simple bourgeois, confiant dans l'intelligence et la bonne administration de notre gouvernement, vous vous seriez rendu tout simplement à Marseille par nos superbes paquebots-poste, et de Marseille à Paris par la malle. Mais les diplomates savent mieux le fin des choses. M. de la Ferrière n'ignorait pas qu'à Marseille il serait forcé de subir une inutile quarantaine; aussi a-t-il eu le bon esprit de monter sur un navire [illegible]

à un acte d'horrible vengeance. Il dormait paisiblement, lorsqu'au milieu de la nuit, après avoir éteint la lampe qui éclairait le lieu de la scène, on se précipite sur son lit; il se sent comprimé, et pendant que d'une main énergique on lui retient les bras, des coups violents lui sont portés à la tête à l'aide d'un instrument contondant, qu'on a su depuis être un sabot; la fureur du meurtrier semblait s'augmenter avec les cris de la victime, les coups se succédaient avec une effrayante rapidité et ne cessèrent qu'avec les gémissements du malheureux Chappe: un moment, tout fut silencieux dans le dortoir, cependant le crime veillait encore, l'assassin observait sa victime, et un nouveau soupir s'étant fait entendre, il recommençait avec une fureur nouvelle pour ne s'éloigner qu'après avoir achevé son œuvre.

Le malheureux Chappe, qui a survécu presque miraculeusement, est dans un état hideux; il a un œil crevé, sorti de l'orbite; son cerveau est encore tout fracassé. Nous retrouvons au nombre des détenus qui sont venus déposer, Bonhours, Baudinellini, Letombe, qui figuraient dans les dernières bandes.

Le détenu Darche, sur lequel s'étaient portés d'abord les soupçons, a été reconnu coupable et condamné aujourd'hui à 20 ans de travaux forcés et à l'exposition publique.

— Un horrible attentat vient d'être commis dans le canton de Saint-Symphorien:

« Une jeune fille, écrit-on au *Censeur de Lyon*, a été surprise dans les champs par huit jeunes gens qui l'ont pendue à un arbre après lui avoir fait souffrir les plus odieuses violences. — Le hasard a providentiellement amené sur les lieux un habitant de la commune qui a délivré la victime avant que l'asphyxie fût complète. — Ses bourreaux sont entre les mains de la justice. »

— La *Tablette des deux Chambres* signale une habitude barbare qui survit à des mœurs révoltantes et disparues. Le 17 février, un matelot du brick de guerre le *Messager* a subi l'horrible peine de la cale dans l'arsenal de Rochefort. Trois fois de suite, le malheureux, attaché par une longue corde, a été précipité dans l'eau d'une hauteur de 20 mètres. Au sortir de cette torture, le patient a eu des accès de fureur épileptique qu'on a guéris... par la prison. Est-ce bien en 1845 que se passent de pareilles abominations légales?

— Mardi dernier, le projet tendant à assurer aux religieux la jouissance de leurs pensions et l'entretien de leurs églises, a été adopté par le sénat espagnol. A cette occasion, M. Mon, ministre des finances, a déclaré qu'il y avait en Espagne 11 772 religieux cloîtrés; 10 736 reçoivent vingt-deux sous par jour et 1 036 vingt-sept sous.

— On lit dans un article de M. de Cormenin sur nos abus législatifs:

« Le député est un homme politique, et il n'est que cela. Tout député, homme de la gauche, sacrifie, il faut le dire, jusqu'à l'équité, jusqu'au droit, à la nécessité politique de renverser le ministère. Tout député, homme des centres, sacrifie jusqu'à l'équité, jusqu'au droit, à la nécessité politique de conserver le ministère. Celui qui ne conviendrait pas de ce que je dis, mentirait aux autres et à soi-même, car c'est mentir, lorsqu'on est homme politique, que de ne pas rester avant tout dans la vérité politique. Tous les députés, dans les bureaux, ne choisissent pour commissaires que les hommes de leur opinion, et non pas les hommes de spécialité. Tous, irrésistiblement, machinalement, délibèrent, agissent et votent sous l'empire de leur préoccupation politique. En résumé, il n'y a pas un seul député qui, dans les nominations des bureaux, dans le travail des commissions et dans les votes de la chambre, ne décide par la raison politique ce qui devrait être décidé par la raison civile. »

ACADEMIE DES SCIENCES.

PRESIDENCE DE M. ÉLIE DE BEAUMONT.

Séance du 24 février.

La séance d'aujourd'hui a été presque entièrement remplie par la lecture de la première partie d'un rapport, fait par M. Serres, sur le concours relatif à la vaccine. La plupart des autres communications, d'ailleurs fort peu intéressantes, concernaient les sciences naturelles, ainsi que cela arrive lorsque M. Flourens, secrétaire perpétuel pour les sciences naturelles, fait le dépouillement de la correspondance.

Dans les sciences mathématiques, l'Académie a entendu selon l'habitude hebdomadaire, une lecture de M. Cauchy qui ne saurait renoncer à soumettre l'assemblée à son jet continu d'x et d'y. Cette fois, le plus fécond des géomètres a donné d'abord un Mémoire sur les approximations des fonctions de très grands nombres, et ensuite une Note sur les séries syntagmatiques. Nous ne pouvons en dire davantage, car nous n'avons pas l'honneur d'être une des trois personnes qui, dit-on, ont le courage de suivre M. Cauchy dans ses pérégrinations analytiques.

Un professeur de mathématiques, M. Morand a essayé de compléter et de perfectionner la métaphysique du calcul infinitésimal de Carnot qui a fait dériver, comme on sait, le calcul différentiel et le calcul intégral du principe de la compensation des erreurs équivalentes et opposées.

Enfin, M. Breton (de Champ), ingénieur des ponts et chaussées, a envoyé à l'Académie divers théorèmes de géométrie sur les groupes circulaires et elliptiques de rayons distribués autour d'un point.

Agriculture. — M. Dezeimeris, membre de la chambre des députés, a attiré l'attention générale (chose qui n'est pas facile), par un Mémoire dont la forme ambitieuse, les propositions fort nombreuses et souvent inattendues faisaient diversion à la monotonie sage des Mémoires ordinairement lus à l'Académie. Notre collaborateur, M. Elysée Lefèvre reviendra dans son bulletin agricole sur l'analyse de ce Mémoire qui n'est que le commencement d'un travail plus étendu. Nous nous contenterons aujourd'hui de dire qu'il a pour titre: Vues pratiques sur les améliorations les plus importantes, les plus faibles et les moins coûteuses à introduire dans notre agriculture.

M. Dézeimeris a commencé par parler d'Hippocrate, a fait une pérégrination à travers toute l'histoire de la médecine dont il a assimilé les pratiques incertaines, aux pratiques agricoles. Il a ensuite parcouru le monde ancien et moderne, l'empire Romain, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie. Il a été un peu partout, dans le temps et dans l'espace, et il a fini par dire que pour sauver l'agriculture française, il fallait mettre la moitié des terres en prairies. — La suite à un prochain article.

Chimie. — Trois Mémoires de chimie théorique ont été communiqués à l'Académie. Le premier est de M. Aug. Laurent, qui a pour but de prouver que l'opinion admise par les chimistes sur les acides anhydres est dénuée de fondement. Prenant pour exemple l'acide camphori-

très différents à des distances très petites. Sur les hauteurs on voit les plantes et les animaux d'Europe, l'orge, l'avoine, le colza, le lin, les animaux domestiques. Dans les allées viennent la canne à sucre, le bananier, les cotonniers, et vivent le lion, la panthère, l'hyène, l'éléphant, l'hippopotame, la girafe, l'autruche, le crocodile, en un mot la plupart des vertèbres qui caractérisent les contrées les plus chaudes de l'Afrique tropicale. On conçoit que dans un tel pays, les recherches scientifiques doivent avoir le plus grand intérêt, et présenter les résultats les plus inattendus.

Les collections que M. Lefebvre a eu le bonheur de rapporter en France ont donc une grande importance, ainsi que l'a dit M. Richard dans son rapport où nous n'avions voulu trouver autre chose qu'une affirmation de l'intérêt que présente le voyage dont il était chargé de rendre compte. Nous regrettons que le laconisme du rapporteur nous force à n'en pas dire davantage.

— M. Duvernoy a remis une seconde édition d'un Mémoire qu'il a déjà communiqué à l'Académie sur le système nerveux des mollusques acéphales bivalves. M. Blanchard, aide-naturaliste de M. Milne Edwards, a adressé un Mémoire sur le même sujet. Enfin M. Vanbeneden envoie la copie d'un Mémoire qu'il a lu à l'Académie de Bruxelles, sur la circulation dans les animaux inférieurs; il a pour but de prouver une priorité de trois jours sur un Mémoire analogue de M. Milne-Edwards.

— M. Virlet d'Aoust adresse une Note sur un gisement de coquilles dans un terrain des environs d'Autun.

— M. Boutigny écrit qu'hier au soir, à sept heures moins dix minutes, il a été témoin, sur le boulevart des Capucines, de l'apparition d'un bolide dont l'éclat et le volume étaient doubles de l'éclat et du volume de Vénus. Cette communication est destinée à appeler la publication de détails d'autres observateurs sur le même météore.

— M. Gautier adresse la description d'une prétendue nouvelle machine à vapeur à éther.

De l'arsenic. Dans la réclamation que nous a dernièrement adressée M. Boutigny, relativement à l'arséniage des blés pour les préserver des ravages du *charbon*, notre correspondant a soulevé une question bien importante et à laquelle nous force de revenir la lettre suivante:

« Monsieur le rédacteur,

» Je viens de lire dans votre estimable journal, 11 janvier 1845, le passage suivant, qui fait partie d'une lettre qui vous a été adressée:

» S'il n'était question ici, dit M. Boutigny, que d'un point de science sans
» importance, je n'aurais certainement pas réclamé, mais il s'agit de préve-
» nir, de rendre impossible, pour ainsi dire, le plus grand crime qui se
» puisse commettre et, peut-être aussi, de soustraire quelques victimes de
» l'appareil de Marsh à la hache du bourreau. »

» Comme, un des premiers en France, j'ai fait entrevoir l'utilité qu'on pouvait tirer de l'emploi de l'appareil de Marsh modifié dans les recherches médico-légales relatives à l'empoisonnement par l'arsenic, permettez-moi de réfuter une opinion qui ne tendrait à rien de moins qu'à proscrire ce précieux moyen d'investigation.

» L'appareil de Marsh a été le sujet d'études et d'expériences faites par un très grand nombre de chimistes français et étrangers; il a été le sujet de discussions approfondies devant les Académies des sciences et de médecine. Qu'est-il résulté de tous ces travaux? C'est qu'il a été établi: 1° que l'appareil de Marsh ne produit pas d'arsenic, qu'il n'en fait pas découvrir dans les produits qui n'en contiennent pas; 2° que cet appareil fait reconnaître la présence de ce produit toxique, non seulement dans les liquides, où les réactifs anciennement employés ne le décèlent pas, mais encore dans l'eau distillée où l'on en a ajouté des atômes, et cependant là aucun corps ne vient pour la réaction des produits employés, de l'acide sulfhydrique, par exemple.

» Rappellerons-nous ici que des chimistes habiles, (voir le *Journal de chimie médicale*, année 1838, p. 318), ont reconnu, à l'aide de cet appareil, la présence dans les eaux d'un puits, de l'arsenic, arsenic qui provenait d'infiltrations d'une fabrique de papiers peints, arsenic qui avait échappé à des essais faits à l'aide des anciens procédés, et à deux reprises, sur cette eau.

» Proscrire l'emploi de l'appareil de Marsh dans les recherches médico-légales, ce serait venir en aide à l'empoisonneur, ce serait dire au toxicologiste: il y a un moyen sûr de constater la présence de l'arsenic dans les organes des personnes empoisonnées, mais on ne doit pas l'employer; il faut avoir recours aux anciens procédés qui sont bien moins efficaces, qui sont impropres à déceler de petites quantités de ce toxique, ce serait, nous le répétons, protéger le crime et mettre en danger la société tout entière.

» Il est vrai, il faut le dire, que l'emploi de l'appareil de Marsh, nécessite de la part de celui qui s'en sert des précautions, mais ces précautions ont été signalées dans le rapport de l'Académie des sciences, dans lequel il est dit: « La commission (1) résumant les instructions contenues dans ce
» rapport pense que le procédé de Marsh, appliqué avec toutes les précau-
» tions qui ont été indiquées, satisfait au besoin des recherches médico-
» légales dans lesquelles les quantités d'arsenic qu'il s'agit de mettre en
» évidence sont presque toujours supérieures à celles que la sensibilité de
» l'appareil permet de constater, etc., etc. »

» Le défaut de précautions dans l'emploi des autres procédés pourrait aussi donner lieu à des erreurs: il est donc toujours nécessaire que le toxicologiste s'assure de la pureté de ses réactifs, quelle que soit d'ailleurs la méthode suivie.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» A. CHEVALLIER,

» Chimiste, membre de l'Académie royale de médecine, etc. »

Nous n'avons point une fausse tendresse pour les *malheureuses femmes* qui se débarrassent, par l'arsenic, d'un époux vieux ou méchant; pour les maris qui divorcent ainsi un peu violemment avec leurs femmes. Nous sommes convaincus que l'appareil de Marsh a livré plus de coupables que de victimes à la hache du bourreau, si même il a jamais fait condamner un innocent. Cet appareil ne pourrait induire en erreur que des experts inhabiles, peu accoutumés aux analyses chimiques, et capables de prendre des taches de *crasse* pour des dépôts d'arsenic, comme il est arrivé à certains toxicologistes. Nous croyons donc, avec M. Chevallier, que dans la question de l'arsenic, il y a autre chose à faire que de plaindre les prétendues victimes d'un appareil qui est un excellent moyen de découvrir la vérité et de mettre la justice en état de punir le plus lâche des crimes. Ce qu'il y aurait à faire, ce serait d'employer un moyen préventif, au lieu des procédures purement répressives. Il serait du devoir du gouvernement d'empêcher la vente trop facile de l'acide arsénieux. Ce produit est utile dans un bien petit nombre d'industries. Nulle part on n'a besoin de l'acheter dans son état

---

(1) La commission était composée de MM. Thénard, Dumas, Boussingault et Regnault.

expériences précises et des faits authentiques le temps pendant lequel la vaccine préserve de la variole; 2º Le cowpox a-t-il une vertu préservative plus certaine et plus persistante que le vaccin déjà employé à un plus ou moins grand nombre de vaccinations successives; 3º En supposant que la qualité préservative du vaccin s'affaiblisse avec le temps, faudra-t-il le renouveler, et par quels moyens? L'intensité plus ou moins grande des phénomènes locaux du vaccin a-t-elle quelque relation avec la qualité préservative de la variole? 4º Est-il nécessaire de vacciner plusieurs fois une même personne, et, dans le cas de l'affirmative, après combien d'années faut-il procéder à de nouvelles vaccinations?

La partie du rapport lue aujourd'hui n'a trait qu'aux deux premières questions.

Après quelques considérations générales sur les causes qui ont donné dans ces derniers temps un nouvel intérêt aux questions proposées par l'Académie, M. le rapporteur fait observer que, par opposition aux remèdes appropriés à une maladie déjà en action, la vaccine est une médication toute préservative, toute physiologique. Avant la découverte de la vaccine, la variole se manifestait presque toujours d'une manière épidémique, et ses ravages étaient affreux. D'après les tables de Surm, d'Heberden et de Blane, elle enlevait 1 individu sur 14 de la population générale, et occasionnait, année moyenne, en Europe, 400 mille décès, dont 60 mille en France.

La médecine moderne espéra par l'inoculation atténuer ces effets désastreux, en prévenant les varioles confluentes, qui étaient presque toujours mortelles. Les résultats de l'inoculation furent en effet assez avantageux pour convertir à cette méthode les médecins éminents du dix-huitième siècle. Jenner était au nombre de ses partisans, lorsqu'en homme de génie, mettant à profit l'observation qu'on avait souvent faite avant lui sans doute, que les personnes employées à traire les vaches, atteintes de la *picote*, étaient exemptes du tribut varioleux, il vit dans ce fait le moyen d'obtenir un préservatif de la petite vérole. La picote de la vache, si douce, si innocente, fut substituée à la picote humaine. (*Picote* est le nom sous lequel est désignée la variole dans le Midi de la France.)

Considérée, dit M. Serres, de son point de vue philosophique, la vaccine est un fait de physiologie et de médecine comparée; c'est une maladie transportée d'une espèce sur une autre, se transmettant ensuite d'homme à homme, en conservant les propriétés qui la distinguaient à sa source, et ayant pour effet de détruire dans l'organisme l'aptitude à absorber le virus varioleux.

Mais, quoqu'un demi-siècle d'expériences pratiquées sur des millions d'individus, attestent les bienfaits de la découverte de Jenner, néanmoins, dans l'intérêt de la vaccine même, il sera utile, de temps en temps, d'en constater les résultats, afin de conserver au vaccin ses propriétés natives. Tel a été le but des questions mises au concours par l'Académie.

Trente-cinq concurrents, étrangers ou nationaux, ont répondu à cet appel. Avant d'examiner les Mémoires qu'ils ont adressés, M. Serres explique les causes qui ont retardé le rapport de la commission: la mort de l'un de ses membres, M. Double, des maladies graves éprouvées par deux autres, l'étendue extraordinaire des Mémoires envoyés, etc.

La vertu préservative de la vaccine n'étant jamais plus exposée que dans les temps d'épidémies varioliques, pour résoudre la première question, les auteurs se sont surtout attachés à observer comment les vaccinés se comportaient pendant le cours de ces épidémies.

L'auteur du Mémoire nº 24 expose les résultats fournis par 30 épidémies observées en France, depuis 1816 jusqu'en 1841. Ces épidémies ont offert 15 921 varioles, dont 10 434 sur des personnes non vaccinées, 5065 sur des individus vaccinés, et 30 sur des sujets qui avaient la variole pour la seconde fois. Sur les non-vaccinés, il y a eu 4 682 morts, et 62 seulement sur les vaccinés.

En général, la variole attaque les anciens vaccinés et respecte les nouveaux.

Lorsque la vaccine a perdu sa vertu préservative sur l'invasion de la variole, elle la conserve encore sur les diverses périodes de la maladie. Ainsi l'éruption de pustules ayant eu lieu chez un vacciné, la suppuration ne s'observe pas.

Les conclusions de la commission sur la première question, sont que la vertu préservative de la vaccine est absolue pendant les 5 et 6 premières années, et même ordinairement jusqu'à la 10e ou 11e; que passé ce temps, et sous l'influence des épidémies de variole, une partie des vaccinés redevient apte à contracter cette maladie. Néanmoins le plus grand nombre des vaccinés paraît être à l'abri pour toute la durée de la vie.

Relativement à la seconde question, ce qui ressort des expériences rapportées dans les deux Mémoires, numéros 20 et 24, dont M. le rapporteur s'est principalement occupé, c'est que: 1º la vertu préservative de la vaccine n'est pas proportionnée à l'intensité des symptômes locaux;

Au sujet de la présentation du projet tendant à concéder à une compagnie le chemin de fer du Nord, on lit ce matin dans le *National*:

« Ainsi, le ministère ne tient nul compte du vote qui, lors de la dernière session, a laissé au gouvernement la construction des chemins de Lille et de Lyon, et qui a même accordé des fonds pour leur exploitation. Le ministère ne tient nul compte des intérêts du trésor, qui aura un jour à subir les exigences des propriétaires des chemins de fer, comme il est aujourd'hui menacé par celles des propriétaires des canaux. Il foule aux pieds les leçons de l'expérience, il se rit des plaintes du commerce et de l'industrie, que les concessionnaires de rails-ways vont rançonner à la manière des seigneurs féodaux, il trahit enfin les intérêts du gouvernement dont il abandonne les prérogatives. Pourquoi cela? pourquoi? si ce n'est parce qu'il a à payer une dette, une dette toute personnelle envers ceux qui le soutiennent, et à qui, n'ayant plus rien à donner d'assez gros pour satisfaire leur appétit, il jette en pâture les grandes routes de France? »

Le *Journal des Débats* discute une lettre de M. l'évêque de Chartres publiée par l'*Univers*, et adressée à M. le ministre des cultes, dans laquelle le prélat exprime son adhésion au Mandement de M. le cardinal de Bonald.

« Si nous avons contre nous, disent les *Débats*, M. l'évêque de Chartres, qui pense qu'on peut adhérer au premier des quatre articles de 1682 et rejeter les trois autres, nous avons pour nous Bossuet qui a cru que ces quatre articles avaient entre eux une relation nécessaire, et devaient être réunis dans la même déclaration. Les raisons de Bossuet nous paraissent très solides, celles de M. l'évêque de Chartres nous semblent un peu légères. Nous ne connaissons pas de moyen de scinder l'infaillibilité. Si le pape est infaillible, il l'est en tout; car à qui appartiendra-t-il de poser la limite entre le spirituel et le temporel, sinon à la puissance qui prétend avoir reçu de Dieu même le privilége de l'infaillibilité, et avec ce privilége, que ne peut-on pas faire rentrer dans le domaine du spirituel?

» Nous savons parfaitement que nous ne sommes plus au temps des Innocent II, des Boniface VIII, des Sixte-Quint. Le sage et modéré pontife qui règne à Rome songe certainement fort peu à faire revivre les vieilles prétentions de ses audacieux prédécesseurs, et nous ne craignons pas qu'il nous arrive un de ces matins du Vatican une bulle d'excommunication et de déposition. Ce n'est pas un motif pour laisser périr les maximes qui garantissent l'indépendance des Etats et de la puissance civile. »

Marchés de Paris.

Halle aux blés du 24 février. — Choix 116 à 118 k. 26,50 à 27,50. — Montereau 115 k, 25,50 à 26,00. — Picardie 115 k. 25,00 à 25,50.

Seigles. 110 k. l'hectolitre et demi 14 à 14,50

Orges. Champagne 90 à 92 k. l'hect. et demi, de 13,50 à 14,00. — 93 à 94 k. 14 à 14,50 hors barrières.

Avoines. — 150 k. 24,50 à 25; 145 k. 23,50 à 24,00; 140 k. 21,50 à 22; 135 k. 20,50 a 21. les 3 h. entrées comprises.

Issues. Son 6,50 à 6,75 les 325 l — Mouture 7,00 à 7,50. — Recoupettes 10,00 a 10,50 les 100 k. — Remoulages 1[illegible] à 17 bonne qualité.

Halle aux farines du 24 février. — Arrivages 1683 33. — Ventes 1817-[illegible]. — Restant 1[illegible]94-58. — Gruaux, 47,80 à 49,50. — Farines, 1re 31,20 à 35,[illegible]; 2e 29,95 à 30,90; 3e 27,40 à 00,00, 4e 19,75 à 25,[illegible]0.

Marché aux chevaux, du 22 février. — Chevaux de selle et de cabriolet am. 7[illegible], vend. 16 de 19[illegible] à 760; do de trait 141 am. 27 vendus de 265 à 990; do hors d'âge 92 am. 14 vend. de 60 à 210. — Anes 3. — Voitures amenées 4, vendues, 180 fr. — Essai 56.

Marché de la Vallée du 2[illegible] février. — Alouettes (la dizaine) 0,75 à 1,50. — Agneaux 4 à 2[illegible]. — Bécasses 1,25 à 2,50. — Bécassines, 0,50 à 1,0[illegible]. — Canards barbotteurs 1,15 à 2,50. — Canetons 3,00 à 3,25. — Chapons 2,25 à 5,00. — Chevreaux 0. — Daims: — Dindes gras 6 à 9,50; do com. 3,00 à 5,50. — Faisans 0 à [illegible],0. — Grives 0,20 à 4[illegible]. — Lapins ou lapereaux 1,00 à 1,25. — Lièvres 3,00 à [illegible],50. — Oies grasses 5,00 à 6,00; do com. 2,00 à 4,[illegible]0. — Perdrix grises 0,80 à 1,50, do rouges 2,25 à 2,7[illegible]. — Pigeons bizets 0,30 à [illegible],40. Pigeons de volière 0,60 à 0,7[illegible]; Pilets 0,7[illegible] à 1,75. — Poules ordinaires 1,25 a 2,[illegible]. — Poulets gras 2,00 à 3,75. — Poulets communs 1,10 à 1,60. — Sarcelles 0,50 à 1,50.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 20 FÉVRIER.

DUSUR, fabricant de presses, rue du Grand-Saint-Michel, 10. Juge commissaire, M. Jouet; syndic provisoire, M. Thiébault, rue de la Bienfaisance, 2.

GAUTHIER, entrepreneur de peinture, rue du Four Saint-Germain, 55. Juge commissaire, M. Lefebvre; syndic provisoire, M. Souve, rue Louis-le-Grand, 18.

MORIN, épicier fruitier, Grande-Rue, 140, à Vaugirard. Juge commissaire,

[illegible] 61 55. — Naples, récep. Rothschild, 102 80, 85. — Montpellier, 500. — Comptoir Ganneron, 1105. — Lots d'Autriche, 397 50, 400. — Id. sortis, 540. — Espagne passive, 6 3/4. — Jouissances des 4 Canaux, 130. — Zinc Vieille-Montagne, 5250, — Forges de l'Aveyron, 5000. — Chazotte, 760. — Gaz compagnie française, 4750. — Comp. angl., 8650. — Id. nouv., 8100. — Id. de Calais, 1150. — Id. de Belleville, 1450. — La carrière, 5750. — Lins Maberly, 660, 665. — Pont-Remy, 475 à 430.

Obligations: Saint-Germain nouv., 1215. — Versailles riv. dr. nouv., 117 50 — Orléans, 1265. — Strasbourg, 1232 50.

Chemins non constitués: Bordeaux, 635. — Vierzon, 795, 810. — Boulogne, 595, 600. — Montereau, 535, 537 50. — Anvers à Gand, 590, 612 50.

A terme: Emprunt, 86, 85 80. — Banque, 3275. — Belge 2 1/2, 61 90.

5 0/0 compt.	1er c. 122 75	P. H. 122 75	P. B. 122 20	dr c. 122 35	b. 12[illegible]
— fin cour.	122 75	122 75	122 20	122 25	122 [illegible]
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	»
3 0/0 compt.	85 05	85 05	84 90	84 96	84 [illegible]
— fin cour.	85 05	85 05	84 80	84 80	85
Emp. au c.	» »	» »	» »	» »	»

au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFF le C. pr.
4 1/2 0/0.	113 50	» »	» »	5 0/0 Bgr 1840	» »/»	» »/»	[illegible]
4 0/0....	108 50	» »	H. » 30	— Portugais.	» »	» »/»	»
O. de la V.	1150 »	» »	H. 10 »	Esp. D. active	38 1/4	» »/»	»
B. de Fr.	3280 »	» »	» »	5 0/0 Naples.	100 20	» »	»
				— Romain..	» »/»	» »	»
[illegible] G. 1000	1095 »	» »	» »	Obl. Piemont.	1265 »	1260 »	B. [illegible]
C. hyp...	775 »	773 75	B. 1 25	Emp. d'Haiti.	» »	» »	»
[illegible]an....	» »	» »	» »	Banq. belge.	652 50	» »	»

CHEMINS DE FER	1er C.	Der C.	DIF.	Fin c.	
St-Germ.	1135 »	1130 »	H. 2 50	Fin c. 1137 50, 1140.	H. 10
V. R. Dr.	560 »	555 »	B. 3 75	— 560, 550.	B. 12 [illegible]
— R. G.	385 »	387 50	H. 6 25	— 380, 375, 380.	B. 2 [illegible]
Orléans.	1200 »	1197 50	H. 2 50	— 1197 50, 1202 50, 1196 25.	»
Strasb...	321 25	321 25	» »	— 322 50, 321 25, 322 50.	»
Rouen...	1113 75	1110 »	B. 5 »	— 1117 50, 1107 50, 1110.	B. [illegible]
Havre...	912 50	910 »	H. 3 75	— 910, 907 50, 912 50, 910.	H. [illegible]
Marseill.	1022 50	1030 »	H. 27 50	— 1007 50, 1040.	H. [illegible]
La Teste	202 50	200 »	» »	—	

LONDRES, 22 FÉV.

Consol..... 100 1/8 1/4.
Esp. act... 40 7/8.
Portug..... » »/»
Mexic...... »
Brésil...... » »/».
5 0/0 Holl. »
2 1/2 do. 63 1/8.
Rouen.... 43 »/».
Orléans... 46 »/».

C. DE LA COULISSE.

Av.... 85 05.
Ap..... 84 80.

Rep fin c. — F. pr
3 0/0, p. — 15
5 0/0, p. — 32 1/2, 30

Bons du trésor..

PRIMES.

3 0/0 f. p. 85 35, 25 d. [illegible]
5 0/0 f. c. 122 40 d. 1. [illegible]
40 d. 50.
F. p. 122 75 d. 1. [illegible]
45 d. 50.
St.-Germ., 1152 50 d. [illegible]
Orl. 1230, 1220 d. 10.
Rouen, 1130, 11[illegible] d. [illegible]
Mars. 1032 50, 1010 d. [illegible]

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 82,50 à 00,00; courant du mois, 85,00 à 84,00; mars et avril, 84,00 a 00,00; 4 mois d'été, 87,00 00,00; 4 derniers mois, 92,00 à 91,60.

LILLE — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6 — Disponible, 89,00 à 00,00; courant du mois 88,00 à 00,00; mars en déc., 86,00 nominaux.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,50 fr. les 100 kil.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 25 février.

7 h. »/» OPÉRA. —
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Gendre d'un Millionnaire.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Polichinelle. Sirène.
7 h. 1/2 ITALIENS — Corrado.
7 h. »/» ODÉON. — Notre-Dame-des-Abîmes.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Représentation extraordinaire.
6 h. »/» VARIÉTÉS. — Mimi. Richelieu. Boquillon.
6 h. »/» GYMNASE — Tuteur de 20 ans. Bal. 2 César.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Une Nuit terrible. Tour d'Ugolin. Le Brésil.
6 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Lady Seymour.
6 h. »/» AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. »/» GAITÉ. — Ruines de Vaudemont.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. »/» COMTE. — Henriot. Danses. Bal masqué.
6 h. »/» FOLIES. — Toutou. Rosière. Gamin. Cendrillon. Voyage.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

...illon, en signe de considération et dans un but d'encouragement pour le labeur agricole, Mgr de Cambrai ajoute :

« Mais l'ouvrier chrétien ! Ah ! ce n'est pas un prince de la terre qui est présenté pour modèle. C'est le divin fondateur de notre religion, Jésus-Christ, fils de Dieu, Dieu lui-même qui a voulu, dans un excès d'amour, porter sur lui tous les travaux comme toutes les douleurs de l'homme. Travailleur, qui que tu sois, et à quelque labeur que s'emploie ton activité, considère ton maître et ton Dieu, occupé durant trente années, dans l'atelier d'un artisan, polissant le bois, maniant le rabot et la scie, se laissant nommer par dérision le *fils du charpentier*, et donnant désormais au travail, sanctifié par son exemple, non plus une valeur appréciable à l'estimation de l'homme, mais une valeur divine. Comprendras-tu que ce n'est plus le travail qui dégrade, qu'il est, au contraire, honnête, honorable, consacré, et que le vice seul avilit ? « Que ceux donc qui vivent d'un art mécanique, s'écrie le grand Bossuet, se consolent et se réjouissent ! Jésus-Christ est de leurs corps... »

» Et cet adorable ouvrier, dans quels rangs choisit-il les prédicateurs de son Evangile ? Est-ce parmi les grands, les riches, les puissants de la terre ? Non : c'est parmi d'obscurs prolétaires, d'humbles bateliers, un saint Pierre, un André, vivant du produit de leurs barques et de leurs filets ; un Simon corroyeur, un Paul fabricant de tentes et se faisant gloire de ne *devoir sa subsistance qu'au travail de ses mains*. L'Eglise ne s'est pas écartée de l'esprit de son divin fondateur. Entendez-la, avec saint Augustin, attribuer au travail *le mérite de la prière* et du sacrifice, et prescrire d'abord l'obligation à ces pieux solitaires qui tressaient en nattes et en corbeilles le jonc et l'osier, et plus tard à ces Instituts monastiques qui ont défriché nos landes, percé nos routes, construit nos ponts, élevé la plupart de nos monuments publics et qui donnent encore en ce moment, sur notre terre d'Afrique, la preuve de l'influence que peut exercer sur une contrée barbare l'exemple d'une vie rude et laborieuse soutenue par une pensée du ciel. Saintes familles, ruches bénies de religieux et de travailleurs tout ensemble, coordonnées dans des rapports harmonieux que nos modernes organisateurs du travail, tout en prétendant nous donner du neuf, n'ont fait que les copier et que leurs plans les plus ingénieux d'associations ouvrières ne sont que le calque du monastère, moins l'esprit qui les fait vivre et prospérer ; car cet esprit, il fallait le demander à la foi animée par l'espérance et vivifiée par la charité, et ils l'ont cherché dans les instincts des sens et dans la boue des passions. »

Pour relever tout d'abord les derniers mots de ce passage, c'est, dirons-nous, un texte de déclamations facile à exploiter que les *instincts des sens et la force des passions*. Cependant, nous défions, à moins de se perdre en des subtilités mystiques et des hypothèses non seulement gratuites mais absurdes, on puisse assigner une autre origine que la volonté souverainement sage de Dieu à ces mobiles instinctifs et passionnels qui caractérisent la nature de l'homme, et soutiennent la possibilité de leur bon emploi dans un mécanisme social approprié à leurs exigences. Confondues par une erreur générale avec les effets subversifs qu'elles produisent dans une société qui fausse leur essor naturel, les passions, ces forces primitives, cet universel mobile de l'homme, ont été enveloppées dans la réprobation qu'excitaient leurs odieux résultats. Mais, s'il est aisé à une fausse et injurieuse sagesse de condamner et de flétrir, il ne l'est pas autant d'effacer du cœur humain ce que Dieu lui-même y a écrit en caractères indélébiles. Dans la construction de vos sociétés, vous ne tenez pas compte de la donnée essentielle, c'est-à-dire du plan conçu par Dieu, et des matériaux par lui préparés en vue de ce plan ; aussi, ne bâtissez-vous que sur le sable. Toujours miné, toujours chancelant, l'édifice à chaque instant s'affaisse et croule, tantôt par pans isolés, tantôt en masse, écrasant sous ses débris les imprudents qui croyaient lui avoir donné une solidité inébranlable. Pourquoi cette désolante succession de catastrophes ? Parce que, répétons-le encore une fois, parce que vous, les architectes sociaux, vous n'avez ni mis en œuvre tous les matériaux fournis par Dieu, ni disposé dans l'ordre pour lequel ils étaient faits ceux que vous avez employés. *Nisi Dominus ædificaverit domum*... Méditez avec fruit ces paroles du Psalmiste, ou mieux encore celles que Jésus citait aux princes des prêtres et aux sénateurs du peuple juif : « La pierre qui a été rejetée par ceux qui bâtissaient, » est devenue la pierre angulaire de l'édifice. » St Math., XXI, 42. Jusqu'à quand l'Ecriture, si féconde en merveilleux enseignements quand l'esprit la vivifie, restera-t-elle une lettre morte pour ceux qui en sont constitués les interprètes, et qui ont mission de l'expliquer au peuple ?

Eh quoi ! Monseigneur, ne vous souvient-il plus déjà que vous nous parliez tout-à-l'heure en un langage qui était à la hauteur du sujet, de ces admirables facultés dont sont doués l'âme et le corps de l'homme, de cette pensée qui étudie les êtres et en saisit les rapports, de cette volonté, puissance non moins étonnante, qui déploie une continuelle activité... ; de ces sens, oui de ces sens eux-mêmes, si subtils et si sûrs, disiez-vous ; de ces membres si remarquables de souplesse et de vigueur, de cette main, merveilleux mécanisme ; enfin, de toutes ces *nobles puissances*, car vous-même les caractérisiez ainsi, qui n'avaient pu être données à l'homme pour rester à l'état de sommeil et d'inertie ? Etrange inconséquence ! voilà que ces mêmes facultés, vous les repoussez maintenant avec mépris et dégoût ; car ce que demandent les hommes à qui vous reprochez d'aller chercher l'esprit d'association *dans la boue des instincts et des passions*, ce n'est pas autre chose que le libre et régulier exercice des attributs de la nature humaine, de ces attributs que vous reconnaissez vous-même pour d'admirables et nobles facultés, et dont l'ensemble vous apparaît comme un chef-d'œuvre d'harmonie qui proclame bien haut la gloire de son divin auteur.

Est-ce comme toire s'immolant pour nos fautes, ou modèle sublime offert à notre imitation, est-ce par « *les noirs soucis* qui assiègent la porte des palais, qui s'agitent autour de la couche de l'opulence, ou bien par les brûlants transports qui naissent de la fièvre des intérêts et des affaires, » que le Christ a voulu passer pendant sa vie terrestre ? Non, tout au contraire. Ce n'est donc pas de ce côté qu'est le plus rude labeur, la plus cruelle souffrance, en un mot la situation qui réclame le plus impérieusement sympathie et secours.

Fils d'artisan, ouvrier lui-même, Notre-Seigneur Jésus-Christ est né, il a vécu dans la pauvreté, subissant les rigoureuses nécessités de cette condition, fatigues, privations, angoisses et humiliations de toutes sortes. Il a pris, comme le fait remarquer Mgr de Cambrai, ses disciples et ses apôtres parmi d'obscurs prolétaires, et non parmi les riches et les puissants. Que faut-il en conclure ? Sinon que là, dans ces durs travaux qui font vivre la société et qui n'ont leur rétribution ni en gloire, ni en richesse, là s'est trouvée la tâche véritablement méritoire et sainte : que, du temps de Jésus comme de nos jours, le cœur et l'intelligence des hommes de la classe exploitée étaient plus ouverts à l'esprit de Dieu qui est Charité et Vérité (*Deus charitas, deus veritas est*) que le cœur et l'intelligence des riches. *Où est votre trésor là aussi est votre cœur* : voilà l'explication toujours vraie du phénomène ; c'est le maître lui-même qui l'a donnée. *On ne peut servir Dieu et les richesses*, cette autre sentence le prélat le sait bien, n'est pas non plus de notre invention à nous autres novateurs.

Jésus avait eu lieu de s'assurer par expérience de l'éloignement à peu près invincible que donne la possession de la fortune pour cet état de parfaite justice qu'il désigne sous le nom de règne ou royaume de Dieu. Un seul riche, un seul fils de famille, comme on dirait chez nous, avait été tenté de se joindre aux disciples du Nazaréen. Mais le Maître lui ayant dit : « Si vous voulez être parfait, vendez ce que vous avez et donnez-en le produit aux pauvres, puis venez et suivez-moi, ce jeune homme, entendant ces paroles, s'en alla tout triste — parce qu'il avait de grands biens », ajoute l'Evangile. Et ce fut à ce propos que Jésus prononça ce mot célèbre : « Il est plus aisé à un chameau de passer par le trou d'une aiguille qu'à un riche d'entrer dans le royaume des cieux. » Combien de nos riches voit-on, bons et fervents chrétiens d'ailleurs, qui se flattent que pour eux le chameau ne peut manquer de passer tout d'une venue, et même en double, s'il le faut, par le trou de l'aiguille !

Des actes et des paroles de Jésus qui nous font la partie belle assurément, passons aux œuvres de ces corporations religieuses fondées sous l'invocation de son nom et de sa doctrine ; corporations qui ont rendu autrefois, nous ne faisons pas difficulté d'en convenir, d'éminents services à la civilisation et à l'humanité, qui ont donné des exemples dont il y a encore quelque profit à faire pour notre époque. Tout les premiers, nous rendons hommage, nous

(1) Voir les numéros du 23 et du 24 février.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

ODÉON : *Notre-Dame-des-Abîmes*, drame de M. Léon Gozlan. — GAITÉ : *Les Ruines de Vaudemont*. — VAUDEVILLE : *Les Mystères de ma Femme*. — PALAIS-ROYAL : *La Tour d'Ugolin*; *Biribi le Mazurkiste*; *le Bœuf gras*; *Une Nuit terrible*. — VARIÉTÉS : Mlle Déjazet. — Le Bal des Artistes.

Notre-Dame-des-Abîmes, quel beau titre ! Nous supposions quelque légende miraculeuse mise en drame, pleine de combinaisons ingénieuses, d'apparitions étranges. Nous comptions voir le ciel s'intéresser à quelque histoire d'amour humain, les anges de lumière se pencher sur leurs frères terrestres et semer de clartés et de purs arômes notre monde ténébreux. Enfin, le nom connu de l'auteur nous inspirait une certaine confiance ; et puisque, de nos jours, la raison et la foi ne suvent pas nous révéler le ciel, nous espérions un peu que la fantaisie pourrait nous conduire à l'aventure jusqu'aux sphères divines.

Hélas ! des hauteurs de notre espoir, M. Léon Gozlan nous a laissé retomber au beau milieu des choses d'ici-bas, des choses bourgeoises et vulgaires.

Nous sommes dans un temps où, pour plaire aux puissances de l'administration et de la critique, il faut corriger avec soin toutes ses excentricités et se couper les ailes. Depuis que de faux libéraux repus travaillent à étayer avec les dogmes anciens leur pouvoir passager, et s'inquiètent de tout essor libre et original de la pensée ; depuis que leurs complices de toutes couleurs s'efforcent de ranimer le culte exclusif des littératures d'autrefois, et de tourner vers le passé la face de la jeunesse française ; depuis que la direction des beaux-arts n'est plus qu'une vassale aux ordres d'une politique étroite et corruptrice ; depuis que M. Buloz est commissaire royal près le Théâtre-Français, c'est à qui se fera modéré et banal dans l'idée, pâle et vulgaire dans la forme, c'est à qui éteindra ses couleurs et abaissera son âme.

Plus l'auteur dramatique s'inspire à des sources communes et futiles, mieux il est accueilli. S'il laisse percer quelque hostilité contre les idées vivantes de notre époque, l'émancipation des classes pauvres et des femmes, l'organisation du travail, la liberté harmonique des passions, il devient favori des gens du pouvoir, et, chose curieuse ! il trouve de l'appui à la fois dans les critiques de la presse légitimiste, conservatrice, libérale-gauche et radicale. Les feuilles de la légitimité, les journaux de M. Guizot, les journaux de M. Thiers, les papiers publics amphibies qui, sous la direction de M. Buloz et autres, flottent incessamment entre MM. Thiers, Molé et Guizot, afin de pouvoir servir à tous les cabinets, tous s'accordent pour contrarier et comprimer l'ardeur de l'esprit nouveau. Ceux-là, du moins, jouent un rôle conséquent, et chacun d'eux estime que la société a atteint la juste limite du progrès et que tout mouvement en avant est inutile et dangereux au-delà soit de la Restauration, soit du 15 avril, soit du 1er mars, soit du 29 octobre. Chacun, en effet, avait atteint son but personnel à ces dates diverses : donc l'humanité pouvait se reposer.

Quant aux radicaux, leur aveuglement est déplorable. Ces braves critiques s'entêtent à chanter le passé au nom du beau langage, des belles formes, des sages règles de la raison, sans paraître se douter que, sous les questions de forme, se cachent toujours des questions de fond, et que les règles adoptées dans le passé couvrent et consacrent toujours des idées mortes. C'est ainsi que des démocrates et des patriotes exclusifs adorent jusqu'à l'excès Racine, poète de l'aristocratie pur-sang et chez lequel la libre nationale ne semble pas exister ; c'est ainsi que des fraternitaires cultivent religieusement la tragédie Louis XIV, d'où le sentiment d'égalité est tout-à-fait exclu, où le confident est le type de liens d'amitié faux et contraints.

Empressons-nous, du moins, de citer des exceptions honorables. Dans la presse parisienne, l'esprit de liberté a encore de dignes représentants. La *Presse* (ceci mérite considération) la *Presse*, feuille conservatrice, est la tribune la plus accessible à la critique libérale et tolérante, aux idées de progrès, et l'on peut nommer avec honneur Mme Delphine de Girardin, MM. Théophile Gautier, Eugène Pelletan, Vacquerie, Parfait. Au moment où la *Patrie*, en fait de politique, semblait passer au rang des amphibies, elle appelait à son feuilleton l'une des intelligences les plus indépendantes et les plus vives de ce temps-ci, M. Alphonse Karr. Nous devons recommander encore à l'estime de la jeunesse MM. Félix Pyat et Gozlan, dont nous croyons parfois reconnaître les plumes incisives dans les colonnes du *Charivari* ; à l'*Artiste*, M. Gérard de Nerval ; au *Courrier français*, M. Amédée Achard. Nous en oublions peut-être, sans doute, que les voix inspirées de l'amour de la vraie liberté et du progrès parlent un peu plus haut, et nous réparerons notre tort, et nous les signalerons avec bonheur au public.

Le bataillon de la jeune critique n'est pas nombreux aujourd'hui ; il n'occupe pas généralement les postes les plus élevés et les plus favorables ; mais ce petit groupe s'accroît chaque jour. Tel qu'il est, si ses membres voulaient s'entendre, il ferait une bonne guerre aux confrères plus gros, mieux assis, et il forcerait l'ancienne critique à se transformer.

Nous voilà bien loin en apparence de *Notre-Dame-des-Abîmes*. Je disais donc que, grâce aux tendances rétrogrades du gouvernement et à l'esprit déplorable de la direction des beaux-arts, grâce aux mauvaises influences de la critique, grâce aussi à l'assoupissement du public, à l'insouciance coupable de la jeunesse des écoles, les écrivains dramatiques redoutent avant tout les écarts de leur fantaisie, les ardeurs de leur âme. Ils s'ingénient à se faire raisonnables, bourgeois, mesquins. On leur infiltre jour à jour cette idée que, pour être dignes de la considération du monde et de la faveur du Pouvoir, ils doivent travailler à devenir *comme tout le monde*, à avoir beaucoup de bon sens, à ne jamais ambitionner les entreprises hardies, à vivre terre à terre, bien sages et bien tranquilles, à l'image enfin des chefs politiques du pays qui s'appliquent à éteindre au cœur de la France le généreux esprit d'aventure et l'amour de la grandeur. Tout cela s'enchaîne à merveille, et, sous toutes ses faces, la politique du gouvernement actuel tend à ce but : affaiblir les rayons trop vifs du génie de la nation, éteindre l'étoile éclatante, signe divin, qui, depuis les temps de Clovis et de Charlemagne, brille au front de la France.

Ainsi, les poètes, écartés des voies nouvelles, oublient peu à peu et méconnaissent leur mission. Dieu leur a commandé de chanter la liberté, l'émancipation complète de la nature humaine, et d'enseigner à la société que tous les désirs du cœur, tous les besoins généraux de l'espèce doivent être satisfaits, pour que la destinée soit accomplie, pour que l'ordre véritable soit réalisé. (1) Les poètes, comprimés, séduits par la fausse politique, égarés par la fausse critique, n'ont plus souci de l'œuvre sainte. Oublieux de leurs devoirs sociaux, insouciants de la liberté de leurs semblables, ils en viennent à contrarier leur propre essor, à refouler l'inspiration que Dieu leur envoyait dans des vues supérieures. Les plus illustres sont détournés de leur voie.

L'un avait trouvé une mine féconde. Il s'appliquait avec piété à révéler tout ce que la passion forte peut réparer de désordres (*ton amour m'a refait une virginité*), tout ce que les âmes les plus viciées peuvent recéler de vertus. Il distinguait avec sagacité les sentiments divers de l'âme et leurs essors souvent contraires. A ce grand poète, la critique a reproché ses excentricités, sa manie de peindre des particularités de l'âme au lieu de dessiner des caractères tout d'une pièce ; tandis que les chefs de l'État, avec force caresses, le poussaient à s'occuper d'histoire et d'archéologie. Cédant, sans s'en douter, à cette double impulsion, l'*homme de fer* a fait les *Burgraves*, et, maintenant, poursuivi par une critique inconséquente et injuste, le voici qui arrive, poète découragé, au glorieux repos de la pairie. Un autre proclamait à grands cris les droits de l'amour et de l'ambition ; à son chant de liberté, le monde répondait par des frémissements. A celui-ci, la critique dite raisonnable a conseillé de modérer ses emportements généreux ; elle lui a dit que l'ardeur de ses sympathies n'était qu'une illusion, que les souffrances du cœur analysées par lui étaient des exagérations brutales ; elle l'a encouragé vivement à célébrer *le beefsteak d'ours* et autres impressions de voyage ; elle a célébré sa verve de conteur. Pendant ce temps, les chefs de l'État lui faisaient entendre que ses premiers ouvrages étaient entachés de l'esprit révolutionnaire et lui conseillaient d'appliquer ses vives facultés à la comédie amusante. Puis les princes commandaient à l'auteur d'*Antony* et de *Richard d'Arlington*, non pas quelque drame énergique sur la lutte des passions, mais l'histoire anecdotique des régiments français...

Tel a été, depuis huit ou dix ans, l'esprit de la direction des Beaux-Arts, soit dans le gouvernement, soit dans la critique.

C'est cette même pitoyable critique qui a chicané M. Gozlan, lors de son début dans la carrière dramatique, lui reprochant sa libre fantaisie. « Vous avez beaucoup d'imagination et d'esprit, lui disait-on, mais vous n'êtes pas assez raisonnable. » M. Gozlan a si bien fait son profit de ces excellents conseils, que, pour peu qu'il continue quelques années encore à cultiver la déesse Raison de ces gens-là, ce sera un homme mort pour le théâtre. Dans *la Main droite et la Main gauche*, il y avait des scènes charmantes, un style plus ou moins critiquable au point de vue

(1) Les attractions sont proportionnelles aux destinées.
CH. FOURIER.

La chambre des députés s'est occupée aujourd'hui du projet de loi sur le conseil d'Etat. Après avoir fermé la discussion générale, elle a passé à l'examen des articles et a voté les six premiers.

Travaux dans les Bureaux.

Le projet de loi sur le chemin du Nord, c'est-à-dire du chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique avec embranchement sur Calais et Dunkerque, et un autre touchant au chemin de fer de Creil à Saint-Quentin, ont été examinés aujourd'hui dans les bureaux.

Le principe de l'exécution par l'Etat, a trouvé plusieurs défenseurs. Il a été soutenu dans le deuxième bureau par M. Luneau, et dans le neuvième bureau, avec force et talent par M. Garnier-Pagès.

Plusieurs membres, en admettant l'impossibilité de faire prévaloir maintenant ce système, préféreraient les compagnies fermières aux compagnies financières. C'est dans ce sens qu'ont parlé MM. Deslongrais, Delespaul, de Morny et autres.

MM. Kœchlin et Fould ont critiqué vivement certaines dispositions du cahier des charges. M. Kœchlin trouve la concession de quarante-cinq ans trop favorable pour la ville de Lille, et de soixante-quinze ans trop faible pour la ville de Saint-Quentin. Le cautionnement et le dépôt à la caisse des consignations sont des clauses, qui, suivant lui, détruiront toute concurrence au profit d'un seul banquier.

Le projet de loi a été soutenu par MM. Muret de Bort, de l'Espée, Ardent et Duprat; toutefois ce dernier s'est prononcé contre le cautionnement de 30 millions.

M. le ministre de l'intérieur a déclaré, dans le premier bureau, que le gouvernement était prêt à s'entendre avec la commission pour rectifier quelques articles du cahier des charges, et entre autres les articles relatifs à la pénalité et au cautionnement.

Les explications données, dans le septième bureau, par M. le ministre des travaux publics, ont été moins positives. Suivant M. le ministre, les dépôts faits à la caisse des consignations en rentes et bons du trésor, serviront puissamment à arrêter l'agiotage.

Quant à l'exécution de la ligne principale, M. le ministre prétend qu'elle sera faite par l'Etat avec les crédits demandés, et qu'il n'y aura que les stations qui resteront à la charge des compagnies.

La commission nommée pour examiner ce projet de loi se compose de MM. Duprat, Luneau, Galos, Berryer, Cadeau d'Acy, Ardent, Lasnyer, Muret de Bort et Garnier-Pagès.

La lecture de la proposition de M. de Rémusat sur les incompatibilités, que les bureaux ont examinée ensuite, a été approuvée généralement. MM. Guizot et Lacave-Laplagne n'ont point combattu cette mesure, tout en déclarant la proposition mauvaise en elle-même.

On lit dans les journaux suisses que le nonce du pape est venu mardi dernier à Berne, et qu'avant de retourner à Lucerne il a eu une longue conférence avec M. de Pontois.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 25 février.

M. CRÉMIEUX a la parole contre le projet de loi relatif au conseil d'Etat; et il demande que la chambre ne passe pas à la discussion des articles. La loi est inutile, sans portée, et elle a pour but de régler une matière administrative sur laquelle la chambre n'a pas d'action.

La loi se divise en trois parties: la composition du conseil d'Etat, ses fonctions, ses formes de procédure en matière administrative et en matière contentieuse.

Le conseil d'Etat existe en vertu d'une ordonnance. Il est composé en service ordinaire de 30 conseillers, de 30 maîtres des requêtes et de 30 conseillers auditeurs; plus des conseillers et maîtres des requêtes en service extraordinaire. Le projet de loi a pour but de sanctionner cette composition par une loi avec ces seules différences que le nombre des auditeurs sera réduit à 48, mais par extinction, et qu'il y aura en outre des conseillers d'Etat honoraires, chose que le ministère a parfaitement le droit de faire sans avoir pour cela besoin d'une loi.

Quant à ses fonctions, le conseil d'Etat est chargé par le projet de donner son avis sur quelques ordonnances désignées, de préparer certaines ordonnances; il peut être appelé à donner son avis toutes les fois que le ministère voudra le consulter, il sera en outre consulté dans tous les cas où il l'est déjà aujourd'hui en vertu d'ordonnances rendues. Voilà ce qu'on propose de faire décider par une loi. En vérité, Messieurs, cela en vaut-il la peine? Est-ce l'occasion d'ajouter une loi de plus aux 62 000 lois qui nous régissent?

Je ne nie nullement les lumières et l'indépendance du conseil d'Etat, et j'ai été admis à en juger quand j'étais avocat près ce corps; le conseil d'Etat rend d'éminents services; mais l'organisation ne laisse pas d'en être vicieuse.

Le conseil qui juge est composé de 17 membres, dont 7 ont déjà formulé l'ordonnance à intervenir, et dont 10 ont pu assister à tous les débats antérieurs, de sorte que la défense est nécessairement paralysée, et que le jugement qui intervient, car c'est un véritable jugement, n'est nullement entouré de toutes les garanties désirables.

Le conseil d'Etat donne des avis aux ministres; mais le conseil d'Etat ne peut avoir une responsabilité, elle est tout entière dans le ministre. Supposez que le conseil d'Etat, forcé, en vertu de la loi qu'on vous propose de faire, de donner son avis sur une mesure qui plus tard peut être trouvée mauvaise, sur qui tombera la responsabilité? sur le ministre? il vous dira que le conseil d'Etat lui a forcé la main; la responsabilité ministérielle ne sera donc plus qu'un mot?

Le projet de loi est donc, sous certains rapports, inutile, dangereux sous d'autres; est-ce à dire qu'on ne puisse pas, qu'on ne doive pas faire une loi sur le conseil d'Etat? Nullement. Nous appelons au contraire de tous nos vœux une loi sur la matière, mais il ne faudrait pas décalquer simplement l'ordonnance de 1839; il faudrait donner au conseil d'Etat une puissance réelle, une autorité indépendante, il faudrait qu'il fût élevé à la hauteur d'un tribunal administratif. En attendant que cela soit, puisque l'ordonnance n'est pas attaquée, il n'y a pas de raison pour ne pas nous en tenir à l'ordonnance.

M. MARTIN (du Nord), ministre de la justice. Les observations présentées par l'honorable préopinant tournent directement contre les conclusions qu'il a formulées, il me sera facile de le prouver.

Sous l'Empire, le conseil d'Etat n'exista pas d'une manière légale. La Res- ...

... la rédaction primitive du gouvernement, ainsi conçue:

Art. 2. — « Il est présidé par le garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat au ministère de la justice, ou par celui des ministres secrétaires d'Etat dans les attributions duquel serait placé le conseil d'Etat.

Un conseil d'Etat est nommé par le roi vice-président.

Un secrétaire général, etc.

M. P. DE CHASSELOUP-LAUBAT, au nom de la commission, repousse cette rédaction.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ insiste pour son adoption, se fondant sur les raisons politiques qui veulent qu'on ne cherche pas à entraver l'exercice de la prérogative de la couronne, à laquelle appartient la désignation du président du conseil d'Etat.

M. MARTIN (du Nord) déclare qu'il maintient la rédaction primitive du gouvernement.

M. ODILON BARROT. J'appuierai la proposition de la commission; il y a selon moi, quelques inconvénients à laisser dans l'incertitude la désignation du ministre qui doit présider le conseil d'Etat; il est bon que les traditions du pouvoir soient dans une main quelconque; il ne faut pas que les archives du conseil soient ambulantes.

Et maintenant, toutes les fois que dans une institution, administrative ou autre, on fait intervenir une juridiction, la juridiction prend le caractère dominant. Je trouve donc convenable que M. le garde-des-sceaux, qui représente le plus particulièrement le droit, la juridiction, préside le conseil d'Etat. J'ajoute que de tous les ministres c'est le plus dégagé vis-à-vis des intérêts ou des affaires contentieuses.

M. DUFAURE. Je comprends combien il importe que M. le ministre de l'intérieur puisse choisir, pour les emplois auxquels il nomme, des fonctionnaires dans le conseil d'Etat, et que M. le garde des sceaux puisse choisir des membres du conseil d'Etat parmi les hommes qui, dans l'administration, ont acquis l'expérience des affaires. Je conviens que cela est de tous points désirable; mais je ne puis croire qu'avec notre gouvernement de centralisation, les divers départements ministériels soient tellement distincts, qu'il soit nécessaire de placer pour cela le conseil d'Etat dans les attributions de M. le ministre de l'intérieur et sous sa présidence. Cette présidence convient surtout au garde des sceaux, et c'est pour cela que j'appuie surtout l'amendement de la commission.

Après quelques explications de M. de l'Espée et de M. Duchâtel, la chambre adopte l'article amendé par la commission.

Art. 3. — « Les membres du conseil-d'état sont en service ordinaire ou en service extraordinaire. » — Adopté.

Art. 4. — « Le service ordinaire se compose: 1o De trente conseillers d'Etat, y compris le vice-président du conseil d'Etat et le vice-président du comité; 2o de trente maîtres des requêtes; 3o de quarante-huit auditeurs. » — Adopté.

Art. 5. — « Les fonctions de conseiller d'Etat et de maître des requêtes en service ordinaire sont incompatibles avec toute autre fonction publique. » — Adopté.

M. DE SALVANDY, ministre de l'instruction publique, fait remarquer que cet article est trop absolu. Des hommes, célèbres à plus d'un titre, des professeurs, Cuvier, de Gérando, Royer-Collard par exemple, ont pu être conseillers d'Etat, sans que leurs autres fonctions aient eu à en souffrir.

M. PROSPER DE CHASSELOUP-LAUBAT, membre de la commission, combat ces observations. Il vaudrait mieux, pour la gloire de Cuvier, qu'il n'eût pas été forcé de perdre son temps à des fonctions qu'un autre eût aussi bien remplies que lui dans le conseil d'Etat.

M. DE SALVANDY proteste contre la pensée que paraît avoir la commission de parquer les hommes dans une seule fonction, quelle que puisse ...

---

dramatique, mais assurément plein d'étincelles et très réjouissant. Si l'ouvrage manquait d'économie, de coordination, il offrait par moments (quatrième acte) des scènes énergiques et pleines de sentiment. Dans *Notre-Dame des Abîmes*, M. Léon Gozlan, absorbé dans la recherche pénible du bon sens, de l'ordre, de la combinaison scénique, semble avoir tout oublié, tout perdu de ce qui faisait son mérite, l'éclat et la légèreté du style, l'originalité excentrique des caractères et des situations, le trait de sentiment imprévu et comme improvisé. Le drame nouveau est lourd, laborieux, rempli d'invraisemblances; les caractères manquent d'accent individuel. L'intérêt ne s'arrête à aucun personnage, à aucun moment de la fable. Il nous en coûte de porter ce jugement sévère sur l'œuvre d'un écrivain très distingué, très dégagé de préjugés, sur un artiste indépendant et consciencieux; mais la sympathie qu'inspire un auteur ne doit pas dégénérer en bienveillance banale. *Notre-Dame des Abîmes* est un drame mal réussi. Pour le faire oublier, nous supplions M. Gozlan de nous donner quelque vive comédie, libre d'allure, étrange, bizarre, qui fasse enrager la vieille critique et amuse tous les gens d'esprit.

Le sujet de *Notre-Dame des Abîmes* est très complexe et très compliqué. C'est un signe évident de l'imperfection d'une œuvre dramatique, quand l'idée ne peut pas en être exprimée en peu de mots. M. Gozlan aime à s'inspirer aux affections de la famille. Ici, il s'agit d'un adultère, d'une substitution d'enfant, de l'adoption d'un garçon par dévouement fraternel, de l'adoption d'une fille par dévouement social, de la lutte de deux familles, de l'orgueil nobiliaire sacrifiant la tendresse du cœur maternel aux droits du premier-né. Ajoutez à tous ces sentiments entassés, l'amour de la patrie très influencé de chaleur guerrière, un peu de passion amoureuse à petite dose; imaginez une grande quantité d'idées secondaires, et soyez, comme nous, affligés que, de tant d'éléments, M. Léon Gozlan n'ait pas su tirer quelque tableau saisissant et quelque leçon précieuse.

Il y a, dans *Notre-Dame des Abîmes*, des mots heureux: M. Gozlan ne peut pas écrire cinq actes sans trahir quelquefois son vif esprit naturel. Voici un trait d'excellente critique sociale. « Avant la Révolution, dit un pauvre homme du peuple, j'étais valet de chambre: maintenant, je suis domestique. » La *Quotidienne* dit à ce propos: « Ce mot a produit une grande sensation, parce qu'il renferme un grand enseignement. » C'est très juste; mais que veulent les publicistes de la *Quotidienne*? Acceptent-ils le principe de l'abolition de la domesticité? Offrent-ils, avec nous, l'idéal de la *domesticité passionnée*, et songent-ils à réaliser dans le travail des conditions d'attrait telles que tous les services, aujourd'hui fastidieux, du ménage deviennent plaisirs? Ou bien tout l'enseignement par eux tiré du mot de M. Léon Gozlan, toute leur transformation sociale consistent-ils à resubstituer le valet de chambre au domestique?

Notre-Dame-des-Abîmes est jouée convenablement par M. Milon, par Mesd. Eugénie Sauvage, Vosy et Payre, par MM. Eugène Monrose, Sainte-Marie et Mauzin. Le rôle principal, celui du docteur André, a seul de l'importance; il domine toute la pièce. Ce rôle a été étudié avec beaucoup de profondeur par M. Bocage, et joué avec les qualités supérieures, et aussi avec les défauts qui distinguent cet artiste. M. Bocage saisit un caractère sous toutes ses faces, il l'analyse, il le dissèque à l'excès, avec lenteur. Pour vouloir trop exprimer, il diminue par le détail minutieux le dessin de la figure. Alors que le regard de l'acteur est puissant, que son accent est vrai et expressif, son geste souvent n'a pas assez de liberté, d'aisance et d'ampleur. En somme, c'est l'un de nos artistes les plus intelligents et les plus énergiques. Savez-vous ce qui manque depuis quelques années à M. Bocage? des rôles importants, des caractères vivants; des passions actives et des idées fécondes à exprimer. M. Bocage n'est pas, comme M. Frédéric Lemaître, le génie dramatique même, inné, impérieux, irrésistible, immense; M. Bocage est devenu un grand acteur par le travail et par la pensée. Sa puissance semble diminuée depuis que le théâtre a perdu sa vitalité, sa valeur sociale. Revienne l'inspiration généreuse aux poëtes, elle ne fera pas défaut à l'artiste.

Un mélodrame pur-sang, *les Ruines de Vaudemont*, de MM. Boulé et Lajarriette, a complètement réussi à la Gaîté. Le premier et le dernier acte ont enlevé les applaudissements. Le début de la pièce est un chef-d'œuvre du genre. Il fait nuit; la lune se montre de temps en temps entre des nuages noirs et éclaire les ruines d'une chapelle abandonnée. Un aubergiste bête et une fille de la campagne font claquer leurs dents de peur et croient voir partout de grands fantômes blancs. Une chasse, le son des trompes; un sanglier furieux, un chasseur, joli garçon, qui va être éventré: le *Solitaire de la montagne*, enveloppé d'un vaste manteau, incline son fusil, tue le sanglier. Transports de reconnaissance. Rendez-vous gastronomique dans les ruines; on débouche le champagne; ronde bachique. L'orchestre mêle à la bacchanale des traits sombres et infernaux: c'est le Solitaire de la montagne qui médite un crime. Le criminel reste seul dans les ruines et éteint les derniers cris de sa conscience. La victime s'approche, elle traverse la scène; le scélérat se jette à sa poursuite, un poignard à la main. Phœbé se voile la face. Le joli garçon revient, par une ficelle dramatique quelconque, au milieu des ruines. Gémissement profond, effrayant; puis apparition, au sein de la nuit profonde, d'un homme portant un fardeau étrange, en travers sur son épaule. Il descend des rochers, il se glisse le long des galeries ogivales, il entre dans une caverne; il en ressort débarrassé de son fardeau et s'éloigne, après avoir long-temps examiné le terrain et prononcé ces mots: « Aucune trace. » La providence dégage la lune des nuages; un rayon tombe sur la face de l'homme mystérieux: c'est le Solitaire de la montagne, c'est le sauveur du joli garçon. Celui-ci, effaré, épouvanté, se penche, cherche sur le sol: « du sang! du sang! » Il descend dans la caverne et remonte, les cheveux en désordre: « un cadavre! un cadavre!... Mon sauveur est un assassin!... je le jure, ô mon Dieu! j'éclaircirai ce mystère. » La toile tombe.

Si les autres actes valaient celui-là, il y aurait succès de fanatisme pour le théâtre de la Gaîté. Les *Ruines de Vaudemont* sont bien jouées par Mmes Frenex, Mélanie, par MM. Deshayes, Surville, Dubourjal, Charlet, Goujet, par le cadavre, par les ruines, par les nuages et par la lune.

Je n'ai pas vu la comédie de M. Arvers, les *Deux Césars*, et je dois en rendre juste compte, car l'idée en paraît heureuse. Au prochain feuilleton nous parlerons des dettes au Gymnase.

Au Vaudeville, les *Mystères de ma femme*, de MM. Laurencin et Lopez, ont eu un succès convenable grâce au jeu si fin d'Arnal. Les auteurs ont toujours quelque tort, lorsque, avec l'appui d'un talent supérieur et favori du public, ils n'enlèvent pas l'applaudissement. Arnal, dans la pièce nouvelle, joue un rôle de mari inquiet et jaloux, qui, après avoir épousé une jeune femme supposée vierge, découvre successivement que la dite vierge est veuve, mère de deux enfants et assez engagée avec un cousin amoureux. Le pauvre mari en vient jusqu'à soupçonner la légitimité de son propre enfant. Avec toutes ces situations-là, on fait des comédies bouffonnes, tant il est vrai qu'il faut rire des désordres les plus déplorables, afin de ne pas avoir à en pleurer.

Avec la *Tour d'Ugolin*, ou le *Mariage par appétit*, *Une ... terrible*, de MM. Varin et Dubois, *Biribi le Mazurkiste*, de M. Dumersan, et le *Bœuf gras*, de M. Paul de Kock, vous passerez une joyeuse soirée au Palais-Royal. Ce théâtre a un bonheur étrange, on y rit toujours. Quand, par hasard, les pièces ne sont pas excellentes, peut-on se plaindre? on a pour se consoler et se réjouir MM. Ravel, Alcide-Tousez, Leménil, Grassot, Levassor et cinq ou six actrices agréables. Mme Dupuis danse la mazurka avec une élégance charmante.

Hier, c'était fête heureuse aux Variétés. Tout le monde sait que les actrices de ce théâtre sont toutes jolies et toutes à la mode. A la tête du brillant groupe féminin des Variétés, il manquait un talent supérieur et hors ligne; il fallait un pendant à M. Bouffé: la direction a appelé Mlle Déjazet, que le Palais-Royal a eu le tort de laisser partir. Il y avait hier, une assemblée d'élite pour accueillir l'aimable et célèbre artiste. Elle jouait l'excellent vaudeville de MM. Bayard et Dumanoir, les *Premières armes de Richelieu*. Depuis long-temps on a épuisé toutes les formules de louange pour rendre justice à ce talent si fin, si vif, si élégant. Hier, nous l'avons tous accueillie avec transport, avec bonheur, et parmi les spectateurs une femme supérieure, elle aussi illustre, la reine du théâtre, Mlle Rachel se faisait remarquer par son applaudissement cordial. Mlle Déjazet n'est pas seulement une artiste éminente que l'on admire, que l'on applaudit; c'est une femme qu'on aime, vers laquelle un attrait irrésistible entraîne, c'est un caractère original et brillant, auquel on rend hommage, en qui se résument, dans un accord charmant, les idées de liberté souriante et délicate et les sentiments nobles et généreux. Béranger, dans un de ses chants les plus heureux, nous a montré le poète accueillant, avec un sourire, Marie Madeleine non repentante à côté de la sainte femme charitable et martyre du dévouement. Quelle place parmi les élus de Dieu, le poëte ne réserverait-il pas à celle dont le nom rappelle à la fois et le charme de Ninon et la bonté de la sœur de charité, et qui, à cette double couronne, joint, encore l'auréole d'un rare génie d'artiste.

Le bal annuel donné par l'association des artistes dramatiques a eu lieu samedi dans la salle de l'Opéra-Comique. Cette fête de bienfaisance avait attiré une foule immense. A six heures du matin, au moment où le bal finissait, la foule des danseurs était encore telle que valseurs et polkeurs se heurtaient en confusion et avaient le chagrin de ne pouvoir librement déployer leurs grâces. Les rois de la poésie et les rois de la finance se montraient auprès des reines du théâtre. Les députés étaient nombreux, les jeunes pairs ne manquaient pas, tous les secrétaires d'...

Notre collaborateur et ami M. Barral a été victime ce matin d'un accident très grave en faisant son cours de chimie à Sainte-Barbe.

Nous donnerons demain quelques détails sur ce déplorable événement. La figure et la main gauche ont été profondément brûlées par du phosphore enflammé qui s'y est attaché à la suite de l'explosion d'un tube où il préparait du bromure de phosphore.

Les souffrances de notre malheureux ami sont atroces, et l'état de l'œil droit inspire de grandes craintes.

FAITS DIVERS.

L'administration vient de publier les résultats du dernier recensement fait en 1841, dans Paris et ses arrondissements. Paris comptait à cette époque 935 261 habitants, St-Denis 152 094 et Sceaux 107 248. Total : 1 194 603.

— Dans un rapport au roi, M. Cunin-Gridaine présente les opérations des caisses d'épargne de France pendant l'année 1842 : — Au 1er janvier 1842, il existait 291 825 livrets ; il en a été ouvert pendant l'année 122 943. Les fonds d'épargne ont présenté pour 1842 un excédant de 44 381 728 fr. 41 c. Parmi ces déposants, on comptait 91 770 ouvriers, 75 269 domestiques et 18 040 militaires.

— Le vicomte de Launay a changé le jour de ses courriers. Ce matin, la *Reine Margot* fait place dans la *Presse* à une de ces causeries qui n'ont qu'un tort, de n'être plus assez hebdomadaires. *Courrier de Paris*, ou *Reine Margot*, c'est toujours de l'esprit. Le vicomte de Launay nous donne de bonnes nouvelles de M. Villemain :

« M. Villemain, dit-il, est tout-à-fait guéri, et plus spirituel que jamais ; si spirituel même que tout le monde ne veut pas encore convenir qu'il soit complètement guéri : il y a des gens qui ont intérêt à faire croire que les choses piquantes qu'il dit sont un reste d'égarement. Qu'avait-il donc ? — Une fièvre cérébrale compliquée d'une crise nerveuse et ministérielle. Cela rappelle ce mot de G. de Nerval. Lui aussi avait été confié, par excès de zèle, au régime des maisons de santé. Quand on lui demandait : Qu'avez-vous eu ? il répondait : Une fièvre chaude compliquée de médecins. Or, M. Villemain avait pour le secourir cinq médecins et huit ministres : on aurait succombé à moins. Nous venons de lire ce billet charmant écrit par lui à une de ses anciennes amies ; elle lui avait prêté les poésies d'André Chénier ; elle demeure près de lui :

« Madame, un académicien malade, qui ne lit plus de vers, et ne sait plus par cœur que les vôtres, se fait scrupule de garder ce volume que vous lui avez prêté il y a quelques mois. Il a l'honneur de le faire remettre à votre porte, inutilement voisine de la sienne, et il saisit cette occasion de vous offrir l'hommage de son respect et l'assurance qu'il n'est mort ou imbécile qu'officiellement. »

« Dans ces quelques mots il y a de tout : une flatterie volontairement exagérée, un regret affectueux et triste, une formule très respectueuse, une épigramme très mordante ; ce sont bien là tous symptômes de raison, ou nous ne nous y connaissons plus. »

... livres (poids anglais) 6 kilog. 750 g. Il est gai, vif et intelligent. Il danse, chante et imite les poses des statues grecques.

Ce fameux général possède un très élégant carrosse en miniature, haut de trois pieds et demi anglais (1m 05) environ. Ce carrosse est traîné par deux poneys, les plus petits qui existent, et le cocher ainsi que le laquais sont deux Lilliputiens. Ce nain, de la plus petite espèce connue, donnera ses séances dans la salle des concerts de la rue Vivienne ; et pendant son séjour à Paris son carrosse parcourra les Champs-Elysées toutes les fois que le temps le permettra.

— Le drame suivant est raconté par le *Droit* :

« Dauvin, brocanteur, âgé de trente-cinq ans, avait demandé en mariage une jeune personne qui lui fut accordée ; Dauvin ne se montrait pas fort empressé auprès de sa future, bien qu'elle fût jolie, mais néanmoins il avait pour elle des égards et des attentions auxquels elle était sensible, et la froideur de ses manières ne lui avait pas nui dans le cœur de la jeune fille. Les parents, de leur côté, voyaient le mariage avec plaisir, parce que Dauvin faisait de bonnes affaires, et le jour de la noce avait été enfin arrêté pour jeudi dernier. Il avait été convenu que chacun se rendrait dans les bureaux de la mairie du deuxième arrondissement, où devait se contracter d'abord le mariage civil, et à l'heure fixée tout le monde se trouva exact, excepté le marié.

» Dans le premier moment, on supposa qu'il avait pu être retenu par quelque circonstance ; mais les heures s'écoulèrent ; on appela plusieurs fois les noms des futurs époux, et, à la fin, les parents, ne sachant comment interpréter cette absence, se décidèrent à se rendre rue Geoffroy-l'Asnier, au domicile de Dauvin. La portière leur ayant dit qu'elle ne l'avait pas vu sortir, ils s'empressèrent de monter : la clef était sur la porte ; mais lorsqu'ils voulurent l'ouvrir, elle se trouvait fermée intérieurement. Ayant frappé et appelé plusieurs fois sans obtenir de réponse, ils firent par aller trouver le commissaire de police, et lui expliquer cette circonstance extraordinaire. M. Lapie de Lafage les suivit aussitôt, accompagné d'un serrurier ; et lorsqu'il entra avec ceux qui étaient venus le requérir, ils trouvèrent le malheureux Dauvin pendu à une corde attachée au plafond. Par une singularité assez bizarre, il avait revêtu, pour accomplir ce suicide, les habits qu'il avait fait faire pour son mariage.

» Les personnes de la noce, témoins de cet événement, avaient une triste mission à remplir auprès de la mariée, qui attendait toujours, en proie aux plus mortelles inquiétudes et à une agitation bien concevable. Malgré tous les ménagements qu'on a pu y apporter, ce coup terrible a agi sur elle d'une manière cruelle, et on l'a transportée hors de la mairie sans connaissance.

» La cause du suicide de Dauvin est, à ce qu'il paraît, un amour malheureux. Dauvin aimait depuis long-temps une femme qu'il n'avait pu épouser ; il paraît qu'au moment de contracter une union, ces sentiments se sont réveillés avec plus de force, et lui ont inspiré la funeste idée de se donner la mort. »

— Sur le vœu exprimé par l'Académie des sciences, M. le ministre de l'instruction publique a accordé à la veuve de M. Darcet une indemnité annuelle de 1 500 fr.

CHRONIQUE AGRICOLE.

PERFECTIONNEMENT DE LA PRATIQUE AGRICOLE. — M. Dezeimeris, député de la Dordogne, a lu hier, à l'Académie des Sciences, la première ...

Les quatre premières propositions sont incontestables, elles ont été démontrées surabondamment par les auteurs agronomiques de toutes les époques, et, de notre temps, par Morel de Vindé, Thaër, Dombasle, Crud, etc. M. Moll surtout a exposé, avec une lucidité remarquable, la théorie économique des engrais, et l'unité de la science agricole a été établie depuis bien des années dans plusieurs articles du journal d'agriculture pratique, par un écrivain que M. Dezeimeris aurait pu nommer s'il l'avait voulu. Ainsi, toute cette partie du Mémoire ne contient absolument rien de neuf ; M. Dezeimeris lui-même avait déjà publié la même chose presque mot pour mot en 1842 ; dès cette époque, il faisait exactement la même promesse qu'il fait aujourd'hui, à l'Académie des sciences, dans la cinquième proposition que nous avons transcrite plus haut. Il disait alors : « Nous espérons pouvoir établir des moyens simples, faciles et sûrs de mettre en pratique, par toute la France, en trois ans, le système agronomique le meilleur possible, sans autres capitaux que ceux dont chaque cultivateur dispose maintenant. Trois ans se sont écoulés depuis que M. Royer, aujourd'hui inspecteur de l'agriculture, réfutait les calculs de M. Dezeimeris et le défiait de faire connaître ses moyens de réforme ; M. Dezeimeris n'a point encore répondu : son Mémoire d'hier n'est qu'une simple variante de son Mémoire de 1842, variante si peu sensible qu'il nous suffira, pour l'apprécier avec équité, de répéter les propres paroles de M. Royer, telles que nous les trouvons dans le *Moniteur de la Propriété* (juillet 1842, p. 202) : « Nous avons bien rencontré, dans ce travail, un moyen théorique, excellent sans doute à répéter et à préconiser, moyen aussi vieux que l'agriculture alterne et parfaitement connu de tout bon cultivateur : consacrer aux fourrages la moitié au moins de son domaine. Mais nous n'en avons trouvé aucun autre, et partant rien de neuf dans le Mémoire. » — Puis, M. Royer ajoute, p. 203, pour ce qui concerne les faits statistiques cités par M. Dezeimeris à l'appui de son opinion : « Nous ne suivrons pas l'auteur plus long-temps sur ce terrain d'exagérations et d'erreurs dont il a cru devoir faire les prémisses et les preuves d'un article rempli, d'ailleurs, de vérités utiles. » Enfin la critique ajoute, p. 204 : « Il est incontestable cependant que le Mémoire de M. Dezeimeris, pour contenir de nombreuses exagérations qu'il faudra bien rétracter un jour, et qui, partant, sont plus nuisibles en réalité qu'utiles en apparence, n'en est pas moins un travail dont le but est excellent. » Nous avons cité cette dernière phrase parce qu'elle exprime assez bien notre opinion sur l'écrit du député de la Dordogne : son but est excellent ; c'est celui que tous les maîtres en agriculture ont toujours signalé à l'attention des praticiens ; sa critique est trop souvent hasardée ; ses moyens de réforme restent toujours impénétrables ; et les combinaisons pratiques, qu'il laisse à peine entrevoir, sont copiées, comme tout le reste, sur les travaux de ses devanciers. Nous pouvons maintenant passer à un autre sujet ; les études, dont nous allons nous occuper, sont véritablement neuves et dignes de l'examen attentif des hommes sérieux.

INDUSTRIE SÉRICICOLE. — M. Robinet a présenté à la dernière séance de la société royale et centrale un Mémoire fort intéressant sur la soie. Il existe beaucoup d'ouvrages et de bons ouvrages concernant l'éducation des vers ; cette branche si importante de notre industrie agricole s'est beaucoup étendue depuis une quinzaine d'années, ses procédés ont reçu ...

... ambassade étaient présents. Vers trois heures, les figures officielles ont un peu disparu, heureusement ; les artistes et les jeunes gens du monde des salons et du monde des arts se sont trouvés plus à l'aise. C'était plaisir de voir ainsi rassemblées dans les loges ou de coudoyer dans la salle du bal toutes ces figures que l'on aime, avec lesquelles on rit ou l'on pleure chaque jour. L'Etourneau se faisait remarquer par son air sombre et terrible ; il ruinait par son rire gracieux. A chaque pas, c'était une surprise nouvelle. La richesse et l'éclat des toilettes étaient merveilleux ; la bienveillance et la bonne grâce étaient sur tous les traits. L'admiration se fixait particulièrement sur Mmes Rachel, Brohan, Rose Chéry, Fargueil, Doche, Désirée, Denain, Ozy, tandis que, parmi les groupes de danseurs, on se disputait un sourire, un regard de Mmes Liévenne, Béranger, Martin, Prévost, Saint-Hilaire, Volnys, etc... toutes ou d'une éclatante beauté ou d'une grâce charmante. Mlle Liévenne paraît être la beauté de théâtre à la mode cette année. Nous ne voulons pas faire sottement la guerre à la fantaisie de la mode ; mais combien nous pourrions opposer à cette reine de jour de têtes plus nobles, plus délicates ! L'association des artistes pourrait hardiment organiser deux bals par an, et doubler cette recette dont le produit soulage tant d'infortunes dignes d'intérêt. Jeudi prochain, les directeurs de l'Ecole lyrique donnent leur dernier bal dans la jolie salle de la rue de la Tour d'Auvergne. C'est encore une belle réunion d'artistes, et si vous y allez, vous pourrez comparer à loisir, et décider si le sceptre de la beauté est justement acquis à Mlle Liévenne.

Le Théâtre-Français a joué ce soir une comédie en cinq actes des plus médiocres. Nouveau témoignage de l'intelligente direction de M. Buloz.

D. L.

Vestiaire et buvette de la chambre des députés.

On lit des détails curieux dans un ouvrage écrit par un Slave, et intitulé, ou plutôt qui sera intitulé, car il n'a point encore paru : *Voyage autour de la Chambre des Députés*. — De tout temps, les Parisiens n'ont su que par les étrangers ce qui se passait à Paris. Les journaux anglais ont fait connaître à la chambre des députés les correspondances de lord Aberdeen et de M. Guizot, et c'est grâce à un Slave, qu'il nous sera permis de voir notre chambre des députés en déshabillé. Sachons gré à ces aimables étrangers de leur indiscrétion. Nous copions :

« C'est dans l'aile gauche du Palais-Bourbon, du côté de la rue de Bourgogne, que se trouve le vestiaire des souverains électifs. Sous la Restauration, les députés y déposaient aussi leur costume, qui consistait en un frac bleu, avec un collet et des parements brodés de feuilles de chêne et semés de fleurs de lys. Ce modeste costume ressemblait tant soit peu à l'uniforme des chirurgiens de l'armée, des douaniers ou des gardes forestiers.

» Un certain nombre de députés (à peu près une soixantaine), rigoureux observateurs du décorum, se croyaient obligés de s'en parer les jours de séance ordinaire ; un article du règlement déclarait cette tenue de rigueur pour ceux qui voulaient monter à la tribune. Aussi arriva-t-il plus d'une fois que des membres, désireux de prendre la parole, échangeaient leur frac bourgeois contre le costume de cérémonie d'un de leurs collègues, à la porte même de la chambre. Il est arrivé qu'un jour M. Casimir Périer, qui était de haute stature, parut à la tribune avec un uniforme dont les manches lui allaient à peu près au coude, ce qui, dans ses gestes et mouvements oratoires, lui donnait l'air d'un de ces automates aux membres roides et comiquement uniformes.

» Au pied du premier escalier du pavillon de l'Ouest, vous trouvez une petite chambre de quatre mètres de longueur sur trois de largeur, et séparée en deux par une cloison. D'un côté est la cuisine où se prépare le bouillon des législateurs, et ce n'est point par métaphore que je vous le dis, c'est à la lettre. Sur un foyer toujours brûlant le jour des séances, se tient en permanence un grand pot en fer battu, bien luisant, évasé par le bas, et rappelant, par sa forme, les vases étrusques ; il contient à peu près quatorze livres de viande. Je vous conduirai plus tard dans la salle du festin, où le bouillon est servi aux membres les plus distingués.

» De l'autre côté de la cuisine est le logement de la cuisinière, femme d'un garçon de salle des plus anciens et des plus zélés du palais. C'est une belle matrone, dans le costume simple, mais propre et caractéristique, du pays qui l'a vue naître. Elle ressemble ainsi à la mère nourricière de quelque prince en sevrage.

» Par une longue habitude, la cuisinière a appris à régler la quantité de viande et de bouillon d'après l'ordre du jour de la chambre. Ainsi, le jour de la réponse au discours du Trône, de la discussion des fonds secrets ou de quelque grave interpellation annoncée d'avance, le pot est plein jusqu'aux bords ; les samedis ordinaires, jours des pétitions, il est à peine rempli jusqu'à moitié. L'intelligente ménagère se trompe rarement dans ses calculs politiques, et se montre plus habile en cela que la majorité de la chambre, qui s'expose souvent à de bénévoles échecs par son inexplicable inexactitude.

» Autrefois, les membres de la chambre, pressés par la faim et la soif, étaient obligés de quitter le palais législatif pour aller chercher au loin des rafraîchissements dans un quartier aristocratique qui n'offre aucun confortable pour le commun du public, et où l'on découvre à peine un restaurant à un kilomètre à la ronde. Quelques députés se faisaient apporter par les femmes des garçons de bureau, ou par les bonnes de leur pays, amenées à leur suite dans la capitale, de petits flacons de lait ou d'eau rougie qu'ils absorbaient avec précipitation dans le vestiaire, dans le vestibule, dans les couloirs, quelquefois sur les escaliers.

» Aujourd'hui, heureusement, il n'en est plus ainsi ; les députés trouvent à la buvette, aux frais du budget particulier de la chambre, des sirops de diverses espèces, un bouillon consommé, du lait naturel et des petits pains appétissants ; c'est là l'ordinaire dont la questure fournit le budget de la chambre.

» La buvette tient en réserve quelques bouteilles de vin des plus bienheureux de Bourgogne et de Bordeaux, qui invoquent avec tant d'instance la sollicitude des députés pour l'écoulement de leurs produits ; mais il n'y a qu'un petit nombre de membres de la chambre, obligés de suivre un régime fortifiant, qui en [illegible].

» [illegible] la buvette fait d'ailleurs tout à l'honneur de la sobriété des quatre cent cinquante-neuf députés. Depuis midi jusqu'à six heures, durée de l'ouverture de la buvette, on consomme, terme moyen, dix litres de bouillon, huit litres de lait chaud ou froid, une douzaine de bouteilles de sirop de gomme, de groseille ou d'orgeat, et quatre ou cinq bouteilles de vin.

» Autrefois la maison législative, comme la plupart des hospices de Paris, était abonnée à la célèbre Compagnie hollandaise, qui lui fournissait quotidiennement le bouillon nécessaire à sa consommation ; mais elle s'est affranchie de cet impôt payé à l'industrie étrangère, et s'est créé le pot-au-feu dont je vous ai déjà parlé.

» On entend souvent aux alentours de la buvette des dialogues très édifiants et des études gastronomiques très savantes sur la qualité du bouillon, sur le mélange des sirops, sur le vin et les autres aliments. Les provisions disparaissent rapidement au milieu d'agréables conversations. Après le bouillon, le lait est la boisson le plus en faveur ; il faut dire aussi que le lait est excellent ; la paysanne des environs de Paris qui l'apporte tous les jours tient trop à sa réputation pour altérer en rien le liquide bienfaisant.

» Quelquefois il est loin d'être six heures, et le bouillon tire à sa fin ; alors le Ganymède répond aux demandes qu'on lui fait par quelques gestes significatifs et en regardant le pot qu'il incline d'un air embarrassé ; les hôtes de la buvette comprennent admirablement cette réponse mimique et se rejettent sur le lait ou sur les sirops, dont on a toujours une abondante réserve dans le cas de quelque discussion inattendue.

» Pendant les intervalles des séances, les députés font parfois des voyages assez curieux. Dans le grand vestibule, à l'entrée de la buvette, sont ordinairement placés les divers modèles de chemins de fer atmosphériques ou aériens, de voitures nouvelles ayant les propriétés les plus merveilleuses, enfin de monuments publics projetés que les inventeurs ou les spéculateurs y déposent, avec l'autorisation des questeurs, sur le passage le plus fréquenté des législateurs pour captiver leurs regards.

» Quelques membres se laissent aller aux attraits de la nouveauté ingénieuse ; ils examinent le modèle, en font le tour, s'imaginent être arrivés à Lyon, et entrent naturellement à la buvette pour se délasser d'un long voyage en déjeunant ; ils repartent bientôt après, poursuivent leur route, arrivent à Marseille, et vont encore à la buvette pour s'y désaltérer. Il faut ensuite revenir à Paris ; nouvelle visite à la buvette. Mais en face de ces intrépides voyageurs, le pauvre Ganymède n'a plus qu'une ressource, c'est le langage éloquent que vous savez.

» Le hasard m'a fait aussi assister, à la fin de la session, à l'une des plus intéressantes et des plus instructives expériences. M. Arago, dans ce même vestibule toujours, avait fait apporter le modèle d'une dizaine de wagons articulés du système de M. Arnoux, tels qu'ils seront construits pour le service du chemin de fer de Paris à Sceaux. Pour remplacer la locomotive, on avait fait un timon en acier auquel M. Arago s'attelait lui-même, faisant manœuvrer dans tous les sens, sur le marbre, les wagons, qui venaient tous s'emboîter sur la même place, ainsi qu'il l'a décrit savamment dans son rapport.

» Au bruit de cette manœuvre, tous les députés [illegible] sortirent de la salle des [illegible] les uns, les autres, [illegible] lettres à moitié écrites [illegible] la lecture à la bibliothèque, et les autres [illegible] tasses et [illegible] la buvette [illegible] promenade [illegible] balcon du [illegible] cigare allumé [illegible] main. Tous [illegible] démonstrait le système ingénieux et répondait à toutes leurs interpellations. Mais au milieu de ce concours imprévu [illegible] entendu, [illegible] entra et convoqua les membres à la séance ; la loi sur l'essai de [illegible] fut mise à l'ordre du jour, et elle fut votée sans discussion, sans opposition et par un assentiment général : tel fut le résultat de l'expérience faite devant les représentants par un savant collègue... »

— [illegible] Mme la duchesse d'Aumale a accepté la dédicace des Mélodies religieuses pour le piano, composées par M. Jules Bellin.

moyen de vers ... que la résultante moyenne de toutes les races étant de 4 gr. 47, le poids des cocons est de 1 gr. 87 ; ce qui constitue une perte moyenne de 58 p. 0|0 environ. Mais la moyenne peut être fort différente si l'on compare les races entre elles, et ce fait tout nouveau dans la science doit être pris en grande considération par les éducateurs; un exemple en fera mieux sentir l'importance: Supposons, dit M. Robinet, deux éducateurs ; l'un a élevé 100 k. de vers de Touraine, pesés à leur maturité ; six à sept jours après la transformation, il pourra vendre 53 kil. de cocons. L'autre a élevé aussi 100 k. de la race brianza, et il ne récoltera que 31 k. de cocons. — Différence 23 k. en faveur de la bonne race, quoique les soins et la dépense aient été les mêmes.

L'étude du cocon lui-même, la comparaison de son volume total avec l'épaisseur de la couche soyeuse, fournit à son tour des renseignements industriels très intéressants, surtout pour les filateurs, car les cocons peu épais produisent un déchet beaucoup plus considérable que ceux dont la couche soyeuse, ramassée sur un petit volume, et par conséquent plus épaisse, offre moins de prise au balais de la fileuse et résiste plus long-temps au poids de l'eau dans la bassine. Il était donc nécessaire de rechercher si la proportion de la soie restait la même pour toutes les races ; M. Robinet a fait voir qu'elle pouvait varier de 12 à 18 p. 0|0 ; et l'on ne peut attribuer cette différence au choix de la variété de feuilles qui servent à faire l'éducation.

En général, il paraît que les vers les plus développés donnent une proportion de soie plus considérable, et l'on trouve un grand avantage à favoriser ce développement, quoique la réduction du poids soit plus forte au moment de la transformation ; c'est par suite de ce principe que M. Robinet a eu sans doute l'idée de faire mouiller la feuille destinée aux vers de sa magnanerie de Poitiers, et le calcul était juste, puisqu'en dernier résultat, 1 kilogramme de feuilles mouillées a produit 60 grammes de cocons, tandis que la feuille sèche produisait seulement 45 grammes.

Un fait curieux, que nous ne devons point passer sous silence, quoique l'on ne connaisse encore aucun moyen de l'utiliser, c'est que les cocons femelles donnent, à nombre égal, plus de soie que les cocons mâles. Pourquoi désespèrerait-on d'arriver à connaître quel sera le sexe des vers avant leur transformation? Pourquoi ne trouverait-on pas le moyen de créer des races qui reproduiraient beaucoup plus de femelles que de mâles? Il ne faut pas ainsi mettre en doute les progrès possibles de la science.

Le titre de la soie est à peu près constant dans les races ; il diminue avec le poids des vers qui ont filé les cocons, mais proportionnellement à ce poids. Quant à la ténacité, elle est proportionnelle au titre ; il en est de même de la ductilité : du reste la couleur des races ne paraît point exercer d'influence sur ces différentes qualités.

Les filateurs attachent une grande importance au grain des cocons ; ils ont raison en ce sens, que les cocons à tissu fin et ferme donnent moins de déchet ; mais c'est une erreur de croire que le grain fin indique la finesse de la soie. M. Robinet a reconnu d'une manière évidente qu'il n'existait aucune corrélation entre la finesse du grain et le véritable titre du fil.

On voit que ce Mémoire donne la solution d'un grand nombre de questions pratiques que l'on n'avait pu résoudre, ou dont on n'avait pas même pressenti l'importance jusqu'à présent. Sans doute l'étude de la soie présente encore beaucoup de problèmes auxquels M. Robinet n'a pas touché; mais ces problèmes touchent beaucoup plus l'industrie manufacturière que l'industrie séricicole proprement dite, et il serait injuste de méconnaître l'utilité des recherches de M. Robinet, sous prétexte que d'autres pourront pénétrer plus avant dans la carrière qu'il vient d'ouvrir.

PRIX. La Société royale et centrale d'agriculture vient de décider qu'elle décernerait un prix de 3 000 fr. à l'éducateur qui trouverait le moyen de délivrer les magnaneries du fléau de la muscardine.

E. L.

perdu sur le seul contrat du chemin du Nord plus de 200 millions, dont la maison Rothschild eût bénéficié par les contrats qui lui ont été offerts en 1842 et 1843, et qu'elle a refusés parce qu'elle ne les trouvait pas assez avantageux pour elle. Maintenant si l'on calcule combien les concessions des autres lignes, dans le système de la loi de 1842, eussent occasionné de pertes pour le trésor, et au profit de quelques banquiers, on trouve une somme qui dépasse plus de DEUX MILLIARDS ! »

La plupart des journaux regardent comme un nouveau piége tendu aux capitaux français l'emprunt espagnol qu'on veut négocier à la Bourse de Paris. Ils font observer que c'est assez d'une perte de 400 millions, enlevés de notre pays sans aucun avantage pour l'Espagne elle-même.

La *Réforme* contient un article intitulé : *Les Jésuites en Suisse*. « Vous verrez, dit-elle, qu'il leur sera donné de mettre une fois encore » le feu à l'Europe ! » Après avoir, non pas sans quelque partialité toutefois, exhumé contre l'ordre de Jésus force souvenirs historiques, la *Réforme* conclut qu'il y va du salut de la Suisse de le rejeter hors de son sein. « Que les radicaux tiennent bon, dit-elle ; s'ils fléchissent ils sont perdus. Une république unitaire, tel est le but auquel doivent tendre tous les Suisses qui aiment leur pays. »

« La mission de M. Rossi, à Rome, est surtout motivée, dit la *Revue de Paris*, par les affaires religieuses qui agitent la Suisse. On voudrait amener le pape à modérer le clergé catholique de Suisse et de France, à interposer son autorité auprès des évêques et des Jésuites. Le gouvernement presse le départ de M. Rossi, qui aura lieu dans peu de jours. »

Marchés de Paris.

Halle aux farines du 25 février. — Arrivages 648-83. — Ventes 17560-51. — Restant 17493-58. — Gruaux, 45,95 à 00,00. — Farines, 1re 31,20 à 33,75; 2e 29,95 à 30,55 ; 3e 24,85 à 00,00, 4e 19,90 à 00,00.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 25 février. — Foin, 1re 48 à 49 ; 2e 46 à 47 ; 3e 43 à 44. — Luzerne 43 à 46. — Paille de blé, 1re 28 à 30; 2e 25 à 26.

Marché Saint-Antoine, 25 février. — Foin, 1re 48 à 50 ; 2e 44 à 46 ; 3e 40 à 42. — Luzerne 1re 46 à 47 ; 2e 42 à 44 ; 3e 38. — Regain 2e 31; 3e 26 à 28. — Trèfle, 1re 36; 3e 25 à 28. — Paille de blé 1re 26 à 28; 2e 22 à 24. — Paille de seigle 1re 27 à 30 ; 2e 24. — Paille d'avoine, 1re 34 à 35.

Marché de Sceaux, 24 *février*. — Il a été amené 1112 bœufs et on en a vendu 1250 à 1,08-0,96-0,82. — Sur 145 vaches, 129 ont été vendues 1,00-0,88-0,76. — 269 veaux amenés 269 ont été vendus 1,76-1,58-1,40. — 7813 moutons, sur lesquels 5854 ont été vendus 1,52-1,12-0,92.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche. 25 février. — 202 porcs amenés, 1.8 vendus à 0,94-0,92 0,90.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 24 février. — Blé 1re 154 hect. à 17,66; 2e 142 hect. 18,67; 3e 119 hect. 16,00. — Seigle 1re 99 hect. 10,00; 2e 92 hect. 9,34. — Orge 1re 93 hect. 10,00; 2e 95 hect. 9,34 - Avoine 1re 154 h. 7,31; 2e 127 h. 6,66; 3e 129 h. 6,00. — Farines le sac de 159 kil. de 46 à 50. — Foin de 42 à 45 1re qualité de 42 à 45; 2e 30 à 35. — Paille de 20 à 22.

Marché aux porcs : 1923 porcs amenés, 1re qualité 96 c.; 2e 94 c.; 3e 92.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 24 FÉVRIER.

ISAMBERT (sieur et dame), ancien facteur et marchand de bois ; elle tenant hôtel garni, rue de l'Ecole-de-Médecine, 21. Juge commissaire, M. Bourget ; syndic provisoire, M. Decagny, cloître St-Merry, 2.

GROSFILS, tenant hôtel garni, rue des Grès, 22. Juge commissaire, M. Riglet ; syndic provisoire, M. Sergent, rue des Filles-St-Thomas, 17.

LARDRY, tailleur, faubourg Montmartre, 45. Juge commissaire, M. Pillet aîné ; syndic provisoire, M. Morard, rue Montmartre, 173.

CARTERON, ancien ébéniste, rue de Charonne, 24, actuellement demeurant à Bruxelles. Juge commissaire, M. Milliet ; syndic provisoire, M. Tiphagne, rue de la Boule-Rouge, 20.

Dame ROULLET, tenant hôtel garni, rue de la Pépinière, 52 ter. Juge com-

5 0|0 compt.	1er c. 122 »	P. H. 122 »	P. B. 121 40	dr c. 121 75	h. 12[...]
— fin cour.	122 »	122 »	121 20	121 65	12[...]
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	»
3 0|0 compt.	84 95	84 95	84 75	84 75	[...]
— fin cour.	84 75	84 90	84 70	84 75	[...]
Emp. au c.	» »	» »	» »	» »	»

au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.
4 1|2 0|0.	» »	» »	» »	5 0|0 Bge 1840	104 3|4	» »|»	»
4 0|0....	» »	» »	» »	— Portugais.	» »	» »|»	»
O. de la V.	1145 »	» »	B. 5 »	Esp. D. active	» »|»	» »|»	»
B. de Fr.	3250 »	» »	» »	5 0|0 Naples.	100 20	» »	»
				— Romain. .	105 1|8	» »	B. [...]
C. G. 1000	1095 »	» »	» »	Obl. Piémont.	» »	» »	»
C. hyp...	775 »	775 »	H. 1 25	Emp. d'Haïti.	430 »	» »	»
4 Can....	1282 50	» »	H. 2 50	Banq. belge.	652 50	» »	»

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe	Fin c.	
St-Germ.	1135 »	1137 50	H. 7 50	Fin c. 1140, 1137 50, 1140.	»
V. R. Dr.	552 50	552 50	B. 2 50	— 551 25, 555.	H. [...]
— R. G.	380 »	380 »	H. 2 50	— 377 50, 378 75, 375, 377 50	B. [...]
Orléans.	1192 50	1190 »	B. 7 50	— 1190, 1186 25, 1195.	B. [...]
Strasb...	321 25	320 »	B. 1 25	— 321 25, 317 50, 320.	B. [...]
Rouen..	1107 50	1110 »	» »	— 1110, 1115, 1105, 1115.	H. [...]
Havre...	907 50	910 »	» »	— 907 50, 912 50.	H. [...]
Marseill.	1040 »	1040 »	H. 10 »	— 1042 50, 1040, 1050.	H. 10
La Teste	202 50	200 »	» »	—	

LONDRES, 23 FÉV.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Dimanche. Bourse fermée.	Av.... 84 82 1|2. Ap..... 84 80. Rep. fin c. F. pr. 3 0|0, p. 15 5 0|0, p. 27 1|2, 32 1|2 Bons du trésor. 3 0|0 à 4 m.	3 0|0 f. c. 84 80, d. 50. F. p. 85 30, 20 d. 50. 5 0|0 f. c. 122 10, 122 d. [...] F. p. 122 50, 15 d. 1. [...] 40 d. 50. Orl. 1220 d. 50. Rouen, 1130 d. 10. Mars. 1057 50, 1062, 50, 20, 1070, 1075 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 81,50 à 00,00 ; courant du mois, 83,50 à 00,00 ; mars et avril, 84,00 à 83,50 ; mai en août, [...] 00,00; 4 derniers mois. 92,00 à 91,00.

LILLE — Colza, 78,50.

ESPRIT 3|6. — Disponible, 89,00 à 00,00; courant du mois 88,00 à [...]; mars en déc., 85,00 nominaux.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,50 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 26 février.

7 h. »|» OPÉRA. — Renégat. — Jolie Fille de Gand.
7 h. 1|2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Andromaque.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Polichinelle. Sirène.
7 h. 1|2 ITALIENS. —
7 h. »|» ODÉON. — Notre-Dame-des-Abîmes.
6 h. 3|4 VAUDEVILLE. — Mystères. Trois Loges. Enfant. Haine.
6 h. »|» VARIÉTÉS. — Mimi. Richelieu. Boquillon.
6 h. »|» GYMNASE. — Tuteur de 20 ans. Bal. 2 César.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Une Nuit terrible. Tour d'Ugolin. Le Bœuf
6 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Lady Seymour.
6 h. »|» AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. »|» GAITÉ. — Ruines de Vaudemont.
6 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. »|» COMTE. — Marin. Polichinelle. 2 Frères. Mort aux Rats.
6 h. »|» FOLIES. — Toutou. Rosière. Gamin. Cendrillon. Voyage.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Ventes par autorité de justice,

EN L'HOTEL DES COMMISSAIRES-PRISEURS, A PARIS.

Le 27 février 1845.

Consistant en commode, armoire, pendule, vases en porcelaine, gravures, 8 poêles en faïence, 2 cheminées à la prussienne, etc. — Au comptant.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

... du conseil d'Etat et entend sur ce sujet une douzaine d'orateurs par séance, les tribunes sont vides et abandonnées aux gardes nationaux de service? D'où vient que les journalistes désertent leur poste et se contentent, pour toute appréciation des travaux législatifs, de jeter dans leurs colonnes ces mots par lesquels nous avons débuté : « La chambre a continué aujourd'hui la discussion du projet de loi concernant le conseil d'Etat? »

C'est que ce projet, comme l'a très bien montré M. Crémieux à l'ouverture des débats, ne réorganise pas le conseil d'Etat, ne contient pas une idée neuve ; c'est que le texte présenté à la chambre est, à peu de chose près, que la codification de l'état actuel des choses. La loi discutée aujourd'hui n'est pas plus nouvelle au fond que la loi du recrutement de l'année dernière, que la prétendue organisation de l'Ecole polytechnique. On ne fait pas les lois avec des mots, avec des points et virgules, avec une distribution arbitraire de *titres*, de *paragraphes* et de *sections*, avec un nouveau numérotage d'articles.

Pour faire des lois il faut des inspirations, des pensées. L'émancipation de la classe moyenne est la grande, la puissante idée qui est moulée dans les lois de la République et de l'Empire, et qui est devenue le principe d'une législation civile, administrative, pénale à peu près complète. Aujourd'hui, si l'on veut encore légiférer, si l'on veut trouver un emploi à ce grand mécanisme législatif qu'on nomme les trois pouvoirs, et qui se met en mouvement chaque année, il faut avoir une idée plus large que celle d'assurer, de perpétuer le règne de la bourgeoisie.

Il faut comprendre les besoins, les droits qui dans les rangs inférieurs de la société réclament la consécration légale ; il faut créer pour l'agriculture en souffrance, pour l'industrie asservie dans la personne du prolétaire une législation largement démocratique. Si l'on veut encore faire des lois sans posséder une idée de plus que les hommes d'Etat du Directoire, de l'Empire, de la Restauration, on ne fera que replâtrer, recrépir, souvent détériorer par de gauches remaniements les lois qu'ils nous ont léguées.

Toutefois, nous ne laisserons pas la discussion actuelle, si stérile qu'elle puisse être, se terminer sans exprimer notre opinion sur le conseil d'Etat et sur les modification salutaires que sa constitution pourrait recevoir. Disons dès aujourd'hui que M. Berryer a fort sagement amendé le projet de loi en y faisant insérer que le diplôme de licencié ès-sciences rendrait apte à recevoir le titre d'auditeur, aussi bien que le diplôme de licencié en droit. Les matières variées dont le conseil d'Etat s'occupe, réclament des capacités scientifiques aussi bien que juridiques.

M. Odilon Barrot a fait triompher un utile principe en exigeant du jeune auditeur, indépendamment de son diplôme, un examen ...

... l'examen du budget des dépenses pour 184...

La Société royale d'agriculture a décidé aujourd'hui, sur le rapport d'une commission spéciale, qu'elle décernerait une grande médaille d'or à M. Mollette pour le récompenser des travaux d'irrigation exécutés sous sa direction dans le département de Saône-et-Loire ; les certificats authentiques produits par M. Molette, ont prouvé que ces travaux avaient doublé le produit de 1 000 hectares appartenant à plusieurs propriétaires.

Une seconde médaille d'or sera aussi décernée à M. Fossier, de Senlis, qui a desséché 150 hectares inondés par les sources d'eau hydrosulfureuses de la vallée de Montmorency, et les a convertis en jardins maraîchers et eu cressonnières d'un très grand produit. M. Fossier, pour porter ces cultures au plus haut degré de perfection, a fait forer dix puits artésiens qui produisent toute l'eau nécessaire à l'irrigation des parties desséchées.

Les terrains ainsi améliorés ont une valeur de 6 000 fr. l'hectare, et l'on n'en aurait pas trouvé 600 fr. avant l'établissement des irrigations. Nous aimons à citer ces faits pour prouver que ce n'est pas seulement dans le midi de la France que les irrigations peuvent produire des résultats merveilleux.

L'état de notre collaborateur, M. Barral, est aussi satisfaisant que le comporte la gravité des brûlures dont il est atteint. Voici comment est arrivé le déplorable accident qui les a produites :

M. Barral faisait son cours de chimie aux élèves de Sainte-Barbe. Il venait, pour obtenir du bromure de phosphore, de mettre du brôme dans un tube qu'il tenait à la main et où du phosphore et une couche de verre pilé avaient été préalablement introduits. Mais le verre, trop grossièrement pilé, qui lui avait été remis, se laissa traverser par les substances qu'il devait tenir isolées : une explosion terrible fit éclater le tube dans la main du professeur et remplit l'amphithéâtre d'une fumée épaisse. Au bruit de la détonation une panique s'est emparée des élèves qui se sont sauvés, tandis qu'au dehors, dans l'idée où l'on était que le feu avait pris à l'amphithéâtre, on allait chercher les pompiers.

Pendant ce temps-là notre malheureux ami se débattait seul contre le phosphore enflammé, attaché à ses mains et à sa figure et qui lui dévorait les chairs. Il demandait de l'eau à grands cris et l'eau ne venait pas... Ses efforts pour arracher le phosphore ne faisaient qu'étendre l'inflammation, eu accroître l'intensité et causer des brûlures plus profondes....

Malgré l'atrocité des douleurs auxquelles il était en proie, M. Barral eut la présence d'esprit de courir à la pompe. Là il fut placé sous un jet d'eau froide qui commença à arrêter la combustion. Transporté ensuite à l'infirmerie du collège, les aspersions lui furent continuées sans interruption.

Les brûlures du visage sont en grand nombre ; elles affectent les paupières, les lèvres, les ailes du nez. La main gauche est profondément atteinte ... avoir retiré des excoriations les dernières traces du phosphore, le malade s'étant trouvé sans lumière dans un moment où on avait cessé le lavage à l'eau froide, les plaies apparurent tout-à-coup lumineuses et phosphorescentes ! Cette substance au reste non seulement s'attache aux chairs et les creuse comme le fer rouge, mais la combustion produisant de l'acide phosphorique pénètre encore les plaies de ce puissant corrosif.

Dans la nuit du 4 au 5 février un violent incendie a détruit, à New-York, les bureaux de l'important journal la *Tribune*, et les magasins de librairie de cette feuille, qui publiait plusieurs séries d'ouvrages populaires d'un grand intérêt. On estime à environ 300 mille francs les pertes de la *Tribune*.

Nous trouvons dans une lettre de M. Greeley, adressée à plusieurs journaux de New-York, un fait qui honore la presse américaine : *L'Express*, l'*American*, le *Mirror*, le *Morning-News*, le *Sun*, l'*Herald*, l'*Evening-Post*, ont mis à la disposition de M. Greeley tous les matériaux de leur imprimerie.

Le *Courrier des Etats-Unis* donne particulièrement un témoignage de sympathie à la *Tribune*. « Cet accident, dit la feuille française, ne » fera qu'attirer davantage la sympathie publique sur la *Tribune* qui » est l'une des feuilles les mieux et surtout le plus consciencieusement » rédigées de New-York. »

Nos amis apprendront avec chagrin ce malheur qui frappe dans la personne de M. Greeley un homme d'un grand mérite et l'un des plus zélés propagateurs de la Théorie sociétaire.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANCELIER PASQUIER.

Séance du 26 février.

M. CUNIN-GRIDAINE communique le projet de loi tendant à modifier le taux des douanes des Antilles, projet déjà discuté par la chambre des députés.

L'ordre du jour appelle la reprise des discussion du projet de loi relatif à l'octroi de La Rochelle.

M. DUBOUCHAGE combat le projet de loi. Il s'oppose formellement à la surtaxe qu'on veut imposer à la ville de La Rochelle. Le projet de loi fixe à huit années la durée de cette surtaxe, et ce délai serait-il suffisant? La ville de La Rochelle possède un budget de 200 000 fr., dit-on ; mais il existe un déficit de 140 000 fr. pour divers travaux. La surtaxe pendant huit ans produirait 70 000 fr. On voit donc qu'elle sera insuffisante.

Après avoir examiné la législation sur les octrois, l'orateur blâme la facilité avec laquelle les chambres accordent ces augmentations de taxes. Il en résulte toujours des inconvénients.

M. LACAVE-LAPLAGNE s'attache à faire ressortir la nécessité dans laquelle se trouvent les villes de recourir à des moyens extraordinaires pour couvrir leurs dépenses lorsqu'elles dépassent les prévisions de leurs budgets. Il ne craint pas que la demande faite aujourd'hui pour la ville de La Rochelle d'une surtaxe ait un caractère abusif et puisse créer un précédent

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS [1].

Deuxième partie.

XIV. — EXPLICATIONS.

M. Vorel interrogea la comtesse du regard ; elle répondit par un signe qui parut le rassurer ; mais le duc s'avança vivement à leur rencontre.

— Pourquoi Mlle Honorine Louis ne suit-elle point Mme la comtesse, dit-il avec inquiétude? Je veux la voir sur-le-champ !...

La comtesse le regarda de toute sa hauteur.

— Honorine Louis ! répéta-t-elle, il n'y a plus ici personne de ce nom, M. le duc ; celle à qui vous le donnez s'appelle maintenant Mme Arthur de Luxeuil.

— Que dites-vous ! s'écria le vieillard.

— Vos menaces nous ont forcés à faire diligence, continua la comtesse d'un ton railleur, et pendant que vous attendiez ici votre pupille, elle s'engageait ailleurs...

— C'est impossible ! interrompit le duc frappé de stupeur ; vous n'avez pu... vous n'auriez point osé... c'est impossible... je veux la preuve !

Mme de Luxeuil lui tendit silencieusement l'acte qui constatait le mariage. Le vieillard y jeta les yeux, puis pâlit et porta les mains à son front.

— C'est vrai, balbutia-t-il, bien vrai ; mais alors la maladie de votre nièce était un mensonge, cette prétendue ordonnance de Monsieur un avertissement de vous hâter, l'entretien qui me faisait oublier ici les heures, un piège convenu d'avance !... Cet homme n'affectait de s'intéresser à mes croyances qu'afin de me distraire, de me retenir ! Il vous avait promis d'*éveiller sa folie* pour me faire oublier mon devoir ! Lâche qui a pris la porte de la confiance pour se glisser en ennemi, qui s'est armé contre un vieillard de ce qui fait son courage et sa consolation, qui a cherché à lui rendre sa religion moins chère, en y attachant un remords ! Ainsi, ce n'était point assez d'avoir sacrifié à ma foi mes biens, mon repos, ma liberté, il fallait y sacrifier encore le bonheur de cette enfant... Ah ! cette épreuve est de trop, mon Dieu ! et vous deviez détourner de moi ce calice.

Il y avait dans l'accent du vieillard une noblesse douloureuse dont Mme de Luxeuil fut, non pas attendrie, mais embarrassée.

— Si les craintes de M. le duc n'étaient point une injure, dit-elle, on pourrait prendre la peine de les dissiper en lui apprenant que le choix de ma nièce a été libre.

— Et qui me prouvera la vérité de cette affirmation, répliqua M. de Saint-Alofe amèrement ? Ah ! maintenant, je ne veux plus croire que Mlle Louis elle-même.

— Que monsieur le duc l'interroge donc, car la voici, interrompit Vorel, en montrant, avec une expression étrange, la seconde porte qui venait de s'ouvrir, et par laquelle entrait Honorine, donnant la main au marquis de Chanteaux.

A cette apparition inattendue, Mme de Luxeuil recula en pâlissant, et le duc resta stupéfait. Quant au médecin il raffermit ses lunettes pour mieux voir. Assuré désormais de la régularité de la vente faite à son profit, il était revenu à sa vieille haine contre la comtesse, et contemplait son embarras avec une malveillance joyeuse.

Ni le marquis ni Honorine ne remarquèrent d'abord l'impression produite par leur entrée ; celle-ci, pâle et distraite, semblait se soutenir à peine, tandis que M. de Chanteaux, penché vers elle, achevait un compliment commencé dans l'autre salon. Mais lorsque tous deux s'arrêtèrent enfin, les yeux du marquis tombèrent sur le vieillard qui était demeuré immobile à la même place. Il tressaillit, s'approcha d'un pas, comme s'il eût voulu s'assurer qu'il ne se trompait pas, puis fit un mouvement en arrière en s'écriant :

— Le duc !

Celui ci ne parut ni le voir, ni l'entendre. Debout devant Honorine, le regard fixe, les narines gonflées, les lèvres tremblantes, il était en proie à un de ces attendrissements silencieux qui ne laissent place à aucune autre sensation. Cependant il fit un effort, s'avança lentement vers la jeune fille les bras tendus, saisit une de ses mains, et l'attirant à lui la regarda de plus près.

— Oui... balbutia-t-il enfin ; ce sont ses traits... ses cheveux... ses mouvements !... Oui,... c'est bien la fille de Nancy.

— De Nancy ! répéta Honorine qui releva la tête... Vous avez connu ma mère, monsieur?

— Sa voix aussi... C'est sa voix, dit le vieillard en continuant à se parler à lui-même.

La jeune fille sentit comme un éclair traverser son esprit. Ce trouble, au souvenir de la baronne ; le titre de duc donné par M. de Chanteaux, cette espèce d'ivresse avec laquelle le vieillard la contemplait..., tout la saisit ! Elle joignit les mains, regarda le marquis, Mme de Luxeuil, puis, réunissant tout ce qui lui restait de force, elle balbutia.

— Vous êtes le duc de Saint-Alofe ?

— Qui vous a dit mon nom? demanda le vieillard étonné?

Honorine ne répondit pas. Le cri qu'elle essaya de pousser s'arrêta luimême étouffé par l'émotion ; elle ne put que tendre les bras et se laisser glisser aux genoux du duc.

Mme de Luxeuil, jusqu'alors enchaînée par la surprise, s'élança vers elle et voulut s'entremettre, mais la jeune fille sanglotante et éperdue ne put l'entendre. Toujours aux pieds du vieillard, elle continuait à bégayer des phrases sans suite, au milieu desquelles revenait à chaque instant le nom de sa mère.

Le duc, brisé par tant d'agitations, s'était laissé tomber sur un fauteuil et baisait les mains de la jeune fille en s'efforçant de la calmer.

— Au nom de Dieu ! essuyez vos larmes, chère enfant, répétait-il attendri. D'où vient que ma vue vous trouble à ce point? Ne savez-vous pas que je veux être votre protecteur, votre ami?

— Oh ! oui, balbutia Honorine. Vous ne me quitterez plus... Vous me conseillerez !... Ah ! pourquoi... n'êtes-vous pas venu,.. plus tôt !

— Avez-vous donc eu besoin d'appui?... demanda le duc. Ce mariage...

Honorine poussa un gémissement et cacha sa tête sur la poitrine du vieillard.

— On vous l'a imposé, s'écria-t-il ; vous avez cédé à la violence?

— Non, répliqua la jeune fille toujours pressée sur son cœur, non ; il le fallait... j'ai consenti... pour ma mère.

— Que dites-vous?

— Ils savaient tout, murmura-t-elle ; ils voulaient se servir de la lettre !...

— Une lettre, et que pouvait-elle contenir qui vous forçât?...

La jeune fille tira de son sein le billet remis par sa tante et le tendit sans lever les yeux, à M. de Saint-Alofe. En apercevant son nom sur l'adresse, celui-ci l'ouvrit précipitamment et le parcourut, mais arrivé à la signature, il jeta un cri.

— Nancy, répéta-t il, et ce billet m'est adressé ! malheureuse ! mais ce n'est pas ta mère qui l'a écrit, c'est un faux !

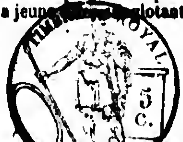
Honorine se redressa égarée et Mme de Luxeuil jeta au marquis un regard d'épouvante. Celui-ci hésita un instant, puis la rassurant d'un geste, il se glissa vers la porte, qui était restée ouverte, et disparut.

Quant au duc, après avoir de nouveau parcouru le billet il s'était levé et avait fait un pas vers la comtesse. Les rides de son front chauve frémissaient d'indignation, et ses yeux lançaient des éclairs. La tête rejetée en arrière, froissant le billet dans une de ses mains crispées, et l'autre étendue avec un geste de commandement et de menace, il était à la fois si majestueux et si terrible que Mme de Luxeuil demeura devant lui comme fascinée.

— C'est vous qui avez écrit cette lettre infâme, dit-il d'un accent bas et entrecoupé ; c'est vous ou plutôt cet homme qui vient de fuir et qui s'est exercé de longue main à cette habileté de faussaire. Ainsi, rien ne vous a coûté pour vaincre la résistance de cette enfant... pour vous enrichir de ses dépouilles !... O mon Dieu, et vous avez permis que le complot de cette femme réussit ! et le monde la compte au nombre de ses élus ! et elle aura pu briser impunément le bonheur de la fille et l'honneur de la mère?... Non, non, qu'elle rétracte au moins ses mensonges.

Il s'était avancé vers Mme de Luxeuil et lui avait saisi la main. La comtesse effrayée voulut se dégager ; mais le vieillard, dressé de toute

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844, au 11 janvier 1845, et les numéros des 13 au 25 février.



moyen de vie ou plutôt que la résultante moyenne de toutes les races étant de 4 gr. 47, le poids des cocons est de 1 gr. 87; ce qui constitue une perte moyenne de 58 p. 0|0 environ. Mais la moyenne peut être fort différente si l'on compare les races entre elles, et ce fait tout nouveau dans la science doit être pris en grande considération par les éducateurs; un exemple en fera mieux sentir l'importance: Supposons, dit M. Robinet, deux éducateurs; l'un a élevé 100 k. de vers de Touraine, pesés à leur maturité; six à sept jours après la transformation, il pourra vendre 53 kil. de cocons. L'autre a élevé aussi 100 k. de la race brianza, et il ne récoltera que 31 k. de cocons. — Différence 23 k. en faveur de la bonne race, quoique les soins et la dépense aient été les mêmes.

L'étude du cocon lui-même, la comparaison de son volume total avec l'épaisseur de la couche soyeuse, fournit à son tour des renseignements industriels très intéressants, surtout pour les filateurs, car les cocons peu épais produisent un déchet beaucoup plus considérable que ceux dont la couche soyeuse, ramassée sur un petit volume, et par conséquent plus épaisse, offre moins de prise au balais de la fileuse et résiste plus long-temps au poids de l'eau dans la bassine. Il était donc nécessaire de rechercher si la proportion de la soie restait la même pour toutes les races; M. Robinet a fait voir qu'elle pouvait varier de 12 à 18 p. 0|0; et l'on ne peut attribuer cette différence au choix de la variété de feuilles qui servent à faire l'éducation.

En général, il paraît que les vers les plus développés donnent une proportion de soie plus considérable, et l'on trouve un grand avantage à favoriser ce développement, quoique la réduction du poids soit plus forte au moment de la transformation; c'est par suite de ce principe que M. Robinet a eu sans doute l'idée de faire mouiller la feuille destinée aux vers de sa magnanerie de Poitiers, et le calcul était juste, puisqu'en dernier résultat, 1 kilogramme de feuilles mouillées a produit 60 grammes de cocons, tandis que la feuille sèche produisait seulement 45 grammes.

Un fait curieux, que nous ne devons point passer sous silence, quoique l'on ne connaisse encore aucun moyen de l'utiliser, c'est que les cocons femelles donnent, à nombre égal, plus de soie que les cocons mâles. Pourquoi désespérerait-on d'arriver à connaître quel sera le sexe des vers avant leur transformation? Pourquoi ne trouverait-on pas le moyen de créer des races qui reproduiraient beaucoup plus de femelles que de mâles? Il ne faut pas ainsi mettre en doute les progrès possibles de la science.

Le titre de la soie est à peu près constant dans les races; il diminue avec le poids des vers qui ont filé les cocons, mais proportionnellement à ce poids. Quant à la ténacité, elle est proportionnelle au titre; il en est de même de la ductilité: du reste la couleur des races ne paraît point exercer d'influence sur ces différentes qualités.

Les filateurs attachent une grande importance au grain des cocons; ils ont raison en ce sens, que les cocons à tissu fin et ferme donnent moins de déchet; mais c'est une erreur de croire que le grain fin indique la finesse de la soie: M. Robinet a reconnu d'une manière évidente qu'il n'existait aucune corrélation entre la finesse du grain et le véritable titre du fil.

On voit que ce Mémoire donne la solution d'un grand nombre de questions pratiques que l'on n'avait pu résoudre, ou dont on n'avait pas même pressenti l'importance jusqu'à présent. Sans doute l'étude de la soie présente encore beaucoup de problèmes auxquels M. Robinet n'a pas touché; mais ces problèmes touchent beaucoup plus l'industrie manufacturière que l'industrie séricicole proprement dite, et il serait injuste de méconnaître l'utilité des recherches de M. Robinet, sous prétexte que d'autres pourront pénétrer plus avant dans la carrière qu'il vient d'ouvrir.

PRIX. La Société royale et centrale d'agriculture vient de décider qu'elle décernerait un prix de 3 000 fr. à l'éducateur qui trouverait le moyen de délivrer les magnaneries du fléau de la muscardine.

E. L.

perdu sur le seul contrat du chemin du Nord plus de 200 millions, dont la maison Rothschild eût bénéficié par les contrats qui lui ont été offerts en 1842 et 1843, et qu'elle a refusés parce qu'elle ne les trouvait pas assez avantageux pour elle. Maintenant si l'on calcule combien les concessions des autres lignes, dans le système de la loi de 1842, eussent occasionné de pertes pour le trésor, et au profit de quelques banquiers, on trouve une somme qui dépasse plus de DEUX MILLIARDS! »

La plupart des journaux regardent comme un nouveau piége tendu aux capitaux français l'emprunt espagnol qu'on veut négocier à la Bourse de Paris. Ils font observer que c'est assez d'une perte de 400 millions, enlevés de notre pays sans aucun avantage pour l'Espagne elle-même.

La *Réforme* contient un article intitulé: *Les Jésuites en Suisse*. « Vous verrez, dit-elle, qu'il leur sera donné de mettre une fois encore » le feu à l'Europe! » Après avoir, non pas sans quelque partialité toutefois, exhumé contre l'ordre de Jésus force souvenirs historiques, la *Réforme* conclut qu'il y va du salut de la Suisse de le rejeter hors de son sein. « Que les radicaux tiennent bon, dit-elle; s'ils fléchissent ils sont perdus. Une république unitaire, tel est le but auquel doivent tendre tous les Suisses qui aiment leur pays. »

« La mission de M. Rossi, à Rome, est surtout motivée, dit la *Revue de Paris*, par les affaires religieuses qui agitent la Suisse. On voudrait amener le pape à modérer le clergé catholique de Suisse et de France, à interposer son autorité auprès des évêques et des Jésuites. Le gouvernement presse le départ de M. Rossi, qui aura lieu dans peu de jours. »

Marchés de Paris.

Halle aux farines du 25 février. — Arrivages 648-83. — Ventes 17560-57. — Restant 17493-58. — Gruaux, 45,95 à 00,00. — Farines, 1re 31,20 à 33,75; 2e 29,95 à 30,55; 3e 24,85 à 00,00, 4e 19,90 à 00,00.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 25 février. — Foin, 1re 48 à 49; 2e 46 à 47; 3e 43 à 44. — Luzerne 43 à 46. — Paille de blé, 1re 28 à 30; 2e 25 à 26.

Marché Saint-Antoine, 25 février. — Foin, 1re 48 à 50; 2e 44 à 46; 3e 40 à 42. — Luzerne 1re 46 à 47; 2e 42 à 44; 3e 38. — Regain 2e 34; 3e 26 à 28. — Trèfle, 1re 30; 3e 25 à 28. — Paille de blé 1re 26 à 28; 2e 22 à 24. — Paille de seigle 1re 27 à 30; 2e 24. — Paille d'avoine, 1re 34 à 35.

Marché de Sceaux, 24 février. — Il a été amené 1412 bœufs et on en a vendu 1250 à 1,08-0,96-0,82. — Sur 145 vaches, 120 ont été vendues 1,00-0,88-0,76. — 269 veaux amenés 269 ont été vendus 1,76-1,58-1,40. — 7813 moutons, sur lesquels 5854 ont été vendus 1,32-1,12-0,92.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche. 25 février. — 202 porcs amenés, 178 vendus à 0,94-0,92-0,90.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 24 février. — Blé 1re 154 hect. à 17,66; 2e 142 hect. 18,67; 3e 119 hect. 16,00. — Seigle 1re 99 hect. 10,00; 2e 92 hect. 9,31. — Orge 1re 94 hect. 10,00; 2e 95 hect. 9,31 — Avoine 1re 134 h. 7,31; 2e 127 h. 6,66; 3e 129 h. 6,00. — Farines le sac de 159 kil. de 46 à 50. — Foin de 42 à 45 1re qualité de 42 à 45; 2e 30 à 35. — Paille de 20 à 22.

Marché aux porcs: 1923 porcs amenés, 1re qualité 96 c.; 2e 94 c.; 3e 92.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 24 FÉVRIER.

ISAMBERT (sieur et dame), ancien facteur et marchand de bois; elle tenant hôtel garni, rue de l'Ecole-de-Médecine, 21. Juge commissaire, M. Bourget; syndic provisoire, M. Decagny, cloître St-Merry, 2.

GROSFILS, tenant hôtel garni, rue des Grès, 22. Juge commissaire, M. Riglet; syndic provisoire, M. Sergent, rue des Filles-St-Thomas, 17.

LARDRY, tailleur, faubourg Montmartre, 45. Juge commissaire, M. Pillet aîné; syndic provisoire, M. Morard, rue Montmartre, 173.

CARTERON, ancien ébéniste, rue de Charonne, 24, actuellement demeurant à Bruxelles. Juge commissaire, M. Milliet; syndic provisoire, M. Tiphagne, rue de la Boule-Rouge, 20.

Dame ROULLET, tenant hôtel garni, rue de la Pépinière, 52 ter. Juge com-

5 0|0 compt.	1er C. 122 »	P. H. 122 »	P. B. 121 40	der C. 121 75	h. 12
— fin cour.	122 »	122 »	121 20	121 65	12
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	»
3 0|0 compt.	84 95	84 95	84 75	84 75	8
— fin cour.	84 75	84 90	84 70	84 75	8
Emp. au c.	» »	» »	» »	» »	»

au compt.	1er C.	Der C.	Dif. S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	Dif. s. le C.
4 1|2 0|0.	» »	» »	» »	5 0|0 Bge 1840	104 3|4	» »|»	»
4 0|0....	» »	» »	» »	— Portugais.	» »	» »|»	»
O. de la V.	1445 »	» »	B. 5 »	Esp. D. active	» »|»	» »|»	»
B. de Fr.	3250 »	» »	» »	5 0|0 Naples.	100 20	» »	»
				— Romain.	105 1|8	» »	H.
C. G. 1000	1095 »	» »	» »	Obl. Piémont.	» »	» »	»
C. hyp...	775 »	775 »	H. 1 25	Emp. d'Haïti.	430 »	» »	»
4 Can....	1282 50	» »	H. 2 50	Banq. belge.	652 50	» »	»

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Dif.		
St-Germ.	1135 »	1137 50	H. 7 50	Fin c. 1140, 1137 50, 1140.	»
V. R. Dr.	552 50	552 50	B. 2 50	— 551 25, 555.	H.
— R. G.	380 »	380 »	H. 2 50	— 377 50, 378 75, 375, 377 50	B.
Orléans.	1192 50	1190 »	B. 7 50	— 1190, 1186 25, 1195.	H.
Strasb...	321 25	320 »	B. 1 25	— 321 25, 317 50, 320.	H.
Rouen..	1107 50	1110 »	» »	— 1110, 1115, 1105, 1115.	H.
Havre...	907 50	910 »	» »	— 907 50, 912 50.	H.
Marseill.	1040 »	1040 »	H. 10 »	— 1042 50, 1040, 1050.	H.
La Teste	202 50	200 »	» »	—	

LONDRES, 23 FÉV.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
	Av.... 84 82 1|2.	3 0|0 f. c. 84 80, d. 50.
	Ap..... 84 80.	F. p. 85 30, 20 d. 50.
		5 0|0 f. c. 122 10, 122 d.
Dimanche.	Rep. fin c. F. pr.	F. p. 122 50, 15 d. 1.
Bourse fermée.	3 0|0, p. 15	40 d. 50.
	5 0|0, p. 27 1|2, 32 1|2	Orl. 1220 d. 50.
		Rouen, 1130 d. 10.
	Bons du trésor.	Mars. 1057 50, 1062, 50
	3 0|0 à 4 m.	20, 1070, 1075 d. 10

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 81,50 à 00,00; courant du mois, 83,50 à 00,00; mars et avril, 84,00 à 83,50; mai en août, 87,00 à 00,00; 4 derniers mois, 92,00 à 91,00.

LILLE. — Colza, 78,50.

ESPRIT 3|6. — Disponible, 89,00 à 00,00; courant du mois 88,00 à 00,00; mars en déc., 85,00 nominaux.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,50 fr. les 100 kil.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 26 février.

7 h. »|» OPÉRA. — Renégat. — Jolie Fille de Gand.
7 h. 1|2 THÉÂTRE-FRANÇAIS. — Andromaque.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Polichinelle. Sirène.
7 h. 1|2 ITALIENS. —
7 h. »|» ODÉON. — Notre-Dame-des-Abîmes.
6 h. 3|4 VAUDEVILLE. — Mystères. Trois Loges. Enfant. Haine.
6 h. »|» VARIÉTÉS. — Mimi. Richelieu. Boquillon.
6 h. »|» GYMNASE. — Tuteur de 20 ans. Bal. 2 César.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Une Nuit terrible. Tour d'Ugolin. Le Bord.
6 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Lady Seymour.
6 h. »|» AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. »|» GAITÉ. — Ruines de Vaudemont.
6 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. »|» COMTE. — Marin. Polichinelle. 2 Frères. Mort aux Rats.
6 h. »|» FOLIES. — Toutou. Rosière. Gamin. Cendrillon. Voyage.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Ventes par autorité de justice,

EN L'HOTEL DES COMMISSAIRES-PRISEURS, A PARIS.

Le 27 février 1845.

Consistant en commode, armoire, pendule, vases en porcelaine, gravures, 8 poêles en faïence, 2 cheminées à la prussienne, etc. — Au comptant.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

[illegible] depuis deux jours que la chambre s'occupe du conseil d'Etat et entend sur ce sujet une douzaine d'orateurs par séance, les tribunes sont vides et abandonnées aux gardes nationaux de service? D'où vient que les journalistes désertent leur poste et se contentent, pour toute appréciation des travaux législatifs, de jeter dans leurs colonnes ces mots par lesquels nous avons débuté : « La chambre a continué aujourd'hui la discussion du projet de loi concernant le conseil d'Etat? »

C'est que ce projet, comme l'a très bien montré M. Crémieux à l'ouverture des débats, ne réorganise pas le conseil d'Etat, ne contient pas une idée neuve; c'est que le texte présenté à la chambre n'est, à peu de chose près, que la codification de l'état actuel des choses. La loi discutée aujourd'hui n'est pas plus nouvelle au fond que la loi du recrutement de l'année dernière, que la prétendue réorganisation de l'Ecole polytechnique. On ne fait pas les lois avec des mots, avec des points et virgules, avec une distribution arbitraire de *titres*, de *paragraphes* et de *sections*, avec un nouveau numérotage d'articles.

Pour faire des lois il faut des inspirations, des pensées. L'émancipation de la classe moyenne est la grande, la puissante idée qui est moulée dans les lois de la République et de l'Empire, et qui est devenue le principe d'une législation civile, administrative, pénale à peu près complète. Aujourd'hui, si l'on veut encore légiférer, si l'on veut trouver un emploi à ce grand mécanisme législatif qu'on nomme les trois pouvoirs, et qui se met en mouvement chaque année, il faut avoir une idée plus large que celle d'assurer, de perpétuer le règne de la bourgeoisie.

Il faut comprendre les besoins, les droits qui dans les rangs inférieurs de la société réclament la consécration légale; il faut créer pour l'agriculture en souffrance, pour l'industrie asservie dans la personne du prolétaire une législation largement démocratique. Si l'on veut encore faire des lois sans posséder une idée de plus que les hommes d'Etat du Directoire, de l'Empire, de la Restauration, on ne fera que replâtrer, récrépir, souvent détériorer par de gauches remaniements les lois qu'ils nous ont léguées.

Toutefois, nous ne laisserons pas la discussion actuelle, si stérile qu'elle puisse être, se terminer sans exprimer notre opinion sur le conseil d'Etat et sur les modification salutaires que sa constitution pourrait recevoir. Disons dès aujourd'hui que M. Berryer a fort sagement amendé le projet de loi en y faisant insérer que le diplôme de licencié ès-sciences rendrait apte à recevoir le titre d'auditeur, aussi bien que le diplôme de licencié en droit. Les matières variées dont le conseil d'Etat s'occupe, réclament des capacités scientifiques aussi bien que juridiques.

M. Odilon Barrot a fait triompher un utile principe en exigeant du jeune auditeur, indépendamment de son diplôme, un examen

[illegible] l'examen du budget des dépenses pour 1846.

La Société royale d'agriculture a décidé aujourd'hui, sur le rapport d'une commission spéciale, qu'elle décernerait une grande médaille d'or à M. Mollette pour le récompenser des travaux d'irrigation exécutés sous sa direction dans le département de Saône-et-Loire; les certificats authentiques produits par M. Molette, ont prouvé que ces travaux avaient doublé le produit de 1 000 hectares appartenant à plusieurs propriétaires.

Une seconde médaille d'or sera aussi décernée à M. Fossier, de Senlis, qui a desséché 150 hectares inondés par les sources d'eau hydrosulfureuses de la vallée de Montmorency, et les a convertis en jardins maraîchers et eu cressonnières d'un très grand produit. M. Fossier, pour porter ces cultures au plus haut degré de perfection, a fait forer dix puits artésiens qui produisent toute l'eau nécessaire à l'irrigation des parties desséchées.

Les terrains ainsi améliorés ont une valeur de 6 000 fr. l'hectare, et l'on n'en aurait pas trouvé 600 fr. avant l'établissement des irrigations. Nous aimons à citer ces faits pour prouver que ce n'est pas seulement dans le midi de la France que les irrigations peuvent produire des résultats merveilleux.

L'état de notre collaborateur, M. Barral, est aussi satisfaisant que le comporte la gravité des brûlures dont il est atteint. Voici comment est arrivé le déplorable accident qui les a produites :

M. Barral faisait son cours de chimie aux élèves de Sainte-Barbe. Il venait, pour obtenir du bromure de phosphore, de mettre du brôme dans un tube qu'il tenait à la main et où du phosphore et une couche de verre pilé avaient été préalablement introduits. Mais le verre, trop grossièrement pilé, qui lui avait été remis, se laissa traverser par les substances qu'il devait tenir isolées : une explosion terrible fit éclater le tube dans la main du professeur et remplit l'amphithéâtre d'une fumée épaisse. Au bruit de la détonation une panique s'est emparée des élèves qui se sont sauvés, tandis qu'au dehors, dans l'idée où l'on était que le feu avait pris à l'amphithéâtre, on allait chercher les pompiers.

Pendant ce temps-là notre malheureux ami se débattait seul contre le phosphore enflammé, attaché à ses mains et à sa figure et qui lui dévorait les chairs. Il demandait de l'eau à grands cris et l'eau ne venait pas... Ses efforts pour arracher le phosphore ne faisaient qu'étendre l'inflammation, en accroître l'intensité et causer des brûlures plus profondes....

Malgré l'atrocité des douleurs auxquelles il était en proie, M. Barral eut la présence d'esprit de courir à la pompe. Là il fut placé sous un jet d'eau froide qui commença à arrêter la combustion. Transporté ensuite à l'infirmerie du collége, les aspersions lui furent continuées sans interruption.

Les brûlures du visage sont en grand nombre; elles affectent les paupières, les lèvres, les ailes du nez. La main gauche est profondément atteinte [illegible] hier soir, treize heures après l'accident et quand on croyait avoir retiré des excoriations les dernières traces du phosphore, le malade s'étant trouvé sans lumière dans un moment où on avait cessé le lavage à l'eau froide, les plaies apparurent tout-à-coup lumineuses et phosphorescentes! Cette substance au reste non seulement s'attache aux chairs et les creuse comme le fer rouge, mais la combustion produisant de l'acide phosphorique pénètre encore les plaies de ce puissant corrosif.

Dans la nuit du 4 au 5 février un violent incendie a détruit, à New-York, les bureaux de l'important journal la *Tribune*, et les magasins de librairie de cette feuille, qui publiait plusieurs séries d'ouvrages populaires d'un grand intérêt. On estime à environ 300 mille francs les pertes de la *Tribune*.

Nous trouvons dans une lettre de M. Greeley, adressée à plusieurs journaux de New-York, un fait qui honore la presse américaine : L'*Express*, l'*American*, le *Mirror*, le *Morning-News*, le *Sun*, l'*Herald*, l'*Evening-Post*, ont mis à la disposition de M. Greeley tous les matériaux de leur imprimerie.

Le *Courrier des Etats-Unis* donne particulièrement un témoignage de sympathie à la *Tribune*. « Cet accident, dit la feuille française, ne » fera qu'attirer davantage la sympathie publique sur la *Tribune* qui » est l'une des feuilles les mieux et surtout le plus consciencieusement » rédigées de New-York. »

Nos amis apprendront avec chagrin ce malheur qui frappe dans la personne de M. Greeley un homme d'un grand mérite et l'un des plus zélés propagateurs de la Théorie sociétaire.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANCELIER PASQUIER.

Séance du 26 février.

M. CUNIN-GRIDAINE communique le projet de loi tendant à modifier le taux des douanes des Antilles, projet déjà discuté par la chambre des députés.

L'ordre du jour appelle la reprise des discussion du projet de loi relatif à l'octroi de La Rochelle.

M. DUBOUCHAGE combat le projet de loi. Il s'oppose formellement à la surtaxe qu'on veut imposer à la ville de La Rochelle. Le projet de loi fixe à huit années la durée de cette surtaxe, et ce délai serait-il suffisant? La ville de La Rochelle possède un budget de 200 000 fr., dit-on; mais il existe un déficit de 140 000 fr. pour divers travaux. La surtaxe pendant huit ans produirait 70 000 fr. On voit donc qu'elle sera insuffisante.

Après avoir examiné la législation sur les octrois, l'orateur blâme la facilité avec laquelle les chambres accordent ces augmentations de taxes. Il en résulte toujours des inconvénients.

M. LACAVE-LAPLAGNE s'attache à faire ressortir la nécessité dans laquelle se trouvent les villes de recourir à des moyens extraordinaires pour couvrir leurs dépenses lorsqu'elles dépassent les prévisions de leurs budgets. Il ne craint pas que la demande faite aujourd'hui pour la ville de La Rochelle d'une surtaxe ait un caractère abusif et puisse créer un précédent

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS (1).

Deuxième partie.

XIV. — EXPLICATIONS.

M. Vorel interrogea la comtesse du regard; elle répondit par un signe qui parut le rassurer; mais le duc s'avança vivement à leur rencontre.

— Pourquoi Mlle Honorine Louis ne suit-elle point Mme la comtesse, dit-il avec inquiétude? Je veux la voir sur-le-champ!...

La comtesse le regarda de toute sa hauteur.

— Honorine Louis! répéta-t-elle, il n'y a plus ici personne de ce nom, M. le duc; celle à qui vous le donnez s'appelle maintenant Mme Arthur de Luxeuil.

— Que dites-vous! s'écria le vieillard.

— Vos menaces nous ont forcés à faire diligence, continua la comtesse d'un ton railleur, et pendant que vous attendiez ici votre pupille, elle s'engageait ailleurs...

— C'est impossible! interrompit le duc frappé de stupeur; vous n'avez pu... vous n'auriez point osé... c'est impossible... je veux la preuve!

Mme de Luxeuil lui tendit silencieusement l'acte qui constatait le mariage. Le vieillard y jeta les yeux, puis pâlit et porta les mains à son front.

— C'est vrai, balbutia-t-il, bien vrai; mais alors la maladie de votre nièce était un mensonge, cette prétendue ordonnance de Monsieur un avertissement de vous hâter, l'entretien qui me faisait oublier ici les heures, un piège convenu d'avance!... Cet homme n'affectait de s'intéresser à mes croyances qu'afin de me distraire, de me retenir! Il vous avait promis d'*éveiller ma folie* pour me faire oublier mon devoir! Lâche qui a pris la porte de la confiance pour se glisser en ennemi, qui s'est armé contre un vieillard de ce qui fait son courage et sa consolation, qui a cherché à lui rendre sa religion moins chère, en y attachant un remords! Ainsi, ce n'était point assez d'avoir sacrifié à ma foi mes biens, mon repos, ma liberté, il fallait y sacrifier encore le bonheur de cette enfant... Ah! cette épreuve est de trop, mon Dieu! et vous deviez détourner de moi ce calice.

Il y avait dans l'accent du vieillard une noblesse douloureuse dont Mme de Luxeuil fut, non pas attendrie, mais embarrassée.

— Si les craintes de M. le duc n'étaient point une injure, dit-elle, on pourrait prendre la peine de les dissiper en lui apprenant que le choix de ma nièce a été libre.

— Et qui me prouvera la vérité de cette affirmation, répliqua M. de Saint-Alofe amèrement? Ah! maintenant, je ne veux plus croire que Mlle Louis elle-même.

— Que monsieur le duc l'interroge donc, car la voici, interrompit Vorel, en montrant, avec une expression étrange, la seconde porte qui venait de s'ouvrir, et par laquelle entrait Honorine, donnant la main au marquis de Chanteaux.

A cette apparition inattendue, Mme de Luxeuil recula en pâlissant, et le duc resta stupéfait. Quant au médecin il raffermit ses lunettes pour mieux voir. Assuré désormais de la régularité de la vente faite à son profit, il était revenu à sa vieille haine contre la comtesse, et contemplait son embarras avec une malveillance joyeuse.

Ni le marquis ni Honorine ne remarquèrent d'abord l'impression produite par leur entrée : celle-ci, pâle et distraite, semblait se soutenir à peine, tandis que M. de Chanteaux, penché vers elle, achevait un compliment commencé dans l'autre salon. Mais lorsque tous deux s'arrêtèrent enfin, les yeux du marquis tombèrent sur le vieillard qui était demeuré immobile à la même place. Il tressaillit, s'approcha d'un pas, comme s'il eût voulu s'assurer qu'il ne se trompait pas, puis fit un mouvement en arrière en s'écriant :

— Le duc!

Celui ci ne parut ni le voir, ni l'entendre. Debout devant Honorine, le regard fixe, les narines gonflées, les lèvres tremblantes, il était en proie à un de ces attendrissements silencieux qui ne laissent place à aucune autre sensation. Cependant il fit un effort, s'avança lentement vers la jeune fille les bras tendus, saisit une de ses mains, et l'attirant à lui la regarda de plus près.

— Oui... balbutia-t-il enfin, ce sont ses traits... ses cheveux... ses mouvements!... Oui,... c'est bien la fille de Nancy.

— De Nancy! répéta Honorine qui releva la tête... Vous avez connu ma mère, monsieur?

— Sa voix aussi... C'est sa voix, dit le vieillard en continuant à se parler à lui-même.

La jeune fille sentit comme un éclair traverser son esprit. Ce trouble, ce souvenir de la baronne; le titre de duc donné par M. de Chanteaux, cette espèce d'ivresse avec laquelle le vieillard la contemplait..., tout la saisit! Elle joignit les mains, regarda le marquis, Mme de Luxeuil, puis, réunissant tout ce qui lui restait de force, elle balbutia.

— Vous êtes le duc de Saint-Alofe?

— Qui vous a dit mon nom? demanda le vieillard étonné?

Honorine ne répondit pas. Le cri qu'elle essaya de pousser s'arrêta lui-même étouffé par l'émotion; elle ne put que tendre les bras et se laisser glisser aux genoux du duc.

Mme de Luxeuil, jusqu'alors enchaînée par la surprise, s'élança vers elle et voulut s'entremettre, mais la jeune fille sanglotante et éperdue ne put l'entendre. Toujours aux pieds du vieillard, elle continuait à bégayer des phrases sans suite, au milieu desquelles revenait à chaque instant le nom de sa mère.

Le duc, brisé par tant d'agitations, s'était laissé tomber sur un fauteuil et baisait les mains de la jeune fille en s'efforçant de la calmer.

— Au nom de Dieu! essuyez vos larmes, chère enfant, répétait-il attendri. D'où vient que ma vue vous trouble à ce point? Ne savez-vous pas que je veux être votre protecteur, votre ami?

— Oh! oui, balbutia Honorine. Vous ne me quitterez plus... Vous me conseillerez!... Ah! pourquoi... n'êtes-vous pas venu... plus tôt!

— Avez-vous donc eu besoin d'appui?... demanda le duc. Ce mariage...

Honorine poussa un gémissement et cacha sa tête sur la poitrine du vieillard.

— On vous l'a imposé, s'écria-t-il; vous avez cédé à la violence?

— Non, répliqua la jeune fille toujours pressée sur son cœur, non; il le fallait... j'ai consenti... pour ma mère.

— Que dites-vous?

— Ils savaient tout, murmura-t-elle; ils voulaient se servir de la lettre!...

— Une lettre, et que pouvait-elle contenir qui vous forçât?...

La jeune fille tira de son sein le billet remis par sa tante et le tendit sans lever les yeux, à M. de Saint-Alofe. En apercevant son nom sur l'adresse, celui-ci l'ouvrit précipitamment et le parcourut, mais arrivé à la signature, il jeta un cri.

— Nancy, répéta-t-il, et ce billet m'est adressé! malheureuse! mais ce n'est pas ta mère qui l'a écrit, c'est un faux!

Honorine se redressa égarée et Mme de Luxeuil jeta au marquis un regard d'épouvante. Celui-ci hésita un instant, puis la rassurant d'un geste, il se glissa vers la porte, qui était restée ouverte, et disparut.

Quant au duc, après avoir de nouveau parcouru le billet il s'était levé et avait fait un pas vers la comtesse. Les rides de son front chauve frémissaient d'indignation, et ses yeux lançaient des éclairs. La tête rejetée en arrière, froissant le billet dans une de ses mains crispées, et l'autre étendue avec un geste de commandement et de menace, il était à la fois si majestueux et si terrible que Mme de Luxeuil demeura devant lui comme fascinée.

— C'est vous qui avez écrit cette lettre infâme, dit-il d'un accent bas et entrecoupé; c'est vous ou plutôt cet homme qui vient de fuir et qui s'est exercé de longue main à cette habileté de faussaire. Ainsi, rien ne vous a coûté pour vaincre la résistance de cette enfant... pour vous enrichir de ses dépouilles!... O mon Dieu, et vous avez permis que le complot de cette femme réussît! et le monde la compte au nombre de ses élus! et elle aura pu briser impunément le bonheur de la fille et l'honneur de la mère?... Non, non, qu'elle rétracte au moins ses mensonges.

Il s'était avancé vers Mme de Luxeuil et lui avait saisi la main. La comtesse effrayée voulut se dégager; mais le vieillard, dressé de toute

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844, au 11 janvier 1845, et les numéros des 13 au 25 février.



auditeurs ont, en grand nombre, appartenu à l'École polytechnique; ou bien se sont munis du titre de docteur en droit; ils rendent dans les comités d'utiles services. Or, la disposition que l'on propose briserait l'avenir du plus grand nombre d'entre eux.

M. THIL. Dans la question qui nous a procuré le plaisir d'entendre le jeune et honorable orateur, il m'est impossible de ne pas appuyer la proposition qu'il a attaquée; c'est une de celles auxquelles la commission tient le plus. L'*auditorat* est un temps d'épreuves; lorsqu'un auditeur est nommé, on ne prend pas l'engagement de lui confier une fonction publique; on suit ses progrès, on examine ses travaux, et, suivant les circonstances, on l'appelle à des fonctions publiques. L'administration doit réserver aux auditeurs une large part dans la distribution des fonctions, mais il ne peut exister en leur faveur un droit absolu; il est bon qu'après un temps déterminé le jeune auditeur, qui n'a pas été admis dans l'administration ou la magistrature, cesse d'appartenir au conseil d'État.

M. AG. DE GASPARIN. Il est souverainement injuste de repousser les auditeurs qui, au bout de six des plus belles années de leur vie, n'auront pu se faire nommer conseillers; c'est comme si l'on destituait, au bout de six ans, les sous-préfets qui n'ont pu être nommés préfets. Les auditeurs sont de véritables fonctionnaires publics.

M. DE RÉMUSAT donne lecture de sa proposition relative aux fonctionnaires députés. Cette proposition sera développée dans la séance de mercredi prochain.

En voici le texte :

Art. 1er. — « Les membres de la chambre des députés qui ne sont pas fonctionnaires publics salariés, au jour de leur élection, ne peuvent le devenir pendant qu'ils font partie de la chambre, et un an après l'expiration de leur mandat.

» Art. 2. Cette disposition ne s'applique pas aux fonctions 1o de ministre; 2o d'ambassadeur et ministre plénipotentiaire; 3o de sous-secrétaire d'État; 4o de directeur général; 5o de procureur général à la cour de cassation et à la cour des comptes; 6o de procureur général à la cour royale de Paris; 7o de commandant en chef de la garde nationale de Paris; 8o de gouverneur des possessions françaises en Afrique; 9o de grand chancelier de la Légion-d'Honneur; 10o de gouverneur de la Banque.

» Art. 3. L'interdiction prononcée par l'art. 1er n'est pas applicable aux députés qui entreraient dans les fonctions publiques après en être sortis pendant la durée de leurs fonctions législatives.

» Art. 4. Les députés qui exerçaient des fonctions publiques salariées au moment de leur élection ne peuvent être promus, sauf les cas prévus par l'art. 2, qu'à des fonctions d'un degré immédiatement supérieur, et dans l'ordre hiérarchique et régulier des services publics auxquels ils appartiennent.

» Art. 5. Il y a incompatibilité entre les fonctions de député et celles : 1o de procureur général, d'avocat général et de substitut de procureur général près les cours autres que la cour de cassation, la cour des comptes et la cour royale de Paris; 2o de procureur du roi, de substitut du procureur du roi des tribunaux de première instance; 3o d'ingénieur en chef et ordinaire de département; 4o de secrétaire général, directeur, chef de division et employé des ministères.

» Art. 6. Les présidents et juges des tribunaux de première instance ne pourront être élus députés par le collège électoral de l'arrondissement dans lequel ils exercent leurs fonctions.

» Art. 7. Ces dispositions seront mises en vigueur à l'époque des prochaines élections générales. »

M. DE MORNAY. Les auditeurs dont les travaux ont leur importance, sans doute, ne peuvent être considérés que comme faisant une sorte de stage, et du gouvernement que de le placer dans les entraves posées par l'amendement, et ce serait avoir peu de sollicitude pour les intérêts du pays que de vouloir refuser au gouvernement le droit d'élever au grade de conseiller d'État un député, par exemple, qui aurait fait ses preuves à cette tribune. Les catégories faites par M. de Gasparin seraient d'ailleurs d'une détermination très difficile.

L'amendement est mis aux voix et rejeté.

Plusieurs autres amendements sont présentés sur ce paragraphe.

M. LADOUCETTE propose après ces mots : « Docteur en droit » d'ajouter : « Et s'il n'a été, en outre, jugé admissible, par une commission spéciale à la nomination du garde des sceaux.

» Cette commission sera convoquée chaque année, et procédera publiquement à l'examen des candidats.

» L'examen portera sur le droit administratif et sur les autres matières qui seront déterminées par un règlement d'administration publique. »

M. CORNE propose de remplacer ces mots du 1er paragraphe ; « Docteur en droit, » par ceux-ci : « S'il n'est âgé de vingt-un ans, *licencié en droit*, et s'il n'a en outre été jugé admissible... » (Le reste comme dans l'amendement de M. Ladoucette.)

Cet amendement est combattu par le gouvernement et appuyé par MM. Berryer et de Tracy.

M. OD. BARROT. Toutes les commissions chargées d'examiner la loi ont cru que les auditeurs devaient être la pépinière des administrateurs. Il a paru à tous étrange que les fonctions administratives qui donnent charge d'âmes ne fussent entourées d'aucune sorte de noviciat, et qu'on donnât trop facilement place, à la littérature; par exemple, dans l'administration à tous les degrés. Si les auditeurs au conseil d'État devaient être, comme cela serait juste, la pépinière des administrateurs, il est évident qu'il leur faudrait, non pas seulement la connaissance du droit romain, ni même du droit civil, mais des connaissances administratives, des connaissances en économie politique, en statistique, en un mot des connaissances qui seraient constatées par un examen spécial. Le grade de docteur en droit est utile aux professeurs parce que, même pour enseigner les éléments d'une science, il est nécessaire de la posséder d'une manière complète; mais on ne l'exige pas même de la magistrature, obligée de s'occuper constamment de l'application des lois, et vous voudriez l'exiger des auditeurs au conseil d'État auxquels il ne pourra être d'aucun usage!

M. P. DE CHASSELOUP-LAUBAT répond que c'est parce que le diplôme de licencié s'obtient trop facilement, que la commission a cru devoir demander celui de docteur.

M. VIVIEN. D'après les explications qui viennent d'être données, le diplôme de licencié en droit ne suffit pas, il ne s'agit que de choisir entre le diplôme de docteur en droit et un examen spécial. Or, l'examen de docteur en droit, porte-t-il sur des études dont l'application soit utile aux conseillers d'État? Pas le moins du monde; il me semble que cela établi, il ne peut plus y avoir d'hésitation à accepter l'examen spécial proposé par les amendements. C'est un corollaire du premier article de la proposition sur les fonctionnaires publics, article adopté par le gouvernement et par la chambre entière. Pour ma part, il me semble qu'il est plus important pour les auditeurs au conseil-d'État de savoir le droit administratif et l'économie politique que les Pandectes. (Très bien!)

M. LHERBETTE croit au contraire qu'il est plus utile pour les fonctionnaires d'étudier le droit romain que l'économie politique. (On rit.) Dans les écoles on n'apprend autre chose qu'à apprendre, l'application doit être réservée pour plus tard.

M. DUFAURE. Je ne crois pas, avec l'honorable M. Berryer, que les études qui mènent au doctorat, ne soient que des subtilités minutieuses, et je ne des finances. Un règlement d'administration publique en déterminera l'usage et le degré.

Cet amendement n'est pas appuyé.

Art. 9. — « (Nouvelle addition de la commission.)

» Le service extraordinaire se compose :

» 1o De trente conseillers d'État;

» 2o De trente maîtres des requêtes;

» Le titre de conseiller d'État ou de maître des requêtes en service extraordinaire, ne peut être conféré qu'à des personnes remplissant ou ayant rempli des fonctions publiques. » — Adopté.

Art. 10. — « Les conseillers d'État en service extraordinaire ne peuvent prendre part aux travaux et délibérations du conseil qu'autant qu'ils y sont autorisés.

» La liste des conseillers d'État auxquels cette autorisation sera accordée est arrêtée chaque année par ordonnance royale.

» Le nombre des conseillers d'État ainsi autorisés ne peut excéder les deux tiers du nombre des conseillers d'État et des maîtres des requêtes en service ordinaire. » — Adopté.

Art. 11. — « Peuvent être nommés par le roi, conseillers d'État ou maîtres des requêtes honoraires, les conseillers d'État et les maîtres des requêtes qui, pendant dix ans au moins, ont fait partie du conseil. » — Adopté.

Demain, à une heure et demie, séance publique.

Actes officiels.

Par ordonnances royales du 9 février, 55 élèves de l'École polytechnique ont été nommés :

Sous-lieutenants élèves d'artillerie, pour prendre rang du 1er dudit mois : MM. Maignien, Rapatel, Chastaigner de Lagrange, Delavat, Teissèdre, Gaguier, Philibert, Aubry, Welter, Cavalier, Bezard, Roullet de la Bouillerie, Hanne Corminal, Gilbert de Gourville, Bonnefous, Lambert de Beaulieu, Liégeard, Hennequin, Bousquet, de Ricaudy, Perret, Carmejane, Cani, Loyer, Roques, Delaya, Couturier, Lendroit, Alliez, Thomas Deschesnes, Janisson, Binet, de Franchessin, Levavasseur, Salomon, Laforgue de Bellegarde, Louchard.

Élèves commissaires du service des poudres et salpêtres : MM. Debussy et Roux.

Sous-lieutenants élèves du génie, et admis en cette qualité à l'École d'application d'artillerie et du génie à Metz : MM. Debrives, Lhotte, Damiens, Heydt, Benoist, Denfert, Rochereau, Rousseau, Delcominète, Vincent, Dumont, Sanson, Couturat, Civiale, Segoing d'Angis, Maréchal. Ces officiers prendront rang dans le grade de sous-lieutenant à compter du 1er février 1845.

FAITS DIVERS.

La fonte des neiges fait croître encore les eaux de la Seine. La crue est de deux mètres; tous les ports sont couverts d'eau. L'autorité a fait prendre des mesures dans la crainte que les eaux ne s'élèvent au niveau qu'elles ont atteint en 1836.—

— C'est une révision de la législation qui régit les sourds-muets non de la législation civile et criminelle qui fait l'objet de la pétition adressée à la chambre des députés par M. Ferdinand Berthier, doyen de l'institution royale des sourds-muets.

---

sa hauteur, ses cheveux blancs épars et l'œil implacable la tint immobile.

— Demandez grâce, madame, dit-il d'une voix fulminante, demandez grâce à celle que vous avez calomniée après l'avoir fait mourir!

Et forçant la comtesse à plier sur ses genoux, il la fit tomber à ses pieds.

Là, suffoquée de honte, de rage et d'épouvante, elle ne put que pousser un cri étouffé.

M. Vorel jusqu'alors témoin impassible pensa qu'il devait enfin s'interposer. Au premier mot qu'il prononça, M. de Saint-Alofe, rappelé à lui-même, laissa aller la main qu'il tenait.

— Monsieur le duc oublie que la violence envers une femme a toujours été regardée comme indigne d'un gentilhomme, dit le médecin avec son accent doucereusement ironique et en aidant Mme de Luxeuil à se relever; les reproches et les emportements sont d'ailleurs inutiles désormais et ne peuvent rien changer à ce qui est accompli.

— Vous vous trompez, reprit M. de Saint-Alofe redevenu plus calme; un mariage surpris par la fraude peut être rompu, et je jure d'y employer tous mes efforts.

Honorine qui était restée à la même place atterée et étrangère à tout ce qui venait de se passer, releva la tête à ces derniers mots.

— Rompre mon mariage! s'écria-t-elle, en courant au duc, est-ce bien possible? ah! s'il est vrai, ne m'abandonnez pas! ma mère m'a confiée à vous, monsieur le duc; c'est à vous de me sauver; emmenez-moi!

— Que dit-elle! interrompit la comtesse.

— Oui, reprit impétueusement Honorine, il est mon protecteur légitime; c'est lui que je dois suivre; je ne veux pas rester plus long-temps près de ceux qui m'ont lâchement trompée!...

— Elle a raison, dit M. de Saint-Alofe, jusqu'à ce que les juges aient prononcé, elle ne peut demeurer ici.

— Emmenez-moi, s'écria la jeune fille; mon cousin va venir; il voudra s'opposer!... par pitié, emmenez-moi!

— Restez! dit une voix qui retentit tout-à-coup derrière elle.

Honorine se détourna et aperçut M. de Chanteaux qui venait d'entrer avec un inconnu en écharpe.

Elle recula effrayée.

— Que mademoiselle se rassure, dit poliment l'inconnu; nous cherchons M. le duc de Saint-Alofe.

— C'est moi, dit le vieillard, qui avait tressailli à la vue de l'écharpe. Celui qui la portait s'inclina légèrement.

— M. le duc n'a-t-il point habité la maison du docteur Monard, à Vaufrex? demanda-t-il.

— En effet, répondit M. de Saint-Alofe.

— Et il s'en est échappé il y a cinq années?

— Il est vrai.

L'étranger fit un pas en avant.

— Alors, reprit-il, au nom du roi, Monsieur, je vous arrête!

Le duc courba la tête avec un gémissement; Honorine regarda le commissaire.

— L'arrêter! s'écria-t-elle, et par quel ordre?

Il lui présenta un papier.

— En vertu d'un jugement du tribunal de la Seine, dit-il froidement, lequel jugement place M. le duc sous la tutelle du marquis de Chanteaux.

— Que dites-vous?

— Donnant, en outre, audit marquis l'autorisation de faire enfermer son pupille.

— S. peut-il!... et la cause d'un pareil arrêt, monsieur?

— La cause! répéta le commissaire, avec un peu d'embarras, en tournant les yeux vers le vieillard.

— Eh bien?...

— Eh bien, mademoiselle, la cause... c'est que M. le duc de Saint-Alofe est fou!...

Le coup était si terrible, et il avait été précédé de tant d'émotions affreuses, qu'Honorine eut à peine la force de pousser un cri; elle regarda le duc, chancela, étendit les mains pour chercher un appui, et tomba dans les bras de Vorel, qui s'était avancé pour la soutenir.

ÉMILE SOUVESTRE.

(*La suite à demain.*)

Bibliographie

Le TROUBADOUR ou la *Provence au douzième siècle*. — La JEUNE FILLE DE LA VALLOUISE. — ROBERT ET LÉONTINE ou la *Moselle au seizième siècle*, roman, par J. C. F. Ladoucette, 2 vol. in-8o, ornés de cartes, plans et musique, 2e édition. — MÉLANGES, par le même, un gros vol. in-8o, 2e édition.

Les ouvrages de M. le baron Ladoucette ont pour caractères spéciaux un vif amour de l'érudition, des antiquités, des traditions locales, une finesse qui n'est pas toujours exempte de manière, un sentiment délicat et respectueux pour la femme. Ces qualités sont constantes chez lui et se retrouvent, soit qu'il écrive un conte ou une dissertation archéologique, un apologue politique ou critique, ou bien une de ces spirituelles dissertations morales comme en faisait Mme de Lambert.

Dans les ouvrages que nous avons sous les yeux se résument assez bien les qualités littéraires de l'auteur, et il est assez facile d'y retrouver sa biographie dont ces livres ne parlent pas. Jeune homme quand *florissaient* Desmoutiers et Florian, M. de Ladoucette fit comme eux des romances et de petits ouvrages galants, plus élevés et presque aussi jolis. C'est à cette époque de sa vie qu'ont dû être composés quelques petits écrits qui se trouvent dans les *Mélanges* : *Questions sur l'Amitié*, de la *Pudeur* de la *Vieillesse*, *Eloge des femmes laides*.

Préfet dans les Hautes-Alpes, M. de Ladoucette s'éprend d'antiquités et de paysages; il découvre une ville romaine, le *Mont-Seleucus*, et recueille les matériaux pour écrire, s'il n'écrit pas en effet, deux premiers romans, le *Troubadour* et la *Jeune fille de la Vallouise* — l'un contenant l'histoire insérée dans le *Décaméron*, de ce Guillaume Cabestaing dont un mari jaloux fit manger le cœur à sa femme après l'avoir fait assassiner — l'autre, fraîche idylle des Alpes, où le naturel est si grand, les mœurs et les paysages si vrais, qu'on est disposé à croire que l'écrivain n'a fait autre chose que réunir les lettres dont le récit se compose.

Envoyé peu de temps dans un des départements formés de la Belgique, M. de Ladoucette n'en rapporta que quelques dissertations archéologiques sur Aix-la-Chapelle et Cologne; mais la Moselle qu'il administra ensuite lui fournit le sujet d'un nouveau roman, dont il ne faut pas juger par le titre un peu florianesque. Le siége de Metz par Charle-Quint fait le fond de ce récit dans lequel s'encadrent tant de détails de mœurs, de traditions locales, fort intéressantes du reste, et d'antiquités, qu'on peut présumer, sans trop se hasarder, la patrie de l'écrivain, à peu de distance de là. Il y a dans tout le roman un accent qui trahit l'air natal.

Les apologues auxquels dans un moment de caprice l'auteur a ajouté la qualification de Palmyriens, nous portent à une autre période de la vie de M. de Ladoucette; car bien que les rouages politiques soient assez connus de nos jours, il est cependant facile de distinguer celui qui en parle *de visu*, de celui qui a seulement entendu dire, et l'auteur des Apologues est pour le moins député. Ces dialogues où interviennent les objets inanimés qui pourraient, s'ils n'étaient muets, raconter tant de secrets et de travers, sont à notre gré le meilleur ouvrage de M. de Ladoucette. On y trouve toute la finesse de Fontenelle avec une érudition plus profonde et aussi aimable, des tendances généreuses, et une critique très plaisante des vices et des travers de l'époque. Nous citerons entre autres parmi ces dialogues : Le Celtomane et la pierre, le Sucre de canne et le Sucre de betterave, les Portraits de famille, le Diamant, la Plume et l'oreiller de l'homme d'État, etc.

Ces Apologues se trouvent accompagnés dans les *Mélanges* d'une grande variété de morceaux de tout genre, contes en vers et en prose, dissertations archéologiques, recueil de traditions populaires, notices biographiques sur quelques célébrités littéraires quelques peu fameuses mais aimables, Bouilly, Vigée, Pougens, et sur quelques autres hommes plus ou moins célèbres, d'Etigny, Miollis, Boulay (de la Meurthe), etc.; un fragment dans lequel le dix-huitième siècle règle ses comptes avec l'histoire de l'humanité. Malgré quelques jugements un peu sujets à contestes, cet opuscule est remarquable.

Ce qui vivifie les écrits de M. le baron de Ladoucette, c'est l'élévation des sentiments, le ton de conscience et d'honnêteté qui y règne, c'est le culte délicat de la femme, apanage des nobles intelligences; et ces généreuses tendances rachètent de beaucoup à nos yeux les légères imperfections d'un style qui, surtout dans les romans, nous semble encore trop imprégné de la phraséologie du dix-huitième siècle.

pu, dit à celui-ci un vieux camarade de collége qui pousse la fran-
se jusqu'à l'excès, et dont la femme est charmante ; comment as-
pu épouser une femme vieille et laide? — Pour avoir le droit, répon-
il, de faire impunément ma cour à celles qui sont jeunes et jolies. —
paraît que le provocateur se mordit les lèvres.

— Ainsi que nous l'avons annoncé, Mme Stoltz a donné sa deuxième représentation à Bruxelles au profit des pauvres. Mais qui l'eût prévu ? Une pitoyable rivalité de philanthropes à philantrhopes a compromis les intérêts de la classe nécessiteuse en répétant le bruit, accueilli et propagé par un journal, qu'une indisposition empêcherait la *Diva* de jouer et que le rôle de la *Favorite* serait rempli par une cantatrice secondaire. Cette odieuse mystification a détourné un grand nombre de personnes d'apporter leur aumône.

— Un célèbre philosophe grec n'était point né à Athènes, mais habitait depuis plus de soixante ans la ville consacrée à Minerve. Il achetait un jour des fruits sur la place du Pnyx, quand la marchande lui dit : « Vous êtes sans doute étranger ? » Elle s'était aperçu, en dépit de ces soixante années d'assimilation, que le véritable cachet de l'atticisme manquait à l'accent de l'acheteur.

Nos gamins de Paris valent les anciennes femmes de la halle athénienne. Un des chefs arabes parcourant Paris en fiacre, fit arrêter la voiture qui était restée ouverte, et s'écria : « Conducteur, fermez donc la porte !... — Eh ! Bédouin, répliqua immédiatement un petit bonhomme en blouse, c'est pas une porte, c'est une portière ! » L'Arabe, loin de se formaliser de l'observation, jeta une pièce d'or à l'enfant qui s'était montré plus fort que la bonne femme d'Athènes, car celle-ci n'avait distingué qu'un son, tandis que celui-là avait relevé une expression impropre.

TRIBUNAUX.

AFFAIRE DU SIEUR MARCHAL ET CONSORTS. — On se rappelle la condamnation prononcée contre le sieur Marchal, auteur d'un ouvrage intitulé : *La Famille d'Orléans*, ainsi que contre l'éditeur Cauville et l'imprimeur Blondeau. Tous les trois ont été frappés d'un emprisonnement de cinq années et de 10 000 fr. d'amende, pour outrages à la famille royale et pour attaques tendant au renversement du gouvernement. Cette affaire est revenue aujourd'hui, contradictoirement, devant la cour d'assises de la Seine, présidée par M. Bastard. Voici les interrogatoires subis par les prévenus :

M. Marchal, interpellé par M. le président, se reconnaît auteur de l'ouvrage poursuivi.

M. LE PRÉSIDENT. Qui donc a pu vous porter à publier un pareil livre ?

M. MARCHAL. Des personnes hostiles au gouvernement, et que je ne crois pas devoir nommer, m'ont fourni des notes dont je n'ai pas senti d'abord toute la conséquence. Je n'ai été que le rédacteur du livre ; du reste, je ne croyais pas commettre tous les délits dont on m'accuse, car la plupart des faits que j'ai publiés sont déjà consignés dans un autre ouvrage sur l'histoire de France que j'ai fait paraître, il y a six ans, sans être poursuivi.

M. LE PRÉSIDENT. L'impunité n'a jamais été un moyen de justification !

M. MARCHAL. Je ne me justifie pas. Je voudrais faire observer seulement que je suis très jeune, et que j'ai pu être égaré par les opinions démocratiques.

M. LE PRÉSIDENT. Si quelqu'un devait se servir de la plume avec circonspection, c'était bien vous, qui avez tant de fois reçu des secours du roi, de la reine et de toute la famille royale ! (Mouvement.)

M. MARCHAL. Il est vrai que ma femme a eu plusieurs fois à se louer des bontés de la famille royale.

M. LE PRÉSIDENT. Ce n'est pas seulement votre femme ; c'est vous qui avez demandé et obtenu des secours. Les preuves en sont au dossier.

M. MARCHAL. Je ne disconviens de rien, et je sens toute la faute que j'ai faite en signant ce malheureux livre. Tout ce que je demande instamment à MM. les jurés, c'est de vouloir bien ne pas comprendre l'éditeur et l'imprimeur dans ma condamnation.

Je serais désolé de leur faire partager mon sort, pour un ouvrage dont ils n'avaient pas pris connaissance. Voici comment cela s'est fait : Des personnes ennemies du gouvernement m'ont, comme je l'ai dit, engagé à faire ce livre. J'ai accueilli cette proposition avec la reconnaissance d'un jeune homme qui cherche à se faire connaître. Plusieurs journaux accueillirent, même avec empressement, l'annonce de mon œuvre, et me promirent l'appui de plusieurs grands personnages, ce qui dut flatter beaucoup un écrivain aussi obscur que moi. Néanmoins, je n'ai pas aperçu immédiatement le danger de mon livre ; ce qui le prouve, c'est que j'ai choisi pour l'imprimer, M. Blondeau, connu par ses opinions conservatrices, et qui a été l'imprimeur du *Globe*.

Quant à M. Cauville, c'est moi qui ai eu recours à sa complaisance. Je lui dis que, ne connaissant aucun libraire, je le priais de vouloir bien mettre son nom sur mon livre pour en procurer la vente.

M. LE PRÉSIDENT. Nous verrons plus tard ce qui concerne Cauville ; quant à vous, il est impossible d'invoquer aucun moyen d'atténuation. Si on a usé d'indulgence pour les autres ouvrages que vous avez publiés, cela ne prouve autre chose que votre persévérance dans la mauvaise voie.

M. MARCHAL. Je crois que mon livre n'a pas pu faire grand mal !

M. LE PRÉSIDENT. Sans doute, le roi est au dessus de pareilles attaques ; mais la société qu'il représente a le droit de s'en émouvoir.

M. MARCHAL. Je le crois, M. le président ; d'ailleurs, en acceptant l'honorable défenseur que vous m'avez nommé, j'ai dû renoncer à soutenir les opinions violentes de mon livre.

M. LE PRÉSIDENT. Nous avons voulu que tout le barreau fût présent ici à votre cause, dans la personne de son chef.

M. CAUVILLE, interpellé à son tour par M. le président, se défend d'avoir jamais édité aucun ouvrage politique.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez été commis chez un libraire qui a été condamné pour délit de presse ?

M. CAUVILLE. Oui, d'un libraire avec qui j'ai même conservé les relations les plus amicales. Cependant vous verrez qu'une des phrases du livre poursuivi est dirigée contre lui. Cela vous prouve que je ne l'ai pas lu.

M. LE PRÉSIDENT. L'ouvrage porte pourtant un titre qui devait vous engager vivement à en prendre connaissance : *la Famille d'Orléans depuis son origine* ! Vous avez dû comprendre que cela ne pouvait être indifférent. Nous avons au dossier des déclarations de quatre personnes qui, sur le seul vu du titre de l'ouvrage, ont refusé d'en prendre en dépôt.

M. CAUVILLE. Ces personnes ont refusé parce qu'elles font la place elles-mêmes, et parce qu'elles ont appris que M. Marchal leur faisait concurrence en plaçant directement ses exemplaires.

M. LE PRÉSIDENT. Messieurs les jurés verront s'il est possible d'éditer, sans le lire, un livre de 368 pages, et qui a pour objet le roi et la famille royale.

M. BLONDEAU. [...] ner pouvaient offrir quelques périls pour moi, je me suis empressé de les faire examiner.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez dit dans l'instruction que vous aviez cherché à modifier plusieurs passages.

M. BLONDEAU. C'est une feuille que j'ai vue par hasard entre les mains de mon prote, et je lui ai demandé s'il n'y aurait pas moyen d'y changer quelque chose.

M. LE PRÉSIDENT. Avec qui avez-vous réglé pour le prix de l'impression ?

M. BLONDEAU. Avec M. Cauville.

M. LE PRÉSIDENT. Savez-vous combien il a donné à Marchal ?

M. BLONDEAU. Je crois avoir entendu dire par mon prote qu'il lui avait acheté l'ouvrage 3 000 fr.

M. MARCHAL. M. Cauville ne m'a rien donné pour le livre *de la Famille d'Orléans*, il m'a seulement servi d'intermédiaire auprès de M. Blondeau.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Que sont donc devenus les exemplaires, puisqu'on n'en a vendu que 150 et qu'on n'en a saisi que 50 ?

M. MARCHAL. J'ai fait une liste de souscription et j'ai porté moi-même un grand nombre d'exemplaires au domicile de plusieurs personnes qui m'honoraient de leur confiance. Le surplus des exemplaires, au nombre de 790, je l'ai remis à la disposition de la justice, depuis mon arrestation.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez été, en effet, arrêté à la fin de la dernière audience, pour un motif que je ne veux pas dire.

M. MARCHAL. En rendant ces exemplaires, j'ai cédé aux avis de M. Cauville qui est venu me voir en prison.

On entend quelques témoins cités à la requête de M. Blondeau.

M. CORNUAULT, marchand de papier, juge au tribunal de commerce, déclare avoir toujours connu M. Blondeau pour un homme à opinions modérées et conservatrices.

M. LÉGER, capitaine de la légion dont Blondeau fait partie, dépose qu'il l'a toujours vu venir au secours de l'ordre dans les moments de danger. Il l'a entendu aussi plusieurs fois faire l'éloge de la famille royale et manifester ses regrets sur la mort du duc d'Orléans.

M. l'avocat général Glandaz a appelé une condamnation rigoureuse contre Marchal et non moins sévère contre MM. Cauville et Blondeau. Voici l'analyse qu'il a fait lui-même de la *Famille d'Orléans* :

« ...Ce livre est divisé en deux parties : la première, consacrée à l'histoire des princes de la famille d'Orléans jusqu'au roi ; la seconde, à l'histoire du roi lui-même, tant avant que depuis 1830. Quant à la partie historique, lorsque les citations sont défavorables à la famille d'Orléans, il les rapporte en entier ; quand elles sont favorables, il les dénature, il les falsifie. Mais, ce prétendu travail historique n'est qu'un prétexte pour faire rejaillir tout le fiel du passé sur la famille qui règne actuellement. Ainsi, Mme Adélaïde est outragée d'une manière ignoble, et cela dans un pays comme le nôtre, où le respect des femmes est accepté par tous les partis, où on s'accorde à les mettre en dehors des polémiques les plus violentes.

» Le roi lui-même devient l'objet, dans tout son passé, des plus dégoûtantes calomnies. C'est, dit-on, la concubine du financier Lapoplinière qui l'a élevé ; il a, étant duc de Chartres, déserté à l'ennemi avec Dumouriez ; plus tard, il a voulu racheter par une apostasie des plus complètes, toutes les fureurs démagogiques auxquelles il s'était livré dans sa jeunesse. Rentré en France en 1814, l'ancienne famille royale l'avait comblé de bienfaits, qu'il a payés de la plus noire ingratitude ; puis, à dater de 1830, on l'accuse d'une ambition effrénée ; on le représente dans les trois journées, s'avançant pâle et craintif vers l'Hôtel-de-Ville, soutenu et protégé par Lafayette, qui plus tard, pour l'auteur deviendra un homme nul, incapable.

» Toutes les scènes populaires qui vinrent signaler le glorieux évènement du 9 août, ne furent, de la part du roi, au dire du sieur Marchal, qu'une jonglerie et une fourberie politiques. La reine elle-même, cette sainte et digne femme, deux fois couronnée par la dignité et le malheur, n'a pu trouver grâce devant le prévenu ; il formule contre elle ouvertement, à propos du prince de Condé et de la duchesse de Berry, des accusations infâmes, qui, même atténuées et déguisées, attirèrent sur le journal la *Mode* une sévère condamnation. Tout cela se termine par l'apologie des divers attentats qui ont été dirigés depuis quinze ans contre la personne royale.

» On y fait des emprunts à des publications telles que le *Moniteur républicain*, qui s'imprimait dans une cave, et dont les auteurs ont été traduits ici, non pas pour délit, mais pour crime de presse. On y vante la fermeté d'Alibaud ; on y fait l'éloge de Barbès ; on dit que sa commutation de peine fut due, non pas aux larmes de sa famille, mais à un sentiment de peur. Voilà le livre. »

Me Duvergier a pris la parole pour Marchal. Il s'est attaché à faire ressortir l'attitude repentante prise à cette audience par ce prévenu. « Le repentir est sincère, a-t-il dit ; nous avons eu avec lui une courte conférence et nous avons été témoin de son émotion. Il se reprochait les larmes aux yeux son ingratitude, comme ayant outragé celui qui l'avait comblé de bienfaits. Ses illusions se sont dissipées ; il reconnaît ses erreurs. »

Me Pinard a défendu M. Cauville et Me Flandin M. Blondeau.

Le jury est resté fort tard dans la chambre de ses délibérations. Demain nous rapporterons l'arrêt.

AFFAIRE LOURSEL. — EMPOISONNEMENT D'UNE FEMME PAR SON MARI. — LETTRES MYSTÉRIEUSES. — DÉTAILS ROMANESQUES. — Cette affaire, dont tout le département de la Seine-Inférieure se préoccupe depuis long-temps, vient d'arriver devant la cour d'assises de Rouen, dont la salle est envahie par la foule. Voici les faits qui résultent de l'acte d'accusation :

Constantin Loursel est le fils du maire de Buchy, qui lui a fait donner une excellente éducation. Il a vingt-six ans. Son air est modeste ; sa figure est intéressante, ses yeux sont intelligents. Il est de petite taille, et sa tournure a de l'élégance.

Mis d'abord par son père chez le pharmacien Thommerel, il fut renvoyé pour vol et abus de confiance. Il entra ensuite chez le pharmacien Harang, où la vue de son ancien patron lui inspira des craintes qui le portèrent à s'empoisonner. A peine guéri, il alla à Paris, où il exerça jusqu'en 1841.

A cette époque il revint à Buchy, où il acheta une officine 10 000 fr. Son père en solda la moitié. Il épousa peu de temps après, malgré les répugnances de la famille de la jeune fille, Mlle Bénard, qu'il croyait riche et pour laquelle il afficha une passion vive. Mais peu de temps après le mariage il s'aperçut que la fortune de sa femme était loin d'être ce qu'il avait présumé ; à la mort de Mme Bénard, il reconnut que la succession était grevée et son amour fit place à une froideur marquée. Il se plaignait même hautement de sa femme, quoiqu'elle fût enceinte.

Au mois de mai 1843, il assista à la noce de Desnoyers, fils d'un fer-

[...] Loursel reconnaît [...] non seulement les pilules anti-laiteuses, mais aussi les potions calmantes. En outre, il a fait disparaître les résultats des vomissements, a fait rincer la bouteille qui contenait la potion calmante, ainsi que la carafe où était la limonade ; enfin, il avoue que le restant des pilules anti-laiteuses s'est trouvé égaré.

Aussitôt après la mort de la dame Loursel, on voit s'établir des relations très suivies entre l'accusé et la demoiselle de Boveri. Selon cette dernière, peu de temps après la mort de la dame Loursel (et ce peu de temps doit s'entendre du jour même ou du lendemain), ayant appris cet évènement par un sieur Lécuyer, ainsi que les bruits qui circulaient, elle écrivit à Loursel une lettre dont elle a fait connaître le contenu à peu près dans les termes suivants :

» Monsieur,

» Il y a quelques instants que je viens d'apprendre tous les tourments
» dont vous êtes accablé ; j'espère que votre innocence sera pleinement
» prouvée et la réparation éclatante, si j'en juge par votre réputation.
» Un aussi grand crime ne peut pas avoir été commis par le fils d'une
» aussi bonne mère. Je désire ardemment, pour votre repos et celui de
» votre famille, que tout cela se termine promptement. Courage, fer-
» meté, résignation ! »

Cependant, la mort de la dame Loursel préoccupait vivement le public. On faisait hautement allusion à un crime. Loursel, pour donner le change, renvoya de chez lui une jeune servante, Armantine Ponthieu, qui avait soigné sa femme. Cette malheureuse perd immédiatement la tête, monte au grenier, et s'empoisonne. Elle était encore dans les convulsions quand Loursel la vit en cet état. Au lieu de lui porter remède, il court comme un fou chez ses voisins pour leur demander ce qu'était devenue Armantine. Il les conduit ensuite près de la pauvre enfant. Un papier était près d'elle, ainsi conçu :

« Aujourd'hui, je *saise* de vivre, je me donne la mort ; c'est pourtant
» ce que le monde dit de moi qui *serait* la cause de la mort de Mme
» Loursel, qui *est obligé* de travailler pour vivre. *Qu'est-ce* qui me don-
» nera de l'ouvrage ? *quel* chose pour ma famille d'apprendre tout cela !
mai j'y *mai* ordre.

» Armantine PONTHIEU. »

Elle eut encore assez de force pour confirmer cette lettre de vive voix et expira. Selon les déclarations de plusieurs témoins, l'on serait porté à admettre que Loursel aurait entretenu avec sa jeune domestique, au sein de son ménage, des relations intimes. Une chose d'ailleurs certaine, et qui donnerait créance à cette opinion, c'est que, malgré son jeune âge (quinze ans), la fille Ponthieu avait cessé d'être vierge ; c'est ce que l'autopsie a démontré de manière à ne laisser aucun doute. On comprendrait alors que, pour complaire à Loursel elle se soit associée à son crime. On savait aussi qu'Armantine haïssait violemment la dame Loursel.

On présume en outre que Loursel avait bien pu encourager Armantine à s'empoisonner et lui en fournir les moyens ; il était patent qu'il l'avait abandonnée pour appeler ses voisins, quand il aurait dû la secourir.

MM. Girardin et Morin, experts chimistes de Rouen, constatèrent de l'arsenic quoiqu'en quantité minime, dans les viscères de la dame Loursel. — On trouva également de l'arsenic, mais en grande quantité, dans les intestins d'Armantine.

Du reste, en présence de ces deux morts, on ne constate qu'une chose, l'indifférence, et plus que cela la gaieté bruyante de Loursel.

Mais la première lettre de la demoiselle de Boveri fut bientôt suivi d'une seconde dans le même sens. Elle a disparu ; on sait seulement que Loursel répondit verbalement à la veuve Decaux, vieille messagère de la demoiselle de Boveri : « Tout va bien. » Loursel était depuis trois semaines en arrestation à Rouen quand il reçut une troisième lettre ainsi conçue :

« Je pars dans quelques heures pour Paris, mon ami ; et comme je ne reviendrai que le 9 de ce mois, j'aime mieux répondre immédiatement à votre bonne, tendre et triste missive, que d'attendre mon retour ; votre pauvre cœur pourrait s'alarmer d'un peu de retard ; vous auriez pu croire que je vous oubliais, et j'ai craint que vous souffriez de cette pensée, bon jeune homme.

» Monsieur Loursel, je vous jure sur l'honneur que je vous ai toujours cru innocent dans tous ces faits. Oh ! si j'eusse pu vous croire un instant coupable, jamais, oh ! grand jamais, vous n'auriez reçu de moi un mot, non, non, sur l'honneur. Je vous crois innocent comme l'enfant qui vient de naître, soyez-en persuadé. Aux personnes qui osent jeter un doute sur vous devant moi, allez, je vous défends avec toute l'énergie, toute la vigueur de mon âme, parce que tout me dit que jamais vous n'avez conçu l'idée d'un crime.

» Le malheur a fondu sur vous ; puisse l'Eternel, dans sa bonté, dans sa justice, vous dédommager de tant de peines, c'est mon vœu le plus cher.

» Croyez-vous que vous allez être bientôt libre ? Vous ne me dites rien de l'avenir ; pourquoi ? Soyez franc avec moi ; il le faut, ou cessez de m'écrire.

» Ecoutez, vous avez de l'esprit, vous avez du jugement, et vous vous êtes déjà dit : « Mlle de Boveri m'aime ; sans cela elle n'agirait pas ainsi. » Eh bien ! moi, je suis franche, loyale et sincère et je vous dirai : Oui, je vous aime ; je vous aime de la première fois que je vous ai vu. Je sais bien que, si mes parents se doutaient de ce sentiment, ils ne m'aimeraient plus. Oh ! je le sais bien ; mais je brave tout ; vous êtes malheureux et je suis votre amie, et je le serai toujours ; je vous crois assez généreux pour ne point abuser de cet aveu.

» Si je n'avais point reçu de lettre de vous aujourd'hui, j'aurais été bien inquiète, j'aurais fait mille conjectures. J'étais bien heureuse en la recevant ; je l'attendais. Je donnerais quinze ans de ma vie pour vous voir cinq minutes. Si j'étais votre sœur, j'aurais ce bonheur-là. Pourquoi ne le suis-je point ? Titre fortuné ! Je donnerais tout pour cela.

» Mais mon frère me dit que nous allons bientôt partir, il faut que je vous quitte. Adieu, adieu donc, monsieur Loursel, adieu.

» Votre amie, Esther DE BOVERI.

« Je suis bien peinée ; une autre fois je vous écrirai plus longuement. Du courage, de la fermeté ; il faut que vous vous retiriez de là le plus tôt possible,

» Ami, adieu.

» Château d'Ecalles, le 6 mai 1844. »

La première audience de cette romanesque et dramatique affaire a eu lieu aujourd'hui même, 26 février, à la cour d'assises de Rouen. Président M. Chéron ; procureur général, M. Salveton, assisté de M. le substitut Baillebanche. Me Sénard défend Loursel. Avant que les débats commençassent, la lettre suivante du frère de Mlle Boveri a été lue au milieu de la plus profonde attention :

» Le 6 avril, n'avez-vous pas vu Mlle de Boveri dans Bucky ? — R. Oui, monsieur, mais à distance seulement.

» D. N'avez-vous pas eu d'entrevue avec elle ? — R. Non, monsieur.

« D. Comment donc vous aurait-elle écrit le lendemain de la mort de votre épouse. La justice avait fait une descente chez vous, et Mlle de Boveri vous écrit encore, vous exhorte au courage, à la résignation. Plus tard, au mois de mai, une troisième lettre vous est adressée, quand vous étiez au secret. Cette lettre, interceptée, a mis sur la trace de vos relations. Comment donc une pareille correspondance s'est-elle établie? Répondez. Comment est-elle parvenue à dire qu'elle vous aimait et qu'elle vous épouserait étant libre ? — R. Je n'en sais rien; mais j'affirme que je n'ai pas eu d'autres relations avec cette demoiselle.

» L'accusation vous fait un reproche grave : c'est ce sentiment pour Mlle de Boveri qui vous aurait poussé à l'empoisonnement. »

Nous suivrons avec le plus grand soin toutes les péripéties de cette affaire criminelle.

AVEUGLEMENT PRODUIT PAR L'ACIDE NITRIQUE. — L'*Emancipation* de Toulouse raconte le fait suivant dans sa chronique judiciaire :

Une jeune fille de dix-neuf ans, Marianne Mamie, écoutait depuis quelque temps les protestations amoureuses de François Anglade. Mais elle refusait de s'engager trop loin avec lui, s'il ne consentait pas à l'épouser. Elle quitta même Saint-Ybars, où elle demeurait, pour aller vivre loin de lui à Saint-Sulpice, attendant que cet homme accédât à ses volontés. Anglade n'attendit pas long-temps. Il vint plusieurs fois à Saint-Sulpice, promit à Marianne tout ce qu'elle exigea, alla avec elle acheter quelques meubles pour garnir la chambre, plaça dans les mains du maire les pièces nécessaires à la publication du mariage, accepta enfin quelques pièces d'argent, épargne modique mise par cette fille crédule dans la communauté... Mais lorsque Anglade eut obtenu les premières faveurs de Marianne, il la délaissa, ou lui proposa de vivre désormais en concubine avec lui. Cette violation de ses engagements révolta la jeune fille, et, dans un mouvement de désespoir, elle alla acheter quelques gouttes d'acide nitrique. Le lendemain, Marianne attendait sur le chemin Anglade pour lui demander des explications définitives. Une nouvelle scène eut lieu, plus vive que celle de la veille, et, dans un mouvement de fureur, elle lança la liqueur corrosive sur la figure de son amant. Anglade en a perdu la vue, et on l'a remarqué à l'audience conduit par son frère. A son aspect, l'accusée s'est évanouie, et, durant les débats, elle s'est répandue en sanglots. Il était facile de voir que son amour vivait encore dans son cœur, surtout quand, d'une voix émue, elle a proposé d'aller, nouvelle Antigone, mendier son pain.

Marianne a été acquittée par le jury.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 26 FÉVRIER.

Au sujet du projet de loi sur le conseil d'Etat, projet de loi dont tout le monde à peu près, excepté ses auteurs, s'accorde à reconnaître l'inutilité, l'insignifiance complète, l'*Univers* trouve que M. de Cormenin a bien raison d'accuser cette légomanie qui s'est emparée du gouvernement et des chambres.

« Si on se rappelle, dit l'*Univers*, les discussions vives et prolongées qui ont eu lieu sous la Restauration entre le gouvernement et le parti libéral d'alors au sujet du conseil d'Etat, on est porté à croire que le projet en question est quelque chose d'*organique* ; un projet qui donne au conseil d'Etat l'inamovibilité, qui le rend responsable de ses actes, qui lui assure, en un mot, une existence propre et individuelle, toutes choses qui étaient réclamées par l'opposition depuis quinze ans. Eh bien ! il n'en est rien. Le projet de loi dont nous entretenons nos lecteurs est tout à fait ... en déclarant que la réforme parlementaire est indispensable dans le double intérêt de l'administration publique et de la chambre.

Marchés de Paris.

Halle aux farines du 26 février. — Arrivages 1353-34. — Ventes 2237-66. — Restant 16626-25. — Gruaux, 42,70 à 47,15. — Farines, 1re 32,50 à 33,75; 2e 29,95 à 30,55; 3e 24,85 à 26,10, 4e 20,40 à 21,65.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 26 février. — Foin, 1re 44; 2e 38 à 42; 3e 35. — Paille de seigle 1re 23 à 25; 2e 20 à 22. — Paille d'avoine 1re 28 à 30; 2e 2d

Halle à la viande du 26 février. — 26569 kil. Bœuf 1,35-1,20-0,70. — 22000 kil. Veau 1,70-1,50-1,30. — 5195 kil. Mouton 1,50-1,20-0,80.

Marché de la Vallée du 26 février. — Alouettes (la dizaine) 0,75 à 1,25. — Agneaux 6 à 24. — Bécasses 1,25 à 2,00. — Bécassines, 0,75 à 0,00. — Canards barbotteurs 1,10 à 2,00. — Canetons 2,50 à 3,00. — Chapons 2,25 à 6,00. — Chevreuils 20 à 45. — Dindes gras 8,00 à 10,00; de com. 5,00 à 7,00. — Faisans 0 à 0,00. — Grives 0,15 à 35. — Lapins ou lapereaux 1,15 à 2,25. — Lièvres 2,75 à 4,50. — Oies grasses 6,00 à 7,00; de com. 3,00 à 5,00. — Perdrix grises 1,00 à 1,75. de rouges 2,50 à 0,00 — Pigeons bizets 0,20 à 0,40. Pigeons de volière 0,00 à 0,75; Pilets 0,75 à 1,75. — Poules ordinaires 1,00 à 2,00. — Poulets gras 2,25 à 3,25. — Poulets communs 0,75 à 1,60. — Sarcelles 0,50 à 1,25.

Halles aux beurres, œufs et fromages, 24, 25 et 26 février. — *Beurre* (le kil. En livres 1,16 à 2,08. — En mottes Isigny 1,40 à 5,80. — En motte Gournay 1,50 à 3,00. — Petit beurre 0,96 à 1,30. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 2,00. — *OEufs* (le mille). Du 24, 45 à 72. — Du 25, 40 à 68. — Du 26, 00 à 00. — *Fromages* (la dizaine) Brie 12 à 40. — A la pie 5 à 15.

Marché aux chevaux, du 26 février. — Chevaux de selle et de cabriolet am. 98, vend. 17 de 219 à 900; de trait 225 am. 22 vendus de 360 à 1120; de hors d'âge 110 am. 12 vend. de 90 à 400. — Anes 3. — Voitures amenées 6, vendues, 1 140 fr. — Encan 2 entrés, 2 vendus 100 à 190. — Essai 47.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 25 FÉVRIER.

Demoiselle GODIN, marchande à la toilette, à Belleville, passage Kusner, 11. Juge commissaire, M. Rousselle-Charlard; syndic provisoire, M. Colombel, rue de la Ville-l'Evêque, 28.

SUETTE, marchand de vins, rue de Lille, 49. Juge commissaire, M. Jouet; syndic provisoire, M. Lefrançois, rue de Louvois, 6.

Du 24 février.

MAUGEY, fabricant d'équipements militaires, rue de la Planchette, 14. Juge commissaire, M. Bourget; syndic provisoire, M. Gromort, passage Saulnier, 4 bis.

Bourse du 26 février 1845.

Les cours de la rente se sont raffermis de 20 c. sur le 3 0/0 et de 25 c. sur le 5 0/0. On attribue cette reprise à quelques rachats de découverts.

Les opérations sur chemins de fer ont eu aujourd'hui un redoublement d'activité qui a produit une hausse très considérable sur le Montpellier à Cette, l'Avignon, l'Orléans et le Saint-Germain. Toutes les autres sont aussi en faveur, mais avec plus de modération.

Dans les lignes non constituées, le Vierzon a atteint le cours de 865 fr. pour fermer à 850 fr.; Bordeaux, 650 fr.; Boulogne, 605 fr.; Montereau, 540 f.; Anvers à Gand, 610 fr.

Les promesses d'actions sont offertes et donnent lieu à peu d'affaires. Cependant il s'est fait quelques Nord Laffitte-Blount à 530 fr.

CHEMINS DE FER.

St-Germ.	1170 »	» »	H.32 50	Fin c. 1150, 1175, 1165.
V. R. Dr.	555 »	560 »	H. 7 50	— 555, 560.
— R. G.	375 »	377 50	B. 2 50	— 372 50, 380.
Orléans.	1193 75	1212 50	H.22 50	— 1195, 1217 50.
Strasb...	320 »	322 50	H. 2 50	— 370, 322 50.
Rouen..	1115 »	» »	H. 5 »	— 1112 50, 1118 75, 1117 50
Havre...	910 »	920 »	H. 5 »	— 912 50, 922 50.
Marseill.	1070 »	1077 50	H.27 50	— 1060, 1080, 1077 50.
Montpell	510 »	550 »	H.45 »	— 520, 570.

LONDRES, 24 FÉV.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Consol..... 100 1/8 1/4.	Av.... 84 80.	3 0/0 f. c. 81 90, d. 50.
Esp. act... 27 5/8.	Ap..... 84 95.	F. p. 85 10, 20 d. un. 85 40 50 d. 50.
Portug..... 60 1/4.		
Mexic...... 35 1/4.	Rep. fin c. — F. pr.	5 0/0 f. c. 122 10, 122 [illegible] un.
Brésil...... » »/».	3 0/0, p. — 15 17 1/2	
5 0/0 Holl. 93 3/4.	5 0/0, p. — 30	F. p. 122 50, 122 70 d. [illegible]
2 1/2 do. 63 1/8.		Vers. 570 d. 10.
Rouen..... 42 3/4 43.	Bons du trésor.	Orl. 1230, 1217 50 d. [illegible]
Orléans... 46 46 »/».		Rouen, 1132 50, 1125 [illegible] 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 81,00 à 00,00; courant du mois, 83,50 à 00,00; mars et avril, 84,50 à 83,00; 4 mois d'été, 87,[illegible] 00,00; 4 derniers mois, 91,00 à 92,00.

LILLE — Colza, 78,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 89,00 à 00,00; courant du mois 88,50 à 00,[illegible] mars en août, 85,00 nominaux; 4 derniers mois, 85,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,50 fr. les 100 kil.

SUIFS. — De place, 54,50 les 50 kil., peu d'affaires. — De Russie, disponible, 55,00, sans vendeurs. — 3 dern. mois, 56,50 à 57,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

L'éditeur Hivert vient de mettre en vente, lundi, le *Manifeste de l'Eglise romaine*, le plus important des ouvrages de M. Madrolle, annoncé depuis si long-temps.

Ce livre est le seul de tous les ouvrages contemporains qui, par son étendue, ait pu approfondir son sujet immense. Et il se recommande assez d'abord par la position, par l'indépendance connue, par l'autorité même dans l'Eglise de l'auteur du *Prêtre devant le Siècle*, des *Magnificences de la Religion* et de la *Législation générale de la Providence*.

Spectacles du 27 février.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Andromaque.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Il Barbiere.
7 h. 1/2 ODÉON. — Spectacle extraordinaire.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Mystères. Trois Loges. Clémence. Soirée.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Richelieu. Boquillon. Lafleur.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Tuteur de 20 ans. Bal. Rébecca. Morale.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Une Nuit terrible. Tour d'Ugolin. Averse.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Lady Seymour.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Ruines de Vaudemont.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — Marin. Polichinelle. 2 Frères. Mort aux Rats.
6 h. 1/2 FOLIES. — Toutou. Rosière. Gamin. Cendrillon. Voyage.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

...ration du dimanche, dans lequel il fait voir tout ce que cette institution renfermait de favorable à l'intérêt des masses, au principe démocratique. Il est vrai que c'est surtout chez les Hébreux dont le christianisme l'a empruntée, que M. Proudhon a envisagé la loi du repos du septième jour, et que chez ce peuple l'institution du sabbat se combinait avec d'autres mesures législatives qui en secondaient puissamment l'efficacité sociale.

Nous mentionnons à dessein l'opinion d'un écrivain hautement rationaliste, qui rejette comme une fable inutile et surannée tout ce qu'on entend par Révélation, pour montrer combien notre temps diffère de celui où le philosophisme économique faisait l'évaluation des journées de travail enlevées au peuple par l'observation du dimanche et des fêtes, et en portait le montant au compte des pertes gratuites, des pertes sans compensation aucune imposées à ce même peuple. De nos jours les hommes avancés, quelle que soit d'ailleurs la disposition de leur esprit par rapport aux matières du domaine de la foi, sont bien éloignés d'adopter un mode de jugement aussi superficiel. Ils sont tout portés, au contraire, à se placer au point de vue indiqué dans ces lignes du Mandement :

« A considérer le dimanche du regard purement philosophique, et abstraction faite de la sanction religieuse, il n'est point d'esprit judicieux, s'il voulait être de bonne foi, qui ne lui payât un tribut d'admiration et de reconnaissance, comme à l'institution la plus sage, la plus morale, la plus humaine. »

Où seulement ces hommes ne peuvent plus partager toute la confiance du prélat dans la vertu souveraine du dimanche, c'est quand il ajoute :

« Pour résoudre au profit de l'ouvrier comme du maître, le problème politique et social que soulèvent les phases nouvelles et les destinées probables de l'industrie, il suffirait que cette grande loi fût religieusement observée. Conditions du salaire, respect pour la dignité de l'homme et du citoyen, sécurité publique, garantie contre la dégénérescence de l'espèce et l'appauvrissement des générations, rapports exacts entre la consommation et les produits, toute la législation, toute l'économie du travail est dans ce précepte : *Les dimanches tu garderas.* »

Témoin l'Angleterre ! Là on garde le dimanche avec un scrupule qui doit satisfaire le zèle le plus exigeant ; sans doute on y voit toutes les heureuses conséquences énumérées ci-dessus ? Hélas ! demandez à John Bull. On prétendra peut-être que, même économiquement parlant, l'observation protestante du repos dominical ne saurait avoir le même mérite et produire les mêmes effets que l'observation catholique !

(1) Voir les numéros des 23, 24 et 26 février.

... Nous ne voyons pas grand avantage pour le corps social pris dans son ensemble, à ce qu'un petit nombre de ses membres arrivent à la fortune avec cette rapidité si heureusement caractérisée par la comparaison de la vapeur, quand ils y arrivent isolément, pour leur compte et avantage exclusif, souvent même aux dépens de la masse de population laborieuse qui les entoure et qui les y porte. Mais, en premier lieu, permettez-nous de vous faire observer, Monseigneur, que tout le mérite attribué par vous à l'observation du dimanche comme moyen réductif de la production, pourra s'attribuer de même, et avec autant de raison, à toute autre cause susceptible d'exercer une influence du même genre. N'apercevez-vous pas qu'à ce compte il serait aisé de trouver matière à éloge pour la paresse, pour l'oisiveté ; sujet de blâme, au contraire, dans l'activité habile, dans l'invention et le perfectionnement des machines ou des procédés qui accélèrent la marche de la production et augmentent la somme de ses résultats utiles? « Ce hideux *lundi*, par exemple, jour de Satan, jour de l'orgie et de la débauche, » que vous anathématisez à bon droit pour ses pernicieux effets par rapport aux mœurs et à la santé de la classe ouvrière, n'exerce-t-il pas, comme cause retardatrice du mouvement de la production, la même influence exactement que la fériation dominicale ?

Et puis, n'est-ce pas, au demeurant, une triste recommandation pour le dimanche que cet argument économique, objet de tant de railleries: *La France produit trop*, à supposer que l'observation du dimanche fût en effet un remède efficace à l'excès de la production, à l'engorgement des produits?

L'excès de la production ! Ici une explication est nécessaire. Car si ce phénomène étrange s'observe, si ce mal existe en réalité trop souvent, il ne faut pas croire qu'il en arrive ainsi parce que la production totale dépasserait les besoins de la consommation, c'est-à-dire l'ensemble des besoins qui demandent à être satisfaits, mais qui ne peuvent l'être, parce que ceux qui les éprouvent manquent des ressources nécessaires pour se procurer les moyens de satisfaction, les produits qui correspondent à leurs besoins. D'une part, l'excès de production n'est pas absolu, il porte sur des denrées particulières, en général sur des objets manufacturés ; d'autre part, si une meilleure distribution de la richesse permettait à tous les besoins légitimes de se satisfaire, donnait à tous les gens mal nourris, mal vêtus, mal logés, grossiers, ignorants, abrutis, la faculté de se mettre dans des conditions matérielles et morales inverses, la production possible à un moment donné, pourvu qu'elle fût elle-même intelligemment dirigée, n'excéderait jamais la consommation possible, désirable, utile. C'est donc un vice de répartition, un vice de direction des forces productives qui cause tout le mal. A quoi s'en prendre, sinon à la constitution même du régime industriel et social ?

... clergé s'élève avec le plus de force, au nom de la nature, au nom de la dignité humaine et de la religion. Quoique par sentiment nous nous rangions à l'avis du clergé sur ce point, il faut bien convenir que, dans l'état présent des choses, qui est à tous égards un cercle vicieux, il y a de puissantes raisons à faire valoir de part et d'autre à l'appui des deux opinions qui sont en présence.

Les économistes, au surplus, ne manqueront pas de faire observer que si la réduction du nombre des journées élève chez nous le prix de la main-d'œuvre, elle nous placera dans une condition désavantageuse pour soutenir la concurrence de l'étranger. On pourrait alléguer la même raison contre leur propre moyen de prévenir la dépréciation du salaire, contre ce conseil qu'ils donnent en pure perte aux ouvriers de ne pas trop multiplier. Dans l'un et l'autre cas l'amélioration du sort des travailleurs suppose un renchérissement de la production. Mais ne nous arrêtons pas à ces inconséquences de détail ; revenons au cœur de la question.

Malthus et ses disciples nous montrent la population suivant, dans son développement, une loi de progression géométrique, tandis que la richesse, les moyens de subsistance peuvent à peine marcher en progression arithmétique. Et cependant voici que, d'un autre côté, des hommes qui se recommandent aussi par leurs lumières et par leur jugement, se préoccupent de l'inconvénient réel d'un accroissement exagéré de la production, et représentent comme un expédient heureux ce qui la ferait fléchir d'un septième. Il sont en partie dans le vrai, les uns et les autres, lorsqu'ils soutiennent des opinions en apparence si contradictoires : il sont dans le vrai, par rapport à la société actuelle, à la société morcelée ou civilisée, qui a effectivement cette double propriété, de ne pouvoir élever la somme des produits au niveau des premiers besoins de la population tout entière, et d'éprouver cependant des engorgements de quelques-uns de ces produits, des pléthores partielles qui sont une nouvelle cause de détresse et de ruine pour le peuple. Est-ce qu'une semblable antinomie ne devrait pas faire suspecter le mécanisme social qui y donne lieu? Est-ce qu'on ne sent pas qu'une conséquence fausse ne peut provenir que de prémisses qui sont elles-mêmes fausses pareillement ?

Il faudrait s'élever à la recherche, il faut arriver à la conception d'une forme sociale supérieure. Jusque-là, faute d'avoir sondé assez profondément les voies de la Providence, on restera exposé à calomnier sa sagesse ; on accusera tantôt la parcimonie avare, tantôt même la prodigalité onéreuse de ses dons, toujours la disproportion que l'on croira apercevoir entre les moyens mis par elle à la disposition de l'homme, et le but indiqué par les désirs dont elle a rempli son cœur.

Eh ! quoi, vous pensez, hommes de peu de foi, que le Père céleste *qui a compté jusqu'au dernier des cheveux de votre tête*, aurait pu livrer au hasard les conditions de votre existence sociale et matérielle sur

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS (1).

Deuxième partie.

XV. — UNE MAITRESSE.

En quittant Marc pour se rendre chez la baronne de Luxeuil, le duc avait promis de faire connaître au garçon de bureau, avant le soir, le résultat de sa démarche ; mais le jour s'écoula sans qu'il reparût. L'attente et l'inquiétude redoublèrent la fièvre du blessé. Vers le soir ses idées commencèrent à se troubler ; il prenait l'infirmier tantôt pour le duc, tantôt pour Arthur de Luxeuil, et lui adressait mille questions sans suite sur le mariage, sur les créanciers, sur Clotilde !

Françoise vint le soir; il ne la reconnut pas, et l'interne, qui veillait au service de la salle, déclara à la jeune fille que son état laissait peu d'espoir. Celle-ci retourna à la rue des Morts le cœur serré.

Elle trouva Brousmiche étonné de l'absence de M. de Saint-Alofe. Il l'avait vu ressortir, après sa visite au garçon de bureau, dans le costume élégamment suranné dont nous avons parlé, mais sans savoir où il se rendait. La fleuriste l'ignorait également et passa la nuit dans une véritable inquiétude. Le lendemain, elle courut à l'hôpital, dans l'espoir d'obtenir quelques renseignements du blessé ; mais son délire était toujours le même ; après d'inutiles tentatives, elle revint à la hâte et apprit que le duc n'était point rentré.

Déjà troublée par les étranges incidents qui s'étaient succédé depuis huit jours, Françoise sentit ses inquiétudes grandir. Après l'assassinat de Marc tout lui paraissait possible ; l'absence de M. de Saint-Alofe devait être l'annonce d'un nouveau malheur !

S'exaltant de plus en plus en plus dans ces pressentiments funestes, elle ne tarda pas à les étendre davantage. Le billet écrit à Charles, il y avait quatre jours, sur la demande du voyageur de l'hôtel des Etrangers, était resté sans réponse, et ce silence semblait d'autant plus inexplicable que la lettre était plus pressante. Charles n'avait annoncé aucun projet d'absence : à défaut de temps pour venir il pouvait écrire ! le prétendu conseiller se serait-il présenté à lui sans l'entremise de Françoise? l'aurait-il attiré dans quelque rendez-vous?... La pensée de la jeune fille n'osa aller plus loin ; mais prise d'une terreur subite elle remit à la hâte son bonnet, son châle et courut au numéro 12 de la rue d'Enghein.

C'était là que se trouvait le domicile *avoué* du prétendu commis. Fidèle à ses idées d'économie, Marquier y avait loué, au quatrième, un appartement de cent écus, qui lui tenait lieu de petite maison et où il recevait, outre ses correspondances galantes, celles de quelques entremetteurs d'affaires subalternes dont il se servait pour certaines opérations usuraires également bonnes à faire et à cacher.

Nous avons déjà vu comment la crainte de nuire à la bonne réputation du commis avait, jusqu'alors, empêché Françoise d'y venir; la violence de ses angoisses avait pu seule la décider à une démarche qu'elle eût elle-même condamnée en toute autre occasion ; car, dans son humble dévouement, la grisette avait accepté que son amour pût être, pour Charles un embarras ou une honte et que la réputation à sauver ne fût pas la sienne mais celle de son amant !

Voulant prévenir tous les soupçons, elle se présenta un carton à la main, comme une fille de comptoir qui apporte une commande.

La portière était absente et la loge gardée par une petite fille de huit ans, occupée à feuilleter un journal illustré qu'elle avait adroitement dégagé de sa bande.

Françoise entr'ouvrit la porte et demanda M. Charles.

— Escalier B, quatrième au dessus de l'entresol, porte à gauche, répondit la petite fille machinalement.

— Alors il est chez lui ! dit la grisette joyeuse.

— Non, répliqua l'enfant, en continuant à regarder les gravures.

— Il est sorti?

— Oui, mademoiselle.

— Et quand reviendra-t-il?

— Je ne sais pas.

Françoise, qui avait eu un moment d'espoir, laissa échapper un geste de désappointement.

— C'est peut-être quelque chose qu'on peut lui dire? demanda la petite fille, qui savait par cœur le vocabulaire obligé de la loge.

— Je voulais lui parler à lui-même, reprit Françoise ; et vous êtes bien sûre qu'il n'est pas chez lui?

— Bien sûre, voilà sa clef et ses lettres.

La grisette tourna les yeux vers l'endroit indiqué par la petite fille et reconnut, sur une des adresses, sa propre écriture.

— Mon billet ! s'écria-t-elle; il ne l'a point encore reçu?... mais il n'est donc pas rentré depuis quatre jours?

— Depuis que la voiture l'a emmené, dit l'enfant.

— Une voiture?

— Oui, il a dit à maman d'aller lui chercher un fiacre, parce qu'il était pressé... que quelqu'un l'attendait.

— Et depuis?

— Depuis... il n'est pas revenu.

Françoise se sentit frissonner : tout ce que lui apprenait l'enfant confirmait ses appréhensions. Charles avait pu être attiré dans un piège ; il y avait succombé peut-être !... Cette pensée lui fit froid jusqu'au cœur.

— Et voilà quatre jours que vous n'avez eu aucune nouvelle de lui? demanda-t-elle à la petite fille.

— Oui, répondit l'enfant, mais il est venu des lettres écrites à l'encre bleue.

— Comment?

— Oh ! il en arrive souvent, et comme celles-là sont des lettres d'affaires, M. Charles veut qu'on les lui adresse en son absence à un autre endroit.

— Où cela?

— Je ne sais pas bien, mais il a mis l'adresse ici, dit l'enfant en ouvrant le registre de la loge.

Françoise se pencha et reconnut ces mots écrits de la main de Charles :

« Aristide Marquier, rue du Mont-Blanc, 7. »

Sa résolution fut aussitôt prise; elle dit adieu à l'enfant, et courut à l'adresse indiquée.

Cette fois, l'émotion lui avait ôté toute prudence. Sans autre pensée que de connaître le sort de Charles, elle demanda à parler à M. Aristide Marquier.

Mais ce jour-là, le banquier s'était précisément mis en frais pour célébrer le mariage d'Arthur, et avait réuni à déjeuner Dwrinski, de Cillart et une partie des convives que nous avons déjà vus au souper de Clotilde. On quittait la table ; le groom avait apporté les cigares avec le *brasero*, et les invités, échauffés par le Champagne, venaient de passer sur le balcon, lorsque la jeune fille se présenta.

Econduite d'abord, elle insista, pria, supplia, suivit le valet qui l'avait congédiée, arriva avec lui au premier salon, et y renouvelait ses supplications, lorsque la voix du banquier se fit entendre dans la pièce voisine.

Françoise, saisie, s'arrêta court, et prêta l'oreille : la voix s'approchait; elle devenait plus distincte ; elle finit par éclater, mêlée de rires et d'exclamations ; enfin Marquier entra avec de Cillart, qu'il tenait par le bras.

Françoise ne pensa d'abord qu'au bonheur de le revoir, et se précipita vers lui, avec un cri de joie ; le banquier y répondit par un cri d'épouvante. Les noms de Charles et de Françoise, répétés presque en même temps, avec une expression opposée, se confondirent, tandis que la grisette, hors d'elle, et profitant de la première stupeur de Marquier, se jetait dans ses bras.

Celui-ci se dégagea vivement.

— Eh bien ! que fais-tu... que faites-vous... balbutia-t-il honteux et courroucé.

Dans ce moment, les convives qui avaient entendu les deux cris, se montrèrent, et Françoise recula confuse.

— Qu'y a-t-il donc, demanda Arthur étonné de la présence d'une femme portant le costume d'ouvrière ?

— Venez, venez ! s'écria de Cillart, en riant, nous avons spectacle après le café. Une scène de sentiment jouée à deux.

— Comment cela?

— Ne voyez-vous pas ? Mademoiselle vous représente une des conquêtes du banquier.

— Du tout, interrompit Marquier ; messieurs... je vous assure... qu'il y a erreur !

— Laissez donc, reprit l'ancien garde du corps, vous l'avez tutoyée... regardez, d'ailleurs, comme elle a rougi.

— Ah ! diable ! elle rougit, fit observer de Rovoy, en lorgnant Françoise, c'est une spécialité précieuse.

— Et pas chère ! acheva Arthur, qui jeta un regard ironique sur le

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844, au 11 janvier 1845, et les numéros du 13 au 27 février.



chevêque de Cambrai, il nous reste une dernière citation à en faire, la meilleure de toutes à notre avis. C'est le passage dans lequel le prélat s'élève avec l'ardeur d'une âme généreuse et vraiment chrétienne contre les abus de l'industrialisme. Ici, le zèle apostolique, en dénonçant à l'indignation de la conscience humaine comme aux rigueurs de la justice divine, les odieux excès de la cupidité manufacturière, atteint à un degré de véhémence que ne sauraient dépasser les critiques des socialistes les plus radicaux. Nous laisserons, au surplus, à un de nos amis, dont nous avons déjà cité quelques lignes, le soin d'apprécier cette partie du Mandement et de déduire la conclusion définitive qu'il convient d'en tirer.

« Voilà comment la religion s'entend à régler, à organiser, à moraliser le travail ; voilà comment elle le protègerait contre les âpres exigences d'une cupidité sans mesure, si sa voix était écoutée. Mais quand toutes les oreilles lui seraient fermées, elle ne se tuira pas pour cela. Elle continuera d'exhorter et de reprendre à temps et à contre-temps et, sans dissimuler à l'ouvrier l'étendue de ses devoirs, elle n'en rappellera qu'avec plus de force à ceux qui tiennent son sort dans leurs mains les droits sacrés de la nature et de l'humanité. Elle protestera donc, et contre cette oppression de la faiblesse de l'âge et de la faiblesse du sexe, renouvelée des plus mauvais jours de la violence païenne, qui contraint des parents infortunés à *immoler* et le jour et la nuit, *leurs fils et leurs filles aux démons* de l'usine et de la fabrique, cruels Moloch, insatiables Mammon, qui dévorent les générations dans leur fleur, et étouffent en elles tout rayon d'intelligence, tout germe de vertu.... et contre cette oppression plus odieuse encore de la conscience condamnée à la cruelle nécessité ou de plier sous des ordres impies ou de laisser périr une famille dans les angoisses de la faim... et contre ce code monstrueux de délits et de peines insolemment arbitraires, qui taxe la prière, tarife les heures données à l'instruction chrétienne, met à l'amende l'assistance au service divin et ferme la porte de l'atelier à quiconque estime assez son âme pour ne pas vouloir descendre jusqu'à l'état de brute ou de machine,.. et contre cette prévoyance homicide qui s'effrayant de l'accroissement de la population ouvrière, n'imagine rien de mieux que de la vouer au célibat ou de réglementer la fécondité de ses mariages ; et pour tout dire en un mot contre cette exploitation de l'homme par l'homme qui spécule sur son semblable comme sur un vil bétail, ou comme sur un agent et un pur instrument de production ; qui calcule froidement jusqu'à quelles limites on peut ajouter à sa tâche, sans qu'il tombe écrasé sous le poids ; qui suppute goutte à goutte ce que des ruisseaux de sueur peuvent lui rapporter d'or, pareil à ces vampires que la sombre imagination des enfants de la Germanie nous représente s'abattant sur des corps pleins de force et de vie, et n'abandonnant leur proie qu'après lui avoir tiré toute la moelle de ses os et tout le sang de ses veines !

» Non certes, ce ne sera pas la religion, elle qui à toutes les époques s'est élevée contre l'infâme trafic des esclaves africains, et qui vient récemment encore de le flétrir par une bulle partie de la chaire apostolique,

travail ou l'association des intérêts remplacerait leur hostilité. Rien de plus chrétien assurément qu'une telle combinaison des forces productives.

En somme, répétons-le en finissant, bien loin de voir dans ce Mandement, comme nous le disent les journaux dévots, la réfutation de nos erreurs et d'en être blessés, nous sommes très satisfaits de Mgr l'archevêque de Cambrai. La tribune catholique proteste avec nous et comme nous contre l'exploitation de l'ouvrier par la cupidité des industriels, contre la dégradation morale et matérielle de l'homme, contre la traite des blancs : elle sent et proclame le mal si long-temps nié : elle aborde, du moins par la surface, les hautes questions de l'organisation du travail que Fourier inaugurait, il y a quarante ans, dans le monde économique. Elle suit l'Ecole sociétaire sur son terrain, et sans lui payer encore le tribut de reconnaissance qui est dû à l'initiative de l'enseignement et à la persévérance de la lutte, elle tient de ses théories un compte sérieux dégagé des niaises déclamations d'autrefois. Tout cela c'est beaucoup. C'est une preuve nouvelle de ce fait si manifeste déjà qu'on ne peut aborder une thèse religieuse, morale, économique sans discuter avec nous. Or, telle a toujours été la mesure de l'importance acquise par une idée.

La chambre des députés a continué aujourd'hui la discussion du projet de loi sur le conseil-d'Etat.

La chambre de commerce de Lille et les chemins de fer.

Lorsque dans ces dernières années nous avons revendiqué pour l'Etat l'exploitation des chemins de fer, nous supposions une administration forte et capable, et c'est en cela que nous nous sommes trompés. Altérée profondément par la corruption parlementaire, l'administration s'est sentie tellement faible, tellement incapable, qu'elle n'a pas eu le courage de chercher à créer l'organisation spéciale que nécessitaient les voies nouvelles de communication ; elle s'est hâtée de se débarrasser de ce soin importun sur les intérêts privés, et, abandonnant toute initiative gouvernementale, elle a résolu de laisser en dehors d'elle toute la portion des rouages sociaux qui ont trait à la locomotion des personnes et des denrées ; dans le découragement qui l'a saisie, elle a même jeté par-dessus bord, avec ses droits, les trésors de la France, qui sont devenus la proie et l'enjeu de spéculations effrénées.

L'opinion s'est enfin émue de cette désertion, de ce sauve-qui-peut administratif ; mais, éparses et sans lien, les réclamations individuelles n'ont pu réveiller dans le gouvernement la conscience de ses devoirs, ni lui rendre courage. Tout au contraire, elles lui ont inspiré la pensée d'en finir au plus vite, de peur que le pays ne voulût enfin lui imposer

[illegible] fortifié au point de devenir menaçant par l'appui d'immenses capitaux.

» Quoique l'industrie des chemins de fer en France soit à sa naissance, [il] s'est déjà accompli assez de faits depuis la promulgation des lois de 1[...] et de 1842, pour démontrer que le gouvernement en s'en rapportant à [des] concessionnaires pour l'exécution et l'exploitation des grandes lignes [de] chemins de fer, tend de plus en plus à aliéner, au profit d'associations p[uis]santes, les bienfaits que les populations devaient espérer de l'adoption [des] voies nouvelles ; qu'il fait naître dans les rapports industriels et com[mer]ciaux des perturbations profondes, qu'il aliène son indépendance, affai[blit] son autorité et se prépare des résistances qui ne lui permettront plus [de] réaliser dans l'avenir les améliorations que l'expérience pourra indiquer.

» Il y a deux ans, la chute des actions des deux chemins de Versaill[es], du chemin d'Alsace, les malheurs de la rive gauche avaient fait la p[...] des actionnaires et déconsidéré l'exploitation des chemins de fer. Auj[our]d'hui les capitaux abondent ; ils ne trouvent plus à se placer dans l'in[dus]trie qu'à un taux réduit ; aux capitaux français se joignent les capitaux [an]glais qui rencontrent les mêmes difficultés de placements, et, à côté de [ces] circonstances, se trouvent celles non moins importantes des bénéfices [réa]lisés dès la première année d'une exploitation normale, par les compa[gnies] d'Orléans et de Rouen, bénéfices qui ont démontré qu'avec les tarifs act[uels,] sur de grandes lignes bien administrées et bien choisies, les recettes dé[pas]sent de 50 p. 0/0 les dépenses courantes, et cela presque aussitôt les [...] ouvertes. Les résultats déjà obtenus par ces compagnies, ont prouvé [qu'à] mesure que l'exploitation gagne en expérience, les frais de traction et d'[en]tretien diminuent par les économies dues à un personnel plus exercé et [ani]mé par le gain ou l'avancement ; qu'en même temps les recettes grandi[ssent] constamment par le développement des habitudes de la circulation ; [que] plus le réseau auquel aboutit une ligne s'étend et se ramifie, plus les voy[a]geurs abondent.

La chambre de commerce fait ensuite les calculs dans lesquels le g[ou]vernement n'a pas voulu entrer de peur d'être vaincu par l'évidence [des] faits.

« Pour donner la mesure des économies qui se sont introduites depuis [...] dans la construction et l'entretien des chemins de fer, il suffit de rapp[eler] que les locomotives qui en 1842 étaient payées 45 000 fr. se sont adj[ugées] récemment à 35 000 fr. ; que celles construites aujourd'hui sont d'une [plus] grande puissance que celles construites il y a deux ans ; que les rails [qui] en 1841 coûtaient 400 fr. la tonne, sont rendus aujourd'hui à pied d'œ[uvre] à 310 fr., et leur valeur s'abaisse tous les jours davantage. Dans l'origine [de] la construction des chemins de fer en France, Fourchambault était en [pos]session presque exclusive de fournir une grande partie du matériel d'[ex]ploitation et en particulier les roues de wagons. Aujourd'hui de nomb[reux] ateliers s'organisent, et par, une utile concurrence, permettront sous [peu] une grande célérité dans l'organisation du matériel roulant, avec une [no]table réduction dans les prix. *Ce sont là des résultats qu'il était facile [de] prévoir.* Lorsque le gouvernement voulut faire construire en France [de] puissantes machines à vapeur destinées aux bateaux transatlantiques, il [dut] faire d'énormes sacrifices. Aujourd'hui que les usines sont établies, qu'[elles] sont munies de tous les outils nécessaires, la fourniture de ces mach[ines] pourrait avoir lieu avec une réduction de 40 à 50 pour cent sur les anc[iens] prix. Il en sera, sous peu, de même pour tout le matériel des chemins de [fer].

« Les économies les plus notables ont également été réalisées dans les [frais] de traction...

---

costume de la fleuriste.

— L'apparence est, en effet ; modeste, dit le vicomte de Rossac, mais c'est peut-être un déguisement.

— Au fait, le banquier a toujours affecté la discrétion.

— Il faut qu'il s'explique.

— C'est cela ; fermez les portes, que personne ne puisse sortir.

— Allons, Marquier, mon cher, une confession générale.

— Messieurs ! messieurs... bégaya le petit homme, qui, dans sa confusion, avait accueilli la supposition ironique du vicomte comme une chance de salut, je ne puis vous dire... l'honneur... la délicatesse... ne permettez point... de grâce, ne retenez pas madame... Ouvrez la porte, Dovrinski, ouvrez, je vous en prie.

Le Polonais, demeuré étranger à tout ce qui avait précédé, ouvrit et se rangea pour laisser passage à la jeune ouvrière ; mais celle-ci n'en profita point. Au milieu du trouble qui, dans le premier instant, ne lui avait permis de rien voir ni de rien entendre, le nom de Marquier, donné à Charles, venait de la frapper. Elle releva la tête, croyant avoir mal entendu.

De Cillart profita de ce retard pour refermer la porte.

— Un moment ! s'écria-t-il, nous vivons sous un gouvernement constitutionnel où le roi lui-même doit céder au vœu de la majorité. Or, ici, la majorité demande des éclaircissements. Je somme donc l'honorable amphitryon de répondre à mon interpellation.

— Et nous lui promettons d'être discrets, ajouta Arthur.

— Oui, achevèrent toutes les voix, la parole est à Marquier.

— Marquier ! répéta Françoise saisie, c'est le nom du maître... de la maison... et non celui de M. Charles.

— Qu'est-ce que M. Charles ? demanda de Cillart étonné.

— Assez, messieurs, interrompit le banquier d'un accent qu'il s'efforça de rendre impérieux ; je ne souffrirai pas une plus longue explication !...

— Pardieu ! c'est inutile ! s'écria Arthur, tout est deviné maintenant, mon cher. De Rossac s'est seulement trompé pour le déguisement ; il était de votre côté ; c'est un moyen emprunté au *Gamin de Paris*.

— Je ne comprends pas.

— C'est pourtant clair ; vous vous êtes présenté sous le nom modeste de M. Charles ; vous vous serez donné pour artiste, étudiant en médecine ou clerc d'avoué, et c'est seulement aujourd'hui que l'innocente victime vient de reconnaître dans son séducteur le capitaliste Aristide Marquier.

Le banquier qui avait passé par toutes les expressions de l'embarras et de l'impatience demeura étourdi. Arthur lui mit la main sur l'épaule.

— Je comprends maintenant votre discrétion, mon cher, dit-il en riant, vous jouez le rôle de Jupiter auprès d'Alcmène... Seulement j'ai peine à m'expliquer la douleur de la princesse, en découvrant que son amant est un Dieu.

— Eh bien ! vous oubliez donc le *Gamin de Paris*, que vous citiez tout-à-l'heure, reprit de Cillart. En cachant sa position, l'amant a pu donner des espérances... Il y a eu peut-être promesse de mariage.

— Du tout, s'écria Marquier, arraché à sa torpeur par ce dernier mot...

— Alors c'est une passion libre, fit observer M. de Rovoy.

— Et surtout désintéressée, ajouta Arthur, qui jeta de nouveau un regard sur le petit bonnet de tulle et sur le tartan de coton de la jeune ouvrière. Le banquier nous parlait toujours de son horreur pour les liaisons dispendieuses ; il est aisé de voir qu'il met ses principes en pratique.

Un rire général s'éleva, et tous les yeux s'arrêtèrent sur Marquier. De toutes les accusations honteuses à subir, celle d'avarice était, en effet, la seule qui pût exciter le mépris de ces hommes qui avaient toujours mis leur générosité à ne point économiser sur les vices. Aussi le banquier voulut-il protester.

— Ne le croyez pas, s'écria-t-il, c'est une plaisanterie.... Il ne s'agit point ici d'une liaison.... mais d'une rencontre... d'un caprice.

Françoise fit un mouvement.

— Un caprice ! balbutia-t-elle en joignant les mains avec désespoir ; quand nous nous connaissons depuis près de trois années... quand l'autre jour encore vous me promettiez de songer à l'avenir de notre enfant !

— Un enfant ! s'écria Arthur ; il y a un petit Marquier !... Ah ! messieurs ceci manquait ! nous voilà tombés du *Gamin de Paris* dans *Boquillon*.

Les éclats de rire redoublèrent ; tous les convives entourèrent le banquier avec un empressement grotesque, en lui demandant le nom de l'enfant, son âge, la couleur de ses cheveux et s'il ressemblait à son père. Marquier pâle de colère et de honte, lança à Françoise un regard haineux. Cette dernière révélation mettait le comble aux humiliants embarras que lui avaient attirés coup sur coup l'imprudente visite de la jeune ouvrière ; elle venait de fournir à de Luxeuil et à ses amis un thème inépuisable de railleries ; il était à jamais ridicule, c'est-à-dire presque déshonoré ! Cette pensée alluma en lui une sorte de rage.

— Elle est folle, s'écria-t-il avec emportement ; je ne sais ce qu'elle veut dire.

— La chose est pourtant facile à comprendre, objecta de Cillart ; elle a un fils auquel il faut un père.

— Et elle vous a choisi pour cela, continua Arthur.

— Mais moi, je refuse, interrompit le banquier.

— Quoi ! cet enfant ?

— Ne m'est rien. Au diable la mère et le fils !

Françoise avait poussé une exclamation de surprise douloureuse à chacune des premières réponses de Marquier : mais, à cette dernière malédiction prononcée sur elle et sur son enfant, elle resta la tête dressée, les yeux ouverts, les bras pendants, muette et comme pétrifiée. On eût dit que le coup qui l'avait frappée venait de produire en elle une secousse intérieure qui avait arrêté le mouvement de la sensation et de la pensée. Quelques interjections étouffées s'échappaient de ses lèvres entr'ouvertes mais sans signification et sans suite ; ses regards fixes n'exprimaient qu'une sorte de stupéfaction égarée ; un voile de marbre semblait envelopper tout son être et y tenir la vie comme enchaînée.

Malgré leur légèreté railleuse, les convives du banquier furent frappés de cette immobilité ; les rires s'éteignirent, et le cercle qui entourait la jeune femme s'élargit.

Marquier en profita pour passer dans une pièce voisine.

Françoise le vit s'éloigner sans prononcer un mot, sans faire un ge[ste] ; mais quand il eut disparu, elle reprit le carton qu'elle avait posé p[rès] d'elle, traversa le salon, l'antichambre, ouvrit la porte et gagna la r[ue].

Elle ne se sentait pas marcher et elle ne voyait rien ; une douleur [hor]rible mais confuse l'avertissait seule de son existence ; raison, mémo[ire,] volonté, tout dormait en elle. Conduite par une sorte d'instinct machi[nal] qui avait seul survécu, elle allait sans savoir où, sans y songer. Ce [n'é]tait plus un être vivant, mais un être qui se souvenait d'avoir vécu.

Cependant, cette inspiration née de l'habitude, la conduisit à la rue [des] Morts ; elle reconnut la maison, entra à la loge et demanda sa clef.

M. Brousmiche, saisi de la voir si pâle, lui demanda s'il lui était ar[rivé] quelque chose ; elle ne l'entendit pas, prit sa clef et monta [à sa] chambre.

Le petit bossu, inquiet, profita du premier moment de liberté qu'il [put] saisir pour la rejoindre ; il la trouva prête à monter aux mansardes a[vec] la tasse de lait, le petit pain et la cuillère d'argent.

— Que portez-vous là, Mme Charles ? demanda-t-il étonné.

— Ne voyez-vous pas ? dit-elle d'un accent bref que c'est le déjeu[ner] de M. Michel.

— Comment ?... mais il n'est plus ici ! s'écria le bossu stupéfait.

— Il n'est plus ici, répéta madame Charles sans avoir l'air de com[prendre].

— Avez-vous donc oublié que vous étiez sortie pour vous informer [de] lui ?

La jeune femme demeura immobile, en murmurant.

— Ah ! c'était... pour cela !...

Le portier la regarda avec inquiétude.

— Sûrement vous avez appris quelque mauvaise nouvelle, Mme Ch[ar]les, s'écria-t-il, vous êtes toute... je ne sais comment dire ça... mais [on] dirait que vous n'entendez pas.

Françoise posa la tasse qu'elle tenait, s'assit et porta la main à [son] front.

— Oui, dit-elle, j'ai mal.

— Où cela ?

— Je ne sais pas... mais je voudrais dormir...

En prononçant ces derniers mots d'une voix alourdie, la jeune fi[lle] commençait à dégrafer sa robe, comme si elle eût été seule.

— Couchez-vous, dit le bossu qui gagna la porte ; je reviendrai sav[oir] comment vous vous trouvez. Vous n'auriez pas besoin de quelque chose ?

— Non, murmura Françoise, dont les yeux se fermaient, je voudrais seulement... ne plus sentir... rien... Ce jour... fait mal !

Le bossu ferma avec soin les rideaux et se retira.

EMILE SOUVESTRE.

(*La suite à demain.*)

SUPPLÉMENT

...er à la gloire!

Vous avez apprécié, Monsieur, selon la variété d'aperçus et l'excellent ...ur d'esprit qui vous est propre, cette riche nature, ce rare et beau ta...t. Permettez-moi de le glorifier à mon tour, quoiqu'il soit dangereux ...eu parler après vous.

Dans M. Casimir Delavigne, il y avait deux poètes, le poète lyrique et ...e poète dramatique. Ces deux formes du même esprit se complétaient ...une par l'autre. Dans tous ses poèmes, dans toutes ses Messéniennes, il ...a de petits drames; dans ses tragédies, comme chez tous les grands ...oètes dramatiques, on sent à chaque instant passer le souffle lyrique. ...isons-le à cette occasion, ce côté par lequel le drame est lyrique, ...est tout simplement le côté par lequel il est humain. C'est, en pré...nce des fatalités qui viennent d'en haut, l'amour qui se plaint, la ter...ur qui se récrie, la haine qui blasphème, la pitié qui pleure, l'ambition ...i aspire, la virilité qui lutte, la jeunesse qui rêve, la vieillesse qui se ...signe; c'est le moi de chaque personnage qui parle. Or, je le répète, ...est là le côté humain du drame. Les évènements sont dans la main de ...ieu; les sentiments et les passions sont dans le cœur de l'homme. Dieu ...appe le coup, l'homme pousse le cri. Au théâtre, c'est le cri surtout ...ue nous voulons entendre. Cri humain et profond qui émeut une foule ...mme une seule âme; douloureux dans Molière quand il se fait jour à ...avers les rires, terrible dans Shakspeare quand il sort du milieu des ...tastrophes!

Nul ne saurait calculer ce que peut sur la multitude assemblée et pal...tante, ce cri de l'homme qui souffre sous la destinée. Extraire une le...n utile de cette émotion poignante, c'est le devoir rigoureux du poète. ...ette première loi de la scène, M. Casimir Delavigne l'avait comprise, ou ...ur mieux dire il l'avait trouvée en lui-même. Nous devenons artistes ou ...ètes par les choses que nous trouvons en nous. M. Delavigne était du ...ombre de ces hommes vrais et probes, qui savent que leur pensée peut ...re le mal ou le bien, qui sont fiers parce qu'ils se sentent libres, et sé...ux parce qu'ils se sentent responsables. Partout, dans les treize pièces ...u'il a données au théâtre, on sent le respect profond de son art et le ...ntiment profond de sa mission. Il sait que tout lecteur commente, et ...e tout spectateur interprète; il sait que, lorsqu'un poète est universel, ...lustre et populaire, beaucoup d'hommes en portent au fond de leur pen...e un exemplaire qu'ils traduisent dans les conseils de leur conscience et ...s les actions de leur vie. Aussi lui, le poète intègre et attentif, il tire ...e chaque chose un enseignement et une explication. Il donne un sens ...hilosophique et moral à la fantaisie, dans *la princesse Aurélie* et *le ...onseiller rapporteur*; à l'observation, dans *les Comédiens*; aux ré...ts légendaires, dans *la Fille du Cid*; aux faits historiques, dans *les ...êpres siciliennes*, dans *Louis XI*, dans *les Enfants d'Edouard*, dans ...*on Juan d'Autriche*, dans *la Famille au temps de Luther*. Dans *le ...aria*, il conseille les castes; dans *la Popularité*, il conseille le peuple. ...appé de tout ce que l'âge peut amener de disproportion et de périls ...ns la lutte de l'homme avec la vie, de l'âme avec les passions, préoc...upé un jour du côté ridicule des choses, et le lendemain de leur côté ...rrible, il fit deux fois *l'Ecole des Vieillards*; la première fois il ...appela *l'Ecole des Vieillards*, la seconde fois il l'intitula *Marino Fa...ero*.

Je n'analyse pas ces compositions excellentes, je les cite. A quoi bon ...alyser ce que tous ont lu et applaudi? Enumérer simplement ces titres ...orieux, c'est rappeler à tous les esprits de beaux ouvrages et à toutes ...s mémoires de grands triomphes.

Quoique la faculté du beau et de l'idéal fût développée à un rare de...é chez M. Delavigne, l'essor de la grande ambition littéraire, en ce ...u'il peut avoir parfois de téméraire et de suprême, était arrêté en lui et ...omme limité par une sorte de réserve naturelle, qu'on peut louer ou ...lâmer, selon qu'on préfère dans les productions de l'esprit le goût qui ...irconscrit ou le génie qui entreprend, mais qui était une qualité aima...e et gracieuse, et qui se traduisait en modestie dans son carac...re et en prudence dans ses ouvrages. Son style avait toutes les ...er-fections de son esprit: l'élévation, la précision, la maturité, la ...ignité; l'élégance habituelle, et, par instants, la grâce; la clarté con...ue, et, par moments, l'éclat. Sa vie était mieux que la vie d'un phi...sophe; c'était la vie d'un sage. Il avait, pour ainsi dire, tracé un ...ercle autour de sa destinée, comme il en avait tracé un autour de ...on inspiration. Il vivait comme il pensait, abrité. Il aimait son champ, ...n jardin, sa maison, sa retraite; le soleil d'avril sur ses roses, le so...il d'août sur ses treilles. Il tenait sans cesse près de son cœur, comme ...our le réchauffer, sa famille, son enfant, ses frères, quelques amis. Il ...vait ce goût charmant de l'obscurité qui est la soif de ceux qui sont cé...èbres. Il composait dans la solitude ces poèmes qui plus tard remuaient ...a foule. Aussi, tous ses ouvrages, tragédies, comédies, Messéniennes, ...clos dans tant de calme, couronnés de tant de succès, conservent-ils ...oujours, pour qui les lit avec attention, je ne sais quelle fraîcheur ...'ombre et de silence qui les suit même dans la lumière et dans le bruit. ...Appartenant à tous et se réservant pour quelques-uns, il partageait son ...xistence entre son pays auquel il dédiait toute son intelligence, et sa fa...ille à laquelle il donnait toute son âme. C'est ainsi qu'il a obtenu la dou...le palme; l'une bien éclatante, l'autre bien douce: comme poète, la re...ommée; comme homme, le bonheur.

Cette vie pourtant, si sereine au dedans, si brillante au dehors, ne fut ...i sans épreuves, ni sans traverses. Tout jeune encore, M. Casimir Dela...vigne eut à lutter par le travail contre la gêne. Ses premières années fu...rent rudes et sévères. Plus tard son talent lui fit des amis, son succès lui ...it un public, son caractère lui fit une autorité. Par la hauteur de son es...prit, il était, dès sa jeunesse même, au niveau des plus illustres amitiés. Deux hommes éminents, vous l'avez dit, Monsieur, le recherchèrent, et ...eurent la joie, qui est aujourd'hui une gloire, de l'aider et de le servir: M. Français de Nantes sous l'Empire, M. Pasquier sous la Restauration. Il put ainsi se livrer paisiblement à ses travaux, sans inquiétude, sans ...trop de souci de la vie matérielle, heureux, admiré, entouré de l'affec...tion publique et en particulier de l'affection populaire. Un jour arriva cepen...dant où une injuste et impolitique défaveur vint frapper ce poète dont le ...nom européen faisait tant d'honneur à la France; il fut alors noblement ...recueilli et soutenu par le prince dont Napoléon a dit: *Le duc d'Orléans ...est toujours resté national*; grand et juste esprit qui comprenait dès lors, ...comme prince, et qui depuis a reconnu comme roi, que la pensée est une ...puissance et que le talent est une liberté.

Quand la méditation se fixe sur M. Casimir Delavigne, quand on étudie ...attentivement cette heureuse nature, on est frappé du rapport étroit et in...

...crée une élégie qui est vous-même. Vous avez donné à certains épanche...ments de l'âme un accent nouveau. Votre vers, presque toujours doulou...reux, souvent profond, va chercher tous ceux qui souffrent, quels qu'ils soient, honorés ou déchus, bons ou méchants. Pour arriver jusqu'à eux, votre pensée se voile, car vous ne voulez pas troubler l'ombre où vous allez les trouver. Vous savez, vous poète, que ceux qui souffrent se retirent et se cachent avec je ne sais quel sentiment farouche et inquiet qui est de la honte dans les âmes tombées et de la pudeur dans les âmes pures. Vous le savez, et pour être un des leurs, vous vous enveloppez comme eux. De là, une poésie pénétrante et timide à la fois, qui touche discrètement les fibres mystérieuses du cœur. Comme biographe, vous avez, dans vos *Portraits de femmes*, mêlé le charme à l'érudition, et laissé entrevoir un moraliste qui égale parfois la délicatesse de Vauvenargues et ne rappelle jamais la cruauté de la Rochefoucauld. Comme romancier, vous avez sondé des côtés inconnus de la vie possible, et dans vos analyses patientes et neuves on sent toujours cette force secrète qui se cache dans la grâce de votre talent. Comme philosophe, vous avez confronté tous les systèmes; comme critique, vous avez étudié toutes les littératures. Un jour vous compléterez et vous couronnerez ces derniers travaux qu'on ne peut juger aujourd'hui, parce que, dans votre esprit même, ils sont encore inachevés; vous constaterez, du même coup-d'œil, comme conclusion définitive, que, s'il y a toujours, au fond de tous les systèmes philosophiques quelque chose d'humain, c'est-à-dire de vague et d'indécis, en même temps il y a toujours dans l'art, quel que soit le siècle, quelle que soit la forme, quelque chose de divin, c'est-à-dire de certain et d'absolu; de sorte que, tandis que l'étude de toutes les philosophies mène au doute, l'étude de toutes les poésies conduit à l'enthousiasme.

Par vos recherches sur la langue, par la souplesse et la variété de votre esprit par la vivacité de vos idées toujours fines, souvent fécondes, par ce mélange d'érudition et d'imagination qui fait qu'en vous le poète ne disparaît jamais tout-à-fait sous le critique, et le critique ne dépouille jamais entièrement le poète, vous rappelez à l'Académie un de ses membres les plus chers et les plus regrettés, ce bon et charmant Nodier, qui était si supérieur et si doux. Vous lui ressemblez par le côté ingénieux, comme lui-même ressemblait à d'autres grands esprits par le côté insouciant. Nodier nous rendait quelque chose de La Fontaine; vous nous rendrez quelque chose de Nodier.

Il était impossible, monsieur, que, par la nature de vos travaux et la pente de votre talent, enclin surtout à la curiosité biographique et littéraire, vous n'en vinssiez pas à arrêter quelque jour vos regards sur deux groupes célèbres de grands esprits qui donnent au dix-septième siècle ses deux aspects les plus originaux, l'hôtel de Rambouillet et Port-Royal. L'un a ouvert le dix-septième siècle, l'autre l'a accompagné et fermé. L'un a introduit l'imagination dans la langue, l'autre y a introduit l'austérité. Tous deux, placés pour ainsi dire aux extrémités opposées de la pensée humaine, ont répandu une lumière diverse. Leurs influences se sont combattues heureusement, et combinées plus heureusement encore; et dans certains chefs-d'œuvre de notre littérature, placés en quelque sorte à égale distance de l'un et de l'autre, dans quelques ouvrages immortels qui satisfont tout ensemble l'esprit dans son besoin d'imagination et l'âme dans son besoin de gravité, on voit se mêler et se confondre leur double rayonnement.

De ces deux grands faits, qui caractérisent une époque illustre, et qui ont si puissamment agi en France sur les lettres et sur les mœurs, le premier, l'hôtel de Rambouillet, a obtenu de vous, çà et là, quelques coups de pinceau vifs et spirituels; le second, Port-Royal, a éveillé et fixé votre attention. Vous lui avez consacré un excellent livre, qui, bien que non terminé, est, sans contredit, le plus important de vos ouvrages. Vous avez bien fait, monsieur. C'est un digne sujet de méditation et d'étude que cette grave famille de solitaires qui a traversé le dix-septième siècle, persécutée et honorée, admirée et haïe, recherchée par les grands et poursuivie par les puissants, trouvant moyen d'extraire de sa faiblesse et de son isolement même je ne sais quelle imposante et inexplicable autorité, et faisant servir les grandeurs de l'intelligence à l'agrandissement de la foi! Nicole, Lancelot, Lemaistre, Sacy, Tillemont, les Arnauld, Pascal, gloires tranquilles, noms vénérables, parmi lesquels brillent chastement trois femmes, anges austères, qui ont dans la sainteté cette majesté que les femmes romaines avaient dans l'héroïsme! Belle et savante école qui substituait, comme maître et docteur de l'intelligence, saint Augustin à Aristote, qui conquit la duchesse de Longueville, qui forma le président de Harlay, qui convertit Turenne, et qui avait puisé tout ensemble dans saint François de Sales l'extrême douceur et dans l'abbé de St-Cyran l'extrême sévérité! A vrai dire, et qui le sait mieux que vous, Monsieur? (car dans tout ce, que je dis en ce moment, j'ai votre livre présent à l'esprit), l'œuvre de Port-Royal ne fut littéraire que par occasion, et de côté, pour ainsi parler; le véritable but de ces penseurs attristés et rigides était purement religieux. Resserrer le lien de l'Eglise au-dedans et à l'extérieur par plus de discipline chez le prêtre et plus de croyance chez le fidèle; réformer Rome en lui obéissant; faire à l'intérieur, et avec amour ce que Luther avait tenté au dehors et avec colère; créer en France, entre le peuple souffrant et ignorant et la noblesse voluptueuse et corrompue, une classe intermédiaire, saine, stoïque et forte, une haute bourgeoisie intelligente et chrétienne; fonder une Eglise modèle dans l'Eglise, une nation modèle dans la nation, telle était l'ambition secrète, tel était le rêve profond de ces hommes qui étaient illustres alors par la tentative religieuse et qui sont illustres aujourd'hui par le résultat littéraire! Et pour arriver à ce but, pour fonder la société selon la foi, entre les vérités nécessaires, la plus nécessaire à leurs yeux, la plus lumineuse, la plus efficace, celle que leur démontraient le plus invinciblement leur croyance et leur raison, c'était l'infirmité de l'homme prouvée par la tache originelle, la nécessité d'un Dieu-rédempteur, la divinité du Christ. Tous leurs efforts se tournaient de ce côté comme s'ils devinaient que là était le péril. Ils entassaient livres sur livres, preuves sur preuves, démonstrations sur démonstrations. Merveilleux instinct de prescience qui n'appartient qu'aux sérieux esprits! Comment ne pas insister sur ce point! Ils bâtissaient cette grande forteresse à la hâte comme s'ils pressentaient une grande attaque. On eût dit que ces hommes du dix-septième siècle prévoyaient les hommes du dix-huitième. On eût dit que, penchés sur l'avenir, inquiets et attentifs, sentant je ne sais quel ébranlement sinistre qu'une légion inconnue était en marche dans les ténèbres, ils entendaient de loin venir dans l'ombre la sombre et tumultueuse armée de l'Encyclopédie, et qu'au milieu de cette rumeur obscure ils distinguaient déjà

quel cette victoire à travers ces calamités! Pourquoi ce triomphe malgré cette persécution? Ce n'est pas seulement parce qu'ils étaient supérieurs, c'est aussi, c'est surtout parce qu'ils étaient sincères! C'est qu'ils croyaient, c'est qu'ils étaient convaincus, c'est qu'ils allaient à leur but pleins d'une volonté unique et d'une foi profonde. Après avoir lu et médité leur histoire, on serait tenté de s'écrier: — Qui que vous soyez, voulez-vous avoir de grandes idées et faire de grandes choses? croyez! ayez foi! ayez une foi religieuse, une foi patriotique, une foi littéraire. Croyez à l'humanité, au génie, à l'avenir, à vous-mêmes. Sachez d'où vous venez pour savoir où vous allez. La foi est bonne et saine à l'esprit. Il ne suffit pas de penser, il faut croire. C'est de foi et de conviction que sont faites en morale les actions saintes et en poésie les idées sublimes.

Nous ne sommes plus, Monsieur, au temps de ces grands dévouements à une pensée purement religieuse. Ce sont là de ces enthousiasmes sur lesquels Voltaire et l'ironie ont passé. Mais, disons-le bien haut, et ayons quelque fierté de ce qui nous reste, il y a place encore dans nos âmes pour des croyances efficaces, et la flamme généreuse n'est pas éteinte en nous. Ce don, une conviction, constitue aujourd'hui comme autrefois l'identité même de l'écrivain. Le penseur, en ce siècle, peut avoir aussi sa foi sainte, sa foi utile, et croire, je le répète, à la patrie, à l'intelligence, à la poésie, à la liberté! Le sentiment national, par exemple, n'est-il pas à lui seul toute une religion? Tel e heure peut sonner où la foi au pays, le sentiment patriotique, profondément exalté, fait tout-à-coup d'un jeune homme qui s'ignorait lui-même, un Tyrtée, rallie d'innombrables âmes avec le cri d'une seule, et donne à la parole d'un adolescent l'étrange puissance d'émouvoir tout un peuple.

Et, à ce propos, puisque j'y suis naturellement amené par mon sujet, permettez-moi, au moment de terminer, de rappeler, après vous, monsieur un souvenir.

Il est une époque, une époque fatale, que n'ont pu effacer de nos mémoires quinze ans de luttes pour la liberté, quinze ans de luttes pour la civilisation, trente années d'une paix féconde! C'est le moment où tomba celui qui était si grand que sa chute parut être la chute même de la France. La catastrophe fut décisive et complète. En un jour tout fut consommé. La Rome moderne fut livrée aux hommes du Nord comme l'avait été la Rome ancienne; l'armée de l'Europe entra dans la capitale du monde; les drapeaux de vingt nations flottèrent déployés au milieu des fanfares sur nos places publiques; naguère ils venaient aussi chez nous, mais ils changeaient de maître en route. Les chevaux des Cosaques broutèrent l'herbe des Tuileries. Voilà ce que nos yeux ont vu! Ceux d'entre nous qui étaient des hommes se souviennent de leur indignation profonde; ceux d'entre nous qui étaient des enfants se souviennent de leur étonnement douloureux.

L'humiliation était poignante. La France courbait la tête dans le sombre silence de Niobé. Elle venait de voir tomber, à quatre journées de Paris, sur le dernier champ de bataille de l'Empire, les vétérans jusque-là invincibles qui rappelaient au monde ces légions romaines qu'a glorifiées César et cette infanterie espagnole dont Bossuet a parlé. Ils étaient morts d'une mort sublime, ces vaincus héroïques, et nul n'osait prononcer leurs noms. Tout se taisait; pas un cri de regret; pas une parole de consolation. Il semblait qu'on eût peur du courage et qu'on eût honte de la gloire.

Tout-à-coup, au milieu de ce silence, une voix s'éleva, une voix inattendue, une voix inconnue, parlant à toutes les âmes avec un accent sympathique, pleine de foi pour la patrie et de religion pour les héros. Cette voix honorait les vaincus, et disait:

> Parmi des tourbillons de flamme et de fumée,
> O douleur! quel spectacle à mes yeux vient s'offrir.
> Le bataillon sacré, seul devant une armée,
> S'arrête pour mourir.

Cette voix relevait la France abattue, et disait:

> Malheureux de ses maux et fier de ses victoires,
> Je dépose à ses pieds ma joie et mes douleurs;
> J'ai des chants pour toutes ses gloires,
> Des larmes pour tous ses malheurs!

Qui pourrait dire l'inexprimable effet de ces douces et fières paroles! Ce fut dans toutes les âmes un enthousiasme électrique et puissant, dans toutes les bouches une acclamation frémissante qui saisit ces nobles strophes au passage avec je ne sais quel mélange de colère et d'amour, et qui fit en un jour d'un jeune homme inconnu un poète national. La France redressa la tête, et à dater de ce moment, en ce pays qui fait toujours marcher de front sa grandeur militaire et sa grandeur littéraire, la renommée du poète se rattacha dans la pensée de tous à la catastrophe même, comme pour la voiler et l'amoindrir. Disons-le, parce que c'est glorieux à dire, le lendemain du jour où la France inscrivit dans son histoire ce mot nouveau et funèbre: *Waterloo*, elle grava dans ses fastes ce nom jeune et éclatant: *Casimir Delavigne*.

Oh! que c'est là un beau souvenir pour le généreux poète, et une gloire digne d'envie! Quel homme de génie ne donnerait sa plus belle œuvre pour cet insigne honneur d'avoir fait battre alors d'un mouvement de joie et d'orgueil le cœur de la France accablée et désespérée! Aujourd'hui que la belle âme du poète a disparu derrière l'horizon d'où elle nous envoie encore tant de lumière, rappelons-nous avec attendrissement son aube si éblouissante et si pure! Qu'une pieuse reconnaissance s'attache à jamais à cette noble poésie qui fut une noble action! Qu'elle suive Casimir Delavigne, et qu'après avoir fait une couronne à sa vie, elle fasse une auréole à son tombeau! Envions-le, et aimons-le! Heureux le fils dont on peut dire: Il a consolé sa mère! Heureux le poète dont on peut dire: Il a consolé la patrie!

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 26 FÉVRIER.

La *Quotidienne* se demande jusqu'à quel point la chambre des députés peut se croire protégée dans son rôle de nullité politique par son principe d'inviolabilité. Nous citera-t-elle à sa barre, ajoute l'organe légitimiste, si nous disons que faire des lois de cette sorte, c'est se moquer de la France? »

Le *Siècle* s'exprime ainsi sur la question des incompatibilités:

« Il faut écarter de la députation tous les agents qui ne doivent pas nécessairement suivre la fortune des ministres. Il n'y a aucune sécurité pour le gouvernement, s'il ne peut compter sur l'appui sincère des fonc-

»Dans le dédain qui repousserait une étude approfondie des souffrances de la société et des remèdes possibles, il y aurait encore plus d'aveuglement que d'impertinence.

» Car le peuple, il faut qu'on le sache bien, ne s'abandonne pas lui-même. Sous les couches épaisses, immobiles, qui arrêtent nos regards, coule un rapide courant d'idées généreuses et hardies.

»Parmi ces ouvriers ébénistes, ces tisserands, ces menuisiers, ces fondeurs, il y a des hommes qui en savent plus long sur les vices de la société, sur ses besoins, sur ses modifications mystérieuses, et même sur ses destinées, que tous nos Montesquieu à deux cents francs de contributions et que tous nos Blackstone en carrosse. »

Marchés de Paris.

Halle aux blés du 28 février. — Choix 116 à 118 k. 26,00 à 26,50. — Montereau 115 k. 25,00 à 25,50. — Picardie 115 k. 24,50 à 25,00.

Seigles. 110 k. l'hectolitre et demi 14,50 à 15.

Orges. Champagne 90 à 92 k. l'hect. et demi, de 13,75 à 14,00. — 92 à 93 k. 14 à 14,50 hors barrières.

Avoines. — 150 k. 24,50 à 25; 145 k. 23,50 à 24,00; 140 k. 21,50 à 22; 135 k. 20,50 à 21, les 3 h. entrées comprises.

Issues. Son 6,75 à 7,00 les 325 l. — Mouture 7,00 à 7,50. — Recoupettes 10,00 à 10,50 les 100 k. — Remoulages 15,00 à 17 bonne qualité.

Halle aux farines du 27 février. — Arrivages 689-23. — Ventes 811-13.

Obligations de chemins : Saint-Germain, 1210, 1215. — Orléans, 1220. Strasbourg, 1232 50.

Chemins non constitués : Bordeaux, 650, 660, 657 50. — Vierzon, 870, 875, 870. — Montereau, 545. — Boulogne, 610, 620. — Sceaux, 620, 640, 630. Good, 607 50, 610, 600, 602 50.

	1er c.	P. H.	P. B.	D. c.	
5 0/0 compt.	122 »	122 »	121 90	122 »	121 90
— fin cour.	121 90	122 »	121 85	121 85	121 90
— fin liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 compt.	85 »	85 »	84 90	85 »	84 90
— fin cour.	85 »	85 05	84 95	85 »	84 95
Emp. au c.	» »	» »	» »	» »	» »

au compt.	1er C.	Der C.	Dif. S. le C. pr.	V. ETRANG.	1er C.	Der C.	Dif. fe C.
4 1/2 0/0.	»	»	»	5 0/0 Bge 1840	104 5/8	104 1/2	B.
4 0/0.	108 50	»	»	— Portugais.	60 3/4	»	H.
D. de la V.	1445	1440	B. 2 50	Esp. D. active	»	»	
B. de Fr.	3240	»	»	5 0/0 Naples.	»	»	
				— Romain.	105 1/2	105 5/8	
C. G. 1000	1085	»	H. 2 50	Obl. Piémont.	1262 50	1260	
C. Hyp.	775	»	H. 1 25	Emp. d'Haïti.	430	»	
A. Can.	1281 25	»	H. 1 25	Banq. belge.	652 50		

...élégance particulière. D'autres cherchent le bizarre; les créations d'Alexandrine ne sont qu'originales, mais d'une originalité parfaite de distinction, et qui tranche ouvertement avec celles de ses rivales. Les turbans en Angleterre et en velours qu'elle a imaginés cette année ont la vogue aux bals de la cour et dans les réunions d'élite.

Spectacles du 28 février.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Un Concert. Lady Henriette.
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — La Femme de 40 ans. Mari à la camp.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Le Maçon. Gulistan.
7 h. 1/2 ITALIENS. —
7 h. 1/2 ODÉON. — Notre-Dame des Abîmes.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Mystères. 3 Loges. Soirée. Haine d'une jeune fille.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Mimi. Fleur de genêt. Richelieu. Trois Polka.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Tuteur de 20 ans. Philippe. Deux César. Un Bal.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Une Nuit terrible. Tour d'Ugolin. Scandale.
9 h. PORTE-ST-MARTIN. — Lady Seymour.
6 h. AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. GAITÉ. — Ruines de Vaudemont.
7 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. COMTE. — Marin, Polichinelle. 2 Frères. Mort aux Rats.
6 h. FOLIES. — Toutou. Rosière. Gamin. Cendrillon. Voyage.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

Nous recevons de Brest la communication suivante :

Au moment où le gouvernement anglais augmente le personnel de sa marine, voici ce qui se passe en France.

Des bâtiments, jusqu'à présent en activité, viennent d'être mis en commission de rade ou désarmés, et ils se trouvent en assez grand nombre pour que le port de Brest ait dû congédier *près de cent officiers mariniers*. Quelques-uns ont été mis au tiers de solde, les autres sont renvoyés sans ressource d'aucune espèce. Parmi ces hommes congédiés, il y a des jeunes gens de 25 ans, matelots parfaits; des hommes de 40 à 50 ans, porteurs de certificats excellents, et, enfin, de vieux maîtres ayant presque tous plus de trente ans de service, à qui on a refusé leur pension de retraite légitimement acquise, sous prétexte qu'ils n'ont pas *cinquante ans révolus*. Ceci vous donne idée de l'esprit qui a présidé à l'ordonnance du licenciement.

C'était un spectacle vraiment déchirant que celui offert par la division des équipages de ligne à Brest, lorsqu'il a fallu faire connaître à tant de malheureux la décision ministérielle. Tous les fonctionnaires du port se sont efforcés d'obtenir la révocation de cet ordre déplorable. Mais, malgré leurs vives et unanimes réclamations, le ministre a persisté dans ses intentions. Le but avoué est l'économie de quelques centaines de mille francs; le résultat évident, inévitable est la dislocation d'une partie de notre armée de mer, dont la force est dans les officiers mariniers, et le découragement général jeté parmi les matelots des classes. Que l'on se figure, en effet, la rentrée de ces malheureux, congédiés sans moyens d'existence, dans les divers quartiers de nos arrondissements maritimes; si jusqu'à ce jour les marins du commerce ont redouté l'embarquement à bord des navires de l'Etat, alors que ceux qui persévéraient à y servir étaient assurés d'obtenir une retraite, que sera-ce à présent qu'un exemple leur prouvera l'ingratitude du gouvernement? Du moment où, au lieu des justes encouragements accordés aux bons services, il n'est plus d'*invalides* pour les matelots, les meilleurs serviteurs étant renvoyés ou parce qu'on n'a plus besoin d'eux, ou parce que l'âge les a rendus impropres à un service actif, la navigation devient pour les hommes des *classes* la plus ingrate de toutes les carrières. On se plaint avec raison de la pauvreté des ressources offertes par l'inscription maritime et l'on agit de manière à augmenter rapidement cet appauvrissement.

La dépêche relative au congédiement dit : « Ces hommes étant encore propres à la navigation du cabotage, s'y emploieront. » Comme si le cabotage pouvait employer subitement tant de nouveaux bras! Non, ces hommes ne s'emploieront pas à la navigation des côtes, mais ils iront raconter, au milieu de leurs familles, comment le gouvernement récompense ses matelots; ils populariseront les répugnances pour la marine militaire! Alors, vienne le moment où il faudra défendre nos côtes et nos colonies, protéger notre commerce, les éléments les plus précieux manqueront pour créer à nos vaisseaux des équipages capables de compenser, à force d'enthousiasme et de dévouement, l'écrasante supériorité numérique de la marine anglaise.

Et c'est un officier général de la marine, le protecteur-né de tous ceux qui en font partie, qui se décide à porter un coup mortel à la partie la plus saine et la plus vigoureuse de ce corps? C'est lui qui tend à détruire notre pépinière de matelots, en leur ôtant toute confiance dans la bienveillance du gouvernement. En vérité, on serait tenté de croire que l'on veut miner sourdement les bases de l'édifice maritime, en France pour complaire à nos voisins et assurer *la paix en se mettant dans l'impossibilité de jamais faire la guerre*.

MM. les rédacteurs de l'*Atelier* viennent d'adresser à la chambre des pairs une pétition longuement motivée dans laquelle ils critiquent le projet de loi sur les livrets d'ouvriers. Nous donnons ce soir le préambule de cette pétition.

Messieurs les pairs,

Un projet de loi nouvelle sur les livrets d'ouvriers vous a été présenté. Il est dit, dans l'exposé des motifs qui suit ce projet, que tous les intérêts ont été consultés.

Cela ne sera vrai pour vous, Messieurs, que lorsque vous aurez entendu les vœux de la classe la plus intéressée dans la question, la classe ouvrière, et c'est dans ce but que les ouvriers de Paris vous adressent cette pétition.

Les soussignés,

Considérant que le livret, tel qu'il est aujourd'hui, n'est nullement, ainsi qu'on voudrait le faire croire, un brevet de moralité et de capacité, attendu qu'il est interdit au maître d'y constater la bonne ou mauvaise conduite de l'ouvrier, non plus que le degré de son habileté professionnelle;

Considérant que le livret n'est point un gage nécessaire entre les mains de l'entrepreneur qui aurait fait des avances à l'ouvrier, attendu que, sauf de très rares exceptions, les avances d'argent faites à ce dernier sont toujours au dessous des avances qu'il fait lui-même en travail;

Considérant que le livret n'est plus dès lors qu'un moyen de soumettre la classe ouvrière à la surveillance;

Considérant que, dans le projet de loi, on ne s'est proposé d'autre but que de rendre la surveillance plus générale et plus arbitraire : — plus générale, puisque le livret serait imposé à tout individu qui loue ses bras, même au travailleur agricole, même à la femme, même à toute personne qui travaille chez elle pour le compte d'autrui; — plus arbitraire, puisqu'elle irait jusqu'à gêner l'ouvrier dans sa liberté de changer de métier; puisque, sous prétexte d'avances faites, il ne pourrait demander au travail des champs la suffisante vie que ne lui donnerait plus le travail de la fabrique, ni passer de l'agriculture à l'industrie, à moins que les détenteurs du livret n'y consentissent;

Considérant, d'une part, que le livret, ainsi étendu à tous les travailleurs sans exception, serait, toutes raisons de dignité réservées, une gêne insupportable, — d'abord parce que, dans beaucoup de professions, l'ouvrier étant exposé à changer plusieurs fois de maisons par semaine, les formalités du livret prendraient à son travail un temps considérable; — ensuite, parce qu'un grand nombre d'ouvriers qui travaillent chez eux [illegible]

Considérant enfin que la loi proposée est la plus injuste, la plus impopulaire, la plus imprudente que gouvernement puisse concevoir;

Les soussignés, Messieurs, vous demandent tout simplement de la rejeter, la société étant suffisamment armée par la loi commune contre quiconque manque à ses devoirs. (*Suivent les signatures.*)

Dernièrement, nous prévenions le gouvernement que si le principe d'intervention est bon en soi, il n'en a pas moins des inconvénients qui peuvent blesser la dignité d'un peuple. Voici qui complète et confirme notre observation. Le passage suivant est extrait d'une lettre adressée par un Vaudois à l'*Indépendant* de Bruxelles :

« ..... A la moindre occasion, la France, ou plutôt le gouvernement français, menace de violer notre territoire. A quoi bon? Se figure-t-il, par exemple, qu'il frapperait le radicalisme en attaquant nos radicaux; mais le but et les moyens diffèrent autant entre eux que leur position, leur moralité et les conditions d'influence de chacun des deux pays. Les radicaux suisses professent sans doute la souveraineté la plus absolue de la volonté du peuple, sans règle et sans frein ou à peu près; mais cette action des masses est limitée à la vie politique, qui est considérée par tous, et de temps immémorial, comme propriété de chaque citoyen. Il ne s'agit ici que d'une lutte de principes, et il n'y en a jamais eu d'autres dans nos guerres civiles. Jamais, à aucune époque, la propriété particulière et la vie des citoyens n'ont couru le moindre danger après le combat. Aucune de nos guerres n'a eu pour but un intérêt matériel pas plus de la part des chefs que de celle du parti. L'extrême division du sol, une égalité de fortune aussi complète que possible, l'absence de toute position politique ou administrative, avantageuse à un homme ambitieux ou intéressé, l'instruction du peuple qui n'est nulle part aussi avancée, son culte pour le passé; toutes ces conditions de vie et bien d'autres encore que j'omets ici, conserveront toujours à ces luttes leur caractère essentiel.

« En vertu de quel droit la France nous menace-t-elle de son intervention? Quel est son but? Les traités les plus solennels garantissent à la Suisse son indépendance souveraine, et lui font presque un devoir d'une neutralité constante. Chaque canton est lui-même reconnu Etat libre; et, à propos d'un mouvement populaire, qui aucun des vaincus n'a porté plainte à l'étranger, on nous menace.

« La propriété n'est menacée en Suisse pour personne; il semble que le gouvernement français veuille nous habituer à son intervention, à son protectorat, préparer les voies à une occupation et à ses suites, suivant ses convenances et la politique du moment. En attendant un résultat positif, il pense s'attirer quelque bienveillance de la part des puissances plus absolutistes; jusqu'à présent, il n'a réussi qu'à s'aliéner nos peuplades, qui voient en lui l'ennemi le plus constant de nos libertés, de notre dignité, de notre indépendance. »

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 27 février.

M. LE PRÉSIDENT procède au tirage des bureaux.

M. HAVIN dépose plusieurs pétitions qui demandent une augmentation de traitement pour les juges de paix.

M. LE MARÉCHAL SOULT, président du conseil, présente un projet de loi portant demande d'un crédit extraordinaire de 14 millions pour l'entretien des troupes en Algérie (1845.)

Le titre Ier du projet de loi sur le conseil-d'état ayant été adopté dans la séance d'hier, la chambre passe à la discussion du titre II, relatif aux fonctions du conseil-d'état.

M. CRÉMIEUX critique l'ensemble de ce titre, qu'il trouve trop vague, trop peu précis dans ses termes; il trouve surtout que son énumération est incomplète; il propose, en conséquence, de remplacer les quatre articles qu'il contient par celui ci :

« Le conseil-d'état doit être appelé à donner son avis, à préparer les ordonnances sur toutes les affaires dont l'examen lui est déféré par des dispositions de lois, décrets, ordonnances et règlements; il donne son avis sur les projets de loi, quand ils lui sont renvoyés par le ministre, et sur les projets d'ordonnances autres que celles dont il est question au précédent paragraphe, toutes les fois que les ministres jugent à propos de le consulter. »

M. O. BARROT approuve la pensée de l'amendement; cependant, en attendant que la responsabilité des fonctionnaires publics soit réglée par une loi, il préfère la rédaction du gouvernement qui a du moins l'avantage de ne rien préjuger sur la question, qui n'a aucun inconvénient dans son vague, tandis que les énumérations faites par la commission ont des inconvénients parce qu'elles sont exclusives. Mais en acceptant cette rédaction, il voudrait cependant la réduire aux dispositions suivantes :

« Le conseil-d'état est chargé de donner son avis sur les lois et ordonnances, et en général sur toutes les questions administratives à raison desquelles il est consulté par les ministres;

« Sur les ordonnances royales portant règlement d'administration publique et sur les ordonnances royales qui doivent être rendues dans la forme des règlements d'administration publique, et en général sur toutes les affaires dont l'examen lui est déféré par des dispositions législatives ou parlementaires. »

M. P. DE CHASSELOUP-LAUBAT. Le conseil-d'état a quatre catégories d'attributions. Il est forcément appelé à donner son avis sur certaines questions; il est facultativement appelé à donner son avis sur d'autres; il prépare certaines ordonnances et est appelé à juger certains conflits. C'est ce qui a déterminé la commission à présenter quatre articles divers dans le titre II.

M. MARTIN (du Nord), garde-des-sceaux, demande le renvoi à la commission.

M. DUFAURE croit que l'amendement de M. Barrot a pour inconvénient de confondre les matières contentieuses avec les matières administratives, et à certains égards il préfère la rédaction de la commission.

Les quatre articles, et les amendements qui s'y réfèrent, sont renvoyés à la commission.

TITRE III. — *Des formes de procéder.*

§ 1er. *Matières administratives.*

Art. 19. Pour l'examen des affaires non contentieuses, le conseil-d'état est divisé en comités correspondant aux divers départements ministériels.

Cette division est opérée par une ordonnance royale.

Les ministres secrétaires d'état président les comités attachés à leur ministère. Le vice-président est nommé par le roi.

Une ordonnance royale, délibérée en conseil-d'état, déterminera quelles sont, parmi les affaires désignées par le dernier paragraphe de l'article 14, celles qui ne seront soumises qu'à l'examen des comités, et qui peuvent ne pas être portées à l'assemblée générale du conseil-d'état. — Adopté.

Art. 20. Les délibérations du conseil-d'état sont prises en assemblée générale et à la majorité des voix.

L'assemblée générale est composée des ministres secrétaires d'état, des conseillers-d'état en service ordinaire et des conseillers-d'état en service ex-

[illegible] prêté aucune attention.

M. AGÉNOR DE GASPARIN demande qu'on ajoute au deuxième paragraphe : « Et voix consultative dans les autres. » — Adopté.

Art. 26. Trois maîtres des requêtes en service ordinaire, désignés chaque année par le garde des sceaux, rempliront les fonctions de commissaires du roi dans les affaires contentieuses.

Ils assistent aux séances du comité du contentieux. — Adopté.

L'article 27 est renvoyé à la commission.

Art. 28. Les membres des comités ne peuvent participer aux délibérations relatives aux recours dirigés contre la décision d'un ministre, lorsque cette décision aura été préparée par une délibération du comité auquel ils appartiennent et à laquelle ils ont pris part. — Adopté.

Art. 29. Le conseil-d'état ne peut délibérer si, non compris le garde-des-sceaux, quinze au moins de ses membres ayant voix délibérative ne sont présents.

Si les membres présents sont en nombre pair, le plus ancien des maîtres de requêtes attaché au comité qui a préparé l'instruction de l'affaire en délibération est appelé avec voix délibérative. — Adopté.

Demain, à midi et demi, réunion dans les bureaux. — Organisation des bureaux. — Examen du projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit de 800 000 fr. pour l'inscription des pensions militaires en 1845. — Examen du projet de loi relatif à un appel de 80 000 hommes sur la classe de 1845.

A une heure et demie, séance publique : — Suite de la discussion du projet de loi sur le conseil-d'état. Discussion du projet de loi sur les pensions de retraite.

FAITS DIVERS.

Le *Moniteur* d'aujourd'hui publie la nomination de M. Cayx, inspecteur de l'Académie de Paris, aux fonctions d'inspecteur général des études, et son remplacement par M. Bouchitté, professeur d'histoire au collège royal de Versailles.

— Le *Journal du Loiret* annonce la nomination de M. de Faure, receveur général du Loiret, à la recette générale de la Meurthe. M. de Faure serait remplacé, à Orléans, par M. d'Argout fils.

— Nous recevons des nouvelles de New-York du 16 février. Le congrès a manifesté quelques velléités belliqueuses dans la discussion du bill relatif à l'occupation armée de l'Orégon. Cette ardeur martiale s'est subitement refroidie ensuite, et le parti de la paix a repris une prédominance marquée sur le parti de la guerre. Au bill ayant pour but de décréter l'occupation armée et immédiate du territoire en litige, M. Brown a proposé des amendements destinés à modifier notablement son caractère officiel.

Tous ces amendements ont été adoptés sans contestation; deux seulement ont été l'objet d'un scrutin : le premier, qui proscrit l'esclavage dans l'Orégon, a obtenu 131 voix contre 69; le second, qui ordonne au président de signifier au gouvernement de la Grande-Bretagne que le traité d'occupation conjointe du 6 août 1827 sera abrogé dans un délai de 12 mois, a été voté par 121 voix contre 82. Les votes de détail terminés, le bill a été adopté dans son entier par 140 voix contre 59.

— D'après les journaux des Etats-Unis, Santa-Anna, après avoir inutilement livré à la ville de Puebla plusieurs assauts, aurait opéré sa retraite sur Jalapa et gagné définitivement Vera-Cruz, où il se serait embarqué.

— Le bill de l'annexation texienne éprouve des difficultés dans le sénat : la question de forme semble beaucoup embarrasser les sénateurs.

— Nous avons déjà parlé d'un citoyen de Lyon, M. Garcin, qui avait légué toute sa fortune aux pauvres. Son testament a été lu avec solennité dans le conseil municipal de cette cité. Voici comment s'exprime l'honorable légataire :

« Je déclare d'abord que toutes les dispositions que renferme mon testament sont le fruit de mes longues méditations; et qu'en léguant une grande partie de ma fortune à des établissements de bienfaisance, je n'ai fait qu'user d'un droit incontestable, parce que tout ce qui composera ma succession est le fruit de mon travail, des bénéfices que j'ai faits dans le commerce que j'ai exercé depuis long-temps à Lyon, et de mes économies; n'ayant jamais rien reçu de mes pères, de leur vivant, ni rien retiré de leurs successions après leur mort; n'ayant non plus rien recueilli, soit dans la succession de ma sœur aînée, religieuse du couvent de la Déserte (succession que j'abandonnai à ma sœur cadette), soit enfin dans la succession de cette dernière, que je répudiai. »

— M. de Bornstedt, si brutalement et si impolitiquement expulsé de France, s'est réfugié en Belgique.

— La Compagnie belge de colonisation a reçu, disent les journaux bruxellois, des nouvelles satisfaisantes de son établissement de Saint-Thomas, à Guatemala. Le major Guillaumot avait déposé le sceptre directoral, et se disposait à revenir en Belgique, où le rappelle la Compagnie.

— Hier, les imprimeurs nous ont fait dire, dans notre Chronique agricole : « Le titre de la soie diminue avec le poids des vers, mais proportionnellement à ce poids. » Nous avions écrit le contraire; il faut donc lire : « mais non proportionnellement à ce poids ».

— Quelques sociétés littéraires sortent enfin des banalités dans lesquelles nos académies sont restées si long-temps. La société agricole, scientifique et artistique d'Agen vient de mettre au concours les deux questions suivantes :

Sujet de discours français. — Prix 400 fr. — « Parallèle des conquêtes des Romains en Afrique avec celles des Français en Algérie. »

Sujet de poésie. — Prix 300 fr. — « De l'avenir que les chemins de fer promettent à la civilisation. Rapprochement des peuples, confusion des races, mélange des mœurs diverses, abolition des préjugés nationaux fraternité humaine, etc. »

— Le *Précurseur de l'Ouest* annonce que dans une réunion de conservateurs, à Metz, M. Paixhans s'est plaint de ce qu'il avait été poursuivi dans les rues par les cris de *général Pritchard*.

— D'après l'*Abeille des Pyrénées*, un père, dissipateur et ruiné par l'inconduite, a vendu sa fille, âgée de 6 à 7 ans, à un marchand de chansons. La vente a été faite moyennant 400 francs. L'*Abeille* n'ajoute pas qu'aucune poursuite judiciaire ait été exercée contre cet homme!

— Un millionnaire, le célèbre banquier Benedicks, vient de mourir à Stockholm à l'âge de 85 ans; il a légué un million 350 000 f. à diverses institutions de charité.

— Un boucher ayant deux dogues administra une correction au mâle qui la reçut avec obéissance; mais l'animal ne fut pas aussi patient quand il vit son maître châtier également la femelle : il lui sauta à la

... par suite d'empoisonnement. Les secours qui lui furent prodigués furent inutiles.

Le témoin raconte ensuite les détails de l'exhumation et de l'autopsie de Mme Loursel; on ne trouva dans le corps aucun indice de mort naturelle; mais les viscères furent emportés, soigneusement placés dans des pots neufs, et soumis à une analyse qui a constaté la présence d'arsenic dans l'estomac, les intestins, le foie et les reins.

D. Loursel ne paraissait-il pas suivre l'opération de l'autopsie avec une avide curiosité? — R. Oui, monsieur; il paraissait suivre attentivement l'opération.

D. Quelle impression avez-vous éprouvée de la tenue de Loursel? — R. Il m'a fait l'effet d'avoir beaucoup d'insensibilité dans une semblable circonstance.

D. Cela ne vous a pas paru l'effet de la stupeur? — R. Non, monsieur le président.

L'ACCUSÉ interpellé. J'ai déjà expliqué hier, à MM. les jurés, que j'étais dans un tel état de torpeur, que je n'aurais pas pu pleurer.

D. Mais vous avez dit au juge d'instruction que c'était du sang-froid, et que vous aviez résolu d'en avoir jusqu'au bout? — R. Quand on accuse, on arrange tout à sa manière.

D. Mais on vous a lu l'interrogatoire que vous avez subi devant le juge d'instruction, et d'ailleurs vous avez loué hier son humanité à votre égard. — R. Si M. le juge d'instruction m'avait jugé un assassin, il m'aurait fait enlever aussitôt.

D. Vous avez entendu ce qu'a dit le témoin sur la présence de l'arsenic dans les viscères? — R. J'ai dit hier que je n'admettais pas l'empoisonnement jusqu'à preuve contraire.

D. Mais la voilà la preuve; votre profession vous met à même de discuter le rapport. — R. Je demanderai d'abord à M. Girardin quelle quantité d'arsenic on a trouvée.

LE TÉMOIN. Une quantité assez notable; du reste, la quantité varie suivant plusieurs circonstances: il se fait un travail constant d'élimination; il suffit qu'on en trouve une parcelle pour pouvoir affirmer qu'il a été introduit dans le corps; il reste à rechercher si c'est par suite d'une médication ou d'un crime.

M. LE PRÉSIDENT. Qu'avez-vous à répondre Loursel? — R. Je n'ai rien à dire à MM. les jurés.

D. Mais c'est le moment. — R. Quant à présent, je n'ai rien à répondre.

UN JURÉ. Dans les médicaments administrés par Loursel à sa femme, a-t-il pu entrer quelque chose d'arsenical?

L'ACCUSÉ. Non monsieur.

M. le président donne lecture du rapport rédigé par MM. les experts Girardin, Morin et Béchet.

M. LE PRÉSIDENT. Loursel, qu'avez-vous à dire? — R. Je ne peux pas entrer dans des explications.

D. Comment, vous ne répondez pas?

Me SENARD. Il s'en réfère à la défense.

M. LE PRÉSIDENT. Ce n'est pas vous que j'interroge.

Me SENARD. Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. Je ne vous la donne pas.

Me SENARD. Alors, je demande acte de ce qu'on refuse la parole au défenseur.

M. LE PRÉSIDENT. Permettez, je vous donne la parole si ce n'est pas pour répondre à la place de l'accusé.

Me SENARD. Je n'accepte pas la parole sous conditions; je rencontre ici des formes si insolites...

M. LE PRÉSIDENT. Les vôtres ne sont pas moins étranges.

Me SENARD. Il est certain que j'ai le droit d'intervenir dans le débat quand je le crois utile, et je ne laisserai pas limiter ce droit.

Une discussion s'engage entre le président, le procureur général et le défenseur sur les droits de la défense. Le président accorde enfin la parole à Me Senard, défenseur.

M. LE PRÉSIDENT. Au reste, avez-vous une question à adresser au témoin?

Me SENARD. Je désirerais savoir si, avant l'expérience dont parle le rapport, il n'y a pas eu une première expérience sans résultat.

LE TÉMOIN. Non, monsieur.

Me SENARD. Le laboratoire de M. Girardin a-t-il toujours été fermé, et les élèves n'ont-ils pas pu, après l'ouverture des vases, aller dans le laboratoire et toucher à ces vases? — R. Dans l'intervalle d'une opération à l'autre, les restes étaient replacés dans des caisses, que l'on refermait à l'aide de clous.

Me SENARD. Mais c'est que je crois avoir quelque raison de penser que les vases auraient pu rester ouverts à la disposition des élèves.

LE TÉMOIN. Non, monsieur; et d'ailleurs il n'entre dans mon laboratoire que moi et mes élèves, dont je puis attester la moralité.

Me SENARD. Je prie le témoin de me dire si les restes de la fille Ponthieu n'étaient pas dans le même laboratoire.

LE TÉMOIN. Oui, monsieur.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL au témoin. Vous avez remarqué l'insensibilité de Loursel pendant l'autopsie; n'en avez-vous pas parlé au moment même? — R. Je crois avoir dit que Loursel paraissait avoir une pierre à la place du cœur.

M. LE PRÉSIDENT. Il résulte d'une interpellation du défenseur que l'on serait disposé à insinuer qu'il a pu y avoir confusion entre les restes de Mme Loursel et ceux de Mlle Ponthieu. Il importe donc que cette impossibilité de confusion disparaisse. Aussi je fais remarquer au jury que les restes étaient placés dans des vases étiquetés.

LE TÉMOIN. Nous avons une assez grande expérience de la médecine légale pour prendre toutes les précautions aussi bien en faveur de l'accusé que contre lui. Nous n'avons aucun intérêt à trouver ou à ne pas trouver de poison. Nous ne voulons que la vérité.

M. LE PRÉSIDENT. La confusion pendant les autopsies n'est pas possible; car l'une a eu lieu le 8 mai et l'autre le 17, et cela après avoir vérifié les cachets et les étiquettes.

LE TÉMOIN, interpellé, rend compte de l'analyse des restes de la fille Ponthieu, où l'on a trouvé une grande quantité d'arsenic.

UN JURÉ. Les vases qui contenaient les restes de Mme Loursel étaient-ils de la même couleur et de la même forme que ceux contenant les restes de la fille Ponthieu?

LE TÉMOIN. Je ne me le rappelle pas, mais ceux qui contenaient les restes de la dame Loursel étaient beaucoup plus grands.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Au reste, les vases étaient étiquetés, et l'accusé a été appelé pour reconnaître l'identité des cachets, identité qu'il a en effet reconnue.

LE TÉMOIN. — La confusion n'a pas été possible, car nous n'avons ouvert les vases contenant les restes de la fille Ponthieu qu'après avoir conservé l'opération relative à Mme Loursel et avoir refermé les vases contenant les restes de cette dame.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. D'ailleurs, aux organes mêmes n'était-il pas facile de reconnaître à qui ils avaient appartenu?

LE TÉMOIN. Oui, monsieur, et d'ailleurs, je le répète, la confusion n'était pas possible.

M. MORIN, professeur à l'École de médecine, donne les mêmes renseignements que son collègue, M. Girardin, précédent témoin.

M. BÉCHET, docteur en médecine, rend compte de l'exhumation, de l'autopsie et de l'analyse de Mme Loursel; il rend compte également de l'autopsie de la fille Ponthieu. Il entre dans les mêmes détails que ses collègues, et ...

Après la lecture de plusieurs interrogatoires, un débat s'engage sur la question de savoir si, dans les circonstances connues au procès, la mort a pu être occasionnée par une seule et forte dose d'arsenic, ou, au contraire, par des doses petites et successives. Le témoin croit que la mort peut s'expliquer dans les deux hypothèses; cependant il incline à penser que l'arsenic a plutôt été administré à petites doses.

M. LE PRÉSIDENT. Au résumé, le témoin pense que Mme Loursel a pu mourir par suite de l'arsenic qui lui aurait été administré le 9? — R. Oui, monsieur.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. L'accusé a dit que l'arsenic n'était pas soluble dans les acides, dans la limonade, par exemple; qu'en pense le témoin?

LE TÉMOIN. Je crois que l'accusé se trompe.

M. SOUBEYRAN, professeur de chimie à Paris, rend compte de la même manière que le précédent témoin, son collègue, de l'expertise de Paris.

L'audience est suspendue pendant dix minutes.

L'audience est reprise.

M. le président donne l'ordre d'ouvrir deux autres caisses contenant, l'une les viscères de Mme Loursel, envoyés à Paris, l'autre les restes de la fille Ponthieu.

9e témoin. — Bohée, officier de santé à Buchy, raconte qu'il a engagé l'accusé à demander la demoiselle Bénard; Loursel rencontra des difficultés de la part des parents de cette demoiselle. Mais, plus tard, Mme Bénard étant morte, le mariage eut lieu. Quelque temps après, Loursel exprima au témoin la pensée que sa femme était folle. Le témoin alla alors voir Mme Loursel, il la trouva riant sans raison, chantant des versets de psaume et donnant vraiment des signes d'aliénation; il lui pratiqua alors une saignée; au reste, il y avait chez Mme Loursel une prédisposition à une affection cérébrale; Loursel parut contrarié et dit: J'avais résolu de ne lui faire d'enfant qu'à vingt-un ans; mais on lui en fera un plus tôt et on s'arrangera du reste. Loursel se plaignait aussi de la jalousie de sa femme.

Plus tard, Mme Loursel devint enceinte; pendant sa grossesse, elle se porta bien. Quand elle accoucha son mari parut très sensible aux douleurs de sa femme, il pleurait comme un enfant; après la délivrance, il se jeta sur sa femme et la remercia de lui avoir donné son enfant; bientôt après même Loursel se trouva mal et il fallut faire respirer de l'ammoniaque.

Le 9 avril, continue le témoin, Loursel vint me prévenir que sa femme était malade; il me dit que cette indisposition était survenue après qu'elle avait pris une soupe au lait.

Le lundi suivant Mme Loursel souffrait davantage; je lui ordonnai une potion calmante. Le lendemain, c'est-à-dire la veille de sa mort, elle était mieux; la trouvant seule, je la questionnai et elle me dit qu'elle n'avait pas été contrariée comme on le prétendait et que son malaise ne devait être attribué qu'à la soupe au lait.

Le soir, en rentrant à dix heures, j'appris qu'on était venu me chercher deux fois pour Mme Loursel. Je fut très-surpris de la trouver à l'agonie. Comme je le disais à Loursel père, Loursel se mit à pleurer en disant: Ma pauvre fille, tu n'as plus de mère. Il paraît que dans l'après-midi elle s'était trouvée gravement malade; elle avait vomi; Loursel m'offrit de me montrer les matières vomies; c'étaient des matières muco-bilieuses. Loursel me dit ne lui avoir donné que de la limonade. J'ordonnai alors du vin de quinquina et des sinapismes, sans en attendre un résultat heureux.

Je revins le lendemain dès cinq heures du matin; elle était au plus mal et elle est morte quelques minutes après mon départ.

D. Un jour qu'il s'agissait de difficultés pécuniaires entre Loursel et la famille de sa femme, Loursel ne vous a-t-il pas dit: On lui fera un enfant, et l'on arrangera le reste! — R. On a dénaturé le propos: ce propos a été tenu quand je conseillai à Loursel, si sa femme devenait folle, de la mettre dans une maison d'aliénés.

D. C'est la première fois que vous donnez cette explication; quelle portée avez-vous donnée à ces expressions: on s'arrangera du reste? — R. J'ai pensé qu'il mettrait sa femme dans une maison d'aliénés, ou qu'il intenterait une action en séparation.

D. Vous avez pensé que Loursel avait épousé la demoiselle Bénard pour sa dot. — R. Je crois bien qu'il ne l'aurait pas épousée sans dot.

D. Avez-vous vu la dame Bénard en accès de démence? — R. Je l'ai vue la seule fois dont je vous ai parlé.

D. C'est que, dans votre déposition écrite, vous ne parlez pas de démence, mais d'exaltation; or, vous, officier de santé, vous devez savoir qu'il ne faut pas prendre pour de la folie l'exaltation qui, chez une jeune femme, peut nécessiter une saignée. Où s'arrêterait-on s'il fallait regarder comme folles toutes les femmes chez lesquelles il y a un peu d'exaltation? (On rit.) Comment se fait-il que votre déposition d'aujourd'hui aille plus loin que votre déposition écrite à une époque plus rapprochée? Et comment pouviez-vous parler de mettre cette jeune femme dans une maison de santé? — R. J'ai dit cela pour le cas où son état cérébral empirerait.

D. Quand vous alliez chez Loursel, avez-vous toujours trouvé quelqu'un auprès de sa femme? — R. Oui, monsieur.

D. Pourquoi alors avez-vous dit: Si on ne la soigne pas, il est inutile que j'aille voir Mme Loursel? — R. J'ai dit cela parce qu'on prétendait dans le bourg que la dame Loursel n'était pas bien soignée.

M. LE PRÉSIDENT. Mais vous n'auriez pas dû tenir compte de semblables propos, s'il est vrai que vous ayez toujours trouvé quelqu'un auprès de la dame Loursel.

L'ACCUSÉ, interpellé, déclare n'avoir rien à dire sur la déclaration du témoin.

Ve BLANGRENON, aïeule de la victime, est introduite; elle est âgée de quatre-vingt-huit ans.

Le témoin raconte, en sanglotant, que sa petite-fille, la dame Loursel, lui a dit, le 15, qu'elle voyait bien qu'il fallait mourir, qu'elle lui faisait un éternel adieu, et qu'elle la priait de recommander sa petite fille à ses oncles et à sa tante.

M. LE PRÉSIDENT. Est-ce que votre petite-fille a quelquefois eu des accès de folie? — R. Non, monsieur; seulement elle était un peu *tribouillée* quand je voulais l'empêcher de se marier.

L'ACCUSÉ, interpellé, soutient que c'est le 9 que sa femme a dit qu'elle voyait bien qu'il fallait mourir.

LE TÉMOIN persiste.

M. LE PRÉSIDENT. Vous entendez, Loursel?

L'ACCUSÉ. M. le président, je ne répondrai plus rien. On pourra m'abattre, mais je suis fort de mon innocence.

M. LE PRÉSIDENT. Prenez garde, cette irritation peut vous être funeste; le témoin est infiniment respectable et ne montre aucune animosité contre vous, et en vous irritant vous sembleriez vous indigner contre la vérité du fait.

L'ACCUSÉ. Je ne dis rien contre le témoin; mais elle trop âgée pour que sa mémoire soit fidèle.

Me SENARD. Il n'y a point d'indignation contre le témoin, mais l'accusé ne comprend pas qu'on attache de la gravité à la déposition d'un témoin dont l'âge a affaibli la mémoire, ainsi que l'a reconnu M. le procureur-général.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL déclare qu'il n'entend pas renoncer à la déposition de la veuve Blangrenon, mais que seulement il ne cherchera pas à établir si la scène dont il est question a eu lieu le 9 ou le 13.

Me SENARD fait remarquer les conséquences qu'entraîne la reconnaissance de M. le procureur-général sur la confusion possible sur un point. Cer...

... tous accidents qui pourraient subvenir mon fils. — La cour d'assises de l'Aisne a condamné également à la peine de mort le domestique Lejeune, accusé d'avoir empoisonné sa femme.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Réception de M. de Sainte-Beuve.

Aujourd'hui, l'Académie française est entrée en séance publique à deux heures, sous la présidence de M. Victor Hugo. M. Villemain, complètement rétabli de sa cruelle maladie, siégeait au bureau comme secrétaire perpétuel. Son apparition a été saluée par des acclamations chaleureuses, trois fois renouvelées. Nous avons remarqué parmi les académiciens, MM. Thiers, de Salvandy, et au sein du public M. Alfred de Vigny qui semblait fort ennuyé d'attendre son fauteuil et qui ne l'attendra plus longtemps, si, comme nous le pensons, le sentiment de la justice et le goût littéraire ont des représentants nombreux au Palais de l'Institut.

La tenue de l'assemblée était brillante, recherchée même. Nous pourrions citer tel compositeur éminent, membre de l'académie des beaux-arts, dont le gilet et le pantalon blanc brodés de vert n'étaient pas déplacés le jour de la mi-carême, cette résurrection éphémère du carnaval.

Le discours de M. Sainte-Beuve, la réponse de M. Victor Hugo étaient attendus avec une curiosité mêlée d'inquiétude. Était-ce à un échange de courtoisie qu'on allait assister ou bien à un combat?

Si l'Académie ne s'était jamais écartée de ses vieilles traditions, nous n'aurions pas éprouvé cette inquiétude. Autrefois, le discours de réception, comme la réponse, avaient leur formule invariable. On jetait des fleurs sur la tombe de l'académicien mort; on en jetait au président de l'Académie, qui en lançait au récipiendaire. Les bouquets se croisaient dans l'air; c'était une pluie de roses. Depuis, on y a mêlé des soucis. L'encensoir banal étant rejeté, les récipiendaires et les présidents ont souvent lancé d'épigrammes, dont le sel, pour être attique, n'en cuisait pas moins. Si MM. Victor Hugo et Sainte-Beuve avaient voulu se combattre, un beau champ leur était ouvert.

Deux Écoles littéraires ont dominé successivement en France, et tendent à fraterniser aujourd'hui: l'une est préoccupée un peu trop exclusivement de la pureté et de l'harmonie; l'autre de la couleur et de l'expression. Quand on veut donner à ces deux Écoles des noms de guerre, on les appelle *classique* et *romantique*. M. Hugo, qui est le chef de la seconde, et qui a remporté de brillantes victoires à la tête de cette armée, avait un peu le droit de considérer M. Sainte-Beuve comme un transfuge, et de requérir contre lui la peine des déserteurs.

M. Sainte-Beuve, qui fit ses premières armes sous la bannière romantique, et non sans gloire, mais qui depuis affecte une certaine prédilection pour les écrivains sobres et corrects du dix-septième et du dix-huitième siècle, avait, d'autre part, le droit d'expliquer comment il avait, non pas renié, mais complété ses premières pensées.

Cette lutte n'a pas eu lieu. MM. Victor Hugo et Sainte-Beuve, s'apercevant en face l'un de l'autre dans le champ clos, ont courtoisement abaissé leurs lances; ils ne se sont occupés que de décorer pieusement, à l'envi, le monument funèbre de Casimir Delavigne, à qui M. Sainte-Beuve succédait, et dont l'éloge est devenu le sujet principal de l'un et de l'autre discours.

Nous regrettons de ne pouvoir transmettre à nos lecteurs, dans son texte, le discours de M. Sainte-Beuve, qui a été pur, élégant de style, plein de nuances fines, parfaitement digne, en un mot, de cet écrivain délicat. Peut-être en certains passages y rencontrait-on des périodes correctes mais sans éclat, de ces compagnies du centre qui défilent un jour de revue au grand complet, en tenue régulière, sans que vous puissiez y remarquer un seul homme. M. Sainte-Beuve nous pardonnera de lui rappeler cette comparaison qu'il a le premier appliquée au style de M. Nisard. En citant M. Sainte-Beuve à lui-même, nous lui prouvons que nous le lisons avec plaisir, avec fruit. Il est riche en rapprochements qui se gravent dans les mémoires.

On pourrait regretter aussi que M. Sainte-Beuve, tout en accordant à M. Hugo de larges et sincères éloges, ait indiqué çà et là dans son discours des velléités de classique un peu exclusif, un peu belligérant et provocateur. Il a paru désapprouver les transactions que l'auteur de *Louis XI* et des *Enfants d'Édouard* a faites avec les novateurs. Si nous l'avons bien compris, le récipiendaire préfère à ces œuvres mixtes, la *Lucrèce* de M. Ponsard.

Ce qui est certain, c'est que M. Sainte-Beuve nous a permis d'apprécier de nouveau le rare mérite de sa forme. Énumérant les qualités de Casimir Delavigne, et mentionnant son assiduité aux séances de l'Académie, il a dit avec une ingénieuse modestie: « C'est » par ce côté seulement, messieurs, que je me flatte de le remplacer au milieu de vous. » Un murmure d'incrédulité accueillit ces paroles. L'Académie sembla croire que M. Sainte-Beuve tiendrait plus qu'il ne promettait.

Quant à la réponse de M. Hugo, noble tribut payé à Casimir Delavigne et à Nodier, charmant auteur si peu compris par son successeur Mérimée; quant à cette réponse qui a produit un effet puissant, et qui en évoquant le souvenir de Waterloo et des *Messéniennes*, a fait vibrer chez tous les auditeurs la fibre nationale, nous ne connaissons qu'une manière de la louer qui puisse convenir à nos lecteurs, c'est de reproduire intégralement dans nos colonnes ce morceau de haute éloquence.

tres nominations sont plutôt conservatrices que ministérielles.

La commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'im- pôt sur les sucres indigènes, a entendu aujourd'hui plusieurs délé- gués, et entre autres M. Fouquier d'Héroult, fabricant de sucre, et Finaud, délégué des vinaigriers de la Nièvre. La commission passera ensuite à l'examen des explications données par ces délé- gues. Elle entendra M. le ministre du commerce avant de prendre aucune décision.

Nouvelles politiques.

On assure que M. le comte Molé, dans une audience qui a duré plus de deux heures, aurait longuement exposé à la Couronne le danger de la conservation du Cabinet et l'impossibilité, M. Guizot étant ministre, de faire sortir de nouvelles élections une majorité conservatrice. Le royal interlocuteur aurait, dit-on, invoqué à plu- sieurs reprises, comme un symptôme très rassurant, le fait de la réélection de M. le général Paixhans.

D'un autre côté, on raconte que S. M. exprime d'une voix très haute un certain mécontentement contre M. le comte de Montalivet, dont l'attitude continue à être hostile au 29 octobre. Nonobstant ce proche royal, M. l'intendant général de la Liste-Civile, l'homme le plus sincèrement et le plus absolument dévoué à la volonté de S. M., ne cesse de répéter que le cabinet ne peut vivre, et il an- nonce que M. Guizot périra dans l'entre-session. C'est pour le mo- ment le bruit accrédité. Dans le repos qui suivra la session, on au- ra plus de loisir et de facilités pour combiner les éléments du nou- veau Cabinet.

Déjà, l'une des amies les plus anciennes et les plus dévouées de M. Guizot a dit que la santé altérée du premier ministre l'oblige- rait peut-être à accepter l'ambassade de Naples, dont le climat est réparateur, où la nature est souriante et consolatrice.

Mais en voici bien d'une autre : c'est l'annonce du nouveau ma- riage de M. Odilon Barrot avec M. Thiers. On ne dit pas si c'est sous le régime de la communauté ou sous le régime dotal. Ce qui nous fait pourtant supposer qu'il s'agit de réserver quelques droits dis- tincts à chacun des époux, c'est le bruit très répandu que M. de Lamartine consentirait à bénir cette union. Si M. de Lamar- tine devait, en effet, présider à cet accord, s'il était en position d'empêcher les brouilles dans le ménage en vertu d'un droit de souveraineté, il y aurait lieu d'espérer quelque résultat heureux de cette combinaison. Mais qui peut sérieusement compter que le chef honorable de la gauche antique et solennelle et le ministre du 1er mars pourront s'entendre avec l'illustre poète et surtout accepter une impulsion qui viendrait de lui. Il y a tout à parier que M. Thiers tiendrait les ficelles.

ter dans de nouveaux embarras. Tous les journaux ont raconté l'histoire de la chatte blanche de la maison de Mme la comtesse Jaubert dont la patte, triste reste d'un odieux régal, a été retrouvée dans les cuisines de Mme la princesse de Lieven. La chatte (*Patte-Blanche*) appartenait à une soubrette favorite, mais elle était adorée par Mme la comtesse. Ce fut une grande douleur et une indignation plus grande encore. Huit jours durant on échangea notes et proto- coles. Le second étage demandait l'expulsion du chef coupable du méfait ; l'entresol objectait qu'on ne renvoie pas un vrai Carême pour un chat. L'irritation des esprits dans les deux Etats n'avait plus de bornes.

Sur ces entrefaites, hier, M. le ministre des affaires étrangères se trouvant chez Mme la princesse, au moment où M. le comte, intro- duit en parlementaire, essayait d'obtenir une concession, M. le mi- nistre s'interposa comme conciliateur, et tint à peu près ce langa- ge : « En vérité, deux puissances ne peuvent pas briser les liens d'une entente cordiale pour un sujet pareil. Ce serait de la petite politique. En consultant la grande politique, nous devons arriver à une solution. Il y a un tort, un tort grave commis par M. le chef. Expulser cet agent, c'est trop ; mais lui imposer l'obligation de ré- parer le préjudice causé à la femme de chambre, voilà qui est jus- te. Il me paraît qu'une indemnité... « Une indemnité, s'écria l'impa- tient comte et pair, une indemnité !... Assez, Monsieur, assez de celle que vous payez à Pritchard ! »

Sur ce, la puissance du second étage prit son chapeau, sortit en fureur, et l'on assure qu'elle jure de travailler à la ruine définitive d'un Cabinet qui refuse ainsi la juste vengeance due aux mains de *Patte blanche*.

Telles sont les nouvelles les plus graves du monde politique.

Intérêts coloniaux.

NOUVELLES DE NOSSE-BÉ, MADAGASCAR, BOURBON. AMSTERDAM ET SAINT-PAUL.

Une expédition armée a eu lieu de notre établissement de Nosse-Bé, sur la côte de la grande île Malegache, dans la baie de Bavatoubé. Nous n'a- vons pas de renseignements sur les causes de cette opération ; mais on nous communique un ordre du jour du commandant particulier de Nosse- Be adressé au commandant supérieur de Mayotte, et dans lequel se trouve constaté l'issue heureuse de cette lutte contre un parti d'indigènes. Voici l'ordre du jour de M. le commandant Morel.

« 3 juin 1844.

« Le commandant particulier témoigne aux marins du stationnaire (la *Lionne*) et aux militaires de la garnison, Européens et Noirs, sa pleine sa- tisfaction de leur belle conduite dans l'expédition que nous venons de faire à Bavatoubé. Ils ont montré dans cette affaire, comme dans celles qui l'ont

Les journaux de Bourbon, du 30 novembre, annoncent que la frégate anglaise, le *Conway*, envoyée à Madagascar pour demander satisfaction d'une avanie commise envers le subrécargue d'un navire anglais, a ob- tenu des explications satisfaisantes des chefs Houvas. La *Feuille hebdo- madaire* regrette qu'aucun bâtiment français n'ait été envoyé pour sur- veiller les opérations des Anglais sur une terre française.

On se plaint vivement à Bourbon de l'expulsion de Maurice d'un Fran- çais, M. Pérard. La police de l'île anglaise a refusé de faire connaître le motif de cet acte de rigueur. Nous pouvons affirmer que le gouvernement de Maurice ne se fait pas faute, parfois, de molester des étrangers, et il est remarquable que ces vexations frappent presque exclusivement des Français.

Il est tombé de la grêle à Bourbon, phénomène rare, tandis qu'une nouvelle secousse de tremblement de terre était ressentie à Saint-Denis, chef-lieu de l'île.

Le *Constitutionnel* fait aujourd'hui des plaisanteries sur l'occupation des îles Saint-Paul et d'Amsterdam, dont nous avons parlé il y a déjà un mois. Nous ne croyons pas que le gouvernement de Bourbon ait envoyé dans ces îles quatre hommes et un caporal. L'occupation est tout indus- trielle ; elle est le fait, comme nous l'avons annoncé, d'une compagnie formée à Bourbon pour exploiter les pêcheries très riches de ces parages.

Le *Constitutionnel* s'amuse à faire un tableau exagéré de la pauvreté de Saint-Paul et d'Amsterdam. Ces îles sont très petites en effet et n'ont pas de port où puissent entrer les navires d'un fort tonnage ; mais elles sont fertiles, très boisées, abondantes en gibier et en poisson. Elles ont une importance, puisqu'elles peuvent servir de centre à d'excellentes pêcheries.

Du reste, nous permettrions peut-être au *Constitutionnel* de se moquer des conquêtes du ministère, les Marquises, Saint-Paul et Amsterdam, si, de son côté, son journal nous manifestait ses vues sur des conquêtes mari- times plus sérieuses et plus fécondes. Quels points du globe le *Constitu- tionnel* compte-t-il occuper ? Quelles terres se propose-t-il de coloniser ? Quels mondes veut-il ouvrir à la civilisation. Le *Constitutionnel* n'en- tend-il critiquer les minces entreprises de M. Guizot qu'au profit de cette politique de renoncement à toute puissance maritime exprimée par M. Thiers ? Le *Constitutionnel* devrait bien nous faire connaître son idée, et nous dire, par exemple, s'il veut que la France exerce ses droits sur Madagascar et colonise cette terre vaste et fertile.

On nous écrit d'Alexandrie, à la date du 8 février :

« Le barrage est de nouveau suspendu. Le nouveau projet soumis au pacha, est le même que celui de M. Mongel. Seulement, les ingénieurs proposent d'employer le fer et la fonte sans bâtisses. M. Mongel se rend à Paris pour discuter ce plan.

» M. Galloway est maintenant au Caire ; il propose au pacha de cons-

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Pour ne pas trop morceler le roman de M. ÉMILE SOUVESTRE et pour ne pas nuire à l'intérêt croissant du drame, nous avons cru devoir dif- férer jusqu'à la troisième partie de son ouvrage la publication du roman de M. ALEXANDRE DUMAS, qui devait paraître entre la deuxième et la troisième partie des RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS. La publication de cette troisième partie commencera le jeudi 5 mars.

Nous avons déjà à notre disposition les deux tiers du roman de M. AL. DUMAS, qui ne fera pas moins de trois volumes et qui aura pour titre LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Le feuilleton de la *Démocratie pacifique* publiera ensuite :

LA DERNIÈRE FÉE, roman en quatre volumes, de M. FRÉDÉRIC SOULIÉ.

LE MINISTRE DE L'EVANGILE, par M. E. PELLETAN.

Les personnes qui s'abonneront à partir du 1er mars recevront en supplément : 1° tout ce qui aura paru du roman de M. Souvestre; 2° le roman entier de Dickens, traduit par Mme Belloc, LE CA- RILLON DU NOUVEL AN, *que tous nos lecteurs ont admiré à la fois comme une vive critique sociale et comme une chaleureuse défense des classes sacrifiées.*

NOTA. *L'envoi des suppléments pour la partie déjà publiée du ro- man de M. E. Souvestre, n'aura plus lieu pour les abonnements dont le commencement serait postérieur au 15 mars.*

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS [1].

Deuxième partie.

XVI. — UNE MÈRE.

Lorsqu'il revint une demi-heure après, Françoise était tombée dans une somnolence entrecoupée de plaintes sourdes ; elle n'ouvrit point les yeux à son approche et répondit à peine à ses questions.

Cet état s'aggrava encore pendant les heures qui suivirent. Brousmiche avait fait avertir la femme de ménage du pharmacien qui avait été garde- malade : et dont l'expérience lui inspirait une grande confiance. Celle-ci examina Françoise, lui proposa tour à tour du café, de la pâte de gui- mauve, une rôtie au vin, et, sur le refus de la jeune femme, déclara que son état réclamait les soins du médecin.

Il fallut courir trois heures avant d'en trouver un ; car Paris est la ville du monde où il y a, en même temps, le plus de médecins qui manquent de malades, et de malades qui manquent de médecins. Enfin, vers le soir, il en arriva un qui déclara que Mme Charles était atteinte d'une con- gestion cérébrale, dont il décrivit en termes scientifiques les caractères et les dangers. A chaque mot incompréhensible, Brousmiche levait les yeux au ciel, comme si on lui eût enlevé une espérance, tandis que l'ex-garde- malade faisait un signe de tête pour saluer d'anciennes connaissances.

Après cette petite leçon de clinique, réclame obligée par laquelle le médecin constate sa science aux yeux des ignorants, vinrent les prescrip- tions données en langage plus humain, et que le portier promit de suivre scrupuleusement.

Mais, malgré ses soins et l'appropriation du traitement, le mal ne pa- rut point céder. L'état de Françoise, sans devenir plus grave, resta aussi inquiétant. Le médecin s'efforça en vain de déterminer quelque crise dé- cisive, il ne put arracher les forces vitales à leur engourdissement. On eût dit que la mort et la vie se sachant de force égale campaient vis-à-vis l'une de l'autre, comme deux ennemies qui n'osent risquer une bataille.

Cette espèce d'attente se prolongea plusieurs jours ; enfin, pourtant, les symptômes les plus fâcheux disparurent, mais sans que Françoise re- trouvât l'activité de ses perceptions. A la torpeur de la maladie, succéda un anéantissement que rien ne put surmonter. Toute la vitalité de cette vigoureuse nature avait été sourdement usée par ce combat de quelques jours ; elle demeura vaincue, épuisée et n'ayant plus que les apparences de la vie.

Les jours, les semaines s'écoulèrent sans rien changer à la situation de Françoise. Guérie en apparence, elle restait ensevelie dans sa lan- gueur indifférente : n'entendant jamais qu'après plusieurs appels, répon- dant par monosyllabes, elle restait des heures entières dans la position qu'on lui avait donnée, les mains à plat sur ses genoux, les yeux fixes devant elle, la respiration courte, mais égale. Brousmiche montait vingt fois par jour à la chambre de la convalescente, et redescendait chaque fois, le cœur serré.

— Tout est fini, mam' Berton, disait-il à la femme de ménage du phar- macien ; mieux vaudrait qu'elle fût enterrée que de vivre ainsi comme une morte.

— Faudrait essayer la *farlatine*, répliquait Mme Berton, qui répétait l'avis du pharmacien ; ça se compose avec des os de morts, ça se prend en bains et ça fait l'effet d'un grand bouillon qui restaure tout l'in- dividu.

Mais le bossu secouait la tête.

— J'ai bien peur que tous les remèdes n'y fassent rien, mam' Berton, reprenait-il tristement, on dirait, voyez-vous, que la pauvre femme vit encore sans s'en apercevoir, et que son âme est déjà partie.

A ces mots, l'ex-garde-malade, que ses relations avec les hommes de la science avaient rendue esprit fort, haussait les épaules en répliquant :

— Dites donc pas de ces bêtises-là, monsieur Brousmiche ; l'âme, c'est un préjugé des gens sans éducation.

Et elle revenait à la gélatine indiquée par le pharmacien, qui en ven- dait.

Mais la crise dont on désespérait devait venir d'ailleurs, et par un moyen inattendu.

En ne voyant plus M. Charles reparaître, le bossu comprit sans peine qu'une rupture avait eu lieu entre les deux amants le jour où la jeune femme était rentrée dans cet état d'égarement qui l'avait si vivement : alarmé il avait donc évité avec soin tout ce qui eût pu la ra- mener à ces douloureux souvenirs et il s'était même étudié à ne plus l'appeler que mademoiselle Françoise. Aussi éprouva-t-il un véritable em- barras en recevant une lettre timbrée du village où son petit se trouvait en nourrice. Rappeler son enfant à la malade, c'était lui rappeler en même temps l'abandon du père et la séparation qui l'avait déjà si cruel- lement éprouvée ! il hésita long-temps et ne se décida enfin que sur l'ob- servation de Mme Berton qu'il fallait bien ouvrir une lettre dont on avait payé le port.

Il monta donc chez Françoise qu'il trouva assise dans un grand fau- teuil de jonc, acheté autrefois pour Charles.

La chambre de la jeune femme avait complètement changé d'aspect de- puis sa maladie. A la propreté amoureuse et arrangée qui en faisait la principale élégance, avait succédé le désordre. Des tasses, des potions, des bouilloires étaient parsemées sur les meubles tachés ; les plis des ri- deaux fermés, étaient couverts de poussière, les araignées avaient tendu leurs toiles dans tous les coins du plafond, et deux petites caisses de fleurs posées dans l'embrasure de la fenêtre, étaient encore garnies de plants de bruyère blanche, desséchée faute d'air et de soins : on eût dit une de ces chambres abandonnées à la hâte par suite de départ ou de mort.

Françoise elle-même complétait, pour ainsi dire, cet aspect désolé. A la voir assise dans le coin le plus obscur, immobile, muette et pâle on eût pu la prendre, au premier coup-d'œil, pour un de ces cadavres auxquels la folle science des embaumeurs prétend conserver une mensongère ap- parence de vie en éternisant une réalité apparente de mort.

Brousmiche s'approcha d'elle et s'informa de sa santé.

Françoise tourna lentement les yeux de son côté, fit un mouvement de tête qui semblait dire : bien, et rentra dans son immobilité.

Il lui demanda si elle ne voulait point essayer ses forces en faisant le tour de sa chambre, elle fit un signe négatif.

— Laissez-moi vous pousser au moins près de la fenêtre, mam'selle Françoise, reprit le bossu, qui ne pouvait s'habituer à cette torpeur ; il fait aujourd'hui un soleil à faire rire les morts ; ça vous ranimera.

Françoise ne répondit pas, et Brousmiche, regardant son silence comme un consentement, alla tirer les rideaux, ouvrit la fenêtre et y traîna le fauteuil sur lequel la jeune femme était assise.

Eblouie par la lumière et étourdie par l'air libre, celle-ci poussa d'abord un léger cri ; elle baissa les paupières, aspira avec effort, et porta les deux mains à son front comme si elle eût éprouvé une sensation trop forte ; mais insensiblement ses yeux s'accoutumèrent au jour, son oppression se calma, une légère teinte rose monta à ses joues amaigries ; elle releva lentement la tête et se pencha vers la rue.

Un soleil d'avril, clair et joyeux, glissait sur les toits voisins, en fai- sant étinceler les vitrages. On entendait les gazouillements des oiseaux qui se poursuivaient le long des corniches. De petites colonnes de fumée blanche et ténue s'épanouissaient au-dessus des cheminées et allaient se perdre dans le bleu grisâtre du ciel. Un vent frais apportait les senteurs des giroflées exposées sur les fenêtres des mansardes et les bruits de la rue arrivaient jusqu'à la malade avec leurs mille nuances. Je ne sais quoi d'ac- tif et de vivant flottait dans l'air. Françoise parut en ressentir l'influence.

[1] Voir les numéros du 19 décembre 1844 au 11 janvier 1845, et les nu- méros des 13 au 28 février.

faire rentrer les diverses tribus dans leurs foyers. L'alarme est générale, et le premier coup de fusil tiré par hasard pourrait être le signal d'une lutte déplorable.

On sait que les Druses sont soutenus par l'Angleterre, tandis que les Maronites ont depuis longtemps l'habitude d'invoquer l'appui de la France. Comment se fait-il que l'entente cordiale de M. Guizot arrive à de pareils résultats en Syrie ? Du reste, le même antagonisme se réfléchit à Constantinople, et jusque dans le divan, qui se trouve tiraillé en sens divers par les représentants des puissances européennes. Vainement la Porte s'efforce-t-elle de rétablir la bonne harmonie, soit entre les deux partis hostiles en Syrie, soit entre les ambassadeurs qui les soutiennent à Constantinople. Jusqu'à présent, tous ses efforts ont échoué. Les représentants des puissances continuent à être en dissidence ouverte sur cette question.

L'ambassadeur d'Angleterre insistait sur l'emploi de moyens coercitifs contre les Maronites ; mais les remontrances de l'ambassadeur français l'ont heureusement emporté dans les conseils de la Sublime-Porte. En effet, elle a non seulement renoncé à l'emploi de la force; mais elle accède aux vœux des Maronites. Telle est, du moins, la substance de la note qu'elle a communiquée aux ambassadeurs européens. Reste à savoir si ceux-ci partageront cette manière de voir. Il y a lieu d'en douter. On annonce déjà que, dans une conférence à laquelle les représentants des cinq grandes puissances ont pris part, un débat très vif s'est engagé entre le chargé d'affaires de France et sir Stratford Canning.

Une orageuse discussion de quatre heures n'a pu amener de solution définitive, et on s'est séparé en décidant que chaque puissance donnerait à la Porte son avis particulier. Il est probable que Rizza Pacha se déterminera en faveur de la majorité. La France et l'Autriche sont favorables à l'adoption de la mesure proposée, qui consiste à choisir, dans les villages mixtes, un chef maronite et un chef druse, chargés de régler toutes les affaires et tous les différends, avec recours, en cas de difficultés, au pacha de Seïda. L'Angleterre repousse cette combinaison, et la Prusse et la Russie paraissent pencher du côté de l'Angleterre. Mais, dans une communication particulière, les avis peuvent se modifier.

Il est probable que si Rizza-Pacha maintient la mesure proposée, il sera vivement attaqué, dans son existence ministérielle même, par le représentant de la Grande-Bretagne. De son côté, la Russie laisserait faire l'Angleterre et peut-être même l'aiderait à renvoyer Rizza-Pacha, dans l'espoir que la chute de ce ministre ouvrirait des chances au retour du vieux Kosrew. Il est assez de difficile de prévoir ce que fera la Prusse.

Depuis longtemps, nous avons indiqué la position que devait prendre la France dans ce débat : c'est une position de haute impartialité. La di-

aurait été peuplé de 5 mille individus âgés de 21 ans, et partant électeurs, nombre jugé nécessaire pour y constituer deux chambres législatives, et compléter ainsi les différents rouages du gouvernement territorial dont le bill veut doter cette contrée. Le partage des terres, les fortifications du Columbia équivalaient à une occupation de fait en présence de laquelle l'Angleterre devait courber la tête ou tirer l'épée. Cette position très tranchée, hostile, dans laquelle l'adoption du bill, par les trois pouvoirs de l'Union eût placé les Etats-Unis vis-à-vis de l'Angleterre, a été d'abord attaquée par l'ex-président M. J. Q. Adams, dans la séance du 29 janvier dernier. « Attendez, disait à ses collègues le vénérable doyen de la chambre, qu'on vous ait communiqué le travail géographique de M. Greenhow, dans lequel vous trouverez les éléments qui vous manquent encore pour discuter et résoudre une question si importante ; attendez que le pouvoir exécutif ait pu répondre aux questions que vous lui avez adressées hier, relativement au résultat probable de négociations diplomatiques qui se poursuivent entre MM. Colboun et Pakenham. »

Ce sage conseil, repoussé d'abord, a été accepté par la chambre dans la séance du 3 février; elle a adopté plusieurs amendements conciliateurs. Celui de M. A. V. Brown, dans lequel il est dit « que les concessions de terres faites aux émigrants seront sujettes à être modifiées suivant les arrangements qui pourront survenir entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, » celui de M. Winthrop qui proscrit l'esclavage sur le territoire de l'Union ; celui de MM. Adams, Harden et Hammet, qui demandent que le nouveau bill de l'occupation définitive ne soit mis à exécution qu'un an après que les Etats-Unis auraient signifié à l'Angleterre l'annulation de la convention de 1818 et 1827, qui stipulait l'occupation conjointe du territoire en litige, etc.. etc.

Le projet du bill de l'occupation immédiate de l'Oregon, ainsi modifié, a été voté par la chambre des représentants dans son entier, par 140 contre 59 votants. Cet acte n'en reste pas moins d'une importance réelle, et s'il est ratifié par le sénat, il déterminera, enfin, les deux gouvernements de l'Angleterre et de l'Union à résoudre définitivement une affaire qui est depuis si long-temps en suspens.

Le *Bien public* de Mâcon, qui voudrait comme nous, que dans l'application de la grande mesure de l'irrigation, on procédât avec ensemble et de manière à favoriser les intérêts des petits comme des grands propriétaires, critique vivement la proposition d'Angeville, dont la conséquence, dit-il, sera de conférer à des particuliers une disponibilité des eaux qui ne doit appartenir qu'à des intérêts collectifs comme l'Etat et la commune, et dont le profit le plus clair sera, selon cette feuille, de créer la *féodalité de l'irrigation*.

Il est certain que la proposition d'Angeville, applicable seulement aux localités où les cours d'eau ont une pente très prononcée et n'aura qu'une utilité exceptionnelle et fort restreinte, et qu'en outre les riches propriétaires pourront seuls entreprendre les travaux et supporter les délais e

Le premier numéro est composé depuis six semaines. Mais à quelques difficultés d'ordre matériel sont venues se joindre d'autres causes imprévues de retard, qui sont sur le point d'être levées.

Pour réparer, autant qu'il sera en nous, le temps perdu, nous donnerons à nos deux premiers cahiers un volume égal à celui qu'auraient nos trois premiers numéros, si nous avions paru à l'époque indiquée.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 28 février.

M. Levavasseur dépose des pétitions des habitants de Dieppe, pour réclamer la liberté de l'enseignement.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur le conseil d'Etat.

M. P. DE CHASSELOUP-LAUBAT rend compte des délibérations de la commission sur l'amendement de M. Odilon Barrot (article 12, titre II). Tout en admettant avec lui que les diverses dispositions du titre II doivent être renfermées dans un seul article, la commission ne croit pas devoir accepter la rédaction qu'il a présentée, et propose de la remplacer par la suivante :

» Le conseil d'Etat peut être appelé à donner son avis sur les projets de loi et ordonnances, et en général sur toutes les questions qui lui sont soumises par les ministres.

» Il est nécessairement appelé à donner son avis sur toutes les ordonnances portant règlement d'administration publique, ou qui doivent être rendues dans la forme de ces règlements.

» Il propose les ordonnances qui statuent sur les affaires administratives ou contentieuses qui lui sont déférées par les dispositions législatives ou réglementaires. »

Cet article est adopté après une courte discussion.

M. VIVIEN propose un paragraphe additionnel ainsi conçu :

» Une ordonnance royale, délibérée en conseil d'Etat, détermine quelles sont, parmi les affaires désignées dans le paragraphe précédent, celles qui seront soumises à l'examen du comité et qui peuvent ne pas être portées à l'assemblée générale. » — Adopté.

Art. 24 (qui avait été renvoyé à la commission).

Indépendamment des comités établis en exécution de l'article précédent, un comité spécial est chargé de diriger l'instruction écrite et de préparer le rapport de toutes les affaires contentieuses.

Ce comité est présidé par le vice-président du conseil d'Etat, et, à défaut, par le conseiller d'Etat vice-président du conseil.

Il est composé de cinq conseillers d'Etat en service ordinaire, y compris le vice-président, du nombre de maîtres des requêtes en service ordinaire et du nombre d'auditeurs déterminés par l'ordonnance royale rendue en exécution de l'article 19.

M. TAILLANDIER propose d'ajouter à l'article un quatrième paragraphe ainsi conçu :

» L'avis préparé par ce comité est communiqué aux commissaires du

(1) Brochure de 24 pages in-8o. Prix, 25 cent., et par la poste 30 cent. rue de Seine, 10.

L'invincible réseau de glace qui tenait ses membres captifs se fondit, une tiède moiteur détendit ses muscles roidis, ses bras s'avancèrent vers la fenêtre, ses pieds s'appuyèrent au plancher, un long frémissement entr'ouvrit ses lèvres ; ses prunelles dilatées se resserrèrent et reprirent leur mobilité; elle regarda au dehors, puis se regardant elle-même, elle referma sa robe dégrafée, redressa le petit châle qui couvrait ses épaules, déroula ses cheveux, les tordit avec un geste de femme inimitable et charmant, et les releva en arrière sous son peigne de corne ouvrée.

Le bossu contemplait cette espèce de résurrection avec un étonnement ravi.

— J'en étais bien sûr, que le soleil vous aurait fait du bien, s'écria-t-il; voilà que vous vous ranimez à vue d'œil.

— Oui, dit la jeune femme, dont la voix était aussi faible, mais plus assouplie. Je sens l'air... qui me coule dans les veines... Je vois, j'entends mieux... Il me semble... que je me réveille.

— Et vous ne vous trompez pas, chère demoiselle Françoise, reprit Brousmiche ; vous vous réveillez, ou plutôt vous ressuscitez ; car ce n'est pas vivre que d'être comme la maladie vous avait laissée. Mais il n'y a plus de danger ; vous voilà partie : avec du repos et des consommés, ça va rouler tout seul maintenant... Ah ! Dieu !... Je ne sais pas pourquoi, mais j'ai eu tant peur... que de vous voir... hors d'affaire... ça me laisse... ça me rend... c'est pourtant bien bête... à mon âge...

Et le petit bossu s'arrêta pour essuyer de grosses larmes qui roulaient sur ses joues, pendant que le rire était sur ses lèvres.

Françoise, encore trop faible pour comprendre toute la générosité de de cette émotion, se contenta de répéter :

— Bon monsieur Brousmiche !

— C'est plus fort que moi, reprit le portier en se mouchant pour combattre son attendrissement; je m'attache à mes locataires comme s'ils étaient de ma famille. Après ça, vous me direz que c'est tout naturel. Quand on voit quelqu'un tous les jours, qu'on cause avec lui, qu'on lui rend de petits services... il finit par vous devenir nécessaire... aussi, j'aurais jamais pu me consoler s'il vous était arrivé un malheur... surtout après la perte de ce cher monsieur Michel.

Ce nom parut réveiller la mémoire de Françoise.

— La perte ! répéta-t-elle lentement.... Ah ! oui, je me souviens.... il avait disparu, et vous n'avez point eu de nouvelles ?

— Aucune.

— Il y a long-temps n'est-ce pas ?

— Bientôt deux mois.

Françoise baissa la tête et redevint silencieuse ; mais, à la contraction de ses sourcils et de ses lèvres fermées, il était aisé de voir qu'elle faisait effort pour ressaisir les fils rompus de ses souvenirs : par instant un éclair illuminait ses traits, puis un nuage le faisait disparaître ; c'était une lutte acharnée entre la volonté renaissante et la mémoire encore endormie. Celle-ci finit pourtant par se ranimer insensiblement : des mots entrecoupés s'échappaient des lèvres de la jeune femme, comme si elle eût voulu aider par le son à ses souvenirs. Mais tout-à-coup un nom machinalement ramené par l'habitude, celui de Charles, la fit tressaillir. Ce nom était la clef magique devant laquelle devait se rouvrir le passé. Subitement assaillie par tous ses souvenirs, elle se redressa : ses mains se pressèrent sur sa poitrine, puis sur ses tempes, puis sur son front. On eût dit qu'elle voulait modérer les flots d'images douloureuses qui reprenaient à la fois possession de tout son être.

Cette crise terrible ne dura que quelques instants, mais elle se termina tout-à-coup par un cri qui résumait, pour ainsi dire, tout le passé et tout l'avenir.

— Mon enfant ! où est mon enfant, bégaya la malheureuse mère en tendant les mains.

Brousmiche, qui était resté saisi d'épouvante, se rappela subitement le motif de sa venue.

— L'enfant est bien, mam'selle Françoise, s'écria-t-il, n'ayez pas d'inquiétude : voici de ses nouvelles :

Et il présentait la lettre.

Françoise la saisit précipitamment, l'ouvrit et voulut lire ; mais les lignes flottaient sous ses yeux, les mots se confondaient ; elle ne voyait plus ! elle présenta le papier au bossu qui mit vivement ses lunettes, se rapprocha de la fenêtre pour mieux voir et lut avec un peu de difficulté ce qui suit :

MAIRIE DE GAILLON.

Madame,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la nommée Désirée Leblanc, femme Moirier, qui s'était chargée de votre enfant, n'ayant point reçu le paiement des derniers mois dus pour la nourriture de ce dernier et que vous aviez coutume de lui adresser par les voitures de Louviers, s'est présentée à moi, en déclarant qu'elle ne voulait plus continuer à garder votre fils.

Françoise poussa une exclamation de saisissement...

En conséquence, continua le bossu, j'ai dû reprendre de ses mains le nourrisson, qui a été déposé au tour des enfants trouvés.

La jeune femme se leva avec un cri si terrible que Brousmiche recula effrayé.

— Mon fils, balbutia-t-elle d'une voix étranglée... Mon fils déposé au tour... des enfants trouvés !... Il y a cela... vous êtes bien sûr...

— Bien sûr, dit le bossu en cherchant le passage... Voyez... au tour des enfants trouvés...

Françoise s'appuya au dossier du fauteuil, mais resta debout.

— Il y a le nom de l'hospice, n'est-ce pas ? demanda-t-elle d'un accent bref.

— Je pense, dit M. Brousmiche, en regardant à la fin de la lettre... Oui... voilà, hospice de Louviers, département de l'Eure.

— Bien, reprit Françoise, qui voulut regagner l'autre extrémité de la chambre en s'appuyant au mur... Je partirai ce soir... Tout-à-l'heure.

— Vous ! s'écria le portier.

— Vous connaissez la voiture qui va à Louviers, n'est-ce pas ? continua la grisette, qui était arrivée à sa commode et s'efforçait d'ouvrir le tiroir où se trouvait l'argent ; vous me direz où je dois la prendre...

— Mais vous n'y pensez pas ! s'écria le bossu ; partir aujourd'hui... Vous pouvez à peine vous soutenir...

— Aux enfants trouvés, mon pauvre petit, mon fils ! murmura la jeune femme avec une indicible expression de douleur contenue.

— Vous ne m'écoutez pas, mam'selle Françoise, reprit Brousmiche, qui s'approcha inquiet. Au nom de Dieu ! songez à ce que vous voulez faire. Vous ne pouvez partir ainsi.

— Pourquoi ? demanda-t-elle en comptant machinalement son argent.

— D'abord parce que les forces vous manqueraient.

— Je n'ai pas besoin de forces ; j'irai en voiture. Voici de l'argent.

— Mais vous le devez ! s'écria le bossu, qui crut avoir trouvé un moyen souverain de retenir la convalescente ; vous ne pouvez partir sans payer les frais de votre maladie.

— Ah ! vous avez raison ! dit Françoise en pâlissant... Grand Dieu ! je n'avais point songé... il faut que je paie...

— Et une fois tout soldé, il ne vous restera plus de quoi faire le voyage, ajouta Brousmiche.

Elle le regarda d'un air éperdu.

— Est-ce vrai ? reprit-elle... Quoi ! je ne pourrais aller retirer mon fils !... Oh ! c'est impossible. J'irai, j'irai à pied... Mais non, j'arriverais trop tard... Je ne le retrouverais plus, peut-être !

Et, se ravisant tout-à-coup :

— Mais je suis folle ! s'écria-t-elle... Tout ce qui est ici m'appartient... je puis tout vendre.

— Que dites-vous ?

— Je vendrai tout ; je veux quitter Paris pour n'y plus revenir. Il n'y a plus rien ici pour moi... que des souvenirs... dont j'aime mieux être loin. Mon pays à présent, c'est où est mon fils ; j'irai le chercher ; je l'emporterai dans mes bras ; je l'aurai à moi, du moins, et je pourrai l'embrasser tant que le cœur m'en dira. Ah ! pauvre chérubin, je crois le voir, le tenir là...

Et dans son délire de mère elle baisait ses propres mains, pleurant comme si elle eût baisé les joues de son enfant.

M. Brousmiche, troublé, voulut en vain élever de nouvelles objections. Françoise s'habillait sans l'écouter pour aller chercher un revendeur. Il fallut enfin venir à une transaction. Le bossu obtint de la jeune femme qu'elle s'occuperait seulement ce jour là de régler ce qu'elle devait, et de faire ses préparatifs, tandis qu'il se chargerait, lui, d'avertir les acheteurs pour la vente du lendemain.

Il espérait que ce retard pourrait modifier les résolutions de Françoise; mais il ne fit que la raffermir dans son projet. Ainsi qu'elle l'avait dit au bossu, rien ne la retenait plus à Paris ; tout l'en repoussait au contraire. Son enfant était devenu l'unique pôle vers lequel se tournait ce cœur blessé. Elle vendit tout ce qu'elle possédait, comme elle en avait annoncé l'intention, et après avoir laissé à M. Brousmiche sa cuiller d'argent en souvenir d'amitié et pour qu'elle servît à M. Michel s'il revenait jamais, elle embrassa le bossu avec la tendresse d'une sœur, et monta dans le cabriolet qui devait la conduire aux diligences de Louviers.

Le portier resta sur le seuil de la porte cochère tant qu'il put voir le cabriolet, puis, rentrant dans sa loge, il s'assit tristement entre son chat et son oiseau.

ÉMILE SOUVESTRE.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE.

Sur la proposition du célèbre Meyerbeer, le roi de Prusse a décidé qu'à l'avenir on jouera tous les ans, au théâtre de la cour, trois opéras de compositeurs allemands contemporains, et qu'on commencera par le dernier œuvre de Spohr. Le roi a en même temps autorisé M. Meyerbeer à inviter le maître de chapelle Spohr, pour qu'il vînt diriger lui-même son opéra.

...les lois ne sont pas les mêmes pour tous? Est-ce que dans de telles contestations comme dans toutes les autres le juge peut créer le droit, et faire autre chose qu'appliquer la loi? (Très bien! très bien!) Cette immense question du règlement des attributions du conseil d'Etat en matière du contentieux, n'est pas nouvelle. Sous la Restauration, elle a préoccupé les meilleurs esprits, et la chambre serait peut-être bien surprise si on lui citait les hommes qui demandaient alors, pour les droits des justiciables du conseil d'Etat, de nouvelles garanties. Celui qui réclamait pour les juges du conseil d'Etat des garanties d'indépendance, c'était le garde des sceaux collègue de M. de Polignac. C'était M. de Courvoisier, et avec lui les hommes les plus versés dans l'étude et la pratique du droit administratif, MM. Cuvier et Maillard.

J'aurais voulu qu'on fît distribuer à la chambre le procès-verbal des délibérations de la commission chargée, en 1829, d'étudier ces questions; nous faisons des frais pour des objets qui ont moins d'importance. M. Cuvier demandait que les contestations entre l'Etat et les particuliers fussent, comme toutes les autres, renvoyées devant les tribunaux ordinaires. D'autres, et je suis de cet avis, pensaient qu'il vaut mieux soumettre ces questions à des magistrats ayant des connaissances et une aptitude spéciales, à des tribunaux où la procédure fût plus simple et plus expéditive. Ce n'est pas là une juridiction exceptionnelle, mais une juridiction particulière à certains cas et spéciale. Mais donnez-lui alors tous les caractères d'une juridiction, d'un tribunal, d'une magistrature.

L'amendement n'a été qu'un moyen pour ouvrir cette discussion, pour appeler l'attention de la chambre sur une question de la plus haute importance. Si la chambre croyait devoir s'en emparer, la décider, il y aurait lieu à un nouveau travail de la part de la commission.

M. DUMON, ministre des travaux publics. La question soulevée par M. Barrot n'est pas neuve en effet. Elle a, je le sais, occupé les esprits les plus éminents sous la Restauration, et les pouvoirs publics depuis 1830. Il y a cela de singulier, c'est que toutes les objections qui ont été faites, sont de différentes natures, et même contradictoires.

Quand on sort de la réalité, quand on cherche des solutions à des problèmes impossibles, il est difficile que les esprits même les plus justes et les plus sages ne s'égarent pas. C'est ce qui est arrivé pour la question qui nous occupe. Toujours les meilleures solutions présentaient l'inconvénient capital de rétablir la confusion des pouvoirs administratifs et judiciaires.

Le système qu'on vous propose aujourd'hui est-il meilleur que ceux qui l'ont précédé? Je ne le crois pas, et permettez-moi d'invoquer l'autorité d'un homme dont l'opinion a plus de poids que la mienne; je veux parler du magistrat qui préside la première cour judiciaire du royaume.

L'orateur cite un passage d'un rapport fait à la chambre des pairs par M. le comte Portalis et dans lequel il fait ressortir les funestes conséquences qui pourraient résulter de l'application du système présenté par l'honorable M. Barrot.

En examinant la question au point de vue de la compétence, l'orateur après avoir établi que le conseil d'Etat ne peut en aucun cas être juge de sa propre compétence, et qu'ainsi il ne peut avoir le caractère de juridiction, et être soumis aux règles ordinaires, poursuit ainsi: Vous voulez deux degrés de juridiction, et que les intérêts privés mécontents puissent appeler d'une première décision, à un tribunal plus élevé, comme cela se passe dans l'ordre judiciaire. A quoi bon tant de mesures, quand il s'agit d'un simple avis qui peut être révoqué par le ministre?

M. le ministre termine en s'efforçant de prouver que le régime actuel présente toutes les garanties désirables. Grâce à la salutaire barrière posée par l'ordonnance de 1839, et maintenue par le projet, on n'a plus à craindre aucun empiètement, et les intérêts privés trouvent des garanties.

M. O. BARROT. M. le ministre n'a pas répondu à l'objection capitale dirigée contre les conclusions du rapport. M. le ministre, en effet, a paru trouver tout naturel que les garanties fussent moindres pour les intérêts privés, quand ils sont en contestation avec l'Etat. Eh bien! moi, je crois que c'est dans ce cas qu'ils ont droit à plus de garanties.

On me reproche de rétablir la confusion entre le pouvoir administratif et le pouvoir judiciaire, à laquelle l'assemblée constituante a mis fin. Je déclare que c'est vous qui rétablissez cette déplorable confusion, vous qui investissez l'administration du pouvoir judiciaire, qui lui attribuez le pouvoir de prononcer entre deux intérêts opposés, sans lui donner le caractère de ce pouvoir, sans l'entourer des garanties dont il a besoin.

L'orateur termine en reconnaissant que, pour introduire une semblable modification dans le régime actuel, l'initiative du gouvernement est nécessaire. Toutefois il persiste dans la proposition.

M. FAIXMANS est admis et prête serment.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix les conclusions de M. O. Barrot, qui seraient renvoyées à la commission et formulées par elle en article.

L'amendement est rejeté à la seconde épreuve. (Vive agitation.)

MM. P. CHASSELOUP-LAUBAT et VIVIEN combattent l'amendement de M. Taillandier, qui ne donne pas aux intéressés la garantie qu'il semble leur donner, et qui pourrait avoir des inconvénients.

M. O. BARROT. Tout ce qui tend à assurer des garanties à la défense de tous les intérêts en justice peut trouver place dans une loi. Il y aurait sans doute des inconvénients dans l'exécution de la disposition présentée par M. Taillandier, mais c'est à la pratique à les corriger.

M. TAILLANDIER modifie son amendement en ces termes:

« Les questions posées par le rapport seront communiquées aux avocats des parties avant la séance publique indiquée par l'art. 25. »

M. CRÉMIEUX reprend pour son compte la première rédaction qui est rejetée.

L'amendement modifié comme nous venons de l'indiquer est adopté.

Art. 21. Le rapport des affaires contentieuses est fait au conseil d'Etat, en séance publique.

« Les conseillers d'Etat et les maîtres des requêtes en service ordinaire ont seuls le droit d'y siéger: les auditeurs y assistent.

« La séance est présidée par le garde des sceaux, et en son absence par le vice-président du conseil d'Etat.

« Après le rapport, les avocats des parties sont admis à présenter des observations orales; le commissaire du roi donne ses conclusions dans chaque affaire. » — Adopté.

M. VIVIEN propose de remplacer ces mots du 4e paragraphe: « Elle est motivée, » par ceux-ci: « Elle énonce les motifs qui n'ont pas permis de suivre l'avis du conseil d'Etat. »

M. SCHUTZENBERGER combat l'amendement, qui lui semble contenir un principe dangereux.

La modification de M. Vivien est rejetée. L'amendement de M. Dufaure est adopté.

Art. 31. « Le procès-verbal des séances du conseil d'Etat mentionne l'accomplissement des dispositions des articles 25, 26, 27, 28, 29 et 30 de la présente loi.

« Dans le cas où ces dispositions n'ont été observées, l'ordonnance du roi peut être l'objet d'un recours en révision, lequel est introduit dans les formes de l'article 33 du décret du 22 juillet 1806. » — Adopté.

Art. 32. « Seront applicables à la tenue des séances publiques du conseil d'Etat, les dispositions des articles 88 et suivants du Code de procédure civile sur la police des audiences. » — Adopté.

Art. 33. « Les lois et règlements antérieurs, concernant le conseil d'Etat, sont abrogés dans toutes celles de leurs dispositions qui seraient contraires à la présente loi. » — Adopté.

Il ne reste plus à voter que les dispositions transitoires, sur lesquelles M. ...

... actuel du tirage au sort pour le remboursement des actions industrielles en vue de l'amortissement. Dorénavant, dit le *Journal des travaux publics*, chaque actionnaire recevra une somme avec laquelle il devra faire lui-même son amortissement.

— Des dépêches relatives aux affaires de Suisse viennent d'être adressées par notre gouvernement à M. de Pontois, en ce moment à Zurich.

— M. le ministre de la marine et des colonies a reçu de M. le contre-amiral Hamelin un avis officiel, daté du 13 novembre 1844, en rade de Valparaiso. Cet officier-général se disposait à effectuer son départ de cette rade, à bord de la frégate la *Virginie* qui porte son pavillon, le lendemain 14 novembre, à l'effet de se rendre aux îles Marquises et à Taïti, où il est par conséquent probable que son arrivée aura eu lieu vers la mi-décembre.

M. le contre-amiral Hamelin était informé, de la part de M. le capitaine de vaisseau Bruat, sous la date du 3 octobre 1844, du maintien de la tranquillité publique à Taïti, ainsi que l'annonçaient déjà, dès le 21 août, les dernières dépêches de ce gouverneur parvenues en France.

— M. de Bourqueney, ambassadeur de France à Constantinople, qui vient de se marier à Paris, doit repartir ces jours-ci pour son poste.

— M. le marquis de Ferrière Levayer repartira pour la Chine le 20 mars, avec la ratification du traité conclu avec cet empire.

— M. le cardinal de Bonald est arrivé hier à Paris.

— On écrit de Bourges, que la princesse de Beyra, femme de D. Carlos, garde le lit depuis plusieurs jours.

— Le comte de Mornington, frère du duc de Wellington et de lord Cowley, ambassadeur de la reine d'Angleterre à Paris, vient de mourir à Londres.

— Le régime actuel de nos quarantaines en France engendre forcément des absurdités. Le *Papin*, bateau à vapeur du gouvernement, parti le 14 janvier du Pyrée, toucha en revenant à Cerigo et à Malte, où il aborda sans difficulté. Surpris par un fort coup de vent en face des côtes d'Italie, il se réfugia à Livourne où il demeura 7 jours entiers en libre pratique, et où il a débarqué trois passagers. Enfin il arrive à Toulon, et là on le force de subir la quarantaine. De leur côté, les trois passagers débarqués à Livourne s'étaient rendus directement à Marseille, où ils étaient entrés sans difficultés, pendant que leurs anciens compagnons de voyage étaient détenus au Lazaret. Il serait temps de faire cesser ces ridicules entraves qui permettent de refuser la libre communication à un navire qui a été reçu partout où il a abordé. Les intérêts particuliers et abusifs qui président seuls à la conservation de ce régime de quarantaine devraient cesser d'être préférés aux intérêts généraux du commerce et des voyageurs.

— M. le procureur du roi de Chartres vient de poursuivre devant le tribunal civil de cette ville l'interdiction d'Emile Gallien, qui est, dit-il, atteint d'aliénation mentale et incapable d'administrer ses biens. Les juges ont interrogé Emile. Quand le président lui a dit qu'on le prétendait fou, il a répondu: « Il y a des fous qui ont des quarts-d'heure de sages-« se, et des sages qui ont des quarts d'heure de folie. » — Le tribunal a trouvé cette réponse si sensée qu'il a refusé, jusqu'à nouvel ordre, de prononcer l'interdiction. L'hilarité qui a accueilli la saillie d'Emile Gallien a semblé en même temps une épigramme par laquelle il se vengeait du ministère public.

— Depuis trois jours, lit-on dans la *Mouche de Saône-et-Loire*, le sieur Rousset pleurait son jeune enfant que sa mère avait étouffé involontairement pendant son sommeil. Il veut enfin distraire un instant sa douleur et sortir de ce lieu où un petit être, qui lui souriait et le caressait, ne lui sourira plus jamais. Il prend donc son fusil pour faire la guerre à quelques moineaux que la rigueur de l'hiver avait réunis dans sa cour même, autour du pailler.

A quelques pas, derrière, suivait un de ses voisins, marchant sur la pointe des pieds. Tout-à-coup la détonation de l'arme à feu se fit entendre; le voisin accourut, comptant s'applaudir avec le chasseur de quelque bonne capture; mais, hélas! quel spectacle affreux l'attendait! Rousset était debout, immobile, en proie à un tremblement convulsif; son regard était fixe, et ses mains crispées tenaient encore le fusil dans la position où il venait de partir. Le voisin, étonné de le voir ainsi, lui parla, et Rousset ne répondit qu'en poussant un cri et tombant raide mort. Le fusil avait éclaté, et la charge, sortie par la culasse défoncée, lui avait broyé les entrailles.

— Voici la liste exacte des candidats présumés au fauteuil laissé vacant par Lakanal, à l'Académie des sciences morales et politiques, section de morale: MM. Alban de Villeneuve Bargemont, Louis Reybaud, Léon Faucher, Odilon Barrot et Matter.

— M. Grille de Beuzelin, chef de bureau au ministère de l'intérieur et secrétaire de la Commission des monuments historiques, vient d'être enlevé à l'âge de 38 ans, par une longue et douloureuse maladie.

— Le prix du pain, dans Paris, est fixé pour la première quinzaine de mars, à 30 c. le kil. de première qualité, et à 22 c. le kil. de seconde qualité. Beaucoup d'ouvrières ne gagnent que 40 ou 50 c. par jour; le pain est donc encore beaucoup trop cher pour elles.

— Une femme de St-Etienne depuis longtemps à Paris, dans un état voisin de la gêne, vient d'hériter d'une fortune d'un million.

— L'hospice des Urselines de Bruxelles vient d'admettre au nombre de ses pensionnaires Mme Ida Sainte-Edme, âgée de 67 ans environ, et auteur des *Mémoires d'une Contemporaine*. Sa pension est payée par une dame charitable de la haute société bruxelloise.

— M. Evanno, détenu politique du 12 mai et amnistié au mois d'octobre dernier, vient d'être écroué à la Force pour rupture de ban.

— On vient de terminer, à la manufacture royale des Gobelins, un immense tapis destiné à orner la grande salle des Ambassadeurs, à Versailles. Ce bel ouvrage a été commencé en 1783; il est entouré de guirlandes de fleurs et d'arabesques. Aux quatre coins sont quatre grands bouquets de roses composés, d'après des aquarelles exécutées par Mme Elisabeth, la sœur du roi Louie XVI, et renferment toutes les espèces de roses connues en France vers la fin du XVIIIe siècle.

— La misère s'accroît, dit le poète, mais non la prévoyance:

« Une mère de famille, pressée par la misère, avait volé un lapin. Elle ...

... chacun était muni, ils l'ont harangué et ont entonné un hymne national: Adieux de la jeunesse de l'Institut polytechnique.

— *El Castellano* recueille les paroles suivantes articulées en chaire par un prêtre espagnol qui prêchait contre le journalisme: « Mes chers » frères, ne vous occupez pas de lire tous ces papiers qui s'impriment en » nos temps d'orage: si tous ne sont pas mauvais (car il en est beaucoup » de pervers et d'impies), toujours est-il que même dans les moins dange- » reux il y a tous les éléments d'une stérilité d'idée qu'un chrétien ne » saurait concilier avec son devoir. »

— Par suite d'un conflit qui s'est élevé à Freiberg (Saxe), entre les élèves de l'école des mines et les officiers de la garnison, quarante-neuf étudiants sur quatre-vingts ont été exclus de l'établissement et chassés de la ville.

— « On assure, dit littéralement *El Clamor publico*, qu'un haut per- » sonnage veut marier l'infant don François-de-Paule avec une certaine » dame, et peut-être dans un but *sinistre*. » *El Castellano* dément formellement cette étrange nouvelle.

— Un acte incroyable de monomanie est ainsi raconté par le *Corsaire-Satan*:

« Hier, à six heures du soir, sur le bord du canal de la Bastille, une jeune femme de 25 à 30 ans, d'une mise soignée, accoste un enfant de 9 années, nommé Coudan, et l'entraîne, en lui promettant des dragées, jusqu'à la place Royale. Arrivé là, l'enfant, qui ne voyait point venir de bombons, veut prendre la fuite; mais il se sent pris au collet par la jeune dame; il crie, la foule s'assemble; mais sa persécutrice, adressant la parole aux curieux, leur affirme que cet enfant est le sien, que c'est un mauvais sujet qui a découcher trois nuits, et qu'elle va le corriger de la bonne façon. Ce disant, elle ramène le malheureux du côté de la Bastille; l'enfant se plaignant d'un violent mal de tête: « Attends, dit-elle, je vais te guérir. » En disant ces mots, elle le saisit, le précipite dans le canal, et disparaît à tous les yeux; les bateliers de service accoururent aussitôt, et retirèrent de l'eau le pauvre petit presque asphixié. Le docteur Montazeau, médecin du théâtre Saint-Antoine, parvint enfin, au bout d'une heure, à le rappeler à la vie. On attribue l'action étrange de cette femme à un accès d'aliénation mentale. »

P. S. Ce soir, le *Messager* assure que Coudan, s'étant laissé tomber dans le canal, a imaginé le récit dont le *Corsaire-Satan* aurait été dupe.

TRIBUNAUX.

AFFAIRE LOURSEL. — EMPOISONNEMENT D'UNE FEMME PAR SON MARI. — LETTRES MYSTÉRIEUSES. — DÉTAILS ROMANESQUES.

Aujourd'hui, 28, l'affluence des curieux a été plus nombreuse encore qu'aux audiences précédentes dans la salle de la cour d'assises de Rouen. En dépit des circulaires ministérielles, un grand nombre de jolies femmes se faisaient remarquer dans la foule. Le bruit avait été répandu que Mlle de Boveri devait être interrogée dans cette audience.

La femme Huet a déclaré que quelques instants avant que la dame Loursel expirât, son mari lui avait passé le bras autour du cou et l'avait embrassée avec effusion.

M. le procureur du roi a déclaré qu'il se réservait de poursuivre l'officier de santé Bohée, pour qu'il expliquât les variations qu'on remarque entre sa déposition écrite et sa déposition orale. La cour a rendu un arrêt qui consacrait cette réserve.

Palanqui, menuisier, a dit qu'Armantine Ponthieu l'avait singulièrement pressé de construire le cercueil destiné au cadavre de la dame Loursel.

L'expert, M. Bussy, questionné par un juré, a déclaré qu'il était très difficile à un pharmacien même de faire, à première vue, la différence de vomissements produits par une indigestion de ceux que le poison provoque.

Un témoin a assuré que le père et la mère de l'accusé n'avaient rien épargné pour perdre leur bru de réputation. Voici la déposition de la sœur Sainte-Alexandre, religieuse de la communauté d'Ernemont:

Mlle Bénard a été à deux reprises pensionnaire au couvent d'Ernemont; c'était une enfant fort douce; et on n'a eu qu'à se louer d'elle jusqu'au moment où elle est sortie du couvent pour se marier.

D. Ne vous avait-on pas priée de faire à la demoiselle Bénard quelques observations pour la détourner de son mariage? — R. Oui, monsieur, et je lui donnai quelques conseils motivés sur son jeune âge.

D. N'avez-vous pas vu la dame Loursel mère? — R. Oui, monsieur, le jour qu'elle a emmené la demoiselle Bénard. Je lui fis observer qu'il était déraisonnable d'enlever ainsi sans plus de précautions une jeune personne relevant de la maladie; elle me dit qu'elle serait très heureuse, et je lui répondis alors: Allez, madame, vous répondez devant Dieu et devant les hommes de la vie de cette enfant.

D. Avez-vous remarqué chez Mlle Bénard quelques accès de folie? — R. Jamais, monsieur.

D. Etait-elle aimée de ses camarades? — R. Oui, monsieur, et ses compagnes, en apprenant sa mort, l'ont pleurée.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. Est-ce que vous avez cherché à décider cette jeune personne à entrer dans votre communauté? — R. Non, monsieur. Jamais nous ne cherchons à influencer ainsi les jeunes filles; j'allai même, en l'engageant à retarder son mariage, jusqu'à lui dire qu'elle ne paierait pas le trimestre commencé, mais seulement le temps écoulé. Je n'étais inspirée que par l'intérêt de sa santé.

Un juré a adressé ensuite des interpellations à l'accusé au sujet de la malheureuse Armantine Ponthieu:

UN JURÉ. J'aurais quelques interpellations à adresser à l'accusé, afin que ses réponses puissent être contrôlées par les témoins de Buchy. L'accusé avait-il un garçon, ou bien était-ce sa servante qui l'aidait dans le service de sa pharmacie?

L'ACCUSÉ. C'était la petite servante qui m'aidait.

M. LE PRÉSIDENT. Ainsi, cette jeune fille, qui n'était chez vous que depuis deux mois, connaissait et servait les médicaments?

L'ACCUSÉ. Je ne me suis jamais absenté pendant les deux mois que cette jeune fille a été chez moi, si ce n'est pour aller chez mon père; au reste, je l'avais habituée à servir la fleur d'oranger, la gomme, etc.

M. LE PRÉSIDENT. Les médicaments insignifiants? — R. Oui, monsieur; mais la fille Ponthieu nettoyait tous les samedis les armoires où étaient les médicaments, et elle me demandait souvent à quoi servait telle ou telle chose.

LE JURÉ. Pendant ces deux mois, l'accusé a-t-il vendu de l'arsenic? — R. Oui, monsieur.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez dû inscrire les ventes, recherchez-les sur votre livre?

On représente à l'accusé le livre qu'il tenait conformément à la loi, et il trouve la mention d'une vente d'arsenic le 15 février 1844. La fille Ponthieu



Ecalles.

Six semaines après c'était la foire de Buchy ; j'y accompagnai mon frère. J'aperçus M. Loursel et sa femme qui me demandèrent des nouvelles de ma santé; M. Loursel me conseilla de mettre mes jambes à l'eau et d'y joindre de la moutarde ; il me prépara quelques petits paquets et tout fut dit. Quinze jours après mon frère, voulant me distraire, m'offrit une promenade en voiture; nous allâmes à Buchy, puis à une assemblée publique où dansaient les paysannes. Nous revînmes à Buchy et tout fut dit.

Depuis cette époque j'ai été atteinte d'une maladie très grave, très sérieuse qui a mis à une cruelle épreuve la tendresse de mes parents. Tous les deux mois j'ai une rechute qui me fait entrevoir la mort.

Quand M. le procureur du roi vint, il n'y avait pas quinze jours que j'étais levée, et sa visite eut des conséquences déplorables pour ma santé : un mois après j'étais attaquée d'une maladie plus grave encore, et l'on me soumit au traitement anti-scorbutique dans toute l'acception du mot. Oh ! aucune épreuve ne m'a manqué ; mais je me suis dit : Il faut paraître, il le faut ; (avec exaltation) il n'y a dans mon cœur aucun sentiment qui ne soit pas comme celui des anges ; j'ai songé à la tendresse de ma bonne mère pour moi, j'ai repris courage et je suis venue. (Le témoin pleure.) Maintenant, M. le président, j'attends vos questions.

M. LE PRÉSIDENT. L'accusé, en dansant avec vous, vous a adressé des compliments ; il vous a parlé de vos avantages extérieurs, il vous a dit que vous réunissiez tout ce qu'il fallait pour rendre un homme heureux ? — R. Ce n'est pas précisément cela, M. le président ; au reste, je ne puis me rappeler les galanteries qu'il m'adressa, mais je les résume en un mot ; il me dit : Je vous connaissais de réputation. Vous êtes encore au dessus de cette réputation.

D. Il vous serra la main ; cela ne vous parut-il pas peu convenable de la part d'un homme marié ? — R. Je n'y attachai pas d'importance, parce que, en me serrant la main, il me parlait de ma santé.

D. Mais quand un homme serre la main d'une femme et lui adresse des compliments, cette femme voit ordinairement là une preuve du désir de lui plaire. D'ailleurs vous l'avez dit dans l'instruction. — R. C'est possible, j'étais troublée et je ne pouvais pas être explicite comme maintenant que j'ai scruté la solitude de ma conscience. Il est vrai qu'il m'adressait des galanteries. Je ne cherche à rien dissimuler. Quand M. le procureur du roi est venu à Ecalles, il a lu dans le fond de ma pensée ; il a dû en être l'interprète, je ne pense pas qu'il en ait abusé. (Le témoin pleure)

D. Quand avez-vous connu la mort de Mme Loursel ? — R. Le lendemain.

D. Par qui ? — R. Mon père avait requis le peintre Lécuyer de venir restaurer mon appartement. Quand il entra, j'étais à faire un extrait de littérature ; il me demanda s'il me gênait ; non, lui dis-je. Eh bien, reprit-il, je vais vous apprendre une grande nouvelle, et il me dit que Mme Loursel était morte... Je laissai tomber ma plume.

Je croyais, j'étais pénétré que M. Loursel avait fait un mariage d'inclination ; je ne voyais personne et jamais je n'avais entendu dire que son mariage pût ne pas être heureux. Emportée, je puis le dire, mon Dieu ! par un sentiment de sympathie, malade, impressionnable, j'ai écrit à M. Loursel une lettre de condoléance pour le soutenir contre le cruel malheur qui le frappait dans ses plus chères affections ; je déplorais avec lui la mort de cette jeune femme quittant l'existence au matin de sa vie ; je lui rappelais qu'il lui restait un gage de son union, et qu'il fallait reporter sur lui toutes ses affections et se soumettre aux décrets de la Providence.

D. Quand avez-vous appris que, d'accord avec la rumeur publique, la justice dirigeait des investigations contre Loursel ? — R. Je l'ai su d'abord par Lécuyer, qui m'a dit que c'était un affreux malheur, que Loursel était incapable d'un tel crime. Quelle désolation pour son malheureux père ! Quel supplice pour sa mère, qui l'aimait tant ? En me disant cela, Lécuyer, qui est franc et qui a une assez belle âme, me toucha profondément. Ensuite la maîtresse Denoyon, qui est bonne, qui est sensible, me l'a dépeint avec une si désolante vérité et des larmes si poignantes, que, sous l'influence de l'émotion que j'éprouvais, j'écrivis la lettre que vous savez. C'était plutôt à l'accusé qu'à l'homme que j'écrivais. J'ai voulu le soutenir contre les épreuves qui l'attendaient ; j'ai eu tort sans doute. Oh ! depuis ce moment, j'ai bien vieilli d'expérience ! Oui, sans doute, devant le tribunal de la société, j'ai failli ; je consens qu'on m'accable (avec la plus grande exaltation) ; mais devant Dieu, devant le juge suprême et éternel qui voit les consciences, je sais que je n'ai rien à me reprocher. Mon but était honorable, je voulais consoler un malheureux, le soutenir dans son désespoir, le conserver pour son enfant, pour sa mère !

Oui, M. le président, j'ai commis une légèreté impardonnable ; mais s'il y a ici des personnes sensibles, elles me comprendront ; j'étais seule, sans expérience ; maintenant, j'ai mon frère qui est bon, qui me soutient dans de si cruelles épreuves. Ah ! mais, je vous en supplie, ne voyez dans ce que j'ai fait qu'une inspiration honorable, un excès de bonté. (Le témoin, qui est arrivé au paroxysme de l'exaltation, verse d'abondantes larmes et se cache la figure. — L'accusé conserve toujours une attitude impassible.)

M. LE PRÉSIDENT. Mademoiselle, je suis loin de songer à incriminer votre conduite autrement que comme une grave inconséquence qu'explique votre impressionnabilité excessive et la fascination exercée sur vous par l'accusé ; mais je dois vous demander si, avant la mort de Mme Loursel, vous avez eu avec Loursel une correspondance ou des entrevues dont, je le répète, nous n'entendons pas exagérer la portée au-delà des limites d'une liaison de sentiment.

LE TÉMOIN (se levant avec vivacité). M. le président, M. le procureur du roi a dû lire dans le cri de ma conscience ; jamais je n'aurais songé à nouer des relations d'aucune espèce avec M. Loursel tant qu'il a été marié. Oh ! non, grand Dieu, ce n'est pas moi qui par une seule parole, voudrais porter le trouble dans un jeune ménage. Dieu est là devant qui j'ai prêté serment et qui m'a infligé la maladie à laquelle je succomberai peut-être ; j'aime ma mère plus que la vie, eh bien ! devant Dieu, sur la tête de ma mère, je vous adjure de croire à la pureté de mes sentiments.

de la propriété qu'elle s'attaque.

« Le projet de loi qui a pour but de rendre au clergé les biens non vendus est aujourd'hui soumis aux cortès, et une inquiétude générale s'est répandue parmi les détenteurs de biens achetés. L'intérêt public les avertit, en effet, que ce projet renferme pour eux une menace de spoliation. Si les biens non vendus sont restitués, c'est sans doute que la nation n'avait pas le droit de les prendre ; or, le droit est absolu, et l'occasion vient tôt ou tard de l'appliquer. Aujourd'hui l'on n'ose pas toucher encore aux propriétés acquises ; mais demain, le clergé, fort d'une première concession, en exigera une seconde. Dans ce moment même, il n'hésite pas à s'en expliquer. Les plus hardis disent hautement que la vente des biens nationaux a été un vol ; les hommes politiques demandent qu'à défaut d'une restitution difficile et *inopportune*, on frappe tous ces biens d'une contribution spéciale applicable au culte et au clergé. La cour de Rome met la même condition au rétablissement complet de ses bons rapports avec l'Espagne. »

La *Réforme* fait des réflexions sur les deux récentes expéditions de la police dans des *tapis francs* du boulevart du Temple, qui amenèrent un si grand nombre d'arrestations.

« Aujourd'hui, dit-elle, on nous annonce que de 297 individus arrêtés, dix seulement ont été retenus par les juges d'instruction.

« Rien ne prouve mieux l'absurdité de ce système, qui consiste à ouvrir ou tolérer dans les quartiers populeux ce que l'on appelle des *Souricières*, pièges maladroits et dangereux, que les malfaiteurs et leurs complices évitent sans peine, mais où tombent facilement l'imprudence et l'inexpérience.

» Au point du vue moral, il n'est pas d'invention plus hideuse, plus contraire à toute bonne police, à la civilisation. Comment ! sous la surveillance et la protection de l'autorité, on ouvre des repaires où la jeunesse va se corrompre, où la paresse achève de s'abrutir ! On met en contact la misère, assez mauvaise conseillère déjà, et la perversité émérite qui cherche obstinément des recrues et des complices ! On permet enfin de tenir des écoles de débauche et de dépravation, dans l'espoir d'y ressaisir plus tard quelques-uns de ceux qui s'y seront débauchés et dépravés ! Au point de vue moral, c'est hideux : c'est de la démence au point de vue administratif.

» De bonne foi, fait, d'un autre côté, observer la *Réforme*, est-ce seulement au *tapis franc* qu'en mettant la main sur une masse d'individus on rencontrerait un coupable sur trente ? Votre société est-elle si pure, que de tels exemples ne puissent se trouver ailleurs ? Ne savez-vous point d'autres lieux où l'on vole, où l'on dépouille, où l'on égorge sans pitié ni merci, où les dupes ne perdent pas seulement quelque monnaie de cuivre, mais des sommes énormes. Allez jeter vos filets à cet endroit où des millions servent d'enjeu, et nous verrons ensuite si, dans cette population de joueurs privilégiés, il n'en est qu'un sur trente qui mérite d'attirer les regards de la justice. »

Le *Constitutionnel* cite un article du *Times* dans lequel on juge assez peu favorablement notre ministère. Le *Times* dit, entre autres choses :

« Il est impossible de contester la vérité de la remarque faite par M. Billault que le ministère français n'a lié à son administration aucune de ces grandes mesures de réforme sociale et de progrès législatif, hardiment conçues et vigoureusement exécutées, qui excitent un salutaire intérêt dans le pays, et fortifient un gouvernement en montrant sa sagesse et sa force. »

Se fondant sur la double impuissance du cabinet et de l'opposition, le journal anglais estime que « le gouvernement est plus probablement destiné à pourrir dans un calme plat qu'à périr dans une bourrasque. » Le *Times* déplore un état de choses qui paralyse tout par un obstacle général, une négation universelle.

Marchés de Paris.

Halle aux farines du 28 février. — Arrivages 1369-18. — Ventes 982-89. Restant à la halle 16890-64. — Gruaux 44,70 à 47,75. — Farines 1re 31,20 ; 2e 29,75 à 30, 5 ; 3e 21,20 à 26,75 ; 4e 19,10 à 23,55.

Marché Saint-Antoine, 28 février. — Foin, 1re 45 à 47 ; 2e 42 à 44 ; 3e 36 à 40. — Luzerne 1re 18 à 48 ; 2e 43 à 45 ; 3e 40 à 42.. — Regain 1re 38 ; 3e 00. — Trèfle, 1re 33 ; 2e 28 ; 3e 26. — Paille de blé 1re 26 à 28 ; 2e 23 à 25. — Paille de seigle 1re 27. — Paille d'avoine, 2e 32.

Marché de Poissy, 27 février. — Il a été amené 1768 bœufs, sur lesquels 1508 ont été vendus 1,16-0,94-0,80. — 46 vaches amenées, dont 42 vendues 0,94-0,84-0,74. — 587 veaux amenés, sur lesquels 586 ont été vendus 1,80-1,62-1,44. — 6298 moutons amenés, vendus 6129 à 1,34-1,16-0,98.

Halle aux veaux du 28 février. — Veaux amenés 843, vendus 843 1,92-1,72-1,52. — Vaches amenées 64, vendues 57 1,18-0,98-0,78. — Taureaux amenés 3, vendu 3 0,70.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 27-28 février. — Porcs amenés 997, 980 ont été vendus 1,06-0,90-0,80. — 473 veaux amenés, 473 vendus 1,70-1,60-1,50.

Marché de la Vallée du 28 février. — Alouettes (la dizaine) 1,00 à 1,25. — Agneaux 1 à 25. — Bécasses 2,00 à 3,00. — Bécassines, 0,75 à 0,00. — Canards barbotteurs 0,95 à 2,00. — Canetons 2,50 à 3,50. — Chapons 2,50 à 6,00.

vers la fin de la Bourse.

Il y a eu hausse sur tous les chemins de fer, principalement dans les [illegible] à terme.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Emprunt, 85 90. — Belge 1842, 108 1|2. — 2 1|2, 62 10, 15. — Société générale, 1630. — Naples, récépissés Rothschild, 103. — Comptoir Ganneron, 1112 50. — Obligations hypothéc. 405. — Lots d'Autriche, 400. — Espagne 3 p. 0|0, 40 1|8. — — Id. Dette intérieure, 33 1|2. — Zinc Vieille-Montagne, 5200. — Nouvelle-Montagne, 2600. — Aveyron, 5250. — Batignolles, 67[illegible]. — Gaz français, 4800. — Id nouv. 4500. — Anglais, 8750. — Nouveau 820[illegible]. — Calais, 1150. — Belleville, 1500, 1525. — La carrière, 5750. — Lin Maberly, 695, 690.

Obligations de chemins de fer : Orléans, 1270, 1265. — Grand'Combe, [illegible]

Chemins non constitués : Bordeaux, 680, 700. — Vierzon, 870, 860. — Boulogne, 632 50, 642 50. — Montereau, 545. — Sceaux, 635, 645. — [illegible] 612 50, 615.

A terme : Emprunt, 86 85, 90, 86 15. — 2 1|2 belge, 62 10, 25. — Montpellier, 615, 595.

5 0|0 compt.	1er c. 121 80	P.H. 121 80	P.B. 121 50	dr c. 121 80	hier 12[illegible]
— fin cour.	121 85	121 35	121 40	121 70	121 [illegible]
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	»
3 0|0 compt.	85 »	85 »	85 »	85 »	[illegible]
— fin cour.	81 90	85 10	84 85	85 10	[illegible]
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	»

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.
4 1|2 0|0.	113 40	» »	B. » 10	5 0|0 Bge 1840	101 1|2	101 5|8	H. [illegible]
4 0|0 ...	108 50	» »	» »	— Portugais.	60 3|4	» »	»
O. de la V.	1150 »	» »	H. 10 »	Esp. D. active	» »	» »	»
B. de Fr..	3210 »	» »	» »	5 0|0 Naples.	» »	» »	»
C.G 5000				— Romain..	105 5|8	» »	»
— 1000	1090 »	» »	B. 5 »	Obl. Piémont.	1230 »	» »	»
O. hyp...	773 75	775 »	» »	Emp. d'Haïti.	480 »	» »	»
4 Can....	1280 »	» »	B. 1 25	B. Belge.	652 50	» »	»

CHEMIN DE FER.					
St-Germ.	1165 »	» »	B. 5 »	1150, 1170.	H. [illegible]
V.-R. Dr.	555 »	» »	B. 5 »	550, 560, 545, 560.	H. [illegible]
— R. G.	375 »	377 50	B. 1 25	375, 381 25, 372 50, 381 25.	H. [illegible]
Orléans..	1212 50	1225 »	H. 11 25	1210, 1225, 1207 50, 1223 75.	H. 10 [illegible]
Strasb...	322 50	322 50	» »	322 50, 325, 321 25, 325.	»
Rouen...	1110 »	1122 50	H. 2 50	1110, 1122 50, 1105, 1122 50.	H. 10 [illegible]
Havre...	922 50	932 50	H. 5 »	925, 932 50, 922 50, 932 50.	H. [illegible]
Marseill.	1045 »	1065 »	» »	1047 50, 1065, 1042 50, 1060.	H. 2 [illegible]
La Teste	210 »	220 »	H. 12 50	215, 220.	H. 11 [illegible]

LONDRES, 26 FÉV.	C. DE LA COULISSE.	Primes.
Consol.... 99 3|4 7|8.	Av. 84 97 1|2.	F. c. 85 15, 25 d. un. 25 [illegible] d. 50.
Esp. act... 27 1|2.	Ap. 85 15.	F. c. 122 20, 122 d. un. 122 35 60 d. 50.
Portug..... 80 1|2.		Orl., 1225 d. 20. 1225, 1[illegible] 50 d. 10.
Mexic..... 35 5|8.	Rep. Fin c. F. pr.	Rouen, 1130, 1140 d. [illegible]
Brésil...... ..	3 0|0 12 1|2 15.	Mars., 1065, 1090 d. 2[illegible] 1080, 1090 d. 10.
5 0|0 holl. 98 7|8.	5 0|0 25 50	
2 1|2 do... 63 3|8.		
Rouen..... 42 1|0.	Bons du Trésor. 3 0|0.	
Orléans.... 48 1|4.		

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 82,00 à 00,00 ; courant du mois, 84,00 à 00,00 ; mars et avril, 84,00 à 00,00 ; 4 d'été, 86,00 à 87,[illegible] 4 derniers, 92,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 78,00.

ESPRIT 3|6. — Disponible et courant du mois, 88,50 à 88,00, mars en décembre, 84,00 nominaux.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,50.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 1er mars.

7 h. » |» OPÉRA. —
7 h. 1|2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Le Gendre d'un millionnaire.
7 h. » |» OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon. Diable à l'école.
7 h. 1|2 ITALIENS. — Norma.
7 h. » |» ODÉON. — Notre-Dame des Abîmes.
6 h. 3|4 VAUDEVILLE. — Mystères. Soirée. 3 Loges. Haine d'une jeune fille.
6 h. » |» VARIÉTÉS. — Mimi. Richelieu. Boquillon.
6 h. » |» GYMNASE. — Tuteur de 20 ans. Philippe. Deux César. Un Bal.
6 h. » |» PALAIS-ROYAL. — Nuit terrible. Tour d'Ugolin. Mère Michel.
6 h. » |» PORTE-ST-MARTIN. — Lady Seymour.
6 h. » |» AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. » |» GAITÉ. — Ruines de Vaudemont.
6 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. » |» COMTE. — Marin. Polichinelle. 2 Frères. Mort aux Rats.
6 h. » |» FOLIES. — Toutou. Rosière. Gamin. Cendrillon. Voyage.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

... est imposé aux jeunes gens qui veulent suivre ...e carrière.

...ne question, antérieurement controversée, celle de savoir si le ... en matière contentieuse, peut réformer les décisions du conseil ...tat, est tranchée par la loi nouvelle en faveur de l'omnipotence ...ale ou plutôt ministérielle ; mais l'exercice de cette puissance ...crétionnaire, attribuée au gouvernement malgré les éloquents ...rts de M. Odilon Barrot, est subordonné à quelques garanties. ...n'est pas secrètement que le pouvoir royal pourra s'écarter, par ...onnance, de la décision prise en conseil d'Etat ; une pareille ...sure ne sera prise qu'en conseil des ministres ; on devra la pu...r par la voie du *Moniteur* et du *Bulletin des Lois*.

...a loi votée aujourd'hui n'empire pas l'état antérieur des choses. ...e innove trop peu pour nuire, et cette puissance supérieure aux ...isions du conseil d Etat qu'elle attribue au roi dans son conseil ... ministres, existait de fait avant le nouveau projet de loi, bien ...elle fût contestée par quelques auteurs. On peut dire que l'œuvre ...M. Martin du Nord ne fera pas de mal, qu'elle produira même un ...le bien; mais ces paroles sont la vive critique d'un travail lon...ment élaboré d'avance, d'un travail qui, pendant quatre jours ...discussion publique, a complétement absorbé l'attention de nos ...mes d'Etat, de nos orateurs. Il devrait naître beaucoup de ...n, il devrait sortir des réformes puissantes, des créations fé...des de ces efforts auxquels ont concouru les esprits qui sont ...larés officiellement les plus éclairés de la France.

...our régénérer le conseil d'Etat, ce haut tribunal administratif, ...udrait former des membres capables de résoudre les problèmes ...és, journellement soumis à la décision de ce corps ; c'est-à-dire ...udrait vivifier d'abord ou plutôt créer l'enseignement du droit ...inistratif, lui faire dans nos Facultés une part plus large aux dé...s des parties mortes du droit romain dont l'enseignement de...t se restreindre à ces grandes notions de la propriété, de l'usu...t, de l'usage, des servitudes, des contrats dont la législation ...çaise est encore nourrie.

...u'ont à faire nos jeunes légistes de l'esclavage, de l'affranchis...ent, des actions prétorienne et de l'interdit *utrubi*? Qu'on leur ...e un peu moins des sénatus-consultes Tertullien et Orphitien, ...peu plus de nos routes, de nos canaux, de nos chemins de fer, ...notre législation agricole et industrielle qui n'est encore dans ...Facultés qu'un hors-d'œuvre.

... de ces efforts législatifs qui se continuent de siècle en siècle et qui nous ont déjà dotés de textes si nombreux sur les mines, la culture du sol, la chasse et la pêche, les fabriques, les halles et marchés, les moyens de transport, les hôpitaux, théâtres, musées, la constitution encore imparfaite de la commune, en un mot sur toutes les branches du droit administratif, cette chrysalide de la science sociale.

Pour vivifier le conseil d'Etat, ou, pour parler d'une manière plus générale, le service administratif, il faudrait encore que les jeunes gens destinés spécialement à cette carrière fussent admis, par le concours, dans une *Ecole des fonctions publiques* modelée sur le type de l'Ecole polytechnique. Les élèves pourraient accomplir pour le conseil d'Etat des travaux préparatoires d'ordre secondaire ; ils seraient placés dans l'administration d'après leurs examens de sortie, et, de cette manière, on remplacerait avantageusement l'auditorat, institution aristocratique, encore placée malgré les heureuses restrictions de la loi nouvelle sous l'empire de l'arbitraire et fertile en déceptions pour ceux-là mêmes qu'elle a l'air de favoriser.

Nous voudrions qu'on méritât le titre de conseiller d'Etat par des services rendus dans l'administration active ou dans la magistrature, et que cet aréopage représentât par ses membres émérites, par ses sommités les différentes fonctions publiques dans une proportion correspondante à leur importance relative.

Le *service extraordinaire* serait réduit, mais cependant conservé, car cette institution permet au conseil d'Etat de demander des avis utiles aux hommes éclairés, que leurs fonctions éloignent habituellement de son sein.

Le *Comité du contentieux*, qui statue comme cour d'appel sur des décisions ministérielles, qui juge tous les jours entre un ministre et des particuliers, devrait être mis plus à l'abri de l'influence ministérielle et se rapprocher davantage de l'organisation des tribunaux.

Il faudrait que le président y eût le rang, le titre réel de sa fonction, que le ministère public exercé par des maîtres des requêtes, annuellement désignés, y fût constitué plus sérieusement : enfin, si de hautes raisons politiques et administratives ne permettent pas, c'est notre avis, d'enlever absolument, au roi et au conseil des ministres, même pour les affaires contentieuses, le droit de réformer

CONVERSION DE LA RENTE.

M. le ministre des finances s'est rendu aujourd'hui à quatre heures après midi auprès de la commission du budget, pour donner sur les projets de conversion de la rente 5 p. 0/0, les renseignements qu'il annonçait, il y a quelques jours, à la chambre.

Après avoir expliqué le retard de sa venue par l'incertitude qui avait régné jusqu'au vote de la loi des fonds secrets, sur l'avenir du Cabinet, et par la convenance qu'il avait trouvée à choisir, pour une communication qui pouvait affecter gravement le cours de la rente, un lendemain de fin de mois, un samedi et une heure à laquelle les opérations de Bourse sont closes, il a dit que s'il avait cru plus tôt à l'opportunité de la conversion, dont la légitimité lui avait toujours paru hors de doute, et que la liberté de la proposer lui eût été refusée, il n'aurait pas hésité à remettre son portefeuille ; qu'il ne s'était point trouvé dans cette situation, et il est entré dans le détail des diverses circonstances qui lui ont fait ajourner l'exécution du projet. Elles se rapportent principalement à l'emprunt récemment contracté, et à l'état de la place à l'égard des capitaux qui s'engagent dans les entreprises de chemins de fer, principalement de ceux que va absorber la ligne de Paris à la frontière de Belgique et au littoral de la Manche.

Il a néanmoins avoué que ce n'était là, à ses yeux, que des empêchements temporaires, et que, lorsque le placement de l'emprunt serait un peu plus avancé, lorsque l'autorité serait armée des dispositions législatives qu'elle attend pour la répression de l'agiotage sur les actions de chemins de fer, il ne verrait plus d'obstacles sérieux à la présentation du projet. Il a donc déclaré qu'il était autorisé par le Cabinet lui-même, autorisé de plus haut, à prendre, devant la commission, l'engagement formel d'apporter au début de la prochaine session, à moins de circonstances extraordinaires et imprévues, la loi de conversion à la chambre. Il a ajouté qu'il était prêt à renouveler cet engagement devant la chambre elle-même.

Passant à l'examen succinct du système de conversion, le ministre a dit qu'une loi qui l'autoriserait à faire cette grande opération, en lui laissant le choix du moment, l'investirait d'un pouvoir qui lui pèserait beaucoup et dont l'exercice ne serait pas sans danger ; que cependant, il s'était trouvé dans une situation analogue, lorsqu'il avait été investi de la faculté de contracter, quand bon lui semblerait, un emprunt de plusieurs centaines de millions ; qu'ainsi, si les chambres lui imposaient cette lourde responsabilité, il l'accepterait à regret, mais sans frayeur. Tout en insistant sur les inconvénients de la longueur des discussions sur une pareille mesure, il est convenu que s'il s'en engageait prochainement

---

...UILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE PREMIER MARS.

...L'heure fatale a sonné. Paix est faite aux gibiers de l'air, de la terre ...es eaux. Où s'arrête la destruction, commence l'œuvre de l'amour et ...la création. De nouvelles générations de levreaux et de perdreaux ...t naître pendant que le fusil meurtrier se reposera dans son triste ...euil de serge ou de basane.

...ncore une année à retrancher de celles qui nous restent à vivre jus...u jour fortuné qui doit nous rendre à la vie aromale, à cette exis...e supérieure dont le vulgaire, par bonheur, ignore les délices, délices ...t les voluptés d'ici-bas ne sont que la misérable parodie.

...L'année politique finit au 31 décembre, mais l'année cynégétique, la ...itable année, finit au 28 février. Le moment est venu d'apprécier les ...s de la loi du 3 mai 1844, pour laquelle l'expérience a parlé.

...ette campagne de 1845, disons-le tout de suite, occupera une page ...ressante dans l'histoire de la vénerie française. La nature et la loi y ...été clémentes au gibier et dures au chasseur. *Février, le plus court ...e plus obstiné*, a justifié cette année l'adage populaire. Il leur arrive ...rement, à ces pauvres proverbes, de se rencontrer avec la vérité, que ...n'est pas la peine de leur en faire un reproche, quand le cas se pré...t une fois par hasard.

...onc, février a gardé ses neiges durant quinze mortels jours. La Seine ...charrié ; le thermomètre est descendu à Paris à 11 degrés sous zéro et à ...dans les Vosges ; de plus, le dégel qui a suivi les neiges a rendu la ...ne impraticable pendant une semaine au moins, et la perdrix qui s'ap...e dès la fin de janvier, a été préservée ainsi de la destruction qui sé... habituellement sur elle, dans la période de ses premières amours.

Quinze jours de neige en février et la suite, quinze jours idem en dé...bre, c'est, de compte fait, plus d'un grand mois d'interruption ...r la chasse, car les préfets n'ont pas manqué d'interdire la chasse ...dant la neige ; et tout le gibier qui n'a pas été tué pendant cet inter...le, va travailler à augmenter les richesses de l'an prochain. Ce sont les ...its oiseaux surtout, les alouettes et les granivores qui doivent des ac...s de grâces à la providence des préfets. Il fallait les entendre chanter ..., en nous voyant passer, hier, veille de la clôture.

La loi du 3 mai a du bon, mais elle est viciée d'une tendance aristo...ique déplorable. Le peuple des campagnes ne l'a pas accueillie avec ...ur. Ensuite, les préfets sont quelquefois de grands enfants entre les ...s desquels il ne faut pas laisser des armes dangereuses ; et les lois ...chasse sont toujours des armes dangereuses. A tort ou à raison, le ...ple considère la conquête du droit de chasse comme une des plus pré...ses conquêtes de la révolution de 1830, et la nouvelle loi semble ou...r la porte au retour du privilège. Elle fait du plaisir de la chasse, non ...ulement un privilège de richesse, mais un privilège de climat.

M. le préfet du Nord a fixé l'ouverture de la chasse, dans son dépar...ent, au 15 septembre, et la clôture au 20 janvier. Cela fait que dans ...Nord, le contribuable qui paie son port d'armes 25 francs comme le contribuable du Midi, n'a pu jouir du susdit droit de chasse que pendant quatre mois, tandis que le contribuable méridional a pu l'exercer pendant 7 à 8 mois, de juillet à mars. Notez que les quatre mois de chasse du département du Nord, peuvent être réduits encore de six semaines ou deux mois par la neige, qui est un phénomène à peu près inconnu dans les départements de l'Hérault et du Var.

Nous continuerons à protester contre cette injustice de l'article 9, tant qu'elle n'aura pas disparu de la loi. Nous ne cesserons de répéter que la prohibition de la chasse emportant la prohibition de *vendre* et de *manger* du gibier dans toute l'étendue d'un département, il est absurde de permettre à un préfet d'interdire à ses administrés, l'usage de tel ou tel gibier, pendant le tiers de l'année. Il est absurde que le citoyen de Lille n'ait le droit de consommer du perdreau ou du faisan que pendant quatre mois, du 15 septembre au 20 janvier, tandis que l'habitant de Montpellier ou de Marseille peut se passer cette fantaisie pendant les deux tiers de l'année.

Et à quelle époque l'usage du gibier sera-t-il permis, si ce n'est pendant les temps joyeux du carnaval ? L'Eglise d'autrefois avait respecté ces saints jours de folies et de bombance ; l'Eglise dont nos pères ont si cruellement médit, avait même poussé l'indulgence, en faveur de certains estomacs, jusqu'à forger une catégorie spéciale de gibier maigre pour le temps du carême. C'étaient le vanneau, la bécassine, la macreuse, et une foule d'autres volatiles, auxquels on avait sagement adjoint, par surcroît de précaution, un quadrupède, la loutre, qui pût fournir un prétexte honnête aux erreurs innocentes de la ménagère. Il y a eu de tout temps des accommodements avec le ciel sur la question du maigre. Les Prémontrés de Verdun avaient une règle fort sévère, qui les condamnait au maigre perpétuel. L'ordinaire des pieux cénobites se composait de dix-huit plats maigres par repas. Où trouver assez de loutres et de vanneaux pour défrayer le menu quotidien d'une confrérie aussi austère ? Le passage des vanneaux n'a lieu que deux fois l'an. Les loutres sont fort rares à Verdun comme ailleurs. Jésus-Christ avait bien nourri une multitude innombrable dans le désert, avec cinq pains et cinq poissons, mais Jésus-Christ était Dieu, et le temps des miracles était passé depuis bien des siècles. L'Eglise, dans sa charité infinie, vint au secours des pauvres religieux, en accordant au chef de la cuisine de l'ordre, le privilège de convertir en loutre et en vanneau toutes les pièces de boucherie ou de basse-cour qu'il toucherait. *Fiat loutra* ! Moyennant cette simple formule, le miracle des cinq pains se renouvelait trois cent-soixante-cinq fois par an chez les Prémontrés de Verdun, et, comme il n'y a que la foi qui nous sauve, jamais discussion intempestive ne s'éleva dans le sein de l'ordre sur l'authenticité de tel gigot ou de tel filet de loutre, trop ressemblant de forme ou de parfum à un filet de bœuf ou à un gigot des Ardennes. Je tiens le fait d'un vieillard que j'ai connu dans mon enfance, et qui avait exercé avant 89 de hautes fonctions culinaires dans l'établissement en question. Le vénérable officier de bouche affirmait qu'il n'avait pas souvenance, que les bons pères eussent jamais fait entendre une seule plainte sur la monotonie de leur ordinaire et l'austérité de leur règle.

Je me demande comment les Prémontrés s'y prendraient de nos jours pour se tirer du Mandement de M. le préfet du Nord qui probibe l'usage du gibier, pendant les deux tiers de l'année. Et l'on vante les progrès de la raison publique !

J'attendais une protestation virulente contre ledit Mandement de la part de certains viveurs et gastrosophes de haut titre que j'ai connus autrefois dans le nord. J'espérais que tous les restaurateurs de Lille, de Cambrai, de Dunkerque se plaindraient aux deux chambres du régime ascétique auquel on condamne leurs clients. Ils ont gardé le silence, les l..... ! Ils ont laissé aux chasseurs la gloire de faire rapporter l'arrêté somptuaire de leur premier magistrat. Car l'arrêté a été rapporté sur les plaintes des amodiateurs de chasses appartenant à de hauts et puissants personnages de l'Etat, lesquels, se voyant évincés du droit qu'ils avaient acheté de chasser dans leurs forêts jusqu'au 15 mars, ont demandé le rapport de l'arrêté préfectoral ou la résiliation de leur bail. Et ce que l'autorité administrative avait refusé aux intérêts supérieurs de la gastrosophie et de l'art culinaire, elle l'a accordé sans conteste aux intérêts argentiers de quelques riches propriétaires. M. le préfet du Nord, obligé de revenir sur sa précédente décision, a pris un second arrêté qui rouvre la chasse jusqu'au 15 mars dans son département.

La nouvelle loi, qui fait la part trop belle à la richesse, a porté un peu haut le prix du permis de chasse. Beaucoup de cultivateurs qui prenaient un port d'armes parce que ce port d'armes ne coûtait que 15 francs, ont reculé devant les 25 francs du permis de chasse ; mais on ne renonce pas sans regret à l'exercice d'un droit dont on a joui. Le petit cultivateur qui tolérait volontiers les ravages du gibier, lorsqu'il lui était permis de manger sa part de ce gibier, s'est montré d'une susceptibilité sans égale, à l'endroit de ces dégâts, depuis qu'il ne possède plus la faculté de se faire justice par lui-même. Il y a en ce moment-ci, dans les environs de Paris, coalition de tous les petits propriétaires contre les gros. De toutes parts, les assignations pleuvent sur ceux-ci, à raison des dégâts commis par leurs lièvres et leurs lapins sur les propriétés adjacentes. On m'a cité une seule commune du département de Seine-et-Oise, la commune de Nainville, où le principal seigneur châtelain du pays avait reçu pour lui seul une centaine d'assignations. On sait que ces procès en dommages-intérêts nécessitent plusieurs expertises. Voilà un nouveau filon d'argent découvert par la loi du 3 mai dans la mine de la chicane. Le pire dans tout ceci, c'est la recrudescence des haines entre la petite propriété et la grande, entre la chaumière et le château. Nos hommes d'Etat ne savent pas qu'une loi sur la chasse est une loi éminemment politique ; que les braconniers, race insoumise et énergique, sont les émeutiers nés de la campagne, et qu'à la première explosion révolutionnaire de la grande ville la campagne pourrait bien répondre par une levée de boucliers, dont les chefs s'armeraient du principe redoutable de la Jacquerie. On a trop l'habitude, dans les hautes régions du pouvoir, de s'endormir sur les éléments de trouble qui fermentent au sein de la classe agricole. Les misères y sont plus douloureuses et les ressentiments plus ardents qu'on ne pense, et la loi du 3 mai n'a pas peu contribué déjà à activer l'ardeur de ces ressentiments. Je sais combien il est inutile d'appeler l'attention du pouvoir sur les intérêts de ceux qui souffrent ; je me borne à l'avertir ici des périls qui menacent sa sécurité.

L'esprit des gouvernants et des gouvernés est aujourd'hui trop loin des véritables principes de l'équité naturelle, pour que les Conseils de la nation puissent enfanter une bonne loi sur la chasse. La chasse est un des sept droits *naturels* imprescriptibles de l'homme. Le gibier, comme la terre, est une création de Dieu qui appartient à l'espèce humaine et ne peut être *approprié* sans injustice *par* quelques individus. Quand la forme



[illegible] rendre à leur pays. Se réunissant immédiatement après la séance de la commission du budget, pour s'entendre sur le dépôt à faire lundi d'une proposition qui était toute prête, ceux d'entre eux qui venaient d'entendre M. Laplagne ont été agréablement surpris d'apprendre qu'ils étaient devancés.

M. Muret de Bort, dont l'entente cordiale avec le Cabinet est connue, échangeait avec le ministre, au moment où il se rendait à la commission du budget, un intime serrement de main, et déposait sur le bureau du président, qui levait la séance, une proposition de conversion de cinq pour cent. Les députés que nous venons de nommer ne portent point envie à la célérité de leur collègue, et, voulant tous la conversion avec une égale sincérité, ils appuieront de tout leur pouvoir la proposition et les améliorations qu'elle sera susceptible de recevoir.

Nous ne sommes pas dans l'usage de chercher à pénétrer dans le secret des délibérations des commissions. Ici rien n'est secret, et nous nous croyons bien informés. La commission du budget, convaincue des dangers d'une demi-publicité, a cru ne devoir imposer à ses membres aucune réserve sur des communications que le ministère aura sans doute soin de compléter à la prochaine séance de la chambre.

Aujourd'hui, à la chambre des députés, à l'occasion d'une pétition qui proposait des mesures pour l'extinction de la mendicité, M. Schutzemberger, maire et député de Strasbourg, a présenté d'excellentes observations sur les colonies agricoles. Les paroles de M. Schutzemberger ont été accueillies par la chambre avec une faveur marquée, et la pétition qu'il appuyait a été renvoyée aux ministres de l'intérieur, des travaux publics et de la guerre.

A propos de l'abaissement de son prix, le *Courrier français* adresse à ses lecteurs une sorte de programme qui peut se résumer ainsi : rien à détruire, tout à modifier. La loi vivante de la civilisation moderne, c'est la paix. Après avoir déclaré que les questions industrielles, agricoles, commerciales, maritimes, exciteront toute sa sollicitude, le *Courrier* ajoute : « Nous n'oublierons jamais que la solution de ces questions d'intérêts et d'affaires dépend en partie de l'amélioration de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. »

Nous nous félicitons de voir le *Courrier* prendre une semblable position.

[illegible] 100 milles, et 5 cents pour celles qui devront parcourir une distance moins grande. Les privilèges de franchise ont été abolis.

Le président du comité des relations étrangères a présenté au sénat un rapport contraire au projet d'annexation. Le comité conclut au rejet du bill adopté par la chambre des représentants. Le lendemain de la lecture de ce rapport il a été présenté au sénat, sur la question texienne, un bill dans lequel on demande la nomination de commissaires pour entamer de nouvelles négociations avec le Mexique et le Texas. Un crédit est ouvert à cet effet.

Si ce bill est voté par le sénat ou s'il rejette celui qu'a adopté la chambre des représentants, cette question sera remise à l'année prochaine, à moins pourtant que le nouveau président, M. Polk, ne convoque une session extraordinaire.

Le *Journal de Vera-Cruz* du 13 janvier dernier publie une proclamation du commandant militaire du département de cette ville, par laquelle il annonce que Santa-Anna s'est mis à la disposition du gouvernement avec toutes les troupes qui étaient sous ses ordres.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. DEBELLEYME.

Séance du 1er mars.

La chambre continue la discussion du projet de loi sur le conseil d'Etat.

Dispositions transitoires.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ, propose un amendement qui modifié par la commission est adopté en ces termes :

Art. 31. Les dispositions de l'art. 5 de la présente loi ne sont pas applicables aux conseillers d'Etat et aux maîtres des requêtes en service ordinaire actuellement en exercice.

» En dehors de la liste des 30 conseillers d'Etat en service extraordinaire, et des 30 maîtres des requêtes en service extraordinaire, qui sera arrêtée en exécution de l'art. 9 de la présente loi, les conseillers d'Etat et les maîtres des requêtes en service extraordinaire, nommés avant le 1er janvier 1845, pourront être maintenus dans leur titre.

» Les maîtres des requêtes en service extraordinaire qui, au 1er janvier 1845, participaient aux travaux du conseil d'Etat, pourront être autorisés à continuer d'y participer, en dehors du nombre fixé par l'art. 9.

» Jusqu'à ce que le nombre des maîtres des requêtes participant aux travaux du conseil d'Etat ait été réduit à 30, il ne pourra être fait qu'une no- [illegible]

[illegible] de la [illegible].

On rapporte encore plusieurs pétitions sans intérêt.

MM. DURAND (de Romorantin) et de LESPINASSE se plaignent que l'on néglige les pétitions importantes, pour d'autres qui n'ont aucune espèce d'intérêt, et qui ne laissent pas d'être rapportées tous les ans.

M. DE STAPLANDE, autre rapporteur. — « Le sieur Deloin, ingénieur civil, à Paris, demande la création d'un hôtel d'invalides civils pour les deux sexes. » — Ordre du jour sans discussion.

Le sieur Vincent, à Nancy, demande qu'il soit établi dans toute la France des sociétés de prévoyance et de secours mutuel semblables à celle de cette ville.

La commission propose l'ordre du jour.

M. FRANÇOIS DELESSERT croit qu'un ordre du jour serait une marque de dédain que la pétition ne mérite pas. Les sociétés de prévoyance rendent les plus grands services ; il ne croit pas cependant que le gouvernement doive prendre l'initiative, mais il est à désirer que les sociétés soient encouragées, que les ouvriers y soient poussés ; il demande donc le renvoi au ministre du commerce et le dépôt au bureau des renseignements.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre du commerce, rend hommage aux bienfaits produits par les sociétés, et demande que, comme marque d'intérêt accordé à ces sociétés, la pétition soit renvoyée aux ministres de l'intérieur et du commerce.

Le double renvoi est prononcé.

Le sieur Amaury, à El-Biard, près Alger, le comte de Lignières, à Vieffville, et des habitants d'autres localités, présentent leurs vues sur les moyens de parvenir à l'extinction de la mendicité.

Ces moyens consistent à donner une partie du territoire algérien aux mendiants qui seraient sans travail et d'y établir par leur moyen une colonisation civile.

La commission propose le renvoi aux ministres des travaux publics et de la guerre.

M. BEAUMONT (de la Somme). Et de l'intérieur.

M. FULCHIRON. Les pétitionnaires demandent une déportation forcée d'une partie de la population ; les bras manquent à l'agriculture ; les mendiants pourraient presque tous s'y employer. Le meilleur moyen d'éteindre la mendicité, c'est la multiplication des dépôts.

M. BEAUMONT (Somme). Je ne demande pas plus que M. Fulchiron la déportation des pauvres et des mendiants, mais je crois que la question doit être étudiée à fond, et je demande le renvoi de la pétition au conseil des ministres.

M. FULCHIRON. Le renvoi serait la violation de la liberté individuelle.

M. DE STAPLANDE persiste.

M. SCHUTEMBERGER. Ce n'est pas pour discuter les moyens proposés dans la pétition que j'ai demandé la parole. Je désire appeler l'attention de la chambre sur la question qu'elle soulève. Il semble qu'à cette occasion la tâche du pouvoir législatif n'est pas entièrement remplie par un renvoi au gouvernement ; la discussion doit porter préalablement sur les questions soulevées ; elle doit les éclairer et en préparer la solution ; c'est [illegible]

---

sociale d'une nation exige que l'individu renonce à l'un de ses droits naturels, il faut que la loi tienne compte à l'individu de ce sacrifice par une compensation équivalente. Ainsi, le droit de propriété, qui est un des éléments du progrès de l'humanité, doit avoir pour compensation, à l'égard de celui que la loi dépouille de son droit naturel de propriété sur le domaine de l'espèce, la reconnaissance du droit au travail. Le droit de propriété est entaché de violence et d'arbitraire dans tous les pays où ce droit n'est pas reconnu, et il ne faut pas chercher ailleurs que dans cette non reconnaissance du droit au travail, l'origine première de toutes les révolutions politiques et sociales.

Où est la compensation que la loi française accorde à l'individu qu'elle dépouille de son droit naturel de chasse ? Il n'y a pas même trace du principe de l'indemnité dans nos lois. Tout au plus si le législateur a osé dire que le gibier venait de Dieu et non de l'homme, et n'appartenait pas, par conséquent, au propriétaire du terrain sur lequel ce gibier était tué. Le droit de chasse étant considéré aujourd'hui comme un appendice du droit de propriété, il s'ensuit qu'on ne peut en régler l'exercice et fixer l'indemnité due en échange de la renonciation à ce droit sans avoir préalablement réglementé l'exercice du droit de propriété. Mais je crois que dès aujourd'hui il serait possible de formuler les principes sur la matière, et de donner au moins une couleur d'équité à une loi sur la chasse.

Voici quels seraient les principes que je ferais valoir, si j'étais ministre, dans la rédaction d'un projet de loi sur la chasse.

Le gibier est propriété de la commune. Le revenu du droit de chasse appartient à la commune. Tout propriétaire qui mure sa propriété pour soustraire ses terres au droit de location appartenant à la commune, est tenu de verser à la caisse communale une somme équivalente au prix que la commune eût retiré de la location de ces terres en adjudication publique. Les fonds provenant de la location du droit de chasse sur la commune sont partagés par *égale portion* entre la commune et les propriétaires qui arrivent au partage en *proportion* de l'étendue du terrain qu'ils possèdent. La part afférente à *la* commune est exclusivement consacrée à des dépenses de charité publique : secours aux indigents, entretien d'un médecin communal. La commune garantit aux amodiateurs de la chasse de son territoire, l'exercice du droit qu'ils ont acquis. Elle est responsable vis-à-vis des propriétaires, des ravages commis dans les récoltes par le gibier. Les arrêtés de préfecture régleraient, du reste, comme aujourd'hui la police de la chasse ; mais la fixation de la durée de la saison de chasse, ne serait plus laissée à l'arbitraire des préfets. Cette saison durerait six mois, pour le Midi comme pour le Nord de la France. Si la chasse s'ouvrait dans le Midi quinze jours plus tôt que dans le Nord, elle s'y fermerait de même quinze jours plus tôt ; et, pour éviter tout arbitraire à cet égard, la France serait divisée suivant ses diverses climatures en trois zônes, dans chacune desquelles l'ouverture et la clôture de la chasse seraient fixées par la loi.

La restitution à la commune de la propriété du gibier est justice. La commune représente la masse des individus, l'Etat ; c'est la première agglomération de l'espèce ; elle doit être, à ce titre, investie des droits appartenants à l'espèce. En faisant de la location du droit de chasse un revenu pour la commune, on l'oblige à prendre des mesures contre le braconnage et pour la conservation du gibier. En la faisant responsable des dégâts commis par le gibier, on la force de se tenir en garde contre la multiplication excessive des espèces nuisibles. Enfin le riche qui veut soustraire sa propriété au droit commun, est imposé en faveur du pauvre, et le sacrifice est réduit de moitié pour le propriétaire qui se rend amodiateur de la chasse, puisque moitié du prix de location de ses terres lui revient.

La loi du 3 mai 1844, qui ne contient qu'une mesure de police efficace, celle qui défend la vente et le transport du gibier dans les temps prohibés, a déjà eu pour effet, de doubler le prix de location des chasses. On peut juger de la valeur que pourrait acquérir le prix de location sur les 50 millions d'hectares qui composent la superficie amodiable du territoire français, quand les communes seraient intéressées à conserver leur gibier. Il y a là, dans cette seule ressource, un revenu de plus de 50 millions à créer pour les communes ; car il n'est pas rare de trouver, dès à présent, dans les communes les plus giboyeuses des environs de Paris, des terrains qui se louent, rien que pour la chasse, à raison de 3 à 4 francs l'hectare. Je connais des cantons de 160 hectares de forêts, amodiés MILLE francs. La forêt de l'Ile-Adam, qui n'a guère plus de 2000 hectares, vient d'être louée, m'assure-t-on, huit mille francs, et toutes les forêts de la France peuvent devenir aussi giboyeuses que celle de l'Ile-Adam.

Si la rigueur de l'hiver et la durée des neiges ont porté profit cette année au gibier de la plaine, aux perdrix et aux lièvres, il n'en a pas été de même pour le gibier d'eau, la race des palmipèdes. Nos correspondances du Midi et Nord nous annoncent que les chasseurs de canards n'avaient pas fait depuis 1838 une aussi belle campagne qu'en la présente année. Il n'y a pas à se plaindre de la manière dont les préfets ont généralement appliqué le paragraphe de l'article 9 concernant le gibier d'eau et les oiseaux de passage. La chasse du gibier d'eau dont les masses se recrutent dans les grands lacs du Nord et du Midi, est, en effet, une de celles pour lesquelles l'autorité peut ouvrir la main sans crainte. Je ne verrais pas même d'inconvénient à ce que la chasse au marais se prolongeât jusqu'à l'équinoxe de mars, époque du retour de tous les oiseaux de marais que la rigueur du froid chasse de nos régions, vers l'équinoxe d'automne.

Autrefois, sous le régime de la loi de 90, l'arrêté de clôture des préfets ne coupait pas court à nos plaisirs aussi brutalement qu'aujourd'hui. La législation moins cruelle nous laissait l'innocente récréation de la passe à la bécasse, pour nous conduire par une pente insensible au renoncement absolu. C'en est fait maintenant de la passe à la bécasse, comme de la chasse au marais, si fructueuse à l'équinoxe de mars ; la loi a pris souci du sort de la bécasse. Je ne lui en veux pas ; la bécasse amoureuse est un morceau bien maigre, et puis on en tuait si peu. Pourtant, cette promenade du soir était bien douce dans les grands bois de la Lorraine, vers le milieu de mars à l'heure où la grive, le rouge-gorge et la fauvette d'hiver préludent si poétiquement au réveil de la nature par leurs chansons joyeuses, où la fleur du thymélé secoue dans l'air ses parfums pénétrants... Je ne sais que deux endroits où l'on comprenne la femme, le collège et les bois.

Les loups ont trop fait parler d'eux par ces dernières neiges. On en a tué plusieurs dans les environs de Corbeil, et dans la forêt de Fontainebleau. Les journaux, comme bien on pense, n'ont pas manqué d'assombrir tous les récits menteurs ayant trait à la malheureuse espèce ; je ne sais plus combien ils ont fait dévorer de curés et de maires par ces monstres affamés. Ils ont écrit de Limoges que ces carnivores éhontés avaient fait main-basse sur une voiture de morue, et que des chiens du voisinage n'avaient pas rougi de prêter la dent à la perpétration du crime. J'attends les procès-verbaux de l'autorité pour savoir ce qu'il faut accorder de foi à ces diverses histoires que je savais par cœur, pour les avoir lues dix fois peut être dans les mêmes journaux qui les ont renarrées cette année. Mais je demande en quoi toutes ces histoires invraisemblables, fussent-elles vraies, pourraient altérer la valeur de l'opinion que j'ai précédemment émise sur le caractère du loup ; car beaucoup de personnes ont pris texte de ces récits mensongers, pour attaquer cette opinion consciencieuse.

L'auteur des *Essais* a eu bien raison de le dire : *Le crime que les hommes pardonnent le moins, est celui d'annoncer des vérités nouvelles.* J'ai annoncé le brillant avenir réservé au loup, dans la phase d'harmonie : les hommes ne m'ont pas pardonné cette vérité nouvelle, et les femmes encore moins, hélas ! Mais, quand j'aurais assigné au loup une mission héroïque dans la conquête future du Sahara et des pôles, cela ne veut point dire que le loup d'aujourd'hui éprouve un profond mépris pour la chair humaine. Au contraire, puisqu'il est admis que le milieu civilisé dans lequel nous vivons, a pour effet de fausser tous les essors harmoniques des passions et de dégrader les caractères, il s'ensuit que le loup qui est fortement titré en ambition, doit être engagé, à l'heure qu'il est, dans une voie excessivement subversive et pernicieuse. L'essor subversif d'ambition, qui est figuré par le bandit, le flibustier, ne peut avoir d'autre carrière de développement que la rapine, la guerre et le carnage. Vous savez bien que je n'entends pas nier le crime. Je le rejette seulement sur l'influence du milieu.

Il m'a été très pénible d'entendre un écrivain distingué de cette feuille, un professeur d'horticulture de grand mérite, s'élever contre cette autre opinion étayée de l'observation de tous les siècles, *que les loups ne se mangent pas.* Et quelle preuve a-t-on apportée à l'appui de la proposition contraire. ... Un sous-préfet anonyme, qui grimpa sur un arbre pour voir une bande de loups dévorer un loup mort. Un loup mort ! mais où est le mal s'il vous plaît, de manger un loup mort et de donner à un ami son estomac pour sépulcre, lorsque l'on a bien faim. Artémise, reine de Carie, a mangé autrefois les cendres de son mari en pilules, et loin de lui faire un crime de cet acte que vous reprochez à de pauvres loups affamés, la morale a honoré Artémise et en a fait un modèle de tendresse conjugale. Ugolin a mangé les membres de ses enfants pour leur conserver un père : qui s'est élevé contre l'acte d'Ugolin. Non, non, mon cher docteur, le crime d'anthropophagie ne consiste pas à dévorer un cadavre pour apaiser sa faim, mais bien à tuer son semblable pour le dévorer ensuite. C'est en cela qu'il est vrai de dire que les loups ne se mangent pas, comme font les hommes et même les rats, les mésanges, comme les chiens de Mgr le duc de Nemours qui ont dévoré un de leurs semblables, sans provocation aucune, sur la route du Pecq. La déposition de votre sous-préfet ne prouve rien, et l'induction que vous en tirez est fausse. Je ne l'accepte pas. Prouvez-moi que des loups se sont jetés avec préméditation sur un animal de leur espèce, qu'ils l'ont écharpé et dévoré ; alors je me rétracte, sinon, non.

Un homme supérieur dont le témoignage vaut bien celui de votre sous-préfet de Gascogne, un homme qui savait apprécier les caractères, Napoléon a dit : *Buffon a calomnié les loups* ! C'est vous-même, docteur, qui m'avez appris le fait. Et vous n'avez pas vu ce que ce témoignage de l'empereur avait d'[illegible] pour vous !

Voici qui est plus grave. Une brebis [illegible] s'est effrayée pour le sort futur de ses compagnes, à raison des brillantes destinées que nous avions promises au loup, et, dans l'accès d'une indignation chaleureuse, elle a lancé l'anathème contre nos théories. Elle a dit :

[illegible] c'est dans l'agriculture qu'il y a surtout à faire. L'industrie a fait des progrès immenses, et assez d'esprits sont tournés vers ce point. D'ailleurs, travaux agricoles ont l'avantage d'être sains, utiles, moralisateurs, et de r des produits dont l'encombrement n'est jamais à craindre.

Si vous établissez les colonies agricoles sur une large base qui permette employer tous les bras inutiles d'un pays, la mendicité n'est plus possible, démoralisation s'arrête. Vous y trouvez d'ailleurs la solution d'une autre question qui a également occupé tous les conseils généraux, celle des enfants trouvés. La suppression des tours est une mesure inhumaine et qui ne fait qu'à multiplier les infanticides. L'établissement des colonies agricoles s déchargera non seulement des frais qu'occasionnent ces enfants dans l'état actuel, mais vous retirerez un profit réel, et souvent considérable de leurs travaux.

Vous pourrez aussi recevoir dans ces colonies des enfants abandonnés qui ont dépassé l'âge de treize ans, et qui, faute d'asile, de soin et de direction, deviennent si souvent des vagabonds et des criminels. Ces enfants deviendront des hommes utiles. N'attendez pas qu'ils aient été condamnés pour leur accorder l'intérêt de la société. Donnez-leur des habitudes de travail; ils ne tarderont pas à se procurer des ressources.

Il ne faut rien précipiter, mais il ne faut pas s'arrêter non plus. Le moment arrivera où la question des colonies pourra faire un pas des plus ; vous pourrez aller plus loin et cumuler leur destination avec celles de fermes-modèles ; vous pourrez les compléter par des écoles pratiques ; vous arriverez ainsi à des résultats qui, je le répète, ne seront pas une utopie. Ces résultats n'ont rien de chimérique ; le gouvernement n'a qu'à vouloir sérieusement, la question de l'extinction de la mendicité sera résolue. (Très bien ! très bien !)

M. ODILON BARROT. Ce que la modestie de l'honorable préopinant ne lui permet pas de dire, c'est qu'il a joint la pratique à la théorie et qu'il a fondé aux portes de Strasbourg un des plus beaux établissements de ce genre, dans lequel la population mendiante de la ville trouve un travail utile non seulement pour elle, mais pour la société. (Marques générales d'approbation.)

M. GRATY DE BUSSY appuie aussi le renvoi de la pétition aux ministres de l'intérieur, des travaux publics et de la guerre.

Le triple renvoi est prononcé.

Lundi, à une heure et demie, discussion du projet de loi sur les pensions de retraite.

FAITS DIVERS.

M. le maréchal Bugeaud a été entendu par la commission des crédits supplémentaires et extraordinaires pour 1843 et 1844. Le gouverneur de l'Algérie a donné les détails les plus précis sur la situation de l'Algérie et sur le système de colonisation militaire qu'il se propose, ainsi que nous l'avons annoncé, d'établir à son retour à Alger.

— M. l'évêque de Fréjus est mort, le 22 février, à l'âge de 84 ans.

[illegible] jet et une rigoureuse enquête a été ouverte immédiatement.

— Il circule dans la province de Liège un petit livre wallon sur la situation de la Belgique. Il est intitulé : *Hi scré Mawet*, c'est-à-dire le *Secret de Polichinelle* ou le moyen de remédier aux choses. Cet ouvrage ne manque ni d'esprit, ni de style, quoique écrit en patois, mais il dépasse dans ses conclusions tout ce qu'on peut supposer de plus excentrique. Il attaque surtout la Compagnie de Jésus. Le *Débat social* en résume ainsi le cadre ; cette citation donnera une idée du mouvement populaire des Belges, dans la partie wallone, sur laquelle, comme on sait, réagissent toujours les populations limitrophes de France :

« Li scré Mawet » est révélé par un maître menuisier à un de ses ouvriers, à la fin d'un dialogue, qu'ils ont entre eux un dimanche à la veillée (ou dimègue à l' else). Ils repassent ensemble tout ce que le pays souffre. Le maître se plaint du peu de sécurité qui est laissée à l'intérieur des familles, d'ouvriers même, par suite des manœuvres que les missionnaires emploient au confessionnal, pour que les femmes et les enfants se fassent censeurs ou espions de leurs maris et de leurs pères. C'est un chapitre du dernier ouvrage de M. Michelet mis en vers wallons pittoresques.

» Plus loin, le maître déplore l'aide que les riches donnent aux menées des Jésuites, en frappant d'interdit les boutiques et les ateliers de ceux qui osent s'exprimer librement sur le compte de ces derniers. L'ouvrier objecte que, si le peuple le voulait bien, il pourrait s'entendre pour déjouer cette ligue. Il pourrait d'abord s'abstenir d'envoyer ses enfants aux écoles des Jésuites. Le maître en convient ; mais il fait ressortir tous les inconvénients qu'il y aurait à braver la ligue de ces prêtres avec les puissances du jour ; les premiers qui le risqueraient en seraient infailliblement les victimes. Enfin, poussé par le questionneur, le maître révèle ainsi son remède (intraduisible pour des lecteurs français :

» Gi fr û Ko mi a Ver i ; l rmè l' est tot trou é.
» Et si magré tot l' monde i s'crampont par l'wesse
» Gi chegreu m sl fisiqu' pol' zi salé le fesse.
» Vola li scré Mawet. »

AFFAIRE LOURSEL. — EMPOISONNEMENT D'UNE FEMME PAR SON MARI. — LETTRES MYSTÉRIEUSES. — DÉTAILS ROMANESQUES.

Aujourd'hui, 1er mars, les dépositions des témoins ont continué depuis dix heures du matin jusqu'à cinq heures du soir. Il a été donné lecture d'une lettre qui est de nature à donner à ce curieux et dramatique procès une physionomie toute nouvelle. Elle est d'un sieur Delahaye qui a écrit à Me Sénard, avocat de Loursel, que la fille Armantine Ponthieu, étant chez sa mère, avait déjà tenté de s'empoisonner ; qu'on lui avait administré à temps du contrepoison ; qu'avant d'exécuter son projet de suicide elle avait tracé quelques lignes dans lesquelles elle déclarait se donner la mort pour échapper aux persécutions de sa famille et qu'enfin elle avait

[illegible] qui donnent lieu aux prétentions respectives des Américains et des Anglais :

Au nord de la Californie commence le vaste territoire que les Américains nomment Oregon et auquel les Anglais donnent le nom de territoire du Rio-Colombia, nouvelle Albion, nouvelle Géorgie, nouveau Hanôvre, nouvelle Calédonie, nouveau Cornouailles et nouveau Norfolk jusqu'à l'Amérique russe. Aujourd'hui encore la délimitation des régions situées au nord de la nouvelle Espagne n'est pas définitivement établie : le Mexique seul et l'Amérique russe ont des frontières bien marquées. C'est ce territoire situé du sud au nord entre les 42e et 54 degrés 40 minutes de latitude et de l'est à l'ouest entre les montagnes Rocheuses et l'Océan Pacifique qui fait l'objet des contestations diplomatiques.

Le pays a des divisions géographiques naturelles, clairement indiquées ; on peut le partager en deux parties presque égales ; l'une s'étendant du 42e au 49e parallèle environ, c'est-à-dire depuis la Californie jusqu'à l'entrée méridionale du détroit de Juan de Fuca ; l'autre se prolongeant depuis ce point jusqu'à l'Amérique russe.

En allant de l'ouest à l'est, le pays présente trois grandes vallées séparées par des chaînes de montagnes. Chacune d'elles a un sol et un climat distincts. La première commence au bord de la mer et s'étend jusqu'à la chaîne qui court nord-ouest et sud-est ; sa largeur est de vingt-cinq à quarante lieues. Son climat est très chaud en été, mais on y éprouve des nuits très fraîches. Depuis octobre jusqu'en avril, il pleut presque sans interruption ; le reste de l'année est généralement très beau ; la neige séjourne rarement dans les plaines, et les rivières telles que le Rio-Colombia ne se gèlent pas tous les ans. Le sol est plus fertile dans cette vallée que dans l'intérieur des terres ; les pluies d'hiver favorisent la végétation et produisent des amas de détritus qui se transforment en couches épaisses de terres végétales. Cependant, les terrains situés immédiatement au bord de la mer sont moins propres à la culture que ceux des vallées ; et les bas-fonds bordant les fleuves présentent l'inconvénient d'être sujets aux inondations. Les meilleures régions sont celles qu'on trouve vers le nord autour de la baie de Paget, près de la rivière de Kœulis, et au sud sur les bords du Ouallamet. Leur étendue est de cent cinquante lieues nord et sud sur trente à quarante de large ; le reste du sol au nord et à l'est est montagneux et souvent inaccessible.

La grande vallée est bien arrosée, et possède des forêts superbes ; son aspect ne diffère pas de celui des belles plaines de la Californie, et c'est à sa possession que les Anglais et les Américains attachent tant de prix.

Les trois chaînes de montagnes, qui forment ces vallées, sont les mon-

(1) Exploration des territoires de l'Oregon, des Californies et de la mer Vermeille, exécutée pendant les années 1840 41 et 42.

Monsieur,

J'ai lu votre feuilleton sur le loup. Vous ne serez pas surpris qu'une brebis vienne protester contre l'apologie du loup. Les victimes de l'oppression de la force brutale éprouvent une répulsion bien justifiée pour les *natures exubérantes* qui aiment à suivre leurs penchants sans contrainte et deviennent oppressives quand elles ne sont pas réprimées.

Je ne sais pas quelles seront les destinées de la brebis dans l'avenir qui se prépare pour l'humanité ; mais elle doit frémir de crainte, si le loup est réhabilité ; car, à supposer même que l'on se proposât de donner un autre aliment à sa voracité, et que, dans l'avenir, on lui fît un crime de croquer une brebis, celle-ci a tout à redouter de l'antipathie naturelle de ces êtres en qui *la sève abonde* et dont *l'essor vigoureux* dévie si facilement vers le mal. Les douces brebis qui semblent nées pour être croquées, parce qu'elles supportent sans se plaindre les outrages des méchants, sont pourtant bien utiles, vous le savez, Monsieur ; je ne veux pas énumérer ici tous leurs services et faire l'éloge de leurs vertus ; je craindrais de tomber dans le pastoral, ce qui serait un mauvais moyen de plaider leur cause devant un défenseur des loups.

J'ose espérer, Monsieur, que vous ne refuserez pas à ces pauvres brebis leur part de gloire dans l'avenir ; si elles se laissent bâtonner par le berger qui doit les protéger, mordre par le chien qui les garde, et dévorer par le loup avec une patiente résignation, c'est que leur cœur contient un trésor d'amour, et que leur noble nature ne leur permet pas de haïr et de se venger. Elles sont l'emblème de ces natures *lymphatiques et vertueuses*, généreuses et dévouées qui, selon vous, n'auront point de part aux palmes de la gloire dans l'avenir. Peut-être cependant contribueront-elles plus à la glorieuse régénération de l'humanité, que ces rudes travailleurs, enfants perdus que la civilisation froisse, et que les novateurs poussent en avant pour préparer les voies. Cette grande mission peut les améliorer, peut-être même les épurer ; car le travail est saint, le travail sanctifie. Mais ils ne sont pas appelés à accomplir la plus noble part de l'œuvre sainte, car il est une œuvre plus grande encore que de dessécher les fanges limoneuses des marais pestilentiels, de fondre les glaces des pôles, ou de féconder les déserts, une œuvre dans laquelle il sera impossible de former des phalanges industrielles, des associations vraiment évangéliques, c'est-à-dire fraternelles ; et c'est à des natures d'élite que cette tâche est réservée : il ne faut pas des *poignets d'acier*, mais des intelligences élevées, des êtres dévoués, nobles et purs, pour régénérer l'humanité, nettoyer le cœur humain des fanges du vice, fondre les glaces de l'égoïsme, et féconder les germes divins d'amour et de sociabilité que Dieu a placés dans le cœur de l'homme. Cette noble tâche ne convient pas aux *enfants de la louve*. S'ils ont fondé des cités éternelles, la violence de leurs mœurs sauvages, la *sève trop abondante* de leurs mauvais penchants et de leur égoïsme brutal déborde les institutions divines et détruit l'équilibre que les saintes lois de Dieu établissent pour préserver le faible des violences du fort. Ils renversent les digues impuissantes que les institutions humaines opposent à leurs passions sauvages. C'est par eux que l'homme dégradé redescend au rang des animaux. Ceux qui veulent jouir sans l'avoir mérité, ceux qui veulent jouir sans travail, ne peuvent participer à ce qu'il y a de plus grand, de plus pur dans l'œuvre sainte. Arrière donc ces profanes qui ne repoussent les doctrines d'expiation, de dévouement et d'amour que parce qu'ils sont en révolte contre la volonté du père céleste. Qu'ils aident, taureaux indomptés, loups furieux et ravissants, bandits sans [illegible] et sans frein, se régénérer par un rude labeur avant de prétendre au rang glorieux qu'ils ont perdu.

Ce n'est point à eux qu'il appartient de fonder le temple de l'avenir, mais aux disciples de l'agneau sans tache, aux douces brebis, à l'humble colombe, à la femme enfin si long-temps méconnue, aux natures épurées, douces, tendres, courageuses, que des dévouements sublimes et des luttes [illegible] ont élevés au rang des enfants de Dieu. Ces êtres nobles et purs sont seuls dignes d'enseigner, de faire aimer et pratiquer les saints préceptes de l'Évangile, sans lesquels on ne peut espérer de fonder rien qui soit durable. L'harmonie universelle ne s'établira que par des concessions réciproques. Ce n'est pas avec des *poignets d'acier* que l'on fera pénétrer dans les âmes les sentiments d'amour et de fraternité, et les natures ardentes et vigoureuse devront apprendre à réprimer l'essor des passions qui peuvent troubler cette sainte harmonie. Si le Père céleste a environné la croix d'une auréole de gloire, c'est pour nous enseigner que ce n'est que par le renoncement à soi même que l'on accomplit de grandes choses.

Le défenseur des loups pardonnera à une brebis de ne pas partager ses opinions sur le mérite et les destinées futures de ses honorables clients.

UNE BREBIS.

Pauvres brebis, répondrons-nous, ingrates et malheureuses brebis... ne reconnaîtrez-vous donc jamais à l'accent de vérité la voix du bon pasteur ! N'aurez-vous jamais dans la bouche que l'aveugle anathème pour répondre aux efforts de ceux qui travaillent à affranchir le faible de la tyrannie des méchants ? Nous voulons que le loup s'amende au contact d'une société régénérée, nous voulons corriger ses instincts de carnage, et c'est la brebis qui proteste contre notre œuvre ! La brebis aspire au martyre et c'est pour cela qu'elle maudit nos efforts. Elle tremble que nous ne lui ravissions ses bourreaux ! Peuple ou brebis, la tâche de ceux qui veulent vous relever de l'oppression est rude, car ils peuvent compter d'avance sur votre ingratitude et sur vos malédictions ; mais le feu de la charité divine qui brûle dans leur âme, fortifie leur courage contre tous les obstacles, et les clameurs de la multitude insensée ne les détournent pas de leur sainte entreprise. L'enfant oppose aussi sa résistance et ses cris aux soins empressés de sa mère, mais les cris de l'enfant n'arrêtent pas l'essor de la tendresse maternelle.

Expiation ! Renoncement ! Compression ! oui, voilà bien les dogmes de ces Procustes de l'humanité, de ces Titans orgueilleux qui prétendent corriger l'œuvre de Dieu, en supprimant la passion que Dieu nous a donnée pour nous conduire dans la voie du bonheur ! Expiation, Compression ! c'est avec ces mots-là que les meneurs des peuples tiennent depuis le commencement des temps, les peuples à la chaîne. Ce monde est voué au malheur, disent-ils aux innocentes brebis, sur qui retombe tout le faix des iniquités humaines ; ne cherchez donc point à vous soulever contre la volonté de Dieu, qui vous a créées pour souffrir et continuez à nous livrer votre toison et votre chair. La résignation à la souffrance est la voie du salut ; la révolte contre l'oppression est péché d'orgueil satanique. Expiez, expiez le péché que vous n'avez pas commis, un péché *original*, comme a dit un méchant.

Ah ! je comprends ce langage dans la bouche des oppresseurs, dans celle des fanatiques abrutis dès l'enfance, mais dites si ce n'est pas pitié de l'entendre sortir de la bouche des victimes.

Brebis, écoutez-moi. Ceux qui vous ont fait croire que ce Dieu de justice et de bonté qui préside à l'ordre universel, avait créé l'homme pour le condamner à la souffrance, ceux-là sont des docteurs impies qui ont blasphémé Dieu. Dieu ne nous a pas créés pour souffrir, puisqu'il a mis dans notre âme tous les principes du beau et du bon, puisqu'il nous a donné le bonheur pour nous guider dans la voie de nos destinées, et la douleur, pour nous avertir quand nous nous détournons du droit chemin. La souffrance à laquelle nous sommes aujourd'hui encore condamnés, n'est que l'expiation de notre misère et de notre ignorance, deux maux inséparables de l'enfance de l'humanité. Le Christ a racheté l'homme du péché originel (ignorance et misère), en proclamant la loi de charité universelle dont la pratique doit conduire l'homme à la justice et au bonheur. Mais la misère et l'ignorance qui ont engendré l'iniquité et l'oppression, ont voilé l'intelligence des hommes et les ont empêchés de comprendre la parole du Christ ; et la loi de charité ne sera comprise que lorsque le travail, générateur de la richesse, aura extirpé de la terre la lèpre de la misère qui rend les mortels impies, et leur fait adorer un dieu jaloux, méchant, cruel, un dieu bâti à leur image. Et voilà pourquoi nous vous disons que la recherche de la loi harmonique du travail est la plus sainte de toutes les œuvres, et pourquoi nous proclamons celui qui nous a révélé cette loi, le premier des serviteurs du Christ.

Et voilà pourquoi nous prisons si fort les natures ardentes et les poignets d'acier, et pourquoi nous faisons si peu de cas des natures résignées et passives. Car c'est le travail et l'action qui sauveront le monde en faisant disparaître la misère, tandis que votre résignation et toutes les molles vertus de vos natures épurées ne sont propres qu'à prolonger ses souffrances. Qui travaille prie, et cette prière est la seule agréable à Dieu, qui n'appuie que ceux qui s'aident. La volonté du Père céleste, c'est que l'homme s'élève par le travail.

Innocentes brebis de qui le cœur doit être sans fiel, ne maudissez donc pas les enfants de la louve, car le Christ a dit qu'il y aurait plus de joie dans le ciel pour la conversion d'un seul pécheur que pour le salut de dix justes. Ne dites pas que Dieu a choisi les blanches colombes et les agneaux sans tache pour être les architectes du temple de l'Avenir, et que les enfants de la louve ne seront pas appelés à bâtir des cités éternelles ; car les blanches colombes et les agneaux sans tâche n'ont rien bâti encore et les enfants de la louve ont bâti Rome, la cité impérissable, Rome qui fut un foyer de lumières et de richesses, Rome qui fut sous les empereurs païens la maîtresse du monde, Rome dont vos papes ont fait un cimetière empoisonné... avec leurs doctrines compressives.

Ne dites pas trop de mal non plus des *poignets d'acier*, vous brebis catholiques. Quand l'Espagne tomba sous le joug de l'islamisme, les vieux chrétiens qui ne voulurent pas sacrifier au dieu de Mahomet se retirèrent dans leurs montagnes ; puis ils ceignirent leurs poignets de gantelets de fer, et ils fondirent sur les Maures de la plaine. La guerre dura sept siècles, et se termina par l'expulsion du Maure et le rétablissement des autels du vrai Dieu. Etes-vous sûres que les *blanches colombes* eussent aussi bien réussi que les *poignets d'acier* à conserver l'Espagne à la foi catholique ?

Un seul peuple jusqu'à ce jour a émancipé la femme ; il l'a rendue à sa dignité native et l'a affranchie de ces travaux rudes et pénibles qui rendent sa position si douloureuse chez tous les peuples civilisés d'Europe. Ce peuple-là n'est point un peuple catholique, c'est le peuple de l'Amérique du Nord, un peuple de travailleurs, un peuple *aux poignets d'acier*. Sur les mêmes rivages où les Puritains de Hollande et d'Écosse ont établi leurs ruches laborieuses, vivent des peuplades sauvages et contemplatives en proie à la misère et chez lesquelles la femme est esclave. La femme est le premier être que la misère marque du sceau de l'esclavage, car c'est l'être le plus faible. C'est aussi la première esclave que rachète le prix du travail.

Pauvres brebis qui parlez de délivrer les colombes et les brebis de l'oppression qui pèse sur elles, glorifiez donc avec nous le travail qui produit la richesse et peut seul détruire l'esclavage. Et rassurez-vous sur l'avenir de vos sœurs, les loups ne mordront plus dans l'avenir, car ils ne seront plus affamés. Et que Dieu vous pardonne, agneau sans tache, douce et blanche colombe, les pieuses calomnies à l'adresse des novateurs que vous nous avez décochées en passant.

A. TOUSSENEL.

On donne aujourd'hui à l'Odéon, par extraordinaire, *Notre-Dame-des-Abîmes*, avec Bocage dans le rôle du docteur André.

Le fleuve le plus important de ce territoire auquel il a donné son nom, c'est l'Oregon, appelé aussi Rio-Colombia, ou la Colombie par les Français canadiens qui ont exploré tout ce pays. Il est formé par deux branches principales : celle de nord-est, la plus importante, en ce qu'elle est presque constamment navigable.

A son embouchure ce fleuve présente une largeur de trois lieues ; la marée se fait sentir jusqu'à la première cascade, à soixante lieues de la mer.

Il est facile de concevoir que la partie la plus intéressante de Rio-Colombia est celle qui s'étend depuis son embouchure jusqu'aux premières chutes. Cet intervalle est navigable pour des navires jaugeant près de 400 tonneaux. Nous avons vu deux trois-mâts anglais, de 300, amarrés devant le fort Van-Couver, à quelques mètres du rivage, et ayant de cinq à huit brasses. Le cours de la rivière est rempli d'îles, de troncs d'arbres énormes et de bancs de sable ; mais ces dangers n'ont rien de comparable à ceux que présente la barre d'entrée. Que l'on se figure, en effet, une immense ligne de brisans, s'étendant, pendant trois lieues, du cap Désappointement à la pointe Adams, et formant devant la bouche du fleuve une espèce de croissant. Au moment où la marée descend, le courant de la rivière a une rapidité de six et sept mille par heure, et lorsque les vents venant de la mer poussent les flots vers l'embouchure, il résulte de ce choc des eaux arrivant de directions contraires, d'énormes montagnes de vagues qui atteignent une élévation de plus de soixante pieds. Quand on est mouillé dans l'intérieur du fleuve, dont les bords sont couverts de la plus riche végétation et de forêts magnifiques, on ne saurait imaginer le spectacle terrible qu'offre la barre, dont le bruit se fait entendre à plusieurs lieues, et dont les lames en déferlant dérobent l'horizon de la mer, et semblent former une barrière insurmontable à la sortie comme à l'entrée du fleuve. Au dessus des crêtes écumeuses des vagues, on voit planer des bandes d'oiseaux pêcheurs, de cormorans et d'albatros.

Mais ce n'est point précisément l'embouchure de la Colombie que les nations rivales se disputent ; il s'agit surtout de la possession définitive de l'île de Quadra et Van Couver, plus au nord (48o latitude) qui a plus de cent lieues de long, du canal qu'elle forme par la proximité avec la terre ferme et de cette portion de terre ferme. Ce canal a une largeur au nord-ouest de 2|10 à 22 lieues ; le bras de l'entrée sud suit la direction du sud-est pendant près de 40 lieues ; sa largeur est de 7 à 12 lieues et il se termine par l'entrée de l'amirauté et la *baie du Puget*, canaux larges de 3 à 5 milles et qui descendent au sud pendant plus de 30 lieues.

Le mouillage qu'offre cette baie est le seul depuis le port de San-Francisco, (en Californie 37° latitude) où les navires soient en sûreté en toute saison, et c'est le point à la conservation duquel tendent tous les efforts de la compagnie d'Hudson dans les négociations du gouvernement anglais avec les Etats Unis pour le règlement des frontières.

La grande île de Quadra et Van Couver est bordée d'îlots ; à chaque pas, ses côtes présentent des caps, des hâvres et des mouillages ; ces diverses circonstances indiquent l'importance future de cette île et du territoire de terre ferme qui y touche...

Terminons cet exposé en reproduisant une partie des réflexions dont M. de Mofras fait suivre le jugement qu'il porte sur le litige existant et sur le *droit* de possession qu'il attribue à l'Angleterre.

Si nous avions maintenant, dit-il, à émettre une opinion sur cette question importante, nous ne pourrions, malgré toutes nos sympathies pour les Etats-Unis et notre sentiment de répulsion contre la politique ambitieuse de l'Angleterre, nous empêcher de reconnaître que la justice et la raison sont, cette fois, de son côté, et qu'elle a un droit absolu et exclusif à la possession du territoire en litige. Ce jugement soulèvera, sans doute, les plus violentes critiques ; mais il part d'une conviction sincère, et résulte moins de notre exploration de l'Orégon, que de l'étude et de l'examen sérieux des traités, des conventions et des documents de toute espèce relatifs à la question.

Nous avons parcouru le territoire en litige à l'époque où sir Georges Simpson, gouverneur de la compagnie d'Hudson, et l'expédition scientifique américaine l'exploraient simultanément. Tous les officiers de cette escadrille intelligente ont assuré hautement devant nous qu'après l'examen qu'ils venaient de faire, les Etats-Unis ne pourraient accepter pour frontière que le quarante-neuvième degré de latitude (ce qui comprend la partie la plus importante de l'île de Quadra), depuis les montagnes Rocheuses jusqu'à la mer. Quant à sir Georges, il nous a plusieurs fois répété que l'Angleterre se confierait à la chance des armes plutôt que d'obtempérer à cette limite et de sacrifier la baie de Puget. De telles paroles dans la bouche de tels hommes nous ont paru d'un grand poids et présager, pour un avenir peut-être rapproché, les plus sérieuses complications.

Qu'arrivera-t-il donc si les négociations entamées échouent ? Quelle sera l'issue de cette lutte ? Les deux nations auront-elles recours au choix hasardeux des armes, ou bien, pour trancher la difficulté, en viendront-elles à un partage ? Mais on n'ignore pas que la baie de Puget, dans le détroit de Fuca, seul point qui ait une valeur maritime et militaire, n'est pas divisible. La Grande-Bretagne cèdera-t-elle, ainsi que pour les frontières du Maine ? L'Union aura-t-elle encore la gloire d'humilier sa rivale, ou les Etats-Unis, plus clairvoyants, se souviendront-ils qu'au dessous du quarante-deuxième parallèle, au sud de l'Orégon, il y a une région plus fertile, plus près de leurs possessions, offrant un port qui est la clef du nord de la mer Pacifique ; une province qui attend un maître, un pays qu'ils savent, par expérience, hors d'état de résister à une attaque maritime, où leurs citoyens sont nombreux et puissants : la Californie, en un mot, dont ils feront, à un signal donné, un autre Texas ? Et, en échange de l'abandon, de ses prétentions sur la contrée du Rio-Colombia, l'Union n'obtiendrait-elle pas que l'Angleterre fermât les yeux sur cette nouvelle *annexation* ?

Ce sont toutes questions ardues, auxquelles nous ne saurions répondre maintenant ; mais, de quelque manière que se termine ce différend, comme la portion dévolue aux Anglais a toujours fait et, nous l'espérons, fera toujours partie du Canada, comme l'Orégon est déjà habité par une majorité d'hommes de race française, et que cette population tend à s'accroître, comme c'est surtout sur l'interprétation de traités conclus avec nous que les Anglais et les Américains basent leurs prétentions, la France ne saurait, pour l'avenir, rester complètement indifférente à ce débat. En effet, tout porte à croire que, dans le cas d'une guerre générale (époque que nous désirons voir bien éloignée) l'Angleterre perdra le Canada et ses possessions continentales en Amérique, comme elle a perdu les Etats-Unis, comme l'Espagne a vu ses vice-royautés se séparer d'elle.

Ce n'est que grâce à un immense déploiement de forces que la Grande-

l'organisation du conseil d'Etat dans l'exercice de sa juridiction contentieuse. La question a été traitée à fond entre M. Odilon Barrot et le ministre des travaux publics.

» Oui, le conseil d'Etat statuant en matière contentieuse, exerce une juridiction véritable ; les affaires dont il connaît sont des procès véritables ; les questions qui sont portées devant lui sont des questions de droit véritables : sur ce point, tout le monde est d'accord avec M. Odilon Barrot. Mais il n'est pas moins évident que les procès qui sont portés devant le conseil d'Etat ne sont pas des procès ordinaires ; les questions de droit qu'il décide ne sont pas des questions de droit pur et simple ; ce sont des questions mixtes qui ont un caractère à la fois judiciaire et administratif. Voilà ce qui fait la différence essentielle entre la juridiction du conseil d'Etat et la juridiction civile ; voilà pourquoi les décisions de l'une ont par elles-mêmes force exécutoire, tandis que les décisions de l'autre ne sont que de simples avis qui n'obtiennent leur force d'exécution que de la volonté royale exprimée constitutionnellement, c'est-à-dire par une ordonnance revêtue du contre-seing ministériel. »

Le *Journal des Débats* félicite la chambre de n'avoir pas voulu renverser ce système, modifié cependant par l'adoption de l'amendement de M. Dufaure.

Le *National* qui n'a pas l'habitude de flatter l'honorable chef de la gauche dynastique, dit qu'aujourd'hui, grâce à M. Odilon Barrot, la question s'est trouvée placée et maintenue à sa hauteur. « Il a prononcé, dit la feuille radicale, sur les attributions du conseil d'Etat un discours admirable de bon sens, d'éloquence et d'élévation. »

« *Laisser dire et empêcher de faire*, tel est, dit le journal la *France*, la maxime gouvernementale de ce moment-ci », suivant un mot que M. Lacave-Laplagne n'aurait fait que répéter après l'avoir entendu aux Tuileries.

La *Réforme* répond à la dénonciation d'une feuille ministérielle qui l'accuse de souffler aux pauvres la haine des riches.

« Ah ! l'excitation qu'il faut craindre et faire cesser, dit la *Réforme*, elle n'est point dans nos paroles auxquelles vous mêlez le fiel de vos âmes, elle est dans les choses dont vous demandez le maintien. Ce qui provoque le désordre, ce qui allume les ressentiments ou les alimente, ce qui vous force à ranger les ouvriers — les ouvriers ! — dans la catégorie des classes dangereuses, ne voyez-vous pas que c'est votre ordre social ?

» Etranges conservateurs, étranges amis des riches, que ces hommes qui, à l'inconvénient de voir discuter la misère, préfèrent le danger terrible de la voir durer en s'aggravant ! Ce qui en résulte, on le sait trop hélas ! Un jour vient où le mal se transforme en révolte ; et alors il faut bien que les lacunes laissées dans la discussion, la force les remplisse. Faute d'arguments, on a recours aux baïonnettes. »

Marchés de Paris.

Halle aux blés du 1er mars. — Choix 116 à 118 k. 26,00 à 26,50. — Picardie 115 k. 24,50 à 25,00.

Seigles. 108 à 110 k. l'hectolitre et demi 11,00 à 14,50.

Orges. Champagne 90 à 93 k. l'hect. et demi, de 13,75 à 14,50. hors barrières.

Avoines. — 150 k. 25 à 25,50 ; 145 k. 24,00 à 24,50 ; 140 k. 21,50 à 22 ; 135 k 20,50 à 21. les 3 h. entrées comprises.

Issues. Son 6,75 à 7,50 les 325 l. — Mouture 7,50 à 8,00. — Recoupettes 10,50 à 11,00 les 100 k. — Remoulages 15 à 16 qualités courantes ; 16,50 à 17,50 les fines qualités.

Halle aux farines du 1er mars. — Arrivages 123-90. — Ventes 507-11. — Restant 1687-31. — Gruaux, 35,65 à 47,15. — Farines, 1re 31,20 à 33,10 ; 2e 29,30 à 30,90 ; 3e 26,10 à 26,10.

Marché aux fourrages du 1er mars. *Barrière d'Enfer*. — Foin 1re 47 à 48 ; 2e 46 à 45 ; 3e 41. — Paillé de blé 1re 29 à 30 ; 2e 26 à 28.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 1er mars. — Foin, 1re 44 à 45 ; 2e 40 à 43. — Paille de seigle 1re 28 à 31 ; 2e 26 ; 3e 18. — Paille de blé 1re 23 à 26 ; 2e 20 à 22 ; 3e 18.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche. 1er mars. — 80 porcs amenés, 60 vendus à 0,92-0,90 0,88. — Vaches laitières amenées 26, vendues, 14 de 250 à 3.0.

Halle à la viande du 1er mars. — 27735 kil. Bœuf 1,30-1,10-0,70. — 13774 kil. Veau 1,65-1,40-1,20. — 5778 kil. Mouton 1,45-1,20-0,80.

Marché de la Vallée du 1er mars. — Alouettes (la dizaine) 1,25. — Agneaux 5 à 25,50. — Bécasses 2,50 à 3. — Bécassines, 0,25. — Cailles 2,50. — Canards barbotteurs 1,25 à 2,00. — Canetons 2,50 à 3,25. — Chapons 2,00 à 5,00. — Chevreuils 15 à 00. — Dindes gras 7,00 à 9,00 ; do com. 3,50 à 6,00. — Faisans 0 à 0,00. Grives 0,20 à 25. — Lapins ou lapereaux 1,00 à 2,75. — Lièvres 3,50 à 5,00. — Oies grasses 6,00 à 7,00 ; do com. 2,75 à 5,00. — Perdrix grises 0,60 à 1,50. do rouges 2,00 à 0,00 — Pigeons bizets 0,25 à 0,00. Pigeons de volière 0,60 à 0,75 ; Pilets 0,60 à 1,50. — Pluviers 1 à 1,25. — Poules ordinaires 1,25 à 2,00. — Poulets gras 2,00 à 4,00. — Poulets communs 1,10 à 1,50. — Sarcelles 0,75 à 1,25. — Vanneaux 0,25.

Halles aux beurres, œufs et fromages, 27, 28 fév. 1er mars. — *Beurre* (le kil. En livres 1,24 à 2,00. — En mottes Isigny 1,20 à 6,20. — En motte Gournay 1,00 à 3,60. — Petit beurre 0,94 à 1,34. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 2,00. — *OEufs* (le mille). Du 27, 42 à 64. — Du 28, 46 à 66. — Du 1er, 48 à 65. — *Fromages* (la dizaine) Brie 12 à 30. — A la pie 5 à 15.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 28 FÉVRIER.

BAYVET jeune, négociant en crins, rue Notre-Dame-de-Nazareth, 9. Juge commissaire M. Gaillard ; syndic provisoire M. Heurtey, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 15.

BUFFIER, tapissier, ci-devant faubourg Saint-Antoine, 18, actuellement rue Basse du Rempart, 32 et 36. Juge commissaire M. Delon ; syndic provisoire M. Huet, rue Cadet, 1er.

FLORIMONT, ébéniste, rue du Harlay, 10, Marais. Juge commissaire M. Delon ; syndic provisoire M. Tiphagne, rue de la Boule-Rouge, 20.

BOURGEOIS, ancien fabricant d'abat-jour, rue Sainte-Avoie, 43. Juge commissaire M. Leroy ; syndic provisoire M. Lecomte, rue de la Michodière, 5.

CHATAING, marchand de vin, rue du Jardin-du-Roi, 21. Juge commissaire M. Leroy ; syndic provisoire M. Battarel, rue Cléry, 9.

LAFON, porteur d'eau à Belleville, rue de Meaux, 12. Juge commissaire M. Leroy ; syndic provisoire M. Thiébaut, rue de la Bienfaisance, 2.

GARÇONNET, peintre sur verre, rue du Temple, 32. Juge commissaire M. Leroy ; syndic provisoire M. Thiébaut, rue de la Bienfaisance, 2.

MASSÉ, fabricant de papiers peints, rue de Cotte, 15. Juge commissaire

au compt.	1er C.	Der C.	DIFes S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFFes le C. pr.
4 1|2 0|0.	» »	» »	» »	5 0|0 Bgo 1840	104 1|2	» »|»	B. » 1|8
4 0|0....	» »	» »	» »	— Portugais.	60 3|4	» »|»	»
O. de la V.	1450 »	» »	» »	Esp. D. active	» »|»	» »|»	»
B. de Fr.	3240 »	» »	» »	5 0|0 Naples.	100 20	» »	»
				— Romain..	105 1|2	» »|»	B. » 1|8
C. G. 1000	1090 »	» »	» »	Obl. Piémont.	» »	» »	»
C. hyp...	775 »	» »	» »	Emp. d'Haiti.	» »	» »	»
4 Can....	1280 »	» »	» »	Banq. belge.	652 50	» »	»

CHEMINS DE FER.

	1er C.	Der C.	DIF.		DIFF.
St-Germ.	1175 »	» »	H. 10 »	15 c. 1167 50. En liq. 1175, 1155	B. 15
V. R. Dr.	560 »	» »	H. 5 »	— 560.	»
— R. G.	381 25	377 50	» »	— 380, — 382 50, 380.	B. 1 25
Orléans.	1288 75	1232 50	H. 7 50	— 1232 50, — 1230.	H. 6 25
Strasb...	325 »	325 »	H. 2 50	— 325, — 325.	»
Rouen..	1125 »	1127 50	H. 5 »	— 1120, — 1122 50.	»
Havre...	937 50	945 »	H. 12 50	— 945, — 935 915.	H. 12 50
Marseill.	1070 »	» »	H. 5 »	— 1060, — 1065.	H. 5
La Teste	225 »	240 »	H. 20 »	— 232 50, — 232 50.	H. 12 50

LONDRES, 27 FÉV.

Consol..... 100 1|8.
Esp. act... 27 5|8.
Portug..... » »|».
Mexic...... 35 3|4.
Brésil...... » »|».
5 0|0 Holl. 99 3|8.
2 1|2 do. 63 1|8.
Rouen,... 42 7|8.
Orléans... 46 1|4.

C. DE LA COULISSE.

Av.... 85 15.
Ap..... 85 20.

Rep. fin c. F. pr
3 0|0, 12 1|2 17 1|2.
5 0|0, 30 10.

Bons du trésor.
3 1|8.

PRIMES.

3 0|0 f. fp. 85 30, 30 d. 50,
5 0|0 f. p. 121 80, 122 d. 50
122 10 35 d. 50.
Vers. d. 567 50 d. 10.
Orl. 1260, 1255 d. 10.
Rouen, 1155 d. 20.
Hâvre 956 d. 20, 965 d. 10
Strasb. 330 328 75 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 82,00 à 00,00 ; courant du mois, 84,00 à 84,50 ; mars et avril, 84,00 à 85,00 ; 4 d'été, 87,00 à 88,00 ; 4 derniers, 91,50 à 92,00.

LILLE. — Colza, 78,00. Lin, 67,25.

ESPRIT 3|6. — Disponible, 88,00 ; courant du mois, et jusqu'en décembre, 84,00 nominal.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,50.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

PROLONGEMENT DU CHEMIN DU CENTRE.

Nous avons déjà fait connaître l'organisation de la compagnie formée pour la ligne de Nevers (le Bec-d'Allier) à Clermont-Ferrand, avec embranchement de Moulins à Roanne, sous les auspices de MM. le comte de La Villegontier, pair de France, président du conseil d'administration, Lepelletier-d'Aulnay, député, etc., etc. Cette société, dont les promoteurs actifs sont MM. Henry et Mellet, ingénieurs civils, paraît être en voie de rapprochement avec la compagnie antérieurement formée à Clermont-Ferrand, et patronée par les hommes les plus recommandables des départements de la Nièvre, de l'Allier et du Puy-de-Dôme.

Si nos informations sont exactes, et nous les croyons certaines, la compagnie d'Orléans se préoccuperait, elle aussi, d'étudier ce parcours faisant suite à la ligne du centre ; et dans ce but elle a délégué récemment un de ses membres, M. Delahante, avec mission d'explorer les localités et de lui faire un rapport circonstancié sur les chances de cette entreprise.

Enfin, nous savons qu'une autre compagnie est en ce moment à Paris, en voie de formation, sous les auspices de deux capitalistes auvergnats, MM. Auguste Lamothe et de Thuret ; on assure que la présidence du conseil doit-être offerte à M. le comte de Castellane, député de Murat (Cantal).

Cette dernière compagnie ne se proposerait plus seulement l'exécution du parcours projeté, mais elle songerait à construire le prolongement de toute la ligne de fer, de Clermont-Ferrand à Alais par le lit de l'Allier. Cette entreprise gigantesque et au moins hardie, si on considère les difficultés à vaincre pour établir une voie de fer dans la vallée de la Haute-Allier, et à travers le col de la Lozère, aurait au moins jusqu'au bassin houiller de Brassac un avantage réel, celui de favoriser l'exploitation de ces mines fécondes, en décadence depuis plusieurs années. Le projet dont il s'agit n'est pas nouveau d'ailleurs ; il avait été proposé, il y a plusieurs années, dans un écrit de M. Ferdinand de Douhet, un des hommes les plus remarquables de la province d'Auvergne. Si cette entreprise prend consistance, nous aurons occasion de revenir sur le développement prodigieux qu'elle paraît vouloir donner à la ligne du centre. (Extrait du *Journal des chemins de fer*.)

Spectacles du 2 mars.

7 h. »|» OPÉRA. — La Muette. Les Danseuses viennoises.
7 h. 1|2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Le Cid. Les Deux Frères.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — La Dame blanche. Joconde.
7 h. 1|2 ITALIENS. —
7 h. »|» ODÉON. — Notre-Dame des Abîmes.
8 h. 3|4 VAUDEVILLE. — Mystères. Soirée à Vaugirard. 3 Loges. Péché.
6 h. »|» VARIÉTÉS. — Chamboran. Boquillon. Chansonnette. Richelieu.
6 h. »|» GYMNASE. — Rébecca. Tuteur de 20 ans. Deux César. Un Bal.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Nuit terrible. Tour d'Ugolin. Mère Michel.
6 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Tour de Nesle. Cabrion. Croix d'acier.
6 h. »|» AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. »|» GAITÉ. — Forté-Spada. Marché de Saint-Pierre.
6 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE — L'Empire.
6 h. »|» COMTE. — Augusta. Polichinelle. 3 Frères. M. Jean. Pierrot
6 h. »|» FOLIES. — Toutou. Rosière. Gamin. Cendrillon. Voyage.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

le mot travail désigne tout emploi de l'activité de l'homme en vue d'un but utile. Il comprend aussi bien l'exercice des facultés intellectuelles que celui des facultés physiques, la création des œuvres de science et d'art, qui ont pour objet d'éclairer l'homme et de charmer, comme la production des choses qui servent à le nourrir, vêtir et loger. Quand donc on parle d'organiser le travail, on doit avoir en vue l'établissement de l'ordre le plus avantageux pour l'exécution de l'œuvre sociale tout entière, sous quelque aspect qu'on envisage celle-ci.

Pris ainsi dans son ensemble, le travail social aujourd'hui se divise en deux parts : l'une attribuée aux pouvoirs publics, et qui, généralement, est organisée, bien ou mal; l'autre, laissée à l'activité particulière, et qui n'a d'autre constitution que celle qu'il plaît à chacun de lui donner du point de vue de son intérêt privé, suivant la mesure de ses lumières, de ses moyens et de ses convenances diverses. Les seules restrictions apportées à cet absolutisme des particuliers dans la seconde sphère, qui comprend tout le travail agricole, manufacturier et commercial, n'ont trait qu'à certaines règles de police qui n'affectent en rien le fond même des choses, le droit reconnu à chacun de gérer son domaine, son usine, ses magasins, et d'y employer qui bon lui semble, aux conditions qu'il est presque toujours le maître de dicter à la population nécessiteuse des salariés, des travailleurs n'ayant pas la propriété de leurs instruments de travail.

En ce qui concerne le premier ordre de travaux, la Charte a déclaré tous les Français également admissibles aux emplois publics. En ce qui concerne le second, incomparablement plus étendu, aucune garantie semblable n'est inscrite dans la loi. Garantie facilement éludée, nous en convenons, que la prescription de la Charte sur l'égale admissibilité des citoyens aux fonctions diverses de l'ordre gouvernemental, mais qui n'en est pas moins un hommage rendu au principe du droit au travail !

Aujourd'hui, certains hommes, (ministres, directeurs généraux, etc.), placés à la tête des administrations publiques, en distribuent les emplois suivant certaines règles, qui ne suffisent pas sans doute pour prévenir toutes les injustices, pour empêcher les abus de l'arbitraire et de la faveur, mais qui les limitent cependant. Ces fonctions dont il s'agit ont d'ailleurs presque toutes des attributions et des appointements fixes, que ne peuvent changer à leur gré ceux par qui elles sont conférées et sur qui pèse en outre une responsabilité plus ou moins sérieuse.

Certains autres hommes, les capitalistes, les propriétaires du sol des usines, fabriques, etc., de qui dépend tout le travail national, celui des fonctions publiques excepté, disposent à leur plein gré, sans responsabilité vis-à-vis de personne, et suivant les seules impulsions de leur intérêt personnel et de leurs convenances, des millions d'emplois de toute sorte que présente l'ensemble de nos ... veillance d'assemblées qui sont censées représenter la nation. Mais on a eu beau faire, il est aisé de s'apercevoir qu'on n'a point tari la source des abus de cet ordre.

Cependant, à côté du gouvernement proprement dit, il y a dans la société un autre gouvernement beaucoup plus fort, dont le premier n'est que le commis et la créature : c'est celui qui, à titre de propriétaire et de capitaliste, dispose des terres et des ateliers de toute nature; celui qui tient dans ses mains le sort de la multitude, qui lui dispense ou lui retire à son gré le travail, c'est-à-dire la vie. A cet autre gouvernement, à ce véritable directeur et chef de la société, on n'a guère eu l'idée encore de demander compte de sa gestion. Et pourtant il a aussi, lui, sa responsabilité, sinon écrite dans la Charte, du moins irrécusable aux yeux de Dieu, du sentiment et de la raison. Un homme éminent qui combattait naguère, sous l'influence de quelques préjugés de position, une cause qu'il a souvent défendue d'instinct, sous la seule inspiration de son noble cœur, M. de Lamartine lui-même, a écrit quelque part les lignes suivantes :

« Tu n'oublieras pas que ta propriété n'est pas seulement constituée pour toi, mais pour l'humanité tout entière ; tu ne la possèdes qu'à des conditions de justice, d'utilité, de répartition et d'accession pour tous ; tu fourniras donc à tes frères, sur le superflu de ta propriété, des moyens et des éléments de travail qui leur sont nécessaires pour avoir leur part à leur tour ; tu reconnaîtras un droit au dessus du droit de propriété, le droit de l'humanité. Voilà la justice, la politique. » (*Voyage en Orient.*)

Ce droit faudra-t-il l'abandonner toujours au bon vouloir, au jugement plus ou moins éclairé de chaque propriétaire ? Ou bien y a-t-il lieu, possibilité, convenance de le régler, de façon que la part des déshérités, qui sont le grand nombre, ne reste pas éternellement précaire, incertaine, dépendante de l'arbitraire des possesseurs, qui sont le petit nombre ? En un mot, sera-t-il établi, oui ou non, entre la société possédante et la société non possédante un pacte d'assurance mutuelle, ainsi que M. de Lamartine en exprime le vœu dans un autre endroit de l'ouvrage déjà cité?

Ceux qui se prononcent pour l'affirmative sont nécessairement aussi partisans de l'organisation du travail, sans laquelle point d'assurance mutuelle possible entre les deux sociétés désignées. Les tentatives qu'on ferait dans ce but, en dehors des conditions générales comprises sous le nom d'organisation du travail, aboutiraient pour l'une des parties à la ruine et pour l'autre à l'oppression. Il faut qu'il y ait lien, solidarité des propriétaires et capitalistes entre eux pour qu'ils puissent donner, sans que ce soit jamais à leurs propres dépens, des garanties de travail et prendre à ce sujet des engagements obligatoires vis-à-vis de la population qui n'a que son travail pour vivre. Sous ce rapport association et organisation du travail, telle que nous l'entendons, s'impliquent l'une ... posés à mourir de faim et de misère. Les premiers fonds seraient avancés par le département et par la Société de colonisation, et plus tard ces dépenses seraient aisément remboursées par les colonies.

Ce mode de fondations coloniales couvrirait bien vite de nombreux villages nos possessions encore désertes. Il épargnerait aux colons l'indigence et la nostalgie, qui déciment aujourd'hui nos essaims d'émigrants, et qui forcent tant de malheureux à revenir dans la mère-patrie après avoir perdu leur santé et épuisé sans fruit leurs dernières ressources.

Les établissements ainsi organisés se rattacheraient à la métropole par un double nœud. Chaque colonie, sous le drapeau de la France, aurait un lien particulier et filial avec une province métropolitaine. Ce lien de bienveillance et de solidarité pourrait même être exprimé dans le nom de chaque village. Entre les départements protecteurs s'établirait une noble et précieuse émulation, et chacun d'eux se ferait un devoir et un honneur de développer sa petite colonie en richesse et en force.

Cette idée de créer des liens de famille entre nos départements et les divers centres colonisateurs organisés en Algérie, nous paraît heureuse et féconde. Nous apprenons que le conseil général des Vosges a demandé à l'auteur de cet utile projet un travail étendu sur la matière, et il y a lieu d'espérer que les Vosges prendront l'initiative de cette honorable tutelle colonisatrice.

« Abd-el-Kader, lit-on dans le *Journal de l'Algérie*, est toujours dans le Rif ; l'empereur a voulu l'y faire poursuivre, mais ses troupes s'y sont refusées. Un de nos correspondants du Maroc croit pouvoir nous affirmer que si Abd-el-Kader tentait de sortir des montagnes du Rif pour rentrer en Algérie, et que, battu par nos troupes, il voulût de nouveau s'y réfugier, l'empereur serait tout disposé à nous permettre de l'y poursuivre nous-mêmes.

« Au surplus, les dispositions du sultan, à l'égard de la France, sont excellentes ; il vient de prendre une mesure qui nous est on ne peut plus favorable. Il a assujetti toutes les marchandises destinées pour nos frontières à transiter par Fez, où il a établi une douane. Cette mesure, qui a pour objet principal d'empêcher qu'Abd-el-Kader ne reçoive des secours en munitions, porte un coup terrible à la contrebande que l'Angleterre fait en Algérie par le Maroc depuis la publication de l'ordonnance commerciale du 16 décembre.

Nouvelles de Taïti.

On a reçu à Paris dix numéros de l'*Océanie française*, journal de Taïti, autorisé et même dirigé avec beaucoup d'intelligence par M. le gouverneur Bruat. Ces numéros s'arrêtent au 22 septembre : les nouvelles qu'ils contiennent sont peu satisfaisantes.

Dès que le gouverneur eut connaissance de la décision du gouvernement français, qui n'acceptait pas la souveraineté de l'île, il s'empressa d'en informer la reine Pomaré, en l'invitant à descendre dans sa demeure

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Biographie d'Abd-el-Kader.

La famille d'Abd-el-Kader est très ancienne au pays des Hakem-Cherega; elle fait remonter sa généalogie à plusieurs siècles et compte parmi ses ancêtres des chefs illustres, des guerriers et des marabouts (*saints*). Le père de l'homme dont nous esquissons la biographie, se nommait Sidi-Mahi-Eddin, mort en 1833. L'épithète de Hadji (*pélerin*) fut ajoutée à son nom, après son retour du premier voyage qu'il fit à la Mecque. Il eut à la fois quatre femmes qui lui donnèrent cinq fils et une fille.

Zora, sa troisième épouse, la seule femme lettrée peut-être de toute l'Arabie, est mère du fameux Abd-el-Kader et de Kadidja, sa sœur.

Mahi-Eddin et Mustapha-ben-Moktar son père sont regardés comme les deux plus grands marabouts des temps modernes.

Abd-el-Kader a hérité des titres de son père et de son aïeul ; il a pris, en outre, le titre d'Emir-el-Moumenin (*prince des croyants*), et plus tard, comme nous le verrons, les chefs de tribus de l'ouest, réunis en conseil, lui ont conféré la dignité de sultan des Arabes.

Abd-el-Kader est né au *doar* (1) de son père, non loin de la ville de Mascara. Selon les bruits vulgaires, sa naissance fut marquée par de nombreux prodiges. Les fleurs revêtirent de plus riches couleurs, répandirent de plus suaves parfums; les abeilles composèrent un plus doux miel ; le soleil se montra moins ardent aux jours caniculaires, et le vent du désert se tut comme enchaîné par la main du Tout-Puissant. Une auréole de flamme azurée entoura sa tête pendant plusieurs minutes, et, semblable à une prophétesse des temps passés, sa mère s'écria :

— C'est l'enfant que les devins ont annoncé ; Hakem-Cheréga, voilà celui que vous attendiez !

Depuis ce jour, il est de croyance générale que le fils de Zora est envoyé par le Prophète pour soustraire les Arabes à une domination étrangère, pour réunir les tribus dispersées sur le sol de l'Algérie ou égarées dans le désert, et en faire plus tard une grande nation. C'est par les provinces de la tribu d'Oran que ce grand œuvre doit commencer.

Mahi-Eddin, homme ambitieux, accrédita, autant que possible, cette croyance parmi les tribus bédouines ; il donnait de l'argent et des indulgences à ceux qui couraient le pays pour la propager. Depuis longtemps une forte résolution était arrêtée dans son esprit, celle de secouer le joug turc et de se faire déclarer chef kebir (*grand*) de toutes les tribus de l'ancienne régence. Il poursuivait cette idée de tous ses moyens, de toute son opiniâtreté, et instruisait en conséquence son fils Abd-el-Kader, dans lequel il avait reconnu l'homme qu'il lui fallait pour continuer l'œuvre, s'il ne pouvait l'accomplir lui-même pendant sa vie.

Dès son bas âge, Abd-el-Kader montra une intelligence très ouverte, et d'heureuses dispositions pour l'étude. Son père, et surtout son oncle Achmet-Bilhar, homme versé, autant que peut l'être un Bédouin, dans les sciences physiques et morales, lui enseigna la religion, les lettres, le calcul, un peu de géographie et d'astronomie. A ces études, on joignit la gymnastique du corps, l'exercice du cheval et des armes.

A l'âge de douze ans, Abd-el-Kader savait déjà le Coran par cœur, et les commentaires qu'il en donnait paraissaient si profonds que les marabouts venaient de loin pour l'écouter et s'inclinaient devant lui. Vers la fin de sa douzième année, il fut envoyé à Oran, chez Sidi Achmet-Ben-Kopja, Maure fin et rusé qui se chargea de son éducation politique. Le jeune homme passa dix-huit mois dans cette ville, fréquentant ce qu'il y avait de plus distingué parmi les Turcs et les Maures : son esprit posé et enclin à la méditation le portait à rechercher la société des hommes mûrs plutôt que celle des jeunes gens. Il revint chez son père, riche de ce que lui avait appris Achmet-Ben-Kodja, et de ses propres observations.

Cependant les projets ambitieux de Mahi-Eddin avaient transpiré ; il devint suspect aux autorités turques ; la grande considération dont sa famille jouissait dans la contrée, leur donna de grandes inquiétudes. Ses amis l'avertirent de se tenir sur ses gardes ; quelques paroles significatives échappées au bey Hassan, commandant la ville d'Oran, firent juger que l'orage qui planait sur sa tête était sur le point d'éclater, et qu'il n'avait d'autre moyen, pour l'éviter, que de quitter le pays. Alors Mahi-Eddin annonça publiquement qu'un vœu prononcé pendant une grande calamité l'obligeait à faire un second pèlerinage à la Mecque.

Aussitôt que le jour de son départ fut connu, une foule de cavaliers de différentes tribus accoururent près de lui et se firent honneur d'accompagner le vieux marabout jusqu'au port où il devait s'embarquer. Cette nombreuse escorte de cavaliers dévoués et armés jusqu'aux dents, effraya le bey Hassan, qui dépêcha sur-le-champ au dey d'Alger un exprès pour lui en donner avis. L'exprès fut bientôt de retour avec un ordre qui enjoignait à Mahi-Eddin de renvoyer dans leurs tribus les cavaliers venus pour l'escorter, et d'aller en personne, devant le bey d'Oran, pour se disculper des griefs accumulés contre lui.

Le marabout obéit, sans murmurer, aux ordres du dey et, malgré les supplications de ses parents, de ses amis, il se rendit à Oran, accompagné de son fils seulement. Cet acte de courage faillit lui coûter la tête, car Hassan-Bey, homme soupçonneux, cherchait depuis longtemps l'occasion de se défaire de lui, et il ne dut la vie qu'à l'éloquence énergique de son fils qui, après avoir établi devant le tribunal du bey l'innocence, la pureté des intentions de l'inculpé, adjura le bey par Allah et Mahomet de lui rendre son père, et le somma, au nom des quatre plus puissantes tribus de la province, de remettre en liberté le marabout Mahi-Eddin, chef des Hakem Cheréga.

Ce plaidoyer intimida Hassan, dont la puissance commençait à pâlir ; il les renvoya libres à condition qu'ils évacueraient immédiatement le pays. Mahi-Eddin partit donc avec son fils, son neveu et plusieurs chefs de tribus qui brûlaient du désir de faire le saint pèlerinage de la Mecque. Arrivés à Tunis, le bey de cette ville les reçut avec honneur et mit à leur disposition un brick pour les conduire à Alexandrie.

Le séjour que fit Abd-el-Kader dans cette capitale, développa encore les idées qui germaient dans son esprit. En étudiant les divers changements opérés par Méhémet-Ali dans son armée et son administration, le jeune homme se sentit un immense désir de le prendre pour modèle et de devenir, à son tour, le grand organisateur des populations arabes. Mahi-Eddin écoutait avec joie les brillants projets que déroulait son fils, et l'exhortait à marcher ferme dans cette voie où Dieu l'avait lancé. — S'il faut éblouir le peuple, lui disait-il, s'il faut exalter son enthousiasme pour le faire tomber à nos pieds, il ne sera pas difficile, à nous marabouts et pèlerins, de nous entourer de prodiges. Déjà le pays de Mascara et du Chélif te regarde comme le favori du Prophète, bientôt il te nommera son sauveur et son roi.

Ces ardentes paroles embrasaient la tête du jeune Bédouin qui se sentait assez d'énergie pour accomplir cette mission périlleuse. Son imagination enfantait les plus beaux rêves et sa pensée caressait ce que l'orgueil et l'ambition ont de plus doux : être vénéré comme saint et commander en roi absolu, quel magnifique avenir !

Les pèlerins quittèrent Alexandrie pour se rendre à la Mecque, ville sainte où tout bon musulman doit venir, au moins une fois dans sa vie, s'agenouiller devant le tombeau du Prophète ; ils y passèrent un mois à faire leurs dévotions, et édifièrent par la ferveur de leurs prières, aussi bien que par l'austérité de leur conduite, tous ceux qui les avaient suivis.

Le pèlerinage terminé, les compagnons de Mahi-Eddin se disposèrent à traverser le désert pour revenir à Mascara, et le vieux marabout, accompagné de son fils et de son neveu Ben-Tamy, se dirigea sur Bagdad afin d'y visiter le tombeau d'un de ses aïeux, connu dans cette contrée sous le nom de Muléï Abd-el-Kader.

Ce Muléï Abd-el-Kader, dont les chroniques arabes rapportent diversement l'histoire, est regardé comme le marabout le plus célèbre des temps anciens et modernes ; on fait remonter son origine jusqu'aux premiers siècles de l'Hégire, et l'on croit que des liens de parenté l'unissaient à la famille du Prophète. Muléï Abd-el-Kader surpassa, par l'austérité de ses

(1) *Doar*, village formé par la réunion des tentes d'une tribu entière ou d'une fraction de tribu.

» A une faible distance de Vaïson, M. de Carpegna fut arrêté par de nombreuses pirogues. Cet officier descendit à terre au milieu des Indiens; il leur demanda où était Pomaré, et on lui répondit qu'elle était dans les environs, mais personne ne voulut lui servir de guide, et on l'engagea à s'en aller et à ne point persister à chercher à la voir. Il ne tint pas compte de ce discours. Il retourna à sa baleinière et essaya de continuer sa route. Alors, les pirogues l'entourèrent et l'empêchèrent de passer outre. M. de Carpegna reprit terre; il parla aux Indiens, leur expliqua le but de sa mission, les termes de paix dans lesquels le *Phaéton* était venu, l'intérêt de la lettre adressée par le gouverneur à Pomaré, et la nécessité pour elle d'en connaître le contenu. Il leur dit qu'il était disposé à aller seul jusqu'à Pomaré, sans escorte. Tout fut inutile; pas un Indien ne voulut même se charger de faire tenir la lettre dont M. de Carpegna était porteur. Ils obéissaient à un ordre qui leur avait été donné.

» Convaincu qu'il ne pourrait rien obtenir, M. de Carpegna se retira et rallia le *Phaéton*.

» Après cette dernière tentative, il ne pouvait plus rester le moindre doute; il demeurait et il demeure évident que Pomaré a irrévocablement pris la résolution de n'écouter aucune parole des Français, quelles qu'elles soient.

» Pendant les quelques jours que le *Phaéton* a séjourné devant Ootoumaoro, les communications avec les Indiens ont été fréquentes et amicales. Il paraît néanmoins qu'un grand nombre d'habitants s'étaient sauvés dans la montagne. »

Pendant toutes ces démarches infructueuses, les insurgés de Pounavia commençaient à se rapprocher de nous, et bientôt des bruits alarmants circulèrent de nouveau. Les Indiens signèrent des lettres de protestation contre la domination française; on lut dans le camp des lettres de Pomaré, et les affaires prirent de nouveau une tournure plus menaçante. L'*Océanie* tout en s'exprimant à cet égard avec une extrême réserve, est disposée à attribuer ce revirement à la présence des matelots anglais parmi les insurgés, et même à la visite d'officiers de la *Thalia*.

Voici un autre renseignement très grave que notre correspondant nous fournit sur l'intervention anglaise: « Nous avons ici, nous écrit-il, un consul général de l'Océanie anglaise; il était venu pour installer à Taïti un vice-consul, mais comme il ne voulait pas saluer le pavillon, le gouverneur s'y est refusé; toutefois, par courtoisie, il l'a laissé s'installer à terre comme particulier. Eh bien! ce consul général travaille contre nous et, sous prétexte de se promener, il est allé au camp des insurgés, y a tenu avec les chefs une conférence dans laquelle il nous a peu ménagés, et a été jusqu'à leur persuader que dès que le gouverneur *aurait reçu les ordres de la reine Victoria*, il se rembarquerait, et il a prétendu que le pavillon anglais remplacerait le nôtre et qu'on punirait sévèrement les naturels qui nous seraient restés soumis. »

Telle était, aux dernières nouvelles, la position de notre protectorat à Taïti, position très difficile, très délicate, et dont nous espérons pourtant que la modération du gouverneur pourra nous faire sortir sans nous engager avec l'Angleterre dans de fâcheuses collisions que notre gouvernement ne sait terminer que par des actes de faiblesse.

Avant-hier, la question de la violation des lettres a été agitée à la fois

au malheureux sort de ces hommes. (Applaudissements prolongés.) »

Le *Messager* reproduit cette péroraison de lord Aberdeen, en faisant disparaître toutefois la noble déclaration du ministre anglais en faveur des proscrits de toutes les nations... Dans cette suppression, il y a tout un système. Elle dit assez que la brutale expulsion de M. Bornstedt ne date que d'hier.

Intervention en Suisse.

La *Quotidienne* pense que, dans les affaires de la Suisse, les Jésuites ne sont qu'un prétexte; que la cause de l'agitation est plus profonde, plus radicale; qu'il s'agit de transformer la constitution politique, et même l'organisation sociale; qu'après avoir attaqué les Jésuites, on attaquerait les prêtres; après les prêtres, les pères de famille; après les pères de famille, les propriétaires du sol; après les propriétaires du sol, *ceux qui commandent!*... En conséquence, la *Quotidienne* croit que la diplomatie européenne est dupe, si elle n'intervient pas pour maintenir les Jésuites en Suisse.

Nous ne savons jusqu'à quel point cette série d'attaques peut être fondée en raison ou même en probabilité; mais, en supposant que tout cela fût en effet dans l'esprit du mouvement qui agite aujourd'hui les cantons helvétiques; en supposant que ce mouvement fût le symptôme d'un besoin irrésistible de réorganisation sociale, comment la présence des Jésuites pourrait-elle satisfaire ce besoin, et prévenir les convulsions ultérieures qui résulteraient infailliblement de la compression? La *Quotidienne* ne voit-elle pas qu'elle s'abuse encore plus que la diplomatie?

Non, pour remédier au mal, n'épouvantons pas l'Europe par le tableau d'une révolution sociale prête à descendre du haut des montagnes de l'Helvétie. La peur est une mauvaise conseillère; et l'attitude hostile de l'Europe ne serait certes pas le moyen de rendre le calme à une population aussi fière, aussi brave, aussi jalouse de son indépendance que la population helvétique. Si, comme le pense la *Quotidienne*, les événements qui s'accomplissent en Suisse à l'heure qu'il est, renferment en eux le germe d'une révolution sociale, la prudence, la justice, l'humanité commandent à l'Europe d'examiner à fond ces besoins nouveaux, et d'intervenir pour aider à une réorganisation dont elle profiterait elle-même. L'Europe est trop forte pour craindre, pour s'effrayer; elle est trop amie de la paix, de l'indépendance nationale, du bonheur des peuples, pour repousser le progrès à coups de baïonnettes.

La liberté moderne et l'esprit philosophique ont commencé à naître dans les montagnes de la Suisse, de là ils ont fait le tour de l'Europe et du monde. Si le besoin de réorganisation sociale, si l'esprit de science positive et vraiment universelle, germait aujourd'hui dans ces mêmes montagnes, nous disons que l'Europe et le monde devraient l'accueillir, en le dirigeant toutefois, et en calmant sa jeune effervescence. Le meilleur moyen de le calmer, c'est de lui montrer qu'on le comprend, qu'on tend au même but que lui, et de lui indiquer fraternellement les meilleures voies pour y arriver.

» Les crèches, les maisons de refuge pour les enfants pauvres, les fondations philanthropiques, etc., démontrent assez que les heureux du monde pressentent que, malgré les assurances officielles à l'endroit de la *prospérité générale*, des maux terribles, menaçants, fermentent au fond de la société.

» Si généreuses que soient ces tentatives isolées, individuelles, elles sont, elles doivent être plus qu'insuffisantes.

» Les gouvernants, seuls, pourraient prendre une initiative efficace... mais ils s'en gardent bien.

» Les gens *sérieux* discutent *sérieusement* l'importance de nos relations diplomatiques avec le Monomotapa, ou toute autre affaire aussi *sérieuse*, et ils abandonnent aux chances de la commisération privée, aux hasards du bon ou du mauvais vouloir des capitalistes et des fabricants, le sort de plus en plus déplorable de tout un peuple immense, intelligent, laborieux, *s'éclairant de plus en plus sur ses droits et sur sa force*, mais si affamé par les désastres d'une impitoyable concurrence, qu'il manque même souvent du travail dont il a peine à vivre!

» Soit... les gens *sérieux* ne daignent pas songer à ces formidables misères...

» *Les hommes d'Etat* sourient de pitié à la seule pensée d'attacher leur nom à une initiative qui les entourerait d'une popularité bienfaisante et féconde.

» — Soit.... tous préfèrent attendre le moment où la question sociale éclatera comme la foudre;... alors... au milieu de cette effrayante commotion, qui ébranlera le monde, on verra ce que deviendront les questions *sérieuses* et les hommes *sérieux* de ce temps-ci.

» Pour conjurer, ou du moins pour reculer peut-être ce sinistre avenir, c'est donc encore aux sympathies privées qu'il faut s'adresser, au nom du bonheur, au nom de la tranquillité, au nom du salut de tous....

» Nous l'avons dit, il y a long-temps: SI LES RICHES SAVAIENT!! Eh bien! répétons-le, à la louange de l'humanité, *lorsque les riches savent*, ils font souvent le bien avec intelligence et générosité.

» Tâchons de leur démontrer à eux, et à ceux-là aussi de qui dépend le sort d'une foule innombrable de travailleurs, qu'ils peuvent être bénis, adorés, pour ainsi dire, *sans bourse délier*. »

FAITS DIVERS.

Ce matin, le *Moniteur* nie que le conseil d'Etat ait pris une décision qui interdirait, d'une manière générale, le remboursement des actions industrielles par la voie du sort.

— M. le ministre de l'instruction publique a souscrit, pour une somme de 1 000 fr., au monument qui va s'élever à Gênes, en l'honneur de Christophe Colomb.

— La commission de la chambre des députés chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites qui lui a été adressée contre M. Mauguin, a décidé, à l'unanimité, qu'il n'y a pas lieu d'accorder cette autorisation. M. Crémieux a été nommé rapporteur.

— M. le duc de Glucksberg est arrivé avant-hier de Madrid à Paris.

— On a appris à Paris la mort d'Yotété, roi de l'île de Taonata, archipel des Marquises. Yotété a pour successeur Mahiono, jeune homme de 25 ans environ.

— Une correspondance de Washington, insérée dans la *Gazette d'Augsbourg*, parle d'un plan gigantesque: Il s'agirait de relier par un chemin de fer l'Océan Atlantique et l'Océan Pacifique, et de faire ainsi des Etats-Unis un pays de transit pour le commerce de la Chine avec l'Europe.

---

jeûnes, les tortures corporelles qu'il s'infligea et par ses poses surhumaines, tous les faquirs de l'Inde. Il vécut la seconde moitié de sa vie, c'est-à-dire quarante ans, au sommet d'une montagne, en se tenant sur un seul pied; et pendant ce laps de temps, il n'eut d'autre nourriture que l'eau du ciel qui lui tombait dans la bouche. Le soir du dernier jour de la quarantième année, Mahomet fendit l'éther, saisit le pieux homme par ses quelques cheveux blancs, et l'enleva au ciel, laissant sur sa trace un immense rayon de lumière. Dix mille dévots furent témoins de cette merveilleuse ascension, et le lendemain six petites chapelles à dômes éblouissants de blancheur, s'élevaient sur la montagne pour perpétuer la mémoire de l'enlèvement du saint homme et lui demander sa puissante intercession auprès du Prophète.

Mahi-Eddin et Abd-el-Kader recueillirent tout ce que les chroniques et la tradition purent leur apprendre au sujet du célèbre Muléï. De retour au douar des Hakem, après deux ans d'absence, ils se servirent de cette fable pour augmenter la vénération dont ils jouissaient déjà et étendre encore leur influence sur un grand nombre de tribus.

Mahi-Eddin fit répandre de tous côtés que Muléï Abd-el-Kader, le plus saint de ses aïeux, lui était apparu au pied de la montagne de Bagdad, un jour qu'il se trouvait agenouillé dans l'une des petites chapelles (marabouts) élevées à sa mémoire. L'aube du matin naissait à peine, racontait-il, j'avais passé la nuit en prières, lorsque Muléï Abd-el-Kader, rayonnant de lumière, se présenta tout-à-coup à mes yeux éblouis, et me dit d'une voix plus douce que celle des anges:

— Mon fils, notre famille est sainte et bientôt elle sera plus puissante que celle des rois d'Orient. Prends cette pomme cueillie dans les jardins d'Allah, tu la donneras au sultan du Gharb (ouest.)

— Bienheureux ami du prophète, lui répondis-je en me jetant la face contre terre, le gharb ne connaît de sultan que celui qui commande à Stamboul, et nous sommes ses esclaves.

Muléï continua:

— Le temps n'est pas éloigné où ton fils el Hadji Abd-el-Kader sera nommé sultan par les peuples arabes; alors le règne des tyrans finira sur le gharb, et ton pays deviendra grand par sa force, sa gloire et ses richesses.

— Seigneur et saint, je m'incline devant ta divine parole, mais si les autorités turques apprennent un jour ce que tu viens de me prédire, c'en est fait de moi et de ma famille...

— Mahi-Eddin, que cette nouvelle parole n'abatte point ton courage: tu mourras, toi!... mais Abd-el-Kader, après avoir mangé la pomme, sera désormais invulnérable; car les hommes ne peuvent rien contre ceux qui exécutent les volontés du Dieu puissant. Retourne dans ton pays et va porter les paroles que tu viens d'entendre; je serai toujours avec toi.

Muléï disparut à ces mots, me laissant la pomme entre les mains. Lorsque mon fils revint de la plaine, où il était allé faire paître nos chameaux, je lui donnai la pomme, qu'il mangea. A peine le fruit divin avait-il touché ses lèvres que ses traits s'illuminèrent d'un saint enthousiasme; une aigrette de feu surmonta sa tête, et le son de sa voix me parut semblable à celui de Muléï. Alors moi, le père, comprenant que c'était la volonté du Très-Haut, je m'inclinai devant mon fils Abd-el-Kader, lui demandant à être son serviteur.

Les Arabes de l'Algérie, superstitieux et crédules, acceptèrent comme vérité la fable que leur débitait le rusé Mahi-Eddin, et virent dans son fils l'homme qui devait les soustraire à la domination turque. Un chef influent, Sadi-el-Arrach, également marabout, contribua par son adhésion, ainsi que nous le verrons plus bas, à élever le jeune pèlerin de la Mecque à la dignité d'émir et à consolider sa puissance. On ne sait pas encore si el Arrach fut gagné par la famille d'Abd-el-Kader ou s'il agissait dans un intérêt général; c'est ce que, plus tard, l'histoire nous apprendra peut-être.

Pendant que les tribus s'entretenaient de l'apparition miraculeuse de Muléï Abd-el-Kader, et que le nom du sultan futur de l'ouest était sur toutes les lèvres, Mahi-Eddin et son fils, retirés sous leurs tentes, aux environs de Mascara, passaient leurs journées en prières et à méditer sur le livre saint (le Coran).

Mais les Arabes, impatients de connaître celui que leur envoyait le Prophète, arrivèrent en foule au douar de Mahi-Eddin, apportant comme offrandes des armes, de l'argent, des chevaux, du bétail, des étoffes, des grains, etc., chacun selon sa fortune et sa foi. Tous voulaient voir l'homme privilégié, tous s'inclinaient devant l'élu et demandaient à toucher le bout de son burnous. Ces visites devinrent, pendant deux ans, une espèce de pèlerinage que tout Bédouin se croyait obligé de faire. De ce moment datent les richesses qu'Abd-el-Kader accumula dans son douar, ainsi que son influence, qu'il étendit sur toute la contrée.

Le bey d'Oran effrayé, plus que jamais, de la tournure menaçante que prenaient les choses, se disposait à conjurer l'orage, mais il était trop tard: la prise d'Alger, par les Français, venait de porter un coup mortel à l'empire des Deys. Cette conquête fit sortir Mahi-Eddin et son fils de leur retraite. Le vieux marabout se mit à prêcher la guerre sainte: des nuées de Bédouins accoururent à sa voix et Abd-el-Kader se mit à leur tête.

Sur ces entrefaites les Turcs d'Oran se révoltèrent contre Hassan leur bey, et celui-ci, menacé dans sa vie et ses richesses, fut réduit à demander asile aux Arabes; il s'adressa de préférence à Mahi-Eddin, en lui promettant une partie de ses trésors. Le marabout était sur le point de le lui accorder, lorsque Abd-el-Kader s'y opposa d'une manière énergique et pleine de dignité.

— Mon père, dit-il, au milieu du conseil qui s'était réuni à ce sujet, vous ne pouvez recevoir au douar des Hakem le bey Hassan. Jusqu'ici l'asile que nous avons donné aux proscrits a été respecté, il n'en serait pas de même pour la personne du bey Hassan qui s'est rendu odieux aux Arabes par ses exactions et le mal qu'il leur a fait. Le désir de la vengeance attrouperait autour de nos tentes ses nombreux ennemis; des milliers de voix vous demanderaient sa tête, et si vous ne les écoutiez point, l'asile serait violé, notre autorité méconnue et le sang coulerait! Père, si la victoire excuse ceux qui violent un asile, l'opprobre s'attache à ceux qui ne sont point morts pour s'opposer à cette violation, et la honte les poursuit jusque dans leur postérité.

Ces paroles produisirent une profonde sensation dans l'assemblée et l'avis d'Abd-el-Kader prévalut.

Quelques jours après, le bey Hassan se rendit aux Français. Une forte garnison occupa tous les postes militaires de la ville d'Oran et de son littoral; une artillerie imposante tint en respect les milices révoltées, et le drapeau tricolore planté sur les tours du fort Santa-Cruz annonça que le règne des Turcs avait fini pour jamais sur cette ville.

La puissance de Hassan venait à peine d'être renversée, que la division se mit parmi les Arabes de la province d'Oran. Les tribus guerrières et insoumises voulurent se ruer sur les tribus qui avaient subi le joug du pouvoir déchu; plusieurs milliers de Bedouins féroces parcoururent la plaine, incendiant et saccageant tout ce qui avait appartenu aux Turcs et à leurs alliés; quelques tribus pacifiques demandèrent protection aux Français et se réfugièrent sous les canons des forts d'Oran et de Mers-el-Kébir.

Pendant ce temps Mahi-Eddin et Abd-el-Kader continuaient à prêcher la guerre sainte contre les infidèles. Une grande partie des Arabes du territoire de Mascara et des bords du Chélif, vinrent se ranger sous la bannière d'Abd-el-Kader et marchèrent avec lui sur Oran. Toutes les tribus qu'ils rencontrèrent sur leur passage se joignirent à eux, et dans les premiers jours de mai 1832, la ville d'Oran se vit cernée par des hordes innombrables de Bédouins. Du 3 au 9 du même mois, la place fut attaquée avec une vigueur peu commune. Malgré le feu de notre artillerie, les cavaliers arabes arrivaient au galop jusqu'au pied des murailles; leurs fantassins s'accrochaient aux créneaux, saisissaient, avec une audace inouïe, le bout des fusils de nos soldats, et lorsque la mitraille les avait balayés, d'autres leur succédaient, poussés par cette aveugle témérité qu'inspire le fanatisme, et retombaient massacrés sur les cadavres de leurs frères. Il fallut tout le courage et le sangfroid de nos braves soldats pour repousser ces attaques incessantes, ces efforts désespérés, et empêcher les hordes bédouines de pénétrer dans la ville. Abd-el-Kader eut deux chevaux tués sous lui sans être blessé; son burnous, rougi du sang des siens et tout criblé de balles, a été depuis conservé comme une relique; il profita de cette circonstance pour accréditer la croyance qu'il est invulnérable.

Le 9 mai, les chefs arabes effrayés de leurs pertes et voyant l'inutilité de leurs attaques, abandonnèrent le siége et se retirèrent en désordre.

...ux termes de la loi, dans un an et un jour Guerchet sera propriétaire l'objet qu'il a trouvé; nul ne pourra lui en contester la possession ...itime, et cependant il subira dans une prison la peine des voleurs !...

— C'est le 15 courant que s'ouvrent de nouveau, devant la cour d'as...s de Colmar, les débats du procès Blétry, qui a déjà si vivement préoc...é le public.

— Nos correspondances de Rouen ne nous apprennent rien de saillant ... les affaires Loursel. Les dépositions ont continué. Malgré les déné...ions d'un témoin le sieur Delahaye a confirmé de vive voix ce qu'il ...il écrit hier à Mᵉ Sénard sur Armantine Ponthieu.

— Nous remarquons les lignes douloureuses qui suivent dans la lettre ... nous est écrite de Chapelle-Gaugain par un de nos correspon...ts :

« ... Je vous disais, le mois dernier, que, faute d'hôpitaux pour nos ...ans, il leur fallait mourir misérablement sur leur grabat. Si nous eus...s pensé à admettre des exceptions, elles n'auraient probablement pas de la nature de celles que je vais vous raconter : Dimanche dernier, sur ...uteur de Ruillé-sur-Loir, on a trouvé gelé, dans un fossé, un vieillard ...ixante et quelques années, à cent pas environ de son domicile. Avant ...faire sa dernière chute, il en avait fait deux ou trois autres, dans les...elles il avait perdu, là son bonnet, plus loin ses sabots, ici sa besace. A ...droit où on l'a trouvé mort, la terre portait les traces de ses longs ef...s pour se relever; ses ongles brisés, ses mains ensanglantées prouvaient ...ngueur et les douleurs de sa cruelle agonie. Cet homme, mendiant de pro...ion, était gravement malade quand il sortit samedi matin de sa hutte, ...r faire sa tournée ordinaire.

S'il eût été seul, il fût resté peut-être ; mais il avait une fille de 13 ans, ...i il fallait du pain ; rien n'était plus poignant que le spectacle qu'a of...t la pauvre petite malheureuse. Toute l'après-midi du samedi, on l'a vue ...dant sa chèvre et racontant ses inquiétudes pour son vieux père qui, ...nt son départ, avait eu un évanouissement momentané. N'est-il pas fâ...ux que les riches, qui ont passé cette nuit-là ou en fêtes ou dans de ...s lits bien chauds ; n'est-il pas fâcheux que M. de Lamartine, *qui nous ...t hors de cause*, nous autres travailleurs des campagnes ; n'est-il pas fâ...ux qu'ils n'aient pu voir, ne fût-ce qu'en rêve, la nuit de cette malheu...se enfant, couchée sur la paille, dans une hutte sans cheminée, par un ...id de huit à dix degrés, sans autre vêtement qu'une jupe et un corsage ...cotonnade déchirée, sans chemise et pleurant sur son vieux père qui, ...r la première fois, manquait de rapporter quelques croûtes de pain au ...is? N'est-il pas fâcheux qu'ils ne puissent sentir un peu, ne fût-ce ...e par la pensée, ce qu'a dû ressentir ce vieillard luttant, de corps et de ...r, jusqu'à ce que mort s'en suive, pour rejoindre son enfant?

Et il ne faut pas croire que ces faits, qui sont la honte de notre état so...l, soient aussi rares, aussi exceptionnels que le prétend l'égoïsme heu...x : l'an dernier, dans la commune de la Chapelle-Gaugain, un mendiant ...rme fut trouvé mourant dans une cabane sans cheminée, couché sur un ... de paille trempée de la pluie glaciale qui tombait au travers du toit dé...vert.

Il y a deux ans, dans la commune de Poncé, un autre mendiant, âgé de ... ans, est mort brûlé dans une hutte couverte de joncs, qui n'avait pas ... mètres carrés d'espace, et où le foyer touchait au fagot de paille qui ...vait de lit.

...i, dans trois communes qui se touchent, trois faits pareils peuvent surve... en trois ans, et dans un pays où, relativement, la misère est moindre ... dans d'autres parties de la France, ne peut-on, à l'aide de ces trois ...mples, et de tant d'autres que chaque jour signale, se former une idée ... différents degrés par lesquels doivent passer les habitants des campa-

n'était pas la mère de Fleur-de-Marie. La Chouette était pervertie par la misère et par la boisson ; tandis que l'on voit ici un père aisé, condamnant son enfant à l'infamie, et chassant sa femme de la demeure conjugale, dès qu'elle ose protester dans l'intérêt de sa fille aînée qu'on sacrifie et de ses filles cadettes que les concubines de leur père façonnent déjà à la prostitution.

Dans ses lettres, la fille Williams ne maudit pas sa famille ; elle prie pour elle ; voici quelques fragments de ses douloureuses correspondances :

« Ma bonne sœur, la lettre que tu m'as écrite m'a surprise très agréablement, car je ne pouvais pas m'attendre à ce que ma petite sœur m'eût écrit après ce qui s'était passé ; mais toi et elle vous avez le cœur si bon, que je devais m'y attendre. Tu me dis de sortir de la société que je fréquente. Pauvre petite ! on voit bien que tu ne connais pas quelle est cette société, et que je suis obligée de la voir ; car je ne puis pas espérer de voir des personnes un peu comme il faut, après ce que j'ai fait. Mais toi, tu ne connais pas tout cela, et le seul vœu que je fasse pour toi, c'est de ne jamais le connaître, car tu serais bien malheureuse. Voici ce qui en résulte : Je suis malade ; eh bien ! au lieu d'avoir les soins empressés d'une mère et d'une sœur chéries, je n'ai que ceux de personnes étrangères qui s'occupent à peine de moi. Quelle triste fête j'ai passée ! Ne pas recevoir un seul bouquet ! tandis que les autres années, toi, tu faisais tout au monde, tu te privais de tout pour pouvoir me faire un cadeau... »

» Ma bonne petite mère, je ne puis pas croire que ce soit par négligence que tu n'es pas venue, il faut que tu sois malade... Si tu es malade, je te demande une grâce, c'est de me l'écrire et de me permettre d'aller te soigner, je reviendrai après ta guérison ; mais tout cela n'est, j'espère, qu'un pur effet de mon imagination... Si toi, ma bonne mère, tu ne me pardonnes pas, de qui dois-je espérer un pardon ? Mais, toi, mon père, pourquoi ne pas m'avoir écrit ? Que ce ne soit qu'une seule parole, et je me trouverai si contente !...

» A toi, ma petite Augustine ; tu embrasseras papa pour moi pendant qu'il dormira, car si tu le lui demandais pour moi, il te le refuserait ; mais pour toi, sa petite fille, qu'il aime tant, il ne te refusera pas cela... »

» Ma bonne petite mère, combien tu as dû être fâchée de la manière dont tu m'as entendue parler ! Mais pourquoi entreprendre de faire des démarches pour une chose que je ne veux pas ?... Que veux-tu ? mon père a consenti à ce que je sois à la police, et j'y resterai... Du reste, quelle serait mon existence ? Je ne pourrais pas rentrer à la maison, il faudrait que je sois à la merci des étrangers... Comme je sais qu'après le genre de vie que j'ai mené, je ne pourrais pas rester tranquille, tu vois donc que ce serait te causer plus de peine. Laisse-moi dans mon malheur, ne fais qu'une chose, tâche d'éviter à ma pauvre petite sœur tout le malheur qui m'arrive ; que je lui serve d'exemple, qu'elle m'ait toujours présente, et si par malheur elle voulait faire ce que j'ai fait, *ce n'est pas son père qu'il faut consulter, c'est toi,* ET LA TUER *plutôt que de jamais la laisser faire sa volonté !...* »

Ces derniers mots ont surtout impressionné la cour. En les prononçant, l'avocat semblait protester, au nom de toute une malheureuse classe de femmes, proscrites contre la société qui ne leur laissé que la prostitution pour se défendre de la misère.

Aujourd'hui le nom de Jenny Williams est rayé de la liste fatale, et elle se trouve au couvent des dames Saint-Michel ; mais les juges n'ont pas cru que ce fût assez ; ils ont ordonné que sa sœur cadette irait la rejoindre dans ce refuge après avoir été arrachée à son père.

...que le signe communique à l'idée. C'est par un signe que l'idée se matérialise, se fixe, se perpétue. Pour établir le brahmanisme, le fait de la naissance, si rigoureusement constaté qu'il fût ne suffisait pas. Il fallait un signe, le cordon. Le jour où ce signe était conféré s'appelait seconde naissance. On peut considérer le cordon comme une des raisons les plus puissantes qui ont contribué à l'isolement de la classe bramhanique.

On admire la persistance de la race juive, qui a perdu tous les caractères de nationalité, le lieu, jusqu'à un certain point la langue, l'administration, le centre en un mot aussi bien moral que matériel d'une vie commune. Et cependant les individus, semés comme des grains de sable à tous les vents, n'ont abdiqué ni la prétention d'être un peuple, ni l'espérance de retourner un jour dans leur patrie. Je n'hésite pas à croire avec Spinosa que la circoncision, cette particularité distinctive, liturgique de la nation juive et plus tard de la famille mahométane a empêché le judaïsme de s'absorber et de s'évanouir dans la vaste et profonde immersion des autres peuples.

C'est surtout au caractère extérieur, cérémonial des nationalités que les conquérants s'attachent pour faire disparaître la dissidence qui les sépare des vaincus. La Chine doit à certaines modes particulières de ne s'être jamais laissé assimiler, pas même modifier par la conquête. Quel est le premier symptôme d'attraction et de transformation d'un peuple par un autre? Le changement de costume. L'habit devient le concordat matériel de deux civilisations d'abord hostiles qui tendent à se réconcilier. L'Occident en chapeau et l'Orient en turban ne pouvaient avoir beaucoup d'influence l'un sur l'autre. Les idées occidentales, même au sein des nations musulmanes, ont besoin de porter le frac et les bottes. Le philosophe n'opère de véritable conversion qu'autant qu'il est suivi du tailleur.

Dans les premiers temps du Christianisme, le baptême avait une plus haute signification et une plus grande influence que de nos jours. On ne se contentait pas d'une simple et rapide aspersion. On enlevait à l'homme tous les vêtements, tous les insignes de la vie extérieure. Et ainsi nu, rendu à son état primitif, racheté de toute empreinte du passé, il dépouillait le vieil homme, selon l'expression énergique de l'Écriture.

Cette idée peut paraître puérile : elle a de mystérieuses profondeurs. La poser, c'est poser le problème du symbolisme. Les contrées les plus rationnalistes se soumettent au symbolisme comme les nations superstitieuses. La superstition ne change que d'objet. Si on retirait le petit bout de ruban rouge à la Légion-d'Honneur, et si on se contentait d'écrire le nom des chevaliers dans un livre d'or soigneusement conservé aux Archives, personne ne solliciterait une chevalerie mystique qu'on ne pourrait porter à sa boutonnière. On trouve, à toutes les époques de l'histoire, une étroite alliance entre ce qui est symbolique et ce qui est traditionnel. Les institutions traditionnelles sont toujours celles qui portent le costume du passé. En France, ces institutions sont le sacerdoce, la magistrature et l'Université.

Quand l'Angleterre passa du catholicisme à la Réforme, tout en

---

Dans la suite, les Arabes revinrent plusieurs fois à la charge ; leurs ...sses aussi considérables qu'à la première attaque, couvrirent la plaine ...Oran, mais les assauts furent moins fougueux, et les attaques plus ...rs : ces élans fanatiques, cette intrépidité sauvage qui les animait ...guère, s'éteignaient peu à peu : ils commençaient à reconnaître la su...riorité de nos armes. Dans tous les combats qu'ils livrèrent ils eurent ... dessous ; bientôt des dissensions surgirent au milieu de leurs troupes ; ... chefs rejetaient l'un sur l'autre la cause du désastre, l'anarchie ...uffla sur ces hordes indisciplinées et plusieurs tribus se firent une guerre ...charnée.

A cette même époque, Ibrahim, bey de Mostaganem, prévoyant qu'il ...deviendrait tôt ou tard la proie du vainqueur, demanda l'alliance fran...ise, et ouvrit les portes de son beylik à nos troupes qui s'y installè...nt ; il mit, en outre, à la disposition du commandant français, sa mi...ce composée de sept à huit cents Turcs ou Koulouglis, tous hommes ...rouvés et qui haïssaient cordialement les Bédouins. Ibrahim conserva ...n titre de bey ; le gouverneur le traita avec honneur et la France lui ...onna le grade et la solde de maréchal-de-camp.

Abd-el-Kader voyait avec une vive inquiétude la conquête française ...étendre sur le littoral de la province d'Oran. Déjà plusieurs colonnes ex...péditionnaires, lancées à propos dans la plaine, avaient surpris et brûlé ...uelques tribus. D'autres colonnes, allant à la découverte, s'étaient mon...ées sur le territoire de Mascara ; le découragement commencait à pé...nétrer dans les douars et la crainte à se glisser dans les cœurs. Alors les ...incipales tribus de la province reconnurent la nécessité de s'unir entre ...les, afin de pouvoir résister aux armes françaises. En conséquence, les ...efs des Hakem, des Garabas, des Ben-lamers, des Borgiah, etc., se ...onnèrent rendez-vous dans la plaine d'Eghris ; un grand conseil fut te...u au lieu nommé Ersebia. Presque tous furent d'accord de proclamer ...hef suprême, Mahi-Eddin ou son fils Abd-el-Kader ; mais l'un et l'autre ...y refusèrent, disant que Sidi-el-Arrach était beaucoup plus digne qu'eux, ... par sa noblesse et par sa sainteté, d'un si grand honneur. Ce jour... rien ne fut décidé ; l'assemblée se retira pour se réunir de nouveau le ...endemain, après que la nuit aurait donné aux uns et aux autres le temps ...e réfléchir.

En effet, le lendemain le conseil s'était à peine réuni, qu'on vit arriver ...di-el-Arrach suivi de plusieurs chefs et marabouts ; il paraissait ému et ...s traits portaient l'empreinte d'une résolution profonde. Toute l'assem...blée le salua avec respect et garda le silence pour le laisser parler. Le ...ieux chef leva les deux mains au ciel en s'écriant :

— Frères et amis, dans un moment aussi critique pour nos biens et le ...ort de nos familles, je dois laisser de côté l'orgueil d'obtenir le com...mandement suprême et dire la vérité : Cette nuit comme je m'étais endor...mi en cherchant quel était, parmi nous, l'homme le plus digne de fixer ...otre choix, Muléï Abd-el-Kader m'est apparu au milieu de sa gloire, et ces mots ont frappé mes oreilles : « Sidi-Hadji-el-Arrach, retiens bien ces paroles, car de leur accomplissement dépend le bonheur des Arabes. — Je ne connais qu'un seul homme qui, par son intelligence, sa sainteté et ses vertus guerrières, soit digne de commander à tous ; cet homme, c'est Abd-el-Kader, troisième fils de Mahi-Eddin. Je t'ordonne de répéter demain en plein conseil, ce que tu viens d'entendre ; le Prophète s'intéresse à la cause de ses enfants et désire qu'elle triomphe. »

Le vieux marabout d'Eghris avait à peine achevé de parler que Mahi-Eddin s'avança au milieu de l'assemblée, leva, comme son collègue, les mains au ciel et d'une voix pleine de conviction s'exprima ainsi :

— Frères, si une fausse honte avait dû refouler dans mon sein la vision miraculeuse que j'ai eue cette nuit, l'exemple que vient de me donner Sidi-el-Arrach, le plus saint des marabouts vivants, aurait fait taire mes scrupules ; je dois dire dans l'intérêt commun toute la vérité, écoutez ! — A la troisième veille de la nuit, lorsque j'étais en prières, j'ai entendu les mêmes paroles que le vénérable Sidi-el-Arrach et j'ai reçu les mêmes ordres ; mais je dois mourir dans l'année qui suivra l'élection de mon fils ; telle est la prophétie de Muléï-Abd-el-Kader, mon aïeul. Que la volonté de Dieu soit faite, car je suis son très humble serviteur.

Devant cette double vision des deux vieillards vénérés de tous le pays, les chefs de tribus déférèrent, d'un commun accord, le titre de sultan au troisième fils de Mahi-Eddin. Le même jour un burnous violet fut porté à Sidi-Hadji Abd-el-Kader ; tous les chefs s'inclinèrent à ses pieds et, aux acclamations d'une foule immense, il fut proclamé prince des vrais croyants, soutien de la religion et chef suprême des Arabes !

Ainsi, selon la chronique, s'accomplit la prophétie de Muléï Abd-el-Kader.

ADOLPHE DEBAY.
(*La fin à demain.*)

Nouvelles artistiques. — Salon de 1845.

Nous empruntons au journal l'*Artiste* les nouvelles suivantes :

— Encore quelques jours, et tout le monde pourra voir au Louvre la *Prise de la Smala*, de M. Horace Vernet, dont on a déjà tant parlé. Chacun sait que cette immense toile a soixante-six pieds de long sur quinze pieds de haut, et qu'elle doit occuper tout un côté du salon carré ; mais il est permis d'ignorer que ce tableau, commencé le 20 mai dernier, n'a coûté que neuf mois de travail à M. Vernet. On dit même que pendant ce temps l'habile artiste n'a changé en aucune façon sa manière de vivre habituelle ; il assistait aux séances importantes de l'Institut et de l'Ecole des Beaux-Arts ; il a improvisé un voyage en Angleterre ; enfin (ce que Michel-Ange lui-même n'aurait pu faire par diverses raisons) il n'a pas négligé de remplir les devoirs que lui impose son grade d'officier d'état-major de la garde nationale. M. Horace Vernet est partout à la fois, dans son atelier et dans les salons ; sur les grandes routes et à l'Académie ; et cependant il n'a pas l'air pressé : l'heureux homme ! il travaille et il trouve encore le temps de *flâner*. Il pose ses pinceaux pour jouer au bilboquet, il esquisse un soldat, un canon, une vivandière, et il s'interrompt pour caresser Diane, une intelligente chienne noire, dont l'histoire racontera les belles actions, et qui n'a pas eu, comme le *Freischutz* d'Alphonse Karr, l'impertinence de dévorer son maître. Puis M. Vernet monte à cheval, va à la chasse, et, chose bien triste à dire, il pêche quelquefois à la ligne !

» A la fin du mois de mars, pendant que la foule s'arrêtera au Louvre, devant la gigantesque toile de *la Smala*, M. Horace Vernet, véritable Juif errant de l'art, partira pour l'Algérie, où il va visiter le champ de bataille de l'Isly. »

» M. Decamps a envoyé au Salon cinq dessins dont les sujets sont pris dans la Bible.

» M. Benjamin Roubaud expose des *Danseuses algériennes* ; M. Duval Lecamus, *une jeune femme à la fontaine, les Pifferari, le Bonheur maternel*, et, comme pendant, *la Correction maternelle*, c'est-à-dire une mère fouettant son fils.

» Outre les tableaux de M. Biard, que nous avons déjà annoncés, cet artiste enverra le *Droit de Visite* et *la reine Victoria à bord du Gomer* ; Mlle Journet enverra un tableau de genre, *Branwer et Craesbeke* ; M. Lazerges, *deux Odalisques* ; M. Pereyre, deux tableaux *Pompadour* ; M. Gruyère, *des Femmes grecques près d'une forêt* ; M. Th. de Ligny, *le Rosier* ; M. Hunin, de Malines, *la Lecture d'un testament* ; M. Rivoulon, *Tanneguy-Duchâtel sauvant le Dauphin* ; Mlle Irma Martin, une scène du *Bravo* de Cooper ; M. Hugo, une danse de *Paysans romains* ; M. Préfontaine, *la Bénédiction paternelle* ; M. Duval Lecamus fils, un *Improvisateur italien* et un *J.-J. Rousseau* ; M. Fouquet, *deux Femmes égyptiennes*, puisant de l'eau à une citerne, et un *Brigand italien*.

» M. Th. Lacaze envoie un *Richard en Palestine* ; M. Louis Boulanger, des *Baigneuses* et *les Laboureurs de Virgile*, M. Maréchal, de Metz, de très beau pastels, ainsi que M. E. Tourneux.

» M. Lecurieux a cherché à consacrer, par la peinture, le souvenir de l'invention de la vapeur appliquée, par *Salomon de Caus*. M. Beaume envoie une *Virginie*, une vue prise des *Eaux-Bonnes*, et diverses études, M. Edmond Hédouin de *Paysans ossalois chantant et courant dans les rues d'un village*.

» Parmi les portraits envoyés, nous mentionnerons ceux de MM. Léon Cogniet, Rubio, Ch. Bazin, Fauvelet et Gaye.

» Le jury, sous l'influence d'un de ses membres les plus inintelligents, vient, dit-on, de refuser une très belle peinture, *l'Education de la Vierge*, de M. E. Delacroix. »

— Il y aura à l'Ecole royale des Beaux-Arts, le lundi 3 et le mardi 4 mars, de dix à quatre heures, exposition publique d'un concours d'architecture. Le sujet du concours est un embarcadère de chemin de fer.

— Les encouragements qu'obtient une des plus anciennes et des plus intéressantes industries marseillaises, celle de la fabrication du corail, méritent d'être signalés. MM. Bœuf et Garaudy, manufacturiers du corail, à Marseille, viennent de recevoir le brevet de fournisseurs du roi. Les progrès que ces industriels ont introduits dans la fabrication du corail leur ont valu cette distinction. La maison Bœuf et Garaudy a déjà obtenu une médaille de bronze à l'exposition de 1839, et une médaille d'or à celle de 1844.

Le terrible memento qui ne quitte pas le prêtre, lui répète qu'il n'est pas un homme, mais un prêtre. Avec le costume il a un fantôme perpétuellement debout derrière lui qui le surveille, qui lui pousse le coude. Sa vie n'est plus une vie, c'est un rôle. Ce n'est plus un homme, c'est un personnage qui se tient, qui se maintient, qui se retient, qui s'observe, qui observe ce qui autour de lui peut nuire ou servir à la même idée, toujours présente, qui l'enveloppe et le poursuit le jour, le matin, dans toutes les actions, dans toutes les circonstances, dans toutes les compagnies.

Il ne peut donc entrer en affinité complète avec les autres hommes; il est condamné à une certaine réserve qui lui permet à peine une confiance et une participation très sobres aux dix mille accidents de la vie sociale.

Par cela seul qu'on ne participe pas à une certaine vie, qu'on la côtoie sans pouvoir l'aborder, on le suspecte, on le méconnait, on la repousse, on veut l'anéantir ou se la soumettre.

On s'étonne de la ténacité ardente et prudente que la Société des Jésuites met à vouloir détruire et engloutir la vie des nations. On devrait admirer plutôt que, lancée sur le monde comme elle, le tenant comme elle le tient, elle n'ait pas dévoré ce monde. En retirant la liberté aux prêtres, en les assimilant sous ce rapport aux Jésuites, on les pousse à reprendre cette liberté qu'on leur ôte sur nos propres libertés civiles et politiques. Si nous osions nous servir d'une comparaison : dans les cirques on affame les lions, pour qu'ils puissent mieux dévorer le gladiateur.

Par une loi d'équilibre, la corporation ecclésiastique cherche à reprendre sur la communauté entière, la liberté qu'elle n'a pas. Ainsi s'explique ce blasphème de Maistre, qu'il faut affranchir le prêtre du citoyen, retirer la liberté au sacerdoce pour que celui-ci la retire aux nations.

L'action du catholicisme sur la société doit-elle to jours ressembler à un assaut de vagues contre un rocher, pour rebondir, se briser et refluer? Le catholicisme n'aspire pas à être seulement un spectacle pour le monde, mais encore une fonction. Cette fonction, il ne l'exercera véritablement utilement que le jour où il ne s'isolera plus de la société, où il s'en rapprochera, au contraire, pour se lier à elle, d'une existence intime, solidaire, sympathique et progressive, où il abandonnera, en un mot, la cité factice pour la cité vivante.

Tout pouvoir qui veut puiser en lui sa raison d'être, vivre de soi-même, descendre de soi-même, tomber des hauteurs et par les cascades de la hiérarchie sur la société, comme ayant sa source unique en Dieu, s'épuise et disparait bien vite.

Tout pouvoir qui ne s'appuie pas dans la nation, ne s'y alimente pas et ne s'y régénère pas, n'est que l'écho d'un pouvoir autrefois tiré de la nation; la collectivité nationale est et sera toujours le substratum nécessaire sur lequel toutes les formes de l'histoire, tous les modes de hiérarchie, sont destinés à être portés.

C'est en ce sens que Gerson, théologien et prophète, avait appelé l'Eglise, la collectivité de tous les fidèles. C'est elle qui a l'esprit saint.

Que faut-il donc demander à l'Eglise particulière, à l'Eglise romaine, qui se trouve contenue dans l'Eglise universelle? Il faut lui demander de se rendre à l'esprit saint, de rentrer dans l'Eglise universelle par la grande porte de l'élection qui reconcilie, vivifie et fortifie les puissances.

On ne propose pas ici un fait nouveau dans l'histoire de l'Eglise. Que se passa-t-il lorsque les apôtres voulurent procéder à la première organisation du sacerdoce, la nomination des diacres?

L'assemblée des fidèles choisit les diacres, et les apôtres leur imposèrent les mains. Durant les premiers siècles du christianisme, le concours de la hiérarchie et de l'élection fut toujours respecté. La nomination appartenait aux assemblées, l'ordination aux évêques.

C'est avec une autorité qui se recrutait ainsi, que le christianisme a conquis le monde et qu'il pourra encore le reconquérir. Si l'organisation hiérarchique et démocratique à la fois de l'Eglise avait eu des dangers, elle les eût rencontrés à l'origine. Loin de là : c'est par l'union intime des fidèles et des prêtres que les prêtres ont eu plus d'autorité sur leur paroisse, et la paroisse plus de confiance dans son pasteur. C'est par le chemin du monde, par le travail, par la pratique de la vertu, par la constata-

pour toujours être fraternellement unie à cette nation, il peut y avoir guerre civile. Mais lorsque l'armée et la nation ne sont qu'un même corps, il faut que la nation se divise elle-même pour qu'il y ait des luttes intestines.

Le sacerdoce n'est qu'une garde prétorienne, campée au milieu de nous, pour nous gouverner; il lui faut la victoire qu'il n'a pas et la soumission qu'il n'obtiendra pas. Quand donc comprendra-t-il qu'il y a pour lui, pour la paix des âmes de meilleures conditions d'existence à chercher?

Nous les avons cherchées et nous les disons. Car dans ce débat, qui se pose de nouveau entre le catholicisme et l'esprit moderne, nous n'avons pas à diviser ce qui est divisé. Notre doctrine est l'harmonie, notre œuvre est la réconciliation. Les partis sont des païens qui se rendent à des sacrifices, qui vont immoler quelque victime. Nous ne sacrifions, nous, aucune chose; nous concevons, nous, nous expliquons, nous excusons les haînes, les injures, les attaques, mais nous ne trempons dans cette conspiration négative et critique du siècle, qu'avec une loi qui nous a été donnée pour nous pousser et pousser les autres vers l'harmonie.

Lors donc qu'il nous arrivera de juger en toute modestie des ouvrages pour ou contre le clergé, ce ne sera jamais, que nous le disions ou non, dans un sens ou dans un autre, mais toujours dans le sens de la paix ou, comme l'on voudra, de l'unité.

Il y a long-temps que la pensée religieuse est venue nous surprendre et que nous avons les regards tournés vers Rome. Nous avons tous passé par ces solennelles inquiétudes, ces tristesses de mort, ces nuits de mystères, et, la tête dans les mains, sérieusement et consciencieusement, devant Dieu, nous nous sommes posé ces questions religieuses, qui, résolues par le doute, équivalent pour nous à une balle de pistolet et à un suicide. L'homme n'est pas ou il est religieux, la société n'est pas ou bien elle est religieuse.

Ainsi, lorsque nous reconnaîtrons les torts du clergé actuel, nous repoussons d'avance toute méprise. S'il n'y a qu'un monde, à la bonne heure, ne faisons de cette société qu'une usine. Si l'idée de Dieu ne doit jamais nous saisir et nous enlever au dessus de cette scène terrestre, si nous sommes sur ce globe comme sur un vaisseau immobile au milieu d'une mer qu'il ne doit jamais franchir, si l'humanité n'est qu'une annexe purement matérielle d'une sphère matérielle, si nous ne sommes que des faits, des actes, des quantités, et non des idées, des aspirations, des puissances d'êtres toujours ascendantes, à coup sûr on peut rejeter tout l'appareil d'une religion qui n'est pas nécessaire.

Mais le temps de ce radicalisme, et des petites émeutes contre Dieu, est passé. Tous les bons esprits demandent la restauration complète et sincère des croyances religieuses, nous la demandons nous avec les conditions véritables de Concordat entre le catholicisme et le dix-neuvième siècle.

Mais, pour que ce concordat se signe dans un prochain concile, il faut que le clergé trouve en lui une indépendance, une volonté que les bons prêtres réclament, mais qu'ils n'ont pas. Si la partie laborieuse, militante du sacerdoce français, le plus instruit, le plus moral de toute l'Europe catholique, sait comprendre ses devoirs devant Dieu, il peut sans hérésie, sans violence, célébrer les fiançailles du sacerdoce et de la nation.

Quand donc ces quarante mille hommes qui ont quarante mille chaires, des auditoires toujours certains, et qui n'ont pas de véritable influence générale sur la marche des faits, comprendront ils qu'ils tiennent dans leurs mains les destinées de l'Eglise. Comment quarante mille prêtres qui représenteraient toute la société ecclésiastique française s'ils avaient un lien, une réunion, une chambre, s'ils vivaient à l'image de la société politique, n'ont pas de voix dans la conduite du catholicisme, n'ont pas plus de garantie que des soldats. Mais depuis quand l'armée serait-elle donc devenue la société typique exemplaire de toutes les autres sociétés. Quelle science donne-t-on aux prêtres pour les assimiler à des soldats ignorants, pour leur retirer les droits inhérents à la nature de l'homme, qu'on ne peut jamais soustraire à l'homme, mais qu'on peut tout au plus suspendre pour cause d'ignorance! Le clergé français a le sort du catholicisme dans les mains; s'il l'oublie, il lui sera demandé compte un jour de ce qu'il pouvait faire et de ce qu'il n'a pas fait.

...tails que renferme le journal l'*Océanie*. « La prétendue ... qui règne à Taïti, dit le *Constitutionnel*, est une escobarderie officielle. Les insurgés fortifient leur camp, gardent une attitude hostile, et nous enveloppent, sinon pour nous attaquer, au moins pour intercepter les vivres.

Quant à Pomaré, elle persiste à refuser toute communication avec nous. Nos officiers, courbés sous le poids du désaveu, la poursuivent humblement de leurs prières, ne pouvant obtenir qu'elle reprenne la royauté. Elle se dérobe d'île en île à leur recherche, et répond par des mépris à leurs sollicitations.

—Le président de la diète helvétique a reçu du chargé d'affaires d'Angleterre une note dans laquelle cette puissance émet l'avis « que quels que soient les avantages qu'on se promet de certaines mesures, ils ne sauraient contrebalancer les inconvénients de commotions et de dissensions civiles presque inévitables, et d'une intervention étrangère qui en serait la suite. »

Le *National* s'élève contre ce droit que s'arroge la diplomatie de s'immiscer dans les affaires intérieures d'un peuple étranger. Lord Aberdeen adresse une dépêche presque menaçante. « M. Guizot, dit le *National*, a été plus loin encore dans ses instructions écrites sous la dictée de l'Autriche. »

La *Quotidienne* s'inquiète aussi, mais sous un autre rapport et pour des motifs différents, de l'intervention de l'Angleterre. « Nous verrons, dit-elle, si cette intervention ne cachera pas sous des formes de bienveillance, l'oppression réelle des catholiques. »

Cette feuille reproduit la nouvelle que sur le conseil du Saint-Père, les jésuites s'abstiendront de paraître à Lucerne.

Bourse. --- Revue de la semaine.

Les affaires, peu animées sur les fonds publics pendant le courant du mois, ont pris, à l'approche de la liquidation, une certaine activité. Les cours ont paru d'abord se soutenir, mais cette fermeté n'a pas duré, et le 3 0|0 est retombé à 85 fr. 20. Le 5 0|0, sous l'impression des idées de conversion, a baissé de 1 1|2 0|0. Le discours du ministre des finances à la commission spéciale n'est pas de nature à calmer ces appréhensions: on parle douter enfin du succès de ces continuelles mesures dilatoires, et, quelles que soient les répugnances du ministre à cet égard, l'insistance soutenue de la commission pourra peut-être prévaloir.

Il y a eu hausse sur l'ensemble des chemins de fer; quelques uns ont considérablement monté, comme, par exemple, Montpellier de 100 fr.; la Teste 30 fr.; Orléans, le Hâvre, 35 fr., et Marseille, enfin, qui gagne 62 fr. 50.

Le mouvement s'étend aux chemins non constitués. Les plus délaissés prennent faveur au contact des autres, et telle ligne peu goûtée en elle-même trouve des acheteurs attirés par l'appât du bon marché.

Peu ou point d'affaires en fonds étrangers: les portugais bien tenus à 1 0|0, baisse sur le 3 0|0 espagnol. Le 2 1|2 belge est en reprise depuis huit jours.

En actions industrielles, nous voyons les mêmes valeurs cotées chaque jour en hausse. Ce sont les Vieille-Montagne, les gaz de toutes les localités et le lin Maberly, les forges de l'Aveyron et l'entrepôt des Batignolles. Les actions de Pont-Remy, cotées une fois, n'ont pas reparu depuis.

Aujourd'hui, la coulisse était à 85 fr. 20 fin courant.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 3 mars.

7 h. »|» OPÉRA. — La Jolie Fille. Les Danseuses. Dieu et la Bayadère.
7 h. 1|2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Le Gendre d'un Millionnaire.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Le Déserteur. Maçon.
7 h. 1|2 ITALIENS. —
7 h. »|» ODÉON. — Docteur amoureux. Malade imaginaire.
6 h. 3|4 VAUDEVILLE. — Mystères. Soirée à Vaugirard. 3 Loges. Enfant
6 h. »|» VARIÉTÉS. — Chamboran. Boquillon. Chansonnette. Richelieu.
6 h. »|» GYMNASE. — Rébecca. Tuteur de 20 ans. Deux César. Un Bal.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Nuit terrible. Tour d'Ugolin. Mère Michel.
6 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Lady Seymoue. Cabrion.
6 h. »|» AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. »|» GAITÉ. — Les Ruines. Les Canuts.
6 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. »|» COMTE. — Augusta. Polichinelle. 3 Frères. M. Jean. Pierrot
6 h. »|» FOLIES. — Toutou. Rosière. Gamin. Cendrillon. Voyage.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.



excíter presque également la sollicitude de l'État. Il ne suffit d'assurer au travailleur adulte et formé une rétribution qui est encore aujourd'hui qu'un salaire et qui devrait être une part d'associé dans les bénéfices obtenus par le concours de tous ; à l'enfance du travailleur la société doit l'éducation ; elle doit protection à sa vieillesse. Prévoyance d'une part, reconnaissance de l'autre, telle serait sa devise si elle comprenait à la fois ses véritables intérêts et la grandeur de la mission que la providence lui a confiée.

Mais aujourd'hui, à l'égard du travailleur considéré dans les trois phases de son existence, la société ne remplit que très imparfaitement ses obligations. A l'homme adulte et jouissant de toutes ses forces, que promet-elle ? S'il appartient au service public, un traitement modique, et nullement garanti contre les réductions, les suppressions, les destitutions arbitaires. S'il appartient à l'industrie privée, s'il est ouvrier, qu'il soumissionne au rabais, un salaire insuffisant, sans cesse menacé par la banqueroute des entrepreneurs par toutes les variétés de chômage !

Pour l'enfant et le vieillard on a moins fait encore. Les vocations de l'enfance sont des semences industrielles que nous ne savons pas recueillir. Aux familles souvent pauvres ou insouciantes, l'État laisse toute la charge, toute la responsabilité d'étouffer ou faire éclore l'avenir des générations, et l'homme qui a usé ses forces dans une carrière laborieuse ne trouve souvent dans nos États civilisés que le délaissement et la misère.

Il y a là deux abîmes. Reconnaissons que la législation fait des efforts faibles encore, mais louables pour les combler. Chez nous, le gouvernement n'intervient pas comme il l'a fait à d'autres époques, comme il le fait en d'autres pays pour alléger les charges de la paternité pauvre, et pour cultiver dès le berceau les germes de talent qu'il trouverait au sein de la misère, dans les générations naissantes ; mais déjà, pour l'adolescent, s'ouvrent des écoles gratuites auxquelles on parvient par le concours, en justifiant d'une instruction peu coûteuse à acquérir. Telles sont les écoles d'arts et métiers dont le nombre augmente sans cesse en France, les écoles vétérinaires, l'école des maîtres mineurs qui s'organise actuellement à Alais.

Le délaissement de la vieillesse n'est pas non plus absolu. Dans les services publics, une retraite, faible à la vérité et alimentée par la méthode mesquine de la retenue sur le traitement, n'assure pas le bien-être au fonctionnaire émérite, mais le soustrait aux atteintes du besoin. Quant aux travailleurs libres (libres de nom !) c'est-à-dire à la grande majorité des Français, en cas de blessures, d'infirmités, de grand âge, un affreux dénûment les menace. Rappelons toutefois comme d'un utile exemple l'ordonnance du 25 juin 1817, par laquelle il est établi à Rive-de-Gier une caisse de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs, caisse que l'État alimente en partie au moyen des redevances qu'il perçoit sur les houillères.

Aux trois époques principales de sa vie, le travailleur éprouve des les intérêts des fonctionnaires de l'ordre civil, ne contient pas une disposition largement démocratique, pas un mot qui soit relatif aux travailleurs libres, à la classe ouvrière, et même, dans la sphère où il s'enferme, il n'apporte aucune innovation profonde.

Si les pensions de retraite, ainsi que l'ont déclaré aujourd'hui tous les orateurs, sont pour l'État une dette sacrée, il semble que l'État devrait acquitter sa dette sans retenues, sans prélèvements sur les traitements d'activité, sans établir entre les fonctionnaires une tontine, sans prendre dans la poche de ceux qui meurent jeunes une partie de la pension qu'on assure aux vieux. Cependant la loi nouvelle conserve ce système ; elle forme le fonds de retraite, indépendamment des allocations du Budget, d'une retenue de cinq pour cent sur tous les traitements, de la retenue d'un mois lors de la première nomination et des deux premiers mois de toute augmentation ultérieure.

La loi nouvelle n'aura qu'un faible effet ; mais cet effet, dans sa petite mesure, est salutaire : elle introduit de l'unité dans la liquidation et le paiement des retraites.

Lors de la création de presque toutes les fonctions publiques, il a été décidé qu'elles donneraient des droits à la retraite après trente ans d'exercice, ou en cas d'accidents qui empêcheraient le fonctionnaire de remplir ses devoirs ; mais, il existait, pour beaucoup de branches du service public, des caisses spéciales qui réclamaient chaque année de l'État une subvention plus ou moins forte.

Aujourd'hui, sauf une exception introduite par amendement en faveur de la Légion-d'Honneur, les caisses spéciales sont supprimées. L'État devient propriétaire de leur actif ; mais, en même temps, il est chargé de remplir leurs charges, et toutes les personnes auxquelles il est dû des pensions de retraite n'ont plus affaire qu'au trésor public. La comptabilité se régularise, se simplifie ; c'est une amélioration, mais nous aurions voulu en trouver plus d'une dans une loi composée de six titres, de soixante-dix articles, et motivée par un rapport de cent-quarante pages.

La commission du budget a délibéré aujourd'hui sur les explications données avant-hier par M. le ministre des finances relativement à la conversion des rentes. Sur 18 membres qui composent la commission un seul (M. Magne) a combattu cette mesure comme inopportune. Les dix sept restants se sont prononcés à l'*unanimité* en faveur de la conversion immédiate. Une lettre a été adressée séance tenante par le président de la commission à M. le ministre des finances pour l'engager à faire de cette mesure l'objet d'une loi spéciale et de présenter cette dernière dans le courant de la session.

A la chambre des pairs, M. Lablagne-Barris a donné lecture du rapport de la commission des fonds secrets.

M. Mérilhou a présenté ensuite le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au régime législatif des colonies.

---

siècles, et cela grâce aux riches, « aux frais des riches. Nous ne faisons pas de ceci un reproche » ajoute l'organe de la ploutocratie. Que de bonté cependant !

Voici, au surplus, comment ce digne journal démontre sa proposition :

« Par quels moyens les classes ouvrières étaient-elles mises en possession d'un état matériellement et moralement amélioré ? Evidemment, par des salaires plus considérables. Et, lorsque les salaires payés par les maîtres s'élevaient, est-ce que les efforts des ouvriers s'élevaient aussi ? Nullement. Les salaires augmentaient, mais le travail restait le même. Le maître payait deux ou trois fois plus cher ; mais l'ouvrier n'avait pas trois bras au lieu de deux, et il n'augmentait pas de trente minutes la longueur de sa journée. »

Pauvre maître réduit à payer trois fois plus cher sans que pour autant l'ouvrier double ou triple le nombre de ses bras, et celui des heures de sa journée ! Sans doute il y a là don gratuit de la part du maître : sa munificence va puiser apparemment à quelque source mystérieuse de richesse l'excédant de ce qu'elle donne sur ce que lui rapporte le travail de l'ouvrier ? Jusqu'à présent les économistes avaient admis qu'il n'y avait de richesse produite que là où il y avait eu travail accompli. Erreur ! le riche est une espèce particulière ayant quelque propriété surnaturelle, qui fait de lui une poule aux œufs d'or. Quand il paie les ouvriers qu'il veut bien employer, c'est du produit de sa ponte, et non pas du produit d'un travail antérieur de ces mêmes ouvriers, de leurs peines et de leurs fatigues !

Après cela, les classes ouvrières ne sont-elles pas bien aveugles et bien ingrates de ne pas adorer le veau d'or dont on leur révèle ainsi la vertu ?

Eh ! misérables sophistes que vous êtes, d'où viennent les biens que possèdent les riches, sinon du travail de la population laborieuse ? Dites-nous un peu ce qu'il y aurait de richesse dans le monde aujourd'hui, si les pauvres n'avaient pas travaillé depuis le jour où l'accumulation des fruits du travail, avec la faculté de produire intérêt, a permis à une partie des hommes de se soustraire à la loi commune du travail ? Dites-nous où en seraient demain vos millionnaires avec leurs trésors si pour une année, et d'une récolte à une autre seulement, la population pauvre et laborieuse disparaissait de la terre ? Quant à vos riches oisifs pour lesquels vous revendiquez comme une dette la reconnaissance des travailleurs, ils pourraient s'absenter indéfiniment sans que le lot des laborieux en fût désavantageusement affecté. Rappelez-vous à ce sujet l'apologue de Saint-Simon.

Ce n'est pas tout : suivant la feuille ministérielle, non seulement c'est le riche qui fait tous les frais de l'amélioration du sort du pauvre, mais il paie encore tout l'impôt de celui-ci, outre le sien propre. En veut-on la preuve ?

« Le maître, qui est obligé de faire vivre l'ouvrier et de fournir conve-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Biographie d'Abd-el-Kader (1).

Quelque temps après l'élection d'Abd-el-Kader, l'affaire de la Macta eut lieu et consolida sa puissance. Sûr désormais de la fidélité et du dévoûment des populations arabes de l'ouest de l'Algérie, l'émir commença le système d'organisation qu'il mûrissait depuis long-temps. Loin d'être, comme la plupart des chefs, enflé d'orgueil par le petit succès de la Macta, il comprit qu'il était dû à des circonstances purement accidentelles, et que les Bédouins indisciplinés, malgré leur nombre et leur bravoure, ne pouvaient résister à la tactique des troupes européennes. Alors il créa ses bataillons réguliers et ses cavaliers rouges, qui, plus d'une fois, prouvèrent à nos soldats que, s'ils leur étaient inférieurs dans l'art de la guerre, ils les égalaient en courage.

Abd-el-Kader, au moyen de ses bataillons réguliers, frappa des taxes sur les marchandises, leva des impôts sur les villes et villages ; il se gagna l'esprit des troupes en établissant un tarif de solde mensuelle et de récompenses pour les actions d'éclat. Dans plusieurs villes, il fit bâtir des magasins de vivres, d'armes et de munitions de guerre. Loin d'être barbare et d'exterminer les prisonniers français, ainsi qu'on a pu l'en accuser, il donna constamment les ordres les plus sévères pour les préserver de tout mauvais traitement ; il s'efforça d'inspirer au Bédouin féroce de la pitié pour tous ceux qui tombaient dans ses mains. C'est encore à lui qu'on doit l'échange des prisonniers de guerre, et cette belle recommandation aux marabouts des tribus, de répéter chaque jour, dans leurs prières publiques, ce verset : « Allah ne permet de verser le sang des ennemis que sur le champ de bataille, et jamais celui des vaincus faibles et désarmés. »

On raconte un fait qui témoigne à la fois de la présence d'esprit, du sang froid et de la grandeur d'âme du chef bédouin :

Un nègre, envoyé par de puissants ennemis pour assassiner l'émir, put, malgré l'active surveillance qui règne autour de la smala (demeure royale), parvenir jusqu'à la tente où Abd-el-Kader tenait conseil. Arrivé devant lui, l'assassin est tout à coup saisi d'un violent remords ; il brise le poignard sous ses pieds, et, se jetant la face contre terre :

— J'étais venu pour te poignarder, s'écria-t-il, mais j'ai aperçu l'auréole du prophète autour de ton noble front ! mon cœur a défailli et ma main s'est refusée au crime. Je ne suis qu'un vil esclave : frappe ! car j'ai mérité la mort.

Abd-el-Kader cacha la vive émotion que lui causait un tel aveu ; il se leva gravement du tapis sur lequel il était assis, et, s'avançant vers le nègre prosterné, lui porta la main au front :

— Relève-toi, malheureux, prononça-t-il avec douceur, Allah pardonne au repentir, et moi, son serviteur, je ne saurais te condamner. Nègre, rends grâce au prophète d'avoir pu pénétrer jusqu'à moi, car il m'a suffi de te toucher du doigt pour opérer ta conversion ; d'assassin que tu étais en entrant ici, tu ressortiras honnête homme. Va ! et que le reste de ta vie soit consacré à reconnaître ce bienfait.

Cette audacieuse tentative d'assassinat eût un immense retentissement dans les diverses provinces de l'Algérie ; la noble vengeance de l'émir donna un nouvel éclat à sa réputation de bonté, de sagesse et de sainteté.

N'était-ce pas encore une ruse de son esprit fécond, pour prouver son invulnérabilité et rendre plus profonde la vénération qui s'attachait à sa personne ?

Dans le but de hâter l'organisation de ses troupes, il donna des ordres à ses kalifats et à tous les chefs de tribus de lui amener les prisonniers de guerre intelligents. Il accueillit fort bien ceux qui furent conduits à son quartier général et s'en servit pour enseigner la manœuvre à ses nouveaux bataillons. Le besoin d'instructeurs lui fit souvent envoyer des émissaires secrets dans les camps français pour embaucher les mécontents, les attirer à lui, et se les attacher par de magnifiques promesses. — Les ouvriers en tous genres, surtout les forgerons, les fondeurs, les poudriers, etc., étaient l'objet de sa prédilection. L'émir avait visité les arsenaux et les manufactures d'Alexandrie ; il pensait que les Bédouins n'étaient pas tellement inférieurs aux Egyptiens, qu'ils ne pussent apprendre les arts et métiers de première nécessité. A la prise de Milianah, en juillet 1840, les Français furent témoins de la rapide impulsion qu'Abd-el-Kader avait donnée à différentes branches de l'industrie. On trouva des ateliers d'armuriers, une fonderie de canons, une poudrière, des hauts-fourneaux, etc... Ces établissements, que devaient diriger des européens, commençaient à peine à s'organiser ; le premier canon était encore à fondre lorsque la France chassa l'émir de sa ville manufacturière et planta son drapeau sur la grande mosquée.

Toujours vaincu et jamais découragé, toujours poursuivi de près et jamais atteint, le chef arabe avait, depuis quelque temps, borné sa tactique à harceler nos troupes, à les fatiguer, pour leur occasionner, par l'effet des maladies, des pertes que ne pouvaient leur faire éprouver ses armes. Chassé successivement de Médéah, de Milianah, de Hamsa, de Tekedempt son dernier refuge, il laissa toujours, dans ces différentes villes, des traces nombreuses de ses constants efforts pour amener les Arabes à se fabriquer eux-mêmes leurs armes, leurs munitions de guerre, afin de n'en point manquer lorsque le Maroc et les marchands anglais lui feraient défaut.

Mais le système stratégique suivi par le maréchal Valée, qui consistait à envahir, par zones, le territoire, et à refouler les populations arabes hors de ces zones gardées par une série de postes militaires ; ce système



marchant avec les razzias nombreuses, avec la dévastation et l'incendie des gourbis (1), des silos (2) et des moissons, ne laissa plus de relâche aux tribus de l'Algérie ; la famine devait bientôt les mettre sur les dents et amener leur soumission.

Débusqué de tous les points qu'il occupait, poursuivi l'épée dans les reins, l'émir se vit obligé d'abandonner le théâtre de la guerre, laissant au chef Ben-Salem le soin de *guerriller* dans le Sahël et la plaine. Il se retira dans les tribus qui lui étaient restées fidèles ; comme les moyens pécuniaires commençaient à lui manquer il leva, soutenu par les bataillons réguliers, des contributions forcées sur les tribus pacifiques et souvent les força de marcher avec lui. De ce moment, Abd-el-Kader ne s'engagea plus dans aucune affaire sérieuse ; mais, de temps à autre, il attaquait les convois, interceptait les communications, et lorsqu'on le croyait bien loin, ses cavaliers arrivaient tout à coup, tombaient sur nos faibles détachements, les dispersaient, les massacraient. Pendant une année que dura cette guerre d'escarmouches, qui causa beaucoup de dommages à notre colonie, par le peu de sécurité qu'offraient les communications, l'émir s'organisait, recrutait au loin des troupes, réparait ses pertes et rétablissait ses moyens épuisés pour reparaître de nouveau sur le terrain qu'il avait un instant abandonné.

Tous ceux qui ont vu ou connu Abd-el-Kader, s'accordent à dire qu'il est, par son intelligence, bien au-dessus des autres chefs de tribus. C'est un homme extraordinaire qui a su rallier à la cause nationale les Bédouins pillards et indisciplinés. C'est une de ces âmes fortement trempées, dont la mission est de faire triompher une idée ou de mourir en protestant. Habile à trouver des ressources lorsqu'on le croit perdu, il l'est également à étouffer les révoltes et à maintenir les tribus dans l'obéissance. Sur sa physionomie sont empreints la méditation et le sentiment religieux. Son front est élevé, ses yeux, qu'il tient ordinairement baissés, sont doux, tranquilles ; mais ils se meuvent avec rapidité et lancent des éclairs lorsqu'une émotion subite s'est glissée dans son cœur. Son sourire a quelque chose de mélancolique, de triste. Sa barbe est noire, épaisse et descend jusqu'à mi-poitrine. Le timbre de sa voix est grave ; il a l'élocution facile, la parole brève, éloquente. Il tient toujours un chapelet dans sa main, comme tous les pieux musulmans. Sa taille est petite, mais bien prise ; son dos un peu voûté ; sa démarche lente, mais assurée. Son costume est le même que celui des chefs arabes, à l'exception de la couleur du burnous qui est violet. On lui voit une petite marque de tatouage à la racine du nez, signe annonçant qu'il tire son origine des Hakem, tribu riche et puissante, chez laquelle il est d'usage de marquer ainsi les enfants.

Abd-el-Kader est aujourd'hui âgé de trente-huit ans environ. Marié très

(1) Voir le numéro d'hier.

(1) *Gourbis* : Cabanes en roseaux soutenus par des branches d'arbres.

(2) *Silos* : Profonde excavation de forme sphérique pratiquée dans le sol et servant aux tribus de grenier pour la conservation de leurs grains.

ainsi pour l'homme, votre semblable et votre frère, que ce que vous faites pour les animaux dont vous employez les services, un peu moins même que pour vos chevaux de luxe ou vos chiens favoris.

Loin de nous, d'ailleurs, l'idée de faire aux riches un crime des avantages de leur situation, ni même de la manière dont ils en usent. Dans une partie dont les conditions étaient mal réglées, inégales, la chance a été pour eux, ils en ont profité. Ce qu'on veut aujourd'hui, ce que nous voulons du moins, nous autres, ce n'est pas leur ravir le gain réalisé, mais seulement changer les conditions abusives, injustes de la partie, changer ces conditions pour le bien de tout le monde et des riches eux-mêmes.

Du reste, si nous étions partisans des révolutions et de la violence, nous voudrions répandre l'article du *Globe* d'aujourd'hui à cinq cent mille exemplaires dans tous les centres de population ouvrière. Oh! les bonnes bourres de fusil pour la guerre sociale !

Nouvelles de Suisse.

Le résultat des élections de Vaud était attendu avec impatience, comme le dernier mot du canton qui avait cru devoir faire une démonstration révolutionnaire pour expulser les jésuites. Ce résultat donne aux radicaux vaudois un avantage signalé. Sur 143 membres élus pour faire partie du grand conseil, six membres seulement se trouvaient dans la précédante majorité qui ne voulait pas aller aussi loin que l'opinion publique dans la question d'expulsion.

La *Gazette de Bâle* annonce que des radicaux vaudois se proposent d'envahir le Valais ; d'un autre côté, on lit dans le *Courrier Suisse* que les troupes du gouvernement valaisois occupent déjà les points que menace le plus le radicalisme vaudois.

Fin de l'épisode des lettres en Angleterre.

La séance de la chambre des communes du 28 février s'est prolongée fort tard. Sir Robert Peel a été obligé de prendre encore une fois la parole pour disculper le ministère anglais d'avoir livré les secrets, la personne, le sang des Bandieras et de leurs amis aux vengeances du cabinet napolitain. Enfin, après une lutte des plus vives, la motion accusatrice de M. Duncombe a été rejetée par 188 voix contre 113. On voit que la majorité de sir Robert Peel est toujours imposante. Cependant, en cette circonstance, plus d'un député avait voté avec M. Duncombe dans l'intérêt de l'un de ces droits individuels auxquels le tempérament anglais attache tant de prix.

L'ardente opiniâtreté que le cabinet anglais a déployée dans la discussion est un fait qui ne doit pas passer inaperçu. On a remarqué que sir Robert Peel et lord Aberdeen cherchaient à se disculper moins devant l'Angleterre que devant l'Europe. Ils avaient bien compris qu'aujourd'hui les gouvernements ne sont pas solidaires seulement vis-à-vis de leurs juges naturels. mais qu'ils le sont tout autant et plus encore vis-à-vis du monde de tout attentat aux lois de l'honneur, de la liberté et de l'humanité. Les hommes d'Etat de la Grande-Bretagne n'ont jamais défendu leurs

[illegible] travaux d'utilité générale, notre prospérité intérieure, et le crédit public, et qui, en suivant avec persévérance l'achèvement d'une grande conquête, a replacé la France, quant à ses rapports extérieurs, dans des conditions de modération et de sage fermeté qui, seules, peuvent se concilier avec la dignité véritable d'une puissante nation et avec le maintien de la paix. »

La chambre, consultée, fixe la discussion à mercredi.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, présente le projet de loi relatif au rachat des actions de jouissance des canaux voté par la chambre des députés. — Renvoi à l'examen des bureaux.

M. MÉRILHOU communique à la chambre le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au régime législatif des colonies. — Ce rapport sera imprimé et distribué.

M. LE PRÉSIDENT propose de fixer la discussion de ce projet après celle des fonds secrets. — Adopté.

M. LE BARON GOURGAUD lit le rapport au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la translation aux Invalides des restes mortels des grands maréchaux du palais Bertrand et Duroc. M. le rapporteur expose successivement les titres glorieux de deux maréchaux, les principaux actes de leur vie et les traits les plus remarquables qui rattachent leur mémoire à celle de l'empereur Napoléon.

La commission propose à l'unanimité l'adoption du projet de loi.

La chambre en ordonne l'impression et la distribution.

La chambre se retire ensuite dans ses bureaux pour examiner le projet de loi présenté par le gouvernement et relatif au régime des douanes dans les Antilles françaises, et pour nommer la commission à laquelle ce projet de loi sera renvoyé.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 3 mars.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances. La chambre a mis à l'ordre du jour de la séance de mercredi le développement de la proposition de M. de Rémusat sur les incompatibilités. Il est probable que la discussion du projet de loi relatif aux fonds secrets sera indiquée pour le même jour dans une autre enceinte. Je demande donc à la chambre, après m'être assuré que l'honorable M. de Rémusat n'y voyait aucun inconvénient, que les développements de cette proposition soient renvoyés à vendredi prochain.

Cette proposition est adoptée sans opposition.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux pensions de retraite des fonctionnaires et agents de l'ordre civil.

M. FERDINAND DE LASTEYRIE passe en revue les divers systèmes proposés depuis quelques années pour résoudre l'importante question des retraites des employés de l'ordre civil. Il doute que le moyen adopté par les auteurs du projet actuel soit le meilleur. La base de ce projet, en ce qui concerne les voies et moyens qui doivent assurer le service des pensions, est, pour l'avenir, un système régularisé de retenues, en faisant intervenir le concours de l'Etat dans une mesure réglée et définie par la loi même.

L'orateur se livre à des considérations générales sur le principe même de la proposition ministérielle, principe que la commission a complètement adopté. C'est là une des questions les plus graves que la législation puisse avoir à décider ; en terminant, M. de Lasteyrie demande à la chambre de l'examiner de la manière la plus sérieuse ; quant à lui, le système du gouvernement et de la commission lui paraît peu rationnel, et il désirerait en voir adopter un autre plus conforme à la fois à l'intérêt des employés et à celui du Trésor.

M. FÉLIX RÉAL, rapporteur de la commission, défend le projet de la commission. Le système qu'elle a adopté a pour lui une expérience de cinquante années, est susceptible d'être amélioré, d'être régularisé dans la pratique ; mais il est incontestablement le seul qui puisse conduire à la solution du problème de la rémunération des services civils par des pensions et des retraites. Les divers systèmes dont a parlé le préopinant, et notamment celui des caisses d'épargne proposé par l'honorable M Gouin, ont été soigneusement et minutieusement étudiés par diverses commissions, et le résultat

Mais ce qui importe surtout, c'est qu'il y avait une loi qui règle [...] droits, lesquels ne sont aujourd'hui si généralement admis que parce que [...] loi est depuis long-temps promise; il faut faire cesser le précaire de [...] position, c'est le but de la loi que nous vous présentons, et que nous [...] prions d'adopter parce qu'elle nous semble résoudre la question aussi [...] que possible dans l'intérêt général, et surtout dans l'intérêt des fonctionnaires.

M. LACROSSE revient sur ses précédentes observations.

M. LHERBETTE. Le projet de loi en discussion ne nous présente qu'[...] côté de la grande question de la situation des fonctionnaires, comme la [...] sur le conseil d'Etat a été présentée en dehors de toutes les autres questions de justice administrative

Le fonctionnaire, dans la loi actuelle, n'a aucune espèce de garantie. On [...] promet une pension, mais au moment de la toucher il peut en être privé [...] un acte de l'arbitraire ministériel.

On pourrait aussi dégrever le trésor d'une partie des pensions de retraite [...] en assignant certaines places aux fonctionnaires retirés ; cela vaudrait mieux que de la donner à la faveur. Je ne suis pas de ceux qui veulent qu'on [...] duise le traitement des fonctionnaires ; au contraire ; mais je crois qu'il [...] rait bon aussi qu'en élevant leur traitement on exigeât d'eux certaine [...] tude, certaines preuves de capacité.

M. BENOIST appuie fortement sur la nécessité pour l'Etat d'assurer [...] employés une pension de retraite au moyen de fonds spéciaux ; si l'Etat [...] n'accordait pas de subvention, il serait obligé, pour être juste, d'élever [...] traitement au double.

La chambre, consultée, passe à la discussion des articles.

Art. 1er. « Les caisses de retraite désignées au tableau ci-annexé sont supprimées à compter du 1er janvier 1846.

» L'actif de ces caisses sera acquis au trésor public ; les rentes qui en font partie seront annulées. »

Le tableau joint à l'article comprend toutes les caisses de retraite formées à l'aide de retenues sur les traitements. Elles sont au nombre de 22.

M. DESLONGRAIS demande qu'on en retranche la caisse des employés de la Légion-d'Honneur, qui est dans une position spéciale et se suffit à elle-même. »

M. FÉLIX RÉAL. On a compris cette caisse dans le projet de loi pour qu'il fût d'une application plus générale.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, consent au retranchement proposé par M. Deslongrais.

M. CHEGARAY propose de rayer également du tableau la caisse de retraite de la magistrature.

Cette proposition, combattue par MM. Genty de Bussy et Félix Réal, est rejetée.

L'art. 1er est adopté.

Art. 2. « Seront inscrites au grand livre de la dette publique, à partir du 1er janvier 1845, nonobstant toute disposition des lois antérieures :

1° Les pensions de retraite existantes audit jour à la charge des caisses supprimées par l'article 1er ;

» 2° Les pensions de même nature qui se trouveront en cours de liquidation pour services terminés avant ladite époque ;

» 3° Les pensions liquidées en vertu de l'article 4 de la loi du 1er mai 18[...]

» Celles de ces pensions qui étaient affranchies de l'application des lois sur le cumul continueront à jouir de cette exception. » — Adopté.

Art. 3. — « Les pensions à inscrire au 1er janvier 1846, en vertu de l'article précédent, sont fixées à la somme de dix-huit millions soixante-trois mille francs (18 063 000 fr.), laquelle sera répartie entre les différents départements ministériels conformément au tableau ci-annexé. Leur inscription aura lieu d'après des états qui seront certifiés et transmis au ministère des finances par les ministres des départements qu'elles concernent. Les états énonceront, pour chaque pension, la date, la nature et la cause de l'acte qui l'aura constituée.

» La portion de ces pensions réversible aux veuves et aux orphelins, sera également inscrite au grand-livre à l'époque où la reversibilité s'effectuera. » — Adopté.

Art. 4. — « Les pensions inscrites en exécution de l'article 3 feront, [...]

---

jeune à Lella-Keïra, fille de son oncle paternel, Sidi-Ali-Ben-Thalib, il a eu d'elle, d'abord deux filles, ensuite deux garçons. L'aîné de ses fils entre dans sa neuvième année, le cadet dans sa huitième.

Lella-Keïra se fait remarquer par la régularité de ses traits et la bonté de son âme. De même que son époux domine les Arabes, elle est également au dessus des personnes de son sexe. La douceur de son regard, l'aménité de son sourire, sa coiffure et son ample vêtement lui donnent quelque ressemblance avec ces femmes de patriarches dont Vernet nous a rappelé le costume et le maintien. On la dit très affable et d'un cœur toujours ouvert à la pitié. Contrairement aux femmes bédouines qui n'obtiennent presque jamais les égards dus à leur sexe, la sœur et la femme d'Abd-el-Kader jouissent d'une grande vénération. On dit que les captifs et même les condamnés qui ont le bonheur de toucher leurs vêtements, deviennent aussitôt inviolables : personne n'ose plus porter la main sur eux. L'immense prérogative accordée à ces deux femmes seulement aurait été utile à beaucoup d'infortunés. Bien des prisonniers français ont dû à Keïra et à Kadidja, sa belle-sœur, un soulagement à leur captivité ; plusieurs même leur sont redevables de la vie.

L'aîné des fils d'Abd-el-Kader est destiné à la carrière des armes et à lui succéder ; le jeune reçoit une instruction tout-à-fait religieuse et perpétuera dans la famille le titre de Marabout.

Abd-el-Kader a encore aujourd'hui quatre frères et une sœur. Son cinquième frère, Sidi Aly, reçut la mort à ses côtés, en combattant devant les remparts d'Oran.

Mohamet Saïd, l'aîné de la famille, est âgé de quarante-trois ans ; il porte le titre de marabout et remplace son père Mahi-Eddin au doar ; étranger aux affaires politiques, ses occupations se bornent à compléter l'éducation religieuse de ses deux plus jeunes frères, Sidi-el-Moktar et Sidi-el-Haussin. Il passe chez les Arabes pour un marabout très instruit.

Le second frère de l'émir, Sidi-Mustapha, également son aîné, est âgé de quarante ans ; plus entreprenant que les autres, il a suivi la carrière des armes. En 1836, il essaya vainement de se faire proclamer scheik de la tribu du désert ; sa tentative échoua, et l'émir irrité le frappa de disgrâce. Cependant à ses sollicitations pressantes, au vif repentir qu'il manifesta de sa faute, Abd-el-Kader le nomma bey de Médéah, place qu'il ne put conserver long-temps, à cause de son peu de capacité. Au commencement de 1840, Sidi-Mustapha commanda en chef les hordes que son frère envoya dans la province de Constantine pour inquiéter les troupes françaises disséminées sur une grande étendue de terrain ; il ne s'acquitta que très médiocrement de cette mission et fut continuellement battu.

Le quatrième frère, Sidi-Mérad, fils de la négresse Lella Embarka, quatrième femme de Mahi-Eddin, commande la garde de l'émir, composée, en partie, de Nègres fanatiques et dévoués.

Lella Kadidja, sœur d'Abd-el-Kader, plus âgée que lui d'un an, fut mariée par son père à Sidi-Mustapha-Ben-Tamy, homme riche et influent, autrefois considéré du bey Hassan. Quelques mois après le traité de la Tafna, l'émir le nomma son kalifat. Ben-Tamy est resté fidèle et s'est entièrement attaché à la fortune de son beau-frère.

Dans ces dernières années, les forces imposantes que la France a envoyées en Algérie, ont porté un coup mortel à la puissance d'Abd-el-Kader. Des colonnes nombreuses sillonnèrent en tous sens la plaine et les montagnes ; des expéditions dirigées par des officiers habiles, de nombreuses razias opérées sur tous les points, lassèrent les tribus et amenèrent leur défection. Enfin, traqué de tous côtés, pourchassé à outrance par le maréchal Bugeaud, à qui on ne saurait refuser une grande part dans la conquête et la pacification du pays, le malheureux émir se vit forcé de chercher un refuge sur les terres du Maroc, où sa réputation d'homme de guerre et de saint l'avait précédé. Il eut soin de faire répandre, par ses amis, la fable de l'apparition de Muléï Abd-el-Kader, et au Maroc il devint bientôt, comme en Algérie, l'objet d'une vénération toute particulière. On prétend que c'est en partie à ses instigations que sont dues les dernières affaires du Maroc.

Il serait possible que, par la suite, l'influence d'Abd-el-Kader qui doit grandir, chez les Marocains, en raison de son intelligence, de son activité et de sa sainteté, ne devînt funeste à l'empereur Abd-el-Rhaman, et tout porte à croire que celui-ci ne voit pas sans inquiétudes le séjour de l'amir se prolonger dans ses Etats. Abd-el-Rhaman est entouré de tribus arabes belliqueuses et remuantes, toujours prêtes à se battre et à piller. Ces tribus sont superstitieuses, faciles à se laisser séduire par le merveilleux, et si Abd-el-Kader parvient à leur faire croire qu'il est l'envoyé du prophète, malheur à la dynastie des empereurs marocains !... Le temps nous apprendra ce qui doit résulter de ce fameux internat.

KABYLES.

On donne généralement ce nom aux populations qui habitent les montagnes du Sahel de l'Algérie et du petit Atlas, où elles se sont bâti des villages et même des petites villes, défendues par un système de fortifications.

D'après quelques historiens, les Kabyles seraient les descendants de ces Vandales qui, sous la conduite de Genserik, quittèrent l'Espagne pour former un établissement en Afrique. D'autres pensent que ce sont les restes de l'ancienne nation Berbère, jadis célèbre par sa valeur, mais qui dut s'éclipser devant les conquêtes et la civilisation des Maures. Enfin, quelques etnographes les regardent comme peuple autochtone qui, lors de l'invasion arabe, préféra se réfugier dans les montagnes plutôt que de se courber sous le joug des vainqueurs.

Quoiqu'il en soit, le Kabyle diffère essentiellement de l'Arabe de la plaine, en ce que celui-ci mène une vie nomade instinctive, plie ses tentes et lève le camp pour mener ailleurs paître ses troupeaux, tandis que l'autre tient à ses montagnes, à son village, au toit qu'habitèrent ses aïeux : s'il s'en éloigne pendant quelques jours pour affaires de commerce, il est sans cesse tourmenté du besoin d'y rentrer, et ne se trouve heureux qu'au moment où il revoit ses chères pénates. On peut comparer le Kabyle au montagnard suisse ou auvergnat qui languit et s'éteint dans une sombre nostalgie lorsqu'il a perdu tout espoir de revoir le pays natal.

Les Kabyles sont intelligents, actifs, leur industrie suffit à leurs besoins ; ils forgent les lames de yatagan, de poignards, de faucilles, qu'ils vendent aux Bédouins ; ils exécutent assez bien certains ouvrages de serrurerie et d'arquebuserie. Il existe cette particularité, dans la fabrication des armes à feu, que l'arme entière ne sort point du même atelier ; chaque village contribue à sa confection en fournissant les différentes pièces à un autre village, dont la spécialité est de monter, d'ajuster le fusil et de le livrer au commerce. Ainsi, le canon est fabriqué à Aïth-el-Arba ; les batteries sortent des ateliers des Béni-Abbas ; les bois sont façonnés à Kallah, et l'arme entière est ajustée chez les Zaouïa ; la poudre à canon se fait à Gheboula. La petite ville de Flissah fabrique une espèce de sabre nommé Flissah, d'une forme tout-à-fait singulière ; sa lame, extrêmement épaisse et large dans sa partie moyenne, se termine en pointe longue de 7 à 8 pouces et très effilée. Cette arme, dont le poids surpasse celui de nos sabres de grosse cavalerie, est réputée très meurtrière.

Les Kabyles ont aussi des menuisiers, des charpentiers, des maçons, des fabricants de poterie, etc... Leurs arts et métiers, quoique dans l'enfance, les mettent à même de fournir aux besoins des Arabes et d'entretenir avec eux un commerce assez actif. Les terres qui entourent leurs villages sont bien cultivées ; on y remarque de beaux jardins, de superbes vergers, et un système d'irrigation semblable à celui des Maures.

Les Kabyles aiment leur indépendance pardessus toutes choses. Ils ne reconnaissaient que conventionnellement la puissance des deys, et s'ils payaient l'impôt, c'était plutôt pour avoir liberté et franchise dans leur commerce avec les diverses populations de la Régence. Ils suivent les lois de leurs ancêtres d'une manière invariable. Les chefs doivent toujours être pris parmi eux, jamais chez une nation voisine. Leur gouvernement est une espèce de gérontocratie qui puise sa force dans le fanatisme d'une religion immobile.

Une circonstance très remarquable dans les mœurs des montagnards est celle-ci : en cas de meurtre, si les parents de la victime y consentent, le meurtrier peut racheter son crime, moyennant une somme de cinq à six cents francs ; c'est ce qu'ils appellent *le prix du sang*. Si, craignant la vengeance des parents, le meurtrier prend la fuite, on prélève cette somme sur les biens qu'il laisse ; au contraire, n'a-t-il aucun moyen pour payer le prix du sang, les parents et amis de l'homicidé peuvent le poursuivre et le tuer partout où ils le rencontreront. Enfin il

FAITS DIVERS.

Un service anniversaire pour le repos de l'âme de l'impératrice Joséphine, sera célébré dans l'église de Rueil, le samedi 15 mars, à dix heures du matin.

— L'affaire de M. le marquis du Halley, qui a été dépossédé de la loge de six places qu'il occupait à l'Opéra, a été appelée aujourd'hui devant le tribunal de commerce. M. du Halley demandait que M. Léon Pillet fût tenu à lui restituer sa loge qui est occupée aujourd'hui par M. le duc de Nemours et M. Cuvillier Fleury.

Le tribunal a déclaré le demandeur non-recevable et l'a condamné aux dépens. En outre, il a donné acte à Mᵉ Durmont de l'offre faite par M. Léon Pillet de remettre à M. le marquis du Halley les meubles qui lui appartiennent.

M. le marquis du Halley a interjeté appel de ce jugement.

— Le niveau de la Seine est en baisse continue; aujourd'hui il ne marquait plus que 4 mètres 10 c. au dessus des plus basses eaux qui aient été constatées en 1719.

— Les eaux du Rhin sont si basses qu'à Saint-Goar on a vu sortir du fleuve une pointe de rocher sur laquelle est gravé 1704. C'est probablement la première fois, depuis cette époque, que l'eau est assez basse pour mettre ces chiffres à découvert, car aucun des vieillards de l'endroit ne se rappelle les avoir jamais vus.

— Il paraît qu'on vient d'imaginer un moyen vraiment original de correspondre avec les femmes les mieux surveillées... Le *Corsaire-Satan* rapporte ainsi l'invention avec l'anecdote qui l'explique :

Quelques novateurs ont imaginé, pour leurs épîtres galantes, un moyen d'émission assez original, et qui semblerait donner un démenti à l'auteur des proverbes : *Nil sub sole novi* ! — L'honneur en revient de droit à quelques *...tons* de Cythère. Armés de ces petits cadeaux sucrés autorisés par l'usage aux anniversaires de fête et de bonne année, aux jours affranchis du carnaval, ces éditeurs clandestins n'ont rien trouvé de plus simple que de remplacer par leurs inspirations personnelles celles des poètes ordinaires des confiseurs à la mode, et de glisser leur muse *imprimée* sous l'enveloppe des pistaches et des marrons glacés. Bon nombre d'élégies à la vanille, de distiques pralinés sont ainsi parvenus dans les mains de leurs friandes idoles. Plus d'une fille d'Eve y a goûté. Cependant la mystification a eu naturellement sa part dans ces succès divers.

« Un jeune poète était reçu depuis quelque temps dans la maison d'un banquier. — Les gens d'esprit auront toujours droit d'hospitalité chez les Mécènes de la France. Ils font partie de leur luxe. — Or, comme notre héros était amusant, quoique poète, les relations, de part et d'autre, étaient devenues de l'intimité. Mais le banquier, qui est aussi un mari, possède une femme, encore jeune, fort jolie, et dont la vue ne pouvait manquer d'inspirer un homme accoutumé au commerce des muses. — Si bien que le désir et sainte Lucile aidant (elle s'appelle *Lucile*, c'était il y a huit jours), notre poète, muet jusqu'alors, profita de l'occasion et glissa sa première épître brûlante dans une boîte virginale, achetée chez un de nos premiers confiseurs.

» Le lendemain, il recevait ce petit billet marital :

« Mon cher S...,

» Ma femme et moi nous avons lu avec plaisir vos jolis vers de *bonne fête*. Comme je ne me rappelais pas les avoir remarqués dans vos œuvres complètes, où je les ai d'ailleurs cherchés vainement, j'en conclus que c'est une *inspiration* inédite, et composée exprès pour nous. — Merci ! — Cependant ma femme, qui a la manie des autographes, regrette que vous ne lui ayez pas envoyé votre surprise manuscrite. Elle me charge de vous prier de la lui copier vous-même, afin qu'elle puisse la mettre dans son album.

» Votre ami dévoué, C... »

la tête et les bras dévorés, et cela sous les yeux de sa femme éperdue, qui, debout sur le seuil de la maison, ne put porter aucun secours au malheureux. »

— Le *Journal de l'arrondissement du Hâvre* raconte ce qui suit : « Une femme, soupçonnant son mari d'entretenir une conversation criminelle avec une voisine, au fond même d'une carrière, imagina, pour les en faire sortir, d'y jeter des bottes de paille enflammées. Le stratagème réussit : on les vit bientôt arriver au bord du précipice, confus et demandant grâce à l'impitoyable inventeur Junon de cette correction conjugale. »

— Un journal belge, le *Politique*, et après lui l'*Indépendant* de Bruxelles, protestent contre la réimpression en Belgique d'un pamphlet, *la Famille d'Orléans*, dont l'auteur vient d'être frappé par la cour d'assises de la Seine.

C'est toujours ainsi que les choses se passent en Belgique : pour les contrefacteurs belges, un jugement prononcé en France contre un livre est une réclame; ils exploitent un verdict de culpabilité au profit de leur commerce; le scandale français n'est qu'une annonce gratuite.

Cela rappelle que le gouvernement belge, en 1842, expulsait un condamné politique, l'auteur du *Nom de Famille*, M. Auguste Luchet, au moment même où les contrefacteurs bruxellois tiraient ce roman à quinze ou vingt mille exemplaires. Cette contradiction parut si monstrueuse, que le *Courrier belge*, tout ministériel qu'il fût, ne put s'empêcher de la reprocher durement au gouvernement du roi Léopold. On refusait un asile en Belgique à l'écrivain, tandis que les presses belges contrefaisaient avidement son œuvre !

Mais voici une autre bizarrerie : le *Politique belge*, qui proteste aujourd'hui, et avec raison, contre la réimpression de la *Famille d'Orléans*, a pour directeur M. Hauman, un des éditeurs bruxellois qui, en 1842, contrefirent le mieux et le plus le *Nom de Famille*.

M. Hauman a donc changé d'avis depuis trois ans. Cela prouve que la moralité gagne à ce que la contrefaçon belge ne soit plus aussi lucrative.

— Un procès d'empoisonnement qui occupe depuis plusieurs jours la cour d'assises de la Flandre occidentale, en Belgique, a fourni l'occasion de constater une observation aussi curieuse qu'importante. La suie de cheminée de la maison où demeurait la victime contenait de l'arsenic; mais d'autres suies de cheminée, choisies dans plusieurs habitations, au hasard, en contenaient également, avec cette différence toutefois que la suie suspecte donnait à l'analyse une quantité de poison seize fois plus forte que la suie non suspecte.

Dans cette affaire, c'est une femme, nommée Baelde, que le ministère public poursuivait comme ayant empoisonné sa servante. Elle a été condamnée à la peine de mort. L'arrêt sera exécuté sur la place publique de Bruges. En entendant sa condamnation, la malheureuse s'est écriée : « Je suis aussi innocente qu'un enfant qui vient de naître. Je n'ai rien commis de tout ce qu'on m'a imputé. »

— La cour d'assises de Rouen a continué à s'occuper de l'affaire Loursel. On a entendu M. le procureur-général et le défenseur de l'accusé, Mᵉ Senard.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. ÉLIE DE BEAUMONT.

Séance du 3 mars.

Nos lecteurs nous sauraient mauvais gré de commencer le compte-

moyen de restituer au vaccin l'énergie qu'il avait perdue.

Les auteurs de plusieurs des Mémoires ont pensé que la vache, dans ce cas, rendait le vaccin tel qu'elle l'avait reçu, par conséquent sans régénération ; mais la commission juge cette conclusion trop absolue. En effet, il est établi par les expériences de l'auteur du Mémoire nº 22, que le vaccin de l'homme se régénère en traversant l'organisme de la vache. Cela résulte de milliers de vaccinations faites en Bavière par ordre du gouvernement. Le vaccin ainsi régénéré offrait moins d'un insuccès sur 100, tandis que l'ancien vaccin en présentait près de 3. Cet auteur recommande de prendre, pour l'expérience, des vaches pleines ou au début de la lactation.

Au lieu de se borner à une seule transmission de l'homme à la vache, ne vaudrait-il pas mieux, se demande M. le rapporteur, le transmettre ensuite d'une manière successive et prolongée de vache à vache ?

Mais le moyen qui doit être préféré à tous les autres, le seul dans lequel la science puisse avoir confiance entière, est de reprendre le vaccin à sa source, comme le conseillait Jenner.

Plusieurs faits tendent à prouver que le cowpox est peut-être moins rare qu'on ne l'a cru. La commission invite les observateurs qui le rencontreraient de nouveau à ne pas se contenter, comme on l'a fait jusqu'à ce jour, de le transporter sur l'homme, mais de chercher en outre à le transmettre à d'autres vaches, afin de régénérer ainsi la vaccine.

La quatrième question avait pour objet de déterminer s'il était nécessaire de vacciner plusieurs fois, et au bout de combien d'années. A ce propos, M. Serre a commencé par rappeler les tentatives de revaccination qui eurent lieu dans les premiers temps de la découverte, mais qui étant faites généralement à une époque trop rapprochée d'une première vaccination, ne réussirent que par exceptions très rares. Plus tard, quand l'expérience eut appris que la vertu préservative s'affaiblissait par le temps, la revaccination fut remise en usage, et alors, pratiquée à de grandes distances, elle réussit au-delà de toute prévision. Dans certaines parties de l'Allemagne notamment, on exécuta les revaccinations en masse dans l'armée et même dans le civil. Des médecins qui avaient eu la variole, ont pu se vacciner avec succès. Le docteur Heim, le plus célèbre des revaccinateurs, en est lui-même un des exemples les plus remarquables. Il venait de soigner son frère, atteint d'une variole confluente, et il était resté constamment auprès de lui. Trois semaines après être sorti de cette épreuve si décisive, il se vaccina et eut des boutons à peu près égaux à ceux de la vaccine ordinaire. Enfin, M. le professeur Moreau, notre célèbre accoucheur, qui a eu dans sa jeunesse la petite vérole, a réussi à se vacciner trois fois.

Un document officiel publié par le gouvernement du Wurtemberg et qui constatait que de 1831 à 1836, sur 1 677 variolés, il y avait eu 1 055 vaccinés, contribua beaucoup à faire prévaloir en Allemagne et dans tout le Nord, la revaccination. En France, les relevés des épidémies montre que le nombre des vaccinés atteints par la variole s'élève à plus du tiers des variolés. On ne saurait donc hésiter plus long-temps à pratiquer chez nous la revaccination. Elle a été repoussée obstinément par beaucoup de médecins français, le croirait-on? comme pouvant compromettre la réputation de la vaccine dans l'opinion du peuple. Cette remarque, hâtons-nous de le dire, n'est pas consignée dans le rapport.

Ce sont les épidémies de variole qui mettent surtout en évidence l'utilité des revaccinations. Non seulement celles-ci ont préservé de la variole, mais elles ont encore arrêté les épidémies et opposé au mal une

(1 Voir le compte rendu de la séance du 24 février.

---

est permis au meurtrier, par représailles, de rentrer dans ses foyers, tandis que les portes du village sont fermées pour toujours à celui qui, le premier, s'est rendu coupable d'homicide, à moins qu'il n'ait racheté son crime par la somme d'argent dont nous venons de parler, ou par une valeur représentant cette somme.

Le Kabyle s'exerce aux armes dès l'enfance ; il manie bien le sabre et le fusil ; son corps est sec, nerveux, endurci à la fatigue ; ses traits sont profondément sculptés ; il a quelque chose d'assuré, de fier dans la démarche, et regarde le nomade comme un vagabond. Armé du fusil et du flissah, n'ayant d'autre vêtement qu'une tunique et une petite calotte, il ne craint pas d'aborder le cavalier le mieux équipé ; il ajuste, tire son coup de fusil, met sabre en main, pousse de grands cris, et s'élance sur son ennemi, qu'il combat à outrance. Enlever un mort ou un blessé du champ de bataille est, chez eux, un acte de courage ; aussi chaque endroit où tombe un des leurs devient le théâtre d'un combat acharné. Les femmes ont aussi l'humeur belliqueuse ; elles encouragent, exaltent les hommes par leurs cris, et portent des secours aux blessés.

Le Kabyle repousse bravement toute tentative d'invasion sur son territoire, et si des forces supérieures viennent l'assiéger dans son village crénelé, il s'y défend avec intrépidité et supporte patiemment les privations du siége jusqu'au moment où toute ressource vient à lui manquer ; alors il se replie sur le village voisin, emmenant avec lui femmes, vieillards et enfants, car le Kabyle ne se rend jamais! Tel est son caractère.

Jusqu'ici on les avait cru inexpugnables dans leurs montagnes ; mais les dernières expéditions dirigées contre eux, dans le Sahël de Bougie, ont prouvé que ni le nombre, ni le courage, ni les difficultés du pays ne peuvent résister à la valeur des troupes françaises conduites par des chefs habiles.

La soumission des Kabyles commence à s'effectuer sur plusieurs points, et l'on peut prévoir que dans quelques années, voyant l'inutilité de leur résistance, ils viendront se ranger sous la domination française et recueillir les fruits d'une civilisation plus avancée.

La Kabylie ou pays des Kabyles peut offrir 60 lieues de long sur 30 de large. Le Sahël ou massif de Bougie jusqu'à Sétif, les monts Bibaus ou portes de fer sont couverts, dit-on, de villes et villages populeux. Les tribus kabyles les plus étendues et les plus puissantes sont les suivantes :

Les Barbacha peuvent mettre sous les armes	600 hommes.
Souahelia,	600
Ghéboula,	600
Zaouaoua,	700
Beni-Abbas,	800
Beni-Abd-Allah,	1 200

Et beaucoup d'autres qu'il serait trop long d'énumérer.

La ville de *Kalah*, bâtie sur un rocher très élevé à l'entrée du défilé des Bibaus, renfermerait dix mille habitants ; ce chiffre nous paraît un peu exagéré. Du reste, cette ville fut de tout temps un lieu de refuge pour les riches qui désiraient se dérober à la vengeance ou à la cupidité des beys de Constantine; aussi l'on prétend que Kalah cache dans ses murs de grands trésors.

Pour donner une idée du nombre des villages kabyles agglomérés sur un petit espace, il suffira de dire qu'autour de Bougie, dans un rayon de 15 lieues, on a compté trente tribus ou villages tous très populeux. On évalue à 15 mille fantassins et 400 cavaliers le nombre d'hommes qui peuvent porter les armes en cas de guerre.

DES GITANOS OU BOHÉMIENS DE BARBARIE.

Cette race, qui va se perdant de jour en jour, se rencontre dispersée çà et là sur le sol de notre colonie d'Afrique. Quelques savants prétendent que ce sont les restes d'une émigration indienne qui, à une époque très reculée serait venue se fixer sur les côtes africaines ; d'autres, avec plus de raison pensent que les Gitanos sont d'origine égyptienne : en effet, ils portent sur leur physionomie le cachet de la race égyptienne démotique.

Les Gitanos, d'une teinte plus foncée que les Arabes, marchent ordinairement par familles ; ils n'ont ni nationalité, ni résidence fixe. Errant de tribus en tribus, de village en village, ils s'arrêtent tantôt ici, tantôt là, puis se remettent en voyage pour aller sur un autre point. Leur religion est un mélange grossier de l'ancien christianisme africain et de mahométisme ; leurs moyens d'existence sont la jonglerie et la magie. Ce sont littéralement les diseurs de bonne aventure, les sorciers et les jongleurs du pays. Les femmes, les vieilles surtout, prédisent l'avenir au moyen de la chiromancie (1), de la pyromancie (2), de l'alectromancie (3), de la xylomancie (4), de la critomancie (5) et surtout de la néphélomancie (6).

Une famille de ces bohémiens s'étant arrêtée sous les tentes du bey de Mostaganem, j'eus occasion d'étudier leurs mœurs et leur caractère, dont la peinture ne serait pas du tout à leur avantage, attendu qu'ils sont fourbes, voleurs, enclins à la luxure et d'un cynisme révoltant. Souvent je m'amusais, moyennant quelques pièces d'argent, à leur faire prédire ma destinée, ce qu'ils exécutaient avec un grand sérieux, un aplomb imperturbable.

Un jour, je vins les trouver accompagné de plusieurs de mes camarades ; chacun de nous se fit dire la bonne aventure, mais, selon des procédés différents ; plusieurs choisirent l'alectromancie. Cette divination se pratique ainsi :

Le magicien trace avec sa baguette un cercle sur le sol ; près de la circonférence il forme les lettres de l'alphabet; sur chaque lettre il place un grain de blé ; lorsque tout est bien disposé, il y fait entrer un coq. A chaque grain de blé saisi par le coq, les lettres correspondantes sont inscrites sur une carte à la suite les unes des autres, et dans le mot formé par ces lettres se trouve l'horoscope.

Chacun de nous eut son mot plus ou moins bizarre, auquel il ne comprit rien, et que le bohémien traduisit par : *richesse*, *bonheur*, *amour*, *gloire*, *etc*.

Un caporal qui assistait par hasard à cette séance, voulut aussi connaître son avenir. Ce mot lui échut en partage : — Mort. — Bah! dit-il, en cherchant à cacher son émotion dans un sourire accompagné d'un hochement de tête; cela ne m'empêchera pas de manger la soupe, et de gagner, à la première affaire, les galons de sergent. — Par un de ces accidents, qui malheureusement se renouvellent trop fréquemment en Algérie, le pauvre diable eut, quelques jours après, la tête tranchée par les Bedouins.

Une autre divination, qui nous amusait beaucoup, était la néphélomancie, c'est-à-dire la prédiction par l'inspection des nuages. La bohémienne se couchait sur le dos, puis se couvrait le visage à l'exception des yeux ; alors d'une voix de sybille elle décrivait tout ce qu'elle croyait apercevoir dans les vapeurs condensées qui flottaient lentement au sein de l'atmosphère. Souvent les tableaux se déroulaient charmants, gracieux; d'autrefois, c'étaient des scènes d'horreur et de carnage, où l'on découvrait des traces sanglantes, des vols, des prévarications, des lâchetés, des trahisons.

— Voyez-vous, s'écriait-elle comme inspirée, ces figures maigres, efflanquées qui grossissent peu à peu, acquièrent un énorme embonpoint, deviennent toutes rondes et disparaissent sous une avalanche d'or? — Voyez-vous ces autres figures, toutes chamarrées d'insignes et de broderies, occupées à se bâtir des palais avec les sacs d'argent qu'elles ont... gagnés si adroitement et à si peu de frais ; ce sont les privilégiés du jour, les amis du sultan. Ils festoient eux, ils s'endorment délicieusement sur de moelleux tapis, tandis que nous, bohémiens, lorsque la faim ne nous dévore point les entrailles, nous sommes heureux de coucher sous un arbre dont le feuillage nous sert d'abri. Oh! l'or, l'argent... c'est comme une moisson que le peuple récolte à la sueur de son front et que le maître serre dans ses greniers pour devenir plus riche encore et pour... s'acheter des esclaves.

Voyait-elle tout cela, ou n'était-ce qu'une malicieuse épigramme contre les puissants du pays?...

Quoi qu'il en fût, le lendemain de cette scène, la famille bohémienne ne put continuer ses oracles, elle avait disparu.

ADOLPHE DEBAY.

(1) Prédiction de l'avenir par l'inspection des lignes de la main.
(2) Par le feu.
(3) Au moyen d'un coq.
(4) Par le bois.
(5) Par le blé.
(6) Par l'inspection des nuages.

intensité locale disparaît.

» 5° La vertu préservative du vaccin ne paraît pas intimement liée à l'intensité des symptômes de la vaccine; néanmoins, pour conserver au vaccin ses propriétés, il est prudent de le régénérer le plus souvent que possible.

» 6° Parmi les moyens proposés pour effectuer cette régénération, le seul dans lequel la science puisse avoir confiance jusqu'à ce jour consiste à la reprendre à sa source.

» 7° La revaccination est le seul moyen d'épreuve que la science possède pour distinguer les vaccinés qui sont définitivement préservés de ceux qui ne le sont encore qu'à des degrés plus ou moins prononcés.

» 8° L'épreuve de la revaccination ne constitue pas un preuve certaine que les vaccinés chez lesquels elle réussit fussent destinés à contracter la variole, mais seulement une assez grande probabilité que c'est particulièrement parmi eux que cette maladie est susceptible de se développer.

» 9° En temps ordinaire la revaccination doit être pratiquée à partir de la quatorzième année; en temps d'épidémie, il est prudent de devancer cette époque. »

Physique expérimentale. — M. Melloni envoie de Naples une Note intéressante sur le rayonnement de la chaleur. On sait, par les belles expériences de Rumfort et de Leslie, que les surfaces des différents corps possèdent à des degrés très différents la faculté d'émettre, par voie de radiation, la chaleur des substances qu'elles recouvrent. On sait aussi que des couches plus ou moins épaisses du même enduit modifient considérablement le pouvoir rayonnant des surfaces sur lesquelles on les a étendues, ce qui a montré que les rayons émis par un corps proviennent non-seulement de sa surface, mais encore des points placés au dessous d'elle, à une certaine profondeur.

Ce qui restait à faire, c'était de mesurer numériquement l'épaisseur de la couche superficielle qui concourt au rayonnement; c'est aussi là ce que M. Melloni a entrepris et exécuté avec l'habileté qu'on lui connaît.

Le savant napolitain a recouvert les faces du cube de Leslie de couches égales d'un vernis convenablement choisi, il a augmenté successivement le nombre des couches superposées, et il a mesuré chaque fois, à l'aide de son appareil thermométrique, les pouvoirs rayonnants des surfaces. Il a vu ce pouvoir aller d'abord en croissant et devenir stationnaire quand il eut appliqué la dix-septième couche de son vernis. L'épaisseur de l'enduit, mesurée avec toutes les précautions qu'exigeait une opération aussi délicate que celle-là, était alors de quatre centièmes de millimètre.

En comparant les résultats précédents à ceux qui correspondent à l'emploi de feuilles d'or battu, M. Melloni a reconnu que les rayons rayonnés par l'or provenaient d'une couche beaucoup moins épaisse, et dont il a pu fixer la limite à deux millièmes de millimètres.

M. Melloni fait voir que cette différence si considérable ne doit point être imputée à la transparence plus ou moins grande des couches superficielles, car le noir de fumée, qui est doué d'une grande opacité, jouit comme le vernis, de la propriété d'émettre des rayons émanés de couches assez profondes.

Cette qualité spécifique des différentes substances de faire participer au rayonnement de la chaleur des couches superficielles plus ou moins épaisses, doit donc être considérée comme le fait essentiel de la théorie de l'émission, et M. Melloni pense qu'on doit chercher dans ce fait seul l'explication de toutes les circonstances du phénomène. Ainsi le savant physicien déduit de ce fait la loi célèbre d'après laquelle la chaleur rayonnée sous diverses inclinaisons, varie proportionnellement au sinus de ces angles, et il croit ne pas devoir accepter l'explication que Fourier et Poisson ont fondée sur une réflexion interne que la chaleur émise subirait en traversant les surfaces rayonnantes.

Passage de Mercure sur le soleil.—Mercure doit passer le 8 mai 1845 sur le disque du soleil. Le phénomène pourra être observé complètement en Amérique. Nous ne verrons en Europe que l'entrée de la planète sur le soleil. M. Leverrier, se servant des tables de Mercure qu'il a publiées en 1843, a calculé l'instant de chacune des phases du passage, et il a trouvé des résultats sensiblement différents de ceux que contient *la Connaissance des temps* et le *Nautical almanach.*

Nouvelle insurrection contre la mécanique rationnelle. — Nous avons parlé d'une machine à vapeur imaginée par M. Paltrineri et qui consistait essentiellement à faire détendre la vapeur entre deux surfaces mobiles qui transmettaient l'une et l'autre à un arbre unique le mouvement qu'elles avaient acquis. L'inventeur annonçait que cette manière de faire agir à la fois la force élastique de la vapeur *par action et par réaction*, donnait un effet mécanique plus considérable que celui qu'on obtiendrait en laissant la vapeur se détendre dans un sens seulement. Cette proposition était singulière, mais nullement hétérodoxe. Les conditions réalisées par M. Paltrineri pouvaient être favorables à la détente de la vapeur et à son emploi mécanique, et l'observateur a déjà fait découvrir des résultats aussi singuliers que celui-là.

Malheureusement l'auteur ne s'en est pas tenu là, et, passant de la pratique à la théorie, il a, par mégarde, attenté à un des principes essentiels de la mécanique. M. Paltrineri présente aujourd'hui un Mémoire pour démontrer ceci : Une force motrice, telle que celle d'un ressort bandé, produit un plus grand travail dynamique si on l'a fait agir par action et réaction dans deux sens opposés, que si, lui opposant d'un côté un obstacle fixe, on la déploie de l'autre contre un mobile. « Cela vise le mouvement perpétuel », a dit M. Poncelet, en entendant cet

vient toute apparence, que la serpentine de l'île royale située au nord à la distance de 40 milles.

Analyse mathématique. — Lorsqu'à la suite des expériences de MM. Arago et Fresnel, on fut amené à admettre, selon l'hypothèse d'Young, que dans les phénomènes lumineux les oscillations de l'éther s'exécutent perpendiculairement à la direction suivant laquelle elles se propagent, la possibilité de tels mouvements vibratoires fut vivement contestée. Cependant en 1829 M. Cauchy fit voir que dans des systèmes de points matériels soumis à des forces d'attraction et de répulsion mutuelles, il peut effectivement se propager des vibrations transversales. Ce résultat qui peut être considéré comme le service le plus important rendu au système des ondulations par l'analyse mathématique découle immédiatement des équations générales par lesquelles M. Cauchy représente les mouvements infiniment petits d'un système *isotrope* de points matériels. Ces équations sont linéaires, aux différences partielles et composées d'un nombre infini de termes. On les suppose applicables non-seulement aux mouvements de l'éther, mais encore à ceux de tout milieu homogène solide ou fluide. Dans cet ordre d'idées on admet implicitement que les vibrations lumineuses suivent les mêmes lois que les vibrations transversales des corps solides. Aussi M. Cauchy a-t-il adopté pour la lumière la définition de longueur d'ondulation et de la vitesse de propagation admises dans la théorie de l'élasticité des solides et dans celles du son.

Cette assimilation *à priori* des mouvements lumineux de l'éther, aux autres mouvements vibratoires que nous présente la nature est-elle nécessaire? M. le capitaine Laurent ne le pense pas. Il fait observer qu'un mouvement vibratoire n'est pas complètement défini par la direction des oscillations. Qui peut dire qu'il ne peut exister des mouvements vibratoires essentiellement différents, quant aux lois de propagation, de ceux qu'on observe dans les solides? Ces lois ne sauraient être embrassées par des équations linéaires aux différences partielles de la forme adoptée par M. Cauchy. Si donc on ne veut rien préjuger gratuitement, on doit commencer par se demander si les mouvements de l'éther dans les phénomènes lumineux et les mouvements de l'air dans le son, ne diffèrent que par la direction des oscillations.

Cette question est l'objet d'un Mémoire présenté par M. Laurent et dans lequel l'auteur cherche à faire voir que dans un milieu parfaitement fluide, il peut se propager des mouvements vibratoires présentant les caractères des ondulations lumineuses, et qui correspondent précisément à des valeurs insensibles de la longueur d'ondulation définie par M. Cauchy, et à laquelle l'illustre géomètre accordait implicitement une valeur considérable.

En attendant qu'il fasse paraître sa réponse à ces objections, M. Cauchy dépose sur le bureau : 1° Une Note sur les modules principaux des fonctions; 2° *la suite* de son Mémoire sur les approximations des facteurs de très grands nombres (la suite de la suite à la prochaine séance). — M. Cauchy aime les suites, mais il devrait songer un peu à y mettre une fin.

Réclamations. — M. Oberhauser, opticien bien connu, réclame contre une allégation de M. Strauss, qui avait dit incidemment, dans une lettre à l'Académie, avoir inventé les microscopes achromatiques pour lesquels M. Oberhauser a pris un brevet.

M. Silbermann, l'habile imprimeur de Strasbourg, réclame, de son coté, contre la part excessive qu'on a faite aux artistes de l'imprimerie royale dans l'histoire des perfectionnements de la lithographie chromatique. M. Silbermann expose là dessus des faits curieux accompagnés de réflexions intéressantes, et il joint à sa lettre des échantillons remarquables sortis de ses presses.

M. Sellique réclame aussi contre la réputation arsénicale qu'on veut faire aux huiles de schiste qu'il débite, et il déclare que si l'on a trouvé de l'arsenic dans son huile, c'est qu'on en avait mis en essayant de la purifier avec des acides impurs et infectés d'arsenic. P.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 3 MARS.

Le *Journal des Débats* combat en même temps et le reproche de déloyauté adressé par l'opposition aux explications que M. le ministre des finances a données sur la conversion de la rente 5 p. 0[0, et l'opinion du ministre qui, resté partisan de cette mesure, détestable au dire de la feuille des banquiers, n'en demande qu'un ajournement à l'année prochaine.

« Nous regrettons profondément, disent les *Débats*, qu'un ministre aussi sage ne soit pas revenu de l'engouement que cette mesure inspire aux petits économistes. Quant à nous, que le projet de conversion soit présenté cette année, ou qu'il le soit l'année prochaine, nous le combattrons comme injuste en lui-même, contraire à la foi publique, désastreux pour le crédit, illusoire dans les résultats qu'en attendent bien à tort le commerce, l'industrie et l'agriculture; nous le combattrons, en un mot, comme une iniquité et une faute. »

On peut voir par cette déclaration si le *Journal des Débats* et ses patrons sont disposés à capituler. Qu'on juge par cette obstination sur une question financière déjà résolue dans presque tous les Etats de l'Europe, si la nouvelle aristocratie, l'aristocratie d'argent se montre plus raisonnable que l'aristocratie de naissance quand on veut toucher à quelqu'un de ses privilèges. Il s'agit ici de fortunes qui jouissent d'une exemption d'impôt tout-à-fait contraire à un des principes fondamentaux de la Charte : n'importe, plutôt une révolution que de renoncer à cette

Les paroles du ministre des finances ont ému les porteurs de rente 5 0[0. Dès l'ouverture, cette valeur est brusquement tombée à 120 fr. 30 c., puis s'est relevée à 70 c.

Le 3 0[0, ouvert assez calme, a d'abord monté, puis fermé à 85 fr. 05 c., comme il avait commencé.

Cette faiblesse des fonds publics a tourné au profit des chemins de fer, qui ont tous monté d'une manière considérable.

Les promesses d'actions ont fait comme les autres : l'entraînement est général.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Belge 1842, 106 1[2.— 4 1[2, 103 1[2. — 2 1[2, 62 30. — Société générale, 1635. — Naples, récépissés Rothschild, 104.—Montpellier, 610.— Mulhouse, 400. — Espagne passive, 6 3[4.— 3 0[0, 40 3[4. — Dette intérieure, 33 1[2.— Zinc Vieille-Montagne, 5300, 5350. — Nouvelle-Montagne, 2800. — Aveyron, 5300, 5200, 5390. — Gaz français, 4850. — Id. nouv. 4550. — Anglais, 8800. — Calais, 1160. — Belleville, 1600. — Batignolles, 1360. — Lin Maberly, 680, 750.

Chemins non constitués : Bordeaux, 730, 745. — Boulogne, 680, 700.— Vierzon, 880, 890. — Montereau, 550, 680. — Sceaux, 640, 680. — Gand, 632 50, 645.

A terme : Emprunt, 86 15, 10. — Naples, récép. Rothschild, 104 25.— Montpellier, 612 50.—Mulhouse, 400.

5 0[0 compt.	1er c. 120 70	P. H. 120 70	P. B. 120 40	dr c. 120 40	b. 121 10
— fin cour.	121 »	121 »	120 30	120 70	121 50
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0[0 compt.	85 20	85 20	85 15	85 05	85 »
— fin cour.	85 05	85 30	85 05	85 10	85 05
Emp. au c.	» »	» »	» »	» »	» »

au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFFs le C. pr.
4 1[2 0[0.	» »	» »	» »	5 0[0 Bge 1840	104 1[2	» »[»	»
4 0[0....	» »	» »	» »	— Portugais.	61 1[4	» »[»	H. »1[8
O. de la V.	1145 »	» »	B. 5 »	Esp. D. active	88 »[»	» »[»	»
B. de Fr.	3235 »	» »	B. 5 »	5 0[0 Naples.	» »	» »	»
				— Romain..	105 1[2	» »[»	»
C. G. 1000	1080 »	1085 »	B. 5 »	Obl. Piémont.	» »	» »	»
C. hyp...	775 »	773 75	B. 1 25	Emp. d'Haïti.	» »	» »	»
4 Can....	1280 »	» »	» »	Banq. belge.	» »	» »	»

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.	1175 »	» »	» »	15 c. 1180, 1183, 1175, 1177 50	H. 10
V. R. Dr.	562 50	» »	H. 2 50	— 567 50, 560.	»
— R. G.	380 »	377. 50	» »	— 380, 382 50, 377 50.	B. 2 50
Orléans.	1240 »	1262 50	H. 30 »	— 1250, 1267 50, 1245, 1265	H. 32 50
Strasb...	330 »	326 25	H. 1 25	— 330, 306 25.	H. 1 25
Rouen..	1150 »	1147 50	H. 20 »	— 1145, 1152 50, 1145.	H. 25
Havre...	910 »	» »	H. 25 »	— 900, 977 50, 965.	H. 20
Marseill.	1087 50	1082 50	H. 12 50	— 1080, 1090, 1085.	H. 25
La Teste	250 »	245 »	H. 5 »	— 250, 260, 245.	H. 12 50

LONDRES, 1 MARS.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Consol..... 100 1[8.	Av..... 85 10.	3 0[0 85 35, 35 d. 50.
Prix de compensation :	Ap..... 85 15.	5 0[0 f. p. 120 95 d. 50.
Banque 3210.		121 70 20 d. 50.
Villes 1150.	Rep. fin c. F. pr	Orl. 1275, 1280 d. 20. 1290
4 canaux 1280.	3 0[0, 15 27 1[2.	1252 50 d. 10.
Naples Roth. 103.	5 0[0, 10 35.	Rouen, 1160, 1165 d. 10.
Rome 105 1[2.		Hâvre 965 d. 10.
2 1[2 belge 62 30.	Bons du trésor.	Strasb. 330 327 50 d. 10.
Ducats 100 20.		

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 83,00 à 00,00; courant du mois et avril, 84,00 à 85,00; 4 mois d'été, 88,00 à 00,00; 4 derniers mois, 94,00 à 00,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3[6. — Disponible, 87,00; courant du mois, 83,00; avril en décembre, 84,00 nominal.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,50.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 4 mars.

7 h. »[» OPERA. —
7 h. 1[2 THÉATRE-FRANÇAIS. — La Femme de 40 ans. Mari à la camp.
7 h. »[» OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon.
7 h. 1[2 ITALIENS. — Lucia.
7 h. »[» ODÉON. — Notre-Dame-des-Abîmes.
6 h. 3[4 VAUDEVILLE. — Mystères. Soirée à Vaugirard. 3 Loges. Enfant.
6 h. »[» VARIÉTÉS. — Mimi. Boquillon. Chansonnette. Richelieu.
6 h. »[» GYMNASE. — Rébecca. Tuteur de 20 ans. Deux César. Un Bal.
6 h. »[» PALAIS-ROYAL. — Nuit terrible. Tour d'Ugolin. Mère Michel.
6 h. »[» PORTE-ST-MARTIN.—Lady Seymour. Cabrion.
6 h. »[» AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. »[» GAITÉ. — Les Ruines. Les Canuts.
6 h. 1[2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. »[» COMTE. — Mort aux Rats. Polichinelle. Fiancée. Flageolet.
6 h. »[» FOLIES. — Toutou. Rosière. Gamin. Cendrillon. Voyage.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

» liquidées et inscrites au trésor ne pourra dépasser annuellement
» vingt millions. »

Cette disposition a été justement critiquée. La somme que l'Etat peut devoir chaque année, à titre de pensions de retraite, est essentiellement variable ; il est impossible de la déterminer d'avance, et, s'il est vrai que cette dette soit sacrée, nous comprenons difficilement qu'on la soumette à un *maximum*.

Comment? parce qu'on aura dans une année exceptionnelle, épuisé le crédit de vingt millions, on ne pourra plus accorder de pensions de retraite! Il faudra jusqu'à l'année suivante maintenir en fonctions des agents devenus incapables, ou réduire le traitement de retraite qui leur est légitimement acquis! A ces objections le gouvernement n'a rien répondu en droit ; il a seulement allégué un fait, que les ressources du trésor public étaient limitées, et devaient être ménagées avec tous.

La pénurie de l'Etat, voilà ce qu'on trouve au fond de toutes les questions financières ; le dénuement de nos gouvernements civilisés, voilà ce qui est plus vrai, plus sérieux que leurs illusions de prospérité toujours croissante ; voilà ce qui les empêche de reconnaître et de faire triompher les droits de tous. C'est faute d'argent que, pour la création des fonds de retraite, on maintient le système si mesquin des *retenues* ; c'est faute d'argent qu'on fixe un maximum aux pensions de retraite liquidées dans la même année. C'est faute d'argent qu'on n'ose pas même examiner si les travailleurs libres, si les ouvriers vieux ou infirmes n'auraient pas, eux aussi, droit à des pensions de retraite!

L'Etat manque d'argent, et cependant le sol français recèle encore des valeurs inexploitées. Que de marais à dessécher, que de landes à rendre fertiles, que de côteaux à reboiser, que de richesses nos cours d'eau bien distribués pour l'irrigation ne feraient-ils pas éclore dans la campagne!

L'agriculture et l'industrie manquent de direction, d'impulsion. L'on ne sait pas tirer parti des puissances productives de la France. Il y a là tout un sujet de réflexions que nous recommandons à nos hommes d'Etat. En méditant bien sur ces idées, ils trouveront des solutions meilleures à toutes les questions qui les occupent aujourd'hui, même à celle des pensions de retraite.

Affaires de Suisse.

La majorité de la diète helvétique, réunie à Zurich, ayant décidé que la priorité serait donnée à la question des jésuites, les débats sur cette question ont été ouverts le 27 février. Dès le matin, les abords de l'hôtel-de-ville étaient encombrés par la foule. La force militaire avait de la peine à ouvrir un passage aux députés. L'irruption du peuple dans les tribunes a donné lieu à des scènes bruyantes. On distinguait dans la salle les ambassadeurs de plusieurs puissances. Le chancelier a donné connaissance des pétitions qui demandent l'expulsion des Jésuites. Ces pétitions sont couver-

4° parce qu'ils n'ont ni famille ni patrie ; ce qui fait que lorsqu'un Suisse entre dans la société des Jésuites, il renonce à sa patrie cantonnale et fédérale ; 5° parce qu'ils cherchent partout à s'emparer du pouvoir ; or, dans les républiques, les autorités ne disposent pas des éléments nécessaires pour contrebalancer leur influence pernicieuse ; 6° parce que l'ordre ayant pour but principal l'extirpation du protestantisme, sa présence en Suisse serait une cause permanente de guerre civile et religieuse.

L'opinion soutenue par le député de Berne paraît être dominante dans l'assemblée. Cette opinion est partagée par les députés de plusieurs cantons catholiques, entre autres par celui de Soleure, qui s'est écrié : « Comment supporter un ordre qui change ses maximes d'après les pays, qui a une morale pour les grands, une morale pour les petits? La Suisse a-t-elle jamais été agitée par autant de troubles que depuis que cette milice a envahi quatre cantons? Partout la paix publique est menacée ; et l'on n'y remédierait pas! Et la diète devrait reculer devant l'action du jésuitisme, cause de tous les troubles, de tous les désordres! Les cantons protestants doivent écarter les Jésuites comme hostiles à leur confession, les catholiques comme introduisant la division dans leur sein et énervant les populations. »

La minorité a soutenu l'incompétence de la diète. Telle a été la thèse développée par les députés de Lucerne et de Fribourg. Le fond de leur raisonnement est celui-ci : il s'agit d'une question confessionnelle et scolaire, en d'autres termes, d'une question de religion et d'enseignement ; or, en cette matière, la diète n'a aucun pouvoir ; les cantons seuls sont souverains ; et ils ne sont entrés dans la confédération qu'à condition que leur souveraineté serait respectée sur ces deux points. C'est la raison d'Etat que l'on fait valoir contre la souveraineté cantonnale ; c'est le despotisme que l'on veut introduire à l'aide d'une fausse interprétation du pacte fédéral. « Pour établir la compétence de la diète, a dit le député de Fribourg, on invoque les art. 1er et 8 du pacte ; mais ni l'un ni l'autre de ces articles ne donne cette compétence. L'art. 1er dit que ce sont les 22 cantons souverains qui se réunissent dans un but commun ; l'article 8 statue que la diète est chargée de la gestion des affaires générales de la confédération et de prendre les mesures nécessaires pour le maintien de la sûreté intérieure et extérieure de la Suisse. Mais aucun de ces articles n'autorise la diète à réviser les actes d'un canton ; d'où il résulte que la diète n'a point la compétence qu'on voudrait lui attribuer. »

Ce langage indique assez les craintes des amis des Jésuites, et peut faire pressentir le résultat de la discussion. Il paraît que la diète adressera une invitation puissante et péremptoire au canton de Lucerne de révoquer son décret pour l'admission des Jésuites. Le 28, à Zurich, on s'attendait généralement à une résolution de cette nature. Dans ce cas, la diète se déclarerait en permanence jusqu'à la réponse du canton de Lucerne. Mais il est facile de prévoir que le canton de Lucerne ne voudra pas céder sur ce point. Et, en effet, on ne voit pas comment pourrait s'y prendre son gouvernement pour retirer une loi qui a déjà reçu la sanction universelle du peuple. Alors, il devient impossible de deviner à quel parti s'arrêterait l'assemblée fédérale.

Quant aux notes diplomatiques, elles n'exercent aucune influence

et Genève finiront par se réunir aux cantons qui se sont prononcés pour l'expulsion pure et simple, et la majorité sera ainsi définitivement acquise à cette combinaison, qui paraît être la seule de nature à satisfaire l'opinion des cinq sixièmes de la population helvétique.

La commission du budget a entendu aujourd'hui M. le ministre des finances sur les diverses dépenses de son département. La question de la conversion des rentes, qui a été, dit-on, hier, l'objet d'une longue délibération dans le conseil des ministres, n'a pas été abordée dans la commission. La proposition de M. Muret de Bort sera discutée dans les bureaux demain.

La commission du budget a entendu ensuite M. le ministre des travaux publics et M. Legrand le sous-secrétaire d'Etat.

Les explications de M. le ministre ont porté sur les différentes entreprises de chemins de fer dont l'exécution va être confiée aux diverses compagnies financières : telles que le chemin de fer du nord, le chemin de Dijon et de Lyon. Le ministre a déclaré qu'il espérait par ces concessions rentrer dans ces déboursés, qui permettraient au gouvernement de s'occuper avec plus d'activité de travaux de canalisation, d'amélioration de la navigation sur les rivières et d'études pour la construction des nouvelles lignes de chemins de fer.

Quelque insistance qu'ait mise M. le ministre à défendre le système des compagnies financières, la majorité des membres de la commission a paru persévérer dans l'opinion contraire, en partageant ses avis entre le système d'exécution par l'Etat et le système des compagnies fermières à court bail.

La commission du chemin de fer du nord a délibéré aujourd'hui sur les dispositions pénales du cahier des charges. Cinq membres sont d'avis de maintenir ces dispositions ; quatre en demandent la modification.

La *Réforme* fait aussi justice de cette impertinente doctrine d'un journal ministériel que nous avons stigmatisé hier.

« Oui, dit-elle, il y a en France une faction qui croit et qui dit que tout ce qui ne possède pas doit être rangé dans la classe des *instruments*. Le maître paie tant pour son *ouvrier*, tant pour son *cheval*, tant pour sa *mécanique*. Le maître seul paie l'impôt. Il paie le droit sur le fer dont sa mécanique est forgée, le droit sur le foin que mange son cheval, le droit sur le pain qui nourrit son ouvrier. Quand la mécanique est usée, on la change ; quand le cheval est vieux, on l'abat ; quand l'ouvrier est hors de service, il meurt, et tout est dit.

Heureux maintenant le maître si le fer est à bon marché, si le foin et la paille baissent de prix, si le blé est abondant. Il entretient à moins de frais sa mécanique, son ouvrier et son cheval. Et sur ses bénéfices, il arrose d'huile sa mécanique, qui tourne plus vite ; il donne de l'avoine à son cheval qui porte ou tire mieux ; il fait manger de la viande à son ouvrier qui produit davantage.

Oh! grande et sainte Révolution! sont-ce là les principes que tu as proclamés? Est-ce pour arriver à cette exécrable doctrine que tu as

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

Odéon : *Le Docteur amoureux*, comédie nouvelle de Molière. — Théâtre-Français : *Le Gendre d'un Millionnaire*, comédie en cinq actes et en prose de MM. Léonce et Moléri. — Gymnase : *Les Deux César*, comédie de M. Arvers ; *le Tuteur de vingt ans*, de MM. Mélesville et Paul Vermond. — Vaudeville : *Une Soirée à Vaugirard*, de MM. Combe-rousse et Jules Cordier.

On a conservé les titres de cinq des premières comédies faites par Molière, et que le grand poète lui-même n'avait pas jugées dignes d'être publiées, « petits divertissements, comme il disait au roi Louis XIV, qui lui avaient acquis quelque réputation, et dont il régalait les provinces. » Ce sont les *Docteurs rivaux*, le *Maître d'Ecole*, le *Médecin volant*, la *Jalousie de Barbouillé* (ces deux dernières retrouvées) et le *Docteur amoureux*. M. Aimé-Martin pense qu'on peut ajouter à cette liste diverses pièces inscrites sur des registres de la troupe de Molière : le *Docteur pédant*, la *Jalousie de Gros-René*, *Gorgibus dans le sac*, le *Fagoteux*, le *Grand Benêt de Fils*, *Gros-René petit enfant*, la *Casaque*.

Nous avons raconté comment un manuscrit du *Docteur amoureux* aurait été retrouvé à Rouen par Me Guérault, avocat, descendant du comédien Lagrange. Le manuscrit a été exposé au foyer de l'Odéon et offert librement à l'examen du public (1). La pièce a été représentée samedi dernier.

Le manuscrit paraît offrir des caractères d'authenticité, et l'on s'accordait à dire, au foyer, qu'il pouvait être en effet du dix-septième siècle. Restait à entendre l'ouvrage lui-même et à juger sur pièces.

La salle de l'Odéon était pleine de vides. On ne voyait ni académiciens, ni poètes célèbres, ni femmes éminentes, ni ministres, ni directeurs des Beaux-Arts, ni chefs du bureau des théâtres, ni comédiens considérables. L'administration des Beaux-Arts a joué, en cette affaire, un rôle tout-à-fait inconvenant. Ces messieurs se soucient peut-être médiocrement que l'esprit public se ranime autour du nom de Molière, ce grand apôtre de la vérité et de la liberté humaine.

Faut-il le répéter? de deux choses l'une : ou il y avait quelque présomption de l'authenticité de l'œuvre présentée, et dans ce cas la direction des Beaux-Arts devait faire de la représentation du *Docteur amoureux* une solennité littéraire digne et éclatante ; ou bien, il y avait lieu de supposer une supercherie, et dans ce cas la direction des Beaux Arts ne devait pas permettre qu'un théâtre royal, ayant commissaire royal, subventionné, se rendît complice d'un scandale. Ou bien, il fallait prendre l'initiative d'un hommage au plus grand de nos écrivains, ou bien il fallait ne pas accepter la responsabilité d'un scandale. La direction des Beaux-Arts a manqué, en cette occasion, à tous ses devoirs ; sa conduite mérite d'être blâmé et ne saurait être pardonnée.

(1) Un misérable n'a pas craint de voler un des feuillets détachés du manuscrit.

Et pourtant la presse, surveillante infidèle, garde généralement le silence sur ce désordre fâcheux (1), et pourtant le public reste indolent et placide. Dans quel temps vivons-nous, grand Dieu! Vous n'avez donc plus de sang vivant dans les veines? Avez-vous perdu toute virilité? Mais que disons-nous? La presse s'est elle-même associée au dédain affiché par l'autorité pour la mémoire de Molière. Plusieurs critiques n'assistaient pas à la représentation du *Docteur amoureux*, et, hier, les feuilletons du *Constitutionnel* et des *Débats* affectaient de n'en pas dire un mot.

Nous espérions, du moins que les acteurs, que la Comédie-Française surtout, s'empresseraient d'assister à une épreuve où le nom du plus illustre des comédiens et des poètes dramatiques se trouvait intéressé. Hélas! nous n'avons vu à l'Odéon que la jeune et charmante Mlle Brohan.

Le *Docteur amoureux* joué à l'Odéon est-il l'œuvre de Molière? Après la représentation, beaucoup de bons esprits exprimaient un doute. Il faut tenir compte de la disposition où nous étions tous nécessairement. Nous avions grand'peur d'être pris pour dupes ; aussi chacun fatiguait-il son intelligence à découvrir, non pas ce qui porterait le cachet du maître, mais ce qui pourrait, dans les détails du style, signaler une touche étrangère. Néanmoins, malgré cette résistance systématique, il est remarquable qu'au foyer de l'Odéon le doute n'était manifesté qu'avec une certaine réserve, et, parmi les critiques de la presse, M. Théophile Gautier seul tranche le débat par une negation nette et décidée. Le spirituel critique attribue purement et simplement le *Docteur amoureux* à M. Ernest de Calonne, auteur du prologue en vers dont on a fait précéder la pièce. Si la supposition était fondée, nous engagerions M. de Calonne à ne plus écrire de prologues en vers médiocres et à faire du Molière.

Pour moi, après la représentation, je me disais : « rien ne prouve d'une manière éclatante que cette pièce ne soit pas de Molière » ; aujourd'hui, après une lecture attentive du manuscrit, je hasarde la déclation suivante : « Tout indique que le *Docteur amoureux* joué à l'Odéon *peut bien être* de Molière. »

Le *Docteur amoureux* débute à peu près comme le *Mariage forcé*.

Le vieux docteur GÉRONTE sortant de sa maison. — Le retard de mon prétendu gendre m'étonne. Orgon m'écrivait que son fils arriverait aujourd'hui même à Paris ; je suis véritablement inquiet de Valère... Si on me vient quérir de la part de quelque malade, qu'on dise que je suis présentement chez le marquis de la Grange... cela donne du crédit à un médecin.. Si l'on vient me demander de l'argent, qu'on dise que je suis sorti et que je ne dois rentrer de toute la journée.

(1) Nous devons excepter la *Réforme*.

Géronte va au devant de son gendre prétendu, le notaire Valère, qui doit arriver de Lyon par le coche. Viennent la servante Marianne et sa jeune maîtresse Dorine, bientôt rejointes par l'amoureux Cléante. Dorine a une telle crainte de l'autorité despotique de son père, qu'elle ose à peine sortir du logis. Marianne la rassure à sa façon.

MARIANNE. M. Géronte qui ordonne le grand air à ses malades ne peut trouver mauvais que vous le preniez...

DORINE. Ah! Marianne, je serais bien condamnable de résister à l'autorité de mon père, si je n'aimais tant Cléante...

MARIANNE. M. Géronte est fou de vouloir vous donner pour mari un notaire de la province.

CLÉANTE. — Monsieur Géronte qui est médecin devrait bien se guérir de cette maladie-là.

MARIANNE. Les médecins savent bien tuer les autres, mais ils ne savent pas se soigner eux-mêmes... Un notaire n'est pas notre fait. Nous voulons un jeune seigneur aimable, tendre, qui estime notre esprit et notre beauté, qui nous épouse par la raison qu'il nous aime, et non pas qui nous aime par la raison qu'il nous épouse...

DORINE. Ah! Cléante, faut-il que notre amour nous donne tant de souci!..

MARIANNE à Cléante. Etes-vous notaire, s'il vous plaît, pour prétendre à nous épouser?

CLÉANTE. Non point, à mon grand contentement....

MARIANNE. Ne seriez-vous point quelque chose comme docteur?

CLÉANTE. Moins encore.

MARIANNE. Rentrez au logis et tenez-vous tranquille.... Il nous faut pour épouseur un homme qui salue en latin, marche en grec, dorme en hébreu, mange en Egyptien, digère en Carthaginois et nous aime en Syriaque. Savez-vous tout cela?

CLÉANTE. Je sais comme il faut aimer une femme aussi parfaite que vous, Dorine. Toute ma science s'arrête là.

MARIANNE. C'est la bonne. Mais elle ne suffit pas à monsieur Géronte.

Sur le conseil de Marianne, Cléante aborde Géronte sous le nom de Cléantus, récemment reçu docteur en Sorbonne. Il séduit tout d'abord le vieux docteur en lui prodiguant force louanges et en flattant ironiquement son goût pour les discussions d'école. Après avoir attaqué les médecins, l'auteur du *Docteur amoureux* s'en prend ici aux philosophes.

CLÉANTE. J'ai défendu, dans ma thèse, Aristote contre Platon... J'ai comparé Socrate, leur maître, à une fontaine dont ils font les deux jets, l'un d'eau claire, l'autre d'eau trouble. —

GÉRONTE. Que cela fait de bien à entendre ; j'aurais voulu être là.

Cléante finit par consulter le savant Géronte sur une affection morale dont il se dit atteint.

GÉRONTE. Je ne guéris pas ces maux-là.

CLÉANTE. Que votre science est bornée! (Réplique peu conforme à la manière de Molière.)

GÉRONTE. Mon apothicaire ne fait point de remèdes contre l'amour.... Je forme des vœux pour la réussite de votre amour.

(M. Lebrun, rapporteur);

3° Discussion du projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit extraordinaire d'un million pour un complément de dépenses secrètes de l'exercice 1845.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 4 mars.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur les pensions de retraite des fonctionnaires civils.

L'article 6 a été voté dans la séance d'hier, en réservant toutefois le droit de faire des adjonctions à la liste des fonctionnaires dont le traitement est soumis à la retenue.

M. FÉLIX RÉAL, rapporteur, fait remarquer que ces adjonctions, dont la détermination est renvoyée à la commission, demandent des renseignements qui seront longs à prendre, et propose d'ajourner cette détermination. — Adopté.

Art. 7. — Les dispositions de la présente loi ne sont point applicables :

1° Aux ministres secrétaires-d'Etat ;

2° Aux sous-secrétaires-d'Etat ;

3° Aux conseillers-d'Etat et maîtres des requêtes ;

4° Aux préfets et sous-préfets.

Ces fonctionnaires auront droit à des pensions, conformément à la loi du 22 août 1790, et au décret du 13 septembre 1806.

Sont pareillement admis à la pension sans retenue les postillons de relais, dont les pensions continueront d'être concédées en vertu de la loi du 19 frimaire an VII.

M. A. DE GASPARIN propose le rejet de cet article ; les exceptions qu'il contient ne lui semblent nullement justifiées. Ces exceptions, en admettant que quelques-unes puissent être admises, sont beaucoup trop nombreuses. Il est bon qu'un homme qui, dans quelque fonction que ce soit, a consacré une partie de ses années au service de l'Etat, soit rémunéré par l'Etat lorsque l'âge et les infirmités l'ont rendu impropre à continuer ses travaux.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, appuie le maintien de l'art. 7. La règle générale doit être posée, mais il est une foule d'exceptions qui se présentent. On demande, par exemple, pourquoi les ministres ne jouissent pas d'une retraite. Eh ! mon Dieu, par la raison toute simple que le ministère n'est pas une carrière, et que tel qui est ministre aujourd'hui peut ne pas l'être demain ; qu'il est à peu près impossible qu'un ministre puisse avoir droit à une retraite. (On rit.)

Il en est de même des préfets et sous-préfets. Les fonctions de ces agents sont purement politiques. Leur traitement, très faible, doit être dépensé tout entier dans l'intérêt du pays ; il faut d'ailleurs laisser au gouvernement toute sa liberté dans le choix de ces fonctionnaires, lui permettre d'en choisir de tout âge, d'en changer, de les révoquer à son gré, sans qu'il se trouve gêné par la pensée qu'il les prive d'une retraite dont ils auraient mérité une partie.

M. FERDINAND DE LASTEYRIE combat ces observations, en ce qui regarde les préfets. Si le traitement de ces fonctionnaires est trop faible, il faut l'élever ; le choix du gouvernement pour les préfectures et sous-préfectures doit naturellement s'exercer dans le cercle des administrateurs, et, dans ce cas, il y a injustice à ne pas regarder les fonctions de préfet comme une continuation de leur service. L'orateur croit, en conséquence, que la plupart des exceptions dont il est question dans l'article 7 doivent être éliminées.

MM. DESLONGRAIS et DUPRAT demandent la suppression de l'exception pour les membres du conseil d'Etat.

M. LE MINISTRE DES FINANCES combat cette suppression qui n'est pas

[...] ciale. Ce dernier paragraphe est une garantie à la fois pour le gouvernement et pour les fonctionnaires.

M. BARRILLON propose de rédiger ainsi le premier paragraphe de l'article.

« Le maximum des crédits portés au budget de chaque exercice pour le paiement des pensions liquidées et inscrites au Trésor, en vertu des art. 3 et 9 ci-dessus est de 20 millions. » — Adopté.

SECTION II. — *Des retenues.*

Art. 12. Les retenues à exercer en vertu de l'article 6 seront :

1° Une retenue de cinq pour cent qui portera indistinctement sur toutes les sommes payées à titre de traitement, fixe ou éventuel, de préciput, de supplément de traitement, de remise proportionnelle, de salaires, ou constituant à tout autre titre un émolument personnel.

2° Une retenue du douzième des mêmes rétributions lors de la première nomination, et de deux douzièmes de toute augmentation ultérieure.

3° Les retenues pour cause de congé ou d'absence, qui seront déterminées dans les formes prescrites par l'article 59 ci-après :

Pour les agents du service extérieur du ministère des affaires étrangères, les retenues se composeront :

1° D'une retenue ordinaire, payable par trimestre, réglée dans les proportions indiquées au tableau annexé n° 6 de la présente loi ;

2° D'une retenue extraordinaire sur tout premier traitement et toute augmentation de traitement égale à celle qui serait due pour une année entière d'après le même tableau.

Les membres du corps enseignant, et les professeurs désignés à la section 6 du tableau n° 3, ne subiront que sur leur traitement fixe, et sur le préciput, les retenues énoncées au présent article.

Sont affranchies des mêmes retenues les commissions allouées en compte courant par le trésor aux receveurs généraux des finances. Ces comptables, les receveurs particuliers des finances et les percepteurs des contributions directes, ainsi que les agents ressortissant au ministère des finances qui sont rétribués par des salaires ou remises variables, supporteront ces retenues sur les trois quarts seulement de leurs émoluments de toute nature, le dernier quart étant considéré comme indemnité de loyer et de frais de bureau.

Les diverses retenues mentionnées au présent article seront versées au trésor et feront au budget général des recettes l'objet d'un chapitre spécial.

MM. F. DE LASTEYRIE ET MATHIEU (de Saône-et-Loire) disent que la retenue de 5 0/0 est déjà très forte, et il trouve excessif qu'on y ajoute encore les retenues de 1/12e et de 2/12e, mentionnées dans le troisième paragraphe.

MM. FÉLIX RÉAL et LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, répondent que le fonctionnaire trouve peu sensible cette retenue, qui n'a lieu qu'à la suite d'une nomination ou d'un avancement.

(Le tableau n° 6, dont il est question dans le paragraphe 6 de l'article, indique les retenues en progression décroissante à faire sur les traitements. Sur les premiers 20 000 fr. de traitement on fait une retenue de 5 0/0 ; sur les seconds 20 000 fr. la retenue est de 4 0/0 ; de 3 0/0 sur les troisièmes 20 000 fr. ; de 2 0/0 sur les quatrièmes 20 000 fr. ; enfin de 1 0/0 sur les cinquièmes 20 000 fr.

M. DE LASTEYRIE trouve cette progression injuste, et trouverait plus rationnel qu'elle fût ascendante au lieu d'être descendante ; il est évident que plus le traitement est minime, plus la retenue est sensible.

M. LACAVE-LAPLAGNE justifie cette progression. Il faut que les fonctions diplomatiques, par exemple, ne soient pas exclusivement le lot des personnes d'une grande fortune, et il est nécessaire, par conséquent, de maintenir le traitement de ces fonctionnaires à un chiffre assez élevé. C'est ce qui a déterminé le gouvernement à adopter la progression décroissante des retenues sur leur traitement.

MM. MANUEL et LUNEAU répondent que ce raisonnement s'applique tout

[...] Adopté.

Art. 15. « Appartiendront au trésor, à partir du 1er janvier 1845, et seront portés en recette au buget général de l'Etat, au chapitre mentionné dans l'article 12 ci-dessus, les prélèvements qui s'exercent actuellement au profit de la caisse des retraites du département des finances, sur les amendes et confiscations en matière de douane, de contributions indirectes et de postes.

» Ces prélèvements seront effectués dans les proportions déterminées au tableau n° 8, annexé à la présente loi. » — Adopté.

Art. 16. — « Tout magistrat, fonctionnaire, agent ou employé de l'Etat, préalablement admis par le ministre à faire valoir ses titres à une pension de retraite, a droit à la liquidation de cette pension, s'il a soixante ans d'âge et trente ans de service, et s'il a été, au moins pendant vingt années, en possession d'un traitement sujet aux retenues prélevées pour le compte, soit des caisses supprimées par l'article premier, soit du trésor public, aux termes de l'article 12.

» Il suffira de cinquante-cinq ans d'âge et de vingt-cinq ans de service pour les fonctionnaires et employés qui auraient passé dix-huit ans dans la partie active, et supporté la retenue pendant la même période.

» La partie active comprend les emplois et grades indiqués au tableau annexé à la présente loi sous le n° 4. Aucun autre emploi ne pourra être compris au service actif, ou assimilé à un emploi de ce service, qu'en vertu d'une loi.

» Sera dispensé de la condition d'âge établie dans les deux premiers paragraphes, le titulaire qui aura été reconnu par le ministre hors d'état de continuer ses fonctions. »

M. F. DE LASTEYRIE demande pourquoi un fonctionnaire, qui remplit les conditions exigées pour obtenir la retraite, ne peut néanmoins y être admis que sur l'autorisation du ministre.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. J'ai déjà eu l'honneur de dire à la chambre que si tous les employés qui réunissent les conditions voulues pour la retaite la demandaient tous à la fois, il pourrait en résulter une surcharge pour le Trésor, et le maximum du crédit fixé par l'art. 11 pourrait être dépassé ; c'est pour éviter cet inconvénient que l'on n'admet un employé civil à la retraite que sur l'autorisation du ministère ; s'il n'en est pas de même pour le service militaire, c'est que ce service étant forcé, il n'a pas paru juste d'y retenir les militaires malgré eux.

M. DE LASTEYRIE. Le service militaire est à la vérité obligatoire pour le temps réglementaire du service ; mais pour ceux qui y restent après que ce temps est expiré, il devient complètement volontaire, et dès-lors l'assimilation avec les services civils doit être complète.

L'honorable membre propose de retrancher du paragraphe 1er de l'article, ces mots : « Préalablement admis par le ministère à faire valoir ses droits à une pension de retraite. »

Cette proposition est mise aux voix et rejetée à la seconde épreuve.

Le paragraphe 1er de l'art. 16 est adopté.

Demain à midi, réunion dans les bureaux.

Examen de deux propositions ; du projet de loi tendant à ouvrir des crédits extraordinaires pour subvenir aux dépenses de l'Algérie et à annuler une partie des crédits déjà aliénés ; du projet de loi relatif aux étrangers réfugiés en France, et du projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit extraordinaire et supplémentaire de 100 000 fr. pour secours aux hospices, bureaux de charité et institutions de bienfaisance.

A 2 heures, séance publique. — Suite de la discussion.

FAITS DIVERS.

La *Gazette des Tribunaux* annonce que le gouvernement délibère sur les mesures qu'il convient de prendre en présence de l'adhésion que plusieurs prélats ont donnée ou se préparent de donner au mandement

---

CLÉANTE. Le service que je vous demande ne s'arrête pas à des vœux. (Ceci n'est guère du style de Molière.)

GÉRONTE. Comment vous nommez-vous ?

CLÉANTE. Cléantus.

GÉRONTE. On peut s'intéresser à ce nom-là.

Enfin, Cléante avoue que c'est Dorine qu'il aime et qu'il veut épouser. Le vieillard refuse d'approuver ce projet. Cléante essaie de le fléchir par des prières et par des plaintes douloureuses.

CLÉANTE. Nous en mourrons tous les deux.

GÉRONTE. Vous n'en mourrez ni l'un ni l'autre... Paroles d'amoureux que tout cela !... Si tous les amants désespérés tombaient malades, mes affaires iraient d'un autre train qu'elles ne vont.

CLÉANTE. Oh ! que les pères sont des bourreaux inflexibles !

GÉRONTE, en s'en allant. C'est la première fois de ma vie que je vois un docteur amoureux.

Mascarille console son maître, et, dans une scène qui rappelle la deuxième du premier acte de l'*Etourdi*, il cherche le moyen de rendre service aux amants et de duper le père inflexible.

Survient Valère, le futur, portant sa valise et cherchant le logis de Géronte.

Comme on se trompe aisément de route dans une grande ville ! Sans un honnête bourgeois qui m'a voulu mener lui-même jusqu'ici, j'en serais encore à m'enquérir de mon chemin.

Voilà bien l'honnête confiance du provincial. Géronte, au contraire, habitant de la capitale, avait dit : « Il y a tant de fourbes à Paris ! »

Mascarille, autre Sbrigani, s'empare de Valère, lui fait accroire que Géronte est parti précipitamment avec sa fille pour Fontainebleau et l'a chargé, lui Mascarille, de recevoir son gendre. Le fourbe installe Valère dans le logis de Cléante, et se fait ainsi le champ libre pour ses intrigues.

Cependant Géronte se désole du retard de Valère, qu'il n'a pas trouvé à la descente du coche.

MARIANNE. Je vous dis, monsieur, que votre notaire s'est marié pendant la route.

GÉRONTE. Il faut qu'il ait retardé son départ d'une journée.

MARIANNE. J'en suis bien aise... Votre fille peut vous aimer encore pendant vingt-quatre heures.

GÉRONTE. Et la raison ?

MARIANNE. La raison ? c'est qu'elle va vous haïr quand vous l'aurez forcée d'épouser votre notaire.

Ici la scène de Toinette et d'Argan, de Dorine et d'Orgon, la servante de bon sens luttant, au nom de la liberté de l'amour, contre l'autorité oppressive.

GÉRONTE. J'entends qu'elle m'obéisse.

MARIANNE. Elle vous obéira, mais elle en mourra de chagrin.

GÉRONTE. Crèveras-tu, Carogne ?

MARIANNE. Je ne suis pas de vos malades.

GÉRONTE. Ah ! l'enragée servante que voilà !

MARIANNE. Ah ! le père insensé que M. Géronte !

Géronte court chercher un bâton pour châtier sa servante.

MARIANNE. L'agrément d'être fille pour avoir des pères comme ceux-là !

Après quelques mots échangés entre Marianne et Mascarille, déguisé en cavalier, vient une scène analogue à celle d'Eraste et de M. de Pourceaugnac. Mascarille, se faisant passer pour Valère, s'embrouille en répondant aux questions de Géronte sur la parenté lyonnaise. Pour se tirer d'embarras, il demande à voir sa future. Le but du déguisement du valet est de dégoûter le vieillard du notaire de Lyon. Le faux Valère se donne pour dépensier et coureur de filles. Il fait étalage de ses vices, même devant sa future, qu'il baise à chaque instant, dans une scène burlesque, au grand mécontentement de Cléante ; il tient à Géronte lui-même des propos grossiers et injurieux.

MASCARILLE. J'ai connu beaucoup de jolies filles... Tel que je suis, j'ai déjà procréé quinze bâtards... Rassurez-vous, monsieur Géronte, je n'en ai pas adopté plus de deux .. Monsieur Géronte, cette fille-là n'est pas de votre fait ; elle a trop d'esprit pour cela... Tombez-en d'accord, monsieur Géronte, cette fille-là n'est pas de votre besogne ; elle est trop jolie.

Géronte, comme on le pense bien, est tout-à-fait dégoûté d'un pareil gendre. Dorine, Cléante, Marianne le supplient de rompre l'union projetée.

Que va penser Orgon (s'écrie ce vieux père indécis) lorsqu'il apprendra que son fils n'est point devenu mon gendre ?... Que dira de moi Valère, si je retire ma parole ?

MARIANNE. Il fera des bâtards ailleurs que chez vous.

Pour mettre un terme à l'embarras de Géronte, le faux Valère prend bravement son parti, et renonce à ses droits.

De grand cœur. Avec ce galant-là (Cléante), j'aurais été .... trop vite.

Le moyen du dénoûment est une bouffonnerie invraisemblable, et ce n'est pas une raison pour qu'il ne soit pas de Molière. Mascarille va chercher le vrai Valère, et lui fait, à lui-même, dresser le contrat de mariage de Dorine avec Cléante, en le prévenant qu'il s'agit de jouer un tour à un père qui contrarie des amoureux. A peine le contrat est signé, Géronte et Valère connaissent qu'ils sont les dupes d'une fourberie, et Cléante dépouillant et l'*us* respectable de son nom et sa robe noire, le vieillard s'aperçoit que, pour se consoler, il n'a même pas un gendre docteur. Géronte veut protester contre la fourbe, mais Valère se résigne à ne pas épouser une fille dont le cœur est engagé avec un autre, et il affirme que le contrat est en bonne forme. En finissant, Marianne fait la leçon à Géronte et au public.

Rendez grâce à Cléante qui vous a guéri de votre folie : le grec ni le latin ne contribuent au bonheur des gens qui s'aiment ; et les plus ignorants en Sorbonne sont les plus savants en amour. Le beau plaisir pour une jeune fille d'épouser un adjectif, de se marier avec un adverbe, et de coucher avec une conjugaison !

Après cette analyse assez complète du *Docteur amoureux*, citons une scène épisodique, scène excellente et que Molière peut avouer tout entière.

GÉRONTE. Ah ! c'est toi !

LUCAS. Garnigué ! que voulez-vous que ça soit, si ce n'est moi, j'mappelons Lucas aujourd'hui, tout comme j'mappelions Lucas hier ; je n'avons point changé de personne. Je sis toujours le même.

GÉRONTE. Hâte-toi de me dire ce que tu me veux.

LUCAS. Morguenne ! je n'en avons pas court à vous conter.

GÉRONTE. Arrive au fait !

LUCAS. Ma fi, laissez-moi l'temps de branler ma langue.

GÉRONTE. Tu m'apportes l'argent que tu me dois, n'est-il pas vrai ?

LUCAS. J'avais queuque petit bout de sarmon à vous faire auparavant.

GÉRONTE. Donne-moi d'abord mon argent.

LUCAS. Vous êtes pu prassé de l'recevoir que de l'gaguer. Ça n'est pas bian à vous. J'étions déjà venu à seule fin de vous demander de quoi gan deux malades que j'avions chez nous.

GÉRONTE. Je sais cela.

LUCAS. Ma vache étai en danger de mouri et ma femme itou.

GÉRONTE. Je sais cela. Ta femme avait ce que nous appelons une *pleurasis maligna*.

LUCAS. Je ne connaissons pas ce français-là. Pisque ma femme avait une purésie, ma vache en avait une itou, pisque je m'ai laissé conter que toutes les maladies se ressemblent, puisque mon frère Colas est mort du même mal que mon cousin Piarot.

GÉRONTE. Donne-moi mon argent, je n'ai pas le loisir de t'entendre.

LUCAS. Ecoutez-moi encor un p'tit quart d'heure ! si bien que je vous disons que ma vache et ma femme avait tout' les deux eune purésie, j'dis bian l'mot ; une purésie, j'avions deviné ça sans être médecin, moi.

GÉRONTE. Mon argent...

LUCAS. Ne vous boutez pas en peine de li. Stapendant vous m'aves fait deux remèdes différents à seule fin de vous faire payer pu char.

GÉRONTE. On ne donne pas les mêmes médicaments aux bêtes qu'aux hommes. *Non eadem hominibus quam bestiis medicamenta.*

LUCAS, Palsanguié ma vache n'est point un homme et ma femme n'est point eune bête.

GÉRONTE. Ignorant !

LUCAS. J'avons donc emporté les deux remèdes.

GÉRONTE. C'est pour cela qu'il faut me les payer.

LUCAS. Je les avons baillé moi-même : mais comme je voulions voir si je n'étions pas par nature un pus grand médecin que vous, j'avons baillé celi de ma vache à ma femme et celi de ma femme à ma vache.

GÉRONTE. Tu as fait là une belle besogne.

LUCAS. Savez-vous ce que j'avons découvert ? C'est que vous êtes aussi ignorant que moi.

GÉRONTE. Qu'est-il donc arrivé ?

LUCAS. Gnia un malade qu'en est mort.

GÉRONTE. Donne-moi mon argent.

LUCAS. Pisque le remède de l'une a tué l'autre, le remède de l'autre devait fair' la même chose. V'là-t-il pas eun' raison bian claire ?

GÉRONTE. Si tu avais suivi mes ordonnances.

LUCAS. Je les aurions fait mouri tous les deux.

GÉRONTE. Ta femme se porterait mieux que toi, à l'heure qu'il est.

vous dans le prétoire : la foule encombrait la salle d'audience et tous les couloirs du palais. Me Senard s'est attaché à prouver que son client n'avait jamais répondu que par une attention polie aux avances de Mlle de Boveri, et que la passion conçue prétendument par Loursel pour la jeune et enthousiaste châtelaine, n'avait pris naissance que dans l'imagination du procureur général. Me Senard a insisté également sur cette considération, que les lettres que Mlle de Boveri a écrites, lui avaient été inspirées par une espèce de monomanie littéraire.

Notre correspondant nous écrit que le verdict du jury a dû être rendu cette nuit. — Il est attendu avec une grande impatience. On n'en prévoit pas le résultat.

CASTAGNET LE LIQUORISTE. — LES ÉPOUX PIROUX, FRUITIERS. — HÉROÏSME D'UN AMANT HEUREUX. — Castagnet était le commensal habituel des époux Piroux ; son arrivée dans la maison était toujours fêtée; il était accueilli par les poignées de main du mari et les sourires de la femme. Il est vrai que Castagnet est liquoriste et qu'il était toujours accompagné d'un échantillon de sa marchandise. Piroux, lui, est fruitier, possède un établissement fort achalandé, et jouit du grade de caporal dans une compagnie de chasseurs de la garde nationale. Ici, nous retombons dans cette vieille histoire, qui a été racontée si long-temps, celle du mari forcé de passer la nuit à son poste et de la femme recevant des visites clandestines. Voici comme le *Droit* continue cette scène de comédie à tiroir :

Castagnet, fort bien avec Piroux, était beaucoup mieux avec sa femme, du moins on pourrait le penser, d'après la position dans laquelle il a été trouvé. Une nuit, que Piroux remplissait ses devoirs de citoyen, et avait endossé ses insignes, ce lovelace de Castagnet, qui, il faut bien le dire, est connu dans le quartier comme un profond scélérat, eut la fatale idée de s'introduire dans le domicile de la dame Piroux.

Quiconque verra la figure de Mme Piroux ne sera nullement étonné de la passion de Castagnet et excusera peut-être, s'il est tant soit peu immoral, son audacieuse tentative. Bien d'autres que lui, dans le quartier, sont les victimes des charmes de la jolie fruitière ; elle peut, sous ce rapport, revendiquer une bonne part de la clientèle de la maison.

Une nuit donc, pendant l'absence du mari, Castagnet pénétra dans le domicile conjugal. Fut-il reçu par la dame ? Personne ne le sait. Fut-il encouragé ? C'est là un secret, enfoui dans le cœur de Castagnet. Nul ne le saura que l'amant fortuné ou infortuné.

Il était donc dans la place ; dans la première ou la seconde chambre ? c'est un mystère ; mais enfin il était dans l'intérieur du logis, quand un bruit de clefs se fit entendre ; bientôt la porte s'ouvre et donne entrée au mari, qu'une indisposition ou toute autre cause faisait rentrer chez lui.

Piroux ne voulait pas réveiller sa femme ; il marche sur la pointe des pieds et se dirige dans le silence le plus soigneusement observé, vers la chambre à coucher. Un bruit étrange à cette heure éveille son attention ; il entend ouvrir la fenêtre de la salle à manger, puis un moment de silence, puis enfin la chute d'un corps sur le pavé. Il se précipite vers la fenêtre... et aperçoit un homme fuyant, avec un grand voile blanc qu'il traîne après lui. Piroux n'est pas poltron, il descend, se met immédiatement à la poursuite du fantôme. Il rencontre une patrouille grise, dont il requiert l'assistance, et bientôt le fuyard est arrêté. Mais quelle est la stupeur de Piroux ? Cet homme qui se sauve, ce voleur supposé, c'est Castagnet ! Le voile blanc qu'il traîne après lui, c'est un drap de lit, et un drap de lit portant la marque de J. P. (Joseph Piroux).

A toutes les questions qui lui sont adressées, Castagnet ne répond rien. C'est un voleur, dit-on, Castagnet baisse la tête. Il est arrêté et incarcéré aussitôt.

TAXE DU PAIN. — Les manœuvres frauduleuses employées à la halle de mercredi dernier, pour faire augmenter le prix du pain, ont été signalées avec une juste indignation par le *National* et l'*Echo agricole* : toutes les consciences des honnêtes gens doivent se révolter en voyant jusqu'où peut aller l'insatiable avidité des spéculateurs ; il leur faut de l'argent à tout prix, et pour s'en procurer ils ne reculent devant aucune infamie ; ils volent, sans remords, le denier du pauvre. Malheureusement nos lois ont prévu très imparfaitement cette espèce de crime, et les tribunaux n'appliquent jamais qu'avec une extrême répugnance le petit nombre d'articles du code pénal destinés à réprimer la hausse factice des denrées. L'article 419 nous semble cependant passablement applicable aux meneurs de la halle ; voici dans quels termes il est conçu : « Tous ceux qui par des faits faux ou calomnieux semés à dessein dans le public, par des sur-offres faites aux prix que demandaient les vendeurs eux-mêmes, par réunion ou coalition entre les principaux détenteurs d'une même marchandise ou denrée tendant à ne la pas vendre, ou à ne la vendre qu'à un certain prix, ou qui, *par des voies ou moyens frauduleux quelconques auront opéré la hausse ou la baisse des denrées* ou marchandises, ou des papiers et effets publics au dessus ou au dessous des prix qu'aurait déterminé la concurrence naturelle et libre du commerce, seront punis d'un emprisonnement d'un mois au moins, d'un an au plus, et d'une amende de cinquante francs à dix mille francs, etc. » Si nous étions chargés de la police de la halle aux farines, nous voudrions avoir le cœur net sur l'interprétation que la justice donne à cet article, et nous n'hésiterions point à traduire devant elle, les négociants que toute la halle désigne comme les auteurs de la hausse factice de mercredi.

Maintenant, hâtons-nous de dire que nous avons vu avec peine nos confrères de l'*Echo* et du *National* prendre texte de cette manœuvre odieuse pour adresser à l'administration de M. le préfet de police des reproches très vifs, mais assurément peu mérités. On a beau n'être pas dans le même camp politique que M. Delessert, ce n'est point une raison pour nier le zèle et la haute intelligence dont il a fait preuve depuis qu'il dirige la police municipale de Paris. « Il connaît le mal, dit-on ; il sait que le mode adopté pour la taxe du pain est vicieux et peut donner lieu à des abus dès long-temps signalés. Pourquoi n'a-t-il rien fait pour les changer ? et cependant il est tout puissant à cet égard. » Mais pourquoi donc supposer ainsi qu'un magistrat, dont le bon vouloir est incontestable, n'ait fait aucun effort pour améliorer l'un des services les plus importants de son administration ? Le mode de taxation n'a point été changé par M. Delessert, c'est vrai ; mais M. Delessert est-il donc omnipotent ? Est-ce qu'il ne relève pas d'un chef auquel tous ses projets de réforme doivent être soumis ? Est-ce qu'il ne lui faut pas obtenir, pour changer l'organisation des marchés, l'assentiment du ministre de l'intérieur ou du ministre de l'agriculture et du commerce ? Si donc, quelqu'un est blâmable dans cette affaire, si l'on peut accuser un fonctionnaire, c'est au chef et non pas au subordonné qu'il faut s'en prendre.

D'ailleurs, la question de la taxe n'est pas si facile à résoudre qu'il n'y ait lieu de réfléchir mûrement avant de prendre un parti.

Comment, en effet, pourrait-on rendre impossibles des manœuvres semblables à celles du dernier marché ? Comment empêcher que deux

leur confiance ; mais la taxe n'en serait pas moins [illegible] trouveraient intérêt. La proposition du *National* est donc inacceptable et inutile.

L'*Echo agricole* propose un autre remède : « Il faudrait, selon lui, élargir le cercle des attributions de la commission de la taxe, y appeler des représentants du commerce, de la ville et de l'administration ; établir préalablement dans quelle proportion les premières, les secondes et les troisièmes qualités de farine entrent dans la consommation habituelle des boulangers de Paris, et fixer chaque quinzaine le prix du pain sur les renseignements puisés à la halle et au dehors de la halle. » Il n'y a dans cette proposition qu'une seule idée capitale ; c'est de faire concourir à l'établissement de la taxe toutes les transactions qui ont lieu hors du carreau de la halle, ce que l'on appelle aujourd'hui les ventes en droiture. Sans doute, ces ventes sont de beaucoup les plus nombreuses, et il est fâcheux que l'on ne puisse s'en servir pour fixer le prix du pain ; mais que l'on nous dise donc comment on constaterait intégralement et surtout avec exactitude, les marchés conclus tête-à-tête sous la cheminée entre un négociant et un boulanger. Espère-t-on, par hasard, que les spéculateurs, flattés de la confiance que leur témoignerait ainsi l'administration, deviendraient tout-à-coup désintéressés et sincères ? En vérité, l'*Echo* ne peut se faire une pareille illusion : il connaît assez le commerce pour savoir que tous les négociants ne possèdent pas une conscience tellement scrupuleuse que l'idée d'une fausse déclaration les effarouche. Ceux qui sont habitués à mentir devant les facteurs, mentiront tout aussi facilement devant la commission de la taxe. Quel sera donc, dans cette circonstance, le rôle de la commission ? Devra-t-elle élaguer de la mercuriale toutes les ventes qui lui paraîtront suspectes ou exagérées ; devra-t-elle soumettre les déclarants à une espèce d'instruction judiciaire pour trouver la vérité ? Oh ! mais, alors, vous crierez de toutes vos forces à l'arbitraire ; vous vous révolterez si l'on cherche à pénétrer les secrets du commerce, car le commerce aime à s'entourer de mystère, et l'on ne pardonnerait point à l'autorité qui essaierait de soulever le voile de cette idole vénérée de la civilisation. Si l'*Echo* n'admet point la justice et la nécessité du contrôle complet et sans réserve de la commission de la taxe sur le commerce des farines, on doit repousser son système, car il augmenterait les difficultés actuelles de la taxe, sans fournir d'éléments plus véridiques que ceux dont on fait usage aujourd'hui.

Le *statu quo* cependant n'est point tolérable ; la municipalité de Paris doit être impatiente de secouer le joug des spéculateurs, elle doit désirer ardemment que la population malheureuse cesse de payer tribut à quelques larrons que tout le monde désavoue. Il lui faut un système nouveau ; nous en indiquerons deux qui ne sont point non plus sans quelques inconvénients dans la pratique, mais l'application en est assez facile dans notre société telle qu'elle est constituée, et ses résultats seraient certainement avantageux.

Le premier moyen a été développé depuis long-temps par M. Biot, membre de l'Académie des sciences : quoique nous n'ayons pas sous les yeux le travail du savant professeur, nous croyons que l'analyse suivante représente assez fidèlement ses idées.

La boulangerie constitue, à Paris, une industrie privilégiée ; le nombre des fours et des boutiques est limité ; le bénéfice de la fabrication et de la vente du pain ne peut dépasser une certaine mesure ; mais c'est un béné-

---

LUCAS. Jarniguié, si c'était ma femme qui avait pari, je ne sarions pas si chagrin que vous me voyez !

GÉRONTE. Mon argent...

LUCAS. Si vos apothicareries avaient été bonnes, ma femme serait morte itou, je pourrions me consoler d'avoir pardu ma vache en pensant que j'avions pardu ma femme, et je n'aurions point le regret de les pleurer séparément.

GÉRONTE. Mon argent.

LUCAS. Je ne voulons point de mal à ma femme, mais ma vache me faisait des viaux tous les ans, et je les vendions char, tandis que ma femme me fait des enfants qu'il faut suer, suer pour leur bailler queuque chose à manger. Les viaux me nourrissiont, tandi qu'il faut nourri les enfants.

GÉRONTE. Mon argent encore un coup !

LUCAS. Vous bouffonnez, monsieur le médecin ! vous avez tué ma vache et vous demandez queuqu'chose ?

GÉRONTE. *Qui dat curam, medicamentum, clysterium....*

LUCAS. Je n'accoute pas votre jargon.

GÉRONTE. *Debet obtinere pecuniam*. Mon argent !

LUCAS. J'en avons à vous bailler au bout de mon bâton, de l'argent. Morguane ! je vous ferons payer l'antarment de ma vache !

GÉRONTE. Ah ! le traître ! Si tu me touches seulement du bout de ton bâton, je veux t'envoyer à la fois toutes les maladies reconnues par la faculté ; l'hydropisie, la dysenterie, l'hypocondrie, la folie, la...

LUCAS. Ta... ta.. Je connais la manière de les recevoir.

En considérant soit l'invention du sujet, soit l'action et l'enchaînement des scènes, soit les caractères, soit le sentiment et l'idée, et jusqu'au style même, je trouve partout, dans le *Docteur amoureux*, la manière de notre grand comique. Il ne faut pas se demander si cet ouvrage est tout au long écrit par Molière. Les premières pièces qu'il fit en province et qu'il n'a pas voulu conserver, étaient ordinairement représentées à l'italienne, c'est-à-dire que les acteurs jouaient avec une certaine liberté et presque en improvisant le dialogue. Le canevas, l'intrigue, les traits de caractère, les idées et les mots comiques étaient fidèlement reproduits, et l'on ajoutait des détails suivant la fantaisie et la verve du moment. Il ne serait donc pas étonnant qu'un manuscrit du temps ne nous ait pas transmis dans une parfaite pureté l'œuvre originale de Molière. Ainsi s'expliqueraient quelques phrases, assez rares d'ailleurs, qui n'ont pas l'accent du maître.

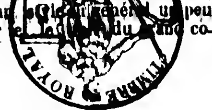
On objecte que Mascarille, recevant de l'argent de son maître, pour stimuler son génie, ne ressemble pas aux valets de Molière qui se bornent à rançonner les pères. L'observation est assez juste. Cependant Eraste, Gros-René et Marinette (*Dépit*, acte 1, scène 2), s'expriment de façon à prouver que les valets au temps de Molière recherchaient volontiers le nerf de l'intrigue. En fait, personne ne suppose que les valets du dix-septième [illegible] de la domesticité passionnée et se dévouassent uniquement par plaisir et par tendresse à leurs jeunes maîtres. Il est évident que c'est par une combinaison profonde et de génie que Molière a laissé dans l'ombre le côté intéressé chez Mascarille, Scapin et autres. Le grand philosophe défendait l'amour et la liberté de la jeunesse contre la puissance paternelle oppressive. Mettant au service des jeunes gens l'esprit d'intrigue des valets, et leurs fourberies poussées jusqu'aux dernières limites, il devait veiller à ce que rien ne vînt diminuer l'intérêt qu'il appelait sur ce groupe opposé à celui des pères ; il prit donc soin d'écarter de cette association tout mobile inférieur. D'une part il mit l'autorité despotique, de l'autre l'amour avec ses justes droits, et l'intérêt de ce pur sentiment dut suffire à justifier toutes les ruses et même à faire excuser les violences. Nous aimerions moins Gros René, Mascarille, Scapin, Dorine, Toinette, Marinette, si l'argent seul excitait leur zèle, et notre affection pour les jeunes gens qu'ils servent en serait de beaucoup diminuée. On peut aisément admettre que cette savante combinaison des caractères ait été le fruit des méditations du penseur, et qu'elle lui ait échappé dans ses premières pièces.

Un critique croit devoir contester l'origine attribuée au *Docteur amoureux* sous prétexte que cet ouvrage *ne contient rien d'instructif*. La pièce jouée à l'Odéon nous paraît être celle de Molière précisément parce que l'esprit libéral et généreux du poète y est partout vivant, parce que la leçon sociale y éclate à toutes les lignes. Ici, nous voyons livrées au ridicule la fausse science, la philosophie vaine ; nous voyons attaqués et condamnés l'avarice égoïste des vieillards, le despotisme paternel ; nous voyons l'amour et la liberté protégés et vivement défendus. C'est toujours ce même noble et fécond enseignement que le poète commence dans l'*Etourdi*, qu'il continue dans toutes ses pièces et qu'il répète encore avec éclat au monde, sept jours avant de mourir, dans le *Malade imaginaire*.

Il resterait à rechercher si le *Docteur amoureux*, bien qu'offrant des signes évidents de parenté avec le théâtre de Molière, ne serait pas un habile pastiche. Il y a, dans cet ouvrage, un sentiment d'unité à notre avis remarquable, et que le travail patient d'un arrangeur doit difficilement réaliser. L'agencement des scènes est bien franc, la pensée est bien juste et bien droite, l'expression de chaque caractère par le style est bien logique et bien fine, les formes du langage elles-mêmes ont bien de la franchise et de l'ensemble, pour qu'il n'y ait là qu'un pastiche. Quelques personnes prétendent que le style accuse un travail moderne. Je n'ai pas été frappé de ce fait à la lecture. Voici l'une des phrases les plus équivoques peut-être. « Mais votre fille, l'objet de ma flamme, de ma tendre flamme, ne la verrai-je point ? » J'ai peine à croire que cela ait été écrit par Molière ; mais je n'oserais en conclure que le manuscrit n'est pas du dix-septième siècle.

Si le *Docteur amoureux* n'est que l'œuvre du mensonge, une copie du maître arrangée par un fourbe, il faut avouer que le tour est merveilleux, et que ce fourbe-là est doué d'une rare habileté, d'un grand tact, d'un esprit critique très fin et qu'il a pénétré excellemment [illegible] génie de Molière.

Quoi qu'il en soit, le *Docteur amoureux* est une pièce amusante, conçue dans un esprit de vrai libéralisme, d'un [illegible] un peu pâle, mais où se retrouvent parfois la couleur et [illegible] du grand comique.



Si l'auteur est vivant, qu'il s'essaie au théâtre et qu'il se fasse pardonner, par de bonnes comédies, le jeu qu'il se serait permis sur une grande mémoire. Si l'auteur est bien mort, puisse-t-il, du haut des cieux, s'intéresser à notre monde de ridicules et de vices, et puisse, à sa prière, Dieu nous envoyer un autre Molière qui enseigne et illumine les hommes errants dans les ténèbres !

Le *Docteur amoureux* est joué d'une manière satisfaisante par Mlle Volet, par MM. Barré, Monrose, Mauzin, Roger et Baron. M. Barré est excellent dans la scène de Lucas.

Le soin des morts et les résurrections ne doivent pas nous faire négliger les vivants. Aussi nous réservons-nous de rendre compte un autre jour du *Gendre d'un millionnaire*, comédie de MM. Léonce et Moléri. Le succès a été médiocre, l'ouvrage n'est pas parfaitement réussi ; mais le travail sérieux des auteurs mérite examen.

Nous constatons le succès d'une parade au Vaudeville, *une Soirée à Vaugirard*. On se dit que c'est fort bête, mais on rit de grand cœur : assurément les auteurs n'ont pas voulu autre chose. La pièce est jouée avec beaucoup d'entrain par Mme Lecomte, MM. Bardou, Félix et Leclère.

Au Gymnase, le *Tuteur de vingt ans*, de MM. Mélesville et P. Vermond, obtient un bon succès. Il s'agit d'un très jeune élégant, dérangé au milieu de ses plaisirs et d'une intrigue amoureuse par l'arrivée d'une jolie pupille créole de la Guadeloupe. La pupille est si charmante que, peu à peu, elle arrache le tuteur à son amour illégitime pour l'attirer dans les eaux calmes du mariage. Assurément, la créole, sous les traits de Mlle Désirée, est fort gentille, mais je ne comprends pas qu'elle ait la puissance de faire oublier une Parisienne représentée par Mlle Fargueil. Le vaudeville est excellemment joué par ces deux aimables artistes, et par MM. Numa, Deschamps et Klein.

Dans les *deux César*, M. Félix Arvers a voulu opposer les deux systèmes d'éducation, par la contrainte et par l'attrait. Le père terrible est merveilleusement représenté par M. Klein. C'est un type curieux à voir, digne de Charlet. M. Tisserant donne à l'autre père un caractère de franchise et de bienveillance qui le fait aimer [illegible]. MM. Sylvestre et Deschamps font un excellent contraste de fils, l'un élégant, l'autre grotesque. M. Arvers, nous l'en félicitons, prend résolument parti pour l'éducation libre et attrayante, et il enseigne avec raison que l'étouffement des facultés et l'intimidation produisent le plus souvent des [illegible] excessives et périlleuses. Le César élevé dans la contrainte fait des sottises, l'autre devient sage et rangé. La leçon est [illegible] un peu [illegible], car, dans notre société où tout est danger et désordre, il est bien difficile de garantir que les jeunes gens éviteront le mal. Quoi qu'il en soit, l'intention de l'auteur des *Deux César* est honorable et mérite applaudissement.

D. L.

cants de farine pourraient se dispenser de venir eux-mêmes une ou deux fois par semaine à Paris, pour chercher le placement de leurs produits et pour faire rentrer le prix des ventes ; ils ne redouteraient plus les faillites, car l'administration de la halle vendrait toutes les farines à leur tour, au meilleur prix du jour ; elle en toucherait le prix au moment de la livraison, et le solderait à l'ordre de l'expéditeur, le tout à de meilleures conditions que n'en accordent aujourd'hui les facteurs ou les commissionnaires.

Le boulanger trouverait toujours à la halle un approvisionnement complet ; chaque qualité serait essayée et garantie par l'administration ; il ne courrait plus le risque d'acheter des farines frelatées, mélangées de plâtre, de fécule, pauvres en gluten, etc. ; il ne serait plus exposé aux chances si dangereuses des marchés à cuisson.

Quant au consommateur, il paierait son pain au plus juste prix ; et, si les frais commerciaux devenaient moins considérables, comme cela est probable, la taxe du pain en profiterait certainement un peu.

Tel est, en résumé, le système de M. Biot ; il s'éloigne si peu des habitudes déjà prises, il se justifie si bien par la longue expérience de la halle au beurre et au poisson, que la réussite en paraît infaillible si l'on veut l'essayer sans prévention et sans se laisser émouvoir par les réclamations exagérées de ceux qui ont intérêt à maintenir le désordre.

Le second système est beaucoup plus simple, et résout plus complètement, selon nous, les difficultés que présente l'organisation de la boulangerie : il consisterait à déclarer libre l'industrie des boulangers ; chacun pourrait exercer cette profession en se soumettant simplement aux lois de police qui règlent la construction des fours et la qualité du pain ; la taxe serait abolie ; on vendrait le pain comme toute autre denrée à prix débattu entre le consommateur et le fabricant. De son côté, la commune profitant de l'abolition des privilèges, ouvrirait dans chaque arrondissement une boulangerie qui ne fabriquerait que des pains destinés à la consommation ordinaire, et qui aurait surtout pour but, au moins dans le début, de maintenir les prix dans de justes limites par une concurrence raisonnable. Il ne s'agirait point, en effet, de ruiner l'industrie privée, mais d'en régulariser la marche par un contre-poids dont l'effet serait calculé d'avance avec justice et certitude.

Cette combinaison si facile, si libérale, permettrait à l'autorité municipale d'essayer, en même temps, le mécanisme de plusieurs procédés d'association partielle entre les ouvriers et les chefs d'industrie : nous nous réservons de faire, plus tard, une étude complète de cette question intéressante, examinée au point de vue social. Nous l'indiquons seulement aujourd'hui, pour que nos lecteurs puissent y réfléchir et pour leur laisser le temps de reconnaître eux-mêmes que notre proposition n'a rien d'étrange ou d'inusité. Ce que nous demandons se pratique déjà en petit dans certains établissements publics de charité : la réalisation sur une grande échelle, serait-elle plus difficile et moins avantageuse ? Nous espérons pouvoir démontrer le contraire.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE. — On lit dans la *Presse* d'aujourd'hui la nouvelle suivante ; « Nous sommes informés que la commission nommée par le conseil de perfectionnement du Conservatoire royal des arts et métiers, pour examiner les titres des candidats à la chaire vacante d'agriculture, présente en première ligne, et comme remplissant d'une manière plus spéciale les conditions exigées : MM. Boussingault, membre de l'Institut, cultivateur à Bechelbronn ; Dezeimeris, membre du conseil général de la Dordogne, député, cultivateur à Escoussan ; Elizée Lefèvre, cultivateur à Brunoy, tous trois connus par leurs travaux scientifiques ou pratiques sur l'agriculture.

En seconde ligne : MM. Bella fils, professeur à l'Institut de Grignon ; Neveu-Derotrie, ancien professeur d'économie rurale à l'école normale de Nantes ; Lecouteux, ancien directeur de la ferme modèle de Lesegno. »

Si cette nouvelle est exacte, M. le ministre de l'agriculture ne pourra pas se plaindre qu'on lui force la main, puisqu'on lui présente en première ligne trois candidats dont aucun ne serait désavoué par l'opinion des cultivateurs les plus éclairés.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 4 MARS.

Le *National* apprécie ainsi le rapport de la commission de la chambre des pairs sur les fonds secrets :

« L'auteur de ce rapport est M. Laplagne-Barris, frère de M. Lacave-

qui croira que M. Muret de Bort, endossant le projet de réduction du 5 0[0, ait eu sérieusement en vue un résultat pratique? Sa proposition est rédigée dans les termes les moins susceptibles de réalisation et les plus propres à effrayer. La peur est le résultat qu'il fallait obtenir.

» Calculez les suites de la panique. Les peureux vendent, le cours fléchit ; les habiles achètent et le cours se relève. Pourquoi? parce que peu à peu l'opinion se laissera rassurer par la volonté bien connue du gouvernement de ne point opérer la conversion... Nous ne serions pas embarrassés de citer parmi les spéculateurs d'inévitables confidents de MM. Muret de Bort et Lacave-Laplagne.

» Mais ce ne sont là que des épisodes de moralité privée dans l'œuvre de moralité publique que le ministère s'est hardiment proposée ; voici enfin le mot de l'énigme.

» Supposez une maison neuve qui a besoin de locataires ; ne serait-il pas ingénieux de mettre le feu à une maison voisine pour en obliger les habitants à déménager et à élire domicile ailleurs? A peine le feu mis, on l'éteindrait vite ; mais le nouveau local serait pourvu et les baux y augmenteraient de valeur.

» Le 5 0[0 est l'enseigne de l'une de ces maisons ; l'autre a pour enseigne 3 0[0, emprunt Rothschild. Comprenez-vous maintenant le zèle du ministère faisant crier au feu par les siens, et chassant devant lui le troupeau tremblant des rentiers à 5 0[0, qui se défont à la hâte de leurs titres menacés, tandis qu'avec une générosité sublime, le propriétaire du 3 0[0 leur ouvre ses portes et leur dit : « Venez à moi, c'est moi qui suis » le refuge des affligés. Apportez-moi votre argent et prenez-moi mon » papier. »

» M. de Rothschild a dit : Déclassons le 5 0[0 afin de mieux classer l'emprunt... Et MM. Lacave-Laplagne et Muret de Bort ont joué leur double rôle au profit du roi de la banque qui est le roi des rois.

Marchés de Paris.

Halle aux farines du 3 mars. — Arrivages 921-64. — Ventes 471-00. — Restant 17258-01. — Gruaux, 00,00 à 47,75. — Farines, 1re 31,55 à 33,75 ; 2e 29,05 à 30,90 ; 3e 00,00 à 00,00.

Marché Saint-Antoine, 4 mars. — Foin, 1re 48 à 50 ; 2e 44 à 46 ; 3e 00 à 41. — Luzerne 2e 41 à 45 ; 3e 33 à 40. — Trèfle, 2e 30. — Paille de blé 1re 25 à 26. — Paille de seigle 1re 36. — Paille d'avoine, 1re 36 à 38.

Marché aux fourrages du 4 mars. *Barrière d'Enfer*. — Foin 1re 48 à 50 ; 2e 47 à 48 ; 3e 44 à 45. Luzerne 43 à 44. — Paille de blé 1re 29 à 30 ; 2e 27 à 28 ; 3e 25 à 26.

Marché de Sceaux, 3 mars. — Il a été amené 1192 bœufs et on en a vendu 1079 à 1,06-0,94-0,80. — Sur 112 vaches, 102 ont été vendues 0,94-0,84-0,74. — 360 veaux amenés 330 ont été vendus 1,68-1,42-1,36. — 6516 moutons, sur lesquels 6178 ont été vendus 1,38-1,20-1,08.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche, 4 mars. — 116 porcs amenés, 112 vendus à 0,96-0,92 0,88.

Marché de la Vallée du 4 mars. — Alouettes (la dizaine) 1 à 1,25. — Agneaux 12,00 à 25. — Bécasses 1,50 à 3. — Bécassines, 0,20 à 0,50. — Canards barbotteurs 0,00 à 2,00. — Canetons 2,50 à 2,75. — Chapons 2,00 à 6,00. — Chevreuils 00 à 00. — Dindes gras 7,00 à 0,00 ; do com. 3,50 à 6,00. — Faisans 10,00. — Grives 0,20 à 50. — Lapins ou lapereaux 1,10 à 3,00. — Lièvres 4,00 à 5,50. — Oies grasses 6,50 à 0,00 ; de com. 4,00 à 5,00. — Perdrix grises 1,00 à 2,00. do rouges 2,25 à 3,00 — Pigeons bizets 0,30 à 0,40. Pigeons de volière 0,50 à 0,75 ; Pilets 0,00 à 0,00. — Pluviers 0 à 1,50. — Poules ordinaires 1,25 à 2,00. — Poulets gras 2,00 à 3,50. — Poulets communs 1,00 à 1,75. — Sarcelles 0,25 à 0,75.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 3 mars. — Blé 1re 237 hect. à 17,33 ; 2e 222 hect. 16,66 ; 3e 216 hect. 15,33. — Seigle 1re 117 hect. 10 ; 2e 112 hect. 8,60. — Orge 1re 119 hect. 10 ; 2e 121 hect. 3,60. — Avoine 1re 217 h. 7,33 ; 2e 203 h. 6,66 ; 3e 197 h. 6,33. — Farines le sac de 159 kil. de 48 à 49. — Foin 1re 42 à 43 2e 28 à 35. — Paille de 20 à 22.

Marché aux porcs : 1586 porcs amenés, 1re qualité 96 c. ; 2e 94 c. ; 3e 92.

Bourse du 4 mars 1845.

Le 5 0[0, toujours affecté, a baissé d'un franc, tandis que le 3 0[0 restait plutôt très ferme.

Orléans, Rouen, le Hâvre et Marseille ont encore beaucoup monté. Le chemin de Sceaux, coté pour la première fois au parquet, a fait aujourd'hui 110 fr. de hausse.

Devant ces énormes affaires, tout le reste pâlit et paraît sans importance.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Belge 1842, 106 1[2. — 4 1[2, 103 1[2. — 2 1[2, 62 30. — Société générale,

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.	1177 50	» »	H. 2 50	15 c. 1185, 1175.	B. 2 50
V. R. Dr.	560 »	557 50	B. 5 »	— 560, 562 50, 560.	»
— R. G.	380 »	» »	H. 2 50	— 380, 377 50.	»
Orléans.	1277 50	1202 50	H. 30 »	— 1270, 1295, 1292 50.	H. 27 50
Strasb...	326 25	325 »	H. 1 25	— 321 50, 328 75, 326 25.	»
Rouen..	1160 »	1162 50	H. 15 »	— 1147 50, 1170, 1165.	H. 22 50
Havre...	982 50	980 »	H. 10 »	— 977, 985, 980.	H. 15
Marseill.	1087 50	1095 »	H. 12 50	— 1087 50, 1100, 1095.	H. 10
La Teste	245 »	240 »	B. 5 »	— 245, 250, 244, 242 50.	B. 2 50

LONDRES, 2 MARS.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Dimanche. Bourse fermée.	Av.... 85 05. Ap..... 85 10. Rep. fin c. F. pr. 3 0[0, 10 27 1[2. 5 0[0, 45 35. Bons du trésor. 3 1[8.	3 0[0 85 35 d. 50. 5 0[0 f. p. 120 40, 120 d. 50 85 25 d. 50. Orl. 1310, 1300 d. 20. Mars. 1110, 1130 d. 10. Strasb. 330 328 75 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 84,00 à 85,00 ; courant du mois, 87,00 à 00,00 ; mars et avril, 88,00 à 00,00 ; 4 mois d'été, 90,00 à 00,00 ; 4 derniers mois, 00,00 à 00,00.

LILLE. — Courrier en retard.

ESPRIT 3[6. — Disponible, 87,00 à 88,00 ; courant du mois et avril, 84,00 à 85,00 ; 8 derniers, 85,00 à 86,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,50.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Le *Courrier français* réduit son prix d'abonnement à 40 fr. par an pour Paris, 10 fr. par trimestre ; 48 fr. par an pour les départements, 12 fr. par trimestre.

Une édition spéciale sera faite pour les départements et contiendra les nouvelles officielles du jour.

Le *Courrier français* continuera à publier les suppléments nécessités par l'importance des débats parlementaires ou par l'étendue des séances judiciaires.

Les AMOURS DE PARIS, par M. Paul Féval, obtiennent un succès de vogue ; les abonnés nouveaux recevront, sans frais, toute la première partie qui a déjà été publiée.

Les œuvres signées des noms les plus célèbres ou recommandées par l'intérêt le plus attachant prendront tour à tour place dans le feuilleton.

— Nous recommandons à nos lecteurs un ouvrage réellement intéressant et plus instructif qu'on ne le pense, sous la forme agréable dont l'auteur a su le revêtir. Le *Voyage autour de la Chambre des Députés*, par un Slave, est plein d'enseignements précieux, d'anecdotes curieuses, de détails piquants ; tout le monde voudra lire cette œuvre remarquable d'un étranger, que des circonstances particulières ont initié aux moindres incidents de nos débats parlementaires. Les éditeurs, A. René et Cie, ont eu une heureuse idée en ajoutant à ce volume les portraits des principaux députés et un plan figuratif de la chambre.

Spectacles du 5 mars.

7 h. 1[2 OPÉRA. — Lady Henriette. Polka.
7 h. 1[2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Tisserand. Verre d'Eau.
7 h. 1[2 OPÉRA-COMIQUE. — Perruche. Sirène.
7 h. 1[2 ITALIENS. —
7 h. 1[2 ODÉON. — Docteur amoureux.
6 h. 3[4 VAUDEVILLE. — Mystères. Soirée à Vaugirard. 3 Loges. Péché.
6 h. 1[2 VARIÉTÉS. — Mimi. Boquillon. Chansonnette. Richelieu.
6 h. 1[2 GYMNASE. — Tuteur. Deux César. Un Bal. Plus beau jour.
6 h 1[2 PALAIS-ROYAL. — Nuit terrible. Ugolin. Mère Michel. Fiorina.
6 h. 1[2 PORTE-ST-MARTIN. — Lady Seymours. Cabrion.
6 h. 1[2 AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. 1[2 GAITÉ. — Les Ruines. Les Canuts.
6 h. 1[2 CIRQUE-OLYMPIQUE — L'Empire.
6 h. 1[2 COMTE. — Mort aux Rats. Polichinelle. Fiancée. Flageolet.
6 h. 1[2 FOLIES. — Toutou. Rosière. Gamin. Cendrillon. Voyage.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

…urs aveugles. En face d'un ministère qui prétendait prendre …n point d'appui dans le parti conservateur, nous exposâmes la …orie de la conservation réelle. Nous montrâmes que, loin de …ousser les améliorations progressives, la conservation ne pou…t être garantie que par elles. Nous fîmes voir que, dans l'orga…me des sociétés, comme dans celui des individus, la vie a tou…rs deux faces, deux aspects, deux modes d'existence, la stabi…é et le changement, la conservation et le progrès. Nous prouvâ…s enfin que c'est l'harmonie entre ces deux modes d'existence …i constitue la vie dans l'individu et dans la société.

Quand nous exposions ces idées, nous avions conscience qu'elles …mmençaient déjà à germer dans les esprits. C'est avec elles que …s tentions d'éclairer la phase dans laquelle entrait le cabinet …29 octobre, et à instruire le parti conservateur lui-même, qui …raissait soutenir ce cabinet. Ces idées devaient servir aussi à ju…r le pouvoir qui s'annonçait comme ayant la mission de con…rver, et à détacher peu à peu de lui tous les hommes qui com…rennent la conservation réelle et positive, la conservation fondée …r le progrès.

L'expérience a justifié nos prévisions. A mesure que le cabinet du … octobre se montrait à l'œuvre, la portion éclairée et intelli…te du parti conservateur l'abandonnait. Inquiète, désillusionnée …r le compte du ministère, cette portion du parti conservateur …erchait dans les actes du 29 octobre la conservation réelle, la …abilité vraie qui résulte du mouvement régulier. Mais elle avait …au scruter la politique du ministère, elle n'y voyait que la pros…tion, l'anéantissement et la mort. Un secret instinct semblait dire …ces hommes que, par un effet naturel du contact des extrêmes, …tte politique de fausse conservation pouvait bien être voisine de …l'abîme.

Dans la chambre des députés, la voix éloquente de M. de Lamar…ne signala le danger, et, en stigmatisant les conservateurs-bornes, …pprit par cela même au pays qu'il existait un esprit de conserva…tion progressive et intelligente. Dans la chambre des pairs, M. le …comte Molé se pose comme l'antagoniste du 29 octobre, non pas au …nom de l'opposition, mais au nom du principe et du parti conser…vateur. Aujourd'hui, M. Molé est venu dire aux ministres ac…tuels : « Vous êtes de faux conservateurs ; votre conservation, …c'est la mort politique et sociale, c'est l'atonie qui amène la réac…tion subversive ; au lieu de conserver les intérêts du pays, vous …les sacrifiez à votre propre conservation. »

A l'heure qu'il est, la distinction que nous avons établie entre les …conservateurs aveugles et les conservateurs intelligents, existe …dans les faits, dans les idées, dans le langage parlementaire. Nos …théories sur la stabilité et le progrès ont pénétré dans les esprits. On eût dit que M. le comte Molé s'en était inspiré dans plusieurs …parties du discours qu'il a prononcé aujourd'hui. C'est à l'aide de …la distinction entre les vrais et les faux conservateurs que le noble …pair a porté un nouveau coup à ce pauvre ministère, déjà si vive…ment ébranlé.

… quelle un orateur plus fertile encore en ressources que M. Guizot, eût infailliblement échoué. M. le ministre a eu beau se battre les flancs, il s'est escrimé dans le vide. Au dehors, au dedans, rien….. rien… Il a fallu se rejetter sur quelques tronçons de chemins de fer. Les tronçons de chemins de fer! l'emploi le plus rétrograde de l'instrument le plus progressif! le désordre, l'agiotage, la féodalité industrielle!…

M. le comte de Montalembert, qui a remplacé à la tribune M. le ministre des affaires étrangères, n'a pas eu beaucoup de peine à démontrer que tous les actes de la politique ministérielle, au dehors comme au dedans, loin d'amener le moindre progrès, n'avaient abouti qu'à l'affaiblissement, à la ruine, à la destruction de notre légitime influence. Non seulement le ministère n'a donné aucune vie intellectuelle au pays, non seulement il n'a accompli aucune de ces grandes réformes politiques, sociales, morales, qui régénèrent une nation en améliorant le sort des masses laborieuses, mais il n'a pu même réaliser le plus léger perfectionnement administratif. N'a-t-il pas repoussé la loi des postes? A l'intérieur, le ministère n'a su que corrompre et comprimer. A l'extérieur, il nous conduit au dernier degré de l'abaissement. En Orient, on préfère la protection de la Sardaigne à la nôtre : voilà ce que M. le comte de Montalembert a entendu de la bouche d'un chef maronite. Pendant que le cabinet du 29 octobre perdait ainsi les intérêts de la France, de l'autre côté de la Manche, un ministère, qui mérite bien mieux le titre de conservateur, rétablissait l'équilibre des finances, et faisait sur tous les points du globe les affaires de la Grande-Bretagne. Pourquoi le cabinet du 29 octobre ne prend-il pas des leçons de conservation du ministère tory?

Le discours spirituel et incisif de M. de Montalembert a complété la théorie exposée par M. Molé. M. Molé s'était attaché à démontrer que la conservation et le progrès constituent la vie du pouvoir : M. de Montalembert, par une analyse critique de la conduite ministérielle, est venu prouver que le pouvoir s'en allait dépérissant aux mains des hommes qui s'obstinent à le garder.

Répétons-le, la discussion animée qui a eu lieu aujourd'hui à la chambre des pairs, a porté un nouveau coup au cabinet du 29 octobre, qui se traîne péniblement dans l'autre chambre avec des majorités équivoques et incertaines. Le vote de l'indemnité Pritchard a blessé à mort ce cabinet faussement conservateur ; les traits des conservateurs éclairés, qui signalent l'impossibilité pour lui de faire les élections prochaines, achèveront-ils de le renverser avant la fin de la session?

Nous engageons les conservateurs intelligents, dans l'une et dans l'autre chambre, à ne pas se décourager. Il ne leur manque qu'une chose, c'est de formuler des solutions positives et pratiques ; c'est d'expliquer comment ils réaliseraient dans les faits la conservation et le progrès, qu'ils considèrent très bien comme étant les deux aspects, les deux modes de la vie politique et sociale. C'est là le progrès qu'il leur reste à accomplir ; et M. le mi…

…tre, depuis quatre ans, un narcotique qui l'a plongée dans une mortelle léthargie. Oui, la France dort ; mais l'instant du réveil est proche. Malgré le narcotique des prétendus conservateurs, la France rêve ; et le moment des rêves est celui où le sommeil va cesser. Oui, la France rêve ; elle rêve à de meilleures destinées pour elle et pour l'humanité ; elle rêve à l'affranchissement complet des masses laborieuses, par l'organisation du travail ; elle rêve à un état social qui harmonisera l'ordre et la liberté, la conservation et le progrès, et qui donnera à tous la vie pleine et calme, la vie de joie intérieure et de bien-être extérieur. Ce ne sont point des rêves de sang et de guerre que fait la France ; ce sont des rêves de justice, de fraternité et d'amour. Conservateurs intelligents, hommes honnêtes de tous les partis, faites tous vos efforts pour que ces rêves deviennent des idées. Et alors la France se réveillera! Et le réveil sera beau!

Si la politique des quatre dernières années devait trouver des juges au Luxembourg, après une séance comme celle d'aujourd'hui, l'arrêt du cabinet serait définitif. Jamais gouvernement ne s'est vu accablé par l'irrésistible logique des faits comme le ministère dont M. Guizot est l'âme et le verbe, verbe magnifique et sonore, mais qui ne peut couvrir cette incroyable série de fautes, d'inconséquences et de faiblesses qu'on est en droit de reprocher au 29 octobre.

Personnellement, M. Guizot s'est attiré de M. le comte Molé une réplique écrasante, lorsqu'il a eu l'imprudence d'évoquer les souvenirs de 1837 et 39, et d'attribuer à l'honorable pair d'avoir changé de camp à la première de ces deux époques. Comme homme et comme ministre, M. Guizot a éprouvé aujourd'hui un double échec ; il a reçu une de ces blessures que ne peuvent cacher ni le talent, ni l'impudence, à quelque degré que s'élèvent l'un et l'autre.

La chambre des députés a continué aujourd'hui la discussion de cette loi sur les pensions de retraite qui ne contient qu'une idée, substitution du trésor public à une vingtaine de caisses spéciales. L'assemblée a donné une nouvelle preuve de son insouciance pour les discussions non politiques. A trois heures et demie les bans étaient tellement dégarnis qu'il a fallu lever la séance après avoir fait l'appel nominal. La liste nombreuse des absents sera publiée dans le *Moniteur*. M. Sauzet a invité les députés à se montrer à l'avenir plus exacts et plus soigneux de leur dignité.

Travaux dans les Bureaux.

La proposition de M. Muret de Bort, sur la conversion de la rente, a été examinée aujourd'hui dans les bureaux.

Voici le texte de cette proposition :

« Art. 1er. Le ministre des finances est autorisé à rembourser, à raison de 100 fr. par chaque 5 fr. de rente, tout propriétaire de rentes 5 p. 100 inscrites au grand-livre, qui n'en aurait pas réclamé la conversion en une inscription nouvelle dans le délai d'un mois, à partir du jour qui sera fixé

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS (1).

Troisième partie.

I. — ENCORE MARC.

Le départ de Françoise après la disparition de M. Michel et l'absence de Marc, toujours retenu à l'hôpital, avaient laissé le portier de la rue des Morts dans un complet isolement. Il restait encore, sans doute, dans la maison de l'entrepreneur beaucoup d'habitants, mais ce n'étaient point de ceux que le petit bossu appelait *ses locataires*. Il n'était associé ni à leurs afflictions, ni à leurs joies. Au milieu de cette réunion de travailleurs indigents, Marc, M. Michel et Françoise formaient un groupe de réprouvés près duquel le mépris qui frappait son infirmité lui avait naturellement assigné une place. Mais une sorte de fatalité avait subitement désuni et dispersé ce faisceau de misères fraternelles, de sorte que maintenant il restait seul livré au ridicule et au dédain.

L'absence de la jeune ouvrière lui fut surtout pénible, non seulement parce qu'elle partit la dernière, mais parce que l'habitude de sa présence avait pour le bossu quelque chose de plus doux, de plus nécessaire ; il y avait, dans cette affection, le charme caressant que la femme communique à tous les liens. M. Brousmiche avait besoin de voir Françoise, d'entendre sa voix sans qu'il s'en fût jamais rendu compte ; c'était, comme l'air, un élément de vie et de bien-être dont on ne comprend la nécessité que lorsqu'on l'a perdu.

En descendant plus au fond de lui-même, il eût peut-être trouvé la cause de ce besoin long-temps ignoré ; mais sans pouvoir donner de nom au sentiment particulier qui l'attachait à la jeune femme. Ce n'était point de l'amitié, car l'amitié n'a pas cette ardeur ; c'était encore moins de l'amour, car l'amour a des désirs, des espérances, des jalousies ; c'était plutôt un mélange de ces deux affections ; un sentiment confus, incomplet et singulier comme celui qui l'éprouvait!

Malgré l'abattement dans lequel la tristesse avait jeté le petit bossu, il visitait Marc le plus souvent qu'il le pouvait. Craignant de nuire à la guérison du blessé, il lui cacha quelque temps le départ de Françoise et la disparition du duc ; mais, pressé par ses questions, il finit par tout avouer. Dès ce moment le garçon de bureau ne songea qu'à quitter l'hôpital, et il sollicita son billet de sortie avec tant d'insistance que le médecin finit par céder.

Son premier soin fut de courir à l'hôtel de la comtesse où il apprit le mariage d'Honorine! Bien que ce coup fût prévu, il en demeura d'abord terrassé. Ainsi tous ses avertissements avaient été sans résultat, tous ses efforts inutiles! Le duc de Saint-Alofe lui-même n'avait pu rien empêcher, et, selon toute apparence, son intervention lui avait été fatale!

Du reste, toutes les questions faites par Marc pour découvrir ce qu'il était devenu furent vaines, et il se décida à des recherches suivies.

Mais avant de les commencer, il fallait savoir comment Honorine supportait sa nouvelle position. Plus que jamais peut-être, elle avait besoin de dévouement et de conseils! Marc résolut avant tout de la voir.

Il avait appris à l'hôtel de Mme de Luxeuil que le mariage d'Arthur avait été suivi de discussions violentes entre le fils et la mère. Cette dernière qui se vantait d'avoir tout conduit, s'était, en effet, flattée que la fortune d'Honorine serait une proie commune ; mais arrivé au but, Arthur oublia l'auxiliaire qui lui avait assuré la réussite et voulut profiter seul de la victoire! La comtesse indignée accusa son fils d'ingratitude, celui-ci répondit en demandant des comptes de tutelle qui ne lui avaient jamais été rendus ; on s'aigrit des deux côtés, on se menaça et tout finit par une rupture. Le jeune homme quitta sa mère pour aller habiter avec Honorine, rue de Lille, l'ancien hôtel du général Louis.

Ce fut là que Marc se présenta déguisé en *commis coureur pour les parfumeries*. Ainsi qu'il l'avait prévu, il ne put arriver la première fois jusqu'à Honorine ; mais il laissa au concierge une carte sur laquelle il écrivit son adresse et son nom avec prière de la remettre à Mme Arthur de Luxeuil, en avertissant qu'il reviendrait le lendemain. Il était sûr qu'ainsi prévenue, la jeune femme donnerait ordre de le recevoir.

Il allait partir, lorsque le tilbury d'Aristide Marquier s'arrêta devant le seuil de l'hôtel qu'il était près de franchir. Marc, tremblant d'être reconnu se rejeta en arrière et enfonça son chapeau jusqu'à ses yeux ; mais le banquier tout occupé de se débrouiller des rênes, pour les remettre au nouveau groom qu'il s'était donné depuis peu, ne prit point garde à ce mouvement ; il fit quelques recommandations à l'enfant, sauta du marche-pied à terre avec une affectation de légèreté, et passa en fredonnant devant Marc, qui se hâta de franchir le seuil.

Depuis sa désagréable aventure avec Françoise, Marquier avait senti la nécessité de se réhabiliter aux yeux de la fashion par un redoublement de luxe. Il avait acheté un tilbury, pris un groom et loué un quart de loge aux Italiens. Il s'était même lancé dans les paris aux dernières courses, où il prétendait avoir perdu trois cents louis, c'est-à-dire, selon de Luxeuil, trois fois plus qu'il n'y avait engagé. Du reste, le banquier apportait à ces prodigalités l'espèce de rage des avares qui se mettent en dépense ; il avait l'air d'essayer à s'étourdir lui-même, de repousser la réflexion et de vouloir se ruiner de parti pris. Cette étourderie de bon ton ne l'empêchait pourtant ni de continuer les affaires, ni de profiter de tous les avantages que pouvait lui donner son habileté ou le hasard. Le loup-cervier avait eu beau changer d'apparence, à la première occasion il reprenait sa nature et s'élançait à la curée. Ses gants paille, ses bottes vernies et son lorgnon n'étaient qu'un déguisement, comme l'habit de berger dont parle La Fontaine ; ils lui servaient à s'approcher plus facilement du troupeau.

La modification apportée à ses habitudes s'était étendue jusqu'à ses sentiments. Instruit par son aventure avec Françoise, il avait renoncé aux amours de grisette, et s'était décidé à tenter quelque liaison qui pût le relever du passé et lui donner une position dans le monde galant de la fashion. Après avoir cherché quelque temps, ses yeux s'arrêtèrent sur la femme d'Arthur.

Négligée par son mari dont l'éloignait évidemment une répulsion invincible, et de plus assez retirée du monde pour ne pas être en position de choisir son consolateur, Honorine semblait une conquête facile. Ce qui faisait sa défense se trouvait en elle et ne pouvait être deviné par Marquier ; il ne vit que la position apparente et ne douta point du succès.

Arthur lui-même facilitait d'ailleurs toutes les tentatives. Trop insouciant pour garder Honorine et dédaignant trop Marquier pour le craindre, il n'opposait aucun obstacle à l'intimité de ce dernier.

Quant à la jeune femme, son indifférence même favorisait cette intimité. Elle acceptait les soins du banquier, avec cette distraction des âmes endolories, lui laissant prendre, sans s'en apercevoir, des habitudes chaque jour plus familière. elle l'employait pour tous ces riens dont on charge un commis dans les affaires, mais qui, dans le monde, sont le privilège du cavalier servant.

Incapable de deviner la véritable cause de cette confiance passive, Marquier y voyait les présages assurés de son prochain empire et affectait déjà, devant les tiers des airs vainqueurs.

En passant devant la loge, il demanda d'un ton dégagé si Mme de Luxeuil était à l'hôtel, moins pour s'en assurer que pour constater le privilège qui le faisait recevoir en visite du matin. Le concierge lui répondit d'une manière affirmative, et ajouta, comme preuve, que madame n'avait point encore fait prendre ses lettres.

— Je les lui porterai, dit Marquier, dont le dévouement pour Honorine aimait surtout à s'exprimer par ces petites prévenances de mauvais goût.

Le concierge lui remit les lettres avec plusieurs cartes, parmi lesquelles se trouvait celle de Marc, et le banquier monta à l'appartement occupé par Mme de Luxeuil.

Mais celle-ci n'était point encore visible et le fit prier d'attendre ; Marquier profita de ce retard pour passer chez Arthur qui occupait l'autre côté du même étage.

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844, au 11 janvier 1845, et les numéros des 13 au 28 février.

« Art. 6. Le ministre des finances rendra une compte détaillé de l'exécution de la présente loi dans les deux mois qui suivront l'ouverture de la prochaine session des chambres. Les ressources devenues libres au budget par l'effet de la conversion seront affectées au dégrèvement de la contribution foncière en faveur des départements surchargés.

Autorisée par tous les bureaux presque sans discussion, cette proposition a donné lieu, dans les quatrième et neuvième bureaux à des explications importantes.

Dans le quatrième bureau, interpellé par M. Mounier de la Sizeranne sur l'attitude que le gouvernement doit prendre définitivement dans cette question, M. le ministre des finances a déclaré qu'il ne s'opposait pas à la lecture de la proposition ; mais qu'il en combattrait la prise en considération, et qu'il ne s'engageait, malgré l'invitation de la commission à présenter un projet de loi qu'à l'ouverture de la session prochaine.

Or, on se souvient, et M. Garnier Pagès l'a très bien rappelé dans la 9e bureau, que M. le ministre tout en remettant à l'année prochaine le présentation de la loi, avait annoncé à la commission du budget que le cabinet était prêt à subir l'exercice de l'initiative parlementaire, si elle avait lieu. Est-ce la subir que de combattre la prise en considération de la proposition sortie du sein même du parti ministériel?

Les interpellations de M. Garnier Pagès ont été très pressantes : « Je ne comprends pas, a-t-il dit, que le gouvernement fût et ne fût pas tout à la fois favorable à la conversion. S'il l'est, il doit user dès à présent de son initiative, ou au moins agir de tout son pouvoir en faveur de la proposition faite devant l'une et l'autre chambre. Ce serait vouloir affaiblir le pouvoir, le déconsidérer, diminuer sa dignité, introduire le désordre et l'anarchie dans le gouvernement que d'attaquer la mesure au sein de l'une des deux chambres et de l'abandonner ou de la laisser sans défense devant l'autre. »

M. le ministre de l'instruction publique, présent dans ce bureau, a accepté ce blâme. Il a déclaré comme M. le ministre des finances, et d'une manière plus explicite encore, que le gouvernement regardait la conversion comme inopportune; mais nouvelle contradiction, il a pensé que le ministère prendrait part à la discussion et qu'il chercherait de rendre la loi la meilleure possible sans toutefois accepter la responsabilité du refus, si la loi était rejetée dans l'autre chambre.

« Si toutefois, a dit en terminant M. de Salvandy, la mesure est accueillie par les deux chambres, le cabinet à qui l'on ne peut fixer l'instant précis où devra en faire usage, l'acceptera comme un blanc-seing, dont il ne pense pas que l'état de la place lui permette de profiter avant octobre ou novembre prochain. »

En admettant au contraire que la chambre voulût laisser l'initiative au cabinet, M. de Salvandy a déclaré que le projet de loi serait présenté à l'ouverture de la session prochaine, et que le ministère en ferait alors une question de cabinet.

Mais l'année prochaine, a répondu M. Garnier-Pagès, le ministère actuel occupera-t-il encore le pouvoir? Si la chambre des pairs refuse cette année, la chambre des pairs ne se renouvellant pas comme la chambre des députés, quel moyen trouverez-vous pour forcer son consentement l'année prochaine? Comment poserez-vous la question de cabinet sur une question jugée à l'avance? Vous voulez donc mettre la chambre des pairs en contradiction avec elle-même? D'autre part, vous voulez donc mettre en ce moment la chambre des pairs en opposition avec la chambre des députés.

Quoi qu'il en soit, la lecture de la proposition de M. Muret de Bort aura lieu en séance publique.

[illegible] rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit extraordinaire pour approprier à la chambre des députés divers monuments de l'ancien Palais-Bourbon.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 1 million pour complément des dépenses secrètes de 1845.

Un grand nombre de députés assistent à la séance.

M. le duc de Nemours est présent. Tous les ministres sont assis à leur banc.

M. LE COMTE MOLÉ. Il sera toujours loin de ma pensée d'élever des questions personnelles entre M. le ministre des affaires étrangères et moi. Mais le ministre a prononcé dans une autre enceinte un discours auquel je me crois dans la nécessité de répondre, moins à cause de moi que dans l'intérêt du pays, de la vérité, de mon parti et de la cause à laquelle je me suis constamment associé.

L'honorable M. Guizot s'est identifié complètement avec la politique conservatrice. Il a dit : Le parti conservateur, c'est moi ; après lui et sans lui le parti conservateur se divise et n'a plus d'unité. Depuis le mois de février 1835, époque où M. Guizot a quitté le pouvoir, jusqu'au mois d'octobre 1840, époque où il y est rentré, M. le ministre ne voit que des cabinets protégés cherchant leur force, mendiant leur pain, et ses successeurs, s'il en a, doivent nécessairement, à l'entendre, prendre place dans les mêmes rangs.

Un tel langage pourrait effrayer la France, inquiéter l'Europe, conduire le parti conservateur à douter de lui-même, s'il ne s'expliquait pas par la position de celui qui nous le fait entendre. C'est la ressource, le lieu commun de tous les ministères aux abois que de se proclamer nécessaires. Mais, dans ce langage, il c'est ce qui lui donne plus de gravité, il est permis de voir une menace, celle de renouveler contre une administration nouvelle des manœuvres auxquelles on a recours dans une autre circonstance.

Ces cabinets, ces ministres, si sévèrement jugés par l'honorable M. Guizot, j'ai besoin de les défendre, en commençant par ceux de mes anciens collègues qui siégent en ce moment au banc des ministres. (On rit.)

Au fond de tous les discours de M. le ministre des affaires étrangères, on trouve le regret d'avoir vu le parti conservateur défendre loyalement, appuyer avec fermeté et avec résolution, un cabinet où il ne siégeait pas, et qu'il combattait au contraire si activement en mettant au service des maximes de l'opposition l'autorité de son nom et de son grand talent.

Mais laissons les questions personnelles, et ne voyons que ce qui intéresse le pays. D'où vient que l'action du gouvernement ne se fait sentir nulle part? Depuis quatre ans, le cabinet suit la majorité plutôt qu'il ne la dirige. Dans cette session même, la majorité, prête à l'abandonner, laisse le pouvoir s'affaiblir, s'amoindrir de plus en plus dans ses mains.

Le cabinet s'est chargé lui-même de répondre : son penchant, son intérêt, nous dit-il, lui conseillaient de se retirer; il est resté dans l'intérêt du parti conservateur, qui ne trouve, après lui, que des combinaisons éphémères, sans force, sans vie ; que l'anarchie, en un mot, dans les pouvoirs de l'Etat.

Quelle est cette grande inquiétude pour le parti conservateur? Comment! le cabinet en se retirant, il n'avait plus rien à attendre, rien à espérer! Que le cabinet se tranquillise sur ce point. L'armée des conservateurs sait où porter ses pas; elle saura bien discerner ce qu'il faut soutenir et ce qu'il faut combattre.

La situation du cabinet vient de ce que son point de départ était entaché d'un vice qui l'a accompagné, et dont toute son administration s'est toujours ressentie ; de là venait cette gêne, cet embarras que le cabinet a toujours manifestés dans tous les actes importants de sa politique.

Le cabinet croit qu'on ne peut rien trouver après lui ; qu'aucune autre administration ne peut lui succéder, à lui, qui n'est protégé que par une majorité qu'il ne conserve qu'à force de concessions : majorité douteuse, toujours prête à l'abandonner; résultat des moyens mêmes qu'il emploie pour chercher à la retenir.

Mais je veux écarter toute aigreur de ce débat. Je veux établir tout [illegible] plus augmentent, et dans une autre enceinte les propositions se multiplient. Quelle est donc l'attitude du ministère?

Que fait-il sur la proposition de la conversion des rentes en présence de l'opinion de la commission du budget? M. le ministre des finances fait l'abandon de l'initiative, il promet pour l'année prochaine, et, à côté de cela vous voyez s'augmenter le jeu de la bourse. L'incertitude, voilà où vous êtes tombés. L'immobilité est votre seul moyen de gouverner. C'est là affaiblir le pouvoir. Si le devoir du gouvernement est de conserver intact le dépôt du pouvoir, tout cabinet qui ne le fait pas doit être éloigné des affaires. (Très bien !)

M. GUIZOT. Je respecte le temps et les sentiments de la chambre, je lui épargnerai tout assaut de personnalités et tout retour à de vieilles querelles. Je ne refuse aucun débat, mais je garde le choix des armes et je n'emploierai que celles dont la question actuelle m'oblige, et celles dont le bon plaisir de la chambre me fait une loi de me servir. Je supprime donc tout préambule et j'arrive droit à la question.

M. le comte Molé a affirmé deux choses : la première, que le cabinet n'avait pas le droit de se montrer difficile en fait de bonne conduite et de dignité du pouvoir, car lui-même est dans une situation qui n'a pu être amenée que par l'absence de dignité dans sa conduite.

La seconde, c'est que si le préopinant, je veux dire un cabinet imbu des idées, des maximes, des intentions du préopinant arrivait au pouvoir, il ferait mieux que nous les affaires du parti conservateur, il concilierait les partis, il résoudrait les questions difficiles, il donnerait satisfaction à tout le monde, aux choses sur les questions générales, aux hommes sur les questions particulières, il ferait en un mot disparaître tous les obstacles sous lesquels nous succombons.

Si j'ai bien résumé, voilà quel est le discours de l'honorable préopinant.

Messieurs, pour faire de la politique à la fois libérale et conservatrice, il ne suffit pas de le dire, il ne suffit pas même de le vouloir, il faut être dans les conditions nécessaires, et la première de ces conditions c'est d'être en parfaite harmonie avec le parti conservateur, c'est de prendre et trouver sa force exclusivement en lui. L'honorable préopinant est-il dans ces conditions? qu'il me permette de lui dire que je ne le crois pas.

M. le comte Molé a reproché au cabinet de n'avoir rien fait depuis quatre ans ; il a blâmé l'esprit exclusif qui lui a fait perdre toutes ses alliances. (M. Molé fait un geste négatif.) Si je ne me trompe, c'est ce qu'il a voulu dire quand il a parlé de l'esprit exclusif du cabinet. (Nouvelles dénégations.)

Je prie d'ailleurs l'honorable préopinant de me permettre de ne pas laisser dégénérer cette discussion en dialogue.

On reproche au ministère de n'avoir pas agi : c'est une action que d'avoir refusé la réforme électorale; c'est une action que d'avoir repoussé la mauvaise politique extérieure. Ce sont là des actes, et ce ne sont pas les seuls que puisse citer le cabinet. En même temps qu'il défendait ainsi les principes, il s'appliquait de plus en plus à s'identifier avec le parti conservateur. Chaque fois qu'un vide se faisait dans ses rangs, il s'adressait pour le combler au parti conservateur seul; voilà comment il a perdu quelques alliances, c'est en maintenant ses principes et son parti : dans de telles circonstances, un parti peut perdre de sa force numérique, mais il gagne en force et en constance.

Il y a quelques mois dans la discussion de l'adresse, sur une question spéciale, la majorité du cabinet s'est trouvée faible. Notre penchant, notre intérêt, était de nous retirer ; nous l'aurions fait, si le parti conservateur eût pu mettre à sa tête un cabinet capable de le maintenir, de conserver sa force; il a cru lui-même qu'il ne le pouvait pas, nous avons accepté de provoquer une nouvelle épreuve; la chambre des députés a déjà répondu, nous attendons la décision de la chambre des pairs.

On fait aujourd'hui au parti conservateur les mêmes promesses, les mêmes agaceries (murmures) qu'il y a quelques jours. Réussira-t-on mieux? On l'espère, on compte sur de nouveaux alliés: nous verrons.

Bien des gens pensent qu'on se trompe à cet égard, et qu'il me soit permis de dire quelques mots de la position prise par le préopinant; je puis le faire sans blesser aucun de ses anciens amis, car ils sont ou avec nous, [illegible]

Il la trouva avec de Cillart qui lui racontait une intrigue galante dans laquelle il se trouvait lancé depuis quelques jours et qu'il espérait conduire prochainement à bonne fin par l'entremise d'un certain Moreau ancien employé au bureau de recensement de la ville de Paris et qui exerçait, sur une grande échelle, l'industrie équivoque à laquelle nous avons déjà vu l'Alsacien Moser se livrer sous le nom de M. Hartmann. Grâce à lui l'exgarde du corps avait appris en vingt-quatre heures le nom des parents de la jeune fille qu'il poursuivait, leurs antécédents et l'état de leur fortune. Vingt-quatre heures après il avait réussi à faire parvenir une lettre et quarante-huit heures plus tard il avait reçu une réponse. A la vérité, le prix des services était proportionné à la rapidité avec laquelle ils étaient rendus, et M. Moreau gagnait, disait-on, chaque année, à ce jeu, quelque chose comme dix mille écus.

— Dix mille écus! s'écria Marquier émerveillé ; mais c'est une spéculation superbe.

— Il faut l'entreprendre, mon bon, dit Arthur sérieusement ; ce serait un moyen d'exploiter vos relations.

— Fi donc! interrompit le petit homme, scandalisé par cela même que la supposition n'était pas assez invraisemblable pour lui paraître plaisante; vous me prenez certainement pour un autre...

— Songez donc, chez ami, insista de Luxeuil, gagner dix mille écus!

— Mon Dieu! on peut les gagner autrement, reprit Marquier, sans exercer une industrie que tout le monde méprise....

— Et dont tout le monde se sert à l'occasion, ajouta de Cillart, vous, le premier.

— Lui! s'écria Arthur ; ah! je vous garantis le contraire! avez-vous donc oublié son horreur pour les galanteries dispendieuses.

Le banquier se mordit les lèvres.

— Allons, toujours la même histoire! reprit-il, en s'efforçant de rire, décidément vous vous répétez, mon cher.

— Non, non, ce n'est pas Aristide Marquier qui paiera des agents pour faciliter ses amours, continua de Luxeuil sans l'écouter ; il est accoutumé à conduire ses affaires lui-même... par économie. D'ailleurs, il est occupé pour le moment,

— En vérité, dit de Cillart, est-ce encore une grisette?

— Du tout, du tout ; il s'agit, cette fois, d'un amour du grand monde.

— Bah ! et qui donc est l'objet...

Arthur regarda le garde-du-corps,

— Vous le savez aussi bien que moi, dit-il en haussant les épaules.

— Nullement, répondit de Cillart.

— Allons, vous voulez faire le discret.

— Je vous jure que j'ignore.

— Vrai?

— Parole d'honneur?

— Eh bien! c'est Mme Arthur de Luxeuil!

Ce dernier nom avait été prononcé avec une si singulière bonhomie que de Cillart et Marquier tressaillirent; le premier de surprise, le second de peur.

— Votre femme! répéta le garde du corps ; pardieu ! la confidence est charmante.

— Charmante! répéta Marquier, en s'efforçant de rire pour cacher son trouble ; charmante... comme dit de Cillart... Seulement je dois à la vérité... de protester !

— Pourquoi cela, interrompit de Luxeuil avec une nonchalance impertinente; me croyez-vous jaloux par hasard, et jaloux de vous?

— Je ne me flatte pas... d'un tel honneur... balbutia le banquier qui cherchait à rire plus fort à mesure que son malaise devenait plus grand.

Arthur le mesura d'un regard ironiquement pacifique qui devait être le comble de la rancune ou le comble du dédain.

— Ne vous gênez donc pas, mon bon, reprit-il d'un ton léger; continuez à vous montrer assidu près de Mme de Luxeuil. Il n'y a rien de fâcheux comme le vague pour les femmes. La mienne passe sa vie à s'ennuyer sans savoir pourquoi ; quand vous êtes là, il y a du moins une cause...

— Comment, comment, mais c'est une épigramme! s'écria Marquier dont le rire tournait à la crispation.

— Sans compter que vous empêchez l'approche de poursuivants plus dangereux, continua de Luxeuil avec la même tranquillité.

— C'est-à-dire, reprit le banquier, en faisant beaucoup de gestes pour se donner l'air libre, que vous espérez faire de moi un plastron... mais je vous ferai observer, mon cher, que c'est vouloir me donner un ridicule.

— Qu'importe un de plus? D'ailleurs, vous avez aussi des dédommagements. Le rôle d'amant supposé donne une position; c'est comme les prélatures *in partibus infidelium* ; on est évêque sans évêché.

— Très bien, très bien, interrompit Marquier, qui ne pouvait soutenir plus long-temps son personnage d'homme battu et content; mais je vous déclare que je refuse de jouer ce rôle.

— Vous le jouez déjà depuis deux mois.

— Moi?

— Qui sert d'écuyer cavalcadour à Mme de Luxeuil quand elle va au bois ; qui lui apporte la musique nouvelle...

— C'est-à-dire que deux ou trois fois...

— Qui s'occupe de lui procurer des billets de concert, de spectacle, de sermon?

— Permettez... je n'ai jamais...

— Et, tenez, interrompit de Luxeuil, en voyant les cartes et les lettres que le banquier tenait à la main, je parie que c'est encore une de ses commissions.

— Du tout, s'écria Marquier, du tout, mon cher; ceci m'a été remis en passant par le concierge... Voyez plutôt.

Et il éparpilla, sur le marbre de la cheminée, les papiers qu'il tenait.

De Luxeuil jeta un regard indifférent; mais tout-à-coup son œil s'arrêta sur la carte de Marc, dont il crut reconnaître l'écriture ; il se redressa vivement, lut le nom, l'adresse et tressaillit.

— Qu'est-ce donc? dit le banquier étonné.

— Cette carte aussi se trouvait à la loge, demanda de Luxeuil.

— Probablement.

— Et, en vous la remettant, le concierge n'a rien dit?

— Rien.

Arthur la regarda encore un instant ; puis, la réunissant aux lettres adressées à Mme de Luxeuil, il sonna et remit le tout au valet qui entra.

Cette espèce d'épisode avait, du reste, été si rapide, que de Cillart qui feuilletait une Revue à quelques pas, n'y avait point pris garde. Le domestique venait de ressortir lorsqu'il prit son chapeau.

— Vous nous quittez? demanda Arthur, qui se leva.

— Dovrinski et d'Alpoda m'attendent au manège, répondit de Cillart.

— Je vous prends alors dans mon coupé, j'ai précisément affaire au Luxembourg; Marquier nous accompagnera.

— Mille grâces, dit le banquier, mon tilbury est en bas.

— Ah! parbleu, il faut que je le voie; le mien me déplaît et je voudrais le changer.., passez donc, messieurs.

Marquier n'osa point dire qu'il était venu pour Mme de Luxeuil et descendit avec de Cillart et Arthur qui ne prirent la route du Luxembourg qu'après l'avoir vu partir.

Lorsqu'il déposa son compagnon à la porte du manège, de Luxeuil lui serra la main.

— N'oubliez pas de me tenir au courant de votre affaire Moreau, dit-il en riant.

— Vous aurez de mes nouvelles dans huit jours, répondit le garde du corps.

— Quoi! si tôt?

— Peut-être avant.

— Pardieu votre monsieur Moreau est un homme merveilleux, je vous demanderai son adresse.

— Est-ce que vous auriez quelque idée?...

— Il peut m'en venir.

— Alors, allez rue de Tournon, 8.

— Grand merci.

De Cillart fit un signe de la main et disparut.

Arthur se pencha vers le valet de pied qui se tenait debout près de la portière.

— Vous avez entendu l'adresse, Félix?

Le domestique s'inclina, referma la portière, et le coupé se dirigea vers la rue de Tournon.

(*La suite à demain.*)

EMILE SOUVESTRE.

... Vous ne me trouverez jamais dans cette voie, vous ne me verrez ja-mais changer de symbole.

Vous me demandez le secret de mon opposition ; je vais vous le dire. Il est dans mon devoir envers le pays.

Vous vous croyez très fort, très solide ; vous ne voyez dans l'opposition qui s'élève contre vous qu'un mouvement factice excité par le langage des journaux et par des manœuvres que je n'aperçois pas. Je n'en juge pas comme vous, je vois un danger que vous n'apercevez pas. Vous serez bientôt, à mon avis, dans la nécessité de vous présenter devant le pays ; vous ne redoutez pas cette épreuve parce que de deux choses l'une : ou vous l'emporterez, ou le parti conservateur se trouvera en minorité, et vous serez à la tête de cette minorité, combinaison toute personnelle et que je n'hésite pas à qualifier de dangereuse,

C'est là le secret de ce que vous appelez mon opposition. J'ai pris la parole par dévoûment au parti conservateur et pour empêcher, s'il se peut, que le pouvoir ne sorte de ses mains. Je vous le répète, c'est la force des choses qui m'a fait rompre le silence, qui m'a fait monter à regret à cette tribune. Voilà le secret de ma conduite : j'ai voulu avertir le parti conservateur de sa position, position périlleuse, à mon avis, et pour lui-même et pour le pays.

M. BUCHATEL s'attache à repousser les arguments présentés par M. Molé. Par la force des garanties qu'offre la majorité qui soutient le ministère. On s'est attaché, continue l'orateur, à vouloir prouver que nous n'avions rien fait. Il me semble que notre situation, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, est une réponse suffisante. On blâme la politique du cabinet, mais on n'en indique pas une meilleure.

Dans un autre moment, on avance que nous n'avons pas fait assez. Je répondrai à cela qu'aucun ministère n'a fait plus. Ceci ne peut pas être contredit ; les faits sont là, et une majorité, pendant quatre années consécutives, est venue sanctionner notre politique.

M. le ministre termine en repoussant de toutes ses forces les attaques dont le cabinet a été l'objet.

M. DE MONTALEMBERT. J'aborde cette tribune avec crainte après les discours éloquents que vous avez entendus. Je prie cependant la chambre de m'accorder son attention. Je viens d'entendre discuter sur la situation politique d'un parti imposant que l'on appelle le parti conservateur. Quant à moi qui ne suis partisan ni du cabinet de M. Molé, ni de celui de M. Guizot, je me présente dans cette discussion dépouillé d'obligations anciennes et tout-à-fait libre pour l'avenir.

L'orateur aborde d'abord la question du droit de visite, et fait ressortir les différentes déceptions des chambres devant les promesses de M. le ministre des affaires étrangères ; promesses souvent renouvelées et jamais réalisées.

On a beaucoup parlé, continue l'honorable pair, de la politique du cabinet, de ce qu'il a fait, de ce qu'il a accompli avec tant de bonheur ; qu'a-t-il donc accompli de si heureux ? Quelle grande idée a-t-il donc fait triompher ? Quelle position si imposante nous a-t-il donc fait prendre dans la politique européenne ?

L'orateur reproche au gouvernement d'avoir reculé devant les partis à prendre. Où est la dotation ? Où est la conversion des rentes ? Où est la responsabilité des agents des pouvoirs ? Et dans les questions matérielles, qu'est devenue la réforme postale ? Que sont devenus les paquebots transatlantiques ?

Qu'est devenu le progrès en matière de chemin de fer ? Dans cette dernière question, le ministère a semblé se préoccuper surtout de donner une prime à l'esprit de clocher. Nous ne pouvons pas montrer à l'Europe une de ces belles lignes politiques ou commerciales qui se voient dans tous les autres pays, même en Autriche.

L'orateur, mettant en parallèle le ministère tory et le ministère conservateur français, montre le premier hardi, innovateur, prenant partout l'initiative, et finissant de grandes guerres tout en accomplissant des réformes intérieures. Tout en diminuant les impôts et en portant une main hardie sur les abus, les tories ont fini la guerre de l'Afghanistan et fini la guerre de Chine ; nous, nous avons été en Chine glaner leurs restes. Pendant que les tories nous donnaient ce grand spectacle, notre cabinet restait stationnaire, pour ne pas dire rétrograde au dedans et au dehors.

L'orateur demande pardon à la chambre de s'occuper encore de la question de la liberté de l'enseignement (On rit) ; mais je suis bien forcé d'y revenir, [dit-il. Il reproche au gouvernement d'avoir compromis cette grande question, de l'avoir rendue dangereuse.

L'orateur n'en veut pas aux rancunes universitaires, aux passions révolutionnaires. Il en veut surtout dans cette question à ceux qui, dans l'intérêt d'une tactique parlementaire se sont faits à froid les instruments de ces rancunes, de ces passions, à ceux qui sont venus à la tribune jeter leurs colères jouées ou factices contre les partisans de la liberté d'enseignement.

Selon l'orateur, le ministère du 29 octobre se fie surtout au hasard et vit au jour le jour ; mais qu'il y prenne garde, les ministères qui vivent du hasard tombent ordinairement un jour par hasard. (Hilarité.)

L'orateur déclare qu'il n'oubliera jamais les discours étincelants de verve prononcés par M. le ministre des affaires étrangères et par M. de Broglie, protecteur du ministère, contre M. le comte Molé. Ces deux orateurs ont flétri notamment, en termes énergiques, l'évacuation d'Ancône, et ils cherchent à justifier aujourd'hui des mesures beaucoup plus condamnables que l'évacuation d'Ancône. Le ministère et ses partisans sont donc en flagrant état d'inconséquence.

L'orateur, jetant un coup-d'œil sur la conduite du ministère à l'extérieur, montre notre influence abaissée, détruite en Orient à tel point, qu'un chef syrien disait dernièrement que bientôt il vaudrait mieux être en Orient le protégé de la Sardaigne que de la France. (Mouvement,)

Dans la question du droit de visite, on a vu M. le ministre des affaires étrangères entamer une nouvelle négociation, après avoir dit qu'une nouvelle négociation ne pouvait aboutir qu'à une faiblesse ou une folie !

Quel triste exemple donné au monde politique. Le ministère n'a pas montré plus de grandeur, plus de prévoyance dans la question des nationalités slaves. Il a abandonné des populations qui tournaient avec confiance les yeux vers la France. Partout les amis de la France sont découragés, désorientés. La Belgique a fourni aussi, dans nos derniers temps, une preuve de la faiblesse de nos ministres.

L'orateur passant à la question de Taïti, si mal conduite par le cabinet, dit que pour sa part il s'afflige de voir nos officiers courir inutilement après la reine Pomaré, cette majesté de contrebande, et s'exposer à tant d'affronts.

Au Maroc, dans la Plata, le cabinet se traîne à la remorque de l'Angleterre. Il appelle cela sacrifier la petite politique à la grande.

Pour mon compte, dit l'orateur, je ne crois pas qu'il y ait jamais eu un seul ministère qui ait jamais fait de la politique aussi petite que celle du cabinet actuel. Et comment nos sacrifices d'honneur et d'intérêts sont-ils récompensés par l'Angleterre ? S'éloigne-t-elle des autres puissances pour s'unir intimement à nous ? Non. Jamais elle ne s'est rapprochée davantage de la Russie. Est-ce donc pour vous complaire ?

L'orateur fait un vif reproche au gouvernement de ce qu'il ne traite jamais d'égal à égal avec le cabinet anglais. Il procède toujours par voie de concession, et puis il fait peur à la France de la guerre. Voilà pourquoi l'alliance anglaise est impopulaire en France. Est-ce donc en ces termes que les hommes d'Etat anglais parlent à l'Angleterre de l'alliance française ? Non, et voilà pourquoi les Anglais n'en sont pas blessés.

En présence de cet abaissement de la France devant l'Angleterre, je me rappelle ce mot de Louis XIV, auquel on demandait, au nom de la Grande-...

... gérie, et notre influence en Orient et dans les mers du Sud. Quant aux faits qui se sont passés sur la frontière du Maroc, aux traités qui ont été conclus à la suite, quant à la situation actuelle d'Abd-el-Kader et à nos rapports avec l'empereur du Maroc, il est, je crois, facile de justifier le ministère de toute influence étrangère.

L'orateur passe en revue tous les actes du ministère qui ont été attaqués avec le plus de force, et s'attache à les justifier. Il s'étend principalement sur ce qui a eu lieu à Taïti, en ce qui concerne surtout le missionnaire Pritchard. Il termine en déclarant qu'il donne son entière approbation à la politique ministérielle, tant extérieure qu'intérieure. Aux voix ! aux voix !

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 5 mars.

Au commencement de la séance, il se trouve à peu près 50 députés dans la salle. Après une courte discussion pour savoir s'il sera passé outre à la délibération, la chambre s'occupe de la loi sur les pensions de retraite.

La 1re partie de l'art. 16 a été adoptée hier.

Suite de l'art. 16. — « La partie active comprend les emplois et grades indiqués au tableau annexé à la présente loi sous le no 3. Aucun autre emploi ne pourra être compris au service actif ou assimilé à un emploi de ce service, qu'en vertu d'une loi.

» Sera dispensé de la condition d'âge établie dans les deux premiers paragraphes, le titulaire qui aura été reconnu par le ministre hors d'état de continuer ses fonctions. »

Un amendement de M. Bonnaire, relatif aux pensions des artistes et employés de l'Académie royale de musique, est renvoyé à la commission.

La chambre réserve aussi plusieurs additions à faire au tableau précité, et adopte l'article.

Art. 17. — « La pension de retraite sera basée sur la moyenne des traitements et émoluments de toute nature soumis à retenue, dont l'ayant-droit aura joui pendant les six dernières années d'exercice. » — Adopté.

Art. 18. — « Les pensions à liquider en vertu des deux premiers paragraphes de l'art. 16, seront réglées, pour chaque année de service civil, à un soixantième du traitement moyen.

» Néanmoins, pour vingt-cinq ans de services entièrement rendus dans la partie active, elles seront de la moitié du traitement moyen, avec accroissement, pour chaque année de service en sus, d'un soixantième dudit traitement.

» La pension ne pourra, sauf les cas prévus au chap. II du titre III, excéder, ni les deux tiers du traitement moyen, ni les maximum déterminés au tableau annexé à la présente loi sous le no 5 (1re classe). »

(Ce tableau indique la quotité de la pension due aux fonctionnaires à 60 ans d'âge dans la partie sédentaire, et à 55 ans dans la partie active.)

L'article est adopté.

Art. 19. — « Dans le cas spécifié au dernier paragraphe de l'art. 16 ci-dessus, les pensions seront réglées, pour chaque année d'exercice dans les emplois civils, à raison d'un soixante-quinzième du traitement moyen pour les agents de la partie sédentaire, et d'un soixantième pour ceux de la partie active, sans qu'elles puissent dépasser la moitié dudit traitement, ni les maximum déterminés au tableau précité no 5 (2e classe). »

M. VITET trouve injuste que les pensions soient basées sur l'âge des fonctionnaires et non uniquement sur la durée de leurs services, et demande que dans l'art. le 1/75 soit remplacé par le 1/60, et le 1/60 par le 1/50. — Adopté ainsi que l'article avec cette modification.

Art. 20. — « Toutes les fois que la pension se trouvera limitée par un maximum inférieur à la moitié du traitement moyen, la liquidation sera opérée à raison d'un trentième du maximum pour chaque année de services civils. » — Adopté.

Art. 21. — « Les services civils ne seront comptés que de la date du premier traitement d'activité, et à partir de l'âge de vingt ans accomplis. Le temps de surnumérariat ne sera compté dans aucun cas. »

M. F. DE LASTEYRIE, qui a proposé un amendement tendant à la suppression du surnumérariat, fait observer que la chambre ne lui paraît pas en nombre et demande que l'on procède à l'appel nominal.

M. LACROSSE, l'un des secrétaires, procède à cette opération et constate qu'en effet la chambre n'est pas en nombre.

La séance est levée à quatre heures.

Demain à une heure et demie, séance publique. — Lecture de deux propositions ; suite de la discussion.

FAITS DIVERS.

L'Académie royale des sciences se réunira lundi prochain, 10 mars, en séance publique sous la présidence de M. le baron Dupin.

— Le *Moniteur parisien* annonce que le commerce de Paris se propose d'offrir un banquet à M. le maréchal Bugeaud. Ce banquet aurait lieu dans la salle de l'Opéra.

— Hier au soir, au moment où M. l'Evêque d'Evreux prêchait à l'Eglise Saint-Roch, une forte explosion s'est fait entendre... L'assemblée s'est vivement effrayée d'abord, mais on a bientôt découvert que cette explosion avait été produite par un pétard auquel un mauvais plaisant avait mis le feu. L'auteur de cette farce inconvenante a été arrêté.

— M. Cabet, directeur en chef du *Populaire* et ancien procureur-général, a publié dernièrement une brochure ayant pour titre les *Masques déchirés* ; le sieur Lasagni, éditeur, s'est cru désigné dans cet ouvrage de façon à porter atteinte à son honneur et à sa considération ; il a donc déposé une plainte en diffamation contre M. Cabet, avec demande de 50 000 f. de dommages-intérêts. Me Demonts a soutenu cette plainte ; Me Marie défendait M. Cabet qui a été renvoyé des fins de la plainte ; le plaignant a été condamné aux dépens.

— La *Revue de Libourne* annonce la chute de six aérolithes dans la commune de Saint-Pey-de-Castels. Ces pierres, d'abord en fusion, se sont solidifiées peu à peu ; l'une d'elles, du poids de 30 kilogr. contenait beaucoup de matières sulfureuses.

— Après deux jours de pluie qui semblaient annoncer la fin des gelées, la température s'est tout-à-coup abaissée. Hier, pendant toute la journée, nous avons eu un froid sec de trois degrés. Cette nuit, le thermomètre de l'ingénieur Chevallier marquait à minuit 7° au dessous de zéro ; ce matin, à 6 heures, 6,8 au dessous de zéro. C'est vraiment affligeant !

— L'Algérie souffre en ce moment d'une véritable révolution atmosphérique. On y éprouve un froid insolite. Ce qui ne s'était jamais vu, une épaisseur de neige de plus d'un mètre, règne sur la route de Tlemcen à Oran. Sept personnes ont été gelées en traversant cette route, deux Français, deux Juifs et trois Arabes.

— Vendredi dernier, la station du chemin de fer de Mulhouse a été la proie des flammes.

... marquait surtout des dames, a attendu le dénouement de cette affaire au milieu même de la rue.

Notre correspondant nous dit que l'honorable défenseur a su, dans le cours de cette laborieuse plaidoirie, être toujours attachant et très souvent éloquent.

— La réunion générale des orphéonistes a eu lieu dimanche dernier à midi au Cirque des Champs Elysées, qui est décidément, grâce à M. Berlioz, un nouveau temple ouvert à la musique. 1 200 chanteurs, enfants et adultes, occupaient tout un quart de l'immense cône depuis le milieu de l'arène jusqu'aux derniers gradins de l'amphithéâtre. Ces chanteurs se composent des enfants, filles et garçons, qui reçoivent l'instruction dans les écoles primaires, et des hommes qui suivent les cours de musique, au nombre de treize, institués pour les ouvriers par la ville de Paris. Près de 8000 individus reçoivent ainsi gratuitement l'enseignement musical d'après la méthode de B. Wilhem. Les 1 200 qui étaient réunis au Cirque forment la partie la plus instruite, et leurs exercices donnent la mesure du résultat auquel peut conduire cet enseignement en opérant sur une classe qui doit être considérée comme ne pouvant consacrer à l'étude de la musique que le temps des leçons. L'exécution de la plupart des morceaux que nous avons entendus dimanche laisse peu de chose à désirer. Il est vrai que la grande masse des voix concourt puissamment à la perfection de l'ensemble. Dans une sonorité aussi puissante que celle qui résulte de 1 200 voix réunies, les imperfections de timbre et même d'intonation disparaissent. La masse entraîne l'individu, et, si l'on tient compte de l'influence qu'exerce sur les facultés de chacun l'excitation mutuelle, on peut considérer que la force collective l'emporte notablement sur l'habileté moyenne des individus considérés isolément. C'est une belle chose que d'avoir formé au sein de la classe ouvrière une masse chorale aussi imposante et aussi capable. Indépendamment de la précision du rhythme et de la justesse générale des intonations, les orphéonistes commencent à introduire des nuances dans leur chant. Ce n'est déjà plus le solfége pur, c'est le commencement de l'art.

Dans le chœur des *Deux avares* de Grétry, la *Garde passe*, ils ont parfaitement rendu le crescendo et le decrescendo insensiblement gradué depuis le pianissimo jusqu'au chant à pleine voix. Dans un fort joli chœur de soldats de M. Grisar, ils ont merveilleusement réussi une opposition brusque du fort au doux dont la netteté a enlevé l'auditoire qui a redemandé le morceau et l'a applaudi une seconde fois avec enthousiasme. Il est vrai que ces deux chœurs composés pour voix d'hommes étaient dits par les adultes seuls dont l'instruction est naturellement la plus avancée. Un charmant petit chœur à cinq parties intitulé *la Moisson*, par M. A Scard, a été parfaitement dit par la masse entière. La *Prière de Moïse* exige une sensibilité d'expression qu'on ne pouvait pas attendre là ; et puis l'absence de l'orchestre s'y fait trop sentir. Cette lacune est encore plus sensible dans le chœur de la *Création d'Haydn*.

Au total, la séance a été pleine d'intérêt. Le cirque était entièrement rempli. La reine, la duchesse de Nemours et le duc de Montpensier y assistaient. La reine en se retirant, après le programme épuisé, a fait demander M. Hubert, élève et successeur de M. Wilhem pour le complimenter. M. de Rambuteau, dans une courte allocution, a félicité les élèves orphéonistes de leurs progrès, et, leur rappelant qu'ils devaient l'instruction musicale qu'ils avaient reçue à la sollicitude du conseil municipal, il a dit : « Chaque fois que nous pouvons faire quelque chose » dans l'intérêt de la classe ouvrière nous remplissons le devoir le plus » cher à nos cœurs. » Le champ des améliorations à apporter dans la condition des classes ouvrières est vaste ; il est bien d'y avoir semé et d'y entretenir des fleurs ; mais en accomplissant ce qui reste à y faire, le conseil municipal pourra donner ample satisfaction à ses bons désirs.]

Dimanche prochain une seconde réunion semblable aura lieu également au Cirque des Champs-Elysées. Elle provoquera le même empressement et procurera le même plaisir à ceux qui y assisteront.

Quoiqu'il y ait tout lieu d'applaudir aux résultats obtenus par la méthode de B. Wilhem, qui en 1819 fut préférée à toutes celles qui entrèrent alors en concours avec elle, il serait bien de ne point fermer la porte à celles qui pourraient se présenter avec des avantages supérieurs. Sans doute il faut se garder de porter atteinte à l'édifice qui a été construit ; mais, sans compromettre son existence, on peut toujours accorder l'expérience comparative sur une classe à toute méthode qui se présentera avec les garanties convenables que doit offrir toute chose sérieuse. Si la méthode de B. Wilhem conserve sa supériorité, rien de mieux ; mais on conçoit qu'elle pourrait avoir été la meilleure en 1819 et être dépassée aujourd'hui. Nous avons déjà exprimé le désir de voir mettre à l'essai la méthode de Mme Chevé, dont nous avons pu constater les bons et rapides résultats. Nous réitérons ce vœu, et nous voudrions voir cette mesure de l'expérimentation étendue à toutes les méthodes qui se présenteraient avec des antécédents capables d'édifier sur leur valeur réelle.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 4 MARS.

Le *Journal des Débats* est trop libéral... en Amérique et vis-à-vis des noirs, — voilà du moins ce que la *Presse* lui reproche ce matin en termes assez vifs. Le *Journal des Débats* qui n'est pas complètement satisfait du rapport de M. Mérilhou sur le projet de loi relatif aux colonies, promet de faire une rude guerre, à cette occasion, aux adversaires de l'émancipation. Mais on ne sait par suite de quelle influence la plupart de nos journaux, même ceux de l'opposition, se sont singulièrement refroidis, depuis quelque temps, à l'endroit de la liberté des noirs. La *Presse* qui, elle au surplus, ne s'est jamais beaucoup passionnée, croyons-nous, contre l'esclavage, annonce qu'elle combattra de toutes ses forces la précipitation de nos abolitionistes.

« Nous déclarons à notre tour, au *Journal des Débats*, dit-elle, qu'il peut nous ranger parmi les *adversaires* les plus déterminés, non pas du principe « de la liberté des noirs », mais du mode d'après lequel on entend appliquer ce principe. C'est une vérité reconnue par tous les esprits sérieux que l'esclavage est une institution essentiellement humaine, qui a eu sa racine dans certaines nécessités de climat et d'organisation primitive, mais qui doit se modifier avec le temps, comme toutes les autres formes de la société. »

Quant à la manière suivant laquelle doit s'opérer la modification, « les uns, ajoute la *Presse*, veulent que cette grande réforme s'accomplisse

anglaise est, de l'aveu de tous, moins sûre en ce moment que celle de la France. Les tories, en donnant un bill d'indemnité au ministère, ont prouvé qu'ils tenaient plus à la solidité du cabinet qu'à une question de principe et d'honneur. »

Marchés de Paris.

Halle aux blés du 5 mars. — Choix 116 à 118 k. 26,50 à 27,00. — Montereau 115 k. 25,50 à 26,00. — Picardie 115 k. 25,00 à 25,50. — Fermier 110 à 114 k. 23 à 25.

Seigles. 108 à 110 k. l'hectolitre et demi 14,00 à 14,50.

Orges. Champagne 90 à 93 k. l'hect. et demi, de 13,75 à 14,50. hors barrières.

Avoines. — 150 k. 25 à 25,50 ; 145 k. 23,00 à 23,50; 140 k. 22 à 22,50; 135 k. 20,50 à 21; les 3 h. entrées comprises.

Issues. Son 7,00 à 7,25 les 325 l. — Mouture 7,75 à 8,00. — Recoupettes 10,50 à 11,00 les 100 k. — Remoulages 15 à 16 qualités courantes ; 16,50 à 17,00 les fines qualités.

Halle aux farines du 5 mars. — Arrivages 519-88. — Ventes 125-60. — Restant 18313-58. — Gruaux, 00,00 à 47,75. — Farines 1re 31,20 à 33,10; 2e 28,65 à 30,55; 4e 20,40 à 00,00.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 5 mars. — Foin, 1re 44 à 45; 2e 33 à 42; 3e 35. — Paille de seigle 2e 26. — Paille de blé 1re 24 à 28; 2e 20; 3e 19.

Halle à la viande du 5 mars. — 26386 kil. Bœuf 1,30-1,10-0,70. — 14552 kil. Veau 1,70-1,45-1,20. — 5637 kil. Mouton 1,50-1,25-0,80.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 4 mars. — Taureaux amenés 2, 2 ont été vendus 70. —Vaches grasses amenées 45, 30 vendues 1,00-0,90-0,78. — 251 veaux amenés, 251 vendus 1,80-1,65-1,50. — Vaches laitières 95 amenées, 32 vendues de 220 à 440.

Marché de la Vallée du 5 mars.—Alouettes (la dizaine) 1 à 1,25.—Agneaux 7 à 17,00. — Bécasses 1,50 à 3.— Bécassines, 0,60 à 0,00. — Canards barbotteurs 1,00 à 1,50. — Canetons 1,50 à 2,50. — Chapons 2,00 à 5,50.

…unes; syndic provisoire M. Morard, rue Montmartre, 173.

VARIN jeune, marchand de liqueurs, place Dupleix, 6. Juge-commissaire, E. Barthelot; syndic provisoire M. Baudouin, rue d'Argenteuil, 36.

MAZET, entrepreneur de menuiserie, rue Moreau, 27. Juge commissaire M. Ledagre ; syndic provisoire, M. Duval-Vaucluse, rue Grange-aux-Belles, 5.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Bourse du 5 mars 1845.

Après avoir cédé pendant quelques jours aux inspirations de la crainte, le 5 p. 0|0 a repris aujourd'hui surtout au comptant. Le 3 p. 0|0 moins brillant témoigne cependant d'une grande fermeté et reste après la Bourse à 85 27 1|2.

La demande du comptant existe aussi pour les chemins de fer qui ont monté aujourd'hui assez fortement.

Le 2 1|2 belge, longtemps négligé, a repris faveur.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Emprunt, 86, 86 05. — Belge 1842, 106 3|4.— 4 1|2, 103 1|2.—2 1|2, 62 50. — Société générale, 1625. — Naples, récépissés Rothschild, 104 75, 50. — Autriche, 400. — Hollandais, 64. — Espagne 3 0|0, 40 1|2. — Dette intérieure, 31 1|2. — Comptoir Gannerou, 1110. — Oblig. hypothéc. 492 50. — Zinc Vieille-Montagne, 5500. — Nouv. Mont. 3200, 3300. — Gaz français, 4850. — Id. nouv., 4550. — Anglais, 8800. — Calais, 1160. — Belleville, 1650. — Batignolles, 1360. — Du Bochet, 3250. — Lin Maberly, 677 50, 680.

Obligations de chemins de fer : Saint-Germain, nouv. 1220. — Versailles riv. dr. anc. 1040. — nouv., 1195 — Orléans, 1265.

Chemins non constitués : Bordeaux, 750, 747 50, 765, 762 50. — Vierzon, 875, 890. — Boulogne, 700, 695. — Montereau, 600, 620, 610. —Gand, 650, 665, 660. — Sceaux, 780, 765.

A terme : Emprunt, 86 10, 20. — Sceaux, 785, 770. — Montpellier, 620. — Dette intérieure d'Espagne, 34 3|8. — 2 1|2 belge, 62 45, 60. — Naples, récépissés Rothschild, 105, 105 25.

Esp. act... 28 1|8.
Portug..... 82 •|•.
Mexic...... 36 3|8.
Brésil...... • •|•.
5 0|0 Holl. 99 1|4.
2 1|2 do. 63 1|2.
Rouen.... 43 3|4.
Orléans... 48 1|4.

Ap. 85 22 1|2, 25, 27 1|2
Rep. fin c. — F. pr.
3 0|0, 10
5 0|0, 20 40.
Bons du trésor.
3 1|8.

35 40 d. 50.
5 0|0 f. p. 120 25 40 d. …
120 30 121 d. 50.
Orl. 1335, 1340 d. 20. 13…
d. 10, au 15.
1340, 1350 d. 20. 1360, 13…
d. 10, au 31.
Mars. 1120, 1135 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 86,00 à 00,00; courant du mois en avril, 91,00 à 92,00; 4 mois d'été, 95,00 à 00,00 ; 4 derniers mois, 101,00 à 101,50.

LILLE. — Courrier en retard.

ESPRIT 3|6. — Disponible, 88,00 à 88,00 ; courant du mois jusqu'en décembre, 86,00 à 00,00; 2 derniers mois, 85,00 offert.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,50.

SUIFS de place, 54 fr. 50 les 50 kil. très calmes. — Suifs de Russie disponibles, 54 fr. 50. Sans affaires ; 3 derniers mois, 56 50 à 57 fr.

Toute la presse de Paris annonce le ***Manifeste de l'Eglise romaine dans le monde politique*** ou ***l'Eglise catholique encore inconnue***. Quoi qu'il en soit de cette œuvre grandiose de M. MADROLLE; elle porte le titre le plus hardi qu'on ait jamais donné à un livre, ce qui constitue un immense préjugé pour ou contre; et sa publication coïncide heureusement, et comme providentiellement, avec le grand conflit élevé entre l'Eglise et l'Etat, représenté l'un par le cardinal de Bonald, et l'autre par le procureur général Dupin. L'***Histoire universelle du clergé moderne***, le ***Traité du serment***, la ***solution par Dieu lui-même des questions qui agitent la France***, se vendent à part, 2 fr. 50 c., à la librairie d'Hivert.

— Le nombre des abonnements que fait la FRANCE MUSICALE tient du prodige. Jusqu'au 12 de ce mois, on pourra encore jouir des primes considérables de musique que ce journal donne gratis en s'abonnant, et dans lesquelles se trouvent inscrits tous les plus célèbres musiciens de cette époque. Passé cette époque, on n'accordera plus ces avantages sous aucun prétexte.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp. rue du Croissant, 16.

Spectacles du 6 mars.

7 h. 1|2 OPÉRA.
7 h. 1|2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Tisserand. Verre d'Eau.
7 h. 1|2 OPÉRA-COMIQUE. — Perruche. Sirène.
7 h. 1|2 ITALIENS. —
7 h. 1|2 ODÉON. — Docteur amoureux.
6 h. 3|4 VAUDEVILLE. — Mystères. Le Moyen. Enfant. Péché.
6 h. 1|2 VARIÉTÉS. — Mimi. Richelieu. Boquillon.
6 h. 1|2 GYMNASE. — Mme de Cérigny. Tuteur. Un Bal. Plus beau jour.
6 h. 1|2 PALAIS-ROYAL. — Parlez au portier. Nuit. Ugolin. Mère Michel.
6 h. 1|2 PORTE-ST-MARTIN.—Lady Seymours. Cabrion.
6 h. 1|2 AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. 1|2 GAITÉ. — Les Ruines. Les Canuts.
6 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1|2 COMTE. — Marin. Polichinelle. L'Artiste. 3 Frères. Canards.
6 h. 1|2 FOLIES. — Toutou. Rosière. Gamin. Cendrillon. Voyage.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

discussion a été comme une marée montante de reproches amers, d'accusations et de provocations individuelles. A la fin de la séance, l'entraînement de ce conflit de personnes était arrivé à un tel point, qu'il en est résulté des propos blessants et une menace de duel entre M. de Boissy et MM. les généraux de Colbert et Gourgaud. Nous ne parlons pas du rappel à l'ordre infligé à M. de Boissy. C'est là une formalité à laquelle le noble pair paraît être habitué. Mais, ce qu'il y a eu de plus extraordinaire, c'est l'invitation que M. le chancelier a cru devoir adresser à ces messieurs de passer dans son cabinet. Là, en présence de M. le maréchal Valée et de M. Frank-Carré, des explications ont été échangées, et tout a été oublié.

Espérons que de pareils scandales ne se renouvelleront plus. Que MM. les pairs y songent! L'Europe et la France les regardent! Et que diront la France et l'Europe en les voyant se livrer à ce pugilat de paroles? Comment se fait-il que des hommes graves par leur âge, leurs précédents, leur position sociale, s'attaquent ainsi sans aucune mesure, se jettent à la face le reproche de mensonge et de mauvaise foi, et s'acharnent à se disputer le pouvoir, non pas au nom de grandes idées capables de faire le bonheur des peuples, mais au nom d'une ambition égoïste et de mesquines susceptibilités? N'est-ce donc pas aux assemblées politiques qu'il appartient de donner l'exemple de l'ordre, du calme et de la dignité?

Ah! si messieurs les pairs voulaient bien dépenser quelque peu de cette ardeur, de cette activité et de cette pétulance qui les poussent à se jeter dans cette mêlée déplorable de personnalités et de reproches offensants, pour chercher en commun par quels moyens on pourrait établir en France un pouvoir régénérateur, par quels moyens on pourrait améliorer la condition des masses laborieuses, par quels moyens on pourrait rendre à la France sa légitime influence au dehors, alors les séances de la chambre des pairs reprendraient sans effort ce caractère solennel et imposant, qui inspire le respect et donne la puissance de faire le bien.

La chambre des députés a continué aujourd'hui la discussion du projet de loi sur les pensions de retraite.

Dans le cours de la séance, M. Muret de Bort a présenté sa proposition relative à la conversion de la rente 5 p. 0/0; les développements de cette proposition auront lieu après le vote de la loi sur les pensions de retraite.

M. Ternaux-Mortimer a présenté une proposition tendant à ce qu'il fût établi des trottoirs aux abords des routes; les développements en ont été fixés au samedi 15 mars.

La chambre a décidé ensuite que les développements de la pro-

que c'est le riche qui supporte *tous les frais* de ces rapports, qui *paie* en toute occasion pour le pauvre, qui *nourrit* le pauvre, qui améliore la condition du pauvre. Et sur quoi se fonde-t-elle? sur ce fait dont elle ne paraît pas soupçonner le caractère oppressif, inique, odieux, que le capitaliste ou riche prend en location le travail du pauvre à un prix qui se règle fatalement sur le strict nécessaire de ce dernier. En sorte que celui-ci a beau faire, son travail produirait des valeurs immenses que jamais il ne lui en reviendrait d'autre part qu'un minimum d'entretien qui cesse du moment que par une cause quelconque, personnelle ou étrangère, l'ouvrier lui-même cesse de travailler. Cette loi du salaire qui fait à l'homme une condition pire, à certains égards, que celle des animaux domestiques, méritait bien d'avoir pour apologistes les défenseurs gagés de l'esclavage. Au fait, la cause est la même : dans les deux cas, c'est l'exploitation de l'homme par l'homme qu'on défend, exploitation qui ne diffère que dans la forme et le mode suivant lesquels elle s'exerce.

Oui, nous accorderons volontiers à l'organe de la ploutocratie que c'est le riche qui tient la bourse; mais c'est le pauvre qui la remplit du produit de ses sueurs; — le riche qui *paie*, mais c'est le pauvre qui *travaille*; — le riche qui fait les parts, mais c'est le pauvre qui fait l'œuvre, l'œuvre dure et sans gloire; — le riche qui abandonne au pauvre une maigre pitance, mais c'est le pauvre qui arrache du sein de la terre, qui façonne et prépare tout ce qu'il consomme lui-même et tout ce qui sert soit à la consommation bien autrement confortable, soit au luxe toujours croissant du riche.

Au reste, la feuille ministérielle professe une théorie qui est vraie en général, nous l'avons admis dès le principe, lorsqu'elle établit que le taux du salaire varie avec le prix d'entretien de l'ouvrier, de manière à ne dépasser presque jamais le chiffre de ce prix. Un de ses patrons, M. Duchâtel, l'a écrit autrefois, au temps où M. le ministre actuel de l'intérieur faisait de l'économie politique : « Le salaire ne suffit, en général, qu'à l'entretien de la population ouvrière. (*De la Charité*, par M. Th. Duchâtel. ch. v.) » Mais le journal n'adopte que la moitié de la thèse de son patron, et contredit directement l'autre partie lorsqu'il ajoute :

« Dire que le salaire dépend de la concurrence que les bras se font entre eux, c'est dire une chose sans fondement; et la preuve, c'est que la concurrence, qu'elle quelle soit, ne saurait jamais faire baisser le salaire au dessous de ce qu'il faut à un travailleur pour s'entretenir, car autrement le travailleur mourrait. »

A cette assertion, nous opposerons l'opinion de M. le comte Duchâtel, qui dit dans l'ouvrage déjà cité :

« Autant il peut vivre d'ouvriers, autant, pour ainsi dire, il en » sort de terre; de là résulte que dans le marché qui se débat entre » l'ouvrier et celui qui l'emploie, le prix du travail se limite sur le » nécessaire. »

Voilà bien le fait de la concurrence signalé comme une des causes qui influent sur le salaire. Mais jusqu'où va cette influence? Nous pouvons nous en rapporter encore au témoignage de M. le ministre de l'intérieur :

l'oisiveté ou du moins à l'état d'improductifs, l'opulence de ces derniers eût fait place dès longtemps à un dénuement absolu.

» Où diable avez-vous vu, s'écrie notre adversaire, » en singeant l'impertinence d'un grand seigneur de l'ancien régime, « où diable » avez-vous vu que nous ayons prétendu, sur ces deux points, le » contraire de ce que vous prétendez? Quel rapport cela peut-il » avoir avec la question de savoir si c'est l'ouvrier qui paie l'impôt » de consommation ou bien si c'est le maître? »

Quel rapport? mais un rapport très direct et très intime. Si c'est la classe ouvrière qui est, en général, l'agent de la production, si c'est elle qui par ses laborieux efforts crée la richesse dont il ne lui revient pourtant, de votre propre aveu, que la part strictement nécessaire à l'entretien de l'existence (quand toutefois cette part n'est pas encore abaissée au dessous de ce niveau, comme il arrive souvent d'après l'observation de M. Duchâtel et de tous les économistes), laquelle des deux classes est dans la dette et l'obligation de l'autre, de la classe qui reçoit le salaire ou de celle qui le donne, de la classe qui féconde le sol et l'industrie par son travail ou de celle qui en perçoit les revenus?

Nous ne voulons pas dire, d'ailleurs, que tous les hommes qui sont propriétaires s'abstiennent de concourir par l'emploi de leurs bras ou de leur intelligence à l'œuvre de la production. Cependant il faut bien convenir que, dans les conditions de répugnance qu'offrent à peu près sans exception aujourd'hui les travaux corporels, la grande majorité des gens qui ont de quoi vivre un peu confortablement s'abstiennent d'une manière absolue de ces œuvres désignées encore sous le nom de *serviles*, et presque uniquement exécutées de nos jours par des *salariés*, comme elles l'étaient autrefois par des esclaves.

L'apologiste de la *ploutocratie* attribue à ses seuls patrons l'honneur de la fondation des caisses d'épargne, des salles d'asile et des écoles primaires. Puis, fier de ces trophées dont il se pare aussi lui-même, semblable à ce valet d'évêque qui, s'identifiant avec son maître, disait : « Nous avons donné tel jour la confirmation », il nous demande d'un ton plein de jactance ce que nous avons fait?

D'abord, nous lui ferons observer que, tout utopistes que nous sommes, nous aurions bien le droit de revendiquer notre part, du moins comme idée, dans les institutions dont il s'enorgueillit; car, dès ses premières publications sous l'Empire, le fondateur de l'Ecole sociétaire les a recommandées tout en signalant leur insuffisance et la nécessité de relier entre elles ces mesures salutaires mais incomplètes, par une organisation qui en comprît tout l'ensemble et y ajoutât des combinaisons plus avantageuses encore.

Vous nous sommez d'expliquer ce que nous voulons pour l'amélioration du sort des masses ouvrières dont vous nous faites un crime de défendre les intérêts et les droits. Eh bien! nous demandons pour elles, au lieu de cette loi du salaire qui les maintient fatalement dans un état précaire et nécessiteux, au lieu de cette loi du salaire dont M. de Châteaubriand lui-même prédit la transformation, nous demandons pour elles participation aux bénéfices des entreprises où elles mettent leur travail, participation proportion-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS [1].

Troisième partie.

II. — UNE DÉCOUVERTE.

Honorine était seule, près d'un feu mourant, la tête appuyée sur une main et tenant de l'autre la carte de Marc. Des ordres avaient été donnés par elle pour que le prétendu commis en parfumerie fût introduit aussitôt qu'il se présenterait à l'hôtel et elle l'attendait avec une impatience inquiète.

En apprenant la fausseté de la lettre attribuée à sa mère, la première pensée de la jeune femme avait été, comme nous l'avons vu, de rompre un mariage auquel elle n'avait consenti que par surprise; mais l'arrestation de M. de Saint-Alofe lui avait enlevé en même temps et les moyens et la volonté de poursuivre cette rupture. La folie constatée du vieillard ôtait à l'accusation portée par lui son caractère de certitude et l'authenticité; la lettre, qui avait tout décidé, restait, sinon prouvé, du moins possible. Honorine voulut échapper à ce que sa position avait d'horrible en prenant un parti extrême. Elle demanda à suivre sa grand'mère aux Botteux; mais Arthur et la mère Louis repoussèrent également ce projet. La grosse paysanne, qui ne pouvait comprendre que l'on montrât si peu de goût pour un *beau gars* comme de Luxeuil, traita Honorine de mijaurée et prédit que dans quelques jours elle aurait renoncé à toutes ses *frimes*, tandis qu'Arthur objectait ironiquement son amour, et, plus sérieusement, le scandale d'une pareille séparation. La mère Louis repartit donc seule, laissant sa nièce sans défense et désespérée.

De Luxeuil ne fit rien pour la rassurer ni pour l'apaiser. Forcé à une longue dissimulation, humilié par un refus, ballotté long-temps entre les espérances et les craintes, il avait fini par s'irriter contre celle qui le soumettait à tant d'ennuis, et son indifférence s'était insensiblement transformée en rancune. Il en voulait à sa cousine de la peine qu'il avait eue à l'obtenir. Aussi ne répondit-il à sa douleur que par la dureté, et à ses répulsions que par le dédain.

Les débats avec sa mère vinrent encore aigrir son humeur. Il en reporta la responsabilité sur Honorine, qui en était la cause indirecte; mais l'excès même de cette injustice devint, pour la jeune femme, un motif de soulagement. Accablée par tant de coups, elle tomba dans un abattement qui ôta à de Luxeuil jusqu'au désir de la tourmenter : l'insensibilité de la victime rendit son indifférence au bourreau. Il reprit sa vie dissipée, laissant à Honorine la liberté de sa tristesse.

La jeune femme en prit possession et s'y arrangea. Dans la jeunesse, les douleurs mêmes ont leur enivrement. Tel est alors le besoin d'agitation de notre âme que nous aimons mieux la sentir dans la lutte que dans l'immobilité; il semble que le malheur nous relève. Nous nous trouvons honorés de souffrir, comme ces enfants qui montrent orgueilleusement une blessure en disant :

— Maintenant nous sommes des hommes!

Condamnée à l'abandon, Honorine accepta sa destinée avec une espèce de fierté valeureuse. Loin de chercher à éconduire sa douleur, elle lui donna place près d'elle et en fit comme l'ombre de son âme. Uniquement occupée de ce qui pouvait l'entretenir, elle promenait perpétuellement sa pensée au milieu des espérances mortes du passé ou des prévisions menaçantes de l'avenir. Elle espérait peut-être que cet acharnement implacable contre elle-même rendrait la lutte moins longue; car, dans toute épreuve, la mort est le premier espoir de la jeunesse; mais, comme pour se jouer de cette illusion, la vie semblait s'épanouir en elle chaque jour plus invincible. Enveloppée de leur nuage de tristesse, sa force et sa beauté grandissaient comme ces plantes qui fleurissent sous l'orage. L'âme avait beau s'abreuver de désespoir, le corps échappait à ces influences mortelles et puisait la santé aux sources empoisonnées qui devaient lui donner la mort.

Nous avons déjà dit avec quelle impatience Honorine attendait la visite de Marc. Son œil consultait, à chaque instant, l'aiguille de la pendule, et son oreille quêtait le moindre bruit de pas; enfin, quelques minutes avant l'heure indiquée, on vint lui annoncer le commis en parfumerie.

Elle ordonna de le faire entrer et fit signe au valet de se retirer.

A peine avait-il disparu que la jeune femme se leva, courut fermer une seconde porte qui ouvrait sur le salon, puis se retournant.

— Enfin, je vous revois, dit-elle d'un accent rapide et contenu. Qu'êtes-vous devenu depuis trois mois, mon Dieu! Vous êtes pâle... Vous semblez avoir souffert! Que s'est-il donc passé, et pourquoi m'avoir abandonnée?

Pour toute réponse, Marc entr'ouvrit ses vêtements et montra sa poitrine que sillonnait une plaie à peine fermée.

Honorine étendit les deux mains en avant avec un cri d'horreur.

— Blessé! balbutia-t-elle.

— Voilà pourquoi vous ne m'avez point vu, dit Marc tristement; mais un protecteur plus puissant devait me remplacer; un ami qui pouvait avouer sa mission et faire valoir ses droits.

— M. de Saint-Alofe!

— Vous l'avez donc vu?

— Il est venu.

— Et son intervention n'a pu vous sauver?

— Elle n'a servi qu'à le perdre.

Elle raconta alors rapidement ce qui avait eu lieu et de quelle manière le marquis de Chanteaux avait fait exécuter le jugement qui déclarait M. de Saint-Alofe atteint de folie.

— Mais ce jugement est une erreur, et cette folie un mensonge, interrompit Marc.

— En êtes-vous sûr, s'écria Honorine?

— Depuis trois années, je connais M. le duc de Saint-Alofe; sa raison est aussi ferme, aussi saine que son cœur. On a profité de ridicules préventions, exploité des apparences pour le dépouiller de ses biens en lui ravissant sa liberté!

— Dieu! et c'est M. le marquis de Chanteaux?

— Oui, un lâche dont j'ai eu l'honneur et la vie entre les mains. Ah! j'irai le trouver...

— Il est en Allemagne, interrompit vivement Honorine; mais ne peut-on profiter de son absence même pour délivrer le duc?

— Ouvertement, c'est impossible; il y a un arrêt.

— Eh bien! en secret, par la fuite, qui lui a déjà réussi une fois.

Marc parut réfléchir.

— Pour que la chose fût praticable, dit-il, il faudrait savoir où l'on a conduit M. de Saint-Alofe; M. le marquis l'a sans doute éloigné de Paris.

— Qu'importe? ne peut-on découvrir sa retraite à force de recherches?

— Peut-être; mais c'est un moyen long, dispendieux.

— Ah! n'épargnez rien, dit Honorine; j'ai été la cause involontaire de son arrestation. A tout prix il faut qu'il redevienne libre. Promettez une récompense à qui pourra découvrir sa prison; gagnez ses gardiens, aidez sa fuite; je fournirai à tout, je paierai tout.

Elle avait couru à un secrétaire qu'elle ouvrit, et où elle prit un rouleau d'or qu'elle présenta à Marc; celui-ci hésita à l'accepter.

— Ne pouvez-vous charger un autre de ces recherches, dit-il, tandis que j'agirai de mon côté?

— Pourquoi un autre? demanda la jeune femme; aurait-il la même activité, le même zèle? Qui pourrait d'ailleurs m'inspirer plus de confiance, que celui à qui j'ai été recommandée par ma mère?

— Vous avez raison, reprit Marc pensif; celui que vous choisiriez vous trahirait peut-être, car ici vous ne pouvez compter sur personne. Tous ceux qui vous entourent vendraient votre secret à M. de Luxeuil.

— A lui? Qu'en ferait-il? Que lui importe la captivité du duc ou sa délivrance, maintenant que notre union est irrévocable? Que peut-il craindre encore?

— Il peut craindre les conseils d'un attachement véritable et éclairé! Tout ce qui vous protégerait lui fait peur, car il y trouverait un obstacle à ses projets.

— Que voulez-vous dire?

Avant que Marc eût pu répondre, deux coups furent frappés à la porte de la chambre, qui s'ouvrit presque en même temps, et Arthur parut sur le seuil.

---

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844 au 11 janvier 1845, et les numéros des 13 février au 6 mars.

[illegible] nople. Il serait à souhaiter que ces puissances, après s'être ainsi entendues pour se renvoyer à chacune d'elles spécialement la décision des affaires, pussent s'entendre également bien sur la nature des résolutions à adopter.

Les correspondances de Djammaa-el-Ghazouat ne contiennent aucun fait saillant ; elles reflètent cependant de vives appréhensions au sujet d'Abd-el-Kader et expriment la crainte que la bataille d'Isly ne produise pas les résultats qu'on avait espérés.

Au départ du courrier d'Alger, le bruit courait que l'influence d'Abd-el-Kader dans le Maroc était sans bornes, qu'il avait su gagner à sa cause Tedjini, chef d'Aïn-Mady, et que, dans le cas d'une reprise d'hostilités, l'empereur Abderrhaman lui prêterait son concours.

Le journal *l'Algérie* confirme la nouvelle de l'embarquement prochain pour l'Afrique de M. le duc de Montpensier qui prendrait part à l'expédition de la Kabylie. — Cette feuille annonce aussi qu'une pétition sera prochainement adressée aux chambres pour réclamer la réunion de l'Algérie à la France.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANCELIER PASQUIER.

Séance du 6 mars.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit extraordinaire d'un million pour complément des dépenses secrètes de l'exercice 1845.

M. DESPANS-CUBIÈRES parle contre le projet et s'attache à faire ressortir les périls de la crise ministérielle. Il dit que le ministère n'a pas de majorité.

Ce qui importe, dit-il, c'est qu'un ministère ait des adhérents, des adhérents fermes, nombreux, confiants sur l'administration et prêts à lui donner la force nécessaire pour marcher à la tête du pays. La situation du ministère est un affaissement continu ; il est arrivé presque sur les bords du fossé qui le sépare des intérêts nationaux.

L'orateur dit que le ministère du 1er mars, auquel il a appartenu, avait une majorité trois fois plus forte que la majorité du 29 octobre; il insiste de nouveau sur la faiblesse du cabinet.

Répondant à M. le ministre des affaires étrangères, qui a prétendu que la situation actuelle était le résultat de la tactique des partis et des journaux, l'orateur dit que le langage de la mauvaise presse aurait complètement disparu si on ne le retrouvait quelquefois dans les journaux ministériels.

M. de Cubières insiste longuement sur les concessions et les transactions que fait chaque jour le ministère pour garder le pouvoir. En vain le ministère jette ses agrès à la mer pour alléger sa mâture, ce sera bientôt un cabinet démâté. (Hilarité générale. MM. Guizot et Duchâtel rient de fort bonne grâce.)

L'orateur fait remarquer que le ministère semble prendre à tâche de faire disparaître tous les indices de force et de grandeur. Il ne réunit même plus la garde nationale parisienne et refuse de donner à cette grande cité le spectacle imposant de la force civile et militaire du pays.

Le ministère doit-il être encouragé ou doit-il être arrêté? Si vous voulez l'encourager, l'unanimité de vos votes est nécessaire. Car il ne faut pas moins pour remplacer le déficit qui s'est fait ailleurs.

M. LE MARÉCHAL SOULT, ministre de la guerre. Messieurs, je n'ai pas [illegible] que. Il termine en déclarant que la politique suivie a son approbation, et le ministère toute sa confiance. Il votera pour le projet de loi.

M. PELET (de la Lozère) s'étend sur la politique suivie par le cabinet qui, à son avis, n'a trouvé d'adhésion ni dans le pays, ni dans une autre enceinte. Il aurait dû se retirer devant une opposition imposante ; mais il est resté, parce qu'on l'a placé, devant l'alternative difficile d'en composer un autre dans les circonstances présentes. Depuis, le cabinet a tout sacrifié à sa conservation ; il a été jusqu'à des destitutions, qui certes manquaient de politique et d'opportunité.

Partant de ce point, l'orateur entre dans de nombreuses considérations sur les incompatibilités. Il ne comprend pas un gouvernement qui serait toujours à la veille de se désorganiser quand une discussion sur la politique ministérielle s'établit.

L'honorable pair termine en parcourant certains actes de la politique du cabinet qui, à son avis, n'ont pas obtenu l'adhésion d'une majorité suffisante pour établir l'influence nécessaire à un ministère.

M. DE SAINT-PRIEST. Je demande la parole pour un fait personnel. (Parlez ! parlez !) Aucun de MM. les ministres ne prenant la parole pour répondre à ce qu'a dit M. le comte Pelet (de la Lozère), sur un fait qui m'est personnel, je demanderai à M. le ministre des affaires étrangères s'il persiste dans la distinction qu'il a établie dans une autre enceinte, entre le refus de concours sur la politique générale et le refus de concours sur un fait particulier.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. Je n'ai pas répondu à l'honorable comte Pelet, parce que je ne regarde pas comme convenable de discuter à la tribune des nominations ou des révocations. Je répondrai à l'honorable préopinant en répétant ce que j'ai dit dans une autre enceinte. Il n'y a point ici de théorie, c'est une simple question de loyauté et de bon sens.

Quand on pense que la politique d'un ministère est mauvaise, quand on blâme la conduite générale des affaires, peut-on rester attaché à ce ministère sans compromettre la dignité du gouvernement et de ses agents; c'est là, je le répète, non pas une question de théorie, mais de bons sens.

Quand on attaque un cabinet, non sur telle ou telle question, mais sur l'ensemble de sa conduite, quand on dit que sa politique est mauvaise, quand on veut changer sa politique, quand on s'unit à l'opposition pour renverser ce cabinet, peut-on, en même temps, servir l'un et l'autre? Je ne l'ai jamais compris ; je ne le comprends pas encore.

Me suis-je trompé? L'honorable comte de Saint-Priest a-t-il entendu seulement blâmer tel ou tel fait particulier, se séparer du cabinet sur telle ou telle question ? Si je me suis trompé, j'ai eu tort. Si, au contraire, comme j'ai cru le comprendre, comme la chambre l'a compris, c'est l'ensemble de la politique, c'est la conduite générale des affaires qu'il a blâmée, alors j'ai eu raison, pleinement raison dans l'intérêt de cette politique, dans l'intérêt de notre dignité, de la dignité même de l'honorable comte de Saint-Priest.

La question, je le répète, est une question de fait, une question de loyauté et de bon sens. J'en appelle à la loyauté de M. de Saint-Priest, est-ce là ce qu'il voulait, est-ce la politique générale qu'il attaquait? Si cela est, j'ai eu pleinement raison de le séparer de cette politique.

Si l'honorable membre n'avait différé d'opinion avec le cabinet que sur une question particulière, les faits prouvent que nous ne sommes pas difficiles à ce point, que nous nous séparions de nos amis pour telle ou telle question spéciale. Mais si ces attaques portaient, comme je l'ai compris, sur la politique générale, et je m'en rapporte à lui, j'ai fait mon devoir en le séparant de cette politique et je suis tout prêt à recommencer.

M. DE SAINT-PRIEST. Messieurs, mon intention n'était pas de soulever un débat tout-à-fait personnel. C'est ici une question générale, une question gouvernementale. J'approuve toujours les actes des hommes éminents qui, après avoir gouverné leur pays avec sagesse et habileté, usent des moyens qu'ils ont à leur disposition pour assurer leur administration. J'arrive au terrain sur lequel j'avais appelé M. le ministre des affaires étrangères.

[illegible] Il se vit [illegible].

L'orateur arrive à la question des incompatibilités, sur laquelle il [illegible] longuement.

Voyez, continue l'orateur, dans quelle situation les susceptibilités placent les orateurs. Tout à l'heure, quand j'écoutais M. le ministre de la guerre répondant à M. de Cubières, certes ce n'était pas le ministre qui parlait, c'était le successeur de M. de Cubières.

Il faut donc, d'après la nouvelle théorie qu'on cherche à nous faire admettre, qu'un agent n'appartienne jamais à aucune des deux chambres, [illegible] bien, il faut que l'agent sacrifie sa position et son caractère de député [illegible] de pair.

Forcer un agent à ne plus appartenir à aucune chambre, c'est le déconsidérer vis-à-vis de la France et de l'étranger surtout.

Voyez alors quelle position vous faites à un ambassadeur auquel vous [illegible] ainsi toute considération.

Je suis heureux d'avoir amené les explications de M. le ministre des affaires étrangères sur ce terrain. La chambre pourra apprécier les explications qu'il a données.

M. DE SALVANDY. Messieurs, je suis monté à la tribune pour répondre [illegible] quelques mots qui ont été prononcés, et qui n'appartenaient pas à la discussion. Je n'aurai pas le tort à mon tour d'occuper la chambre de faits qui [illegible] leur place dans le passé, et qui n'existent plus qu'à l'état de souvenirs.

Je suis toujours resté avec le cabinet dans toutes les questions de nationalité. Ce n'est que dans des questions restreintes que je me suis trouvé séparé de lui, et j'ai servi en cela la majorité à laquelle depuis quatorze années je me fais l'honneur d'appartenir. C'est à pareil jour, c'est dans de pareilles circonstances, qu'à la tribune d'une autre chambre, j'ai toujours tenu le même langage. Jamais je ne me suis écarté de la politique générale [illegible] ministère, ce n'est que sur des questions particulières, questions de dé[illegible] C'est la conduite du parti conservateur, de ce parti qui soutient le gouvernement, qui assure la paix du monde et fait briller au milieu d'une paix universelle le drapeau glorieux de la France.

Eh bien ! je le déclare aujourd'hui; j'ai été séparé un instant du cabinet et aujourd'hui, si je me suis rallié à lui, dont je n'ai jamais été l'adversaire, si j'ai l'honneur d'en faire partie, je le dis avec orgueil, j'ai bien [illegible] je bénis Dieu d'avoir eu ce courage. Je ne crois pas que j'aie à m'en disculper. Je prends la parole pour éclairer le pays sur ces distinctions, dont [illegible] veut faire des actes politiques, et aussi sur ma position personnelle.

M. DE SAINT-PRIEST. Je n'ai nullement attaqué la considération personnelle du député.

M. DE SALVANDY. Une pensée m'a toujours dirigé, et encore, dans [illegible] dernières circonstances, c'est le désir de continuer, de maintenir l'as[illegible] dant du parti conservateur, parce que je crois qu'il personnifie le vœu du pays. On aura beau me dire : Mais le parti conservateur n'est pas le pays tout entier. Non, certes; mais il en est la représentation tout entière. Il y a deux espèces de ministères : ceux qui naissent au milieu d'une majorité décisive, forte, [illegible] ceux qui sortent d'une majorité de circonstance. Les premiers, comme c[illegible] de Casimir Périer, du 15 octobre, puis celui dont j'ai l'honneur de faire partie, hardiment et confiants dans leur force et l'adhésion du pays, [illegible] borent leur drapeau sans crainte.

Ceux-là, leur éloge est dans ce qu'on dit d'eux après leur retraite. Aussi, vous avez entendu le cabinet du 15 avril rendre pleine [illegible] entière justice aux membres du cabinet qui l'avait précédé, et surtout [illegible] chef de ce cabinet.

Eh bien ! quelle était l'opposition que rencontraient les ministres [illegible] quels tout le monde, aujourd'hui, se plaît à rendre justice? C'est la [illegible] que je vois aujourd'hui attaquer le cabinet ; c'étaient les mêmes idées, [illegible] mêmes hommes que je vois se coaliser aujourd'hui contre une politique forte et imposante.

L'orateur parcourt ici les actes importants du cabinet, et termine par [illegible] éloge pompeux du parti conservateur, qui, selon lui, est le seul qui rep[illegible]

Honorine ne put réprimer un geste de saisissement.

— Vous me pardonnerez si j'entre sans me faire annoncer, dit de Luxeuil, qui salua légèrement; mais je n'ai trouvé personne dans l'antichambre.

— J'avais pourtant ordonné à Baptiste d'y rester, répliqua Honorine.

— Pour défendre votre porte, peut-être, reprit de Luxeuil, qui examinait Marc d'un regard dédaigneux et scrutateur ; vous étiez sans doute en affaire avec Monsieur ?

— Je venais offrir à Madame différents articles dont le placement m'est confié, dit le garçon de bureau, qui affecta de reprendre le petit coffret à courroies qu'il avait déposé sur un fauteuil.

— Ah ! vous faites la commission ?

— Pour la parfumerie, Monsieur.

Arthur approcha de l'œil son lorgnon, examina de nouveau le prétendu commis-coureur, puis, se tournant vers Honorine, qui suivait ces mouvements avec inquiétude.

— Vous connaissez Monsieur? dit-il avec une intention marquée.

— Pourquoi cette question ? demanda Honorine troublée.

— C'est que je jurerais l'avoir vu ailleurs, continua de Luxeuil, en regardant Marc fixement.

Celui-ci releva la tête.

— Moi ! dit-il ; où cela, Monsieur ?

— A la forge des Buttes : seulement, vous portiez alors un costume de paysan.

— De paysan ! répéta Marc ; ah ! je comprends alors ; Monsieur aura vu mon frère qui habite Corbeil ; c'est vrai qu'on l'a souvent pris pour moi.

— Et ce n'est pas le seul qui puisse donner lieu à cette erreur, ajouta Arthur, le regard toujours appuyé sur le commis-coureur, car votre ressemblance n'est pas moins frappante avec un garçon de bureau, demeurant rue des Morts.

Marc tressaillit.

— C'est en effet un hasard singulier, dit-il.

— D'autant plus singulier continua de Luxeuil, que l'on vous retrouve encore, trait pour trait, dans un commissionnaire stationnant au coin du faubourg Saint-Honoré.

Cette fois Marc perdit contenance, et Honorine, qui avait suivi cette espèce d'examen avec une anxiété croissante, laissa échapper un geste effrayé.

— Vous ne soupçonniez point peut-être que monsieur eût tant de frères-jumeaux, reprit ironiquement de Luxeuil. Mais en cherchant bien, je pourrais encore en trouver d'autres...

— Ce serait une recherche au moins inutile, interrompit Honorine, qui tremblait que l'explication ne se prolongeât.

— Beaucoup moins que vous ne le pensez, reprit Arthur. J'ai toujours eu l'infirmité de croire peu aux menechmes, mais je crois aux différents personnages joués par le même acteur, et si, à cet égard, le talent de monsieur mérite mon admiration, il excite en même temps ma défiance. Aussi voudrais-je savoir au juste le motif qui l'amène.

— Je croyais, répliqua Marc embarrassé, que M. de Luxeuil connaissait déjà...

— Le prétexte, interrompit Arthur ; mais je demande la raison véritable... et puisque vous refusez de l'avouer, je vais vous la dire, moi !

Honorine pâlit.

— Vous venez ici, continua de Luxeuil d'une voix plus haute, pour vous emparer de secrets de famille dont vous espérez ensuite tirer profit; pour exploiter la crédulité d'une femme dont vos mensonges ont surpris la confiance ; pour vous enrichir de la discorde que vous aurez préparée, et puiser à cette source dorée qui commence déjà à couler pour vous.

— Qui vous a appris? s'écria Honorine stupéfaite.

— Voilà ce que vous venez faire, reprit Arthur sans prendre garde à l'interruption de la jeune femme; maintenant faut-il dire qui vous êtes?

Marc fit un geste de prière et de terreur.

— Cet homme, madame, reprit Arthur en s'adressant à Honorine, porte aujourd'hui la chaîne de la police, après avoir porté celle du bagne !

Le garçon de bureau poussa un cri et voulut s'élancer vers de Luxeuil; Honorine se jeta entre eux, les mains en avant.

— Laissez, madame, dit Arthur, qui avait avancé le bras vers la sonnette, nos gens sont là, et, grâce à leur intervention, nous pouvons avoir des preuves plus convaincantes de ce que j'avance.

— Des preuves, répéta la jeune femme haletante, et lesquelles, monsieur?

— La marque qui a brûlé l'épaule de cet homme, et la carte d'espion qu'il cache sur lui.

En prononçant ces mots il avait saisi le cordon de la sonnette; Honorine le retint.

— N'appelez pas, monsieur, dit-elle; ne voyez-vous pas que toute intervention est désormais inutile !

L'élan de colère de Marc n'avait été, en effet, qu'un éclair, et il venait de s'appuyer au mur le visage caché dans ses mains. Il y eut une courte pause pendant laquelle les acteurs de cette scène étrange demeurèrent immobiles. La jeune femme éperdue contemplait le garçon de bureau écrasé sous la douleur et la honte, tandis qu'Arthur les enveloppait tous deux d'un regard ironiquement triomphant.

— Ainsi, c'est vrai ! reprit enfin Honorine ; tout est bien vrai, mon Dieu !

— Non, dit Marc, en laissant retomber ses mains ; non, tout n'est point vrai, madame. Je ne suis venu ni pour surprendre des secrets ni pour en profiter. Ce qui est vrai, c'est la honte de mon passé, l'infamie du présent !... Tout le reste est un mensonge ! Si je vous ai cherchée c'é[illegible] pour accomplir un devoir. Celle qui me l'avait imposé SAVAIT CE QUE J'ÉTAIS, et cependant elle a eu confiance ! Ah ! si je pouvais dire [illegible] Mais à quoi bon... ; d'un mot on m'a flétri à vos yeux ; maintenant vous ne pouvez avoir pour moi que du mépris !...

Il s'arrêta ; une sueur glacée inondait son front, il pressa ses mains sur sa poitrine comme s'il eût voulu ralentir les battements de son cœur, et un gémissement inarticulé lui échappa.

Honorine, partagée entre l'horreur et la pitié, s'était laissée tomber sur un fauteuil.

Marc reprit machinalement son chapeau et son coffret de cuir, lui jeta un dernier regard, puis disparut.

Cette scène laissa la jeune femme dans un état d'angoisse impossible à peindre. La révélation faite par Arthur bouleversait toutes ses résolutions et toutes ses espérances. Le protecteur qui s'était présenté à elle au nom de sa mère et avec le signe qui devait le faire reconnaître était un misérable doublement déshonoré par sa révolte contre la société et par les services qu'il lui rendait ! De Luxeuil avait-il donc deviné juste ? Cette sollicitude mystérieuse n'était-elle que le calcul d'un escroc habile ? Mais comment le croire, en se rappelant tant de services rendus, tant d'avertissements utiles ! L'esprit de la jeune femme se perdait dans mille suppositions aussitôt détruites que formées. Elle ne pouvait ajouter foi aux coupables intentions prêtées à Marc et elle ne pouvait lui rendre sa confiance. Cet homme restait pour elle un inexplicable problème.

Ainsi, un nouvel élément de trouble était jeté dans cette vie déjà tourmentée et à toutes les souffrances de l'âme venaient se joindre les anxiétés d'un esprit incertain !

De Luxeuil ne put ni les voir ni les deviner. Les renseignements obtenus par l'entremise de M. Moreau, lui avaient réellement donné sur Marc l'opinion qu'il avait exprimée, et il ne doutait pas que cette conviction ne fût désormais partagée par Honorine. Il ignorait tous les détails qui devaient maintenir celle-ci dans le doute et l'existence de ce fragment d'anneau qui constatait l'espèce d'autorité déléguée par la baronne. Aussi demeura-t-il complètement rassuré.

Trois mois s'écoulèrent ainsi. Marquier, un instant inquiet, n'avait pas tardé à se rassurer et était devenu plus assidu que jamais près d'Honorine. Quant à de Luxeuil, le flot d'or que son mariage venait de lui apporter, avait exalté sa vanité jusqu'à la folie. Après avoir satisfait ses anciens créanciers au moyen des économies accumulées pendant la minorité d'Honorine, il s'en était créé de nouveaux. La facilité de l'emprunt lui était une *sensation* trop récente pour qu'il n'en abusât pas. Tout l'[illegible] qu'il se procura ainsi lui sembla, non pas retranché, mais ajouté à sa fortune ; sa signature battait monnaie; il crut que ce don lui était acquis [illegible] jamais et voulut surpasser, en prodigalité, tous les princes de la fashion.

Il y eut une telle fougue dans ce premier élan d'extravagances [illegible]

Le renvoi à l'ordre de M. de Boissy est mis aux voix et prononcé à une très grande majorité.

M. DE BOISSY. Il n'y a qu'à s'incliner devant la décision de la chambre, et je le fais avec respect; mais je dirai que trop souvent dans cette chambre on ne laisse aux orateurs aucune espèce de liberté... d'esprit.

Je supplie la chambre et M. le président de me protéger contre des réclamations qui partent de certains côtés. Ainsi, du bureau, je suis interrompu d'une manière que j'ai le droit d'appeler inconvenante.

QUELQUES VOIX. C'est vrai! c'est vrai!

M. DE BOISSY. Je dis ceci sans préjudicier à ce qui doit se passer plus tard et en dehors de cette enceinte.

M. LE CHANCELIER. Le président de cette assemblée ne laissera jamais sans protection un orateur qui est dans son droit.

Cet incident excite une grande sensation dans la chambre.

M. DE BOISSY. Parlons d'affaires.

L'orateur justifie son vote de non confiance sur le mauvais emploi des fonds de police. Puis il demande le renvoi de la discussion à demain.

La chambre prononce ce renvoi à une faible majorité.

La séance est levée.

A l'issue de la séance, M. de Boissy est entouré par plusieurs pairs. M. le chancelier, qui a parlé bas à M. le général Colbert, s'approche à son tour de M. de Boissy et lui dit: Passez dans mon cabinet.

M. DE BOISSY répond quelques mots que nous n'entendons pas; puis, après avoir échangé deux ou trois paroles avec M. le général Gourgaud, il suit M. le chancelier. M. le duc Decazes le prend par le bras et marche avec lui. MM. Dubouchage et Passy l'accompagnent.

Une foule de pairs, long-temps après la clôture de la séance, restent dans la salle des conférences et dans les couloirs, où des conversations bruyantes sont engagées.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 6 mars.

M. F. DELESSERT dépose une pétition des habitants de Boulogne-sur-Mer, qui réclament contre l'introduction des poissons de pêche étrangère.

M. MORTIMER-TERNAUX donne lecture de sa proposition tendant à l'établissement de trottoirs dans les villes au dessus de 3 000 habitants. Sur sa demande, les développements de cette proposition sont fixés au samedi 18 mars.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur les pensions de retraite.

Art. 21. « Les services civils ne seront comptés que de la date du premier traitement d'activité et à partir de l'âge de vingt ans accomplis. Le temps du surnumérariat ne sera compté dans aucun cas. »

M. F. DE LASTEYRIE propose de retrancher de l'article 21 ces mots : « de la date du premier traitement d'activité, » et la dernière partie du paragraphe : « le temps de surnumérariat ne sera compté dans aucun cas. »

Ce que je veux atteindre par mon amendement, dit l'honorable membre, c'est le principe même du surnumérariat, dont je trouve qu'on fait abus. Je ne crois pas convenable que l'Etat soit servi gratuitement, au-delà des limites rigoureusement nécessaires pour l'instruction des fonctionnaires, comme cela arrive trop souvent actuellement.

M. F. RÉAL, rapporteur, fait remarquer que toutes les carrières, même les carrières libérales, sont précédées d'un noviciat plus ou moins long, et qu'il n'y a pas de motif pour que l'administration soit exceptée de la règle générale. Enfin, il faut un point de départ pour le règlement des pensions, et ce point de départ est naturellement l'époque de la nomination définitive, époque où l'employé est seulement considéré comme capable de rendre des services complètement utiles à l'administration à laquelle il ap-

partient. Il sera également liquidé d'après les mêmes bases pour le fonctionnaire qui aura passé d'un service civil non sujet à retenue à un emploi qui s'y trouvera assujetti, si, au moment de son admission à la retraite, il n'a supporté cette retenue pendant le temps indiqué par l'art. 16. » — Adopté.

L'art. 25, relatif aux services rendus dans les colonies, est renvoyé à la commission, sur la demande de M. le rapporteur, pour qu'elle en modifie la rédaction.

Art. 26. « Pourra obtenir pension, quels que soient son âge et la durée de ses services :

» Tout magistrat, fonctionnaire, agent ou employé qui, par suite, soit d'un acte de dévouement dans un intérêt public, soit de lutte ou de combat soutenu dans l'exercice de ses fonctions, *ou par l'effet d'une explosion d'usine, d'ateliers, ou de magasins à poudre*, aura été mis hors d'état de continuer son service, et de le reprendre ultérieurement.

» Cette pension sera de la moitié du dernier traitement d'activité, sans pouvoir excéder les maximum déterminés au tableau n° 4 (première classe). »

La commission propose de supprimer de l'article ces mots : « Ou par l'effet d'une explosion d'usine, d'ateliers ou de magasins à poudre. »

Cet amendement, combattu par M. le général Oudinot et appuyé par M. Vivien, est adopté ainsi que l'article ainsi modifié :

Art. 27. « Pourra également obtenir pension, quels que soient son âge et la durée de ses services, tout magistrat, fonctionnaire, agent ou employé qu'un accident grave, résultant notoirement de l'exercice de ses fonctions, aura mis dans l'impossibilité de les continuer et de les reprendre ultérieurement.

» La pension, dans ce cas, sera liquidée, pour chaque année de service civil, à raison d'un soixantième du dernier traitement, sans préjudice des dispositions de l'art. 22. Elle ne pourra être inférieure au sixième de ce traitement, ni excéder les maximum fixés par le tableau n° 4 (1re classe). » — Adopté.

Art. 28. — « Tout titulaire d'emploi atteint d'infirmités graves, reconnues provenir de l'exercice de ses fonctions, et qui l'auront mis dans l'impossibilité de les continuer, pourra obtenir pension s'il est âgé de cinquante ans, et s'il a servi pendant vingt ans dans la partie sédentaire; ou si, étant âgé de quarante-cinq ans, il compte quinze années de services dans la partie active, et pourvu que, pendant l'une ou l'autre période, son traitement ait été assujetti à la retenue.

» Cette dernière condition sera réduite à dix années de service, avec retenue, pour les fonctionnaires et employés de la partie active.

» Dans les cas prévus par le présent article, les pensions seront réglées, pour chaque année d'exercice dans les emplois civils, à raison d'un soixantequinzième du traitement pour les agents de la partie sédentaire, et d'un soixantième pour ceux de la partie active.

» Lorsque la moitié du traitement moyen excèdera les maximum (2e classe) portés au tableau n° 5, la liquidation s'opèrera à raison d'un trentième du maximum pour chaque année de services civils. »

Cet article est adopté sans le dernier paragraphe, qui est réservé.

M. LE GÉNÉRAL OUDINOT développe un article additionnel qu'il propose de placer à la suite de l'art. 28. Cet article est conçu dans les termes suivants :

Art. 13. — « Tout magistrat, fonctionnaire, agent ou employé de l'Etat, qui ne pourra continuer ses fonctions par suite de suppression d'emploi ou d'une organisation nouvelle, sera placé en non activité et recevra dans cette position, s'il a complété 15 années de services effectifs soumis à la retenue, la moitié de son traitement d'activité, laquelle sera payée sur les fonds du chapitre du budget affecté aux dépenses de l'administration à laquelle il appartenait.

» Tout titulaire d'emploi mis en non activité, conformément au paragraphe précédent, sera appelé à remplir la moitié des vacances dans l'administration dont il faisait partie.

...dit-il, quel est le droit de la veuve d'un employé; il est bien simple, c'est le droit de réversibilité de la pension de son mari. Mais, évidemment, pour que ce droit puisse profiter à la veuve, il faut qu'il soit acquis au mari.

M. VATOUT. Mais c'est justement pour soustraire les veuves à la rigueur de ce principe que je propose mon amendement. Je ne veux pas que la veuve du fonctionnaire qui sera mort quelques jours avant d'avoir atteint ses trente ans de service reste sans pain et que les retenues faites à son mari pendant la durée de ses fonctions soient perdues pour elle.

M. LACAVE-LAPLAGNE. Le principe que veut introduire le préopinant serait désastreux pour nos finances. Je prie la chambre de ne pas se laisser aller à ces mouvements de sensibilité qui ont pour résultat de surcharger la masse des contribuables au profit de quelques situations individuelles.

L'amendement de M. Vatout est retiré. L'art. 29 est adopté.

M. VITET propose d'ajouter à cet article le paragraphe suivant : « La pension sera d'un cinquième si le mari, au moment de son décès, remplissait seulement la condition du temps de service et n'avait pas encore atteint l'âge exigé par l'art. 16. » — Adopté.

Art. 30. « Auront droit à la pension : 1o La veuve du magistrat, fonctionnaire, agent ou employé, qui, dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions, aura perdu la vie, soit dans un naufrage, soit dans un des cas spécifiés à l'art. 26, ou qui sera décédé par suite de l'événement;

» 2o La veuve dont le mari aura perdu la vie par un de ces accidents prévus à l'art. 27, ou sera mort par suite de cet accident. »

Dans le premier cas, la pension sera des deux tiers de celle que le mari aurait obtenue ou pu obtenir, par application de l'art. 26, si le décès a eu lieu dans les six mois de l'événement; elle ne sera que du tiers s'il arrive au delà de ce terme.

» Dans le second cas, la pension sera du tiers de celle que le mari aurait obtenue ou pu obtenir en vertu de l'art. 27.

» Dans les cas spécifiés au présent article, il suffira que le mariage ait été contracté antérieurement à l'événement qui aura amené la mort ou la mise à la retraite du mari. »

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, propose d'ajouter au 2e paragraphe de cet article ces mots: « et dans les six mois qui l'auront suivi. »

Après un court débat auquel prennent part MM. de Beaumont (Somme), Vitet et Vivien, l'article est renvoyé à la commission.

Art. 31. — « Le droit à la pension n'existe pas pour la veuve, dans le cas de séparation de corps prononcée sur la demande du mari. La pension s'éteint du jour où la veuve contracte un nouveau mariage. » — Adopté.

Art. 32. — « Nulle pension de veuve ne pourra dépasser 1 500 fr., ni être inférieure à 100 fr., sans toutefois excéder celle dont aura joui le mari, ou qu'il aurait été en droit d'obtenir. » — Adopté.

Art. 33. — « Auront droit à la pension, jusqu'à l'accomplissement de leur seizième année, les orphelins qu'aura laissés le magistrat, fonctionnaire, agent ou employé mort en jouissance d'une pension de retraite, ou en possession de droits à cette pension, lorsque ces orphelins n'auront pas de mère, ou que la mère sera, pour une cause quelconque, inhabile à recueillir la pension accordée aux veuves par les art. 29 et 30 ci-dessus.

» Cette pension sera des deux tiers de celle qu'aurait recueillie la veuve s'il n'existe qu'un enfant au dessous de seize ans, et de la totalité s'il en existe plusieurs.

» S'il existe une veuve et un ou plusieurs orphelins au dessous de seize ans, provenant d'un mariage antérieur, il sera prélevé sur la pension de la veuve, et sauf réversibilité en sa faveur, un quart au profit de l'orphelin du premier lit s'il n'en existe qu'un au dessous de seize ans, et la moitié s'il en existe plusieurs.

» Dans le cas où il existerait un ou plusieurs enfants du second mariage,

---

tout ce qu'il pouvait prendre des biens d'Honorine fut engagé au bout de quelques mois et qu'il se trouva ramené aux expédients.

Mais la royauté qu'il venait d'acquérir dans le monde élégant, chatouillait trop doucement sa vanité pour qu'il y renonçât si tôt et sans lutte. L'idée de déchoir d'ailleurs lui causait une sorte de rage. Il devinait d'avance les railleries de ceux qu'il avait écrasés par son luxe, l'insultante pitié des indifférents et le mépris de cette foule qui blâme ou approuve toujours selon l'évènement. Aussi jura-t-il de prolonger autant qu'il lui serait possible et par tous les moyens l'opulence apparente dans laquelle il avait placé son honneur.

Marquier était pour cela indispensable. Outre les avances qu'il lui avait déjà faites, il connaissait mille moyens de forcer les créanciers à des transactions, de procurer des signatures d'endosseurs fictifs, d'échapper à l'accomplissement de conventions gênantes. L'expérience lui avait appris à connaître tous ces guets-à-pens autorisés par la loi, qui font de ce que l'on appelle les *affaires*, une sorte de piraterie pacifique exercée par autorité des tribunaux de commerce et par ministère d'huissier.

Le banquier tenait ainsi de Luxeuil lié à lui par le plus indestructible de tous les liens, la nécessité! celui-ci continuait bien à se montrer railleur et dédaigneux, mais sous cette impertinence affectée se cachait la dépendance réelle; c'était l'orgueil du grand seigneur avec l'intendant qu'il peut maltraiter de paroles, mais auquel il obéit parce que de lui dépend sa ruine. Marquier comprit fort bien ses avantages et tâcha d'en profiter. Rassuré du côté d'Arthur, qui avait trop besoin de lui pour s'effaroucher de ses assiduités auprès d'Honorine, il avait fini par admettre, en riant, ses suppositions et par se proclamer le cavalier servant de Mme de Luxeuil.

Ce titre, qui n'avait d'abord excité que la raillerie, prit insensiblement un caractère plus sérieux. On se dit, qu'après tout, l'isolement dans lequel vivait Honorine rendait le succès de Marquier possible; on cita des exemples de liaisons non moins bizarres. On apporta en preuve l'intimité persistante du banquier; enfin, ce qui n'avait été, dans le principe, qu'une moquerie contre ce dernier, devint, à la longue, une condamnation contre Mme de Luxeuil.

Elle continua à l'ignorer et à recevoir, presque sans y prendre garde, les visites de Marquier. Sa froide réserve avait même, jusqu'alors, empêché celui-ci de s'expliquer. Enfin, enhardi par les félicitations de tous ses amis, qui le supposaient arrivé au but, il se persuada que sa modestie lui faisait illusion et qu'il était plus avancé dans les bonnes grâces d'Honorine qu'il ne l'avait pensé lui-même. Il s'accusa de lenteur, de timidité, et se décida à se déclarer sans plus de retards.

L'embarras d'un aveu fait de vive voix et la crainte de ne pouvoir trouver, avant long-temps, une occasion favorable, le décida à écrire. Il fit donc appel aux souvenirs qu'avaient pu lui laisser les romances de M. Betourné ou les opéras de M. Planard, composa, après plusieurs essais, une lettre qui lui parut réunir toutes les qualités du genre, et résolut de la faire parvenir à la première occasion et sans intermédiaire.

Sur ces entrefaites, Honorine reçut la carte de Marcel de Gausson, qui venait d'arriver à Paris!

(*La suite à demain.*) ÉMILE SOUVESTRE.

REVUE MUSICALE.

Il n'y a rien de nouveau dans les théâtres lyriques. A l'Opéra, les danseuses viennoises continuent leurs charmants exercices et ne laissent point de place au chant. Cependant, Mme Beausire a continué dans la *Juive* ses débuts si heureusement commencés dans les *Huguenots*. Le rôle de Rachel ne lui a pas été moins favorable que celui de Valentine.

Vendredi dernier, une des représentations consacrées aux petites danseuses, a été précédée d'un concert organisé pour produire devant le public une jeune pianiste de 14 ans, qui porte un nom musical célèbre, Mlle Sophie Bohrer. Cette jeune virtuose a fait preuve des qualités musicales les plus éminentes. Elle a exécuté en artiste consommée le concerto de Weber, la fantaisie de Lizst sur la *Lucia*, le galop chromatique de Lizst et la marche marocaine de M. L. de Meyer, c'est-à-dire les morceaux les plus difficiles qui existent pour le piano. Si Mlle Bohrer ne possédait qu'une grande habileté de mécanisme, il serait à peine nécessaire de faire mention d'elle, car, aujourd'hui, l'agilité des doigts est une qualité qui se rencontre partout, même chez des enfants de l'âge le plus tendre. Mais Mlle Bohrer est remarquable surtout par l'intelligence musicale. C'est une véritable artiste, qui sent et comprend ce qu'elle joue. On peut lui reprocher seulement de faire un usage un peu trop permanent du *stentato*, ce qui donne à son jeu un peu d'affectation.

— Au Théâtre-Italien, M. Basadonna qui avait fait son premier début dans *Norma*, a pris pour second rôle celui d'Edgardo dans *Lucia*. Nous ne pensons pas qu'on ait eu sérieusement l'intention d'engager M. Basadonna pour chanter des rôles de cette importance. En tout cas, la froideur avec laquelle cette tentative a été accueillie par le public aura probablement tranché la question.

On annonce pour lundi *Il matrimonio segreto* au bénéfice de Lablache. Ce sera une bonne soirée.

— A la dernière séance de la société des concerts, Mlle Mattmann a exécuté le concerto de piano en *sol* majeur de Beethowen. Autant le public des menus-plaisirs est défiant et froid à l'égard des nouveaux noms et des nouveaux visages, autant il fait bon et chaleureux accueil aux artistes qui ont une fois brisé la glace et provoqué ses applaudissements. Aussi Mlle Mattmann a été vivement applaudie dès son entrée. On s'est souvenu de la manière remarquable dont elle avait exécuté l'année dernière le premier morceau du concerto en *ut* mineur de Beethowen. Son



succès n'a pas été moins brillant cette année. Mlle Mattmann est avant tout une excellente musicienne, et personne mieux qu'elle ne peut tenir le piano dans une œuvre de ce genre qui se rapproche beaucoup plus de la symphonie que du concerto, et où le piano fait partie intégrante de l'orchestre, au lieu d'être simplement accompagné par lui. Beethowen faisaient tous les frais de ce concert, l'un avec une symphonie en *ut*, le *Kyrie* et le *benedictus* d'une messe, l'autre avec la symphonie en *si* bémol, l'hymne intitulé *Chant du sacrifice*, et le concerto de piano exécuté par Mlle Mattmann. C'est un ordinaire dont les habitués ne songent jamais à se plaindre.

— Samedi dernier, M. Alkan aîné a donné une soirée pleine d'intérêt dans les salons de M. Erard. M. Alkan est posé maintenant, comme il mérite de l'être, parmi les pianistes du premier mérite. Sous le rapport de l'habileté, il ne le cède à personne; par le charme et l'originalité de sa manière, il l'emporte sur beaucoup de ses égaux. Il a commencé par interpréter, avec l'intelligence la plus parfaite, la délicatesse la plus exquise, un bel andante de Hummel, avec accompagnement de quatre cors; un ravissant menuet de Schubert; une fugue et un choral admirablement traités, de Mendelsohn, et une polonaise de Chopin, remplie de grâce et d'élégance. Il a fait entendre ensuite deux nouveaux morceaux de sa composition, une marche funèbre et une marche triomphale. La marche funèbre est un vrai chef-d'œuvre, plein de pensée et de sensibilité, qui nous a confirmé ce que nous savions déjà, que M. Alkan compose non pas en pianiste, mais en musicien inspiré. Sa marche triomphale, pour n'être pas aussi bien caractérisée et d'un sentiment aussi profond, n'en est pas moins un morceau très remarquable.

M. Geraldy a chanté à cette soirée la magnifique page de la *Fête d'Alexandre* de Haendel: *Degli estinti turba immensa*. Il a parfaitement traduit l'expression désolée de cette plainte profonde, dans laquelle le vieux maître saxon semble avoir atteint les dernières limites du pathétique. Immédiatement après, M. Geraldy chantait avec une égale supériorité un morceau d'un caractère tout opposé, la *venta* de M. Halévy. M. Verroust, premier hautbois de l'Académie royale de musique, s'est fait vivement applaudir dans un air varié qu'il a parfaitement exécuté. Mlle Masson a dit avec une intelligente simplicité une naïve et charmante chansonnette extraite d'un opéra inédit de M. Alkan.

— M. G. Marras, ténor italien, s'est fait entendre aujourd'hui dans la salle de M. Herz. Il conduit avec beaucoup d'art une voix de peu de volume mais bien timbrée. Le dessin de ses phrases est pur et distingué; son chant est expressif et nuancé avec beaucoup de goût et de délicatesse.

— Nous avons eu occasion d'entendre chanter dans un salon une romance pleine de mouvement et de verve de Mme Victoria Arago, intitulée les *Amours de l'Arabe*. Cette romance nous a rappelé un joli album composé par la même dame, et dont son mari, M. Etienne Arago a fourni les paroles. Ce sont de jolis vers habillés de mélodies coulantes et faciles.

ALL. B.

ment en s'élevant contre les dispositions de la loi organique relative aux appels comme d'abus.

Conformément aux conclusions de M. Vivien, rapporteur, le conseil-d'Etat a décidé qu'il y avait abus sur tous les points.

On assure, dit ce matin le *Journal des Débats*, que cette décision a été prise à 44 voix de majorité sur 47.

— L'*Univers* publie une lettre de M. l'archevêque de Toulouse : S. E. adhère pleinement au mandement de M. le cardinal de Lyon et qualifie d'odieuse la mesure à la suite de laquelle ce mandement a été déféré au conseil d'Etat.

— La statue du maréchal Bugeaud et son portrait en pied viennent d'être commandés par la liste civile : l'une pour le musée de Versailles, l'autre pour le salon des maréchaux aux Tuileries.

— M. Olozaga vient d'arriver à Paris avec sa famille.

— Mme la duchesse de Berry a renoncé à la résidence de Gratz ; elle séjournera maintenant à Venise.

— M. Hérard vient d'être nommé colonel et M. Josselin lieutenant-colonel de la première légion de la garde nationale de Paris.

— Un rhume opiniâtre a empêché M. Michelet de faire son cours aujourd'hui. Il ne pourra le reprendre qu'après Pâques.

— Le tribunal de Tulle, après avoir entendu un grand nombre de témoins, plus l'avocat et le procureur du roi, et en avoir délibéré, vient de décider qu'un chat n'est pas un gibier, et a acquitté le tireur qui avait usé sa poudre sur un de ces animaux.

— Un jeune employé d'une société d'assurances, appointé de 1 200 fr. par an, vient de se réveiller trois fois millionnaire. Il y avait à Saint-Quentin un vieux garçon dont la fortune immobilière vaut 1 800 000 fr., et celle de portefeuille de 12 à 1 500 000 fr. Un jour, notre commis d'assurances va faire visite au riche célibataire pour l'engager à faire assurer ses propriétés bâties : on devise, on jase, on touche un peu aux questions personnelles, enfin on se sépare. Il y a quelques semaines que le vieux garçon est mort. On appose les scellés dans sa demeure ; le notaire procède à l'inventaire ; enfin, lors de l'examen des papiers, la première chose que l'on trouve est un paquet soigneusement cacheté, sur lequel on lisait l'inscription suivante : « Ceci est mon testament. » On ouvre le paquet ; qu'y trouve-t-on? Un legs universel au profit du jeune commis, qui ne s'en doutait pas le moins du monde.

— Un triste évènement est survenu hier dans la rue Blanche. Un jeune garçon de onze ans, fils du concierge de la maison située au n° 17, avait voulu atteindre à des glaçons qui s'étaient formés sur le bord de la toiture ; il monta donc sur une croisée de l'escalier situé au cinquième étage ; malheureusement le pied lui manqua, il perdit l'équilibre et tomba sur le pavé de la cour. Ce fut son malheureux père qui vint le relever, mais il ne donnait plus aucun signe d'existence.

Le froid augmente encore : à minuit le thermomètre de l'ingénieur Chevallier marquait 7,2 au-dessous de zéro ; à 6 heures ce matin 7°,9.

L'AUTEUR DU LYS D'EVREUX CONTRE LA CRITIQUE DU CONSTITUTIONNEL. — M. Loyau de Lacy a fait représenter le 9 janvier dernier, au théâtre de l'Odéon, le *Lys d'Evreux*, tragédie en 5 actes. Le *Constitutionnel* en rendit compte le 27 janvier dans un feuilleton de M. Rolle, qui parut à M. de Lacy une critique malveillante. Il écrivit à l'auteur du feuilleton une lettre qui ne fut pas insérée. Il recourut aux voies judiciaires, et le *Constitutionnel* était assigné aujourd'hui devant la 7e chambre pour se voir condamner à l'insertion de la lettre de M. de Lacy.

Me Auguste Johanet a soutenu la demande de M. de Lacy ; il a reproché au *Constitutionnel* d'avoir parodié la pièce, tronqué les citations et altéré les vers. Me Philippe Dupin a contesté aux auteurs le droit de répondre aux critiques qui n'atteignent pas la vie privée. M. de Royer a admis les prétentions de M. de Lacy. — Le tribunal a remis à huitaine.

AFFAIRE GODARD. — MARI EMPOISONNÉ PAR SA FEMME. — DEUX COMPLICES. — Une jeune femme appartenant à la classe aisée de la société, est accusée d'avoir, de complicité avec son amant, empoisonné son

secrets. Nous serions loin de nous en affliger, si nous ne considérions dans M. le comte Molé que l'adversaire du cabinet ; car, à coup sûr, l'avantage dans ce débat n'a pas été pour l'honorable pair. Nous ne parlons pas seulement de l'avantage que peut donner le talent de la tribune ; nous parlons de l'avantage moral. Que veut M. le comte Molé? quel grief a-t-il contre le ministère? Hélas! le voile est trop transparent. M. Molé le déclare lui-même, il n'est pas de l'opposition. Et que fait-il cependant? Une opposition inexcusable, une opposition aux personnes et non aux choses. Il se venge par une coalition de la coalition qui lui a laissé dans le cœur un trait si amer. »

Le *Courrier français*. « En venant une seconde fois ouvrir le premier l'attaque contre le ministère, M. le comte Molé avait une seconde fois l'avantage de répondre à une provocation. On se rappelle avec quelle étrange arrogance, à la tribune de la chambre des députés, M. Guizot avait condamné tout cabinet autre que le sien à vivre de protection et à mendier son pain. Tel a été le point de départ du discours de M. Molé. C'est avec une parole ferme et spirituelle qu'il a montré les trous du manteau dont se drape M. Guizot.

» Mais l'orateur avait mieux à faire qu'à répliquer à cette forfanterie de l'indigence si ordinaire chez M. Guizot. Sans faire de programme, sans se donner le ridicule d'étaler un prospectus de charlatan, il a largement caractérisé l'action du pouvoir, telle qu'il l'a comprend, telle que la comprennent tous les hommes intelligents de notre époque. Nous ne nous rendrions plus garants de la pratique de M. Molé; sa théorie du moins est irréprochable. »

Le *National*. Pourquoi vous parlerions-nous de cette séance, ou plutôt de ce ridicule duel entre M. Molé et M. Guizot? M. Molé se prétend plus conservateur que M. Guizot; M. Guizot affirme qu'il est plus conservateur que M. Molé. Grands hommes! disputez-vous là-dessus ; soyez durs, soyez amers, soyez justes l'un envers l'autre. vous, M. Molé, traitez votre adversaire avec le plus profond mépris ; vous, M. Guizot, montrez votre dédain absolu pour M. Molé. Vous avez raison tous deux, et le mépris de l'un, le dédain de l'autre, le pays les accumule et les fait tomber à parts égales sur vos têtes.

« Mais la France ne doit elle pas être bien fière de voir quelles grandes pensées occupent ceux qui la gouvernent et ceux qui aspirent à la gouverner. Savez-vous tout le secret? c'est de maintenir intact le parti conservateur! Ainsi notre nation, qui fut si puissante et si forte, cette nation de 34 millions d'hommes qui a une histoire si brillante, une mission si haute, une activité si intelligente, des instincts si généreux, elle est aujourd'hui tout entière dans cette cohue d'esprits étroits, de cœurs fossiles, de corrupteurs cyniques, de corrompus éhontés, qu'on appelle le parti conservateur au parlement. Vous imaginiez peut-être que la dignité nationale comptait pour quelque chose, que le devoir d'un gouvernement était de prévoir et de diriger ; que, dans cette masse qui produit au milieu des douleurs, il y avait une éducation à introduire, des améliorations à réaliser ; qu'il y avait quelques rayons de justice à faire descendre dans ces profondes couches de la société où déjà tant d'intelligence se révèle, et où se conservent encore ces nobles sentiments de dévouement et de foi qui chaque jour désertent les autres régions. Vaine utopie! Il ne s'agit que d'une chose : maintenir le parti conservateur. »

Les journaux ministériels excepté, il y a unanimité d'éloges dans la presse pour le discours de M. de Montalembert, dont la critique a porté si juste.

Marchés de Paris.

Marché aux fourrages du 6 mars. *Barrière d'Enfer*. — Foin 1re 49 à 50; 2e 47 à 48 ; 3e 42 à 44. Luzerne 00 à 00. — Paille de blé 1re 29 à 31; 2e 27 à 28; 3e 00 à 00.

Marché de Nangis du 5 mars. — 352 veaux amenés et vendus 1,40 à 1,70 le k. — 34 bœufs vendus 0,90 à 1,10 le k. — 5 vaches vendues 0,80 à 1,00 le k. — 8 moutons de 1,20 à 1,40 le k. — 10 porcs 0,90 à 1. Froment 142 hect. à 16,25 l'hect. — Avoine 142 à 8,20 l'hect.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

— Boulogne, 700, 695. — Montereau, 6.., 6.., 6.. 50. — Gand, 6.., 660, 655.

A terme : Emprunt, 86 15, 20. — Belge 2 1/2, 62, 60. — Naples, récépissé Rothschild, 105 15, 25.

5 0/0 compt.	1er c. 120 25	P. H. 120 40	P. B. 120 15	der c. 120 40	b. 120
— fin cour.	120 50	120 60	120 30	120 55	120
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	»
3 0/0 compt.	85 20	85 25	85 15	85 25	85
— fin cour.	85 15	85 25	85 15	85 20	85
Emp. au c.	» »	» »	» »	» »	»

au compt.	1er C.	Der C.	Diffe S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	Diffe s. le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	104 1/2	104 3/4	»
4 0/0....	108 50	» »	» »	— Portugais.	62 »/»	62 1/4	H.
O. de la V.	1140 »	1450 »	H. 10 »	Esp. D. active	» »/»	» »/»	»
B. de Fr.	3225 »	» »	» »	5 0/0 Naples.	105 »	» »	H.
				— Romain..	105 15	105 25	H.
C. G. 1000	1085 »	» »	B. 5 »	Obl. Piémont.	1280 »	» »	»
C. hyp...	775 »	» »	» »	Emp. d'Haiti.	430 »	» »	H. 5
4 Can....	1280 »	» »	» »	Banq. belge.	652 50	» »	»

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Diff.		
St-Germ.	1150 »	» »	B. 22 50	15 c. 1160, 1169; 1155.	B. 11
V. R. Dr.	560 »	557 50	B. 2 50	— 557 50.	B. 2
— R. G.	378 75	375 »	B. 3 75	— 376 25, 370, 375.	B. 2
Orléans.	1320 »	1315 »	B. 3 75	— 1325, 1305, 1322 50.	H. 2
Strasb...	325 »	323 75	B. 1 25	— 325.	B. 1
Rouen..	1180 »	1170 »	B. 10 »	— 1190, 1165, 1185.	»
Havre...	970 »	» »	»	— 975, 965, 975.	B. 5
Marseill.	1105 »	1100 »	B. 10 »	— 1115, 1097 50, 1112 50.	H. 5
Sceaux..	765 »	» »	B. 40 »	—	»

LONDRES, 3 MARS.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Consol..... 100 1/4.	Av... 85 22 1/2.	3 0/0 85 35 d. 50.
Esp. act... 28 1/2 3/4.	Ap. 85 22 1/2.	85 60 d. un, 85 90 d.
Portug..... 62 »/».		5 0/0 f. p. 120 80. 12.
Mexic...... 36 1/2.	Rep. fin c. F. pr.	d. 50.
Brésil...... » »/».	3 0/0, 10 5.	Orl. 1335, 1330 d. 20. 1.
5 0/0 Holl. 99 1/4.	5 0/0, 30 15. 35	d. 10, au 15.
2 1/2 do. 63 1/4.		1345, 1355 d. 20. 1370, 1.
Rouen.... 44 44 1/2.	Bons du trésor.	d. 10, au 31.
Orléans... 48 49.	3 1/8.	Mars. 1120 d. 20. 1125.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 88,00 à 00,00; courant du mois, 91,00 à 60,00 ; mars et avril, 92,00 à 00,00 ; 4 mois d'été, 9. à 96,00 ; 4 derniers mois, 101,00 à 102,00.

LILLE. — Courrier en retard.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 88,00 à 00,00; courant du mois, 86,00 à 8.; avril en décembre, 86,00 à 00,00; 2 derniers mois, 85,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,50.

Spectacles du 7 mars.

7 h. »/» OPERA. — Serment. Concert. Danseuses.
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Hernani. Trois Chapeaux.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Richard. Part du Diable.
7 h. 1/2 ITALIENS. —
7 h. 1/2 ODÉON. — Docteur amoureux.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Le Porteur. Enfant. La Veille.
6 h. »/» VARIÉTÉS. — Mimi. Richelieu. Boquillon.
6 h. »/» GYMNASE. — Mme de Cérigny. Tuteur. Un Bal. Plus beau jour.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Parlez au portier. Nuit. Ugolin. Mère Michel.
6 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Lady Seymours. Cabrion.
6 h. »/» AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. »/» GAITÉ. — Les Ruines. Les Canuts.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. »/» COMTE. — Marin. Polichinelle. 2 Frères. Mort aux Rats.
6 h. »/» FOLIES. — Toutou. Rosière. Gamin. Cendrillon. Voyage.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

... qui est survenu hier à la fin de la séance, ... était sans doute préoccupée lorsqu'elle s'est séparée.

» La chambre apprendra sans doute avec satisfaction comment cet incident s'est terminé; les personnes qu'il concernait ont bien voulu se réunir, à la suite de la séance, dans mon cabinet, avec quelques autres personnes qui méritent certainement toute leur confiance, comme celle de tous les membres de la chambre; je ne serai démenti par aucun de vous, quand j'aurai nommé M. le maréchal Valée, M. le président de la cour royale de Rouen, Franck-Carré, M. le comte de Tascher, M. le marquis de Turgot et M. le comte de Montalembert.

» En présence d'appréciateurs aussi dignes et aussi éclairés des usages parlementaires et des convenances, toutes les explications possibles ont été données; et il est résulté de ces explications que, dans les faits et dans les paroles, il n'y avait rien qui pût sérieusement intéresser les susceptibilités et les délicatesses de personne; que, dès-lors, il n'y avait aucune raison pour que les personnes que la vivacité du débat avait engagées dans cet incident ne ressentissent pas amies, comme doivent l'être tous les pairs qui siègent dans cette enceinte, et, par conséquent, ne demeurassent pas dans les excellents rapports qui doivent toujours régner entre eux. Ces messieurs ont parfaitement compris ces convenances, et ils s'en sont rapportés avec joie et avec satisfaction à l'opinion d'hommes aussi compétents pour juger à quel point de vue devait être apprécié cet incident heureusement terminé.

» Quant à moi, je crois devoir encore profiter de cette occasion pour montrer à la chambre qu'il peut quelquefois sortir d'un mal quelque bien.

» L'incident qui est arrivé hier doit prouver davantage encore à la chambre à quel point il est nécessaire que tous ses membres veuillent bien se tenir dans la stricte observation des règles parlementaires et dans celle des convenances. Or, les règles parlementaires veulent que personne ne soit jamais interrompu. J'ai souvent adressé cette recommandation à la chambre. Je la lui renouvelle, et je supplie tous ses membres de l'avoir toujours présente à l'esprit.

» Quant aux convenances, il n'y a pas de chambre où elles doivent être plus respectées que dans celle où siègent tant d'illustrations, tant d'hommes, non seulement éprouvés par de grands travaux, mais aussi éclairés par l'expérience de l'âge, et qui ont traversé tant de circonstances si diverses et souvent si pénibles. Dans une telle assemblée, les convenances sont souvent toutes les garanties qu'il est possible d'imaginer. Y manquer ici serait un tort d'autant plus grave, qu'elles sont plus essentiellement recommandées ... mis par les joueurs de Bourse, dont l'autorité semble parfois encourager les manœuvres.

M. le comte Beugnot a soulevé la question religieuse, à propos de l'arrêt du conseil d'Etat qui vient de frapper M. l'archevêque de Lyon. Là est l'intérêt de la séance.

M. Dupin avait publié un ouvrage où il produisait certaines opinions; M. l'archevêque de Lyon avait, selon M. Beugnot, le droit de discuter ces opinions et de les condamner. Le gouvernement n'avait pas à se mêler de ce débat; son devoir se borne à garantir à tous le droit commun, la liberté de la pensée. Intervenir dans une pareille discussion, se prononcer pour l'une des parties contre l'autre, pour M. Dupin contre M. le cardinal de Bonald, c'est vouloir rendre l'Etat théologien et janséniste.

M. le comte Beugnot a invoqué les principes d'un vrai libéralisme; mais nous craignons que la générosité de sa pensée ne l'ait trop emporté, et fait passer un peu à côté de la question. M. le ministre de la justice n'a pas eu de peine à démontrer que la discussion était mal posée par son adversaire, et un discours, très lucide et très ferme de M. le comte Portalis a achevé d'éclairer parfaitement le débat.

Il ne s'agit pas, dans cette affaire, de questions de dogmes, et l'Etat ne prend parti pour aucune doctrine. Le gouvernement a fait appel comme d'abus contre le Mandement de M. l'archevêque de Lyon, uniquement parce que, dans ce Mandement, il a cru voir une grave atteinte aux lois. Le prélat attaque le Concordat de 1801; il attaque les lois organiques de 1802; il attaque enfin les libertés de l'Eglise gallicane, consacrées par la déclaration de 1682, laquelle déclaration a été reconnue loi de l'Etat, successivement par un édit de Louis XIV, par un édit de Louis XV, par un décret de 1810, et par la jurisprudence constante de la Cour suprême.

M. le marquis de Barthélemy a vainement invoqué ce fait que la papauté, en consentant le Concordat, aurait protesté contre les dispositions qui furent ajoutées pour faciliter sa mise en pratique. Cette protestation constate un désaccord fâcheux, très regrettable; mais elle ne saurait enlever aux articles organiques de 1802 leur qualité de lois de l'Etat.

Que le gouvernement ait usé d'un juste droit en cette affaire, nous n'en faisons nul doute. Nous croyons même qu'il a rempli ... sans pénalité étaient insuffisants. En conséquence, on assure que très prochainement va être présenté à la Chambre des Pairs un projet de loi dont voici les principales dispositions :

Le Conseil d'Etat resterait le premier degré de juridiction pour les prélats.

Les coupables seraient conduits en appel devant la Chambre des Pairs.

Une pénalité serait établie : d'abord, la suspension ou la suppression du traitement; puis l'éloignement, à temps, du diocèse; enfin l'exil et le transport dans les Etats de l'Eglise romaine.

Voilà une mesure bien énergique, et nous doutons fort que M. Martin (du Nord) ose la porter et la soutenir devant les Chambres. Nous croyons, cependant, pouvoir affirmer qu'il est bruit de cette affaire en haut lieu. Mais voici une explication plausible de ces bruits mystérieux.

Il paraît que la nouvelle de ces terribles projets va être livrée discrètement à la publicité. On fera gronder un orage figuré et rouler un tonnerre d'Opéra. Il y aura inquiétude et stupéfaction parmi les prélats. Sur ces entrefaites, M. Rossi se trouvera à Rome, et l'on a la conviction que la papauté, pour éviter le scandale des persécutions et l'étalage de martyres inutiles, prendra le sage parti d'adresser au clergé des Brefs modérateurs.

Telles sont les combinaisons de nos grands politiques. C'est toujours la ressource des petits moyens; ce n'est jamais rien qu'un jeu de finesses et d'intrigues.

La chambre des députés a continué aujourd'hui la discussion du projet de loi sur les pensions de retraite.

Nouvelles de l'Inde.

Les troupes anglaises ont remporté des avantages importants dans les provinces Maharattes révoltées. Les mesures prises par le gouvernement sont énergiques et sévères. Il a été défendu de faire des prisonniers, et, dans des villages, femmes et enfants ont été passés au fil de l'épée. Il y a 13 000 hommes de bonnes troupes, mais l'insurrection est puissante et les Maharattes désespérés. Les faibles barbares seront écrasés; et la civilisation triomphera par les moyens violents et meurtriers.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS [1].

Troisième partie.

III. — DEUX AMANTS.

De Gausson se présenta à l'hôtel d'Honorine, dès le lendemain de son arrivée, à l'heure où elle recevait. Il trouva au salon Mme de Biézi, de Cillart, le vicomte de Rossac et quelques autres.

Tant de témoins rendirent le premier abord contraint; mais quand la marquise fut partie, les visiteurs passèrent, l'un après l'autre, dans le salon voisin, et de Gausson resta seul avec la jeune femme.

La joie que tous deux éprouvaient à se revoir était mêlée d'un sentiment d'amertume qui les empêcha d'abord de profiter de leur rapprochement. Le regard de Marcel, empreint d'une tristesse pensive, resta quelque temps comme oublié sur la jeune femme, tandis que celle-ci, muette et oppressée, agitait d'une main distraite le gland du coussin sur lequel elle était appuyée. Enfin, de Gausson chercha à excuser son silence par l'émotion d'une première entrevue, après cette séparation. Honorine répondit en se plaignant de n'avoir reçu aucune nouvelle pendant une si longue absence, et la conversation une fois engagée continua de plus en plus libre et expansive.

Cependant il était aisé de voir que Marcel s'était imposé une réserve sévère sur tout ce qui pourrait la ramener au passé. Chaque fois, que par une tendance naturelle, l'entretien menaçait d'y revenir, il s'en détournait avec effort, comme s'il eût craint de glisser trop loin sur cette pente des souvenirs.

Mais, tout en se défendant de ce qui eût pu paraître une allusion à des espérances mortes sans retour, il laissait, malgré lui, le secret de son âme s'échapper sous toutes les formes et par tous les côtés. Il parla longuement de la retraite où il avait passé ces mois d'absence, de ses occupations, de ses lectures, de ses rêveries, et, chaque détail dévoilait, à son insu, l'inguérissable tristesse dont il était atteint.

Honorine raconta également, non les faits survenus depuis leur séparation, mais ses regrets du passé, ses dégoûts du présent et de l'avenir!

Ainsi, sans y prendre garde, sans le vouloir, tous deux se révélaient le besoin qu'ils avaient l'un de l'autre : cette plainte leur était douce par cela seul qu'elle leur était commune; à défaut de bonheur, ils échangeaient leurs tristesses, ils se rencontraient dans leur désespoir! En passant l'un près de l'autre, ils ne pouvaient se dire, comme les disciples de Rancé, que : — frère, il faut mourir; mais c'était du moins se parler!

Une heure entière se passa dans cet épanchement vague et plaintif qui a tant de charme pour les cœurs endoloris. En se plaignant ensemble, tous deux sentaient leur affliction décroître, comme une eau dormante à laquelle on donne une issue; ils s'animaient insensiblement à la joie de se rencontrer dans les mêmes émotions, de se sentir les mêmes aspirations, les mêmes besoins. En vain le sort les avaient séparés, ils restaient unis de désirs, mariés par l'âme! déjà leur accent était plus rapide, leurs regards plus brillants, leurs gestes plus animés, le sourire épanouissait leurs visages éclairés l'un par l'autre; ils avaient oublié un instant tout le reste pour jouir du bonheur de se trouver ensemble, de se voir et de s'entendre.

L'entrée de Marquier les arracha à cet enivrement.

A la vue de Marcel le banquier s'avança d'un air empressé.

— Vous à Paris, monsieur de Gausson! s'écria-t-il; aviez-vous donc été averti du malheur qui menaçait Bouvard?

— Depuis deux jours seulement, répliqua Marcel.

— Et... vous vous trouvez intéressé à sa faillite? reprit le banquier avec précaution.

— J'avais chez lui à peu près tout ce que je possède, répliqua de Gausson simplement.

Honorine se retourna.

— Que dites-vous? s'écria-t-elle, votre fortune était entre les mains de M. Bouvard?

— Qui ne donnera que dix pour cent à ses créanciers! ajouta Marquier.

— Mais c'est votre ruine alors, interrompit la jeune femme saisie.

— Je le crains, madame, dit Marcel avec tranquillité.

Elle le regarda, puis joignit les mains.

— Et j'ignorais tout, reprit-elle; vous ne m'aviez rien dit?...

— A quoi bon vous attrister, répliqua de Gausson, en souriant doucement; le malheur était irréparable; fallait-il donc perdre en explications financières le peu d'instants que j'avais à passer ici? Je dois l'avouer, d'ailleurs, en vous revoyant, Madame, j'ai oublié la cause de mon retour à Paris, et je n'ai songé qu'à la joie de me retrouver près de vous.

— Diable! c'est pousser la galanterie jusqu'au sublime! fit observer Marquier avec son sourire discordant; oublier que l'on perd cent mille écus!

— Et il n'y a rien à faire? demanda Honorine, en s'adressant à Marcel.

— Je pars demain pour Lyon afin de savoir ce qui peut être sauvé, reprit de Gausson; mais j'ai peu d'espoir.

La jeune femme fit un geste d'admiration.

— Ah! je ne connaissais point encore tout votre désintéressement et tout votre courage, dit-elle attendrie.

— Mon Dieu, qui sait si je ne dois point bénir le hasard, répondit de Gausson en souriant? Ma vie n'avait plus de but, je languissais dans une oisiveté pleine d'angoisses; maintenant la nécessité va me rejeter dans l'action. Les forces que j'employais à me faire malheureux, il faudra les employer à me faire vivre. Le travail me sera une distraction, un soulagement; il me laissera moins de temps pour le souvenir. Ne croyez-vous point que ce soit une suffisante compensation, madame, et qu'à tout prendre je puisse accepter ce malheur presque comme un bienfait?

Le sens voilé que renfermaient ces paroles n'échappa point à la jeune femme; c'était la première allusion faite par de Gausson à ce passé, dont les images s'agitaient toujours au fond de son cœur; elle en fut profondément émue et baissa la tête sans répondre.

Marcel qui se sentait lui-même gagné par un trouble auquel il craignait de céder, profita de la première interruption occasionnée par un nouveau visiteur, pour passer dans la pièce voisine.

Après avoir serré la main à de Cillart, au vicomte et à quelques autres anciens compagnons, il prit un journal, afin d'éviter des conversation indifférentes, qu'il ne se sentait point en état de suivre, et alla s'asseoir au coin le plus obscur, vis-à-vis de la porte qui séparait les deux salons.

Là, le front penché, comme s'il eût été complètement absorbé dans sa lecture, il put repasser dans sa pensée tout ce qu'Honorine venait de lui dire; tous ses gestes, tous ses regards. Sans se demander le but de cet espèce d'examen, il comparait, dans sa mémoire, l'accueil présent de la jeune femme, à l'accueil passé de la jeune fille, et il y trouvait la même tendresse. A chaque instant son œil glissant sur la brochure qu'il tenait à la main, allait retrouver Honorine dans l'autre salon, où il la voyait pensive comme lui-même, et se détournant souvent pour le chercher du regard! Il n'osait encore rien conclure de ses remarques ni de ses comparaisons; mais son sang circulait plus vite; une sorte d'ivresse lui montait au cerveau; le nom d'Honorine flottait sur ses lèvres!...

Ce nom prononcé tout bas à quelques pas, et avec un rire étouffé, l'arracha, tout-à-coup, à son extase. Il jeta un coup-d'œil à la dérobée vers le groupe qui l'avait fait entendre, et reconnut d'Alpoda, de Rovoy et le vicomte.

— Moi, je vous déclare qu'elle se moque de lui, disait ce dernier; que diable, très cher, il suffit de regarder. Physiquement, le petit homme ressemble à un hanneton en toilette.

— Et moralement il me fait l'effet d'un orang-outang élevé par la méthode de Lancastre, ajouta de Rovoy.

— Tout ce que vous voudrez, reprit d'Alpoda; je vous dis, moi, qu'il est parvenu à ses fins. Voyez plutôt comme il tourne autour de la dame... Malheureusement le docteur Darcy est près d'elle et lui intercepte les communications.

— Il est certain, objecta de Rovoy, qu'il a l'air de chercher quelque chose.

— Tenez, tenez, interrompit d'Alpoda, en saisissant de Rossac par le bras, il tient une lettre.

— C'est ma foi vrai!

— Reste à savoir ce qu'il en veut faire.

— Le voilà qui s'approche de la causeuse, reprit d'Alpoda. Il avance la main, voyez, il prend le petit carnet que l'on a eu soin de mettre à sa portée; il y place la lettre... il le referme... et il le rend à la dame!... Doutez-vous encore, maintenant?

— C'est-à-dire que c'est pour moi de la fantasmagorie; j'ai vu, mais je ne crois pas.

— Parbleu! nous allons interroger le banquier lui-même.

Celui-ci, enchanté d'avoir pu glisser son épître à Honorine, venait d'entrer dans le salon, où il s'approcha du groupe de jeunes gens.

— Eh bien! le tour est fait! dit d'Alpoda en riant.

— Quel tour? demanda Marquier.

— Celui de la lettre et du carnet.

Le banquier parut déconcerté.

— Allons, allons, mon bon, il est inutile de nier, reprit de Rovoy, nous avons tout vu de nos yeux, ce qui s'appelle vu.

— Et je vous en fais mon compliment, ajouta d'Alpoda.

— Le vicomte en a été confondu.

— Il n'est même pas encore bien sûr.

— Il est certain qu'elle ne laisse rien paraître.

— Avez-vous vu avec quel sang-froid elle a repris le carnet?

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844 au 11 janvier 1845, et les numéros du 13 février au 7 mars.

[illegible] bien des préjugés qu'on gagne autour du clocher de sa patrie. Ne serait-il pas beau de voir l'un des fils du roi des Français se mettre à la tête d'une grande entreprise de circumnavigation, dans un but particulièrement scientifique et religieux? Faire des études sur les diverses races humaines, explorer les contrées sauvages, constater l'état de misère et de dégradation des peuples colorés, afin d'exciter en leur faveur le zèle charitable des peuples civilisés; faire des recherches utiles aux sciences, découvrir les richesses des terres encore incultes, quelle œuvre immense et généreuse! Une belle escadre serait destinée à ce voyage! Les jeunes gens de la noblesse et de la bourgeoisie riche qui perdent leur vie dans l'indolence, se disputeraient l'honneur de partager les travaux, les périls et la gloire de l'expédition. Hélas! parlez donc d'une grande entreprise à nos ministres, ces enthousiastes de la paix, qui ne savent trouver et appliquer aucune idée pacifique et féconde!

Le conseil municipal de Paris s'est ému des manœuvres frauduleuses qui se commettent à la halle aux farines et que nous avons signalées dans notre numéro de mercredi dernier. Il a énergiquement flétri cet agiotage qui en enrichissant d'avides spéculateurs augmente sans mesure le prix du pain.

Plusieurs fois déjà le conseil a appelé la sollicitude de l'administration supérieure sur la nécessité de rétablir la vérité et la loyauté des taxes dans tous les tarifs concernant les denrées et principalement les grains. Les vœux du conseil n'ont jamais été écoutés, il a donc été contraint aujourd'hui de formuler ses désirs de telle sorte qu'enfin cette fatale inertie fût vaincue.

Grâce aux protestations de l'opinion publique; grâce à la nouvelle manifestation du conseil municipal de Paris, nous pouvons donc espérer voir bientôt disparaître les abus signalés dans notre dernière chronique agricole.

S'il est des transactions qui doivent être pures de tout honteux tripotages, ne sont-ce pas celles qui importent le plus à la principale et très souvent unique nourriture du pauvre.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANCELIER PASQUIER.

Séance du 7 mars.

Longtemps avant l'ouverture de la séance, un assez grand nombre de pairs arrivent dans la salle. Plusieurs groupes se forment dans l'hémicycle.

[illegible] française du règne de Louis XVI, qui fut si nationale.

Revenant sur la composition du cabinet, l'orateur constate que la constitution veut que le cabinet soit composé de membres pris dans le sein des deux chambres. Eh bien, dit-il, il semble que la chambre des pairs soit frappée d'incapacité; du moins, on chercherait à le faire penser. Voyez, dernièrement on n'a pu trouver un ministre de l'instruction publique dans la chambre des pairs. Et certes, à mon avis, cette chambre pouvait fournir un ministre qui aurait donné quelques forces au cabinet.

Je profiterai de ce moment pour dire quelques mots sur le discours prononcé hier par l'honorable M. de Salvandy. Ce discours n'a été qu'une définition du parti conservateur. Qu'appelle-t-on donc conservateur? Mais nous sommes tous conservateurs, à moins qu'on n'entende par conservateurs, tous ceux qui sont ministériels.

Pour nous, nous ne sommes pas conservateurs, même de places; nous ne sommes pas non plus partisans de la conservation des portefeuilles par ceux qui les tiennent en ce moment. (On rit.) L'orateur revient ici sur la position de M. de Salvandy lors de sa démission, et sur son rapprochement du cabinet.

M. de Salvandy, dit ensuite M. de Boissy, a prétendu hier que le ministère était un ministère de conciliation. Je suis tenté de le croire, quand je vois sur le banc des ministres M. le maréchal Soult, l'un des plus fidèles à la cause de l'Empire, et à côté de lui un homme beaucoup moins fidèle qui, pour rentrer en France, a traversé le champ de bataille sur lequel le maréchal Soult était resté le dernier. (Mouvement.)

Certes, la réunion de deux hommes aussi opposés par leur point de départ, est une marque de conciliation. Seulement, je ne pense pas que M. le maréchal Soult ait adopté la solidarité de tous les actes.

M. LE MARÉCHAL SOULT. Vous vous trompez.

M. DE BOISSY. M. le maréchal dit que je me trompe. Je ne comprends pas; car vous acceptez ainsi la solidarité du blanc et du noir, enfin de ce qui est contraire à la fidélité. (Bruit.)

L'orateur revient sur la position des fonctionnaires vis-à-vis du pouvoir, et termine en disant qu'il regretterait de voir adopter une pareille théorie, c'est-à-dire que tout fonctionnaire doit obéir en tout à un commandement supérieur.

M. DE MACKAU. Je demande la parole pour un fait personnel. L'honorable pair qui descend de cette tribune a fait allusion à ma position personnelle dans les paroles qu'il vient de faire entendre. Je ne comprends pas ce que l'honorable pair a voulu dire, et je le somme de s'expliquer catégoriquement, et j'assure à cette chambre, dont je m'honore de faire partie, qu'il n'y a pas un acte de ma vie que je ne puisse hautement justifier devant elle.

M. DE BOISSY. Je monte assez volontiers à la tribune pour ne pas hésiter à y monter quand on m'y appelle.

Je ne comprends pas la question de M. le ministre de la marine. Je lui en

[illegible] Mais le fonds est-il coté au Moniteur?

M. GUIZOT. Le fonds n'est pas coté au Moniteur.

Une voix: Tant mieux.

M. DUBOUCHAGE, après avoir remercié M. le ministre des affaires étrangères de ses explications, critique cependant la politique qu'il croit devoir suivre à Montevideo. Ainsi, il trouve notre inactivité déplorable; car elle abandonne un grand nombre de nos nationaux qui sont allés porter l'industrie de la France sur les rives du beau fleuve de la Plata. (On rit.)

L'Angleterre, selon l'orateur, se montre plus jalouse des intérêts de ses nationaux, car il paraît qu'elle va, elle seule, sans demander le concours de la France, intervenir d'une manière active dans les affaires de Montevideo.

M. GUIZOT. Les bruits de journaux auxquels l'honorable préopinant vient de faire allusion, sont complètement faux. Il n'est pas vrai que l'Angleterre ait agi isolément aux rives de la Plata. Les affaires de ce pays sont en ce moment l'objet de négociations entre l'Angleterre, la France et le Brésil. La chambre comprendra que je dois garder le silence sur l'état dans lequel sont ces négociations; mais je puis affirmer que rien ne se fera sur les rives de la Plata sans le concours de la France et de l'Angleterre.

M. BEUGNOT. Après avoir rappelé l'art. 5 de la charte, qui promet d'établir la liberté religieuse, s'étend longuement sur les discussions qui se sont manifestées dernièrement entre le gouvernement et le clergé.

Il se plaint de la manière dont on agit à l'égard d'un prélat, qui trouvant quelques tendances dangereuses, les signale à son clergé, en donnant à cette censure une forme usitée. Il use de son droit, il remplit un devoir, mais il surgit des réclamations; on l'accuse de froisser les libertés gallicanes; et le gouvernement frappe l'acte du prélat d'un appel comme d'abus. Je demanderai ce que peut être cet appel dans un pays où le clergé n'a pas de biens qui lui soient propres. J'admets en tout l'intervention du gouvernement, mais je ne l'admets pas toujours en matière dogmatique. Le gouvernement entre dans une voie singulière, il tend à se faire théologien. Cependant nous avons toujours entendu déclarer que l'État était laïque; car, s'il se fait théologien, il se fait catholique; que deviendrait alors la liberté promise? Il faudrait laisser aux différents dogmes l'examen de leurs doctrines.

Avec les mesures que l'on met en vigueur, on croit arrêter le mal: c'est tout le contraire, on attise le feu et on n'apaise rien. Cette intervention n'a d'autre résultat que de rendre les querelles plus vives.

L'orateur se plaint surtout de ce qu'on a introduit le dogme dans la loi; car enfin le jugement rendu est un jugement dogmatique.

L'orateur, revenant sur la discussion qui a eu lieu dans la chambre des pairs, à l'occasion de la loi sur l'enseignement secondaire, fait l'historique de la religion, et rappelle les droits du clergé. Il revient ensuite sur l'affaire de M. l'archevêque de Lyon; il ne peut comprendre l'intervention du gouvernement dans de pareilles matières. Il cherche à établir qu'en mettant au jour son amendement, le prélat n'a fait qu'user d'un droit, et de ses moyens

---

— Et puis, parlez de l'inexpérience de la jeunesse?

— Il ne faut pas oublier que Mme Honorine a été élevée au couvent.

— Et qu'elle a reçu les instructions de la comtesse: Bon sang ne peut mentir.

— Plus bas, messieurs, de grâce plus bas, interrompit Marquier, effrayé d'entendre les voix des trois interlocuteurs s'élever insensiblement. Songez que si l'on savait...

— Ainsi, vous êtes décidément le dieu du temple? demanda de Rostac, qui ne pouvait cacher son étonnement.

Marquier sourit d'un air de fatuité.

— Permettez, cher ami, dit-il, en promenant autour de lui un regard précautionneux; vous comprenez que ce n'est pas à moi de déclarer... d'autant que j'ai toujours été cité pour ma discrétion. C'est à vous de juger s'il y a des preuves suffisantes....

Jusqu'à ce moment de Gausson avait tout vu et tout écouté dans une immobilité complète. La surprise d'abord, puis la douleur et l'indignation avaient pour ainsi dire suspendu en lui la faculté de l'action. Arraché à sa méditation exaltée par l'étrange révélation qui venait d'avoir lieu, il se trouva dans la position du fumeur d'opium qui s'éveille subitement d'un rêve enchanté pour se retrouver dans sa fange et dans sa misère. Cependant, au milieu même de ce vertige, aucun doute injurieux pour Honorine ne s'éleva en lui; il ne pouvait comprendre, mais il ne soupçonnait pas. Ce fut seulement en entendant les dernières paroles prononcées par Marquier que la présence d'esprit lui revint. A cet aveu détourné qui proclamait le déshonneur d'Honorine, il se leva comme réveillé en sursaut.

— Non, je n'accepte point la preuve, dit-il vivement.

— Tiens, Marcel nous écoutait, s'écria d'Alpoda.

— Je ne l'accepte point, continua de Gausson avec une gravité impérieuse, et si M. Marquier est un homme d'honneur, il rétractera ce qu'il vient de dire....

— Moi!... je n'ai rien dit, interrompit le banquier effarouché. J'ai au contraire protesté de ma discrétion....

— La discrétion suppose un secret à cacher, Monsieur, reprit impétueusement Marcel, et ce secret n'existe pas... Ne vous armez point d'une prétendue réserve qui en dit plus que la parole; le silence peut aussi calomnier.

— Permettez, balbutia Marquier d'un ton embarrassé qu'il eût voulu rendre conciliant, ce n'est point ma faute si ces messieurs ont vu...

— C'est juste! fit observer de Rovoy en s'adressant à Marcel. Vous oubliez la lettre, mon cher.

— Toute la question est là, continua d'Alpoda.

— Sans la lettre je douterais comme vous, acheva le vicomte.

De Gausson regarda les trois jeunes gens. Il est des inspirations que rien ne peut expliquer, et auxquelles nous obéissons pourtant avec une irrésistible confiance, élans sublimes ou folles témérités, selon les chances et selon le succès, mais toujours également subites, également inattendues pour nous-mêmes. De Gausson se sentit emporté par un de ces mouvements pour ainsi dire involontaires. En entendant les doutes exprimés sur la lettre que Marquier venait de remettre, il fit un geste de résolution, quitta brusquement le groupe de jeunes gens, s'approcha d'Honorine, qui tenait toujours à la main le carnet d'ivoire, et le lui demanda à haute voix. La jeune femme le lui remit.

— Me permettez-vous de l'ouvrir, madame? demanda de Gausson, qui la regarda fixement.

— Pourquoi non? dit-elle en souriant.

— Êtes-vous sûre qu'il ne renferme rien de secret? insista Marcel.

— Vous n'y verrez que des titres de livres et des adresses, répliqua Honorine avec le même sourire.

De Gausson jeta un regard vers le groupe de jeunes gens, qui paraissaient stupéfaits.

— Alors, reprit-il, en ouvrant lentement les tablettes, si j'y trouve autre chose, ce ne peut être qu'à votre insu, et vous m'autorisez à tout lire.

— Bien volontiers.

— Même ce billet?

Il montrait la petite lettre du banquier. Celui-ci toussa convulsivement et lui fit des signes désespérés auxquels Marcel ne prit point garde.

— Un billet, répéta Honorine surprise, je ne sais ce que ce peut être.

— Et l'écriture même ne vous le fait point deviner? demanda de Gausson en montrant la lettre.

— Nullement, dit la jeune femme d'un ton si naturel et si calme que le doute même devenait impossible.

— Alors vous me permettrez de vous le faire connaître, reprit Marcel.

Et lançant un regard d'une froideur implacable sur Marquier, dont tous les traits exprimaient la colère, la honte et la peur, il commença lentement cette lecture.

Dès les premières lignes Honorine parut frappée d'étonnement, puis, comprenant tout-à-coup, elle arrêta de Gausson par un geste.

— Assez, s'écria-t-elle pâle et la voix tremblante, ce billet ne pouvait m'être adressé, monsieur; ce serait une injure trop grossière, trop lâche, et dont je ne puis soupçonner aucun de ceux que je reçois ici; il y aura eu quelque erreur.

— Sans aucun doute, dit Marcel avec intention; mais il était important qu'elle fût éclaircie. Maintenant que les apparences ne peuvent tromper personne, vous disposerez de cette lettre...

— Soit, dit Honorine, en la prenant avec un ressentiment dédaigneux; mais ne voulant point chercher qui l'a écrite et ignorant à laquelle des servantes de l'hôtel elle était destinée, je ne puis que la faire disparaître.

Elle tordit le papier et le jeta au feu.

Le banquier sur le front duquel perçait une sueur glacée, poussa un soupir de soulagement. De Gausson rejoignit le groupe.

— Vous avez gagné la partie, dit de Rovoy émerveillé de ce qui venait de se passer.

— Je le disais, bien, moi! continua le vicomte.

— Décidément Marquier est un fat, ajouta d'Alpoda désappointé.

De Gausson ne répondit rien, mais regardant ce dernier, il dit gravement.

— Je ne pars demain qu'à midi; jusqu'à cette heure je serai chez moi.

— Irez-vous? demanda le vicomte au banquier lorsque Marcel fut parti.

Pour toute réponse le petit homme prit son chapeau et sortit par une porte opposée.

Il espérait encore qu'Honorine n'aurait reconnu ni son style ni son écriture, et que le départ de Marcel le replacerait dans son ancienne position; mais lorsqu'il se présenta le lendemain à l'hôtel, on lui répondit que Mme de Luxeuil ne pouvait le recevoir, et le même refus se renouvela les jours suivants.

Il comprit que tout était découvert et que la jeune femme avait rompu avec lui sans retour.

Ce renvoi honteux non seulement trompait ses espérances, mais exposait sa vanité à la plus cruelle des humiliations. Toutes les félicitations qu'il avait précédemment acceptées, au sujet de sa réussite, se tournèrent forcément en condoléances et en moqueries. On savait maintenant qu'il n'avait été souffert si long-temps que grâce à son insignifiance même. Resté comme inaperçu, il avait été chassé le jour où il avait voulu avertir de sa présence!

Sa réputation amoureuse se trouvait ainsi compromise dès le début. Entré dans le royaume de la galanterie par la porte du ridicule, il ne pouvait plus y espérer de réussite, car les femmes du monde choisissent bien moins qu'elles n'imitent, et la plupart prennent un amant comme elles lisent un livre nouveau, non parce qu'il leur plaît, mais parce qu'il a plu à d'autres.

Cette conviction acquise par Marquier l'anima d'une violente rancune contre Honorine. Il s'arma de l'influence qu'il avait sur Arthur pour se venger par mille sourdes persécutions; il trouvait une sorte de joie à creuser plus profondément et plus vite le gouffre où ce dernier devait s'engloutir, dans l'espérance qu'il y entraînerait la jeune femme à sa suite.

De Luxeuil ne se prêtait que trop facilement à cette manœuvre. Saisi du vertige qui étourdit les glorieux, aux approches de la ruine, il se lançait chaque jour plus aveuglément dans la voie de perdition où il se trouvait engagé. Comme toutes les natures auxquelles, à défaut de sens moral, manque l'orgueil, il descendait insensiblement, et sans s'en apercevoir, de la corruption dans la bassesse.

Son mariage avait précipité cette chute. Aussi son indifférence pour Honorine se transformait-elle peu à peu en une sorte de haine. Honorine était tout à la fois un obstacle, un reproche et un contraste. Il trouvait d'ailleurs en elle, depuis quelque temps, une fermeté glacée qui aiguisait son irritation. Toutes ses sollicitations, tous ses ordres pour l'engager à recevoir de nouveau Marquier avaient été inutiles; il parut enfin y renoncer.

Cette trêve permit à Honorine de respirer. Le laborieux courage employé à se défendre l'avait tenue dans un état d'excitation qui l'avait épuisée. Incapable de rancune, elle déposa son hostilité dès qu'elle n'en eut plus besoin pour sa défense, et reprit, vis-à-vis d'Arthur, sa douceur inoffensive.

Soit que celui-ci fût réellement touché d'un oubli si prompt, soit qu'il éprouvât lui-même un besoin de repos, il se montra tout-à-coup plus bienveillant. Bientôt même, cette bienveillance commença à se traduire par des prévenances qui indiquaient une sorte de repentir; il évitait tout ce qui eût pu déplaire à Honorine, et montrait parfois, devant elle, des sentiments sympathiques dont l'expression semblait lui échapper. On eût dit qu'une révolution intérieure s'opérait en lui, à son insu et sous une influence invisible.

Honorine d'abord défiante, finit par croire à la possibilité d'un changement. Les nouvelles manières d'Arthur n'avaient en effet aucun de ces caractères d'exagération qui peuvent faire douter de la sincérité; elles étaient modifiées plutôt que changées; on eût dit une crise dont le résultat restait encore incertain et qui pouvait également avorter ou réussir.

(La suite à demain.)

[illegible]

[illegible] ils ont été invoqués par le clergé lui-même comme une garantie.

Et pour parler de l'époque actuelle, ne vaut-il pas mieux renfermer ces matières dans l'enceinte du conseil d'Etat que de les soumettre à l'agitation et à la publicité des tribunaux? Les véritables amis de la religion me comprendront, dit le ministre.

M. DE BARTHÉLEMY. Je partage en tout point l'opinion de M. le comte Beugnot. M. de Frayssinous passe pour gallican; eh bien! M. l'archevêque de Lyon n'a pas dit autre chose que M. de Frayssinous. Il a dit comme lui que les principes de la déclaration de 1682 étaient des opinions et non pas des articles de foi.

Quant aux articles organiques de l'an x, ils ont été proclamés par l'autorité civile, et ne font pas partie du concordat. Ils ne peuvent passer pour articles de foi. L'archevêque de Lyon les a condamnés, mais il les a condamnés avec le cardinal Caprara, qui protesta immédiatement contre eux, avec le Saint-Père, avec le roi de France lui-même, qui, en 1817, lors de la signature du concordat, les déclara abrogés, et vous voudriez empêcher M. l'archevêque de Lyon de protester contre l'opinion qui veut faire adopter ces articles organiques comme articles de foi!

L'orateur s'étonne qu'on fasse intervenir le conseil d'Etat en pareilles matières; et qu'on l'érige ainsi en une sorte de synode religieux.

M. PORTALIS. Messieurs, M. le garde-des-sceaux a rétabli les faits et les principes; j'aurai donc peu de choses à ajouter. Je présenterai néanmoins quelques observations à l'occasion de ce qu'a dit mon honorable ami M. le marquis de Barthélemy.

L'orateur combat les opinions de MM. Beugnot et de Barthélemy. Il pense qu'il s'agit plutôt des lois de l'Etat que des affaires du dogme. Sous le régime sous lequel nous vivons, la doctrine que l'usage abroge la loi serait le renversement de l'ordre social. Toute loi qui n'a pas été abrogée par une autre loi ne peut pas être abrogée par l'usage.

L'orateur soutient avec force le droit d'intervenir que l'Etat ne saurait abandonner lorsque le clergé sort des limites qui lui sont imposées par la loi. Qu'on y réfléchisse, ce droit est précisément celui qui appartient aux individus, celui de se défendre. C'est par ce droit que la société peut elle-même se gouverner, et c'est encore par lui que l'Etat peut repousser les empiétements du pouvoir spirituel. Ce droit, messieurs, l'Etat l'exerce en vertu des articles organiques, grâce auxquels on aurait pu reconstituer la religion en France.

L'honorable pair, après avoir théoriquement posé les principes généraux de la matière et après avoir fait l'historique de cette question depuis la promulgation de la déclaration de 1682 jusqu'à nos jours, arrive aux détails, et applique les principes généraux qu'il vient d'énoncer à la question dont il s'agit. Il établit que le concordat n'a pu être conclu qu'à la faveur des articles organiques; qu'en outre ces articles sont restés comme loi de l'Etat. Il rappelle que sous la Restauration le conseil d'Etat a été saisi d'appels comme d'abus, et soutient que depuis 1830 les articles organiques n'ont pas pu perdre de leur force; ce qui justifie l'appel comme d'abus dans l'affaire de M. de Bonald.

Il s'étonne de l'inquiétude que professent quelques personnes pour les articles organiques. Mais elles devraient se souvenir, dit l'orateur, que c'est aux articles organiques que l'on doit le rétablissement de l'Eglise en France.

M. DE MONTALEMBERT. Il y avait une Eglise en France avant les articles organiques.

M. PORTALIS. Il y avait des prêtres épars sur la surface du pays; mais il n'y avait point d'Eglise établie.

DE TOUTES PARTS. C'est vrai!

L'orateur s'attache à démontrer que les articles organiques ont toujours été conservés comme loi de l'Etat. En 1825, un arrêt de la cour royale proclamait cette grande vérité. Les appels comme d'abus ont toujours suivi leur cours, et moi-même, dit M. Portalis, j'ai été devant le conseil d'Etat, et sous la Restauration, rapporteur de graves affaires de ce genre.

Depuis 1830, depuis les nouveaux principes proclamés par la charte, les articles organiques ne pouvaient qu'avoir acquis une force nouvelle. Aussi y eut-il plusieurs [illegible] évoqués devant le conseil d'Etat, et cela [illegible] (Mouvement.)

Oui, beaucoup de [illegible] du [illegible] ont appelé des décisions de la justice inférieure devant le [illegible] ont invoqué le bénéfice des articles [illegible] l'appel comme d'abus.

Quant à la déclaration de 1682, vous connaissez son origine. Elle émanait d'une assemblée d'évêques; Louis XIV la trouva favorable à la paix publique et lui donna force par un édit.

Depuis cette époque elle a toujours fait autorité, elle a toujours pris place dans nos codes, et l'attaquer c'est attaquer la loi. Le gouvernement a donc fait son devoir, en déférant au conseil d'Etat le mandement de M. le cardinal et archevêque de Lyon.

M. DE MONTALEMBERT. Je n'ai pas la prétention de forcer la chambre de m'écouter, quand elle témoigne son impatience de terminer cette discussion. Mais, je dois le déclarer, c'est un devoir pour ma conscience et pour mon cœur de protester contre ces étranges doctrines. Je le répète, c'est un besoin pour moi de protester contre les étranges doctrines émanées de M. le ministre des cultes, et appuyées à cette tribune par les orateurs qui lui ont succédé.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix les articles du projet, qui sont adoptés.

La chambre passe au scrutin secret sur l'ensemble du projet de loi; en voici le résultat:

Nombre des votants, 155; boules blanches, 111; boules noires, 44.

La chambre adopte.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 7 mars.

MM. Darnaud et Dezeimeries écrivent pour demander un congé.

Il est déposé une pétition des habitants de Saint-Amand (Lot) contre le prélèvement du dixième exercé par l'Etat sur les recettes de l'octroi.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi relatif aux pensions de retraite.

La chambre, réservant les art. 24, 37, 38, 39, 40, 41, 42 et 43, passe à l'art. [illegible]

TITRE IV. — *Liquidation et concession de pensions.*

Les art. 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55 et 56 sont adoptés sans discussion.

M. FÉLIX RÉAL, rapporteur, rend compte de plusieurs renvois faits à la commission. Il propose de mettre dans le tableau A, au lieu de ces mots: « Les inspecteurs des prisons [illegible] inspecteurs généraux, etc. [illegible] adopté.

[illegible]

[illegible] de M. Gentry

[illegible]

être accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10; chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du comptoir central de la librairie, qui, tous, reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

FAITS DIVERS.

Hier, M. le contre-amiral Dupetit-Thouars a été reçu par le roi.

— Le grand banquet offert par les notabilités commerciales à M. le maréchal Bugeaud duc d'Isly, et auquel doivent prendre part MM. le duc de Nemours, le prince de Joinville, le duc d'Aumale et le duc de Montpensier, aura lieu le dimanche 16 de ce mois, dans la salle de la Bourse, et non à l'Opéra, comme on l'avait d'abord annoncé.

— Par suite de la nomination de M. Cayx aux fonctions d'inspecteur-général des études, le collège du 2e arrondissement électoral du département du Lot est convoqué à Cahors pour le 5 avril prochain, à l'effet d'élire un député.

— Une ordonnance du roi, en date du 2 mars, porte qu'il sera provisoirement perçu sur les canaux construits aux frais de l'Etat, latéralement aux rivières navigables, les mêmes droits de navigation que ceux qui sont établis sur ces rivières.

— On consulterait vainement les annales parisiennes pour trouver à pareille époque d'aucune année, un froid aussi vif et aussi persistant que celui dont nous souffrons depuis quatre jours.

A minuit les thermomètres marquaient 6 degrés 3/4° et à six heures du matin 7 degrés 03.

Sur la butte Montmartre et au nord, le thermomètre marquait 11 degrés à 5 heures 1/2 du matin.

— Dans quelques jours, M. le maréchal Soult, président du conseil des ministres, atteindra sa 80e année. Le maréchal est né le 29 mars 1765, huit ans avant Louis-Philippe.

— Le département de la Meuse vient de perdre un de ses plus honorables citoyens.

M. Franchot, membre du conseil général et juge de paix du canton d'Ancerville, est mort presque subitement, âgé de 68 ans. Administrateur bienveillant et juge intègre, sage et modéré dans ses opinions politiques, il ne se passionnait que pour le bien public et vivait heureux de celui qu'il pouvait faire en particulier.

M. Franchot laisse un fils inconsolable, maire de la commune que lui-même administra gratuitement pendant plus de trente ans et qu'il vivifia par des monuments aussi remarquables qu'utiles.

Jamais magistrat ne fut plus populaire et ne rendit plus de services à son pays; aussi de toutes parts la douleur publique s'est-elle associée au deuil d'une nombreuse et honorable famille.

— Un ouvrier tailleur, M. Benjamin Bessède, a publié à La Rochelle un volume de poésies intitulé *les Eglantines*. — Le jour même où l'*Union* de Saintes consacrait un feuilleton flatteur à cette publication, on y rendait compte du procès qu'elle a valu à l'auteur. Double bonne fortune pour le poète. Dans le même journal il a trouvé le jugement de la critique et celui de la cour d'assises. Le verdict des jurés lui a été aussi favorable que celui de la feuille saintaise.

M. Bessède a été défendu avec autant d'esprit que de verve par Me Condin, l'un des rédacteurs de l'*Union*.

Lorsque M. Bessède fut interrogé par le juge d'instruction, voici comment il caractérisa lui-même la pensée et le but de son livre; nous citons d'après un procès-verbal:

« L'auteur dit qu'il a voulu déverser le blâme sur un ministère qui a » fait descendre la France du rang élevé où elle était placée; qu'il a fait » ressortir la nécessité d'appeler les riches et les travailleurs sur le ter» rain de l'organisation du travail, afin de donner plus de sécurité aux » riches et plus de bien-être aux masses. »

Voici quelques vers extraits des *Eglantines*:

Des riches et des grands je fronde les travers...
Je combats constamment leur affreux égoïsme.
Voilà ce qui pourra soulever des colères
Et faire critiquer mes rimes populaires;
Mais, dussé-je tomber sous les coups ennemis,
On me verra toujours parmi les insoumis
Réclamer tous les jours et sous toutes les formes,
Dans l'état social de profondes réformes.

Tant que dans ma poitrine un cœur palpitera
Et que de nos malheurs la cause existera;
J'en jure devant Dieu, qui lit dans ma pensée,
On me verra toujours, sentinelle avancée,
Défendre le drapeau que j'arbore aujourd'hui,
Ou mourir, s'il le faut, en combattant pour lui.

Il y a donc aujourd'hui, dans les classes prolétaires, des exploités qui sentent et écrivent, comme les Poncy, les Lapointe, les Bessède. Quand le peuple est assez avancé pour produire de tels organes, la tâche d'un gouvernement qui prétend s'enfermer dans un système immobiliste est difficile et rude, car les masses peuvent le juger désormais. De dures déceptions seraient réservées à ceux qui n'apprécieraient point la portée de semblables manifestations.

— Un magistrat disait dernièrement: il est rare qu'un procès criminel ou correctionnel ne résume pas toute la société. Ce mot est vrai. Il était surtout vrai hier. Qu'avons-nous vu devant le tribunal de la 6e chambre? C'est à douter de la réalité. Nous avons vu un père, accompagné d'un pauvre enfant de neuf ans, petit, chétif, difforme, déclarer qu'il lui était impossible de gouverner son fils et supplier les juges de l'enfermer dans une maison de correction dont les tortures suppléassent à l'insuffisance paternelle.

Mais, dira-t-on peut-être, les instincts d'Alexis Lagarde sont de ceux [illegible]

Nous avouons franchement notre surprise en présence d'une aussi rigoureuse décision. Nous avouons aussi que la société, telle qu'elle est, n'oppose, la plupart du temps, que des mutilations cruelles, des étouffements barbares, à ces vivaces organisations qui, au sortir du berceau en quelque sorte, réclament opiniâtrement de l'air, du soleil, de l'action, l'emploi de leur force et la dépense de leurs facultés... Mais il est permis de se demander si, placé dans un milieu où ses essors eussent été utilisés, Alexis n'aurait pas pu devenir un sujet remarquable. Gagnera-t-il à être ainsi éloigné de sa famille, quelque insuffisante qu'en ait été la direction? Nous en doutons. On sait trop ce que sont ces maisons de correction où la légèreté devient vicieuse, où le vice se façonne au crime, où le criminel s'habitue à l'endurcissement, où la répression ne conduit enfin qu'à la plus épouvantable dépravation.

Pourquoi le pauvre enfant n'était-il pas plus coupable? Un degré de plus sur l'échelle des délits, et il aurait été envoyé à la colonie de Mettray. Là, du moins, un régime salutaire aurait rendu providentielle la sévérité des juges!...

— Un détenu de la prison de Rennes vient de s'évader malgré les innombrables difficultés qui s'opposaient à son succès; on n'a pu le rejoindre. Un journal conservateur de l'endroit écrit à cette occasion la naïveté suivante:

« Cet homme, quoique grêle, est très dangereux, car il n'a ni argent, » ni vêtement; il ne reculera donc devant aucune tentative pour s'en » procurer!... »

Les hommes ne sont donc dangereux que quand ils sont misérables!...

L'aveu est bon à recueillir.

— « Il vient de se passer à la maison centrale de Clairvaux, dit le *Journal du Cher*, un fait des plus étranges. Une détenue demanda à se confesser à l'aumônier de la maison. Après les préliminaires d'usage, cette femme, au lieu de l'entretenir de ses péchés, se mit à lui parler de la passion qu'elle avait conçue pour lui, et avant que le confesseur fût revenu de la stupéfaction qu'une déclaration aussi inattendue devait lui causer, elle ouvrit la porte du confessionnal et se précipita à bras ouverts sur l'abbé qui se mit à appeler à son aide. Heureusement les gardiens de service vinrent prêter main-forte au prêtre... » —

— Un acte de sublime dévouement est raconté aujourd'hui par les journaux belges:

« Il y a neuf ans, le nommé Heynen, aujourd'hui âgé de 64 ans, et sa femme Marie Troclet, qui est sur le point d'atteindre sa 70e année, tous les deux généralement connus à Chimay sous le nom des époux Cobus, recueillirent six petits enfants que leurs parents, réduits à la misère, avaient abandonnés. Six enfants sont toujours une charge, même pour des personnes qui sont dans l'aisance. Mais combien cette charge devait être lourde pour les époux Heynen qui n'avaient d'autre ressource qu'une pension de deux cents francs! Les bons cœurs ne calculent pas: cet excellent couple prodigua tous les soins imaginables à leurs six enfants adoptifs dont le plus âgé n'a que douze ans: la pension de deux cents francs n'y suffisant pas, comme on peut se le figurer sans peine, Heynen et sa femme vendirent peu à peu leur mobilier, fruit de longues économies; ils imposèrent à leur vieillesse de dures privations auxquelles ils n'étaient plus habitués. Depuis neuf ans, ce dévouement ne s'est pas démenti un instant: aujourd'hui les enfants abandonnés sont de leur part l'objet des mêmes attentions, du même dévouement. L'attachement des vieillards s'est accru encore en proportion de ce que ces petits malheureux leur ont coûté de sacrifices.

» La ville de Chimay, témoin de tant de vertu, n'a [illegible] devoir se borner à une admiration stérile. Plusieurs habitants honorables auxquels tous les membres du conseil communal ont voulu se joindre, viennent d'adresser au roi, dont les sentiments généreux sont bien connus, une pétition tendante à ce que S. M. daigne, par une marque publique de sa munificence, récompenser dans les époux Heynen un dévouement qui honore le pays et l'humanité. »

— Avant-hier, un acteur de Bruxelles qui avait à se plaindre de la critique d'un journaliste, a accosté l'écrivain dans un café et l'a étrangement maltraité. L'artiste a été mis en état d'arrestation. —

— Une feuille allemande annonce que le gouvernement saxon a l'intention de suivre l'exemple donné par la Prusse, Bade, le Wurtemberg et Brunswick, et d'établir dans toute l'étendue du royaume des écoles d'agriculture.

— La Société géologique de Londres vient de recevoir de Calcutta le squelette fossile complet, avec sa carapace, d'une tortue monstre de l'espèce de celles qui jouent un si grand rôle dans la mythologie des Indous.

Ce squelette qui est le seul de son genre qui existe encore en Europe, a été trouvé au pied de l'Himalaya, dans une couche d'argile qui renfermait aussi des débris fossiles d'ossements de mastodontes, d'hippopotames, de rhinocéros, etc. Sa longueur totale est de dix-huit pieds sept pouces, et celle de sa carapace est de douze pieds trois pouces, mesure anglaise.

— Un voyageur a vu les Hindous s'infliger le tcharoch-poudjah, horrible supplice auquel ils se condamnent en expiation de leurs péchés. Il raconte ainsi, dans le *Sémaphore* de Marseille, l'affreuse scène dont il a été le témoin:

« J'avais devant les yeux, à des distances rapprochées, de longs mâts qui se couronnaient de flottantes banderoles. Des leviers mobiles étaient fixés au haut des mâts; à l'extrémité des branches de ces leviers étaient attachées deux cordes, dont l'une se terminait par deux crochets de fer. Ces leviers figuraient assez bien les bras allongés d'un télégraphe.

» Les cris impatients de la foule appelaient le spectacle, qui tardait au gré de ces fanatiques bronzés: ces Hindous, si calmes, paraissaient éprouver d'une manière fébrile le besoin de voir leurs péchés expiés par le supplice volontaire que des victimes allaient [illegible] s'imposer. L'assemblée ressemblait à une mosaïque vivante: des Chinois à longue queue, des Siamois, des Persans aux vêtements bariolés, des [illegible], des Béloutchis, des Malais aux dos bronzés, des Européens en frac, des ladies protégées par de frêles ombrelles, se faisaient remarquer dans cette mer de têtes, d'épaules sur lesquelles la curiosité et l'attente promenaient de longues ondulations. Les éléphants avaient, seuls, une contenance grave et gardaient une pose immobile. Enfin, un des leviers, fixé sur le plus haut des mâts, commença à s'ébranler: des Indiens avaient saisi une des cordes, tandis qu'un fakyr, vêtu seulement d'une sorte de jupon blanc qui laissait complètement nus son dos et sa poitrine, s'était approché de l'autre corde à l'extrémité de laquelle se faisaient voir, comme des dents de tigre, deux

L'examen oral roulera d'abord sur les idées émises dans le Mémoire, et pourra s'étendre ensuite à toutes les parties de l'agriculture sans en excepter l'économie du bétail.

Depuis quelques années les instituts agricoles ont formé un certain nombre d'élèves fort distingués dont la plupart restaient, malheureusement, sans emploi ; nous félicitons M. le ministre de l'intérieur d'avoir un peu empiété sur les prérogatives naturelles de son collègue de l'agriculture, en se chargeant d'ouvrir une carrière honorable à ces jeunes talents; ils comprendront, nous en sommes sûrs, toute l'importance sociale de la mission qu'on veut bien leur confier, et les plus habiles d'entre eux se feront un point d'honneur de répondre à l'appel du gouvernement.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 7 MARS.

Le *Journal des Débats* pousse de profonds gémissements sur les scènes déplorables qui ont signalé la séance d'hier. «Pourquoi faut-il, s'écrie douloureusement le *Journal des Débats*, que ces scènes se soient passées à la chambre des pairs ? Comment se fait-il que celle des deux chambres qui a toujours donné l'exemple du calme et de la dignité parlementaire, ait été tout à coup arrachée à ses habitudes ? Comment se fait-il qu'un des hommes qui ont le plus honoré leur carrière politique par la modération et la gravité de leur caractère, comment se fait-il que M. le comte Molé lui-même se soit oublié jusqu'à descendre aux personnalités les plus amères et les moins excusables ? »

Le *Commerce* résume ainsi les incidents de la séance :

« Premier incident. M. de Cubières avait prononcé au milieu d'une indifférence générale un discours, d'ailleurs assez commun dans le fond et dans la forme, dirigé contre la politique du ministère. M. le maréchal, ministre de la guerre, a pris la parole, non pour réfuter son discours, mais pour l'attaquer dans sa personne avec une dureté, une crudité de langage qui a péniblement affecté tous les auditeurs. M. le maréchal Soult l'a accusé de porter un masque et de l'avoir trompé ; il lui a reproché d'avoir laissé les affaires de l'administration de la guerre dans un désordre déplorable ; il a terminé par lui demander comment il pouvait prendre parti contre le cabinet lorsqu'il avait sollicité la faveur d'être employé activement. On eût dit vraiment l'admonestation d'un supérieur à un inférieur, d'un général à un aide-de-camp, d'un caporal à un soldat. Mais M. de Cubières a pris sa revanche.....

»Second incident. La destitution de M. de Saint-Priest a soulevé un débat analogue à celui dont la destitution de M. Drouin de Lhuys a été l'objet à la chambre des députés. A sa destitution, M. de Saint-Priest a opposé la nomination récente de M. de Salvandy au ministère de l'instruction publique. M. de Salvandy s'était éloigné du cabinet en plusieurs circonstances importantes, et notamment à propos du fameux vote de la flétrissure ; or, tandis que M. de Saint-Priest était destitué, non seulement M. de Salvandy ne l'était pas, mais on l'associait au pouvoir dont il s'était séparé.

»Troisième incident. M. de Salvandy est monté à la tribune pour se justifier ; mais l'ardeur de sa justification l'a poussé trop loin. Il a voulu répondre au discours prononcé hier par M. Molé. Il a dirigé ses coups.

[illegible] 3e 30. — Trèfle 1re 33 ; 2e 30. — Paille de blé 1re 27 à 28 ; 2e 25 à 26. — Paille de seigle 1re 30 à 34. — Paille d'avoine, 1re 44 ; 2e 38.

Halle aux veaux du 7 mars. — Veaux amenés 840, vendus 840 1,84-1,66-1,48. — Vaches amenées 96, vendues 90 1,28-1,10-0,98. — Taureaux amenés 2, vendu 2 0,92.

Marché de Sceaux, 6 mars. — Il a été amené 1436 bœufs et on en a vendu 1376 à 1,12-1,00-0,86. — Sur 51 vaches, 51 ont été vendues 1,04-0,92-0,80. — 538 veaux amenés 538 ont été vendus 1,80-1,64-1,48. — 6111 moutons, sur lesquels 6364 ont été vendus 1,42-1,24-1,06.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 6-7 mars. — Porcs amenés 787, 707 ont été vendus 1,10-1,00-0,90. — 589 veaux amenés, 589 vendus 1,70-1,60-1,50.

Marché de la Vallée du 7 mars. — Alouettes (la dizaine) 1 à 1,50. — Agneaux 8,00 à 25,00. — Bécasses 2,25 à 3. — Bécassines, 0,00 à 0,00. — Canards barbotteurs 1,00 à 2,00. — Canetons 2,50 à 3,75. — Chapons 2,00 à 5,50. — Chevreuils 00 à 00. — Dindes gras 7,00 à 9,00; do com. 3,25 à 6,00. — — Grives 0,00 à 00. — Lapins ou lapereaux 1,30 à 3,00. — Lièvres 4,00 à 5,50. Moutons Pré salé 00 à 00. — Oies grasses 6 à 7 ; do com. 3,75 à 5,00. — Perdrix grises 1,50 à 2,00. do rouges 3,00 à 3,50 — Pigeons bizets 0,30 à 0,45. Pigeons de volière 0,50 à 0,60 ; Pilets 0,80 à 1. — Pluviers 0,50 à 1,00. — Poules ordinaires 1,25 à 2,50. — Poulets gras 2,25 à 3,50. — Poulets communs 1,00 à 1,75. — Sarcelles 0,50 à 1,25.

VERSAILLES, 7 mars. — Foin 1re 41 à 46 ; 2e 33 ; 3e 30 à 35. — Paille de froment 25 à 28 ; do d'avoine 00 à 00. — Trèfle 32 à 38. — Luzerne 40 à 46. — Regain 33 à 35.

141 veaux ont été vendus de 1,50 à 1,00 le kil. sur pied.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 6 MARS.

DAVID DUVAL, marchand de chaussures, rue Saint-Marc, 6. Juge-commissaire, M. Riglet ; syndic provisoire, M. Pascal, rue Richer, 32.

Bourse du 7 mars 1845.

Le 3 p. 0/0 n'a pas eu de variation importante aujourd'hui. Ouvert à 20, il reste à 15.

Le détachement du coupon sur le 5 p. 0/0 avait d'abord produit un peu de hausse sur cette valeur, mais elle n'a pas tardé à baisser, et ferme à 117 80 ex dividende.

La hausse des chemins de fer a continué, surtout sur les Rouen et les Marseille. Le comptant était plus demandé encore que la fin de mois.

Après une courte stagnation, les fonds portugais ont monté depuis quelque temps, et aujourd'hui d'une manière considérable. Il y a depuis hier environ 3 francs de hausse.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Emprunt, 86 20, 25, 15. — Belge 1842, 106 3/4. — 2 1/2, 62, 65. — Société générale, 1625. — Naples, récépissés Rothschild, 105. — Espagne 3 p. 0/0, 41. — Comptoir Ganneron, 1110. — Zinc Vieille-Montagne, 5700, 6000. — Gaz français, 4850. — Anglais, 8800. — Belleville, 1650. — Lin Maberly, 680.

Obligation de Chemins non constitués : Bordeaux, 745, 750, 735, 747 50. — Vierzon, 890. — Boulogne, 700, 707 50. — Sceaux, 725. — Gand, 650, 660, 655. — Montereau, 630, 625.

A terme : Emprunt, 86 25, 20. — Espagne, dette intérieure, 34 1/2. —

[illegible]	[illegible]	[illegible]
Portug..... 64 3/4.		Orl. 1250, 1275 d. 20.
Mexic...... 36 7/8.	Rep. fin c. F. pr.	Rouen, 1200 d. 20.
Brésil...... » »/».	3 0/0, 2 1/2, 5.	Hâvre 1000 d. 20.
5 0/0 Holl. 99 »/».	5 0/0, 10.	Strasb. 330 d. 10.
2 1/2 do. 63 1/2.		
Rouen.... 44 1/2.	Bons du trésor.	
Orléans... 44, 60.		

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 88,00 à 00,00 ; courant du mois et avril, 89,00 à 90,00 ; 4 mois d'été, 95,50 à 95,00 ; 4 derniers mois, 100,00 à 102,00.

LILLE. — Colza, 82,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 88,00 à 00,00; courant du mois, 86,00 à 87,00; mai en décembre, 86,00 à 00,00; 2 derniers mois, 85,00 offert.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,50.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Nous appelons l'attention des amateurs d'horticulture sur l'important ouvrage dont la librairie H. Cousin vient de faire paraître une *livraison-spécimen*. — La CENTURIE DES PLUS BELLES ROSES est une de ces merveilleuses reproductions de la nature qui échappent à la froide analyse, et qu'il faut voir pour en apprécier tous les détails, pour en admirer l'harmonieux ensemble. — Le chiffre de cent variétés, en limitant le prix de l'ouvrage, le met à la portée de toutes les fortunes, et embrasse un choix assez vaste, assez complet pour ne rien laisser à désirer aux amateurs les plus avancés, aux artistes les plus consciencieux. — Pour donner au public une idée de la rare perfection avec laquelle la nature a été imitée et pour ainsi prise sur le fait, l'éditeur a choisi pour l'un de ses specimen une rose blanche dont la délicatesse de tons, les nuances légères presque imperceptibles à l'œil nu, l'uniformité d'ensemble, ont été jusqu'à présent l'écueil de la plupart des peintres de fleurs. — Comme complément indispensable, l'ouvrage est accompagné d'un texte descriptif de toutes les variétés connues, avec l'indication des rapports qu'elles peuvent avoir avec les planches figurées.

Spectacles du 8 mars.

7 h. »/» OPÉRA. —
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Femme de 40 ans. Mari à la campagne.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Don Pasquale.
7 h. »/» ODÉON. — Représentation extraordinaire.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Le Porteur. Enfant. La Veille.
6 h. »/» VARIÉTÉS. — Mimi. Richelieu. Boquillon.
6 h. »/» GYMNASE. — Mme de Cérigny. Tuteur. Un Bal. Plus beau jour.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Parlez au portier. Nuit. Ugolin. Mère Michel.
6 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Lady Seymours. Cabrion.
6 h. »/» AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. »/» GAITÉ. — Les Ruines. Les Canuts.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. »/» COMTE. — Augusta. Polichinelle. M. Jean. Polka, Maison des fous.
6 h. »/» FOLIES. — Toutou. Rosière. Gamin. Cendrillon. Voyage.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

s'agit donc de rallier les éléments d'une majorité plus compacte et plus nombreuse, afin d'appuyer sur elle un pouvoir plus fort et plus durable.

Il n'est, suivant nous, qu'un seul moyen, c'est de proposer des idées, des solutions qui, en donnant toute garantie aux conservateurs, offrent quelque satisfaction aux esprits préoccupés, à l'intérieur, du progrès et de la liberté, à l'extérieur, de la grandeur et de la dignité nationales. De cette façon, sans décomposer l'ancienne majorité, on diminuerait sensiblement les éléments de l'opposition.

C'est pour cela que, en nous mettant au point de vue du possible, dans les conditions parlementaires du moment, et sans nous faire illusion sur la valeur absolue des changements projetés, nous verrions avec plaisir substituer au 29 octobre un Cabinet composé sous l'influence combinée de MM. Molé, Passy, Dufaure, Billault, etc.

Dans un article fait avec grand soin et d'un caractère très solennel, intitulé SITUATION, la *Presse*, constatant l'état d'affaiblissement du Cabinet, indique ce qu'il fallait, ce qu'il faudrait faire pour rétablir une majorité. Toute la politique recommandée par la *Presse* consisterait à pourvoir chacun des hommes importants qui appartiennent à la majorité, à donner à chaque individu une place et une pâture : à M. Guizot la présidence de la Chambre, à M. Duchâtel et à ses principaux collègues leurs portefeuilles saufs, en leur adjoignant simplement M. le comte Molé. Ce serait le clou qui en chasse un autre; voilà tout. Du reste, pas un mot sur un principe nouveau, sur une idée quelconque pouvant distinguer le Cabinet à former du cabinet en décomposition : rien que des satisfactions à l'amour-propre et à l'intérêt personnel.

En vérité M. Guizot, en annonçant les conférences acceptées par le ministère tory pour substituer au droit de visite un nouveau mode de répression de la traite, M. Guizot a, selon nous, plus offert aux Chambres que ne le fait la *Presse* aujourd'hui. Se taire sur les idées et les principes, tout réduire à des questions de places, d'honneurs et d'argent, tout demander à l'égoïsme individuel, c'est une triste théorie de gouvernement, et nous regrettons profondément de la voir étalée dans l'organe le plus intelligent du parti conservateur.

Mais pourquoi critiquons-nous la *Presse*? Elle ne fait que de l'histoire : elle raconte ce que tout le monde sait; elle constate ce qui est, ce qui n'a pas besoin d'être démontré; aussi la *Presse* s'en tient-elle à de simples assertions. Le principe de la coalition [illegible] au 29 octobre n'est pas suscitée par des motifs d'un ordre plus élevé ou moins personnels, que ceux qui sont attribués, avec toute vraisemblance, à l'opposition ardente, acharnée, extrême que fit M. Guizot au 15 avril? Notez bien encore que MM. Guizot et Molé passent généralement pour représenter ce qu'il y a de plus noble, en fait de convoitises ambitieuses, parmi les hommes du régime actuel!

En rendant compte du débat de la chambre des pairs, le *Commerce* s'exprime en ces termes :

« Que le conseil d'État ait condamné dans la lettre pastorale de M. de Bonald les attaques dirigées contre les articles organiques promulgués à la suite du Concordat, nous le comprenons bien; mais le conseil d'État venant imposer à un évêque l'obligation de penser comme le clergé de France en 1682, et de croire que le concile œcuménique mérite plus de foi que le pays, ceci nous semble une absurdité sans égale. Un tel arrêt serait tyrannique si on y joignait une sanction. Comme il n'y a pas de sanction, cela n'est que ridicule. »

Le *Commerce*, dans une intention certainement honorable et libérale, nous semble apprécier imparfaitement les éléments de l'arrêt porté par le conseil d'État.

La déclaration de 1682 est-elle, en effet, loi de l'État aussi bien que les articles organiques de 1802? M. le cardinal archevêque de Lyon a-t-il, dans un Mandement, abusant de l'autorité qu'il tient de l'État, attaqué la loi et provoqué à la méconnaître? Telle est la question tout entière. Supposer que le conseil d'État ait voulu imposer des dogmes, violenter les croyances, c'est faire confusion.

Les prélats ont le droit de discuter librement dans des livres, dans des journaux, dans des conférences, et de condamner telles ou telles opinions consacrées, telles ou telles dispositions législatives; mais il ne saurait leur être permis, dans leurs chaires ou dans les actes émanant officiellement de leur autorité, d'exciter à la désobéissance aux lois du royaume.

Pour nous, nous demandons pour tous, prêtres et laïques, la faculté très large d'exprimer leur pensée; nous voulons le libre examen sur toutes choses; mais nous ne croyons pas que cette liberté puisse aller jusque-là qu'un fonctionnaire de l'État, dans l'exercice même de sa fonction, travaille hautement à la méconnaissance et au renversement des lois.

Ce sont là des procédés, à vrai dire, d'un caractère révolutionnaire, qui malheureusement servent de prétexte aux mesures restrictives, et que les gouvernements, secrètement hostiles à la manifestation de la pensée, ne manquent jamais d'exploiter contre la liberté même.

[illegible] longtemps, une lutte [illegible] de l'esprit humain. Au seizième siècle, Luther et Calvin ont attaqué, au nom de l'interprétation individuelle des Écritures, la croyance superstitieuse et la morale corruptrice avec laquelle Rome tentait d'asservir les rois et les peuples. Au dix-huitième siècle, Voltaire et Rousseau ont employé l'arme de la logique et celle du ridicule pour déraciner les derniers préjugés ultramontains. Les philosophes et les encyclopédistes ont combattu, au nom de l'humanité, une conception théologique qui ne peut se traduire que par l'oppression intellectuelle et sociale. Les éclectiques du dix-neuvième siècle ont prononcé le mot d'*universalisme*, et nous avons vu les néo-catholiques chercher un dogme plus compréhensif et plus humain que l'ancien dogme ultramontain et jésuitique.

Comment donc se fait-il que le jésuitisme soit toujours là pour s'emparer, par l'éducation, des générations naissantes; pour les enlacer au milieu d'un bagage de gothiques préjugés dont chaque individu rejette ensuite le faix, et souvent avec douleur, dès son entrée dans le monde? Les superstitions jésuitiques ne sont-elles pas désormais jugées et condamnées? Par quelle étrange inconséquence les pères de famille et les États politiques consentent-ils à laisser inculquer aux jeunes générations des croyances prétendues religieuses que les pères de famille et les États politiques ne suivent pas, ne peuvent pas suivre?

En un mot, pourquoi y a-t-il encore des Jésuites? c'est-à-dire, pourquoi y a-t-il des hommes qui enseignent ce qu'ils ne croient pas, dont la pratique est entièrement opposée à la théorie? Pourquoi y a-t-il des hommes qui, de très bonne foi, pensent qu'il faut tromper le peuple pour le sauver? Pourquoi ceux-là mêmes qui sont allés le plus loin, soit dans la voie du protestantisme, soit dans celle de la philosophie, sont-ils souvent les premiers à croire que, pour le salut de la société, il faut mystifier, comprimer, jésuitiser les masses?

Voilà une des questions les plus intimes et les plus palpitantes de notre époque!.. Voilà le problème qui agite en ce moment la France, l'Allemagne, la Suisse, l'Europe entière! Résultat incroyable! le jésuitisme retrouve des forces dans ceux-là mêmes qui l'ont vaincu! O siècle de lumières et de progrès, comment t'expliqueras-tu ce phénomène?...

Le terrain a été déblayé, préparé; mais aucun germe fécondant n'y a été semé. L'esprit humain a conquis sa liberté; mais il n'a aucune conception théologique, aucun idéal qui puisse lui donner la foi, la religion. Cette situation est douloureuse; car le besoin d'un idéal religieux se fait d'autant plus sentir, qu'on a fait plus d'efforts pour se rendre libre. Alors l'esprit ne pouvant pas croire selon une foi nouvelle, se remet à croire selon la foi ancienne; le cœur ne pouvant pas aimer selon un amour

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS (1).

Troisième partie.

IV. LES DEUX LOGES.

De Luxeuil entra un matin chez Honorine un gros bouquet de violettes à la main.

— Je viens vous annoncer le printemps, dit-il en le lui présentant; l'offre n'est peut-être pas du meilleur goût, mais, tout-à-l'heure, je traversais à pied les ponts, j'ai aperçu ces fleurs, et je me suis rappelé votre préférence.

Honorine prit le bouquet en remerciant, et s'étonna qu'Arthur fût sorti de si bonne heure.

— C'est vrai, je me dérange, dit-il, voilà plus d'une semaine que je me couche le soir et que je me lève le matin.

— Vous persistez donc dans votre réforme? demanda Honorine en souriant.

— Plus que jamais, répliqua de Luxeuil. Je ne sais comment il s'est fait que tout-à-coup la vie à laquelle je me laissais aller m'a paru insupportable; mais désormais je croirai aux conversions. Il faut que la mienne soit complète, car savez-vous à quoi je pensais tout-à-l'heure en suivant les quais et en voyant bourgeonner les arbres des Tuileries?

— A quoi donc?

— A la campagne!

— Vous!

— Oui, madame; je me disais qu'au lieu de passer sa vie dans cette prison de pierre qu'on nomme Paris, esclave de mille plaisirs qui vous ennuient, il y aurait peut-être plus de sagesse et de bonheur à se faire une grande existence dans quelque beau domaine où l'on serait roi de sa propre existence.

— Quoi! vous pourriez accepter un pareil changement?

— Pourquoi non? il y a temps pour tout. On aime le tourbillon du monde pendant qu'il peut donner quelque émotion nouvelle; mais il vient un moment où l'on se lasse de tourner dans cette roue d'écureuil. Je sais bien que prendre un pareil parti serait se donner un ridicule éternel; il ne faudrait plus reparaître à Paris, mais, ma foi! on brûlerait ses vaisseaux.

— Parlez-vous sérieusement, s'écria la jeune femme?

— Très sérieusement, reprit Arthur. Vous êtes sans doute surprise de me voir de pareilles idées? c'est la faute de Dovrinski.

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844 au 11 janvier 1845, et les numéros du 13 février au 8 mars.

— Comment cela?

— Vous savez que la princesse Goriska, sa tante, avait acheté un domaine près d'Orléans; Dovrinski en arrive et m'a raconté des merveilles. Il paraît qu'il y a des bois où l'on peut chasser le sanglier: un lac, des prairies immenses! La princesse fait exploiter par son intendant et a établi elle-même des écoles où sont instruits les enfants du voisinage, des hôpitaux où l'on guérit les malades. A force de faire le bien, elle oublie ses propres malheurs; elle n'a plus le temps d'y penser; c'est une sorte d'empire qu'elle a conquis là-bas; elle s'est proclamée la reine des pauvres et des cœurs affligés.

— Ah! combien je lui envie sa conquête, s'écria Honorine, dont ce récit venait d'éveiller le rêve favori.

De Luxeuil qui parcourait la chambre s'arrêta.

— Vous la lui enviez, répéta-t-il gaiement; eh bien, pardieu! il faut la lui acheter.

— Que voulez-vous dire?

— La princesse Goriska est obligée de repartir pour la Lithuanie, où sa mère la rappelle; elle cherche un acquéreur pour son domaine.

— Se peut-il!... Et vous consentiriez?... Oh! c'est une plaisanterie.

— Non, dit Arthur sérieusement; ce serait un moyen de rompre avec le passé, et je le saisirais avec joie! Cela vous paraît trop sage pour être vraisemblable, n'est-ce pas; mais les plus grands étourdis ont leurs moments de réflexions. Quoi qu'on fasse, il vient un jour, une heure où l'on s'aperçoit qu'en suivant la grande route avec la foule des masques, on perd son temps. Alors, qu'une trouée s'ouvre à droite ou à gauche, on en profite; c'est une occasion à saisir : si on la manque, tout est dit, et on continue avec le tourbillon; mais, dans le cas contraire, on recommence une vie nouvelle.

— Et comment ces idées vous sont-elles venues? demanda Honorine, en regardant fixement de Luxeuil.

— Je vous l'ai dit, par suite de la rencontre de Dovrinski. Il m'a parlé avec un tel enthousiasme du bonheur de sa tante que j'y ai ensuite rêvé malgré moi; elle aussi avait épuisé les jouissances de Paris et allait périr d'ennui lorsqu'elle est partie pour ce domaine où elle a retrouvé tout un monde de plaisirs inconnus. Pourquoi n'aurais-je point le même bonheur qu'elle : on peut vivre pour soi seul et se moquer du reste tant qu'on y trouve son plaisir, mais, en définitive, on ne peut pas être fanatique de son égoïsme, et, quand il ennuie, je ne vois pas ce qui pourrait vous empêcher d'essayer autre chose.

Tout cela était dit avec une sorte d'embarras, comme si le besoin d'épanchement eût arraché à de Luxeuil ces aveux, et que ses habitudes d'esprit le rendissent honteux de les faire. Il y avait évidemment chez lui une lutte et un effort. Honorine en fut frappée.

— Il faut acheter le domaine de la princesse Goriska, s'écria-t-elle vivement.

— Vrai! dit Arthur en dressant la tête; ce projet vous sourit?

— Il m'enchante.

— Ainsi vous accepteriez la continuation de l'œuvre commencée par la tante de Dovrinski!

— Ah! ce serait pour moi un inexprimable bonheur. J'aurais enfin une occupation et un but.

Arthur la regarda.

— Oui, dit-il avec intention, ce sera pour vous un dédommagement, cela détournera votre pensée de votre propre situation... vous pourrez oublier...

Honorine voulut l'interrompre.

— Oh! vous avez raison, continua-t-il précipitamment, il vaut mieux ne point toucher à ce sujet, et cependant j'aurais tant à vous dire!.... mais plus tard... quand nous aurons commencé ensemble une nouvelle existence et que la communauté de l'œuvre accomplie nous aura rapprochés... car je veux prendre part à vos efforts, madame; je veux savoir s'il m'est encore possible de devenir bon à quelque chose... pourvu toutefois que vous ne refusiez point mon aide?

— Je vous la demande, dit Honorine d'un accent de douce cordialité.

— Alors tout est pour le mieux, reprit Arthur gaiement, je serai votre intendant, votre économe! on dit que les prodigues réformés sont excellents pour cela. Je tiendrai les comptes... Mais à propos de comptes nous recommençons ici celui que faisait Perette avec son pot au lait... Et l'argent nécessaire pour l'achat du domaine?

— Ah! mon Dieu! je n'y pensais pas! s'écria Honorine.

— J'y ai pensé, moi, reprit de Luxeuil; il suffirait de cent mille écus comptant, le reste se paierait plus tard.

— Mais comment trouver ces cent mille écus, objecta la jeune femme... Si je vendais quelques fermes?

— Ce serait un moyen, dit Arthur; mais lent, dispendieux et qui, de plus, tournerait à votre désavantage, car les fermes vendues n'appartiennent qu'à vous seule et le domaine acheté deviendrait une propriété commune; ce serait donc vous dépouiller à mon profit, ce que je ne puis permettre.

— Que faire alors?

— Offrir ces fermes pour gages sans vous en désaisir, et emprunter les cent mille écus. Notre séjour à la campagne nous permettra de réaliser bien vite des économies, avec lesquelles on pourra rembourser la somme due; de cette manière vous aurez acquis un nouveau domaine sans avoir engagé ce que vous possédez déjà.

La jeune femme approuva l'expédient, et il fut convenu que de Luxeuil s'occuperait sur-le-champ de *négocier l'emprunt* nécessaire.

Le projet qu'il venait de suggérer à Honorine répondait trop bien à ses aspirations pour ne pas s'emparer de tout son être. Pendant le reste du jour, elle ne put songer à autre chose. Comme toutes les femmes qui n'ont pu trouver dans l'amour satisfait l'emploi de leurs facultés expansives, Honorine éprouvait un immense besoin de charité; ce cœur, malgré lui refermé, eût voulu répandre sur tous le trop plein de tendresse qu'il n'avait pu vouer à un seul.

Puis, le changement survenu chez Arthur lui inspirait je ne sais quelle reconnaissance attendrie. A cet espoir de rencontrer un frère, là où elle avait eu jusqu'alors presque un ennemi, elle remerciait Dieu tout bas, elle se sentait plus confiante. Aussi, lorsque de Luxeuil revint le soir, en lui annonçant qu'il avait trouvé les cent mille écus, et que tout pourrait se conclure dans quelques jours avec la princesse Goriska, qui ar-

...ndus et des troupes vers le district de l'Aigle, cette mesure paraît avoir été déterminée par l'occupation du Bas-Valais et des bords du Rhône. On annonce que 2 000 hommes de la milice et des paysans du Haut-Valais se concentrent pour défendre le passage du Trient, en cas d'attaque. Les libéraux du Bas-Valais se sont réfugiés dans le district de l'Aigle, pour se soustraire aux vengeances du parti jésuitique.

La diète fédérale n'a pris encore aucune détermination. On sait que la majorité des cantons est contraire aux Jésuites. Car le mandat que reçoivent les députés est impératif, et leurs instructions sont tracées d'avance d'une manière irrévocable. L'opinion de la diète n'est donc pas douteuse. A l'heure qu'il est, l'intérêt du débat ne porte plus que sur le mode d'exécution. La proposition qui paraît avoir le plus de chances, a été présentée par le député de Berne. Elle consiste à nommer une commission de sept membres chargés de concilier les instructions diverses données aux députations, et d'en tirer un résultat pratique pour la question des Jésuites.

Dans la dernière séance de la chambre des communes, deux motions l'une de M. Bernal Osborne ayant pour objet de renvoyer à six mois l'examen du bill sur l'impôt du revenu, l'autre de M. Curtheis tendant à borner à deux ans la durée de l'*income-tax* ont été rejetées à une grande majorité.

En réponse à une interpellation de M. Trelawny, sir Robert Peel a déclaré que le gouvernement anglais présenterait prochainement un bill pour faire disparaître les exclusions civiles qui pèsent sur les Juifs, en ce qui concerne les priviléges municipaux et corporatifs.

Plusieurs députés se sont réunis aujourd'hui dans l'un des bureaux de la chambre, sous la présidence de M. Thiers, pour arrêter la marche à suivre dans la discussion qui s'ouvrira lundi sur la proposition des incompatibilités de M. de Rémusat. M. Saint-Marc-Girardin assistait à cette réunion préparatoire.

La chambre du commerce de Lille et les Chemins de fer.

Après avoir démontré que l'engouement de la spéculation causera une foule de ruines particulières, et que la fixation à long terme d'un tarif uniforme, lèse les intérêts du voyageur et de l'industrie, le Mémoire de la chambre du commerce de Lille continue de confirmer par l'autorité de l'expérience de ses auteurs, les considérations que nous avions précé...

...[d]ès aujourd'hui, au moyen des projets d'amélioration des voies concédées, pourra-t-il faire adopter par les chambres des lignes nouvelles, en concurrence avec celles établies, pour affranchir les populations du monopole et amener une modération forcée dans les tarifs. Pourra-t-il mettre à profit le fruit des recherches de nos ingénieurs dont la surveillance sur l'administration des chemins de fer sera plus passive encore que celle qu'ils exercent aujourd'hui sur les canaux concédés.

« Et que l'on ne croie pas qu'il y a de l'exagération dans le tableau que nous venons de tracer; consultons toujours les faits. M. le ministre des travaux publics n'a-t-il pas eu à négocier avec les compagnies d'Orléans et de Rouen, pour réparer des omissions au cahier des charges concernant le service postal? M. le ministre de l'intérieur n'a-t-il pas dû partager, avec la compagnie concessionnaire de ce chemin, le privilége, jusqu'alors exclusif, des communications télégraphiques? Le gouvernement n'a-t-il pas rencontré de la part de cette même compagnie une grande résistance, à l'occasion du prolongement du chemin de fer de St-Germain, pour l'application du système atmosphérique, résistance où l'intervention du conseil d'Etat est devenue nécessaire? »

La chambre de commerce de Lille ne dissimule pas, en terminant, les appréhensions que lui cause l'avènement de cette féodalité mercantile que nous avons tant de fois signalée, et qui se manifeste chaque jour par de nouveaux actes et par une perturbation plus grande dans la marche du gouvernement :

« Ce n'est là que le prélude, ce ne sont que les premiers symptômes d'une lutte qui ne sera sérieusement engagée que lorsque le gouvernement aura constitué définitivement le pouvoir naissant, qui prendra sa place au nombre des pouvoirs de l'Etat, et ne sera pas le moins influent. Lui aussi voudra inctire ses intérêts en balance dans les questions de dignité nationale, et si l'on tient compte de ce que les capitaux étrangers auront, dans la constitution de la plupart des compagnies, la plus large part, nous devons craindre de voir l'influence étrangère s'introniser dans nos assemblées délibérantes, et entraver les décisions commandées par l'honneur du pays. Il pourra bien se trouver là une triste compensation des avantages du concours des capitaux étrangers pour l'exécution de nos grands travaux publics, avantage dont cependant il ne faut pas s'exagérer l'importance en considérant que des capitaux réunis par la spéculation, se retirent lorsque le but de la spéculation est atteint et laissent souvent après eux des crises financières..... »

En lisant ce beau Mémoire de la chambre de commerce de Lille, nous regrettons que les autres chambres de commerce et les conseils généraux et municipaux n'aient pas cru devoir élever les mêmes protestations; car, en dehors de ces deux chambres, l'opinion est contraire aux mesures adoptées par le gouvernement; dans les chambres mêmes, c'est uniquement par faiblesse que la majorité flottante s'est laissé entraîner à un pareil abandon des principes de toute bonne administration.

Un nombre considérable d'ouvriers du port de Toulon, supposant qu'on voulait réduire les salaires, ont quitté leurs ateliers en masse le...

...comité vient de publier un long rapport dans les journaux de Boston, il est dit : »

« Le comité de la convention des ouvriers de la Nouvelle-Angleterre ... que le seul remède efficace contre le salaire décroissant et les autres ... de la concurrence anarchique des travailleurs, se trouve dans l'organisation du travail au moyen de l'association industrielle et l'union des classes ouvrières. Il faut que les bénéfices du travail restent entre les mains des travailleurs. Les ouvriers doivent être propriétaires des instruments du travail, et des terres et bâtiments où s'exerce leur industrie. Il faut qu'ils soient eux-mêmes propriétaires des matières premières qu'ils confectionnent, les vendeurs de leurs propres produits, afin de jouir des bénéfices de l'industrie. Nos grandes fabriques et nos grandes machines doivent être la propriété de ceux qui les construisent, et les bénéfices, au lieu d'être la proie du capital parasite et exploitateur doivent être la récompense du travail. Il faut que les ouvriers producteurs s'émancipent des intermédiaires du commerce, des oisifs, des marchands et des capitalistes. En deux mots, il faut que les fermiers, les artisans et tous les travailleurs utiles soient associés dans une même entreprise, et que les produits collectifs soient distribués à chacun selon sa proportion dans la puissance productrice. »

« Ensuite, le comité a proposé un plan provisoire d'organisation dans lequel on remarque les passages suivants : »

1° Nous, les soussignés, convenons entre nous, de nous organiser en société commanditaire pour former une association industrielle, corporative, et d'engager nos confrères de toutes les branches d'industrie à se joindre à nous. Nous nous proposons de substituer la coopération à la concurrence et de pratiquer la loi d'aimer notre prochain comme nous-même.

2° Nous pétitionnerons aux chambres législatives afin d'obtenir le droit et le privilége d'établir des caisses d'épargne corporatives, et de posséder la propriété collective par actions, jusqu'à concurrence de la somme de ... millions, afin de pouvoir combiner les intérêts du commerce avec le travail productif.

3° Nous constituerons des actions de 50 fr. et nous en disposerons en nombre suffisant pour pouvoir commencer des opérations pratiques.

La première chose à faire serait de construire un grand édifice ... dont le rez-de-chaussée pourra servir de magasins de toutes espèces, ... niers, etc. dans lesquels s'opèreront les transactions commerciales. Le premier étage servirait de salle de conférence, concerts, cours de sciences et arts, bibliothèque, musée, etc.; le second étage servirait d'ateliers de travail pour les métiers, tels que l'imprimerie, la fabrication de chaussures, chapellerie, habillements, la gravure, etc., etc.

« D'autres dispositions sont analogues à celles-ci, et le tout forme une espèce de plan mixte d'organisation, semblable aux plans proposés par les phalanstériens. »

Dans un autre journal de New-York, la *Tribune*, du 1er février, nous trouvons un article de trois énormes colonnes, qui rend compte d'une autre convention tenue à Boston pendant le mois de janvier; elle a duré plusieurs jours, et a eu pour objet l'organisation sociale, d'après la théorie de Fourier. Parmi les hommes...

---

rivait à Paris, elle ne put retenir une exclamation de joie et elle lui tendit la main.

Celui-ci se montra touché de ce témoignage d'affection, le premier qu'il eût reçu de la jeune femme depuis son mariage, et lui proposa, pour bien achever la journée, de la conduire au Théâtre-Français.

C'était une condescendance dont Honorine devait se montrer d'autant plus reconnaissante que, comme tous les gens d'un certain monde, Arthur avait témoigné habituellement un dédain affecté pour notre première scène littéraire! car c'est un signe remarquable et singulièrement concluant que cette répugnance de toutes les aristocraties pour les spectacles capables d'éveiller la pensée! A Rome, les patriciens abandonnaient les représentations de Terence pour écouter des joueuses de flûte ou des mimes habiles à imiter le cri des animaux; à Paris, l'élite du monde élégant déserte Molière, le sage Beaumarchais, Corneille, pour assister à un ballet ou pour entendre un *ut* de poitrine! c'est qu'aussi les spectacles lyriques satisfont les deux goûts dominants des classes oisives; la vanité et la paresse. Plus dispendieux, ils prouvent la richesse du spectateur; plus bruyants et plus splendides, ils occupent ses sens et laissent en repos son intelligence. Avec eux, on est moins exposé à ces appels qui réveillent spontanément la pensée, à ces émotions qui nous arrachent, malgré nous, à notre égoïsme; à ces leçons ironiques ou saisissantes dont notre conscience est involontairement gênée. La musique de théâtre n'a point de prétentions dogmatiques; elle n'enseigne pas; aidée des prestiges de la mise en scène, elle amuse, elle anime, elle caresse; mais sans rien nous demander; c'est une belle esclave qui chante, seulement pour plaire.

Mme des Brotteaux arriva au moment où Honorine allait partir et la suivit au spectacle, avec sa nonchalance habituelle, sans savoir où elle allait. En se trouvant aux Français elle jeta les hauts cris et déclara que c'était une trahison. Heureusement que son indolence prévenait les longues plaintes. Une fois assise elle retomba dans cette somnolence éveillée qui faisait sa vie, appuya son beau bras d'albâtre sur la balustrade et se mit à lorgner dans la salle avec distraction.

Quant à Arthur, il avait pris son parti et s'était placé au fond de la loge, bien décidé à ne voir ni à n'entendre.

Mais les vers de Molière et de Corneille, commentés par les applaudissements du parterre, l'associaient, malgré lui, à la représentation. Cherchant à y échapper, et, ramené sans cesse à une attention forcée, il éprouvait l'impatience que donnent les efforts infructueux.

De son côté, Honorine était tout entière au spectacle. Emportée d'abord par la tragédie vers cette atmosphère sublime où tout ce qui est petit dans l'humanité s'efface et où les hautes passions apparaissent toutes avec leur majestueuse simplicité, elle venait de redescendre, grace à Molière, au milieu du monde réel dont les vices se montraient à elle en personnifications vivantes. Au serrement de cœur enivré que donne l'admiration, avait succédé l'épanouissement joyeux qui naît de la gaieté sincère, lorsque M. Darcy entra dans la loge.

A sa vue, Mme des Brotteaux fit un geste de joie.

— Ah! enfin, voici quelqu'un! s'écria-t-elle.

— Je viens seulement de vous apercevoir, répondit le médecin en saluant, et j'ai cru d'abord que je me trompais. Par quel hasard vous trouvez-vous ici?

— Mme de Luxeuil a désiré venir, dit Arthur.

— Et je l'ai suivie sans savoir où j'allais, ajouta Hortense; c'est un vrai piége; croiriez-vous, docteur, que vous êtes notre premier visiteur?

— En vérité!

— Mais il est donc tout-à-fait abandonné ce théâtre?

— Mon Dieu, oui, dit M. Darcy, avec une fausse bonhomie; il ne vient absolument que du public. Vous voyez, tout est plein... Mais, comme vous dites, il n'y a personne.

— Et comment peut-on venir voir de vieilles pièces que tout le monde connaît!

— Ce sont les seules dont la critique ne dise point de mal.

— Nos auteurs ne font donc plus rien qui vaille?

— Rien, madame. Nous avons une douzaine d'hommes d'esprit chargés de donner cette nouvelle une fois par semaine à la France entière. Grâce à eux, nous savons qu'il ne s'écrit rien qui ait le sens commun, sauf leurs articles. La république des lettres est frappée de stupidité depuis qu'ils s'occupent de la régenter. Dieu sait pourtant que ce n'est point leur faute si les écrivains s'égarent! chacun d'eux connaît au juste la route du beau, et l'indique à tout venant: seulement, l'un dit de tourner à droite, tandis que l'autre recommande de tourner à gauche; de sorte que les plus sages passent tout droit sans les écouter.

— A la bonne heure, dit Mme des Brotteaux; qui s'intéressait médiocrement à cette tirade contre la critique; mais que la faute en soit à qui vous voudrez, on ne peut venir à ce théâtre. Voyez plutôt, pas une toilette! il semble que ces gens-là ne soient ici que pour écouter.

— En voilà au moins un qui est venu pour voir, fit observer M. Darcy, en désignant à Hortense un homme enveloppé dans un manteau, qui tenait les yeux fixés sur leur loge avec une persistance singulière.

Mme des Brotteaux tourna sa lorgnette du côté indiqué.

— Que regarde-t-il donc si fixement? demanda-t-elle.

Honorine qui, tout occupée des sentiments réveillés chez elle par la représentation, n'avait pris jusqu'alors aucune part à la conversation, fut pourtant frappée de ces derniers mots; elle tourna machinalement les yeux vers le point que lorgnait Mme de Luxeuil, et reconnut Marc.

Celui-ci remarqua sans doute qu'il avait été aperçu, car il quitta presque aussitôt la galerie. Mais son apparition ramena Honorine à des souvenirs et à des doutes déjà connus du lecteur. C'était la première fois qu'elle le revoyait depuis le jour où Arthur lui avait appris ce qu'il était, et cette rencontre lui causa un battement de cœur involontaire. Cet homme, quel qu'il fût, était lié à sa destinée par quelque nœud mystérieux qui l'effrayait et la rassurait tour à tour.

Elle se pencha en avant, après son départ, pour savoir s'il ne reparaîtrait point dans une autre partie de la salle. Mais toutes ses recherches furent inutiles.

Elle allait se retourner vers le théâtre, lorsque ses yeux rencontrèrent une main appuyée sur le rebord de la loge voisine. Au petit doigt brillait l'anneau incomplet, à chaton d'émeraude, qui lui avait été déjà présenté une fois.

Elle avança la tête et reconnut Marc, de l'autre côté de la cloison de velours qui séparait les deux loges. Il semblait lire à voix basse un journal qu'il tenait à la main; mais Honorine reconnut son nom confusément prononcé; elle tourna l'oreille de son côté, affectant de regarder la galerie opposée, et entendit distinctement ces mots :

— Il faut que je vous parle!... Si vous m'entendez sans que vos voisins s'en aperçoivent, levez la main...

Honorine hésita une seconde, puis leva la main.

— Je ne vous demande pas de confiance, reprit la voix d'un ton pressé... Je sais ce que vous devez penser de moi... Aussi je ne vous dirai point de croire, mais seulement d'écouter... Dans le cas où vos voisins m'entendraient, avancez votre éventail pour m'avertir.

Honorine fit le signe affirmatif convenu; Marc reprit, les yeux toujours fixés sur son journal :

— Il y a un complot formé contre vous!

Elle se retourna en tressaillant.

— Prenez garde! reprit la voix précipitamment; ne faites aucun mouvement qui puisse avertir que je suis là... il y va de notre salut à tous deux.

La jeune femme appuya le coude au bord de la loge et regarda vers le théâtre, en affectant un air indifférent.

— Votre mari ne se montre-t-il pas plus empressé et plus affectueux depuis quelques jours? demanda Marc.

Elle souleva la main.

— Et vous n'avez point deviné la cause de ce retour?

Honorine demeura immobile.

— Eh bien! la voici, reprit Marc plus vivement; M. de Luxeuil est père...

— Qu'est-ce donc que ce marmottage que j'entends à côté? demanda tout-à-coup Arthur.

Honorine avança vivement son éventail.

M. Darcy, qui était debout, se pencha en avant pour regarder dans la loge voisine. Marc continua les yeux toujours fixés sur son journal:

— ... Ce qui est une cause difficile, vu l'acharnement des partis dans la Péninsule. On vient encore de fusiller...

— C'est un bonnête bourgeois qui prend une leçon de lecture dans la gazette, fit observer le docteur, en reculant au fond de la loge.

Marc continua.

— ... De fusiller une douzaine de carlistes, et jusqu'à présent rien n'annonce la pacification...

Honorine retira son éventail; le lecteur retourna la feuille du journal, jeta un regard de côté et reprit rapidement :

— Il espère regagner votre confiance... obtenir de nouveaux sacrifices d'argent. Il l'a promis à la femme qui achève sa ruine. Je ne puis vous en dire davantage, la pièce va commencer; mais tenez-vous sur vos gardes, et surtout ne donnez aucune signature!...

L'entrée en scène des acteurs l'interrompit; il replia son journal, et, quelques instants après, Honorine entendit la porte de sa loge se refermer.

(*La suite à demain.*) ÉMILE SOUVESTRE.

— ERRATUM. L'Album mentionné hier à la fin de la Revue musicale est de M. et Mme *Jacques* Arago, et non pas Etienne, comme nous l'avons imprimé par erreur.

... provisoire où elle se trouve aujourd'hui. Aux yeux de la représentation nationale française, les traités de 1831 et 1833 sont finis ; et le ministère du 29 octobre a reçu l'ordre de négocier sur de nouvelles bases. Revenir à la surveillance exclusive du pavillon, comme l'indique le paragraphe de l'adresse de 1844, c'est trancher peut-être la question du droit de visite en matière de traite, mais ce n'est pas résoudre la question du droit de visite en matière de police des mers. La France, à l'exemple des Etats-Unis, peut très bien revendiquer, pour sa marine, la surveillance exclusive du pavillon français ; mais cela n'empêchera pas l'Angleterre d'exercer, sur les autres marines, le droit de visite à l'effet de constater la sincérité du pavillon commercial. La France se retirera-t-elle du débat, en abandonnant ces marines, ou déclarera-t-elle la guerre à la Grande-Bretagne? Ce serait abdiquer, ou refaire un passé désormais impossible. La France ne peut demeurer ainsi entre une lâcheté et une folie.

» Il n'y a donc qu'un parti à prendre, c'est d'organiser le droit de visite, au lieu de l'abolir ; c'est de rendre positif et social ce droit que l'Angleterre déclare naturel et imprescriptible. Nous venons d'exposer à ce sujet quelques idées : on peut trouver d'autres systèmes, proposer d'autres moyens ; que chacun cherche, que chacun discute, mais qu'on s'entende, à la fin, pour sortir des difficultés actuelles qui compromettent si gravement la sécurité du commerce et la paix européenne. »

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 8 mars.

MM. DE CARNÉ ET DE SEURIAN déposent des pétitions sur la liberté de l'enseignement.

La chambre s'occupe ensuite des parties réservées du projet de loi sur les pensions de retraite.

Un amendement de M. F. de Lasteyrie demandant que les professeurs de l'école des Beaux-Arts soient compris au nombre de fonctionnaires ayant droit à une pension n'est pas adopté.

MM. PASCALIS ET DELESPAUL demandent qu'on comprenne dans cette catégorie les commis-greffiers assermentés auprès des tribunaux de première instance et des Cours royales. — Rejeté.

M. DE SALVANLY demande qu'on y comprenne les secrétaires des facultés et les économes des collèges royaux et préparateurs des écoles de pharmacie. — Adopté.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères donne quelques détails sur le système de progression décroissante de la retenue sur les traitements des ambassadeurs et ministres plénipotentiaires depuis 20 jusqu'à 100 000 fr. Cette progression est établie parce que la retenue porte sur les frais de représentation aussi bien que sur le traitement, et que d'ailleurs la somme des retenues versées par ces agents dépasse de beaucoup la somme moyenne des pensions de retraite payées annuellement à ces agents.

M. BONNAIRE propose l'article additionnel suivant :

« Il suffira de vingt ans de service, avec 60 ans d'âge, pour les professeurs du Conservatoire de musique et de déclamation qui auraient passé ces vingt ans dans le service actif, et supporté la retenue pendant la même période de temps sans absence non autorisée. » — Adopté.

La commission propose la rédaction pour l'art. 25 du projet de loi.

« Les services rendus dans les colonies françaises par les fonctionnaires et agents civils envoyés d'Europe et appartenant au département de la marine et des colonies seront comptés pour 1|2 en sus de leur durée effective en tant que la durée du service total ne sera pas réduite de plus d'un 5e.

» Le supplément de traitement colonial ne compte pas dans l'appréciation du traitement moyen.

» Continueront à être régis par la loi du 18 avril 1831 les services militaires, fonctionnaires et autres agents civils dépendant du département de la marine et des colonies. » — Adopté.

L'article 30, relatif aux pensions des veuves, renvoyé à la commission, est adopté.

M. AG. DE GASPARIN critique, au milieu du bruit des conversations, les nombreuses exceptions posées dans les articles 34 et suivants. Ces exceptions sont conservées uniquement parce qu'elles existent, et elles auront pour effet d'empêcher l'unité de système et l'harmonie entre les différentes administrations de l'Etat.

M. FÉLIX RÉAL croit que l'unité de système réclamée par l'honorable préopinant, bien que désirable, est encore inapplicable aujourd'hui.

M. LACAVE-LAPLAGNE présente quelques observations dans le même sens et justifie les exceptions qui dépendent de son ministère.

M. MARTIN (du Nord) regrette que l'on n'ait pas conservé la caisse de la magistrature et demande l'adoption des articles du gouvernement préférablement à ceux de la commission.

M. FÉLIX RÉAL justifie les articles de la commission ; la preuve qu'elle est dans le vrai, c'est que M. de Gasparin lui reproche de n'avoir pas fait assez et M. le ministre d'avoir fait trop.

M. DEBELLEYME appuie les observations de M. le ministre de la justice. Il ne faut rien changer à ce qui existe, sous peine de porter un grave préjudice à la magistrature.

Art. 34. — « Pourra être admis à la retraite, sans condition d'âge, après trente ans de services effectifs, tout magistat exerçant les fonctions désignées à la section IV du tableau n° 3.

» La pension pourra être accordée après dix ans de services effectifs, lorsque des infirmités dument constatées rendront incapable de remplir les fonctions. »

Art. 34 (du gouvernement). — « Pourra être admis à la retraite, sans condition d'âge, après trente ans de services effectifs, tout magistrat exerçant les fonctions désignées à la section IV du tableau n° 3.

» La pension pourra être accordée après dix années de services effectifs, lorsque des infirmités dument constatées rendront incapable de remplir les fonctions. »

La commission propose de remplacer ces articles et les suivants par celui qui suit :

« Pourront être admis à la pension de retraite, sans condition d'âge, après trente ans de service, dont vingt ans avec traitement sujet à retenue,

» 1° Les magistrats de l'ordre judiciaire ;

» 2° Les agents extérieurs du département des affaires étrangères ;

» 3° Les membres de l'Université et les professeurs dépendant des départements de la guerre, de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce, et des finances, désignés au tableau n° 9 annexé à la présente loi ;

» 4° Les ingénieurs et les conducteurs embrigadés des ponts et chaussées et des mines, et les inspecteurs de la navigation ;

» 5° Les magistrats de la cour des comptes. »

L'amendement de la commission est adopté à la seconde épreuve.

M. PASCALIS propose un amendement qui n'est pas adopté.

Les art. 35 à 43, 47 à 60 de la commission sont adoptés sans discussion.

On passe ensuite au vote au scrutin secret sur l'ensemble du projet de loi.

Votants 180. Pour 33, contre 147. Le scrutin, annulé, sera repris lundi.

Lundi, à une heure et demie, discussion de la proposition sur les incompatibilités.

... Les premiers ouvrages et ... — Lorsque, au contraire, interrogé à propos de l'Oregon, sir Robert Peel a répondu avec une réserve extrême, quoique le récent vote du congrès des Etats-Unis attaquât les intérêts anglais bien plus profondément que l'incident Pritchard. D'où il faudrait conclure, dit la *Revue de Paris* que sir Robert Peel croit pouvoir se dispenser envers la France des ménagements dont il use vis-à-vis de la nation américaine.]

— Un correspondant parisien nous disait hier que le prince Tuffakin avait, avant de mourir, fait des dispositions testamentaires par lesquelles *deux* jolies femmes devaient se trouver bientôt en possession de sommes considérables. Deux ! on était modeste. Ce matin le *Siècle* assure que le grand seigneur moscovite a destiné des legs généreux à *trois cents*. Il paraît que ce prince Tuffakin était un original. Il avait surtout la manie de vouloir paraître jeune malgré ses soixante-douze ans.

Jusqu'à son dernier jour il a conservé un maître de danse et un maître d'armes. Trois fois par semaine, les deux personnages venaient remplir leur rôle dans cette comédie de la jeunesse. La scène avait lieu le matin, à l'heure où le prince donnait ses audiences. Un valet de chambre se présentait et disait :

— Monsieur, voici votre professeur d'escrime.

— C'est bien, répondait le prince ; préparez mes fleurets.

Puis il ajoutait comme par réflexion.

— Non, je ne suis pas en train, je ne prendrai pas leçon ce matin. Tenez, voici un cachet que vous remettrez au professeur et vous lui direz qu'il s'arrange pour me donner deux heures après-demain, car je veux réparer le temps perdu.

Avec le maître de danse c'était le même jeu.

Il était un autre chapitre sur lequel le prince se montrait d'une adorable jeunesse. Don Juan n'aurait pas été digne de lui tenir l'échelle. Aussitôt qu'une femme lui plaisait, il lui offrait de passer un testament en sa faveur. Il est rare que l'heureuse beauté n'acceptât pas et jamais non plus le prince ne manquait d'exécuter solennellement sa promesse en présence de toutes les autorités officielles désirables... Mais, dans le courant de sa vie, il a renouvelé son testament plus de quatre cents fois.

— On veut que la famille soit un sanctuaire impénétrable. De temps à autre, pourtant, surgissent de son sein des faits qui prouvent que ce sanctuaire n'est pas toujours celui du bonheur. Voici une série de ces faits affligeants qui suggèrent de tristes réflexions sur notre régime familial :

A Lyon, une jeune fille, belle, douce, charitable, aimée de tous, s'est tuée parce que sa famille s'opposait à son mariage avec celui qu'elle aimait.

A Lyon encore, un père, après avoir lâchement abusé de sa fille pendant cinq années, l'a rendue mère à l'âge de quinze ans. Il a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Un vigneron de Monthelon, nommé Charlemagne, a été condamné également aux travaux forcés à perpétuité pour avoir abusé de sa fille, enfant de seize ans, qu'il menaçait du poignard quand elle résistait.

Aujourd'hui, une mère a comparu devant le tribunal correctionnel de la Seine pour s'être livrée sur sa fille, âgée de quatre ans, aux plus inqualifiables cruautés. Elle a témoigné du repentir. On ne l'a condamnée qu'à quatre mois de prison.

En présence de pareils désordres, pourrait-on accuser encore d'être des utopistes et des rêveurs les hommes qui cherchent, dans l'association des ménages, un moyen pour prévenir le mal qui semble miner sourdement la base même de notre édifice social, la famille? En effet, n'est-il pas évident que ce qui fausse et pervertit le sentiment de famille, cette noble passion de la race et du sang qui a aussi sa valeur dans l'humanité, c'est l'isolement des ménages, c'est la concentration forcée dans le foyer domestique des intérêts et des caractères les plus divergents? Ne comprend-on pas que l'association des ménages et l'organisation du travail dans la commune, en apportant le grand jour de la publicité sur toutes les relations individuelles, en unissant les intérêts, en harmonisant les natures et les caractères, en développant l'honneur, les vertus sociales, la conscience et la moralité feraient cesser la cause de tous ces désordres et de tous ces crimes?

Le Christianisme a fait disparaître les dieux Lares et les Pénates de la société païenne ; il a aboli le droit de vie et de mort du père de famille ; il a donné à l'épouse et à la mère une sorte de sacerdoce familial ; il a ouvert le foyer antique à la vie communale et nationale. Eh bien! qui osera dire que le Christianisme ait attenté au sentiment de famille? Aujourd'hui, il faut porter la lumière et la liberté dans le ménage morcelé ; il faut associer les familles. C'est le seul moyen efficace de prévenir tous les désordres domestiques que la loi frappe quelquefois, et toutes les douleurs cachées que la loi ne peut atteindre. Cette transformation salutaire, loin de détruire le sentiment de famille, l'épurera et lui rendra une vie nouvelle.

— Dans le département du Puy-de-Dôme les jeunes filles ont l'habitude de se faire enlever par leurs amants, lorsque les parents gênent leur inclination. Huit enlèvements significatifs venaient d'avoir lieu, quand une charmante villageoise, âgée de moins de 16 ans, Michelle Ducrochet, supplia le bien-aimé de son cœur, Claude Laroche, de la ravir à son père qui s'opposait au mariage des deux amoureux, parce que le prétendant n'était pas assez riche. Claude Laroche obéit à sa Michelle ; mais le père de celle-ci fit arrêter Claude, qui a comparu ces jours derniers devant la cour d'assises de Riom. L'accusé ne pouvait avoir de meilleur avocat que son amante. Voici comment une correspondance particulière de Riom résume la touchante déclaration faite devant la cour par la pauvre enfant :

« La pauvre fille, vivement émue, répond à voix basse aux questions de M. le président, et lorsqu'elle s'asseoit sur le fauteuil destiné aux témoins, son émotion la fait tomber en défaillance. L'un des huissiers s'empresse auprès d'elle, sa mère accourt, un de messieurs les jurés, qui est médecin lui frotte le front et les tempes avec de l'eau froide. On la mène respirer vers une fenêtre. Peu d'instants suffisent pour lui faire reprendre ses sens. Elle vient de nouveau s'asseoir pour déposer.

» Pendant cet incident, Michelle Ducrochet excite ... l'auditoire. Son amant la regarde parfois avec un œil ... puis il baisse la tête et paraît pleurer.

» Michelle Ducrochet raconte, avec une naïveté ... comment s'est formée sa liaison avec l'accusé. Son affection ... ses



... de 30 à 40 ans, aurait éprouvé une vive passion pour M. Lafargue, jeune professeur de musique qui serait à la veille d'épouser Mme Chaubart. Fatalement inspirée par la jalousie, Mlle S. L. aurait tenté d'empoisonner cette dernière en lui faisant manger des gâteaux saupoudrés d'arsenic. L'accusée est enfermée dans les prisons de Montauban.

— Il fait dans les environs de Clermont un froid dont le fait suivant peut donner une idée : « Un enfant d'une dizaine d'années s'étant avisé de mettre sa langue sur la barre de fer d'une porte, la gelée l'y fixa immédiatement. Ses parents s'empressèrent de le dégager, non sans peine, de cette fâcheuse position ; mais sa bouche était ensanglantée et la partie de la langue qui avait touché au fer y était restée attachée. — L'enfant fut en outre privé de la parole durant plusieurs jours. »

— Une avalanche vient d'engloutir plusieurs bâtiments de la ville de Massat, dans la Haute-Garonne. On a retrouvé les cadavres de toute une famille : un mari et sa femme se tenaient encore par la main tandis que le jeune enfant de la mère lui donnait un baiser. Ce tableau touchant avait été conservé par une sorte de pétrification.

— Deux petits Savoyards sont morts de froids sur la route de Dijon. L'un d'eux était agenouillé, les mains jointes et la tête levée vers le ciel.

— Un cultivateur de Valfin, près Lons-le-Saulnier, croyant tirer sur une fouine, a eu le malheur de tuer son propre enfant. Désespéré, il a armé le second coup de son fusil et s'est fait sauter la cervelle.

— L'Adriatique est de nouveau agitée par une *boura* si violente, que le pyroscaphe autrichien *le ludwig*, en revenant de Trieste, a vu successivement sombrer en mer treize bâtiments.

— Mercredi dernier, un accident terrible est arrivé à Londres, dans les ateliers de M. Samuda, ingénieur, dont le frère a perdu la vie, il y a peu de temps, à bord du steamer le *Gipsy-Queen*. On essayait, sous un hangar, la chaudière d'un bateau à vapeur, quand tout-à-coup une explosion épouvantable se fit entendre et la chaudière éclata. Les trois ouvriers occupés à l'expérience ont été tués sur le coup. Parmi les autres, que la curiosité ou les besoins de travail avaient attirés sur les lieux, huit ont reçu des blessures si graves qu'on désespère de pouvoir les sauver : la plupart laissent sans ressource des femmes et des enfants.

Le local où se trouvait la machine s'est écroulé. Les tuiles, les plâtres, lancés en l'air par l'effet de l'explosion, jonchent les abords de l'usine ; tous les carreaux de vitre d'une vaste serre qui l'avoisine, et des maisons contiguës ont été également brisés. La chaudière en sautant s'est séparée en trois grands fragments. un, pesant environ 700 quintaux, s'est élevé par-dessus les maisons et est allé tomber à 300 yards de la fabrique. Un malheureux ouvrier se trouvait sur la machine au moment de la catastrophe, on a trouvé quelques débris informes de son cadavre jusqu'à la distance de 200 mètres du lieu de l'explosion.

— Un habile voleur nommé Andrieux, qui déploie dans ses tours autant d'esprit que son illustre homonyme en mettait dans ses comédies, vient de rendre un très honnête homme victime d'un de ses stratagèmes.

Andrieux soustrait dans la poche d'un ouvrier, une bourse contenant 8 francs. L'ouvrier s'étant aperçu de ce vol, Andrieux craignit qu'il ne le fît arrêter et s'empressa de prendre les devants. Il saisit donc l'ouvrier au collet, en s'écriant : « Ah! gredin, je t'y prends!... Tu viens de me voler ma bourse ; mais tu vas venir au poste avec moi. »

Le volé, terrifié de cet aplomb et de l'interversion subite des rôles, resta tout interdit et ne sut que balbutier, lorsqu'il fut arrivé au poste ! mais Andrieux alla tranquillement se coucher chez lui...

Tout cela ne paraît que plaisant ; mais voici qui est plus sérieux et nous nommons nos auteurs pour qu'on nous croie ; c'est donc la *Gazette des Tribunaux* qui l'affirme : Malgré les protestations du brave homme, en dépit des meilleurs renseignements, malgré ses pleurs, son désespoir, les larmes de sa famille et les supplications de tous ceux qui s'intéressaient à lui, il a été rigoureusement maintenu sous les verrous durant un mois. Il y serait encore, si le hasard n'avait conduit Andrieux dans la même prison que sa victime, et n'avait enfin obligé le juge d'instruction à délivrer un innocent!

— De vieilles baraques adossées à l'église Saint-Leu-Saint-Gilles ont donné lieu hier, devant le jury institué pour les affaires d'expropriation publique, à des débats curieux. Un vieux cordonnier, un bimbelottier, un brossier et un marchand de pommes de terre frites ont été assez largement indemnisés de l'obligation où ils sont d'emporter leurs pénates loin de Saint-Leu-Saint-Gilles. Mais là n'est point l'intérêt du fait, il est dans un miraculeux tour de métier dont le souvenir ne périra pas, grâce à un antique parchemin. En effet, l'église Saint-Leu-Saint-Gilles a été construite en 1235. L'histoire de ses 610 années d'existence a été déroulée hier devant cette cour spéciale aussi minutieusement que s'il se fût agi d'un jury d'antiquaires. Cette exhumation a mis en relief l'étonnante habileté d'un simple prolétaire :

En 1727, le bas côté septentrional de l'église, faiblissant sous le poids de la maçonnerie, fut consolidé par le moyen de pilastres ajoutés aux anciens ; mais, ce qui est plus curieux et plus étonnant, c'est que le clocher le plus élevé, qui se trouvait au dessus de la petite nef du Nord, fut transporté tout d'une pièce, avec ses cloches, sur la tour du Midi, nouvellement bâtie, à la même hauteur que la vieille tour qui menaçait ruine, à 24 mètres au dessus du sol, et à huit mètres de distance. Ce fut un nommé Guillaume Guérin, ouvrier charpentier, qui, par le moyen d'un échafaudage joignant les deux tours, opéra ce transfert sans endommager ni la charpente du clocher, ni celle de l'église.

Il mit trois jours à faire glisser ce clocher d'une tour à l'autre. La hauteur de ce campanille est de 12 mètres sur 3 de diamètre. Cette opération fut couronnée d'un plein succès.

— Une nouvelle muse tragique vient de se révéler au monde littéraire de la manière la plus inattendue. Cet événement est raconté avec assez de simplicité par le *Journal de Lille*, pour que les détails n'en semblent pas arrangés. Voici les faits :

Un simple employé de douanes, de la brigade de Bousbecque, avait, depuis deux ans, écrit une tragédie, sans se figurer le moins du monde qu'elle pût être représentée sur une scène quelconque : or, il connaissait à Paris M. Achille R..., un artiste lillois fort répandu dans la capitale, le même auquel on attribue la mémorable découverte de Mlle Ra-

Théâtres, fêtes et concerts.

M. Léopold de Meyer annonce pour le lundi, 10 mars, dans les salons de M. Erard, une soirée musicale dont lui seul fera tous les frais, comme exécutant et comme compositeur.

— Vendredi 14 mars, à huit heures du soir, Mlle Eugénie Korn donnera un brillant concert dans la salle de M. Herz. La bénéficiaire exécutera un grand concerto de F. Hiller, qui n'a point encore été entendu en France. Le concours de MM. Géraldy et Hermann, de Mesd. Sabatier et Mondutaigny, assure un grand intérêt à cette soirée.

— Le concert de M. Cavallo est fixé à lundi prochain, 10 mars. Il aura lieu dans les salons de Pape, rue de Valois, 10, à huit heures du soir. On y entendra MM. Ch. de Kontski, Albertini ; Mlles Bochkoltz, Recio et Lise B. Christiani. Le concert sera terminé par le grand morceau à huit mains sur le choral des *Huguenots*, composé par M. J. P. Pixis, qui sera exécuté sur deux pianos à huit octaves par l'auteur, et MM. Rosenheim, Ed. Wolff et Cavallo.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 8 MARS.

« Enfin, la discussion est terminée sur les fonds secrets à la chambre des pairs, et la loi est votée ! » Voilà les premiers mots de l'article du *Journal des Débats* de ce matin, et ils décèlent assez la faiblesse d'un cabinet réduit à rendre grâces à Dieu d'être sorti tant bien que mal d'une semblable épreuve, devant une assemblée qui ne l'a jamais rendue fatale à aucun ministère.

Du reste, le *Journal des Débats* ne fait aucune réflexion sur le vote, qui n'a réuni que 111 suffrages contre 44.

Le *Constitutionnel* n'a garde d'imiter cette réserve : « Une minorité de 44 voix a protesté, dit-il, contre la politique, c'est-à-dire contre l'existence même du cabinet. Lors du vote de l'adresse, la minorité opposante n'avait été que de 39 voix, et cependant ce chiffre, inusité à la chambre des pairs, avait produit une fort vive sensation. Il faut, en effet, qu'un ministère conservateur ait commis des fautes bien graves et bien nombreuses pour qu'une minorité se déclare contre le ministère avec cette persévérance et ce progrès, dans une chambre naturellement ministérielle et conservatrice. 39 voix condamnaient le cabinet il y a cinq semaines, 44 voix le proscrivent aujourd'hui. Est-ce l'effet du grand discours prononcé hier par ce bon M. de Salvandy, qui porte la majorité avec lui, et qui fait pencher la fortune du côté où il penche ? »

Le *National*, qui a fort peu ménagé la manie oratoire de M. de Boissy pendant les débats de l'adresse, lui rend aujourd'hui une justice à laquelle nous nous associons volontiers.

« M. de Boissy, dit le *National*, a fait entendre aujourd'hui des vérités beaucoup plus dures qu'hier, et cependant les partisans du ministère l'ont écouté avec un calme tout philosophique. Certes, si quelqu'un était capable de donner à un mort l'apparence de la vie, ce serait M. de Boissy. M. de Boissy, quoique marquis, a le cœur national. Il ne comprend pas que la France soit plus longtemps gouvernée par des hommes qui ont répudié toutes les glorieuses traditions de l'Empire, de la République et de l'ancienne monarchie, qui, dans leur attitude vis-à-vis de l'étranger, ont au-dessous de ce que s'efforçait d'être la Restauration. Il dit qu'un

Halle à la viande du [illegible] mars. — [illegible] kil. [illegible] 15298 kil. Veau 1,60-1,40-1,20. — 6365 kil. Mouton 1,50-1,20-0,90. — 4904 kil. Porc frais 1,10-1,5-1,00.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche. 8 mars. — 70 porcs amenés, tous vendus à 1,04-1,02 1,00. — 51 vaches laitières amenées, 29 vendues de 190 à 480.

Marché de la Vallée du 8 mars. — Alouettes (la dizaine) 1 à 1,35. — Agneaux 5,00 à 21,00. — Bécasses 3 à 3,50. — Bécassines, 0,00 à 0,00. — Canards barbotteurs 2,00 à 2,50. — Canetons 2,75 à 3,50. — Chapons 3,00 à 6,00. — Chevreuils 00 à 00. — Dindes gras 7,00 à 10,00; do com. 4,00 à 6,00. — — Grives 10 à 15. — Lapins ou lapereaux 1,50 à 3,50. — Lièvres 3,00 à 5,50. Moutons Pré salé 00 à 00. — Oies grasses 5 à 6,75; do com. 3 à 4,00 — Perdrix grises 1,00 à 2,00; do rouges 2,50 à 3,00 — Pigeons bizets 0,45 à 0,50. Pigeons de volière 0,70 à 0,00 ; Pilets 0,80 à 1,50. — Pluviers 0,60 à 00. — Poules ordinaires 1,25 à 2,25. — Poulets gras 2,25 à 3,75. — Poulets communs 0,75 à 1,75. — Sarcelles 1,00 à 1,50.

Halles aux beurres, œufs et fromages, 6, 7 et 8 mars. — *Beurre* (le kil. En livres 1,30 à 2,14. — En mottes Isigny 1,50 à 6,10. — En motte Gournay 1,53 à 3,50. — Petit beurre 1,14 à 1,60. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 1,76. — *OEufs* (le mille). Du 6, 43 à 70. — Du 7, 41 à 60 — Du 8, 35 à 62. — *Fromages* (la dizaine) Brie 12 à 30. — A la pie 5 à 15.

Marché aux chevaux du 8 mars. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 90, vendus 19 de 260 à 900. — De trait 180 entrés, vendus 27 de 390 à 1000. — Hors d'âge 164 entrés, vendus 21 de 75 à 415. — Anes entrés 5, vendus 2 de 20 à 36. — Voitures amenées 13, 1 vendues, 1 à 110. — Encan 2 entrés, 2 vendus de 60 à 180. — Essai 56.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 7 MARS.

HOUDAN frères, négociants en denrées coloniales, rue de Paradis, 9, au Marais. Juge-commissaire, M. Thibaut ; syndic provisoire, M. Boulet, passage Saulnier, 16.

Bourse du 8 mars 1845.

Le 3 p. 0/0 sans affaires ferme comme la veille. Le 5 p. 0/0, offert depuis l'ouverture, a fait 20 centimes de baisse.

Toujours la même faveur sur les chemins ; à l'exception de Strasbourg, la Teste et Saint-Germain, toutes les lignes ont considérablement monté.

La hausse remarquable des fonds portugais se soutient ; ils ont fait aujourd'hui 66 1/2.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Emprunt, 86 05. — Grand'Combe, 1520. — Paris à Sceaux, 725. — Belge 1842, 106 3/4. — 4 1/2, 103 1/2. — 2 1/2, 62, 65, 55. — Obligat. hypothéc. 493 75. — Comptoir Ganneron, 1110, 1105. — Jouiss. des 4 canaux, 130. — Hollande 4 p. 0/0, 99. — Zinc Vieille-Montagne, 6000. — Chazotte, 830. — Batignolles, entrepôt, 667 50, 675. — Entrepôt du nord, 600, 620. — Aveyron, 5450. — Gaz français, 4850. — Id. nouv. 4550. — Anglais, 8800. — Calais, 1300. — Belleville, 1650. — La carrière, 5750. — Batignolles, 1360. — Du Bochet, 2250.

Obligations de Saint-Germain nouv. 1220. — Versailles rive dr. anc. 1015. — Strasbourg, 1232 50.

Obligation de Chemins non constitués : — Bordeaux, 740, 761. Vierzon,

LONDRES, 6 MARS.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Consol..... 100 1/8 1/4.	Av.... 85 12 1/2 15.	3 0/0 85 75 d. 50.
Esp. act... 29 1/4 1/2.	Ap. 85 12 1/2.	5 0/0 f. p. 118 20. 118 d. [illegible]
Portug..... 67 »/».		Orl. 1400, 1390 d. 20.
Mexic...... 36 3/8.	Rep. fin c. F. pr.	Rouen, 1210 d. 20. [illegible] d. 10
Brésil...... » »/».	3 0/0, p. 5,	
5 0/0 Holl. 99 1/8.	5 0/0, 10 15.	Hâvre 1000 d. 20. [illegible] d. 10.
2 1/2 do, 63 5/8.		
Rouen.... 44 1/4 3/4.	Bons du trésor.	Straab. 342 50, 350 d. [illegible]
Orléans... 19 1/4, 3/4.		Vers. d. 585 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 88,00 à 00,00; cour[illegible] du mois et avril, 90,00 à 00,00 ; 4 mois d'été, 95,00 à 00,00 ; 4 dern[illegible] mois, 101,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 85,00. Œillette rousse, 71,00. Lin, 70,00. Caméli[illegible] 71,13.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 88,00 à 89,00; courant du mois, 86,00 à [illegible] avril en décembre, 86,00 à 00,00; 2 derniers mois, 85,00 offert.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

La RÉVOLUTION DU 18 BRUMAIRE, par LUCIEN BONAPARTE, prince [illegible] Canino, vient de faire l'objet d'une publication spéciale.

Ce monument historique, sorti des mains d'un puissant esprit et [illegible] grand citoyen, est destiné à faire en France une grande et durable [illegible]pression. Nous pouvons présager à ce livre précieux une longue et [illegible] vogue.

— Le nombre des abonnements que fait la FRANCE MUSICALE tient [illegible] prodige. Jusqu'au 12 de ce mois, on pourra encore jouir des primes [illegible]dérables de musique que ce journal donne gratis en s'abonnant, et [illegible] lesquelles se trouvent inscrits tous les plus célèbres musiciens de [illegible] époque. Passé cette époque, on n'accordera plus ces avantages sous [illegible] prétexte.

Spectacles du 9 mars.

7 h. »/» OPÉRA. — Guillaume Tell. Intermèdes. Danseuses viennoises.
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Hernani. Femme de 40 ans.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Joconde. Dame blanche.
7 h. 1/2 ITALIENS. —
7 h. »/» ODÉON. — Docteur amoureux.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Le Porteur. Dame de chœurs. Péché. Une Soi[illegible]
6 h. »/» VARIÉTÉS. — Vendetta. Richelieu. Gamin de Paris.
6 h. »/» GYMNASE. — Deux César. Tuteur. Un Bal. Plus beau jour.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Parlez au portier. Nuit. Ugolin. Mère Mich[illegible]
6 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Mathilde. Le Proscrit. La Dansomanie.
6 h. »/» AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. »/» GAITÉ. — Les Ruines. Les Canuts.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. »/» COMTE. — Mort aux rats. L'Artiste. Parade. Cracovienne.
6 h. »/» FOLIES. — Toutou. Rosière. Gamin. Cendrillon. Voyage.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et [illegible] rue du Croissant, 16.

[illegible] commerce, plus pénible, ou leur modeste vie de pêcheurs. — Il [illegible] que les causes qui les en chassent existent donc toujours en [gra]nde partie ; car on peut remarquer que leur éloignement pour [le] service devient plus grand, de jour en jour : le nombre des dé[cl]assements (1) va croissant ; on veut, à tout prix, se soustraire au [ser]vice de mer, redouté de plusieurs à l'égal des prisons. — Le [go]uvernement justement alarmé d'une pareille tendance qui me[na]ce d'anéantir notre marine, a fait, depuis quelques années, l'es[sai] de diverses organisations, mais aucune n'est parvenue à dimi[nue]r cet éloignement. Il va, dit-on, modifier les lois qui régissent [le] corps de l'Inscription maritime, espérant par là rendre ce corps [mo]ins antipathique et en augmenter le personnel. Nous n'en avons [pas] l'espérance. Ce ne sont pas les injustices seules de ces lois qui [em]pêchent les hommes de rester classés, qui leur font tant redou[ter] le service maritime de l'Etat. Quelque heureuse que soit cette [mo]dification, elle n'aura pas puissance, croyons-nous, de retenir [les] matelots au service ; elle n'aura pas surtout puissance d'em[pê]cher le dépérissement graduel de notre marine de guerre, dépé[riss]ement qui tient à d'autres causes que nous développerons plus [lo]in.

On peut observer que les lois qui régissent l'Inscription maritime [ne] sont, en résumé, qu'un élément du second ordre dans le déve[lo]ppement maritime, un détail d'administration, lequel vient fixer, [ré]glementer le mode de levée, pour le service de l'Etat, des mate[lot]s formés par la marine du commerce, mais rien de plus. Quant [au]x moyens de rendre le service moins antipathique, il faut les cher[ch]er dans l'amélioration de l'existence des matelots sur la flotte, [n]on dans la modification des lois de levée pour le service.

Un travail analytique des causes qui font éprouver aux matelots [ce]s répugnances invincibles manque. Nous allons tâcher de rem[p]lir cette lacune. Il nous semble indispensable de bien définir le [m]al, de l'apprécier, s'il est possible, dans tous ses détails, avant [d']y appliquer un remède, sous peine de commettre de lourdes [fau]tes, souvent difficiles à réparer. L'avortement complet des di[ve]rses organisations tentées, qui n'ont nullement diminué les ré[pu]gnances pour le service de mer, ne provient-il pas du manque [de] données suffisantes à ce sujet? Nous en avons la ferme croyan[ce], aussi espérons-nous que notre travail contribuera, quelque in[co]mplet qu'il doive être, à mettre sur la voie des modifications à [in]troduire dans l'existence des marins sur les bâtiments de l'Etat, [af]in de rendre cette existence, sinon agréable, du moins assez sup[po]rtable à tous, pour que le service de mer ne soit pas redouté à [l']égal des prisons. Car enfin, on ne peut se le dissimuler, tel est [au]jourd'hui l'état de la question.

(1) Renoncement à tout service de mer.

paraître. [illegible] nous nous efforcerons de remplir succinctement dans ces considérations.

Avant d'entrer en matière, établissons un fait, de tous les temps, de tous les lieux, en ce qu'il est un résultat inévitable, forcé de la constitution de l'homme ; fait négligé, soit par oubli, soit à dessein, et que nous devrons toujours avoir présent à l'esprit :

« Toutes les fois que l'homme est mis en relations avec des » choses, soit physiques, soit morales, suivant que ces choses » l'affectent, il jouit ou souffre. Par sa nature, il craint la souffran» ce et fuit par conséquent ce qui peut l'occasionner ; au contraire, » il désire la jouissance et recherche ardemment ce qui peut la » causer. » En d'autres termes, et moins généralement, l'homme s'attache à son métier, à sa demeure, en raison du bien-être qu'il y éprouve ; l'homme fuit son métier, sa demeure, en raison des privations qu'il y subit (2).

Eh bien! la marine est le métier du matelot ; le navire est sa demeure. Si nous voulons qu'il y reste s'il y est, ou qu'il y vienne s'il n'y est pas, avisons d'abord à ne pas trop le blesser dans ses facultés, soit physiques, soit morales ; ensuite, tâchons de lui procurer assez de bien-être, pour que ce bien-être rende supportable son étroite et sombre habitation, son métier, nécessairement pénible par sa nature même.

Jusqu'à ce jour, le matelot a été considéré comme un simple chiffre, comme une chose : tant de numéros à remplir, tant de matelots, et tout a été dit. On n'a nullement pris garde à ses besoins, à ses privations innombrables, à ses souffrances. On n'a cherché à y apporter aucun adoucissement, aucune compensation. Ce qu'on lui a accordé, a été arraché forcément, non donné en partant d'un point de vue systématique plus humain, plus chrétien : à bord des bâtiments, où on le compte pour autre chose qu'un chiffre, il le doit à l'humanité des supérieurs, ou à la crainte que la mesure trop comblée ne vienne à déborder.

Conformément au plan tracé, nous allons analyser les principales lésions et répugnances qui frappent le matelot levé pour le service de l'Etat. Disons, une fois pour toutes, que notre travail se résumera presque toujours dans l'énumération pure et simple des faits, alors qu'il faudrait consacrer à tel chapitre, très-complexe, une ample section, pour le traiter convenablement. Plus tard, si nous en reconnaissons l'utilité, nous reviendrons sur ce travail dont nous développerons les parties principales.

(1) Pour le matériel nous renvoyons les lecteurs à une Note célèbre, dont la publication ne remonte qu'à quelques mois.
(2) Ces simplicités semblent dignes de M. de La Palisse, nous le savons bien, et nous n'en persistons pas moins à les rappeler ici.

[illegible] plus, aujourd'hui il nie avoir jamais condamné Galilée. Croyons-le bien, il en sera de même de toutes les découvertes. Marchons en avant dès que nous apercevons la vérité sans nous inquiéter de *la lettre qui tue* : quand l'expérience aura confirmé les conceptions des penseurs, alors aux théologiens (si bon leur semble) la tâche de concilier les faits avec les textes.

Du reste, il est facile de faire voir que le passage précité de l'Evangile n'a rien qui doive retenir le chrétien le plus scrupuleux quand on lui présente un moyen, non pas de soulager quelques pauvres, mais d'extirper radicalement la pauvreté.

Saint Mathieu (chap. 26) rapporte que Jésus, étant à table chez Simon le lépreux, une femme vint à lui avec un vase d'albâtre plein d'une huile de parfum d'un grand prix qu'elle lui répandit sur la tête. Les disciples murmurèrent, disant à quoi bon cette perte? On aurait pu vendre ce parfum bien cher et en donner l'argent aux pauvres. C'est alors que Jésus leur reprocha d'avoir fait de la peine à cette femme par leur observation, la loua du soin qu'elle avait eu d'honorer par avance sa sépulture, et ajouta : Vous aurez toujours des pauvres parmi vous, mais, pour moi, vous ne m'aurez pas toujours. Il est évident que Jésus, occupé uniquement de la circonstance où il se trouve, ne s'adresse pas ici à l'humanité, être collectif qui ne meurt point, mais en particulier à ceux qui l'écoutent. Cela veut dire : Vous, mes disciples, vous aurez toujours (c'est-à-dire pendant toute la durée de votre vie) l'occasion d'exercer votre charité envers les pauvres ; mais moi, Jésus, je n'ai plus que quelques jours à passer avec vous sur cette terre : les devoirs envers moi sont les plus impérieux et les plus urgents. Le mot *toujours* a donc une signification restreinte à la vie des apôtres. Jésus prévoyait que la pauvreté et les autres fléaux qui pèsent sur l'homme n'auraient pas disparu avant cette courte période.

Si l'on veut absolument que les paroles de Jésus, au lieu d'être limitées à ses auditeurs, doivent s'étendre au genre humain et que l'existence des pauvres ne doive pas avoir de terme, le texte même ainsi entendu n'a rien de désolant pour l'avenir des générations, pourvu qu'on veuille bien considérer que le mot *pauvres* est essentiellement relatif et désigne ceux qui ont moins que les autres. La pauvreté absolue consiste à manquer du nécessaire, et jusqu'ici elle a été le partage du plus grand nombre des hommes. Que la masse des richesses de la société vienne à s'accroître, qu'une distribution un peu moins vicieuse vienne augmenter le contingent des individus placés aux derniers degrés de l'échelle sociale, il y aura encore des pauvres, mais leur sort sera déjà moins déplorable. Que cette amélioration reçoive de nouveaux développements (et il est impossible d'en assigner le terme), il arrivera que les pauvres ne seront plus que les moins riches ; ils seront pourvus abondamment des moyens de satisfaire leurs besoins physiques, moraux et intellectuels ; mais ils seront encore pauvres comparativement aux heureux d'alors, chez lesquels les

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS (1).

Troisième partie.

V. — FEMME ET MAITRESSE.

L'avertissement de Marc surprenant Honorine au milieu de son enchantement, l'avait rejetée dans toutes les anxiétés du doute. L'accusation portée contre Arthur était-elle véritable, ou n'était-ce qu'une vengeance de l'homme qu'il avait peu auparavant démasqué?

La jeune femme résolut de s'éclairer par tous les moyens. Elle avait appris aux dépens de sa vie entière la nécessité de la prudence ; elle se promit de ne s'engager qu'après de plus amples renseignements.

Ainsi qu'il l'avait promis, de Luxeuil se présenta le lendemain avec l'acte d'emprunt qu'elle devait signer.

— Eh bien ! dit-il en souriant, avez-vous bien pensé, depuis hier, à notre projet?

— Beaucoup, répondit Honorine.

— Et l'espérance de remplacer la princesse dans sa douce royauté vous paraît-elle toujours aussi charmante ?

— Toujours, monsieur, pourvu qu'elle puisse s'accomplir.

Arthur lui montra l'acte.

— Voici le talisman qui vous en donne l'assurance, et au moyen duquel vous deviendrez reine.

— Cet acte ne peut rien sans la volonté de la princesse Goriska, fit observer Honorine, et, avant tout, il faudrait au moins s'en assurer. Je viens de lui écrire à ce sujet.

De Luxeuil tressaillit.

— Vous avez fait partir la lettre, s'écria-t-il?

— Elle partira dans un instant, reprit la jeune femme ; mais avant toute proposition, il reste à s'assurer de l'exactitude de nos calculs, et à savoir si nous pourrons faire face aux obligations que nous voulons contracter. Je veux consulter pour cela M. des Brotteaux.

De Luxeuil, sur les traits duquel s'étaient succédé les expressions de l'étonnement, de l'impatience, du dépit, s'avança tout-à-coup, et, regardant Honorine en face, il lui dit brusquement :

— Vous avez vu quelqu'un, madame?

Elle baissa les yeux avec embarras.

— Vous avez vu quelqu'un, qui vous a prévenue contre le projet que vous aviez accepté hier, reprit-il plus vivement.

— Vous vous trompez, monsieur, interrompit Honorine, qui saisit le moyen offert de déplacer la question ; je ne désire pas moins qu'hier la réussite de ce projet. Je veux savoir seulement si son exécution est possible...

— Dites qu'on a éveillé vos soupçons, reprit impétueusement de Luxeuil ; ne cherchez pas à le nier.

— Je ne nie rien, monsieur.... mais quoi que l'on ait pu m'apprendre, je vous le répète mes désirs ne sont point changés. Je ne demande qu'un délai, indispensable pour m'éclairer.

— Et moi, je ne puis l'accepter, s'écria Arthur, poussé à bout par cette résistance inattendue : ma parole est engagée ; l'argent doit être remis aujourd'hui même, voici l'acte, vous allez le signer.

Il s'était fait dans le ton de M. de Luxeuil un changement dont la jeune femme fut saisie. C'était son accent d'autrefois, dur, méprisant, impérieux ; il y avait de la menace dans son attitude, et son regard exprimait la haine.

Elle sentit revenir toutes ses répugnances.

— Vous ne persisterez pas dans une pareille exigence, dit-elle avec fermeté ; là où je suis seule responsable, votre parole ne peut être engagée, et je ne comprends pas bien la nécessité que l'*argent vous soit remis aujourd'hui même*.

Elle appuya sur ces mots, qui l'avaient frappée.

— Que voulez-vous dire, madame? demanda Arthur d'une voix troublée.

— Je veux dire, reprit-elle, en le regardant pour étudier l'effet de ses paroles, qu'une telle précipitation à emprunter ne pourrait être justifiée que par un besoin immédiat de satisfaire à des obligations ou à des promesses secrètes.

Arthur pâlit.

— Qui vous a appris?... demanda-t-il.

— C'est donc vrai? acheva vivement Honorine.

Il fit un geste violent. La contrainte qu'il s'imposait depuis tant de jours avait épuisé sa patience. Mal-à-l'aise et honteux sous son masque hypocrite, il l'arracha lui-même dès qu'il se vit reconnu, et s'écria avec explosion :

— Marc vous a parlé, madame! vous savez tout!

— Oui, dit Honorine.

— Alors les détours sont superflus, continua-t-il avec emportement ; laissons là nos rôles, madame, et finissons sur-le-champ. Je ne sortirai point avant que vous ayez signé ce papier.

— Et moi, monsieur, je refuse, dit Honorine troublée, mais résolue.

De Luxeuil posa l'acte sur le bureau, prit une plume et la présenta.

— Croyez-moi, signez, madame, reprit-il d'un accent bref et strident ; ne me poussez pas à bout ; ne me forcez point à chercher quel droit peut avoir sur votre volonté le misérable dont vous écoutez les conseils. Signez sur-le-champ, je le veux ; entendez-vous, madame, je le veux !

Il avait forcé Honorine à prendre la plume qu'il lui présentait, et l'avait entraînée de force vers le bureau.

— Monsieur ! s'écria la jeune femme, en résistant, vous ne voudriez point employer la violence.

— Signez ! répéta de Luxeuil, qui serrait avec rage sa main et qui la conduisait jusqu'au papier.

Honorine se dégagea par un effort violent et courut à la porte.

— Arrêtez, madame, s'écria Arthur en lui barrant le passage ; songez bien à ce que vous allez faire.

— Faut-il appeler à mon secours, monsieur, interrompit la jeune femme indignée ?

— Il faut que vous m'écoutiez ! reprit de Luxeuil les bras croisés sur la poitrine ; il faut que vous sachiez que cet argent m'est nécessaire ; que lui seul peut me sauver ; que je le dois enfin !... Oh ! je sais ce que vous pouvez me répondre. Vous n'êtes pas responsable de mes prodigalités ; ma ruine n'est point la vôtre ! mais l'honneur du moins nous est commun. Ecoutez donc bien, madame, et tâchez de comprendre ! Vous êtes résolue à m'abandonner, n'est-ce pas, à me pousser du pied dans l'abîme au lieu de me tendre la main, eh bien, moi, je suis résolu à vous y entraîner avec moi ! Le nom que vous refusez de mettre au bas de cet acte, je l'écrirai !

— Mon nom ! s'écria Honorine.

— Oui, reprit de Luxeuil qui avait posé l'acte sur la table ; vous aurez à choisir entre l'argent et le scandale, car si vous protestez contre cette signature la honte rejaillira sur vous !

Il avait saisi la plume ; Honorine s'élança vers lui en poussant un cri.

— Non, dit-elle, vous ne ferez point cela, monsieur !... ce serait un crime !

De Luxeuil se pencha sur l'acte sans répondre.

— Au nom de votre honneur, monsieur !...

Il approcha le papier.

— Eh bien ! reprit Honorine, donnez !...

Elle tendait la main vers la plume... Arthur se redressa et la lui présenta. Mais ce mouvement fut si prompt, l'éclair de triomphe qui traversa ses yeux si subit, que la jeune femme fut comme illuminée. Elle s'arrêta saisie et regardant de Luxeuil :

— Ah ! c'était encore un piège, s'écria-t-elle ; je ne signerai pas !

Arthur qui était déjà pâle devint livide. Les dents serrées, l'œil dilaté et les poings fermés, il demeura un instant comme paralysé par la violence même de sa colère. Cette subite intuition de la jeune femme avait plongé jusqu'au fond de sa bassesse ; de nouveaux détours étaient désormais impossibles ; il se trouvait deviné tout entier !

L'élan de rage dont il fut saisi à cette pensée lui donna le vertige ; il fit un pas vers Honorine, qui s'était réfugiée près de la fenêtre avec une exclamation d'épouvante ; mais il s'arrêta tout-à-coup, passa la main sur son front, revint vers la table, y prit l'acte qu'il froissa avec une sourde fureur, puis se tournant vers la jeune femme.

— Aussi long-temps que vous vivrez, dit-il d'un ton bas, vous vous rappellerez cette heure, madame ! Tout ce que je pourrai vous faire subir de tourments et d'humiliations, je le ferai ! A partir de cet instant, je suis votre ennemi ! . . . .

Le jour commençait à tomber, mais de Luxeuil les deux pieds posés sur ses chenets, les bras croisés et la tête penchée, ne s'en apercevait point. Plongé dans une rêverie sombre, il repassait confusément les souvenirs de ces dernières années, et toujours sa pensée, après quelques détours, revenait se heurter à son dernier échec. Alors une rougeur rapide lui montait au visage ; il s'agissait avec une crispation de colère et cherchait comment il pourrait se venger.

Ce qui venait de se passer entre Honorine et lui avait brisé leurs derniers liens. Elle l'avait surpris dans son mensonge, dédaigné dans ses menaces ; il s'était inutilement avili ! La plus vivace de ses passions, la vanité, était désormais intéressée à sa haine. Décidé à rendre au centuple l'humiliation qu'il avait eu à subir, il cherchait, avec une ardeur

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844 au 11 janvier 1845, et les numéros du 3 février au 9 mars.

nous cette idée impie, que Dieu veuille le maintien du Mal et qu'il ait prédestiné fatalement la plus grande partie de ses enfants aux horreurs de la pauvreté.

J'en appelle à ces hommes qui, esclaves scrupuleux de la lettre, tremblent de voir une infraction à l'Evangile dans la disparition de la pauvreté : s'ils possédaient un talisman qui pût, comme par enchantement, apaiser partout les angoisses de la faim, répandre l'aisance générale et rendre impossibles tous les crimes auxquels pousse le besoin (*malesuada fames*), hésiteraient-ils à en faire usage ? En présence du bonheur de l'humanité qu'ils tiendraient en leurs mains, seraient-ils arrêtés par la crainte de méconnaître les intentions de celui qui est mort pour sauver *tous* les hommes et qui a résumé son divin enseignement par ces mots : Aimez-vous les uns les autres. Non sans doute, ils croiraient comme nous, qu'en faisant le bien de nos semblables nous faisons la volonté de notre Père céleste et que nous préparons le règne de Dieu sur terre, c'est-à-dire le règne de la Vérité, de la Justice et de la Charité. Eh bien, ce talisman, nous venons vous le présenter, c'est l'association dont notre maître a tracé le plan et prouvé la possibilité. Que les hommes de cœur de tous les partis étudient sans prévention son système et viennent concourir avec nous à un essai de réalisation qui, en cas de succès, doit renouveler la face du monde. Il vaudra beaucoup mieux marcher ainsi suivant l'esprit de l'Evangile que de rester inactifs devant un texte stérile.

UN CHRÉTIEN.

La *Patrie* annonce ce soir que M. le ministre des travaux publics présentera dans deux jours, à la chambre des députés, un projet de loi sur la navigation intérieure, contenant de larges et nombreuses améliorations. Dans le système proposé, ajoute-t-elle, la dépense sera de 80 millions à répartir sur toute la face du royaume, et sur un certain nombre d'années.

Notre marine à vapeur jugée en Angleterre.

Le *Times* analyse la première partie d'un travail exécuté et publié par ordre de la chambre des communes, sur la motion de l'amiral Dundas. — Après avoir analysé les richesses maritimes qui peuvent se constater dans les ports français, le *Times* conclut d'une façon assez humiliante :

« En résumé, s'écrie-t-il, il ne paraît pas que les français possèdent « dans leur marine marchande à vapeur de grandes ressources pour aug- « menter au besoin leurs forces navales. »

Quelque misérable que soit la position constatée par le *Times*, elle est encore, dit le *Journal du Hâvre*, au dessus de la vérité ; car, en relevant les chiffres posés par le *Times*, notre marine marchande compterait encore 114 bateaux à vapeur, tandis que, d'après le dernier tableau officiel, ce nombre ne dépasse pas 108 !!

jorité de douze voix et demie (Berne, Zurich, Soleure, Schaffouse, Argovie, Thurgovie, Tessin, Vaud, Bâle (ville et campagne), Glaris, Grisons, Saint-Gall, Appenzell (extérieur), contre neuf voix et demie qui voulaient que l'on prît une décision immédiate.

L'assemblée fédérale s'est réservée de renvoyer à cette commission l'affaire qui concerne les corps francs, l'amnistie et le décret de Lucerne sur les faillites, dès que les députations auront ouvert et développé leurs instructions sur ces différents objets.

Il est entendu que la commission traitera toutes ces questions dans leur ensemble et qu'on ne fera de propositions sur les Jésuites que coordonnées avec les autres points.

Les correspondances de Bayonne portent que de nouvelles arrestations ont eu lieu parmi les officiers de la garnison de Vittoria ; d'autres ont été éloignés de cette ville ; on cite, le général Cuévillas, qui avait été envoyé dans la Manche.

On ne sait encore rien de positif sur le but que se proposaient les conspirateurs ; on présume toutefois qu'ils devaient provoquer un mouvement absolutiste.

Chambre des Pairs.

La chambre des pairs tiendra une séance publique demain lundi, à une heure. Voici son ordre du jour. Rapport, s'il y a lieu, de la commission chargée d'examiner le projet de loi tendant à ouvrir un crédit extraordinaire de 499 000 fr. pour divers travaux ; discussion du projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit extraordinaire pour approprier au service de la chambre des députés divers bâtiments de l'ancien Palais-Bourbon ; discussion du projet de loi relatif à la translation aux Invalides des restes mortels des grands-maréchaux du palais Bertrand et Duroc, etc.

Chambre des Députés.

La séance publique de la chambre des députés s'ouvrira demain lundi à une heure et demie. Son ordre du jour porte la reprise du scrutin sur le projet de loi relatif aux pensions de retraite et le développement de la proposition de M. de Rémusat sur les incompatibilités, et discussion sur la prise en considération.

FAITS DIVERS.

M. Salvandy vient d'adresser une circulaire aux recteurs des Académies universitaires. M. le ministre leur annonce son intention de faire respecter, dans les nominations, dans les présentations annuelles et régulières, les principes d'une juste hiérarchie. M. de Salvandy, sans s'oublier toute-

— Encore une adhésion au mandement de M. le cardinal de Bonald. Elle lui est adressée par M. l'évêque de Strasbourg.

— Le *Moniteur parisien* publie ce soir la lettre adressée au *Journal des Débats*, par M. Dupin aîné. — (Voir notre Revue des journaux).

— Rien de nouveau à Toulon. — Malgré la proclamation de M. l'amiral Baudin, les ouvriers n'avaient pas repris leurs travaux.

—Par une décision du 13 février, la *tunique* est adoptée comme vêtement principal pour toute l'infanterie. L'habit des officiers est supprimé ; la tunique servira à la petite et à la grande tenue. Les officiers porteront le *caban*, ou manteau court avec capuchon, employé maintenant dans l'armée d'Afrique. Les épaulettes des officiers inférieurs seront à petites torsades, et le sabre remplacera l'épée.

— Quelques jeunes membres du cabinet britannique se sont plaints dernièrement du temps énorme que leur prennent les comités d'enquête sur les chemins de fer dont on demande la concession. «Ils n'ont obtenu, fait observer le *Siècle*, d'autre consolation qu'un appel pathétique adressé à leur bonne volonté par sir Robert Peel et une réprimande toute militaire du colonel Sibthorp, député très assidu, qui veut que l'assiduité soit obligatoire tous les jours, aux séances comme dans les comités, sous peine d'amende et d'emprisonnement, « attendu, s'est écrié naïvement le colonel, que les députés vont perdre leur temps dans les bals » dans les raouts et *dans des lieux encore plus suspects*. »

— La direction des postes impériales de Constantinople a décidé qu'un nouveau service régulier de poste serait établi, à partir du 1er mars prochain, entre Constantinople et la Mecque, Médine et Djedda.

— M. Beynac, maître-suppléant au collège Louis-le-Grand, vient d'être malheureusement victime d'un accident fâcheux qui, à si peu de jours de distance, rappelle celui dont les conséquences ont failli être si funestes à notre collaborateur M. Barral :

«Samedi dernier à quatre heures après midi, au moment où le professeur de physique au collège de France faisait une démonstration, une bouteille qui renfermait du gaz vint à se briser par le haut. M. Beynac, qui se trouvait sur le premier banc des auditeurs, s'empressa de porter la main sur l'ouverture de la bouteille, en appuyant fortement. Cette compression fit éclater le vase, et M. Beynac eut la main gravement atteinte ; un éclat de verre lui fit une coupure profonde depuis l'index jusqu'à la naissance du pouce. L'artère a été endommagée, et toute l'étendue de la main couverte de nombreuses brûlures. Cet accident, qui pouvait avoir des conséquences sérieuses, a causé une douloureuse émotion parmi les personnes qui assistaient à la leçon. M. Beynac a été immédiatement transporté à l'infirmerie du collège Louis-le-Grand, où les soins les plus empressés lui ont été prodigués. Il y a lieu d'espérer que, les blessures malgré leur gravité, seront bientôt en voie de guérison. »

---

furieuse, le point par lequel il pourrait frapper ce cœur et le faire saigner.

Il fut interrompu dans sa recherche par le valet de chambre qui lui annonça qu'une dame voulait lui parler. De Luxeuil étonné allait demander son nom lorsque la porte fut ouverte brusquement et lui laissa voir Clotilde, en grande toilette de ville.

Il se leva stupéfait.

— Ah ! tu ne t'attendais pas à ça, mon petit, dit l'actrice, en éclatant de rire, en v'là une farce, hein ? d'avoir osé pénétrer dans le domicile conjugal.

— Toi ici, s'écria Arthur, qui ne pouvait comprendre une pareille démarche, que viens-tu faire ?

— Je passais avec de la société, reprit Clotilde, j'ai reconnu ton domestique à la porte de l'hôtel, alors on a dit : — C'est là que ton monsieur demeure ; tu devrais l'emmener dîner avec nous ; j'ai tout de suite fait arrêter et je viens te chercher.

— Tu n'est donc pas seule ?

— Non, il y a avec nous Léa ; tu sais bien, la grosse qui est tant sur sa bouche, puis Phrosine, que je veux lancer ; enfin le grand Derval.

— Qu'est ce que c'est que le grand Derval ?

— C'est juste, tu ne l'as jamais vu ! Oh ! c'est un farceur, premier numéro. Il a joué toutes espèces de rôles en province ; maintenant il va dans les soirées pour faire des scènes de ventriloque et des physionomies. Il imite à votre choix Napoléon, Odry, Lepeintre jeune et le gladiateur mourant. Du reste, tu le verras, mais dépêche-toi, car ils t'attendent.

— J'en suis fâché, dit Arthur, qui était encore sous l'influence de son irritation, et peu disposé à s'amuser ; mais je n'irai pas.

— Par exemple ! tu as donc une affaire ?

— Oui.

— Eh bien ! tu la remettras ; je veux que tu viennes. Voyons, Fifi, soyez gentil ; vite vos gants, votre chapeau, et ne serrez pas les lèvres ; comme si vous jouiez de la clarinette.

Elle avait appuyé un de ses bras sur l'épaule d'Arthur, et penché sa figure pour se faire embrasser ; il voulut résister à cette avance.

— Non, reprit-il d'un ton bourru ; je ne veux pas sortir.

— Alors, dit l'actrice, c'est que tu dînes en famille ?

De Luxeuil fit un signe négatif.

— Ou, que tu conduis *ton épouse* en soirée ?

Il haussa les épaules.

— Non plus ? répéta Clotilde ; alors, mon cher, vous n'avez pas d'empêchement ; c'est un caprice.

— Quand cela serait !

— Ah ! tu l'avoues ! s'écria-t-elle ; tu n'as d'autre raison que : — Je ne veux pas ! Une vraie raison de directeur. Eh bien ! mon bon, moi je te répondrai que je le veux, et je te déclare que je ne m'en irai qu'avec toi !

— Alors tu ne t'en iras pas, dit de Luxeuil qui étendit les pieds sur le garde-feu.

— Est-il aimable ! reprit Mlle Beauclerc après une courte pause ; moi qui avais promis qu'il nous ferait dîner au Rocher de Cancale. Il faut donc maintenant que j'aille les désinviter ?

— Comme tu voudras.

— Eh bien ! non, s'écria l'actrice, avec une résolution subite ; je vais les chercher pour les amener ici.

— Comment !

— Puisque tu ne veux pas nous conduire au restaurant, je fais invasion dans le domicile légitime et je demande à dîner ; tant pis s'il y a de l'esclandre.

La menace de Clotilde était une plaisanterie, et n'avait d'autre but que de décider Arthur ; mais, à son grand étonnement, celui-ci redressa la tête comme s'il eût pris la chose au sérieux.

— Dîner ici, répéta-t-il... pardieu ! c'est une idée... et j'accepte !

L'actrice le regarda.

— Tu veux te moquer ? dit-elle.

— Va chercher les autres, reprit de Luxeuil en se levant.

— Quoi, vrai, tu nous recevras ?

— Je vous recevrai.

— Mais la bourgeoise est donc absente ?

— Non.

— Et tu n'as pas peur que ça la vexe ?

— Va les chercher, te dis-je.

— J'y vais, j'y vais, dit Clotilde. Ah bien ! en voilà un apologue ! venir manger à la table légale ! c'est un peu fort de café, mais pas commun ; aussi ça me sourit ; je reviens tout de suite mon petit.

De Luxeuil sonna pour donner les ordres nécessaires et Mlle Beauclerc reparut bientôt avec Léa, Euphrosine et le grand Derval.

La première seule était connue d'Arthur. Actrice comme Clotilde, et citée quelques années auparavant pour sa beauté, elle avait acquis depuis un développement de formes qui menaçait d'en faire quelque jour une reproduction de Mme Beauclerc. Son embonpoint avait pourtant quelque chose de maladif et de factice. On l'eût dit victime d'un de ces engraissements artificiels, appliqués par les Anglais à leurs troupeaux. Au moral, Léa qui avait joué le drame de l'école moderne avait des tendances avouées à la mélancolie et affectionnait le style échevelé. Les détails gastronomiques pouvaient seuls l'arracher à son rôle d'ange exilé ; à table ce n'était plus qu'un ange à l'engrais.

Euphrosine était une jolie brune de dix-huit ans sortant du conservatoire et attendant, comme Cendrillon, la fée bienfaisante qui devait lui donner des cachemires, des diamants et un équipage.

Quant au grand Derval, ce qu'en avait dit Clotilde suffisait pour le faire comprendre. Parasite doublé d'un bouffon, il appartenait à cette classe de Falstaff contemporains, riant également des vices, de la vertu, d'eux-mêmes, et qui, à force d'indifférence, arrivent parfois à la profondeur. Son visage était maigre et pâle, sa voix cassée, son costume d'une propreté douteuse. Tout en lui révélait enfin je ne sais quelle effronterie flegmatique dont on demeurait frappé dès le premier abord.

— Nous voici, s'écria Clotilde en entrant, ils ne voulaient pas me croire quand je leur ai dit que nous restions à l'hôtel.

— Nous n'avions aucun droit pour être reçus au foyer domestique de M. de Luxeuil, fit observer Léa.

— Alors vous devez me payer mon hospitalité, ma belle, dit Arthur, qui essaya de l'embrasser.

Léa voulut se défendre.

— Laisse, laisse, ma chère, dit Derval tranquillement, tu n'es pas ici chez les montagnards écossais où *l'hospitalité ne se vend jamais*, mais dans cette belle France qui a dit par la bouche de Cambronne : *Les dîners se paient et ne se donnent pas.*

— Alors réglez la carte tout de suite, ajouta Clotilde.

Et elle poussa Euphrosine vers de Luxeuil qui l'embrassa également.

— Après la grosse pièce le dessert, acheva Derval toujours flegmatique.

— Tu ne la connaissais pas, reprit l'actrice en désignant la jeune fille ; c'est la sœur de Rose avec qui j'ai fait ma première communion ; aussi je veux tâcher de lui faire du bien.

— Je vous aiderai, dit Derval ; je connais justement un marquis.

— Vous ?

— Oui, ma belle ; un vieux.

— Quel âge a-t-il ?

— Quarante mille livres de rentes.

— Et il est généreux ?

— Il est affreusement laid.

— Tiens, ça pourrait convenir, alors, dit Clotilde ; faudra que tu nous reparles de ça, mon chéri ; l'enfant a des dispositions ; il suffit de la lancer ; après ça ira tout seul.

— Je crois plutôt que ça ira en compagnie.

— Allons, farceur ! dites pas de bêtises, voyons ; faut penser que nous sommes dans une maison comme il faut. Vous aurez de la tenue à table, Floridor.

— Oui, monsieur Derval, ajouta Léa, prétentieusement ; veuillez ménager mes oreilles de femme : il y a des paroles qui sont une souillure, et puis, à table, ça détourne de manger.

— Vous m'excuserez si je vous traite sans façon, fit observer Arthur ; mais j'ai été pris à l'improviste.

— Connu ! interrompit Clotilde ; nous aurons le pot-au-feu de l'amitié.

— Cuisine bourgeoise ; on porte en ville ! ajouta Derval dit Floridor, comme s'il lisait une enseigne.

— Mais il y a la cave pour nous dédommager, fit observer Clotilde ; faudra nous servir du Tokaï... un vin qui vaut cinquante francs la bouteille, ma petite.

— Cinquante francs la bouteille ! répéta Euphrosine, d'un ton d'admiration mêlé d'envie.

— Tu nous en feras boire aussi quelque jour.

— Ah ! je ne demande pas mieux. Si seulement je pouvais faire la connaissance de ce marquis ! mais j'ai peur que ce soit une charge de M. Floridor.

— Pardonnez-moi, ma chère, répliqua le grand homme maigre, c'est une charge de l'Etat, vu que ledit vieillard est pair.

— Un marquis duc et pair ! s'écria Euphrosine ; voilà qui serait une chance ! il nous aurait donné des billets pour Fieschi !

— Nous verrons, nous verrons, ma chatte, reprit Clotilde, d'un ton capable. Je t'ai dit que je te servirais de sœur ; ainsi, n'aie point d'inquiétude, tu seras bien placée.

— En attendant, occupons-nous de dîner, interrompit Léa, qui venait d'entendre annoncer que l'on était servi.

De Luxeuil lui prit le bras, et tous passèrent dans la pièce voisine.

(La suite à demain.)

ÉMILE SOUVESTRE.

[illegible], tous les frais du médecin et de médicaments fussent à sa charge personnelle.

» Il paraît que ce n'est pas la première fois que les pompes de M. Nys ont été appelées à rendre de pareils services dans le quartier ; elles ont naguère servi à éteindre le feu qui s'était déclaré à Belleville, dans les caves d'un boulanger où des provisions de bois étaient renfermées. Là encore M. Nys était arrivé sur le théâtre du sinistre, suivi de tous ses ouvriers, dont les habiles manœuvres ont promptement réussi à éteindre l'incendie.

» Les ouvriers de M. Nys ont mérité dans ces deux circonstances des éloges que les habiles pompiers de Paris, arrivés après eux sur le théâtre du feu, ont été les premiers à leur accorder ; et quant à leur digne maître, il fait en cela acte de dévouement et de grand désintéressement, car, en déplaçant plus de cent ouvriers pendant une demi-journée, c'est pour lui une perte réelle de plusieurs centaines de francs. »

— Ce soir, M. Alphonse Karr, dans sa revue hebdomadaire des théâtres, rend ainsi compte d'une nouvelle pièce du Vaudeville :

« Je n'ai pas pu voir le *Porteur d'eau* au théâtre du Vaudeville ; mais je me suis dit : il y a un journal habituellement spirituel qui aura vu la pièce et me la racontera. J'ai donc pris le *Corsaire-Satan* du lendemain, et j'ai lu ce qui suit :

3e Page, 3e colonne, 3e ligne.	*4e Page, 3e colonne, 23e ligne.*
Hier soir, 1re représentation du *Porteur d'eau*. La pièce n'est pas tombée grâce à Ferville, Bardou, et Mlle Saint-Marc ; et surtout grâce aux claqueurs qui sont venus à bout d'imposer silence aux sifflets justement suscités par un dénoûment trop outrageusement ridicule.	Un succès grand, mérité, et qui aura du retentissement, a été obtenu hier au Vaudeville, au milieu des plus vifs applaudissements et des transports d'enthousiasme. Le *Porteur d'eau* est appelé à une vogue immense.

» Voilà l'opinion que je suis forcé d'accepter, je vous la transmets ; faites comme moi. »

— La cour royale de Montpellier a statué sur l'appel des jugements qui ont condamné la compagnie du chemin de fer de Montpellier à Cette à des dommages-intérêts envers quelques-unes des victimes de l'accident arrivé sur le chemin le 29 juillet 1844. Deux de ces jugements ont été maintenus.

Au sujet des deux autres, la cour a élevé le chiffre des dommages-intérêts : elle a alloué 5,000 fr. à M. Molle, qui n'en avait obtenu que 4 000, et elle a porté de 300 fr. à 400 fr. la pension payable à Villard fils.

— Guillaume Lacomme, traduit devant la cour d'assises de la Haute-Garonne, pour empoisonnement commis sur la personne de son père, a été condamné à la peine de mort.

— Un jeune homme, à l'extérieur honnête, à la physionomie intéressante, s'est assis hier sur les bancs de la cour d'assises : il a vingt-deux ans et se nomme Gustave Renchon ; en 1843, il vint à Paris pour y chercher fortune ; fils de négociants honnêtes, lui-même intelligent et habile, il comptait trouver dans le commerce un emploi que l'instruction qu'il avait reçue devait lui rendre facile ; il n'en fut rien, il attendit ; et en attendant, ses minces ressources s'épuisèrent ; il fit enfin la connaissance d'une jeune fille qu'il rendit mère ; il reconnut l'enfant, et poussé par la misère dans laquelle cette nouvelle famille l'entraîna, il accepta la place d'homme de peine chez un marchand de métaux.

Il s'adressa à M. de Lamartine, qui lui répondit en lui exprimant ses regrets de ne pouvoir lui être utile, « sa situation politique actuelle ne lui donnant aucun crédit et ne lui permettant pas de recommander même les personnes qu'il connaît le mieux. » A bout de ressources, Renchon vola 20 kil. de plomb et de cuivre qu'il vendit 27 fr. Surpris, il avoua son crime. A l'audience il déclarat, en fondant en larmes, qu'il a été entraîné par le besoin à commettre ce vol, qui fera le regret de toute sa vie. M. l'avocat-général demande lui-même des circonstances atténuantes. Le jury, sur la plaidoirie de Me Blot-Lequesne, déclare l'accusé non coupable, et la cour ordonne qu'il soit mis en liberté.

— Le *Journal de la Société de morale chrétienne* publie une lettre sur les bagnes de Toulon et de Brest. La publicité que les journaux ne manqueront sans doute pas de lui donner, suffira, nous en avons l'espoir, pour faire cesser un état de choses incroyable. On doute qu'on soit en France quand on lit des révélations semblables à celles-ci :

» Le règlement intérieur des bagnes est abandonné à l'arbitraire du directeur qui porte le titre de commissaire ; la loi ne désigne pas dans quel bagne un condamné doit subir sa peine, et cependant cette peine est cent fois plus rigoureuse à Toulon qu'à Brest.

» La punition contre laquelle je dois m'élever est la bastonnade ; elle s'administre sur les reins nus du patient, avec un câble goudronné, gros comme le poignet, terminé par un gros nœud et long d'environ 1 mètre 50 centimètres. Chaque coup fait jaillir le sang, et la voûte du dortoir où la condamnation s'exécute en est toute couverte, bien qu'élevée de plus de 5 mètres. La bastonnade est appliquée par un forçat qui, entre chaque coup, reçoit pour encouragement (à Toulon seulement) un bichot, c'est-à-dire un petit verre de vin. Cette peine est tellement atroce que, lorsque le maximum (vingt-cinq coups) a été appliqué, elle équivaut à peu près à la peine de mort. Très rarement un condamné en échappe. En 1840, j'ai vu dans l'infirmerie de Toulon un horloger, qui, après avoir reçu vingt-cinq coups, n'avait pas quitté le lit depuis deux ans ; la mort a probablement à présent mis fin à ses souffrances.

» Veut-on savoir maintenant à quelles occasions cet atroce supplice est infligé ? lisez le règlement. A Toulon, seize cas de bastonnade, parmi lesquels fumer, ne pas bien travailler, se disputer avec le camarade de chaîne, etc. ; à Brest, six cas seulement, tous très graves, tels que rébellion, évasion, etc. A Brest, dans tous les ateliers il est permis de fumer tandis qu'à Toulon la pipe est punie de la bastonnade.

» Entrant dans un dortoir, à Toulon, je vis un forçat enchaîné à son lit de camp ; le malheureux n'avait été condamné qu'à cinq ans ; il ne lui restait plus à subir que six semaines environ. Pendant toute la durée de sa peine, il n'avait pas encouru une seule punition, et s'était toujours fait remarquer par sa bonne conduite ; ce jour-là il s'était pris de querelle avec un autre forçat, et chacun d'eux allait recevoir 25 coups de bastonnade.

» Transportons-nous à Brest ; là nous trouverons une salle appelée *salle d'épreuve*. Quand, pendant plusieurs années, la conduite d'un condamné a été irréprochable, il est admis dans cette salle, où il est dispensé des travaux les plus rudes, où il trouve un petit matelas sur son lit-de-camp, un peu de viande le dimanche, etc. ; c'est là aussi que la clémence royale vient choisir ceux qu'elle doit rendre à la liberté ; leur liste est affichée dans la

[illegible] L'Andorre [illegible] au milieu des Pyrénées, pays neutre entre la France et l'Espagne, d'un abord difficile du côté de la France. Pendant six mois de l'année, ce pays n'est guère connu que des habitants de la frontière et de quelques touristes qui l'ont comparé à un canton suisse. Personne n'a songé à en écrire l'histoire, si nous en exceptons M. Roussillou, ex-viguier d'Andorre, qui a publié une petite brochure pleine d'intérêt, et Mme de Genlis dans son roman intitulé *les Battuccus ou la vallée d'Andorre*. Des députés andorrans arrivent tous les ans dans l'Ariège, portant à Foix le tribut de 950 fr., sorte de redevance féodale, dont l'origine remonte à Charlemagne. Ce monarque, ayant reçu quelques services des Andorrans, durant ses expéditions outre-monts, en signe de reconnaissance les constitua en souveraineté, et suivant son exemple, Napoléon a confirmé les chartes octroyées de la main du grand conquérant.

» Quoi qu'il en soit aujourd'hui, cette vallée est sous la protection de la France ; sa souveraineté est démembrée du droit de justice ; la justice civile, en effet, comme la justice criminelle, y est rendue par le roi de France, représenté par un viguier alternativement nommé par lui et par l'évêque d'Urgel. Le juge de paix des Cabannes (Ariège) est juge en dernier ressort des contestations civiles ; mais le pouvoir exécutif réside dans les mains d'un conseil général, sous la présidence d'un procureur-général syndic.

» Un jour du mois d'octobre, l'abbé Longé vit arriver chez lui, dans l'auberge qu'il habitait à Sadleu (premier village andorran du côté de la France), le juge de paix du canton des Cabannes, qui lui annonça qu'il avait ordre de l'arrêter, ce que firent presque aussitôt quatre gendarmes de la brigade de l'Hospitalet (Ariège). La Cour a conçu des doutes sur la légalité de l'arrestation, et a rendu un arrêt de sursis, ordonnant que les pièces seraient envoyées à M. le ministre de la justice. — On annonce qu'il y a pourvoi contre l'arrêt de sursis. Ainsi l'affaire sera soumise à la Cour de cassation. »

VARIÉTÉS.

—

Le prêtre, la femme et la famille,

PAR M. MICHELET.

Il y a dans le livre de M. Michelet deux parties : l'une historique, l'autre critique.

Dans la première, l'historien, l'érudit, le psychologue, le poète, l'homme profond, vif, incisif, spirituel, qui élève l'indignation jusqu'au lyrisme, l'épigramme jusqu'à l'honnêteté, fait l'histoire du catholicisme pratiqué, depuis la Réforme jusqu'à ce bienheureux jour du dix-neuvième siècle.

Du moment où le catholicisme s'était décidé à ne plus gouverner ce monde par les idées, où il n'avait pu le soumettre à coups d'arquebuse, il se résignait à reprendre une à une les âmes par la confrérie, la direction et l'éducation.

Il voulut faire cette moisson, brin par brin d'herbe, âme par âme, à l'aide du jésuitisme, comme instrument, du quiétisme comme doctrine.

Chose singulière, cette doctrine du quiétisme est toujours bi-sexuelle. Elle a toujours père et mère. Saint François de Salles et Marie Chantal, Fénélon et Mme Guyon, le père Lachaise et Marie Alacoque et, mon Dieu, peut-être aussi, quoique plus faiblement, Bossuet et Mme Cornuau.

M. Michelet raconte avec son admirable talent la biographie diverse, tortueuse, occulte, de cette dévotion ascétique.

Après avoir dit que Saint-François de Salles était élève des Jésuites, il ajoute : « Il était d'une de ces familles de Savoie très militaires, très dévotes, qui pendant si long-temps ont fait la guerre » à Genève. Pour la guerre de séduction qu'on voulait commencer » alors, il avait toutes les armes : dévotion tendre et sincère, parole vive et chaude, charme singulier de bonté, de beauté, de » gentillesse. Ce charme, qui ne l'a senti dans le sourire des enfants » de Savoie, naïfs, mais si avisés ?

» Cet homme de nature si douce ne s'en tint pas cependant aux » moyens de douceur et de persuasion. Dans son zèle de convertisseur il appela au secours des moyens moins honorables ; l'intérêt, l'argent, les places, enfin l'autorité, la peur.

» L'argent, très puissant dans ce pays pauvre, lui semblait un » moyen si naturel et tellement irrésistible, qu'il alla jusque dans » Genève marchander le vieux Théodore de Bèze, et lui offrit de la » part du pape quatre mille écus de pension.

» C'est un spectacle de le voir, évêque et prince titulaire de Genève, tourner autour de la ville, en faire le siége, organiser » contre elle, par la Savoie, par la France, une guerre de séduction. L'argent, l'intrigue n'y suffisaient pas. Il fallait un charme » plus doux pour aborder et fondre cet inabordable glacier de logique et de critique ; des couvents de femmes furent fondés pour » attirer, recevoir les ***nouvelles converties***, pour leur offrir une » amorce puissante d'amour et de mysticisme. »

François de Salles et Marie se font des visites, établissent entre leurs âmes un service épistolaire. Il est rare que dans ces dangereuses communications, il n'intervienne que l'amour de Dieu. « Je sens en » moi quelque chose qui n'est pas satisfait, s'écrie Marie Chantal. »

« Je n'ajoute pas un seul bien à la vérité, répond François de » Salles ; je parle devant le Dieu de mon cœur et du vôtre ; chaque » affection a sa particulière différence d'avec celle des autres. » Celle que je vous ai a une certaine particularité qui me console » infiniment, et, pour tout dire, qui m'est extrêmement profitable. » *Je n'en voulais pas tant dire*, mais un mot tire l'autre, et puis, je » pense que vous le ménagerez bien. »

« Que d'autres soient embarrassés, répond M. Michelet, pour » trouver le vrai nom de ce sentiment respectable, qu'une fausse » réserve les arrête, qu'ils l'appellent amour filial, amour fraternel ; nous, nous le nommerons simplement d'un nom que nous » croyons saint : nous l'appellerons l'amour. »

Ici, sans nul doute, comme le reconnaît l'historien lui-même, c'est un amour pur, idéal, un mystique baiser de l'âme à l'âme.

« Nous sommes à l'aube du siècle, dans la fraîcheur du matin, et » la brise souffle des Alpes. Voyez pourtant, Mme de Chantal défaille et respire à peine... Que sera ce donc le soir ? »

M. Michelet nous montre ensuite les conséquences du quiétisme, machine pneumatique chargée de faire le vide dans l'intelligence

spécialement intimes et quotidiens de leur biographie.

Ici Bossuet nous apparaît dans toute l'étiquette, dans toute la solennité un peu conventionnelle de son génie. Nous le retrouvons dans les froides habitudes de son existence épiscopale, au fond de son jardin, dans son petit pavillon où l'on pénètre par des allées de houx et d'ifs taillés comme sur les terrasses de Versailles. Il a des escaliers en pente douce à l'imitation de presque tous les cardinaux de Rome pour moins déranger la dignité de ses mouvements. M. Michelet nous le montre tel qu'il se présentait à la Cornuau, lorsque, par un jour de pluie battante, au milieu d'une compagnie effarouchée il traversait son jardin d'un pas lent et mesuré, comme s'il ouvrait la marche d'une procession.

M. Michelet restitue aussi à l'histoire la physionomie un peu altérée, fine, aristocratique, insinuante et ambitieuse de Fénélon. Il y a de la vertu et il y en a beaucoup dans la vie, dans les doctrines de l'archevêque de Cambrai, mais il y a aussi de petits calculs et de petites intrigues.

Nous n'avons pas le temps de nous arrêter à ces caractères si finement et si profondément décrits, à cette étude si philosophique et si attristante de toutes ces captations des âmes, de toutes ces influences occultes, indirectes, personnelles, de ces incubations mystiques qui échauffent et ne font éclore que de monstrueuses rêveries.

Cependant, il est juste de le dire, et M. Michelet le reconnaît en passant, cette déchéance du grand et du véritable catholicisme ne s'est pas consommée sans protestation. Cette protestation constitue la gloire de Port Royal. L'âme gallicane de Saint-Bernard et de Gerson, par une pieuse métempsycose, s'était incarnée dans ces solitaires qui essayaient de rallumer comme autant de cierges sur l'autel, le génie, la vertu, la doctrine, la pensée et la liberté dans la pensée. Avec eux, c'est la France, c'est la plus haute, la plus respectable manifestation du catholicisme qui a succombé.

Maintenant que reste-t-il de la grande idée catholique, comme force vitale ? Il reste la confession.

« Comme elle est déjà sombre cette église ! Il n'est pourtant pas « tard encore. La grande rose du portail flamboie au soleil cou« chant. Mais c'est tout autre chose au chœur : des ombres graves « s'y étendent, et derrière c'est l'obscurité. Une chose étonne, et « fait presque peur, d'aussi loin qu'on la regarde, c'est tout au fond « de l'église, ce mystère des vieux vitraux qui, ne montrant plus « de dessin précis, scintillent dans l'ombre comme un illisible gri« moire de caractères inconnus. La chapelle n'en est pas moins « obscure ; vous n'en distinguez plus les ornements, les délicates « nervures qui se nuancent à la voûte ; l'ombre s'épaississant, arron« dit et confond les formes ; mais, comme si cette chapelle sombre « n'était pas encore assez sombre, elle enferme dans un coin l'étroit « réduit de chêne noir où cet homme ému, cette femme tremblante, « réunis si près l'un de l'autre, vont causer tout bas de l'amour de « Dieu. »

Ici nous faisons une réserve au plaidoyer si éloquent, si courageux de M. Michelet contre le jésuitisme, ce coup de filet continuellement jeté sur le monde. M. Michelet repousse l'intervention du prêtre dans la famille et auprès de la femme. Il semble attribuer à la famille des mérites qu'elle n'a pas, et dans la famille des garanties à la dignité de la femme, que la femme, hélas ! rencontre bien rarement. Que l'illustre professeur nous pardonne d'élargir le problème et de lui laisser tout son horizon. On accuse le clergé d'avoir tourné toute son action spirituelle vers les femmes, d'avoir enfermé tout le catholicisme dans le confessionnal, et de l'avoir incorporé dans des confréries.

Le clergé refoulé par le monde refluait naturellement là où il était accueilli. Entre le sacerdoce et la femme, il y avait agrégation naturelle : ils ont des souffrances communes et une situation analogue.

Dans les livres, dans les journaux, dans les salons, il n'est pas de concessions honorifiques qu'on ne soit prêt à faire à la magistrature religieuse : La religion est nécessaire, le sacerdoce est sacré. On répare les églises, on embellit les presbytères, la commune vote des fonds pour la fabrique ; lorsqu'on se marie, lorqu'on meurt, le mari, l'héritier ont besoin des cierges et des cloches de l'église. Mais à part cette déférence tout extérieure, cette politesse machinale pour la religion, quelle est l'influence effective du prêtre dans la société ? Elle est nulle.

Dans la politique, il ne compte pas ; dans la science, il ne compte plus ; dans l'agriculture, dans l'industrie, dans tous les ordres de faits, il n'apporte pas un grain de sable à l'édifice. La Révolution l'a terrassé et désarmé de ses moyens d'action ; en un mot, il est salué mais éconduit... Voilà la situation qu'il s'est faite.

La femme aussi, surtout quand elle est jeune et belle, reçoit tous les témoignages de soumission, toutes les flatteries, que le vassal adresserait au suzerain. Avec la femme, les métaphores ne coûtent rien ; nous lui parlons toujours à deux genoux, comme les chevaliers errants à leur châtelaine. Nos paroles sont des suppliques, que nous leur adressons la tête découverte. Partout, à table, en soirée, dans les bals, nous leur improvisons comme des trônes, autour desquels nous nous tenons dans la respectueuse attitude des courtisans.

Mais à part cette dévotion cérémonieuse pour les femmes, ces prévenances qui sont des habitudes, ces coquetteries de l'homme, quelle influence, quelle activité réelles accordons-nous à ces esclaves couronnées de fleurs qui règnent souverainement dans nos élégies, dans nos romances, dans nos opéras, mais qui, refoulées sur elles-mêmes, exclues de toute participation à la vie générale, changeraient volontiers ces compliments avec lesquels nous les tuons, comme avec ces poignards athéniens couverts de myrtes, pour un simple quart-d'heure au soleil de vie, au travail commun, aux destinées virtuelles qu'elles sentent dans leur cœur et dans leur intelligence ? Voilà donc la situation que nous avons faite aux femmes.

Comme aux prêtres, nous leur avons donné plus d'honneurs que de droits. Tous les deux, exilés dans notre ordre, ou plutôt notre

le catholicisme moderne a institué pour les femmes des corporations, des assemblées, des modes d'influence qui les retiraient de la solitude ou les consolaient des souffrances du mariage. La religion est plus sympathique aux femmes que la loi civile. Nous ne connaissons pas les mystères du confessionnal, mais nous connaissons un peu ceux du mariage. Et pour nous, le mari vaut moins que le prêtre, dans cette immoralité flagrante, dans cette prostitution, hélas ! trop fréquente par-devant le maire et par-devant le notaire. La dévotion est encore la seule hospitalité ouverte à tant de pauvres femmes trompées.

Les abus réels dont se plaint M. Michelet ne pourraient donc être corrigés que par une extension de l'autorité maritale qui interdirait l'église à la femme, ou par une reconnaissance des droits de la femme, dans une société harmonique, laquelle donnerait satisfaction à toutes les facultés de tous. Mais ceci n'amènerait rien de moins qu'une réforme de la société. Ainsi, toutes les questions se tiennent. Economie politique, religion, famille, on voit qu'on ne peut isoler les questions, et qu'en résoudre une, c'est les résoudre toutes.

EUGÈNE PELLETAN.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 9 MARS.

La *Presse* combat la proposition de M. Ledru-Rollin demandant l'abolition du cens d'éligibilité et une indemnité pour les députés.

nus de voter sur l'ensemble de la loi des fonds secrets.

Les *Débats* publient une lettre adressée par M. Dupin à l'un des prélats qui se proposent d'adhérer au mandement de M. de Bonald. L'auteur du Manuel condamné par un si grand nombre d'évêques, fait dans cette lettre une profession de foi toute catholique.

L'*Univers* examine la question des incompatibilités : « Deux faits, dit-il, dominent toute cette discussion : il y a dans la chambre trop de fonctionnaires, c'est-à-dire trop de députés dont l'existence dépend des ministres ; 2° l'opinion publique est persuadée que la députation a fait rapidement parvenir aux premiers emplois des hommes qui, sans les nécessités du scrutin, seraient très probablement restés toute leur vie dans des positions secondaires. Il y a là non seulement un scandale, mais encore un danger pour le pays. »

Du reste, la réforme proposée par M. de Rémusat est, au jugement de l'*Univers*, une réforme de fantaisie, une œuvre purement de circonstance et n'ayant d'autre but que de soumettre la majorité ministérielle à une nouvelle épreuve.

Pour parer au double vice signalé plus haut, ce que l'*Univers* voudrait c'est « qu'on n'admît à la chambre que les fonctionnaires qui ont déjà mérité de hautes positions. Ainsi la chambre ne serait pas privée d'hommes habitués aux affaires, et le pays ne verrait plus des officiers inconnus et des avocats médiocres, nommés députés par des influences de famille, arriver en quelques années aux premières positions de l'armée et de la magistrature. »

... peuvent s'empêcher d'éprouver de vives craintes d'un pareil état de choses plutôt factice que réel.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 10 mars.

7 h. 1/2 OPERA. — Lady Henriette.
7 h. 1/2 THEATRE-FRANCAIS. — Hernani. Femme de 40 ans.
7 h. 1/2 OPERA-COMIQUE. — Joconde. Dame blanche.
7 h. 1/2 ITALIENS. —
7 h. 1/2 ODEON. — Wolstein (1re repr.)
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Le Porteur. Dame de chœurs. Trop heureuse.
6 h. 1/2 VARIETES. — Vendetta. Richelieu. Gamin de Paris.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Deux César. Tuteur. Un Bal. Plus beau jour.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Parlez au portier. Nuit. Ugolin. Mère Michel.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Cabrion. Lady Seymour. La Dansomanie.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Les Ruines. Les Canuts.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — Mort aux rats. L'Artiste. Parade. Cracovienne. Polka.
6 h. 1/2 FOLIES. — Dominos. Sans cravate. Mystères.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

ces idées larges et puissantes, de ce sentiment de la mission à remplir qui seuls donnent du mouvement aux corps politiques. La chambre est pleine de répugnance pour les discussions de principes; ce sont des labyrinthes où elle ne s'engage qu'à regret parce qu'elle n'a pas de fil qui puisse l'y conduire.

La question de l'incompatibilité n'a été qu'effleurée aujourd'hui, et pendant on n'y reviendra plus de la session ; mais en revanche les incidents burlesques, des questions personnelles ont égayé et diversifié la séance.

Premier incident burlesque : la chambre vote à l'ouverture de la séance sur l'ensemble du projet de loi relatif aux pensions de retraite. Ce projet élaboré pendant une semaine, ce projet qui avait six titres et soixante-dix articles, qui avait été perfectionné par de nombreux amendements, ce projet dont on avait adopté par assis et levé tous les articles, est repoussé dans l'ensemble à une forte majorité, par 208 voix contre 188; il va rejoindre dans les catacombes parlementaires le projet de loi sur la réforme postale : ainsi, rien ne se fait, tout avorte, le gouvernement ne fonctionne pas. Dira-t-on que le ministère n'est pas mort?

Le scrutin assez curieux qui a mis la loi des pensions de retraite au nombre des conceptions mort-nées a été rendu encore plus bouffon par un détail que nos législateurs, dénués en ce moment d'idées heureuses, ont accueilli avec une joie prolongée. L'honorable M. Lebeuf, au lieu de déposer sa boule blanche dans l'urne, l'a laissée tomber dans un encrier où elle est devenue noire.

M. de Rémusat a développé ensuite, mais sommairement, cette proposition qui a pour but d'exclure de la chambre les fonctionnaires publics, proposition qui s'est reproduite, sous des noms divers, à peu près à chaque session, depuis la révolution de juillet, et qui porte le nom de M. de Rémusat après avoir porté originairement celui de M. Gauguier.

Disons qu'avec le temps cette proposition s'est singulièrement amendée ; cependant, telle qu'elle est, nous ne la croyons pas acceptable. La liberté de l'électeur est, à nos yeux, le principe essentiel, fondamental, l'élément réellement démocratique et progressif du gouvernement constitutionnel. Lorsqu'il faudrait élargir cette liberté par la suppression du cens d'éligibilité, nous ne comprenons pas qu'on veuille la restreindre encore en faisant peser une espèce d'ostracisme sur une classe nombreuse de candidats, sur des hommes pourvus de lumières spéciales. Pour mettre obstacle à la corruption, qui grandit tous les jours, nous nous bornerions à demander que le fonctionnaire ne pût jamais recevoir d'avancement à l'intérieur de la chambre par l'usage qu'on en a fait plus d'une fois comme levier politique, comme moyen d'ébranler les cabinets qui avaient résisté à la discussion de l'adresse. Le parti qui la met encore en avant a perdu de son crédit le jour où, parvenu au pouvoir, il a relégué dans l'oubli cette proposition, cette panacée qui devait, non pas ramener, mais faire naître pour la première fois l'âge d'or de la vertu parlementaire.

M. de Rémusat a reproduit aujourd'hui cette proposition immortelle qui renaît de ses cendres comme le phénix ; il l'a reproduite, non pas avec une grande chaleur, non pas avec l'accent d'une conviction bien énergique, mais avec beaucoup d'esprit, mais avec des traits pétillants dont l'organe de l'orateur nous a malheureusement fait perdre une partie. M. de Rémusat parle toujours comme s'il était atteint d'un violent rhume de cerveau. Nous avons admiré les lambeaux que nous avons pu saisir dans cette éloquence enchifrenée.

M. Guizot, craignant que la prise en considération de la proposition Rémusat, si elle était votée contre la volonté du cabinet, ne portât un coup fatal au ministère, et sachant que les moindres secousses avancent l'heure des mourants, a déclaré qu'il se joignait à M. de Rémusat pour demander la prise en considération de son projet. « Moi je m'y joins aussi, s'est écrié M. Dupin aîné ; j'ai repoussé le principe de l'inviolabilité, quand il était présenté obstinément par M. Gauguier, comme un outrage pour les fonctionnaires ; mais, tant que le ministère se croira le droit de destituer, comme il l'a fait dernièrement, les fonctionnaires-députés qui désapprouvent ses actes, je croirai qu'un fonctionnaire ne peut pas siéger sur ces bancs avec dignité. »

Ces paroles de M. Dupin expriment notre pensée. Telle est la réflexion que nous a suggérée la mesure brutale dont M. Drouin de Lhuys notamment a été victime. Nous repoussons en principe l'incompatibilité ; mais ses partisans trouveront leurs arguments les plus forts dans la présence de M. Guizot au pouvoir, et dans son déplorable système d'intimidation contre les députés-fonctionnaires.

La prise en considération et le renvoi à une commission de la proposition Rémusat ont été votés à l'unanimité par la chambre.

La fin de la séance a été très animée par un incident relatif à M. de Lacoudrais. Commissaire général de la marine aux appointements de dix mille francs, il a été nommé membre du conseil d'amirauté avec une augmentation de cinq mille francs, sans se sou-

---

La commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux arriérés de la Légion-d'Honneur s'est prononcée aujourd'hui en faveur de la proposition de M. le colonel de l'Espinasse, proposition qui consiste à faire donner immédiatement cent francs de rentes viagères à tous les légionnaires compris dans les cinq catégories du projet de loi, au lieu de les faire arriver successivement d'année en année jusqu'en 1856.

Quant aux officiers et sous-officiers nommés légionnaires du 7 août 1814 au 20 juillet 1826, auxquels M. de l'Espinasse proposait d'appliquer la même mesure, la commission n'a rien voulu décider avant de connaître le nombre des légionnaires de cette époque qui existent encore.

Une autre proposition a été faite par M. Moreau (de la Meurthe) en faveur des sous-officiers et soldats nommés légionnaires, par l'empereur, depuis son départ de l'île d'Elbe jusqu'à son arrivée à Paris. Cette proposition a été adoptée presqu'à l'unanimité.

La commission nommera son rapporteur dans la réunion prochaine.

La commission du chemin de fer du nord a terminé l'examen des clauses pénales du cahier des charges. Elle ne se réunira qu'après que la proposition de M. Daru aura été déposée à la Chambre des pairs.

Les ultramontains et les gallicans.

Le temporel et le spirituel sont de nouveau aux prises. Celui-ci s'arme de mandements et de lettres pastorales, celui-là combat avec des arrêts du conseil d'Etat et des épîtres de procureur général. Les animosités gallicanes refleurissent, les saintes colères ultramontaines se rallument, absolument comme à l'époque où l'on discutait la loi sur l'enseignement secondaire. Cette loi a été reléguée dans les cartons ministériels, et M. Villemain a été remplacé par M. de Salvandy. N'importe, la lutte entre l'ultramontanisme et le gallicanisme recommence de plus belle. La loi sur l'enseignement secondaire n'était évidemment qu'un prétexte.

Escrimez-vous donc, athlètes infatigables ! Montez sur la brèche, terribles combattants ! Lancez l'anathème et l'excommunication, fougueux prélats ! Cherchez dans l'arsenal des bulles romaines les textes qui doivent foudroyer vos éternels ennemis ! Grossoyez des arrêts, inébranlables conseillers d'Etat ! Déterrez dans l'arsenal de la législation française les textes qui doivent abattre vos farouches antagonistes ! Gallicans, menacez de la suppression du temporel ! Ultramontains, menacez de la suppression des sacrements !

Mais, de toutes ces luttes entre le spirituel et le temporel, que résultera-t-il pour le bien du peuple et pour la gloire de la France? Les mandements des ultramontains donneront-ils du travail et du pain aux ouvriers qui en manquent? Les arrêts des gallicans donneront-ils à notre

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS [1].

Troisième partie.

V. — FEMME ET MAITRESSE (SUITE).

De Luxeuil s'attendait à voir paraître Honorine dans la salle à manger, où il était préparé à jouir de sa surprise et de son humiliation ; mais, à son grand désappointement, il apprit qu'elle se trouvait souffrante et qu'elle ne descendrait pas.

— Ah ! c'est pour ça que tu nous as invités, dit Clotilde ; du reste, j'en suis bien aise; on ne sera pas obligé de garder son quant à soi; en avant, mon petit Floridor, tu peux faire tes farces à discrétion.

Mais le bouffon ne songeait, pour le moment, qu'à satisfaire son appétit. Ce fut seulement vers le milieu du repas qu'il retrouva sa gaîté, si l'on peut donner ce mot à la hardiesse cynique dont il avait l'habitude. Toujours de mauvais goût, mais souvent incisive, sa raillerie se promenait indifféremment sur toutes choses; il semait à tout propos les calembours et les anecdotes, mimait les personnages connus et jouait mille scènes bouffonnes et bizarres: c'était une verve intarissable, mais sans but, qui avait quelque chose de mécanique ; une sorte de danse macabre de l'esprit, dans laquelle les images les plus lugubres ou les plus honteuses étaient audacieusement présentées sous une forme grotesque. On eût dit la personnification de ce scepticisme ironique, lèpre morale qui, à notre époque, gagnant tous les esprits et enveloppant à la fois dans une mortelle contagion le beau et le laid, le bien et le mal.

De Luxeuil et ses convives applaudissaient à cette gaîté étrange en remplissant et vidant leurs verres. Pendant que les vins étourdissaient leurs sens, la voix du bouffon étourdissait leurs esprits; les mauvaises passions entraient en fermentation, les instincts grossiers se faisaient jour, le repas tournait rapidement à l'orgie.

— Le tokai ! verse le tokai, s'écria enfin Clotilde, en avançant son verre.

— C'est juste, dit Floridor, voilà une heure que la bouteille est là demandant à être bue et chantant comme M. le curé : *introibo ad altare dei.*

— Qu'est-ce que ça veut dire, *dei*? demanda Euphrosine.

— Ça veut dire l'estomac, ma chère, répondit gravement Derval.

— Dans quel langage?

— Dans le langage parlementaire.

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844 au 11 janvier 1845, et les numéros du 12 février au 10 mars.)

— Eh bien ! comment trouvez-vous le piqueton? demanda Arthur qui avait pris le ton de ses hôtes.

— Fameux ! répliqua la petite élève du Conservatoire.

— Du pur hypocras, monseigneur ! ajouta Léa qui buvait avec recueillement.

— Faudrait que la bouteille ne coutât que trente sous, acheva l'actrice, tout le monde pourrait en goûter.

— Le souhait a déjà été formulé par feu Couteaudier, fit observer le bouffon.

— Qu'est-ce que Couteaudier? demanda de Luxeuil.

— Un homme complet, répondit Floridor, qui demandait un ordre de choses où l'on pût s'enrichir en satisfaisant son attraction pour ne rien faire, et qui voyant sa pétition rejetée par la chambre des députés, s'est trouvé poussé à nier l'ordre social, ou, selon l'expression plus vulgaire de ceux qui parlent pour qu'on les comprenne, à paraître devant la cour d'assises.

— Ah ! c'est la charge qu'il nous avait promise, interrompit Clotilde ; voyons, mon vieux, faut que tu nous contes ça.

— Alors, ouvrez les écluses, le moulin ne marche pas sans eau, dit Floridor en tendant son verre.

— Et moi, je n'écoute bien qu'en fumant, ajouta l'actrice, qui prit une des cigarettes placées autour de la cassolette ; en uses-tu, Phrosine?

— Tout de même.

— Dans ce cas, prends, allume et silence ; voici les trois coups, la toile se lève : bas le chapeau. A toi, Floridor.

— Pour lors, messieurs, reprit celui-ci avec l'accent aigu d'un aboyeur de saltimbanques, nous disons que le théâtre représente une cour d'assises. Il y a l'avocat, le procureur du roi, la cour et une douzaine d'honnêtes gens appelés à régler le sort du criminel, vu qu'il doit être jugé par ses pairs. Le prévenu est enroué du larynx et le président enrhumé de l'esprit. L'huissier crie : Silence.

LE PRÉSIDENT. Accusé, levez-vous. (*L'accusé se lève.*) Vos noms et prénoms.

L'ACCUSÉ, *d'une voix enrouée.* Rue de la Huchette.

LE PRÉSIDENT *insistant.* Je vous demande vos noms et vos prénoms ?

L'ACCUSÉ. Numéro 23.

LE PRÉSIDENT *avec indulgence.* Vous semblez ne pas bien saisir ma question; je désirerais savoir comment vous vous appelez.

L'ACCUSÉ. Ah ! bon. Ernest, le bel Ernest, dit *Couteaudier.*

LE PRÉSIDENT. Accusé, soyez attentif à ce que vous allez répondre.

Ici un petit homme en perruque se lève et marmotte pendant trois quarts d'heure. En justice ça s'appelle un greffier lisant l'acte d'accusation.

Quand il a fini on interroge les témoins. Puis le président recommence.

LE PRÉSIDENT. Accusé, qu'avez-vous à répondre à ces dépositions?

L'ACCUSÉ *avec énergie.* C'est pas vrai ! C'est des gens qui veulent me faire arriver de la peine. Je suis une victime politique. Dans les journées 17 et 19 Transnonain, 12 et 13 mai j'ai bousculé des reverbères, tutoyé des municipaux et marché sur les cors des sergents de ville... Voilà pourquoi on *m'ostine.* Le préfet de police prend prétexte d'un vieux, que j'aurais soi-disant maltraité, pour me faire avoir des mots avec le procureur du roi, (*se tournant vers les témoins*) vous êtes tous des galopins.

LE PRÉSIDENT *avec impartialité.* Ces raisons, quoique bonnes, sont étrangères à la cause qui nous préoccupe.

L'ACCUSÉ. La défense n'est pas libre ; je me retire. (*Il se lève, le gendarme le force à se rasseoir.*)

LE PRÉSIDENT. Je vous ferai observer, accusé, que vous avez été vu par plusieurs personnes sur le lieu du crime. Que faisiez-vous à trois heures du matin sur le quai des Invalides?

L'ACCUSÉ. J'attendais un omnibus.

LE PRÉSIDENT. Le prétexte est plausible ; mais malheureusement d'autres témoins vous ont vu frapper la victime.

L'ACCUSÉ. Voilà comment la chose est arrivée, mon président. Je venais d'arriver sur la *place de la Révolution...*

LE PRÉSIDENT, (*le reprenant.*) De *la Concorde.*

L'ACCUSÉ. Oui... J'étais donc sur la *place Louis XV...*

LE PRÉSIDENT. Vous affectez de ne pas savoir le véritable nom de cette place. Pourquoi l'appeler *place Louis XV*?

L'ACCUSÉ. C'te farce ! mais parce qu'on y a guillotiné Louis XVI !

LE PRÉSIDENT *d'un air satisfait.* Ah ! je comprends.

L'ACCUSÉ. Pour lors donc, j'enquille le pont de la chambre des députés, autrement dit des grands hommes.

LE PRÉSIDENT *avec sévérité.* Accusé, je vous défends de plaisanter les représentants de la nation... Je ferai observer de plus que vous ne parlez pas très distinctement, et je vous engage au nom de la société à ôter le tabac que vous avez dans la bouche.

L'ACCUSÉ. Ma chique ! pourquoi donc que j'ôterais ma chique ? Est-ce que les Français ne sont plus *égales* devant la loi. Depuis une heure vous avez prisé au moins une demi once de régie ; ça vous fait parler du nez et cependant je vous ai rien dit.

LE PRÉSIDENT *se tournant vers les juges.* C'est juste, pardon accusé, continuez.

L'ACCUSÉ. J'arrivais donc sur le quai des Invalides quand j'aperçois un vieux en redingote verte, pantalon blanc, gilet blanc, cravate blanche, cheveux blancs ! Je me dis, c'est un ennemi du gouvernement, un carliste ! Qu'est-ce que vous auriez fait à ma place, monsieur le président ?

LE PRÉSIDENT. Je l'aurais salué.

L'ACCUSÉ. Moi je l'y ai demandé l'heure ! Pour lors il s'est mis à courir; mais je le ratrape, je le couche, je le fouille, et je ne trouve sur lui que trente sous... Trente sous ! et encore y se met à crier parce que je les prends ! Tapage nocturne, septième chambre ; je lui ai donné un coup de vivacité pour le faire taire... et voilà !

LE PRÉSIDENT. C'est là tout ce que vous avez à dire pour excuser votre crime?

L'ACCUSÉ. Encore un mot, mon président; quand j'ai voulu passer la



Séance du 10 mars.

M. DUBOUCHAGE prend la parole sur le procès-verbal. Messieurs, dit l'honorable pair, à la dernière séance, M. le ministre des affaires étrangères a nié que le cours de la dette intérieure espagnole fût coté à la Bourse. Je lui ai fait passer le bulletin, sur lequel ce cours était inscrit. Il m'a été répondu que ce bulletin n'était pas officiel. Eh bien! voici les cours authentiques, et il paraît que M. le ministre des affaires étrangères ignore ce qui se passe à la Bourse; car sur le bulletin officiel, qui est paraphé du syndic des agents de change, le cours de la dette espagnole est positivement coté. Il est vrai qu'elle ne se trouve inscrite qu'à la suite du paraphe du syndic; mais peu importe, car cette mention sur le bulletin officiel est de nature à induire en erreur les petits capitalistes.

L'honorable pair insiste pour que cette mention sur le bulletin officiel soit interdite par le gouvernement, et il ajoute qu'il a cru devoir présenter ces observations, parce qu'il tenait à ce que le procès-verbal constatât qu'il n'avait rien avancé que de vrai.

M. DE MACKAU, ministre de la marine. La question que vient de soulever l'honorable préopinant a été discutée dans le conseil, et M. le ministre des finances a fait connaître qu'il défendrait que les fonds en question fussent cotés à l'avenir. Le bulletin dont il s'agit a mentionné la dette espagnole, sans autorisation du gouvernement.

La chambre adopte ensuite sans discussion et par 94 boules blanches contre 16 noires, le projet de loi relatif à un crédit extraordinaire pour approprier au service de la chambre des députés divers bâtiments de l'ancien Palais-Bourbon.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la translation aux Invalides des restes mortels des grands-maréchaux du palais, Bertrand et Duroc.

M. CUBIÈRES présente quelques observations générales contre le projet. Il déclare qu'il ne peut qu'approuver que l'on donne un souvenir glorieux aux deux maréchaux dont les noms sont inscrits au projet. Mais c'est là une distinction qui semble frapper d'exclusion des noms qui ont aussi couvert la France de leur gloire. Le tombeau de Napoléon suffit aux Invalides, et doit y être isolé. Dès-lors que les restes de Masséna et de Hoche, et de tant d'autres illustres généraux, n'y entreront pas, l'orateur pense qu'on ne doit pas faire davantage pour les maréchaux Bertrand et Duroc.

M. DE TURGOT, après avoir successivement signalé les titres qui rattachent plus particulièrement Duroc et Bertrand à toutes les différentes fortunes de l'Empereur, dit que le pays est habitué à les mêler dans ses souvenirs avec celui qui eut un règne si glorieux, et il conclut à l'adoption du projet de loi.

M. LEBRUN est loin de vouloir amoindrir ces deux grandes et pures renommées. Le tombeau de Duroc est au milieu de ceux de Bessières, de Masséna et autres, et il faut l'y laisser; la place des restes du maréchal Bertrand est à côté du tombeau de Duroc.

M. MOLÉ. Je n'ai que peu de choses à dire au sujet du projet de loi que nous discutons et que je viens soutenir au nom de Napoléon lui-même. On a tort de comparer les gloires militaires de Bertrand et de Duroc à celles de tant d'autres généraux. Ce n'est pas là la question. Si beaucoup de généraux peuvent être comparés, et même dépasser Duroc et Bertrand pour la gloire militaire, certes aucun ne peut les atteindre comme dévouement. Il y a des sépultures plus mal distribuées que celles qu'on vous propose. J'avoue que je ne comprends pas une discussion sur un pareil sujet. On ne saurait honorer un dévouement plus fidèle, relevé encore par la plus noble indépendance

Partout on s'est occupé de la situation des fonctionnaires publics députés à deux points de vue, celui du service public et celui de l'indépendance des corps délibérants. Des deux côtés on est arrivé à une conclusion parfaitement identique.

Ainsi, par exemple, si on considère d'une façon exclusive la situation du fonctionnaire, on est porté à en considérer les devoirs et l'importance comme absolus. On dit: Le fonctionnaire se consacre au service public; tout son temps, tous ses efforts sont la propriété de l'État. Ainsi, tout le temps donné par le fonctionnaire aux travaux de la chambre est enlevé au pays, donc on doit lui fermer l'entrée de la chambre. Si, d'un autre côté, on examine d'une manière exclusive la constitution de la chambre, on reconnaît qu'elle forme un pouvoir indépendant, destiné à limiter tous les autres, et si on se rappelle que le fonctionnaire relève de la couronne, on arrive à conclure que pour maintenir l'indépendance de la chambre, elle ne doit pas recevoir de député fonctionnaire. Vous voyez donc, messieurs, que si on considère seulement la théorie, on est conduit par la logique à exclure le fonctionnaire du parlement. (Rumeurs.) Mais nous sommes dans un temps de solutions pratiques auxquelles on arrive par de justes transactions. Aussi pour résoudre la question, je ne m'adresse pas à la théorie, mais à la pratique, à la législation existante. Eh bien! la loi ouvre la chambre à tous, voilà la règle; les incompatibilités font l'exception. Je ne viens pas vous demander de modifier, de changer la règle, mais de réviser l'exception. (Adhésion à gauche.)

Ma proposition n'a pour but ni d'admettre en masse ni d'exclure en masse les fonctionnaires publics.

Elle ne ferme à aucune classe les portes de cette enceinte: il faut, au contraire, les y admettre toutes autant que possible, parce que toutes y sont nécessaires.

Supposez, en effet, qu'on puisât exclusivement dans le barreau et dans la presse les membres de cette assemblée, je prie le barreau et la presse de me pardonner ce que je vais dire, mais s'il n'y avait ici que des hommes du barreau et de la presse, nous aurions une assemblée un peu trop mouvementée, et peut-être trop exclusivement politique; s'il n'y avait ici que des propriétaires, cette assemblée ressemblerait plutôt à un conseil général de département qu'à une assemblée politique; il en serait de même dans un autre sens, si tous ses membres étaient des fonctionnaires publics, elle ressemblerait à une assemblée d'hommes d'affaires.

Parlerai-je d'une autre classe, de ces hommes qui appartiennent soit par leur fortune, soit par leur naissance, aux rangs élevés de la société? pour celle-là, je n'hésite pas à dire que si on y prenait tous les membres de la chambre, alors on lui ferait subir la pire des métamorphoses, on en ferait un salon. (Mouvement.)

Quelles sont les raisons qui doivent déterminer ou interdire l'admission du fonctionnaire dans la chambre? Il faut d'abord que l'admission ne compromette pas l'intérêt suprême du service public. Il faut surtout qu'elle ne compromette l'indépendance parlementaire ni dans la chambre en général ni dans la personne d'un seul de ses membres. Ce n'est pas la première fois que j'ai la témérité de toucher à cette question délicate; mais, jusqu'à présent, je n'ai pas eu un mot à dire sur l'indépendance du vote des fonctionnaires; je croyais que c'était une question résolue, que, dans nos mœurs et dans nos lois, le vote du fonctionnaire était inviolable.

Je sais toutes les théories que l'on peut faire là-dessus; je sais que les idées théoriques développées à cette tribune sont en grande partie appliquées en Angleterre; mais en Angleterre presque tous les fonctionnaires sont arrivés avec un cabinet, ils s'en retournent avec lui: ce n'est pas de la

on influe aussi par la récompense; la destitution est un moyen, ... tion en est un autre, et dans tous les pays libres on a cherché un ... aux abus de ce genre.

On n'a pas toujours réussi à le trouver, mais on a constaté du moins l'... tendue du mal.

Le mal est indestructible en soi; mais c'est une raison de plus pour combattre sans cesse si on ne peut pas le détruire; c'est le but de la proposition que je vous soumets:

Supposez-vous que les maux que je signale ne peuvent pas arriver jusqu'à nous; je l'accorde, mais je puis dire qu'on ne peut répondre de l'avenir, ... sommes des hommes et les leçons de l'histoire sont écrites pour tout le monde. Examinez comment s'exerce le pouvoir: c'est à la condition de se ... un parti, on le forme par le talent, par des moyens honorables, j'y con... Mais avec cette nécessité de se faire des clients, pour cela est-il possible d'employer toujours des moyens honnêtes, irréprochables? Voyez un exemple de cet entraînement: certes, l'électeur vous accorde un libre suffrage, mais n'arrive-t-il jamais de s'en faire un titre pour réclamer des services, solliciter une faveur, un avancement précipité?

Eh bien! ce qui se passe entre l'électeur et le député ne peut-il donc se passer entre le pouvoir et le député? Pour conserver le pouvoir, il faut des suffrages sans lesquels on ne peut pas vivre. Pour les gagner, ne saurait-on accorder des faveurs, de l'avancement? Et comment faire autrement! ... le suffrage du député, c'est le pain quotidien (Rires.), et si faible qu'il ... (Nouveaux rires.) on veut le conserver. On ne compte pas alors pour ... voir; on veut vivre à tout prix. Cette nécessité a été, il y a long-temps, caractérisée par un mot énergique, que je demanderai la permission de citer: *Propter vitam, vivendi causa*, a dit l'antiquité.

Je me suis vivement préoccupé des abus que je vous ai signalés; et ma proposition a pour but de les atteindre, de les atteindre dans les régions les plus élevées. C'est à nous, messieurs, de donner un grand exemple au pays, et je crois ma proposition utile à tout le monde, mais surtout pour le parti qui, depuis quelques années, occupe le pouvoir, qui y est ... et semble peu disposé à le céder.

Je demande la permission au parti conservateur de m'adresser à lui (... ah!) que ce parti se rassure, je ne veux pas m'adresser à sa bienveillance, ... sais qu'il ne m'en doit pas (non!); je sais que si j'oubliais que j'ai été de la coalition, il saurait me le rappeler; que lors de la coalition j'ai fait tout ce que j'ai pu pour l'affaiblir, le désunir dans les élections (oui! oui!); ... je le répète, n'est-ce pas de la bienveillance que je viens lui demander, c'est de la sincérité.

Eh bien! je dis que le parti conservateur a plus besoin qu'aucun autre de donner des exemples de haute moralité politique; sa politique a pour principal mérite d'être sage, prudente. Elle n'est pas de ces politiques ... aventureuses. Ce n'est pas un reproche que j'adresse ici au parti conservateur; je crois que la sagesse, la prudence sont les meilleurs conseils en politique, et je suis convaincu qu'un parti qui en adopterait d'autres ne tarderait pas à s'en repentir; mais d'une autre part je comprenais qu'un parti qui se jetterait dans les hasards d'une pareille politique crût pouvoir se dispenser de ces mesures qui ont pour but de maintenir la pureté et la ... dans les hautes régions de la société; je ne le comprendrais pas de la part du parti conservateur, justement parce qu'il a une politique tout ... Plus on s'abstient de gloire, plus on a besoin de bonne renommée. Eh bien, je le répète, si le parti conservateur tient à avoir une bonne renommée dans le pays, s'il tient à se maintenir, aux yeux du pays, dans les hautes ...

---

pièce de trente sous, elle était rognée... c'est une circonstance atténuante.

LE PRÉSIDENT. Vous vous trompez, accusé, l'altération de la pièce ne vous justifie pas d'avoir attenté à la vie d'un de vos semblables.

L'ACCUSÉ. Un de mes semblables! un vieux qui avait deux cautères et qui portait de la flanelle; mais il appartenait déjà aux pompes funèbres, votre protégé. Qu'est-ce qu'il pouvait avoir à vivre? quinze jours?... trois semaines?... je les rembourse et nous serons quitte.

LE PRÉSIDENT. C'est encore une erreur, accusé.

L'ACCUSÉ, *l'interrompant*. Ah! donnez-nous la paix, vous; ça me scie le dos à la fin; vous êtes un vieux serin.

LE PRÉSIDENT. Accusé, je dois vous avertir que vous prenez là un funeste système de défense et que vous aggravez votre position.

L'ACCUSÉ. Ça m'est égal, condamnez-moi à seize francs d'amende; je ne crains pas la mort!

Après le réquisitoire du procureur du roi et le plaidoyer de l'avocat, *Couteaudier* entend prononcer la peine capitale et sort en *demandant le cordon*.

Cette cynique parodie, merveilleusement mimée par l'ancien comédien, avait fréquemment excité le rire d'Arthur et de ses compagnes. Tous se levèrent enfin de table dans un demi-enivrement et passèrent au salon voisin en dansant une *sauteuse* de bal masqué.

La beauté sensuelle de Clotilde avait encore grandi dans l'orgie. L'œil allumé, les lèvres humides, le sein palpitant, elle tournait entre les bras d'Arthur qui finit par aller tomber avec elle sur un divan.

— En voilà une soirée dans le genre Chicard, dit l'actrice, qui relevait ses cheveux dénoués, tandis que de Luxeuil baisait son épaule; sais-tu que c'est joliment commode ici, on pourrait danser un galop infernal, comme chez Musard. Elle est mieux logée que moi ta femme.

— Est-ce que tu es jalouse, par hasard? demanda de Luxeuil en lui enveloppant la taille d'un de ses bras.

— Tiens, c'est peut-être pas agréable d'habiter un hôtel; elle ... son appartement de ce côté.

— Oui.

— Et elle y est?

— Oui.

— Quel dommage!

— Pourquoi?

— J'aurais été si contente de le voir.

— L'appartement de ma femme?

— Certainement.

— Je vais t'y conduire! s'écria Arthur qui se redressa brusquement, et prit l'actrice par la main.

— Quelle farce! dit celle-ci, en haussant les épaules, puisque tu dis qu'elle y est.

— Raison de plus!

— Quoi! pour de bon!

— Viens, te dis-je.

L'actrice lui sauta au cou.

— Ah! si tu fais cela tu es le roi des bons enfants, s'écria-t-elle; avez-vous entendu, vous autres; il me conduit chez son épouse.

— Et vous pouvez venir tous, reprit de Luxeuil qui, exalté par l'ivresse et par la haine avait saisi avec transport l'occasion d'insulter Honorine.

Floridor offrit le bras à Léa en chantant l'air de la *Parisienne*:

En avant, marchons...
Contre leurs canons.

Est-ce dans le quartier?... Ou faut-il prendre un omnibus?

— Suivez-moi, dit Arthur, qui ouvrait la porte du salon.

Le bouffon tendit l'autre bras à Euphrosine, et reprit:

— Qui perce leurs masses profondes,
Qui conduit leurs drapeaux saignants?
C'est la liberté des Deux-Mondes,
C'est la colonne en cheveux blancs!

— Boum! boum! boum!

— Allons, donne nous la paix, Floridor! interrompit Clotilde, en se détournant et tâche d'être meilleur genre.

— Le genre masculin est le plus noble, répliqua Floridor; exemple: *Bonus, bona, bonum*.

— Silence!

— C'est ce qu'eût dit mon père s'il avait été huissier.

Ils étaient arrivés au petit salon qui précédait la chambre d'Honorine, une caméristé parut.

— Mme de Luxeuil? demanda Arthur.

— Elle est chez elle, dit la femme de chambre stupéfaite.

— Annoncez-nous alors.

— Pardon, monsieur, qui faut-il annoncer?

— Mme de Montespan et sa société.

— Tiens, c'est vrai! s'écria Clotilde en éclatant de rire, c'est mon dernier rôle; faut-il que j'entre sur la ritournelle:

C'est moi, c'est moi,
Quel doux émoi,
Au cœur du roi.

De Luxeuil l'entraîna vers la porte que la femme de chambre venait d'ouvrir et entra au moment même où celle-ci répétait d'une voix mal assurée l'annonce de Mme de Montespan et sa société.

Honorine, assise à l'autre extrémité de la chambre, se retourna stupéfaite.

— Mille pardons de vous déranger, dit Arthur d'un ton léger. Mais madame désirait voir votre appartement, et je n'ai pu lui refuser.

Honorine, qui s'était levée, regarda les visiteuses avec une suprise mêlée d'incertitude, et salua faiblement.

— Je ne devine point, dit-elle, l'intérêt que peut avoir un pareil examen pour ces dames, auxquelles je suis inconnue...

— Cela leur procure l'avantage de faire votre connaissance, reprit de Luxeuil, ironiquement. Du reste, comme vous me paraissez peu en train de faire les honneurs de votre logement, vous me permettrez de vous remplacer.

Et se tournant vers Clotilde:

— Comment madame la marquise trouve-t-elle l'appartement? demanda-t-il.

— Ce ne serait pas mal si c'était un peu plus gai, répliqua l'actrice.

— Cette gravité majestueuse convient à la mélancolie, fit observer Léa.

— Possible! reprit Clotilde, mais moi ça me tarabuste; on dirait une chambre de religieuse.

— Pourquoi de religieuse? demanda Euphrosine.

— Tu ne vois donc pas ce petit bénitier?

— Tiens! j'ai cru que c'était pour mettre des allumettes phosphoriques!

— Et dans la ruelle? Il n'y a pas seulement de glace.

— C'est trop froid à l'estomac; on préfère le lait de poule, fit observer Floridor.

— Y a que les rideaux du lit que j'aime, reprit l'actrice; ils ont un reflet qui doit être avantageux.

— A propos de rideaux, qu'est-ce que c'est que celui-là, interrompit l'élève du Conservatoire?

— Eh bien! tu ne vois pas qu'il cache un tableau?

— C'est donc quelque chose d'indécent?

— C'est le portrait d'Henri IV.

— Ah! bah!

— Ces dames demandent la toile! cria le bouffon.

— Oui! oui!

— Alors que l'honorable société ouvre l'œil; voici le moment, l'instant.

Tout ce dialogue avait été trop rapide pour qu'Honorine pût l'interrompre. D'abord incertaine, comme nous l'avons dit, puis frappée de peur, elle n'avait point compris sur-le-champ quelles étaient les femmes présentées par Arthur; mais les dernières paroles échangées ne pouvaient lui laisser de doute; aussi, lorsque Floridor s'avança pour écarter le rideau qui couvrait le portrait de la baronne, la jeune femme se jeta devant lui, pâle de honte et d'indignation.

— Emmenez ces gens, monsieur, dit-elle en regardant de Luxeuil.

— Comment, des gens! s'écria Clotilde; par exemple! Est-ce que madame nous prend pour des servantes?

— Je suis chez moi, reprit la jeune femme palpitante; emmenez-les, monsieur, je le veux.

— Vous voulez! répéta de Luxeuil qui appuya avec ironie sur chaque syllable.

— La femme doit obéissance à son mari, article 213, murmura Floridor.

— Et elle ne doit point oublier que le domicile conjugal appartient à ce dernier, continua Arthur.

— C'est clair, nous sommes chez toi! dit effrontément Clotilde; ... que dans le mariage c'est l'homme qui est le maître... D'ailleurs madame pouvait nous prier de la laisser sans nous appeler des gens.

— Surtout quand ce n'est le nom d'aucun de nous, ajouta Floridor.

— Et quand on se présentait en personnes bien nées! ajouta ...

les lois existantes fussent exécutées ; une loi prescrit que tout membre de la chambre des députés qui accepte des fonctions salariées soit soumis à une réélection ; c'est une garantie pour la chambre et pour les fonctionnaires eux-mêmes.

Un de nos honorables collègues, M. de Lacoudrais, a vu supprimer les fonctions qu'il remplissait dans un ministère ; depuis il a été appelé à faire partie du conseil d'amirauté comme commissaire général ; c'est un changement de position sous le double rapport des fonctions et du traitement. Cependant, le collège qui a élu l'honorable M. Lacoudrais n'a pas été convoqué. Le silence du gouvernement prouve qu'il y a au moins doute à son égard.

Aucun des pouvoirs qui tiennent à l'existence de la chambre ne peut être aliéné.

La chambre seule peut juger en ces matières. Je demande donc qu'une commission soit nommée pour examiner la question. Je ne fais que demander ce qui a déjà été déclaré après une discussion au sujet du maréchal Sébastiani.

Si la chambre croit qu'il n'y a aucun doute, elle pourra passer immédiatement à l'ordre du jour ; dans le cas contraire, je demande la nomination d'une commission.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. En ne convoquant pas de nouveau le collège électoral de Lorient, à la suite de la nomination de M. Lacoudrais, je me suis conformé à une jurisprudence constamment suivie. Quand un militaire passe d'un poste à un autre, il n'est pas soumis à une réélection ; les militaires sont toujours à la disposition du gouvernement, et s'il en était agé autrement ; les élections deviendraient par trop fréquentes.

On n'a fait pour M. Lacoudrais que ce qui a été fait précédemment pour l'amiral Le Ray, pour l'amiral Lalande. M. Lacoudrais est resté commissaire général comme auparavant. C'est en cette qualité qu'il siége au conseil d'amirauté, et je ne vois pas pourquoi il serait soumis à la réélection.

M. ODILON BARROT. La question a une haute gravité ; il s'agit en effet d'une classe entière de personnes qu'on voudrait soustraire aux garanties générales ; je comprends très bien ce que l'on dit pour les militaires ; mais qu'un directeur de telle ou telle direction dans la marine jouisse du même privilége, c'est ce que je ne puis admettre.

M. LACOUDRAIS. L'honorable M. Barrot vient de se placer en dehors de la réalité des choses. Lorsque je suis arrivé dans cette chambre j'étais commissaire-général de la marine depuis douze ans ; cette fonction m'a été retirée par une combinaison nouvelle, et l'on m'a admis dans le conseil d'amirauté, non avec une augmentation, mais avec une diminution de traitement. J'avais 20 000 fr. de traitement, je n'en ai plus que 13 000. Il me semble qu'il n'y a nullement là une nécessité de réélection.

M. ODILON BARROT. L'honorable préopinant a été promu de ses fonctions de commissaire-général à une fonction différente ; sa situation financière, par rapport au gouvernement, a changé. C'est aux électeurs à décider si le mandat de député doit lui être continué ; ce n'est pas à nous. Je le répète, messieurs, s'il y a seulement doute, il est du devoir de la chambre d'examiner la question.

M. L'AMIRAL LE RAY. La question me semble avoir été mal posée. Le grade de M. Lacoudrais lui est garanti par une loi, et il ne peut en être privé que par un jugement. En entrant au conseil d'amirauté, il n'a pas acquis un nouveau grade ; il a changé seulement de fonctions. La place au conseil d'amirauté n'est autre chose qu'une fonction de son grade.

M. DESLONGRAIS. La question est neuve et doit être discutée, et je crois que la chambre ne peut s'empêcher de nommer les commissaires colonnes ; dans l'une figure le traitement du grade et dans l'autre l'allocation supplémentaire comme membre du conseil.

Ainsi, quand l'amiral Lalande a été appelé au conseil d'amirauté, il a reçu outre son grade de 15 000 fr. le supplément de 5 000 fr. L'honorable amiral Leray touchait aussi, dans la même situation, 15 000 fr., savoir : 10 000 fr. pour son grade et le supplément de 5 000 fr.

Tous deux étaient députés, ils n'ont été soumis ni l'un ni l'autre à la réélection.

Il y a un commissaire général à Toulon, qui, outre le traitement de son grade, reçoit une indemnité de 3000 fr. Il en est de même à Brest. Si M. Lecoudrais eût été envoyé dans l'un de ces ports, il aurait reçu cette indemnité, et personne n'eût réclamé sa réélection. Appelé au conseil d'amirauté, il reçoit 5000 fr. au lieu de 3000, à cause du séjour de Paris. (Murmures. Aux voix ! aux voix !)

M. DUFAURE. La question qui a été soulevée devant la chambre me paraît parvenue au point que je crois impossible qu'on la tranche par un simple ordre du jour ; elle est douteuse, et qu'est-ce que le doute en pareille matière ? Il s'agit de savoir si un membre, qui prend part à vos délibérations, ne doit pas être réputé démissionnaire aux termes de nos lois ? Pour une chambre qui prononce souverainement sur les pouvoirs de chacun de ses membres, le doute que je signale est le plus considérable. En conséquence, j'appuie la proposition de l'honorable M. Barrot, qui est conforme à tous les précédents. (Appuyé ! appuyé !)

M. DE SALVANDY. Il est inexact de dire qu'un officier, appelé de la disponibilité à l'activité, est réglé par une ordonnance ministérielle ; il l'est par une ordonnance royale. Le conseil d'amirauté n'est pas tout composé d'officiers de l'armée de mer et de commissaires-généraux de la marine ; la raison en est que l'on a oublié un troisième corps qui en fait nécessairement partie, celui du génie maritime.

L'ordre du jour est mis aux voix : la première épreuve est déclarée douteuse ; à la seconde épreuve, le bureau déclare que l'ordre du jour est prononcé. (Vives réclamations à gauche.)

Après une courte discussion, la chambre fixe ainsi son ordre du jour :

Demain à une heure et demie, séance publique. Développement de la proposition de M. Muret de Bort, relative à la conversion des rentes. Rapport de la commission des pétitions.

Discussions des propositions 1° de MM. Cousture, Laurence, Dejean et Peltereau de Villeneuve, relative au domicile politique. 2° De M. Chapuys de Montlaville relative à l'abolition du timbre sur les feuilles périodiques. 3° De M. Duvergier de Hauranne sur l'abolition du scrutin secret. 4° Du projet de loi de douanes.

Le roman de M. **ALEXANDRE DUMAS**, qui devait paraître entre la deuxième et la troisième partie des RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS sera publié entre la troisième et la quatrième.

Nous avons déjà à notre disposition les deux tiers du roman de M. AL. DUMAS, qui ne fera pas moins de trois volumes et qui aura pour titre LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Le feuilleton de la *Démocratie pacifique* publiera ensuite :

LA DERNIÈRE FÉE, roman en quatre volumes, de M. FRÉDÉRIC SOULIÉ.

— Il se déroule parfois devant des tribunaux qui ne sont point criminels des faits qui le sont beaucoup. Une triple affaire, en désaveu de paternité, en adultère et en séparation de corps, — toutes les conditions réunies du drame domestique, — s'est plaidée vendredi dernier en présence du tribunal civil de la Seine. Voici l'histoire qui a été racontée aux juges :

En 1829, un riche maître menuisier, âgé de trente ans, M. Desharnoux, épousa une charmante jeune fille, Elisabeth Leblanc. Dès le début du mariage, il s'éleva entre les conjoints mille et une de ces difficultés qui naissent des incompatibilités d'humeur. Toutefois, les infortunes conjugales se bornèrent là. Mais en 1836 elles provoquèrent un fait grave.

M. Alexandre V., ami de M. Desharnoux, fit une cour assidue à la femme de ce dernier et réussit. Le succès fut complet, car il dura plusieurs années sans que l'époux s'en doutât, et dans les conditions suivantes. Aussitôt que M. Desharnoux s'absentait pour les nécessités de son industrie, et ces absences étaient nécessairement quotidiennes, sa femme s'habillait, prenait une voiture et se rendait dans une petite chambre mystérieuse qu'elle avait louée rue Servandoni sous le nom de Mme Alexandre. En adoptant le nom de son amant elle lui accordait tous les avantages d'un mari. Elle passait cinq heures avec lui et ils dînaient ensemble. On faisait bonne chère dans ce réduit amoureux. Quand les magistrats s'y sont rendus, ils ont trouvé des provisions de toutes sortes, des liqueurs fines, des vins pétillants. Ils ont remarqué en outre, lisait-on dans le procès-verbal, une très singulière collection de gravures prohibées. Ces séances ne s'achevaient que pour recommencer le lendemain et les lendemains se succédaient joyeux sans aucune espèce d'interruption.

Cependant, M. Desharnoux apprend tout, grâce aux bavardages d'une portière. Il débute par fermer sa porte à son trop intime ami M. Alexandre et médite sa vengeance contre la femme qui avait si longtemps abusé de sa crédulité… Mais Mme Desharnoux prend les devants. Elle s'était attachée une jeune fille de quinze ans, Mlle Aubertin, en l'associant à ses parties fines. Elle fait la leçon à cette enfant qui, d'après ses conseils, déposa une plainte en viol contre M. Desharnoux.

Sans forme de procès, le malheureux mari fut arrêté et si M. Olivier d'Angers n'eût chirurgicalement constaté qu'un viol n'avait pu être commis sur Mlle Aubertin, M. Desharnoux languirait peut-être encore dans sa prison. Néanmoins il y resta trois mois, du 23 juin au 13 septembre 1842 ! Oh ! cruelle justice !

Pendant l'emprisonnement de M. Desharnoux, sa femme avait changé d'inclination. Un commis de son mari avait remplacé son ami précédent… M. Desharnoux prend enfin sa revanche et obtient un jugement, ce qui lui paraît plus piquant, contre le premier amant de Mme Desharnoux et contre sa femme elle-même. Ils furent condamnés l'un et l'autre à trois mois de prison. Le 14 juin suivant, M. Desharnoux fit prononcer sa séparation de corps.

Mme Desharnoux était encore à Saint-Lazare quand elle accoucha d'un

---

nieusement Léa.

Honorine, appuyée au portrait de sa mère, écoutait et regardait avec stupéfaction ; une pareille audace dépassait toutes ses craintes. Elle pouvait à peine y croire ! Elle porta les deux mains à son front, pour s'assurer qu'elle veillait, regarda les femmes qui se trouvaient devant elle, puis de Luxeuil et s'écria enfin :

— Je ne suis point folle pourtant ; c'est vous, monsieur, qui les avez conduites ici… mais si vous ne respectez plus rien autre chose, respectez au moins votre nom que je porte.

— Fi donc, interrompit Arthur, vous oubliez que *votre honneur n'est plus le mien*, madame ; — c'est vous qui avez établi le principe. Et désormais je veux le mettre en pratique ; puisque vous réclamez vos droits, je ferai valoir aussi les miens. Désormais vous voudrez bien vous soumettre à ce que j'aurai décidé, en faisant bon visage aux personnes qu'il me plaira de recevoir et cela parce que vous êtes chez moi, madame, et parce que je le veux, entendez-vous. Je le veux.

Ce mot avait été prononcé d'un accent si absolu et accompagné d'un geste si violent qu'Honorine en eut froid jusqu'au cœur. Elle voulut répondre, mais elle ne put que bégayer quelques mots entrecoupés ; de Luxeuil se tourna vers Clotilde et changea subitement de ton.

— Tu désires voir ce qu'il y a sous ce rideau, ma belle, reprit-il ; cela n'en vaut guère la peine ; mais tu vas juger.

— Je vous en conjure, Monsieur, s'écria Honorine, en voulant l'arrêter.

Il haussa les épaules, tira brusquement le rideau, et montra à tous les yeux, l'image de la baronne.

— Tiens, ce n'est qu'un vieux portrait de femme, dit Euphrosine étonnée.

— Ah ! ciel ! un costume de l'Empire ! quelle horreur ! interrompit Léa.

— Oui, mais voyez comme elle a des diamants ! reprit l'élève du Conservatoire ; ça vous relève joliment une figure.

— Ah bien ! les goûts sont libres, interrompit Clotilde, j'aime mieux la mienne sans diamants.

— Et avec dix amants ! acheva Floridor.

Ce grossier quolibet fit rire les trois femmes ; Honorine ne put se contenir plus longtemps. Elle avait supporté les humiliations, les railleries, les menaces, mais cette espèce de profanation du portrait de sa mère fut un coup trop fort pour son cœur navré, elle cacha son visage dans ses mains et fondit en larmes.

Cette explosion inattendue produisit sur les témoins un effet singulier. Les femmes se regardèrent avec un embarras ému, tandis que Floridor faisait une grimace d'étonnement grotesque, et que les traits d'Arthur s'assombrissaient.

— Une scène de larmes, dit-il durement ; pardieu ! madame, vous ne pouviez mieux choisir votre moment ; voici Mlle Léa qui a joué le drame et qui pourra apprécier votre talent.

— Taisez-vous donc ! interrompit Clotilde à demi-voix ; elle pleure tout de bon.

— Les pluies d'orage entretiennent la fraîcheur, marmotta Floridor.

— Et pourrait-on savoir d'où vient ce débordement subit de sensibilité ? reprit de Luxeuil ? Est-ce parce qu'on a vu ce portrait ?

— *Madame, assurément, aime trop la peinture*, dit le bouffon.

— Mais parlez donc, Madame, reprit Arthur ; veuillez répondre…

— Et si elle ne le veut pas ! s'écria Clotilde, touchée des pleurs de la jeune femme, et qui était passée, avec la mobilité habituelle à ces natures d'instinct, de la mauvaise humeur à l'intérêt. Faut pas non plus brusquer les gens comme ça ! nous ferons mieux de nous en aller…

— Je reste ! dit de Luxeuil avec une sorte d'acharnement.

— Et moi je ne veux pas, reprit l'actrice résolument ; vous êtes un vrai sans-cœur… Qu'est-ce qu'elle vous a fait après tout pour la tourmenter ? C'est nous qui avons eu tort de venir comme ça la braver… Allons-nous en tout de suite.

— Allons-nous en gens de la noce,
Allons-nous en chacun chez nous,

murmura Floridor entre ses dents,

Il avait repris le bras d'Euphrosine et de Léa ; Clotilde prit celui d'Arthur et l'entraîna malgré lui.

. . . .

Il en est de certaines destinées comme de ces ballons captifs retenus à la terre par une seule corde : que le hasard ou la violence la brise, et le ballon s'élance exposé à tous les vents. Honorine l'éprouva pour elle-même. Arrêtée jusqu'alors dans la triste union, qui lui avait été imposée, par de fragiles liens qu'Arthur venait de rompre, elle se trouva tout-à-coup sans direction et sans but. Elle ne pouvait rester plus longtemps dans cette demeure où on lui refusait même un coin solitaire pour pleurer ; mais à qui demander protection ?

Elle s'était d'abord levée avec une seule pensée, fuir ! et elle avait rassemblé à la hâte quelques vêtements, quelques objets précieux, quelques chers souvenirs ; puis la raison avait murmuré tout bas : Où aller ? Où aller, en effet, alors que sa tante l'avait vendue, que son tuteur était mort, que le duc avait disparu ! Et cependant il le fallait ! dût-elle partir exposée à toutes les chances de l'abandon ; il le fallait ; c'était le seul moyen de consentir à vivre.

Elle pria devant le portrait de sa mère, lui demandant conseil et appui, jusqu'à ce que la fatigue fermât ses yeux rougis de larmes.

Mais alors même, par un de ces phénomènes fréquents qui semblent constater l'indépendance de l'âme, celle-ci continua à rester éveillée et à chercher une voie de salut. Seulement chaque pensée se traduisait en image, et tous ceux qui avaient laissé une trace au cœur d'Honorine, lui apparurent successivement dans ses rêves. Elle vit ainsi la prieure, le jardinier Etienne, Marcel, le duc de Saint-Alofe ; tous murmuraient des paroles d'affection, mais sans donner de conseil ni d'espérances.

Et à chaque vision, l'âme plus désolée invoquait un nouveau protecteur.

Enfin, il lui sembla qu'elle se trouvait dans *la Maison Verte* à Château la Vallière. Les lieux dont elle ne gardait, éveillée, aucun souvenir, lui apparurent comme dans un miroir fidèle et avec tous leurs détails. Elle se voyait elle-même toute petite, debout sur le perron. Plus bas était un homme tenant à la main un bâton de voyage et près d'elle sa mère, qui tout en passant les doigts dans ses cheveux, disait :

— Voici mon enfant, qui n'avait plus personne au monde ; aussi je suis revenue, quoique morte, pour la sauver. Vous allez la prendre par la main et la conduire à sa grand'mère qui aura peut-être pitié d'elle ; et de peur que vous ne la perdiez ou qu'elle ne vous perde dans la foule, voici un anneau dont je vous donne à chacun la moitié.

Alors sa mère se pencha sur Honorine, posa les lèvres sur ses yeux, et comme l'enfant refusait de partir, elle la poussa doucement vers son guide, en lui disant :

— Va et crois en lui, car il a le signe !

A ces mots tout disparut et Honorine se réveilla.

Elle appuya son front sur ses deux mains, repassa dans sa mémoire tout le rêve et, redressant vivement la tête :

— Oui, ma mère, s'écria-t-elle en tendant la main vers la peinture adorée, oui, je croirai et j'irai !

Elle se leva aussitôt sans hésitation et écrivit un billet adressé à Arthur. Il ne renfermait que ces mots :

« Les derniers liens sont rompus entre nous ; je pars pour les Motteux, où j'espère trouver asile et protection. Je vous laisse la libre jouissance de tout ce qui m'appartient. Tant que vous respecterez ma retraite je m'interdirai toute réclamation de mes droits ; si vous essayez de la troubler, j'en appellerai aux juges qui, en légitimant une séparation nécessaire entre les personnes, devront la prononcer également entre les intérêts…

» J'espère que vous comprendrez cette position et que vous éviterez un éclat qui ne pourrait tourner que contre vous-même.

» Adieu, soyez heureux si vous le pouvez ; je pars sans rancune et sans haine.

» HONORINE. »

Ce billet cacheté, elle chercha les objets qu'elle avait réunis la veille prit une capote, un manteau de voyage et sortit de l'hôtel.

Le jour commençait à peine à paraître. Les premières rues qu'elle traversa étaient encore désertes ; mais elle allait sans crainte et dans une sorte d'ivresse. Préparée par sa première éducation de couvent à croire possible l'intervention des êtres invisibles, elle avait accepté son rêve, non comme une symbolisation des pensées qui préoccupaient son âme, mais comme un avertissement surnaturel adressé par sa mère. Aussi, n'avait-elle aucune des incertitudes que laissent les résolutions basées sur les raisonnements humains. Elle allait, conduite par une autorité irrésistible et sainte, ne sentant ni le poids de la responsabilité, ni la crainte du résultat. Les sages eussent peut-être regardé cette confiante audace comme une crise de folie ; mais, aux yeux d'Honorine ce n'était que la foi dans l'ordre et les promesses de sa mère.

Sept heures sonnaient à l'horloge de Saint-Louis lorsqu'elle frappa à la porte de la maison de la rue des Morts.

(*La suite à vendredi.*) ÉMILE SOUVESTRE.

tard est compensé par un supplément d'intérêt, qui s'avisera de se plaindre? Est-ce là ce qu'a réalisé la séance de ce jour ? Nous n'oserions pas l'affirmer. Mais traçons-en d'abord l'esquisse ; et chacun (nous ne parlons bien entendu que des gens qui n'y assistaient pas) chacun sera mieux à même ensuite de voir ce qu'il en doit penser.

M. Arago a pris le premier la parole pour la proclamation des prix décernés, et plus d'un auditeur a regretté sans doute qu'à cela se réduisît la part de M. Arago dans la solennité actuelle.

M. Charles Dupin a lu ensuite son rapport sur la monographie des secours publics. Il est remonté aux tentatives généreuses faites sous le règne de Louis XVI et surtout à cette immortelle époque de 89 pour assurer et améliorer les moyens de soulagement et de secours en faveur de la classe pauvre du peuple. L'Assemblée nationale institua un comité pour rechercher les causes de la misère et le moyen d'y porter remède. On voit qu'alors les représentants de la France ne reculaient pas devant une enquête sur la situation des classes malheureuses, animés qu'ils étaient du noble désir de mettre un terme à toutes les souffrances, à toutes les iniquités sociales. Par malheur, on prit une dénomination fâcheuse, celle de *Bureau de mendicité*, ce qui suffit pour éloigner beaucoup des personnes qui devaient concourir à cette grande œuvre de philanthropie.

Les hommes de 89 échouèrent, et M. Charles Dupin a pu signaler, avec une sorte de satisfaction, que ce fut à des temps moins ambitieux de réformer d'un seul coup le genre humain, qu'il fut réservé d'introduire dans les hôpitaux et dans les autres établissements de bienfaisance la plupart des améliorations que nous voyons aujourd'hui. Le nombre des personnes qui vont y chercher des soins s'accroît aussi dans une proportion immense. Ainsi, au lieu de 40 mille individus que recevaient en 1819 les hôpitaux de Paris, ils en reçoivent aujourd'hui plus de 80 000 chaque année. La plupart des causes qui inspiraient au peuple de l'aversion pour ces établissements, ont cessé désormais, ainsi que l'a fait observer M. Dupin; mais il y a encore d'autres raisons que celle-là de l'augmentation du nombre des malades dans les hôpitaux.

Quoi qu'en disent les prôneurs de la prospérité croissante, il s'en faut que les situations nécessiteuses et précaires tendent à diminuer parmi nous. C'est le contraire qui est vrai. M. Dupin qui voit plus juste à certains égards, quand il s'agit des pays étrangers que s'il est question du nôtre, a dit qu'en Angleterre un nombre considérable de pauvres compensaient les grandes fortunes du commerce et de l'industrie. Il ne prend pas garde que nous marchons, sous ce rapport, dans les voies de l'Angleterre, et que la différence entre elle et nous tient principalement à ce que notre développement industriel est moins avancé que le sien.

Au surplus, M. Dupin a été sobre d'attaques contre le socialisme. Il s'est borné à présenter en passant, comme objection contre l'organisation du travail, la nécessité d'entretenir chez le peuple la sollicitude de trouver lui-même à gagner sa vie et de ne pas substituer à ce stimulant précieux une apathie funeste. Il y a évidemment ici une confusion : ce n'est ni l'incertitude d'obtenir du travail qui peut jamais être un stimulant utile, pour l'ouvrier ni le temps perdu à en chercher, à en implorer sans succès quelquefois : l'assurance d'être équitablement rétribué de ses efforts, l'assurance de ne pas perdre dans un chômage ruineux tout le fruit d'un travail antérieur, voilà ce qui est fait pour exciter son zèle, pour encourager, ses dispositions à la prévoyance.

Il y a un passage du discours de M. Dupin, sur lequel l'auteur avait beaucoup compté sans doute pour enlever les applaudissements de l'auditoire. C'est le passage dans lequel il a parlé des blessés de juillet.

Il est curieux, a-t-il dit, à propos d'un chapitre du Mémoire couronné de M. De May, il est curieux, après ces *quinze années d'égoïsme croissant*, d'avoir la satisfaction des ambitions chez les blessés de juillet. Les deux plus hautes, parmi ces ambitions, aspiraient à l'épaulette de sous-lieutenant, la plupart réclamaient une place de concierge, de garde-forestier ou municipal ; quelques-unes, rien. Oui, ce contraste entre le désintéressement des hommes du peuple qui avaient versé leur sang pour la révolution et l'avidité sans pudeur comme sans bornes des intrigants qui l'ont exploitée, était bien fait pour exciter à la fois l'enthousiasme et l'indignation. Hélas! la conduite de l'orateur durant ces quinze années a nui à l'effet de ses paroles. Est-ce que M. Charles Dupin et ses frères n'ont pas été avec le parti qui a fomenté l'égoïsme croissant, qui a étouffé les généreuses tendances de la révolution de juillet? Est-ce qu'on ne les rencontre pas encore au nombre des plus obstinés adversaires de toute réforme sociale?

Comme pensée et comme style, rien de bien saillant, rien de choquant non plus dans le discours de M. le président Dupin.

C'était à M. Flourens de porter, cette année, la parole en qualité de secrétaire perpétuel. L'éloge historique d'Aubert Dupetit-Thouars est le sujet qu'il a traité.

Né dans l'Anjou, en 1758, Aubert Dupetit-Thouars fit ses études à Saumur avec son frère Aristide, mort glorieusement à Aboukir, commandant le vaisseau le *Tonnant*. Le futur naturaliste éprouvait une antipathie invincible, une aversion anticipée, disait-il, pour toute étude qu'on lui imposait, et il s'adonnait au contraire avec passion à une foule de recherches qu'il avait librement choisies. Le goût des voyages se manifesta de bonne heure chez les deux frères. Entré dans la cavalerie où il occupait le grade de capitaine, lorsque son goût prononcé pour la botanique lui fit quitter le service, Aubert Dupetit-Thouars se rendit à Brest, en 1792, comptant s'embarquer sur le bâtiment commandé par son frère, pour aller explorer nos possessions de l'Inde.

Arrêté en route comme suspect, il ne put profiter de cette occasion, et il n'arriva à l'Ile-de-France qu'après que son frère en était parti. Là, grâce à l'hospitalité prévenante des colons, il put suivre son goût pour les études botaniques, qui le conduisit ensuite à Madagascar, cette terre promise des naturalistes, comme il l'appelait dans sa correspondance.

Rentré en France en 1802, avec le fruit de ses recherches, M. Dupetit-Thouars s'attendait à un brillant accueil. Loin de là, ses vues restèrent long-temps l'objet de l'indifférence la plus complète en dépit de ses efforts pour trouver du moins des adversaires à défaut de partisans. Ici M. Flourens a exposé la théorie soutenue avec tant de conviction par Dupetit-Thouars sur le développement des végétaux qui serait dû uniquement aux bourgeons. Il a évité avec grand soin d'ailleurs de se prononcer sur la valeur de cette théorie.

Nommé directeur de la pépinière du Roule en 1807 par M. de Champagny, reçu quelques années plus tard, à l'Académie des sciences, Au-

l'Académie a été d'avis de partager la somme de 3 000 fr., en donnant à M. le docteur Mayer (de Bonn), 2 000 fr. ; à M. John Bishop, 1 000 fr.

Le prix de physiologie expérimentale pour 1843 est décerné à M. Pouchet, professeur de zoologie à la Faculté des sciences de Rouen, pour son ouvrage intitulé : *Théorie de la fécondation*. L'Académie accorde une mention honorable à M. Blondlot pour ses expériences sur les *digestions artificielles*, ainsi qu'à M. Dubois (d'Amiens), pour son ouvrage intitulé : *Prélecons de pathologie expérimentale*.

PRIX RELATIFS AUX ARTS INSALUBRES. L'Académie accorde une récompense de 1 500 fr. à M. Siret, pharmacien à Meaux, pour ses procédés de désinfection des matières fécales et des urines. Elle accorde 1 000 fr. à M. Boutigny (d'Evreux) pour ses études sur les phénomènes très curieux qu'offrent les liquides volatilisables, lorsqu'on les jette sur un métal surchauffé ; — une indemnité de 700 fr. à M. Melsens, pour ses recherches expérimentales sur les propriétés de l'iodure de potassium comme antidote de certains poisons métalliques.

PRIX DE MÉDECINE ET DE CHIRURGIE. La commission qui a eu à juger les travaux de quarante-un concurrents, a acquis la conviction qu'aucun de ces travaux ne contenait de découvertes assez importantes pour mériter un prix. D'après ses conclusions, l'Académie accorde, à titre de récompense : à M. Piorry, 1 500 fr. pour ses *Recherches pratiques sur les maladies de la rate et sur les fièvres intermittentes* ; à MM. Trousseau et Belloc, 1 500 fr. pour leur *Traité de la phthisie laryngée* ; à MM. Barthez et Rilliet, 1 200 fr. pour leur *Traité des maladies des enfants* ; à M. Poiseuille, 700 fr. pour ses *Expériences sur la vitesse du sang* ; à M. Lacauchie, une somme égale pour sa méthode de préparations anatomiques désignée sous le nom d'*hydrotomie*, à M. Cazenave, 500 fr. pour la partie de son Traité qui concerne les syphilides ; à M. Tardieu, 500 fr. pour son travail intitulé : *De la Morve et du Farcin chronique chez l'homme* ; à M. Denis (de Commercy), un encouragement de 500 fr. pour un Mémoire sur les *matières albumineuses* ; à M. Reybard, une pareille somme pour ses recherches sur l'*Empyème*.

L'Académie accorde des mentions honorables à MM. Rognetta et Fournier-Deschamps pour leurs travaux tendant à substituer la simple extraction de l'astragale à l'amputation de la jambe, dans le cas de luxation ou de fracture compliquée de l'articulation tibio-tarsienne ; à M. Foullioy, inspecteur en chef du service de santé de la marine, pour un Mémoire sur la *Désarticulation de la cuisse* ; enfin à M. Foville, pour son *Traité sur le système nerveux cérébro-spinal*.

Comme nous l'avons dit dans le compte-rendu de la dernière séance, l'Académie n'a pas décerné le prix de 10 mille francs proposé pour les questions relatives à la vaccine. Elle a partagé la somme en allouant à l'auteur du nº 24, M. Bousquet, 5 000 fr. ; à l'auteur du nº 20., 2 500 f. ; à M. Fiard, 2 500 fr.

L'Académie a mentionné honorablement les auteurs des Mémoires nos 23, 22, 7 et 9. — Du reste, par une omission vraiment incroyable, ni leurs noms, ni (ce qui est plus fort) les noms des auteurs du nº 24 et du nº 20, c'est-à-dire des deux premiers Mémoires jugés dignes de récompense, ne figurent dans le cahier distribué, au nom de l'Académie, au public qui assistait à la séance annuelle.

Programme des prix proposés par l'Académie des sciences pour les années 1845, 1846 et 1847.

L'Académie propose comme sujet de grand prix de mathématiques à décerner en 1846, la question suivante:

« Perfectionner dans quelque point essentiel la théorie des fonctions
» abéliennes, ou plus généralement des transcendantes qui résultent de
» la considération des intégrales de quantités algébriques. »

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de trois mille francs. Les Mémoires devront être arrivés au secrétariat de l'Académie avant le 1er octobre 1846.

Sciences mathématiques. L'Académie avait proposé pour sujet du grand prix des sciences mathématiques à décerner en 1843, une question de mécanique céleste qu'elle remet au concours pour 1846 dans les termes suivants :

« Perfectionner, dans quelque point essentiel, la théorie des perturba-
» tions planétaires. »

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3 000 francs. Les Mémoires devront être arrivés au secrétariat de l'Académie avant le 1er mars 1846.

Le sujet proposé en 1844 pour 1847 est le suivant :

« Etablir les équations des mouvements généraux de l'atmosphère ter-
» restre, en ayant égard à la rotation de la terre, à l'action calorifique du
» soleil, et aux forces attractives du soleil et de la lune. »

Les auteurs sont invités à faire voir la concordance de leur théorie avec quelques-uns des mouvements atmosphériques les mieux constatés.

Sciences physiques. L'Académie propose pour sujet du grand prix des sciences naturelles, pour 1847 :

« L'étude des mouvements des corps reproducteurs ou spores des al-
» gues zoosporées et des corps renfermés dans les anthéridies des cryp-
» togames, telles que chara, mousses, hépatiques et fucacées. »

L'Académie remet au concours pour 1846 la question relative au développement du fœtus.

P.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 10 MARS.

Le *Moniteur universel* publie ce matin l'ordonnance royale qui déclare qu'*il y a abus* dans le mandement émané de Mgr l'archevêque de Bonald, et que ledit mandement est et demeure supprimé.

A propos de la discussion sur les incompatibilités qui va avoir lieu aujourd'hui, la *Presse* reproduit le discours prononcé sur la même question le 24 avril 1840, par M. Thiers, alors président du conseil. M. Thiers y disait « qu'un fonctionnaire qui devient député est un fonctionnaire beaucoup *moins gouvernable*. » Il convenait aussi qu'il y avait trop de fonctionnaires à la chambre, ce qu'il expliquait par l'état de division des fortunes dans notre pays, qui réduisait à un bien petit nombre les candidats possibles à la députation. Le président du 1er mars indiquait, sans le proposer, comme un remède qui pourrait être essayé, la détermination par la loi du nombre maximum de fonctionnaires, non point par rapport à l'ensemble de la chambre, mais par rapport à chaque département.

... le camp des conservateurs. »

Marchés de Paris.

Halle aux farines du 10 mars. — Arrivages 106 2-50. — Ventes 901-1.. — Restant 17403-91. — Gruaux, 47,15 à 47,85. — Farines, 1re 31,20 à 32,.. ; 2e 28,55 à 30,55 ; 3e 26,10 à 00,00; 4e 20,85 à 21,00. — A livrer 371-60.

Bourse du 10 mars 1845.

Les opérations en rente ont pris quelque activité dès l'ouverture, et les prix tendaient à la hausse lorsqu'on est venu annoncer l'échec subi par le ministère dans le rejet de la loi des pensions civiles à la chambre des députés. Il s'en est suivi une légère baisse sur le 3 p. 0/0, qui ferme à 10 c. au dessous des cours de samedi, tandis que le 5 p. 0/0 ferme 10 c. plus haut.

La marche des chemins de fer a été excessivement agitée. Tous ont ouvert en hausse et ont atteint des prix fort au dessus de ceux de clôture de samedi. Mais tous, après d'énormes et fréquentes variations, ferment en grande baisse sur lesdits cours. Il en faut pourtant excepter les deux lignes de Versailles, qui restent en faveur de 5 à 10 fr., et celle de Strasbourg, qui s'a reperdu que la hausse du jour, et qui ferme comme samedi.

Les actions non constituées ont eu moins de variation. Vierzon reste à 96.. Boulogne à 700. Bordeaux 725 à 30. Montereau 610 à 15 fr.

La rente de Portugal continue à monter; elle a haussé aujourd'hui d'un franc.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :

Comptoir Gauneron, 1105, 1110. — Zinc Vieille-Montagne, 6000, 60.., 6100. — Forges de l'Aveyron, 5500, 5400. — Gaz français, 4775, ex divid. — Id. nouv. 4401 75 ex divid. — Anglais, 6800. — Calais, 1400, 1425. — Belleville, 1700. — La carrière, 5750. — Batignolles, 1360. — Du Bochet, 22.. Tissus Maberly, 685.

Obligations de Saint-Germain nouv. 1220, 1225. — Versailles rive dr. ..., 1050, 1045. — Id. nouvelles, 1180.

Lots d'Autriche, 400. — Société générale, 1620, 1615. — Rente belge 18.. 106 3/4. — Id. 4 1/2, 103 1/2. — Id. 2 1/2 p. 0/0, 62 75. — Rente d'Espagne dette intérieure, 34 1/2.

A terme : Emprunt fin courant, 86 10, — Rente belge 2 1/2 p. 0/0, 62 75.

5 0/0 compt.	1er c. 117 60	P. H. 117 50	P. B. 117 40	dr c. 117 40	h. 117 ..
— fin cour.	117 45	117 75	117 45	117 70	11. ..
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» ..
3 0/0 compt.	85 15	85 20	85 10	85 20	85 ..
— fin cour.	85 15	85 15	85 »	85 »	15 ..
Emp. au c.	» »	» »	» »	» »	» ..

au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFFs le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	104 1/2	» »/»	»
4 0/0....	» »	» »	» »	— Portugais.	67 1/2	» »	H. 1
O. de la V.	1445 »	» »	» »	Esp. D. active	39 »/»	» »/»	»
B. de Fr.	3200 »	3190 »	B. 10 »	5 0/0 Naples.	105 »	» »	»
				— Romain..	105 1/2	» »	»
C. G. 1000	1080 »	» »	» »	Obl. Piémont.	1260 »	» »	B. 5
C. hyp...	775 »	» »	» »	Emp. d'Haïti.	» »	» »	»
4 Can....	1280 »	» »	» »	Banq. belge.	662 50	» »	»

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.	» »	» »	» »	15 c. 1190, 1160, 1150.	B.20
V. R. Dr.	660 »	605 »	H. 5 »	— 675, 600, 615.	H.15
— R. G.	405 »	400 »	H. 5 »	— 425, 432 50, 395.	H. 5
Orléans.	1410 »	1360 »	B.35 »	— 1435, 1340, 1360.	B.10
Strasb...	345 »	340 »	H. 1 25	— 355, 335, 337 50.	»
Rouen..	1180 »	1120 »	B.85 »	— 1250, 1140. 1160.	B.65
Havre...	995 »	980 »	B. 5 »	— 998 75, 1002 50, 985.	B.2.
Marseill.	1180 »	1120 »	B.50 »	— 1190, 1210, 1100.	B.70
La Teste	240 »	233 75	B. 6 25	— 233 75, 230.	B. 1.

LONDRES, 8 MARS.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Consol..... 100 1/8 1/4.	Av..... 85 10.	3 0/0 85 15 d. 50.
Esp. act... 30 1/4.	Ap. 85 05.	5 0/0 f. c. 118, 118 10 d. ..
Portug..... 68 7/8.		Orl. 1465, 1480 d. 20.
Mexic...... 36 1/4.	Rep. fin c. F. pr.	Rouen, 1215, 1220 d. ..
Brésil...... » »/».	3 0/0, 5.	Hâvre 1040 d. 10.
5 0/0 Holl. 99 »/».	5 0/0, 15 25.	Strasb. 365, 350 d. 10.
2 1/2 do, 63 5/8.		
Rouen,...	Bons du trésor.	
Orléans... 50 1/4, 3/4.		

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 87,00 à 00,00 ; courant du mois et avril, 89,00 à 00,00 ; 4 mois d'été, 91,00 à 00,00; 4 derniers mois 101,00 à 00,60.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 88,50 à 89,00 ; courant du mois 87,00 à 00,00 avril en décembre, 86,00 à 00,00 ; novembre et décembre, 85,00 à 00.

SAVON.—Ordre de livraison, 88,50 à 89,00 fr. les 100 kil.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 11 mars.

7 h. »/» OPERA. —
7 h. 1/2 THEATRE-FRANÇAIS. — Femme de 40 ans. Mari à la campagne.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon. L'eau merveilleuse.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Il Barbiere.
7 h. »/» ODÉON. — Docteur amoureux,...
6 h. 3/4 VAUDEVILLE.— Le Porteur. Dame de chœurs. Trop heureuse.
6 h. »/» VARIÉTÉS. — Mimi. Richelieu. Boquillon.
6 h. »/» GYMNASE. — Cérigny. Tuteur. Un Bal. Plus beau jour.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Parlez au portier. Nuit. Ugolin. Mère Michel.
6 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Cabrion. Lady Seymour. La Dansomanie.
6 h. »/» AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. »/» GAITÉ. — Les Ruines. Les Canuts.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. »/» COMTE. — Marin. Polichinelle. 2 Frères. Maison des fous.
6 h. »/» FOLIES. — Dominos. Sans cravate. Mystères.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

chaque électeur à la glèbe, à faire de la chambre des députés, non pas l'enceinte où se discutent les intérêts généraux, non pas la représentation de toutes les opinions politiques et sociales qui ont puissance dans le pays, non pas la réunion de toutes les notabilités auxquelles se rallient de larges sympathies, mais une arène où viendraient se heurter les intérêts locaux et où la France initiée à toutes les dissensions de la province, verrait chaque jour se reproduire la rivalité des *cruchotins* et des *grassinistes*.

Nous parlons de la proposition qui veut annuler l'article 10 de la loi du 19 avril 1831, c'est-à-dire enlever à l'électeur le droit de porter son domicile politique partout où il paie une contribution directe, quelque minime qu'elle soit, et l'obliger à voter dans la localité où il paie ses impositions les plus fortes.

Des électeurs, en acquérant une propriété de peu d'importance, se donnaient la faculté de voter autre part qu'au lieu de leur principal établissement ; des hommes réunis par la sympathie politique, mais disséminés sur le territoire, parvenaient ainsi à se grouper, à faire masse, à prêter un concours utile aux candidats de leur choix. « C'est un désordre ! s'écrient les faux conservateurs, les don Quichotte de l'ordre public; on fausse les élections, on altère la vérité du système représentatif par de pareilles manœuvres. » — Eh ! braves gens, pourquoi des électeurs sont-ils convoqués, pourquoi la constitution veut-elle qu'il y ait une chambre ? Est-ce pour représenter les coteaux, les prairies, les carrés de choux de la France ou pour donner une voix, une puissance, un organe à toutes les opinions sérieuses qui rallient à elle des esprits ?

Pour qu'il y eût vérité dans le système représentatif il faudrait qu'à la chambre des députés tout parti politique, depuis la légitimité jusqu'au radicalisme, que toute branche du socialisme eût un nombre de mandataires proportionnel à son influence dans le pays ; que l'on pût compter à tout candidat le nombre entier des suffrages qui lui seraient décernés par tout le corps électoral français. Mais ... dominés encore à notre insu par les traditions du régime féodal, nous parquons le votant dans son arrondissement électoral ; c'est là que la bataille sera décidée, que le procès sera jugé sans appel.

L'homme le plus connu, le plus influent à Quimper-Corentin ou à Nogent le-Rotrou, celui qui, dans cette sphère étroite, a réuni deux cents voix est investi du droit de représenter non les intérêts quimper-corentinois mais les intérêts de la France ; il a son avis sur la guerre et sur la paix, son action, parfois souveraine, sur les destinées du pays. Et les représentants d'une opinion riche d'avenir mais dont les partisans seraient dispersés sur tous les points du sol, les candidats qui auraient obtenu dix voix dans chacun des colléges de France, c'est-à-dire 4 590 suffrages dans le pays, ces hommes, vingt fois plus connus, vingt fois plus appréciés que notre potentat de clocher, ne deviendraient députés nulle part ! Partout, sur tous les ... *des cruches*, une seule porte était ouverte par la législation, c'était l'article 10 de la loi du 19 avril 1831. Cet article permet aux opinions opprimées par le système de la démarcation territoriale, de grouper leurs partisans, de se créer un représentant politique, en se réunissant sur un point donné. C'est pour l'électeur un commencement d'émancipation ; par cette voie, l'esprit peut s'affranchir de la matière, et la représentation nationale peut commencer à devenir une vérité.

Eh bien, c'est cette porte que l'on veut fermer, c'est ce germe que l'on veut étouffer. On parle d'employer une loi compressive pour consacrer l'omnipotence des influences de clocher, pour transformer tous les colléges de France en autant de bourgs pourris inféodés avec familles, à des terres, à des capitaux. Les détenteurs de ces influences locales, effrayés par le désir que manifestent les opinions politiques et sociales d'échapper à leur action, les privilégiés du régime actuel qui ne représentent qu'un collége électoral et qui ne le représentent ni avec vérité ni avec sécurité, sentent que leur règne va finir; ils signalent à grands cris comme un perturbateur et comme un transfuge l'électeur qui sort de leur cercle et qui veut que son député représente des idées, des sentiments, des convictions, et non des hectares.

De quelques grands mots que l'on colore ces réclamations intéressées, la France n'en sera pas dupe. Nous espérons que la chambre rejettera dans le néant la proposition rétrograde qui lui sera soumise demain. Espérons encore que bientôt elle s'occupera des moyens de développer le germe déposé dans la loi du 19 avril 1831, c'est-à-dire de créer une représentation nationale véridique et de recruter les mandataires de la France parmi ceux qui représentent véritablement à notre époque les besoins, les tendances et les sympathies de l'esprit français.

La conversion des rentes.

Le ministère n'a pu depuis le commencement de la session obtenir de majorité que lorsque la Chambre s'est trouvée au grand complet; mais toutes les fois qu'il n'a pas eu soin de faire arriver de province les absents pour un vote exprès, il n'a été soutenu que par une majorité dérisoire, ou même il a subi des échecs positifs. Il n'y a donc plus pour lui possibilité de se maintenir ; car certainement les députés ne pourront jamais se trouver tous ensemble à Paris pendant une session entière. En effet, sans parler des circonstances privées qui en retiennent toujours un certain nombre éloignés de Paris, plusieurs des services publics seraient troublés par l'absence trop prolongée des nombreux fonctionnaires-députés.

Après l'échec d'hier, le cabinet devait craindre d'être battu une seconde fois à propos de la proposition de M. Muret de Bort sur la conversion des rentes. En attendant qu'il prît un parti définitif sur sa retraite qui commence à devenir très imminente, il a résolu de s'ef...

En vérité, du moment que l'on n'oppose plus à la mesure que des considérations d'opportunité, comme le fait le ministère, c'est que l'on n'a rien de bon à dire, et qu'on se croit la main quelque peu forcée.

En effet, que propose M. Muret de Bord ? Convertir le cinq en quatre et demi, c'est-à-dire donner une inscription de quatre francs cinquante centimes de rente par chaque cinq francs, ou bien payer à ceux qui refuseraient cet échange, cent francs par chaque cinq francs de rente. Mais à combien est coté à la Bourse le 4 1/2 ? A 113 francs. Eh bien ! quel serait le rentier assez niais pour préférer cent francs écus, à une inscription de quatre francs cinquante centimes qui vaudrait 113 francs, 110 francs si vous voulez, en cas de baisse ?

La conversion en réduction est donc une chose très facile et qui s'opérerait avec la même aisance qu'en Angleterre, en Prusse, à Naples, partout. C'est une simple opération de changement de titre; c'est une affaire de commis et d'écritures.

Parler d'inopportunité c'est ne rien dire, ou bien c'est ne pas parler franchement. Au surplus, le ministère a promis positivement d'apporter lui-même un projet de conversion au commencement de la session prochaine. Qui vivra verra... Mais le ministère se montre aujourd'hui bien hardi... en faisant des promesses pour l'année prochaine.

M. Crémieux, député d'Indre-et-Loire, a déposé aujourd'hui la proposition suivante sur le bureau du président de la chambre:

« Les articles 1, 2 et 3 de la loi du 19 avril 1831 sont remplacés par les dispositions suivantes :

« Tout Français jouissant des droits civils et politiques, âgé de vingt-» cinq ans accomplis, compris dans l'une ou l'autre des deux parties de » la liste prescrite par l'article 2 de la loi du 2 mai 1827, ou magistrat » de l'ordre judiciaire, est électeur, s'il remplit d'ailleurs les autres con-» ditions fixées par la présente loi.

» Si le nombre des électeurs d'un arrondissement électoral ne s'élève » pas à plus de deux cent cinquante, ce nombre sera complété en appe-» lant les citoyens les plus imposés dans l'arrondissement, qui ne seraient » compris ni dans l'une ni dans l'autre partie de la liste. »

Cette proposition sera soumise après-demain aux bureaux de la chambre, qui décideront s'il y a lieu d'en autoriser la lecture.

Les cinq grandes puissances ont fini par s'entendre sur les affaires du Liban. La Prusse et la Russie s'étaient rangées à l'opinion de l'Autriche et de la France. L'ambassadeur d'Angleterre, s'étant trouvé isolé, a persisté pendant quelque temps à demander que l'on donnât une réponse *séparée* au memorandum de la Porte. Après un assez long débat sir Strattford-Canning a consenti à se joindre à ses collègues. Une réponse collective a été rédigée séance tenante. En voici à peu près la substance :

Les représentants des cinq grandes puissances acceptent les arrangements proposés par la Porte, sauf à en référer à leurs cabinets respectifs,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

Théâtre-Français : Reprise d'*Hernani*. La liberté dans l'art. Le poète contre la censure. Mlle Rachel. — Vaudeville : *Le Porteur d'eau*. — Porte Saint-Martin : Mlle Lola Montès.

La Comédie-Française a repris cette semaine *Hernani*, ce drame qui souleva tant de tempêtes autrefois, et autour duquel se livrèrent tant de rudes combats. Dans la préface d'*Hernani*, le poète disait :

« Après tant de grandes choses que nos pères ont faites et que nous avons vues, nous voilà sortis de la vieille forme sociale ; comment ne sortirions-nous pas de la vieille forme poétique? A peuple nouveau, art nouveau. Tout en admirant la littérature de Louis XIV, si bien adaptée à sa monarchie, elle saura bien avoir sa littérature propre et personnelle et nationale, cette France du dix-neuvième siècle à qui Mirabeau a fait sa liberté et Napoléon sa puissance...

» Qu'à une littérature de cour succède une littérature du peuple...

» Ce n'est pas que ce drame puisse en rien mériter le beau nom d'*art nouveau*, de *poésie nouvelle*, loin de là ; mais c'est que le principe de la liberté en littérature vient de faire un pas... Cette voix haute et puissante du peuple qui ressemble à celle de Dieu, veut désormais que la poésie ait la même devise que la politique : TOLÉRANCE ET LIBERTÉ. »

Il appartient à la critique impartiale de déterminer quels sont, dans la littérature de notre temps, les caractères vraiment nouveaux ; il lui appartient de chercher jusqu'à quel point ont été réalisés cet art nouveau, cette littérature du peuple qu'annonçait le poète. Pour notre compte, nous aurions à signaler bien des beautés neuves et vraiment propres à notre temps ; nous voudrions même démontrer à nos poètes qu'ils nous ont, à certains égards, enseigné les principes d'une liberté plus large que celle de Mirabeau, d'une puissance plus féconde que celle de Napoléon. Mais, en même temps, nous aurions beaucoup à regretter, beaucoup à demander surtout; nous ne voyons pas qu'à la littérature des cours ait suffisamment succédé une littérature du peuple. En un mot, il y a quelque chose à faire, et ce quelque chose ne s'est pas fait parce que le génie s'est laissé détourner de sa voie, s'est égaré dans son essor, s'est calmé dans son ardeur, parce qu'il ne s'est plus assez inspiré à la source sacrée de la liberté humaine.

Pour le moment, nous nous bornons à constater que le poète ne s'est pas trompé quand il prédisait un progrès accompli dans le public. Aujourd'hui, en effet, dans les question d'art, le public est devenu tolérant et libéral, et le meilleur témoignage qu'on puisse invoquer de ce progrès c'est le succès incontesté, complet, désormais consacré du beau drame de *Hernani*.

Mais si la cause de la tolérance et de la liberté est gagnée de ce côté, d'autres obstacles qu'on croyait à jamais disparus se relèvent, obstacles indignes et honteux et qui, de nouveau, appellent l'indignation et le généreux dévouement du poète.

M. Victor Hugo écrivait le 9 mars 1830 :

« Nous parlerons quelque jour, bien en détail, en la ruinant par les raisonnements et par les faits, de cette censure dramatique qui est le seul obstacle à la liberté du théâtre, maintenant qu'il n'y en a plus dans le public. Nous essaierons, à nos risques et périls, et par dévouement aux choses de l'art, de caractériser les mille abus de cette petite inquisition de l'esprit, qui a, comme l'autre Saint-Office, ses juges secrets, ses bourreaux masqués, ses tortures, ses mutilations, et sa peine de mort. Nous déchirerons, s'il se peut, ces langes de police dont il est *honteux* que le théâtre soit encore emmaillotté au dix-neuvième siècle. »

Le poète parlait ainsi hautement au nom de la liberté. Quatre mois plus tard une révolution éclatait et la France changeait de maîtres.

Un an après la révolution de Juillet, sur le bruit que l'inquisition des théâtres allait être rétablie, le poète allait de sa personne donner un libéral avertissement au ministre, en protestant contre la censure *avec des paroles sévères*.

Deux ans après la révolution de Juillet, un ordre de l'autorité suspendait, puis défendait la représentation du *Roi s'amuse*. Le poète « ne » put croire d'abord à tant d'insolence et de folie... Le ministre lui pre-» nait son droit lui prenait sa chose. Il ne restait plus qu'à le mettre, » lui poète, à la Bastille... » Il poussa un grand cri de protestation contre « une pareille voie de fait. »

« Ce qu'on a appelé la *Charte-Vérité* dit : « Les Français ont le droit de *publier*... » Remarquez que le texte ne dit pas seulement *le droit d'imprimer*, mais largement et grandement *le droit de publier*. Or, le théâtre n'est qu'un moyen de publication comme la presse, comme la gravure, comme la lithographie. La liberté du théâtre est donc implicitement écrite dans la Charte, avec toutes les autres libertés de la pensée. La loi fondamentale ajoute : « *La censure ne pourra jamais être rétablie* » Or, le texte ne dit pas *la censure des journaux*, *la censure des livres*, il dit *la censure*, la censure en général, toute censure, celle du théâtre comme celle des écrits. Le théâtre ne saurait donc être légalement censuré. »...

» Est-ce que cela peut se passer ainsi, s'écrie le poète indigné! Est-ce qu'il y a eu en effet quelque chose qu'on a appelé la révolution de juillet ? Il évident que nous ne sommes plus à Paris ! Dans quel pachalik vivons-nous ? ».....

« Le moment de transition politique où nous sommes est curieux. C'est un de ces instants de fatigue générale où tous les actes despotiques sont possibles dans la société même la plus infiltrée d'idées d'émancipation et de liberté. La France a marché vite en juillet 1830 ; elle a fait trois bonnes journées; elle a fait trois grandes étapes dans le champ de la civilisation et du progrès. Maintenant *beaucoup sont harassés*. *beaucoup sont essoufflés*, beaucoup demandent à faire halte. On veut retenir *les esprits généreux qui ne se lassent pas et qui vont toujours*. On veut attendre les tardifs qui sont restés en arrière et leur donner le temps de rejoindre. De là une *crainte singulière de tout ce qui marche, de tout ce qui remue, de tout ce qui parle, de tout ce qui pense*. Situation bizarre, facile à [illegible], difficile à définir. Ce sont toutes les existences qui ont peur [illegible] idées. C'est la ligue des intérêts froissés du mouvement [illegible] C'est le commerce qui s'effarouche des systèmes; c'est le marchand qui veut vendre; c'est la rue qui effraie le comptoir; c'est la boutique [illegible].

» A notre avis, le gouvernement abuse [illegible] repos et de cette crainte des révolutions nouvelles. [illegible] petitement. Il a tort pour lui et pour nous. S[illegible] a maintenant indifférence dans les esprits pour les idé[illegible] se trompe; il n'y a que lassitude. Il lui sera demandé sévèrement compte un jour de tous les actes illégaux que nous voyons s'accumuler depuis quelque temps. Que de chemin il nous a fait faire! Il y a deux ans, on pouvait craindre pour l'ordre ; on en est maintenant à trembler pour la liberté. Des questions de libre pensée, d'intelligence et d'art, sont tranchées impérialement par les visirs du roi des barricades. Il est profondément triste de voir comment se termine la révolution de Juillet : *Mulier formosa superne*. »

Certes, on ne peut pas mieux caractériser l'état d'essoufflement des uns, la timidité égoïste des autres, et la compression des idées vivantes et des théories, et la tyrannie sourdement grandissante. On ne peut pas donner au pouvoir un avertissement et plus sage et plus ferme.

Cependant, quatorze années sont passées sur cette protestation du poète, protestation vaine et impuissante. On ne s'est plus contenté de tyranniser petitement, on a fait les choses en grand. Les repus au pouvoir, « ces pauvres diables de gâcheurs politiques, lesquels s'imaginent » qu'ils bâtissent un édifice social, parce qu'ils vont tous les jours, à grand'-» peine, suant et soufflant, brouetter, des tas de projets de lois des Tuileries » au Palais-Bourbon, et du Palais-Bourbon au Luxembourg », ont fait passer le pays sous le joug des lois de septembre, les poètes sous les fourches caudines de la censure. Il paraît que le nombre des boutiquiers, des lassés, des harassés, des essoufflés, s'est prodigieusement accru, car il se fait autour des visirs triomphants du roi des barricades un grand silence complaisant. En 1830, nous avions conquis la tolérance pour la liberté; aujourd'hui, nous en sommes à la tolérance pour la tyrannie, tyrannie d'autant plus irritante qu'elle est hypocrite et lâche.

Oui, nous sommes en plein régime de censure ; oui, une police impure rogne et étouffe et confisque la pensée humaine : et les poètes ne jettent pas incessamment au monde leur parole de protestation, de flétrissure et de vengeance, pour que le sentiment public se réveille et se soulève et renverse ce lourd et stupide éteignoir incessamment suspendu sur l'idée, arrêtant et enchaînant les esprits généreux qui ne se sont pas lassés et qui vont toujours! Que font donc la Société des gens de lettres, la Société des auteurs dramatiques? N'ont-elles à s'inquiéter que des intérêts matériels de l'écrivain ? Comment se fait-il que chaque année elles ne se présentent pas devant les Chambres réclamant l'abolition du mode de censure illibérale, inintelligente et bête qui pèse sur le théâtre? Pourquoi tous les critiques, chaque lundi, ne répètent-ils pas en chœur : Meure la censure ! sus à l'infâme!

Le gouvernement est bien aveugle. Il semble qu'il se plaise, dans son entêtement, à attendre en paix les révolutions nouvelles. Ne sent-il pas que le malaise gagne tous les cœurs, que l'irritation viendra ensuite, et veut-il attendre qu'une autre voix de poète proteste encore avec éclat quatre mois avant un autre ouragan populaire?

Pour nous, qui redoutons les violences et les effets désordonnés des révolutions, pour nous qui voulons la liberté de la pensée sans refuser de justes garanties à l'ordre, nous demandons qu'une magistrature soit instituée sur de larges principes pour la surveillance des théâtres. L'examen préalable des pièces peut être utilement soumis à un conseil, si les membres de ce conseil sont librement élus par le corps même des auteurs dramatiques. Un ministre sensé ne manquerait pas de prendre l'initiative

ration et de résolution collective. L'expérience confirme aujourd'hui nos prévisions.

Jusqu'au 10 mai, les nouvelles de Suisse seront sans intérêt : la diète helvétique s'est ajournée à cette époque. M. le comte de Pontois, ministre des affaires de France, venait de remettre une dépêche au président du vorort et de la diète.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. DUFAURE, VICE PRÉSIDENT.

Séance du 11 mars.

M. MURET DE BORT a la parole pour développer sa proposition sur la conversion des rentes.

Après avoir retracé les phases successives de sa proposition dans la chambre, l'orateur arrive à la question d'opportunité.

Si vous ne considérez, dit-il, que la situation financière, en tenant compte du découvert, on peut reconnaître que la conversion a eu plus d'opportunité à d'autres époques. En effet, en 1838 et en 1840, avant les dépenses occasionées par la guerre, le budget laissait des excédants : mais la situation financière seule ne constitue pas l'opportunité. Ce qui la constitue, surtout, c'est l'élévation du crédit, la prospérité, la sécurité intérieures : voilà les véritables conditions de la conversion ; si tout cela n'existait pas ou était compromis, elle ne serait pas possible. En la réclamant donc, c'est un hommage indirect que ses ennemis rendent au ministère. Quant à ses amis, il leur accordera de ne pas se rendre aux objections qui ont été présentées dans le sein de la commission et des bureaux.

Je connais bien les intentions de M. le ministre des finances, et, je n'en doute pas, il est conversionniste décidé ; mais il est timide, et il craint une perturbation financière. L'objection principale porte sur le classement de l'emprunt ; on dit que pour convertir, il faut que ce classement soit plus avancé : on dit qu'une portion du 5 0|0 viendra poser sur le 3 0|0 et gêner l'emprunt, c'est vrai ; mais d'un autre côté, le 3 0|0 aura un grand avantage, ce sera d'être délivré du 5 0|0 qui pose sur son cours d'une façon permanente, qui est son adversaire le plus dangereux. Quant à l'objection qu'on tire de la spéculation sur les chemins de fer, vers laquelle se portent les capitaux, cette allégation subsistera aussi bien en 1846, et j'ajouterai que la volonté hautement déclarée du pouvoir arrêtera tout agiotage, et le déclassement est moins à craindre qu'on ne le croit. Le 4 1|2 prendra la place du 5 0|0, et se classera naturellement aux cours. Ceci dit sur la question du déclassement, j'arrive aux détails de ma proposition.

Il m'eût été possible d'être plus neuf, plus hardi ; mais j'ai préféré n'apporter à la chambre que des idées qu'elle connût déjà, les mêmes, pour le fond, qu'elle a déjà acceptées, me bornant seulement à les modifier dans la forme. Ainsi, je ne propose qu'un fonds unique, le 4 1|2 p. 0|0.

En agissant ainsi, nous avons voulu tenir compte de toutes les opinions et même des préjugés. Nous avons songé aux rentiers, gens paisibles, hommes plus désireux de conserver leurs revenus que de voir croître leur capital. Nous avons songé surtout à conserver la rente dans les mains qui la détiennent actuellement. Un autre motif de garder le fonds au dessus du pair a été l'intérêt du fonds d'amortissement, cette ressource de l'Etat pour l'exécution de grands travaux publics, et qui rembourse à la dette flottante les avances qu'elle a faites.

Après avoir exposé rapidement le système qu'il propose, système qui n'est autre que celui qui a été préféré par la chambre en 1840, l'honorable membre termine ainsi :

Jusqu'à présent M. le ministre des finances n'a élevé d'autre objection contre la conversion que l'inopportunité de cette mesure : j'espère qu'il ne persistera pas dans cette opinion. Quoi qu'il en soit, comme je crois fermement, moi, que l'opportunité existe, que la chambre me permette de lui dire les motifs de ma conviction à cet égard.

projet de concourir à sa discussion. Cette déclaration me dispensera d'entrer dans l'examen des détails, mais la chambre comprendra que je veuille expliquer pourquoi nous ne nous opposons pas à la mesure et pourquoi nous n'en avons pas pris l'initiative.

L'honorable M. Muret de Bord a bien voulu dire tout-à-l'heure que j'étais un conversionniste sincère. Il a eu raison : après avoir terminé heureusement une grande opération financière, je serais fier d'attacher mon nom à l'accomplissement d'une mesure plus importante encore. Si donc j'avais partagé les convictions de l'honorable préopinant, si j'avais pensé que d'ici à peu de temps il fût possible d'exécuter la mesure (et c'est dans ce cas seulement que le gouvernement doit prendre l'initiative), la proposition serait faite, ou je ne serais pas à la tribune comme ministre. Peut-être aussi si nous n'eussions été préoccupé que de notre position aurions-nous proposé la mesure. Car tout le monde sait que cette proposition soulève moins de sympathie dans une autre enceinte ; nous aurions eu l'espoir de la voir repousser et il nous serait resté l'honneur de l'avoir proposée sans avoir l'embarras de l'exécuter. (Agitation.)

Tant que la mesure me semblera prématurée, j'aurai le courage de le dire à la chambre. L'honorable M. Muret de Bort rappelait tout-à-l'heure que le ministère de 1840 avait paru plus hésitant que le précédent sur la mesure de la conversion : comme lui je vis ses hésitations, et je fus convaincu en même temps que le gouvernement, engagé dans des négociations importantes, avait besoin de rester libre. L'administration d'alors n'avait pas mes sympathies, mais je n'ai jamais tenu compte de mes sentiments personnels, quand il s'est agi de l'intérêt du pays, et je vins déclarer à la chambre que la mesure me paraissait inopportune. Il y a, je le sais, des esprits plus impatients que moi, et l'honorable préopinant est du nombre. Mais qu'il me permette de lui faire remarquer que sa situation et la mienne ne sont pas semblables. Il y a entre nous la différence de la responsabilité. Le ministre en porte tout le poids, et il lui est permis, quand il s'agit d'une opération qui porte sur les quatre cinquièmes de la dette publique, et qui peut affecter gravement notre crédit, il est permis au ministère de réfléchir, et de se montrer, sinon timide, du moins prudent ; car, je le répète, toute la responsabilité pèse sur lui. Sans doute si l'opération ne réussissait pas, ceux qui l'ont provoquée éprouveraient de vifs regrets, et encore je craindrais que pour quelques-uns la douleur ne fût ni bien vive ni bien longue, et qu'on ne vît dans la situation du pouvoir l'avantage d'attribuer l'insuccès à ses hésitations. (Rumeurs.)

Depuis que la question est agitée dans les chambres, les rentes appartenant aux particuliers ont diminué de 10 millions en ce qui concerne le 5 0|0. Il y a donc là un déclassement auquel il faut s'attendre et dont il faut prévoir les inconvénients. Il en est de la rente comme de tous les autres emplois de capitaux. Toutes les fois qu'une circonstance quelconque amène des offres considérables de vente, les offres d'achat ne se présentent pas en proportion. Ce qui peut éviter une perturbation lorsque cela arrive, c'est une spéculation très utile que font certains intermédiaires qui gardent la rente pendant quelque temps, puis s'en désaisissent en la venant vendre au fur et à mesure que des occasions se présentent.

Il y avait l'année dernière un emprunt à faire qui exigeait l'intervention des mêmes intermédiaires : on ne pouvait donc entreprendre en même temps les deux opérations. Les considérations que le gouvernement faisait valoir alors subsistent encore aujourd'hui : l'emprunt dont il s'agit et qui commençait est une mesure en cours d'exécution ; c'est déjà là un motif pour que le moment ne soit pas opportun pour faire l'opération de la conversion.

Cependant cette année il y a quelque chose de plus que l'année dernière.

Il y a quelque temps, le chef d'un parti considérable a félicité les intentions du gouvernement au sujet d'une mesure tendante à réprimer de grands abus. Il y a en ce moment des séductions nombreuses offertes aux petits capitalistes et auxquelles ils succombent avec trop de facilité. La mesure de la conversion annonce, comme je le disais, un déclassement des capitaux. Si cette opération a lieu avant qu'il ait été pris une mesure sérieuse pour remédier aux abus que tout le monde reconnaît, le déclassement sera plus considérable ; les intermédiaires dont j'ai parlé, et dont les fonds sont déjà employés, ne pourront plus y porter remède, et il en résultera une

ne serve de base à quelque spéculation licite ou autre sur la place. cette situation, je saurai la supporter, comme j'en ai déjà supporté une semblable il y a quelques mois. Je me résignerai au devoir pénible qui me sera imposé, comme je l'ai déjà fait alors.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement maintient la promesse qu'il a faite de présenter, l'année prochaine, un projet de loi sur la question. Il en prend l'engagement formel.

M. BINEAU. La conversion des rentes est une de ces mesures qui, à défaut de l'initiative du gouvernement, réclament de sa part un concours sérieux, énergique. De deux choses l'une, ou le gouvernement croit la mesure opportune, ou il la croit inopportune ; dans le premier cas, il doit lui-même proposer la mesure ; dans le second, il me semble qu'il y a le plus grand danger à la laisser discuter. C'était l'avis que M. de Broglie, en 1838, a émis à cette tribune.

M. le ministre a parlé de spéculation qui seraient faites ; mais, messieurs, aussitôt après la prise en considération, savez-vous ce qui va arriver ? On spéculera sur la nomination de la commission, sur les délibérations de la commission, sur ses réunions, sur ce qu'elle fera, sur ce qu'elle ne fera pas ; l'opposition voudra être plus sérieuse que le ministère ; si elle ne croit pas à l'opportunité, elle repoussera la prise en considération ; si elle y croit, elle prendra ses mesures pour stipuler dans la loi une exécution immédiate.

L'orateur, passant à l'examen de la question d'opportunité, la résout en faveur de l'exécution immédiate de la mesure, et s'attache à combattre les raisons contraires données par M. le ministre dans le sein de la commission du buget. M. le ministre a objecté l'emprunt ; il a dit qu'il ne se classera pas. Mais, au contraire, l'emprunt se classera bien mieux quand il ne sera plus comprimé par le 5. Dès le jour de la conversion, le 3 se relèvera et prendra un nouvel essor.

M. DUCHATEL. Je n'entrerai pas dans la discussion de la proposition ; je me bornerai à répondre par quelques mots à l'honorable préopinant.

Il vous a dit que la prise en considération avait été repoussée par tous les cabinets ; c'est une erreur : en 1838, une proposition de conversion fut prise en considération avec l'assentiment du gouvernement, quoiqu'il n'en eût pas pris l'initiative.

M. GARNIER-PAGÈS. Mais la conversion ne fut pas faite.

M. DUCHATEL. Elle ne fut pas faite, sans doute, mais ce fut la faute des circonstances. On a cité tout-à-l'heure les paroles de l'honorable M. de Broglie : on aurait dû dire aussi les circonstances dans lesquelles le cabinet se trouva alors. La question était nouvelle ; les rentiers n'étaient pas avertis, le gouvernement, sans prendre aucun engagement, demanda que la question fût ajournée ; l'ajournement fut rejeté à une majorité de deux voix, et plusieurs membres du cabinet se retirèrent. Une commission fut nommée, et, devant cette commission, le nouveau ministre des finances prit l'engagement de présenter un projet de loi l'année suivante ; il obtint à ce prix qu'il ne fût plus question de la mesure dans le cours de la session.

Mais il annonça à la chambre qu'à la prochaine session, il faudrait, pour empêcher la conversion, des circonstances graves dont la chambre serait elle-même juge. Maintenant l'honorable M. Garnier-Pagès demande pourquoi la conversion ne s'était pas faite. Qu'on se reporte aux circonstances financières de 1836, à la crise qui éclata en Angleterre dans les conditions du crédit, et dont l'influence réagit sur la France, et on reconnaîtra l'impossibilité où on était de convertir. Le ministre des finances expliqua la gravité de ces circonstances à la chambre ; celle-ci fut de son avis et reconnut l'inopportunité.

On conteste la possibilité de prendre un engagement. Evidemment, un engagement est subordonné à des conditions, mais tout engagement, on doit aussi l'accorder, est pris de bonne foi. Voici pourquoi mon honorable ami M. le ministre des finances, a pris un engagement. S'il s'était borné à contester l'opportunité, on aurait dit : « Vous accordez le principe, mais vous vous retranchez toujours derrière la question d'opportunité ; vous repoussez la proposition au fond. » Eh bien ! la réponse est simple : les raisons d'opportunité sont présentes, sont actuelles, et si elles ont disparu, l'an prochain, le gouvernement sera en mesure de proposer la conversion.

Maintenant, je dis que, dans l'état actuel des choses, la discussion qui

---

de cette mesure libérale. Puisque les idées et la générosité manquent au ministère et à la direction des Beaux-Arts, nous engageons la Société des auteurs dramatiques à s'adresser aux Chambres, qui ne sauraient repousser un projet d'institution à la fois plein de garantie pour l'ordre véritable et ménageant les droits de la liberté.

Mlle Rachel, jouant le rôle de Chimène, il y a quelques jours, a été atteinte en scène d'une faiblesse subite que l'énergie de l'artiste n'a pu vaincre. Le repos le plus complet est ordonné à notre jeune et illustre tragédienne. Espérons que cette indisposition sera de peu de durée, et que Mlle Rachel pourra bientôt reparaître dans la *Virginie* de M. Latour de Saint-Ybar. Le départ de M. Samson, appelé à Londres par la maladie grave d'un de ses enfants, a fait interrompre les représentations du *Gendre d'un millionnaire*. La reprise de cet ouvrage sera une occasion naturelle d'en rendre compte.

Tous les feuilletons (moins celui des *Débats*) ont enfin successivement donné leur avis sur le *Docteur amoureux*. Presque tous laissent leurs lecteurs dans un doute favorable : on ne s'engage pas trop et l'on se réserve une porte de sortie pour le cas où quelque supercherie viendrait à être découverte. M. Théophile Gautier est, je crois, le seul qui ait décidément et absolument nié la paternité de Molière ; à l'autre bord, pour l'affirmative, le feuilleton de la *Démocratie pacifique* est peut-être le plus compromis. Je persiste à penser que la pièce *peut être* de Molière, pour le canevas, pour les caractères, pour la pensée et même pour plusieurs parties du dialogue, admettant, ainsi que je l'ai dit, que le style ait pu être considérablement altéré par les comédiens et par les copistes du dix-septième siècle. Un juge compétent sur les questions de style, M. Francisque Wey, croit voir dans le dialogue des signes évidents d'un travail tout moderne. D'autre part, au *Courrier français*, M. Vallet de Viriville établit, sur des données techniques, que, dans le manuscrit, papier, caractères et encre sont très probablement du dix-septième siècle. M. Guérault-Lagrange, auquel nous devons la découverte du *Docteur amoureux*, annonce une préface où seront produites des pièces de conviction. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire importante, où le nom du plus vivant et du plus populaire de nos poètes se trouve intéressé.

On annonce pour demain à l'Odéon la première représentation de *Walstein*, drame imité de l'allemand. L'auteur est M. Villenave, frère de Mme Mélanie Waldor.

Le Porteur d'eau, de MM. Dennery et Albert fait verser chaque soir des larmes abondantes au public du Vaudeville. L'ouvrage est lent et d'une exécution médiocrement distinguée ; mais la situation finale du second acte est d'un intérêt profond, et les auteurs ont su toucher avec un excellent sentiment les cordes de la paternité. Il est impossible devant cette scène, admirablement jouée par MM. Ferville et Bardou, de ne pas céder à l'émotion. Pleurer, c'est si bon, quand les larmes viennent de l'amour et quand le bonheur les essuie de sa main pure et souriante !

Après les infortunes plaisantes de M. Pipelet, persécuté par *Cabrion* et consolé par son Anastasie, j'ai vu, à la Porte-Saint-Martin, la *Tour de Nesle* jouée par Mme Dorval et M. Raucourt et où M. Tournan représente avec franchise et originalité le personnage de Landry. Après le drame vigoureux et terrible est venue Mlle Lola Montès, la danseuse à laquelle le monde lion et cheval fait une certaine célébrité. Mlle Lola Montès est d'une rare beauté, cela est incontestable ; Mlle Maquet est bien belle, mais je doute que l'adorable blonde Vénus de l'Académie royale de musique osât disputer la pomme à la brune Diane de la Porte-Saint-Martin. On n'a jamais vu dents plus pures et plus éclatantes, œil plus brillant et plus fascinateur. Mais que Mlle Lola Montès soit une danseuse remarquable, c'est ce que je ne saurais accorder. Le génie de la danse n'est pas en elle. Voyez une femme que la divinité inspire, dans le moindre de ses mouvements vous saisissez une harmonie. La grâce ou l'énergie du mouvement mesuré se révèle même dans le repos. Chez Mlle Lola Montès, je n'ai trouvé ni science, ni charme, ni accent original et puissant. Tant qu'il s'est agi de danses espagnoles, l'excentricité des mouvements occupait mes yeux et suspendait mon jugement ; mais on a eu l'idée malheureuse de danser une polka : Là, sur notre terrain, dans une partie de l'art dont notre feuilleton possède à fond (c'est le plus grand objet de nos prétentions) la théorie et la pratique, nous avons été obligé de porter un arrêt très sévère. Mlle Lola Montès ne serait certainement pas classée aux cours et aux bals de Cellarius, et il n'est pas un salon un peu choisi de Paris qui n'offre dix polkistes supérieures à la danseuse espagnole. Mais pourquoi tant d'ambition ? Pourquoi prétendre encore aux triomphes de la danse quand on a le sceptre de la beauté ? Je demande que l'affiche de la Porte-Saint-Martin annonce simplement : *Mlle Lola Montès paraîtra*, et que, chaque soir, la merveilleuse Andalouse vienne, pendant cinq minutes, devant le trou du souffleur, se poser souriante, envoyant au public l'éclair de ses dents, la flamme de ses regards et l'arôme de ses baisers (qu'elle prodigue à un vilain gros danseur), et j'affirme que tout Paris courra au théâtre avec des couronnes, des bouquets, des arbustes en fleurs. Ne serait-il pas bien plus glorieux de fixer et de passionner la foule par le seul attrait de la beauté ?

D. L.

Nous comptions avoir à rendre compte aujourd'hui de la reprise d'*Il matrimonio Segreto* au Théâtre Italien. Cet ouvrage avait été annoncé pour le bénéfice de Lablache, qui devait avoir lieu hier. Mais Mme Giulia Grisi ayant refusé de jouer le rôle d'Elisetta, la représentation est devenue impossible. Mlle Grisi a fait connaître les motifs de son refus dans une lettre adressée à plusieurs journaux, et ainsi conçue :

« Monsieur,

» M. Vatel, directeur du Théâtre-Italien, persiste à mettre mon nom sur les affiches comme devant remplir le rôle d'Elisetta dans *Il Matrimonio segreto*. N'étant pas obligée, aux termes de mon engagement, de remplir un deuxième rôle, et celui d'Elisetta se trouvant dans ce cas, j'ai, à plusieurs reprises, averti amicalement M. le directeur que je ne pourrais pas l'accepter. Vu son obstination, je l'ai fait sommer, par ministère d'huissier, de faire disparaître mon nom de sur l'affiche, pour que le public ne fût plus longtemps induit en erreur.

» M. Vatel, ne tenant aucun compte de mes démarches, le public, mon véritable juge, appréciera ma conduite dans cette occasion et pensera, je l'espère, qu'il est des circonstances dans lesquelles un artiste ne peut pas, sans se manquer à lui-même, céder à des exigences injustes. S'il est des devoirs auxquels un artiste doit toujours obéir, il est aussi des convenances à observer pour tout le monde. Je vous prie, monsieur le rédacteur, de vouloir bien me permettre de profiter de votre estimable journal pour me dégager de toute responsabilité envers le public.

» Agréez, etc. »

Nous regrettons pour Mme Grisi qu'elle n'ait point eu de meilleures explications à fournir au public. Tout le monde pensera que les convenances commandaient avant tout de ne point empêcher la reprise d'un chef-d'œuvre, et que Mme Grisi se serait d'autant moins manqué à elle-même en acceptant le rôle d'Elisetta qu'elle l'a déjà joué à Paris en 1841. Quinze années de triomphes ont trop bien placé Mme Grisi au premier rang pour qu'elle puisse craindre de déchoir en se montrant une fois par hasard au second. Mme Malibran n'a jamais craint de se compromettre en jouant dans le même ouvrage le rôle de la tante, encore moins important que celui d'Elisetta. Elle savait en faire un rôle principal. Mme Grisi eût honoré son talent par cet hommage rendu au génie de Cimarosa, et son caractère, en prêtant un concours dévoué à la représentation consacrée au bénéfice d'un de ses camarades. Il nous paraît probable, au surplus, que Mme Grisi n'a point exposé dans sa lettre les vrais motifs de son refus, motifs qui ont vraisemblablement leurs racines dans des débats de coulisses auxquels le public ne doit point être officiellement initié. En fait, *Il Matrimonio segreto* ne sera point représenté. Ce résultat est d'autant plus déplorable, que le nombre des ouvrages qui ont offert un grand attrait a été fort restreint, cette année, aux Italiens.

Le samedi, 15 mars 1845, à huit heures précises du soir ; un grand concert maçonnique vocal et instrumental, au bénéfice des pauvres, sera donné sous les auspices de la Loge les Trinitaires. On y entendra MM. Rémusat, Bagnères, J. Lefort, Heurtaux, Montaubry, Alkan (Maxime). André Hoffmann, Regnault, Peuchot, Cugnot, Sugelli, premier ténor du théâtre royal de Hanôvre ; Mmes Emma Chevalier et de Lamorlière.

L'orchestre, de 60 artistes des théâtres royaux, sera dirigé par M. Fessard de l'Académie royale de musique.

Les maçons devront se revêtir de leurs insignes.

On peut se procurer des billets au prix de 3 fr. et 5 fr. chez M. Laurent galerie Montmartre, 26, passage des Panoramas et au bureau du *Moniteur des Théâtres*, faubourg Montmartre, 15.

ne n'étes pas ministre des finances.

La prise en considération de la proposition est mise aux voix et adoptée. A la contre-épreuve M. d'Houdetot se lève seul.

M. Proat (de la Nièvre) demande un congé. — Accordé.

M. DE LESPINASSE dépose sur le bureau une pétition relative à l'achèvement du canal latéral à la Grronne.

L'ordre du jour appelle des rapports de la commission des pétitions.

M. LENOBLE, rapporteur :

« Des habitants de Versailles demandent que les avoués soient admis à plaider concurremment avec les avocats dans les affaires sommaires. » — Dépôt au bureau des renseignements.

« Des notaires et habitants de quelques départements demandent la suppression des actes sous seing-privé contenant mutations d'immeubles. » — Ordre du jour.

M. BIDALOT, autre rapporteur : « Le sieur Gauthier, à Paris, demande la reconnaissance des droits qui lui reviendraient comme inventeur des voitures-omnibus et autres qui circulent en France. » — Ordre du jour.

« Le sieur Rousset, à Paris, aurait trouvé la cause et une définition générale de toutes les maladies, et il demande une récompense après examen de sa méthode. » (Hilarité prolongée.) — Ordre du jour.

M. GENTY DE BUSSY, autre rapporteur. « Des officiers en retraite, décorés depuis 1814, demandent à jouir du traitement de légionnaires. » — Renvoi à la commission chargée d'examiner le projet de loi sur la Légion-d'Honneur.

« Le sieur Clouqueur, à Paris, demande qu'une médaille soit décernée aux militaires des armées françaises de 1792 à 1815 qui ont fait au moins une campagne. » — Ordre du jour.

M. DE VATRY, autre rapporteur. « Des commerçants de la ville de Tours, et des habitants de quelques autres localités, demandent la refonte des monnaies de billon. » — Renvoyé à M. le ministre des finances.

« Des propriétaires et habitants de plusieurs départements demandent qu'il soit pris des mesures propres à améliorer l'industrie vinicole. » — Renvoyé à M. le ministre des finances.

« Le sieur Drouard, à Vanves, demande une loi nouvelle pour la perception de l'impôt sur les boissons. » — La commission propose et la chambre ordonne le renvoi au ministre des finances.

Qu'il me soit permis d'ajouter, continue M. de Vatry, quelques observations, non plus comme rapporteur, mais comme député. Cette pétition a déjà été renvoyée quatorze fois à M. le ministre des finances sans qu'il y ait eu la moindre suite. De deux choses l'une pourtant, ou les demandes du pétitionnaire sont fondées, ou la pétition doit être écartée. Il serait bien à désirer que MM. les ministres fissent connaître à la chambre leur décision motivée sur les pétitions qui leur sont renvoyées. On épargnerait ainsi le temps des commissions et de la chambre.

M. ROGER (du Loiret). Il me semble que M. le ministre des finances devrait répondre aux excellentes observations de M. de Vatry.

M. LACAVE-LAPLAGNE. Le pétitionnaire demande la réforme des lois sur l'impôt des boissons. L'administration a introduit dans cette partie de la législation toutes les améliorations de détail qui lui ont paru possibles. Quant à une réforme générale, plusieurs commissions saisies de la question ont repoussé toute idée de ce genre.

M. F. DE LASTEYRIE dit qu'il ne s'agit pas d'améliorer la législation, mais de coordonner toutes les lois qui ont été faites sur la matière.

M. LACAVE-LAPLAGNE répond que le gouvernement ne peut pas faire sur la matière un travail qui aurait pour effet de remettre en discussion des dispositions qu'il trouve bonnes; les intéressés peuvent eux-mêmes recueillir les lois qui les regardent; un Code sur toutes les matières ne peut être fait ni par le gouvernement ni par les chambres, ce serait un travail à refaire tous les jours.

MM. F. DE LASTEYRIE et GARNON ajoutent encore quelques observations.

Demain, à une heure et demie, séance publique. Discussion de la proposition sur le domicile politique.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 15 mars, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10; chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du Comptoir central de la librairie, qui, tous, reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

La première moitié du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, roman en trois volumes, de M. ALEXANDRE DUMAS, paraîtra après la troisième partie des RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS.

Après ces deux ouvrages, le feuilleton de la *Démocratie pacifique* publiera :

LA DERNIÈRE FÉE, roman en quatre volumes, de M. FRÉDÉRIC SOULIÉ.

LE MINISTRE DE L'EVANGILE, par M. E. PELLETAN.

Les personnes qui s'abonneront à dater du 15 mars recevront en supplément : 1° tout ce qui aura paru du roman de M. Souvestre; 2° le roman entier de DICKENS, *traduit par* Mme BELLOC, LE CARILLON DU NOUVEL AN, *que nos lecteurs ont admiré à la fois comme une vive critique sociale et comme une chaleureuse défense des classes sacrifiées.*

FAITS DIVERS.

M. le comte de Salvandy, ministre de l'instruction publique, a été réélu député par le collège électoral de Lectoure.

— Une dépêche télégraphique de M. le préfet maritime à Toulon, en date du 10 mars, à deux heures, annonce que, dès le matin du même jour, les ouvriers avaient repris leurs travaux dans l'arsenal du port.

— Ce matin, M. le préfet de la Seine a procédé à l'installation du conseil des prud'hommes de l'industrie des métaux. Chaque membre, après avoir prêté serment entre les mains de M. le comte de Rambuteau, a reçu de lui une médaille en argent suspendue à un ruban noir, comme signe distinctif des fonctions de prud'hommes.

M. Denière, fabricant de bronze, a été élu président ; M. Paillotet, bijoutier, vice-président ; M. de Montcavrel, secrétaire, et M. Corbin, vice-secrétaire.

— On lit dans le *Moniteur parisien* qu'une rencontre a eu lieu, ce matin, au bois de Boulogne, pour des motifs entièrement étrangers à la politique, entre M. Dujarrier, gérant de la *Presse* et M. Rosemond de Beauvallon, un des collaborateurs du journal le *Globe*. L'arme était le

Dans le numéro des prix décernés par l'Académie, nous avons omis, par erreur, à l'article *Arts insalubres*, un prix de 2 500 fr. accordé à M. Chameroy, pour l'industrie qu'il a créée en fabriquant des conduits en tôle bitumée pour le gaz-light.

CHRONIQUE AGRICOLE.

LE PAIN, LA VIANDE, LE VIN. Le *National* continue à dénoncer, avec une louable persévérance, les manœuvres commerciales qui enrichissent quelques spéculateurs aux dépens des classes les plus misérables de la société : le cours du blé et des animaux de boucherie reste calme, tendant plutôt à la baisse qu'à la hausse, et cependant le commerce trouve moyen de forcer le consommateur à payer la viande un prix exorbitant, il trouve moyen de forcer l'autorité à sanctionner la hausse du pain : c'est une infamie que les journaux doivent stigmatiser sans relâche. Mais ce rôle de critique n'est pas le seul qui appartienne à la presse ; il ne suffit pas de signaler le mal, il faut en chercher le remède : les grands journaux parisiens passent beaucoup trop légèrement sur ces questions de réforme industrielle et commerciale ; il s'agit pourtant de l'existence du peuple, cela vaut bien la peine d'y regarder attentivement. Voyons, faites un petit effort pour l'amour du peuple ; tous les jours de l'année vous parlez de ses droits politiques, de l'organisation du pouvoir politique, des abus de l'administration politique, et toujours, et toujours de la politique ; c'est très bien — mais enfin le peuple a d'autres droits tout aussi sacrés, tout aussi nécessaires, dont il vous saurait gré de vous occuper : il a le droit de vivre, de boire, de manger, et s'il ne peut en jouir, c'est que l'organisation industrielle est mauvaise, c'est que le commerce est mal constitué. Appelez donc l'attention publique sur ce point ; laissez quelquefois chômer le premier-Paris ministériel pour faire place à vos théories d'organisation industrielle ; car, si grande que soit la valeur de vos discussions sur la réforme électorale ou tout autre sujet politique, c'est une pâture bien creuse pour des estomacs affamés : nous ne faisons pas fi du mécanisme politique, mais nous demandons que l'on s'occupe aussi des intérêts matériels : il faut donner satisfaction à ceux qui ont faim ; il faut trouver le moyen de fournir au peuple le pain, la viande, le vin en bonne qualité, au meilleur marché possible ; il faut agrandir l'agriculture pour qu'elle produise en abondance ces denrées indispensables, et organiser le commerce pour qu'il les distribue sans rançonner le consommateur.

Ce matin, le journal le *Commerce* a inséré dans ses colonnes, à propos de la taxe du pain, la note suivante : « Il paraît que l'administration municipale de Paris, pour remédier aux inconvénients que présente le mode actuel de la taxation du prix des farines, voudrait obliger tous les boulangers à acheter leurs farines à la halle et par la voie d'adjudication. Nous croyons que ce moyen, en gênant beaucoup la liberté des transactions, ne ferait pas disparaître les abus dont on se plaint. » Notre confrère voudra bien nous permettre de lui dire combien nous sommes surpris de voir trancher une si grave question avec tant d'insouciance par un journal qui compte parmi ses rédacteurs des économistes et un agronome distingué. La liberté du commerce ! voilà certes un bel argument pour une industrie qui est toute basée sur le privilège ! Le système de la vente des farines aux enchères a été conçu par un homme dont on ne peut rejeter les idées sans discussion, par M. Biot de l'Institut ; nous pensons qu'il serait préférable au système actuel : nous avons, du reste, indiqué dans notre dernière chronique une autre méthode qui vaut aussi la peine d'être examinée ; que le *Commerce* la discute, ou, s'il croit avoir une idée meilleure qu'il la produise, et la *Démocratie* se fera un devoir de l'étudier avec conscience.

CHEMINS VICINAUX. Puisque nous avons parlé de la nécessité de satisfaire les besoins matériels du peuple, nous saisirons cette occasion de rendre hommage à la sollicitude avec laquelle M. le sous-préfet de Fougères poursuit le plan qu'il s'est tracé pour améliorer l'agriculture de son arrondissement. M. Bertin n'a point essayé de modifier directement les pratiques agricoles en prêchant des méthodes nouvelles que les cultivateurs n'auraient peut-être point accueillies ; il a pensé que l'agriculture saurait bien chercher elle-même les meilleurs moyens d'augmenter la production si on lui rendait plus facile la vente de ses produits ; et, pour arriver à ce but, il a largement usé de tout le pouvoir que lui donnait la loi de 1836. Par ses soins, l'arrondissement de Fougères s'est couvert de chemins vicinaux : les communes ont murmuré d'abord contre ces travaux qui leur semblaient une charge bien lourde et dont elles comprenaient peu l'utilité. Depuis 1839 jusqu'en 1844, M. Bertin a ouvert 177 915 mètres de chemins vicinaux à l'état d'entretien, et 25 527 mètres qui ne sont pas encore empierrés. Aujourd'hui, les communes tirent déjà un grand bénéfice de ces travaux, et M. le sous-préfet de Fougères est sûr de se faire comprendre de ses administrés quand il leur expose ses projets et ses idées économiques dans son bulletin administratif. Nous citerons un passage de ce bulletin pour montrer comment un administrateur peut profiter de toutes les circonstances pour initier de simples paysans à certaines parties de la science de l'organisation industrielle.

« Si la généralisation des chemins de fer doit produire de véritables bouleversements industriels, la généralisation de la viabilité rurale amènera aussi de grandes modifications dans le mode des transactions commerciales. Alors un seul acheteur ira trouver les vingt, les cent vendeurs qui font aujourd'hui chacun trois à quatre lieues pour venir chercher l'acheteur, qui perdent ainsi vingt à cent journées de travail, pour apporter au marché une denrée qui parfois ne vaut pas 25 centimes.

» N'est-ce pas déjà ce qui se fait pour la vente du beurre qui a lieu dans beaucoup de communes, où n'existent pas de marchés ? N'est-ce pas aussi ce qui se pratique pour la vente des meilleurs chevaux que l'on élève dans l'arrondissement ; à tel point que l'on ne peut avoir aucune idée de l'espèce du pays en voyant les chevaux exposés en vente sur les marchés ?

» Ou bien l'agriculteur au lieu d'apporter au marché ses récoltes de grains à dos de cheval, hectolitre à hectolitre, les vendra en totalité sur place, ou sur échantillon, et les conduira en masse à l'acheteur. Le vendeur ira porter dans les moindres villages les denrées, qui sont consommées en grande quantité par l'agriculture. N'est-ce pas déjà ce qui se fait pour la vente des froments, des avoines, de la chaux, du noir animal ?

» Le bon état de la viabilité rurale, si utile à la grande culture, ne sera pas moins profitable à la petite propriété, qui pourra avoir partout des bêtes de trait et des charrettes. C'est déjà ce qui a lieu, et ce fait nouveau a donné naissance à un autre fait, qui se propage des petits fermiers aux grands ; c'est l'association des petits cultivateurs qui, en réunissant leurs bêtes de trait, peuvent conduire au loin leurs denrées, ou apporter de loin des engrais et d'autres denrées.

» Si l'amélioration de la viabilité rurale, développant dans de hautes proportions l'industrie agricole, doit, comme je le pense, rappeler et retenir aux

maire de Marolles, vient d'essayer, dans une lettre fort intéressante, de montrer par un calcul bien simple le produit des chemins pour sa commune. Citons-en quelques passages :

« Il existe d'autres produits importants dans le canton, les pommes à cidre, par exemple, dont la récolte se fait en octobre, au moment de l'année où les chemins, détrempés par les pluies d'automne, sont devenus impraticables aux voitures, et comme ce produit ne pouvait être transporté sur les bêtes de somme, il fallait le consommer entièrement dans le pays. Il arrivait donc que, dans une année fertile, les pommes se vendaient à vil prix. Ainsi, avant la loi de 1836, lorsque la récolte était abondante, on les achetait de 2 fr. 50 cent. à 3 fr. 50 cent. *la pipe* de 5 hectolitres. En 1844, la récolte de ce produit a été tellement considérable, que cette année est mise au nombre des années les plus fertiles, et cependant la moyenne du prix de vente a été de 12 fr. 50 cent.

» Cette différence énorme de 9 à 10 francs dans les prix d'une époque à une autre, ne peut être attribuée qu'à l'amélioration des chemins vicinaux, qui, en ouvrant des débouchés, ont facilité le transport de ce produit.

» L'année dernière la récolte des pommes a dépassé 30 000 *pipes* ; ce qui forme un excédant de 270 000 francs sur les prix antérieurs à la loi de 1836. L'impôt affecté aux chemins vicinaux pour tout le canton n'est pas de 23,000 francs par an, de sorte que la dépense faite pendant sept années ne s'est pas élevée à 160 000 francs. Voilà donc un boni de plus de 100 000 fr. sur un seul produit, dans une seule année, et toutes les dépenses faites jusqu'en 1845 par le canton, pour l'amélioration de ses chemins vicinaux, entièrement couvertes ! »

Il est évident qu'après de pareils résultats les communes ne doivent plus craindre de prêter leur concours actif aux projets de l'administration ; c'est ainsi que des chefs peuvent gagner la confiance de leurs administrés.

ÉTUDE DES INSECTES. — Nous avons entendu, à la dernière séance de la Société royale d'agriculture, un rapport de M. Guérin-Méneville dont nous reproduisons plusieurs passages avec plaisir, parce que les doctrines émises par le rapporteur nous semblent parfaitement justes et qu'il a su, du reste, les appuyer de faits très curieux. Pendant long-temps, en France, l'entomologie a été étudiée avec des vues étroites et mesquines ; c'était tout simplement une méthode de classification sans but. On rangeait les insectes à la file les uns des autres, selon la forme de certains organes ; mais on ne s'inquiétait pas de leurs mœurs, on ne se demandait pas quel était leur rôle sur la terre, quel parti nous pouvions tirer de leurs instincts, comment nous pouvions nous défendre contre leurs agressions. M. Guérin-Méneville, au contraire, pense que toutes les sciences doivent apporter leur tribu à cette grande science, qui est le pivot de l'industrie humaine, à l'agriculture : il veut que l'on étudie, non pas seulement pour satisfaire un besoin de l'esprit, mais pour apprendre à coordonner les forces de la nature, et pour les faire servir à augmenter la production afin de rapprocher les hommes de l'égalité par l'universalité du bien-être.

L'étude de l'entomologie, dirigée dans ce sens, peut conduire à des résultats d'un haut intérêt. Elle peut apprendre à détruire les insectes nuisibles et à propager les insectes utiles. Car, il ne faut pas s'y tromper, ces animaux si petits, si faibles individuellement, produisent, en masse, des effets d'une incroyable grandeur. Linnée a dit que trois mouches à viande peuvent débarrasser la terre du cadavre d'un cheval en aussi peu de temps que le ferait un lion ; c'est là, en effet, une des belles fonctions dévolues aux insectes. Ils sont aussi chargés de modérer la reproduction naturelle des végétaux trop disposés à envahir le sol. Ils ont encore pour mission de hâter la mort et la décomposition des plantes affaiblies par l'âge ou la maladie, pour qu'elles fassent place à d'autres plus vigoureuses, et, sous ce rapport, ils constituent l'une des plus grandes forces de la nature, qui n'a peut-être pas d'agent plus actif pour opérer continuellement la transformation de la matière et pour entretenir sur notre globe une jeunesse perpétuelle.

D'autres fois les insectes deviennent un fléau terrible dans les lieux où l'homme est obligé de faire dominer certaines races de végétaux destinés à ses besoins. Linnée a constaté qu'une espèce de mouche, ennemie des céréales, causait seule en Suède une perte annuelle de 100 000 ducats, 350 000 fr. environ. Qui pourrait évaluer les dégâts des alucites, des charançons, des pyrales, des pucerons lanigères, etc. ?

Les zoologistes doivent donc étudier avec soin les mœurs de ces ennemis des récoltes pour apprendre par où ils sont vulnérables, et à quelle époque de leur vie on peut les attaquer. Déjà, des observations bien faites ont amené la découverte de procédés qui permettent de combattre la multiplication de quelques insectes dangereux. M. Chasseriau, officier de la marine en retraite à Rochefort, s'est occupé avec bonheur de la destruction des chenilles. M. E. Robert, à Paris, a trouvé un moyen facile d'arrêter les ravages du scolyte de l'orme et du pommier : nous en avons déjà parlé à nos lecteurs. M. Herpin, à Metz, se livre avec persévérance à l'étude des insectes qui ravagent les fourrages, les céréales, les forêts. La Société royale d'agriculture a décidé, sur la proposition de M. Guérin-Méneville, qu'elle décernerait à M. Chasseriau le titre de membre correspondant ; à M. Herpin, le grand ouvrage de Ratzeburg sur les insectes des forêts, et à M. Robert une médaille d'or. Nous ajouterons que le roi, après avoir pris connaissance du rapport de M. Michaux sur les procédés que M. Robert avait employés pour détruire les scolytes des Champs-Elysées, a chargé cet ingénieux entomologiste de pratiquer la même opération sur les arbres des son parc de Neuilly.

BIBLIOGRAPHIE. — Les plans compliqués sont un des écueils de l'industrie ; ils entraînent dans des dépenses considérables qui absorbent une grande partie des capitaux dont on peut disposer. De là une gène qui se présente dès le début de l'entreprise et finit par la ruiner.

L'agriculture a plus besoin qu'aucune autre industrie d'économiser sur les constructions, parce qu'il lui en faut beaucoup, et parce qu'elle n'a pas de crédit. C'est donc lui rendre un grand service que de réduire à leur plus simple expression les bâtiments et les ustensiles dont elle a besoin. Tel est le but que s'est proposé M. Robinet en publiant le plan d'une magnanerie salubre, disposée pour l'éducation de 360 grammes d'œufs de vers à soie. Cette petite brochure de sept pages est accompagnée de dessins qui font comprendre parfaitement les idées de l'auteur. Notre ignorance en fait de sériciculture nous aurait mis dans un grand embarras, si nous avions dû juger nous-mêmes la conception de M. Robinet ; heureusement le *Courrier du Gard*, fort compétent sur ces matières, s'est chargé de nous fournir une approbation motivée que nous acceptons avec confiance. Le *Courrier du Gard* ne fait de réserve à ses éloges qu'en un seul point ; il craint que M. Robinet n'ait pas assez visé à l'économie en conservant de grands vides qui forcent de consacrer à la construction de l'établissement un capital plus considérable que celui qu'il devrait nécessairement absorber. Eh bien ! sous ce rapport, nous pouvons parfaite-

E. LEFÈVRE.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 11 MARS.

Il n'y a guère qu'un avis sur le résultat de la séance d'hier par rapport au cabinet.

« Echec au ministère ! s'écrie le *Courrier français*; mais il ne s'agit, direz-vous, que d'un vote dans la loi des pensions... Doucement ! cela est plus ingénieux et commode que sensé. A notre avis, cela rappelle fort ce duel burlesque dans lequel l'un des combattants, avant de mettre l'épée à la main, traça sur l'énorme abdomen de son adversaire un énorme rond, ajoutant : tous les coups qui ne porteront pas dans le cercle ne compient pas. Ensuite, qui ne sait toutes les manœuvres du ministère pour éviter le vote dont il était menacé ? »

Le *Courrier* rappelle la manœuvre du ministère pour rendre nul le scrutin de samedi, puis il ajoute :

« C'était une première victoire et le lendemain était un dimanche. Si une nuit porte conseil, en deux nuits et un jour que d'opinions ne pouvait-on pas retourner ! Rien n'y a été épargné. On a supplié les conservateurs de ne pas donner au ministère le coup de pied dont le lion de la fable mourut deux fois, s'engageant sur l'honneur à ne point présenter à la chambre des pairs une loi qui déplaisait à ceux-ci et froissait les intérêts de ceux-là. M. Guizot y épuisa son éloquence oratoire. M. Lacave-Laplagne son éloquence épistolaire. Le ministère tout entier implora le suffrage protecteur de son parti et mendia son pain du lundi. Avant la séance de ce jour, on a pu voir M. Guizot, renonçant à sa fière et triomphante attitude, attendre les conservateurs à l'entrée de la chambre et leur tendre la main avec ces mots touchants : *Date obolum Belisario.* Sur 389 votants, le ministère a eu pour lui 188 boules blanches, et contre lui 201 boules noires ! »

« Plus la situation se développe, dit ce matin la *Presse*, plus elle apparaît fausse et difficile, plus elle rend manifeste l'impuissance du ministère. Aujourd'hui, par exemple la séance de la chambre n'a été d'un bout à l'autre que la confirmation de cette vérité. »

Après avoir signalé comme un échec incontestable pour le ministère le rejet de la loi des pensions, la *Presse* examine quelle a été son attitude devant la proposition de M. Rémusat :

« A-t-il approuvé l'esprit de principe de cette proposition ? Non, il s'est donné le tort de le combattre. M. Guizot a déclaré que vouloir prononcer des incompatibilités, c'est faire une chose contraire à l'esprit de nos institutions et à l'intérêt bien entendu de notre société. M. le ministre des affaires étrangères oublie, sans doute, qu'une de nos lois fondamentales, la loi électorale, a déjà commis ce grave attentat.

» Après avoir exprimé une opinion aussi tranchée, aussi absolue, on devait s'attendre à ce que le cabinet la soutînt avec fermeté. Eh bien ! qu'a fait le cabinet ? — Il s'est levé aujourd'hui avec toute la chambre pour faire admettre la prise en considération de la même proposition, de la même absolument que celle dont il avait fait rejeter l'année dernière,

Oies grasses 0 à 0,00; dº com. 4 à 5,25. — Perdrix grises 1,00 à 2,75. do rouges 0,00 à 0,00 —Pigeons bizets 0,30 à 0,50. Pigeons de volière 0,60 à 0,85 ; Pilets 0,75 à 0,00.—Pluviers 0,50 à 1,00. — Poules ordinaires 1,00 à 2,25. — Poulets gras 2,25 à 3,75. — Poulets communs 1,00 à 1,90. — Sarcelles 1,00. — Vanneaux 0,50 à 0,75.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 10 mars. — Blé 1re 181 hect. à 17,33; 2e 163 hect. 17,00; 3e 106 hect. 16,00. — Seigle 1re 107 hect. 10 ; 2e 103 hect. 9,34. —Orge 1re 105 hect. 10; 2e 97 hect. 9,34. —Avoine 1re 131 h. 7,67 ; 2e 123 h. 7,33; 3e 116 h. 6,66. —Farines le sac de 159 kil. de 46 à 50.— Foin 1re 45 à 48 2e 35 à 40. — Paille de 22 à 25. — Avoines de semence de 8 à 8,66 l'hect

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 10 MARS.

Dame JARBIN, ancienne fleuriste, rue Sainte-Appoline, 5. Juge commissaire, M. Dubois; syndic provisoire, M. Monciny, rue Feydeau, 26.

GARREAU, fabricant de boutons, place du Vieux-Marché Saint-Martin, 9. Juge commissaire, M. Riglet; syndic provisoire, M. Thierry, rue Monsiguy, 9.

BAROTTE, ancien maître d'hôtel garni, rue Vanneau, 11, ci-devant et présentement passage Tivoli, 5. Juge commissaire, M. Dubois; syndic provisoire, M. Decagny, cloître Saint-Merry, 2.

Bourse du 11 mars 1845.

Les fonds publics ont légèrement baissé avec peu d'activité sur les affaires. Les chemins de fer se sont un peu remis de leur émotion de la veille, quoique le comptant ait été plutôt offert.

La panique qui s'est manifestée hier ne paraît pas devoir continuer, mais il est à craindre qu'elle ne se renouvelle plus d'une fois encore.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Emprunt, 86. — Belge 1842, 106 3|4, 5|8, 3|4. — Société générale, 1615. — Naples, récép. Rothschild, 104 75. — Montpellier, 600. — Mulhouse, 415, 425. — Grand'Combe, 1520. — Sceaux, 710, 685. — Oblig. hypothéc. 491 75. —Comptoir Ganneron, 1110. Lots d'Autriche sortis, 545. — Espagne passive, 6 3|4.—Hollande 4 0|0, 101.—3 0|0, 40 7|8.

Zinc Vieille-Montagne, 6100, 6075. — Chazotte, 950. — Entrepôt des Batignolles, 670.—Id. du Nord, 625, 630.— Gaz français, 4850, en divid. — Id. nouv., 4550 en divid. — Anglais, 8750, 8800. — Calais, 1400. — Belleville, 1700. — La carrière, 5750. — Batignolles, 1360. — Du Bochet, 2250.— Lin Maberly, 680, 685.

Obligations de Saint-Germain nouv., 1225, 1220.—Versailles rive dr. anc., 1040. — Id. nouvelles, 1180.—Grand'Combe, 1195.

Chemins non constitués : Bordeaux, 720, 730. —Vierzon, 895, 880, 885. — Boulogne, 695.—Montereau, 610, 600.—Gand, 760, 750, 755.

A terme : Emprunt, 86. — Rente belge 2 1|2 p. 0|0, 62 65. — Naples, réc. Rothschild, 104 90.

5 0|0 compt.	1er c. 117 30	P. H. » »	P. B. » »	dr c. » »	h. 117 40
— fin cour.	117 65	117 65	117 50	117 50	117 70
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0|0 compt.	85 10	85 10	85 05	85 10	85 20
— fin cour.	85 »	85 15	85 »	85 05	85 »
Emp. au c.	» »	» »	» »	» »	» »

Bons du trésor.
3 0|0 à 1 et 2 m. 3 1|4 à d et 11.

Mars. 1125 d. 20.
Strasb. 350, 355 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 87,00 à 86,00 ; courant du mois et avril, 89,00 à 00,00 ; 4 mois d'été, 03,00 à 00,00; 4 derniers mois 101,00 à 100,60.

LILLE. — Colza, 85,00.

ESPRIT 3|6. — Disponible, 89,00 à 00,00 ; courant du mois 87,50 à 88; mars et avril, 87,50; mai en décembre, 86,00 à 87,00 ; novembre et décembre, 85,00 à 00,00.

SAVON.—Ordre de livraison, 88,50 à 89,00 fr. les 100 kil.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Le nombre des abonnements que fait la *France musicale* tient du prodige. Jusqu'au 15 de ce mois, on pourra encore jouir des primes considérables de musique que ce journal donne gratis, en s'abonnant, et dans lesquelles se trouvent inscrits tous les plus célèbres musiciens de cette époque. Passé cette époque, on n'accordera plus ces avantages sous aucun prétexte.

— Le COURRIER FRANÇAIS réduit son prix d'abonnement à 40 fr. par an *pour Paris*, 10 fr. par trimestre ; 48 fr. par an *pour les départements*, 12 fr. *par trimestre*.

Une édition spéciale sera faite pour les départements et contiendra les nouvelles officielles du jour.

Le *Courrier français* continuera à publier les suppléments nécessités par l'importance des débats parlementaires ou par l'étendue des séances judiciaires.

Les AMOURS DE PARIS, par M. Paul Féval, obtiennent un succès de vogue; les abonnés nouveaux recevront, sans frais, toute la première partie qui a déjà été publiée.

Les œuvres signées des noms les plus célèbres ou recommandées par l'intérêt le plus attachant prendront tour à tour place dans le feuilleton.

Spectacles du 12 mars.

7 h. 1|2 OPÉRA. — Marie Stuart.
7 h. 1|2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Charles VII. Le Gendre.
7 h. 1|2 OPÉRA-COMIQUE. — Sirène.
7 h. 1|2 ITALIENS. —
7 h. 1|2 ODÉON. — Agrippine.
6 h. 3|4 VAUDEVILLE. — Le Porteur. Lustucru. Trois Loges.
6 h. 1|2 VARIÉTÉS. — Mimi. Richelieu. La Neige. L'Ours.
6 h. 1|2 GYMNASE. — 2 César. Tuteur. Un Bal. Plus beau jour.
6 h. 1|2 PALAIS-ROYAL. — Parlez au portier. Nuit. Ugolin. Mère Michel.
6 h. 1|2 PORTE-ST-MARTIN. — Représentation extraordinaire.
6 h. 1|2 AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. 1|2 GAITÉ. — Les Ruines. Les Canuts.
6 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE — L'Empire.
6 h. 1|2 COMTE. — Mort aux Rats. M. Jean. Danses.
6 h. 1|2 FOLIES. — Dominos. Sans cravate. Mystères.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

... de Seine-et-Marne, ainsi que dans tous les arrondissements renfermant une ville de 50 mille âmes et au dessus. Pour tous les autres lieux, le timbre, également fixe, serait de 3 centimes.

Le système de la commission se réduit donc à ceci : faire deux catégories de localités, et dans chacune de ces catégories frapper toutes les feuilles du même impôt, quelle que soit leur grandeur.

Appliquons le principe de la commission à la réforme des autres impôts ; voici les résultats :

On formera deux catégories de localités, après quoi on décrètera que, dans chacune de ces catégories, le même impôt pèsera sur toutes les propriétés et sur tous les objets imposables, en raison du nombre seulement, et indépendamment de la surface, du volume, et en général de tous les éléments de la valeur.

Ainsi :

Un champ de la grandeur d'un drap de lit paiera le même impôt qu'un champ de cinq cents hectares ;

Une cabane de bûcheron paiera, en foncier, le même impôt que le plus grand château de France ;

Un œil-de-bœuf paiera comme une fenêtre du Louvre ou des Tuileries.

L'impôt mobilier d'un bouge de 25 francs, valeur locative, sera égal à celui d'un hôtel de 50 mille francs, valeur de la même nature. — Il en sera pareillement pour les patentes : patente égale, quelles que soient l'industrie et la valeur des lieux occupés par l'industriel.

Enfin, l'octroi percevra la même taxe à l'entrée des villes sur une bouteille de vin ou sur le plus gros tonneau que l'on pourra construire ; etc., etc.

Voulez-vous maintenant savoir sur quelles raisons s'appuiera cette sage réforme de l'assiette de l'impôt en France? — On vous dira d'abord que la perception proportionnelle offrait quelques difficultés et qu'il est plus simple, plus commode et plus *pratique* d'opérer avec un droit fixe ; on vous dira encore que les grandes propriétés valent mieux que les petites, que les belles maisons sont bien préférables aux cabanes, que les exploitations en vaste échelle ont de grands avantages sur les exploitations exiguës, et qu'il est *indispensable de faire disparaître de la loi les dispositions qui*, en imposant les grandes propriétés, les grandes maisons, les grands ateliers plus que les petites propriétés, les mâsures et les échoppes, *établissent une* PRIME *en faveur de celles-ci.*

Les Américains les dépassent considérablement. On arrive donc avec la commission à cette énormité, qu'une petite feuille de 10 décimètres carrés paiera autant au fisc par mille abonnés qu'une feuille quatre, cinq, six fois, dix fois plus grande ! La bouteille paiera autant que le tonneau ! La feuille assez riche pour donner d'un seul coup ce que l'autre ne peut donner qu'en dix coups, sera dix fois moins imposée pour la même production de publicité !.. Il est évident que la commission n'y a pas songé, que son attention a été détournée de quelque manière, et qu'une iniquité pareille ne saurait être entrée dans son esprit que par surprise.

Mais si une telle proposition doit être rejetée comme attentatoire aux principes de proportionnalité et de justice qui sont, chez nous, le fondement du droit public en matière d'impôt, et qui ont toujours été inscrits depuis la Révolution de 89 en tête de toutes les constitutions à côté du principe de l'égalité des citoyens devant la loi, elle doit être rejetée à un titre plus grave et plus sacré encore : cette mesure ne serait autre chose en effet que la confiscation *de facto* de la liberté de la presse. Pour nous, nous n'hésitons pas à dire très sérieusement que nous préférerions, dans l'intérêt de la liberté de la pensée, à une mesure semblable le fait d'une censure telle qu'elle s'exerçait sous la Restauration. La France a pourtant dirigé il y a 15 ans une révolution contre la censure.

Sous la censure de la Restauration, en effet, il était bien interdit de dépasser un certain degré de violence dans la lutte contre le gouvernement, mais il n'y avait pas interdiction des idées et des pensées, quelles qu'elles fussent, pourvu qu'elles se produisissent sous certaines formes et qu'elles s'abstinssent de faire appel aux passions du temps. Avec la loi que l'on propose de donner à la presse, il n'y a plus de place que pour quatre ou cinq grands journaux qui accapareront toute la publicité, toutes les annonces, toute la puissance du journalisme et deviendront un pouvoir qui fera peser sur tous les autres la tyrannie la plus lourde.

Si la loi interdisait les journaux, elle ferait bien moins de tort à la liberté de la pensée qu'en établissant le monopole du journalisme au profit de quelques spéculations industrielles et politiques. S'il n'y avait plus de journaux, en effet, les habitudes du public changeraient forcément : on rechercherait les livres, les Revues, les brochures, et le progrès de la pensée générale y gagnerait peut-être ; mais s'il ne peut plus exister que *quelques journaux*, non seulement les idées et les opinions qui ne seront pas celles des ...

— Veut-on étouffer la liberté de la pensée? Veut-on réduire la presse en monopole? Veut-on créer au profit de quelques habiletés industrielles ou politiques des machines de guerre toutes puissantes, des instruments irrésistibles de domination, qui livreront à quatre ou cinq directeurs de journaux, les idées, le pays, le gouvernement, et en feront les arbitres de toutes les situations? Si l'on veut cela que l'on vote l'égalité d'impôt pour toutes les feuilles périodiques. Veut-on, au contraire, développer la pensée publique sous toutes ses formes, faciliter la production de toutes les opinions et de toutes les nuances, multiplier les organes de la discussion, les luttes de l'esprit, dégager les pouvoirs réguliers de l'oppression d'une presse que le monopole rendrait formidable, et qui serait bientôt la seule puissance de l'Etat? Si l'on veut cela, il faut tendre à fragmenter et à diviser la presse, faciliter à chaque opinion, à chaque idée la faculté de se produire, et voter une échelle d'impôt qui ne frappe pas les organes de la publicité en proportion directe de leur faiblesse, c'est-à-dire deux fois plus fort, quatre fois plus fort, dix fois plus fort celui qui ne peut être encore que deux fois, quatre fois, dix fois moins étendu.

Il y a deux questions ici : une question de dégrèvement et une question de proportionnalité et d'assiette de l'impôt.

Les habiles, qui visent au monopole de la publicité, ont manœuvré de façon à attirer la chambre et l'opinion dans un piége ; ils veulent lui faire voter l'égalité d'impôt, au profit de leur grand format, en ayant l'air de faire une faveur au format ordinaire réduit de 5 à 4 centimes.

Il faut éviter le piége en traitant séparément la question de dégrèvement et la question de proportionnalité. Le format de 30 décimètres carrés est timbré aujourd'hui à 5 centimes, ce qui porte à *un sixième* de centime le prix du centimètre de papier. Eh bien ! que l'on timbre ce même format à 4 centimes : le prix du centimètre de papier tombera à *un septième et demi*, soit un *huitième* de centime. Ce dégrèvement, ou tout autre plus fort opéré, appliquez le droit commun et déclarez ce principe que chaque feuille paiera autant de fois le prix du centimètre de papier qu'elle aura de centimètres.

Si la chambre n'adopte pas ce principe, elle consacrera tout simplement un système de spoliation, elle légalisera un vol, car qu'est-ce autre chose que d'obliger celui-ci à payer DIX FOIS PLUS que celui-là POUR LA MÊME QUANTITÉ DE CENTIMÈTRES DE PAPIER TIMBRÉ, par cela seul que le premier fait d'assez bonnes affaires

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Cours de Zoologie passionnelle.

Du caractère de la bête et de son rôle dans l'humanité. — Coup d'œil rétrospectif sur la création et les comètes. — La gamme planétaire. — Des prochaines découvertes de l'Observatoire et de la mission providentielle de la puce. — De l'ère paradisiaque et de la Chute, et de quelques erreurs répandues à ce propos. — La terre affectée d'une maladie de langueur, à la suite de l'invasion du virus moralique. — Agonie et décès de la lune. — Conséquences déplorables de cet accident fâcheux. — Situation.

Je n'oserais pas affirmer que la société éprouvât généralement le besoin d'un traité de zoologie passionnelle. Mais il me suffit de savoir qu'elle peut être en proie à ce désir, pour que mon dévouement à la science me fasse courir au devant de ses vœux.

Au surplus, je préviens la lectrice que ceci n'est point un traité complet et universel de zoologie passionnelle. Je laisse à d'autres les poissons et les insectes ; je me borne à décrire l'histoire, les mœurs et le titre caractériel des mammifères, des oiseaux et des reptiles, et je ne sors pas des frontières de France.

Avant d'entamer l'histoire de la bête, il importe d'en donner une définition exacte et de bien préciser sa position et son rôle dans l'humanité.

La bête est le miroir de l'homme. C'est, comme lui, une intelligence servie par des organes, mais une intelligence éminemment bornée et qui ne s'exerce pas au-delà de la sphère de la vie animale. On appelle cette intelligence l'*instinct*, pour la distinguer de l'intelligence de l'homme qui s'appelle la *raison* : *homo est animal ratione præditum*, dit Cicéron ; l'homme est un animal doué de raison.

Autant l'homme est supérieur à la bête par l'intelligence, autant il lui est généralement inférieur par la vigueur des muscles et la subtilité des sens : ce qui tue d'emblée la doctrine des athées et des matérialistes, lesquels prétendent que la pensée ne peut naître que des sens.

L'homme est le roi de la terre. La bête a été créée pour l'aimer et le servir, comme tout ce qui a été créé jusqu'à ce jour sur ce globe, comme tout ce qui sera créé plus tard. S'il existe des animaux comme le requin et le tigre, le cousin et la puce, qui dévorent l'homme au lieu de le servir, cela veut dire que la création qui a enfanté ces monstres est une création *subversive*, et qui a besoin d'être considérablement revue et corrigée. La suprême création d'harmonie aura pour objet de faire disparaître de la terre les dernières espèces rebelles à l'homme, et de compléter la série de toutes celles dont le ralliement est une condition indispensable du développement intégral de sa puissance et de sa félicité. Je ne pense pas que nous soyons admis à jouir de ce spectacle avant trente-deux mille ans d'ici. Mais ce n'est là qu'une question de temps.

Puisque nous en sommes à la création des bêtes, peut-être serait-ce ici le cas d'exposer le système universel de la création, et d'apprendre à quelques jeunes personnes qui l'ignorent, comment les choses se pratiquent pour la formation des globes ; et d'abord la comète, noyau de vapeurs embrasées, vierge farouche, hostile aux relations d'amour, s'élançant dans l'espace d'une course échevelée ; puis un beau jour la vagabonde, fixée par la puissance d'attraction d'un astre pivotal et forcée de s'*implaner*, c'est-à-dire de s'ajuster au clavier sidéral de quelque tourbillon malheureux qui réclame une note ; puis son orbite quasi-rectiligne s'infléchissant jusqu'à l'ellipse des planètes, courbe d'amour aux deux foyers concentriques ; puis ses vapeurs de feu se condensant graduellement en masses métalliques, en océans et en atmosphère humide, sous la double puissance de l'attraction moléculaire et du refroidissement ; puis l'éclosion de la vie végétale où déjà l'amour a ses sexes, où les lèvres humides du stigmate sollicitent les baisers de l'étamine, mais où l'étamine est obligée encore d'emprunter les ailes de la brise pour transmettre au stigmate ses amoureux messages. Enfin, l'avènement de l'animal, de l'homme et de la femme, la dernière venue, partant la plus parfaite. Mais comme il ne manque pas de volumes, plus ou moins assoupissants sur la matière, et que mes théories astronomiques pourraient bien quelquefois n'être pas d'accord avec les théories officielles, je demanderai la permission de renvoyer les curieuses à la classe de l'Institut qui traite des comètes. La route que nous avons à faire est si longue, d'ailleurs, qu'il ne nous est guère permis de batifoler en chemin.

Ce qu'il s'agit seulement d'établir et de poser en fait, c'est que toute création est une manifestation de la puissance génératrice d'une planète, et que ces créations obéissent à la loi de l'ordre et de l'harmonie universels, à la loi de la série. C'est que toute création a pour but de fournir à l'être pivotal (humanité) appelé à régner sur un globe, les moyens d'accomplir ses destinées sur ce globe. Que toute création est par conséquent en rapport avec les besoins actuels de progrès de l'humanité. Retenons bien ce grand principe qui est la clef de toute la zoologie raisonnée.

Les planètes sont les touches d'un clavier sidéral qui s'appelle tourbillon, comme je l'ai dit cent fois, dans la grave question du tabac, notamment. Le clavier du tourbillon solaire, le nôtre, est composé de 32 touches, planètes et satellites, comme toutes les gammes complètes de couleurs ou de sons. Un certain nombre de ces astres restent encore à découvrir par le télescope de la science ; je le sais, mais je m'inquiète fort peu de la lacune, car il y a longtemps que le télescope de l'analogie, qui ne peut pas tromper, a découvert ces satellites inconnus, leur a assigné leurs fonctions, leur position dans le ciel, leur caractère passionnel, et jusqu'à leurs arômes respectifs. Leurs arômes ! Demandez voir un peu à un astronome civilisé, qu'il vous dise le parfum de Mars, de Mercure ou d'Herschell. *Nares habent, sed non odorabunt.* J'ai prié l'autre jour, en société, un géomètre très fort de m'expliquer le caractère passionnel du cercle. Ce monsieur, non seulement [...] répondu, mais il m'a fait l'effet de comprendre peu ma question. J'ai [...] qu'on s'occupait en ce moment de fabriquer, pour l'Observatoire de Paris, d'énormes verres de lunette avec lesquels il serait facile [...] cadavre de la lune des protubérances pas plus gr[...]. Je ne voudrais pas décourager ces braves savants par une [...] désobligeante, mais je ne peux cependant pas leur ca[cher que la] première découverte opérée par le secours des nouveaux télescopes-monstres, sera la découverte des deux touches numéros 26 et 27 du clavier solaire, lequel a été complété depuis longtemps par la puissance de l'analogie. Deux touches déjà nommées, mon Dieu ! oui ; *Sapho*, ambiguë d'Herschell, la même qui a produit le tabac ; *Protée*, l'ambigu de Saturne, le créateur des solipèdes nains de l'Afrique. La science ne dira pas cette fois qu'on l'a prise en traître, qu'on ne l'a pas prévenue. Numéros 26 et 27, ambigus de Saturne et de Jupiter. Cherchez... Après cela, on ne trouverait pas, que ce ne serait pas encore une raison de nier le mérite des observateurs et la science de l'analogie. Mon opinion bien formelle à moi, c'est que nous avons besoin de la création minérale n° 5, pour nous donner des télescopes, à l'aide desquels on puisse lire couramment dans tous les astres du tourbillon, voire entretenir des relations épistolaires avec les populations de ces globes, qu'on dit très avancées.

Les planètes sont hermaphrodites, c'est-à-dire qu'elles ont la faculté de créer par la simple combinaison de leurs propres arômes. Elles font rarement usage de cette faculté. En général, la fécondation des germes contenus dans leur sein s'opère par échange et communication d'arômes avec les autres planètes, au moyen des cordons aromaux dont chaque astre est pourvu.

La puissance aromale des planètes ne dépend nullement de leur masse, mais bien du titre de leurs arômes. La Terre, qui est planète cardinale d'amitié, est réservoir d'arômes aussi important, plus important peut-être que Jupiter, planète cardinale au titre de familisme, qui est cependant treize cents fois plus gros qu'elle. Hélas ! c'est cette importance de la terre qui aggrave si douloureusement l'affliction de tous les autres astres du tourbillon solaire ; car je n'ai pas besoin de répéter que depuis bien des années déjà, l'harmonie est rompue entre la Terre et les autres touches du clavier solaire, et que ce clavier, désemparé d'une de ses notes principales, ne rend plus que des sons discordants et confus, et ne peut plus fonctionner qu'imparfaitement pour le bonheur des mondes. Mais n'arrêtons pas notre pensée sur ce sujet douloureux.

Le clavier sidéral correspond au clavier passionnel de l'homme ; la série des astres est en rapport exact de nombres et de titres avec la série des passions de l'homme, comme avec la série de la gamme des sons et de la gamme des couleurs ; car, on vous le répète, la série distribue les harmonies, et tout se tient dans la nature. Chaque planète cardinale est douée d'un arôme typique, d'un parfum supérieur au titre de la passion cardinale humaine avec laquelle la planète est en unisson. Ainsi : Herschell, planète cardinale d'amour, parfums d'iris et de tubéreuse ; la Terre cardinale d'amitié, de violette et de jasmin ; Jupiter, jonquille et Narcisse ; Saturne, cardinale d'ambition ; tulipe et lys. L'arôme des satellites de chaque planète spécifie chacun des caractères sériaires, chacune des modifications graduées de la passion pivotale. De là, comme on le conçoit, une extrême facilité à reconnaître rien qu'au parfum d'une fleur son origine sidérale et sa généalogie, et de même des minéraux et des végétaux. Vous savez d'avance que toute création provenant des arômes du soleil, astre pivotal du tourbillon, sera empreinte du type d'universalité ou d'unitéisme, passion religieuse. Et, en effet, la combinaison des arômes du Soleil et de la Terre a produit la vigne, emblème harmonieux d'universa-

[illegible]

Le grand motif que les monopoleurs ont exploité en faveur de l'égalité de l'impôt du timbre auprès des députés, c'est que les grands formats se prêtent à une reproduction plus fidèle de leurs discours et des documents politiques. — Il y a à cela une réponse bien simple : *c'est que les grands formats sont désormais acquis*. La *Presse* ne diminuera pas son format en présence du *Journal des Débats*, ni la *Quotidienne* en présence des deux premiers. D'autres journaux encore passeront aussi au grand format, parce que le grand format sera le signe de la grande influence. On peut s'en rapporter, sous ce rapport, à la rivalité et à la concurrence. Seulement les grands formats seront obligés de se faire payer un peu plus cher, comme il est juste. On aura donc, avec la proportionnalité autant de journaux à grands formats qu'avec l'égalité ; on aura de plus, au dessous, les journaux à différents formats et de prix inférieurs.

La chambre des députés a clos la discussion générale sur la proposition relative au domicile politique. On passera demain à la discussion des articles.

L'art. 10 de la loi du 19 avril 1831 est ainsi conçu : « Le domicile politique de tout Français est dans l'arrondissement électoral où il a son domicile réel ; néanmoins il pourra le transférer *dans tout autre arrondissement électoral où il paie une contribution directe.* »

La loi ne spécifiant point la quotité de cette contribution, il est arrivé que des électeurs ont transféré leur domicile politique en achetant des propriétés qui les soumettaient à des contributions de quelques centimes seulement. Il est arrivé encore que des groupes d'électeurs appartenant à la même opinion mais disséminés dans plusieurs arrondissements où leur petit nombre les rendait impuissants contre les influences locales se sont concertés pour accomplir une translation collective de domicile politique et pour créer, ce que l'on a souvent appelé dans la séance d'aujourd'hui, des *colonies électorales*.

Avant de qualifier ces faits d'abus comme MM. Duchâtel, Peltereau de Villeneuve, Hébert, il faudrait examiner s'ils sont contraires au texte de la loi. Tout le monde reconnaîtra et la jurisprudence a proclamé qu'ils n'en violent nullement la lettre, mais pour suggérer au législateur des mesures préventives et mêmes rétroactives comme la proposition qui est discutée aujourd'hui, les mutations de domicile politique opérées collectivement, moyennant l'achat d'une propriété minime, outragent-elles quelque grand principe du droit public ? Il n'en est rien ; ce groupement volontaire

[illegible]

de visite un nouvel arrangement. D'après les informations les plus sûres, il ne serait plus question de la circonscription des zônes dans le nouveau projet. Le droit de visite serait déclaré suspendu pour quelque temps, et on remplacerait la visite en pleine mer par une croisière mixte placée en permanence aux points ordinaires d'arrivage et de départ des bâtiments présumés négriers. »

Quelques personnes disent encore que dans l'échange des notes entre sir Robert Peel et M. Guizot, il était question d'établir des colonies militaires sur les côtes de l'Afrique, afin d'empêcher la traite et de la couper à sa racine, tout en favorisant l'émigration spontanée des travailleurs africains.

Dans la lettre de M. Guizot à M. le comte de Pontois, M. le ministre des affaires étrangères recommande surtout à notre ambassadeur d'insister auprès du vorort pour qu'il empêche le renouvellement des faits auxquels a donné lieu l'intervention des corps francs. — « Veuillez, dit en terminant M. Guizot, insister sur l'énorme responsabilité dont se chargeraient, aux yeux de la Suisse et à ceux de toute l'Europe, ceux des gouvernements cantonnaux qui, au mépris du droit des gens et des stipulations du pacte fédéral, tolèreraient ou ne sauraient pas empêcher la violation de la paix publique. »

Le paquebot la *Duchesse d'Orléans*, qui vient d'entrer au Hâvre, a apporté des lettres et des journaux de New-York, datés du 12 février. — Les Etats-Unis ont enfin accompli leur réforme postale. Le sénat a adopté un bill qui fixe au taux uniforme de 5 cents le port des lettres dont le poids n'excèdera pas une demi-once, quelle que soit la distance parcourue. Le prix est augmenté de 5 cents pour chaque demi-once d'excédant.

Détails sur les troubles de Toulon.

Les journaux officiels nous ont appris la fin des troubles de Toulon, mais ils ne nous ont rien dit des faits qui les ont provoqués. Notre correspondance particulière comble cette lacune ; les détails qu'elle contient à ce sujet sont peu honorables pour l'humanité et l'intelligence de l'administration. A Toulon, comme ailleurs, c'est toujours le système à outrance :

« ... Les ouvriers de Toulon, presque tous payés à l'entreprise, se plaignaient de l'abaissement successif de tarifs qui, au lieu de 2 fr. 50 c. à 3 fr., ne leur permettait plus de gagner que 2 fr. 50 c. dans les plus fortes journées... Le mécontentement était donc général à l'occasion de ces réductions, quand le bruit courut, et ce n'était pas sans raison, que le tarif allait être encore amoindri, et que les gains journaliers, à l'avenir, ne dépasseraient pas 2 fr.

» Au point où en étaient les choses, il ne fallait qu'un prétexte pour

[illegible]

tous les employés civils ou militaires, et qui a même été de la part de M. Baudin, quand il a pris la préfecture, le sujet d'une demande de supplément d'allocation, demande qui lui a été accordée !

C'est toujours ainsi que nos gouvernants comprennent l'ordre [illegible] la conservation. Ils n'innovent que pour désorganiser !

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 12 mars.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de MM. Coustu[…] Laurence, Dejean et Peltereau-Villeneuve relative au domicile politique.

M. DUBOIS (de Nantes), de sa place. Avant de nous engager dans la discussion, je crois devoir faire remarquer à la chambre que les documents qui peuvent éclairer la question n'ont pas été soumis à la chambre. Cette proposition cependant a une grande importance, elle ne tend à rien de moins qu'à troubler la composition de tous les colléges électoraux et les habitudes de quinze années. Et pour motiver cette transformation subite on ne [illegible] cite que 6 arrondissements sur 459. Je demande donc que le gouvernement nous communique le nombre des colléges électoraux où les transferts de domicile ont eu lieu et le nombre de ces transferts.

M. DUCHATEL. Les documents réclamés par l'honorable M. Dubois [illegible] été communiqués à la commission : ce n'est pas notre faute si la chambre n'en a pas eu connaissance. Ces documents sont bien simples, du reste, [illegible] consistent en un tableau des arrondissements dans lesquels ces transferts [illegible] sont opérés sur une grande échelle, et la somme payée dans ces arrondissements par ceux qui ont demandé leur transfert.

M. HÉBERT, rapporteur. La commission n'a pas cru devoir faire imprimer ces documents, parce que, par la publication, les noms des arrondissements se seraient traduits en noms de députés, et que la discussion eût pu dégénérer en débats personnels.

M. DE CARNÉ. Le débat préliminaire qui vient de s'engager constate mieux que je ne saurais le faire l'intérêt que doit avoir pour la chambre la proposition dont nous avons à nous occuper, et qui semble être la préface d'une dissolution de la chambre. (Interruption.) Je sais que M. le ministre de l'intérieur a déjà donné une assurance contraire ; mais c'est précisément parce que j'ai confiance dans le respect des ministres du roi pour le jeu de nos institutions constitutionnelles, que je crois à la possibilité, à la vraisemblance d'une dissolution.

L'honorable membre établit qu'il y a dans l'élection un double élément : la représentation des intérêts et la représentation des opinions. A ces deux éléments se rapportent les garanties diverses exigées par la loi, et parmi ces garanties le cens ; mais qu'importe que les 200 fr. constitutifs du cens soient payés ici ou là ?

Les circonstances sont-elles assez graves pour nécessiter un changement dans ce qui a été jusqu'ici le principe de la loi électorale ? On veut donner plus de force encore à l'intérêt local ; quant à la vie politique, elle est éteinte partout ; il a fallu la question Pritchard pour la ranimer un peu. (Exclamations diverses.)

On s'effraie des translations de domicile, parce qu'on s'est dit : nous [illegible]

---

lité composée, la plus religieuse des plantes, (les chrétiens communient avec le VIN!!) La pêche veloutée, la fraise, le jasmin, la rose, sont des produits de Mercure, la planète vestalique, anciennement attachée au service de la Terre, en qualité de chef des cinq satellites de cet astre, mais qui a résigné ces fonctions depuis la Chute. La tubéreuse, le café, la truffe, le pigeon sont provenance d'Herschell ou de ses satellites. Le soleil a surtout besoin pour exercer une attraction sur les comètes qui passent à distance, que chaque planète cardinale lui verse un contingent d'arômes supérieurs, dont la fusion constitue l'arôme tétra-cardinal. Or, la Terre ayant suspendu ses versements depuis quelques milliers d'années, il en est résulté une très grande gêne, pour le Soleil qui en gémit tous les jours, pour lui comme pour nous.

Cette digression, qui pourrait sembler oiseuse dans le préambule d'un traité de zoologie civilisée, est au contraire ici d'une souveraine importance, puisqu'elle est une des explications les plus simples de la pauvreté du mobilier animal dont l'humanité terrestre est en possession aujourd'hui. Il est clair que, puisque chaque planète a besoin du concours de ses sœurs pour parfaire son mobilier animal, minéral et végétal, la Terre qui a rompu avec les autres astres du tourbillon, est condamnée à vivre dans l'indigence et dans la stérilité aussi long-temps qu'elle persévèrera dans les funestes principes de morale hypocrite qui ont forcé le grand conseil du tourbillon de l'expulser du congrès sidéral.

Je disais donc que l'humanité est un être collectif à double vie, qui est tenu de conquérir ses glorieux destins, à force de génie et par sa propre puissance. La loi de la série, la loi du progrès indéfini veut que l'humanité réagisse sur le milieu inférieur où elle se meut, de manière à dompter le mal et à s'élever de plus en plus dans l'échelle de l'universelle hiérarchie. Et voici où est la distinction profonde qui sépare la brute de l'homme. La brute obéit dès le premier jour à ses attractions spéciales (instinct) et ne les dépasse pas ; l'homme, au contraire, est poussé par des aspirations éternelles vers l'idéal de la perfectibilité ; le repos pour lui, c'est la mort, c'est le néant.

Alors, vous allez comprendre encore bien mieux la raison des misères et des atrocités de la création dernière, de celle dont je dois laisser passer quelques productions sous vos yeux.

La Terre a été appelée à faire partie du tourbillon solaire pendant 80 000 ans et quelque chose, et c'est tout au plus si elle a atteint sa sept ou huit millième année. C'est-à-dire qu'elle est fort jeune et qu'elle subit en ce moment la phase douloureuse de l'enfance et de la dentition. Je vous ai expliqué une fois comment l'imprimerie et la vapeur, dont l'enfantement a coûté tant de souffrances à l'humanité, étaient les dents de cette humanité, étaient les instruments dont elle se servirait pour atteindre aux phases sociales supérieures, comme l'enfant se sert de ses canines pour transiter de la bouillie au beefteck.

Or, le souverain ordonnateur de toutes choses qui ne pourrait désobéir à ses lois éternelles sans se renier lui-même, a dû nécessairement imposer un frein à la tendresse maternelle de la Terre pour son humanité. Dieu n'a permis à la Terre de créer, en faveur de l'homme enfant, que les seuls instruments à l'aide desquels il pût s'élever vers les phases supérieures. Dieu a dicté sa volonté à l'homme par la passion, indice incompressible de la voie du bonheur ; il lui a donné de plus l'intelligence pour discerner le bien du mal. C'est assez de ces deux boussoles pour guider l'homme vers le pôle de sa destinée.

La Terre s'est donc conformée à l'ordre de Dieu. Ses premières créations (nous ne sommes encore qu'à la troisième), ses premières créations, dis-je, ont dû être en rapport avec la situation et les besoins de son humanité. La dernière création, si féconde en requins, en tigres et en vipères, n'est que l'image des douleurs et de la vermine qui assiègent l'enfance. La malfaisance des espèces est la règle générale dans toute création subversive, mais il faut bien que cela soit ainsi pour forcer l'homme, par l'aiguillon de la misère et de la nécessité, à demander à son génie les moyens d'échapper aux chances de destruction qui le menacent de toutes parts. Dieu ne fait rien d'inutile. L'homme n'aurait peut-être jamais ambitionné les jouissances de la propreté et du confort, sans le stimulant de la puce, de la punaise et des autres infamies qui tyrannisent ce tyran de la terre. Et la puce aujourd'hui dit le degré d'enfance ou de barbarie des peuples ; c'est pour cela que chez les peuples civilisés, elle s'attache particulièrement aux armées improductives et aux casernes, qui sont de véritables institutions de barbarie.

Cependant, on ne concevrait pas que l'homme, dont l'enfance est si longue et qui est obligé d'attendre une vingtaine d'années avant d'être en état de lutter contre les périls de l'extérieur, on ne concevrait pas que cet homme fût jamais parvenu à asseoir sa domination sur la terre, si la main de Dieu l'avait jeté nu et faible au beau milieu de la création actuelle. Et cette objection est fort juste. Aussi Dieu y répond-il en faisant coïncider l'éclosion de toute humanité avec une ère paradisiaque, au sein de laquelle l'homme peut se développer et grandir ; grandir assez en intelligence pour comprendre la nécessité du travail ; en force physique, pour contraindre la nature avare à lui fournir sa subsistance de chaque jour.

Tous les peuples regrettent l'ère paradisiaque, qui se termina le jour où la nature, jusque là prodigue de ses fruits, refusa de nourrir la paresse de l'homme. Ces regrets des peuples sont excusables, puisque le travail n'a été depuis la Chute, que l'attribut de l'esclavage. Ce bonheur de l'Eden, n'était pourtant qu'un bonheur bien imparfait, comparativement à celui dont nous jouirons en France et partout, quand nous aurons réalisé le travail attrayant. C'était, si vous voulez, l'heureuse quiétude de la période d'enfance, comparée aux voluptés enivrantes de la période d'amour. Les paradisiens ignoraient le luxe, et le luxe est le foyer vers lequel converge l'essor collectif de toutes les passions sensitives. Or, qu'est-ce qu'une félicité qui ne donne pas satisfaction à l'essor des sensitives ! Un jour, en harmonie, quand nous aurons réduit le moraliste et le guerrier à l'état parfait de mythes, les diamants, les parfums, les essences précieuses ruisselleront dans les moindres fêtes ; les femmes mettront à contribution les mers et les forêts, les bêtes et les plantes, pour ajouter par la parure à la puissance de leurs charmes ; la musique déploiera ses innombrables phalanges de chanteurs et d'exécutants, pour entonner l'hymne au travail et à la prière, et dans ce temps-là, je vous le jure, nous ne serons guère éloignés de confondre, dans nos lointains souvenirs, le séjour du paradis terrestre avec celui de l'Irlande ou de la Sibérie d'aujourd'hui.

Il faut tout dire aussi, ces poètes qui se sont chargés de transmettre aux âges futurs le tableau des délices de la vie paradisiaque, ont horriblement calomnié Dieu. Ils ont écrit que ce Dieu avait recommandé à ses créatures de croître et de multiplier, et qu'en même temps, il leur avait interdit de toucher au fruit de l'arbre de la science, qui pouvait seul leur enseigner la théorie de la multiplication. Comme toutes ces descriptions pastorales sont bien faites pour de grossières imaginations de civilisés ! Un monsieur et une dame très peu vêtus, qui se promènent tout le jour dans un grand parc peuplé de beaucoup de bêtes... un couple infortuné qui se tient par la main et jamais par la taille... deux malheureuses victimes de sexe différent, condamnées à bailler indéfiniment aux corneilles, pendant que les oiseaux du voisinage se livrent à toutes sortes de conversations criminelles et contagieuses. Une femme, contradiction absurde, une femme que Dieu aurait dotée de la beauté suprême, et à qui il n'aurait donné personne pour lui parler de sa beauté ! J'ignore de quelle pâte sont pétris les chrétiens et les chrétiennes, qui regrettent [illegible] cette heure les délices du paradis perdu, mais je n'ai jamais compris qu'un homme de sens pût ambitionner la position sociale de notre premier père, à moins d'une passion exagérée pour la botanique et d'une forte provision de cigares.

Sortons de la mythologie hébraïque et rétablissons les faits. Le bonheur des Edéniens ne provint pas de leur continence absolue, au contraire. Le bonheur des Edéniens était un bonheur composé, mais seulement de premier degré. Il résidait au passionnel sur la liberté illimitée de l'amour, sur l'absence de préjugés (innocence), sur le droit d'insouciance surtout, ce droit précieux que la nature accorde à l'enfant et au sauvage et qu'elle refuse au Barbare et au Civilisé. Il est très difficile de faire entendre à des civilisés que la liberté d'amour, la liberté du choix, est la première condition de la dignité de la femme et du bonheur de l'homme. L'imagination de ces êtres, profondément gangrenés de moralisme et d'impureté, ne peut pas admettre que la liberté amoureuse se concilie avec la pudeur, charme suprême du sexe, et décuple le prix des conquêtes d'amour. Ces moralistes, qui sont ordinairement assez vieux et très laids, sont persuadés que si l'on émancipait en ce moment les femmes, toutes ces malheureuses viendraient se jeter à leur cou.

Au matériel, le bonheur paradisiaque avait pour base l'équilibre parfait de température qui fit que durant tout le temps de cette période heureuse, le rhume de cerveau, la pleurésie et le catarrhe furent complètement inconnus. Une autre cause de ce bonheur et dérivant de celle-ci, c'était l'abondance des produits qu'une nature prodigue accordait à l'homme sans travail, et qui lui conférait son précieux droit d'insouciance. Et puis le capital, qui donne le droit de fainéantise, d'oppression, n'était pas encore inventé. Le capital n'est jamais dans l'origine qu'une précaution contre la misère ; il ne peut pas exister là où l'idée même de la misère n'existe pas.

Equilibre de température, absence de préjugés et de capital, nature riche et prodigue, tout cela s'est retrouvé en grande partie, hélas ! dans cette Cythère de l'Océanie que découvrit Bougainville. Taïti nous offrait encore, dans le siècle dernier, un exemple des mœurs de demi-édénisme

[illegible] de faire une double déclaration au greffe du tribunal civil des localités.

M. DE LA PLESSE. J'adhère complètement aux principes posés par l'honorable préopinant, mais je ne puis accepter les conséquences qu'il en a tirées, et je ne saurais admettre avec lui que la seule condition pour l'électorat soit le cens ; le domicile est une condition non moins essentielle. Le décret du 22 décembre 1789 porte que, bien que les députés doivent être regardés comme les représentants de la France et non des localités, ils seront nommés dans chaque canton par des électeurs qui y seront domiciliés depuis un an.

Les constitutions de 1791 et de l'an III et le sénatus-consulte de l'an X se taisent. Le domicile politique n'apparaît que dans le décret de 1806, mais la faculté de profiter de ce domicile fut soumise à des garanties qui ont été consacrées par la Charte de 1814 et la loi de 1817 ; elle a été soumise aussi à des garanties par la loi de 1831, mais ces garanties ne sont pas assez expresses, et c'est à ce défaut qui consacre tant d'abus qu'il faut remédier par la proposition.

M. BEAVILLE. Je crois qu'il y a ici une question à poser et qui, bien [illegible], me semble en partie résolue. Il s'agit de savoir si la proposition qu'on vous fait est opposée à un abus ou opposée à l'usage de la loi électorale.

La translation de domicile est parfaitement légitime, et quand on croit pouvoir exercer une influence utile, il est bon d'en profiter ; elle est salutaire parce qu'elle est un hommage à ce principe que le député représente la France et non telle ou telle localité.

L'orateur accepterait volontiers une loi qui empêcherait un grand nombre d'électeurs de se grouper sur un point, et de neutraliser ainsi la représentation de l'opinion du sol ; une loi qui détruirait l'effet de ces colonies électorales qui viennent s'établir sur le sol étranger ; mais il trouve qu'on va trop loin en deux points : on élève trop le chiffre de la contribution exigée (50 fr.), et l'on a tort de donner un effet rétroactif à la loi même, ce qui n'est jamais dans aucune loi.

On objecte que les listes se trouvent, par l'effet de la loi actuelle, composées de deux classes d'hommes, ceux qui paient 200 fr. dans un arrondissement et ceux qui paient une somme moindre. Mais tous les autres électeurs paient-ils 200 fr. ? Non pas : les membres des Académies et plusieurs autres classes ne paient d'impôts que pour la moitié de cette somme. Ils disent : je ne paie pas la somme marquée d'impôts, mais j'ai de l'esprit pour 100 fr. (On rit.)

Un autre effet de la proposition ce serait de développer outre mesure l'intérêt local, cet intérêt local que vous avez voulu bannir, puisque vous avez repoussé par trois fois de la chambre un homme honorable d'ailleurs, parce que vous avez su que sa nomination était due surtout à des influences de localité. Je prie donc la chambre de ne pas accepter la proposition sans des modifications considérables. (Aux voix ! aux voix !)

M. RÉAL, rapporteur. Je n'ai pas à m'occuper de la quotité du chiffre et de l'effet rétroactif de la loi ; ces questions seront discutées plus tard à propos des amendements. Je n'ai à répondre qu'à ce qui touche le fond même de la question.

On accuse la proposition de favoriser l'esprit de clocher ; mais, messieurs, il est évident que tous les électeurs ne pouvant être réunis dans un seul collège, il fallait les partager en certaines divisions d'après leur domicile. On n'admit d'abord que le domicile réel, et ce ne fut que plus tard qu'on songea à ce qui depuis a été appelé le domicile politique ; cela était commandé [illegible]

Dans la constitution de 1790, il fut décidé, il est vrai, que chacun voterait dans son domicile, mais vous avez oublié de dire que l'élection se faisait alors à deux degrés et que les élus pouvaient être pris dans tous les rangs. Vous avez réglé que l'argent seul donnait le droit électoral et non l'intelligence ; qu'on ait cet argent dans un lieu ou dans un autre, peut-on avoir perdu son droit ?

Votre proposition n'est qu'une proposition restrictive de la loi électorale. (Réclamations au centre.) Vous réclamez ! c'est ce que font tous les gouvernements quand ils veulent poser des restrictions aux libertés. C'est ce qu'on a fait sous la Restauration, c'est ce qu'on fait depuis quinze ans. Croyez-moi, messieurs, ne resserrez pas la démocratie, ou vous risquerez de lui voir faire explosion.

L'orateur termine en priant la chambre de repousser la proposition.

M. A. DE GASPARIN ajoute, au milieu du bruit, quelques nouvelles observations contre la proposition.

M. DUPIN. Je n'ai que quelques mots à dire sur la proposition : on veut atteindre la fraude, eh bien, on a raison, car la fraude n'appartient à personne et nuit à tous. Car si un riche républicain peut emmener avec lui cinquante ou soixante électeurs, en leur achetant un morceau de terrain, qui leur constitue une propriété, un riche aristocrate peut en faire autant et même davantage. (Rires.) Quand on s'aperçoit qu'un député n'a plus qu'une faible majorité dans un arrondissement, on peut, en levant une conscription d'électeurs (nouveaux rires) en former une petite colonie et fausser l'élection. (Approbation au centre.)

Eh bien ! on voit fausser l'élection, la majorité des collèges électoraux avec ces électeurs nomades. Je crois cette situation mauvaise. J'appuie donc la prise en considération ; on pourra peut-être arriver à de meilleures modifications, mais je crois utile de discuter les articles. (Aux voix ! aux voix !)

La chambre consultée, décide qu'elle passe à la discussion des articles.

M. DUMON (du Lot), présente un projet de loi portant demande d'un crédit de 80 millions pour l'amélioration des canaux et des rivières.

Demain, à une heure et demie, suite de la discussion.

FAITS DIVERS.

M. le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, vient d'écrire la lettre suivante à l'*Univers* :

« Les journaux se sont obstinés, monsieur, à me faire voyager. Ils m'ont fait arriver à Paris, m'ont conduit à l'audience du roi et de la reine. Je ne sais quelle était leur intention. Auraient-ils voulu faire croire que j'allais supplier ? C'est possible. Je n'ai point quitté mon diocèse. Je n'avais rien à faire à Paris. »

— Les obsèques de M. Dujarrier auront lieu demain jeudi, à deux heures précises. On se réunira au domicile mortuaire, rue Laffitte, 39. Les journaux du matin sont très sobres de détails sur la catastrophe qui prive la *Presse* de son gérant. Les suivants sont extraits de la *Patrie* :

« L'adversaire de M. Dujarrier était M. Rosemond de Beauvallon, rédacteur du feuilleton de théâtres du *Globe*. Le lieu choisi était le bois de Boulogne. Les deux adversaires ont été placés à quarante-cinq pas de distance, avec faculté de faire chacun dix pas ; mais, au premier coup [illegible]

[illegible] des échelles les personnes qui se trouvaient dans les étages supérieurs, l'ébranlement de l'édifice ayant détruit l'escalier. On n'a pas de victimes à regretter ; des cabriolets remisés dans cette maison ont été aplatis comme des portefeuilles.

— Notre correspondance d'Athènes contient de curieux détails. En Grèce, les esprits sont tellement agités, que le moindre évènement les enflamme. En ce moment, plusieurs scandales préoccupent Athènes.

Au moment où le général Grivas allait entrer à la chambre des députés, son collègue, M. Campanis, l'a saisi au collet et lui a renfoncé son chapeau sur les yeux. Il paraît que, la veille, le général Grivas avait dit à haute voix : « *Ah ! gamin de Campanis, je t'apprendrai...* » Cet incident a causé, comme on pense, de bien vives rumeurs ; pour en finir, le général Grivas s'est décidé à déclarer, du haut de la tribune, que tout ce qui venait d'arriver n'était qu'une plaisanterie.

Voici le second incident : le général Grivas a accusé en pleine chambre M. Mavrocordato de lui avoir demandé l'assassinat de deux chefs militaires à l'époque de la lutte de 1825. Notre correspondant ajoute que le général Grivas aurait fait comprendre naïvement que l'assassinat a manqué par des circonstances indépendantes de sa volonté. Du reste, cette grave accusation n'a pas résisté au moindre examen.

Au dernier bal de la cour, M. C. Delyghiani, président de la chambre des députés, s'est refusé à l'invitation de la reine, de faire avec elle un tour de polonaise, parce que la préséance avait été accordée au président du sénat. Peu s'en est fallu que cette impertinence ne provoquât une guerre civile. La médiation de la reine a heureusement prévenu les conséquences des excès du zèle auquel se laissaient aller les chevaleresques défenseurs de sa majesté.

Autre drame : Au moment où le président du saint synode entrait chez M. Coletti, il a été apostrophé ainsi par M. Sophianapoulo : » *Voilà donc cet indigne président de l'indigne synode qui a anathématisé l'Evangile du progrès* !... »

Le président du saint synode s'est retiré immédiatement en faisant le signe de la croix.

Pour l'intelligence de ce fait, il faut rappeler que, dans le courant de l'année 1844, M. Sophianapoulo, ayant publié dans son journal le *Progrès*, en termes assez clairs, quoique métaphoriques, que la sainte Vierge était une femme de mauvaises mœurs, le saint synode fit une proclamation qui anathématisa ce journal.

Le 20 février, la chambre des députés grecs avait enfin voté l'adresse. M. Coletti a présenté aussitôt quatre projets de loi sur une réorganisation des bureaux ministériels, la division territoriale du pays, la répression des actes de piraterie, et sur la formation des listes des jurés.

En faisant cette présentation, M. Coletti a prononcé un long discours dans lequel il a fait un appel à la concorde et à l'association de tous les efforts patriotiques, à quelque faction qu'on appartînt.

— Autres tribunaux, autres arrêts. — Nous rapportions, l'autre jour, la condamnation à deux ans de prison prononcée à Riom contre Claude [illegible]

[illegible] période de transition de l'édénisme à la sauvagerie, période mixte où l'homme jouit encore du droit d'insouciance, où l'on s'aime beaucoup, mais où l'on commence déjà à se manger un peu. Voyez maintenant comment les civilisés indignes nous ont gâté ces îles fortunées qui inspiraient à Jean-Jacques de si touchantes sympathies. Ils y ont introduit leurs Bibles et leur morale, et, en moins d'un siècle, la population a décru du chiffre de cent mille habitants à celui de dix mille, la maladie a remplacé la santé ; l'inquiétude, l'insouciance. La richesse de la taille et la beauté de la forme se sont amoindries peu à peu. Encore vingt ans de la domination des Pritchard, et la race des Cythériens de l'Océanie est perdue. Pauvre race, comme ses oppresseurs puritains ont exploité ses faiblesses ! Est-ce bien vrai, ce que j'ai entendu dire, que les missionnaires anglais avaient défendu, sous peine d'amende, aux malheureux Taïtiens de s'aimer entre le lever et le coucher du soleil, et qu'avec les produits de cette amende qu'ils convertissaient en corvées, ils avaient fait faire, en six ans, une route de six lieues ?

Les civilisés ne se sont pas contentés de détruire le bonheur et la santé de ces populations innocentes, ils ont [illegible] calomnié leurs mœurs ; ils les ont accusées d'une passion désordonnée pour le vol. Mais, malheureux civilisés, vous ne comprendrez donc jamais que l'idée de vol ne peut pas se loger là où il n'y a pas l'idée de la propriété, et que les Taïtiens n'avaient pas, du temps de Bougainville, l'idée de la propriété. Ces sirènes qui nageaient jusqu'à vos navires et qui arrachaient les clous de cuivre de la coque pour s'en faire des colliers, ne songeaient guère à vous faire tort ; vous savez bien que si elles prenaient chez vous tout ce qui était à leur convenance, en revanche, elles étaient parfaitement disposées à vous céder gratis tout ce qui leur appartenait.

Mais les délices de la température des îles océaniennes ne sauraient donner une idée, même approximative, de la température dont jouissait la Terre dans l'ère paradisiaque. Car, en ce temps-là, la Terre possédait encore son glorieux cortège de satellites, Mercure, Cérès, Junon, Pallas, Phœbé (la lune), cinq lunes vives et ardentes, douées d'une puissance énergique de résorption aromale, dont l'office principal était de raffiner les arômes de leur astre cardinal et de communiquer à toutes ses productions végétales une saveur exquise et des propriétés délirantes. Et ces cinq lunes brillantes, et nuancées chacune d'une couleur différente, comme autant de feux de Bengale, perpétuelle illumination nocturne, donnaient à la sérénité des nuits d'alors un éclat velouté, un charme religieux qu'aucune langue de poète n'exprimerait aujourd'hui. Et l'astre portait sur son front sa couronne radieuse, sa couronne boréale, dont l'aspiration bienfaisante absorbait l'excès de calorique de la zône équatoriale, pour le répartir avec art sur la vaste surface du continent boréal, où régnait un printemps éternel et où l'éléphant se prélassait sur des tapis de fleurs. Et la terre enfantait chaque jour quelque production nouvelle, aidée dans son laborieux travail par le concours affectueux de ses satellites et de tous les astres du tourbillon solaire, et elle achevait de créer ses trente-deux races d'hommes ; car il y a, ou du moins il doit y avoir, sur la terre, trente-deux races d'hommes, comme il y a trente-deux touches au clavier sidéral.

Ce nouvel aspect de l'existence paradisiaque n'est peut-être pas en conformité parfaite avec les idées généralement reçues et propagées par la Genèse ; mais quelle erreur humaine n'a pas sa source dans un texte sacré ! Et d'ailleurs, si l'on voulait fouiller avec un peu de soin dans la Genèse, est-il bien sûr qu'on n'y retrouverait pas les traces de l'existence de la couronne boréale ? Mais qu'avons-nous besoin des commentaires plus ou moins insidieux d'une phrase de la Bible pour prouver une vérité que démontrent tous les jours des phénomènes palpables, comme la fréquence des aurores boréales, la trouvaille de l'éléphant de la Léna, les masses d'ivoire fossile accumulées sur les plages inhospitalières du Spitzberg et de la nouvelle Zemble.

De même qu'elle avait accueilli les faux bruits répandus sur la nature du bonheur des Paradisiens, ainsi l'humanité, simple comme au jeune âge, a accepté une explication ridicule du désastre de la Chute. Je ne puis me dispenser de réfuter cette explication.

La Chute de l'humanité, c'est le passage de la liberté à l'oppression, de la richesse à la misère, de l'innocence à la perfidie, de l'insouciance à l'inquiétude. Quelles causes produisirent ces changements désastreux ? L'invasion de l'esprit philosophique et la détérioration de la climature générale du globe. *Longa est injuria, longæ ambages...*

Il arriva qu'un jour la population de l'Eden se trouva trop nombreuse pour que la richesse de la production spontanée du sol pût suffire à tous ses besoins, et que les hommes reconnurent la nécessité du travail. Or, c'est chose douloureuse que le travail dans l'enfance de l'humanité, car il faut que l'intelligence humaine invente ses outils et obtienne le concours du chien et du cheval pour pouvoir entreprendre le travail de la culture avec chance de succès. Alors, les hommes qui ne voulaient pas s'astreindre aux dures conditions du travail, et qui se sentaient plus forts que les femmes, commencèrent par asservir celles-ci et par les condamner aux plus rudes labeurs. La décadence de l'humanité a commencé par l'oppression de la femme, ce qui veut dire, *à priori*, que l'humanité ne peut se relever que par la glorification de la femme. Bientôt, enfin, il y eut guerre entre les hommes, et les races victorieuses condamnèrent les races vaincues à travailler pour elles, quand elles ne les mangèrent pas.

Or, la planète souffrait horriblement de ces discordes intestines et de ces collisions sanglantes, et la douleur minait insensiblement sa santé, et les ravages de la maladie suivaient sur sa surface une marche parallèle à celle des ravages de la guerre. Elle continuait bien son œuvre de création avec zèle, mais la vigueur lui manquait déjà pour parfaire ses races d'hommes, ce qui se reconnaît sans peine aujourd'hui aux caractères de la face des dernières races créées (les habitants de l'Australie qui ont trop de ressemblance avec les quadrumanes. Nous aurons plus d'une fois, dans ce traité et ailleurs, l'occasion de signaler les nombreuses lacunes que l'interruption des relations de la Terre avec les autres planètes a laissées dans telle ou telle série d'animaux ou de plantes). Le déclin s'annonçait déjà vers la fin du troisième siècle de l'ère paradisiaque. Au bout de trois autres siècles, le virus des doctrines moralistes qui prêchent la compression pour consolider le règne de l'iniquité et de la tyrannie, s'était déjà infiltré dans les veines de l'humanité. Le courage de la planète fut moins fort que sa douleur ; la langueur s'empara d'elle, et bientôt une maladie de la nature la plus pernicieuse faillit tarir dans son sein les germes de la vie. Cette maladie était par malheur contagieuse, ce que voyant les autres astres, ils s'empressèrent d'interrompre toutes leurs relations avec la planète empestée. Cérès, Pallas, Junon s'enfuirent vers l'entre-ciel de Jupiter. La planète vestalique, Mercure, chef des satellites de la Terre, trouva facilement à se placer au parvis du Soleil. La Lune seule, l'infortunée Phœbé, avait voulu demeurer fidèle à la Terre au milieu de la désertion générale ; elle paya cher cet acte de dévouement sublime : la contagion l'atteignit, elle périt au troisième accès. Le déluge d'il y a six mille ans fut la première conséquence de cet accident déplorable, car Phœbé désorbita dans les convulsions douloureuses de son agonie, et s'approchant un peu trop près de la Terre, fit extravaser les mers de celles-ci et noya quelques continents. Encore, si le désastre se fût borné à ce genre de sinistre, mais le coup porta plus avant ; il ébranla la Terre sur son axe et força l'équateur de dévier vers l'écliptique. Soudain le méridien magnétique dévia, la couronne boréale tomba du front de la Terre ; le flambeau du pôle s'éteignit, et toutes les régions du nord, si émaillées naguère d'animaux et de fleurs, s'ensevelirent dans leur linceul de glace. L'éléphant qui fut trouvé en 1805 aux bouches de la Léna, au milieu d'un bloc de glace où il s'était conservé pendant six mille ans, cet éléphant avait vu toutes ces choses, et sa conservation atteste que l'englacement des pôles s'est produit par un refroidissement subit, par l'effet de ce même choc qui décoiffa la Terre.

Et voilà ce que c'est que la Chute, cet accident que la crédulité humaine a si étrangement défiguré.

Depuis la catastrophe, la Terre travaille avec une noble ardeur à réparer ses désastres. La fréquence des aurores boréales, dont j'ai parlé tout-à-l'heure, dit assez la continuité des peines qu'elle se donne pour reconquérir sa couronne boréale, attribut de sa dignité de planète cardinale, et condition, *sinè quâ non*, de la restauration de sa température paradisiaque. Mais qui pourrait, hélas ! préciser exactement le temps dont elle a besoin encore pour parvenir au but de ses efforts, et après cela reprendre le cours interrompu de ses créations !

Je pense en avoir dit assez pour préparer mes lectrices à l'intelligence des graves déductions analogiques qui vont suivre. Je ne pouvais pas, en conscience, écrire l'histoire passionnelle des bêtes, avant d'avoir donné un aperçu préalable des lois qui rattachent la bête à l'homme, à l'univers et à Dieu. Ne fallait-il pas dire le pourquoi du caractère de la création actuelle (nº 3), avant de passer à l'examen des types de cette création ?

A. TOUSSENEL.

(*La suite prochainement.*)

— Nous rappelons aujourd'hui à nos amis et aux personnes qui désirent s'instruire dans la science sociale découverte par Fourier, qu'ils trouveront en lecture au cercle Valois, galerie Valois nº 156, au Palais-Royal les différents ouvrages de l'Ecole sociétaire. —

La *Réforme* combat les raisons dilatoires alléguées par le ministère, au sujet de la conversion des rentes dont il conteste l'opportunité. Après avoir montré le peu de fondement des motifs, pour lesquels on veut ajourner encore cette mesure : « Pourquoi attendre? se demande la *Réforme*. Pourquoi ? parce qu'à la veille des élections, il ne faut pas irriter le corps électoral, qui compte plus d'un rentier ; parce que de hautes influences, dont il ne serait pas difficile de découvrir les traces, s'opposent à une mesure qui doit contrarier des intérêts cupides et jaloux, parce que le gouvernement manque toujours et partout, du courage nécessaire pour administrer convenablement notre fortune publique. Si M. Duchâtel et M. Lacave avaient pu être sincères, ils auraient fait sans doute ce triple aveu. »

La *Réforme* indique un moyen que l'Ecole sociétaire a depuis longtemps indiqué pour remplacer la conversion ou le remboursement que le gouvernement n'ose pas proposer.

« Frappez, dit-elle, la rente d'un impôt. Ces capitaux, dont nous payons l'intérêt à un taux plus qu'ordinaire, sont une propriété qui exige moins de soins et d'efforts que les autres, et qui est entourée en outre de plus de garanties. Associez-la aux charges publiques, rien de plus juste; vous rentrerez dans le droit commun, et nous n'aurons plus le spectacle de ces capitalistes oisifs, qui, tranquillement assis en dehors de tous les foyers du travail national, prélèvent sur l'activité de la nation une rente usuraire ; car il est reconnu qu'ils ont obtenu plus de sept pour cent. »

Le *Journal des Débats* publie une lettre que M. le cardinal de Latour-d'Auvergne, évêque d'Arras, vient d'adresser aux curés de son diocèse. Le prélat commence par déclarer « qu'il a toujours pensé que la publicité des discussions théologiques surtout par les journaux, tendait le plus souvent à agiter les esprits, alimenter les partis, inquiéter les consciences et diviser quelquefois le sanctuaire. » Il ne juge cette publicité nécessaire que lorsque la foi est en danger. Quant à savoir s'il adhère au mandement de M. de Bonald, M. le cardinal de Latour d'Auvergne exprime « que sa vénération pour cet illustre pontife ne peut le dispenser de faire examiner lui-même l'ouvrage incriminé. »

[illegible] fromages, 10, 11 et 12 mars. — Beurre (le kil. En livres 1,16 à 2,16. — En mottes Isigny 1,60 à 5,60. — En motte Gournay 1,60 à 2,70. — Petit beurre 1,32 à 1,64. — Beurre salé ou fondu 1,30 à 1,66. — *OEufs* (le mille). Du 10, 48 à 68. — Du 11, 35 à 62 — Du 12, 00. — *Fromages* (la dizaine) Brie 13 à 41. — A la pie 5 à 17.

Marché aux chevaux du 11 mars. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 75, vendus 17 de 205 à 870. — De trait 209 entrés, vendus 28 de 300 à 1200. — Hors d'âge 141 entrés, vendus 24 de 90 à 400. — Anes entrés 6, vendus 1 de 40 à 00. — Voitures amenées 16, vendues, 3 de 80 à 130. — Encan entrés 1, vendu 50. — Essai 76.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Bourse du 12 mars 1845.

Nullité d'affaires sur la rente 3 p. 0|0 qui reste dans les prix de la veille. Le 5 p. 0|0 s'est relevé d'une manière notable, et reste en hausse de 40 c.

Les chemins de fer sont assez généralement en baisse malgré les hauts cours de la cote de Londres.

Parmi les nouveaux chemins, nous signalerons celui de Montereau, qui s'est relevé et fermé à 612 fr. 50 c. pour les grosses coupures, et 617 fr. 50 c. pour les petites.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :

Belgo 1842, 106 3|4. — 4 1|2, 103 1|2. — 2 1|2, 62 65. — Naples, récépissés Rothschild, 104 50. — Lots d'Autriche, 400. — Espagne passive, 6 7|8. — 3 p. 0|0, 40 7|8. — Hollande 4 p. 0|0, 101 1|2. — Comptoir Ganneron, 1110, 1105. — Obligat. hypoth. 193 75. — Montpellier, 600. — Grand'Combe, 1520. — Sceaux, 670, 675.

Zinc Vieille-Montagne, 6075, 6000. — Aveyron, 5300. — Gaz français, 4850 en divid. — Id. nouv., 4550 en divid. — Anglais, 8750, 8800. — Parisien, 2250. — Calais, 1400. — Belleville, 1700. — La carrière, 5750. — Batignolles, 1360. — Lin Maberly, 680, 695. — Pont-Rémy, 425.

Obligations de Saint-Germain nouv., 1225. — Versailles rive dr. nouv. 1180. — Grand'Combe, 1195.

Chemins non constitués : Bordeaux, 750, 730. — Vierzon, 895, 887 50. — Boulogne, 695, 700. — Montereau, 600, 617 50. — Gand, 750, 740.

A terme : Emprunt, 86. — Montpellier, 600.

Portug...... 68 1/2	Rep. fin c. F. pr.	5 0/0 [illegible] 118 d. l. 11[illegible]
Mexic...... 36 3/8.	3 0/0, 2 1/2.	F. p. 118, 30 d. l. 11[illegible]
Brésil...... » »/».	5 0/0, 15.	Vers. dr. 650 d. 10.
5 0/0 Holl. 99 »/».		Mars. 1140 d. 10.
2 1/2 do. 63 2/8.		Orl. 1405, 1420 d. 10.
Rouen.... 45 3/4, 46 1/4.	Bons du trésor.	Strasb. 352 50, 345 d. 1[illegible]
Orléans... 52 1/2.	3 1/8 à 6 mois.	

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 86,50 à 00,00 ; cour[ant] du mois, 88 50 à 00,00 ; avril, 89,00 à 00,00 ; 4 mois d'été, 91,00 à [illegible] 4 derniers mois, 90,00 à 00,00.

LILLE. — Courrier en retard.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 89,00 à 00,00 ; courant du mois 87,50 à [illegible] avril, 87,00 à 87,50; 4 mois d'été, 86,50 à 00,00 ; 4 derniers, 86,00 à [illegible] novembre et décembre, 85,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,50 à 89,00 fr. les 100 kil.

SUIFS de place, 54 fr. 50 les 50 kil., presque sans affaires.

— de Russie disponibles, environ dans les mêmes prix.

— 3 derniers mois, 56 50 à 57 fr. Mieux tenus.

Les tomes I et II de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, par M. Th[iers] seront mis en vente samedi. Le tome III paraîtra le 20, et les suivants [suc]cessivement par livraisons d'un seul volume. La première livraison [de l']*Atlas de l'Histoire du Consulat et de l'Empire*, dressé sous la direction [de] M. Thiers, sera mise en vente en même temps que les deux premi[ers] volumes à la librairie Paulin.

— On vient de mettre en vente la deuxième livraison de la *Bibliot[hèque] illustrée des classes ouvrières et des Conférences de Saint-François-X[a]vier*. Cette charmante publication mensuelle compte déjà une foule de [lec]teurs et promet un succès de vogue. Il n'en pouvait être autrement : [le] choix des matières, la variété des articles et la solidité des enseignem[ents] assurent à la *Bibliothèque* une place distinguée dans la littérature. M. Th[éo]dore Nisard, en donnant aux travailleurs un excellent livre qui leur m[an]quait, comble non seulement une lacune, mais fait encore une bonne act[ion] que le public continuera d'accueillir avec bienveillance.

Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.



Spectacles du 13 mars

OPÉRA. —
FRANÇAIS. — Gendre d'un millionnaire. Valérie.
OPÉRA-COMIQUE. — L'Eau merveilleuse. Cendrillon.
ITALIENS. — Don Pasquale.
ODÉON. — Walstein.
VAUDEVILLE. — Une Soirée. Rob[ert]. Le Carlin. Le Porteur d'eau.
VARIÉTÉS. — L'Epicier. 1re des Deux Pierrots. Richelieu, 3 Polkas.
GYMNASE. — Malvina. Mme de Cérigny. Un Tuteur. Bal d'Enfants.
PALAIS-ROYAL. — 1re rep. Le Vieux de la Vieille
PORTE-ST-MARTIN. — Cebrion. La[dy] Seymour.
GAITÉ. — Les Ruines. Le Marché de Saint-Pierre.
AMBIGU. — Les Talismans.

…qui sera assez riche pour distraire de sa fortune une …me de 5 à 600 francs, qu'il portera dans une autre localité, …ra du droit de changer son domicile politique; celui qui ne …rra pas satisfaire à cette exigence de la loi nouvelle, sera privé …droit accordé au plus riche; c'est un nouveau privilège que la …mbre vient de créer en faveur de l'aristocratie d'argent. Tout …teur qui paie 200 fr. d'impositions, a dit M. Malleville, a sa part …ouveraineté, tout aussi bien que celui qui a cent mille francs de …es. Tous les électeurs sont égaux. (Murmures des centres.) Au…d'hui l'inégalité va s'établir dans la loi, et c'est vous qui l'intro…ez. (Mugissements des centres.) L'aristocratie a déjà bien assez …privilèges parmi nous, sans que vous lui accordiez encore un …ilège nouveau. (Rugissement général sur les bancs du centre.) …e n'est pas le seul vice de cette mesure; nous avons fait voir …elle tendait à rattacher l'électeur à la terre, l'homme à la glèbe, …matérialiser le droit lorsque toutes les tendances de l'esprit …lerne s'efforcent de transformer le droit de la chose, le droit …en droit personnel. Il ne manque donc à cette loi aucun ca…ère rétrograde.

…ous n'avons jamais compris qu'on pût voir un abus dangereux dans …bre usage que l'électeur fait de son droit en transportant son do…ile politique où bon lui semble. Des hommes guidés par une pen… commune s'entendent et s'unissent pour envoyer à la chambre …représentant de leur opinion. Quel abus voit-on là? Où est le scan…! Est-ce que le système représentatif n'a point pour but de re…enter toutes les opinions du pays? Si vous ne voulez pas que …électeurs dispersés dans des localités différentes se groupent … un collége pour gagner la victoire dans la campagne électo… et faire triompher leur candidat, alors c'est votre loi tout en… qu'il faut réformer; car votre loi tout entière repose sur un …cipe d'antagonisme et de lutte.

…and des électeurs sont réunis dans le collége même où ils ont … domicile réel, que se passe-t-il? Deux ou trois opinions enfer… dans un cirque comme des gladiateurs, se battent pour sa… quoi? Si l'une de ces opinions sera représentée, si elle aura …rt d'influence dans les affaires du pays et si les autres seront …ptées pour rien. Système absurde, système inique. Quand donc …prendra-t-on que toute idée qui vit et se meut dans le pays … avoir ses représentants dans la chambre, et que le nombre de … représentants doit être proportionné au nombre de ses adhé…s? Ce principe de haute justice étant admis, laissez les opinions … grouper librement, laissez les idées et les hommes se chercher, …approcher et s'unir; vous aurez alors une représentation vraie … pays: votre système représentatif ne sera plus un mensonge.

…e projet de loi dernièrement présenté à la chambre par MM. Mortimer-…aux, Terme et Quinette, en accordant aux villes d'une population [illegible] d'hui. Si la proposition de MM. Mortimer-Ternaux, Terme et Quinette, n'a pas toute l'importance d'une haute question politique, elle n'en a pas moins un but d'utilité générale qu'on ne peut méconnaître. La chambre vient déjà de voter en faveur de l'agriculture une loi sur les irrigations: c'est le cas d'en faire une en faveur des villes, et elle ne peut croire qu'il soit au dessous de sa dignité de s'occuper de projets, qui, pour ne toucher qu'à de modestes intérêts, n'en sont pas moins destinés à réaliser des améliorations très réelles et dont chacun reconnaît le prix dès qu'il a le pied dans la rue.

La chambre des pairs a adopté aujourd'hui, à la majorité de 92 voix contre 2, le projet de loi sur le reglement des comptes de 1842. Au commencement de la séance, la chambre s'est occupée du rapport des pétitions.

Des quarantaines.

Nous avons plus d'une fois mis en évidence les bizarres anomalies qui résultent de l'état actuel d'incohérence où se trouve le système des quarantaines. Dans un pareil état de choses, il n'est pas étonnant de voir l'intérêt commercial, ou même l'intérêt politique d'une puissance, se servir des mesures quarantainaires comme d'un prétexte pour arriver à ses fins. On augmentera ou l'on diminuera le temps des quarantaines, on les supprimera ou on les établira selon qu'il sera nécessaire pour faire concurrence à des rivaux, selon qu'il conviendra aux vues des cabinets.

Déjà, ce fait a eu lieu pour les quarantaines anglaises et françaises. Nous avons montré, par un exemple récent, que, pour venir d'Alexandrie à Paris, il était plus court de passer par Liverpool que par Marseille. L'Angleterre a pris la position avantageuse, en diminuant le temps des quarantaines. L'intérêt commercial a été le mobile de sa détermination.

Une détermination analogue vient d'être prise par la Russie, pour la quarantaine du Prutte. Ici, ce n'est pas l'intérêt commercial, mais l'intérêt politique, qui a été le motif déterminant. Jusqu'à présent, les principautés de Moldavie et de Valachie étaient séparées de la Turquie par la quarantaine du Danube, et de la Russie par celle du Prutte. Un oukase de l'empereur Nicolas vient de supprimer cette dernière, tout en maintenant sévèrement l'autre. On laisse soigneusement subsister les barrières qui séparent ces principautés de la Turquie, et l'on abat celles qui les séparent de la Russie. Il n'est pas difficile de comprendre que cette mesure cache une pensée politique. Si la Russie n'avait agi que par suite de la confiance que lui inspire l'administration de Constantinople, elle aurait commencé par diminuer la quarantaine d'Odessa et celles du Danube; or, ces quarantaines sont maintenues plus sévèrement que par le passé.

Pour empêcher dorénavant que les mesures quarantainaires ne soient un prétexte politique ou commercial, et n'ajoutent ainsi aux complications bien assez nombreuses qui résultent de l'opposition et de l'antagonisme

Le côté politique de la question religieuse en Allemagne.

Quand en 1837 le roi de Prusse fit enlever de force l'archevêque de Cologne, pour avoir défendu à ses prêtres de bénir les mariages mixtes, malgré les conventions d'un concordat signé par le pape, le prince royal, actuellement roi de Prusse, dit à son auguste père: « Je crois que nous aurions mieux fait de créer des prêtres mixtes pour les mariages mixtes. » Le mot fit fortune et fut répété par toute la presse allemande.

Les suites fâcheuses de l'arrestation violente de l'archevêque prouvèrent qu'il y avait un sens profondément politique dans ce bon mot. Toute la province rhénane prit parti pour son prélat contre le gouvernement prussien, et la scission déjà manifeste dans le catholicisme, entre le parti national et le parti romain, disparut un instant pour faire face à l'ennemi commun. Le prince royal fit alors un tour dans la province rhénane; il fut très mal reçu, mais il y recueillit des observations utiles sur le parti catholique, et dont il semble avoir assez bien profité depuis son avénement au trône.

En effet, au lieu d'user du droit que la loi de l'Etat lui aurait donné contre les pélérinages à la tunique de Trèves, le roi de Prusse ordonna qu'on laissât toute liberté, à cet égard, aux prélats catholiques de la province rhénane. Des centaines de mille pélerins se rendirent à Trèves; il y eut des processions publiques et, malgré les insinuations des quelques journaux protestants, qui y virent une manifestation politique, la police prussienne observa une neutralité complète.

Qu'arriva-t-il? Un prêtre catholique du clergé secondaire se leva et lança une lettre virulente contre la levée de boucliers du parti ultramontain de Trèves. La lettre répondait aux idées d'une grande partie des catholiques, et, à l'instant, des adresses de félicitations partirent de tous les côtés de l'Allemagne pour le membre du clergé catholique qui avait osé défendre les principes fondamentaux de la religion contre les superstitions du parti romain. En même temps un autre prêtre catholique se détacha avec sa commune de la hiérarchie romaine et posa les bases d'une Eglise catholico-germanique, adoptée quelque temps après par un grand nombre de catholiques allemands.

Enfin, le parti romain, en face d'un ennemi sorti de son sein, s'adressa au roi de Prusse et à la diète, afin de prévenir, par la censure et l'intimidation, l'établissement de la nouvelle Eglise; mais le roi de Prusse, loin d'en tenir compte, paraît s'être dit: « Nous voilà sauvés; nous avons enfin nos prêtres mixtes, et les querelles avec le pape, dorénavant, ne nous empêcheront plus de nous occuper de choses plus fécondes. » Dès ce moment, la question religieuse en Allemagne a cessé d'être une guerre entre l'Etat et l'Eglise; elle est tout entière en ce moment entre l'Eglise romaine et l'Eglise germanique. L'Etat, tant de fois froissé et meurtri par les poignets d'acier de l'Eglise, se croise les bras et sourit sous cape, tout en reconnaissant la nouvelle Eglise fondée par le clergé secondaire.

La France pourrait tirer une bonne leçon de ces faits. En France aussi

---

…UILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS (1).

Troisième partie.

VI. — LES MOTTEUX.

…rois jours après les derniers évènements connus du lecteur, Marc et …orine gravissaient le coteau qui s'élève au nord de Trévières, entre …oute d'Isigny et la petite rivière d'E-ques. Tous deux venaient de …itter la voiture de Bayeux et se dirigeaient vers l'habitation de la mère …is, dont ils aperçurent bientôt la toiture élevée.

…ncien domaine seigneurial transformé en exploitation agricole, les …ieux s'offraient sous un aspect équivoque dont le regard était désa…ablement affecté. L'allée d'arbres qui menait directement au châ… avait été abattue et l'avenue elle-même livrée à la culture. Un che… oblique conduisait maintenant aux bâtiments de service dans les…h l'ancienne meunière avait établi sa ferme.

…uant au château lui-même, le rez-de-chaussée servait de magasin …r les récoltes, et l'étage supérieur de grenier à foin. Les combles …ient été abandonnés aux dégradations successives du temps, qui …ient fait fléchir le toit et brisé la plupart des fenêtres. A gauche de …trée s'élevait la chapelle dont la mère Louis avait fait une écurie, et …erre changée en grange. L'ancienne cour d'honneur était devenue une … à battre le blé; enfin, les jardins dépouillés de leurs tonnelles, de …s charmilles et de leurs fleurs, n'offraient plus à l'œil que de grands …rés de pommes de terre ou de choux qu'encadraient quelques restes … bordures de buis et au milieu desquels s'élevaient des socles de …re surmontés de vases à demi détruits ou de statues mutilées.

…outes ces transformations brutales donnaient aux Motteux je ne sais …el air trivial et dévasté. On n'y trouvait ni la triste majesté que l'aban… imprime aux grands édifices, ni la grâce champêtre de la ferme. …tait je ne sais quelle association de splendeur déguenillée et de sim…cité prétentieuse. Le château n'avait pu devenir une ferme, et la ferme …ait trop conservé du château. Ajoutez le désordre, inévitable dans toute …nde exploitation dirigée par une femme et l'économie inintelligente qui laissait les chemins impraticables et les clôtures en ruines.

Marc s'arrêta à quelques pas de la cour d'entrée, péniblement saisi. Son regard, après s'être promené un instant autour de lui, se reporta sur Honorine avec une sorte d'inquiétude; mais une autre préoccupation troublait alors celle-ci: elle songeait à l'accueil qu'elle allait recevoir de sa grand'mère, et, comme il arrive souvent dans les inquiétudes extrêmes, elle pressait le pas afin de savoir plus vite ce qu'elle avait à craindre ou à espérer. Marc franchit avec elle la porte d'entrée, et allait s'avancer vers la ferme pour demander la mère Louis, lorsqu'elle parut à la porte des écuries avec un paysan. Tous deux paraissaient vivement irrités.

— Moi, je te dis, Romain, que tu me paieras *la bringée* (vache tachetée), s'écriait la fermière, vu que c'est ton chien qui l'a *égohinée* (étouffée).

— Pourquoi que vous faites pâturer la bête dans un endroit qu'est pas enclos, répliquait le paysan; je réponds pas de mon chien.

— Non? eh bien! c'est ce que nous verrons; je te ferai venir devant le juge.

— Faut pas *m'écarer* (irriter), mam' Louis, reprenait Romain, qui froissait son bonnet entre ses mains: vous m'avez fait de la peine assez souvent; mais y a pas de saint qui ne se fatigue à la fin.

Comme la mère Louis allait répondre, Honorine, qui venait de l'apercevoir, courut à sa rencontre.

— Dieu nous sauve! c'est la petite! s'écria-t-elle à sa vue.

— Ah! vous ne m'avez point oubliée! dit la jeune femme qui se jeta dans ses bras.

— Toi ici! reprit la mère Louis, en se dégageant; c'est-y bien possible! et comment que t'es venue? où donc qu'est ton homme?

— A Paris! répliqua Honorine embarrassée.

— Pourquoi ça, reprit la fermière, est-ce qu'une femme doit *coster* (courir) sans son mâle? Qu'est-ce que c'est donc que celui-là, alors?

La mère Louis désignait Marc.

— Je vous expliquerai tout, dit Honorine, qui ne pouvait répondre devant le paysan; mais je voudrais parler… à vous seule?

— Oh! je devine, interrompit la fermière, je parie que t'as planté là ton mari!

— De grâce!

— C'est-y vrai ou non, voyons? oh! y faut pas *se catuner* (baisser la tête avec humeur). Je te vois arriver sans savoir quoi ni qu'est-ce, et l'air tout *douillant*; qu'est-ce qui s'est passé, voyons; parle vite, je puis pas perdre de temps [illegible] bête au *mouroir*!



— Je tâch[illegible] prendre que peu d'instants, dit Honorine émue de [illegible]t, je vous en conjure, permettez-moi de vous parl[illegible]

La mè[illegible]melant; mais avant de partir elle se retourna vers Romain et lui répéta sa menace; celui-ci y répondit par un regard haineux, remit son bonnet à deux mains, et tourna brusquement les talons.

Cependant la vieille femme avait conduit Honorine dans une pièce basse de la ferme qui lui servait en même temps de salon, de bureau et d'office. Dès qu'elles se trouvèrent seules, cette dernière commença le récit des faits que le lecteur connaît déjà. A mesure qu'elle avançait dans cette confession, ses souvenirs réveillés semblaient raviver sa douleur, et, arrivée au dernier outrage qui l'avait forcée de fuir, les larmes l'empêchèrent d'achever.

La paysanne parut ne rien comprendre à cette désolation.

— Dieu me sauve! elle est affolée! s'écria-t-elle. Comment! c'est pour des *lures* (sornettes) pareilles que tu as quitté ton mari! un biau gars, qu'avait tout ce qu'y faut pour te rendre heureuse. Ah! Jésus! le proverbe a-t-il raison?

« Femmes, moines et pigeons
« Ne savent où ils vont. »

— Mais vous n'avez donc point entendu? s'écria Honorine, avec désespoir.

— J'ai entendu, j'ai entendu que tu parlais de ton mari comme d'un *gadolier* (garnement), interrompit la mère Louis; mais qu'est-ce qu'il a fait après tout? T'a-t-il refusé de l'argent? T'a-t-il empêchée de sortir? T'a-t-il battue! non! eh bien! pourquoi donc que tu *griches* alors? Il fait la *riotte* avec des créatures, que tu dis! Est-ce que tu espères l'avoir pour toi toute seule, par hasard? Ah ben! un joli garçon qui n'aurait point de jeunesse; ça ferait *hodiner* la tête aux saints du Paradis. D'ailleurs, je peux-t-y y faire quéqu'chose, moi? Qu'est-ce tu viens chercher aux Motteux?

— Je croyais vous l'avoir dit? reprit Honorine tremblante. Je venais vous demander… de me recevoir.

— Toi! s'écria la mère Louis; une grande dame dans la ferme! ah bien, il n'y aurait plus alors qu'à mettre le feu aux quatre coins. Non, non, je veux que tu retournes avec ton mari.

— Ah! jamais! s'écria Honorine exaltée, je partirai plutôt seule, en mendiant sur mon chemin. Vous pouvez me condamner, me repousser; mais aucune puissance humaine ne me forcera à rentrer dans cette chaîne honteuse.

— Eh bien! v'là une femme soumise! reprit l'ancienne meunière étonnée de l'air résolu d'Honorine; on la croirait *jodane* (bonasse), et c'est comme les agneaux de Caumont; il n'en faut que trois pour étrangler un loup. Mais tu me crois donc cousue d'écus, malheureuse, pour que je *peuve* entretenir ici une Parisienne à *battre le Job* (rien faire).

— Oh! je ne vous serai point à charge! dit vivement Honorine, je vous aiderai, je travaillerai.

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844 au 11 janvier 1845, et les nu…ros du 13 février au 11 mars.

donné un grand essor à la navigation à vapeur ; elle a créé de nouveaux et d'importants établissements pour la fabrication des machines ; elle favorise et fait avec avantage l'exportation des produits du Zollverein à l'étranger. Plusieurs plaintes dirigées contre elle, dit le roi, ont été examinées scrupuleusement, et se sont évanouies devant un examen mûr et impartial ; mais en même temps S. M. invite la Société à être dorénavant *« un peu plus circonspecte »* dans ses spéculations commerciales, afin de ne pas froisser les intérêts de la petite industrie, intérêts très susceptibles et très chers à l'Etat.

Malgré cette intervention, une guerre mordante contre la Société maritime continue dans la presse prussienne. La question en effet est très importante, mais le journalisme allemand méconnait en général la portée sociale de ce fait.

La Compagnie maritime à Berlin est le résultat forcé de la libre concurrence qui partout conduit au monopole et à la féodalité financière.

Ainsi les mêmes causes produisent partout les mêmes effets. Les palliatifs n'y font rien, car les réactions suivent et empirent encore la maladie de ce pauvre corps social qui a grand besoin qu'on le sorte de cette atmosphère viciée à laquelle on a donné le nom de civilisation européenne. Tous les faits posent donc de plus en plus énergiquement chaque jour la nécessité d'organiser l'association et le travail.

On nous a adressé il y a quelque temps déjà une observation, que nous croyons fondée, sur un point qui touche à la réforme administrative. Elle concerne le mode de surveillance qu'exercent sur les comptables publics MM. les receveurs-généraux. On nous écrit à ce sujet :

« Une ordonnance a soumis tous les comptables à la vérification et à la surveillance de MM. les receveurs-généraux. Ceci est très bien. Mais comment n'a-t-on pas senti que ces fonctionnaires, qui ordinairement ne font pas leur travail eux-mêmes, et qui, pour la plupart, ne connaissent pas la partie, seraient dans la nécessité de déléguer leurs pouvoirs à des commis ?

» Voilà donc des gens commissionnés, et occupant un certain rang dans la société, qui se trouvent placés sous la férule des bureaux de recette générale et soumis à un employé sans qualité.

« Où est la hiérarchie, je le demande, et où se trouve la garantie morale pour le comptable ?

» Pourquoi un percepteur ou receveur qui a des services et qui a fait ses preuves, ne serait-il pas choisi pour remplir ces fonctions de vérificateur, ainsi que cela se pratique dans l'administration de l'enregistrement par exemple. On ne verrait pas alors cette anomalie d'un intérim de recette particulière fait par un simple employé de ces bureaux.

» On objectera que la responsabilité des receveurs-généraux exige qu'ils voient par leurs yeux. Mais, d'une part, ce vérificateur ne serait choisi qu'à bon escient, et mériterait toute confiance ; on pourrait, au besoin, d'autre part, exiger de lui un cautionnement et l'attacher aux bureaux de recettes générales. J'ajoute qu'un semblable fonctionnaire aurait plus d'empire sur le personnel des comptables que messieurs des bureaux, qui sont obligés d'avouer qu'ils n'obtiennent pas toujours tout ce qu'ils demandent. Et ceci se conçoit jusqu'à un certain point ; un receveur commissionné se croit plus qu'eux. J'opinerais pour que l'on fît un corps de ces employés, de même que de ceux des préfectures.

» Je joins ma faible voix à tant d'autres pour demander une ***organisation hiérarchique*** dans tous les services administratifs publics. »

titutions qui existent en France, deux à peine sont en état de s'exprimer correctement par écrit, et de gagner leur vie par une profession industrielle. Il ajoute qu'en Allemagne, en Danemarck, en Belgique, tous les sourds-muets reçoivent le bienfait de l'éducation, tandis qu'en France 700 seulement sur 22 000 jouissent de cette faveur.

Pour remédier à un tel état de choses, M. de Monglave propose de retirer la direction des institutions des sourds-muets, des attributions du ministre de l'intérieur, pour la transférer au ministère de l'instruction publique. Il a été déjà question des changements, dit le pétitionnaire, sous le ministère de M. de Rémusat, et la proposition en a été faite dans la chambre des députés, par M. de Malleville, secrétaire général de ce ministère.

Cette mesure étant prise, il faudrait faire le recensement des sourds-muets existants et en envoyer l'état au ministère ; voter une loi qui prononcerait des peines contre les parents qui priveraient leurs enfants d'une éducation spéciale et qui ordonnerait la création d'écoles primaires spéciales pour commencer l'éducation des sourds-muets, et, pour la terminer, celle de quatorze nouvelles institutions royales, non compris les deux déjà existantes à Paris et à Bordeaux ; enfin, la création d'écoles primaires spéciales pour former des instituteurs destinés à donner l'enseignement dans les écoles primaires et dans les écoles spéciales. Selon la pétition, 2 410 sourds-muets indigents seulement seraient appelés à recevoir l'enseignement aux frais de l'État, et la dépense totale ne s'élèverait pas à plus de 900 000 fr.

Telle est messieurs, l'analyse succincte, mais fidèle, d'un vaste projet, habilement développé par son auteur, et qui a paru à votre comité digne de fixer l'attention du gouvernement.

La chambre ordonne le renvoi à MM. les ministres de l'instruction publique et de l'intérieur.

« Le sieur Laglausse, à Angers, appelle l'attention de la chambre sur l'insuffisance de notre législation en matière de duel, et sur la nécessité d'introduire dans la loi pénale des dispositions plus efficaces, pour extirper enfin cette plaie de notre état social. »

La commission renvoie au bureau des renseignements.

QUELQUES VOIX. L'ordre du jour !

La chambre consultée passe à l'ordre du jour qui appelle la discussion du projet de loi relatif au règlement définitif du budget de l'exercice 1842.

M. DUBOUCHAGE blâme le gouvernement du retard qu'il met à présenter le projet de loi sur les comptes, et prend de là occasion de blâmer l'action du gouvernement sur divers services publics. Les caisses d'épargne ne procurent que peu d'avantages. Sur 400 000 déposants, tout au plus compte-t-on 50 000 ouvriers, tandis qu'il y a au moins 200 000 domestiques.

M. CHARLES DUPIN. J'ai remarqué que dans le budget on n'affectait qu'une somme de 1 500 000 francs pour le port d'Alger ; je crois que cette somme est insuffisante. Notre conquête ne jouira de toute son influence que lorsqu'elle sera munie de bons travaux pour ses côtes. Il faut un port pour Alger, et avec 1 500 000 francs les travaux dureraient douze à quinze ans.

Oran devrait avoir aussi un bon port ; sa magnifique position motive assez mon opinion. Après de tels travaux, nous pourrons ne plus avoir, en cas de guerre, aucune crainte pour notre conquête d'Afrique

M. LE MARÉCHAL SOULT. La même observation m'a été faite dans l'autre chambre et j'y ai répondu ce que je répondrai à M. Charles Dupin, c'est que nous n'avons pas jugé à propos de demander un crédit plus considérable. L'Algérie entraîne déjà de nombreuses dépenses, et du reste le port d'Alger est dans un assez bon état pour attendre de plus importants travaux qui se feront et qui arriveront naturellement à complète exécution sans trop surcharger le budget tout d'un coup.

M. PELET (de la Lozère) présente quelques considérations d'économie, et croit que dans l'autre chambre le crédit a été combattu malgré ce que vient de dire M. le maréchal Soult.

M. LE MARÉCHAL SOULT. Je n'ai pas dit que le crédit n'avait pas été combattu par divers membres de l'autre chambre, mais ce que je puis affirmer, c'est que dans le sein d'aucune commission on ne m'a fait cette ob-

dédaigna de demander 25 millions pour mettre en bon état de défense ... côtes maritimes qui sont dans un état déplorable ? Est-ce une somme ... grande pour empêcher des travaux si urgents ? L'application de la vapeur ... la marine doit pourtant devoir faire craindre un coup de main. L'Angleterre pour un tel objet, n'est point si parcimonieuse. Croyez-vous que des travaux de ce genre pourraient rompre la bonne harmonie entre les relations ... nos voisins, loin de là ; car il faut se le rappeler, on n'est jamais plus à l'abri de toute attaque que lorsqu'on est fort chez soi.

M. LE MARÉCHAL SOULT annonce à la chambre que la semaine prochaine il présentera un projet de loi qui répond à toutes les observations de l'honorable préopinant. Le projet de loi comprendra toutes les dépenses qui nécessiteront les travaux à faire sur nos côtes maritimes, et notamment pour le port du Hâvre.

M. DE BOISSY revient sur l'observation présentée, que l'Angleterre a... plus largement quand il s'agit de pareils travaux. Il cite un chiffre accordé dernièrement au budget de la marine par le parlement anglais pour une dépense analogue.

M. FERRIER. Ce chiffre a été affecté aux dépenses des achats de matériel.

On entend encore MM. de Boissy, de Mackau et Dupin.

La discussion générale est fermée, personne ne demandant plus la parole. Les articles sont successivement votés sans discussion.

La chambre procède au scrutin secret dont voici le résultat : Nombre de votes, 94 ; boules blanches, 92 ; boules noires, 2.

La chambre s'ajourne à jeudi pour entendre le rapport fait sur la proposition de M. le comte Daru.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 13 mars.

M. LE PRÉSIDENT lit une lettre de M. Etienne, s'excusant de ne pouvoir assister aux prochaines séances de la chambre, par suite de l'affreux malheur qui vient de le frapper, la mort de son père ; et il ajoute : Toute la chambre s'associera à la douleur de notre collègue et unira ses regrets aux siens pour l'homme qui a reçu dans cette enceinte tant de marques de sympathie, et qui avait été appelé à l'honneur de siéger au bureau.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition relative à la translation du domicile politique.

« Article unique. La contribution directe exigée pour la translation du domicile politique, par l'art. 10 de la loi du 19 avril 1831, devra être de 50 fr. au moins.

M. MAURAT-BALLANGE propose et développe un amendement dont nous avons donné hier le sens ; cet amendement n'est pas adopté.

M. BERRYER propose l'amendement qui suit :

« La contribution directe exigée par l'art. 10 de la loi du 19 avril 1831 pour la translation du domicile politique, ***d'un département dans un autre*** devra être de 50 fr. au moins. »

Je n'entrerai pas, dit l'orateur, dans la discussion de la question électorale, qui viendra mieux, à propos d'autres projets soumis à la chambre ; je me bornerai à montrer très sommairement les résultats de la proposition que nous discutons.

En examinant les tableaux qui ont été soumis à la commission, j'ai ... connu que les translations de domicile ont été très fréquentes. Mais la ... ne tend pas à refuser cette facilité. Or, sur 220 000 électeurs, combien croyez-vous qu'il y en ait qui dussent changer de domicile politique d'après la proposition ? 1 574. Encore, dans ce nombre en est-il beaucoup qui ... leur domicile réel dans l'arrondissement où il ne paient que peu de contributions, par conséquent, la loi ne remédiera pas à un abus bien considérable.

Ce sont donc les abus à venir que l'on veut empêcher. On trouve ... étrange que des électeurs changent de domicile politique, moyennant ...

— Toi, s'écria la fermière ; si ça ne fait pas compassion ! qu'est-ce que tu sais faire ? boire, manger, dormir et chanter ? Ça n'est pas assez pour nous autres. Ici, vois-tu, il faut savoir aussi bien gagner que les grandes dames savent dépenser. C'est pas assez de dire : j'aiderai ! il faut voir à quoi que tu pourras m'aider, car comme dit le proverbe : Il est difficile de peigner un diable qui n'a pas de cheveux.

— Eh bien ! si je suis mal habile d'abord, vous me dirigerez, dit Honorine avec une humilité touchante ; ce que les autres ont appris, je puis aussi l'apprendre. Essayez au moins, madame, ne me traitez point plus mal qu'une étrangère qui viendrait vous demander du travail ; songez que j'arrive de bien loin vers vous ; que j'ai compté sur votre pitié ; que vous êtes ma seule espérance ! ne me repoussez pas, mon Dieu ! je vous en prie à mains jointes, madame.... et si j'osais... oui, tenez, je vous en prie à genoux.

Le mouvement de la jeune femme avait été si instantané que la paysanne en fut tout étourdie.

— Allons ! qu'est-ce qu'elle fait donc, s'écria-t-elle un peu émue, veux-tu bien finir tes *adoremus*. Lève-toi, je te dis... tu resteras !

Honorine poussa un cri de joie et baisa les mains de la vieille femme que cette caresse acheva de gagner.

— Puisque tu le veux, nous essaierons, reprit-elle... Et pour commencer, laisse là ta *roquelaure* et ta *bourguignote !*

La jeune femme se débarrassa vivement de son manteau et de sa coiffure.

— Je vas te montrer ce qu'il y a à faire dans la maison, pendant que moi j'irai *donner un roc* (réprimande) aux garçons.

A ces mots elle passa devant Honorine et la conduisit dans la pièce voisine où Marc attendait. La jeune femme courut à lui.

— Elle a cédé, dit-elle rapidement et à voix basse.

— J'ai tout entendu, répondit Marc.

— Je reste.

— Mais à quelles conditions !

— Silence, au nom du ciel ! c'est mon seul refuge.

— Eh bien ! c'est comme ça que tu viens, s'écria la mère Louis de l'autre bout de la pièce.

— Adieu, revenez avant de partir, dit Honorine, en tendant la main à son conducteur.

Et elle courut rejoindre la paysanne.

Marc la suivit des yeux, resta quelque temps immobile, dans une attitude de méditation douloureuse, puis, faisant un effort, il quitta la ferme et se dirigea vers le bourg de Trevières.

Le jour baissait ; l'atmosphère était humide et froide. Le brouillard qui s'élevait de la vallée commençait à envelopper les coteaux de ses plis glacés. Bien qu'il ne fût point encore tard, on n'apercevait plus de travailleurs aux champs, et à peine entendait-on, de loin en loin, les sonnettes de quelques attelages attardés qui regagnaient les fermes.

Marc, qui avait d'abord marché lentement, hâta le pas, et il venait d'atteindre la route qui conduit au bourg, quand il aperçut à peu de distance une jeune femme qui suivait la même direction, avec un enfant dans ses bras.

Les vêtements de ce dernier, frais, soignés et élégants, formaient un contraste singulier avec ceux de la voyageuse, misérables et souillés par une longue marche. Elle se traînait avec peine, mais semblait oublier sa fatigue pour égayer l'enfant par ces agaceries que les mères seules savent trouver.

Le nourrisson y répondait par mille gazouillements et mille gestes joyeux entremêlés d'embrassements.

Intéressé malgré lui, Marc s'approcha de la jeune femme pour lui adresser la parole ; mais, en entendant le son de sa voix, celle-ci se retourna brusquement et s'écria :

— Dieu ! M. Marc !

— Mlle Françoise ! dit le garçon de bureau stupéfait.

— Ah ! c'est une rencontre du bon Dieu, reprit la fleuriste, dont les traits pâlis et fatigués se ranimèrent ; voilà la première figure d'ami que je trouve sur mon chemin.

— Mais que faites-vous ici ? D'où venez vous ? demanda Marc.

— D'où je viens ? reprit Françoise ; eh bien ! vous ne voyez donc pas que je l'ai, mon fils, mon trésor !... ce n'a pas été sans peine ; mais enfin, on me l'a rendu, et, maintenant, je défie bien qu'on me l'ôte ! Cher sang de mon cœur, va !

Elle avait rapproché l'enfant de ses lèvres et le couvrait de baisers. Il la serra dans ses petits bras potelés, en répétant mam... man, mam... man, avec cette accentuation saccadée des enfants qui s'essaient à répéter les sons.

— Entendez-vous ? il parle ! s'écria Françoise triomphante. Est-il beau, n'est-ce pas ? et fort, cher monsieur Marc, et bien portant et gai !... Ah ! Dieu m'a-t-il fait une grande grâce de me le rendre ainsi !

Et la grisette attendrie se remit à embrasser son fils avec une ivresse triomphante.

Marc la regardait silencieusement. Cette exaltation de mère semblait n'avoir rien qui l'étonnât ; loin de là, on eût dit qu'il y trouvait ses propres sensations : il laissa la tendresse de la jeune femme s'épancher librement, et ne reprit qu'après une pause :

— J'avais su tout ce qui était arrivé : votre maladie, votre départ pour chercher l'enfant, mais le petit était près de Gaillon ; comment vous trouvez-vous à Trévière ?

— Ah ! ce n'est pas volontairement, allez, reprit Françoise ; j'ai eu bien du tourment depuis que j'ai quitté Paris et il y en aurait pour longtemps à vous conter.

— Donnez-moi d'abord le petit à porter, interrompit Marc ; vous êtes morte de fatigue.

Il avança les bras pour prendre l'enfant ; mais celui-ci se rejeta sur l'épaule de sa mère.

— Vous avez cru qu'il irait comme ça avec vous ? dit Françoise en riant ; ah ! bien oui, il ne connaît que moi, il ne veut être porté que par moi : voilà deux mois qu'il vit, pour ainsi dire, entre mes bras.

— Mais il vous tue, fit observer le garçon de bureau, qui avait été frappé du changement opéré chez Françoise.

— Oh ! ne croyez pas ça, reprit-elle en couvant l'enfant d'un regard passionné, quand je ne l'ai plus je suis brisée ; mais dès que je le reprends il me revient des forces. De sentir comme ça sa petite main sur mon épaule et son haleine sur ma joue ça me soulage, ça m'empêche de penser à autre chose. On dirait qu'il le sait, car il ne se laisse prendre par personne ; faut que ça soit toujours moi qui le porte ! n'est-ce pas, cher ange du bon Dieu ?

Et elle recommença à caresser l'enfant toute reconnaissante de la fatigue qu'il lui imposait. Marc n'insista pas.

— Et vous avez pu retrouver sans peine le petit ? demanda-t-il.

— Parce que je suis arrivée avant les échanges, répliqua Françoise. Figurez-vous, M. Marc, que maintenant dans les hospices, ils ont pris la manière de faire des trocs d'enfants d'un endroit à l'autre. Ça s'échange tête pour tête, entre les administrations. Il y a des parents qui, de peur de voir éloigner leurs enfants, les reprennent ; comme ça on a des bouches de moins à nourrir et il est clair que l'hospice y gagne.

— Et les orphelins qui n'ont point de famille ?

— Oh ! ceux-là ils ont encore la chance d'être adoptés par leurs pères nourriciers ; car vous savez qu'on donne les enfants trouvés en pension dans les campagnes ; il y a des gens qui s'attachent à ces pauvres abandonnés comme si c'était leur sang, et, quand on leur demande de les échanger contre un autre, ils ne peuvent pas comme ça transporter leur affection à commandement et abandonner l'ancien enfant qu'ils aiment pour un nouveau qu'ils ne connaissent pas. J'en ai vu qui faisaient mal à voir : ils priaient, ils suppliaient de leur laisser le petit et le monsieur de l'hospice leur répondait : — Alors, adoptez-le. — Mais nous avons déjà notre famille que nous pouvons à peine nourrir, répondaient-ils. — Alors, rendez-le, reprenait le monsieur. Les braves gens se consultaient quelque temps, et, ceux qui avaient trop de cœur finissaient par dire : — Eh bien, nous partagerons avec lui ; nous le garderons ! C'était encore autant de gagné pour l'hospice.

— Oui, répliqua Marc, on exploite comme ça les bons cœurs ; on espère qu'ils auront plus d'amitié que de prudence, et on s'arrange pour mettre à leur charge ce qui devrait être à la charge de tout le monde. Pour nourrir le nouvel adopté, il faut que toute la famille mange un peu moins que sa faim, et marche nus pieds au lieu d'aller en sabots ; mais l'hospice prospère, il fait des économies. Dans le public on dit que c'est un

...partout autrement ou n'aurait fait que concentrer sur un point le mal auquel la proposition doit porter remède.

Quant au caractère de localité qui pourrait être imprimé à l'élection, la proposition n'y saurait rien changer.

L'amendement, mis aux voix, n'est pas adopté.

M. CRÉMIEUX propose et développe un amendement ainsi conçu :

« A l'avenir, la contribution directe exigée pour la translation du domicile politique, par l'art. 10 de la loi du 19 avril 1831, devra être de 15 fr. au moins. »

Vous voulez, dit l'orateur, empêcher des réunions factices d'électeurs ; croyez-vous donc que le chiffre de quinze francs ne suffise pas ? Le chiffre de quinze francs d'impôts, je l'ai constaté par la comparaison d'un nombre considérable d'arrêts de la cour de cassation, correspond à une propriété de 6 000 fr. (Réclamations au centre.) D'ailleurs, ce que vous voulez empêcher, c'est la réunion d'un grand nombre d'électeurs sur un point ; or, il me semble que c'est un obstacle assez fort que de demander à chaque électeur l'apport d'une somme de 5 à 6 000 fr., en réduisant la chose au minimum.

M. LÉON DE MALLEVILLE. Je me trouve dans la position de combattre un grand nombre de mes amis ; mais si j'admets que des abus aient eu lieu dans la matière qui nous occupe, je crains encore plus le remède proposé que le mal, et je crois de mon devoir de le dire à la chambre.

Il vous a été prouvé hier que la proposition est complètement opposée à la loi de 1831. La loi actuelle consacre l'égalité de tous les électeurs devant la loi ; avec la combinaison qu'on nous demande, le transfert des domiciles n'est accessible qu'à la richesse. (Mouvements divers.)

Les transferts de domiciles, désormais inaccessibles aux pauvres, ne seront qu'une bagatelle pour les grands propriétaires fonciers ; ce n'est pas même un sacrifice qu'ils feront : rien de plus facile pour les grandes fortunes que de créer un collége électoral : il faut être propriétaire quelque part.

L'orateur termine en adjurant la chambre non d'adopter tel ou tel amendement, mais de rejeter la proposition.

M. HÉBERT défend de nouveau l'esprit de la proposition ; il déclare que la commission ne peut accepter le chiffre trop faible de 15 fr. que propose M. Crémieux.

M. BOULAY (de la Meurthe.) Après les deux jours de discussion à laquelle nous assistons, il me semble impossible que nous acceptions le remède qui nous est proposé. Il en est un meilleur, c'est à l'omnipotence de la chambre de repousser toutes les élections qui lui seront dénoncées comme opérées par les moyens que vous condamnez. La seule réforme à faire à la loi électorale actuelle, c'est le vote au chef-lieu.

L'amendement de M. Crémieux est mis aux voix et rejeté, après une épreuve douteuse. (Vive agitation.)

M. HÉBERT, rapporteur, déclare que la commission délibérant ce matin sur les amendements qui ont été proposés a résolu de présenter des dispositions transitoires pour permettre aux électeurs qui ont transféré leur domicile de se mettre en mesure pour les prochaines élections.

M. VIVIEN propose de fixer le chiffre à 25 fr.

M. HÉBERT déclare, au nom des membres de la commission présents, qu'il ne voit pas d'inconvénients à ce que le chiffre de 25 fr. soit accepté.

L'amendement de M. Vivien est mis aux voix et adopté avec le second paragraphe suivant :

« La moitié de cette contribution suffira pour les électeurs inscrits en vertu de l'art. 3 de la loi de 1831. »

La commission propose les dispositions additionnelles suivantes :

« Tout électeur qui ne paie pas actuellement la somme de 25 fr. en contributions directes, dans l'arrondissement où il a élu son domicile politique, conservera ce domicile et sera maintenu sur la liste électorale, s'il prouve, avant le 15 août 1846, qu'il s'est conformé aux prescriptions de l'article précédent. »

« L'électeur qui n'aura pas rempli ces conditions sera inscrit, soit d'office, soit sur sa demande, sur les listes électorales de l'arrondissement où il...

...dans pour Londres, où l'appelle la mission de régler, de concert avec le docteur Lushington, la question du droit de visite. Un premier système consisterait en l'établissement d'une croisière mixte qui serait placée à l'entrée des rivières et devant les lieux de rendez-vous ordinaire des bâtiments négriers. Le droit de visite réciproque serait provisoirement suspendu. Le second système emploierait deux moyens pour réprimer la traite : 1° La destruction des factoreries d'esclaves établies sur quelques points de la côte d'Afrique ; 2° la déclaration de guerre à tous les chefs nègres de la côte qui se livreraient dorénavant à la traite. —

— « Il est question, dit la *Revue de Paris*, d'un projet de loi qui serait prochainement présenté aux chambres, dans le but de restreindre la publicité des débats judiciaires. Un des articles de la loi laisserait à la discrétion des tribunaux le droit de désigner les causes dont les débats pourraient être l'objet d'un compte-rendu dans les journaux et celles où il faudrait s'en tenir au simple rapport du jugement. Ce projet aurait été inspiré par le souvenir récent de certains procès criminels, dont la publicité, grâce aux habiles manœuvres de quelques spéculateurs, avait scandaleusement surexcité la curiosité publique. » —

— Un assez curieux drame d'intérieur ministériel est raconté ainsi dans la correspondance parisienne du *Journal du Loiret* :

« Paris, 11 mars. — Il paraît qu'hier, dans la soirée, M. Guizot a été pris d'un accès de découragement qui s'est révélé par une proposition formelle, faite en plein conseil, de donner sa démission. M. Guizot aurait déclaré à ses collègues qu'il voyait bien qu'il était un obstacle à l'exercice régulier et digne du pouvoir ; que, dans une telle situation, il n'avait qu'une seule chose à faire, c'était de se retirer, et de sauver le cabinet d'une chute plus ou moins prochaine en lui permettant de se reconstituer de manière à donner satisfaction à la chambre et à conserver ainsi une majorité, qui, quoi qu'on pût en dire, se décomposait tous les jours.

» Le cabinet a été très surpris de cette déclaration à laquelle rien ne l'avait préparé, et la plupart de ses membres ne savaient ni que faire ni que dire, lorsque M. Duchâtel a pris la parole.

» M. le ministre de l'intérieur a été, dit-on, très pathétique ; il s'est écrié que si M. Guizot se retirait, tous ses collègues le suivraient dans sa retraite, et que le cabinet du 29 octobre emporterait avec lui la fortune du parti conservateur, abandonnant le champ libre, non plus à M. Molé, mais à M. Thiers et à M. Odilon Barrot, c'est-à-dire à l'opposition. M. Duchâtel a présenté un tel tableau des dangers qui pouvaient résulter d'un semblable événement, que M. Guizot s'est laissé toucher : il a consenti à garder son portefeuille. »

— M. Etienne, pair de France, membre de l'Institut, est mort ce matin à neuf heures, à la suite d'une maladie longue et douloureuse. M. Etienne laisse vacante à l'Académie française une place qu'il avait su mériter par plus d'un succès littéraire, et, à la chambre des pairs, par une lutte engagée dans le *Constitutionnel*, et soutenue pendant toute la Restauration. Comme un vieux soldat de l'Empire, M. Etienne est mort sur la brèche ; il fallait prononcer l'éloge d'un homme de talent, d'un ami, M. Etienne n'a pas hésité un seul instant, et il a payé de sa vie ce dernier devoir, ce dernier service rendu à l'amitié qui le liait à Charles Nodier.

L'Académie perd en M. Etienne un talent éminent, la littérature une de ses plumes les plus spirituelles et les plus vives, ses nombreux amis un des causeurs les plus bienveillants et les plus aimables, la France un citoyen éclairé et dévoué.

— Aujourd'hui, à deux heures, ont eu lieu les obsèques de M. Dujarier ; un nombreux cortége a conduit ses restes mortels au cimetière...

...de notre malheureux ami. »

Celui qui nous adresse la copie de la réclamation que nous venons d'insérer ajoute, dans son billet d'envoi, que nous voulons aussi reproduire :

« Je viens de lire le testament de Dujarier, et j'en suis resté profondément ému. Il n'est aucun homme de cœur qui ne voudrait en laisser un de cette nature en mourant. Il n'a oublié personne, ni les femmes qu'il a aimées, ni ses serviteurs. Il a laissé 8 000 fr. à son valet de chambre, 5 000 fr. à son cocher ; enfin il s'est souvenu d'un pauvre manœuvre blessé à son service il y a sept ans, et dont il n'avait plus entendu parler depuis plusieurs années.

» C'était un noble cœur, et trop peu connu. »

— On s'entretient beaucoup en Suisse de ce pamphlet jésuitique dont nous avons parlé ; il est intitulé : *Le Radicalisme en 1844 et en 1845*. L'auteur en est enfin connu ; c'est un nommé Morel, jésuite français, connu par ses prédications fanatiques. Voici un échantillon de cette œuvre grotesque :

« Je vous parlerai avant tout des *radicaux*. Si vous ne savez pas ce que veut dire ce mot, ce n'est pas faute de l'avoir entendu. Nous vous le répétons assez souvent. Ce ne sont pas des Philistins ni des Amalécites, comme vous l'avez cru : c'est bien pis. Et vous, bonnes gens de l'Auge, du Cribiet, de Césopelloz et de Morlan, vous vous imaginiez que c'étaient des fagots, parce qu'on se tuait de vous dire qu'il fallait les brûler. Vous avez même cru, Dieu me pardonne, que *radicaux* voulait dire *petits radis* ou *ravonnets*. Vous n'y êtes pas. Païen, idolâtre, anthropophage, hérétique, sorcier, philosophe, sans-culotte, jacobin, carbonaro, libéral, patriote, tout cela n'est rien auprès d'un radical. C'est un Cartouche multiplié par un franc-maçon ; c'est un diable sous la figure d'homme, vêtu et costumé en bon et honnête bourgeois. »

— Ce n'est qu'aujourd'hui que M. Rossi a quitté Paris avec la mission de se rendre à Rome.

— Au 10 mars, le total des souscriptions versées pour les victimes de la Guadeloupe s'élevait à la somme de 4 112 900 fr.

— La septième chambre correctionnelle a prononcé son jugement sur la plainte de M. Loyau de Lacy, qui demandait, ainsi que nous l'avons dit, l'insertion d'une lettre écrite au gérant du *Constitutionnel* et par laquelle il répondait à la critique que M. Rolle avait faite du *Lys d'Evreux*. Le tribunal, considérant que M. de Lacy, discuté comme auteur, avait droit de se défendre comme auteur, a ordonné l'insertion de la lettre dans le *Constitutionnel*. En outre, il a condamné M. Merruau, gérant de ce journal, à 50 fr. d'amende et aux dépens.

Le droit de réponse est un droit sacré ; la presse mentirait à ses principes et à sa mission, si elle le méconnaissait. Nous sommes heureux qu'une sentence du tribunal l'ait consacré, et nous ne regrettons qu'une chose, c'est qu'un journal libéral ait pu songer un instant à le contester.

— Nous recevons la note suivante. L'affirmation qu'elle contient pouvant amener des explications utiles, nous lui donnons place dans nos colonnes.

Je viens de lire votre feuilleton des théâtres d'aujourd'hui. Je puis vous affirmer que le *Docteur amoureux* n'est pas de Molière. Le manuscrit exposé à l'Odéon a été fabriqué dans une maison du quartier latin, le papier trouvé chez un bouquiniste, et le M. Gueranet-Lagrange, qui annonce une préface, n'existe pas. L'auteur du *Docteur amoureux* a usé de cette supercherie — que je ne veux pas qualifier — pour faire recevoir par M. Lireux une de ses pièces, qui eût été inévitablement refusée sans l'appui du nom de Molière. La Comédie-Française avait fait des offres à l'Odéon ; M. Li-

---

...blissement bien conduit ! Je connais ça, moi qui ai été élevé aux enfants-trouvés !

— Vous, M. Marc ? dit Françoise surprise.

— Oui, oui, reprit le garçon de bureau qui semblait sous le poids de souvenirs pénibles ; mais il n'est pas question de moi, vous vouliez me parler de votre petit !

— Eh bien ! je vous disais donc que j'étais justement venue le jour des changes, reprit Françoise ; il y avait de pauvres innocents à qui on avait ôté leurs anciennes mères-nourrices, et qui les appelaient sans pouvoir se consoler. La religieuse m'a dit qu'on en voyait de si attachés, qu'il dépérissaient à vue d'œil après l'échange et mouraient avant la fin du mois.

— Nouvelle économie pour l'hospice, murmura Marc.

— On était donc au moment de donner aussi mon fils à une nouvelle nourrice quand je suis arrivée, reprit la grisette ; mais j'ai dit tout de suite que je venais pour le réclamer, et alors, on m'a reçue bien poliment. J'ai payé les dépenses qui avaient été faites pour le petit, et je l'ai emporté comme une folle. Je n'aurais pas été plus heureuse si je l'avais sauvé d'un naufrage.

— Et vous n'avez pas voulu reprendre la route de Paris ?

— Oh ! non ! répliqua vivement Françoise. Paris m'aurait rappelé trop de choses... Puis, j'aurais pu rencontrer... Non, je n'ai pas voulu retourner à Paris, mais je suis allée à Louviers espérant que je trouverais à travailler de mon état ; il n'y avait rien ! à Evreux on m'a proposé une place dans un magasin, mais il eût fallu me séparer encore du petit ; je n'en ai pas eu la force. Alors, on a dit que j'étais une paresseuse, que les femmes comme nous ne devaient pas tant s'occuper de leurs enfants, que c'était bon pour les bourgeoises qui n'avaient rien autre chose à faire. Ça m'a blessé, M. Marc, car c'est vrai, pourtant.

— Et vous avez continué à chercher du travail ?

— Oui, n'importe lequel, pourvu qu'il me permît de rester avec mon chérubin ; mais partout j'étais renvoyée à cause de lui. Une pauvre femme qui a un enfant dans les bras, c'est comme un homme infirme, on pense qu'elle ne sera bonne à rien. Puis, quand on me demandait le nom de son père, je balbutiais toujours et je devenais rouge, de sorte qu'on me renvoyait avec un air de mépris. Je trouvais bien, de loin en loin, à m'occuper, mais au bout de quelque temps le travail manquait toujours, aussi j'arrivai à me trouver bientôt presque sans ressources.

— Pauvre femme ! murmura Marc en jetant à la jeune mère un regard d'affectueuse compassion.

— Enfin, reprit Françoise, il y a huit jours, j'appris par hasard qu'une dame dont j'avais été autrefois la protégée à Paris, habitait Bayeux ; je me décidai aussitôt et je partis à pied.

— Avec votre enfant ?

— Oui. Oh ! je crus d'abord que les forces me manqueraient ; de lieue en lieue je m'arrêtais et je m'asseyais sur la route en pleurant, mais le petit riait et jouait avec les brins d'herbe, baisait mes larmes et alors je reprenais courage. Des fermiers qui revenaient du marché me prenaient aussi quelquefois en pitié, et me donnaient place dans leurs chariots ; des sauniers me faisaient monter sur celles de leurs mules dont ils avaient vendu la charge ; enfin, après huit jours de fatigues, je suis arrivée hier matin à Bayeux.

— Et vous y avez trouvé votre ancienne protectrice ?

— J'ai appris que, depuis un mois, elle était repartie pour Paris !

— Ah ! pauvre créature ! s'écria Marc, en s'arrêtant tout court.

— Oh ! oui, dit la jeune femme, à qui les larmes vinrent aux yeux ; vous avez raison de me plaindre, allez, car j'avais usé pour ce voyage toutes mes forces, dépensé jusqu'au dernier sou, et il ne me restait même pas de quoi donner à manger à ce pauvre innocent ! Comprenez-vous, monsieur Marc, n'avoir rien pour mon enfant ! Cette idée me fit tourner le sang. Je m'échappai, en courant devant moi, jusqu'à ce qu'on ne vît plus de maisons (car je ne sais pourquoi je n'ose pas pleurer devant tout le monde) ; et quand je me trouvai dans la campagne, je m'assis sur une pierre, où je me laissai aller à mon désespoir. Jules, qui ne comprenait rien, continua d'abord à jouer et à me caresser comme d'habitude ; mais, cette fois, le cœur était trop malade : ses caresses, au lieu de me consoler, me faisaient pleurer plus fort. J'étais comme folle, et je me répétais en l'embrassant : Plus rien... rien pour lui !... il faudra mourir tous deux !... Personne pour avoir pitié de mon enfant !... Il faut croire que dans ma douleur je parlais tout haut, car, au milieu de mes sanglots, j'entendis tout-à-coup une voix qui me demandait : Qu'avez-vous, pauvre femme ? Et en relevant la tête, j'aperçus un jeune homme à cheval qui s'était arrêté devant moi.

— Vous ne le connaissiez point !

— Non ; mais le chagrin vous ouvre le cœur : je lui racontai, aussi bien que je le pouvais en pleurant, ce qui m'était arrivé et comment je me trouvais sans ressources. Alors il m'interrogea en détail sur ce que je pouvais faire, et, après m'avoir bien écoutée, il me dit :

— Je suis attendu à Caen pour une affaire importante qui ne me permet pas de m'arrêter ; mais je vais vous remettre un billet avec lequel j'espère que vous trouverez à vous placer.

Il tira alors un carnet, écrivit sur une feuille qu'il détacha, y mit l'adresse et me la donna avec l'argent nécessaire pour continuer ma route.

— Et ce billet ? demanda Marc.

— Le voici, dit Françoise en présentant un petit papier plié sur lequel le garçon de bureau lut :

A Mme Louis, propriétaire aux Motteux (près Trévière).

Il fit un mouvement de surprise.

— Connaissez-vous la personne ? demanda Françoise.

— Je viens de la quitter, répondit Marc.

— Elle est donc en affaires avec votre maison ? car c'est à votre tour de me dire comment vous avez pu laisser votre bureau pour venir ici.

— Plus tard je vous le dirai, répondit Marc... pour le moment il faut tâcher de faire accepter vos services par Mme Louis. Il y a maintenant aux Motteux sa petite fille... une pauvre femme qui est aussi bien malheureuse et qui vous trouvera, j'espère, prête à la consoler et à lui rendre service.

— Ah ! si je peux quelque chose, elle n'a qu'à parler, s'écria Françoise avec l'empressement dévoué qui lui était naturel ; ça rend si heureux de faire plaisir aux autres, surtout quand ils souffrent. Mais qu'est-ce qu'une pauvre créature comme moi pourrait faire pour la petite fille de madame Louis.

— Plus tard, si vous êtes reçue aux Motteux, vous le saurez, dit Marc ; aujourd'hui vous ne devez songer qu'à vous reposer ; voici précisément l'auberge qui m'avait été indiquée, entrons ensemble, il me reste encore beaucoup de choses à vous demander.

Après avoir donné à son fils tous les soins que réclamait son âge, et s'être assurée qu'il dormait paisiblement, Françoise descendit pour rejoindre Marc.

Celui-ci avait fait apprêter un repas propre à réparer les forces épuisées de la jeune femme, et tous deux se mirent à table.

Le garçon de bureau interrogea longuement la jeune fille sur son passé, sur ses projets ; on eût dit qu'il voulait entrer plus avant dans cette âme et savoir jusqu'à quel point Honorine pourrait y trouver de la sympathie et de l'appui. La fleuriste, étrangère à tout détour, se laissa voir telle qu'elle était, déjà oublieuse d'un triste passé qu'elle pardonnait, et n'ayant pour l'avenir d'autre rêve que son fils. Aussi, après un long entretien, Marc demeura-t-il persuadé que la rencontre de Françoise était un coup du ciel. Il pensa que s'il réussissait à l'établir à la ferme près d'Honorine, celle-ci n'y serait plus seule, et qu'il pourrait la quitter plus tranquille, sûr de lui laisser quelqu'un qui saurait la servir et l'aimer.

Mais tandis qu'il songeait aux moyens d'assurer la réussite de ce projet, Honorine se trouvait déjà aux prises avec les difficultés de sa nouvelle position.

(*La suite à demain.*) ÉMILE SOUVESTRE.

— Au moment où la Chambre des Députés reprend la discussion sur la Conversion des Rentes, nous avertissons qu'il reste encore à vendre à la *Librairie sociétaire*, rue de Seine, 10, quelques exemplaires de la brochure intitulée : LA CONVERSION C'EST L'IMPOT, par M. V. Considerant.

Aucune lumière nouvelle n'a été apportée sur ce sujet depuis la publication de cette brochure qui contenant, à notre sens, la solution véritable et complète de la question, n'a rien perdu de son actualité, et mérite de fixer l'attention des penseurs et des hommes politiques. (*Voir aux annonces.*)

départements, contenant la nouvelle suivante : « Il paraît que le *Globe* vient de trouver 400 000 fr., qui lui seront versés par M. Jacques Lefebvre et trois ou quatre autres députés ultrà-conservateurs. M. Victor Hugo vend au *Globe* les quatre volumes de la *Quiquengrogne* au prix de 100 000 fr. (25 000 fr. le volume). »

— Un avocat d'Agen résumait ainsi l'histoire d'un homme, son client, contre lequel la cour d'Assises de Lot-et-Garonne a prononcé cinq ans de prison et la surveillance perpétuelle : « Jean Hugon a été riche : riche, il s'est fait aimer et respecter. Il a ensuite perdu sa fortune, et est devenu pauvre : pauvre, il a volé et s'est fait traduire devant la cour d'assises. Si Jean Hugon avait conservé son aisance, il eût gardé son honneur. Vous ne pouvez l'acquitter, mais ne soyez pas impitoyables. »

— La ville de Nancy renferme de nombreuses congrégations d'ecclésiastiques ; une entre autres, se désigne par un double nom qui résume en soi toutes les supériorités du cœur et de la raison; elle s'appelle : *Foi et lumières*. Pourquoi ces deux mots ne sont-ils qu'une étiquette ? Dans une récente réunion, le président de la société *Foi et lumières* a prononcé sur ou plutôt contre Voltaire un discours dont nous extrayons les passages suivants constatés par l'*Impartial* de Nancy :

« Voltaire est une espèce de polisson sans cœur et sans vergogne ;

» Voltaire a été le plus faux, le plus immoral, le plus bas et le plus vil des écrivains célèbres de tous les temps et de tous les pays ;

» Voltaire, cet auteur dont la vie entière fut un enchaînement de turpitudes ;

» Voltaire, c'est tout dire, il n'y a pas un seul vice que ce triste nom ne rappelle ;

» Voltaire, l'escroc, qui, bâtonné à Londres pour fraude envers ses libraires, n'en friponna pas moins en Hollande la maison Leeds ;

» Voltaire, qui ne dédaignait pas, à Berlin, d'accroître ses économies par de menus vols de laquais ;

» Voltaire l'intolérant, l'hypocrite, le lâche, le libertin, qui ne respecte rien dans ses débordements orduriers ;

» Voltaire, dont les débordements sont d'autant plus impardonnables qu'ils n'avaient pas même l'insuffisante excuse des surexcitations naturelles, car, de son aveu, l'aiguillon de la chair était chez lui presque nul....» —

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 13 MARS.

Le *Journal des Débats*, comme on le pense bien, soutient la proposition Cousture, Laurence, etc.; mais il ne se met pas en frais de raisonnements, et se borne à répéter les banalités qu'on a déjà produites en faveur de cette proposition.

Dans un second article, la même feuille, tout en approuvant la présentation du projet de loi sur les rivières, regrette que les lois de chemins

2e 46 à 47 ; 3e 43 à 44. — Luzerne 3e 60. — Paille de blé 1re 29 à 30 ; 2e 27 à 28 ; 3e 25 à 26.

Marché de Nangis du 12 mars. — 281 veaux amenés et vendus 1,20 à 1,60 le k. — 5 vaches vendues 0,80 à 1,00 le k. — 11 porcs 0,90 à 1. Froment 136 hect. à 16,65 l'hect. — Avoine 111 à 8,45 l'hect.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 11 MARS.

D^e BEAU, marchande de fournitures de bureaux, rue du Mail, 30. Juge-commissaire, M. Bourget ; syndic provisoire, M. Haussmann, rue Saint-Honoré, 290.

PAPE, marchand de vin à Aubervilliers. Juge-commissaire, M. Nys; syndic provisoire, M. Richomme, rue d'Orléans-Saint-Honoré, 19.

DABIN, marchand de vin à Batignolles, rue d'Antin, 19. Juge-commissaire M. Cornuault; syndic provisoire, M. Saivres, rue Michel-le-Comte, 23.

ESPANEL, marchand de vin, rue d'Enfer, 25. Juge-commissaire, M. Letellier-Delafosse; syndic provisoire, M. Lefrançois, rue de Louvois, 8.

Du 12 mars.

PATOUX, fabricant garnisseur, rue du Temple, 71. Juge-commissaire, M. Leroy ; syndic provisoire, M. Sergent, rue des Filles-Saint-Thomas, 17.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Bourse du 13 mars 1845.

Le 5 p. 0|0 a continué sa reprise, et le 3 p 0|0, après avoir monté à 85 25, est retombé après la Bourse à 85 12 1|2.

L'échafaudage des chemins de fer, toujours ébranlé, a perdu encore aujourd'hui un peu de sa hauteur.

Les portugais ont monté de 1 1|2 p. 0|0 et sont cotés à 70 fr.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Belge 1842, 106 3|4, 107. — 4 1|2, 104 1|2. — Banque belge 1841, 1085. — Société générale, 1615. — Naples, récépissés Rothschild, 104 50. — Lots d'Autriche, 400. — Espagne passive, 6 7|8. — 3 p. 0|0, 41 1|8. — Comptoir Ganneron, 1110. — Montpellier, 590. — Graud'Combe, 1520. — La Teste, 232 50, 230, 235.

Zinc Vieille-Montagne, 5975, 5950. — Chazotte, 1000, 975, 990.—Gaz français, 4875. — Id. nouv., 4600. — Anglais, 8750, 8800. — Parisien, 2250. — Calais, 1400. — Belleville, 1700. — La carrière, 5750. — Batignolles, 1360. — Lin Maberly, 700, 695, 700.

Obligations de Saint-Germain nouv., 1225. — Versailles rive dr. nouv. 1180. — Grand'Combe, anc., 1190.

Chemins non constitués : Bordeaux, 730, 745. — Boulogne, 700, 695. — Vierzon, 890, 88.. — Montereau, 610, 605. — Gand, 725, 740, 735.

A terme : Emprunt, 86, 86 10. — 2 1|2 belge, 62 50. — La Teste, 230.

Consol..... 100 1|8 1|4.	Av...... 85 10.	3 0|0 f. c. 85 20, 25 d. 10.
Esp. act... 29 5|8 30.	Ap. 85 12 1|2.	F. p. 86, 60 d. 50.
Portug..... 69 1|2.		5 0|0 f. c. 118 40 d 1. 118
Mexic...... 36 1|2.	Rep. fin c. F. pr.	45 50 d. 50.
Brésil...... » »|».	3 0|0, 5 10.	F. p. 119, 119 10 d. 10.
5 0|0 Holl. 99 »|».	5 0|0, 15.	Orl. 1340, 1360 d. 20.
2 1|2 de. » »|».		Hâvre 1005 d. 10.
Rouen.... 46.	Bons du trésor.	Mars. 1130 1160 d. 20.
Orléans... 53 »|».	3 1|4 de 1 à 4 mois.	Strasb. 345, 347 50 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 86,50 à 87,00 ; courant du mois, 89 50 à 90,00 ; 4 mois d'été, 91,00 à 00,00 ; 4 derniers mois, 93,00 à 100,00.

LILLE. — Colza, 83,00 à 84,00. Lin, 70,00. Cameline, 71,00. Chanvre, 77,00.

ESPRIT 3|6. — Disponible, 89,00 à 90,00 ; courant du mois 88,00 à 00,00 ; 4 mois d'été, 86,50 à 87,00 ; 4 derniers, 86,00 à 00,00.

SAVON.—Ordre de livraison, 88,50 à 89,00 fr. les 100 kil.

L'éditeur Havard publie en ce moment la *Galerie napoléonienne*, composée de cinquante magnifiques portraits en pied des princes, ministres, généraux et hommes politiques de l'époque impériale, gravés sur acier par les premiers artistes de Paris et de Londres, d'après les dessins d'Isabey père, Eugène Lami et Louis David. On trouvera dans cette galerie, signalés par les détails les plus caractéristiques, accompagnée des anecdotes les plus authentiques, toutes ces figures chères à la France ; on les y trouvera sous leurs costumes, avec leurs paroles, leur voix, leurs habitudes. Cette œuvre est un supplément indispensable des Mémoires et des divers travaux historiques qui ont été publiés sur l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*.

Spectacles du 14 mars.

7 h. »|» OPERA. — Marie Stuart.
7 h. 1|2 THEATRE-FRANCAIS — L'Ecole des Vieillards. Les 2 Frères.
7 h. »|» OPERA-COMIQUE. — Gulistan. Part du Diable.
7 h. 1|2 ITALIENS. —
7 h. »|» ODÉON. — Walstein.
6 h. 3|4 VAUDEVILLE.— Le Porteur. Lustucru. Trois Loges.
6 h. »|» VARIETES. — Vendetta. Richelieu. 2 Pierrots. Jacquot.
6 h. »|» GYMNASE. — Mme de Cérigny. Tuteur. Un Bal. Plus beau jour.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL.—Le Vieux. Parlez au portier. Nuit. Ugolin.
6 h. »|» PORTE-ST-MARTIN.— Lady Seymour.
6 h. »|» AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. »|» GAITE. — Représentation extraordinaire.
6 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE — L'Empire.
6 h. »|» COMTE. — Mort aux Rats. Polichinelle. 2 Frères. Les Cenards.
6 h. »|» FOLIES. — Dominos. Sans cravate. Mystères.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

...sive.

2° Privation de la famille; obligation persistante de l'entretenir.

3° Travaux répugnants, inaccoutumés, règles disciplinaires, ...ercices antipathiques.

4° Mauvais traitements non mérités, nourriture insuffisante.

5° Privation d'aller à terre, contrainte permanente, inquiétude ...rpétuelle.

6° Ruine certaine par abandon forcé des ressources acquises, et ...nte, à vil prix, de ses outils, filets, bateau, sans compensation ...médiate ou ultérieure.

Examinons d'abord le premier point :

1° *Passage d'une existence libre à l'obéissance passive* : — Les ...mmes, affectés au service de la flotte proviennent de trois caté...ries très distinctes. Ce sont : les pêcheurs, les marins du ca...tage et du long-cours, les apprentis-marins donnés par la ...scription.

Les pêcheurs : — Avant leur levée pour le service, ils ont le plus libre ...ploi de leur temps. Ils vont en mer, ou n'y vont pas, selon leur ...lonté, ne s'associant qu'à ceux qui leur conviennent et pendant ...e cela leur plaît. Chefs de famille pour la plupart, personne n'a ...rdre à leur donner; chacun, au contraire, se conforme à leurs ...irs. Si, dans l'exercice de leur état, ils ont des moments pé...bles, les soirs ils rentrent chez eux et jouissent du bien-être de ...r intérieur. Tant chétif soit leur repas, ils le prennent au moins ...repos. Le cri barbare de *mange en double* (2), la perspective de ...arts de nuit, avec pluie battante souvent, suivis du lavage du ...un, ne viennent point les préoccuper et rendre leur repas amer. ...is, les fêtes et dimanches, ils ont leurs réunions, leurs jeux ; mo...ents sans nul souci, réellement heureux et qui reviennent assez ...quemment.

De cette vie de liberté, qui ne manque pas de charme, ils passent ...ut-à-coup sous les ordres de cent personnes qu'ils ne connaissent ...cunement, à une vie toute de privations, de contrainte, à l'ab...gation absolue de toute volonté. Quel que soit l'ordre reçu, il faut ...éir promptement, sans murmurer. Tout refus constaté d'obéis...nce, emporte la peine des coups de corde ou autres punitions ter...bles. Et là, pour compensation, plus de fêtes, de réunions libres ...joyeuses, plus de repos, mais toujours des travaux plus ou ...oins répugnants, toujours l'obéissance passive, la crainte des ...âtiments. Quel contraste !

Les marins du cabotage et du long-cours : — Moins libres que les ...cheurs, moins maîtres de leur temps, les marins du cabotage ...uissent cependant d'une liberté incontestablement plus grande ...e les marins au service de l'Etat. D'abord, ils sont volontaire... fait inhabiles. Cependant, tout bien considéré, nous les croyons moins à plaindre que les pêcheurs, les marins du commerce. Les apprentis-marins sont de droit soldats; s'ils n'entrent point dans la marine, c'est déjà une grande considération; ils sont jeunes et n'ont pas habituellement de position faite, assurée. En général, ils travaillent alors chez un maître de profession, un cultivateur. Si quelques-uns d'entre eux tombent, dès leur embarquement, dans une profonde tristesse qui finit par la nostalgie, à laquelle ils succombent, si on ne prévient leur mort en les renvoyant dans leurs foyers, ce nombre est très restreint. La masse se fait assez au métier de la mer et y resterait, si les conditions de l'existence du bord étaient moins contraires à la nature de l'homme, si le métier ouvrait une carrière assurée, supportable à ceux qui y prennent goût. Il n'en est point ainsi. Non seulement la vie du matelot est très dure, très rebutante sur les bâtiments de l'Etat, mais encore il peut arriver et il arrive souvent que, dans un âge avancé, il ne peut réussir à s'y faire employer. Cependant, il n'a droit à sa retraite qu'à l'âge de cinquante ans: si le service ne lui est pas assuré jusqu'à cet âge, il n'a d'autres ressources que de mendier ou de mourir de faim, le commerce n'employant pas les hommes, s'ils ne sont jeunes et ingambes.

2° *Privation de la famille, etc.* : — Voici maintenant un des côtés les plus douloureux de la vie du marin...

Tous les hommes qui viennent au service ont une famille de laquelle ils sont privés pendant trois, quatre ans, plus ou moins, tout en conservant l'obligation de l'entretenir. Tous, sauf exception, sont obligés de déléguer une partie de leurs appointements, soit pour nourrir femme et enfants, soit pour nourrir de vieux parents, la plupart du temps sans ressources autres que le travail des enfants. Les ruses employées par les matelots pour se soustraire au tribut de la délégation sont innombrables. Il est triste de le dire, ils ne reculent pas devant le mensonge, et chacun sait avec quelle joie ils arrivent à esquiver l'obligation de déléguer, ne fût-ce que pour quelques mois. Cela se conçoit ; les hommes qui ne délèguent pas peuvent échapper à bien des privations, se donner quelques plaisirs loin de leurs foyers. Ils achètent des vivres frais soit par le canot des provisions, soit d'une marchande autorisée à vendre à bord. S'ils vont à terre en permission, ils peuvent s'amuser à leur fantaisie, puisqu'ils ont quelque argent. Il n'en est pas ainsi de ceux qui délèguent : leur paie réduite ne leur permet pas un luxe semblable. A peine leur suffit-elle pour se procurer les objets essentiels : fil, aiguille, couteau, tabac, savon, etc., s'il reste quelques sous, ils sont dépensés dès la première semaine.

3° *Travaux répugnants, etc.* : — Par les temps froids, tous les travaux de propreté du bâtiment, de propreté individuelle deviennent extrêmement durs, pénibles. Tels sont les lavages et briquages des ponts et batteries, le fourbissage-astiquage tant intérieur qu'extérieur, le lavage du linge et des hamacs. Les travaux de propreté

... convenance ... sons depuis longues années nous a permis de rechercher un mode d'instruction plus en rapport avec nos mœurs, et de l'appliquer avec douceur, comme le méritent nos matelots, hommes d'une énergie, d'un dévouement admirables, dignes, sous tous les rapports, de la sollicitude de leur patrie, qu'ils servent avec abnégation, dans le plus pénible métier qui soit au monde.

(1) Voir le numéro du 10 mars.

(2) Mange en double ; mange lestement, si tu veux dîner ou souper, ...tu vas être dérangé par un imprévu quelconque, qui supprimera le ...pas.

Séance de la Chambre des Députés.

LOI DU TIMBRE.

La bourgeoisie qui règne et qui gouverne, n'aime pas les idées ; la chambre, qui représente la bourgeoisie, n'aime pas la presse. On nous en a déjà donné maintes preuves. Toute idée nouvelle, toute idée d'émancipation et de liberté a été menacée par des lois brutales, traquée par une police inquiète, et tourmentée par des tribunaux forcés d'obéir à la loi ; on a même vu, à une certaine époque, les baïonnettes des gardes nationales se tourner contre ceux qui élaboraient des doctrines, et il est peu d'hommes ayant émis une pensée noble et généreuse, dont on ne se soit vengé par la prison. Nous craignons qu'on ne nous donne bientôt une nouvelle preuve de cette haine qu'on nourrit depuis longtemps contre toute manifestation de l'intelligence.

L'ordre du jour appelait à la chambre des députés la proposition de M. Chapuys-Montlaville, relative à la suppression du timbre sur les journaux et écrits périodiques. Cette proposition a été examinée l'année dernière par une commission de la chambre, qui propose un timbre uniforme de 4 centimes pour toutes les feuilles périodiques. En présence de deux propositions contradictoires, la chambre ne comprenait pas trop ce qu'elle avait à discuter, et, sur les observations de MM. Emile de Girardin et Desmousseaux de Givré, la question mal posée a été renvoyée, avec tous ses amendements, pour être étudiée de nouveau par la commission.

Non seulement on a, par une loi blessante pour la dignité humaine, interdit certains sujets à la discussion, mais encore on a trouvé le moyen de mettre un impôt sur la pensée ; il est défendu d'écrire quotidiennement ses opinions, ses doctrines, autrement que sur un papier marqué du sceau de l'Etat, et l'Etat vous fait payer chèrement l'apposition trois fois sainte de son sceau consacré. Ce n'est pas tout : il faut encore acheter le droit d'écrire sur ce papier sacro-saint ; cela coûte 100 000 fr. de cautionnement ; de façon que c'est une témérité folle que de songer à émettre une idée dans un journal, si l'on ne s'est muni à l'avance d'une somme de trois ou quatre cent mille francs.

...EUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS (1).

Troisième partie.

VII. — UN GENDRE.

Restée seule avec Honorine, la mère Louis voulut mettre sur-le-champ ...bonne volonté à l'épreuve, en l'occupant aux soins domestiques dont ...le-même avait l'habitude.

Bien qu'elle eût été jusqu'alors étrangère à ces travaux, la jeune femme ...y soumit avec une résignation empressée. Elle était à cet âge où les ...angements extrêmes découragent moins qu'ils n'excitent et dans une ...ces heures d'exaltation qui rendent toute tâche possible. Résolue de s'affranchir à tout prix, elle était prête à payer cet affranchissement par la ...tigue, les veilles, la souffrance même.

La fermière qui triomphait d'avance des maladresses et des répugnances ...la dame de Paris, fut donc complètement trompée dans son attente. ...onorine obéissait à tous ses ordres, ne reculait devant aucun détail et ...ppléait à l'habitude par l'intelligence.

Cette aptitude, loin de plaire à la vieille paysanne, l'irrita. Comme tou...s les femmes exclusivement appliquées aux détails du ménage, elle ti...it gloire de sa capacité reconnue et souffrait impatiemment tout ce qui ...uvait en amoindrir la valeur. Elle avait espéré jouir de sa supério...té, en constatant l'ignorance de la Parisienne, et jouer près d'elle ce ...le de protectrice bourrue qui satisfaisait en même temps sa vanité et ...mauvaise humeur; mais l'activité intelligente d'Honorine dérangeait ...utes ses espérances. A peine trouvait-elle, de loin en loin, l'occasion ...une réprimande, reçue même trop doucement pour être renouvelée.

Ce désappointement aigrit la vieille femme. Irritée de ne pouvoir ...rouver sa petite-fille en faute, elle multiplia les ordres, demanda des ...hoses plus difficiles, les exigea plus rapidement. On eût dit une de ces ...s malfaisantes des vieux contes, soumettant quelque pauvre prin...sse, *belle comme le jour*, à des épreuves au dessus des forces hu...maines.

Par malheur, Honorine n'avait pas de marraine toute puissante qui pût ...i prêter le secours de sa baguette. Aussi ses forces et sa présence d'es...rit ne purent-elles long-temps suffire.

Elle avait d'ailleurs à surmonter dans ses nouvelles fonctions mille difficultés, mille frayeurs, dont sa volonté ne triomphait qu'avec peine. Le vieux puits ruiné auquel la mère Louis l'envoyait, lui donnait le vertige; chaque fois qu'elle devait franchir le seuil, les aboiements furieux du dogue enchaîné près de la porte la faisaient pâlir et trembler. Mais ce fut encore bien pis, quand il fallut visiter les étables avec la fermière, effleurer les taureaux qui lui jetaient, de côté, un regard farouche, sentir sur sa joue l'haleine brûlante des chevaux impatients de l'entrave, entendre toutes ces voix fauves hennir et meugler à son oreille. Cependant, elle s'efforçait de cacher son trouble, et la fermière, de plus en plus mécontente, redoublait d'exigence. Enfin elle s'écria aigrement.

— En v'là assez, voyons ; c'est pas des métiers de Parisienne que tu fais là. Je veux pas que tu *t'estermines* par gloriole.

Honorine voulut répondre, mais la vieille femme l'interrompit.

— C'est bon, c'est bon, dit-elle sèchement ; on sait bien que tu ne voudras pas en venir à *jubé* (à repentance) ; les dames de Paris c'est toujours un tantinet *jésuet* (hypocrite) ; mais tu vas me suivre.

— Où cela ? madame.

— Chez le *mière* ; faut ben qu'y sache que t'es ici ; c'est ton oncle après tout. Prends le panier qui est là ; c'est de la victuaille sur quoi il compte... Eh bien ! est-ce que tu le trouves trop lourd ?

— Non, dit Honorine, qui fit un effort violent pour enlever le panier.

— Est-elle glorieuse, grommela la mère Louis, avec un dépit concentré ; elle n'avouera pas qu'elle en a trop ; c'est pour m'*erjuer* (m'agacer), eh ben ! tant pis, elle le portera pour lui apprendre !

Et elle prit le chemin du bourg avec la jeune femme qui, chargée de son fardeau, avait peine à la suivre.

M. Vorel n'habitait point à Trévière même. Sa maison située sur la gauche n'était que la plus petite partie d'un ancien manoir dont le docteur avait démoli le reste pour en vendre les pierres et la charpente. Ce fragment d'édifice, revu et corrigé par son propriétaire, ne conservait d'ailleurs plus rien de sa physionomie primitive. Le docteur en avait fait un petit pavillon, sans autre caractère apparent que la propreté. Tout y était entretenu avec un soin, qui annonçait l'intelligence et l'économie. Les crépis de chaux ne présentaient ni lézardes ni soufflures; les volets, qui garnissaient toutes les croisées, étaient parfaitement d'équerre sur leurs gonds ; la vigne, récemment taillée, courait régulièrement le long du cordon placé entre le rez-de-chaussée et le premier étage, et les gouttières descendaient du toit, sans aucune déviation, jusqu'à des tonneaux soigneusement goudronnés.

Devant la maison se trouvait une petite cour défendue par une grille de fer, et dont les pavés cimentés ne laissaient paraître ni le plus léger brin d'herbe, ni la moindre mousse.

Cependant cet air de bon entretien avait quelque chose de sec qui lui ôtait son charme. On voyait bien partout la surveillance attentive du propriétaire qui veut *conserver sa chose*, mais rien de ce qui annonce qu'on l'aime ou qu'on en jouit. La plupart des volets étaient fermés, la cour restait déserte, et aucun bruit de voix ne se faisait entendre.

Ce que l'on apercevait du jardin confirmait, en quelque sorte, ce premier aspect. C'étaient des arbres fruitiers sévèrement taillés, des plates-bandes tirées au cordeau et en pleine culture, mais pas un arbuste, pas une fleur, rien de ce qui réjouit l'œil. Tout dans cette demeure semblait soumis à une règle d'arithmétique : évidemment le maître savait calculer, mais il *n'avait pas de goûts* !

Cette sévérité calculée donnait au pavillon du docteur, malgré son élégance relative, une apparence plus triste encore que celle des Motteux. A la ferme, du moins, la création se montrait par instants au milieu des dégradations et du désordre ; le lierre tapissait les murs en ruines, les gramens germaient autour de l'aire, et quelques fleurettes s'épanouissaient sur la toiture de chaume. Puis il y avait le bruit, le mouvement ; c'était la vie en désordre, mais enfin la vie ! Ici, c'était la mort régulièrement administrée, mais toujours la mort !

Honorine, que la fatigue avait forcée de s'arrêter à une centaine de pas du manoir, fut saisie dès le premier coup-d'œil de cet aspect morne, et demanda si c'était le logis du docteur.

— Ah ! t'es pressée d'arriver ? dit la mère Louis ironiquement. Oui, c'est la maison du *mière* ; y la soigne plus que son âme ; tu vas voir ça en dedans. Ah ! dam, y a pas de *rarì-vara* (désordre) chez lui ; c'est l'autel avant la grand'messe. Voyons, encore un coup de jarret, madame de Paris, nous voilà rendues.

Honorine fit un dernier effort et reprit le panier.

— Y a pas beaucoup de logement au manoir, reprit la fermière, mais aussi y sont que trois ; M. Vorel, le *grand jodane* et la Sureau. Une fière servante, la Sureau ! Y en a pas une pareille dans le pays. Mais le *mière* a toujours eu, comme ça, de la chance.

— Sauf pour son fils, à ce qu'il me semble, fit observer Honorine.

— De quoi ! son fils ? reprit l'ancienne meunière, parce qu'il est de la famille de M. Matignon ? (1) Voilà le *mière* bien à plaindre ! Il restera toujours tuteur, donc, et c'est autant de gagné. Ah ! y serait bien fâché si les sorciers du pays pouvaient redonner de l'esprit au *grand jodane*. Ton oncle, vois-tu, c'est un *grec* (avare) dans le cœur ; il a toujours faim de ce qui se prend et de ce qui se garde.

Elles étaient arrivées à la porte du manoir : la mère Louis frappa.

Une servante déjà vieille, mais encore robuste, vint ouvrir.

C'était la Sureau, espèce de bête de somme qui servait le docteur depuis trente ans sans avoir jamais reçu de lui autre chose que le vêtement et la nourriture. Ses gages restaient aux mains de son maître, qui lui avait promis de ne point l'oublier dans son testament. Cette espérance était devenue l'unique pensée de la Sureau ; elle vivait pour l'accomplissement de ce rêve, elle y rapportait toutes ses actions ; c'était le règne

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844 au 11 janvier 1845, et les ...méros du 18 février au 17 mars.

(1) En Normandie, on attribue à *M. Matignon* ou à *M. La Vaquerie* tous les coqs-à-l'âne et toutes les naïvetés qui sont attribuées ailleurs à MM. de Sottenville ou à Jean l'Innocent. Le Matignon normand est l'Hercule de la bêtise ; il résume en lui tous les idiots.

de commerce ! Avoir fait de la propagation des idées une question de boutique ! Il est écrit : Ma maison sera appelée la maison de la prière, et vous autres vous en avez fait une caverne de voleurs.

M. Chapuys-Montlaville a, dans un discours sensé, appelé l'attention de la chambre sur cet envahissement du mercantilisme dans le sacerdoce de la pensée.

Quant à la mesure proposée par la commission, nous la regardons comme une des plus redoutables atteintes qu'on puisse porter à la presse. Malgré la restriction qui maintient le timbre de 3 centimes pour les journaux publiés dans certains arrondissements, il n'en est pas moins évident que la presse départementale serait tuée sous le coup de la loi nouvelle. La différence du timbre entre la presse de Paris et celle des départements ne serait pas assez considérable pour que la petite presse locale pût exister. Tuer la presse des départements, ce serait reporter toute la vie intellectuelle sur Paris seulement, et, comme il est plus facile, selon la pensée d'Aristote, de corrompre un verre d'eau qu'un Océan, on espère avoir plus aisément raison du journalisme lorsqu'on l'aura resserré sur un seul point et acculé dans ses derniers retranchements.

Il est à la chambre bon nombre de boutiquiers et de propriétaires qui se révolteraient certainement, si l'on proposait d'établir le même impôt sur les petites boutiques et sur les grandes, sur les propriétés de 10 hectares et sur celles de 100 hectares ; mais ces mêmes propriétaires et boutiquiers sont capables de trouver légitime qu'on impose le même timbre à tous les journaux, quelle que soit la grandeur de leur format. Il faut d'autant plus redouter la modification du timbre telle qu'on la propose, qu'elle semble au premier abord favorable à la presse, puisqu'elle diminuerait en fait l'impôt qui pèse sur les grands journaux. Mais cette faveur couvre une perfidie, c'est un coup de poignard caché sous une caresse. Le journalisme étant devenu une industrie, et, selon la loi de concurrence, toutes les chances de la victoire étant, comme nous le disions tout-à-l'heure, pour les plus gros capitaux, ce serait écraser certainement les petites entreprises que d'imposer à toutes petites et grandes, les mêmes charges et le même tribut. Si les faveurs sanctionnées par la loi venaient s'ajouter encore aux faveurs secrètes du pouvoir, la presse boutiquière, subventionnée et vendue, écraserait infailliblement la presse intellectuelle, probe et indépendante.

Travaux dans les Bureaux.

Les bureaux de la chambre ont été appelés aujourd'hui à nommer les

[...] 4 0/0 net 27, donne en résultat, pour le banquier contractant l'emprunt, 113 fr. du capital, plus l'expectative de l'accroissement du capital pour la portion du 3 0/0 qu'il reçoit. L'orateur a terminé en proposant d'appliquer le bénéfice de l'opération de la conversion au dégrèvement de l'impôt foncier.

M. le ministre des finances et les autres ministres présents dans leurs bureaux n'ont pas pris la parole.

La proposition de M. de Rémusat a soulevé une vive discussion.

« La proposition est détestable, a dit dans son bureau M. Liadières. Rien ne lui manque pour mériter ce titre. Interdiction de certains fonctionnaires, incompatibilités relatives, incompatibilités absolues. Les incompatibilités relatives sont fondées sur des sentiments injurieux pour les fonctionnaires qu'elles atteignent. Les incompatibilités absolues portent une atteinte inconstitutionnelle aux droits des électeurs. Elles resserrent ce qu'il faudrait élargir ; elles restreignent ce qu'il faudrait étendre. On entre dans une voie sans limites. En frappant les chefs de l'administration on ne sera pas maître d'épargner les agents secondaires. Si le secrétaire général du commerce est exclu de la chambre conservera-t-on, par exemple, les inspecteurs des haras ? »

Cette opinion, que nous donnons comme une des plus extrêmes, a été soutenue avec quelques modifications par MM. Hébert, de Peyramont, Lefebvre et Pascalis.

L'utilité et l'opportunité de la proposition ont fixé principalement l'attention de MM. de Tocqueville, Leseigneur et Genty de Bussy.

La majorité aurait voulu que la proposition fût plus complète et formulée d'une manière plus nette et plus précise. Nous citons entre autres l'opinion de M. Lasnyer :

« Les circonstances ont donné, dans le cours de cette session, un caractère de gravité tout particulier, à la proposition de l'honorable M. de Rémusat. Jusqu'ici il était permis de penser que le cens d'éligibilité et les autres conditions voulues par la loi, une fois accomplies, tous les députés, fonctionnaires publics ou non fonctionnaires, étant sur la même ligne, ayant des droits égaux qui n'étaient contestés par personne, c'est-à-dire le droit de voter librement suivant leurs lumières et leur conscience, il n'y avait pas lieu d'accueillir la proposition dont il s'agit.

« Mais aujourd'hui, après les derniers faits qui ont occupé la chambre, après les distinctions qui ont été établies entre les *fonctions politiques* et celles qui ne le sont pas, il importe qu'une commission législative examine avec le plus grand soin la proposition de l'honorable M. de Rémusat. Il importe de motiver ces distinctions, et de signaler au pays les fonctionnaires dont l'existence doit être subordonnée à celle des ministres, et ceux qui sont dans le droit commun, c'est-à-dire parfaitement indépendants et sans autre responsabilité que le jugement des électeurs sur la conduite de leur député.

« C'est dans cette pensée d'indépendance et de responsabilité que j'ai toujours voté et que je voterai de nouveau pour l'abolition du scrutin secret, à la chambre des députés. C'est dans la même pensée que je donnerai ma voix à un commissaire disposé à examiner la question, au lieu de la repousser systématiquement. »

En terminant, M. Lasnyer exprime le vœu que cet examen ne porte pas seulement sur la situation des fonctionnaires publics, mais aussi sur la situation de tous les membres de la chambre qui, comme *fournisseurs*,

[...] quelque.

» Vous m'informerez immédiatement de tout ce qui vous parviendrait [...] contraire à ces prescriptions, et vous m'accuserez réception de la pré[...] circulaire qui devra conserver un caractère confidentiel. »

Nous pouvons ajouter que quelques chefs de corps zélés ont enc[...] renchéri sur les prescriptions ministérielles en interdisant à leurs sub[...] donnés la fréquentation de *tout cercle* ou *société civile* portant un c[...] ractère même purement littéraire.

De tout temps on a laissé les militaires libres de se faire recevoir fra[...] maçons et de fréquenter les loges. La maçonnerie a eu souvent dans [...] guerres des résultats très humains et très heureux ; beaucoup de p[...] sonniers ont dû leur salut à cette confraternité qui ne connaît pas [...] distinctions nationales et qui corrige les préjugés ennemis des peuples.

On se demande ce que signifie aujourd'hui cette circulaire absurd[...] Que craint-on? Pourquoi, après deux révolutions, montrer cette étr[...] tesse, cet illibéralisme, ces dispositions restrictives et inquisitori[...] dont le passé lui-même aurait eu honte? On veut priver l'armée de t[...] contact avec la nation, de toute participation à ses idées. On n'y parvi[...] dra pas. Ces sottes tentatives ne font qu'indisposer les esprits, et qu[...] rendre plus rétifs à la direction qu'on veut leur imposer. Vous vou[...] des machines, des brutes, une armée à la russe : le caractère françai[...] vous laissera point réussir dans une pareille tentative. En semant [...] despotisme inintelligent, vous ne recueillerez que le mécontentement et [...] mépris. Quand donc aurons-nous à la tête des affaires des hommes [...] notre temps et qui comprennent l'esprit de notre siècle ?

M. Guizot n'a point de bonheur. Sa note à M. de Pontois n'a pas [...] mieux accueillie en Suisse qu'en France. Voici un extrait de deux jo[...] naux, l'un bernois, l'autre vaudois :

HELVÉTIE : — « Pauvre Suisse !... En lisant cette lettre si insult[...] pour notre pays, où le bilieux, l'irritable M. Guizot fait si bon marché [...] l'honneur d'une nation libre et indépendante, nous avons éprouvé la [...] douloureuse émotion ; elle nous a arraché des pleurs d'indignation... [...] ne plaignons pas trop la Suisse. Nous avons tout lieu de croire que la [...] maintenant assemblée répondra à cette lettre sous l'inspiration de ce [...] ment d'indignation qu'elle a fait naître parmi les députations mêm[...] plus hostiles aux corps francs. »

NOUVELLISTE VAUDOIS. — « ... La note de M. Guizot n'a pas les m[...] gements de style qui distinguent la note anglaise. — Cette communicatio[...] plomatique produira un très mauvais effet en Suisse, et blessera le se[...] ment national même des vrais conservateurs. Honte et malheur à ceu[...] ont sollicité ces manifestations étrangères !... »

Si la simple menace d'une intervention de la diplomatie provoque [...] Suisse d'aussi amères protestations, quelle ne serait point la vivacit[...] l'indignation publique si l'on osait exécuter cette menace ! Nous l'av[...] dit : toute intervention est dangereuse ; un noble but, noblement av[...] l'atténuerait et l'expliquerait peut-être ; mais, pour remplir une mi[...] conciliante et humanitaire, M. Guizot, avec son âpreté dédaigneuse, [...] l'homme qui convient le moins. Avec de bonnes intentions, ses dé[...] soulèveraient encore des répugnances ; qu'est-ce que cela doit être, q[...]

---

de mille ans promis à son avenir. Fatigues, privations, gronderies, elle se consolait tout de ce mot :

Je serai sur le testament de Monsieur.

Elle salua la mère Louis avec cette familiarité des vieux serviteurs.

— Eh bien ! oùs' donc que vous êtes restée? demanda-t-elle un peu brusquement, j'attendais toujours après les œufs que vous aviez promis.

— Fallait-il pas tout laisser pour te les apporter, *dobiche* (vieille femme), répliqua la fermière, pourquoi que tu n'es pas venue les chercher?

— J'ai pas eu le temps dans la *veprée* (soirée).

— Eh bien ! ni moi ; chacun connaît midi à sa porte, vois-tu ; j'avais une vache malade... puis il m'est arrivé une Parisienne à la ferme ; tu ne vois pas ?

— Ah ! c'est une dame de Paris ! dit la Sureau, qui jeta à Honorine un regard soupçonneux et presque malveillant ; et quoi donc qu'elle vient faire au pays ?

— C'est la fille du général, reprit la fermière avec une nuance d'orgueil ; elle n'a pas pris avec son mari, et alors elle est venue me demander de la garder.

— Voyez-vous ça, dit la Sureau en continuant à regarder Honorine qui rougissait ; on a donc ben raison de dire que dans la grande ville les ménages sont comme la canivière au diable ; le mâle et la femelle n'en valent rien. Mais dites-moi donc, mam' Louis, si c'est la fille au général, c'est la cousine à Zozo.

— Certainement.

— Ah bien ! il va être joliment étonné ; dis donc, Zozo, viens ici ; il y a une belle dame de Paris qui est ta parente ; viens l'embrasser.

Celui qu'on appelait parut à la porte du pavillon. Bien qu'il eût trois ans de plus qu'Honorine, sa taille ne dépassait pas celle d'un enfant. Il avait les cheveux rares et blonds, les yeux gros, la mâchoire pendante et le teint d'une blancheur blâfarde. De longs poils follets, témoignages d'une virilité manquée garnissaient son menton et ses joues.

Il s'avança d'abord, d'un air incertain et en se balançant, jusqu'à moitié de la cour ; mais dès que sa myopie lui permit de reconnaître la fermière, il s'arrêta.

— Eh bien ! approche donc, *grand jodane*, s'écria celle-ci ; est-il mal *houste* (habillé) au moins ; toujours les bas sur les talons. Avec ça qu'il marche de travers comme un chien qui revient de vêpres ; c'est ma vraie croix que ce failli gars de rien du tout.

L'idiot, qui était d'abord resté immobile, fit un mouvement pour rentrer au manoir ; Honorine en eut pitié ; elle courut à lui, prit sa main et dit doucement :

— C'est moi, monsieur Henri, qui suis votre cousine, ne voulez-vous point me souhaiter la bien-venue?

Zozo, rassuré par cette douce voix, regarda la jeune femme dont il n'avait pu de loin distinguer les traits, et parut frappé d'admiration.

— Ma cou...cousine ! répéta-t-il avec un bégaiement qui semblait moins chez lui un défaut d'organe que l'effet de la timidité.

Et ses yeux restèrent fixés sur le visage triste et charmant de la jeune femme.

— Eh bien ! embrasse-la donc, *jodane* ; s'écria la mère Louis avec un gros rire.

L'idiot fit un mouvement pour obéir ; mais la crainte l'arrêta : Honorine pencha en souriant son front jusqu'à ses lèvres.

— Oh ! ma...a cousine, vous n'êtes pas mé...méchante... vous ! bégaya-t-il.

— C'est-à-dire que nous autres nous le sommes ? interrompit la fermière qui fit un geste de menace.

Par un mouvement instinctif, l'idiot se rangea contre Honorine, comme s'il eût déjà compté sur sa protection.

— Ce n'est point la pensée de M. Henri, reprit celle-ci d'un ton conciliant ; il a seulement voulu me dire une chose aimable, et je l'en remercie ! J'espère que nous serons bons amis.

— Oh ! ou...i... oui, répliqua Zozo, avec une sorte de vivacité ; je vous fe...ferai des corbeilles.

— C'est tout ce qu'y peut faire, le pauvre innocent ! dit la Sureau avec commisération ; y tresse des paniers de jonc pour ses amis... ça n'peut servir à rien ; mais y croit vous rendre service.

— V'là pourquoi il n'a jamais voulu m'en faire à moi le *souton* (dissimulé), reprit la fermière ; du reste, je m'en bats l'œil ; amitié de crapaud ne fait pas de profit ; mais, voyons, où est le mière, il faut que je lui mène la Parisienne.

— Le voici, dit la Sureau en montrant le médecin qui descendait le perron.

Il avait vu arriver la fermière avec sa petite-fille ; mais, fidèle à son habitude de prudence, il s'était décidé à écouter la conversation des trois femmes avant de se montrer.

En apprenant qu'Honorine arrivait aux Motteux pour y rester, il n'avait pu réprimer un tressaillement d'inquiétude. Son front se plissa et ses sourcils grisonnants se rapprochèrent. Il était évident que cette arrivée imprévue dérangeait quelque projet longuement médité. Il pencha la tête, en portant la main à ses lèvres, comme il avait coutume de faire lorsqu'une difficulté à résoudre l'absorbait, et demeura à la même place jusqu'à ce que la voix de la mère Louis se fit entendre de plus près. Il sortit alors brusquement de sa rêverie. L'expression soucieuse de ses traits s'effaça sous cette espèce de rire *normal* dont nous avons déjà parlé, et il s'avança sur le perron avec tous les signes de la surprise et de l'empressement.

— Suis-je bien éveillé ! Mme de Luxeuil ici ! s'écria-t-il en courant au devant de la jeune femme les mains tendues ; par quel heureux hasard... comment se fait-il ?... mais, vous n'êtes point seule ?

— On va vous conter tout ça, dit la fermière, qui montait le perron en soufflant. J'ai tant *vosté* (couru) aujourd'hui, que les jambes me rentrent dans l'estomac ; voyons, arrivez donc, vous vous ferez des politesses plus tard.

Le docteur, qui se confondait en humilités près d'Honorine, lui [...] le bras et la conduisit au salon.

C'était une grande pièce boisée, sans autre ameublement que des c[...] ses, une table et un casier formant pharmacie. Vorel s'excusa de rece[...] Mme de Luxeuil dans son pauvre logis de médecin de campagne.

— En v'là un *gass mentou* (menteur), s'écria la mère Louis ; y [...] baisse sa *turne* (cabane) pour qu'on l'admire.

— Vous oubliez qui est madame, et d'où elle arrive ? fit observer V[...] rel avec respect.

— Eh ben, quoi ? continua la fermière : elle arrive de Paris ; le pay[...] la noblesse à Martin-Firon, gilet de velours et ventre de son.

— Ce proverbe peut être vrai pour beaucoup de gens, reprit le mé[...] cin en souriant, mais pour Mme de Luxeuil...

— Ah ! non ; elle, c'est pas ce soulier-là qui la blesse, interrompit l'a[...] cienne meunière ; mais elle n'en a pas moins sa croix à porter, et [...] preuve, c'est qu'elle s'en est fui de Paris.

La mère Louis se mit alors à raconter au docteur l'arrivée de la je[...] femme à la ferme et tout ce qui s'était passé entre elles.

— Je voulais la renvoyer, dit-elle en finissant, mais elle a tant pi[...] (pleuré) qu'a ben fallu la garder.

— Il me semble que vous ne pouviez avoir un seul instant d'hésita[...] tion, répliqua le médecin de sa voix caressante : recevoir madame d[...] être pour vous, pour nous tous, un devoir et un plaisir.

— Merci, j'aime pas ce qui me dérange, moi, répondit grossièrem[...] la fermière, et j'aurais autant aimé qu'elle reste chez elle.

— Mon Dieu ! madame a suivi un premier mouvement de dépit bi[...] naturel, reprit le docteur, et je dirais de plus que j'en espère un exc[...] lent résultat.

— A cause donc ? demanda la paysanne.

— A cause de la hardiesse même de la démarche. Ce sera pour M. [...] Luxeuil une leçon qui le rendra plus circonspect.

— Vous croyez ?...

— Il devra tout faire pour qu'on oublie un pareil éclat.

— Eh bien, alors, reprit la mère Louis, rien n'empêche la petite de r[...] tourner avec lui.

— Moi ! interrompit Honorine, oh ! c'est impossible, madame.

— Impossible ! impossible, ma chère ; c'est ce qu'on verra, reprit l[...] fermière aigrement : on n'est pas mari et femme pour jouer aux quat[...] coins peut-être ! S'y a moyen de vous remettre ensemble, faut vous r[...] mettre. Le mière se chargera d'arranger la chose.

— Ah ! ce n'est point là ce dont nous étions convenus ! s'écria Hono[...] rine les larmes aux yeux ; je m'étais engagée à ne point être pour v[...] une gêne, et à vous servir selon mes forces ; j'ai tâché de tenir ma pr[...] messe, pourquoi revenir sur la vôtre ?

(*La suite à demain.*)

EMILE SOUVESTRE.

…is dans la presse ; elle a reconnu qu'une partie de ces désordres devait être attribuée aux conditions dures faites aux journaux par nos lois fiscales. Elle a, de plus, constaté que la publicité n'était pas suffisante dans notre pays, et que souvent l'espace manquait au journaliste qui voulait être impartial et donner à son adversaire une place dans ses colonnes, afin de faire profiter ses lecteurs des bénéfices de la contradiction. Elle a cherché quelque remède à ces inconvénients, et, à mon avis, le moyen qu'elle vous propose est complètement inefficace. Je ne sais même pas s'il n'aurait pas pour résultat de favoriser le monopole existant, d'empêcher la création de feuilles nouvelles, et, ainsi, de fortifier dans leur position exceptionnelle les maîtres de la publicité.

Si le timbre fixe, réduit à 4 centimes au lieu de 5 et de 6, permettait de diminuer le prix de l'abonnement et favorisait ainsi l'accession d'un plus grand nombre d'abonnés, d'un autre côté il exigerait des frais quotidiens beaucoup plus considérables et rendrait ainsi plus difficile l'établissement de nouvelles feuilles. Il est bien évident, en effet, que le timbre fixe nécessitera le grand format pour tous les journaux.

La concurrence a pour résultat inévitable le nivellement des prix et des autres conditions de la vente ou de l'échange. Chacun est obligé de se présenter au public qu'il s'agit de séduire avec les mêmes avantages, sous peine de voir l'entreprise sans soutien et agonisante.

Ainsi, le jour où vous déclareriez cette proposition de la commission loi de l'État, tous les journaux de la capitale devront agrandir leur format. Aussi, cette modification est-elle appuyée par la partie riche et en crédit de la presse.

On nous dit que si cette modification à nos lois fiscales ne favorise pas l'établissement de feuilles nouvelles, du moins elle étendra la publicité et favorisera l'éducation générale du pays. Sans doute cela pourrait être si le mercantilisme ne dominait pas aujourd'hui dans les conseils d'une partie de la presse. Sans doute la diminution du prix augmentera le nombre des lecteurs, si la presse reste constituée telle qu'elle est, si de nouveaux éléments s'élevant du sein de cette nation libre, honnête, puissante par le cœur autant que par l'intelligence, ne viennent pas neutraliser ces éléments de désordre moral, de corruption publique, privée, politique et autre, qui affligent les hommes de bien à quelque parti qu'ils appartiennent, et qui, surtout, font le désespoir de ces grands organes de la publicité, dont le courage et l'austérité sont à la hauteur de leur mission. Je ne les nommerai pas ici, car chacun peut les reconnaître. On leur offrira plus de romans et des romans plus mauvais, parce qu'ils auront été commandés et faits à l'aune et au rabais.

On leur offrira des comptes-rendus des débats de nos cours d'assises, dramatisés, permettez-moi de le dire, aux dépens de la société. On continuera à revêtir d'une certaine couleur poétique, et cela sans intention, je le reconnais, de favoriser les crimes ou les délits, mais pour le plaisir ou l'excitation des lecteurs, de pauvres malheureux que la passion, puisée peut-être dans de détestables feuilletons, a conduits à leur propre ruine. Ce ne sont pas les journalistes qu'il faut accuser de cela ; ce sont les lois qui pèsent sur la presse ; ce serait celle qu'on nous propose si elle était acceptée.

La presse, ce pouvoir redoutable, manifestation de la vie nationale, ce pouvoir qui enfante les autres pouvoirs, qui les prend et les laisse, les appelle du néant à la vie, ou les rejette de la vie à la mort, ce pouvoir qui participe de tous, qui a créé une histoire et une société nouvelles, a été successivement abandonné, sans direction à lui-même, séquestré sous les mains de quelques censeurs, et puis, après une double révolution qu'il a faite dans le pays, qui lui doit peut-être son indépendance et sa liberté, il a été écrasé sous des conditions fiscales telles qu'il est sur le point de devenir la propriété et la proie des faiseurs d'affaires et des marchands d'argent. Ce pouvoir qui a fait de si grandes choses et qui était destiné à en faire de plus grandes encore en achevant l'éducation de ce temps, en guidant, dirigeant les hommes dans les voies droites et en veillant au salut commun, nos lois fiscales sont parvenues à en faire une spéculation.

Pour fonder un journal aujourd'hui, il faut ou avoir beaucoup d'argent, ou n'avoir pas de conscience, parce que la conscience s'échange contre de l'argent. Qui pourrait dire aujourd'hui qu'il y a une ligne de chemin de fer, un intérêt colonial ou indigène, un ambitieux ou un ministère, si l'on en excepte celui du 12 mai, une puissance étrangère agissant sur la France, qui n'ait pas acquis à beaux deniers comptants la faveur de quelque journal ? Ce qui devrait être une mission sacerdotale est devenu un trafic ou un moyen de fortune ; l'éducation politique est entre les mains des traitants, et tout cela par la faute de nos lois fiscales.

Les adversaires de la proposition disent que l'abolition du timbre n'amènerait pas la création de feuilles nouvelles, et que partant la publicité n'acquerrait pas de nouveaux organes. Pour preuve, on nous avait dit qu'en Angleterre l'abaissement extrême du timbre n'a pas donné lieu à la création d'un seul journal. Cela n'est pas étonnant ; en Angleterre, il n'y a pas de cautionnement pour les journaux, de telle sorte que l'on fonde un organe de la publicité avec une grande facilité. Le nombre des journaux était déjà aussi considérable que le réclamaient les besoins de l'opinion : dès-lors la mesure a eu l'effet ordinaire qu'elle devait avoir, elle a augmenté le nombre des lecteurs des journaux existants, et voilà tout.

Mais en France, le cautionnement est tellement considérable qu'il présente une difficulté sérieuse ; cette difficulté, ajoutée à celle de l'élévation du prix d'abonnement, rend presque impossible, à quelques exceptions cependant, la création d'un journal, lorsque cette création n'est pas appuyée sur un riche intérêt matériel.

Il y a, messieurs, une autre considération qui milite en faveur de ma proposition.

On a remarqué, depuis quelques années, la tendance d'accaparement général qu'ont affectée les gros capitaux.

Cependant, l'esprit de la Révolution française a voulu que les propriétés puissent être divisées en un grand nombre de mains, et on a bien fait de mettre cette rémunération à la portée des travailleurs.

C'est par ce motif aussi que je vous demande de permettre, par un adoucissement dans vos lois fiscales, que les hommes de conscience puissent fonder un organe de leur pensée sans être obligés de recourir à la spéculation.

Je persiste donc dans ma proposition primitive.

L'orateur s'occupe ensuite de ce qu'il appelle l'influence pernicieuse du feuilleton dans la littérature périodique.

La presse quotidienne, dit-il, a subi, depuis quelques années, une sorte de transformation, la partie principale et politique est tout-à-coup est devenue la partie secondaire. Le feuilleton a pris, dans le journal, l'importance qui appartenait autrefois à la politique, à ces articles de premier-Paris ou de fonds, que plusieurs de nos publicistes les plus honorés se faisaient un devoir d'écrire pour l'instruction générale et pour la discussion publique.

Aujourd'hui, on ne s'abonne plus à un journal à cause de son opinion, on s'y abonne, suivant que le feuilleton, passez-moi le mot, est plus ou moins amusant. Aussi avez-vous vu des fortunes étranges dues à la puissance magique des feuilletons. Je vais citer des faits et des noms ; mais, auparavant, je prie les hauts et puissants seigneurs de la presse quotidienne de vouloir bien ne pas prendre en mauvaise part ce que je vais dire. Je ne suis animé que par le pur mouvement de ma conscience, et c'est contre eux-mêmes [illegible]

Tous les partis sont intéressés dans cette grave question ; le parti conservateur, plus que tout autre, a intérêt à ce que les principes de morale ne s'affaiblissent pas. C'est ce qui aura lieu nécessairement cependant si on laisse l'imagination dominer en souveraine et occuper la première place dans ces feuilles qui pénètrent partout. Je n'ai pas besoin de rappeler les désastreux effets de la lecture de ces romans sur les esprits timides et inexpérimentés. Si les romans précipitent souvent la jeunesse du siècle dans la débauche et dans une farouche indépendance, oublieuse de tous devoirs, ils exercent d'autres ravages sur la jeunesse des classes ouvrières. Ils faussent ainsi la notion la plus simple et malheureusement la moins répandue de l'égalité. Ce ne sont pas les classes ou les professions qui établissent l'inégalité entre les hommes : un homme de bien en vaut un autre, quelle que soit d'ailleurs sa fortune ou sa carrière. On se persuade dans les campagnes et dans les ateliers que l'égalité consiste à porter le même habit que son voisin, et à lui être semblable par la fortune. Ce n'est pas la richesse qui fait et donne le rang dans ce pays, c'est l'intelligence, la probité et le travail. Tel ouvrier, tel laboureur occupe un rang plus élevé que tel millionnaire.

Notre littérature, qui servait de modèle aux étrangers, se détériore ; le bon goût disparaît ; il en résultera que nous perdrons peu à peu notre influence. En pourrait-il être autrement, lorsque l'histoire elle-même n'est pas respectée ? Au lieu de chercher à éclairer les points douteux, à réunir les faits oubliés ou perdus, à rétablir les caractères dans leur vérité, on prend à tâche de tout confondre, de tout mêler, de tout dénaturer ; on ne respecte rien, ni les attributions, ni les hommes ; on fausse l'esprit des uns, on diminue la tâche des autres. Il n'est pas jusqu'à la plus grande figure des temps modernes qui n'ait subi de tels affronts, je suis fâché de le dire ici, mais l'empereur Napoléon a été la victime privilégiée des feuilletonistes ; on a entassé sur cette ère glorieuse des anecdotes plus ou moins bizarres, des traits d'esprit plus ou moins équivoques. On a semé de taches le manteau impérial, et je ne sais pourquoi, en vérité, on n'a pas attribué encore à une intrigue le salut de l'armée à Austerlitz ou à Wagram. C'est une nouvelle manière de calomnier. La vie du passé, telle qu'elle s'est faite, n'est pas assez piquante et assez vive ; on la refait à sa guise, on la pare de fleurs artificielles et de perles fausses, et c'est ainsi que la masse du peuple apprend quelle a été la suite des actions de nos pères. Aujourd'hui, la grande et difficile tâche d'écrire l'histoire est livrée aux feuilletonistes, qui en ont fait une industrie.

Le devoir des législateurs c'est d'aider au développement des germes précieux que la Providence a déposés au sein de la multitude ; vous devez mettre à la portée de tous les enseignements publics, et assurément la presse est l'agent le plus actif de l'instruction ; vous devez le faire, afin que celui qui, dans nos ateliers, sent tressaillir l'inspiration dans son sein puisse lui obéir et ne soit pas condamné à la laisser s'éteindre solitaire et inutile. Levez donc les entraves qui s'opposent à la diffusion de la pensée humaine.

L'émancipation intellectuelle de la nation française a été la vue essentielle de la Révolution. L'émancipation intellectuelle ne peut arriver que par la publicité. Donnez donc à ce grand pays cette publicité qu'il a gagnée par tant de combats, de gloire et de douleurs. Vous accomplirez, vous achèverez ainsi la tâche qu'ont si magnifiquement entreprise nos assemblées nationales.

M. FUCHIRON. Il y a plusieurs considérations à faire valoir contre la proposition. Elle peut d'abord être cause d'une perte pour le trésor : l'impôt du timbre sur les journaux est cependant facile à justifier. Les journaux ne font pas que de la politique ; ils ont pour objet, en général, une opération commerciale.

Mais je ferai remarquer une autre chose : en général la presse départementale est opposée à la mesure. Les journaux de département croient que les organes de la presse de Paris se multiplieront et les ruineront.

Quant à moi, je pense qu'il vaudrait mieux doubler les organes départementaux que de les ruiner : ils ont aussi leur utilité, et si la proposition doit avoir pour résultat d'étouffer la presse départementale, je n'hésiterai pas à la rejeter.

M. ÉMILE DE GIRARDIN. M. Chapuys-Montlaville a proposé l'abolition du timbre. Ce système peut avoir des avantages et des inconvénients ; il est utile de l'examiner. La commission a proposé un autre système auquel divers amendements sont proposés. Je crois qu'il serait impossible de discuter utilement ces deux systèmes, s'ils sont mis simultanément en délibération. Je me demande quel est le système que nous discutons en ce moment. Est-ce celui de la commission ? est-ce celui de M. de Montlaville ? Je comprends une discussion générale sur un système, mais je ne la comprends pas sur deux.

M. SAINT-MARC GIRARDIN. Avant que la chambre passe à la discussion des articles, il serait utile de connaître quelle est la pensée du gouvernement.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances. Lorsque l'honorable M. Chapuys-Montlaville a développé sa proposition, le gouvernement l'a combattue en demandant le maintien de la législation actuelle ; il persiste dans cette opinion.

La discussion générale est fermée, et la chambre passe à la délibération des articles.

M. LE PRÉSIDENT, après avoir donné lecture de l'article de la commission, ajoute : Divers amendements ont été présentés. Le premier, présenté par M. de Tracy, propose de réduire d'une manière uniforme à moitié le timbre sur les journaux et écrits périodiques ; le second de M. E. de Girardin, se borne à proposer de fixer le maximum du timbre à 5 c. M. Desmousseaux de Givré propose un timbre unique de 5 c., en exceptant de cette disposition les départements de la Seine et de Seine-et-Oise. Les journaux publiés dans les autres villes paieraient 4 et 3 c. suivant que ces villes seraient au dessus de 50 000 âmes ou au dessous. Enfin M. Mortimer-Ternaux présente un ensemble de dispositions ainsi conçues :

Art. 1er Sera exemptée des droits de timbre, la portion des journaux qui sera exclusivement consacrée à reproduire :

1o Les discours prononcés dans les deux chambres législatives ;

2o Le texte et l'exposé des motifs des projets de loi présentés aux chambres, ainsi que les rapports auxquels ils donneront lieu ;

3o Les discours prononcés en séance publique par les autorités administratives ou judiciaires ;

4o Les actes officiels de l'autorité administrative ;

5o La portion des procès-verbaux des conseils généraux dont ces corps auront, en vertu de la loi du 10 mars 1838, ordonné la publication.

6o Les documents, ratifications, relations et renseignements publiés en vertu de l'article 18 de la loi du 9 septembre 1835.

7o Le texte des jugements et arrêts rendus par les cours et tribunaux.

8o Les documents publiés par le gouvernement dans la partie du *Moniteur* spécialement affecté[illegible]

9o Le compte-rendu d[illegible]itut et des autres sociétés savantes et d'utilité publique r[illegible]ance royale.

10o Les cours auth[illegible]ics et des marchandises.

Art. 2. La portion [illegible]riodiques paraissant plus d'une fois par semaine, qui [illegible]ux matières déterminées par l'article 1er, sera sou[illegible] d'un centime pour une superficie de cinq centimè[illegible]

…dinal de Bonald, portant condamnation du livre de M. Dupin. Il est probable qu'aujourd'hui ces adhésions sont plus nombreuses encore. »

— M. Drummond-Hay, qui a joué un rôle important dans nos affaires du Maroc, vient de mourir à Tanger, où il remplissait, comme on le sait, les fonctions de consul-général de la Grande-Bretagne.

— Ainsi que nous l'annoncions hier, les deux premiers volumes de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, par M. Thiers, sont mis en vente. — Voici les portraits de Kléber et de Desaix, tracés par cet homme d'État :

« Kléber était le plus bel homme de l'armée. Sa grande taille, sa noble figure où respirait toute la fierté de son âme, sa bravoure à la fois audacieuse et calme, son intelligence prompte et sûre, en faisaient sur le champ de bataille le plus imposant des capitaines ; son esprit était brillant, original, mais inculte. Il lisait sans cesse et exclusivement Plutarque et Quinte-Curce : il y cherchait l'aliment des grandes âmes, l'histoire des héros de l'antiquité. Il était capricieux, indocile et frondeur. On avait dit de lui qu'il ne voulait ni commander ni obéir, et c'était vrai. Il obéit sous le général Bonaparte, mais en murmurant ; il commanda quelquefois, mais sous le nom d'autrui, sous le général Jourdan, par exemple, prenant par une sorte d'inspiration le commandement au milieu du feu, l'exerçant en homme de guerre supérieur, et, après la victoire, rentrant dans son rôle de lieutenant, qu'il préférait à tout autre. Kléber était licencieux dans ses mœurs et son langage, mais intègre, désintéressé, comme on l'était alors ; car la conquête du monde n'avait pas encore corrompu les caractères.

« Desaix était presque en tout le contraire. Simple, timide, même un peu gauche, la figure toujours cachée sous une ample chevelure, il n'avait point l'extérieur militaire. Mais, héroïque au feu, bon avec les soldats, modeste avec ses camarades, généreux avec les vaincus, il était adoré de l'armée et des peuples conquis par nos armes. Son esprit solide et profondément cultivé, son intelligence de la guerre, son application à ses devoirs, son désintéressement, en faisaient un modèle accompli de toutes les vertus guerrières ; et tandis que Kléber, indocile, insoumis, ne pouvait supporter aucun commandement, Desaix était obéissant comme s'il n'avait pas su commander. Sous des dehors sauvages, il cachait une âme vive et très susceptible d'exaltation. Quoique élevé à la sévère école de l'armée du Rhin, il s'était enthousiasmé pour les campagnes d'Italie, et avait voulu voir de ses yeux les champs de bataille de Castiglione, d'Arcole et de Rivoli ; il parcourait ces champs, théâtres d'une immortelle gloire, lorsqu'il rencontra, sans le chercher, le général en chef de l'armée d'Italie, et se prit pour lui d'un attachement passionné. Quel plus bel hommage que l'amitié d'un tel homme ? Le général Bonaparte en fut vivement touché. Il estimait Kléber pour ses grandes qualités militaires, mais ne plaçait personne, ni pour les talents, ni pour le caractère, à côté de Desaix. »

— M. Thiers s'écrie quelque part, dans son ouvrage sur l'Empire : « … Les institutions ont encore plus tort que les hommes ! » Prenons acte d'un pareil aveu ; toute la politique de l'avenir est là.

— Cette nuit, un incendie considérable a épouvanté le quartier de la Bastille. La scierie mécanique située boulevart Beaumarchais, no 4, est entièrement détruite. A minuit et demi, la flamme a envahi les maisons, de façon que les pompiers accourus avec le zèle qu'ils mettent toujours, n'ont pu s'appliquer qu'à garantir les maisons voisines.

On n'a pas de malheur à déplorer autre que la perte du mobilier et de toutes les machines dont la plupart n'étaient pas assurées. Grâce à M. Hutin, qui a donné l'alarme et qui a déployé une grande activité, les secours ont été assez prompts : on a pourtant à regretter que tout son avoir soit englouti, le feu s'étant déclaré dans la partie qu'il occupait. — On évalue le désastre à plus de 200 000 fr.

— Pour ceux qui souffrent et s'étonnent de la persistance du froid pendant le mois de mars, voici, dit le *Handelsblad* d'Amsterdam, la consolation du souvenir. Il date de 1667, et est inscrit sur un vieux parchemin dont l'authenticité bibliographique est des plus respectables :

« En janvier 1667 il gela et neigea très fort à Amsterdam. Le temps s'adoucit en février ; mais la gelée reprit avec intensité au mois de mars. — Le 16 mars, il gela bien fort. — Le 17, les pêcheurs durent suspendre leurs filets. — Le 18, beaucoup de gens marchèrent sur l'Y. — Le 19, on traversa l'Y d'un bout à l'autre. — Le 22, la gelée reprit avec une force nouvelle. — Le 23, la glace commença de ressentir l'action du soleil. — Le 24, quoiqu'il gelât, la glace perdit de sa force. — Le 25, beaucoup de gens passèrent l'Y, mais avec précaution. — Le 26, trois hommes de la ville marchèrent encore sur l'Y, et dans l'après-midi les barques passèrent la ville à toutes voiles. — Le 27, le vent d'est amoncela les glaces au Pampus. — Le 29, la navigation y était encore entravée par les glaces. — Le 30, quelques gens le passèrent en bateau, et d'autres encore à pied. — Le 1er avril, quelques personnes marchèrent encore sur le Zuiderzée. — Le 2, un bateau fut pris par la glace, au Val. — Or ceci fut annoté par M. T., aide-pilote. — En mémoire du grand miracle et de la puissance de Dieu. »

— Trois suicides en un jour ! Un négociant vient de se tirer un coup de pistolet dans le bois de Meudon ; — un gendarme nommé Leroudeau, désespéré d'avoir été condamné à cinq jours de prison, s'est brûlé la cervelle dans le bois de Boulogne, à deux pas de l'endroit où le malheureux M. Dujarier a succombé ; — un vieillard, M. B…, dans un accès de jalousie, a tiré un coup de pistolet sur sa jeune femme et a essayé ensuite de se faire sauter la cervelle : les deux époux, affreusement mutilés, sont en ce moment à l'hôpital de la Charité.

— Le tribunal de police correctionnelle a condamné hier le gérant du *National* à 50 fr. d'amende, aux dépens et à l'insertion textuelle d'une lettre de M. le marquis de Langle, député, lettre que ce journal avait insérée, mais en modifiant deux expressions qui lui avaient paru blessantes.

— Cette affaire Blétry, qui a si vivement préoccupé le département du Haut-Rhin, s'est représentée lundi dernier devant la cour d'assises de Colmar. Les quatre accusés primitifs se sont assis de nouveau sur le banc des accusés dans l'ordre suivant : Blétry, Françoise Lallemand, Fritz Weidenbacher, Madeleine Dinichert. Leur contenance est calme et rassurée ; Blétry surtout ne manifeste pas la plus légère émotion ; il est vêtu de noir ; sa mise n'est pas sans recherche ; il est ganté ; sa figure, presque insignifiante, est encadrée d'une barbe noire en collier ; Françoise Lallemand est une jeune fille, assez blonde, un peu grasse ; elle est vêtue d'une robe de laine verte ; elle porte un petit bonnet élégant, orné de rubans de soie jaune, et un châle de laine à ramages ; ses cheveux sont disposés en bandeaux. Weidenbacher a une figure commune, qui décèle peu d'intelligence ; son impassibilité est remarquable ; son costume est celui

pour demander au ciel la délivrance de leur ancien pasteur.

L'accusé a été introduit. Il portait un costume ecclésiastique ; c'est un homme de trente-deux ans environ, d'une taille élevée et élégante. Sa physionomie calme, ouverte, distinguée, contraste avec la laide accusation qui lui est intentée. Mais son avocat, M. Rumeau, n'a point laissé au président le temps d'interroger l'abbé Laugé. Il a soulevé une question préjudicielle, tendante à ce que son client fût, avant tout, reconduit à la frontière andorrienne. Toutefois, il a déclaré que l'abbé Laugé ne redoutait pas le débat, qu'il était décidé, au contraire, à se constituer volontairement prisonnier dès qu'il aurait été ramené au lieu où on n'a pu l'arrêter qu'en violant l'indépendance du territoire de la république d'Andorre, et où, sur la foi du droit des gens, il avait abrité son honneur et sa liberté menacés.

La cour a admis en partie les conclusions de M. Rumeau ; elle a sursis à l'ouverture des débats et au jugement de la cause jusqu'à ce que le gouvernement français eût statué sur la régularité de l'extradition du prêtre François Laugé.

On dit que M. le procureur du roi s'est pourvu en cassation contre cet arrêt. On dit également que Me Rumeau doit venir défendre au pourvoi devant la cour suprême.

— La ville de Mâcon a été vivement impressionnée par un fait judiciaire dont elle s'entretient encore. Un nommé Jean-Baptiste a comparu devant la cour d'assises sous l'inculpation de vol. Le président l'ayant interrogé, il s'est exprimé ainsi :

« Le premier jour de ma naissance j'ai été abandonné. Ma mère m'a jeté dans le tour de l'hospice, et plus tard l'hospice m'a rejeté sur le pavé. Je n'avais pas d'occupation, j'ai eu faim, j'ai volé. Surpris, j'ai été mis en jugement et frappé d'une condamnation. Quand je suis sorti de prison, personne n'a consenti à me donner du travail, parce que j'étais un libéré. Lorsque j'ai reconnu que la société ne voulait plus de moi, je n'ai plus voulu d'elle. J'ai pensé que je devais me venger et j'ai fait serment d'être en guerre perpétuelle avec les personnes et avec les choses ! »

En vain l'avocat de Jean-Baptiste s'est efforcé d'atténuer ce langage ; l'accusé a été envoyé aux bagnes pour dix ans.

De semblables faits doivent donner à réfléchir. Il est malheureusement trop vrai que dans notre milieu social, certains instincts opiniâtrement faussés ne semblent plus dignes de miséricorde ; mais si la société assurait au moins du travail pour tous, il n'existerait pour personne le moindre prétexte de se mettre en révolte contre elle.

Théâtres, fêtes et concerts.

Bal au profit de Petit-Bourg. — Les personnes qui s'intéressent à l'établissement de Petit-Bourg, seront heureuses d'apprendre que M. Léon Pillet vient de mettre la salle de l'Opéra à la disposition de la Société de patronage des jeunes garçons pauvres du département de la Seine, et qu'un grand bal sera donné dans cette salle au profit de cette institution de bienfaisance le 3 avril prochain.

Déjà, grâce aux libéralités des âmes charitables, 116 jeunes garçons ont pu être admis à la naissante colonie de Petit-Bourg ; d'autres admissions auront lieu dès que les ressources le permettront. Or, les ressources d'un pareil établissement ne peuvent être que celles qui sont apportées par les personnes dont le cœur éprouve le besoin de soulager des infortunes, et qui ne craignent point de consacrer tous les ans une certaine somme à l'adoucissement des souffrances de la classe ouvrière. L'idée d'un grand bal dans la belle salle de l'Opéra est heureuse, et très certainement rendra fructueux ce nouvel appel à la bienfaisance des classes fortunées.

Petit-Bourg compte de nombreux soutiens dans l'élite de la société parisienne ; le bal du 3 avril sera donc, on peut le prévoir, extrêmement brillant.

Nous ferons connaître plus tard le nom des dames patronnesses; mais, en attendant, on peut se procurer des billets chez M. le comte Portalis, président du conseil d'administration de la Société, 4, place Royale, et chez M. Allier, secrétaire général, 40 ter, rue Paradis-Poissonnière.

Prix du billet : 20 fr.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 14 MARS.

Les journaux font à la nouvelle loi votée par nos Solons à 500 fr. l'accueil que mérite une œuvre conçue en haine de la liberté des opinions et dirigée spécialement contre la portion démocratique du corps électoral.

« Il s'est trouvé, dit le *Courrier français*, une majorité pour adopter la proposition Couture : 209 voix contre 126 ont décidé qu'aucun électeur ne pourrait transférer son domicile politique dans un arrondissement où il ne paierait pas 25 fr. de contributions directes. »

« La commission, dit le *National*, proposait le chiffre de 50 fr.; M. Crémieux ne voulait que 15 fr.; M. Vivien est venu à son tour dé-voilent dans ce projet « une mesure qui a pour but unique de venir au secours d'une certaine presse, de ceux des journaux à 40 francs, qui ont voulu ou qui pourraient vouloir augmenter leur format sans augmenter leur prix. »

Le *Commerce* fait aussi remarquer que de l'adoption d'un droit de timbre fixe pour tous les journaux, quelle que soit leur dimension, « il résulterait une diminution pour les journaux à grand format, une augmentation pour les journaux à petit format, c'est-à-dire l'impossibilité pour ces derniers de soutenir la concurrence. » Le *Commerce* est de notre avis sur l'iniquité de la proposition, « qui viole, dit-il, le grand principe de l'impôt proportionnel inscrit en tête de la charte. »

Marchés de Paris.

Halle aux farines du 14 mars. — Arrivages 1793-24. — Ventes 1312-25; — Restant 17471-80. — Gruaux, 44,60 à 46,56. — Farines, 1re 31,20 à 33,75. 2e 29,95 à 30,55 ; 3e 24,20 à 26,10; 4e 19,10 à 23,55. — A livrer 1016-88.

Marché Saint-Antoine, 14 mars. — Foin, 1re 48 à 00 ; 2e 44 à 46 ; 3e 40 à 42. — Luzerne 2e 45 à 46 ; 3e 40 à 43. — Regain 1re 36 à 38 ; 2e 32 à 34; 3e 30. — Trèfle 2e 34 ; 3e 28 à 30. — Paille de blé 1re 26 à 28 ; 3e 00. — Paille de seigle 1re 34. — Paille d'avoine, 1re 38; 2e 32 à 34.

Marché de Poissy, 13 mars. — Il a été amené 1254 bœufs, sur lesquels 1214 ont été vendus 1,16-1,04-0,90. — 89 vaches amenées, dont 86 vendues 1,08-0,96-0,84. — Veaux amenés 570, vendus 564 1,74-1,56-1,38. — 7561 moutons ont été amenés, sur lesquels 7497 ont été vendus 1,36-1,18-1,00.

Halle aux veaux du 14 mars. — Veaux amenés 808, vendus 781 1,80 1,62-1,44. — Vaches amenées 132, vendues 118 1,22-1,10-0,98. — Taureaux amenés 8, vendus 8 0,08.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 13-14 mars. — Porcs amenés 854. 814 ont été vendus 1,10-1,00-0,90. — 554 veaux amenés, 554 vendus 1,50-1,40-1,30.

VERSAILLES, 14 mars. —Foin 1re 42 à 46 ; 2e 38 à 40 ; 3e 30 à 35.—Paille de froment 20 à 27 ; de d'avoine 35 à 40. — Trèfle 26 à 38. — Luzerne 40 à 43. — Regain 28 à 36.

202 veaux ont été vendus de 1,30 à 1,70 le kil. sur pied.

Marché de la Vallée du 14 mars.—Alouettes (la dizaine) 60 à 1,75.—Agneaux 7,00 à 25,00.—Bécasses 3,00 à 4,00.—Bécassines, 0,50 à 1,25.—Cailles 2 à 2,50. Canards barbotteurs 1,50 à 2,00.— Canetons 2,50 à 3,50.— Canards sauvages 0,75 à 90.—Chapons 3,00 à 6.—Chevreuils 9.—Dindes gras 7,00 à 9,00; do com. 3,50 à 6,00.—Grives 10 à 20.—Lapins ou lapereaux 1,50 à 3,00.—Lièvres 2,50 à 6,00.—Moutons Pré salé 00— Oies grasses 5,00 à 6,00; do com. 2,50 à 4,00. Perdrix grises 1,75 à 2,75. do rouges 3,50 à 4,00 —Pigeons bizets 0,45 à 0,50. Pigeons de volière 0,75 à 0,90 ; Pilets 0,65 à 1,30.—Pluviers 0,30 à 0,60. — Poules ordinaires 1,25 à 2,25. — Poulets gras 2,25 à 4,00. — Poulets communs 1,40 à 2,00. — Sarcelles 0,50 à 0,60.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 13 MARS.

DREVET, commissionnaire, faubourg Poissonnière, 40. Juge commissaire, M. Rousselle Charlard; syndic provisoire, M. Jouve, rue Louis-le-Grand, 18.

GUERIN, société pour la fabrication de produits chimiques, le sieur Guerin personnellement et comme gérant, quai Saint-Michel, 17. Juge commissaire, M. Lamaille; syndic provisoire, M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41.

FAIVRE, parfumeur, rue Bourg-l'Abbé. 37. Juge commissaire, M. Chatenet ; syndic provisoire, M. Henriounet, rue Cadet. 13.

Dame veuve JEANNE, dit LEJEUNE, marchande de tableaux, rue Neuve-Saint-Roch, 18. Juge commissaire, M. Gallais ; syndic provisoire, M. Héron, rue des Deux-Ecus, 33.

BERAUD fils, ancien fabricant de cirage et d'encre à Belleville, rue des Rigolles, 2. Juge commissaire, M. Chatenet; syndic provisoire, M. Jousselin, rue Montholon, 7 bis.

BADI, entrepreneur de pavage, rue Poliveau, 13. Juge commissaire, M. Gallais; syndic provisoire, M. Tiphagne, rue de la Boule-Rouge, 20.

Bourse du 14 mars 1845.

Les affaires de fonds publics ont été complètement stagnantes. Il n'y a pas eu non plus de variations sur les chemins de fer. Faibles comme la veille, ils étaient plutôt offert au comptant.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Emprunt, 86. — Belge 1842, 107. — 4 1/2, 103 1/4. — Banque belge 1841, 1080. — Société générale, 1615. — Naples, récépissés Rothschild, 104 50. — Lots d'Autriche, 400. — Id. sortis, 535. — Espagne 3 p. 0/0, 41 1/4. — Comptoir Ganneron, 1110. — Jouiss. des 4 Canaux, 127 50, 130, 128 75. — Montpellier, 590. — Mulhouse, 430. — Grand'Combe, 1520.

Zinc Vieille-Montagne, 5975, 6005, 6000. — Chazotte, 975, 985. — Forges de l'Aveyron, 5350.—Gaz français, 4875. — Id. nouv., 4600.— Anglais, 8750, 8800. — Parisien, 2250. — Calais, 1400. — Belleville, 1700 —La carrière, 5750.— Batignolles, 1360.--Lin Maberly, 700, 697 50, 700.—Pont-Remy, 500.

LONDRES, 11 MARS.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Consol..... 100 1/8.	Av.... 85 12 1/2.	3 0/0 f. c.
Esp. act... 29 5/8.	Ap. 85 15 demandé.	F. p. 85 55, 60 d. 50.
Portug..... 69 »/».		5 0/0 f. c. 118 30, 50 d. [illegible]
Mexic...... 36 3/8.	Rep. fin c. F. pr.	F. p. 118 70 d. 1, 118, [illegible] 95 d. 50.
Brésil...... » »/».	3 0/0, 7 1/2, 10.	Orl. 1326, 1340 d. 20. [illegible]
5 0/0 Holl. 99 1/4.	5 0/0, 15, 10. 30.	Rouen. 1180 d. 20.
2 1/2 do. 63 1/2.		Hâvre 990 d. 20, 1000 d. [illegible]
Rouen..... 44.	Bons du trésor.	Mars. 1140 1135 d. 20.
Orléans... 50 1/2.	3 1/4.	Strasb. 345 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 87,00 à 00,00 ; courant du mois, 90,00 à 90,00 ; 4 mois d'été, 92,00 à 92,50 ; 4 derniers [illegible] 100,00 à 101,60.

LILLE. — Colza, 84,50 à 85,00. Lin, 70,50. Cameline, 71,50. Chanvre 77,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 90,00 à 60,00 ; courant du mois 88,00 à [illegible] mars et avril, 88,00; mai en décembre, 86,00 à 87,00 ; 2 derniers [illegible] à 86,00.

SAVON.—Ordre de livraison, 88,50 à 89,00 fr. les 100 kil.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

La 3e édition in-8o de l'*Histoire de la marine française*, par Eugène Sue, est devenue une de nos publications les plus populaires, et une des dernières causes de ce succès est la parcellement des volumes en livraisons. Les livraisons ne coûtent que 30 c.; deux sont publiées chaque semaine, tout le monde peut donc acheter cet ouvrage. C'est un bonheur que la vogue accueille de pareils livres, écrits pour signaler les abus du pouvoir, pour venger les peuples. Voilà le côté sérieux de cette Histoire, mais quelle riche et brillante exécution! Chaque scène revêt les couleurs qui lui sont propres. A ce vaste sujet de la guerre transportée sur les flots, M. Eugène Sue a lié d'une manière vivante toutes les scènes mémorables du siècle de Louis XIV. Vous avez dans ses récits, au premier plan, le grand roi dont le mérite s'éclipse bien un peu dans ses pages sincères. Vous avez les ministres, Lionne, Louvois, Colbert, la peinture de ce long cabinet. Pas un lieu, pas une chose, pas une figure ne traverse cette narration si spirituelle et si pittoresque sans être esquissée d'une main sûre. Après toutes ces grandes batailles, combats acharnés, après ces grands marins Tourville, Jean-Bart, Duguay-Trouin, Forbin, le comte d'Estrées, le prince Rupert, le duc d'York, Ruyter, vous avez mille portraits, vous avez ceux de la haute société de Versailles, de Londres et de La Haye.

Votre esprit charmé se promène à travers ce grand siècle. Il y a plus, le spectacle de la guerre sur mer, avec ses éloquents tableaux, tirés des récits des amiraux vous retrempe l'âme. Mais le maniement des hommes, les [illegible]nes des relations et des affaires, le succès constant des combinaisons les plus injustes découragent vite vos sympathies. Aussi la fin de tous ces récits spirituels et énergiques est-elle assez amère, et vous vous prenez définitivement de pitié pour toute cette agitation stérile, ne laissant pas un seul bon souvenir pour toute cette haute politique qui ne crée que des maux aux peuples. Sous le rapport du style, que de formes variées et brillantes ne revêt pas la narration de M. Sue ! Elle est tour à tour une fine chronique, un récit contemporain plein de verve, esquisse et tableau dans lesquels [illegible] sent la puissance de la réalité. Le succès de l'*Histoire de la marine française*, par M. Eugène Sue, a, nous ne craignons pas de le dire, une [illegible] portée morale.

Le nombre des abonnements que fait la *France musicale* tient du prodige. Jusqu'au 15 de ce mois, on pourra encore jouir des primes considérables de musique que ce journal donne gratis, en s'abonnant, et dans lesquelles se trouvent inscrits tous les plus célèbres musiciens de cette époque. Passé cette époque, on n'accordera plus ces avantages sous aucun prétexte.

Spectacles du 15 mars.

7 h. »|» OPÉRA. —
7 h. 1|2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Le Gendre. Tisserand.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon.
7 h. 1|2 ITALIENS. — I Puritani.
7 h. »|» ODÉON. — Agrippine.
6 h. 3|4 VAUDEVILLE.— Représentation extraordinaire.
6 h. »|» VARIÉTÉS. — Garde-Forestier. 2 Pierrots. Le Dîner.
6 h. »|» GYMNASE. — Mine de Cérigny. Tuteur. Un Bal. Petit Homme.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL.—Le Vieux. Parlez au portier. Nuit. Ugolin.
6 h. »|» PORTE-ST-MARTIN.—Relâche.
6 h. »|» AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. »|» GAITÉ. — Les Ruines. Le Marché.
6 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. »|» COMTE. — Marin. Polichinelle. Turban. Pierrot.
6 h. »|» FOLIES. — Dominos. Sans cravate. Mystères.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

ux séances à la discuter, on a proposé des amendements de toutes les couleurs, et, après beaucoup de temps dépensé, beaucoup de paroles perdues, les choses sont restées comme elles étaient avant. M. Chapuys-Montlaville, craignant que le résultat définitif n'eût pour effet d'aggraver la situation de la presse, a coupé court aux débats en retirant sa proposition.

C'est que la lutte n'était plus loyale. Nous avons été témoins d'une manœuvre fort usitée dans la stratégie parlementaire, mais dont la moralité est peu édifiante. On avait repoussé l'abolition complète du timbre proposée par M. Montlaville; on avait repoussé l'amendement de M. Ternaux, tendant à exempter du timbre l'espace consacré aux actes officiels, au compte-rendu des travaux scientifiques, etc.; on en était venu à l'amendement de M. de Tracy, qui demandait une réduction de moitié sur le taux actuel du timbre. Cette proposition, qui n'avait rien de bien compromettant pour les intérêts du trésor, qui maintenait la proportionnalité actuelle entre les différents formats, qui mettait l'impôt en harmonie avec le prix actuel des journaux, avait quelques chances de succès. Une première épreuve est, en effet, douteuse; une seconde épreuve décide que l'amendement est rejeté.

On ne saurait accuser la loyauté du bureau; mais, nous devons le dire, un doute fâcheux s'était glissé dans les esprits; des cris violents éclatent des deux extrémités; le centre crie plus fort; le président laisse crier: c'est un tumulte de halle. Cependant, au milieu du bruit, un membre de la gauche, M. Aylies, parvient à se faire entendre; il propose une réduction d'un tiers. La gauche, cette fois, demande le scrutin secret pour éviter toute erreur. Très certainement, au point où en était venue la discussion, dans l'état où se trouvaient les esprits, l'amendement de M. Aylies allait être adopté.

Le ministère, hostile à toute amélioration, comprend que le moment est critique, que, pour empêcher le triomphe de l'opposition, il faut gagner du temps, et que, pour gagner du temps, il faut avoir recours à la ruse. C'est M. Lacave-Laplagne qui se dévoue. Le ministre des finances vient dire naïvement qu'il ne comprend pas l'amendement de M. Aylies; qu'il a l'intention de le combattre; mais qu'auparavant il voudrait savoir sur quels motifs on s'appuie pour demander cette réduction du timbre. Il y avait deux jours qu'on discutait là dessus dans la chambre. Néanmoins, M. Aylies est contraint de monter à la tribune; M. Lacave-Laplagne lui réplique, et la discussion s'engage de nouveau: c'est tout ce que voulait M. le ministre.

Pendant que les deux orateurs occupent tour à tour la tribune, les estafettes ministérielles sont expédiées dans les couloirs, dans la salle des conférences, à la buvette; on arrache les uns à leurs causeries, les autres à leur journal, ceux-là à leur bouillon, ceux-ci à leur cigare. Voilà des hommes qui, sans avoir rien entendu de la discussion, sans connaître le pour et le contre, sans savoir même de quoi il s'agit, viennent renforcer les bancs du centre; on les faire.

Une exhibition de reliques.

Les lauriers de l'évêque de Trèves empêchent Mgr Affre de dormir, et Paris, à son tour, aura son exhibition de reliques.

On lit dans le *Moniteur*:

« Un Mandement de Mgr l'archevêque de Paris, lu dimanche » dernier dans toutes les églises du diocèse, annonce aux fidèles » que les reliques, insignes de la passion de Jésus Christ, consis» tant en un morceau considérable du bois de la vraie Croix, la » sainte couronne d'épines et l'un des saints clous, seront expo» sées dans le chœur de l'église métropolitaine, les lundi, mardi, » mercredi et vendredi saint.

» Ces reliques, provenant de la Sainte-Chapelle et données à l'é» poque du Concordat par l'empereur Napoléon au cardinal de » Belloy, archevêque de Paris, pour être conservées dans le trésor » de l'église métropolitaine, furent sauvées par des mains fidèles, » lors de la première dévastation du palais de l'Archevêché, en » juillet 1830. Depuis ce moment, elles étaient restées cachées; » mais Mgr l'archevêque, ayant pensé qu'il était temps de les ren» dre à la vénération publique, se propose de les réintégrer di» manche prochain dans l'église Notre-Dame, d'après le dispositif » du Mandement cité plus haut. »

Mgr. l'archevêque de Paris, de qui nous avons attendu pendant long-temps, de qui nous voulons espérer encore des idées larges et progressives, ne saurait-il offrir à la piété, à la vénération des chrétiens, autre chose que ces débris d'une origine plus que douteuse, retrouvés tout à point pour faire concurrence à la tunique de l'évêque Arnold, comme les drapeaux prussiens et russes furent retrouvés miraculeusement par M. de Sémonville dans les caves poudreuses du Luxembourg?

Le sentiment qui porterait des chrétiens à s'incliner devant des objets qui auraient certainement, indubitablement figuré dans la passion de l'Homme-Dieu, serait respectable, et nous le comprendrions.

Mais pourquoi, depuis tant de siècles, le culte des reliques est-il considéré comme une des plaies de l'Eglise? Pourquoi ce culte a-t-il soulevé toutes les protestations, toutes les révoltes de la raison humaine? C'est que la fraude et la simonie ont depuis longtemps mêlé, confondu, multiplié les dépouilles sacrées; c'est qu'après que la Révolution française eût brisé la fiole de la sainte Ampoule et répandu sur les pavés l'huile apportée par les anges, ce baume intarissable a coulé de nouveau pour consacrer Charles X, comme il eût consacré infailliblement deux cents rois de la même race; c'est qu'il y a trois corps *entiers* de sainte Madelaine dans trois églises d'Italie, c'est qu'on vend à Rome des calendriers sur lesquels est collée une parcelle de tous les saints qui président aux 365 jours de l'année; c'est qu'il n'y a plus aujourd'hui deux conservateurs de reliques qui, s'ils étaient intelligents et de bonne foi, pussent se regarder sans rire.

Et quand même l'origine des objets sacrés qu'on expose dans des châsses, à la vénération des fidèles, nous serait démontrée, ne sait-on pas que le respect de ces débris est souvent devenu chez les masses inintelligentes un fétichisme aveugle? Au lieu d'hono-

droits de l'ouvrier, de l'organisation du travail, nous regrettons vivement que l'homme placé sur le premier siège épiscopal de France ne rompe le silence que pour insérer dans le *Moniteur* une réclame en faveur d'un morceau de bois, d'une couronne d'épines, et d'un clou!

Les chemins de fer faisant la loi au gouvernement.

On sait qu'il était survenu des difficultés entre le gouvernement et les compagnies de Rouen et d'Orléans au sujet du transport des dépêches, que l'on avait omis de régulariser dans les lois de concessions relatives à ces deux chemins de fer.

Or, sait-on ce qui est advenu? Ces deux compagnies que l'Etat avait puissamment aidées en garantissant à l'une un minimum d'intérêt, et en *donnant* à l'autre plusieurs millions, ces deux compagnies, abusant de l'oubli commis dans la loi, ont demandé et obtenu du ministre un prix exorbitant pour le transport des dépêches. Le ministre alloue à chacune d'elles *trois cent mille francs* par an pour ce transport: or, avant l'établissement des chemins de fer, ce transport ne coûtait à l'Etat, sur chacune des deux routes, que de cent à cent vingt mille francs par an!

Nous disons que l'oubli commis dans la loi était facile à réparer: puisque les compagnies ne voulaient pas traiter à un prix équitable, il était du devoir des ministres de proposer et de faire adopter par les chambres une *loi* qui réglât elle-même ce prix, afin qu'un *service public* ne fût pas entravé par des intérêts particuliers.

Cette régularisation légale d'un prix de transport n'aurait rien eu que d'équitable, et les compagnies n'auraient pu s'en plaindre puisqu'on leur aurait payé le prix réel des services faits par et sur leur chemin; qu'auraient-elles eu à objecter? Rien. Elles doivent ce service, et, quand on le leur paie, elles ne peuvent, au nom des prétentions exorbitantes et usuraires de l'intérêt privé, entraver l'intérêt général.

Le ministre a eu tort d'accepter les conditions onéreuses qu'on lui proposait; c'est un nouvel abandon des droits du gouvernement, une nouvelle concession aux exigences de coffre-fort.

Il y a à Paris deux journaux qui s'occupent des affaires algériennes. L'un de ces journaux, l'*Afrique*, soutient le principe de la réunion complète de l'Algérie à la France, et appuie la pétition qui se signe en ce moment dans notre colonie africaine, pour demander cette réunion. L'autre feuille, l'*Algérie*, combat le principe de la réunion et fait tous ses efforts pour détourner les colons de signer la pétition dont il s'agit.

Une polémique assez aigre s'est engagée entre ces deux organes des intérêts algériens, et cette polémique n'a pas tardé à dégénérer en personnalités. L'*Algérie* a commencé par appeler les rédacteurs de l'*Afrique* promoteurs et défenseurs zélés de la pétition, des ambitieux obscurs; l'*Afrique*, piquée au vif, a riposté en qualifiant les rédacteurs de l'*Algérie* de grotesques docteurs, de plats courtisans, occupés principalement de se faire une position, et accessoirement de représenter les intérêts algériens.

Comment des hommes sérieux peuvent-ils se laisser aller à un pareil emportement de plume? On comprend jusqu'à un certain point les vivacités de langage dans une assemblée; mais des écrivains, dans la solitude du cabinet, sont inexcusables de sortir ainsi du domaine de la dis-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS (1).

Troisième partie.

VII. — UN GENDRE (SUITE).

L'allusion d'Honorine aux efforts qu'elle avait faits pour se rendre utile depuis son arrivée, loin de toucher la fermière, ralluma sa mauvaise humeur.

— Ah! tu me reproches déjà tes services! s'écria-t-elle; eh ben, je n'en veux plus.

— Mais, madame...

— Non, je n'eu veux plus. Aussi bien, ça n'aurait pas pu durer; c'était un feu de paille: tu ne feras plus rien, je te nourrirai comme les lapons, d'ici que le mière ait réglé l'affaire avec ton homme. Allons, c'est décidé, ainsi, il est inutile de *vessiner* (tourner) autour de moi; je veux plus entendre parler, que je te dis.

La paysanne écarta de la main Honorine qui s'était approchée pour renouveler ses prières, et reprit, en grommelant, le panier que la Sureau venait de rapporter. Vorel parut affligé de sa brusquerie.

— Que Mme de Luxeuil pardonne, dit-il en souriant avec intention; on est un peu vif dans le Bessin, mais on n'est pas si diable qu'on le paraît. Nous mettrons toute la réserve désirable dans une pareille affaire, et il faut espérer que tout se terminera heureusement. Ce soir même je vais écrire à Paris.

— A propos d'écriture, et mes mémoires? interrompit la fermière; voilà huit jours que vous devez les régler.

— Je n'ai pu trouver encore un instant, objecta Vorel; mais au premier jour...

— C'est ça! reprit Mme Louis avec humeur; y n'a pas le temps de faire mes comptes et il a le temps d'écrire à Paris. C'est comme l'an dernier qu'y m'a fait manquer la vente de mon grain, par le retard d'une lettre; mais aussi ça lui a fait mieux vendre le sien.

— Allons, ma mère, encore cette histoire! dit le médecin, qui ne put se défendre d'un geste d'impatience.

— Tiens! il y a peut-être pas de raison pour que j'm'en souvienne, reprit la vieille femme; j'ai perdu de l'affaire plus de soixante écus. Faut-il être malheureuse d'avoir pas été éduquée et de ne pouvoir chiffrer toute seule!

— Prenez un commis, dit Vorel ironiquement.

— Eh bien! pourquoi donc que j'en prendrais pas? s'écria la mère Louis, chez qui couvait depuis long-temps une colère, que la plaisanterie du docteur fit éclater. Oui, j'en gagerai un. Ah! vous croyez me défier; vous vous dites: — La bonne femme peut pas s'passer de moi, et alors vous prenez votre air de petit bon Dieu sur une pelle; mais j'veux pas que ça continue ça, non! D'avenir j'veux faire faire mes comptes chez moi; j'aurais quéqu'un.

Et se tournant, tout-à-coup, vers Honorine.

— Mais à propos, tu es une savante, toi, dit-elle; tu dois savoir l'orthographe et compter en centimes, comme ils veulent à c'theure.

Honorine répondit affirmativement.

— [illegible], reprit la mère Louis en jetant au médecin un regard de triomphe, te garde! ça sera un commis tout trouvé!

— [illegible] vous sérieusement, madame? s'écria la jeune femme, avec [illegible] joie.

— [illegible] que je te dis, interrompit la fermière; à preuve que le mècre [illegible] donner les quittances qu'il avait pour établir les comptes. Voyons, [illegible] ez-vous, mon gendre.

La fermière ne se servait de cette dernière désignation avec Vorel que dans les moments d'irritation sérieuse. Le médecin parut inquiet.

— C'est une plaisanterie, dit-il, en exagérant son sourire habituel; la chère maman Louis ne voudrait point m'enlever ainsi mon emploi.

— C'est vous qui l'avez proposé et maintenant c'est accepté, répliqua la paysanne avec résolution; la petite fera mon affaire.

— Mais vous ne l'aurez point toujours! fit observer Vorel qui continuait à sourire.

— Pourquoi ça, si elle veut rester aux M[illegible]eux? demanda la mère Louis.

— Rappelez-vous donc ce que vous me disiez tout-à-l'heure, qu'il fallait travailler à une reconciliation.

— Puisqu'elle a répondu qu'elle refusait! s'écria la fermière dont les opinions avaient changé avec les intérêts; faudrait peut-être la renvoyer avec ce *gadolier* (mauvais sujet), qui la rend plus malheureuse que les pavés.

— Prenez garde, reprit Vorel gravement; ce *gadolier*, comme vous l'appelez, a le droit en sa faveur, et il viendra ici la reprendre de force.

— Lui!

— Et il faudra bien que vous la laissiez aller.

— C'est ce que nous verrons! s'écria la paysanne, qui, dans la disposition agressive de son humeur, fut pour ainsi dire encouragée par cette menace. Ah! on viendra pour m'arracher ma petite-fille; alors ça sera aux juges à décider! J'en appellerai jusqu'au père éternel, d'abord; quand je devrais manger jusqu'à ma dernière chemise! Qu'il vienne un peu ce gars de Paris, je lui montrerai que Taupin vaut bien marotte! N'aie pas peur, ma petite, s'il faut des procès nous lui en ferons, et en attendant tu chiffreras pour moi. Voyons, à la fin de tout, je vous dis que je veux les quittances, mon gendre!

Vorel comprit qu'un plus long débat ne ferait que raffermir la résolution de la fermière et il lui remit les papiers qu'elle demandait.

L'espoir d'échapper à la dépendance du médecin par l'entremise de la jeune femme avait complètement changé les dispositions de la mère Louis, et la menace d'une lutte à soutenir contre de Luxeuil était plutôt propre à la confirmer dans sa nouvelle résolution qu'à l'en détourner. Il y avait chez elle trop de sang normand pour que la nécessité de défendre un bien devant le juge ne le lui rendît pas plus précieux.

En arrivant à la ferme, elle conduisit Honorine à la chambre qu'elle lui destinait comme pour constater sa résolution de la garder, y fit porter le livre de compte, une table pour écrire et aida la jeune femme à tout ranger.

Mais tant de fatigues et d'émotions avaient épuisé cette dernière: après quelques efforts, elle se laissa tomber au bord du lit qu'elle voulait préparer, en portant les deux mains à son front.

— Qu'est-ce qu'y lui prend donc? dit la mère Louis en courant à elle.

— Je ne sais, balbutia Honorine, je vois... tout flotter.... devant mes yeux.

— Par exemple! va pas tomber en faiblesse! s'écria la fermière en la soutenant; j'étais ben sûre que t'en faisais trop pour tes forces!.. Pourquoi donc que tu t'es pas reposée.... Y a-t-il du bon sens de se mettre dans un pareil état!.. et puis.... V'là que j'y pense.... je t'ai rien proposé quand t'es arrivée; t'as besoin peut-être.

— En effet, murmura Honorine, je n'ai rien pris depuis ce matin.

La fermière recula.

— Qu'est-ce que tu dis là! s'écria-t-elle, malheureuse! et t'as pas demandé?...

— Je ne voulais... rien déranger... aux habitudes, dit Honorine, qui

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844 au 11 janvier 1845, et les numéros du 13 février au 16 mars.

[illegible] et de dignité ?

« Le général Santa-Anna, a-t-il dit, vient d'être fait prisonnier. C'est » dans la forteresse de Perote, où il est excessivement surveillé, mais » néanmoins avec tous les égards que l'on doit au rang qu'il a occupé, » qu'il attendra les décisions du jury (jurado). Pendant que le général » Santa-Anna attaquait la constitution, le gouvernement déployait une » grande énergie pour sauver les droits et l'honneur de la république » gravement compromis. Aujourd'hui que le général Santa-Anna est » dans le malheur et soumis à ses juges, le gouvernement invite les es- » prits à se calmer. Il importe que les hommes qui sont appelés à exer- » cer cette haute magistrature puissent agir avec la plus grande circons- » pection et la plus grande liberté. Il importe aussi que le procès solennel » qui va s'engager commence et finisse de la manière la plus conforme » à la justice, à la dignité et aux sentiments de la nation. »

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. DEBELLEYME, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 15 mars.

M. CRÉMIEUX donne lecture de sa proposition, relative à une adjonction des capacités sur la liste électorale.

Les développements de cette proposition auront lieu après le vote sur la loi des douanes.

La chambre vote trois projets de loi d'intérêt local autorisant les départements du Nord, de l'Ain et de la Meuse à s'imposer extraordinairement ou à disposer pour les travaux des routes départementales de sommes votées pour un autre emploi.

M. F. de Lasteyrie dépose une pétition pour demander des modifications à la loi sur la chasse.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition sur le timbre des journaux.

M. A. FOULD rend compte du travail de la commission sur les amendements qui lui ont été renvoyés. L'amendement de M. Mortimer-Ternaux lui a paru juste au fond, mais d'une application impossible, et elle n'a pas cru devoir l'examiner à fond. Quant à celui de M. de Tracy, qui demande que le chiffre du timbre sur les journaux soit réduit de moitié, la commission le repousse, ainsi que celui de MM. Emile de Girardin et Desmousseaux de Givré.

Il se trouve environ 80 députés dans la salle.

M. CHABAUD-LATOUR dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'appel de 80 000 hommes pour 1846.

M. MORTIMER-TERNAUX développe son amendement dont nous avons donné le texte hier. Cet amendement tend à exempter du timbre les journaux consacrés à reproduire les discours prononcés dans les chambres, le texte, l'exposé des motifs et les rapports des projets de loi, les discours prononcés par les autorités administratives ou judiciaires, les actes officiels de l'autorité administrative, les procès-verbaux des conseils-généraux, les documents et renseignements publiés par ordre du gouvernement, le texte des jugements, le compte-rendu des séances des académies, et le cours authentique des fonds publics.

La portion des journaux qui ne serait pas consacrée à ces matières serait soumise à un droit de timbre d'un centime pour une superficie de 5 centimètres carrés et au dessous, et à une augmentation d'un demi-centime en sus par chaque fois cinq décimètres carrés en plus. Le droit de timbre serait réduit de moitié pour les journaux paraissant une fois au plus par semaine.

[illegible] empreints de la couleur du journal ; il en est de même des comptes-rendus des académies, qui ne servent souvent qu'à exposer des théories, et des réponses insérées dans les journaux en vertu de la loi de 1835, car il s'établirait bientôt un commerce épistolaire entre les intéressés, et le premier-Paris n'aurait que changé de forme.

Quant à l'exemption du timbre pour les exposés de motifs présentés par le gouvernement, elle existe déjà quand ces documents sont publiés dans un supplément à part, ainsi que j'ai cru pouvoir le décider en interprétant les lois antérieures. Les autres dispositions proposées par l'honorable préopinant me semblent peu importantes, et je demande à la chambre de rejeter l'amendement.

M. MORTIMER-TERNAUX insiste et revient sur ses précédents arguments.

L'amendement n'est pas adopté.

M. DE TRACY développe l'amendement suivant, qui a été repoussé par la commission :

« Le droit de timbre des journaux et écrits périodiques, fixé par la loi du 14 décembre 1830, est réduit de moitié. »

Cet amendement, dit-il, n'est peut-être pas la meilleure mesure à prendre en faveur de la presse ; et, pour ma part, je persiste dans la pensée que j'ai émise en 1830 à cette tribune, de soumettre les entreprises de journaux à une patente basée sur leur importance. C'est là la seule manière, il me semble, d'accorder à l'intelligence toute sa liberté.

Dans les autres industries, on n'a songé à atteindre que les bénéfices; dans l'industrie littéraire, au contraire (si l'on peut employer ce mot), le produit est frappé, au moment où il sort de la fabrique, d'un droit très fort. De toutes les industries, celle ci a cependant pour but d'élever l'âme et de répandre l'instruction.

En attendant que l'on puisse faire davantage, je crois donc que c'est un devoir pour nous de dégrever la pensée autant que cela peut se faire sans léser les intérêts du trésor : tel est le but de mon amendement qui me semble se placer comme transition entre la proposition de l'honorable M. Chapuys de Montlaville et les conclusions de la commission.

M. A. FOULD, rapporteur, combat l'amendement, surtout au point de vue de l'intérêt du trésor ; il ne croit pas que les journaux prissent assez d'extension par suite du dégrèvement proposé pour que la perte du trésor fût compensée.

M. LEDRU-ROLLIN. L'année dernière on a pris en considération une proposition tendante à émanciper la presse ; cette proposition, cette année, se transforme en proposition de monopole. La doctrine qui est émise par la commission me semble subversive de tout gouvernement représentatif ; elle n'a qu'un but, celui d'établir un monopole en faveur de quelques journaux à grand format, qui, restés seuls, tyranniseront le pays et pourront au besoin se tourner contre le pouvoir lui-même.

La chambre ne peut vouloir faire cette monstruosité. Le proportionnalité est le principe de la répartition de l'impôt. La justice serait l'abolition du timbre. Comme pis-aller, on peut accepter un dégrèvement ; mais il faut que l'impôt proportionnel soit conservé, et j'espère que la cambre le comprendra en repoussant la proposition de la commission.

M. LEVAVASSEUR raconte que dans son arrondissement il y avait, avant la loi sur les annonces judiciaires, trois imprimeurs et trois journaux ; cette loi les a réduits à un : les trois journaux ont été obligés de se fondre en un seul, qui à présent règne seul, car il a été impossible d'en établir un second chez l'unique imprimeur restant.

L'amendement de M. de Tracy est mis aux voix. La première épreuve est déclarée douteuse. Il est rejeté à la seconde épreuve. (Réclamations à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. M. Aylies propose de réduire d'un tiers les droits de timbre ; et, attendu qu'un grand nombre de membres réclament le scrutin secret...

[illegible]

M. FULCHIRON, souriant. Qu'est-ce que c'est que ça ?

M. DE LAMARTINE. Ils seront compensés par des avantages pour le trésor lui-même, car les journaux, ayant plus d'abonnés, paieront des droits de poste supérieurs.

Voilà les compensations de cette imperceptible diminution de revenu. Ces 1 300 000 fr. seraient compensés enfin par le sentiment de la reconnaissance publique.

M. FULCHIRON, riant aux éclats. Oh ! oh ! la reconnaissance publique.

M. DE LAMARTINE. Tous les bons esprits sont d'accord qu'il est bon que la presse étende à la fois son format et son influence ; la lumière doit luire pour tous, éclairer le bien et le mal ; le gouvernement de Juillet, sorti de la presse, doit vouloir le développement de la presse ; car c'est elle qui le soutiendra ; une révolution née de la force de la pensée humaine ne doit pas vouloir poser, après quinze années, de nouvelles bornes à la pensée humaine, sous peine de la voir se tourner contre elle.

M. LACAVE-LAPLAGNE. La réduction des droits de timbre irait contre le but même qu'on se propose, car il est évident qu'elle profiterait surtout aux grands journaux ; toute égalité de droit, et celle qui a été demandée par la commission, et celle qui a été proposée par M. Chapuys-Montlaville, ne profitera qu'au monopole et aux entreprises, déjà dans une situation favorable.

M. E. DE GIRARDIN défend le principe de l'égalité des droits. Le monopole existe, mais c'est le résultat des efforts faits pour prendre une position, et ces efforts méritent des égards. Mais qu'il y ait réduction, qu'il y ait suppression, les conditions resteront, pour les journaux, les mêmes qu'elles sont aujourd'hui ; il n'en résultera qu'une augmentation de circulation des journaux, mais dans la proportion des choses existantes.

Si la chambre pense que l'agrandissement des formats de journaux est une amélioration, qu'elle accepte la proposition ; sinon, elle doit la repousser.

M. LESTIBOUDOIS. Je repousse l'assimilation qu'on cherche à établir entre l'effet du timbre sur les journaux anciens et sur les journaux nouveaux. Pour faire connaître un journal, il faut le répandre gratuitement, et le moyen lorsque le timbre est toujours là qui ne fait de grâce à personne !

L'amendement de M. Alies n'est pas adopté.

M. E. DE GIRARDIN monte à la tribune pour développer l'amendement suivant :

« Le droit de timbre fixe sur les journaux ou écrits périodiques, établi par l'art. 2 de la loi du 14 décembre 1830, est réduit de 6 centimes à 5 centimes pour chaque feuille de trente décimètres carrés et au dessus. Il n'est rien changé aux autres dispositions de la loi. »

M. CHAPUYS-MONTLAVILLE, de sa place. J'avais fait une proposition dans l'intérêt de la presse. Je croyais, avec beaucoup d'esprits sérieux, que la liberté de la presse n'existait pas dans ce pays.

Je croyais encore que l'impôt qui pèse sur la pensée humaine est le plus détestable de tous. Enfin, je professais absolument les mêmes opinions que M. Guizot en 1830, et j'ai vu, non sans un secret plaisir, que de tous les ministres M. le ministre des finances est le seul qui ait combattu ma proposition.

Aujourd'hui, qu'arrive-t-il ? La commission a substitué un projet contraire à mon projet. Je voulais affaiblir le monopole, la commission a cherché à le fortifier.

J'ai cherché à favoriser la diffusion des lumières ; j'ai voulu propager les principes de nos grandes assemblées nationales. (On rit au centre.) J'ai [illegible] dans l'esprit de la Révolution française. La commission, messieurs, donne un projet de monopole.

Quant à moi, je ne puis m'y associer ni directement, ni indirectement. Aux termes du règlement, je retire ma proposition. (Mouvement et rires.)

Les membres de la gauche quittent leurs places, M. Emile de Gi[rardin]

---

continuait à lutter contre sa défaillance.

La mère Louis joignit les mains avec une exclamation de surprise dans laquelle perçait une sorte d'admiration. La réserve de la jeune femme était un mérite trop à portée de cette nature plutôt grossière que mauvaise pour qu'elle n'en fût point touchée. A la pensée que sa petite-fille avait eu faim chez elle sans rien dire, elle sentit une larme lui venir dans les yeux.

— C'est aussi passer la plaisanterie, s'écria-t-elle. A-t-on jamais vu! elle se serait laissée périr plutôt que de donner de l'embarras... et on dit encore la Parisienne!... Ici Marie-Jeanne, François! apportez tout ce qu'y a à manger dans la maison ! Et dire que j'ai pas pensé plus tôt... non, y a des jours comme ça, où je suis une vraie Iroquoise... Attends petite, attends *mezette* (mésange) ; je vais te chercher queuque chose qui te remettra.

La mère Louis sortit en trottant et revint bientôt avec une bouteille de cassis dont elle força sa petite-fille à boire quelques gouttes ; de leur côté, les servantes apportèrent des fruits, des viandes, du laitage : en un instant la table fut couverte.

La fermière voulait forcer Honorine à manger de tout, prétendant que si elle refusait, ce serait preuve de rancune. La jeune femme eut beaucoup de peine à se défendre et à faire comprendre qu'un peu de lait et quelques heures de repos suffiraient pour la remettre. La mère Louis ne se rendit que sur la promesse qu'elle se *dédommagerait le lendemain*. Elle arrangea elle-même l'oreiller d'Honorine, tendit une nappe devant la fenêtre qui n'avait point de rideau, se retira sur la pointe du pied en lui recommandant de dormir la grasse matinée et descendit pour empêcher tout bruit qui eût troublé son sommeil.

La révolution opérée ne pouvait être plus complète ; Honorine était maintenant *sa petite-fille*, ce n'était plus *la dame de Paris*.

Mais pendant que ce changement favorable s'opérait aux Motteux, Vorel parcourait le jardin du manoir les bras croisés, la tête basse et les lèvres serrées. Ce qui venait de se passer entre lui et la mère Louis avait trompé toutes ses espérances, et en assurant le séjour d'Honorine à la ferme, en faisait une dangereuse rivale. Il n'ignorait point que tout en cédant à son influence, la mère Louis avait contre lui une haine tempérée de crainte qui ne demandait que l'occasion pour s'exprimer et grandir. S'il ne réussissait à éloigner la jeune femme, sa domination était donc compromise, et, par suite peut-être, toutes ses espérances de richesse anéanties !

Cette dernière pensée coula au cœur de Vorel comme un venin et y alluma une sourde haine contre sa nièce. Une fois déjà elle avait fait obstacle à ses projets, en lui échappant pour passer aux mains de la prieure de Tours. Depuis, près de vingt années avaient été consacrées à réparer cet échec, et l'enfant devenue femme menaçait de nouveau son édifice de ruses. Une telle persistance ressemblait à de la fatalité; évidemment Honorine était l'archange destiné à le perdre, s'il ne réussissait à s'en délivrer !

A la ville, le lever du soleil n'est qu'un changement de sensation pour le regard, tout au plus un réveil de la pensée et de l'action; mais à la ferme, c'est l'apparition d'un nouveau monde : la différence de la nuit et du jour n'y est point seulement un contraste d'optique, c'est la manifestation de deux formes distinctes de la création. Le monde des ombres rentre au repos pour laisser paraître le monde de lumière. Les cris de l'oiseau de nuit s'éteignent ; la bête fauve, dont l'ombre rôdait autour des habitations disparaît dans les bois ; les lumières mystérieuses s'évanouissent, la brise plaintive tombe, les rumeurs des eaux s'apaisent, et tout-à-coup, aux lueurs rougissantes de l'aurore, les pinsons s'éveillent dans les feuilles, les grands bois sortent de l'obscurité étincelants de rosée ; les aboiements des chiens retentissent et les appels des travailleurs se font entendre. L'homme reprend possession de son domaine ; la création entière semble célébrer la réapparition de son roi !

Honorine fut réveillée par ce concert de lumières et d'harmonie. L'aube illuminait sa chambre de joyeux rayons, et les parfums qu'exhale au matin la sève ravivée, pénétraient jusqu'à son lit par les vitrages à demi brisés.

Elle se leva ranimée et courut à la fenêtre. Les brumes qui enveloppaient la vallée commençaient à se soulever, montrant au loin des percées lumineuses dans lesquelles scintillaient les toits du hameau.

Les servantes traversaient la cour en chantant ; les vaches mugissaient dans leurs étables, les pigeons roucoulaient sur les toits de chaume ; tout respirait enfin je ne sais quelle gaieté agreste et vivace ! C'était comme un réveil de la vie, mais plus facile, plus calme et pour ainsi dire renouvelée !

Quelle que fût la préoccupation de la jeune femme, elle ne put échapper à cette influence bienfaisante du matin. Aussi la mère Louis poussa-t-elle une exclamation de joie en entrant.

— Ah ! vertudieu ! à la bonne heure, voilà ses couleurs revenues, s'écria-t-elle en l'embrassant ; eh bien ! comment que t'as dormi dans notre *logane* (cabane), petiote ?

— Fort bien, madame, répondit Honorine timidement.

— Et t'as pas fait de mauvais rêves? T'as pas vu de *hans*? (fantômes) Dam ! c'est pas gentil comme dans vos palais de Paris ; mais l'accoutumance fait la jouissance. Nous tâcherons, d'ailleurs, de t'arranger un peu ton nid.

— Tel qu'il est j'en suis satisfaite, dit Honorine, et je ne demande rien de plus, madame.

— M'appelles donc pas comme ça, interrompit la fermière, avec une grosse bonhomie. Voyons, ma *mezette* (mésange), parle-moi d'amitié, et dis-moi mère Louis... Tu me gardes peut-être rancune d'hier.

— Oh ! ne le croyez pas, madame.

— Encore !

— Non... ma mère, reprit Honorine en levant sur la paysanne un regard plus rassuré ; ma mère, puisque vous me permettez de me dire votre fille.

— Si je te le permets ! Eh bien ! est-ce que c'est pas un droit? Allons, allons, *mezette*, tu verras que nous nous entendrons. Mais, pour le quart d'heure, il faut que tu descendes, vu qu'il y a en bas l'homme qui t'a conduite ici.

— Marc !

— Oui, il vient d'arriver avec une femme ; je leur ai fait servir à déjeuner... car y faut pas croire, d'après ce qui t'est arrivé hier, que ta grand'mère soit avaricieuse, au moins ! Vertudieu ! j'suis jamais plus contente que quand j'peux faire manger mon bien par de braves gens. Aussi je leur ai fait servir du meilleur.

(*La suite à demain.*) ÉMILE SOUVESTRE.

Théâtres, fêtes et concerts.

— Le concert donné dimanche dernier au profit des jeunes orphelins de la morale chrétienne, avait réuni dans la salle Vivienne un nombreux public empressé de répondre à un appel d'intelligente bienfaisance. Les artistes qui ont prêté leur concours à cette bonne œuvre, en ont été récompensés par le succès. Nous citerons Mlle Félix, MM. Delort, Casimir et Mayer, qui ont surtout excité les bravos de l'assemblée.

— M. Chevillard annonce un beau concert pour mercredi 19 mars, dans la salle de M. Pleyel. Il fera entendre un nouveau concerto, avec orchestre, de sa composition. Les noms de MM. Alard, L. Dancla et Révial donnent un vif intérêt au programme. M. Révial chantera l'air d'église composé par Stradella en 1680, et la belle mélodie de Niedermeyer, *le Lac*. On entendra en outre, pour la partie vocale, MMlles de Ropplin et Birnough. MM. Wagner, Klosé, Soler, Raoux et Marsati exécuteront un quintette de [illegible] pour piano et instruments à vent.

— M. Elwart, professeur au Conservatoire, annonce pour le vendredi saint, à huit heures du soir, dans la salle de M. Herz, un concert spirituel dans lequel il fera exécuter entre autres nouvelles compositions, une ouverture avec voix cachées, le *credo* de la messe du baptême de M. le comte de Paris, et l'Oratorio symphonie en quatre parties de Noé ou le déluge universel. On trouve des billets aux prix de 10 fr. et 5 fr., chez les principaux éditeurs de musique et à la salle de M. Herz, rue de la Victoire, n° 38.

— Le général Tom Pouce, ce nain si extraordinaire dont nous avions annoncé l'arrivée à Paris pour les premiers jours de ce mois, se voit forcé de retarder son voyage en France jusqu'en avril prochain, par suite du concours toujours croissant des visiteurs à chacune de ses séances à Londres. Le correspondant de l'exhibiteur de ce nain nous a montré quelques-uns des vêtements du général. Ils sont des plus curieux et l'on se demande si réellement ils peuvent avoir été faits pour un être humain.

[illegible] il a donné ensuite lecture d'une lettre de M. Constant Hilbey, qui pourra servir à l'histoire des mœurs littéraires de notre temps. On y lit :

« Je m'empresse de vous envoyer la somme convenue entre nous. Je n'ai pas besoin de vous dire combien je tiens à ce que l'article soit bien, puisque j'y mets une pareille somme et que j'ai fait tout exprès un voyage, et que bien espérer que vous y mettrez tous vos soins.

» Je vous prie, monsieur, de vouloir bien m'écrire pour me dire combien un article dans le *National*, avec une citation d'une cinquantaine de vers, me coûterait. Je vous prie aussi de me dire combien il faudra vous envoyer, quand l'article des *Débats* aura paru, pour mettre dans le *Courrier français*, le *Droit* et la *Patrie*, deux lignes sur mon voyage à Fécamp ; je vous prierai de vouloir rédiger quelques lignes dont voici le sens :

« L'auteur d'un *Courroux de Poète* et des *Poésies à Séraphie*, M. Constant Hilbey vient de quitter Paris, pour se rendre à Fécamp, où il doit passer, dit-on, le reste de la belle saison. Nous espérons que M. Hilbey mettra à profit cet été, et puisera de nouvelles inspirations au sein de cette belle nature, qui lui a inspiré ses plus belles pages. »

Le tribunal, considérant que M. Moléon n'a été que mandataire ; qu'il s'est conformé aux termes de son mandat ; qu'il n'est pas démontré pour le tribunal que les parties soient convenues de faire paraître un article autre que celui qui a paru, a débouté le poète de sa demande et l'a condamné aux dépens.

— Encore un de ces scandales qui révèlent de bien grands désordres, de bien tristes mystères domestiques. En 1843, M. Salbat, marchand boucher à Paris, fit d'énormes pertes. Ces désastres de fortune coïncidèrent avec une catastrophe de famille. Sa femme l'attaqua devant les tribunaux pour injures et mauvais traitements, et une double séparation de corps et de biens fut prononcée. Hier, M. Salbat appelait de ce jugement devant la cour de cassation. M. Dupin, avocat de M. Salbat, a lu à l'audience, et nous avons eu d'abord quelque peine à en croire nos yeux, des lettres adressées par son client à la mère de sa femme, Mme Lelarge ; on y remarque des passages de cette force :

« ... Si j'ai joué à la Bourse, c'est parce que j'ai perdu ma première pièce de cinq francs dans votre maison maudite... Votre fille m'a trompé ; sa conduite actuelle est digne de ses antécédents, digne aussi de celle de son père, qui n'a pas craint de presque déshonorer sa fille ! Voudriez-vous démentir ce dernier fait ? Alors je vous dirais : Je le tiens de votre fille elle-même, elle m'a raconté, etc. Le nierez-vous, quand il est notoire que M. Rovelet, auquel sa femme, votre autre fille, avait fait la même confidence, a été un certain laps de temps sans voir son beau-père avec lequel il voulait se battre !.....

» Vous et ma femme, vous êtes des infâmes... Votre fille se dit enceinte... si cela est, ce sera le troisième enfant illégitime qu'elle mettra au monde. Dieu merci, le bon Dieu a voulu que les deux premiers vinssent au monde morts-nés. Mais le troisième ! ah ! pour celui-là, je ne sais ce qui en adviendra, je ne réponds plus de moi ; c'est trop de honte, trop d'outrages ! J'aurai été amené à douter d'un inceste, à douter aussi de la manière peu honorable dont vous avez acquis une partie de votre fortune, à douter même de l'innocence de votre fille avant mon mariage avec elle, à douter encore de sa conduite depuis ; j'aurai été plaisanté sur la fécondité de ma femme ; j'aurai été molesté, repoussé, méprisé devant mes enfants et des étrangers par celle même qui me déshonorait, et je ne m'en vengerais pas !... »

De son côté, l'avocat de Mme Salbat a reproché à M. Salbat d'avoir donné des coups de pied à sa femme, et d'avoir eu des relations suspectes avec des servantes jusque sous le toit conjugal. — En présence de pareilles récriminations et de semblables turpitudes, le tribunal a pensé qu'il n'avait rien de mieux à faire que de confirmer la sentence prononcée par les premiers juges.

— M. Thiers fait le portrait suivant d'un des deux nobles assassins de Paul Ier :

« ... Il y avait alors à la cour de Russie un de ces hommes redoutables qui ne reculent devant aucune extrémité, qui, dans un gouvernement régulier, deviendraient peut-être de grands citoyens, mais, dans un gouvernement despotique, deviennent des criminels, si le crime est, dans certaines occasions, [illegible] pas approuvés, mais usités, de ce gouvernement. Il faut réprouver le crime en tout pays ; il faut surtout réprouver les institutions qui le produisent.

» Le comte Pahlen avait servi avec distinction dans l'armée russe. Il était [illegible] sa [illegible], et cachait sous les formes dures et quelquefois [illegible] d'un soldat, un esprit fin et profond. Il était doué en outre d'une audace singulière et d'une présence d'esprit imperturbable. Gouverneur de Pétersbourg, chargé de la police de l'empire, initié, grâce à la confiance de son maître, à toutes les grandes affaires de l'Etat, il était, par le fait plus que par son titre, le principal personnage du gouvernement russe. Ses idées sur la politique de son pays étaient fortement arrêtées. La croisade contre la Révolution française lui avait paru aussi déraisonnable que le nouveau zèle contre l'Angleterre lui paraissait intempestif. Une réserve prudente, une neutralité habile, au milieu de la formidable rivalité de la France et de l'Angleterre, lui semblaient la seule politique profitable à la Russie. N'étant ni Anglais, ni Français, mais Russe dans sa politique, il était Russe dans ses mœurs, et Russe comme on l'était du temps de Pierre-le-Grand. Convaincu que tout allait périr si on n'abrégeait pas le règne de Paul, ayant même conçu des inquiétudes pour sa personne, depuis quelques signes de mécontentement échappés à l'empereur, il prit résolument son parti, et s'entendit avec le comte Panin, vice chancelier, chargé des affaires étrangères. Tous deux crurent qu'il fallait mettre fin à une situation devenue alarmante pour l'empire aussi bien que pour les individus. Le comte Pahlen se chargea d'exécuter la terrible résolution qu'ils venaient de prendre en commun... »

— Il y a des journaux qui reproduisent nos articles sans nous citer ; le *Courrier de la Gironde* fait mieux ; il publie un de nos feuilletons, *le Loup*, de notre collaborateur Toussenel, et le donne à ses lecteurs comme extrait du *Courrier de l'Europe*... Ma foi, nous aimons mieux encore la première méthode. — Toutefois, nous espérons que cette observation suffira pour avertir la probité du *Courrier de la Gironde*.

— On lit dans un journal vertueux et catholique ;

Première colonne.

« Les dangers sociaux des romans-feuilletons (puisqu'il faut les nommer), tels que les passions mauvaises l'exploitent sous nos yeux, doivent être énergiquement signalés. »

Deuxième colonne.

« La *Gazette du Languedoc* a voulu augmenter l'intérêt de sa rédaction... en prenant des mesures *pour donner des feuilletons* lui appartenant exclusivement. »

— Une grande famille de Namur a cessé cet hiver ses distributions habituelles de secours pour charger les Jésuites de ce soin. Or, voici

[illegible] sur la barre, faisait sa déclaration, elle lui plongea dans la poitrine un couteau-poignard, qui atteignit droit au cœur. M. Daubrée eut à peine le temps de prononcer ces paroles : « Ah ! la malheureuse ! elle m'a tué ! » Et il expira.

Profitant du trouble de l'agent, cette femme avait pris la fuite, et malgré les cris à l'assassin, plusieurs passants trompés par son assurance, l'avaient laissée passer. Arrêtée dans la rue des Vieux-Augustins et ramenée au bureau du commissaire de police, elle nia formellement l'imputation dont elle était l'objet ; mais bientôt convaincue par le témoignage d'un passant qui avait ramassé le couteau ensanglanté qu'elle avait jeté à quelques pas de lui, dans la rue, elle avoua (comme elle l'a fait depuis dans l'instruction et comme elle l'a répété aux débats) avoir en effet frappé M. Daubrée, mais seulement après avoir été en butte à des provocations et à des brutalités de sa part.

C'est à raison de ces faits que la nommée Marguerite Pineau, âgée de 28 ans, non mariée, comparaît aujourd'hui devant la Cour. C'est une femme d'une taille un peu au dessus de la moyenne. Elle porte un long châle cachemire à fond noir, une capote de soie et des gants paille. Il est difficile d'apercevoir sa figure qu'elle tient presque constamment baissée ou cachée sous son mouchoir ; on remarque seulement qu'elle a des cheveux bruns, disposés en bandeaux.

Me Charles Ledru est chargé de sa défense. L'accusation a pour organe M. l'avocat-général Jallon. M. le conseiller de Glos préside les débats.

L'interrogatoire de l'accusée porte d'abord sur ses antécédents. Il en résulte que la fille Pineau appartient à une famille pauvre des environs de Nantes. Après avoir quitté sa mère, à l'âge de 18 ans, elle habita Nantes, puis Angers, et vint à Paris, où, depuis environ quatre ans, elle a fréquemment changé de demeure, comme de nom. A l'hôtel de Normandie, rue Neuve-Saint-Roch, elle se faisait appeler Lucile de la Reyrie, se disait rentière et prétendait appartenir à une riche famille de l'île Bourbon. Elle alla ensuite se loger à l'hôtel du Midi, rue Saint-Honoré, à l'hôtel de Nantes, rue des Bons-Enfants, et à l'hôtel du même nom, situé place du Carrousel, qui est son dernier domicile. Plusieurs témoins l'ont connue aussi demeurant rue de Rumfort, rue Saint-Nicolas-d'Antin, etc.

Dans presque tous ces domiciles, qu'elle a quittés en y laissant des dettes, on retrouve l'accusée entretenant des relations intimes, tantôt avec une personne, tantôt avec une autre, avec des vieillards ou des jeunes gens, qu'elle rencontrait le plus souvent aux Tuileries ou dans les concerts publics ; elle y étalait un luxe dont elle n'a jamais pu justifier la source. Ici elle se prétendait pensionnée par la duchesse de Berry, en récompense des services qu'elle lui avait rendus dans la Vendée ; là, elle disait qu'elle avait des fonds placés chez un notaire de Paris ; ailleurs, elle affirmait recevoir de Nantes des rentes qui lui avaient été faites par un personnage qu'elle refusait de nommer, pour ne pas le compromettre. A l'hôtel de Normandie, elle donna plusieurs fois des preuves de la violence de son caractère ; elle portait fréquemment sur elle un couteau-poignard qu'elle montra même à différentes personnes, en disant que si l'homme qui vivait avec elle, et qui, à l'entendre, l'exploitait, venait à l'abandonner, elle ne savait pas de quoi elle serait capable. Cet homme eut, en effet, à se plaindre de ses violences ; il reçut d'elle, un jour, un coup de couteau qui heureusement n'atteignit que ses vêtements, et plus tard, intimidé par ses menaces, il jugea prudent de ne sortir qu'accompagné d'un domestique.

L'interrogatoire porte ensuite sur les faits du 15 novembre : il paraît que lorsque l'accusée passa devant la boutique de M. Daubrée, elle portait sous son châle une boîte à couteaux, que vraisemblablement elle venait de voler chez un coutelier du passage des Panoramas. Celui-ci, entendu comme témoin, a effectivement reconnu cette boîte comme ayant disparu dans la même soirée.

Ce fait a servi à diriger les recherches de l'accusation qui impute à la fille Pineau d'avoir vécu jusqu'ici de vols faits aux étalages des marchands : en effet, elle avait des relations suivies avec des marchands de bric-à-brac et des marchandes à la toilette, à qui elle vendait des objets de toute nature, comme provenant de cadeaux ou de loteries faites, disait-elle, par des dames de sa connaissance. C'étaient de jolis vases en bronze ou en marbre, des serre-papiers, des livres de luxe, de petits miroirs, des étoffes, des écrans, etc., etc.

A toutes ces imputations, l'accusée ne répond que par des dénégations absolues ; quant au fait principal de l'accusation, elle soutient qu'elle avait jeté sur l'étalage de M. Daubrée une pièce de 50 centimes, prix de l'almanach, et qu'indignée des brutalités du libraire, elle s'est laissé emporter par un mouvement de colère, mais sans avoir eu l'intention de lui donner la mort.

Après cet interrogatoire qui a duré fort long-temps, on entend les témoins ; leurs dépositions viennent confirmer en grande partie les dires de l'accusation.

La déposition de Mme veuve Daubrée, fréquemment interrompue par ses sanglots, a produit dans l'auditoire une vive émotion. — Nous rapporterons demain le verdict du jury.

Salon de 1845.

OUVERTURE.

Il arrive un moment où la plainte la plus juste n'a plus de dignité. La peinture, la sculpture contemporaine ont épuisé toutes les doléances.

La presse, ce pouvoir des pouvoirs, ce baril de poudre qui fait sauter tous les trônes, n'a pu parvenir à déranger les quelques fauteuils de ces fantômes d'une époque éteinte, personnifications de la plus déplorable décadence de l'art. La royauté, la presse, l'indignation publique, la voix unanime des peintres, le bon sens, l'équité, rien n'a pu arrêter le scandale toujours renaissant de ces exclusions systématiques et de ces vengeances à huis-clos contre tous les vrais mérites.

Chaque année, de grands artistes, de jeunes talents ont été ainsi frappés dans leurs rêves et dans leur pain du jour. L'art a souffert ces voies de fait, il a protesté pendant quinze années. Une seule fois il s'est réuni, il a signé une pétition. La pétition était signée par Ingres, Delaroche, Vernet, Scheffer, Delacroix, Decamps, David, par tous les noms, sans exception, des hommes qui ont une gloire, qui ont du cœur,

[illegible] communiquer les mesures provisoires et définitives pour l'émancipation de l'art.

Cette commission, sans doute, devra s'entendre avec la Liste civile, avec l'Institut lui-même, épuiser tous les moyens de conciliation qui pourront lui paraître nécessaires.

Mais si elle va se heurter contre une masse inerte et réfractaire à la justice, alors les artistes n'auront plus qu'à prendre une résolution énergique : substituer le système suivi en Angleterre et en Allemagne au système adopté en France : fonder eux-mêmes et diriger leurs expositions.

On nous répète, chaque jour, que l'esprit des Français en général et surtout des artistes répugne à l'association. Nous avons la preuve du contraire. Toutes les fois qu'on a voulu sérieusement réunir les artistes, leur soumettre des propositions utiles, ou sympathiques à la cause de l'art, les adhésions n'ont jamais manqué. Nous pouvons citer le banquet offert à M. Ingres et la pétition présentée au roi, il y a deux années.

Ainsi, on peut être convaincu que si des lettres de convocation étaient adressées à tous les artistes exposants, et qui si on leur apportait un plan d'exposition permanente, par association, au moyen d'une faible annuité, tous les artistes signeraient séance tenante cette proposition qui serait vraiment la charte de délivrance.

Cette exposition, sans doute, n'empêcherait pas les artistes qui voudraient présenter des œuvres au Louvre, d'y envoyer leurs tableaux. Mais les jeunes artistes systématiquement exclus, comme Péault et Rousseau, auraient enfin une hospitalité toujours ouverte au talent.

Pour une exposition volontaire, libre, personnelle aux artistes, il n'est pas besoin d'intermédiaires indifférents ou étrangers à l'art, de tutelles sollicitées ou imposées. Les artistes doivent traiter leurs affaires entre eux, en famille. Avec moins de mille souscriptions à vingt francs par an, avec les revenus du livret et du prix d'entrée, ils peuvent avoir des salles aussi vastes qu'à Londres et qu'en Allemagne.

Un peu de bonne volonté, quelques heures de réunion, suffiront pour réaliser la mesure qui doit donner à l'art la plus forte impulsion et aux artistes la meilleure publicité.

On a souvent accusé, et avec raison, les expositions périodiques d'exercer sur l'art, une déplorable influence. En effet, les artistes obligés de faire des tableaux rapidement pour les livrer à jour fixe, pour supporter ou pour écraser leurs voisins, pour attirer l'attention, dans ces tumultueuses vociférations de couleurs ont été amenés à produire cette peinture particulière, outrée de ton, de dessin que l'on pourrait appeler la peinture de Salon.

Le coupable n'est pas le malheureux peintre, obligé coûte que coûte, d'obtenir un regard, un mot de la critique et de gagner des galons pour avoir des commandes. Une certaine excentricité est ainsi imposée aux débutants.

Avec une exposition perpétuelle, dont les tableaux seraient renouvelés tous les trois mois, ou autrement avec quatre expositions successives par an, les peintres ne seraient plus obligés de brusquer leurs compositions pour n'être pas rejetés, d'une année, en arrière. Ils seraient certains de retrouver tous les trois mois une place réservée, et un public empressé à ces premières représentations de la peinture. Et puisqu'on cherche en ce moment à prélever un budget de philanthropie pour les artistes pauvres, on n'aura pas besoin de recourir à des souscriptions précaires, on trouvera dans les bénéfices de l'exposition des secours qui ne consisteront pas en aumônes, mais en acquisitions de tableaux.

Mais jusqu'à la pleine et entière association des artistes, la prochaine assemblée pourrait adopter des mesures comminatoires : d'abord la promesse signée de ne plus exposer au Louvre jusqu'à la révision du jury, ensuite l'invitation adressée aux critiques habituels du Salon de garder le silence.

Ainsi donc, si les artistes sont bien inspirés, ils devront nommer une commission chargée de rédiger les pétitions, de provoquer les mesures nécessaires aux franchises de la communauté.

La royauté, nous en avons la conviction, est fatiguée des plaintes que le jury du Louvre suscite de tous les côtés. L'administration des beaux-arts elle-même s'empresse de repousser toute solidarité avec les doctrines de l'Institut. Elle met une certaine ostentation significative à recueillir les grands maîtres contre lesquels le jury exerce son *veto*, les portes closes, sous les voûtes du Louvre.

Les artistes obtiendront aisément la réforme du jury, à la condition de ne pas se rendormir, de vouloir aujourd'hui, demain, toujours ; d'agir auprès des chambres, du ministre, du roi ; de prendre la résolution bien définitive de s'abstenir plutôt que de se soumettre encore au régime vexatoire de ces quelques esprits borgnes et boiteux, mauvais émeutiers surpris en flagrant délit de désobéissance contre l'esprit de leur époque.

C'est une chose triste, mais vraie, que chaque artiste, humble ou illustre, est poursuivi jusque dans son atelier, par un spectre, qui est là, toujours, à côté de lui, pendant qu'il travaille, qu'il médite ses rêves, qu'il les regarde vivre sur la toile.

Ce spectre, c'est le jury. A chaque instant une appréhension de refus vient suspendre l'inspiration, arrêter son bras. Dans chaque détail de son tableau, dans ce mouvement un peu hardi, dans ce ton un peu chaud, il croit voir un ennemi, un dénonciateur, qui fera condamner son œuvre par le jury. Comment voulez-vous qu'un artiste travaille dans de pareilles conditions ?

D'un autre côté, le jury persiste à croire qu'il n'est pas un jury, mais un corps enseignant, un comité directeur des études.

Par exemple, vers le coup de midi, on voit arriver des juges, exacts et réglés comme leur montre d'argent. L'hiver est rude, ils vont s'asseoir devant le feu, ils chauffent leurs tibias, ils rajustent leurs perruques. On apporte un paysage. On nomme l'auteur M. *Rousseau* ; tous ces messieurs, le ventre au feu, tournent le dos à la peinture. Une voix chevrotante crie : refusé ; des échos chevrotants répètent : refusé ; et on remporte le tableau.

Cette anecdote nous a été racontée par un témoin oculaire et auriculaire, et, malgré la suspicion attachée à ces témoignages, nous la tenons pour véritable. Et cependant le jeune paysagiste, qui a vu pendant six années la porte du Louvre impitoyablement fermée à ses œuvres, à un des talents les plus remarquables, les plus originaux de notre époque. Pendant six ans, pauvre, inconnu, il s'est vu acculé à toutes les ter-

Arts, et eux, qui n'ont pas même le droit de faire un rapport sur l'exposition, de désigner un tableau à l'approbation publique, à la munificence du gouvernement, ils prennent le plus inique de tous les droits, celui de juger préventivement des tableaux que le public et le gouvernement ont seuls le droit de juger.

Enfin, tout a été dit, redit, répété cent fois, mille fois, sur cette question. Les membres les plus remarquables de l'Institut, MM. Ingres, Vernet, Delaroche, Drolling, David ont refusé de s'associer désormais à ces basses œuvres des caves du Louvre. La question est jugée dans la conscience publique; elle sera décidée, nous n'en doutons pas, avant trois mois par les artistes.

Cependant, les tablettes de proscription des membres du jury n'ont pas empêché le Salon de contenir, somme toute et à vol d'oiseau, plus d'œuvres remarquables que l'année précédente. L'évènement, nous ne dirons pas le chef-d'œuvre de l'Exposition, est la toile de M. Vernet, longue comme un bulletin de l'armée d'Afrique.

Cette toile, qui représente la *Prise de la Smahla*, couvre tout un côté du grand salon; elle contient un camp de Bédouins, tout compris, hommes et bétail, et, par-dessus le marché, nous ne savons combien d'escadrons français. Quand on a vu ce tableau, on a fait le voyage de l'Algérie.

L'Afrique a fait en grande partie les frais d'inspiration des grands tableaux. M. Delacroix a envoyé un portrait équestre de l'empereur de Maroc qui passe ses troupes en revue. Il a exposé aussi trois autres toiles : une *Madelaine*, une *Sibylle* et une *Agonie de Marc-Aurèle*.

M. Chassériau a envoyé le *Calife de Constantine entouré de ses dignitaires*, M. H. Flandrin, une *Mater dolorosa* et plusieurs portraits. M. Gleyre, un *Départ des Apôtres*. M. Robert Fleury, quatre tableaux : *Marino Faliero*, un *Auto-da-fé*, l'*Atelier de Rembrandt* et une *Jeune Femme*. M. Papety, un *Combat de Croisés* et une *Scène égyptienne*. M. Meissonnier, trois tableaux; Mme Calamatta, divers sujets. M. Granet, un *Intérieur de Cloître*. M. Baron, les *Oies du père Philippe Badulai*. M. Leleux, des *Pâtres*, des *Bretons* et des *Béarnais*. M. Muller, une *Scène de Shakespeare*.

Nous avons attrapé ces noms en courant, pour avertir le public qu'il retrouvera cette année au Louvre ses vieilles amitiés et ses vieilles admirations.

Nous avons remarqué aussi plusieurs œuvres distinguées de débutants.

La marine nous a envoyé M. Isabey; le paysage, MM. Corot, Chevandier, Paul Flandrin, Desgoffes, Français, Buttura, Troyon, Lacroix, Teytaud. Les bêtes nous ont envoyé M. Brascassat; les Suisses, leurs infortunés Calame et Diday pour la jubilation des visiteurs du dimanche.

La gravure est représentée par M. Henriquel Dupont.

Cette année, M. Decamps a donné un immense intérêt aux petites salles par la série de dessins qui représentent l'*Histoire de Sanson*. M. Maréchal pâlit; mais pourquoi le mettre à côté de Decamps? M. Vidal expose toujours de jolis dessins, quelquefois un peu maniérés.

La sculpture est dignement représentée par une *Figure* de M. Pradier, par une autre de M. David, une autre de M. Jouffroy, une autre de M. Simart, une autre de M. Farochon, une autre de M. Bartolini, une autre de M. Bosio; par des médailles de M. Bory; par des bustes de MM. Chambart et Louis Brian.

D'après cette indication rapide des talents qui se sont donné rendez-vous cette année dans la galerie du Louvre, on voit que le Salon, malgré l'interrègne volontaire de MM. Ingres, Scheffer et Delaroche, offre encore de belles gerbes à l'admiration de la critique. Si la peinture som-

exposés des motifs, des rapports, des débats des chambres. Y songe-t-on! quelle que soit la dimension des journaux, prissent-ils le format des *Débats*, ils ne pourraient jamais reproduire *in extenso* des documents que le *Moniteur* lui-même ne publie qu'à l'aide d'un double, d'un triple, d'un quadruple supplément. Il ne peut donc exister d'illusion sur ce point : l'étendue des débats législatifs forcera toujours les journaux à les tronquer, et ce n'est pas quelques centimètres carrés de plus ou de moins qui garantiront à la chambre la reproduction intégrale de ses séances. »

La *Presse* appelle le discours prononcé par M. Chapuys Montlaville un véritable réquisitoire contre les romans-feuilletons. L'honorable député voit là un mal profond auquel il faut appliquer un remède énergique. Celui qu'il propose, c'est l'abolition du timbre.

« Pas plus que le *Journal des Débats*, nous n'avons, dit la *Presse*, d'objection contre l'abolition du timbre. Mais ce que nous ne saurions croire, c'est que la suppression du timbre eût pour conséquences et la suppression des romans-feuilletons, auxquels M. Chapuys-Montlaville en veut tant, et la réhabilitation des journaux qui vendent leurs colonnes aux compagnies de chemins de fer, à des intérêts privés, s'il est vrai que cet abus existe. »

Si l'abolition du timbre avait lieu, les journaux abaisseraient proportionnellement leurs prix, mais ils ne renonceraient pas pour cela à publier des romans-feuilletons. La *Presse* ne connaît que deux moyens d'empêcher cette publication redoutée: Ou une réforme économique et radicale de la librairie, ou le rétablissement de la censure.

La *Presse* prétend d'ailleurs que le *Journal des Débats* fait de l'héroïsme à bon marché, lorsqu'il se déclare prêt à courir toutes les chances de la concurrence que pourrait susciter l'abolition du timbre. « Le grand malin sait très bien, dit la *Presse*, que la passion que les chambres législatives ont pour les journaux n'est pas si ardente qu'elle les aveugle et les fasse passer par-dessus la crainte de compromettre une recette qui s'est élevée en 1843 à 3 630 000 fr. »

Marchés de Paris.

Halle aux blés du 15 mars. — Choix 116 à 118 k. 27,00 à 28,00. — Montereau 115 k. 00,00 à 00,00. — Picardie 115 k. 25,50 à 26,00.

Seigles. 110 k. l'hectolitre et demi 14,50 à 15,00.

Orges. 90 à 92 k. l'hect. et demi, de 13,75 à 14,25. 93 l'hect. 14,50

Avoines. — 150 k. 25,50 à 26; 145 k. 24,50 à 25,00; 140 k. 22,50 à 23 les 3 h. entrées comprises.

Issues. Son 7,50 à 7,75 les 225 l. — Mouture 8,00 à 8,50. — Recoupettes 10,50 à 11,00 les 100 k. — Remoulages 15,50 à 16 qualités courantes; 16,50 à 17,00 les fines qualit.

Halle aux farines du 15 mars. — Arrivages 2732-78. — Ventes 3770-71. — Restant 16483-87. — Gruaux, 48,40 à 00,00. — Farines, 1re 31,20 à 33,75. 2e 28,65 à 30,90; 3e 00,00 à 00,00; 4e 19,60 à 21,66. — A livrer 2227-30.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 15 mars. — Foin, 1re 43 à 46; 2e 38 à 42; 3e 34 à 36. — Paille de seigle 1re 27 à 30; 2e 24 à 26. — Paille de blé 1re 23 à 25; 2e 20 à 22.

Marché aux fourrages du 15 mars. *Barrière d'Enfer*. — Foin 1re 48 à 49; 2e 46 à 47; 3e 40 à 41. — Regain de luzerne 1re 46; 2e 42. — Paille de blé 1re 29 à 30; 2e 27 à 28.

Halle à la viande du 15 mars. — 24926 kil. Bœuf 1,45-1,20-0,70. — 16655 kil. Veau 1,65-1,30-1,10. — 5512 kil. Mouton 1,60-1,20-0,90. — En gros 55,920 kil. 1,22-1,17-1,12.

Marché aux bestiaux. *Maison-Blanche*, 15 mars. — 83 pores amenés, 60 vendus à 1,10-1,08-1,00. — Vaches laitières amenées 62, sur lesquelles 38 ont été vendues de 240 à 400.

... Zinc Vieille-Montagne, 6000. — Entrepôt des Batignolles, 675. — Id. du Nord, 575, 570. — Chazotte, 930. — Forges de l'Aveyron, 5300. — Gaz français, 4875. — Id. nouv., 4600. — Anglais, 8750, 8800. — Parisien, 2250. — Calais, 1400. — Belleville, 1700. — La carrière, 5750. — Batignolles, 1300. — Lin Maberly, 700, 695. — Pont-Remy, 500, 550.

Obligations de Saint-Germain nouv., 1225. — Strasbourg, 1282 50.

Chemins non constitués : Bordeaux, 720 à 730. — Boulogne, 690 à 700. — Vierzon, 890. — Montereau, 615 à 620. — Gand, 730, 727 50.

A terme : Emprunt, 86 10, 05, 10. — Naples, récép. Rothschild, 104 70.

5 0/0 compt.	1er c. 117	90	P. H. 118	»	P. B. 117	80	dr c. 117	85	h.	111 15
— fin cour.	118	»	118	05	117	75	118	05		111 2[illegible]
— en liquid.	»	»	»	»	»	»	»	»		» »
3 0/0 compt.	85	15	85	15	85	»	85	»		85 15
— fin cour.	85	15	85	20	85	15	85	20		85 1[illegible]
Emp. au c.	»	»	»	»	»	»	»	»		» »

au compt.	1er C.		Der C.		DIFe S. le C. pr.		F. ETRANG.	1er C.		Der C.		DIFFes le C. pr.
4 1/2 0/0.	»	»	»	»	»	»	5 0/0 Bge 1840	105	1/4	»	»/»	H. »/[illegible]
4 0/0....	106	40	»	»	»	»	— Portugais.	69	»/»	»	»	B. 1
O. de la V.	1450	»	»	»	»	»	Esp. D. active	39	»/»	38	3/4	B. »/[illegible]
B. de Fr.	3165	»	3160	»	B. 15	»	5 0/0 Naples.	»	»	»	»	»
							— Romain..	106	»/»	»	»/»	»
C. G. 1000	1090	»	»	»	»	»	Obl. Piémont.	1265	»	»	»	B. 2[illegible]
C. hyp...	773	75	772	50	B. 1	25	Emp. d'Haiti.	»	»	»	»	»
4 Can....	1282	50	»	»	»	»	Banq. belge.	652	50	»	»	»

CHEMINS DE FER.								
St-Germ.	»	»	»	»	»	»	15 c.	
V. R. Dr.	630	»	645	»	H. 15	»	— 630, 647 50, 645.	H. 15
— R. G.	395	»	»	»	H. 2	50	— 395, 397 50.	H. [illegible]
Orléans.	1300	»	1315	»	H. 17	50	— 1305, 1320, 1300, 1320.	H. 25
Strasb...	337	50	340	»	H. 3	75	— 336 25, 340, 338 75.	H. 2 [illegible]
Rouen..	1150	»	1165	»	H. 20	»	— 1150, 1170, 1167 50.	H. 22 [illegible]
Havre...	965	»	975	»	H. 15	»	— 965, 980, 978 75.	H. 18 [illegible]
Marseill.	1100	»	1112	50	H. 12	50	— 1100, 1120.	H. [illegible]
Sceaux..	492	50	»	»	B. 7	50	—	»

LONDRES, 11 MARS.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Consol..... 100 1/8.	Av..... 85 15.	3 0/0 f. c. 85 20, 25 d. [illegible]
Esp. act... 29 7/8.	Ap. 85 20, 22 1/2.	F. p. 8 à 60 d. 50.
Portug..... 66 »/».		5 0/0 f. c. 118, 117 95 d 1. 118, 118 20 d. 50.
Mexic...... 36 3/4.	Rep. fin c. F. pr.	F. p. 118 55 d. 1, 75, 90 d. [illegible]
Brésil...... » »/».	3 0/0, 10, 15.	Orl. 1340, 1360 d. 20, 1[illegible], 1400 d. 10.
5 0/0 Holl. 99 1/4.	5 0/0, 05, 10.	Rouen. 1190 d. 20.
2 1/2 do. 63 1/2.		Mars. 1135, 1160 d. 20.
Rouen.... 45.	Bons du trésor.	Hâvre 995 d. 20.
Orléans... 51 1/2.		

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 88,00 à 00,00; courant du mois et avril, 91,00 à 90,50; 4 mois d'été, 93,00 à 92,50; 4 dern. mois, 101,00 à 100,00.

LILLE. — Colza, 84,00 à 83,75. Lin, 70,25. Cameline, 72,00. Chanvre, 71,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 90,00 à 00,00; courant du mois 88,00 à 00,00; avril, 87,50; mai en décembre, 86,00 à 87,00; 2 derniers, 85,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,50 à 89,00 fr. les 100 kil.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Ventes par autorité de justice,

EN L'HOTEL DES COMMISSAIRES-PRISEURS, A PARIS.

Le 17 mars 1845.

Consistant en bureaux, lampes, pendules, tables, chaises, commode, flambeaux, cartonnier, tabourets, ustensiles de cuisine et autres objets. — Au comptant.

Spectacles du 16 mars.

7 h. »/» OPÉRA. — Représentation extraordinaire.
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Le Tyran. Mari à la campagne.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Part du Diable. Déserteur.
7 h. 1/2 ITALIENS. —
7 h. »/» ODÉON. — Agrippine.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Représentation extraordinaire.
6 h. »/» VARIÉTÉS. — Boquillon. 2 Pierrots. Richelieu. Lafleur.
6 h. »/» GYMNASE. — Amiot. Tuteur. Un Bal. Petit Homme.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Le Vieux. Parlez au portier. Nuit. Ugolin.
6 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Lady Seymour. Mathilde.
6 h. »/» AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. »/» GAITÉ. — Les Ruines. Les Canuts. Forté-Spada.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. »/» COMTE. — Polichinelle. Turban. M. Jean. Maison des Fous.
6 h. »/» FOLIES. — Dominos. Cocarde. Secret. Cendrillon.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

...fréquents de jour en jour, ils sont loin d'avoir disparu de la ...rine en l'an de grâce 1845. Cependant, n'est-il pas à désirer qu'ils ...soient complètement supprimés, comme ils l'ont été dans l'armée ...de terre? *Hodièque manent vestigia ruris*!... Nous l'avons fait observer, nos matelots sont dignes, en tout, d'en être délivrés. Ce ...t des hommes doux, pleins de bonne volonté, d'un dévouement ...limité. Par raison donc, comme par justice, par humanité, effa... de notre Code, maritime ces restes d'une antique barbarie. ...ppelons-nous que l'appréhension de ces punitions terribles est ...e des causes principales de l'éloignement que montrent les matelots pour le service de l'Etat. Faisons observer également que la ...urriture donnée à bord est souvent insuffisante, sur les rades ...France principalement et dans ses ports. C'est en France que ...s matelots sont astreints aux travaux les plus pénibles, pendant ...s armements et désarmements des vaisseaux. Eh bien! dans les ...rts de France voici leur ordinaire; ils ont : à déjeuner 250 gr. de ...in noir avec 1/4 litre de vin environ; à dîner 250 gr. de bœuf ...s, ou soupe aux légumes secs; à souper, soupe de légumes ...

Le vendredi est leur plus mauvais jour, en ce qu'ils n'ont, à dîner, qu'un morceau de fromage médiocre avec ce pain noir fort ...mauvais, dîner peu réconfortant, tout-à-fait insuffisant après de ...rudes travaux, lorsqu'on a déjeuné avec un morceau de ce pain ...ir tout seul. Il arrive assez souvent que les matelots sont retran...s, c'est-à-dire qu'on leur a ôté, supprimé leur vin, par punition; ...rs ils sont réduits, les malheureux, à ce pain noir trempé d'eau. ...ssi, tous les matelots font-ils des dettes chez leur hôtesse, lorsqu'on veut leur donner à crédit, pour joindre à ce pain si médiocre, si mauvais, un morceau de saucisson, de viande froide, de ...isson ou de beurre. C'est à améliorer sa nourriture, nous l'avons ...éjà dit, à la rendre moins insuffisante, que passe la partie qui lui ...reste de sa solde.

Privation d'aller à terre. — Contrainte et inquiétude perpétuelles.

C'est ici l'une des grandes causes de mécontentement au service. La privation de terre est vivement ressentie par tous les matelots. A bord d'un grand nombre de bâtiments, ils n'y sont presque ...mais envoyés, en pays étrangers, peu sur les rades françaises. Les ...isons qu'on en donne (car de quoi ne donne-t-on pas des raisons?) ...s raisons qu'on en donne sont bien spécieuses, pour ne pas dire ...us. On craint pour eux les maladies, les rixes qui peuvent survenir à terre; on craint surtout les désertions. Les désertions!... Ne ...t-il pas que les hommes soient bien malheureux à bord des bâtiments de l'Etat, pour qu'ils se résolvent à abandonner patrie, parents, ...mis, pour se jeter à l'aveugle dans une position précaire, en pays ...ont ils ignorent la langue la plupart du temps. Au reste, ces désertions n'auront plus lieu, dès que l'existence du matelot à bord sera ...suffisamment améliorée. — La surveillance qui pèse sur les matelots ...bord, l'inquiétude perpétuelle qui en résulte, leur rend plus pé-

(1) Voir notre numéro de samedi dernier 15 mars.

...la conscription.

1° L'apprenti-marin: — A son entrée au service, il a de vingt-deux à vingt-trois ans. Il est cultivateur, forgeron, charpentier, maçon, etc., en un mot, il a un état dans lequel il est plus ou moins expert. Il a des habitudes, des affections formées. A jour fixe, il lui faut vendre ses outils, quitter état, habitudes, affections, et pour aller où? pour quel avenir? Déjà on le sait : il est jeté sur un bâtiment, après avoir passé quelques jours au quartier des équipages de ligne à terre. Sur ce bâtiment, il trouve des travaux auxquels il est complètement inhabile, qui lui attirent des réprimandes, parfois encore de mauvais traitements de la part de chefs brusques, brutaux, disons le mot. Enfin, peu à peu cependant le conscrit se débrouille, et, à la fin de son congé, il n'est plus reconnaissable; il est infiniment formé. Mais que retire-t-il réellement de son temps de service? Le voici : il y a oublié son premier état; il y a triplé, quadruplé ses besoins; il y a contracté une foule de vices dont il ignorait autrefois jusqu'au nom, et il y a passé ses plus belles années, de vingt-deux à vingt-huit ans. Est-ce bien là de la ruine? Car il est sorti du service sans argent et ne sait guère ce qu'il va devenir. Il y resterait, si le service était tolérable et qu'il y eût quelque chose à en tirer, si le service était une carrière; mais il sait le contraire par l'exemple des vieux matelots qui meurent de faim, et il se fait vite déclasser de crainte d'être rappelé au service.

2° Le marin du cabotage ou du long-cours : — Au cabotage, les matelots ont des positions plus avantageuses que celles qu'ils trouvent en arrivant au service. Ils y naviguent avec leurs parents, leurs amis, leurs pays. Là, point de tenue obligée qui absorbe la majeure partie de la paie. Au long-cours, pas de tenue obligée non plus. Les matelots, long-temps employés par le même armateur, y deviennent maîtres. Ils y font des pacotilles qui doublent leurs appointements, déjà plus forts qu'au service. Lorsqu'ils sont levés, cette position est perdue. Comme ils en ont au service pour trois, quatre ans, l'armateur est obligé de les remplacer. A leur retour, la place est prise; il leur faut recommencer, sur nouveaux frais, à se créer la position antérieure qu'ils reperdent encore à chaque levée nouvelle; puis l'âge vient, et le commerce n'en veut plus. Alors force est de revenir au service; mais il est bien tard. Pour obtenir une retraite, il faut réunir vingt-cinq ans de services à l'Etat : or, les braves gens n'ont que huit ou dix ans de faits, et ils sont déjà bien âgés. Toute leur vie suffira-t-elle pour atteindre cette retraite? Cependant, il n'y a pas à balancer : mieux vaut être employé par l'Etat que mourir de faim. Mais l'Etat n'est pas toujours disposé à donner de l'emploi. Combien, pour en avoir, consentent à servir, dans un grade inférieur à celui qu'ils avaient à leur dernier congé! Inutile sacrifice. La marine de l'Etat, ingrate, marâtre, les abandonne après avoir pris leurs belles années, après les avoir dépouillés, à plusieurs reprises, de la position où ils auraient pu acquérir quelques ressources pour leur vieillesse; elle les abandonne sans compensation aucune, après avoir causé leur ruine. Pour tout sentiment, elle n'a dans son cœur, pour eux, qu'exploitation, ruine et abandon.

...jours à peu près le même résultat définitif : la ruine!

Si nous avons réussi à nous faire comprendre, on reconnaîtra clairement qu'il est de toute impossibilité que les apprentis-marins consentent à se réengager. Par leur réengagement, ils accepteraient, pour leur jeunesse, une vie toute d'abnégation, de sacrifice, dénuée de toute jouissance, et couronnée, dans la vieillesse, par le dénuement absolu. Aussi, les apprentis-marins nous semblent le moins à plaindre, en ce qu'ils ont leur congé définitif encore jeunes, et en ce qu'on ne vient pas les ruiner une seconde, une troisième fois, s'ils sont parvenus, après leur sortie de service, à se créer une position passable.

Tel est le sort que la marine militaire fait à la masse de ses serviteurs. Est-il surprenant qu'on ne la puisse alimenter que par la levée forcée? Nous laissons chacun décider selon sa conscience; passons à l'esquisse de l'organisation nouvelle du personnel.

Le rédacteur en chef de la *Presse*, M. E. de Girardin, a fait hier à la tribune de la chambre, un aveu dont il convient de prendre acte. Il a dit :

« Messieurs, le monopole de la presse existe : ce n'est pas moi » qui le conteste; mais il n'existe pas seulement dans la presse, il » existe dans beaucoup d'autres industries. »

Cette assertion n'a point trouvé de contradicteurs au sein de la chambre. Ainsi le résultat de notre régime de libre concurrence est de constituer le monopole des diverses industries : voilà qui est bien avéré désormais. Les aveugles prôneurs de ce régime ouvriront-ils enfin les yeux à l'évidence des faits qui le condamnent?

Un nouveau chapitre à l'histoire des canaux.

Un Etat a tort d'aliéner à des particuliers les voies de communication du pays; cette règle ne peut souffrir que de très rares exceptions. A l'appui des nombreuses observations que nous avons constamment opposées depuis trois ans à l'insigne folie du système qui, en France, dessaisit l'Etat de la propriété et de l'administration des grandes routes pour les donner en exploitation à des intérêts privés, nous citerons un nouvel exemple : nous le puisons dans l'excellente statistique de La Vendée de *Cavolean*, rééditée en 1844 et améliorée par M. de La Fontenelle de Vaudoré, conseiller à la cour royale de Poitiers.

Sous la Restauration, on ne faisait pas de chemins de fer, mais on faisait des canaux, et, comme les mauvais gouvernements se suivent et se ressemblent, on les aliénait. A ce propos, on peut dire qu'il est fort heureux que les routes de terre et les rues aient été inventées avant 1789, autrement on ne pourrait faire un pas en France sans le payer fort cher.

Les funestes conséquences de l'aliénation de ces canaux ont été assez démontrées par la fameuse affaire des actions de jouissance, qui contraint l'administration actuelle à racheter à beaux deniers comptants les fautes de ses prédécesseurs.

Voici l'histoire presque semblable d'un autre petit canal. Dans la Vendée se trouve un canal de 15 kilomètres de longueur, qui con-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS (1).

Troisième partie.

VIII. — ADIEUX.

Honorine suivit la mère Louis et trouva Marc et Françoise assis devant une table sur laquelle la fermière avait fait entasser tout ce qui pouvait se manger à la ferme. Il était évident qu'elle tenait à rétablir sa réputation aux yeux de sa petite-fille, et à racheter à ses propres yeux son oubli de la veille. C'était de l'hospitalité, exaltée par le remords!

— Vois-tu, dit-elle en entrant, les voilà qui *s'empaffent* (se rassasient) à discrétion; vous dérangez point, braves gens; table servie doit être pleine. Vous voyez que ce matin la petite est gaillarde comme le *moisson d'arbanie* (le moineau).

— Madame est-elle vraiment comme elle le souhaitait? demanda Marc, qui s'était levé et dont le regard interrogateur donnait un double sens à ces paroles.

— Oui, dit Honorine avec intention, ne vous inquiétez point pour moi, M. Marc, tout ira bien.

Le garçon de bureau parut respirer plus librement.

— J'en réponds que ça ira bien, reprit la mère Louis, qui n'avait vu, dans la question et dans la réponse échangées, qu'une allusion à l'indisposition de la veille; avant un mois je parie vous l'engraisser que vous ne la reconnaîtrez plus. Je me charge de sa santé, moi! Pas vrai, petite, que tu me laisseras être ton *mière*? Oh! c'est qu'elle n'a plus peur de moi; nous sommes toutes deux maintenant à pain et à pot; mais remettez-vous donc à table!

— Faites excuse, madame, dit Marc, nous avons fini; mais puisque vous nous êtes si bonne, ça m'enhardit à vous adresser une demande.

— Qu'est-ce que c'est?

— Voici une jeune femme qui a besoin, et bonne volonté de gagner sa vie. On lui a dit qu'elle trouverait du travail à la ferme, et alors elle est venue...

— Ah! c'est pour ça, dit la mère Louis, qui changea subitement de ton et jeta sur Françoise un regard inquisitorial, et qu'est-ce qu'elle fait, votre protégée?

— Tout ce qu'on m'ordonnera, madame, dit Françoise avec soumission.

— Ce qui veut dire que vous ne savez rien, reprit la fermière rudement; ça ne peut pas nous aller, ma chère; d'ailleurs, vous avez les mains trop blanches pour nous autres gens de la campagne; vous vous êtes trompée de maison.

— Pardonnez-moi, dit Marc, elle était adressée à la ferme par une personne qui lui a remis une lettre.

— Qui ça?

— Un Monsieur bien bon, reprit Françoise, en présentant le billet; il m'a dit qu'il était le voisin de madame.

— Donnez à la *mezette*; j'ai pas d'assez bons yeux pour lire l'écriture de main... Un voisin des Motteux?... Qui donc que ça peut être?

Honorine ouvrit le billet, regarda la signature et tressaillit.

— M. de Gausson, s'écria-t-elle.

— Ah! c'est le beau brun, reprit l'ancienne meunière; c'est différent; je l'aime tout plein.

— Il est donc ici? demanda Honorine agitée.

— Mais certainement, reprit la mère Louis; il demeure à son vieux pigeonnier de Vert-Bec; est-ce que tu le connais aussi?

— Je l'ai vu à Paris.

— Tiens, c'est juste, il en est... eh ben, comme ça se trouve... y vient souvent aux Motteux, vous pourrez refaire connaissance; mais voyons donc ce qu'elle chante sa lettre.

Honorine lut :

« Chère madame Louis,

« Je vous adresse une pauvre femme que je recommande à votre bon » cœur. Procurez-lui du travail; elle paraît douce, pleine de zèle et de » bons sentiments. A mon retour, j'irai vous remercier de ce que vous » aurez fait pour elle.

» Je vous avertis que le gros Lorry a vendu ses foins 37 francs le » millier.

» DE GAUSSON. »

— Voyez-vous, s'écria la mère Louis, frappée surtout de ce dernier renseignement qui formait comme la péroraison de la supplique de Marcel; 37 fr. le millier, quand mon gendre voulait me les faire livrer à 34; c'est comme ça qu'y prend mes intérêts! on ne peut compter sur personne.

— Sauf sur M. de Gausson, fit observer Honorine en souriant.

— C'est vrai qu'il est bien gentil d'avoir pensé à moi, reprit la mère Louis; du reste, je l'ai toujours dit, c'est un *fel gars*.

— Aussi vous ne refusez point sa protégée, ma mère, continua la jeune femme; il la recommande *à votre bon cœur*, et il doit venir vous remercier à son retour, il faut bien, pour cela, que vous fassiez quelque chose.

— Tu crois, dit la fermière adoucie; eh bien! nous verrons. Mais qu'est-ce qu'on peut faire de quéqu'un qu'a un enfant sur les bras?... encore si elle pouvait coudre... laver!

Françoise se hâta de répondre qu'elle le pouvait.

— Alors on vous prendra..... mais rien qu'à l'essai! dit la fermière qui, au milieu même de ses entraînements, gardait quelque chose de la prudence normande; vous demeurez à Trévière, pas vrai?

— Elle est arrivée hier, fit observer Marc, et ne demeure encore nulle part.

— Ah! elle est sur le pavé, reprit la mère Louis avec brusquerie, mais en jetant à Françoise un regard plus attentif; il faut bien pourtant qu'elle trouve une niche pour elle et son petit.

— Je chercherai, madame.....

— Oui, mais y faut un ménage, et m'est avis que vous portez tout votre fait dans votre bonnet de nuit!.... Y a bien ici, au bout du petit bois, la *turne* de l'ancien garde qu'on pourrait vous prêter.

— Ah! madame! s'écria Françoise attendrie, comment vous remercier...

— C'est qu'en attendant, je vous avertis, reprit la mère Louis toujours précautionneuse; si j'trouve à la louer plus tard, faudra déménager... Mais pour le moment vous serez toujours à l'abri avec le petit... Quel âge qu'il a vot' gars.

— Trente mois, madame.

— C'est éveillé comme un *jacquet* (écureuil), donnez-le moi donc un peu.

— Mon Dieu! je vous demande bien pardon, dit timidement Françoise; mais il est si accoutumé à moi qu'il ne veut point me quitter... Veux-tu aller à madame?

L'enfant regarda la fermière, et, trompé sans doute par son costume, qui lui rappela son ancienne nourrice, il se jeta dans ses bras avec un cri joyeux.

— Vous le voyez qu'il veut bien venir, dit la mère Louis en le faisant sauter.

— C'est la première fois! répliqua Françoise étonnée, et madame est la seule personne qui ne lui ait point fait peur.

— Et pourquoi donc que je lui ferais peur à ce pauvre friquet, dit la paysanne visiblement flattée de l'exception faite en sa faveur par l'enfant; ces petits ça sent le monde, voyez-vous; ça a l'instinct de connaître les bons des *maxis* (méchants); pas vrai, mon *jacquet*; allons, gazouille; grimpe sur ma *falle* (estomac); a-t'y l'air *dégoté* au moins; je

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844 au 11 janvier 1845, et les numéros du 13 février au 16 mars.

de victimes que les noms en ont coûté les plus sanglants combats d'Afrique.

Le feu a été communiqué aux poudres sans qu'on puisse soupçonner encore comment il a pris. La destruction des diverses constructions voisines, jusqu'à l'amirauté, a été instantanée.

Douloureuse coïncidence! Cette nouvelle inaugure tristement le banquet que l'on offre aujourd'hui même à M. le maréchal duc d'Isly. Il ne faudra rien de moins que de glorieux souvenirs pour contrebalancer le lugubre effet d'une semblable catastrophe. Peut-être, et nous l'espérons, surgira-t-il, au milieu des toasts, une généreuse pensée de souscription en faveur des familles victimes de ce fatal évènement. Voici les détails que publie l'*Akhbar* :

« Le samedi, 8 mars à dix heures un quart du soir, une forte explosion se fit entendre dans la direction de la Marine; une seconde explosion ne tarda pas à lui succéder et fut suivie de détonations successives et semblables à celles d'un vaisseau qui lâche sa bordée. Alarmée par ce bruit inusité, dont chacun se demandait la cause, la population d'Alger se porta de tous les points de la ville sur la place. Comme on s'aperçut que le phare était éteint, on pensa aussitôt que la tour qui le supporte avait dû sauter, conjecture qui malheureusement n'était pas fort éloignée de la vérité. Les premiers qui arrivèrent à la Marine eurent, en dépassant le bâtiment de l'amirauté, un spectacle de ruine et de désolation difficile à décrire. Une partie du rempart casematé situé entre la vieille tour espagnole connue sous le nom de l'Pégnon et le port, les maisons adossées à ce rempart, n'étaient plus qu'un monceau de décombres d'où s'échappaient des malheureux plus ou moins mutilés, couverts de sang et de poussière. Le pavillon habité par le commandant Palard, sous-directeur de l'artillerie, avait été emporté, ainsi que des logements habités par des compagnies d'ouvriers artilleurs et de pontonniers. Le logement du commissaire de la marine était abattu, et il n'en restait plus qu'un pan de mur; la maison du directeur du port avait éprouvé le même sort, à l'exception d'une pièce restée à peu près intacte.

» Après le premier moment de stupeur causé par une catastrophe aussi terrible qu'inattendue, on s'occupa avec empressement de sauver les malheureux ensevelis sous les décombres. Par les ordres de M. l'amiral, les équipages furent aussitôt débarqués et contribuèrent aux travaux qui furent entrepris avec les troupes du génie, de l'artillerie et des divers corps de la garnison.

» Les explosions, causes de ces désastres, avaient eu lieu dans deux magasins séparés l'un de l'autre par le fossé qui règne au pied de la vieille tour espagnole, sur laquelle se trouve le phare. Le feu, allumé dans l'un, par une cause restée inconnue, se sera communiqué à l'autre. Cet affreux évènement, qui a fait tant de victimes, est d'autant plus inexplicable que depuis quatorze jours on n'était pas entré dans les magasins qui ont sauté, et qu'ils avaient de doubles portes. Ils contenaient de la poudre en petite quantité, des grenades fabriquées du temps des Turcs, des boîtes à balle, des biscaïens et des obus, projectiles qui appartenaient en grande partie à la marine. Le peu de matière explosive contenue dans ces magasins ne rend pas compte des effets terribles de l'explosion, même en faisant la part de la résistance apportée par l'extrême solidité des bâtiments; aussi n'est-on pas éloigné de croire que lion se fit entendre, de se réfugier dans une embrasure, a été préservé. Parmi les cadavres retrouvés, on en a remarqué un dont la peau était presque retournée.

« Pendant que les soldats, alors couchés dans leurs logements, succombaient presque tous à ce cruel désastre, des scènes non moins affreuses se passaient aux environs : le commandant d'artillerie Palard était écrasé sous les débris de sa maison, qui fut entièrement rasée par la violence de l'explosion. Cet officier, d'une capacité reconnue, aimé et estimé de tout le monde, sera universellement regretté. Quand la catastrophe arriva, il n'y avait pas fort longtemps qu'il était revenu du spectacle; par une déplorable fatalité, au lieu de rester jusqu'à la fin de la représentation, comme il en avait l'habitude, il était sorti ce jour-là plus tôt qu'à l'ordinaire.

» A côté du pavillon habité par le commandant Palard, se trouvait la maison de M. Segretier, directeur du port, qui avait alors une vingtaine de personnes dans son salon. Mme Segretier ayant entendu son fils pleurer, quitta un instant ses hôtes pour passer dans la pièce où était cet enfant; comme elle se rendait de là dans la salle à manger afin de faire servir le thé, l'explosion eut lieu, et cette malheureuse dame fut ensevelie sous les ruines de sa maison dont une seule pièce a été épargnée, celle qu'elle venait de quitter, celle où était réunie toute la compagnie, dont une seule personne fut blessée, et légèrement, Mme Sylvestre, épouse du secrétaire de M. l'amiral. Lorsque les spectateurs de cette horrible scène revinrent à eux, ils entendirent les cris étouffés de Mme Segretier; les dernières paroles de cette malheureuse mère furent : *Sauvez mon enfant!* A côté d'elle, gisaient enterrées sous les décombres sa domestique et une autre femme de service qui, toutes deux, ont été retirées vivantes. Quand à Mme Segretier, elle avait cessé de vivre lorsqu'il fut possible d'arriver jusqu'à elle.

» Dans ce grand désastre, tout ce qui pouvait humainement se faire pour sauver les victimes et prévenir de nouveaux malheurs a été accompli; tout le monde a rivalisé de zèle et d'activité, les uns en imprimant une bonne direction aux travaux, les autres en les exécutant.

» Le malheur qui vient d'affliger la ville d'Alger est assez grand, assez déplorable, pour qu'il doive au moins nous mettre sur nos gardes dans l'avenir.

» Si le projet de placer l'arsenal sur l'emplacement du magasin des fourrages n'avait pas déjà rencontré une vive opposition de plusieurs côtés, la catastrophe dont nous venons de donner les détails démontrerait suffisamment le danger d'un pareil établissement dans un endroit si rapproché des habitations, un endroit qui sera bientôt une ville nouvelle, car Alger ne peut s'étendre que dans cette direction.

» C'est encore l'occasion de rappeler qu'il existe, au centre de notre ville, dans la rue de la Girafe, un dépôt assez considérable des débits de poudres; l'existence de ce dépôt en pareil lieu avait déjà causé de justes alarmes et motivé des plaintes. Ce qui vient d'arriver décidera sans doute à transporter au dehors le dangereux établissement dont nous parlons. L'explosion du 8 mars, qui a fait autant de victimes que les plus sanglants combats d'Afrique, est une leçon assez terrible pour ne pas être oubliée.

qui a couru déjà plusieurs fois à Canton et à Macao, et qui a toujours démenti.

Notre ambassadeur était arrivé le 30 novembre à Victoria, chef-lieu de l'établissement anglais de Hong-Kong; les autorités anglaises lui ont fait la réception la plus cordiale, et des fêtes brillantes ont été données à M. et Mme de Lagrénée.

Le sénat de Macao venait de prendre une décision pour ouvrir le port de la colonie portugaise à toutes les nations; mais cette mesure qui, prise dans des vues larges et libérales, aurait rendu à ce comptoir son ancienne prospérité, est de nature au contraire à précipiter sa ruine, car le sénat soumet les navires et les marchandises à des droits tels que les étrangers éviteront soigneusement le port de Macao et se rendront de préférence à Hong-Kong et à Canton.

Nouvelles publications phalanstériennes.

L'Ecole sociétaire vient de faire une importante recrue : M. Mathieu Briancourt inscrit aujourd'hui son nom sur la liste des hommes de cœur qui croient accomplir un devoir en consacrant leur talent à la vulgarisation de la science fondée par Ch. Fourier. Ce matin, notre librairie met en vente la nouvelle publication dont M. Briancourt vient d'enrichir la bibliothèque phalanstérienne : L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET L'ASSOCIATION. Nos amis jugeront sans doute ce livre comme nous le jugeons nous-mêmes, c'est-à-dire comme un des ouvrages les plus propres à répandre dans le monde de saines idées sur la question fondamentale des temps modernes. Dans un moment où tous les esprits se préoccupent à bon droit de l'important problème de l'Organisation du travail, le livre de M. Briancourt ne peut manquer d'attirer l'attention des hommes sérieux. La manière de l'auteur est d'une simplicité admirable; et le lecteur, entraîné par un style à la fois élégant et facile, parcourt, presque sans s'en apercevoir, les points les plus délicats et les plus difficiles de la question. La science est au fond de tout cela, mais jamais elle ne se montre de manière à effrayer même les lecteurs que rebuterait le plus tout ce qui porte un caractère scientifique : c'est là un mérite rare que nous sommes heureux de rencontrer dans notre nouveau condisciple.

Ce qui plaît surtout dans M. Briancourt, c'est qu'on reconnaît en lui, dès ses premières paroles, un cœur noble, un esprit élevé, une conviction profonde. On est toujours entraîné par ses sympathies vers les hommes animés d'une foi vive et sincère. Grâce à la forme du dialogue, adoptée par l'auteur, il a pu, pour bien compléter sa pensée, présenter les points délicats sous différents aspects; rien n'est plus facile, en effet, quand on dispose de plusieurs interlocuteurs. Au reste, M. Briancourt est un homme pratique parfaitement au courant des affaires de l'industrie, puisqu'il est lui-même un industriel. Cette circonstance donne plus d'autorité à son opinion et plus de valeur à son livre : sous ce rapport, aussi, l'adhésion de M. Briancourt à nos idées, et son incorporation dans notre phalange militante, sont, pour notre cause, une double bonne fortune.

Quoique le passage suivant soit insuffisant pour faire apprécier le penseur et l'écrivain, nous croyons devoir l'extraire de l'avant-propos que M. Briancourt a mis en tête de son livre :

« Comme bien des enfants de ce siècle, j'ai durant de longues années cherché consciencieusement la vérité sans la découvrir. Ne pouvant m'...

---

veux que nous soyons bons amis. Dites-donc, ma fille, comment qu'on vous appelle?

— Françoise, madame.

— Eh bien, Françoise, faudra que vous preniez tous les soirs une *guichonnée* de lait à la ferme pour le petit.

— Ah! madame, que de bontés!...

— Je vous dis pas que ça sera une rente à perpétuité, au moins; mais pour le quart-d'heure l'enfant en profitera.

Honorine se joignit à Françoise et à Marc pour remercier la mère Louis, dont leur reconnaissance exalta la bonne volonté, et qui voulut établir sur-le-champ la grisette dans l'ancienne maison du garde.

Celle-ci, placée à la lisière du taillis, sur le penchant du coteau qui domine au nord la rivière d'Esque, avait quelque chose de sauvage, qui formait contraste avec les autres habitations du pays. Sa vue, bornée de tous côtés par les fourrés, ne s'étendait que sur une friche semée de rochers et de touffes de chênes, tandis qu'un peu plus bas, le coteau, soigneusement cultivé, présentait à l'œil des vergers, des champs de blé vert et des prairies entrecoupées de maisonnettes blanches.

Mais après tant d'épreuves, l'aspect d'un toit qui pût abriter son fils ne pouvait manquer quel qu'il fût, de réjouir Françoise. Douée d'ailleurs de cette heureuse souplesse, qui fait que les désirs s'abaissent ou s'élèvent selon la situation, comme une eau docile qui prend d'elle-même son niveau, la grisette n'avait à combattre ni le regret des biens perdus, ni l'ajournement des biens espérés. Elle recevait de Dieu son bonheur au jour le jour, sans se tourmenter de ce qu'il avait été la veille, de ce qu'il serait le lendemain. Aussi, lorsque après avoir mis en ordre le pauvre ménage de la maison des taillis, elle se retrouva, le soir, devant un feu de broussailles, et son enfant endormi sur ses genoux, sa pensée ne se reporta point vers les angoisses qu'elle venait de traverser, mais sur le secours inespéré qui lui était offert. Satisfaite d'avoir trouvé, comme l'oiseau du ciel, un nid et le repos du soir, elle ne porta pas plus loin ses regards et attendit tranquillement le sommeil.

Quant à Honorine, de retour à la ferme, elle y avait trouvé une réponse d'Arthur, à la lettre écrite avant son départ. Sans entrer dans aucune explication, de Luxeuil déclarait consentir provisoirement à son séjour près de sa grand'mère, et lui demandait une procuration qui lui permît d'exercer les droits qu'elle avait déclaré lui abandonner.

La lettre était courte, sans allusions, et ne laissait aucun moyen de deviner les intentions d'Arthur pour l'avenir.

En tous cas, le présent semblait assuré et la jeune femme pouvait espérer qu'emporté par le tourbillon du monde, son mari finirait par l'oublier. Trop de prévoyance d'ailleurs eût entraîné trop d'inquiétudes; elle résolut de se laisser aller au courant des évènements sans ajouter au poids de chaque jour celui d'un avenir incertain.

Rien ne retenait plus Marc à la ferme; il prit congé d'Honorine qui au moment de le quitter, se sentit saisie d'un attendrissement mêlé d'angoisses. Malgré l'évidence du service reçu, la révélation d'Arthur continuait à la troubler : elle eût voulu réhabiliter dans son propre jugement celui dont elle avait obtenu le secours, ennoblir sa reconnaissance par l'estime, glorifier enfin un dévouement dont elle profitait sans pouvoir l'avouer!

Au moment où Marc se découvrit en répétant, d'un accent ému, un dernier adieu, elle lui saisit la main et s'écria :

— Vous ne partirez pas ainsi sans m'avoir ôté mes doutes! on vous a accusé devant moi!... mais ce qu'on a dit était un mensonge, avouez-le, je vous en conjure à mains jointes; avouez-le, à moi, à moi seule! je ne vous demande pas d'explications, dites seulement : non! et je vous croirai.

Au premier mot prononcé par la jeune femme, Marc était devenu très pâle; il retira sa main et répondit à voix basse :

— Madame n'a-t-elle point vu que je n'avais rien à répondre, quand monsieur de Luxeuil m'a accusé?

— Oui, dit vivement Honorine, mais quelque motif.... que j'ignore... vous a sans doute forcé à vous taire.

Il secoua la tête.

— Je me suis tu parce qu'il disait la vérité, répliqua-t-il sourdement.

Honorine le regarda.

— Mais alors, reprit-elle troublée, si vous avez été..... si vous êtes... ce qu'il a dit, que peut-il y avoir eu de commun entre vous et ma mère? Pourquoi ce dévouement dont je ne puis désormais soupçonner la sincérité? Quel intérêt trouvez-vous à me défendre?

— Vous m'avez déjà fait cette question, murmura Marc.

— Et vous m'avez répondu : plus tard!

— Oui, plus tard..... peut-être... peut-être aussi jamais! cela dépendra de vous.

— De moi? comment faut-il vous supplier alors?

— Ne suppliez pas, c'est inutile... pour me faire parler il faut autre chose que vos désirs d'aujourd'hui... car je comprends bien, allez, pourquoi ces questions! Vous êtes triste d'être protégée par un réprouvé comme moi; vous voudriez ne pas être obligée de me mépriser, le mépris gêne la reconnaissance! mais je n'en attends pas; vous ne m'en devez pas!

— Que dites-vous?

— Non; tout ce que je vous demande, c'est d'avoir confiance! c'est, quand vous aurez besoin de moi, de me faire signe, c'est de me regarder comme votre esclave, comme votre chien, de me dire : va là, viens ici, et j'irai, je viendrai! de vous servir de moi sans vous inquiéter de moi, de me regarder comme une chose qui est à vous et dont vous pouvez tout faire pour votre bonheur.

Honorine fut remuée jusqu'au fond du cœur. Le ton de Marc n'avait ni l'élévation ni l'élan que donne l'exaltation; il était bas, presque calme, mais profond. On sentait qu'il n'y avait là aucune surexcitation passagère; c'était l'expression d'un sentiment depuis long-temps maître de l'âme tout entière, et qui en était devenu pour ainsi dire l'état.

— Et vous pensez que je puis accepter un échange aussi inégal, s'écria-t-elle, les yeux fixés sur Marc! à vous tous les sacrifices; à moi la liberté de l'ingratitude! ah! je repousse de pareilles conditions! si je dois être pour vous qu'une cause d'abnégation et de souffrance, je renonce à en profiter plus long-temps.

— Ah! ne dites pas cela! interrompit précipitamment Marc d'un accent douloureux; ce que je fais pour vous est désormais ma seule consolation; si je ne l'avais point, tout serait fini! Savez-vous, d'ailleurs, si ce n'est pas un moyen de me racheter... si je n'ai rien à expier!... Ah! ne me faites pas de questions, mais laissez-moi continuer ce que j'ai commencé... Si ce n'est pas pour vous, que ce soit pour moi-même; j'ai besoin et je..... je l'ai PROMIS!

Ce dernier mot fut accentué par Marc avec une sorte d'exaltation pieuse. Il semblait l'avoir prononcé sous l'obsession d'un souvenir toujours présent, et comme si quelque ombre invisible eût pu entendre ce renouvellement de serment. Honorine saisie garda le silence; il y eut une pause assez longue.

— Je retourne à Paris, reprit enfin Marc, c'est là surtout que vous avez besoin d'un serviteur dévoué. Je veillerai sur M. de Luxeuil; et s'il est nécessaire, vous recevrez mes avertissements.

— Allez donc, dit la jeune femme, puisque vous voulez rester un bienfaiteur inconnu; allez, et quel qu'ait été votre passé, soyez béni pour ce que je vous dois.

Elle lui présenta les deux mains qu'il prit et qu'il baisa l'une après l'autre avec une humilité attendrie, puis il salua et partit.

Les premiers jours furent employés par Honorine à s'établir à la ferme. Marc lui avait recommandé Françoise avant son départ; mais cette recommandation était inutile. La protégée de Marcel était déjà celle d'Honorine.

Il y avait d'ailleurs, entre les deux jeunes femmes, des rapports de position qui devaient les rapprocher. Toutes deux meurtries par de douloureuses épreuves, toutes deux exilées dans un milieu nouveau et

… que l'organisation du travail est le remède à *tous* les maux de l'humanité. »

FAITS DIVERS.

La commission du congrès central des délégués des sociétés d'agriculture et des comices agricoles, s'est réunie aujourd'hui au Luxembourg : elle a décidé qu'elle se rendrait à Poissy mercredi 19, par le convoi de 9 heures, pour assister à la distribution des primes qui sera faite ce jour-là par M. le ministre de l'agriculture et du commerce, aux animaux *les plus remarquables par la perfection de leurs formes et leur engraissement précoce.*

La commission se réunira à 10 heures 1/2 à la mairie, dans la salle de la justice de paix, avec ceux de MM. les délégués qui auront pu s'y rendre.

— La commission nommée par M. le ministre de l'agriculture et du commerce, à l'effet d'aller étudier en Allemagne le typhus des bêtes bovines, est de retour à Paris. Les commissaires, MM. Yvart, Renault et Magendie, ont déjà fait connaître sommairement les résultats de leur exploration. Voici, dit ce soir le *Messager*, quels sont les points principaux signalés dans leur rapport :

« La maladie est bien réellement le typhus contagieux des bêtes à cornes. L'autopsie a souvent fait connaître des altérations identiques à celles que l'on observe chez l'homme en cas de mort par le typhus. La chair des animaux qui ont succombé peut être consommée sans qu'il en résulte des accidents.

» Le typhus tend sans cesse à diminuer dans le pays où il a pris naissance ; au mois de février dernier la Bohême n'en présentait plus que quelques cas isolés. La commission, pour se livrer à de sérieuses investigations, a dû se transporter en Moravie, l'un des foyers primitifs de la maladie. »

— On lit dans le *Moniteur parisien* que M. le comte de Montalivet est attendu à Paris pour mardi prochain.

— Le *Messager* annonce que M. le maréchal Bugeaud s'embarquera pour l'Algérie le 27 mars.

— M. le prince héréditaire de Saxe-Meiningen vient d'arriver à Paris.

— Un ancien député à l'assemblée législative, M. Guilbaud de Létanche, est mort à Poitiers.

— M. Rosman, maître des requêtes, ancien chef de la division de la comptabilité au ministère de l'intérieur, est mort hier, à Paris, d'une fièvre typhoïde dont il avait ressenti jeudi les premières atteintes.

— « On nous annonce, dit l'*Armoricain de Brest*, que M. Bouët-Willaumez, capitaine de vaisseau, vient de donner sa démission de gouverneur du Sénégal, et qu'il est attaché à la mission que M. le duc de Broglie va remplir en Angleterre pour rechercher les moyens d'abolir la traite des noirs sans avoir recours au droit de visite. »

— C'est hier qu'a eu lieu la clôture de la chasse pour le département de la Seine. Ainsi, à compter d'aujourd'hui, nul n'a le droit de vendre ni de colporter du gibier à Paris ni dans les environs.

— Ainsi que nous l'avons annoncé, c'est aujourd'hui qu'a eu lieu le grand banquet donné par le commerce de Paris à M. le maréchal Bugeaud. M. le duc de Nemours, M. le prince de Joinville, M. le duc d'Aumale et M. le duc de Montpensier y ont assisté. L'intérieur du palais de … curieuses.

— A compter d'aujourd'hui dimanche 16 mars, le prix du pain, dans Paris, est fixé comme suit : le pain de 1re qualité, à 29 cent. le kilogr.; le pain de 2e qualité, à 22 cent. le kilogr.

— Le nommé Avisse, condamné à la peine de mort pour assassinat commis sur une jeune fille, suivi d'un vol de 2900 fr. fait au préjudice d'une femme chez qui cette jeune fille demeurait, a subi sa peine avant-hier, à neuf du matin, à Rouen. Avisse n'avait que vingt ans. Il s'était assez courageusement résigné à son sort ; cependant, quand la fatale nouvelle lui fut annoncée, un tremblement convulsif le saisit ; mais il ne tarda pas à se remettre et se livra tranquillement aux apprêts de la sinistre toilette ; il reçut avec calme les exhortations du prêtre, et, arrivé sur l'échafaud, de lui-même, pour ainsi dire, il se posa sur la fatale planche.

— L'arrêt dans l'affaire de la femme Pineau, accusée de l'assassinat commis sur M. Daubrée, libraire à Paris, passage Vivienne, n'a été rendu qu'à trois heures du matin. La femme Pineau, déclarée coupable, a été condamnée aux travaux forcés à perpétuité et à l'exposition.

— Depuis trois jours, les journaux anglais ne se préoccupent que d'une prétendue tentative d'assassinat commise sur le prince Albert. — Le *Times* se décide enfin à rassurer ses lecteurs par des explications catégoriques. Il s'exprime ainsi :

« Mardi dernier, vers midi, le prince sortit à cheval du palais ; il était accompagné de sir E. Bowater, son écuyer, et d'un groom. Les trois cavaliers étaient arrivés à peu près à la hauteur de *Constitution-Hill*, lorsqu'un piéton placé sur le trottoir, présenta (à ce que l'on prétend) le canon d'un pistolet à son altesse royale ; mais il ne déchargea pas son arme, et son geste ne fut même remarqué ni par le prince ni par son écuyer ; ce furent le colonel Knight et un M. Arnold qui, venant à passer en cet instant, s'aperçurent de l'action de l'inconnu, et la signalèrent à sir E. Bowater. L'homme au pistolet s'éloigna dans la direction de *Buckingham palace* avec un autre individu qui l'accompagnait. Sir Bowater dépêcha aussitôt le groom du prince à la recherche d'un policeman, mais il s'écoula quelque temps avant que l'on pût en trouver un, et ce délai permit à la personne poursuivie de s'échapper.

» Le même jour, un autre incident a aussi donné lieu à mainte conjecture : la reine rentrait au palais, à minuit moins un quart, après avoir assisté à une représentation du Théâtre-Français, lorsqu'une femme s'est jetée à genoux devant les chevaux, en s'écriant : « Reine Victoria ! sauve ton pays ! » Cette malheureuse, Irlandaise de naissance, et que l'on présume être atteinte d'aliénation mentale, a failli être foulée aux pieds des chevaux, tant son action a été subite et imprévue. Conduite à la station de police la plus voisine, elle a été mise en liberté, au bout de quelques heures. Tels sont, réduits à leur plus simple expression, les deux faits qui viennent de causer dans tout Londres une vive émotion. »

— L'*Éclaireur de Saint-Omer* termine ainsi un article de considérations sur l'aumône :

« Savez-vous ce que c'est que l'aumône ? Ne voyez-vous pas qu'elle avilit celui qui la reçoit et le jette dans l'abîme du vice et de l'abjection. Quand donc comprendra-t-on que ce n'est pas l'aumône qu'il faut chercher à organiser, mais le travail ? Quand donc nous mettrons-nous à l'œuvre pour modifier notre régime industriel, pour faire disparaître le salariat et y substituer l'association des maîtres avec les ouvriers : voilà ce qu'il faut faire. Et quand vous aurez ainsi donné aux classes populaires des garanties de vie et de travail, quand on ne verra plus de malheureux pères de famille travailler avec acharnement toute leur vie sans pouvoir se dire : Je ne mourrai pas de faim dans mes vieux jours ; quand les serfs de l'industrie pour … à l'extrémité du pont du Change. Cette malheureuse, nommée Collombe et habitant Sainte-Foy, a été précipitée sous les roues de la voiture, qui lui ont passé sur les deux jambes. Elle a été immédiatement transportée chez le pharmacien le plus voisin, où les premiers secours lui ont été prodigués. »

— Un habitant de la commune de Jeugny, près de Saint-Jean de Bonneval, quitta sa femme il y a six ans... Il revient, il y a quelques mois, et se trouve père de deux enfants qui portent son nom. Beaucoup de maris, à sa place, auraient intenté à l'épouse infidèle une action en séparation de corps ou tout au moins en désaveu de paternité. Il a autrement agi : il n'a fait aucun reproche à sa femme, ne l'a ni maltraitée, ni même réprimandée, et s'est établi de nouveau dans le domicile conjugal, en déclarant qu'il continuerait à se conduire vis-à-vis d'elle en excellent époux. Il a tenu parole, mais il a vendu, moyennant deux billets de mille francs, les deux pauvres enfants à des saltimbanques de passage. Et la mère a laissé faire ! Et les journaux de la localité trouvent le procédé plaisant ! Et il ne s'est pas trouvé un magistrat, honnête homme, qui protestât au nom des malheureuses et innocentes créatures contre une pareille infamie ! Et le journal qui nous raconte en riant ce triste épisode se croit une feuille intelligente !... Beaucoup d'intelligence dispenserait donc d'avoir un peu de cœur !

— Empressons-nous de publier une sainte et noble action que le *Débat social* de Bruxelles nous raconte aujourd'hui :

« Un simple employé de l'octroi de Bruges, Poupert, voit accourir à lui une femme qui s'écriait : « Sauvez mes enfants qui se noient ! » Les quatre petits imprudents avaient disparu sous la glace du fossé. Poupert oublie que nul, plus que lui, n'a le droit de compter avec le dévouement et il ne consulte que son humanité. Il s'étend aussitôt à plat ventre sur la glace qui craque, retire un des enfants, puis un deuxième, lorsque la mère disparaît à son tour : Poupert, après des efforts inouïs et au péril de sa vie, réussit à sauver la famille entière. Un seul des enfants était dans un état alarmant, Poupert le conduit dans son aubette, le réchauffe et le rend à sa mère. »

LA SOEUR SAINTE-MARIE. — LE COUVENT DU BON-SAUVEUR. — ORDRE DES BÉNÉDICTINES. — Un procès civil du plus grand intérêt va bientôt s'engager devant le tribunal de Bayeux. Il y sera révélé des faits graves, si graves même, que nous n'en présentons un résumé que sous la responsabilité du *National*, qui s'exprime ainsi :

« Il y avait dans le couvent du Bon-Sauveur, de l'ordre des Bénédictines, à Bayeux, une sœur, nommée en religion Sainte-Marie, qui, par la supériorité de son intelligence et de ses talents, s'attira l'envie de la supérieure. De là toute une conjuration contre cette malheureuse. Des tracasseries, des humiliations, des tortures de toute nature lui furent infligées pendant quelques années. En vain en appelait-elle de la supérieure au chapelain, du chapelain à l'évêque de Bayeux, ce supplice ne devait finir que par un crime abominable. On l'enferma dans un cachot étroit et sombre, où elle resta huit jours. Elle en fut retirée presque mourante pour être transférée au Bon-Pasteur, à Caen, où elle fut séquestrée pendant six mois parmi des folles furieuses ! Que l'on se figure l'épouvantable infortune de cette pauvre sœur, jouissant de la plénitude de sa raison, condamnée à passer de longues journées et de cruelles nuits parmi des femmes marquées la plupart du cachet le plus impur, dont le langage la faisait rougir ou frémir, dont les hurlements et les accès la glaçaient de terreur. N'y avait-il pas de quoi la rendre folle, en effet ?

» Cependant des médecins ont déclaré qu'elle n'avait jamais cessé de jouir de la plénitude de ses facultés intellectuelles ; le sous-préfet intervint, le

---

… connu, elles sentirent le besoin de s'appuyer l'une sur l'autre. La similitude des souffrances avait fait disparaître l'inégalité des rangs, et à peine les cœurs de même famille se furent-ils sentis, qu'ils s'adoptèrent avec ardeur.

Seulement, la différence des habitudes donna à chacune une position distincte. Honorine fut la maîtresse affectueuse et tendre, Françoise la servante reconnaissante et dévouée.

Toutes deux travaillèrent ensemble à conquérir les bonnes grâces de la mère Louis, non par calcul, mais par un besoin commun d'être aimées. La fermière, dont le grossier égoïsme s'était jusqu'alors agité au milieu des basses servilités ou des résistances brutales, se trouva comme enveloppée dans l'affectueuse complaisance de ces deux femmes. Leur zèle et leur patience désarmaient sa mauvaise humeur. Toujours dans son tort avec elles, sans qu'elles le fissent jamais sentir, la paysanne finit par reconnaître intérieurement son injustice. Ces coups, auxquels on ne répondait jamais que par le sourire ou les caresses, lui firent honte ; elle mit les deux Parisiennes hors de la sphère où grondaient ses emportements, et n'eut plus pour elles que des paroles amicales. C'était comme un port où, après les tempêtes du ménage, elle venait respirer. Elle arrivait toujours près des deux femmes chargée de malédictions ou de menaces, et, tout en criant ses plaintes, elle se dégrisait de sa colère, se calmait insensiblement et finissait par redevenir tranquille et souriante. On eût dit une nuée d'orage entrant dans une atmosphère paisible où elle se déchargeait insensiblement de ses foudres.

(*La suite à jeudi.*) **EMILE SOUVESTRE.**

Bibliographie.

ROMANCERO ESPAGNOL, traduit en français par M. Damas Hinard.

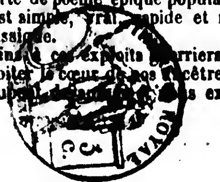
M. Damas Hinard, qui s'est fait si avantageusement connaître par sa traduction du théâtre espagnol, s'est acquis récemment un nouveau titre à l'estime et à la reconnaissance du monde littéraire : sa traduction du *Romancero espagnol* comble une lacune dans les lettres françaises. Jusqu'à présent, nous avions des imitations, des paraphrases des romances de nos voisins, maintenant, et grâce à M. Hinard, nous avons ces romances mêmes ; son style est précis, très souvent énergique, quelquefois peut-être un peu trop pompeux, mais toujours exact et fidèle. Quand il vous dit une chose, vous pouvez la croire : il ne s'aventure jamais dans une question sans s'être préalablement pourvu de documents concluants et de preuves sans réplique ; aussi, en le lisant, est-on plein de sécurité, et l'esprit éprouve cette espèce de satisfaction, assez rare aujourd'hui, que donnent une étude consciencieuse et un travail à fond.

Les romances espagn*oles*, et non espagn*ols*, comme le démontre parfaitement M. Hinard, sont de trois classes : les romances historiques, les romances chevaleresques et les romances badines ou familières ; chacune de ces trois épithètes les caractérise suffisamment. Il y a aussi les romances moresques qui célèbrent les amours des Mores. M. Hinard a été fort sobre, trop peut être, de ces dernières ; il l'a été plus encore des romances familières, car il n'en donne aucune : il est vrai, que, modernes pour la plupart, elles ne présentent que peu d'intérêt, sans compter que beaucoup sont intraduisibles. Toute la prédilection du traducteur est pour les romances chevaleresques et historiques, surtout pour ces dernières, qui, antérieures au quinzième siècle, sont, en effet, le monument le plus précieux de la poésie plus populaire des Espagnols, et peut-être de tous les peuples : c'est là que vit et respire le véritable moyen-âge ; je dis véritable, car on nous avait fait un moyen-âge de convention, sans vérité, et par conséquent sans vie. Nous ne connaissons rien au monde de plus fastidieux que ces brassards, cuissards et morions, toute cette défroque de chevalerie errante, sans oublier les bonnes lames de Tolède dont l'école romantique a hérissé pendant quinze ans et ses vers et sa prose. On s'imaginait peindre l'homme en peignant l'armure ; mais les gens de goût ont fini par s'apercevoir que ces armures étaient vides, et que tous ces grands coups d'épée ne pourfendaient que le vent. Mais pourquoi revenir là-dessus. Les morts vont vite, comme dit la ballade allemande ; toutes ces choses sont si loin de nous, qu'elles sont oubliées : les grands-prêtres eux-mêmes ont renié leur Dieu.

Si vous voulez des chevaliers qui vivent, des coups d'épée qui portent, des armures sous lesquelles batte un cœur, lisez le romancero de M. Hinard ; c'est là que vous trouverez les vieilles lames de Tolède ; je parle de vieilles, car celles qu'on fourbit et qu'on trempe aujourd'hui dans les eaux du Tage sont aux anciennes ce que l'Espagne de 1845 est à l'Espagne du Cid et des Rois Catholiques. La décadence est partout, dans les âmes comme dans l'acier.

Mais vous trouverez mieux que cela encore dans le *Romancero*; vous y verrez un peuple qui agit, un peuple qui lutte et qui se dévoue pour ce qu'il croit, parce qu'il croit. Les 117 romances du Cid sont, sous ce rapport, un tableau achevé, et forment une sorte de poème épique populaire qui n'a pas l'ennui des autres parce qu'il est simple, vrai, rapide et n'a point la solennité constante de l'épopée classique.

Aujourd'hui, nous nous intéressons moins à ces exploits guerriers, à ces grands faits d'armes qui faisaient palpiter le cœur de nos ancêtres ; les conquêtes de l'intelligence nous préoccupent davantage et nous exaltent légitimement jusqu'à l'admiration. Une loi de Képler, un vapeur qui franchit l'Atlantique en dix fois vingt-quatre heures, le percement des isthmes de Suez ou de Panama, une ligne de fer qui relie Paris à Moscou, une formule sociale assez vaste pour résoudre le problème du travail et de l'égalité ; voilà les sujets actuels de nos méditations, de notre enthousiasme et les sources de la poésie nouvelle. Toutefois, n'oublions pas, quant à l'Espagne, que les grands coups d'épée de ses héros, de ses guerriers tombaient sur les Musulmans ; et que sans eux, peut-être, la France, l'Europe tout entière porteraient le turban ; les chevaliers espagnols, et à leur tête le Cid Campeador, combattaient donc pour le progrès, pour la liberté, pour l'indépendance de l'esprit humain en combattant et refoulant au-delà du détroit de Gibraltar les enfants de Mahomet.



Ainsi donc, le *Romancero* joint à l'intérêt de l'histoire l'émotion du drame ; quel drame plus saisissant, plus grand que celui de l'islamisme aux prises avec la chrétienté ! Frappé du côté héroïque, épique de l'original, M. Hinard s'excuse de ne l'avoir pas traduit en vers ; bien loin de nous en plaindre nous nous en félicitons, au contraire, et nous l'en remercions. Le vers français exclut l'exactitude, la précision, car son défaut capital est la périphrase, et quelle allure lente et boiteuse quand il veut s'assimiler une pensée étrangère ! Il existe, en France, des traductions renommées quoique en vers ; pour nous, nous avons l'audace de confesser qu'aucune ne nous paraît satisfaisante, et nous les donnerions toutes pour la version littérale du *Paradis perdu* par M. de Châteaubriand.

Il nous reste maintenant à exprimer un vœu : il existe à l'Académie française un ou plusieurs prix de traduction ; si quelqu'un y a droit cette année, c'est à coup sûr M. Damas Hinard, car son travail réunit toutes les conditions du programme Montyon, moralité, fidélité, science et conscience. Ces prix, on l'assure (et non seulement ceux-là mais tous les autres) sont donnés trop souvent à la faveur, et nous ne voulons pas répéter tout ce qui se dit à ce sujet ; qu'il nous suffise d'informer l'Académie que le public en sait là-dessus beaucoup plus peut-être qu'elle ne s'en doute. La médisance aidant ici la justice, la lumière est descendue dans les catacombes académiques, et si elle ne déjoue pas toutes les intrigues elle en perce beacoup à jour ; qui sait si quelque Eugène Sue n'écrit pas en ce moment les Mystères de l'Académie ? Tout cela revient à dire que si les prix de traduction sont donnés cette année au mérite, c'est-à-dire à des traducteurs sérieux non à de jolis traducteurs. M. Hinard en mérite certainement un. Notre voix lui est d'avance acquise. Mais hélas ! nous ne sommes pas académiciens.

ment du Finistère :

« Est-ce qu'il serait vrai que par suite d'une décision du préfet du » Finistère, une ou plusieurs religieuses de l'hospice de Quimper auraient reçu, depuis peu, commandement de quitter les lieux ; et que, » par suite d'opposition de l'évêque de Saint-Brieux, leur supérieur ecclésiastique, ces religieuses, malgré l'ordre notifié par le maire de Quimper, ne songeraient à rien moins qu'à délaisser l'établissement qu'elles » desservent.

» Si ce qui nous revient de cette affaire et de ce conflit est exact, il » paraîtrait que les faits les plus graves auraient donné lieu à la décision du préfet du Finistère. Il s'agirait d'une jeune fille de la malheureuse classe des enfants trouvés qui aurait été soumise, par inconduite, à une séquestration prolongée dans un cabanon de fous, liée et » garrottée avec la camisole de force, et qu'un jour l'on aurait trouvée » morte, soit qu'elle se fût suicidée soit qu'elle ait été victime d'un horrible attentat dont on ne peut comprendre ni la cause ni les circonstances. Les magistrats sont plusieurs fois descendus sur les lieux, d'après ce que nous croyons savoir, mais sans que la vérité se soit encore » fait jour. »

VARIÉTÉS.

La libre concurrence.

Nous recevons d'un de nos amis de la province, sur quelques expressions d'un article de la *Démocratie pacifique* où la libre concurrence était en cause, une réclamation que nous insérons d'autant plus volontiers qu'elle est entièrement conforme à nos principes et à nos propres idées. Ce sera pour nous l'occasion d'expliquer une expression que nous présumions être bien comprise, mais sur la signification de laquelle il est bon de revenir, dès qu'elle peut présenter du louche.

Dans le langage de la publicité actuelle on entend généralement par les mots de *libre concurrence* ce principe de la vieille économie politique en vertu duquel la liberté pure et simple, sans organisation, sans réglements et sans gouvernement, est considérée comme devant créer, par elle-même, le meilleur système industriel, le meilleur ordre possible dans la production, la répartition et la distribution des richesses ou des fruits du travail social.

Nous soutenons nous, et les faits prouvent tous les jours avec nous, que cette liberté sans garanties et sans organisation, n'aboutit qu'au triomphe des forts et à l'écrasement des faibles ; que la grande majorité des travailleurs, dépourvus de capitaux et d'instruments de travail, à la merci de ceux qui peuvent les employer, forcés de subir les conséquences de la concurrence déréglée que se font les chefs industriels et les ouvriers eux-mêmes, loin d'être des *travailleurs libres*, sont, au contraire, des *travailleurs esclaves*, obligés pour vivre de se *chercher chaque jour des maîtres*, bien heureux encore quand ils en trouvent !

Le principe de la *libre concurrence*, tel qu'il est soutenu et défendu par la vieille Ecole n'est donc qu'un leurre. Au lieu de produire la liberté il ne produit que la domination des forts, l'esclavage des faibles et le conflit incessamment renouvelé de tous les agents de l'industrie. C'est ce faux et détestable système, et le principe de ce système que nous attaquons au nom de l'*Organisation du travail*, et de la *liberté du travailleur*, quand nous condamnons la *libre concurrence*.

Si, au contraire, on veut ne donner au mot *concurrence* d'autre signification que celle d'*émulation*, d'ardente rivalité pour bien faire, pour mieux faire, mais non pas pour se ruiner, pour se culbuter, s'écraser les uns les autres, personne n'est plus que nous partisan de la *concurrence*, et même de la *libre concurrence*. Tous ceux qui ont étudié quelque peu notre système d'organisation industrielle savent qu'il est calculé précisément pour que chaque membre de l'atelier social ait toujours la *liberté positive*, c'est-à-dire la FACULTÉ d'exercer tel travail qu'il lui plaira choisir. Ce système est calculé en outre pour que les travailleurs soient stimulés dans leurs fonctions par les rivalités les plus vives, rivalités tournant toutes à la perfection des œuvres, jamais au détriment et à la ruine des ouvriers.

Cela dit laissons la parole à notre correspondant.

raisonner un peu lestement. Dites que la concurrence ne fait pas tout ; qu'elle n'a pas à elle seule la vertu de régler, comme on l'a cru, les mouvements de l'industrie, d'assurer au producteur une juste rétribution, une occupation et des débouchés constants, au consommateur, le bon marché et la bonne qualité des produits; qu'elle laisse le premier exposé à la ruine, s'il travaille pour son compte, au chômage et à la misère, s'il travaille pour d'autres ; qu'elle permet au marchand la falsification des denrées, l'accaparement et les hausses factices, la banqueroute et l'ébranlement du crédit public ; qu'abandonnée à elle-même, elle ramène au monopole qu'elle a la prétention d'abolir ; dites tout cela, et personne n'osera vous le contester. Mais quelle conséquence devez-vous en tirer ? Que la concurrence est mauvaise ? Non, certes, mais seulement qu'elle ne suffit pas à prévenir tous les abus.

« Il faut à la concurrence un contre-poids ; mais il n'y faut point de restriction. Il faut que le principe de l'association vienne mettre de l'ordre dans le mouvement industriel, sans lui rien ôter de sa liberté. Les acheteurs sont trompés par le marchand ? Eh bien ! qu'ils s'associent pour tirer les marchandises de première main, en chargeant de ce soin des préposés capables d'en vérifier la qualité, investis de leur confiance et intéressés à la justifier. Les ouvriers sont exploités par les maîtres ? Qu'ils s'associent entre eux pour travailler à leur propre compte ; qu'ils fondent cette association sur des bases solides et conformes aux principes de la science sociale. En offrant au capital une part de bénéfices suffisants et surtout des garanties de loyauté et de succès, ils trouveront tôt ou tard les fonds dont ils ont besoin : ils les trouveront surtout, quand, par les efforts des socialistes, la connaissance des conditions et des propriétés de l'association aura pénétré dans l'opinion publique, et lorsqu'une expérience décisive en aura démontré les avantages. Les fabricants sont ruinés par les méventes et les banqueroutes ? Qu'eux encore s'associent pour cesser de faire du droit du commerce un usage contraire à leurs intérêts. Qu'ils subdivisent les industries dont ils s'occupent en spécialités soigneusement et minutieusement distinguées ; qu'ils se partagent en spécialités dans la proportion de leurs ventes actuelles, ou suivant toute autre règle convenue ; qu'ils instituent une commission centrale, chargée d'étudier les besoins de la consommation, de surveiller la solvabilité des marchands, de se mettre même en relations directes avec les comptoirs de consommateurs associés; qu'ils donnent à leur société des bases assez larges pour rendre la concurrence impossible ou inoffensive ; qu'ils se recommandent au public par des garanties de bonne qualité et de bon marché ; que pour se faire à cet égard une réputation solide, ils établissent entre eux un contrôle vigilant ; qu'ils ouvrent l'accès de leur association aux ouvriers, en les faisant participer à leurs bénéfices ; que, au lieu de chercher à décourager les concurrents, ils les attirent dans leur sein en les aidant à organiser les nouvelles branches d'industrie dont ils auront pu calculer les chances et en offrant ainsi l'emploi le plus fructueux possible à leurs capitaux et à leurs talents. Quelle que soit la classe dont on envisage les intérêts, le meilleur contre-poids à opposer aux abus de la concurrence, c'est toujours et partout l'association.

» Que si les associations particulières de consommateurs, d'ouvriers, de fabricants dont je viens de parler, rencontrent des obstacles dans l'état actuel des choses, si elles ne peuvent subsister les unes sur les autres, si surtout elles demandent à s'appuyer sur l'association des ménages, comme sur un pivot commun, cherchons le moyen de réaliser ces innovations dans une localité où tous les éléments de succès seraient réunis, sauf à les étendre peu à peu ; étudions les règles de l'association et ses applications les plus heureuses ; cherchons, en un mot, à donner à l'industrie ce qui lui manque encore, mais ne la privons pas d'un bien dont elle jouit et qu'elle a chèrement acheté, la liberté. Ne laissons pas croire aux économistes que l'organisation du travail, que nous réclamons à grands cris, soit quelque chose d'opposé à la liberté du travail, qu'ils prônent avec grande raison aussi. La tâche de la science n'est-elle pas de concilier en toutes choses l'ordre et la liberté ? Loin de sacrifier l'un ou ces droits à l'autre, n'enseigne-t-elle pas à les fortifier tous les deux par leur concours même ?

» S'il est une Ecole socialiste qui doive éviter de laisser planer un doute sur le libéralisme de ses vues en matière d'industrie, c'est assurément l'Ecole de Fourier, à qui son maître a donné l'exemple d'un langage plus rigoureux. Fourier, en effet, n'a jamais condamné la concurrence en termes absolus, comme l'auteur de l'article que je relève : il s'est borné à opposer à la concurrence individuelle et mensongère, la concurrence sociétaire et véridique. Il est indubitable pour tous ses disciples, qu'au

et par M. de Lamartine, ils ont tous été ... contre des mesures dictées par un esprit hostile à la liberté de la presse, après une révolution faite en grande partie par la presse, au nom ... dans l'intérêt de l'indépendance de la presse. Le droit fiscal est énorme, il faut le réduire, si l'on ne veut pas le supprimer complètement. ... la réduction devra être proportionnelle pour rester équitable. »

Nous nous abstenons de citer l'opinion à peu près semblable de la *Quotidienne*, du *Commerce*, du *National*, etc., qui se montrent satisfaits de l'issue donnée à cette querelle de boutique suscitée par le projet de la commission. La *Presse* seule paraît avoir quelque regret de ce nouvel avortement législatif.

« Qu'importait, dit la *Presse*, que M. Chapuys-Montlaville retirât sa proposition, puisqu'elle avait été entièrement écartée par la commission qui, à cette proposition, en avait substitué une toute différente ? Et la séance a été levée sans même que le projet de la commission ait été mis aux voix ! Voilà pour la chambre : maintenant voici pour le cabinet. Les ministres, appelés dans le sein de la commission, avaient déclaré ne point s'opposer à l'adoption de ses conclusions qui fixaient le droit de timbre comme le droit de poste, à 4 centimes. A la tribune, quel est le langage que tient le gouvernement ? — Le langage contraire : il déclare s'opposer à tout changement apporté à ce qui existe. Il est vrai de dire que le *Journal des Débats* s'était prononcé le matin dans ce sens. »

A part les deux feuilles inféodées à M. Guizot, tous les journaux tiennent le même langage sur la situation. « Le ministère et la chambre sont à l'unisson, dit la *Presse*; le désarroi est partout. » — « Ce n'est plus du gâchis, c'est le chaos, dit la *Quotidienne* ; le gouvernement se cache, il fait le mort. »

Le *Constitutionnel* ne fait aujourd'hui que de la politique rétrospective. L'article unique de son numéro de ce matin est une grande et solennelle réclame en faveur de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire.*

Bourse. --- Revue de la semaine.

Bien que les évènements aient plutôt marché dans le sens de la conversion du 5 0/0, cette valeur a remonté cette semaine, et fermé en hausse de 1/2 ...

Le 3 0/0, sans affaires, a gagné 5 centimes seulement; l'emprunt, plus négligé encore, ne figure pas quelquefois à la cote, et reste à 86 fr. 10 c., en baisse de 10 centimes.

Malgré la reprise des chemins de fer, tous sont en baisse assez notable sur les cours de samedi 8 courant. Orléans a perdu 70 fr.; Rouen, 37 fr. ...; Versailles (droite) et Hâvre, 15 fr.; Strasbourg seul, grâce à son immobilité, ferme presque en hausse.

Le marché des promesses a toujours été très actif, excepté lundi et mardi pendant la grande baisse qui a eu lieu un instant sur les chemins. Quant aux chemins non constitués, ils sont tous plus ou moins offerts. Vierzon a remonté de 15 fr. hier.

A part ce succès colossal des fonds portugais, qui ont atteint le chiffre élevé de 70 fr., pour redescendre à 69 fr., les fonds étrangers n'offrent point de variations intéressantes.

Les valeurs industrielles continuent à monter. Il n'y a que l'entrepôt du Nord qui ait baissé de 50 fr.; les forges de l'Aveyron de 150 fr.

Il ne s'est rien fait aujourd'hui à la coulisse ; les fonds anglais arrivés de Londres très tard, à 99 7/8, en baisse de 1/4.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 17 mars.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Péri. Stradella.
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Le Gendre d'un Millionnaire.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Joconde. Dame blanche.
7 h. 1/2 ITALIENS. —
7 h. 1/2 ODÉON. — Le Cid. Chevalier de Pomponne.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Les Eaux. Le Porteur. Marguerite. Vaugirard.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Garde-Forestier. 2 Pierrots. Lafleur.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Amina. Tuteur. Un Bal. Petit Homme.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Le Vieux. Parlez au portier. Nuit. Ugolin.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Lady Seymour. Mathilde.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Les Ruines. Lucio.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — Polichinelle. Turban. M. Jean. Augusta.
6 h. 1/2 FOLIES. — Dominos. Cocarde. Secret. Cendrillon.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

... la chambre avait aujourd'hui à résoudre.

Dans l'état actuel des choses, vingt membres peuvent demander le scrutin secret, soit avant le vote par assis et levé, soit après une épreuve douteuse, et l'on sait que tous les partis, l'opposition surtout, ont souvent usé de cette faculté; mais l'on sait aussi, et c'est là que la question devient grave, que souvent une proposition admise par assis et levé a été repoussée par le scrutin. Le vote public n'était pas égal au vote secret, c'est-à-dire qu'un certain nombre de députés avaient deux poids, deux mesures, deux consciences: l'une qu'on étalait sous les yeux du pouvoir ou des électeurs, l'autre que l'on cachait dans les mystères de l'urne.

De quelque opinion que l'on soit, à quelque parti que l'on appartienne, il faut le reconnaître, il y a là un scandale.

Ici c'est un député fonctionnaire qui n'approuve point certaine mesure proposée par le pouvoir; mais le pouvoir pénètre jusqu'au fond de la conscience, il la force, il la viole; et le député, mentant à ses convictions, exprime publiquement un vote qu'il va détruire en secret. Là, c'est un membre de l'opposition qui a reçu de ses électeurs la mission de combattre le ministère, mais qui veut cumuler la gloire de l'indépendance et les bénéfices d'une complaisante docilité; et le député, infidèle à ses promesses, renie dans l'urne le vote qu'il formulait en public. Ces transactions mystérieuses avec la conscience, avec le devoir, ont quelque chose de honteux qui révolte l'honnêteté la plus vulgaire.

La commission chargée d'examiner la proposition de M. Duvergier de Hauranne, a unanimement reconnu que le mode consacré par le règlement devait être modifié, et plusieurs orateurs ont fait voir combien les abus qu'il entraîne étaient nuisibles à la dignité et à la considération de la chambre. Mais ce n'est pas seulement la chambre qui est intéressée dans cette question; c'est le pays tout entier. Dans un temps où l'on doute de tout, où pour tant de gens la vertu n'est qu'un mot où toutes les consciences chancellent, que deviendrait la moralité publique, si ceux qui sont à la tête des nations, et qui leur doivent au moins l'exemple de la probité, venaient les corrompre par le spectacle de la corruption?

Il y a donc, dans cette question du vote public et du vote secret, plus qu'une question de règlement: il y a une question de haute moralité qui doit être résolue pour l'honneur de la chambre et pour l'honneur du pays.

Après cela, il est pour nous d'une mince importance de savoir si l'abolition du scrutin secret sera favorable au pouvoir ou à ses adversaires. Dans l'expérience que nous avons faite jusqu'ici du gouvernement constitutionnel, il est vrai de dire que ce sont le plus souvent les minorités opposantes qui ont réclamé la garantie du vote secret. Mais nous pensons que nos mœurs politiques peuvent aujourd'hui supporter le principe de la publicité.

« La publicité, a dit l'honorable rapporteur, est bonne et utile en elle-même: partout où il est possible de l'introduire, il y a honneur, il y a profit à le faire; la publicité, en général, est la gloire de nos institutions qu'elle ennoblit et féconde; elle est la compagne de la liberté qui doit, comme elle, être arrêtée dans ses excès, réprimée dans ses écarts, mais qui veut, comme elle aussi, être respectée dans son principe: l'une et l'autre encouragées, mais contenues; sagement dirigées, mais jamais opprimées.» Après tout si la publicité effrayait nos consciences; si nous n'avions qu'une honnêteté timide, qu'une probité honteuse, c'est que nous ne serions pas dignes du gouvernement représentatif. Revenons alors franchement au règne du bon plaisir qui du moins n'a jamais compté le mensonge...

Pour résoudre le problème de l'exactitude et de la publicité, elle propose un mode nouveau qu'elle appelle *scrutin de division*. Deux urnes, blanche et noire, seraient placées aux deux angles de la tribune; les députés y déposeraient leur vote ainsi que cela se pratique aujourd'hui. Mais un des secrétaires donnerait une seule boule au votant qui la mettrait dans l'une des deux urnes, selon qu'il voudrait se prononcer pour ou contre l'adoption. C'est cette mesure que la chambre examinera demain.

La chambre des pairs a adopté dans sa séance d'aujourd'hui, à la majorité de 88 voix contre 3, le projet de loi relatif à un crédit pour divers travaux publics. — M. le garde des sceaux a présenté le projet de loi sur le conseil d'Etat, adopté par la chambre des députés.

Considérations sur l'état de la marine française en 1845 (1).

L'organisation du personnel que nous avons déjà mentionnée, est due à M. Tabuteau, lieutenant de vaisseau.— Cette organisation introduit dans la marine l'unité de système, l'unité du service à bord de tous les bâtiments composant la flotte. L'idée qui lui a servi de base est celle-ci:

« Tout bâtiment a 8 côtés de vergues majeures à manœuvrer; il » faut donc 8 divisions principales, 8 groupes, ou pièces dans chaque bordée, ou demi-équipage, en tout 16 groupes ou pièces pour » l'équipage entier. Le nombre 16 est le premier terme de la progression; 16 groupes ou 2 compagnies, chacune de 8 groupes, » forment l'équipage de la corvette. L'équipage de la frégate est » composé de 2 fois 16, ou 32 groupes; celui du petit vaisseau de » 3 fois 16, ou 48 groupes; celui du trois-ponts de 4 fois 16, ou 64 » groupes. Ainsi, où la corvette emploie un groupe, la frégate en » emploie deux, le petit vaisseau 3, le trois-ponts 4.

» Les postes des groupes n° 1-17-33-49, c'est-à-dire des premiers » numéros de chaque série de 16, sont les mêmes, et ainsi de » suite, pour les numéros correspondants de chaque série de 16; » de sorte qu'on peut transborder les hommes d'un vaisseau sur » une frégate, sur une corvette et réciproquement, sans que leurs » fonctions en soient le moins du monde changées, sans qu'il en » résulte de trouble ou d'hésitation dans le service. »

Telle est l'idée première qui a servi de base à M. Tabuteau; voici l'idée qui la complète; idée tout aussi féconde en résultats avantageux, quoiqu'elle apparaisse en second ordre.

« Tous les cadres des compagnies seront toujours conservés au » service; ainsi, par exemple, pour les disponibilités, les commissions de rade ou de port, au lieu de mettre à terre et licencier » tant de compagnies, qui sont, dès-lors, totalement désorganisées, » on enlève de chaque compagnie le nombre d'hommes que l'on » veut congédier, y conservant tous les chefs de file, chefs de » plots, etc., en un mot, tous les pivots, les directeurs des mouvements. L'équipage du trois-ponts, composé de 8 compagnies, » conservera, gardera donc ses 8 cadres, ou 8 compagnies réduites; le petit vaisseau ses 6; la frégate ses 4; la corvette ses 2. — » Pour reformer les équipages au compte, il suffira de remplir les » vides des cadres avec les premiers hommes venus, qui ne tarde...

(1) Voir les numéros des 10, 15 et 17 mars.

» Exemples:	306, ou troisième servant de la sixième pièce.
	802, ou huitième servant de la deuxième pièce.
	1305, ou treizième servant de la cinquième pièce.

» Les gabiers sont numérotés selon la série naturelle des nombres ajoutés:	Pour les gabiers	de beaupré,	à 1000.
	—	de misaine,	à 2000.
	—	de grand-mât,	à 3000.
	—	d'artimon,	à 4000.

» Exemples:	1004, quatrième gabier de beaupré;
	2009, neuvième gabier de misaine;
	3007, septième gabier de grand mât;
	4012, douzième gabier d'artimon.

« Les quartiers-maîtres et seconds maîtres sont numérotés également selon la série naturelle des nombres; ils guident et surveil- » lent les groupes dont ils ont le numéro.—Les pièces, ou groupes » primordiaux sont distribués de la manière suivante à bord de » tous les bâtiments:

» Au mât de misaine:	1er 2e 3e 4e au petit hunier.
	5 6 7 8 à la misaine.
» Au grand mât:	9 10 11 12 au grand hunier.
	13 14 15 16 à la grande voile.

« Maintenant, si l'on demande les numéros des hommes em- » ployés sur le petit hunier, par exemple, lorsqu'il s'agit de le » serrer, d'y prendre des ris, on se dit: au petit hunier, groupes » numéros 1er, 2e, 3e, 4e.

	Les numéros.		Numéros.
» Aux pièces:	101—201—301...1301.	Pour les gabiers:	200.1.
	102—202—302...1302.		200.2.
	103—203—303...1303.		200.3.
	104—204—304...1304.		200.4.

	Quartiers-maîtres.	Seconds-maîtres.	
» Pour les surveillants:	1er quartier-maître.	1er second-maître.	C'est tout de suite trouvé.
	2e —	2e —	
	3e —	3e —	
	4e —	4e —	

« Quant au mât d'artimon, il est manœuvré par les gabiers, » les timoniers, et un homme détaché de chaque pièce, (autre- » ment dit, par une série de plots; les plots des cinquièmes » servants, si l'on veut. Nous saurons donc que tous les cinquièmes » servants, ou les numéros 501-502-503.... 516 manqueront aux » postes des principaux groupes. — Ceci concerne l'équipage de la » corvette, composé de 16 pièces seulement. Il faut ajouter, en » plus, au petit hunier,

	Les pièces.		Les pièces.
» Pour les frégates:	17—18—19—20.	Pour les petits vaisseaux:	17—18—19—20.
			33—34—35—36.

	Les pièces.
» Pour les trois-ponts:	17—18—19—20.
	33—34—35—36.
	49—50—50—52.

» c'est-à-dire les quatre premières pièces de chaque série de 16, » composant une batterie. »

Voilà un aperçu de l'organisation du personnel imaginée par M. T. Son application à la marine y opérera une espèce de régéné...

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Horticulture.

Effets de la température. — Floriculture. — Jardins d'hiver. — Nouvelles horticoles du Népaul, de Bombay, de la terre de Van-Diémen, du Mexique. — Echinocactus-Stainsli. — Difficultés du voyage. — Insuffisance des serres du Jardin-des-Plantes.

Nous avons à nous accuser de laisser depuis trop long-temps le lecteur bénévole sevré de nouvelles horticoles, qui, pourtant, ne manquent pas plus que d'habitude. Les graves intérêts que la *Démocratie pacifique* a mission de défendre, et aussi un peu, nous sommes forcé de l'avouer, ces petites querelles entre de petits hommes pour de petites choses, qui sont la pâture obligée de la presse quotidienne, ont envahi, pour ainsi dire malgré nous, l'espace réservé à l'horticulture. Pendant ce temps, celle-ci redoublait d'efforts pour lutter contre un interminable hiver. Comme dans notre société imparfaite rien ne se fait sans le secours des capitaux, lesquels, comme chacun sait, ont horreur de tout emploi insolite, la partie la plus utile de l'horticulture est restée, comme tous les ans à pareille époque, les bras croisés. Il y a bien chez une dizaine de gros marchands fort riches, dont toutes les pratiques nagent dans l'opulence, des ananas parfaits, des asperges-monstres, et toutes espèces de beaux légumes et de fruits délicieux; mais, sur le carreau des halles, là où devraient se vendre en tout temps les légumes pour le peuple, il n'y a rien.

Vous nous disiez déjà cela l'année dernière, direz-vous? Oui, sans doute, et nous le répèterons jusqu'à ce qu'on songe à y remédier; car c'est là un de ces maux qui, pour être réparés, n'ont pas besoin d'attendre la refonte de l'ordre social. Mettez un peu d'argent à la disposition de l'infatigable activité de nos maraîchers, et jamais vous ne verrez le marché dégarni, jamais vous ne subirez une cherté équivalente pour le peuple à une prohibition.

Pour les fleurs, c'est différent. La floriculture parisienne, sans être bien riche, est pourtant en mesure de faire face aux éventualités les plus fâcheuses, et elle le prouve depuis la fin de l'automne dernier en luttant victorieusement contre une température réellement déplorable, qui semble s'amuser à *taquiner* les horticulteurs. Grâce au ciel, ou plutôt, malgré la rigueur du ciel tantôt brumeux, tantôt glacé, la production des fleurs est restée au niveau des besoins de la consommation; le climat de Paris tourne au Groënland, mais il n'y a pas eu, durant la saison des bals, disette de bouquets.

Notons comme un des résultats les plus remarquables de cet hiver, quant à l'horticulture, le goût devenu général des serres spacieuses ou *jardins d'hiver*. Plusieurs nouveaux hôtels des quartiers opulents ont reçu cette amélioration dont tout Paris peut apprécier le mérite et les avantages.

La malheureuse habitude de généraliser nous fait employer comme tout le monde l'expression vulgaire *tout Paris*, dans un sens totalement dépourvu d'exactitude. Hélas! non, tout Paris n'a pas pu juger cet hiver des avantages d'un vaste bosquet vitré offert sous la neige aux promeneurs, avec son atmosphère embaumée, sa température printanière, et sa magique parure de fleurs de toutes les régions du globe! Excepté le roi de Prusse, qui pour cette seule action a notre estime, nul souverain en Europe n'a songé à faire jouir sa capitale d'une serre publique, où se presseraient avec tant de reconnaissance les enfants, les vieillards et les convalescents, forcément confinés dans l'atmosphère concentrée d'un triste appartement. Mais, soldons d'abord l'arriéré des nouvelles de l'horticulture. Nous en avons de toutes récentes du Népaul, de Bombay, de la terre de Van-Diémen et du Mexique: procédons avec ordre.

Le Népaul est aujourd'hui l'une des régions de l'Asie où les recherches des botanistes voyageurs sont les plus actives, et avec juste raison. Cette contrée montagneuse occupe les premiers rameaux de la chaîne de l'Hymalaïa vers le midi. L'élévation générale du pays rend la température très douce sans excès de chaleur; il en résulte, quant à l'horticulture, que les plantes et arbustes d'ornement du Népaul sont de serre froide, et par conséquent d'une culture facile, sous le climat de Paris. Tous ces végétaux seraient de pleine terre dans le midi de l'Espagne et en Italie; mais ces contrées favorisées de la nature, manquent absolument d'amateurs d'horticulture, et d'horticulteurs sachant leur métier.

Deux arbustes admirables ont été récemment introduits du Népaul en Angleterre d'où ils font en ce moment leurs préparatifs de départ pour faire leur tour d'Europe. Tous deux appartiennent au genre luculia. Quand le premier de ces deux arbustes montra ses premières fleurs en Angleterre, les botanistes, d'accord avec les horticulteurs, lui décernèrent le nom de gratissima (charmante), dont la fleur semble en effet très digne. Mais voici qu'un horticulteur d'Exeter, M. Pince, vient d'obtenir de semis de graines qu'on lui avait adressées du Népaul, une nouvelle espèce de luculia qui détrône la première. Ses fleurs d'une odeur suave, d'une forme élégante, sont blanches au moment où elles s'ouvrent et passent par toutes les nuances de rose pour arriver au rouge avant de se flétrir: s'il nous fallait, dit M. Paxton, donner la figure d'un rameau fleuri de cette luculia de grandeur naturelle, une feuille in-folio du plus grand format serait trop petite.

M. Pince a donné son nom à ce splendide arbuste conquis par ses semis; il portera le nom de luculia pinciana.

Bombay possède la Société d'horticulture la plus active de toute l'Inde anglaise; elle expédie des quantités prodigieuses de végétaux d'utilité ou d'ornement, sur tous les points du globe où il existe des établissements anglais; elle en reçoit de ses voyageurs botanistes (collectors), des contrées inexplorées de l'Asie orientale et du grand archipel indien. M. Lindley s'est adressé à cette Société pour obtenir des données positives sur la température du sol natal de plusieurs arbres à fruit qui fructifient rarement ou difficilement en Europe, tels que le manguier et le sapotillier. Aussitôt sa lettre reçue, la Société de Bombay, de concert avec l'Observatoire astronomique de cette ville, s'est mise en mesure de réunir les documents les plus détaillés; trois pluviomètres établis à des hauteurs différentes donneront des indications précieuses, et bientôt, grâce à ces données positives dont l'absence laissait l'horticulteur européen diriger au hasard une partie de ses opérations, on pourra voir figurer dans nos desserts tous les fruits les plus délicats des régions intertropicales.

On vient de recevoir le compte-rendu de la dernière Exposition donnée par la Société d'horticulture de la terre de Van-Diémen. Parmi une foule de beaux et rares végétaux, on y a surtout admiré des pois, des choux-fleurs et des fraises d'Europe, qu'on n'avait pu obtenir jusqu'à présent dans cette partie de l'Australie la plus rapprochée du Pôle Sud.

Ce n'est point sans motif que nous vous avons réservé le Mexique pour la bonne bouche. C'est en effet de cette contrée que vient d'arriver tout récemment la plante dont l'apparition est la nouvelle du jour.

Qu'il doit éprouver de sensations vives, énergiques et profondes, le voyageur botaniste foulant pour la première fois un sol où jamais Européen n'a posé le pied, et où s'étale à ses yeux une végétation qu'il lui est donné de contempler le premier, dans sa richesse native! C'est ce qui vient d'arriver à M. Staines, voyageur naturaliste pour le compte du jardin botanique de Kew en Angleterre. M. Staines recherche principalement les plantes de la famille des cactées, fort abondantes dans certaines parties inexplorées du Mexique. Après des fatigues inouïes et des périls sans nombre, M. Staines parvient dans une région montagneuse, hérissée de masses confuses de rochers escarpés. Qu'on juge de ce qu'il dut éprouver en pénétrant dans un canton rempli de cactées totalement in...

Expédition contre la Kabylie.

Nous avons signalé le dissentiment élevé entre les deux journaux consacrés aux intérêts algériens, relativement à la pétition qui demande la réunion de l'Algérie à la France. Mais sur une autre question plus spéciale et plus actuelle, nous devons faire connaître l'accord parfait de ces deux journaux. Nous voulons parler de l'expédition contre les Kabyles, expédition que le maréchal Bugeaud doit entreprendre, dès qu'il sera de retour en Afrique, et dont le duc de Montpensier fera partie.

Le *Moniteur parisien* annonce ce soir officiellement que le duc d'Isly partira, demain, pour l'Algérie, et que le duc de Montpensier, qui doit prendre part aux prochaines opérations de l'armée d'Afrique, est attendu à Marseille vers la fin de ce mois. Aujourd'hui même, la commission chargée d'examiner les crédits relatifs à cette expédition, s'est réunie et a entendu les explications qui ont été données par le ministre de la guerre et par le maréchal Bugeaud. Il paraîtrait que l'on compte sur l'acceptation de ces crédits, puisque le départ du maréchal et du prince est officiellement annoncé.

Pourtant, d'après tous les bruits répandus dans le public et rapportés par les journaux, l'opinion de la commission ne paraissait guère favorable aux allocations demandées. L'*Afrique*, l'*Algérie*, le *Journal des Débats* lui-même ont annoncé que la nouvelle proposition de guerre n'avait pas reçu un très bon accueil dans les bureaux, et que plusieurs députés étaient dans l'intention de combattre les allocations demandées. Le ministère prendrait-il sur lui la responsabilité de cette guerre contre la Kabylie, et serait-il tellement certain du succès qu'il ne craignît pas de commencer les opérations avant le vote des crédits.

Quoi qu'il en soit, l'accord des deux journaux qui représentent les intérêts algériens, mérite d'être signalé dans cette circonstance. Ces deux journaux sont rédigés par des hommes qui ont séjourné long-temps en Algérie, et qui connaissent à fond le pays. L'un et l'autre pensent que la guerre contre la Kabylie est inopportune, impolitique, dangereuse.

Les Kabyles sont des montagnards aguerris; ils n'ont pas pour eux, il est vrai, la tactique et le canon; mais ils ont leurs montagnes escarpées, coupées en tous sens de ravins, et un courage indomptable. L'emploi de la cavalerie et de l'artillerie sera difficile dans ces montagnes. La tactique même y sera paralysée par les difficultés du terrain. On se rappelle les échecs fréquents des troupes russes dans les montagnes du Caucase. Dans la Kabylie, les Turcs n'ont jamais pu pénétrer. Sept armées turques ont été anéanties. Pendant toutes les dominations successives qui ont pesé sur l'Afrique, les Kabyles ont toujours conservé leur indépendance.

D'ailleurs, les Kabyles, qui n'attaquaient pas les Turcs, ne nous attaquent pas davantage. Loin de là, ils viennent de lier avec nous des relations de commerce assez importantes. Les Kabyles doivent préférer notre domination à celle des Turcs, car ils sont naturellement industrieux, et ils doivent nous estimer du moins par le côté de l'industrie. Ces popula-

(1) Anecdotes, souvenirs pour servir à l'histoire de France, par M. de Ségur, (fils du ministre.)

toujours croissante. Combien de travaux pour lesquels vous dépensez des sommes énormes, offrent moins d'intérêt? Je prie la chambre de prendre ma demande en considération.

M. DUMON. Tout aussi bien que l'honorable préopinant, je connais les besoins de ce monument; je les sais grands et pressants, mais ce n'était pas là, j'imagine, une raison d'attaquer les mesures que prend le gouvernement en d'autres circonstances. Sans doute, j'aurais voulu pouvoir disposer de sommes plus importantes; ce n'est qu'en face de nécessités plus urgentes que je me suis contenté de si peu. Croyez-vous qu'il n'y ait que ce monument à réparer? Je pourrais vous citer le ministère de la guerre dont la salle aux archives menace de s'écrouler sur les nombreux employés qui y travaillent. Toutefois, avec le temps, nous espérons remédier à tout. Ce qui est cause qu'on doit réparer la bibliothèque, et non en construire une nouvelle, ce sont les peintures dont elle est ornée, et qui en font un monument digne de grands soins.

M. DE LAPLACE, rapporteur. Messieurs, voici le véritable état de la question : il s'agit d'élever un nouvel amphithéâtre et d'agrandir la bibliothèque. Le projet de loi qu'on vous présente remédiera à un état de choses qui peut durer plus long-temps; sans les réparations qu'on va faire, les murs tomberaient; mais est-ce tout? Ne voit-on pas que la bibliothèque et l'amphithéâtre ne seront pas plus grands et qu'on sera obligé de renvoyer un grand nombre d'ouvriers qui viennent matin et soir pour s'instruire et pour se perfectionner dans leurs arts.

Il ne suffit pas d'avoir et des livres et de bons professeurs; il faut pouvoir recevoir tous ces ouvriers si avides de s'instruire. J'irai plus loin; je demanderai qu'on mette à leur disposition les admirables machines qu'on a faites ces derniers temps; ils comprendront ainsi les progrès que l'industrie a faits depuis quarante ans. Mais faut-il le dire, le Conservatoire ne donne aucune idée de ces progrès; je l'avais visité en 1804 : tel je l'ai vu, tel je l'ai revu? Je demande donc qu'on y apporte plus d'attention et qu'on y fasse toutes les constructions que j'y crois nécessaires.

M. DUMON. Pendant six ans on a parlé d'une réparation complète; pendant six ans on a fait la demande aux chambres, et jamais le gouvernement n'a rien obtenu. Tout ce que le gouvernement a pu obtenir ce sont des réparations partielles que nous prions la chambre de vouloir voter si elle tient à ce qu'enfin on puisse faire quelque chose pour le monument du quartier du Faubourg Saint-Martin.

La commission ne présentant point d'amendement, l'article est mis aux voix et adopté.

Les autres articles sont adoptés sans discussion.

La chambre procède au scrutin secret dont voici le résultat :

Nombre des votants, 91; boules blanches, 88; boules noires, 3. La chambre adopte.

MM. les pairs se réuniront mercredi pour entendre le rapport fait sur la proposition de M. Daru.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. LEPELETIER D'AULNAY, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 17 mars.

M. MARTIN (du Nord), garde des sceaux, dépose un projet de loi relatif au traitement des juges de paix.

M. DUMON, ministre des travaux publics, dépose un projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Lyon, et au chemin de fer de Lyon à Avignon. Plusieurs pétitions sont déposées et renvoyées à la commission chargée de l'examen du projet de loi sur les douanes.

M. DE CARNÉ écrit pour demander un congé.—Accordé.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Duvergier de Hauranne, relative à l'abolition du scrutin secret.

M. CORNE. La chambre se trouve en présence de deux propositions : celle de M. Duvergier de Hauranne et celle de la commission.

A M. Duvergier de Hauranne, qui voulait l'abolition du scrutin secret, la commission a répondu par cette déclaration : Le scrutin secret est maintenu dans le règlement de la chambre. Il est vrai qu'elle s'est efforcée de le ren-

[illegible] le nombre de quarante soit une garantie contre la fréquence du scrutin; on sera beaucoup plus hardi, à se trouver quarante que si l'on ne devait se trouver qu'au nombre de deux ou trois.

Le scrutin secret d'ailleurs n'existe pas. Vous savez ce que [illegible] votes les journaux vertueux, le *National*, le *Courrier français*, ce qu'a fait un poète, un pamphlétaire qui ne vit que d'injures, M. Barthélemy. (Interruption.)

M. LE PRÉSIDENT. L'orateur ne peut pas s'exprimer ainsi au sujet d'une personne qui n'est pas dans cette enceinte et ne peut pas lui répondre.

M. LE MARQUIS DE LANGLE. Eh! messieurs, sommes-nous donc présents quand on nous attaque avec tant de violence dans les journaux, quand on attache nos noms au pilori? (Interruption! Très bien! au centre.)

M. BERRYER. Répondez à la presse par la presse, mais ne parlez à la tribune que de ceux qui peuvent vous répondre à la tribune.

M. LE MARQUIS DE LANGLE. Ne voit-on pas, le lendemain d'un vote, nos noms imprimés dans les journaux avec accompagnement d'injures qu'oseraient à peine avouer les plus hardis habitués des tapis francs! (Agitation.)

Si le scrutin secret eût existé à une époque glorieuse et coupable à la fois, peut-être, messieurs, la France n'eût-elle pas eu à déplorer un acte sanglant! (Je veux parler de 1793 et de la condamnation de Louis XVI.) Les minorités ne sont que trop souvent entraînées par les passions des majorités. (Très bien!)

N'oublions pas que nous sommes les représentants des plus nobles intérêts de la France; il faut vouloir résolument ce que l'on veut; aussi suis-je décidé à voter pour la proposition de l'honorable M. Duvergier de Hauranne, et à rejeter les résolutions de la commission.

M. BERRYER. Je crois devoir, avant la clôture de la discussion générale, raconter ce qui s'est passé dans la commission avant qu'on se soit arrêté à la proposition qui a été faite à la chambre.

La première question posée et résolue unanimement par la commission est celle-ci : « Le vote au scrutin secret n'offre-t-il pas de nombreux inconvénients comme mode ordinaire de constater les délibérations de la chambre? » Mais cette question résolue, quatre membres se sont prononcés pour l'abolition absolue du vote secret, les cinq autres ont cru au contraire que le vote secret devait être conservé comme exception. Ainsi le vote secret n'a été proposé par la commission qu'à la simple majorité.

M. JULES DE LASTEYRIE. Le scrutin secret paraît, comme les années précédentes, destiné à se venger de tous les arguments présentés contre lui, mais cette année il paraît devoir se venger silencieusement, car il n'a pas trouvé les avocats qu'il trouvait encore les années précédentes. Le seul argument qu'on ait porté ici, c'est que si le vote secret eût existé en 1793, notre histoire aur it un crime de moins à enregistrer. Je crois que c'est une erreur et que le vote secret eût produit le même résultat que le vote public. Le député est un mandataire responsable, et il n'y a pas de responsabilité sans publicité. Le maintien du scrutin secret prouve que le gouvernement représentatif n'est pas parfaitement compris, car le vote secret est incompatible avec ce gouvernement.

L'abus du vote secret tend peu à peu à fausser nos institutions. Ainsi, par exemple, on laisse discuter une loi sans s'y opposer, puis on la fait rejeter au scrutin secret : quand on apprend que l'opposition va faire une proposition, on la fait faire par un membre du centre, on se tient sur la défensive, le mot est donné, la loi n'est pas adoptée, avec une ou deux voix de minorité. Tout ce qu'on cherche, c'est l'apparence de la victoire.

Le scrutin secret n'est profitable qu'aux membres qui sont ministériels à Paris et opposants en province, ou encore à ces membres qui aiment de temps à autre à quitter leur parti pour rendre leur retour plus agréable. Les opinions intermédiaires n'ont rien à craindre du vote public : la dignité de tous en sera plus grande et leur position plus nette et plus honorable.

M. DE TRACY croit que le scrutin secret frappé de défaveur désormais, ne sera que d'un emploi restreint, mais il ne pense pas qu'on doive l'abolir tout-à-fait; il a vu pour sa part des hommes très haut placés dans l'opinion, qui avaient montré toute espèce de courage, et qui cependant étaient d'avis que le scrutin secret est utile.

On a trop de tendance en France à faire de toutes les questions des questions d'honneur, de sentiment. Ce qu'il faut, c'est que le vote soit l'expression

---

connues et de dimensions dépassant tout ce que l'imagination avait pu se figurer jusqu'alors! Il y avait là, entre des blocs de pierre, des echinocactes et des mélocactes d'un volume égal à celui de ces blocs eux-mêmes. Les echinocactes, ou cactus épineux, des espèces communes dans les serres d'Europe, sont des masses arrondies, de la grosseur moyenne d'un beau melon, garnies sur toute leur surface de côtes anguleuses hérissées de paquets d'épines divergentes. Or, M. Staines se trouvait en présence d'echinocactes de trois mètres de hauteur et de 7 à 8 mètres de circonférence!

Il s'agissait d'en envoyer un vivant en Angleterre : ce n'était pas chose facile à exécuter. Pour donner une idée des obstacles que M. Staines avait à combattre, il suffira de dire que *vingt hommes* avaient peine à remuer une de ces masses végétales, et qu'après l'avoir arrachée et transplantée avec ses racines dans une caisse en charpente construite tout exprès, il restait un trajet de 1 200 kilomètres (300 lieues) à lui faire parcourir à travers un pays impraticable, pour l'amener au port de la Vera-Cruz et l'embarquer pour l'Angleterre. Une charrette attelée de six paires de bœufs ne pouvait porter qu'une seule de ces caisses, et l'on n'avançait pas, sans doute, avec la vitesse d'une locomotive.

Les plus beaux échantillons moururent en route; un seul arrivé bien portant à la Vera-Cruz, vient d'être reçu à Kew par M. Hoocker, après une heureuse traversée; il porte le nom d'echinocactus Stainesii. Cet echinocactus-monstre, comme le nomment les journaux anglais, ne pèse que 350 kil.; ses côtes épineuses sont au nombre de 44; sa hauteur totale est d'un mètre 40 centimètres, et sa circonférence de près de 3 mètres. On voit que, comparé à ses frères gigantesques, cet echinocactus est de dimensions fort modestes. On le nomme en langue mexicaine *viznaga*.

Les feuilles anglaises donnent des descriptions détaillées de ce colosse végétal, et ne manquent pas d'enregistrer les noms des princes et seigneurs qui lui ont fait l'*honneur* de le visiter. Cette singulière expression rappelle ce mot célèbre d'un chimiste qui opérait devant un prince et disait, tenant une fiole de chaque main : « Monseigneur, voici deux corps qui vont avoir l'honneur de se combiner devant votre altesse royale. » Nous ne savons trop jusqu'à quel point l'echinocactus Stainesii a pu se trouver honoré des augustes visites qu'il a reçues à son arrivée; mais quant à son parrain, M. Staines, nous le félicitons comme d'un tour de force d'une si belle et si difficile conquête.

Quand on donne aux hommes de quelque valeur, et il y en a plus qu'on ne croit, un but noble, élevé, exempt d'égoïsme et de cupidité, ils se présentent en foule et se dévouent pour l'atteindre, sans arrière-pensée d'un vil intérêt d'argent. Non, la génération où de tels hommes ne sont pas rares, n'est point gangrenée comme voudraient le faire croire ceux qui ont tant besoin de mépriser les hommes pour se justifier à leurs propres yeux! Ceci n'est point une invasion hors des limites de notre domaine; c'est un regard consolant que nous reportons avec joie sur les hommes de cœur et de talent qui, chez toutes les nations éclairées, honorent l'horticulture et l'histoire naturelle.

M. Staines avait si parfaitement emballé son echinocactus, que, malgré un froid de 8 à 10 degrés, il est arrivé en parfaite santé à Kew, où l'on espère le voir fleurir. Nous espérons bien en voir avec le temps un pareil dans les serres du Jardin-des-Plantes. S'il y arrivait en ce moment, on serait fort embarrassé pour l'y loger. Les serres du Jardin-des-Plantes, gouvernées par les plus habiles praticiens de l'Europe, sous la direction de M. Neumann, dont par parenthèse M. Lindley traduit en ce moment les ouvrages en anglais, ces serres renfermant une des plus riches collections végétales du monde entier, manquent d'espace. L'exécution des serres contiguës au grand pavillon du nord, est remise d'année en année, par des motifs d'économie qui nous semblent peu justifiables. Nous supplions nos honorables, ceux surtout qui prennent quelque intérêt à l'horticulture et à la botanique, d'élargir un peu la part faite sur le budget à ce magnifique établissement, l'une des gloires de la capitale.

A. YSABEAU.

Bibliographie.

GÉOMÉTRIE DES COURBES APPLIQUÉE AUX ARTS,

par C. L. Bergery, membre correspondant de l'Institut. Un vol. in-8°.

Dans les Traités élémentaires de géométrie, on ne trouve aujourd'hui que les propriétés de la ligne droite et du cercle. Les sections coniques ne sont étudiées qu'au moyen d'une analyse souvent difficile; les courbes mécaniques font partie de l'enseignement de la science du mouvement : les courbes transcendantes servent d'applications au calcul différentiel et intégral; les coniques se trouvent reléguées parmi les secrets de la théorie mathématique de l'optique; la sinusoïde et les hélices ne sortent jamais du domaine de la géométrie descriptive; on ne trouve de notions sur les conchoïdes et les lemniscates que dans les livres où se traitent les questions les plus ardues des mathématiques transcendantes. Il résulte d'un tel état de choses, que les propriétés des courbes, si utiles dans les arts mécaniques, ne sont connues que d'un très petit nombre d'hommes. C'est à peine si les élèves qui sortent de l'École polytechnique, de l'École normale, ou qui ont suivi pendant plusieurs années les cours de la Faculté des sciences de Paris, [illegible] des idées exactes sur la nature de l'ovale de Cassini, [illegible] l'ellipse aux arches de pont; de la lemniscate des pistons employée dans les machines à vapeur; de la spirale employée à l'architecture, aux escaliers, aux volutes, aux montres, aux réverbères; de la sinusoïde applicable au dessin des vis; de la chaînette applicable aux hamacs, aux voiles des vaisseaux, aux ponts suspendus; des hélices que l'on applique aux vis, aux serpentins d'alambic, aux ressorts en boudin, aux escaliers des clochers, aux chapeaux de paille, à la chaudronnerie, à la ferblanterie, et de bien d'autres courbes encore.

L'ignorance complète où restent la plupart des hommes, même les plus instruits, sur les propriétés des courbes autres que le cercle, provient surtout de ce que l'on a pris l'habitude de ne les étudier qu'au moyen de l'analyse mathématique. Sans doute les ressources de cette analyse ont fait découvrir plusieurs propriétés inconnues jadis, mais il n'en est pas moins vrai que les anciens, qui ne possédaient pas cet instrument puissant avaient trouvé et démontré les propriétés des courbes utiles. Pourquoi aujourd'hui renoncer absolument aux procédés d'Archimède, d'Apollonius et des géomètres célèbres de l'antiquité?

Les ouvriers, par exemple, ne pourraient-ils pas être initiés aux connaissances les plus élémentaires des courbes utiles, puisqu'ils sont, dans la société actuelle, à peu près ce qu'étaient sur rapport aux savants d'aujourd'hui les savants des temps anciens. C'est ce qu'a pensé M. Bergery, qui exerce une si heureuse influence sur l'instruction de la classe ouvrière de Metz. Nulle part les ouvriers ne sont si instruits que dans cette ville, parce que nulle part on n'a autant vulgarisé la science qu'à Metz. M. Bergery a spécialement concouru à obtenir ce beau résultat.

Nous recommandons donc la *géométrie des courbes* à tous ceux qui ont le désir de connaître la manière dont les anciens ont trouvé les propriétés des sections coniques et des autres courbes, à tous ceux qui ont besoin d'être éclairés pour leur emploi dans les arts. Ils trouveront d'utiles enseignements dans ce livre fait dans un but d'utilité véritable. Il suffit de connaître la géométrie élémentaire et les premières notions de l'algèbre et de la trigonométrie pour le lire avec fruit.

n'est pas le fait de la chambre, c'est le fait du gouvernement de la Restauration.

L'adresse des 221 était une de ces voix amies qui ne sont jamais écoutées par les princes dans les moments de danger. La chambre donnait d'utiles conseils; on les a méconnus, le peuple a répondu par une révolution. (Très bien! Vive agitation.)

La chambre, consultée, passe à la discussion des articles.

La commission propose de modifier ainsi l'art. 34 du règlement :

« Toute proposition ayant une loi pour objet, est votée par la voie du scrutin de division. A l'égard des autres propositions, la chambre vote par assis et levé, à moins que dix membres n'aient demandé le scrutin de division, ou ne le demandent après une première épreuve.

» Néanmoins, le scrutin secret a lieu sur toutes les propositions, si, avant l'épreuve par assis et levé, la demande en est faite par quarante membres, soit à haute voix, soit par le dépôt d'une liste. »

M. DE L'ESPÉE défend le vote secret. Avec le vote secret, Louis XVI n'eût pas été condamné; deux de nos constitutions l'ont prescrit; il satisfait à tous les besoins; le vote public, au contraire, peut avoir de grands désavantages.

Dans la loi de douanes que nous allons voter, croyez-vous qu'il soit déshonorant pour un député représentant un arrondissement lésé par cette loi de voter contre? Mais pourra-t-il le faire librement, s'il est sous les yeux de tous, lorsque son parti le poussera d'un côté, les électeurs de l'autre?

M. DE SAINTE-AULAIRE, rapporteur. La disposition qui vous est soumise est le résultat d'une transaction entre la majorité et la minorité de la commission : c'est une conciliation entre les deux systèmes, et j'engage la chambre à adopter l'article.

La discussion est continuée à demain.

FAITS DIVERS.

Le *Moniteur universel* publie ce matin un long rapport au roi de M. de Salvandy, suivi d'un arrêt par lequel la haute commission des études de droit se trouve ainsi composée : MM. Rossi, comte Portalis, Dupin aîné, Laplagne-Barris, Bérenger, Girod (de l'Ain), Franck-Carré, Bardoin, Blondeau, de Fougères, Schutzenberger et Giraud.

— On remarque le passage suivant dans le discours que M. Villemain a prononcé sur la tombe de M. Etienne :

« Le talent survit dans l'avenir, comme une image agrandie de l'intelligence impérissable qui s'est éloignée de ce corps mortel; mais, au dernier moment de cette vie d'ici-bas, il n'y a de consolant et de précieux pour l'homme que la pensée du bien qu'il a fait, des devoirs qu'il a remplis et des pleurs qu'il a mérités. »

— Voici les divers toasts qui ont été portés hier dans le banquet offert à M. le maréchal Bugeaud : au roi, par M. Gouin, président; M. le duc de Nemours a répondu; au duc d'Isly, par M. Odiot; M. le maréchal Bugeaud a répondu; aux armées de terre et de mer en Afrique, par M. Blanqui; M. le maréchal Bugeaud a répondu de nouveau à ce toast. M. le duc de Nemours a porté un dernier toast au commerce et à la prospérité de la France!

450 invités ont pris part au banquet; les personnes admises à jouir du coup d'œil qu'il offrait étaient placées dans les galeries supérieures; on remarquait parmi elles l'épouse et la fille du héros de la fête; des places particulières leur avaient été réservées; Mme la maréchale Bugeaud et sa fille ont circulé autour des tables, conduites par le commissaire de la Bourse, M. Baudesson de Richebourg.

— Le journal l'*Algérie* a reçu d'Alger des nouvelles qui confirment la triste catastrophe que nous avons annoncée hier. Le lendemain de l'événement, 135 hommes manquaient à l'appel; dans ce nombre 48 hommes étaient retenus à l'hôpital comme blessés. La cause du désastre reste inconnue. Le fond de l'entonnoir produit par l'explosion indique comme foyer un petit magasin aux munitions, qui ne contenait que des projectiles vides appartenant à l'artillerie, mais dans lequel on avait renfermé de la poudre et des obus chargés, confiés par la marine à l'artillerie. Il est certain que ce magasin était hermétiquement fermé au moyen de deux portes pratiquées dans la baie et garnies de serrures neuves; que ses murs étaient épais, d'une part de 2 mètres 30 centimètres, et de l'autre de 1 mètre 60 cent.; qu'il n'avait pas été ouvert depuis quinze jours; enfin que les abords en étaient soigneusement défendus. Il avait contenu autrefois des approvisionnements considérables; mais le général Lechesne, dès son arrivée à Alger, avait donné l'ordre de les évacuer, et cet ordre avait été exécuté. La malveillance a-t-elle occasionné ce sinistre? On se perd en conjectures.

— L'authenticité de la sainte couronne d'épines, dont M. l'archevêque a ordonné l'exhibition, est gravement compromise par deux faits historiques : c'est en 1239 que saint Louis en fit l'acquisition de l'empereur Baudouin, moyennant 100 000 livres. Or, les historiens rapportent que, dès 1191, à l'occasion de la maladie du fils de Philippe-Auguste, et en 1206, pour arrêter un débordement de la Seine, les moines de Saint-Denis portèrent en procession une sainte couronne d'épines qu'ils possédaient déjà. Ce n'est pas tout : l'église de Milan prétend posséder aussi la sainte couronne d'épines.

De ces trois couronnes quelle est la véritable?

— Presque toute l'Europe se trouve représentée à l'exposition du Louvre.

L'Angleterre est représentée par M. Callow de Londres;

La Suisse par MM. Calame de Genève et Bonjour de Fribourg;

La Belgique par MM. Charles Briak et Mme Champein de Bruxelles, Corr d'Anvers, Geirnaert de Gand, Vander-Plaetsen de la même ville, et Waulers de Malines;

L'Italie par MM. Carelli et Floridi;

La Hollande par MM. Verveer, Van-Schendel, de la Haye, Bruine d'Amsterdam, Lamme de Rotterdam et les trois Knip de Bois-le-Duc;

La Sardaigne par M. Finazzi de Turin;

La Prusse par M. Fregevize de Berlin;

Les Etats-Unis d'Amérique par le citoyen Georges Healy;

La Bavière par M. Schraudolph;

Et Stuttgard, par M. Zanth.

— M. le préfet de l'Isère vient de publier un arrêté portant qu'une exposition d'objets de peinture, de dessin, de sculpture et d'architecture, aura lieu à Grenoble du 15 juillet au 15 août 1845.

— L'*Artiste* a commencé la publication des gravures, d'après les

pable meurtre, on avait assigné la route de l'Auvergne. Aujourd'hui nous avons de nouveaux et tristes détails sur le sort de ces militaires; ils ont été obligés de s'arrêter à Mende, où ils n'ont pu parvenir qu'à travers les neiges et en éprouvant les plus rigoureuses atteintes du froid. Plusieurs d'entr'eux sont arrivés exténués de fatigues et de douleurs; huit, ayant diverses parties du corps gelées, ont dû entrer à l'hospice, et sur ce nombre deux ont succombé. »

— Une jeune fille de Dunkerque, jalouse de l'une de ses compagnes, a cru ne pouvoir imaginer rien de mieux, pour s'en venger, que de la jeter à l'eau. La victime d'un pareil acte de vivacité n'a pu s'échapper des flots qu'à grand'peine; elle a intenté une action en dommages-intérêts à Mlle Julie, jolie coupable qui pleure aujourd'hui son crime.

— Depuis plusieurs jours l'on découvre à Rennes, en fouillant des ruines, une grande quantité d'ossements provenant d'un ancien charnier d'hôpital. Cette découverte a donné lieu à un sacrilège bien fait pour révolter une pieuse capitale bretonne. Des femmes, il fallait qu'elles fussent bien misérables! des femmes se sont empressées de s'approvisionner de ces ossements humains pour en faire du noir animal!

— Un drame : *Une Dernière nuit d'Iwan*, en vers, en un acte et avec un seul personnage, a été représenté à Nantes avec beaucoup de succès. On y a remarqué de très beaux vers. — Cette œuvre dramatique a pour auteur un caporal du 23e léger.

— Le commissaire de police de Rochefort, informé qu'un infanticide avait été commis aux Blanchettes, se transporta aussitôt sur les lieux, et trouva le cadavre d'un enfant nouveau-né, qui portait au cou des traces de strangulation, opérées à l'aide d'un cordon : le cadavre avait été jeté dans un clos par-dessus un mur d'environ deux mètres de hauteur. Près de là se trouvait un jupon de *mélinge*, étoffe de laine dont se servent les femmes de la campagne, et un morceau de robe violette, portant des traces de sang.

Ces indices permirent de découvrir la coupable. C'est une jeune fille pauvre, sans ressources et d'une intelligence bornée. Quand on lui demanda comment elle avait pu avoir l'affreux courage de commettre un pareil crime, elle répondit :

« Comment voulez-vous que l'enfant puisse vivre quand le pain manque à la mère. — Je l'ai tué parce que je n'ai pas voulu qu'il fût misérable. »

— Sous l'inspiration d'une pensée généreuse, le conseil municipal de Boulogne vient de voter 150 000 francs pour l'établissement de salles d'asile et d'écoles dans tous les quartiers de la ville.

— Un petit livre écrit avec verve, et intitulé : *les Abus de la Pharmacie*, vient d'être publié par M. X..., qui, dit-il, a voulu garder l'anonyme, de peur d'être en butte aux vengeances des fraudeurs. On y trouve un grand nombre de détails curieux, mais effrayants sur les sophistications auxquelles la plupart de nos substances alimentaires paient un si dangereux tribut. Ce que M. X... dit des pharmaciens est peu rassurant; si ces révélations sont exactes, elles appellent une réforme prompte et efficace.

« Il serait presque impossible aujourd'hui de trouver dans une pharmacie certains produits exempts d'impuretés ou de matières étrangères.

» La fabrication des drogues étant une industrie très lucrative, a particulièrement fixé l'avidité des spéculateurs, qui s'attachent surtout aux produits d'un prix élevé, tels que la cochenille, la quinine, la morphine, le *castoreum* de Sibérie, le *lactucarium* et jusqu'aux composés mercuriels.

» En effet, les produits mercuriels, d'un usage si fréquent, sont constamment falsifiés :

» Le précipité rouge (peroxyde de mercure), par du minium (deutoxyde de plomb) et du verre pilé;

» Le précipité blanc (protochlorure de mercure), par du sublimé corrosif (deutochlorure de mercure) et des os calcinés;

» On trouve encore l'onguent mercuriel sans mercure, mélange intime d'axonge rance et de noir de fumée, etc.

» Mais ce n'est là que la centième partie des petits mystères de la pharmacie, qui ont, comme on peut s'en rendre facilement compte, leur côté effrayant.

» Combien d'indigents ont payé de leurs derniers sous le poison qui aggravait leur mal ou *abrégeait* leurs souffrances... C'est qu'il y aussi des médicaments pour toutes les bourses; nous nous rappelons d'avoir vu donner pour purgation à un malheureux une drogue qui sert ordinairement à purger les chevaux. Voilà de ces crimes inconnus que commettent chaque jour, dans la capitale du monde civilisé, des hommes qui doivent avoir reçu une *brillante instruction* et qui devraient être pénétrés de la noblesse de leur état. »

L'auteur des *Abus de la Pharmacie* termine son livre par des prophéties spirituelles, et surtout utiles; il y résume l'ensemble du système de falsifications que semblent avoir adopté toutes nos industries culinaires.

Prophéties pour l'année 1845.

— « La poudre grise qui sert à poivrer nos soupes ne sera plus un mélange de bois inciné et de sable de rivière. »

— « Le sel de cuisine des villes manufacturières ne sera plus un résidu hétérogène des fabriques de produits chimiques, composé d'iode, de potasse de soude, de plâtre, et même d'arsenic. »

— « Le bœuf de quelques bouchers ne changera pas aussi fréquemment de sexe sur leur étal; on ne débitera plus de veau mort-né pour du veau de lait; on attendra au moins que celui ci soit sorti du sein de sa mère pour le livrer à la consommation. »

— « La charcuterie ne donnera plus de coliques; on trouvera moins fréquemment dans les pâtés de lièvre des pattes de chat domestique. On ne saupoudrera plus le saucisson d'Arles et de Lyon avec du salpêtre pour le rendre d'un rouge plus vif et plus frais. »

— « L'huile d'olives ne sera pas un mélange d'huile d'œillet et de saindoux liquéfié. »

— « Le vinaigre de vin ne sera plus du vinaigre de cidre, et on ne le tirera pas de la barrique à l'aide d'une clef de cuivre. On n'arrêtera pas cette année, à l'embouchure de la Loire, 300 barriques d'un vinaigre fait de toutes pièces avec de l'eau et de l'acide sulfurique. »

— « La plupart des cornichons et autres fruits verts, confits au vinaigre, ne seront plus coloriés avec le vert-de-gris. On pourra les manger en salade ou autrement, sans crainte de ne pas se réveiller vivant le lendemain. »

— « Le cidre de province ne sera plus étendu par le fabricant de moitié son poids d'eau dans la crainte de le voir trop porter à la tête des consommateurs; on ne l'édulcorera plus avec du miel. Quant au cidre de la capitale, décoré du titre pompeux de Cidre de Normandie, ce ne sera plus un mélange factice, composé d'eau et de sirop de fécule fermenté. »

Séance du 17 mars.

Les frais de la séance d'aujourd'hui ont été faits à peu près exclusivement par l'Académie elle-même : c'est-à-dire que cette séance a été consacrée à la lecture de rapports ou de Mémoires qui avaient pour auteurs des membres de la savante compagnie.

Le premier de ces travaux dont nous nous occuperons est un Mémoire de M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, qui renferme des considérations d'un ordre très élevé. Comme les lecteurs de la *Démocratie pacifique* ont déjà fait connaissance avec l'enseignement de ce professeur, nous pensons qu'ils trouveront d'autant plus par cela même d'intérêt à l'exposition de ses vues générales sur la science.

Classification parallélique des mammifères, tel est le sujet du Mémoire dont M. Is. Geoffroy-Saint-Hilaire a donné lecture. C'est un exposé des raisons qui l'ont porté à concevoir et à adopter cette nouvelle classification des mammifères qu'il suit dans ses cours depuis 1837.

L'auteur s'attache d'abord à réfuter l'opinion d'un grand nombre de naturalistes, entre autres de Cuvier lui-même, sur l'impossibilité d'une classification du règne animal, qui soit à la fois naturelle et rigoureuse; « c'est-à-dire, ajoute M. Is. G. Saint-Hilaire, qui soit telle que les animaux étant rapprochés selon leurs véritables affinités, les groupes primaires, secondaires, tertiaires, successivement formés par ces rapprochements, puissent être rigoureusement caractérisés et définis. La première condition pour qu'il en soit ainsi, c'est évidemment que la caractéristique de toute division soit parfaitement applicable à chacun des animaux qui sont compris dans cette division. Or, chacun sait combien il arrive fréquemment que cette condition ne soit pas remplie. »

Toutefois, M. G. Saint-Hilaire croit pouvoir affirmer que l'exactitude et la rigueur ne sont réellement point impossibles dans l'histoire naturelle des êtres organisés et spécialement en zoologie. « Sans tomber, dit-il, dans l'inconvénient de sacrifier l'ordre naturel à la rigueur comme on l'a fait quelquefois, il est possible de concilier l'un et l'autre en choisissant convenablement les éléments de la caractéristique et souvent même en modifiant légèrement pour les élever à un plus haut degré de généralité, les définitions usitées. »

Voilà ce que l'auteur a entrepris d'exécuter à l'égard des mammifères et à l'égard de plusieurs autres groupes.

« Il y a, fait encore observer M. Geoffroy Saint-Hilaire, il y a au sujet de toute classification, une difficulté de l'ordre le plus général, et qui touche aux racines mêmes de la science. Le système de la fixité des espèces, en d'autres termes, cette hypothèse, non démontrée, pour ne pas dire plus, que les espèces aujourd'hui existantes se sont transmises immuables depuis leur origine, est encore la base universellement admise de la zoologie. La définition de l'espèce, telle qu'elle est presque partout reproduite, est fondée sur cette douteuse abstraction, et c'est sur la définition de l'espèce que s'élèvent à leur tour les définitions du genre, de la famille et de tous les groupes supérieurs. Il est donc bien vrai de dire que l'échafaudage tout entier de la classification zoologique repose sur une base bien peu solide et que la question doit être reprise dans son principe. »

La classification proposée par M. Is. G. Saint-Hilaire et dont le tableau a été publié par M. Payer, professeur suppléant à la Faculté des sciences, est l'application aux mammifères des vues générales sur le parallélisme des séries, vues que M. Is. G. Saint-Hilaire a produites pour la première fois en 1832. Selon ces vues, non seulement l'idée de *l'échelle animale*, telle que Bonnet l'avait déduite des doctrines philosophiques de Leibnitz, non seulement cette idée que les animaux formeraient une *série continue* n'est plus admissible aujourd'hui, mais une *série unique, unitaire* ne peut suffire non plus sous un autre point de vue à l'expression des rapports naturels des êtres. Si d'une part, les animaux ne se suivent pas comme les anneaux d'une chaîne, s'il y a des lacunes résultant de la non existence de certains chaînons nécessaires à l'intégrité de la chaîne qui représenterait la série des animaux (objection faite depuis long-temps et qui subsiste dans toute sa force), de l'autre part, la série s'écarte aussi, en sens inverse, du plan idéal que l'on s'était tracé. Certains degrés d'organisation se trouvent plusieurs fois représentés, et la série se dédouble en quelque sorte partiellement, ou même se multiplie davantage encore. L'existence de termes surabondants, de redoublements dans la série entraîne la nécessité de classifications établies sur un plan nouveau et dans lesquelles les animaux se trouvent disposés, non pas sur une série unique, mais selon plusieurs séries parallèles composées de termes réciproquement analogues et se correspondant les uns aux autres. »

C'est ce mode de classification que M. Is. G. Saint-Hilaire a nommé *classification parallélique* et qui, appliqué par lui aux mammifères, aux oiseaux et aux êtres anomaux, l'a été par MM. Duméril et Bitron aux reptiles, par M. Brullé à plusieurs groupes d'animaux articulés.

L'auteur présente un aperçu des trois séries principales qu'il admet dans les mammifères. La première, plus considérable que les deux autres ensemble, comprend les mammifères à quatre membres chez lesquels le système reproducteur est le même que chez l'homme.

M. G. Saint-Hilaire termine son Mémoire par l'observation suivante : « Les classifications paralléliques dérivent de cette haute vérité de philosophie naturelle, que la nature, comme elle se répète dans la formation des diverses parties du même être, s'est répétée aussi dans la création des diverses séries dont se compose la série animale. »

Anatomie des mollusques. — M. Milne-Edwards lit en son nom et au nom de M. Valenciennes, un Mémoire sur la constitution de l'appareil circulatoire chez les mollusques.

Jusqu'en ces derniers temps, les zoologistes pensaient que la circulation du sang s'opère chez les mollusques, comme chez l'homme, dans un système vasculaire complet, et que ce liquide nourricier, après avoir été distribué dans toutes les parties de l'économie à l'aide des artères, revient à l'organe respiratoire, puis au cœur par l'intermédiaire des tubes à parois membraneuses, semblables aux veines des vertébrés. Les auteurs du Mémoire actuel ne sont pas d'ailleurs les premiers, comme ils ont le tort peut-être de le donner à entendre, qui aient signalé et prouvé le peu de fondement d'une telle opinion. Quoi qu'il en soit, l'on a constaté ainsi qu'ils en font la remarque en renvoyant à un travail antérieur de l'un d'eux (M. Milne-Edwards), lu dans la séance du 3 février dernier, l'on a constaté, disons-nous, que chez certains mollusques de la classe des céphalopodes et des gastéropodes, les canaux qui remplissent les

et les efforts des astronomes. Les positions de ces astres données à l'avance dans les éphémérides diffèrent toujours assez notablement de celles qu'indiquent plus tard les observations. L'Académie a proposé cette question comme sujet de prix; mais le concours n'a produit aucun Mémoire digne de l'importance du sujet.

Les excentricités de Cérès, de Pallas, de Junon et de Vesta n'étant pas renfermées dans les limites compatibles avec les méthodes de calculs appliquées jusqu'à présent aux grandes planètes, on ne voyait pas comment il serait possible de fixer les inégalités périodiques du mouvement de ces petits astres, surtout pour les inégalités d'un ordre élevé.

On doit savoir gré à M. Leverrier, dit le rapport, de n'avoir point reculé devant la pensée d'attaquer un problème si difficile ; on doit lui savoir plus de gré encore d'avoir atteint le but, en prouvant par un exemple très remarquable que le problème n'était pas au dessus des ressources de notre géométrie.

En résumé, les commissaires pensent que le Mémoire de M. Leverrier fournit de nouvelles preuves de la sagacité que ce géomètre avait déjà montrée dans d'autres recherches ; que ce travail est très digne de l'approbation de l'Académie et qu'il mérite d'être inséré dans le *Recueil des savants étrangers*.

— M. Lamé a lu un rapport sur un Mémoire de M. Sonnet, relatif au mouvement rectiligne et uniforme des fluides, en ayant égard aux différences de vitesse des filets.

Les ingénieurs se sont exclusivement occupés jusqu'ici de mesurer l'écoulement des liquides au moyen de formules empiriques, et, sauf un Mémoire de M. Navier, la théorie hydraulique était toujours restée étrangère aux travaux de ce genre. Le mérite du Mémoire de M. Sonnet est d'avoir suivi la route ouverte par Navier, de s'être avancé dans cette direction plus loin que l'illustre ingénieur, et d'avoir montré, par la discussion analytique de quelques cas particuliers, la possibilité de fonder les formules que les hydrauliciens emploient sur la théorie générale des liquides. Conformément aux conclusions des commissaires l'Académie a voté l'insertion du Mémoire dans le *Recueil des savants étrangers*.

— L'Académie avait chargé une commission d'examiner une réclamation des héritiers de feu M. Dallery, tendant à faire constater que, dès l'année 1803, cet ingénieur s'était assuré par un brevet authentique l'honneur de la découverte de plusieurs appareils, dont certains ingénieurs français ou étrangers s'attribuent aujourd'hui l'invention. Il résulte de la vérification faite par les commissaires, que la réclamation des héritiers Dallery est fondée ; que dès 1803, M. Dallery, ingénieur français, avait proposé l'emploi d'une hélice pour servir de moteur aux bateaux à vapeur. L'inventeur proposait aussi l'emploi de chaudières à bouilleurs tubulaires, et pour activer le tirage des cheminées, l'installation d'une hélice à plusieurs spires, qui mue rapidement par la machine, devait produire un courant d'air forcé. Enfin, il avait imaginé un système de mâts à tubes rentrant en eux-mêmes ou s'allongeant à volonté. La piété filiale, qui a conduit les héritiers Dallery aux pieds du tribunal académique, sera donc satisfaite, et la France comptera parmi ses enfants un inventeur de plus.

Analyse mathématique. — M. Bertrand dépose un Mémoire sur le nombre de valeurs que peut prendre une fonction quand on y permute les lettres qu'elle renferme.

Mécanique appliquée. — M. Stouvenel pense que l'air atmosphérique que l'on songe à appliquer aujourd'hui à la locomotion peut aussi rendre des services à l'industrie fixe en transmettant à de grandes distances la force des moteurs qu'on ne peut déplacer. L'auteur dépose un Mémoire dans lequel il calcule les effets mécaniques qu'on peut tirer du système qu'il propose.

— M. Chameroi envoie de nouveaux détails sur son système de chemins atmosphériques.

Comètes. — Encore de nouvelles comètes : il en arrive de Rome, de Naples, de Parme, de Milan, d'Altona, de l'Hémisphère austral, sans compter l'Observatoire de Paris, qui ne perd pas son temps. Ce qu'il y a de plus clair pour aujourd'hui, c'est l'excellent calcul fait par M. Faye pour déterminer avec son exactitude ordinaire les éléments d'une comète qu'avait découverte le 6 mars et que les astronomes romains, mieux placés que nous, ont eu la bonne fortune de voir dès le 25 février.

Météorologie. — M. Arago a fait connaître, il y a déjà longues le prépare.

Géologie. — Les anciens glaciers qui ont laissé des traces dans les Vosges ont-ils cessé d'exister par un brusque retour de la température à une température plus douce, ou bien se sont-ils fondus lentement dans une longue succession d'années? Telle est la question que discute M. Ed. Collomb, et qu'il résout dans le sens d'une fusion lente, en se fondant sur l'existence d'une série de moraines frontales échelonnées sur le terrain qui a été le siège des phénomènes erratiques.

— M. Pilla envoie, par l'intermédiaire de M. Elie de Beaumont, des renseignements sur la géologie de la Toscane, et en particulier sur les filons pyroxéniques et cuprifères de Campiglia.

P. E***.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 17 MARS.

La *Presse* résume le bilan de ce que le ministère et la chambre ont fait dans les trois derniers mois. « Jamais, dit-elle à ce sujet, jamais peut-être situation pareille ne s'est présentée ; jamais on n'a vu à ce point l'inertie systématique d'un cabinet surexciter l'initiative parlementaire; jamais aussi triste impuissance n'a été le résultat de tant d'inaction combinée avec tant d'agitation. »

La *Réforme* demande compte au pays légal de l'usage qu'il a fait de la souveraineté qui réside en lui :

« Dans cette France qui compte trente-cinq millions d'habitants, vous formez un pays à part, un pays privilégié, riche d'environ deux cent vingt mille individus.

» Si la France est grande, forte, respectée au dehors, heureuse et libre au dedans, si elle tient parmi les nations le rang auquel Dieu l'a appelée, si elle pèse de tout son poids dans la balance des destinées de l'humanité, c'est à vous qu'en revient la gloire.

» Si elle décroît, si elle se replie sur elle-même, affaissée, humiliée, découragée, si elle cesse de marquer d'un sillon lumineux la route du progrès, si elle se débat entre l'envahissement du paupérisme et l'intimidation étrangère, la honte en revient à vous.

» Quinze années de stabilité ! C'est beaucoup à cet âge du monde ! Quinze années d'un pouvoir, toujours contesté sans doute, mais jamais ravi, c'est une assez longue période pour que la nation entière puisse juger la valeur actuelle et future de ceux qui l'ont remplie.

» Et il ne s'agit de s'en prendre ni au système, ni à ses ministres, ni à ses majorités. C'est à vous, entendez-le bien, à vous, pays légal, que l'avenir demandera compte du système que vous avez soutenu, des ministres que vous avez appuyés, des majorités que vous avez nommées. »

Après avoir rappelé que l'abandon de la dignité extérieure de la France n'est compensé au dedans ni par plus de libertés, ni par le développement régulier du travail, la *Réforme* termine ainsi son article : « Vous vous perdez par une inaction coupable, par une désertion égoïste de vos droits et de vos devoirs. Vous avez remplacé l'ancienne aristocratie dans ses privilèges, ses prétentions dominatrices, ses jalousies implacables ; mais vous avez oublié sa devise : *Noblesse oblige*. »

Le *Journal des Débats* se plaît depuis quelques jours à voyager vers les régions orientales, comme pour y chercher des dédommagements à tant d'échecs et de déboires subis par ses patrons à l'intérieur. Après avoir consacré hier un article aux affaires de la Chine, (où notre diplomatie ne brille guère quoi qu'en dise l'organe ministériel), il en publie aujourd'hui un autre de six colonnes pour célébrer le traité d'amitié, de commerce et de navigation qui a été signé le 17 novembre dernier à Zanzibar entre la France et l'iman de Mascate.

Cet iman de Mascate est, au dire des *Débats*, un prince très puissant dont les Etats touchent d'une part aux possessions de Méhémet-Ali et du shah de Perse, de l'autre à notre colonie de Bourbon et à nos nouveaux établissements des Comores. Par une singularité bien extraordinaire, il est allé, depuis quelques années, se fixer avec sa famille et ses ministres dans l'île de Zanzibar, située à 700 lieues de Mascate, à l'ouverture du canal de Mozambique.

Le *Journal des Débats* se flatte que notre pays recueillera de grands avantages du traité qui vient d'être conclu avec ce prince arabe par l'intermédiaire de M. le capitaine de vaisseau Romain-Desfossés.

5 0/0 compt.	1er c. 117 90	P. H. 118 »	P. B. 117 85	Der c. 118 »	[illegible]
— fin cour.	118 05	118 25	118 05	118 25	118 [illegible]
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 compt.	85 15	85 20	85 15	85 20	85 »
— fin cour.	85 20	85 25	85 20	85 25	85 [illegible]
Emp. au c.	» »	» »	» »	» »	» »

au compt.	1er C.	Der C.	Diffce s. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	Diffce s. le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	105 1/4	105 »/»	B. »/[illegible]
4 0/0....	106 50	» »	» »	— Portugais.	67 1/2	» »	B. »/[illegible]
O. de la V.	1450 »	» »	» »	Esp. D. active	38 3/4	39 »/»	B. »/[illegible]
B. de Fr.	» »	» »	» »	5 0/0 Naples.	» »	» »	»
				— Romain..	106 »/»	» »/»	»
C. G. (1090)	1090 »	» »	» »	Obl. Piémont.	» »	» »	»
C. hyp...	773 75	» »	H. 1 25	Emp. d'Haïti.	» »	» »	»
4 Can....	» »	» »	» »	Banq. belge.	652 50	» »	»

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Diffce		
St-Germ.	1170 »	» »	» »	15 c. 1190, 1175.	H. 15
V. R. Dr.	670 »	650 »	H. 5 »	— 647 50, 647 50, 650.	H. [illegible]
— R. G.	400 »	» »	H. 5 »	— 400, 398 75.	H. 1 25
Orléans.	1332 50	1335 »	H. 20 »	— 1312 50, 1325, 1340.	H. 25
Strasb...	340 »	342 50	H. 2 50	— 340, 340, 342 50.	H. 3 75
Rouen..	1175 »	1130 »	H. 15 »	— 1185, 1175, 1182 50.	H. 15
Havre...	985 »	985 »	H. 10 »	— 990, 982 50, 987 50.	H. 8 75
Marseill.	1140 »	1160 »	H. 47 50	— 1167 50, 1150, 1155.	H. 25 »
Sceaux..	700 »	» »	B. » »	—	»

CHEMINS DE FER.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Prix de compensation :	Av.... 85 20.	3 0/0 f. c. 85 30, 35 d. [illegible]
St-Germ. 1170.	Ap. 85 25, 27 1/2.	5 0/0 f. c. 118 20 d 50.
Vers. r. dr. 660.		F. p. 118 70, 75 d. 1, 90, [illegible] d. 50.
Id. r. g. 400.	Rep. fin c. F. pr.	Orl. 1365, 1380 d. 20, [illegible] 1400 d. 10.
Orléans 1335.	3 0/0, 05.	Rouen. 1200, 1210 d. [illegible]
Rouen 1175.	5 0/0, 15, 20. 17 1/2, 20.	Mars. 1120, 1190 d. 20. 1210, 1215 d. 10.
Strasb. 345.		Hâvre 1015 d. 10.
Hâvre 985.	Bons du trésor.	
Marseille 1150.		

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 88,00 à 00,00 ; courant du mois, 91 à 90,50; avril, 90; 4 mois d'été, 92,50 à 93,00 ; 4 dern. mois 101,00 à 100,50.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 90,00 à 00,00 ; courant du mois 88,00 à 00,00; avril, 87,60; 8 derniers, 86,00 à 00,00 ; 2 derniers, 85,00 à 00,00.

SAVON. — Disponible, 88,50 à 89,00 fr. les 100 kil.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 18 mars.

7 h. »/» OPERA. —
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Don Juan d'Autriche.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon. Le Châlet.
7 h. 1/2 ITALIENS. — I Puritani.
7 h. »/» ODÉON. — La Tour de Nesle.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Le Porteur. Les Trois Loges. Polka. Le Moyen
6 h. »/» VARIÉTÉS. — Lafleur. Garde-Forestier. 2 Pierrots.
6 h. »/» GYMNASE. — Reine de 16 ans. Amina. Tuteur. Petit Homme.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Le Vieux. Parlez au portier. Ugolin. Avez
6 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Relâche.
6 h. »/» AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. »/» GAITÉ. — La Justice de Dieu (1re repr.)
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. »/» COMTE. — Polichinelle. Turban. L'Artiste. Cracovienne. Polka
6 h. »/» FOLIES. — Rosière. Dominos. Cendrillon. Mystères.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

… des votes la certitude et la publicité : elle a … dans le scrutin par division ; et quelques instants après, comme … puisée par cet effort et tout effrayée de son œuvre, elle est … tombée lourdement dans le *statu quo* : elle a maintenu le scrutin … secret. C'est détruire d'une main ce qu'on a bâti de l'autre.

Le scrutin secret n'est pas une vérification exacte du vote … aire par assis et levé, puisqu'il arrive souvent que l'introduction … d'un élément nouveau, le secret, déplace la majorité primitive.

Entre l'assis et levé et le scrutin, il y a donc souvent un men… songe, ce qui est scandaleux.

Ce scandale porte atteinte à la dignité de la chambre.

C'est un mauvais exemple, un enseignement dangereux pour le … pays.

De plus, le scrutin secret favorise l'intrigue et les transactions … honteuses.

Il cache aux électeurs les votes du député, et leur ôte ainsi le … moyen d'apprécier sa conduite.

Cette obscurité mystérieuse du scrutin est contraire à l'esprit … du gouvernement représentatif, qui admet pour principe la pu… blicité.

Enfin, répudier par un vote clandestin la responsabilité de ses … actes, cela est contraire à la moralité, et révolte les honnêtes … gens.

En voilà plus qu'il n'en faut pour condamner une pareille me… sure. Il suffit d'avoir non pas beaucoup d'intelligence, mais … seulement un peu de bon sens ; non pas beaucoup de vertu, … mais seulement un peu de pudeur, pour comprendre et pour sen… tir d'aussi simples vérités. Vous dire maintenant par quelles ar… guties misérables, par quels pitoyables sophismes on a essayé … d'obscurcir une question que l'honnêteté et le sens commun déci… dent sans hésiter, nous n'en avons pas le courage.

La chambre votera donc désormais par scrutin de division, … quand dix membres le demanderont ; mais elle votera par scrutin … secret quand vingt membres le voudront. Quelle influence exercera … le mode nouveau en présence du mode ancien, qui reste là comme … une menace ou comme une ressource ? Il serait difficile de le dire. … Espérons, maintenant que des paroles énergiques ont flétri à la … tribune « la lâcheté du vote clandestin, » maintenant que la cham… bre possède un moyen de constater les votes avec la double ga… rantie de l'exactitude et de la publicité, maintenant que les mau… vaises intentions ne pourront plus se voiler d'un prétexte spécieux,

… dans ses mystères près d'une tradition ? C'est que les dépu… tés qui recherchent les faveurs du pouvoir, s'ils ont peur du minis… tère, ont peur aussi des électeurs, et comme on sent que les élec… tions approchent, la masse a choisi entre deux maux le moindre, quelques-uns se réservant sans doute la faculté d'être, comme on l'a dit, opposants en province et ministériels à Paris.

Restait la question pratique à décider. En Angleterre, les membres de la chambre des communes se séparent en deux salles distinctes ; les membres de la chambre des lords se placent à droite et à gauche de la tribune ; en Belgique, les députés répondent par oui ou par non. M. de La Rochejacquelein a proposé ce dernier mode, mais la chambre a admis le procédé indiqué par la commission, et qui consiste, comme nous l'avons dit hier, à donner à chaque votant une seule boule qu'il déposera dans l'urne noire ou dans l'urne blanche.

Intérêts maritimes.

TRAITÉ AVEC L'IMAN DE MASKAT.

Le *Journal des Débats* vient de découvrir l'Iman de Maskat, Zanzibar, la côte orientale d'Afrique et les mers arabiques, et il a fait part, hier, à ses lecteurs, de sa découverte, en style des *Mille et une Nuits*. Il y a quatre ans que nous appelons incessamment l'attention publique sur les mers indo-africaines, et nous sommes heureux de voir notre influent et vaste confrère arriver enfin sur ce terrain. Dès le 3 mars 1841, un de nos rédacteurs, revenant des pays orientaux, signalait, dans la *Phalange*, le mauvais état de nos rapports avec l'iman de Maskat.

Tandis que les Anglais et les Américains avaient établi des relations régulières avec le souverain de Maskat et de Zanzibar, nous ne pouvions même faire admettre un consul dans ses Etats. Pour décider un peu, chez l'iman, la bonne volonté, suspendue soit par sa crainte de déplaire aux Anglais, soit par sa propre répugnance à ouvrir ses Etats aux Européens, il suffisait de la présence d'un envoyé du gouvernement de France appuyé par une force navale convenable. C'était chose très simple et très facile. Dès 1840, M. le commandant Guillain s'étant présenté sans succès à Zanzibar, avec une pauvre gabare expédiée par le gouverneur de Bourbon, avait indiqué ces moyens d'une réussite certaine, et tout le monde, au ministère de la marine, savait les facilités de cette affaire.

Cependant, voici que le *Journal des Débats* annonce l'établissement d'un consul à Zanzibar et la signature d'un traité de commerce avec l'iman, comme s'il s'agissait d'une aventure immense et fabuleuse menée à fin par le ministère.

… marchandise ne sera prohibée soit à l'entrée soit à la sortie. Ajoutez à cela les avantages que les nations civilisées stipulent toujours avec les barbares : droit de résider, d'acquérir et de vendre librement, intervention du consul pour les contestations élevées entre Français. Les ports ouverts sont, sur la côte et dans les îles africaines, Zanzibar, Pemba, Monbaza, Lamo, Brava, Magadoxo ; sur le littoral d'Arabie, Zor, Maskat, Bourka, Miek ; dans le Golfe Persique, Kisma, Ormuz, Minao, Gamleroun. — Au roi des Français quatre chevaux arabes ; à M. le capitaine Romain-Desfossés, négociateur du traité, un sabre.

« Enfin, s'écrie avec enthousiasme le *Journal des Débats*, pour mettre le comble à cette curieuse histoire *qui rappelle* PAR SON IMPRÉVU *les récits merveilleux des premiers voyageurs en Orient*, on annonce qu'*une* (1) frégate de l'iman, chargée d'échantillons de tous les produits des Etats de S. H., sera dans peu de mois envoyée en France, et y portera un ambassadeur extraordinaire de Saïd-Séid, en attendant que S. M. l'empereur de Chine se décide à en faire autant. »

Presque toutes les assertions des *Débats* sont inexactes ou étrangement exagérées.

L'iman est un chef barbare, très soupçonneux, très avare, assez fin ; mais le comparer à Méhémet-Ali, le mettre au dessus du vieux pacha, c'est se moquer du monde. Le principal ministre, ou, pour mieux dire l'homme d'affaires de l'iman est parfaitement au fait de l'état politique de l'Europe. Le *Journal des Débats* sait bien qui tient à la fois les clefs du Golfe Persique et de la mer Rouge : ce n'est pas ce pauvre iman ; ce sont ceux qui ont Aden et Ormuz, et qui nomment en ce moment un de leurs officiers *Commodore du Golfe Persique*. Ce n'est pas le gouvernement qui est « en avant du commerce national et qui lui montre le but » ; depuis longues années le commerce de Bourbon souffre et se plaint du peu de sécurité qu'il trouve dans les possessions de l'iman. Depuis longues années, c'est une honte pour la France de ne pas jouir des avantages concédés à l'Angleterre et à l'Union américaine. Enfin, les armateurs français, mieux renseignés que les *Débats*, se garderont bien de charger leurs navires à destination de Zanzibar d'objets de luxe, « de glaces des plus belles qualités et dans les plus grandes dimensions. » Dans ces pays-là, le grand luxe n'est à la portée que du souverain et de quelques favoris.

Le premier-Paris en quatre colonnes du *Journal des Débats* fera bien rire en Angleterre. Il semble en vérité que les amis du ministère se soient donné mission de nous rendre ridicules en tout ce qui touche aux questions maritimes et coloniales. Faire tant de bruit, accumuler tant de faux enthousiasme, d'erreurs et de glo…

(1) Il faudrait dire *la* frégate, car l'iman n'en a qu'une seule.

…EUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

…éon. *Walstein*, drame en cinq actes et en vers, par M. Théodore Villenave. *Le Chevalier de Pomponne*, comédie en trois actes et en vers, par M. Marie Lafont. — PALAIS-ROYAL. *Le Vieux de la Vieille*, vaudeville en un acte, par M. Duchatelard. — THÉATRE DES VARIÉTÉS. *Les Deux Pierrots*, vaudeville en un acte, par M. Bayard. *Le Garde forestier*, vaudeville en deux époques, par MM. Leuven et Brunswick.

La semaine a été féconde en premières représentations. Le théâtre de l'Odéon a donné deux nouvelles pièces, dont l'une n'est pas tombée, c'est *Walstein*, l'autre a complètement réussi, c'est le *Chevalier de Pomponne*.

L'un des héros de la guerre de trente ans, le Napoléon de l'Allemagne … dix-septième siècle, Albert-Venceslas-Eusèbe Wallenstein ou Walstein, … son empereur, plutôt en allié puissant, mais capricieux, qu'en géné… fidèle. Walstein lève de ses propres deniers des armées de cent mille … hommes, recrutés chez toutes les nations ; il nomme lui-même ses offi… ciers, n'acceptant du cabinet de Vienne que des instructions très géné… rales sur la conduite de la guerre et ne recevant, pour ainsi dire, de l'Au… triche, que l'aigle noire dont il décore ses drapeaux.

En butte à l'envie des courtisans, à la jalousie de son prince, Walstein, … on veut démembrer l'armée, se jette dans la révolte ouverte et pré… tend démembrer l'empire. Il veut se créer dans la Bohême un royaume … héréditaire et se réfugier sur un trône ; mais à peine cette ambition s'est… elle dévoilée, qu'abandonné par tous les siens, le général, si puissant na… guère, tombe sous les coups de deux assassins soldés par l'Autriche, … Buttler et Deveroux.

Pour transformer en drame cette carrière agitée, il était presque inutile … de rien ajouter à l'histoire. Le Wallenstein de Schiller est un chef-d'œuvre ; c'est un imposant trophée de casques et de cuirasses bosselées, … de bâtons de commandement brisés, trophée martial et lugubre auquel … le poète a mêlé deux rameaux de myrte, mais de myrte ensanglanté. Qui … ne serait ému par les amours de la fille de Walstein, la belle Thécla, et du … noble Max Piccolomini ! Ce guerrier adopté par Walstein sur le champ de … bataille, reste le dernier fidèle à son bienfaiteur, et cependant, lorsqu'il … apprend que les Suédois, appelés par Walstein, ont violé la frontière im… périale et pénètrent dans la Bohême, sacrifiant au sentiment national son … enthousiasme pour un grand homme et jusqu'à son amour, Max, à la tête … des cuirassiers, fond sur les ennemis de sa patrie et périt dans un com… bat glorieux.

Le *Wallenstein* de Schiller n'est pas un drame ; c'est une trilogie, … c'est une série de trois pièces, intitulées : *le Camp de Wallenstein*, *les Piccolomini*, *la Mort de Wallenstein*.

Le Camp de Wallenstein, prologue vif, animé, pittoresque, nous transporte en Bohême, devant Pilsen : des soldats de toutes armes et de toutes nations font la soupe, montent la garde, dressent leurs tentes, courtisent les cantinières. On amène des prisonniers et des recrues. Sur le devant de la scène, de vieux routiers, qui ont servi tour à tour toutes les puissances, proclament qu'il n'y a pas dans le monde entier de général comparable à Walstein, duc de Friedland : on le suivrait dans la lune, s'il voulait y aller.

Lorsque Schiller concevait le prologue de Wallenstein, son but unique n'était pas de projeter une lumière sur les personnages de sa pièce ; de nous montrer Walstein aimé, respecté, triomphant avant de nous le laisser voir égorgé la nuit par des hallebardiers, sans que ce grand général trouve un gardien ni un vengeur ; la pensée de Schiller n'était pas seulement dramatique, elle était sociale. L'auteur peint énergiquement les déprédations des soldats, qui vivent non seulement sans produire, mais en détruisant, en gaspillant à plaisir. Schiller nous fait sentir la misère de la population agricole courbée sous le soldat ; comme les épis de blé sous les roues des canons. En devenant soldat, le jeune villageois se dénature : il abandonne gaiement son père et sa mère, oublie sa fiancée, son industrie, ne pense plus qu'à prendre sa part de gloire et de pillage, sans songer que l'armée de Wallenstein est un cancer qui ronge successivement toutes les parties de l'Allemagne.

Dans cette peinture, Schiller s'est montré homme de génie en ce que son point de vue a été double. En nous intéressant au paysan, il n'a pas sacrifié le soldat, n'a pas voué les guerriers à l'exécration ; il a compris que la guerre avait eu sa raison d'être ; il nous a fait sympathiser avec l'enthousiasme du chasseur, du cuirassier, du houlan pour leurs drapeaux, leurs tambours et leurs trompettes. Sans formuler expressément cette pensée, Schiller a senti que dans la population agricole et dans la population militaire, il y avait deux principes à respecter : d'un côté, la production, le travail utile ; de l'autre, l'organisation, l'œuvre brillante et savamment ordonnée. Que la production agricole et industrielle s'organise, qu'elle brille de cette splendeur réservée jusqu'ici aux armées, et tous les éléments de la nature humaine seront satisfaits : les problèmes sociaux seront résolus.

Avec toutes ses qualités, la trilogie de Schiller n'est pas exempte de défauts. Sa longueur matérielle d'abord la rend plus propre à la lecture qu'à la représentation scénique ; imprimée elle forme un épais volume. Le grand nombre des personnages, la reproduction trop détaillée des événements historiques y rendent certaines parties traînantes, confuses, et les cinq actes intitulés *Piccolomini* ne font que très peu marcher l'action. On s'étonne d'ailleurs de voir une œuvre dramatique ainsi taillée en pyramide, à base large, à sommet exigu, une pièce qui nous intéresse d'abord au sort de toute l'Allemagne, qui sonde à son début les problèmes sociaux les plus profonds, et qui plus tard ne pivotera que sur l'ambition et la destinée du seul Walstein, une pièce qui pour son exposition met en scène une armée, qui n'y laisse pour le dénouement qu'un seul homme.

L'imitation en cinq actes et en vers de M. Théodore Villenave, reçue à l'Odéon depuis 15 ou 20 ans et représentée depuis six jours, a conservé trop fidèlement les défauts de l'original, la longueur, les scènes superflues et la progression décroissante de l'intérêt dramatique ; mais M. Villenave n'est pas un servile imitateur. Disons-le pour être juste envers lui, sa pièce n'est pas l'exacte reproduction de celle de Schiller. Il y a des beautés de l'auteur allemand qu'il a supprimées, et, quant aux défauts, M. Villenave en a ajouté quelques-uns de son propre cru.

M. Villenave, tout en abrégeant l'œuvre de Schiller, l'a laissée traînante, et ses retranchements ont porté sur des détails curieux, sur des personnages que le public formé par les travaux de l'école romantique eût accueillis avec faveur. Pas un mot sur les superstitions originales de Walstein ; Baptiste Seni son astrologue a disparu, nous le regrettons. Schiller, après avoir passé par le crible de M. Villenave, est devenu classique plus encore que Shakespeare tamisé par Ducis. Mais comment un manuscrit qui depuis quinze ou vingt ans a moisi dans le portefeuille, participerait-il à la vie du siècle et tiendrait-il compte des goûts du jour ?

Nous regrettons encore que M. Villenave, au lieu de laisser la mort de Wallenstein dans le récit, fasse massacrer son héros sous les yeux du public et que l'assassin Buttler se poignarde ensuite en face de sa victime et des spectateurs. Il ne faut pas abuser du trépas donné sur la scène ; rarement il fait illusion, et le poignard de tragédie dont la lame rentre dans le manche, est un ustensile assez risible. C'est à ce moment mélo-dramatique de l'œuvre que la pièce de M. Villenave a couru le plus grand danger. Son vaisseau qui touchait au port a failli se briser et laisser entrer, par plus d'une fissure, un fou rire qui déjà susurrait dans plusieurs coins de la salle.

A tout prendre, les applaudissements l'ont emporté sur les sifflets, et le nouveau Walstein peut fournir une estimable carrière ; le vers est ferme et clair. Ajoutons que le prologue, le premier acte, la scène où l'envoyé de Vienne détache le colonel Buttler du parti de Friedland, les derniers adieux de Max et de Thécla sont des parties de l'œuvre très heureusement venues.

Dans le prologue, le vers alexandrin n'a pas fait perdre à la conversation des soldats le piquant de son allure. Le *camp de Walstein* a excité des applaudissements qui certainement ne sont pas dus à la magie de la mise en scène.

L'Odéon, théâtre désert et glacé qui lutte héroïquement contre des conditions matérielles défavorables, n'était pas assez riche pour ressusciter, pour mettre en scène une armée impériale du 17e siècle avec ses Croates, ses Dalmates, ses Pandours, tous ses auxiliaires orientaux, aux costumes saisissants et barbares.

On a soigné, nous devons en convenir, les costume et l'armure de Walstein, c'est-à-dire de Ballande, qui ne prononce pas très distinctement, mais qui joue avec noblesse et qui mérite des éloges ainsi que Max (Milon), Buttler (Rouvière) et Thécla (Mlle Fitz-James). Quant aux troupes, les officiers sont tous des raffinés à la Louis XIII, portant aiguillettes, rapière, plume tombante au chapeau ; les soldats, hongrois ou galiciens, wallons ou lombards, ont tous adopté le casque de carton gris, la tunique, la cuirasse garnie de sangles et de clous du comparse classique. Appuyés sur leurs lances, ils figureraient mieux les gardes de César ou d'Achille, les suivants d'Attila, les soldats du Cid, que les houlans et

Le ministre de l'intérieur d'Espagne vient de présenter aux cortès un projet de loi électorale; voici quelles en sont les principales dispositions :

« Le congrès des députés se composera de 306 députés élus directement par autant de districts électoraux. Il y aura un député et un district par 40 000 âmes. Là où il y aura 12 000 âmes de plus, il y aura un député et un district de plus. Pour être député, il faut être Espagnol, appartenir à l'état séculier, avoir vingt-cinq ans accomplis, et posséder depuis une année un revenu de 12 000 réaux de contribution directe.

« Le mandat de député est incompatible avec les fonctions de capitaine général de province, de commandant général des départements de la marine, de fiscal des audiences, de chef politique et d'intendant des rentes. Cette incompatibilité n'est point applicable aux autorités ou aux fonctionnaires publics des classes citées qui, à raison de leurs emplois, résideraient à Madrid.—Toute personne exerçant un commandement militaire, une fonction politique ou judiciaire ne pourra être élue dans un district soumis à son commandement ou à sa juridiction.—Le mandat de député est gratuit et volontaire. On peut y renoncer après l'avoir accepté.

Sont électeurs : Tout Espagnol domicilié dans le district électoral ayant 25 ans accomplis, et qui, à l'époque de la confection ou rectification des listes paierait, depuis un an, 400 réaux de contributions directes. Les Espagnols majeurs domiciliés dans le district électoral et payant la moitié du cens électoral, qui auront les qualités suivantes : 1° membres de l'Académie espagnole, d'Histoire et de Saint-Ferdinand; 2° docteurs et licenciés; 3° membres des chapitres ecclésiastiques et curés; 4° juges de première instance et fiscaux; 5° employés de l'État en service ou en retraite ayant un traitement de 15 000 réaux; 6° officiers en retraite de terre et de mer, depuis le grade du capitaine; 7° avocats depuis une année d'exercice; 8° les médecins, chirurgiens et pharmaciens après une année d'exercice; 9° les architectes, peintres et sculpteurs ayant le titre d'académiciens de l'une des académies des beaux arts; 10° les professeurs chargés de l'enseignement d'une branche de science par le gouvernement.

On a distribué aujourd'hui à la chambre le rapport de M. Dilhan sur le projet de loi tendant à ouvrir un crédit de 100 000 fr. pour complément des dépenses de secours aux hospices, aux bureaux de bienfaisance et de charité.

La commission propose de porter ce crédit à 200 000 fr. Voici comment son rapporteur justifie cette augmentation :

« Les rapports qui nous ont été communiqués et qui ont été adressés par les préfets de divers départements au ministre de l'intérieur, lui ont montré que les populations ont eu à souffrir cette année des rigueurs de la saison plus que les années précédentes, que les froids ont été plus vifs et plus persévérants, et que l'hiver qui avait paru finir, semble recommencer encore. Les correspondances des préfets indiquent en outre que dans certaines contrées on n'avait jamais vu un temps plus affreux, que des communications importantes ont été interceptées de ville à ville, de village à village, que le travail a cessé presque partout, qu'il a fallu à force de travaux, tracer des chemins à travers la neige, pour aller porter des vivres dans certains villages; qu'un grand nombre de personnes sont mortes de froid; qu'enfin, des troupeaux entiers, que des pâtres, des femmes, des enfants, ont été ensevelis sous les neiges.

vote public; mais cela, loin de pouvoir être invoqué en faveur du scrutin secret, en est au contraire la condamnation : la différence entre le vote secret et le vote public est une honte et un opprobre pour une assemblée.

On nous a rappelé ici la perplexité des membres appartenant à des opinions moyennes : ces perplexités, je les comprends; mais il faut, en définitive, que cette hésitation ait un terme, qu'elle finisse par une résolution, par une abstension qui est publique, ou par une boule, soit blanche, soit noire. Pourquoi cette résolution définitive ne serait-elle pas connue? Je comprends parfaitement les hommes qui, en Angleterre, forment les bancs neutres, et refusent de s'enrégimenter sous la bannière d'un parti; mais pourquoi leur vote ne serait-il pas connu dans toutes les circonstances, puisque leur position est toujours connue?

La dissimulation n'est jamais une vertu. On parle de la sincérité des des votes : mais est-ce un vote sincère que celui d'un député ministériel qui peut accomplir une vengeance ou une promesse, donner au ministère une boule noire, bien qu'il soit ministériel, une boule blanche, bien qu'il appartienne à l'opposition?

M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique, monte à la tribune.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ. Je demanderai à M. le ministre de l'instruction publique s'il parlera comme membre du cabinet ou comme député? (Interruption.)

M. LE PRÉSIDENT adresse à l'orateur quelques paroles que nous n'entendons pas.

M. DE SALVANDY. Je répondrai à mon honorable ami, M. Desmousseaux de Givré, qu'il n'appartient pas au cabinet de gêner la délibération de la chambre; cependant, sur une question pour la solution de laquelle il y a tant d'hésitation dans les différentes parties de cette assemblée, sur laquelle des membres de l'opposition, conservateurs du règlement, se séparent du reste de leur parti, tandis que les conservateurs indépendants, comme l'honorable M. Duvergier de Hauranne... (Rires bruyants, à gauche. — Interruption.)

Tous les conservateurs sont indépendants, je le sais, mais quelques-uns d'entre eux ont pour habitude de se séparer quelquefois de leur parti, tandis que les autres restent unis. Je n'ai pas voulu dire autre chose.

Je disais donc, messieurs, que sur une question si controversée, il est bon et juste que le gouvernement intervienne et émette sa pensée. Car la manière dont on fait les lois influe vivement sur les lois. J'ai vu, depuis quinze ans, qu'après avoir scruté profondément le règlement dans les commissions et la chambre, on reconnaissait que le règlement, tel qu'il est, est profondément dans nos mœurs politiques, et qu'il n'y pouvait être rien changé sans inconvénient.

Si l'on ne yeus eût proposé qu'un moyen de constater immédiatement après une épreuve le nombre des votants pour et contre, le gouvernement n'eût pas songé à le combattre, mais on nous présente une tout autre mesure. On nous propose un vote qui n'est pas le vote public, quoi qu'on en dise, et qui jette la perturbation dans la chambre. On conserve, il est vrai, le scrutin secret, mais en le présentant comme une lâcheté, comme une hypocrisie; il faudra pour l'obtenir grouper quarante membres, placés sous la raillerie du parti opposé.

Mais qui ose dire cependant que le scrutin n'est pas la pensée intime des députés? Personne. Aussi n'est-ce pas la pensée intime dont on veut l'expression; on espère au contraire placer entre la pensée intime du député et son vote l'intimidation. Vous voulez lui faire peur de son parti, du collège électoral qui l'envoie. Vous voulez introduire la sincérité dans la chambre, à ce que vous dites : vous vous trompez, votre proposition n'est qu'une prime à l'hypocrisie.

à l'une des deux résolutions qui vous sont proposées par la commission.

Un peuple voisin a pensé que, dans les jugements, par exemple, la certitude absolue est indispensable, et ils n'ont vu cette certitude absolue que dans l'unanimité. Eh bien! quand il s'agit de savoir si telle ou telle loi obligera les citoyens, on pourrait ne pas rechercher les moyens de s'assurer s'il n'y a pas eu erreur dans l'appréciation humaine et si la majorité est la majorité!

Loin de moi la pensée de rien dire de blessant pour les personnes; mais quand sur quatre hommes les uns croient voir la majorité ici, les autres là, comment hésiterait-on à chercher un moyen d'arriver non plus à la probabilité, mais à la certitude mathématique! Voilà pourquoi j'approuve la première résolution de la commission.

Quant au mode de voter, la chambre peut choisir : le moyen le plus expéditif est le meilleur; mais il faut qu'il y ait publicité et sincérité, deux choses qui s'appellent l'une l'autre.

Mais conservera-t-on le vote secret à côté du vote public? Il me semble, à moi, que la première condition du gouvernement représentatif est la publicité, et je n'admets pas, pour ma part, d'autres votes. Vous assimilez la chambre à un jury qui prononce sur la vie ou la mort de l'accusé; mais quand la presse s'empare d'un nom et le publie, vous n'osez pas faire cependant ce que vous feriez si l'on publiait le nom des jurés : et vous avez raison, car ceux qui ont voté dans un sens peuvent toujours le dire, et cette liste suffit pour désigner les autres!

Le secret ne peut exister que pour deux ou trois noms; est-ce donc pour les deux ou trois voix honteuses qui n'ont pas la pudeur de leur opinion, que vous voulez conserver une mesure désapprouvée par tous?

Si les minorités n'étaient que des négations, que des [illegible] une à une leurs voix au pouvoir, le vote secret leur [illegible] rable, si les minorités n'étaient préoccupées que de leur intérêt, elles n'auraient pas d'autre défense contre les menaces et les corruptions que la garantie du scrutin secret. Mais les minorités ont une autre fonction : elles doivent avoir le courage de leur opinion, et c'est par leur générosité et l'élévation de leurs idées qu'elles doivent attirer à elles. Or, si l'on ne connaît pas votre vote à la chambre, sur quoi voulez-vous que les électeurs vous jugent? Sur votre bonne mine? (On rit. Interruption.)

Le jugement de l'électeur ne peut être sérieux qu'autant qu'il peut surveiller la conduite politique de son mandataire, et le briser s'il en a abusé, le renvoyer à la chambre s'il en a bien usé. Le juré n'est nommé par personne; il est soumis à une amende de 500 fr. s'il se récuse [illegible] il n'est responsable qu'envers sa conscience : il n'y a ici aucune assimilation possible; et autant je suis partisan du secret de la délibération du jury, autant je crois qu'on doit désirer que le vote du député soit public.

Il n'y a de digne de représenter leur pays que ceux qui ont le courage de leur opinion, et qui remplissent leur mandat dans toute son étendue. Sans cela, il n'y a pas de débats réels dans les assemblées politiques. Ceux qui appellent le contrôle public un esclavage, sont indignes de représenter la France.

Je ne comprends pas comment le gouvernement s'oppose au vote public. N'est-ce pas là le moyen, le seul, de vous mettre à l'abri [illegible] amis et de vos ennemis? Vous ne craindrez plus les défections [illegible] vous ne serez pas réduit à épier les paroles et les gestes de ceux que vous soupçonnez: les amitiés et les inimitiés seront à découvert.

On parlait dernièrement du courage de nos armées : messieurs, le courage civil est plus difficile et plus utile. Il faut l'encourager, le fonder dans les assemblées politiques; la proposition que nous discutons est une occasion que nous ne devons pas laisser échapper. (Très bien!)

Le premier paragraphe de l'article de la commission, qui pose le vote [illegible]

---

les arquebusiers de Wallenstein.

Après tout, l'Odéon fait ce qu'il peut, et c'est tomber dans le lieu commun que de plaisanter ce théâtre; que n'a-t-on pas déjà dit pour caractériser son existence laborieuse et quelquefois hélas! intermittente! Nous n'avons pas oublié ce vaudevilliste qui, dans une revue de l'année introduit MM. Huret et Fichet, ces industriels célèbres dans l'histoire de la serrurerie et surtout de la réclame.

— Je te défie, disait l'un, d'ouvrir une de mes boîtes.

— Toi, tu n'ouvriras pas mon coffre;

— Ni toi ma commode;

— Ni toi mon secrétaire!

Un tiers intervenant s'écriait : Je vous défie tous deux d'ouvrir l'Odéon...

Plus équitable, cédant moins à l'amour des plaisanteries, nous dirons que le second Théâtre-Français donne aux artistes dramatiques inconnus ou méconnus l'occasion de se produire, qu'il a plus d'une fois ouvert la carrière à des auteurs pleins d'aveuir, qu'il a récemment élargi l'instruction littéraire du public parisien, en mettant à sa portée les chefs-d'œuvre dramatiques de la Grèce et de l'Allemagne, *Antigone* et *Walstein*, bien qu'on ait corrigé l'œuvre de Schiller pour l'accommoder aux goûts un peu bourgeois de la garde nationale.

Le *Chevalier de Pomponne* est une pièce pompadour, folle quant au fond mais pleine d'esprit dans les détails. Une actrice coquette, Mlle Vadé se trouve placée entre deux adorateurs, le chevalier de Pomponne, jeune officier qui réunit le costume élégant, l'air aviné, les allures débraillées d'un garde-française, et un épais financier, M. Boursault, taillé sur le modèle de Turcaret.

Mlle Vadé débutait au Théâtre-Français dans le rôle d'Agnès, quand le chevalier, gêné par le financier qui se plaçait devant lui près de la rampe, lui enlève sa perruque, la jette en l'air et en coiffe malencontreusement Agnès au moment où elle lisait le *Code du Mariage*. Scandale immense, rire fou dans la salle; on est obligé de baisser le rideau. Le début de Mlle Vadé est manqué, son avenir perdu. Pour vivre, il faut bien accepter du financier une fortune. Reçue dans le château de ce capitaliste, Mlle Vadé est troublée à chaque instant par ce fou de chevalier qui amène ses amis à dîner, les promène dans la voiture de Boursault et finit par leur donner un bal, tandis que le malheureux banquier se voit enfermé à la Bastille pour un duel qu'il n'a pas commis.

La charpente de cette pièce ne supporte pas l'analyse; tout y est invraisemblable. Nous avons eu peine à comprendre surtout comment la soubrette de Mlle Vadé devient tout-à-coup la tante du chevalier de Pomponne, encore moins comment cette tante-soubrette épouse son neveu et le ramène ainsi dans le sentier de l'honneur et de la vertu; mais les scènes sont comiques; à chaque instant les situations excitent le rire. Le vers de M. Marie Lafont est facile, élégant, spirituel, rappelant la manière d'Alexandre Dumas dans *Mlle de Belle-Isle*. Il y a dans le *Chevalier de Pomponne* telle conversation pétillante que les applaudissements interrompent à chaque vers. Les artistes, Mmes Eugénie Sauvage et Grassau, MM. Jourdain et Mauzin ont rivalisé de verve. Le *Chevalier de Pomponne* attirerait bien des spectateurs à l'Odéon si, pour jouir de cette comédie placée la dernière sur l'affiche, on n'était pas obligé d'avaler la potion désagréable que Locuste prépare à l'empereur Claude ou plutôt que M. de Larochefoucault prépare au public dans *Agrippine*, tragédie en cinq actes et en vers.

Sans être une œuvre socialiste, le *Chevalier de Pomponne* abonde en excellents traits de critique contre nos institutions et nos mœurs. On a souri de cette maxime transmise à Mlle Vadé par sa mère, et malheureusement mise en pratique dans toutes les classes de la société.

Fût-il beau comme Apollon lui-même,
Un homme sans argent mérite-t-il qu'on l'aime?

Le parterre a chaleureusement accueilli une vive peinture de l'aristocratie financière, de sa funeste influence et de ses vices, attaque dirigée bien moins contre Boursault et Turcaret que contre leurs représentants actuels, les suzerains de la féodalité industrielle.

Pour achever la revue de la semaine, il me resterait à parler de trois ou quatre vaudevilles, le *Garde forestier*, le *Vieux de la Vieille*, les *Deux Pierrots*. Mais je ne sais si je trouverai du temps et de la place pour cette analyse. Prévoyant le cas où je serais forcé de l'ajourner, je vais vous soumettre un avis général sur les productions nombreuses mais éphémères des petits théâtres.

Je causais avec un grand littérateur, ou plutôt avec un célèbre *lettré* dont je tairai le nom, car il n'y aurait plus aucune sûreté dans le commerce de la vie si, pour avoir échangé quelques paroles avec un feuilletonniste, on courait le risque de se voir imprimé tout vif dans un journal.

Quant au sujet de notre conversation, je n'ai pas de raison pour le taire : nous fûmes amenés à parler de vaudevilles en critiquant l'ordre des avocats, et, s'il est mal d'attaquer les absents, les muets, les victimes garrotées et bâillonnées, il est permis, je pense, de juger une corporation qui, pour se défendre, a la langue bien pendue.

— Quels sont, me disait le grand littérateur, vos motifs pour ne pas exercer la profession d'avocat?

— De grandes intelligences, des caractères nobles peuvent se conserver dans cette carrière, il me siérait mal de le nier; mais ces exceptions ne sont pas la règle, et je trouve que, dans le barreau, l'on est trop poussé à prêter son organe à tous les systèmes, à toutes les causes, à ne pas voir dans le plaideur qui vous consulte un homme qui peut avoir raison, qui souvent a tort, et qui doit être jugé par l'avocat avant de l'être par la magistrature, mais un *client* dont on accepte aveuglément, dont on développe la thèse, comme un écolier de rhétorique paraphrase la *matière* qui lui est donnée par son professeur; je crois qu'on s'habitue à mettre en relief, à parer de périodes pompeuses, l'une après l'autre et du jour au lendemain, les théories les plus contradictoires; je crois enfin que l'avocat est conduit, même à son insu, à défendre journellement de mauvaises causes, et qu'il transforme en instrument de mensonge cette parole qui nous a été donnée pour transmettre et faire triompher la vérité.

— Vous avez raison, l'avocat doit être agité par bien des combats, par bien des scrupules; il doit être fort malheureux jusqu'au jour où il a *tordu le cou à sa conscience*, mais ce jour arrive.

— Il n'arrivera pas pour moi. Je veux me conserver, s'il est possible, une intelligence droite, une conscience juste. Je ne veux pas ressembler un jour à ces vieux praticiens du palais qui se sont faussé l'esprit par un long exercice de leur métier, et qui demeurent impuissants quand ils veulent appliquer aux questions littéraires, politiques ou sociales, leur intelligence éculée, avachie. Je répondrais certainement par un refus, si l'on me proposait d'être couvreur ou charpentier, métiers où je puis me briser les membres, m'estropier le corps : eh bien! je n'accepte pas davantage une profession qui estropie l'âme!

— Vous montrez pour votre âme une sollicitude que j'approuve, mais qui est bien rare. On est généralement habitué à traiter son âme avec moins de ménagements que son corps. Combien ne voyez-vous pas de riches bourgeois qui écartent soigneusement de leur table tout mets indigeste ou même vulgaire! Ce sont des gastronomes raffinés : tout est trié dans leur cuisine. Eh bien! ces gens si délicats lorsqu'il s'agit de leur estomac, ils vont sans difficulté aux petits théâtres et là ils s'appliquent avec volupté sur l'intelligence de mauvaises pièces, lourdement écrites, farcies de plaisanteries banales et de quiproquos absurdes, des pièces qui sont pour le goût littéraire ce que seraient pour le palais des couennes de lard. L'esprit de ces bourgeois, s'il existe, reçoit une nourriture qu'ils n'infligeraient pas l'équivalent à leur ventre.

Voilà sur les pièces des petits théâtres un jugement nettement formulé. Que si on le trouve trop général et trop absolu, je dirai que le *Vieux de la Vieille*, représenté la semaine dernière au Palais-Royal, contient une scène comique, celle où Luguet, parodiant un grognard en retraite, [illegible] une moustache formidable en racontant comment, lui quatrième, il a mis trois régiments en déroute, conquis 18 canons, 50 moutons, 20 bisquits, 3 chameaux. La pièce renferme une moralité meilleure encore que cette farce, c'est qu'un ancien militaire n'a pas besoin de se montrer terrible, ni de mépriser les pékins pour être respecté; c'est qu'il est aussi glorieux de nos jours de diriger avec talent, avec humanité, un grand établissement industriel, qu'il l'était sous l'Empire d'enlever des drapeaux aux soldats russes.

Le *Vieux de la Vieille* étant ainsi amnistié, il n'y a plus que le *Garde forestier* et les *Deux pierrots* qui restent sous le coup de la comparaison avec les couennes de lard; mais pour que notre jugement ne soit pas trop sensible aux auteurs, nous avouerons que nous n'avons pas vu leurs pièces.

VICTOR HENNEQUIN.

Nous avons publié récemment une note dans laquelle on avançait [illegible]

La chambre est fort agitée. La séance est un moment suspendue. Des groupes très animés se forment dans l'hémicycle.

M. DUVERGIER DE HAURANNE. Dans les conversations qui se sont établies à la suite des votes qui viennent d'avoir lieu, un assez grand nombre de députés ont pensé que la proposition, ainsi modifiée par la commission, ne valait plus la peine d'être adoptée ; d'autres, au contraire, acceptent ces votes comme un progrès. Je demande à dire à la chambre un mot à ce sujet. J'aurais préféré l'abolition complète du scrutin secret, et je ne désespère pas de le voir abolir plus tard par la chambre (Réclamations au centre.) mais en attendant je crois qu'il est bon d'accepter ce qui vient de se faire ; pour ma part, je voterai pour l'ensemble de la proposition, et je prie mes honorables amis d'en faire autant.

On vient de substituer en principe la publicité au secret; c'est la partie essentielle de ma proposition; je m'en rapporte à la chambre pour décider sur le mode; celui de la commission n'est pas le mien, mais je l'accepte pour ne pas prolonger le débat.

Le deuxième paragraphe de l'article 35 du règlement est ainsi conçu :

« Il ne sera procédé au scrutin secret qu'autant qu'il sera réclamé par vingt membres. »

La commission propose de le modifier ainsi :

« Il ne sera procédé au scrutin de division qu'autant qu'il sera réclamé par *dix membres*. » — Adopté.

La modification sur l'article 36 est insignifiante; on passe à l'article 38, ainsi conçu :

Art. 38. « Pour procéder au scrutin de division, deux urnes, l'une blanche, qui exprime l'adoption ; l'autre noire, qui exprime le rejet, sont placées aux deux extrémités de la tribune ; un secrétaire fait l'appel nominal ; le député appelé reçoit une boule, et la dépose dans l'urne d'adoption ou dans l'urne du rejet. Le nom de chaque député, au moment où il vote, est inscrit par un secrétaire sur une liste de contrôle. »

« L'appel terminé, le réappel se fait pour les députés qui n'ont pas encore voté.

» Le réappel fini, les secrétaires versent successivement, dans une corbeille, les boules des deux urnes. Ils en font ostensiblement le compte, et le résultat de ce compte arrêté par deux secrétaires, est proclamé par le président.

» Après avoir voté, chaque membre de la chambre se remet à sa place. »

M. DE LAROCHEJACQUELEIN propose de remplacer ce mode par celui qui consiste, pour chaque député, à répondre *oui* ou *non*, à mesure que l'on appelle les noms.

Sur les observations de M. Berryer, cet amendement est retiré.

M. DE L'ESPÉE croit que la nécessité d'inscrire le nom de chaque député au fur et à mesure de chaque vote sera une grande cause de retard.

(Le bruit des conversations est tel, que M. le président, pour le dominer, fait apporter une autre sonnette.)

L'art. 38 est adopté à une grande majorité. Le cabinet vote contre.

Lorsqu'il s'agit de mettre aux voix l'ensemble de la proposition, cinquante ou soixante députés parlent à la fois, sans qu'aucune voix puisse dominer le tumulte.

L'ensemble de la proposition est adopté par assis et levé, parce qu'il s'agit d'une simple disposition réglementaire, et non d'une loi.

Ordre du jour du mercredi 19 mars 1845.

Demain à midi et demi, réunion dans les bureaux. — Examen d'une proposition. — Examen du projet de loi pour le règlement définitif du budget de l'exercice 1842.

A deux heures séance publique. — Développement de la proposition de MM. Ternaux-Mortimer, Quinette et Terme, concernant la répartition des

Aujourd'hui la Cour royale de Paris a condamné Walker, Peyronnet, Frazer, Lambert et Drummond-Baring (ce dernier contumace), chacun à deux ans de prison ; O'Glébey et Emma Caye, à un an de la même peine.

— Rien n'est plus curieux en ce moment que la quatrième page d'annonces des journaux belges. Les célèbres contrefacteurs bruxellois s'y livrent une guerre à mort et y confondent à coup de majuscules gigantesques les appâts les plus séduisants pour engager le public à souscrire aux livraisons de la nouvelle Histoire de M. Thiers ; ils en ont déjà dévoré les deux premiers volumes.

M. Meline annonce à lui seul six éditions ; on aura l'ouvrage complet pour 50 fr., 30 fr., 25 fr., 12 fr., 10 fr. 50 c. ou 9 fr.

M. Wahlen publie quatre éditions à 20 fr., 10 fr., 7 fr. 50 c. ou 5 fr. 60 c., l'ouvrage complet.

M. Hauman tire deux éditions, l'une pour 18 fr. et l'autre pour 10 fr., l'ouvrage complet.

— Un journal de Bruxelles loue vivement un livre dirigé contre le *Juif Errant*. Ce qu'il y a de bizarre dans cet éloge, c'est que le journal qui le fait, non seulement reproduit le roman de M. Eugène Süe, mais prodigue les réclames pour que ses lecteurs lui sachent gré de sa reproduction.

— On lit dans le *Journal de Bruxelles* une tirade aussi ridicule qu'indécente à propos du malheureux duel de M. Dujarier. — Cette feuille fanatique qui s'est rendu célèbre chez nos voisins par ses pieuses calomnies, a profité de l'occasion pour dénoncer ce qu'elle appelle la quintuple immoralité du défunt et des quatre écrivains qui tenaient le cordon de son char funèbre. — Ce sermon inconvenant, écrit-on de Bruxelles, a révolté le public.

— MM. Larenaudet, Dumas et Fourtet, souscripteurs d'actions d'une société dite la *Providence agricole*, avaient formé contre M. le baron de Brian, directeur-général, et M. Dugabé, député, président du conseil d'administration, une demande en nullité de leur souscription pour cause de dol et de fraude. — Le tribunal vient de condamner de Brian et Dugabé, par les voies ordinaires, à payer à Dumas 500 fr., et, par corps, 2 000 fr. à Fourtet, plus les intérêts à partir du 5 mars 1843 ; 1 000 fr. à Larenaudet, et les intérêts depuis le 5 mars 1843 ; 125 fr. à Larenaudet, et les intérêts du jour de la demande. Il a fixé à deux ans la durée de la contrainte par corps, et condamné de Brian et Dugabé aux dépens.

— Hier, à propos d'une affaire d'héritage, un appel se plaidait devant la Cour royale. Il s'est dit accessoirement devant les juges des choses plus graves que ne l'est le fond même du procès. Il s'agissait d'une procédure et l'on a, nous ne savons comment, trouvé encore le moyen de remuer ces fangeux mystères domestiques dont nous soulevons parfois quelques voiles pour montrer à nos législateurs combien la famille est malade et combien il importerait de la purifier par de nouvelles et saines institutions.

Me Sénard, qui a si éloquemment défendu Loursel, plaidait pour M. Renaudeau, conseiller à la cour royale de Rouen. Habitué aux rudes as-

D'un autre côté, il est à remarquer que les jambes retrouvées étaient posées sur un oreiller, et entourées de branches d'arbre et de feuillage, en forme de petit autel. Toutes les circonstances si étranges qui se rattachent à cette affaire lui donnent un caractère qui ne s'est pas encore rencontré dans les annales criminelles.

Le *Corsaire-Satan* publie ce matin une lettre de Strasbourg qui ferait croire, nous n'osons supposer que cette lettre soit sérieuse, à une horrible plaisanterie imaginée par des étudiants en médecine pour mystifier la justice. Ce sont eux qui auraient dépecé dans un amphithéâtre le cadavre d'une femme, et en auraient semé les morceaux sanglants...

M. l'avocat-général Devaulx a soutenu l'accusation contre Blétry et contre Françoise Lallemand ; il l'a abandonnée pour les deux autres accusés.

— M. Frédérick-Lemaître a donné à Londres sa représentation d'adieu vendredi dernier. Il a paru dans deux pièces, *Trente ans, ou la Vie d'un Joueur* et *Don César de Bazan*. La salle était remplie d'une société d'élite. A la fin du spectacle, l'acteur a été rappelé avec enthousiasme, et il a reçu, au milieu des applaudissements, les adieux de l'assemblée.

CHRONIQUE AGRICOLE.

ORGANISATION DE L'AGRICULTURE EN ALGÉRIE. — Les journaux ont annoncé dernièrement que le ministre de la guerre venait d'ordonner la mise en culture de certaines circonscriptions territoriales situées aux environs d'Alger, d'Oran, de Mostaganem et de Philippeville. Ces trois arrêtés étaient précédés, dans le *Moniteur algérien*, d'une instruction dont personne n'a parlé, mais que nous ne pouvons nous abstenir d'examiner, car il en peut sortir des conséquences de la plus haute gravité pour l'avenir de l'agriculture en Algérie.

M. le ministre pose en principe, qu'il est urgent de peupler l'Algérie et de la fertiliser sans retard pour qu'elle puisse se suffire à elle-même. « Les capitaux et les bras se présentent en foule, dit-il, mais dans la situation actuelle du pays bien des obstacles peuvent paralyser les volontés les mieux intentionnées, soit qu'ils naissent de l'insuffisance des voies de communication, de l'absence ou de l'éloignement d'un marché, ou bien du manque ou de la cherté de la main-d'œuvre, etc. Les colons ont donc intérêt à ce que ces obstacles disparaissent, et l'Etat seul peut les lever. Mais la limite des crédits budgétaires ne permet pas de faire tout à la fois, et partout. L'administration ne pourrait ni créer une route pour chaque propriété, ni en exécuter pour des localités qui continueraient à demeurer en friche ; pour éviter que l'Etat ne se consume en stériles efforts, il est nécessaire qu'il concentre ses travaux sur quelques localités pour les doter largement de routes, de marchés, de gendarmeries, d'écoles, etc., pour y grouper de nombreux ouvriers, cultivateurs ou artisans, pour y rendre, en un mot, l'agriculture facile et profitable. En retour, il est indispensable que les détenteurs de terres sises dans ces territoires favorisés, les mettent en culture afin que les sacrifices de l'Etat ne se fassent pas en pure perte, et, par conséquent, au détriment

Docteur amoureux n'était pas de Molière, mais d'un monsieur X. Par une lettre qui nous avait été adressée et qui a été insérée depuis dans les journaux de théâtre, M. de Calonne répond à cette note comme s'il avait à repousser de notre part une attaque personnelle.

Nous ignorions complètement qu'il fût question de M. de Calonne dans la note susdite. En l'insérant, nous avions pris le soin de substituer l'X au nom initial, que nous ne savions à qui appliquer. Ce n'est pas de notre faute si M. de Calonne s'est reconnu dans un X. Nous avons soutenu dans deux feuilletons, et jusqu'à nous compromettre, que le *Docteur amoureux* appartenait à Molière. Si nous avons publié la note anonyme, c'était précisément pour appeler plus de lumières. Or, les lumières ne sont pas venues, vu que nous ne pouvons pas considérer comme des lumières les ordres de M. de Calonne. Il se borne à des dénégations. « Il est faux que M. Guérault-Lagrange n'existe pas, etc., etc., etc. » Il eût été bien plus simple de dire : M. Guérault demeure à Rouen, telle rue, tel numéro. Nous souhaitons que la comédie, reçue à l'*unanimité*, soit aussi bonne que le *Docteur amoureux*, et moins mauvaise que le prologue en vers dont M. de Calonne a fait précéder cette œuvre.

REVUE MUSICALE.

La rentrée de Mme Stoltz annoncée déjà plusieurs fois, a été remise de jour en jour et n'a pu encore avoir lieu par suite d'indispositions successives. Elle est ajournée maintenant pour huit jours à cause de la semaine sainte. Les petites danseuses viennoises ont continué à charmer le public par leurs merveilleuses évolutions.

Le succès obtenu par cette charmante petite troupe, a inspiré à M. Léon Pillet le désir d'en former une semblable appartenant à l'Académie royale de musique. Mais, en jetant les yeux autour de lui, il a bientôt reconnu que les éléments lui manquaient pour la former. Au lieu d'un essaim de jeunes filles joyeuses, pimpantes, guillerettes, pétillantes de santé et d'ardeur, les classes de l'Opéra ne lui offraient que des enfants malingres, souffreteux pour la plupart, et incapables de prendre cœur aux exercices qu'on aurait voulu leur faire faire. Or, il est impossible, si l'attraction ne s'en mêle pas un peu, d'obtenir avec des enfants un ensemble de mouvements aussi parfait que celui réalisé par les élèves de Mme Weiss.

Ces petites filles trouvent certainement du plaisir à ce qu'elles font, on n'en peut pas douter à voir la manière dont elles s'en acquittent. La contrainte n'arriverait point à produire un semblable résultat, et, d'ailleurs, toutes ces physionomies épanouies qui respirent le contentement et la santé rendent impossible toute supposition de mauvais traitements. Or, cette santé et cet épanouissement ne peuvent se trouver que chez des enfants placés dans des conditions suffisantes de bien-être corporel, et il n'en est pas ainsi pour ceux qu'emploie l'Académie royale de musique. Appartenant pour la plupart aux familles les plus pauvres, ils sont en butte à toutes les privations de la misère. L'Opéra leur offre l'éducation professionnelle gratuite dans une classe où on les reçoit, au nombre de 70 ou 80, dès l'âge de 7 ou 8 ans. Quand ils sont devenus capables de figurer dans les ensembles où ils ne sont guère employés qu'à faire nombre ou à concourir au décor, ils reçoivent une rétribution de 1 franc par représentation. Ils sont dès lors soumis à la fatigue des classes, des répétitions et des représentations ; à quoi il faut joindre la course souvent énorme qui sépare l'Opéra du domicile de leurs parents, course que souvent ils doivent faire plusieurs fois dans le même jour. Au milieu de cette vie vagabonde, ils échappent nécessairement à toute surveillance et sont exposés à tous les entraînements d'un milieu démoralisateur. Chaque soir, à la sortie du théâtre, entre onze heures et minuit, les jeunes filles obligées de traverser la moitié de Paris pour regagner leur demeure, sont traquées par le libertinage. C'est ce qu'on appelle *la chasse aux rats*. Elles échappent difficilement à des influences corruptrices que tout favorise. M. Léon Pillet a facilement reconnu qu'avec de pareils éléments d'irrégularité, de désordre, de mauvaise éducation morale et physique, il était impossible d'organiser un ensemble comme celui dont Mme Weiss est venue fournir le modèle, et il a conçu l'idée d'adjoindre à l'Opéra un pensionnat destiné à recevoir 30 ou 40 jeunes filles, choisies parmi celles qui, à l'école de danse, auraient montré le plus d'aptitude. Ces jeunes filles placées dans les bonnes conditions hygiéniques qu'il est si facile de réaliser à peu de frais quand on opère sur un certain nombre, recevraient à ce pensionnat un triple enseignement intellectuel, industriel et professionnel.

Les exercices de danse qui constitueraient pour elles une gymnastique salutaire, alterneraient avec l'instruction du degré primaire, les travaux d'aiguille, la confection des menus accessoires employés dans les représentations de l'Opéra, et certains soins de gestion intérieure qu'on pourrait leur confier dans le double but de les employer utilement et de les habituer à l'ordre et à la propreté.

On estime à 25 000 fr. environ la dépense annuelle qu'entraînerait un pensionnat monté pour 30 ou 40 élèves. Indépendamment des bons résultats de cette dépense sous le rapport philanthropique, il est certain qu'elle deviendrait bientôt productive, en constituant pour l'Opéra un élément d'attrait dont il est dépourvu aujourd'hui, et dont le passage des petites danseuses viennoises rendrait désormais l'absence sensible pour le public.

On ne saurait trop encourager M. L. Pillet à persévérer dans son louable projet. — Il aura certainement des résistances à vaincre, car, on rencontre des bornes en travers de tous les chemins qui mènent aux améliorations, et le *statu quo*, quel qu'il soit, trouve toujours d'obstinés défenseurs. S'il réalise cette fondation, il aura marqué d'une manière honorable et glorieuse son passage à la direction de l'Opéra. Grâce à l'ordre et à la surveillance qu'il sera facile d'établir dans le pensionnat, les jeunes filles pourront échapper à la démoralisation précoce qui tue à la fois le corps et l'âme. De cette manière seraient évités, pour l'Opéra, les inconvénients qui ont porté l'administration à interdire le concours des enfants aux représentations théâtrales. Au lieu de repousser ces enfants qui, la plupart, n'échapperaient point, pour autant, aux influences corruptrices dont les théâtres sont loin d'avoir le monopole dans la société actuelle, on ferait tourner au profit de leur bien-être, de leur instruction, de leur moralisation même, ce concours jugé si pernicieux aujourd'hui.

Rien de nouveau, du reste, à l'Opéra, sous le rapport musical. On annonce que l'engagement de Mme Dorus-Gras ne sera pas renouvelé. C'est une mauvaise nouvelle. Nous concevons difficilement que la direction renonce au concours de cette artiste supérieure dans un moment où l'Opéra est aussi peu riche en individualités remarquables. Nous ignorons si l'on tient en réserve quelque cantatrice inconnue pour remplacer Mme Dorus, mais, à coup sûr, il n'y a personne dans le personnel actuel de l'Opéra qui puisse, même de loin, prétendre à sa succession.

Mlle Plunkett a débuté hier dans le rôle de la Péri. Les poétiques figures créées par l'imagination heureuse de M. Théophile Gautier sont devenues deux types charmants que toutes les danseuses prennent maintenant pour point de mire. Mlle Plunkett possède une jolie figure, une taille élégante et souple. Ses mouvements sont gracieux et bien lancés, et sa danse d'une précision parfaite. Elle s'enlève bien, mais elle retombe un peu lourdement. Mlle Plunkett tiendra un rang honorable dans l'état-major du corps de ballet ; mais elle a besoin d'acquérir encore, avant d'aspirer au rang suprême qu'occupera long-temps encore, nous l'espérons, la charmante Carlotta Grisi.

— La seconde et dernière réunion des orphéonistes a eu lieu le dimanche 9 mars, avec le même éclat que la première. La présence de la duchesse d'Orléans et de son royal enfant, qui se montraient pour la première fois dans une solennité publique depuis la funeste catastrophe du 13 juillet 1842, donnaient un intérêt touchant à cette séance. Leur entrée dans le cirque a été saluée des applaudissements les plus sympathiques. C'est une bonne pensée d'avoir choisi une fête de ce genre pour établir les premiers rapports de contact entre la population et le prince qui doit la gouverner un jour. Puisse ce fait être l'indice que l'on s'efforcera de tourner les idées du jeune comte de Paris vers l'alliance intime du peuple et de la royauté!

Les exercices des orphéonistes constituent des concerts d'un vif intérêt donnés gratuitement à la classe riche, qui presque seule participe aux distributions de billets faites par la municipalité. Cette considération a fait naître dans l'esprit délicat de M. E. Legouvé la pensée que les riches devraient, à leur tour, convier les orphéonistes à une fête musicale organisée par eux. Il serait digne de la société aristocratique présidée par M. le prince de la Moskowa d'accepter le soin de payer cette dette. Il serait plus intéressant peut-être encore de réunir dans une même solennité l'armée des chanteurs et le corps d'élite d'amateurs qui s'est formé au sein de la classe riche. On pourrait facilement baser sur l'attrait d'une semblable fête une fructueuse spéculation en faveur des indigents.

— Le défaut d'espace nous force à renvoyer le compte-rendu des concerts.

ALL. B.

... pour faire le bien; elle engendre la misère, la fourberie, la guerre intestine; c'est dans l'association qu'il faut chercher la paix, la vérité, la force, le bonheur pour tous.

Mais les préjugés qui nous ont été inculqués dès l'enfance exercent sur nous un tyrannique empire, et peu d'esprits sont assez forts pour secouer tout d'un coup ce joug détestable; aussi ne sommes-nous pas trop étonnés que les directeurs de l'Algérie n'aient point su tirer les conséquences des sages principes qu'ils venaient de décréter. Ils ont bien compris qu'il fallait s'opposer à l'éparpillement des travailleurs, qu'il fallait concentrer les efforts de l'Etat et des individus sur un point déterminé; mais ils n'ont pas vu que c'était aussi leur droit et leur devoir de donner une direction unitaire à toutes les individualités que l'on veut rassembler dans un centre; ils n'ont pas vu que l'association solidaire de tous les membres d'une commune agricole pouvait seule concilier l'intérêt général et l'intérêt particulier, l'ordre et la liberté; M. le duc d'Isly appréciera un jour, nous l'espérons, toute la puissance de ce mécanisme qu'il lui serait si facile d'organiser, et peut-être regrettera-t-il de n'en avoir pas fait usage dès le début de son œuvre.

Quel sera donc le résultat de ces villages incohérents que l'on veut créer en Algérie? Les familles abandonnées à elles-mêmes, isolées dans leurs travaux et dans leurs intérêts, se faisant, comme en Europe, une concurrence anarchique, trouveront-elles plus de bonheur sur la terre d'Afrique que dans leur mère patrie? Certainement non. Le même ordre (ou plutôt le même désordre) social engendrera les mêmes calamités: dans quelques années, ces nouvelles communes seront peuplées, comme celles de France, d'un très petit nombre de riches, de beaucoup de familles un peu au dessus de la misère, et d'une grande majorité de prolétaires affamés, de guenillés, dégoûtants au physique et au moral.

Ces réflexions nous sont inspirées par une lettre, dans laquelle un de nos correspondants de Bone, nous adresse quelques observations critiques à l'occasion d'un nouveau village dont la formation a été décrétée, au lieu dit Bouraroura: le conseil d'administration a substitué à l'ancienne dénomination, le nom d'Uzer-Ville, pour honorer la mémoire du général Munk-d'Uzer, ancien commandant supérieur de la subdivision de Bone, dont la sage administration a laissé d'honorables souvenirs dans la contrée. Le terrain affecté à cette création, contient 800 hectares, dont les trois quarts en plaines d'une nature excellente, et le reste en collines basses; il est situé à six kilomètres de la ville: chaque famille recevra donc un lot de quinze hectares, sur lequel elle devra élever pour 2 000 francs environ de constructions. L'Etat se charge de l'église, de l'école et de la mairie. Nous allons maintenant laisser parler notre correspondant.

« La population intelligente de Bone, dit-il, s'attend à un échec, et déplore l'inintelligence de ces plans qui viennent déchirer et morceler un terrain excellent, pour aboutir à la ruine et à la déception des malheureuses familles qui seraient tentées de venir, les unes après les autres, bâtir cinquante-deux maisons dont l'achèvement, nous en sommes convaincus, ne sera pas terminé dans six ans. Les maladies, l'absence d'une direction intelligente et unitaire amèneront bientôt les premiers venus à une démoralisation, suivie de la misère et de la nostalgie qui décime, qui tue; et on appelle cela faire de la colonisation! Le retard qu'on avait apporté à doter de villages la province de Bone nous faisait supposer que l'administration choisissait notre localité pour tenter un essai et l'emploi d'une nouvelle organisation agricole; nous devions être déçus dans nos espérances, et nous en sommes douloureusement affectés. Il serait cependant si facile, sur une aussi petite échelle, de faire bâtir un village-modèle, tant sous le rapport des constructions que sous celui de l'aménagement des cultures. Il s'agirait simplement de mettre au concours un projet de constructions unitaires devant fournir un logement confortable et sain à cinquante-deux familles, au lieu de cinquante-deux maisons mal bâties et malsaines; une seule, belle et grande construction, au lieu de cinquante-deux foyers pestilentiels; une ou plusieurs cuisines ou hôtelleries communales, au lieu de cinquante-deux cuisines qui consommeront 75 0/0 de combustible de plus, en employant cinquante-deux femmes lorsque six ou huit peuvent suffire. »

Après l'achèvement complet des constructions, il serait temps d'installer les cultivateurs destinés à exploiter le sol. Le caractère extérieur, les dispositions intérieures des bâtiments contribueraient puissamment à faire comprendre les avantages de l'association. Il ne serait pas bien difficile de démontrer à de nouveaux débarqués, que leur inexpérience du pays, que les embarras d'une installation, exposeraient leurs personnes et leurs fortunes à une multitude de dangers dont ils ne pourraient se garantir en restant dans l'isolement, et, qu'au contraire, ils s'en préserveraient sans peine au moyen de l'association. On leur montrerait, de la manière la plus palpable, que le commerce prélève sur le consommateur et sur le producteur, un impôt énorme d'abord en argent et ensuite en nature par la sophistication, et que le seul moyen d'échapper à la razzia des détaillants, c'est fait à s'unir pour vendre en gros tous leurs produits et acheter aussi en gros tous les objets nécessaires à leur consommation. Ces calculs sont à la portée des esprits les plus simples, et cependant un esprit aussi éminent que le maréchal Bugeaud semble n'en point comprendre l'importance dès qu'il s'agit de travaux pacifiques.

Que dirait donc le maréchal si on lui envoyait, pour faire la conquête guerrière de l'Algérie, les troupeaux de soldats sans équipement, sans armes uniformes, se battant, s'habillant, se nourrissant chacun à leur guise? Certes, il réclamerait bien vite le droit de donner à son armée une

re, quant à la valeur industrielle.

Cette ortie est connue à Java, sous le nom de *ramia*; elle atteint un mètre et jusqu'à un mètre et demi de hauteur. Ses feuilles sont grisâtres en dessous; la base des tiges égale la grosseur du petit doigt, et présente sous ce rapport de l'analogie avec celle du chanvre. Tout porte à croire que la filasse de la ramia a été fort employée au 16e siècle. Lobel, qui vivait du temps d'Elisabeth, savait déjà qu'aux Indes, à Calicut, à Goa, etc., on en fabriquait des tissus très-fins qu'on importait en Europe. Dans les pays-Bas, surtout, on recevait cette substance en nature, et l'on en tissait des étoffes préférées à celles de lin.

A Sumatra, à Amboine et dans toutes les Moluques, les naturels font des cordages, des filets de pêche et des étoffes d'une extrême finesse avec la ramia; aucune plante textile ne leur semble réunir autant de qualités propres à satisfaire les besoins les plus vulgaires et les besoins du luxe le plus raffiné.

M. Decaisne, qui a bien voulu nous communiquer ses recherches sur la ramie, pense qu'il serait utile de mettre cette plante en expérience; il oserait presque affirmer que sa culture présenterait des avantages certains, sinon en Europe, au moins à Pondichéry, à Cayenne, et peut-être même en Algérie, principalement dans les marais de la Calle où se trouvent réunies la plupart des conditions indispensables à la végétation des plantes tropicales.

Nous engageons les cultivateurs africains à ne point négliger l'avis que leur donne un naturaliste aussi éminent que M. Decaisne, en utilisant par une culture quelconque les propriétés naturelles si peu connues d'une partie de leur territoire. E. L.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 18 MARS.

La discussion de la proposition de M. Duvergier de Hauranne, pour l'abolition du scrutin secret, est le sujet dont s'occupent tous les journaux. Le système mixte proposé par la commission ne trouve guère de partisans. Le *Journal des Débats* seul lui donne son adhésion.

« En général, nous sommes, dit-il, pour le vote public; mais nous ne sommes pas pour les règles absolues. Nous préférons, tout compensé, le vote public, sans croire cependant que cette forme de vote puisse avoir la vertu de donner du courage à ceux qui n'en ont pas; mais il nous paraîtrait peu sage de se lier les mains pour l'avenir et de décider, dans un temps calme, que le scrutin secret ne sera jamais nécessaire, même dans un temps agité. La commission a pensé comme nous. »

Le *Journal des Débats* allègue ensuite contre l'abolition du scrutin secret l'art. 38 de la charte qui porte que *la demande de cinq membres suffit pour que la chambre se forme en comité secret*. « Supposez, dit-il, que le scrutin secret soit aboli, qu'arrivera-t-il? On aura recours à cet article; ce n'est plus seulement le scrutin qui sera secret, ce sera le débat. »

La *Presse* s'exprime ainsi: « La commission a pris un terme moyen qui n'est pas l'abolition du scrutin secret, qui n'en est pas le maintien, qui réunit les inconvénients de tous les systèmes, sans en présenter les avantages.

» Sur cette question, toutes les démarcations ordinaires des partis semblent effacées. Des membres qui siègent au centre ont parlé contre le vote secret; des membres qui siègent à gauche ont parlé pour. C'est là, en effet, une question douteuse qui peut donner lieu aux appréciations les plus diverses. La commission ne l'a point résolue: nous ignorons si la chambre la résoudra mieux. Ce qu'il y a de certain, c'est que la discussion générale qui a eu lieu aujourd'hui ne l'a pas éclairée d'une lumière très vive. »

Quant aux feuilles de l'opposition, elles se prononcent toutes contre le maintien du scrutin secret.

Le *National*, qui avait déjà élevé des doutes sur la fidélité de M. de Tracy au parti de l'opposition, le *National* regarde le discours prononcé hier par l'honorable député comme un manifeste de *transition*.

L'*Univers* publie une lettre de M. le cardinal de Bonald à M. le garde-des-sceaux.

« J'ai reçu, écrit le prélat, l'ordonnance royale du 9 mars que votre excellence a cru devoir m'envoyer. Je l'ai reçue dans un temps de l'année où l'Eglise retrace à notre souvenir *les appels comme d'abus* qui frappèrent la doctrine du Sauveur, et les sentences du conseil d'Etat de l'époque contre cette doctrine. Je l'ai reçue avec les dispositions qu'il était facile de prévoir. »

Après avoir établi le droit que lui donne son caractère de condamner le *Manuel de droit ecclésiastique* de M. Dupin, M. le cardinal termine sa lettre par les lignes suivantes:

« Un *appel comme d'abus* ne peut pas même effleurer mon âme. Et puis, que peut on contre un évêque qui, grâce à Dieu, ne tient à rien et qui se renferme dans sa conscience? J'ai pour moi la religion, la logique et la Charte: je dois me consoler. Et quand, sur des points de doctrine catholique, le conseil d'Etat *a parlé, la cause n'est pas finie*. »

Le *Journal des Débats*, de son côté, publie une nouvelle lettre de M. le cardinal de Latour-d'Auvergne, qui témoigne, dit cette feuille, des odieuses obsessions auxquelles on a recours pour arracher au vénérable prélat *une condamnation sans examen*. Répliquant à une lettre dans laquelle on lui dit que son silence fera le plus grand tort à la religion, qu'il ne devrait pas même prendre le temps d'examiner l'ouvrage con-

La bonne tenue des fonds publics a continué, et les chemins de fer ont aussi monté. Orléans et Versailles (rive droite) ont été les lignes les plus favorisées.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant: Emprunt, 86 10, 15, 20. — Belge 1842, 107. — 4 1/2, 103 5/8, 3/4. — 2 1/2, 62 35, 25, 30. — Société générale, 1605. — Lots d'Autriche, 400. — Espagne passive, 6 7/8. 3 p. 0/0, 41 — Oblig. hypothécaires, 493 75. — Comptoir Ganneron, 1110. — Chemin de Montpellier, 585. — Andrezieux à Roanne, 3... — St-Etienne, 8200, 8150. — Rente de la Ville, 104.

Actions de: Zinc, Vieille-Montagne, 6000, 6050. — Entrepôt des Batignolles, 675. — Id. Nord, 575, 590. — Chazotte, 085. — Aveyron, 5300. — Gaz français, 4875. — Id. nouv., 4600. — Anglais, 8750, 8800. — Parisien, 2250. — Calais, 1400. — Belleville, 1701. — La carrière, 5750. — Alençon, 545, 560. — Batignolles, 1360. — Laval, 360. — Lin Maberly, 695, 700. — Pont-Remy, 600.

Obligations de Saint-Germain nouv., 1230. — Versailles riv. dr. anc., 104... — Orléans, 1270. — Grand'Combe, anc., 1190. — Lits militaires, 1020.

Chemins non constitués: Bordeaux, 730, 740. — Vierzon, 760, 765. — Boulogne, 695 à 710. — Montereau, 612, 50, 625. — Gand, 730, 735.

A terme: Emprunt, 86 20. — 2 1/2 belge, 62 40, 25. — Naples, récép. Rothschild, 104 50, 75. — La Teste, 222 50.

5 0/0 compt.	1er c. 118 20	P. H. 118 20	P. B. 118 10	der c. 118 15	h. 111
— fin cour.	118 30	118 35	118 25	118 25	111
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	»
3 0/0 compt.	85 25	85 30	85 25	85 30	85
— fin cour.	85 30	85 30	85 25	85 30	85
Emp. au c.	» »	» »	» »	» »	»

au compt.	1er C.	Der C.	Diffce s. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	Diffce s. le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	105 1/2	» »/»	H.
4 0/0....	» »	» »	» »	— Portugais.	» »/»	» »	»
O. de la V.	1445 »	1447 50	B. 2 50	Esp. D. active	39 1/4	39 3/8	B.
B. de Fr.	3182 50	» »	» »	5 0/0 Naples.	101 75	» »	»
				— Romain..	103 »/»	» »/»	»
C. G. 1090	1090 »	» »	» »	Obl. Piémont.	» »	» »	»
C. hyp...	772 50	775 »	H. 1 25	Emp. d'Haïti.	» »	» »	»
4 Can....	1280 »	» »	» »	Banq. belge.	» »	» »	»

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.	1185 »	» »	H. 15 »	15 c. 1190, 1195, 1190.	»
V. R. Dr.	655 »	662 50	H. 12 50	— 647 50, 670, 667 50.	H. 20
— R. G.	395 »	396 25	B. 3 75	— 400, 392 75.	B. 1
Orléans.	1355 »	1355 »	H. 20 »	— 1350, 1360, 1347 50.	H. 15
Strasb...	347 50	346 25	H. 3 75	— 346 25, 350, 347 50.	H. 2
Rouen..	1190 »	1190 »	H. 10 »	— 1195, 1182 50 1192 50.	H. 19
Havre...	990 »	» »	H. 5 »	— 990, 995, 987 50, 992 50.	H. 2
Marseill.	1180 »	1175 »	H. 15 »	— 1182 50, 1165, 1172 50.	H. 5
Sceaux..	702 50	725 »	H. 25 »	—	»

LONDRES, 17 MARS.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
	Av.... 85 25, 22 1/2. Ap. 85 27 1/2.	3 0/0 f. c. 85 35, 40 d. 50. F. p. 85 70 d. 50. 5 0/0 f. c. 118 40 d. 50.
Dimanche. Bourse fermée.	Rep. fin c. F. pr. 3 0/0, 05. 15. 5 0/0, 15, 30.	F. c. 118 40 d. 1, 40 50 d. 25. F. p. 119 d. 50. St-Germ. 1205 d. 20. 1210 d. 10.
	Bons du trésor. 3 1/4.	Vers. d. 877 50 d. 20. 680, 695 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 88,50 à 00,00; courant du mois et avril, 90,50 à 91,00; 4 mois d'été, 93,00 à 93,50; 4 dern. mois, 101,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 84,00. — Œillette rousse, 70,00 à 69,50. — Lin, 70,00. — Cameline, 71,25.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 90,00 à 00,00; courant du mois 88,00 à 00,00; avril, 87,00; 4 mois d'été, 86,00 à 86,50; 4 derniers, 86,00 à 00,00 demandé.

SAVON. — Disponible, 88,50 à 89,00 fr. les 100 kil.

L'un des Gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 19 mars.

7 h. »/» OPERA. — Robert-le-Diable.
7 h. 1/2 THEATRE-FRANCAIS. — Gendre d'un Millionnaire.
7 h. »/» OPERA-COMIQUE. — Sirène.
7 h. 1/2 ITALIENS. —
7 h. »/» ODEON. — La Tour de Nesle.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Le Porteur. Marguerite. Polka. Client.
6 h. »/» VARIETES. — La Nuit. Garde-Forestier. 2 Pierrots.
6 h. »/» GYMNASE. — Reine de 16 ans. Amina. Tuteur. Petit Homme.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Le Vieux. Parlez au portier. Une Jeunesse.
6 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Relâche.
6 h. »/» AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. »/» GAITE. — La Justice de Dieu.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. »/» COMTE. — Polichinelle. Turban. L'Artiste. Cracovienne. Polka.
6 h. »/» FOLIES. — Rosière. Dominos. Cendrillon. Mystères.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

les maisons bordent les rues ; le conseil municipal de chaque statuera sur la question de savoir si la circulation des voitures assez active dans la localité pour qu'il soit nécessaire d'y établir trottoir, cette sauve-garde du piéton. Une fois le trottoir déclaré jet d'utilité publique, l'autorité locale le fera construire dans les rues, d'après un plan régulier, partie aux frais des propriétaires riverains, partie aux frais de la caisse municipale. La prise en considération de ce projet a été motivée par un excellent rapport, dans lequel M. Ternaux a très-bien mis en relief la nécessité de protéger le piéton contre les voitures, aujourd'hui surtout, que l'établissement des chemins de fer va tripler au moins la circulation dans les cités populeuses.

L'orateur aurait pu ajouter que la construction des trottoirs n'est qu'une mesure partielle, insuffisante en face de ces besoins nouveaux ; les chemins de fer devront amener l'élargissement des rues et transformer le système des communications dans l'intérieur de villes.

Les députés ont adopté ensuite deux projets de loi relatifs l'un à l'inscription des pensions militaires, l'autre au recrutement de l'armée, deux de ces projets de loi qu'on ne discute pas et qu'on ne repousse jamais. L'assemblée nous a paru cependant trouver beaucoup d'intérêt à la séance ; deux fois de suite elle a eu le plaisir d'employer le vote par division adopté depuis hier et de recourir à l'urne noire et à l'urne blanche. Les anciennes urnes de l'épreuve et de la contre-épreuve récemment badigeonnées et différentes l'une de l'autre comme le jour et la nuit ont été placées aux deux extrémités de la tribune. Chaque député a reçu des secrétaires une boule grise qu'il a jetée ensuite au vu de tous dans l'urne de l'adoption ou dans celle du rejet. On conçoit que le dépouillement du scrutin d'après cette méthode est des plus faciles ; le contenu de chaque urne est bientôt compté.

Les députés ont pris un plaisir enfantin à cette 1re représentation du nouveau vote. Une hilarité générale a successivement accueilli l'urne blanche, l'urne noire, et M. Duvergier de Hauranne, lorsqu'en votant à son tour il a fait l'application de son système. Le président, M. Lepelletier d'Aulnay, a été interrompu par des réclamations joyeuses et quelque peu puériles, lorsqu'en proclamant les résultats du scrutin il a employé la vieille expression maintenant impropre de *boules blanches* et de *boules noires*.

En somme, le mode nouveau simplifie le vote, diminue pour les députés les chances de méprise, et augmente la dignité du votant par la publicité de son suffrage. Le vote par division finira, nous l'espérons, par remplacer complétement le scrutin secret, qui se cache encore dans un coin du règlement de la chambre.

Avec l'organisation dont nous avons donné un aperçu, le matelot n'aura pas autant de déboires à essuyer en arrivant sur le vaisseau. Son numéro une fois connu, suffit pour classer ses fonctions, les déterminer rigoureusement. S'il est nouveau au service, il est guidé, instruit par son chef de pièce, son chef de plot. Dans toutes ses fonctions, remplies en compagnie des mêmes camarades, il reste constamment sous les ordres de ces deux chefs, toujours les mêmes. Les hommes s'instruisent ainsi très vite et sans peine; tous y ont intérêt, chefs et conscrits ; et l'instruction, donnée par les camarades, est naturellement donnée avec douceur, d'où diminution indéfinie des causes de punition et des répugnances qui frappent les matelots arrivant au service.

2° *Privation de la famille ; obligation de l'entretenir.* — Le matelot sera toujours obligé de nourrir sa famille, mais rien ne s'oppose à ce qu'il y rentre souvent, sauf les cas exceptionnels, comme compagnes autour du monde. Ces interminables stations de quatre ans et plus, qui attristent profondément les hommes dès leur début, sont pernicieuses en tout. Elles écrasent les bâtiments baignant 50, 60 mois dans un air brûlant et humide qui les pourrit plus d'à moitié. C'est bien pis pour les hommes, principalement en pays malsains. Aux privations, résultant des longues absences, viennent se joindre les maladies qui démoralisent les hommes. Peu y succombent la première année, parfois personne ; la seconde année, voit déjà plusieurs s'en aller ; la troisième et la quatrième années sont désastreuses. Pour s'en convaincre, qu'on examine les rôles de la *Terpsicore*, de la *Nièvre*, de l'*Infatigable*, etc., campagne de Madagascar, année 1829 et suivantes ; qu'on examine les rôles de l'*Armide*, de la *Thisbé*, du *Bisson*, de l'*Inconstant*, etc., station des Antilles, année 1839 et suivantes ; que l'on fasse le relevé des croix noires portées au rôle, chaque année, et l'on verra qu'elle est la valeur du prétendu acclimatement, pour les équipages composant les stations des Antilles et autres. Donc, stations courtes, retours fréquents en France, afin que le matelot jouisse un peu de la famille qu'il est obligé d'entretenir en s'imposant de grandes privations, afin qu'il n'en vienne pas à maudire, dans une absence trop longue, cette famille qui ne lui est qu'une lourde charge, sans compensation aucune. Donc, dès le retour en France, envoi du matelot dans sa famille, pour un mois, plus ou moins. Car, à quoi sert de rentrer en France s'il faut toujours rester sur le bâtiment. On ne songe pas qu'on inflige ainsi le supplice de Tantale aux pauvres diables de matelots que l'on met dans l'alternative de s'absenter illégalement, ou de ne pas voir leur famille. Ils proclament eux-mêmes, à qui le veut entendre, que c'est là une des causes qui les empêchent de rester au service qu'ils redouteraient beaucoup moins s'ils avaient la faculté d'aller quelques jours chez eux à chaque retour en France. Pour cela, il suffirait d'envoyer sur le bâtiment, s'il avait des travaux à faire, des hommes depuis longtemps sur rade, ayant les numéros des permissionnaires. A bord de tous les bâtiments, les numéros semblables remplissent les mêmes fonctions.

(1) Voir les numéros des 10, 15, 17 et 18 mars.

raux d'ensemble. De cette manière il y aurait intérêt à apprendre, on apprendrait vite et bien. Aujourd'hui, c'est le contraire; le résultat doit être opposé. — En vérité, rien n'empêche de supprimer, en grande partie, ces travaux, ces exercices répugnants et fastidieux.

4° *Mauvais traitements non mérités, nourriture insuffisante.* — Nous l'avons déjà montré, la plupart des mauvais traitements n'auraient plus de raison d'être avec la nouvelle organisation. Chacun ferait plus volontiers son devoir, guidé et instruit qu'il serait par son chef de pièce, son chef de plot, seuls responsables, en quelque sorte, des travaux commandés. — Quant à la nourriture, elle devient suffisante, si l'on remplace le pain noir par le pain blanc ; si l'on donne le café à déjeuner, en France comme ailleurs, et des légumes ou de la viande au dîner du vendredi, en place du fromage que beaucoup d'hommes ne peuvent manger. C'est une faible dépense en plus. — Il serait bon, croyons-nous, pour varier le plus possible les vivres, de donner la pomme de terre en journalier. La pomme de terre coûte très peu et le matelot l'aime : deux raisons pour l'introduire dans la nourriture dans les ports et sur les rades de France.

5° *Privation d'aller à terre. — Contrainte et inquiétude perpétuelles.* — Dans les stations il est rare que les circonstances s'opposent à ce qu'on envoie tous les jours une partie de l'équipage à terre. Bientôt les hommes en sont rassasiés, lorsqu'ils y vont sans difficulté ; et, dès-lors, c'est sans répugnance qu'ils restent à bord, si on les y traite avec douceur et si on les autorise à séjourner tranquilles dans les batteries, le faux-pont sur les petits bâtiments. Il est facile de leur organiser des parties de pêche, des courses aux balais qu'ils aiment beaucoup, des jeux à bord, etc. Mais, il faut l'avouer, les bâtiments où on les traite ainsi sont peu nombreux. Ils prouvent seulement que tous pourraient l'être, sans préjudice pour l'ordre et le service de la flotte.

6° *Ruine par abandon forcé de toutes les ressources acquises.* — C'est surtout ici le lieu de montrer le peu d'attention donné jusqu'à ce jour aux marins qui servent sur les bâtiments de l'Etat, alors qu'il était aisé de créer des institutions toutes plus ou moins avantageuses aux matelots. D'abord, il est de toute nécessité comme de toute justice que l'âge de la retraite soit abaissé pour les matelots, dont le métier permet à peine à un homme sur dix d'arriver valide à 50 ans. La retraite accordée à 50 ans seulement est une vraie dérision. Il faudrait la donner à 40 ans, après 20 ans de service, par exemple, l'augmentant graduellement en proportion des années de service en plus. Il s'agit, bien entendu, des hommes seuls qui n'ont pas pas passé le grade de caporal ou de quartier-maître. Pour les seconds-maîtres, les maîtres, on verrait quelle mesure prendre.

Lorsque les hommes vont à terre en permission, leur ration reste au bord. Il est juste de leur en tenir compte, puisqu'elle leur appartient. Que l'on en dépose le prix à une caisse d'épargne spéciale pour laquelle on ferait, en plus, une retenue mensuelle, au prorata des appointements.

Les matelots seraient autorisés à verser à cette caisse leurs épargnes. Plusieurs le feraient, même en France, dès les premiers

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Zoologie passionnelle (1).

TOUTES LES BÊTES DE FRANCE.

Du nouveau système de classification universelle. — Singuliers effets de la géométrie passionnelle. — Caractère général de la zoologie française. — Les pachydermes. — Les solipèdes. — Les ruminants. — Théorie du mouflon. — Imprécation du zèbre. — Carnassiers. — Les plantigrades et les digitigrades. — Les félins, les canins, les viverriens et les mustéliens. — De quelques lois de la série et du ralliement des extrêmes.

J'ai dit les causes et les fins de toute création. J'ai expliqué le rapport des bêtes à l'homme et à l'univers. J'ai spécifié la part que chaque planète d'un tourbillon prenait à la fabrication du mobilier zoologique, végétal et minéralogique des astres du même tourbillon. Rien de plus facile d'arriver avec ces données à un système complet de classification universelle. Vous avez la gamme passionnelle de l'homme et l'échelle des caractères humains, c'est-à-dire l'échelle des Dominantes; il ne s'agit plus que d'étudier la Dominante ou le caractère de l'animal, et, dès qu'on l'a trouvé, de rapporter ce caractère à la note correspondante du clavier passionnel de l'homme. Je regrette vivement que le défaut d'espace et plus encore les exigences typographiques du rez-de-chaussée d'un journal, ne me permettent pas de donner un exemple complet de cette classification naturelle, qui ne peut être exposée qu'à l'aide d'un tableau, illustré de colonnes à poitrine saillante et de puissantes accolades. Qu'il suffise de savoir que la classification doit pivoter sur le caractère passionnel de l'animal ou du végétal à classer.

Ce système est, comme on voit, diamétralement opposé à celui des savants civilisés qui prennent un caractère physique quelconque de l'animal ou du végétal pour point de départ ou pour terme de comparaison; qui classeront par exemple les végétaux dans telle ou telle famille, suivant le nombre ou la disposition des étamines, et les animaux d'après la construction de leurs mâchoires ou leur manière d'appuyer leurs pattes sur le sol. Les civilisés n'ont jamais compris que l'attraction réglissait le passionnel comme le matériel, et que la puissance qui fait graviter l'Apollon du Belvédère vers la Vénus des Médicis est la même que celle qui entraîne la terre vers le soleil. Et comme les savants ne comprenaient rien à l'attraction passionnelle, ils ont trouvé commode de la nier, à l'instar des moralistes qui dans leur impuissance d'organiser le jeu des passions, œuvre de Dieu, affichent depuis trois ou quatre mille ans la prétention de supprimer la passion. Mais la passion est plus forte que les moralistes heureusement, et elle enterrera ceux qui ont prétendu la tuer. En attendant, le simplisme qui vicie la science, a fini par en faire quelque chose d'essentiellement fastidieux et monotone ; et c'est précisément ce vice de simplisme qui fait que dans le monde, personne n'aime à s'entendre appeler géomètre. La femme et l'enfant, qui sont les plus curieuses de toutes les créatures, et qui ne demandent qu'à s'instruire, se sont retirés de la science. Quelle autre preuve voulez-vous de l'absurdité ou de l'irrationnalité des méthodes scientifiques en honneur chez les civilisés ? car la science est adorable par elle-même, et tout dépend de la manière de s'en servir. Au dernier bal de l'Opéra, un de mes amis, très fort sur la géométrie passionnelle, trouva le chemin du cœur d'une coquette, par une éloquente dissertation sur les propriétés de l'ellipse. Le même s'amuse quelquefois, pour prouver la puissance de sa géométrie, à grouper autour de lui, au Luxembourg, un cercle nombreux de moutards, qui tous quittent leurs jeux pour l'entendre, aussitôt qu'ils l'aperçoivent... pour l'entendre exposer la théorie du cercle ou de la sphère, emblème des relations d'enfance ; figure de la toupie, de la balle, des billes et de la cerise de Montmorency. Ah ! je conçois parfaitement que ce pauvre gouvernement refuse à qui la demande, l'autorisation d'ouvrir des cours publics de botanique ou de géométrie passionnelle. Qui voudrait écouter les rapsodies de ses orateurs officiels, après nous avoir entendus ?

Mais revenons à nos bêtes de France pour ne plus les quitter. Et si nous avons promis à nos lectrices de laisser de côté la classification passionnelle et de descendre, autant que faire se pourra, jusqu'au niveau de la science civilisée, rappelons-leur que nous ne nous sommes aucunement interdit la faculté de recourir à l'intervention de la planète, toutes les fois que nous jugerons cette intervention indispensable, ou simplement utile. Je suis curieux, par exemple, de voir comment un civilisé s'y prendrait pour expliquer, sans recourir à la maladie de l'astre, le mystère de l'interruption de la série des canins ! Entendez-vous, messieurs de l'Institut, on vous prie de dire les motifs de l'absence du chien de pêche dans la série des canins.

La France est un pays favorisé du ciel, mais peu riche en espèces de quadrupèdes et d'oiseaux. Le temps qui détruit tout, lui a emporté ses aurochs, ses bisons, ses élans et ses rennes. Il lui a apporté en échange le lapin, le furet, le paon, le faisan, le dindon, la pintade, gallinacées précieux qui me consolent un peu des pertes ci-dessus. Le temps est destiné à la gratifier encore d'une foule d'espèces succulentes ou utiles qui font faute à sa table, à ses prairies, à ses forêts, à ses champs.

La France est peu riche en espèces volatiles ; mais la plupart des espèces qu'elle nourrit surpassent en revanche, par la délicatesse de leur chair ou la suavité de leur chant tous les oiseaux du globe. Pourquoi cela ? c'est que la France, mère-patrie de l'humanité, est aussi la véritable patrie, la patrie adoptive de la vigne. La vigne, plante sainte, symbole d'expansion et de sociabilité, la vigne a le précieux privilége de communiquer aux espèces qui vivent de ses fruits, une finesse de suc et une supériorité d'arôme qui lui assignèrent à toujours la place d'honneur aux fêtes de la gastrosophie. C'est le bec-figue dont il a été dit, que s'il avait la taille du dindon, nulle fortune au monde ne pourrait le payer... C'est l'ortolan, c'est la grive chantée par Lucullus. La caille de la plaine et le faisan des bois, comparés à la caille et au faisan des vignes, sont des pièces sans valeur. Le Gaulois qui transporta la vigne dans les Gaules, méritait des autels et un culte comme ceux que l'Asie et la Grèce reconnaissantes élevèrent à Bacchus, dieu des vendanges,



et les Scandinaves à Odin, l'inventeur de la bière. Laissez-moi protester contre l'ingratitude de ma patrie à l'endroit de Brennus, car la supériorité des vins de France est peut-être l'unique raison de la grandeur et de l'influence littéraire et artistique de cette ingrate patrie. L'Anglais, peuple mercantile et anti-social, boit le vin de tous les peuples, mais le raisin n'a jamais consenti à mûrir dans son île. Certes, les auteurs de cette loi burgonde ou salique, je ne sais pas bien laquelle, qui décrétèrent la peine de mort contre quiconque arracherait un pied de vigne, étaient de profonds penseurs et qui voyaient plus loin dans les siècles à venir que M. Mathieu de Dombasle et les autres ennemis de la treille. Dites-nous qui a racheté la Bourgogne du crime d'entente cordiale avec Henri V et Bedford, sinon la circonstance atténuante de la délicatesse toute nationale de ses vins. Mais ne déflorons point un sujet plein de charmes et que je veux garder pour un traité *ad hoc*.

Espèces rares, mais utiles, tel est le caractère de la zoologie française, bien que les emblèmes du mal y soient en dominance comme partout.

Et d'abord n'y cherchez point les énormes pachydermes à l'épaisse cuirasse, ni les félins géants, à la voix rugissante, ni les boas immenses aux anneaux marquetés, ni les sauriens musqués, à la mâchoire nue; masses informes de chair, qui semblent les débris d'un autre monde, monstres de férocité dont l'existence s'enchaîne aux déserts sans limite, aux fleuves sans rivage, aux forêts vierges de la zône de feu, comme l'existence des dragons de la fable aux forêts enchantées. Dans nos zônes mitoyennes, la température du climat modère la furie des appétits sanguinaires, comme elle comprime l'essor de la sève dans le tissu des plantes. La famille des pachydermes n'a qu'un représentant en France, le sanglier. Celle des félins s'y personnifie dans le chat domestique, type adouci du chat sauvage, animal gracieux, dont l'homme utilise les instincts carnivores, pour la destruction des rongeurs, ennemis de ses richesses.

Les proportions et la puissance malfaisante des ophidiens de la zône torride ont bien décru aussi dans nos brumeux climats. Le serpent à lunettes et le serpent à sonnettes (lequel habite aussi les contrées tempérées de l'Amérique) ont ici pour représentant la vipère. Le boa *constrictor* n'a d'autre analogue en France que les couleuvres et l'orvet, espèces innocentes ou utiles.

Le crocodile, le caïman, l'alligator, qui dans leur patrie font la guerre à l'homme et aux plus grands quadrupèdes, se rétrécissent jusqu'aux proportions exiguës du lézard, du lézard ami de l'homme, ainsi que le gendarme et ennemi de la mouche parasite. Mais n'anticipons pas sur les évènements, et procédons par ordre.

Cet ordre prétendu que nous allons suivre pour le classement des bêtes, et que nous suivrons par une lâche déférence pour les exigences du format, est celui que les directeurs officiels de la science ont adopté pour le Muséum de l'histoire naturelle de Paris.

Nous avons dit qu'il ne serait traité dans cet écrit que des mammifères, des oiseaux et des reptiles.

Les civilisés divisent les mammifères de France en six grandes catégories : pachydermes, solipèdes, ruminants, carnassiers, rongeurs, insectivores. Pourquoi cette dénomination de mammifères, et non pas une

(1) Voir le numéro du 13 mars.

matelots. Il serait facile de créer tout un système de garanties, trouvées bien vite, si l'on en mettait le programme au concours, avec prix donné au Mémoire qui en remplirait le mieux les conditions.

On le voit, la plupart des lésions qui frappent les matelots appelés dans la flotte, ne sont pas inhérentes au métier de marin lui-même, mais seulement à des conditions existantes qu'on peut changer sans préjudice aucun pour le bien du service.

Mais, ne nous faisons point d'illusions : l'organisation la plus parfaite du personnel, l'abolition des coups de corde et autres, le plus grand adoucissement apporté à la vie du matelot sur les bâtiments de l'Etat, n'arriveraient pas à *développer largement notre puissance maritime, but auquel il s'agit d'atteindre.* Une organisation parfaite tire le meilleur parti des éléments dont elle dispose, mais elle ne crée pas ces éléments, elle les coordonne : rien de plus.

Une existence douce et tranquille rend les matelots heureux à bord et les empêche de fuir ; mais elle n'en forme pas de nouveaux. Ces détails administratifs, très importants certes, ne sont cependant que des éléments du second ordre dans le développement maritime d'une nation, développement dont nous allons chercher à déterminer les causes.

La chambre des pairs a entendu aujourd'hui le rapport de M. Teste sur la proposition de M. Daru, relative aux Sociétés de chemin de fer. La commission a modifié profondément cette proposition ; elle s'est efforcée d'en faire disparaître ce qui pouvait gêner la liberté des transactions, tout en maintenant des dispositions sévères contre les abus dont M. le comte Daru a demandé la répression. Nous reproduisons textuellement ce projet dans le compte-rendu de la chambre des pairs.

Travaux dans les Bureaux.

Les bureaux de la chambre ont examiné aujourd'hui la proposition de M. Vivien dont voici le texte :

« Art. 1er. Les annonces judiciaires, dont l'insertion dans les journaux, est prescrite par les lois et spécialement par les articles 620, 621, 646, 696 et 868 du code de procédure civile, par les articles 42, 202 et 242 du code de commerce, par l'avis du conseil d'Etat du 1er juin 1817 et par la loi du 3 mai 1841, pourront être insérées aux lieux indiqués par les lois dans tous les journaux qui seront reconnus, conformément à l'article 3, avoir 150 abonnés au moins, si le journal est publié dans un arrondissement dont la population soit de 5 000 âmes ou au dessus, et 3 abonnés au moins par 1 000 âmes si le journal est publié dans un arrondissement dont la population excède 50 000 âmes.

« Art. 2. A Paris, les annonces judiciaires désignées en l'article précédent ne pourront être insérées que dans les journaux exclusivement consacrés aux débats judiciaires et aux annonces et qui justifieront avoir 1 500 abonnés.

« Art. 3. Chaque année, dans la première quinzaine de décembre, les directeurs-gérants de journaux qui réclameront l'application des articles précédents déposeront au greffe du tribunal civil du lieu de leur publication l'état de leurs abonnés avec les pièces et documents à l'appui.

« Dans la quinzaine suivante, le tribunal désignera comme pouvant recevoir les annonces judiciaires tous les journaux qui auront justifié qu'ils

[illegible] ministre des finances a même repoussé la lecture.

Néanmoins, la lecture a été autorisée par quatre bureaux, et par conséquent elle aura lieu en séance publique.

MM. Lasnyer et Boissy-d'Anglas, députés, ont déposé aujourd'hui sur le bureau du président de la chambre une proposition conçue en ces termes :

« A compter des premières élections générales, nul ne pourra être nommé député ou rester membre de la chambre des députés s'il est intéressé dans un marché, traité ou sous-traité, postérieur à la présente loi, soit pour fournitures ou entreprise, soit pour tout autre service pouvant donner lieu à des liquidations, comptes ou règlements avec l'Etat ou avec des administrations ayant à leur disposition des deniers de l'Etat. »

Cette proposition sera soumise demain aux bureaux, qui décideront s'il y a lieu d'en autoriser la lecture. A cette même séance, les bureaux examineront le projet de loi sur la navigation intérieure, et le projet de loi tendant à remplacer le casuel des juges de paix par un traitement fixe.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. BARTHE, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 19 mars.

M. LE PRÉSIDENT annonce à la chambre que l'on vient de recevoir une lettre de M. de Cambacérès, qui ne peut prendre part aux travaux de la chambre, à cause d'une perte douloureuse qu'il vient d'éprouver.

L'ordre du jour appelle le rapport des pétitions.

M. DE FLAVIGNY, rapporteur :

Le sieur Bellin, à Poitiers, adresse des observations tendant à provoquer une loi qui imposerait aux juges-de-paix l'obligation de résider au chef-lieu du canton. — Renvoi à M. le ministre de la justice.

M. TESTE donne lecture d'un rapport de la commission chargée d'examiner la proposition de M. le comte Daru, relative aux souscriptions pour entreprises de chemins de fer.

L'honorable rapporteur présente de graves considérations sur l'agiotage qui épouvante aujourd'hui le public. De déplorables illusions se sont emparées de tous les esprits. Tout le monde voit dans les chemins de fer tout autre chose que les chemins de fer eux-mêmes. Chacun n'y voit que l'oscillation des fonds et les péripéties de la Bourse. Le jeu effréné des spéculateurs produit d'effrayantes perturbations. Le moment est venu d'y mettre un frein par la loi.

La commission adopte en principe l'idée de l'honorable auteur de la proposition, mais elle ne croit pas, comme lui, que la loi soit impuissante à maintenir sagement le droit des associations de se former et de se reconnaître, tout en réprimant de coupables abus. Cependant, si on veut faire une loi efficace, il faut d'abord prendre garde de ne pas confondre les souscripteurs avec ceux qui provoquent à la souscription ; car comment les ferait-on tomber sous le coup de l'art. 419 du Code pénal, qui atteint les derniers. Peut-il y avoir des souscriptions sans souscripteurs ? Voilà pourtant des circonstances et des faits auxquels il importe de s'arrêter. Dans l'intérêt de l'industrie, il est juste d'encourager ceux qui veulent heureusement lui apporter leurs capitaux.

L'honorable rapporteur fait connaître les principales dispositions adoptées par la commission, et qui modifient considérablement le projet. En principe, la commission laisse la plus grande facilité de circulation à l'émission des actions ; elle permet de créer des actions ou promesses d'actions

[illegible] fr.

Art. 4. Les récépissés ne pourront être transmis ou cédés en totalité [illegible] en partie par un endossement, ou par toute autre voie, par actes latéraux ou subséquents, à peine de nullité de toutes négociations de ce genre, [illegible] l'égard de toute personne y ayant intérêt. Les sommes qui auraient été payées pour prix de la négociation ou par à-compte sur ce prix pourront être répétées.

Art. 5. Toute négociation de récépissé sera, en outre punie contre le cédant, le cessionnaire et les entremetteurs, s'il y en a, d'une amende qui [illegible] pourra excéder le montant du capital des valeurs négociées.

Art. 6. Les notaires, agents de change et courtiers de commerce qui prêteraient leur ministère à la négociation des récépissés ou autres valeurs émis avant la constitution de la société anonyme, encourront la destitution, et seront en outre punis, pour chaque négociation, d'une amende de 500 fr. au moins, et de 5 000 fr. au plus.

Art. 7. Aucune adjudication ou concession de lignes de chemins de fer [illegible] pourra être définitivement approuvée par ordonnance royale qu'autant que la société anonyme aura été ou sera en même temps autorisée, dans la forme prescrite par l'article 37 du Code de commerce.

Art. 8. Dans le mois qui suivra l'ordonnance royale, portant l'autorisation de la société anonyme, les récépissés seront convertis en actions.

A cet effet, les porteurs de ces récépissés se présenteront en personne [illegible] par un mandataire spécial au siége de la compagnie.

La procuration devra être en forme authentique et portera une date postérieure à l'ordonnance royale approbative des statuts.

Elle ne pourra être délivrée en brevet.

Art. 9. Après la délivrance des actions, les premiers souscripteurs ne demeureront garants et responsables envers la société que jusqu'à concurrence des 5 dixièmes du capital nominal des actions par eux souscrites.

Art. 10. Le premier versement de chaque souscription ne pourra être inférieur au dixième de la valeur nominale des valeurs souscrites.

Il ne pourra avoir lieu qu'en numéraire, rentes sur l'Etat, bons du trésor ou autres valeurs admises pour les cautionnements.

Art. 11. Les fondateurs, administrateurs ou directeurs des compagnies sont personnellement et solidairement responsables envers les souscripteurs et envers la société anonyme jusqu'à l'apurement de leur gestion, de la conservation et de l'emploi des sommes provenant des souscriptions.

Art. 12. Dans les dix jours qui suivront l'époque où chaque souscripteur pourra effectuer son versement, les sommes en argent et les autres valeurs versées seront déposées à la caisse des consignations telles qu'elles auront été reçues, sous peine de l'application de la peine portée par l'art. [illegible] du Code pénal.

Art. 13. La caisse des consignations percevra, s'il y a lieu, les intérêts qui viendraient à échoir, et qui seraient produits par les valeurs déposées. Elle créditera la compagnie, qui en tiendra compte aux souscripteurs.

Art. 14. En cas d'adjudication ou de concession, les sommes et les valeurs déposées, ainsi que les intérêts qu'elles auront produits, resteront la propriété de la compagnie adjudicataire. Il en sera disposé conformément aux statuts et aux cahiers des charges.

En cas de non concession ou non adjudication, les sommes et valeurs versées, ainsi que les intérêts produits, seront restitués intégralement aux souscripteurs, sans autre déduction que celle des dépenses utiles dont il devra être régulièrement justifié.

Art. 15. Il est interdit, sous peine de nullité, de stipuler, dans les statuts provisoires, aucune indemnité, rétribution ou émolument quelconque au profit des fondateurs, administrateurs ou directeurs.

Art. 16. La désignation des administrateurs, directeurs ou gérants, faite dans les statuts, avant leur approbation par ordonnance royale, est éventuellement provisoire.

Art. 19. Dans les trois mois qui suivront l'ordonnance royale portant [illegible]

---

autre ? Les civilisés seraient fort embarrassés de vous le dire. Pourquoi cet ordre, et non pas un autre ? Même réponse. Quelle planète a produit l'éléphant, le cheval ou cerf ? Ménageons l'amour-propre de ces pauvres savants, et ne les interrogeons pas là-dessus. Ceux qui veulent étudier la nature n'ont pas besoin de savoir que l'éléphant, emblème de l'édénisme, est une création du soleil. Ceux qui étudient la nature doivent se tenir pour satisfaits d'apprendre que l'éléphant est un animal qui possède une trompe et qui a le corps couvert d'un cuir excessivement épais, ce qui fait qu'on lui a donné le nom de *pachyderme*. J'aime tout autant, je l'avoue, cette naïve définition de l'éléphant par ma nièce, définition déjà citée l'an passé : « L'éléphant est un animal très gros qui *mange avec sa queue.* » De la pudeur de l'éléphant et de son amour désordonné du luxe, lequel caractérise les mœurs paradisiaques, les civilisés n'ont dit mot. L'éléphant symbolise l'innocence et l'amour du luxe, naturel chez les peuples enfants : *pachyderme* ! Le rhinocéros est un emblème d'industrie parasite : *pachyderme* ! Le sanglier, emblème d'avarice, *pachyderme* ! On ne les accusera pas, j'espère, ces dignes amis de l'unité et de la simplicité scientifiques, d'avoir lâché la bride au fougueux hippogriffe de la folle du logis !

Pachyderme, soit ; acceptons le pachyderme ! Après tout, ce n'est pas nous qui sommes coupable de cette dénomination ridicule, appliquée à l'animal-type de la création *solarienne*.

La famille des pachydermes, avons-nous dit, ne possède qu'un seul représentant en France, mais qui y tient parfaitement sa place ; c'est le sanglier, père du porc. Le sanglier privé, qui fait graisse de tout, et qui transforme les immondices en chair savoureuse, est l'emblème de l'avarice utile, du chiffonnier qui résume les débris pour en recomposer un trésor, et non l'emblème du banquier parasite, qui ne fouille que dans la caisse des travailleurs, et qui ne ressemble au sanglier privé que par la voracité. Nous sommes fâché d'avoir écrit ailleurs sur le sanglier un Traité de 40 pages, qui nous empêche de transmettre à notre public une foule d'observations profondes sur le mérite de l'avarice, contre-poids nécessaire de la prodigalité.

Solipèdes. C'est le nom qu'ils ont donné aux quadrupèdes qui n'ont qu'un seul pied, je veux dire aux quadrupèdes qui ont le pied formé d'une seule pièce qu'on appelle un sabot. La famille des solipèdes, si variée, si brillante, si élégante en ses types du continent africain, ne compte que deux espèces en France, toutes deux domestiques ou ralliées à l'homme : le Cheval, emblème du gentilhomme, ami de la guerre, de la pompe théâtrale et des fêtes ; l'Ane, emblème du paysan, ennemi du progrès, comme il appert de ses goûts peu relevés et de son grossier langage. L'alliance de ces deux races a donné naissance au mulet, emblème du meunier, bourgeois industriel, plus rétif à l'oppression, plus ami du confort que l'âne, mais race métise impuissante à concevoir et à créer quoi que ce soit. Les *équins* sont créations de Saturne, cardinale d'ambition.

Ruminants. La tribu des ruminants français renferme presque une série complète. Et d'abord trois espèces ralliées à l'homme, la race bovine, emblème de paternité féconde et de richesse agricole, descendant de Jupiter en ligne droite. La chèvre, race fantasque, lubrique et sauvage, ennemie des cultures, emblème de la fécondité et de l'insouciance amoureuse des enfants de la Bohême. La brebis, emblème d'innocence stupide et du *vulgum pecus*, donnant à qui les demande son lait, sa toison et sa chair ; race qui ne saurait vivre hors de la protection de l'homme.

Puis la tribu des ruminants sauvages, qu'il faut encore diviser en deux groupes : celui des ruminants *branchus*, habitants des forêts, le cerf, le daim, le chevreuil, emblèmes de vérité et de justice, victimes vouées, à ce titre, à la fureur de tous les tyrans de la Civilisation et de la Sauvagerie, l'homme, le loup, le renard, l'oiseau de proie. Enfin, le groupe des ruminants alpestres, aux cornes effilées, le chamois, le bouquetin, l'isard et le moufflon, emblèmes des scissionnaires que révolte l'infamie des sociétés [illegible], et qui ont été demander aux pics inaccessibles des Alpes, des Pyrénées et de la Corse, un refuge contre la tyrannie, à l'instar des Monténégrins, des Kabyles, des Helvétiens et des Basques. Le moufflon, endémique et exclusif à la Corse, cette île qui, selon le témoignage de Rome, n'a jamais produit de *bons* esclaves, est au mouton ce que le loup est au chien, ce que le zèbre est à l'âne : C'est un scissionnaire qui attend pour faire sa paix avec l'homme, que l'homme ait fait sa paix avec Dieu, c'est-à-dire que l'homme ait renoncé à régner sur le globe par le meurtre et l'iniquité. Quand le zèbre, qui se tatoue à l'instar du sauvage (1), veut dire une chose très désagréable à son ennemi, il n'emploie jamais d'autre imprécation que celle du Sauvage des grands lacs : *Puisses-tu être réduit à labourer un champ !*

Les ruminants de la plaine rase, antilopes, gazelles, girafe, ont été refusés au continent d'Europe.

Carnassiers. Les savants ont commencé par établir dans la grande tribu des animaux carnassiers, deux grandes divisions, celle des *plantigrades* et des *digitigrades*, prenant pour caractère distinctif la manière dont ces animaux appuient la patte sur le sol en marchant. On appelle patte une *chose* qui a des griffes, et pied, une chose qui n'en a pas ou qui est chaussée de corne, une patte de loup, un pied de chevreuil. On ne sait pas assez combien toutes ces petites distinctions-là sont utiles à connaître, dans le cours de la vie.

La famille des carnassiers plantigrades, animaux qui marchent comme l'homme sur toute la plante du pied, a pour type principal, l'ours. Elle compte deux représentants en France et dont il sera parlé tout-à-l'heure, l'ours et le blaireau.

La famille des carnassiers digitigrades se décompose à son tour en quatre grandes divisions : *félins*, *canins* ou *caniens*, *viverriens* et *mustéliens*.

La race des félins, qui compte jusqu'à quinze variétés en Afrique, ne possède qu'une espèce en France, l'espèce ralliée à l'homme. Il est bon d'apprendre, à ce propos, aux personnes qui l'ignorent, que le ralliement des extrêmes est une des lois de la série, c'est-à-dire que les races les plus redoutables et les plus rebelles à l'homme, comme la race des félins (lion et tigre) et celle des serpents, [illegible] pour rendre hommage à la suzeraineté de l'homme, de se rallier à lui, par les derniers anneaux de leur série ; les félins, par le chat domestique, animal gracieux et utile ; les serpents, par la couleuvre à collier et l'anguille.

La famille des canins français comprend les trois principaux groupes de cette famille importante : loup, renard et chien domestique. Il ne manque que le chacal de l'Algérie pour compléter la tribu. On s'est étendu longuement sur le caractère passionnel et le mérite particulier de ces espèces. On en dira quelques mots encore tout-à-l'heure pour expliquer l'interruption de la série, mais rien de plus.

Les viverriens (1), qui ont pour type la civette, n'ont pas de représentant en France.

Les viverriens, qui sont les plus fétides de tous les animaux du globe, ont pour caractère distinctif d'être porteurs de deux cassolettes à parfums, situées un peu au dessous de l'origine de la queue. Les zoologistes civilisés ont jugé à propos d'en faire une classe à part et de la séparer des mustéliens, qui leur ressemblent parfaitement pour la forme et les mœurs, parce que ceux-ci ne portent pas leurs cassolettes à la même place que les viverriens.

La zoologie française est riche en mustéliens (2). J'en connais huit espèces : la martre, la fouine, le vison, le putois, le furet, la belette, l'hermine et l'herminette.

Il faut dire, avant de passer à l'examen des titres passionnels de chacune de ces espèces, que les divers groupes de carnivores se relient entre eux, aussi bien qu'avec les autres séries, par des groupes de *transition* ou *ambigus*. Ainsi, les plantigrades se relient aux félins par le glouton, qui se poste en embuscade sur les branches, pour surprendre sa proie, à l'instar du chat cervier du Nord et du lynx du Midi. Les mêmes plantigrades se relient aux canins par le blaireau, qui vit des mêmes proies que le renard, ne dédaigne pas plus que ce dernier la vendange et habite les terriers comme lui. Le blaireau qui possède, comme la fouine, un sachet à parfum, situé non loin de l'origine de la queue, peut encore revendiquer l'honneur de servir de transition entre les plantigrades et les mustéliens. Le plantigrade enfin se rallie aux quadrumanes (singes) par le kinkajou à la queue prenante, et par le singe à l'homme.

J'ai dit vingt fois que le guépard, qui n'a pas les ongles rétractiles comme les chats, et qui sert d'auxiliaire à l'homme pour la chasse des gazelles, était l'ambigu des félins aux canins, de même que l'hyène à la langue *râpeuse* et à la peau tigrée, était l'ambigu des canins aux félins. Le renard, à titre de bête puante et assassine, a le droit de réclamer le titre d'ambigu des canins aux mustéliens. Enfin, la martre (chat putois), bête qui se tient sur les arbres, rattache les félins à ce dernier groupe. Ces distinctions établies, abordons l'histoire passionnelle du groupe des carnassiers.

A. TOUSSENEL.

(*La suite prochainement.*)

---

(1) Cette profonde observation n'est pas de moi, mais de mon ami Graffin. Ma loyauté me fait un devoir de la restituer à son propriétaire.

(1) Viverrien, des deux mots latins : *vi verrens, qui traîne par la [illegible] lente ?*

(2) Mustélien, des deux mots grecs, *mus telè*, rat allongé ?

Il est ouvert au ministre de la guerre un crédit de six cent mille francs (600 000 fr.), en addition au crédit éventuel de 1 050 000 fr., alloué par l'art. 6 de la loi des finances du 4 août 1844, pour l'inscription au trésor public des pensions militaires à liquider dans le courant de l'année 1845. »

Cet article est adopté par assis et levé.

M. LE PRÉSIDENT. Il va être procédé au scrutin de division. (Ah ! ah ! agitation.)

Un huissier place sur le bureau deux urnes, l'une blanche pour l'adoption, l'autre noire pour le rejet ; plusieurs députés s'empressent de recevoir leur boule unique et vont la déposer dans l'urne blanche ; mais les secrétaires condamnés, par l'article voté hier, à inscrire le nom des députés à mesure de leur vote, réclament l'appel nominal.

VOIX DIVERSES. Non ! non ! si ! si ! Agitation. M. le président essaie en vain de se faire entendre.

M. TUPINIER. Il serait peu convenable que la chambre violât son règlement le lendemain même du jour où elle l'a voté.

M. LE PRÉSIDENT. L'appel nominal a été demandé et appuyé, il est de droit : les réclamations et l'agitation continuent.

M. BOISSY D'ANGLAS, l'un des secrétaires, procède à l'appel nominal : MM. le général Leydet, Maurat-Ballange, Pierron et Luneau déposent seuls leur boule dans l'urne noire. L'urne blanche contient 238 boules. Le projet de loi est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à un appel de 80 000 hommes en 1845.

MM. BUREAU DE PUZY et SUBERVIC déclarent que tant que le gouvernement n'aura pas au moins promis de chercher les moyens d'organiser une réserve, ils voteront contre l'appel annuel de 80 000 hommes.

Silence au banc des ministres.

M. CASSABAY demande qu'il soit nommé deux commissions ou fait un double rapport sur le projet de loi relatif à la navigation intérieure.

M. DE L'ESPINASSE appuie ces observations.

M. LE PRÉSIDENT répond que jamais la chambre n'est intervenue dans les travaux des commissions.

Il est procédé au vote par division, mais sans appel nominal, sur le projet de loi relatif à l'appel de 80 000 hommes.

Ce projet est ainsi conçu :

Art 1er. Il sera fait, en 1846, un appel de 80 000 hommes sur la classe de 1845, pour le recrutement des troupes de terre et de mer.

Art. 2. La répartition de ces 80 000 hommes, entre les départements du royaume, sera faite par une ordonnance royale, proportionnellement au nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage la classe appelée.

Si, par suite de circonstances extraordinaires, le nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage de quelques cantons ou départements, ne peut pas être connu dans le délai qui aura été déterminé par une ordonnance royale, ce nombre sera remplacé, pour les cantons ou départements en retard, par la moyenne des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage des classes précédentes.

Le tableau général de la répartition sera inséré au *Bulletin des Lois* et communiqué aux chambres.

Art. 3. La sous-répartition du contingent assigné à chaque département aura lieu, entre les cantons, proportionnellement au nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage de chaque canton.

Elle sera faite par le préfet, en conseil de préfecture, et rendue publique, par voie d'affiches, avant l'ouverture des opérations des conseils de révision.

Dans le cas où les listes de tirage de quelques cantons ne seraient pas parvenues en temps utile au préfet, il sera procédé pour la sous-répartition, à l'égard des cantons en retard, de la manière indiquée au deuxième paragraphe de l'art. 2 ci-dessus.

L'urne blanche contient 213 boules ; l'urne noire 20. — Le projet de loi est adopté.

Demain à midi et demi réunion dans les bureaux ; examen d'une proposition ; examen des projets de loi sur la navigation intérieure et sur les justices de paix.

A deux heures séance publique ; lecture d'une proposition ; discussion des projet de loi tendant à ouvrir un crédit extraordinaire pour complément de dépenses aux hospices, bureaux de charité et institutions de bienfaisance ; rapports de pétitions.

FAITS DIVERS.

Le conseil des prud'hommes de Paris (pour les métaux) ouvrira sa première audience de conciliation mardi prochain 23 mars, à une heure précise après midi, dans la salle de ses séances, au Palais-de-Justice, cour de l'Horloge. Il tiendra une séance de conciliation chaque jour de la semaine, excepté le jeudi.

Son audience de jugement aura lieu, en bureau général, le jeudi, à midi précis. Ces heures ont été fixées pour occasionner moins de perte de temps aux justiciables ouvriers.

Le président donnera ses audiences particulières dans son cabinet, au siége du conseil, les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, de midi à deux heures. Le secrétariat est ouvert tous les jours, de neuf heures du matin à quatre heures après midi, pour recevoir les réclamations.

— Une affluence de visiteurs s'était donné rendez-vous à Poissy aujourd'hui. L'agriculture était représentée par toutes les classes de producteurs, depuis le grand propriétaire jusqu'au petit fermier ; les principales sociétés et les principaux comices agricoles avaient envoyé des délégués. Toute l'école de Grignon et son corps enseignant se sont rendus à la fête. On remarquait encore, parmi la foule des curieux, quelques gentlemen fermiers qui étaient venus s'assurer jusqu'à quel point Poissy pouvait rivaliser avec Smithfield.

Les résultats de la vente et du concours ne seront connus que très tard, nous les publierons demain.

— M. le lieutenant-général comte Dejean, ancien aide-de-camp de l'empereur, pair de France et président du comité de cavalerie, est mort hier.

— M. Antoine Garnier, supérieur du séminaire et de la congrégation de Saint Sulpice, vient de mourir.

— M. Victor Hugo vient de recevoir de la reine d'Espagne, sur la proposition de M. Martinez de la Rosa, l'ordre de Charles III.

— M. Ernest de Calonne nous communique aujourd'hui une lettre (timbrée du 1er mars), à lui adressée de Rouen par M. Guérault-Lagrange, auquel on doit le manuscrit du *Docteur amoureux*. Cette lettre fait présumer que M. Guérault-Lagrange existe et qu'il habite Rouen. Nous regrettons qu'il ne puisse venir à Paris, pour aider à l'éclaircissement de cette affaire.

Nous souhaitons fort que tout mystère s'évanouisse et que la bonne foi de M. Guérault soit mise au grand jour. Nous n'avons personnellement qu'un désir, c'est que la lumière se fasse, et nous le répétons, nous devons souhaiter que la paternité de Molière soit parfaitement établie, David, spéculant pour le débit de leur marchandise sur l'erreur du public, entraîné à croire que les morceaux qu'il achète sont extraits de l'œuvre célèbre. La *France musicale* a raison de stigmatiser ce genre de spéculation ; mais les termes généraux de son article peuvent faire peser sur des innocents le reproche qu'elle adresse aux indélicats. C'est ainsi qu'elle cite parmi les titres empruntés les suivants : *Le Désert*, *l'Orage*, *le Soir*, *l'Aurore*. Ces titres ont été donnés par M. L. Lacombe, à quatre fantaisies, pour le piano, faisant partie d'un recueil publié en 1843, sous le titre général : les *Harmonies de la nature*. M. L. Lacombe est assez riche de son talent et de ses propres succès pour n'avoir pas besoin de recourir aux moyens justement blâmés par la *France musicale*.

— Une véritable scène à la *Guzman d'Alfarache* s'est passée hier dans un des sales bouges du quartier Saint-Jacques. De nombreux vols commis à l'étalage des marchands de ce quartier étaient signalés depuis quelque temps ; les auteurs en étaient connus, bien qu'aucun n'eût pu être pris en flagrant délit. Mais ils étaient activement recherchés. Cette fois ce n'est pas le hasard, mais le froid qui est venu en aide aux recherches de la police.

Les auteurs de ces vols s'étaient procuré un local dans la rue Traversine, afin de venir s'y réchauffer en commun pendant les grands froids de ces jours derniers ; de temps en temps ils apportaient des comestibles, des vins, des liqueurs, des saucissons, des sardines, des fruits secs dérobés aux étalages des marchands, et on se mettait joyeusement à table.

C'est au milieu d'un de ces banquets que la police est intervenue ; il n'y avait pas à craindre de se tromper sur la qualité des convives. Tous ont été emmenés à la Préfecture de police, où ils ont été reconnus pour des voleurs de profession de la catégorie de ceux qu'on appelle voleurs à la *détourne*.

— Une circonstance singulière a provoqué une anomalie réjouissante : les agents de police et les voleurs ont un instant confondu leurs préoccupations dans un commun éclat de rire. Les sergents de ville avaient vu deux voleurs enlever, et cacher sous leurs blouses, deux énormes pains de sucre, enlevés à l'étalage d'un épicier, près de l'Odéon.

Au moment de la descente de police, les deux pains de sucre brûlaient dans le feu vif et pétillant de la cheminée. On crut d'abord que c'était pour les soustraire à la saisie qu'ils avaient été jetés dans le foyer ; mais un des acteurs demanda à expliquer le fait : « Les deux pains de sucre sont une circonstance atténuante, dit-il, c'est l'épicier qui nous a volé ; nous avons pris de confiance ces deux *enfants de chœur* à l'étalage, comptant faire un punch ; mais arrivés ici, nous avons reconnu qu'ils étaient en bois, et pas sucrés du tout, comme le bois de réglisse des bons gendarmes. Alors nous en avons fait du feu pour que tout ne fût pas perdu. »

— Cette fameuse razzia de deux cents prévenus opérée dans les cafés douteux du boulevart du Temple, vient d'aboutir à un dénouement. Trente-cinq ont comparu devant le tribunal correctionnel. Que de misères toutes ces existences fouillées en tous sens ont révélées aux magistrats ! Et encore ceux qui ont été arrêtés il y a un mois sont-ils des seigneurs en comparaison de beaucoup d'autres malheureux appartenant à des catégories inférieures. Ils logeaient rue des Jardins-Saint-Paul, 11, et pour vingt centimes par nuit, étaient mis en possession d'un plancher couvert de paille et d'un sac de toile grise, dont les trous n'étaient pas trop nombreux. Tandis que beaucoup de misérables sont condamnés à coucher dans un affreux dortoir, situé à la barrière Poissonnière : moyennant cinq centimes, ils ont le droit de passer toute la nuit assis sur un banc et la tête appuyée sur une corde tendue d'un bout de la grange à l'autre ! Et les places sont toujours retenues d'avance !...

— Un supplément au *Courrier du Bas-Rhin* nous fait connaître le dénouement de l'affaire Blétry. Tous les accusés sont acquittés. La réponse du jury a été négative sur chacune des huit questions qui lui avaient été posées. C'est dans l'audience du 16 mars que le verdict a été rendu après six minutes seulement de délibération. — Un acquittement n'est pas suffisant ; s'est écrié Blétry, c'est une réparation d'honneur que je demande. — *M. le président*. Je ne puis faire plus.

Françoise Lallemand et Madeleine Dinichert fondaient en larmes.

— La justice est saisie à Rochefort d'une affaire qui cause beaucoup de scandale dans la ville. Les frères de la doctrine chrétienne, qui dirigeaient un pensionnat ecclésiastique dans l'un des faubourgs, ont été arrêtés sous l'inculpation d'attentat à la pudeur avec violence sur les élèves confiés à leurs soins.

— Une jeune servante du hameau des Esterès (Basses-Pyrénées), ayant accouché secrètement craignit les reproches de sa famille et les railleries de ses compagnes. Elle a eu l'affreux courage de jeter son enfant en pâture à des porcs... La malheureuse est arrêtée.

— La nouvelle du mariage de Mme Lacoste est démentie.

— Samedi dernier, une curieuse affaire a été appelée devant le tribunal civil de Bruxelles : Une vieille dame riche, âgée de 78 ans, demande au tribunal qu'il rompe le lien qui l'attache à son mari âgé de 62 ans, et invoque comme cause de son action des injures graves. Le mariage ne date que de deux ans, et la demanderesse prétend que son mari, ne l'ayant épousée que pour sa fortune, cherche maintenant à l'en dépouiller. Ce qui a surtout excité l'hilarité de l'auditoire, ce sont les lettres d'amour lues à l'audience, écrites par la dame à son futur, et dans lesquelles on remarquait les expressions les plus passionnées. Le défendeur a soutenu que tous les faits allégués par son épouse sont imaginaires ; il assure que les torts sont du côté de sa moitié, et qu'il y a eu réconciliation depuis l'instance, et, à entendre sa plaidoirie, il éprouve pour sa vieille épouse les sentiments les plus affectueux ; il offre même de lui accorder une pension provisoire de 150 fr. par mois et 300 fr. de provisions pour frais de procès ; mais la dame veut au moins la moitié des revenus de la communauté et une provision de 15 000 fr. Le tribunal prononcera à une prochaine audience.

—On a plusieurs fois parlé de la présence à Paris de deux sauvages de l'Amérique du Sud, connus sous le nom de *Botocudes*. Ces deux sujets ont été soumis à l'examen des naturalistes du Jardin-des-Plantes. La science, ayant épuisé les observations sur ces deux individus de la race rouge, va les renvoyer ces jours-ci dans leur pays. Quoique le séjour qu'ils ont fait à Paris ait été de plusieurs mois, rien n'a changé ni modifié sensiblement leur état de nature. « Le résultat le plus remarquable auquel soit parvenue l'éducation vis-à-vis d'eux, dit la *Revue de Paris*, a été de leur apprendre à compter jusqu'à cinq. »

— Voici quelques détails sur la capture de Santa-Anna, l'ex-président du Mexique :

Dans la soirée du 15 janvier, vers neuf heures et demie, l'ex-dictateur fut découvert par des Indiens qui étaient en chasse, dans un ravin près d'un petit village nommé Jico, à 56 kilom. de Jalapa. Leurs chiens s'étant mis à aboyer avec fureur, les Indiens se dirigèrent de ce côté et trouvèrent Santa-Anna, qu'ils reconnurent immédiatement à sa jambe de bois. Il avait alors avec lui quelques compagnons et s'était arrêté pour ôter sa jambe de bois et de liége et se reposer un instant. Il offrit aux Indiens sa montre et de l'argent pour qu'ils le conduisissent à son *hacienda* (maison de campagne), mais ils s'y refusèrent, donnèrent l'alarme, et bientôt, entouré par un parti de volontaires, l'ex-dictateur fut porté à bras à Jalapa, les mains liées derrière le dos. Il y avait juste deux mois qu'il avait quitté cette même ville, à la tête d'une armée puissante, pour aller écraser la révolution dont il rentrait prisonnier.

On assure que Santa-Anna avait, dans sa maison de campagne d'Encero, 400 000 dollars en or qui sont tombés entre les mains du gouverneur de Vera-Cruz, et qui doivent être distribués à ceux des habitants qui ont éprouvé des pertes pendant la guerre civile.

Le gouvernement a décidé que tous les officiers qui sont restés sous le commandement de Santa-Anna, après l'élection du général Barrera, comme président de la république, seront jugés par une cour martiale. On leur a déjà retiré leurs grades.

— En parlant hier de l'empressement avec lequel les contrefacteurs belges dépècent le nouvel ouvrage de M. Thiers, nous avons oublié d'énumérer une édition plus économique que toutes les autres. C'en est une qui est donnée pour rien à ses abonnés par l'*Emancipation belge*.

— Avant-hier au soir, une troupe de masques sortait de l'estaminet de l'*Etrille*, rue de Rollebeck, à Bruxelles, et se rendait au *Cornet*, où il y avait bal. Chacun de ces individus représentait un des personnages du tableau si connu de la *Veille d'Austerlitz*. Ils y étaient tous, depuis le grand homme jusqu'au mameluck.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 19 MARS.

La cause du scrutin secret est considérée comme perdue, malgré la disposition qui le maintient pour les cas exceptionnels, lorsque la demande en aura été faite par vingt membres.

« Nous avons assisté, dit le *Constitutionnel*, aux derniers moments du scrutin secret. Il a en réalité succombé aujourd'hui au milieu des regrets de ceux dont il protégeait le vote amphibie et qui prospéraient sous son ombre. »

L'éloquence de M. de Salvandy défraie ce matin la verve caustique du *Courrier français* :

« M. de Salvandy a été digne de lui-même : il a emprunté le quadruple pathos d'Alonso pour célébrer les vertus du scrutin secret, il a fait une charge à fond contre le vote public avec toute l'impétuosité d'un ancien mousquetaire rouge, frappant à droite et à gauche sur ses amis d'hier, sur ses amis d'aujourd'hui, sur ses amis de demain. M. de Salvandy est comme le taureau de Virgile : *Cornu ferit ille, caveto*. Il a d'abord divisé les conservateurs en conservateurs indépendants et en conservateurs

Halle aux blés du 19 mars. — Choix 116 à 118 k. 28,00 à 28,50. — Montereau 115 k. 27,00 à 27,50. — Picardie 115 k. 26,00 à 26,75.

Seigles. 110 k. l'hectolitre et demi 15,00 à 15,50.

Orges. 90 k. de 13,50 à 13,75; 92 à 93 k. Nogent 14,00 à 14,50.

Avoines. — 150 k. 25,50 à 26; 145 k. 24,00 à 24,50; 140 k. 22 à 22,50; 135 k. 20,50 à 21 les 3 h. entrées comprises.

Issues. Son 7,75 à 8,25 les 325 l. — Mouture 8,50 à 9,00. — Recoupettes 10,50 à 11,00 les 100 k. — Remoulages 15,50 à 16 qualités courantes; 16,50 à 17,00 les fines qualités.

Halle aux farines du 19 mars. — Arrivages 3534-04. — Ventes 3779-16. — Restant 15871-22. — Gruaux, 48,40 à 53,50. — Farines, 1re 31,20 à 33,75. 2e 29,95 à 30,90; 3e 24,20 à 26,10; 4e 19,75 à 00. — A livrer 2912-18.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 19 mars. — Foin 1re 44 à 48; 2e 36 à 38; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 25 à 29; 2e 23 à 24. — Paille de blé 1re 27 à 30; 2e 00 à 00.

Halle à la viande du 19 mars. — 15899 kil. Bœuf 1,40-1,20-0,70. — 9893 kil. Veau 1,60-1,40-1,10. — 3505 kil. Mouton 1,50-1,20-0,90. — En gros 39297 kil. 1,16-1,08-1,00.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche, 18 mars. — 189 porcs amenés, 120 vendus à 1,06-1,04 1,02.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 18 mars. — Taureaux amenés 7; tous ont été vendus à 86 fr. — 81 vaches grasses amenées, 47 vendues 1,06-0,92-0,80. — 203 veaux amenés, tous vendus 1,60-1,50-1,40. — 94 vaches laitières, 41 vendues de 280 à 482.

Marché de la Vallée du 19 mars. — Agneaux 5,00 à 23,00. — Canards barbotteurs, sauvages et canetons 2,25 à 4,00. — Chapons paillés et chevreaux ou cabris 3 à 60. — Dindes gras 7,00 à 10,00; do com. 5,00 à 6,50. — Lapins ou lapereaux 1,30 à 2,50. — Oies 3,50 à 7,50 — Pigeons bizets 0,30 à 0,75. — Pigeons de volière 0,55 à 0,80. — Poules ordinaires 1,40 à 2,00. — Poulets gras 2,00 à 3,25. — Poulets communs 1,00 à 1,75.

... Naples, récép. Rothschild, 104 75.

5 0/0 compt.	1er c. 118 10	P. H. 118 10	P. B. 117 75	dr c. 117 80	h. 118 15
— fin cour.	117 95	118 15	117 95	118 05	118 25
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 compt.	85 35	85 40	85 30	85 40	85 30
— fin cour.	85 35	85 45	85 30	85 45	85 30
Emp. au c.	» »	» »	» »	» »	» »

au compt.	1er C.	Der C.	DIFs S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFFs le C. pr
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	105 1/2	» »/»	»
4 0/0....	» »	» »	» »	— Portugais.	97 1/2	» »	»
O. de la V.	1445 »	» »	B. 2 50	Esp. D. active	39 1/2	» »/»	H. » 1/8
B. de Fr.	3100 »	» »	B. 2 50	5 0/0 Naples.	» »	» »	»
				— Romain. .	106 »/»	» »/»	»
C. G. 1090	1090 »	» »	» »	Obl. Piémont.	1280 »	» »	B. 12 50
C. hyp...	773 75	» »	» »	Emp. d'Haiti.	430 »	» »	H. 7 50
4 Can....	1280 »	» »	» »	Banq. belge.	652 50	» »	»

CHEMINS DE FER.

St-Germ.	1190 »	» »	H. 5 »	15 c. 1185, 1192, 1190.	»
V. R. Dr.	672 50	667 50	H. 5 »	— 672 50, 680, 655, 665.	H 2 50
— R. G.	400 »	407 50	H. 11 25	— 400, 412 50, 397 50, 410.	H. 17 50
Orléans.	1355 »	1340 »	H. 5 »	— 1360, 1337 50, 1340.	B. 17 50
Strasb...	348 75	345 »	B. 1 25	— 350, 343 75, 346 25.	B. 1 25
Rouen..	1180 »	1190 »	» »	— 1195, 1180.	B. 12 50
Havre...	987 50	987 50	B. 2 50	— 992 50, 997 50, 987 50.	B. 5 »
Marseill.	1162 50	1170 »	B. 5 »	— 1180, 1155.	B. 17 50
Sceaux..	» »	» »	» »	—	»

... siècle. En particulier sur la Révolution française et l'Empire, la Restauration de la maison de Bourbon et l'avènement de la maison d'Orléans. — On y considère la généralité du clergé et de l'aristocratie, dans toute la chrétienté, comme les causes premières, mais aussi comme les premières victimes de tous les troubles de la société. On y voit et apprécie de haut, et d'une façon nouvelle, cette fois péremptoirement, les papes et les rois, les ordres religieux et l'Université, les doctrines ultramontaines et les gallicanes, et tous les hommes plus ou moins influents de l'époque où nous vivons.

C'est encore le premier traité de la justice, même temporelle de Dieu sur les nations en général, et sur le haut personnel des deux puissances qui représentent les nations.

Spectacles du 20 mars.

7 h. » OPERA. —
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Femme de 40 ans. Mari à la campagne.
7 h. » OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Lucia.
7 h. » ODÉON. — Chevalier de Pomponne.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Trois Loges. Paris. Le Porteur.
6 h. » VARIÉTÉS. — La Nuit. Garde-Forestier. 2 Pierrots.
6 h. » GYMNASE. — Reine de 16 ans. Amina. Tuteur. Petit Homme.
6 h. » PALAIS-ROYAL. — Le Vieux. Parlez au portier. Une Jeunesse.
6 h. » PORTE-ST-MARTIN. — Relâche.
6 h. » AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. » GAITÉ. — La Justice de Dieu.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. » COMTE. — Premier pas. Turban. Giselle. Mort aux rats.
6 h. » FOLIES. — Rosière. Dominos. Cendrillon. Mystères.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

ard, ni laissée à la discrétion de ceux que la possession des capitaux divers a jusqu'à présent investis du privilège exorbitant de commander et de distribuer le travail. Elle prétend, en outre, que le salaire doit être transformé en un droit de participation.

La seconde opinion, considérant le travail de l'homme comme une simple denrée qui s'échange contre une autre valeur, n'admet pas qu'il lui soit dû des garanties spéciales. Comme toutes les autres, cette denrée a un prix qui s'établit d'après le rapport de l'offre à la demande. Tant mieux pour les travailleurs si on a besoin de leurs services; tant pis pour eux si on peut s'en passer, ou si, trop nombreux, ils se font une concurrence qui en abaisse le prix au-dessous du nécessaire.

Voilà exposées, par leur point fondamental de dissidence, les deux opinions entre lesquelles auront à se prononcer bientôt tous ceux qui ont une voix à faire entendre dans la société.

A ce titre, et bien que les deux opinions dont il s'agit aient principalement trait au temporel, le sacerdoce aura le droit comme le devoir d'exprimer à leur sujet sa pensée et ses sentiments. Ah! si l'on ne consultait pour se décider entre elles que le degré plus ou moins grand de conformité qu'elles offrent avec les enseignements de Jésus-Christ, l'ami des pauvres, le libérateur des esclaves, nul doute que le clergé chrétien tout entier ne dût se prononcer en faveur de l'opinion qui tend à placer les hommes dans la situation respective d'associés et de frères. C'est un exemple que donnent, sans réserve il est vrai, quelques prêtres, bien inspirés.

Ainsi, le *Journal de Cherbourg* citait dernièrement avec éloge un prédicateur de talent, M. l'abbé Carboy, qui a hautement témoigné sa sympathie pour les tentatives de réforme industrielle et sociale. « C'est avec une indicible joie, dit à ce sujet notre confrère de Cherbourg, que nous avons entendu pour la première fois un orateur faire retentir dans la chaire chrétienne ces mots : ORGANISATION DU TRAVAIL, et s'écrier :

Que le prêtre du Christ saluera du fond de son cœur, de toute la joie dont son âme est capable, l'aurore de ce beau jour qui inaugurera une ère nouvelle dans la vie des sociétés, en réglant les rapports du maître et de l'ouvrier, du capital et du salaire, et en mettant fin à un antagonisme funeste. »

Voilà un vœu plus digne, à notre avis, d'un ministre de l'Evangile que ces anathèmes lancés par tel fougueux prélat contre tous les partisans des réformes sociales. A voir la réprobation, accompagnée de diffamation et d'injures, dont Mgr l'évêque de Chartres, par exemple, a frappé naguère tous les novateurs, à propos [de ce que] nous vivons. Est-il sage de la part des évêques de déclarer, sans nécessité, la guerre au socialisme qui n'attaque pas la foi, et de s'exposer ainsi à compromettre l'autorité de la religion dans l'intérêt des privilégiés de la fortune, comme quelques-uns de leurs devanciers la compromirent dans l'intérêt des privilégiés de la naissance, en se mettant en hostilité contre les généreux principes de la Révolution française?

Voici, au surplus, la sortie fort peu évangélique de Mgr de Chartres; tout en nous affligeant de voir un membre de l'épiscopat descendre à de telles formes de polémique, nous ne voulons pas qu'on puisse nous accuser de dissimuler à nos lecteurs des attaques dirigées contre nous, quelque mal fondées, quelque injustes que soient ces attaques.

« Plusieurs sectes, dit Mgr l'évêque de Chartres, ivres de folles espérances, et frappées du vertige le plus prodigieux, aspirent à tout renouveler, ou, pour mieux dire, à tout bouleverser. Elles cherchent partout des secours; chacune d'elles s'efforce donc de s'assimiler le sacerdoce chrétien et de le faire participer au caractère et aux vues qui la marquent d'un sceau particulier. Le communiste ambitionne notre consentement, ou même notre coopération, au nivellement des rangs et des fortunes; le philosophe nous insulte et nous flatte tour à tour pour nous faire souscrire à son doute universel ou à son panthéisme; l'industriel, insatiable d'or et de richesses, nous presse de seconder et d'autoriser même, par le poids de notre concours, ses spéculations et ses entreprises; enfin, l'aveuglement est si profond que le fouriériste, qui réduit en loi et presque en religion les combinaisons les plus abjectes du vice et les raffinements les plus monstrueux de la volupté, ne désespère pas de nous engager à briser avec lui les chaînes dont l'homme a, s'il faut l'en croire, embarrassé les penchants légitimes de sa nature, et de nous agréger à sa lamentable association.

» Voilà à quel point les idées se sont égarées et perverties; on veut nous arracher de l'école de Jésus-Christ, pour nous rendre dociles à la voix des plus effroyables esprits de confusion et de ténèbres : c'est-à-dire que, de ministres du Ciel que nous sommes, on veut faire de nous des consécrateurs d'une infâme cupidité, des pontifes de l'anarchie, des prédicants saints-simoniens ou des prêtres de Vénus. Non, de nos jours, aucune désastreuse folie ne peut surprendre. Lausanne et ses clameurs infernales montrent dans quel abîme sans fond de démence le mépris de certaines vérités peut plonger les hommes. La réflexion et les faits ne pourront-ils donc détromper ces partis qui, se composant de sophistes impies, joints à des caractères violents et féroces, et soutenus par des écrivains dont la plume verse à grands flots tous les venins de la malignité et de la calomnie, pourraient inscrire ces trois noms sur leur commun drapeau : *Robespierre*, *Spinosa* et l'*Arétin*. »

Est-ce là, nous le demandons, un langage digne d'un évêque? L'auteur de la théorie sociétaire aborde avec une hardiesse toute scientifique les plus délicates questions de mœurs; mais dans la liberté de son langage on ne saurait découvrir aucune intention corruptrice. Il parle comme ferait un professeur de physiologie, et jamais on ne s'avisa de taxer celui ci d'immoralité pour avoir décrit les phénomènes de tout ordre que présente l'organisme.

Au surplus, la partie des œuvres de Fourier qui pourrait, sous ce rapport, donner prise à la critique et sembler imprudente, n'est pas du tout celle que nous nous efforçons de propager et pour laquelle nous sollicitons un essai. Cette autre partie, concerne uniquement le mode d'exercice du travail au sein de la société; c'est une théorie d'organisation industrielle que nous proposons, que nous recommandons à l'attention sérieuse, au jugement impartial de nos contemporains. A eux de voir s'ils veulent en essayer l'application, qui ne saurait compromettre assurément aucune vérité morale ou religieuse.

Que vient-on nous imputer cependant de vouloir *réduire en loi les combinaisons les plus abjectes du vice*? Comme si un semblable but n'impliquait pas contradiction avec une doctrine *unitaire*, comme l'est essentiellement la théorie de l'association! Qui dit *vice*, dit une satisfaction prise aux dépens de quelqu'un. Le vice emporte toujours avec lui lésion, dommage pour un ou plusieurs membres de la société; c'est une exploitation quelconque de l'homme par l'homme. Or, l'association exclut formellement tout acte ayant ce caractère; elle établit les rapports de tous les membres de la famille humaine sur de telles bases qu'une atteinte au droit comme à la dignité de l'un quelconque d'entre eux est rendue à peu près impossible. Nous en appelons à ceux qui connaissent les combinaisons de l'ordre sociétaire : n'est-il pas vrai qu'elles font disparaître toutes les circonstances à l'aide desquelles on abuse communément aujourd'hui, soit de l'âme, soit du corps?

Disons en terminant à Mgr l'évêque de Chartres que, s'il sait des combinaisons plus conformes que celles-là au principe de l'équité, plus favorables au développement de toutes les facultés de l'homme et par conséquent de tous les germes de vertu déposés en son sein par le Créateur; s'il connaît un système économique préférable au nôtre pour organiser le travail, pour élever chaque homme à la propriété sans déposséder personne, nous le prions humblement, instamment de nous les indiquer. Cela vaudra mieux, et pour lui et pour nous, que des injures qui n'instruisent personne, mais qui déconsidèrent toujours quelqu'un.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS (1).

Troisième partie.

IX. — AMIS ET ENNEMIS.

Vorel s'était vite aperçu de l'influence acquise par Honorine et par Françoise; mais tous ses efforts pour la combattre furent inutiles : la mère des Motteux étant une de ces natures pour lesquelles l'opposition est un stimulant, loin d'être un obstacle. En voyant le médecin combattre sa nouvelle préférence, elle y trouva, outre le charme de l'engouement, celui de la contradiction, et elle s'y affermit.

C'était, d'ailleurs, pour elle, un moyen d'échapper à Vorel, que la nécessité lui avait long-temps imposé, et elle le lui déclara avec sa liberté habituelle. Le docteur ne témoigna nulle rancune apparente à sa mère ni à Françoise, mais il ne négligea rien de ce qui pouvait leur nuire dans le pays.

L'humeur de la fermière amenait de fréquentes querelles de voisinage, des réclamations d'ouvriers, des débats d'intérêt dont le docteur était l'arbitre : qui avait à se plaindre de la mère Louis venait s'adresser à lui comme au seul intermédiaire qui pût faire entendre raison à la propriétaire des Motteux, et son intervention était toujours décisive. Mais, peu après l'arrivée d'Honorine, il affecta de refuser son entremise, déclarant que Mme la fermière avait renoncé à ses conseils, qu'elle était désormais sous de nouvelles influences, et qu'il n'y avait plus rien à espérer.

Les malheureux, ainsi éconduits, se retiraient le cœur gros de malédictions contre les deux Parisiennes, qui devenaient responsables, à leur insu, de toutes les injustices et de toutes les violences de la paysanne.

Celle-ci contribuait, de son côté, sans le vouloir, à grossir l'animadversion générale contre ses protégées. Justement préoccupée de tout ce qu'il y avait chez elles à louer, elle les citait sans cesse en exemple; elle en faisait une arme pour frapper, et un moyen de comparaison pour dénigrer; les noms d'Honorine et de Françoise étaient devenus à Trémont ce qu'avait été celui d'Aristide à Athènes. Les plus vicieux les avaient prises en haine, et les meilleurs eux-mêmes se lassaient de les entendre appeler justes. Ajoutez l'hostilité instinctive des paysans pour tout ce qui vient de la ville, et surtout de la grande ville. Rien qu'en leur qualité de Parisiennes, les deux femmes étaient déjà des ennemies. Que venaient chercher ces étrangères? Pourquoi occupaient-elles à la ferme des places qu'auraient pu occuper des gens du pays? Ne suffisait-il pas de voir leur beauté, leur grâce, leurs manières polies pour deviner que toutes deux devaient être des intrigantes?...

Et avec cela elles se montraient fières. Elles évitaient de causer indifféremment avec tout le monde; elles ne faisaient point de visites aux voisins; elles ne prenaient part à aucun des commérages qui occupaient la paroisse : on ne les voyait qu'au travail pendant la semaine, et à l'église le dimanche! Pour se condamner à vivre ainsi isolées, il fallait avoir quelque chose de bien sérieux à se reprocher.

Ces calomnies et ces inductions passant de bouche en bouche, grossies par la sottise ou par la méchanceté; une sorte de ligue se forma contre les deux femmes : on les accusait sourdement de tout ce qui se faisait de mal à la ferme.

Mais, parmi les haines ainsi fomentées, il en était une plus dangereuse que toutes les autres : c'était celle de ce paysan entrevu par le lecteur lors de l'arrivée d'Honorine aux Motteux.

Romain, le fermier du Vrillet, passait depuis long-temps pour l'homme le plus redoutable du canton. L'opinion publique l'accusait même tout bas d'avoir occasionné la mort de sa sœur par ses violences; mais nul n'eût osé répéter hautement, et en sa présence, une pareille dénonciation. Capable de tous les excès quand il était poussé par la passion, il avait réussi à se faire une sauve-garde de ses emportements; la terreur qu'il inspirait lui tenait lieu d'innocence : personne ne l'avait pour ami, tout le monde évitait de se le rendre ennemi.

La propriétaire des Motteux partageait, sans l'avouer, la crainte générale. Elle se querellait bien, de temps en temps avec Romain, dont la ferme touchait à ses terres; elle le menaçait même par instants, mais tout s'arrêtait là, et le paysan sûr d'obtenir ce qu'il voulait, pardonnait à sa voisine cette résistance plus bruyante que sérieuse.

L'arrivée d'Honorine changea cet état de choses. Affligée des débats qu'elle voyait, la jeune femme engagea la mère Louis à y couper court, en brisant tout rapport avec le fermier du Vrillet. En conséquence, les clôtures furent rétablies, un terrain qui se trouvait commun partagé, quelques comptes arriérés soumis à un arbitre et l'on cessa de se voir et de se parler.

Cette rupture, dans laquelle Romain eut tout à perdre, l'enflamma de haine contre la dame de Paris qui en avait été la conseillère innocente mais avouée. Seule, elle avait secoué ce joug de terreur qui, après avoir fait la sûreté du paysan était insensiblement devenu son orgueil, et elle l'avait fait sans effort, sans bruit, avec une facilité indifférente qui augmentait son dépit. Aussi, lorsqu'assis à sa porte, il voyait passer cette jeune femme frêle et timide en apparence, qui avait réussi à débarrasser la mère Louis de ses exigences, son front ne manquait jamais de se plisser; ses lèvres se tordaient autour de la courte pipe serrée entre ses dents et il se demandait en lui-même comment il pourrait se venger.

Cependant Honorine ne soupçonnait ni cette rancune ni ce danger. Ne connaissant point Romain, elle n'avait pu prévoir l'effet que produiraient sur lui les mesures conseillées; son audace n'avait été que de l'ignorance et elle y persistait.

Cependant, parmi tant d'ennemis, la jeune femme avait un allié; c'était le fils même de Vorel!

Le *grand Jodane*, comme on l'appelait, avait trouvé chez sa cousine une bienveillance compatissante qui l'avait d'autant plus touché qu'elle était, pour lui, toute nouvelle. Chaque jour plus assidu près de la jeune femme, il retrouvait, à ses côtés, quelques lueurs de son intelligence avortée; il comprenait ce qu'elle disait, il avait pour elle des prévenances qui prouvaient un reste de mémoire et de raisonnement; il s'apercevait de sa gaieté de sa tristesse; il la partageait! L'âme de l'idiot semblait prendre des forces au contact de celle d'Honorine comme l'enfant au sein de sa mère; c'était une sorte d'allaitement spirituel qui, momentanément, renouvelait chez lui la vie et donnait à son intelligence une énergie passagère.

La jeune femme se plaisait à faire jaillir ainsi quelques étincelles de ce foyer presque éteint; elle y soufflait doucement, elle y entretenait le reste de flamme vacillante qui retenait encore son cousin dans l'humanité; elle le disputait à l'abrutissement avec une caressante sollicitude!

Contrairement à ce qu'on eût pu craindre, Vorel favorisa cette intimité de son fils avec Honorine.

Quant à celle-ci, ignorant l'orage qui la menaçait, elle s'était peu à peu accoutumée à sa nouvelle situation.

Trois mois s'écoulèrent sans y rien changer. Une lettre de Marc lui avait appris que de Luxeuil, lancé plus que jamais dans les hasards du *turff*, s'y soutenait grâce à des paris toujours heureux, et ne pensait point à elle : d'un autre côté, la mère Louis continuait à lui montrer une confiance croissante, et Françoise entrait chaque jour plus avant dans son affection.

Elle était donc aussi tranquille qu'elle pouvait l'être, lorsque, se trouvant un dimanche matin dans l'avenue des Motteux, avec la grisette, qui lui racontait son histoire, le petit Jules, occupé à cueillir des fleurettes, se redressa tout-à-coup au milieu de l'herbe et montra du doigt un cavalier qui venait de tourner l'avenue. Les deux femmes levèrent les yeux en même temps, et poussèrent deux cris, l'une de joie, l'autre de saisissement. Le cavalier était Marcel de Gausson.

Après la première surprise et les premières questions échangées, Françoise avait pris la bride du cheval de Marcel pour le conduire à la ferme et avertir Mme Louis. Le jeune homme et Honorine restèrent seuls.

Celle-ci venait de prendre sur ses genoux le petit Jules, et passait les doigts dans ses cheveux bouclés. Marcel, debout devant elle, la regardait sans parler.

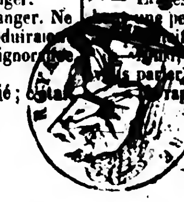
Il y eut une assez longue pause pendant laquelle on n'entendit que les gazouillements des oiseaux et de l'enfant. Enfin, de Gausson laissa échapper un geste douloureux.

— Et c'est ici que je vous retrouve, dit-il, comme s'il achevait tout haut une pensée commencée tout bas; vous ici, mon Dieu!...

— [C'est] mon seul asile, murmura Honorine.

— [Ainsi] tout ce que j'avais craint s'est accompli! Ah! si j'avais pu [vous] parler avant mon départ, avant ce mariage...

— [Ne r]appelons point le passé, interrompit précipitamment Honorine;



(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844 au 11 janvier 1845, et les numéros du 18 février au 17 mars.

défaut le projet de loi avec la plus de force, nous citerons MM. de Bussières, Michel Chevalier et d'Angeville.

Tous les trois, et cette opinion nous a paru prévaloir dans la majorité des bureaux, ont approuvé les travaux à exécuter dans la Seine, non seulement à cause de la navigation qui lui est propre, mais encore parce que les améliorations qu'on y fera, permettront d'utiliser la navigation de l'Yonne, de la Marne et de la Loire, soit pour arriver à Paris, soit pour aboutir à Rouen et à la Nièvre.

Ils ont approuvé également les crédits demandés pour l'emploi des eaux de la Nesle.

M. d'Angeville s'est prononcé pour les travaux sur la Mayenne, dont l'utilité a paru au moins douteuse à M. Michel Chevalier, à M. de Bussières et à plusieurs autres membres.

M. de Bussières voudrait que le projet relatif à la Marne, fît remonter la navigation jusqu'à Chaumont, dans l'intérêt des hauts-fourneaux et des forges, placés au dessus de Donjeux.

Les crédits demandés pour les travaux sur la Sarthe, la Vire et le quai de Toulouse ont été repoussés dans presque tous les bureaux.

Le projet de loi a été soutenu dans son ensemble par M. le ministre des finances et M. le ministre de l'instruction publique.

La commission qui est chargée de l'examiner se compose de MM. :

1er bureau, M. Barada; 2e, M. le marquis de Larochejacquelein; 3e, M. Peltereau-Villeneuve; 4e, M. Muret de Bort; 5e, M. Boudet; 6e, M. le comte d'Angeville; 7e, M. Chégaray; 8e, M. Félix Réal; 9e, M. de Bussières.

— La lecture de la proposition de MM. Lasnyer et Lepelletier d'Aulnay a été autorisée par quatre bureaux. Elle aura donc lieu en séance publique. La proposition a été peu discutée dans les bureaux.

La Réforme postale.

Quand nous avons vu la chambre des députés ne pas profiter de l'occasion offerte par M. de Saint-Priest, de réaliser une réforme très importante et toute pacifique, la réforme postale, nous avons été profondément affligés ; mais nous n'avons pas, pour autant, renoncé à l'espoir de voir, dans le courant même de cette session, quelque député intelligent et zélé reprendre la proposition, en la modifiant légèrement, et appeler de nouveau sur cette question l'attention de la chambre élective. En attendant que notre espoir se réalise, nous apprenons qu'au premier jour la chambre des pairs aura à se prononcer sur une pétition qui demande la réforme de notre régime postal. Puisque nos corps constitués ne prennent l'initiative des innovations, que lorsque l'opinion publique les y pousse, il est bon de ramener souvent à l'ordre du jour de la presse quotidienne les questions les plus mûres, celles sur lesquelles l'opinion publique s'est déjà prononcée.

La réforme postale est assurément du nombre de ces questions mûres dont la solution n'attend plus qu'une occasion pour devenir des faits accomplis. Quand tous les autres peuples sont entrés hardiment dans la voie des réformes, la France pourrait-elle rester seule en arrière ?... M. Grasset, le promoteur infatigable de la réforme postale en France, a bien voulu nous communiquer les renseignements qui suivent ; nous croyons utile de les porter à la connaissance du public.

... mais sur son tarif postal. Jusqu'ici il n'y a eu de changement que pour la taxe des lettres venant de France : elles payaient 1 fr. 25 c. ; elles ne payent plus que 1 fr. 15 c.

RUSSIE. — La Russie, elle aussi, s'occupe à réviser son tarif postal, mais rien n'est encore terminé.

BELGIQUE. — La Belgique, qui est souvent la première à réaliser les innovations utiles, ne pouvait rester indifférente sur la réforme postale ; aussi s'en occupe-t-elle sérieusement. Elle vient de faire avec l'Angleterre un traité nouveau d'après lequel le port d'une lettre simple d'Angleterre en Belgique, et réciproquement, est fixé à 1 schelling (1 fr. 25 c.) 75 c. sont attribués à l'Angleterre, et 50 c. à la Belgique. L'affranchissement est facultatif.

La Belgique vient de faire aussi un traité avec l'Espagne : le port d'une lettre simple est fixé à 2 fr. 50 c. — Le poids de la lettre simple est porté à 10 grammes.

ETATS-UNIS. — On a appris par les nouvelles récemment arrivées des Etats-Unis que le sénat avait adopté définitivement une taxe unique fixée à 5 *cents* (27 c.) pour chaque lettre de 1/2 once (15 grammes) quelle que soit la distance (1).

ANGLETERRE. — Tout le monde sait que depuis le 10 janvier 1840, grâce aux persévérants efforts de M. Rowland-Hill et de ses amis, l'Angleterre a accompli sa réforme *radicale* de la taxe des lettres. Pour les trois royaumes-unis, quelle que soit la distance, la taxe d'une lettre simple de 15 grammes n'est plus que de 10 c. Ce bas prix de la taxe a multiplié d'une manière incroyable le nombre des lettres, et tous les ans, les ennemis de la mesure, (en Angleterre comme en France les ennemis de la réforme postale se trouvent être les administrateurs mêmes des postes) les ennemis de la mesure sont obligés de constater un accroissement nouveau dans le nombre des lettres confiées à la poste. Cet accroissement devant, dans un temps que l'on pourrait calculer, faire retrouver au trésor le revenu que la réduction du tarif à 10 c. lui avait enlevé, les agents du *Post-Office* s'efforcent de présenter leurs comptes de manière à dissimuler les avantages de la mesure *Rowland-Hill*. Pour y parvenir, ils se hâtent d'organiser des services utiles, et de porter au compte annuel de l'administration des postes, les dépenses d'*installation*. Il est souverainement injuste cependant de faire peser ces dépenses sur une seule année. Tels sont les moyens par lesquels on se flatte de faire prendre le change sur la valeur de la réforme ! Nos agents des postes ne manqueront probablement pas de suivre un pareil exemple, mais c'est à la presse à donner l'éveil pour que l'opinion publique réagisse contre ce mauvais vouloir systématique de l'administration ; c'est à nos chambres qu'il ap-

(1) Le dollar vaut 5 fr. 40. Il se divise en 100 *cents*, Ainsi, 5 *cents* font bien 27 centimes de notre monnaie. Ceci rectifie une erreur que la *Démocratie pacifique* a faite, avec d'autres feuilles, en annonçant le premier vote du congrès américain.

... de Neuchâtel, dans le Simmenthal, ont également fixé des prix de voyage et une solde plus ou moins élevés par jour. Les chefs des corps-francs sont partout nommés.

Le *Constitutionnel bernois* s'exprime en ces termes :

« Si la Diète se sépare sans avoir rien arrêté et rien fait que d'assurer la durée du régime méprisable qui triomphe en ce moment à Lucerne et dans le Valais, alors l'illusion du peuple se dissipera d'une manière aussi prompte que terrible. Non seulement le cri mille fois répété de *Chassons les Jésuites !*... retentira dans toute la Suisse, mais le peuple se chargera aussi lui-même de la tâche de chasser *les traîtres* qui mendient le secours des cabinets étrangers pour arriver sous le manteau des Jésuites à recouvrer leurs anciennes prérogatives. De même qu'aucune note ne les préserve du mépris universel, ils ne seront pas plus protégés par les 80 000 Autrichiens que la *Gazette d'Etat* fait marcher en Lombardie, ni par les 40 000 Français que la *Gazette d'Augsbourg* passe en revue à Lyon et à Besançon. Tout bien pesé, personne n'a plus que les conservateurs un intérêt puissant à ce que la Diète arrive à une décision en harmonie avec la volonté de la grande majorité du peuple suisse ; en dépit de la saison qui ramène les travaux de la campagne, une décision contraire pourrait leur devenir funeste. »

Voici, du reste, les palliatifs imaginés par la commission chargée d'examiner à la fois la question des Jésuites et des corps-francs. L'unanimité de la commission a été d'avis qu'il serait fait à la Diète une proposition ainsi conçue : Les cantons du Valais, du Tesin, d'Argovie et de Lucerne sont invités à accorder une amnistie aux auteurs des délits politiques qui ont été poursuivis dans ces dernières années. Trois commissaires fédéraux seraient chargés de faire une invitation amiable à Lucerne, et à cet effet le grand conseil de ce canton serait convoqué avant la fin de la session de la Diète.

Ainsi, la commission n'est d'accord que sur ce point, qu'il faut prendre une résolution à l'égard des Jésuites ; mais elle ne dit pas de quelle forme ni comment. Dans la question des corps-francs, M. Druey forme seul la minorité ; il prétend que le grand acte fédéral donne des moyens suffisants pour réprimer les illégalités que pourraient commettre les corps-francs.

Nouvelles de Turquie.

On lit dans une correspondance particulière de Constantinople :

« La Porte vient de prendre une mesure qui a frappé ici tout le monde par son importance et les conséquences immédiates ou éloignées qu'elle peut avoir. Cette mesure renferme peut-être en elle, pour un avenir plus ou moins éloigné sans doute, le germe d'une représentation nationale. On sait quelle force ont encore en Turquie les institutions municipales. Tous les corps de métiers sont organisés dans la commune, et du jour où le gouvernement voudrait consulter les représentants des différents intérêts du pays, il aurait sous la main les primats et les chefs des corporations. Voici en substance la traduction de la pièce publiée par la Porte pour notifier cette mesure en vertu de laquelle chacune des provinces de l'Empire doit envoyer à Constantinople ...

à quoi bon revenir sur ce qu'on ne peut changer ? Parlez-moi de vous, de vos projets...

— Je n'en ai point, reprit de Gausson ; ou plutôt, ceux de la veille sont détruits par les désirs du lendemain. Mon âme ressemble à ces malades qui cherchent une attitude moins douloureuse sans pouvoir la trouver. Il y a quelques jours encore, je songeais à partir, à quitter la France...

Honorine leva brusquement la tête.

— J'ignorais alors votre arrivée aux Motteux, continua Marcel ; depuis... j'ai réfléchi...

— Et vous avez renoncé à ce projet ?

— Je vous le soumettre à votre décision.

— Comment ?

— Rappelez-vous notre première entrevue, il y a trois ans, reprit-il en regardant la jeune femme ; alors nous étions tous les deux libres, heureux, pleins d'espérance, et je vous proposai d'associer nos joies... de devenir votre ami ! Aujourd'hui tout est changé ; nous voici enchaînés au passé, sombres, l'âme abattue ; eh bien ! je viens vous offrir de mettre en commun nos tristesses, de renouer cette amitié suspendue. Si vous acceptez, je reste, car ma vie aura retrouvé un but ; je ne serai plus inutile et isolé ; si vous refusez, au contraire, je pars, et cet entretien sera un adieu !

— Pourquoi une pareille alternative ! dit Honorine émue ; vous ne pouvez ignorer combien votre amitié m'est précieuse ; mais cette amitié ne peut absorber votre vie tout entière. Vous avez d'autres joies à attendre. Qui vous oblige à devenir solidaire d'une destinée perdue, quand la vôtre est libre, riche d'avenir ? Que pouvez-vous trouver dans cette association fraternelle où je n'apporterais que des afflictions sans remèdes ?

— J'y trouverai... le bonheur de m'affliger avec vous, dit Marcel d'un accent plein de passion, celui de vous soutenir ! Nous chercherons ensemble une distraction à vos chagrins ; de bonnes actions à faire ; quelque généreuse mission à remplir. Vous aurez la volonté, moi l'action. Je serai le serviteur dévoué de vos projets, et je vous rapporterai la joie de la réussite. Un jour, vous l'avez oublié peut-être, un jour vous m'avez dit : « Pourquoi ne suis-je pas votre sœur ? Eh bien ! ce que le hasard n'avait point voulu faire, le malheur l'aura fait ; je deviendrai votre frère... Votre frère, comme les hommes sont les frères des anges.

— Hélas ! c'est un beau rêve ! dit la jeune femme, qui s'animait malgré elle à l'ardeur de Marcel ; mais rien qu'un rêve !

— Pourquoi cela ? demanda de Gausson étonné.

— Pourquoi ? répéta Honorine, avec une émotion embarrassée, parce qu'à la femme abandonnée le monde impose la solitude.

Le front de Marcel s'assombrit subitement, et il demeura muet. Depuis qu'il avait appris la présence d'Honorine aux Motteux, ce projet de rapprochement avait grandi en lui, sans que son exaltation songeât à aucun obstacle. Les mots prononcés par Mme de Lix lui frappèrent ses espérances comme la flèche qui atteint l'oiseau dans les nuages. Il sentit une douleur aiguë lui traverser le cœur et demeura un instant paralysé ;

mais, trop loyal pour nier la vérité parce qu'elle renversait son édifice de bonheur, il reprit avec accablement :

— Vous avez raison, madame, oui ; le monde ne croit pas aux affections pures ; la souffrance excite plutôt ses soupçons que sa pitié. Je ne pourrais venir à la ferme sans que mes visites fussent connues, calomniées. Ah ! vous avez raison. Il vaut mieux que je parte.

— Non, dit Honorine avec prière ; si la malignité humaine nous défend l'intimité, elle ne nous impose point une séparation inutile. Demeurez près de nous. Je saurai du moins que vous êtes là ; je vous verrai de loin en loin, j'entendrai prononcer votre nom, je penserai enfin qu'il y a, dans le voisinage, un ami qui ne m'oubliera pas, et que je puis appeler au besoin.

— Eh bien ! soit, dit Marcel ranimé par cette espérance d'être encore de loin un protecteur pour Honorine ; puisque vous le voulez, je resterai à portée de votre voix, sans me montrer ; ne songeant qu'à vous, mais attendant votre appel. Seulement, laissez-moi la consolation des absents ; celle de vous écrire...

Honorine voulut l'interrompre.

— Oh ! ne me refusez pas ! continua de Gausson avec impétuosité ; songez que ce sera ma seule joie. Si le monde nous sépare, que nos esprits au moins puissent s'entendre à travers l'espace ; que pouvez-vous craindre ? Je ne vous écrirai que ce que vous m'auriez permis de vous dire, si j'avais pu vous voir. Je ne vous demande point de me répondre, mais de me lire, à vos heures perdues, comme vous liriez le journal d'un ami éloigné ou mort ! Vous me le promettez, n'est-ce pas, madame ? Il le faut, il le faut, ou moi aussi je n'ai rien promis : si vous me refusez, je partirai.

L'arrivée de la mère Louis empêcha Honorine de répondre.

L'ex-meunière venait au devant de Marcel avec cet empressement souriant qu'elle avait toujours pour les *beaux gars*. Elle conduisit de Gausson à la ferme, où elle le força d'accepter une collation et de visiter avec elle ses étables, ses granges, son courtil. Comme elle le faisait toujours suivre par Honorine, le jeune homme multipliait les questions pour prolonger la visite et s'extasiait sur tout. Aussi, au moment de se séparer, la mère Louis déclara-t-elle que le monsieur de Paris était né pour vivre à la campagne et pour conduire une ferme.

— Quel dommage qu'y lui aient mangé, là-bas, son *saint frusquin*, ajouta-t-elle, en s'adressant à demi-voix à Honorine ; maintenant faut qu'il aill' chercher fortune dans les colonies.

— Dans les colonies, répéta la jeune femme étonnée.

— Ou ailleurs, reprit la fermière ; toujours est-il qu'une fois parti, nous n'aurons guère chance de le revoir !

Honorine tressaillit.

— Pas vrai, voisin, reprit la fermière plus haut, et, se retournant vers de Gausson ; pas vrai que la dernière fois vous m'avez parlé de quitter le pays.

— En effet, dit Marcel.

— Et vous êtes décidé sur l'endroit ?

— Pardon, reprit le jeune homme, en regardant Honorine avec intention ; j'ai tout-à-l'heure expliqué à madame mes projets.

— Ah ! eh bien, qu'est-ce que c'est *mazette*, y part ?

— Non, ma mère, balbutia Honorine émue, il reste !

En acceptant l'espèce de compromis proposé par de Gausson, la jeune femme n'avait pas seulement obéi à la crainte de le voir s'éloigner ; elle avait aussi cédé, sans le savoir, à sa propre inclination. Ces lettres qu'il demandait à lui écrire, et qu'elle avait d'abord refusées, elle les désirait de toute l'ardeur de son amour et de son isolement.

La première qu'elle reçut la jeta dans une agitation inexprimable. Marcel la remerciait avec effusion d'avoir consenti à cette correspondance ; lui racontait la joie qu'il trouvait à lui écrire de son donjon à demi ruiné ; il réglait, pour l'avenir, l'emploi de ses journées solitaires, et cette multitude était pleine du souvenir d'Honorine.

Ainsi qu'il l'avait promis, sa lettre ne renfermait aucun aveu ; mais l'amour brillait à travers, comme ces lumières qu'enveloppe un globe d'albâtre.

Pendant la journée, Honorine s'échappa dix fois pour relire cette lettre qu'elle savait par cœur le soir, et qu'elle passa une partie de la nuit à relire encore !

Celle du lendemain ne la trouva ni moins empressée ni moins ravie. Les jours se succédèrent ainsi, apportant toutes les pensées, toutes les aspirations de Marcel. Bientôt Honorine sentit le besoin de répondre ; ce fut d'abord pour se plaindre d'une lettre désespérée, pour rappeler de Gausson à la résignation, au courage ; son billet n'était qu'un acte d'humanité vulgaire ; mais la réponse de Marcel fut si expansive, qu'il y eut de la cruauté à ne point poursuivre une cure si heureusement commencée. La jeune femme continua donc sans s'apercevoir du changement de rôle, et que c'était le consolateur qui maintenant devait être consolé !

La correspondance d'abord limitée aux encouragements, devint bientôt plus variée et plus intime. Au monologue avait succédé le dialogue rapide, ardent, entrecoupé ! Un courant électrique s'établit du donjon à la ferme et de la ferme au donjon. On avait d'abord employé pour faire parvenir les lettres, mille expédients, que créait l'adresse ou que fournissait le hasard ; mais quand l'échange se fut régularisé, il fallut trouver un moyen sûr et constant. On convint donc que les lettres seraient déposées, tous les matins et tous les soirs, au creux d'un vieux pommier qui s'élevait sur le coteau, au point où aboutissait la ferme et où commençaient les cultures. Caché par les taillis, Marcel pouvait y arriver sans être aperçu, et Honorine trouvait l'arbre presque sur son passage, en revenant de la cabane habitée par Françoise. Rien ne devait donc éveiller les soupçons.

Un intérêt trop grave prenait ... depuis quelque temps les habitants de la ferme et ceux de Frévière, pour qu'ils pussent songer à surveiller les deux amants.

(*La suite à demain.*)

ÉMILE SOUVESTRE.

... de la Porte nous paraissent incontestables ; le gouvernement turc ... le bien de ses sujets, et plus peut-être que tous les autres gouvernements, on le voit prendre l'initiative du progrès. Mais, on l'a dit depuis longtemps, l'enfer est pavé de bonnes intentions, et il n'est pas de gouvernement auquel on puisse appliquer avec plus de vérité cet adage qu'au gouvernement turc.

Nous pensons donc qu'il faut attendre les conséquences de cette mesure pour en féliciter le ministère de Rizza-Pacha. Mais, dès à présent, ... un point sur lequel nous devons rendre justice à l'esprit de tolérance ... d'équité qui paraît animer la Porte.

En effet, dans cette sorte de convocation des représentants des provinces, le divan ordonne qu'il y aura deux délégués, un délégué musulman et un délégué chrétien. Ceci, comme on voit, est extrêmement important ; car c'est une sorte de droit politique conféré aux rayas, qui ... pas encore tous les droits civils. C'est le principe de l'égalité religieuse, qui, en Orient, entraîne tous les autres genres d'égalité, consacré ... établi dans tout l'empire.

La France, comme la Turquie, gouverne des chrétiens et des musulmans. Et, pourtant, la France ne donne pas voix consultative aux musulmans de ses provinces algériennes. Faut-il en conclure que les Turcs sont ... plus tolérants et plus généreux que les Français ?

Il faut avouer que les correspondants africains abusent de la crédulité métropolitaine. Tantôt ils assurent qu'Abd-el-Kader est dispos et menaçant ; ... le sultan de Maroc est prêt à le seconder ; que jamais les affaires de ... ne furent meilleures ; tantôt qu'il est en état de vagabondage, en quelque sorte ruiné, enfiévré, découragé et abandonné des siens... Hier, ... le faisait triompher, aujourd'hui on l'immole pour ainsi dire à la prépondérance du rusé Abderrhaman. Nous prenons le parti de laisser Abd-el-Kader tranquille, sur les bords de la Mouïa, avec ses 500 cavaliers et ses 1 000 fantassins, au milieu des Beni Messen et des Entaya, où nous défions les ... fuets correspondants d'aller nous quérir de ses nouvelles.

On se perd toujours en conjectures sur l'explosion de la poudrière d'Al... Voici ce que dit le *Toulonnais* :

« Parmi toutes les versions qui circulent sur la cause de ce grand désastre, cause qui restera probablement inconnue, on donne la suivante : Des ... maures furent anciennement employés à entasser, dans la salle ... où le feu s'est déclaré, une quantité assez considérable de projectiles creux et chargés. On peut supposer qu'ils avaient laissé répandre de la poudre, que par une coupable imprévoyance on n'avait pas balayée. Un des projectiles, mal rangé, sera sans doute tombé sur la poudre répandue sur le sol, et par son brusque contact l'aura enflammée. Cette version est plausible, mais est-elle la véritable ? On ne peut raisonnablement attribuer ce ... malheur à la malveillance, puisque les magasins qui ont sauté étaient ... par des troupes françaises, avec toutes les précautions dont on en... les lieux qui renferment des matières inflammables. »

La nouvelle d'une émeute à Lisbonne ne s'est pas confirmée ; cependant quelques troubles ont eu lieu dans le Mintro. Voici le résumé des ... correspondances de Lisbonne, 12 mars :

« Quoique les troubles qui ont éclaté dans le Mintro soient peu graves, le ... qui les a produits ne doit pas laisser d'inquiéter, car c'est le refus que le peuple de ce district de subir de nouvelles taxes. Le sang a déjà ...

Le premiers mars, les collecteurs se rendirent à San Martinho, pour y ... le nouvel impôt sur le vin ; le peuple s'assembla et les chassa. ... jours après, les collecteurs reparurent accompagnés de trente ... d'infanterie ; mais le tocsin sonna bientôt dans tous les villages, et ... formidables de paysans, armés de fusils de chasse, de piques et ... se rassemblèrent à San Martinho, sous la conduite d'un nommé ..., propriétaire du district. Les soldats et les collecteurs durent se re... de nouveau.

Enfin, le lendemain, quatre-vingts fantassins et quelques cavaliers vinrent attaquer les insurgés. Ceux-ci résistèrent un moment ; mais bientôt ils ... la fuite et laissèrent dix d'entre eux sur le terrain. Les soldats entrèrent dans le village et mirent le feu à quelques maisons qui furent complètement réduites en cendres.

Le *Diario do Goberno* a annoncé que l'ordre était rétabli : mais il est à craindre que des troubles n'éclatent de nouveau et avec plus de force. »

Les journaux de New-York publient des correspondances datées de Santo-Domingo, 28 janvier : après quelques escarmouches insignifiantes entre les troupes dominicaines et haïtiennes, des propositions de paix ont été faites au président Guerrier, qui les a favorablement accueillies. Malheureusement, les dernières nouvelles reçues de Port Républicain représentent Guerrier comme ruiné par une maladie de langueur qui donne de sérieuses inquiétudes.

Concours de Poissy.

Ainsi que nous l'avons dit hier, le jury nommé par le ministre et composé de dix membres, présidé par M. Yvart, a examiné les divers sujets présentés et admis au concours, et a désigné ensuite les lauréats.

A deux heures, M. Cunin-Gridaine, ministre du commerce, est arrivé. Après avoir visité les animaux, accompagné des membres du jury, de M. Camille Paganel, secrétaire-général du ministère du commerce, de l'inspecteur-général de l'agriculture Mornay de Mauny et de ses collègues, le ministre est venu prendre possession d'un bureau placé sous ... tente du jury qu'encombrait une foule de notabilités agricoles, ... la distribution des récompenses a eu lieu comme il suit, après deux discours, l'un du ministre, l'autre de M. Yvart, président du jury :

BOEUFS.

1re Classe. Animaux âgés de 4 ans au plus, quel que fût leur poids. 22 animaux présentés, 1re prime, 1 2000 fr. à M. Louis Macé, de Guerche, pour ... bœuf de race Charolaise, pesant 832 kil. 2e prime, 1 000 fr. à M. le marquis de Torcy, pour son bœuf, pure race de Durham, pesant 825 kilog.

M. de Torcy n'ayant voulu recevoir que l'honneur, la prime a été accordée à M. Gabriel Goupil, propriétaire à Auvillard (Calvados), pour son bœuf de race cotentine, pesant 1 022 kilog. 3e prime de 800 fr., à M. Bocher de Villiers, pour son bœuf, race anglo-normande, pesant 900 kil. 4e prime, de ... fr. à M. Godichon, cultivateur à Larry (Orne), pour son bœuf pesant ... kilog.

En outre des primes, les lauréats ont reçu des médailles d'argent, et chacun un exemplaire magnifiquement relié de l'*Histoire universelle des Animaux domestiques*, par David Low, d'Edimbourg.

Nous laissons à notre rédacteur de la *Chronique agricole* le soin d'apprécier ce concours, qui, cette année, a été un véritable événement. Il suggère des observations trop importantes pour être produites à la légère. A mercredi donc !

Nous faisons distribuer aujourd'hui en supplément à nos abonnés la Table du 3e volume de la *Démocratie pacifique* comprenant six mois, du 1er juillet au 31 décembre 1844.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. LEPELLETIER D'AULNAY, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 20 mars.

M. VIVIEN donne lecture de sa proposition sur les annonces judiciaires dont nous avons donné le texte.

Cette proposition sera développée de lundi en huit.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à ouvrir un crédit extraordinaire pour complément des dépenses de secours aux hospices, bureaux de charité et institutions de bienfaisance.

Le crédit demandé était de 100 000 fr. La commission a cru que le gouvernement, ayant déjà distribué une somme considérable à divers établissements dans 68 départements, la somme réclamée était trop faible.

M. DILHAN, rapporteur. Les rapports qui ont été communiqués à la commission, et qui ont été adressés par les préfets de divers départements au ministre de l'intérieur, lui ont démontré que les populations ont eu à souffrir cette année des rigueurs de la saison plus que les années précédentes, que les froids ont été plus vifs et plus persévérants, et que l'hiver, qui avait paru finir, semble recommencer encore. Les correspondances des préfets indiquent en outre que dans certaines contrées on n'avait jamais vu un temps plus affreux, que des communications importantes ont été interceptées de ville à ville, de village à village, que le travail a cessé presque partout, qu'il a fallu, à force de travaux, tracer des chemins à travers la neige, pour aller porter des vivres dans certains villages ; qu'un grand nombre de personnes sont mortes de froid ; qu'enfin, des troupeaux entiers, des pâtres, des femmes, des enfants, ont été ensevelis sous les neiges.

Nous n'avons pu jeter les yeux, messieurs, sur de pareils documents, sans nous sentir profondément émus et attristés par d'aussi grandes misères.

Ce qu'il y aura à faire plus tard dans l'intérêt des diverses classes malheureuses de la société qui souffrent, non pas seulement des rigueurs des saisons, mais encore des crises de toute nature auxquelles sont sujettes les existences agricoles, commerciales et industrielles, sera sans doute un jour, et d'une manière générale, l'objet des méditations de la chambre. Il convient, en effet, que la plupart des opinions que l'on jette à ce sujet dans le pays, soient examinées soigneusement, pour que, fausses, elles n'égarent pas les esprits, et que, vraies, elles puissent être acceptées ou encouragées.

Cette discussion, au reste, pourra s'établir plus tard, et la commission ne s'est préoccupée que de la situation actuelle, et en présence des nouveaux documents communiqués, et de la recrudescence de l'hiver, la commission faisant droit à une demande postérieure de M. le ministre de l'intérieur, a proposé de porter le crédit à 200 000 fr.

Le rapporteur termine en réclamant une répartition équitable des secours. Le seul titre à la faveur, dit-il, doit être la misère, et l'on ne doit jamais perdre de vue que les sommes que vous allouez dans ces circonstances, sont comme une réserve à laquelle on a d'autant plus de droits, qu'on est plus malheureux.

M. BEAUMONT (de la Somme). La prolongation de l'hiver a amené dans nos campagnes une longue interruption de travail, et par conséquent une recrudescence dans la misère des paysans ; et c'est surtout à ces populations qui n'ont pas de bureaux de bienfaisance qu'il faudrait porter secours ; je prie donc M. le ministre de chercher les moyens d'organiser tellement les distributions de secours qu'ils parviennent à ceux qui en ont le plus besoin.

M. TAILLANDIER présente encore quelques observations après quoi la chambre passe à la discussion des articles.

M. BEAUMONT (de la Somme) demande que les 100 000 fr. demandés en plus par la commission soient distribués dans les cantons ruraux.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, répond que les 200 000 fr. seront distribués partout où la misère sera constatée.

L'amendement de M. de Beaumont n'est pas appuyé.

M. LUNEAU combat l'addition de 100 000 fr. faite par la commission parce qu'il craint que ces fonds ne soient détournés de leur but et employés comme une monnaie électorale. Le département de la Vendée, par exemple, est resté cinq ans sans recevoir un sou de secours tandis que quatre-vingt-un autres départements ont obtenu des sommes considérables, et cela uniquement parce que les députés de la Vendée appartiennent à l'opposition.

M. DILHAU donne quelques explications sur le rapport des fonds.

M. DEMARÇAY appuie les observations de M. Luneau.

M. LE GÉNÉRAL LEYDET fait des plaintes analogues sur la manière dont les fonds sont répartis dans les Basses-Alpes.

M. RICHOND DES BRUS trouve ces discussions déplacées en présence de la misère des populations.

M. LUNEAU. Ce n'est pas le tout de voter des fonds, il faut veiller à leur emploi : La Charente, par exemple, a reçu 500 000 fr. de secours, lorsque la Vendée ne reçoit rien, c'est là une injustice.

M. DUCHATEL. Les autorités locales font des demandes de secours ; et ce n'est que sur ces demandes que le gouvernement donne des fonds ; plusieurs départements se trouvent dans le même cas que celui de la Vendée, et ne réclament pas : tout dépend des besoins.

M. LUNEAU. Le préfet de la Vendée a demandé des secours ; je me suis présenté dans les bureaux de M. le ministre de l'intérieur et n'ai jamais pu obtenir de réponse. Les députés de la Vendée n'ont pas fait ces demandes eux-mêmes, parce qu'ils se sont imposé la loi de ne jamais rien demander au gouvernement. (Aux voix.)

M. G. DE BEAUMONT. Quand le gouvernement vient demander les moyens de soulager la misère, il est sûr de trouver sympathie dans la chambre ; mais la question n'est pas là. Il s'agit de savoir si les fonds ont été quelquefois une monnaie électorale. Eh bien, j'ai un fait à citer et auquel j'ajouterai les noms si le gouvernement le nie. Quinze jours avant une élection qui a eu lieu le 25 juin, sous le ministère de l'honorable M. Duchâtel, les maires de la plupart des communes d'un arrondissement, reçurent une petite lettre du sous-préfet, dans laquelle on leur disait : Le gouvernement met 50 fr. ... disposition de votre commune ; à la recommandation de M. ... sentera à la députation aux prochaines élections

M. DUCHATEL. Je ne sais pas le fait auquel il est fait al... les cas, il est complètement étranger aux élections. (... probablement pas à des électeurs que ces fonds étaient d...

Le chiffre de 200 000 fr. est adopté, ainsi que le reste ...

Les signaux sont faits au moyen d'un cadran qui porte une ... série de lettres et de chiffres que l'on amène successivement devant un index. Des cadrans analogues placés aux différents points avec lesquels on veut correspondre, exécutent instantanément les mêmes évolutions que le cadran directeur. Le courant est créé par le mouvement même de ce dernier cadran ; son action sur des morceaux de fer doux qu'il transforme en aimant détermine le mouvement des cadrans indicateurs.

Une sonnerie mise en jeu à volonté par le courant sert à appeler l'attention de la personne avec laquelle on doit correspondre, et qui peut s'occuper habituellement d'autres travaux. Au besoin, les signaux s'impriment d'eux-mêmes au fur et à mesure de leur transmission, de telle sorte que si la personne chargée de les recevoir est absente, à son retour elle trouve tout imprimée la dépêche qui a été envoyée. En résumé, il est difficile d'imaginer quelque chose de plus simple, de plus prompt, de moins dispendieux et d'aussi commode que le système du professeur Wheatstone.

— M. le duc de Broglie est arrivé à Londres ; il réside à l'ambassade française.

— Le ministre de la marine a adressé à Toulon un ordre qui prescrit d'armer commercialement toutes les corvettes de charge.

— Les correspondants à Toulon ne confirment point la nouvelle d'une reprise de trouble dont parlent ce matin quelques journaux. Les ouvriers toulonnais ont repris leurs travaux à l'arsenal.

— De fâcheux désordres ont troublé les cours de deux professeurs à la faculté de droit de Toulouse. Le motif du tumulte est des plus puérils ; les portes de l'amphithéâtre où ces cours ont lieu sont fermées pendant les séances sur l'ordre des professeurs : mais les étudiants veulent au contraire qu'elles restent ouvertes afin de pouvoir entrer et sortir à volonté. Deux journaux de Toulouse ont parlé de ces désordres, et ont prétendu qu'ils étaient suscités par des individus étrangers à l'école. Les étudiants ont réclamé, et les deux journaux ont admis leur réclamation. « Les étudiants seront satisfaits sans doute, dit à ce sujet un autre journal de Toulouse, et renonceront au projet qu'ils avaient de brûler les deux journaux sur la place publique. »

— La promenade de Longchamps n'a pas été brillante aujourd'hui. A la place des équipages aristocratiques attendus, chacun a pu considérer deux files de fiacres, de cabriolets, de coucous et de voitures de marchands de cirage. Comme à l'ordinaire, les gardes municipaux à pied et à cheval formaient la plus belle partie du spectacle. Les dames portaient des manchons, des manteaux, des pardessus. Il neigeait ; beaucoup de maris se sont applaudis de l'état de la température qui prolonge l'usage des toilettes d'hiver et retarde l'échéance inévitable et terrible des robes d'été, des chapeaux de paille et des écharpes.

— Une réunion des ouvriers employés, dit la *Revue de Paris*, par un propriétaire d'une grande manufacture de coton, a eu lieu, la semaine dernière, à Preston, pour constater les résultats d'un nouveau régime intérieur, qui date à peine d'une année. Ce régime consiste dans la réduction de la durée du travail de douze heures à onze, sans réduction de salaire. Des ouvriers ont été entendus par l'assemblée ; le teneur de livres de l'établissement a fait un rapport. Il est résulté, en définitive, de l'ensemble des faits énoncés et des renseignements recueillis, que la situation des ouvriers s'était améliorée sous tous les rapports, et que tous les intérêts en avaient profité. La qualité des produits avait été, sous le nouveau système, meilleure que sous l'ancien. Ces faits viennent à l'appui de la motion de lord Ashley et de toutes les propositions philanthropiques qui s'y rattachent. —

— M. de Bellefonds, appartenant à une famille noble de Toulouse, chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur, ancien sous-préfet à Muret durant toute la Restauration, a comparu à la fin de la semaine dernière devant la cour d'assises du Tarn. Il était accusé d'avoir été complice d'une bande de voleurs et d'avoir eu avec le principal chef, Hébrard, des relations infâmes qui ont fait requérir le huis-clos, pendant deux audiences, par le ministère public. — M. de Bellefonds a été acquitté ; mais bientôt il reparaîtra, sous une inculpation identique, devant la cour d'assises de la Haute-Garonne. —

— Une mort héroïque est ainsi racontée par un correspondant de Wessembourg :

« Un gendarme bavarois, étant en tournée, eut le malheur de se casser une jambe en tombant ; ce malheureux fut forcé de rester sur place, mais il déchargea sa carabine dans l'espoir d'attirer l'attention du côté où il gisait ; ayant en vain brûlé toute la poudre qu'il avait à sa disposition et voyant arriver la nuit, il comprit qu'il n'avait plus d'espoir et qu'il devait périr dans cette douloureuse position ; il prit son carnet et y écrivit que sa mort était le résultat d'un accident ; que personne n'en devait être responsable, et qu'il ne fallait faire aucune instruction à ce sujet. Il fit également diverses recommandations qui devaient être ses dernières, car le malheureux a été trouvé mort par les habitants des villages bavarois qui se rendaient au marché à Wissembourg ; et c'est d'après le testament même qu'il avait eu le courage d'écrire qu'on a eu connaissance de cet événement.

— Un journal belge, qui nous pille souvent ne nous cite jamais, l'*Impartial de Bruges*, fait aujourd'hui quelque chose de mieux. Il ouvre dans ses bureaux une souscription ayant pour objet de retirer du Mont-de-Piété les effets engagés par les ouvriers les plus nécessiteux.

— Après avoir vaincu les Afghans, lord Ellenborough a failli se battre en duel avec lord Campbell, par suite d'un incident parlementaire, ainsi raconté par les journaux anglais :

LORD ELLENBOROUGH. Le bill en discussion est trop verbeux...

LORD CAMPBELL. L'observation me paraît, je l'avoue, assez étrange de la part du noble comte, si l'on se rappelle surtout certains documents venus des Indes et certain chant de triomphe. Il faut convenir, si les publications des journaux de l'époque ont été exactes, que ces pièces étaient elles-mêmes assez verbeuses.

LE COMTE D'ELLENBOROUGH, avec une vivacité extraordinaire : Milords, je suis ravi que le noble et docte lord ait fait allusion à ma conduite dans les Indes. Me voici prêt à répondre soit à lui, soit à tout autre, et je serais charmé d'entendre répéter devant moi ce qui a été dit en arrière.

LORD CAMPBELL. Je puis donner au noble comte l'assurance que dans les observations que je viens de présenter, il a été très éloigné de ma pen-

la jeune fille jusqu'à des vieillards de soixante-et-dix ans, tous aussi dépouillés de vêtements qu'à l'heure de leur naissance!

» Nos soldats s'occupèrent immédiatement de délivrer ces captifs de leurs chaînes et ôtèrent une partie de leurs vêtements pour en couvrir ces malheureuses créatures ; ils désiraient vivement les amener à la lumière du jour ; mais, connaissant le danger qu'il y aurait eu à le faire, je m'y opposai et insistai pour qu'on leur donnât premièrement ce dont ils pouvaient avoir besoin, et pour qu'on ne leur fît voir le jour que d'une manière très graduelle. Ayant visité toutes ces cellules et ouvert les portes des prisons de ceux qui vivaient encore, nous allâmes visiter une autre chambre à gauche. Là nous trouvâmes tous les instruments de torture que le génie des hommes ou des démons a pu inventer.

» A leur vue, la fureur de nos soldats ne put se contenir ; ils s'écrièrent que chacun des inquisiteurs moines et soldats de l'établissement, méritait d'être mis à la torture. Nous n'essayâmes pas de les retenir. Ils commencèrent immédiatement l'œuvre de la torture sur la personne des Pères. Je vis agir quatre espèces différentes de torture, puis me retirai de cette affreuse scène qui dura tant qu'il y eut un seul individu habitant cette antichambre de l'enfer sur lequel les soldats pussent assouvir leur vengeance.

» Aussitôt que les pauvres victimes sorties des cellules de l'inquisition purent être sans danger amenées de leurs prisons à la lumière du jour (la nouvelle s'était répandue qu'un grand nombre de malheureux avaient été sauvés de l'inquisition), on vit arriver tous ceux auxquels le saint-office avait arraché des amis ; ils venaient voir s'il y avait quelque espoir de les retrouver en vie. Oh ! quelle rencontre que celle-là!

» Cent personnes environ qui avaient été ensevelies pendant bien des années, étaient maintenant rendues à la société de leurs semblables ; plusieurs retrouvèrent ici un fils, là une fille, ici une sœur et là un frère ! Quelques-unes, hélas ! ne reconnurent point d'amis. Cette scène, on ne peut la décrire ! Après en avoir été témoin, voulant achever l'œuvre que j'avais commencée, je me rendis à Madrid et obtins une grande quantité de poudre que je plaçai sous l'édifice et dans ses souterrains. Des milliers de spectateurs attentifs nous regardèrent mettre le feu. Les murs et les tourelles massives de l'orgueilleux édifice s'élevèrent en débris vers les cieux. L'Inquisition de Madrid n'existait plus. »

— M. Auguste Galimard est chargé de la composition des vitraux destinés à la décoration de l'église Saint-Laurent, à Paris ; ces verrières seront exécutées par M. de Nozan.

— Le *Journal de la Vendée*, qui était publié à Bourbon, a cessé de paraître.

— RATELIER FOURNI A Mme DE SENISLACH. — Nous doutons que Mme la baronne de Senislach accepte l'expertise prononcée par le tribunal. La *Gazette des Tribunaux* rapporte ainsi les faits :

« M. la baronne de Senislach était assignée devant la cinquième chambre du tribunal civil de la Seine, en paiement d'un râtelier que lui a fourni M. Rubech, son dentiste.

» Mme la baronne de Senislach, jeune et jolie femme, disait Me Yves, son avocat, fut frappée l'année dernière d'une fâcheuse disgrâce. Presque toutes les dents de la partie supérieure de la mâchoire l'ont successivement abandonnée, tandis que celles de la partie inférieure sont restées fidèles. C'était là pour un beau visage un affreux malheur, et Mme de Senislach ne s'en serait pas consolée si elle n'avait espéré pouvoir s'adresser avec avantage à ces hommes dont les efforts s'exercent

A réparer des ans l'irréparable outrage.

...

« Heureusement que la conscience publique ne s'est pas laissé pervertir par les exemples de corruption devenus si fréquents depuis quelques années. Le pays résiste autant qu'il est en lui à ces influences démoralisatrices parties d'en haut. La chambre s'est révoltée de voir ces pratiques honteuses s'afficher avec si peu de pudeur. La plupart des propositions importantes émanées de l'initiative parlementaire, n'ont eu d'autre but que de combattre la corruption dans toutes nos institutions politiques. M. de Rémusat propose d'étendre les incompatibilités à certaines classes de fonctionnaires ; MM. Lasnyer et Boissy-d'Anglas cherchent à compléter cette proposition par une autre, qui interdit aux députés de passer des marchés avec l'Etat. MM. d'Haussonville, Gasparin, etc., proposent de régler par une loi les conditions d'admission et d'avancement dans les fonctions civiles. Enfin, M. Vivien formule une proposition pour régulariser la distribution des annonces judiciaires, dont on se sert aujourd'hui comme d'une subvention en faveur des journaux bien pensants. »

« Le ministère, fait observer la *Revue de Paris*, s'est enfin décidé à combattre ouvertement une proposition (celle de M. Vivien, dont quatre bureaux ont autorisé la lecture). Nous devons donc, ajoute la *Revue*, nous attendre à voir prochainement une lutte assez vive, à moins que le cabinet ne change encore d'avis au moment d'engager le combat. »

Le *Journal des Débats* commente le rapport de la commission de la chambre des pairs, chargée d'examiner la proposition de M. le comte Daru, relative aux souscriptions pour les entreprises de chemins de fer. Il discutera prochainement, dit-il, le projet de la commission.

Le même journal se prononce contre la proposition de M. Vivien, « proposition que les conservateurs ont en général combattue comme injurieuse pour la magistrature. »

La *Presse* examine le projet de loi sur la navigation intérieure, dont elle critique le défaut d'ensemble, qui est loin d'être racheté par le bon choix des lignes pour lesquelles on propose des travaux. « Ainsi, dit-elle, un quart du crédit de 80 millions est demandé pour la Seine, la Seine, qui sera bientôt accouplée avec des chemins de fer sur tous ses points. »

La question sociale proprement dite, la grande cause des travailleurs, paraît oubliée momentanément par tous les grands journaux. La *Réforme* elle-même laisse un peu trop sommeiller l'ENQUÊTE dont elle a eu l'heureuse initiative.

En attendant les révélations que l'enquête doit amener, si nos législateurs ne reculent pas devant cette mesure, voici une observation consignée dans le *Charivari* de ce matin :

« Aujourd'hui, la file des voitures manquait sur toute la ligne des boulevarts et des Champs-Elysées. En revanche, il y avait un véritable Longchamps à l'hôtel des commissaires-priseurs et à la porte du Mont-de-Piété. »

Marchés de Paris.

Marché aux fourrages du 20 mars. *Barrière d'Enfer.* — Foin 1re 48 à 49; 2e 46 à 47 ; 3e 44 à 45. — Paille de blé 1re 28 à 29; 2e 27.

...

5 0/0 compt.	1er c. 117 70	P. H. 117 70	P. B. 117 55	dr c. 117 65 h.	117 [illegible]
— fin cour.	118 »	118 »	117 75	117 85	117 [illegible]
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 compt.	85 50	85 60	85 50	85 60	85 [illegible]
— fin cour.	85 50	85 60	85 45	85 60	85 [illegible]
Emp. au c.	» »	» »	» »	» »	» »

au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. p.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	105 1/2	105 3/8	B. »/»
4 0/0....	106 50	» »	» »	— Portugais.	» »/»	» »	»
O. de la V.	1442 50	» »	B. 2 50	Esp. D. active	30 1/2	» »/»	»
B. de Fr.	3180 »	» »	H. 20 »	5 0/0 Naples.	101 75	» »	»
				— Romain. .	106 »/»	» »/»	»
C. G. 1090	1090 »	» »	» »	Obl. Piémont.	1285 »	» »	H. [illegible]
C. hyp...	773 75	775 »	H. 1 25	Emp. d'Haïti.	» »	» »	»
4 Can....	1280 »	1282 50	H. 2 50	Banq. belge.	652 50	» »	»

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Diff.	Cours.	Diff.
St-Germ.	1190 »	» »	» »	15 c. 1192 50, 1190.	»
V. R. Dr.	670 »	665 »	H. 2 50	— 665, 675, 665.	»
— R. G.	400 »	412 50	H. 5 »	— 400, 420, 410.	»
Orléans .	1335 »	1325 »	B. 15 »	— 1325, 1342 50, 1325.	B. 15 .
Strasb. . .	347 50	347 50	H. 2 50	— 348 25, 350, 347 50.	H. [illegible]
Rouen. .	1172 50	1172 50	B. 12 50	— 1175, 1165.	B. 15 [illegible]
Havre. . .	977 50	985 »	B. 2 50	— 980, 987 50, 977 50, 985.	B. 1[illegible]
Marseill.	1150 »	1142 50	B. 27 50	— 1150, 1155, 1132 50	B. 22 [illegible]
Sceaux. .	725 »	710 »	B. 15 »	—	»

LONDRES, 18 MARS.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Consol..... 100 1/8.	Av. 85 47 1/2, 50, 52 1/2.	F. p. 85 80 d. un, [illegible] 05 d. un.
Esp. act... 30 7/8, 1/2.	Ap. 85 60.	5 0/0 f. c. 118 10, [illegible]
Portug..... 68 »/».		
Mexic...... 36 5/8.	Rep. fin c. F. pr.	d. 50. 118 [illegible]
Brésil...... » »/».	3 0/0, pair.	St-Germ. 1207 [illegible] d. 20.
5 0/0 Holl. 99 1/8.	5 0/0, 10, 15.	
2 1/2 do. 63 3/4.		Vers. d. 705 d. [illegible]
Rouen..... 44 1/2	Bons du trésor.	Orléans. 1350 d. 20, [illegible] d. 10.
Orléans... 50 1/2.		

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 00,00 à 00,00 ; courant du mois et avril, 91,50 à 00,00; 4 mois d'été, 94,00 à 94,00 ; 4 dern. mois, 102,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 84,00 à 83,75.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 00,00 à 00,00 ; courant du mois 86,00 à 00,00; avril, 86,00 à 00,00; 2 derniers, 86,00 à 00,00.

SAVON. — Disponible, 88,50 à 89,00 fr. les 100 kil.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

SUPPLÉMENT

Il y a deux idées principales dans l'arrêté de M. le préfet de la Drôme : organiser la charité publique, en la ramenant à l'unité communale ou départementale ; offrir constamment du travail, dans des ateliers publics, aux indigents valides. Car, dit avec beaucoup de sens M. de la Faverie, dans les motifs de son arrêté, « de tous les genres de secours, le travail est le plus utile et le plus moral. »

Il ne s'agit point de fonder des *Work-Houses*, comme en Angleterre. Ces maisons de travail, on le sait trop bien, sont de véritables bagnes industriels dans lesquels le travailleur de tout âge et de tout sexe est soumis à la plus cruelle exploitation. Le projet de M. le préfet de la Drôme est plus humain, plus charitable et mieux raisonné. Ce sont des travaux en plein air, des travaux dans lesquels on pourrait introduire la variété, des travaux en commun et qu'il ne serait pas impossible d'organiser, que M. le préfet de la Drôme veut faire exécuter par les indigents valides. Il y aura aussi des établissements clos et couverts pour les femmes et les enfants, lorsque le mauvais temps ne permettra pas les travaux en plein air.

Ces ateliers que M. le préfet de la Drôme appelle *ateliers de charité* (nous aimerions mieux une autre dénomination), seront établis dans chaque commune. « Un piqueur, désigné par le maire, lit-on dans » l'exposé des motifs de l'arrêté, conduira les travaux, et tiendra » note régulière des journées d'ouvriers. Les femmes et les enfants » pourront être employés à épierrer les champs, et à réunir en tas » les pierres le long des chemins. On occupera les hommes au cas» sage des cailloux, au déblaiement et au nettoyage des places et » des rues, au curage des fosses, à des démolitions de vieilles mu» railles, à l'extraction du sable, à des transports de terre ou de » pierres pour consolider des digues, etc. Il sera surtout d'un bon effet » d'ouvrir, dans les établissements *clos et couverts*, des ateliers » destinés à des travaux auxquels les femmes et les enfants seront » employés dans les mauvais temps. Vous examinerez avec les » comités en quoi devront consister ces travaux, dont l'organisa» tion a offert, dans certains départements, des résultats inespérés. »

Nous ne pouvons reproduire ici toutes les considérations pleines de sagesse et de véritable philanthropie qui précèdent et motivent l'arrêté. Nous ne pouvons non plus citer le texte entier de cet acte administratif, qui se compose de trois titres et de trente articles. Nous nous bornerons, pour en faire connaître l'esprit et le but, à indiquer sommairement les dispositions de quelques-uns de ces articles.

L'article 1er ordonne qu'un comité de secours permanents soit formé dans toutes les communes du département de la Drôme. L'article 3 définit les fonctions de ces comités : « ..... Ils auront » pour mission de rassembler les secours de la charité publique, de » les distribuer, d'organiser des ateliers de charité pour les indigents » valides, de surveiller ces ateliers, de s'occuper de l'instruction, du » ... Les comités dresseront le recensement général des pauvres et mendiants » de la commune. Ce recensement, qui devra être terminé avant le » 25 du mois de mai suivant, sera divisé en deux parties, compre» nant, l'une les indigents valides qui n'ont droit à un secours » qu'en équivalent d'un travail quelconque, et l'autre les indigents » auxquels, à cause de leur âge, de leurs infirmités ou de leurs char» ges de famille, il est indispensable de donner gratuitement des » moyens d'existence. »

Enfin, l'article 11 donne au maire le droit de convoquer à l'atelier et de régler les conditions du travail. « Dix jours avant le terme » fixé pour la mise en activité des ateliers de charité, la liste nomi» native des indigents en état de travailler sera établie et remise au » maire, qui les invitera à se rendre sur l'atelier, munis d'une auto» risation de sa part, et déterminera le prix de la journée de travail. »

Toutes ces dispositions sont, comme on voit, très importantes, et assez bien entendues. C'est un commencement de réglementation du travail des citoyens qui n'ont que leurs bras, des prolétaires manouvriers. Sans rien déranger au régime actuel de l'industrie, l'arrêté de M. le préfet de la Drôme apporte un germe d'unité et de direction dans les travaux les plus matériels, mais souvent les plus utiles. L'établissement d'ateliers publics ouverts à tous les citoyens sans ouvrage, est la reconnaissance pratique du droit que tout membre de la société apporte en naissant, de travailler et de vivre.

Comme il faut être juste envers toutes les époques, nous devons rappeler une tentative analogue dont un des préfets les plus éclairés de la Restauration prit l'initiative en 1829. A la suite d'une effroyable grêle qui avait dévasté l'arrondissement de Jonzac, M. le marquis Dalon, préfet de la Charente-Inférieure, organisa dans toute l'étendue du département des quêtes qui produisirent une somme importante. On put ainsi, au moyen d'ateliers de charité, pourvoir complètement, et durant une année entière, à l'existence des milliers de malheureux que le fléau avait atteints. Cette mesure eut en outre l'immense avantage de remettre en état de viabilité tous les chemins vicinaux de l'arrondissement, et de créer même plusieurs grandes voies de communication nouvelles. C'est ainsi que l'intelligence d'un administrateur dévoué fit en quelque sorte tourner un désastre au profit de son département !

Nous regrettons que des mesures si simples en apparence, mais qui ont pourtant une si haute valeur sociale, ne soient pas généralisées, et que l'initiative n'en soit pas prise par le gouvernement central. Des mesures de cette importance, ainsi que toutes les questions sociales qu'elles soulèvent, devraient être discutées et approfondies dans la presse, dans les Chambres, dans les conseils du gouvernement. Les députés, les représentants du pays, ont-ils donc oublié que la Charte de 1830 leur a donné le droit d'initiative ? ... simples, sans ..., qui, sans ..., ranger seulement ce qui existe, pourraient améliorer le sort des classes laborieuses, et préparer la transformation industrielle et sociale dont l'urgence se révèle assez par toutes les misères et par tous les crimes de la société actuelle !

Nous savons tel membre de la Chambre des députés, maire d'une des premières communes de France, qui a fondé un atelier agricole pour ses pauvres valides. Et, pourtant, ses collègues ne songent pas à généraliser, à l'aide de l'instrument législatif, les mesures qu'il a prises comme administrateur, et qui lui ont été inspirées par une véritable philanthropie. Aujourd'hui, en dehors de la représentation nationale, M. le préfet de la Drôme arrête des mesures analogues pour son département. Aucun député n'aura-t-il donc la bonne pensée de proposer à la délibération et au vote de la Chambre des questions aussi capitales et de féconder ainsi, en la spécialisant et la réduisant en pratique, la pétition que M. Ledru-Rollin doit apporter avec un si grand nombre de signatures ?

CONSIDÉRATIONS SUR L'ÉTAT DE LA MARINE FRANÇAISE EN 1845.

Naissance, développement et décadence de la marine de guerre.

Lorsqu'une nation dont la mer baigne une partie du territoire a atteint un degré de développement tel qu'elle éprouve le besoin de s'étendre, et qu'elle s'est rencontrée, sur ses frontières de terre, avec d'autres nations qui l'empêchent d'aller plus avant de ce côté, on voit naître chez elle la marine de commerce, la marine d'échange. Aussi l'art de la navigation a-t-il été inventé par les nations dont le territoire était très restreint, très circonscrit, ou par les insulaires; les grandes nations ont étudié cet art alors seulement qu'elles se sont aperçues de l'immense influence qu'acquéraient une poignée d'hommes à l'aide de leurs vaisseaux. Hors la guerre, toujours chanceuse, la navigation est le seul moyen qui reste aux nations de satisfaire leur besoin d'expansion, lorsqu'elles se sont rencontrées sur leurs frontières de terre; elles l'adoptent donc. Les plus hardis, les esprits aventureux, inquiets, donnent l'exemple. Il suffit que quelques-uns reviennent, comme Colomb, chargés de richesses nouvelles, pour que leur exemple soit bientôt suivi. Le nombre des expéditions va croissant rapidement. Mais les bâtiments d'autres nations, poussées par le même besoin d'expansion, qui naît des mêmes circonstances, se rencontrent aux lieux d'échange. Des difficultés, des conflits surviennent entre eux ; et chacun, au retour, réclame de la patrie qu'il enrichit, une protection qui donne de la sûreté au trafic. Sa patrie alors équipe des bâtiments, montés par des gens de guerre, pour aller sur les lieux d'échange protéger son commerce qui lui fournit, en hommes de mer et en argent, les moyens nécessaires à cet équipement. Telle est l'origine de la marine de guerre. Elle naît de la nécessité de protéger au loin ceux qui vont faire les échanges de produits en pays étrangers.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS (1).

Troisième partie.

X. — PRÉSAGES.

Parmi tous les fléaux qui peuvent frapper la population des champs, il en est un plus redouté qu'aucun autre, si redouté qu'elle ne peut se résoudre à l'attribuer à Dieu et qu'elle en accuse hautement l'esprit du mal ; nous voulons parler des épizooties.

C'est que, pour le paysan, le troupeau n'est point une partie de la richesse, mais toute la richesse ! c'est l'instrument sans lequel la charrue demeure immobile. Les laboureurs, privés d'attelages, ressemblent à ces archers auxquels le prince Noir fit couper les trois doigts de la main droite; la vie leur devient inutile. En 1815, des chefs de bande parcouraient les fermes de l'ouest en criant aux paysans :

— Envoie tes fils aux chouans ou nous tuons tes bœufs.

Et les paysans obéissaient.

Quand l'inondation ou l'incendie ravagent les campagnes, on peut leur disputer une part des richesses ; quand le choléra décime les familles, ceux qui échappent se consolent par le travail ou la prière ; mais, après l'épizootie, nulle ressource ! Il faut rendre au maître la ferme qu'on ne peut plus cultiver et quitter la paroisse où l'on était connu pour aller demander, à son tour, le pain journalier que l'on donnait autrefois !

Or, ce fléau terrible menaçait le Bessin depuis plus de deux mois. Il avait été jusqu'alors combattu par un certain Roc Jallu, espèce de sorcier, étranger au pays, dont on racontait des merveilles. Mais le mal, arrêté par lui sur un point du département, reparaissait aussitôt ailleurs et tenait la population entière dans l'inquiétude.

Bien que par un heureux et singulier privilége Trévières eût échappé jusqu'alors à la contagion, on s'en préoccupait vivement dans la paroisse, non pour s'y préparer (la prévoyance est une vertu inconnue du peuple), mais pour en parler.

Un soir, tous les gens de la ferme se trouvaient réunis dans une salle basse où l'on prenait en commun les repas. La journée avait été orageuse ; un brouillard pluvieux couvrait le ciel, et bien que l'on fût au mois de juin, la nuit était sans étoiles.

Un vent tiède et lourd grondait à travers les hangars vides, ou faisait crier la girouette rouillée de la chapelle. Le feu allumé pour préparer le repas s'éteignait au foyer, et la *puette* (chandelle de résine), elle-même ne jetait qu'une clarté trouble qui donnait aux objets des formes incertaines. Il y avait enfin dans l'air je ne sais quoi de triste et d'étouffant qui oppressait toute expansion de vie, une atmosphère de plomb par laquelle on se sentait douloureusement alourdi.

Malgré l'insensibilité nerveuse ordinaire aux paysans, les gens de la ferme éprouvaient eux-mêmes l'influence de cette sombre soirée. La conversation était plus languissante et les funestes prévisions avaient remplacé les plaisanteries de la veillée.

On parlait depuis quelques jours de bestiaux morts à Balleroy ; le tour de Trévières ne pouvait tarder à venir.

Un des garçons de charrue fit observer que M. Vorel était parti depuis la veille pour Bayeux où il était appelé, avec les autres maires de l'arrondissement, afin de chercher les mesures à prendre contre la mortalité des troupeaux.

Le vieux berger Micou tira sa pipe, regarda le foyer et secoua la tête. C'était sa manière habituelle, toutes les fois qu'il voulait dire quelque chose de grave.

Anselme Micou, qui se trouvait à la ferme avant qu'elle eût été acquise par la mère Louis, appartenait à cette race de bergers sentencieux et songeurs auxquels la crédulité de nos paysans attribue une seconde vue. Il avait passé quarante années à parcourir les friches, à la suite de son troupeau, à voir les étoiles se lever et mourir, à observer le vol des hirondelles de mer, à écouter les mille voix du crépuscule ou du soir, et ces contemplations solitaires avaient amené chez lui une sorte d'exaltation intérieure. Il parlait rarement, mais ses paroles avaient toujours quelque chose de solennel, de prophétique.

Au geste bien connu qu'il venait de faire, tous les regards s'étaient tournés vers lui ; le vieux Micou demeura quelque temps muet, puis, retournant vers les gens de la ferme son visage tanné et plissé de rides :

— Les *monsieurs* de Bayeux auront beau faire, dit-il, y n'empêcheront pas les malheurs qui se préparent pour le pays.

— Y a donc eu des signes, *vieu* Anselme ? demanda une jeune servante effrayée.

— Y a toujours des signes pour ceux qui voient, répliqua Micou.

— Et vous avez vu qué'q'chose, reprirent plusieurs voix ?

— J'ai vu que le diable *vellinait* (rôdait) autour de la paroisse ; la nuit dernière il était chez Romain.

Tous les assistants se regardèrent.

— Comment donc que vous savez ça ? demanda le garçon de charrue.

Le berger secoua les cendres de sa pipe éteinte.

— Vous connaissez ben tous la *viette* (sentier) qui conduit de la route d'Isigny aux Motteux ? demanda-t-il.

— Oui, répliqua la jeune servante ; elle passe devant la maison de Romain.

— Pour lors donc je revenais hier dans la *serence* (soirée) de conduire au boucher les moutons que mam' Louis avait vendus et j'allais passer le *riolet* (petit ruisseau), quand je vois tout-à-coup je ne sais quoi dans le sombre, ça allait sans pieds et sans rien, à travers l'herbe, jusqu'à la petite cour de Romain.

Plusieurs exclamations d'étonnement l'interrompirent.

— J'm'étais arrêté tout coi, reprit le berger, avec son calme habituel, j'attendais d'voir la chose là où y avait d'la lune ; ça glissa tout doucettement le long d'la grange et ça arriva en pleine clarté !.... C'était un buisson.

— Un buisson qui marchait ? répéta tout le monde.

— Ça en avait la mine du moins, continua Micou, ça avait d'la branche et d'la feuille ; mais j'ai ben compris su l'moment c'qu'en était et j'ai fait autour de moi, avec mon bâton, le cercle de conservation; alors le buisson s'est approché des étables et il est entré dedans.

— Dans l'étable ?

— Où il est resté *cunché* (caché) un tantinet ; après quoi j'l'ai vu ressortir, il a passé devant moi en *halaisant* (haletant) comme un être de chair et y s'est perdu dans les *vignots* (joncs marins).

Les paysans se regardèrent avec une expression dans laquelle l'étonnement se mêlait à l'inquiétude.

— Quoi donc qu'ça peut être ? demanda le garçon de charrue ; on n'a jamais entendu parler de rien d'pareil dans le pays ; c'est ni un *varou* ni le *rongeur d'os de Bayeux*.

— Dans mon pays, fit observer une des servantes, qui portait la coiffure des environs de Falaise, y a ben *tarane* et *fourlore* ; mais y paraissent avec des figures comme le monde vivant et tout brillants de flammes.

— Chez nous, ajouta un gars de Domfront, on s'défie surtout de la *Nazarine*, qu'est la mère de tous les mauvais esprits, mais toutefois et quantes on la voit, c'est avec l'air d'une *housta* (femme-hommasse) et non pas d'un buisson.

— Quoi donc qu'ça peut être ? reprirent en chœur les assistants, dont les regards s'arrêtèrent sur le berger pour lui demander l'explication de sa vision.

— On ne l'saura ben que trop tôt ! répliqua Micou d'un air triste. Quand les choses n'vont pas comme à l'ordinaire, voyez-vous, c'est que l'bon Dieu s'est *écaré* (impatienté) contre ceux d'en bas et qu'y veut *effriter* (effrayer) par un exemple. Romain est dur avec les pauvres gens, il a donné un mauvais coup à sa sœur qui en est morte ; le bon Dieu n'oublie pas ça, non ; et il faudra ben que le fermier du Vrillet *ravoue* (répare) ses mauvaisetés.

Honorine, placée à quelques pas du cercle de paysans, près de la mère

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844 au 11 janvier 1845, et les numéros du 13 février au 21 mars.

tion qu'autant qu'elle possède une grande étendue de pays neufs à exploiter, en d'autres termes, de *vastes colonies*.

On fera observer peut-être que l'Amérique, qui n'a pas de colonies, a une marine de guerre plus forte de jour en jour. Mais les Etats-Unis d'Amérique ne sont qu'une réunion de colonies magnifiques. C'est un pays entièrement neuf, produisant en abondance des matières premières précieuses, coton, raisin, goudron, bois de construction et autres ; ils possèdent un territoire immense, inhabité, dont les ressources naturelles ne seront pas épuisées dans plusieurs siècles. La Russie, elle-même, malgré sa constitution exceptionnelle, ne pourrait pas entretenir long-temps une marine de guerre forte, respectable, si son commerce maritime ne prenait un accroissement rapide. Mais déjà elle transporte avec ses bâtiments très beaux et très nombreux, ses produits naturels, bois de construction, goudron, fourrages, chanvre, etc., tous produits très précieux, et qu'elle possède en abondance, sur un territoire illimité.

On le voit, si la marine de guerre se développe largement, elle le doit au développement de la marine de commerce basée sur l'exploitation de pays neufs, riches en produits naturels. En thèse générale donc, le développement colonial est *la raison d'être, la cause sine quâ non* de la puissance maritime chez les nations.

Tant qu'une nation conserve les éléments de richesses, les colonies, sa marine de guerre reste puissante et répare les échecs, les désastres qu'elle éprouve. Mais perd-elle ses colonies, sa flotte, au contraire, doit décroître rapidement et s'anéantir. Car, pour l'entretenir, elle n'a plus les mêmes ressources. Il lui faut lever sur son propre territoire des impôts nouveaux, écrasants, afin d'entretenir le matériel usé de la flotte, afin d'engager, d'acheter les marins qui la manœuvrent. Et dans quel but s'impose-t-elle ce lourd sacrifice ? Pour arriver à quel résultat ? Pour arriver à un résultat tout négatif : à la gloriole de posséder une flotte ne servant à rien. Qu'en ferait-elle désormais, nous le demandons? Elle n'a plus de bâtiment de commerce à protéger au loin, puisqu'elle n'a plus de colonies ; chaque nation exploite les siennes ; elle ne permet pas aux autres nations de venir partager les bénéfices d'exploitation de ses possessions lointaines. La marine de guerre n'ayant plus de raison d'être, tombe donc, un peu plus tôt, un peu plus tard, et meurt avec la perte des colonies.

Voilà, il nous semble, la filiation naturelle et logique des causes qui amènent la naissance, le développement de la marine de guerre chez les nations, des causes qui amènent sa ruine.

Si nous cherchons dans l'histoire quelles nations ont eu une flotte puissante, nous trouvons que ces nations possédaient des colonies riches, nombreuses. Ceci est la contre-preuve de nos premiers raisonnements. Ainsi, pour ne citer que les modernes, Vénitiens, Génois, Portugais, Espagnols, Danois, Hollandais, Français, tous ont eu des flottes nombreuses, alors qu'ils possédaient de riches colonies. Tant qu'ils ont conservé des colonies, ils ont réparé les divers échecs éprouvés par leurs flottes. Au contraire, leurs flottes toutes puissantes fussent-elles, leurs flottes se sont fondues, ont disparu, dès qu'ils ont perdu leurs colonies.

Si la France, de nos jours, a recréé une flotte de quelques vais-

des limites assignées aux pêcheries anglo-françaises de Terre-Neuve. Le *Messager* assure ce soir que cette pension est double de celles que l'usage consacre.

Il vient de surgir en Belgique un franc défenseur des Jésuites. Voici un Mandement que M. Laurent, évêque de Luxembourg, a publié à l'occasion du carême :

« ... L'instruction, les livres qui en sont les moyens et même les professeurs doivent être sous la surveillance de l'autorité cléricale.

» C'est dans *les heureux siècles du moyen-âge* que se formèrent le grand nombre de saints. Ainsi que dans le Paradis terrestre, l'arbre de la vie a été corrompu par l'arbre de la science, ainsi il est arrivé de nouveau au monde ; les universités se sont élevées au dessus des séminaires ; les prêtres attirés par les charmes d'une science orgueilleuse se rendirent aux universités, bruyantes comme des foires.

» L'Eglise ne veut pas que la vraie éducation cléricicale qui ne peut être donnée que par des séminaires et les couvents (*kloster*), soit sacrifiée à l'instruction scientifique que donnent les universités. Dieu a envoyé au secours de son Eglise militante une armée bien organisée, commandée par un vaillant chef ; ce vaillant chef se nommait *Ignace de Loyola*.

» Anathème contre tous les souverains de l'Europe qui, guidés par un instinct infernal et par l'instigation des soi-disant philosophes, ont forcé la cour de Rome de *suspendre* pour un temps le saint ordre d'Ignace-le-Grand.

» Le pays de Luxembourg réclama un séminaire près du roi d'Espagne Philippe II, qui accorda quatorze nouveaux évêchés à la fois à ses provinces des Pays-Bas. Ce monarque *bienveillant et sage* le lui accorda en 1572. Mais le mauvais vouloir des évêques de Trèves, de Liége et de Cologne fit échouer ce beau plan. »

FAITS DIVERS.

Les fouilles se continuent toujours à Alger pour retrouver les corps ensevelis sous les décombres de la poudrière ; on a découvert un groupe de neuf soldats écrasés au moment où ils jouaient aux cartes : quelques-uns avaient encore les cartes à la main.

— Une députation du conseil de prud'hommes de Paris a été reçue, aujourd'hui, par M. le ministre du commerce.

— Le *Progressif* de la Corse a cessé de paraître. De curieuses révélations sont faites à ce sujet par le *Courrier français* ; si elle sont exactes nous plaignons l'administration plus que l'organe de Bastia. Pour en être réduite à d'aussi petits moyens de vengeance, il faut qu'elle soit tout à la fois bien inquiète et bien impuissante. Nous citons, pour l'édification des lecteurs et pour l'histoire gouvernementale de notre époque :

« Lorsque l'on apprit en Corse la visite seigneuriale que se proposait de faire M. le maréchal Sébastiani à sa terre natale, plusieurs des notables habitants de Bastia, d'Ajaccio et de Sartène s'agitèrent si bien qu'ils parvinrent à faire voter par leurs concitoyens d'assez fortes sommes pour dresser des arcs de triomphe et célébrer des fêtes en l'honneur du haut et puissant visiteur. Mais hélas ! grâce aux avis sensés du *Progressif*, ces belles

---

(1) C'est par erreur, dans le précédent article sur la Marine, qu'on a imprimé *chef de plot* pour *chef de plat*.

à l'hospice général de Tours ; un grand nombre d'abus du même genre, assure le *Courrier d'Indre-et-Loire*, avaient déjà eu lieu au même établissement. Voici ce que ce journal raconte à ce sujet :

« Un ouvrier protestant, qui avait eu la jambe broyée par une voiture, étant entré à l'hospice, reçut la visite de M. Morache, ministre protestant. A peine M. Morache venait de s'asseoir au chevet du malade, qu'une femme appartenant à une congrégation religieuse, se mit à l'accabler de reproches et d'injures, l'accusant de venir compromettre par ses conseils le salut de l'âme du malade. Cette scène scandaleuse dura près d'une demi-heure en présence des sœurs de Charité qui, bien qu'ayant la police de la salle, s'abstinrent de toute intervention, en sorte que leur silence ressemblait singulièrement à une approbation. Mais leur zèle est allé plus loin. Depuis l'entrée du malade jusqu'à sa mort, le malheureux ouvrier, malgré les prescriptions du médecin qui recommandait un calme absolu, a été obsédé par les sœurs de Charité et par M. l'aumônier de l'hospice lui-même, qui sans cesse l'ont pressé avec insistance d'abjurer la religion protestante. Deux heures encore avant d'expirer, le pauvre patient était tourmenté par les opiniâtres exigences de ce prosélytisme condamnable.

» Nous signalons ce fait, parce qu'il n'est pas isolé. Il s'est même si fréquemment produit que les protestants de Tours auraient pris la résolution de créer, à l'aide de leurs ressources personnelles, un établissement spécial pour leurs coréligionnaires malades. »

— Hier, un inspecteur de police, M. G..., attaquait sa femme en adultère devant la sixième chambre de police correctionnelle ; l'avocat de l'accusée a cité un trait digne de figurer parmi les plus fameuses déconvenues conjugales :

« Si nous examinons, a-t-il dit, les deux époux au début de leur vie conjugale, à l'époque du mariage, nous y voyons un fait curieux qui peut donner une idée de la délicatesse du mari ! M. G... est affecté d'une infirmité..., non déshonorante, sans doute, mais qu'il a la faiblesse de vouloir dissimuler. M. G... est borgne ! Or, lorsqu'il s'est présenté pour épouser Mme G..., il ne lui a point avoué son infirmité ; il lui a caché soigneusement au contraire ce côté incomplet de sa personne ; il le lui a caché à l'aide d'un œil de verre et de lunettes bleues ! Ce n'a été qu'après la célébration du mariage, au moment d'entrer dans la couche nuptiale, que M. G..., ôtant ciniquement son œil de verre, s'est montré à Mme G... dans sa triste réalité ! *Ab uno disce omnes*, par ce seul fait qu'on apprenne à juger des procédés habituels de délicatesse du mari de Mme G... ! » (Explosion d'hilarité dans l'auditoire et sur les bancs des magistrats.

Bien que cette saillie de l'avocat fût de nature à provoquer les sympathies de la Cour en faveur de sa cliente, Mme G... n'en a pas moins été condamnée à un mois de prison.

— On vient d'arrêter le chef d'une bande de malfaiteurs connus sous le nom de *voleurs à la vrille*, et qui s'en prennent principalement aux volets, puis aux caisses des notaires et des receveurs de la Marne, de l'Yonne, de Seine-et-Oise et des Ardennes.

Les voleurs à la vrille forment une sorte d'association mystérieuse. Tous israélites ou bohémiens nomades, ils ne se montrent jamais de jour sur les lieux où ils doivent tenter une expédition. Munis de voitures leur appartenant, ayant des relais organisés pour chaque affaire, et ne séjournant que dans certaines auberges, ils font étudier les localités par des affidés qui leur rendent compte des sommes que possèdent les notaires, les huissiers, les percepteurs et autres dépositaires de deniers publics. Une fois le moment du vol décidé, ils arrivent de nuit à une faible distance

---

Louis, qui sommeillait dans son fauteuil de jonc, et de Françoise, occupée à bercer son fils sur ses genoux, n'avait jusqu'alors pris aucune part à la conversation. Mais, à ces derniers mots, elle se tourna vers Micou et lui dit en souriant :

— Alors vous pensez que la punition s'arrêtera à Romain, vieil Anselme, et que les braves gens n'auront rien à craindre ?

— Perjou ! s'écria le garçon de charrue ; ça ne serait pas juste si nous étions *houqués* (punis) pour l'homme du Vrillet, faudra que le malheur s'arrête à lui et à son fait.

— Oui, s'il n'y a qu'un pêcheur dans le pays, reprit Micou ; mais si on les trouve à *grouée* (en quantité) faudra ben que le bon Dieu frappe partout. Ah ! y a long-temps que je dis qu'y s'lassera ; mais on est *calard* (paresseux) pour sortir du mal ; et ben v'là le jour où faudra faire ses comptes ; y aura des signes...

Un éclair, suivi d'un cri terrible, interrompit le berger. Les paysans effrayés se retournèrent. Françoise pâle, le corps rejeté en arrière et enveloppant son enfant d'un de ses bras, comme pour le défendre, montrait de l'autre main la fenêtre ouverte.

Tous les yeux prirent cette direction ; mais l'éclair avait passé et l'on n'apercevait plus au dehors qu'un abîme obscur.

— Qu'est-ce qui a *vipé* (crié) ? dit la mère Louis éveillée en sursaut.

— Quoi donc est-ce que vous avez, ajoutèrent la voix des domestiques?

— Je l'ai vu, bégaya Françoise, là, j'en suis sûre.

— Qui ça?

— Il était grand comme lui... et tout blanc...

— Blanc? Ah ! Jésus ! c'est un *raparat* (fantôme) ! s'écrièrent les servantes.

— Non, reprit Françoise qui serrait son enfant contre elle ; non... c'était un des assassins... de M. Marc.

— Un assassin ! répétèrent toutes les voix.

Il y eut une courte pause, puis deux des garçons se levèrent.

— Faut voir, dirent-ils en décrochant, l'un une vieille hallebarde suspendue au mur, l'autre un fusil.

La mère Louis se leva également et saisit une fourche neuve que l'on venait d'emmancher.

— J'vas avec vous mes gars, dit-elle ; dans ces cas-là une femme peut servir, n'y a pas de mauvais coups pour tuer une vipère.

Malgré sa terreur, Honorine voulut suivre sa tante et Françoise voulut suivre Honorine.

La petite troupe, accompagnée d'une des servantes, qui avait eu la bravoure d'allumer la lanterne, fit le tour de l'aire à battre, visita les granges, les étables, la buanderie sans rien découvrir. Enfin il fut bien constaté qu'il n'y avait personne dans l'enclos.

Cependant le chien de garde, dont les aboiements avaient d'abord semblé appuyer la déclaration de Françoise, faisait entendre maintenant des hurlements plaintifs et demeurait devant sa loge rampant sur le ventre et allongeant convulsivement les pattes sous son museau dont il creusait la terre. A la vue de la troupe qui rentrait à la ferme, il redoubla ses gémissements, se laissa aller sur le flanc et roidit tout son corps qui frissonnait.

La mère Louis s'arrêta saisie malgré elle.

— Eh ben, qu'est-ce qu'il a donc Castor? demanda-t-elle, en regardant le chien qui râlait.

— Il a le mal de la mort, dit Anselme Micou qui venait de s'approcher.

— Comment, mon chien va mourir ! s'écria la fermière ; mais il est donc venu quelqu'un ?

— Il est venu le mauvais esprit ! continua le berger, le même qui a visité hier la ferme du Vrillet. Faut qu'chacun songe à ses torts.

— Allons, tu nous *assouis* (étourdis) toi, interrompit brusquement la paysanne ; v'là-t'y pas qu'on devrait faire sa confession générale parce qu'un chien est malade. Faut que tu n'as pas plus d'*assent* (raison) que tes bêtes.

— Que ceux qui ne croient rien ne craignent rien ! dit le berger d'un air sombre ; mais il viendra des enseignements !

— Prenez garde à vous, voisine ! interrompit tout-à-coup la voix d'un paysan à cheval qui suivait le chemin du Balleroy.

— C'est Richard ! s'écria le garçon de charrue.

— Le mauvais air est sur Trevières, continua la voix ; toutes les bêtes sont mortes au Vrillet !...

A ces mots l'homme et le cheval disparurent rapidement dans la nuit !

. . . .

La nouvelle donnée par Richard se confirma, malheureusement, le lendemain ; mais le fléau ne s'arrêta pas au Vrillet ; il frappa successivement la plupart des fermes environnantes, et la contagion devint bientôt générale.

Tous les travaux furent suspendus, les hommes, réunis aux cabarets, rendez-vous ordinaire dans les afflictions comme dans les joies, se communiquaient les nouvelles arrivées des différents points du canton, tandis que les femmes se lamentaient devant les seuils ou allumaient des cierges bénis à l'église de la paroisse. La consternation croissait à chaque instant par l'annonce de quelque nouveau désastre et par la révélation des circonstances mystérieuses qui l'avaient précédé ; car, soit vision, soit réalité, partout des apparitions étranges avaient effrayé les habitants des fermes isolées. Les uns avaient aperçu, comme Anselme Micou, le buisson marchant, d'autres, comme Françoise, un fantôme à figure sinistre, plusieurs parlaient d'un mendiant qui, après avoir rôdé autour de leur habitation, s'était échappé sans que l'on pût dire comment ; quelques-uns enfin assuraient avoir aperçu un homme vêtu de noir et d'une grandeur démesurée, qui, en passant devant les étables, avait avancé la main par les étroites fenêtres, comme pour jeter un sort sur les animaux.

Mais quelle que fût la nature des visions aperçues par chacun, tous s'accordaient pour reconnaître une intervention mystérieuse et surhumaine ; le pays était évidemment sous l'influence de quelque maudit auquel l'esprit du mal avait dévolu sa puissance par un acte signé.

Les vieillards racontaient, à ce propos, une foule de faits transmis par la tradition et qui constataient les ravages exercés, à différentes reprises, dans le Bessin, par ces souffleurs de mauvais air. Certains auteurs échauffés par ces récits, communiquaient déjà leurs soupçons et hasardaient des noms ! Les plus sages songeaient à demander ce Roc-Jal dont le secours avait été si efficace dans les autres cantons, lorsqu'on apprit qu'il se trouvait précisément à Isigny. Romain partit aussitôt avec un autre paysan pour le chercher.

Le fermier du Vrillet était d'autant plus intéressé à l'arrivée du sorcier étranger qu'il avait été frappé le premier et le plus cruellement. Tous ceux de ses bestiaux qui n'avaient point succombé dès le premier jour se trouvaient dans un état désespéré et un miracle seul semblait pouvoir les sauver.

Par un inexplicable hasard, la ferme des Motteux avait été épargnée. L'apparition qui avait effrayé Françoise et la mort du chien n'avaient été suivies d'aucun nouvel incident ; mais cette exception même, loin de rassurer Mme Louis, la tenait dans une continuelle inquiétude : son bonheur l'effrayait. Elle se trouvait dans la situation d'un commandant de redoute qui sachant tous les autres postes emportés par l'ennemi, attend que le sien subisse le même sort ; bien qu'il ne s'agît point pour elle, comme pour ses voisins, d'une question de vie ou de mort, la pensée d'une perte qui pourrait amoindrir ses économies de l'année lui donnait le frisson.

L'enrichissement n'avait, en effet, rien changé à cette nature de paysan âpre au gain, thésauriseuse et toujours en effroi devant la ruine. Menacée par l'épizootie qui désolait Trévières, elle se reprochait de ne l'avoir point prévue plus tôt ; elle eût dû renoncer à l'*élève* des bestiaux, vendre ses foins, mettre ses terres labourables sous grains. Elle ne pouvait se consoler d'avoir placé son argent dans des *choses vivantes*, comme elle les appelait, au lieu de l'avoir employé en cultures ; elle eût voulu s'en prendre à quelqu'un de cette faute commise par sa seule volonté.

Aussi son inquiétude et ses regrets se traduisaient-ils en perpétuelles plaintes. A l'entendre, il y avait un complot général contre ses intérêts. Tous les gens de la ferme s'entendaient pour appeler sur elle la ruine. Elle n'était entourée que de paresseux, de voleurs, d'ennemis ! Ses deux favorites, Honorine et Françoise, échappaient à peine à ce soupçon universel ; la mère Louis ne formulait point encore contre elles d'accusations précises, mais elle avait déjà cessé de faire leur éloge.

Sur ces entrefaites, Vorel arriva de Bayeux, où le conseil d'arrondissement l'avait retenu.

(*La suite à demain.*) ÉMILE SOUVESTRE.

[illegible] à l'adoucissement du sort des pensionnaires pauvres de la maison.

— Le brick danois *la Ruchel*, commandé par le capitaine Olafs Jeans, se rendant de Newcastle (Angleterre), avec une cargaison composée de charbon de terre et d'autres marchandises, à Copenhague, s'est trouvé, dans le Cattégat, enfermé par d'énormes glaçons qui l'empêchaient d'avancer et de reculer. Après que ce bâtiment fut resté vingt-quatre jours dans cette déplorable position, et que presque tous les vivres et même l'eau douce qui étaient à son bord furent consommés, tous les hommes de l'équipage prirent, le 23 février, à l'unanimité, la résolution de quitter le navire et de chercher à gagner la terre. Ils descendirent tous sur les glaçons, emportèrent avec eux le peu de vivres qui restaient, une boussole et le plus petit bateau du brick. Ils se mirent en route, et, tantôt en marchant sur les glaçons, tantôt en naviguant dans le bateau sur les espaces où l'eau était ouverte, ils parvinrent, au bout de cinq jours, durant lesquels ils coururent les plus grands dangers et souffrirent les plus rudes privations, au port de Kallundborg, dans l'île de Séeland.

Plus tard, le brick a été retrouvé et ramené à Radkjoexing : la cargaison se trouvait encore en bon état.

— A Nantes, pendant l'une des dernières nuits, la femme d'un ouvrier est accouchée au milieu de la rue. Elle a courageusement mis son enfant dans son tablier, et soutenue par son mari, qui heureusement l'accompagnait, elle s'est rendue à l'hôpital.

UNE FAMILLE DE MENDIANTS. — Il s'est passé hier, dans la salle d'audience du tribunal correctionnel, une de ces scènes qui sont le plus faites pour attrister l'esprit et le cœur. — Quand donc nos gouvernants jetteront-ils un regard de pitié sur les misères d'en bas, avec la ferme intention de les guérir? Quand ne verra-t-on plus en France, dont tous les enfants seraient riches sous le régime de l'association fraternelle, se produire d'aussi douloureuses révélations? Nous citons la *Gazette des Tribunaux* :

Une femme est amenée sur le banc de la police correctionnelle; elle est appuyée sur un bâton, soutenue par sa fille aînée, son frère, et suivie de son plus jeune fils, Louis-Désiré Béatrix, âgé de sept ans et demi. Ce dernier et sa mère sont prévenus de mendicité. Cette femme est aveugle, sourde, affligée d'un tremblement convulsif qui ne lui permet ni de marcher seule, ni de s'asseoir, ni de se coucher. Ses infirmités l'empêchent de répondre aux questions de M. le président; elles sont adressées au jeune Désiré.

M. le président. — Vous conduisez votre mère, et tous deux vous mendiez?

Désiré. — Non, monsieur; nous nous arrêtons à des pratiques à papa.

M. le président. — Qu'est-ce qu'il fait votre papa?

Désiré. — Il est paralysé.

M. le président. — Alors il ne peut rien gagner pour les besoins de sa famille?

Désiré. — Si, m'sieur, il fait de bonne musique avec sa clarinette.

M. le président. — Il n'était pas avec vous le jour où vous avez été arrêté avec votre mère; où était-il?

Désiré. C'est des messieurs qui avaient venu l'arrêter dans son lit. Pour ça que maman m'a dit : « Nous allons aller tous les deux voir les pratiques à papa pour faire de la soupe. »

M. le président. — Mais votre mère est aveugle, comment pouvait-elle vous montrer ce que vous appelez les pratiques de votre père?

Désiré. — C'est *Fénélon* qui nous les montrait; pas de danger, M'sieur, que *Fénélon* se trompe.

M. le président. — Quel est ce Fénélon?

Désiré. — C'est le chien à papa; c'est lui qui entre dans les boutiques, et qu'il connaît bien les bourgeois, et que quand les demoiselles veulent le renvoyer, il reste tout de même; il travaille bien mieux que moi, *Fénélon*.

Un silence d'émotion suit la réponse de l'enfant, après laquelle le frère de la femme Béatrix est interrogé; il est taillandier, âgé de quarante-quatre ans, et se nomme Dessouches.

Dessouches. — Ma sœur n'a jamais eu beaucoup de chance: à quatorze ans, elle est devenue sourde; à dix-huit ans, elle a épouse Béatrix, brave homme, bon ouvrier, porteur de bois à l'île Louviers, quand il pouvait en porter. Deux ans après, ma sœur est devenue aveugle, et puis le tremblement s'en est mêlé; lui, est tombé borgne et paralysé.

M. le président. — Et votre sœur mendie?

Dessouches. — Oui et non; la brave femme vend des allumettes et des bouts de sucre d'orge. Après ça, dire qu'y en a pas quelques-uns qui donnent leur sou, et n'ont pas le courage de prendre le sucre d'orge, je mentirais.

M. le président. — Et dans la famille personne ne peut lui porter secours?

Dessouches. — Moi, moi, s'il vous plaît, je suis son frère.

M. le président. — Pourquoi ne l'avez-vous pas fait plus tôt?

Dessouches. — Ah! oui, pourquoi? Y en a de ces raisons! Je suis pas si riche qu'un hospice, moi! J'suis taillandier et marié, et des enfants, avec père et beau-père, tout ça sur mes bras jusqu'à présent; mais le beau-père vient de partir, soixante douze ans, y a rien à dire, pour lors je suis d'aplomb, y a place à la maison, et la sœur peut venir.

M. le président. — Il faudra demander à l'administration l'entrée de votre sœur dans un hospice; de bonnes âmes vous aideront, sans doute, à l'obtenir.

Dessouches. — Ça ne peut pas nuire, vu que je n'ai pas le bras long.

Le tribunal, sous la présidence de M. Salomon, et les conclusions de M. de Royer, avocat du roi, a renvoyé le fils et la mère de la poursuite, et ordonné leur mise en liberté immédiate.

SIRODIN CONNU SOUS LE NOM DE SIROTIN. — Voici une scène d'un autre genre. — Après celles qui assombrissent l'âme viennent celles qui égaient l'esprit. On l'a dit souvent : c'est devant les tribunaux que se joue, sous toutes ses faces, la vraie comédie humaine :

Ce gros garçon qui prend place sur le banc de la police correctionnelle, avec un air aussi joyeux que s'il venait assister à une première représentation des Funambules, c'est Sirodin, connu dans tout son quartier sous le nom de *Sirotin*, petit changement à son nom que lui a mérité son goût pour la bouteille. Sirodin est prévenu de voies de fait envers le sieur Saget, qui s'avance et expose ainsi sa plainte :

Faut vous dire que je suis ferblantier de mon état. Mais quand je n'ai pas d'ouvrage, je donne des cachets au bal des Trois-Grâces, barrière Grenelle. Un jour, je crois que c'était un dimanche... non, c'était plutôt un jeudi... enfin, ce qu'il y a de sûr, c'est que c'était un lundi, ce gros jeune homme... M. Sirotin...

Le prévenu. — Dites-donc, jeune melon, si vous vouliez bien ne pas m'estropier, entendez-vous?

Le témoin. — Dame, c'est comme ça que je vous ai entendu nommer... enfin, peu s'importe... Le fait est qu'il était venu danser; mais, appa[illegible] avant qu'on l'interroge : « Moi, d'abord, je ne sais rien, et je suis bien [illegible] d'être venu. »

M. le président. — Nous savons que les marchands de vins sont toujours sourds et aveugles en pareil cas; mais faites bien attention à vous : nous avons des moyens de vous faire dire la vérité.

Le marchand de vins. — Je ne demande pas mieux; mais puisque je ne sais rien.

M. le président. — Ainsi vous n'avez pas vu Sirodin porter des coups à Saget?

Le témoin. — Ah ça, oui; je l'ai vu l'empoigner et taper dessus à grands, grands coups de poing : mais voilà tout, vrai, je ne sais plus rien.

M. le président. — C'est déjà quelque chose... Savez-vous quel est celui qui a eu les premiers torts?

Le témoin. — Bien sûr que c'est Sirodin..... mais je n'en sais rien, là, vrai.

M. le président. — Le prévenu fréquente habituellement votre établissement?

Le témoin. — Je crois bien! v'là cinq ans... c'est tout d'même une fameuse pratique; et s'il supportait le vin aussi bien qu'il le boit...

M. le président. — Quand il est ivre, est-il querelleur, mauvaise tête?

Le témoin. — Oh! pour ça, je n'en sais rien... Il me paie bien, sans marchander, m'amène des amis; le reste m'est inférieur.

M. le président. — Sirodin s'enivre-t-il souvent?

Le témoin. — Je n'en sais rien, là, vrai... peut-être une fois tous les jours.

Le prévenu. — Oh! père Poinsot, pouvez-vous dire des choses pareilles?

Le témoin. — Moi, mon garçon! Puisque, au contraire, je me tue à dire à ces messieurs que je ne sais rien.

Le prévenu soutient qu'il a été frappé le premier, et qu'il n'a agi qu'en cas de légitime défense; mais il ne produit aucune preuve à l'appui de cette prétention, tandis que le sieur Saget exhibe un certificat de médecin qui prouve la vérité de sa plainte.

En conséquence, Sirodin est condamné à cinq jours d'emprisonnement et 50 francs de dommages-intérêts envers le plaignant.

VARIÉTÉS.

Cours d'économie industrielle au Conservatoire.

OPINIONS DE M. BLANQUI SUR LE CAPITAL.

Après avoir fait connaître la position qu'a prise M. Blanqui dans l'économie politique, et le point auquel son esprit s'est arrêté dans le domaine de la science, nous examinerons successivement les questions particulières de son cours, qui nous paraîtront offrir le plus d'intérêt. Aujourd'hui, nous allons exposer les idées de M. Blanqui sur l'influence et l'action du capital dans la société; obligés de dire en quelques mots ce qui a fait l'objet de trois leçons, nous ferons nos efforts pour que ce résumé succinct soit au moins une reproduction fidèle des doctrines du professeur sur un sujet délicat, dangereux, brûlant.

M. Blanqui ne se dissimule pas la gravité du sujet qu'il va traiter; la leçon commence par ces mots qui saisissent vivement l'attention de l'auditoire : « Apporter ici, messieurs, la question des profits du capital, c'est apporter la plus grande question de notre temps. » J.-B. Say et son école n'y mettaient point cette façon solennelle; ils traitaient de cette matière comme de toute autre, sans nous avertir qu'elle eût tant d'importance. Comment donc est-elle devenue depuis la plus grande question de notre temps? et qu'est-il donc arrivé? Evidemment les socialistes ont passé là. On voit qu'il y a eu des penseurs qui se sont demandé s'il était bon que les uns fussent nantis de tous les instruments de travail, et que les autres en fussent dépourvus; s'il était juste que le propriétaire, fort et armé, écrasât le prolétaire faible et dénué; si, enfin, ce n'était pas un devoir pour la société d'assurer à tout homme le droit d'user des instruments de travail et de vivre en travaillant. Nous ne pouvons que nous féliciter de l'influence qu'exercent les idées sociales sur l'enseignement officiel de l'économie politique.

Mais revenons aux idées du professeur.

Quelle est l'utilité des profits attribués au capital dans la répartition des richesses? C'est, selon M. Blanqui, d'exciter la formation des capitaux. Si l'on supprimait l'intérêt et la rente, s'il n'était plus permis de tirer un profit du prêt d'un capital, personne ne serait encouragé à l'accumulation des capitaux; le développement de l'industrie serait immédiatement arrêté. Mais ce qui légitime surtout l'intérêt et la rente, c'est que l'homme ne peut pas toujours travailler, c'est qu'il faut que l'ouvrier, après une longue vie de labeur, puisse vivre dans sa vieillesse; si donc il est juste de maintenir les droits du capital, c'est surtout en faveur de l'ouvrier qui se prépare à devenir capitaliste.

A propos des théories de Quesnay sur le produit net, et de Ricardo sur la rente de la terre, M. Blanqui développa cette thèse, à savoir qu'il est impossible de faire sur ce sujet une théorie qui soit applicable à tous les cas, à toutes les circonstances diverses; et pour appuyer son opinion, il exposa les différents modes de culture auxquels la terre est soumise, les complications qui en résultent et les difficultés qui s'opposent à la solution du problème. Appliquant le même raisonnement à la répartition des profits du capital, il prétend qu'il est impossible de faire une théorie sur ce point, de formuler une loi qui embrasse tous les cas particuliers. « Pour faire cette théorie, dit-il, il faudrait que toutes les industries fussent complètement libres, que les capitaux pussent se porter sans entraves dans toutes les branches du travail et limiter leurs profits par la concurrence. Mais ce n'est pas ainsi que les choses se passent. Des considérations d'un ordre supérieur et étrangères à l'économie politique, veulent qu'on exige de plusieurs professions certaines garanties, et qu'on leur accorde en échange certains priviléges. Pour faire une théorie, il me faudrait la liberté, et tout d'abord je trouve le monopole.

» Voulez-vous vous faire boucher? Impossible; des règlements d'administration ont fixé le nombre des bouchers. Voulez-vous vous faire boulanger? Impossible; il y a encore là des règlements qui vous en empêchent, tant que le nombre des boulangers est au complet. Mêmes obstacles pour la profession d'imprimeur et pour les fonctions dites libérales, pour les fonctions d'avoué, de notaire, [illegible] est impossible de faire une loi sur la répartition des profits du capital : il y aurait autant d'exceptions que de cas particuliers. »

Nous avons essayé de rendre exactement la pensée de M. Blanqui, mais nous ne comprenons pas très nettement quel est ici l'objet des recherches qui le préoccupent, et nous pouvons donner à ses paroles au moins trois interprétations différentes.

1° M. Blanqui a-t-il voulu dire qu'il était impossible d'exprimer par une formule générale tous les accidents divers que présente aujourd'hui la répartition des profits du capital? Si telle est sa pensée, il nous semble que c'est porter atteinte à la science qu'ont professée ses devanciers, et que professent encore un grand nombre de ses collègues. La formule de l'offre et de la demande exprime assez bien les faits tels qu'ils se passent; elle peut servir à rendre compte des phénomènes qui se produisent dans la répartition des richesses, et à certains égards M. Wolowski a eu raison de dire que cette formule est exacte. Les faits qu'a cités M. Blanqui comme des faits exceptionnels viennent eux-mêmes se plier sous l'empire de la formule. La limitation du nombre des fonctionnaires dans certains ordres de fonctions est cause que les services sont plus demandés qu'ils ne sont offerts, ils peuvent par conséquent se faire payer plus cher que d'autres; comme la production des vins de Volnay et de Château-Margaux est limitée et qu'on en demande plus qu'on n'en peut produire, ces vins renommés rapporteront de plus beaux bénéfices que les crus de Surène, etc. Tout cela est conforme à la loi de l'offre et de la demande.

Cette loi qui, dans l'état actuel des choses, explique la répartition du capital, explique aussi la répartition des salaires et l'on sait qu'Adam Smith et J.-B. Say se sont servis de cette formule pour montrer comment les salaires des simples manouvriers ne peuvent s'élever ni s'abaisser longtemps au dessus ou au dessous du nécessaire. Ainsi, prise comme simple explication des faits existants, la formule de l'offre et de la demande est exacte et elle a dû être adoptée par l'école qui professe que la science économique n'est autre chose que *la description* des phénomènes de la richesse. Mais si après s'être servi de cette formule pour *expliquer* les faits, on veut encore s'en servir pour les *justifier*, alors le bon sens s'insurge et la conscience se révolte contre cette erreur monstrueuse de l'école descriptive.

2° C'est peut-être là la pensée de M. Blanqui. En disant qu'il est impossible de faire une bonne théorie sur la répartition des profits du capital, il a voulu protester sans doute contre l'application barbare de la théorie de l'offre et de la demande; et ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est que M. Blanqui ajoutait: « Une bonne théorie doit être réalisable, sinon immédiatement, du moins dans un avenir prochain. » Evidemment, il ne s'agit plus ici de l'explication des faits existants. Mais alors de quoi s'agit-il donc? d'une question de justice, il nous semble. Il s'agit de rechercher quel est le principe de justice qui doit présider à la répartition des produits qui doit régler et les salaires des travailleurs et les profits des capitalistes. C'est sans doute là la question que M. Blanqui a soulevée, et voilà pourquoi il nous avertissait d'avance que c'était la plus grande question de notre temps. Sans doute il a voulu dire que dans une société aussi désordonnée que la nôtre, il était impossible d'appliquer la justice, et en cela nous sommes complètement de l'avis du professeur. Dans la société actuelle et pour employer les expressions mêmes de M. Blanqui, dans le *désarroi général* de la concurrence, la répartition des richesses est une *piraterie*. Le commerçant spolie le producteur autant qu'il peut en lui achetant ses marchandises à la baisse, après quoi il spolie le consommateur en les revendant à la hausse. Le fabricant spolie le consommateur et le marchand en les trompant sur la qualité des produits. Les entrepreneurs spolient les salariés en les forçant de travailler au rabais, et les entrepreneurs à leur tour sont spoliés par les capitalistes dont la puissance domine tout le mouvement industriel. C'est donc bien réellement une piraterie, c'est l'organisation du pillage sur la plus vaste échelle, dans tous les rangs, dans toutes les classes, depuis la base jusqu'au faîte de cette société où la force seule fait la loi. Si donc on veut établir la justice parmi les hommes il faut s'élever jusqu'à la conception d'un nouveau mécanisme social, où l'antagonisme et l'hostilité des intérêts feront place à l'association et à la solidarité des industriels. Puisque M. Blanqui reconnaît lui-même que l'organisation actuelle de la société s'oppose à l'application de la justice, la logique l'oblige nécessairement à rechercher une nouvelle organisation qui permette de réaliser une plus équitable répartition des richesses.

3° Mais le professeur n'a pas voulu s'élever jusqu'à la conception d'une société organisée sur d'autres bases, et alors il s'est vu forcé de dire qu'il est impossible de faire une bonne théorie sur les profits du capital. Sans aucun doute, cela est impossible, si l'on reste enfermé dans le cercle des faits existants. Mais s'il ne s'agit pas de rechercher une formule qui rende compte de tous les faits actuels, s'il ne s'agit pas seulement de constater qu'une répartition équitable est impossible dans notre société anarchique, s'il s'agit de savoir comment les richesses doivent être réparties dans une société normale, si, enfin, le problème posé est le problème de la justice distributive, alors ne sommes-nous pas en droit de nous tourner vers le professeur et de lui demander s'il est bien vrai qu'il soit impossible de faire une théorie de répartition appuyée d'un système d'organisation industrielle, s'il est bien vrai que l'économie politique n'ait rien à répondre sur une question de justice? Pourquoi cherchait-il donc à démontrer que mille faits divers, mille accidents variés s'opposent à la solution de ce problème? Est-ce que la théorie de la justice dépend des faits et des accidents? Et pourquoi une théorie ne serait-elle vraie, qu'à la condition d'être réalisable immédiatement? Est-ce que la justice dépend du cours des âges et des évolutions du temps? Sachons d'abord en quoi consiste la justice, nous verrons plus tard les moyens qu'il faudra employer, et le temps qu'il faudra mettre pour l'introduire dans la société, pour en faire une réalité vivante.

Il s'agissait de la répartition des richesses, et si le professeur n'a point parlé de l'offre et de la demande, d'un autre côté il n'a

[illegible] sous le couteau des révolutions les têtes orgueilleuses et altières? Faut-il encore du sang? Il n'y aurait qu'un moyen d'éviter de nouvelles commotions révolutionnaires; ce serait d'éclairer les esprits par la libre discussion, d'imprégner les consciences de toutes les notions de justice et d'équité, afin qu'avant le temps des réactions violentes les droits de tous fussent reconnus sans opposition et par un consentement unanime. C'est folie d'espérer qu'on arrêtera par le silence la marche irrésistible de la vérité, et le pouvoir qui suscite des obtacles à la manifestation de la pensée humaine, qui met en interdit certaines investigations de la science, fait une œuvre insensée. C'est porter soi-même l'incendie au sein de l'édifice qu'on veut conserver.

Dans un prochain article nous achèverons d'exposer les idées que M. Blanqui a émises sur le rôle du capital.

Théâtres, fêtes et concerts.

Dimanche, jour de Pâques, à dix heures du matin, on exécutera dans l'Eglise Saint-Méry, la troisième messe à grand orchestre de M. Süegler, sous la direction de M. Viret, maître de chapelle de cette paroisse.

BAL AU PROFIT DE PETIT-BOURG. — Déjà nous avons informé nos lecteurs que le 3 avril prochain, un grand bal serait donné dans la salle de l'Opéra, au profit de l'institution philanthropique de Petit-Bourg. Aujourd'hui, nous donnons la liste des dames patronnesses chez qui l'on peut se procurer des billets pour cette fête, nous devons dire pour cette bonne œuvre, car c'en est une, puisque l'argent produit par le placement des billets doit-être employé à défrayer la colonie de Petit-Bourg, où se trouvent déjà 110 pensionnaires, et à augmenter ce nombre si la recette est abondante.

Rien ne sera négligé pour que ce bal soit des plus brillants; l'orchestre sera conduit par J. B. Tolbecque, chef d'orchestre des bals de la Cour. Nous apprenons avec plaisir que parmi les étrangers de distinction qui sont actuellement à Paris, et dans le monde élégant de la capitale, l'empressement est grand à se procurer des billets. Que ce zèle ne se ralentisse pas, qu'il aille au contraire en augmentant, car le nombre des enfants malheureux augmente hélas! chaque jour d'une manière effrayante. — Voici la liste des dames patronnesses :

Mesdames Alloury, rue du Dragon, 14; Barthe, rue Cassette-Saint-Germain 7; de Bebague, rue du Houssaye, 2: la baronne Armand de Saint-Didier, rue Ville-l'Evêque, 17; Duvergier de Hauranne, rue de Rivoli, 5; de l'Espinasse, rue de la Sourdière, 16; Gérard-Goulde, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 54; Hibert, rue de Monceau faubourg du Roule, 11; la comtesse de Merlemont, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 104; Rhoné, rue des Pyramides, 2; la comtesse de Salvandy, au ministère de l'instruction publique; la comtesse Paul de Ségur, rue de la Pépinière, 62; de Thou, rue Neuve-Luxembourg, 31.

On peut aussi se procurer des billets chez M. le comte Portalis, président du conseil d'administration, place Royale, 4, et chez M. Allier, secrétaire-général de la société, rue Paradis-Poissonnière, 49 *ter*. Le prix du billet est de 20 fr.

— Un de nos célèbres pianistes, M. Joseph Schad, de retour d'Allemagne, où il vient d'obtenir un éclatant succès, va donner une soirée musicale des plus attrayantes, le 25 mars, dans la salle Pleyel. M. Schad jouera plusieurs morceaux de sa composition, et sera secondé par deux nouveaux talents, Mme Bochkoltz et M. Sligelli, premier ténor du théâtre de Hanôvre. MM. Dorus, Verroust, etc., lui prêteront aussi leur concours. On trouve des billets chez M. Pleyel et chez M. Schad, rue du Faubourg-Montmartre, 54 *bis*. (Prix des stalles, 15 fr. et 10 fr.)

— M. Bernard Cossmann, qui s'est placé l'année dernière au rang de nos meilleurs violonistes, annonce un concert pour mardi prochain, 25 mars, à huit heures du soir, dans les salons de M. Erard.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 21 MARS.

La discussion d'un crédit extraordinaire comme supplément aux chapitres des secours aux hospices de charité et aux institutions de bienfaisance, a fait voir jusqu'où la partialité peut descendre, sacrifiant les droits sacrés du malheur. « Il a été établi, dit le *Constitutionnel*, à propos de la séance de la chambre d'hier, il a été établi que les arrondissements qui sont représentés par des députés de l'opposition étaient fort

La feuille ministérielle prend bien son temps pour témoigner de tels scrupules! le jour même où devant les représentants du pays l'administration a été convaincue d'avoir employé dans un intérêt de parti les secours publics destinés aux malheureux! Allons donc! avec vous, en fait de turpitude, les soupçons resteront toujours au dessous de la réalité.

La *Réforme* annonce que les exemplaires de la pétition des travailleurs, qui circulaient dans les départements, commencent à revenir à Paris, où les personnes qui se sont chargées de recueillir des signatures redoublent d'activité. La *Réforme* donne le relevé suivant des adhésions qui lui sont déjà parvenues :

De Lyon, 26 704; de Toulouse, Alby, Pamiers et Villemur, 5 437; de Nantes, 6 407; de Rive-de-Gier en sus des premières signatures adressées à Lyon, 577; de Roanne, 600; de Clamecy, 150.

« Nous sommes heureux de pouvoir affirmer, dit la *Réforme*, que le nombre des signataires donnera à cette manifestation un caractère tout-à-fait digne de l'importante question à laquelle elle se rattache. »

Le rapport de M. Dilhau constate tout ce que les populations ont eu à souffrir des rigueurs de l'interminable hiver qui dure encore.

« La commission s'est émue, dit à ce sujet la *Réforme*, au triste récit de tant de personnes qui sont mortes de froid. La chambre pourra-t-elle rester insensible au spectacle de tant de malheureux qui meurent de faim. Le froid ne dure que quelques mois, mais la faim poursuit toute l'année l'ouvrier sans ouvrage quand des crises de toutes sortes frappent périodiquement le travail agricole, commercial et industriel. »

Marchés de Paris.

Halle aux farines du 20 mars. — Arrivages 1482-08. — Ventes 2141-61. — Restant 14223-53. — Gruaux, 47,10 à 49,70. — Farines, 1re 31,85 à 33,75. 2e 29,95 à 31,55; 3e 00,00 à 00,10; 4e 19,20 à 20,40. — A livrer 481-75.

Marché Saint-Antoine, 21 mars. — Foin, 1re 47 à 00; 2e 43 à 45; 3e 39 à 41. — Luzerne 1re 50 à 00; 2e 44 à 46. — Trèfle 1re 00; 3e 00 à 00. — Paille de blé 1re 21; 2e 23 à 00. — Paille de seigle 1re 32; 3e 24. — Paille d'avoine, 1re 42; 2e 38.

Marché de Poissy, 20 mars. — Il a été amené 1688 bœufs, sur lesquels 1608 ont été vendus 1,20-1,06-0,90.—123 vaches amenées, dont 117 vendues 1,10-0,94-0,80. — Veaux amenés 640, vendus 639 1,80-160-1,40. — 6685 moutons ont été amenés, sur lesquels 6483 ont été vendus, 1,40-1,22-1,04.

Halle aux veaux du 14 mars. — Veaux amenés 806, vendus 781 1,80 1,62-1,44. — Vaches amenées 132, vendues 118 1,22-1,10-0,98. — Taureaux amenés 8, vendus 8 0,98.

Marché de la Vallée du 19 mars. — Agneaux 3,00 à 30,00. — Canards barbotteurs, 1,25 à 3,50. — Canetons de Rouen, 1,75 à 3,00. — Canard sauvages 2,25 à 3,00. — Chapons gras et chapons paillés 3,00 à 6,50. — Chevreaux ou cabris 2.50 à 00. — Dindes gras 7,00 à 10,00; de com. 4,00 à 6,25. — Lapins ou lapereaux 1,00 à 3,25. — Oies 3,00 à 6,00. — Pigeons bizets 0,35 à 0,45. — Pigeons de volière 0,65 à 1,20. — Pilets 1,00 à 1,50. — Poules ordinaires 1,00 à 1,80. — Poulets gras 2,00 à 4,00. — Poulets communs 1,60 à 1,80. — Sarcelles 1,40 à 1,50.

VERSAILLES, 21 mars. —Foin 1re 42 à 47; 2e 38 à 40; 3e 30 à 35.—Paille de froment 21 à 26; de d'avoine 33 à 38. — Trèfle 20 à 35. — Luzerne 40 à 45. — Regain 29 à 37.

161 veaux ont été vendus de 1,60 à 2,00 le kil. sur pied.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 19 MARS.

PIALOUX, marchand de vin à Courbevoie, rue de Bezons. Juge-commissaire, M. Georges; syndic provisoire, M. Maillet, rue des Jeûneurs, 14.

ALBÉSIANO, ancien fabricant de châles, rue Neuve-Saint-Eustache, 17. Juge-commissaire, M. Chatenet; syndic provisoire, M. Héron, rue des Deux-Ecus, 33.

Du 20 mars.

BOUSQUET, ancien marchand de bois et charbon, à Batignolles, rue de Lévis, 5. Juge commissaire, M. Riglet; syndic provisoire, M. Saivres, rue Michel-le-Comte, 23.

5 0|0 compt.	1er c. 117 60	P. H. 117 65	P. B. 117 50	dr c. 117 60 h.	117
— fin cour.	117 90	117 90	117 65	117 55	117
—en liquid.	• •	• •	• •	• •	•
3 0|0 compt.	85 60	85 65	85 55	85 60	85
— fin cour.	85 65	85 65	85 50	85 55	85
Emp. au c.	• •	• •	• •	• •	•

au compt.	1er C.	Der C.	Dif. S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFF le C. [illegible]
4.1|2 0|0.	• •	• •	• •	5 0|0 Bgr 1840	105 1|2	105 1|8	B. •
4 0|0....	106 50	• •	• •	— Portugais.	• •|•	• •	•
O. de la V.	1445 •	• •	H. 2 50	Esp. D. active	39 1|2	• •|•	•
B. de Fr.	3200 •	3210 •	H. 30 •	5 0|0 Naples.	• •	• •	•
				— Romain..	106 •|•	• •|•	•
C. G. 1090	1090 •	• •	• •	Obl. Piémont.	1285 •	• •	•
C. hyp...	775 •	773 75	B. 1 25	Emp. d'Haïti.	• •	• •	•
4 Can....	• •	• •	• •	Banq. belge.	655 •	• •	H. [illegible]

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.	• •	• •	• •	F. c. 1195, 1190.	•
V. R. Dr.	640 •	• •	B. 5 •	— 685, 662 50.	B. [illegible]
— R. G.	410 •	410 •	B. 2 50	— 405, 411 25, 410.	•
Orléans.	1310 •	1317 50	B. 7 50	— 1315, 1320, 1305, 1315.	B. 10
Strasb...	345 •	346 25	B. 1 25	— 348 25, 347 50.	•
Rouen..	1140 •	1155 •	B. 17 50	— 1150, 1160, 1140, 1157 50	B. [illegible]
Havre...	975 •	980 •	B. 5 •	— 985, 980	B. [illegible]
Marseill.	1140 •	• •	B. 2 50	— 1125, 1145, 1120, 1137 50	H. [illegible]
Sceaux..	710 •	• •	• •	—	

LONDRES, 19 MARS.
Consol..... 100.
Esp. act... 30 1|4.
Portug..... 68 3|4.
Mexic...... 36 3|4.
Brésil...... • •|•.
5 0|0 Holl. 99 3|8.
2 1|2 do. 63 5|8.
Rouen.... 45 1|4
Orléans... 52.

C. DE LA COULISSE.
Av. 85 60.
Ap. 85 47 1|2.
Rep. fin c. F. pr.
3 0|0, pair.
5 0|0, 10, 15.
Bons du trésor.

PRIMES.
3 0|0 f. c. 85 10, 85 d. [illegible]
F. p. 85 95 d. [illegible]
86 d. 50.
5 0|0 f. c. 117 85 d. [illegible]
F. p. 118 60, 50 d. [illegible]
St-Germ. 1205 d. 20.
Orléans. 1335 40 d. [illegible]
1360 50 d. 10.
Rouen 1160 d. 20.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 80,00 à 00,00; courant du mois et avril, 91,00 à 92,00; 4 mois d'été, 94,00 à 00,00; 4 dern. [illegible] 101,50 à 103,00.

LILLE. — Colza, 84,00 à 00,00. Œillette rousse, 69,50. Lin, 70,50.

ESPRIT 3|6. — Disponible, 90,00 à 90,50; courant du mois 88,00 à [illegible] avril en décembre 86,00 à 00,00; 2 derniers, 85,00 à 00,00.

SAVON.— Disponible, 88,50 à 89,00 fr. les 100 kil.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 22 mars.

7 h. •|• OPÉRA. — Relâche.
7 h. 1|2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Relâche.
7 h. •|• OPÉRA-COMIQUE. — Relâche.
7 h. 1|2 ITALIENS. — Relâche.
7 h. •|• ODÉON. — Chevalier de Pomponne. Notre-Dame des Abîmes.
6 h. 3|4 VAUDEVILLE. — Trois Loges. Paria. Péché. La Veille.
6 h. •|• VARIÉTÉS. — Fleur de genêt. Garde-Forestier. 2 Pierrots.
6 h. •|• GYMNASE. — Plus beau jour. 1re la Belle et la Bête. Petit Homme.
6 h. •|• PALAIS-ROYAL. —Le Vieux. Parlez au portier. Une Jeunesse.
6 h. •|• PORTE-ST-MARTIN.— Relâche.
6 h. •|• AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. •|• GAITÉ. — La Justice de Dieu.
6 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. •|• COMTE. — Prem. rep. Ah! mon habit, Turban. Giselle. Marin.
6 h. •|• FOLIES. — Représent. extraord.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

... trappe aux embûches de ses ennemis.

Mais, jusqu'à présent, la Pâques a été plus négative que positive ; elle a consisté principalement à se délivrer, à s'affranchir par la fuite. Jusqu'à présent, la Pâques a été une libération de la tyrannie, un échec pour le génie du mal ; elle n'a pas été la liberté réelle, la conquête définitive pour le génie du bien.

Ainsi, la Pâques de Moïse ne donna d'abord aux Hébreux que la liberté dans les solitudes du désert ; et, après la terre promise elle-même, vint la dispersion sur tout le globe. Ainsi, les chrétiens n'ont vu jusqu'à nos jours dans la Pâques de Jésus que l'espoir du bonheur et de la liberté dans un autre monde. La résurrection glorieuse de l'Homme-Dieu n'était qu'un symbole d'avenir, mais le chrétien se croyait condamné à toutes les servitudes du monde présent. Pour le musulman, l'hégire de Mahomet, la fuite à Médine, n'était que la liberté de faire la guerre et de tirer vengeance des infidèles. Et, après le triomphe et l'empire exercé sur une grande partie de la terre, un temps devait venir où la guerre saperait par la base l'édifice religieux et politique de l'islamisme.

Dans la théorie et la pratique de ces trois révélations, la délivrance, le salut, c'était la fuite. Aussi, le Juif devait-il avoir une sainte horreur pour tous les autres peuples. Il devait fuir, fallût-il errer éternellement sans asile, sans patrie. Aussi, le chrétien devait-il fuir un monde pervers pour chercher son salut dans la vie cénobitique ou claustrale. Aussi, le musulman, en présence d'un ennemi qu'il ne peut vaincre, est-il encore habitué à fuir, poussé par ce sentiment de fatalité religieuse qui est devenu pour lui une seconde nature.

L'humanité ne connaît donc pas encore la Pâques qui doit lui donner la liberté réelle, le salut positif, la délivrance par l'harmonie, par l'association, et non par la fuite, la séparation et la haine. C'est cette Pâques sociale que nous préparons, c'est elle que désire notre siècle. Et voilà, sans doute, pourquoi ce siècle a oublié le sens traditionnel de l'ancienne Pâques, de la Pâques qui ne donne qu'une liberté négative. Voilà pourquoi il ne se passionne plus pour cette Pâques incomplète, pour cette délivrance qui n'est obtenue qu'au prix de la fuite et de la division.

Aujourd'hui, la fuite est impossible. L'humanité a pris possession de son globe. Les peuples se sont assis sur le sol, et les contrées elles-mêmes, qui ne sont pas peuplées, relèvent d'une souveraineté nationale. Aujourd'hui, il n'y a plus de terre promise pour l'Hébreu, il n'y a plus de solitude et de cloître pour le chrétien ; il ... tonnerres et des éclairs du mont Sinaï, mais qui est révélé, chaque jour, à chaque heure, à chaque minute, par l'Attrait. L'Attrait, voilà désormais la boussole d'ordre et de liberté, la boussole de salut. L'Attrait, voilà la Prophétie, la Rédemption, le Salut. Ecoutez et comprenez cette loi divine ; elle est l'interprète fidèle de vos destinées ; elle vous guidera pour créer un monde social dans lequel tous chanteront éternellement la Pâques universelle, la Pâques de l'humanité et du monde, la délivrance complète et définitive. »

Quand la délivrance était la fuite, la délivrance ne pouvait être que pour quelques-uns. Mais, aujourd'hui, que la délivrance est dans l'Association, nous pouvons dire avec le nouveau Moïse : Pâques et délivrance pour tous !

Oui, pour ces masses innombrables de prolétaires, dont la concurrence et les machines amoindrissent sans cesse les salaires, qui n'ont d'autre perspective que la misère et l'hôpital, Pâques, c'est le délivrance par l'Association ! Pour les chefs de l'industrie morcelée, les manufacturiers, les commerçants, les propriétaires, décimés par la faillite et l'expropriation, dévorés de craintes et de soucis, contraints, par leur position, à tromper, à mentir, à exploiter l'ouvrier ou le consommateur, pour tous ces malheureux qui traînent le boulet de l'industrie anarchique, Pâques, c'est la délivrance par l'Association ! Pour les savants et les artistes, isolés, abandonnés à eux-mêmes, réduits à trafiquer de leur pensée, victimes d'un mercantilisme avide, Pâques, c'est la délivrance par l'Association ! Pour nos ménages actuels, lares païens où l'opposition des intérêts et des caractères produit les plus affreux désordres, où le sentiment de la famille se pervertit et s'annihile, Pâques, c'est la délivrance par l'Assocation ! Pour toutes ces natures puissantes que notre civilisation s'efforce d'étouffer, mais qu'elle ne fait que pousser dans le crime, Pâques c'est la délivrance par l'Association ! Pour les femmes, nos mères, nos épouses et nos sœurs, que le morcellement domestique opprime et condamne à des occupations contraires à leurs penchants naturels, Pâques c'est la délivrance par l'Association ! Pour les enfants, tendres créatures dont une éducation barbare fausse les idées, méconnaît les vocations, comprime les plus généreux essors, Pâques, c'est la délivrance par l'Association ! Pour tous les sexes, tous les âges, tous les peuples ; pour l'humanité et le monde ; pour tout se qui vit et s'attire au sein de l'infini, Pâques, c'est la délivrance, et le jour de la délivrance approche, car l'avénement de l'Association ne se fera pas attendre long-temps désormais. Agissez, agissez donc, vous ...

... Le conflit d'Angers se perpétue. Le système qui nous régit ne peut pas même concilier les divergences d'un simple conseil municipal. Celui d'Angers s'est encore opposé à une proposition du maire, M. Giraud, et a renvoyé toutes les affaires à une nouvelle commission : M. le maire voulait qu'on délibérât séance tenante. Le conseil n'y a pas consenti. Pendant ce temps, les affaires de la ville, même les plus urgentes, sont en grande souffrance. Cet état de choses est déplorable.

L'administration de l'Algérie ayant appelé l'attention du ministère de la guerre sur le petit nombre d'ouvriers cultivateurs qui se rendent en Afrique, et sur l'importance qu'il y aurait à l'accroître dans l'intérêt de l'agriculture coloniale, le président du conseil a prié M. le ministre de l'intérieur de donner des instructions en ce sens aux préfets des départements. M. Duchâtel, répondant à ce désir, vient d'inviter tous les préfets à faciliter le départ pour l'Algérie de tous les ouvriers cultivateurs qui peuvent se procurer quelques ressources.

La Suisse est encore sous l'impression de la note diplomatique de M. Guizot. « Le vorort, écrit-on de Zurich, a reçu une du cabinet de Vienne, qui se rapproche de celle qu'a remise M. de Pontois ; mais, chose étrange, jusqu'ici c'est la France qui a montré envers la Suisse l'esprit le moins conciliant : l'envoyé prussien témoigne les intentions les plus bienveillantes, et il a même blâmé l'exagération des discours prononcés par le représentant de Neufchâtel. »

Ainsi donc, M. Guizot n'a pas même su se maintenir vis-à-vis de la Suisse, le simple et traditionnel avantage que la diplomatie française s'était toujours réservé vis-à-vis des gouvernements étrangers, celui des convenances. On voit que cette malheureuse dérogation a été remarquée en Suisse !

Question suisse. (1)

A Messieurs les rédacteurs de la *Démocratie pacifique*.

La Suisse préoccupe en ce moment l'Europe ; la question incidente des Jésuites a réveillé d'anciens débats, de vieilles querelles ; et le pacte fédéral de 1815 est de nouveau mis en cause par les partis. Avant d'entrer dans cette question, qui est la véritable et dont les autres ne sont, pour ainsi dire, que les corollaires, il n'est pas inutile de jeter préalablement un coup-d'œil rétrospectif sur le passé des républiques suisses, et de rappeler en quelques mots comment elles se sont constituées. Vous trouverez peut-être que c'est prendre les choses d'un peu haut ; mais, en général, on né...

(1) Nous avons reçu sur la question suisse une série de lettres remarquables de notre collaborateur, M. Charles Didier. Nous publions la première aujourd'hui ; nous insérerons successivement les suivantes.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS (1).

Troisième partie.

XI. — PROJETS DE VENGEANCE.

La première visite du docteur fut à la ferme. La mère Louis se trouvait dans la chambre qu'elle occupait au rez-de-chaussée, et où elle venait de toucher le prix d'une vente de fourrages. En reconnaissant la voix du médecin, elle rejeta l'argent dans le sac de toile et le fourra au fond de son armoire, qu'elle referma, prudence de paysan fondée sur cette morale normande, que notre *main gauche ne doit point savoir ce que notre main droite a compté d'écus.*

Cependant, quelle qu'eût été sa promptitude, le docteur en vit assez sans doute pour deviner, car il dit en souriant :

— Maintenant je sais où est le magot, mère Louis.

— Eh bien ! de quoi ? Est-ce que vous voulez le voler ? demanda la fermière avec une maussaderie brutale. Y en a assez d'autres qui s'en occupent, allez.

— Vous avez donc découvert quelque nouveau *gavaillage* (gaspillage) ? dit Vorel.

— Pardi ! y a pas besoin de chercher, réplique la paysanne, les voleries c'est comme le *gloria patri*, on en trouve partout... sans parler du malheur qui est sur le pays à c't'heure.

— Et dont vous avez été heureusement préservée ? fit observer Vorel.

La mère Louis haussa les épaules.

— Belle avance ! reprit-elle ; faudra bien que notre tour arrive ; et alors Dieu sait ce que nous deviendrons tous. Si ça continue, voyez-vous, nous n'aurons plus qu'à prendre le bissac et le bâton blanc.

— Ne croyez donc pas cela ! dit Vorel en souriant ; j'espère, d'abord, que cette prétendue contagion va s'arrêter ; on a fait des découvertes qui m'ont donné certains soupçons... Enfin, j'attends demain deux de mes confrères et le vétérinaire du département. Nous examinerons les animaux morts....

— Et y resteront toujours morts ! interrompit brusquement la paysanne ; *mières* pour hommes, *mières* pour bêtes, c'est toujours de la même farine ; ça vous *égokine* (assassine) en vous disant de grands mots. Non, non, le malheur pour moi, c'est que j'aie pas vendu l'an dernier tout mon bétail.

— Vendu votre bétail, dit le médecin étonné ; mais quand je suis parti, il y a huit jours, vous étiez décidée à l'augmenter !

— Moi ?

— A telles enseignes que vous m'avez chargé de vous chercher trois paires de bœufs maigres.

— Et vous les avez trouvées ?

— Ou doit vous les amener aujourd'hui.

La mère Louis, qui était assise, frappa sur ses genoux.

— Ah ! ça me manquait, s'écria-t-elle ; trois paires de bœufs maigres... Et vous croyez que je les recevrai !

— J'ai donné des arrhes, objecta Vorel.

— Ça vous regarde ! s'écria la vieille femme ; vous avez fait le marché vous le déferez. Trois paires de bœufs ! ici !... quand les bêtes meurent comme mouche ! un *mière* qui va se mettre à faire le *harivelier* (marchand de bestiaux) ; mais c'est donc exprès pour me ruiner ; vous voulez donc tous ma mort ? pourquoi donner des arrhes ? pourquoi acheter des bœufs ? qui vous l'a demandé ?

Ce dernier mot qui, pour le geste et le ton, pouvait être regardé comme la parodie du fameux *qui te l'a dit* d'Hermione produisit sur Vorel le même effet que sur Oreste. Il resta d'abord étourdi.

— Qui l'a demandé ? s'écria-t-il ; mais c'est vous, ici, il y a cinq jours ; vous ne pouvez l'avoir oublié ?

— C'est-à-dire que je mens ? interrompit la mère Louis.

— Mais rappelez-vous donc ?...

— Ah ! je mens, répéta la fermière, qui se hâtait de prendre le rôle d'offensée afin de n'avoir pas à donner de raisons, eh bien ! alors vous garderez les trois paires de bœufs à votre compte ; oui ! je n'en veux plus entendre parler ; je dirai que vous n'aviez pas d'ordres... que vous avez voulu faire votre *esbrouffe* (important). Y s'arrangeront avec vous à leur idée ; je ne paierai rien.

Le sang monta au visage de Vorel. Quelle que fût chez lui la domination habituelle du calcul sur la sensation, il arrivait des instants où la violence de cette nature s'échappait malgré lui.

Depuis l'arrivée d'Honorine il avait refoulé au dedans de lui-même tant de mouvements de dépit que cette âme refermée sur sa haine, ressemblait aux mines trop chargées ; une étincelle suffisait pour qu'elle éclatât. Il tordit convulsivement la cravache qu'il tenait à la main et ses lèvres se tendirent.

— Prenez garde à ce que vous ferez, dit-il, en regardant fixement la mère Louis ; voilà long-temps que je souffre, sans rien dire, ce qui se passe ici ; mais il ne faut pas me pousser à bout. Je me suis engagé sur votre prière ; vous ferez honneur à ma parole, ou sinon...

— Eh bien ! quoi ? demanda la fermière en l'interrogeant d'un regard de défi.

— Sinon je vous y forcerai ! s'écria Vorel avec emportement ; et la preuve c'est que vous allez me compter tout de suite la somme que je dois payer pour vous, tout de suite, entendez-vous bien.

Les yeux du médecin lançaient des éclairs, et il avait saisi le bras de la mère Louis ; mais la paysanne se dégagea brusquement.

— Laissez-moi ! s'écria-t-elle, pâle de colère ; vous êtes bien hardi d'oser me toucher.

— Finissons ! murmura Vorel les dents serrées et comme ayant peine à se maîtriser.

La fermière recula d'un pas, le regarda en face et son visage vulgaire s'éclaira de je ne sais quelle audace vaillante.

— Et si je n'veux pas finir, moi ! cria-t-elle énergiquement ; non, je n'veux pas. Ah ! v'là donc qu'vous montrez enfin vot'naturel... Eh bien ! j'aime mieux ça que des *lousses* (tromperies) ; mais faut pas croire seulement qu'vos menaces pourront m'*effriter* (effrayé) ; ah ! mais non, mais non ! vous vous croyez le bourgeois ici, parce qu'un temps je vous ai laissé tout faire ; mais c'temps-là est passé, et y n'reviendra pas.

— Peut-être ! murmura Vorel sourdement.

La mère Louis tressaillit.

— Au fait y sera un jour le maître, reprit-elle comme frappée d'un souvenir subit... avec cet acte qu'y m'ont fait signer...

— Mon Dieu, il ne s'agit point de cela, dit le médecin précipitamment ; je voudrais seulement vous faire comprendre...

— Qu'l'autre n'a plus de droit, n'est-ce pas, interrompit la fermière ; vous m'avez entortillée *tezi-tezant* (tout doucement), j'ai signé le papier ; mais j'irai voir le notaire...

Et s'interrompant tout-à-coup.

— C'est-à-dire non, s'écria-t-elle ; j'ai même pas besoin de lui.

Elle courut à son armoire, l'ouvrit vivement, fouilla sous une énorme pile de draps, jaunis faute d'usage, et retira un papier dont l'enveloppe, soigneusement cachetée, portait le mot TESTAMENT.

A sa vue Vorel fit un geste de saisissement.

— Vous n'saviez pas qu'on m'l'avait rendu, dit la fermière d'un air de triomphe ; mais le v'là.

— Et que voulez-vous faire ? s'écria le médecin.

— J'veux rendre justice à tout l'monde ! réplique la mère Louis ; avec c'a vous comptiez *houquer* (voler) sa part à la petite de Paris, et ben faut en faire vot' deuil.

L'action avait accompagné la parole et le testament était déchiré avant que le médecin eût pu s'y opposer. Au cri qu'il jeta, la paysanne tourna vers lui un regard de vengeance satisfaite et continua son œuvre de destruction.

— Ah ! tu me menaces, méchant *halabre*, reprit-elle avec un acharnement haineux ; tu oses mettre la main sur moi, eh bien, ça te coûtera gros. Tiens, tiens, en v'là une pluie de papier ; autant de morceaux, autant de *lesches* de terre perdues pour toi. Tu m'disais tout-à-l'heure de tout finir ; v'là que j'finis ; mais tu vois ben qu'c'est toi qui paies les trois paires de bœufs, et un bon prix encore ; vingt mille écus de rente pour six bêtes maigres. Ah ! oh ! ah ! ça t'apprendra qu'y faut pas faire le *maxi* (méchant) avec la mère Louis.

Le premier mouvement de Vorel avait été de surprise, le second fut de rage. Il demeura un instant devant la fermière les poings fermés, le corps rejeté en arrière, l'œil flamboyant, comme la bête fauve prête à s'élancer ; enfin, au moment où elle jeta à ses pieds, les débris du testament, une exclamation furieuse monta de son cœur à ses lèvres, un nuage passa sur ses yeux ; il fit un pas en avant, un reste de raison l'arrêta !... Effrayé de lui-même, il détourna la tête, chercha la porte et s'élança hors de la ferme dans un inexprimable transport de colère.

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844 au 11 janvier 1845, et les numéros du 13 février au 22 mars.



leurs et leur crédit. Ces éléments nouveaux n'altérèrent en rien cependant les mœurs et les institutions démocratiques des trois cantons primitifs désignés aujourd'hui sous le nom de Petits Cantons. Ces huit premiers Etats fédérés, et liés étroitement entre eux, se signalèrent, pendant tout le cours du quatorzième siècle, par une résistance obstinée, par d'éclatantes victoires, et la superbe Autriche fut forcée à la paix, sans toutefois reconnaître le droit des vainqueurs ; car il est à remarquer que la Suisse n'a été reconnue officiellement et diplomatiquement par l'Europe que trois siècles et demi plus tard, à la paix de Westphalie.

Le quinzième siècle apporta à la confédération de nouveaux renforts : sortie victorieuse de sa lutte gigantesque contre Charles le Téméraire, elle reçut dans son sein Soleure et Fribourg, qui rompirent alors, la première avec l'Empire, la seconde avec le duc de Savoie. Bâle et Schaffouse y entrèrent également après la guerre de Souabe, et les Appenzellois la fermèrent définitivement en 1513, en formant le treizième et dernier canton.

Quand les Suisses n'avaient pas la guerre chez eux, ils allaient la faire pour les autres ; de là les capitulations militaires qui les ont plus enrichis qu'honorés et dont la première, passée avec la France, remonte à 1479. Ces services étrangers les entraînèrent dans les grandes guerres d'Italie du seizième siècle, et ils en profitèrent pour conquérir sur les ducs de Milan plusieurs provinces qu'ils conservèrent à titre de sujets sous le nom de Bailliages italiens. Puis vint la Réformation et avec elle les guerres religieuses qui ensanglantèrent la République durant une grande partie du siècle. C'est à la même époque que Berne s'empara pour son compte particulier du pays de Vaud qui avait appartenu jusqu'alors à la maison de Savoie.

Au dix-septième siècle, les guerres de religion se rallumèrent, et la Suisse fut enveloppée dans les désastres de la guerre de trente ans. Aux guerres étrangères et religieuses se joignirent dans plusieurs cantons aristocratiques les fureurs de la guerre civile. Les campagnes revendiquaient les mêmes droits que les villes, lesquelles avaient concentré en elles toute l'autorité. Le dix-huitième siècle s'ouvrit au milieu de ces désordres ; mais la paix d'Aarau, chantée par Jean-Baptiste Rousseau, calma l'anarchie en 1712 et rétablit la concorde entre les cantons. Il se passa alors un fait qui n'est pas sans analogie avec le débat soulevé en ce moment par le canton de Lucerne. L'armée catholique avait été défaite entièrement à Villmergen par les Réformés, et les vaincus avaient demandé la paix ; ils l'avaient obtenue. Uri et Lucerne, cantons catholiques, l'avaient déjà signée, lorsque les paysans de ce dernier canton, soulevés par leurs prêtres, leurs moines et par le nonce du pape en

les nations ; il lui est parallèle ; la marine de guerre tombera si les nations perdent leurs colonies. Nous croyons devoir le répéter vingt fois au besoin, car ceci est plus qu'une règle générale, c'est une règle sans exception.

L'Angleterre, elle, ne l'ignore pas. Aussi combien ne jalouse-t-elle pas notre moindre établissement colonial? Avec quelle persistance n'emploie-t-elle pas tous les moyens dont elle dispose, pour nous y susciter des revers, des tracas ; pour nous en faire chasser, ou nous le faire abandonner de guerre lasse? Afin de réussir plus sûrement, elle a répandu l'opinion incroyable que le génie de la France n'est pas colonisateur. « Les Français sur terre, les Anglais sur mer, » disent-ils partout et toujours, ces Anglais, même dans les dîners donnés d'état-major à état-major de bâtiment.

L'Angleterre redoutait la concurrence du génie bienveillant et sympathique de la France, qu'elle ne pouvait rayer du nombre des nations ; elle a donc rusé, répétant à satiété, sous toutes les formes : Le génie de la France n'est pas colonisateur. Elle a réussi ; depuis longtemps elle vit tranquille, grâce à sa ruse, grâce à notre légèreté ; l'Algérie seule, l'Algérie a troublé sa tranquillité ; aussi n'y reconnaît-elle pas notre souveraineté ! Ses journaux, en masse, protestent contre tous les jours que le soleil fait luire, non contents de nous y prédire malheur. Elle a réussi au-delà de son espérance. Peut-être nous en sommes arrivés à nous croire si peu aptes à coloniser, que le moindre revers nous fait abandonner honteusement les quelques essais partiels que nous nous sommes avisés de tenter, essais que l'on semble avoir tentés à regret, et comme pour prouver aux incrédules la vérité irréfutable de cette opinion répandue par nos rivaux : le génie de la France n'est pas colonisateur. L'Algérie elle-même, l'Algérie, cette terre à jamais française, a failli, pour son malheur et pour le nôtre, nous échapper vingt fois et plus. Si nous l'avons conservée, c'est grâce à l'entêtement des incrédules incorrigibles dont les efforts commencent à ouvrir les yeux à la France sur ses véritables intérêts, à lui faire apercevoir qu'elle a été dupe assez longtemps des ruses de sa rivale. Mais il ne suffit pas de reconnaître son erreur, il faut réparer. Car, de deux choses l'une, ou renonçons à l'influence maritime, en nous rappelant que le trident de Neptune est, plus que jamais, le sceptre du monde, ou marchons en avant dans notre droit, notre force et notre volonté. Assez de terres sont encore vierges de culture et demandent des bras dirigés par l'intelligence, assez d'hommes croupissent dans l'ignorance la plus épaisse et se débattent sous les atrocités de gouvernements de cannibales, pour que

(1) Voir les numéros des 10, 15, 17, 18, 20 et 22 mars.

l'abonnement expire au 31 mars, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du Journal.

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10 ; chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du Comptoir central de la librairie, qui, tous, reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

FAITS DIVERS.

Une ordonnance du roi autorise M. Ferdinand-Jules-Hennessier et ses enfants mineurs, à ajouter à leur nom patronymique celui de Nodier, nom de leur beau-père et aïeul maternel, et à s'appeler, à l'avenir, Hennessier-Nodier.

— La liste des aspirants au fauteuil laissé vacant par Lakanal au sein de l'Académie des sciences morales et politiques, réunit aujourd'hui les candidats : MM. Alban de Villeneuve-Bargemont, Louis Reybaud, Léon Faucher, Matter, Dubois-Aymé, Frégier, Dufau et Guse.

— Le roi des infiniments petits, le général américain Tom Pouce, fait déjà sensation à Paris. A peine arrivé dans la capitale, ce charmant nain est devenu le lion à la mode. Il n'avait pas mis pied à terre qu'il recevait quatre-vingts invitations aristocratiques. Voici la note qu'on nous communique à ce sujet :

« Le général Tom Pouce qui vient d'arriver à Paris est logé dans un des plus brillants hôtels de la rue Saint-Honoré. Il est né en 1832 citoyen des Etats-Unis, dans le Connecticut, du légitime mariage de M. Bridgeport et miss Stratton, tous deux de taille ordinaire. A sa naissance, Tom Pouce, Tom Tumb, comme on l'appelle, avait à peu près le poids des autres enfants ; on le nomma Thomas.

» Aujourd'hui qu'il est âgé de 13 ans, 2 mois et 11 jours, Tom Tumb a la taille de 25 pouces anglais. Ses jambes sont grosses comme des goulots de minces bouteille, ses bras comme des cigares à cinq sous, sa tête comme celle d'un chat, son corps comme une bouteille de chambertin ; bref, le petit Bébé qui est embaumé au cabinet d'histoire naturelle de l'École de médecine est un tambour-major à côté de Tom Pouce.

» Tom Pouce est admirablement proportionné dans sa petite taille ; il est habillé très élégamment ; il porte une montre qui n'est pas plus grande qu'une pièce de 50 centimes ; le lit dans lequel il couche est un peu plus grand que le carton d'un bureau.

» Quant au magnifique équipage à quatre roues et à deux chevaux dans lequel Tom faisait ses courses et ses promenades, il est aussi prodigieux que la *Démocratie pacifique* l'a déjà dit.

C'était en effet plus que n'en pouvait supporter cette âme déjà gonflée de venin et ulcérée d'avarice. Perdre en une seule fois le prix de tant de ruses, de tant de patience ! Voir tomber l'épi d'or cultivé pendant quinze années, être dépouillé, non de vingt mille écus de revenus, comme l'avait dit la fermière qui connaissait mal ses propres ressources, mais de cinquante mille écus peut-être ! Cette seule pensée soulevait en lui des flots de désespoir et de rage. Violentées de bonne heure par la loi sociale, toutes les énergies de cette nature absorbante s'étaient tournées vers la richesse. C'était le seul but permis à son ambition et il y tendait avec l'âpreté farouche de toutes les ardeurs qui grandissent à l'ombre de la dissimulation. Pour l'atteindre il eût tout brisé devant lui sans hésitations, sans regrets ; c'était son goût, sa foi, son besoin.

Aussi, en quittant la ferme ne laissa-t-il point son esprit flotter dans de vains ressentiments ; sa logique prit en bride sa colère. Sans s'occuper de la mère Louis, il retourna toute sa haine contre la rivale qui lui avait enlevé la domination et qui pouvait seule profiter de ses dépouilles.

Mais cette haine ne se borna point à des malédictions intérieures : sa pensée roulait déjà mille projets sinistres. Arrêtée sur l'image d'Honorine, elle cherchait le point pour frapper, comme ces magiciens qui tuent de loin leur ennemi, en perçant au cœur son simulacre.

Là, en effet, se trouvait le véritable obstacle. Délivré d'Honorine, Vorel était sûr de recouvrer son influence, et de ressaisir cette fortune qu'elle seule pouvait lui disputer. Tout sans elle, rien avec elle, peut-être ! L'alternative était trop pressante pour laisser aucun doute : le médecin voulait tout !

Mais le moyen, le moyen ! il le cherchait en suivant la route du manoir. Qui eût pu lire, dans ce moment, au fond de ce cœur ténébreux eût peut-être reculé d'épouvante ; mais à l'extérieur, rien n'en trahissait les pensées. Protégé par son masque souriant, Vorel s'avançait d'un pas lent et la tête baissée, comme un homme livré à une méditation paisible.

Ce fut seulement en arrivant à sa porte qu'il sortit de sa rêverie. La Sureau vint lui ouvrir, et l'avertit que Richard l'attendait depuis longtemps avec le fameux sorcier Roc Jallu, qu'il avait demandé à voir aussitôt son arrivée.

Cette annonce sembla donner un nouveau cours aux idées du médecin ; il passa dans le salon que le lecteur connaît déjà, et dit à la servante de lui amener le sorcier sans son conducteur.

Un instant après, Roc parut.

C'était un homme déjà vieux et portant un costume qui pouvait également appartenir au paysan et à l'ouvrier. Il s'arrêta près de la porte, salua le médecin avec une certaine brusquerie, et lui demanda en quoi il pouvait le servir.

Vorel remarqua que son accent n'avait rien de normand.

— Je vous ai fait appeler comme maire, dit le médecin, dont le regard scrutateur restait attaché sur l'étranger.

— Alors, ce sont mes papiers que vous voulez ? dit Jallu.

Et il tira de sa poche un portefeuille usé dans lequel il chercha un passeport, qu'il présenta à Vorel.

— Celui-ci le prit, mais ne l'ouvrit point et continua à observer le porteur.

— Vous faites profession de guérir les animaux atteints par la contagion ? reprit-il ; vous vous présentez à Trévières dans ce but ?

— Je ne me suis pas présenté, répliqua Roc, sans répondre directement ; on est venu me chercher à Isigny.

— Comment vous y trouviez-vous ?

— Eh bien !... pour mes affaires, donc !

— Pour quelles affaires ?

Roc parut embarrassé.

— Cela me regarde, dit-il ; mes papiers sont en règle, et je peux aller où il me convient.

— Et il vous convient d'aller où la maladie se déclare ! ajouta Vorel.

— Quand cela serait, répliqua le sorcier, qu'est-ce qu'il y a d'étonnant ?

— Ce qu'il y a d'étonnant, reprit le médecin, dont le regard ne quittait point Jallu, je vais vous le dire : c'est que, d'après la remarque faite dans plusieurs autres cantons, partout où la maladie éclate, on vous voit arriver dès le lendemain, comme si vous connaissiez d'avance son invasion ! C'est que vous employez, pour arrêter le mal, des moyens illusoires, et que cependant le mal s'arrête, dit-on, à votre commandement ; c'est qu'enfin les vétérinaires de Ryes et de Creuilly ont cru reconnaître, dans plusieurs des animaux morts, la trace du poison.

— Et c'est moi qu'on accuse de le leur avoir donné ? s'écria Roc ; je prouverai que j'étais absent du pays ; qu'ils étaient malades avant mon arrivée ; que je ne les ai pas approchés ! Ah ! je comprends la chose maintenant ; ce sont les médecins de bêtes qui m'en veulent, parce que je suis plus recherché qu'eux ; mais je ne les crains pas : on ne peut pas dire que j'exerce leur métier, puisque je ne donne aucun remède ; que je ne suis venu que pour le bien ; et si on ne veut pas de moi à Trévières, je ne demande pas mieux que d'en partir.

Il fit un mouvement pour sortir ; mais, tout en parlant, le médecin s'était placé, sans affectation, entre lui et la porte ; il l'arrêta du geste.

— Il faut auparavant que tout s'explique, dit-il, et d'abord, je ne sais pourquoi, plus je vous regarde, et plus il me semble vous avoir vu ailleurs.

— C'est impossible ! interrompit Roc, visiblement troublé.

— Vous n'êtes point Normand ?

— Non, Bourguignon, il n'y a qu'à voir sur mes papiers.

Vorel ouvrit lentement le passeport, mais pendant que ses yeux le parcouraient machinalement, sa pensée continuait à fouiller dans le passé et à y chercher quelque réminiscence qui pût aider sa mémoire. Enfin, en relevant la tête, son regard rencontra le portrait du général suspendu vis-à-vis de la fenêtre !

Ce fut pour lui comme un éclair dans la nuit ! son souvenir alla, par un enchaînement rapide, du général à la mère d'Honorine, et de la mère d'Honorine à la *maison verte* !... Il regarda de nouveau son interlocuteur, tressaillit et recula jusqu'à la porte.

Le sorcier qui remarqua ce mouvement parut inquiet.

— Est-ce que tout n'est pas en règle ? demanda-t-il, en désignant du doigt le passeport.

— A peu près, dit Vorel, dont l'œil alla chercher l'un des casiers de sa pharmacie portative ; il y a seulement une légère erreur.

— Dans le signalement ?

— Dans les noms et qualités du signataire.

— Comment ?

— On a écrit ici Roc Jallu, exerçant la profession de marchand de bestiaux.

— Eh bien ! qu'est-ce qu'il fallait donc écrire ?

— Il fallait écrire, dit Vorel qui le regarda en face, Jacques dit le Parisien, condamné pour tentative de vol à Château-Lavallière.

Le sorcier changea de visage : il avait reconnu dès son entrée, le médecin pour l'un des témoins appelés à déposer contre lui dans l'affaire de la *Maison verte*, mais l'espoir que le temps aurait fait oublier ses traits à ce dernier l'avait d'abord rassuré : en se voyant découvert il demeura un instant saisi, puis regarda autour de lui. La pièce n'avait d'autre issue que la fenêtre garnie de barreaux de fer et la porte contre laquelle le médecin se tenait appuyé ! Les lèvres de Jacques se serrèrent ; il enfonça sa main dans la poche de sa veste.

— Monsieur le maire se trompe, dit-il, d'une voix brève ; et, en tous cas, il ne peut me retenir ; il n'a point de mandat d'arrêt ; qu'il me rende mon passeport et je quitte le pays.

— Vous n'êtes point seul ici ? demanda Vorel en le regardant.

— Peut-être, reprit le Parisien ; c'est une raison pour ne pas chercher à m'*ostiner*.... Rendez-moi mon passeport, mille noms !

— Il ne vous appartient pas, dit le médecin en le repliant.

— Ainsi, vous le gardez ! s'écria Jacques, dont l'œil devenait plus farouche.

Vorel fit un signe affirmatif.

— Et vous ne voulez pas me laisser passer ?

— Non.

— Vous êtes décidé ?

— Décidé.

Le Parisien tira brusquement un couteau de la poche de sa veste et voulut s'élancer vers le médecin, mais celui-ci qui avait étendu la main dans le casier, lui présenta le bout d'un pistolet armé.

— Ah ! tu joues toujours à ce jeu-là, vaurien, dit-il, d'un ton qui n'exprimait ni crainte ni colère ; ton nouveau métier ne t'a pas fait renoncer à l'ancien.

— Ne me poussez pas à bout ! dit le Parisien qui avait reculé d'un pas et qui se tenait à demi replié sur lui-même, le couteau en arrière et comme prêt à l'attaque ; j'ai juré de ne pas retourner au *pré* (bagne) et si vous ne me laissez point passer, il y aura du sang versé.

— Tu passeras, dit Vorel, mais à une condition.

— Laquelle ?

— C'est que tu me rendras un service.

Le Parisien le regarda.

— Vous avez quelque ennemi ? demanda-t-il en baissant la voix et d'un air d'intelligence.

Vorel posa un doigt sur ses lèvres, désarma son pistolet et rouvrant la porte, il fit signe à Jacques de le suivre au jardin.

(*La suite à demain.*) ÉMILE SOUVESTRE.

— M. Luccantoni, prêtre, d'origine corse, desservant depuis plusieurs années la paroisse de Sainte-Sabine, dans le canton de Saint Antonin, vient de se donner la mort. Il avait été appelé par le curé de Cazals pour assister à un service funèbre ; après avoir dit la messe, il se rendit sur les bords de l'Aveyron, au dessous du village de Cazals, déposa sur la rive sa montre, sa soutane, son gilet et quelques pièces d'argent, et se jeta dans les flots.

— Un paysan, le nommé Andoux, suivait la lisière d'un bois, quand une louve se présenta à lui et lui barra le passage. Andoux n'avait pour toute arme qu'un bâton : il en frappe l'animal sur la tête. La louve se dresse furieuse et s'élance sur son adversaire, qui l'étreint et tombe avec elle. Alors une lutte horrible s'engage : tantôt c'est l'homme, tantôt c'est l'animal qui paraît triompher. Enfin Andoux parvient à saisir plus étroitement la louve et à l'étouffer... Chose incroyable, il n'a pas eu une seule blessure. Fier de sa victoire, il a chargé sur ses épaules l'animal vaincu, et l'a apporté ainsi à son village d'Hévilliers.

— *L'Auxiliaire breton* publie les lignes mystérieuses qui suivent : « Des bruits fâcheux ont circulé sur des faits d'une haute gravité qui se seraient passés dans l'établissement des aliénés de Saint-Méen. Il paraîtrait qu'une enquête, provoquée par la commission de surveillance, aurait amené la découverte de certains actes qui pourraient compromettre l'administration de cet hospice. On sent que, pour parler plus en détail d'un événement de cette nature, nous devons attendre des renseignements positifs. »

— Notre correspondant départemental inscrit dans son nécrologe de nombreux prolétaires tombés sur le champ de bataille du travail :

A Lille, une trentaine d'ouvriers fondeurs étaient occupés à couler une énorme pièce devant peser 6 000 kil. : toutes les précautions avaient été prises et l'opération, qui commençait, marchait parfaitement, quand un fatal mouvement fit basculer le bassin ; toute la matière en fusion fut renversée dans l'atelier ; la fonte, en tombant sur le sol, rejaillit sur les ouvriers qui fuyaient de toutes parts ; trois furent gravement atteints et reçurent de profondes brûlures à la figure et à la partie antérieure du corps. Deux ont été conduits immédiatement à l'hôpital ; ils se trouvaient dans un état désespéré.

A Charleroi, une explosion de grisou a asphyxié cinq mineurs et en a blessé mortellement deux autres.

Un éboulement a eu lieu sur le chemin de fer de Paris au Hâvre, à Poissy-Poville ; deux ouvriers ont été ensevelis sous une masse de terre : l'un a été profondément contusionné à la tête ; son compagnon a eu la cuisse et la jambe droite fracturées.

Sous le tunnel de la côte Sainte-Catherine, près de Rouen, un ouvrier, nommé Rolle, père de famille, a été victime de l'explosion d'une mine.

Un maçon des environs de Sedan était occupé à faire des réparations, quand une énorme pierre de taille se détacha du mur, tomba sur son bras et le lui amputa littéralement ; il a eu l'héroïsme de ramasser le membre coupé, de l'apporter lui-même chez le chirurgien, de subir une seconde amputation et de se rendre ensuite à pieds, sans soutien, chez sa malheureuse femme que la vue de son mari mutilé a fait évanouir.

Ne serait-il pas temps qu'une grande nation comme la France, qui a institué des refuges pour ses soldats blessés, en ouvrît enfin pour ses travailleurs ? Les uns et les autres ne sont-ils pas également dignes de la reconnaissance et de sa pitié ?

— On parle à Saint-Etienne d'un épouvantable assassinat commis sur un vieillard, le sieur Linossier, habitant le canton de Bourg-Argental ; on vient de s'assurer du fils de la victime, qui a été amené dans les prisons de Saint Etienne. Son interrogatoire a eu lieu devant M. le juge d'instruction. Parmi les objets envoyés à l'appui des procès-verbaux, dressés sur les lieux, se trouve une main du malheureux Linossier.

— On s'est beaucoup entretenu ces jours-ci à Clermont d'un fait étrange. Un voleur [illegible] cordons du paratonnerre [illegible] la cathédrale [illegible] une invraisemblable ascension [illegible] quelques-unes des [illegible] dont ils sont couverts.

— Si on avait su [illegible] à la fois au pays et au soldat, si on avait su faire de l'armée une école industrielle, où le jeune homme qu'on arrache à ses foyers, à ses affections, à ses travaux, pût acquérir des connaissances capables d'améliorer plus tard sa condition, le recrutement ne serait pas un sujet d'effroi pour les familles, et l'on n'aurait pas à déplorer des faits aussi tristes que celui-ci :

« Vendredi dernier, dit un journal de Bruges, était le jour du tirage au sort pour la milice. Parmi les jeunes gens de notre ville qui devaient faire partie du contingent s'en trouvait un sur l'esprit duquel le tirage prochain produisit une vive anxiété. Au moment fatal il arrive auprès de l'urne, tire son numéro et sort de la salle... Le jeune homme était devenu insensé. Il fut depuis lors transféré à l'hôpital Saint-Jean, où les soins les plus empressés qu'on lui a donnés, n'ont pu le rendre encore à son état ordinaire. »

— Un fait navrant, est signalé ainsi en quatre lignes, par le *Journal de Bruges* :

« Une grande partie des élèves qui fréquentent les écoles pauvres de la ville, ne quittent pas l'école à midi, sachant qu'ils ne trouveront pas de nourriture chez leurs parents, et se trouvant heureux de pouvoir se chauffer au poêle de l'établissement !... »

— La Belgique s'efforce en vain de se débarrasser de ses pauvres par l'émigration ; on ne peut pas déporter tout le monde à Guatemala pour cause de misère. Le paupérisme fait de si cruels ravages dans ce pays, que la charité publique est forcée partout de se mettre en émoi ; partout on fait des quêtes, on provoque des souscriptions, on organise des sociétés de secours ; mais tous ces palliatifs sont impuissants ; la charité, qui n'a d'autre ressource que l'aumône, est une charité stérile, quand elle n'est pas funeste ; elle ne sert souvent qu'à entretenir le mal qu'elle prétend guérir. Quand donc les gouvernements comprendront-ils que l'aumône la plus efficace et la plus digne qu'ils doivent aux travailleurs, c'est l'aumône du travail ; quand donc reconnaîtront-ils comme

[illegible] tirer de la citerne, mais il n'y en avait que seize vivantes, les cinq autres avaient été malheureusement asphyxiées.

— Sous le titre de : Visite à un Chef circassien, *the Bentley' Miscellany* publie des détails curieux sur un de ces héros du Caucase que n'ont pu réduire encore ni les forces ni l'opiniâtreté du czar. Voici un des épisodes de la vie du chef circassien Mansour-Bey :

« Un de ses parents avait été fait prisonnier par les Russes, et conduit dans un fort ; il essaya de s'évader, et fut tué. Mansour-Bey n'en fut pas plus tôt informé, qu'il jura, par le serment le plus solennel, qu'il aurait sang pour sang, et qu'il tuerait de sa propre main le commandant du fort. Accompagné d'une petite troupe d'hommes dévoués, il se mit en campagne, et alla résolument attaquer le fort. Mais, construit dans une position presque inexpugnable, le fort défiait tous les assauts, et les Russes faisaient trop bonne garde pour qu'on pût espérer de les surprendre à la faveur de quelque ruse de guerre : les assiégeants furent donc forcés de se retirer avec perte. Exaspéré par cet échec, Mansour-Bey renouvela son serment, et résolut d'attirer le commandant hors du fort, à l'aide d'un stratagème ; stratagème extrêmement périlleux, car il jouait sa vie pour satisfaire son désir de vengeance.

» Après avoir instruit ses compagnons de son dessein, il s'approcha de nouveau du fort, et ayant tiré quelques coups de feu, auxquels les assiégés ripostèrent, il s'éloigna au galop ; mais presque aussitôt il se laissa tomber de son cheval, comme s'il eût été blessé. Sa tournure martiale, son riche costume et son armure en tissu de maille, l'audace avec laquelle il s'était exposé pendant le combat, avaient fait supposer aux Russes qu'il devait être un chef de distinction. Aussi, il ne fut pas plus tôt à terre, que le commandant du fort en personne, oubliant toutes les règles de la prudence, sortit, suivi de quelques cavaliers, et se porta au galop vers la proie dont il croyait n'avoir plus qu'à s'emparer. Lorsqu'il arriva près de Mansour-Bey, celui-ci se releva vivement, et, s'élançant d'un bond derrière l'officier russe, lui fit vider les arçons ; puis, le soutenant d'une main par le collet de son uniforme, il rejoignit au galop ses compagnons avec son prisonnier.

» Tout cela était tellement imprévu et s'était exécuté avec une telle rapidité, que les soldats russes, complètement stupéfaits, ne songèrent à secourir leur chef que lorsqu'il était déjà trop tard. Quand ils eurent recouvré leur présence d'esprit, les Circassiens étaient déjà hors de leur portée. Après une course rapide, ces derniers firent halte : toute la troupe ayant mis pied à terre, Mansour-Bey se fit amener l'officier russe, qu'il accabla d'injures, comme le meurtrier de son parent ; ensuite il ordonna qu'on le dépouillât, et lui trancha la tête de sa propre main. Il emporta cette tête dans ses montagnes comme un trophée, laissant le corps en pâture aux loups et aux chacals. »

LES AMAZONES DE BANTAM. — Les détails suivants font trop d'honneur à l'esprit gouvernemental et sociable des femmes pour que nous ne nous empressions pas de les publier. Nous les empruntons à la *Revue de Paris* :

« Dans l'île de Java, entre la ville de Batavia et celle de Samarang, s'étend le royaume de *Bantam*, qui, quoique sous l'influence de la Hollande, forme cependant un Etat particulier ayant un prince et un gouvernement indépendants. Ce pays, sans être d'une grande importance, est riche et florissant, et il se trouve, depuis de longues années, administré et défendu par des femmes, qui y maintiennent un ordre parfait. Un prince occupe le trône sous le titre de sultan.

» Trois femmes forment son conseil supérieur et dirigent avec lui les affaires du pays ; tous les autres emplois se trouvent également remplis par des femmes. Les hommes sont uniquement voués aux travaux de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. La petite armée du pays se compose d'amazones dressées dès l'âge de dix ans au métier des armes ; la garde particulière du sultan comprend deux cents femmes, qui sont aussi fermes à cheval que les meilleures troupes de l'Europe, et qui représentent l'élite des forces militaires du royaume.

» Leurs armes se composent d'une petite lance pointue qu'elles manient avec la main droite. Autrefois, elles portaient un arc et des flèches ; c'est ainsi que lord Macartney les trouva armées lorsqu'il rendit visite à leur souverain en 1794 ; mais aujourd'hui, le carquois a fait place à un petit mousquet qu'elles portent en bandoulière et qu'elles déchargent d'une seule main au galop de leur cheval, la crosse appuyée sur l'épaule droite. Le gouvernement du pays répond à ces mœurs curieuses. Le pouvoir suprême est héréditaire de mâle en mâle par ordre de primogéniture. Au commencement du règne, les amazones désignent au prince celles de leurs compagnes qui n'ont point encore dépassé l'âge de seize ans, afin qu'il choisisse parmi elles celle qui devra porter le titre de reine. Au bout de trois années de mariage, si la sultane n'a point d'enfants, ou si elle n'a donné le jour qu'à des filles, le prince peut choisir parmi les amazones une autre femme aussi légitime que la première, mais qui ne peut prétendre au titre de sultane.

» Si le souverain meurt sans laisser de postérité mâle, les cent plus jeunes d'entre les amazones se rassemblent, et choisissent parmi les fils de leurs compagnes celui qu'elles regardent comme le plus digne de succéder au sultan. Le nouveau prince est alors proclamé, et chacun lui obéit. La capitale est située dans un des sites les plus pittoresques de l'île, au milieu d'une plaine fertile, parsemée d'arbres verdoyants ; elle se compose d'une rue longue et spacieuse, bordée d'un grand nombre d'habitations champêtres du plus agréable aspect. Au milieu de la cité s'élèvent deux forteresses vastes et bien armées : l'une d'elles, appelée le fort du Diamant, renferme le palais du sultan, édifice large et commode où les amazones pourraient soutenir un siège.

» Toutes les femmes sont douces et hospitalières. Lorsqu'un étranger de distinction vient dans le pays, il est reçu au palais du sultan avec les plus grands honneurs. Une femme ayant le rang et remplissant les fonctions de chambellan est chargée de veiller sur lui et de pourvoir à tous ses besoins. En 1843, le gouverneur de Batavia envoya au souverain de Bantam une députation composée de trois personnes pour débattre avec lui quelques intérêts. M. Van Huysen, homme sérieux et honorable qui était chef de cette mission, fut charmé de l'accueil qu'il reçut à la cour du sultan. On entoura ses compagnons et lui des attentions et des soins les plus délicats ; deux jeunes filles furent préposées au service de chacun d'eux. Lorsqu'il voulut partir, M. Van Huysen dut résister aux sollicitations les plus pressantes. Enfin, ayant jugé nécessaire de retourner à Batavia, il alla prendre congé du sultan. Ce fut un deuil général dans toute la cour.

On donna aux voyageurs une escorte de vingt amazones prises parmi les plus jeunes et les plus belles. Avant de quitter l'ambassadeur et sa suite, l'escorte se rangea en cercle autour de M. Van Huysen, chaque amazone prit son mousquet de la main droite, puis le détachement fit feu en signe d'adieu.

» Le royaume de Bantam a été long-temps riche et puissant ; quoique florissant et bien cultivé, il est aujourd'hui sans importance politique ; et si les Hollandais ne s'en sont point entièrement emparés, cela vient sans doute de l'estime qu'ils ont pour le sultan qui paie exactement ses tributs

[illegible] vétérans ! J'ai eu à me plaindre des tambours aussi bien que des sergents-majors. Madame m'a jugé digne de tous les grades. A la fin des fins, je me suis dit : « Nom d'un ponpon ! ça ne peut pas aller comme ça jusqu'à la vie éternelle ! Retirons-nous dans un petit pays où il n'y aura pas de garnison du tout. Peut être bien que, là, mon épouse se rangera des voitures. » Je loue une boutique à Fontenay-sous-Bois, un petit trou où il n'y a ni trottoirs ni réverbères. Mais il y a de la garde nationale ! Le croirez-vous bien ? madame est tombée folle perdue de notre voisin Miramion, parce qu'il était sergent dans la garde nationale !

J'ai mes témoins de mes coups de genou, des serrements de main, et de tout ce qui s'ensuit. Voilà ma position. C'est gentil, n'est-ce pas ? J'ai fait tout ce que je devais faire : j'ai usé le mariage jusqu'à la corde ; mais maintenant il n'y a plus de remède, puisqu'on trouve de la garde nationale partout. J'invoque les bontés du tribunal pour madame.

Les témoignages ne laissent aucun doute sur les faits de la prévention. La femme Puibus est condamnée à trois mois de prison, et son complice à un mois de la même peine.

Le plaignant. — Grand merci ! (s'adressant à l'audiencier) ; où va-t-on l'enfermer comme ça ?

L'audiencier. — A Saint-Lazare.

Le plaignant. — A Saint-Lazare ?... cette grande maison dans le faubourg Saint-Denis, où il y a un factionnaire à la porte ?...

L'audiencier. — Précisément.

Le plaignant. — Eh bien ! je suis encore perdu... elle va devenir amoureuse du factionnaire !...

VARIÉTÉS.

Organisation du travail.

M. Louis Blanc vient d'écrire une Introduction à la quatrième édition de son livre sur l'*Organisation du travail*. Nous ne voulons pas priver nos lecteurs de cet éloquent plaidoyer en faveur de la cause que nous défendons depuis quatorze ans par la voie de la presse périodique : apostolat dont Fourier, notre maître, prenait l'initiative, il y a quarante ans. Peu nous importent les réticences des nouveaux champions de cette sainte cause à l'égard de leurs devanciers. Ces réticences ne seront jamais à notre usage, et nous nous efforcerons toujours, sans acception de personnes, et sans exclusivisme d'aucune espèce, de mettre en relief et de faire valoir de notre mieux tous les services rendus à l'humanité dans la lutte du droit commun contre le monopole.

C'est à vous, riches, que ce livre s'adresse, puisqu'il y est question des pauvres ; car leur cause est la vôtre.

Dernièrement, au milieu de nous, dans Paris, au bruit des réjouissances voisines, un pauvre enfant est mort gelé derrière une guérite. Le fait a été publié comme un simple accident : il n'a étonné personne.

S'il n'y avait que des douleurs exceptionnelles et solitaires à soulager, la charité y suffirait peut-être. Mais le mal a des causes aussi générales que profondes ; et c'est par milliers qu'on les compte, ceux qui, parmi nous, sont en peine de leur vêtement, de leur nourriture et de leur gîte.

Comment cela est-il possible ? Pourquoi, au sein d'une civilisation si vantée, cet abaissement tragique et cette longue agonie de la moitié des humains ?

Le problème est obscur. Il est terrible. Il a provoqué des révoltes qui ont ensanglanté la terre sans l'affranchir. Il a usé des générations de penseurs. Il a épuisé des dévouements d'une majesté toute divine. Voilà deux mille ans déjà que des nations entières s'agenouillent devant un gibet, adorant dans celui qui voulut y mourir le sauveur des hommes. Et pourtant que d'esclaves encore ! Que de lépreux dans le monde moral ! Que d'infortunés dans le monde visible et sensible ! Que d'iniquités triomphantes ! Que de tyrannies savourant à leur aise les scandales de leur impunité ! La rédemption [illegible] venue ; mais la rédemption, quand viendra-t-elle ?

Le découragement, toutefois, est impossible, puisque la loi du progrès est manifeste. Si la [illegible] appartient au mal, elle appartient aussi, et bien plus encore, à cette [illegible] de la conscience humaine qui le flétrit et le combat ; protestation variée dans ses formes, immuable dans son principe ; protestation immense, universelle, infatigable, invincible.

Donc, la grandeur du problème ne nous doit point accabler. Seulement, il convient de l'aborder avec frayeur et modestie. Le résoudre, personne en particulier ne le pourrait ; en combinant leurs efforts, tous le peuvent. Dans l'œuvre du progrès universel, que sont, considérés l'un après l'autre, les meilleurs ouvriers ? Et néanmoins, l'ouvrage avance, la besogne du genre humain va s'accomplissant d'une manière irrésistible, et chaque homme qui étudie travaille, même en se trompant, à l'œuvre de la vérité.

Aussi bien, rendre son intelligence attentive aux choses dont le cœur est ému, donner à la fraternité la science pour flambeau, penser et sentir à la fois, réunir dans un même effort d'amour la vigilance de l'esprit et les puissances de l'âme, se faire dans l'avenir des peuples et dans la justice de Dieu une confiance assez courageuse pour lutter contre la permanence du mal et sa mensongère immortalité... Est-il un plus digne emploi du temps et de la vie ?

ORGANISATION DU TRAVAIL : ces mots, il y a quatre ou cinq ans, expiraient dans le vide ; aujourd'hui, d'un bout de la France à l'autre, ils retentissent. « Faisons une enquête sur le sort des [illegible] » disait dernièrement M. Ledru-Rollin dans un journal sincère et courageux, la *Réforme* ; et il n'en a pas fallu davantage pour faire tressaillir notre société malade. Voilà le sujet d'étude trouvé. Il n'y en aura jamais d'aussi vaste, mais il n'y en eût jamais d'aussi nécessaire.

Que nous opposent les ennemis du progrès ou ceux qui l'aiment d'un amour timide ? Ils disent qu'à en retenir le peuple de ses misères, avant de l'avoir investi de sa souveraineté, il y a peut-être imprudence et péril ; ils disent qu'il faut craindre de le confiner dans des préoccupations égoïstes, en remplaçant chez lui, par un mobile matérialiste et grossier, ces grands mobiles qui se nomment la dignité humaine, l'honneur, la gloire, l'orgueil du bien, la patrie ?

Ainsi, le pauvre céderait à une préoccupation égoïste, en faisant connaître ce qu'il souffre, et combien il souffre, non pas seulement dans

chacun soit rendu à sa propre estime ; afin que l'excès du malheur n'étouffe plus chez personne les nobles aspirations de la pensée et les jouissances d'un légitime orgueil ; afin qu'il y ait place pour tous dans le domaine de l'éducation et aux sources de l'intelligence ; afin qu'il n'y ait plus d'homme asservi, absorbé par la surveillance d'une roue qui tourne, plus d'enfant transformé pour sa famille en un supplément de salaire, plus de mère armée par l'impuissance de vivre contre le fruit de ses entrailles, plus de jeune fille réduite, pour avoir du pain, « à vendre le doux nom d'amour ! » Nous voulons que le travail soit organisé, afin que l'âme du peuple, — son âme, entendez-vous ? — ne reste pas comprimée et gâtée sous la tyrannie des choses !

Pourquoi séparer ce qu'il a plu à Dieu de rendre, dans l'être humain, si absolument inséparable ? Car enfin, la vie est double par ses manifestations, mais elle est une par son principe. Il est impossible d'attenter à l'un des deux modes de notre existence, sans entamer l'autre. Quand le corps est frappé, n'est-ce point l'âme qui gémit ? La main de ce mendiant tendue vers moi me révèle la déchéance forcée de sa nature morale, et dans le mouvement de cet esclave qui s'agenouille, qui tremble, je découvre l'abaissement de son cœur.

Comment la vie ne serait-elle pas responsable dans chacun de ses modes ? N'est-ce pas de la mystérieuse intimité de l'âme et du corps que résulte l'être humain ?

Il répugne à la raison, dans la théorie du progrès, d'admettre que l'humanité doive rester à jamais victime de je ne sais quel étrange et terrible combat entre l'*esprit* et la *chair*. Si ce combat a eu lieu jusqu'ici, c'est parce que les sociétés n'ont pas encore trouvé un milieu qui leur convienne. Or, toute civilisation fausse a cela de fatal qu'en répartissant d'une manière inique les travaux et les plaisirs, elle empêche, et chez les oppresseurs et chez les opprimés, l'harmonieux emploi des facultés soit morales, soit corporelles : chez les premiers, par la facilité de l'abus ; chez les seconds, par l'altération de l'usage. Reste à savoir s'il ne nous est pas permis de croire qu'un tel désaccord doit un jour cesser. Car, pourquoi l'harmonie ne succèderait-elle pas dans l'homme lui-même à l'antagonisme ? Pourquoi l'harmonie ne deviendrait-elle pas la loi de la vie individuelle, comme elle est la loi des mondes ? Gardons-nous de scinder le problème, si nous aspirons à le résoudre. La formule du progrès est double dans son unité : *Amélioration morale et matérielle du sort de tous, par le libre concours de tous et leur fraternelle association !* Ce qui rentre dans l'héroïque devise que nos pères écrivirent, il y a cinquante ans, sur le drapeau de la Révolution : Liberté, égalité, fraternité.

Rapprochement bizarre et triste ? La classe des privilégiés est, de nos jours, perdue de sensualisme ; elle a trouvé, en fait de luxe, des raffinements inouïs ; elle n'a plus guère d'autre religion que le plaisir ; elle a reculé le domaine des sens jusqu'aux plus extrêmes limites de la fantaisie ; pour elle, employer la vie n'est rien, en jouir est tout...

Et c'est du sein de ce monde heureux, c'est du fond des boudoirs dorés où se berce sa philosophie, qu'on nous adjure de ne pas faire appel au matérialisme des intérêts, quand nous demandons, pour le pauvre,

2e 40 à 46 ; 3e 42 à 48. — Paille de blé 1re 30 à 31 ; 2e 28 à 29.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 22 mars. — Foin 1re 45 à 50 ; 2e 40 à 44 ; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 28 à 32 ; 2e 26 à 27. — Paille de blé 1re 25 à 28 ; 2e 22 à 24.

Halle à la viande du 22 mars. — 31073 kil. Bœuf 1,40-1,20-0,70. — 16218 kil. Veau 1,60-1,40-1,10. — 5708 kil. Mouton 1,55-1,20-0,90. — En gros 55520 kil. 1,10-1,05-1,00.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 20-21 mars. — Porcs amenés 1062 sur lesquels 1000 ont été vendus 1,10-1,00-0,90. — 688 veaux amenés, tous vendus 1,50-1,45-1,40.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche, 22 mars. — 95 porcs amenés, 63 vendus à 1,00-0,96 0,92. — Vaches laitières amenées 50, vendues 35 de 220 à 380. — 1 taureau amené et renvoyé.

Marché de la Vallée du 22 mars. — Agneaux 5,00 à 26,00. — Canards barbotteurs, 1,25 à 2,00. — Canetons de Rouen, 2,50 à 3,75. — Canard sauvages 1,25 à 3,00. — Chapons gras et chapons paillés 3,50 à 6,00. — Chevreaux ou cabris 3,00 à 00. — Dindes gras 7,00 à 12,00 ; do com. 4,00 à 6,00. — Lapins ou lapereaux 1,00 à 3,25. — Oies 3,50 à 6,50. — Pigeons bizets 0,30 à 0,55. — Pigeons de volière 0,75 à 1,00. — Pilets 1,60 à 1,75. — Poules ordinaires 1,25 à 2,25. — Poulets gras 2,25 à 4,00. — Poulets communs 1,00 à 1,90. — Sarcelles 1,75.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 20, 21 et 22 mars. — *Beurre* (le kil. En livres 1,90 à 2,56. — En mottes Isigny 2,30 à 5,70. — En motte Gournay 1,40 à 3,60. — Petit beurre 1,70 à 2,10. — Beurre salé ou fondu 0,86 à 1,80. — *OEufs* (le mille). Du 20, 42 à 60. — Du 21, 45 à 60 — Du 22, 46 à 62. — *Fromages* (la dizaine) Brie 13 à 31. — A la pie 5 à 15.

Marché aux chevaux du 22 mars. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 130, vendus 15 de 195 à 900. — De trait 270 entrés, vendus 26 de 250 à 1110. — Hors d'âge 167 entrés, vendus 19 de 55 à 300. — Anes entrés 8, vendus 2 de 20 à 25. — Voitures amenées 24, vendues 5 de 60 à 210. — Encan, 12, vendues 12 de 40 fr. à 300. — Essai 70.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 21 MARS.

CARON-LANGLOIS, négociant en étoffes, rue du Sentier, 18, et manufacturier à Beauvais. Juge-commissaire, M. Thibaut ; syndic provisoire M. Boulet, passage Saulnier, 16.

AULAS, négociant commissionnaire, rue Mazagran, 3. Juge-commissaire, M. Leroy ; syndic provisoire, M. Pellerin, rue Lepelletier, 16.

LAURENT, fabricant de chemises, rue Richelieu, 25. Juge-commissaire, M. Jouet ; syndic provisoire M. Millet, boulevart Saint-Denis, 24.

Bourse du 22 mars 1845.

Les affaires de fonds publics n'ont pas été très actives. Le 5 p. 0|0 et le 3 p. 0|0, à peu près également faibles, se sont à peu près tenus dans les cours de la veille.

Les chemins de fer ont fléchi pour la plupart, et ferment en baisse.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Emprunt, 86 35. — Belge 1842, 107. — 4 1|2, 103 3|4, 5|8. 3|4. — 2 1|2, 62 50. — Société générale, 1595. — Naples, récépissés Rothschild, 104 10. —

CHEMINS DE FER					
St-Germ.	» »	» »	» »	F. c. 1195, 1190.	
V. R. Dr.	657 50	640 »	B.20 »	— 680, 640.	B.22
— R. G.	400 »	400 »	B.10 »	— 405, 400, 402 50.	B. 7
Orléans.	1325 »	1320 »	B. 2 50	— 1335, 1310, 1317 50.	H. 2
Strasb...	346 25	346 25	» »	— 348 75, 345.	B. 1
Rouen..	1160 »	1150 »	B. 5 »	— 1165, 1145, 1150.	B. 7
Havre...	975 »	» »	B. 5 »	— 980, 975	B. 5
Marseill.	1125 »	1130 »	B.10 »	— 1145, 1122 50, 1125.	B. 7
Sceaux..	705 »	» »	B. 5 »	—	

LONDRES, 20 MARS.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Consol..... 100.	Av. 85 50.	F. p. 86, 85 95 d. 50.
Esp. act... 30.	Ap. 85 50.	5 0|0 f. c. 117 80 d. 50 60 d. 50.
Portug..... 68 3|4.		
Mexic...... 36 5|8.	Rep. fin c. F. pr.	F. p. 118 15 d. un: 118
Brésil...... » »|».	3 0|0, pair 15	Vers. d. 680 d. 20.
5 0|0 Holl. 99 1|2.	5 0|0, pair 27 1|2, 30	Orléans. 1420 1395 d. 10.
2 1|2 do. 63 1|2.		Mars. 1170 d. 20. 1220 d. 10.
Rouen.... 46.	Bons du trésor.	
Orléans... 53.	3 1|8 à 2 et à mois.	Strasb. 335 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 89,00 à 90,00 ; courant du mois et avril, 91,00 à 92,00 ; 4 mois d'été, 95,00 à 94,00 ; 4 dern. mois 102,00 à 103,00.

LILLE. — Colza, 85,00 à 86,00.

ESPRIT 3|6. — Disponible, 90,00 à 91,00 ; courant du mois 88,00 à 89,00 ; avril, 86,00 à 00,00 ; 8 derniers, 86,00 à 00,00 ; 2 derners, 85,00 à 00,00.

SAVON. — Disponible, 88,50 à 89,00 fr. les 100 kil.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 23 mars.

7 h. »|» OPERA. —
7 h. 1|2 THEATRE-FRANÇAIS. — Don Juan d'Autriche.
7 h. »|» OPERA-COMIQUE. — Le Maçon. Cendrillon.
7 h. 1|2 ITALIENS. —
7 h. »|» ODÉON. — Chevalier de Pomponne. Notre-Dame des Abîmes.
6 h. 3|4 VAUDEVILLE. — Le Moyen. Marguerite. Paris. L'Homme blasé.
6 h. »|» VARIÉTÉS. — 2 Pierrots. Richelieu. Gamin de Paris.
6 h. »|» GYMNASE. — Reine de 16 ans. Bal d'Enfants. Petit Homme gris.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Le Vieux. Parlez au portier. Ugolin. Ravel.
6 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Lavaubalière. la Dansomanie. Antony.
6 h. »|» AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. »|» GAITÉ. — Les Ruines. Le Sonneur.
6 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. »|» COMTE. — Augusta. Ah ! mon habit. Turban. Giselle. la Polka.
6 h. »|» FOLIES. — La Rosière. Partie de Dominos. Cendrillon. le Diable.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

avec la mer, comme la Suisse, les Etats allemands, la Belgique, la France est à la fois leur roulier, leur entrepôt naturel. Il est certain que la ligne la plus directe, la plus économique pour les échanges qui s'effectuent entre ces Etats et l'autre hémisphère est celle de nos ports; tous leur sont d'un accès également facile sur la Manche, sur l'Atlantique, sur la Méditerranée. Eh bien! chose inouïe : il n'est pas en Europe de nation, sauf peut-être la Péninsule hispanique dont le commerce maritime soit dans un état aussi déplorable que celui de la France. Chose inouïe! la France qui est si bien placée pour opérer les échanges de la majeure partie du continent européen, ne peut seulement pas assurer à sa marine le transport de ses propres produits : les deux tiers de son commerce se font sous pavillon étranger.

Si ce fait était commun à tous les Etats européens ou même au plus grand nombre, on pourrait l'attribuer à quelque cause inconnue, dépendante de la politique générale des nations et non de celle de notre gouvernement en particulier; mais non, la France est le seul pays où l'on voie un pareil état de choses. Et ce n'est pas seulement chez les puissances de premier ordre qu'on remarque un progrès commercial et un développement maritime continu, c'est aussi dans les Etats secondaires. En Suède, en Danemark, en Belgique, en Hollande, en Sardaigne, en Toscane et dans les Etats siciliens, la part du pavillon national dans le commerce maritime est bien plus considérable que chez nous, les échanges s'y accroissent aussi dans une proportion bien plus rapide.

Il faut donc le reconnaître, la cause générale de notre infériorité commerciale et maritime est due d'abord à une politique ignorante. C'est la conséquence nécessaire de l'incapacité, de l'incurie de tous les ministères qui se sont succédé depuis 1830. La révolution de juillet n'a su faire sortir de la foule que des médiocrités politiques sans connaissances économiques et administratives réelles, sans aucune science gouvernementale positive. On peut dire que depuis 1830, nous n'avons pas eu en France un seul homme d'Etat. Car on n'est point homme d'Etat parce qu'on est écrivain de mérite, ou orateur de grand talent.

Avec toutes ses illustrations militaires, avec ses renommées littéraires et oratoires, la France est aujourd'hui après les Etats du pape et l'Espagne, le pays le plus mal administré, le plus sottement gouverné de l'Europe. La preuve en est dans l'infériorité relative de notre production agricole et industrielle, dans la stagnation de notre commerce extérieur, dans le dépérissement de nos colonies, dans notre décadence politique enfin : toutes ces choses dépendent exclusivement de la conduite du gouvernement; toutes ces choses, dans les autres Etats, progressent et prospèrent. Une nation où toutes les forces vives sont suspendues, où toutes les sources de la richesse sont arrêtées, est une nation mal gouvernée, très mal gouvernée. Le simple bon sens l'indique.

La cause particulière de notre décadence maritime tient à la protection inintelligente qu'on donne chez nous à toutes les bran-

...nissent à nos navires ... rité de notre marine tient uniquement à l'exiguïté de notre frêt et l'exiguïté de notre frêt uniquement à l'infériorité de notre agriculture et même de notre industrie.

Cette infériorité est si positive qu'il nous est impossible de faire, avec une nation quelconque, un traité de commerce et de navigation basé sur le principe de la réciprocité. Voyez le traité de 1822 avec les Etats-Unis, et le traité de 1826 avec l'Angleterre, ils reposent l'un et l'autre sur le système de parfaite égalité. Eh bien, ils ont eu pour effet d'enlever à notre marine les neuf-dixièmes des transports entre l'Angleterre et la France, entre la France et les Etats-Unis. Voyez nos traités avec la Belgique et la Sardaigne : les plaintes auxquelles ils donnent lieu, ne sont-elles pas la constatation de notre infériorité industrielle et agricole.

Les choses ont été si bien arrangées chez nous, que tout traité de réciprocité, soit industriel, agricole ou maritime, porterait dans l'état actuel des choses une grave atteinte à notre industrie, notre agriculture et notre marine. Nos grandes capacités gouvernementales ont réduit la France à un état complet de paralysie. Pour peu qu'on persiste dans ce système, il ne lui restera plus qu'à entourer ses frontières de murailles et à pourrir dans l'isolement dont on lui fait en quelque sorte une condition d'existence. Et ce n'est pas seulement dans nos relations avec l'extérieur que notre législation économique produit cet immobilisme honteux, mais à l'intérieur même notre système fiscal est organisé de telle façon que chaque province est obligée de consommer en partie, les productions de la localité. Les boissons et les grains pourraient donner lieu à un immense cabotage si des impôts stupides et barbares n'en forçaient la consommation sur les lieux de provenance. C'est à cause de ces droits qu'on voit dans le Midi les céréales occuper la place de vignes qui produiraient d'excellent vin, qu'on boit à Paris du vin d'Argenteuil et de Surène. Les vins du Midi pourraient-ils trouver des débouchés dans le nord et dans l'ouest de la France où des droits absurdes forcent les populations à fabriquer du cidre, de la bière et de l'eau-de-vie de grain.

La France est le pays d'Europe où la richesse est peut-être le plus divisée, où il y a, par conséquent le plus de consommateurs de denrées coloniales. Eh bien, la France est un des pays qui en consomment le moins. Mais aussi il y a en peu où les produits tropicaux soient frappés d'un droit aussi exorbitant qu'en France. Et dans quel but maintient-on des droits si élevés; a-t-on des produits similaires à protéger contre la concurrence coloniale et étrangère? Nullement. Dans quel intérêt donc cherche-t-on à entraver la consommation des denrées exotiques en France, quand on sait que cet accroissement de consommation viendrait en aide à nos établissements coloniaux, augmenterait le frêt de la marine et développerait notre commerce extérieur? Les ministres du commerce et des finances vous répondraient que c'est dans l'intérêt du trésor. Ainsi, le trésor a intérêt à priver de vin, de sel, de denrées tropi-

...longtemps que la prédiction ... plus on sent que cette prédiction se transforme en arrêt; juste arrêt, dont l'exécution ne peut manquer de suivre tant de scandales qui forment, en quelque sorte, les considérants de jour en jour, plus concluants et plus nombreux, sur lesquels se fonde cet infaillible jugement de la conscience publique. Oui, tout le monde, et les amis du pouvoir partagent eux-mêmes cette préoccupation, tout le monde voit dans l'influence incessamment grandissante de la corruption, le principe de mort auquel doit succomber le régime actuel.

Que se passe-t-il, en effet, depuis que l'argent est devenu le maître politique de la société?

Les moyens de gouvernement sont employés au service des spéculations de l'intérêt privé; dans l'atmosphère législative se forment des Compagnies de traitants, qui votent eux-mêmes les conditions d'entreprises dont ils sont actionnaires, dans lesquelles leur intérêt se trouve en lutte avec celui du trésor public.

Les choses sont arrivées à ce point que dans les deux Chambres, les hommes d'une intégrité scrupuleuse, sont révoltés du spectacle qu'ils ont sous les yeux. Telle est l'origine de la proposition de M. le comte Daru, à la Chambre des pairs, et de la proposition de MM. Lasnyer et Boissy-d'Anglas à la Chambre des députés.

Il est vrai de le dire; jamais, plus que de nos jours, le grand fleuve des iniquités n'a roulé librement au milieu du monde. Il s'est creusé, chez nous, dans le sol légal même, un lit large et profond où il promène avec une sorte de majestueuse sécurité ses eaux corrompues et infectes. Il a ses affluents innombrables dans toutes les régions de la société. Les administrations publiques se mettent pour la plupart au niveau.

Aussi, en dehors de tout esprit de parti cette fois, et d'accord en ce point avec le sentiment universel, voit-on les chefs du clergé stigmatiser dans leurs Mandements ce déchaînement d'appétits cupides que présente la société politique : « Le pouvoir, dit Mg. l'archevêque de Bordeaux, est sans autorité, l'obéissance sans » amour; *l'ambition rend et achète les consciences à ciel ouvert*, et » l'on voit une génération entière plongée dans un matérialisme » inguérissable qui se révèle par l'idolâtrie exclusive de l'or et » l'indifférence la plus complète pour tout ce qui touche aux » grands intérêts de l'éternité. »

Oui, Jésus pourrait, de nos jours, entrer le fouet à la main, dans nos assemblées politiques et dans nos ministères, il y trouverait à châtier d'autres scandales que ceux des vendeurs de pigeons installés dans le temple.

Un entrepôt dans la mer des Indes.

M. Dejean de la Bâtie, délégué de l'Ile Bourbon, adresse au *Jour-*

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Salon de 1845.

EUGÈNE DELACROIX.

Lorsque M. Eugène Delacroix a vu, quelque part, un effet saisissant, il le recueille, il l'emporte dans sa mémoire, il le médite et il le garde. Son tableau est fait. Il importe peu que le sujet passe sur sa toile; la création, le *fiat* viendra plus tard.

Voilà pourquoi ce talent est toujours fécond, varié; pourquoi il répercute toujours l'impression qu'il a reçue. Tous les peintres ont des conventions plus ou moins traditionnelles de lignes, de modelé, de dessin, de draperies, de poses; lui regarde les figures vivre, marcher, les ombres, les lumières, les valeurs se distribuer sur les objets, et il copie ensuite ses observations.

Nous avons de M. Eugène Delacroix, cette année, deux grandes toiles, une *Revue de l'empereur de Maroc* et *la Mort de Marc-Aurèle*.

L'impression générale du premier tableau saisit d'abord le spectateur et le transporte sous une autre latitude. Le ciel est d'un bleu profond et vigoureux; couvercle splendide d'une terre affectionnée du soleil. Une atmosphère limpide et chaude circule dans ce tableau et porte la transparence dans toutes les ombres.

Les lointains sont lumineux au lieu d'être vaporeux; les murailles dans une teinte si claire et si paisible; le morceau de ciel encadré dans l'ogive de la porte, et qui va se perdre dans un horizon sans fin, cette lumière générale qui baigne toute la perspective, qui ondule harmonieusement autour de tous les corps; si calme et si éthérée qu'elle se laisse traverser par le regard jusqu'aux plus lointaines profondeurs, tout cela nomme le lieu de la scène et nous communique l'impression que M. Delacroix a ressentie au même lieu, au moment où il a vu passer le cortège de l'empereur. Cette scène dormait dans son imagination pour s'y colorer et s'y poétiser comme un souvenir.

Quant à l'expression particulière de la scène qu'il voulait représenter, M. Delacroix, au lieu de se livrer à des fantaisies, a tout simplement reproduit ce qu'il avait observé. L'empereur est à cheval; sa marche est grave comme celle des Maures. A sa droite un nègre porte un parasol; un autre nègre tient la bride du cheval. Sur le premier plan, les ministres, d'une calme et fière tournure, attendent le passage de l'empereur; à droite, en pleine lumière, est un rang de soldats au port d'armes. D'autres régiments sont alignés dans le fond du tableau et au pied des murailles. Il n'y a là ni chevaux emportés, ni éruptions d'yatagans, d'armes nues, ni fanfares, ni tracas, ni tourbillon de poussière. On trouve dans ce tableau, la tenue simple, recueillie, respectueuse des populations musulmanes. L'empereur ne ressemble pas à un feu d'artifice de pierreries; on ne voit pas déborder de sa ceinture des poignards et des pistolets. Il est sérieux, mais d'un sérieux naturel, qui, loin d'exclure, implique au contraire une certaine bonhomie. Il a la tête encapuchonnée d'un burnous, et le bras droit entouré d'un chapelet de nacre.

Tout le luxe impérial semble être réservé au cheval, qui porte une selle rose et verte, une bride, des houppes et une sangle violette. L'impression, comme l'expression générale du tableau, est bien locale, puisée dans la nature, assimilée par l'imagination du peintre, et réfléchie au dehors. Le second mérite de cette composition, c'est qu'elle est bien assise. Le parti pris des lignes horizontales et perpendiculaires donne à la scène toute sa gravité; mais elles sont assez habilement diversifiées pour enlever toute espèce de roideur et de symétrie. Les personnages du premier plan sont exécutés avec un grand sentiment du dessin. Le kaïd Mhammed Ben-Abou qui se trouve à la droite du spectateur, peut être comparé, comme pose et comme style, aux plus belles figures des grands maîtres. Le page qui tient la bride et qui marche, est très vrai de mouvement. En général, toutes les têtes du second plan, surtout celle de droite, qui a une draperie bleue, rappelle par la fermeté du ton et du dessin les plus heureuses inspirations de l'Ecole vénitienne.

M. Delacroix a su faire une distinction entre le dessin qui convient à la peinture et celui qui convient au bas-relief. Sa peinture n'est jamais plate du côté qu'on ne voit pas, les corps, les objets ont tous leur diamètre; ils se modèlent et ils se détachent sur la toile; ils ont leur saillie, et dans tous les sens. En général, les dessinateurs recherchent trop une ligne idéale fictive, géométrique, qui ne donne que le contour, qui le précise, quoique ce contour soit toujours plus fuyant et moins rigoureusement déterminé dans la nature que dans leurs œuvres. Ce dessin donne à leur peinture l'apparence immobile et morte d'un bas-relief. Là, en effet, une ligne immuable est fixée en un fond immuable. Mais, dans la réalité, la ligne du contour se modifie, se combine, se diversifie par tout ce qui l'enveloppe, la limite; par le fluide ambiant, par le mouvement qu'elle subit ou qu'elle communique, par cette réciprocité d'échanges qui vont, qui viennent d'un ton à un autre, d'un objet à un autre objet, d'un plan à un autre plan. Ceux qui savent voir la ligne ainsi font passer la vie dans leur dessin. C'est par là que le dessin en peinture se trouve intimement lié au coloris. Il y a trois parties dans la couleur : la distribution des ombres et des lumières, l'harmonie et le ton local. On peut être coloriste en inclinant vers l'une ou vers l'autre qualité. Ainsi, Rembrandt cherche sur tout la première. Titien la seconde, Véronèse la troisième. Sans doute ces peintres ne méconnaissaient pas les autres parties du coloris, mais ils affectionnaient particulièrement telle ou telle partie. M. Delacroix, qui a compris que la tendance de notre époque est d'être compréhensive et unitaire, a développé parallèlement tous les mérites des autres Ecoles.

Il distribue toujours dans sa toile les clairs et les ombres, de manière à ce que le regard soit acheminé sans fatigue dans toutes les stations du tableau, et dirigé vers le point central de l'action. Ses lumières se lient entre elles, selon cette disposition elliptique ou circulaire que Reynolds admirait dans les compositions vénitiennes. Par une science qui lui est personnelle, il connaît les rapports des ombres aux clairs, des demi-teintes aux teintes. C'est à cette mémoire de l'œil, à cette profonde observation des valeurs qu'il faut attribuer cette magie, cette témérité de pinceau qui détache des tons neutres sur des tons neutres, comme le haut du capuchon de l'empereur, par exemple, sur les murailles du palais. M. Delacroix n'a jamais recours à ces subterfuges grossiers de noir et de blanc pour faire repousser les objets les uns des autres; c'est par le moyen des gris de teintes négatives qu'il arrive à ces victoires de coloriste qui sont comme les insolences du génie adressées à la bourgeoisie, qui ne peut les comprendre.

Presque tout le premier plan de ce tableau est dans une teinte grise, remontant des terrains et des personnages du premier plan jusqu'à l'empereur, qui reçoit quelques coups de lumière. Il n'y a de soleil que dans la partie de droite, et dans le fond sur la ligne des soldats; mais, à part cette portion de tableau, toute la lumière est rejetée dans le ciel; ainsi le peintre, en repoussant toute la lumière sur le fond, a su conserver la perspective et la profondeur de ses plans, sans abandonner cette teinte grise qui donne une physionomie si calme, si reposée, si originale et si vraie à toute sa composition.

Mais il ne suffit pas à ce talent complexe et tourmenté d'arriver à une habile distribution de lumière, à une large et dramatique harmonie, il faut encore que dans cette harmonie il accumule toute l'opulence imaginable des tons particuliers. Sa couleur est un orchestre où tous les instruments sont appelés, où tous versent leur note dans la symphonie. M. Delacroix prodigue, sans s'épuiser, jamais toutes les coquetteries de la couleur; il parcourt, en se jouant, toutes les dégradations d'un même ton, qui se continue et va s'évanouir dans un ton voisin. Avec cette diversité ondoyante et cette délicieuse exubérance de couleur, l'œil est continuellement charmé par ces notes fugitives, en quelque sorte, par ces savantes ritournelles de bleu, de vert, de jaune, d'orange, de rouge, de blanc, tantôt vifs, tantôt éteints, qui pétillent en pleine lumière, ou se voilent comme les étoiles dans les nuages du matin.

Cependant, nous croyons qu'une répulsion très légitime, pour les procédés, les règles canoniques de l'Ecole orthodoxe et pour les plis de draperies symétriquement disposés, a entraîné trop loin M. Eugène Delacroix. Ses figures sont peut-être un peu trop grossièrement empaquetées dans leurs burnous. Ses étoffes ont une apparence un peu molle et gélatineuse, au lieu d'avoir la souplesse et la fermeté du tissu.

Les Ecoles d'Anvers et de Venise ont connu, sans aucun doute la puissance dramatique de la couleur, cette éloquence particulière de l'harmonie qui passe rapidement du regard dans l'âme pour y réveiller aussitôt une émotion. Mais aucune Ecole n'a calculé plus savamment que M. Delacroix le drame du ton, n'a su puiser sur sa palette plus d'émotions, une couleur plus vibrante et plus tragique. En comparant les deux tableaux, l'empereur de Maroc et le Marc-Aurèle, on peut comprendre les combinaisons diverses et profondes de cette esthétique inspirée, qui dicte des chefs-d'œuvre à M. Delacroix.

Dans son premier tableau, il a voulu représenter une scène qui est en quelque sorte une fête. Il a mis toute la coquetterie de couleurs, toutes ces richesses d'harmonies locales que demande une revue de soldats marocains dans leur toilette militaire. Tout en conservant à la scène sa physionomie calme et grave qu'elle avait dans la nature, il a laissé jaillir et pétiller sur les poitrines des soldats, sur leur tête, sur leurs armes, sur

Mais nous ne saurions partager l'illusion de M. Dejean de la Bâtie et du *Journal des Débats*, en ce qui regarde le choix de l'île Bourbon, pour centre de nos opérations. Dans cette importante question, il faut éviter de se préoccuper trop exclusivement de l'intérêt de Bourbon, et il ne faut pas considérer uniquement l'état commercial actuel de ces contrées. Songeons à l'intérêt général de la France, et n'oublions pas que tout est à créer dans les mers indo-africaines, que nous avons à préparer tout un vaste système de mesures, pour que la vie civilisée naisse et s'épande à l'Orient de l'Afrique.

Jetons les yeux sur la carte. — Evidemment c'est à la pointe nord et nord-ouest de Madagascar, que la France doit établir son centre d'opérations politiques et commerciales. L'île Malegache doit devenir un empire français, si la France tient à être une puissance maritime. S'il est nécessaire que Malegache devienne française, comment ne pas tenir compte, dans le choix de l'entrepôt projeté, de l'action qu'il peut exercer sur la grande île? C'est là un élément de la question qui paraît être tout-à-fait négligé par le *Journal des Débats* et par M. Dejean de la Bâtle.

A ce point de vue, Mayotte sera nécessairement préférée à Bourbon. Bourbon est à 300 lieues de la côte nord-ouest (pays des Sakalaves), par laquelle doit être utilement attaquée Madagascar, et d'ailleurs les forces, pour une expédition, ne sauraient être facilement concentrées sur ses rades ouvertes et périlleuses. Mayotte, dans une mer tranquille, avec un vaste port bien fermé, est à soixante lieues au nord du point où devra se faire le débarquement. « C'est de là, disaient M. l'amiral Roussin et M. le directeur des colonies Galos, que nous devons surveiller la grande terre et attendre l'occasion de faire valoir nos droits. » Il faut donc se hâter, dans un intérêt politique supérieur, d'appeler la vie à Mayotte, d'assainir l'île par la culture, d'en faire un centre d'activité et de puissance. Or, si nous établissons notre entrepôt, si nous portons notre effort sur Bourbon, que deviendra Mayotte, comment se développera-t-elle?

Il est bon de faire observer ici que, si Mayotte devient entrepôt des marchandises françaises et américaines, les Houvas peu à peu rétabliront un courant commercial du haut de leurs plateaux, vers les baies de Bombétok et de Passandava, et ce mouvement rendra plus connue et plus accessible la route par laquelle nous devons un jour monter à Tananarivou.

Ajoutons enfin qu'un foyer de civilisation européenne ainsi formé à petite distance entre Madagascar et la côte d'Afrique, ferait certainement sentir son influence féconde sur l'une et l'autre terre.

Passons maintenant au côté commercial de la question.

La position d'un entrepôt doit être, autant que possible, centrale. Or, quels sont les points qu'il s'agit de desservir? Ce sont Madagascar, la côte Est d'Afrique, Zanzibar et Pemba, la Somolie par Beurbeura, l'Abyssinie par Zeylah, et l'Arabie méridionale par Maskat. La route naturelle de toutes ces contrées, celle que suivent les Américains (qui n'ont pas à se détourner vers Bourbon et Maurice), nous assure sur eux quelques avantages; au contraire, Bourbon n'a guère de chance de lutter avec succès contre Maurice.

Quant à la concurrence des Américains, voici le moyen d'en diminuer les inconvénients graves. Que le port soit franc pour la navigation, le déchargement et la vente; mais qu'un droit protecteur frappe les marchandises étrangères entreposées. Il sera bien aussi d'appliquer ici l'idée proposée pour les Antilles par M. de Saint-Rémy et portée à la tribune par M. Levavasseur, député de Dieppe. On accorderait une prime à toute denrée de l'Inde, de la Perse, de l'Arabie, de l'Abyssinie et de la côte orientale d'Afrique, qui, passant par l'entrepôt de Mayotte, arriverait en France par navire français. Cette mesure ferait affluer la vie vers Madagascar et favoriserait notre navigation au long-cours.

Si nous n'établissons pas un droit à l'entrepôt pour les marchandises étrangères, nous débarrasserons très gratuitement en fait Anglais et Américains du droit de 5 pour cent qu'ils doivent payer dans les ports de l'iman. Ce serait fort généreux sans doute, mais il ne faut pas que la générosité aille jusqu'à enlever à notre commerce les chances de soutenir la concurrence.

Pour qu'un pays puisse être utilement constitué centre d'activité commerciale, pour que, sur les mers lointaines, il devienne un foyer de la vie nationale, il faut qu'il offre sur ses côtes un abri sûr et vaste pour les navires marchands et pour les flottes. Malheureusement, Bourbon n'est pas dans ces conditions. En guerre, les vaisseaux poursuivis par des forces supérieures n'y trouveraient aucun refuge et seraient impunément canonnés et coulés sur des côtes inhospitalières. En paix, les navires n'y trouvent ni sécurité, ni repos. Il n'est pas de service plus rude que celui des rades de cette île. La navigation de Bourbon est le désespoir de nos marins, officiers et matelots. Vous-même, vous signalez les périls de vos rivages quand vous reconnaissez que « le fret d'une rade de Bourbon à l'autre par le cabotage est *plus cher* que le fret de France à Bourbon. » Il faut bien que l'armateur se fasse payer les risques de cette périlleuse navigation. Voulez-vous, en attirant sur votre île un immense affluent commercial, condamner de nombreux armements de la métropole à tant de fatigues et de dangers?

Vous voulez, dites-vous, « restituer à la France, dans la mer des » Indes, le foyer d'influence et d'activité que la dénaturalisation » de Maurice lui a fait perdre : » Et vous proposez Bourbon! Où sont, sur vos côtes, le vaste Port-Louis et la baie profonde de Mahebourg, pour recueillir nos flottes, quand la guerre sera venue? Ne donnons donc pas à l'île Bourbon des espérances mal fondées; ne faisons pas naître de vaines illusions! N'allons pas contre la nature des choses. C'est sur les côtes de Madagascar, et pas ailleurs, que la France trouvera à réparer la perte de l'île de France.

Quant à Bourbon, il faut lui donner le port qu'elle demande. Ce port sera ce qu'il peut être, propre à abriter le grand cabotage. La navigation de Bourbon, dans un avenir inévitable et prochain, n'emploiera plus en effet que des caboteurs. Le centre maritime de cette colonie est à Malegache.

L'île Bourbon, sans prétendre à régner sur les mers indo-africaines, ... tout effort, tout acte et toute puissance à l'activité anglaise. Attribuer à l'île Bourbon la fonction centrale et rectrice de l'activité française à l'Est du Cap de Bonne-Espérance, ce serait a... donner définitivement la souveraineté de la mer des Indes à l'... Maurice.

Chemins de fer.

Nous soutenons depuis long-temps dans la question des chemins de fer, une lutte opiniâtre contre le Cabinet du 29 octobre. Nous la soutenons parce qu'il a résolu de dessaisir l'Etat de la propriété et de la puissance de ces grandes routes pour en investir, au détriment des contribuables, les chefs de l'aristocratie d'argent par laquelle la France est gouvernée. Nous avons dévoilé toutes les perfidies mises en jeu pour tromper le public sur les résultats de ces opérations gigantesques où l'on remue les millions à la pelle, et pour les pousser dans les bureaux des banquiers cosmopolites, et il n'est pas une seule de nos prévisions qui n'ait été réalisée et malheureusement dépassée.

Mais que pouvaient quelques écrivains, ainsi que nous le disions, contre les influences absorbantes qu'ils avaient à combattre? Le mouvement actuel de la société la porte avec une force presque irrésistible vers la constitution de cette féodalité financière; la science seule, une véritable science sociale, peut empêcher l'exploitation de l'homme par l'homme de revêtir cette forme fatale. La science seule permettrait d'accomplir les vœux ardents poussés en 89 pour la réalisation de l'égalité et de l'association humaine; — la science seule! car nous ne devons pas mettre en ligne de compte les révoltes et les commotions violentes qui pourraient briser instantanément ces nouvelles hiérarchies si oublieuses, si ... somptueuses et si ingrates.

Nous avions dit dès 1842 que les chemins de fer en France, sur les lignes principales, étaient de bonnes affaires : — l'exploitation des chemins de Rouen et d'Orléans confirme notre prophétie.

Nous avions dit que dès-lors il était superflu d'accorder des subventions énormes à des compagnies particulières : — aujourd'hui, en effet, on propose de faire ces concessions sans subvention.

Nous avions dit que les subventions n'étaient qu'un *cadeau* fait aux banquiers, qui les réaliseraient par la vente des actions à un prix très élevé; nous avions annoncé la hausse énorme de ces actions; nous avions même fixé le chiffre des actions d'Avignon à 1 200 fr. (voir la *Démocratie pacifique* du 21 février 1844). — Or, les banquiers font un immense tripotage et vendent à des prix qui doublent le capital nominal; les actions d'Avignon sont à 1 200 fr., et nous garantissons qu'avant ... ans elles seront à 2 000 fr.

Et ici, veut-on connaître l'un des chapitres du budget que prélève sur les travailleurs l'un des souverains de l'Europe, le roi Rothschild? Et encore ne parlons-nous pas des chapitres qui concernent ses opérations de banque, ses escomptes, ses emprunts, ses négociations de Bourse...

---

leurs baudriers, toutes les étincelles de sa couleur.

Mais dans la toile de Marc-Aurèle on reçoit de l'harmonie du tableau, austère et funèbre, une impression de recueillement et de tristesse. Le peintre n'a pas eu recours sans doute à ces lumières apocalyptiques, à ces tourmentes de nuages qui sont des complaisances du ciel parfaitement impossibles pour les douleur humaines.

Le jour où expire Marc-Aurèle est comme tous les jours où nous naissons, où nous vivons, éclairé du même soleil. Même à la mort des empereurs le soleil ne perd pas un rayon. La lumière dans ce tableau est donc parfaitement naturelle et tranquille comme celle qui enveloppe en général les scènes habituelles de la vie et de la mort des hommes. C'est de la nudité, de la simplicité de détails, de la sévérité des costumes, c'est de l'accent vigoureux et morne des tons que résulte la majestueuse et mélancolique tristesse de cette agonie.

Par la disposition transversale du lit sur lequel Marc-Aurèle est couché, M. Delacroix fait embrasser d'un coup-d'œil toute sa composition. L'empereur est à moitié soulevé. La tête est brisée par la maladie. Le regard morne et cave, va bientôt rentrer dans l'orbite; on sent déjà passer le souffle de la mort dans la chevelure et dans la barbe grisonnantes de Marc-Aurèle. L'empereur a la main droite sur la poitrine. Il cesse de parler. Il interroge sans doute encore ces paroles de sagesse pour jamais assoupies dans sa poitrine comme dans une tombe et qui n'arrivent à ses lèvres que comme de vagues et insaisissables murmures. De la main gauche il cherche à retenir son fils, mais déjà Commode échappe à cette dernière étreinte: il n'a plus de lien qui le rattache au passé, à la sagesse de son père. Par une heureuse et originale inspiration du peintre, le fils tourne le dos au mourant. Il est si fatigué des paroles qu'il vient d'entendre; il est pressé de les aller commenter avec les affranchis de la rue Suburra, au doux bruit des flûtes de Berecynthe. Il y a dans sa physionomie je ne sais quoi de bestial, de licencieux et de brutal qui révolte l'âme du spectateur. Seul dans cette grave compagnie de philosophes, il a les cheveux artistement frisés, ornés d'une bandelette bleue, il a des bracelets d'or aux bras, des brodequins d'or aux pieds, des anneaux d'or aux oreilles. Seul il porte la robe de pourpre. Marc-Aurèle n'a sur le corps qu'un lambeau d'étoffe, qu'un haillon, d'un jaune douteux, vrai linceul d'un philosophe stoïcien.

Les écrits des sages sont déroulés à terre et témoignent des hautes et sérieuses conférences de ces penseurs, au pied de ce lit de mort, sur le péristyle d'une autre vie. Commode porte à la main une branche de myrte en fleurs. Cette simple branche raconte toutes les préoccupations de ce jeune homme sanguin qui va faire de son règne une litière sanglante de débauche. A droite du spectateur, un philosophe, d'une tournure vigoureuse, le menton incliné sur sa poitrine, semble prophétiser intérieurement les épouvantables démentis que la vie du fils va donner aux paroles du père. Cette figure est admirablement dessinée. Les pieds nus de ce philosophe sont d'un modèle puissant; ils vivent; le sang circule dans les veines. On voit qu'ils ont marché sur la poussière du chemin. Au pied du lit est assis un philosophe qui recueillait sans doute les dernières paroles de *Marc-Aurèle*. Il a ramené son manteau par-dessus sa tête, et a croisé ses pieds l'un sur l'autre dans une attitude d'attente et de stoïcisme. Il est absorbé dans ces profondes méditations, dans ces tourmentes intérieures d'idées que le spectacle de la mort réveille au fond de l'âme.

Le premier vieillard à gauche, qui tient le pied du lit, suit avec une attention inquiète, la lente et terrible conquête du corps par l'agonie. A côté de lui, le plus jeune des philosophes, moins habitué à ces méprises de la Providence qui rappellent les bons et laissent vivre les méchants, a l'expression d'une douleur naïve, moins maîtresse d'elle-même et comme étonnée de l'auguste et lugubre mystère qui s'accomplit sous ses yeux. A côté de lui un vieillard pleure, un autre rêve. Un troisième, plus tranquille, plus prévoyant, la main gauche appuyée sur son bras droit, interroge du regard la figure de Commode, et semble lire sur le front de cet homme, qu'une minute va faire empereur, les lamentables destinées de Rome. L'art, depuis le christianisme, a restitué à chaque homme son caractère. Dans l'expression de chacun de ces philosophes qui accompagnent leur ami jusqu'à cette frontière où ils doivent le livrer aux mains de Dieu, le peintre laisse deviner une nature particulière, diversement impressionnée par la mort de *Marc-Aurèle*. Cette loi de l'art est surtout violée par ceux qui étudient l'antique dans les musées et font des tableaux avec des statues.

Toutes les silhouettes de cette composition trahissent un beau style de dessin, car le dessin peut être incorrect, et, malgré ses incorrections, indiquer sinon sa pureté, du moins une certaine qualité de dessin.

Il y a de l'air dans cette salle, il y a une lumière tranquille et triste qui laisse bien voir tous les objets du plan, les murs et les bas-reliefs de bronze. Si maintenant on veut analyser le ton local, on ne retrouve pas sans doute cette fraîcheur, cette volupté de tons que le talent de Delacroix laisse pleuvoir comme une rosée de perles sur ses autres chefs-d'œuvre. Ici tout est grave, sobre, morne. Néanmoins chaque ton a ce mérite imprévu que la sorcellerie de son pinceau fait venir, on ne sait d'où, pour le transporter sur sa toile. Sa peinture est pour nous musicale et rêveuse, elle berce comme de vagues symphonies auxquelles il est impossible d'attacher un sens ni une forme, mais qui apporte à l'âme on ne sait quelle frémissante et quelle intime jouissance. La couleur de ces tableaux est tout à la fois la plus poétique, la plus idéale et la plus savamment contrastée. Dans le tableau de *Marc-Aurèle*, le peintre a jeté parmi toutes les étoffes assombries, afin de relever et soutenir la couleur générale, la robe de pourpre ardente du jeune Commode. Et pour atténuer, pour rompre l'uniformité de ce ton il a mis la branche de myrte, et il arrive ainsi à une savante, à une délicieuse harmonie.

En signalant les beautés de ce tableau, la critique doit faire ses réserves pour les incorrections de forme qu'il est facile d'apercevoir surtout dans le torse et le bras droit de Marc-Aurèle. M. Delacroix obéit exclusivement à une théorie de dessin. Cette théorie constitue sa force et sa faiblesse.

Il y a deux Ecoles dans l'art. L'une qui se propose la représentation de la beauté; l'autre la représentation de la vie.

La première, Ecole antique a produit la sculpture. La statue doit, par sa nature même chercher plutôt la beauté que la vie, car abstraite, et conventionnelle, elle n'a que le contour, que le plan; elle n'a par elle-même ni la perspective, ni la couleur, cette robe de tous les objets; elle s'attache à réaliser ce type de formes que l'artiste rêve, qu'il cherche successivement de l'homme à l'homme, de la femme à la femme. Ce type est ce qu'on appelle dans la critique le beau de réunion.

Ainsi donc toutes les fois que la peinture étudie la statuaire, se propose la statue et la statue antique pour modèle, elle fera jusqu'à un certain point abnégation de ses propres facultés, pour avoir le mérite de la sculpture; elle cherchera la beauté, non la vie. Ainsi Michel-Ange, Raphaël, Poussin, par suite de leur fréquentation assidue des statues antiques ont négligé la vie pour arriver à la beauté.

Une autre Ecole, au contraire, se préoccupant davantage des ressources propres à la peinture, de ses qualités distinctives; soustraite, par des causes locales, à la contagion de la sculpture ancienne, elle a été ainsi amenée à voir dans les corps, non leur ligne géométrique, mais toute leur apparence extérieure, ombre, lumière, milieu atmosphérique, mouvement général, éblouissement inévitable qui fait trembler le contour ou dissoudre dans la perspective aérienne.

Cette Ecole a préféré la vie à la beauté.

La vie, jusqu'à un certain point, doit déranger les calculs savants et paisibles, cette belle symétrie, cette belle pondération du dessin et du modelé antique. Quand on veut bien modeler une figure, on se tient généralement à un ton uniforme comme celui d'une statue. Mais cette chair ne vit pas, n'a pas de sang, n'a pas cette coloration particulière que l'exercice, que la circulation amène en certains endroits. Telle veine promenée, à travers cette jambe, dérange ou interrompt le modelé.

Aussi, dans ce dualisme qui s'est établi entre les deux Ecoles, nous croyons que M. Delacroix a reconnu les vraies conditions de la peinture, mais nous croyons qu'il a poussé trop loin sa réaction contre la beauté, contre le dessin noble, qui est en quelque sorte l'apothéose des formes corporelles.

Mais malgré l'apparence désagréable du tableau de *Marc-Aurèle*, d'autant plus saillante que les sympathies publiques appartiennent à l'école de beauté, M. Delacroix a ouvert de profondes perspectives à la peinture moderne. Il y a dans sa manière toute une révolution féconde pour l'avenir. Ainsi, dans ses tableaux, et surtout dans ses figures isolées, il subordonne toujours le dessin à la peinture. La tête de la Madeleine est une étude qui a toute la suavité, toute la morbidesse des chairs du Corrége. La sibylle a aussi une expression mystérieuse et surnaturelle qu'on ne peut attribuer qu'au charme indéfinissable de la couleur.

Nous comprenons donc qu'avec l'éducation plus ou moins générale à tous les hommes de notre époque, on soit plutôt choqué des incorrections que charmé par les qualités des peintures de Delacroix. Nous jugeons ses tableaux, à notre insu, en prenant la sculpture pour terme de comparaison. Rendons à chaque art son langage propre, et soyons convaincus que, loin d'être épuisée, la peinture assiste en ce moment à une magnifique palingénésie. Qu'importe une fausse tradition? Elle est comme Eurydice, et son amant, qui tourne la tête en arrière, la voit tendre un instant les bras et s'évanouir aussitôt.

EUGÈNE PELLETAN.

On pourrait dire peut-être que la spéculation a rencontré ce bénéfice sans le chercher et qu'elle-même ne croyait pas à ces immenses succès : on citerait à l'appui l'opinion du *Journal des Débats*, organe des intérêts de Bourse qui, en juillet 1843, à propos d'une petite réduction faite par la Chambre sur les bénéfices présumables des Compagnies, s'écriait d'un ton lamentable : « Les gens de bon sens sont tentés de dire que les » compagnies sollicitent le privilège de se ruiner. Plaise à Dieu que sous » peu d'années on n'ait pas à déplorer l'aveuglement des Compagnies et » la rigueur des charges qu'on leur a imposées. » Mais nous ne pensions pas que cette observation fut faite de bonne foi.

Loin de croire à ce prodigieux défaut d'intelligence que dénoteraient les paroles ci-dessus de la part du *Journal des Débats* et du cabinet du 29 octobre, nous aimons mieux penser que l'un et l'autre savaient très bien ce qu'ils faisaient. Leur intérêt personnel, leurs vues politiques cadraient avec cet abandon des voies de fer aux compagnies financières. Il était important pour eux de tromper les représentants des intérêts généraux du pays, et de les amener à sacrifier ces intérêts, soit à des intérêts personnels de gain, soit à l'intérêt collectif de la haute bourgeoisie financière, avec laquelle on essaie de rebâtir une aristocratie monarchique.

Quant à nous, nous n'avons pu empêcher que cette scandaleuse donation qui se réalise à la Bourse ne fût accordée aux financiers. Nous avons contribué du moins à la diminuer de 300 millions. — Nous n'avons pu empêcher l'Etat de se dessaisir de ses droits sur les chemins de fer : nous avons du moins contribué à ce que cet abandon fût retardé, et ne fût pas encore complet. Puisque les conditions financières des concessions proposées aujourd'hui cessent d'être aussi folles, il ne nous reste donc plus qu'à défendre pied à pied les dernières voies inachevées. Ces voies sont d'une extrême importance, et encore, après tout, les plus nombreuses : si la presse parvenait à en faire attribuer l'exploitation à l'Etat, nous aurions donc encore à nous féliciter hautement de n'avoir pas tout perdu.

Banquet anniversaire pour la naissance de Fourier.

La salle Valentino est aujourd'hui la seule des salles publiques de Paris où nous puissions réunir à une même table les souscripteurs toujours plus nombreux du banquet institué en l'honneur de la naissance de Fourier.

Cette salle n'ayant pu, cette année, être mise à notre disposition pour le 7 avril, le banquet anniversaire a été remis au lendemain, 8 avril, à six heures du soir.

Le prix du banquet est fixé, comme les années précédentes, à [illegible] francs.

On peut, dès maintenant, s'inscrire dans les bureaux de la *Démocratie pacifique*, où l'on trouvera des cartes tous les jours, de neuf heures du matin à quatre heures du soir.

Les commissaires du banquet obligés, par les exigences du service, de prendre d'avance des mesures pour un nombre fixe de convives, ont décidé que la liste serait close dès que 450 noms y seront inscrits.

Déjà nous avons reçu des demandes d'inscription de quelques-uns de nos amis de province. Nous prions ceux qui seraient dans l'intention d'assister à cette solennité de nous écrire sans retard.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 31 mars, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande *directe* d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée *franco* au gérant, et être accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10 ; chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du Comptoir central de la librairie, qui, tous, reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

Les nouveaux souscripteurs qui prendront un abonnement à partir du 1er *avril*, recevront encore, *sans augmentation de prix et sans frais* :

1° Les trois premiers volumes du roman de M. EMILE SOUVESTRE, LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS.

2° Le roman entier de CH. DICKENS, LE CARILLON DU NOUVEL AN, qui a paru précédemment dans le feuilleton de la *Démocratie pacifique*.

Aux termes de ses conventions avec M. Emile Souvestre, l'administration du journal ne pourra plus donner les *Réprouvés et les Elus* en prime à ceux qui s'abonneraient après le 1er avril.

FAITS DIVERS.

Aucun journal du soir n'a paru aujourd'hui. — La plupart des journaux du matin ne paraîtront pas demain.

— M. le cardinal de La Tour-d'Auvergne, évêque d'Arras, vient de publier une lettre circulaire par laquelle il défend au clergé de son diocèse de lire et de garder le *Manuel de Droit ecclésiastique* de M. Dupin. [illegible] de M. l'évêque d'Arras est d'ailleurs fort modérée dans les termes, et la plus grande partie de la lettre du prélat est remplie de [illegible] calomnies auxquelles il a été exposé

spectacles. Une aussi absurde décision relève de la critique qui ne manquera pas de l'examiner au triple point de vue de l'art, du public et des théâtres menacés.

Nous prendrons, au reste, des informations sur les motifs de cette mesure.

— Le projet ayant pour but de transférer l'Opéra en face du Palais Royal recrute tous les jours de nouveaux adhérents. Voici ce qu'on lit dans une note publiée par la *Revue de Paris* :

« Si l'emplacement voisin de la rue Pinon devait augmenter les recettes de l'Opéra, plus de doute, il faudrait céder, quoique à regret, à cette unique considération ; mais, nous le demandons à toutes les personnes de bonne foi, nous en appelons à tous ceux qui ne sont point aveuglés par la prévention, ou mus par l'intérêt personnel ! qu'importe pour son succès, au grand Opéra, d'être placé à l'extrémité ou à la naissance de la rue de Richelieu ? Le premier de nos théâtres, le Théâtre Français, depuis qu'il a quitté le faubourg Saint Germain, s'est-il jamais plaint d'être mal situé ? Le public n'y a-t-il pas toujours afflué quand il a lu sur l'affiche les noms de Molé, de Fleury, de Talma, ceux de Mlles Contat, Mars et Rachel ? En mettant donc l'Académie royale de Musique dans le voisinage immédiat du Théâtre-Français, loin de lui causer aucun dommage, on ne lui fera que du bien. La position de cette salle, au centre de la ville, la met à une distance à peu de chose près égale, des faubourg Saint-Germain, Saint-Honoré et la Chaussée-d'Antin, quartiers opulents, fashionables, et qui contribuent le plus abondamment à ses recettes. Dans le système du conseil municipal, l'Opéra a-gue donc : on est entièrement désintéressé à sa translation ; voyons à présent l'intérêt bien autrement essentiel de la ville de Paris à ce que l'Opéra soit placé dans le voisinage du Palais-Royal, et non ailleurs.

» L'emplacement de la nouvelle salle, ses abords, entraîneront de grandes dépenses, et le conseil municipal ne recule pas devant les énormes sacrifices qui lui sont imposés ; mais il prétend qu'au lieu d'être en quelque sorte stériles en ne tournant qu'au profit d'un seul établissement, ils soient avantageux pour toute la ville, en devenant l'origine du prolongement de la rue de Rivoli, et de l'ouverture de cette grande voie de communication, nécessitée par la population incessamment croissante de la capitale, et commandée impérieusement par les flots de visiteurs qu'apporteront de tous côtés les différentes bouches de tant de chemins de fer. »

— On sait qu'avant l'heure prescrite pour l'ouverture des portes du Musée au public, on admet des visiteurs privilégiés, qui sont moins surveillés. C'est ce moment qu'un malfaiteur a mis à profit : il a introduit derrière un des cadres placés à l'extrémité de la galerie de bois, un peu au dessus de l'endroit où existait l'escalier qu'on a supprimé, un pétard qui bientôt a fait explosion. Ce pétard était disposé de manière à incendier la toile formant le soubassement à hauteur d'appui sur lequel reposent les tableaux. Cette toile en effet a pris feu, mais un des gardiens est accouru, et, aidé par un jeune artiste qui se trouvait là, ils ont arraché l'étoffe qui brûlait et sont parvenus à l'éteindre sous leurs pieds.

On n'a pu soupçonner l'auteur d'une aussi criminelle tentative.

— Le fabricant de casquettes dont nous racontions la mort dans notre numéro d'hier, a fait preuve, avant d'être précipité sur les pavés, d'un admirable sang-froid. — Il était monté sur une chaise quand il nettoyait les carreaux de la fenêtre de son atelier situé au 4e étage. En glissant, la chaise a déterminé sa chute. Il parvint alors à se retenir à une gouttière en zinc du troisième étage et à rester suspendu durant quelques instants ; mais le poids de son corps ayant bientôt fait ployer ce faible soutien, Montingeon fut de nouveau lancé dans l'espace, et son corps vint se broyer sur les dalles du trottoir devant la boutique du parfumeur de la *Cloche d'or*.

La femme de cet infortuné, qui se trouvait à la fenêtre au moment de la chute de son mari, a été subitement frappée d'aliénation mentale.

— Une singulière circonstance a permis de constater la part que le chef des *voleurs à la vrille*, dont nous avons annoncé l'arrestation, avait prise dans une tentative dirigée contre un notaire de Corbeil, M. Lemenuet. — Un des clercs de l'étude de M. Lemenuet, ayant été chargé d'un travail pressé, s'était résolu à y passer la nuit ; vers une heure, ce jeune homme était entièrement absorbé par son travail quand des voleurs attaquèrent les contrevents pour y pratiquer une ouverture au moyen de leurs vilebrequins à mèches anglaises.

Il écouta attentivement, et ayant bientôt acquis la certitude qu'une tentative de vol avait lieu, il réveilla M. Lemenuet qui aussitôt s'arma d'un fusil à deux coups et en remit un autre à son domestique. Ce domestique monta au faîte de la maison, se plaça à une lucarne de l'étage le plus élevé, et, de là, tira les deux coups de son arme sur celui des voleurs qui se trouva plus directement à sa portée, et qui reçut toute sa charge. Or, ce voleur est précisément l'homme qu'on a arrêté ces jours derniers. Il avait encore au dos des blessures provenant du coup de feu qui lui a été tiré. On a remarqué que ces blessures avaient été faites avec le plomb n° 4 qu'avait employé le domestique de M. Lemenuet. Une certaine quantité de grains de ce numéro a été extraite des blessures et jointe au procès-verbal qui a été envoyé à Corbeil où le chef des *voleurs à la vrille* a été également dirigé. Quand on lui parle de la coïncidence des plaies et des plombs avec le coup de fusil, tiré sur les voleurs de Corbeil, il persiste à répondre que ces plaies proviennent de morsures de sangsues.

— Un assassinat suivi de vol, commis dans l'arrondissement de Carpentras, au milieu de circonstances terribles et mystérieuses, donne lieu depuis deux mois, dans le département de Vaucluse, à une instruction criminelle dont le résultat est attendu avec une vive anxiété. Deux individus, prévenus d'être les auteurs ou tout au moins les complices de ce crime qui rappelle dans ses motifs et dans ses moyens d'exécution, le célèbre assassinat de Fualdès, ont été dès le premier moment placés sous la main de la justice ; mais le cours de l'instruction se trouvait à chaque moment entravé par l'absence d'une jeune fille qui avait été au service de la victime, et que l'accusation considère ayant pris une part principale dans le meurtre et le vol qui l'a suivi.

La police de Paris, à laquelle le parquet du département de Vaucluse avait, à tout hasard, adressé un mandat contre la servante fugitive, vient de découvrir et d'arrêter cette jeune fille, qui était entrée comme domestique chez la cantinière d'un régiment de la garnison du département de la Seine. Cette fille, qui a été provisoirement déposée à la prison de Saint-Lazare, va être mise à la disposition de M. le juge d'instruction de Carpentras.

— Jean Antenet, Jeanne Jeaufrau, sa femme, et François Antenet, l'un des fils qu'il avait eus de son premier mariage, vivaient depuis quelques années au lieu de Tinchoile, commune de Fumel. Cette famille était

au fond en ce qui touche Antenet père, elle surseoit au jugement quant à lui, et le renvoie à la session prochaine. Antenet fils a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

— Il vient de se passer dans la chambre des députés de Wurtemberg un fait qui mérite d'être signalé. Dans l'adresse au roi se trouvait une phrase par laquelle la chambre disait rendre grâce à la Providence d'avoir sauvé la vie de S. M., qui vient d'échapper à une maladie grave. Après avoir entendu cette phrase, un ancien pasteur, actuellement professeur dans un gymnase royal s'est écrié :

« Messieurs, il serait temps d'en finir avec ces phrases du moyen-âge, » bonnes tout au plus pour faire peur aux enfants. On a jusqu'aujourd'hui étrangement abusé de la Providence. Des hommes sérieux devraient laisser cela aux Jésuites et parler en hommes éclairés qui, nulle part, n'abandonnent les malades du corps à la cure de la Providence. »

Cet incident n'a donné lieu à aucune réplique, et les paroles du député furent fidèlement rendues dans le procès-verbal du lendemain. La Providence toutefois fut conservée dans le discours d'adresse.

— En dépit de tous les obstacles, la société universelle de secours mutuels de Cologne vient enfin de se constituer. Dans un discours prononcé par le président de cette société, l'honorable orateur, qui en même est un haut fonctionnaire, a hautement reconnu la solidarité de toutes les classes de la société.

« S'il y a des pauvres dans un Etat, a-t-il dit, c'est une preuve qu'il y a un vice organique qui atteint les riches, bien qu'indirectement, aussi bien que les pauvres. C'est pourquoi notre société tient tant au titre de Secours mutuels, car notre secours sera vraiment mutuel. En secourant le pauvre, les classes aisées jouissent elles-mêmes d'un bonheur plus complet. »

Il a été décidé que tout membre de la société, sans distinction d'état ni de classe, paiera 10 gros (environ 1 fr. 25 c.) par trimestre, afin de maintenir le principe d'égalité entre le riche et le pauvre. Cette clause a été adoptée à l'unanimité. Il y avait douze cents membres présents. Une commission a été élue ensuite dans le but de chercher les moyens de faire de ces souscriptions le meilleur emploi possible au profit de tous.

— L'attention des maîtres de forges a été attirée sur un procédé d'une importance majeure, qu'on vient d'introduire dans leur industrie. L'application de l'électricité pour remplacer ou favoriser diverses opérations dispendieuses dans le traitement du fer, a été essayée avec des résultats satisfaisants dans les hauts-fourneaux du pays de Galles et du Derbyshire.

Il paraît que, le combustible et le travail nécessaires pour débarrasser le minerai du soufre, du phosphore et autres impuretés qu'il renferme formant la majeure partie des frais qui élèvent le prix vénal des fers, et ces corps étant tous électro-négatifs, on a eu l'idée, suivant le nouveau procédé, de soumettre la coulée impure de métal sortant du haut-fourneau, et au moment où elle va se solidifier et se prendre en masse, à l'action d'une puissante batterie voltaïque qui [illegible] et désagrège à tel point les matières impures qu'elles sont [illegible] avec la plus grande facilité lors de l'opération du puddlage.

Les constructeurs et les [illegible] qui ont essayé les fers ainsi produits ont, assure-t-on, déclaré, après une simple chaude, qu'ils étaient égaux aux meilleures fontes qu'on rencontre sur le marché.

— Dans une physiologie des vendeurs de légumes dont les cris traditionnels provoquent les cuisinières parisiennes, un conteur rappelle comment l'Opéra se procurait des ténors en 1768 :

« ... *Ma bott' d'asperg', ma bott' d'asperg'* ! ces huit syllables, placées sous *ré fa mi ré, ut ré mi ré*, ont retenti des millions de fois à Paris pendant une douzaine de siècles ; la tradition a conservé cette combinaison de notes, chantée probablement [illegible] Pierre-Montan Berton, directeur [illegible] royale de musique, en 1768, était accoutumé depuis longtemps aux bottes d'asperges que l'on prenait auprès de son logis avec accompagnement de cris en *ré mineur*, lorsqu'un jour il entend ce même appel attaqué, soutenu parfaitement à la tierce au dessus. Ce changement le frappe de surprise, il tend l'oreille ; un *da capo* plus brillant, — la voix [illegible]. Berton court à sa fenêtre, appelle [illegible] l'engage à monter chez lui. Un vigoureux campagnard [illegible], bien bâti, d'une belle figure, se présente. Berton, pour la première fois de sa vie, achète des asperges et dit au marchand :

» — Tu sais te faire entendre au loin ?

» — Oui, monsieur, et je m'en trouve bien, je vends plus que les autres.

» — N'éprouves-tu pas une grande fatigue à crier plus haut que tes camarades ?

» — Au contraire, c'est pour me mettre à l'aise que je le prends ainsi.

» — Quel est ton nom ?

» — Étienne.

» — Tu dois en avoir un autre ?

» — Mon père s'appelle Lainez, maraîcher à Vaugirard, et je vends les asperges de son jardin.

» Berton fait dire quelques chansons au marchand de salade, lui reconnaît une voix de haute-contre franche, énergique et juste, lui propose de le faire entrer à l'Opéra, paie un louis d'or sa botte d'asperges, et lui donne des maîtres après avoir obtenu le consentement de ses parents. C'est ainsi que notre Académie royale de musique enrôlait ses héros avant l'établissement de l'École de chant du Conservatoire.

» [illegible] vrai que tu fis du bouillon ?

s'écriait un admirateur du ténor Dumesnil, voyant ce cuisinier [illegible] le fils du Soleil. Mlle Desmatins lavait les écuelles à l'auberge [illegible] Etain, encore existante au carré Saint-Martin ; Larrivée s'escrimait du peigne et du rasoir ; Lainez criait de la salade, il s'est trop souvenu de son premier métier ; Mlle Laguerre exerçait un autre commerce, et l'on a vu Manon la vachère se joindre au jardinier Lainez pour l'exécution d'*Œdipe à Colone*, chef-d'œuvre de Sacchini. Les gentilshommes et les demoiselles de l'Académie royale de Musique vivaient en très bonne intelligence avec ces virtuoses plébéiens, anoblis par le talent. »

— Il vient de paraître une biographie de Jean Gaspard Lavater. Nous y trouvons les anecdotes suivantes sur la prescience dont le célèbre physionomiste était doué :

« Peu de temps après la mort de Gustave III, roi de Suède, on vit arriver à Zurich un étranger remarquable par ses connaissances et l'élégance de ses manières ; on s'empressa de l'accueillir ; Lavater reconnut promptement en lui les indices du meurtre : l'étranger s'éloigna. Le gouvernement ne tarda pas à recevoir une demande d'arrestation ; on venait d'apprendre à Stockholm que l'un des hommes soupçonnés de faire partie de la conjuration contre le roi devait se trouver à Zurich.

» Un jeune homme, sur lequel Lavater n'avait jeté qu'un simple coup-d'œil et qu'il avait engagé à modérer les élans de l'impétuosité trop bouillante qu'il découvrait en lui, voyageait plus tard en chaise de poste. Il querelle son postillon qui n'allait pas assez vite ; celui-ci n'en tient aucun

[illegible] Nous ne saurions trop recommander à nos amis de répandre ce livre qui résume de la manière la plus claire et la plus succincte à la fois, tous les principes de la science sociale, et présente de la façon la plus saisissante la critique de la société actuelle et l'indication organique de la société future :

« Dans la première partie de l'ouvrage, l'auteur passe rapidement en revue les misères de notre époque sociale. Le tableau est sombre, mais il n'est pas chargé. On peut même dire que l'auteur, sans doute par crainte d'être taxé d'exagération, en a à dessein adouci les teintes. Se bornant à des aperçus généraux, il esquisse à grands traits les effets de la concurrence illimitée et de la funeste doctrine des économistes : *Laissez faire, laissez passer*; les contrariétés, les entraves, les mécomptes qu'éprouvent ceux qui suivent la carrière des emplois publics : puis les désordres qui résultent du relâchement des liens de la famille, des mariages mal assortis, des procès,

Bourse. --- Revue de la semaine.

Le 3 p. 0/0 est enfin sorti de la stagnation dans laquelle il était plongé. Dans le courant de la semaine, il s'est progressivement amélioré, et malgré une légère réaction de 15 c., il présente encore une hausse de 30 c. sur les cours de samedi dernier, tandis que le 5 p. 0/0 présente dès lors une baisse de 35 c. On attribue ce mouvement en sens inverse à ce que la conversion aurait fait cette semaine un pas décisif par l'engagement que paraîtrait avoir pris le ministre vis-à-vis de la commission, de soutenir à la chambre des pairs une mesure que le pays réclame, et sur l'opportunité de laquelle la chambre des députés se prononce d'une manière aussi éclatante.

Après de fortes oscillations dans les prix des chemins de fer, quelques lignes se sont améliorées : il y a hausse de 30 fr. sur le Saint-Germain; de 5 fr. sur Versailles rive droite, et de 6 fr. 25 sur Bâle à Strasbourg, tandis que les lignes principales ont en résultat fléchi; Rouen de 17 fr. 50 c. Avey-

[illegible] OPÉRA. — Marie Stuart.
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Gendre d'un millionnaire.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Le Maçon. Le Déserteur.
7 h. 1/2 ITALIENS. —
7 h. 1/2 ODÉON. — Chevalier de Pomponne. Notre-Dame des Abîmes.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Le Moyen. Marguerite. Paris. L'Homme blasé.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — 2 Pierrots. Richelieu. Gamin de Paris.
6 h. 3/4 GYMNASE. — Reine de 16 ans. Bal d'Enfants. Petit Homme gris.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Le Vieux. Parlez au portier. Ugolin. Ratel.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Lavaubalière. la Dansomanie. Antony.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Les Ruines. Le Sonneur.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — Augusta. Ah! mon habit. Turban. Giselle. la Polka.
6 h. 1/2 FOLIES. — La Rosière. Partie de Dominos. Cendrillon. le Dab.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

...sirable de douanes? Certainement non. Rien ne serait plus contraire, en effet, à la prospérité et à la grandeur de notre nation, rien ne serait plus contraire à cette expansion intellectuelle et morale dont la paix fait un besoin impérieux à tous les peuples et à la nation française plus qu'à aucune autre.

La commission des douanes, dont M. Saglio est le rapporteur, pense autrement; elle fait sans doute de fort belles phrases en faveur des droits modérés, de l'extension de nos relations commerciales, mais elle n'en propose pas moins de déchirer nos traités de commerce avec la Belgique et avec la Sardaigne. On reconnaît bien là la tactique de nos sophistes parlementaires; ils ne manquent jamais de faire un éloge pompeux et magnifique des choses qu'ils veulent mettre en terre.

La commission des douanes, composée presque entièrement d'industriels, veut, comme c'est l'habitude chez nous, sacrifier l'agriculture et la marine à la manufacture dans la question linière. Ainsi, elle propose d'augmenter les droits sur l'importation des fils et tissus de lin, et elle conserve l'ancien tarif pour le chanvre et le lin brut.

Il est facile de comprendre qu'une pareille disposition aura pour effet d'attirer les lins et les chanvres du nord sur notre marché, et d'augmenter le frêt de la marine étrangère; il est facile de comprendre aussi que les importations de lin brut seront d'autant plus considérables, que l'industrie prendra plus d'extension; par conséquent, la prospérité et le développement de cette industrie ne peuvent qu'être nuisibles à notre marine et à notre agriculture.

Comme on voit, c'est toujours le même système: protection de l'industrie, ou plutôt de l'industriel d'une part; abandon des intérêts agricoles et maritimes de l'autre. Nous le demandons sincèrement, cet asservissement à la routine des temps passés, ne fait-il pas de nos hommes d'Etat des brouillons mille fois plus dangereux pour la nation que les réformateurs les plus hardis? Voyez quel état d'abaissement et de misère ils ont réduit la France, et dites si des réformes même anarchiques auraient enfanté de plus mauvais résultats.

Lorsqu'on étudie attentivement l'histoire industrielle de la France on reconnaît bientôt que les douanes employées comme moyen de faire progresser l'industrie, manquent presque toujours leur but. Le système de protection et d'encouragement n'est point un stimulant pour l'industriel: il le débarrasse de la concurrence étrangère qui seule pourrait le forcer à perfectionner ses moyens de fabrication; il lui assure en quelque sorte le monopole du marché national, et par conséquent des bénéfices certains et faciles. Ce système n'a jamais fait progresser l'industrie, il n'a fait qu'augmenter les fortunes industrielles, et provoquer l'avènement de la féodalité financière; cette plaie de notre époque. Depuis deux cents ans ... l'on prétend obtenir l'abolition de notre traité avec la Belgique avec tout cet échafaudage de mauvais arguments? Mais il faudrait alors désespérer du bon sens de la chambre.

Puisqu'il s'agissait du traité avec la Belgique, la commission aurait dû s'enquérir au moins du genre de protection qu'on accorde en ce pays à l'industrie linière. Elle aurait pu apprécier plus sainement alors les causes de la supériorité de cette industrie sur la nôtre. Elle aurait vu que ce n'est point par des augmentations de droits sur l'importation des produits similaires étrangers, mais par des encouragements directs tels que primes, subventions, dons d'instruments perfectionnés et instruction gratuite pour emploi de ces instruments, qu'on est parvenu à rendre en Belgique l'industrie linière supérieure à la nôtre et presque égale à celle d'Angleterre.

Certes, pour des hommes intelligents, il y avait dans ces faits matière à de sérieuses et utiles études. Puisqu'on reconnaissait l'importance politique de notre traité avec la Belgique, puisqu'on émettait des vœux si ardents pour qu'on resserrât par des liens plus étroits encore ces deux peuples qui fraternisent déjà par leurs institutions, leurs mœurs, leur langue et leurs lois, on aurait dû chercher au moins avec un peu plus de zèle et de perspicacité s'il n'était pas possible de conserver ce traité sans nuire à notre industrie linière. Eh bien! si l'on avait cherché, on aurait trouvé. L'intelligent M. Notomb, en inscrivant dans son budget de 1844 une somme de 150 mille francs, pour aider et perfectionner cette même industrie en Belgique, en avait indiqué les moyens.

La commission n'avait qu'à présenter une mesure analogue et elle conservait intact notre traité avec la Belgique; elle assurait à notre industrie un progrès réel et rapide sans compromettre, comme elle l'a fait, les intérêts de notre agriculture et de notre marine.

Mais non, les débats si instructifs qui ont eu lieu sur cette question dans la Chambre de nos voisins, on ne les a pas étudiés, on n'en dit pas un seul mot dans le rapport. S'excusera-t-on en disant que l'on ne les connaissait pas? mais quand on a accepté une mission aussi délicate que celle d'éclairer la Chambre, l'ignorance peut-elle être une excuse? Non, cette omission quelle qu'en soit la cause, n'est pas pardonnable et on ne saurait la blâmer en termes trop sévères.

Nous croyons devoir donner ici pour éclairer la Chambre le détail des différents emplois que reçoit en Belgique le crédit de 150 mille francs, destiné au perfectionnement de l'industrie linière.

A. — Achats de machines et de métiers perfectionnés; subsides et voyages à l'étranger, etc.

B. — Subsides en faveur de l'industrie linière et de la classe des tisserands et des fileuses; exécution de diverses mesures proposées par la commission d'enquête; subsides à des écoles de ma... pays?

En résumé, nous pensons que la chambre doit sanctionner le traité conclu avec la Belgique, sauf à prendre, si elle le juge convenable, des mesures analogues à celles qu'on pratique chez nos voisins pour secourir l'industrie linière.

Nous verrions avec peine qu'on fit intervenir en cette occasion des considérations tout-à-fait étrangères au traité en lui-même et dans le seul but de porter un nouveau coup au ministère.

Refuser la ratification de ce traité serait manquer de dignité, de loyauté envers nos voisins. L'opposition aura assez d'autres occasions d'ailleurs pour renverser un Cabinet déjà si chancelant, sans choisir une question qu'il serait déplorable de résoudre par pur esprit de parti.

La chambre des députés a commencé aujourd'hui l'examen du projet de loi sur les douanes, et décidé qu'elle passerait à la discussion des articles. La séance a offert peu d'intérêt. Le traité de commerce avec la Belgique est la seule partie du projet qui semble devoir être l'objet d'une discussion.

On assure que le grand article enthousiaste du *Journal des Débats* sur le traité conclu avec l'iman de Maskat contenait une erreur capitale. Les conditions du traité n'ont pas été bien comprises, dit-on, et pourtant le premier-Paris des *Débats* est un produit des bureaux mêmes du ministère des affaires étrangères. Le ministre doit tenir à réparer les erreurs de ses secrétaires, et nous espérons que le *Moniteur* voudra bien nous faire connaître le texte même du traité signé par M. Romain des Fossés.

Répression de l'Agiotage

SUR LES ACTIONS DES CHEMINS DE FER EN PRUSSE.

C'est demain mardi que la Chambre des pairs est appelée à discuter le projet de loi que lui a présenté la commission chargée d'examiner la proposition de M. Daru. On sait qu'elle a pour objet la répression des nombreux abus auxquels a donné lieu l'émission des actions des chemins de fer. Il est digne de remarque que chaque nation, lorsqu'arrive le moment où elle veut sérieusement exécuter des voies nouvelles de communication et créer un grand réseau de routes ferrées, rencontre les mêmes obstacles et souffre des mêmes abus, sans que l'exemple de ce qui s'est passé ailleurs empêche, en aucune façon, les mêmes faits de se reproduire. C'est à peine si les différences de mœurs, de législation, de gouvernement, apportent quelques modifications dans les circonstances accessoires qui accompagnent ces phénomènes sociaux. On pourrait cependant, à l'exemple de ce qui se passe dans les sciences physiques, tirer de l'observation de ces faits des lois qui en représenteraient toutes les phases. Ainsi, même agiotage sur les actions de chemins de fer, mêmes scandales de Bourse; et, quand le mal est devenu si pro...

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Salon de 1845.

ROBERT-FLEURY. — DECAMPS.

— Vous avez beau faire, mes Pères, je ne crois ni à l'impanation, ni à la consubstantiation.

Voilà ce que dit cet homme debout et enfermé dans sa conviction comme dans une citadelle. Il vient de recevoir la torture; ses dents claquent, ses articulations sont brisées, et, dans ce suprême effort qu'il fait pour marcher, on sent que chaque mouvement réveille une douleur dans toutes les parties du corps. L'inquisiteur lui présente le crucifix, mais l'inflexible hérétique n'a pas d'abjuration à faire; il n'a pas l'intelligence assez docile pour se rendre à l'argumentation des estrapades et des chevalets.

C'est là une belle idée traduite par une belle figure. La noble expression de ce martyr me réconcilie avec ces tragiques réfutations du schisme par l'orthodoxie, de la minorité par la majorité. Cette ingénieuse manière de faire pénétrer la vérité dans les âmes par le feu, par les tenailles, par toutes les gentillesses des bourreaux, s'accomplit dans les caves d'un cloître, sous des voûtes impénétrables qui étouffent les hurlements des victimes.

Sur le premier plan, une femme à genoux, échevelée, exaspérée, folle de douleur, les mains liées derrière le dos, s'élance comme si elle voulait échapper à ce feu qui brûle là-bas, à ces touchantes attentions monacales qui brisent les os et calcinent les chairs. Elle est dans le paroxysme du délire, mais aussi, n'avait-elle pas essayé toutes les supplications et toutes les prières? Une femme, en matière de foi, devrait être toujours innocente. Quel peut être le crime de celle-ci? Elle était belle, elle était jeune, vive peut-être. Je suppose qu'un moine l'aura vue par hasard. C'était le temps où les conciles, où les évêques réclamaient la réformation des mœurs dans les couvents. Si j'avais été inquisiteur, j'aurais dit à cette pauvre créature, allez et soyez pardonnée. Il n'y a qu'un crime pour les femmes, c'est de ne pas aimer. Notre divin maître l'a dit, que sa volonté soit faite. Mais le moine qui tient cette pauvre relapse ne semble pas ainsi comprendre l'Evangile. A son regard caché sous le capuchon, je le soupçonne d'être aveugle et inexorable comme le fanatisme, si ce n'est comme la jalousie. Il y a du fagot dans le moine. Je sens qu'il n'a jamais perdu l'occasion de griller la chair humaine.

Quant à ce pauvre vieillard, affaissé par l'âge et par la douleur, la tête énorme et toute gonflée d'in-folio, il marche ou plutôt il se laisse traîner au bûcher, avec la morne résignation du bœuf qui se rend à l'abattoir.

A côté de lui, la paille flambe et pétille, les bourreaux, les bras nus, la figure voilée de leur capuce noir, attisent le feu avec la conscience d'ouvriers qui travaillent pour la sainte Eglise.

Au dessus de la flamme et dans des tourbillons de fumée, deux hommes attachés à une croix, poussent des rugissements à faire crouler les voûtes: toute l'intensité de leur douleur se trahit dans la contraction des muscles; les moines sont calmes, la foule est curieuse. Les enfants du peuple, toujours attirés aux supplices, grimpent aux murailles pour mieux jouir du spectacle. Cependant il faut rendre justice à ceux-ci, ils éprouvent comme une sorte de terreur; quelques femmes pleurent en secret.

M. Robert Fleury s'acharne au souvenir de l'Inquisition. Il faut avouer que ce sujet convient admirablement à ses qualités et à ses défauts. Sa peinture a je ne sais quoi de dur et de bilieux qui s'harmonise bien avec cette brutale poésie de moines et de tortures. M. Robert Fleury a un talent huguenot, ferme, sec, sévère et triste comme une page de Calvin: sa peinture est rationnelle; l'expression de ses têtes est toujours juste, le geste toujours vrai: c'est un sermon de justice bien étudié, bien logique, sans enthousiasme et sans poésie, sans grâce et sans onction.

Néanmoins, le peintre de l'*Inquisition* occupe une place élevée dans l'Ecole moderne; il dramatise, il médite ses compositions; il élève la peinture jusqu'à la pensée, il pénètre jusqu'au monde intérieur, jusqu'à la passion; il donne à chaque tête une expression, à chaque personnage un caractère. Il ne confine pas la peinture dans une grossière et matérielle représentation de formes et de draperies, il ne la désintéresse pas de toute idée et de tout sentiment; il veut arriver, et il arrive à la plus belle victoire de l'art, à l'émotion.

Cependant sa peinture consciencieuse, pénible et successive, a une sécheresse qui donne aux chairs d'homme une apparence de bois et aux chairs de femme une apparence d'ivoire illustré de bistre.

Ce défaut paraît surtout dans les sujets qui exigent la voluptueuse fluidité de la peinture vénitienne. Ainsi dans le tableau qui représente l'*Atelier de Rembrandt*, on ne peut s'empêcher de voir briller là, comme un reflet des torches et des bûchers de l'Inquisition.

Malgré la richesse des draperies, traitées avec un véritable luxe de couleurs, il respire dans cette scène d'art et d'amour, une certaine physionomie de désolation. La femme va roussir au feu, si elle n'est déjà roussie. Les tons de bitume, prodigués au fond de la toile, quoique assez habituels à Rembrandt, semblent démentir toutes les coquetteries d'accessoires dépensées au premier plan du tableau.

On sait bien que Rembrandt, dans les brumes de Flandre, avait l'âme atrabilaire, aimant l'ombre comme le ... Mais un peintre, quand il a évant ses yeux et dans ... quelque blonde Astarté qui laisse ruisseler des flots d'ambre de ses cheveux sur les formes que Dieu voulait parer comme des lys, ... le peintre le plus rancuneux contre la poésie, ... effusions de la beauté, sent monter à son cerveau ... il aura une velléité de galanterie pour cette fois là. ... Robert Fleury n'a pas su dépouiller cette rudesse, cette âpreté de dessin et de couleur qui l'avait si bien servi dans son *Michel-Ange* et son *Colloque de Poissy*. Ainsi son étude de femme est très gracieusement posée, dessinée; on pourrait la mettre dans la cellule d'un novice que celui-ci ne serait pas obligé d'en parler à son confesseur.

Quand Eve daigne encore reprendre la seule parure qu'elle reçut des mains du Créateur, il faut convoquer à cette fête toutes les grâces de la nature, toutes les symphonies de couleur qui flottent dans l'atmosphère, tous les arômes visibles qui effleurent, comme le toucher de Dieu luimême, les formes divines de la femme, de la plus belle des créatures. Il faut être amant idéal de la femme, comme Angelico l'était de la Vierge, pour oser peindre la beauté par excellence et oser soulever ce voile d'Isis.

Le *Supplice de Marino Faliero* rentrait dans les attributions du talent de M. Robert-Fleury. Cependant, malgré une étude consciencieuse de costumes et une recherche de couleur vénitienne, cette grande composition symétrique, solennelle, ne nous donne aucune secousse. Ensuite il y a des sujets qui appellent véritablement une comparaison. M. Eugène Delacroix a peint le supplice de Marino de manière à dispenser tous les peintres contemporains de revenir sur ce sujet.

Rendez grâces à M. Decamps de n'avoir pas suivi l'exemple des hauts barons de la peinture. Il est peut-être de tous les artistes modernes, le plus facilement accepté dans toutes les Ecoles, le plus recherché par tous les amateurs, et cependant il ne se livre pas à ces bouderies, à ces coquetteries de quartiers de réputation qui se cachent pour être mieux vues.

Ingres, Scheffer, Delaroche, n'ont pas le droit d'ensevelir leurs œuvres dans leur atelier: la gloire oblige comme la noblesse. Ils doivent donner des exemples aux jeunes gens et de l'intérêt aux expositions.

Et qui êtes-vous donc, pour vous asseoir au dessus de toute votre époque, dans le silence et l'immobilité de votre génie? Nous vous avons donné la gloire et traîné au Capitole, et parce qu'un cri est parti contre vous dans la foule, parce que vous êtes soumis à toutes conditions du talent dans l'humanité, à être débattus, à être approuvés là, niés ici, vous secouez la poussière de vos pieds et vous vous enfoncez dans je ne sais quel exil. Vous êtes des ingrats, vous êtes des mauvais débiteurs, car vous ne savez pas payer, en leur vraie monnaie, les admirations que vous avez soulevées parmi nous. Il y a réciprocité entre le peintre et la foule, engagement tacite, d'apporter l'un ses œuvres, l'autre ses louanges. Nous avons tenu nos promesses, pourquoi ne tenez-vous pas les vôtres? Pourquoi mettez-vous votre génie au régime cellulaire, et convoquez-vous à huis-clos devant vos toiles inédites, de rares et de discrets approbateurs, et substituez-vous ainsi au vote libre, le vote forcé de la politesse? Quand on récuse le public, prenez-y garde, on récuse une partie de sa gloire.

M. Decamps a voulu conserver toute la sienne, aussi envoie-t-il aux expositions des tableaux ou des dessins qui témoignent de l'infatigable activité de cet esprit pour acquérir et montrer de nouvelles

avec prime. Le gouvernement s'émut aussitôt, et les ministres de l'intérieur et des finances publièrent l'avis suivant : « Il est venu à » la connaissance des ministres soussignés que plusieurs *prétendus comités* invitent à signer des actions et à faire des versements pour des entreprises de chemins de fer dont l'exécution » n'est point concédée. Comme les actions offertes sont, dans de » telles circonstances, sans valeur, et seulement propres à imposer » des devoirs à l'acheteur, sans lui donner aucun droit, les ministres se croient obligés d'avertir le public de se tenir en garde » contre les désappointements qu'il pourrait encourir par suite de » l'achat de telles actions. — Berlin, le 14 juin 1837. »

Cet avertissement n'arrêta pas longtemps la spéculation. Lorsqu'on vit l'exploitation des premiers chemins de fer exécutés, donner des bénéfices, l'agiotage recommença avec une fureur nouvelle. De simples promesses d'actions furent du jour au lendemain revendues avec 50 et même 100 francs de prime. Les endosseurs même insolvables se succédaient indéfiniment. C'était un jeu effroyable, et l'avenir des Compagnies sérieuses fut menacé, car lorsque celles qui avaient réellement obtenu des concessions voulurent réaliser les actions provisoires, elles ne trouvèrent pas toujours des souscripteurs solvables. Dans de telles circonstances, et comme pour annoncer une répression prochaine, le ministre des finances publia, le 14 février 1844, un avis semblable à celui qu'il avait publié antérieurement. A la suite de cet avis, le ministre indiqua les chemins pour lesquels des concessions *pourraient être* accordées.

Le gouvernement prussien joua donc le rôle que la presse a joué en France. Il fit tous ses efforts pour mettre le public en garde contre les déceptions et les dangers de l'agiotage. Mais ces avertissements successifs ne purent suffire ; ils furent suivis d'une loi répressive dont quelques personnes blâmèrent la rigueur, qui, disait-elles, devait empêcher la formation de toute compagnie nouvelle, et tuerait l'association en Prusse. Ces craintes ne se sont pas réalisées.

Voici le texte de cette loi qui fut, contrairement à l'usage, signée par tous les ministres.

« Nous, Frédéric-Guillaume, etc.

» Pour faire cesser les nombreux abus auxquels ont donné lieu l'ouverture de souscriptions et la mise en circulation de promesses d'actions, et autres papiers semblables, pour des entreprises de chemins de fer, sur la proposition de notre conseil des ministres d'Etat, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

» Art. 1. A l'avenir personne ne pourra ouvrir une souscription ou émettre des actions pour une entreprise de chemin de fer, sans l'*autorisation* de notre ministre des finances, sous peine d'une amende de 50 à 500 thalers (187 fr. 50 c. à 1875 fr.) et la confiscation de la souscription déjà faite.

» Art. 2. Après la publication de la présente ordonnance, les négociations de promesses d'actions, d'actions provisoires, de feuilles de quittance, et de tous autres papiers donnant une part quelconque dans une entreprise de chemin de fer, *avant le versement intégral du montant nominal* de l'action ou de l'obligation, ne seront légalement valables que si elles sont exécutées immédiatement contre argent ; dans le cas contraire, elles seront regardées comme nulles. Aucun tribunal ne pourra accepter une plainte relative à de telles négociations, et les arrangements qui pourront en être la conséquence ne pourront donner lieu à aucune action judiciaire.

» Art. 3. Les courtiers et agents de change assermentés ne pourront négocier aucun des papiers mentionnés dans l'art. 2, à moins d'exécution immédiate, sous peine de destitution.

» Art. 4. Il est également défendu aux courtiers et agents de change, sous ... discuté demain, ne défend pas la formation des Compagnies, avant la concession, mais il exige qu'elles soient anonymes ; il permet l'émission des récépissés, mais il défend leur négociation. L'argent versé doit être déposé à la caisse des dépôts et consignations. Le souscripteur ne verse que le dixième (en Prusse on verse 4 dixièmes) du montant de l'action et n'est responsable que des 5 dixièmes au lieu d'être responsable de la totalité de l'action conjointement avec le cessionnaire. Nous croyons qu'il faudrait imiter dans sa disposition la loi prussienne : si les souscripteurs sont déclarés garants du montant nominal des actions, ils ne se livreront point avec tant de laisser-aller à l'agiotage, ils seront plus circonspects, et les abus signalés dans ces derniers temps ne se renouvelleront pas.

Dans tous les cas, cette loi répressive de l'agiotage aura le tort d'arriver trop tard. Il y a un an que la Prusse a promulgué la sienne. Il y a long-temps que le gouvernement français aurait dû en prendre l'initiative. Au reste, il est à craindre que notre loi ne remédie que bien faiblement au mal. Les gros banquiers sauront même y trouver un avantage : car elle les préservera de la concurrence des faibles et des petits qui, quoique associés en grand nombre et présentant par conséquent une assez forte garantie, auront toujours de la peine à obtenir d'être formés en société anonyme. Désormais les gros banquiers règneront seuls sur la place, et l'agiotage, régulièrement organisé par eux sur une grande échelle, fera l'office d'une pompe aspirante, au moyen de laquelle l'argent des petits capitalistes ira remplir incessamment les coffres-forts de nos princes de la finance. A ce mal nous ne connaissons qu'un remède : l'exploitation des chemins de fer par l'Etat. Malheureusement, les chefs de la féodalité financière sont encore trop puissants dans les deux Chambres, pour qu'un ministère, qui ne veut pas risquer son existence, ose prendre cette grande et féconde résolution.

Clôture des travaux de la diète helvétique.

La Diète helvétique, qui n'a pu former une majorité ni pour la question de l'amnistie ni pour celle des Jésuites, a cependant réussi à prendre une décision pour celle des corps francs. Treize Etats et deux demi-Etats, dans la dernière séance du 20 mars, ont adopté en entier la proposition que la commission avait formulée ; on sait qu'elle porte que le sens et le but du pacte commun repoussent absolument l'institution des corps francs. Cette résolution devient donc fédérale.

Voilà le seul résultat qu'ait produit la Diète ; aussi, loin d'être calmés, les partis sont-ils malheureusement plus menaçants que jamais.

Après avoir communiqué aux représentants fédéraux la dépêche de M. de Metternich, le président a clos les travaux de la Diète par le discours suivant :

« Nos délibérations sont terminées, plusieurs d'entre vous se séparent » sans être satisfaits ; la même disposition se manifestera dans une partie du peuple suisse. C'est, par conséquent, un devoir d'autant plus impérieux pour vous de faire tous vos efforts pour maintenir l'ordre et la » tranquillité publics, afin que l'esprit de parti ne l'emporte pas sur les » intérêts de la patrie. Je dois rappeler à Lucerne combien il dépend de » lui de ne pas augmenter l'irritation des esprits et d'opérer une conciliation par un sacrifice fait à la patrie. Puisse la Suisse être prête à » faire face aux évènements, et assez forte pour maintenir son honneur » et sa liberté dans toutes les circonstances. On se repentirait trop tard ... aurait si cruellement souffert, d'après les journaux anglais, n'existait que dans l'imagination de leurs correspondants.

Oribe est toujours dans l'inaction ; il n'ose pas attaquer la ville dans le bon état de défense où elle se trouve. Le général Rivera a battu l'arrière-garde des forces d'Urquiza, autre général de Rosas.

Le différend qui s'était élevé au mois de décembre entre le chargé d'affaires du Brésil, à Montevideo, M. Leal, et le gouvernement montevidéen, à la suite d'une réclamation de l'amiral brésilien Greenfell, a été complètement aplani : le cabinet de Rio-Janeiro a blâmé la conduite de l'amiral, et donné raison au gouvernement oriental.

Nous lisons dans un document signé Antoine Madariaga, le commandant des forces de Corrientes, que les troupes des trois provinces argentines qui sont en insurrection contre Rosas, Corrientes, Entre-Rios et Santa-Fé, comptent actuellement 8 000 hommes y compris 1 500 Indiens du Gran-Chaco ; ces troupes sont sous les ordres des généraux Paz, Lopez et Hornos.

M. le baron Deffaudis part ce soir de Paris pour Brest. Il va s'embarquer sur la frégate l'*Erigone* pour se rendre à Rio-Janeiro puis à Montevideo et à Buenos-Ayres. On sait que M. Deffaudis est chargé par le gouvernement des Tuileries d'appuyer les propositions de paix que la France, le Brésil et l'Angleterre doivent faire à Rosas pour décider le chef de la Confédération argentine à rappeler les troupes qui, sous les ordres du général Oribe, ex-président de la république montevidéenne, assiègent Montevidéo depuis vingt-deux mois.

Les dernières nouvelles de Calcutta portent la date du 8 février dernier. Il ne s'est passé aux Indes aucun évènement saillant depuis les dernières nouvelles que nous avons résumées.

L'Afghanistan, qui vient d'être désolé par la peste, souffre maintenant de la famine. Le célèbre Dost Mahomed, surpris à la chasse par une troupe de conjurés, a été blessé grièvement.

En Chine, rien de nouveau On s'y préoccupe exclusivement de bandes de brigands qui dévastent les provinces impériales.

Chambre des Pairs.

Ordre du jour du mardi 25 mars.

Demain mardi, à une heure, séance publique. — Il y aura rapport, s'il y a lieu, de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux irrigations. (M. Passy, rapporteur) — Discussion sur les conclusions du rapport relatif à la proposition de M. le comte Daru concernant les souscriptions pour des entreprises de chemins de fer.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 24 mars.

M. HARLÉ dépose sur le bureau des pétitions revêtues de 36 400 signatures relatives à l'introduction des graines oléagineuses provenant de l'étranger. De nombreuses adhésions, dit-il, seront adressées dans quelques jours à la chambre ; mais je n'ai pas cru devoir différer plus long-temps le dépôt de ces pétitions.

M. DE LARCY dépose une pétition de M. Hyde de Neuville, ancien député, en faveur des indigents de la classe agricole et qui a pour objet spécial la complète exécution de la loi du 24 vendémiaire an II, relative à l'administration des habitants des campagnes dans les hospices des villes.

M. LASNYER lit la proposition qu'il a présentée, de concert avec M. Bois...

---

qualités.

Il a raconté cette année dans une série de sujets, la merveilleuse légende biblique de Samson, ce héros de ruse et de force, c'est-à-dire des deux qualités les plus admirées chez les barbares.

Toutes ces compositions ne sont pas également heureuses. La première représente l'*Ascension de l'ange dans le feu du sacrifice*. Quoique les motifs fantastiques, surnaturels, n'appartiennent guère à la peinture, M. Decamps a su composer habilement son sujet. L'ange s'envole bien, soulevé, emporté par le tourbillon de fumée.

Le second tableau qui représente l'*Incendie des moissons des Philistins*, est d'un effet saisissant, admirable. Avec quelques tons seulement, M. Decamps a su embraser toute une campagne, repandre partout et jusque dans le ciel les longues traînées et les reflets lugubres d'un incendie. Ce sont là des secrets qui n'appartiennent qu'au talent.

Nous aimons beaucoup moins la *lutte du héros avec un lion*. Nous ne sommes pas assez habitués à la gymnastique des lions pour bien comprendre cette scène. Le quatrième dessin a le malheur de répéter une composition que M. Decamps avait déjà admirablement faite : la célèbre prouesse de la mâchoire d'âne.

Dans tous ces dessins, M. Decamps a mis ces belles silhouettes de paysage, qui pour la grandeur et la majesté des lignes ressuscitent la tradition de Nicolas Poussin. M. Decamps est le plus grand paysagiste de notre époque, pourquoi ne veut-il pas l'être plus souvent, lui qui en sait autant sur la lumière que le soleil, et sur la limpidité des eaux que les blondes naïades.

M. Decamps nous introduit ensuite dans des scènes d'intérieur. Nous sommes dans une voluptueuse chambre orientale ; les fleurs ouvrent leurs lèvres aux premiers rayons du soleil, qui repose sur la mosaïque comme un bassin de lumière. Samson se sauve épouvanté des bras de Dahlila : toute sa force est tombée sous les ciseaux de sa maîtresse. Il a perdu cette couronne royale qui ondoyait sur ses épaules.

Mais il est pris, ramené, la tête basse, les mains liées derrière le dos, et du haut de la fenêtre de son palais moresque, dont le granit pétille au soleil, Dahlila sourit de la défaite de son amant.

L'avant-dernier tableau représente une scène dont toute l'habileté imaginable ne peut sauver l'inconvénient. Notre esprit ne peut condescendre, dans la peinture, à cette fiction d'un temple qui s'écroule, car la peinture immobilise toujours les mouvements, surtout ceux des choses inertes. Les colonnes rompues, les frises anarchiques arrachées de leur place ne semblent reproduire qu'un paradoxe au regard du spectateur. Néanmoins, dans la foule effrayée qui se sauve, dans cette figure éperdue qui se retourne et lève les bras au ciel, M. Decamps a retrouvé toute la verve et tous les coups de fortune de son inspiration.

Le dernier dessin est le chef-d'œuvre de toute la série. Samson est aveugle, il tourne la meule comme un cheval de manège.

Il y a dans tout le mouvement de son corps, dans sa marche lourde et lente, cette habitude machinale d'une aiguille sur un cadran, qui, le tour fini, recommence un autre tour.

Il me semble que Samson manœuvre cette meule depuis des années, et la fera tourner pendant des années encore. A côté de lui, un gardien, un autre esclave, je ne sais qui, mais dans tous les cas un homme profond, ennuyé est assis, abîmé dans d'horribles réflexions et enveloppé dans son manteau.

Aux grilles de ce cachot se montrent d'autres faces, autres spectres de servitude qui errent fustigés et gémissants dans les mystères de ces cachots. On trouve dans tout ce dessin une expression désolante, qui attriste involontairement le spectateur. On croit ressentir le froid qu'on éprouva, lorsqu'on descendit à Rome l'escalier des Gémonies et qu'à la clarté d'un cierge on voit suinter les pierres meurtrières qui ont englouti et dévoré tant de cadavres. On voudrait pouvoir chanter au moins une chanson, à ce pauvre vaincu, à cet amant trahi, qui tourne si consciencieusement sa meule.

Mais ce que fait Samson, ce qui nous attriste, c'est le supplice de tous les hommes ou à peu près. Que fait l'ouvrier d'une usine, sous une forme ou sous une autre, pendant quinze heures, seize heures de la journée? il tourne une meule, et cependant il n'a jamais allumé de torches à la queue des renards, ni abusé de la mâchoire bonne contre ses ennemis. Si nous nous intéressons tant à cette composition, c'est que tous, plus ou moins, nous tournons notre meule, dans cette prison collective de la société.

Le dessin de M. Decamps, comme celui de M. Delacroix, a beaucoup de style avec beaucoup d'incorrections. On ne saurait trop distinguer le dessin d'avec le sentiment du dessin. Avec le dessin seulement on devient un artiste très estimable, très médiocre, qu'on ne sait où placer, si ce n'est à l'Institut. C'est le sentiment du dessin ou, pour mieux dire, de l'idéal dans le dessin qui constitue les véritables et fortes vocations.

C'est par le dessin, par la tradition du dessin, tradition respectable, mais malheureuse quand elle est exclusive, que la peinture s'est immobilisée.

Nous concevons que M. Decamps, que M. Delacroix réagissent contre cette lettre morte, pour régénérer l'art. C'est la condition des novateurs de commencer par l'écart absolu. Quand on s'avance dans un monde nouveau, inconnu, on s'expose à des chutes, à des fondrières, qu'on ne trouve pas sur les routes battues. Mais c'est grâce à ces témérités des novateurs que l'art pourra s'émanciper et fuir la terre de captivité. Ce n'est pas avec la prudence, avec la soumission absolue au passé, que l'on surprend les progrès.

Sans doute, quand on veut lever des armées dans les cimetières, et appeler les morts à son secours, on peut avoir aisément raison des tentatives révolutionnaires de certains artistes. On a pour complices tous les morts qui vivent, car tous ceux-là qui croient vivre parce qu'ils marchent, parce qu'ils parlent, parce qu'ils portent des habits brodés, sont aussi morts que les cadavres de deux mille ans, s'ils ont les mêmes idées.

Enfin, pourquoi ne le dirions-nous pas, dans ces tentatives nouvelles dont nous ne pouvions nous expliquer tous les mérites, tous les défauts, toutes les conséquences immédiates ou lointaines, il y a pour nous un charme inexplicable qui tient du vague, de l'inconnu, du mystère.

Nous avons tous assisté à quelques matinées de printemps, alors que le soleil, encore sous l'horizon, ne laisse évaporer du fond de son urne que juste assez de lumière pour dévoiler le ciel et replonger les étoiles dans cette mer bleue de l'infini. Il prend à peine possession de quelques nuages comme d'avant-postes de ses conquêtes.

Dans cette minute qui précède le jour, dans cette incertitude de la nature, la terre flotte au milieu d'une atmosphère douteuse ; une draperie transparente de vapeur est lentement soulevée par le soleil sur le sein de la terre. On dirait que toutes les constellations du ciel se sont reproduites sur tous les brins d'herbe, dans l'effluve étincelante de la rosée. Des mélodies inhabiles s'échappent des aubépines en fleurs. Je ne sais quel appel à la vie, au mouvement, au bonheur, s'exhale de toutes les feuilles, de toutes les senteurs, de tous les êtres qui s'éveillent et qui bruissent sur cette grande couche de repos où les hommes les plus épuisés et les plus fatigués sont encore étendus.

Avec cet air pur, il semble que la poitrine de l'homme aspire plus d'espérance. Le premier rayon du soleil y fait immédiatement fermenter plus d'ambition ; des voix confuses répondent à cette provocation de chaleur vitale qui pénètre dans toutes les veines, et de là dans toutes les âmes.

A cette heure, sans doute, sur ce théâtre vaporeux et indécis, nous ne pouvons toujours séparer la réalité de l'illusion, et cependant quand le soleil s'est montré, quand ses armées de rayons sont entrées dans toutes les vallées, dans toutes les écorces, dans toutes les régions de la vie, quand toutes les routes sont éclairées, toutes les moissons visibles, si nous ne regrettons pas le matin, nous reconnaissons au moins sa poétique influence, nous le bénissons pour les aspirations qu'il nous a données.

Il est des hommes qui aiment mieux dormir jusqu'au jour. Mais pour ceux qui sont debout dans cette belle matinée de l'époque à venir, il y a un bonheur particulier à se compter, à se reconnaître, au moment du réveil, en art comme en poésie, en poésie comme en religion. Toutes les rénovations sont solidaires les unes des autres. Les admirer ici ou là c'est rendre témoignage au Dieu qui tient dans sa main tous les fils du progrès et qui nous mène tous, bon gré mal gré, vers la terre promise. Il n'y a pas de danger à trop admirer les novateurs. On a trop de peine à ébranler cette masse énorme et réfractaire des multitudes pour craindre de l'égarer jamais.

EUGÈNE PELLETAN.

... des concessions de faveur que nous avons faites à la Belgique.

Prenons-y garde, messieurs : sous le rapport du commerce et de la navigation, tout est à revoir. La chambre pense que les droits de faveur, les droits d'égalité et de réciprocité accordés à une puissance, sont bientôt réclamés par une autre, et deviennent, si on les refuse, une cause de jalousie et de rupture. Quant au traité avec la Sardaigne, par les modifications introduites dans les négociations, il était primitivement conclu pour six années; sur les réclamations de la chambre, il a été réduit à quatre années, et encore, dans ces conditions-là, je ne le crois pas acceptable par la France; il nuit à la fois à son agriculture et à sa navigation, et j'espère qu'il ne sera pas ratifié par notre vote. En terminant, je rappellerai au gouvernement qu'il n'y a pas d'influence commerciale sérieuse sans influence politique réelle, je dirai qu'en fait d'alliances commerciales, il faut choisir, peser, puis persévérer dans les chiffres. En un mot, pour servir les grands intérêts commerciaux d'un pays, il faut encore gouverner, et gouverner, c'est voir, distinguer avec intelligence, et choisir.

M. LESTIBOUDOIS appuie le projet de loi sous la réserve de quelques amendements.

M. ROGER (du Nord) s'occupe principalement du traité belge, sur lequel il reproduit les critiques dont cette convention a été l'objet dans le rapport de la commission et de la part de M. Gauthier de Rumilly.

M. DROUIN DE LHUYS. Le projet de loi soulève une question de diplomatie et de dignité nationale que je demande la permission de traiter en quelques mots.

En principe, toute clause de traité, toute partie de convention qui touche aux douanes, aux finances du pays, ne devient exécutoire qu'après la sanction des chambres. Le droit parlementaire sur ce point est en dehors de toute discussion.

En pratique, ce droit, s'il aboutissait à des désaveux, à des refus souvent répétés, rendrait notre diplomatie doublement impuissante par la défiance qu'elle ressentirait et par celle qu'elle inspirerait. Elle ne pourrait plus offrir aux autres diplomaties que des simulacres de négociations; quel gouvernement voudrait entamer une affaire soumise à la presque inévitable chance d'un refus de sanction. Comparez cette malheureuse condition de nos diplomates à l'allure franche et vive des gouvernements absolus, où l'on résout une négociation avec quelques signatures, et vous conviendrez que, pour rétablir l'équilibre, il faudrait que les promesses de la diplomatie dans les gouvernements constitutionnels amenassent habituellement une réalisation. Or, quelle est notre situation sous ce rapport? Comptez les transactions diplomatiques soumises à l'épreuve d'un débat et qui ont survécu à la discussion. Un traité est conclu pour la répression de la traite, et la chambre dit au cabinet : vous n'irez pas plus loin; vous reculerez même d'un pas; la nouvelle se répand qu'un traité de commerce va être conclu avec la Belgique et l'Angleterre; aussitôt l'éveil est donné et le cabinet ne peut passer outre; le cabinet déclare ici que le refus de laisser coter le 3 p. 0/0 à la Bourse est impossible à qualifier, et quelques jours après l'autorisation de laisser coter ces fonds est indéfiniment ajournée; en 1842, un traité est conclu avec la Belgique, et la commission déclare ne respecter qu'à regret un fait accompli depuis deux ans.

Pour le traité passé avec la Sardaigne, la commission fait peser sur le cabinet, dans le passé, un blâme; dans le présent, une gêne; dans l'avenir, une sorte d'interdit.

Infligerez-vous un nouveau désaveu à notre diplomatie au nom de la France? Avant de le faire, messieurs, vous n'oublierez pas que le Piémont touche aux points les plus délicats de notre frontière. En lui accordant une certaine part dans les exportations de l'Algérie, nous resserrons les sympathies qui doivent unir les deux pays. L'importance de cette union n'avait pas échappé à un ministre qui faisait respecter la France, parce qu'il la respectait. Informé que des projets d'intervention s'agitaient en Autriche, il n'hésita pas à dire qu'une intervention en Suisse ou en Autriche, c'était un cas certain de guerre; que, pour les autres cas d'intervention seulement, la France consulterait son intérêt. Cette réponse vous donne la mesure de l'intérêt qui doit s'attacher à nos relations avec le Piémont. Un devoir non moins important pour la chambre et pour le gouvernement, c'est de remédier au désaccord que je viens de signaler en tant de questions. Sinon il faut déchirer les lettres de créance de nos ambassadeurs, car il n'y a de diplomatie que par la confiance; le pire des diplomaties, c'est la diplomatie qu'on ne croit pas. (Approbation.)

Je ne chercherai pas à deviner quelle serait la position du cabinet si la chambre rejetait le traité sarde, mais il ne faudrait pas tant de désaveux à un ambassadeur pour conserver dignement son poste; je suis convaincu que la chambre comprendra l'importance de son vote et qu'elle n'ignore pas qu'à sa décision se rattache une question de cabinet. (Mouvement.)

M. DEZEIMERIS insiste pour que le traité avec la Sardaigne ne soit pas prorogé au-delà de quatre ans.

M. CUNIN-GRIDAINE. Les théories les plus opposées se sont fait jour à propos des lois sur les douanes; il y a exagération également chez les partisans des mesures prohibitives. Les nations sont solidaires, et la prospérité du commerce se mesure au grand nombre d'échanges qui se font entre les nations. Or, les échanges sont très nombreux, et, pour la France, les exportations excèderont de près de cent millions celles de l'année précédente.

Nos importations, à la vérité, ne sont pas dans la même proportion, mais les importations par les bâtiments français sont en progrès.

M. le ministre cite ici beaucoup de chiffres dans le détail desquels nous ne pouvons le suivre.

Au reste, ce qui arrive de l'étranger consiste, pour la plus grande partie, en matières premières, tandis que nous exportons plus de produits manufacturés que de matières premières.

L'orateur arrivant ensuite à ce qui a trait à la convention conclue en 1822 entre la France et l'Union américaine, dit que depuis cette époque les échanges entre la France et l'Amérique ont presque décuplé, et qu'il serait impolitique de les changer.

Nous avons absolument besoin des cotons des Etats-Unis, et les Etats-Unis sont loin d'avoir le même besoin des objets manufacturés qu'ils nous achètent; si l'on restreint ce commerce, nos manufactures manqueront, les unes de matières premières, les autres de débouchés.

Qu'on ne dise pas que ce commerce puisse être fait par les Antilles; il faudrait alors recourir à des intermédiaires, il faudrait établir des entrepôts et des frais de transport beaucoup plus considérables. Ce n'est pas cependant qu'il n'y ait peut-être à revenir sur des points de détail et d'exécution, mais cela se doit faire lentement et avec mesure; aussi nous persistons à croire qu'il ne faut pas changer le traité avec l'Union américaine.

M. GAUTHIER DE RUMILLY. Pendant que M. le ministre est encore à la tribune, je lui renouvellerai la question que j'ai déjà adressée au gouvernement, à savoir s'il est dans l'intention de dénoncer au mois de janvier le traité belge afin qu'il cesse d'avoir son effet au mois de juillet 1846.

M. GUIZOT. Quand la discussion portera sur les articles relatifs au traité belge, nous nous expliquerons à cet égard.

M. LEVAVASSEUR. Je sais bien que les grandes mesures ne s'improvisent pas, mais le gouvernement est averti depuis longtemps, et il ne fait rien. La détresse de la marine marchande est un fait constant; les pétitions qui vous arrivent de toutes les côtes de la Manche, de Dunkerque à Saint-Malo, l'attestent chaque jour, et vous ne vous en occupez pas! Notre marine est réduite au cabotage; la grande navigation est presque entièrement faite par les étrangers, et il ne se mange en France que du poisson anglais.

De 1821 à 1842, si l'on en excepte notre commerce avec l'Algérie et la na-

... de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du Journal.

Toute demande *directe* d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée *franco* au gérant, et être accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10; chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du Comptoir central de la librairie, qui, tous, reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

FAITS DIVERS.

Le *Courrier français* et la *Démocratie pacifique* sont les seuls journaux du matin que la fête de Pâques n'ait pas empêchés de paraître aujourd'hui.

— M. le prince de Joinville, accompagné de son frère, M. le duc d'Aumale, a visité il y a deux jours, les ateliers de M. Beslay, pour y examiner un nouveau système de chaudières à vapeur dont on fait en ce moment l'application à la marine de l'Etat. L'examen auquel le prince s'est livré s'est long-temps prolongé; il a voulu voir fonctionner une chaudière et tout observer, tout apprécier en détail.

— Le 3 avril, la Société des concerts du Conservatoire donnera un concert aux Tuileries.

— M. Dumarest Bellair, conseiller à la cour royale de Limoges, chevalier de la Légion-d'Honneur, est mort subitement à Guéret d'une attaque d'apoplexie.

— Hier, les aliénés des deux sexes de l'hospice de Charenton ont chanté eux-mêmes la grand'messe dans la nouvelle église dont cet établissement a été doté par l'Etat. — Cette application de la musique au traitement des maladies mentales est désormais consacré par le succès. L'harmonie des sons semble en quelque sorte rétablir l'harmonie des idées dans ces pauvres cerveaux auxquels les étouffants loisirs du cabanon étaient plus contraires encore que l'agitation du monde. La grand'messe a été exécutée d'ailleurs par l'intéressante population de l'hospice avec le plus admirable ensemble.

— Les deux grandes colonnes de la barrière du Trône, restaurées, cannelées, sculptées et couronnées des deux statues colossales de saint Louis et de Philippe-Auguste, seront inaugurées le 1er mai, à l'occasion de la fête du roi.

— Enfin, les professeurs des Beaux-Arts commencent à nous délivrer aussi des Grecs et des Latins; ils entrent dans la vie réelle et mettent eux-mêmes leurs disciples sur le chemin des nobles et larges applications. On sait que les élèves architectes doivent subir un concours préparatoire avant d'entrer en loges. Cette année, on leur a proposé pour sujet de premier concours un *embarcadère*. MM. Tremeux et Louvet, élèves de MM. Lebas et Hugot, ont chacun remporté une médaille. — Le deuxième sujet était un monument en l'honneur de Papin, de Newcomen et de Watt : heureuse pensée qui ne se contente pas d'inspirer à de jeunes talents des amplifications architecturales, mais qui les pousse à glorifier ces grands génies pratiques auxquels l'humanité est redevable de ses plus grands progrès industriels. — M. Thomas, élève M. Lebas, a obtenu une médaille.

— Voici l'ordre des concours des grands prix arrêté par l'Institut pour l'année 1845 :

Paysage historique. — Entrée en loges : le 26 mai; sortie : le 19 août; 72 jours de travail. Exposition : les 17, 18 et 19 septembre. Jugement le 14.

Architecture. — Entrée en loges : le 6 mai; sortie : le 8 septembre; 106 jours de travail. Exposition : les 10, 11 et 12 septembre. Jugement le 14.

Peinture. — Entrée en loges : le 24 mai; sortie : le 18 août; 72 jours de travail. Exposition : les 24, 25 et 26 septembre. Jugement le 27.

Sculpture. — Entrée en loges : le 7 juin; sortie : le 1er septembre; 72 jours de travail. Exposition : les 3, 4 et 5 septembre. Jugement le 6.

— M. l'évêque de Limoges vient d'adhérer à la condamnation prononcée contre le *Manuel* de M. Dupin par M. le cardinal de Bonald.

— On se préoccupe toujours vivement à Toulouse de la situation où se trouvent les élèves et les professeurs de l'Ecole de Droit. Il paraît que dix étudiants, appelés à comparaître devant la Faculté assemblée, ont été frappés d'une punition sévère; les feuilles toulousaines ne s'en expliquent pourtant pas encore d'une manière catégorique. Aussitôt que le bruit de cette sentence s'est répandu, 300 étudiants se sont réunis; ils ont décidé qu'ils signeraient en masse une pétition pour prier l'autorité compétente d'abolir le règlement qui leur semble en opposition formelle avec le décret de l'an XII. Plusieurs jeunes gens ont déjà reçu de leur famille, assure l'*Emancipation* de Toulouse, l'autorisation de se rendre dans une autre Faculté de Droit. On lit en outre l'incident suivant dans la *Gazette du Languedoc* :

« ... Lorsque les dix étudiants ont été appelés à comparaître devant la Faculté de droit de Toulouse, tous leurs camarades se sont rendus à l'école pour y attendre avec calme le résultat de la procédure universitaire. Les portes de la Faculté leur ont été fermées, et ils ont dû se promener dans la rue. Ils étaient là depuis déjà long-temps, ne troublant en rien la tranquillité publique, quand la police et tous ses agents sont arrivés. M. Boissonneau et les autres commissaires ont bientôt montré leurs écharpes et invité les jeunes gens à se retirer.

» Ceux-ci ont protesté de leurs intentions pacifiques et soutenu leur droit de circuler librement sur la voie publique. Peu après, des gendarmes et un fort piquet d'infanterie sont venus prêter main-forte à MM. les commissaires. Malgré cet appareil au moins ridicule, MM. les étudiants ont continué à garder le plus grand calme et ils se sont retirés vers les rues adjacentes, à mesure que les baïonnettes les poussaient. »

— Un douloureux drame est raconté ainsi ce soir par le journal la *Patrie* :

« Hier, dans le milieu de la journée, le sieur X....., commerçant, suivait, à pas précipités, la rue de la Cité, dans la direction de la rue Saint-Jacques,

... le même prix depuis ... ans et de ... Saint-Léger est mort au sein de l'opulence sur le grabat de la misère.

Ses héritiers font pratiquer en ce moment dans la maison qu'il occupait, des fouilles qui amènent chaque jour des découvertes fastueuses. Partout on trouve de l'argent, sous les pierres de l'écurie, dans les boiseries, derrière les plaques des cheminées. Chaque sac porte une étiquette et renferme un petit morceau de papier sur lequel est écrit : *Sit nomen Domini benedictum*. On a ainsi recueilli plus de 100 000 fr. jusqu'à ce jour.

M. de Saint-Léger était toujours mis comme un mendiant. Son vestiaire a été vendu aux enchères mardi dernier, pour la somme de 60 CENTIMES.

— Un accident déplorable est survenu dans la fabrique de broches de M. Meunier, à Poix. Un ouvrier, âgé de 17 ans, en passant trop près d'une machine, a été emporté par le mouvement et littéralement broyé dans l'un des engrenages.

— Jeudi dernier, un terrible incendie s'est déclaré dans le magasin de la compagnie des pharmaciens à Liverpool. Ce bâtiment, contenant une grande quantité de substances inflammables, d'huiles et de térébenthine, a été entièrement consumé. On évalue la perte à 50 000 liv. sterlings (1 275 000 fr.).

— Les populations du comté d'Ayr ont été longtemps épouvantées par des apparitions nocturnes, que n'avaient pu conjurer ni signes de croix ni eau bénite. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans la lettre d'un correspondant écossais de Kilmanrock :

« Les habitants de plusieurs villages aux environs de cette ville, dans le comté d'Ayr, étaient depuis plusieurs semaines en proie aux angoisses les plus vives. Un grand nombre d'entre eux était certain d'avoir aperçu, pendant la nuit, un fantôme vêtu tantôt d'un linceul mortuaire, tantôt d'un manteau de paille.

» Le spectre, adossé à un mur ou à un arbre, n'avait jamais fait de mal à personne; mais il poussait des gémissements lugubres, et épouvantait les passants en jetant sur eux des regards flamboyants. Deux villageois, épouvantés de cette apparition, ont éprouvé une maladie si grave que l'on craint encore pour leurs jours. C'est un loup-garou! disaient les catholiques. C'est un vampire! disaient les presbytériens écossais. C'est un esprit en chair et en os, et j'en aurai raison, dit un agent de police moins crédule.

» Il se mit en effet aux aguets; mais pendant que le préposé à la sûreté publique le guettait d'un côté, le fantôme eut le malheur de tomber au milieu d'un groupe de paysans qui se tenaient à l'écart en attendant le résultat de l'expédition. Les villageois furent effrayés, prirent la fuite dans toutes les directions; mais, l'un d'eux, en courant, heurta contre le fantôme, et tous deux tombèrent à terre par la violence du choc.

» Au secours! au secours! s'écria le villageois. Ce damné me tient entre ses griffes, il veut m'entraîner au fond des enfers. Le spectre, qui n'avait pas moins peur que son adversaire, cria de son côté : A l'assassin! Les fuyards revinrent sur leurs pas, ils cernèrent le fantôme, et appellèrent l'agent de police, qui eut seul assez de courage pour le saisir.

Quand ces malheureux eurent acquis la certitude qu'ils avaient affaire à un homme, leur poltronnerie fit place à la férocité.

» Ils voulaient mettre en pièce le vampire, et lui percer le cœur avec un pieu aigu, afin de l'empêcher de recommencer ses vagabondages nocturnes. L'inspecteur eut beaucoup de peine à l'arracher de leurs mains, mais le fantôme a été amené à la prison de Kilmarnock, dans un état de nudité presque complète.

» On lui avait déchiré le drap dont il s'était affublé, ainsi que sa chemise, et il ne lui restait plus sur les épaules qu'une sorte de palatine en paille à l'usage des sauvages des bals masqués.

» Quant à la partie inférieure des vêtements, le spectre, à la manière des vrais Ecossais, en était dépourvu.

» Ce pauvre diable est un vieillard de soixante-dix ans, à peu près fou. Il ne jouait pas ce rôle dans le dessein d'effrayer la population, mais pour expier ses péchés en exécution d'une pénitence qu'il croit lui avoir été infligée d'en haut.

Sa famille l'a fait enfermer dans une maison d'aliénés. »

ACADEMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. ÉLIE DE BEAUMONT.

Séance du 24 mars.

L'Académie a nommé aujourd'hui M. Santini (de Padoue) à la place de correspondant, vacante dans la section d'astronomie par suite du décès de M. Fr. Bally. M. Santini, qui était le candidat présenté en première ligne par la section, a obtenu 39 suffrages sur 44 votants.

Voici, dans l'ordre de leur présentation, les noms des cinq autres candidats : MM. Argelander, à Bonn; Robinson, à Armagh; Mac-Lear, au cap de Bonne-Espérance; de Vico, à Rome; Cooper, à Makrée (Irlande). Trois voix se sont portées sur M. Argelander, et deux sur M. l'abbé Vico.

Chimie. — M. Laurent a présenté, il y a quelques mois, les principes d'une nouvelle classification chimique. Depuis cette époque, l'auteur a essayé d'y ranger tous les corps connus; mais en arrivant aux bases organiques il a rencontré de grandes difficultés. La plupart de ces bases lui offraient une composition qui ne s'accordait pas avec ses idées.

Prévoyant que les analyses de quelques-unes de ces bases n'étaient pas exactes, il commença par examiner avec soin toutes celles qui ne renferment pas d'oxygène. Ces bases sont au nombre de douze environ; trois d'entre elles seulement présentaient une formule incompatible avec les idées de l'auteur; c'est sur ces bases qu'il porta son examen, et ses soupçons furent vérifiés.

Passant ensuite aux bases oxygénées, l'auteur met d'un côté toutes celles dont la formule convenait à son principe de classification, et de l'autre celles dont la composition leur était contraire. Le premier de ces deux groupes renfermait précisément toutes les bases qui avaient été analysées récemment, celles qui étaient bien cristallisées, et dont le poids atomique avait été déterminé. Le second groupe contenait les bases dont les analyses pouvaient être suspectées par les raisons contraires. M. Laurent n'hésita pas à penser que toutes les analyses de ces dernières bases étaient inexactes, et quelques expériences de contrôle confirmèrent cette conclusion.

En poursuivant cette révision générale des données analytiques que possède la chimie, M. Laurent annonce qu'il a vu s'évanouir les difficultés qui l'avaient arrêté d'abord, et il se croit en droit de poser en principe une loi de composition qu'il énonce dans les termes suivants :

« 1° Toutes les combinaisons qui renferment un nombre d'atomes d'a-

Journal des Savants, la traduction littérale du texte d'Aboulwéfa qui contient la théorie de la lune telle que la concevait l'auteur arabe. M. Biot espère que la lecture de ce texte suffira pour faire disparaître toutes les illusions qu'on s'était forgées sur l'originalité des doctrines astronomiques exposées par Aboulwéfa.

— M. Fournel écrit d'Afrique qu'il a vérifié, d'après des observations du Sétif, la hauteur du Biskra et que le résultat trouvé d'abord en se fondant sur les observations de Constantine est pleinement confirmé.

— M. Aimé écrit de son côté dans le même sens et ajoute de nouveaux renseignements sur la pente continue du terrain depuis Biskra jusqu'au désert.

— M. Gaudin présente une nouvelle recette pour la préparation des papiers photographiques.

— M. Quénard adresse un Mémoire sur une machine de son invention pour élever l'eau.

— M. Porro dépose un Mémoire écrit sur la théorie du moteur hydraulique.

— Un grand nombre de communications météorologiques ont été déposées sur le bureau de l'Académie.

— M. Dumas rend compte d'une Note de M. le docteur Cantu, professeur de chimie à l'Université de Turin, qui a constaté la présence de l'iode et du brôme dans les eaux minérales qui sourdent au pied des Alpes, de terrains véritablement primitifs. D'après les premiers résultats des recherches qu'il continue en ce moment, M. Cantu est porté à croire que, soit dans le règne organique, soit dans le règne inorganique, partout où il y a des chlorures, il se rencontre aussi des iodures et des brômures dans un état de combinaisons analogues. « La coexistence de ces trois principes halogènes dans la nature, la grande analogie de leurs propriétés physiques et chimiques, et même celle de leur vertu médicamenteuse ne sont-elles pas, se demande-t-il, des raisons d'élever des doutes sur la simplicité de l'iode et du brôme? »

Hippiatrique. — MM. Thierry et Leblanc adressent un Mémoire sur l'emploi des injections de teinture d'iode comme moyen de guérir les maladies articulaires des chevaux, connues sous les noms de *vessigons* et de *mollettes*. Ces affections, qui consistent en hydropisies des articulations et des bourses muqueuses, sont ordinairement traitées par le feu. Mais le feu laisse toujours des traces qui déprécient l'animal. Il serait donc avantageux de pouvoir remplacer ce moyen par un autre qui n'eût pas cet inconvénient. MM. Thierry et Leblanc ont opéré sur les capsules articulaires du jarret et les bourses muqueuses de la même région. Ils ont pratiqué une ponction avec un trois-quarts; et après avoir évacué le liquide, ils ont injecté dans ces cavités la teinture d'iode, étendue de deux tiers d'eau. Cinq chevaux ont été soumis à ce procédé; ils ont travaillé quatorze jours, sept jours, quatre jours et deux jours après l'opération; depuis, ils n'ont pas interrompu leur travail. Deux ont été radicalement guéris au bout de deux mois; les trois autres sont dans un état très satisfaisant: ils ne boitent plus, et ne conservent qu'un peu d'engorgement autour des articulations. Ces messieurs se croient autorisés, d'après ces faits, à considérer les injections iodées dans les bourses muqueuses et les gaînes synoviales des chevaux comme pouvant remplacer avec avantage la cautérisation par le fer rouge. Ils ajoutent que, dans la majorité des cas, on doit commencer par employer cette médication.

— M. Ch. Joubert, cultivateur à Nouan-le-Fuzeiller (Loir-et-Cher), adresse à l'Académie une question tendant à faire décider si le virus-vaccin pris sur un enfant affecté d'une autre maladie transmissible, n'offre pas de danger pour l'enfant à qui on l'inocule. M. Joubert a été conduit à poser cette question, parce qu'il a cru s'apercevoir que la *clavelisation* des moutons, pratiquée avec le virus pris sur des bêtes attaquées de cachexie aqueuse, entraînait une altération analogue dans la santé des moutons clavelisés. — M. Flourens, qui a fait le rapport de cette communication, s'est empressé de déclarer que la question se trouve résolue depuis long-temps : les expériences les plus multipliées ont prouvé que le virus vaccin pris sur un enfant malade ne transmet que la vaccine ; du reste, pour mettre l'auteur à l'abri de tout doute, M. Flourens propose de remettre cette question à la commission de vaccine de l'Académie.

— MM. Pinel et [illegible] adressent un Mémoire relatif aux [illegible] produits sur [illegible] les ouvriers [illegible] de Schweinfurt. [illegible] Les ouvriers qui manipulent le vert de Schweinfurt éprouvent des accidents qui se manifestent surtout par des pustules et des boutons qui se forment au visage, se répandent aux bourses. Ils ne fut qu'au bout de dix jours et plus que ces symptômes cessèrent et que le malade se rétablit.

Ces accidents sont encore très fréquents, bien qu'ils le soient moins qu'à une autre époque où les ouvriers travaillaient plus long-temps qu'aujourd'hui et avec moins de précautions. Les causes en sont évidentes : ce sont les opérations de fabriquer le vert de Schweinfurt, d'imprimer les fonds avec ce vert ou de satiner ces fonds après l'impression. C'est la dernière opération qui est la plus dangereuse des trois. Elle consiste à brosser les imprimés en vert de manière à les rendre lisses et brillants. Or, la brosse en détache une poussière blanche d'acide arsénieux qui voltige autour de l'ouvrier.

L'auteur du Mémoire conseille l'usage du péroxyde de fer comme remède contre la maladie quand elle est déclarée, et même comme moyen prophylactique à employer par les ouvriers exposés à l'action des poussières arsénicales.

— M. Patot, arpenteur-forestier à Apt (Vaucluse), adresse à l'Académie trois Mémoires : 1° Sur la culture de l'olivier ; 2° sur le moyen de garantir les olives de la piqûre des vers ; 3° sur la conservation des laines.

— M. d'Arbois de Sabainville, avocat à Nancy, adresse une Note relative à l'influence des forêts et de leurs défrichements sur l'état météorologique du pays. L'auteur ne partage pas l'opinion qu'on se fait généralement sur cette influence. Il regarde la diminution des sources et les inondations, plus fréquentes aujourd'hui qu'autrefois, de nos grands cours d'eau, comme étant dues principalement aux facilités plus grandes procurées à l'écoulement des eaux à la surface du sol.

Circulation chez les mollusques. — M. Souleyet adresse des observations au sujet de la Note de MM. Milne-Edwards et Valenciennes lue à la dernière séance. Ces observations ont pour objet d'empêcher que l'on ne confonde la question portée devant l'Académie par les deux membres qui viennent d'être nommés, avec la question qui se trouve en litige entre M. Souleyet et Quatre-fages, l'auteur de la théorie du *phlébentérisme*.

« Les faits exposés par M. Milne-Edwards et Valenciennes tendent à établir, dit M. Souleyet, que l'appareil circulatoire est toujours plus ou moins incomplet chez les mollusques, et que dans une portion du cercle circulatoire, les veines manquent toujours et sont remplacées par des lacunes, par les grandes cavités du corps. Mais en définitive, cependant, quelles que soient les voies suivies par le sang, ce liquide n'en exécute pas moins toujours le même circuit, c'est-à-dire qu'après avoir parcouru, au moyen des artères, les différentes parties du corps, il se rend aux organes de la respiration et de ces organes au cœur ; en un mot, la circulation n'en est pas moins complète chez les animaux de ce type. La circulation *semi-lacunaire* ne peut donc être confondue avec l'absence complète de circulation, ou la circulation imparfaite, qui aurait été observée chez les phlébentérés par M. Quatrefage. »

M. Souleyet rappelle que l'intervention du tube digestif dans la circulation et la respiration est ce qui constitue essentiellement le phlébentérisme dont il persiste à soutenir le peu de fondement.

— M. le docteur Cornay adresse à l'Académie les dessins d'un instrument de son invention pour moudre la pierre dans la vessie.

P. et ***.

Marchés de Paris.

Halle aux farines du 24 mars. — Arrivages 1081-38. — Ventes 761-64. — Restant 14990-57. — Gruaux, 47,15 à 49,05. — Farines, 1re 31,85 à 33,75. 2e 29,60 à 31,20 ; 3e 00,00 à 00,00 ; 4e 19,05 à 22,20. — A livrer 415-94.

Bourse du 24 mars 1845.

Léger raffermissement dans le cours des rentes, de 5 c. sur le 3 0/0 et de [illegible]

B. de Fr.	3320	»		»	»	H.15	»	5 0/0 Naples.	101	75		»	»
								— Romain. .	106	3/4		»	»
C. G. 1000	»	»	»	»		»	»	Obl. Piémont.	1285	»		»	»
C. hyp...	772	50	»	»		»	»	Emp. d'Haïti.	425	»		»	» H. 5
Can....	1281	25	1282	50		»	»	Banq. belge.	660	»	665		» H. 5

CHEMINS DE FER.								
St-Germ.	1190	»	»	»	»	»	F. c. 1186 25, 1187 50.	B. 2
V. R. Dr.	635	»	637	50	B. 2	50	— 635, 630, 637 50	B. 2
— R. G.	400	»	405	»	H. 5	»	— 400, 410.	H. 7
Orléans.	1310	»	1320	»	»	»	— 1310, 1325, 1320.	H. 9
Strasb...	343	75	»	»	B. 2	50	— 345, 342 50, 345.	»
Rouen..	1150	»	1147	50	B. 2	50	— 1145, 1155, 1155.	H. 5
Havre...	975	»	»	»	»	»	— 980, 978 75. 980.	H. 5
Marseill.	1120	»	»	»	B.10	»	— 1120, 1115, 1140, 1135.	H.10
Sceaux..	»	»	»	»	»	»	— 700.	»

LONDRES, 22 MARS.	C. DE LA COULISSE.		PRIMES.
Consol..... 100 1/8.	Av. 85 50.		F. p. 86 10, 86 d. 50.
Esp. act... 29 7/8.	Ap. 85 60.		5 0/0 f. p. 118 70 60 d. [illegible]
Portug..... 68 1/4.			Vers. d. 675 d. 10.
Mexic...... 37 »/».	Rep. fin c.	F. pr.	Orléans. 1360 70 d. 20
Brésil...... » »/».	3 0/0, pair.	15, 17 1/2	1380 d. 10.
5 0/0 Holl. 99 1/2.	5 0/0, pair	27 1/2, 30	Mars. 1185 1170 d. 20
2 1/2 do, 63 1/2.			Strasb. 330 d. 10.
Rouen.... 46.	Bons du trésor.		
Orléans... 52.			

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 89,00 à 00,00 ; courant du mois et avril, 91,50 à 00,00; 4 mois d'été, 94,00 à 00,00; 4 dern. [illegible] 102,00 à 101,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 90,00 à 91,00 ; courant du mois 88,00 à [illegible] avril et mai, 86,60 à 00,00 offert; 8 derniers, 86,00 à 00,00.

SAVON. — Disponible, 88,50 à 89,00 fr. les 100 kil.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 25 mars.

7 h. »/» OPÉRA. —
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Tartuffe. Jeune Mari.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Somnambula.
7 h. »/» ODÉON. — Chevalier de Pomponne. Notre-Dame des Abîmes.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Les Misères. Marguerite. Satan.
6 h. »/» VARIÉTÉS. — 2 Pierrots. Garde-Forestier. La Nuit.
6 h. »/» GYMNASE. — Reine de 16 ans. Bal d'Enfants. Petit Homme [illegible]
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Le Vieux. Parlez au portier. Ugolin. Ravel [illegible]
6 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Relâche.
6 h. »/» AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. »/» GAITÉ. — Justice de Dieu.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. »/» COMTE. — Ah! mon habit. Turban. Giselle. Marin.
6 h. »/» FOLIES. — La Rosière. Partie de Dominos. Cendrillon. le Diable [illegible]
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant. 16.

[illegible] qu'il préfèr[illegible] financier à l'agiotage politique. L'a[illegible]nir des chemins de fer lui semble moins compromis entre les mains de [illegible]éculateurs qui ont toujou[illegible], si l'on peut dire, l'intelligence de [illegible] argent [illegible]'entre celles de ministres que les égoïsmes personnels ti[illegible]n tous sens. Corruption pour corruption, [il] aime mieux celle [illegible]e une porte ouverte à l'espérance, espèce de loterie légale, que celle qui déconsidère le Pouvoir en l'exposant à toutes les tentations du favoritisme politique.

Voilà une singulière raison ; mais, du moins, est-ce une raison. Elle est peu édifiante, elle est peu honorable pour notre ministère, mais au moins se conçoit-elle. Un tel paradoxe n'était soutenable qu'en présence d'un Cabinet qui a donné à ses amis comme à ses ennemis le droit de tout dire.

Après quelques paroles de M. Villiers du Terrage, qui a énergiquement soutenu « l'honnête et courageuse proposition » de M. le comte Daru, M. d'Argout est monté à la tribune. Le discours de l'honorable gouverneur de la Banque est un véritable dithyrambe à l'honneur des banquiers. A l'entendre, ils sont les sauveurs de notre époque financière. Sans eux, point de travaux publics, point de chemins de fer, point de salut. Que parle-t-on de profits scandaleux? Mais c'est à peine si les actions des sociétés rapportent trois ou quatre pour cent. Et s'ils forment des Compagnies, c'est par dévouement, par abnégation, par patriotisme...

M. le comte d'Argout a eu raison. Il est de son temps. Il paie à la Finance le tribut d'hommages que nos gouvernants eux-mêmes acquittent vis-à-vis de ce nouvel et absorbant Pouvoir. Cette royauté inviolable est au dessus du soupçon. Elle possède toutes les vertus. A ses pieds doivent expirer toutes les plaintes, toutes les réclamations, tous les murmures.

Il s'agit bien de probité ! la probité est une théorie humanitaire qui doit céder le pas à la spéculation triomphante. L'argent fait force de loi. Inclinons-nous !

Les détenteurs des capitaux ne sont-ils pas aujourd'hui les maîtres de la société, comme les détenteurs des fiefs l'étaient au bon temps de la féodalité nobiliaire ?

Pendant que nous cherchions, nous autres utopistes, un moyen d'opérer la fusion ou du moins l'entente cordiale de tous les partis, pendant que nous faisions à ce sujet des théories à perte de vue, M. Guizot, homme essentiellement pratique, trouvait un système d'une simplicité merveilleuse et le mettait à exécution, séance tenante, à la Chambre des députés. On sait qu'il y a toujours dans la Chambre un parti qui est de l'opposition quand même, et un autre parti qui est ministériel quand même aussi. Or, il arrive quelquefois que les forces de ces deux partis sont égales, ce qui rend le gouvernement à peu près impossible. Voici comment désormais on pourra sortir de cette impasse où sont restés tant de ministères.

[illegible]tir de 1846. Ce vote est déplorable ; il aura les conséquences les plus fâcheuses. Quelle confiance peuvent avoir désormais les autres puissances dans les traités que nous leur proposerons, si ceux-là mêmes qui ont provoqué des négociations et signé des traités sont les premiers à les déconsidérer, lorsqu'il s'agit de les faire ratifier par nos Chambres ?

Evidemment il n'y a plus de Pouvoir. L'anarchie la plus profonde règne dans les régions gouvernementales. Et cette anarchie est pire que celle de la rue, parce qu'elle réagit sur les masses et qu'elle ébranle tout à la fois notre sûreté au dedans et notre crédit au dehors. Il semble, en vérité, que la France ne puisse plus être sauvée que par un appel à la France !

Commerce et marine.

Hier, dans la discussion générale sur la loi des douanes, M. Levavasseur a signalé avec énergie l'appauvrissement de notre navigation, le dépérissement de notre marine nationale. L'honorable député de Dieppe a de nouveau insisté sur la nécessité de rendre sérieux et vraiment utile l'établissement des entrepôts coloniaux, en y appelant, par le moyen de primes, les produits étrangers. C'est une des idées que nous émettions hier dans notre article sur Mayotte.

Les ministres cherchent en vain, par de mauvaises raisons, à cacher l'état désastreux de notre commerce maritime. Il y a souffrance, il y a dépérissement; et, ne nous y trompons pas, nous marchons à la ruine inévitable de notre puissance navale. Le gouvernement fait de grands efforts sans doute pour porter secours à la navigation ; mais ce sont là de vains palliatifs. Cette idée des entrepôts dans le Centre-Amérique et dans la mer des Indes, avec primes pour nos navires nationaux est précieuse ; mais elle ne suffira certainement pas pour donner un large développement à notre commerce. Le remède est ailleurs, et, chose singulière ! personne n'en parle. Représentants des ports de mer, députés de l'Opposition, ministres, tous paraissent s'entendre pour ne pas avouer la cause du mal, pour ne pas enseigner au pays le moyen du salut. Cette cause, c'est la pauvreté de notre développement colonial ; ce moyen, c'est la création de vastes colonies productives.

Presque seuls, dans la presse, (1) nous luttons depuis des années pour faire pénétrer dans l'esprit public cette idée souverainement féconde de l'expansion colonisatrice. Quand donc, grand Dieu ! verrons-nous cette politique franchement adoptée et proclamée par tous les députés de nos ports, spécialement chargés de défendre les intérêts commerciaux, par le ministère qui a la responsabilité de la prospérité et de la gloire maritimes du pays, par tous ceux enfin qui veulent sérieusement la vraie grandeur de la France ?

Du reste, nous devons reconnaître que M. l'amiral baron de Mackau doit bien le savoir [illegible] avoir, la plus belle possession qu[illegible], [l'a]miral de Mackau doit bien le savoir, c'est Madagascar. Là est l'avenir maritime de la France.

(1) Le *Courrier français* s'est clairement et honorablement déclaré sur cette question ; mais il n'y revient pas assez souvent.

La commission du chemin de fer du Nord a terminé la discussion générale sur le mode d'exécution et d'exploitation des chemins de fer et sur les moyens de réprimer l'agiotage. Aucune conclusion n'est encore prise. La commission examine en ce moment la question du tracé de la ligne du Nord. La majorité des membres paraît favorable au système du gouvernement.

M. Muret de Bort a été nommé aujourd'hui rapporteur de la commission.

On a signalé plusieurs fois la conduite vindicative de M. l'évêque de Viviers contre les prêtres les plus honorables de son diocèse, et particulièrement contre les frères Allignol. — M. l'abbé Savin, archi-prêtre de la cathédrale de Viviers, dont le seul crime était d'être lié avec les frères Allignol, a été frappé comme eux. — Cet ecclésiastique vient de protester contre cette persécution par un Mémoire adressé au conseil-d'Etat et écrit avec autant de calme que d'énergie.

Le correspondant américain du *Times* écrit à ce journal que le ministre anglais à Washington propose au gouvernement des Etats-Unis de déférer d'un commun accord la question de l'Orégon à l'arbitrage d'une puissance neutre.

Le *Journal allemand de Francfort* annonce qu'il se manifeste, en ce moment, en Hongrie, des tendances protestantes qui pourraient bien aboutir à la formation d'une Eglise catholique hongroise; plusieurs ecclésiastiques catholiques, profitant de la nouvelle loi religionnaire, se sont déjà faits protestants.

Un fait imprévu, arrivé dans une petite ville de la régence de Tunis, a failli brouiller l'Angleterre avec les autorités tunisiennes. Le caïd de Monestier avait fait enlever, au moment où il était à terre, un matelot d'un schooner maltais nommé Paul. — Paul, originaire de Tunis, s'était converti au christianisme et était devenu sujet anglais ; or, ce moment avait paru opportun au caïd pour punir un apostat. Les réclamations du chargé d'affaires anglais avaient d'abord été vaines. Il a fallu qu'un agent consulaire, M. Carleton, vint de Suse pour contraindre le caïd à remettre le malheureux Paul en liberté.

Un incident touchant et burlesque, tout à la fois, a varié cet épisode. Pendant que les soldats tunisiens emmenaient Paul, la mère de celui-ci, passant par hasard le reconnut et se jeta dans ses bras. Mais quand elle s'aperçut que son fils portait l'habit britannique, elle entremêla ses embrassements de malédictions, heureuse de revoir un fils, désespérée de le retrouver chrétien.

M. le ministre de la guerre doit bientôt demander aux Chambres un crédit destiné à l'établissement d'une fabrique de poudre en Algérie et à la construction d'un nouveau magasin. Depuis long-temps, il était question

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

GYMNASE : *La Belle et la Bête*, vaudeville en 2 actes, par MM. Bayard et Warner. — *Le Petit Homme gris*, vaudeville en un acte, par MM. Bayard et Simonnin. — *Amina*, vaudeville en un acte, par M. Frédérick. — THÉATRE DE LA GAITÉ : *La Justice de Dieu*, drame en cinq actes et en six parties, par MM. Anicet-Bourgeois et Paul Fouché.

Pendant la quinzaine qui vient de s'écouler, les premières représentations ont été si[illegible], qu'il nous a été impossible de rendre justice à tout et même [illegible]. C'était un feu d'artifice aux gerbes croisées: tandis que des [illegible]aines s'allumaient au théâtre classique de l'Odéon, des f[illegible] partaient du Gymnase, des artichauts s'enflammaient au P[illegible], des marrons éclataient aux Variétés, et les feux de Bengal[e] [illegible]etaient sur l'ensemble un reflet verdâtre et sépulcral.

Parlons sans métaphore, le 13 mars, jour de la 1re représentation de *Walstein*, les Variétés donnaient pour la première fois les *Deux Pierrots*, le Palais-Royal inaugurait le *Vieux de la Vieille* ; le 15, au moment où le *Chevalier de Pomponne* faisait son apparition à l'Odéon, le *Garde forestier*, pièce en deux époques où Bouffé, dit-on, fait merveilles, les *Eaux Bonnes*, pièce en un acte, attribuée à M. le comte de Castellane, voyaient pour la première fois le jour, ou plutôt la clarté jaune de la rampe et du lustre aux Variétés et au Vaudeville. Notre compte-rendu hebdomadaire est un crible un peu large qui a laissé passer sans en retenir autre chose que le nom, les *Deux Pierrots*, le *Garde forestier* et les *Eaux Bonnes*.

Nous nous sommes montré consciencieux et nous avons donné au feuilleton dramatique un rare exemple de probité littéraire, en refusant de juger en forme des pièces que nous n'avions pas vues.

Pourquoi ne les avoir vues? Parce que nous ne possédons pas encore le don miraculeux de l'ubiquité, et qu'en assistant aux représentations de *Walstein* et du *Chevalier de Pomponne*, il nous était impossible de voir ce qui se passait aux Variétés et au Vaudeville.

Mais, pourquoi préférer deux fois de suite l'Odéon au Vaudeville et aux Variétés? L'Odéon! voilà un singulier goût, un plaisant goût. Ceci cache quelque mystère.

Il est vrai, mais le mystère sera facilement expliqué; nous avons préféré les premières représentations de l'Odéon par devoir et aussi par plaisir.

Par devoir, attendu qu'une traduction libre de *Walstein*, que l'introduction de Schiller sur la scène française est un fait littéraire plus important que l'apparition fugitive de ces bluettes qui s'allument et s'éteignent sur nos petits théâtres, vivement nuancées et capricieuses comme la flamme du punch ; attendu encore que le *Chevalier de Pomponne*, comédie en trois actes et en vers, appartient à un genre littéraire plus élevé que les vaudevilles, et le rang auquel il aspirait par le genre de son œuvre, l'auteur, M. Mary Lafon, l'a conservé par son talent. *Walstein* et le *Chevalier de Pomponne* ont été, dans la quinzaine, les deux évènements à enregistrer par l'histoire de l'art. C'est à ces deux premières représentations que les critiques sérieux devaient se donner rendez-vous : voilà pour le devoir.

Quant au plaisir, nous sommes toujours heureux de nous rapprocher de nos amis les étudiants ; nous dirons ensuite que l'Odéon, que le Gymnase, que le Palais-Royal, que la Gaîté même, dont nous allons analyser un drame effrayant et funèbre, ont eu le bon goût de consacrer, pour chaque première représentation, deux places, et deux places voisines, au feuilleton de la *Démocratie pacifique*.

Les Variétés n'ont jamais envoyé qu'un billet, le Vaudeville n'a rien envoyé du tout.

Ainsi les Variétés voulaient nous condamner à l'isolement, nous, socialistes, nous, les hommes de la fraternité, de l'association universelle; Ce théâtre nous considérait comme de vils égoïstes, comme des *civilisés* croyait que nous serions trop heureux de voir ses pièces, entre un Anglais et un Allemand, sans possibilité de communiquer, d'échanger nos impressions. Il voulait nous cadenasser dans une stalle et faire aux feuilletonnistes une nouvelle application du régime cellulaire.

On comprendra facilement que nous ayons rejeté ces offres perfides et que nous ayons volé vers le seuil du théâtre plus hospitalier qui nous permettait de nous adjoindre une société, de nous assurer une conversation dans les entr'actes, dussions-nous acheter ce complément d'existence au prix du petit banc taxé par les ouvreuses à 50 centimes et qu'on paie toujours comme le troisième cheval de poste, soit qu'on le prenne, soit qu'on ne le prenne pas.

Une direction théâtrale qui envoie deux stalles voisines à chaque feuilletonniste les place, pour apprécier la pièce nouvelle, dans les meilleures conditions d'impartialité et de lumières.

D'impartialité d'abord, car le journaliste qui est seul, cloîtré entre deux murs vivants, s'ennuie et devient facilement envieux s'il a des voisins mieux partagés que lui, s'il entend d'heureuses sociétés recrutées dans les deux sexes babiller agréablement dans les loges.

Dans cette disposition d'esprit, le critique trouvera les entr'actes d'une longueur interminable — tout est mal monté à ce théâtre, quelle administration négligente ! quelles pièces fastidieuses ! que de vieilles actrices! quels décors fanés ! voilà ce que le journaliste ruminera dans sa tête, ce qu'il imprimera en rentrant et toute cette explosion de mauvaise humeur dont les directeur, auteurs et acteurs paieront les frais, ne voudra dire qu'une chose : hélas, j'étais seul !

Que si le journaliste a une voisine, [illegible] est d'avoir de l'esprit, et je suppose qu'il en possède assez pour s'adjoindre mieux qu'un voisin, tout lui deviendra rose ; dût-il être obligé de prêter sa lorgnette pendant toute la pièce et de ne rien voir, dût-il être obligé de garder un manchon et d'ouvrir péniblement les oranges si redoutées des robes de soie, il sentira se déployer dans son âme des trésors de bienveillance, d'affection pour les auteurs, les acteurs, le directeur et même pour le souffleur. En sortant il embrasserait les gardes municipaux et les distributeurs de contremarques. Voilà dans quelle disposition d'esprit les directeurs de théâtre ont intérêt à placer le feuilletonniste.

En lui consacrant deux stalles, au lieu d'une, vous ne lui donnez pas seulement l'impartialité, mais encore des lumières. Est-ce qu'un homme peut juger une pièce à lui tout seul ! Est-ce qu'il en appréciera toutes les finesses ! Il comprendra grossièrement le sujet, constatera les invraisemblances les plus choquantes et les vers faux, mais une femme seule distinguera toutes les nuances du jeu des actrices. Elle sera seule juge de cette seconde pièce pleine de sentiment, de poésie, que leurs gestes, leurs attitudes, leurs inflexions de voix construisent comme un édifice harmonieux sur le texte fourni par l'auteur. Une femme sera plus sensible que nous à l'accord des costumes, des décorations avec le sujet; c'est elle qui discernera dans le *Petit homme gris* l'heureux contraste de la robe d'indienne portée par Mme Guillery (Fargueil) et de la robe de soie changeante, à garniture d'acier qui ne console pas de ses chagrins la riche Mme Girardot (Melcy). Pour la femme plus que pour nous les formes et les couleurs sont un langage. En vérité le théâtre des Variétés veut rire quand il demande une analyse de ses pièces par un être incomplet, par une âme coupée en deux.

Nous ne parlerons donc pas des *Deux Pierrots*, du *Garde-forestier*, ni des *Eaux Bonnes*, mais nous invitons le public à voir ces œuvres nouvellement nées et à se former son avis lui-même. — Prenez vos billets et suivez le monde.

Il est une pièce que nous avons vue et qui a obtenu le plus grand succès de la semaine, ou du moins le succès du meilleur aloi, c'est la *Belle et la Bête*, vaudeville en deux actes, par MM. Bayard et Warner. La femme, adoucissant les mœurs de l'homme, triomphant de sa rudesse, l'améliorant, voilà le sujet ; c'est un enseignement fécond, salutaire, et, pour employer le mot qui est la plus complète expression de notre sympathie, socialiste.

La pensée-mère, la moralité de l'œuvre est encadrée dans une fable orientale connue de tous. MM. Bayard et Warner la dégageant de ses accessoires merveilleux, la dépouillant de son enveloppe symbolique, l'ont très ingénieusement appropriée à notre pays, à notre époque, à nos mœurs. La *Bête* n'est plus Azor, ce personnage fantastique du conte arabe, ce prince métamorphosé par un enchanteur en monstre, qui dispose de trésors immenses, d'une puissance magique mais qui doit conserver sa forme épouvantable jusqu'à ce qu'une femme l'ait aimé.—C'est M. Vaucheron, banquier parisien, millionnaire, affligé par la nature d'un caractère intraitable qui se traduit par son air sombre et sa chevelure hérissée. Il n'est pas méchant au fond, mais il souffre de ne pas rencontrer d'affection vraie. Sa mère lui a prédit qu'il serait toujours malheureux, insociable, tant qu'une jeune personne ne l'aurait pas aimé

[illegible] avec tant d'impatience par des populations dont les besoins de moyens de transport prompts et faciles augmentent tous les jours.

Si le gouvernement n'avait pas donné la préférence au système des tronçons, des petites lignes, sur celui des grandes lignes, des lignes cardinales, le champ de la spéculation se serait trouvé resserré dans des bornes raisonnables, et nous n'aurions pas aujourd'hui à faire des lois pour réprimer de fâcheux excès. L'honorable membre n'est pas resté étranger au mouvement qui porte les esprits vers les entreprises de chemins de fer; il fait partie de la compagnie qui s'est organisée pour l'établissement du chemin de fer de Paris à Strasbourg. Pourquoi en fait-il partie? Parce que cette ligne importe essentiellement à l'intérêt général du pays.

Les seules mesures, selon l'orateur, compatibles avec la liberté de l'industrie et du commerce que l'on puisse prendre pour parer au mal signalé par M. le comte Daru sont celles-ci : Exiger que les promesses d'actions soient nominatives, et défendre le transfert et la cote à la Bourse, et enfin prescrire le versement d'à-comptes dans une caisse publique. Toutes les autres prescriptions sont inadmissibles.

M. VILLIERS DU TERRAGE lit de sa place un discours dans lequel il demande à présenter quelques considérations relatives aux intentions de l'auteur de la proposition, sans ajouter aucun détail à ceux énoncés dans l'exposé des motifs et dans le rapport de la commission. Le gouvernement s'est laissé entraîner dans des concessions que l'intérêt public ne motivait pas assez. Après les grandes lignes, on a accordé des lignes secondaires, et on en est arrivé à ne pouvoir plus refuser de simples embranchements.

M. LE COMTE D'ARGOUT. Messieurs, je conviens qu'une vive ardeur pousse le grand nombre vers les spéculations de chemins de fer, et je conçois facilement qu'il ait cédé à cette espèce de fascination. Il y a eu des abus, des excès que l'on veut, que l'on doit réprimer; mais prenons garde d'aller trop loin.

Dans la question des chemins de fer, on a voulu d'abord que tout fût fait par les compagnies, et aujourd'hui on veut que l'Etat se charge de l'exécution. En adoptant la loi de 1842, cependant, on a donné à penser qu'une compagnie sérieuse, pouvant être adjudicataire, se chargerait de tous les travaux. Est-ce donc une chose si désirable que la concession pour la construction des chemins de fer? Jugez-en par l'exemple que nous offre l'Angleterre. Dans ce pays, qui nous a devancés, nous voyons que les chemins de fer ne rapportent que 4 et 5 pour 100.

Le chemin de fer d'Orléans offre un beau dividende à ses souscripteurs, c'est vrai; mais en sera-t-il toujours de même lorsque la ligne de Lyon sera achevée? Le besoin d'association qui existe aujourd'hui et qu'on ne saurait trop encourager, repose sur des bases bien frêles. En Angleterre, 39 lignes ont été exécutées; en France, quelques lignes n'ont trouvé de soumissionnaires que parce que les capitaux étrangers sont venus en aide.

L'orateur, après avoir attaqué plusieurs dispositions de la proposition, arrive à examiner l'art. 4, qui a pour effet, dit-il, de mettre les banquiers dans une telle position, qu'ils compromettraient infailliblement leur fortune.

Le travail de la commission est incomplet, et n'arrive à rien de logique parce qu'il part d'une fausse base. Il est facile de vous prouver qu'avec de tels précédents on pourra empêcher toutes les entreprises, parce qu'elles offrent toutes des chances heureuses et malheureuses, et un champ pour l'agiotage. La commission, en étant si sévère pour les promesses d'actions, a été très débonnaire pour l'émission des actions.

La commission s'est effrayée de la somme de 2 500 000 000 qu'elle assure avoir été souscrite pour des chemins de fer. Mais il y a beaucoup à rabattre

M. [illegible], ministre de l'intérieur, dépose un projet de loi tendant à ouvrir sur l'exercice de 1845 un crédit de 2 176 000 fr. pour la restauration et l'achèvement des monuments historiques dont l'énonciation suit : 1° de l'église de Saint-Ouen de Rouen; 2° du château de Blois; 3° de l'amphithéâtre d'Arles.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur les douanes.

L'article 1er se compose des diverses modifications apportées aux tarifs actuels et dont quelques-unes ont déjà été appliquées par ordonnance royale.

Le paragraphe 1er consacre les changements apportés par l'ordonnance royale du 26 juin 1842 aux droits sur les fils de lin et de chanvre. La commission a proposé l'adoption de ce paragraphe, sauf l'introduction d'une classe de fils comprenant ceux qui mesurent au kilogramme plus de 36 000 mètres, et que l'amendement frappe d'un droit plus élevé. — Adopté.

Le paragraphe suivant, relatif aux tissus de lin et de chanvre, est adopté sans amendement. Il consacre les tarifs annexés à l'ordonnance du 26 juin 1842. — Adopté.

Vient ensuite un paragraphe additionnel ainsi conçu :

« Les fils et tissus de lin ou de chanvre importés par les bureaux de la frontière de terre situés d'Armentières à la Malmaison, près de Longwy, inclusivement, resteront soumis aux droits établis par les lois des 17 mai 1826, 5 juillet 1836 et 6 mai 1841. »

Ce paragraphe, qui a pour but de consacrer l'exception accordée aux fils et tissus belges, par l'ordonnance du 16 juillet 1842, a été l'objet d'un amendement de M. Mercier ainsi conçu :

« L'exception accordée par l'ordonnance royale du 16 juillet 1842, sur les fils et tissus de lin et de chanvre importés par les bureaux de la frontière de terre, situés d'Armentières à la Malmaison, près Longwy, inclusivement, cessera d'avoir lieu, à partir de la mise à exécution de la présente loi. »

M. CUNIN-GRIDAINE défend le traité belge, nécessité par la concurrence démesurée que l'Angleterre est venue faire à nos fils jusque sur nos marchés. La convention avait pour but et a eu pour résultat de rendre à la Belgique un débouché que l'Angleterre lui avait enlevé ; en revanche, elle nous concédait des conditions plus avantageuses pour nos soieries et nos vins ; et d'ailleurs elle n'offre pas pour notre industrie les dangers d'envahissement dont l'Angleterre nous menaçait.

L'amendement de M. Mercier va être mis aux voix quand son auteur déclare le retirer.

M. LESTIBOUDOIS propose un autre amendement ayant pour but de restreindre au terme du 16 juillet la durée de l'exemption dont jouit la Belgique.

Selon l'honorable membre, son amendement donnerait de la force au gouvernement, quand il viendrait dire à la Belgique que la France a été blessée de voir les avantages faits par elle au Zollverein, et qu'elle ne veut renouveler le traité qu'à charge de réciprocité.

M. SAGLIO, rapporteur, combat l'amendement; il reproduit les observations déjà présentées par M. le ministre du commerce, et ajoute que la commission n'a rien entendu préjuger pour l'avenir, même pour un avenir prochain; car le traité belge pouvant être dénoué dans deux ans, une augmentation de tarif, si elle est rendue nécessaire, ne présentera plus, à une époque rapprochée du terme qui peut être fixé au traité, les mêmes dangers qu'aujourd'hui.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. En pareille matière, il est deux choses qu'il importe de mettre en lumière et sur lesquelles il ne doit rester aucune obscurité; ce sont les intentions et les faits, je serai très ex-

[illegible] les avantages qu'elle venait de nous [illegible] pas pour nous [illegible] tort commercial considérable. L'Allemagne ne fait pas à nos vins et à nos soiries une concurrence bien redoutable; mais ce n'était pas à notre [illegible] un bon procédé.

En 1844, la Belgique a élevé ses tarifs sur les tissus de laine, et elle ne nous a pas exceptés; elle en avait le droit ; elle ne nous a pas fait ainsi un [illegible] grave. La mesure a atteint plutôt l'industrie [illegible], mais le principe [illegible] mauvais : c'est encore là un des torts de la Belgique envers nous.

Le troisième acte dont nous ayons à nous plaindre est le traité conclu avec l'Allemagne sans qu'il en ait été fait un pareil avec nous. La Belgique n'a fait en cela qu'user de son droit incontestable, mais elle a eu encore [illegible] vis-à-vis de nous, un mauvais procédé.

Il est un quatrième acte qui n'a pas eu ce caractère. Un arrêté belge [illegible] élevé les tarifs sur les tissus de coton, et elle nous a exceptés de la mesure [illegible] elle a fait pour nos tissus de coton ce que nous avions fait pour ses fils [illegible] tissus de lin et de chanvre.

Et maintenant que les faits sont bien connus, avons-nous eu raison de conclure le traité dont il s'agit? Avons-nous des raisons pour le changer dans un prochain avenir?

Messieurs, l'importance de notre commerce avec la Belgique est d'une grande importance. Vous en connaissez tous les chiffres. Il importe à notre industrie, à notre commerce, que nous n'entrions pas avec ce voisin dans une guerre de tarifs et de représailles. (Mouvements divers.) J'aborde les considérations politiques.

Ça été un fait immense pour notre pays que la création du royaume de Belgique et sa séparation de la Hollande. Le royaume des Pays-Bas avait été organisé contre nous : une partie notable de ce royaume est devenue notre alliée en formant un Etat indépendant. Par là notre frontière a été moralement reculée jusqu'à l'Escaut. (Murmures.)

Je dis que moralement notre frontière a été reculée jusqu'à l'Escaut. Le prince qui a été élevé sur le trône de Belgique et qui, dans des circonstances difficiles, a montré tant de sagesse, a parfaitement compris cette situation; il a compris que sa véritable politique était d'être l'ami de la France, et cela nous a été utile, très utile dans beaucoup de circonstances; par [illegible] bien des difficultés ont été supprimées.

Supposez pour un moment que la Belgique n'ait pas existé; et en vous reportant à certains évènements, vous verrez ce que nous aurions eu, je ne dis pas à en craindre, mais à en souffrir.

Il est une autre considération qu'il est permis de faire valoir. La constitution de la Belgique en Etat indépendant peut être comme la clef de la paix en Europe. Depuis trois siècles, plus de la moitié des guerres ont été causées par la question de savoir qui possèderait les provinces belges; la constitution de l'Etat belge a supprimé cette question; elle l'a résolue au profit de la paix et au profit de la France. Si le royaume de Belgique n'eût pas existé, si la neutralité n'eût pas été reconnue, la paix eût couru sans aucun doute les plus grands dangers dans ces derniers temps.

Nous avons donc pensé, nous pensons encore qu'il est de l'intérêt de la France de venir au secours de la Belgique, lorsqu'elle se trouve dans une situation difficile, dût-il lui en coûter quelques sacrifices industriels. (Réclamations.)

J'entends dire souvent dans cette enceinte que les intérêts commerciaux doivent être traités comme étant en dehors de toutes les discussions politiques ; je n'admets pas cette complète distinction. Le principe conservateur doit s'appliquer aux intérêts industriels : ils doivent être protégés, mais il faut aussi qu'ils se prêtent, dans une certaine mesure, aux intérêts politiques de la France; il faut qu'ils se plient à cette nécessité d'un grand Etat

---

pour lui-même,

Tisserant qui a joué ce rôle avec un talent supérieur a eu l'art, sans trop charger notre costume, de se donner l'air d'une bête fauve et spécialement d'un ours. Sa crinière emmêlée, ses favoris épais, sa face triangulaire, sa redingote brune aux longs poils, tout fait illusion jusqu'à ses balancements et à ses poses. La brutalité d'une nature impatiente, énergique et souffrante se peint encore mieux dans son jeu. Ses brusqueries, ses accès de colère sont d'un naturel parfait et d'une vigueur, d'un emportement qui font passer le *Bourru bienfaisant* parmi les muscadins et les débitants de fadeurs.

Azor, dans le conte arabe, aime les roses, Vaucheron, dans la pièce de MM. Bayard et Warner, cultive un rosier. Un marchand ruiné, qui veut rapporter un souvenir à sa fille Zémire, cueille les roses d'Azor. Un jeune commis du sombre banquier, Georges, récolte les roses de Vaucheron pour en faire hommage à sa sœur Antoinette. Ajoutons, pour motiver d'une manière plus vraisemblable la colère de l'Azor capitaliste et civilisé, que Georges est parti en laissant dans ses comptes un déficit de 10 000 francs.

Azor demande la vie du marchand ruiné.—Vaucheron veut déposer au parquet du procureur général une plainte contre Georges.

Azor pardonnera pourtant, si la jeune fille du marchand, Zémire, vient habiter près de lui.

Dans les deux versions de la *Belle et la Bête*, l'orientale et l'européenne, l'immémoriale et celle qui date de la semaine passée, la belle se résigne à devenir la compagne de la bête.

Vous comprenez le dénouement : Vaucheron devient amoureux d'Antoinette ; il se sent heureux près d'elle et ses accès de colère disparaissent par degrés. Pour lui plaire, il devient généreux, compatissant ; ses favoris et sa chevelure sont défrichés, il change le paletot brun contre une redingote noire. Touchée de cette transformation, qui est son œuvre, attendrie par les actes d'humanité que Vaucheron multiplie autour d'elle et dont elle est la source, la belle finit par aimer à son tour. Ils s'épousent. La bête a disparu pour faire place au prince de la féerie, et Vaucheron trouve enfin le bonheur qui lui était prédit par sa mère.

Le succès de cette pièce a été des plus complets, des plus légitimes, et le public a compris dans l'ovation, avec les auteurs, M. Tisserant et Mlle Rose Chéry, interprètes éloquents d'une ingénieuse et salutaire pensée.

Sans sortir du Gymnase, voyons autre chose.

Il était un p'tit homme
Appelé Guillery...

Béranger, continuant le portrait du petit homme, a fait sur le même air une chanson dont voici le refrain :

Ma foi, moi, je m'en...
Ma foi, moi, je m'en....
Ma foi, moi, je m'en ris.
Ah! qu'il est gai (bis), le petit homme gris!

Sur le pont-neuf populaire et sur la chanson de Béranger, MM. Bayard et Simonnin ont bâti un vaudeville où l'on ne trouve, à la vérité, aucun enseignement social, philosophique, économique, ni même littéraire, mais qui est très jovial. Achard, vêtu de gris, complété par un parapluie de la même couleur, et remplissant gaiement le rôle de Guillery, commence par rire tout seul au début de la pièce ; mais son rire devient communicatif, et, pendant les dernières scènes, le public rit plus fort que les acteurs. Mme Guillery (Fargueil) est pleine d'esprit et de bon goût. Klein, pour mieux faire ressortir la panse rebondie d'Achard, se montre encore plus long, plus maigre, plus osseux qu'à son ordinaire. L'un près de l'autre, ils figurent assez bien le nombre 10.

D'où vient que l'*Amina* de M. Frédérick-Lemaître se joue si rarement, et que dès la deuxième ou troisième représentation cette pièce soit devenue un lever de rideau ? Amina se rattache pourtant à la question d'Orient, comme tout ce qui réussit aujourd'hui, comme les vers de M. Colin sur le Désert, comme la symphonie de M. David, comme le caban dont notre population civile et militaire est affublée. Nous sommes dans l'empire turc ; Yacoub (c'est encore Tisserant), partisan de la civilisation et des réformes, adopte un costume presque européen, préconise la liberté, l'union des races ; il traite en femme, et non pas en esclave, sa favorite Amina (Rose Chéry).

Près de leur demeure, un vieux fanatique, Ali-Balbeck, a conservé le cimeterre, le caftan, les babouches, un turban ridicule surmonté d'un croissant (en latin *cornu*) ; des eunuques gardent le harem d'Ali-Balbeck, et sa favorite Boul-Boudour, est sévèrement séquestrée.

Survient un jeune Français, Pierron, qui fait la cour aux deux voisines. Boul-Boudour, soupirant après la liberté, se laisse facilement séduire ; une nacelle l'emporte au loin sur le Bosphore, tandis qu'Amina se jette dans les bras de son époux en lui disant : Ce sont les esclaves qui trompent. — Oui, répond Yacoub, et voilà pourquoi je t'ai fait ma femme.

La donnée de cette pièce doit acquérir à son auteur la sympathie de tous ceux qui s'intéressent au progrès des mœurs et à l'émancipation des opprimés. Dans les limites d'un vaudeville en un acte, il a fait ce qu'il a pu pour cette sainte cause.

— *La Justice de Dieu*. — Si vous avez ri au Gymnase, vous allez pleurer, vous allez trembler, vous allez frémir; mais vous ne vous étonnerez pas si vous êtes entouré d'objets lugubres ; chaque théâtre a son genre spécial, et nous arrivons maintenant au théâtre *de la Gaîté*.

Aller à la Gaîté, pour l'habitant du Paris central, c'est un voyage. On n'arrive à la Gaîté qu'en laissant derrière soi la Bourse, la partie élégante des boulevarts, en se rapprochant du faubourg Saint-Antoine, en atteignant le boulevart du Temple. Il faut sortir du Paris bourgeois pour pénétrer dans la zône habitée par le prolétaire. Là tout change d'aspect. Dans la salle de la Gaîté que de spectateurs bruyants et pressés ! Que de blouses même aux stalles d'orchestre ! Que de cris, que de conversations entre le parterre et le paradis ! Quelle absence de décorum, mais aussi que de mouvement et de vie !

Là point de lacune, tout est rempli ; le peuple ouvrier s'entasse à tous les étages de la salle ; des guirlandes d'hommes, de femmes et d'enfants ont suspendues jusque dans les combles.—Bonjour Titi.—Ohé Angélique! —C'est là que le parterre devient une mer houleuse et que les spectateurs des hautes galeries apparaissent à l'acteur comme un nuage prêt à crever pour laisser pleuvoir, non plus des trognons de pommes, mais des [illegible] range, vu les progrès de la civilisation. L'éducation de ce public n'est pas terminée, et cependant nous l'aimons, car il a toute l'honnêteté naïve de l'enfance ; il se passionne de bonne foi, et, quand un drame l'a capturé, c'est merveille d'ouïr le silence qui se fait dans cette salle encombrée, silence religieux, interrompu seulement par des cris de colère contre le traître, par des interjections sympathiques à la victime. A la Gaîté l'on se livre sans réserve à l'illusion dramatique ; une fois que cet auditoire immense est sous le charme, tous les murmures, toutes les exclamations qui révèlent son existence, témoignent de l'excellence de ses sentiments et de sa bonté native. Quand ce peuple aura-t-il à faire une œuvre pacifique, mais grande et digne de lui, et, pour ne pas sortir des limites du théâtre, quand les auteurs qui écrivent des drames pour la Porte-Saint-Martin, pour la Gaîté, pour l'Ambigu, comprendront-ils la hauteur de leur mission ? Quand chercheront-ils à développer, chez les ouvriers qui les écoutent, des instincts généreux, des pensées conciliatrices, à vivifier, à développer, à éclairer l'esprit de progrès, à tuer l'esprit de réaction, de jalousie et de haine ?

Si l'on en croyait les auteurs de la *Justice de Dieu*, de la *Duchesse de Lavaubalière*, les classes élevées de la société [illegible] seraient composées que de bandits, de véritables *Mauprat*, dépouillant dans leur repaire la jeune fille de sa virginité, la famille illustre [illegible] riche de son or. A ceux qui ne voient le grand monde qu'à travers [illegible] pièces, il doit apparaître comme une enfilade de sombres cavernes [illegible] commettent tous les forfaits. De pareilles pièces sont des œuvres [illegible] de révolution dont le temps devrait être passé. La scélératesse du noble, du marquis, l'inflexible probité du notaire, du bourgeois, voilà des tableaux qui devaient plaire à la classe moyenne, récemment émancipée par la force. Mais le bourgeois n'a-t-il pas assez longtemps célébré son triomphe ? Ce n'est pas lui qu'il faut émanciper maintenant, c'est le prolétaire. Si les gouvernants sont intelligents, si les journalistes, les publicistes, les dramaturges, si tous ceux qui enseignent le peuple sont capables et modérés, cette émancipation n'aura pas lieu par la violence.

Faites donc converger vers ce but tous les efforts intellectuels de l'époque, mettez sur la scène des figures vivantes, des figures qui parlent aux hommes de notre temps, au lieu d'arracher à son sépulcre blasonné l'aristocrate de l'ancien régime, pour le remettre une centième fois au pilori.

De but politique, *la Justice de Dieu*, n'en a qu'un très arriéré ; de pensée sociale, elle n'en contient pas, car nous ne comptons point pour une pensée l'intervention, nécessaire dans les pièces de ce genre, du lieutenant criminel, qui vient remettre tout à sa place, comme le commissaire dans Polichinelle : pendre le scélérat, enrichir et marier ses victimes. Sous le rapport de l'art, cette œuvre est un mélange de la *Duchesse de Lavaubalière* dont nous parlions tout-à-l'heure, avec le *Maçon* de M. Scribe et plusieurs contes noirs qui ont laissé dans la mémoire de tout le monde une empreinte sinistre.

Cependant, nous réparerons l'effet de nos critiques, sinon dans l'esprit des auteurs, du moins dans celui du directeur, quand nous dirons que, depuis la première représentation, la *Justice de Dieu* fait toujours

; c'est en face de cette opinion de la commission nommée par la majorité de la chambre que le cabinet accepte l'amendement. S'il l'accepte avec la pensée en effet que le traité est mauvais et qu'il faut y mettre un terme, tant mieux. (Rumeurs.)

Mais si c'est une équivoque, au contraire. (Murmures au centre.) Si le cabinet, sentant la difficulté de la situation.... (Vives réclamations au centre. Rires à gauche.) Je ne parle que de la question actuelle, bien que les embarras sur toutes les questions particulières entraînent un embarras général. (Un membre au centre : Assez! aux voix! — Rires et rumeurs à gauche.)

Je conçois que le cabinet désire en venir au plus vite au vote qui doit résoudre la question. Mais ici il s'agit d'autre chose que de l'existence du cabinet; il s'agit de nos intérêts commerciaux les plus importants, de notre situation politique; il ne faut pas apporter d'équivoque dans une telle question. J'insiste donc... (A gauche : Parlez! parlez! — Au centre : Assez! aux voix! aux voix!)

En un mot, la majorité de la commission trouvé le traité mauvais, nous le trouvons également mauvais. M. le ministre des affaires étrangères le trouve bon : cela me suffit. (Aux voix! aux voix!)

L'amendement de M. Lestiboudois est mis aux voix et adopté à la presque unanimité.

Sur le paragraphe relatif à l'acajou, un amendement est proposé par M. Beaumont (de la Somme), ayant pour but d'assimiler à l'acajou le bois de palissandre.

Après quelques explications de M. le ministre du commerce, M. Beaumont (de la Somme) retire son amendement.

La chambre adopte successivement les taxes relatives à différentes matières sur lesquelles aucune discussion intéressante ne s'élève.

M. PÉRIGNON, de concert avec M. Janvier, propose d'imposer à 8 fr., au lieu de 4 fr., le kilogramme de plumes et becs de plumes en métal autre que d'or ou d'argent.

Cet amendement, combattu par M. Grèterin, commissaire du roi, et M. Falchiron, membre de la commission, n'est pas adopté.

Demain, à midi et demi, réunion dans les bureaux. — Examen du projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Lyon, et de Lyon à Avignon. — Nomination d'une commission chargée d'examiner la proposition relative à la construction de trottoirs. — Examen du projet de loi concernant les eaux-de-vie et esprit dénaturés.

A deux heures, séance publique. — Suite de la discussion du projet de loi sur les douanes.

Actes officiels.

AGRICULTURE ET COMMERCE. — Une ordonnance royale du 23 mars porte que les tarifs des droits de navigation qui sont perçus actuellement sur les canaux de Nantes à Brest, du Blavet, d'Ile-et-Rance, latéral à la Loire, de Digoin à Briare, de Berry et du Nivernais, sont prorogés jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

FAITS DIVERS.

Les journaux officiels du soir se plaignaient hier que le *Courrier français* reprochât à tort à M. Cunin-Gridaine un acte de népotisme. Voici ce que répond le *Courrier français* :

« Le ministre de l'agriculture nous accuse peut-être de l'avoir calomnié en lui prêtant un neveu nommé consul : hâtons-nous de réparer notre erreur en restituant à M. Lacave-Laplagne le neveu que nous avions injustement attribué à M. Cunin-Gridaine. C'est en effet un des neveux du ministre [illegible]

[illegible] il y a deux jours, trompant la surveillance de ses gardiens, M. de Rougeville a brisé l'appareil qu'on lui avait posé et a mis les lobes cérébraux à nu : il a expiré instantanément. Il laisse pour légataires universels M. J. Sandeau et un autre écrivain.

Le père de M. de Rougeville, qui avait conçu un plan pour sauver Marie-Antoinette de la prison du Temple, avait été fusillé à Reims dans les Cent Jours.

— Hier, le bois de Vincennes a été le théâtre d'une rencontre entre M. Lagé, lieutenant de vaisseau, et une personne restée inconnue, qui est parvenue à se soustraire à toutes les recherches.

Les combattants étaient sans témoins : l'arme choisie par eux était le sabre. M. Lagé, frappé dans le côté, a reçu une blessure qui inspire de vives inquiétudes. Les deux frères de M. Lagé, l'un officier dans la garde municipale, l'autre adjoint à l'intendance, avertis trop tard, sont arrivés pour voir leur frère, seul, gisant sur le sol et baigné dans son sang. On est allé, en grande hâte, chercher un médecin. Le chirurgien du 71e de ligne est venu donner des soins au blessé, qui a été provisoirement déposé à l'hôtel de l'Europe.

M. Lagé s'est refusé à nommer son adversaire, qu'il a dit ne pas connaître. Il a prétendu que le duel serait né d'une querelle avec un inconnu dans un lieu public. L'autorité n'en continue pas moins ses recherches. On a trouvé sur le lieu du combat une paire de gants et un sabre, qui ont été envoyés à l'état-major.

— Un accident, causé par l'imprudence de deux voyageurs, est arrivé ce matin sur le chemin de fer de Rouen.

A la station d'Epone, à quelques minutes de celle de Mantes, où les trains s'arrêtent quelques minutes, deux voyageurs de la rotonde de l'une des diligences des Messageries sont descendus ; les signaux de départ étaient donnés et le train s'était remis en marche, lorsque tout-à-coup l'on vit sortir des cabinets ces deux voyageurs, qui, malgré les cris du chef de la station, coururent après le train et l'atteignirent à vingt mètres de la station.

C'est alors que l'un des voyageurs voulant monter, le pied lui glissa et il tomba sur la voie où il fut atteint par les voitures qui passèrent sur son corps.

Ce voyageur est mort à l'instant.

— Hier, à une heure après midi, les Polonais réfugiés à Paris se sont réunis à l'hôtel Lambert, chez le prince Czartoryski, pour célébrer la Pâques selon les anciens usages de leur pays. Cinq cents personnes environ ont assisté à cette fête, parmi lesquelles se trouvaient des étrangers de distinction. On y remarquait M. le prince de Ligne, ambassadeur de Belgique; le comte de Montalembert, le général baron Desmichels, M. Delessert, préfet de police, et Mme Delessert ; le marquis de Mornay, etc. M. l'archevêque de Paris est venu, entouré du clergé polonais qui se trouve à Paris, bénir le splendide repas pascal servi dans la belle galerie de l'hôtel Lambert.

— M. Horace Vernet est arrivé le 20 à Marseille. Le célèbre peintre allait s'embarquer pour l'Afrique où il va étudier sur les lieux mêmes la bataille de l'Isly.

— Le jeune héritier du duché nouveau de M. Pasquier vient de prendre

[illegible] teurs dissertaient auprès de lui sur l'organisation physiologique et les facultés relatives d'un être aussi petit, et cependant si parfait dans l'économie de toutes ses formes. — Tom Thumb, qui a de si grandes sympathies pour le beau sexe, et qui, tout en écoutant les causeurs, leur soupçonnait peut-être une intention un peu moqueuse, les interrompit pour leur dire gravement :

« Milords, avec les dames comme avec les gens d'esprit, je vous préviens « que j'ai six pieds : sur ce terrain-là les armes sont égales. » Une autre fois, blessé dans son amour-propre par les questions impertinentes d'un sot, comme il s'en trouve partout, le jeune personnage lui dit, avec une politesse empreinte de malice et d'ironie : « Avant que j'aie l'honneur de vous » répondre, permettez-moi de monter sur ce fauteuil, je serai alors à votre » *hauteur*. »

— On se préoccupe dans quelques provinces rhénanes de l'apparition d'un véritable Juif errant. Voici ce que la *Gazette des Postes de Francfort* dit à ce sujet :

« Mulheim-sur-le-Rhin, 17 mars. — De la vaste plaine d'Opladen jusqu'à Hegbourg, le bruit court que le Juif errant se promène sur les bords du Rhin. On a en effet remarqué un homme singulier dans ses manières et dans son habillement ; il est très maigre et âgé de 30 ans à peu près ; il est vêtu d'une grande lévite noire. Il porte un grand bâton ; son chapeau est d'une grande dimension, etc. — Mais on sait positivement que cet homme est un paysan des environs de Marienlindez qui, n'ayant pu se faire admettre dans les ordres, s'est rendu à Rome et a ensuite fait un pèlerinage à Jérusalem, d'où il est revenu revêtu d'un costume de derviche. »

— On peut lire aujourd'hui l'annonce suivante dans un journal du matin :

» Une orpheline anglaise, de 19 ans, d'une beauté remarquable, ayant » de l'instruction, l'habitude du monde, et montant parfaitement à cheval, désirerait être demoiselle de compagnie près d'un personnage for» tuné. S'adresser... etc., etc. »

— « Le carnaval, écrit-on de la Havane, s'est passé ici de la manière la plus tragique. Un nègre s'est glissé dans un bal masqué pendant la nuit du 2 au 3, et, sans motifs connus, il a poignardé six personnes qui en sont mortes ; d'autres ont été plus ou moins blessées. Un nègre soupçonné de ce crime a été arrêté, et reconnu par l'un des blessés. Il reste à savoir si ce fait est l'acte isolé d'un insensé, ou s'il y a dans la colonie une bande de brigands déterminés à venger par des assassinats leurs frères victimes des dernières exécutions. »

— Depuis quelque temps, les boutiques de lingerie et d'orfèvrerie de Bruxelles étaient exploitées par des femmes parfaitement mises. La police redoublait de vigilance. Hier matin, une de ces industrielles a été arrêtée en flagrant délit : la police a fait une descente dans le domicile de cette femme, à Molenbeek-Saint-Jean, et elle a saisi un tombereau environ d'étoffes neuves d'une grande richesse et de magnifiques pièces d'orfèvrerie.

COUR DE CASSATION. — SÉANCE SOLENNELLE. — DUEL ENTRE UN ÉTUDIANT ET UN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE. — On sait que la chambre des mises en accusation de la cour royale de Paris, saisie de la poursuite dirigée contre M. Servient, élève de l'Ecole polytech-

---

[illegible]; que Mlle Yamini débute à la Gaîté dans cet ouvrage; qu'elle a les cheveux noirs, la taille souple, en un mot qu'elle est belle, bien qu'elle mette un peu trop de rouge. Nous ajouterons que les crimes et les noirceurs qui forment le tissu de ce drame excitent chez certaines natures un intérêt puissant. Pour nous qui, en dégustant cette pièce, pensions boire du vitriol, ou tout au moins de l'eau-de-vie concentrée, nous avons quitté la place au bout d'un acte, singulièrement riche en horreurs.

Un intrigant, secondé par Bernard, vieil intendant des Nointel, se fait passer pour le dernier représentant de cette riche et noble famille. Il en occupe le château, il en touche les revenus. Pour assurer le succès de leur fourberie, les deux scélérats ont empoisonné Marguerite Simon, parente du dernier marquis de Nointel ; mais le poison n'était pas assez violent, Marguerite (Mme Abit) déchirée par d'atroces douleurs, arrive sur la scène et reconnaît les traîtres ; elle va les démasquer, mais alors son agonie commence ; elle se traîne sans pouvoir parler, se cramponne aux rideaux, demande de l'air, balaie, et balaie les planches et charge assez Mme Dorval dans le dernier acte *Chatterton*. Enfin, Marguerite meurt et se roidit, comme il convient. — Où la cacher? dit le faux comte de Nointel. — Ah! dans ce caveau. (On transporte dans le caveau madame Abit, toujours roide). — Un maçon pour fermer l'ouverture!

Le maçon arrive les yeux bandés ; c'est un jeune homme qu'on a enlevé sur la grande route. Quand on lui permet d'ouvrir les yeux, il aperçoit près de lui le caveau béant, puis le comte de Nointel, qui a le visage couvert d'un crêpe noir et qui, d'un geste impérieux, lui fait signe de fermer cet abîme. Ici la toile tombe.

Ma foi, la peur m'a pris. Dans un drame l'intérêt doit marcher en croissant ; un empoisonnement, une agonie et un enterrement, au premier acte, faisaient prévoir pour les actes suivants des crimes innommables ; comme la profondeur du caveau m'a paru de nature à contenir un très grand nombre de cadavres, j'ai craint que, pour la remplir, on en vînt à prendre, après les personnages de la pièce, après le souffleur et les musiciens, les spectateurs les plus rapprochés, ceux qui, comme moi, se trouvaient à l'orchestre. Je me suis esquivé sans rien dire. Si vous voulez savoir ce que deviennent le comte de Nointel, Bernard et Mlle Yamini, allez-y voir, mais allez bien armé.

VICTOR HENNEQUIN.

REVUE MUSICALE.

Nos deux premières scènes lyriques ne jouissent pas en ce moment d'une grande faveur auprès du public, si l'on en juge par la soirée de lundi dernier. A l'Opéra, la rentrée de Mme Stoltz et la reprise de *Marie Stuart* n'ont excité qu'un médiocre empressement, et la foule ne s'était pas davantage portée vers le Théâtre-Italien, où on donnait, au bénéfice de M. Ronconi, la reprise de *Maria di Rohan* et le deuxième acte d'*Il Barbiere*.

Mme Stoltz est revenue de Belgique chargée de lauriers. Nous ne nous étonnons point de ses succès. Mme Stoltz a un talent remarquable, mais qui perd à être analysé, parce que la variété et l'élévation y font défaut. Elle ne peut manquer de produire beaucoup d'effet sur un public qui n'a point l'habitude de la voir, et qui n'est point initié à l'invariable moyen de succès qu'elle emploie. M. Gardoni continue toujours ses débuts dans le rôle de Bothwell. Plus à son aise maintenant, il donne à sa voix tout le volume dont elle est susceptible. C'est un magnifique organe ; mais nous sommes toujours obligé de surseoir à notre jugement sur l'artiste que nous ne voulons pas rendre responsable du peu d'intérêt qu'inspire le personnage qu'il représente. *Marie Stuart* doit être définitivement classée parmi les ouvrages non réussis. Quelques morceaux eussent pu produire un grand effet s'ils avaient été soutenus par des situations attachantes, dramatiques ; mais, dans le livret, aucune scène ne frappe, et, de toute la partition, il ne surnage que la romance de Marie, au premier acte, et la villanelle à quatre voix du deuxième acte. Encore, la romance est-elle peu mise en relief par suite de la teinte monotone et par trop lugubre du chœur d'adieu des jeunes filles de Calais, qui ont l'air de suivre un enterrement. Fallait-il donc prévoir de si loin la fin tragique de la reine d'Ecosse?

Maria di Rohan est une de ces partitions à la douzaine comme M. Donizetti en a tant écrit malheureusement pour sa gloire. Dans la dernière moitié du 3e acte seulement, le compositeur dramatique se révèle ; tout le reste de la partition n'offre que des morceaux plus ou moins jolis mais sans valeur au point de vue scénique. M. Ronconi est un artiste très inégal. Quand il est échauffé par la situation, il s'élève à une grande hauteur comme chanteur et comme tragédien. Mais un personnage ne pouvant pas être maintenu long-temps au paroxysme de la fureur, il en résulte que M. Ronconi n'a que peu d'occasions de se montrer avec tous ses avantages.

M. Basadonna jouait le rôle créé par Salvi il y a deux ans. Il n'a point contribué, tant s'en faut, à rendre l'ouvrage plus intéressant. Il faut croire que la direction s'inquiètera de trouver un ténor d'ici à l'année prochaine. Quand on voit les premiers rôles remplis de cette manière, on n'a plus le courage de reprocher aux *utilités* leur gaucherie et leur maladresse. Cependant il faut dire que le Théâtre Italien, qui n'a jamais été bien monté sous ce rapport, en est venu cette année aux dernières limites de la pauvreté.

Dans quelques jours la saison va être achevée. Elle n'aura laissé aucune trace, car nous ne comptons point dans le répertoire l'exploitation accidentelle de l'ode-symphonie de Félicien David, et pour la première fois depuis longtemps la troupe italienne ne laissera en partant que peu de regrets. Il ne faudrait pas plusieurs saisons consécutives de ce genre pour porter une atteinte fatale à l'un des établissements musicaux les plus précieux de Paris. Espérons que l'on y pensera et que l'on y pourvoira.

CONCERTS.

Parmi les pianistes, Mlle Mazel mérite une mention pour le culte qu'elle porte aux maîtres. Son exécution ferme et nette va bien à la musique sérieuse, et on a beaucoup de plaisir à lui entendre interpréter Mozart et Beethoven. — M. Hermann a un talent expressif et délicat. Il s'est montré dans un concert également capable de rendre les inspirations élevées de Beethowen, et d'exécuter les brillantes fantaisies de Thalberg et de Listz. — M. P. Cavallo, pianiste et improvisateur, met au service d'une organisation musicale remarquable une agilité phénoménale des doigts et des poignets. Dans les compositions et l'improvisation qu'il a fait entendre à son concert, l'oreille avait peine à suivre la rapidité des notes malgré la rectitude et la netteté de l'exécution. Il y a beaucoup de charme et d'élégance dans sa manière. M. Cavallo a prouvé d'ailleurs en jouant une sonate de Beethowen, qu'il savait au besoin maîtriser cette agilité et plier son talent à l'interprétation parfaite de la musique non brodée d'arabesques. — Mlle Eugénie Korn possède une exécution des plus brillantes et des plus vigoureuses. Elle s'est fait également applaudir dans un délicieux andante d'un concerto inédit de M. F. Hiller, et dans la fantaisie de M. Herz sur *Guillaume Tell*. — Mlle Elisa Krinitz a de la puissance, de l'aplomb et du mécanisme, mais son jeu manque de force. Les nuances sont trop heurtées, et les notes trop généralement accentuées dans les phrases mélodiques. Le magnifique quatuor en *sol* mineur de Mozart qu'elle avait eu le bon goût de choisir pour ouvrir sa soirée, demande une exécution plus moelleuse. Nous engageons Mlle Krinitz à se rappeler et à méditer la manière dont Alard a interprété la partie de premier violon de ce quatuor. — Ce soir, M. Schad a exécuté aux applaudissements d'une nombreuse société réunie dans les salons de Pleyel, son *Te Deum allemand*, son andante pour piano et violon avec M. Ch. de Kontski, et une *fantaisie élégante* sur une romance de Bérat. Le concours de MM. Verroust, Dorus et de Mlle Bochkoltz qui manie avec habileté une voix vibrante et étendue, complétaient une jolie soirée.

— M. Chevillard, l'un de nos meilleurs violoncellistes, mérite des éloges particuliers pour le soin avec lequel il compose le programme de ses concerts. Celui qu'il a donné cette année était plein d'intérêt. Il y a fait entendre un nouveau concerto avec orchestre, et il a été justement applaudi comme exécutant et comme compositeur. Le charmant trio de Beethoven, intitulé *sérénade*, a été rendu avec une admirable perfection par MM. Alard, L. Dancla et le bénéficiaire. M. Revial, qui a le tort de chanter trop rarement en public, a merveilleusement dit le célèbre morceau d'église composé par Stradella (en 1680) et le *Lac* de Niedermeyer. Il ne manque à M. Revial que de la publicité pour être porté au premier rang parmi les chanteurs. Son talent, sa voix, une excellente méthode marquent également sa place au théâtre et au Conservatoire. Il est déplorable qu'avec un ensemble aussi complet de qualités, il puisse demeurer inoccupé tandis que tant de médiocrités parviennent aux premiers emplois.

Mlle Birnoulli, [illegible] et charmante Indienne, qui possède une voix pénétrante, d'un timbre plein et velouté, a chanté avec un goût très pur une jolie *canzonetta* de M. F. Perugini et un air de Mercadante.

Nous devons mentionner aussi MM. Wagner, Kloss, Soler, Raoux et Marzoli qui ont ouvert le concert par une quintette de Mozart pour piano et instruments à vent, et l'ont exécuté avec une rare perfection d'ensemble et une intelligence de sentiment remarquable.

ALL. B.

vient devant le jury.
On assure que l'arrêt a été rendu à l'unanimité.

L'ÉTUDIANT ET LA GRISETTE.— SCÈNE DE MOEURS. — Trop promettre d'un côté et trop croire de l'autre sont deux inconvénients qui peuvent conduire un jeune homme comme plaignant et une jeune fille comme prévenue devant le tribunal correctionnel. — La *Gazette des Tribunaux* expose ainsi les faits :

Voilà bientôt douze ans qu'Ernest Frémondeau a quitté le Vendômois pour venir étudier le droit à Paris. Depuis cette époque, Ernest a pris très exactement sa première inscription, et s'est religieusement abstenu d'assister à un seul cours de la Faculté. Si vous lui parlez Code civil, il vous répondra carambolage et pipe culotée : il ne connaît, de nos lois, que l'aptitude à hériter de ses grands parents et le chapitre Mariage... treizième arrondissement.

Avec ces dispositions, Ernest n'aura sans doute jamais l'honneur de figurer au barreau ; mais il passe sa vie douce au milieu des vrais étudiants, qu'il appelle ses élèves, et dont il est le mentor et le cicérone quand ils débarquent à Paris. Nul ne connaît mieux que lui les lieux de plaisir : pour lui la Chaumière n'a pas de secrets, et Valentino n'a pas de mystères : il connaît la biographie de toutes les carabines qui font le charme de ces deux établissements ; il sait leurs allures, leurs habitudes, leur tarif ; et tel est son empire sur l'esprit de ces nymphes, qu'aucune d'elles n'oserait manquer d'égards au jeune néophyte piloté par Ernest.

Et cependant cet homme fort, au coup-d'œil si juste, aux airs si conquérants, s'est laissé attraper comme un homme de première année par une jeune fille de dix-huit ans, dont il n'avait pas su démêler l'astuce à travers un air candide.

Jenny apparaissait pour la première fois au bal de la Chaumière, où l'avait conduite une de ses compagnes d'aiguille. Tous les habitués du lieu se pressaient autour de cet astre ; c'était à qui la ferait danser, valser, polker, à qui lui ferait accepter une bouteille de bière où un quart de bol de punch. Ernest n'était pas des derniers auprès de la nouvelle venue ; profitant de son expérience du beau sexe, et de son influence sur ses camarades, il avait même fini par confisquer la jeune fille à son profit, et par ne plus la quitter de la soirée. Puis, au moment de se séparer d'elle, il lui avait glissé dans la main une petite lettre qu'il était allé écrire au café dans l'intervalle de deux contredanses.

Cette galante épître était ainsi conçue :

« Mademoiselle,

» Vous voir et vous aimer, c'est tout un. Je vous ai vue, et je vous aime...
» Que dis-je, je vous aime ?... Je devrais dire : Je vous adore, je vous idolâtre. Il m'est désormais impossible de vivre sans vous, et je vous offre la moitié de tout ce que je possède. J'en excepte mon cœur, que vous possédez déjà tout entier

» J'attends de vous une réponse qui doit me rendre le plus heureux ou le plus malheureux des hommes. »

La réponse arriva le lendemain matin, et, le soir, Ernest n'était pas le plus malheureux des hommes.

Tout marcha à ravir pendant quinze jours. Ernest faisait bien les choses ; il avait dépensé dans cette première quinzaine les 150 francs que la munificence paternelle lui expédiait pour sa dépense de chaque mois. Cette somme, jointe à 150 francs de dettes qu'il fit au café et dans sa pension bourgeoise, lui permirent de vivre en grand seigneur et de satisfaire tous les caprices de Jenny, qui se montrait, envers l'étudiant de douzième année, pleine de reconnaissance et de tendresse.

Le seizième jour, Ernest, qui n'avait plus le sou et à qui l'on refusait crédit, était allé chez quelques-uns de ses élèves dans l'espoir d'emprunter quelques écus. Qnand il rentra à son hôtel, le garçon lui présenta sa clef en lui disant que madame était sortie. En entrant dans sa chambre, la première chose qu'il aperçut fut une lettre à son adresse posée en évidence sur sa commode. Il ouvrit précipitamment le papier, et lut ce qui suit :

« Mon ami,

» Je té bien émé, mé je san que je ne téme plu. Jéme mieu te le dir tout » suit que de te fer alai. Come tu ma di que tu voulé tout partaje avec moi, » jan porte la moitiée de tou. Je panse que tu trouvra sa jus et que tu ne » man voudra pas. Can à moi je ne tan veu pas du tou, quar sa né pas ta » fote si je ne téme plus.

» Je t'anbras
» Genni. »

En effet, la jeune fille avait fait un partage égal de tout ce que possédait l'étudiant ; elle avait emporté cinq chemises, deux cravates de soie, onze faux-cols, sept paires de chaussettes, une bague en or et trois foulards. Un joli flacon de cristal taillé et garni d'or était sur la cheminée. Il était assez difficile de le partager ; mais la jeune fille en trouva cependant le moyen. Elle emporta le flacon et laissa le bouchon.

Ernest trouva la plaisanterie fort mauvaise, et il alla porter plainte au commissaire de police. La jeune grisette fut arrêtée, et elle comparaissait devant la police correctionnelle, sous la prévention de vol.

Aux questions de M. le président, elle répond : « C'est bien ça ces hommes ; quand ils ont envie d'une femme, ils lui promettraient la couronne de France ; et puis, quand ils ne l'aiment plus, ils lui font les cent z'horreurs de la vie. »

M. LE PRÉSIDENT. Mais, c'est vous qui êtes partie en emportant tout ce

ment du tarif qui le concerne. Rien de plus facile que de grouper ces réclamations et de faire conclure une alliance offensive et défensive entre tous ceux qui se présentent comme partisans exclusifs de ce qu'ils nomment le travail national, parce qu'ils sont les participants dans les bénéfices des lois douanières. Mais où nous mène cette pente rapide d'isolement commercial ? A l'isolement politique. »

La *Presse* applaudit, au contraire, aux critiques sévères que M. Gauthier de Rumilly a faites, soit des traités de 1822 et 1826, soit de la convention de 1842 avec la Belgique.

« Le parti conservateur s'est ému, dit la *Revue de Paris*, en voyant le ministère se préparer sérieusement aux élections pour le mois de novembre prochain. C'est qu'on est loin, dans les rangs ministériels, d'avoir au fond la confiance qu'on affecte extérieurement, et l'on commence à craindre que le résultat de la lutte ne soit fatal à plus d'un membre du centre droit. »

Le *National* proteste à son tour contre l'opinion exprimée par Timon, dans le pamphlet sur les ultramontains et les gallicans. « Il n'y a que le clergé qui ait de l'indépendance ! il n'y a pas ailleurs d'esprits fermes et de forts caractères ! C'est le clergé qui relèvera la nation tombée et qui sauvera la liberté ! — On croit rêver, dit le *National*, quand on lit de pareilles choses ; on dirait une gageure contre le bon sens, un défi contre l'évidence, un dédaigneux outrage contre toute notre histoire contemporaine. Voilà ce qui s'écrit à la face de la France, vingt ans après la loi du sacrilège, quinze ans après la révolution de juillet.

Marchés de Paris.

Halle aux farines du 25 mars. — Arrivages 1957-39. — Ventes 1473-27. — Restant 15474-69. — Gruaux, 47,15 à 48,40. — Farines, 1re 31,85 à 33,75. 2e 31,20 à 00,00 ; 3e 25,50 à 00,00 ; 4e 20,40 à 21,65. — A livrer 1020-50.

Marché aux fourrages du 25 mars. *Barrière d'Enfer*. — Foin 1re 49 à 50 ; 2e 47 à 48, 3e 41 à 42. — Paille de blé 1re 29 à 30 ; 2e 27 à 28.

Marché Saint-Antoine, 21 mars. — Foin, 1re 47 à 50 ; 2e 43 à 45 ; 3e 39 à 40. — Luzerne 1re 45 à 46 ; 2e 43 à 38. — Trèfle 1re 00 ; 3e 00 à 00. — Paille de blé 1re 27 à 28 ; 2e 26. — Paille de seigle 1re 00 ; 3e 00. — Paille d'avoine, 1re 44.

Marché de Sceaux, 24 mars. — Il a été amené 4275 bœufs et on en a vendu 1206 à 1,16-1,02-0,86. — Sur 142 vaches, 130 ont été vendues 1,02-0,90-0,78. — 370 veaux amenés ; 358 ont été vendus 1,66-1,46-1,26. — 7680 moutons, sur lesquels 6379 ont été vendus 1,36-1,18-1,00.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 25 mars. — Taureaux amenés 11, sur lesquels 9 ont été vendus 0,86 — Vaches grasses amenées 86, sur lesquelles 43 ont été vendues 1,04-0,90-78. — 242 veaux amenés, tous vendus 1,50-1,40-1,20. — Vaches laitières amenées 98, vendues 40, de 280 à 500.

Marché de la Vallée du 24 mars. — Agneaux 11,00 à 21,00. — Canards barbotteurs, 1,50 à 2,25. — Canetons de Rouen, 2,50 à 3,50. — Canards sauvages 0,75 à 2,25. — Chapons gras et chapons paillés 2,50 à 6,50. — Chevreaux ou cabris 2,50 à 00. — Dindes gras 7,00 à 11,50 ; de com. 3,50 à 6,00. — Lapins ou lapereaux 0,50 à 3,00. — Oies 4,50 à 5,00 — Pigeons bizets 0,35 à 0,55. — Pigeons de volière 0,75 à 1,00. — Pilets 0,75 à 1,75. — Poules ordinaires 1,25 à 2,00. — Poulets gras 2,00 à 3,50. — Poulets communs 0,80 à 1,75. — Ronges 1,25. — Sarcelles 0,75 à 1,50.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 24 mars. — Blé 1re 200 hect. à 18,66 ; 2e 175 hect. 18 ; 3e 150 hect. 16,66. — Seigle 103 hect. 1re à 10,66 ; 2e 100 hect. à 9,34. — Orge 1re 113 hect à 10 ; 2e 102 hect. à 8,66. — Avoine 1re 215 hect. à 7,66 ; 2e 183 hect. à 7,33 ; 3e 137 hect. à 7,00. — Farines le sac de 159 kil. de 48 à 51. — Foin 1re 42 à 45 ; 2e 35 à 40. — Paille de 21 à 23.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 24 MARS.

DERLIN, costumier, rue de Bondy, 92. Juge commissaire, M. Riglet ; syndic provisoire, M. Thierry, rue Monsigny, 9.

JAUDIN, épurateur d'huiles, rue Mauconseil, 30. Juge commissaire, M. Grimoult ; syndic provisoire, M. Pellerin, rue Lepelletier, 6.

FERRY, négociant en cuirs étrangers, à la Villette. Juge commissaire, M. Moinery ; syndic provisoire, M. Clavery, marché St-Honoré, 21.

MITAINE, charron, rue de Charenton, 94. Juge commissaire, M. Dubois ; syndic provisoire, M. Morard, rue Montmartre, 173.

Bourse du 25 mars 1845.

Les fonds publics ont éprouvé un peu de reprise, notamment le 3 0/0, qui, ouvert à 65, a fermé à 75.

Les chemins de fer ont monté ; les lignes d'Orléans et de Versailles rive droite étaient les plus demandées. Les affaires sur ces dernières valeurs ont paru cependant plus négligées que d'habitude.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Emprunt, 86 55, 50, 60. — Belge 1842, 107. — 4 1/2, 103 7/8, 3/4. — Société générale, 1590. — Autriche, lots sortis, 540, 535. — Espagne passive, 7. —

Can.... | 1282 50 | 1280 » | » » | Banq. belge. | 657 50 | 665 »

CHEMINS DE FER.				Cours	
St-Germ.	» »	» »	» »	F. c. 1187 50.	
V. R. Dr.	635 »	650 »	H. 12 50	— 640, 660, 657 50	H. 2[illegible]
— R. G.	407 50	410 »	H. 5 »	— 407 50, 412 50.	H. 7
Orléans.	1342 50	1325 »	H. 5 »	— 1325, 1330, 1320. 1330.	H. 10
Strasb...	345 »	343 75	» »	— 343 75, 345.	»
Rouen..	1160 »	1155 »	H. 7 50	— 1160, 1150, 1160.	H. 5
Havre...	975 »	976 25	H. 1 25	— 977 50, 982 50	H. 9
Marseill.	1140 »	1140 »	H. 20 »	— 1140, 1115, 1135, 1140.	H. 5[illegible]
Sceaux..	702 50	» »	» »	— 705.	H. 5

LONDRES, 23 MARS.	C. DE LA COULISSE.		Primes.
	Av. 85 60.		F. c. 85 65, 85 d. 25.
	Ap. 85 75, 72 1/2.		F. p. 86 10, 20 d. 50. 40 d. 25.
Dimanche.	Rep. Fin c.	F. pr.	F. p. 118 70 d. 50.
Bourse fermée.	3 0/0 pair.	17 1/2	
	5 0/0 pair 5.	27 1/2	
	Bons du Trésor. 3 1/8.		Orl., 1382 50, 67 50 d. [illegible] Strasb. 350 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 89,00 à 00,00 ; cour[ant] du mois et avril, 91,00 à 00,00 ; 4 mois d'été, 93,00 à 00,00 ; 4 dern. [mois] 100,00 à 100,50.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 90,00 à 91,00 ; courant du mois, 88,00 à [illegible] avril, 86,00 à 00,00 offert ; 8 derniers, 86,00 à 00,00 ; 2 derniers, 85,00 à [illegible]

SAVON. — Disponible, 88,50 à 89,00 fr. les 100 kil.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 26 mars.

8 h. » | » OPÉRA. — Marie Stuart.
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Gendre d'un Millionnaire.
7 h. » | » OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon.
7 h. 1/2 ITALIENS. —
7 h. » | » ODÉON. — Antigone.
6 h. » | » VAUDEVILLE. — Porteur d'eau. Péché. Trois Loges.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Fleur de genet. Garde forestier. 2 Pierrots.
6 h. » | » GYMNASE. — Un Bal. La Belle. Petit homme gris.
6 h. » | » PALAIS-ROYAL. — Une Averse. Tête de Singe. Étourneau. Ra[illegible]
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Relâche.
6 h. » | » AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Justice de Dieu.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Empire.
6 h. » | » COMTE. — Maison. Mon Habit. Turban. Giselle. Canards.
5 h. 1/2 FOLIES. — La Saint-Nicolas. Secret. La Rosière. La Semaine.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant. 16.

Cette part que la probité réclamait, il l'a faite, mais si mince, si imperceptible, en vérité, qu'il faudrait des yeux de lynx pour l'apercevoir. Il a établi, entre les primes morales et les primes immorales, des distinctions si microscopiques, et surtout si enchevêtrées les unes dans les autres, que la fée qui protégeait l'adroite princesse du bon Perrault ne parviendrait pas elle-même à les démêler. Rien n'était plus habile ; le dirons-nous? C'était trop habile. Il n'est pas si ingénieux quand on a de grands principes à faire prévaloir. Il devait nécessairement se trouver derrière cette trame ingénieusement tissue d'honorables auditeurs qu'il fallait ménager parce qu'ils avaient été eux-mêmes complices des abus que veut atteindre la proposition de M. le comte Daru. M. le ministre des travaux publics a fait du *statu quo* quintessencié; il n'a accepté ni le projet de M. le comte Daru ni celui de la commission; il a eu l'air d'être moins exclusif que M. d'Argout, de mieux comprendre que tout le monde combien il importe de faire circuler les capitaux. En un mot, il a beaucoup parlé, très bien parlé, mais il n'a rien dit. Prévenons chose que la parole !...

Ne cherchons donc pas dans le discours de M. Dumon un mot, un seul mot, qui rappelle à l'esprit ces grands principes que nous nous sommes efforcés de faire prévaloir. Il a défendu ce qui n'avait jamais été mis en question : l'utilité des rails-ways, de la circulation monétaire, de l'association des capitaux et du mouvement industriel au crédit public ; mais il a oublié ce qu'il importait le plus : il n'a point justifié l'Etat d'abandonner à toutes les passions de l'agiotage, cette direction suprême qu'il eût été impolitique de laisser même à des compagnies *désintéressées*, si l'on peut admettre un instant une semblable métaphore.

M. le comte Daru est courageusement revenu à la charge. Il a adressé à la Chambre un trop consciencieux appel pour qu'il soit venu à personne la pensée de rappeler qu'il fut jadis, avec M. Teste, un des ardents promoteurs des abus si vivement qualifiés par sa franchise :

Dieu fit du repentir la vertu des mortels.

La séance d'aujourd'hui a été remplie presque entièrement par deux discours. M. Darblay, dans son désir ardent de protéger l'agriculture, s'était un peu abusé sur le tort que causait aux graines oléagineuses l'introduction récente du sésame en France. Il avait donc proposé un amendement qui avait pour objet de fixer à dix francs le droit d'entrée sur cette graine, droit qui n'était porté qu'à cinq francs dans le projet de loi.

Bien que M. Darblay se soit trompé sur le fond de la question, il n'en a pas moins dit de fort bonnes choses que nous voudrions entendre répéter plus souvent à la chambre. Il est certain, par exemple, qu'on abuse étrangement des mots *travail national* dans les questions de douane et d'industrie. Il est certain aussi qu'on obtient pour les manufactures une protection et des encouragements que l'agriculture réclamerait en vain. Il est certain encore qu'on trouve toujours en majorité des hommes disposés à sacrifier les intérêts dénoté une étude sérieuse et une saine appréciation des faits. M. Berryer n'a pas été seulement grand orateur, comme il l'est toujours, il s'est montré encore homme d'affaires et plus pratique, plus lucide, plus substantiel que le meilleur de nos économistes. Le plus fort des arguments qu'il ait fait valoir en faveur du sésame, aurait pu s'appliquer à tous les articles pour lesquels on veut augmenter les droits d'entrée. Si MM. Guizot et Cunin-Gridaine avaient possédé aussi bien cette matière que l'honorable M. Berryer, au lieu de se déconsidérer au point d'abandonner ce qu'ils avaient fait l'année dernière, ils eussent persévéré dans leur œuvre, ils eussent amélioré et non supprimé le traité belge. Les hauts principes du gouvernement auraient été saufs et nous n'aurions pas eu un scandale de plus à inscrire dans les fastes ministériels de 1845.

M. Ledru-Rollin a déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre une pétition revêtue de 41 000 signatures. Les pétitionnaires demandent une enquête sur la condition des classes ouvrières. M. Ledru-Rollin a annoncé que ce dépôt n'était que provisoire et qu'il remettrait incessamment à la chambre une liste de pétitionnaires trois fois plus considérable.

Nous avons entretenu plusieurs fois déjà nos lecteurs de cette pétition que nous appuierons de tous nos efforts.

Le maréchal Soult a présenté, au commencement de la séance d'aujourd'hui, deux projets de loi, l'un portant demande d'un crédit de 17 750 000 fr. destinés à l'armement de l'enceinte de Paris et des forts détachés ; l'autre de 18 140 000 fr. spécialement consacrés aux travaux des fortifications des frontières.

Les rumeurs générales qui ont accueilli ces deux projets, peuvent faire espérer que la chambre ne se prêtera complètement à ce nouveau gaspillage des deniers publics.

On assurait hier dans les salons et aujourd'hui à la Chambre, que M. Guizot aurait eu en haut lieu une explication aussi étrange qu'imprévue. On exigerait absolument qu'il quittât le pouvoir et laissât à d'autres le soin de diriger les élections de 1845. On aurait signifié à M. Guizot qu'il ne pourrait sans danger pour la paix intérieure, sans péril pour la dynastie elle-même, faire un appel électoral sous l'influence de son incommensurable impopularité.

M. de Broglie ne s'était pas encore prononcé, dit-on, lorsqu'il est parti pour Londres; mais il aurait fait savoir enfin qu'il accepterait provisoirement le pouvoir, sauf à le résigner après les élections.

L'attitude de M. Molé à la Chambre des pairs et celle de M. Thiers à la Chambre des députés a été remarquée : l'ex-président du cabinet du 1er mars, et l'ex-président du cabinet du 15 avril allaient de banc en banc, prodiguaient les poignées de main, causaient, riaient, couraient, félicitaient et se faisaient féliciter.

M. le maréchal Soult, dont les projets de loi il est vrai, avaient été fort mal accueillis à la Chambre des députés, avait à la Chambre des pairs un air excessivement mélancolique.

Le *Standard* publie un long et curieux article sur l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*. Il considère cet ouvrage comme leur propre avec la révolution française... léon Bonaparte leur héros, nous tremblons que de pareils hommes parviennent jamais au pouvoir. »

Nous nous dispensons de faire remarquer cette singulière confusion que la feuille anglaise fait ici du passé, du présent et de l'avenir. La France de notre époque est loin de renier sa glorieuse révolution; mais c'est singulièrement que de croire s'abuser qu'elle songe aujourd'hui à rétrograder jusqu'à l'Empire.

Les idées simples et justes sont toujours celles dont nos hommes d'Etat s'inquiètent le moins. Les négociations entamées à Londres sur le droit de visite permettaient du moins à la diplomatie anglo-française d'examiner un système à la fois plus large, plus économique, plus social que le système combiné par sir Robert Peel et par M. Guizot. M. le maréchal de Richelieu, en 1815, leur avait donné un bon exemple à suivre. Ce n'est pas la première fois que les ministres de la Restauration se sont montrés plus libéraux que ceux de Juillet, à la grande humiliation de la révolution des trois jours.

Mais on ne trouve rien de mieux, paraît-il, que d'en revenir à l'isolement et à la surveillance exclusive du pavillon national. Bien des esprits étroits se contenteraient de cela ; mais ce n'est point assez pour les hommes du progrès humanitaire. Voici, à ce sujet, les dernières nouvelles de Londres :

« Les conférences sont ouvertes entre M. le duc de Broglie et le docteur Lushington, au sujet du droit de visite. La proposition qui a été faite et qui paraît avoir des chances d'être acceptée, est, qu'à l'avenir, les navires de commerce français ne pourront être visités que par le pavillon national. Réciproquement, nos navires de guerre ne pourront plus visiter les bâtiments marchands de l'Angleterre. Notre gouvernement s'obligerait à établir sur la côte d'Afrique une croisière, *non mixte*, tout-à-fait indépendante de la croisière anglaise ; seulement les deux escadres seraient de même force. On inviterait de plus le gouvernement américain à adjoindre ses bâtiments à ceux de la France et de l'Angleterre. »

Question suisse (1).

CONSTITUTION DES RÉPUBLIQUES HELVÉTIQUES.

La Suisse avait des alliés et des sujets : le Valais, par exemple, était allié avec les treize cantons ; Genève ne l'était que de Berne et Zurich, ses coreligionnaires; Mulhouse de Berne, Bâle, Fribourg et Soleure. Les alliés envoyaient des députés à la Diète, mais ils n'avaient voix qu'en ce qui touchait leur alliance particulière.

Le sort des sujets était horrible ; il n'y a pas de pires tyrannies que les tyrannies collectives, celles surtout des peuples libres. La Thurgovie avait pour maîtres sept cantons ; l'Argovie n'en comptait pas moins; le pays de Vaud n'en avait qu'un et n'était pas mieux traité. Mais les plus à plaindre étaient les Bailliages italiens, la Valteline, Bormio, Chiavenne et les trois districts qui, aujourd'hui, forment le canton du Tesin, Lugano, Locarno, Bellinzone, etc. Là les baillis poussaient la morgue jusqu'à la démence, la vénalité jusqu'au cynisme. On avait refusé aux sujets jusqu'à la faculté de se racheter.

Ces souverainetés collectives devaient amener et amenèrent, en

(1) Voir notre numéro du 24 mars.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Zoologie passionnelle (1).

L'ours, emblème de la sauvagerie et non du misanthrope.— Le droit de cueillette et d'insouciance. — Un banquier juif qui est malheureux de ce qu'on ne lui a pas fait dans son portrait le nez de M. le duc Decaze. — Le blaireau, emblème du parasitisme commercial. — Le chat sauvage. — Emblème de paresse et d'amour. — Les canins. — Pourquoi la maladie de la rage est inconnue en Asie et en Afrique. — Les mustéliens. — Emblème de la fouine et de l'hermine. — M. Rodin et sa robe d'innocence. — Un petit mot de réponse au *Corsaire-Satan*.

L'ours. Comme on se trompe quelquefois sur la physionomie des gens ! Voilà une bête qui a passé long-temps pour l'emblème du philosophe taciturne et morose, ennemi de la joie et de l'humanité ! Les fabulistes ont fortement contribué à propager ces erreurs déplorables qu'il importe de rectifier dans l'intérêt de la science. Ils ont accusé certain ours qu'ils n'ont pas nommé, d'avoir écrasé la tête d'un amateur de jardins en lui jetant un pavé sur la figure, soi-disant pour le débarrasser d'une mouche importune. Ce dernier était n'ayant jamais été bien prouvé, je me permettrai d'abord de le révoquer en doute, et je prouverai ensuite que l'ours est incapable d'une semblable maladresse.

L'ours n'est pas l'ennemi de l'homme. Il en mange quelquefois, il est vrai, mais seulement lorsque la faim le presse et lorsque l'hiver s'est prolongé au-delà de ses provisions. Dans ce cas, par conséquent, c'est la rigueur de l'hiver civilisé qui est coupable et non pas l'animal. Ensuite, il faut bien nous décider à accepter la faim comme circonstance atténuante de l'homicide par la bête, si nous voulons qu'on soit indulgent pour nous autres qui nous complaisons dans l'homicide de fantaisie, qui empoisonnons nos pères et mères pour jouir plus promptement de leur héritage, et qui vendons nos filles à des vieux par-devant notaire, sans y être forcés.

L'ours n'est pas l'ennemi de la gaieté, au contraire. J'en ai connus qui étaient désagréables, à force d'amabilité. C'est évidemment après le singe et le chat, le plus loustic de tous les quadrupèdes. Il est plein d'humour et d'adresse, paresseux et joueur, par exemple, comme tous les gens d'esprit; ce sont ces dernières qualités qui lui ont valu sa popularité parmi les gamins de Paris, une race essentiellement goguenarde et flâneuse. Soyez lié avec un ours, vous le trouverez rempli de prévenances et d'attentions délicates dans la lutte. Il ne vous serrera que juste autant qu'il faut pour simuler la boxe sérieuse. S'il vous renverse, il s'arrangera de manière à tomber avant vous sur le sol pour vous servir de coussin et vous adoucir la chute. Loin de vous écraser la tête avec un pavé pour vous débarrasser d'une mouche, il vous arrachera votre chemise de dessus le corps sans même vous effleurer la chair. La nuit, si vous êtes de quart sur le pont d'un navire, il viendra vous offrir la couverture et l'oreiller de sa chaude fourrure pour vous protéger contre le rhume; il s'interdira le plus léger mouvement, de peur de troubler votre sommeil. Il vous servira de porte respect contre les importuns. Mais pour vous maintenir avec lui dans ces relations amicales, n'allez pas vous aviser de prendre avec lui des airs de supérieur, car l'ours est le plus chatouilleux de tous les animaux sur le point d'honneur. Il ne vous pardonnerait pas un coup de canne, un geste inconvenant. Cette susceptibilité tient d'ailleurs à des causes honorables. L'ours a un peu régné sur la terre avant la venue de l'homme, et, en sa qualité de puissance déchue, il a bien le droit de bouder le gouvernement nouveau, et de trouver mauvais qu'on lui fasse sentir ses malheurs.

Si l'on s'est mépris jusqu'à ce jour sur le caractère de l'ours, c'est qu'on ne l'avait pas assez étudié. La dominante de l'ours est l'amour de l'Indépendance et de la Sauvagerie. L'ours est l'emblème de la Sauvagerie, comme l'éléphant est l'emblème de l'édénisme.

Or, le Sauvage est l'ennemi le plus intime du travail répugnant. Le Sauvage ne voudrait pas de tous les raffinements du luxe civilisé, au prix d'une heure de travail au métier ou à la charrue. Le Sauvage ne comprend le bonheur que dans la jouissance pleine et continue des sept droits naturels, chasse, pêche, cueillette, pâture, insouciance, vol extérieur, etc., etc. Il professe, ainsi que l'ours et moi, un profond mépris pour les civilisés. Je ne dis pas les *civilisées*, notez bien.

Les droits naturels dont la pleine jouissance constitue, pour l'ours, le suprême bonheur, sont les droits de cueillette et d'insouciance. Non pas qu'il soit complètement insensible aux charmes de la chasse et de la pêche (l'ours blanc, par exemple, serait très infortuné si on le privait de l'exercice de ce dernier droit); mais c'est que le régime végétal va mieux que tout autre à son tempérament, amoureux par dessus tout du *far niente*. L'ours ne se dissimule pas qu'il est plutôt taillé pour escalader l'arbre à fruit que pour forcer une biche à la course, et il agit conformément aux exigences de sa nature. Son appétit frugivore est facile à satisfaire; il profite de sa facilité de bien vivre pour amasser, pendant l'automne, de larges provisions de cette graisse fine avec laquelle les parfumeurs de la rue Vivienne composent un spécieux cosmétique si connu dans le monde littéraire sous le titre menteur de *Pommade du lion* ! un titre qu'on ne s'explique guère, par parenthèse, à moins d'admettre que le civilisé, qui est plein de rouerie et d'astuce, n'ait voulu abuser de la candeur naturelle à l'homme chauve, en lui persuadant que le roi des animaux devait son épaisse chevelure à l'usage quotidien du merveilleux cosmétique. On sait que l'animal, une fois muni de sa provision d'automne, s'endort sur son embonpoint pour toute la durée de l'hiver.

Les fabulistes auront beau dire, ce n'est pas là le portrait d'une bête ennemie de l'homme, une bête qui sommeille pendant la saison de la misère et du crime, et qui préfère les sorbes et les olives à un quartier de bœuf ou de chevreau. Je ne crains donc pas de l'affirmer hautement. L'ours commun, l'ours des Pyrénées et des Alpes, pas celui des glaces, est le plus inoffensif de tous les quadrupèdes carnivores.

C'est aussi de tous les grands carnivores, celui qui souffre le plus de la perte de sa liberté. C'est le plus difficile à garder de tous les captifs. Il s'apprivoise, mais sans abdiquer jamais sa personnalité ni ses droits. Il subit le métier de jongleur, mais il ronge en silence le frein de la servitude qu'il abhorre à l'égal du Sauvage. Quand l'ours n'est pas occupé à manger ou à dormir, il médite une évasion ; tous les ressorts de son imagination tendent là. Son agitation perpétuelle dit les tourments qui dévorent son être. Cette tête dont le mouvement monotone et régulier de va et vient vous fatigue, est le pendule d'une idée fixe incessamment sollicitée vers le dehors par l'aimant de la liberté. Si l'ours des Pyrénées ou de Russie ne succombe pas toujours sous les coups du destin, s'il ne meurt pas de honte sur la place publique, c'est que l'espoir de la liberté est indestructible dans son cœur, et que cet espoir soutient son courage dans toutes ses traverses. Mais l'ours des pôles, qui n'habite cependant pas des contrées paradisiaques, périt de nostalgie au bout de quelques mois, quand on le transporte en ces climats plus doux. Admirable loi de la sagesse divine qui a proportionné l'amour du sol natal à la rigueur des intempéries dont ce sol est doué, afin qu'aucune contrée du globe ne demeurât sans maîtres ! Ainsi, le renne et le Lapon, compatriotes de l'ours blanc, ne peuvent vivre loin de leurs neiges; ainsi, le regret de la patrie absente mord plus vivement à l'âme de l'habitant des monts glacés de la Maurienne qu'à celle de l'indigène des cités opulentes. Ainsi le Barbare et le Civilisé, vivants des sociétés subversives, se cramponnent de l'esprit et du corps à leur malheureuse existence d'ici-bas, et dépeignent la mort sous l'aspect d'un spectre hideux, tandis que l'harmonien, qui n'a connu cependant que la suprême félicité sur la terre, aspire à la quitter.

L'ours habite les contrées où la liberté humaine de tous les temps a cherché des refuges, les Pyrénées, les Alpes. C'est dans le canton le plus ombreux de cette dernière chaîne qu'il a fondé la ville qui porte encore son nom. Mais hélas ! les principes du gouvernement de la riche cité de

(1) Voir les numéros des 13 et 20 mars.



à son aide; le Directoire ne cherchait qu'un prétexte, il fit envahir la Suisse que, du reste, il avait déjà démembrée sur trois points : l'évêché de Bâle, Genève et La Valteline. La résistance de Berne et des Petits-Cantons fut héroïque et rappela les temps les plus glorieux de leurs annales, mais la défiance s'était glissée entre les cantons et dans les rangs mêmes des défenseurs du sol, jusque-là que les milices tuaient leurs officiers; la force du nombre achevant enfin et consommant ce que la discorde avait commencé, tout ce vieil édifice croula et la République helvétique une et indivisible fut proclamée à l'ombre des baïonnettes directoriales. Il n'y eût plus de sujets ; l'égalité des droits fut proclamée, les assemblées primaires instituées; la Suisse eut dix-huit cantons au lieu de treize, et la ville d'Aarau devint le siége du gouvernement central; cela se passait en 1798. La confédération comptait cinq cents ans d'existence, cinq semaines suffirent pour la renverser.

Le gouvernement nouveau ne fut pas soutenu ; il avait contre lui d'abord d'avoir été imposé par l'étranger, et rien ne peut, rien ne doit effacer aux yeux d'un peuple cette tache originelle. Il faut attribuer à cette circonstance la répugnance invincible que la plupart des cantons ont manifestée depuis, pour tout ce qui rappelle ou tend à rappeler l'époque unitaire. Cette répugnance est poussée par plusieurs jusqu'au préjugé, jusqu'à l'absurde, et le seul mot d'unité est un épouvantail qui les rejette de plein saut aux dernières limites du fédéralisme. Il faut dire aussi que l'essai ne fut pas heureux : l'esprit de localité battait en brèche, sans relâche, la nouvelle constitution, et les oligarchies vaincues ne lui épargnaient pas non plus leurs attaques. Les Petits-Cantons se distinguèrent entre tous par l'opiniâtreté de leur résistance; la force des armes put seule les soumettre au niveau commun.

Ces animosités et ces dissensions eurent pour résultat définitif un démembrement complet de la république. On se battit sur plusieurs points, le sang coula, si bien que, en 1803, le Premier Consul rétablit le système fédératif par le fameux Acte de Médiation : le nombre des cantons fut porté à dix-neuf, mais indépendant cette fois les uns des autres, en tout ce qui avait rapport à l'administration intérieure. Sauf ce point les grands principes de la constitution de 1798 étaient maintenus; tous les priviléges de lieu et de naissance demeuraient irrévocablement abolis; l'émancipation des sujets ne fut pas même contestée, et la liberté d'industrie fut proclamée dans toute l'étendue du territoire. Dix ans de paix et de tranquillité suivirent le rétablissement du gouvernement fédéral, et la Suisse médiatisée se refit de ses blessures sous la puissante main de l'Empereur.

Arriva 1813 : nouvelles catastrophes à l'extérieur, et à l'intérieur nouveaux bouleversements. La réaction menaça d'être complète : les cantons aristocratiques, Berne à leur tête, voulaient retourner tout d'abord au dix-huitième siècle, se flattant que les sujets émancipés depuis seize années reprendraient bénévolement leur chaîne, mais leur résistance fut si opiniâtre que force fut de souffrir ce qu'on ne pouvait empêcher. Un nouveau pacte fédéral fut conclu à Zurich en 1815 sous les auspices de la Sainte-Alliance: le système fédératif fut conservé et les cantons portés de dix-neuf à vingt-deux, savoir : Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Schwitz, Underwald, Glaris, Zug, Fribourg, Soleure, Basle, Schaffouse, Appenzell, Saint-Gall, Grisons, Argovie, Thurgovie, Tessin, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève, formant en tout une population qui dépasse aujourd'hui deux millions d'habitants, dont deux cinquièmes seulement sont catholiques. Le contingent fédéral est de près de trente-quatre mille hommes; la Diète siège alternativement, de deux en deux ans, à Zurich, à Berne et à Lucerne, qui sont les trois cantons directeurs.

... étaient donc représentés par 200 députés et 238 000 par 99. Notez encore que pour neutraliser l'élément démocratique, des 15 députés de la campagne nommés par les cercles de bailliage 14 devaient être nobles. Voyons maintenant comment cette énorme majorité de citadins était répartie : sur les 280 familles bourgeoises de la ville de Berne 80 seulement sont réputées nobles ou patriciennes, et c'est dans les mains de celles-là qu'étaient concentrés tous les emplois; elles seules occupaient les bancs du Conseil Souverain : ainsi les 200 députés de la ville ne représentaient réellement que 80 familles qui se recrutaient non par des élections libres, elles ne l'étaient nulle part dans le canton, mais par un comité électoral composé du Petit-Conseil et de 16 membres du Grand ; or, le Petit Conseil y compris les deux Avoyers (comptait 26 membres sur lesquels 22 devaient être nécessairement de la ville et nobles. La majorité électorale appartenait donc exclusivement au Petit Conseil, c'est-à-dire aux Patriciens.

Savez-vous, Monsieur, ce qui était résulté de cet ordre de choses? C'est que la majorité absolue du Grand-Conseil était concentrée dans les mains de trente familles qui fournissaient à elles seules 150 membres : les Steiguer, 14 ; les Watteville, 11; les Tscharner, 12; les Graffenried, 11; les Fischer et les d'Erlach, 7, et ainsi des autres magnats bernois. Cette parodie de la représentation nationale ne jouissait même d'aucune indépendance, et le gouvernement pesait sur elle de tout son poids ; car un collége composé du Petit-Conseil et de 16 membres du Grand, et nommé pour cette raison Conseil-et-Seize, jouissait non seulement de l'initiative constitutionnelle, mais confirmait, suspendait, destituait les membres du Conseil Souverain. Voilà ce qu'avaient produit seize années de bouleversements et de révolutions.

Les autres cantons aristocratiques n'étaient pas ordonnés plus équitablement, avec cette circonstance aggravante, que les oligarchies catholiques, Soleure, Lucerne, Fribourg, avaient un appui de plus dans un clergé nombreux, puissant, rétrograde, et abusivement immiscé dans les affaires de l'Etat. A Fribourg, surtout, son influence était prépondérante, et sa force numérique l'emportait sur celle des autres cantons non réformés. Quelques chiffres ici vous en diront plus que beaucoup de phrases.

La population du canton est évaluée à 85 000 habitants, sur lesquels il en faut déduire 8 000 qui suivent la religion protestante; reste 77 000; or, sur ce nombre, on ne comptait pas moins de 757 ecclésiastiques, savoir : 280 moines, autant de religieux, et 247 prêtres séculiers, ce qui donne un ecclésiastique pour 100 habitants. La seule ville de Fribourg, dont la population n'est que de 6 500 âmes, avait et a sans doute encore aujourd'hui 45 prêtres séculiers, 150 religieuses et 140 moines, dont 87 jésuites : total, 335, c'est-à-dire un ecclésiastique sur 18 habitants. Il est facile de tirer la conséquence de pareilles prémisses, et vous l'avez sans doute déjà tirée. Au Valais, le clergé n'était guère moins influent ; car l'évêque de Sion constituait à lui seul un treizième de la représentation cantonale.

Les cantons bourgeois s'étaient montrés moins âpres que les cantons aristocratiques, et avaient fait aux campagnes des concessions nécessaires ; de ce nombre était Zurich : Schaffouse, son voisin, avait suivi cet exemple; Saint-Gall marchait à petites journées ; Genève ne marchait pas du tout ; Bâle était encore plus opiniâtre, et tenait fortement à ses maîtrises, à ses monopoles, à ses prérogatives représentatives. Vous ne croirez pas ce que je vais vous dire ; pourtant c'est un fait : il y avait à Bâle deux Codes civils, l'un pour la ville, l'autre pour la campagne, et ce n'était pas un

chaos non une harmonie. Cet état de choses dura quinze ans, tant que la Restauration, et pendant tout ce temps la Confédération ne se signala guère que par des complaisances de tous les jours envers la Sainte Alliance qui l'entraînait dans son mouvement rétroactionnaire ; sur sa demande, il y eut un concordat fédéral contre la presse, et les émigrés italiens de 1821 furent expulsés du sol helvétique ; c'est l'éternelle destinée des petits Etats d'être dominés toujours par leurs ennemis ou par leurs amis.

On entra ainsi dans l'année 1830, et la Diète était pacifiquement assemblée à Lucerne lorsque la nouvelle des trois journées passa les Alpes. Immense fut la rumeur, puissante la sympathie. Tout le mois d'août se passa dans l'espèce d'étonnement, de stupeur qui suit les grandes commotions. Celle-là était si soudaine qu'on avait peine à y croire ; c'était comme un de ces beaux rêves dont on craint que le sommeil ne dissipe les prestiges. Mais je m'arrête, cette lettre est déjà trop longue ; je vous dirai dans une troisième quelle action immédiate la révolution de juillet exerça sur la Suisse et comment le pacte fédéral de 1815 fut alors mis en question.

Agréez, Monsieur, etc.

CHARLES DIDIER.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. BARTHE, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 26 mars.

M. LE MARQUIS DE LAPLACE dépose sur le bureau de la chambre une pétition couverte d'un grand nombre de signatures, ayant pour objet l'amélioration de la navigation de la Basse-Seine. — Renvoyé au bureau des renseignements.

M. PASSY présente le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux irrigations.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de M. le comte Daru, concernant les souscriptions pour des entreprises de chemins de fer.

M. LE COMTE DARU. Le dernier orateur que vous avez entendu hier soir a présenté ma proposition comme inutile et dangereuse; il a demandé une liberté sans limite. Messieurs, avant de répondre, je chercherai à établir le véritable état de la question, et je crois que cela étant bien posé, la chose sera pour tous comme résolue.

La loi du 11 juin 1842, aussi bien que toutes les autres lois de concession rendues depuis quinze années, interdit formellement les promesses d'actions avant l'époque où les sociétés fondées pour l'exécution des chemins de fer reçoivent, dans les formes voulues par l'article 37 du Code de commerce, une existence légale.

Néanmoins, le trafic de cette espèce de papier sans valeur, ou, si l'on veut, dont la valeur est tout-à-fait aléatoire, se continue, s'étend, et le taux de plus en plus élevé des achats et des ventes est augmenté chaque jour impunément dans les colonnes de presque toutes les feuilles périodiques.

L'orateur, répondant ensuite aux observations présentées par M. le comte d'Argout, ajoute que c'est bien à tort qu'on a blâmé l'obligation imposée aux entrepreneurs de sociétés de faire une partie des versements. Ils reçoivent de grandes sommes d'argent, la fortune d'une foule de particuliers ; est-on toujours sûr de leur moralité? N'est-il pas possible au moins qu'on détourne ces fonds, et qu'on les applique à des entreprises étrangères? Faut-il que je répète ici tout ce qu'il y a eu de scandaleux dans ces derniers temps? Je n'ai fait que soulever le voile sous lequel se cache l'agiotage ; je ne puis tout dire ici : la pudeur s'y oppose.

Je persiste à croire qu'il est nécessaire d'exiger tout d'abord le versement d'une partie des fonds. Vous dites que nous mettons ainsi des entraves à des transactions qui ont besoin de la plus grande liberté. La mesure que j'ai proposée ne gêne personne; elle exige seulement des garanties. Tâchons, messieurs, de mettre un frein à d'effroyables scandales, et le gouvernement

---

Berne ont bien changé depuis sa fondation, car c'est le principe aristocratique qui régit aujourd'hui l'Oberland, et le principe aristocratique est, comme chacun sait, la bête noire de l'ours.

Et je suis heureux que le courant de la narration me fournisse ici l'occasion de donner la solution d'un grave problème qui préoccupe depuis un temps infini les savants de tous les rites et de tous les climats.

D'où vient, se demandaient sans pouvoir se répondre ces savants désolés, d'où vient cette haine implacable que l'ours a vouée au cheval?

Toutes les personnes qui ont lu avec un peu de recueillement les observations qui précèdent, sont susceptibles de présenter la solution du fameux problème avant moi. ...L'animal qui symbolise l'amour de l'indépendance sauvage et de l'égalité ne pouvait pas ne pas être l'irréconciliable ennemi du cheval qui personnifie le gentilhomme, la caste privilégiée qui exploite les vaincus et condamne ceux-ci à travailler pour elle.

Ainsi se déchireront sous la lueur du flambeau de l'analogie tous les voiles de ténèbres qui couvrent encore à cette heure l'entendement humain.

Un fâcheux pourrait m'objecter qu'il me reste à donner l'explication de cet amour désordonné du miel qu'on attribue trop justement à l'ours. L'explication sera bien simple. Le droit de *vol extérieur* est un des sept droits naturels du Sauvage, si vous comprenez mieux un des premiers articles de la charte de la Sauvagerie. Dans toute société limbique, comme la société sauvage, comme la civilisée où nous avons le malheur de vivre, le fruit du travail des industrieux est destiné à devenir le butin des oisifs et des improductifs. L'ours est un oisif et un improductif. L'ours qui dépossède les abeilles du fruit de leur travail, en vertu du droit de la force, ne fait pas mieux que nos banquiers oisifs qui s'attribuent tous les revenus du travail social en vertu de la tyrannie du capital et de l'agiotage. Je ne vous donne pas l'ours, type du sauvage, comme un type de perfection plus avancée que le loup-cervier de la finance ; le meilleur n'en vaut rien, d'accord. Mais à propos de loups-cerviers de la finance, que je voudrais avoir le temps de vous raconter une histoire ravissante qui fait depuis huit jours le bonheur des rapins... Un banquier juif très laid, refusant de recevoir son portrait rédigé par un artiste éminent, sous prétexte que ce portrait est affreux de ressemblance et qu'on lui a fait *son vrai nez*, au lieu du *nez de M. le duc Decaze* qu'il avait demandé !

Je crois avoir dit ce qu'il y avait à dire pour le moment sur l'ours. J'ai spécifié sa dominante, point capital ; je lui ai rendu ses qualités et ses vices, en un mot, son véritable caractère, que le vulgaire des savants et des fabulistes avait étrangement défiguré. J'entends consacrer plus tard à la chasse de l'ours un chapitre spécial. C'est bien le moins qu'on accorde au plus puissant des carnivores français les mêmes égards et le même nombre de colonnes qu'au renard ou au lièvre. L'histoire de l'ours est d'ailleurs une arène que j'entends déblayer comme les autres de tous les mensonges et de tous les contes absurdes dont on l'a encombrée. Je sais bien des récits noirs sur l'ours, mais je ne veux pas qu'on écrive, dans un vilain livre imprimé avec privilége du roi, que les ours français d'autrefois ne se contentaient pas d'aimer les jeunes filles comme on aime les beefsteaks. La vérité, tant que vous voudrez, mais rien que la vérité.

Le Blaireau. Défiez-vous du blaireau, c'est une mauvaise bête, amie des demeures sombres, plus vorace et presque aussi rusée que le renard; plus carnivore que l'ours, mais doué, comme celui-ci, d'un goût très prononcé pour les fruits et le miel. C'est un pillard acharné du maïs et du raisin, qui se lève fort tard et se couche de grand matin, et qui engloutit en quelques heures, en raison de son omnivoracité et de l'ampleur prodigieuse de ses intestins, une masse incroyable d'aliments. Tout fait ventre au blaireau, poulets, grenouilles, mulots, fruits, céréales. Les poches du voleur à la tire, pris en flagrant délit, un premier jour d'exposition, le carnet d'un banquier qui rentre de la Bourse après avoir acheté des actions de toutes couleurs, peuvent seuls donner une idée de la panse du blaireau au retour d'une expédition nocturne. Ce méchant quadrupède à pattes courtes et à large abdomen qui prélève des dépouilles opimes sur la noble industrie du vigneron et du laboureur, cet omnivore quasi-insatiable qui s'endort quand il est repu, et dont l'oisiveté s'étaie sur la rapine, est l'image parfaite de ces parasites commerciaux qui s'arrondissent eux et leur bourse aux dépens de tous les travailleurs. La dépouille du blaireau s'utilise pour les harnais de l'attelage, pour les ustensiles de la toilette et pour le pinceau des artistes. Sa graisse s'emploie comme remède contre les douleurs rhumatismales. Cela veut dire que l'industrie agricole, les beaux-arts et le bien-être général ont énormément à gagner à la destruction du parasitisme commercial. Le banquier n'est pas heureux dans ses analogues. Il y a dans les insectes l'araignée et le ténia qui lui font bien du tort.

Le blaireau, considéré sous le point de vue cynégétique, ne vaut pas un article spécial. Nous l'engloberons dans un coin de l'article qui sera consacré à la chasse de la bête puante.

Le chat sauvage. Le chat sauvage est le père du chat domestique, comme le sanglier est le père du porc. Il est devenu très rare en France où on ne le rencontre plus guère que dans les vieilles forêts de l'Est, Lorraine, Alsace, Franche-Comté. C'est un charmant animal à la robe tigrée et qui fait peu parler de lui, quoiqu'il fasse aux petits oiseaux et au petit gibier une guerre cruelle. On n'a pas la peine de le chasser aux chiens courants, car il ne sait d'autre ruse que de grimper sur un arbre à la première voix de la meute, et le plomb du chasseur l'a bientôt fait descendre. J'opine à croire que la race du chat sauvage serait depuis long-temps détruite, si le chat privé ne veillait activement à sa conservation, et n'avait soin de l'entretenir par de fréquents croisements. Et chose remarquable, c'est ici la femelle qui fait retour à la Sauvagerie, contrairement à tous les usages adoptés par les autres races qui ont des espèces ralliées à l'homme. Ainsi, c'est la louve qui écoute les propos amoureux du chien, et c'est la chienne qui refuse la mésalliance avec l'hôte des bois. Mais ces contrariétés s'expliquent, quand on sait que l'amour est un Dieu malin qui aime à intervertir toutes les relations sociales, et le chat est un emblème de paresse et d'amour. Je sais que les fabulistes et les voltairiens ont voulu voir long-temps dans cet animal fainéant et égoïste, l'emblème édifiant du chanoine, *un saint homme de chat, bien fourré, gros et gras*. Mais cette analogie ne soutient pas l'examen. Une bête si proprette, si lustrée, si soyeuse, une bête si gracieuse, si caressante, si souple, une bête dans l'existence de laquelle les soins de la parure tiennent une si large place, n'a jamais symbolisé une institution du sexe masculin.

Je donnerais beaucoup de choses à un savant qui voudrait bien m'expliquer pourquoi les chats perdent de leur taille en domesticité, tandis que les lapins en gagnent? Et pourquoi l'oreille du cheval se relève et se rapetisse dans le même état de domesticité, tandis que celle du chien s'élargit et se couche ? Si la dame inconnue qui m'a écrit l'autre jour pour me demander l'analogie du dahlia veut me résoudre une de ces deux questions, je prends l'engagement de faire tous mes efforts pour satisfaire sa curiosité.

Rien de plus à dire sur les félins dont j'ai spécifié vingt fois les titres caractériels, en les opposant aux titres caractériels des canins, pour mieux faire comprendre la chose. L'antipathie entre les deux espèces provient de ce que l'une symbolise l'amitié, tandis que l'autre personnifie l'amour, et qu'il n'y a pas de passions plus antipathiques et plus hétérogènes que l'amitié et l'amour. *Deux coqs vivaient en paix ; une poule survint, et bonsoir les amis.* Calculez dans le ciel la distance d'Herschel, planète cardinale d'amour, à la Terre, planète cardinale d'amitié.

Des canins. Que dirais-je des chiens, que je n'aie pas dit encore? J'ai fait des volumes sur ce texte. Remémorons-nous donc seulement ce que nous avons besoin de savoir : que les trois races de canins de France symbolisent trois essors de passions cardinales : le loup, emblème du bandit ; *l'ambition subversive* ; le chien, emblème du sergent de ville : *le dévouement, l'amitié;* le renard, emblème de l'usurier marié : *l'égoïsme*

public, mais nous voulons des garanties, et cela dans l'intérêt même du public. Je dis intérêt du public, parce que le gouvernement, en abandonnant la ligne à une société, croit qu'elle pourra le remplacer, qu'elle prendra en considération l'intérêt du public; mais le gouvernement se trouve être le plus intéressé, et lui seul doit surveiller l'exécution.

Le gouvernement exige que de dix en dix jours les versements soient faits à la caisse des dépôts et consignations et qu'ils soient réduits en rentes ou en bons sur le trésor, et de telle sorte qu'ils rapportent intérêt. Les souscripteurs ne peuvent être traités plus favorablement, car enfin ils ne risquent rien. L'État, qui encourage cette mesure, fera de son côté tout ce qu'il pourra pour faciliter toutes les transactions; il exigera qu'une ligne étant concédée, les fonds étant versés, elle soit aussitôt mise à exécution. L'intérêt général n'est-il pas en accord avec l'intérêt public? Allons plus loin.

L'honorable comte d'Argout a prétendu que ce que nous demandons est impossible, que la caisse des dépôts est un grand obstacle, qu'on ne voudra pas y faire de versements, parce qu'il serait trop facile d'y faire des saisies; mais alors, messieurs, aucun versement n'est possible, car la saisie s'effectue chez les banquiers comme à la Banque.

L'orateur prétend que les entrepreneurs d'une ligne ne peuvent faire de versements qu'à la caisse des dépôts, parce qu'ils ne peuvent disposer de l'argent dont ils auront été les dépositaires, soit en prenant quelque intérêt dans des sociétés commerciales, ou en achetant des rentes; car dans ce dernier cas ils joueraient la hausse et la baisse, et alors les fonds, que les entrepreneurs ne peuvent point cependant garder dans leurs caisses, n'auront de sécurité que dans la caisse des dépôts.

Vous craignez que les dispositions présentées par la commission n'empêchent les capitaux étrangers de refluer chez nous; quel que soit mon désir de les voir descendre en France, il faut pourtant reconnaître que nous faisons une loi pour la France et non pour les étrangers. Savez-vous pourquoi les fonds étrangers descendent chez nous? c'est que le placement est plus sûr que chez eux. Soyez sans inquiétude, ils y viendront encore; ils auront toute espèce de sécurité.

Pour ce qui a trait à l'adjudication d'un chemin de fer, le gouvernement se sépare de la commission et de l'honorable M. d'Argout. La commission veut l'inaliénabilité des récépissés, et M. d'Argout demande l'aliénabilité absolue. Notre système est un juste milieu entre ces deux mesures.

La discussion est continuée à demain.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 26 mars.

M. LE MARÉCHAL SOULT, président du conseil, dépose les deux projets de loi dont le texte suit :

Premier projet. — Art. 1er. Une somme de 17 500 000 fr. est spécialement affectée à la fabrication du matériel d'artillerie nécessaire à l'armement de l'enceinte de Paris et des ouvrages extérieurs de fortification qui en dépendent.

Art. 2. Sur l'allocation spécifiée dans l'article précédent, il est ouvert au ministre de la guerre, sur l'exercice 1845, un crédit de 1 550 000 fr., et sur l'exercice 1846 un crédit de 4 050 000 fr.

La portion de ces crédits qui n'aurait pas été employée pendant l'exercice auquel elle est affectée, sera reportée sur l'exercice suivant.

Art. 3. Il sera pourvu aux dépenses autorisées par la présente loi conformément à l'art. 18 de la loi du 11 juin 1842.

Deuxième projet. — Art. 1er. Une somme de 18 140 000 francs est spécialement affectée aux travaux extraordinaires ci-après, à effectuer par le génie militaire, savoir :

1° 9 790 000 fr. pour l'achèvement des travaux extraordinaires des places de Dunkerque, La Fère, le Portalet, Grenoble, Besançon, Sedan, Soissons et Lyon, en augmentation des sommes dont ces mêmes places ont été dotées par la loi du 25 juin 1841;

2° 8 350 000 francs pour travaux de fortification à entreprendre du côté de la mer, dans le rayon de défense des ports de Brest, Lorient, Rochefort et Toulon.

... intérêts agricoles des diverses parties de la France.

M. BERRYER. L'honorable M. Darblay a signalé quels intérêts considérables se rattachaient à son amendement; je ne viens certes pas les nier; mais examinons jusqu'à quel point ils sont engagés et compromis dans l'introduction du sésame. Remarquez d'abord quelles modifications profondes on veut proposer dans nos tarifs douaniers; on demande l'élévation des droits sur le sésame de 2 fr. 50 à 10 fr. Eh bien! y a-t-il nécessité d'appliquer un remède aussi énergique? Je ne le crois pas.

Remarquons d'abord un fait important et que je recommande à l'attention de la chambre. L'importation de la graine de sésame depuis quelques années s'est réduite d'elle-même. On disait son introduction menaçante pour notre agriculture, on demandait un droit protecteur : le droit n'a pas été établi, et cependant l'introduction a diminué de 75 à 80 000 000 de kilogrammes d'abord et de 60 à 52.

« Qu'en résulte-t-il? c'est que l'introduction se règle sur les besoins de l'industrie et suivant les conditions où la place à l'intérieur ou à l'extérieur la concurrence des produits étrangers. Et cela est très sérieux, messieurs; il importe que nous n'enlevions pas à notre industrie les moyens de soutenir au dehors la concurrence étrangère. Je puis citer deux exemples frappants : celui de l'Angleterre et de la Belgique. L'Angleterre est un pays agricole, l'agriculture y est protégée, et pourtant les graines oléagineuses n'y sont frappées à leur introduction que d'un droit de balance presque insignifiant.

L'exemple de la Belgique est plus concluant encore. La Belgique est dans une situation analogue à la nôtre; c'est un pays agricole et qui produit des oléagineux. En Belgique cependant les graines oléagineuses entrent en acquittant un simple droit de balance équivalent à 4 fr. 90 c. par 30 hectolitres. Pourquoi cela? C'est que la Belgique et l'Angleterre veulent favoriser leur industrie et lui ménager les moyens de soutenir la concurrence étrangère sur les marchés du monde.

Il y a là, tout le monde le comprendra, un grand intérêt extérieur que nous devons ménager comme nos voisins. Voyons si nous ne pouvons les favoriser sans froisser un intérêt extérieur considérable.

M. Darblay a parlé au nom de l'agriculture, au nom du travail national; il a comparé le travail spécial de la savonnerie, avec le travail général du pays. On nous a dit : il y a en France 417 000 hectares de terrain cultivé en oléagineux : chaque hectare représente cent jours de travail, c'est donc 44 millions de journées de travail qui sont engagées dans la lutte. J'admets ce chiffre, je ne contesterai rien, je ne ferai pas de distinction entre les plantes qui ne sont cultivées que pour leur graine et celles qui, comme le lin et le chanvre, le seraient encore pour leur tige. J'admets les chiffres, et je vais examiner si ces 44 millions de journées de travail sont réellement compromises.

Quelle est la quantité de graines oléagineuses indigènes qui, semences déduites, peuvent être employées à la fabrication de l'huile? Elle est de 291 577 650 kilogrammes. Dans quelle proportion entre en France l'ennemi que l'on combat, le sésame? car il ne s'agit pas du colza, du lin; il s'agit exclusivement du sésame. Eh bien, il entre en France, année moyenne, 16 000 000 de kilogrammes de graines de sésame. Est-ce là une cause de perturbation pour une production comme celle dont je parlais tout-à-l'heure?

Je ne m'élève point contre la protection que l'on demande pour la propriété, pour l'agriculture; la première richesse du pays, c'est un sol; mais lorsque, sans nuire à cet intérêt, un pays peut favoriser son industrie, lorsqu'il peut admettre un produit étranger sans nuire au produit du sol, il ne doit pas le repousser.

Examinons donc si l'introduction du sésame a occasionné dans les oléagineux français une dépréciation, une baisse de prix. Dans les quatre années qui ont précédé l'introduction du sésame de 1836 à 1840, la moyenne du prix de la graine d'œillette sur les quatre marchés du Nord, était de 93 fr. 10 cent. Dans les quatre années qui ont suivi, de 1840 à 1844, elle a été de 93 fr. 50 c. Ainsi, depuis l'introduction du sésame, le prix de la graine d'œillette s'est élevé sur les quatre marchés du Nord.

A Marseille, il était dans la dernière période de 109 fr., dans la seconde, il a été de 109 fr. 53 c.; il a monté également. Voilà pour la graine d'œillette.

... coles, mais en tant seulement qu'ils servent sa production, aussi en même temps qu'il les défend contre le sésame, qui n'atteint que le marché du Midi; il ne s'inquiète pas de l'introduction du lin et du colza, qui fait une concurrence plus directe aux graines oléagineuses du Nord; et cependant, croyez-vous, pour tant s'alarmer, que la fabrication du Nord ait souffert? Non, messieurs, et j'en trouve la preuve dans l'exportation des tourteaux qui n'a pas faibli.

Je me résume et je dis qu'il faut écarter du débat les intérêts agricoles, et quant à la fabrication, on ne doit pas sacrifier celle du Midi à celle du Nord : on doit tenir la balance égale entre elles. Tenez compte, dans le droit proportionnel, de la différence de rendement des lin, colza et sésame, très bien, mais vous ne devez rien de plus.

Le Nord se plaint vivement du tort que l'introduction du sésame fait éprouver à la fabrication et à la navigation. Sur le premier point, je conviendrai d'une chose, c'est que les fabriques de trituration des graines oléagineuses, qui n'existaient pas dans le Midi il y a une dizaine d'années, se sont multipliées depuis cinq ans autour de Marseille. Mais, prétendriez-vous interdire la fabrication au Midi? Quant à ce qui concerne la navigation, j'accorde que le cabotage, le grand cabotage, puisqu'il fallait tourner l'Espagne a perdu en partie le transport des huiles du Nord, qu'on peut évaluer à 5 000 tonnes; mais la navigation générale a trouvé un élément considérable de transport dans le chargement du sésame, chargement qui compense largement la diminution dont on se plaint. (A demain.)

La séance est levée à deux heures et demie. La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Le projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Lyon et de Lyon à Avignon, a été examiné aujourd'hui dans les bureaux.

La discussion a porté principalement sur le tracé.

Plusieurs membres ont prétendu qu'en utilisant le chemin de fer déjà existant de Paris à Corbeil, on obtiendrait de grands avantages pour les voyageurs.

D'autres se sont prononcés pour la ligne directe par Melun, qui abrégerait la distance de dix kilomètres.

MM. Allard et Ternaux, qui ont parlé dans ce sens, ont admis la non-communauté des gares, tandis que leurs adversaires voudraient, contrairement au projet de loi, qu'au lieu d'établir un débarcadère distinct pour le chemin de Lyon, et un autre pour le chemin de Melun, on se servît du débarcadère commun qui existe de Paris à Corbeil.

Quelques autres membres, et particulièrement M. Billaudel, ont pensé qu'on satiferait à tous les intérêts en introduisant dans le projet de loi la faculté de concéder à une autre compagnie un embranchement de Corbeil à Melun.

La disposition qui exempte le gouvernement du remboursement de la valeur des rails à l'expiration du bail de la compagnie adjudicataire a été vivement attaquée dans plusieurs bureaux. On voudrait aussi que le maximum de la durée de la concession et le chiffre du cautionnement fussent réduits.

MM. Berryer, Delessert, Cordier, se sont bornés à recommander dans leurs bureaux aux commissaires de hâter le travail, afin que le projet de loi pût être discuté et voté dans le courant de la session.

La commission se compose de MM. Bert, Muteau, Cordier, Monnier de la Sizeranne, Genoux, Saunac, Dufaure, de Ségur, de Latournelle : la majorité de la commission est favorable au projet du gouvernement.

Le projet de loi concernant les alcools dénaturés et la proposition de MM. Ternaux, Quinette et Terme, relative aux trottoirs dans les villes, ont été approuvés sans discussion.

---

familial. J'ai dit aussi mon opinion sur ces espèces, mon estime pour le loup, mes mépris pour le renard, mon affection et mon respect pour le chien.

Je crois inutile de revenir sur cette grave question évoquée l'autre jour, l'interruption de la série des canins. Nous avons expliqué les motifs de cette interruption. Sans nous embarrasser le moins du monde des antipathies ou des sympathies que nos explications ont recueillies parmi ces civilisés à vue courte, réjouissons-nous de la bonté de Dieu, qui nous a donné la loutre pour nous consoler de l'absence du chien de pêche.

Mais je dois répondre, avant de passer outre, à cette question qui m'est adressée de province : Comment se fait-il que la rage soit endémique au continent européen, et que le chien d'Asie et d'Afrique, le chacal, ait toujours été exempt de cette maladie?

Je ne sais si je m'abuse, mais je crois avoir implicitement répondu à cette question par la théorie que j'ai donnée de la rage, 7 janvier, article *loup*. Puisque la rage est une maladie qui n'a d'autre origine que l'extrême misère et la faim, et qui s'augmente de l'horreur du luxe (surfaces polies), la rage n'a jamais dû se manifester en Asie et en Afrique, où la terre ne gèle jamais, et où la misère du chien a toujours été très supportable. Songeons bien qu'il n'y a guère que l'Europe, où le rapprochement de l'excessive misère et de l'excessive opulence, puisse engendrer la rage au cœur des malheureux. Que les gouvernements fassent disparaître du continent d'Europe la lèpre du paupérisme, et le loup, le chien, le renard, seront incontinent et radicalement guéris de la rage spontanée. M. Guizot et M. Robert Peel peuvent essayer, pour voir si je me trompe. La modestie qui est le coloris de la science, ne me permet pas de dire, mais elle me permet de penser que ce n'est pas l'Institut qui aurait jamais trouvé cette réponse-là, à lui tout seul.

La France est pauvre en genres de transitions ou ambigus. Ce qui prouve que le continent dont elle fait partie, a été un peu négligé, lors de la distribution des espèces. De même que nous avons sauté brusquement du plantigrade au félin et de celui-ci au canin, nous passons sans intermédiaire de celui-ci au viverrien ou pour mieux dire au mustélien.

Nous avons précédemment désigné les huit espèces, martre, fouine, belette, hermine, etc. Les mustéliens sont les animaux les plus sanguinaires du globe, par la raison qu'ils symbolisent tous les petits voleurs, et tous les empoisonneurs de comestibles qui pullulent dans les sociétés civilisées, et dont les manigances font périr plus de gens que tous les canons et toutes les baïonnettes du monde. Ces bêtes élégantes ont l'échine allongée et flexible, et une fourrure splendide. Malheureusement cette fourrure perd le plus souvent les trois quarts de son prix, à cause de l'odeur insupportable qu'elle exhale. Cette souplesse d'échine qui permet à ces animaux de rapine de s'insinuer dans le colombier et le poulaillier par les plus étroites fissures, leur cruauté qui se complait dans le massacre, le goût particulier qu'ils ont pour le sang, vous représentent l'avidité de l'homme de loi, de l'usurier, du plaideur, qui s'insinuent à travers les moindres fissures du Code, pour mettre le trouble dans les ménages, dépouiller le pauvre industrieux et lui sucer sa bourse. Car c'est principalement, notez bien, sur des espèces innocentes, faibles et sans défense, que ces déprédateurs maudits assouvissent la soif de sang dont ils sont dévorés, la poule, le pigeon, emblèmes édifiants de tendresse maternelle et d'amour fidèle. La martre habite les forêts, la fouine et le putois la campagne, pour dire que c'est l'homme des champs, qui est plus particulièrement victime des manœuvres déloyales et des fourberies des filous et des parasites.

L'odeur infecte que le corps de ces animaux exhale, exprime que les industries coupables dont ils sont les emblèmes, ne peuvent subsister que dans un milieu gangrené et putride comme la civilisation. Et la preuve, c'est que si vous voulez supprimer le morcellement, qui est la poule aux œufs d'or de la chicane, du vol et de l'usure; si vous voulez changer l'ignoble masure du cultivateur en un appartement confortable et richement entretenu, et vos cinq cents baraques *isolées* composant un village civilisé, en un splendide palais unitaire, et vos cinq cents engrangements en chaume, troués de toutes parts, en un vaste grenier à fourrages à l'inviolabilité duquel veilleront de nombreux argus... vous allez voir aussitôt disparaître, pour ne plus revenir, tous les animaux immondes et parasites qui s'engraissaient autrefois de la ruine du laboureur. Et vous chasserez les charançons et les rats, comme les fouines et les belettes. Mais vous devez bien voir, si vous avez des yeux, que c'est le morcellement de la propriété, et les haies épaisses, et les vieilles murailles et les ruines, et la misère et l'incurie forcée du laboureur qui bâtissent des repaires à ces ravisseurs impurs, à ces vampires insatiables du pigeon et du blé. Le morcellement supprimé et la misère *avec*, la race des mustéliens est perdue. Ainsi soit-il!

Vous êtes-vous donné quelquefois la récréation d'un laisser-courre à la fouine, d'un laisser-courre à travers les échelles, les solives, les tuiles et les gouttières? Si vous n'avez pas encore joui de ce spectacle, vous n'avez pas d'idée du degré d'intelligence et de dextérité auquel le chien peut atteindre. Hélas! il n'est que trop vrai qu'à mesure qu'on avance en âge et qu'on apprend à connaître les hommes, on apprend en même temps à estimer le chien.

La loi juive avait prohibé la chair de la fouine, sous prétexte que cet animal avait la singulière habitude de faire ses petits par la bouche. Le législateur hébreux avait vu dans ce fait de parturition anormale, une allusion aux habitudes de ces *enfanteurs* de ragots qui amplifient tout ce qu'ils entendent dire et qui vous en mettent *gros comme un bœuf* là où il y en avait *gros comme un œuf* tout au plus. Ils étaient très forts en analogie dans le temps de la Bible.

L'hermine de France n'atteint la blancheur éblouissante de l'hermine du Nord, que dans nos hivers exceptionnels. Je n'en ai jamais vu que deux et tué qu'une seule depuis vingt-cinq ans que je chasse, et je crois avoir arpenté dans mes courses bien des milliers d'hectares. Les petits mustéliens, comme la belette et l'hermine, surprennent leur proie pendant le sommeil comme les fouines; mais ils l'égorgent, au lieu de lui trancher la tête, comme font celles-ci, pour l'empêcher de crier. Ils saignent l'animal endormi à la jugulaire et boivent tout son sang; ils détruisent ainsi une grande quantité de levrauts et de lapereaux, car il est à remarquer qu'ils ne s'attaquent qu'au jeune âge.

C'est cette dernière habitude qui me ferait penser que l'hermine pourrait bien être l'emblème du Tartuffe, du faux moraliste, du Rodin, qui revêt la robe de chasteté et d'innocence pour s'introduire dans le sein des familles et corrompre la jeunesse. Les projets peu délicats de l'hermine se trahissent en effet par la noirceur du pinceau de poils qu'elle porte à l'extrémité de la queue. J'ai remarqué que les professeurs de chicane et de morale qui travaillent à pervertir la jeunesse adoptaient volontiers pour insignes cette fourrure d'hermine.

A. TOUSSENEL.

P. S. Nous ne pouvons terminer ce feuilleton zoologique sans nous occuper du *Corsaire*, du *Corsaire-Satan*, qui veut beaucoup de mal à la *Démocratie*, depuis que la *Démocratie* a osé écrire qu'on aurait pu trouver pour le poste de commissaire royal, près le Théâtre-Français, quelque chose de mieux qu'un Allobroge illettré, un barbare qui ne sait pas même que *Cinna* est l'œuvre de Corneille. Donc un écrivain du *Corsaire*, qui possède apparemment trop d'esprit pour un homme seul et qui éprouve de temps à autre le besoin de se défaire de son superflu, au préjudice de ses connaissances, nous a fait la galanterie de nous attribuer une facétie cynégétique illustrée d'une faute d'orthographe. En échange des aménités de notre agresseur habituel, nous prenons la liberté de lui apprendre que le mot *hase* (femelle du lièvre) s'écrit avec un *h* et non avec un *a*. Nous avons le caractère trop bien fait pour trouver mauvais qu'on nous gratifie généreusement d'une intention spirituelle, même lorsque cette intention n'est pas suivie d'effet; mais notre reconnaissance serait plus complète si l'on pouvait se dispenser de nous prêter des fautes d'orthographe dont nous sommes innocent.

social vient de s'accomplir à Bayonne. Le 21 mars 1845, le tronc des pauvres de l'hospice de Saint-Léon a été ouvert, et il en a été retiré : 1° en argent, 17 fr. 7 c.; 2° sept inscriptions de rente 5 0/0 au porteur, formant ensemble 4 650 fr. de rente, lesquelles représentent environ 110 000 fr. de capital. L'hôpital a été mis immédiatement en possession de ces valeurs, conformément au vœu exprimé par le donateur qui désire rester inconnu. »

Haute générosité sociale! Notons ce mot qui, pour la première fois peut-être, se trouve dans une feuille officielle. Imperceptible symptôme, précieux à recueillir toutefois! Voilà le *Moniteur parisien* sur le chemin du socialisme.

— Pendant que Paris assiste à l'*exhibition* d'un nain, Bordeaux s'émerveille devant un géant de 23 ans qui pèse 175 kilogrammes, et dont la taille est de deux mètres vingt-deux centimètres. Le colosse se dirige vers Paris.

— On remarque le passage suivant dans une brochure publiée par M. Charles Lesseps et intitulée : *Appel au bon sens sur la loi d'élection* :

« Depuis 1830 on vous dit : les Français sont égaux devant la loi. Et sur 35 000 000 de Français, la loi ne reconnaît que 220 000 électeurs.

» On vous dit : les électeurs sont égaux entre eux ; et dans trente collèges 167 électeurs nomment un député, tandis que dans vingt-deux collèges, un député est nommé par 1 346 électeurs. Et 141 électeurs de Loudéac ont une vertu électorale égale à celle de 2 873 électeurs de Paris.

» On vous dit : Nous vivons sous un gouvernement de majorités et 284 députés sont nommés par 92 003 électeurs, tandis que 123 011 électeurs ne nomment que 175 députés.

» On vous dit : L'élection est le produit des suffrages; tandis que 50 candidats non élus ont réuni 17 838 suffrages exprimés.

» On vous dit : Si le produit de l'élection ne représente pas également les individus, au moins il représente également l'impôt. Et 181 députés représentent, pour leurs départements, 208 111 820 fr. d'impôt; tandis que les départements représentés par 278 députés ne paient que 197 425 873 fr. »

UN HABIT PEUT SERVIR POUR QUATRE. — C'est l'avis d'un étudiant en droit, d'un étudiant en médecine et d'un musicien qui ont formé une association sympathique pour jouir en commun d'un habit. Voici comment le *Droit* raconte cette histoire qui rappelle la *Mansarde des Artistes* de M. Scribe :

« Eugène Morin est étudiant en droit, et cherche à pénétrer dans les coulisses du théâtre du Vaudeville, à l'aide de manuscrits péniblement élaborés, et sur lesquels il fonde tout un avenir littéraire ; Jules Boquet est musicien, se fait entendre dans les concerts, compose des romances et s'efforce aussi de se faire jour à travers l'innombrable essaim de nos Orphées modernes, pour arriver à une petite réputation ; enfin, Camille Rondeau est à sa deuxième année de médecine, et il a, comme ses deux amis, des titillations ambitieuses qui le maintiennent dans une ligne sévère de travail. Tous les trois, sauf leurs occupations spéciales, vivent de la même vie ; ils habitent la même chambre, dorment dans le même lit, boivent dans le même verre, et.... (il faut bien le dire) endossent le même habit. Oui, un seul habit noir pour tous les trois ; habit, du reste, fort beau, coupé à la mode, un peu petit à l'un, un peu grand au second et allant bien au troisième.

» Cet habit était l'objet de leur soin et de leur respect ; c'était presqu'un culte qu'ils lui rendaient ; car enfin, c'était sur lui que se fondaient toutes leurs espérances, c'était leur passeport quand ils se présentaient en solliciteurs chez quelque personnage important, c'était l'ornement obligé de celui des trois amis, qui avait une sérieuse démarche à affronter. Vous jugez donc combien était grande l'affection des jeunes gens pour cet habit, précieux talisman ; en lui se résumait en quelque sorte l'avenir des trois amis.

Eh bien ! cet habit, si utile et si apprécié, leur fut volé !... Voici dans quelles circonstances :

Le 10 mars, Jules Roquet devait se faire entendre dans un concert. A son tour donc de mettre l'habit noir ; mais les deux autres propriétaires le verront briller de loin, ce cher habit, car ils ont des billets pour aller applaudir leur ami.

» Le concert terminé, Jules s'empresse de rentrer dans la mansarde pour se mettre à l'unisson de ses camarades, et endosser le modeste paletot de 25 francs, car une convention existait entre eux. C'est que dans aucun cas l'habit ne pouvait servir, sinon dans une occasion d'utilité reconnue. Le soir, satisfaits du succès que Jules avait obtenu le matin, et après un modeste repas, les trois jeunes gens rentrèrent dans leur domicile commun. Mais quel ne fut pas leur désespoir, quand ils s'aperçurent de la disparition de leur habit.

» Deux jours suffirent à peine pour les remettre d'un coup aussi fatal ; ce n'est que le troisième, qu'ils consentirent à faire prendre l'air à leur douleur, et ils n'eurent pas tort, car en passant sur le quai Voltaire, Rondeau arrête subitement ses amis et s'écrie en leur désignant un monsieur qui marche devant eux : Dieu ! notre habit !

» Oui, c'est sa coupe, dit Jules ; c'est son reflet, dit Eugène ; il faut arrêter le voleur. Un sergent de ville passe au même instant, on requiert son autorité, l'individu est arrêté !... et les trois jeunes gens reconnaissent dans le voleur, un de leurs voisins, jeune comme eux, pauvre comme eux, et d'antécédents honnêtes. Ils sont désolés alors de ce qu'ils ont fait, surtout en voyant la douleur du jeune homme, qui s'écrie en pleurant : Oh! je vous l'aurais rendu, messieurs, je suis si malheureux !... On m'offrait une place, il fallait me présenter convenablement. Vous aviez laissé votre porte ouverte... oh! pardon ! pardon! je ne suis pas un voleur !

» Aujourd'hui, Etienne Jourmet est assis sur le banc correctionnel. Il est

dont l'intérêt général commandait d'accepter, mais les intérêts privés s'insurgent : l'annexion est refusée. Cependant, la Belgique se constitue en Etat indépendant. Enclavée entre la France, l'Allemagne et la mer, il faut que le nouvel état penche vers nous, vers nos voisins du Nord ou vers l'Angleterre. Un moyen s'offrait de l'attirer invinciblement à nous, de réparer, jusqu'à un certain point, la faute de 1830, de préparer pour l'avenir cette réunion qui est dans la nature des choses, que conseille l'intérêt permanent des deux pays. Il s'agissait d'appliquer sur une frontière relativement peu étendue la belle alliance que l'Allemagne venait de réaliser sur un si vaste développement. Vaine tentative, aussitôt avortée que conçue ! A peine ce mot d'union douanière est-il prononcé, que les intérêts menacés envahissent la capitale ; ils se forment en clubs, et, de concert avec l'Angleterre, ils somment le gouvernement d'abandonner une mesure qu'il croyait juste, nécessaire et opportune. Pour la seconde fois, le gouvernement fléchit et sacrifie aux intérêts particuliers l'intérêt général, aux injonctions de l'Angleterre, l'accroissement de la puissance nationale. »

Il fallait bien faire quelque chose pourtant, fait remarquer le *National*; et dans un intérêt dynastique on a accordé au gouvernement belge le fameux traité de commerce de 1842 qui a les inconvénients industriels de l'union , sans aucun de ses avantages politiques.

Le *Constitutionnel* rend ainsi compte de l'impression produite sur les conservateurs par l'incroyable résolution du ministère de s'associer à l'amendement Lestiboudois contre son propre traité :

« Quant aux conservateurs qui ont quelque respect pour le gouvernement représentatif, pour leur parti, pour le pouvoir, les uns ont refusé de se lever derrière les ministres pour voter l'amendement ; les autres s'exprimaient sur le compte du cabinet avec plus de vivacité et moins d'estime encore que l'opposition ; plusieurs voulaient parler après le ministre et contre le ministre ; chacun est sorti de la chambre rougissant d'un tel spectacle et se demandant si le pouvoir pourrait se relever d'un tel avilissement. Ces sentiments étaient à peu près unanimes, comme le vote l'avait été. »

L'*Univers* insiste sur la nécessité d'une mesure législative qui prévienne les scandaleuses et immorales spéculations dont les entreprises de chemins de fer sont l'occasion. « La proposition de M. Daru était bonne ; elle n'était peut-être pas assez libérale. C'est pourquoi la proposition de la commission est préférable. Sera-t-elle efficace ? Sera-t-elle exécutée? Telle est la seule question que nous nous faisons. Il y a dans nos lois des dispositions qui punissent les jeux à terme, et ces dispositions ne sont pas exécutées. »

L'*Univers* ajoute qu'en se prononçant avec vivacité contre le projet, « M. d'Argoût a invoqué beaucoup plus de paradoxes à l'appui de sa thèse que de raisons droites et solides. »

Marchés de Paris.

Halle aux blés du 26 mars. — Choix 116 à 118 k. 27,50 à 28,00. — Montereau, 115 k. 26,50. — Picardie, 115 k. 26,00 à 26,50.

Seigles. 110 k. l'hectolitre et demi 15,50 à 15,75.

Orges. 90 k. 14; 92 à 94 k. 14,50 hors barrières.

Avoines. — 150 k. 25 à 25,50 ; 145 k. 24,00 à 25,00; 140 k. 22,50 à 23,00; les 8 h. entrées comprises.

Issues. Son 8,00 à 8,25 les 325 l. — Mouture 9,00 à 9,50. — Recoupettes 10,50 à 11,00 les 100 k. — Remoulages 15,50 à 16 qualités courantes; 16,50 à 17,00 les fines qualités.

Halle aux farines du 26 mars. — Arrivages 1210-50. — Ventes 558-92. — Restant 16126-27. — Gruaux, 45,85 à 47,10. — Farines, 1re 31,85 à 33,10. 2e 30,55 à 00,00; 3e 00,00 à 00,00; 4e 00,00 à 00,00. — A livrer 314.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 26 mars. — Foin 1re 48 à 00 ; 2e 42 à 44; 3e 00 à 00.— Paille de seigle 1re 28 à 32; 2e 00 à 00. — Paille de blé 1re 25 à 28 ; 2e 22 à 21.

Halle à la viande du 26 mars. — 26822 kil. Bœuf 1,40-1,20-0,70. — 15150 kil. Veau 1,55-1,35-1,05.—5559 kil. Mouton 1,50-1,20-0,90. — En gros 49520 kil. 1,02-0,96-0,90.

Marché de la Maison-Blanche, 26 mars. — Sur 161 porcs , il s'en es vendu 125 à 0,94-0,90-0,86.

Marché de la Vallée du 26 mars. — Agneaux 5,00 à 25,00. — Canards barbotteurs, 2,00 à 3,00. — Canetons de Rouen, 3,00 à 5,50. — Canards sauvages 1,00 à 2,25. — Chapons gras et chapons paillés 3,00 à 7,00. — Chevreaux ou cabris 1,50 à 4,00.—Dindes gras 7,00 à 12,00; do com. 2,75 à 6,50. — Lapins ou lapereaux 1,00 à 3,00. — Moutons de pré salé 56 à 36. — Oies 2,00 à 5,00. — Pigeons bizets 0,30 à 0,45. — Pigeons de volière 0,75 à 1,10. — Pilets 0,85 à 1,25. — Poules ordinaires 1,20 à 1,75. — Poulets gras 3,25 à 4,25. — Sarcelles 0,25 à 1,50.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 24, 25 et 26 mars. —*Beurre* (le kil. En livres 1,66 à 2,58.— En mottes Isigny 1,90 à 5,70. — En motte Gournay 2,10 à 3,30. — Petit beurre 1,64 à 2,10. — Beurre salé ou fondu 0,72 à 0,00. — *OEufs* (le mille). Du 24, 47 à 66. — Du 25, 47 à 64 — Du 26 , 00 à 00. — *Fromages* (la dizaine) Brie 12 à 36.—A la pie 5 à 15.

Marché aux chevaux du 26 mars. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 105, vendus 14 de 190 à 750. — De trait 207 entrés, vendus 18 de 260 à 1000. — Hors d'âge 128 entrés, vendus 12 de 50 à 290. — Anes entrés 6, vendus 1 de 18 fr. — Voitures amenées 11, vendues , 2 de 48 à 115. — Essai 76.

Boulogne, 700, 705, 700. — Montereau, 518 75. — Gand, 730, 735.

A terme : Emprunt, 86 60, 70. — Belge 1842, 105 1/2. — Montpellier, 585. — Sceaux, 715.

5 0/0 compt.	1er c. 117 90	P. H. 117 90	P. B. 117 85	dr c. 117 85	h. 117 90
— fin cour.	117 90	117 95	117 80	117 95	117 85
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 compt.	85 80	85 85	85 75	85 80	85 70
— fin cour.	85 75	85 85	85 75	85 85	85 70
Emp. au c.	» »	» »	» »	» »	» »

au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFFe S. le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	105 1/2	» »	»
4 0/0....	» »	» »	» »	— Portugais.	68 »	» »	B 1
O. de la V.	1147 50	1450 »	H. 2 50	Esp. D. active	40 »	» »	H. » 1/4
B. de Fr.	3215 »	3220 »	H. 5 »	5 0/0 Naples.	102 »	» »	H. » 25
				— Romain. .	106 »	» »	»
C. G. 1000	1090 »	1085 »	» »	Obl. Piémont.	1285 »	» »	»
C. hyp...	765 »	790 »	B. 12 50	Emp. d'Haïti.	» »	» »	»
4 Can....	» »	» »	» »	Banq. belge.	665 »	» »	»

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.	1192 50	1200 »	H. 10 »	F. c. 1190, 1210.	H. 22 50
V. R. Dr.	655 »	658 75	H. 8 75	— 660, 665, 667 50, 660.	H. 2 50
— R. G.	410 »	411 25	H. 1 25	— 410, 412 50.	»
Orléans.	1325 »	1325 »	H. 10 »	— 1330, 1327 50, 1338 75.	H. 8 75
Strasb...	343 75	345 »	H. 1 25	— 343 75, 345.	»
Rouen..	1160 »	1168 75	H. 13 75	— 1165, 1170, 1167 50.	H. 7 50
Havre...	980 »	982 50	H. 6 25	— 982 50, 985	H. 2 50
Marseill.	1140 »	» »	» »	— 1140, 1138 75, 1152 50.	H. 12 50
Sceaux..	710 »	» »	H. 7 50	— 715.	H. 10

LONDRES, 24 MARS.	C. DE LA COULISSE.	Primes.
Consol.... 100 1/8 1/4.	Av. 85 75.	F. p. 86, 86 10, d. un. 15 25 d. 50.
Esp. act... 30 1/4.	Ap. 85 80.	
Portug..... 67 ».		F. p. 118 50 d. un 118 75 d. 50.
Mexic..... 36 1/8.	Rep. Fin c. F. pr.	
Brésil...... 89.	3 0/0 palr. 17 1/2	Vers. g. 412 50 d. 10.
5 0/0 holl. 99 1/8.	5 0/0 2 1/2 5. 25 27 1/2	Orl., 1370, 1380 d. 20. 1340 d. 50.
2 1/2 do... 63 3/4.		
Rouen..... 45 1/4.	Bons du Trésor.	Rouen. 1190, 1195 d. 20.
Orléans.... 51 1/2.		Mars. 1180 d. 20.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 88,00 à 87,00 ; courant du mois et avril, 90,00 à 00,00; 4 mois d'été, 91,00 à 00,00; 4 dern. mois, 98,00 à 000,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 90,00 à 90,50 ; courant du mois, 88,00 à 88,50; avril, 85,00 à 00,00; mai en décembre, 86,00 à 00,00; 2 derniers, 85,00 offert.

SAVON.—Disponible, 88,50 à 89,00 fr. les 100 kil.

SUIFS de place 54,50 les 50 kil. — De Russie disponibles, quelque peu au dessous du cours du tarif de place. — 2 derniers mois 57,50 à 58,00.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 27 mars.

8 h. » OPÉRA.—
7 h. 1/2 THEATRE-FRANÇAIS. — Don Juan d'Autriche.
7 h. » OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Il Barbiere.
7 h. » ODÉON. — Représentation extraordinaire.
6 h. » VAUDEVILLE.— Marguerite. Satan. Les Gants jaunes.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — La Nuit aux soufflets. Garde forestier. 2 Pierrots.
6 h. » GYMNASE. — Un Bal. La Belle. Petit homme gris.
6 h. » PALAIS-ROYAL.— Vieux. Parlez. Ugolin. Les Hirondelles.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN.—Proscrit. Dansomanie. Lady Seymour.
6 h. » AMBIGU.—Les Talismans.
6 h. 1/2 GAITÉ.—Justice de Dieu.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Empire.
6 h. » COMTE.—Maison. Mon Habit. Turban. Giselle. Mort aux Rats.
5 h. 1/2 FOLIES. —La Saint-Nicolas. Secret. La Rosière. La Semaine.

[Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant. 16.]

ce qui est progressif effraie le Pouvoir, effarouche nos Cham-
es, et le sésame a eu le sort d'un amendement électoral.

La proposition restrictive de M. Darblay devait donc avoir rai-
n coutre l'éloquence de M. Berryer.

Mais que penser d'un Cabinet qui s'annihile ainsi dans toutes les questions ? C'est de l'amoindrissement à outrance. D'un mot, M. Berryer a mis en relief l'incohérence de cette situation : les centres, après avoir laissé la parole deux heures durant à M. Poulle, prétendaient aller aux voix et couper la parole à l'un des plus grands orateurs de France : «De grâce, écoutez-moi, s'est écrié M. Berryer s'adressant à ces sacriléges parlementaires ; écoutez-moi, car je défends malgré les ministres un projet ministériel.... » L'épigramme a provoqué sur tous les bancs et dans les tribunes une explosion d'hilarité.

En vain M. le ministre de l'agriculture et du commerce est venu, à propos du sésame, essayer d'une politique de juste-milieu ; en vain il a proposé une transaction pour rapprocher les adversaires et les partisans de l'amendement Darblay ! Quelle influence un ministre peut-il exercer sur une assemblée délibérante quand il n'y représente plus qu'un système de contradictions et de palinodies continues.

Ce n'est donc pas seulement la sésame qui a été vaincu dans la séance d'aujourd'hui ; c'est surtout le Pouvoir ; sa considération, si ébranlée déjà, a reçu encore une nouvelle atteinte. Chaque jour amène un sanglant échec pour sa dignité. Il n'ose point engager de grandes batailles, mais les escarmouches l'épuisent et ne lui laisseront bientôt plus pour ressource que l'expédient d'une dissolution.

Et cependant aucun ministère plus que le Cabinet du 29 octobre n'a peut-être réuni, dans le parlement plus d'éléments de force, d'intelligence et de durée : que lui manque-t-il donc? Des principes. Grande leçon ! il est trop tard pour que nos ministres d'aujourd'hui en fassent leur profit ; mais puisse-t-elle être utilement méditée par nos gouvernants futurs !

Clôture de la discussion générale

A LA CHAMBRE DES PAIRS.

A la Chambre des pairs comme à la Chambre des députés, on assiste au même spectacle, à celui d'un Pouvoir en désarroi se débattant contre sa propre impuissance. Car aujourd'hui, au fond de toutes les questions, on ne trouve plus en définitive que le néant ministériel.

Quant à la discussion en elle-même, elle n'a rien offert de saillant. M. Teste et M. le comte d'Argout ne sont montés à la tribune que pour reproduire toutes les considérations qui avaient été présentées déjà pour et contre le système de la commission. Cepen-

attaqué et défendu.

Ces deux anecdotes ont leur moralité. Elles prouvent que les grands intérêts de l'Etat se réduisent à de bien misérables proportions quand ils sont désertés par ceux qui ont mission de les faire prévaloir. Si M. le ministre des finances, au nom du gouvernement, dominant la question et représentant la loyauté publique, avait pris l'initiative d'une réforme salutaire ; s'il était intervenu dans la discussion, non pour atténuer les faits, non pour nier les abus, mais pour demander des pouvoirs au moyen desquels les scandales dont rougit la France eussent été réprimés ; si M. le ministre enfin se fût montré administrateur et non temporiseur, résolu et non indécis, solidement armé de principes et non d'arguties, il eût édifié, éclairé, guidé la Chambre, et trois jours de laborieuses discussions n'auraient point abouti à deux anecdotes.

La Chambre des pairs a fermé la discussion générale ; elle abordera demain celle des articles.

Chemins de fer.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LILLE.

La chambre de commerce de Lille, dont nous avons récemment publié un excellent Mémoire adressé au ministre des travaux publics contre l'aliénation à des particuliers des nouvelles grandes routes de France (les chemins de fer), continue avec vigueur la tâche qu'elle a entreprise. Elle a transmis, à l'unanimité, un autre Mémoire à la commission de la Chambre des députés chargée de l'examen de la loi proposée sur le chemin du Nord.

Dans ce nouveau Mémoire, elle fait remarquer que les chambres de commerce d'Amiens, d'Arras, de Dunkerque, de Reims et de Valenciennes ont approuvé le premier.

Cette adhésion prouve combien il importe que les corps constitués en province manifestent leur opinion sur le funeste système de concession adopté par l'administration. Dans toutes les localités, chacun est persuadé que ce système est mauvais, mais personne, ni les individus, ni les corporations n'osent le dire, persuadés qu'ils sont que leur opinion ne peut avoir aucune influence sur la marche des choses. C'est une erreur.

Il faut enfin que la France sache bien qu'à Paris les affaires publiques ne se mènent plus que par des influences individuelles, que les résolutions y sont prises en dépit de l'intérêt général, que les détenteurs passagers du pouvoir administratif n'ont qu'un seul but, conserver leurs portefeuilles, et qu'à cette sordide préoccupation il n'est rien qu'ils ne sacrifient. Dans cette position, l'appui des banquiers cosmopolites leur est nécessaire, car ces banquiers sont aujourd'hui, par leurs richesses et par leur influence à la tête de la société parisienne active.

L'aliénation des chemins de fer n'a eu lieu que pour favoriser ces banquiers. Les administrations précédentes avaient su résister à leurs prétentions, celle du 29 octobre ne pouvait y échapper, et elle leur a concédé tout ce qu'ils ont voulu.

à dire publiquement ce que chacun de leurs membres pense individuellement, nous devons appeler à grands cris tous les corps constitués de France à manifester aussi leur opinion ; alors seulement on acquerra enfin la conviction que l'immense majorité se prononcerait contre l'aliénation de nos voies de fer et pour l'exploitation des grandes lignes par l'Etat.

Si la France subit le joug des banquiers, si elle se laisse enlacer par eux dans le réseau des chemins de fer, par lequel ils la tiendront attachée, asservie à leurs exploitations, elle ne devra l'imputer qu'à sa propre faiblesse et qu'à un inconcevable défaut d'énergie. Il est encore temps pour elle de se défendre, mais les minutes sont comptées : qu'elle se presse...

Nous publierons plus tard quelques extraits du nouveau Mémoire de la chambre de Lille.

On s'est vivement préoccupé à Paris des deux projets par lesquels le gouvernement demande aux Chambres 36 millions de fr. pour compléter l'embastillement de la capitale et fortifier nos frontières. Si ces projets n'ont recueilli que des murmures à la chambre des députés, ils ont provoqué dans le public une véritable stupéfaction.

On peut s'attendre à les voir soulever à la tribune d'orageuses discussions.

Nouvelles du Maroc.

Ce soir le *Messager* publie la dépêche télégraphique suivante :

« Perpignan, le 25 mars 1845, à neuf heures du soir.

» *Le lieutenant-général Lamoricière à M. le ministre de la guerre.*

» Bivouac de Sidi-bel-Abbès, le 20.

» La convention pour la délimitation des frontières entre l'Algérie et le » Maroc a été signée avant-hier. Toutes les conditions stipulées par le géné- » ral Delarue ont été acceptées par le commissaire marocain. L'entrevue a » eu lieu avec une grande solennité. La nombreuse escorte de Sidi-Hamida » a montré les dispositions les plus amicales. Le bruit de cette heureuse » solution produit déjà un bon effet dans le pays. Sidi-Hamida a annoncé » que, par ordre de l'empereur, il allait marcher sur l'émir, et que son » mouvement était combiné avec celui d'un corps de troupes arrivant par » le Rif. »

En regard de cette dépêche, nous mettons les lignes suivantes publiées par le *Moniteur parisien :*

« D'après une correspondance particulière datée d'Alger, 15 mars, on a » reçu à Oran, par le *Grondeur*, la nouvelle qu'Abd-el-Kader avait pris » une attitude hostile à l'égard d'Abderrahman ; le bruit était généralement » répandu à Tanger que l'émir, désespérant d'obtenir de l'empereur l'appui » sur lequel il croyait pouvoir compter, avait enfin jeté le masque et fait » appel au fanatisme des Marocains déjà ennemis de la dynastie régnante. »

La *Revue de Paris* publie les détails suivants sur l'expédition projetée en Kabylie :

« M. le maréchal ministre de la guerre s'est rendu hier au sein de la commission de la chambre des députés chargée de l'examen des crédit

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS (1).

Troisième partie.

XII. — LE SORCIER.

Quelques heures après l'entrevue de Vorel et du Parisien, celui-ci descendait seul, à la tombée du jour, un des petits sentiers qui traversaient le fourré placé au sommet de la colline. Il s'arrêtait de temps en temps avec hésitation pour regarder autour de lui, puis reprenait sa route, comme s'il eût aperçu des signes indiquant la direction qu'il devait suivre. Cependant, il eût été difficile de rien remarquer dans le taillis qui pût servir de point de reconnaissance ou d'avertissement. Sauf quelques petites branches brisées çà et là par le vent, quelques touffes d'herbe arrachées par les lièvres qui s'échappaient parfois dans le fourré, rien ne pouvait y frapper l'œil le plus attentif. Ceux que nos guerres de chouannerie avaient initiés à ces mystères de la vie des bois auraient seuls observé peut-être que les branches n'étaient point brisées à l'encontre du vent, et que les touffes d'herbe se trouvaient arrachées seulement de loin en loin, là où Jacques changeait de direction.

Il fit d'assez longs détours, et la nuit était complètement venue lorsqu'il s'arrêta à la lisière du taillis, dans un endroit singulièrement sauvage. Plusieurs rochers ombragés de buissons rabougris, nés dans les fentes de la pierre y étaient groupés de manière à présenter, de loin, l'apparence d'une tour en ruine ; mais les ronces et les orties ne permettaient point de reconnaître si le centre de ce groupe formait un espace libre comme l'extérieur pouvait le faire supposer. Le problème offrait, du reste, assez peu d'intérêt pour que personne, dans le pays, eût songé à le résoudre, et l'on n'y connaissait guère les *Grandes Mercs* que pour les digitales et les épines blanches que les enfants allaient quelquefois y cueillir.

Cet amas de pierres servait pourtant de limite à la propriété de la mère Louis, et c'était là ce qui lui avait valu le nom de *Mercs*, employé par les Normands pour désigner les bornes qui séparent les héritages. Au dessous commençaient les terres du *Vrillet*, dont les vergers s'étendaient jusqu'au groupe de rochers.

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844 au 11 janvier 1845, et les numéros du 13 février au 23 mars.

Jacques en fit deux fois le tour, afin de s'assurer qu'il était bien seul, puis se baissant pour examiner de plus près les arbustes qui bordaient les *Grandes Mercs*, il s'arrêta devant un buisson de houx dont une branche pendait brisée, plaça ses deux mains, réunies en porte-voix, devant sa bouche et fit entendre le cri du hibou si long-temps employé comme signal parmi les chouans.

Aucun cri ne répondit, et il y eut un assez long intervalle avant que Jacques fit entendre de nouveau son appel.

Cette fois une sorte de glapissement qui rappelait imparfaitement celui du renard, retentit au milieu des ronces qui couvraient les *Grandes Mercs* ; bientôt les broussailles s'agitèrent, et un petit chien griffon parut sous les branches d'un houx.

— Ah ! c'est toi, *Sapajou*, dit Jacques à voix basse ; eh bien ! bonne bête, le Juif ne sort donc pas de son trou ?

Pour toute réponse, le chien fit entendre un léger grognement et rentra sous les buissons. Le Parisien le suivit en rampant sur les mains et sur le ventre jusqu'à ce qu'il eût atteint une sorte d'enceinte, d'environ dix pieds carrés, où l'attendait Moser.

Celui-ci portait un déguisement dont la forme étrange rappelait à la fois le costume de Méphistophélès et celui de Crispin. Il donnait à la grande taille de l'Alsacien quelque chose de si bouffon, que Jacques ne put s'empêcher de rire.

— Ah ! tu es donc déjà en habit de bataille, toi ? dit-il, à voix basse, et en regardant son compagnon de la tête aux pieds ; tonnerre ! sais-tu que c'est une vraie bonne fortune d'avoir soulevé la malle de ce cabotin de Caen ; ça te va comme un gant.

— Bas frai ? dit Moser, qui se redressa et avança avec une certaine fatuité ses jambes maigres qui flottaient dans le maillot noir ; bas frai que j'ai l'air gomme y faut ?

— Tu as l'air d'un grand bâton de cire à cacheter, répliqua le Parisien.

— Eh pien ! ça leur fait beur ! reprit le Juif avec une expression d'orgueil souriant ; y m' brennent pour le tiable !... Eh ! eh ! eh ! frai, ça m'amuse ! D'autres fois, je m'hapille en bierrot, et y m' brennent pour un refenant ; d'autres fois je m' chanche en fagot...

— C'est bon, interrompit Jacques, dont la gaieté avait duré peu de temps ; en voilà assez pour le quart-d'heure.

— J' sais pien, dit Moser ; puisqué te foilà, y faut plus tonner de boudre aux pêtes, bour que t'aies l'air de jasser la maladie.

— Il s'agit bien de maladie, reprit le Parisien ; la boutique est enfoncée, M. Jérusalem, il y a un gredin qui connaît nos couleurs.

— Pach ! .

— Si bien qu'il nous faut trousser bagage.

— Ah ! mein godd ! alors ma beine y sera berdue ?... et ma boudre aussi !

— Oui.

— Mein Godd, mein Godd !... mais on beut bas même attendre... pour faire un beu de gommerce ?...

— Je te dis qu'il faut partir ! seulement, avant de filer nous travaillerons... dans l'ancien genre.

— Ah ! et y aura cras ?

— Pas trop ; mais il faut que l'affaire se fasse... à moins que nous ne voulions être raccourcis.

— Faut bas, faut bas, interrompit gaiement Moser ; on n'est jamais trop crand.

— Excepté quand il faut mettre les pantalons des autres ! fit observer Jacques, en regardant le maillot de l'Alsacien, qui ne pouvait rejoindre la veste ; du reste l'affaire en question n'est pas commode ; il y aura des précautions à prendre. Et d'abord, dis-moi, tu es allé à la ferme des Motteux ?

— Rien qu'une fois ; y a là une betite, tu sais bien, celle que nous affons vue à l'*hôtel des Etranchers* ; elle m'a regonnu et j'ai bas osé retourner.

— Mais il y a aussi une jeune dame de Paris.

— Ah ! foui, matame Honorine ? J'ai là une lettre bour elle.

— Une lettre ; d'où te vient-elle ?

— C'est une varce, reprit Moser en riant ; une cholie varce. Imachine-toi que c'matin en refenant de faire ma tournée, je bassais près du vercher qui est là, plus pas, quand je fois un pourcheois qui sort du pois, tout toucement, tout toucement ; il recarde s'y a bersonne, y gourt au bommier qui est au port du gamin et pouff ! y chette une lettre dans le fieux tronc.

— Tiens !

— C'est ce que j'ai dit : diens ! mais guand il a été barti, je me suis abroché du bommier.

— Et tu as pris la lettre ?

— Chuste !

— Donne-la.

— Bourquoi faire, tu beux bas lire la nuit ?

— Ah ! c'est vrai, mais tu l'as lue, toi.

— Foui, foui ; faut pien faire quéq'chosse bendant le jour ; on beut pas touchours tormir ?

— Et bien ! qu'est-ce qu'elle jante ?

— Elle jante la romance :

Faut qu'fous m'aimiez, mon betit cœur.

— Ah ! diable !

— Et buis y s'blaint... y temande à foire matame Honorine ; y la brie d'aborter sa rébonse au bommier,

... capitaine Boismard, arrivé de Marseille au Havre le 23 février dernier, a été vivement poursuivi par des pirates dans le voisinage du cap Finistère. Une forte houle nord-est les a seuls empêchés d'aborder le bâtiment français.

Voilà cependant le résultat de l'isolement auquel nous condamne la coalition négative des égoïsmes. Notre défiance à l'égard de l'Angleterre, les prétentions de la Grande-Bretagne, l'apathie des autres nations maritimes, s'opposent malheureusement à une loyale et féconde association qui seule rendrait efficace la police des mers.

Le passage suivant du travail que notre collaborateur, M. Auguste Colin, a publié dans la *Revue indépendante* du 25 février dernier, résume ainsi cette pensée pratique :

« ...... Les nombreuses difficultés contre lesquelles on se débat en vain disparaîtraient devant une intelligente et loyale organisation de la police et de l'administration du domaine des mers. Cette administration serait le premier fait de convention positive, d'association pacifique entre toutes les grandes puissances. Composée de délégués de chacune des nations associées, l'administration du domaine des mers serait entretenue par les fonds que les États maritimes affecteraient annuellement à cette œuvre commune. Cette administration aurait à son service une marine neutre : elle en composerait les équipages avec les contingents fournis par les États maritimes, proportionnellement à leur population de marins ; elle aurait, sur les points principaux du globe, des ports où se trouveraient ses escadres et ses bureaux.

» Ces ports auraient un caractère de franchise universelle et de nationalité, comme l'administration et la marine elle-même dont il s'agit. A l'administration du domaine des mers, ainsi constituée par la volonté et le concours de tous les États maritimes, appartiendrait la police de cette partie de la surface liquide du globe, qui n'est pas susceptible d'être nationalisée par le voisinage des terres. La marine neutre serait en quelque sorte sa gendarmerie maritime ; elle lui donnerait des ordres ; elle en dirigerait l'action. A cette marine appartiendrait la police générale des mers, le droit de visite, de saisie, d'arrestation des délinquants. L'administration unitaire les déférerait ensuite à leurs nations respectives pour être jugés. Cette administration devrait aussi pourvoir aux secours à donner en mer, au sauvetage, et à la recherche des navires perdus ou abandonnés. » ;

Il vient de paraître en Allemagne un écrit intitulé : les *Athées et les Impies*, par Frédéric de Sallet. On a cru tout d'abord qu'il s'agissait d'une excommunication contre les philosophes, de dissertations foudroyantes contre les esprits forts. Mais quel n'a pas été l'étonnement des lecteurs quand ils ont trouvé le passage suivant en tête de l'introduction :

« Le monde est une révélation permanente, dont l'homme est l'image la plus rapprochée de la divinité. Dans toutes les relations sociales, spirituelles et matérielles, Dieu se manifeste comme esprit, et l'homme s'y perfectionne comme son premier représentant sur la terre. Ils sont athées ceux qui nient la présence de Dieu dans la vie humaine et dans l'esprit de l'homme ; ils nient la véritable révélation. Leur Dieu qu'ils bannissent du monde et qu'ils soumettent à l'idée de l'espace en le mettant en dehors du globe, n'est plus un Dieu mais une idole. Les impies sont ceux qui, loin de croire à la partie de Dieu qui est dans leur âme, le prennent pour un être isolé auquel ils présentent leurs hommages tous les dimanches et jours de fête, comme à un seigneur étranger avec lequel on n'a rien de commun, mais qu'on n'a

... du soir, qu'aura lieu le banquet annuel pour fêter l'anniversaire de la naissance de Fourier.

Le prix du banquet est de 7 francs. — On s'inscrit dans les bureaux de la *Démocratie pacifique*, où l'on trouvera des cartes tous les jours, de neuf heures du matin à quatre heures du soir.

Les commissaires du banquet préviennent que les exigences du service les obligent à clore la liste dès que 450 noms y seront inscrits.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. BARTHE, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 27 mars.

La chambre entend les rapports du comité des pétitions.

M. DE TASCHER, rapporteur :

« Plusieurs curés desservants des environs de Paris adressent des observations tendant à faire élever de 800 à 1200 f. le traitement des desservants, dans les départements de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, en raison de la cherté des choses nécessaires à la vie, plus grande dans ces départements que dans le reste de la France. » — Renvoi au ministre des cultes.

« Le sieur Barthélemy, curé de canton à Lauzerte (Tarn-et-Garonne), et chanoine honoraire de Montauban, adresse des observations tendant à améliorer la position des desservants par une augmentation de traitement. » — Renvoi au ministre des cultes.

« 1 164 habitants de Marseille, des habitants de Zermezeele (Nord), et de Hardifort (Nord), réclament la liberté de l'enseignement. » — Renvoi au bureau des renseignements.

M. FERRIER présente le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au régime des douanes des Antilles.

Ce rapport sera imprimé et distribué.

M. LE MARÉCHAL SOULT présente à la chambre 1° le projet de loi relatif aux pensions militaires ; 2° le projet de loi relatif à l'appel de 80 000 hommes sur la classe de 1846.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les conclusions du rapport relatif à la proposition de M. le comte Daru, concernant les souscriptions pour des entreprises de chemins de fer.

M. D'ALTON-SHÉE présente de courtes observations sur quelques allégations avancées hier par M. le ministre des travaux publics, et qui ont rapport aux versements préalables faits par les souscripteurs.

M. DUMON justifie en quelques mots la manière d'opérer, qui a été admise depuis long-temps.

M. LE COMTE D'ARGOUT. Messieurs, je viens répondre aux discours prononcés par mes honorables amis, M. le comte Daru et M. Dumon, ministre des travaux publics. Si j'ai bien entendu M. Daru, d'après lui, j'ai mal jugé le travail de la commission.

Si cela est, c'est bien involontairement, et je suis très disposé à me rétracter. Mais voyons si je me suis trompé. La commission a paru croire que des compagnies pourraient se former dans un intérêt général, dans l'intérêt public ; c'est très louable, mais bien difficile en pratique. Vous n'aurez, je crois, jamais d'entrepreneurs, si vous ne leur offrez pas la perspective d'un gain attrayant.

La commission a donné elle-même l'occasion de méprise qu'on me reproche. J'avais cru que la commission voulait supprimer l'agiotage ; j'avais raisonné dans ce sens, et il était tout naturel que je tombasse dans la contradiction, qu'elle-même avait affectée. C'est bien là aussi ce qui ressort du discours prononcé hier par l'auteur de la proposition ; et c'est bien là le but qu'on a toujours pensé vouloir obtenir. Si la chambre a pris à l'unanimité la proposition en considération, certes, c'est qu'elle a entendu chercher un moyen de réprimer les scandales dont elle était effrayée.

... pensée.

L'honorable orateur termine en disant que par le travail de la commission, les nationaux trouveront plus d'obstacles et moins d'avantages que les étrangers qui n'arriveront qu'après l'adjudication définitive. Ils ne passeront pas par les difficultés préliminaires, et on recevra encore leurs fonds qui seront nécessaires.

M. TESTE, rapporteur, défend les conclusions de la commission, qui a regardé la proposition comme une résolution de courage, d'opportunité et de nécessité. La commission, dit-il, a agi sur l'impulsion presque unanime de la chambre, et aucun de ses membres n'a trouvé d'arguments à opposer à un projet qui a paru si nécessaire. En effet, un mal existe, des scandales ont eu lieu, tout le monde en appelait tacitement la répression, et enfin chacun a rendu hommage aux intentions de l'auteur de la proposition.

Quand les capitalistes cherchent dans le domaine de la spéculation la matière qui leur offre le plus d'avantages pour opérer, le gouvernement a bien le droit d'intervenir et de surveiller la moralité des opérations. La commission a voulu consacrer ce droit. Elle a pensé qu'on ne pouvait plus laisser opérer les sociétés anonymes, comme cela se pratique aujourd'hui ; elle a voulu donner des garanties à tous, et, tout en ne sacrifiant pas l'intérêt particulier, rassurer l'intérêt public.

L'honorable rapporteur entre ici dans l'examen de la manière de procéder des sociétés anonymes en général, et sur la manière dont elles rédigent les prospectus qu'elles lancent, et d'après lesquels le souscripteur ne peut guère faire une juste appréciation, puisqu'ils sont toujours d'une coupable exagération.

L'orateur, après avoir exposé toutes les raisons de moralité qui ont animé les membres de la commission, s'attache à repousser quelques arguments présentés par M. d'Argout.

On ne peut nier, continue-t-il, que je sois un partisan fidèle et actif des entreprises de chemins de fer ; mais je suis aussi ennemi déclaré de toutes les manœuvres frauduleuses. Il ne faut pas, pour arriver à un résultat heureux et nécessaire, passer par des moyens désastreux.

On nous a dit, faites une enquête préalable. Mais vous savez tous ce que c'est qu'une enquête gouvernementale. Ce serait apporter le feu dans le foyer de l'incendie. Vous n'en obtiendriez aucun résultat. Il est difficile d'atteindre ce qui se fait à la Bourse, c'est un labyrinthe où les points saillants ne sont pas les plus dangereux.

On vous a parlé aussi du retrait des capitaux étrangers. Comment, messieurs, vous êtes tous convaincus du danger qui existe et du besoin qu'il y a d'y obvier, et vous vous laisseriez arrêter par cette panique que l'on vous met sous les yeux. D'ailleurs, ne croyez pas à toutes les réactions dont on vous menace, la spéculation marchera toujours, parce qu'il y a un élément de spéculation, qui ne restera pas inactif, parce qu'il est dans l'esprit public et dans les intérêts publics d'occuper et de faire valoir les capitaux. Seulement, vous aurez atteint ce but, c'est que la spéculation sera plus honnête et plus morale.

Je m'étonne qu'on ait pu trouver des objections au désir de la commission, de voir les transactions ne se faire qu'après l'adjudication. Vraiment, c'est se refuser à voir ce qui se passe. Mais on peut non seulement supposer des lignes probables, mais encore faire naître des opérations sur une foule de petits embranchements qui ne seront supposés que par la spéculation audacieuse, qui en affichant ainsi une prescience de ce qui doit se faire opèrent sur des éventualités pour lesquelles il n'y aura pas même eu d'enquête.

De tous les reproches qu'on nous a adressés, un, on nous surprend, nous a paru empreint d'une grande exagération. On a prétendu que nous montrions une défiance blessante pour tous les banquiers de Paris. Nous n'avons pas eu cette intention. Mais, en toute matière, la loi est défiante ; si nous n'avions rien à craindre, nous pourrions brûler nos codes. Nous ne ferons qu'augmenter la confiance que le public a dans les banquiers et ...

— Et sais-tu si elle l'a portée?

— Non, non, c'est blus tard, en refenant de goutuire la betite oufrière. Je la fois basser tous les choura à dix heures.

— Et elle est seule?

— Toute seule.

Le Parisien parut réfléchir.

— Ce serait une bonne occasion, murmura-t-il ; mais ce soir, c'est impossible, il y aura par là des gens qui nous empêcheraient de travailler.

— Quelles chens?

— Les hommes du Vrillet : ils m'ont demandé de chasser le mauvais air de leur ferme, je leur ai donné rendez-vous dans la cabane du verger pour la cérémonie.

— Ah! pen, s'écria Moser réjoui ; ça fera un betit goup de gommerce afant de bartir ; compien qu'ils ont bromis ?

Jacques ne répondit pas. La tête baissée et les poings appuyés sur ses genoux, il concentrait évidemment toutes les forces de son intelligence sur une idée qui venait de surgir dans son esprit : le Juif qui le comprit respecta sa méditation, et il y eut un assez long silence.

Enfin il se leva résolument et frappant la terre du pied :

— J'ai notre affaire, M. Jérusalem, dit-il avec un éclat de gaieté farouche.

— Un noufeau brochet ? demanda Moser.

— Oui, mon vieux, reprit Jacques, à qui son idée souriait évidemment d'une façon toute particulière ; quelque chose de neuf, d'étourdissant. Ça vaudra Mlle Georges dans *Lucrèce Borgia*. Tu te rappelles *Lucrèce Borgia*?

— Barfaitement ; c'est une bièce où nous afons *fait* un pracelet.

— Oui.

— Un pien pel oufrage, Barisien, le pracelet y fallait cent égus.

— Eh bien mon ouvrage à moi nous en rapportera quatre cents, vieux squelette, sans nous exposer à aucun désagrément.

— Gomment que tu feras tonc?

— Je vas te dire ça, reprit le Parisien, en regardant le ciel. Mais il doit être déjà neuf heures ; nous allons *filer* jusqu'à la lisière du fourré pour que tu me montres le pommier qui sert de boîte aux lettres et là je t'expliquerai tout. Envoie Sapajou en avant ; il nous servira d'éclaireur.

Moser appela le chien griffon qui, sur un signe, s'élança dans l'espèce de corridor par lequel Jacques était entré. Les deux compagnons prirent bientôt le même chemin et atteignirent l'enceinte extérieure des *Grandes Mercs*.

Bien que le ciel fût sombre pour la saison, on pouvait encore distinguer les objets d'assez loin. Une lueur terne qui filtrait à travers l'atmosphère grisâtre, jetait sur la campagne une teinte pâle mais uniforme, au milieu de laquelle les rochers, les arbres, les maisons, se dessinaient en masses vigoureusement sombres. On entendait encore à l'horizon quelques roulements de charrettes et quelques bêlements de troupeaux, mais ni chants, ni cris d'appel, car la contagion avait suspendu les réunions dans les fermes et les rondes dansées devant les seuils. Chacun demeurait renfermé chez soi, oppressé par la tristesse.

Moser et le Parisien purent donc atteindre les vergers du Vrillet sans faire aucune rencontre.

Arrivés là ils s'abritèrent derrière un massif de noisetiers toujours gardés par *sapajou* qui faisait sentinelle à quelques pas, l'oreille droite et le museau au vent.

Là, Moser désigna à son compagnon l'arbre choisi pour la correspondance établie entre Honorine et Marcel. C'était un de ces pommiers appelé Marin-Oufroy, du nom de leur introducteur en Normandie, et qui, à en juger par son apparence de vétusté, pouvait dater de l'époque même de cette introduction. Le tronc miné par les ans ne conservait de sève qu'à la surface, et les branches desséchées pour la plupart, n'avaient plus pour ornement que la verdure parasite du guy.

A environ trente pas du vieil arbre s'élevait une de ces huttes en torchis, recouvertes de paille, destinées à abriter un gardien pendant la récolte. C'était là que Jacques avait donné rendez-vous aux gens du Vrillet. Il les y aperçut déjà rassemblés à la porte de la cabane et attendant son arrivée.

Après avoir examiné avec soin la disposition des lieux qu'il trouva favorable à son projet, et donné à Moser toutes les instructions nécessaires, il quitta le massif de noisetiers, fit un long détour et rentra enfin dans le verger par un côté opposé.

Ceux qui l'attendaient l'aperçurent et vinrent à sa rencontre.

Il y avait là, outre Romain, son oncle Pierre Fareu, vieil avare au cœur d'acier, son jeune frère Richard, chez qui les superstitions populaires étouffaient toute conscience, sa femme et sa fille âgée de douze ans.

Le Parisien les compta du regard, puis entra sans rien dire dans la hutte.

Le choix qu'il avait fait de cet abri écarté pour l'accomplissement de ses sortilèges, avait d'autant moins surpris les gens du Vrillet, qu'il était en tout conforme à la tradition. C'était toujours dans un lieu solitaire et inhabité, que de pareilles opérations devaient s'accomplir. Pierre Fareu se rappelait avoir assisté, dans sa jeunesse, à une de ces évocations magiques, entreprise pour démasquer un voisin soupçonné *d'avoir le cordeau* (1), et elle avait eu lieu dans une bergerie abandonnée. Instruit par les leçons d'un mendiant de Falaise, long-temps voué à la profession de sorcier, et qu'il avait eu pour compagnon de chaîne à Toulon, le Parisien connaissait toutes les formes usitées pour ces incantations, et ce qu'il y mettait de sa propre inspiration, selon les besoins du moment, ne faisait qu'ajouter à l'infaillible effet produit sur son auditoire. Cette ... surtout, l'importance du but à atteindre l'engageait à plus de soins ... d'efforts.

La hutte dans laquelle il se trouvait n'avait d'autre ouverture que la porte et une fenêtre sans volet, trop étroite pour que l'on pût y passer la tête. Il la parcourut d'abord en tous sens afin de s'orienter, puis se plaça debout au milieu, se dépouilla jusqu'à la ceinture, et commença à prononcer quelques paroles incompréhensibles, d'une intonation de plus en plus accentuée. Enfin il se pencha et traça sur la terre une ligne qui brilla quelques instants autour de lui comme un cercle de flamme ; il jeta alors trois cris d'appel, et, presque au même instant, un murmure semblable à celui d'une voix qui parle bas se fit entendre vers la fenêtre. Tous les regards se tournèrent de ce côté, mais sans rien apercevoir.

Jacques répondit en mots mystérieux, et l'entretien continua ... quelques instants, jusqu'à ce que l'être invisible, qui semblait parler du dehors, eut poussé un rugissement accompagné d'une secousse dont la cabane fut ébranlée.

La petite fille cacha sa tête sur les genoux de sa mère, qui avait peine à retenir une exclamation de saisissement ; les trois hommes eux-mêmes pâlirent.

Quant à Jacques, il s'était accroupi avec toute l'apparence de la terreur ; mais, au bout d'un instant, il se redressa lentement, traça de nouveau, autour de lui, plusieurs cercles de feu, murmura quelques phrases cabalistiques, puis, respirant avec effort, il s'écria :

— Le grand Varou m'a parlé ; je sais d'où vient le mal qui frappe le pays.

— Et d'où vient-il? demanda Romain, qui était le moins effrayé ?

— Il vient d'une personne qui a un pacte rouge avec le noir-velu ; ce pacte rouge lui donne droit sur tout ce qui vit, depuis le moindre animal jusqu'à l'homme fait.

— Alors, c'est elle qui a *enfantômé* nos bêtes? reprit Fareu.

— Et elle les prendra toutes, y compris la *gerce* (vieille brebis), et le poulain.

Le vieux paysan joignit les mains d'un air consterné.

— Et après les bêtes, continua le sorcier, viendra le tour des enfants!

— Ah! Jésus! cria la femme de Romain, en serrant sa fille entre ses genoux.

— Et, après les enfants, le reste! acheva Jacques.

Les trois hommes se regardèrent.

— Mais ne peut-on rien faire pour empêcher le mal? demanda Richard.

— Pour sauver les bêtes ? continua Fareu.

— Et les enfants, ajouta la paysanne.

— Si on connaissait seulement la magicienne, murmura Romain d'un air sombre.

---

(1) On prétend en Normandie que certaines gens ont la faculté de s'approprier le lait de vos vaches et de vos chèvres, au moyen d'un *cordeau* magique qui fait passer les produits de vos étables dans leur laiterie.

[illegible] de faire peser un droit élevé sur l'importation de graines [de] sésame.

M. [illegible]. Le prix des graines oléagineuses et des huiles a considérablement baissé depuis quelques années, mais cette baisse de prix est bien plutôt la conséquence de la concurrence que se font aujourd'hui un grand nombre de départements qui autrefois se livraient à d'autres cultures que l'introduction en France de la graine de sésame. Il ne croit donc pas [que] l'amendement de M. Darblay puisse être adopté.

M. G. DE RUMILLY. Le conseil général du département des Bouches-du-Rhône s'est prononcé, dès 1843, contre l'introduction de la graine de sésame, comme dangereuse pour l'agriculture et l'industrie. En Angleterre, les graines oléagineuses ne sont, il est vrai, frappées d'aucun droit, mais en Angleterre, c'est la grande culture qui règne; tandis que la France est morcelée en petites propriétés, et la question se trouve complètement changée; la Belgique n'impose pas les graines oléagineuses par une raison analogue; elle trouve plus de profit à arracher ses lins avant qu'ils soient en graines, et se trouve par conséquent obligée d'emprunter des graines oléagineuses à l'étranger.

Après les préliminaires, l'orateur entre dans des détails de chiffres assez étendus pour combattre les arguments présentés hier par M. Berryer.

M. SAGLIO, rapporteur. Il y a deux intérêts dans la question, l'intérêt industriel et l'intérêt agricole; l'augmentation de droits proposée par l'amendement serait une injustice criante; les chiffres du gouvernement sont aussi beaucoup trop élevés; le tarif proposé par la commission est inférieur de 2 f. terme moyen à celui du gouvernement, et de 4 fr. terme moyen au dessus de celui de la commission. Dans le cas où la chambre adopterait ce chiffre la commission se rallierait à un amendement de M. Darblay qui permet au gouvernement de modifier, en l'absence des chambres, le tarif sur les graines oléagineuses, afin qu'une expérience puisse être faite. (Aux voix! aux voix!)

M. BILLAULT appuie l'amendement. Les chiffres proposés par le gouvernement et la commission tendent à de rien de moins qu'à accorder un privilège à l'Egypte et à la Turquie qui nous expédient le sésame, au détriment des autres nations et au grand détriment surtout des agriculteurs et des producteurs français.

Avec le droit actuel l'huile de sésame a une prime de 33 fr. pour 100 kil. et avec les chiffres de la commission une prime de 23 fr.; il est donc impossible que l'huile d'olive soutienne la concurrence. Les huiles d'œillette et de colza ne peuvent non plus soutenir la concurrence avec celle de sésame, puisque ces graines ne rendent que 30 p. 0/0 tandis que celle de sésame a un rendement de 50 p. 0/0.

Avez-vous intérêt à préférer l'huile de sésame à l'huile d'olive pour la table? nullement; l'huile d'olive est supérieure · l'alcool pour l'éclairage est préférable à l'huile de sésame. Pour les savons l'huile de sésame peut valoir les autres huiles, mais si les droits sont égaux sur toutes les huiles, celle de sésame ne coûtera pas moins; il n'y aurait donc nulle raison pour créer un privilège en faveur de ce produit, quand il ne viendrait pas faire une concurrence si désavantageuse à l'agriculture et à l'industrie françaises.

L'huile de sésame apparaît de plus en plus abondante sur nos marchés, et comme la consommation augmente peu, il en résulte qu'elle chasse les produits français et ruine l'agriculteur et le fabricant. Dégrevons les huiles, soit; mais dégrevons-les toutes à la fois et établissons un droit égal pour toutes. Le commerce de Marseille, si l'amendement était adopté, pourrait perdre une partie des avantages que lui procure l'importation du sésame, mais les autres intérêts seraient sauvegardés. (La clôture! la clôture!)

M. BERRYER. Je prie la chambre de m'accorder encore un moment d'attention. Je viens défendre le projet du ministère. (On rit.) Pendant trois années, le gouvernement a présenté le système que je défends, et il est au moins étonnant qu'il ne se trouve personne sur les bancs du centre pour le défendre.

Je soutiens, messieurs, que l'importation du sésame apporte à la France [illegible] de l'agriculteur sont en dehors de la question; l'intérêt en question est celui du consommateur, et c'est celui-là qui est surtout profondément lésé par l'amendement dont je vous demande le rejet. (Explosion de cris: Aux voix!

M. CUNIN-GRIDAINE, rend hommage au talent de M. Berryer; mais il ajoute qu'il s'est montré plus exclusif qu'il ne veut l'être; quant à M. Darblay, il a trop traité la question d'un seul point de vue.

Tout le monde veut un système protecteur; mais M. Darblay l'étend jusqu'à ses limites extrêmes, au point de prohiber à peu près complètement l'introduction du sésame. Ce n'est pas cependant que je croie qu'une augmentation ne puisse être faite sur le sésame; le pacha d'Egypte est un monopoleur qui peut garder une année ses produits, en priver la France; il ne faut pas conséquemment souffrir que la graine de sésame soit devenue un besoin pour la France: ainsi le gouvernement, bien qu'il croie l'amendement dangereux, pourrait cependant accepter une conciliation sur ce point. (Aux voix! aux voix!

M. Darblay monte à la tribune. (Aux voix! aux voix!) C'est mon tour de parole, je ne le cèderai à personne; je demande à répondre à M. le ministre et à M. Berryer. (Aux voix! aux voix!)

Après avoir lutté quelque temps contre l'impatience de la chambre, l'orateur quitte la tribune.

DE TOUTES PARTS. La clôture!

M. GARNIER-PAGÈS. Messieurs, je n'ai qu'un mot à dire à la chambre. (Aux voix! aux voix!)

La clôture est prononcée. L'amendement de M. Darblay est mis aux voix et adopté à une assez grande majorité.

M. DE SALVANDY, réélu à Lectoure, est admis et prête serment.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Les nouveaux souscripteurs qui prendront un abonnement à partir du 1er *avril*, recevront encore, *sans augmentation de prix et sans frais*:

1° Les trois premiers volumes du roman de M. ÉMILE SOUVESTRE, LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS.

2° Le roman entier de CH. DICKENS, LE CARILLON DU NOUVEL AN, qui a paru précédemment dans le feuilleton de la *Démocratie pacifique*.

Aux termes de ses conventions avec M. Émile Souvestre, l'administration du journal ne pourra plus donner les *Réprouvés et les Élus* en prime à ceux qui s'abonneraient après le 1er avril.

FAITS DIVERS.

On cite des faits curieux à propos de l'attitude incroyable prise par le ministère dans la discussion relative au traité belge:

« M. Guizot, dit la *Revue de Paris*, avait écrit *propriâ manu* à tous ses amis; il leur avait annoncé qu'il avait besoin de leur appui pour défendre la prérogative royale, et subitement, sans prévenir personne, il a consenti à voter contre un traité préparé et conclu par lui! Aussi le mécontentement est-il général; les conservateurs ne l'ont pas caché, et la couronne l'a vivement ressenti. Hier, c'était l'objet de toutes les conversations à la salle des conférences. Un député de la Meurthe, M. Vatry, avait, dans la journée même, reçu à Fontainebleau, où il était allé chasser avec les princes, une estafette, afin de revenir, toutes affaires cessantes. M. Vatry entrait à la chambre au moment où M. Guizot abandonnait la question, et où il adhérait à l'amendement de l'opposition. M. le prince de Ligne, ambassadeur du roi [illegible]

[illegible] Postes], accusé du détournement de sommes qui s'élèvent à plus de 240 000 fr., sera porté à la cour d'assises, présidée par M. Grandet, aux audiences des 13, 14 et 15 avril.

— Le grand ordre des Templiers, si cruellement frappé en la personne de son grand'maître, Jacques Molay, qui fut brûlé vif à Paris le 18 mars 1314, s'est, on le sait, continué jusqu'à nos jours. Il possède encore un grand maître et plusieurs chevaliers. Dans quelques jours, les Templiers célèbreront l'anniversaire du 18 mars 1314, que diverses circonstances ont fait ajourner cette année.

VARIÉTÉS.

Organisation du travail.

Nous publions aujourd'hui la fin des emprunts que nous avons faits à l'introduction du livre de M. Louis Blanc. (1)

Dans cette laborieuse préparation de l'avenir, il sera émis beaucoup d'idées fausses, on prêchera bien des rêveries? Qu'est-ce à dire? Fut-il jamais donné aux hommes d'arriver du premier coup à la vérité? Et lorsqu'ils sont plongés dans la nuit, faut-il leur interdire de chercher la lumière, parce que, pour y arriver, ils sont forcés de marcher dans l'ombre? Savez-vous si l'humanité n'a aucun parti à tirer de ce que vous appelez des rêveries? Savez-vous si la rêverie d'aujourd'hui ne sera pas la vérité dans dix ans, et si, pour que la vérité soit réalisée dans dix ans, il n'est pas nécessaire que la rêverie soit hasardée aujourd'hui? Une doctrine, quelle qu'elle soit, politique, religieuse ou sociale, ne se produit jamais sans trouver plus de contradicteurs que d'adeptes, et ne recrute quelques soldats qu'après avoir fait beaucoup de martyrs. Toutes les idées qui ont puissamment gouverné les hommes n'ont-elles pas été réputées folles avant d'être réputées sages?

Qui découvrit un nouveau monde?
Un fou qu'on raillait en tout lieu.
Sur la croix, que son sang inonde,
Un fou qui meurt nous lègue un Dieu.

N'acceptons pas aveuglément tout ce que des esprits légers nous donneraient comme autant d'oracles; et cherchons la vérité avec lenteur, avec prudence, avec défiance même; rien de mieux. Mais pourquoi fermerions-nous carrière aux témérités de l'esprit? A une armée qui s'avance en pays inconnu, il faut des éclaireurs, dussent quelques-uns d'entre eux s'égarer. Ah! l'intrépidité de la pensée n'est pas aujourd'hui chose si commune qu'on doive glacer les intelligences au travail et décourager l'audace.

Que craignez-vous? qu'on jette dans les esprits des notions fausses sur la condition du prolétaire et les moyens de l'améliorer? Si ces notions sont fausses, la discussion les emportera, comme le vent emporte la paille mêlée au grain.

Que craignez-vous encore? que la hardiesse de certaines solutions données aux questions sociales ne porte le trouble dans les cœurs et ne nuise au succès de la réforme politique? Mais, d'abord, est-ce que les

(1) Voir la *Démocratie pacifique* du dimanche 23 mars.

— Quand on la verrait, dit Jacques; ça empêcherait-il quelque chose?

— Oui bien, oui bien, reprit le fermier du Vrillet, dont la nature violente commençait à se révéler, car si je pouvais la connaître je la *matrasserais*!

— C'est en effet le seul moyen d'échapper à son pouvoir, fit observer Richard.

— Et ça nous empêcherait d'être ruinés! continua Fareu.

— Faites-nous savoir quelle est la sorcière de malheur qui m'a enlevé mes *bonons* (1), reprit le fermier du Vrillet, avec une exaltation croissante; aussi vrai que v'là deux mains, je l'étranglerai comme une *mauve* (mauviette).

— Faut prendre garde de faire des promesses, objecta Jacques; si vous n'alliez pas les tenir, le grand Varon se vengerait sur vous et sur moi! peut-être qu'en connaissant la personne qui a amené la malédiction sur le pays vous n'oserez plus...

— Moi! s'écria Romain avec rage, j'oserai pas me revenger de celle qui m'a fait mourir une paire de bœufs! Dites donc, père Fareu, est-ce que vous croyez que j'oserais pas?

— Je t'aiderai, répliqua le vieillard, pour sauver ce qui nous reste! Perjou! si tu l'étrangles, j'tirerai la corde.

— Et moi les pieds, ajouta Richard.

— Le nom seulement, dites le nom, reprit Romain; faut en finir tout de suite.

Jacques parut céder, mais déclara que ce qui allait se passer demandait certaines précautions. Il ordonna aux trois hommes de tirer leurs habits et leurs chaussures, de se noircir le visage avec de la poudre de charbon qu'il avait apportée; puis il recommença ses évocations.

Bientôt la voix se fit entendre de nouveau, et, à chaque repos, Jacques traduisait tout haut ce qu'elle lui avait dit.

— La personne qui jette le mauvais air est une femme... Elle n'est pas du pays... La ferme où elle demeure est épargnée par la maladie... Ce sont ses ennemis qui ont été les premiers frappés.

Ces désignations étaient trop claires pour laisser le moindre doute; aussi le nom d'Honorine sortit presque en même temps de toutes les lèvres.

Romain ferma les poings et ses yeux s'injectèrent de sang; au milieu de sa rage, il éprouvait une sorte de joie féroce à trouver l'intérêt de sa vengeance si bien d'accord avec l'inspiration de sa haine.

— Où peut-on la trouver maintenant? demanda-t-il.

— Sur ta terre, répondit Jacques; elle vient tous les soirs pour y jeter ses maléfices.

— Tous les soirs! et je ne l'ai jamais aperçue!

— Parce qu'elle se rend invisible; mais veux-tu que le grand Varou te la montre?

— Oui.

Le Parisien fit quelques signes magiques, puis, sur un léger glapissement qui se fit entendre derrière la hutte, il ouvrit brusquement la porte et les trois hommes qui avaient avancé la tête avec une avidité palpitante, demeurèrent immobiles de surprise.

Plongés dans l'ombre, ils apercevaient devant eux la campagne doucement éclairée par la lune, comme un tableau lumineux qu'encadrait la porte de la cabane. Au premier plan apparaissaient les arbres du verger projetant leurs ombres gigantesques; un peu plus loin le pommier séculaire et, tout au fond, le sentier qui côtoyait le fourré.

Or, dans ce sentier, au penchant du coteau, glissait une forme blanche qui s'avançait vers la Pommeraie. Elle dépassa les derniers buissons du fourré, atteignit la ligne de lumière et les trois paysans la reconnurent.

— C'est elle, dit Romain.

— Elle traverse la *viette*.

— La voilà qui entre dans notre champ.

— Faut qu'elle y reste! reprit le fermier en faisant un mouvement pour sortir.

Sa femme se jeta devant lui.

— Prends garde, Romain, elle peut te reconnaître! s'écria-t-elle.

— Il est trop bien peint, murmura le sorcier.

— Mais demain, quand on la retrouvera dans notre verger...

— La rivière n'est pas loin, continua Jacques.

— C'est ça, la rivière! répéta Romain; c'est le plus sûr... Vous avez promis de m'aider, vous autres?

— Nous sommes prêts.

— Alors, c'est dit.

Il sortit suivi de Richard et de Fareu. Dans ce moment Honorine avait dépassé le massif de noisetiers et arrivait près du vieil arbre, au creux duquel sa main plongea; elle parut surprise de n'y rien trouver, fouilla de nouveau, et, y déposant enfin sa lettre, voulut regagner le sentier. Elle atteignait déjà le détour du verger lorsque Romain, qui avait suivi un sillon à travers les blés, se dressa tout-à-coup sur son passage.

A la vue de ce noir visage, elle poussa un cri et voulut reculer; mais, au même instant, deux bras vigoureux la saisirent par derrière, une main s'appuya sur sa bouche tandis que son écharpe violemment serrée lui ôtait la respiration; elle ne se débattit que quelques instants et tomba suffoquée aux pieds de ses meurtriers.

Le Parisien qui avait tout regardé sans dire un mot et sans faire un mouvement s'approcha.

— A l'eau, maintenant! murmura-t-il d'un ton bas et précipité.

Les paysans s'efforcèrent de soulever le corps immobile.

— Nous ne pourrons jamais la *chiboler* [illegible] jusque-là, dit Fareu.

— J'ai vu plus bas un cheval au vert, fit [illegible].

— Oui; à la friche! répéta Romain.



Tous trois prirent à gauche, et, gagnant un champ voisin où des bestiaux se trouvaient parqués, s'approchèrent d'un cheval sur lequel ils déposèrent leur fardeau.

Le fermier du Vrillet monta lui-même par derrière tandis que Richard se plaçait à côté.

— Prenez-la *quaire*, mon oncle, dit-il à Fareu; nous allons au *petit tourbillon*.

Le vieux paysan détacha la corde qui retenait le cheval au piquet et ils se mirent en marche.

(*La suite à demain.*) ÉMILE SOUVESTRE.

(1) Nom donné en Normandie aux bestiaux qu'on laisse pâturer librement.

Bibliographie.

Mettre à la portée des gens du monde des notions justes sur la physiologie de l'homme, sur les fonctions de la vie individuelle, c'est faire une chose très utile, et utile de plus d'une façon. Mais quand à ce mérite un auteur en joint un autre plus rare, celui de présenter sur la vie sociale elle-même les vues les plus saines et les plus avancées, son livre est du petit nombre de ceux au succès desquels on ne saurait trop s'intéresser. Sous ce double rapport, nous recommandons vivement l'ouvrage de M. Baudet-Dulary, intitulé: *Essai sur les Harmonies physiologiques*. Ecrit sans aucune ombre de recherche, il a dans la forme cette heureuse simplicité qui n'exclut ni la verve, ni une certaine grâce naturelle. C'est une lecture facile pour tous, en même temps que curieuse et instructive pour le grand nombre. On retrouve dans cette production le médecin, l'artiste, le phalanstérien et surtout l'homme de cœur animé d'une ardente sympathie pour la sainte cause de l'humanité.

Mais transcrivons la courte préface de M. Dulary; elle donnera une juste idée et du but de son œuvre et de la manière dont il l'a exécutée.

« J'adresse cet essai aux jeunes gens, aux artistes et à toutes les personnes étrangères aux sciences philosophiques. Les savants qui se vouent à l'étude de la nature connaissent et découvrent chaque jour bien d'autres merveilleuses harmonies que de gros volumes ne suffiraient pas à décrire. J'aurais donc pu facilement allonger beaucoup mon livre. Mais à une époque où les auteurs pullulent, et où la presse menace d'écraser le monde sous les montagnes de papier, je crois que la meilleure qualité de l'écrivain est la concision; j'ai tâché d'être clair et court.

» J'ai voulu faire goûter une étude qu'on regarde à tort comme le partage d'hommes spéciaux et à laquelle personne ne devrait rester étranger, puisqu'elle s'applique à tous les actes de la vie matérielle et morale. Est-il rien de plus intéressant, rien de plus important que la connaissance de notre propre organisation et des influences qui la modifient sans cesse?

» J'ai voulu aussi montrer comment cette science des rapports du physique et du moral, qui a pour but le perfectionnement et le bonheur du génie humain, doit se rattacher nécessairement à la théorie de Charles Fourier, le grand révélateur des destinées universelles. »

(Voir aux annonces la table des matières traitées dans l'ouvrage.)

Mais nous faisons intervenir l'Etat, du moins au point de vue de l'initiative, dans la réforme économique de la société ? Mais nous avons pour but avoué de miner la concurrence, de soustraire l'industrie au régime du *laissez faire* et du *laissez passer ?* Sans doute, et, loin de nous en défendre, nous le proclamons à voix haute. Pourquoi ? Parce que nous voulons la liberté.

Oui, la liberté ! Voilà ce qui est à conquérir ; mais la liberté vraie, la liberté pour tous, cette liberté qu'on chercherait en vain partout où ne se trouvent pas l'égalité et la fraternité, ses sœurs immortelles.

Si nous demandions pour quel motif la liberté de l'état sauvage a été jugée fausse et détruite, le premier enfant venu nous répondrait ce qu'il y a réellement à répondre : La liberté de l'état sauvage n'était *en fait* qu'une abominable oppression, parce qu'elle se combinait avec l'inégalité des forces ; parce qu'elle faisait de l'homme faible la proie de l'homme vigoureux, et de l'homme impotent la victime de l'homme agile. Or, nous avons, dans le régime social actuel : au lieu de l'inégalité des forces musculaires, l'inégalité des moyens de développement ; au lieu de la lutte corps à corps, la lutte de capital à capital ; au lieu de l'abus de la supériorité physique, l'abus d'une supériorité convenue ; au lieu de l'homme faible, l'ignorant ; au lieu de l'homme impotent le pauvre. Où donc est la liberté?

Elle existe assurément, et même avec la facilité de l'abus, pour ceux qui se trouvent pourvus des moyens d'en jouir et de la féconder, pour ceux qui sont en possession du sol, du numéraire, du crédit, des mille ressources que donne la culture de l'intelligence ; mais en est-il de même pour cette classe si intéressante et si nombreuse, qui n'a ni terres, ni capitaux, ni crédit, ni instruction, c'est-à-dire rien de ce qui permet à l'individu de se suffire et de développer ses facultés ? Et lorsque la société se trouve ainsi partagée, qu'il y a d'un côté une force immense, et de l'autre une immense faiblesse, on déchaîne au milieu d'elle la concurrence, la concurrence qui met aux prises le riche avec le pauvre, le spéculateur habile avec le travailleur naïf, le client du banquier facile avec le serf de l'usurier, l'athlète armé de pied en cap avec le combattant désarmé, l'homme ingambe avec le paralytique ! Et ce choc désordonné, permanent de la puissance et de l'impuissance, cette anarchie dans l'oppression, cette invisible tyrannie des choses que ne dépassèrent jamais en dureté les tyrannies sensibles, palpables, à face humaine, voilà ce qu'on ose appeler la liberté !

Il est donc libre de se former à la vie de l'intelligence, l'enfant du pauvre, qui, détourné par la faim du chemin de l'école, court vendre son âme et son corps à la filature voisine, pour grossir de quelques oboles le salaire paternel !

Il est donc libre de discuter les conditions de son travail, l'ouvrier qui meurt si le débat se prolonge !

Il est donc libre de mettre son existence à l'abri des chances d'une loterie homicide, le travailleur qui, dans la confuse mêlée de tant d'efforts individuels, se voit réduit à dépendre, non pas de sa prévoyance et de sa sagesse, mais de chacun des désordres qu'enfante naturellement la concurrence : d'une faillite lointaine, d'une commande qui cesse, d'une machine qu'on découvre, d'un atelier qui se ferme, d'une panique industrielle, d'un chômage !

Il est donc libre de ne pas dormir sur le pavé, le journalier sans travail qui n'a point d'asile !

Elle est donc libre de se conserver chaste et pure, la fille du pauvre, qui, l'ouvrage venant à manquer, n'a plus à choisir qu'entre la prostitution et la faim !

De nos jours, a-t-on dit, rien ne réussit mieux que le succès. C'est vrai, et cela suffit pour la condamnation de l'ordre social qu'un semblable aphorisme caractérise. Car, toutes les notions de la justice et de l'humanité sont interverties, là où l'on a d'autant plus de facilités pour s'enrichir qu'on a moins besoin de devenir riche et où l'on peut d'autant moins échapper à la misère qu'on est plus misérable. Le hasard de la naissance vous a-t-il jeté parmi nous dans un dénuement absolu ? Travaillez, souffrez, mourez : on ne fait pas crédit au pauvre, et la doctrine du *laissez faire* le voue à l'abandon. Êtes-vous né au sein de l'opulence ? Prenez du bon temps, menez joyeuse vie, dormez : votre argent gagne de l'argent pour vous. Rien ne réussit mieux que le succès !

Mais le pauvre a le *droit* d'améliorer sa condition ? Eh qu'importe, s'il n'en a pas le *pouvoir* ? Qu'importe au malade qu'on ne guérit pas, le *droit* d'être guéri ?

Le droit, considéré d'une manière abstraite, est le mirage qui, depuis 1789, tient le peuple abusé. Le droit est la protection métaphysique et morte qui a remplacé, pour le peuple, la protection vivante qu'on lui devait. Le droit, pompeusement et stérilement proclamé dans les chartes, n'a servi qu'à masquer ce que l'inauguration d'un régime d'individualisme avait d'injuste et ce que l'abandon du pauvre avait de barbare.

C'est parce qu'on a défini la liberté par le mot *droit* qu'on en est venu à appeler hommes libres des hommes esclaves de la faim, esclaves du froid, esclaves de l'ignorance, esclaves du hasard. Disons-le donc, une fois pour toutes : la liberté consiste, non pas seulement dans le DROIT accordé, mais dans le POUVOIR donné à l'homme d'exercer, de développer ses facultés, sous l'empire de la justice et sous la sauve-garde de la

ne ferait qu'entasser des ruines sous lesquelles périrait étouffée la semence des idées de justice et d'amour. Il ne s'agit donc pas de déplacer la richesse : il s'agit de l'universaliser en la fécondant. Il s'agit d'élever, pour le bonheur de tous, de tous sans exception, le niveau de l'humanité.

LOUIS BLANC.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 27 MARS.

La *Réforme* fait des réflexions sur la coïncidence du dépôt de la pétition des travailleurs avec la demande d'un crédit de 17 millions pour l'armement des fortifications de Paris.

La pétition déposée hier sur le bureau de la chambre par M. Ledru-Rollin réunit 40 000 signatures :

« Ce chiffre de QUARANTE MILLE SIGNATURES obtenues presque exclusivement dans trois grandes localités (Lyon, Nantes, Toulouse), a paru vivement impressionner les centres.

» Mais lorsque l'honorable député de la Sarthe a déclaré que ce n'était là qu'un premier envoi, et qu'avant peu il en déposerait deux fois autant, un sourd frémissement a couru sur tous les bancs des députés conservateurs.

» C'est que la pétition soulève au milieu de cette assemblée qui meurt, en face de ce pouvoir qui succombe, une question vivante, active, inexorable, qu'on n'écartera plus, qu'on n'évitera plus, et qui reviendra chaque année, jusqu'à ce que les intérêts qu'elle embrasse aient obtenu satisfaction.

» Par un de ces hasards qui font les grands événements, les deux politiques qui se disputent le monde semblaient s'être donné rendez-vous aujourd'hui, chacune se résumant dans ce qu'elles ont de plus saisissant, de plus intime.

» Le système venait de demander à la chambre des subsides pour armer ces fortifications, dont le but n'est plus un mystère pour personne ; et la démocratie envoyait les réclamations de quarante mille citoyens, pour inviter la chambre à s'occuper de la situation du travail et des travailleurs.

» Là, les dernières précautions de la peur poussées jusqu'à la menace ; ici, l'assurance du droit et la confiance de l'avenir.

» L'armement des forts détachés en présence de la pétition des travailleurs !...

» Tandis que le pouvoir s'isole et se retranche derrière des citadelles, élève des remparts, fait fondre des canons, la pensée démocratique s'étend et embrasse tous les intérêts nationaux ; elle lutte pour la liberté menacée ; elle lutte pour l'émancipation du travail ; elle rallie la bourgeoisie et le peuple dans une manifestation commune, et elle force ses ennemis à livrer aux regards de la France et de l'Europe une bannière où sont inscrits ces mots : Misère et Bastilles.

» Il faut que le système soit obligé de jeter le masque et de déclarer qu'il ne peut se soutenir que par la compression politique et l'anarchie sociale.

Ceux qui ont dit : « Le travail est un frein », sont les mêmes qui emprisonnent Paris dans une ceinture de forts.

» Ils sont conséquents, soyons logiques. »

Le *Courrier français* annonce la présentation du projet de loi pour les fortifications de Paris en disant : « Le ministère est en démence ! Il ne reste à la chambre qu'à prononcer l'interdiction de M. Soult et de ses collègues. »

Le *National*, qui a si bien servi la cause des fortifications, fait aujourd'hui le plus pressant appel aux citoyens contre leur armement.

Le *Journal des Débats*, il faut lui rendre cette justice, combat l'opinion de ceux qui nient la nécessité des mesures destinées à réprimer l'agiotage sur les chemins de fer, en alléguant que le mal n'a pas les proportions qu'on lui prête, que le jeu ne s'exerce que sur des enjeux assez minces, et ne rapporte que des gains insignifiants.

« M. d'Argout, disent les *Débats*, a présenté hier à l'appui de son raisonnement, le chiffre des primes que gagnent sur le marché les récépissés des diverses compagnies. La plus forte prime a été de 60 francs ; il y en a eu de 20 et même de 5 francs. Le montant des primes est donc extrêmement faible par rapport au montant de l'action qui est généralement de 500 fr. M. d'Argout n'oublie qu'une chose, c'est que ces récépissés ne représentent que le dixième de l'action, qu'un versement de 50 fr. La prime dépasse donc, dans certains cas, le capital. Ne sait-on pas d'ailleurs que certaines compagnies ont ouvert des listes de souscription sans exiger aucun versement, et que les certificats qu'elles ont délivrés se vendent à des taux plus ou moins considérables. Il en est une que nous pourrions citer dont les certificats se négocient à 60 fr. de prime. »

Marchés de Paris.

Halle aux farines du 27 mars. — Arrivages 1477-20. — Ventes 814-57. — Restant 16788-90. — Gruaux 47,15 à 48,50. — Farine 1re 31,85 à 33,10; 2e 24,20 à 26,10; 4e 20,40 à 21. — A livrer 392-50.

Marché aux fourrages du 27 mars. *Barrière d'Enfer*. — Foin 1re 47 à 48; 2e 45 à 46 ; 3e 00 à 00. — Paille de blé 1re 30 à 31 ; 2e 28 à 29.

zotte, 885, 900.—Gaz français, 4900.—Id. Nouveau, 4875.—Anglais, [illegible] 1350.—Parisien, 2250.—Belleville, 1650.— La carrière anc, 5760. — Id. 3e émission [illegible] —Alençon, 565.—Batignolles, 1400.—Cherbourg et Lorient, 610.—[illegible] Maberly, 690, 685.

Obligations de Versailles riv. dr. anc., 1045. — Id. nouv., 1190. — Strasbourg, 1235.

Chemins non constitués : Bordeaux, 755 ; petites coupures, 765. — Boulogne, 700, 705 ; id. petites, 710.—Vierzon, 920, 925 ; id. petites, 930. — [illegible]tereau, 615, 620.—Gand, 735.

A terme : Emprunt, 86 70, 60.—2 1|2 belge, 62 55.—La Teste, 232 50.

	1er c.	P.H.	P.B.	dr c.	hier
5 0|0 compt.	117 85	117 85	117 70	117 80	117 [illegible]
— fin cour.	117 90	117 90	117 75	117 75	117 [illegible]
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	[illegible]
3 0|0 compt.	85 85	85 85	85 70	85 80	»
— fin cour.	85 85	85 85	85 75	85 75	85 [illegible]
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	»

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DFe le C. pr.
4 1|2 0|0.	» »	» »	» »	5 0|0 Bge 1840	105 1|2	105 »|»	B. [illegible]
4 0|0....	» »	» »	» »	— Portugais.	» »	» »	»
O. de la V.	1450 »	» »	» »	Esp. D. active	40 »	» »	»
B. de Fr..	3210 »	3200 »	B.20 »	5 0|0 Naples.	102 »	» »	»
C.G. 5000				— Romain. .	105 3|4	105 1|2	B. [illegible]
— 1000	1085 »	» »	» »	Obl. Piémont.	1285 »	» »	»
C. hyp...	760 »	760 »	» »	Emp. d'Haïti.	425 »	» »	»
4 Can....	1285 »	» »	» »	B. Belge.	670 »	667 50	H. [illegible]

CHEMIN DE FER.					
St-Germ.	1217 50	» »	H. 17 50	1212 50, 1222 50, 1215.	H. 5
V.R. Dr.	660 »	657 50	B. 1 25	660, 655.	B. 5
— R. G.	412 50	410 »	B. 1 25	412 50, 410.	B. 5
Orléans..	1332 50	» »	B. 2 50	1335, 1340, 1332 50, 1333 75.	B. 2
Strasb...	345 »	343 75	B. 1 25	343 75, 346 25, 345.	B. 5
Rouen..	1170 »	1170 »	H. 1 25	1170, 1167 50.	»
Hâvre...	980 »	» »	B. 2 50	980, 982 50, 980.	»
Marseill.	1150 »	1147 50	H. 7 50	1152 50, 1142 50.	B. 5
Sceaux..	702 50	» »	B. 7 50		B. 10

LONDRES, 25 MARS.
Cousol. 100 1|8, 1|4.
Esp. act. 30 1|8
Portug. 67 1|2.
Mexiq. 36 3|4.
Brésil.
5 0|0 boll.
2 1|2 do
Rouen. 45.
Orléans 51 1|2.

COURS DE LA CO
Av. 85 80, 75.
Ap. 85 70.

Rép. fin c.	Fn p.
3 0|0 pair.	15 à 17 1|2
5 0|0 5, 10.	25, 27 1|2

PRIMES.
3 0|0 f. p.. 86 d. un. [illegible]
15 d. 50.
5 0|0. 118 45 d. un. [illegible]
75 d. 50.
Vers. d. 685 d. 20,
Orl. 1385 d. 10.
Rouen 1210 d. 10.
Mars. 1170 d. 20.
Strasb. 351 25, 355 d. 10

MARCHANDISES. — **HUILE** de colza, disponible, 87,00 à 00,00; courant du mois, 88,00 à 88,50; avril, 88,50 à 00,00 ; 4 mois d'été, 90,00 à 00,00; 4 derniers mois, 98,00 à 98,50.

LILLE. — Colza, 84,00 à 83,75.

ESPRIT 3|6. — Disponible, 90,00 à 00,00; courant du mois, 88,00 à 00,00; avril, 85,00 à 85,50; 8 derniers mois, 86,00.

SAVON. — Disponible, 88,50 à 89,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 28 mars.

8 h. »|» OPÉRA.—Marie Stuart.
7 h. »|» FRANÇAIS.—Gendre d'un Millionnaire.
7 h. »|» ITALIENS.—
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE.—Janot. Dame blanche.
6 h. 1|2 ODÉON.—Docteur amoureux.
6 h. »|» VAUDEVILLE.— Porteur. 3 Loges. Humoriste. La Veille.
6 h. 1|2 VARIÉTÉS. — La Nuit aux soufflets. Garde forestier. 2 Pierrots.
6 h. »|» GYMNASE. — Un Bal. La Belle. Petit homme gris.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL.— Roi des Frontins.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN.—Relâche.
6 h. »|» AMBIGU.—Les Talismans.
6 h. 1|2 GAITÉ. —Justice de Dieu.
6 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Empire.
6 h. »|» COMTE.—Mon Habit. Turban. Giselle. M. Jean. Cracovienne.
5 h. 1|2 FOLIES. —La Saint-Nicolas. Secret. La Rosière. La Semaine.

Imprimerie de LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

... en publierait la traduction.

Cette simple question est la critique de tout le projet de loi. M. le rapporteur a répondu sans hésiter que la traduction ou la reproduction d'un écrit prohibé était une contravention, et qu'il y aurait lieu d'appliquer les dispositions pénales de l'article 3.

Voilà de la logique; mais cette logique prouve l'absurdité du principe. M. de Boissy n'a pas manqué de faire ressortir cette absurdité. Il a montré qu'on était conduit à ces deux conséquences: 1° restreindre la liberté de la presse, et porter ainsi atteinte à la plus vitale de nos libertés; 2° mettre la France en interdiction dans les matières de finances et de Bourse, et s'excommunier ainsi soi-même du reste de l'Europe.

La chambre et M. le ministre des travaux publics ont compris que tout le projet de loi était là. Aussi ont-ils cru devoir différer l'examen de l'article 3, et passer immédiatement à la discussion de l'article 4, qui prohibe la négociation des récépissés. M. d'Harcourt a demandé par un amendement la suppression de cet article 4. Le noble pair a soutenu son amendement par un discours plein d'esprit et de sens. Il a démontré que, dans son état actuel de concurrence anarchique, le commerce n'est qu'un grand agiotage sur toutes les valeurs, puisqu'il n'a d'autre objet que de vendre plus cher ce qui a coûté moins cher.

Le remède que l'on propose, a dit M. d'Harcourt, est illibéral, inefficace et absurde: illibéral, puisqu'il procède par voie de répression et de prévention, et qu'il tue le malade au lieu de le guérir; inefficace, puisqu'il n'empêche d'agioter que sur les récépissés d'actions, et non sur les actions elles-mêmes; absurde, puisqu'il ne s'appliquera qu'aux chemins de fer et non aux canaux, aux mines, aux bateaux à vapeur et autres espèces d'entreprises exécutées par des Compagnies.

Nous verrons ce que la Chambre décidera demain sur cet art. 4; mais ce qu'il y a de certain, c'est que cet article 4 ne peut avoir d'effet qu'à condition de maintenir la pénalité de l'article 3, et d'ordonner l'application de cette pénalité à la reproduction des cotes données par les Bourses des différentes capitales de l'Europe. La Chambre des pairs consentira-t-elle à élever cette sorte de muraille chinoise financière?

Il ressort de tout ceci deux points importants: 1° que le projet de loi est mauvais, et qu'il n'existe d'autre moyen d'empêcher l'agiotage, que de faire construire et exploiter les chemins de fer par l'Etat; 2° qu'il y a dans l'état actuel de l'industrie européenne, certains faits que les nations isolément, individuellement, ne peuvent régler, certains problèmes qui ne seront résolus que par un accord des Puissances. Les discussions récemment élevées dans le parlement britannique sur le travail dans les manufactures aboutissent au même résultat.

Ce n'était pas à la Chambre des pairs de prendre l'initiative dans la question des chemins de fer; les deux autres Pouvoirs ayant adopté de concert une résolution sur cette question, la pairie l'a enregistrée, sans discussion sérieuse; mais aujourd'hui la force des circonstances amène cette cour de cassation souveraine à prononcer sur la jurisprudence adoptée par les deux autres Pouvoirs, à la casser et à sommer ceux-ci d'en adopter une nouvelle. C'est là la seule manière un peu large de comprendre la position faite à la Chambre des pairs par la proposition Daru.

Le système adopté pour les chemins de fer par le Pouvoir exécutif et par le Pouvoir représentatif est déféré, à cause de l'un de ses résultats, l'agiotage, à l'arbitrage de la Chambre des pairs. C'est donc à celle-ci de juger ce système par ses fruits, de le condamner et d'inviter les deux autres Pouvoirs à adopter une autre marche.

La Chambre des pairs doit dire au Cabinet du 29 octobre, à la Chambre des députés, à M. Teste, ancien ministre des travaux publics, rapporteur de la proposition Daru, et à M. Daru lui-même, rapporteur de tous les projets de loi adoptés dans son sein sur ces chemins:

« Vous vous êtes tous trompés; vous avez adopté un système de » concessions qui a produit un agiotage immense que vous n'avez pas » su prévoir, et vous venez aujourd'hui exposer devant nous une foule » de dispositions contradictoires pour réprimer cet agiotage, que vous » avez vous-même provoqué. *Coupez court à l'agiotage, en supprimant les concessions de chemins de fer*, en réservant à l'Etat toutes » les grandes lignes dont il ne s'est pas encore dessaisi: car, outre cet » agiotage, il se trouve encore dans votre système de concessions des inconvénients énormes que vous n'avez pas su mieux prévoir; vous » avez marché dans l'obscurité la plus complète, proposant il y a deux » ans de mettre à la charge de l'Etat tous les frais des chemins de fer, et » proposant aujourd'hui de reporter tous ces frais sur les Compagnies. » Votre imprévoyance bien prouvée sur les faits qui sont venus à accomplissement nous donne lieu de suspecter votre habileté dans les faits » futurs, ainsi que l'influence que doit avoir votre système de concessions privées sur la distribution du mouvement industriel. Arrêtons-» nous donc: assez de concessions, et que tous les nouveaux chemins de » fer fassent retour à l'Etat! »

Voilà le langage qui siérait à la Chambre des pairs: oui, elle doit provoquer, elle doit exiger du Cabinet *une déclaration formelle* que la question recevra une nouvelle solution, une solution conforme aux vrais principes du gouvernement; et, alors, au lieu de s'engager plus avant dans une interminable discussion sur des clauses puérilement dirigées contre l'agiotage, elle pourrait se dispenser de rien formuler contre cette déprédation de la fortune publique puisqu'elle aurait enfin coupé le mal à sa racine.

Aujourd'hui, la Chambre des députés a continué la discussion du projet de loi sur les douanes, au milieu d'une inattention visible.

Une lettre d'Ajaccio, datée du 15 mars, ... Marseille, contient ce qui suit:

« M. Casanelli d'Istria, évêque d'Ajaccio, avant de partir pour Rome, où il se trouve maintenant, a adressé une circulaire aux curés de son diocèse, dans laquelle il leur ordonne de refuser l'entrée de l'église à tous les fonctionnaires publics qui voudraient en faire un lieu de réunion, suivant l'usage reçu jusqu'à ce jour, pour y accomplir certaines formalités prescrites par les lois, ou pour y réunir les assemblées électorales, ou les jeunes conscrits, aux époques du tirage et des conseils de révision. L'*interdit* est prononcé contre ceux des pasteurs et des habitants de la Corse qui oseraient transgresser les ordres de la circulaire de S. G.

» Grâce aux prescriptions de Monseigneur, des désordres graves ont eu lieu pour le tirage dans plusieurs communes.

» A Zicaro, les partis Abbattucci et Piazza, en prenant pour prétexte la circulaire de l'évêque, ont manqué s'entretuer,

» A Sari d'Urcino, le curé appelait ses paroissiens aux armes.

» A Bocognano, une opposition plus vive a éclaté, et les fonctionnaires publics ont été obligés de se retirer; aujourd'hui, 300 hommes environnent le village de Bocognano, et l'autorité civile, appuyée par une lettre du ministre de la justice et des cultes, déclare nulle la circulaire Casanelli, et espère que force restera à la loi sans effusion de sang.

» Nous apprenons, d'ailleurs, que les populations de Bocognano, les plus fanatiques de la Corse, courent aux armes, sur l'avis du curé qui les menace de les priver de sépulture et de messe s'ils fléchissent, s'ils permettent aux autorités d'exécuter le tirage dans l'église. »

Nous avons déjà parlé de la mesure par laquelle la Porte vient de convoquer à Constantinople des espèces d'Etats-généraux dans lesquels les Musulmans et les Chrétiens entreront pour égale part. Voici quelques nouveaux détails donnés par le correspondant du *Sémaphore* de Marseille, sur cette mesure vraiment extraordinaire:

« La Porte ordonne que de tous les *sandjaks* (districts) de l'empire (au nombre de cent cinquante environ) quatre des principaux habitants, deux turcs, et deux chrétiens soient, non pas choisis par le gouverneur, mais élus par le conseil municipal, et envoyés à Constantinople aux frais du gouvernement, pour faire connaître les besoins de leur district, et éclairer le grand conseil sur les moyens qu'il convient d'employer pour y développer le commerce, l'industrie, l'agriculture, l'ordre et la prospérité.

» Voilà donc six cents députés qui vont venir révéler une fois au gouvernement ce qu'il avait toujours ignoré, ce qu'il ne s'était jamais mis en peine de connaître autrement que par les rapports des pachas intéressés à le tromper. Certes, il ne faut pas se faire l'illusion de croire que ces députés apporteront l'indépendance et les lumières capables d'éclairer parfaitement en un jour les bonnes intentions du sultan; mais à coup sûr c'est quelque chose de nouveau en Turquie, quelque chose d'important, de fécond, que les provinces affranchies de l'arbitraire de leurs gouverneurs jusqu'à présent absolus et surtout peut-être que cette espèce d'émancipation des chrétiens, jusqu'à présent rampant sous les pieds des Turcs et maintenant élevés au niveau de leurs vainqueurs, aient droit comme eux d'élever la voix et de représenter leur pays. »

Il y a là tout un système de représentation politique, basé sur l'élément municipal. C'est une sorte d'association de toutes les communes de

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS (1).

Troisième partie.

XIII. — LE PETIT TOURBILLON.

Romain et ses deux compagnons traversèrent d'abord plusieurs champs, puis arrivèrent à la route qui longeait les prairies. On apercevait plus bas l'Esques, dont le cours, dessiné par une ligne d'aulnes et de saules, serpentait au fond de la vallée. Le silence de la nuit n'était troublé que par le sourd clapotement de l'eau contre ses rives, ou, de temps en temps, par les hurlements sinistres d'un chien dans quelque ferme éloignée.

Les meurtriers marchaient palpitant d'une sourde terreur; mais tout-à-coup le fermier du Vrillet, qui soutenait la morte d'une main crispée, crut la sentir s'agiter; il ne put retenir une exclamation.

— Qu'est-ce que c'est? demanda Richard.

— Elle a *gaudoté* (remué), dit Romain.

— Faut aller plus vite, interrompit Fareu, qui excita le cheval à presser le pas.

Ce mouvement sembla ranimer Honorine, qui se roidit sous l'étreinte du fermier. Richard, qui la soutenait, recula.

— Eh ben! *picot* (dindon), c'est comme ça que t'es *rufle* (courageux), dit le fermier avec colère. Veux-tu nous faire *sourguer* (surprendre)?

Il ramena en même temps le corps vers lui et frappa sa monture du talon; mais, au même instant, le galop d'un cheval se fit entendre au fond du chemin creux qu'ils allaient prendre; il approchait rapidement, et les trois paysans aperçurent bientôt, dans l'ombre, un cavalier qui venait droit à eux.

Il y eut un moment d'épouvante. Fareu s'était arrêté; Richard lâcha de nouveau le fardeau qu'il soutenait, et Romain lui-même fit un mouvement pour sauter à terre.

— Nous sommes pris! murmura le vieux paysan.

— Faites entrer le cheval dans le pré! répliqua vivement le fermier.

— Fareu tira la corde à lui; mais la brèche qu'il fallait franchir se trouva fermée par une claie, et le cavalier approchait toujours; il n'était plus qu'à quelques pas lorsque Honorine se redressa avec un soupir.

Romain serra convulsivement l'écharpe, se courba à moitié pour retenir le corps qui glissait à terre, et murmura à l'oreille de Richard:

— Si tu *grouces* (remues), tu es frit.

Le jeune paysan demeura glacé et muet.

Le cavalier n'était plus qu'à quelques pas; il avait ralenti l'allure de son cheval, et tenait les yeux fixés sur les trois hommes que l'ombre des arbres ne lui permettait point de bien distinguer. Il s'arrêta même un instant, comme s'il eût voulu se rendre compte de ce groupe étrange, puis, remettant son cheval au trot, il passa en se retournant plusieurs fois.

Lorsqu'il eut disparu dans la nuit, Romain respira fortement.

— Au Petit-Tourbillon, maintenant, dit-il, d'un accent précipité, et vitement, car elle *forfle* (respire) toujours.

Fareu, qui avait réussi à ouvrir la barrière, reprit la corde du cheval, et ils descendirent rapidement vers la rivière.

Ils la rejoignirent sur un point où le lit, subitement abaissé, donnait lieu à une chute assez forte. L'eau, tombant du niveau supérieur, avait fini par creuser plus bas une sorte de gouffre au dessus duquel on voyait tournoyer l'écume, et que l'on connaissait dans le pays sous le nom de Petit-Tourbillon. Romain, qui était descendu, fit signe à Richard. Tous deux saisirent Honorine, redevenue immobile, et s'approchèrent du petit cap qui surplombait la rivière. Mais les arbustes formaient, dans cet endroit, une barrière qui ne permettait point d'apercevoir le tourbillon; il fallut poser le corps au penchant de la berge et écarter les branches pour lui faire un passage. Il glissa doucement entre les feuilles... on entendit sa chute dans le gouffre... et tout redevint silencieux.

Les trois hommes se regardèrent glacés de terreur, puis, par un mouvement involontaire, tous trois se découvrirent, se signèrent et reprirent en silence la route du Vrillet.

Comme ils y arrivaient, Jacques sortit de derrière une haie, les regarda rentrer, puis, se tournant vers Mozer:

— Le pain est cuit, dit-il; il faut maintenant, qu'on nous paie la façon.

Et, quittant tous deux le verger, ils se dirigèrent, à travers champs, du côté du manoir.

Pendant que ceci se passait, le cavalier qui avait croisé Romain et ses compagnons, continuait à suivre la route conduisant au Vrillet. Ce cavalier n'était autre que M. de Gausson, qui, dans sa fièvre d'impatience, n'avait pu attendre le matin pour venir chercher la réponse déposée au creux du vieux pommier. Mais, quelles que fussent ses préoccupations, la rencontre qu'il venait de faire le frappa. Deux ou trois fois il s'arrêta pour chercher derrière lui l'étrange apparition, et il crut voir des ombres traverser la prairie. ... chercha à s'expliquer quelles pouvaient



Il remit son cheval au pas ...

être ces ombres et ce qu'elles faisaient.

Or, parmi les phénomènes psychologiques auxquels notre nature complexe donne naissance, il en est un que tout le monde connaît par sa propre expérience. Un objet a frappé notre regard au passage sans que nous ayons pu le distinguer assez nettement pour le juger, et cependant, à mesure que nous y pensons, l'impression obscure qu'il nous a laissée s'éclaircit; les détails prennent plus de précision, le raisonnement éclaircit les images vaguement imprimées dans notre mémoire; enfin, ce qui n'était qu'une vision confuse devient subitement une perception nette et arrêtée!

Ce fut précisément là ce qui arriva à M. de Gausson; à mesure qu'il réfléchissait à son apparition; elle se dessinait plus distinctement à ses yeux. Les trois hommes qu'il venait de rencontrer avaient le visage peint ou masqué de noir, et le fardeau porté sur leur cheval rappelait la forme humaine! selon toute apparence un crime avait été commis, et Marcel venait de rencontrer la victime et les assassins.

Il en était là de ses inductions lorsque ses yeux, baissés vers la route, y virent briller quelque chose à la lueur des étoiles; il descendit de cheval et releva une petite croix de brillants qu'Honorine tenait de la prieure et qu'elle portait toujours au cou.

Ce fut pour lui un horrible trait de lumière! Saisi d'épouvante, il remonta vivement sur son cheval, et, lui faisant franchir la clôture qu'il avait à sa droite, afin de couper au plus court, il gagna au galop le point vers lequel il avait vu les ombres se diriger.

Mais dans ce moment même les gens du Vrillet venaient de finir leur sinistre expédition et revenaient, comme nous l'avons vu, par la route ordinaire.

Ils étaient déjà rentrés depuis quelque temps et ils avaient fait disparaître tout ce qui pouvait les trahir, lorsqu'un grand bruit de voix et de pas précipités retentit au dehors.

La femme, qui était assise sur l'âtre pâle et frissonnante, jeta un cri. Le fermier lui imposa silence par un geste terrible.

Le bruit approchait; on heurta à la porte et plusieurs voix appelèrent Romain.

Il fit signe de ne pas répondre.

L'appel se renouvela plus élevé.

— Dieu Sauveur! c'est sa grand'mère! balbutia la fermière du Vrillet dont les dents claquaient, et qui, par un mouvement instinctif, attira sa fille près d'elle.

Romain s'était approché de la porte et demanda d'un accent altéré ce que l'on voulait.

— Ouvrez, c'est Mme Louis répliquèrent plusieurs voix.

Le fermier tira le verrou avec répugnance, et l'ancienne meunière entra précipitamment.

Elle était essoufflée, couverte de sueur et dans un désordre de costume

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844 au 11 janvier 1845, et les numéros du 13 février au 26 mars.

tous les efforts pour augmenter les tarifs sur les fers étrangers, mesure en partie accomplie par la dernière ordonnance du roi de Prusse, les Etats provinciaux de Dantzick viennent d'adresser au roi une pétition en faveur des agriculteurs pour réclamer un dégrèvement complet sur les fers étrangers. Dans la plupart des questions industrielles et agricoles, le Nord de l'Allemagne a des intérêts opposés à ceux du Sud.

Du reste, le congrès du Zollverein va se réunir prochainement; le gouvernement prussien vient d'inviter les représentants notables du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, à lui faire parvenir ses vœux à l'égard des différentes questions qui vont être soumises aux discussions du congrès.

L'Avenir, journal paraissant tous les jeudis, mérite d'être cité au nombre des plus chaleureux organes de l'opinion socialiste. Dans son numéro de la semaine passée, l'*Avenir* contenait, sous le titre : *Devoirs de la presse*, une sorte de profession de foi dont nous reproduisons les passages suivants :

« Notre devoir est donc d'acclamer au bien de quelque côté qu'il vienne, et de tenir compte de tous les efforts. Tous ceux que nous rencontrons dans le large chemin du progrès en pèlerinage vers l'avenir, qu'ils soient devant, qu'ils soient derrière nous, pourvu qu'ils marchent et avancent, nous sommes avec eux; et de nos deux mains, nous tendons la droite à ceux qui sont au-delà, et la gauche à ceux qui sont en-deçà du lieu où nos forces nous placent nous-mêmes.

» Donnez, donnez donc, donnez toujours, et nous vous demanderons encore, nous vous demanderons toujours. Vous consacrez, dites-vous, votre vie à conquérir l'une des étapes indéfinies qui mènent au mieux ; à monter l'un des premiers degrés de l'échelle du progrès, qui a ses pieds sur la terre et sa tête dans le ciel; faites! et soyez les bienvenus : nous acceptons ce don de votre bonne volonté, lors même qu'il n'aboutirait qu'à nous procurer les salles d'asiles, les caisses de retraite et les ateliers sociaux, les sociétés de secours, les écoles d'arts et métiers, ou l'abolition des successions collatérales, etc. — Vous ambitionnez, au contraire, la réalisation prochaine du parfait, du socialisme dans son idéal absolu? — Votre foi est la nôtre, vous ne sauriez aller si loin dans l'ordre d'amour, d'égalité, de fraternité et de solidarité que vous ne nous y trouviez avec vous. — Mais que personne ne nous demande notre voix en faveur d'un échafaudage bâtard, informe réminiscence du passé, qu'on immobiliserait pendant des siècles après l'avoir obtenu de la crédulité du peuple. Il nous faut des transitions *continues* vers le parfait, non pas des stagnations systématiques dans le rétrograde. — Nous n'acceptons que ce qui a force de développement dans son propre germe. Nous rejetons ce qui, loin d'avoir la puissance d'engendrer, ferait obstacle à l'essor et au changement inhérent à toute vie, et qui, pour être détruit ou modifié ensuite, appellerait la hache qui coupe et déracine. — A plus forte raison, rester dans l'indifférence ou l'incurie sur toutes choses, ne mettre de principes nulle part, ou n'en jamais tirer les conséquences principales, et tout abandonner au désordre des faits qui se produisent aveuglément chaque jour, c'est là le chemin de la mort. »

Le même numéro de l'*Avenir* renfermait des citations de Saint-Basile empreintes d'un esprit de charité et de justice qui n'est plus guère à l'usage du clergé de notre temps. Après avoir fait un tableau saisissant de toutes les tortures, de tous les ravages que la faim exerce chez les

avant l'explosion de juillet, et les braves montagnards sont tout fiers de leur initiative : ils prétendent avoir donné l'exemple à l'Europe.

Au milieu de l'effervescence universelle, le Directoire fédéral fit une démarche singulièrement impolitique; il lança une circulaire tellement aigre, tellement hostile à la presse, à l'antique hospitalité helvétique, à toute idée de réforme, notamment à l'indépendance constituante des cantons, que plusieurs ne daignèrent pas même lui répondre. On avait les yeux sur Berne. Qu'allait faire le peuple? qu'allaient faire les patriciens? Le vœu public se manifesta par les rassemblements, plus bruyants d'abord que sérieux, puis les pétitions arrivèrent, portant toutes les mêmes plaintes, les mêmes réclamations, c'est-à-dire la reconnaissance formelle, explicite, de la souveraineté du peuple et l'abolition du patriciat avec les titres blessants d'*Excellences* et de *sujets*. On exigeait en outre les deux tiers de la représentation nationale pour les campagnes, une nouvelle organisation communale et municipale, la révision du code pénal, et, en particulier, l'abolition de la torture, car (chose horrible à dire!) la torture se pratiquait dans l'ombre et le silence des cachots bernois. On réclamait de plus le partage de l'initiative constitutionnelle entre le Grand et le Petit Conseil et la séparation des pouvoirs, la liberté de la presse, l'amovibilité des emplois, des garanties individuelles, la discussion publique du budget, et en général la publicité en tout, tant en matière législative que judiciaire. La constitution, rédigée sur ces bases, devait être soumise à la sanction du peuple, et révisée tous les quinze ans.

Ce simple énoncé met en lumière l'énormité des abus. Vous voyez à quel point les premiers principes de la liberté civile et politique avaient été violés dans cette prétendue république où la lèpre patricienne avait tout envahi. Qu'auraient dit nos républicains de Saint-Merry, si on leur eût offert une république de cette façon? Les mots ne prouvent rien et sont toujours des mots; ils ne disent que ce qu'on veut qu'ils disent, et les passions leur font dire tout ce qu'elles veulent.

Leurs Excellences de Berne essayèrent de résister; mais se voyant débordées, elles cédèrent, et une Constituante fut décrétée comme dans les autres cantons. Dieu sait dans quels termes cette satisfaction fut donnée à l'opinion publique. Vous rappelez-vous le discours de Casimir Périer, alors président du conseil, sur l'abolition de la pairie héréditaire? Il protestait contre son propre ouvrage, déplorait l'égarement du peuple et prédisait à la France de longs repentirs. La complainte de l'oligarchie bernoise était conçue dans un esprit tout pareil : mêmes regrets du passé, même horreur des réformes, même orgueil, même pédantisme; elle en fut pour ses leçons et pour ses intrigues, car vous devinez bien qu'elle mit tout en œuvre pour influencer les élections. Bref, la bonne cause triompha.

La Constituante justifia pleinement, chose rare! l'espoir des pétitionnaires et porta la cognée aux abus avec une résolution inébranlable. Jamais la Suisse n'avait vu de réforme plus radicale :

(1) Voir les numéros des 23 et 27 mars.

la rétention, sorte de double vote assez artistement combiné pour neutraliser l'élection directe. Mais depuis elle a repris sa revanche, et pour être tardive sa révolution intérieure n'en a été que plus radicale.

Les Petits Cantons ne se sont pas montrés seulement inertes, mais hostiles aux réformes, surtout à la presse, dont ils comprennent moins que d'autres l'importance, car tout chez eux se passe en famille. Par exception, une contestation s'était élevée à Schwytz entre le vieux pays et les nouveaux districts incorporés en 1814, lesquels, liés depuis cette époque par une simple convention, attendaient encore, après 1830, une constitution régulière. Les parties s'en remirent à l'arbitrage de la Diète, qui arrangea l'affaire.

Le Valais, où les Jésuites avaient un crédit trop grand, se montra plus hostile encore au mouvement qui emportait la Suisse dans la voie des réformes politiques. « Les puissances, dit-il nettement » par l'organe de son député à la Diète, ayant reconnu la Suisse » de 1815, les cantons n'ont pas le droit de changer leur constitution. »

Cette déclaration nous ramène à la question du pacte fédéral qui est en cause encore aujourd'hui, et dont les conservateurs suisses, bourgeois ou patriciens, se sont toujours fait une arme offensive ou défensive. Voyons d'abord ce que c'est que ce fameux pacte; abordons le monstre de front.

Dès le mois de septembre 1814, les dix-neuf cantons médiatisés avaient conclu entre eux une convention provisoire dans laquelle Genève, Neufchâtel et le Valais étaient entrés comme vingtième, vingt-unième et vingt-deuxième cantons. Des dissentiments intérieurs s'étant élevés, les souverains réunis à Vienne se chargèrent du rôle de pacificateurs. On sait à quel prix se paient de pareils services. Les députés des cantons se rendirent donc au Congrès pour lui soumettre leurs différends, et le 20 mars 1815 les puissances alliées rendirent un acte de pacification qui garantissait l'existence de la Confédération et qui, porté à la Diète, assemblée alors à Zurich, y fut signé et juré, le 7 août suivant, par les vingt-deux députés des vingt-deux cantons comme pacte fédéral définitif.

Le 12 du même mois, on y annexa divers actes postérieurs du Congrès, lesquels concernaient la Suisse et portent la date du 29 mars; cette annexe a rapport aux lambeaux de territoire cédés à la République de Genève par le roi de Sardaigne et à la neutralité du Chablais et du Faucigny; il s'agissait aussi de la répartition de l'ancien évêché de Bâle entre les trois cantons de Bâle, Neufchâtel et Berne. Le traité de Paris du 20 novembre 1815 dota la Confédération d'un petit agrandissement de territoire pris dans le département de l'Ain pour assurer la communication directe de Genève avec le reste de la Suisse; mais en l'étendant imperceptiblement d'un côté, on la rognait énormément de l'autre, car l'Autriche s'appropria Bornio, Chiavenne et la Valteline, au préjudice des Grisons qui ne furent pas même indemnisés. Le même traité de Paris ordonna la destruction de la forteresse d'Huningue et reconnut, par une déclaration formelle et authentique, la neutralité perpétuelle de la confédération.

Je reviens au pacte fédéral.

---

prouvant qu'elle avait quitté les Motteux au moment de se mettre au lit.

— Ma petite-fille, dit-elle d'une voix haletante; avez-vous vu par ici ma petite-fille?

— Vous voulez dire la dame de Paris, balbutia Romain qui chercha ses mots.

— Oui, oui, savez-vous où elle est?

— Comment est-ce que je pourrais le savoir réplique le paysan?

— Elle m'a quittée après neuf heures pour retourner aux Motteux, fit observer Françoise qui avait suivi la mère Louis avec la plupart des gens de la ferme, et elle a pris, comme d'habitude, par le petit sentier qui longe le verger de M. Romain.

— On ne peut pas voir d'ici dans la *viette*, objecta le bonhomme Fareu.

— Qui est-ce qui te dit le contraire, vieux *grec* (avare), reprit la grand'mère dont l'inquiétude ne pouvait changer le ton habituel; mais quelqu'un de vous a dû aller aux champs ce soir.

— Personne.

— Personne, répéta la mère Louis, dont le regard venait de s'arrêter sur une charge de luzerne déposée près de la porte; d'où vient alors la *pagnolée* fraîche que je vois là?

Les trois hommes demeurèrent interdits, mais la fermière du Vrillet vint à leur secours.

— C'est moi, ma'm' Louis, dit-elle doucement, qui suis allée au vert.

— Et tu n'as rien vu, rien entendu? demanda la grand'mère.

— Rien, mam' Louis, répliqua la fermière avec effort. Mais peut-être bien... qu'en cherchant ailleurs... vous trouverez...

— Nous avons cherché partout, dit la vieille paysanne en se laissant tomber sur un escabeau. Tu vois que je suis rouge comme un *papi* (coquelicot). C'est au moment d'aller dormir que je me suis étonnée de ne pas voir la *mezette*. D'ordinaire à cette heure elle n'est pas *avaux* les champs; j'ai voulu savoir ce qu'elle était devenue; mais on a beau parler, courir!... Faut qu'il lui soit arrivé un malheur.

— Ah! pauv' chère dame! dit Fareu d'un air hypocrite; pourquoi donc que le bon Dieu lui aurait fait du chagrin? Vous verrez qu'elle reviendra dans un moment ou dans un autre.

— Et qu'elle vous expliquera tout, ajouta Romain.

— Peut-être bien qu'elle est déjà en route pour les Motteux.

— Ou même qu'elle est arrivée.

— Vous allez la revoir.

— La voici! cria une voix haletante.

Et de Gausson parut à l'entrée portant dans ses bras Honorine sans mouvement.

Au milieu des cris de surprise qui s'élevèrent, il y en eut trois d'une inexprimable terreur poussés par Richard, par la fermière et par sa fille : Romain et Fareu restèrent seuls muets; le saisissement les avait pétrifiés.

La mère Louis s'était levée, hors d'elle; à la vue d'Honorine ruisselante d'eau et immobile, elle s'écria :

— Ah! Dieu sauveur! elle est noyée.

— Non, dit vivement Marcel, tout-à-l'heure elle a parlé.

— Mais qu'est-il donc arrivé, d'où vient-elle?

— Vous saurez tout... plus tard... Ce qu'il faut maintenant, c'est un médecin.

— Allez chercher le mière! cria la mère Louis.

Deux des domestiques qui l'avaient suivie y coururent pendant que de Gausson déposait Honorine sur un lit, dont la grand'mère s'approcha avec de bruyantes lamentations.

— Seigneur Jésus! dans quel état la voilà! s'écriait-elle, en prenant la main de la jeune femme; froide comme marbre et les yeux clos... Mezette, pauvre mezette, est-ce que tu ne m'entends pas, dis? Ah! elle a *groucé* (remué), M. Marcel; y a encore du remède. Ouvre les yeux, mezette, je t'en prie; c'est moi, c'est grand'mère.

Elle était penchée sur Honorine, qu'elle secouait et qu'elle embrassait avec une tendresse mêlée d'impatience. La jeune femme parut enfin se ranimer; elle ouvrit et referma les yeux plusieurs fois, comme si la lumière l'eût blessée, regarda la mère Louis et voulut murmurer quelques mots; la vieille paysanne fit un geste de joie.

— Bon! tu es revivante! s'écria-t-elle en frappant dans ses mains; garde les yeux ouverts, mezette; reviens à ton *esto*; c'est rien, va, c'est rien du tout; nous allons bien te *migeoter* et demain y n'y paraîtra plus. Mais comment donc qu'ça t'est arrivé; et par quel hasard que le voisin s'est trouvé là?...

— Par un hasard dont je devrais remercier Dieu à deux genoux, dit Marcel encore palpitant, car quelques instants plus tard le crime était accompli!

Il raconta alors en mots rapides et entrecoupés la rencontre que le lecteur connaît déjà, les soupçons qu'elle avait fait naître en lui, ses recherches aux bords de l'Esques, où des gémissements l'avaient enfin conduit jusqu'à Honorine, emportée par le courant au milieu des roseaux.

On devine les exclamations de surprise et d'épouvante des auditeurs. Françoise, qui s'était approchée, sanglotait en baisant les mains de sa jeune maîtresse; la mère Louis jurait qu'elle découvrirait les *haingeux* (méchants) qui avaient voulu lui égorger sa mezette, et les gens des Motteux se perdaient en conjectures.

Marcel venait de finir son récit lorsque Vorel arriva avec les domestiques qui avaient couru l'avertir. Il paraissait vivement ému, et s'informa, de la porte, avec anxiété, de l'état d'Honorine.

— Venez, venez, mon mière, dit la mère Louis joyeusement, il n'y a pas trop de mal, grâce à ce *fel* gars qui me l'a retirée de la mort. La voilà qui se ravigote, regardez; elle va pouvoir nous raconter comment la chose s'est passée.

— Ne la fatiguez pas, de grâce, interrompit le médecin, ce qu'il lui faut par-dessus tout c'est du repos...

— Laissez-la nous dire seulement quelques mots, reprit la vieille paysanne.

Mais Vorel s'y opposa en déclarant qu'il fallait la laisser se remettre et changer ses vêtements.

Françoise se dépouilla d'une partie des siens, et la fermière du Vrillet fournit le reste. Le médecin, qui s'était écarté de quelques pas avec Marcel, pendant cette toilette, apprit de lui tout ce que le jeune homme avait déjà raconté avant son arrivée; il se rapprocha ensuite et engagea la mère Louis à se rendre aux Motteux pour revenir avec le char-à-bancs; mais celle-ci, qui avait déjà commencé à questionner Honorine, résista à toutes ses instances et voulut d'abord l'entendre.

La jeune femme, dont l'affaissement commençait à se dissiper, apprit alors de quelle manière elle avait été enlevée à l'improviste par trois hommes rencontrés près du petit sentier. Pendant qu'elle parlait, les gens du Vrillet s'étaient groupés au coin le plus obscur, de peur de laisser voir leur trouble, et écoutaient dans une angoisse inexprimable.

Quant à Vorel, il se tenait debout près du lit, la tête penchée, une main sur le pouls d'Honorine. Aucune pâleur, aucune contraction ne se faisait remarquer sur son visage, seulement la veine qui traverse le front était gonflée!

— Et tu n'as pas reconnu les scélérats qui t'ont prise? demanda la mère Louis, quand sa petite fille eut achevé.

— Ils étaient masqués, répondit-elle.

— Mais tu as au moins remarqué leurs habits?

— Je n'ai point eu le temps.

— Et leur voix?

— Ils n'ont point parlé.

— De sorte que quand on te les montrerait tu ne pourrais pas dire : Les v'là!

— Non.

Un frisson de soulagement parcourut le groupe caché dans l'ombre; Vorel ne fit aucun mouvement, mais la veine de son front s'effaça.

— Que le diable m'épouse si j'y comprends rien! reprit la vieille fermière : les gens du pays ne peuvent pas avoir fait un pareil coup; faut que ce soient des *horsains* (étrangers).

— Mais dans quel intérêt auraient-ils commis ce crime? objecta de Gausson.

— Au fait, ils ne lui ont rien pris, continua la paysanne; c'est pas des voleurs; pourquoi donc alors qu'ils en voulaient à la *mezette*?

— Oh! je sais bien moi! dit tout-à-coup une voix grêle et traînante.

Les regards se tournèrent vers le foyer et l'on aperçut le fils de Vorel accroupi sur l'âtre.

(*La suite à demain.*) — ÉMILE SOUVESTRE.

...t en faveur d'une classe de citoyens. » Vous avez vu, d'après que je vous ai exposé précédemment, combien cet article protecur de l'égalité républicaine avait été peu respecté par les oligarhies et les bourgeoisies cantonales ; elles ont ce me semble assez mauvaise grâce à venir invoquer un pacte qu'elles ont été les premières à violer.

Aux termes de l'article 8, la Diète dirige les affaires générales de Confédération, et chaque canton n'a qu'une voix. Elle se rassemble chaque année, le premier lundi de juillet, mais elle peut se réunir extraordinairement sur la convocation du Directoire, ou sur la demande de cinq cantons. Elle est présidée par le bourgmestre l'avoyer en charge du canton directeur. Elle déclare la guerre, conclut la paix et les alliances étrangères, mais, pour ces affaires importantes, les trois quarts des voix sont nécessaires ; la majorité absolue suffit dans les autres. La Diète fait des traités de commerce ; toutefois, chaque canton peut traiter individuellement avec les gouvernements étrangers, tant pour les capitulations militaires que pour des objets de police ou d'économie publique ; toutefois ces conventions particulières doivent être portées à la connaissance la Diète, pour s'assurer qu'elles ne blessent en rien le pacte fédéral ni les droits constitutionnels des autres cantons. Les envoyés diplomatiques sont nommés et révoqués par la Diète, qui pourvoit également à la sûreté intérieure et extérieure de la Confédération, règle tout ce qui a rapport à l'armée fédérale.

L'article 9 autorise la Diète à déléguer des pouvoirs spéciaux au Directoire auquel même elle peut adjoindre six représentants fédéraux, nommés par les vingt-deux cantons dans une proportion déterminée. Ces pouvoirs intérimaires cessent d'eux-mêmes à la réunion de la Diète suivante.

Article 10. « Lorsque la Diète n'est pas réunie, la direction des affaires générales est confiée au Directoire, lequel alterne, de deux en deux ans, entre les cantons de Zurich, Berne et Lucerne : ce tour de rôle a commencé le 1er janvier 1815. »

Article 11. « Le libre achat des denrées, des produits du sol et des marchandises, la libre sortie et le passage d'un canton à l'autre de ces divers objets, y compris le bétail, sont garantis, sauf les mesures de police nécessaires pour prévenir le monopole et l'accaparement : les habitants du canton qui prend ces mesures y sont soumis comme les autres Suisses. Les péages, droits de route et de pontonage, actuellement existants, et approuvés par la Diète, sont conservés. On ne pourra sans son approbation, en établir de nouveaux, ni hausser ceux qui subsistent, ni en prolonger la durée, s'ils sont temporaires. Les droits de traite foraine d'un canton à l'autre sont abolis. »

Article 12. « L'existence des couvents et chapitres, et la conservation de leurs propriétés, en tant qu'elles dépendent des gouvernements cantonnaux, sont garanties. Ces biens sont sujets aux impôts et contributions, comme toute autre propriété particulière. » C'est ce dernier article dont on fit tant de bruit il y a quelques années, lors de la suppression des couvents d'Argovie, et il a point empêché cette suppression d'être définitive en vertu d'un compromis tel quel, dont la Diète a dû se contenter.

L'article 13 reconnait la dette nationale fixée le 1er novembre 1804 au capital 3 118 336 fr. (monnaie suisse).

L'avant-dernier article est relatif aux concordats et conventions antérieures à 1803, et le dernier ordonne le dépôt du pacte fédéral et des constitutions cantonales dans les archives de la Confédération.

Tel est le pacte helvétique garanti par les huit puissances représentées au Congrès de Vienne, l'Autriche, l'Espagne, la France, l'Angleterre, le Portugal, la Prusse, la Russie, la Suède, et ..., ainsi que je vous l'ai dit, par les députés spéciaux des vingt-deux cantons, je dis spéciaux car ils avaient un mandat particulier ; voici le texte du serment solennel et touchant prononcé par ..., individuellement : « Nous, les députés des vingt-deux Etats souverains de la Confédération (suivent les noms des cantons), nous jurons de maintenir constamment et loyalement l'alliance des confédérés telle qu'elle est contenue dans l'acte du 7 août 1815, de sacrifier dans ce but nos biens et nos vies, de procurer par tous les moyens en notre pouvoir le bien et l'avantage de la commune patrie et de chaque Etat en particulier, de détourner tout ce qui pourrait leur nuire, de vivre, dans le bonheur comme dans l'infortune en confédérés, et en frères, et de faire tout ce que le devoir et l'honneur exigent de bons et fidèles alliés. »
...rès la lecture de ce serment collectif, chaque député prononça ... paroles suivantes à haute et intelligible voix : « Le haut Etat que je représente ici tiendra et exécutera fidèlement et sans fraude le serment qui vient d'être lu. Je le jure au nom du Dieu tout-puissant, aussi vrai que je désire qu'il me fasse grâce. »

Bien que ce ne soient là que des formules consacrées, ces mots ...issants et tendres de frères, de confédérés, de fidélité, d'honneur, ...t en eux, malgré tout, je ne sais quelle virtualité sacramentelle, ...i leur ôte le caractère aride et banal de la langue officielle et qui ...t vibrer dans le cœur la fibre humaine. On dirait un dernier écho ... ces mœurs patriarcales qui ont fait la force et la grandeur des ...ux montagnards de la vieille Helvétie, et qui ne sont plus aujourd'hui, même au berceau de la liberté suisse, qu'une tradition poétique, une légende, un souvenir.

Vues de près, ces mœurs ne seraient peut-être pas ce que la distance les fait paraître, mais les siècles transfigurent tout, et bien ...s choses, qui aux yeux des pères étaient sans prestige, en ont un immense aux yeux des enfants. Il en est en cela des mœurs comme ...s arts : le temps donne aux tableaux, aux statues, aux monuments de tout genre, des teintes inimitables auxquelles l'artiste ne songeait point et qui en doublent le prix. Cela ne veut pas dire que ... passé fut de tout point abusif, odieux ; non, le passé avait ses vertus, ses prodiges, mais enfin il n'était que ce qu'il pouvait être, ... préparation, un noviciat, et, à tout prendre, le présent vaut mieux, quoique à vrai dire il ne vaille pas grand' chose, car ce présent lui-même sera le passé demain : de nouveaux progrès s'accompliront ainsi de génération en génération jusqu'à la consommation

La chambre entend des rapports du comité des pétitions.

M. DE TURGOT, rapporteur :

« Mme Louise Danriat réclame contre un arrêté du conseil municipal de Paris, ayant pour objet de limiter le droit de propriété des terrains acquis à perpétuité par des particuliers dans les cimetières de Paris.

» Le comité, s'associant aux vues honorables de la pétitionnaire, propose le renvoi au ministre de l'intérieur. » — Adopté.

« Le sieur Limoniac, propriétaire dans l'arrondissement de Meaux, adresse des observations tendant à hâter la publication de l'ordonnance royale qui doit intervenir pour régler l'exécution de la loi sur la police de la chasse. » — Renvoi au ministre de la justice.

M. DE TASCHER, autre rapporteur :

« Les greffiers des justices de paix du canton de Châlons-sur-Marne sollicitent une loi qui améliorerait leur position en élevant le tarif de leurs actes, en comprenant dans le tarif les actes qu'ils font aujourd'hui gratuitement, et en leur accordant le privilège exclusif de certaines ventes mobilières dans les communes où il n'existe point de commissaires-priseurs. » — Renvoi au garde des sceaux.

« Le sieur Jolivet, ingénieur civil, appelle l'attention de la chambre sur un moyen de porter secours aux départements qui, malgré tous leurs efforts, ne peuvent suffire à l'achèvement de leurs routes départementales. Ce moyen consisterait à autoriser la construction des routes départementales par concessions, moyennant péage facultatif, temporaire, restreint et rachetable. » — Renvoi au bureau des renseignements.

La chambre se retire dans ses bureaux pour examiner le projet de loi présenté hier.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur les articles du projet de résolution présenté par M. le comte Daru.

M. le comte Daru reprend la parole et entre dans des développements qui tendent à faire donner la préférence à sa rédaction que nous avons insérée hier sur l'art. 1er de la commission, article conçu en ces termes :

Art. 1er de la commission. « Les compagnies formées pour l'exécution partielle ou intégrale d'un chemin de fer, ne pourront créer, ni émettre des actions, ou promesses d'actions, avant l'époque où elles seront constituées en sociétés anonymes, dans les formes voulues par l'art. 37 du code de commerce, sous les peines portées par l'art. 419 du Code pénal.

M. D'ARGOUT répond à M. Daru et dit que, malgré son grand désir de tout concilier, il ne peut adhérer à sa rédaction. On veut charger les compagnies de nombreux frais d'études et d'organisation, qui seront très onéreux à supporter. Je ne vois pas du reste, dit-il, l'efficacité de la proposition de M. Daru : il sera toujours possible d'éluder la loi. Ainsi, on vous propose de défendre l'ouverture des souscriptions avant la promulgation de la loi ordonnant la mise en adjudication de la ligne. Eh bien ! il est clair que tout cela pourra se faire verbalement.

Après quelques observations échangées entre MM. de Barante et Dumon, ministre des travaux publics, M. le président met aux voix une nouvelle rédaction de M. Daru, qui est rejetée à une grande majorité.

Le premier article de la proposition de M. Daru est également mis aux voix et rejeté.

On met aux voix l'art. 1er de la commission, qui est adopté après une épreuve douteuse.

Art. 2. — « Il ne pourra être délivré aux souscripteurs qu'un récépissé des sommes ou valeurs par eux versées.

» Ce récépissé sera nominatif.

» Il sera détaché d'un registre à souche et portera son numéro d'ordre.

» Il énoncera le nombre d'actions demandées par le souscripteur.

Il mentionnera : 1o la disposition des art. 4 et 5 de la présente loi ; 2o l'obligation pour le souscripteur de se présenter pour échanger le récépissé contre une ou plusieurs actions définitives, après la constitution légale de la société. »

M. D'ARGOUT propose de réserver cet article, et de ne le voter qu'après les articles 4 et 5, dont les dispositions sont nécessaires pour l'intelligence de celui-ci. — Adopté.

Art. 3. Les récépissés ne pourront être cotés à la Bourse.

Toute publication d'un cours quelconque de ces valeurs, avant l'ordonnance royale portant autorisation de la société anonyme, sera punie d'une amende de 500 fr. à 3000 fr.

M. LE COMTE DE SPARRE ne comprend pas la loi qui défendra les transactions sur les récépissés, qui pourraient se faire en France, et qui cependant ne les atteindra pas quand elles se feront en Angleterre.

M. DE BOISSY appuie fortement cette observation qui, à son avis, doit avoir une grande influence sur la décision de la chambre.

M. TESTE, rapporteur, défend la rédaction de la commission, qui interdit toute publication d'un cours quelconque de ces récépissés, cours qui, par conséquent, ne pourront être reproduits de la presse étrangère.

M. PELET (de la Lozère) demande la division de l'article et la réserve de la seconde partie.

M. DUBOUCHAGE. Moi, je demande la réserve du premier et deuxième paragraphe. Il est utile d'abord de voter les articles 4 et 5.

M. DUMON, ministre des travaux publics, trouve effectivement qu'il y a une grande connexité entre l'art. 3 et l'art. 4. Il faudrait donc mettre ce dernier en délibération.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de l'art. 4 qui est ainsi conçu :

« Art. 4. Les récépissés ne pourront être transmis ou cédés, en totalité ou en partie, par voie d'endossement ou par toute autre voie, par des actes latéraux ou subséquents, à peine de nullité de toute négociation de ce genre, à l'égard de toutes personnes y ayant intérêt.

» Les sommes qui auraient été payées pour prix de la négociation ou pour à-compte sur ce prix ne pourront être répétées :

M. PERSIL propose un amendement qui changerait ainsi la rédaction du premier paragraphe :

« Les récépissés ne pourront, sous peine de nullité, être transmis ou cédés en totalité ou en partie que par acte authentique, etc. »

M. LE DUC D'HARCOURT propose de supprimer entièrement l'article 4 proposé par la commission, et présente des considérations à l'appui de sa proposition.

La suite de la délibération est renvoyée à demain.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 28 mars.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur les douanes.

M. LESTIBOUDOIS propose un amendement qui imposerait la graine de sésame venant de l'Inde non française de 50 c. au dessus de celle qui provient de l'Inde française.

M. DARBLAY combat cet amendement qui lui semble en contradiction avec l'amendement voté hier.

Le gouvernement et la commission adhèrent à cet amendement qui est adopté.

M. DARBLAY propose et développe un article additionnel ainsi conçu :

« En l'absence des chambres, le gouvernement est autorisé à élever les droits des graines et fruits oléagineux de toutes provenances, par ordon-

... c'est la bonne fabrication des aciers de France.

M. LANJUINAIS. On n'a jamais pu faire de bonnes limes avec les aciers français. Napoléon avait proposé un prix à cet effet, le prix n'a pas été gagné ; on lui présenta, il est vrai, de bonnes limes fabriquées en France, mais elles l'avaient été avec de vieilles limes hors de service. L'intérêt des fabricants d'acier n'est pas d'ailleurs engagé dans la question puisque M. Talabot, le plus grand fabricant d'acier de la France a déclaré qu'il a intérêt à ce que l'amendement soit adopté.

M. SCHNEIDER (d'Autun) combat l'amendement au nom de la commission, par les mêmes raisons que M. Talabot. Il faut qu'on s'habitue à employer les produits français, et les progrès de la fabrication des fers nous rendent les fers étrangers de moins en moins utiles.

L'amendement n'est pas adopté.

La chambre vote ensuite sans discussion intéressante les tarifs jusqu'à la partie qui a trait au traité avec la Sardaigne.

Sur la demande de M. Saglio, rapporteur, la suite de la discussion est renvoyée à lundi.

M. LE PRÉSIDENT annonce à la chambre que la commission et trois membres de la chambre, MM. de Castellane, Debelleyme et Dessauret ayant, séparément, proposé un amendement tendant à demander que les tarifs du traité sarde fussent exécutoires pendant quatre ans, l'amendement de la commission aura la priorité comme ayant été présenté le premier.

Demain à une heure et demie, discussion de la proposition de M. Vivien sur les annonces judiciaires, et de celle de MM. Boissy-d'Anglas et Lasnyer ; discussion des projets de loi d'intérêt local.

L'organisation mensuelle des bureaux de la Chambre des députés, qui a eu lieu aujourd'hui, a amené comme présidents et secrétaires seize conservateurs dans huit bureaux. Ce sont :

		Présidents.	Secrétaires.
1er bureau	MM.	Saunac.	de Castellane.
2e		Alph. Perier.	Persil
3e		Clément.	de Morny.
5e		Matter.	de Gasparin.
6e		Bonnemain.	Nisard.
7e		Doguereau.	d'Haussonville.
8e		Hartmann.	de Las-Cases.
9e		Croissant.	Peltereau de Villeneuve.

Le 4e bureau a porté seul ses voix sur des membres de l'opposition et a nommé M. Billault président, et M. Demareny secrétaire.

Les bureaux ont nommé ensuite trois commissions, l'une pour examiner le projet de loi relatif à l'emprunt grec ; l'autre pour le projet de loi sur la conservation des monuments historiques, et la troisième pour le projet de loi sur la démonétisation des espèces de billon.

Les nouveaux souscripteurs qui prendront un abonnement à partir du 1er *avril*, recevront encore, *sans augmentation de prix et sans frais* :

1° Les trois premiers volumes du roman de M. ÉMILE SOUVESTRE LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS.

2° Le roman entier de CH. DICKENS, LE CARILLON DU NOUVEL AN, qui a paru précédemment dans le feuilleton de la *Démocratie pacifique*.

Aux termes de ses conventions avec M. Émile Souvestre, l'administration du journal ne pourra plus donner les *Réprouvés et les Élus* en prime à ceux qui s'abonneraient après le 1er avril.

FAITS DIVERS.

On lit dans la *Revue de Genève*, du 26, que M. de Pontois est parti subitement de Zurich pour Paris.

— La blessure que M. Théobald Lagé, officier de marine, a reçue, il y a trois jours, dans le parc de Vincennes, à la suite d'un duel, n'aura pas les conséquences graves qu'on redoutait d'abord ; il est maintenant en voie de guérison, et on le regarde comme hors de danger. La première enquête a été faite par M. Viennot, adjoint au maire de Vincennes ; M. Lagé a toujours persisté à dire qu'il ne connaissait ni son adversaire, ni les témoins qui les ont assistés dans cette rencontre.

— Il paraîtrait, d'après les journaux et correspondances belges que M. Rosemond de Beauvallon et ses deux témoins auraient traversé la Belgique et se seraient réfugiés en Hollande. Les deux témoins qui ont assisté M. Dujarier seraient au contraire restés à Paris et se seraient rendus près du parquet, pour demander leur mise en liberté provisoire, sous l'engagement d'honneur de se mettre à la disposition de la justice sur sa première réquisition. Leur demande aurait été accueillie.

— La cour d'assises de Tullamore a condamné à mort un malheureux convaincu d'avoir tué une de ses enfants, petite fille de sept ans. Le frère de la victime a ainsi raconté les faits :

« J'avais une sœur nommée Marie-Anne. Elle est morte ; mon père la » jeta dans un marais, j'étais là ; il lui mit une grosse pierre sur la tête. » Il avait ôté ses souliers et ses bas pour avancer au milieu de l'eau. Mon » père me recommanda de ne pas dire ce qu'il avait fait à ma sœur dans » le marais, que sans cela on le *transporterait*. Après cela il s'enfuit en » courant et je courus après lui. Nous allâmes ensuite nous coucher » dans un fossé jusqu'à la nuit. »

Cette déposition qui a glacé l'auditoire d'épouvante a suffi pour que ce grand coupable fût immédiatement condamné.

— L'affaire de M. le marquis du Halley contre M. Léon Pillet, directeur de l'Opéra, est revenue aujourd'hui devant la cour royale, présidée par M. le baron Séguier. M. Crémieux représentait M. du Halley et M. Léon Duval plaidait pour M. Pillet.

Me Léon Duval a fait allusion au silence imposé à Me Crémieux par le tribunal de commerce. On craignait, dit l'avocat, que Me Crémieux ne dît de ces choses qui plaisent beaucoup au faubourg Saint-Germain, et mon honorable adversaire commençait, en effet, sa plaidoirie de façon à ce qu'on pût s'attendre à voir briller en lui tout l'esprit des Mortemart... C'est alors qu'il a été interrompu...

M. le président. — Qu'est-ce que c'est que l'esprit des Mortemart ?

M. Léon Duval. — M. le président, quand on voulait dire autrefois que quelqu'un avait beaucoup d'esprit, on disait qu'il avait de l'esprit, comme un Mortemart ; c'était du moins l'opinion de Mme de Sévigné.

M. le président. — Ah ! je ne veux pas la contredire. (On rit.)

La cour a délibéré séance tenante, et, au bout de quelques minutes,

[illegible] Cette brillante solennité a lieu au profit de l'ASILE FÉNELON, qui rend à la population ouvrière de Paris de si grands services. On ne peut, en accomplissant une bonne œuvre, assister à une fête plus séduisante.

— Recueillir les jeunes filles abandonnées à toutes les souffrances de la misère et à tous les dangers du vice dans Paris, est une des plus belles œuvres de charité sociale qu'ait pu inspirer l'amour de l'humanité. Cette œuvre est celle du patronage, fondé il y a peu d'années, et qui a déjà fait élever et placer un grand nombre de jeunes filles arrachées par ses soins à la corruption qui les attendait. Une quête sera faite lundi prochain, 31 mars, à une heure, dans l'église Saint-Roch, pour cette utile et bienfaisante institution. M. l'abbé Cœur dont la parole puissante est si rarement entendue, prononcera le sermon.

Les personnes charitables ne sauraient trop encourager de leurs dons une œuvre naissante que le conseil municipal de Paris et le conseil général de la Seine ont jugée digne de leur sollicitude et de leur concours. La quête sera faite par Mme la comtesse de Bordesoulle, 6, rue de Larochefoucault; Mme la vicomtesse Elie de Gontaut-Biron, 65, rue Saint-Dominique-Saint-Germain; Mme la vicomtesse Jules de Toustain, 27, rue de l'Université; Mme Ferd. Tugnot de Lanoye, 12, rue Las-Cases.

Les personnes charitables qui ne pourraient pas assister à cette quête, sont priées de vouloir bien envoyer leur offrande à l'une des quêteuses ou à Mme la comtesse de la Bouillerie, trésorière, 24, rue de la Planche.

— M. Alexandre Billet, de Saint-Pétersbourg, pianiste, annonce pour le 5 avril un grand concert au Théâtre-Italien. M. Alex. Billet, qui arrive en France précédé d'une brillante réputation, doit, dit-on, se placer immédiatement au rang des Listz, des Thalberg, des Chopin. Il fera entendre les plus brillants morceaux de son répertoire, une fantaisie sur un thème de Mozart, et des grandes variations sur la *Juive* et sur les *Puritains*.

S'adresser, pour la location des places, au théâtre et chez M. Schlesinger, marchand de musique, rue Richelieu.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 28 MARS.

Le projet d'armement des fortifications de Paris cause une émotion profonde. Le *Courrier français*, la *Réforme*, le *National*, le *Commerce*, contiennent des protestations énergiques contre cette mesure tout-à-fait injustifiable dans les circonstances actuelles. La *Réforme*, qui a publié dès hier une pétition avec une colonne de signatures, en donne ce matin une liste double de la première.

La feuille radicale fait l'observation suivante :

« Pendant que la population se prononce, l'opposition de gauche et du centre gauche délibère ! »

Les journaux légitimistes signalent aussi avec force tout ce qu'il y a d'étrange dans cet empressement à armer, en pleine paix, les fortifications élevées autour de la capitale.

Les journaux ministériels gardent un silence absolu sur le malencontreux projet.

Tous les journaux, y compris les *Débats*, regrettent l'adoption de l'amendement Darblay. Le seul qui ne se prononce pas sur le fond de la question, le *Constitutionnel* fait un piquant historique des variations ministérielles sur la question du sésame. Le gouvernement, qui avait d'abord fixé le droit à 2 fr. 50 c. par 100 kil., s'était réuni à la commission qui l'avait élevé à 5 fr. 50 c. Mais la crainte d'être battus s'étant de nouveau emparée des ministres, hier, dans un conseil tenu à cet effet, ils supputèrent les forces parlementaires des adversaires du sésame, et le sésame fut sacrifié. La majorité du cabinet se prononça pour l'amendement Darblay (10 fr.). Cependant, on faisait ainsi une position impossible à M. Cunin-Gridaine, auteur du projet de loi. Celui-ci déposa son portefeuille, ce qui lui arrive, comme on sait, assez souvent. Mais ses collègues parvinrent à le calmer, en lui conseillant de proposer une sorte de transaction et d'obtenir de la Chambre l'adoption du chiffre inférieur 8 fr.) proposé par M. Garnier Pagès, devenu, sans s'en douter, le der-

Marchés de Paris.

Halle aux farines du 28 mars. — Arrivages 1484-35. — Ventes 983-01. — Restant 17279-41. — Gruaux, 47,15 à 49,75. — Farines, 1re 31,85 à 33,00. 2e 31,20 à 00,00; 3e 00,00 à 00,00; 4e 19,50 à 21,00. — A livrer 518,63.

Marché Saint-Antoine, 28 mars. — Foin, 1re 47 à 50; 2e 43 à 45; 3e 40 à 42. — Luzerne 1re 44 à 45; 2e 40 3e 48. — Trèfle 1re 38; 3e 34 à 00. — Regain 1re 36 à 00. — Paille de blé 1re 27 à 28; 2e 26. — Paille de seigle 1re 31 à 32; 3e 00. — Paille d'avoine, 1re 42; 2e 36 à 37.

Marché de Poissy, 27 mars. — Il a été amené 1479 bœufs, sur lesquels 1424 ont été vendus 1,18-1,06-0,88. — 93 vaches amenées, dont 90 vendues 1,00-0,88-0,76. — Veaux amenés 698, vendus 694 1,66-1,48-1,30. — 5824 moutons ont été amenés, sur lesquels 5698 ont été vendus, 1,40-1,20-1,00.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 27-28 mars. — Taureaux amenés 00, sur lesquels 0 ont été vendus 0,00. — Porcs amenées 850, sur lesquels 830 ont été vendues 1,05-1,00-90. — 563 veaux amenés, tous vendus 1,50-1,40-1,10. — Vaches laitières amenées 00, vendues 00, de 000 à 000.

Marché de la Vallée du 28 mars. — Agneaux 3,00 à 25,00. — Canards barbotteurs, 1,00 à 2,00. — Canetons de Rouen, 3,00 à 4,25. — Canards sauvages 1,10 à 2,00. — Chapons gras et chapons paillés 3,00 à 6,50. — Chevreaux ou cabris 1,50 à 2,50. — Cochons de lait 5,25. — Dindes gras 8,00 à 11,00; do com. 5,25 à 7,00. — Lapins ou lapereaux 0,50 à 3,00. — Moutons de pré salé 00 à 00. — Oies 2,00 à 6,25. — Pigeons bizets 0,45 à 0,70. — Pigeons de volière 0,80 à 1,25. — Pilets 0,75 à 1,50. — Poules ordinaires 1,25 à 2,00. — Poulets gras 2,50 à 5,00. do comm. 1,05 à 1,50. — Sarcelles 0,60 à 1,50.

VERSAILLES, 28 mars. — Foin 1re 42 à 46; 2e 39 à 40; 3e 30 à 36. — Paille de froment 22 à 30; de d'avoine 32 à 38. — Trèfle 30 à 40. — Luzerne 40 à 45. — Regain 25 à 36.

191 veaux ont été vendus de 1,20 à 1,60 le kil. sur pied.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 27 MARS.

GUILLAUMOT, entrepreneur de serrurerie à Passy, Grande-Rue, 73. Juge commissaire, M. Chatenet; syndic provisoire, M. Gromort, passage Saulnier, 4 bis.

MITTENHOFF et VION, marchands de cristaux et porcelaines, boulevart Poissonnière, 11. Juge commissaire, M. Gallais; syndic provisoire, M. Thiébaut, rue de la Bienfaisance, 2.

Bourse du 28 mars 1844.

La nouvelle du vote du sénat américain, qui a résolu à une majorité de deux voix l'annexation du Texas, a influé sur la Bourse de Londres, et, par contre-coup, sur celle de Paris, qui se trouvait déjà un peu ébranlée par l'attitude de plus en plus vacillante du ministère. Il en est résulté une baisse de 30 c. sur le 3 0/0, tandis que le 5 0/0 s'est maintenu dans les prix d'hier.

Les chemins de fer ont également obéi à l'impulsion partie de Londres. Tous ont baissé, mais notamment l'Avignon de 20 fr., le Rouen de 17 fr. 50 et l'Orléans de 13 fr. 75.

Les lignes non constituées avaient aussi une tendance à la baisse et ont été cotées comme suit : Vierzon, 920, 915. — Bordeaux, 750, 755, 757 50, 750. — Boulogne, 705, 700. — Montereau, 615.

La rente de Naples a baissé de 30 c.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :

Belgique 1844, 107. — Id. 2 1/2, 62 50. — Société générale, 1580. — Naples, récép. Rothschild, 103 50. Chemins d'Andrezieux, 350. — La Teste, 232 50, 230, 231 25. — Grand'Combes, 1550. — Espagne passive, 7 1/8. — 3 0/0, 41 1/4, 41.

Actions de Zinc, Vieille-Montagne, 5975, 6000. — Aveyron, 5300. — Gaz français, 4900. — Id. Nouveau, 4700. — Anglais, 9000. — Id. Nouveau, 8500. — Parisien, 2200. — Calais, 1275, 1300. — Belleville, 1625. — La carrière, 5700. — Id. 3e émission, 1350. — Alençon, 565. — Vérone, 700. — Laval, 370. — Cherbourg, 610, 620. — Lin Maberly, 685.

Obligations de Versailles riv. dr. anc., 1045. — Orléans, 1275. — Strasbourg, 1240. — Grand'Combe anc., 1165.

Chemins non constitués : Bordeaux, 750, 767 50. — Boulogne, 795, 790. —

LONDRES, 26 MARS.	C. DE LA COULISSE.	Primes.
Consol.... 99 3/4 7/8.	Av. 85 60.	F. P. 85 85, 85 75 d. un. 86, 85 95 d. 50.
Esp. act... 30 1/8.	Ap. 85 47 1/2.	F.p. 118 45, 40 d. un 85, 118 55 d. 50.
Portug..... 67 1/4.	Rep. Fin c. F. pr.	St-Germ 1285 d. 20.
Mexic..... »	3 0/0 15 à 17 1/2	Orl., 1357 50, 1360 d. 20. 1375 d. 10.
Brésil...... »	5 0/0 25 à 27 1/2	Rouen. 1210 d. 10.
5 0/0 holl. 99 1/2.	Bons du Trésor.	Strasb. 350, 347 50 d. 10.
2 1/2 do... 63 3/8.		
Rouen..... 44, 45.		
Orléans..... 50, 51.		

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 87,00 à 00,00; courant du mois et avril, 88,50 à 00,00; 4 mois d'été, 90,00 à 00,00; 4 derniers mois, 98,50 à 00,00.

LILLE. — Colza, 83,00 à 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 90,00 à 89,00; courant du mois, 88,00 à [illegible] avril, 85,00 à 86,00; 8 derniers mois, 86,00; 2 derniers mois, 85,00 à 00,00.

SAVON. — Disponible, 88,50 à 89,00.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

La Librairie de Ch. Gosselin vient d'ouvrir une nouvelle souscription [illegible] la belle édition ILLUSTRÉE des MYSTÈRES DE PARIS d'Eugène Süe. [illegible] que la première édition se fût élevée à plus de trente mille exemplaires, celle-ci a atteint en peu de jours un nombre très considérable. Les gravures et les dessins des *Mystères de Paris illustrés* ont été confiés à nos meilleurs artistes, et l'impression est digne des gravures. Jamais livre n'avait obtenu un succès aussi général, et il en a été fait plus de vingt traductions. [illegible] réimpression générale de tous les romans de M. Eugène Süe, en format ordinaire, également en vente à la même Librairie.

MM. Cauville frères viennent de mettre en vente une nouvelle édition considérablement augmentée, de l'*Organisation du Travail*, par M. Louis BLANC, précédée d'une introduction et suivie des comptes-rendus de la maison Leclaire Son frères, M. CHARLES BLANC, fait paraître aussi, chez les mêmes éditeurs, l'*Histoire des Peintres français au XIXe siècle*, ouvrage qui ne peut manquer d'avoir un grand succès, surtout au moment de l'Exposition.

OFFICE DES CHEMINS DE FER, bureaux provisoires, rue Neuve-Vivienne, 36, près la Bourse. — L'Office sert d'intermédiaire entre les actionnaires et les compagnies. Il se charge de faire les démarches nécessaires pour obtenir des actions dans les nouvelles sociétés. — Correspondance avec la province pour tout ce qui a rapport aux chemins de fer. — Renseignements sur la valeur réelle des actions, sur les compagnies qui se forment, enfin sur tout ce qui concerne les chemins de fer. — On ne reçoit que les lettres affranchies. Renseignements de dix heures à midi.

Spectacles du 29 mars.

8 h. »/» OPÉRA. —
7 h. »/» FRANÇAIS. — Don Juan d'Autriche.
7 h. »/» ITALIENS. — Il Barbiere.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Déserteur. Cendrillon.
6 h. 1/2 ODÉON. — Représentation extraordinaire.
6 h. »/» VAUDEVILLE. — Satan. La Mansarde. La Gazette. La Veille.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Deux Brigadiers. Garde forestier. 2 Pierrots.
6 h. »/» GYMNASE. — Plus beau jour. La Belle. Petit homme gris.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Roi des Frontins. Vieux de la Vieille. [illegible]
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — 1re représ. la Biche au Bois.
6 h. »/» AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Justice de Dieu.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Empire.
6 h. »/» COMTE. — Les Canards. Polka. Mon Habit. Turban. Giselle.
[illegible] h. 1/2 FOLIES. — La Saint-Nicolas. Secret. La Rosière. La Semaine

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

..... a été une cause de concentration chez elles des annonces judiciaires ; mais le choix du journal restait libre d'ailleurs.

En présentant la loi de 1841 sur les ventes d'immeubles, le ministère a jugé à propos de changer un état de choses dont personne ne s'était jamais plaint ; alors il proposa d'attribuer les annonces judiciaires à certains journaux désignés d'avance par le tribunal saisi de la vente.

L'expérience a prouvé, disait-il, qu'il n'y avait jamais moins de publicité que lorsque les éléments en étaient divisés entre plusieurs organes de la presse. Les citoyens ne savent où aller les chercher. C'est tantôt dans un journal tantôt dans un autre que se trouvent les annonces, et alors rien n'est plus aisé, quand on a intérêt à fuir la poursuite secrète, que d'aller l'ensevelir dans un journal ignoré.

Ainsi, l'intérêt et l'utilité publics étaient les motifs apparents de la mesure proposée, mais le motif réel c'était la récompense de la presse dite *bien pensante* par le monopole des annonces légales. Les Chambres avaient pressenti le danger. Nous avons pensé, dit la commission des pairs, que le tribunal de première instance était trop rapproché des justiciables, et que dans un temps où la presse locale exerce, souvent à l'insu des citoyens, une si entraînante influence, il y aurait plus de liberté, plus d'indépendance, plus de fixité, une meilleure appréciation des intérêts généraux, si l'on s'en rapportait à la Cour royale. C'était dire en d'autres termes que les tribunaux du premier degré n'offraient pas assez de garanties contre les suggestions du pouvoir.

La cour royale fut substituée au tribunal, et, même avec cette modification, la Chambre des députés n'accepta la loi qu'après de vives interpellations adressées au ministère et sur la déclaration d'honneur faite par lui qu'il n'y avait aucune arrière-pensée contre la presse libérale, et l'engagement formel de ne point s'en faire une arme contre elle.

Tout le monde sait ce qu'il est advenu de cet engagement pris en face du pays. La loi a été dans la plupart des provinces exécutée de manière à tuer la presse départementale indépendante en créant un monopole en faveur des journaux de l'administration. Au lieu de respecter au moins les droits acquis, on a ôté aux uns pour donner aux autres. Tel journal nouvellement créé, sans clientèle, partant sans moyen de publicité, a été investi du droit exclusif des annonces légales, au préjudice de son concurrent déjà ancien, mais mal pensant ; des journaux de département, à la suite de pareils actes, ont cessé de paraître en déclarant le motif, et le ministère a laissé faire.

Par sa proposition M. Vivien voulait consacrer et concilier la vérité dans la publicité avec la liberté du choix dans le journal. Ce principe était parfaitement juste. Il posait pour règle générale que le journal justifiant dans les départements d'un certain nombre d'abonnés existants par lui-même ou au moins ..... principe de liberté. Le public a donné la préférence à ces journaux à cause de leur spécialité. Ils ont dès-lors une possession qui perd de son caractère de légitimité du jour où le choix du public n'est plus libre.

Il convenait donc de supprimer cette exception et d'admettre à Paris comme aptes à recevoir les annonces légales tous les journaux sans distinction justifiant de 1 500 abonnés.

Avec ces modifications, la proposition Vivien nous paraissait parfaitement concilier les droits et les intérêts de chacun.

M. Vivien a soutenu énergiquement la proposition et rappelé les faits dont la presse libérale de province a été victime.

Il a été vivement appuyé par M. Léon de Malleville dans un discours plein de verve et d'esprit.

M. Martin du Nord, au nom du ministère, a mis presque de l'acharnement à combattre la proposition sans cependant trouver d'autres arguments que ceux qu'il avait employés lors de la discussion de la loi de 1841 : la proposition est inutile, mauvaise en principe et injurieuse pour la magistrature. Le ministre n'est pas sorti de ces trois objections, sans force, d'ailleurs, et dénuées de preuves, mais qui n'en ont pas moins entraîné la majorité de la Chambre.

Ce vote déplorable laisse donc une arme redoutable entre les mains du ministère dont l'attitude, pendant les votes, dénotait toute l'importance qu'il attachait au rejet de la proposition.

C'est ainsi, qu'au mépris de toute pudeur publique, MM. les ministres Duchâtel, Guizot et Martin du Nord placés de manière à épier les votes et n'épargnant ni les signes ni les gestes, semblaient vouloir conquérir la majorité par l'intimidation.

Voilà comment le ministère comprend la moralité du vote public !

La Chambre des pairs a repris la discussion du projet présenté par M. le comte Daru. M. le comte d'Argout en a combattu de nouveau les dispositions ; l'article 4 n'a été admis qu'après une épreuve douteuse. L'art. 5 et une première partie de l'art. 6 ont été votés ensuite. Un amendement de M. Persil, sur la seconde partie de l'article 6, a été rejeté, et la discussion a été renvoyée à lundi.

Au commencement de la séance de la Chambre des députés, M. le ministre de la marine a présenté un projet de loi concernant l'exploitation, au moyen de paquebots, soit à voiles, soit à vapeur, de quatre lignes principales de correspondance partant de France et aboutissant à Rio-Janeiro, à la Martinique ou à la Guadeloupe, à la Havane et à New-York ; ces lignes comprennent l'exploitation de lignes secondaires destinées à continuer les lignes principales.

..... réelle.

Il est beau de voir le chef d'un Etat libre parler à ses concitoyens avec une aussi noble franchise et tenir un langage aussi pur que celui-ci : « Le plus courageux peut bien craindre et le plus » sage trembler, au moment d'encourir une responsabilité de laquelle peuvent dépendre la paix et la prospérité du pays, et jusqu'à un certain degré les espérances et le bonheur de l'humanité entière. Aujourd'hui nous devons surtout nous dévouer au » progrès des intérêts humanitaires, au développement des facultés et de la puissance humaines et à l'extension de la jouissance » de tous les biens dont la nature est la source. »

Dans la déclaration des principes qui présideront à son administration, M. Polk se prononce contre l'établissement d'une banque nationale ; il recommande aux différents Etats le strict paiement des dettes comme un devoir d'honneur et la meilleure base du crédit public. Il est favorable à un tarif de douanes ayant pour objet d'assurer une protection suffisante à certains produits de l'industrie nationale et de pourvoir aux revenus de l'Etat. Il proclame le droit exclusif des Etats-Unis et du Texas à résoudre la question de l'annexation. Il promet de faire respecter ce droit et d'accomplir le vœu de la nation. Il s'engage à faire valoir les droits des Etats-Unis sur l'Orégon, droits qui lui paraissent inattaquables. Il termine en proclamant qu'il ne sera pas le président d'un parti mais bien celui de tout le peuple des Etats-Unis.

La situation de plus en plus imposante dans laquelle se trouvent les Etats-Unis, nous amènera naturellement à jeter, dans un prochain numéro, un coup d'œil sur les partis qui divisent cette république et à apprécier la véritable politique sociale qui devrait la diriger dans l'intérêt de sa puissance.

Association industrielle des femmes à New-York.

Le 2 mars, des ouvrières associées se sont réunies au nombre de mille, à New-York, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, pour délibérer sur la question du salaire, qui agite de plus en plus le monde des travailleurs.

Ce meeting, présidé par Mlle Elisabeth Gray, et composé entièrement de femmes, était motivé par l'abaissement successif du salaire qui est tombé aujourd'hui entre 8 et 11 fr. par semaine, somme qu'elles trouvent complètement insuffisante pour subvenir à leurs besoins.

Sur la motion de Mlle Hoffman, la résolution suivante a été votée à l'unanimité :

« 1° Un membre pris dans chaque genre de travail fournira une liste des maîtres qui refusent de se conformer à l'échelle des prix établis par l'association, et présentera cette liste au prochain meeting.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS (1).

Troisième partie.

XIII. — LE PETIT TOURBILLON (Suite).

L'idiot, qui avait entendu crier que la dame de Paris était assassinée, s'était levé sans rien dire; il avait suivi le médecin à son insu, et au milieu du trouble général personne ne s'était aperçu de son arrivée. Assis à l'angle du foyer, il avait donc tout écouté et tout vu. Or, quel que fût l'affaiblissement intellectuel et moral de cette nature, quelques lueurs de la flamme divine y survivaient encore. L'idiotisme chez Henri était moins l'effet d'une organisation manquée que d'une organisation détruite; cette âme n'était que cendres et ruines, mais sous ces débris pétillaient encore, par instants, quelques étincelles. Depuis l'arrivée d'Honorine surtout ces éclairs de lucidité étaient devenus plus fréquents ; ainsi que nous l'avons déjà dit, sa douce influence avait fait germer quelques bourgeons dans cette terre stérile, et la mère Louis elle-même s'était émerveillée deux ou trois fois de ce que le *grand jodane eût l'air d'un humain*. L'annonce que la dame de Paris avait été tuée et la vue d'Honorine, pâle, échevelée, mourante, avaient produit chez Henri une secousse qui sembla soulever momentanément le voile de plomb étendu sur son intelligence ; à force de sentir, il put comprendre et se rappeler. Ce fut d'abord un travail lent et confus; mais insensiblement le jour se fit dans cette âme, et, au moment où il s'écria : — Je sais bien moi ! il avait une complète conscience de ce qu'il avait entendu et de ce qu'il venait de dire.

Son regard exprimait sans doute quelque chose de cette illumination intérieure, car la mère Louis, qui ne se donnait point habituellement la peine de lui répondre, se tourna de son côté et dit d'un ton dans lequel l'ironie n'était qu'une habitude.

— Tu sais quelque chose, toi, grand jodane ?

— J'étais reveillé, reprit l'idiot, qui tenait les yeux fixés devant lui, comme s'il eût vu ses souvenirs, j'ai entendu marcher dehors... puis causer... je me suis levé... la fenêtre était ouverte... il y avait deux hommes dans le jardin.

— Ne voyez-vous pas qu'il va nous raconter un rêve, interrompit Vorel; en voilà assez, Henri.

— Non, laissez-le parler, reprit la mère Louis, que l'air de l'idiot frappait de plus en plus ; voyous, *grand Jodane*, qu'est-ce que c'étaient que ces hommes ?

— Le petit avait un habit comme tout le monde, et le grand ressemblait aux images des livres.

— Vous voyez bien qu'il divague ! interrompit de nouveau le médecin.

— N'importe, reprit la paysanne ; et qu'est-ce que disaient les deux hommes, mon gars.

— Ah ! d'abord j'ai pas entendu ! répliqua l'idiot.... ils parlaient trop bas. Mais après, le grand a dit : Elle est bien noyée !

— Il a dit cela ! s'écria la mère Louis.

— Et alors, reprit Henri, l'autre a répondu : le bourgeois sera content.

Tout le monde fit un geste de stupéfaction ; la veine se gonfla de nouveau au front de Vorel.

— Je suis véritablement désolé, dit-il, en s'approchant sans affectation de son fils, que vous preniez garde aux folies de cet innocent ; c'est l'encourager.

— Qu'est-ce que ça vous fait, interrompit la fermière des Motteux avec impatience, puisque nous voulons l'écouter !.. ont-ils encore dit autre chose, mon garçon ?

— Oui, murmura l'idiot d'une voix moins assurée.

— Eh bien ! raconte tout...

— Ils ont dit, reprit Henri, ils ont dit....

Mais ses yeux avaient rencontré ceux du médecin qui semblaient le fasciner. Il balbutia quelques instants, puis l'éclair d'intelligence qui brillait dans son regard s'éteignit, il baissa la tête et se mit à se balancer avec un murmure monotone sans que les questions de la mère Louis et de Marcel pussent l'arracher à son hébètement.

Vorel fit alors observer doucement que la confusion de l'idée avec le fait, était une conséquence naturelle de l'état dans lequel se trouvait Henri. Il entra même à ce sujet dans quelques explications physiologiques, puis passant à l'évènement dont Honorine avait failli être victime, il demanda si l'on ne pouvait pas l'attribuer à une méprise.

C'était ouvrir aux imaginations une nouvelle voie dans laquelle elles se précipitèrent. Chacun se mit à chercher d'où pouvait venir l'erreur ; on épuisa toutes les suppositions. Enfin, l'arrivée du char-à-banc que l'on avait envoyé demander y mit momentanément un terme. On y porta Honorine qui prit le chemin de la ferme, accompagnée de la mère Louis et de Marcel, tandis que le médecin retournait au manoir avec Henri.

Celui-ci, qui avait repris son allure habituelle marchait en chantonnant et en repoussant du pied, devant lui, les pierres de la route. Vorel suivait, le regard fixé sur l'idiot.

Quiconque eût pu lire l'expression de ce regard à travers les lunettes sombres qui le cachait, se fût senti glacé. C'était à la fois de la terreur, de la colère, de la haine ! Les bras croisés sur la poitrine, comme pour comprimer son agitation intérieure, le médecin continuait, au fond de son esprit, une de ces méditations entrecoupées auxquelles le monologue dramatique a donné une voix. Les pensées se succédaient en lui comme autant de flots sombres et rugissants.

— Vivante !... tous mes efforts inutiles... et si l'on allait découvrir.... Cet idiot sait... tout peut-être !... et sa vie m'est nécessaire.... C'est par lui que je possède, que j'hérite !... Oui... mais son intelligence n'est point encore assez éteinte ; il ne faut plus qu'il voie, qu'il entende, il ne faut plus qu'il parle surtout.... je saurai l'empêcher...

Ici la pensée de Vorel cessait de se formuler; son esprit flottait entre mille projets confus à peine entrevus et aussitôt abandonnés ; enfin un mot prononcé intérieurement sembla fixer ses irrésolutions. Il hâta le pas pour rejoindre Henri, qui venait d'arriver au manoir.

La Sureau les attendait curieuse de savoir ce qui s'était passé. Vorel répondit brièvement et lui reprocha d'avoir laissé l'idiot le suivre au Vrillet.

— Pardi ! c'est pas ma faute, s'écria la servante. J'ai *huché* après lui, mais il s'en est fui comme un *antenais* (poulain) échappé.

— Je crains que cette sortie, au milieu de la nuit, ne vaille rien pour lui, reprit Vorel; chauffez son lit et faites-le coucher sur-le-champ.

— Soyez tranquille, je vas le mettre dans sa niche comme un petit Jésus.

— Il faudrait aussi lui faire prendre quelque chose de chaud.

— Oui.

— Et fermer ses volets.

— Je les fermerai.

La Sureau se hâta, en effet, d'exécuter les ordres de son maître, en reprochant à Zozo d'être sorti sans permission, et lui déclarant qu'il ne méritait pas d'avoir un père si occupé de sa santé,

L'idiot venait de se coucher, lorsque Vorel entra lui-même avec le lait chauffé par sa servante ; il le présenta à son fils qui, après l'avoir goûté, déclara qu'il le trouvait amer ; mais la Sureau se récria, et, sur l'ordre de son père, le *grand jodane* acheva de boire.

Il ne tarda pas à tomber dans un sommeil lourd qui parut rassurer également le médecin et la servante, et tous deux le quittèrent.

Cependant rentré chez lui, Vorel ne se recoucha point. Après s'être promené quelque temps, il ouvrit un portefeuille et en retira les deux lettres remises par Moser ; c'étaient celles de Marcel et d'Honorine. Il les lut en entier ; puis, s'asseyant devant son secrétaire, il traça quelques lignes en déguisant son écriture, joignit son billet aux lettres et réunissant le tout sous une enveloppe cachetée, il y mit pour adresse :

A Monsieur
Arthur de Luxeuil,
Rue de Lille, 17.
Paris.

XIV. — SOIRÉE DE GRISETTE.

C'est une étrange existence que celle de la femme qui choisit le théâtre, non pour y cultiver un art, mais pour y exposer sa beauté. Si elle *réussit*, vous la voyez subitement transportée de la loge ou de la mansarde au milieu de tous les raffinements de l'opulence. Hier, son cercle ne se composait que de commis marchands et de clercs d'avoué, aujourd'hui la voilà mêlée, par la galanterie, à ce que la naissance, la richesse ou la politique ont de plus renommé.

Comme tous les parvenus, du reste, elle apportera dans cette fortune inattendue, une exagération de luxe, d'égalité et de manières qui trahira son ancienne condition. Trop longtemps pauvre pour avoir appris à compter, elle sèmera l'or avec l'insouciance qu'elle mettait autrefois à semer les gros sous; trop longtemps confondue dans les derniers rangs pour

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844 au 11 janvier 1845, et les numéros du 18 février au 20 mars.

[illegible] quelles seront renvoyés ces projets de loi.

A la reprise de la séance, M. de Montalembert demande la parole sur l'ordre du jour.

M. DE MONTALEMBERT. Voici l'observation que je veux faire à la chambre : Au nombre des pétitions comprises dans le feuilleton qui nous a été distribué, il en est une signée de 89 habitants de Marseille, qui réclament contre les doctrines professées au Collège de France. Comme plusieurs d'entre nous désireront sans doute présenter des observations à l'occasion de cette pétition, je demande qu'elle ne soit pas rapportée à l'ouverture d'une séance, comme cela a lieu pour les pétitions ordinaires ; mais qu'un jour spécial lui soit consacré, afin que M. le ministre de l'instruction publique assiste à la séance, et que, par suite, des réponses soient faites à ces observations. Je crois, par exemple, qu'on pourrait fixer le rapport de cette pétition immédiatement après la discussion du projet de loi sur les colonies.

M. LE COMTE DE SPARRE. Je m'oppose à la demande de M. de Montalembert. Un grand nombre de lois plus importantes que la pétition en question sont portées sur l'ordre du jour ; il ne faut pas en retarder la discussion.

M. DE MONTALEMBERT. Eh bien ! qu'on attende que l'ordre du jour soit épuisé pour rapporter la pétition.

M. DE TASCHER. C'est moi qui suis chargé de cette pétition. J'attendrai, pour présenter mon rapport, que les membres qui peuvent avoir à adresser des observations à M. le ministre de l'instruction publique soient présents à la séance.

M. LE PRÉSIDENT. La chambre reprend son ordre du jour, qui appelle la suite de la discussion sur les conclusions du rapport de la commission chargée d'examiner la proposition de M. le comte Daru.

La délibération continue sur l'art. 4, dont nous avons donné le texte hier, et qui interdit d'une manière absolue la transmission des récépissés : article dont M. le duc d'Harcourt demande la suppression, et auquel M. Persil propose de substituer la disposition suivante :

« Les récépissés ne pourront, à peine de nullité, être transmis ou cédés en totalité ou en partie que par acte authentique. »

M. TESTE, rapporteur, s'applique à démontrer la nécessité d'interdire, ou tout au moins, ainsi que le propose M. Persil, de rendre très difficile la négociation des récépissés. A des arguments présentés hier par M. le duc d'Harcourt, qui pense que la mesure proposée blesse la liberté du commerce et l'esprit d'association, M. le rapporteur oppose des considérations tirées de la nécessité, dans l'intérêt des chemins de fer, de l'industrie, de la société tout entière et des compagnies elles-mêmes, de purifier en quelque sorte l'air de la spéculation.

M. LE COMTE D'ARGOUT. Quand j'entends dire que l'intérêt des compagnies elles-mêmes conseille les mesures exceptionnelles qu'on veut prendre à leur égard, je ne puis m'empêcher de penser à certaine loi de justice et d'amour, comme la nommait son auteur, qui fut rendue à une autre époque en faveur de la presse. (Rires ironiques). Et, en vérité, l'assimilation n'est pas forcée.

L'honorable membre insiste sur ses précédents arguments. Les appréhensions qu'il a fait connaître au sujet des fonds anglais se sont réalisées ; on a été effrayé des dispositions présentées par la commission.

La conviction de M. d'Argout est que les membres de la commission ne sont pas assez instruits, sur tout ce qui touche la banque. Pour lui, il a demandé une enquête ; et il persiste à dire que c'est la seule chose à faire ; il [illegible] lité portée par l'article.

M. DARU défend la rédaction de la commission.

M. TESTE cite à l'appui de cette rédaction l'art. 7 du projet de loi du gouvernement, relatif au chemin de fer du Nord, dont la pénalité en même matière est beaucoup plus forte.

M. CH. DUPIN. La commission est moins exagérée, voilà tout.

M. D'ARGOUT attaque vivement les dispositions contenues dans l'article en discussion, qui est défendu par M. Persil.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix l'article 5, qui est adopté.

« Art. 6. Les agents de change qui prêteraient leur ministère à la négociation des récépissés ou autres valeurs émises avant la constitution de la société anonyme, encourront la destitution et seront, en outre, punis, pour chaque négociation, d'une amende de 500 francs au moins et de 5 000 francs au plus. »

M. TESTE. La commission a retranché de cet article les mots : *les notaires et les courtiers de commerce*... et n'a laissé que ceux-ci : *les agents de change*. Il y a dans le code une pénalité pour les officiers publics qui s'occupent de choses étrangères à leurs attributions. Une nouvelle disposition était donc inutile.

M. D'ARGOUT s'élève contre la sévérité exagérée, à son avis de cette disposition.

Après quelques observations échangées entre MM. Dumon, ministre des travaux publics, Teste, Persil et d'Argout, M. le président met d'abord aux voix la pénalité de l'amende qui est adoptée.

Pour la pénalité de la destitution, un amendement de M. Persil propose de la réserver pour le cas de la récidive.

M. BEUGNOT. Cette pénalité me paraît bien rigoureuse ; je demande qu'elle soit facultative, c'est-à-dire que la destitution ne soit prononcée que suivant les circonstances.

M. PERSIL repousse cet amendement.

M. DE LA MOSKOWA fait observer à la chambre que les mots : *encourront la destitution*, dont s'est servi la commission, indique bien que la destitution sera facultative.

M. DE SPARRE. On demande la suppression complète de cette disposition.

L'amendement de M. Persil, qui réclame la destitution en cas de récidive, est mis aux voix et rejeté.

La discussion est continuée à lundi.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. DUFAURE, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 29 mars.

Au commencement de la séance, la chambre adopte par assis et levé et sans discussion des projets de loi autorisant les départements de la Haute-Garonne, du Lot, de l'Oise et de Seine-et-Oise à s'imposer extraordinairemen pour les travaux de leurs routes départementales ; le département de la Côte-d'Or à un transport de crédit, et des villes du Nord et du Rhône à s'imposer extraordinairement.

M. DE MACKAU dépose le projet suivant :

Art. 1er. Le ministre des finances est autorisé à traiter avec des compagnies commerciales pour l'exploitation, au moyen de paquebots soit à vapeur, soit à voiles et à vapeur, des quatre lignes principales de correspondances partant de France et aboutissant à Rio-Janeiro, à la Martinique ou à la Gua- [illegible] session.

Art. 7. Les dispositions de la loi du 16 juillet 1840 sont et demeurent abrogées, en ce qui est contraire à la présente loi.

La parole est à M. Vivien pour présenter les développements de sa proposition relative aux annonces judiciaires.

M. VIVIEN. La proposition que j'ai l'honneur de soumettre à la chambre a un double but : en premier lieu de substituer une disposition générale et uniforme à des dispositions incohérentes et mal ordonnées ; en second lieu, celui de remplacer un pouvoir discrétionnaire par une règle de droit. Ce n'est point une œuvre de parti, c'est un essai consciencieux dans l'intérêt de la loi et de la justice.

Il appartient à la loi de régler ce qui est relatif aux annonces judiciaires ; ces annonces sont ordonnées non pas dans l'intérêt des journaux, mais pour la protection d'intérêts qui doivent être sérieusement garantis. Lorsque le choix des journaux était laissé entièrement à la discrétion des parties, il y a eu des abus, je ne le conteste pas. Il faut y porter remède, mais avec ordre, et il n'y en a pas dans les diverses dispositions législatives qui ont été rendues à cet égard.

Les journaux où doivent être insérées les annonces de sociétés commerciales et de faillites sont désignés par les tribunaux de commerce ; d'autres annonces spécifiées par la loi de 1811 sont insérées dans des journaux désignés par les cours royales, d'autres annonces enfin peuvent être insérées librement dans tous les journaux. Cette incertitude et cette variété d'obligations détruit les bons effets de cette législation spéciale.

Quelques personnes pensent qu'il importe de restreindre le nombre des feuilles où paraissent les annonces judiciaires. Des esprits même ont pensé que le mieux était de les concentrer dans une seule. Nous n'avons aujourd'hui rien de pareil. Il peut fort bien arriver que les tribunaux de commerce ne désignent pas, pour les annonces dont ils disposent, les mêmes journaux que les cours royales. Les cours royales peuvent désigner un ou plusieurs journaux ; leur désignation est annuelle et peut changer d'une année à l'autre ; enfin, pour les annonces à l'égard desquelles la loi n'a rien statué, les parties peuvent les porter, suivant leur caprice, au journal qui leur convient.

Il faut donc que la partie du public qui est intéressée à la publication des annonces judiciaires consulte journellement la loi, les décisions de la magistrature, les feuilles où peuvent avoir été déposées les annonces qui ne sont soumises à aucune prescription ; un tel état de choses est en opposition avec le principe même de la législation et ne semble nullement justifié.

J'arrive à l'application. Trois systèmes se présentent : la liberté illimitée, le choix des cours royales, l'établissement dans la loi de règles fixes pour la désignation des feuilles qui pourront recevoir les annonces. Je ne suis pas pour la liberté, j'en ai dit les motifs. Je suis encore moins pour la désignation arbitraire par les corps judiciaires.

Dans ce système se rencontrent les inconvénients les plus graves. La magistrature est chargée de rendre la justice, de prononcer entre les intérêts en litige, d'assurer l'exécution des contrats, noble mandat dont elle s'acquitte avec un zèle et une indépendance qui chaque jour lui donne de nouveaux titres à nos respects ; au-delà elle ne doit avoir aucun pouvoir. La loi exige que toutes décisions soient motivées, et par conséquent éloigne toute pensée d'arbitraire.

Toute attribution de cette nature appartient à l'administration ; et dans le question qui nous occupe, l'autorité à qui devrait être remis le pouvoir

---

savoir tenir sa place dans les premiers, elle outrera le ton de l'aristocratie. Quoi qu'elle fasse, la liberté et le naturel manqueront toujours à ses grands airs ; on y sentira le rôle appris. Elle-même s'en lassera parfois. Ennuyée de ces plaisirs dispendieux qui ne lui rappellent rien, elle regrettera les joies faciles de ses pauvres années ; cette vie de bohémien passée sous les toits, au milieu de la senteur des giroflées et du gazouillement des hirondelles, alors qu'on avait une seule robe, lavée le samedi soir pour la partie de campagne du dimanche, une seule collerette qu'on repassait dans un livre, et un chapeau de paille cousue dont on devait encore les rubans !

Ah ! quelles belles promenades, quelles joyeuses soirées ! Que de danses, de rires, de chants, de plaisanteries. Si le cœur a tressailli une seule fois, c'est dans ces années de liberté et d'insouciance. Aussi, le souvenir en est-il toujours resté charmant. Aussi, vienne l'occasion, et la grande dame se refera grisette quelques heures pour retrouver ses folles gaietés, boire du cidre et faire des farces.

C'était à une fantaisie de ce genre qu'il fallait attribuer le singulier désordre dans lequel se trouvait le logement de Clotilde. L'actrice, fatiguée des soupers fins et des roués de la fashion, avait voulu revenir à un de ses plaisirs d'autrefois, alors qu'elles chantait l'opéra-comique à la classe de M. Ponchard, et donnait, dans la loge de sa mère, des thés composés d'eau sucrée et de marrons. Les invités avaient été choisis en conséquence. C'étaient, outre Floridor, la nièce du cocher, grande élève du Conservatoire, noire et laide, mais qui avait adopté la danse pour faire valoir des formes capables de compenser tout le reste ; une modiste du troisième, moins occupée de coiffures que de bals masqués ; deux musiciens de Valentino et un jeune étudiant-dentiste, récemment arrivé de Normandie ; tous trois locataires des combles.

Euphrosine, liée depuis peu avec le co-intéressé d'un agent de change, était arrivée par hasard au moment de la soirée et avait été retenue par Clotilde ; enfin, la société particulière de Mme Beauclerc complétait le cercle ; c'étaient, outre le cocher, la portière qui l'avait remplacée au Marais et une garde-malade à qui elle donnait le titre de cousine.

Tout ce monde réuni dans l'élégant salon de l'actrice, formait trois groupes principaux et distincts : au fond se trouvait d'abord l'ex-portière avec ses chiens et sa compagnie ; les chiens dormaient dispersés sur deux divans et la compagnie jouait aux cartes en buvant du *vin cacheté*. La conversation était sur ce point peu active et se bornait à quelques réflexions philosophiques de Mme Beauclerc, entrecoupées, de loin en loin, par les grognements du cocher ou par les dictons égrillards de la garde-malade.

Le second groupe était composé de la future danseuse, qui interrogeait Euphrosine sur *son Monsieur*, d'un des musiciens lutinant la modiste, et du jeune Normand uniquement occupé de rougir et de chercher ce qu'il pourrait faire de ses mains. Après les avoir successivement employées à brosser son chapeau, à battre le rappel sur ses genoux et à effiler les glands du canapé, il venait enfin de suspendre ses deux pouces dans les emmanchures de son gilet, attitude qui lui donnait, pensait-il, un air d'aisance tout-à-fait parisien.

Enfin, près du foyer, se trouvaient l'autre musicien, Floridor et Clotilde qui avait fait apporter une poêle dans le salon, et qui confectionnait des beignets aux pommes, en canezou de dentelle et en robe de soie.

Il y avait entre ce dernier groupe et le second un échange continuel de remarques, de rires et de plaisanteries, au milieu desquels Floridor lançait, comme d'habitude ses quolibets, tout en mangeant sournoisement les beignets les mieux réussis.

Clotilde s'en aperçut.

— Eh bien ! qu'est-ce qu'il fait donc ! s'écria-t-elle en retirant vivement l'assiette ; il dévore tout, ce grand squelette-là ? Tu ne peux pas attendre que j'aie fini mes beignets.

— Tu ne veux donc pas qu'ils finissent par la faim ? objecta le comédien, en appuyant sur le mot pour faire sentir le calembour.

— Je veux que nous mangions tous ensemble, reprit l'actrice ; dis donc Phrosine, prépare le couvert ma petite, voilà que j'ai bientôt plus de pâte.

— Faut-il alors que j'aille chercher une table ? demanda la jeune fille.

— Non, non, reprit Clotilde ; une table serait un genre trop vertueux ; faut faire un repas de grisette ; mets la nappe là, sur le divan.

— Je veux bien, s'il y avait une nappe.

— Est-elle princesse au moins depuis qu'elle a son tiers d'agent de change ; prends la première chose venue.

— Un tire-botte ou un faux-col ? fit observer Floridor.

— Je ne vois que ton écharpe de velours.

— Eh bien ! est-ce que c'est pas bon ? reprit Clotilde, qui fit jaillir la friture autour d'elle ; approche seulement le cidre qui est là-bas.

— Et des verres ?

— Parbleu, ma chère, regarde, cherche ce qui pourra servir. S'il faut te dire tout, alors y a pas de plaisir.

— Attendez ! reprit la modiste, qu'une pratique journalière avait rendue habile dans cette science d'expédients ; je vas vous aider. Quand on a un peu d'idée, on trouve toujours moyen de s'arranger. J'ai donné le mois dernier un déjeuner de six couverts avec deux assiettes. Dans le *petit dunkerque* nous trouverons tout ce qu'il faut.

Les deux musiciens se joignirent à la modiste et trouvèrent en effet sur les étagères de curiosités, les éléments d'un service complet. Les coquilles d'huîtres perlières et les cocos sculptés tinrent lieu de verres ; les assiettes furent remplacées par des fragments de mosaïque, et l'on servit, à chacun, en guise de fourchettes, une belle flèche madécasse armée de son arête. L'étudiant-dentiste seul fut favorisé d'un couvert chinois, composé d'un cure-dents et de ses petits bâtons d'ivoire.

Un grand couteau en silex, destiné à découper, et deux urnes lacrymatoires métamorphosées en sucriers, complétèrent le service.

A sa vue Clotilde éclata de rire.

— A la bonne heure donc, s'écria-t-elle ; voilà un couvert ! Cristi ! un carabin de septième année n'aurait pas mieux fait la chose. Y vous manque seulement des flambeaux, vu que le soleil se couche ; eh bien ! mes enfants, voici une manière de candélabre qui servira en même temps de *surtout*. A ces mots elle apporta une mandoline indienne incrustée d'ivoire et percée de plusieurs ouvertures, dans lesquelles on plaça des bougies allumées. Floridor frappa trois coups sur un gong chinois, pour avertir que tout était prêt, prononça le *benedicite de Sardanapale, arrangé à l'usage du dix-neuvième siècle* : et chacun s'assit par terre autour du divan.

On avait déjà commencé à entamer le plat de beignets lorsqu'on frappa à la porte du salon.

— Tiens, qu'est-ce qui vient là ? demanda Clotilde sans se déranger.

— Passez votre chemin, bonhomme, on a donné à votre père, cria Floridor.

— Il n'y a personne ajoutèrent les deux musiciens.

On frappa de nouveau.

— Entrez, dit Euphrosine, qui grignotait le beignet piqué à sa flèche malegache.

— La porte s'ouvrit et Marquier parut.

Le petit homme qui avait la vue basse fit d'abord quelques pas sans rien distinguer ; mais il s'arrêta tout à coup devant l'étrange couvert et les convives qui l'entouraient.

— Un hourrah ! général l'accueillit.

— Offre donc à Monsieur ses talons pour s'asseoir, dit Floridor, en montrant le parquet.

— Monsieur est tambour de la garde nationale, ajouta un des musiciens.

— Donnez vos buffleteries, Mesdemoiselles.

— Et joignez-y ma bénédiction.

— Avec le moyen de s'en servir.

— Comment ! s'écria Marquier étourdi et lorgnant autour de lui ; vous avez un *raout*, ma belle, et vous ne nous aviez point avertis.

— Non, dit le comédien, qui commençait son quatrième beignet, elle n'a pas voulu d'hommes comme il faut... par décence et vu qu'il se trouvait des demoiselles.

— Eh bien ! pardieu ! je m'invite, reprit Marquier.

— Servez une flèche à monsieur et faites-lui place, dit Clotilde ; je vous avertis seulement, mon petit, que nous prenons tous au même plat, comme les amis de Saint-Antoine.

— Monsieur en est, fit observer Floridor qui donna place au banquier près de lui.

— Je vois que c'est une orgie de grisette, reprit celui-ci en s'asseyant sur le tapis.

— Juste, cria Clotilde, on a droit d'être mauvais genre et on danse le cancan ; passez donc le plat au petit gros, vous autres.

— Ce sont des beignets ? demanda Marquier, qui cherchait à en piquer un avec sa flèche sans pointe.

— Beignets de potiron au racahout, reprit gravement Floridor, communément nommés beignets des sultanes, vu l'emploi que les lorettes du grand seigneur font de ce légume savoureux.

— C'est moi qui les ai faits, interrompit Clotilde.

— Et le fauteuil rouge a tenu la queue de la poêle, acheva Floridor.

Marquier, qui était enfin parvenu à s'emparer d'un beignet, le déclara excellent.

L'actrice versa à boire, et la gaieté devint de plus en plus expansive. [illegible]

(La suite prochainement.)

EMILE SOUVESTRE.

[illegible] être frustrés des annonces judiciaires, parce qu'il ne [illegible] pas que les tribunaux fussent appelés à poursuivre les journaux qu'ils auraient désignés. Ces mots sont la condamnation de la faculté laissée aux cours royales de désigner le journal où les insertions devront être faites.

Il y avait un moyen d'éviter de placer les cours dans cette alternative, c'était d'autoriser les cours royales à désigner plusieurs journaux, ce qui aurait permis de tenir compte du nombre des abonnés : c'est dans ce sens que la loi fut votée; mais M. le garde des sceaux écrivait aux procureurs généraux qu'un seul journal devait être désigné ; il en est résulté que chaque année les plus violentes réclamations se sont élevées au sujet de l'application de cette loi. J'admets que ces réclamations ne soient pas fondées ; mais n'est-il donc fâcheux que la magistrature, qui jusqu'ici avait été à l'abri de toutes les accusations de partialité, soit l'objet de réclamations aussi nombreuses et qui, avouons-le, sont une injure !

L'orateur ajoute que la proposition intéresse la sincérité de nos institutions et la liberté de la presse : les annonces judiciaires sont la vie des journaux, la menace de se les voir retirer est toujours là pour ôter à la presse périodique toute sa liberté. La dignité de la magistrature, cette pensée qui veut qu'elle soit isolée des passions du moment, doit faire retirer aux cours royales la faculté qui leur a été attribuée.

L'orateur passe en revue les dispositions de sa proposition ; il demande que l'on consulte les listes d'abonnement, et non pas l'opinion des journaux, et enfin l'abolition du monopole accordé à tort à quelques organes de la publicité au détriment des autres.

M. PASCALIS. Il s'agit, messieurs, de savoir si les cours royales ont fait de la politique à propos des annonces judiciaires, ou bien plutôt si la proposition qu'on vous fait n'est pas le résultat d'une tactique du ministère ? (Rumeur à gauche.)

M. THIERS. Il n'y a plus de ministère.

M. PASCALIS. Je crois que la proposition provient d'une intention loyale, mais je crois que son application aurait des inconvénients ; elle attaque un article du Code de procédure, et plusieurs articles du Code de commerce. S'il n'y a pas de journal désigné, il faudra donc que le commerçant parcoure chaque jour les vingt ou trente journaux qui se publient dans chaque ville? Le commerce doit être essentiellement opposé à la proposition. Tel journal d'ailleurs peut avoir une grande publicité sans avoir celle qui est la plus utile pour les annonces judiciaires.

On dit que la magistrature doit être tenue en dehors de la politique ; mais n'est-ce pas la magistrature qui prononce en matière d'élection? Si on permet à un très grand nombre de journaux de publier les annonces légales, ne peut-il pas arriver qu'une annonce insérée dans le coin d'un journal passe inaperçue, et, la loi de 1841 réduisant le nombre des insertions, qu'elle se trouve perdue? On arrive d'ailleurs, par cette faculté laissée aux avoués d'insérer leurs annonces où ils voudront, à gêner la liberté d'abonnement. (Aux voix! aux voix !)

M. CORNE, après avoir un moment lutté contre l'impatience de la chambre, parvient à se faire entendre. Il reproduit et développe quelques-unes des observations de M. Vivien. Les cours royales, en réclamant le monopole ont fait de la théorie ; la pratique a montré qu'elles se sont trompées. La loi sur les annonces a tué un grand nombre de journaux, et d'autres feuilles se sont élevées à côté pour profiter de cette proie : tous les grands organes de l'opposition dans les départements ont été sacrifiés. Il y avait à Verdun un journal d'opposition ayant trois cents abonnés; pour ne pas le désigner, on a choisi celui de Bar-le-Duc, qui était ministériel.

Les grands journaux de province ont tous été exclus systématiquement; parmi ces journaux, je citerai *l'Echo du Nord*, *le Progrès du Pas-de-Calais*, *le Journal de Rouen*, *le Journal du Hâvre*, *l'Emancipation de Toulouse*.

AU CENTRE. Qui ne sont pas meilleurs les uns que les autres.

M. CORNE. Il s'agit des intérêts du commerce et de l'industrie; il faut que l'annonce soit lue d'un certain nombre de personnes ; voilà tout ce qu'on peut exiger, et la politique doit rester étrangère à la question.

M. MARTIN (du Nord), ministre de la justice. Je viens m'opposer à la prise en considération de la proposition qui vient de vous être faite. Vous avez réfléchi avant de la voter, et elle a, dans l'application, produit d'excellents effets. Je ne crois donc pas qu'il y ait lieu de revenir sur ce qui a été fait en 1841.

Il semble, à entendre les orateurs qui ont défendu la proposition, que le seul intérêt qui soit en question soit celui des journaux ; il me semble, à moi, qu'il faudrait penser avant tout aux intérêts de ceux qui font des annonces.

La mesure votée en 1841 a été pleinement motivée : les magistrats avaient fait entendre de nombreuses réclamations sur l'article du Code de procédure relatif aux annonces judiciaires, et de nombreux faits ont été produits attestant le danger de l'éparpillement des annonces dans des journaux obscurs et ignorés, éparpillement dont la mauvaise foi a si souvent profité ; et, en 1841, il n'y avait qu'une voix pour se plaindre de ce que les droits des citoyens étaient éludés, et pour demander qu'un seul journal pût, dans chaque localité, insérer les annonces judiciaires : cette mesure a été soutenue à la chambre des pairs par l'honorable M. Vivien lui-même. Si ses souvenirs étaient présents...

M. VIVIEN. Mes souvenirs sont présents et voici le *Moniteur* de l'époque. (On rit.) J'ai soutenu que le monopole était une mauvaise chose, et qu'il fallait y substituer la pluralité des journaux, en thèse générale; je vais vous lire le *Moniteur* si vous le voulez. (Très bien!)

M. MARTIN (du Nord). Mais la question est bien autre... (Rires ironiques.) Ce qui est surtout en question, c'est la désignation des journaux par la magistrature ; et ce principe, que M. Vivien conteste aujourd'hui, a été parfaitement admis par lui lorsqu'il a proposé et défendu la loi ; je n'ai fait qu'appliquer la loi qu'il a faite. (Rires au centre ; murmures à gauche.)

Ce qu'on nous demande, c'est de revenir à l'état de choses antérieur à la loi de 1841. Or, cet état de choses a été condamné par la magistrature et la chambre, et cela seul suffirait pour commander à la chambre de rejeter la proposition, quand même elle ne renverserait pas toutes les garanties données par diverses lois aux annonces du commerce.

Les reproches faits à la loi actuelle sont une véritable fantasmagorie. Les reproches qu'on fait aujourd'hui à cette loi ont été faits au moment de la discussion, et elle a été votée sous l'influence des discours de divers députés de l'opposition qui disaient que cet article était un vote tout politique.

Le but de la loi a été d'obtenir la plus grande publicité possible pour toutes les annonces. Ce but a été atteint et aucun citoyen n'a réclamé sur ce point. Les réclamations des journaux déshérités sont naturelles, mais les journaux sont faits pour les annonces et non les annonces pour les journaux. Il est fort difficile d'ailleurs de savoir au juste le nombre des abonnés d'un journal ; et, M. Corne l'a dit lui-même, en fait de publicité et d'abonnement, c'est le cas de dire que la qualité est préférable à la quantité.

Dans le cas même où le nombre des abonnés devrait servir de base à la désignation du journal, quelle autorité devra être chargée de la faire? Il n'en est pas d'autre qui réunisse toutes les conditions d'intelligence et d'indépendance que la magistrature. La magistrature ne sort pas pour cela de ses fonctions. Les cours royales ont été chargées d'une mission difficile, elles s'en sont acquittées avec fermeté, avec sagesse, sans se laisser ébranler par de vaines déclamations, et l'on doit leur en savoir gré.

[illegible] la magistrature s'est exercé ; en France, la magistrature est respectée, car en France, on respecte tout ce qui mérite de l'être. (Bruit au centre.) Eh bien ! les magistrats qui tiennent au respect du pays, demandent avec le plus d'ardeur qu'on les délivre des dangers de la loi de 1841. (C'est vrai ! c'est vrai !)

Vous vouliez, disiez-vous en 1841, la publicité la plus large pour les annonces judiciaires : or, il est tel chef-lieu où l'on a désigné un journal qui avait un abonné. (On rit.) On a parlé de la qualité des abonnés préférable à la quantité; mais on est allé choisir précisément la plus mauvaise qualité d'abonnés, car la plupart des abonnés des journaux ministériels de province ne paient pas. (Nouvelle hilarité.)

On a aussi sacrifié les intérêts des contribuables : des journaux ont offert de faire les annonces à moitié prix, et ils ne les ont pas obtenues. Les journaux opposants n'ont pas toujours été seuls victimes. Il est arrivé, dans un département que M. le ministre des affaires étrangères connaît bien, que pour une simple question d'étiquette, un journal de la préfecture a été privé subitement des annonces, tandis qu'un autre journal s'élevait pour le remplacer.

La loi actuelle est, dans beaucoup de cas, une confiscation ; dans presque tous les cas, c'est une subvention. La loi avait été votée avec la faculté de désigner plusieurs journaux ; par vos circulaires ministérielles, vous en avez fait une loi de monopole, une loi de censure déguisée.

Oui, messieurs, la censure. La magistrature, en désignant un journal, semble faire adhésion à ses principes. Et le privilége que vous créez, à qui profite-t-il ? à ces journaux de préfecture qui ne servent à autre chose qu'à faire fumer l'encens au nez des préfets, et aux journaux de Paris qui, dans cette question, il faut leur rendre cette justice, combattent contre leur intérêt.

Si j'étais membre des cours royales, et chargé de la désignation des journaux, peut-être céderais-je aussi à des tentations que je crois funestes, et c'est pour cela que je prie la chambre de supprimer la tentation pour tous.

Messieurs, prenez la proposition en considération, et dans le sein de la commission les faits seront débattus et appréciés. Si vous ne le faites pas, je remercie solennellement un ancien garde des sceaux d'avoir soulevé cette question. (Aux voix ! aux voix !)

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix la prise en considération de la proposition de M. Vivien.

VOIX A GAUCHE. Le scrutin par division. Plusieurs membres se lèvent, parmi lesquels M. Od. Barrot.

M. LE PRÉSIDENT... Et attendu que plus de dix membres ont demandé le vote public, il va y être procédé par voie d'appel nominal.

M. BOISSY-D'ANGLAS procède à l'appel nominal, et le vote commence au milieu d'une vive attention de la chambre. MM. Guizot, Duchâtel et Martin (du Nord) se tiennent debout les yeux fixés sur la tribune, comptant et notant les votes. Plusieurs votes sont accueillis par des acclamations ; M. Garaube vote contre la prise en considération, mais comme pris de remords, il enfonce ensuite la main dans l'urne blanche.

M. LE PRÉSIDENT, après avoir déclaré le scrutin fermé, ajoute : Des marques d'approbation ou d'improbation ont accueilli plusieurs membres au moment où ils déposaient leur vote dans l'urne, je n'ai pas voulu interrompre le scrutin pour faire remarquer à la chambre que ces manifestations sont déplacées et peuvent nuire à la sincérité des votes, j'engage donc la chambre à s'en abstenir désormais. Ces manifestations se sont étendues jusqu'aux tribunes publiques ; je déclare que si je ne fusse descendu de mon siége pour déposer mon vote au moment où cela s'est passé, j'aurais ordonné la sortie immédiate des interrupteurs.

Le dépouillement du scrutin donne :

Votants,	355
Pour,	159
Contre,	196

La proposition n'est pas prise en considération.

Lundi, à une heure et demie, séance publique. Suite de la discussion du projet de loi sur les douanes.

Les nouveaux souscripteurs qui prendront un abonnement à partir du 1er *avril*, recevront encore, *sans augmentation de prix et sans frais* :

1° Les trois premiers volumes du roman de M. ÉMILE SOUVESTRE, LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS.

2° Le roman entier de CH. DICKENS, LE CARILLON DU NOUVEL AN qui a paru précédemment dans le feuilleton de la *Démocratie pacifique*.

Aux termes de ses conventions avec M. Émile Souvestre, l'administration du journal ne pourra plus donner les *Réprouvés et les Élus* en prime à ceux qui s'abonneraient après le 1er avril.

Dans la seconde quinzaine d'avril, c'est-à-dire après la publication complète du roman de M. Emile Souvestre, les RÉPROUVÉS et les ÉLUS, nous commencerons celle du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, roman en trois volumes, de M. Alexandre Dumas.

FAITS DIVERS.

Les nouvelles que le *Siècle* publie ce matin sur l'expédition projetée en Kabylie sont en désaccord avec celles que nous avons reproduites d'après la *Revue de Paris* :

« Plusieurs journaux, dit cette feuille, annoncent comme résolue et même comme déjà presque commencée l'expédition contre la Kabylie. Il paraîtrait cependant que cette expédition n'est rien moins que certaine, et que le gouvernement hésite beaucoup à l'entreprendre. On sait avec quelle défaveur la nouvelle de cette campagne a été accueillie sur tous les bancs de la chambre. En outre, la commission des crédits supplémentaires de l'Algérie a, dit-on, adressé à M. le maréchal Soult, contre cette guerre, une série d'objections très graves, qui auraient produit sur l'esprit du ministre une très vive impression, et qu'il aurait acceptées dans de tels termes qu'en ce moment il serait permis de penser que l'expédition est contremandée. »

— Par suite de la récente ordonnance d'organisation du ministère de la marine, il a été créé un nouveau service celui du régime économique des colonies, précédemment confondu [illegible] les attributions du bureau des affaires politiques. On assure [illegible] de ce bureau est confiée à M. Lepelletier de Saint-[illegible] Conseil-d'Etat. M. L. de Saint-Rémy, par des étud[illegible] impulsion qu'il a donnée aux travaux de la *Société* [illegible] montré [illegible] sollicitude éclairée pour les intérêts coloniaux et [illegible] la politique d'expan-



— On vient de recevoir plusieurs caisses renfermant des plantes et des graines provenant des divers pays parcourus par la mission de Chine. Dans cet envoi se trouvent, entre autres objets, des échantillons de thé, de riz, et de cinq espèces différentes de sucre et de café. Une des variétés de cette dernière plante, originaire de Bougrin, dans la péninsule malaise, était jusqu'ici entièrement inconnue des botanistes européens ; son grain est petit, presque blanc, et son goût très aromatique.

Les autres pays où ces objets ont été recueillis sont Java, Manille, la Chine et la Cochinchine. L'envoi a été fait de Macao ; on en annonce un second plus complet, qui doit être adressé au Muséum d'histoire naturelle, et qui comprendra un herbier important. Il est malheureux seulement que la mission n'ait pas les moyens nécessaires pour faire la flore complète de ces pays.

— Brabant, cocher de citadine, après avoir conduit un négociant de Paris rue Montholon, s'aperçut en arrivant à la station qu'un sac contenant 700 fr. avait été oublié dans sa voiture par la personne qui venait de la quitter. Brabant fouette de nouveau ses chevaux et retourne rue Montholon pour déposer cette somme entre les mains du maître, qui ne s'était pas encore aperçu de la perte qu'il venait de faire.

— On vient de lancer dans un port anglais un navire de 200 tonneaux auquel on a donné le nom de *Polka*. Il paraît que l'élégance et la gracieuse légèreté du nouveau bâtiment justifient en tous points le choix de ce titre chorégraphique.

— La haute cour militaire de Belgique est saisie d'une affaire grave. Un major en non activité résidant à Philippeville ayant été mandé au bureau du commandant de cette place, pour quelque affaire personnelle, a eu avec cet officier supérieur une altercation à la suite de laquelle il s'est porté contre lui à des voies de fait. Le major, que la sévérité des lois militaires place sous le poids d'une accusation capitale, a été arrêté et va être transféré à Bruxelles, pour y être jugé.

— Les journaux anglais publient le testament de Joseph Bonaparte, ex-roi d'Espagne décédé à Florence l'été dernier. Cet acte est fort long ; parmi les legs nombreux qu'il contient, nous remarquons les suivants : à ses filleuls Lucien Bonaparte et Napoléon Bonaparte, chacun 250 000 francs ; à son petit-fils Joseph ses propriétés territoriales en Amérique ; à son frère Lucien un encrier en argent doré que lui a donné sa mère en 1812, et qui est orné de son portrait ; à son frère Louis une boîte en or, avec le portrait de leur père ; à son frère Jérôme une boîte semblable ; à son beau-frère F. Baciocchi, un camée monté sur un anneau avec la figure de sa femme la princesse Elisa ; à son gendre Charles, le portrait de son père ; à son cousin le duc de Padoue, une épingle avec le portrait de Madame sur un camée ; à sa belle-sœur, la reine de Suède, un portrait de sa sœur Julie. Des legs de 10 000 fr. sont faits à plusieurs de ses serviteurs, notamment à M. Chaudelier, son chef de cuisine, qui remplissait le même office à Sainte-Hélène auprès de l'empereur. Le surplus de ses propriétés foncières est légué à sa femme pendant sa vie ; après sa mort, elles reviendront à sa fille Zénaïde. Le testament a été fait à Londres au mois de juin 1840. Un simple codicille, écrit ensuite à Florence, a ratifié l'acte conformément aux dispositions des lois florentines.

— Dans un travail publié récemment par la *Revue des Deux-Mondes*, M. Alexandre Thomas a fait l'histoire des négociations de l'Angleterre et de la Russie au sujet de l'Afghanistan. On sait que le comte Simonich et le capitaine Vicovitch furent les agents les plus actifs de la politique russe dans cette partie de l'Asie. On lira avec un vif intérêt les détails suivants sur la fortune et la fin tragique de l'aventureux officier qui joua, il y a quelques années, un rôle important dans les intrigues dont le Caboul était le théâtre :

« En 1830, Vicovicth était étudiant à Vilna. Bien qu'il n'eût pris qu'une part indirecte à l'insurrection polonaise, il fut arrêté, incorporé dans l'armée russe et envoyé à Orembourg. A son passage dans cette ville, M. Alexandre de Humboldt, se rendant en Sibérie, demanda un guide qui pût aussi lui fournir des renseignements sur le pays. On lui présenta Vicovitch, et le savant prussien ne fut pas médiocrement surpris de ses connaissances étendues et variées, et flatté de trouver entre les mains du jeune Cosaque une collection complète de ses œuvres. Celui-ci sut gagner l'affection et l'estime de son illustre compagnon de voyage, qui, de retour à Pétersbourg, se chargea de sa fortune et le recommanda vivement à l'empereur. Vicovicht fut fait officier. Il connaissait parfaitement plusieurs dialectes de l'Asie; on l'envoya en Perse, et de là dans le Candahar et à Lahore. C'était en 1837-1838, à l'époque où la diplomatie russe préparait le soulèvement des Afghans contre les Anglais.

« Le lieutenant Vicovitch joua à Caboul le même rôle que le comte Simonich en Perse. Son activité souleva à plusieurs reprises les récriminations de la presse anglaise, mais lui valut en retour la faveur du général gouverneur d'Orembourg. Après les événements de 1841, Vicovitch revint à Pétersbourg, eut une audience très longue de M. de Nesselrode, au sortir de laquelle il se brûla la cervelle, après avoir jeté au feu ses papiers et écrit au département asiatique une note dont le contenu n'a jamais été publié. Rien ne transpira de son entretien avec le comte de Nesselrode, et le mystère de sa mort ouvre un champ libre à toutes les conjectures. Néanmoins, elles nous paraissent pouvoir se réduire à deux alternatives : ou Vicovitch, ayant outrepassé ses pouvoirs et les instructions de son gouvernement, avait, par son humeur entreprenante, compromis les relations de la Russie avec l'Angleterre, et une remontrance sévère du ministre lui faisant augurer quelque chose de plus grave, il voulut se soustraire au châtiment ; ou bien il fut poussé à cet acte de désespoir en voyant que le gouvernement, après avoir recueilli le fruit de ses travaux, se disposait à sacrifier son agent aux plaintes de l'Angleterre. Cette seconde supposition semblerait plus probable.

» Quoi qu'il en soit, l'affaire fut étouffée. La police défendit de s'informer. On sait à Pétersbourg qu'il n'est pas prudent d'approfondir certains sujets ; chacun se tut : le lendemain, une bière vint chercher le cadavre du malheureux Vicovitch à l'hôtel de Paris, où il s'était tué. On l'inhuma sans bruit, et tout fut terminé. »

INDOCILITÉ D'UN ENFANT. — Voici encore une de ces scènes douloureuses qui ne sont rapportées par les sténographes judiciaires que pour amuser les lecteurs. La *Gazette des Tribunaux* la reproduit ainsi :

Le petit Victor, enfant de dix ans, est traduit devant la police correctionnelle sous la prévention de vagabondage. Le père de cet enfant a été assigné pour donner des renseignements sur son fils, et dire s'il consent à le

Théâtres, fêtes et concerts.

Nous apprenons que, par ordre du roi, les loges de la famille royale viennent de lui être réservées pour le bal qui sera donné le 3 avril prochain dans la salle de l'Opéra, au profit de la colonie de Petit Bourg, dont S. A. R. le duc de Nemours est le protecteur.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 29 MARS.

Le *Courrier français* fait ressortir la contradiction qui existe entre l'état de paix et l'armement de Paris. « Qui ne se rappelle encore, dit ce journal, avec quel unisson, au renouvellement de l'année, l'hymne de paix fut entonné par tous les orateurs des corps constitués. Le roi de son côté répondait : *Jamais la paix n'a été plus fermement assise qu'elle ne l'est aujourd'hui*.— Et voilà que le ministère propose l'armement de Paris ! Que s'est-il donc passé depuis le commencement de cette année? Est-ce que dans sa témérité M. Guizot aurait provoqué l'une des puissances?... »

Le *Courrier* n'a pas besoin d'insister pour montrer combien toute supposition de ce genre est gratuite. « Il ne faut pas, ajoute-t-il, que le pouvoir se fasse illusion sur l'opinion de Paris et celle de la France. A cette heure, aux yeux de la population tout entière, les fortifications de la capitale sont l'*ultima ratio* du système connu de l'intimidation.

» Et pourquoi? c'est que la France n'ignore pas que la paix est le besoin commun de l'Europe entière...

» Qui donc viendrait de gaîté de cœur s'attaquer à la France qui n'attaque point? C'est pourquoi nous ne craignons rien de l'étranger.

» Donc, lorsque le ministère propose d'armer Paris, personne ne prend au sérieux l'éventualité d'une guerre ; en revanche, tout le monde se dit qu'un cabinet qui fait profession d'impopularité n'a entrevu d'autre moyen d'assurer le repos public, dans un moment de crise, que de tenir la capitale sous une menace suffisante pour faire avorter tout projet funeste. C'est là l'outrage qui est profondément ressenti de tous. Certes, la bonne ville de Paris n'aime ni l'émeute ni le trouble ; mais Paris n'aime pas davantage qu'on lui mette une sorte de camisole de force pour l'obliger à être sage. Et, par malheur, à tort ou à raison, il n'est pas un seul habitant qui ne soupçonne dans l'armement proposé par le ministère une injurieuse défiance de son attachement à l'ordre et de son bon sens éprouvé.

» Admirable ministère! Il n'a pas osé convoquer une seule fois la garde nationale, et il arme Paris! »

Le *National* et le *Commerce* discutent l'exposé des motifs du projet de loi sur l'armement de Paris. Le premier n'y a vu que de nouveaux motifs pour que les citoyens s'opposent par tous les moyens en leur pouvoir à la nouvelle tentative d'un ministère de contre-révolution.

» Tout ce document, dit de son côté le *Commerce*, respire une obscurité si grande, qu'après l'avoir lu il est impossible de dire, même approximativement, quel est le nombre de canons qu'on demande.

» On voit seulement qu'indépendamment des pièces de remparts, l'ar-

[illegible] 2e 46 à 47 ; 3e 42 à 44. — Paille de blé 1re 31 à 32 ; 2e 29 à 30.

Halle à la viande du 29 mars. — 27716 kil. Bœuf 1,50-1,20-0,70. — 15665 kil. Veau 1,55-1,40-1,10.—5580 kil. Mouton 1,50-1,20-0,90. — En gros 46960 kil. 1,02-0,96-0,90.

Marché aux Veaux du 28 mars. — Taureaux amenés 4, vendus 4 à 0,90. — Vaches amenées 87, vendues 82 à 1,22-1,08-0,94. — Veaux amenés, 851, sur lesquels 639 ont été vendus 1,71-1,56-1,38.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 27, 28 et 29 mars. —*Beurre* (le kil. En livres 1,52 à 2,42.— En mottes Isiguy 1,90 à 6,00. — En motte Gournay 1,70 à 3,70. — Petit beurre 1,16 à 1,90. — Beurre salé ou fondu 1,50 à 0,00. — *OEufs* (le mille). Du 27, 46 à 60. — Du 28, 45 à 61 — Du 29, 49 à 64. — *Fromages* (la dizaine) Brie 12 à 30.—A la pie 5 à 15.

Marché aux chevaux du 29 mars. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 107, vendus 20 de 210 à 900. — De trait 270 entrés, vendus 36 de 400 à 1100. — Hors d'âge 127 entrés, vendus 23 de 55 à 380. — Anes entrés 10, vendus 3 de 25 à 30. —Voitures amenées 30, vendues 5 de 90 à 200. — Encan entrés 9, et tous vendus de 50 à 260. — Essai 85.

Bourse du 29 mars 1844.

On a paru aujourd'hui plus rassuré que la veille, et les fonds publics ont remonté de quelques centimes.

Les affaires calmes sur les chemins de fer n'ont pas produit de variations importantes.

La baisse du 5 0/0 portugais continue encore; elle est d'environ 2 0/0 depuis deux jours.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Emprunt, 86 40 — Belgique 1831, 103. — Id. 1842, 107. — Naples, récép. Rothschild, 103 60. — Oblig. hypothécaire, 403 75. — Comptoir Ganneron, 1115.—Espagne 3 0/0, 41.— Hollande 2 1/2, 61 1/2. Chemins d'Andrezieux, 870.—La Teste, 231 25, 230.—Montpellier, 580, 575.—Grand'Combe, 1550. —Lots d'Autriche, 405.

Actions de : Zinc, Vieille-Montagne, 6000. — Id. Nouvelle, 3000. — Entrepôt des Batignolles, 677 50.—Id. du Nord, 590.— Chazotte, 990. — Gaz français, 49.5.—Id. Nouveau, 4700.— Anglais, 9025.— Id. Nouveau, 8500. — Parisien, 2250. — Calais, 1275. — Belleville, 1625. — La carrière anc., 5700. — Id. 3e émission, 1350.— Alençon, 565.— Vérone, 756.— Laval, 370. — Cherbourg, 620.

Obligations de St-Germain nouv., 1240,—Versailles riv. dr. anc., 1045.— Id. nouv., 1190 —Orléans, 1275.— St-Etienne, 1220.—Grand'Combe 1190.

Chemins non constitués : Bordeaux, 750, 745. — Boulogne, 695.—Id. petites, 720. —Vierzon, 905, 910.— Montereau, 615, 617 50.—Gand, 730, 732 50.

A terme : Banque de France, 3200.—Belgique 1842, 107.—La Teste, 230. —Montpellier, 680, 575.—Sceaux, 700.—Emprunt, 86 35, 45, 40.

	1er c.	P. H.	P. B.	dr c.	b.
5 0/0 compt.	117 75	117 90	117 75	117 85	117 85
— fin cour.	117 85	117 95	117 85	117 95	117 80
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 compt.	85 60	85 60	85 55	85 55	85 65
— fin cour.	85 45	85 55	85 45	85 50	85 45
Emp. au c.	» »	» »	» »	» »	» »

[illegible] du mois, 00,00 à 00,00; avril, 00,00 ; 4 mois d'été, 92,00 à 00,00; [illegible] niers mois, 101,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 82,00 à 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 90,00 à 89,00; courant du mois, 87,50 à 88,00; avril, 85,00 à 86,00; 8 derniers mois, 86,00; 2 derniers mois, 85,00 à 00,00.

SAVON. — Disponible, 88,50 à 89,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

M. Thalberg donnera son concert le jeudi 3 avril, à huit heures et demie du soir, au théâtre royal Italien.

S'adresser, pour la location des loges et des stalles, chez MM. Troupenas et Ce, rue Vivienne, 40.

Ventes par autorité de justice,

EN L'HOTEL DES COMMISSAIRES-PRISEURS, A PARIS.

Le 31 mars 1845.

Consistant en secrétaire, commode, tables, chiffonnier, lits de fer, poêles en faïence, matelas, ustensiles de ménage, pelles et pincettes en fer.—Au comptant.

AUTRE, le 31 mars. — Consistant en buffet, chaises, cheminée à la prussienne, fontaine, batterie de cuisine, commode, tables de nuit, glaces et autres.—Au comptant.

Spectacles du 30 mars.

8 h. » /» OPÉRA. — Robert-le-Diable.
7 h. » /» FRANÇAIS. — Fille d'honneur. 3 Chapeaux. Le Bourru.
7 h. » /» ITALIENS. —
7 h. » /» OPÉRA-COMIQUE.— Domino Noir. Gulistan.
6 h. 1/2 ODÉON. — Notre-Dame des Abîmes. Lucrèce.
6 h. » /» VAUDEVILLE.— Le Porteur. Mystères. Péché. Enfant.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Deux Brigadiers. Bouffon. 2 Pierrots. Dangeville.
6 h. » /» GYMNASE. — Rébecca. Reine de 16 ans. Tuteur. Morale.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.— Roi des Frontins. Vieux. Étourneau. Chasse.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. » /» AMBIGU.—Les Talismans.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Les Ruines. Les Canuts. Le Marché.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Empire.
6 h. » /» COMTE. — Pierrot. Cracovienne. Mon Habit. Turban. Giselle.
6 h. 1/2 FOLIES. — Dominos. Diable. Sans cravate.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

...posent leur boule, il imprime au vote de chaque député conservateur un stigmate de honte et de lâcheté : car il est dès-lors impossible de discerner si un représentant de la nation agit selon sa conscience ou sous l'influence de la peur.

Chaque député ne doit compte de ses résolutions qu'à sa conscience et à l'opinion publique. Ses adversaires doivent être assurés qu'il a voté avec toute liberté d'action ; et si ses amis peuvent exiger qu'il explique ses variations, ils n'ont à lui demander rien de plus.

M. Dufaure a eu raison de blâmer énergiquement les marques extérieures d'improbation et d'approbation qui ont fait explosion dans la séance d'hier ; mais, comme président, il aurait dû, en outre, rappeler sévèrement les ministres au sentiment des convenances ; il devait les sommer de ne pas exercer en face de la Chambre et du pays leur système d'intimidation.

Cette censure ministérielle est honteuse et dégradante ; elle est bien différente de celle qu'exerce l'opinion publique, qui a droit de souveraineté absolue sur chacun des membres de la Chambre : quand elle condamne, elle ne souille pas, tandis que les notes ministérielles flétrissent celui qui les redoute et qui baisse la tête sous ces fourches caudines de la liberté parlementaire.

D'un côté, le ministre qui, debout comme un croque-mitaine politique, menace ou encourage les députés tremblants ! — De l'autre, et organe de la souveraineté nationale, l'élu du pays, le député qui gravit les degrés de la tribune, jetant un regard suppliant sur la figure d'un tyran, y cherchant sa pensée, prostituant sa conscience

Et son vote à la main demandant son salaire !

En vérité, le rouge monte au front quand on assiste à de pareils scandales. On en est réduit à se demander si le député ministériel est un esclave ou s'il est le représentant libre d'un pays libre.

Des partis aux Etats-Unis.

Depuis que le célèbre et infortuné WalterRaleigh prit possession du territoire de la partie du Nord-Amérique qu'il nomma la Virginie en l'honneur de la reine Elisabeth qui passa sa vie dans le célibat, le courant d'émigration qui s'établit entre l'Angleterre, quelques autres pays du nord de l'Europe et les nouvelles colonies anglaises, amena de plus en plus sur le sol américain des hommes qui, pour la plupart, n'avaient qu'un seul but, celui de rencontrer l'aisance et la richesse que la vieille Europe leur avait refusées.

Les idées de liberté religieuse qu'un certain nombre d'entre eux apportèrent sur ce sol encore vierge prirent aussi de profondes racines. Les idées d'égalité y germèrent bientôt, car tous ces hommes se trouvèrent en face d'un *seul* fait, d'un *seul* droit, d'un *seul* ... du parlement revêtirent un caractère tyrannique.

Mais le système d'exploitation que voulût établir la métropole, devait rencontrer de grands obstacles. C'est ce qui advint. En effet, la pêche sur les rivages de l'Atlantique, et la chasse dans les forêts de l'Ouest ne pouvaient suffire à des hommes qui avaient devant eux des trésors inépuisables à exploiter. Aussi, malgré tous ses efforts, l'Angleterre ne put-elle empêcher en Amérique le développement de l'industrie et des institutions de crédit; celles-ci grandirent, et lorsque la métropole voulut restreindre le cours des billets et imposer le fameux acte du timbre, les sourdes menées qui s'agitaient dans le sein des treize colonies, prirent un caractère alarmant pour la mère-patrie.

L'aristocratie anglaise s'aveugla : elle ne tint aucun compte des sages conseils de ceux qui connaissaient l'Amérique. La justice, l'histoire, le droit des gens, tout fut oublié par la législature et par le roi.

Il n'est pas dans notre pensée de tracer, même à grands traits, l'histoire des Etats-Unis. Nous voulions seulement attirer l'attention sur un fait que les historiens et les publicistes ont trop laissé dans l'ombre, à savoir que les nouvelles sociétés qui se développaient sur le continent américain étaient entraînées par la force des choses à prendre pour base les intérêts matériels et à ériger en loi sociale cette formule : « Fais de l'argent, mon fils, honnêtement si tu peux, mais, avant tout, fais de l'argent. — *Make money my son, honestly if you can, but make money*.

De là tout le système social sur lequel reposent les Etats-Unis ; de là, la politique intérieure et extérieure de l'Union ; de là les travaux gigantesques, les systèmes de finance hasardés mais puissants, les grands développements de l'industrie, les banqueroutes, les fortunes faites et défaites en un jour ; de là cette agitation fiévreuse qui s'empare de tout homme lorsqu'il met le pied sur le sol de l'Union ; de là les différents partis qui ont agité et qui partagent encore l'opinion publique; de là, en un mot, la grandeur improvisée et la puissance colossale des Etats-Unis, de la seule nation libre qui puisse se vanter d'imposer à l'Angleterre, parce que, comme celle-ci, elle a un système arrêté.

Mais, de même que chez nous, la puissance féodale et nobiliaire, en prenant une extension trop grande, attira sur elle la hache de Louis XI, de Richelieu, et la grande colère du peuple dans les dernières années du dix-huitième siècle, les Etats-Unis, n'ayant développé qu'un seul côté de l'activité et de l'intelligence humaine, celui qui correspond aux intérêts matériels, ce pays se trouvera exposé à des déchirements intérieurs et à de terribles révolutions, si les hommes d'Etat qui les gouvernent ne comprennent pas que là où manque l'équilibre la chute est certaine.

Les germes de déchirements intérieurs sont déjà bien visibles, même sans compter les grandes questions de l'esclavage, du rap... ...gue des temps modernes comme l'appelle Montesquieu. On se mit donc à l'œuvre. L'occasion était belle. La paix de Paris (1763) avait donné à l'Angleterre la force, le lustre et l'éclat que la France possédait sous Louis XIV. L'Europe voyait d'un œil jaloux la puissance de l'Angleterre. Les descendants des anciens colons anglais venaient de faire leurs premières armes. Leur coopération avait été pour beaucoup dans la cession que nous fîmes du Canada et de l'immense territoire qui s'étend des rives du Mississipi jusqu'aux plages du Groënland. Abaisser la prépondérance de l'Angleterre était le vœu de tous. Les échos de l'Amérique n'avaient pas encore répondu au cri de liberté, au cri que nous poussions en prêtant notre appui aux révoltés. L'heure de la lutte sonna. Il n'y eut alors qu'un seul parti, le parti de la Fédération, de l'Union pour chasser les Anglais, qu'une seule pensée, celle de la liberté, qu'un seul homme, Washington.

Après la victoire, les intérêts des différents Etats se dessinèrent plus nettement: l'on vit, à côté des fédéralistes, apparaître le parti des démocrates qui voulait affaiblir l'autorité du gouvernement central au profit des Etats particuliers.

Washington, Hamilton, Jay, Adams étaient du parti fédéraliste ; Jefferson, Madisson, Monroë du parti contraire. La mort de Washington ouvrit le champ au parti démocratique. Il s'intronisa au pouvoir avec Jefferson, et depuis lors il s'y est toujours maintenu, si l'on en excepte la présidence de J.-Q. Adams, qui dura de 1825 à 1829. Depuis lors il n'est plus question du parti fédéraliste proprement dit et comme l'entendait la haute sagesse de Washington.

Mais le triomphe définitif du parti démocratique fit naître une scission dans son sein. Les uns trouvèrent qu'on allait trop loin et qu'il ne fallait pas relâcher davantage les liens qui unissaient les différents Etats de l'Union ; ils prirent le nom de whigs ou de conservateurs. On vit s'associer à ce parti les anciens fédéralistes, les Adams, les Henry Clay, les Daniel Webster, etc. L'autre fraction du parti démocratique prit le nom de *purs democrats*, démocrates purs ou orthodoxes, et la partie la plus exaltée de ces derniers, celui de *locofocos* (1).

Ici nous devons encore constater que la mission du parti démocratique correspond aux intérêts particuliers des différents Etats

(1) La dénomination de *locofocos* donnée aux ultra-démocrates, vient d'une circonstance qui mérite d'être rappelée. En 1832, un certain nombre de démocrates exaltés de New-York, voulurent imposer leur opinion aux autres démocrates; dans ce but ils se rendaient aux meetings et aux réunions des démocrates orthodoxes. Un soir, ces derniers crurent pouvoir se débarrasser des ultra en éteignant les lumières de la salle où ils étaient réunis. Mais les ultra, dans la prévision de ce tour, s'étaient munis de bougies et d'allumettes chimiques : *locofoco match* (allumettes donnant du feu sur-le-champ). De là le nom de locofocos.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Salon de 1845.

HORACE VERNET. — HIPPOLYTE FLANDRIN. — GLEYRE.

Rendons à César ce qui est à César. Il y a deux peintres pour la prise de la Smahla : le bulletin et M. Horace Vernet. Le bulletin, qui est un personnage naturellement prolixe, a voulu avoir une toile à son image. Cette dimension une fois imposée au peintre, on ne peut demander à celui-ci cette unité de composition qui a son commencement, son milieu, sa fin; on doit se résigner à des épisodes, à des détails isolés, successifs, à une promenade à travers une futaie, où l'on va d'un groupe d'arbres à un autre groupe d'arbres, sans pouvoir embrasser un ensemble.

Quel parti M. Horace Vernet a-t-il su tirer de cette toile grande comme une place publique, de cette perspective de panorama ? Au premier aspect, cette esplanade me paraît vide. Le ton du ciel, les terrains, les ombres ont quelque chose de sec, de froid, qui veut être vrai, qui ne correspond pas à ce que nous savons, à ce que nous rêvons de la nature africaine. On dirait des Arabes qui se sont trompés de chemin et qui se sont égarés dans la Champagne-Pouilleuse.

On peut diviser cette grande composition en deux parties : la première représente l'arrivée et la charge de la cavalerie ; la seconde, la panique et la fuite des troupeaux. A première vue, le spectateur se trouve trompé: en voyant la charge de cavalerie, il sent qu'il y a là une force énorme et pas d'effet, un choc qui va se perdre dans le vide et qui rentre le néant. On voudrait pressentir un groupe, une résistance qui légitimât le mouvement de ces chevaux lancés bride abattue. On craint, malgré soi, que toute cette fougue ne passe par maille à travers les intervalles des tentes.

Néanmoins, M. Horace Vernet a su retrouver, pour la peinture des cavaliers, toute cette rapidité, toute cette verve qui lui fait saisir, retenir, reproduire ce qu'il y a d'intime et de saillant dans les manœuvres des soldats. Il a, en effet, toutes les qualités du caractère national, l'esprit vif, superficiel, actif, facile, improvisateur, primesautier. Il compose comme on se bat ; il peint comme on donne un coup de sabre. Sa peinture est en action ; toujours alerte, toujours dispos, il semble qu'il entende sonner la charge dans son atelier et pétiller la fusillade à son oreille.

M. Horace Vernet a le bonheur de peindre ce qu'il aime, ce qu'il connaît, ce qu'il observe depuis sa jeunesse; il communique à ses œuvres l'enthousiasme qu'il a pour la vie de soldat. Il connaît tous les mouvements des manœuvres, tous les gestes des nouveaux membres, fusils ou sabres, ajoutés au corps du troupier. Cette longue intimité avec les régiments donne à ses œuvres une puissante physionomie. C'est par cette assimilation et cette reproduction des habitudes militaires que M. Vernet mérite en partie sa réputation européenne de peintre de bataille.

Il a surtout l'entente du mouvement, mais, lorsqu'il change de costumes et de types, la sibylle pétulante ou plutôt la vivandière qui l'inspire semble se retirer de lui. Abandonné à ses propres ressources, il trahit à chaque instant l'insuffisance, la précipitation maladroite de son dessin, de sa couleur et de son modelé.

Ainsi, dans la seconde partie du tableau, le talent de M. Horace Vernet semble dépaysé au milieu des Arabes. En homme d'esprit, qui ne doit pas interrompre son discours et se frapper le front, parce que l'idée ne vient pas, il continue son improvisation par des mots, par des accessoires, par le vestiaire si vite trouvé, qu'on nomme la couleur locale. Il cherche l'intérêt dans l'étrangeté des ustensiles de la vie arabe. Il amène sur ce plan, comme un renfort pour sa peinture, des dromadaires avec leurs curieuses litières, avec leur hampe ornée de plumes d'autruches ; M. Vernet connaît bien toute la galanterie du caractère national. Dans ces litières aux formes ogivales, aux rideaux fermés, se trouve le sérail aérien et nomade des chefs arabes. Un des chameaux s'est abattu et a versé à terre son voluptueux butin. Devant ces voitures-quadrupèdes si amoureusement versées, une négresse idiote, accroupie tient une tranche de pastèque en équilibre au bout d'une baguette. Et pourquoi serait-elle effrayée? pourquoi fuirait-elle? La servitude n'est-elle pas partout la même?

Dans cette composition si longue, si complexe, on trouve bien le marabout, le chef au milieu de ses femmes ; les pacifiques occupations culinaires d'un camp surpris à l'heure du repas; on trouve bien les principaux personnages des razzias y compris les gazelles, les bœufs et les chiens ; mais il n'y a pas de tumulte ni de cohue. Il semble que chacun se soit partagé le terrain, comme chaque acteur se partage le théâtre ; les Français ont le dernier plan, les Arabes le centre ; le premier plan est réservé aux ustensiles, aux poules, au couscoussou, aux cafetières, aux coffrets, aux tentes éventrées qui laissent échapper leurs richesses.

La résistance est tellement individuelle, tellement éparse, qu'il en résulte une commisération involontaire pour ces pauvres Arabes. Il semble que dans l'armée française on soit dix contre un. On prend naturellement parti pour les plus faibles.

Néanmoins, la charpente dramatique de ce tableau proclame un esprit ingénieux qui a peint d'une manière d'autant plus saisissante qu'il peint de mémoire. En général, on copie trop la nature et pas assez le souvenir. Le souvenir a cela de bon, qu'il transfigure, qu'il colore, qu'il poétise la réalité. Les grands maîtres laissent séjourner long-temps les compositions dans leurs têtes; dans cette gestation intellectuelle leurs conceptions puisent molécule à molécule des formes plastiques qu'elles revêtiront le jour où elles naîtront à la lumière.

Ainsi, en prenant pied à pied, morceau par morceau, cet hectare de toile, on rencontre à chaque instant un grand nombre de détails qui prouvent chez M. Vernet une longue pratique des mœurs arabes, une longue étude de la vie patriarcale, sous la tente de poil de chameau.

La cafetière renversée, l'esclave tuée près de sa quenouille, les coffres, les étoffes, les poules, le pot-au-feu, les armes, les chevaux, les bœufs maigres qui se montent sur le dos pour se sauver plus vite, les mouvements acrobatiques des chevaux arabes, toutes les particularités de cette immense composition peuvent passer pour un musée peint de notre conquête d'Afrique. M. Horace Vernet ne pouvait manquer de séduire la foule par ce luxe de vérité locale.

Malheureusement ce tableau a plutôt des qualités extérieures, que les qualités intrinsèques de la peinture. M. Horace Vernet laisse échapper dans la course haletante les plus graves incorrections de dessin. La femme agenouillée aux pieds du duc d'Aumale, a deux ou trois fois la taille d'une femme. Ce n'est pas que M. Horace Vernet n'ait fait des tentatives pour témoigner une science de musculature et de modelé. Mais il n'est arrivé qu'à des chairs dures, monotones, qu'à des contours vulgaires, et à une emphase de pose, comme dans la figure du nègre, qui rappelle la tradition malheureuse de l'Ecole impériale.

Si tous les hommes sont peints du même ton, traités dans le même sentiment de forme, les femmes, par une logique toute naturelle, sont dessinées avec la même impuissance.

La couleur ne vient pas se substituer royalement et splendidement au dessin. Certes elle avait pleine licence de vider ici tous ses trésors. Mais le talent de M. Horace Vernet en est demeuré aux bonnes intentions. Le peintre officiel de l'Afrique a des catégories de ton, une pour le ciel, une autre pour les terrains, une pour toutes les chairs d'homme, une autre à peu près semblable pour toutes les chairs de femme. Les blancs sont uniformément répandus sur toute la toile, et ne contribuent pas peu à l'effet indécis et fragmentaire du tableau. On voit que M. Horace Vernet a fait de louables efforts pour arriver à des recherches et à des harmonies de tons dans certains accessoires, tels que les tapis, les selles de cheval, mais il ne connaît pas les premières lois du coloris, l'emploi des teintes négatives, les transitions savantes, ces liaisons puissamment coordonnées qui maintiennent chaque intonation de couleur dans un magnifique ensemble. Les ombres sont noires ; nulle part on ne sent cette onction, cette poésie qui élèvent jusqu'à l'art chez les grands peintres la représentation des moindres objets. En un mot, cette peinture est l'œuvre diffuse, animée, prolixe d'une imagination facile, abondante, d'un homme qui ne sait point penser, ni écrire, mais qui sait émouvoir, intéresser la foule par les qualités particulièrement appréciables de cette foule.

Si nous voulons rechercher l'idéal qui dicte une pareille œuvre, nous ne pouvons nous empêcher d'y remarquer une contradiction de plus dans notre époque. A chaque instant ce règne se glorifie d'être pacifique, industriel, tranquille, bon voisin, décidé à ne pas brûler une seule amorce contre l'Europe, et cependant il ne donne aux jeunes princes que des épaulettes, et au peuple, dans ses peintures officielles, que des exemples de tueries à coups de sabre et à coups de fusil. Il ne rêve pas de plus haut piédestal de gloire, pour les fils du roi, qu'un sabord tonnant ou qu'un cheval qui porte des pistolets à l'arçon de la selle. Mais la gloire la plus enviable pour les princes doit être aussi la plus désirée par les peuples. Dans votre politique, vous voulez comprimer la gloire militaire et vous l'exaltez dans votre peinture. Vous prêchez la paix au Palais-Bourbon et la guerre au palais de Versailles, et vous ne semblez pas soupçonner que les musées sont les journaux du peuple.

Ensuite, est-il bon de perpétuer par la peinture, de glorifier par le ta...

tion; ces deux partis se rattachent indifféremment aux wighs et aux démocrates.

On le voit donc, aux Etats-Unis il n'existe pas de parti politique dans le sens exclusif que l'on attache à ce mot en Europe. Et en effet il n'en saurait être autrement, puisque le pacte social qui régit les droits des Américains du Nord a été formulé sur les plus larges bases possibles ; droit d'élection, liberté de la presse, liberté d'association (club, meeting), liberté religieuse. Les divisions n'en sont pas moins profondes entre les Etats du Nord et de l'Ouest et ceux du Sud.

Il a fallu plusieurs siècles aux peuples de la vieille Europe soumis à toutes les vicissitudes des luttes enfantées par les intérêts divers des castes qui se sont succédé au pouvoir, pour comprendre que l'harmonie des intérêts de tous réside dans une organisation sociale qui tiendrait compte aussi des droits des travailleurs dans la distribution des richesses ; le peuple de la jeune Amérique du Nord a démontré en moins de trente ans, — tout le prouve, — la nécessité de cette nouvelle organisation que les libertés politiques seules ne peuvent complètement réaliser.

Si les hommes éminents, qui sont à la tête des partis en Amérique ne comprennent pas qu'il s'agit maintenant pour les Etats-Unis de promulguer la charte des travailleurs et d'organiser les immenses matériaux qu'ils ont accumulés, l'Union présentera, en sens inverse, le triste spectacle de ce que nous offre l'Europe depuis des siècles. Le jour des réactions viendra, et l'on arrivera par des déchirements terribles à fouler aux pieds les libertés qui sont inscrites dans les institutions du pays pour réaliser la pondération chimérique des trois pouvoirs des gouvernements représentatifs. Alors il y aura des partis politiques dans le sens que l'Europe attache à ces mots, parce qu'alors les Etats-Unis seront entrés dans la phase des révolutions.

Il faut que les hommes considérables de ce pays comprennent que d'une part la question brûlante de l'esclavage, compliquée de celles du Texas et de l'Orégon, d'autre part celle du tarif des douanes, des banques, etc., sont des questions qui doivent enfin être étudiées, d'un point de vue supérieur.

Malheur aux Etats-Unis s'ils laissent se former dans leur sein des partis aussi profondément hostiles que le sont en Angleterre ceux des whigs et des chartistes ; malheur aux Etats-Unis si les conservateurs ou les riches se constituent en féodalité d'argent, et si les ultrà-démocrates arrivent à faire prévaloir le principe d'une liberté absolue basée sur le plus grand développement possible de l'individualisme. Malheur, trois fois malheur aux Etats-Unis si le parti

(1) [illegible] pour la défense de cette théorie, les discours de M. Calhoun, [illegible].

La question religieuse en Allemagne est une question sociale.

Depuis six mois les journaux allemands, mettant de côté les questions politiques, sont absorbés par la question religieuse et les incidents qu'elle amène. Les affaires des États provinciaux de la Prusse cèdent le pas, dans les préoccupations publiques, à MM. Ronge, Crersky et à l'Eglise catholico-germanique ; la question suisse même, toute religieuse qu'elle est, n'occupe que le second rang dans la presse allemande, qui d'un seul coup paraît s'être métamorphosée en une arène théologique. Chose curieuse et digne de remarque, tandis que la réforme religieuse qui surgit au sein du catholicisme est applaudie par tous les catholiques éclairés de l'Allemagne, elle est attaquée avec fureur par les piétistes protestants et vue avec une complète indifférence par les philosophes. C'est que la question religieuse en Allemagne, telle qu'elle vient d'être posée par Ronge, est avant tout une question sociale. Pour tous ceux qui, soit protestants, soit catholiques, ne voient dans la religion qu'un moyen de gouvernement et d'intérêt personnel, Ronge avec son principe d'une Eglise universelle servant de lien unitaire à toutes les classes de la société, liant le riche au pauvre au nom de l'amour chrétien, est avant tout un homme politique, tandis que pour les philosophes fort peu exclusifs de l'école de Hégel, il est encore trop prêtre et ne sort pas assez des limites du catholicisme.

Il est facile de comprendre comment l'Allemagne si riche en sectes religieuses a vu apparaître avec émotion la nouvelle Eglise de Ronge. Voici comment celui-ci s'exprime dans son dernier manifeste adressé au clergé secondaire :

« La mission de l'Eglise catholique universelle était de réaliser la fraternité dans l'humanité entière, d'harmoniser les éléments les plus divers, de combler tous les abîmes sociaux. Elle a manqué à ce but sublime par son hypocrisie, son jésuitisme et son égoïsme; elle a même corrompu la source divine d'où elle était sortie. C'est elle qui a causé toutes les guerres civiles des temps passés et des temps modernes, témoin l'état actuel de la Suisse. C'est elle qui désunit les sociétés, qui les divise en classes riches et pauvres, savantes et ignorantes, privilégiées et tributaires. Son heure a sonné. Il est temps de rentrer dans le domaine divin de la lumière, de la vérité, de l'amour, qui est le seul et véritable royaume du Christ. »

Ainsi, Ronge voit avant tout, dans la religion, un lien universel qui doit réunir d'abord les différentes classes de la société et puis les différentes nations. A la fin de son manifeste, il invite le clergé secondaire de toutes les nations, notamment celui de la France, à faire cause commune avec lui, afin de contribuer à la pacification et au bonheur matériel et moral de l'humanité entière. Le dernier chapitre de sa profession de foi, adoptée par la nouvelle école germanico-catholique, est ainsi conçu :

l'opinion de celui qui dit : aimez-vous les uns les autres ; Dieu par-dessus toutes choses ! voilà toute la loi et les prophètes.

Jusqu'à présent l'Eglise de Ronge n'a pas rencontré d'obstacle de la part du gouvernement prussien, mais seulement de la part du gouvernement saxon.

La famille régnante de Saxe est catholique, bien que la majorité des Saxons professe la religion protestante. Mais depuis quelque temps les journaux piétistes de Berlin attaquent Ronge et son Eglise avec autant de violence qu'ils ont attaqué l'école de Feuerbach, il y a deux ans. Espérons toutefois que le roi de Prusse, qui ne recule pas devant les questions sociales, comme il l'a prouvé par son ordonnance relative à l'enquête sur la misère des classes laborieuses, ne se laissera pas influencer par de fanatiques délateurs. Espérons qu'il laissera toute liberté à Ronge et à son Eglise, même après avoir acquis la conviction que la question religieuse en Allemagne est une question sociale.

Quelques arrestations préventives ont eu lieu à Hirschberg, en Prusse, par suite d'une dénonciation. Il s'agissait, dit-on, d'une conspiration communiste ; mais, après vérification, la police a renvoyé les prévenus, qui, à leur tour, demandent une indemnité.

Parmi les personnes arrêtées, figurait un professeur, M. Wander, qui s'était permis quelques plaisanteries sur la médaille industrielle représentant la *Germania*. Par contre, à Posen, il s'est répandu le bruit que la police avait mis la main sur six tonneaux soi-disant remplis de [illegible] mais dans lesquels on a trouvé des armes et de la poudre. Les jeunes gens prévenus sont toujours au secret le plus rigoureux. Ceux qui ont pris la fuite sont désignés dans les journaux par un signalement qu'a fait insérer la police.

---

lent, les actions qui peuvent être des nécessités de guerre, mais qui, philosophiquement jugées, sont les dernières traditions de barbarie, des impiétés sanglantes d'une race contre une autre race.

Ne faites pas de la vue du sang, du spectacle de ces femmes et de ces enfants qui tombent sous nos balles, de ces crânes ouverts par des sabres, des jeux pour le peuple comme ceux des cirques romains. N'imitons pas à notre manière cette férocité de nos ennemis qui rapportent des têtes sur la pointe de leur sabre. Prenons chaque combat d'Afrique comme un pis-aller qui témoignent, non la puissance de notre civilisation, mais son impuissance, à convertir et à rallier les Arabes autrement que par des feux de peloton. Voilons ces victoires qui sont les défaites de l'esprit humain. N'habituons pas les yeux du peuple à ces scandales de violence, habituons-les plutôt aux scènes radieuses et paisibles du travail. Ce qui devrait condamner irrémissiblement les batailles au moins en peinture, c'est qu'elles apportent bien rarement d'heureuses inspirations aux peintres. Les batailles modernes sont éminemment rebelles à l'art, avec l'uniforme des soldats et l'atmosphère de poudre à canon.

Les portraits de M. Horace Vernet ont les défauts et les qualités de sa peinture. Rien n'y est approfondi ; le peintre n'entre pas dans le caractère des têtes. Mais il sait donner une expression générale et superficielle aux individus. Ainsi, dans le portrait de M. Molé et du Frère ignorantin, il a voulu peindre la fonction plutôt que l'homme, l'habit plutôt que le moine. Néanmoins, le portrait du Frère Philippe représente bien l'idéal de l'ignorantin, ce précepteur du pauvre, qui n'a que la livrée de la pédagogie, une paire de lunettes, et le palais de l'alphabet, une salle grossièrement crépie et moulée par la main des écoliers.

Au talent brusque et martial de M. Vernet, on ne peut trouver rien de plus opposé que le talent tranquille de M. Hippolyte Flandrin. Celui-ci, en effet, élevé à la rude école et sous la discipline de M. Ingres, affecte une timidité savante, une obéissance réfléchie aux traditions de l'Ecole romaine. Nul peintre ne possède à un égal degré la pureté du dessin, la tranquillité des effets : intelligence sereine, laborieuse, toujours sobre et contenue, assez semblable à l'âme du sculpteur grec qui ne voulait jamais boire de vin pendant qu'il modelait ses statues.

M. Flandrin a exposé cette année un tableau et trois portraits. Son tableau représente une seule figure : *Mater dolorosa*. La Vierge est au pied de la croix; elle tient la couronne d'épines. Tout cela est triste, mais d'une tristesse morne et froide : les tons plombés du ciel, des terrains, des draperies, de la figure elle-même, déposent dans l'âme je ne sais quoi de glacial et de désespérant, comme la flagellation, la pénitence, la Trappe. La tête est belle, mais d'une expression peut-être un peu étroitement comprise. Quand on a dans l'âme l'onction et la tendresse de M. Flandrin, comment peut-on aller peindre la mère de douleur? Mais ce Christ n'est plus mort, mais il n'y a plus de couronne d'épines pour le Christ : n'avez-vous donc pas entendu passer le vol harmonieux des anges, qui chantaient l'annonciation de délivrance, qui semaient la terre de fleurs, et parfumaient la route par laquelle le Christ devait faire sa nouvelle entrée dans la Jérusalem promise ? Voulez-vous être grand artiste, par l'idéal du moins, n'ayez plus les tristesses du passé, mais les pressentiments de l'avenir?

Nous ne savons par quel charme mystérieux nous attirent les portraits de M. Flandrin, surtout ses portraits de femmes. Il y a dans les physionomies une angélique et rêveuse douceur, et dans l'exécution une manière large et simple, qui rappellent la manière des grands maîtres. Le portrait de femme qui se trouve dans le grand salon est admirablement modelé. Les cheveux ont beaucoup de souplesse. Quoique un peu sourde la couleur est très harmonieuse ; l'ajustement, le fond, tout dans ce tableau est fait avec une pureté de goût, une sobriété de moyens, qui eussent valu à M. Flandrin, dans les beaux temps, la fraternelle approbation de Raphaël.

Nous aimons moins le portrait de M. Chaix-d'Est-Ange parce que nous connaissons sans doute la physionomie agressive, spirituelle, épigrammatique de l'avocat. M. Flandrin s'est évertué à changer le caractère de cette tête; il lui a trouvé ou prêté un autre genre de beauté : de l'avocat improvisateur et pétillant, il a fait un jurisconsulte grave et soucieux qui pense. M. Chaix-d'Est-Ange a trop d'esprit pour avoir jamais pensé. Dans ce portrait, le pli d'une manche dénature le dessin du bras qui paraît brisé. Le troisième portrait de M. Flandrin nous paraît bien posé dans la toile et avec un abandon qui fait diversion à la simplicité un peu trop sévère des autres portraits. Néanmoins, le modelé des chairs, les mains exceptése, nous paraît plus mou que dans les autres têtes. Mais nous n'oserions pas affirmer que ce n'est pas la faute du jour. Néanmoins, en étudiant cette physionomie si savamment peinte, cette expression méditative et douce, on éprouve une indéfinissable sympathie pour ce talent si loyal, si amoureux, si candidement persécuteur de la perfection relative que l'artiste peut atteindre.

M. Gleyre n'est pas seulement un peintre, il est un penseur. Il ne veut pas précipiter et engloutir son art dans un savant matérialisme. Nous nous rappelons tous cette poétique et mélancolique élégie qu'il avait intitulée la *Perte des illusions*, harmonieuse et vaporeuse barque tristement saluée du soleil couchant. Il n'y a pas seulement chez le jeune artiste la méditation, il y a encore le sentiment. Cette année il a osé aborder un des plus beaux sujets de la peinture, le *Départ des Apôtres pour toutes les parties du Monde*. Réel ou apocryphe, légende ou histoire, c'est l'acte le plus glorieux de l'homme qu'on puisse rêver sur les collines de la terre et sous le regard du Seigneur. C'est le matin, quelques teintes roses sont égarées dans le ciel ; à l'horizon Jérusalem sommeille dans de froides ombres. Douze hommes, douze pêcheurs, sont réunis au pied d'une croix, pour aller faire la conquête du monde. Ils n'ont pour cela que le bâton, la sandale et le manteau. Mais au dessus d'eux, mais en eux est cette puissance invisible qui soulève les montagnes et comble les vallées. Deux d'entre eux se donnent le dernier baiser; ils ne se reverront que dans l'autre vie. D'autres invoquent avec ferveur l'Esprit saint ; d'autres montrent l'espace afin que la parole du Christ aille aussi loin que le vol de l'hirondelle. « Je ferai venir ta postérité
» d'Orient et je l'étendrai à l'Occident ; je dirai à l'aquilon donne et au
» Midi ne mets aucun obstacle. Amène mes fils de loin et mes filles du
» bout de la terre; tu te pareras de tes tambourins et tu sortiras au
» bruit des instruments, car la Loi sort de Sion et la Parole par excel-
» lence de Jérusalem. »

M. Gleyre qui aime surtout à rendre ses intimes et rêveuses émotions, qui a un talent que Laprade appellerait une fleur du Calvaire dans un vase athénien, a donné au *Départ des Apôtres* un caractere de noblesse et de solennité plutôt que d'entraînement et d'enthousiasme : ce sont des philosophes grecs et non des Juifs qui courent au martyre. Ils n'ont pas les saintes fureurs ni les sublimes impatiences de leur apostolat ; ils sont trop calmes, trop artistement posés pour des légataires de Dieu qui vont quitter patrie, femmes, enfants et conquérir les gentils, les païens, les barbares, planter la croix sur les derniers glaçons de la terre habitable, et de l'Orient comme de l'Occident appeler les hommes à s'aimer les uns les autres.

Toutes les figures de ce tableau sont dessinées avec une rare conscience et une curieuse recherche de la forme, de la beauté du style. Néanmoins, il y a une absence d'effet, une timidité de couleur, un défaut de relief qui nuisent à l'impression de cette belle et noble peinture. Et pourquoi M. Gleyre craindrait-il de se livrer davantage à ses inspirations et de marcher résolument à la place éminente qui lui est réservée? Qu'il ait foi en lui-même, qu'il échappe au septicisme, cette lèpre de l'intelligence ! Fuyons le contact de ces tristes impuissances, qui, après s'être perdues elles-mêmes, cherchent à perdre les autres, comme ces malheureux naufragés qui, au moment de périr, trouvent une lugubre consolation à entraîner, à engloutir avec eux les forts qui surnagent encore. Qu'il donne de l'air, de l'espace, du soleil à ses poétiques facultés ; elles s'épanouiront d'elles-mêmes. La gloire est toujours mesurée, dans tous les arts, à la mesure de la conviction et de l'enthousiasme, et non pas au doute et au raisonnement. Marchez, poète, à la recherche de votre [illegible]que, et ramenez vos illusions perdues.

M. Chasseriau possède une organisation vigoureuse et inquiète qui donne une grande et originale tournure à toutes ses compositions. Après la *Chapelle de Saint-Méry*, qui avait attiré en pélerinage tous les connaisseurs de l'art, champion infatigable, il avait peint deux tableaux pour l'exposition de cette année. Par un quiproquo ridicule, s'il n'était odieux, le jury a refusé une toile. M. Chasseriau n'a pu exposer que le portrait du *Califat de Constantine* : il y a toujours dans la peinture de M. Chasseriau une impression saisissante, magistrale ; néanmoins, il y a quelque chose de disgracieux dans les quatre pieds du cheval, qui se détachent d'une manière grêle sur le terrain, malgré les nuages de poussière que le peintre a soulevés pour masquer cet inconvénient. On pourrait reprocher aussi à M. Chasseriau un dessin un peu maniéré et l'emploi de quelques tons verdâtres, surtout dans les ornements des chevaux. Mais, malgré ses détails, cette cavalcade a un grand caractère : du premier coup d'œil, on comprend qu'on a devant les yeux un prince arabe. Ce n'est pas un petit mérite de savoir conserver à ses personnages leur dignité, surtout dans cette époque qui dépoétise, qui vulgarise tout ce qui reste d'héroïque et d'épique, sous le couvercle du ciel dépoétisé lui-même, et qui ne semble plus être qu'une marmite renversée sur la motte de terre que nous habitons.

EUGÈNE PELLETAN.

— Une scène navrante vient de se passer dans la rue Vivienne. Un homme est tombé d'inanition sur le trottoir, au seuil du magasin de broderies de Mme Cochaud. A l'instant on est accouru; on a relevé le malheureux que la faim avait vaincu; et l'on s'est empressé de le secourir.

— Qu'avez-vous? s'est-on écrié de toutes parts.

— J'ai faim, a-t-il répondu.

On est allé lui chercher du pain; mais il lui a été impossible de le manger; alors, Mme Cochaud lui a fait prendre un potage qui lui a donné la force d'entrer dans quelques explications.

Il se nomme Bertrand. Il est terrassier. Il demeure rue de Paris, 45, à Clichy-la-Garenne. Il a plusieurs termes en retard et son propriétaire était la veille de le jeter à la porte avec sa femme et sa fille. La souffrance, la maladie et surtout le manque de travail ont pesé de tout leur poids sur ces misérables. Ils ont commencé par mettre au mont-de-piété leurs meilleurs habits, puis leurs outils, puis leurs dernières nippes, puis leurs draps et leurs matelas. La femme et la fille, entièrement nues, ne pouvaient plus sortir de leur grabat.

Cependant, Bertrand s'était enfin hasardé, avec ses haillons, à implorer la charité parisienne. Mais Bertrand est un ouvrier et non un mendiant. Il a lutté, pour s'élever à l'héroïsme de la pauvreté; il a voulu tendre la main pour sa femme, pour sa fille qui réclamaient ce sacrifice, et c'est dans ce moment qu'il s'est évanoui.

On sait combien la population parisienne, si insouciante pour les nombreuses et discrètes infortunes qui ne frappent pas ses regards, est au contraire généreuse et spontanée pour les misères flagrantes... Plusieurs personnes se sont soudainement transformées en quêteuses et ont ramassé une petite somme au nom de Bertrand. Mais les forces, avec une première nourriture, étaient revenues au terrassier. Tandis qu'on faisait la quête, il s'était enfui, ne voulant pas assister à sa honte. On l'a retrouvé au fond d'une allée, accroupi, et pleurant sur ce qu'il appelait sa dégradation. Il a fallu le supplier en quelque sorte pour lui faire accepter l'aumône recueillie. Qu'est-il devenu depuis? Nous ne le savons pas. Ces faits nous sont rapportés ce soir par un de ceux qui ont soulagé le prolétaire avec le plus de zèle. Puissent-ils tomber sous les yeux d'un riche lecteur qui, par un léger tribut imposé sur son opulence, pourrait arracher ces pauvres gens à leur profonde détresse et rendre au moins à l'ouvrier, au père de famille, ses instruments de travail! Que de drames de ce genre se passent dans Paris! Quand donc un gouvernement, qui ne craint pas de demander aux chambres dix-sept millions pour des bouches à feu, proposera-t-il des mesures fécondes pour venir en aide aux classes ouvrières?

— De tous côtés, les ouvriers s'agitent. En France, en Angleterre, en Belgique ils protestent contre leurs souffrances. Les raffineurs de Gand ont adressé une nouvelle pétition aux chambres belges. On lit dans ce douloureux aveu de leur détresse :

« ... La misère profonde dont nous ressentons déjà les atteintes, ne » permet pas de différer plus long-temps. Bientôt nous n'aurons plus la » force de travailler; nos femmes et nos enfants meurent de faim. Que » nous reste-t-il à faire?

» Les moyens d'existence sont seulement là où il y a du travail.

» Nous nous adressons à vous, messieurs, afin de savoir si nous pouvons travailler ou si nous devons mourir.

» Notre misère est grande, nos souffrances presque insupportables. » Nous tous, nous sommes patients! nous tous, nous sommes pauvres, » mais honnêtes. C'est pourquoi nous vous supplions de ne pas nous » pousser au désespoir. Vous êtes les pères des pauvres, et nous demandons du travail, ce qui est du pain pour nous, pour nos femmes » et nos enfants; vous ne nous le refuserez pas. »

On le voit, partout l'organisation du travail est le problème brûlant et la question sociale. Les gouvernants se ferment en vain les yeux pour ne pas voir. Malheur à eux s'ils persistent à récuser la mission que leur a imposée la Providence!

— Un vol très important, exécuté en plein jour sur un des points les plus commerçants de Paris, et consistant en un ballot de plus de cent châles de cachemire, avait été commis, il y a quelques jours, rue Neuve-Saint-Eustache, 1, à l'angle de la rue Montmartre. Les auteurs de ces audacieuses rapines viennent d'être découverts. Au cinquième étage d'une maison située rue Vieille-du-Temple, et occupée habituellement par H..., chef de bande, on a trouvé cet individu, en compagnie de deux de ses acolytes et de deux filles de mauvaise vie. Dans cette chambre, un paquet, fortement noué et disposé pour être emporté, a été saisi : il contenait soixante et quelques châles de prix. Les deux filles portaient chacune sur leurs épaules, et par-dessus de mauvaises robes d'indienne, de magnifiques cachemires; un des trois hommes en avait également un dans la poche de son paletot; la logeuse en avait pour sa part trois des plus riches et des plus fins qu'elle avait serrés dans une armoire.

— Parfois, l'horrible tyrannie de l'empereur Nicolas trouble l'esprit même aux malheureux que notre hospitalité protège. Thadée Monkiciwicz, natif de Gogdelifki, est devenu fou, parce qu'il croyait que notre gouvernement, menacé par le czar, allait lui livrer tous les Polonais réfugiés en France et l'aider à les transporter en Sibérie. Sous l'empire de cette monomanie, cet homme, qui avait des ressources, s'est coupé la gorge avec un rasoir. Il est mort à l'instant. Il habitait Valenciennes.

— Nous avons dit que M. de Rougeville, qui est mort si malheureusement à la suite d'un désespoir d'amour, avait laissé pour héritier M. Jules Sandeau et un autre écrivain. Le nom de ce dernier est révélé par l'*Echo du Nord* de Lille. C'est M. Auguste Bussières, un des rédacteurs de la *Revue de Paris* et de la *Revue des Deux-Mondes*.

— On lit dans un journal de Seine-et-Oise :

« Il y a un bouge à Versailles dans lequel les pauvres de cette ville passent la nuit. Ils sont les uns sur les autres dans une seule chambre, sans lit de camp, sans un siège, sans un fétu de paille; ils couchent sur le plancher humide, pressés, confondus, tous les enfants et les sexes ensemble. Dimanche dernier, une femme généreuse qui voulait sanctifier le jour de Pâques, a eu le courage de se hasarder dans cet autre pour en retirer un pauvre enfant qu'elle a adopté. En présence de tant de misère, il devait marcher l'espace de 500 mètres, au cours de la [illegible] dans Church-Street. Le pigeon a été battu par le cochon, qui a parcouru la distance en sept minutes et demie, ayant sur son adversaire un avantage de 21 mètres. Le pigeon était de race ordinaire, et le cochon pesait à peu près 70 kilog.

M. Retordu, Mme Athanase et Mlle Sophie. — Sans Mlle Sophie, ce curieux procès n'aurait pas eu lieu, et cependant elle n'y figure point; le sacrifice qu'elle fit subir à M. Retordu, l'ingratitude dont elle le paya, le légitime désespoir de sa victime et les griefs de Mme Athanase sont ainsi racontés par le *Droit* :

M. Retordu jouit d'une honnête aisance, mais il frise la cinquantaine et ses cheveux commencent, hélas! à argenter... En même temps que la neige tombe sur sa tête, un feu secret, volcan long-temps comprimé, s'est révélé tout à coup dans son cœur. M. Retordu veut se marier... Il n'est ni beau, ni jeune, ni bien spirituel... mais il est riche... ce qui suffit à un aspirant d'hyménée. Une jeune personne, Mlle Sophie, a permis au grisonnant amoureux de soupirer pour elle et de lui demander sa main; mais ses amies l'ont raillée sur l'âge de son prétendu, et elle s'est avisée de soutenir que M. Retordu n'avait pas un seul cheveu blanc.

Le fait était facile à vérifier. Aussi Mlle Sophie eut-elle recours à une innocente mesure de prudence. Elle écrivit de sa jolie main, à M. Retordu, un petit billet parfumé, ainsi conçu :

« Monsieur, ne reparaissez plus devant moi tant que vous aurez un seul » cheveu blanc, et gardez-vous surtout de les faire teindre.

» Sophie. »

M. Retordu reçut le matin cette épître au lit. En la lisant, il sentit ses cheveux se dresser sur sa tête, et son esprit se perdit dans d'innombrables réflexions. Comment! s'écria-t-il, elle me défend d'avoir un seul cheveu gris, et elle m'interdit la pommade Mélanocome et l'Eau africaine! Elle veut donc que je porte perruque! Quelle bizarrerie! Eh! mais, j'y suis, simple que j'étais, la divine Sophie m'invite tout bonnement à me faire épiler... L'opération est peu récréative; n'importe, il n'est rien que je ne fasse pour plaire à cette aimable personne.

M. Retordu s'habilla à la hâte, et courut chez une épileuse du voisinage, portant le nom respectable de Mme Athanase. Le grison lui confia intrépidement sa tête de futur mari, et lui enjoignit de faire disparaître tous les cheveux qui n'offriraient pas une nuance d'ébène parfaite. Mme Athanase jeta un cri d'hésitation. — Mais, monsieur, je vais vous rendre chauve comme un œuf!... il vaudrait mieux pour vous employer les cosmétiques, j'en ai d'excellents, d'infaillibles... — Pas tant de discours, madame, épilez-moi!... — Mais, monsieur... — Epilez-moi... Et s'il me reste un unique cheveu gris, je ne vous paie pas... Alerte! commençons!

Mme Athanase ayant satisfait sa conscience, se mit en devoir de satisfaire M. Retordu. En conséquence, elle lui arracha un à un plusieurs poignées de cheveux.

M. Retordu faisait, comme on le pense bien, d'horribles grimaces pendant cette opération douloureuse, les yeux lui pleuraient, le nez lui picotait; il lui semblait, a-t-il dit depuis, qu'on prenait sa tête pour une pelote et qu'on y plantait des millions d'épingles; mais à chaque douleur, il se disait courageusement : C'est pour être beau et pour plaire à Sophie.

Au bout de quelques heures, M. Retordu s'aperçut que les picotements cessaient. Mme Athanase annonça que la séance était levée; il paya Mme Athanase, mit son chapeau, qui, devenu trop grand, lui tomba sur le nez, et, fort de son obéissance, de sa soumission, il se rendit bravement au domicile de Mlle Sophie.

Les amies railleuses entouraient la prétendue... M. Retordu est annoncé; il entre... il ôte son chapeau pour saluer... et un formidable éclat de rire répond à son inclination civile. Déconcerté par cet accueil, il passe la main sur son crâne : ce geste augmente l'hilarité. Mlle Sophie, humiliée, irritée, courroucée, montre la porte à son futur, et lui défend de la franchir jamais.

Avoir perdu ses cheveux et sa future, il y avait de quoi gagner un rhume terrible et une fièvre de colère. Le rhume et la fureur envahirent le cerveau de M. Retordu, qui s'en revint chez Mme Athanase. Il entre bruyamment dans le salon secret, il crie, bat les meubles, fait un vacarme infernal, et prétend que l'épileuse lui a arraché les trois quarts de ses cheveux noirs pour avoir plus tôt fait. Mme Athanase envoie promener sa victime, et M. Retordu, sans respect pour le sexe de cette dame, s'oublie au point d'arracher la charmante perruque blonde qui couvrait le chef vénérable de la respectable épileuse.

Ces voies de fait amenaient M. Retordu devant la police correctionnelle. Depuis cette tragique aventure, M. Retordu porte perruque, ce qui empêche de juger de son état capillaire. Il s'excuse sur son exaspération involontaire et sur l'irritation cérébrale que lui avait causée l'opération. Mme Athanase demande 60 fr. de dommages.

Le tribunal condamne M. Retordu à 50 fr. d'amende et 50 fr. de dommages-intérêts.

Ce jugement exaspère le prévenu. Il est présumable qu'il s'arracherait les cheveux s'il lui en restait encore.

Théâtres, fêtes et concerts.

Nous apprenons que, par ordre du roi, les loges de la famille royale viennent de lui être réservées pour le bal qui sera donné le 3 avril prochain dans la salle de l'Opéra, au profit de la colonie de Petit Bourg, dont S. A. R. le duc de Nemours est le protecteur.

Séance publique de la Société royale et centrale d'agriculture.

La Société d'agriculture s'est réunie aujourd'hui à midi dans la grande salle Saint-Jean, à l'Hôtel-de-Ville, pour distribuer les prix qu'elle avait mis au concours l'année dernière. M. Cunin-Gridaine devait présider la séance; mais il s'est fait excuser, en prétextant une convocation imprévue du conseil des ministres. M. le duc de Nemours s'était de même abstenu de paraître au concours de Poissy, sous prétexte d'une affaire urgente. Quand donc les hommes qui gouvernent la France voudront-ils comprendre, qu'en un temps de paix profonde, les affaires de l'agriculture sont les véritables affaires urgentes, parce que depuis long-temps on les néglige, et que leur prompte solution importe éminemment à l'intérêt du pays.

A défaut d'un discours officiel, la séance s'est ouverte par un rapport du secrétaire perpétuel sur les travaux de la Société pendant l'année 1844; puis on a proclamé les noms des lauréats. La *Démocratie pacifique* a déjà [illegible] Chronique agricole, les titres les plus importants [illegible] concurrents; nous en parlerons



Grande médaille [illegible] plus silvestres dans les parties les plus crayeuses du département de la Marne.

Médaille d'or, aux trois effigies, à M. Mithouard, propriétaire, à la Loupe (Eure-et-Loir), pour améliorations introduites par l'assainissement des terres humides.

Médaille d'or, aux trois effigies, à M. Courtois-Gérard, marchand grainetier à Paris, pour son Traité de culture maraîchère.

VARIÉTÉS.

Au vicomte De Launay.

Que vous ont donc fait, spirituel vicomte, ces pauvres Phalanstériens, pour que vous les colloquiez ainsi vilainement dans votre courrier de Paris de ce jour, à côté des *Fulchironiens* (ventrus ou pointus), parmi les contempteurs d'un noble attribut quelconque du cœur humain? Eh quoi! vous si sagace d'ordinaire dans vos piquantes critiques, vous allez confondre l'horreur des atrocités guerrières, la réprobation des discordes nationales ou civiles qui en font naître l'occasion toujours déplorable, avec le stupide mépris du généreux sentiment qui fait qu'étant donnée la nécessité de verser son sang pour sa patrie, voire pour sa dame, on affronte sans sourciller la chance des armes, on oppose au fer meurtrier un cœur inaccessible à toute lâche émotion. Non, ce que les Phalanstériens détestent et méprisent, ce n'est point cette m[illegible] et stoïque assurance avec laquelle on sait, au besoin, braver la mort, (quelquefois même *pour la cause la plus futile e[illegible] plus a[illegible]surde!*) Leur blâme porte tout entier sur les *causes* des funestes di[illegible]sensions qui poussent les hommes à s'entregorger, soit pas ma[illegible] sur les champs de bataille, soit par couples isolés dans une av[illegible] du bois de Boulogne. Ils déplorent cet emploi inhumain et barbare d'un héroïque sentiment, d'un sentiment dans lequel ils voient encore un indice de la grandeur de l'homme, un gage de ses immortelles destinées. Car il y a, gardons-nous d'en douter, il y a dans cet empire étrange que, grâce à ceraines éminentes facultés de son cœur et de son esprit, l'homme peut prendre par moments sur l'instinct de sa propre conservation, il y a là un acte de foi intime au dogme de l'immortalité de l'âme!

Mais n'allons pas soulever ces grands problèmes, ce n'est ici ni le temps ni le lieu de sonder les sublimes mystè[illegible] vie. Nous voulons simplement protester contre un[illegible] erronée du vicomte de Launay, appréciation [illegible] tant plus qu'elle se trouve jetée [illegible] de[illegible] causeries, oui l'une des plus fines et des plu[illegible] franches, des mordantes et des plus judicieuses à la fois : un[illegible] *térienne* aux trois quarts pour le fo[illegible] et du meilleur pour la forme. Nos lecteurs en [illegible] mêmes; nous ne pouvons résister à la [illegible] leurs yeux d'amples extraits de la co[illegible] bien que, dans notre esprit, elle ne soit [illegible] façon, nous n'avons pas besoin de les en [illegible] Voici donc comment s'exprime le vicomte de Launay dans son *Courrier de Paris*, à la date du 29 mars, que publie la *Presse* de ce matin :

« A eux!... Non... nous ne leur en voulons pas personnellement... Nous ne le aimons pas, mais nous les plaignons; ils doivent être [illegible] malheureux! Ce sont des esprits malingres et inquiets qui doutent toujours d'eux-mêmes et de la Providence; ils emploient la ruse parce qu'ils sentent qu'ils n'ont pas la force; ils trichent au jeu parce qu'ils se défient du sort; ils se déguisent parce qu'ils sont mécontents de leur nature; ils mentent parce qu'ils sont honteux de leur vérité. Oh! nous leur pardonnons de mentir; bien mieux, nous les remercions du mensonge, et puisque leur pensée est si laide, nous leur savons un gré infini de nous la cacher.

» Pauvres gens! voyez comme ils ont l'air triste; comme ils passent humblement devant vous, le front baissé, le regard morne, les mains suppliantes; ils semblent toujours vous adresser des excuses, à vous qu'ils ne connaissent pas. Hélas! ils s'excusent d'être ce qu'ils sont, des cœurs malsains, tourmentés d'une haine vague, froide, permanente et implacable, qui se porte indistinctement sur toute chose aimée ou admirée : hommes, animaux, objets; car ils détestent les choses précisément pour ce qui fait leur mérite ou leur charme; ils haïssent la jeune fille pour sa beauté, le jeune homme pour son élégance, l'enfant pour sa gentillesse, le cheval pour sa noblesse, la levrette pour sa légèreté, l'oiseau pour sa chanson, l'abeille pour son miel, la fleur pour son parfum, et ils souffrent cruellement de cette haine universelle qui ne leur laisse point de repos. Tout ce qui fait notre joie fait leur tourment; un son pur est pour eux une note fausse; ils ont horreur de tout ce qu'on vante. Quand on leur dit venez entendre ou venez voir cela, c'est superbe; ils s'enfuient bien vite; ils ne veulent pas même risquer d'admirer. Et ils traînent partout cette humeur jalouse à laquelle ils donnent une belle apparence de préoccupation philosophique, d'indignation puritaine, mais dont ils savent mieux que nous le sens véritable; ils parviennent à nous tromper, nous autres, quelquefois; mais les malheureux, ils ne peuvent jamais se tromper eux-mêmes, ils ont le secret de leur misère; ils ont eux-mêmes sondé leur plaies, ils ont eux-mêmes analysé leur venin, et tante cette rage qui les dévore, cette âcreté qui se fait sentir dans leurs discours les plus doucereux, ce dépit violent qui éclate jusque dans leurs flatteries serviles, cette malveillance contre la création entière, cette lutte sournoise contre tout ce qui est grand, fort et généreux, ce courroux mitigé et menaçant, cette rancune patiente et croissante, ce fiel qui souille, ces anneaux qui étouffent, ce dard qui tue, toutes ces allures de reptiles que vous appelez perfidie et méchanceté, tout cela n'est au contraire que souffrance et humilité, tout cela n'est intéressant, ce sont des cris et des larmes, ce sont les aveux involontaires d'une indigence trop profondément reconnue, ce sont les épanchements douloureux d'une modestie poignante et désespérée.

Allez, ça ne doit pas être agréable que de rouler toujours dans sa tête des pensées mauvaises; si petit que soit un cœur, quand il est chargé de haine

[illegible] tuce à la franchise, la finasserie à la force, le factice au naturel, le calcul adroit au dévouement généreux, la prudence au courage, l'habileté au génie, et puisque nous sommes en train de parler animaux, ajoutons le chacal au lion, le serpent à l'aigle. Qui donc maintenant osera se montrer noblement fier, généreusement brave, poétiquement délicat, héroïquement dévoué, si la délicatesse, la générosité, la bravoure, ne sont plus les vertus qui plaisent aux femmes? Et que deviendront elles-mêmes ces vertus sublimes, si les femmes, pour qui elles ont été imaginées, les proscrivant avec dédain, s'écrient : C'est une mode passée, nous n'en voulons plus ! Leur nom même bientôt se perdra ; déjà on les débaptise, déjà dans toute la France constitutionnelle, un désintéressement sans arrière-pensée s'appelle duperie ; déjà dans toute la France *fulchirone*, le dévouement aux intérêts du peuple s'appelle utopie séditieuse ; depuis long-temps, vous le savez, chez les industriels ministériels, la fierté patriotique se nomme préjugé national ; les phalanstériens appellent le courage guerrier une sanglante absurdité ; Scribe appelle l'amour une erreur du jeune âge ; beaucoup de gens nomment la délicatesse fausse honte ; la dignité, ridicule orgueil ; tout le monde s'accorde pour nommer l'enthousiasme... folie !

Par un travail contraire, ou plutôt par une conséquence naturelle, les plus vilaines choses ont pris des noms charmants. Le succès purifie tout ; la nécessité excuse les actions les plus laides. Les mœurs constitutionnelles ont cela d'aimable qu'elles amènent dans le pays une corruption naïve et insensible dont personne ne pense à s'indigner. On agit avec une telle précipitation dans les luttes parlementaires, qu'on n'a pas le temps de choisir ses moyens. Un candidat, au jour des élections, par exemple, n'a pas un moment à perdre en vaine pruderie ; il lui faut tout de suite un obstacle à opposer à son rival... On lui offre une calomnie, il la prend à la hâte et sans songer à mal, cette calomnie n'est plus à ses yeux une calomnie, c'est une ruse de guerre et voilà tout.

A la tribune, même indulgence, même élasticité, même désinvolture dans les consciences ; là aussi la nécessité fait loi ; là, il n'y a plus qu'une honte, [illegible] d'être décontenancé, et l'orateur a le droit de tout dire pour échapper à ce danger : à une interpellation qui l'embarrasse, il a le droit de répondre comme il l'entend... il lui vient un mensonge... va pour le mensonge... A la tribune, le mensonge prend le beau nom de mouvement oratoire. Mentir, mentir trois fois d'une voix forte et sonore... Cela s'appelle tenir tête à l'orage ; bravo!

Ainsi l'on calomnie très fort sans être méchant, l'on ment beaucoup sans être menteur, c'est un fait constitutionnel qu'il faut subir ; dans les moments de crise on ne peut pas se permettre d'avoir des scrupules. Le mot scrupule est synonyme d'imprudence.

[illegible] clame contre cet affreux vocabulaire de la constitutionnalité ! [illegible] cette audace, non comme moralistes, mais comme philolo[illegible] pas exigeants, nous ne voulons pas changer ce [illegible] la prétention de détruire le mal, nous ne vous [illegible]andons qu'une [illegible], c'est de ne pas le confondre avec le bien... Et, si [illegible] trop dem[illegible] nous promettrons encore aux hommes de colorer leurs [illegible] plus pompeux, mais nous supplierons avec [illegible] conserver religieusement, comme les prêtres de [illegible] langue sacrée... Et qui donc les sauvera de l'oubli [illegible] poétiques images, dont nos pères se servaient pour [illegible] pensées, si le souvenir des femmes refuse de les [illegible] voix douce et puissante refuse de les répéter ; les femmes seules peuvent encore nous sauver des dégradations de constitutionnalité, et les voilà qui se font les complices de ce fléau corrupteur !...

Mais vous ne voyez donc pas où nous allons ; mais vous ne remarquez donc pas à quel point nous sommes déjà changés? Nous étions jadis francs, généreux, braves, élégants et spirituels, et voilà déjà que nous devenons fourbes, avides, poltrons, sales et bêtes. Des roués bêtes!... est-il rien de plus affreux? Nous étions un peuple de troubadours et de chevaliers, nous formons aujourd'hui une population entière de vieux avoués retors et rapaces, tristes et lourds, ne riant jamais... que d'une belle action. Nous avions autrefois sur la tête un casque d'or ; nous n'avons aujourd'hui qu'un bonnet de coton sordide ; on nous a ôté toute notre grandeur, toute notre poésie ; mais vous ne comprenez donc pas qu'on nous perd, qu'on nous ruine, par cette honteuse métamorphose! Notre force était dans notre héroïsme ; notre richesse était dans notre esprit. Notre puissance, à nous, est toute morale, notre influence est tout intellectuelle ; elle est immense, mais elle ne peut s'analyser... C'est un prestige ; une froide combinaison l'anéantit. Nous ne pouvons que l'impossible, nous ne pouvons compter que sur l'imprévu. La raison, pour nous, c'est la mort. Le jour où nous calculerons... nous périrons!... et l'on ne nous apprend plus qu'une chose, à calculer, à tout calculer... et nous périrons avant l'heure, avant l'heure marquée pour nous au cadran des nations, parce que les femmes n'aiment plus que ceux qui savent [illegible] et aux portefeuilles, ministres en fonctions ou en expectative deviendront sur-le-champ des modèles de sincérité.

Mais comment réaliser cette heureuse condition? Nous ne le dissimulons pas, au prix d'une réforme sociale intégrale dont nous avons plus d'une fois esquissé les bases.

Et de même en ce qui concerne toute cette race de *reptiles* à deux pieds dont le vicomte de Launay parle avec une charité plus apparente que réelle dans la première moitié de son *Courrier de Paris*. Si venimeuse, si dégoûtante que soit pour le moment cette catégorie d'individus, à laquelle on n'est jamais bien sûr de ne pas tenir un peu soi-même, de près ou de loin, ils font partie de l'espèce humaine ; il n'y a pas moyen de songer à leur écraser la tête ; il faut bien se résigner à vivre côte à côte avec eux. Donc le mieux serait d'étudier si les influences auxquelles ils ont été soumis, si nos propres torts envers eux n'ont pas contribué, beaucoup plus que leur nature, à les faire ce qu'ils sont, et si, étant changées ces influences funestes, nous ne retrouverions pas l'homme, notre semblable, notre frère là où précédemment nous n'apercevions que l'immonde et vénéneux reptile?

C. P.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 30 MARS.

Le *National* adresse aux rédacteurs des journaux d'opposition dans les départements son bulletin de la séance de la Chambre. « Pourquoi, leur dit-il, n'avez-vous pu assister à toute cette délibération et entendre, comme nous, ces deux puissants adversaires, MM. Pascalis et Martin? »

« Si vous saviez, dit plus loin le *National*, comme tous les députés sont sensibles à la musique ! Ils donneraient les plus belles pensées du monde pour le doux charme de la voix ! Aussi, malgré son titre de ministre, malgré sa parole trottinante, pétulante, trépignante, malgré le bon vouloir des centres, M. Martin (l'oléagineux) n'a pas pu obtenir un instant de silence. Comme il criait pourtant... *On attaque la magistrature!... Vous ne frapperez pas la magistrature!...* Nous vous prévenons aussi, chers collègues, qu'il a parlé des journaux, qui se plaignaient seuls et *qui ne respectent rien*... Est-ce que vous ne respecteriez guère M. Martin, par hasard ! un garde-des-sceaux si puissant, un cœur si pur, une intégrité si haute!... Le voilà qui glapit son innocence : « *Pourquoi tous ces reproches qu'on m'adresse de toutes parts?* » Notez bien qu'on lui a rappelé déjà avec quelle ardeur il avait répété qu'il n'y avait rien de politique dans la loi ; on lui a cité ses propres paroles, et celles dans lesquelles il vint un an après se contredire lui-même en pleine tribune..., il n'en redemande pas moins, en frappant sur le marbre : *Pourquoi ces reproches!...* »

Le *Journal des Débats*, qui n'a pu contester la nécessité de prendre des mesures contre l'agiotage effréné auquel donnent lieu les entreprises de chemins de fer, critique le système de répressions multipliées adopté par la Chambre des pairs, système qui, suivant lui, sera tout à la fois nuisible et inutile.

« La question, dit-il, a fait aujourd'hui un nouveau pas, et malheureusement il est grave. La Chambre a adopté l'art. 4 amendé de la commission, qui déclare nulle toute transmission de récépissés faite autrement que par acte notarié. L'art 5, qui est la sanction du précédent, a été adopté de même ; il prononce une amende qui pourra égaler le montant du capital des valeurs négociées contre le cédant, le cessionnaire et les entremetteurs. Enfin, la Chambre a adopté une disposition de l'article 6, qui frappe les agents de change coupables d'avoir prêté leur ministère à la négociation des récépissés, d'une amende de 500 fr. à 5 000 fr. pour chaque négociation. »

Le *Journal des Débats* se réjouit, cela va sans dire, du rejet de la proposition Vivien sur les annonces judiciaires. Toutefois, il a le bon esprit de convenir du peu d'importance d'un tel succès pour le ministère.

L'autre organe ministériel dit que « la Chambre des députés a bien fait d'arrêter le système général de suspicion qui a frappé nécessairement tous les pouvoirs publics, et qu'un ancien garde-des-sceaux voulait étendre jusqu'à la magistrature. » Comme si un pareil vote pouvait effacer l'impression de tous les scandales dont gémissent eux-mêmes tant de députés et de fonctionnaires publics!

La *Réforme* publie une liste de 58 officiers de la garde nationale de Paris, chez lesquels on peut signer la pétition contre l'armement des fortifications.

Bourse. — Revue de la semaine.

Après une stagnation prolongée dans les cours environ de 85 fr., le [illegible] paraissait devoir monter rapidement et gagnait déjà plus d'un pour cent, lorsque deux considérations de la plus haute importance sont venues comprimer ce mouvement, au moins pour un instant. A l'intérieur, l'existence équivoque du ministère ; au dehors, la grave question du Texas, tout s'est réuni dans la journée de Vendredi pour alarmer la spéculation, qui craignait principalement les éventualités d'une séance parlementaire décisive. Mais, cette fois encore, on a éludé l'engagement, et la question ministérielle se concentre plus loin, dans la loi sur les fortifications et leur armement.

Restait encore la question de l'annexion, mais, aujourd'hui, les correspondances d'Angleterre ne paraissent pas aussi belliqueuses que l'on [illegible] pu le supposer. Il n'en a pas fallu davantage pour faire renaître la confiance sur la place, et nos fonds publics n'offrent, en résultat qu'une très légère différence avec les cours de la semaine précédente.

A part les actions de Saint-Germain, en hausse de 22 fr. 50, et celles de Sceaux et Orléans, stationnaires, les chemins de fer ont été mal traités cette semaine. La baisse est légère, il est vrai, mais générale et le marché moins animé. Les promesses d'actions ont, plus encore, souffert par suite de la proposition de M. le comte Daru, et, bien que les variations eussent été insignifiantes sur ces valeurs, l'affluence des acquéreurs nous paraît sensiblement diminuée. On conçoit, en effet, que peu de capitalistes se soucient d'acquérir un titre, une propriété que la loi future rend singulièrement onéreuse, puisqu'elle la déclare immobilisée, inaliénable.

Les actions industrielles ont suivi tout le reste, si l'on excepte le gaz français, qui a *peut-être* monté de 25 fr. ; la cote ne donne que des cours stationnaires pour la plupart, et de la baisse pour les autres.

Les fonds portugais ont baissé de 3 fr., après s'être raffermis pendant quelques jours. Le 2 1/2 hollandais et la dette active d'Espagne ont trouvé des acheteurs à des prix un peu plus élevés que la semaine passée.

Aujourd'hui, il ne s'est point fait d'affaires : le 3 0/0 était ferme à 85 [illegible] le report, au contraire, très offert, comme la veille, à 15 c. seulement.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

L'ouvrage de M. Léonard Gallois vient enfin de paraître. Il renferme toute la période comprise entre le 26 juillet 1830, jour de la publication des ordonnances de Charles X et la mort de Casimir Périer. Les grands événements dont la France et l'Europe entière furent témoins à cette mémorable époque, y sont retracés avec des détails qui ne laissent rien à désirer. M. Léonard Gallois s'est montré dans ce nouveau volume, qui fait suite à son grand et populaire ouvrage de l'HISTOIRE DE FRANCE, aussi consciencieux, aussi véridique que dans tous les autres écrits de sa plume patriotique.

OFFICE DES CHEMINS DE FER, bureaux provisoires, rue Neuve-Vivienne, 36, près la Bourse. — L'Office sert d'intermédiaire entre les actionnaires et les compagnies. Il se charge de faire les démarches nécessaires pour obtenir des actions dans les nouvelles sociétés. — Correspondance avec la province pour tout ce qui a rapport aux chemins de fer. — Renseignements sur la valeur réelle des actions, sur les compagnies qui se forment, enfin sur tout ce qui concerne les chemins de fer. — On ne reçoit que les lettres affranchies. Renseignements de dix heures à midi.

Ventes par autorité de justice,

EN L'HOTEL DES COMMISSAIRES-PRISEURS, A PARIS.

Le mercredi 2 avril. — Consistant en table ronde en noyer, commodes, secrétaires, chaises, le tout en acajou, horloge à boîte en bois, poêle en faïence, établis, carcasse de voiture-omnibus, un lot de boiserie et autres objets. — Le tout au comptant.

Spectacles du 31 mars.

8 h. » 1/» OPÉRA. — Lazzarone. Péri.
7 h. » 1/» FRANÇAIS. — Jeune Mari. Gendre.
7 h. » 1/» ITALIENS. — Il Barbiere.
7 h. » 1/» OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon.
6 h. 1/2 ODÉON. — Notre-Dame des Abîmes. Lucrèce.
6 h. » 1/» VAUDEVILLE. — Le Porteur. Mystères. Péché. Enfant.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Deux Brigadiers. Bouffon. 2 Pierrots. Dangeville.
6 h. » 1/» GYMNASE. — Babiole. La Belle. Petit Homme.
6 h. » 1/» PALAIS-ROYAL. — Roi des Frontins. Vieux. Parlez. Chansons.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. » 1/» AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Justice de Dieu.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Empire.
6 h. » 1/» COMTE. — Pierrot. Cracovienne. Mon Habit. Turban. Giselle.
6 h. 1/2 FOLIES. — Dominos. Diable. Sans cravate.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

...qu'il soit possible d'imaginer?

...us sommes en pleine paix. Un pays comme la France n'est pas ...oux que l'on envahit facilement fût-ce avec les forces les plus ...sidérables. Si les armées de l'Europe coalisée ont deux fois ...tré au cœur du territoire français, ce n'est qu'après nos épou...tables désastres de 1812 et de 1813, quand la capitale était ou...e et la nation épuisée par vingt années de guerres gigantes...

...la guerre éclatait dans les circonstances actuelles, il faudrait ...ieurs campagnes très malheureuses pour que l'ennemi pût son...à s'aventurer entre nos frontières et la capitale fortifiée; il ...rait même qu'après des revers subis coup sur coup par nos ...es il se fût emparé de plusieurs places fortes de premier ...re pour assurer sa base d'opérations et ses derrières. On aurait ..., en cas de guerre, dix fois le temps de donner à Paris un ...ement très respectable.

...le projet ministériel ne peut pas être attribué à la prévoyance ...oire la plus exagérée, il faut donc n'y voir que des préoccupa...s intérieures et une nouvelle manifestation de cette honteuse ...itique qui ne compte, pour assurer l'ordre et maintenir le gou...nement, que sur les moyens extrêmes de la compression, de ...imidation, de la force brutale.

La pensée de l'armement de Paris ne peut avoir à nos yeux que ...odieux caractère. Aux yeux de l'Europe, l'adoption de l'arme...t par les Chambres en prendrait un autre, tout aussi déplorable. ...urope y verrait la preuve que la France, malgré la couardise ...son gouvernement a donné tant de tristes témoignages, en ...toujours aux traditions barbares, à la théorie de la guerre, ...système dont la devise est : *Si vis pacem para bellum*. Est-ce là ...ée que la France doit donner à l'Europe de ses sentiments, de ...pensées d'avenir? Sont-ce là les conséquences des grands ...incipes d'humanité proclamés par nos pères en 89, et que nos ...x révolutions avaient pour mission de faire passer dans le ...it public des sociétés modernes? N'est-ce pas à la France ...remplacer la vieille devise des temps barbares par la de...e humaine, chrétienne et vraiment démocratique de la poli...ue nouvelle, *si vis pacem para pacem*? Serait-il donc décidé ...e ce noble peuple, sous la déplorable direction de son gouver...ent actuel, est destiné à perdre toutes les genres de dignité et ...itiative en Europe?

Organiser la paix sans avoir peur de la guerre, tel était le rôle de ...France nouvelle. Le gouvernement subit la paix, tremble à l'i...e de la guerre, sacrifie toute dignité sur l'autel de la peur, et ...e à pleines mains l'argent de la France dans de monstrueux ...di...ux préparatifs militaires!

Allons, courage! bâtissez des remparts, élevez une muraille de Chine tout le long de nos frontières, couvrez la capitale de forts ...de bastions, construisez des arsenaux, fondez des pyramides de

...première question qu'on s'adresse. La seconde est celle-ci : Comment la gauche et le centre-gauche prendront-ils ce même projet, qui, tout absurde et impopulaire qu'il soit, n'est, en définitif, que la conséquence logique de la pensée de M. Thiers?

Ces deux questions, le ministère se les est adressées lui-même avant de présenter la loi, et voici ce qu'il a vu.

Il a cru que la première de ces deux questions touchait à l'une de ces volontés devant lesquelles on s'incline et auxquelles on obéit en silence; pénétré de cette profonde et belle maxime du gouvernement constitutionnel, le ministère s'est contenté de la constater dans l'exposé des motifs annexés au projet en déclarant qu'il agissait d'après les *ordres du roi*.

Quant à la seconde question, nous savons pertinemment que M. Thiers a été sondé, consulté, interrogé, et que sa réponse n'a pas été de nature à décourager le ministère.

Oui, M. Thiers appuiera le projet de loi par son vote, et au besoin par sa parole. On dit seulement qu'il demandera qu'on se borne à préparer le matériel, quitte à fixer plus tard par une loi spéciale la nécessité de l'employer pour l'armement.

Ce subterfuge suffira-t-il pour tranquilliser les amis de M. Thiers? Nous voulons en douter. La gauche se divisera probablement. Plusieurs députés du centre sont disposés de leur côté à voter contre le projet. On dit aussi que par suite de ces tripotages parlementaires, il se pourrait bien que M. Thiers, se ralliant au cabinet par son vote fortificationnaire, formât enfin une alliance avec M. Guizot, et que cette union monstrueuse devînt l'élément imprévu mais certain d'un nouveau ministère.

Que dire de ces bruits? Rien, sinon qu'au point où nous en sommes aujourd'hui, tout est probable, tout est possible.

Traité de commerce avec la Sardaigne.

Mon Dieu! quel effroyable déluge de paroles inutiles, incohérentes, contradictoires! Quatre heures entières de verbiage, pour décider une toute petite question! Vous pensez peut-être que tous ces honorables viennent s'asseoir là, côte à côte, sur leurs banquettes, pour mieux s'entendre en s'éclairant mutuellement par une discussion de bonne foi; pas du tout, c'est pour s'étourdir les uns les autres par une orageuse cacophonie de cris assourdissants; c'est pour noyer leur bon sens individuel dans un débordement de sophismes. Chacun d'eux semble prendre à tâche de ne point comprendre les choses les plus faciles : c'est à qui ne fera point usage de sa raison.

De quoi s'agissait-il donc aujourd'hui? Quel était donc ce grand problème que la Chambre avait à résoudre? Le voici.

Nos départements du sud-est produisent peu de bétail; ils sont forcés d'aller s'approvisionner dans les contrées du centre de la France ou dans les pays étrangers; mais le centre est bien loin du midi; les frais de transport sont considérables et augmentent

moment de la franchir, l'haleine leur manque, et peut-être ... science suffisante pour se diriger dans la voie nouvelle qu'ils entrevoient de loin, sans pouvoir l'atteindre.

Qu'ont-ils donc imaginé pour procurer au midi de la viande à meilleur marché? Ils ont imaginé, comme toujours, un expédient; notre politique moderne ne connaît point d'autre secret pour sortir des questions qui l'embarrassent; elle les tourne, mais elle ne les résout pas. Est-ce, en effet, résoudre la question des bestiaux, la question de la misère agricole que d'abaisser les barrières de la douane et de laisser pénétrer chez nous, à des prix plus modérés le bétail étranger? Assurément non; car les cultivateurs du midi n'en seront pas moins misérables, et ne trouveront pas dans leur bourse vide assez d'argent pour acheter de la viande, même à bas prix.

Enrichissez le Midi, voilà la véritable solution de ce problème qui semble tant vous embarrasser. Donnez au midi de l'eau pour arroser ses terres, et vous n'aurez plus besoin d'aller demander des bestiaux à la Sardaigne, car vous aurez chez vous les plus riches pâturages de l'Europe. Nos cultivateurs créeront alors tous les beaux produits que vous enviez à l'étranger. La France ne sera plus réduite à aller mendier un peu de viande chez ses voisins : elle en aura à revendre.

Et voyez-vous, si vous aviez une fois le bon sens d'encourager l'agriculture par une protection positive, les cultivateurs n'auraient plus aucun prétexte pour vous chicaner sur les questions de douane : ils accepteraient de grand cœur tous vos projets d'union douanière, de liberté commerciale, si vous consentiez à leur donner ces moyens efficaces de lutter, avec quelque chance de succès, contre la concurrence des cultivateurs étrangers.

Nous regrettons vivement que personne, parmi les membres qui ont attaqué le projet ministériel, n'ait porté la discussion sur ce terrain, au lieu de s'acharner à contester des chiffres plus ou moins exacts, que chacun pose à sa fantaisie et qui, au bout du compte, embarrassent la question au lieu de l'éclaircir.

M. le ministre de l'agriculture et du commerce n'était point encore bien remis du coup que M. Darblay lui avait porté samedi à l'occasion du sésame; il ne s'est point senti la force de recommencer la lutte aujourd'hui; son collègue, M. Guizot, s'est chargé de soutenir la discussion, et il a prouvé, une fois de plus, qu'il sait admirablement plier sans rompre sous l'effort de la tempête, puis se redresser roide et braver l'ouragan lorsqu'il ne peut plus en être atteint.

Demain, la discussion continuera sur les autres parties du traité conclu avec la Sardaigne.

La discussion se traîne avec lenteur à la Chambre des pairs. Malgré les efforts de M. Teste, de M. de Bondy et de M. le comte

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS (1).

Troisième partie.

XIV. — SOIRÉE DE GRISETTE (Suite).

Le cidre fini on passa au vin muscat et du vin muscat au vin de champagne. Les musiciens, qui étaient gris, se livraient à des plaisanteries équivoques; le jeune Normand, rouge comme une pêche en espalier, se défendait à chaque instant plus mal contre les agaceries de la nièce du ...cher. Floridor seul avait conservé sa même figure blafarde et son même flegme effronté. Il continuait à manger, à boire et à lancer ses quolibets avec une continuité mécanique, tandis que Clotilde, folle de gaieté, dansait une polonaise des plus hasardées avec Marquier.

Mais après trois ou quatre tours de salon, elle se laissa tomber sur un divan en s'éventant avec un coussin.

— Ah! bah! vous n'avez pas le *chic*, s'écria-t-elle, on dirait que vous avez peur de vous échauffer.

— Près de vous, cela se comprend, dit le banquier, avec une galanterie égrillarde.

Clotilde le regarda par-dessus son épaule nue.

— Ah! si vous retombez dans le genre pair de France, merci! dit-elle; j'en ai assez comme ça.

— En effet, reprit Marquier, qui jeta un coup-d'œil dédaigneux sur la réunion; je vois que vous vous ennuyez de la bonne compagnie.

— Tiens, c'est étonnant peut-être; vous ne parlez que de chevaux et de Bourse. Vous surtout, vous êtes amusant comme un almanach de cabinet.

— Ah! ah! est-elle méchante, dit Marquier en s'efforçant de rire; vous voulez me taquiner, mais j'ai toujours été cité pour mon bon caractère, ma belle; je ne me fâche jamais... mal à propos, et, la preuve c'est que je veux vous rendre un service.

— Avec combien de commission? demanda l'actrice hardiment.

— De commission, répéta Marquier un peu déconcerté; pardieu! vous m'y faites penser; au fait, j'ai droit à une commission, je la réclame.

— Voyons d'abord le service.

— Eh bien! voici, ma belle, continua-t-il en se penchant vers elle et baissant la voix. J'ai cru m'apercevoir depuis quelque temps que vous étiez moins contente d'Arthur; Mme Beauclerc m'a même fait entendre que vous ne seriez pas éloignée de rompre; ce qui ne m'étonne point... vu que j'ai moi-même à me plaindre de lui.

— Après?

— Eh bien! vous vous rappelez sans doute un Belge que je vous ai présenté il y a quinze jours.

— Ce monsieur qui a l'air d'un bonhomme de pain d'épice.

— Il a deux cents mille écus de rente.

— C'est pas trop pour sa boule.

— Outre un million dans les fonds publics.

— Qu'est-ce que ça me fait?

— Cela peut vous faire beaucoup, si vous voulez.

— A cause?

— A cause de l'effet que vous avez produit sur M. Vankrof qui est prêt à vous offrir ses hommages.

— Pour de bon! interrompit Mme Beauclerc, qui venait de quitter le jeu et de s'approcher.

— Pour tout de bon! répondit Marquier.

— Et y fera les choses... comme y faut.

— Il souscrira à tous les désirs de votre fille!

— Si tu manques encore celui-là, n'y a plus qu'à aller se jeter dans la Seine! dit la grosse femme avec énergie.

— Un bain de rivière, je n'en suis pas, répliqua l'actrice.

— Mais songe donc, malheureuse! reprit la mère Beauclere....

Clotilde l'interrompit.

— Ah! si vous allez recommencer vos monologues, je file, dit-elle avec humeur; ça m'ennuie à la fin d'entendre toujours répéter la même chose. C'est vous qui m'avez mise avec Arthur, après tout.

— Parce qu'alors il avait de quoi! reprit l'ancienne portière; mais maintenant c'est fini; tu le sais bien; si tu le gardes, c'est qu'y t'a ensorcelée?

— Lui!

— Tu en as besoin comme une nouvelle mariée de son mari.

— Ah! par exemple! s'écria Clotilde, visiblement blessée; voilà qui est un peu foncé de couleur! moi, je suis amoureuse! ah! ah! ah! mais vous me croyez donc bête à bâter?

— Pourquoi est-ce que tu tiens au Luxeuil alors?

— Qui vous a dit que j'y tenais?

— Puisque tu le gardes!

— Parbleu! on garde bien ses vieilles pantoufles... quand on les a.

— Alors tu consentirais à rompre?

— Je m'en moque pas mal.

— Eh bien, nous allons voir, reprit vivement Mme Beauclerc, si tu as pas menti : tu vas écrire tout de suite au monsieur pour lui dire de chercher fortune ailleurs; aussi bien tu es dans ton droit, voilà deux mois qu'y ne t'a pas payé la pension.

— Et vous ne devez plus espérer qu'il la paie, fit observer Marquier, ses affaires sont dans un état désespéré; moi-même je me trouve compromis pour une somme énorme.

— Entends-tu ça? dit Mme Beauclerc, en posant sur le guéridon tout ce qui était nécessaire pour écrire; voudrais-tu garder un homme ruiné... pour qu'y te mange tout... et que tu deviennes la dernière des dernières?... faudrait avoir bien peu de cœur.

Clotilde prit la plume sans répondre. En voyant tarir le flot d'or dans lequel Arthur l'avait jusqu'alors laissée puiser, elle s'était dit à elle-même toutes ces choses, et l'ouverture faite par Marquier la trouvait beaucoup mieux disposée qu'elle ne voulait le paraître et que sa mère ne paraissait le supposer. Sous son apparence légère, Clotilde cachait, comme toutes ses pareilles, une avidité native qui réglait tous ses goûts. Ce n'était pas de l'avarice, car l'avarice suppose l'esprit de conservation, mais cet instinct des courtisanes qui les tourne vers la richesse comme le fer se tourne vers l'aimant.

Elle trempa la plume dans l'écritoire et écrivit avec quelque lenteur les lignes suivantes :

« Mon pauvre Tutur,

» Y me dize tous, depuis si l'ontan, qu'y faut nous séparé, que sa m'en donn la migraine; n'y a pas moien autreman d'avoir du repau; ausi je me résign; fée com' moi, et cherche ailleur une bonne fille qui remplace ta fidèle amie.

» CLOTILDE. »

La mère Beauclerc, qui avait mis ses lunettes pour lire par-dessus l'épaule de sa fille, battit des mains.

— Bravo! ma biche, s'écria-t-elle; c'est tourné comme aurait pu le faire un rédacteur-écrivain public. S'il se fâche après ça, c'est qu'il a un bien mauvais caractère. Ah! mais minute; avant de fermer, redemande-lui ton collier, qu'il avait pris pour faire réparer; les bons comptes, comme on dit, font les bons amis.

L'actrice reprit la plume, et écrivit :

P. S. « Renvoie-moi le collié de perle fine aveq le fermoire d'émail. Je tien à tout se qui me rapèle ton souvenire chérie. »

Elle écrivit ensuite l'adresse, et donna la lettre à la grosse femme, qui la baisa au front.

— Va, tu es une fille raisonnable, dit-elle avec attendrissement; aussi le bon Dieu t'en récompensera. Je vas descendre moi-même pour jeter ton billet dans la boîte; maintenant, tu peux t'amuser, ma biche; tout ira bien.

La mère Beauclerc sortit, et Clotilde rejoignit ses invités, qui jouaient à la main chaude à l'autre extrémité du salon.

La gaieté était bruyante, et chaque incident amenait quelque quolibet de la part de Floridor, dont les gravelures devenaient de plus en plus transparentes. L'intervention de Clotilde et de Marquier donnèrent au jeu un nouvel essor.

Autant le banquier avait l'air gauche dans le monde aristocratique, où le hasard l'avait implanté, autant il semblait à l'aise dans un autre milieu. Le mauvais ton lui était si naturel, que pour le prendre il n'avait qu'à se laisser aller; aussi, au bout de quelques instants, était-il devenu

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844 au 11 janvier 1845, et les numéros du 13 février au 30 mars.

Les hommes politiques dans les Chambres, de même que les avocats consciencieux, ne devraient accepter la défense d'une cause qu'après l'avoir mûrement examinée, et surtout après avoir attentivement recherché si elle n'est pas en opposition avec des principes qu'ils ont antérieurement soutenus.

Nous hésitons encore à croire que M. de Montalembert, qui est un homme de talent et de sens, ait la faiblesse de se compromettre pour servir les rancunes de quelques Rodins de province. Nous espérons que, dans l'intérêt de sa réputation, le jeune orateur montrera plus d'impartialité et de logique.

Un correspondant d'Oporto fait les révélations suivantes :

« Ce n'est pas seulement dans la malheureuse Espagne que le parti » apostolique cherche à alarmer le peuple par ses prédications sérieuses ; » car dans l'une des églises les plus fréquentées de notre ville, un pré» dicateur a osé, dimanche dernier, parler en faveur de l'Inquisition. » Dans d'autres églises aussi, les institutions libérales ont été anathéma» tisées, ainsi que tout ce qui s'est fait sous leur égide. »

O'Connell s'est réveillé. Une éclatante réception lui a été faite à Kilkenny. Il a assisté à un magnifique banquet qui lui a été offert et a retrouvé cette verve et ce bonheur d'expression qui provoquent en Irlande un si vif enthousiasme :

« Le patriotisme des Irlandais, a-t-il dit, triomphera toujours de ses » deux redoutables adversaires, Wellington, armé de la force, et Peel, » armé de l'artifice. En vain, les ministres ont fait prononcer aux lèvres » de Sa Majesté ce mensonge officiel : que le repeal tombait en déca» dence. A ces paroles répondent les acclamations proférées aujourd'hui » par 50 000 bouches.

» Nos ennemis ne procèdent plus comme la farouche soldatesque de » Cromwell, le sabre à la main ; c'est par la reine, c'est par des pour» suites plus judiciaires que justes qu'ils nous attaquent : les moyens » seuls sont changés, mais c'est toujours l'esprit de Cromwell qui do» mine. Barbarie de Cromwell, non, vous n'êtes pas morte ! vous som» meillez seulement ! Pour le terrasser, cet esprit barbare, pour pouvoir » du moins lutter contre lui, il faut que notre agitation ne s'arrête que » dans College-Green ! »

En quittant Kilkenny, O'Connell s'est rendu à Londres.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. BARTHE, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 31 mars.

La chambre reprend les rapports du comité des pétitions.

M. LE VICOMTE DE FLAVIGNY, rapporteur :

« Soixante-sept habitants de Paris reproduisent des observations tendant à provoquer une réforme de la poste aux lettres. » — Renvoi au ministre des finances.

« Les ouvriers rédacteurs du journal l'*Atelier* réclament contre certaines dispositions du projet de loi sur les prisons, qui, forçant les condamnés à un travail industriel, créent une concurrence fâcheuse pour certains métiers sédentaires peu avantageux sous le rapport du salaire. »

si la cote eût été permise ; la cote, en effet, devenant officielle, personne n'aurait pu altérer la vérité.

M. LAPLAGNE-BARRIS. La question qu'on soulève ne tend qu'à détruire toute la loi ; les récépissés en effet ne devront pas être cotés à Paris ; vous devrez maintenir votre pénalité et vous obtiendrez le but auquel vous tendez. Non, il ne faut pas que la presse publie la cote ; c'est la publicité qui aveugle de pauvres pères de famille ; empêchez-la : là est tout le danger, et votre mesure sera efficace.

Après avoir entendu plusieurs autres orateurs, la chambre adopte l'article 3.

Les art. 4, 5 et 6 ayant été adoptés vendredi dernier, la chambre passe à la discussion de l'art. 7 qui est ainsi conçu :

« Aucune adjudication ou concession de lignes de chemins de fer ne pourra être définitivement approuvée par ordonnance royale, qu'autant que la société anonyme aura été ou sera en même temps autorisée dans la forme prescrite par l'art. 37 du code de commerce. »

M. LE COMTE DARU propose un article intermédiaire, qui serait ainsi conçu :

« Avant de se présenter à l'adjudication, les compagnies formées pour l'exécution des chemins de fer devront déposer au ministère des travaux publics la liste définitive de leurs souscripteurs et au ministère du commerce les projets de leurs statuts définitifs. »

M. DUMON, ministre des travaux publics, appuie cette nouvelle disposition dont lui-même avait déjà pris l'initiative.

M. LE COMTE D'ARGOUT s'élève contre cet amendement qui est adopté, et devient l'art. 7.

M. DUMON, ministre des travaux publics, fait remarquer à la chambre que si elle adoptait la rédaction de l'art. 8 proposée par la commission, elle autoriserait en quelque sorte les adjudicataires à renoncer à la concession qui leur aurait été accordée par le gouvernement, sans perdre pour cela leur cautionnement. En effet, l'administration ne pourrait plus traiter d'une manière décisive qu'avec une compagnie anonyme, et jusqu'au moment où cette compagnie serait constituée, rien ne serait conclu. Or, il ne faut pas qu'il en soit ainsi ; car il est indispensable que l'Etat, du moment où l'adjudication a eu lieu, ait en face de lui quelqu'un qui soit engagé d'une manière formelle.

M. TESTE, rapporteur, répond qu'au moment de l'adjudication, les noms de tous les souscripteurs seront soumis à l'administration, la loi en discussion l'exigeant d'une manière formelle ; donc le gouvernement saura, au moment même de l'adjudication, qu'il n'a point affaire à un simple adjudicataire, mais à une véritable société, qui n'a qu'une simple formalité à remplir pour être une véritable société anonyme.

Après de nouvelles observations échangées entre M. le ministre des travaux publics et M. Persil, l'article de la commission est adopté à la seconde épreuve.

« Art. 9. Dans le mois qui suivra l'ordonnance royale portant autorisation de la société anonyme, les récépissés seront convertis en actions.

» A cet effet, les porteurs de récépissés se présenteront en personne, ou par un mandataire spécial, au siége de la compagnie.

» La procuration devra être en forme authentique, et porter une date postérieure à l'ordonnance royale approbative des statuts.

» Elle ne pourra être délivrée en brevet. » — Adopté.

Art. 10. — « Après la délivrance des actions, les premiers souscripteurs ne demeureront garants et responsables envers la société que jusqu'à concurrence des cinq dixièmes du capital nominal des actions par eux souscrites.

» Cet article est adopté après avoir subi la modification suivante, présentée par M. le président Boullet. Le commencement de l'article est ainsi rédigé :

» Après la délivrance des actions, les premiers souscripteurs qui auront cédé leurs actions, etc. »

Une courte discussion s'engage entre M. le comte d'Argout et M. le comte Daru sur l'article 11 ; mais M. le président faisant remarquer à la chambre qu'elle n'est plus en nombre, la suite de la discussion est renvoyée à demain.

bouvillons et veaux ; et sur les génisses, moitié du droit sur les vaches.

M. MAURAT-BALLANGE reprenant la proposition que la commission abandonnée depuis pour se rallier à l'amendement qui propose de n'accorder au traité sarde qu'une durée de quatre ans, demande qu'on en revienne à l'ancien tarif.

L'orateur entre dans d'assez longs développements que la faiblesse de voix et le bruit des conversations ne nous permettent pas de saisir.

M. FULCHIRON. A entendre l'honorable préopinant, il semble que les bestiaux vont envahir la France (on rit) : et il demande qu'on repousse cette invasion comme on a repoussé celle des Cosaques. (Nouvelle hilarité.)

L'orateur s'attache ensuite à prouver que cette invasion de bestiaux sera nécessairement peu considérable, puisque la Normandie, le Poitou, le Charolais suffisent à nourrir Paris et le nord de la France, et fournissent des bestiaux à un prix inférieur à celui auquel pourraient être donnés les bestiaux sardes. L'agriculture n'aura rien à craindre du traité ; la preuve, c'est que les agriculteurs français exportent leurs produits dans le Piémont et la Sardaigne, et l'on n'a pas à craindre que la Suisse nous envoie beaucoup de ses produits à cause de la grande étendue de chemin qu'il faudrait leur faire parcourir.

M. DEZEIMERIS appuie l'amendement. Ce qu'il craint, ce n'est pas l'invasion du gros bétail, qui sera naturellement très restreinte ; ce n'est pas non plus l'invasion des bestiaux du Piémont, mais c'est celle du petit bétail provenant de Sardaigne ou même de Suisse, auquel on fera passer le Piémont. L'introduction du petit bétail est illimitée, et il est impossible qu'elle soit tolérée, sans que cela cause le plus grand tort à l'agriculture française ; à part cela, il est assez disposé à accepter le traité.

L'orateur termine par quelques observations dans le sens d'un amendement qu'il a présenté, pour demander que les navires sardes soient traités dans les ports de France aussi favorablement que les navires nationaux.

M. GUIZOT. J'admets en principe général le droit protecteur du bétail tel qu'il existe aujourd'hui ; non pas tant à cause des intérêts des éleveurs, mais dans l'intérêt surtout de l'agriculture en général. Mais il ne faut pas se dissimuler que l'élévation croissante du prix de la viande, depuis 1826, en est la conséquence.

En effet, depuis cette époque, il a augmenté dans les diverses parties de la France, de 1826 à 1840, de 11 p. 0/0 dans les parties les plus favorisées, et jusqu'à 38 p. 0/0 dans d'autres. (Sensation.)

Malgré cet état de choses, il est des personnes qui croient que les principes ne doivent jamais fléchir ; d'autres croient au contraire que l'expérience doit influer sur l'application des principes, et que le vrai moyen de les sauvegarder c'est de ne pas les compromettre par une application indiscrète et judaïque.

La partie de la France où la viande est le plus cher, le sud-est, ne produit pas de bestiaux ; il faut donc que les bestiaux y arrivent des autres parties de la France ou de l'étranger ; les bestiaux sardes, par suite du tarif uniforme par tête, se trouvaient exclus parce qu'ils sont en général d'une petite taille. Nous avons voulu faire cesser cet état de choses, et permettre au trop plein de la Sardaigne de refluer dans la partie de la France où il y a pénurie.

Une expérience a été décidée d'abord pour six ans ; l'année dernière nous avons consenti, sur la demande de la commission, à réduire cette expérience à quatre ans, et cela s'est fait d'accord entre les deux gouvernements. Ici, ni les droits de la couronne ni la dignité du ministère n'ont pu être engagés.

On nous dit que nous n'avons pas, dans la loi qui nous occupe, suffisamment défendu notre prérogative. Quand nous croyons qu'il est utile de résister, nous résistons, nous le faisons énergiquement, et l'honorable opposition le sait bien. (Très bien, au centre !) ; mais quand nous croyons qu'il y a malentendu, quand on reconnaît qu'il vaut mieux agir de telle ou telle façon, modifier telle ou telle mesure, nous avons toujours été disposés à accepter une conciliation, car nous croyons que cela est utile et juste. (Mouvements en sens divers.)

J'arrive à ce qui a trait à la propriété littéraire. La question dans ce cas mérite une attention particulière : la librairie française se répand partout à l'étranger par l'intermédiaire de Turin ; eh bien ! depuis quelques années

---

le héros de la réunion. Heureux de pouvoir faire jouer à l'étudiant-dentiste le rôle qu'il avait l'habitude de jouer lui-même, il le prit pour but de ses plaisanteries, et lui retourna toutes les mystifications apprises ailleurs à ses propres dépens. Aussi, quand il fallut se séparer, il envoya le Normand complètement hébété à l'omnibus de la barrière du Trône, en lui persuadant qu'il logeait à Vincennes. Pendant ce temps, un des musiciens reconduisait chez elle la nièce du cocher, et Floridor regagnait sa chambre garnie dans la calèche d'Euphrosine.

Au moment de prendre congé de Clotilde, Marquier demanda quand il pourrait lui conduire M. Vankrof.

— Venez quand vous voudrez, répondit l'actrice ; demain, si le cœur vous en dit : je n'ai pas de répétition.

— Alors vous serez ici ?

— Tout le jour.

Le banquier promit de venir avec son protégé, et salua pour partir ; mais, en ouvrant la porte, il parut se raviser.

— Pardon, dit-il ; je fais une réflexion : demain, Arthur aura votre lettre ; dès qu'il l'aura lue, il ne peut manquer d'accourir. Si, en conduisant ici mon ami Vankrof, j'allais le rencontrer ?...

— Eh bien !...

— Je crains que cela n'amène quelque scène désagréable...

— C'est-à-dire que vous avez peur, mon petit homme.

— Moi ! quelle plaisanterie ! De quoi pourrais-je avoir peur, ma belle ? Ce que j'en dis, c'est pour vous... et pour mon ami Vankrof. Si vous pouviez nous recevoir le soir dans votre loge..... Arthur n'y vient jamais.

— Je le veux bien, mais alors il faut que je vous donne un billet de passe.

— Comment ?

— Ce polisson de directeur ne veut plus nous laisser recevoir au théâtre que nos parents.

— Ah ! bah !

— Je vais attester que vous êtes deux cousins... du côté de mon père... ce qui est possible, vu que je ne l'ai jamais connu. Si la portière vous dit quelque chose, vous lui fermerez la bouche avec une pièce de cent sous. Elle n'a jamais su résister à ça, la mère Lampou.

Le banquier promit de rappeler le moyen à son compagnon, et Clotilde lui écrivit l'autorisation nécessaire pour arriver le lendemain jusqu'à sa loge.

Rentrée dans sa chambre, elle y trouva Mme Beauclerc, qui, tout en la déshabillant, s'informa de ce que Marquier venait de lui dire, et de ce que l'on pouvait espérer de ce Melchior Vankrof. Clotilde ne l'avait vu que deux ou trois fois, mais elle en avait entendu parler à de Luxeuil et à ses amis comme d'un des plus riches étrangers de Paris. Son oncle, d'abord batelier sur l'Escaut, puis négociant-armateur, lui avait laissé en mourant une fortune de plusieurs millions que Melchior apprenait à manger noblement, c'est-à-dire à force de vices.

Tous ces détails ravirent l'ancienne portière.

— C'est le bon Dieu qui t'envoie ce monsieur, ma biche, dit-elle avec une sorte d'onction ; je savais bien qu'y t'arriverait comme ça quéq'bonne chance un jour ou l'autre... J'avais encore *fait un cierge* pour toi à Saint-Roch le mois dernier. On a beau dire, vois-tu, que c'est des superstitions de jésuites ; moi j'ai toujours eu un fond de religion ; aussi tu vois que ça ne m'a pas trompée ! Maintenant c'est à toi de profiter de l'occasion. Tu vas avoir une belle boule en main !...

— Une belle boule ! répéta Clotilde ; c'est pas celle de M. Vankrof, toujours ; on dirait un potiron avarié.

— Y sagit pas de plaisanteries, ma chère, interrompit la grosse femme choquée du peu d'effet produit par son discours ; je parle sérieusement.

— Tiens, ça vous est égal à vous le physique de l'individu, reprit hardiment l'actrice ; mais moi c'est autre chose. Après tout, Titur était un beau garçon, tandis que ce M. Melchior est un vrai hérisson... Mon Dieu ça ne m'empêchera pas de bien le recevoir, ajouta-t-elle en voyant le mouvement d'impatience de sa mère ; on fera tout ce qu'il faudra ; mais on a bien le droit de faire la différence peut-être !

Mme Beauclerc secoua la tête et poussa un gros soupir.

— Ah ! les jeunesses, murmura-t-elle ; ça a-t-il des idées petites ! On voit bien, pauvres créatures que vous ne connaissez encore rien de rien à la vie... ou plutôt, vois tu, j'en reviens à mes moutons ; tu as un faible pour ce monsieur de Luxeuil.

Clotilde haussa les épaules sans répondre, et acheva de se déshabiller en chantonnant.

La vérité était qu'elle regrettait Arthur, non pour lui-même, mais par suite de la comparaison avec Melchior. Derrière le calcul de la courtisane il y avait le goût de la femme qui répugnait à l'échange, bien qu'en s'y soumettant.

Puis, comme il arrive toujours, au moment de rompre cette liaison, elle y trouvait des charmes auparavant inaperçus : sa mémoire lui rappelait mille souvenirs endormis, réveillait mille riantes images !...

La mère Beauclerc était déjà sortie depuis long-temps et l'actrice, demi-nue, continuait à rouler ses papillottes avec distraction, lorsque ses yeux, fixés sur le miroir, virent tout-à-coup la portière de velours se soulever doucement et la tête d'Arthur apparaître.

Elle se retourna avec un cri...

— Chut ! interrompit de Luxeuil, en imposant silence de la main.

— Vous ici ! reprit-elle stupéfaite.

— La femme de chambre causait dans l'escalier, reprit le jeune homme, la porte était ouverte, je suis entré comme un voleur.

— Alors personne ne t'a vu ?

— Personne.

Une folle idée traversa l'esprit de l'actrice. Arthur n'avait point encore reçu sa lettre ; il ignorait ses intentions ; la rupture pouvait être remise au lendemain, et avant de tenter une nouvelle liaison elle trouvait l'occasion de faire au passé un tendre et dernier adieu ; le projet fut aussitôt accepté que conçu, et courant à la porte par laquelle de Luxeuil venait d'entrer, elle la referma vivement et poussa le verrou.

(*La suite prochainement.*) **EMILE SOUVESTRE.**

Bibliographie.

OEUVRES POSTHUMES D'EUGÈNE ORRIT, correcteur-typographe, mort en 1843, à l'âge de 26 ans, recueillies et publiées avec une notice biographique et littéraire par Sébastien Rhéal.

Ce titre seul fait comprendre quelle nature d'intérêt doit s'attacher à cet ouvrage. Eugène Orrit, dont le sort eut de l'analogie avec celui d'Hégésippe Moreau, est un poète de la classe ouvrière, mort à la fleur de l'âge dans le découragement et l'obscurité. La collection de ses œuvres, en général inachevées, est précédée d'une lettre touchante de sa mère. Orrit a écrit des poésies recueillies sous ce titre : *Les soirs d'orage* ; il a laissé encore des fragments de drame et des mélanges de prose. Nous avons remarqué parmi les poésies *La Vierge des eaux*, ballade allemande. Il y a de la grandeur dans une pièce adressée au soleil et dont nous citerons quelques vers ;

Les champs de l'infini s'éclairent quand tu passes ;
Tu vois tourbillonner en essaim tes pareils,
Et tu vas saluant de loin, dans les espaces,
Au centre de leurs cieux, tes frères les soleils ;

Tu marches à travers ces immenses royaumes,
Ces astres orgueilleux, au calme solennel,
Grands univers pour nous, et fragiles atomes
Dans les rayons de l'Eternel.

Le petit recueil d'Eugène Orrit se recommande par d'autres titres que la fin prématurée de l'auteur. On y trouve, quant à la forme, un talent gracieux et mélancolique, quant au fond des idées sociales, conformes aux nôtres, des aspirations vers l'harmonie universelle révélées surtout dans les morceaux de prose dont voici les noms : *la Famille*, *les Limbes*, *Riches et Pauvres*, *Conseils aux prolétaires*, *le Musée de la civilisation*. Dans ce musée symbolique, l'auteur nous montre des robes de procureur général, des plans de cachots, des knouts, des fouets, des garcettes, des baïonnettes et des éteignoirs.

d'exécution, et le rejeter maintenant ce serait compromettre toute notre politique au-delà des Alpes.

Lorsqu'il y a deux mois nous avons consenti à rester au pouvoir, nous avons dû nous attendre à bien des luttes, à bien des difficultés ; nous sommes décidés à les braver avec courage, avec énergie ; mais s'il s'agit de compromettre notre politique, de détruire notre influence, de nous annuler, nous sommes décidés à ne pas le souffrir, et je ne permettrai jamais que la politique de mon pays soit compromise sous mon ministère et par mes mains. (Très bien ! au centre. — Vive agitation. — Conversations bruyantes sur tous les bancs.)

M. GAULTIER DE RUMILLY. Le traité n'aura qu'un effet, celui de nuire à l'agriculture française ; les autres sont illusoires : si vous faites des concessions à la Sardaigne, les autres Etats lui en feront également. C'est ce qui est déjà arrivé avec la Belgique.

Le bruit des conversations couvre la voix de l'orateur.

M. AGÉNOR DE GASPARIN paraît à la tribune. (Aux voix ! aux voix !)

M. LHERBETTE, de sa place. Je demande à poser la question. M. le ministre vient de nous exposer tout-à-l'heure sa théorie, par laquelle on garde ou l'on abandonne ses principes selon l'intérêt du moment. (Bruit.)

M. Lherbette monte à la tribune, d'où M. Ag. de Gasparin se retire.

Voix diverses : La clôture ! la clôture ! Agitation

M. LHERBETTE. M. le ministre, en quittant la tribune, a fait de la question du traité sarde une question ministérielle. (C'est vrai ! c'est vrai !)

Il est impossible d'accepter sans protestation une question ainsi posée. Cela aurait pour résultat de fausser le régime parlementaire. (Vives réclamations. Bruit croissant.)

L'orateur ajoute encore quelques paroles qu'il nous est impossible d'entendre. La clôture, mise aux voix, est prononcée.

L'amendement de M. Maurat-Ballange est mis aux voix. Quatre ou cinq membres seuls se lèvent pour. (Hilarité et bruit.) L'amendement est rejeté.

MM. LAVALETTE et DUBOYS-FRESNEY proposent un amendement qui tend à établir une catégorie de plus dans les bestiaux sardes introduits en France et à faire payer un droit de 60 fr. aux bœufs de 500 kil. et plus, un droit de 45 francs sur ceux de 4 à 500 kil. ; le droit serait de moitié sur les vaches.

M. LAVALETTE développe cet amendement au milieu du bruit.

M. BEAUMONT (de la Somme) conteste les chiffres présentés par M. le ministre des affaires étrangères, au sujet de l'augmentation du prix de la viande et rappelle que dans le conseil général de l'agriculture les agents qui ont rédigé les statistiques ont été convaincus d'avoir réuni des matériaux inexacts.

M. Deslongrais se lève seul en faveur de l'amendement de M. Lavalette, qui n'est pas adopté.

M. COMBAREL DE LEYVAL voudrait que l'on restreignît à certains points l'introduction des bestiaux étrangers.

M. GUIZOT répond que les bureaux d'importation seront placés en nombre et dans des lieux qui seront réglés d'accord entre les deux gouvernements français et sarde, mais qu'ils ne pourront jamais être placés ailleurs que dans le sud-est de la France.

M. DESSAIGNES propose un amendement fixant à 40, 35, 25, 17 fr. 50 le droit pour les bœufs, selon qu'ils pèsent 400, 300, 200 ou 150 kil. ; à 12 fr. le droit sur les bouvillons et taurillons, à 12 fr. celui sur les génisses, et à 2 fr. 40 celui sur les veaux de lait.

Cet amendement, accepté par la commission et le gouvernement, est adopté.

L'article suivant proposé par la commission est également adopté.

« Les produits des Etats sardes ci-dessous indiqués, ne seront tarifés ainsi qu'il suit que pendant quatre ans, à partir de la mise à exécution des conventions des 28 août 1843 et 6 décembre 1844. »

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

FAITS DIVERS.

Les lettres viennent de faire une grande perte. M. Alexandre Soumet a succombé hier, dimanche, aux suites d'une longue et douloureuse maladie. Ses obsèques auront lieu mercredi 2 avril, à onze heures très précises du matin, en l'église de Chaillot. On se réunira à la maison mortuaire, avenue des Champs-Elysées, 129.

— A compter du 1er avril, le prix du pain dans Paris est fixé à 30 cent. le kilog. de 1re qualité, et à 22 cent. le kilog. de 2e qualité.

— Le *Messager* nie que les troupes en garnison dans la capitale soient consignées depuis deux jours. Il taxe aussi d'inexacts les détails que nous avons publiés sur les mesures militaires prises à Paris ; mais il donne ce démenti sans explications. Ce matin le *Courrier français* y répond ainsi : « Nous affirmons que les travaux par nous mentionnés ont eu lieu, et que toutes les nuits la garnison d'infanterie qui garde le château est triplée. Quand on a des yeux on peut s'en convaincre. »

— Ce n'est pas, comme on l'a dit, au prix de 350 mille fr. que les œuvres de M. de Lamartine ont été vendues au mois de juillet 1844 à la société Béthune. Le prix d'acquisition se décompose ainsi :

1° 350 mille fr. en argent à différents termes.

2° Une rente viagère de 8 000 fr. avec reversibilité de moitié sur une autre tête, au capital de 120 000 fr.

3° D'une part dans le produit de la publication de l'*Histoire des Girondins*, part évaluée par les acquéreurs eux-mêmes, au bénéfice de M. de Lamartine, à environ 240 000 fr.

En tout à peu près 700 000.

Plus l'engagement contracté par la société d'acquérir, à des prix déterminés d'avance par volume, les ouvrages que l'auteur viendrait à composer à l'avenir.

Voilà la vérité sur les chiffres de cet important contrat. Quant aux motifs qui en font demander la résolution en justice par M. de Lamartine, ils vont être prochainement éclaircis devant les tribunaux. Nous ne voulons pas devancer les débats judiciaires.

— Le *Moniteur industriel* vient de déposer un cautionnement. Ce n'est pas pour augmenter le nombre des journaux politiques, c'est pour pouvoir discuter librement et représenter plus particulièrement les intérêts de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

— M. le docteur Rousset (de Vallière), médecin adjoint de l'Institut royal des sourds-muets, nous écrit qu'il est entièrement étranger à une pétition adressée le 11 mars à la chambre des députés par un homonyme qui prétend avoir trouvé « la cause et la définition générale des maladies, etc., etc. ! »

— Un crime affreux a été commis hier sur le port des Sts-Pères. — Au moment où un employé de M. Lacour-Deriberprey, entrepreneur de bateaux accélérés, était absorbé par ses écritures, un individu entra sans bruit, referma la porte sur lui, s'arma d'un marteau et en asséna plusieurs coups violents sur la tête du malheureux employé, qui tomba sans connaissance avant d'avoir pu proférer un cri. L'assassin chercha alors se trouvaient en ce moment entre les mains de la justice.

— Un de nos correspondants des Vosges nous adresse une lettre d'où nous extrayons le passage suivant :

« ...... Je viens de faire un nouveau voyage dans les Vosges, au milieu même des montagnes. Les faits que j'ai recueillis sont de nature à vous intéresser et à vous toucher. Le pays était couvert de neige ; nous parcourions les chemins en traîneau, comme en Russie ; nous allions à Plancher-les-Mines. La principale industrie de ce village, qui compte environ 800 ouvriers, consiste dans la fabrication des *carrés* pour clefs de montre. C'est là qu'on fait tous les carrés qui se vendent en France, en Angleterre, en Amérique, dans le monde entier. Ce qui vous paraîtra sans doute étonnant, c'est que les Anglais envoient ici leur acier pour qu'on leur fasse des carrés de montre. On m'a dit qu'ils ne pouvaient pas fabriquer cette petite pièce à aussi bas prix que nous.

» On fait aussi à Plancher des objets de petite quincaillerie. On a eu l'obligeance d'exécuter un peu de tout devant moi, et j'ai admiré la dextérité merveilleuse de nos ouvriers.

» Il y a là de pauvres enfants chargés de présenter un petit morceau de fer sous un balancier ; il faut qu'ils en présentent sept par minute. Quand il a répété cette opération plusieurs milliers de fois dans la journée, l'enfant se fatigue, son attention s'affaisse, il s'oublie ; alors il a l'index écrasé. Sur vingt enfants, il y en a douze ou quinze auxquels manque la première phalange du doigt. Les maîtres disent que c'est tant pis pour ces gamins, qu'ils devraient y mettre plus d'attention !...

» Le salaire est, en moyenne, de 1 fr. pour les femmes, et de 1 fr. 50 c. à 1 fr. 75 c. pour les hommes. Tous sont *aux pièces*, et comme tous, avec la meilleure volonté, ne sont pas également habiles, il se trouve des hommes qui ne peuvent gagner que 300 fr. au plus par an ; et ils sont mariés, et ils ont cinq ou six enfants ! Toute cette population, épuisée par le travail, est chétive, maigre, jaune ; les hommes surtout. La pomme de terre, comme en Irlande, forme la base de leur nourriture ; ils ont pour boisson de l'eau-de-vie de pomme de terre mêlée d'un peu de kirch.

» Quelque misérable que soit la condition de ces braves ouvriers, il y a des travailleurs encore plus malheureux. Ceux-là, du moins, ont une certaine sécurité, car l'ouvrage ne leur manque jamais. Ils ne sont point exposés au chômage, aux fluctuations des salaires, aux crises industrielles : il n'y a point de concurrents dans cette branche d'industrie. »

Quand on lit des détails aussi douloureux sur l'insuffisance des salaires et sur la barbarie avec laquelle sont traités les enfants de nos travailleurs, on doute que de pareils faits se passent en France ; on se demande comment un magistrat ou un administrateur n'est pas encore intervenu d'office pour mettre un terme à d'aussi odieuses habitudes de mutilation. Bientôt notre industrie sera aussi avancée que celle de l'Angleterre. Mais nous n'aurons rien fait pour nous garantir de ses monstruosités. Nous nous serons malheureusement tout assimilé, les progrès comme les turpitudes.

— « On raconte, dit le *National de l'Ouest*, qu'une femme dont le costume annonçait plus que l'indigence a été trouvée morte, sur la jonction des routes de Laval et de Paris, par des paysans qui venaient apporter des denrées en ville. Elle pressait encore sur son sein un enfant de quelques mois à qui des soins empressés ont conservé la vie. »

— Les journaux de Bruges publient les détails affligeants qui suivent :

« Les maîtres des pauvres ont procédé aux premières investigations pour fournir aux ouvriers nécessiteux des secours provenant des souscriptions. Les renseignements obtenus par quelques-uns d'entre eux font voir combien il était devenu urgent de s'occuper du sort de cette classe. Des privations inouïes ont été endurées déjà ; des familles honnêtes, aux besoins desquelles jamais la bienfaisance publique n'avait été appelée à subvenir et qui d'ailleurs n'osaient faire connaître leur malheureuse situation à des cœurs généreux, avaient passé des journées entières sans nourriture, sans feu. Une d'elles, où il y avait réunis auprès des père et mère quatre jeunes enfants, était sans pain, sans bois, sans charbon depuis 48 heures ! Les recherches se continuent activement, et des distributions provisoires ont lieu immédiatement.

» Les souscriptions volontaires, aux bureaux des journaux de Bruges, ont atteint déjà le chiffre de 15 000 fr. Les choses en sont à ce point que l'aumône deviendra beaucoup plus onéreuse aux riches que l'application des réformes les plus radicales dans la constitution de l'industrie. »

— Un trait de fanatique inhumanité est raconté ainsi par le *Débat social* de Bruxelles :

« Un journal de Bruges a prétendu atténuer l'homicide barbarie des gens qui ont refusé à une malheureuse fille enceinte les secours que la charité comme la loi ordonnaient de lui accorder, pécheresse ou non ; car les hôpitaux ne sont apparemment pas construits pour secourir les saints exclusivement. Voici comment les faits se sont passés :

» C'est le lundi, 10 mars, qu'Anna Vermeulen, visitée par M. le docteur Herebaut, en reçut un billet pour aller à l'hospice de la Maternité. Mais, lorsqu'elle se présenta, les sœurs la renvoyèrent, après avoir regardé son billet, en lui disant : « Nous avons assez d'ouvrage avec les femmes mariées, sans recevoir celles de votre espèce. » Forcée de revenir chez elle, la pauvre Anna se coucha sur la pierre froide, ne recevant aucun secours de son père ni de sa mère, qui la regardaient mourir avec une cynique indifférence. Elle resta ainsi jusqu'au vendredi 14 ; alors M. le docteur Van den Driessche obtint pour elle une entrée à l'hôpital, où la malheureuse est morte en accouchant de deux enfants morts ! »

— Nos correspondances du Nord mentionnent plusieurs suicides d'ouvriers qui se sont tués pour échapper à la misère. — Le *Courrier du Haut-Rhin* parle d'un malheureux serrurier, père de trois enfants, et dont la femme était en couche : désespéré de les voir tous dans le plus profond dénuement, il n'a pu supporter ce spectacle et s'est coupé la gorge en présence même de sa famille.

— On vient d'arrêter à Mâcon un domestique âgé à peine de vingt ans. Ce malheureux nommé Antoine Buthiot a empoisonné sa mère en mettant dans sa soupe une forte dose d'a[illegible] [illegible]est-ce qui l'a poussé à ce forfait ? la cupidité. Sa mère avait [illegible] misérables économies : l'espoir d'en hériter a conduit le misérable au parricide.

— Aux froids successifs du mois de [illegible] ont succédé en Afrique de

» [illegible]

» adieux faits à notre patrie, nous y avons tout laissé et rien ne nous y rattache plus ; l'intérêt serait d'ailleurs la dernière chose à laquelle nous penserions avec l'Allemagne. »

M. Polk vient de répondre à cette adresse :

« Tout ce que vous dites est juste, dit-il ; je sais que je dois beaucoup aux Allemands démocrates, mais en Amérique il n'y a point d'étrangers. Nos institutions libres les sollicitent tous de s'associer à notre famille et d'en partager les droits et les devoirs. »

En France et en Angleterre les choses se passent autrement. Sir Robert Peel laisse décacheter les correspondances des réfugiés italiens ; M. Guizot chasse de Paris des écrivains allemands en les menaçant de les faire transporter aux frontières par les gendarmes.

— *The United service Magazine* a publié dernièrement un long article sur Napoléon. Ce travail a provoqué de la part du général Montholon, détenu à Ham, la réponse suivante insérée par le *Standard* :

« Citadelle de Ham, 20 mars 1845.

» Un article inséré dans l'*United service Magazine*, par un officier de sir Hudson Lowe, fait appel à mon témoignage pour prouver l'inaltérable bienveillance de la conduite de ce général comme gouverneur de Sainte-Hélène, et le grand respect que tous les Français de Longwood professaient de son caractère ; enfin que la dernière pensée de l'Empereur, mourant, fut un sentiment de bienveillance pour son geôlier.

» Ces assertions sont si extraordinaires, que je me croirais dispensé d'y répondre, si je ne craignais que mon silence ne fût interprété comme un assentiment.

» Nos plaintes contre sir Hudson Lowe n'ont pas été la conséquence d'un système qui aurait eu pour but, comme le prétend l'auteur de l'article précité, de réveiller des sympathies publiques. Les correspondances officielles que je m'occupe de publier prouveront que c'était bien pour des griefs réels que l'Empereur élevait la voix, et je repousse comme une calomnie la supposition que j'aie jamais considéré comme justifiable aucun des actes, objets des protestations de ma correspondance officielle avec sir Hudson Lowe.

» La vérité a été connue par la publication du docteur O'Meara. La grande majorité du peuple anglais, je ne crains pas de l'avancer, a depuis longtemps prononcé son jugement, et l'argutie la plus habile ne saurait atténuer l'inhumanité de mesures semblables à celle de l'enlèvement du docteur O'Meara, en 1818, et du refus de permettre au docteur Stokoe de le remplacer auprès de l'Empereur, qui, malade, fut ainsi privé pendant une année des soins d'un médecin.

» Les derniers sentiments de l'Empereur sur l'administration de sir Hudson Lowe sont écrits dans son testament : il n'est donné à personne d'en affaiblir la portée.

» La circonstance, citée dans l'article auquel je réponds, d'un dîner à Plantation-House, accepté par le général Bertrand, n'a aucune importance politique ; elle fut le résultat des efforts de lady Lowe et de la comtesse Bertrand, pour ménager un rapprochement qui empêcha un duel dont la provocation datait de 1818.

» Quant à mes rapports avec sir Hudson Lowe, je déclare qu'ils ne sont jamais sortis du cercle des relations officielles et que, ni avant ni après la mort de l'Empereur, je n'ai accepté aucune de ses invitations.

» Il ne m'appartient pas de juger sir Hudson Lowe comme militaire ou comme homme privé ; c'est l'homme politique que j'ai combattu et dont je suis resté l'adversaire ; je reconnais même avec plaisir qu'en plusieurs occasions l'influence de lady Lowe fut favorable à l'Empereur ; mais prétendre que la conduite du gouvernement anglais et de ses agents n'était pas dictée, à cette époque, par la plus violente animosité, c'est vouloir dénaturer la vérité historique, et comment en douter, lorsque l'on voit un des officiers de sir Hudson Lowe qualifier, encore aujourd'hui, de mugissements d'un tigre en cage (*roaring of an encaged tiger*) les plaintes et les gémissements du grand homme mourant.

» J'aurais mieux aimé avoir à rappeler ici les belles paroles que lord Palmerston prononça en rendant à la France les cendres de l'Empereur, que d'être obligé de relever des expressions qui dénotent une haine, qui survit un quart de siècle à sa première cause : mais par devoir, comme par reconnaissance, mon témoignage ne manquera jamais à la mémoire de celui qui fut mon souverain et mon bienfaiteur.

» MONTHOLON. »

ACADEMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. ÉLIE DE BEAUMONT.

Séance du 24 mars.

De la digestion et de l'assimilation des matières sucrées et amiloïdes. — Tel est le titre d'un intéressant travail dont M. Mialhe a donné lecture. Rappelant un Mémoire sur le diabète qu'il a communiqué à l'Académie le 15 avril 1844, l'auteur commence par revendiquer la priorité au sujet d'idées qu'il y exposait sur la digestion des substances sucrées et amiloïdes, idées que MM. Bouchardat et Sandras ont présentées depuis (séance du 3 février).

Aujourd'hui, M. Mialhe rend compte de nouvelles recherches qui confirment ses premiers travaux, et qui l'ont conduit à des résultats importants.

On sait que la base essentielle de l'alimentation des animaux est constituée par trois groupes de corps bien distincts : les matières albumineuses, les matières grasses, les matières saccharoïdes. Mais ces substances ne sont pas toutes immédiatement assimilables ; pour qu'elles le deviennent, elles doivent séjourner un temps plus ou moins long dans les cavités gastrique et intestinale, et y éprouver, par l'intervention des liquides qu'elles y trouvent, une sorte de fluidification ou de fermentation, acte chimico-physiologique auquel on a donné le nom de digestion.

Il est généralement admis : 1° que les substances albuminoïdes ne sont assimilables qu'à l'aide du suc gastrique qui par son acide gonfle ces matières azotées, et par sa *pepsine*, véritable ferment, en opère la liquéfaction, phénomène analogue à celui de la diastase sur l'amidon ; 2° que les substances grasses deviennent assimilables par l'intervention de la bile.

Mais, pour les matières féculentes et sucrées, on ne sait encore rien de positif. C'est cette lacune que M. Mialhe s'est proposé de combler, et, par la découverte du *principe actif de la salive*, principe parfaitement semblable à la diastase et pouvant s'isoler comme elle, il se flatte d'avoir donné l'explication du phénomène de la transformation des substances amylacées celluleuses en matières saccharoïdes.

Les faits nouveaux que présente M. Mialhe tendent à démontrer que toutes les substances hydrocarbonées de la famille des matières lignoïdes ne peuvent éprouver le phénomène de l'assimilation qu'autant qu'elles sont décomposables par les dissolutions alcalines faibles, contenues dans les humeurs vitales ; qu'elles y sont décomposables, soit immédiatement comme le glucose, la dextrine et le sucre de lait ; soit médiatement comme le sucre de canne et l'amidon qui doivent d'abord être trans-

niment petits. L'énergie de ce principe est telle qu'une partie en poids suffit pour liquéfier et convertir en dextrine et en sucre plus de 2 000 parties de fécule. Il exerce un pouvoir spécifique analogue à celui de la *diastase* au principe actif de l'orge germé.

La diastase est un principe azoté ; il en est de même du principe de la salive. Une température de 100°, le tannin, la créosote annihilent l'action spécifique de la diastase sur la fécule. Ces agents produisent le même effet sur le ferment salivaire.

Les acides un peu puissants, les bases solubles, les sels de cuivre, de mercure, etc., anéantissent les propriétés du principe actif de la salive comme celles de la diastase.

L'acide cyanhydrique, l'alcool faible n'empêchent l'action ni de l'un ni de l'autre de ces deux ferments.

Tous ces faits militent en faveur de l'identité des deux principes. Toutefois M. Mialhe n'ose pas résoudre encore la question. Il propose de donner au principe actif de la salive, le nom de *diastase animale* ou *salivaire* par opposition au principe actif de l'orge germé (*diastase végétale* ou *amilaires*).

Pour obtenir la diastase animale, l'auteur du Mémoire indique le procédé suivant : filtrer la salive, puis la traiter par 5 à 6 fois son poids d'alcool absolu. La diastase étant insoluble dans l'alcool se précipite en flocons blancs que l'on recueille sur un filtre. On la dessèche et on la conserve dans un flacon bien bouché.

La proportion de ce principe dans la salive de l'homme excède rarement 2 millièmes, et c'est justement la proportion de diastase qui existe dans l'orge germé.

Les faits et les remarques qui précèdent, dit en terminant M. Mialhe, permettent de conclure que M. Dumas a reconnu le véritable caractère des phénomènes chimiques de la digestion en les rangeant au nombre des fermentations.

Toxicologie. — M. Le docteur Lafargue, de Saint-Emilion, adresse une Note à l'Académie sur un fait assez curieux qu'il a observé et qui est une nouvelle preuve de l'imprudence qu'il y aurait, en toxicologie, à conclure hardiment des animaux à l'homme et réciproquement. Le pavot indigène, plante qui recèle de l'opium, loin d'être un poison pour le lapin, peut au contraire lui servir d'aliment. Ainsi M. Lafargue a nourri successivement plusieurs lapins, pendant un temps assez long, avec les diverses parties du pavot, feuilles, tiges, fleurs, capsules et racines. Ces animaux n'ont éprouvé aucun effet narcotique, et loin d'être incommodés de cette nourriture, ils se montraient vifs, dispos et ils engraissaient rapidement.

Circulation chez les mollusques. — M. Milne-Edwards rend compte d'une lettre qui lui a été adressée par M. Richard Owen, correspondant de l'Académie. Le naturaliste anglais rapporte le résultat de recherches qu'il a faites, il y a plusieurs années, sur les branchiopodes, résultats qu'il regardait d'abord comme une exception, et qui, depuis qu'il a lu le travail de M. Milne-Edwards sur l'état diffus du système veineux dans les autres classes de mollusques, lui paraissent rentrer au contraire dans la règle commune. Chez les branchiopodes aussi les sinus veineux se continuent avec les lacunes que laissent les viscères abdominaux.

Etablissements insalubres. — M. le docteur Becquerel envoie une Note sur les effets de la volatilisation du zinc dans les fonderies de cuivre. Les observations qu'il rapporte, confirment pleinement ce qui a été avancé par M. Blandet sur l'action nuisible des vapeurs blanchâtres de zinc qui s'échappent des fonderies. Ainsi, chez un cordonnier dont la boutique est près d'une de ces usines tout le monde ressent des indispositions plus ou moins graves chaque jour de fonte : la femme éprouve un frisson violent, puis un fort mal de tête, des courbatures, et enfin, dans la nuit, une sueur abondante qui est la crise finale. Les ouvrières employées dans ce magasin sont aussi incommodées et voient leur santé s'altérer de plus en plus.

Se fondant sur ces faits, M. Becquerel demande qu'on invite l'autorité à prendre des mesures contre un genre d'établissements qui étaient regardés à tort comme exempts de danger pour la santé publique.

— M. le docteur Fourcault adresse des observations qui ont pour but de provoquer des recherches expérimentales sur les moyens de prévenir le développement de la rage pendant le temps d'incubation de cette affreuse maladie.

— M. Mathieu lit un rapport favorable sur un pantographe perfectionné, de l'invention de M. Pawlowicz.

— M. Cauchy, l'*hebdomadaire*, lit un Mémoire sur la détermination approximative des fonctions représentées par des intégrales.

— MM. Danger et Flandin présentent un Mémoire qui clot la belle série de leurs recherches sur les empoisonnements par les métaux. Après s'être occupés successivement de l'arsenic, de l'antimoine, du cuivre, du plomb, ils se sont attaqués enfin au mercure. Ce métal, dont les composés présentent un si grand intérêt pour la médecine légale et pour la thérapeutique, présentait, à cause de sa volatilité, des difficultés particulières. Les habiles toxicologistes annoncent aujourd'hui qu'ils ont enfin réussi à trouver une méthode simple qui permet de déceler un centmillième de mercure dans la matière organique.

Ils ont adopté, comme dans leurs précédentes recherches, la carbonisation par l'acide sulfurique, en lui faisant subir quelques modifications essentielles. Ces modifications consistent à opérer à la température de 100°, à compléter la destruction de la matière animale par le chlorure de chaux, et à reprendre le produit par l'alcool.

Le procédé analytique adopté par MM. Danger et Flandin consiste dans l'emploi de la pile de Smithson. Seulement, au couple de zinc et d'or proposés par les chimistes anglais, ils ont substitué une pile de Bunson, dont les conducteurs en or trempent dans la liqueur suspecte, et en séparent le mercure.

Les auteurs se proposent de faire connaître bientôt les résultats auxquels ils sont arrivés par l'emploi de ce procédé.

— M. Aimée envoie d'Alger de nouveaux renseignements sur la hauteur du jet, le courant de vapeur était électro-négatif, que plus loin il était au contraire électrisé positivement, et qu'entre ces deux régions s'étendait une zône pour laquelle la vapeur ne donnait aucun signe d'électricité.

— M. Boublnier, conducteur des ponts et chaussées, envoie un supplément à son Mémoire sur un propulseur à aubes courbes destiné aux bateaux à vapeur.

— Un professeur de mathématiques à l'Ecole d'artillerie de Strasbourg présente un Mémoire sur les logarithmes des divers ordres, et particulièrement sur ceux des nombres négatifs.

— M. Dieudonné propose une nouvelle solution de la question si importante et toujours pendante des papiers de sûreté.

— M. Arago dépose sur le bureau le 19e volume des Mémoires de l'Académie.

— M. le docteur Guilmot, ancien chirurgien-major de la garde impériale, médecin de la maison centrale de Loos, envoie un écrit intitulé : *Préservation de la famine. Moyen d'assurer le pain aux ouvriers.* — L'auteur qui est imbu des principes de la théorie sociétaire, a pris pour épigraphe cette variante pleine de sens, d'une maxime rebattue : *si vis pacem para PANEM.* Il voudrait que le gouvernement s'emparât du commerce des céréales, afin de prévenir et les chances de disette et les désordres de la spéculation privée, qui ajoutent considérablement aux effets désastreux du fléau par rapport à la population pauvre. Cet écrit que nous n'avons pu que parcourir à la hâte respire un ardent amour de l'humanité.

— L'Académie a nommé aujourd'hui membre correspondant, dans la section de botanique, M. Lestiboudois, qui, sur 47 suffrages exprimés en a réuni 30.

P. et ***.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 31 MARS.

A part les feuilles qui gardent un silence calculé sur cette grave question, la presse parisienne continue à se préoccuper par-dessus tout du projet d'armement des fortifications.

« Chaque jour, dit la *France*, l'opinion s'émeut de plus en plus sur les armements projetés de la ville de Paris. Seul au milieu de ces palpitantes préoccupations sur lesquelles le *Siècle* lui même, journal de M. Odilon Barrot, n'a pu s'empêcher de donner son avis, le *Constitutionnel*, journal de M. Thiers, persiste à garder le silence. »

Le *Siècle* revient ce matin sur la question de l'armement. Il s'exprime ainsi :

« La demande de dix-sept millions et demi pour l'armement des fortifications de Paris est un fait aussi inexplicable qu'il était inattendu.

» Quoi ! voilà un ministère qui déclare vivre en bonne intelligence, si ce n'est dans une intimité cordiale avec toutes les puissances ; il prétend avoir réconcilié la France avec l'Europe, et contre ces nouveaux amis que sa sagesse vient de nous donner, il nous demande des mesures de sûreté ! il se vante de nous avoir fortifiés par le système de paix à tout prix, et il pousse un cri d'alarme ! Quelle étrange inconséquence !

» On a consenti, il est vrai, à faire construire les fortifications de Paris, mais on les a votées dans un moment de crise et en réponse à des menaces qu'il fallait braver. Et d'ailleurs, elles demandaient un travail de plusieurs années qu'il était dangereux d'ajourner ; mais aujourd'hui la mesure proposée n'est un devoir ni de prudence ni d'honneur. En cas de guerre, on serait toujours à même d'y recourir et on la prendrait, certes, en moins de temps qu'il n'en faudrait pour augmenter nos flottes, auxquelles on n'ose rien ajouter ; elle n'est donc pas plus urgente que tout autre préparatif de défense ; elle l'est mille fois moins que l'armement de nos côtes, de nos vaisseaux et de nos frontières ; elle l'est mille fois moins que l'augmentation de notre cavalerie, augmentation qui ne peut avoir lieu que lentement ; elle l'est mille fois moins que l'approvisionnement de nos arsenaux, qui sont à peu près vides.

» Demander aujourd'hui l'armement des fortifications de Paris, c'est rappeler que le ministère actuel, à son avènement, *se préoccupait moins de la question du dehors que de la question intérieure* ; c'est faire douter qu'on ait eu, en proposant la loi des fortifications, une pensée nationale ; c'est laisser croire, enfin, qu'on se défie de la ville même qui a fait la révolution de juillet.

» Telles sont les réflexions que nous entendons faire de tous côtés autour de nous.

» Elles sont d'autant plus naturelles que tout le monde sait de quelle masse de régiments le gouvernement actuel est entouré, et de quel matériel immense est remplie la forteresse de Vincennes ; on s'étonne que quarante mille hommes de garnison, placés soit à Paris, soit autour de Paris, ne puissent le tranquilliser. »

La *Réforme* redouble d'instance auprès des électeurs, des gardes nationaux et de tous les citoyens pour qu'ils protestent avec énergie contre l'armement des Bastilles.

« Courons au plus pressé, dit-elle. N'imitons pas ces fous du Bas-Empire, discutant sur les causes de l'invasion des barbares au lieu d'unir leurs efforts pour la repousser.

» Quel spectacle que celui que nous offre Paris depuis quatre jours ! Quel présage et quelle leçon !

» Une loi est proposée qui a pour but de faire peser sur la France une menace incessante de despotisme et de guerre civile, et les trois nuances du parti qui a usurpé la direction politique depuis 1830, les *Débats*, la *Presse* et le *Constitutionnel* gardent le silence !

Le *Constitutionnel* fait son premier-Paris de ce matin avec une brochure dont il désigne l'auteur comme un des hommes les plus considérables de ce temps, et qui est intitulée : *De l'état des affaires et du gouvernement.* L'auteur y pose M. Barrot et M. Thiers comme les sauveurs de la société et du pouvoir. Inutile, d'ailleurs, d'ajouter qu'il n'est pas dit un mot de l'armement des bastilles et qu'il ne s'agit là que de

tions non constituées n'ont pas éprouvé de variations.

Les promesses d'actions tendaient à remonter, sur la nouvelle du rejet de la loi proposée à la Chambre des pairs au sujet des souscriptions et négociations de ces valeurs.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :

Emprunt, 86 50 — Belgique 1842, 107. — Id. 2 1/2, 67 50. — Société générale, 1580. — Naples, récép. Rothschild, 104 00. — Chemins d'Andrézieux, 372 50. — La Teste, 230, 232 50. Grand'Combe, 1550. — Comptoir Gannero, 1085 ex divid. — Espagne passive, 7 1/8. — 4 0/0, 41.

Actions de . Zinc, Vieille-Montagne, 6000, 6050. — Id. Nouvelle, 3200. — Aveyron, 53 0. — Gaz français, 4950. — Id. Nouveau, 4700. — Anglais, 8100. — Id. Nouveau, 8500. — Parisien, 2250. — Calais, 1275. — Belleville, 1025. — La carrière anc., 5700. — Id. 2e émission, 1350. — Alençon, 565. — Véron, 750. — Laval, 370. — Cherbourg, 640 — Lin Maberly, 680, 687 50.

Obligations de St-Germain nouv., 1250. — Orléans, 1275.

Chemins non constitués : Bordeaux, 745, 750. — Id. petites coupures, 765, 770. — Boulogne, 700. — Id. petites, 715, 720. — Vierzon, 915, 930. — Montereau, 615, 618 75. — Id. petites, 620, 622 50. — Gand, 730, 745.

A terme : Emprunt, 86 45, 55, 50. — La Teste, 230.

5 0/0 compt.	1er C. 118 »	P. H. 118 »	P. B. 117 95	dr C. 118 »	D. 117 95
— fin cour.	118 »	118 05	117 90	117 90	117 95
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 compt.	86 50	85 65	85 55	85 60	85 55
— fin cour.	85 55	85 65	85 55	85 60	85 50
Emp. au c.	» »	» »	» »	» »	» »

au compt.	1er C.	Der C.	Dif. s. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	Dif. s. le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bgr 1840	105 1/2	105 1/4	H. 1/8
4 0/0...	107 »	» »	» »	— Portugais.	» 1/2	» »	»
O. de la V.	1143 75	1145 »	» »	Esp. D. active	» 1/2	» »	»
B. de Fr.	» »	» »	» »	5 0/0 Naples.	102 »	» »	»
				— Romain..	106 1/2	» »	»
C. G. (C0)	1085 »	» »	» »	Obl. Piémont.	1185 »	» »	»
C. hyp...	770 »	» »	H. 5 »	Emp. d'Haïti.	» »	» »	»
4 Can...	» »	» »	» »	Banq. belge.	611 25	» »	»

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Dif.	Cours	Dif.
St-Germ.	1215 »	» »	H. 5 »	F. c. 1225, 1227 50, 1218 75.	H. 1 25
V. R. Dr.	655 »	» »	H. 15 »	— 655.	H. 15
— R. G.	410 »	407 50	H. 2 50	— 405, 403 75.	H. 2 50
Orléans.	1323 75	1328 75	H 7 50	— 1320, 1315, 1330.	H. 6 25
Strasb...	340 »	342 50	H. 1 25	— 341 25, 342 50.	H. 1 25
Rouen..	1175 »	1160 »	H. 10 »	— 1155, 1165, 1160.	H. 7 50
Havre...	975 »	» »	»	— 975, 977 50, 975.	»
Marseill.	1125 »	1135 »	» »	— 1132 50, 1142 50, 1132 50	»
Montp...	575 »	» »	» »	— 575.	»

REPORTS.	C. DE LA COULISSE.	Primes.
Banque 10.	Av. 85 55.	F. c. 86 05, 85 95 d. 50.
Naples. 32 1/2 35.	Ap. 85 60.	F.p. 118 70, 118 65 d. 50.
2 1/2 belge 22 1/2 20.		
St-Germ. 3.	Rep. Fin c. F. pr.	
Vers. r. dr. 1 75.	3 0/0 pair. 15 17 1/4	
r. g. 1.	5 0/0 pair. 25 27 1/2	Orl., 1355, 1345 d. 20.
Orléans 3, 2 75.		Mars. 1165, 1155 d. 20.
Rouen 3, 2 50.	Bons du Trésor.	Strasb. 347 50, 348 75
Havre 2 25.	3 1/8 à 7 et 8 mois.	d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 87,00 à 00,00 ; courant du mois, 9,000 à 90,50 ; avril, 89,00 à 90,50 ; 4 mois d'été, 92,00 à 91,00 ; 4 derniers mois, 100,00 à 99,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 89,00 à 90,00 ; courant du mois, 88,00 à 00,00 ; avril en décembre, 85.00 à 86,00 ; 2 derniers mois, 85,00 à 00,00.

SAVON. — Disponible, 88,50 à 89,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 1er avril.

8 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Jeune Mari. Gendre d'un Millionnaire.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Part du Diable.
6 h. 1/2 ODÉON. — Agrippine.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Les 2 Tambours Misères. Enfant.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Deux Brigadiers. Garde forestier. Dangeville.
6 h. 1/2 GYMNASE. — 2 Péchés. La Belle. Petit Homme.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Un Poisson d'Avril.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Justice de Dieu.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — M. Jean. Polka. Mon Habit. Turban. Giselle.
6 h. 1/2 FOLIES. — Dominos. Diable. Sans cravate.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

...ruinés que tout le monde ait été frappé d'impuissance.

La génération actuelle a déjà vu beaucoup et elle est destinée à voir souvent encore de ces tristes avortements.

Tant qu'une politique véritablement sociale ne dirigera pas les hommes qui nous gouvernent, en vain on se débattra contre le mal que les uns aggravent et le bien que les mieux intentionnés ne pourront pas accomplir.

Voilà ce qui résulte de cette longue discussion dans laquelle MM. Teste, d'Argout et Daru ont eu tant de discours tués sous eux, tandis que le ministère se donnait une si grande peine pour s'annuler.

Les honneurs de cette campagne sont donc pour le gouvernement. Il voulait se dissimuler, s'amoindrir, s'anéantir même; il voulait enfin faire de l'humilité à outrance, et il a complètement réussi. Nous avons assez souvent annoncé ses défaites pour constater impartialement cette victoire. Il a renversé un célèbre axiome constitutionnel : aujourd'hui, c'est du ministère qu'il faut dire qu'il règne et ne gouverne pas.

La séance de la Chambre des députés n'a été signalée aujourd'hui que par le rejet de deux amendements restrictifs. Mis en goût par quelques votes précédents, MM. Dezeimeris et Darblay ont essayé de confondre l'Algérie dans ce système prohibitif de douanes que les hauts barons de l'industrie s'efforcent d'aggraver encore au détriment des véritables intérêts nationaux.

Un autre amendement de M. Peltereau-Villeneuve avait pour objet de faire peser sur les fontes brutes de l'étranger importées par terre, des droits égaux à ceux qui frappent les fontes importées par mer.

M. Lherbette a repoussé cet amendement par quelques paroles dont la verve et l'à-propos ont eu le plus grand succès.

« Quoi ! s'est-il écrié, les fers jouissent d'une protection de 130 pour cent : de plus, vous enrubannez, baronnisez et ducalisez vos industriels, et ils ne sont pas encore contents... »

Cette saillie de l'honorable M. Lherbette a provoqué une explosion d'hilarité sous laquelle l'amendement de M. Peltereau-Villeneuve a été immédiatement enterré. La discussion sur le projet de loi relatif aux douanes sera reprise demain.

Pétition contre l'armement de Paris.

Plusieurs pétitions circulent dans Paris. Elles sont adressées à la Chambre des députés et protestent contre le projet absurde et barbare que M. le maréchal Soult est venu présenter dans la séance du 26 mars.

Cet étrange projet a provoqué dans la capitale la plus fâcheuse impression. Les murmures qui l'ont accueilli à la tribune, échappés ...

» Attendu que les fortifications de Paris n'ont pu être élevées que pour défendre la capitale contre les armées ennemies ;

» Attendu que la France n'est menacée d'aucune invasion, et que ses relations avec les puissances étrangères sont sur le pied le plus pacifique ;

» Attendu que, dans les circonstances présentes, l'armement des fortifications de Paris ne peut qu'inspirer des inquiétudes à tous les esprits et arrêter l'essor des affaires commerciales et industrielles :

» Les soussignés vous prient instamment de refuser le crédit demandé pour cet objet par M. le ministre de la guerre dans la séance du 26 mars 1845. »

Nous n'avions pas attendu l'invitation qui nous est faite pour signaler ce mouvement anti-fortificationniste.

Nous l'approuvons, nous l'appuyons, avec tous les esprits sages.

Cette pétition se signe chez les personnes dont les noms suivent :

M. Vilcoq, capitaine de la garde nationale, place Sainte-Opportune, 3 ;

M. Baye, officier de la garde nationale, rue Saint-Denis, 41 ;

M. Vasnier, officier de la garde nationale, rue de la Monnaie, 24;

M. Fauvety, négociant, rue des Mauvaises-Paroles, 15 ;

M. Meurger, négociant, rue Saint-Denis, 119 ;

M. Christophe, négociant, rue Bétizi, 10 ;

M. Duval, pharmacien, rue Croix-des-Petits-Champs, 44 ;

M. Delacroix, sergent-major, rue du Roule, 17.

Puisque le gouvernement n'a plus de conseillers assez sincères pour l'avertir ; puisque le gouvernement, blasé d'impopularité, ne comprend ni ne sent plus la portée des antipathies nationales; puisqu'il semble de plus en plus étranger à cette pacifique et progressive impulsion qui est le noble symptôme d'une politique nouvelle ; puisqu'il prétend nous ramener au moyen-âge, effacer de notre histoire deux révolutions fécondes et oublier qu'il est en France; puisqu'il suit enfin la pente des coups-d'Etat, tout en s'immobilisant dans le système le plus absurde et le plus monstrueux, il faut bien que les citoyens se groupent, se concentrent et en appellent à leurs représentants.

Que des manifestations puissantes fassent échouer les projets d'un ministère pris de vertige !

Aujourd'hui, les faux et dangereux révolutionnaires ne sont plus dans la rue, ils sont au Pouvoir. Ce sont les gouvernants qui trahissent la grande cause de la paix sociale ; c'est aux citoyens à la défendre.

... marocaine contrastait avec les détails bruyants qu'ils avaient affichés dans les conférences antérieures dont la bataille d'Isly fut le dénouement.

Voici ce qu'ajoute à ces détails un correspondant du *Sémaphore* de Marseille.

« Les plénipotentiaires marocains ont donné l'assurance que le sultan avait envoyé une expédition contre Abd-el-Kader. M. le général Lamoricière, instruit de ce fait par M. Delarue, a tout de suite réuni un camp sur la frontière. En agissant ainsi de concert avec les troupes du Maroc, nul doute que l'émir ne soit refoulé vers l'intérieur et mis désormais hors d'état de nous nuire.

» La détermination de Muleï-Abderrhaman est arrivée d'autant mieux à propos qu'Abd-el-Kader se trouvait déjà à la tête de 4 000 cavaliers, par suite des désertions de plusieurs tribus que ses agents étaient parvenus à séduire. La smala d'Abd-el-Kader était redevenue assez riche; on assure qu'il battait monnaie et qu'il payait ses soldats avec des espèces fabriquées dans son camp. »

Le président de la diète de Zurich, M. Mousson, a adressé au chargé d'affaires de Suisse à Paris, M. de Tschann, une lettre en réponse à la dépêche de M. Guizot. — On ne peut mieux que le fait M. Mousson faire sentir au ministre français l'inconvenance de ses représentations :

« ... Au moment, dit M. Mousson, où fut écrite la dépêche de M. le ministre des affaires étrangères, M. l'ambassadeur (comte de Pontois) ne pouvait ignorer les instructions des Etats dans la question des corps-francs, question dont la dépêche s'occupe spécialement ; il devait espérer qu'elle recevrait une solution conforme aux intérêts de la Suisse. La communication de cette dépêche, juste au moment où la Diète allait s'occuper des corps-francs, devait donc blesser le sentiment national, et le blesser d'autant plus que certaines expressions employées par son Excellence M. Guizot, semblent être plutôt celles d'une injonction que d'un conseil bienveillant. Je ne veux pas insister, cependant, sur les passages qui peuvent être interprétés de cette manière, convaincu que je suis, d'après les assurances de M. l'ambassadeur, que M. le ministre des affaires étrangères n'a jamais songé à blesser le sentiment de notre indépendance nationale, sentiment que la France possède à un si haut degré, et que, sans aucun doute, elle sait estimer aussi chez les autres peuples.

» Si les troubles qui ont affligé la Suisse dans ces derniers temps ont attiré l'attention de l'Europe, il est juste de faire observer qu'ils n'ont pas porté le moindre préjudice aux relations internationales. La Confédération, j'en ai la ferme assurance, prendra soin d'éviter tout ce qui pourra compromettre ces relations ; mais en même temps elle estime que son droit, comme Etat indépendant, de régler ses affaires intérieures, ne saurait être sujet au moindre doute. »

Nos correspondances de Suisse ne confirment pas le bruit répandu hier à Paris que les hostilités avaient éclaté sur la frontière de Lucerne ...

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

PALAIS-ROYAL. *Le Roi des Frontins*, vaudeville en deux actes, par MM. Lefranc et Labiche.— PORTE SAINT-MARTIN. *La Biche au Bois*, féerie en quatre actes et en seize tableaux, par MM. Cognard frères.

Cette semaine deux pièces nouvelles ont fait leur entrée dans le monde sans que nous fussions conviés à leur baptême. L'Odéon ne nous a pas envoyé de billets pour la première représentation du *Seigneur des Broussailles*, et la porte Saint-Martin nous en a refusé pour la première représentation de la *Biche au bois*, féerie en quatre actes et en seize tableaux.

Cette mesure que la Porte-Saint-Martin a réparée à demi par des billets envoyés trois jours plus tard, nous avait considérablement surpris. Interdire au journalisme l'examen et l'appréciation des ouvrages nouveaux, serait rendre aux auteurs, aux acteurs, aux directeurs eux-mêmes un mauvais service.

Pour un théâtre, pour une assemblée politique, pour une Académie, le journaliste est un élément essentiel ; son absence glace, entrave, paralyse tout. C'est ce que prouve un apologue oriental dont le récit remplacera le compte-rendu du *Seigneur des Broussailles* ; car il ne m'a pas encore été donné de voir cette pièce.

Sous le règne de l'empereur Kien-long, des hommes d'un esprit bizarre, véritablement chinois, se lassèrent d'obéir au pouvoir absolu du Céleste empereur ; ils calomnièrent cette providence visible ; ils prétendirent que les lois seraient bien mieux faites, bien plus ponctuellement exécutées si, pour gouverner, on adjoignait au souverain une assemblée de quatre cents hommes élus dans toutes les provinces de l'empire.

Pour mieux les convaincre de leur folie, le bon empereur les laissa faire ; mais, comme on craignait que les discussions de la nouvelle assemblée n'amenassent quelque désordre et qu'on ne voulait pas établir une espèce de magasin à poudre, près du palais impérial, ce ne fut pas à Pékin, ce fut Nankin, la seconde ville de l'empire, l'opulente cité, bâtie sur le fleuve Bleu qu'on assigna pour rendez-vous aux mandataires du pays.

Bientôt ils vinrent de toutes les provinces, du Ton-fo-Kien, du Koang-si et du Setchuen, les uns nommés par la population toujours flottante qui vit de pêche, de contrebande et parfois même de piraterie, sur les bateaux, à l'embouchure des grands fleuves ; les autres, mandataires de paysans qui habitent les marécages et dont les vêtements sont tissus de roseaux ; enfin, pourquoi ferions-nous un dénombrement homérique? Il avait des députés de tous pays, de tous patois, de toutes couleurs, de tous ventrus et bien nourris.

Beaucoup en amenèrent toute leur famille afin de l'amuser, les autres laissèrent leurs femmes et leurs enfants au fond de la province afin de s'amuser eux-mêmes. Tous parcoururent la ville et les environs, se promenèrent en jonque sur le fleuve Bleu, montèrent sur la tour de porcelaine. Surtout ils dînèrent presque tous les jours chez les grands mandarins de la guerre, du commerce, de la justice et des rites qui leur firent manger des vers de mer, des nageoires de requin, des cuisses de chien et des nids d'hirondelles.

Enfin, le jour de la première séance arriva : le président Pa-Tcheou, élevé sur une estrade, ombragé par un vaste parasol, dominait toute l'assemblée. C'était un homme laid, brusque et spirituel qui avait emprunté aux Européens l'usage des lunettes. Ses souliers pointus, à semelles blanches, étaient deux fois plus épais que ceux des autres Chinois. Dans une tribune furent placés les rédacteurs des principaux journaux du Céleste-Empire : *la Couleuvre bleue, la Cigogne de feu, le Dragon impérial*, feuille dévouée au gouvernement, *le Dragon qui dévore la lune*, organe des radicaux les plus avancés. Les rédacteurs, divisés depuis longtemps par une vive polémique, se souriaient les uns aux autres, mais en souriant ils se donnaient des coups de pied sous la table. Tous étaient munis des cinq objets nécessaires au lettré, le papier, le pinceau, le bâton d'encre, l'eau pour la délayer, la plaque de marbre pour le broyer.

Le président, agitant une clochette, ouvrit la séance.

« Messieurs; dit-il (car la politesse chinoise a des formes qui correspondent aux nôtres), vous avez en ce moment deux questions à examiner :

» 1° Faut-il accorder au gouvernement le crédit qu'il demande pour faire raccommoder par les rattacheurs d'assiettes la tour de porcelaine fêlée notablement en plusieurs endroits ?

» 2° Ajoutera-t-on des pieds de nez et des moustaches aux têtes monstrueuses de carton peint que les armées impériales portent sur leur première ligne, pour jeter l'effroi dans le cœur des ennemis ?

» La discussion est d'abord ouverte sur la priorité qu'il faut donner à l'un ou à l'autre de ces deux graves problèmes politiques ; j'accorderai la parole aux orateurs qui la demanderont. »

A ces mots, quatre ou cinq députés voulurent se précipiter vers la tribune, mais ils ne songeaient pas à leurs longues queues formées de cheveux tressés et allongés encore par des rubans de soie. Les députés étaient assis à l'étroit et fort pressés, leurs queues s'étaient emmêlées les unes avec les autres, de manière à former un écheveau inextricable, et les orateurs qui se levèrent, attachés ensemble par leurs queues, cherchant vainement à se séparer, ressemblaient à un attelage dont chaque cheval tirerait dans une direction différente. A cette vue un rire immense remplit la salle ; mais l'un des orateurs empêtré, l'ardent Tao-Fou, ayant héroïquement recouvré, d'un coup de ciseaux, la liberté de sa chevelure et de sa tête, monte à la tribune et s'écrie :

« En vérité, législateurs, l'ombre de Confucius doit frémir ... le bruit de vos rires arrive jusqu'à elle. Tout est grave dans cette enceinte, et le malheur arrivé à nos queues me suggère une motion tout-à-fait patriotique. On sait que le ridicule usage de se raser la tête et laisser pousser une mèche flottante nous fut imposé par les Tartares et date de la conquête de ce pays (murmures à droite parmi les fonctionnaires et officiers tartares); autrefois les Chinois portaient tous leurs cheveux (exclamations à droite) et n'étaient pas plus ridicules que les autres peuples. (Les cris *à l'ordre* ! interrompent l'orateur. Dans toute l'assemblée, les Chinois et les Tartares se prennent aux cheveux; le président Pa-tcheou sonne et carillonne inutilement; enfin, il se coiffe de son chapeau pointu ; le calme se rétablit.)

TAO FOU (continuant). Les Tartares sont chez nous des étrangers (murmures) ; nous ne devons pas suivre leurs modes (ah ! bah ! mouvement en sens divers), surtout quand elles sont absurdes. (Le vacarme recommence de plus belle).

LI-KIANG, officier tartare, aide-de-camp de l'empereur : « Lorsque j'écoutais le singulier discours qui vient d'étonner cette assemblée, (approbation à droite) ma première pensée fut de couper les oreilles à l'orateur (rires et murmures) ; mais ensuite il m'a semblé qu'il valait mieux le convaincre (adhésion universelle) oui le convaincre... d'erreur, d'absurdité et de mauvaise foi. (Tumulte à gauche. Tao-Fou s'agite sur son banc.) Il n'y a plus de Chinois ni de Tartares. Ces distinctions ne peuvent être ressuscitées que par l'aveugle esprit de parti, par de mauvaises passions qui veulent exploiter la haine. La conquête est un grand fait historique dont toutes les races à jamais unies doivent profiter ensemble : serrons-nous la main et tressons-nous mutuellement nos queues. »

A ce moment, l'orateur Li-Kiang est interrompu par un grand bruit qui part de la loge des journalistes. Ces messieurs ne prenant aucun intérêt à la discussion ne se contentent pas de causer à haute voix, ils s'amusent comme des enfants à lancer des projectiles dans la salle ; ce sont des boulettes de papier rouge, bleu, doré, veiné qui atteignent plusieurs députés au nez, à l'œil ou à la tempe. Bien plus, un bâton d'encre de Chine tout humide vient barioler la face de l'honorable Ling ; le rédacteur en chef de la *Couleuvre bleue* jette au hasard sa plaque de marbre ; elle tombe sur la tête chauve d'un patriarche de l'opposition, le vénérable Yung-Pé, et l'on entend un bruit semblable à celui d'un vieux pot qui se brise. Une clameur de réprobation s'élève. Le président Pa-Tcheou ordonne que la tribune des journalistes soit immédiatement évacuée, et que l'on porte le vénérable Yung-Pé chez le faïencier qui raccommode les magots.

Ces deux prescriptions furent exécutées à la lettre, et l'on crut que, les journalistes expulsés, la discussion allait suivre son cours. Eh bien ! il n'en fut rien; les journalistes une fois partis, nul orateur ne voulut monter à la tribune, pas même Tao-Fou offensé par Li-Kiang et qui avait le droit de réclamer la parole pour un fait personnel. Pourquoi parler, disait-on de toutes parts? Nous sommes ici dans l'isolement et les ténèbres ; aucune gazette, imprimée en lettres d'or sur papier orné de fleurs, ne recueillera nos paroles pour les répandre dans toutes les villes de l'empire et les faire parvenir à nos commettants, nos plus beaux discours seraient perdus! Président, faites rentrer les journalistes, si vous voulez qu'on reprenne la queue de la discussion ou plutôt la discussion de la queue.

Par bonheur, les journalistes n'étaient pas loin; on les rappela, on les supplia de rentrer en fonctions ; ils hésitèrent d'abord et se firent un peu ...

tât s'occuper, satisfait donc à un besoin des long-temps senti, et cependant elle ne fait que la moitié des choses.

Les modifications auraient dû porter sur ces deux points : 1° Suppression du timbre, de l'enregistrement et du casuel des juges et greffiers, tous leurs actes et jugements sans frais ; 2° Révision du personnel des juges et augmentation de traitement, 3° Point de mandataires devant les juges, les parties seront obligées d'y paraître en personne.

S'il n'y avait ni papier timbré, ni enregistrement à payer, la justice y gagnerait en dignité, car les plaideurs font volontiers retomber sur le juge la mauvaise humeur qu'ils éprouvent à solder des frais souvent supérieurs à l'importance de la réclamation.

Les procédures seraient faites sur papier libre et visées sans frais par le receveur de l'enregistrement, ce qui leur donnerait toutes les garanties de date et de sincérité.

La nature et l'origine de la justice de paix appellent d'ailleurs cette réforme, qui n'ajouterait pas une charge bien lourde à celle qu'accepte l'Etat, car il est certain que toutes ces dépenses ne s'élèveraient pas au-delà de 2 500 000 fr., y compris les appointements des greffiers.

Quant au casuel, le projet de loi fait des réserves que nous ne comprenons pas bien.

Puisqu'on admet en principe la suppression du casuel, et son remplacement par des appointements fixes, toute réserve est une anomalie, et la seule chose à examiner devait être la quotité de ce traitement.

Or, si l'on considère les besoins de la vie commune, les exigences de la société, les devoirs de position, il faut reconnaître qu'il est difficile d'allouer moins de 1 200 à 2000 fr. dans les cantons ; 2000 à 5000 fr. dans les villes, et 10 000 fr. à Paris où les juges de paix sont dans la nécessité d'avoir plus de frais de représentation.

La position des greffiers n'impose pas les mêmes dépenses, et cependant ils doivent vivre de leur état ; le chiffre de 1000 fr. au moins, et 3000 fr. au plus nous paraît suffisant (1).

Quant au personnel des juges de paix, le choix en demeure laissé entièrement à l'arbitraire ministériel. Ces fonctions sont très souvent confiées à des personnes tout-à-fait étrangères à la connaissance des lois. Il est donc très important de profiter de la nouvelle loi pour y introduire une disposition qui établisse des règles relatives à la capacité des candidats.

Tous les juges actuels sont d'honnêtes gens, incapables de juger avec passion, haine, rancune ou partialité ; nous en connaissons même dont la conduite désintéressée et loyale est vraiment exemplaire ; mais ces heureuses qualités ne suffisent pas pour faire un légiste, un magistrat instruit et capable, en état de connaître et d'apprécier les nombreuses

(1) Voir le travail de M. Debarride, avoué à Aix, intitulé : *Réforme judiciaire* auquel nous empruntons quelques détails.

« M. le baron Hyde de Neuville, ancien député de la Nièvre, appelle l'attention de la chambre sur un moyen de secourir les indigents de la classe agricole, en procurant la complète exécution de l'art. 18 de la loi du 24 vendémiaire an XI, relatif à l'admission des habitants des campagnes dans les hospices des villes. » — Le comité propose le renvoi à M. le ministre de l'intérieur.

Ces conclusions sont appuyées par M. le marquis de Barthélemy et adoptées.

La chambre reprend la discussion de la proposition de M. le comte Daru. La chambre s'est arrêtée hier à l'article 11 ainsi conçu :

« Le premier versement de chaque souscription ne pourra être inférieur au dixième de la valeur nominale des actions souscrites.

» Il ne pourra avoir lieu qu'en numéraire, rentes sur l'Etat, bons du trésor ou autres valeurs admises pour les cautionnements. »

M. LE BARON DUPIN rappelle que, dans la séance d'hier, M. le comte d'Argout avait fait à cet article diverses objections auxquelles on n'a pas répondu. L'honorable membre croit que le projet, dont s'occupe la chambre, va déjà bien au-delà des excellentes intentions de M. Daru, et qu'il est temps de s'arrêter.

M. DUMON, ministre des travaux publics, persiste à croire que les compagnies n'offriront des garanties qu'autant qu'on les forcera d'opérer les versements dans la caisse des dépôts et consignations.

M. PELET (de la Lozère) appelle l'attention de la chambre sur la contradiction qui existe, à son avis, entre le projet de la commission et la pensée du gouvernement.

Après avoir entendu les considérations présentées par MM. Dumon, Teste, de Bondy et Pelet, la commission propose une nouvelle rédaction pour le premier paragraphe, qui serait désormais ainsi conçu :

« Pour être admises à l'adjudication, les compagnies devront justifier du versement du dixième de la valeur nominale des actions. » — Adopté.

Art. 12. — « Les administrateurs ou directeurs provisoires des compagnies sont personnellement et solidairement responsables envers les souscripteurs et envers la société anonyme, jusqu'à l'épuisement de leur gestion, de la conservation et de l'emploi des sommes provenant des souscriptions. »

MM. d'Argout et Laplagne-Barris attaquent cette disposition, qui est défendue par M. Teste, rapporteur et rejetée.

Art. 14. — « Dans les dix jours qui suivront l'époque où chaque souscripteur aura effectué son versement, les sommes en argent et les autres valeurs versées seront déposées à la caisse des dépôts et consignations, telles qu'elles auront été reçues, sous peine de l'application de l'article 408 du code pénal.

» Cette peine pourra être modifiée, selon les circonstances, par l'application de l'art. 463 du même code. — Rejeté.

Art. 15. » Il est interdit, à peine de nullité, de stipuler, dans les statuts provisoires, aucune indemnité, rétribution ou émoluments quelconques au profit des fondateurs, administrateurs ou directeurs.

» Toute stipulation de ce genre sera réputée non écrite. » — Rejeté.

Art. 16. » La désignation des administrateurs, directeurs et gérants, faite dans les statuts avant leur approbation par ordonnance royale, est essentiellement provisoire. » — Rejeté.

Art. 17 et dernier. » Dans les trois mois qui suivront l'ordonnance royale portant approbation de la société anonyme, les actionnaires seront convoqués en assemblée générale, dans la forme réglée par les statuts pour délibérer :

» 1° Sur la nomination des administrateurs, directeurs ou gérants définitifs ;

» 2° Sur les fixations de leurs émoluments pendant la durée de la société ;

» 3° Sur le règlement et le remboursement de tout ce qui pourrait être dû

vinces, les communes, etc., ou qu'ils le soient par des établissements publics ou corporations quelconques. — Adopté.

Le reste de l'art. 1er est adopté.

La commission propose un article additionnel ainsi conçu :

« Les droits sur les machines pour la filature et le tissage du lin, et les cardes pour le lin, sont applicables aux mêmes appareils servant à la filature, au tissage et au cardage du chanvre.

» Tous les droits sur les machines ou parties de machines, seront per[…] au net. » — Adopté.

Les art. 2 et 3 sont adoptés sans discussion.

Un amendement de M. Jacques Lefèbvre relatif aux crêpes et soieries [de] la Chine est renvoyé à la commission.

M. DEZEIMERIS propose un amendement ayant pour objet d'élever [le] droit perçu à l'entrée des ports algériens pour les marchandises arrivant [par] bâtiments sardes. Le traité porte que les navires sardes seront traités a[ussi] favorablement que les navires français. L'orateur insiste surtout sur l'uti[lité] de placer l'Algérie sous le régime de la loi au lieu du régime de l'ordo[n]nance.

Cet amendement est combattu par MM. Guizot, Cunin-Gridaine et G[us]tave de Beaumont et appuyé par MM. Lestiboudois et Darblay.

M. DUFAURE Messieurs, on propose une innovation grave, et je dem[ande] à la chambre de réfléchir sérieusement avant d'adopter l'amendement [de] l'honorable M. Dezeimeris.

On se demande comment l'Algérie peut être régie par des ordonna[nces] et non pas par des lois, mais je ferai remarquer que l'administration de [la] justice en Algérie est soumise au régime des ordonnances, et on convien[dra] que ce qui concerne la liberté des citoyens est aussi important que [les] tarifs d'entrée. Croyez-vous que le temps soit venu de soumettre l'Alg[érie] au régime des lois, alors prenez une mesure d'ensemble, et ne procé[dez] pas sur cette importante question, en introduisant une modification d[ans] un tarif de douanes ; et pour mon compte, j'avoue que si on venait [de]mander que l'Algérie fût soumise au régime de la loi j'hésiterais bea[u]coup à l'accorder.

Vous voulez constituer une société en Algérie, mais par des moyens p[a]cifiques. Eh bien ! vous atteindrez ce but en y attirant ces émigra[tions] d'Allemands, de Suisses, qui passent chaque année en Algérie, et pour [les] attirer, il faut que vous leur fassiez des conditions faciles d'existence ; il [ne] faut pas qu'ils y trouvent les objets de première nécessité, les viandes, [les] grains trop chers, et pour cela, vous devez avoir des tarifs mobiles, [va]riables, ce que vous ne pouvez obtenir que par le régime des ordonna[nces].

C'est l'intérêt de notre colonisation de laisser le droit au gouverne[ment] de procéder en certaines circonstances par ordonnances ; aussi je dem[ande] le rejet des deux amendements. (Approbation.)

L'amendement de M. Dezeimeris est mis aux voix et rejeté.

M. PELTERAU-VILLENEUVE propose de remplacer le premier parag[raphe] de l'art. 8 par la disposition suivante :

« Le droit de 7 fr. pour 100 kil., établi sur les fontes brutes importées [par] mer, s'appliquera également à toutes les fontes brutes étrangères, dont l'[in]troduction aura lieu par terre, quelle qu'en soit la provenance, et quel [que] soit le bureau des douanes où elles seront admises. »

M. LHERBETTE combat l'amendement. La protection dont jouissent [les] fers est plus que suffisante, car elle ne va pas à moins de 150 p. 0/0. Si [l'] on faisait quelque chose, on devrait les réduire au lieu de les augme[nter]. Mais ce n'est pas ce que fait le gouvernement. Les industriels, vous les tr[ai]tez comme vos meilleurs, vos seuls amis ; vous les enrubannez, vous les [ba]ronnisez, vous les ducalisez. (Rires.)

J'espère que la chambre ne se laissera pas entraîner plus loin que le g[ou]vernement, et qu'elle repoussera l'amendement.

---

prier, mais ils se rendirent à la fin. Cette aventure est de celles qui commencèrent à dégoûter les Chinois de leur nouveau gouvernement, comme le sage empereur Kien-Long l'avait prévu.

Quelle est la moralité de cette histoire ? C'est que le journaliste a son prix. O vous, pairs et députés, avocats, académiciens, auteurs et acteurs ; vous, que la publicité fait vivre, si vous éloignez le journaliste, vous serez obligés de le rappeler et fort heureux s'il consent à revenir.

Cette morale n'est pas à l'adresse du *Palais-Royal* qui nous a permis d'assister, le jour de la première représentation, au succès du *Roi des Frontins*, vaudeville en deux actes où la bêtise d'Alcide, Tousez toujours bien venue du public, sert de passeport à la bêtise moins privilégiée des auteurs. Bêtise des auteurs, c'est beaucoup trop dire. MM. Lefranc et Labiche sont au contraire des gens d'esprit, très capables de bien faire, mais dans leur vaudeville en deux actes, ils le savent eux-mêmes, il n'y a qu'un acte de bon, de vraiment comique, c'est le premier.

Un jeune seigneur ruiné, Arthur (Germain), se voit abandonné par tous ses laquais, las d'attendre inutilement leurs gages ; un valet plus coquin, mais plus intrigant, plus spirituel que les autres, un homme de ressource, Frontin (Lhéritier) vient le dernier signifier à son maître qu'il se retire. — Je sais que tu es un scélérat, lui dit Arthur ; tu bois mon vin, tu portes mes habits, tu imites la signature des honnêtes gens. — Je crois, monsieur, qu'il faut tout imiter des honnêtes gens. — N'importe ! malgré tes méfaits tu m'es utile ; il faut bien que je sois servi par quelqu'un et si tu essaies de partir je te coupe les oreilles. — Monsieur ! — Oui, je te retiendrai de force jusqu'à ce que tu me procures pour te remplacer un fourbe tel que toi.

Frontin resté seul délibère. Survient Alcide Tousez, en paysan marchand de canards. Alcide arrive de Poissy ; il est fils d'un marchand de bestiaux et de volailles de toute espèce. Un jour son père l'ayant pesé lui dit : mon garçon, tu es la bête la plus grasse de l'établissement ; d'après la règle de la maison, c'est toi qui dois partir le premier. Ainsi congédié, Tousez ou plutôt Thomas, c'est le nom du rôle, se retirait à travers la basse-cour en écrasant les canards. Son père lui crie : malheureux ! tu marches sur ta dot. Le jeune paysan comprend qu'on lui donne les canards pour l'aider à faire son chemin dans le monde : il les assomme à coups de bâton, les charge dans des paniers et commence son pèlerinage, cherchant partout à débiter sa dot. On n'en voulait nulle part. — Allons, se dit Thomas très affamé, ces gens-ci ne sont pas accoutumés à manger du canard ; il faut que je leur donne l'exemple. — Il mange un canard, puis deux ; mais hélas ! inutilement ; et depuis une quinzaine de jours qu'il donne assidûment l'exemple au public, il est seul à consommer sa denrée ; il ne reste plus qu'un panier. — Laisse-là tes canards, mon ami, dit Frontin au nouveau venu, prends ma livrée, tu habiteras un palais, tu seras nourri comme ton maître et tu me remplaceras près de lui. — Mais pourquoi parlez-vous de quitter cette excellente position ? — Je vais me retirer dans mes terres, j'ai fait quelques économies.

Thomas accepte enchanté ; il endosse la livrée rouge et reçoit d'une façon burlesque des leçons sur la manière dont un valet de grande maison doit porter le chapeau, tendre le jarret, courtiser les soubrettes du voisinage. Il est élégant de jurer par-ci, par-là.

— Ah oui ! s'écrie Alcide, je comprends : ving-cinq millions de nom de...

— Fi donc ! on dit : peste, malpeste ! d'honneur ! Voilà le bon genre. Supposons que Marinette arrive ici ; on lui lance des œillades, on s'approche d'elle en murmurant : malpeste le joli minois ! d'honneur c'est un morceau de roi ! puis on lui porte la main sous le menton. Les suivantes ne résistent pas à ces manières-là.

Nous n'avons pas besoin de dire qu'à peine Mariuette entrée en scène, l'apprenti séducteur s'écrie du ton d'un homme qui récite une leçon sans la comprendre : *Malpeste, le joli minois ! D'honneur, c'est un morceau de roi !* et que, par un mouvement d'automate, il porte une main roide sous le menton de la suivante effarouchée.

Présenté à son maître Arthur, Thomas a plein succès ; il est admis d'emblée et se félicite de son heureux sort. Toutefois, il n'est pas sans inquiétude en voyant que son prédécesseur, qui devait se retirer dans un riche domaine, a emporté le dernier panier de canards, et fait à haute voix l'ancien métier de Thomas dans les rues. Tousez est encore étonné de ne pas trouver le garde-manger dont la recherche le préoccupe pendant tout le premier acte, mais il n'en présente pas moins au jeune Arthur un certificat délivré par Frontin, certificat rédigé en vers très spirituels et qui est le morceau le plus littéraire de la pièce.

Arthur croit avoir trouvé dans Thomas, malgré son air bête, un Scapin, un Mascarille, un Sbrigani, un *roi des Frontins*, qui le tirera d'affaire en toute circonstance et, pour première marque de confiance, le jeune seigneur ordonne à son valet de lui trouver en un quart d'heure un habit neuf avec vingt-cinq louis d'or dans les poches. A peine Tousez est-il seul qu'un marquis, poursuivi par la maréchaussée comme conspirateur, se jette dans l'hôtel en implorant un déguisement qui puisse dérouter ses persécuteurs. Il accepte avec reconnaissance le vieil habit d'Arthur et donne en échange son propre vêtement, tout brodé d'or et contenant dans les poches, non pas 25 louis mais 26. Bientôt Arthur reçoit des mains de son valet l'habit neuf et s'étonne de la promptitude avec laquelle il est servi par un laquais inestimable.

Vous avez maintenant toute la donnée de la pièce. Un homme simple et naïf, annoncé comme fertile en inventions, soutient sa réputation, la dépasse même, à la faveur de mille circonstances qui réalisent et au-delà tout ce qu'on attend de lui. C'est la donnée de Michel Perrin, charmant ouvrage de M. Charles Duveyrier. Transportée du salon dans l'antichambre, du Consulat au règne de Louis XV, elle a heureusement inspiré MM. Lefranc et Labiche dans tout l'acte que nous venons de retracer.

Mais le second acte cesse d'être piquant du moins pour ceux qui ont horreur des banalités. D'abord les gens de justice interviennent à foison et les robes noires même ridiculisées et parodiées amusent difficilement : un procès civil et un procès criminel à la fois, c'est trop pour un vaudeville en deux actes destiné au Palais-Royal. La chicane, quoi qu'on fasse, sera toujours un affreux casse-tête. Et puis, dans le *Roi des Frontins* que de ressorts compliqués, surabondants, pour dénouer une intrigue qui devrait être vive, rapide, légère, facile à saisir pour tous les esprits. Déguisement, erreurs de noms, saufs-conduits, évasion de la Bastille, laquais pris pour un marquis, autre laquais pris pour un avocat, signature contrefaite, plan de conspiration cousu dans une doublure d'habit, [etc.,] voilà plus qu'il n'en faudrait pour alimenter deux drames. Dans le ca[dre] étroit où ils sont placés, ces ressorts n'ont pas assez d'espace pour j[ouer]. On n'assiste plus à une pièce destinée à faire rire, on a devant les y[eux] une exposition de mécanique, un musée de serrurerie. Pour conserve[r à] ces combinaisons sérieuses le caractère du vaudeville, les auteurs [ont] semé dans le deuxième acte des quolibets généralement usés, de vieil[les] plaisanteries sur les maris trompés, sur les juges qui s'endorment p[en]dant les plaidoiries et sur ces noms danois et polonais *qu'on ne pron[once] qu'en éternuant*. Par bonheur Tousez est revenu sauver la pièce tout[es] les fois qu'elle allait être compromise, mais si les auteurs veulent ass[u]rer à leur ouvrage un long avenir, c'est-à-dire un avenir de quelqu[es] mois, ils feront subir au deuxième acte des modifications dont la pre[sse] s'est accordée à leur signaler l'urgence.

Il n'y a rien à modifier dans la *Biche au Bois* de MM. Coignard frère[s] pour en faire un spectacle plein d'attrait, de variété et de magnificence. Deux amants, le prince Souci et la princesse Désirée sont séparés par [des] puissances magiques et ne se réunissent qu'après avoir subi mille épre[u]ves. Pour rejoindre sa princesse changée en biche, pour lui rendre [sa] première forme, Souci brave toutes les forces occultes et mystérieus[es] de la Création : il traverse le royaume des poissons gouverné par Sa[lo]mon Ier dont les gardes ont des vêtements d'écailles, des têtes de broch[et], dont l'héritier présomptif est un dauphin *au naturel* et dont la favor[ite], jeune carpe frétillante toujours prête à se pâmer, roule les yeux les p[lus] séducteurs. Souci assiste plus tard dans le royaume des légumes [aux] danses du cornichon, de la carotte, du champignon et du radis ; il e[s]ca[]lade, malgré les efforts de tous les démons, les roches ardues qui s[up]portent le château d'acier. Joignez à ces tableaux des palais splendi[des] inondés de musique et de lumière, animés par les danses les plus [gra]cieuses, métamorphosez à chaque instant l'aspect de la scène au m[oyen] du mécanisme le plus rapide et le plus sûr ; donnez la vie aux nuag[es,] aux rochers, aux forêts, aux édifices ; faites courir à travers toutes [ces] décorations une biche vivante, parfaitement apprivoisée et vous conv[ien]drez que MM. Coignard frères n'ont trompé personne quand ils ont p[ro]mis de transporter les spectateurs dans le royaume des fées.

Il y a des gens ennemis de la poésie et du merveilleux, qui ne voudrai[ent] mettre à l'enfant, dès son plus bas âge, que le compas dans l'œil et les fig[u]res de géométrie dans la tête. Ces gens-là, ennemis du fantastique en tou[]tes choses, interrompent avec humeur la nourrice qui raconte l'*oise[au] bleu*, sous prétexte qu'elle donne à son nourrisson des idées fausse[s]. Quant à nous, nous portons aux contes de fées amour et respect. Le[ur] charme est si puissant ! Croyez-vous que l'agréable soit nécessaireme[nt] ennemi de l'utile ? Ne le voyez-vous pas, les objets qui exercent le pl[us] d'attrait sur l'homme sont ceux qui joueront le plus grand rôle dans [la] carrière de l'humanité. Les nations ne seront pas toujours pauvres, dé[] nuées d'influence sur la nature. Nous sommes créés pour vivre au se[in] du luxe, et pour dominer la création terrestre pour la régir en maîtres. L'amour des palais féeriques, des changements à vue n'est pas une illusion, c'est une aspiration puissante vers un avenir certain. Déjà, prodiges que l'antiquité n'eût pu concevoir, la vapeur met en mouvement nos ateliers,

main, à midi et demi réunion dans les bureaux. Examen des projets de loi : 1o tendant à affecter une somme de 17 750 000 fr. à la fabrication du matériel nécessaire à l'armement de l'enceinte de Paris et des ouvrages extérieurs ; 2o affectant un nouveau fonds de 18 140 000 fr. aux travaux extraordinaires de fortification ; 3o relative au service des correspondances transatlantiques.

A deux heures, séance publique. Suite de la discussion du projet de loi sur les douanes.

Banquet anniversaire de la naissance de Fourier.

Les commissaires du banquet anniversaire qui doit avoir lieu le 8 de ce mois, dans la salle *Valentino*, rappellent que la liste de souscription sera close dès que 450 noms y seront inscrits.

La moitié des places étant déjà retenue, ils prient les personnes qui tiennent à assister au banquet de ne pas tarder davantage à se faire inscrire.

On trouve des cartes aux bureaux de la *Démocratie pacifique* tous les jours de neuf heures du matin à cinq heures du soir. Le prix du banquet est de 7 francs.

FAITS DIVERS.

— M. Pascal, préfet du département de Vaucluse, se trouve à Paris en ce moment. Il a été appelé par M. le ministre de l'intérieur pour donner des renseignements sur l'affaire des religieuses d'Avignon dont nous avons publié les détails.

— La *France méridionale* de Toulouse nous prend à partie au sujet des troubles qui depuis plusieurs semaines interrompent les cours académiques de cette ville. Nous ne comprenons pas cette provocation, car nous nous sommes abstenus d'apprécier les faits et contentés de les résumer d'après les feuilles toulousaines et d'après la *France méridionale* elle-même.

Certes, il ne nous arrivera jamais, sous aucun prétexte, d'encourager les jeunes gens à l'insurrection ; mais puisque la *France méridionale* nous provoque, qu'elle nous permette de lui dire que nous n'approuverions pas davantage qu'on profitât de la dépendance universitaire dans laquelle se trouvent ces jeunes gens pour les tyranniser : voilà le principe ; quant aux faits en eux-mêmes, ils nous paraissent toujours, nous l'avouons, des plus futiles. La jeunesse toulousaine nous semble avoir eu le tort de prendre si chaudement à cœur la fermeture imprévue des portes professorales, et cette fermeture, nous en sommes convaincus, n'aurait occasionné aucun désordre, si on l'avait effectuée sans lui donner un caractère solennellement agressif ; mais, ce qui est plus certain, c'est que tout conflit aurait été évité, si cette fermeture n'avait point eu lieu, et, en vérité, on pouvait bien s'en dispenser.

A l'heure qu'il est, l'irritation des étudiants est malheureusement à son comble. Ils ont été sourds à l'appel conciliateur que leur ont adressé le recteur et le doyen. La mesure ayant été maintenue, vendredi dernier, et Mme Batton a quelquefois la faiblesse de s'en troubler... Il lui dit, par exemple, qu'Alecto la mangera, que Tisiphone lui déchira le flanc.

» Il me reste un dernier trait à faire connaître. Devant la cour je n'ai pas d'adversaire ; mais j'en avais en première instance ; c'était un jeune avocat plein de mérite et de distinction. M. Laforêt avait conçu (et il avait raison) un vif sentiment de reconnaissance pour son avocat ; mais voici par quel projet singulier il entendait lui témoigner sa gratitude. A ce jeune homme élégant dans un état où on ne l'est guère, il voulait donner en mariage Mlle Reverchon, sa gouvernante, qui a 50 ou 60 ans (on rit), et il promettait à cet heureux ménage une lune de miel qui ne finirait pas. Tout cela résulte d'une lettre écrite par M. Laforêt. Quand mon jeune adversaire plaidait en première instance et soutenait que son client n'était pas fou, il n'avait pas lu cette lettre ; depuis qu'il la connaît, je ne m'étonne pas qu'il ait abandonné la défense (Nouvelle hilarité.) »

La cour a confirmé la sentence qui interdit M. Laforêt.

— Voici une réclame inattendue : l'auteur d'un ouvrage sur les moyens de vivre longtemps, assure que ce sont ses principes hygiéniques qui ont prolongé la vie de M. Noel Quersonnières jusqu'à 117 ans.

— Autre réclame inattendue : un journal annonce que sur les trois faces de la baraque dans laquelle a été assassiné ce pauvre jeune homme dont nous parlions hier, on lit l'inscription suivante :

« Bateaux accélérés normands. Delacour Deriberprey, gendre et suc-
» cesseur de M. Deriberprey, pour Rouen, le Hâvre, Honfleur, Caudebec,
» Meulan, Mantes, Vernon, Elbeuf. — Départs tous les samedis. »

Puis, après cette réclame commerciale, le consciencieux nouvelliste ajoute : La victime de cet odieux assassinat est soignée chez M. Delacour Deriberprey.

La *Gazette des Tribunaux* donne le nom de la victime, M. Garnier dont l'état inspire toujours les plus vives inquiétudes. On est sur la trace de l'assassin. C'est, dit-on, un ouvrier des ports.

Le croirait-on ? Les soupçons de la justice, à la suite du meurtre de la veuve Sauval, qui a été assassinée à Montrouge, ont dû se porter sur les époux Saunier, que cette malheureuse octogénaire avait institués ses principaux héritiers. — Les interrogatoires subis par eux devant les magistrats venus sur les lieux, ont paru confirmer ces préventions. Le mari affectait une impassibilité excessive, que faisait encore plus ressortir l'exaltation extrême de sa femme. Celle-ci, allant au devant des soupçons qui pouvaient peser sur elle, s'écriait à chaque instant qu'elle était résignée à passer sa vie en prison.

Cette étrange attitude, rapprochée de divers autres indices, a déterminé les magistrats à ordonner l'arrestation des époux Saunier.

— Un drame mystérieux, qui rappelle l'évènement de Saumur, s'est passé à Dijon, dans la nuit du 25 au 26 mars : un sieur de R... se serait introduit, pendant la nuit, dans l'appartement de Mlle M... A la suite de violences graves, Mlle M.., se serait évanouie, et ce serait dans cet état qu'on l'aurait trouvée le lendemain en entrant chez elle, à une heure à laquelle on s'étonnait qu'elle ne fût point encore sortie. La justice a commencé une information.

— Le roi et la reine de Naples sont arrivés à Rome le 16 mars, à minuit, dans le plus strict incognito, sous le nom de comte et comtesse Degli-Colii.

la corporation des bouchers, et des directeurs officiels de l'agriculture, les uns commencent à reconnaître que le mérite d'un bœuf ne doit pas se mesurer exclusivement par sa taille ; on aurait bafoué le colossal *père Goriot* s'il s'était présenté en concurrence avec les petits bœufs charolais si savamment modelés par M. Massé de la Guerche ; les autres étouffent peu à peu leur malheureuse passion exclusive pour le bétail anglais et reconnaissent tout doucement le danger de leurs théories exagérées. Nous remercions sincèrement M. le ministre de l'agriculture d'avoir bien voulu proclamer lui-même le sage retour de son administration vers les véritables principes de l'économie rurale ; il importait beaucoup de ne point laisser prendre racine aux illusions qu'avait fait naître dans un grand nombre d'esprits la prédilection des agents du ministère pour les races Durham, Dishley et New-Kent. Les paroles prononcées par M. Cunin-Gridaine, avant la distribution des prix, renferment beaucoup d'enseignements en peu de phrases ; c'est un devoir pour nous de les citer ; il nous arrive si souvent d'être obligé de critiquer, pour remplir avec fidélité notre devoir de chroniqueur, que l'on doit bien nous permettre de nous abandonner un peu au plaisir d'approuver, quand nous en trouvons l'occasion. Voici donc les paroles du ministre :

« Il y a peu de temps encore, on doutait de la richesse en bétail de notre agriculture ; on semblait craindre que notre beau pays, si favorisé du ciel pour la fertilité de son territoire et l'intelligence de ses habitants, ne pût fournir toute la quantité de viande nécessaire à sa consommation. Ces doutes provoquèrent de la part de l'administration un sérieux examen.

» Elle a fait appel à l'industrie agricole, en créant le concours de Poissy ; et, dès 1844, vous avez, messieurs, dépassé nos espérances. Votre premier effort tenait presque du prodige, et déjà la Belgique, admirant vos succès, présageant votre avenir, s'est approprié cette solennité, en créant, comme en France, sur ses grands marchés d'approvisionnement, des primes pour les bestiaux les plus parfaits de conformation et de graisse. Ne devons-nous pas être fiers, nous dont l'agriculture fut si long-temps dédaignée, de l'éclatant hommage que nous rendent nos voisins, long-temps réputés nos maîtres, en Europe, dans le premier des arts utiles.

» Ce qui donne une grande importance à ce concours, c'est que l'amélioration des animaux domestiques est la base des progrès de notre agriculture.

» On ne saurait trop le répéter, sans un grand nombre de bestiaux bien nourris, la terre perd de sa fertilité, et ne peut produire les céréales qu'à un prix élevé. Que cette vérité, aussi ancienne que l'agriculture, ne soit jamais oubliée dans la pratique : le meilleur moyen de vaincre la routine et de favoriser les cultures fourragères, c'est d'appeler sans cesse l'attention sur l'utilité des bestiaux, de protéger particulièrement cette branche de l'économie rurale, et d'améliorer les races de nos animaux domestiques.

» Par bestiaux améliorés, j'entends ceux qui sont le mieux appropriés aux conditions diverses de production et de vente, dans lesquelles se trouvent les agriculteurs. L'administration doit se garder de tout système exclusif. Il ne s'agit pas pour elle de remplacer le bœuf de labour par le bœuf destiné plus spécialement à la boucherie, d'encourager l'élevage du mouton d'engrais préférablement à celui du mouton à laine fine.

» Dans un pays aussi grand et aussi varié que le nôtre il y a place pour toutes les productions : il doit y avoir des encouragements pour chacune d'elles. »

Après le ministre, M. Yvart, dont la parole peut avoir une bien autre influence que celle de M. Cunin-Gridaine sur les cultivateurs, est venu confirmer par des appréciations positives les principes théoriques :

---

nos voitures, nos navires ; nous puisons le feu du ciel dans les nuages, nos ballons voguent dans l'air, l'électricité apprend à se charger de notre correspondance télégraphique. Que le genre humain combine ses forces, qu'il s'associe, et toutes les puissances de la nature, depuis le minéral jusqu'au nuage, jusqu'à l'éther, jusqu'au galvanisme, seront promptement disciplinées : la baguette du mécanicien réalisera les merveilles promises à celle des enchanteurs. Nous vivrons dans ce royaume idéal dont le théâtre ne nous offre aujourd'hui que l'apparence brillante, mais fugitive.

Dans la *biche au bois*, l'auteur des ballets, M. Ragaine, les peintres de décors, Ciceri, Devoir, Sacchetti, Rubé, le dessinateur des costumes, Alfred Albert, le machiniste Auguste Marié, les acteurs, Moessard, Nestor, Gabriel, etc. ; les actrices, Mmes Grave, Rey, Pauline Amand, Levêque, Saint Firmin, Théodore, Saint-Hilaire, la biche enfin méritent les plus grands éloges.

Les auteurs ont déployé beaucoup de verve. Comme l'Arioste ils jouent avec leur sujet, ne le prennent guère au sérieux. Les divisions intestines du royaume végétal où l'artichaut tient le portefeuille, où les lentilles grossissent tous les évènements, tandis que les carottes entraînent les cornichons dans des spéculations ruineuses, sont devenues le sujet de jeux de mots intarissables, ainsi que la situation intérieure du royaume des poissons, exposée tout au long dans une brochure dont le roi Saumon est l'un des auteurs, ce qui le porte à recommander particulièrement le *Passage du Saumon*. Mais MM. Coignard n'ont pas été heureux dans la conception de l'*Ile des plaisirs*, séjour enivrant où de mauvais génies s'efforcent de faire oublier au prince Souci la princesse Désirée. N'entrevoyant rien au delà de la société actuelle, ils se sont montrés impuissants à peindre le bonheur, et le prince Souci a peu de mérite à déjouer leurs pièges.

Dans l'île des plaisirs on vend le sommeil et les songes dorés en bouteille, les éclats de rire en pilules, les remèdes contre la satiété dans des boîtes ; la jouissance prend toutes les formes de la pharmacie. N'est-ce pas ingénieux et récréatif ! Lisez donc Fourier, messeigneurs. Si vous ne partagez pas la conviction qui nous fait saluer en lui le révélateur des destinées sociales, du moins vous reconnaîtrez dans ses œuvres des conceptions originales, puissantes, pleines d'attrait ; vous apercevrez des tableaux de bonheur qui vous feront oublier les vôtres. Essayez, quand vous peindrez une île des plaisirs, de mettre un phalanstère sur la scène. Acceptez cette donnée comme idéale et fantastique, cela ne vous compromettra pas ; mais peut-être changerez vous votre dénouement, car le prince Souci sera facile à séduire et difficile à remettre en voyage, il sera moins pressé de courir après Désirée que de la faire venir dans ces lieux enchantés. Congédiez vos marchands d'orviétan avec leurs boîtes, leurs pilules et leurs affiches ; montrez-moi dans une vaste campagne des groupes de laboureurs, de forestiers, de pêcheurs et de chasseurs, tous fiers de leurs fonctions dont ils portent le blason et les couleurs, dont ils chantent les louanges. Sachez surtout que le *remède contre la satiété* ne se trouve pas dans une fiole mais dans le changement fréquent d'occupation. L'homme qui vend dans votre pièce ce précieux élixir, devrait arborer sur son enseigne des ailes de papillon et non pas des coffrets étiquetés.

Qu'une pièce féerique serait un puissant moyen d'enseignement, si les auteurs avaient quelque chose à enseigner !

VICTOR HENNEQUIN.

REVUE MUSICALE.

La représentation de clôture du Théâtre-Italien a été très brillante et très animée. Rien n'y a manqué, ni l'entrain des artistes, ni l'enthousiasme du public, ni les applaudissements, ni les fleurs. Elle se composait du premier acte des *Puritani* et du premier acte d'*Il Barbiere*. Elle réunissait par conséquent dans une même soirée tous les artistes dont on doit désirer le retour, et leur donnait occasion de se produire dans les rôles qui mettent le mieux en lumière leurs brillantes qualités. *Il Barbiere* et *I Puritani* sont du reste les deux ouvrages dont l'exécution a été la plus parfaite parmi tous ceux qui ont été représentés cette année. Aussi, le public avait répondu à l'attrait du spectacle et la salle était remplie jusque dans les derniers recoins. Le courant électrique qui double les facultés des artistes et la sensibilité du public, n'a pas tardé à s'établir entre la scène et la salle.

Mario a chanté mieux que jamais le rôle d'*Arturo*. Il s'est montré digne du rang élevé qu'il occupe. Nous ne croyons pas pouvoir faire un meilleur éloge de cet artiste qui a fait, sous tous les rapports, de remarquables progrès depuis quelques années. La manière dont il chante aujourd'hui les rôles d'Elgardo, d'Arturo, d'Elvino et même celui d'Otello, ne laisse presque plus de place aux regrets ; non que Mario en soit venu à égaler son illustre prédécesseur, mais parce que le plaisir de l'entendre est assez vif pour que l'on fasse trêve à toute comparaison rétrospective. De tous les ténors qui sont aujourd'hui en évidence à Paris, (il est vrai qu'il y en a peu), Mario est incontestablement le plus complet et le meilleur.

La pluie des bouquets a commencé pour Mme Grisi qui est toujours et sera long-temps encore l'idole du public. L'alliance de la beauté et du talent en font une des cantatrices dramatiques les plus complètes que Paris ait possédées, et les brillantes qualités dont elle est pourvue sont assez nombreuses pour que, le plus souvent, on perde de vue ce qui lui manque.

On a réservé l'ovation due à Lablache, pour le rôle de Bartolo auquel il a donné une valeur inconnue avant lui. Après l'air : *A un' dottor della mia sorte*, des fleurs sont par ties de tous les coins de la salle, et dans le nombre se trouvait un bouquet d'une dimension prodigieuse, une immense botte de fleurs que Lablache a emportée, comme un lourd fardeau, sur son épaule. Il n'y a qu'une voix sur cet inimitable artiste. Qu'il nous reste le plus longtemps possible ! Ronconi a recueilli sa part d'applaudissements chaleureux, notamment dans le rôle de Figaro qu'il joue avec une verve si mordante et si spirituelle. Ronconi est un artiste supérieur par plusieurs points, et, nonobstant ce qui lui manque sous quelques rapports, on n'en désire pas moins son retour.

Mme Persiani, cantatrice parfaite, actrice pleine d'esprit et de finesse, est maintenant appréciée à sa juste valeur par le public qui lui a fait une belle part dans ces adieux sympathiques. Déjà samedi, à la dernière de représentations normales, Mme Persiani avait reçu de chaleureux témoignages d'admiration qui se sont renouvelés hier avec plus de force encore. En dehors des cinq artistes que nous venons de citer il n'en est aucun dont le retour puisse être souhaité.

Il est à croire et à espérer que des engagements nouveaux seront faits dans le but d'assurer, pour l'année prochaine, une saison plus variée et d'un intérêt plus soutenu que celle qui vient de s'écouler.

— Une nouvelle de la plus haute importance circule en ce moment dans le monde musical. Il ne s'agit de rien de moins que d'un opéra entier de l'immortel auteur du *Freyschütz*, d'*Oberon* et d'*Euryanthe*. Le manuscrit de cet ouvrage, en quatre actes, auquel il ne manquerait qu'un final et l'orchestration d'un chœur, serait en la possession du propriétaire de la maison qu'habitait Weber, à Londres, et dans laquelle il a terminé sa trop courte existence. On lit, dit-on, sur la première page de cette partition : « *L'Enfer sur la terre*, opéra biblique en quatre actes, musique de » C. M. Weber, composé à Londres pendant ma maladie. » Il est malheureusement peu croyable qu'un homme ait pu être assez peu au courant de la valeur d'une œuvre de ce genre tant au point de vue de l'art qu'à celui de la spéculation, pour la tenir ignorée et inexploitée ainsi pendant vingt ans. Toutefois, la chose n'est pas impossible, et nous désirons vivement pour notre compte qu'elle soit vraie. En tout cas, s'il ne s'agit que d'un audacieux pastiche, il est à souhaiter que la partition qui servirait de base à la supercherie soit assez forte pour donner le change. Ce sera déjà une œuvre bien remarquable si, après l'exécution, le doute seulement peut encore être permis.

— Rien de nouveau ne se prépare à l'Opéra. Le *Diable à quatre*, ballet, ne viendra pas avant le milieu de l'été. On annonce pour le 12 avril une soirée au bénéfice de Baroilhet. On y exécutera : 1o Une scène inédite avec chœurs intitulée *Christophe Colomb ou la découverte de l'Amérique*, composée pour le bénéficiaire par MM. Donizetti et H. Lucas. 2o Le 1er acte d'*Il Barbiere*, chanté par Baroilhet-*Figaro*, Galli-*Bartolo*, Basadonna-*Almaviva*, Serda-*Basilio* et Mme Damoreau-*Rosina*. 3o Le 3e acte d'*Otello* joué par Gardoni et Mme Stoltz. Il sera curieux de voir Gardoni sous la farouche figure du More de Venise. 4o Le *Bénéficiaire*, joué par Ligier, Lepeintre aîné, Bouffé, Arnal, Bardou, Baroilhet et Carlotta Grisi.

Gardoni doit faire un début décisif vendredi prochain dans la *Favorite*.

— A l'Opéra-Comique, *Gina*, de M. Auber, ne paraît pas devoir être donné avant la fin du mois. Les répétitions à l'orchestre ne sont point encore commencées.

— *P. S.* L'heure avancée nous permet seulement de constater le brillant succès de Mme Pleyel dans un concert au Théâtre-Italien. Elle réalise pleinement l'idéal qu'on avait dû se former d'après sa réputation. C'est un admirable talent et une femme justement admirée.

ALL. B.

tes, où les aliments acquièrent beaucoup de qualité, la race mérinos peut être élevée à la fois pour la laine et la viande ; cela est très commun en France. L'on a, dans les mérinos présentés au concours, des exemples frappants des succès des cultivateurs français qui ont voulu à la fois obtenir de bons moutons de boucherie et des toisons pesantes et d'une moyenne finesse. »

Le soir, à la fin du banquet si gracieusement offert par la ville de Poissy à soixante-dix notables convives, M. Yvart a prononcé encore quelques mots pour protester avec vivacité contre l'anglomanie en fait d'agriculture. Le murmure approbatif de ses auditeurs a dû faire comprendre à M. l'inspecteur général qu'il se trouvait, cette fois, tout-à-fait dans le vrai ; nous le félicitons d'avoir si bien saisi l'occasion de répondre à toutes les critiques qui le poursuivaient vigoureusement depuis long-temps.

L'administration a essayé d'introduire, cette année, à la suite du concours, une innovation qui pourra produire des résultats avantageux : elle a fait opérer à Poissy la vente publique des bêtes bovines anglaises appartenant à l'Etat ; cette mesure est un excellent exemple donné aux éleveurs, qui profiteront sans doute les années suivantes de l'affluence des amateurs attirés par le concours pour amener aussi leurs étalons et les femelles dont ils désireraient se défaire. Les animaux, présentés aux enchères, ont été vendus comme il suit : Sapredon, 1 200 fr. ; — Comute, 1 900 ; — Hecatomb, 1 425 ; — Foundling, 1 400 ; — Attila, 820 ; — Oden, 825 ; — Calchas, 720 ; — Chevalier, 1 075. — Bêtes engraissées : Olympus, 1 100 ; — Pink, 835 ; — Bettina, 815 fr. : au total, il nous a semblé que l'on ne se disputait pas ces animaux avec une très vive ardeur ; cela tient sans doute à ce qu'on ne leur reconnaît plus autant d'importance qu'autrefois ; et puis, il faut bien le dire, le programme de la fête était mal ordonné, ou plutôt était complètement désordonné, et les enchères ont eu lieu à l'insu d'une grande partie du public.

Si le gouvernement veut que le concours de Poissy prenne une grande extension, il faut qu'il lui donne beaucoup d'éclat, qu'il en fasse une fête splendide ; et pour cela il faut que tout y soit bien réglé, que chacun sache où trouver ce qu'il cherche, que l'on puisse voir les animaux, les comparer, les étudier, etc., c'est une nécessité que l'on a parfaitement comprise, et nous sommes convaincus que l'année prochaine il ne restera rien à désirer sous ce rapport.

Le concours de Poissy nous paraît d'une telle importance, que nous demanderons à nos lecteurs la permission de leur en parler encore dans dans une de nos Chroniques ; il nous serait impossible d'émettre aujourd'hui toutes nos idées dans l'espace qui nous reste ; et puis, nous ne pourrions, sans inconvénients, renvoyer à une époque plus éloignée les sujets suivants.

École d'agriculture. — Un journal agricole vient d'annoncer que le directeur de l'école de Grignon se proposait de résigner ses fonctions ; sa santé chancelante ne lui permet plus de conserver un emploi dans lequel il faut incessamment déployer toutes les forces du corps et de l'intelligence. Quoique l'école de Grignon porte le titre d'institution royale, et que l'administration lui alloue chaque année des subsides considérables, le ministère de l'agriculture n'a point le droit de surveiller ce qui se passe dans cet établissement ; il donne son argent ; mais il n'a jamais pu faire accepter ses conseils, qui auraient été souvent plus utiles que de l'argent. Si M. Bella persistait à se retirer, les actionnaires de Grignon consentiraient sans difficulté à résigner leurs droits entre les mains du gouvernement ; alors une ère nouvelle pourrait commencer pour ce bel institut qui possède déjà le meilleur corps enseignant de toute l'Europe pour les sciences accessoires de l'agriculture, et qui deviendrait sans égal si la direction en était confiée à l'un des agronomes éminents de notre époque.

Sériciculture. — La Société séricicole vient d'ouvrir un concours entre les instituteurs primaires des départements du nord de la France qui s'occuperont avec l'aide de leurs écoliers de planter des mûriers ou d'élever des vers à soie. Plusieurs prix et médailles, qui varient depuis 50 fr. jusqu'à 500 fr., seront décernés les années prochaines à ceux qui se distingueront dans cette intéressante occupation.

La société séricicole nous semble par ce moyen ouvrir une voie nouvelle à cette branche d'agriculture, et aider puissamment à la transformation qu'elle doit éprouver en ce moment.

Toutes les industries agricoles, quand elles pénètrent pour la première fois dans une contrée, sont d'abord, cela se comprend, concentrées dans la main des grands propriétaires qui seuls ont le loisir de faire des expériences à long terme, et qui peuvent seuls supporter les sacrifices auxquels entraîne un art qui n'est pas bien connu. Mais ces grands propriétaires ne sont pas ceux qui doivent tirer le plus grand le moment où ils pourront s'y livrer pour leur propre compte.

C'est là ce qui doit assurer la perpétuité de l'élève des vers-à-soie dans les environs de Paris ; car, nous le répétons, tant que cette industrie restera exclusivement entre les mains des grands propriétaires, elle sera soumise aux variations que leur position pourra éprouver ; s'ils cessent d'habiter leur campagne, si des devoirs nouveaux les appellent loin de leurs plantations, nul ne sera là pour utiliser la feuille de leurs mûriers ; après la mort de celui qui aura créé la plantation, ceux qui lui succéderont n'auront probablement ni les mêmes goûts, ni les mêmes loisirs, et il arrivera, ce qu'on a déjà vu trop souvent, que des tentatives habilement commencées n'aboutiront qu'à une déception.

Sans doute, l'industrie morcelée, que la société séricicole cherche à développer, devra disparaître, à son tour, pour faire place à l'association ; mais, en attendant, elle aura pour résultat d'améliorer le sort des petits travailleurs et d'assurer leur indépendance ; c'est à ce titre que nous la recommandons.

DE TILLANCOURT et E. L.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 1er AVRIL.

Les manifestations continuent dans la presse indépendante contre le projet d'armement. On lit dans le *Courrier français* :

« Le projet d'armement de Paris n'est-il qu'un trait de démence ministérielle ? C'est une insulte préméditée au bon sens du pays et de la chambre.

» Le 29 octobre a mis la patience publique à de fortes épreuves ; cette patience n'a point fléchi, et le cabinet n'a pas redouté l'effet de sa dernière bravade. Certain de soulever une émotion générale, il a pris plaisir à l'affronter, se disant qu'on pouvait tout oser avec un pays qui *maxime* l'indignation et *pratique* le laisser-passer, dans une chambre qui, à part les questions d'intérêt, est coulante à ce point qu'un ministre l'a nommée en souriant : *la chambre omnivote*.

» D'ailleurs, le cabinet s'est flatté de recruter sur les bancs de l'opposition un assez grand nombre d'auxiliaires pour assurer le triomphe de son projet. Il lui a paru habile de terminer la campagne parlementaire et de préluder à la bataille électorale par une discussion qui confondît dans un même vote les partisans et les adversaires de l'indemnité Pritchard. Le tour est ingénieusement calculé. Qu'il réussisse, et M. Guizot, à la tête des 213, dira aux électeurs : « On nous reproche une diplomatie de désaveux, de concessions et d'abaissement ; pure calomnie ! L'intérêt sacré de la défense du territoire et de la dignité de la France est notre plus cher souci ; n'est-ce pas nous qui avons armé les remparts de Paris sans daigner nous inquiéter du mécontentement de l'étranger ? Qu'a fait l'opposition ? Après avoir chicané notre politique, elle s'y est associée pour compléter la grande œuvre qui immortalisera le 29 octobre !... »

» La mystification eût été jolie. L'opposition ne s'y est pas laissé prendre. L'illustre chef de la gauche et ses amis l'ont déjà repoussée avec une énergique franchise ; nous croyons savoir que le centre gauche est dans les mêmes dispositions.

» Reste l'honorable M. Thiers. Dans cette grave question qui touche au cœur la population tout entière, il s'isole de l'opposition. On dit que deux ou trois membres du centre gauche lui sont demeurés fidèles... »

La liste des officiers de la garde nationale chez lesquels on peut signer la pétition de la *Réforme* contre l'armement des fortifications, contient aujourd'hui, dit ce journal, les noms de trois chefs de bataillon, trente-sept capitaines et cinquante-neuf lieutenants.

—D'après des lettres publiées dans le *Phare des Pyrénées*, il paraîtrait que le 24 mars, une insurrection carliste aurait éclaté à Berga, petite ville de Catalogne.

Le *Journal des Débats* annonce aussi ce matin, d'après une lettre de Bayonne, la confirmation du *pronunciamento* de Berga. La bande de Tristany, contre laquelle des forces ont été dirigées de Figuières et de Barcelone, se serait considérablement grossie par suite des nombreux carlistes qui sont venus de France. On assure que plus de 300 officiers dévoués à Don Carlos sont passés en Espagne dans les derniers six mois qui viennent de s'écouler.

On n'a pas encore pu se mettre sur les traces du maréchal de camp carliste Zavola.

Marchés de Paris.

Halle aux farines du 1er avril. — Arrivages 1006-15. — Ventes 317-48.

---

310. — Vérone, 750. — Glacières réunies, 1000. — La Maburg, 687 50. — Pont-Rémy, 650, 680, 700.

Obligations d'Orléans, 1280. — Strasbourg, 1215.

Chemins non constitués : Bordeaux, 760. — Vierzon, 925, 935. — Boulogne, 700, 705. — Id. petites, 720. — Montereau, 615. — Gand, 745, 755, 752 50.

A terme : Emprunt, 86 55. — Banque, 3205. — La Teste, 232 50. — Montpellier, 680.

5 0/0 compt.	1er c. 117 90	P. H. 117 90	P. B. 117 80	der c. 117 80 h.	113
— fin cour.	118 15	118 15	117 96	118 »	118
—en liquid.	117 90	117 90	117 70	117 70	117
3 0/0 compt.	86 70	86 90	86 70	86 90	86
— fin cour.	85 80	85 95	85 80	85 90	85
Emp. au c.	85 65	85 90	85 65	85 90	85

au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFe s. le C. pr.
4.1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bgr 1840	105 1/4	105 1/2	»
4 0/0....	107 »	» »	» »	— Portugais.	» »/»	» »	»
O. de la V.	1445 »	1447 50	H. 2 50	Esp. D. active	40 1/2	» »	B. 1/2
B. de Fr.	3200 »	3210 »	» »	5 0/0 Naples.	» »	» »	»
				— Romain. .	106 »/»	» »	»
C. G.1000	1090 »	1090 »	H. 5 »	Obl. Piémont.	1285 »	» »	»
C. hyp...	772 50	» »	H. 2 50	Emp. d'Haïti.	422 1/2	417 50	B. 7
4 Can....	1260 »	1260 »	» »	Banq. belge.	642 50	645 »	H. 1

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.	1202 50	» »	B.12 50	F. c. 1205, 1207 50, 1205.	B.12
V. R. Dr.	» »	» »	» »	— 657 50.	B. 2
— R. G.	402 50	402 50	B. 2 50	— 405, 402 50.	B. 1
Orléans.	1316 25	1310 »	B.18 75	— 1310, 1308 75.	B.21
Strasb...	343 »	341 25	B. 1 25	— 341 75, 341 25.	B. 1
Rouen..	1160 »	» »	» »	— 1165, 1167 50, 1165.	H. 5
Havre...	975 »	977 50	H. 2 50	— 977 50, 975.	»
Marseill.	1125 »	1132 50	B. 2 50	— 1135, 1130.	B. 2
Montp...	» »	» »	» »	— 680.	»

LONDRES, 30 MARS.	C. DE LA COULISSE.	Primes.
Dimanche. Bourse fermée.	Av. 85 65. Ap. 85 90, 92 1/2. Rep. Fin c. F. pr. 3 0/0 17 1/2, 7 1/2. 5 0/0 27 1/2, 25. Bons du Trésor.	F. c. 86 05, 86 20 d. 50. Orl., 1330 d. 20. 1350, 1340 d. 10. Strasb. 347 50 d. 10.

MARCHANDISES. — **Huile** de colza, disponible, 87,00 à 00,00 ; courant du mois, 90,00 à 90,50 ; avril, 89,00 à 89,50 ; 4 mois d'été, 92,00 à 91,00 ; 4 derniers mois, 100,00 à 99,00.

Lille. — Pas de courrier.

Esprit 3/6. — Disponible, 89,00 à 90,00 ; courant du mois, 88,00 à 00,00 ; avril en décembre, 85,00 à 86,00 ; 2 derniers mois, 85,00 à 00,00.

Savon. — Disponible, 88,50 à 89,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 2 avril.

8 h. »/» **Opéra.** — Dom Sébastien.
7 h. »/» **Français.** — Prem. rep. de Virginie.
7 h. »/» **Opéra-Comique.** — Cendrillon.
6 h. 1/2 **Odéon.** — Représentation extraordinaire.
6 h. »/» **Vaudeville.** — Les 2 Tambours. La Gazette. Enfant chéri.
6 h. 1/2 **Variétés.** — Deux Brigadiers. Garde forestier. Mlle Dangeville.
6 h. »/» **Gymnase.** — Rébecca. La Belle. Petit Homme.
6 h. »/» **Palais-Royal.** — Un Poisson d'Avril. Roi des Frontins. Le Vieux.
6 h. 1/2 **Porte-Saint-Martin.** — La Biche au Bois.
6 h. »/» **Ambigu.** — Les Talismans.
6 h. 1/2 **Gaîté.** — Justice de Dieu.
6 h. 3/4 **Cirque-Olympique.** — Empire.
6 h. »/» **Comte.** — Le Marin. Mon Habit. Turban. Giselle. Les Canards.
6 h. 1/2 **Folies.** — Dominos. Diable. Sans cravate.
Salle Vivienne. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

[illegible] certain. Espérons encore que la Chambre, en séance publique, à toutes voix réunies, cassera le déplorable préavis de ses bureaux.

Nous publions ci-dessous le résumé des opinions exprimées par les divers orateurs qui ont pris la parole. Il n'y faut pas chercher celle de M. Thiers qui s'est fait remarquer par son absence.

Travaux dans les bureaux.

1er BUREAU. — M. FERDINAND DE LASTEYRIE voit un avertissement significatif et salutaire dans la réprobation qui s'est manifestée si généralement lors de la présentation du projet de loi. Rien, en effet, ne semble la justifier, et le moment paraît bien mal choisi, lorsque nos arsenaux sont tellement vides que nos flottes ne pourraient affronter même une victoire, lorsque nos côtes sont tellement dégarnies qu'elles n'auraient aucun moyen de résister à une agression de quelque importance. Le ministère qui demande des fonds pour la défense du royaume, semble uniquement préoccupé des grands centres de population. Les millions demandés pour la fortification de Lyon indiquent une pensée conforme à la demande d'armement pour Paris. L'orateur admet sans doute qu'il faudrait qu'un gouvernement fût à la fois bien criminel et bien insensé pour songer à brûler sa métropole ; mais n'est-il donc point d'autres moyens d'intimider une ville, de la réduire même au besoin, et nos pères, en détruisant la Bastille, n'avaient-ils d'autre pensée que la crainte des boulets qu'elle pouvait lancer sur Paris ? Non, dans un Etat libre, on ne peut admettre que la représentation nationale délibère sous le feu des canons, on ne peut admettre que le centre de la civilisation prenne l'aspect d'une place de guerre. Ce que voudrait le gouvernement, ce serait de centraliser aux abords de Paris, ou même dans son enceinte les plus vastes établissements militaires, les plus énormes approvisionnements, et la force militaire la plus imposante. Vainement nous offre-t-il la dérisoire satisfaction de laisser tous ses canons à Bourges. En face de l'obscurité de son exposé des motifs, en face des justes appréhensions de la population, c'est à la chambre à voir si elle veut livrer au gouvernement des armes si dangereuses.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. Personne ne peut croire que c'est dans une intention liberticide que la loi sur les fortifications a été présentée. Le projet de loi est la conséquence du vote sur les fortifications mêmes. La France se couvrirait de ridicule aux yeux de l'Europe si, après avoir dépensé près de deux cents millions pour la construction des fortifications, elle ne prenait pas ses mesures pour *les* armer. C'est en temps de paix qu'il faut se préparer à la guerre : tels sont les conseils de la logique et de la prudence. En deux mots, la chambre a entendu faire une chose sérieuse, et alors elle ne doit pas, elle ne peut pas reculer devant l'inévitable conséquence de la loi sur les fortifications. Il ne s'agit que de voter les fonds pour déposer dans les magasins les canons qui serviront à l'armement de Paris.

M. DE LAROCHEJACQUELEIN a toujours considéré les fortifications de Paris comme une arme liberticide. *Il* les aurait refusées à la Restauration comme au gouvernement actuel, convaincu que, si ce n'est dans le présent, elles peuvent devenir dans l'avenir l'instrument d'un Pouvoir despotique et violent. Elles compromettent l'indépendance de Paris, et Paris asservi, la France l'est également.

M. BOBLAYE. L'opportunité existe pour lui. C'est pendant la paix qu'il faut préparer les armements ; le matériel fait à la hâte n'a pas de durée ; il ne serait pas sage d'attendre la déclaration de guerre pour mettre les fortifications en état de défense. Le terme de cinq ans ne lui paraît pas assez long, il voudrait l'étendre à sept ans.

M. O. BARROT. Je suis de ceux qui ont voté les fortifications de Paris : je l'ai fait dans l'intérêt du pays. Je ne me dissimule point que ce vote entraîne avec lui l'armement de Paris. Mais y a-t-il opportunité ? Voilà la question. Si la défense du pays exigeait l'armement, je voterais cet armement, parce qu'avant tout, avant même la question de liberté, il faut assurer l'indépendance du pays. Je ne suis pas rassuré sur les intentions des gouvernements [illegible] pinion de M. Odilon Barrot.

M. Boblaye est nommé commissaire par 23 voix contre 17 données à M. O. Barrot et 4 à M. de Larochejacquelein.

2e BUREAU. — M. LE BARON PÉRIGNON admet l'armement des fortifications... c'est la conséquence forcée du vote des fortifications... A l'époque de 1840, la France était menacée, elle n'avait d'autre manière de protester contre l'agression et le mauvais vouloir de l'étranger qu'en votant les fortifications... L'honorable orateur déclare les avoir votées et être prêt à les voter encore. Mais donner au cabinet du 29 octobre l'armement de Paris, c'est lui donner une preuve de confiance. M. Pérignon ne veut ou ne peut donner cette preuve de confiance. A quoi bon donner des armes à un cabinet qui, formé sous le drapeau de *la paix armée*, n'a rien fait depuis cinq ans pour soutenir l'honneur national et qui a cédé sur tous les points ?

M. CUNIN-GRIDAINE répond qu'il ne comprend pas que l'on fasse une question de confiance d'une question nationale. Il s'agit de l'intérêt et de la défense du pays ; les armements ne devant se faire que d'ici à cinq ans, il n'est pas probable que ce soit le cabinet actuel qui les termine.

M. LE GÉNÉRAL DURIEU déclare qu'il a voté contre les fortifications, mais qu'il votera pour l'armement. Il ne voterait pas les fortifications, mais une fois faites, il faut les rendre utiles et les armer.

M. DE LAMARTINE. Messieurs, ceci est une question au dessus d'une question de ministère, c'est une question de constitution. Je conçois l'embarras qui se trahit dans les paroles. L'opinion de la chambre, en ce qui concerne les fortifications de Paris, se décompose en trois classes de personnes : ceux qui ont voulu les fortifications, ceux qui n'en ont pas voulu, qui les ont même combattues, mais qui les subissent et qui acceptent le fait accompli, l'éternelle excuse de la résignation, la résignation, cette vertu des peuples esclaves, cette honte des nations libres ; enfin ceux qui, comme moi, n'en ont jamais voulu, n'en voudront jamais et les combattront toujours.

Ceux qui en ont voulu dès le premier moment par patriotisme ou par illusion de patriotisme, je ne les accuse pas, pas plus que je ne permettrai qu'on m'accusât de manquer de patriotisme parce que je ne veux pas fortifier une ville d'un million de bouches. Ils sont conséquents en demandant qu'on les arme au plus vite, et si cela doit donner une force à la France, la France ne saurait être forte trop tôt.

Ceux qui n'en ont pas voulu, qui les croient inutiles, ruineuses, dangereuses pour la guerre comme pour la paix, pour la nationalité comme pour la liberté, et qui aujourd'hui voteraient les 18 millions pour les compléter et les armer, c'est-à-dire pour les rendre plus ruineuses et plus dangereuses encore ; ceux-là, j'avoue que je ne les comprends pas. Qu'ils s'expliquent avec eux-mêmes ! C'est une logique à part, que celle qui consiste à réprouver un principe et à en voter les conséquences, comme vient de le faire l'honorable général Durieu ; c'est une politique rien moins qu'héroïque, que de dire : Mon avis était bon, mais le nombre a été contre moi. Je fais nombre à mon tour et je passe moi-même contre moi-même, de peur d'être en minorité.

Quant à nous, nous le répétons, et nous le répétons sommairement : jamais !

Les fortifications sont, selon moi, le plus monstrueux anachronisme qu'une politique à contre-sens du siècle ait jamais rêvé à défaut d'idées.

C'est un contre-sens du siècle ; car elles vous reportent à ces temps de barbarie de la guerre où on ne combattait que derrière des murs, où toute une nation s'enfouissait avec ses vieillards, ses femmes, ses enfants, ses richesses, dans une capitale murée, et où, quand la ville était prise, la nation incendiée ou massacrée périssait d'un seul coup.

C'est un contre-sens à la civilisation, car elles font reculer les lois de la guerre, adoucies par le temps, jusqu'à ces époques où rien n'était sacré, rien inviolable à la férocité des vainqueurs, et où la victoire était le massacre ; car elles remettent une population tout entière, et non les armées seulement, à la merci des assiégeants, de la faim, de la bombe, de l'incendie, des extrémités de la guerre enfin.

[illegible] contre la liberté. Elles sont, non pas des remparts seulement, [illegible] une véritable institution militaire élevée en face et au dessus de toutes les institutions d'un peuple représentatif. La charte vous a dit : le roi commande les troupes ; mais la charte vous a-t-elle dit : le roi, indépendamment du commandement des troupes, aura la clef des portes, des remparts, des bastions, des casernes fortifiées, armées de 2 400 pièces de canon autour d'une capitale aussi vaste que Babylone ? Et la représentation du pays, désarmée dans des jours de crise, siègera, délibèrera librement contre le roi et ses propositions en face et sous la gueule de ses bouches à feu ? Non, si vous aviez eu en 1830 les fortifications de Paris armées comme on vous le demande, vous n'auriez pas fait la charte de 1830, vous auriez mis un contrepoids du côté du peuple.

Vous m'accusez de mettre de la défiance dans mes paroles ? Expliquons-nous : vous m'accusez de me défier de la royauté ? et quand cela serait vrai ? la défiance n'est-elle pas la vertu de la liberté ? n'est-elle pas le premier devoir de l'homme d'Etat ? Eh bien non, je ne me défie pas, si vous voulez, du moment ; non je ne crains pas des coups d'Etat au lendemain de coups d'Etat qui ont donné de si terribles leçons aux trônes. Non, je me fie à la sagesse, à la maturité, à la prudence de ceux qui gouvernent. Je me fierai toujours à une tête mûrie par les années, par les réflexions, par les infortunes même qui ont signalé une longue vie, par l'expérience du trône lui-même, mais savez-vous à quoi je ne me fie pas ? Je ne me fie pas au temps toujours perfide, à l'avenir si souvent trompeur ; je ne me fie pas à ces armes tentatrices que le législateur aurait l'imprévoyance de mettre à portée de mains plus jeunes et moins expérimentées. Les dynasties ne se composent pas d'une seule tête. Elles se composent de générations de princes qui ne sont pas tous nés dans les mêmes circonstances, instruits par les mêmes leçons ; et qui peut vous répondre qu'entre tant de maximes inconnues il ne surgira pas un jour où l'arme que vous voulez donner à la royauté ne se tournera pas contre le peuple, et par contre-coup contre le trône lui-même.

Vous avez donné au roi la prérogative définie, limitée, pondérée avec les prérogatives de la nation délibérante ; mais le jour où vous lui aurez alloué de plus cette terrible prérogative de faire délibérer la représentation nationale dans une place forte et sous deux mille bouches à feu, dont le pouvoir exécutif aura la mèche en main par la loi, appelez-vous comme il vous plaira ! appelez-vous un gouvernement militaire ! appelez-vous, si vous voulez, un gouvernement de siège ; mais je vous défie d'être un gouvernement représentatif !

Les fortifications armées, soyez-en sûrs, sont la préface d'un despotisme quelconque, un despotisme d'un roi, un despotisme d'une faction qui s'emparera un jour des canons et qui les braquera sur les bons citoyens ; un despotisme sanglant, honteux, peut-être de l'étranger, si jamais la France était destinée à revoir un 1815 !

Que ceux qui ne le votent pas votent ces armements, je n'ai rien à dire, si ce n'est qu'ils sont aveugles ; quant à ceux qui croient, comme moi, que les conséquences, quoique lentes, quoique long-temps couvées, quoique invisibles, finissent tôt ou tard par éclater quand elles sont en germe dans une institution, et que quand le canon est chargé, il finit par partir, ils n'hésiteront pas. Je me croirais coupable de trahison envers la liberté, envers la nation, envers la civilisation de mon pays et de mon temps si je ne conjurais pas les commissaires que vous allez choisir, de refuser au gouvernement l'arme oppressive et anti-constitutionnelle qu'il vous demande dans l'armement des fortifications de Paris.

M. de Lamartine a obtenu 21 voix pour être commissaire et M. le général Durieu 22. *Une voix* seulement de différence. Cette voix, c'était celle de M. de Rémusat. Le collègue de M. Thiers avait voté pour l'armement !

M. DE TRACY parle contre le projet.

M. DE CHASSELOUP-LAUBAT parle dans le même sens que le général Durieu.

M. le général Durieu est nommé commissaire par 21 voix contre 14 à M. de Lamartine et 5 à M. Périgon.

3e BUREAU. — M. LE VICOMTE DARU. Les fortifications ont été élevées :

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Zoologie passionnelle (1).

La loutre. — Indifférence criminelle du civilisé à l'égard de la loutre. — Intelligence et docilité de l'animal. — La loutre parfaitement dressée par le Chinois, peuple soi-disant barbare. — Equipage de loutres pour la chasse au poisson. — La loutre poussée à bout, dévaste les étangs. — Un de ses traits de malice. — Emblême du Martial des *Mystères de Paris*. — De la chasse à la loutre. — Les rongeurs. — La marmotte. — Le lièvre. — Le lapin. — Le hamster. — Les loirs. — Emblêmes intéressants d'iceux. — L'écureuil, emblême du saltimbanque politique de l'Ecole libérale qui tourne dans un cercle vicieux.

La loutre. Le quadrupède carnivore a le sol pour demeure, pour élément normal ; mais une série n'est complète qu'autant qu'elle se rattache aux séries voisines par ses extrémités ou ambigus. La série des carnivores, conformément à cette loi d'harmonie, a donc jeté un de ses ailerons dans le domaine des eaux par la loutre ; on pourrait ajouter qu'elle en jette un autre dans le domaine de l'air, par la *chauve*-souris, *ainsi nommée* de ce que ses quatre membres sont reliés par des ailes ; mais l'Institut, qui distingue entre les *carnivores* et les *insectivores*, et qui a rangé la chauve-souris dans ce dernier ordre, crierait probablement au scandale, si nous nous avisions de troubler l'économie de ses classifications. Puisque nous avons tant fait que de respecter jusqu'ici cette classification absurde, continuons à la subir, sauf à protester contre ses arrêts. Disons toutefois, pour que nul n'ait le droit de nous reprocher de l'avoir induit en erreur, disons que la chauve-souris n'est pas à proprement parler, l'ambigu du *quadrupède*, mais bien celui du *quadrumane* à l'oiseau.

La loutre est donc un carnassier piscivore, c'est-à-dire un quadrupède qui préfère la chair du brochet et de la carpe à celle du mouton et du lièvre. Les savants officiels, qui se croiraient damnés de laisser échapper l'occasion d'une sottise, ont cru devoir appliquer le titre d'*amphibie* à l'animal qui vit sur la terre et dans l'eau. Cependant, ce mot d'amphibie, qui signifie littéralement une double existence, *amphi*, deux, *bios*, vie, n'est pas plus caractéristique de la vie sous-marine que de la vie atmosphérique ; et il est bien évident que personne ne pourrait, grammaticalement parlant, refuser à la chauve-souris le droit de se qualifier d'amphibie, si elle le réclamait. Condillac engageait les savants à refaire leur entendement dans leur intérêt personnel, je les conjure de refaire leur langage scientifique dans l'intérêt de la science. Va pour amphibie, en attendant ; la loutre est un animal amphibie.

Je suis disposé à user de grande indulgence envers les civilisés ; d'abord parce qu'ils sont victimes de leur propre ignorance, ensuite parce que Dieu leur a infligé le banquier et la misère en punition de leur aveuglement ; mais un crime que je ne leur pardonnerai jamais, c'est leur indifférence stupide à l'égard de la loutre. Ils se plaignent de l'absence du chien de pêche, on leur donne la loutre pour les consoler de ce malheur, et au lieu de se faire de ce charmant animal un auxiliaire pour la chasse aux poissons, ils s'en font un ennemi redoutable, ils mettent sa tête à prix. C'est à désespérer du salut de l'humanité, quand on considère de sang-froid cette inintelligence profonde des volontés du Créateur.

Encore si la loutre avait refusé une seule fois de prêter son concours à l'homme, quand on l'en a requise ; mais c'est qu'au contraire, elle est heureuse de mettre toutes ses brillantes facultés pour la pêche au service de l'homme. Prenez une jeune loutre, une loutre à la mamelle, soyez aimable et caressant pour elle, comme vous l'êtes pour vos chiens ; et au bout de deux ou trois mois elle vous chérira de la même affection que l'épagneul ; elle vous accompagnera partout, elle gémira de votre absence, elle saluera votre retour de trépignements d'allégresse, et quand vous l'aurez tenue quelque temps au régime exclusif de la viande de boucherie, quand vous lui aurez fait comprendre la supériorité de cet aliment sur le poisson, elle n'en voudra plus d'autre. Vous la prierez d'aller vous chercher dans le vivier ou dans la rivière voisine un poisson respectable ; elle s'y précipitera tête baissée et vous rapportera au bout de quelques minutes la pièce demandée. Vous aurez soin seulement de tenir en réserve pour chacune de ces occasions et pour stimuler son ardeur, une légère tranche de gigot dont vous lui ferez cadeau, au moment où elle déposera son butin à vos pieds. Ce n'est pas plus difficile. J'ai vu à Verdun-sur-Meuse, il n'y a pas long-temps, une loutre ainsi dressée qui faisait le bonheur de son maître et l'admiration de tous les amateurs. Tout le monde connaît l'histoire intéressante de cette loutre d'un roi de Pologne dont l'adresse merveilleuse excita long-temps l'envie de tous les barbets de la cour, et qu'un soldat, de garde au palais, assassina un jour pour faire de sa peau un manchon à sa payse. Son maître la pleura. Les Chinois que nous traitons de peuple de magots et qui nous renvoient avec raison l'épithète de barbares, les Chinois qui sont des gens autrement avancés que nous dans l'art de tirer parti des bêtes, ont complètement domestiqué la loutre depuis des siècles. Dans ce pays-là chaque pêcheur a son équipage de loutres et de cormorans pour la pêche. Ces loutres sont dressées à chasser de compagnie, à attaquer, à poursuivre, à happer le poisson. C'est un peu plus poétique que la pêche à la ligne avec des asticots. Et, à ce propos, je me permettrai de demander aux civilisés d'Europe sur quoi se fonde cette prétention de supériorité d'intelligence qu'ils affichent vis-à-vis des civilisés de la Chine ; car il me semble à moi, qui suis un homme simple, que l'art d'instruire les bêtes est infiniment supérieur à celui de massacrer les hommes... et que jusqu'à ce jour, il n'y a eu de bien constatée par l'histoire des démêlés des Européens avec les Chinois, que la supériorité des premiers dans l'art de bombarder les villes et d'empoisonner les peuples. Je ne vois pas qu'il y ait là de quoi tant se flatter. Je ne sais pas bien, je l'avoue, lequel des deux est le barbare, de ce brave commandant d'une frégate française, qui, pour donner à un haut personnage du Céleste-Empire une idée de la puissance de sa patrie, ordonne un branle-bas de combat et fait tonner toutes les gueules de ses canons à la fois..., ou du Chinois qui demeure complètement insensible aux charmes de l'effroyable tintamarre, qui examine attentivement la boussole pendant que l'airain gronde, et dont la physionomie impassible et railleuse a l'air de demander si on n'aurait pas quelque chose de moins bruyant et de plus spirituel à lui communiquer. Mais brisons là pour ne pas nous exposer une fois de plus au dangereux courroux du vicomte De Launay, cet apologiste effréné de la tuerie guerrière et de l'héroïsme forcé à cinq centimes par jour.

Les remarquables exemples que la loutre a donnés de son intelligence et de sa docilité, toutes les fois qu'on a essayé de mettre ces qualités à l'épreuve, n'ont donc pas réussi encore à ouvrir les yeux à ces pauvres pêcheurs de France, d'Angleterre et d'Allemagne ; et ils ont déclaré à la loutre une guerre à outrance, au lieu de chercher à utiliser ses aptitudes supérieures. Alors la loutre, exaspérée et forcée d'user de représailles, a juré de son côté haine à l'homme, et son bonheur le plus vif est de dépeupler les étangs et les rivières. On en a vu qui, dans le seul désir de faire monter jusqu'au rouge blanc la fureur jalouse du pêcheur à la ligne, s'amusaient à joncher, chaque nuit, les emplacements que celui-ci affectionnait, de débris de barbillons et de carpes gigantesques.

On a dû reconnaître dans les lignes qui précèdent, l'emblême du Martial des *Mystères de Paris*. La loutre symbolise le farouche amant de la Louve, une nature généreuse, mais sauvage et ennemie du travail, répugnant des cités ; l'homme primitif qui ne peut se résoudre à faire à la société civilisée le sacrifice de ses droits naturels de chasse et de pêche, et que la société civilisée condamne à se faire braconnier, ravageur de forêts et de rivières, au lieu de donner libre essor à ses attractions invincibles, en lui confiant un emploi de garde-chasse ou de piqueur. Un brillant avenir attend la loutre dans la période d'harmonie, plus voisine de nous qu'on ne pense.

La véritable chasse de la loutre est l'affût ; on a vu cependant des chiens qui la chassaient. On la prend aussi sans beaucoup de peine au piège, à raison de cette fatale habitude qu'elle a prise, de déposer sa carte de visite qu'on appelle ses épreintes, sur chacune des pierres blanches du canton qu'elle habite. Elle met bas cinq ou six petits au printemps. Ces petits se rendent à l'eau comme les jeunes canards, aussitôt qu'ils ont la force de marcher. Elle a pour domicile un terrier qu'elle creuse

(1) Voir les numéros des 13, 20 et 27 mars.

... un chemin de fer le feraient arriver sous Paris quand le gouvernement le voudrait. Les fortifications de Paris avaient pour but principal de décourager l'Europe ; il s'agit maintenant de rassurer la France. Le cœur du pays, le siége d'un gouvernement représentatif ne peut être enfoui dans un cercle de 12 ou 1 500 bouches à feu. M. Corne, en repoussant de toutes ses forces le projet, déclare qu'il ne peut faire partie d'une nouvelle commission.

M. le général Leydet est nommé commissaire par 24 voix contre 6 données à M. le général Brunet.

5e BUREAU. — M. BEAUMONT (de la Somme) a pris la parole le premier, et a cherché à montrer que l'armement de Paris n'était point une chose urgente ; il engage le commissaire qui sera nommé à rejeter le projet de loi.

M. COUTURE, répondant à M. Beaumont, a dit que les fortifications ayant été votées et exécutées, l'armement s'ensuivait comme une conséquence nécessaire.

M. VIELLARD. Tout en rendant pleine justice à MM. les officiers d'artillerie, à leur exactitude, il ne peut s'expliquer comment il ne se trouve dans l'exposé des motifs aucun renseignement, aucune indication qui explique et justifie ce chiffre.

Par ces seules considérations, et sans parler de sa profonde répugnance à confier de pareilles armes à ceux qui les demandent, il déclare être opposé au projet, et invite le commissaire à porter cette opinion dans le sein de la commission.

M. DE LATOURNELLE. Les nations aujourd'hui tendent à la paix, et tous les travaux de fortification ne sont que des moyens de défense et non d'invasion, des moyens d'éloigner la guerre et non de la faciliter ou de la provoquer. Il donne son approbation au projet.

M. GARNIER-PAGÈS, après avoir réfuté les considérations présentées par le préopinant, s'efforce d'indiquer le vrai sens du projet, en le rattachant à toute la conduite du ministère. C'est la domination de la force matérielle sur la force morale, et ce projet en est le moyen extrême. Il ne s'agit pas de s'opposer à l'ennemi mais aux citoyens, d'armer pour protéger l'indépendance nationale mais pour opprimer la liberté. En cela le gouvernement fait un mauvais calcul. La force brutale ne fonde rien, et tôt ou tard elle manque à ceux qui n'ont cherché le maintien de leur puissance que dans son appui ; elle finit même par se tourner contre eux et par les renverser.

Pour preuve, il a cité les gardes nationales désarmées et non réorganisées malgré la loi, le refus des conservateurs de consentir à une réduction de l'armée, malgré les demandes des commissions du budget, l'esprit civil constamment subordonné à l'esprit militaire, et il a voté contre le projet.

M. de Latournelle est nommé commissaire au deuxième tour de scrutin par 19 voix contre M. Vieillard 13.

6e BUREAU. — M. ALLARD. L'armement est la conséquence obligée de la construction des fortifications ; car, en faisant une dépense de 140 millions pour cet objet, on n'a pas entendu apparemment se livrer à une vaine parade. Il faut que l'Europe sache que nous avons fait une chose sérieuse et qu'elle nous trouvera, à un moment donné, prêts à opposer cette barrière infranchissable aux guerres d'invasion.

M. GAUTHIER DE RUMILLY déclare qu'il refuse l'armement des forts au ministère actuel par trois raisons principales : Le ministère n'a pas sa confiance ; il n'y a pas opportunité, ni motif plausible dans les circonstances ; enfin il existe des besoins de défense plus urgents avant d'augmenter la somme des impôts déjà bien lourds qui pèsent sur le pays.

M. BUREAU DE PUZY combat le projet de loi.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères, croit devoir rassurer le bureau en déclarant que des renseignements seront fournis à la commission qui sera nommée. Il ajoute que le gouvernement n'est pas en contradiction avec lui même en demandant, au milieu de la paix, l'armement des fortifications. Ce qu'il ne faut pas surtout oublier, c'est que l'effet moral produit par les constructions de défense a été immense en Europe ; or, l'armement sera le complément de cet effet moral.

M. LE GÉNÉRAL SUBERVIC, en combattant la mesure, rappelle que, de... place de guerre, le centre habituel d'une grande force militaire ? Ne voit-on pas absorber les forces administratives dans la force armée et mettre, pour ainsi dire, sur les épaules de Paris, un poids qui l'empêche de remuer ? L'orateur ne voudrait pas exciter les passions politiques, mais il ne croit pas cependant devoir taire les alarmes qu'il éprouve.

M. LIADIÈRES. Que craint l'honorable préopinant ? s'écrie-t-il. Que les forces militaires de Paris n'absorbent les forces administratives et ne les écrasent. Ah ! s'il était possible que Paris fût jamais opprimé, est-ce que la liberté ne viendrait pas d'ailleurs ? Est-ce que les départements n'ont pas un égal patriotisme ?

Les suffrages se sont ainsi répartis :

M. Liadières, 23 voix ; M. de Tocqueville, 10 ; M. Darblay, 1 ; M. Espéronnier, 1.

M. Liadières est nommé commissaire.

9e BUREAU. — M. LHERBETTE. Ce ne sont pas les détails du projet qu'il faut attaquer dans le bureau, c'en est le principe. Je me déclare énergiquement contre ce principe, contre l'armement actuel de Paris. J'ai parlé contre les fortifications ; j'ai proposé et la chambre a adopté un article disant que Paris ne pourrait être déclaré ville de guerre sans une loi ; j'ai parlé contre les agrandissements illégaux donnés aux fortifications à Vincennes et à Aubervillers ; j'ai déjà proposé un autre article contre l'armement ; je suis donc très conséquent en le combattant aujourd'hui.

Ce n'est pas dire qu'il y ait inconséquence de la part de ceux qui, après avoir voté les fortifications, voteraient à présent contre l'armement. Il n'y a certes pas identité entre les deux questions.

Si l'intention d'armement n'émanait pas de ce ministère, je ne m'en inquiéterais pas : ce qui m'inquiète, c'est que ce projet d'armement, de fortifications armées, remonte plus loin que le ministère, se transmet à travers tous les ministères. Projets de despotisme et projets d'argent, ces projets sont anciens, se sont transmis et se transmettront à travers bien des ministères.

L'orateur montre ici comment les armements domineront, maîtriseront Paris, et par la crainte du bombardement, et par l'affamement, et par l'agglomération de troupes.

Il engage les députés des départements à ne pas oublier que la liberté étouffée à Paris le serait bien vite dans toute la France ; comme étouffée dans la France, elle le serait ensuite dans le monde entier. Aussi, les gouvernements absolutistes de l'étranger s'alarment-ils fort peu de nos fortifications, dont ils comprennent parfaitement la portée et l'intention.

L'orateur engage les députés de Paris à ne pas rester inertes, à solliciter, dans les limites de la légalité, des manifestations de la part de la population de Paris.

Il voudrait aussi que le commissaire pressât le dépôt du rapport, que peut-être le ministère, effrayé du mauvais effet que le projet a produit même auprès de beaucoup de ses amis, désirerait peut-être retarder. La question ne peut rester incertaine ; il faut la vider et le plus tôt possible, puisqu'elle a été soulevée.

M. GIROD (de l'Ain) déclare que si l'on ne faisait rien pour armer les fortifications, nous serions la risée de l'Europe.

M. HAVIN a dit qu'aujourd'hui comme en 1842, s'il s'agissait d'assurer l'indépendance nationale, il accorderait au gouvernement de son pays tous les moyens de la défendre, mais qu'il refusait résolument l'armement de Paris à un ministère qui, à la remorque des gouvernements de l'Europe, proclamait la nécessité de la paix partout et toujours.

M. DE SCHAUENBURG reproduit l'opinion de M. Girod (de l'Ain).

M. DESLONGRAIS a donné les chiffres des bouches à feu qui sont dans les arsenaux ; il a prouvé qu'avec 14 000 canons et la fabrication de 900 par chaque année, la France serait suffisamment armée pour le moment où il s'agirait de défendre son indépendance et sa puissance.

M. SALVANDY, ministre de l'instruction publique, a donné les différents motifs qui ont amené le gouvernement à proposer la loi. Après être entré dans de grands développements, il a dit que le ministère avait fait une concession à l'opposition et à ce qu'il a appelé la *petite politique*, en annonçant ... adopté, à la majorité de 200 voix contre 38, le projet de loi sur les douanes.

La discussion générale du second projet de loi sur les douanes a ensuite commencé.

M. le ministre des travaux publics a présenté, dans cette séance, un projet de loi relatif à l'amélioration de plusieurs ports.

M. le marquis de Lagrange, député de la Gironde, a déposé sur le bureau du président une proposition ainsi conçue :

« A partir du 1er janvier 1847, les 10 pour 100 prélevés par le » Trésor sur le produit net des octrois, en vertu de l'article 157 » de la loi du 25 avril 1816, cesseront d'être payés par les communes. »

Le bruit a couru à Paris que quinze mille volontaires armés, et ayant quelques pièces d'artillerie, étaient partis d'Arau le 31 mars et marchaient sur Lucerne.

Opinion de la chambre de commerce de Lille sur les chemins de fer.

La chambre de commerce de Lille demande à l'unanimité que l'État exploite lui même les principales lignes de chemins de fer, et ne commette pas l'énorme faute de les aliéner à des particuliers.

Nous ne pouvons entrer dans l'analyse de son Mémoire. Nous nous contenterons d'en extraire deux passages.

« Le premier traité de cette fameuse faculté de rachat sur laquelle s'appuient orgueilleusement les sophismes des agents ministériels : nous concédons, disent-ils, mais nous avons eu soin de stipuler la clause du rachat. — Il suffirait de leur répondre : pourquoi concéder si vous prévoyez que plus tard vous serez forcé de racheter ? — Mais on va voir encore que cette faculté du rachat n'est pas une des moins honteuses inepties dont fourmille le système des concessions :

» Tout l'exposé des motifs du projet de loi se résume dans les lignes suivantes : « Que la concession soit d'une durée plus ou moins grande, par in » porte sans doute, puisque le cahier des charges contient une clause de » rachat formellement stipulée, et qu'il sera toujours possible de recourir à » l'exercice de ce droit, si des circonstances qu'on ne prévoit pas en ce mo» ment en faisaient apparaître la nécessité. » C'est là un argument qui est venu à l'appui de tous les projets de loi de chemins de fer. Voyons quelle en est la valeur.

» Le droit de l'État d'exproprier les concessionnaires de chemins de fer n'est contesté par personne ; de récents débats concernant le rachat des canaux l'ont suffisamment démontré.

» L'utilité publique constatée, il y a des règles pour l'appréciation des indemnités, et le pouvoir législatif peut suppléer facilement, et en tout temps, à l'insuffisance de la loi d'expropriation.

» On comprend facilement que les compagnies de chemins de fer ont dû redouter de se trouver placées, au même titre que toute autre entreprise de travaux publics, sous l'empire du droit commun, aussi ont-elles dû demander que l'on garantit leur avenir.

» On comprend les stipulations des conditions de rachat faites d'avance ...

---

sous les berges ombragées, sous les rochers des rives, sous les racines des vieux arbres. La loutre plonge dans la neige comme dans l'eau, lorsque la rivière est gelée par quelque rude hiver et que les chiens la poursuivent. Cette succession rapide d'apparitions et de disparitions subites, est assurément le plus curieux de tous les manèges de chasse qu'il m'ait été donné d'observer dans ma vie.

Les Rongeurs. Après l'ordre des carnassiers, vient celui des *Rongeurs* qui renferme dans son sein quelques espèces essentiellement carnivores, comme le rat de Montfaucon. C'est la série de mammifères qui compte en France le plus grand nombre de groupes. Elle est presque complète ; elle comprend herbivores, frugivores, omnivores ; elle se rattache aux ruminants par le lièvre (l'*agouti*, qui manque à la France, est le véritable ambigu des rongeurs aux ruminants), aux oiseaux par l'écureuil (polatouche), aux poissons par le rat d'eau et le castor. Cette série si nombreuse ne renferme cependant que deux ou trois espèces utiles à l'homme, le lièvre, le lapin, le cabiai, deux simplement agréables, la marmotte et l'écureuil. Tout le reste, rats, souris, mulots et loirs, a juré guerre à l'homme.

Le caractère distinctif des rongeurs est d'avoir la mâchoire armée de quatre dents incisives saillantes d'une longueur démesurée et d'une puissance formidable. Par malheur, le lièvre et le lapin, qui sont avec le castor et la marmotte, les plus gros d'entre les rongeurs, semblent ne pas avoir conscience de la force de leurs armes : ils ne savent s'en servir que contre leur propre sang.

Un autre caractère assez général dans cet ordre est la proéminence excessive du train postérieur sur le train de devant. Un certain nombre d'individus de cette famille planturense, ont aussi le privilége de se servir de leurs pattes de devant comme de mains, pour porter leurs aliments à leur bouche, ce qui les rapproche de l'ours et du singe. Il est facile de confondre l'ouistiti avec certaines espèces d'écureuils, à la première vue.

Il existe en France une quinzaine d'espèces de rongeurs bien distinctes : si j'en oublie, qu'on m'avertisse, mais qu'on ne prenne pas les variétés pour des espèces, car dans ces races, les erreurs sont faciles. Je nomme ces espèces : marmotte, lièvre, lapin, hamster, cabiai, surmulot, rat brun, rat d'eau, campagnol, souris, loir, lérot, muscardin, écureuil, castor.

La *Marmotte*. Habitante des hautes montagnes des Alpes, gagne-petit du Savoyard. A l'instar des Plantigrades, la marmotte s'endort à l'automne pour se réveiller au printemps. C'est l'emblème du pauvre montagnard qui s'engourdit dans sa misère et se résigne patiemment à travailler pour la récréation des oisifs. Elle perd son poil par le travail, par allusion à la misère du pauvre Savoyard qui ne gagne pas même de quoi se vêtir décemment.

Le lièvre : emblème du serf attaché à la glèbe, du prolétaire des champs sur qui retombent toutes les oppressions et toutes les tyrannies de la terre et du ciel, n'ayant pour lutter contre les chances de destruction qui le menacent que sa sobriété, ses jarrets vigoureux et sa fécondité.

Le lapin, emblème de la pauvre industrie qui vit de l'exploitation des carrières et des mines, race qui trouve quelquefois le repos au fond de ses demeures souterraines, mais sur laquelle mille ennemis se précipitent, dès qu'elle met le nez à l'air ; race qui n'a pas reçu comme le hamster et l'écureuil le don de la prévoyance, parce que les salaires de l'industrie qu'elle symbolise sont trop faibles, pour que le travailleur puisse en réserver une part à l'avenir.

Le lapin tue quelquefois ses petits. Tous les jours la misère et la débauche conduisent à l'infanticide le travailleur malheureux qui lutte contre la faim. L'infanticide, crime commun dans la tribu des lapins, n'arrive presque jamais dans la tribu des lièvres. C'est que la misère est plus affreuse dans les pays d'industrie que dans les pays de culture. Le lapin a fait des émeutes et bouleversé des villes, comme le rapporte Pline... le prolétaire des cités aussi se donne quelquefois cette jouissance, mais pas celui des champs, parce qu'*ils ne sont pas assez*... Et le voisinage du lapin est funeste à la santé du lièvre comme celui du prolétaire de l'industrie aux populations des campagnes.

Le cabiai n'appartient pas à la France, pas plus que le furet. Il y est domestique, je ne sais trop pourquoi, car c'est une espèce peu intéressante. L'analogie du cabiai qui est ambigu entre le rat et le lapin, se confond avec celle des espèces contiguës.

Le *hamster*, habitant de la vallée du Rhin et du versant oriental des Vosges, vit dans un terrier comme le lapin, mais il possède de plus que celui-ci, l'instinct de la prévoyance. Le terrier du hamster est un riche magasin de comestibles. C'est le hamster qui a inventé le procédé du silo pour la conservation des grains. La nature, pour favoriser les tendances conservatrices du hamster, l'a doué de deux poches énormes ou abajoues situées de chaque côté des mâchoires, appareil précieux dont l'animal se sert pour voiturer dans son fort les provisions qu'il récolte, c'est-à-dire la dîme qu'il prélève sur les moissons du laboureur. Le ménage du hamster est l'image parfaite du ménage marcelé et de l'entente cordiale des époux civilisés. Le mâle et la femelle s'entendent d'abord admirablement pour piller le public en commun ; le désaccord n'arrive qu'au moment du partage des dépouilles, comme en civilisation. Le mâle qui a été très heureux d'utiliser le travail de la femelle, pour emplir son magasin, comme le mari d'encaisser la dot de la femme pour étendre son commerce parasite, le mâle, dès les premiers jours de la saison d'hiver, commence par réduire la femelle à la portion congrue ; puis, sous un prétexte injurieux quelconque, il l'expulse du domicile conjugal. Mais la femelle qui connaît ses droits et la cachette où est enfermé le trésor, n'abandonne pas aussi aisément la partie. Obligée de fuir devant la force, elle creuse une voie détournée pour rentrer et parvient à faire au magot une saignée abondante. Elle fait mieux, elle réclame l'assistance d'un complice, et tous deux, profitant du sommeil de l'égoïste repu qui dort sur ses richesses, l'étranglent et le *mangent*. Car c'est le sort du hamster d'être dévoré par sa femelle ou par son associé, lorsqu'il n'a pas le bon esprit de prendre l'initiative.

Pendant toute la durée de l'hiver, la guerre civile sévit chez les hamsters, comme chez les campagnols et les taupes. Il se passe dans ces basses régions d'épouvantables drames qui ne sont que la répétition de ceux qui se passent dans la région supérieure, au sein des ménages civilisés. Le hamster, qui tue son associé ou sa femelle, ne fait que mettre en pratique le fameux commandement de la religion des économistes :

Tout concurrent écraseras
Afin que vives longuement.

Quelquefois le soc de la charrue ou la bêche du laboureur bouleverse le terrier du hamster, et met à nu le trésor du larron. Alors le propriétaire légitime de la chose volée reprend son bien, et punit de mort le ravisseur. Ainsi l'organisation du travail, qui restituera à chacun le prix de son labeur, détruira de fond en comble toutes les industries parasites.

Le rat. J'ai traité amplement de l'histoire du rat dans les colonnes de ce journal, et le fait est resté *acquis à la science* que l'invasion du rat symbolisait les invasions des Barbares. Je n'ai point à revenir sur cette donnée historique si grave, si nouvelle surtout. La tribu des rats compte de nombreuses variétés sur ce sol de la Gaule, que l'invasion des Barbares de l'Asie et du Nord a si profondément labouré.

Les variétés blanches, communes dans chacune de ces espèces, ne constituent pas des variétés dans l'acception véritable du mot. Le pelage blanc, l'*albinovie*, si le mot est français, n'est qu'un simple accident physique, une sorte d'altération de la constitution dans telle ou telle variété. J'ai entendu dire l'autre jour, par un monsieur qui le tenait de l'ambassadeur de Russie, que le mouvement de retour des rats vers le sol natal venait d'être officiellement constaté. On sait que le rat de Montfaucon (surmulot) est natif de l'Asie centrale, et qu'il est arrivé en France en 1750. C'est un événement grave.

La tribu des rats se rattache à celle des écureuils par la famille des loirs. Trois variétés : le loir, le lérot, le muscardin.

Gentils petits animaux à la mine éveillée, à la queue bien fournie comme celle de l'écureuil, les loirs, trop connus des jardiniers de Montreuil-aux-Pêches et d'ailleurs, sont les dévastateurs des vergers et des espaliers. C'est encore un emblème des industriels parasites qui passent les trois quarts de leur temps à dormir et qui se rattrapent de leur oisiveté sur le travail d'autrui. Renvoyé la question des loirs à la commission chargée d'examiner celle des forçats, du rat et du hamster, et de présenter en même temps un système d'organisation du travail.

L'Ecureuil. Saltimbanque politique de l'École libérale, tournant perpétuellement dans un cercle vicieux. — Joli, vif, sémillant, souple, adroit,

[illegible] ... ment en quinze années, c'est se placer bien au dessous des prévisions les plus justifiées, lorsqu'il est passé en axiome en Angleterre, que la circulation sur les routes ordinaires double dans le même intervalle de temps, lorsque le chemin de fer de Rouen a vu doubler ses recettes en une seule année. La certitude de cet accroissement futur est mieux comprise encore en tenant compte des perfectionnements possibles et de la part de plus en plus faible que prendront dans les dépenses les frais d'administration, à mesure que l'exploitation aura lieu sur une plus vaste échelle.

» Si donc, à l'expiration de la 15e année, l'Etat voulait racheter le chemin de Rouen, il aurait à payer aux concessionnaires, annuellement et pendant 84 ans, la somme de 10 millions pour les couvrir d'une dépense de 50 millions, dont une assez grande part, celle représentée par le matériel d'exploitation, devra être remboursée indépendamment des charges du rachat.

» Ce n'est pas tout : pour cette concession il a été stipulé qu'il sera ajouté au produit net de la moyenne des sept dernières années ramenées à cinq par l'exclusion des deux années dont le produit aura été le plus faible, le tiers de ce montant si le rachat a lieu dans la première période des quinze années à partir du moment où le rachat devient possible.

» Aux 10 millions il faudra donc encore joindre annuellement plus de 3 000 000 fr., c'est-à-dire que *l'on devra payer chaque année, pendant 84 ans, plus que le quart de la somme dépensée ou successivement un milliard 11 millions pour éteindre une dette de* 50 *millions*. Quel sera donc le résultat si la circulation au lieu de doubler, triple ou quadruple dans quinze ans, et cela n'est pas impossible dans un pays comme le nord de la France où la fréquentation ne sera limitée que par le nombre des convois et le prix du transport.

Tel est, Messieurs les députés, le refuge offert aux intérêts du pays par le ministre des travaux publics ; vous apprécierez facilement ce qu'il présente de sérieux. En vain M. le ministre dira qu'il ne s'agit plus d'une concession de 99 ans, mais de 45 ans au plus, et que le tiers supplémentaire de l'annuité n'est plus accordé par le cahier des charges ; nous répondrons que les calculs concernant les prévisions de recettes sur le chemin du Nord, seront démentis par les faits tout aussi facilement qu'ils l'ont été pour le chemin de Rouen et pour le chemin d'Orléans, et que la question économique du rachat pourra se présenter dans les mêmes conditions.

Après tout, en admettant que pour rendre au pouvoir son indépendance, et placer la circulation en France dans des conditions de prix moins différentes de celles auxquelles elle pourra avoir lieu dans les pays voisins exploitant eux-mêmes, le gouvernement croie un jour nécessaire de faire le rachat, pense-t-on que lorsqu'on aura concentré une si grande puissance entre les mains des compagnies liées toutes par des intérêts solidaires, ce rachat ne rencontrera pas la plus vive opposition dans les assemblées législatives, s'il contrarie les intérêts des compagnies ; M. le ministre ne saurait le croire lui-même. Il ne saurait croire qu'il pourra facilement briser une puissance comme celle de la compagnie d'Orléans protégée pendant 25 ans contre la concurrence ; une compagnie qui, après peu d'années d'exploitation, a vu ses actions presque tripler de prix, alors qu'elle n'exploitait encore qu'un tronçon de chemin isolé, et qui bientôt pourra asseoir l'impôt de ses tarifs sur le grand torrent de circulation qui s'établira entre Paris et les chemins de Vierzon, de Nantes et de Bordeaux.

La stipulation du rachat est donc pour les intérêts d'avenir de la France, une lettre morte dans la loi ; si elle n'a eu d'autre but, elle n'aura du moins d'autre effet que de garantir les compagnies contre l'application du droit d'expropriation aux conditions générales d'indemnité, conditions qui,

qui porte qu'aucun bâtiment ne sera réputé français s'il n'appartient entièrement à des Français.

» Toutefois, la moitié au moins de la propriété devra appartenir à des Français. »

M. GRETERIN, commissaire du roi, combat l'amendement.

Après une courte discussion, à laquelle prennent part MM. Lacrosse, Lacoudrais, Cunin-Gridaine, ministre du commerce, et Dezeimeris, l'amendement est mis aux voix et adopté.

On s'occupe de l'amendement de M. Jacques Lefebvre, sur l'article 1er. Cet amendement, qui avait été réservé, a été modifié de concert avec la commission ainsi qu'il suit :

« Les crêpes brodés et damassés fabriqués en Chine et les soieries de même provenance seront admis aux mêmes droits que ceux fabriqués en Europe.

» Les crêpes unis de Chine avec ou sans franges seront admis aux droits de 16 francs par navires français, et 17 francs 60 centimes par navires étrangers ou par terre, fixés par le tarif pour les étoffes de soie autres que foulards. »

Après quelques observations de MM. Martin (de Lyon) et J. Lefebvre, l'amendement est mis aux voix ainsi qu'un tarif annexé à l'amendement par la commission.

M. DUFAURE. Ce qui distingue le produit de nos fabriques, c'est l'invention du dessin ; les Anglais et les Allemands imitent souvent nos tissus avant qu'ils aient été fabriqués en France ; c'est avec ceux-là que la concurrence est redoutable et non pas avec les Chinois. Lever la prohibition sur les marchandises chinoises, c'est nous créer de nouvelles relations avec la Chine et empêcher la fraude. J'appuie donc l'amendement et le tarif de la commission.

L'amendement est adopté, ainsi que le tarif.

M. DEMESMAY demande que le droit de 11 fr. sur les absinthes à leur entrée en France soit porté à 33 fr. — Rejeté.

Les autres articles du projet sont successivement votés. Il est procédé au scrutin de division sur l'ensemble du projet de loi.

En voici le résultat : Nombre des votants, 238 ; majorité absolue, 120. Pour, 206 ; contre, 32. — La chambre adopte.

M. DUMON, ministre des travaux publics, présente 1° un projet de loi portant demande d'un crédit de 28 700 000 fr. pour l'amélioration des ports de Dunkerque, Calais, Boulogne, Fécamp, Port-en-Bessin, Etaples, Granville, Alais, etc. ; 2° un projet de loi portant demande d'une allocation viagère de 6 000 fr. à M. Vicat, ingénieur des ponts et chaussées.

L'ordre du jour appelle la discussion d'un second projet de loi sur les douanes.

Il reste un très petit nombre de députés dans la salle.

M. TALABOT présente des considérations sur le projet. Le mouvement commercial maritime de la France a considérablement diminué dans la dernière année, et cette diminution correspond à un accroissement du mouvement commercial maritime de l'Angleterre. L'orateur présente des chiffres nombreux à l'appui de ces assertions.

Cela provient de ce que la marine commerciale anglaise possède un matériel beaucoup plus considérable. L'Angleterre, par exemple, exporte autant de houille que nous exportons de marchandises en tout, et le cabotage qui aboutit à Londres est plus considérable que tout notre cabotage. L'Angleterre a agi de la même manière sur les autres nations, mais aucune marine n'a autant souffert que la nôtre.

L'honorable membre critique vivement le traité de 1826 avec l'Angleterre, traité qu'il considère comme funeste aux intérêts de notre commerce maritime.

La séance est levée à six heures.

FAITS DIVERS.

Les obsèques de M. Alexandre Soumet, membre de l'Académie fran-

[illegible] ... mée sur la guerre en Kabylie :

« L'expédition de la Kabylie est décidée ! On a fixé au 25 mars courant le départ de la colonne de Philippeville. Elle opérera sa jonction avec celle de Constantine entre le camp d'El-Arrouch et celui de Smeudon. On annonce que deux frégates à vapeur sont attendues à chaque instant de Toulon avec un bataillon de chasseurs d'Orléans et un régiment de ligne. Ces troupes viendraient renforcer la colonne de Philippeville. Depuis l'arrivée du courrier d'Alger, il part tous les matins un convoi de prolonges chargées de munitions qu'on conduit au camp d'El-Arrouch. »

Le journal l'*Algérie* confirme également cette expédition : d'où il faut conclure que le ministère croit pouvoir impunément la décider avant que les chambres aient prononcé.

— Le conseil municipal d'Angers a encore eu une réunion qui est restée sans résultat. Un rapport de la commission chargée d'examiner les affaires de la ville a été lu et concluait à un refus de concours. Le maire a levé la séance sans mettre aucune proposition aux voix. Le conflit paraît, décidément, devoir être interminable.

— Il vient de mourir à Marseille une femme qui avait gagné près de 200 mille francs dans une de ces industries mystérieuses que l'on est bien éloigné de croire aussi productives. Placée dans un petit bateau elle passait le long des navires ancrés dans le port, et achetait, entre autres objets, des fragments de câble, des cordes usées, qu'elle revendait ensuite. A mesure que cette fortune, obscurément amassée, s'accrut, elle ne changea rien à ses habitudes ; logée dans un modeste appartement, mal vêtue, faisant des repas extrêmement simples, elle n'a voulu connaître d'autre luxe que celui d'un convoi funèbre ; et c'est pour se procurer au moins une magnifique fantaisie qu'elle a eu la singulière idée d'exiger que son corps fût placé sur le plus somptueux des corbillards, et porté en terre avec les plus retentissantes pompes de l'église.

— La cour d'assises de l'Ardèche vient de juger une affaire épouvantable. Une femme âgée de cinquante-six ans, sans profession avouée, avait reçu de quatre jeunes filles, à différentes époques, des enfants nouveau-nés à porter à l'hospice des enfants trouvés. On lui allouait pour cela une somme de quinze francs par voyage. Cette misérable femme a eu l'insigne cruauté d'étouffer les quatre enfants, enterrant les uns, livrant les autres aux oiseaux de proie. Son quadruple crime a été reconnu et une instruction a été dirigée contre elle. Elle s'est bornée aux dénégations les plus absolues ; elle prenait le ciel à témoin qu'elle était innocente. Mais, d'une part, l'hospice déclarait qu'il n'avait pas reçu les enfants, d'autre part les corps de ces quatre enfants avaient été découverts. Le jury a toutefois admis des circonstances atténuantes, et elle a été condamnée aux travaux forcés à perpétuité.

— La dernière fouille faite à Pompeï a offert un grand intérêt. On a mis à découvert une maison située dans le quartier du peuple ; l'appartement d'entrée recélait environ vingt-cinq vases, coupes, autels et patères du plus beau bronze. Le deuxième appartement, précédé d'un couloir conduisant à la cuisine, contenait quelques grandes amphores en terre cuite. Dans la cuisine on a trouvé des casseroles dont l'étamage d'argent brillait encore. On y remarquait une bouilloire, deux bocaux à anse d'un verre léger et transparent, objets fort rares dans les collections. Bientôt on parviendra par d'autres fouilles aux vastes ateliers de sculpture d'où sortaient les merveilles qui décoraient les temples. C'est au milieu de ces

---

[illegible]bile aux tours de passe-passe parlementaires ; inquiet, ambitieux, actif, capable des efforts les plus énergiques pour s'élever aux plus hautes... dignités de l'Etat ; — soigneux de ses intérêts personnels et de ceux de sa famille, bon fils, bon époux et bon père, dotant généreusement les siens de préfectures et de recettes générales, l'écureuil possède sur les arbres les plus élevés du canton qu'il habite une foule de résidences (en étoffées) bien chaudes et tournées chacune vers un point différent de l'horizon, de manière à pouvoir offrir au propriétaire un abri assuré contre la tempête parlementaire, de quelque côté que le vent souffle, du roi ou de la ligue. L'écureuil affectionne particulièrement la faîne et la noisette, deux fruits qui donnent l'huile, emblême de lumière et de richesse, deux fruits qui proviennent du coudrier et du hêtre, arbres symboliques de l'industrie utile (1). Cela signifie que les ambitieux de cette catégorie doivent leur élévation à leurs talents et à leur industrie et qu'ils sont fils de leurs œuvres. Il n'est pas rare de voir cette classe d'ambitieux, quand l'âge de la retraite a sonné, abandonner tout-à-fait les affaires et se retirer dans quelque villa délicieuse, pour jouir de la fortune qu'ils ont su amasser, et méditer à loisir sur Horace et Tacite. Par allusion à cette habitude, l'écureuil renonce à la gymnastique, quand arrive la saison d'hiver, et se retire dans le creux d'un vieux chêne pour jouir dans une douce quiétude de la fortune (monceau de noisettes et de faînes) qu'il a su amasser.

La France ne possède qu'une seule espèce d'écureuil. L'écureuil volant (polatouche) appartient au Nouveau-Monde et à l'Australie. J'ai possédé à Paris un couple de polatouches de la Virginie. C'étaient deux charmants quadrupèdes, très friands de cette espèce de plat de dessert qu'on appelle *des quatre-mendiants*, et qui n'oubliaient jamais de prélever sur le dessert de chaque jour une certaine quantité d'amandes et d'avelines qu'ils allaient déposer aussitôt derrière une vieille tapisserie à ramage, dans laquelle ils avaient pratiqué une ouverture et élu domicile pour l'hiver.

La chasse à l'écureuil n'est pas une chasse sérieuse, c'est une chasse d'enfants, un divertissement plein de charmes. Elle se pratique l'hiver, quand les feuilles des arbres sont tombées et ne protègent plus la demeure du gentil animal contre toutes les recherches de ses ennemis. Il suffit de cogner un peu fort au tronc de l'arbre sur lequel est bâti l'édifice aérien pour en faire déloger le locataire, qui s'élance aussitôt vers les branches les plus élevées du voisinage, où sa robe rouge devient un excellent point de mire. Il m'est arrivé quelquefois de faire partir des martres en cherchant des écureuils. La chair de l'écureuil n'est pas à dédaigner.

J'avais pris la ferme résolution d'en finir dès aujourd'hui avec la tribu des insectivores, hérissons, musaraignes, taupes, desman, chauve-souris. Mais je sais qu'il me faut reprendre haleine avant d'attaquer la formidable question de la taupe, la taupe, que M. de Buffon a chantée, la taupe, monstre de voracité, de luxure et d'impudicité !

A. TOUSSENEL.

(1) C'est avec le bois du hêtre qu'on fait les bêches, les râteaux, la boissellerie, les auges d'étable. La coudre, bois du noisetier, fournit des cercles pour les barils et les futailles et remplace avec avantage l'osier, comme matière première de l'industrie du vannier.

Tom Pouce.

Nous avons vu le prétendu petit *homme* de 25 pouces qui pourrait bien n'être qu'un enfant un peu plus *noué* que tant d'autres auprès desquels vous passez chaque jour sans y prendre garde. Nous avons vu Tom Pouce, et nous ne pouvons, en conscience, vous engager à porter votre tribut aux industriels qui exploitent ce phénomène d'anthropologie microscopique, si tant est qu'il y ait *phénomène* dans le sens vulgaire du mot.

Il y a toujours, en effet, quelque chose de triste et de pénible dans ce spectacle d'une créature humaine que l'on montre pour de l'argent. Et quand il s'agit d'un malheureux enfant qui ne s'appartient pas, on ne peut se défendre d'une impression peu favorable à ce genre de spéculation plus productive que morale et décente.

Quoi qu'il en soit, nous devons rendre compte à nos lecteurs de notre visite à Tom Pouce. Sous le rapport de la taille, Tom Pouce ne perd rien de sa réputation à être vu de près ; il est tout aussi nain que le fait l'affiche. Mais est-il sûr que *le général*, comme on l'appelle, ait atteint sa seizième ou même sa treizième année ? Voilà un point que nous ne voudrions aucunement garantir. Loin de là, nous qui, en notre qualité de médecin, devons être et sommes un peu comme Thomas, nous aimerions à nous assurer que le général Tom Pouce n'a plus ses dents de lait, avant de lui signer un certificat de jeune homme pubère. Il est vrai que le *Journal des Débats*, qui n'est ni aussi défiant, ni aussi scrupuleux, a parlé des prouesses galantes de Tom Pouce. Hélas ! en voyant ce pauvre petit être qui, selon toute apparence, n'aura jamais rien de commun avec la virilité, les obscènes allusions du *Journal des Débats* (feuille moraliste qui a crié, aussi elle, au scandale contre Fourier), les obscènes allusions du *Journal des Débats* touchant les bonnes fortunes de Tom Pouce, nous revenaient en mémoire, et elles nous affectaient comme un outrage à la pudeur de l'enfance. Il faut avoir, en effet, une imagination singulièrement érotique pour songer à malice en regardant Tom Pouce.

Figurez-vous un pauvre enfant auquel on donnerait trois [illegible] au [illegible], un enfant rachitique, gonflé d'humeurs, gêné dans [illegible] mouvements, à la démarche mal assurée, à la voix frêle et cr[illegible], vingt mois, à la tête énorme comme s'il était affec[illegible] visage bouffi et luisant, avec un nez imperceptible [illegible] malheureux qui sert à d'avides industriels d'Amérique pour battre monnaie sur la badauderie européenne. Par l'exhibition de Tom Pouce, ils se créent chaque soir une recette qui dépasse le produit d'une journée de travail de toute la population d'un de nos arrondissements agricoles. Si, du moins, une partie de ces profits si peu justifiés était employée à procurer au pauvre enfant, qui en est la source, des moyens de bien-être, d'éducation et de développement, à lui préparer une existence aussi bonne et aussi longue que le permet sa constitution ! Hélas ! on a intérêt à ce qu'il reste nain, et les nains vivent peu.

Sous le rapport du développement intellectuel et moral, pas plus que sous le rapport du développement physique, les apparences ne sont en faveur de l'âge attribué à Tom Pouce. Rien, chez lui, ne révèle aucun de ces sentiments d'amour-propre et de pudeur timide, aucune de ces susceptibilités, en un mot, que fait éclore d'ordinaire l'approche de la puberté. Il règle ses faits et gestes, à peu près comme un chien savant, sur les signes que lui font les gens qui le montrent. Ceux-ci lui adressent quelques questions, et en général les plus niaises qu'on puisse imaginer ; Tom Pouce y répond en anglais, comme pourrait faire un enfant de trois ans médiocrement entendu pour son âge. On lui demande, par exemple, le nom de telle pièce de son costume écossais, ou bien ce qu'il a vu dans la galerie de tableaux de la reine d'Angleterre. A la seconde question Tom Pouce répond : « De belles peintures et un beau flambeau. » Cela n'est pas bien malin, comme on voit. La réponse est exacte, il faut s'en prendre à l'interprète.

Pour voir Tom Pouce à la salle Vivienne, on paie 3 fr. par personne. Mais ce n'est pas tout. Les exploitants du pygmée transatlantique, ont imaginé un moyen de lever un supplément de tribut sur les curieux. A ceux qui le veulent, Tom Pouce distribue, moyennant vingt sous, sa médaille ; on l'embrasse même par-dessus le marché pour le prix. C'est une fantaisie qu'ont beaucoup de femmes, même élégantes. Nous ne le concevons guère ; mais il ne faut pas discuter des goûts. Quoi qu'il en soit, on peut compter qu'il y a bien la moitié des visiteurs qui achètent la médaille, d'autant que c'est l'occasion de voir de plus près le petit prodige.

En somme, s'il plaît au bon Dieu de faire des nains ou des géants, nous ne voyons pas là pour nous une raison de nous faire les jobards qui enrichissent les exploitants de cette production exceptionnelle. Non, l'exemple fût-il donné de très-haut, par les plus augustes personnages, par les royautés constitutionnelles de France et d'Angleterre, nous ne ferons point l'article en faveur de cette spéculation sur l'atrophie ou l'hypertrophie de la nature humaine, nous n'encouragerons point par nos paroles ce genre de *traite*, cet injurieux oubli de la dignité de l'homme.

détails suivants dans une correspondance de Montpellier publiée par la *France méridionale* :

« L'an dernier, l'abbé D..., desservant une commune d'Olargues, contracta des liaisons criminelles avec une de ses paroissiennes, la nommée E. V..., épouse C..., et obtint d'elle, on ne nous dit pas sous quelle forme, une libéralité de 25 000 fr. Cette conduite coupable ayant été dénoncée à l'évêque, D... fut forcé de renoncer au don qu'il avait reçu et en même temps révoqué de ses fonctions Il vint alors habiter son village natal, chez son père, qui exerce la profession de forgeron, et une correspondance active s'établit entre lui et sa complice. Les lettres de l'un et de l'autre, qui ont été saisies, contiennent, assure-t-on, surtout de la part de la femme, les expressions d'une passion délirante ; mais il s'y mêle chez l'indigne abbé des excitations à un crime exécrable et des indications sur les moyens à employer pour le consommer.

» Ces conseils terribles ne furent que trop suivis, et le malheureux époux de la femme adultère mourut bientôt empoisonné. Un mois après ce décès, qui n'avait point encore excité l'attention de la justice, la veuve criminelle (toujours d'après les conseils écrits de son amant), passa un contrat de mariage avec D... père, le forgeron, vieillard presque octogénaire, et eut ainsi le moyen de faire à l'abbé D..., à l'aide d'une personne interposée, les libéralités qu'elle n'avait pu effectuer directement.

» Mais ces faits devenaient trop significatifs pour que la justice pût fermer plus longtemps l'oreille à la rumeur publique qui accusait déjà la veuve C. d'avoir fait mourir son mari.

» Les magistrats de Saint-Ponts se transportèrent, la semaine dernière dans le village que nous n'avons pas nommé. L'exhumation du malheureux C. fut ordonnée et l'empoisonnement constaté.

» L'arrestation de la veuve C. s'ensuivit immédiatement, et l'on saisit à son domicile une foule de lettres qui contiennent, dit-on, la preuve la plus flagrante du crime, de sa préméditation et de la participation directe qu'y ont prise, tant l'abbé D. que son père le forgeron.

» Des mandats d'arrêt contre ces derniers ont été aussitôt lancés, ains qu'un ordre de perquisition dans leur domicile, situé dans l'arrondissement de Béziers La justice de cette dernière ville, intervenant donc à son tour, s'est transportée samedi dernier, dans la matinée, au village de ***, et, chose affligeante à dire, l'abbé D.... y a été arrêté ainsi que son père, au moment où il venait de célébrer la messe.

» Le même jour, tous deux ont été conduits à Béziers, au travers des flots d'une population émue qui, de tous les villages voisins, se portait sur leur passage, et transférés le lendemain à Saint-Pons.

» Nous avons de bonnes raisons pour ajouter que les recherches faites à leur domicile ont amené la découverte d'un très grand nombre de nouvelles pièces qui fournissent des preuves non moins accablantes que les premières, de la culpabilité de ces malheureux ! »

Théâtres, fêtes et concerts.

Presque tous les billets du bal qui sera donné demain à l'Opéra, au profit de Petit-Bourg, sont placés. Les décors, les bougies, les fleurs seront prodigués dans cette fête. M. le comte de Montalivet, intendant général de la liste civile, a fait retenir, au nom du roi, dix-huit places d'avant-scène pour la famille royale, qui compte un de ses membres, M. le duc de Nemours, à la tête de la société de patronage. On trouve encore des billets chez M. le comte Portalis, président du conseil d'administration, 4, place Royale ; chez M. Alier, secrétaire général, 49 ter, rue Paradis-Poissonnière, et à l'Opéra. Les portes seront ouvertes à huit heures.

— Nos illustrations théâtrales en tous genres prennent leur vol vers Londres. Philippe, le célèbre magicien du boulevart Bonne-Nouvelle, se dispose à les suivre : il n'a plus que deux ou trois représentations à donner avant son départ. Les personnes qui ne connaissent pas encore le talent et la dextérité vraiment prestigieuse de notre physicien doivent se hâter de l'aller voir. Les dames et les enfants sont surtout enchantés de Philippe. Comment en serait-il autrement ? il les inonde de fleurs, de joujoux et de bonbons.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 2 AVRIL.

Le *Journal des Débats* fait son premier-Paris sur la conclusion du traité de délimitation de l'Algérie et du Maroc.

« Le général de La Rüe, disent les *Débats*, avait affaire aux trois Marocains les plus fins et les plus rusés de l'empire ; mais le général avait pour lui le bon droit, son inébranlable fermeté, et son expérience du Maroc, acquise pendant l'ambassade dont il fut chargé en 1832 auprès d'Abderrahman. Il n'a cédé sur aucun point. Vaincus par la fermeté catégorique de sa correspondance, les plénipotentiaires ont cédé les limites réclamées, mais ils ont élevé tout aussitôt une difficulté nouvelle. Ils ne voulaient pas consentir à ce que les tribus de notre territoire réfugiées momentanément sur le leur fussent réintégrées dans nos limites comme sujets algériens ; puis ils élevaient la prétention d'emmener les tribus du territoire en litige, que les précédents anciens et le traité actuel nous concèdent, alléguant que la religion ne leur permettait pas de

La *Réforme* annonce que les exemplaires de la pétition des travailleurs qui lui ont été envoyés jusqu'à présent donnent un total de 59,177 signatures.

Le *Corsaire-Satan* rapporte l'anecdote suivante ;

« Un dévoué de l'hôtel des Capucines, après avoir recueilli de nombreux renseignements sur l'opinion publique, rendait compte à M. Guizot du mauvais effet produit sur le peuple de Paris par le projet d'armement des forts. La haute banque elle-même, symptôme véritablement alarmant ! disait-il, n'était pas étrangère aux manifestations de blâme qui surgissaient de toutes parts.

» Que venez-vous me parler de banque en matière d'opinion ? répondit le ministre avec dédain, ignorez-vous donc que s'il convenait au gouvernement de mettre en action l'armement de Paris, avec garantie d'un minimum d'intérêt de 6 ou 7 0|0 tous ces banquiers criards deviendraient subitement les prôneurs dévoués du projet contre lequel ils s'élèvent aujourd'hui. »

Si M. Guizot ne l'a pas dit, pour sûr il le pense.

Marchés de Paris.

Halle aux blés du 2 avril. — Choix 116 à 118 k. 26,50 à 27,00. — Montereau, 115 k. 26,00. — Picardie, 115 k. 25,50 à 26,00.

Seigles. 110 k. l'hectolitre et demi 15,00 à 15,50.

Orges. 90 k. 14 ; 90 à 91 k. 13,50 à 13,75 ; 92 à 93 k. 14,00 à 14,25 hors barrières.

Avoines. — 150 k. 24,50 à 25 ; 145 k. 23,50 à 24,50 ; 140 k. 22,50 à 23,00 ; les 3 h. entrées comprises.

Issues. Son 7,75 à 8,00 les 325 l. — Mouture 9,00 à 9,50. — Recoupette 9,00 à 9,50 ; 10,50 à 11,00 les 100 k. — Remoulages 15,50 à 16 qualités courantes ; 16,50 à 17,00 les fines qualités.

Halle aux farines du 2 avril. — Arrivages 771-39. — Ventes 205-32. — Restant 18585-65. — Gruaux, 42,05 à 00,00. — Farines, 1re 31,85 à 32,50. 2e 29,30 à 31,20 ; 3e 00,00 à 00,00 ; 4e 20,40 à 21,65. — ~~A livrer~~ 00-00.

Marché Saint-Antoine, 1er avril. — Foin, 1re 00 à 00 ; 2e 45 à 47 ; 3e 40 à 42. — Luzerne 1re 46 à 00 ; 2e 42 3e 38. — Trèfle 2e 35 ; 3e 30 à 00. — Regain 1re 37 à 00. — Paille de blé 1re 28 à 30 ; 2e 26. — Paille de seigle 1re 35. — Paille d'avoine, 1re 00 ; 2e 00 à 00.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 2 avril. — Foin 1re 48 à 53 ; 2e 42 à 46 ; 3e 36 à 40. — Paille de seigle 1re 33 à 30 ; 2e 00 à 00. — Paille de blé 1re 30 à 34 ; 2e 28 à 29 ; 3e 26.

Halle à la viande du 2 avril. — 21507 kil. Bœuf 1,50-1,20-0,70. — 13801 kil. Veau 1,60-1,40-1,10. — 5510 kil. Mouton 1,55-1,20-0,90. — En gros 46480 kil. 1,06-1,01-0,96.

Marché de la Vallée du 2 avril. — Agneaux 5,50 à 24,00. — Canards barbotteurs, 1,50 à 2,25. — Canetons de Rouen, 2,00 à 3,50. — Canards sauvages 0,75 à 2,25. — Chapons gras et chapons paillés 2,50 à 6,75. — Chevreaux ou cabris 8,00. — Cochons de lait 00 à 00. — Dindes gras 9,00 à 12,00 ; do com. 4,50 à 7,00. — Lapins ou lapereaux 1,00 à 3,00. — Moutons de pré salé 12,50 à 28. — Oies 2,00 à 5,00. — Pigeons bizets 0,35 à 0,60. — Pigeons de volière 0,75 à 1,10. — Pilets 0,75 à 0,00. — Poules ordinaires 1,25 à 2,25. — Poulets gras 1,50 à 4,50. do comm. 1,00 à 2,00. — Sarcelles 0,75.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 31 mars, 1er et 2 avril. — *Beurre* (le kil. En livres 1,04 à 2,34. — En mottes Isigny 1,30 à 5,30. — En motte Gournay 1,40 à 2,80. — Petit beurre 1,24 à 1,72. — Beurre salé ou fondu 0,68 à 1,34. — *Œufs* (le mille). Du 31, 46 à 64. — Du 1er, 48 à 62 — Du 2, 00 à 00. — *Fromages* (la dizaine) Brie 12 à 25. — A la pie 5 à 15.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 31 mars. — Blé 1re 215 hect. à 18,00 ; 2e 200 hect. 17,34 ; 3e 160 hect. 16,66. — Seigle 115 hect. 1re à 10 ; 2e 100 hect. à 8,66. — Orge 1re 117 hect à 10 ; 2e 102 hect. à 8,66. — Avoine 1re 225 hect. à 7,00 ; 2e 220 hect. à 6,66 ; 3e 210 hect. à 6,33. — Farines le sac de 159 kil. de 47 à 51. — Foin 1re 42 à 44 ; 2e 30 à 35. — Paille de 22 à 25.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 31 MARS.

DIOT, cordonnier, rue Neuve-du-Colombier, 4. Juge-commissaire, M. Delon ; syndic-provisoire, M. Colombel, rue de la Ville-Lévêque, 28.

TERREUR, marchand de cheveux, rue Montmartre, 124. Juge-commissaire M. Pillet aîné ; syndic provisoire, M. Lecomte, rue de la Michodière, 5.

Du 28 mars.

BEAUVAIS, marchand de vin traiteur à Passy, sur le quai, 8. Juge-commissaire, M. Gallais ; syndic provisoire, M. Héron, rue des Deux-Ecus, 33.

Bourse du 2 avril 1845.

Le cours des rentes s'est maintenu dans les prix de la veille. Le 5 p. 0|0 seul a fléchi de 5 centimes.

Les chemins de fer se sont liquidés avec des reports très onéreux pour les

4 0[0....	107	»	»	»	»	»	— Portugais.	»	»[»	»	»	»
O. de la V.	1440	»	1442	50	»	»	Esp. D. active	40	1[2	»	»	»
B. de Fr.	3210	»	»	»	»	»	5 0[0 Naples.	»	»	»	»	»
							— Romain..	106	»[»	105	3[4	B. »[»
C. G. 1000	1090	»	»	»	»	»	Obl. Piémont.	»	»	»	»	»
C. hyp...	772	50	»	»	»	»	Emp. d'Haïti.	417	50	»	»	»
4 Can....	1260	»	«	»	»	»	Banq. belge.	642	50	641	25	B. 1[illegible]

CHEMINS DE FER								
St-Germ.	1197	50	»	»	B. 5	»	F. c. 1195, 1200, 1192 50.	B.12
V. R. Dr.	640	»	»	»	»	»	— 640, 642 50, 640.	B.10
— R. G.	401	25	400	»	B. 2	50	— 401 25, 402 50, 400.	»
Orléans.	1310	»	1300	»	B.10	»	— 1302 50, 1310, 1302 50.	B. [illegible]
Strasb...	341	25	340	»	B. 1	25	— 310, 342 50, 338 75.	B. 2
Rouen..	1160	»	»	»	»	»	— 1155, 1165, 1155.	B.10
Havre...	972	50	»	»	B. 5	»	— 973 75, 975, 970.	B. 5
Marseill.	1125	»	»	»	B. 7	50	— 1130, 1135, 1128 75.	B. 1
Montp...	»	»	»	»	»	»	— 680.	»

LONDRES, 30 MARS.	C. DE LA COULISSE.	Primes.
Consol.... 99 7[8.	Av. 85 95.	F. c. 86 05, 86 20 d. 50.
Esp. act... 30 1[2.	Ap. 85 87 1[2.	
Portug..... 66 1[2.		
Mexic. .... 36 »[».	Rep. Fin c. F. pr.	
Brésil....... »	3 0[0	Orl., 1330 d. 20. 1340 d. 10
5 0[0 holl. 99 1[8.	5 0[0	
2 1[2 do... 61.		Strasb. 345 d. 10.
Rouen..... 44.1[2.	Bons du Trésor.	
Orléans...».		

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 87,00 à 00,00 ; courant du mois, 89,50 à 89,00 ; 4 mois d'été, 91,00 à 00,00 ; 4 derniers mois, 9[illegible] à 00,00 ; 4 premiers 1846, 101,00.

LILLE. — Colza, 83,00. Lin, 72,50.

ESPRIT 3[6. — Disponible, 90,00 à 00,00 ; courant du mois jusqu'en décembre, 86,00 à 00,00 ; novembre et décembre, 85,00 à 00,00.

SAVON. — Disponible, 88,50 à 88,00.

SUIFS de place 55 fr. très calmes les 50 kil. — De Russie disponibles, [illegible] — 3 derniers mois, 57,50 à 58,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

— La Pensée du *Manifeste de l'Eglise romaine*, par M. Madrolle, se trouve exprimée tout entière dans cette proposition. « Si ce livre est immense et » *hors* de toute *ligne*, c'est que l'Eglise tout entière, qu'il a prise pour objet, est elle-même *hors* de toute *ligne*... Et cependant il est, on ose le » dire, le plus laconique de tous les livres, comme l'Eglise romaine est la » plus *une* et la plus simple, et, osons le dire encore, la plus *courte* de » toutes les institutions ; à ce point que *tout* ce qui n'est pas elle... n'est » pas vrai. »

Spectacles du 3 avril.

8 h. »[» OPÉRA. —
7 h. »[» FRANÇAIS. — Gendre d'un millionnaire.
7 h. »[» OPÉRA-COMIQUE. — Domino noir. Jeannot.
6 h. 1[2 ODÉON. — Agrippine. Chevalier de Pomponne. La Ciguë.
6 h. »[» VAUDEVILLE. — Les 2 Tambours Le Client. Petites misères.
6 h. 1[2 VARIÉTÉS. — Fleur de genêt. Garde forestier. Mlle Dangeville.
6 h. »[» GYMNASE. — Plus beau jour. La Belle. Bal d'Enfant.
6 h. »[» PALAIS-ROYAL. — Un Poisson d'Avril. Roi des Frontins. Le Vieux.
6 h. 1[2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. »[» AMBIGU. — La 1re de la Peste noire.
6 h. 1[2 GAITÉ. — Justice de Dieu.
6 h. 3[4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Empire.
6 h. »[» COMTE. — M. Jean. Parade. Turban. Giselle. Mon Habit.
6 h. 1[2 FOLIES. — Dominos. Sans cravate. Petits Mystères.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16. rue du Croissant.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

... de la Martinique a été trop long, et il n'est pas adroit. M. le baron Dupin aurait dû s'attacher particulièrement à faire ressortir tous les inconvénients qui résulteront nécessairement des mesures proposées.

Mais pourquoi exprimer sur le sort actuel des noirs esclaves un optimisme que personne ne veut partager, contre lequel proteste justement le sentiment général ? Pourquoi, par exemple, affirmer avec une grande assurance naïve que « depuis deux cents ans, les maîtres ont fait *tout ce qu'ils ont pu* pour améliorer la condition des noirs? » Ces exagérations ont nui à quelques bonnes observations contenues dans le discours de l'honorable pair.

M. le comte Beugnot a très franchement signalé le vice de cette apologie du régime servile. « Il est trop tard; a-t-il dit. Peut-être y a-t-il du vrai dans les considérations que vous faites valoir ; mais il est trop tard pour empêcher la société coloniale de tomber. »

M. le comte Beugnot a montré qu'en effet, depuis la loi de 1818 et l'abolition de la traite, la métropole n'a pas cessé, par des mesures successives, de travailler à modifier, à décomposer le régime des colonies. La loi de 1833, qui confère les droits politiques aux hommes de couleur, et celle plus récente qui organise le patronage, détruisent la vieille société. Les liens de la hiérarchie sont brisés.

M. le comte Beugnot reproche aux colons de ne rien faire pour se rallier à ce mouvement nécessaire, fatal. A cet égard, il a rappelé à M. le baron Dupin une anecdote empruntée à un livre de leur collègue de l'Institut, M. de Humboldt. Lors de la conquête espagnole, des Indiens d'une tribu anthropophage, se confessant à des moines, avouèrent que c'était mal de manger de la chair humaine, et soumirent aux bons Pères leur plan de réforme. « Nous n'en mangerons plus que tous les huit jours, puis tous les quinze jours, puis tous les mois, et ainsi de suite jusqu'à ce que nous n'y pensions plus. » M. Beugnot accuse les colons de ne point prendre leur parti sur l'abolition de l'esclavage, comme les Indiens de M. de Humboldt sur l'extinction de l'anthropophagie.

L'honorable orateur continuera son discours demain. Il fera voir sans doute comment le projet de loi ministériel n'est qu'un nouvel acte de cette déconstruction, de cette désorganisation progressive qui date de 1818.

Le projet du gouvernement établit le pécule légal et le rachat ... ser que le projet ministériel fut bon, mais à voir plus à fond les difficultés de cette question de la réforme coloniale. De là plus d'indulgence pour les solutions cherchées par le gouvernement ; de là aussi une indifférence plus grande pour les diverses idées produites et qui ne nous semblent pas aborder d'une manière suffisamment libérale et féconde le problème de l'émancipation et de l'organisation de l'atelier colonial. Nous aurons occasion d'exprimer à cet égard notre pensée durant le cours de la discussion importante engagée au sein de la Chambre des pairs.

M. le baron Dupin, à la Chambre des pairs, avant recours à son arme favorite, la statistique, pour défendre le régime colonial, a cité des faits curieux et tristes.

Après avoir constaté que la moyenne de la vie des esclaves aux Antilles est de 34 ans, tandis qu'elle n'est que de 32 ans en France (1), M. le baron Dupin a établi le contraste suivant :

Sur cent enfants noirs dans les colonies à esclaves, on en trouve, quatorze ans après la naissance, 74 vivants ; 26 sont morts.

Sur cent enfants libres, dans la province d'Angleterre la plus puissante par sa production industrielle, le Lancastre, *deux ans* après la naissance, on n'en trouve plus que 26 vivants, 74 sont morts. A Liverpool, 26 seulement sur 100 vivent au-delà de *un an et un mois*.

M. le baron Dupin n'a cherché dans cette terrible statistique qu'un argument en faveur de l'excellence du régime servile. Il aurait dû en faire un sujet d'énergique accusation contre nos sociétés européennes si fières de leurs progrès, contre notre régime industriel abrutissant et homicide. Comment se fait-il qu'un savant ne sache pas trouver au fond des choses un avertissement pour le cœur, une leçon pour l'intelligence? M. le baron Dupin connaît apparemment la condition des noirs esclaves, puisqu'il est le représentant d'une colonie : cependant il met sa parole au service de l'esclavage. M. le baron Dupin expose des effets monstrueux du régime industriel de la civilisation : cependant il vante chaque année la prospérité croissante des classes ouvrières, et il se moque dédaigneusement des socialistes qui veulent organiser le travail et transformer cette société cruelle et misérable.

(1) Vers 1670, la moyenne était de 23 ans; elle était de 28 ans un siècle plus tard.

... mes et de dix-sept millions de francs.

Le chiffre total des équipages anglais, y compris les soldats de marine, se trouve ainsi porté à 40 000 hommes.

A cette occasion, lord Palmerston a attaqué la politique de sir Robert Peel. Il lui a reproché de n'avoir résolu aussi bénignement l'affaire Pritchard, et de n'avoir accepté une modification au droit de visite que pour prolonger de six mois « *la misérable agonie du ministère Guizot*.»

Sir Robert Peel a eu le bon goût de ne pas relever cette allusion à sa puissance et à l'humiliation de notre Cabinet ; mais il a répondu d'une manière victorieuse quant au droit de visite et aux événements de Taïti.

« Dans l'intérêt de l'humanité, s'est-il écrié, n'est-il pas convenable d'accepter une transaction qui maintienne la paix avec un peuple ami sans l'irriter et qui complète enfin la répression d'un commerce infâme? — Et n'est-il pas également heureux que deux puissantes nations n'en soient pas venues aux mains au sujet d'un misérable îlot de l'Océanie? »

Cette discussion n'a donc fait que maintenir la supériorité du ministre tory sur la sauvage opiniâtreté des whigs.

Lord Palmerston n'a rien appris ni rien oublié. Il est aussi agressif, aussi violent contre la France en 1845 qu'il l'était en 1840. C'est Pitt moins le génie et Marlborough moins l'épée : il nous hait à lui seul autant que nous haïssaient le whig de 1709 et le tory de 92.

L'explosion qu'on redoutait en Suisse a eu lieu. Les journaux officiels du soir publient la dépêche télégraphique suivante :

« La *Gazette Nationale* de Suisse annonce l'entrée de corps francs » à Lucerne, après une lutte très acharnée. Cet évènement aurait eu » lieu dans la soirée du 1er. Des lettres de Bâle confirment cette » nouvelle. »

Des détails nous parviendront demain sur cette fatale collision. On savait que le gouvernement de Lucerne avait concentré toutes ses forces à Sursée. C'est donc là que le combat a dû se livrer. Le landsturm de Lucerne s'était joint aux troupes du gouvernement. Sursée, petite ville d'un millier d'habitants, est située à l'extrémité du lac Sempach. C'est près de là qu'en 1386, les Suisses remportèrent une victoire mémorable et que fut conclue entre les confédérés suisses la fameuse convention de Sempach.

Ces lieux illustres, teints du sang des héroïques citoyens qui avaient combattu pour l'alliance suisse, auraient dû rappeler les

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS (1).

Troisième partie.

XV. RUPTURE.

Le jour, depuis long-temps levé, pénétrait à travers les doubles rideaux et inondait la chambre de joyeuses clartés : assis sur un fauteuil près de la fenêtre, Arthur écrivait un billet tandis que Clotilde, encore couchée, luttait contre un reste de sommeil. Tout-à-coup on frappa à la porte.

— Ouvrez, balbutia l'actrice qui oubliait avoir fermé la veille.

— C'est le valet de monsieur de Luxeuil, dit la femme de chambre du dehors.

Arthur alla tirer le verrou.

A sa vue la femme de chambre fit deux pas en arrière.

— Monsieur est là ! s'écria-t-elle.

— Sans que vous le sachiez, répliqua l'actrice, ce qui prouve qu'on entre ici comme sur le Pont-Neuf. Voyons, préparez-moi tout ce qu'il faut pour me lever.

Elle s'était mis sur son séant et avait ôté sa coiffure de nuit pour relever ses cheveux. Arthur reparut bientôt des lettres à la main et s'approcha de la fenêtre pour les lire, tandis que l'actrice se faisait chausser et passait une robe de chambre de cachemire blanc.

Il parcourut d'abord l'adresse de plusieurs billets, à travers le papier desquels on apercevait des colonnes de chiffres annonçant clairement des mémoires de créanciers, puis une lettre plus volumineuse avec le timbre de Bayeux, et enfin une douzaine de circulaires portant l'inévitable estampille des frères Bidault. Il rejeta le tout sur la table, sans rien ouvrir, s'arrêta à une petite missive, dont l'enveloppe glacée exhalait une forte odeur d'ambre, et en examina la suscription.

— Dieu me pardonne ! on croirait que c'est votre écriture, ma chère, dit-il, en se tournant vers Clotilde, voyez donc ?

L'actrice jeta un regard sur la lettre et ne put retenir une exclamation.

— Est-ce que vous m'auriez vraiment écrit ? demanda de Luxeuil.

— Pourquoi pas? répliqua-t-elle en prenant son air résolu.

— Diable ! c'est une faveur rare, reprit Arthur, d'un ton légèrement ironique, et cela ne vous arrive d'habitude que dans les occasions solennelles ; il y a donc quelque chose de nouveau ?

— Ça se peut.

— Quelque négociation diplomatique trop délicate pour être traitée de vive voix ?

— Justement.

— Vous piquez ma curiosité et j'ai hâte de connaître...

— Ça vous est facile, dit Clotilde, qui faisait évidemment provision d'assurance pour l'explication dont elle était menacée.

Malgré son prétendu empressement, de Luxeuil brisa le cachet et dégagea le billet de son enveloppe avec une visible lenteur : il savait que les autographes de Clotilde se payaient en général fort cher, et qu'elle n'écrivait que pour des réclamations sérieuses. Aussi, cherchait-il, tout en dépliant la lettre, le moyen d'éluder la demande qu'il prévoyait sans la connaître. L'actrice, de son côté, s'était placée devant son miroir en fredonnant et suivait de l'œil tous les mouvements du jeune homme. Lorsqu'il commença la lettre, celui-ci crut à une plaisanterie, et ce fut seulement arrivé au *post-scriptum* que la chose lui parut sérieuse. Encore eut-il besoin de lire une seconde fois pour s'en assurer.

Bien que cette rupture ne pût le surprendre, il en demeura un instant étourdi, mais il se remit presque aussitôt. Dans la carrière galante qu'il avait parcourue, de pareils événements étaient trop ordinaires pour qu'il n'y eût point pensé d'avance : c'était un de ces échecs prévus pour lesquels la fashion avait établi certaines règles que l'on ne saurait violer sans s'exposer au ridicule. Quel que fût le dépit, il fallait, comme le gladiateur, tomber selon les traditions du cirque et dans l'attitude voulue.

De Luxeuil comprima donc son premier élan ; il tourna la lettre en tous sens, comme s'il eût voulu s'assurer qu'elle ne renfermait rien de plus, la parcourut de nouveau pour gagner du temps et mieux se remettre, puis, se tournant vers Clotilde, qui continuait à défaire ses papillottes :

— Comment donc ! ma chère, dit-il avec une colère contenue qui s'efforçait d'imiter l'ironie, mais vous avez un véritable talent épistolaire. Sauf l'orthographe, qui vise un peu trop au pittoresque, votre lettre me paraît un chef-d'œuvre.

— Oh ! vous pouvez vous en moquer, dit Clotilde, embarrassée de la tranquillité d'Arthur ; je l'ai écrite comme j'ai pu, et bien malgré moi.

— Pourquoi cela? reprit de Luxeuil, vous étiez complètement dans votre droit ; le terme peut être indifféremment déclaré par le propriétaire ou par le locataire.

— Eh bien ! merci, s'écria Clotilde, vous me regardez alors comme un appartement à louer? Du reste, je vous permets tout, vu que vous devez m'en vouloir.

— Moi ! interrompit de Luxeuil en riant avec effort ; oh ! charmant ! elle me croit contrarié.

Clotilde le regarda d'un air de surprise mêlé de dépit.

— Ça vous est donc égal ? s'écria-t-elle.

— Du tout, reprit Arthur ; ne voyez-vous pas, au contraire, que je suis désespéré... Comment pourrait-on perdre sans regret des charmes... qui augmentent chaque jour !

Clotilde se mordit les lèvres. Depuis quelque temps en effet, elle luttait contre un embonpoint toujours croissant, et qui lui inspirait de sérieuses inquiétudes.

— Malheureusement, je devais m'attendre à cet abandon, continua de Luxeuil, qui comprit qu'il avait touché le point sensible. Il y a maintenant à Paris trop d'Orientaux amoureux des beautés développées... Je parie, ma chère, que vous êtes en pourparlers avec l'ambassade ottomane ?

L'actrice haussa les épaules.

— Dans ce cas, tenez bon, continua Arthur, du même accent persifleur ; la beauté est pour ces messieurs une question de poids, et vous avez à cet égard un avenir incalculable !...

— Ah ! vous m'ennuyez à la fin ! s'écria Clotilde poussée à bout ; si j'engraisse physiquement plus que de raison, vous, mon cher, vous maigrissez pécuniairement plus qu'il ne faudrait.

Ce fut au tour d'Arthur de se mordre les lèvres.

— C'est gentil de faire le millionnaire, continua-t-elle aigrement, mais il ne faut pas que ce soit avec l'argent du carrossier, du maquignon et du tapissier. Croyez-moi, mon petit, il est temps de mettre de l'ordre dans vos affaires et de vous corriger de vos vices.

— Vous remarquerez que j'en ai déjà un de moins, fit observer de Luxeuil, qui regarda l'actrice ; mon *plus gros vice*. Quant aux autres, je m'en corrigerai avec l'aide de Dieu et de mes créanciers. Je n'en suis pas moins touché de votre sollicitude, ma belle, et, pour la reconnaître, je vous donnerai un bon conseil.

— Je n'en veux pas.

— Parce que vous ne pourrez jamais me le rendre, n'est-ce pas ? mais je vous en fais cadeau. Vous avez, sans doute, déjà trouvé l'heureux infortuné qui doit me remplacer ?

— Oui, je l'ai trouvé! interrompit Clotilde aigrement, et je peux choisir entre plusieurs, si je veux.

— Ne choisissez pas ! reprit Arthur.

— Pourquoi cela ?

— Parce qu'il vaut mieux les garder tous.

L'actrice lui lança un regard flamboyant.

— S'ils oubliaient les fins de mois comme certaines gens que je connais, c'est possible, dit-elle avec intention ; mais il y a un millionnaire... oui, monsieur, un millionnaire... seulement il n'est pas grand seigneur ! ce qui fait qu'il ne se croit pas obligé d'être insolent, et qu'il paie ses dettes. Ça vous paraît bien mauvais genre, hein ?

Arthur avait avidement recueilli le renseignement qui venait d'échapper à l'actrice, mais il ne laissa rien paraître.

— Mon Dieu ! vous appuyez bien sur le mérite de payer ses créanciers, dit-il avec une hauteur railleuse ; est-ce que, par hasard, je resterais votre débiteur ? Voyons, dans ce cas ; réglons nos comptes : donnez votre chiffre.

Quelle que fût son impudence, Mlle Beauclerc recula devant une demande faite de cette manière et sur ce ton.

— Il ne s'agit point de cela, dit-elle, je ne vous ai point parlé de moi.

— Ah ! j'y suis, s'écria de Luxeuil, en retournant la lettre de l'actrice qu'il tenait toujours à la main ; ce billet a dû être écrit hier soir.

— Certainement, dit Clotilde.

— Avant mon arrivée.

— Eh bien !

— Eh bien ! alors, ma chère, je n'avais aucun droit de me présenter ici ; notre contrat de mariage était déchiré ; vous ne m'avez reçu que par hospitalité, pour me rendre service, et tout service rendu mérite récompense.

Et parlant ainsi, il avait tiré de sa poche un portefeuille dans lequel il prit un billet de banque qu'il présenta à Clotilde. Celle-ci devint pourpre. En voyant de Luxeuil ouvrir sa lettre, elle s'était préparée à combattre ses reproches, et sa froideur moqueuse, l'avait déjà déconcertée, mais ce dernier acte mit le comble à son désappointement. Habituée à recevoir le prix de ses complaisances sous des formes qui en déguisaient la honte, elle avait mis sa dignité à éviter tout ce qui révélait trop clairement le marché; là était, à ses propres yeux, l'étroite limite qui la séparait de la prostituée. Aussi cette offre de paiement immédiat et direct lui sembla-t-il le plus sanglant de tous les outrages. Elle recula avec un geste violent,

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844 au 11 janvier 1845, et les au numéros du 13 février au 31 mars

sommées ; mais les passions contrariables, l'égoïsme local finit par prévaloir.

La faute en est à Napoléon, qui, doué d'un génie militaire et administratif hors de ligne, n'était, il faut bien le reconnaître, qu'un homme d'Etat de second ordre ; sur ce terrain il n'a presque fait que des fautes, n'a rien fondé de durable, et a survécu à toutes ses conceptions politiques. Un tort plus grave est de n'avoir presque jamais agi qu'en haine de la Révolution, dont il a pris le contre-pied autant qu'il l'a pu ; aussi était-il réactionnaire non progressif, bien plus entiché du passé que préoccupé de l'avenir. Une nouvelle question se produisait-elle, il était dans l'habitude de demander à un vieux bureaucrate des affaires étrangères, fort versé dans les archives de son département : « M. B... quelle était l'opinion de Louis XIV sur cette question? » Ce mot que je tiens de M. B... lui-même, résume à la fois l'Empereur et l'Empire.

Napoléon tenait dans sa main les destinées de la Suisse comme il tenait celles de la Pologne, de l'Italie, et il les a trahies et perdues toutes les trois. Le Directoire helvétique fonctionnait tant bien que mal, on se battait, c'est vrai, mais de guerre lasse on aurait posé les armes si le Premier Consul avait prononcé seulement ces trois mots : *Je maintiens l'unité.* Au lieu de cela que fit-il? Il manda près de lui cinq députés unitaires et cinq députés fédératifs, chargés d'exposer chacun les avantages de leur système respectif; après des pourparlers sans nombre et des conférences dont la dernière ne dura pas moins de sept heures, il renversa d'un coup de plume l'ouvrage de la révolution, et rétablit le gouvernement fédéral, dont la restauration n'est pas, vous le voyez, plus pure de l'influence, que dis je?... de la contrainte étrangère, que ne l'avait été le gouvernement précédent.

La réaction de 1814 prouva bien que le système fédératif n'était si cher aux vieux partis bourgeois et patricien, que parce qu'il favorisait mieux que l'autre leurs usurpations et leurs tyrannies. Aujourd'hui que ces deux corps ont péri individuellement, leur pensée, bien plus, leur œuvre collective n'en subsiste pas moins dans le pacte fédéral de 1815, c'est à dire qu'on a mis le vin nouveau, pour me servir d'une similitude de l'Évangile, dans un vieux tonneau pourri. Il y a là, cela saute aux yeux, une contradiction choquante ; la modification des parties entraîne nécessairement celle de l'ensemble.

Et notez même que ce pacte fondamental est une assez pauvre

ses prétendent l'être du pouvoir fédéral? Où sont aujourd'hui ces puissants feudataires? Il y a la France et cette grande unité, nous le savons de reste, ne fut pas chose facile à opérer.

Napoléon a eu beau dire aux Suisses : « La nature a fait votre » Etat fédératif : vouloir la vaincre ne peut pas être d'un homme » sage; » il ne faut pas se laisser imposer par l'autorité d'un grand » nom : l'axiome impérial n'est qu'une pétition de principes. Nature est un de ces mots vagues qui ne prouvent rien; on peut en dire autant de tous les Etats de l'Europe. Napoléon, d'ailleurs, avouait qu'il n'était pas compétent : « C'est une tâche bien difficile, répéta-» t-il plusieurs fois, que de donner une constitution à des contrées » que je ne connais qu'imparfaitement; si je ne réussis pas, je se-» rai sifflé, et c'est ce que je ne veux pas. » O vanité! ton secret t'échappe; c'est pour n'être pas sifflé que Napoléon s'est fait ici réactionnaire et a pris le pont aux ânes.

J'admets que par sa position particulière au centre de l'Europe par sa topographie, son histoire, ses préjugés même si vous voulez, et par d'autres raisons encore, la Suisse ne doive pas être pliée sous le niveau trop rude d'une centralisation rigoureuse, il n'en demeure pas moins incontestable que dans l'ordre civil elle a d'importantes réformes à accomplir; et, réclamées à plusieurs reprises par la majorité des cantons, ces réformes mêmes sont un acheminement naturel et logique à l'unité politique, de quelque manière qu'on la conçoive et quelque forme qu'on entende lui donner.

En tête de ces réformes je signalerai l'unité des monnaies, des poids, des mesures, des postes, de l'état civil, de l'ordre judiciaire, des lois commerciales, et en général de toutes les lois non politiques. Il faut avoir vécu sur les lieux pour savoir à quel point cette diversité d'institutions civiles nuit aux transactions de toute espèce, et quels troubles elle porte dans les intérêts particuliers. C'est bien assez d'avoir vingt-deux constitutions pour deux millions d'habitants, une constitution par cent mille âmes; mais qu'il y ait vingt-deux monnaies, vingt-deux codes, vingt-deux états civils, voilà certes une singulière patrie, et je ne vois pas ce que la Suisse perdrait à simplifier ces ressorts compliqués.

Plusieurs de ces questions ont été portées en Diète et même assez souvent, mais aucune n'a été résolue. On n'a jamais pu s'entendre; c'était toujours *ad referendum*, cet éternel *referendum* qui irritait si plaisamment Bassompierre, ambassadeur d'Henri IV, auprès de *ses bons compères* les Suisses (1). Ne serait-il pas temps enfin d'arriver une bonne fois à une solution? Un citoyen suisse, à quel-

(1) Voir les numéros de la *Démocratie Pacifique* des 23, 27 et 29 mars.
(2) Il est nécessaire de dire que cette lettre est écrite depuis plusieurs jours, et par conséquent avant la nouvelle des derniers événements.
(*Note de la rédaction.*)

(1) « Ces Suisses sont de bonnes gens, écrivait à Paris un domestique du » maréchal ambassadeur, mais il y a parmi eux un certain M. Référendum » qui met toujours mon maître en colère. »

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est lu et adopté.

La chambre entend des rapports du comité des pétitions.

M. DE LAPLACE, rapporteur :

« Ving-huit habitants de Cette sollicitent la suppression complète des servitudes militaires qui frappent le territoire de cette ville, dans le voisinage du pont de la Peyrade. » — Ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif au régime législatif des colonies.

M. DE MACKAU, ministre de la marine. Messieurs, il est nécessaire que les termes du débat soient précisés dès le principe de la discussion, c'est pour cela que je monte à la tribune. L'exposé des motifs a déjà fait connaître les intentions du gouvernement; mais j'ai besoin de les formuler encore. Le gouvernement n'est pas fixé jusqu'ici sur deux questions importantes, celle du pécule et du rachat des esclaves. (Mouvement divers.) Je dois, quant aux autres points, entrer dans quelques détails.

M. le ministre fait ici un historique de ce qui a été fait depuis 1830 pour les colonies par les différents cabinets qui se sont succédé aux affaires. Il rappelle que c'est à la suite des réclamations unanimes de tous les magistrats des colonies, et aussi des hommes éminents de ces pays que ce projet de loi a été présenté.

Quel est le but du projet? Réviser les anciens règlements, substituer à cette législation des mesures plus sages et plus douces, plus conformes à l'humanité, prendre en sérieuse considération le pécule légal, s'occuper du rachat possible; telle est la base du projet. Le gouvernement avait demandé à statuer sur ces différents objets par ordonnances royales; la commission demande que l'on statue, relativement à la plupart de ces questions, législativement.

Le gouvernement, ne pouvant adopter les conclusions de la commission, avait un devoir à remplir. Il a élaboré un projet de loi que je me propose de soutenir dans ses parties essentielles. On fait d'étranges reproches à ce projet, et ce n'est que par des illusions et des préoccupations de toutes espèces que je peux m'expliquer l'opposition qui s'élève contre lui. Cependant on s'occupe d'améliorer le sort des esclaves, et c'est au moment où le gouvernement cherche, dans toute sa sincérité, à concilier tous les intérêts qu'on manifeste des dispositions hostiles.

Le gouvernement est parfaitement d'accord avec la commission, quand il s'agit d'introduire des éléments de bien-être, l'enseignement religieux, des encouragements légitimes, et une juste répression. Le dissentiment ne porte que sur une question de temps. La commission veut que toutes les réformes se réalisent immédiatement, et le gouvernement veut le temps moralement nécessaire pour introduire toutes ces améliorations sans danger.

Par une fausse interprétation de la loi de 1833, on a élevé des objections contre le projet du gouvernement. On s'est élevé contre ce qui était une question de forme, une question contentieuse, quand le gouvernement demandait à statuer par ordonnance royale. Le gouvernement était légalement autorisé à agir ainsi pour les matières que la commission veut introduire dans la loi. Aussi on vous a proposé une série de nouvelles dispositions. Nous nous trouvons aujourd'hui en présence de ce nouveau système.

Je termine, dit M. de Mackau, en disant que le devoir du gouvernement est de veiller partout aux intérêts du pays. Sa sollicitude se reporte sur

— Par exemple! s'écria-t-elle, il faut que vous soyez bien insolent...

— D'offrir si peu, interrompit Arthur, qui feignit de se méprendre sur le motif de l'indignation; je puis augmenter la somme, ma chère.

— Sortez d'ici, cria Clotilde, dont les yeux lançaient des flammes et qui lui montra la porte; sortez d'ici tout de suite ou j'appelle!

De Luxeuil éclata de rire.

— Il faut avouer que les rôles sont singulièrement intervertis, dit-il, ravi de la fureur de l'actrice; c'est moi que l'on congédie et c'est vous qui menacez!... décidément vous n'êtes point dans votre bon sens.

— Ah! quel gueux! s'écria Clotilde à qui le sang-froid d'Arthur donnait des transports de rage.

— Le mot est peu littéraire, fit observer celui-ci en ricanant, mais il avait cours sans doute dans la loge de la mère Beauclerc. Du reste, je ne veux pas vous retenir plus long-temps, ma belle; vous attendez peut-être votre millionnaire et je craindrais que ma présence ne l'effarouchât. Je vais m'occuper sur-le-champ de vous faire renvoyer le bracelet que vous voulez bien garder en mémoire de moi... ce qui est une résolution pleine de sagesse : car toute liaison peut se rompre, mais *les souvenirs restent!*...

Il prit sa canne, son chapeau, et déposant sur la toilette le billet de banque :

— Si je dois davantage, vous enverrez votre quittance, dit-il, ceci est une dette d'honneur... comme toutes les dettes qu'on ne peut avouer.

Il venait de sortir lorsque la porte opposée s'ouvrit pour donner passage à la mère Beauclerc.

Sa fille s'était laissée tomber sur le divan.

— Qu'est-ce que c'est? Comment, tu pleures! s'écria la grosse femme.

L'actrice pleurait, en effet, mais de rage.

— Ah! le misérable, le sans cœur, balbutiait-elle.

— C'est donc vrai que tu l'as reçu?

— Oh! je me vengerai! à tout prix je me vengerai!

Elle arrachait avec fureur les torsades du coussin placé près d'elle. La mère Beauclerc le retira.

—Faut pas *dégraboliser* les meubles pour ça, interrompit-elle. Qu'est-ce donc qu'il t'a encore fait, ce gredin-là?

— Ce qu'il m'a fait! répéta Clotilde en fermant les poings; je ne pourrai jamais vous dire tout. D'abord, il a ri de ma lettre... Il a eu l'air content d'avoir son congé.

— Par exemple!

— Il m'a traitée comme la dernière des créatures.

— Toi?

— Parce que j'engraisse!

Mme Beauclerc bondit sur elle-même.

— Ah! le brigand, s'écria-t-elle, il veut te déprécier... Pourquoi que je ne me suis pas trouvée là!

— Et bien pis que tout ça, reprit Clotilde d'une voix entrecoupée.

— Encore pis, répéta la grosse femme hors d'elle.

— Il a osé...

— Quoi donc?

— M'offrir de l'argent...

L'exaspération de l'ex-portière au lieu de grandir, parut s'arrêter tout-à-coup.

— Ah! il t'a offert... de l'argent, reprit-elle en regardant instinctivement autour d'elle...

Son œil rencontra le billet de banque laissé par de Luxeuil.

— C'est sans doute ça, dit-elle en avançant la main.

— Donnez, s'écria Clotilde, je veux le lui renvoyer en morceaux.

Mais la mère Beauclerc avait reculé de trois pas avec le billet.

—Lui, c'est un polisson, dit-elle; mais son argent n'a aucun tort à ton égard.

— Je vous dis que je n'en veux pas.

— Alors, c'est moi qui le garderai.

— Non, rendez-moi ce billet, entendez-vous; rendez-le moi, il me le faut.

L'actrice, irritée, poursuivait Mme Beauclerc, qui cherchait à lui échapper; enfin celle-ci fourra le précieux papier dans son châle, et, y appuyant les deux mains :

— Vous ne l'aurez pas, Clotilde, s'écria-t-elle, quand vous devriez m'arracher la vie.

Il y avait dans le mouvement de la portière et dans l'énergie de son accent quelque chose de si grotesquement majestueux, que Clotilde s'arrêta tout-à-coup : la pose de la grosse femme défendant son billet lui rappela celle du fameux écuyer de Franconi défendant son drapeau, et, prise d'une subite gaieté, elle éclata de rire.

Mme Beauclerc, habituée à ces changements d'humeur n'en parut ni surprise ni blessée.

— Riez, folle que vous êtes, dit-elle en haussant les épaules, mais, pendant ce temps, l'heure de la répétition arrive.

— Ah! fichtre! je n'y pensais plus! s'écria Clotilde, dont la pensée avait déjà pris un autre cours. C'est ce méchant gant-jaune qui m'a fait perdre mon temps. Je serai encore à l'amende. Voyons, il faut pourtant que je déjeune avant de partir.

—Tout est prêt, fit observer la vieille femme; vous n'avez qu'à passer au salon.

Mme Beauclerc essuya quelques traces de larmes qui restaient sur ses joues, s'arrêta un instant en passant devant sa psyché pour lisser ses cheveux, puis sortit en fredonnant.

Sa mère fit de la tête et des yeux un mouvement qui voulait dire :

— Est-elle heureuse de m'avoir!

Puis tournant autour de la chambre, elle se mit à ranger machinalement et arriva près de la table sur laquelle de Luxeuil avait posé ses lettres.

— Tiens, grommela-t-elle, il a laissé sa correspondance... sans l'ouvrir... savoir ce que ça peut être!

Elle chercha ses lunettes, prit les lettres l'une après l'autre, et les entr'ouvrant, avec une adresse qui eût révélé à elle seule son ancienne profession, elle lut quelques mots constatant des réclamations de créanciers; mais arrivée à la lettre plus volumineuse de Vorel tous ses efforts furent inutiles. L'enveloppe en papier épais et soigneusement cachetée ne laissait rien paraître; elle la retourna quelque temps entre ses doigts avec le sentiment d'inquiétude et de convoitise du chat qui aperçoit un mets friand dont il est séparé par une vitre; enfin son regard s'arrêta sur le timbre de Bayeux qui coupait en deux l'adresse.

— Bayeux, reprit-elle, c'est pas loin de là qu'est la jeune dame que Marc protège; je lui ai promis d'avoir l'œil ouvert... peut-être bien que ça pourra lui servir...

A ces mots elle glissa la lettre dans la poche de son tablier, et regagna sa chambre.

Pendant ce temps Arthur suivait le boulevart livré à des réflexions singulièrement agitées. Son dépit avait d'abord été maintenu par la nécessité de faire bonne contenance devant Clotilde, puis par le plaisir de l'humilier; mais lorsqu'il se retrouva seul, toute sa physionomie s'évanouit. Depuis long-temps sur cette pente glissante qui devait le conduire un peu plus tôt ou un peu plus tard, au fond de l'abîme, il comprit que l'abandon de l'actrice était l'avant-coureur de tous les autres désastres. C'était la première pierre qui se détachait de cet édifice de luxe et de plaisirs désormais sans base et maintenu seulement par l'habitude.

Puis il faut bien le dire, Clotilde avait acquis sur lui l'inexplicable ascendant qu'acquièrent presque infailliblement les courtisanes et qu'elles savent conserver, sans esprit, sans amour, sans beauté! Cet homme qui n'avait connu aucune des affections de la famille, qui riait de toutes les nobles passions, et dont toute la vie prouvait l'insensibilité, cet homme avait besoin de Clotilde; il l'aimait à sa manière, par vanité, par habitude, par sensualité! L'idée de ne plus l'avoir pour maîtresse éveillait en lui des mouvements de regrets furieux; son unique pensée était de deviner celui qui la lui avait arrachée et de se venger!

Mais pour cela il fallait se hâter, car une fois la nouvelle liaison de l'actrice déclarée, toute provocation devenait ridicule. L'usage qui permet de se battre pour sa femme ou pour une maîtresse du grand monde défendait une pareille vengeance à propos de Clotilde. Près d'elle le rival n'était qu'un remplaçant. Pour pouvoir se venger dûment de ce dernier, il fallait donc trouver un prétexte de querelle avant sa prise de possession.

Mais l'important était de le découvrir. De Luxeuil chercha long-temps sans pouvoir arrêter ses soupçons; la qualité de millionnaire donnée par l'actrice à son successeur l'embarrassait. Fallait-il regarder ce titre comme un trope ou comme une réalité? Dans le premier cas, le cercle des suppositions devenait trop immense; dans le second, il se faisait trop restreint.

Il en était donc toujours aux mêmes incertitudes, lorsqu'une main se posa sur son épaule; c'était de Cillart qui venait de descendre de voiture avec d'Alpoda et Dovrinski.

— Eh bien! c'est comme cela que vous vous trouvez à nos rendez-vous? dit le garde-du-corps en souriant.

— Quel rendez-vous? demanda de Luxeuil.

— Quoi! vous avez oublié que nous allons ce matin chez le Belge?

— M. Van Krof?

— Vous vouliez voir sa galerie, et nous avions pris jour.

Arthur se frappa le front.

— C'est juste! s'écria-t-il, je me rappelle maintenant...

— Nous venons de votre hôtel.

— Je vous dois alors des excuses...

— Nullement; vous voilà, nous allons entrer.

EMILE SOUVESTRE.

(*A demain la fin de la troisième partie.*)

...au milieu de cent, deux cents ou trois cents de ces noirs, que l'on voit vivre avec sécurité une seule famille composée d'un père, d'une mère et de plusieurs enfants, et cette famille est là sans armes, sans défense, sans crainte et toujours respectée.

Dans les différentes catastrophes qui sont arrivées dans nos colonies, les noirs ont fait preuve du dévoûment le plus vif, tandis que dans les colonies anglaises, des noirs émancipés ont refusé de porter secours à des villes entières qui étaient la proie des flammes.

Certes, je ne me refuse pas aux améliorations qu'on veut introduire. Seulement il faut qu'elles arrivent avec opportunité.

Mais avant d'arriver à émanciper complètement les esclaves, je crois que la race blanche a encore à se moraliser elle-même. Il faut que des relations plus douces et plus amicales s'établissent entre les maîtres et les esclaves ; il faut aplanir graduellement, et vous arriverez à un but désiré pour tous ; et, pour mon compte, je crois que ce moment arrivera bientôt.

La commission vous dit que le mieux se fait déjà sentir : mais il y a longtemps, il y a deux cents ans que le mieux se fait journellement sentir. M. le ministre s'est plaint du code noir, qui porte toute une catégorie de règlements et qui est tombé en désuétude. Cela n'est pas exact, ce code est encore en vigueur. Savez-vous quels sont les articles qui sont tombés en désuétude ? Ce sont les articles qui étaient appliqués à des sauvages n'ayant aucune idée de la civilisation moderne. Messieurs, lisez ces articles et vous frémirez à la simple lecture. Mais ils ne sont plus appliqués, et c'est ce qui jette dans une erreur, dont l'intention du reste est pleine d'humanité, les nombreux pétitionnaires qui ont réclamé l'émancipation des noirs.

Depuis que le code noir existe, il s'est succédé 167 ministres de la marine, qui tous ont cherché le bien !.,. Et tous ont vu un progrès, une amélioration introduire par la bienveillance du maître. Tous ont encouragé cette bienveillance, et aucun n'a eu l'idée de l'obliger.

On veut que l'esclave puisse avoir un pécule ; j'approuve cette position qui existe déjà. Le pécule a toujours été déposé dans les mains du maître, et il n'y a jamais eu de plaintes à ce sujet. Aujourd'hui on veut légaliser cette habitude, cet usage ; on veut l'insérer dans la loi. Pour moi, je crois qu'il valait mieux continuer à se reposer sur la probité, sur l'honneur des maîtres, qui sont aussi des Français. Je pourrais citer à ce sujet une foule de faits de désintéressement qui prouveraient que le pécule a toujours été considéré comme un dépôt des plus sacrés.

L'orateur traite spécialement ici la question de l'émancipation, et lisant à l'appui de son opinion un document émané de M. le duc de Broglie, il conclut que l'émancipation ne peut pas être sans conditions ; sinon, il en adviendrait immanquablement de grands et de nombreux désastres. L'opinion d'un grand nombre d'hommes d'Etat de France et d'Angleterre vient à l'appui de ses propres sentiments sur la question.

Arrivant à l'examen des articles du projet de la commission, l'orateur blâme le mode de constitution que l'on propose pour les cours d'assises dans les colonies. Je pense, dit-il, que le gouvernement est d'accord avec la commission pour demander qu'elles soient formées de quatre juges conseillers à la cour royale, et de trois assesseurs. De quelque manière qu'elles soient composées, elles n'offriraient pas de sécurité, vu l'amovibilité des membres. Ce sera pour ainsi dire une commission, et on ne verra pas là assez de garanties.

Après avoir combattu plusieurs innovations que l'on veut introduire dans la loi, M. Charles Dupin examine le progrès des principales marines qui fréquentent ces parages. Celle de la France a fait d'incontestables progrès sans doute, mais elle laisse encore bien à désirer. Celle des Etats-Unis a triplé ; et l'on ne peut s'empêcher d'admirer ce rapide et remarquable accroissement.

L'auteur s'étend beaucoup sur le développement extraordinaire de cette puissance. Il entre dans de grands détails sur l'influence et l'accroissement de la puissance des Etats-Unis.

Voyez aussi, continue-t-il ; les Antilles espagnoles ont progressé en richesses et en organisation du travail. Et il est remarquable que toutes ces améliorations sont dues, par des ramifications minimes et naturelles, à la position des esclaves dans chaque pays. La preuve, c'est que l'Angleterre est la seule qui soit stationnaire sous ce rapport, elle désespère du travail de ses affranchis ; elle va demander des bras partout, aux Indes, en Afrique, en Chine ; elle cherche des engagés dans tous les pays, et sa situation est toujours la même. En vain elle a voulu suppléer au déficit qu'offraient ses colonies par les produits de ses manufactures. Aujourd'hui elle est obligée d'empoisonner la Chine avec de l'opium. Eh bien ! tous ces efforts, toutes ces exactions, ces crimes même ne rachèteront pas une faute impardonnable qui est aujourd'hui irréparable.

L'honorable pair termine par des considérations générales, et annonce qu'il prendra la parole lors de la discussion des articles, sur lesquels il se réserve de présenter un amendement,

M. BEUGNOT. Messieurs, l'honorable préopinant a cherché à frapper vos esprits des dangers qui pourraient résulter d'un changement trop brusque dans le régime de nos colonies. Il a étalé devant vos yeux l'état des colonies anglaises, qu'il attribue à des mesures appliquées trop précipitamment et sans préparation. Il vous a exprimé ses craintes avec son talent, sa verve insurée qui a donné plus de force à ses arguments.

Je chercherai à combattre l'impression qu'il a pu laisser dans vos esprits, et tout d'abord je vais ramener la question à son point de départ, et je chercherai à préciser le but auquel tend le projet de loi.

L'honorable M. Charles Dupin a dit que, pour ces améliorations, il était trop tôt. Je lui répondrai par un mot qui a eu souvent sa funeste vérité, c'est qu'il faut éviter d'avoir à entendre dire un jour : Il est trop tard.

D'abord, je commence par déclarer que je ne suis pas un ennemi de nos colonies ; au contraire, je suis partisan de leur prospérité et du bien-être des colons. Je veux seulement tout concilier et arriver au bonheur, ou du moins à l'amélioration du sort de tous. C'est une question d'humanité, de justice et de droit.

Je ne saurais trop m'élever contre cette prétention, qui tendrait à signifier à une portion considérable d'une population qu'elle n'a pas le droit d'être traitée à l'égal des autres. Je ne comprends pas qu'on veuille limiter les conditions de son intelligence, et que tout en avouant qu'il faut une amélioration, tout en consentant à l'introduire, on dise : Il est trop tôt ! Je crois qu'on ne fait jamais trop tôt le mieux, et surtout quand il s'agit de l'existence, de la vie matérielle d'une grande portion d'individus.

L'orateur entre ici dans des considérations générales sur la situation morale des esclaves dans nos colonies, et repousse les insinuations du préopinant, qui a cherché à faire entendre que les colonies ne désiraient pas si précipitamment ce qu'on veut faire pour elles.

Mais, continue M. Beugnot, lorsque les Indiens viennent se confesser à nous, ils reconnaissent volontiers qu'ils font mal de manger de la chair humaine ; ils demandent seulement qu'on leur permette d'en manger une fois toutes les semaines, tous les mois, toutes les années. On a comparé ce langage à celui des colonies. On a eu tort. Je suis sûr, en effet, que les conseils coloniaux ne diront jamais en quelle année aura lieu l'émancipation définitive. Les pauvres Indiens indiquaient au moins ce qu'ils voulaient ; mais depuis vingt-sept ans les amis des colonies sont bien loin de pouvoir assigner une date, même approximative.

L'orateur arrive ensuite à examiner les ordonnances qui ont été rendues depuis 1833. Celle qui date de cette époque a été envisagée comme l'ini-

La séance est levée à cinq heures et demie.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 3 avril.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième loi sur les douanes.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ demande que l'on applique les droits d'octroi aux bestiaux, ainsi qu'on l'a fait pour les droits de douane par le traité avec la Sardaigne, et qu'on substitue par conséquent la taxe au poids à la taxe par tête.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre du commerce et de l'agriculture, répond que le conseil d'agriculture, appelé à donner son avis, a pensé qu'il y avait danger pour notre agriculture à substituer généralement à la frontière le droit au poids au droit par tête. Quant au mode de percevoir les droits d'octroi, ce sont les municipalités qui choisissent le mode de perception et quelques-unes déjà ont tenté la substitution demandée par M. Desmousseaux de Givré et s'en sont félicitées.

MM. MORTIMER TERNAUX, GIRARDIN et BEAUMONT (de la Somme), échangent encore quelques explications à ce sujet.

La chambre consultée passe à la discussion des articles.

La chambre adopte successivement les diverses parties du tarif contenues dans l'art. 1er ; leur étendue ne nous permettra d'indiquer que les points sur lesquels s'ouvrira une discussion.

M. BERRYER demande que, par une disposition transitoire, le guano, cet engrais si puissant, soit exempt d'impôt pendant quelque temps.

Après une courte discussion, cette proposition est écartée.

MM. DE LA GRANGE et ROUL demandent que les droits d'entrée sur la potasse soient les mêmes que sur la soude.

Cet amendement n'est pas adopté.

M. LEVAVASSEUR, à propos du tarif sur le poisson, critique vivement la convention conclue entre la France et l'Angleterre, relative aux droits de pêche. La plus grande partie du poisson qui se mange à Paris est recueillie par les Anglais sur nos côtes, tandis que nos pêcheurs dépérissent, et que cette industrie est de plus en plus délaissée sur nos côtes.

Encore, si les conventions étaient bien observées ! mais non ; qu'un pêcheur français aille faire sur les côtes d'Angleterre ce que les Anglais font sur celles de France, il sera sévèrement puni ; le pêcheur anglais ne l'est jamais.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre du commerce, défend le traité relatif à nos pêcheries ; l'expérience a cependant prouvé qu'on devait y apporter quelques modifications et ces modifications ne tarderont pas à y être introduites ; quant aux plaintes sur la manière dont le traité est exécuté, une commission est chargée d'examiner les faits.

M. L'AMIRAL HERNOUX. Je dois ajouter un mot : je nie formellement qu'il y ait eu des marins emprisonnés en Angleterre comme l'a dit M. Levavasseur, et j'ajoute que les contraventions commises sur nos côtes sont réprimées par les officiers des bateaux-pêche.

M. LACOUDRAIS accuse M. Levavasseur d'exagération et ne voit dans ses plaintes que le renouvellement de la vieille querelle entre les côtes du Calvados et celles de la Seine-Inférieure.

M. LACROSSE appuie les observations de M. Levavasseur et prétend que les Anglais exercent sur nos pêcheurs une sorte de droit de visite au petit pied.

M. LEVAVASSEUR. Je ne rentrerai pas dans le débat ; mais l'on m'accuse d'exagération, et je dois, à mon point de vue personnel, protester contre cette accusation.

L'honorable membre donne quelques renseignements à l'appui de ses allégations.

La commission propose le tarif suivant sur les laines :

Laines en masse, 20 p. 0/0 de la valeur lorsqu'elles sont apportées par navires français ou par terre, lorsqu'elles sont du cru des pays limitrophes.

4 fr. pour 100 kil., et 20 p. 0/0 de la valeur lorsqu'elles viennent par navires étrangers ou par terre, mais de pays non limitrophes.

M. DE VIART propose un amendement qui consiste à diviser les laines en deux catégories selon qu'elles sont ou non de provenance européenne, et à les imposer selon le lieu et la manière dont elles sont importées à 25, 27 et 30 p. 0/0 de la valeur.

FAITS DIVERS.

Depuis le mardi 25 mars dernier, jour où il a commencé à siéger, jusqu'à hier 1er avril, le bureau de conciliation du Conseil des prud'hommes pour les métaux a tenu six audiences, dans lesquelles vingt-cinq affaires de diverses natures ont été portées devant lui. Trois de ces causes avaient pour objet des questions d'apprentissage ; quatorze, étaient des demandes en paiement de travaux, ou en règlement de prix de journées ; trois avaient trait à des détériorations de pierres fines faites par des ouvriers auxquels elles avaient été confiées pour les sertir. Dans quatre autres, on demandait la résiliation de divers engagements ; une dernière était une question de contrefaçon. Toutes ces affaires ont été conciliées par le bureau à la satisfaction des parties, à l'exception d'une seule, qui a dû être renvoyée devant le bureau de jugement, dit bureau général.

Parmi les causes conciliées, il y en a deux que les parties intéressées ont soumises de leur plein gré à l'appréciation de MM. les prud'hommes. Dans toutes ces affaires, les parties appelées, à l'exception d'une seule, ont comparu sur une simple lettre d'invitation.

— La Société royale et centrale d'agriculture a tenu séance hier. Elle a été remplie en grande partie par la discussion d'une question fort importante, celle de l'enseignement agricole. La société avait été saisie de cette question par l'envoi d'un Mémoire de M. de Carmignac Descombes, que lui avait fait M. le ministre de l'agriculture et du commerce, en la priant d'exprimer son opinion sur les idées exposées dans ce Mémoire.

— La *Patrie* modifie ainsi les circonstances du duel que nous avons rapporté hier :

« Le toast en langue anglaise a été porté par M. le marquis de C....

« Entre Français, a dit M. le duc d'U ..., parlons français. »

« La langue anglaise ne peut vous être désagréable, et vous devez la comprendre, a répliqué M. le marquis de C... en s'adressant à M. le duc d'U...., vous qui votez pour un *ministère anglais* (M. le duc d'U.... est membre de l'une de nos chambres), vous qui êtes un Pritchard ! »

A ce mot, une scène fort vive a eu lieu, et le dénouement en a été la rencontre que nous venons de faire connaître. L'épée de M. le duc d'U... a passé à peu de distance du cœur de M. le marquis de C...., dont la blessure, quoique grave, ne met pas sa vie en danger. La blessure de M. le duc d'U...., frappé à la hanche, est légère ; cependant elle le retient en ce



condamnation de ces deux Génois, Jacques Massa et Antoine Costa, qui, à l'aide de faux parchemins, et s'étayant du prestige de noms justement considérés, quêtaient effrontément à domicile pour l'hospice du mont Saint-Gothard... La ruse de D... et de la fille P..., pour être moins ambitieuse, n'en était pas moins habilement ourdie, et peut-être les résultats étaient-ils pour eux équivalents.

Ils avaient créé une foule d'actes, de titres, de correspondances, au moyen desquels ils pratiquaient la mendicité à domicile sous les prétextes les plus respectables. Tantôt il s'agissait de secourir un père de famille qui venait de perdre sa place, et dont le fils, pour surcroît de malheur, était tombé à la conscription ; tantôt c'était pour composer le trousseau d'une jeune fille qui entrait en religion que l'on faisait appel à la charité dévote ; une autre fois, il s'agissait de pourvoir aux frais nécessaires pour être envoyé en possession d'un héritage fabuleux ; puis venaient les quêtes pour les pauvres, pour les condamnés politiques, pour les pensionnaires déchus de la liste civile, etc., etc., etc.

Le thème variait selon la veine d'âmes charitables que l'on exploitait, et avec le thème changeaient aussi le costume, le ton, les manières et les pièces authentiques dont on était abondamment pourvu. Il paraîtrait que cette nouvelle secte de frères quêteurs faisait de merveilleuses affaires, car le commissaire de police du quartier du Roule, chargé de la mise à exécution des mandats, a opéré une saisie considérable d'objets de toute nature.

— Le 23 janvier 1845, la dame Pion prit, en quittant Bercy, les omnibus les Diligentes pour se rendre à la Banque où elle devait faire un paiement de 3 000 fr. Cette somme était renfermée dans sa bourse placée dans l'une de ses poches de côté, et se trouvait représentée par trois billets de banque qu'elle venait de toucher du sieur Farjas, à Bercy.

Arrivée près de la place Saint-Jean, elle voulut voir si ces valeurs étaient encore en sa possession ; mais bientôt elle reconnut qu'elles n'étaient plus où elle les avait mises. Inquiète, elle regarda autour d'elle pour savoir si sa bourse n'était pas tombée dans le trajet. Elle ne l'aperçut pas et se plaignit hautement de cette disparition subite. Dans ce moment, une dame, qui était près d'elle, changea brusquement de place avec l'un de ses voisins, puis, se baissant, elle dit à la femme Pion : « Madame, vous avez perdu votre bourse, c'est sans doute celle que je viens de trouver à mes pieds. La dame Pion, heureuse de cette découverte, prit avec empressement la bourse, sans toutefois vérifier le contenu. Mais plus tard, rendue à la Banque, ayant fait le compte de ses billets, elle remarqua qui lui en manquait un ; elle se rappela alors la scène de l'omnibus, et fut convaincue qu'il lui avait été volé dans cette circonstance, et que l'auteur de cette soustraction devait être la personne qui lui avait restitué sa bourse.

En effet, cette dame était assise du côté de la poche où la bourse était renfermée ; d'autres indices venaient encore à la charge de cette inconnue.

La dame Pion porta plainte, et après quelques recherches, sa voisine de l'omnibus fut arrêtée. Elle s'appelait la veuve Fatton.

De nombreux témoins prouvèrent dans l'instruction que d'autres vols de ce genre avaient été commis par l'inculpée. Ainsi, il y a deux ans, elle a pris dans la poche d'une vieille dame quatorze cents francs que le conducteur la força de restituer.

La veuve Fatton comparaissait hier devant la 7e chambre de police correctionnelle. Sa toilette était élégante, et sa tenue celle d'une voleuse qui s'est depuis longtemps préparée à ce dénouement. Lorsqu'on lui a demandé quelle était sa profession, elle a répondu qu'elle était négociante en chaussons de lisière, moutarde de Dijon et objets d'histoire naturelle.

Le tribunal a condamné la veuve Fatton à 15 mois de prison. Elle a paru fort peu émue de ce résultat.

— Il existe à Bergerac une société pour l'extinction de la mendicité. Dans un rapport annuel, M. Garrigat, secrétaire, a présenté un tableau affligeant de la dégradante décomposition qui s'opère dans l'homme, lorsque, une fois déchu, il est la proie de la misère :

« Vos commissaires, dit M. Garrigat, ont visité les pauvres de Bergerac. — Combien de misères physiques, combien surtout de misères morales ils ont rencontrées ! C'est principalement dans cette rue si improprement nommée la rue des Frères, puisqu'on n'y connaît aucune fraternité, pas même celle de la misère, qu'ils en ont vu de tristes exemples. Là, en effet, les pauvres sont tous jaloux les uns des autres ; tout bienfait qui n'est pas personnel les irrite : ils se déchirent entre eux et déchirent notre société, à commencer par les membres qui sont les plus en contact avec eux et par les mains desquels passent vos aumônes. Il semble que le contact des malheureux entre eux engendre la haine, le blasphème... Vous ne sauriez vous imaginer combien l'habitude dégradante de la mendicité a relâché les liens sacrés de la famille ! Les pères, peu soucieux de l'avenir de leurs enfants, les laissent croupir dans l'ignorance, et les enfants, à leur tour, laissent bientôt leurs parents à l'abandon. La voix de la nature et de la religion n'est pas entendue de ces cœurs viciés, et les lois les plus saintes restent sans empire. Hélas ! tandis que les bonnes pensées, le bien moral, sont comme la santé, de nature peu contagieuse, pourquoi en est-il autrement du mal moral, qui, avec autant de rapidité que le mal physique, se propage parmi ces malheureux ?... »

Pourquoi la misère dégrade l'homme ? Parce que la misère est le plus profond, le plus subversif, le plus âcre, le plus dissolvant, le plus affreux des vices sociaux. Faites disparaître la misère, et ses épouvantables conséquences disparaîtront aussi.

La richesse non organisée ne soustrait pas le riche à mille et un de ces désordres qui désolent souvent sa vie ; combien l'atmosphère empoisonnée du pauvre n'est-elle pas plus mortelle encore.

De quelque côté que nous jetions les regards, nous trouvons la désorganisation. Le mal du siècle est là.

LA VIEILLE MARGUERITE PELTAU. — On lit dans le journal le *Droit* :

Une femme de 69 ans, Marie-Marguerite Peltau, est prévenue de vagabondage.

« Quelqu'un se présente-t-il pour vous réclamer ? » lui demande M. le président.

MARGUERITE. Y aurait M. Baurès, le charbonnier de ma rue ; il dirait que je suis une honnête femme, s'il le voulait.

« Bien sûr que j'veux ! » s'écrie un petit homme noir perdu au milieu de

jour, j'aime mieux ça.

Le Tribunal a condamné Marguerite Peltau à trois jours de prison, et a ordonné qu'à l'expiration de sa peine elle serait conduite au dépôt de mendicité.

A M. le Rédacteur en chef du journal la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Monsieur le Rédacteur,

Frappée d'un exil, qui, bien que suspendu depuis plusieurs mois par la bienveillante volonté du gouvernement, me prive toujours des moyens de défense de la justice ordinaire, c'est à vous, c'est au tribunal de l'opinion publique que j'ai recours pour repousser les outrages prodigués à la mémoire de Lucien Bonaparte, mon mari, par l'auteur de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*.

Je proteste, comme c'est mon droit et mon devoir, d'abord contre les omissions calculées, contre les infidélités de toute espèce que l'on remarque dans l'ouvrage de M. Thiers.

Je proteste contre les insinuations, contre les calomnies dont cet auteur semble s'être fait un système d'entacher la mémoire de mon mari.

Je proteste de toutes mes forces et avec toute l'énergie que donnent la douleur et l'indignation, contre cette violation flagrante de tous les devoirs de l'historien.

Je proteste et j'en appelle à tous les contemporains de Lucien Bonaparte, à tous ceux qui portent encore dans le cœur l'amour de la justice et de la vérité ; à tous ceux qui ont aimé et estimé Lucien Bonaparte pendant sa vie, et qui chérissent et honorent aujourd'hui sa mémoire.

Ce n'est que depuis vingt-quatre heures à peine, M. le rédacteur, que je connais cette *Histoire du Consulat et de l'Empire*. Je m'occupe depuis ce moment et sans relâche d'une réfutation détaillée et complète, appuyée de pièces et de documents authentiques ; cette brochure aura pour titre : *Appel à la justice des contemporains de feu Lucien Bonaparte, en réfutation des assertions de M. Thiers*. Cette publication n'aura lieu toutefois qu'après que M. Thiers aura fait paraître son quatrième volume.

En attendant, je vous prie, M. le rédacteur, de vouloir bien avoir l'obligeance d'insérer cette lettre dans le prochain numéro de votre journal.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La princesse de CANINO,
veuve LUCIEN BONAPARTE.

Paris, le 1er avril 1845.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 3 AVRIL.

Vous verrez qu'on leur accordera tous les accessoires de la grande machine de guerre ; qu'on leur remettra dans les mains l'arme toute prête à faire feu ; qu'ils s'en prévaudront, un jour ou l'autre, pour faire de grosses sottises, et qu'on les... traitera en conséquence. Mais il pourra en coûter cher.

Voilà des pressentiments qui assiègent beaucoup plus d'esprits qu'on ne croit, bien qu'ils trouvent peu d'organes dans la presse dynastique. Celle-ci, toutefois, n'hésite pas à attribuer à une exigence impérative du château la présentation du projet d'armement.

« L'opposition, dit le *Commerce*, n'a eu que deux nominations, et le ministère a obtenu une majorité considérable. Ainsi commence à se vérifier ce que nous disions il y a peu de jours, à ceux qui recherchaient pourquoi *le château avait exigé* du cabinet la présentation de la loi d'armement. »

Malgré le choix de sept commissaires ministériels, le *Siècle* veut encore douter de l'adoption d'un pareil projet de loi. « Il en pourrait bien advenir du nouveau projet, fait observer le *Siècle*, comme de la dotation, et il est assez vraisemblable qu'il a la même origine. »

Ce candide organe de l'estimable parti des dupes ajoute d'ailleurs plus loin qu'il ne s'associe ni aux alarmes ni aux emportements des orateurs qui, dans les bureaux, « ont exprimé des craintes exagérées ou lancé des malédictions prophétiques contre les fortifications de Paris. »

Sous ce titre : *La Logique du canon*, le *Courrier français* contient un article des plus incisifs. En voici quelques extraits :

... tient de faire complètement pour à l'Europe, et il lui faut aussi du canon ; tous deux en sont affamés... Depuis le chevalier de la triste figure et son allègre écuyer, vit-on jamais des querelleurs de moulins plus divertissants que MM. Guizot et Duchâtel? »

La *Réforme* et le *Journal des Débats* se félicitent chacun à leur point de vue des nominations faites par les bureaux.

« Nous regardons, dit la feuille radicale, comme un très grand bonheur que le projet n'ait pas été présenté quelques jours plus tôt. La composition des bureaux, au mois de mars, était telle que l'opposition pouvait introduire dans une commission quatre membres sur neuf. Un pareil résultat n'aurait rien eu d'assez significatif pour que les hommes qui se bercent d'illusions au bord du précipice, ne se fussent pas encore une fois endormis dans une sécurité trompeuse. »

« La majorité conservatrice, dit de son côté le journal doctrinaire, ne s'est pas laissé ébranler par ces agitations factices et par toutes ces préoccupations chimériques de bombardement de Paris. »

A l'exemple de M. Thiers, le *Constitutionnel* persiste dans son silence trop significatif. La *Presse* se borne à reproduire le discours prononcé par M. de Lamartine.

Marchés de Paris.

Halle aux farines du 3 avril. — Arrivages 1097-66. — Ventes 560-35. — Restant 19122-96. — Gruaux, 45,25 à 45,55. — Farines, 1re 31,85 à 00,00. 2e 29,30 à 31,20 ; 3e 00,00 à 00,00 ; 4e 22,30 à 00,00. — A livrer 215-52.

Marché aux fourrages du 3 avril. *Barrière d'Enfer*. — Foin 1re 47 à 48 ; 2e 44 à 45, 3e 38 à 40. — Paille de blé 1re 32 à 33 ; 2e 30 à 31 ; 3e 28 à 29. — Paille de seigle 34. — Luzerne 2e 41.

Marché de Poissy, 3 avril. — Il a été amené 1768 bœufs, sur lesquels 1518 ont été vendus 1,12-1,00-0,88. — 120 vaches amenées, dont 110 vendues 0,96-0,86-0,76. — Veaux amenés 574, vendus 574 1,72-1,54-1,36. — 6248 moutons ont été amenés, sur lesquels 6248 ont été vendus, 1,42-1,22-0,98.

Marché de Nangis du 2 avril. — 359 veaux amenés et vendus 1,30 à 1,50 le k. — 34 bœufs amenés et vendus 1,00 à 1,10 le k. — 8 vaches vendues 0,80 à 0,90 le k. — 9 moutons 1,20 à 1,40. — 6 porcs 0,80 à 1.
Froment 00 hect. à 16,65 l'hect. — Avoine à 6,60 l'hect.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 1er AVRIL.

DELPORTE, passementier, rue St-Denis, 229. Juge-commissaire, M. Seller ; syndic provisoire, M. Morard, rue Montmartre, 173.

GANTER, passementier, rue Courtalon, 2. Juge-commissaire, M. Pillet aîné ; syndic provisoire, M. Huet, rue Cadet, 1.

INEMER fils aîné, carrier, associé de fait du sieur Inemer père, rue Traînée, 15. Juge-commissaire, M. Gaillard ; syndic provisoire, M. Maillet, rue des Jeûneurs, 14.

DAMAY, marchand d'étoffes pour meubles, rue Vivienne, 41. Juge commissaire, M. Barthelot ; syndic provisoire, M. Breuillard, rue de Trévise, 6.

GUÉRIN, marchand de tableaux et curiosités, place de la Bourse, 8. Juge-commissaire, M. Barthelot ; syndic provisoire, M. Richomme, rue d'Orléans Saint-Honoré, 19.

BRUNIER, négociant en soieries, faubourg Saint-Denis, 57. Juge-commissaire, M. Pillet aîné ; syndic provisoire, M. Duval-Vaucluse, rue Grange-aux-Belles, 5.

Du 2 avril.

MAYER-LEVY, ancien marchand de draps, faubourg Poissonnière, 32. Juge-commissaire, M. Leroy ; syndic provisoire, M. Haussmann, rue Saint-Honoré, 290.

MARAIS, entrepreneur, rue Saint-Georges, 12. Juge-commissaire, M. Devinck ; syndic provisoire, M. Jouve, rue Louis-le-Grand, 18.

Bourse du 2 avril 1845.

Les rentes françaises, déjà faibles hier après la fermeture de la Bourse, ont continué à fléchir aujourd'hui. On semblait attribuer ce mouvement de réaction aux désordres auxquels la Suisse paraît préluder.

Peu de variations sur les chemins de fer plutôt en hausse qu'en baisse.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Emprunt, 86 55. — Belgique 1842, 107 1|4. — Id. 2 1|2, 62 50. — Société générale, 1580. — Naples, récép. Rothschild, 104. — Chemin de fer de la Grand'Combe, 1550. — Andrezieux, 375, 380. — La Teste, 230, 226 25. —

CHEMINS DE FER.

St-Germ.	» »	» »	» »	F. c. 1205, 1200, 1202 50.	H. [illegible]
V. R. Dr.	640 »	642 50	H. 2 50	— 640, 645, 642 50.	B. [illegible]
— R. G.	402 50	» »	H. 2 50	— 403 75.	H. [illegible]
Orléans.	1302 50	1302 50	H. 2 50	— 1305, 1302 50, 1303 75.	B. [illegible]
Strasb...	340 »	340 »	» »	— 341 25, 340, 341 25.	H. [illegible]
Rouen..	1162 50	» »	H. 2 50	— 1160, 1162 50.	H. [illegible]
Havre...	975 »	975 »	H. 2 50	— 975, 977 50, 972 50.	H. [illegible]
Marseill.	» »	» »	» »	— 1130, 1127 50, 1130.	B. [illegible]
Montp...	» »	» »	» »	—	

LONDRES, 1er AVRIL.	C. DE LA COULISSE.	Primes.
Consol.... 99 3|8 1|2.	Av. 85 75.	F. c. 85 95 d. un. 86, 86 [illegible] d. 50.
Esp. act... 30 1|8.	Ap. 85 80.	F.p. 118 25, 118 20 d. 50.
Portug..... 66 »|».		
Mexic. .... 35 1|2.	Rep. Fin c. F. pr.	
Brésil...... »	3 0|0 12 1|2, 10.	St-Germ. 1220 d. 20.
5 0|0 holl. 97 1|2.	5 0|0 20, 10.	Orl., 1310 d. 20. 1330, 1320 d. 19
2 1|2 do... 64 1|4.		
Rouen..... 44 1|4.	Bons du Trésor.	Mars. 1145, 1147 50 d. 10
Orléans.... 50 3|4.	3 1|4 à 3 mois.	Strasb. 345 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 87,00 à 00,00 ; courant du mois, 89,00 à 00,00 ; 4 mois d'été, 91,50 à 92,00 ; 4 derniers mois, 99,00 à 100,00 ; 4 premiers 1846, 101,00.

LILLE. — Colza, 84,00. Œillette rousse, 72,50 à 72,00. Lin, 93,00. Cameline, 72,50 à 73,00.

ESPRIT 3|6. — Disponible, 90,00 à 00,00 ; courant du mois jusqu'en décembre, 86,00 à 00,00 ; novembre et décembre, 85,00 à 00,00.

SAVON. — Disponible, 88,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 4 avril.

8 h. »|» OPÉRA. — La Favorite.
7 h. »|» FRANÇAIS. — Gendre d'un millionnaire.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon.
6 h. 1|2 ODÉON. — 1re représ. : les Pharaons.
6 h. »|» VAUDEVILLE. — Les 2 Tambours Porteur. Le Client. La Gazette.
6 h. 1|2 VARIÉTÉS. — Fleur de genêt. Garde forestier. Mlle Dangeville.
6 h. »|» GYMNASE. — La Reine de 16 ans. La Belle. Bal d'Enfant.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Un Poisson d'Avril. Roi des Frontins. Le Vieux.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. »|» AMBIGU. — La 1re de la Peste noire.
6 h. 1|2 GAITÉ. — Justice de Dieu.
6 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Empire.
6 h. »|» COMTE. — Le Marin. Polka. L'Artiste. Turban. Giselle.
6 h. 1|2 FOLIES. — Dominos. Sans cravate. Petits Mystères.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

...nouveaux. C'est le principe de la nécessité, développé par M. le comte Beugnot.

Aujourd'hui, M. le prince de la Moskowa est venu signaler vivement le côté politique et ministériel de la question. Le projet de réforme coloniale est à la fois une compensation exigée ou offerte en retour des concessions faites par l'Angleterre sur le droit de visite, et un expédient d'un Cabinet ébranlé, demandant le prolongement de son existence à la reconnaissance de quelques partisans de l'émancipation. M. le prince de la Moskowa exprimait une idée juste; mais il ne faudrait pas rendre les idées justes ennuyeuses par la longueur vaine du discours. Du reste, la question politique ne nous paraît avoir ici qu'un médiocre intérêt.

Quoi qu'il en soit, le ministère, pressé par le mouvement naturel des faits, cédant à la nécessité même des choses, provoqué par des autorités coloniales, tracassé par MM. de Broglie, Passy, de Gasparin, sollicité par le Cabinet tory, le ministère a dû se résoudre à agir. La commission des affaires coloniales avait proposé deux systèmes d'émancipation. Le gouvernement a écarté les projets de MM. de Broglie et Passy, et il a pris le parti des petites mesures successives, qui font l'objet du projet de loi en discussion.

Une commission de pairs, par l'organe de M. Mérilhou, s'est attachée à amoindrir encore ce système de petits moyens. On peut dire, avec M. le ministre de la marine, que le Cabinet et la commission sont d'accord sur les principes essentiels, qu'ils travaillent à la même œuvre, celle de la décomposition lente de la société coloniale; mais la commission modère l'essor du Cabinet.

M. le baron de Mackau, qui ne demande pas mieux que d'être tenu en bride dans ses projets libéraux, et d'avoir la raison des obstacles parlementaires à objecter à MM. Peel, de Broglie et Guizot, s'est empressé de se rallier à presque tous les amendements de la commission. M. le ministre s'est réservé de faire connaître, dans le cours de la discussion, les points sur lesquels le gouvernement persiste à être plus hardi que M. le rapporteur Mérilhou.

M. le comte Beugnot, achevant aujourd'hui son discours, a très habilement insisté sur l'innocence, sur le caractère peu décisif des mesures proposées par le gouvernement. — « Je ne sais pas, a-t-il dit, pourquoi les représentants des colons s'irritent contre une réforme dont les effets seront imperceptibles. Pour moi, je ne saurais accueillir avec enthousiasme le projet de loi; ce n'est guère tout pas à la presse, ce ... plaies bien générales dans la société, et l'histoire ancienne nous apprend qu'il arrivait parfois des navires chargés du sucre de ce temps-là à l'adresse même des Pères-Conscrits.

Un tort assez général c'est de voir les vilaines choses qui viennent de loin, et de ne pas s'occuper de celles aussi mauvaises qui sont proches à nous crever les yeux. M. le comte Beugnot, pour appuyer sa thèse de l'urgence d'une réforme coloniale, a dit : Cette société est dans un tel état de décomposition que, si vous en retiriez vos troupes, elle tomberait en pleine anarchie. En vérité, l'honorable pair croit-il que, si la gendarmerie était licenciée, la France resterait dans un bel état d'ordre et de tranquillité? Sachons donc comprendre que partout sur la terre, en civilisation comme en barbarie, un désordre profond se cache sous l'ordre apparent maintenu par la contrainte. Si nous sentons la misère et l'esclavage du Noir, tâchons de voir l'indigence et l'asservissement du prolétaire européen. Si nous accusons les colons d'acheter des avocats à la cause du régime servile, remarquons aussi que banquiers, marchands de vins, de fer, de lin, etc., achètent incessamment des plumes et des votes pour la défense de leurs intérêts égoïstes, pour la glorification des méchantes institutions qui oppriment le corps social.

M. le général Despans-Cubières a pris le parti du régime colonial dans des termes très diffus et avec d'assez mauvaises raisons. Nous devons approuver cependant, dans le discours de M. Cubières, quelques mots de généreuse critique sur la condition des travailleurs pauvres en Europe.

M. le duc d'Harcourt a exprimé des sentiments vraiment libéraux sur les relations qui doivent exister entre la France et l'Angleterre, et, en relevant avec une ironie très spirituelle les exagérations des amis des colonies, il a défendu avec une générosité les droits de la liberté humaine. Malheureusement, le côté économique de la question de la réforme coloniale paraît tout-à-fait étranger aux études de l'honorable pair, et il en vient à ne tenir aucun compte des intérêts de la richesse et de la puissance positive de la France.

Nous espérons que, dans la suite du débat, la question sera mieux approfondie sous toutes ses faces. M. le comte Tascher a signalé aujourd'hui à la Chambre l'honorable initiative prise par M. Favard, délégué de la Guyane, et par plusieurs habitants nota... a dit : « C'est là un titre de gloire égal, à mon avis, ... nerait une victoire navale. » Cette comparaison entre l'œuvre pacifique et l'œuvre guerrière, cette glorification d'un acte de l'intelligence favorable à la liberté ont paru hardies et ont excité quelques sourires sur les bancs de la Chambre des pairs. Pour notre compte, nous félicitons M. le comte Beugnot de ce bon sentiment, et nous l'engageons à renouveler souvent ces leçons élevées à la tribune. La raison finira tôt ou tard par avoir raison, et la vertu du sabre cessera d'être le seul titre de gloire parmi les hommes.

La Chambre des députés a continué aujourd'hui la discussion du deuxième projet de loi relatif aux douanes.

Le vote de la Chambre des députés qui a frappé si rigoureusement la graine de sésame, cause à Marseille la plus vive émotion. Voici ce qu'on lit dans un *post-scriptum* du *Sud* :

« Ces lignes étaient écrites lorsque nous avons eu connaissance de la détermination prise à l'issue de la Bourse par tous nos fabricants d'huile de graines. Dans une réunion générale, il a été décidé à l'unanimité que, vu la condition ruineuse que le vote de la Chambre élective faisait à cette industrie, il était impossible d'en continuer l'exploitation; qu'en conséquence, toutes les usines seraient fermées, les ouvriers congédiés, et que tous les fabricants sans exception, se rendraient immédiatement à Paris pour en appeler à la Chambre des pairs du vote de la Chambre des députés, et pour appuyer de leur concours les sollicitations et les démarches de notre chambre de commerce et de notre députation. »

A propos des discussions que le projet de loi sur les douanes a déjà provoquées, l'*Impartial* de Besançon fait les réflexions suivantes :

« On a observé que le projet de loi de douane offre des avantages particulièrement à l'industrie manufacturière et au commerce, et qu'il ne favorise pas à un égal degré l'agriculture. Jusqu'à présent, en effet, l'industrie manufacturière et le commerce ont eu l'adresse de s'impatroniser dans le monde parlementaire, de se placer au premier plan et de reléguer dans un coin obscur les intérêts de l'industrie agricole, qui pourtant a des droits bien constatés à la protection active et efficace du gouvernement. Depuis quelques années, cependant, ce fâcheux état de choses tend à se modifier. A la chambre des députés, on commence à comprendre la nécessité de venir en aide à une industrie que des préoccupations

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS (1).

Troisième partie.

XVI. — M. VANKROF.

De Cillart s'était arrêté devant la porte d'un vaste hôtel, dont le péristyle était soutenu par des colonnes de stuc. Il entra avec ses compagnons, et tous quatre arrivèrent à un vaste escalier, couvert de tapis précieux et bordé de vases de marbre garnis de plantes rares. Ils traversèrent un large palier, au milieu duquel s'élevait une naïade de bronze versant l'eau dans une vasque marine, et se trouvèrent enfin dans une antichambre où attendaient plusieurs laquais en livrée. L'un d'eux leur ouvrit un salon somptueusement décoré, tandis qu'un second allait les annoncer à M. Vankrof.

D'Alpoda plaça son lorgnon entre la joue et le sourcil et l'y retint au moyen de cette grimace qui nous a été transmise par le dandysme d'outre-mer: il promena autour de lui un regard rapide.

— Eh bien, ce n'est pas trop hollandais tout cela, dit-il avec un accent moqueur dans lequel perçait l'envie; il faut que ce M. Vankrof ait près de lui quelqu'un qui s'y entende.

— Personne, répliqua de Cillart, c'est lui-même qui s'occupe de tout.

— Ah! bah! Est-ce qu'on aurait du goût sur l'Escaut?

— On a de l'argent qui en tient lieu. Tout ce que vous voyez ici n'est qu'imitation : ces consoles sont copiées sur celles du Louvre, cet éclairage sur celui de la galerie Aguado, ces socles sur ceux de Munich, seulement on y a mis le prix, et l'imitation est parfaite.

— Ah! j'entends, reprit d'Alpoda, notre Belge se livre à la contrefaçon sous toutes les formes. Eh bien, à la bonne heure, j'aime que l'on soit de son pays. En définitive, son hôtel est magnifique et tout m'y semble parfaitement à sa place... excepté lui. Comprenez-vous un pareil type vivant familièrement au milieu des Antinoüs et des Apollons!

— Mon Dieu! n'en dites pas de mal, reprit de Cillart; quel qu'il soit, il n'a qu'à vouloir pour vous enlever vos amis et votre maîtresse.

— Parce que?...

— Parce qu'il est millionnaire.

Arthur qui était demeuré muet jusqu'alors tressaillit à ce mot. En cherchant l'homme qui le supplantait, sa pensée ne s'était pas reportée une seule fois sur le Belge, et maintenant un seul mot prononcé par hasard réveillait en lui mille souvenirs. Il se rappela tout-à-coup l'admiration que M. Vaukrof avait exprimée devant lui pour la beauté de Clotilde, sa demande de lui être présenté, les avances indirectes faites à l'actrice, et qui ne lui avaient semblé alors que de banales galanteries, mais auxquelles il trouvait maintenant une signification évidente.

Toutes ces réflexions, qui surgirent à la fois dans son esprit, furent pour lui comme une révélation. Cependant il doutait encore, lorsqu'un domestique vint les avertir que M. Vankrof les attendait.

Ils traversèrent plusieurs salons garnis de tableaux, d'antiquités, de meubles précieux, et arrivèrent à une sorte d'atelier que le Belge appelait son cabinet d'étude.

C'était une vaste pièce que l'on eût pu prendre au premier abord, pour la boutique d'un marchand de curiosités. Les différents fournisseurs de M. Vankrof y déposaient les objets qui lui étaient proposés, et, avant d'en faire l'acquisition, le Belge les soumettait à un examen minutieux. On y voyait des tableaux dépouillés de leurs cadres, des poteries péruviennes, des guipures de Flandre, des collections minéralogiques et des tissus indiens. M. Vankrof en robe de chambre, au milieu de ce capharnaüm, allait d'un objet à l'autre, le faisant placer et déplacer, donnant des ordres de cet accent rude et haut habituel à ses compatriotes. C'était un homme de quarante ans, à large encolure, à tournure épaisse, dont les traits justifiaient, vu la grossièreté du dessin et la couleur, cette dénomination de bonhomme de pain d'épice, donnée par Clotilde.

Il vint d'un pas lourd au devant des visiteurs qu'il salua familièrement.

— Ah! vous voilà! dit-il, d'un ton brusque; j'en suis bien aise! vous me trouvez au milieu de mes travaux. Voyez-vous ces caisses?

— Quelques nouveaux objets d'art? demanda d'Alpoda.

— Non, répliqua le Belge, c'est un herbier renfermant toutes les mousses connues.

— Des mousses? Vous vous occupez donc aussi de botanique?

— Du tout; mais une collection unique, c'est toujours curieux. Avec ça que j'ai eu du bonheur! le voyageur qui l'avait faite vient de mourir, ce qui augmente la valeur de la chose. Mais vous préférez peut-être les coquillages?

— Je n'en suis pas sûr, dit d'Alpoda, en fait de conchyologie, mes études se sont à peu près bornées à celles que l'on peut faire au *Rocher de Cancale*.

— N'importe, regardez-moi ça, reprit Vankrof, en montrant deux magnifiques armoires vitrées, c'est un véritable écrin et qui ne m'a coûté presque rien, vu que le propriétaire avait besoin d'argent.

Dans ce moment un domestique se présenta avec une riche cassette de laque. Le Belge l'emmena à l'écart, lui fit quelques recommandations à voix basse, puis fouilla dans la poche de sa robe de chambre dont il tira plusieurs papiers parmi lesquels il sembla chercher en grommelant : *Détails d'un bahut*... ce n'est pas cela... *Liste des toiles de l'École flamande*... pas encore cela... *Mémoire de frais*... au diable! *Le portier du théâtre laissera entrer la personne*... ah! c'est cela!...

De Luxeuil qui examinait un médailler à quelques pas, retourna vivement la tête et, jetant un regard de côté sur le papier que tenait M. Vankrof crut reconnaître l'allure novice d'une écriture d'autant plus facile à distinguer qu'il venait de la voir un instant auparavant : il se rapprocha sans affectation du Belge qui continuait à chercher mais qui s'arrêta enfin.

— Ah! voici l'adresse, dit-il en s'adressant de nouveau au domestique, mademoiselle Clotilde, rue Vivienne. Vous remettrez la cassette à elle-même... ou à sa mère.

— Faudra-t-il dire de quelle part, demanda le laquais.

— C'est inutile, je la verrai ce soir.

Le domestique sortit et M. Vankrof ... s'extasiait devant une panoplie placée à l'autre extrémité de la pièce.

Mais Arthur avait tout entendu et ses ... désormais une certitude! Les yeux toujours fixés sur le médailler qu'il ne voyait plus, il mordait avec rage la pomme d'or de sa badine et cherchait le moyen de se venger.

La voix de Dovrinski l'arracha à ses réflexions. Le prince polonais venait l'avertir que d'Alpoda et de Cillart avaient suivi M. Vaukrof dans sa galerie de tableaux.

Lorsqu'ils les rejoignirent, ce dernier était occupé à leur montrer des panneaux de bois sculpté qu'il venait de faire achever.

— Vous voyez, disait-il de sa voix de marchand forain, c'est un chef-d'œuvre! eh bien, ça ne m'a coûté presque rien. L'ouvrier est un pauvre diable qui mourait de faim. Il est venu me demander de l'employer à ce que je voudrais, et je l'ai pris à la journée.

— Mais c'est un grand artiste! s'écria de Cillart, qui ne pouvait se lasser d'admirer l'entrelacement de feuilles, de fruits et de fleurs qui encadrait les panneaux.

— Certainement, répliqua Vankrof avec un gros rire : si on démontait les panneaux ça se vendrait un prix fou! Aussi quand lord Fawley est venu ici, il a voulu connaître le sculpteur; mais pas si simple! Une fois en vogue, le drôle refuserait de travailler au même prix! Je ne veux pas qu'on me le gâte... avant qu'il ait fini mes panneaux.

D'Alpoda et de Cillart trouvèrent la précaution prudente, et l'on continua la revue des richesses artistiques entassées dans l'hôtel de Vankrof.

Celui-ci avait pour chaque tableau une anecdote relative non à la peinture ou à l'artiste, mais au marché qui l'en avait rendu propriétaire. Pour lui, sa collection n'était qu'un placement de fonds, sa manie artistique, une application détournée de l'instinct commercial. Ce qu'il aimait n'était point l'œuvre, mais l'acquisition : il se réjouissait moins de sa perfection que de la médiocrité de son prix; il se glorifiait d'avoir tout acheté pour rien, c'est-à-dire d'avoir vole l'art ou l'artiste; le goût de l'amateur servait de prétexte au calcul du marchand.

Après avoir tout montré aux visiteurs, avec cet empressement qui sent moins la complaisance que la vanité, il arriva enfin à un petit salon exclusivement consacré à ces galants peintres de marquises et de bergères longtemps méprisés, mais dont la grâce chatoyante survivra à tous les poncifs académiques de notre école pédantesque. Un Watteau achevait cette collection coquette, minaudière et charmante.

En l'apercevant, de Cillart se tourna vers Arthur.

— Pardieu! voilà le pendant que vous cherchiez pour votre jolie toile de votre bibliothèque d'été.

— Ça, messieurs, reprit Vankrof, d'un air triomphant, c'est mon chef-d'œuvre.

— C'est-à-dire celui de Vatteau, fit observer d'Alpoda.

— Non, le mien, reprit le Belge avec chaleur. Je ne l'ai payé presque rien; mais vous ne vous doutez pas de tout ce que je me suis donné de peines!... D'abord j'avais été averti trop tard et il était passé aux mains d'un marchand de tableaux... vous savez rue Saint Germain-l'Auxerrois?

— En effet, dit de Luxeuil, je me rappelle l'avoir vu et marchandé.

— Et l'on en voulait un prix fou, n'est-ce pas? mais j'ai là-dessus des principes; jamais je ne discute avec un marchand; ce serait lui prouver que je désire sa marchandise. J'ai laissé celui-ci vanter son tableau; seulement je lui envoyais tous les jours quelqu'un qui découvrit un défaut, qui mettait en doute l'authenticité. Au bout d'une semaine le malheureux n'était plus sûr d'avoir un original; au bout d'un mois il était

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844 au 11 janvier 1845, et les numéros du 13 février au 4 avril

[illegible] ce point que le général de Sonnenberg concentre les forces lucernoises, en attendant les troupes des Petits-Cantons que les deux bateaux à vapeur doivent amener. Des signaux ont été établis par le gouvernement de Lucerne, pour que les ordres de départ arrivent avec la plus grande promptitude dans les Petits-Cantons.

» Le projet des corps-francs est de s'emparer de Sursée, d'y instituer un gouvernement provisoire, et de demander aussitôt l'intervention des cantons de Berne, Argovie et Zurich ; ils sont bien armés et composés en majeure partie de jeunes gens.

» Le Comité qui s'est mis à la tête des réfugiés lucernois a publié une proclamation datée de Reiden (territoire lucernois sur l'extrême frontière) et adressée aux citoyens de Lucerne, ainsi qu'à *tous les confédérés*, dans laquelle, après avoir déclaré que le seul but de l'expédition qu'il provoque, est de protéger la Constitution contre les atteintes qui lui ont été portées par l'appel des Jésuites ; il ajoute que cette entreprise n'est point de nature à appeler sur la Suisse l'intervention des puissances, dont les notes « ne disent pas un mot d'une prise d'armes contre les Jésuites. »

» Le conseil d'Etat de Berne s'est réuni le 30 mars à huit heures du soir, et a décidé de mettre sur pied immédiatement trois bataillons d'infanterie, cantonnés à Berne, Berthoud et Thoune, avec des troupes des armes spéciales, dans un nombre proportionné ; une compagnie de carabiniers a dû être envoyée à Sumiswald. On dit que dans l'Oberland, l'Emmethal et le district de l'Aar supérieur, le mouvement devient général contre Lucerne.»

Voici ce qu'on lit d'un autre côté dans une correspondance de Zurich :

« Prévenu à Zurich de la marche des corps-francs, le 31 mars à 4 heures du soir, le conseil d'Etat s'est assemblé sur-le-champ et a décrété d'urgence les mesures suivantes :

» Un contingent fédéral de 17 bataillons d'infanterie, 8 batteries d'artillerie, 7 escadrons de cavalerie et 5 compagnies d'arquebusiers, sera immédiatement appelé sous les armes (en tout 16 500 hommes environ); 2o Ces troupes seront réparties en deux divisions respectivement placées sous le commandement des colonels fédéraux Donatz et Ziegler. Deux commissaires fédéraux seront envoyés sur le théâtre de la lutte. 3o La Diète est convoquée pour le 5 avril ; 4o Tous les Etats seront informés, par une circulaire de ces dispositions dont le but est de maintenir la paix dans le pays, d'étouffer la guerre civile, de repousser et de désarmer les corps-francs, sauf à la Diète à prendre des résolutions ultérieures. »

La veille du jour où les corps-francs et les réfugiés de Lucerne prenaient les armes, l'*Observateur suisse*, qui est l'organe de M. Steiger, le chef des réfugiés, insérait un article dans lequel leur pensée est exprimée hautement. La plume écrivait en même temps que les fusils s'armaient. — Voici la préface de cette nouvelle guerre civile :

« Les armes intellectuelles suffisent-elles pour combattre les Jésuites ?

» Certes, il faudrait être insensé pour désirer une guerre religieuse, et cependant à l'heure qu'il est cette guerre est imminente. Est-ce notre faute? Voyons un peu.

» On dit que les armes intellectuelles sont suffisantes pour se défendre

LES JÉSUITES ET LES CORPS FRANCS.

A MM. les rédacteurs de la Démocratie Pacifique.

Quand je parle de resserrer le lien fédéral, je n'entends pas, cela va sans dire, imposer à la Suisse la centralisation tracassière, oppressive, pétrifiante qui réduit à un complet ilotisme les trente-huit mille communes de France. Si l'on mettait les Suisses dans l'alternative de rester à jamais ce qu'ils sont ou de devenir ce que nous sommes, ils prendraient le premier parti et feraient assurément fort bien. Mais la question n'est pas posée dans ces termes ; il serait tout-à-fait insensé de songer seulement à dépouiller les cantons d'une individualité qu'ils ont certes bien conquise et sans laquelle ils ne seraient rien ; non, il s'agit au contraire d'augmenter; de vingtupler pour ainsi dire leur action en donnant à chacun d'eux droit de bourgeoisie chez tous les autres. Le marché est bon; tout le monde y doit gagner, personne n'y peut perdre, excepté les étroits calculs de l'égoïsme municipal, les petites passions, les petites intrigues de localité, et franchement il n'y aurait pas grand mal à cela.

On va m'objecter que la différence des langues est un obstacle invincible à l'unité que je réclame : obstacle, oui ; invincible, non. C'est à l'instruction publique à y pourvoir en enseignant dans tous les collèges, dans toutes les écoles, comme on apprend à lire et à écrire, les langues qui ont cours dans la République. Et d'ailleurs, cette diversité de langues existe dans le sein d'un même canton : Berne et Fribourg, où l'on parle allemand, ont des districts français ; le Valais est dans le même cas, et l'on peut lui appliquer dans toute sa rigueur le *Bilinguis* d'Horace ; chez les Grisons c'est pis encore car on y parle trois langues : l'allemand, l'italien et le roman ; le Tessin lui-même, canton italien, a des communes allemandes. Tous ces cantons cependant n'ont qu'un code. On en est quitte pour l'imprimer dans les deux langues et la justice n'en est pas rendue plus mal. La Diète elle-même n'est-elle pas composée de députés *bilingues* et même *trilingues*, et cependant on s'y entend fort bien, croyez-le ; quand on n'y tombe point d'accord, c'est sur les choses, non sur les mots. Et pensez-vous donc, pour citer un exemple à notre portée que le Basque, le Bas-Breton, l'Alsacien des campagnes et même le paysan provençal épèlent à livre ouvert les six codes français? Ces codes n'en sont pas moins obligatoires, et les tribunaux fonctionnent régulièrement en français sur tous les points du territoire.

Que voulez-vous, ce sont là des inconvénients inhérents à nos sociétés européennes qui en ont bien d'autres : les nationalités sont composées d'éléments si hétérogènes, elles se sont fondées (celles encore qui ont eu le bonheur de se fonder) d'une manière si lente,

(1) Voir les numéros de la *Démocratie Pacifique* des 23, 27 et 29 mars, et d'hier 4 avril.

[illegible] toute tentative de centralisation ; les catholiques ne formant que deux cinquièmes de la population, l'on prétend qu'ils seraient infailliblement écrasés par les trois autres cinquièmes composés de réformés, si la majorité fédérale reposait sur la population générale au lieu d'être basée comme aujourd'hui sur la représentation par cantons, en sorte qu'Uri, par exemple, qui n'a pas quatorze mille habitants, a une voix en Diète, ni plus ni moins que Berne qui en a trois cent mille, et, les cantons catholiques et protestants se balançant à peu de chose près, l'équilibre est toujours maintenu dans les questions qui touchent au spirituel. L'argument est spécieux, mais il n'est que spécieux. D'abord, il en est de la religion comme de la langue, c'est-à-dire qu'il y a des protestants dans les cantons catholiques et des catholiques dans les cantons protestants; or, ni les uns ni les autres n'y sont sacrifiés quoiqu'ils soient répartis fort inégalement. Les catholiques de Genève et les protestants de Fribourg exercent leur culte respectif en toute liberté; personne ne songe à les inquiéter. Autant vaudrait dire que les onze à douze cent mille protestants de France sont persécutés par les trente-quatre millions de catholiques qui forment la majorité du royaume. Malgré les fureurs jouées ou sincères de quelques héros de sacristie, il y a dans les âmes un grand fond de tolérance, d'indifférence même et tout ce bruit n'est pas bien sérieux.

Cette question me ramène à celle des Jésuites, laquelle a soulevé dans les Alpes un si violent orage : abordons-la carrément. Un canton a-t-il le droit de recevoir dans son sein qui bon lui semble? Oui, en vertu de sa souveraineté, il a ce droit; mais à condition, bien entendu, que l'usage qu'il en fait ne porte aucune atteinte à l'ordre matériel ou moral de la communauté; s'il en est autrement, son droit cesse, car il tourne à l'abus : menacée dans sa tranquillité, dans son existence, la communauté intervient par l'organe du pouvoir central constitué, c'est-à-dire de la Diète, et prend aux termes du pacte fédéral toutes les mesures nécessaires à la sûreté du pays. Cette intervention est doublement légitime, puisque le devoir de la Diète comme son droit est de sauvegarder chaque membre de la Confédération; que le canton mis en cause ait ou non conscience du danger qu'il fait courir à ses voisins, si ce danger existe, il doit être conjuré à tout prix, même par la contrainte, si les voies de la conciliation sont impuissantes; ce cas extrême est encore prévu par l'acte fédéral, et il ne le serait point que la force des choses le légitimerait suffisamment : le dommage reçu par un seul des membres d'une association quelconque, politique ou autre, est réputé fait à l'association tout entière ; l'instinct de conservation préexiste à toutes les chartes; c'est la loi suprême des Etats comme des individus. *Salus populi suprema lex esto*. Voilà le principe dans toute sa rigueur, *jus summum* ; le reste est une question de fait et d'appréciation.

Maintenant, dans l'espèce, l'établissement des Jésuites à Lucerne n'est-il qu'un simple fait de police cantonale? N'intéresse-t-il en

---

convaincu qu'il n'avait qu'une copie.

— Et c'est alors que vous avez acheté?

— C'est-à-dire que j'ai fait proposer un prix, puis un second, puis un troisième ; enfin j'allais avoir la toile quand un amateur arrive, surenchérit et conclut le marché.

— Ah ! diable !

— A ma place vous auriez cru tout perdu, n'est-ce pas, dit Vankrof de sa plus grosse voix, mais nous autres Belges nous ne nous laissons point décourager ainsi. L'amateur n'avait point donné d'arrhes, j'ai détaché au marchand quelqu'un d'adroit qui l'a averti que son acheteur était un homme ruiné, insolvable.

— Qui vous l'avait dit?...

Personne. Mais cela a effrayé le brocanteur; là-dessus je suis arrivé avec de l'argent comptant et il m'a livré la toile... ah ! ah ! ah ! comment trouvez-vous le moyen?

— Parfait pour vous, dit d'Alpoda, mais le mystifié eût pu se fâcher.

— Bah ! nous ne nous sommes jamais vus, répliqua le Belge, et mon marchand a promis le secret.

Depuis quelques instants de Luxeuil était devenu singulièrement attentif, et à ces derniers mots un éclair traversa son regard.

— Ainsi, vous ne connaissez point le concurrent que vous avez si habilement écarté, monsieur, demanda-t-il ?

— Pas même de nom ! répliqua Vankrof, et comme il y a déjà trois mois que le tour lui a été joué, je conclus qu'il ne viendra pas m'en demander raison.

— Vous vous trompez, s'écria Arthur, il est venu ; car le mystifié, c'est moi !

Ce fut un véritable coup de théâtre. De Luxeuil tenait sous son regard hautain le Belge stupéfait, tandis que de Cillart, d'Alpoda et Dovrinski se jetaient un coup-d'œil embarrassé.

— Comment ! reprit Vankrof, après un moment de silence, c'est vous, M. de Luxeuil...

— Cet homme ruiné, insolvable, qui a manqué le Watteau faute d'arrhes, oui monsieur. Je suis désolé de n'avoir point su plus tôt ce que ma réputation vous devait ; mais je tiens à vous prouver que je puis encore au moins payer certaines dettes.

Vankrof parut déconcerté.

— Monsieur, j'ai vraiment regret, dit-il avec quelque hésitation, si j'avais su, si j'avais pu prévoir...

— Mon Dieu ! il me semble que tout ceci est un malentendu, fit observer de Cillart, en s'entremettant. Il suffit que M. Vankrof rétracte sa plaisanterie.

— Très volontiers, interrompit le Belge, qui, sans être poltron, n'avait nulle envie de donner suite à cette affaire.

— Et cette rétractation changera-t-elle quelque chose au tort que monsieur a pu me faire? reprit vivement de Luxeuil ; m'ôtera-t-elle l'humiliation d'avoir été joué? Me rendra-t-elle enfin un tableau que j'avait acheté le premier ?

— M. Vankrof consentirait peut-être à vous le céder, hasarda de Cillart en regardant le Belge.

Mais le visage de celui-ci se rembrunit.

— Ça, c'est impossible, s'écria-t-il ; il est indispensable à ma collection... puis ce serait une perte...

— N'en parlons plus, reprit rapidement de Luxeuil ; toute explication nouvelle serait inutile... Aujourd'hui même M. Vankrof recevra la visite de deux de mes amis.

A ces mots il salua cavalièrement le Belge, qui rendit le salut avec une solennité gourmée et se retira.

Ainsi que nous l'avons dit, Vankrof n'était point un lâche, mais sa nature n'avait rien de militaire. Capable d'un acte de courage civil, il avait toujours eu une invincible répugnance pour les armes ; puis c'était avant tout un homme de calcul, et le calcul lui annonçait dans cette occasion trop peu de chances favorables pour qu'il se résignât volontiers à les courir. Il avait entendu parler de l'adresse d'Arthur; il se voyait à sa merci, à peu près sûr de succomber, et cette persuasion assombrissait singulièrement ses réflexions. Il cherchait en lui-même le moyen d'arriver à une transaction sans avoir l'air de faiblir, lorsqu'on lui annonça Marquier.

Le banquier, qui lui avait envoyé dès le matin un billet avec le laissez-passer de l'actrice, s'attendait à le trouver dans la joie de son prochain triomphe ; il demeura tout saisi de son air soucieux. Mais ce fut bien autre chose lorsqu'après lui avoir raconté ce qui venait de se passer, le Belge déclara qu'il l'avait choisi pour témoin.

Bien que l'état embarrassé des affaires d'Arthur eût singulièrement refroidi l'amitié du banquier, qui se prétendait compromis pour des sommes considérables, il avait toujours prudemment évité de rompre avec lui, et leur liaison était restée, en apparence, aussi intime. Or, en s'interposant dans le débat qui allait avoir lieu, il craignait que quelque explication n'amenât la découverte de ses dernières démarches près de Clotilde. Sa position, déjà fausse, pouvait devenir dangereuse si l'on en venait à des éclaircissements. Aussi son premier cri fut-il que ce duel ne pouvait avoir lieu. Vankrof objecta la provocation d'Arthur.

— C'est une folie, dit le banquier avec agitation ; se couper la gorge pour une peinture !

— Il le faut, dit le Belge en pliant les épaules.

— Non, c'est impossible ! reprit Marquier que la peur exaltait ; le duel n'est plus dans nos mœurs, tous les hommes avancés le regardent comme un reste de barbarie auquel on doit avoir le courage de se soustraire.

Le millionnaire secoua la tête.

— Songez enfin à ma position mon cher M. Vankrof, continua le petit homme ; vous savez si je vous suis dévoué ; j'ai sur moi une partie de vos fonds ! mais d'un autre côté de Luxeuil est mon débiteur ; s'il lui arrive malheur, ma créance est perdue, vous me tuez *quatre vingt mille francs* ! Je suis donc obligé, dans l'intérêt de mes affaires, de faire des vœux pour lui et contre vous !... C'est horrible, parole d'honneur, horrible, M. Vankrof ; vous ne voudrez point me placer dans une pareille alternative !

— Mais comment y échapper? demanda le Belge pensif.

— Je n'en sais rien, reprit Marquier, en parcourant la chambre ; mais il faut tout employer, forcer de Luxeuil à partir... le faire enlever comme

dans le *Chevalier de Saint-Georges* !.. Ah ! quel dommage que nous n'ayons plus la Bastille... c'était si commode pour...

Il s'arrêta brusquement.

— Mais nous l'avons toujours ! s'écria-t-il avec un élan subit; seulement elle a changé de quartier.

— Comment !

— On l'a transportée rue de la Clé.

— Quoi ! Sainte-Pélagie...

— Est maintenant notre Bastille, et il dépend de vous d'y envoyer votre adversaire.

— Mais il n'est point mon débiteur.

— Il est le mien.

— En vérité !

— Soixante mille francs de billets souscrits et que j'ai passés à l'ordre d'un certain Duroc pour pouvoir exercer les poursuites. Il y a eu profit, jugement ; tout est en règle ; on peut faire arrêter de Luxeuil aujourd'hui même. Quelques jours de captivité le calmeront, et tout s'arrangera.

— Ce serait en effet un moyen, dit Vankrof ; mais si l'on savait que la chose vient de moi ?

— Ne craignez donc rien : Duroc est sûr ; il prendra tout sur lui ; vous ne paraîtrez en rien.

— Vous êtes certain ?

— Je vous y engage ma parole.

— Alors... je ne vois point d'obstacle... et l'on pourrait voir...

— Je me charge de tout ! interrompit Marquier en reprenant son chapeau ; je vais passer chez Duroc pour l'avertir que vous achetez les billets ?

— Ah ! c'est-à-dire que vous me les vendez ! fit observer le Belge.

— Pour que vous traitiez de Luxeuil en débiteur, il faut bien que vous soyez créancier ?... Du reste vous ne perdrez rien... il doit hériter de sa mère ; puis sa femme est riche ; c'est simplement une affaire de temps, et que vous importe à vous d'être payé un peu plus tôt, un peu plus tard ? Songez, d'ailleurs, que c'est le seul moyen d'éviter un désastre ; car vous savez sans doute que votre adversaire a la main singulièrement malheureuse...

Vankrof fit un geste affirmatif.

— Alors c'est convenu ! vous m'autorisez à traiter. Avant deux heures je viendrai vous avertir du succès de notre expédition.

Cependant, malgré sa promesse, Marquier ne revint que le soir. Une partie de la journée avait été perdue en démarches inutiles ; enfin, Arthur avait été arrêté au moment où il sortait de son hôtel.

Vankrof, rassuré, fit atteler pour se rendre à la loge de Clotilde avec le banquier ravi d'avoir empêché le duel et d'être rentré dans les fonds prêtés à de Luxeuil.

Presque au même instant Marc, à qui la mère Beauclerc avait remis la dénonciation de Vorel, montait dans la diligence de Bayeux pour avertir Honorine du danger qui la menaçait.

FIN DE LA TROISIÈME PARTIE.

ÉMILE SOUVESTRE.

[illegible] sous peine d'y être contraints par la force ; mais ils n'attendront pas, soyez en sûrs, cette extrémité et s'exécuteront de bonne grâce, car la bonne harmonie une fois rétablie, les armements n'ont plus d'objet.

Les Cabinets de l'Europe, et M. Guizot en particulier, ont fait et font encore grand bruit de ces corps-francs ; c'est se prendre à l'effet au lieu d'aller à la cause ; ce n'est là qu'une question subsidiaire, un simple corollaire du problème principal ; la cause cessant, l'effet cessera de lui-même. Mais nous voici en présence d'une question nouvelle, celle de l'intervention des grandes puissances dans les affaires intérieures de la confédération helvétique, question grave, immense, qui touche à tout et veut être traitée à part, avec un certain développement. Je croyais en rester là, mais le sujet m'a entraîné au-delà des bornes que je m'étais proposées ; je vous demande donc la permission de revenir dans une prochaine lettre qui, cette fois, sera bien la dernière sur les notes diplomatiques fulminées contre nos voisins par les chancelleries de l'Europe, y compris celle du boulevart des Capucines.

Agréez, Messieurs, etc.

CHARLES DIDIER.

El Tiempo, de Madrid, publie le projet de loi présenté au gouvernement espagnol par la légation de France, dans le but de favoriser le commerce français sur les côtes de l'Espagne. Par cet arrangement, les dispositions de l'article 23 de l'instruction règlementaire du 26 août 1841, relative à la visite en pleine mer, cesseraient d'être applicables aux vaisseaux français marchands et aux paquebots à vapeur. »

La *Gazette d'Augsbourg* contient un excellent article sur le péage du Sund. Le gouvernement danois ayant refusé d'entrer en négociations avec la Prusse, cette question a tout-à-fait changé de face. Il s'agit maintenant de savoir en vertu de quel droit le Danemarck prélève un impôt inique sur les navires étrangers ?

L'Amérique et la Prusse se réuniront tôt ou tard pour défendre les intérêts des marines, indépendantes de l'Angleterre. Le Sund doit rester un passage libre pour toutes les nations.

Le Sund, l'isthme de Panama, le passage de Suez, voilà trois questions importantes pour tous les peuples de l'Europe. Ces passages doivent appartenir à tous et rester libres comme la mer. La France a mission de faire triompher la politique qui, par les affranchissements de toutes les voies de communication, prépare celui des intelligences. Là, comme partout, cette politique progressive et pacifique doit vaincre l'égoïsme inquiet de l'Angleterre.

Dans les séances secrètes de la chambre des députés de Stuttgard, plusieurs discours remarquables ont été prononcés au sujet du système commercial de l'Allemagne vis-à-vis de l'étranger. Les banquiers français n'y ont pas été ménagés. L'*Observateur de Stuttgard* les résume ainsi :

« Un député approuve le traité de commerce conclu avec la Belgique, mais blâme le traité de navigation conclu avec l'Angleterre, qui est une duperie pour le Zollverein. L'Angleterre vient dernièrement encore de défendre aux navires allemands de faire le commerce du guano, car cette nation, ajoute l'orateur, croit avec un fameux empereur romain, que l'argent ne sent pas mauvais. Il fait la proposition de ne plus rien conclure avec l'Angleterre, à moins d'être traité sur un pied d'égalité complète.

» Le député de Stuttgard a prononcé un discours dans lequel il invite le gouvernement à profiter des fautes du gouvernement français, afin de ne pas se laisser *exploiter* par quelques industriels, n'ayant en vue que leur intérêt, s'enrichissant au nom de l'industrie nationale et aux dépens de la masse. La première industrie et la meilleure est l'agriculture. Celle-ci repousse absolument tout système prohibitif et exclusif. Le gouvernement doit songer aux intérêts du peuple avant de prêter l'oreille à ces vampires qui s'appellent banquiers, fabricants, agioteurs, bien qu'en Allemagne ces messieurs soient moins corrompus qu'en France, où ils règnent et gouvernent au nom d'une fiction constitutionnelle. »

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Séance du 4 avril.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. D'HAUBERSAERT présente le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi communiqué par la chambre des députés, relatif à la translation du domicile politique.

Ce rapport sera imprimé et distribué.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au régime législatif des colonies.

M. Beugnot reprend son discours que l'heure avancée l'avait forcé d'interrompre à la fin de la séance d'hier.

M. BEUGNOT. Messieurs, je vais passer à des explications particulières sur des idées, que je n'ai pu soumettre hier qu'en thèse générale. D'abord, je veux répondre quelques mots aux assertions avancées par M. le ministre de la marine dans la séance d'hier.

Il disait que les rapports entre les maîtres et les esclaves étaient fort satisfaisants, et qu'il avait dans son portefeuille une correspondance très récente qui prouvait que l'ordonnance sur le patronage avait été parfaitement accueillie par les uns et par les autres.

Je répondrai à M. le ministre par un rapport adressé à M. le procureur général de la Martinique ; il est du mois de février 184», et je ne vois pas qu'on puisse avoir des nouvelles plus récentes des colonies. Je trouve constatés, dans ce rapport, des faits de résistance d'un colon à cette ordonnance, et ces faits sont de la dernière gravité. Il est inutile de les énumérer ; mais permettez-moi de vous lire seulement une partie de ce rapport, qui vous donnera une idée de l'opinion qu'ont les colons de cette ordonnance.

L'orateur lit quelques lignes de ce rapport, qui tendrait à établir qu'une partie des colons aurait considéré l'ordonnance sur le patronage comme une loi infâme.

Croyez-vous, messieurs, continue l'orateur, que l'esprit de liberté n'ait [illegible]

M. BEUGNOT. Et croyez-vous donc, à votre tour, qu'ils voudraient reprendre leurs fers ? (Très bien !) Oh ! nous ne sommes jamais du même avis sur cette question.

L'honorable pair se plaint de ce qu'on a laissé dans l'oubli le travail si ingénieux de la commission nommée en 1841. On avait réuni les hommes les plus éclairés, qui avaient apporté tous leurs soins à leur travail. Et le rapport de M. de Broglie restera toujours comme un monument d'intelligence et d'humanité. Eh bien ! ce travail si péniblement élaboré a été abandonné, et on a laissé dans l'oubli ces documents, produits des lumières consciencieuses d'hommes éminents.

L'orateur examine la question du pécule de l'esclave, qu'il trouve insuffisant, puisqu'il arrive à un capital de 82 fr. 20 cent., sur lequel il faut qu'il prélève d'abord la nourriture, et voyez ce qui lui reste à cumuler pour son rachat.

Arrivant à cette question du rachat, s'élevant d'abord contre les dispositions sévères auxquelles l'esclave est obligé de se soumettre pour pouvoir se racheter, l'orateur s'écrie : Et pourquoi forcez-vous l'esclave à se racheter ? Quel est son crime ? Quelle faute a-t-il donc commise pour se trouver dans cette position si affreusement exceptionnelle ? Est-ce lui qui a choisi sa condition ? Non, c'est la société qui la lui a faite ; c'est donc à la société à l'en sortir.

Il est vraiment incroyable de lire les déclarations de la presse des Etats-Unis sur la question de l'émancipation. J'ai lu, dans une gazette de la Virginie, je crois, ces mots : « Nous sommes républicains, c'est vrai, et nous avons des esclaves comme en avaient les Romains. »

Eh bien ! moi je vous dirai, messieurs : nous, qui avons fait la déclaration des droits, nous qui avons posé de si grands principes de liberté, nous qui avons fait la révolution de 89, nous ne pouvons plus, nous ne devons plus avoir d'esclaves ! (Très bien.)

M. LE COMTE DE TASCHER demande à rectifier quelques assertions de l'honorable préopinant, M. le comte Beugnot ; il a prétendu qu'il fallait craindre d'avoir à dire : Il est trop tard ; il a comme jeté un défi à la Chambre, et c'est pour y répondre que je demande à faire quelques observations.

C'est à tort qu'on vous a dit que les colons n'ont jamais songé à améliorer la position des noirs, quand il est vrai que, dans un rapport de M. Favart, délégué de la Guyane, daté de 1840, on indiquait franchement les mesures à prendre pour attendre de si importantes mesures.

M. LE GÉNÉRAL CUBIÈRES. Messieurs, je monte à la tribune pour combattre le projet de loi en discussion, ou plutôt pour combattre les deux projets de loi. Car la Chambre sait qu'il y a eu deux projets présentés.

Je crois qu'il y a ici une question d'inopportunité qui domine toute la discussion. Je crois certainement que, parmi les hommes éclairés, même parmi ceux à demi-éclairés, il n'y a que des abolitionistes. Mais quand il s'agit de l'application, quand il s'agit enfin de mettre la dernière main à ce grand rêve de l'humanité, les absolutistes se divisent, et ils ne savent comment procéder tant il y a de dangers réels à agir avec trop de précipitation.

Je crois que le gouvernement ne saurait trop se prémunir contre les obsessions des partisans de l'émancipation, qui, poussés par leurs bonnes intentions, vont loin dans les mesures qu'ils proposent et qui peuvent être fort dangereuses.

Enfin, l'abolition absolue et sans garanties, serait une chose si grave, que le traité du droit de visite, fût-il conclu dans les termes que nous désirons, le gouvernement n'en tirerait aucun résultat utile, car rien ne pourrait compenser la funeste influence de cette grande mesure qu'on réclame, sans la raisonner d'abord.

Puissiez-vous, par je ne sais quel moyen, envoyer de l'argent dans vos colonies, ce serait un grand secours ; mais il deviendrait inutile si vous les privez de bras pour travailler.

On pourrait, certes, faire des économies pour venir au secours des parties de nos possessions qui souffrent, en cessant de fournir de nombreux subsides, qui sont tous les ans distribués aux réfugiés de toutes les nations. Employez ensuite cet argent à améliorer la situation de nos colonies, sans apporter un changement radical dans la position des esclaves. Si vous accordez l'émancipation sans condition, que deviendront les esclaves ?... Vous en ferez peut-être des ouvriers, et la plus grande partie viendra grossir vos trop nombreuses légions de pauvres ; ils pourront à peine alors manger les miettes qui tomberont de la table de leurs maîtres. Ils seront plus malheureux ainsi, que si vous les laissiez dans leur situation, qu'il est plus sage de ne pas changer, mais de régulariser seulement. Rien ne peut être plus préjudiciable aux colonies, que la publication d'une mauvaise loi, et c'est ce qui me porte à demander le rejet du projet de loi en discussion. On ne saurait trop réfléchir, trop peser toutes les intentions, quand il s'agit d'une mesure aussi grave.

Je ne crains pas d'avancer, messieurs, que je suis ennemi de ces idées de liberté prématurée, qui se développent avec trop d'entraînement de chaleur, qui ne raisonnent et ne calculent rien, et qui finissent par dévorer ceux qui les ont enfantées.

Si je soumets ces observations à la chambre, je crois que c'est autant dans l'intérêt des noirs que dans celui des colons. Il y aurait dans l'émancipation de graves inconvénients pour les uns et pour les autres.

L'orateur termine en déclarant qu'il vote contre les dispositions de la commission parce qu'il les croit de nature à altérer, au lieu de les concilier, les rapports qui existent aujourd'hui entre les colons et les noirs.

M. LE DUC D'HARCOURT. Les orateurs les plus illustres de cette assemblée sont venus à cette tribune pour soutenir l'esclavage ; un l'a fait d'une manière oblique. Entre tous je citerai l'honorable baron Charles Dupin ; mais quand il s'agit de lui, ce n'est point moi qui viendrai contester sa science et son abondance. (Rires.) Je ne nie pas davantage l'éloquence de notre savant collègue ; mais il permettra de je lui dire, dans cette circonstance il est juge et partie, législateur et délégué, et je puis récuser son témoignage.

En partant d'un point aussi éloigné il n'est pas facile de nous rencontrer sur le même territoire. Nos adversaires ne voient dans la question actuelle qu'une affaire d'argent, qu'une question financière, et toute leur argumentation se réduit à celle du travail émanant de l'esclave et de l'homme libre. Les Anglais ont émancipé leurs esclaves, le produit du travail a diminué ; celui de l'esclave est plus avantageux ; donc on doit maintenir l'esclavage.

L'humanité, le droit de l'homme, sa dignité humaine, personne n'en parle. Vous n'en entendez pas dire un mot, et pourtant, messieurs, est-ce bien dans notre pays que ces grands mots devraient ne trouver aucun écho ? la liberté qui a été proclamée souvent, qui nous a faits ce que nous sommes ne doit-elle avoir aucun sens aux colonies ? C'est pourtant la liberté qui a fait le régime sous lequel nous vivons ; nous avons une dynastie qui en a été le produit : son auguste nom a été inscrit dans cette enceinte, et si vous maintenez l'esclavage tout ce que nous avons fait est un non-sens et vous devez effacer ces belles inscriptions que je suis, le premier, à trouver glorieuses.

Il est vrai que les droits imprescriptibles dont toute la nature humaine doit jouir ne sont désavoués par personne, et que tous les reconnaissent ; il est vrai aussi qu'on n'oserait les nier sans rougir. On accepte les principes ; mais aussi on craint les conséquences. Le trafic est jugé indigne, mais on vous crie : Ne touchez point à cet *arcanum sacré*. L'esclavage n'est pas toujours un mal. Le noir est bien vêtu, bien nourri ; les maîtres l'engrais-

[illegible] fluence britannique. L'orateur rappelle que lorsqu'on demanda une nouvelle manière de fixer le droit de visite, l'Angleterre répondit : « Avant toute chose, émancipez vos colonies et nous verrons ensuite. » Sachant qui a inspiré le gouvernement, la chambre ne doit point trouver étonnant qu'on répudie l'œuvre qui n'a pas même le mérite d'être née dans son sein.

L'honorable pair examine les divers systèmes d'abolition que le gouvernement avait paru adopter. Il y a peu d'années, le gouvernement présenta un projet de loi ; la commission qui fut nommée pour l'examiner avait pour rapporteur l'honorable M. Gauthier, qui y introduisit peu de modifications, et celui d'aujourd'hui ne reproduit presque aucune des dispositions du premier : l'un était libéral, prenant souci de plusieurs intérêts qu'aujourd'hui on sacrifie sans même les rappeler.

L'honorable prince de la Moskowa, après avoir rappelé la libéralité du premier projet, se demande ce qui a pu nécessiter le dernier. Plusieurs orateurs ont parlé de la bienveillance des maîtres pour leurs esclaves. Les documents, publiés par le gouvernement, citent plusieurs exemples de cette bienveillance.

D'où vient donc qu'aujourd'hui le gouvernement change ? C'est qu'il est sous une influence politique, et je tâcherai, dans la prochaine séance, d'en montrer les funestes conséquences.

La séance est levée à cinq heures et demie.

La discussion est renvoyée à demain.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 4 avril.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre du commerce, dépose un projet de loi portant demande d'un crédit supplémentaire de 115 000 fr. pour les dépenses de l'exposition de l'industrie et pour les frais de voyage des délégués de la France à l'exposition de Berlin.

La discussion s'établit ensuite sur un amendement de M. de Viart au projet de loi sur les douanes, demandant une élévation de tarif sur les laines étrangères.

M. CHAIX D'EST-ANGE combat cet amendement. Le but qu'on doit se proposer c'est de rendre les objets à la portée du plus grand nombre et cela dans l'intérêt du consommateur et dans celui du producteur qui trouve un plus grand débouché à ses produits.

L'orateur fait l'historique de la législation sur les laines, et prétend que c'est en vue de donner la prépondérance à l'aristocratie terrienne que la Restauration a frappé d'un droit considérable les laines étrangères qui, dans l'origine, avaient un libre accès en France. La protection d'ailleurs n'a pas fait diminuer les importations, et la laine indigène loin de gagner au système de protection est descendue à un prix inférieur.

M. BEAUMONT (de la Somme) défend l'amendement qui, combattu par M. Grandin et M. Saglio rapporteur, est mis aux voix et rejeté.

M. CHAIX D'EST-ANGE présente l'amendement suivant :

Le délai de la préemption sur les laines est fixé à 48 heures, à partir du moment où la vérification sera commencée. La préemption devra s'exercer sur la totalité des marchandises déclarées, lorsque la valeur n'excèdera pas six mille francs. La préemption pourra être déclarée, sauf vérification ultérieure du poids.

(On sait que la préemption est le droit qu'a la douane d'acheter à 10 p. 0/0 de rabais les marchandises pour lesquelles on soupçonne que la déclaration du marchand est frauduleuse.)

M. GRÉTERIN, commissaire du roi, repousse cet amendement et maintient que les employés des douanes n'abusent jamais de la faculté qui leur est accordée.

MM. Berryer, Tousin, Chaix-d'Est-Ange, Bussières, échangent encore quelques observations à la suite desquelles l'amendement est rejeté.

M. BERRYER développe l'amendement suivant :

Les tôles et fers français, employés à la construction des navires en fer destinés à la navigation internationale, donneront droit à une prime de 15 fr. par 100 kilogrammes.

Les tôles et fers pris à l'entrepôt et employés à la construction de navires en fer destinés exclusivement à la navigation internationale, seront exempts de tous droits de douanes.

Dans le cas où, par une cause quelconque, les navires ci-dessus seraient affectés ultérieurement à une destination autre que la navigation internationale, ils seront assujettis, pour les tôles et fers employés à leur construction, au paiement des droits, conformément au tarif actuel.

Cet amendement, dit l'orateur, n'est que le complément de ce qui a déjà été voté en 1841 au sujet des machines à vapeur. La construction de bâtiments en fer est une des plus heureuses inventions qui aient été faites : aussi les Anglais donnent-ils un grand développement à ces constructions : dans l'état actuel des droits sur les fers, il nous est impossible de les suivre dans cette voie ; ce que je demande c'est que nous puissions construire aussi avec avantage des paquebots en fer et lutter avec nos voisins, et donner en même temps une protection efficace à l'industrie française.

M. SAGLIO répond que cet encouragement n'a rien d'urgent, que les fers anglais ont d'ailleurs augmenté de prix d'une manière très considérable, et il ne croit pas que l'amendement, qui d'ailleurs léserait considérablement le trésor, doive être adopté.

M. BERRYER insiste. L'augmentation du prix du fer en Angleterre est un accident, et ne peut être invoqué. Si la paix devait être troublée, ce serait une nécessité pour nous de recourir à ces constructions, et dans l'état de paix, il est important que la concurrence puisse être faite à l'Angleterre sans trop de désavantage (Très bien !)

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre du commerce, rappelle d'abord ce que le gouvernement a fait en faveur de la marine et de l'industrie, mais il ne croit pas qu'on doive aller aussi loin que le demande l'orateur. Le gouvernement ne repousse cependant pas la pensée de l'amendement, mais il ne se croit pas encore suffisamment éclairé ; il espère que d'ici à la session prochaine des expériences pourront être faites, et qu'un projet de loi sur la matière pourra être présenté dès le début de la session prochaine.

Plusieurs orateurs sont entendus.

M. CUNIN-GRIDAINE insiste pour l'ajournement.

M. BERRYER. Il y a plus d'un an que les pièces sont entre les mains des ministres, et je ne puis concevoir qu'on nous demande encore un ajournement dans une question dont l'importance est reconnue.

M. GRÉTERIN, commissaire du roi, parle dans le même sens que M. le ministre, et trouve la demande de M. Berryer exorbitante.

Le premier paragraphe de l'amendement est rejeté après une épreuve douteuse. Le reste de l'amendement est également rejeté.

M. DE MESMAY propose l'amendement suivant :

Le droit perçu à l'importation des aciers, sera restitué à l'exportation des objets dans la fabrication desquels entre cette matière.

Ce remboursement n'aura lieu, à l'égard de chaque fabricant, que pour une quantité d'acier égale à celle pour laquelle il prouvera, par des quittances de la douane, avoir payé le droit d'entrée

MM. FULCHIRON et GRÉTERIN combattent cet amendement, qui n'est pas adopté malgré la vive insistance de M. de Mesmay.

M. GRANDIN propose l'amendement suivant :

La prime ou *drawback* à payer à l'exportation des draps et des casimirs de

des pairs, mais encore donner lieu à de nombreux procès. Le tribunal de commerce, présidé par M. Francis Lefebvre, a été saisi hier de la première affaire de cette nature.

Me Pruuier-Quatremère, agréé de MM. Gavignot, avoué à la Cour royale, Détouche, négociant, et autres actionnaires, est venu demander pour cause d'erreur, de dol et de fraude, la nullité de la Société nationale du chemin de fer de Paris à Lyon, dont le siège social était établi rue Montmartre, 171, dans les bureaux du journal l'*Audience*.

La plupart des fondateurs de la société, parmi lesquels se trouve M. Polidor-Millaud, gérant de l'*Audience*, ont fait défaut. MM. Pascot, banquier de la société ; Cardoze, marchand de vins, et Dupin, représentés par MM. Deschamps et Bordeaux, agréés, ont demandé le renvoi de l'affaire au grand rôle ; ce qui leur a été accordé.

— L'*Indépendance belge* reproduit, d'après une correspondance particulière de Paris, les faits que nous avons publiés sur la triple spéculation du *Constitutionnel*, de la *Presse* et du *Journal des Débats*. Cette feuille ajoute :

« D'après le traité, le *Constitutionnel* doit prendre le format du *Journal des Débats*, et la *Presse* doit agrandir sa feuille par une sixième colonne. La quatrième page tout entière appartiendra à la compagnie générale des annonces qui aura le droit de fixer le prix des annonces qu'elle admettra, et qui par ce moyen va exercer en quelque sorte le monopole des publications au détriment de tous les autres organes de la publicité.

» Si je suis bien informé, et j'ai tout lieu de le croire, le *Siècle* sera admis dans cette opération à l'expiration des engagements qui le lient en ce moment à une autre compagnie, et il a été également stipulé des réserves au profit du *National* et de la *Gazette de France*, auxquels la compagnie concessionnaire donnerait une somme annuelle de 200 000 francs, afin que les annonces fussent publiées dans les organes de toutes les opinions.

» On ne peut se dissimuler que cette affaire ne soit à la fois un événement politique et industriel, car elle tend à monopoliser la presse entre quatre ou cinq journaux, et à concentrer l'influence de ce grand levier au profit de quelques hommes qui traînent à la suite les hommes politiques de tous les partis, et qui, avec ou sans leur concours, dirigent l'opinion publique de la France. »

— M. Wolowski, professeur au Conservatoire des arts et métiers, commencera demain samedi 5 avril, à sept heures un quart du soir, l'exposition de la législation relative aux modèles et aux dessins de fabrique.

— M. Gustave Barthélemy, négociant, vient d'épouser Mlle Marie Nourrit, fille aînée du célèbre artiste de l'Académie royale de Musique.

—La *Gazette des Tribunaux* rapporte les détails suivants sur une catastrophe qui est survenue hier à six heures du soir, dans une maison de la rue Saint-Martin, 151 :

« Cette maison, très vaste, et dont le rez-de-chaussée se compose, sur la rue, de boutiques, et à l'intérieur de magasins, est éclairée au gaz ; un bec se trouve sous le vestibule, devant la loge du concierge. Vers six heures et demie, le concierge, homme de trente et quelques années, et sa femme, âgée de vingt-sept ans, venaient de se mettre à table et commençaient à dîner, lorsque tout-à-coup le bruit d'une effroyable explosion se fit entendre. C'était le gaz qui, s'étant infiltré souterrainement par une fuite, et ayant été comprimé par le sol et le dallage revêtu d'un parquet, venait de s'enflammer subitement en entrant en contact avec le feu allumé dans le foyer de la cheminée.

» La violence de l'explosion fut telle que le malheureux concierge et sa femme, lancés au plafond, furent en quelque sorte broyés.

» Lorsque l'on arriva, ils étaient gisants sans mouvement tous deux sur le sol, horriblement mutilés et baignant dans leur sang. Tout avait été brisé, réduit en poussière dans le logement, et lorsque le docteur Fournier arriva sur les lieux, il constata que la femme avait la tête horriblement mutilée, et que les trois côtes supérieures du côté droit étaient fracturées; le mari n'était pas dans une situation meilleure; indépendamment des nombreuses blessures qu'il avait reçues, il avait la cuisse droite cassée en plusieurs endroits. Après les premiers soins administrés sur place, ces deux infortunés ont été transportés à l'hôpital Saint-Louis.

» La violence de l'explosion avait été telle que l'on remarque au plafond de la loge la trace sanglante et profondément marquée, la silhouette en quelque sorte, des corps des malheureux portiers qui y ont été enlevés avec la table, les sièges et tous les objets environnants. »

— L'Etat provincial de Berlin vient d'adopter un plan nouveau pour la construction d'une maison d'orphelins. Cette maison, vaste palais, sera construite dans une campagne où il y aura en même temps une colonie agricole ; un grand nombre de métiers y seront établis. Les enfants seront enseignés par groupes et choisiront un état selon leur aptitude. Il y aura un maître pour chaque groupe de dix enfants. Cette maison coûtera un million et demi de francs. « Si le projet philanthropique de l'Etat » de Berlin est mis à exécution, dit textuellement une feuille allemande, » nous craignons que plus d'un homme élevé dans sa famille ne regrette, » mais trop tard, d'avoir eu un père et une mère. suivant la loi. »

— Depuis longtemps, les savants russes ont prouvé que le climat de leur pays perd progressivement de sa rigueur primitive. L'Académie de Pétersbourg apporte à l'appui de cette thèse de nouveaux faits relatifs aux hivers de la Sibérie orientale, où depuis 1830 le plus grand froid n'a pas dépassé 28 degrés, tandis qu'auparavant la congélation saisissait le mercure lui-même. Ce phénomène, qui, avant 1820, durait jusqu'à trois jours de suite, a fini par ne plus se manifester qu'aux heures les plus froides de la nuit, jusqu'à ce qu'enfin, de nos jours, il a disparu complètement.

UN DRAME EN MER.— Il survient parfois sur l'étendue des mers, des évènements que l'imagination la plus hardie n'oserait supposer. Tel est celui dont on trouve le récit dans le *Whalemen's Shipping List*, de New-Bedfort : un équipage expulsé de son navire à la suite d'un guet-apens, a été obligé d'en reprendre possession par un siège en règle après avoir couru les plus grands dangers.

Dimanche, 6 novembre, le *Sharon* se trouvait dans les parages des îles Carolines; on mit les pirogues à la mer pour faire la chasse à des baleines signalées le matin, et il ne resta à bord que le capitaine Horris, un jeune mousse et trois naturels. Dès que les pirogues furent éloignées, ceux-ci assassinèrent M. Horris et s'emparèrent du navire.

Quand le second, M. Smith, et un officier, M. Clough, revinrent, ils reconnurent avec douleur l'état des choses ainsi que l'extrême difficulté de ressaisir le *Sharon*.

Alors, M. Clough ouvrit un avis qui ne pouvait être suggéré que par un homme aussi héroïquement courageux qu'il l'était. Il proposa de faire avan-

nouveau, s'était blotti dans un coin, et l'ennemi n'ayant pu reconnaître dans l'obscurité la cause de tout le bruit qu'il avait entendu, finit par regagner le pont.

Après un moment de repos, M. Clough, hêlant les embarcations qui déjà s'étaient rapprochées, leur annonça que deux des bandits avaient succombé, mais que lui-même, faible et dangereusement blessé, avait besoin de secours; l'équipage n'ayant entendu qu'un coup de feu, et supposant qu'un seul des naturels était hors de combat, hésita quelque temps à aborder le *Sharon*, , mais enfin on se décida à monter à bord. Le premier soin fut de se procurer une lumière. Dans la cabine, teinte du sang des combattants, gisait râlant encore, le premier des adversaires que M. Clough avait eu à combattre; M. Smith l'acheva d'un coup de fusil et fit jeter son cadavre à la mer. Sur le pont, d'un autre côté, le corps du malheureux capitaine, la tête séparée du tronc; enfin, un des assassins privé de vie, la poitrine percée de deux balles; son cadavre fut aussi lancé à la mer. Les restes du capitaine furent religieusement recueillis pour recevoir, le lendemain, les honneurs funèbres qui lui étaient dus.

Le dernier des assassins, voyant le bâtiment envahi et toute résistance désormais inutile, se rendit bientôt à discrétion. On le mit aux fers jusqu'à Sidney, où il a été livré aux autorités.

Dès lors, le *Sharon* continua son voyage, sous le commandement de M. Smith, plus heureusement qu'on n'aurait dû l'espérer, après l'épisode sanglant qui l'avait inauguré. M. Clough est resté à bord comme lieutenant. C'est à son sang-froid et à son intrépidité qu'est due la conservation du navire, chargé d'une riche cargaison, et plus encore le salut de tout l'équipage, qui, sans lui, aurait péri misérablement. Comme marque de leur gratitude, les propriétaires du *Sharon* ont confié à M. Clough le commandement d'un magnifique bâtiment.

Théâtres, fêtes et concerts.

M. de Glinka, compositeur russe, annonce pour jeudi prochain, 10 avril, un grand concert dans la salle de M. Herz, au profit de l'*association des artistes musiciens*. Indépendamment des différents fragments d'opéras russes que M. Glinka fera exécuter, on entendra M. Hauman, le célèbre violoniste, et M. Léopold de Meyer. La partie vocale est confiée à Mme Solowiewa, première cantatrice du théâtre impérial de Saint-Pétersbourg, et à M. Marras, dont le talent pur et la voix expressive ont été appréciés cet hiver dans plusieurs concerts. L'orchestre du théâtre royal italien sera dirigé par M. Tilmant.

On trouve des billets au prix de 10 fr., 6 fr. et 5 fr., chez M. Herz, rue de la Victoire, 38, et chez les principaux éditeurs de musique.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 4 AVRIL.

Le *Journal des Débats* se décide enfin à entrer en discussion avec les adversaires du projet d'armement. Pour lui, la question des fortifications de Paris est une question vidée. S'il ne lui avait avait pas été péremptoirement prouvé, il y a quatre ans, que la liberté n'en avait rien à en craindre, aucune considération au monde, assure le *Journal des Débats*, ne l'aurait fait appuyer le projet des fortifications de Paris. Aujourd'hui même, s'il pouvait concevoir une semblable crainte, il n'hésiterait pas à en demander la destruction. « Les 150 millions dépensés ne nous arrêteraient pas une minute, ajoute-t-il; fallût-il en dépenser le double pour renverser un instrument de tyrannie, le marché nous semblerait bon.»

Le *Journal des Débats* qui est pleinement rassuré, s'attache surtout à dissiper les inquiétudes et les scrupules de ceux qui, ayant voté les fortifications, reculeraient aujourd'hui devant leur armement :

« Est-il besoin de dire que toutes les précautions qui pourraient être imaginées pour rassurer les esprits les plus défiants ne rencontreront d'obstacle ni dans le gouvernement ni dans les Chambres ? Ne vous contentez pas d'une simple promesse ; écrivez dans la loi que l'armement de Paris sera déposé à Bourges et n'en pourra être tiré que par une loi ; prenez, en un mot, toutes vos sûretés. Que nous importe, et qu'importe au gouvernement ?..

« Imaginez la belle figure que nous ferions devant l'Europe en venant dire : « Nous avons bien voulu élever les fortifications de Paris ; mais les » armer, oh ! non, jamais. Pour qu'elles soient sans danger, nous les » laisserons sans défense ! » Car enfin si le danger existe aujourd'hui, il existera toujours. Toujours les canons, une fois qu'ils auront été fondus, pourront être tournés contre Paris, et, à coup sûr, si l'on peut craindre du gouvernement actuel qu'il n'en fasse un mauvais usage, de quel gouvernement ne les craindra-t-on pas ? De la République peut-être ?

» — Nous songerons à l'armement plus tard. — Quand donc ? Quand la guerre sera déclarée, ou même, pour plus de sûreté, quand l'ennemi aura passé la frontière, c'est-à-dire quand la France aura cinq cent mille hommes à lever et à mettre sous les armes, toutes ses places fortes à munir et à défendre, des flottes peut-être à équiper, le poids, en un mot, d'une grande guerre sur les bras ! C'est alors que l'on s'occupera de fondre des canons pour Paris ! Le moment ne sera-t-il pas bien choisi? »

Voilà tous les arguments de quelque valeur produits par les *Débats*. ela n'est, comme on voit, ni bien fort, ni bien neuf.

On lit dans la *Réforme* :

« Des officiers de plusieurs légions qui ont protesté par leur signature contre l'armement des forts qui pèsent sur Paris, ont été appelés devant le maire de leur arrondissement. Une lettre de M. le préfet de la Seine a été communiquée à quelques-uns d'entre eux. Cette lettre, appuyée de commentaires, devait leur prouver qu'ils avaient violé la loi en signant la pétition que nous avons publiée.

» Un commencement de procès à la garde nationale, des menaces de poursuite, des avis tournant au réquisitoire, c'est à merveille ! Cette loi qu'on prépare pour armer les forts et étouffer Paris dans un cercle de canons ne pouvait avoir une meilleure préface. »

Le *Constitutionnel* publie un article sur les évènements dont la Suisse est le théâtre. Il considère l'intervention diplomatique des puissances, et l'outrecuidance de M. Guizot, comme ayant contribué à faire éclater ces évènements. « En empêchant, dit le *Constitutionnel*, une majorité de se former dans la Diète par la protection qu'on accordait aux Jésuites, on a laissé à la force la décision de la question. »

Marchés de Paris.

Halle aux farines du 4 avril. — Arrivages 175-89. — Ventes 123-63. — Restant 19175-22. — Gruaux, 49,30 à 49,75. — Farines, 1re 31,85 à 33,10. 2e 29,30 à 31,20; 3e 00,00 à 00,00; 4e 19,00 à 22,30. — A livrer 227-65.

Marché Saint-Antoine, 4 avril. — Foin, 1re 48 à 00; 2e 45 à 46; 3e 40

755, 760, 765.

A terme : Emprunt, 3230.—Banque de France, 3230. — 2 1|2 belge, 63 ... —Montpellier, 575.

5 0|0 compt.	1er c. 117 75	P. H. 117 75	P. B. 117 50	der c. 117 50 h.	117 ...
— fin cour.	117 80	117 80	117 70	117 70	117 ...
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	»
3 0|0 compt.	85 80	85 80	85 60	85 60	85 ...
— fin cour.	85 75	85 75	85 70	85 70	85 ...
Emp. au c.	» »	» »	» »	» »	»

au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.
4 1|2 0|0.	113 »	» »	» »	5 0|0 Bge 1840	103 »|»	» »	»
4 0|0.....	» »	» »	» »	— Portugais.	66 1|4	» »	»
O. de la V.	1445 »	» »	H. 2 50	Esp. D. active	40 1|2	40 3|4	H. »|...
B. de Fr.	3230 »	» »	» »	5 0|0 Naples.	» »	» »	»
				— Romain..	106 »|»	» »	»
C. G. 1000	1090 »	» »	» »	Obl. Piémont.	1282 50	» »	B. 2 ...
C. hyp...	772 50	» »	» »	Emp. d'Haïti.	» »	» »	»
Can. ...	1260 »	» »	» »	Banq. belge.	645 »	» »	»

CHEMINS DE FER.

St-Germ.	1200 »	» »	» »	F. c. 1205.	H. 2 ...
V. R. Dr.	645 »	645 »	H. 2 50	— 645, 647 50, 646 25.	H. 1 ...
— R. G.	401 25	400 »	B. 2 50	— 402 50, 400.	B. 1 ...
Orléans.	1302 50	1300 »	B. 2 50	— 1305, 1307 50, 1302 50.	B. 1 ...
Strasb...	340 »	335 »	B. 5 »	— 340, 335.	B. 6 ...
Rouen..	1157 50	1150 »	B. 10 »	— 1162 50, 1155.	B. 7 ...
Havre...	975 »	973 75	B. 1 75	— 975, 976 25, 975.	H. 1 ...
Marseill.	1135 »	1130 »	H. 5 »	— 1135, 1125.	B. 5
Montp...	225 »	220 »	B. 6 25	— 226 25.	B. 1 ...

LONDRES, 2 AVRIL	C. DE LA COULISSE.	Primes.
Consol.... 99 1|2 5|8.	Av. 85 80.	F. c. 85 95 d. 50.
Esp. act... 30.	Ap. 85 70.	F. p. 86 10 d. un.
Portug..... 66 1|4.		F. c. 118 10, 118 d. 50.
Mexic. .... 35 3|4.	Rep. Fin c.	F. pr. Orl., 1312 50, 1310 d. 20.
Brésil...... »	3 0|0 15, 12 1|2.	1320, 1325 d. 10
5 0|0 holl. 97 1|2.	5 0|0 10, 15.	1325 d. 20 au 30.
2 1|2 de... 64 3|8.		Strasb. 338 75, 343 75 d. 10
Rouen..... 44 3|4.	Bons du Trésor.	341 75, 340 d. 10.
Orléans.... 51 1|8.	3 1|8	

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 87,00 à 00,00; courant du mois, 89,00 à 00,00; 4 mois d'été, 91,50 à 92,00; 4 derniers mois, 99,00 à 100,00; 4 premiers 1846, 101,00.

LILLE. — Colza, 84,00. Œillette rousse, 72,50 à 72,00. Lin, 93,00. Cameline, 72,50 à 73,00.

ESPRIT 3|6. — Disponible, 90,00 à 00,00; courant du mois jusqu'en décembre, 86,00 à 00,00; novembre et décembre, 85,00 à 00,00.

SAVON. — Disponible, 88,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Avant son départ pour Londres, le célèbre pianiste Léopold de Meyer qui s'est acquis une si belle réputation cet hiver à Paris, donnera un troisième et dernier grand concert au Théâtre-Italien, mardi soir, 8 avril prochain.

L'illustre bénéficiaire exécutera, entre autres compositions, sa fameuse *Marche marocaine* (redemandée), les *Hirondelles* de Félicien David variées, et ses *nouveaux airs russes*, dédiés à l'empereur de Russie. On y entendra aussi notre célèbre violoncelliste Batta, et, pour la partie vocale, l'excellent baryton Géraldy, M. Marras, le charmant ténor italien.

S'adresser pour la location au Théâtre-Italien.

Spectacles du 5 avril.

8 h. »|» OPÉRA. —
7 h. »|» FRANÇAIS. — Première de Virginie.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Sirène.
6 h. 1|2 ODÉON. — 1re représ. : les Phaëtons.
6 h. »|» VAUDEVILLE. — Les 2 Tambours. Porteur. Le Client. La Gazette.
6 h. 1|2 VARIÉTÉS. — Fleur de genêt. Garde forestier. Mlle Dangeville.
6 h. »|» GYMNASE. — Le Tuteur. Rodolphe. La Belle. Homme gris.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Un Poisson d'Avril. Roi des Frontins. Le Vieux.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. »|» AMBIGU. — La 1re de la Peste noire.
6 h. 1|2 GAITÉ. — Justice de Dieu.
6 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Empire.
6 h. »|» COMTE. — Le Marin, Alexis. Pierrot. Turban.
6 h. 1|2 FOLIES. — Dominos. Sans cravate. Petits Mystères.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

...se plaçant à un autre point de vue. Son discours, malgré la vigueur et le peu d'éclat de la forme, a produit de l'impression sur la Chambre. L'honorable pair, qui paraît avoir étudié la question avec soin, s'est attaché à démontrer les inconvénients économiques de l'abolition de l'esclavage aux colonies. S'appuyant sur les autorités les plus recommandables, invoquant les aveux de tous les philanthropes les plus zélés de l'Angleterre, il a très positivement établi que le travail libre était beaucoup plus dispendieux que le travail servile, que par le fait de l'affranchissement les bras feraient nécessairement manquer aux industries intertropicales, et que de ce grand fait ne résultait même pas une amélioration suffisante du sort des Noirs. M. le prince de la Moskowa affirme que toute mesure émancipatrice sème la ruine dans les établissements coloniaux. Il montre que les hommes d'Etat de la Grande-Bretagne, éclairés à cette heure sur les effets désastreux de l'émancipation, travaillent, afin d'égaliser les conditions de la concurrence, à faire perdre aux autres nations, France, Espagne, Portugal, Brésil, Etats-Unis, les avantages attachés au maintien de l'esclavage colonial. Il conclut que la France ne doit pas se laisser entraîner à une politique qui porterait une atteinte profonde à sa prospérité commerciale et à sa puissance maritime, car la France n'a pas comme l'Angleterre un empire des Indes pour remplacer la production de ses îles ruinées.

Les assertions de M. le prince de la Moskowa, dans leur généralité, sont fondées. Il est bien vrai que l'émancipation, telle qu'elle a été opérée, appauvrit et tend à détruire peu à peu la production des denrées tropicales; et il est bien vrai que la politique anglaise, quand elle demande avec persistance l'abolition de la traite et de l'esclavage, est tout occupée d'un intérêt national beaucoup plus qu'animée par un sentiment de générosité.

Mais nous l'avons dit souvent, à côté des chefs de l'aristocratie anglaise, il y a le peuple, les femmes, les *saints* de la Grande-Bretagne. Si wighs et tories font de la politique égoïste, la nation dominée par l'esprit religieux défend sincèrement la cause de l'humanité. Lorsqu'un grand peuple, en poursuivant un but, soutient à la fois et son intérêt et un intérêt supérieur et d'ordre religieux, est-ou bien fondé à lui chercher querelle? Pourquoi s'entêter à ne voir la nation anglaise que dans son gouvernement? Ah! ne craignons pas de le reconnaître, c'est une nation pleine de sève et de force que celle où le peuple a de nobles et saintes pensées et où le pouvoir sait faire tourner à l'avantage du pays les œuvres dont profite l'humanité.

Et il faut l'avouer aussi, dans la question qui nous occupe, la France, aux yeux du monde, ne joue pas le plus grand rôle. La France, disait avec raison M. le duc d'Harcourt, a l'habitude de prendre l'initiative des idées généreuses; elle a toujours voulu la ... les nations d'autres destinées que celles des ...

La France ne saurait donc reculer sans manquer à sa mission et sans honte. D'un autre côté, elle garde une position mesquine, si elle se borne à suivre avec plus ou moins de lenteur et de mauvaise grâce la voie où la pousse un peuple étranger. Convient-il au caractère français de servir en rechignant la cause de la liberté?

Dans cette question de la réforme coloniale, nous croyons qu'il reste de bien grandes choses à faire, même après l'acte du parlement anglais. L'Angleterre, il faudrait le concevoir, n'a résolu que la face négative de la question. Il s'agit de savoir comment l'humanité exercera son industrie féconde dans les contrées brûlantes où le sol donne des matières de première nécessité et les produits les plus précieux du luxe, et où les conditions du climat affaiblissent considérablement l'activité. En fait, voilà bien la question. L'Angleterre a brisé le régime faux et oppressif qui courbait l'esclave au travail; mais a-t-elle substitué un régime meilleur, harmonique, à la fois doux et profitable pour le travailleur et efficace pour la production? De l'aveu de tous ses hommes d'Etat, l'émancipation a pour effet l'appauvrissement et la ruine des colonies; bien plus, de l'aveu de ses *saints*, hommes de bien et de foi religieuse, l'émancipation a des résultats mauvais pour l'affranchi. « Nous n'avons pas, dit l'un d'eux, la consolation d'avoir sérieusement amélioré le sort des pauvres Noirs. »

Or, est-ce résoudre vraiment la question que de laisser périr la richesse et rétrograder les populations vers l'état de sauvagerie? L'homme, sur tout le globe, quand il fait œuvre bonne, quand il remplit sa destinée, doit accroître et perfectionner sa production, raffiner ses sens, développer son intelligence, épurer son cœur, et resserrer de plus en plus les liens d'une association fraternelle. L'Angleterre a-t-elle le droit d'être bien fière, devant l'humanité et devant Dieu, d'un acte, dont l'effet serait simplement de déplacer les centres d'activité et de richesse, et de laisser s'éteindre ces foyers de vie qu'un principe de gouvernement vicieux sans doute avait créés sous les zônes torrides? La nation anglaise a eu une bonne intention, elle a eu la générosité du désir; mais l'œuvre qu'elle a commencée et qu'elle veut imposer au monde serait funeste, si elle n'était pas complétée.

Le problème est donc, étant données les conditions du climat et du caractère des hommes vivant sous les Tropiques, de substituer au régime servile une organisation du travail libre, laquelle garantisse la richesse progressive avec la liberté et le bien-être des travailleurs. Cette question d'un ordre très élevé, mérite de fixer les méditations du législateur; elle est digne de passionner les cœurs généreux et les intelligences fortes. Nous voudrions que MM. les pairs et les députés, que tous les citoyens français comprissent qu'il y a là l'occasion d'une grande victoire à remporter ... richesse générale et la liberté et la constitution des sociétés.

M. le prince de la Moskowa indique au moins les dangers que la France doit éviter; il ne repousse l'émancipation qu'en vue d'inconvénients incontestables. Les autres adversaires du projet de loi semblaient, au contraire, repousser toute réforme par amour et respect du régime servile. Nous souhaitons que la question fasse quelques progrès encore, dans la discussion générale, qu'elle soit comprise dans son étendue, et que de part et d'autre on soit sobre de déclamations vaines au nom de la liberté, surtout de sophismes coupables au nom de la servitude.

M. le marquis d'Audiffret a défendu avec quelque chaleur le système du *statu quo*, en vue de nos intérêts maritimes. M. Ferrier a appuyé avec une extrême réserve le projet de réforme du gouvernement. M. le comte de Montalembert prendra la parole lundi.

La Chambre des députés a terminé aujourd'hui la discussion du deuxième projet de loi relatif aux douanes.—Le vote sur l'ensemble aura lieu lundi.

La commission de la conversion des rentes a entendu aujourd'hui la lecture du rapport de M. Benoist. Le rapporteur se prononce en faveur de la proposition de M. Muret de Bort, sauf quelques modifications sur l'époque du remboursement.

Aucune correspondance, aucune feuille suisse ne nous a encore apporté des détails positifs sur la défaite des corps-francs. Les lettres particulières ne mentionnent que des conjectures contradictoires. Voici ce que le *Messager* publie ce soir :

« La nouvelle de la défaite des corps-francs est confirmée. Ils » ont été mis en fuite sur tous les points, laissant beaucoup de morts » et de prisonniers sur le champ de bataille. Les débris de ces corps » rentrent dans leurs foyers; à la date du 4, on n'entendait plus » parler de nouveaux mouvements. »

Du reste, cette nouvelle dépêche télégraphique, pas plus que celle d'hier, ne résout la difficulté. — Les deux partis restant en présence, la déclaration des autres cantons pourra seule amener un dénouement. M. Guizot est si peu sûr de voir le gouvernement de Zurich rallier la majorité qu'après avoir envoyé dépêches sur dépêches, il a fait partir en toute hâte M. de Pontois avec mission de provoquer les moyens les plus énergiques de répression. Notre ambassadeur est en route depuis hier au soir.

M. de Krudener, ambassadeur de Russie en Suisse, a remis au président de la Diète de Zurich, M. Mousson, une Note diplomatique, bien faite pour irriter les esprits qu'on prétend calmer. — Cette déclaration, destinée à des hommes libres, y est rédigée en style tout moscovite. — On y lit :

« ..... Votre Excellence elle-même a dû, à l'ouverture de la Diète, ai-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Réimpression du Moniteur. — La presse doit son appui aux publications sérieuses et sérieusement exécutées. A ce titre, la réimpression du *Moniteur* a droit à ses encouragements et à ses éloges. Jusqu'à présent, on était obligé d'aller chercher l'histoire de la Révolution française dans la volumineuse, incommode et rare collection du *Moniteur* in-folio, et ce n'est guère que dans les bibliothèques publiques qu'il était possible de compulser ces pages tragiques et trop souvent sanglantes. Or, qui va dans les bibliothèques publiques? Les travailleurs et les érudits de profession, une imperceptible minorité. Le commun des hommes ne pousse pas le zèle jusque là, et se contente, sur une question donnée, des notions vagues, incomplètes, souvent fausses qui sont à sa portée. Il résulte de cette paresse à peu près universelle que les grands événements de l'histoire contemporaine sont généralement mal compris, parce qu'il sont mal connus. Aujourd'hui, grâce à la réimpression dont nous parlons, il ne sera plus permis d'ignorer notre grande et à jamais mémorable Révolution. Le *Moniteur* est devenu un livre accessible à tout le monde, et que tout le monde, désormais, peut et doit avoir sous la main.

Le *Moniteur* commence avec la Révolution, c'est-à-dire en 1789, et la nouvelle édition s'arrête en 1800; elle renferme, on le voit, les phases les plus saisissantes, les plus instructives de la Révolution, ou plutôt c'est la Révolution tout entière. En 1800, qu'arrive-t-il? Le Consulat se constitue, et l'Empereur pointe sous la toge du Premier-Consul. Dès-lors, la tribune se tait; le moyen d'avoir une tribune quand les orateurs ont passé par la fenêtre! Les grenadiers du 18 brumaire remplacent les représentants du peuple; la Révolution se fait soldat, la France n'est plus qu'un régiment. Comprimée au dedans, elle déborde au dehors et inonde l'Europe, jusqu'au jour où l'Europe coalisée la refoulera sur elle-même et la forcera de rentrer dans ses limites, limites qui ne sont pas même, hélas! celles de Louis XIV.

Mais malgré cette retraite et ce temps d'arrêt, la grande œuvre de la régénération intérieure s'était consolidée, l'ordre ancien avait péri et si l'ordre n'était pas celui qu'on avait rêvé, espéré, voulu, toujours est-il qu'il renfermait dans son sein les principes féconds et le germe immortel de 89. En vain essaiera-t-on d'étouffer ces semences libératrices, elles fructifieront malgré tout, et ni ruse ni violence, rien ne pourra faire que ce qui doit être ne soit pas lorsqu'enfin viendra le jour des réalisations.

Pour en revenir au *Moniteur* nous ne connaissons pas de lecture plus émouvante, plus terrible et qui porte avec elle plus d'enseignements. Ce n'est qu'un compte-rendu fidèle, minutieux et par cela même il est plus éloquent, plus dramatique que les dissertations *ex professo* et les apologies après coup. Les grandes personnalités révolutionnaires se dessinent sur ce fond uniforme avec une vivacité éblouissante et une formidable énergie. Les discours ne sont plus isolés des faits qui les inspirent et les faits eux-mêmes deviennent plus intelligibles rapprochés des mille circonstances qui les produisent. La vérité sort plus nette et plus pure de ce creuset brûlant, et la justice a sous les yeux et peut consulter du même regard toutes les pièces de conviction destinées à l'éclairer. Il n'est plus possible de se tromper sur les choses et sur les œuvres de cette prodigieuse époque qu'autant que l'on s'obstine à l'être volontairement. Malheureusement il n'y a que trop de gens encore qui ont des yeux pour ne point voir et des oreilles pour ne point entendre!

Le terrible n'exclut pas le pittoresque, et le *Moniteur* révolutionnaire offre parfois des rapprochements piquants : c'est ainsi par exemple qu'on y trouve l'annonce d'ouvrages profondément étrangers par le titre et le sujet aux préoccupations du moment. Il en est de même des affiches de théâtre. La nomenclature des pièces jouées pendant ces dix années de tourmente formerait à elle seule un spectacle plus curieux que tous ceux dont se repaissaient alors les passions du parterre.

Insignifiants partout ailleurs, ces menus détails et d'autres semblables sont pleins d'intérêt en face des commotions convulsives qui agitaient jusqu'en ces fondements la société française. Il semble chaque matin qu'elle va s'abîmer dans un abîme sans fond; mais elle échappe toujours à force d'énergie, à force d'audace, à cette ruine imminente, et le lendemain du jour où on la croit à jamais perdue, ses armées triomphent, ses ennemis sont en fuite, et l'œuvre émancipatrice s'accomplit à travers tous les obstacles, au milieu des catastrophes les plus désastreuses. Toutefois, malgré la grandeur du danger, malgré la gravité de ces conjonctures tout exceptionnelles, il y a place encore pour le côté railleur de l'esprit gaulois, et loin de chômer, les théâtres sont envahis par la foule comme aux jours les plus paisibles. Et cependant quelle concurrence que celle de la place Louis XVI! Quels drames redoutables se jouaient chaque jour sur ces pavés sanglants!

Le *Moniteur* a donc à la fois l'intérêt réuni de l'histoire et des Mémoires. En mettant ce grand, cet immense registre à la portée de chacun, la réimpression qu'on vient d'en faire est un véritable service rendu à l'histoire et à la politique. L'époque révolutionnaire ne peut manquer d'être à l'avenir mieux appréciée et mieux jugée.

Une chose qui ajoute au prix de cette collection déjà si précieuse ce sont les tables qui l'accompagnent; ce n'est pas là une affaire de luxe, mais de première nécessité. Reconnaissez-vous donc sans ce fil conducteur dans ce dédale d'événements et de noms propres! Il existait bien déjà d'anciennes tables du *Moniteur*, celles de Girardin, mais elles sont incomplètes, souvent confuses et ne remplissent pas suffisamment leur objet. Les nouvelles ont reçu de notables améliorations et contiennent plus de six mille articles qui ne se trouvent pas dans les précédentes. Des additions si considérables facilitent beaucoup les recherches et jettent de vives lumières dans ces catacombes historiques.

C. D.

Description générale du département de la Vendée. — Cet ouvrage de M. Cavoleau a été annoté et considérablement augmenté par M. de la Fontenelle de Vaudoré, conseiller à la cour royale de Poitiers. Il se trouve chez M. Robuchon, imprimeur-éditeur à Fontenay-le-Comte (1844).

Nous avons lu avec intérêt cette statistique qui forme un gros volume in-8° de 840 pages : elle contient sur le département de la Vendée une foule de renseignements curieux et utile non seulement pour les habitants de la localité, mais aussi pour les personnes étrangères au pays. Ainsi, qui se doute à Paris que ce département, concurremment avec ceux qui formaient l'ancien Poitou, se livre avec succès à l'élève des mules, et en fournit à l'Espagne, à l'Italie, aux îles Bourbon et Maurice, et au continent de l'Amérique où, suivant l'observation de M. de la Fontenelle on a substitué les mules et mulets aux Nègres pour une partie du travail?

Nous ne pouvons entrer dans l'analyse de cette statistique; cependant, il est deux points que nous croyons devoir signaler :

Après avoir décrit l'Ile-Dieu, située à 20 kilomètres du continent, et avoir rappelé que pendant la Révolution les Anglais s'en étaient emparés et en faisaient un poste fort incommode pour notre navigation, le nouvel éditeur insiste sur la nécessité de fortifier cette île et de la mettre à l'abri d'un autre coup de main. « La possession de l'Ile-Dieu donnerait un port de refuge aux vaisseaux anglais d'où ils sortiraient continuellement pour fondre sur nos embarcations du commerce : l'invention de la marine à vapeur qui permet de naviguer malgré un vent contraire empirerait encore notre position. Nous voyons encore dans ces parages, à cinq lieues de la côte, un autre Gibraltar, une autre île de Malte, une autre Héligoland. L'Ile-Dieu, possession anglaise, deviendrait un entrepôt de cette nation, d'où elle inonderait nos côtes de ses produits. L'Angleterre n'a pas besoin qu'on l'éclaire sur ses intérêts; ses agents ont déjà visité ces localités pour utiliser leurs renseignements dans un cas donné; tenons-nous sur sur nos gardes, et ne craignons pas de faire une dépense nécessaire. »

La partie méridionale du département est couverte de nombreux canaux et de marais au milieu desquels vit une population de pêcheurs, débris singulier de l'ancienne barbarie; citons les notes d'un voyageur rapportées par M. de La Fontenelle.

« La Sèvre-Niortaise pénètre enfin dans le vaste domaine des marais mouillés; malheur alors à l'imprudent qui, voyant sur ses bords un épais fourré de plantes vigoureuses, s'exposerait à y débarquer, pensant trouver sous ses pieds un sol ferme et résistant! Ces plantes, qui s'élèvent de dix pieds au dessus de la rivière, ne sont pas moins enfoncées

[illegible] pulations, leur sont particulièrement hostiles ; l'Autriche trouve qu'elles sont d'un bien mauvais exemple pour ses Etats lombard et tyrolien ; la Bavière, le Wurtemberg et le grand-duché de Bade ne leur veulent pas assurément plus de bien ; le prince de Neuchâtel, je veux dire le roi de Prusse, qui, par une de ces anomalies ridicules dont notre vieille société vermoulue nous offre trop d'exemples, a sa voix à la Diète par les députés neuchâtelois, le roi de Prusse, dis-je, ne manque pas une occasion de leur témoigner sa mauvaise humeur, et la France même est toujours prête à leur chercher querelle et à faire cause commune avec leur ennemis ; il n'est pas jusqu'au roi de Sardaigne qui ne leur donnât, dans l'occasion, le coup de pied de l'âne.

Chacune de ces puissances, on peut l'affirmer sans s'avancer beaucoup, rêve à son profit, sans nul doute, un démembrement de ses voisins incommodes. Ce drapeau libre au milieu d'eux les offusque : pourquoi aussi l'avoir laissé arborer en 1815? L'occasion était si belle pour en finir une bonne fois avec ces turbulents républicains. Mais qui alors aurait pu prévoir que les choses tourneraient ainsi et que la Suisse ne s'endormirait pas pour toujours sous les lourdes ailes de l'oligarchie bourgeoise et patricienne? On ne s'avise jamais de tout et l'on a toujours à se repentir de son premier mouvement surtout quand il est bon.

Evidemment si quelque nouveau congrès se mettait en tête de remanier l'Europe en l'an de grâce où nous sommes, les Suisses n'auraient pas beau jeu. L'Espagne, la Suède et le Portugal lui-même qui, tous les trois, ont garanti le pacte fédéral, leur tourneraient le dos à coup sûr ; et d'ailleurs ces trois puissances ne compteraient que pour mémoire ; ils n'auraient plus comme alors la voix de la Russie : Nicolas n'est pas Alexandre, et l'Angleterre, à en juger par la note de lord Aberdeen, ne se mettrait pas pour eux en frais d'éloquence.

La note que je viens de nommer et que tout le monde a lue dans les journaux, m'a rappelé ce mot de Napoléon : « L'Angleterre n'a » rien à faire avec la Suisse ; si elle exprimait la crainte que je me » fisse votre landaman je me ferai votre landaman. » Nous sommes loin aujourd'hui de cette politique-là ; 1845 a retourné la proposition de 1805. Sans doute l'Angleterre n'est pas intéressée directement dans les affaires de la Suisse ; aussi n'est-ce point en qualité de voisine qu'elle intervient, mais à titre de puissance prépondérante ; elle ne saurait souffrir qu'aucune affaire, grande ou petite, se traite sans elle sur le tapis noir de la diplomatie.

La phrase n'est pas de moi, elle appartient au Cabinet prussien ; interrogé par je ne sais qui sur la participation qu'il avait prise au traité du 15 juillet 1840 : « Vous n'avez, lui disait-on, aucun intérêt » direct en Orient. — C'est vrai, répondit-il, mais il m'importe de » faire acte de présence dans toutes les négociations européen-

[illegible] formeraient dans les montagnes, surtout dans les petits cantons, une Vendée désespérée qu'il faudrait détruire homme à homme, et cette lâche tuerie coûterait cher aux agresseurs. Il ne faut pas juger la Suisse d'après ses voisins du nord et du midi ; c'est une nation armée, exercée, belliqueuse et qui de tous temps a donné un large développement et une extrême attention à ses institutions militaires ; aussi n'est-elle pas déchue à cet égard, et ses troupes ont conservé en Europe une réputation qu'elles méritent. Première difficulté.

En voici une seconde, et notez que j'admets l'accord constant et pourtant douteux des puissances coalisées :

Le meurtre accompli, tout ne serait pas dit encore ; il ne suffirait pas d'avoir inondé les Alpes de ce généreux sang, il faudrait encore les garder, soit qu'on voulût démembrer la Suisse, ou seulement la ramener sanglante, expirante sous la verge oligarchique, ce qui ne serait possible qu'au moyen d'une occupation militaire très coûteuse, très longue ou plutôt permanente ; car à peine les troupes étrangères auraient-elles repassé les frontières que la révolution, un instant comprimée par elles, éclaterait de nouveau, et tout serait à recommencer.

Et même, pour me renfermer toujours dans la première hypothèse, est-il bien certain que la Russie se souciât de payer sa part d'une guerre où en définitive elle n'aurait rien à gagner? Ce qui est encore plus douteux, c'est que le parlement anglais votât les subsides pour soudoyer les patrons des Jésuites. Nos Chambres elles-mêmes, quoique assurément fort prodigues de l'or et du sang français, pourraient bien se montrer moins accommodantes en cette occasion, et les Etats constitutionnels de la Confédération Germanique imiteraient probablement leur exemple. La Prusse elle-même n'est pas riche ; le roi de Sardaigne ne l'est guère, et quant à l'Autriche, on sait qu'elle n'est jamais pressée quand il s'agit de délier les cordons de la bourse.

A cela l'on me répondra qu'on ferait payer aux vaincus les frais de la guerre ; en effet, quand on assassine les gens, il n'en coûte pas davantage de les voler, mais encore faut-il qu'ils aient quelque chose à voler, et il n'est pas démontré que la Suisse épuisée eût de quoi payer.

Voilà bien des difficultés réunies et les vainqueurs, particulièrement les voisins trouveraient sans doute beaucoup plus facile et beaucoup plus profitable de démembrer le pays vaincu. Mais ici les difficultés se multiplient et la question se complique au lieu de s'éclaircir. Quelle serait la part de chacun, et chacun pourrait-il avoir une part? Que de prétentions ! que de rivalités ! à moi Genève ! (1) s'écrierait le roi de Sardaigne ; à moi le pays de Vaud et

[illegible] helvétique [illegible] d'en mettre bien en lumière toutes [illegible] dans toute sa rigueur et d'en mettre bien en lumière toutes les conséquences, toutes les difficultés, afin d'apprécier à leur juste valeur les notes menaçantes des chancelleries européennes.

Les Suisses, quoi qu'on en dise, ont la partie belle : « Vous nous » menacez d'intervenir violemment dans nos affaires, peuvent-ils » répondre à la Sainte-Alliance de 1845, mais qui donc intervien» dra? Le roi de Sardaigne? Qu'il y vienne. L'Autriche?... La Rus» sie ni la Prusse ne le souffriraient. La Prusse?... C'est l'Autriche » alors qui opposerait son veto. La Russie est trop loin. La » France est trop près, l'Europe entière, et l'Angleterre à sa tête » ne le lui permettraient pas. Il vous reste la ressource de tomber » sur nous en masse comme une avalanche ; mais, prenez garde, » il peut naître de cette commotion violente une conflagration uni» verselle ; or, vous craignez toutes la guerre, et aucune de vous » ne voudra courir la chance de l'allumer en Europe pour la pau» vre satisfaction de nous imposer ces mêmes Jésuites que vous » n'avez ni ne voulez chez vous. Laissez-nous donc faire nos af» faires comme nous l'entendons et n'usez pas votre encre et votre » papier en menaces diplomatiques que vous ne pouvez pas exé» cuter. » Cette réponse bien simple est pourtant péremptoire.

Bien loin donc de se laisser intimider par des démonstrations impuissantes, les Suisses doivent puiser dans leur position particulière de grands motifs de sécurité, et il ne faut pas que de craintes chimériques détournent leur esprit de la question véritable ; ils n'ont à craindre en ce moment ni une invasion, ni un démembrement ; non, le danger n'est pas là : le premier intérêt des puissances européennes, surtout des puissances limitrophes, est et a toujours été de tenir les cantons désunis, afin de profiter, au besoin, de leurs divisions et surtout pour empêcher que la Confédération ne devienne un corps compacte, homogène, propre, en cas de guerre, à influer d'une manière décisive en portant ses forces d'un côté ou de l'autre. Le vieil adage italien *Divide et impera* résume en deux mots cette politique machiavélique. On aime mieux avoir sur sa frontière un voisin faible et divisé qu'un voisin fort et uni. Mais, en réalité, c'est un danger plutôt qu'une sauvegarde : car on ne peut jamais compter sur rien.

Quant à la neutralité perpétuelle reconnue en droit par le congrès de Vienne, et formulée en fait dans le traité de Paris du [illegible] novembre 1815, elle est facile à maintenir en temps de paix, mais la guerre une fois allumée, il est bien difficile de l'observer strictement. Un Etat neutre est comme un de ces corps célestes qui gravitent entre deux forces égales ; qu'un choc, un accident quelconque affaiblisse l'une ou augmente l'autre, l'harmonie cesse, il n'y a plus d'équilibre, plus de neutralité. La neutralité surtout pour un petit Etat, se réduit à une question de temps et de circonstance ; ce ne peut être un principe absolu, et c'est ce qu'on appelle en philosophie une proposition contingente ; elle ne saurait

---

(1) Voir les numéros de la *Démocratie Pacifique* des 23, 27 et 29 mars, ainsi que des 4 et 5 avril.

Nous rappelons que les lettres de M. Charles Didier étaient écrites avant les derniers événements. (*Note de la Rédaction.*)

(1) Il s'en fallut de rien que Genève ne devint sarde en 1815 ; c'est à la Russie qu'elle doit son indépendance et ce ne fut pas sans une discussion très vive : « Qu'importe après tout Genève ! s'écria je ne sais quel diplomate » impatienté ; ce n'est qu'un point sur la carte. — C'est vrai, répondit le » comte de Capo d'Istria, mais ce point est un grain de musc qui parfume » l'Europe. » Ce mot sauva Genève qui récompensa le comte en le nommant citoyen de la république. Un bienfait n'est jamais perdu : lors de sa disgrâce Capo d'Istria vint s'établir à Genève où il vécut plusieurs années [illegible] de l'estime et de l'affection publiques.

---

au dessous dans un terrain boueux, gras, limoneux... Une nature vierge se déployait à nos regards, oui vierge comme les savanes du Nouveau-Monde. Depuis que s'est formé ce terrain soit par des alluvions, soit plus probablement par le retrait de la mer cette nature n'a point changé ; ces bords de rivière sont restés les mêmes ; ces nappes immenses de roseaux ont continué de s'étendre à la même place : oublions un instant nos goûts et nos habitudes et nous goûterons ces sensations profondes que fait naître toute nature sauvage, sans bornes, vigoureuse dans ses productions, imposante à la fois et silencieuse.....

» Chaque maison située sur une étroite langue de terre a à sa porte un bateau ; vivant dans de petites îles, se mouvant toujours sur l'eau, les habitants dits huttiers ont tous de petits bateaux : quand les eaux sont grandes on fait entrer le bateau dans la hutte, et c'est alors dans le bateau même qu'on couche et qu'on fait le feu et la cuisine. Comme on peut le croire, les habitants de ces petites Venise ne sont pas de magnifiques seigneurs. En entrant dans une de leurs huttes, ce qui me frappa d'abord fut la grossièreté de l'ameublement : la dernière case de nos paysans est un Louvre en comparaison. Le milieu de la chambre était occupé par le foyer : deux bois fourchus plantés en terre avec un autre bois en travers auquel était suspendu une crémaillère ; du reste, point d'autre issue pour la fumée que la porte. Comment faites-vous, dis-je à la femme, pour supporter cette fumée pendant l'hiver? — Ah! mon cher monsieur, il est bien vrai qu'elle nous étouffe : il y a des moments où nous ne pouvons pas nous voir. — Faites une cheminée. — Que voulez-vous, mon bon monsieur, nous sommes accoutumés comme cela.

» Au dehors, un homme était couché sur un tas d'herbes fraîches et au soleil : c'était le maître de la case, véritable huttier de nature. Je dois avouer que l'échantillon n'était pas beau ; c'était un homme court, gros, d'apparence stupide, un bonnet pointu sur la tête, l'air lourd et paresseux. En faisant le tour de la case, je vis, non sans étonnement, un homme et une femme, qui paraissaient jeunes, endormis l'un près de l'autre sur la terre dure, sans même un appui de feuilles sèches. Je n'ai jamais rien rencontré d'aussi semblable à la brute.

» Sans m'en douter, je n'avais encore vu que le riche de la hutte ; je découvris enfin le pauvre. Sous un toit beaucoup moins soigné que les autres, je vis comme un être vivant. J'entrai ; nul ameublement, nulle trace de feu ; seulement au milieu de la pièce, sur la terre froide, humide, était jetée une toile grossière recouvrant un paquet de roseaux, avec un peu plus de roseaux à l'une des extrémités pour former une petite élévation. C'était le lit d'une malheureuse femme que je vis sortir de la hutte, et qui, s'accroupissant encore au dehors, me raconta sa lamentable histoire. »

Hélas ! on voit qu'il n'est pas besoin de sortir de France pour trouver des sauvages.

En nous arrêtant ici dans ce compte-rendu de l'intéressant travail de M. de La Fontenelle, nous devons accorder tous nos éloges à la manière dont cet ouvrage est exécuté. Il témoigne des progrès réalisés aujourd'hui par la typographie départementale et fait honneur aux presses de M. Robuchon, éditeur-imprimeur.

SOLIDARITÉ, *Vue synthétique de la doctrine de Fourier*. — *L'Impartial* de Besançon annonce dans les termes suivants la 2e édition de l'ouvrage de notre ami Hippolyte Renaud. Nous nous associons complètement à l'appréciation de ce journal :

« M. Hippolyte Renaud, ancien élève de l'Ecole polytechnique, vient de publier la 2e édition de son livre, *Solidarité, vue synthétique de la doctrine de Fourier*. Le remarquable succès de cet ouvrage, succès attesté par le rapide épuisement de la première édition, a justifié les espérances qu'avaient conçues les amis de l'auteur. Son livre est du petit nombre de ceux que la critique peut traiter avec une grande déférence, sans encourir le reproche de partialité ; car, ses appréciations favorables, ses éloges, le jugement du public les a sanctionnés d'avance. Il n'y a eu qu'une voix parmi les lecteurs sur le mérite de ce livre, où sont exposées, dans un ordre méthodique, les données essentielles de la théorie du philosophe bisontin. D'autres ouvrages de l'Ecole sociétaire ont traité, en leur donnant plus d'étendue, certaines spécialités de la Doctrine.

» M. Renaud a voulu faire entrer dans le cadre qu'il s'est tracé, non seulement les principes de la réforme industrielle proposée par Fourier, mais aussi les déductions scientifiques dont l'ensemble constitue la philosophie harmonienne. Résumer les vues de Fourier, réunir dans une perspective que le regard puisse facilement embrasser les principaux éléments de sa théorie, et simplifier les combinaisons en conservant tout ce qu'elles ont d'essentiel ; accepter hardiment, pour les soumettre à une appréciation raisonnée, toutes les conséquences des principes posés par le maître, même celles dont l'apparente excentricité a servi de prétexte à la censure ignorante ou de mauvaise foi, pour dénigrer le système, coordonner les idées dans une série rigoureusement logique, et donner à cet assemblage de nouveautés le caractère d'une science positive, tel est le problème que M. Renaud s'est proposé de résoudre.

» Nous le répétons, la manière dont il s'est acquitté de sa tâche a répondu aux exigences du public. Son livre, où les données de la science sont présentées sous les formes d'un style toujours clair, toujours précis, souvent fort et nerveux, est fait pour servir d'introduction à l'étude des volumineux traités de Fourier. La deuxième édition de *Solidarité* a été enrichie de quelques aperçus nouveaux, dont les lecteurs comprendront l'importance. »

Ouvriers cordonniers.

Le numéro de février de la *Ruche populaire* vient de paraître. — On y trouve, comme dans les précédentes livraisons, des détails aussi tristes que curieux sur la situation des prolétaires parisiens. La *Ruche* publie aujourd'hui la lettre suivante d'un ouvrier cordonnier nommé André Futelet, sur les misères et les abus de sa profession :

« Autrefois les ouvriers cordonniers, au nombre d'environ 40 000 à Paris, gagnaient assez bien leur vie ; une paire de bottes se payait 8 à 9 fr. de façon. Aujourd'hui les bottes vernies (ce qu'il y a de mieux) sont payées [illegible] — Le remontage d'une paire de bottes neuves est payé de 2 fr. à 5 fr. de façon, et il faut rudement travailler : il faut un jour et demi de temps pour cette tâche. La misère est cause que souvent la *façon* est dépensée d'avance, car celui qui a une [illegible] la faculté d'aller demander de l'argent à-compte sur l'ouvrage. — Sur le prix de cette *façon* l'ouvrier doit acheter 60 centimètres environ de fournitures, telles que cordonnet, soies de sanglier, du fil gros, de la poix, de la cire noire, de la cire jaune, de la [illegible] des alênes que souvent l'on casse ; il faut compter enfin l'éclairage, le passage du tranchet, et parfois l'achat d'autres outils qu'il faut remplacer.

» Pour obtenir du travail, l'ouvrier est souvent forcé de subir des humiliations, vu la rareté de l'ouvrage et le grand nombre d'ouvriers. D'après cela on peut juger de l'état de l'intérieur d'un père de famille, qui a, ainsi que moi, quatre enfants et son épouse à nourrir. Ensuite l'ouvrage n'est pas [illegible] il n'est pas non plus assuré ; il faut quelquefois le reporter, quand on l'a fait, à une distance très éloignée, et, parvenu à la boutique, il faut souvent, pour en avoir d'autre, y attendre une heure ou deux, quelquefois des journées entières, ou *revenir*, ce que dans cet état on appelle la *repasse*.

» Quand je travaillais en chambrée, notre misère était parfois si grande qu'il n'y avait qu'un habit pour une dizaine que nous étions ; il était endossé par celui qui portait l'ouvrage. Il existe toujours bien des chambrées comme cela.

» Il y a trois bureaux d'indication d'ouvrage de cordonnerie : l'hôtel d'Aligre, chez M. Flamand, rue Saint-Honoré, où la carte coûte 60 centimes ; un autre, rue Bailleul, 3, tenu par M. Raymond, où la carte est de 50 centimes encore ; et un troisième rue Bailleul, 6, où la carte est de 25 centimes ; il est tenu par M. Héronville.

» Cette société fut bien servie dernièrement par M. Crémieux, député et avocat, qui, après avoir gratuitement défendu et fait acquitter déjà des ouvriers fondeurs en cuivre, prévenus de coalition, a porté devant le ministre la requête de la *Société laborieuse des ouvriers cordonniers*, afin que leur association fût autorisée, ce que le digne député parvint à leur obtenir. Dans cette association l'ouvrier trouvera l'avantage de se placer pour travailler avec les cartes de la société, délivrées *maintenant* sans frais à tous les ouvriers membres de l'association.

» Dans les autres bureaux l'ouvrier avec sa carte a droit de se présenter chez un maître qui est venu déposer une carte de demande d'ouvriers pour tel ou tel genre d'ouvrage. Mais il arrive souvent que les cartes de maîtres ayant séjourné vingt-quatre heures au bureau, dès qu'un ouvrier arrive chez ce maître, il y apprend qu'un autre a pris la place, car le maître choisit à son aise parmi les ouvriers qui se présentent chez lui, même sans carte.

Quand l'ouvrier, au moyen de ses 60 centimes, trouve de l'ouvrage pour huit ou quinze jours et qu'après ce temps il est remercié, il faut qu'il retourne au bureau pour acquérir une autre carte.

Souvent le maître renvoie, après essai, l'ouvrier dont il n'est pas content ; plusieurs ouvriers éprouvant le même sort, cela fait le profit du buraliste ; car plus il y a d'ouvriers renvoyés, et plus il y a de bénéfices aux bureaux par la distribution fréquente des cartes.

» André FUTELET,
» Ouvrier cordonnier. »

la démocratie romaine.

Ainsi donc pour me résumer, je pense que la Suisse doit tendre par tous ses efforts, par tous ses moyens, à resserrer de plus en plus le lien fédéral qui est en elle l'élément de l'autorité, tout en respectant dans les individualités cantonales, l'élément de la liberté. Il n'est pas pour cela nécessaire d'une révolution brusque et violente; en travaillant sans relâche sur les esprits et sur les cœurs le progrès des mœurs passe insensiblement mais invinciblement dans les lois, car dans un pays libre les institutions ne sont et ne peuvent être que l'émanation, la sanction des mœurs et pour ainsi dire leur miroir, mais un miroir qui éclaire et qui échauffe.

Les Jésuites alors ne s'établiront point en Suisse: qu'y feraient-ils? Toutes leurs menées, toutes leurs intrigues se briseraient impuissantes contre la tolérance et la raison publiques. Dans l'état même des choses, il est douteux qu'ils réussissent à s'introduire à Lucerne en présence des antipathies violentes et réfléchies que leur nom seul inspire. Malgré sa ténacité systématique et sacramentelle la cour de Rome cédera et prendra l'initiative d'une retraite devenue nécessaire, car avant d'allumer une guerre religieuse on y regarde à deux fois; tant qu'on demeure sur le terrain des doctrines on peut s'abuser sur sa force et s'en attribuer beaucoup plus qu'on en a réellement; mais quand l'épée remplace la plume, le voile tombe, bien des illusions s'évanouissent; et puis quand le sang coule, l'agresseur quel qu'il soit assume sur sa tête une responsabilité formidable.

Espérons qu'avant un mois une amnistie générale aura rendu une patrie à tous les proscrits et que forte de cette nouvelle épreuve, éclairée par elle, la Suisse marchera d'un pas plus ferme, sans se préoccuper plus qu'il ne convient des injonctions diplomatiques, vers l'unité relative où ses destinées l'appellent.

Agréez, Messieurs, etc.

CHARLES DIDIER.

On lit dans une correspondance particulière de Paris, adressée au *Journal du Hâvre*:

« On a beaucoup parlé d'une réunion du parti conservateur, dans laquelle il aurait été décidé que le Cabinet serait invité, au nom de la majorité qui le soutient, à ne pas donner suite au projet de loi sur l'armement des fortifications de Paris. Les députés ministériels commencent donc à s'effrayer des conséquences que pourrait avoir pour eux le vote de confiance qu'on leur demande? C'est déjà un grand résultat. Les manifestations légales et régulières de l'opinion publique feront le reste. »

A son arrivée à Alger, M. le maréchal Bugeaud a publié un ordre général ainsi conçu:

« ORDRE GÉNÉRAL.

» Au quartier-général à Alger, le 29 mars 1845.

» Citoyens et soldats de l'Algérie, je suis revenu dans mon gouvernement, heureux de m'associer de nouveau aux destinées de notre conquête. J'ai vu avec une vive satisfaction, qu'en mon absence aucune affaire n'avait périclité; les progrès en tous genres ont continué, malgré l'hiver extraordinaire que nous avons subi. Aucun fait militaire de quelque importance n'a signalé cette période de quatre mois, si ce n'est l'attaque de quelques fanatiques contre notre poste de Sidi-bel-Abbès. Ce fait étrange a fourni à nos soldats une nouvelle occasion de prouver leur inébranlable fermeté.

» Je n'aurais donc en revenant parmi vous que des sujets de joie, sans le douloureux évènement de l'explosion de la poudrière du môle.

» Vous apprendrez avec bonheur que votre noble entreprise n'a pas moins de succès en France qu'en Afrique. La presque universalité des citoyens et des hommes politiques y ont foi. Le commerce du nord, de l'est et de l'ouest de la métropole doit [illegible] par l'accroissement extraordinaire de l'exportation de nos tissus dans l'intérieur de l'Afrique, exportation qui ne peut que s'accroître par les nouvelles routes commerciales que nous comptons ouvrir dans le Petit-Désert.

» Votre cause est donc gagnée dans l'opinion. Elle grandira chaque jour par la valeur et les travaux de l'armée, par l'activité et la courageuse persévérance des colons, et surtout par l'intelligente sollicitude du gouvernement.

» Le gouverneur-général de l'Algérie,
» Maréchal duc D'ISLY. »

Le gouvernement belge vient de présenter aux Chambres un projet de loi destiné à modifier la loi de 1790 sur la chasse. Ce projet est entièrement calqué sur la nouvelle loi française, sauf le droit sur le port d'armes, qui n'existe point en Belgique, et une protection moins grande pour quelques animaux; en effet, un article spécial énumère les espèces de gibier dont le transport et la vente sont prohibés pendant la fermeture de la chasse: ce sont les faisans, perdrix, cailles, lièvres, chevreuils, cerfs et daims. Il en résulte que la vente des oiseaux d'eau, des gélinottes, des bécasses, vanneaux, etc., et des lapins, reste licite à toutes les époques de l'année. Le projet ne parle pas des conserves de gibier. Cette omission peut avoir de graves inconvénients; elle sera sans doute relevée pendant la discussion.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Séance du 5 avril.

La chambre entend des rapports du comité des pétitions.

M. ..., rapporteur:

« M. Monteil, à Cély, près Chailly (Seine-et-Marne), appelle l'attention de la Chambre sur le fâcheux dépérissement des archives municipales des

die, et il est constant, et le parlement anglais l'a reconnu franchement, que la production a diminué des deux tiers dans les colonies anglaises, et que le sacrifice du gouvernement anglais n'a abouti et n'aboutira à aucun résultat satisfaisant.

Ici, M. de la Moskowa cite l'opinion d'un certain nombre de propriétaires des colonies anglaises qui ont eu grandement à souffrir de l'émancipation. Voici ce qui se passe dans nos colonies. Les maîtres cherchant depuis longtemps à encourager la bonne conduite, et poussés d'eux-mêmes et naturellement à des mesures plus humaines, avaient promis la liberté après un travail continu. C'était un progrès dont on commençait à sentir les heureux résultats, qui arrivaient graduellement, d'une manière prudente. Aujourd'hui, vous voulez aller plus loin que le progrès; vous voulez encore commander l'humanité; vous commencez par effrayer les maîtres, et vous voulez faire régner la loi sans conteste, et tout faire ployer sous elle; sentiments, sages tendances généreuses d'un côté, dangereuses de l'autre, vous étouffez les uns, et vous développez les autres.

Il me serait facile de réfuter l'assertion de M. le comte Beugnot, qui a prétendu qu'on n'affranchissait que des noirs âgés ou infirmes. La seule chose que l'on a toujours exigé, c'est que l'affranchi puisse justifier de moyens suffisants pour pourvoir à ses besoins. Et je puis vous donner lecture d'une ordonnance rendue en juin 1832 qui donne au procureur du roi le pouvoir de faire résilier l'affranchissement de tout esclave qui n'avait aucun moyen d'existence. Les maîtres, du reste, quoi qu'on en ait dit, ne rendent pas leurs esclaves si malheureux. Ils sont bienveillants pour eux, les nourrissent bien: le sort des noirs est satisfaisant, et les rapports des procureurs du roi au retour de leurs tournées d'inspection le prouvent assez. Plusieurs ont dit que les noirs ne se plaignaient pas et qu'il y avait peu de punitions; l'un d'eux a été plus loin, en visitant les cachots, non seulement il n'y trouva aucun prisonnier, mais il fut fort étonné d'y trouver des lapins. (Rires.)

Le tort qu'ont les abolitionistes, c'est de ne pas raisonner l'émancipation, c'est de vouloir atteindre leur but à quelque prix que ce soit, sans en prévoir en aucune manière les résultats. Tenez, je pourrais vous citer une lettre d'un officier de la marine française, qui est abolitioniste aussi, mais qui veut l'abolition sage et raisonnée; ceci n'est pas l'opinion d'un colon; mais c'est en quelque sorte un document officiel. Eh bien! cette lettre, qui s'étend sur la question de l'émancipation, porte que si on vient à l'appliquer sans préparation, sans mesures préliminaires, on prépare de grands maux, dont la mendicité sera un des moindres. Le besoin de moraliser d'abord les classes noires se fait sentir partout. Dans les colonies anglaises, où l'émancipation a été proclamée trop prématurément les noirs sont beaucoup plus dissolus que dans nos colonies; ils ne se contentent pas de la débauche, ils vont jusqu'au crime. On y voit les femmes ne se faire aucun scrupule de recourir à l'avortement.

Après avoir présenté encore de nombreuses considérations générales contre les dispositions du projet, M. le prince de la Moskowa dit en terminant: J'ai peut-être longuement combattu le projet, mais je l'ai fait avec tout l'intérêt que m'inspire la situation de nos colonies.

Si le projet de loi était sans danger, je le voterais franchement; mais la chambre aura à juger, dans l'intérêt de la conservation même de nos colonies, jusqu'à quel point elle doit avoir confiance dans les mesures que l'on vous propose. Quant à moi, je vote contre le projet du gouvernement, malgré les amendements qu'y a apportés la commission.

La séance est un instant suspendue.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Ferrier.

M. FERRIER lit un discours dans lequel il met d'abord en parallèle la situation de la France et de l'Angleterre. Cette dernière fait tous ses efforts pour agrandir ses possessions; tous les jours elle ajoute de nouvelles colonies à celles qu'elle possède déjà; elle a porté vers ce but toute son activité. Je ne sais, dit l'orateur, si cette politique vient à l'appui des opinions avancées par les adversaires du projet de loi.

L'émancipation n'a pas entièrement enlevé à l'Angleterre le goût des possessions lointaines. Pour la France, qui semble avoir de si grandes ressources dans son sol, elle perd une partie des développements qu'elle pourrait en tirer par les bornes restreintes de son commerce extérieur, qui cependant a doublé depuis 1829. Nous devons accroître notre marine, et ce n'est que par nos colonies que nous pourrons étendre notre influence, et nous procurer de nouvelles richesses.

L'orateur approuve les sentiments dont paraissent avoir été animés et le gouvernement et la commission. Il existe cependant entre eux quelques contradictions. La commission pourrait peut-être avoir dépassé les règles d'une sage initiative. Il serait possible que les esclaves appelés à jouir de droits imprescriptibles ignorassent encore trop leurs devoirs.

Tout en approuvant le projet, l'honorable pair pense que la pénalité envers les maîtres est généralement trop élevée. Je ne formulerai pas d'amendement, quoique le projet me laisse quelque chose à désirer. J'attendrai les lumières qui pourront jaillir de la discussion.

M. D'AUDIFFRET combat le projet de loi et s'élève avec force contre la principale disposition qu'il renferme. Il réclame la plus grande circonspection dans une question d'une pareille gravité. Avant d'imposer à nos colonies une transformation complète, il faudrait d'abord introduire des réformes modérées, organiser le travail, créer des ateliers-modèles; enfin il faudrait les peupler d'ouvriers et de travailleurs. C'est à l'industrie à changer l'état des choses.

Après avoir présenté des observations contre la rigueur du projet, M. d'Audiffret termine en disant qu'il votera contre le projet.

La discussion est renvoyée à lundi. La séance est levée.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 5 avril.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du deuxième projet de loi sur les douanes.

La délibération porte sur l'article 3, auquel M. Girardin propose une disposition additionnelle ainsi conçue:

« La prime du drawback à payer à l'exportation des draps et des casimirs de pure laine, catis ou tirés à poil, fixée à 9 p. 0/0 de la valeur en fabrique et au comptant par la loi du 2 juillet 1836, sera payée à l'avenir à raison de 11 p. 0/0. »

Cet amendement, longuement motivé par son auteur, n'est pas appuyé; en conséquence, il n'est pas mis aux voix.

M. REYNARD propose d'élever le drawback pour les savons blancs ou marbrés, quand l'huile entre pour moitié au moins dans le mélange des corps gras qui les composent, à 21 fr. 20 pour les recuits, 20 fr. 85 pour les blancs et 19 fr. pour les marbrés, au lieu de 17 fr. que porte le projet.

Cet amendement, appuyé par M. Berryer, et combattu par la commission et le gouvernement, est rejeté. L'article 3 est adopté.

Tous les autres articles du projet sont adoptés sans discussion.

La commission avait présenté un article additionnel ayant pour objet de

... la part de ... la Méditerranée. »

Cet amendement, combattu par MM. Saglio, rapporteur, et Lacave-Laplagne, ministre des finances, et appuyé par MM. Toussaint et de Larcy, est mis aux voix.

Deux épreuves étant déclarées douteuses, il est procédé au scrutin de division dont voici le résultat:

Nombre des votants, 230; majorité absolue, 116; boules blanches, 109; boules noires, 121. — L'amendement n'est pas adopté.

M. BENOIT dépose le rapport de la commission chargée d'examiner la proposition relative à la conversion de la rente 5 0/0.

VOIX NOMBREUSES. Les conclusions!

M. BENOIT. Voici quelles sont, en résumé, les conclusions de la commission: Le remboursement de la rente 5 0/0 à raison de 100 fr. par chaque 5 fr. de rente, ou la conversion en rente 4 1/2, déclarée irremboursable pendant un délai de 7 années. L'interprétation en faveur de l'acceptation de la conversion résultera du silence des rentiers.

Les rentiers auront pour faire connaître leur option les délais suivants: vingt jours pour la France, un mois pour l'Europe et l'Algérie, une année pour les autres pays, à partir de la promulgation de l'ordonnance qui fixera les conditions de l'exécution de la présente loi. (Agitation.)

La Chambre procède ensuite sur l'ensemble du deuxième projet de loi de douanes à un scrutin qui est annulé faute d'un nombre suffisant de votants.

Ordre du jour du lundi 7 avril 1845.

A midi et demi, réunion dans les bureaux.

Examen de trois propositions.

Examen du projet de loi tendant à accorder une pension à M. Vicat.

A deux heures, séance publique.

Reprise du scrutin sur le projet de loi relatif aux douanes.

Développement de la proposition de MM. Lanyer et Boissy-d'Anglas relative aux députés intéressés dans les marchés publics et discussion sur la prise en considération.

Développement de la proposition de M. Crémieux tendant à modifier les articles 1er, 2 et 5 de la loi du 19 avril 1831, et discussion sur la prise en considération.

Discussion du projet de loi relatif aux réfugiés étrangers.

FAITS DIVERS.

Le *Moniteur parisien* annonce que S. A. R. le duc de Montpensier, chef d'escadron au 4e régiment d'artillerie, a été nommé lieutenant-colonel. — Les équipages de M. le duc de Montpensier sont arrivés à Marseille mardi dernier; le prince était attendu pour le 8 ou le 10 avril; l'*Asmodée*, frégate à vapeur, était toujours désigné pour le transporter en Afrique.

— Le *Journal de Francfort* annonce que plusieurs jeunes officiers prussiens ont sollicité l'autorisation de prendre part à la campagne qui doit avoir lieu dans la Kabylie, et que cette autorisation leur a été accordée par le roi de Prusse, ainsi que par le gouvernement français.

— M. l'amiral Dupetit-Thouars est en ce moment à Saumur. Il est sur le point d'acheter le château de Boumois, que sa famille a long-temps possédé. — « L'intention de M. l'amiral Dupetit-Thouars, dit une feuille saumuroise, est de se porter candidat, aux prochaines élections, au collège électoral de Chinon. M. Crémieux, nommé par ce collège, se représentera. M. l'amiral Dupetit-Thouars ne pourra donc être que le candidat ministériel. »

— On lit dans la *Revue de Paris*: « C'est le 1er avril qu'a eu lieu, à Londres, l'ouverture des négociations sur le droit de visite entre M. le duc de Broglie et le docteur Lushington. C'est le 3 du même mois, c'est-à-dire jeudi, qu'a commencé, au Luxembourg, la discussion sur le projet de loi qui a pour but de changer complètement le régime législatif de nos colonies. Cette coïncidence a frappé les esprits. »

— La *Réforme* annonce que le nombre des officiers de la garde nationale de Paris, qui ont signé sa pétition contre l'armement des fortifications de Paris, s'élève aujourd'hui à [illegible].

— Une décision qui exclut des autres Facultés de droit du royaume les étudiants de Toulouse vient d'être notifiée à toutes les Facultés.

— Les noms des inculpés dans l'affaire d'empoisonnement du docteur Corbière sont révélés par un journal du Midi. Il y a quatre prévenus: la dame Corbière, veuve de la victime, le sieur Guilbert, médecin, l'abbé Dousset et son père.

— On se rappelle que la cour d'assises de la Seine fut saisie, le 26 février dernier, d'une poursuite dirigée à la fois contre le nommé Ch. Marchal et les frères Cauville, pour publication d'un pamphlet intitulé: *Histoire de la famille d'Orléans, depuis son origine jusqu'à nos jours.* Le nommé Ch. Marchal fut condamné à cinq ans de prison et à 10,000 fr. d'amende, MM. Cauville furent renvoyés de la poursuite.

Aujourd'hui, ces derniers étaient appelés devant la cour d'assises sous la prévention d'avoir vendu clandestinement des exemplaires de cet ouvrage. Ils ont fait défaut. La cour les a condamnés à deux ans de prison et à 3,000 fr.

— La crue des rivières de l'Est a causé de grands désastres. La Moselle charriait à Sierck, le 1er avril, des débris de bateaux. Onze bâtiments chargés de houille ont péri dans la Sarre, corps et biens.

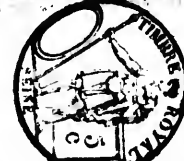
— M. Souillard, lieutenant d'artillerie en mission à Alger, et M. Boissier, interprète, se sont battus au sujet d'un cheval. M. Souillard a reçu une balle dans la poitrine et est mort peu d'instants après.

— Un duel au sabre a eu lieu à Oran entre deux chasseurs du 2e régiment d'Afrique. L'un des deux adversaires a été tué. Ces deux militaires avaient reçu de leurs chefs la permission de se rendre sur le terrain.

— Le *Journal des Débats* traduit les initiales du duc et du marquis dont nous avons rapporté le duel à l'épée. — Il nomme M. le duc d'Uzès, député, et M. le marquis de Clavières. — M. le duc d'Uzès est tout-à-fait remis de sa blessure; il assistait hier à la séance de la chambre.

— M. le comte Alfred de Flers adresse la lettre suivante au *Moniteur parisien*:

« Plusieurs journaux ont annoncé que MM. de Beauvallon et ses té-



UN ADULTÈRE.—MONSIEUR ET MADAME CHENARD.—Chaque jour les feuilles judiciaires soulèvent de graves questions conjugales : elles n'ont d'autres but que d'amuser leurs lecteurs par des vaudevilles matrimoniaux et ne s'aperçoivent pas qu'elles touchent à chaque instant au drame social :

Encore un mari qui fait comparaître sa femme sur les bancs de la police correctionnelle. La femme est jolie, le mari est assez bien, et l'amant n'est que passable. Il en est toujours ainsi. Les femmes ont en général d'autres yeux pour leurs maris que pour leurs amants. On dirait que ceux-ci ont, comme tous les princes Charmant du conte des fées, un philtre qui leur prête, quand ils en ont besoin, des moyens de séduction considérables. Il en est ainsi depuis le commencement du monde ; il en sera ainsi jusqu'à la consommation des siècles.

M. Chenard, le mari, a bien quelques reproches à se faire. Entré en ménage avec une fortune commune de près de 100 000 fr., il a perdu tout ce bien dans de fausses spéculations. Irrité peut-être de ses revers, il traita sa femme un peu rudement, lui refusant le nécessaire, et l'installant dans un comptoir d'estaminet et d'hôtel garni, où sa pudeur et son amour-propre étaient à tout moment blessés. Par la sambleu ! M. Chenard, quand on a une femme de vingt ans, qui a cette fine taille, cette tournure distinguée, ces grands yeux bleus et ces épais cheveux noirs, il ne faut pas les traiter avec cette désinvolture. C'était bon pour les maris talons-rouges du dix-huitième siècle ; il est vrai que ces maris-là se souciaient peu d'être ce qui vous tourmente si fort.

La vie de ménage devint bientôt insupportable aux deux époux ; ils se séparèrent d'un accord mutuel et l'on a donné lecture à l'audience d'une pièce, par laquelle la femme reconnaissant son inconduite, renonce à toute répétition contre le mari. Le contrat de *démariage* est signé par deux témoins.

Il paraît que la dame Chenard, redevenue libre, mais assez dénuée de ressources, alla loger à l'hôtel de la Modestie, cité Berryer. Là elle fit la connaissance d'un nommé Villet, commis chez un négociant en vins.

Le mari qui probablement avait gardé rancune à Mme Chenard, qui peut-être n'avait pas vu sans regret tant de charmes échapper à son joug, s'était mis à surveiller toutes ses démarches. Il n'eut pas grand'peine à faire constater le flagrant délit.

La dame Chenard et M. Villet comparaissaient aujourd'hui devant la 6e chambre.

La prévenue a avoué les faits qui lui étaient reprochés ; le sieur Villet a prétendu qu'il ne connaissait pas la position de sa complice, et qu'il la croyait demoiselle. M. l'avocat du roi Thévenin lui a fait observer cependant qu'au moment de la descente du commissaire de police et du mari dans la chambre de l'hôtel, la dame Chenard lui avait dit : « Tiens, maintenant tu peux voir si mon mari est mieux que toi. » Ce qui impliquerait de la part du sieur Villet une connaissance parfaite de la situation de sa complice.

Lorsque M. Chenard s'est présenté pour déposer, sa femme a jeté sur lui un long regard, si chargé de mépris et de colère, qu'il eût été dangereusement blessé si la colère avait la vertu explosive de la poudre.

La dame Chenard a été condamnée à un mois de prison ; le complice à 100 fr. d'amende.

Marchés de Paris.

Halle aux blés du 5 avril. — Choix 118 à 118 k. 26,50 à 27,50. — Montereau et Picardie, 115 k. 25,50 à 26,00.

Seigles. 110 k. l'hectolitre et demi 15,00 à 15,50.

Orges. 90 à 92 k. 13,50 à 14,00 hors barrières.

Avoines. — 150 k. 24,50 à 25,50 ; 145 k. 23,50 à 24,50 ; 140 k. 22,50 à 23, les 3 h. entrées comprises.

Issues. Son 8,50 à 9,00 les 325 l. — Mouture 9,50 à 9,75. — Recoupettes 11,00 à 11,50 les 100 k. — Remoulages 15,50 à 16 qualités courantes ; 16,50 à 17,00 les fines qualités.

Halle aux farines du 5 avril. — Arrivages 1362-76. — Ventes 942-00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Bourse du 5 avril 1845.

Les fonds publics ont remonté aujourd'hui avant l'ouverture sur les nouvelles de Suisse. Les projets avortés des corps-francs donnent à croire que la Diète helvétique pourra plus facilement intervenir pour le rétablissement de la paix.

Tout ce qui est chemin de fer a éprouvé plus ou moins de baisse. Aujourd'hui, les lignes d'Orléans, Rouen et Versailles (rive droite) ont été les plus maltraitées.

On a aujourd'hui négocié les promesses d'actions du chemin de Lyon, de la compagnie Ganneron.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :

Emprunt, 86 50, 60, 55. — Belgique 1842, 104 3/4, 105.—Id. 2 1/2, 62 40. —Banque 1841, 1085.— Société générale, 1585. — Naples, récép. Rothschild, 104 10, 104. — Chemins d'Andrezieux, 395, 405. — La Teste, 220, 222 50, 220. — Grand'Combe, 1550. — Mulhouse, 400. — Comptoir Ganneron, 1100. — Jouiss. des 4 Canaux, 120. — Lots d'Autriche, 407 50. — Espagne passive, 7 3/4, 5/8. — 3 p. 0/0, 41 3/4 1/2, 3/4.

Actions de Zinc, Vieille-Montagne, 6100.—Nouvelle-Montagne, 3100. — Aveyron, 5250.— Gaz français, 5150. — Anglais anc., 9500. — Id. Nouveau, 8500. — Parisien, 2250. — Calais, 1275. — Belleville, 1650. — Vérone, 760. —La carrière, ancien. 5900, 5950. Lin Maberly, 687 50, 690, 700.

Obligation de Versailles riv. dr. anc., 1045. — Id. nouv., 1195. — Strasbourg, 1215.

Chemins non constitués : Bordeaux, 810, 797 50, 805. — Vierzon, 940. — Boulogne, 737 50, 735, 740. — Montereau, 632 50, 635. — Petites, 637 50, 640.—Gand, 757 50, 765.

A terme : Emprunt, 86 55, 65.—2 1/2 belge, 62 50.—La Teste, 222 50, 220.

5 0/0 compt.	1er c. 117 70	P. H. 117 75	P. B. 117 65	dr c. 117 65 h.	117 50
— fin cour.	117 70	117 80	117 70	117 75	117 70
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 compt.	85 75	85 85	85 70	85 80	85 60
— fin cour.	85 80	85 95	85 80	85 80	85 70
Emp. au c.	» »	» »	» »	» »	» »

au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFFe S le C. pr
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	103 1/4	» »	H. » 1/1
4 0/0.....	107 »	» »	» »	— Portugais.	» »/»	» »	»
O. de la V.	» »	» »	» »	Esp. D. active	40 1/2	» »	B. » 1/4
B. de Fr.	3230 »	» »	» »	5 0/0 Naples.	102 »	» »	»
				— Romain. .	106 »/»	» »	»
C. G. 1000	1095 »	» »	H. 5 »	Obl. Piémont.	1280 »	» »	B. 2 50
C. hyp...	772 50	» »	» »	Emp. d'Haiti.	» »	» »	»
Can....	» »	» »	» »	Banq. belge.	645 »	647 50 »	H. 2 50

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.	1197 50	» »	B. 2 50	F. c. 1202 50.	R. 2 50
V. R. Dr.	610 »	» »	B. 5 »	— 617 50, 635.	B. 11 25
— R. G.	397 50	400 »	B. 10 »	— 397 50, 392 50.	B. 7 50
Orléans.	1305 »	1282 50	B. 17 50	— 1302 50, 1280, 1285.	B. 17 50
Strasb...	336 25	330 »	B. 5 »	— 336 25, 337 50, 330.	B. 5
Rouen..	1150 »	1135 »	B. 15 »	— 1155, 1137 50.	B. 17 50
Havre...	973 75	970 »	B. 3 75	— 975, 977 50, 970.	B. 5
Marseill.	1125 »	1117 50	B. 12 50	— 1125, 1112 50.	B. 12 50
Sceaux..	680 »	» »	B. 22 50	—	» »

M. Jouet, syndic provisoire, M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41.

RÉGNIER, ancien négociant en fournitures de parapluies à Lyon, demeurant maintenant à Paris, rue Borda, 2. Juge-commissaire, M. Leroy ; syndic provisoire, M. Heurtey, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 25.

MÉMAIN, linger, rue d'Antin, 22. Juge-commissaire, M. Milliet ; syndic provisoire, M. Defoix, rue Saint-Lazare, 70.

La 3e édition illustrée de l'HISTOIRE DE LA MARINE FRANÇAISE, par M. Eugène Süe, auteur des *Mystères de Paris*, du *Juif errant*, obtient les honneurs de la popularité. Chaque livraison à 30 cent. se vend déjà à plusieurs milliers d'exemplaires. On a été frappé de tout ce qu'il y a de charme et d'intérêt puissant dans la peinture si vive et si pittoresque de l'époque de Louis XIV et du commencement du dix-huitième siècle à la cour, au milieu des villes, dans nos ports et sur la mer. Tous les aspects de la société sont indiqués pour donner un sens aux évènements maritimes qui ne font que découler des événements politiques et des actes ambitieux du gouvernement de Louis XIV. Cette histoire a tout le naturel, toute la rapidité de récit des Mémoires des hommes qui ont joué un rôle important dans les affaires, une rare précision dans les portraits, toute l'exactitude des faits et des actes de l'Etat et des affaires générales. M. Süe a beau passer rapidement, après les portraits dans lesquels il excelle, d'une face de son sujet à une autre, le fil de sa narration se maintient avec la même fermeté, la confusion ne s'établit jamais au milieu de ces aspects si divers qu'il suit plutôt pour les besoins du récit que pour exciter la curiosité du lecteur. Le coloris si juste, l'élégance, la finesse d'esprit de M. Eugène Süe ne se sont révélés dans aucun de ses écrits avec plus de verve, de correction et d'intérêt que dans cette Histoire de la marine française, dont les vignettes de Raffet et de Tony Johannot, appuient çà et là les brillants récits. Un Album petit in-folio d'une grande beauté représentant les vues principales des mers de l'Europe, appuient ces mêmes récits. Ces dernières planches, exécutées d'après les tableaux de nos premiers peintres de marine ont été gravées au burin par d'habiles artistes. Elles ont une valeur d'art qu'il ne faut pas demander à nos illustrations habituelles. On souscrit chez Martinon, rue du Coq-Saint-Honoré, 4, à Paris.

OFFICE DES CHEMINS DE FER, bureaux provisoires, rue Neuve-Vivienne, 36, près la Bourse. — L'Office sert d'intermédiaire entre les actionnaires et les compagnies. Il représente les actionnaires dans les assemblées générales, reçoit les dividendes pour leur compte, et se charge de leurs intérêts dans toutes circonstances. — Correspondance avec la province pour tout ce qui a rapport aux chemins de fer. — Renseignements sur la valeur réelle des actions, sur les compagnies qui se forment, enfin sur tout ce qui concerne les chemins de fer. — Achat, au comptant, de toutes actions ayant cours, et avances sur titres à céder.—On ne reçoit que les lettres affranchies. Renseignements de dix heures à deux heures.

Spectacles du 6 avril.

8 h. »/» OPÉRA. —
7 h. »/» FRANÇAIS. — Le Gendre d'un Millionnaire. L'Avare.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. —Joconde. Pré aux Clercs.
6 h. 1/2 ODÉON. — Pierre de Portugal. Le Seigneur des Broussailles.
6 h. »/» VAUDEVILLE.— Les 2 Tambours. Porteur. Les Mémoires.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Fleur de genêt. Garde forestier. Mlle Dangeville.
6 h. »/» GYMNASE. — Rébecca. Un Roman intime. La Belle. Homme gris.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL.—Un Poisson d'Avril. Roi des Frontins. Le Vieux.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. »/» AMBIGU. — La Peste noire.
9 h. 1/2 GAITÉ. — Jacques. Les Canuts. Forté-Spada.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Empire.
6 h »/» COMTE. — Mon Habit. Polichinelle. Alexis. Giselle. Le Turban.
6 h. 1/2 FOLIES.. — La Cocarde. Sans cravate. Petits Mystères.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16. rue du Croissant.

[illegible] glorieux inventeur.

Cependant, les hommes spéciaux se taisaient, et la cause des canaux paraissait irrévocablement perdue. Mais, dans le silence du cabinet, à l'abri de toute préoccupation d'intérêt, ces hommes étudiaient, comparaient, jugeaient, et, forts de leurs convictions, se préparaient à en appeler devant l'opinion publique du jugement si témérairement prononcé.

Deux fonctionnaires éminents des ponts et chaussées, M. l'inspecteur Minard et M. l'ingénieur en chef Collignon, ont apporté, pour éclairer cette question, le tribut de leur talent, de leur expérience, de leurs consciencieuses études. La cause est maintenant en instance. Pour nous, le jugement ne saurait être douteux. Nous croirions manquer à notre devoir en n'examinant pas à fond cette question. L'importance des intérêts qui sont en jeu, l'exagération des opinions émises jusqu'à ce jour, nous font une loi d'intervenir dans le débat.

Réduite à sa plus simple expression, la question qui s'agite est celle-ci : 1° Un chemin de fer peut-il effectuer les transports aussi économiquement qu'un canal? 2° Peut-il transporter autant de marchandises?

Examinons succinctement ces deux points.

Théoriquement, il paraît difficile d'admettre que les transports sur un chemin de fer puissent être plus économiques que sur un canal; car sur cette dernière voie, l'effort de traction horizontale est de 0 kil. 90 par tonne, il est sur l'autre de 5 kil. 00 au minimum. L'élévation des fardeaux, sur le canal, se fait dans les écluses par la chute de l'eau accumulée dans les biez, et ne coûte exactement rien ; sur les chemins de fer, elle se fait le long de plans inclinés, exige des machines de renfort, et dépense souvent une force de plus de 20 kil. par tonne.

En outre, sur un canal ou sur une rivière, la charge se règle par l'état des eaux. On met sur chaque bateau autant de marchandises qu'il peut en contenir, eu égard au mouillage, et l'on utilise toute la force que l'on est obligé de déployer. Sur un chemin de fer, au contraire, tout doit être sacrifié à la précision, à l'exactitude, à la célérité du service et à la sécurité des convois de voyageurs. De là vient que l'on fait souvent partir les convois avec la moitié ou le tiers de leur chargement. Ainsi, en Belgique, les transports moyens de chaque convoi ont été en 1843 de 58 t. 495 ; sur le chemin de Rouen en 1844 de 57 t. 63, et les convois auraient pu facilement en traîner le double, s'ils n'avaient été réglés que sur les difficultés de la traction.

Il faudrait donc, pour que les chemins de fer eussent réellement les avantages dont on les a gratifiés, que les frais autres que ceux de traction y fussent moindres que sur les canaux. Or, c'est précisément le contraire qui a eu lieu.

Ces premières observations faites, posons le problème dans toute sa généralité, et voyons quelles sont les dépenses intégrales [illegible] applicable à la navigation de [illegible] et un peu plus forts que les prix actuels de la rivière de l'Oise.

Ces explications données sur le mode d'établissement de nos prix, il convient de les rapprocher dans le tableau suivant :

Frais de transport par tonne et par kilomètre.

	Par la voie de fer.	Par la voie navigable.
Pour les frais de traction et d'entretien du matériel roulant ou flottant	0,0244	0,01712
En ajoutant aux sommes précédentes		
L'entretien de la voie	0,0196	0,02152
L'intérêt du matériel roulant et de la voie de fer	0,0841	0,02152
L'intérêt du capital dépensé par l'Etat	0,1186	0,0547
L'amortissement du capital en un demi-siècle	0,1252	0,05793

Il importe de remarquer que les prix de transport sur la voie navigable, portent avec eux leur bénéfice, et qu'il n'en est pas de même pour ceux de la voie de fer. Or, une Compagnie, sous peine de s'exposer à de graves mécomptes, doit prélever sur ses opérations de quoi subvenir au remplacement si coûteux des billes et des rails.

Ajoutons encore, pour bien prouver que nous ne nous sommes pas placés dans des circonstances exceptionnelles, que les transports de la frontière de Belgique à la Villette se font au prix de quatre centimes; de Lyon à Paris, pour cinq; de Dunkerque à Paris pour quatre et demi; sur la Seine pour cinq ; tandis que sur le chemin de fer de Rouen, ils ont lieu au prix moyen de douze, au prix minimum de neuf, et qu'ils varient sur le chemin de Strasbourg à Bâle entre neuf et vingt-cinq centimes.

Une conséquence ressort du tableau que nous avons dressé plus haut. Dans un demi-siècle, l'intérêt du capital d'établissement se trouvant amorti, les transports pourront se faire sur les canaux au prix de 22 millièmes, tandis qu'ils coûteront encore cinq centimes sur les chemins de fer. La voie navigable, a donc sur sa rivale, non seulement l'avantage dans le présent, mais encore dans l'avenir.

Mais le champ de l'avenir est vaste et surtout il est inconnu. Ne pourra-t-il pas survenir une découverte inattendue qui renverse les bases de la comparaison que nous venons d'établir. Sans doute, et nous devons même reconnaître qu'au premier abord la voie nouvelle, en raison même de sa nouveauté, paraît susceptible de plus de perfectionnements que l'autre. Mais on ne peut spéculer que sur ce qui existe, et non sur ce qui pourra exister. L'inconnu ne doit entrer dans nos formules que lorsqu'il peut en sortir complètement déterminé. Remarquons d'ailleurs que les améliorations

Réforme coloniale.

Précisons notre attitude dans le débat engagé devant la Chambre des pairs.

En examinant avec calme les opinions produites soit à la Chambre, soit dans la presse, il est aisé de voir qu'il y a de l'exagération dans l'attaque comme dans la défense; mais la polémique pèche moins encore par l'exagération que par l'affectation de chaque parti à ne point tenir compte des arguments du parti contraire. Dans les deux camps il y a de bonnes raisons, en même temps que lacune systématique.

Les abolitionistes invoquent le progrès nécessaire des choses et les nobles sentiments d'humanité et de liberté, dont le respect fait la grandeur des nations. Les défenseurs du régime servile objectent les besoins de la production coloniale et l'intérêt de notre prospérité maritime. Les abolitionistes s'entêtent à traiter avec légèreté le côté économique de la question, et ne savent pas comprendre que le dépérissement des colonies est la conséquence inévitable de l'émancipation pure et simple. Les défenseurs du régime servile s'obstinent à méconnaître les exigences des devoirs religieux, qu'ils subordonnent absolument à des considérations d'argent et de sucre. C'est la vieille querelle de l'esprit et de la matière.

Il est évident que la question n'est pas encore posée dans ses termes supérieurs. Elle a fait quelques pas depuis dix ans ; mais on est encore loin de s'entendre, et de ce désaccord résulte nécessairement pour la France une attitude piteuse. Tantôt le gouvernement et la presse, poussés par notre petit groupe de philanthropes français ou obéissant à l'impulsion de l'Angleterre, font un petit effort timide et mesquin vers l'émancipation ; tantôt, oublieux des intérêts de la liberté, ils s'arrêtent indécis, bridés par les mille liens sucrés dont le conseil des délégués tricote la maille avec une merveilleuse dextérité.

Nous n'avons pas cessé, quant à nous, d'embrasser la question d'une manière complexe et intégrale. Personnellement renseignés par une longue expérience des choses coloniales, nous n'avons jamais partagé les illusions des abolitionistes ; nous avions prévu, nous avons vu, nous avons constaté les mauvais effets de l'acte du parlement anglais sur la production de la richesse et ses imperfections graves au point de vue même du sort des affranchis.

Cependant nous n'avons pas songé à sacrifier l'intérêt de l'humanité, nous n'avons pas cru devoir laisser en oubli la grande cause de la liberté.

Hier, nous avons cherché à élever le problème à sa véritable hauteur.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Salon de 1845 (1).

Le temps presse. Si les morts vont vite, les critiques vont encore plus vite.

Peut-être M. Muller a-t-il raison de renoncer, pour quelque temps, aux grandes actions. Il a fait cette année deux ravissantes figures de Génies. L'une est assise sur un champignon, au milieu des coquelicots, l'autre se balance dans une escarpolette de toiles d'araignées. C'est une onction de coloris, c'est une fraîcheur de carnation, c'est une fantaisie de touche dans un gracieux paradis de verdure.

M. Dugasseau a rapporté de Rome une grande composition, dans le caractère hiératique et solennel des maîtres mosaïstes du treizième siècle. Symétrie grandiose, dessin magistral qu'on aime à retrouver, ne serait-ce que comme souvenir des œuvres du moyen-âge?

M. Joyard, qui possède la première qualité de la peinture, le sentiment, a exposé un tableau de saintes femmes. Il y a beaucoup de douleur dans cette toile. Les figures qui soutiennent la Vierge expriment une belle et large manière de dessiner. Toute cette scène est dramatique. La couleur de ce tableau peut-être demanderait de temps à autre à être réveillée, mais le dessin trahit l'étude des maîtres. Voilà de la bonne peinture, mais un peu trop prudente ; les chefs-d'œuvre se font comme les révolutions, avec de l'audace.

M. Brune a exposé une *Descente de Croix* qui a des mérites de couleur, mais qui ressemble à une rétractation de sa forte et vigoureuse peinture. Serait-ce encore une étoile filante?

On ne peut sortir sans voir dans le ciel de l'art, des étoiles traîner leur fil d'or et s'éteindre dans la plaine. Voyez la Manon Lescaut de M. Gigoux, encore une étoile filante. La peinture sempiternelle de M. Granet, encore une étoile filée. Les portraits de M. Scheffer, des étoiles filées ; de M. Court, de M. Dubuffe, des étoiles tout-à-fait disparues.

La *Bataille d'Hastings*, de M. Debon, a de la vigueur et de la fougue, et une ambition de couleur que légitime le succès. M. Favas a des portraits étudiés. Croirait-on que le jury a refusé un tableau de ce peintre studieux, qui arrive de Rome, tout frémissant du souvenir des maîtres? Il s'est vu éconduit comme un écolier par ces vieux écoliers de l'Institut.

Pourquoi M. Boulanger court-il après son ombre? Pourquoi l'inquiétude, la mobilité lui ont-elles fait changer sa première manière pour la seconde, moins belle et moins poétique? Que ne reprend-il ses *Baigneuses*, son *Repos en Egypte*, ses *Bergers de Virgile*, pour nous donner le *Triomphe de Pétrarque*?

M. Belloc cherche à rencontrer la manière audacieuse et terrible de Géricault ; nous avons, surtout, remarqué de lui un portrait de M. Michelet. C'est bien la physionomie méditative et incisive de l'historien, du professeur qui, comme Socrate, force ses auditeurs à penser avec lui.

(1) Voir le numéro du 31 mars.

M. Appert a peint une *Assomption de la Vierge*, vigoureuse quoique un peu dure, mais exécutée largement. Mme Calammata a exposé une *Femme à sa toilette*, dessinée, modelée avec toute la piété d'une âme antique pour la beauté de la forme.

Le dessin et le mouvement de cette figure sont très beaux et font songer à ces belles apothéoses du corps humain qu'Athènes et Sicyone célébraient sur le bois et sur le marbre.

Les tableaux de M. Matou ont un aspect original qui ne nous déplaît pas. On pourrait sans doute adresser bien des critiques à cette peinture ; mais il y a un sentiment de forme, et une telle personnalité empreinte dans ce début, qu'on peut présager des succès à ce jeune artiste.

M. Cherelle se tient à ses citrouilles et à ses enfants nus. Voilà un peintre qui professe jusqu'aux dernières limites le culte de la peinture pour la peinture. Il est juste de reconnaître qu'il possède une merveilleuse puissance de couleur. Nous préférons ses fruits à ceux de M. Saint-Jeau.

On doit remarquer de beaux portraits de M. Mottez. Ce peintre devient coloriste tout en perfectionnant son dessin. Par le charme de sa manière, il prend rang au nombre des bons faiseurs de portraits.

M. Tissier a donné à sa *Mater dolorosa* une belle expression. La composition est peut-être un peu maladroite, mais le torse du Christ, mais les ajustements sont bien traités. M. Landelle a un joli sentiment, une manière agréable de peindre; on peut lui prédire du succès auprès des femmes.

M. Lavoine a exposé un *Joueur de flûte*, dessiné, modelé comme M. Ingres seul dessine et modèle ses tableaux. Sous ce rapport, les deux premières figures sont très belles. Avec un peu de simplicité et l'entente de la composition, ce savant dessin ferait de M. Lavoine un véritable artiste.

M. Schnetz a le monopole de la campagne romaine. Il y a des beautés dans sa grande composition, mais notre vieille amitié pour Rome nous ramène à ses paysans.

M. Philippoteaux a entrepris une toile de grande dimension qui représente la *Bataille de Rivoli*. Le peintre a été à la hauteur du sujet. La tête de Napoléon est très belle: voilà bien le jeune Bonaparte, encore exalté, républicain, calme et profond cependant au milieu de ses combinaisons stratégiques. Il y a beaucoup d'animation et de vie dans cette bataille qui nous paraît la plus belle du Salon.

Avec quelle fureur M. Papéty fait précipiter les mécréants dans les fossés de Ptolémaïs. Chaque coup de masse d'arme que donne Guillaume de Clermont renverse un Sarrasin, et pendant cette boucherie, le soleil toujours insouciant et toujours pacifique, épanche ses premiers rayons sur la mer bleue. M. Papéty n'est pas seulement peintre, il est encore poète.

Le vent se tait, les dernières traînées du crépuscule s'effacent à l'horizon. Le Nil coule à pleins bords, silencieux et immobile, dans son lit de sable. Une jeune femme a pris sa cythare et joue l'hymne du soir à un jeune Egyptien couché dans l'attitude mystérieuse des sphinx. M. Papéty qui a intitulé cette scène Memphis, semble avoir retrouvé le texte de quelque vieux papyrus.

Nous aimons mieux les poètes; les peintres aiment mieux les imitateurs



à outrance de la nature. M. Meissonnier, un des peintres les plus distingués, les plus populaires de notre époque, a entrepris une lutte désespérée contre le daguerréotype. L'art pour lui et pour la grande majorité, c'est de rendre dans les plus petites dimensions les plus imperceptibles détails d'un intérieur. M. Meissonnier, il est vrai, n'a pas seulement cette habileté impitoyable de reproduction microscopique, il a le sentiment de la couleur, de la pose ; il possède à un certain degré cette poésie flamande d'un corps de garde et d'une partie de cartes, mais qu'il y prenne garde, rien n'est plus limité que la partie matérielle de l'art. A force de tourner dans la même cage, il finira par provoquer une lassitude d'admiration. Il peut nous séduire une fois, deux fois, trois fois, par le charme de ses ravissantes petites compositions, mais cent fois, c'est un peu trop souvent. Sans renoncer à son identité, l'artiste doit toujours être nouveau ; nous avons trouvé que cette année il exagère un peu la dureté de son exécution et que ses personnages sont généralement plaqués contre la muraille ; n'est-ce pas un avertissement pour qu'il élargisse sa manière? On regrette de voir un pareil talent s'immobiliser dans une éternelle redite de son premier tableau.

M. Isabey a peint encore un *Alchimiste*, un prétexte pour des tripotages de pâtes et des ragoûts de ton. Encore une redite. M. Poitevin est toujours spirituel, et après? Cependant, c'est toujours quelque chose que notre siècle ait de l'esprit.

M. Baron est le biographe de ces belles existences heureuses qui traversent le monde comme un parterre de fleurs, dans des flots de velours et de satin. Il a pris tout ce que la renaissance italienne avait de gracieuses, d'heureuses et de voluptueuses inspirations sous ses villas de marbre, à l'ombre de ses pins, au bruit des fontaines et des mandolines. La danse du fond est une des plus jolies choses que nous ayons vues, comme mouvement, comme dessin, comme couleur. Le groupe de gauche a toute la séduction d'une peinture vénitienne. M. Baron comprend bien une des plus importantes lois de l'art, qui est le contraste.

Auprès des basquines de soie, il amène toujours des haillons. Ses toiles ont la fraîcheur printannière d'une matinée du mois de mai. Il vous communique toutes les délices de cette blanche aristocratie, joyeuse comme l'hermine, frémissante comme le cygne, parfumée comme la treille en fleurs. Nous regrettons de trouver dans cette toile des incorrections de dessin que quelques minutes de travail feraient disparaître.

M. Leleux cherche au contraire tout ce que la réalité a de plus agreste et de plus énergique ; il a consacré sa vie aux paysans de toutes les contrées. C'est dans les fêtes de village, sur les grandes routes, au bord des clairières qu'il va chercher ses sujets toujours vrais et animés comme la nature. Il représente admirablement la physionomie des lieux et des costumes. Sous ses inspirations son frère Armand Leleux s'est acquis un talent remarquable : il y a beaucoup de soleil, de poésie dans son tableau de *Zingari*. Sous ses inspirations, aussi, M. Hédouin est arrivé à faire une page très belle de mouvement et de couleur. Nous avons une vive sympathie pour les chants ossalais. Il y a du soleil, de la vie, de l'entrain, des tons de coloriste qui prend ses grades, qui s'élève, qui grandit ; avec des tableaux comme ceux-là on acquiert vite une réputation.

M. Fortin n'émigre pas de la Bretagne. Après nous avoir introduits dans

un café sérieux de la chicorée et les épices de la carotte et du navet, il faudrait protester au nom d'une politique intelligente, au nom même de l'humanité contre un pareil mouvement.

Dieu a disséminé les trésors de sa création sur toute la terre, afin que les peuples et les races fussent poussés par leurs besoins mêmes à se visiter, à se chercher, et à former progressivement l'unité de la grande famille humaine. Par une harmonie providentielle, d'immenses sources de richesse et de puissance sont attachées à l'exploitation des terres vierges, à la création des colonies, et toutes les nations civilisées se trouvent ainsi fortement intéressées à faire rayonner leur chaleur et leur lumière sur les contrées sauvages et barbares. Il ne saurait donc être question de laisser périr la production dans les pays intertropicaux ; et la France spécialement, si elle ne prévient pas l'appauvrissement de l'activité de ses colonies, va diminuer de puissance et s'affaiblir en face de l'Angleterre. L'Angleterre (cela est incontestable) peut, pendant un certain temps au moins, réparer les pertes provenant de la décadence de ses colonies, grâce aux conditions favorables que lui offre son empire de l'Inde, avec sa population nombreuse, bien plus active que la race noire, ayant des besoins plus complexes et plus raffinés et donnant sa main-d'œuvre à un prix excessivement réduit. L'Indou, c'est le type du prolétaire corvéable, et l'on peut s'en rapporter aux banquiers de Londres pour organiser bientôt l'esclavage collectif, dans de vastes ateliers féodaux, de Bombay à Calcutta, depuis Ceylan et le cap Comorin jusqu'aux rives de l'Indus et aux versants du Thibet.

Et non seulement, dans son propre intérêt, la France ne peut pas laisser périr ses colonies, mais tous les grands devoirs de la Destinée lui commandent d'accroître ses établissements, de multiplier les foyers de vie issus de son âme, d'y créer la richesse et le luxe, et de travailler au développement moral et intellectuel des races colorées. Il ne faut pas abandonner le Noir à son indolence, à son insouciance enfantine sous prétexte de droits de l'homme et de liberté ; ce serait l'œuvre d'une philanthropie irréfléchie et impuissante. Il faut organiser autour des Noirs un système de tutelle paternelle et affectueuse, un gouvernement ferme et doux, plein d'initiative bienveillante et effective. Puisque nous sommes naturellement portés à songer à l'enfant en parlant du Noir, imaginez, pour l'éducation de celui-ci dans le travail, un système inspiré du même esprit auquel on doit l'institution maternelle des *Salles d'Asile*. C'est là tout un monde nouveau, dans le domaine de l'éducation : [illegible] position lente de la société coloniale, le passage plus ou moins ralenti du régime servile au prolétariat. Cependant, nous appuierons toutes les dispositions du projet de loi qui, sans inconvénient grave, seraient favorables à la liberté.

Détails sur les événements de Suisse.

Jusqu'à présent, aucune correspondance ne nous avait permis de nous diriger à travers les contradictions confuses que présentaient les nouvelles suisses. Tous les détails relatifs à l'événement du 31 mars nous arrivent enfin aujourd'hui ; ils sont encore plus affligeants que les dépêches télégraphiques ne l'avaient fait présumer. On sait comment ce triste drame a commencé :

« Le 27 mars, dit le *Fédéral de Genève*, le gouvernement d'Argovie, dans sa réponse au directoire, repousse avec indignation » le reproche de laisser des corps-francs s'organiser sur son territoire, et de leur fournir les moyens matériels de porter la guerre » civile dans le canton de Lucerne. Cinq jours après, les corps-» francs sont devant Lucerne *avec seize pièces d'artillerie*, et plus » de mille cadavres jonchent le champ de bataille. »

Ces quelques lignes résument les derniers événements : Le 27 mars, une grande catastrophe pouvait encore être prévenue ; trois jours après, elle faisait explosion.

Nous publions ci-après les passages des correspondances de Berne, du mercredi 2 avril ; ils résument clairement, succinctement, complètement toute la désolante affaire du 31 mars :

« Berne, 2 avril.

» Le commandement en chef de l'armée révolutionnaire avait été confié à M. Ochsenbein, de Nidau ; le colonel Rothpletz, d'Arau, commandait la première brigade, réunie à Zofingue, et M. Imobersteg, de Berne, la seconde, réunie à Hutwyl. C'est donc Zofingue (Argovie) et Hutwyl (Berne) qui étaient les principaux lieux de rassemblement des réfugiés lucernois et des volontaires formés en corps-francs.

» Le dimanche 30 mars, un détachement, parti de la première de ces villes, s'est rendu à Arbourg, dont il a emporté le fort d'assaut pour s'emparer de quatre pièces et de caissons d'artillerie qui y étaient enfermés. L'expédition s'était procuré d'ailleurs d'autres canons, au nombre de douze. Toute la journée de dimanche, Zofingue vit arriver dans ses murs de nombreux renforts d'Argoviens, de Schaffhousois, de Bâlois de la Campagne. Ces derniers avaient un aspect très martial, et conduisaient avec eux deux pièces de canon. Une proclamation lue aux diverses compagnies leur annonçait que la troupe était placée sous le code de guerre fédéral, et qu'un conseil de guerre avait été institué. Dans l'après-midi du même jour (dimanche), 1 200 réfugiés lucernois étaient entrés sur le territoire de leur can[illegible] [illegible] Deux compagnies d'Unterwald embusquées sur la hauteur commandaient le feu. Vous devez savoir que la route à droite, en sortant de Lucerne, a la Reuss, de l'autre, une colline escarpée, couverte de bois. Le général de Sonnenberg avait pendant les pourparlers fait tourner la position par deux bataillons lucernois, de sorte que les 1600 hommes des corps-francs se sont trouvés pris entre trois feux, mitraille, carabiniers, infanterie.

» L'aspect de la route entre Lucerne et le pont de l'Emme était effrayant ; près de 1 200 cadavres étaient couchés sur la route entassés les uns sur les autres : les blessés n'avaient pu encore être secourus ; les 1 200 Bernois qui composaient cette malheureuse colonne de corps-francs se sont battus comme des héros dignes d'une meilleure cause. On cite parmi les tués le juge d'instruction de Berne M. Rupp ; Weingart, rédacteur du *Speiand*, journal radical ; Stæmpfli, rédacteur de la *Gazette radicale de Berne* ; Ochsenbein, commandant en chef, Ienni, rédacteur du *Charivari bernois*. En un mot, presque tous les chefs ont succombé.

» Les deux autres colonnes s'étant avancées jusque dans l'intérieur du canton, ont été attaquées par le landsturm et les bataillons victorieux arrivant de Lucerne. 2 000 hommes de corps-francs sont rentrés dans Zofingue ; l'artillerie et les bagages ont été perdus.

» Une quatrième colonne, qui s'était aventurée du côté de Sempach, s'est trouvée acculée dans un défilé, où, attaquée sur les hauteurs par des carabiniers lucernois, poursuivie par le landsturm et une batterie, elle a été presque anéantie. »

Voilà les faits. Ils ont jeté l'épouvante en Suisse. Le *Fédéral* en appelle à la modération de Lucerne et à la générosité du général de Sonnenberg. Le Directoire qui n'a pas su être actif quand il pouvait prévenir les événements, s'agite beaucoup pour réunir des forces imposantes. Il a ordonné la mise sur pied de 17 bataillons d'infanterie et de 28 compagnies d'armes spéciales. Ces troupes sont placées sous le commandement en chef de M. le colonel fédéral Donats des Grisons. M. le colonel fédéral Ziegler de Zurich, est appelé au commandement de la première division.

Le gouvernement bernois vient d'ordonner la mise sur pied de trois nouveaux bataillons ; le corps des étudiants a reçu l'ordre de se rendre à Berthoud, où il sera réuni à l'un de ces bataillons.

Les troupes déjà mises sur pied dans les cantons d'Uri, Schwytz, Unterwald Haut et Bas, et Zug, de même que celles qui seraient encore appelées en activité dans ces mêmes cantons, seront réunies en une brigade spéciale et placées également sous un commandement fédéral.

Le Directoire a nommé commissaires fédéraux MM. Næff, landamman de Saint-Gall, et Balthasar Vieli, juge, des Grisons. M. le commandant en chef est placé sous les ordres de MM. les commissaires fédéraux.

---

des chaumières, après avoir rendu la misère presque poétique, il a représenté des Chouans en embuscade. Il a mis là cette même réalité saisissante. Rien n'est vrai sans le réel, mais la réalité n'est pas toute la vérité.

Nous avons retrouvé M. Hornung, revenu de Suisse exprès pour être au Salon. M. Hornung a une spécialité, il travaille dans le rire. Il fait rire des Savoyards et fait rire les petites filles, il fait rire tout le monde. Expliquez-vous les caprices de cette bonne ville de Genève ; elle ressemble vraiment à Jean qui rit et à Jean qui pleure. Tous ses paysages sont prodigieusement tristes et ses tableaux de genre prodigieusement gais. De la tristesse, ôtez la gaieté reste zéro, partant quitte.

Arrêtons-nous pour regarder le portrait du maréchal Bugeaud. Bon militaire par habitude, duc par accident, voilà la biographie que nous pouvons lire dans le portrait de M. Larivière. Ce portrait est consciencieusement fait, les fonds sont bien peints et représentent un assez joli paysage de Normandie au fond de l'Afrique.

N'oublions pas M. Karl Girardet, ce peintre voyageur qui nous fait voyager avec lui. Allez voir sa *Chadouf sur le Nil* et sa *Mosquée du Caire* ; vous ne serez pas allé en Egypte, mais vous aurez envie d'y aller : on se sent transporté au milieu d'une autre civilisation. M. Girardet a représenté aussi un *Déjeuner sous la futaie de sainte Catherine*. Dans tous ces tableaux, il y a une grande finesse d'exécution. Son frère, M. Edouard Girardet, a peint une charmante composition de *Deux Enfants dans la neige*.

Voilà un tableau qui nous attire plus par le sujet que par l'exécution quoiqu'elle soit remarquable : c'est une bonne action dans une bonne action. Vous connaissez la colonie de Petit-Bourg, cette ferme, cette usine ouvertes sous la direction d'un homme de bien aux enfants du pauvre ; institution qui porte en elle la rédemption du prolétariat, si on sait épuiser les conséquences de cette colonie agricole. Voyez ces enfants au lit de cette vieille femme couchée sur ces ais recouverts de paille, par cette neige, ce linceul de mort ; ils n'ont que le sabot et la blouse, et ils trouvent cependant des ressources pour faire l'aumône. Il y a là tout un petit drame de charité parfaitement rendu. J'aimerais mieux, pour ma part, avoir médité ce tableau que toutes les batailles du monde.

Nous pouvons citer un portrait de femme de M. Dumas, un autre de Watter ; ces deux portraits, avec toute leur diversité, nous font bien présumer de l'avenir de ces deux peintres. Nous en dirons autant de M. Biot. Nous devons dénoncer à ceux qui aiment toutes les délicatesses de la peinture flamande une très jolie et très fraîche composition de M. Couder.

Dans cette revue au pas gymnastique, nous ne voudrions pas oublier une *Léda* de M. Bremond qui nous a paru d'une jolie couleur, ni les portraits aristocratiques de M. Pérignon.

Maintenant que nous voilà rendu au terme de cette course au clocher, si nous cherchons à nous expliquer l'impression multiple que nous avons éprouvée et à résumer la tendance générale du Salon, nous retrouvons toujours des sujets religieux sans religion, des batailles sans esprit militaire, des scènes intérieures sans esprit de famille, des pages historiques sans aucun sentiment du lien qui rattache les vivants aux morts, qui rend les morts toujours vivants ; car, nous autres tous, nous ne sommes rien de plus que des ressuscités.

Ainsi donc, il n'y a véritablement pas de sujet pour la peinture. Il n'y a pas de sujet, parce qu'il n'y a pas de croyance vivante commune, pas de passion collective avec laquelle le peintre puisse se mettre en contact, par laquelle il puisse aller saisir, enlever les imaginations des spectateurs.

Il n'y a que deux tendances en peinture qui correspondent à l'état des âmes, l'élégie ou la prophétie ; l'élégie, qui nous a donné Léopold Robert ; la prophétie, qui nous donnera toute une jeune Ecole ardente, qui gravit la montagne, qui porte déjà sur le front le premier rayon de soleil levant.

Dans l'exécution, la peinture semble se rejeter vers la couleur. Le dessin représente la réflexion, la couleur l'expansion ; la première, la chrysalide, la seconde, l'aile du papillon. La couleur correspond à la vie, au bonheur, à l'action, à l'union trois fois sainte de la forme et de la lumière, de la ligne et du soleil. Avec le dessin seulement, la peinture est toujours dans les limbes.

Mais il est difficile, impossible peut-être de trouver dans une seule organisation ces deux qualités réunies. Aucun peintre n'a été grand dessinateur et grand coloriste. La condition, nécessairement imposée à chaque artiste, pour grandir et pour beaucoup grandir, n'est pas de poursuivre cette quadrature du cercle, la réunion des deux qualités, mais d'en choisir une et de la pousser aux dernières limites, de se créer son originalité, sa puissance personnelle, et de dire ensuite à la critique il est donné à l'homme d'atteindre une perfection relative et non pas intégrale. Le génie intégral est dans l'art généralement pris, dans la succession et la diversité des Ecoles. C'est en ajoutant Titien à Raphaël, Véronèse à Michel-Ange, Rembrandt au Poussin, qu'on réalisera cette perfection idéale, typique résultante glorieuse de tous les travaux de l'art dans l'humanité.

Cette perfection que la peinture retrouve dans la réunion fictive des œuvres séparées, nous croyons qu'elle peut l'atteindre dans une œuvre, par l'association du travail. Qu'on ne nous prenne pas au mot ; nous connaissons notre époque, et quoique nous ayons d'elle une très haute opinion, nous savons bien que les esprits ne sont pas préparés au travail associé où tous les talents se rectifient et se fortifient les uns par les autres.

Mais nous voyons l'infériorité de la peinture actuelle comparée à la peinture du seizième siècle. Nous voyons aussi que nous assistons à une renaissance. Cette renaissance a sans doute une signification ultérieure. Mais si la peinture doit rester ce qu'elle est, se faire comme elle se fait, par des artistes solitaires et rivaux, pour des Musées, pour des Chambres, pour cette promiscuité, qui la fait ressembler à des affiches sur les murailles, nous ne soupçonnons pas quels progrès lui seront réservés. Quand tout marche, tout s'élève autour d'elle, science, industrie, philosophie, législation, elle seule est condamnée à demeurer au dessous de ce qu'elle fut dans le passé entre les mains du Titien et de Raphaël. Ce sera une armée en déroute ; seulement, parmi les fuyards, quelques braves pourront encore se battre avec honneur.

Mais l'art n'est pas, comme on le croit trop généralement, une question de noms-propres. Et que seront dans mille ans les plus grand de vos noms, surtout quand la grande marée des chefs-d'œuvre de l'avenir aura passé sur tous ces grains de sable ? C'est l'artiste surtout qui doit se nommer légion. Sa force, son importance personnelle n'en seront pas amoindries, mais exaltées au contraire. Il jouira dans sa part de travail et dans la part de tous les autres.

On a une vive répugnance pour les travaux en participation. Voici pourquoi : dans toute collaboration, les droits des travailleurs ne sont pas équitablement réglés. Le plus souvent, celui qui accepte la coopération des autres talents, possède une renommée qui a une valeur ; comme il ne peut suffire à la commande, il abandonne une part de bénéfices aux collaborateurs en échange de son nom, qui reste toujours comme une estampille sur la marchandise. Ces associations sont surtout commerciales ; aussi le travail supposé annulle le travail véritable. Ces sociétés sont injustes, léonines : les vrais artistes ont raison de les repousser.

Mais il y a une autre association où chaque travailleur, volontairement, fraternellement uni, exécute dans une œuvre ou une série d'œuvres, la portion qui correspond le mieux à son sentiment et à son habileté. La peinture n'est pas faite pour ces cellules que nous voulons bien tapisser nos appartements, pour cette bourgeoisie obligée de se resserrer dans ses maisons, qui vit dans sa chambre comme une souris dans une souricière. Elle est encore moins faite pour les Musées, anarchiques, collections de tous les contraires, où l'on passe d'un Christ à une bacchanale, de Caton mourant à une odalisque, vrais cauchemars de réalités sur de longues surfaces de murailles pour produire l'effet de vingt orchestres qui joueraient chacun des airs différents.

La peinture est faite pour les monuments comme l'habit pour l'homme. Elle doit toujours se rattacher à une masse architecturale, s'harmoniser avec elle, et, dans sa langue, raconter la même pensée. Elle est ainsi dans son milieu, dans son jour, à sa place ; elle ressort par son entourage et fait ressortir tout ce qui l'avoisine. Mais les décorations des édifices ont besoin d'unité. Quand on passe, dans une église, de M. Ziegler à M. Picot, de M. Lépaulle à M. Lehmann, de M. Champmartin à M. Flandrin, on éprouve un peu, à voir ces travaux fragmentaires et contradictoires, l'impression désordonnée des Musées, ces vestiaires de toutes les défroques de la peinture.

Ce qui donne un si haut et si grave intérêt aux monuments du Moyen-Age et même de la Renaissance, c'est que Giotto, Masaccio, Raphaël, avaient chacun une Ecole nombreuse qui exécutait leur pensée, qui couvrait de chefs-d'œuvre des murailles babylonniennes, et dans cet art toujours en marche savait conserver une admirable unité.

Ce mode de travail qui était possible au Moyen-Age, avec les idées gigantesques de hiérarchie, avec les habitudes de soumission de plusieurs à un seul, serait antipathique sans nul doute à nos appétits d'individualisme et de démocratie. La véritable forme de la démocratie, c'est l'association, où chacun se pose et se fait accepter dans la position qui lui convient le mieux. Je suis convaincu que du moment où quelques artistes de bonne volonté d'aptitudes diverses, se mettraient en jour à l'œuvre, essaieraient un travail où l'émulation viendrait doubler les forces de chacun, la surveillance commune rectifier les erreurs individuelles, le résultat dépasserait les espérances. L'esprit saint aime surtout à descendre sur les assemblées. Il faut que la peinture, comme la propriété, s'en aille en morcellement, en miettes, en individualisme, qu'elle périsse comme tout périt — par l'extrême division des parties, ou pour qu'elle se constitue en s'associant et se régénère comme tout s'engendre par l'association des parties autour d'un même centre. Le passage de la peinture individuelle à la peinture collective amènera une immense révolution. Mais quand ?

EUGÈNE PELLETAN.

l'expédition des corps-francs. »

Le passage de l'adresse inaugurale de M. Polk, relatif à l'annexation de l'Orégon aux États-Unis, a provoqué un double incident dans la chambre des communes et dans la chambre des lords. Le comte Aberdeen et sir Robert Peel, tous deux fort émus, ont répondu aux interpellations qui leur ont été faites à ce sujet en des termes qui méritent d'être remarqués :

SIR ROBERT PEEL. — « A la date des derniers rapports qui nous sont parvenus, les négociations marchaient, et, malgré l'Adresse de M. Polk, tout annonçait qu'elles auraient, il faut l'espérer, une conclusion amicale. Je regrette que le nouveau président ait cru devoir, contre l'usage, tenir le langage qu'il a tenu. Le ton et la nature de l'Adresse sont regrettables. J'espère, je le répète, que les négociations, malgré ce langage insolite, seront suivies d'un favorable résultat. Mais (ici la voix de l'orateur est émue) l'Angleterre a des droits, et si ces droits sont violés, le gouvernement est bien décidé et préparé à les soutenir. (Des applaudissements éclatent dans toutes les parties de la salle.)

LORD ABERDEEN. « La Chambre peut être assurée que le gouvernement fera tous ses efforts pour amener l'affaire à une conclusion amicale ; personne plus que moi n'est ami de la paix. Je regarde la guerre non seulement comme la plus grande folie, mais encore comme le plus grand crime qui puisse être commis par une nation lorsqu'elle entreprend une guerre qui, d'une manière ou de l'autre, aurait pu être évitée. Heureusement pour l'Angleterre, elle n'a pas besoin de se montrer trop susceptible en fait d'honneur national ; elle n'a pas besoin de rechercher une vaine et bruyante renommée à la bouche du canon ou de toute autre manière.

Je répète que tous les efforts seront faits pour terminer l'affaire d'une manière satisfaisante ; mais s'il en était autrement, nous avons des droits parfaitement définis, et avec la bénédiction de Dieu et l'appui de vos seigneuries, nous sommes tous disposés à défendre ces droits.

L'Indépendance belge publie aujourd'hui, à propos d'un ouvrage de M. Arrivabone sur les laboureurs et les ouvriers belges, une appréciation qui mérite d'être remarquée.

L'Indépendance belge est l'organe de l'Opposition le plus influent, le plus justement accrédité, et tout à la fois le plus modéré de la Belgique. Représentant du parti que dirigent MM. Lebeau, Devaux et Rogier, *l'Indépendance* est appelée à jouer dans l'avenir un rôle gouvernemental. Nous devons donc considérer comme une manifestation importante ce qu'elle dit du socialisme et des généreuses innovations qu'un ex-ministre, M. Ch. de Brouckere, aussi remarquable par les qualités de l'esprit que par celles du cœur, n'a point hésité à appliquer :

« L'organisation sociale, dit *l'Indépendance belge*, n'est pas un fait primitif ; elle est, au contraire, l'ouvrage des hommes, et par conséquent imparfaite et perfectible. Et c'est précisément le désir de perfectionner l'organisation des sociétés qui pousse les socialistes à la recherche de combinaisons nouvelles, d'un mécanisme meilleur. Ils peuvent se tromper dans leurs recherches, ils peuvent proposer comme moyens d'amélioration de la société des systèmes qui en empireraient la condition : mais il n'est pas moins vrai que la découverte de ces moyens, non seulement est possible, mais qu'elle doit être poursuivie avec ardeur et persévérance par tous ceux qui sont attristés du spectacle de la misère et des souffrances qui accablent le plus grand nombre des membres des communautés actuelles.

» Nous avons lu quelque part les plaintes des hommes sérieux sur l'indifférence des lecteurs des feuilles quotidiennes à l'égard des questions politiques, tandis qu'ils portent leur attention sur les publications légères du feuilleton. Les lecteurs des journaux, ajoute-t-on, ne recherchent plus la feuille qui est l'organe de telle ou telle opinion, mais bien celle qui publie des articles littéraires écrits avec plus ou moins de verve, ou bien des romans où l'on trouve des péripéties plus ou moins saisissantes.

» Est-ce là un symptôme de décadence ? Nous ne le pensons pas. Le fait que nous venons de signaler ne prouve pas que la masse des lecteurs de journaux donne au feuilleton plus d'importance qu'il n'en mérite ; il prouve seulement qu'elle en donne une moindre aux discussions politiques. Et d'où vient, demanderons-nous, cette déchéance des questions politiques ? Mais cela vient de la vacuité de ces questions, de leur stérilité, de leur impuissance à réaliser le bien dans la société. Il est évident que l'attention publique attend qu'un autre sujet sérieux soit présenté à son examen, et en attendant elle se replie sur le feuilleton. Or, ce sujet sérieux qui absorbera, nous n'en doutons pas, toute la puissance intellectuelle des nations, c'est le socialisme, c'est la science qui enseignera les moyens pratiques et efficaces d'améliorer la condition des classes les plus nombreuses de la société, et d'améliorer par conséquent aussi la condition des classes supérieures, car en élevant le bas de l'échelle sociale on élève nécessairement la partie qui est au dessus.

» *P. S.* Ces lignes étaient écrites, quand il nous est parvenu un opuscule de M. Ch. de Brouckere, ancien ministre et directeur de la société de Vieille-Montagne, écrit provoqué par la publication de M. Arrivabone.

» M. de Brouckere partage en grande partie les idées de cet économiste distingué ; il nous est agréable de constater l'entrée de ces deux hommes éclairés dans la large voie du socialisme, car le socialisme, comme nous l'avons dit plus haut, n'est pas, ainsi que des hommes impassibles au spectacles des misères humaines se plaisent à le proclamer, l'enfantement de cerveaux creux, l'émission d'idées fantastiques, ni le bouleversement des bases et des principes sur lesquels reposent les sociétés actuelles, mais bien la recherche des moyens, praticables d'abord, et les plus propres à amener l'amélioration des associations humaines ; but noble, s'il en fut jamais, vers lequel marchent les hommes d'élite qui s'élèvent et par l'intelligence et par le cœur au-dessus des esprits stationnaires qui n'ont pas la force de sortir du vieux système que la routine a creusé.

» Les idées de M. de Brouckere méritent plus particulièrement de fixer l'attention publique parce qu'elles émanent d'un homme de science et de pratique à la fois ; elles le méritent d'autant plus, que M. de Brouckere les a mises en partie à exécution dans les vastes ateliers qu'il dirige avec tant de succès. Ce chef d'industrie peut très bien dire aux industriels ses confrères : « Vous le voyez, les sacrifices que je fais pour améliorer

— « Une circulaire de la préfecture de la Seine, dit le *National*, a enjoint, à ce qu'il paraît, à MM. les maires, de faire subir un interrogatoire à ceux de MM. les officiers de la garde nationale qui ont signé et fait signer des pétitions contre l'armement des fortifications. Cet interrogatoire a eu lieu hier et aujourd'hui, pour ceux du moins des officiers qui ont cru devoir s'y soumettre. On a bien voulu leur reconnaître le droit de signer une pétition comme simples citoyens, mais on leur a demandé comment il se faisait qu'ils eussent, en signant, ajouté à leurs noms la qualité d'officier, lorsque la loi défend à la garde nationale de délibérer. Il faut dire que la plupart de ceux qui étaient chargés de faire cette question en paraissaient quelque peu honteux. Quant aux officiers interrogés, nous ne savons pas ce que tous ont répondu. Mais en général ils se sont accordés à repousser avec dédain la prétention ridicule de l'administration. »

— « On a remarqué hier à la chambre des députés, lit-on ce matin dans le *Siècle*, que MM. les ministres, en annonçant à leurs amis le résultat du combat de Lucerne qui a coûté plus de six cents morts aux libéraux, racontaient les détails de cet évènement avec tous les signes d'une joie fort expansive. Nous laissons de côté la question d'humanité qui aurait dû suffire pour réprimer de pareilles démonstrations, mais il n'est donc pas venu à la pensée de ces messieurs qu'après tout ces libéraux, ces radicaux, si l'on veut, qui, dans leur entraînement, ont pu commettre des fautes, n'en sont pas moins le parti ami de la France qui vient de succomber à Lucerne sous le parti autrichien ? N'est-ce pas là un beau sujet de joie et de triomphe pour le gouvernement français ! »

— La *Gazette de France* ne craint pas de faire l'éloge du travail dont nous venons d'achever la publication : « M. Charles Didier, dit-elle, a écrit dans la *Démocratie pacifique*, sur les Jésuites et les corps-francs, deux articles fort remarquables, et dans lesquels nous avons vu une protestation contre l'état d'ilotisme qui pèse sur les 38 000 communes de France. »

— MM. Prosper Deville et François, exécuteurs testamentaires de M. Dujarier, viennent de protester contre les traités que M. Alexandre Dumas s'est cru parfaitement libre de signer, de l'avis de plusieurs jurisconsultes, avec divers journaux de Paris, par suite de la mort de M. Dujarier. — MM. Prosper Deville et François déclarent que le décès de M. Dujarrier n'annulle pas les traités existants.

« Ainsi, s'écrie à ce sujet la *Gazette de France*, voilà M. Dumas de-
» venu une propriété, une *chose* qu'on se transmet par succession. M.
» Dumas ne peut pas rester sous le coup d'une prétention pareille. Un
» de nos gens de lettres les plus distingués serait, suivant la théorie de
» M. Deville, attaché à la glèbe littéraire. »

— Le *Populaire* annonce aujourd'hui dans son numéro mensuel que la souscription ouverte dans ses bureaux compte déjà 5 000 souscripteurs à la médaille qui doit être offerte à M. Eugène Sue.

— Trois commissaires belges au nombre desquels se trouve M. Verhaegen, représentant de Bruxelles, viennent d'arriver à Paris pour offrir à M. Eugène Süe la médaille qui lui a été votée par les souscripteurs de Belgique. — La souscription ayant produit une somme considérable, l'excédant sera consacré, d'après le vœu de l'écrivain, à des secours pour des ouvriers sans travail.

— Un grand nombre d'ouvriers de l'arsenal de Toulon se sont de nouveau réunis dimanche dernier. Une demi-brigade de gendarmerie a été envoyée pour les disperser. — Presque tous les mécaniciens demandent leur congé de l'arsenal.

— Le nombre des étudiants de Toulouse cités devant le conseil académique est de 42.

A-T-ON LE DROIT DE SIFFLER AU THEATRE ? — Deux jeunes gens comparaissaient au milieu de beaucoup d'élèves des Ecoles de droit et de médecine, devant le tribunal de police municipale ; c'étaient M. Deuzy, bachelier en droit, et M. Maffé, élève architecte.

La prévention leur reproche d'avoir troublé, le 23 février dernier, la représentation de *Mimi Pinson*, au théâtre des Variétés. Procès-verbal de contravention a été dressé par M. le commissaire de police : il en résulte que les marques bruyantes d'improbation des prévenus ont fait suspendre la pièce, malgré la résistance de *la majorité*. Le procès-verbal constate, il est vrai, que les prévenus récusent cette majorité de claqueurs.

M. LE JUGE DE PAIX, à M. Deuzy. Avez-vous troublé la représentation ?

M. DEUZY. J'ai cru être dans mon droit en sifflant une mauvaise pièce.

M. LE JUGE DE PAIX. Et vous, M. Maffé ?

M. MAFFÉ. On bâillait autour de moi et l'on sifflait. J'ai sifflé... en compagnie.

M. LE JUGE DE PAIX. Nous entendrons votre avocat.

Me Ch. Ledru s'exprime ainsi :

Je viens, monsieur le juge de paix, vous supplier, dans l'intérêt de toutes les familles et dans l'intérêt de l'art, de poser une digue au mal qui nous menace. Il est temps encore... Consacrez le droit du *sifflet*. Ce n'est point là une prétention révolutionnaire. C'est un droit ancien et classique : un droit qui, à l'instar des meilleures pièces, nous vient directement du *Grec*. Car on sifflait chez les Grecs, et je suis porteur d'une excellente consultation de mon ami Mérimée qui le prouve par une foule de citations. Je ne les lirai pas de peur de scandaliser l'Académie. A Rome, on a *sifflé* comme à Athènes ; Horace l'atteste :

. . . Populus me sibilat, at mihi plaudo ipse domi.

Rappellerai-je, monsieur le juge de paix, que le législateur du Parnasse, l'ennemi né des mauvais auteurs et l'éternel régulateur du goût, a dit du théâtre :

Un auteur n'y fait pas de faciles conquêtes ;
Il trouve à le *siffler* des bouches toujours prêtes.
Chacun peut le traiter de fat et d'ignorant....
C'est un droit qu'à la porte on achète en entrant.

Tel était le droit du temps de Boileau ; et pourtant ce droit n'était point alors un remède nécessaire à un mal né au sein de notre civilisation quasi-barbare lorsqu'il disait :

Un clerc, pour quinze sous, sans craindre le holà,
Peut aller au parterre attaquer Attila.

Il n'y avait point nécessité d'opposer une jeunesse indépendante et pure à ces cohortes connues sous le nom de claqueurs, à ces Romains enrégimen-

[illegible] de l'esprit, le plus bête des supplices.

Il me semble donc qu'au lieu de condamner deux jeunes gens qui n'ont d'autre tort que d'avoir rappelé au bon goût des auteurs qui avaient gâté sans pitié l'œuvre d'Eugène Süe, sa fraîche et délicieuse *Rigolette*, M. le juge de paix les renverra avec bienveillance de la plainte. Je serais d'avis même que pour les dédommager de la comparution qu'on leur a infligée en police municipale, on les renvoyât de cette enceinte, comme Platon renvoyait les poètes.... couronnés de roses ! (Explosion d'hilarité.)

« Attendu que le droit d'imprimer son opinion sur les pièces de théâtre est consacré par l'usage, et que les prévenus en ont usé légitimement, le tribunal les a renvoyés de la plainte sans dépens. »

UN MÉNAGE PARISIEN. — Dechaisne, brossier, rue de la Mortellerie, comparait devant le tribunal correctionnel (7e chambre), sous la prévention de coups volontaires sur la personne de sa femme. Voici les faits.

Les époux Dechaisne sont mariés depuis sept ans, et ont deux enfants en bas âge ; ils ont élevé depuis peu un petit établissement qui commence à prospérer, et ce n'est que par suite des mauvais traitements que lui fait subir son mari que la femme Dechaisne s'est décidée à quitter le domicile conjugal pour se retirer chez son père.

Mme Dechaisne est une jeune et jolie femme ; elle paraît fort affectée et s'avance en tremblant pour déposer devant le tribunal.

LA FEMME DECHAISNE, pleurant. Il m'est bien pénible de dire la conduite de mon mari à mon égard ; car j'ai deux enfants qui ont encore besoin de leur père. Mais il est impossible de vivre ainsi. J'ai été continuellement battue, et mes pauvres enfants n'étaient pas plus heureux : mon mari me reprochait ce que je dépensais pour nous nourrir.

M. LE PRÉSIDENT. Que s'est-il passé le 2 mars ?

LA FEMME DECHAISNE. C'est le jour où j'ai quitté pour la dernière fois la maison. J'ai été bien maltraitée par mon mari ; il m'a frappée, m'a poussée avec violence, et a brisé les portes de l'alcôve avec mes reins ; j'ai eu la figure abîmée.

M. LE PRÉSIDENT. Votre mari était-il en état d'ivresse ?

LA FEMME DECHAISNE. Oh ! il buvait beaucoup, souvent ne rentrait pas coucher, et revenait le lendemain ivre.

M. RAPIN, témoin. Mme Dechaisne s'est plainte souvent d'avoir été battue. Le 2 mars, entre autres, elle était à peine habillée et avait la figure égratignée.

Louis Coupé et le frère de la plaignante ont été aussi témoins des violences de Dechaisne à l'égard de sa femme.

M. LE PRÉSIDENT au prévenu. Qu'avez-vous à dire ?

LE PRÉVENU. Que le tribunal soit indulgent !... Que ma femme rentre chez moi, et je promets de ne jamais recommencer. Si jamais cela m'arrive, je consens à perdre tous mes droits sur ma femme.

M. LE PRÉSIDENT. Vous convenez donc des faits ?

LE PRÉVENU. Je prends l'engagement même de ne plus boire. Nous avons deux enfants que je ne puis abandonner ; nous avons aussi un établissement qui commence et qui a besoin d'elle comme de moi. Qu'elle revienne !

FEMME DECHAISNE. Et je serai encore battue !

Le tribunal, présidé par M. Lepelletier-d'Aulnay, condamne Dechaisne à quinze jours de prison.

FEMME DECHAISNE, vivement. — Je demande ma séparation.

FRANCHISE D'UN VOLEUR. — On lit dans le journal le *Droit* :

Le 19 mars dernier encore, le nommé Boislabeille, voleur à la tire, était au Salon ; ne se doutant pas qu'il était observé et suivi depuis quelques instants par le sieur Pouchain, inspecteur de police, il exploitait les poches des curieux qui se pressaient pour admirer le tableau d'Horace Vernet. Il avait déjà été assez heureux dans ses tentatives, sans qu'on eût pu le prendre sur le fait, quand il vint à donner l'occasion de le saisir en flagrant délit ; il avait avisé un monsieur dont l'attention était fort occupée par la vue des brillants escadrons de spahis exécutant une charge, ou par la pose agréablement suppliante de la femme arabe qui embrasse une des jambes de Mgr le duc d'Aumale. Tant il y a que l'amateur ne s'aperçut nullement de la disparition de son foulard. Sans le sieur Pouchain, qui avait parfaitement vu le coup, certes le filou n'aurait eu qu'à se féliciter de son adresse.

Emile-Michel Boislabeille, comparaît aujourd'hui devant la police correctionnelle, 7e Chambre, sous la prévention de vol.

M. BELLEGARD, tailleur, premier témoin. Je me trouvais dans le Salon carré, au Musée du Louvre, et j'étais tout au tableau de M. Horace Vernet, quand un agent de police vint me dire : Monsieur, vous avez été volé. Je répondis que c'était impossible ; alors il m'a montré mon foulard qu'il tenait à la main.

J'avoue que la chose a été très bien faite ; je n'avais exactement rien senti.

LE PRÉSIDENT, au prévenu. Vous reconnaissez être l'auteur de ce vol ?

LE PRÉVENU. Oui, je l'avoue ; j'étais sans ouvrage. Vous avez raison de me punir pour ce vol-là et pour les autres.

M. LE PRÉSIDENT. — Effectivement, dans la perquisition faite à votre domicile on a trouvé plusieurs foulards.

LE PRÉVENU. — Oui, un fond chamois, que j'avais pris aux Champs-Elysées, quelques jours auparavant, et un autre à bordures rouges : celui-là venait encore du Musée.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez déjà été condamné ?

Le prévenu, continuant avec le même ton de franchise. — Oui, en juin 1843, à trois mois de prison, et en octobre de la même année, à quinze mois de la même peine.

Le Tribunal condamne Boislabelle à treize mois de prison.

VARIÉTÉS.

HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE, faisant suite à l'**HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE**, par M. A. THIERS, t. Ier, II et III.

La classe qui règne aujourd'hui, la classe *moyenne*, aime le juste milieu en politique et le médiocre en littérature. A ce titre, M. Thiers devait réussir près d'elle, en sa double qualité d'homme d'Etat et de littérateur.

L'engouement que plusieurs organes de la publicité ont manifesté pour l'*Histoire du Consulat*, a pu être sincère en plus d'un cas. Quelquefois aussi des circonstances particulières et personnelles sont venues l'exciter. Si par exemple nous avions servi la politique du ministère Guizot dans une position très élevée, si nous avions été le bouc émissaire de ce Cabinet dans les luttes religieuses, les plus envenimées de ce temps, si le ministère avait payé nos services d'ingratitude, si, nous voyant atteint par suite de nos labeurs d'une indisposition passagère, il en avait profité pour nous donner précipitamment un successeur, si même il avait laissé la

que poids, dans l'histoire de la politique bourgeoise, de cette politique *libérale*, qui fût grande à la fin du dix-huitième siècle lorsque le Tiers-Etat opprimé représentait le principe de la justice, mais qui, débordée aujourd'hui par d'autres idées, apparaît aux masses ce qu'elle est devenue réellement : une politique étroite, couçue dans les intérêts d'une seule classe, hostile d'une part à l'aristocratie héréditaire, d'autre part indifférente ou impitoyable pour le prolétariat, politique abstraite qui se repaît de *système électif*, de *représentation nationale*, d'*équilibre*, de *pondération des pouvoirs*, de *constitution à la Sieyès*, politique stérile, incapable de donner satisfaction aux besoins urgents de la société actuelle.

Sous la Restauration, lorsque le caractère providentiel de la Révolution française était méconnu, lorsque la République, le Consulat, l'Empire même étaient dénoncés à la postérité comme une époque d'erreurs et de crimes, lorsque Gros peignant la coupole du Panthéon représentait cette ère, sanglante à la vérité mais glorieuse, par un abîme rempli de noires vapeurs et que des anges voilaient d'un crêpe, lorsque, dans tous les livres destinés à l'instruction de la jeunesse, lorsque, dans toutes les manifestations officielles, les hommes qui s'étaient signalés sous le drapeau tricolore étaient présentés à la nation comme des parjures et des traîtres, ce fut un évènement grave, ce fut un acte hardi que la publication d'une histoire de la Révolution où la bannière de la bourgeoisie, de la classe qui avait triomphé en 89 était relevée, où les agents de notre transformation politique cessaient d'être injuriés et travestis, où la grande Révolution française était justifiée. Dans cette protestation, avidemment accueillie, la révolution de juillet, l'avènement d'une dynastie nouvelle étaient en germe. L'esprit qui présidait à l'œuvre de M. Thiers, les circonstances au milieu desquelles elle apparut en assuraient, en nécessitaient le succès.

Placé dans des conditions aussi heureuses, M. Thiers était né pour recueillir tous les bénéfices de la situation. S'il n'ajoute rien aux faits qu'il retrace, et ne leur donne ni l'élévation philosophique ni la forme littéraire, son intelligence est un filtre qui distille les liqueurs troubles, les transforme en eau pure, les distribue en gouttes auxquelles manquent la couleur et la saveur mais jamais la limpidité.

En outre, bien que M. Thiers n'ait pas suffisamment élargi le cadre de l'histoire, bien que le sort des classes ouvrières et les problèmes qui s'y rattachent soient par lui laissés dans l'ombre, bien qu'il se préoccupe encore trop vivement de batailles, de stratégie, pas assez de l'état commercial, industriel, agricole des nations, cependant il comprend dans la sphère historique une plus grande variété de faits que beaucoup d'autres narrateurs; à l'histoire des batailles il ajoute celle de l'administration et des finances. Assurément c'est un progrès. Dans les premières pages de l'*Histoire du Consulat*, la manière dont ce gouvernement combla les lacunes financières laissées par le Directoire, est retracée avec une précision, une netteté qui jettent sur des matières habituellement arides une lumière et même un intérêt dont on est surpris.

Peut-être M. Thiers, pour s'épargner des recherches, a-t-il inventé plus d'un détail dans ce tableau : ce procédé ne lui est pas inconnu ; ce qui est certain, c'est que jamais il ne pénètre au fond des choses, jamais des expédients il ne remonte aux principes, ni des effets aux causes. Il semble qu'à ses yeux la prospérité financière dépende de telle ou telle mesure bureaucratique, de la suppression de tel papier, de l'émission de tel autre ; jamais il ne va chercher la production à sa source et ne se demande par quels moyens un gouvernement actif, intelligent, éclairé, agissant sur le sol français lui-même et non plus sur des *bons de réquisition* ou des *mandats de recouvrement* pourrait multiplier la richesse effective du pays.

Ici nous ne séparons pas le ministre de l'écrivain, c'est que M. Thiers les confond lui-même, et que partout, dans son livre, apparaissent les prétentions, la candidature politiques. « Dans les monarchies, est-il dit » quelque part, les ministres sont nécessairement *les premiers hommes* » *du pays*. Il en est autrement dans les républiques, où ces premiers » hommes gouvernent l'Etat et ne placent au ministère que des » commis. »

Nous vivons actuellement dans un pays monarchique.

le mot de Bonaparte : « le grand électeur est un *cochon à l'engrais de six* » *millions*. » Chargé de raconter l'histoire d'Angleterre, M. Thiers eût omis le mot de Cromwell : « J'ai le roi dans ma poche et le parlement dans mon sac. » Aversion bien étrange pour le naturel, car s'il reste un jour quelque chose de M. Thiers, ce sera le souvenir des mots crus par lesquels il a caractérisé, dans les couloirs de la Chambre, les hommes et les choses de ce temps-ci.

M. Thiers est classique et comme presque tous les écrivains de cette Ecole, il nous met dans l'obligation de lui demander s'il a fait ses classes, car la grammaire lui impose peu de respect. Il décore un édifice, non pas de bustes, mais *avec* des bustes ; il remplace un homme d'Etat, non pas *au*, mais *dans* le ministère de la justice.

« L'armée turque avait été levée au nom du Prophète, *en disant* aux » Turcs que c'était le dernier effort à faire pour chasser les Infidèles de » l'Egypte.

» Kléber accourut et vit lui-même ce spectacle qui lui prouva combien » il s'était exagéré *le danger des armées turques*.

L'auteur veut dire : le danger que les armées turques faisaient courir aux Français.

» Le roi Charles IV se levait fort matin, non pas pour vaquer à ses de- » voirs royaux, mais pour entendre plusieurs messes et descendre ensui- » te dans ses ateliers, où mêlé à des tourneurs, des forgerons, des armu- » riers, dépouillé comme eux de ses habits, il travaillait dans leur com- » pagnie à des ouvrages de toute espèce. *Aimant passionnément la* » *chasse, il préférait le travail des armes.* »

Cela signifie, direz-vous : Ce prince aimait beaucoup la chasse, mais à la chasse il préférait encore la guerre : nullement. M. Thiers a voulu dire : comme Charles IV aimait beaucoup la chasse, l'industrie qui lui plaisait le plus était celle des armuriers. Voici le portrait du même roi :

« Du reste, honnête homme, fidèle à sa parole, doux, humain, reli- » gieux, d'une chasteté exemplaire, *quoique étranger à la reine, de-* » *puis qu'elle lui en avait fait donner l'ordre par les médecins.* »

Si M. Thiers continue à employer ainsi sa retraite, si pendant son inaction politique, il se propose d'écrire toujours dans ce style, ses livres auront un double succès, comme histoire de l'Empire et comme types de cacographie, ouvrages fautifs que l'on fait corriger par les enfants pour leur apprendre leur langue.

Puisse M. Thiers féconder ainsi ses loisirs pendant long-temps ! Que ces loisirs même soient définitifs, nous le souhaitons à la France pour qui son arrivée au Pouvoir est toujours suivie d'agitations stériles. Au Pouvoir il faut aujourd'hui des hommes qui aient l'oreille ouverte aux plaintes de tous les opprimés, qui ne croient pas la France heureuse parce qu'ils sont au nombre des privilégiés, des hommes qui sachent prévoir une révolution sociale qui, pour la conjurer, reconnaissent les droits de tous, en organisent l'exercice. Quant à ceux qui peuvent écrire trois volumes sur l'histoire de France sans parler du peuple, quant à ceux qui n'ont d'autre ambition que celle d'armer le pays, de troubler le monde, de retarder par la guerre la constitution de l'unité européenne, de battre encore les Autrichiens à Marengo, les Russes à Austerlitz et de couler avec les canons ennemis une autre colonne, nous souhaitons que la patrie leur offre une collection de soldats de plomb qu'ils puissent aligner sur la carte et qui leur permettent de donner essor à leurs combinaisons stratégiques.

VICTOR HENNEQUIN.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 6 AVRIL.

« Nous élèverions un autel à celui qui nous délivrerait du fardeau de l'esclavage et nous doterait de l'organisation du travail salarié. »

Après avoir rappelé ces paroles d'un conseil colonial citées par M. d'Audiffret, le *Courrier français* ajoute :

« Ce peu de mots pose nettement la question. En effet, la préoccupation des colonies n'est pas de maintenir une institution irrévocablement condamnée, c'est de retrouver des bras sous le régime de l'émancipation. Elles se résigneraient sans peine à n'avoir plus d'esclaves, si elles conservaient des travailleurs, si la liberté ne devait pas être le signal de la

contraire de 20 centimes.

Voici pour les chemins de fer, qui ont tous fléchi, le résumé de leur mouvement de baisse. Saint-Germain 7,50. — Versailles (droite) 10. — Gauche 8,75. — Orléans 38,75. — Rouen 15. — Hâvre 5. — Marseille 20. — Strasbourg 11,25. — Sceaux 20.

Les chemins non constitués ont été en grande faveur. Bordeaux en hausse de 60 fr. — Vierzon de 30. — Boulogne de 20. — Montereau de 22,50, Gand de 32,50.

On ne saurait alléguer d'autre raison à cette préférence, que la facilité avec laquelle, au moyen d'un capital restreint, on peut opérer sur ces valeurs, tandis que les chemins cotés au parquet des agents de change ne sont abordables qu'avec des déboursés un peu forts.

Il y a eu cette semaine beaucoup moins d'affaires en actions industrielles; un petit nombre a résisté à cet abandon. Les zinc, vieille et nouvelle Montagne, ont monté de 100 francs. Le gaz anglais de 425, et le Pont-Remy, grâce à une combinaison nouvelle (celle de la compagnie Linière) est parvenu de 400 au prix exorbitant de 725 à 700.

Un instant inquiété par la discussion de la chambre des pairs, le marché des promesses d'actions s'était beaucoup ralenti, mais le rejet de la loi proposée lui a rendu toute son activité première.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 7 avril.

8 h. » | » OPÉRA. — La Favorite.
7 h. » | » FRANÇAIS. — Le Mari à la Campagne. Une Femme de 40 ans.
7 h. » | » OPÉRA-COMIQUE. — Le Maçon. Le Déserteur.
6 h. 1 | 2 ODÉON. — La 1re des Pharaons.
6 h. » | » VAUDEVILLE. — Les 2 Tambours. Porteur. Le Client. Gazette.
6 h. 1 | 2 VARIÉTÉS. — Nuit aux Soufflets. Garde forestier. Mlle Dangeville.
6 h. » | » GYMNASE. — Amina. Un Tuteur. La Belle. Homme gris.
6 h. » | » PALAIS-ROYAL. — Un Poisson d'Avril. Roi des Frontins. Le Vieux.
6 h. 1 | 2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. » | » AMBIGU. — La Peste noire.
9 h. 1 | 2 GAITÉ. — La Justice de Dieu.
6 h. 3 | 4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Empire.
6 h. » | » COMTE. — M. Jean. Polka. Alexis. Giselle. Le Turban.
6 h. 1 | 2 FOLIES. — La Belle-Etoile. Sans cravate. Petits Mystères.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

Ce n'est pas que les opinions de l'honorable pair soient tout-à-fait exemptes d'erreurs, mais elles se posent avec une chaleur sincère et [illegible], sans fanatisme, avec bienveillance.

M. le comte de Montalembert avoue que l'émancipation anglaise n'a pas réussi sous le rapport économique; mais il semble regretter cet aveu, car il cite des faits qui le contredisent en apparence. Ainsi, dit-il, les importations anglaises dans les colonies, qui étaient de 64 millions, en 1832, se soutiennent au même chiffre en 1842. D'abord, ce fait de stagnation, à lui seul est grave, et quand la progression de la richesse s'arrête, il y a péril; que M. de Montalembert regarde de combien les importations s'étaient accrues de 1822 à 1832. Ensuite, nous ferons observer que si le chiffre des importations correspond généralement à la somme des retours, à l'argent disponible, il ne donne, dans l'espèce, qu'une idée imparfaite de la richesse réelle des colonies anglaises. La production diminuée dans une proportion considérable, le prix des denrées s'est élevé, et la somme des revenus en argent est restée pour un moment stationnaire. Il ne faut pas estimer la richesse d'un pays d'après la valeur vénale accidentelle de ses produits.

Quoi qu'il en soit, M. le comte de Montalembert attribue l'insuccès économique de l'émancipation à quatre causes que, selon lui, la France pourrait aisément éviter. D'abord, le refus de concours des colons. Mais comment espère-t-on écarter cet obstacle, lorsque tout abolitioniste accuse incessamment l'esprit de résistance déplorable de nos colonies? M. Passy, dans la séance de ce jour, a fait un discours très favorablement accueilli par la Chambre, et dont le principal objet était de démontrer qu'il n'y a rien à espérer des colons, et qu'ils poursuivront d'une hostilité systématique toute mesure ayant pour but l'émancipation même progressive et lente des Noirs. Quant à nous, malgré la sympathie très fraternelle que nous avons pour le caractère du Créole, malgré l'estime que nous faisons de ses belles qualités, nous désespérons de rencontrer jamais son concours, quand il s'agira d'émancipation pure et simple. Nous admettons avec l'honorable M. Passy qu'il y a dans le régime de l'esclavage quelque chose qui trouble même l'intelligence et le cœur du maître; et, par-dessus tout, il y a l'intérêt personnel du planteur, lequel voit très bien sa richesse diminuer à mesure qu'on avance dans la réforme du régime servile.

Il faudrait donc (toute la question est là) trouver le moyen d'intéresser à la cause de l'émancipation le maître lui-même. Pour cela, offrez-lui la garantie que sa fortune serait conservée, c'est-à-dire que la production serait accrue aux colonies par le changement de régime, accrue, puisque l'affranchi salarié prend une part plus élevée dans la richesse produite. Ici viennent les deux secondes causes qui ont, suivant M. de Montalembert, compromis l'acte anglais sous le rapport économique, le non emploi de l'indemnité dans un but colonial et l'absence de règlementation du travail.

L'indemnité de tous les colons anglais (sauf quelques grands propriétaires) est passée aux mains des commissionnaires, des banquiers de Londres. Nos planteurs, presque tous obérés, prévoient que l'indemnité leur échapperait de la même manière. Si M. de Montalembert a, à cet égard,

[illegible] chef d'industrie de trente-cinq à quarante francs par mois. Nous avons la conviction que ces charges du régime de liberté ne peuvent, dans l'état actuel de l'industrie coloniale, être supportées que par les grandes habitations, et cependant Maurice est mieux placée que toute autre pour avoir des travailleurs du dehors. Or, à Maurice les sucres se soutiennent à 6 et 7 piastres, tandis qu'ils ne se vendent que 4 piastres dans nos colonies. On le voit, l'expédient brut de l'immigration est plein de dangers.

La quatrième cause de l'insuccès économique de l'acte anglais, selon M. de Montalembert, c'est la concurrence de l'Inde. L'Inde en 1832 produisait 7 000 tonnes de sucre, et en 1842 elle en donne 70 000. Mais les producteurs du Bengale n'ont pas, apparemment, empêché les Antilles de produire; ils ont simplement empêché le prix des sucres de monter à l'excès. Ils ont suppléé en partie à ce qui manquait d'ailleurs; ils ont atténué les effets désastreux de l'émancipation. Comment, vous venez nous dire que 70 000 tonnes de sucre produites dans l'Inde sont cause de l'insuccès économique de la réforme anglaise! Il y a là confusion, évidemment. Les sucres du Bengale ont accru la souffrance des colons des Antilles et de Maurice, cela est vrai; mais ils ont, au point de vue économique, diminué les inconvénients généraux de l'émancipation. A ce point de vue, l'insuccès est dans l'affaiblissement de la richesse publique; et l'Inde n'est pour rien dans ce fait, au contraire.

Hélas! la France n'a pas, il est vrai, un empire des Indes pour nuire au succès économique de sa réforme coloniale: quand tombera la production de nos colonies, nos navires ne trouveront pas 70 000 tonnes de sucre à charger sur des rades françaises.

Au point de vue moral, social, M. le comte de Montalembert pense que l'émancipation anglaise a obtenu un succès complet. Il faudrait analyser ici ce qu'on doit entendre par « point de vue moral et social », et si ces développements ne devaient pas nous entraîner trop loin, nous ferions voir aisément à l'honorable pair comment, à une certaine hauteur, on trouve un lien très étroit entre la sphère économique et la sphère morale; comment l'ordre social, la morale sont vivement intéressés à la production de la richesse. Si M. le comte de Montalembert avait, comme nous, assisté sur les lieux à l'émancipation anglaise, s'il en avait étudié les effets dans la case misérable du Noir, au milieu de cette population brute et ignorante tout-à-coup abandonnée à elle-même, c'est au nom de l'humanité, au nom de cette religion dont les principes d'amour sont l'objet de son culte, qu'il s'écrierait avec nous: Non, au point de vue moral, social, l'émancipation anglaise n'a pas obtenu un plein succès. Non, la vraie philanthropie inspirée du Christ n'abandonne pas brutalement de pauvres enfants, viciés dans leur sang, abrutis, corrompus par la sauvagerie et par l'esclavage; elle ne les abandonne pas à toutes les chances difficiles de cet état de liberté fausse, désordonnée, menteuse, que l'on nomme le prolétariat, et dont nos masses populaires, en Europe, quoique préparées par le travail des siècles, ne peuvent même pas éviter les périls et les désordres et les douleurs.

Nous nous affligeons, en vérité, non pas des exigences excessives des abolitionistes, mais bien de la timidité de leurs désirs généreux.

voir. Nous craignons qu'il n'y ait là une illusion. A l'île Maurice, toute la population est catholique, il y a un évêque, il y a un clergé dont plusieurs membres même sont Français. Eh bien! rien n'a été fait: les Noirs sont restés dans l'abrutissement, ils n'ont pas trouvé des patrons dévoués dans les prêtres; le ministre de l'Evangile a négligé l'esclave pour s'occuper du riche. Il y a même eu un moment où, dans l'impossibilité de trouver un prêtre catholique pour partager avec un ministre anglican le devoir de l'instruction aux prisonniers, il a fallu avoir recours, pour moraliser les détenus catholiques, à un protestant qui s'engageait à ne pas toucher aux points de doctrine débattus entre les deux communions rivales. M. le comte de Montalembert s'efforce de reconquérir pour Rome son autorité ébranlée: nous lui conseillons de compléter son œuvre, en travaillant avec la même ardeur à faire renaître au sein de l'Eglise romaine l'esprit d'amour et de liberté, l'esprit de vie qui s'éteint en elle, pour le plus grand malheur du monde.

En résumé, tout en rendant hommage à la modération de M. le comte de Montalembert, à la générosité de son sentiment, nous croyons qu'il ne se place pas encore à un point de vue assez élevé et qu'il a trop confiance dans les petits moyens pour résoudre la question coloniale. Malgré toute sa bonne volonté, dans la voie où il est engagé, il n'aboutirait qu'à décomposer l'atelier colonial et à appauvrir considérablement la production, sans améliorer d'une manière sérieuse la condition physique et morale de la race noire. Nous l'avons dit, il faut chercher tout un système nouveau d'organisation du travail, si l'on veut sauver nos colonies, si l'on veut accomplir une réforme digne de notre temps. M. de Montalembert a eu un beau moment d'éloquence lorsqu'il a montré l'attitude humiliante de la France se laissant devancer par l'Angleterre et se faisant harceler pour servir la cause de la liberté. Que l'honorable pair nous guide donc au-delà de tous ces essais timides, et qu'il demande à la science chrétienne des inspirations neuves et fécondes, s'il veut que la France reprenne le pas sur l'Angleterre, au service de l'humanité.

M. Lasnyer a présenté aujourd'hui, à la Chambre des députés, les développements de la proposition qu'il a faite, de concert avec M. Boissy d'Anglas, relativement aux députés intéressés dans les marchés publics.

M. Lasnyer a pensé que la Chambre devait, par l'adoption d'une nouvelle catégorie d'exclus, compléter la proposition de M. de Rémusat sur les incompatibilités.

Malgré les observations de M. Berryer qui a craint que la pensée de M. Lasnyer et de M. Boissy d'Anglas ne ressemblât à des représailles chagrines contre la proposition Rémusat, et en dépit des réserves hostiles de M. le ministre de l'intérieur, la proposition a été prise en considération. Nous aurons donc l'occasion de revenir sur cette mesure qui mérite d'être examinée avec soin.

M. Crémieux a développé ensuite sa proposition relative à l'accession dans les collèges électoraux des magistrats et des jurés qui ne paient pas le cens. Cependant, l'honorable député n'avait rien épargné pour rassurer l'esprit immobiliste des conservateurs; il s'était efforcé de prouver qu'il ne s'agissait ni d'un progrès inquiétant, ni d'une ambitieuse manifestation politique, mais d'une

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE-FRANÇAIS. *Virginie*, tragédie en cinq actes, par M. Latour de Saint-Ybar. — AMBIGU-COMIQUE. *La Peste noire*, drame en cinq actes, avec prologue et épilogue, par M. le vicomte d'Arlincourt. — PALAIS-ROYAL. *Un Poisson d'avril*, vaudeville en un acte, par M. Léon Laya.

La mort de Lucrèce, la mort de Virginie, voilà deux tableaux qui, dans les annales du théâtre classique à notre époque, se feront pendant comme dans l'histoire des Romains. M. Latour et Mlle Rachel viennent d'obtenir un succès que nous nous contentons d'enregistrer aujourd'hui, nous réservant d'examiner la pièce en détail.

Nous ne ferons pas à nos lecteurs l'injure de leur raconter l'histoire de Virginie que son père égorgea sur le *Forum* avec un couteau de boucher pour la soustraire à la passion du décemvir Appius. Il vaudrait presque autant leur apprendre l'histoire d'Adam et Eve. Nous ne leur ferons pas observer que la mort de Virginie est un événement des plus dramatiques, ils doivent le sentir. Nous leur dirons seulement que jamais sujet n'a été mis plus souvent sur le théâtre. Les Espagnols ont leur Virginie. Lessing a donné aux Allemands *Emilie Galotti*, et déjà cinq ou six tragédies de Virginie ont été soit représentées, soit imprimées en France. A la vérité, elles se sont englouties rapidement dans la boutique des épiciers.

La plus ancienne, à ce que nous croyons, a pour titre *l'Injustice punie* et pour auteur un certain Du Theil. Si elle n'a pas été représentée c'est dommage car elle eût obtenu un succès de fou rire. Une autre *Virginie* eut pour auteur Leclerc, écrivain ridiculisé par Racine. C'est Leclerc qui disputait à Coras la propriété d'une *Iphigénie* et l'on se rappelle qu'après la représentation:

> Plus n'ont voulu l'avoir fait l'un ni l'autre.

La scène a possédé encore des *Virginie* de Campistron, de Labarpe, une *Virginie* d'Alfieri, supérieure à toutes celles dont nous venons de relever l'extrait mortuaire. L'œuvre d'Alfieri a été en partie imitée, en partie traduite sous la Restauration par M. Guiraud. Peu de temps après l'apparition de cette dernière tragédie, l'Angleterre nous expédia le *Virginius* de Sheridan, sous les auspices de ce même Macready que le public parisien a de nouveau applaudi cet hiver, au théâtre Ventadour.

Malgré tous ces efforts, la scène française ne possédait pas de *Virginie* qui dût décourager un nouvel essai. Aussi les Virginie continuent-elles à pleuvoir. Sans compter toutes celles qui ne sortent pas du portefeuille des auteurs, l'Odéon n'en avait que six dans ses cartons l'hiver dernier. Sur les six, on en avait choisi une, mais on a si bien laissé traîner la chose en longueur que le lièvre a été devancé par la tortue et que la tragédie de M. Latour a vu le jour de la rampe avant celle de M. Fleury. Cependant, la lutte des deux Virginie pourrait offrir un assez piquant spectacle.

Si nous nous bornons pour aujourd'hui à faire la statistique de toutes ces Virginie, à enregistrer le succès de M. Latour, c'est que samedi dernier, comme souvent il arrive, il y avait concurrence de premières représentations et que nous avons dû choisir. Les Français affichaient *Virginie*, l'Ambigu-Comique annonçait la *Peste noire*, drame en cinq actes de M. d'Arlincourt. Aux larmes nous préférons le rire. On doit pleurer à *Virginie*, mais un drame de l'Ambigu doit porter à la gaieté surtout lorsqu'il se nomme la *Peste noire* et qu'il a pour auteur présumé M. le vicomte d'Arlincourt. Avant de croiser le fer, on fait habituellement le salut des armes, quand on ne veut point porter de coup sérieux, mais combattre comme nous combattrons le noble vicomte avec des fleurets bien mouchetés. Saluons d'abord, et pour que l'auteur ne voie dans nos dispositions à son égard aucune malveillance personnelle, proclamons que M. d'Arlincourt est un des hommes de France qui conservent le mieux le ton, les manières élégantes de l'ancienne aristocratie, qu'il en a de plus les nobles sentiments, le cœur dévoué, qu'il est fidèle à ses opinions politiques et que dans toutes ses œuvres il ménage soigneusement une trappe, un soupirail, une lucarne, une ouverture par laquelle il nous fait assister au retour de Henri V plus ou moins ingénieusement travesti.

Toujours loyal, M. d'Arlincourt est incapable de déguiser ses sentiments, de taire ou d'altérer la vérité, et lorsqu'une discussion s'éleva naguère entre lui et le célèbre O'Connell sur l'exactitude de certains faits, c'est à M. d'Arlincourt que resta le mérite de la franchise.

Malgré ces excellentes qualités, d'où vient qu'on rit volontiers quand M. d'Arlincourt tient la plume? C'est que l'esprit humain est contrariant et que le noble auteur manifeste un désir trop inquiet, trop immodéré, trop maladif d'être admiré, d'être applaudi; c'est qu'il aide au succès par tous les moyens, qu'il refuse d'exposer ses œuvres au libre jugement du vrai public; c'est que les hommes indépendants n'aiment pas à se laisser opprimer lors d'une première représentation, par une masse compacte d'amis politiques, de nobles dames et de claqueurs.

Quand M. d'Arlincourt possède une idée, il l'utilise, il la met en roman, il la met en vers, il la met en pièces... C'est ainsi [illegible] à se séparer des règnes de Charles VI et de Charles VII; il [illegible] neusement étudiés, et quelle mine féconde d'allusions politiques! Chaque œuvre de M. d'Arlincourt, ne l'oubliez pas, est une bataille [illegible] Henri V.



Mort aux Anglais! Point d'entente cordiale! Arrière les usurpateurs! Gloire au jeune roi qu'on va sacrer dans Rheims! Hosannah pour le prince légitime! Il entre dans Paris en déployant sa bannière fleurdelysée! Voilà ce qu'on peut dire, aux applaudissements de la *Mode*, et sans que la censure ou le parquet s'en formalisent, quand on a l'habileté de donner à tout un vernis moyen-âge, de parler langue d'Oc et langue d'Oyl, de crier à propos: Noël! Noël! et Pâques-Dieu, Messeigneurs!

Aussi M. d'Arlincourt nous a-t-il servi et resservi du quatorzième et du quinzième siècle: nous étions chez les *malandrins*, nous voici chez les *écorcheurs*, nous aurons du Charles VI et du Charles VII rôti, bouilli, en persillade, en miroton, en hachis, en purée.

Le drame de la *Peste noire* commence sous Charles VI et finit quinze ans après sous Charles VII.

On joue le prologue. Cependant j'examine attentivement la population contrastée qui garnit le théâtre. Sur le boulevart d'abord, équipages en masse, comme à Longchamps, voitures armoriées, superbes attelages, toute la carrosserie du noble faubourg.

Dans les corridors laquais, varlets, pages, heiduques, chasseurs galonnés empanachés gardant les manteaux de leurs maîtres.

Dans l'intérieur de la salle, à l'orchestre et au parterre, journalistes, gens curieux, indépendants, qui résisteront probablement au prestige aristocratique et politique de la pièce. Ces gens de l'orchestre sont un fléau, est-ce qu'on ne les livrera pas à messire le tourmenteur? Est-ce qu'on ne les fera pas roustir et bolir en grève?

Aux loges et à la première galerie, princes et princesses, ducs et duchesses, marquis et marquises, comtes et comtesses, vicomtes et vicomtesses, barons, baronnes et chevaliers, sans compter force chanoinesses, public très bien coiffé, très joli à voir, mais qui est trop bien élevé, qui a trop bon ton pour applaudir et qui ne servira guère la pièce. Pour les entrepreneurs de succès dramatiques, c'est de la matière encombrante.

Deuxième galerie. A droite et à gauche un peloton de claqueurs très mal dissimulés et disposés de façon à irriter le public au lieu de l'entraîner. Ces claqueurs ont tous des moustaches, des cheveux courts; je les soupçonne d'être des soldats.

Régions supérieures: paradis. Vrais habitués de l'Ambigu, naturels du boulevart, hommes en blouse, femmes en marmotte, faubouriens Titis, gamins de Paris, débardeurs et balocheurs.

On donne *la peste* à ce public; pendant les premiers actes tout marche bien; les décorations sont frappantes, originales, les costumes bien étudiés; deux acteurs de talent supportent vigoureusement le faix de la pièce; c'est Verner qui a les traits durs, la voix vibrante, et qui a revêtu pendant le prologue un équipement de malandrin très bien réussi; c'est Mme Guyon, belle d'abord, vieille et folle ensuite, et qui sert de pivot à l'intrigue dramatique; mais les claqueurs sont maladroits; un acteur

[illegible] Dieu a veillé sur le peuple lucernois; deux dignes journées honorent son histoire; il a purgé son sol et celui de la Confédération; sa liberté et son indépendance sont inébranlables. »

Mais il est un point sur lequel toutes les opinions s'accordent : tout le monde, en Suisse, repousse avec une égale énergie la pensée de l'intervention étrangère.

Le *Courrier Suisse* s'exprime ainsi :

« Ce que tous les partis accordent maintenant, dit-il, c'est l'imminence de » l'intervention des étrangers. En présence de ce péril contre lequel nous » avons protesté et nous protesterons toujours, contre lequel la Suisse a be- » soin de toutes ses forces et de toute son énergie, on verra, il faut le croire, » la rancune et la passion faire place à la réflexion. Toute tentative de con- » tinuer la guerre civile dans la Confédération, serait l'abandon de la com- » mune patrie, une trahison envers la Suisse. »

Le conseil d'Etat de Genève n'est pas moins explicite. Dans une proclamation aux Genevois, il s'écrie :

« Continuons à nous rallier autour de la légalité, et l'étranger comprendra » que, quelque agitée que puisse être la vie d'une République, le concours » de tous les citoyens n'est pas impuissant pour dissiper des orages passa- » gers et ne ferait pas défaut pour résister à des prétentions qui porteraient » atteinte à notre indépendance nationale. »

Les correspondances de Bâle révèlent un fait grave : une association d'incendiaires s'est organisée dans le canton et s'en prend particulièrement aux maisons de ceux qui ont des relations avec les Jésuites.

Le Conseil d'Etat de Bâle, par suite de l'agitation qui règne dans plusieurs cantons, a publié un arrêté sur l'établissement d'une garde bourgeoise destinée à maintenir l'ordre et la sûreté dans la ville, et à veiller à sa défense. Tous les bourgeois et habitants en état de porter les armes, depuis l'âge de 18 à 55 ans, sont astreints à en faire partie.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Séance du 7 avril.

M. DE LAPLACE donne lecture du rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à un appel de 80 000 hommes sur la classe de 1845.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au régime des colonies.

La parole est à M. le comte de Montalembert. (Mouvement d'attention.)

M. LE COMTE DE MONTALEMBERT. Messieurs, le sentiment qui me domine depuis le commencement de cette discussion et qui me domine encore maintenant en montant à cette tribune, est celui de la surprise. Je m'étonne qu'à l'heure qu'il est, en l'an de grâce 1845, on en soit encore dans une chambre française à discuter quand et comment le drapeau de la France cessera d'abriter non pas des serfs taillables et corvéables comme autrefois, mais des esclaves, que d'autres hommes peuvent astreindre au travail, vendre et flageller à leur gré. Oui, messieurs, on en est encore là. On a beau dire que le principe de l'émancipation est admis ; l'engagement de mettre ce principe à exécution n'est pas encore pris, on vous l'a dit expressément dans le rapport de votre commission; et le premier pas qui vous est proposé pour arriver à la réalisation du principe, ce progrès si lent, et si insuffisant selon nous, rencontre la plus vive opposition.

Je crains que la postérité ne prenne là une triste idée de l'amour et du goût qu'on a pour la liberté dans notre pays, dans un pays où l'on voit une foule de journaux consacrés, selon leur dire, à la défense de la liberté, et voués en même temps à la défense du *statu quo* colonial ; dans un pays où par la plus étrange anomalie l'on a fait disparaître jusqu'aux derniers vestiges

[illegible] leur doit surtout, c'est la vérité; oui, c'est la vérité, qui est le présent le plus précieux qu'il puisse leur faire ; il faut à tout prix leur révéler la nature de leur position et de leurs devoirs envers la métropole et envers l'humanité.

Les esclaves se sont figurés que la question de l'émancipation était enterrée, ajournée, en quelque sorte perdue. Il faut les détromper. Il faut, dans leur propre intérêt, et malgré eux, s'ils nous y réduisent, il faut les détourner d'attacher leur avenir, leur prospérité, leurs destinées, leurs capitaux au maintien d'un ordre social repoussé par l'expérience, par la liberté, par l'instinct de ce pays ; ordre social arriéré de deux siècles, même en ce qui touche la race blanche, et où ils luttent pour une mauvaise cause contre le courant des idées et de la civilisation moderne: il faut leur prouver que la question n'est pas entre le maintien et l'abolition de l'esclavage, mais entre l'abolition simultanée et l'abolition progressive.

La loi actuelle est un peu dans cette carrière. Je regrette que le gouvernement ne soit pas plus décisif, qu'il n'ait pas adopté le projet de la majorité de la commission coloniale, en y ajoutant toutefois une modification importante sur l'emploi, dans un but colonial, de l'indemnité à accorder. J'accepte cependant avec satisfaction cette loi comme un moyen de faciliter l'initiation des noirs aux deux bases de la société, à la famille et à la propriété. Plus indulgent que M. le comte Beugnot, j'adopte la loi dans son esprit, parce qu'elle me paraît un coup porté à ce *statu quo*, qui n'est autre que le maintien de l'esclavage. C'est l'esclavage, au fond, qui est en question, et c'est le maintien de l'esclavage, du *statu quo*, que nos adversaires défendent, tout en admettant le principe de l'émancipation, que je veux traiter en ce moment, en ajournant à un moment ultérieur la question des détails du projet de loi Permettez-moi, dans ce vaste champ de bataille, de n'embrasser que deux points de vue, deux positions, celles précisément dont nos adversaires se sont emparés avec le plus de satisfaction, et où ils croient être inexpugnables, savoir d'abord : l'exemple donné par l'Angleterre dans les Antilles, et ensuite l'intérêt et la sécurité même de nos propres colonies.

En premier lieu, je trouve dans l'émancipation anglaise un motif impérieux pour l'émancipation française, et je déclare en outre que cette émancipation a magnifiquement et noblement réussi. Entendons-nous! elle n'a pas réussi, je l'admets, sous le rapport économique ; il y a dans l'émancipation deux questions, deux points de vue, deux rapports : le rapport économique et le rapport moral, le rapport politique ; sous le rapport économique, je l'admets. l'émancipation des colonies anglaises n'a pas réussi : elle n'a pas cependant échoué au point où on nous l'a dit. A la Jamaïque, la production a considérablement diminué ; c'est vrai, ainsi que dans d'autres colonies. Mais à Antigues, à la Barbade, à la Trinité, à Maurice, il n'en a pas été ainsi. Je n'entrerai pas dans des détails fatigants; je dirai seulement que si telle production a diminué de moitié ou d'un tiers dans la plupart des îles anglaises, il n'en résulte pas la ruine complète de ces colonies.

Quatre causes ont contribué au mauvais résultat de l'émancipation anglaise; la première a été le refus de concours, le refus opiniâtre des colons à toutes les mesures de transition qui avaient été proposées par le gouvernement anglais dans le but de rendre l'émancipation facile et favorable aux colons. Eh bien ! les colons anglais ont fait comme les nôtres, ils ont toujours opiniâtrement repoussé, contrecarré les mesures transitoires et modérées; ils ont forcé le gouvernement, ils ont forcé l'opinion publique de la métropole à avoir recours à ces mesures que vous trouvez si dures et si ruineuses pour eux.

La seconde cause de l'échec matériel de la mesure adoptée par le gouvernement anglais a été le non-emploi de l'indemnité coloniale dans un but colonial. Les 500 millions qui avaient été accordés aux colons pour l'indemnité de leurs esclaves affranchis auraient dû être nécessairement employés dans un but colonial ; mais ces 500 millions ont été gaspillés par vingt canaux divers, et il en résulte une perte complète pour les colonies.

En troisième lieu, il n'y a eu aucune mesure prise pour régulariser le travail libre. L'apprentissage a été abandonné avec une facilité déplorable, et on n'y a substitué aucun autre règlement, aucune autre mesure provisoire destinés à maintenir la proportion nécessaire entre les propriétaires et les

[illegible] en Angleterre.

Mais quand même nous admettrions que l'Angleterre entraînée par un sentiment moral, par un sentiment religieux, respectable, ait agi avec précipitation, avec passion et avec aveuglement dans son émancipation, il n'en faudrait pas moins constater et admettre que l'émancipation a complètement réussi sous le point de vue moral, sous le point de vue social.

Oui, messieurs, et ici les témoignages, les témoignages compétents sont unanimes : 800 000 esclaves, à un jour donné, ont passé de l'esclavage, de la servitude dans sa forme la plus dure, la plus monstrueuse (personne ne le nie pour les colonies anglaises), à la liberté, à la liberté la plus complète, et cette transition s'est faite sans le moindre désordre, sans le moindre trouble, sans aucune effusion de sang, avec moins de perturbation que n'en a offert aucune révolution politique quelconque en Europe et en France. Dans notre patrie, lors de notre première révolution, où il s'agissait d'un affranchissement politique et non d'un affranchissement social, on a vu régner partout, parmi les noirs émancipés, l'ordre, la tranquillité et la soumission au pouvoir établi ; les rébellions et les empoisonnements ont disparu. C'est encore M. Layrle, cité par M. le prince de la Moskowa contre l'émancipation, qui constate ces résultats.

Malgré l'indolence naturelle, les nègres, ont consacré volontairement au travail les trois quarts du temps qu'ils étaient forcés d'y consacrer dans l'esclavage. C'est le rapport de M. le duc de Broglie qui le constate. La criminalité de ces nouveaux affranchis est moins grande que la criminalité des populations anglaises de la métropole. Il y a un canton, celui de Sainte-Catherine, où sur 20 000 nègres, on n'a eu que six cas de poursuites criminelles. C'est un résultat auquel rien ne ressemble dans les possessions métropolitaines de l'Angleterre.

J'ai long-temps habité un point des colonies occidentales de la Grande-Bretagne et jamais je n'ai entendu parler d'aucun désordre, d'aucun crime, de ces excès, de ces dangers qui sembleraient devoir être inséparables d'une transition aussi brusque, aussi complète que celle qui s'est opérée dans ces îles anglaises.

C'est ainsi que se sont comportées le lendemain de l'émancipation, et depuis lors jusqu'à ce jour, ces populations si long-temps calomniées et qu'on affirmait ne pouvoir être conduites que par la violence et les châtiments, que le fouet à la main.

Par là on a reconnu la possibilité de l'émancipation directe et complète sans désordres, sans réaction quelconque contre les anciens maîtres ; et que les nègres rendus à la liberté, loin de vouloir rétrograder à la barbarie, se sont montrés avides de tous les droits et de toutes les jouissances de la civilisation, peut-être même à un degré excessif. Enfin on s'est assuré que cette population était on ne peut plus docile et obéissante envers les autorités compétentes.

Ces trois résultats ne peuvent être contestés par personne les juges les plus compétents dans le parlement anglais les ont reconnus. Lord Stanley, dans la séance du 22 mars 1842, n'a pas craint d'avouer qu'on savait à quoi s'en tenir sur la suite de l'émancipation, que « les résultats de cette grande expérience ont surpassé les espérances les plus vives des hommes les plus ardents pour l'émancipation ; sir Robert Peel, qui n'est pas à coup sûr un rêveur, un philanthrope ordinaire, qui est un homme essentiellement pratique, et qui avait été opposé à l'émancipation, a fait amende honorable et a déclaré que c'était la plus heureuse réforme dont le monde civilisé ait pu donner l'exemple.

Voilà des citations que mon noble ami, M. le prince de la Moskowa, aurait bien dû ne pas oublier, lui qui en a tant fait d'autres dans les discours des mêmes orateurs, mais qui portaient uniquement sur le résultats financiers de la mesure.

Cette tranquillité, cette soumission et cette moralité comparative de la race émancipée, il faut le proclamer bien haut, elles viennent de l'influence toute puissante et toute bienfaisante des missionnaires protestants; c'est là ce qui a rendu si dociles et si sociaux, permettez-moi l'expression, les nègres affranchis. Ils ont remplacé les planteurs vis-à-vis des nègres, et ce sont ces missionnaires qui ont été l'objet de tant de persécutions et de dénonciations de la part des planteurs, qui ont préservé plus tard la vie, les propriétés et la sécurité des planteurs !

---

entre, ils applaudissent; un acteur sort, ils applaudissent ; ils accueillent par un tonnerre de bravos des maximes comme celle-ci : *Dans ce monde il faut s'attendre à tout*. Les gens de la plaine s'indisposent d'autant plus qu'on réprime chez eux toute marque d'indépendance par ces cris brutaux : *à la porte !* Ce procédé peu délicat explique, s'il ne le justifie pas, cette exclamation grossière d'un faubourien : *à la porte ? c'est l'auteur qu'il faut y mettre.*

Au premier acte, nous sommes à l'entrée de Paris, décoration remarquable: un Anglais, l'arbalète sur l'épaule, est en faction sur les tours. Le peuple chante avec accompagnement de clochette une ronde sur le *Couvre-Feu* qui est d'un bon goût musical et qui pourra survivre dans les concerts au drame de la *Peste-Noire*.

Par degré, le public se refroidit et s'ennuie. Une alliance tacite se forme entre l'orchestre et le paradis contre le balcon et les loges, c'est-à-dire entre la bourgeoisie et les prolétaires contre la noblesse et ses satellites. la Révolution de 89 va renaître. Nous sommes au second acte. On commence à parler de la peste noire. Les Malandrins veulent égorger le maréchal de Rieux. Pour les mettre en fuite, Hélène, la folle, saisit un ballot d'étoffes orientales empestées et dit à la ronde : Qui veut mourir ! Si M. d'Arlincourt, en modifiant son drame, veut le transporter sur la scène de l'Opéra-Comique, nous lui conseillons d'intercaler ici un couplet qui ferait un grand effet.

HÉLÈNE (offrant le ballot empesté.)
J'ai du bon tabac dans ma tabatière,
J'ai du bon tabac

Tous les Malandrins.
Nous n'en voulons pas.

L'intervention du lyrisme serait également heureuse dans une autre situation. Le maréchal de Rieux, son petit-fils Maurice et la jeune Marie sont enfermés dans les catacombes ; tout-à-coup le terrain se dérobe sous leurs pas, des gouffres sont ouverts, la Seine fait irruption dans ces noirs souterrains. Tous les personnages se sauvent à la nage, c'est là que nous voudrions voir introduire la fameuse ritournelle :

Les canards l'ont bien passé,
Tire lire lire, tire lire lire.

Jusqu'ici l'intérêt dramatique ne fait pas complètement défaut, mais un acte est manqué totalement, c'est celui où la comtesse d'Entragues vient faire valoir ses droits sur le cœur de Maurice et où le maréchal de Rieux se croit engagé d'honneur à marier son petit-fils sans l'avoir consulté. Cette situation est absolument fausse, l'acte n'a pas été écouté et serait supprimé avec avantage. Dans l'entr'acte qui a suivi, la Révolution française a fait de grands progrès dans la salle, on a pris au moins la Bastille. La noblesse s'est vue réduite à l'inaction : l'on a éteint le feu de ses satellites tandis que le populaire s'exclamait : *Nous avons assez de la Peste noire ! la polka ! la Marseillaise !*

Si l'avant-dernier acte était retranché, le dénouement sauverait la pièce, car au dénouement on tue des Anglais, on escalade une forteresse; les coups d'arquebuse retentissent. Puis le roi Charles VII fait dans Paris sa triomphale entrée, spectacle magnifique et qui doit coûter assez cher.

Pourquoi la censure ne permet-elle aux Parisiens d'arborer, en cette occasion, que des drapeaux blancs et bleus ; pourquoi les fleurs de lys dont le prince est couvert, ainsi que sa suite, sont-elles dénaturées et semblables à des larmes d'enterrement ou plutôt à des mouchures de chandelle. Les emblèmes de l'ancienne royauté ne peuvent pas être effacés de l'histoire ; les tolérer largement dans une peinture du quinzième siècle, ce serait diminuer de beaucoup le malin plaisir qu'un parti politique attache à de pareilles représentations. Croit-on d'ailleurs que la fleur de lys et le drapeau blanc montrés à l'Ambigu puissent enthousiasmer le peuple des faubourgs ? Comme parti politique, les légitimistes sont impopulaires et impuissants : ils deviendront redoutables, et nous en féliciterons la France, quand ils s'occuperont sérieusement de questions sociales et surtout d'organisation agricole; mais sur ce terrain qui empêche le gouvernement de les vaincre et de les devancer ?

La *Peste Noire* pourra bien être jouée encore quatre ou cinq fois.

Un Poisson d'avril, tel est le titre d'une pièce de M. Laya, jouée pour la première fois, le 1er avril, au Palais-Royal. Avant la représentation, nous pensions qu'on justifierait ainsi le titre de la pièce : on frappe trois coups, les musiciens jouent une rengaine, la toile se lève, le régisseur apparaît :

« Messieurs, dit-il après avoir salué trois fois, nous avions annoncé » une première représentation sur l'affiche ; mais la pièce annoncée » n'existe pas, c'est en cela que consiste pour vous le poisson d'avril. » (Applaudissements et sifflets ; on crie : l'auteur ! l'auteur ! La toile » tombe.) »

Mais la direction du Palais-Royal a été moins perfide: le vaudeville en un acte de M. Laya a parfaitement réussi. Pour expliquer le succès de cette pièce, il nous suffira de dire que Levassor jouant un rôle d'Anglais, y est constamment en scène.

VICTOR HENNEQUIN.

Mœurs prussiennes.

Sous le règne du dernier roi de Prusse, il était en quelque sorte passé en force d'usage qu'un officier avait le droit de terminer une querelle avec un bourgeois en le tuant sur place. On se rappelle le meurtre commis de la sorte à Luxembourg, il y a vingt ans, sur un jeune voyageur de commerce belge, M. Veysset, par deux officiers prussiens, MM. Lobenthal et Poppe, qui ont été éloignés sans être punis.

Le roi actuel s'est montré plus juste dans une occasion récente. Un avocat ayant exprimé son opinion sur les affaires publiques au casino de Kœnigsberg, un officier présent crut devoir se poser en champion de la couronne, et força, par de graves injures, l'avocat à se battre en duel. Bien que celui-ci eût tiré en l'air, le provocateur l'ajusta et le blessa mortellement. « Lieutenant, vous passerez capitaine... » Ce furent les derniers mots de la victime.

« Cela ne sera pas vrai », dit Frédéric-Guillaume IV lorsqu'on lui fit le rapport de cette atrocité, et l'officier a été déchu du rang militaire.

Les faits suivants qui se trouvent mentionnés dans une correspondance de Bielefeld, tranchent malheureusement sur les anecdotes précédentes ; voici cette correspondance allemande :

« L'estaminet de la Boule-d'Or de notre pays a été le théâtre d'un crime commis en quelque par fanatisme politique. Dans cet établissement étaient assis autour d'une table huit citoyens, tous gens de lettres ou libraires, qui fumaient des cigares et causaient de choses indifférentes. La conversation vint à tomber sur la législation prussienne, et alors le libraire Helmich, de Bielefeld, qui faisait partie de la petite société, dit que les lois de notre pays étaient très défectueuses, et devraient subir une réforme radicale.

» Aussitôt, un jeune officier de notre garnison, M. Wendell, qui se trouvait à une autre table, accourut, et, s'adressant à M. Helmich, lui dit: « Monsieur, taisez-vous, et ne parlez pas de choses auxquelles vous n'entendez rien, car tout ce que vous dites est faux. » Le libraire lui répondit avec calme : « Je suis citoyen, et j'ai le droit de dire mon opinion sur les affaires publiques aussi bien que mes concitoyens. Prouvez-moi que j'ai tort, que j'ai mal jugé notre législation en disant qu'elle a besoin d'être réformée, et je me rangerai à votre avis. » Le jeune officier répliqua par des injures ; une vive discussion s'engagea entre ces deux hommes, et lorsque M. Wendell se trouva à bout d'arguments, il courut vers un coin de la salle où il avait placé son épée, saisit cette arme, la tira du fourreau, et en donna un violent coup sur la tête de M. Helmich, lequel tomba par terre sans connaissance et baigné dans son sang.

» M. Helmich a été sur-le-champ transporté à l'hôpital-général de Bielefeld, où tous les soins de l'art lui ont été prodigués ; mais les médecins désespèrent de sauver ses jours.

» Le lieutenant Wendell a été arrêté. Le juge d'instruction (criminal commissarius) l'a interrogé, et a aussi entendu plusieurs témoins ; puis il a rendu une ordonnance portant, qu'attendu que le sieur Wendell a été provoqué par le libraire Helmich dans une discussion politique dans laquelle ce dernier avait indûment critiqué la législation en vigueur, le sieur Wendell serait sur-le-champ mis en liberté, mais sans préjudice des poursuites qu'il pourrait y avoir lieu d'exercer ultérieurement contre lui devant le tribunal de police correctionnelle.

» Cette affaire, et surtout la mise en liberté d'un militaire qui a frappé un citoyen sans défense, pour avoir émis paisiblement une opinion qui n'offensait personne, a causé ici une très grande exaspération. M. Wendell a demandé et obtenu un congé, et, immédiatement après, il a quitté Bielefeld. »

c'est qu'il n'a pas montré ce zèle apostolique, cet indomptable courage, cette austère indépendance que montre toujours le clergé en France, qui lui attire souvent en France des blâmes, des critiques, de la malveillance, mais qui lui attire aussi l'admiration, la sympathie de tous ceux qui savent ce que c'est que la religion, et ce qui établit son empire sur les cœurs. Aux colonies, le clergé, sauf des exceptions recommandables, est tiède ; et le gouverneur de la Guadeloupe l'avoue lui-même.

Ensuite le gouvernement, second ordre de coupable. Il donne pour la propagation de la religion beaucoup d'argent; mais c'est surtout en consolidant l'autorité ecclésiastique, en établissant l'empire du clergé ou l'organisation du clergé sur des bases légitimes et naturelles, c'est-à-dire sur l'épiscopat qu'il pourra arriver au but qu'il se propose. Tant que vous n'aurez pas des évêques dans nos colonies, vous n'aurez pas et vous ne pourrez pas avoir un clergé actif, régulier et indépendant des influences locales.

Après le clergé et le gouvernement, je suis bien obligé de faire la part des colons.

Voici les paroles du préfet apostolique de la Martinique, extraites de son rapport :

« Les maîtres ne secondent point ou ne veulent pas seconder la propagation de l'instruction religieuse. »

« La majorité, dit à son tour M. de Broglie, voit avec défiance tous les efforts qu'on veut faire pour la moralisation des noirs par l'enseignement religieux, parce qu'ils y voient le prélude de l'affranchissement. »

L'orateur cite ensuite plusieurs autres rapports.

Ne croyez pas, du reste, que je regarde les noirs eux-mêmes comme tout-à-fait étrangers à ce triste état de l'instruction religieuse. Je ne suis pas philanthrope au point de croire que leur couleur ou même leur malheur leur a donné toutes les vertus. Je les crois atteints, comme tous les hommes, de dispositions naturellement sérieuses, et je crois que l'esclavage a considérablement augmenté ces dispositions. Mais ce que je dis, c'est que la liberté seule pourra les corriger et qu'il est insensé de travailler à leur régénération morale dans le vague et avec l'ajournement indéfini de l'émancipation. Le noir aimera, comprendra, pratiquera la religion, l'instruction, le mariage, le travail, mais tout cela à une seule condition, c'est de voir au bout la liberté par la liberté ; car la liberté, c'est là au fond sa première religion. Il est évidemment capable de tout cela, capable au plus haut degré de la religion, du sentiment religieux, il est très capable de l'instruction, il est capable, à un certain degré, du travail. Il est tout cela aux îles anglaises; il n'est rien de tout cela aux îles françaises. Et pourquoi? Parce que, dans les îles anglaises, il y a été conduit par la liberté, tandis que dans les îles françaises, il ne la voit pas même dans l'avenir. Il se marie dans les colonies anglaises; il répond au procureur du roi de Port-Royal : « Pas si bête! mon maître prendrait ma femme le lendemain de mon mariage. » (Mouvement.)

A propos des colonies, messieurs, il y a trois langages ; celui des délégués, celui du gouvernement et celui des colons, et je vais vous les citer tour à tour.

Ici, l'orateur donne lecture de documents différents qui cherchent à prouver, les uns que les noirs sont heureux, les autres qu'ils ne sont pas bien traités. Mais en voici d'autres, continue M. de Montalembert, qui ont une source presque officielle, puisqu'ils émanent d'officiers de votre marine, qui affirment que nos esclaves sont traités par les colons d'une manière et par des moyens que la morale ne saurait trop réprouver.

Et c'est là, pourtant, ce que des orateurs ont bien voulu appeler des mœurs patriarcales.

M. DE LA MOSKOWA. Nous nous en étions rapportés aux documents publiés par le gouvernement.

M. DE MONTALEMBERT. Messieurs, vous avez entendu les opinions de différents abolitionistes qui ont pris la parole dans cette discussion. Je dis *différents*, parce qu'il y a plusieurs sortes d'abolitionistes. Il y a les abolitionistes purs et sans réserve; les abolitionistes modérés et tempérés; enfin des abolitionistes qui veulent des tempéraments, mais aussi des résultats qui veulent enfin qu'on se mette à l'œuvre.

Tous, du reste, veulent une halte plus ou moins longue dans le *statu quo*. Eh bien! moi, messieurs, je vous dirai : Vous ne pouvez pas rester dans le *statu quo*, ou alors craignez qu'on n'agisse sans vous. Voyez ce qui s'est passé ailleurs : Les colons anglais ont résisté longtemps ; peut-être même se seraient-ils toujours opposés à une émancipation; mais après une enquête qui vint révéler des faits effrayants, elle fut proclamée, malgré tous les dangers qu'une pareille mesure pouvait offrir alors.

L'esclavage était partout, et environnait de toutes parts les colonies anglaises; les possessions espagnoles, les Etats-Unis avaient les yeux sur ce qui allait se passer; et cependant rien n'a arrêté le gouvernement anglais. Et aujourd'hui, nous hésiterions ?...

Mais chaque jour que le soleil se lève sur les îles anglaises, nos esclaves voient leurs rives; c'est un mauvais exemple! Dans un cas de guerre, qu'adviendrait-il? Une désertion générale, des trahisons sans nombre; car vous ne pensez pas que les noirs veuillent alors rester dans leur état de souffrance, devant un avenir meilleur qui s'offrirait à eux. Et si vous n'avez pas de guerre, vous aurez des luttes plus terribles, gardez-vous d'en douter, et qui laisseront loin d'elles, par les drames qu'elles produiront, les désastres de Saint-Domingue.

On dit qu'on voulait le *statu quo* parce que l'Angleterre a fait des pertes immenses en déclarant l'émancipation dans ses colonies. Mais les vôtres sont-elles dans un état plus avantageux? Que risquez-vous donc à oser bien faire? Nos colonies sont ruinées ; vous ne pouvez que gagner à un changement. L'honorable M. Dupin vous a dit lui-même que les produits y étaient tombés de 50 millions à 29 millions, ce qui est à peu près la moitié. On donne pour motif à cette chûte la nonchalance des esclaves, que d'imprudentes proclamations, émanant de la métropole, détournent du travail physique. Qu'y faire alors? Il faut donc empêcher les noirs, il faut décréter que les noirs, sous peine capitale, ne pourront chercher à s'instruire. Il faut tout sacrifier aux colons, qui ne sont eux disposés à rien faire. Les entendez-vous exprimer la moindre sympathie pour leurs noirs? Alors je comprendrais vos hésitations; mais nul sentiment généreux ne les anime.

Le gouvernement a encore trop fait pour le *statu quo* ; mais si je me suis montré son sévère adversaire, cette fois je ne repousserai pas son projet, et je ne le repousserai pas surtout, par cette raison produite à cette tribune, qu'il l'avait présenté sous l'influence de l'Angleterre. Il n'y a pas ici de question politique, autrement que pour nous ; et il y avait toute une question de dignité personnelle et d'humanité. Rappelez-vous bien ce que je vous dis : il y a plus de danger pour vous dans le *statu quo* que dans l'émancipation.

Je terminerai en répondant un mot à cette objection sur laquelle on a insisté ; je veux toujours parler de l'influence anglaise qui aurait, selon quelques-uns, imposé cette mesure. L'Angleterre, messieurs, ne pouvait rien faire de mieux pour vous humilier, que de vous laisser maintenir l'état actuel dans vos colonies. Ce qu'elle a fait pour les noirs l'élève trop au dessus de vous, pour qu'autre chose que l'humanité l'engage à faire cesser cette différence qui est tellement à son avantage.

On a parlé aussi d'honneur national ; mais l'honneur national est engagé au suprême degré dans cette mesure. Ce qu'il y a d'humiliant, et ce qui, certes, doit blesser notre honneur national, c'est que l'Angleterre puisse dire, en montrant la France à l'Europe : Cette grande nation révolutionnaire, elle est encore au dessous de nous; elle n'agit qu'après nous, et elle craint encore d'imiter notre exemple, inhabile qu'elle est à profiter de nos malheurs et de nos leçons. Eh bien! messieurs, voilà ce que la ne sont nullement dans l'état où on les a représentées, qu'au surplus, les mesures proposées servent l'intérêt des colons loin de lui nuire. Les colons font entendre en ce moment des plaintes très vives, mais soyez sûr qu'avant peu d'années les plaintes auront cessé, comme cela est arrivé pour toutes les mesures qui ont été prises depuis 1830 par le gouvernement.

Après quelques autres considérations générales, l'orateur s'attache à résoudre les objections auxquelles a donné lieu l'émancipation.

VOIX NOMBREUSES. A demain.

M. MÉRILHOU, rapporteur. Messieurs, il est d'usage que le rapporteur puisse répondre aux orateurs qui ont attaqué le projet de la commission. Vu l'heure avancée, je demande la remise de la discussion à demain.

VOIX NOMBREUSES. Appuyé! appuyé!

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. DEBELLEYME, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 7 avril.

Au commencement de la séance la chambre reprend le scrutin sur le second projet de loi relatif aux douanes.

L'administration de la chambre a fait teindre en noir les trois paniers destinés à contenir le résultat négatif. Le projet est adopté par 239 voix contre 9.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, dépose plusieurs projets de loi d'intérêt local.

L'ordre du jour appelle les développements de la proposition de MM. Lasnyer et Boissy-d'Anglas, relative aux députés intéressés dans des marchés publics, et la discussion sur la prise en considération.

M. LASNYER a la parole. Il rappelle d'abord ce qui s'est passé dans la discussion sur la proposition de M. de Rémusat sur les incompatibilités. M. le ministre de l'intérieur a reconnu le mal, et appuyé la prise en considération pour que la question fût discutée; la proposition qu'il fait n'est que la conséquence et le complément de l'autre proposition sur les incompatibilités qui a déjà été soumise à la chambre et repoussée à diverses époques par la majorité. Mais la persistance à soulever la questions dit-il, nous a fait ouvrir les yeux ; les fonctionnaires, qui sont pour un tiers dans la chambre, se sont demandé, si j'en juge de leurs sentiments par le mien, si la suspicion devait toujours planer uniquement sur eux ; si l'indépendance des députés n'était pas plus sérieusement compromise par des intérêts d'argent, et si des hommes chargés de contrôler l'emploi des deniers de l'Etat pouvaient être sans danger engagés dans des marchés avec l'Etat. Tel est le but de notre proposition, qui a pour but de soustraire les députés à l'appât du lucre et à la honte d'être soupçonnés capables de profiter de leur situation pour obtenir des conditions plus avantageuses de l'Etat.

L'orateur rappelle ce qui s'est passé en Angleterre relativement aux intérêts en question. La législation anglaise a prévu le cas, et ne permet à aucun éligible intéressé dans des marchés avec l'Etat d'être élu membre de la chambre des communes ou de continuer à y siéger, s'il a été élu antérieurement.

Les membres des chambres sont investis d'une vaste magistrature ; ils sont juges des marchés et ne peuvent continuer à être juges et partie dans une même question. L'exemple de l'Angleterre ne doit pas être perdu pour nous.

La proposition n'est point rétroactive ; nous ne voulons nullement gêner l'esprit d'association, nous désirons seulement que les ministres ne soient plus placés sous la dépendance de certains députés dans les questions fiscales, ou les député sous l'influence directe des ministres ; c'est une réforme conservatrice, complément de celle qui a été votée sur le domicile politique ; c'est une de ces réformes dont le parti conservateur doit prendre l'initiative. Ce n'est pas une condamnation d'une loi qui fonctionne déjà depuis long-temps ; c'est une garantie de plus à prendre dans l'intérêt de la moralité, de la dignité de la chambre ; une de ces mesures nécessaires pour nous empêcher de retomber dans l'ornière sanglante et funeste des révolutions et des réactions. Le moyen d'écarter les innovations dangereuses, c'est d'accepter celles que l'examen a démontrées utiles.

M. DUCHATEL. Quant à la proposition de l'honorable M. de Rémusat, le gouvernement a déclaré qu'il ne s'opposait pas à la prise en considération. La proposition de MM. Lasnyer et Boissy-d'Anglas est une conséquence de la première ; nous la trouvons aussi mauvaise; mais, pour que la question soit approfondie, nous ne nous opposons pas à la prise en considération. (Agitation.)

M. BERRYER. Je reconnais que la proposition qui vous est faite par MM. Lasnyer et Boissy-d'Anglas part d'un sentiment honorable, mais je crois qu'ils se sont trompés. D'après les développements que nous venons d'entendre, il semble qu'on ait obéi surtout à un sentiment de réaction chagrine contre la proposition de l'honorable M. de Rémusat. (Murmures.)

M. LASNYER. La proposition de M. de Rémusat n'est nullement fondée sur la considération que M. Berryer vient de faire valoir.

M. BOISSY-D'ANGLAS. M. le ministre de l'intérieur nous dit que la proposition est mauvaise, mais qu'il faut la prendre en considération. (On rit.) M. Berryer, à son tour, nous dit qu'elle est morale, mais qu'il ne faut pas la discuter. (On rit encore.) Je prends acte de ces deux opinions opposées qui se détruisent et déblaient le terrain de la proposition.

La prise en considération est prononcée à la presque unanimité.

La Chambre s'occupe ensuite de la proposition de M. Crémieux tendant à modifier les articles 1, 2 et 5 de la loi du 19 avril 1831.

M. CRÉMIEUX. Je suppose que MM. les ministres trouveront ma proposition mauvaise, mais j'espère qu'ils voudront bien aussi en appuyer la prise en considération.

Ma proposition n'a d'autre objet que d'ouvrir les collèges électoraux aux capacités qui y ont nécessairement leur place marquée : les magistrats, les jurés ne sont pas admis aujourd'hui au rang d'électeurs.

Le pouvoir légal de ces hommes peut vous atteindre dans une foule de circonstances ; ils peuvent vous dépouiller de votre droit électoral lui-même, et ils ne peuvent user de ce droit!

Il y a quinze ans, l'admission des capacités eût pu être une conquête pour l'opposition ; aujourd'hui, il est fort douteux qu'elle ne se ralliât pas au gouvernement.

L'intérêt de parti est donc étranger à la question.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. Pour qu'une réforme soit acceptée, il faut qu'elle soit urgente, il faut qu'elle soit parfaitement fondée en raison. Or, à l'époque de la session où nous sommes parvenus, est-il probable qu'elle parvienne à son terme avant la fin de la session? (Interruption.)

M. Crémieux a retiré la moitié de sa proposition; il demandait, d'un côté, l'adjonction des capacités, et de l'autre, il fixait le minimum des électeurs de chaque collège. Il n'insiste aujourd'hui que sur la première partie. Je ne sais jusqu'à quel point cela est régulier, et si elle serait acceptée par les bureaux dans l'état actuel ; il pourrait y avoir là une question de règlement. (Interruption.)

Mais je n'insiste pas sur ce point; ce qu'il faut en conclure, c'est que la proposition est peu mûrie, car si dans l'intervalle qui s'est écoulé de la lecture aux développements de sa proposition, M. Crémieux en a retiré la moitié, qui sait s'il ne retirera pas le reste d'ici à la discussion? (On rit.)

M. RIVET. C'est par un sentiment de conviction profonde que je viens appuyer la proposition de l'honorable M. Crémieux. Pendant ma carrière, j'ai constamment servi le gouvernement, et j'ai été quelque peu surpris, je l'avoue, de l'opposition que le projet de M. Crémieux a rencontrée de la part de M. le ministre de l'intérieur. J'ai été étonné des arguments que M. le elle ne fait qu'établir un nouveau privilège. Je ne veux ni privilège de la propriété, ni privilège de l'intelligence. (Violents murmures au centre.)

M. BOUILLAUD. Il s'agit d'une des questions les plus importantes qui aient jamais été portées à cette tribune ; il s'agit des droits de l'intelligence. (Nouveaux murmures.)

J'espérais qu'ils seraient compris au banc des ministres par des hommes qui y siègent en vertu de ce droit. (Oh! oh! aux voix! aux voix!)

VOIX AU CENTRE. Nous demandons la clôture.

M. BOUILLAUD prononce encore quelques mots au milieu du bruit et des cris : La clôture! la clôture!

La prise en considération est mise aux voix. Une première épreuve est déclarée douteuse.

VOIX NOMBREUSES A GAUCHE. Le scrutin de division. (Mouvement.)

Il est procédé au scrutin secret par voie d'appel nominal.

Les voix se répartissent ainsi :

Pour la prise en considératio, 151 ; contre, 179.

La proposition n'est pas prise en considération.

Demain, à une heure et demie, séance publique. Lecture de trois propositions. — Discussion des projets de loi relatifs aux réfugiés étrangers; — à l'acquisition de la collection minéralogique de M. le marquis de Drée; — à l'achèvement et au perfectionnement des routes royales ; — aux caisses d'épargne ; — à la contrefaçon en France des ouvrages publiés en Sardaigne.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 15 avril, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande *directe* d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée *franco* au gérant, et être accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10 ; chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du Comptoir central de la librairie, qui, tous, reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

Nous rappelons que c'est demain Mardi, 8 avril, à 6 heures du soir, qu'aura lieu, dans la salle *Valentino*, rue Saint-Honoré, 359, le banquet anniversaire fondé en l'honneur de la naissance de Fourier.

FAITS DIVERS.

M. Cays vient d'être réélu député à Cahors. Sur 298 votants, il a réuni 190 voix. M. de Folmont, candidat légitimiste, en a eu 100.

— On écrit de Smyrne, en date du 19 mars, que, dans la nuit du 10 au 11 du même mois, le bateau à vapeur ottoman l'*Esseri-Djedid*, venant de Jaffa avec vingt-cinq passagers, la plupart pèlerins de la Mecque, et ayant la peste à son bord, est arrivé en ce port. Le lendemain matin, l'un des passagers mourut de la peste; tous les autres passagers furent transportés au lazaret, qui a été entouré d'un cordon formé de soldats réguliers et de gardes sanitaires. Un second passager mourut au lazaret dans la soirée du 12; quatre autres étaient malades, mais la nature de leur maladie n'avait pas pu être exactement constatée.

Depuis le 12, aucun autre accident n'avait eu lieu, soit au lazaret, soit à bord de l'*Esseri-Djedid*. L'état sanitaire de la ville de Smyrne était parfait : en apprenant cet événement, le Conseil supérieur de santé de Constantinople a soumis les provenances de Syra au régime de la patente brute.

— Le conseil académique de Toulouse a prononcé sur le sort de six étudiants, traduits devant lui à la suite des derniers troubles. Deux jeunes gens, dit-on, ont été exclus de la Faculté de Toulouse pour toujours, et pour six mois de toutes les Facultés du royaume. Un a été exclu pour six mois, trois autres ont été exclus pour trois mois, de la Faculté de Toulouse.

— On lit dans une correspondance de Calcutta du 7 janvier que S.A.R. le prince Waldemar de Prusse venait d'arriver dans cette ville, après avoir fait un assez long séjour dans l'île de Ceylan, qu'elle avait parcourue en tous sens et où elle avait pris part à plusieurs chasses aux éléphans, dans l'une desquelles le prince s'est trouvé en grand péril.

« S. A. R. avait blessé un éléphant, qui n'était éloigné d'elle que d'une vingtaine de pas. L'animal, devenu furieux, s'élança contre le prince, qui aussitôt se mit en devoir de lui tirer un second coup de fusil, mais son arme fit long feu, lorsque tout-à-coup un chasseur indigène, qui se trouvait à proximité, abattit l'éléphant en déchargeant à bout portant son fusil sur lui, sans quoi le prince Waldemar aurait été infailliblement victime du terrible pachyderme. »

ACADEMIE DES SCIENCES.

Séance du 7 avril.

M. Regnault a présenté à l'Académie les résultats de ses recherches sur la densité des gaz. Ces résultats numériques ne diffèrent que très légèrement de ceux qu'avaient obtenus MM. Dumas et Boussingault ; mais ce qui caractérise surtout ce nouveau travail, c'est le perfectionnement apporté par l'habile physicien dans les méthodes expérimentales. En analysant avec cette merveilleuse sagacité qui le distingue, les circonstances dans lesquelles opèrent les physiciens quand ils se proposent de déterminer la densité des gaz, M. Regnault a signalé des causes d'erreur dont on ne s'était pas encore rendu compte, et il a donné des moyens simples et rigoureux pour s'y soustraire.

Le principal perfectionnement apporté par M. Regnault, a pour effet de rendre les pesées des gaz indépendantes de toutes les variations thermométriques, barométriques ou hygrométriques qu'éprouve l'air au sein duquel on opère. Le procédé consiste tout bonnement à substituer aux poids avec lesquels on équilibrait les ballons de verre, un second ballon de la même substance et d'un volume rigoureusement égal.

Nous n'insisterons pas sur les détails dans lesquels entre M. Regnault en décrivant ses expériences ; c'est l'affaire des physiciens qui n'auront sans doute rien de plus pressé que de lire et d'étudier dans le texte le

produits du pavot somnifère sous le climat d'Alger. La commission conclut de l'examen des Mémoires et des échantillons qui lui ont été envoyés, qu'il est permis d'attendre de bons résultats des tentatives faites actuellement à ce sujet dans notre colonie.

— M. Levaillant, chef de bataillon, commandant la place de Philippeville, adresse, à la date du 23 mars, une Note sur une invasion d'une espèce de sauterelles (acridiens migratoriens) qui ont fondu sur une partie de la province, le 18 du même mois. « Leur nombre était prodigieux, écrit M. Levaillant; c'est à trois ou quatre myriamètres qu'on évalue l'étendue de la colonne. La température, extraordinaire pour cette saison, était de 27° après le coucher du soleil. Ces insectes sont arrivés, comme toujours, avec l'abdomen très réduit, et, comme ils sont très affamés, ils dévorent rapidement toute la végétation avec un bruit semblable à celui de la pluie. »

Médecine. M. Bouchardat a remis un nouveau Mémoire sur le diabète sucré ou *glucosurie.* L'auteur a établi précédemment le rapport qui existe entre la proportion des aliments féculents ingérés par les diabétiques et celle du glucose contenu dans leurs urines. Aujourd'hui, il insiste sur la nécessité de remplacer les aliments féculents, qui sont nuisibles dans cette affection, par d'autres aliments du même ordre physiologique. Ainsi, les féculents et les sucres appartiennent à ce groupe de substances qui sont considérés comme les aliments de la respiration ; il est donc indispensable de choisir dans ce même groupe les aliments qui doivent remplacer les féculents. Dans ce but, M. Bouchardat adopte les boissons alcooliques et les corps gras. Il recommande le pain de gluten comme un adjuvant très utile. Le carbonate d'ammoniaque, aidé d'une préparation opiacée et stimulante, contribue aussi à l'amélioration des diabétiques.

Anatomie. M. Bourgery, qui se livre à des recherches sur le système nerveux splanchnique, donne lecture d'un premier Mémoire sur l'extrémité céphalique du nerf grand sympathique. Simple de chaque côté dans toute la longueur de la poitrine et de l'abdomen, ce nerf se bifurque, à partir du ganglion cervical inférieur, en deux cordons, l'un qui accompagne l'artère carotide, l'autre qui suit l'artère vertébrale. Ce dernier cordon est microscopique. L'auteur regarde la glande pituitaire comme un ganglion du grand sympathique, opinion déjà professé par Gall et M. de Blainville. Le ganglion pituitaire servirait de nœud de jonction des centres nerveux et des cordons périphériques de la vie animale avec les centres nerveux et les nerfs ganglionnaires de la vie organique.

— L'Académie nomme au scrutin une commission de neuf membres chargée de juger les ouvrages envoyés pour les prix de médecine. Cette commission est composée de MM. Rayer, Serre, Roux, Magendie, Duméril, Velpeau, Andral, Flourens et Milne-Edwards. P. et**.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 7 AVRIL.

La *Presse* s'élève contre les retards du gouvernement à présenter les chemins de fer de l'Ouest et du Centre.

« L'un des arguments, dit-elle, que l'on a fait valoir en faveur de la vente des lignes de chemins de fer les plus productives, celui qui peut-être a le plus contribué à faire accueillir par la chambre cette déplorable abdication de l'Etat entre les mains des compagnies, est l'impulsion rapide que le gouvernement ne manquerait pas d'imprimer aux travaux des lignes qui ne promettent pas un grand revenu, s'il pouvait concentrer

place au soleil ! Ces hommes qui travaillent tous les jours avec tant d'ardeur à multiplier la richesse nationale ont moins de bonheur et de bien-être que ces noirs d'au-delà des mers, condamnés à dire douloureusement que leur chair ne s'appartient pas.

» Hâtons-nous, il en est temps, d'effacer cette odieuse comparaison. Que le travailleur serf, destiné bientôt à disparaître, ne fasse pas calomnier le travail libre.

» Il faut, en vérité, que ce peuple qu'on dit plus malheureux que les esclaves, ait une bien grande force morale pour aimer, comme il le fait, la liberté ! Toutes nos institutions sociales ne semblent-elles pas devoir tarir en lui la source de cette noble passion. »

Marchés de Paris.

Halle aux farines du 7 avril. — Arrivages 800-70. — Ventes 405-19. — Restant 19991-49. — Gruaux, 35,05 à 45,85. — Farines, 1re 31,85 à 32,50. 2e 29,30 à 31,20 ; 3e 00,00 à 00,00; 4e 19,75 à 22,80. — A livrer 141-30.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 5 avril. — Foin 1re 48 à 51 ; 2e 44 à 46; 3e 33 à 00.— Paille de seigle 1re 35 à 38; 2e 33 à 34. — Paille de blé 1re 30 à 34 ; 2e 28 à 29 ; 3e 26.

Marché de la Vallée du 7 avril. — Agneaux 7,00 à 25,00. — Canards barbotteurs, 1,00 à 2,00. — Canetons de Rouen, 2,50 à 3,50. — Canards sauvages 0,75 à 1,75. — Chapons gras et chapons paillés 2,00 à 6,50. — Chevreaux ou cabris 1,25 à 3,50.— Cochons de lait 00—Dindes gras 8,00 à 10,50; do com. 5,50 à 7,00. — Lapins ou lapereaux 1,25 à 3,00. — Moutons de pré salé 00,00 à 00. — Oies 2,00 à 5,00 — Pigeons bizets 0,27 à 0,60. — Pigeons de volière 0,70 à 1,05.— Pilets 0,25 à 1,50. — Poules ordinaires 1,25 à 2,25. — Poulets gras 3,00 à 5,25. do comm. 1,00 à 1,75.— Sarcelles 0,25 à 1,25.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Bourse du 7 avril 1845.

La Bourse de samedi a continué dans les mêmes directions ; la fermeté du 3 0/0 a fait monter de 15 cent., pendant que le 5 0/0, très offert dès le début, baissait de la même somme.

Tout l'intérêt du jour était acquis aux chemins de fer, qui continuent à baisser d'une manière inquiétante parce qu'elle est soutenue.

Les promesses d'actions ont éprouvé le même sort et moins soutenues que samedi dernier, ferment également en baisse. Le marché de Londres a en grande partie favorisé cette réaction par la mauvaise tenue de ses cours.

Outre les actions plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :

Emprunt, 86 60. — Belgique 1842, 105 1/8.—Id. 4 1/2 0/0, 101 1/2. — Société générale, 1585. — Naples, récép. Rothschild, 104, 104 25. — Chemins d'Andrezieux, 415, 405, 410. — La Teste, 210. — Grand'Combe, 1560. — Lots d'Autriche, 407 50. — Espagne passive, 7 5/8, 1/2. — 3 p. 0/0, 41 1/2.

Actions de Zinc, Vieille-Montagne, 6100, 6125.— Gaz français, 5150. — Anglais anc., 9500. — Id. Nouveau, 8500. — Parisien, 2250. —Calais, 1300. — Belleville, 1650. — Vésone, 760. —La carrière, ancien. 5900, 5950. Lin Maberly, 700, 710.

Obligation de Saint-Germain, 1240, 1241 25. — Orléans 1277 50.

Chemins non constitués : Bordeaux, 800, 790, 795. — Petites, 810, 815.— Vierzon, 925, 930. — Boulogne, 730. — Montereau, 640, 632 50.—Gand, 750. 765, 760.

A terme : Emprunt, 86 65.

LONDRES, 3 AVRIL	C. DE LA COULISSE.	Primes.
Consol.... 99 1/2.	Av. 85 85.	F. c. 86 15 20 d. 50.
Esp. act.... 29 5/8.	Ap. 85 92 1/2.	F. p. 86 30 Id. [illegible] d. 50.
Portug..... 65 1/4.		
Mexic..... 35 1/2.	Rep. Fin c. F. pr.	F. c. 117 85, 90 d. 50.
Brésil...... »	3 0/0 p. 5.	Orl., 1275, 1285 d. 10.
5 0/0 holl. 97 3/8.	5 0/0 12 1/2.	Rouen 1140 d. 10.
2 1/2 do... 61 1/8.		Mars, 1120 d. 10.
Rouen..... 44 1/4.	Bons du Trésor.	Strasb. 230 d. 10. [illegible]
Orléans.... 51 1/8.	3 1/4	50 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 87,00 à 88,00; courant du mois, 90,00 à 90,50 ; 4 mois d'été, 92,00 à 94,00 ; 4 derniers mois, [illegible] à 000,00 ; 4 premiers 1846, 103,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 90,00 à 00,00 ; courant du mois jusqu'en décembre, 85,00 à 86,00; novembre et décembre, 85,00 à 00,00 offert.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,00 à 00,00.

Spectacles du 8 avril.

8 h. » OPÉRA. — La Favorite.
7 h. » FRANÇAIS. — Virginie.
7 h. » OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon.
6 h. 1/2 ODÉON. — La 1re des Pharaons.
6 h. » VAUDEVILLE. — Les 2 Tambours. Porteur. Le Client. Gazette.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Le Diner. Mlle Dangeville, 1re repr. le Tricorne.
6 h. » GYMNASE. — Deux César. Pascal. La Belle. Homme gris.
6 h. » PALAIS-ROYAL. — Un Poisson d'Avril. Roi des Frontins. 2 [illegible]
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. » AMBIGU. — La Peste noire.
9 h. 1/2 GAITÉ. — La Justice de Dieu.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Empire.
6 h » COMTE. — Le 1er pas. Polka. Alexis. Giselle. [illegible]
6 h. 1/2 FOLIES. — Sans cravate. Constant, Petits Mystères.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

[...] Tous les toasts et le discours, où sont exprimés les [...] généreux de l'École sociétaire, qui résument le but de ses [...], ont soulevé des applaudissements prolongés. Jamais, [...] cette fête annuelle, l'amour de l'humanité n'avait uni plus [...] les cœurs ; jamais, dans ces âmes qu'embrase la foi, [l'e]spérance n'avait jeté de plus belles, de plus heureuses clartés. Ce [n'é]tait plus de l'impatience, c'était le sentiment profond que les [tem]ps approchent, et que bientôt les hommes de bonne volonté [ina]ugureront l'ère nouvelle de bonheur pour l'humanité. Encore [quel]ques efforts, encore un jour de dévouement, et nous trouve[ron]s la récompense religieuse dans notre œuvre accomplie, et le [mon]de bénira la mémoire de Charles Fourier, du savant inter[prète] de la volonté divine.

[Nous] reproduisons les divers toasts et le discours prononcé par [M.] Considerant.

A FOURIER !

[Au] milieu de l'anarchie, du milieu de ce chaos où se débat l'humanité, [lorsque] les efforts de tous les sages n'ont abouti qu'à faire croire à l'éter[nité] de la misère et du crime, Fourier fait cesser les gémissements et les [blas]phèmes. Interprète de la destinée sociale et des harmonies univer[selles], il appelle les hommes au bonheur et à la vertu, en leur révélant [la loi] de la solidarité ! — Au génie de Fourier ! — Au bonheur de l'hu[manité] !

Après ce toast, Jean Journet a dit avec chaleur sa pièce de vers inti[tu]lée *la Prière*, qui se termine par les trois strophes suivantes, et que les [applau]dissements de l'assemblée ont interrompue fréquemment.

> Prier, écoutez-moi, Dieu parle par ma bouche :
> Prier, c'est féconder un stérile terrain,
> C'est brunir au soleil en desséchant la couche
> D'un marais empesté qu'on transforme en jardin ;
> Prier, c'est reboiser la montagne infertile,
> C'est dresser la barrière au fleuve destructeur,
> C'est creuser un égout, assainir une ville,
> C'est ouvrir l'atelier au pauvre travailleur.
>
> Prier, c'est découvrir de sublimes mystères,
> C'est mesurer l'espace et peser le soleil ;
> Prier, c'est éviter les erreurs de nos pères,
> C'est aimer la justice et hâter son réveil ;
> Prier, c'est regarder en face l'imposture,
> C'est démasquer le fourbe, étouffer les forfaits ;
> Prier, c'est écouter la voix de la nature,
> C'est dévoiler ses lois, proclamer ses bienfaits.
>
> Hé ! pourquoi, répondez, pourquoi la Providence
> Nous a-t-elle doués de membres vigoureux ?
> Dans quel but avons-nous reçu l'intelligence,
> Un esprit indomptable, un front audacieux ?
> Afin que le travail produisît la richesse,
> Afin que le plaisir payât le travailleur,
> Afin que la raison enfantât la sagesse,
> Et que la liberté nous guidât au bonheur.

AUX AMIS DE LA CAUSE PHALANSTÉRIENNE DANS TOUS LES PAYS [DU] MONDE !

[Gén]éreux missionnaires de l'Harmonie, allez et répandez parmi tous [les] peuples les semences fécondes des principes de l'Association univer[se]lle !

[Ré]unissez tous les membres épars de cette famille humaine, qui s'i[gnore] elle-même, et s'endort dans une honteuse ignorance, dans une ré[sig]nation impie ! Faites briller à tous les yeux le flambeau de la science [e]t de la foi !

Déjà par-delà l'Atlantique des voix puissantes rassemblent des popula[tions] au nom de Fourier ! Honneur à nos amis des États-Unis ! Honneur [au] peuple généreux qui les sait comprendre ! Honneur à tous les apôtres [de] la Vérité !

A LA CONSTITUTION DE LA FAMILLE HUMAINE !

[Jet]ez vos regards sur la surface du globe ; partout règne la division et [l'hosti]lité des intérêts et des peuples.

A ce tableau opposez le spectacle des nations amies, marchant au [mê]me but en se donnant la main.

Fourier nous démontre la possibilité de cette union et donne les moyens de la réaliser par l'Association universelle.

A la constitution de la famille humaine !

A L'ORDRE !

L'ordre est le but supérieur et la sanction suprême de la doctrine de Fourier.

A l'ordre ! qui ne peut être solidement établi dans les sociétés humai[n]es qu'à la condition de comprendre et de favoriser tous les essors légi[ti]mes de la liberté.

A l'ordre ! que l'amour du progrès et de la liberté nous fait une loi d'accepter, même dans ses conditions incomplètes.

A LA LIBERTÉ ! Noble but des constants efforts de tous les peuples ; première condition de la dignité de l'homme devant les hommes et de[vant] Dieu. La liberté dans ses essorts incomplets a trop souvent engen[dr]é la guerre, l'égoïsme et le doute ; elle doit, par son développement intégral et harmonique, devenir un moyen d'ordre, d'amour et de vé[ri]té.

AU SENTIMENT RELIGIEUX !

A cette vie intime et mystérieuse qui nous fait sentir dans tout ce qui existe une manifestation de la bonté, de la sagesse, de la puissance di[v]ines ! A cette révélation permanente qui unit les hommes entre eux, et l'humanité à Dieu, qui nous rend créateurs nous-mêmes par l'industrie, la science et les beaux arts ! — Au sentiment religieux qui transporte notre pensée dans les sphères célestes et qui fait entendre à notre âme les concerts harmonieux des mondes infinis ! — Au sentiment religieux qui mouille notre paupière d'une larme sympathique à l'aspect de la souf[f]rance, qui fait battre notre cœur aux doux noms d'amitié, de patrie, d'hu[manité] !

Au sentiment religieux, sublime résultante de toutes les passion[s] harmoniques, que l'âme n'éprouvera pleinement que dans l'association [...]

[...] par dans la société.

A l'agriculture, à sa prospérité !

Si l'agriculture ne peut faire aujourd'hui de grands progrès que par l'Association ; — l'Association ne peut se réaliser sans le concours de l'a[gri]culture.

A la prospérité de l'agriculture !

A l'association domestique agricole !

A CEUX QUI TRAVAILLENT !

Fourier, par l'association du capital, du travail et du talent, apporte à tous les travailleurs une garantie pleine et entière contre la misère et les crimes qu'elle traîne à sa suite. Gloire à Fourier ! qui enseigne par la science les moyens pratiques d'améliorer la condition des classes les plus nombreuses de la société.

Aux travailleurs, à l'organisation du travail !

A CEUX QUI POSSÈDENT ! La propriété a initié les hommes à la création des richesses. Elle a stimulé l'essor des arts et de l'industrie. Arbitraire et despotique à son origine, elle tend, comme tous les pouvoirs anciens, à affranchir ses esclaves et à répandre dans les masses ses droits et ses bienfaits.

A ceux qui possèdent ! Fourier, par l'association du capital, du travail et du talent, leur apporte la meilleure garantie contre la spoliation et la ruine.

AUX ÊTRES LES PLUS FAIBLES ET LES PLUS OPPRIMÉS, A L'ENFANT, A LA FEMME. A l'enfant, si souvent négligé, à l'enfant qui devient si souvent la victime de la brutalité et de l'ignorance, à l'enfant condamné de si bonne heure à des travaux répugnants et stériles ! Fourier lui assure la satisfaction de ses goûts, le libre développement de ses facultés au sein d'une éducation attrayante.

A la femme qui est encore esclave sur les trois quarts de la terre, et dont le noble génie est partout comprimé ! A la femme abreuvée d'amertume au sein même des riches familles ! à la femme du peuple dont l'existence est si précaire, le travail si pénible et si mal rétribué ! Éclairés par la théorie de Fourier, sachons venir à son aide et faire disparaître avec l'indigence la prostitution, cette lèpre hideuse, cette honte éternelle des peuples qui l'auront tolérée quand la science sociale leur offrait les moyens de s'en affranchir.

A LA JEUNESSSE DES ÉCOLES !

Livrée à des études spéciales, qui ne peuvent remplir complètement ni son intelligence, ni son cœur, la jeunesse des Écoles a besoin d'idées généreuses, de principes féconds qui lui enseignent à servir dans toutes les carrières le progrès social. Ces enseignements, elle ne les trouvera pas dans une politique stérile, dans une philosophie désormais impuissante, mais dans la doctrine de Fourier, dans la théorie de l'Association et de l'Unité universelle.

La jeunesse des Écoles, en qui repose l'avenir de la France, a toujours répondu avec ardeur, avec dévouement aux appels qui lui on été faits au nom de la patrie et de la liberté. Elle entendra aujourd'hui le pacifique appel que nous lui adressons au nom des opprimés, au nom de tous ceux qui souffrent, au nom de l'humanité tout entière.

A LA LIBERTÉ DE LA PRESSE !

Le droit de publier sa pensée est un des premiers droits de l'homme. La liberté de la presse est la plus précieuse de toutes les conquêtes que nous ont léguées nos pères ; elle seule garantit au peuple la jouissance et le développement de toutes les libertés. La publicité, c'est le frein qui arrête dans leur marche les esprits rétrogrades ; c'est l'aiguillon qui stimule les esprits généreux et les pousse en avant. C'est la voix de Dieu qui rappelle aux gouvernements et aux peuples leurs devoirs et leurs droits, qui contraint le fanatisme à compter avec la raison, le despotisme avec la liberté.

La liberté de la presse, c'est l'Arche Sainte frappant de mort les profanes qui osent porter sur elle une main sacrilège. C'est la puissance qui brisera l'une après l'autre, pour le bien de l'humanité, toutes les usurpations et toutes les tyrannies.

La lèpre de ce temps, l'agiotage, s'est abattu sur la publicité, pour en faire un levier d'accaparement politique et commercial, et les marchands croient déjà tenir le monopole de la presse.

La tentative audacieuse des marchands ne prouvera qu'une chose, la nécessité de les chasser une fois de plus du temple, en purifiant la propagation de la pensée de sa promiscuité honteuse avec la spéculation et le mercantilisme.

A la liberté de la presse !

AU RALLIEMENT DE TOUS LES SOCIALISTES ! A l'union de tous ceux qui souffrent des souffrances de l'humanité, de tous ceux qu'embrase le feu de la charité divine, de tous ceux qui s'occupent avec ardeur des moyens d'alléger les misères publiques.

Que tous les cœurs d'élite qui vibrent à l'unisson de la douleur humaine comprennent la nécessité de s'allier pour agir et pour engager dans la voie de l'organisation et du bonheur collectif toutes les forces vives de la société !

Au ralliement de tous les socialistes ! Ce qui les distingue des hommes du passé c'est qu'ils ont compris la nécessité de transformer la société elle-même ; c'est qu'ils ont reconnu que le mal n'est pas dans les intérêts et les passions des individus, mais dans les combinaisons imparfaites du milieu social ; c'est qu'ils croient à la bonté native de l'homme et à la providence infinie de Dieu. Cette croyance leur inspire un sentiment de charité universelle. A tous ceux qui veulent le salut de l'humanité, le développement et la prospérité de tous les peuples par l'association ! A tous ceux qui sont prêts à s'unir d'esprit, de cœur et de volonté pour réaliser sur la terre l'ordre et la liberté, pour mettre le genre humain sur la voie de ses destinées heureuses !

Au ralliement de tous les socialistes !

A LA RÉALISATION DU PHALANSTÈRE !

A l'instauration du bonheur de l'humanité.

La vérité a jailli, le monde est en marche, l'avenir se prépare.

Enfin nous pouvons prévoir l'époque où la volonté de Dieu, la félicité humaine, pourra se constituer sur la terre.

En tous lieux, le nom de Fourier [...], et [...] supérieurs

[...] pérances, et qui associent leurs efforts aux nôtres pour [...] où nous pourrons enfin réaliser la sublime conception de Fourier !

A ceux, hélas ! déjà nombreux, que la mort a surpris combattant dans nos rangs, et qui, de la sphère supérieure où ils sont réunis, sourient en ce moment aux progrès d'une cause qui est toujours la leur !

A nos amis morts au service de l'humanité !

M. Considerant prend ensuite la parole et prononce le discours suivant ;

Messieurs,

Lorsque nous inaugurions, il y a huit années, la fête que nous célébrons aujourd'hui, peu de convives étaient assis à la table du banquet. C'était un obscur cénacle ; quelques disciples réunis dans une même foi et dans un même deuil, fondaient la fête de la naissance sur la tombe à peine fermée où ils venaient de descendre le corps de leur maître.

Un bien petit nombre d'hommes encore, en ce temps-là, communiaient dans la conception de celui dont le nom glorieux plane sur cette assemblée, et parmi ceux du monde à l'oreille de qui était venue cette parole : « Charles Fourier est mort. » les plus bienveillants répondaient en passant : « C'était un rêveur. »

Mais si la pierre du sépulcre avait été scellée sur le corps, cette pierre était devenue la table de la loi ; car sur cette pierre étaient gravées les deux lois suprêmes de Vie et de Distribution, qui donnent à l'homme la connaissance des Destinées universelles.

Si les disciples étaient en petit nombre et obscurs, ils avaient reçu la lumière qui éclaire les intelligences, la foi qui abaisse les montagnes, et le feu sacré du dévouement à l'humanité était allumé dans leurs cœurs.

Si le monde était encore indifférent ou hostile, si les ténèbres repoussaient encore la lumière, il était écrit que la lumière éclairerait les ténèbres, que la parole amollirait les cœurs, et que la loi de Dieu subjuguerait le monde et délivrerait l'humanité.

Or, ce qui était écrit est en voie d'accomplissement, et les signes des temps nouveaux se manifestent. A l'approche du premier jour génésiaque, quand le chaos des éléments allait être appelé à enfanter un monde, le souffle de Dieu, disent les Textes Saints, se répandit sur les eaux. Ne voyez-vous pas qu'aujourd'hui une nouvelle création s'apprête sur la terre, et que l'esprit de vie se répand sur l'antique chaos des nations ? Dans les flancs des masses humaines ne sentez-vous pas travailler quelque chose comme un ferment d'organisation universelle ? Le sentiment long-temps obscur et latent de la grande solidarité s'éveille dans la conscience collective du genre humain, et ce qui est en puissance dans l'homme tend irrésistiblement aujourd'hui à passer en acte dans l'humanité. Qu'est-ce en effet, Messieurs, que ces idées nouvelles, si généralement et si rapidement répandues depuis quelques années dans le monde, qu'il semble qu'elles aient éclos en même temps chez tous les peuples chrétiens et civilisés des deux hémisphères ? Qu'est-ce que ces paroles inconnues qui ont été entendues dans les airs et que tout-à-coup les mille échos vivants des nations se sont mis à répéter en chœur ? Qu'est-ce enfin que ces mots d'Association universelle, d'Organisation du travail, de Solidarité, de Destinée collective ? Pourquoi un frémissement électrique court-il dans nos veines quand ces mots frappent nos organes ? Pourquoi ces mots ont-ils reçu, comme un marteau tombant sur le timbre d'airain, la puissance de faire vibrer nos âmes ?

Certes, messieurs, il y avait au temps de nos pères de grandes intelligences et de nobles cœurs ! Et cependant jamais ces paroles n'avaient sonné à l'oreille de nos pères, ou si quelques-unes avaient été prononcées parmi eux, elles n'avaient été pour eux que des sons privés de vie.

Générations vivantes, reconnaissez donc, générations vivantes ! à l'état même de vos âmes, que quelque chose de grand s'est passé sur la terre, et confessez qu'une révélation nouvelle s'est faite dans l'humanité.

Oui, messieurs, une révélation nouvelle s'est faite dans l'humanité ! oui, la loi de Dieu est découverte, et cette loi est une loi de richesse, de dignité, de liberté, d'attrait et de bonheur pour tous. Il ne faut pour la réaliser dans le monde ni sabres, ni canons, ni révolutions nouvelles. Elle ne sacrifie pas les forts au salut des faibles ; ce n'est pas sur la ruine des droits acquis qu'elle élève les droits nouveaux ; elle comble les abîmes de la misère en accroissant encore les trésors des riches ; elle laisse à toutes les Royautés leurs couronnes en leur offrant le rameau d'or avec lequel elles changeraient, d'un signe, le lamentable concert des gémissements, des douleurs et des malédictions des peuples en un concert ineffable de joie, de reconnaissance et d'amour.

Eh bien ! messieurs, je vous le demande, n'est-ce pas un triste spectacle d'aveuglement d'esprit et d'endurcissement de cœur, que les puissances de la terre restent indifférentes et insensibles, et ne veulent pas ESSAYER de prendre à la main le rameau et de faire un simple signe ?

Messieurs, les peuples qui souffrent frémissent au contact des idées nouvelles, et le temps est venu où les puissants de la terre doivent être mis en demeure.

Les dépositaires de la loi du salut social ont à user aujourd'hui d'un droit qu'ils ont conquis. En voyant que les intercessions adressées au monde par Fourier, durant sa vie entière, avaient toujours été méconnues, ses disciples comprirent la loi fatale qui fait



Et en effet, messieurs, à l'heure qu'il est, l'Ecole sociétaire a fait ses preuves. Ceux qui proclament que Fourier a découvert la loi scientifique de l'Association, la loi de salut du monde, ont donné à eurs contemporains des garanties indéniables : l'intégrité de leur raison est désormais incontestée.

D'autre part, la littérature, la poésie, la philosophie, la politique, la tribune et la chaire catholique elle-même posent bon gré mal gré, et comme l'Ecole sociétaire l'a voulu, la question sociale. Les esprits s'ébranlent, les populations s'émeuvent, et l'humanité, par le concert de toutes ses voix généreuses et de toutes ses voix souffrantes, commence à réclamer à grands cris, de ses gouvernants, l'Organisation du travail.

Entre-temps les misères des peuples s'accroissent : le paupérisme marche à plus grands pas que le développement de la richesse publique ; le prolétariat, cet esclavage des blancs, suit avec une rapidité effrayante l'expansion de l'industrie moderne ; les machines que Dieu a destinées à travailler pour tous, travaillent contre les masses, et, comme une artillerie foudroyante écrasent sur le champ de bataille de la concurrence les légions ouvrières. Le crime, la démoralisation, la corruption passent par-dessus toutes les digues. Eh ! n'apercevez-vous pas que ceux qui gouvernent pâlissent devant les menaces des temps, qu'ils sont sans foi ; que leur esprit est troublé et qu'ils se détournent avec angoisse de la vue de l'avenir parce que, comme celle de l'abîme, la vue de l'avenir les frappe de vertige.

Eh bien ! puisque nous avons travaillé dix années à en conquérir le droit et que nous l'avons conquis, il est temps que les chefs de la Société soient interpellés, et que désormais, du moins, pour eux l'imputabilité commence !

Nous les interpellons donc, au nom de Dieu et de l'humanité, et tous, princes, ministres, détenteurs du pouvoir et membres influents des classes qui gouvernent, à tous nous leur disons : « Les » misères des peuples s'aggravent ; les problèmes d'existence de- » viennent chaque jour plus formidables, et les souffrants s'éclai- » rent et s'irritent. Vous ne pouvez nier les progrès du mal et les » dangers de l'avenir ; et vous confessez votre impuissance ! Or, » nous tous, disciples de Fourier, nous, dont vous ne récusez plus » la raison et le bon sens, nous vous disons que nous possédons » la solution du problème ; que le mal dont vous n'osez pas même » envisager toute la réalité, nous nous portons forts de vous en li- » vrer le remède !

» Ce que nous affirmons, nous vous offrons de le prouver par la » voie irréfragable de l'Expérience ; et l'Expérience que nous of- » frons, vous le savez bien, ne compromet absolument rien dans la » Société. Vous n'avez donc plus aucun prétexte pour décliner l'offre » qui vous est faite. »

Nous proclamons dès ce jour les chefs de la société mis en demeure par l'Ecole sociétaire ! Qu'ils somment à leur tour cette Ecole de tenir les promesses qu'elle fait aux populations ! de prouver devant l'humanité la vérité des théories qu'elle lance dans le monde et dont l'irrésistible impulsion pousse les masses dans le parti nouveau des réformes sociales.

Quant à nous, de la Cause, si les chefs des peuples ne font pas leur devoir, sachons faire le nôtre ! Si nous faisons peser une grande responsabilité sur leurs têtes, ce n'est pas pour en décharger les nôtres.

La grande doctrine que nous servons est noblement établie dans le monde ; mais ses développements mêmes lui imposent de nouveaux devoirs et de nouveaux sacrifices. Il faut aujourd'hui pour faire face aux circonstances nouvelles, pour porter le drapeau à la hauteur où il doit être maintenu, et pour reprendre avec plus d'autorité et de puissance, la prédication directe de la doctrine dans le monde, il faut une nouvelle explosion du dévouement de l'Ecole.

Ce ne sont pas seulement les Pouvoirs de la société qu'il faut mettre en demeure : le temps est venu de mettre en demeure la société tout entière ! Préparons-nous donc à la grandeur de la mission que nos victoires nous ont faite, et appelons de toutes parts les hommes de bonne volonté. Venez donc, venez avec nous du côté des destinées heureuses, ô vous tous qui souffrez des douleurs de vos frères ! vous que l'oppression et l'iniquité révoltent, vous qui gémissez sur les misères de la terre ! Apportez à la grande cause de la liberté et du bonheur de tous, à la cause de l'Association des individus et des peuples le tribut de votre activité féconde. Venez à nous, serrons nos rangs et marchons en avant ! — Marchons, nous combattons pour l'humanité, et Dieu nous a promis la victoire.

Séance de la Chambre des Pairs.

RÉFORME COLONIALE.

Après un discours de M. Mérilhou où se trouvent rappelés les principes qui ont guidé la commission, une question de forme, soulevée par M. le comte Pelet (de la Lozère), a longuement occupé la Chambre. On refusait, à tort sans doute, au gouvernement le droit de se rallier au projet de la commission ; on voulait mettre en discussion l'article 2 du projet primitif abandonné par le ministère. Il est du reste vraiment fâcheux de voir un Cabinet renoncer si facilement aux idées qu'il a portées devant les Chambres, un gouvernement se laisser gouverner par toutes les commissions et par tous les faiseurs d'amendements.

Nous n'avons pu suivre le discours de M. le comte Portalis, qui, à niales par voie législative offrait cet inconvénient que pairs et députés sont très mal renseignés sur les choses locales, et peuvent, à distance, commettre bien des fautes. D'un autre côté, il est juste de prendre des garanties, dans l'intérêt de tous, Noirs et Blancs, contre l'arbitraire du régime des ordonnances. Il est bon, d'ailleurs, que le soin de faire avancer la réforme coloniale ne soit pas trop abandonné au gouvernement ; il est bon que le législateur se trouve mêlé et comme engagé dans les détails de cette réforme, afin qu'il ait à mieux l'étudier, afin que les modifications successives accomplies dans les colonies appellent incessamment son intervention. Nous désirons que les Chambres aient souvent à s'occuper de ces questions de transformations sociales : de la discussion jailliront bien des lumières, dont la société européenne elle-même pourra faire son profit. Cette considération est importante.

Le régime des ordonnances a un mérite, celui d'être plus souple, plus mobile, plus prompt dans l'action, plus à même des renseignements, plus voisin des faits. Prenons-donc quelques-uns de ses avantages, en ajoutant, comme M. Mérilhou, notre petit paragraphe correctif et rectificatif au bout de chaque article de loi, dont nous modérerons ainsi la rigueur immobile. Seulement, ne glissons pas, comme M. Mérilhou, l'œil et la main souveraine et exclusive du maître, là où il s'agit de protéger l'esclave.

A l'intervention des conseils coloniaux, nous pensons qu'on pourrait substituer celle des patrons, en donnant à l'institution du patronage plus de développement et de force. Nous voudrions aussi que l'on s'attachât à introduire l'élément créole, le maître lui-même dans l'œuvre du patronage. Il n'y a pas, nous l'avons dit, grand fond à faire sur l'esprit général des colons, dans l'intérêt de la liberté ; mais, si la masse est, comme partout, aveuglée par les préjugés et lente à s'ouvrir aux idées généreuses, il y a, n'en doutez pas, parmi les planteurs, des hommes très éclairés, pleins de bon vouloir, d'un libéralisme vrai. Il serait facile de composer un comité consultatif de patronage, auquel on confierait l'examen, sous la direction des magistrats patrons, de toutes les mesures de réglementation que M. Mérilhou prétend abandonner aux conseils coloniaux.

Peu à peu, avec l'expérience, on pourrait étendre les pouvoirs de ce comité, et il serait appelé bientôt à délibérer de concert avec les magistrats. Nous pensons qu'une institution de cet ordre serait un bon instrument pour faire insensiblement participer les colons à l'œuvre des réformes.

Ainsi, on établirait, dans chaque colonie, un comité de patronage, dont les membres seraient choisis par les gouverneurs en conseil.

Toutes les attributions données aux conseils coloniaux par le projet de M. Mérilhou, seraient transportées aux comités de patronage.

Nous croyons, en outre, que la succession du Noir, décédé sans testament et sans héritiers, devrait revenir à l'Etat, pour être spécialement employée à l'éducation des enfants noirs.

Nous approuvons complètement un amendement de M. le comte Beugnot, qui a pour objet de laisser au Noir racheté le libre choix de l'atelier dans lequel il doit travailler pendant cinq ans.

Nous conseillons de supprimer le deuxième paragraphe de l'article 4, lequel aggrave la pénalité contre l'affranchi, en cas de crime ou délit contre son ancien maître.

Nous trouvons enfin tout-à-fait irrationnel que la Commission ait prétendu imposer aux esclaves l'obligation de faire eux-mêmes la preuve de la légitimité de l'origine de leur pécule.

Aujourd'hui, à la Chambre des députés, M. Benoist a déposé son rapport sur la proposition de M. Muret de Bort, relative à la conversion du 5 pour 100. Le projet primitif a reçu quelques modifications. La commission réduit à sept ans le terme pendant lequel le nouveau 4 1/2 sera garanti contre toute réduction ; elle interprète le silence du rentier en faveur de la conversion, et non pas en faveur du remboursement, comme le faisait M. Muret de Bort. Enfin, au lieu de laisser à des ordonnances royales le soin de déterminer les délais accordés au rentier pour connaître son option, elle fixe ces délais à vingt jours pour la France, à un mois pour l'Europe et l'Algérie, à un an pour les autres pays.

La chambre de commerce de Nantes vient aussi de donner un avis sur les chemins de fer ; moins éclairée que celle de Lille, ou peut-être plus convaincue de la déplorable faiblesse des députés et du ministère, elle ne s'élève à aucune considération générale sur le principe des concessions ; elle se borne à demander l'introduction dans la loi d'une disposition fort utile d'ailleurs, réclamée depuis longtemps par le commerce de roulage de Paris. Nous voulons parler du droit de locations de *plates-formes* avec certains tarifs, c'est-à-dire le droit, pour qui le voudrait, d'apporter des voitures toutes chargées et bâchées qui seraient placées sur des plates-formes, sans que l'administration des chemins de fer eût la faculté de décomposer ce chargement et de percevoir des droits différents sur chaque nature de marchandises.

Nous continuons à engager tous les corps constitués des départements à étudier, soit le principe, soit les dispositions particulières des lois proposées, et à adresser promptement leurs observations aux ministres et aux chambres ; sans cela les lois seraient votées avec le même aveuglement, la même imprévoyance que les années précédentes, et cependant la chose est sérieuse : ne s'agit-il pas d'aliéner les grandes routes de France pour 40, 50, 60 ou 100 années ?

La lettre suivante de Berne, datée du 5 avril, et publiée par la correspondance générale qui passe sous les yeux du ministère, exprime de vives craintes sur la situation du gouvernement fédéral, sur la question d'amnistie qui sera posée dans la Diète et sur l'attitude des troupes fédérales :

D'après les rapports officiels, le nombre des prisonniers faits par les troupes de Lucerne sur les corps-francs est de 1730, et celui de des morts de 300. Le gouvernement de Lucerne a adressé à tous les cantons une circulaire pour leur annoncer le résultat des derniers évènements ; ce document ne renferme aucun détail que nous n'ayons publié ; il se termine ainsi :

« En vous donnant connaissance de cette lutte victorieuse, chers et fidèles confédérés, il est inutile de répéter l'assurance que nous avons déjà consignée dans notre lettre du 27 mars, et d'après laquelle nous croyons pouvoir disposer de moyens suffisants pour maintenir de la manière la plus complète l'ordre et la tranquillité dans notre canton, de manière que la tâche qui est imposée à l'autorité fédérale doit se borner à rétablir l'ordre légal dans les cantons où, comme ceux d'Argovie et de Bâle-Campagne, les gouvernements sont évidemment dominés par les anarchistes ou par les complices et les fauteurs de leurs coupables menées. »

« Jeudi dernier, dit le *Courrier du Haut-Rhin* du 6 avril, l'un des commissaires de police de Strasbourg est parti par le premier convoi pour Bâle, d'où il se rendra à Lucerne. Cet agent est chargé, dit-on, de la part de M. le préfet du Bas-Rhin, d'observer sur les lieux les évènements de Lucerne, et d'en informer heure par heure ce fonctionnaire, qui doit en transmettre le récit au gouvernement par le télégraphe. »

La verve du *Journal des Débats* contre les Jésuites s'est tarie soudainement ; non seulement il s'abstient de les attaquer, mais il commence à puiser ses nouvelles dans les feuilles qui les soutiennent chaudement. Dans son numéro d'hier il a reproduit un article de l'*Impartial du Rhin*, dans lequel il est question d'une petite émeute religieuse qui aurait eu lieu dans un village prussien contre la nouvelle Eglise catholique et les partisans de M. Ronge. Et cependant le *Journal des Débats* sait que l'*Impartial du Rhin* est une succursale de l'*Univers* et que ses nouvelles sont plus ou moins entachées d'exagération et de partialité !

Aucun journal allemand, à l'exception du *Journal de Francfort*, ne parle de cette prétendue émeute. Ce qu'il y a de vrai, c'est que quelques fanatiques, enflammés par les provocations d'un curé, sont allés briser les vitres d'un employé qui s'est prononcé en faveur de l'Eglise germanico-catholique. Or, le *Journal de Francfort*, pour ces sortes de nouvelles, est à peu près aussi compétent que l'*Impartial du Rhin*.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Séance du 8 avril.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre du commerce et de l'agriculture, présente un projet de loi relatif aux marques de fabrique et de commerce.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi des colonies.

M. MÉRILHOU, rapporteur. Placée entre les plus respectables intérêts et des sentiments ardents d'humanité, votre commission a pensé qu'il n'y avait pour elle qu'un seul parti, c'était de se placer au dessus de toutes les divisions et d'accorder à chaque opinion tout ce qu'elle pouvait raisonnablement exiger, c'est-à-dire de ne céder à l'humanité que ce que permettrait la prudence.

Nous avons pensé qu'entre deux partis extrêmes et nous trouvant placés en présence d'intérêts, de sentiments d'expressions opposées l'œuvre que nous devions accomplir, devait être une œuvre de transition. C'est sous l'influence de cette conviction que le projet qui vous est fourni par votre commission a été rédigé.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture du premier article de la commission.

M. PELET (de la Losère) s'oppose à ce que le projet soit d'abord mis en délibération, le premier article de ce projet correspondant à l'art. 3 de celui du gouvernement.

Je sais bien que la commission propose la suppression des deux premiers articles, et que le gouvernement y consent. Mais je vois néanmoins qu'il serait contraire aux usages de la chambre de ne pas délibérer sur cet article, surtout lorsqu'il ne contient rien de moins qu'une dérogation à la Charte. Je demande donc que la chambre s'occupe d'abord des art. 1 et 2 du projet primitif, dont la commission a demandé la suppression.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Laplagne-Barris, de Mackau, Persil, Guizot et le président, la chambre déclare qu'on ne discutera point l'art. 1er du gouvernement.

La discussion s'ouvre ensuite sur l'art. 1er du projet de la commission ainsi conçu : « Il sera statué par ordonnance du roi :

» 1° Sur la nourriture et l'entretien dus par les maîtres à leurs esclaves, tant en santé qu'en maladie ; sauf les conventions amiables qui pourront intervenir entre eux, pour tenir lieu à l'esclave, en tout ou en partie, de l'entretien et de la nourriture, au moyen de la concession à lui faite par son maître d'un ou de plusieurs jours par semaine. Ces conventions seront toujours révocables par la volonté de chacune des parties ;

» 2° Sur le régime disciplinaire des ateliers ;

Sur l'instruction religieuse et élémentaire des esclaves ;

3° Sur le mariage des personnes non libres ; sur ses conditions, ses formes et ses effets, relativement aux époux entre eux et aux enfants en provenant.

» Pour les cas de mariage entre des personnes non libres, et appartenant à des maîtres différents, un décret colonial, rendu dans les formes des articles 4 et 8 de la loi du 24 avril 1833, règlera les moyens de réunir soit le mari à la femme, soit la femme au mari. »

M. BEUGNOT présente l'amendement suivant :

« Il sera statué par ordonnance du roi :

» 1° Sur la nourriture et l'entretien dus par les maîtres à leurs esclaves, tant en santé qu'en maladie, et sur le remplacement de la nourriture par la concession d'un jour par semaine aux esclaves qui en feront la demande »

M. PORTALIS prend la parole sur l'art. 1er.

L'honorable pair présente des considérations générales sur la législation coloniale, mais l'orateur lit son discours, et termine d'une voix si faible qu'il nous est impossible de saisir ses conclusions.

M. CH. DUPIN approuve l'article de la commission. Il réfute quelques censures qui lui ont été adressées dans le cours de la discussion générale, et reproduit en partie les arguments qu'il a présentés alors. Il appuie surtout sur la sollicitude des maîtres pour les esclaves, qui a été constatée par quelques orateurs.

M. LE COMTE BEUGNOT développe les motifs de son amendement. Vous imposez à l'esclave l'obligation de racheter sa liberté. Pour cela il lui faut un pécule. Comment se le procurera-t-il ce pécule, s'il n'a pas le moyen de disposer d'une portion quelconque de son temps ? On ne peut rendre ce point si grave facultatif ; il faut qu'il soit obligatoire.

... demandant des modifications à la loi sur la contrainte par corps.

La Chambre s'occupe ensuite du projet de loi demandant la prorogation jusqu'à la fin de 1846 des lois de 1832, 1834 et 1839, relatives aux étrangers réfugiés.

Ce projet est adopté par assis et levé et au scrutin public par 224 voix contre 9.

La Chambre passe à la discussion du projet de loi relatif à l'acquisition de la collection minéralogique de M. le marquis de Drée ; —

Ce second projet de loi est adopté par assis et levé et au scrutin, par 233 voix contre 7.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'achèvement des routes royales.

M. RICHOND DES BRUS a la parole pour la discussion générale.

L'orateur croit que le crédit de 41 millions demandé par le gouvernement et réduit par la commission à 36 millions 500 000 fr. est insuffisant pour l'achèvement des routes royales ; il faudrait au moins 182 millions, et il se plaint que les crédits précédemment votés aient été distribués d'une manière inégale. (Aux voix ! aux voix !)

La chambre consultée passe à la discussion des articles.

Art. 1er. Une somme de 36 500 000 fr. est affectée à l'achèvement des lacunes des routes royales.

M. CORDIER propose de remplacer cet article et les suivants par une série d'articles autorisant le gouvernement à concéder, par voie d'adjudication publique, la portion des routes inachevées pour un terme de 30 ans, à charge d'un péage de 2 cent. par cheval attelé et par kilomètre, dont seraient affranchis les chevaux des cultivateurs conduisant des engrais, des récoltes, et les produits agricoles aux marchés du canton et des cantons limitrophes. Une subvention serait accordée à la compagnie, moitié par le trésor, moitié par le gouvernement ; celle-ci ne pourrait dépasser 1 million par département, pendant 5 ans.

Cet amendement est accueilli par de nombreuses marques d'improbation, et n'est pas appuyé malgré le long manuscrit dont M. Cordier s'obstine à faire subir la lecture à la chambre.

L'art. 1er est adopté.

Art. 2. — « Une somme de 41 000 000 de francs est affectée à la rectification des pentes rapides, sur les routes royales.

M. DE LESPÉE demande où est la garantie que ces améliorations seront exécutées, et il se plaint que les conseils généraux des départements aient souvent entravé des travaux de ce genre.

M. DUMON, ministre des travaux publics, répond que des instructions ont été données pour que la loi soit exécutée partout, et que la publicité de l'allocation est une garantie suffisante.

MM. Dessauret, rapporteur, et de Saint-Priest sont encore entendus. — L'article est adopté.

Les articles 3, 4, 5 et 6 sont adoptés sans discussion.

Le scrutin sur l'ensemble du projet de loi est annulé parce que la chambre ne se trouve pas en nombre.

Sur la demande de M. Bethmont qui fait remarquer que le rapport sur le projet de loi relatif aux caisses d'épargne n'a été distribué qu'hier, la discussion est renvoyée à jeudi.

Demain à une heure, réunion dans les bureaux. Examen du projet de loi sur les ports. — A deux heures séance publique ; rapports de pétitions.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 15 avril, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande *directe* d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée *franco* au gérant, et être accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10 ; chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du Comptoir central de la librairie, qui, tous, reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

FAITS DIVERS.

Une correspondance particulière du 6 avril, adressée de Paris à l'*Indépendant belge*, contient le passage suivant :

« Le conseil des ministres est convoqué aujourd'hui pour délibérer sur une proposition qui lui a été soumise par le roi, lequel a témoigné le désir de passer la revue de la garde nationale de Paris à l'occasion de sa fête, le 1er mai prochain. D'un autre côté, j'apprends que le général Jacqueminot, commandant supérieur des gardes nationales, demande à être autorisé à poursuivre, devant le conseil de discipline, les officiers de la milice citoyenne qui colportent des pétitions contre l'armement des fortifications de Paris. »

— Les journaux officiels démentent formellement une nouvelle que nous avions révoquée en doute dès le premier moment : La direction des Beaux-Arts, disent-ils, a positivement assuré aux directeurs de théâtres qu'elle ne songeait pas à proscrire les pièces divisées en tableaux.

— Dans une lettre adressée au *Courrier de Lyon*, S. E. le cardinal de Bonald proteste de son dévouement à la dynastie actuelle. Ses convictions religieuses, assure-t-il, n'atténuent en rien la ferveur de sa fidélité monarchique au trône de juillet. « Je ne conspire point, ajoute son Eminence, et je ne conspirerai jamais contre le régime actuel. »

— On nous écrit de Bruxelles :

« M. Richtenberger, agent et représentant de la maison Rothschild, à Bruxelles, vient d'être nommé consul au grand-duché de Hesse et du Rhin en Belgique. Ce choix, que justifient d'ailleurs les qualités personnelles et la position sociale de M. Richtenberger, a causé une satisfaction générale parmi les Hessois qui résident en Belgique. Le gouvernement belge, qui a vu cette nomination avec plaisir, s'est empressé d'accorder à M. Richtenberger l'*exequatur* pour l'autoriser à remplir les fonctions dont il vient d'être investi. »

— Le 19 décembre dernier, l'île Bourbon a été exposée à toutes les violences d'un ouragan qui a duré vingt-sept heures consécutives. La rivière Saint-Denis, enflée par les eaux, a emporté un grand nombre d'établissements.

D'immenses malheurs sont arrivés à Bourbon, à la Grande-Chaloupe, à Sainte-Suzanne, à Saint-André, à Sainte-Rose et à l'arrondissement sous-le-Vent. — On sait qu'en janvier et en février 1844, Bourbon avait été déjà désolé par des inondations.

— La cour d'assises s'est occupé hier et aujourd'hui de deux affaires concernant des abus de confiance commis par des caissiers. La première était relative à celui de la manufacture des glaces de Saint-Gobain : le sieur Bordinek était accusé d'avoir enlevé 30 000 fr. à son administration. Il était parvenu d'abord à faire peser de graves soupçons sur un employé innocent. — Bordinek a été condamné à six années de réclusion.

— Aujourd'hui est venue la célèbre affaire du sieur Affenaer, caissier des jésuites de la rue des Postes, accusé d'avoir commis des soustractions dont le chiffre total ne s'élèverait pas à moins de 240 000 fr. Il avait d'abord commis des faux en Belgique, où il a été condamné par contumace, en 1841, à douze ans de travaux forcés et à la marque.

Il se réfugia en France, obtint d'abord chez les Jésuites un emploi de 600 fr. par an, puis de 1 200, puis de 1 800. Il afficha la plus grande piété, se faisait passer pour le modèle des époux et captiva, au plus incroyable degré, la confiance des RR. PP. — Puis ses mœurs changèrent, il congédia sa femme. Et, quoiqu'il eût conservé les dehors de piété et cette observance des pratiques religieuses qui l'avaient si bien servi déjà et qui devaient le servir plus utilement encore, il s'abandonna sans aucune retenue à tous les genres de prodigalité et de débauche.

Dès le mois de janvier 1843 ses désordres n'eurent plus de bornes ; il vécut presque publiquement avec la femme Néel ; il loua successivement pour elle, sous le nom de femme Lambert, tant à Paris qu'à la campagne, des appartements qui tous furent splendidement meublés à ses frais. Lui-même était connu dans tous ces domiciles sous le nom de Lambert. En même temps, il entretenait de jeunes actrices ; il donna à l'une d'elles 1 000 fr. par mois, des meubles élégants, une voiture à 550 fr. le mois, des fêtes, dont une seule a coûté 1 500 fr.

Tant de prodigalités l'avaient placé très haut dans l'esprit de ces dames dont il satisfaisait toutes les fantaisies. Suivant elles, il faisait les choses grandement ; il avait toutes les allures d'un grand seigneur et jetait l'argent par les fenêtres. Au faux nom de *Lambert*, il fit succéder dans quelques circonstances le faux nom de *Necker* ; il prétendait être le neveu de l'ancien ministre de Louis XVI. A ceux qui s'étonnaient des dépenses si considérables auxquelles il se livrait, il répondait qu'il avait 45 000 fr. de rentes ; que son beau-père lui donnait 25 000 fr. par an ; qu'il recevait 25 000 fr. des jésuites, et qu'en outre son avenir étant assuré, il dépensait le capital d'une succession qui venait de lui échoir.

Enfin un jour il disparut avec une de ses maîtresses laissant dans sa caisse un énorme déficit. Il fut arrêté en Angleterre ayant encore sur lui pour plus de 110 000 fr. de valeurs.

Plusieurs prêtres ont été entendus aujourd'hui comme témoins. — On a entendu aussi quelques-unes des jeunes personnes dans la société desquelles l'accusé a fait de si grandes dépenses ; de ce nombre sont les demoiselles Albertine Noël, Louise Duval, artiste dramatique ; Marie Francis, id., etc.

L'accusé est âgé de 35 ans ; il a des manières aisées ; il est vêtu avec avec élégance. Sa figure régulière est encadrée de gros favoris noirs. Son col de chemise est rabattu sur une cravate de satin, qu'attache une riche épingle, il a un gilet blanc et un habit noir. Il a adopté un système absolu de dénégations, et soutient qu'on lui avait alloué un pour cent sur toutes les affaires qu'il faisait et que ce un pour cent lui constituait un revenu légal de 40 000 fr. par an, attendu que les Jésuites encaissaient annuellement plus de quatre millions. L'audience a été renvoyée à demain pour le réquisitoire et les plaidoiries.

CHRONIQUE AGRICOLE.

CONGRÈS CENTRAL D'AGRICULTURE. — Plusieurs journaux ont annoncé la prochaine réunion du congrès de Paris, mais la plupart se sont trompés, et ont indiqué une date qui pourrait induire en erreur un grand nombre de personnes. Nous prions donc nos confrères d'être assez bons pour accorder une petite place, dans leurs colonnes, aux renseignements suivants dont nous pouvons garantir l'exactitude.

Le congrès est convoqué pour le douze mai, dans la grande orangerie du Luxembourg ; sa session durera jusqu'au 20 inclusivement. Nul ne pourra être admis à prendre part aux travaux de l'assemblée s'il n'a été délégué par une société consacrée, soit entièrement, soit partiellement, à l'étude de l'agriculture ou d'une branche de l'agriculture. Les associations légalement constituées ont seules le droit de se faire représenter au congrès. Lorsqu'une société ou un comice ne comprend qu'un seul canton dans sa circonscription, il ne peut envoyer qu'un délégué ;

S'il comprend 2 à 3 cantons, ... 2 délégués.
4 à 5 — . . . . 3 —
6 à 7 — . . . . 4 —
8 à 10 et au dessus, ... 6 —

Les délégués ne recevront de carte d'entrée au congrès, qu'autant qu'ils seront porteurs de pouvoirs, dont une commission spéciale prendra préalablement connaissance.

Les membres du conseil général de l'agriculture, les députés, les pairs de France, les membres de l'Institut, les professeurs du Muséum et du Conservatoire des arts et métiers, les inspecteurs de l'agriculture, ont été invités à se réunir au congrès pour le seconder dans ses travaux.

Nous ne pouvons encore faire connaître le programme des questions qui seront mises à l'ordre du jour par la commission exécutive ; il est probable cependant que le congrès s'occupera de nouveau de la question du crédit agricole sur laquelle on avait été forcé de passer trop rapidement l'année dernière. On reviendra aussi sur la question du sel, que l'on étudiera sous un rapport déterminé ; au lieu de l'envisager dans toute son étendue, on recherchera surtout un moyen facile, de mettre à la portée des cultivateurs, le sel nécessaire à l'éducation des bestiaux, ce qu'il paraît facile d'obtenir sans rien changer à la perception actuelle de l'impôt, et sans diminuer, même momentanément, les revenus du Trésor.

QUESTION DU SEL. — Quoiqu'il ait été décidé depuis deux ans par la législature française, que le gouvernement devait s'occuper au plus tôt de livrer au cultivateur du sel exempt d'impôt, pour la nourriture du bétail ou pour la confection des engrais, l'administration ne s'est point encore mise en mesure d'obéir au vœu de la loi, sous prétexte qu'elle n'a point encore trouvé le moyen de dénaturer suffisamment le sel pour le

... apurement d'un compte de crédit à termes.

» Art. 3. Le mélange du sel avec les substances destinées à le dénaturer sera opéré, au choix des intéressés, par l'un des trois procédés indiqués ci-après :

» 1° Déchet d'orge, 25 kil. par 100 kil. de sel ; sulfate de soude (sel de Glauber), 5 kil. id. ; suie de bois, 5 kil. id.

» 2° Farines de tourteaux de graines oléagineuses (lin, colza, chenevis), 20 kil. id. ; sulfate de soude (sel de Glauber), 5 kil. id. ; huile, 1 litre id.

» 3° Mélasses de raffineries ou fabriques de sucre, 10 kil. id. ; sulfate de soude (sel de Glauber), 5 kil. id. ; huile, 1 litre id.

» Art. 4. Les nourrisseurs, éleveurs ou détenteurs justifieront, par un certificat de l'autorité communale, le nombre de chevaux et de têtes de bétail qu'ils tiennent habituellement dans leurs écuries et étables. Ces locaux seront soumis à la visite des employés de l'administration des contributions directes, cadastre, douanes et accise.

» Art. 5. Tout abus de l'exemption et tout refus d'exercice sera constaté par procès-verbal d'ordre, et entraînera la révocation de l'acte de concession. Ceux auxquels cette disposition aura été appliquée perdront pour l'avenir tout droit d'exemption. »

La *Normandie agricole*, excellent journal mensuel, qui se publie à Caen, sous la direction de M. *Seminel*, indique un quatrième moyen de dénaturation plus simple encore et moins coûteux que ceux prescrits dans l'arrêté ci-dessus. C'est l'emploi du *coltar*, ou huile de goudron, produit d'une valeur presque nulle, et dont une faible quantité peut rendre une masse énorme de sel impropre à l'usage culinaire.

Nous regrettons que le congrès central n'ait point persisté à demander la réformation complète de l'impôt de sel dans l'intérêt des consommateurs ; car, s'il est bon d'encourager la production de la viande, s'il est juste de fournir aux cultivateurs français un moyen d'élevage dont jouissent la plupart des producteurs étrangers dont les bestiaux viennent faire concurrence aux nôtres sur nos marchés les mieux approvisionnés, c'est aussi un devoir de justice et d'humanité de réclamer avec instance l'abaissement ou la suppression d'un impôt qui prive les pauvres d'un condiment indispensable à leur santé.

Depuis 1830, les contrées de l'Ouest surtout, ne cessent d'adresser aux Chambres des pétitions très pressantes contre l'impôt du sel ; nous avons encore sous les yeux dans ce moment-ci une pétition de M. Le Pomellec, maire de Saint-Brieuc, qui insiste sur la nécessité de dégrever au plus vite cet objet de première nécessité ; nous en citerons quelques passages qui pourront éveiller l'attention des députés et leur inspirer peut-être la ferme résolution de soutenir à la tribune la demande de M. Le Pomellec lorsque le rapport en sera fait à la Chambre.

« J'ai prouvé dans mes précédentes pétitions, dit M. le maire de Saint-Brieuc, que l'impôt du sel est injuste, puisque, contrairement au texte de la Charte, il atteint les citoyens en raison de leur misère et non de leur fortune.

» Qu'il est immoral, puisqu'il excite incessamment à l'exercice de la fraude.

» Qu'il est très nuisible à l'agriculture, la première de toutes les industries, où l'on en ferait un si bon emploi comme on faisait jadis en Bretagne, si un droit décuple de sa valeur intrinsèque ne venait frapper un produit que la providence nous a prodigué sous toutes les formes et sur tous les points du territoire.

» Qu'il empêche souvent les populations du littoral de profiter des bienfaits de la Providence, parce que le sel est trop cher pour que de pauvres pêcheurs puissent l'employer à conserver des poissons pris quelquefois en abondance telle qu'ils ne peuvent ni les vendre ni les consommer immédiatement.

» Qu'il est la source d'entraves incessantes, imposées par l'administration des douanes dans l'intérêt du trésor, pour tout ce qui tient à la grande industrie des pêches maritimes.

» Sans rappeler tous les arguments qui sont d'ailleurs bien connus, j'ajouterai seulement quelques traits au tableau. En Bretagne, le fermier d'une grande métairie (40 à 50 hectares), pour saler deux ou trois vaches et autant de cochons qu'ils abattent à l'entrée de l'hiver ; pour saler pendant toute l'année le pain et surtout les bouillies, les galettes et les patates, qui réclament l'emploi du sel à haute dose afin que la digestion en soit facile ; ce fermier, dis-je, dépense 200 fr. par an. 200 fr., entendez-vous, messieurs ? quand il n'est pas un de vous dont la cuisinière ou le maître d'hôtel emploie du sel pour 20 fr. par an.

» Il y a, malheureusement, un grand nombre de pauvres gens dont la soupe n'est trop souvent composée que de tranches de pain trempées d'eau bouillante saturée d'une poignée de sel, sans viande, sans beurre, sans graisse, sans aucune autre substance. Chez eux les patates salées sont un mets de luxe qu'on ne se permet que le dimanche. Qu'au moins ils puissent se procurer le sel à bon marché comme Dieu le leur avait destiné.

» En 1840 des armements ruineux ont été entrepris, nos finances ont été engagées et obérées. Aujourd'hui l'équilibre est rétabli dans les finances, la prospérité de la France va toujours croissant ; et cet heureux état de chose ne peut que s'améliorer encore par le maintien de la paix et la sagesse du gouvernement. Il est temps de convier les classes pauvres au festin de la prospérité publique.

» Je le dis avec l'accent d'une conviction profonde, il est honteux pour un gouvernement libéral et paternel de n'avoir pas su trouver, depuis tantôt quinze ans, le moyen de supprimer un impôt inique qui ne rend que soixante millions, quand d'autres gouvernements ont été assez sages et assez bien inspirés pour le supprimer entièrement. »

A la suite de sa pétition, M. le maire de Saint-Brieuc présente plusieurs moyens financiers pour remplacer l'impôt du sel. Il propose entre autres chose d'établir une taxe fixe de cinquante ou soixante millions, dont la répartition serait faite comme celle des contributions directes. Dans ce système, la taxe s'élèverait à cinq francs par chaque individu des familles riches, deux francs par individu des familles aisées, et zéro pour les familles pauvres. Il serait peut-être difficile de répartir, sans donner lieu à beaucoup de réclamations, une taxe reposant sur des bases évidemment un peu arbitraires et mal définies : cependant il est certain, qu'en masse, l'injustice serait beaucoup moins grande que dans le système actuel ; on pourrait, du reste, rendre encore la répartition plus facile en prenant pour base la contribution mobilière qui laisse bien aussi quelque chose à désirer sous le rapport de la stricte justice, mais qui ne blesse pas trop ouvertement les principes posés par la Charte en fait d'impôts. Nous rappellerons que la *Démocratie pacifique* a présenté elle-même un système nouveau pour suppléer à l'impôt du sel ; nous engageons ceux que la question intéresse à étudier les moyens que nous avons dévelop-

Il avait été amené pendant tout le trimestre qui vient de s'écouler :

Bœufs,	37 235	Vendus de	0 fr.	83 c.	à	1 fr.	18 c.
Vaches,	3 112		0	79	à	1	07
Veaux,	13 032		1	17	à	1	43
Moutons,	187 965		0	95	à	1	38

E. L.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 8 AVRIL.

Le *Courrier français* prend acte de l'aveu de corruption qui résulte de la prise en considération de la proposition de MM. Lasnyer et Boissy-d'Anglas :

« Nous vivons en pleine corruption parlementaire. Comment en douter ? Les conservateurs et le ministère lui-même le reconnaissent : la chambre le déclare solennellement par son vote. La prise en considération de la proposition de MM. Lasnyer et Boissy-d'Anglas est un éclatant aveu de la corruption. Si le mal n'existait pas, pourquoi chercher le remède ? Concevrait-on que la chambre perdît son temps à écouter des orateurs, qu'elle nommât une commission, qu'elle discutât un projet inutile ? Non, assurément ; elle a été frappée de la grandeur du mal, et elle veut héroïquement porter le fer sur une plaie qui va s'élargissant sans cesse. Son vote d'aujourd'hui est un acte de haute moralité. Quel que soit le sort promis à la proposition de M. Lasnyer, ce vote aura un résultat salutaire ; il découvrira au pays la source de ces majorités inouïes que le ministère a trouvées dans toutes les grandes occasions. On saura ce que pèsent sur les délibérations de la représentation nationale les concessions de lignes de fer, les marchés, les fournitures. Lorsque l'opposition dénonçait au pays ces honteux trafics, ces scandaleuses capitulations de conscience, l'innocence ministérielle se voilait la face ; elle criait à la calomnie ; elle accusait l'esprit de parti d'inventer ces saturnales de la corruption. Aujourd'hui le voile se déchire, et le pays peut apprécier la sincérité des indignations ministérielles. »

Le *Journal des Débats* trouve la proposition vicieuse dans son principe et annonce, d'accord en cela avec la *Presse*, qu'elle aura, tout aussi bien que la proposition Rémusat, le sort de tant d'autres qui sont tombées devant un examen plus approfondi. « Elle aurait pour conséquence rigoureuse, disent les *Débats*, de dépeupler la chambre ; car quelle est la question d'industrie, de commerce, d'agriculture, de douanes, de travaux publics, dans laquelle un certain nombre de députés ne soient pas toujours intéressés personnellement. »

Le *Constitutionnel* et le *Siècle* s'abstiennent de dire ce qu'ils pensent du mérite de la proposition Lasnyer. Le premier fait remarquer l'inconséquence du ministère qui déclare la proposition mauvaise et qui cependant ne s'oppose pas à la prise en considération.

Le rejet de la proposition Crémieux inspire au *National* cette réflexion : « Le parti des bornes a pu dire encore une fois, comme en 1831 : enfoncées les capacités ! »

Le 5 p. 0|0 et le 3 p. 0|0 ont été faibles pendant toute la Bourse, mais il s'est fait peu d'affaires dans ces valeurs tant on était préoccupé de la baisse des chemins de fer. Après avoir fléchi légèrement pendant quelques jours, les chemins ont enfin cédé de toutes parts, et les lignes de Saint-Germain, Versailles, Orléans, Marseille et Rouen, ont considérablement perdu de terrain.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :

Belgique 1842, 105 1|8, 3|4, 1|2. — Id. 3 p. 0|0, 76, 75. — Banque 1841, 1085. — Espagne passive, 7 1|2, 3|8. — Naples, récép. Rothschild, 104 25, 40. — Chemins d'Andrezieux, 410, 400. — La Teste, 210, 215, 210. — Lots d'Autriche, 407 50. — Hollande 2 1|2, 64 3|8. — Comptoir Ganneron, 1100. — Jouiss. des 4 Canaux, 120.

Actions de Zinc, Vieille-Montagne, 6150, 6100. — Aveyron, 5250. — Gaz français, 5150. — Anglais, 9500. — Parisien, 2250. — La carrière, anc., 6000. — Id. 1842, 1500. — Id. 1843, 1475. — Id. 1845, 1000. — Vésone, 760. Glacières réunies, 1505. — Lin Maberly, 721 25, 725.

Obligation de Versailles rive droite nouv. 1197 50. — Orléans 1275. — Strasbourg, 1215.

Chemins non constitués : Bordeaux, 790, 775. — Vierzon, 920, 900. — Boulogne, 725, 710. — Montereau, 637 50, 640, 635. — Gand, 760, 767 50.

A terme : Emprunt, 86 60, 45.

5 0|0 compt.	1er c. 117 50	P. H. 117 50	P. B. 117 30	dr c. 117 50	h. 117 50
— fin cour.	117 55	117 65	117 45	117 65	117 60
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
0|0 compt.	85 95	85 95	85 90	85 90	85 95
— fin cour.	85 90	85 90	85 80	85 80	85 95
mp. au c.	» »	» »	» »	» »	» »

au compt.	1er C.	Der C.	DIFes S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFF.S le C. pr
4 1|2 0|0.	» »	» »	» »	5 0|0 Bge 1840	103 1|4	103 »	B. » 1|4
4 0|0.....	107 50	» »	» »	— Portugais.	66 »|»	» »	»
O. de la V.	1442 50	» »	B. 2 50	Esp. D. active	40 3|8	» »	H. » 1|8
B. de Fr.	3200 »	» »	B. 30 »	5 0|0 Naples.	» »	» »	»
				— Romain.	106 »|»	» »	»
C. G. 1000	1100 »	» »	B. 5 »	Obl. Piémont.	1277 50	» »	B. 2 50
C. hyp...	772 50	» »	» »	Emp. d'Haïti.	» »	» »	»
4 Can....	1265 »	» »	H. 2 50	Banq. belge.	612 50	» »	B. 5

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.	» »	» »	» »	15 c. 1185, 1175	B. 27 50
V. R. Dr.	620 »	600 »	B. 25 »	— 620, 592 50.	B. 32 50
— R. G.	380 »	375 »	B. 7 50	— 380, 370.	B. 12 50
Orléans.	1262 50	1250 »	B. 21 25	— 1265, 1267 50, 1247 50.	B. 22 50
Strasb...	322 50	317 50	B. 10 »	— 327 50, 316 25, 317 50.	B. 10
Rouen..	1127 50	1117 50	B. 12 50	— 1130, 1115, 1117 50.	B. 17 50
Havre...	960 »	962 50	B. 5 »	— 965, 950.	B. 18 50
Marseill.	1110 »	1070 »	B. 35 »	— 1100, 1075.	B. 35
Gr'Comb	1560 »	» »	» »	—	»

... en 1793, et enfin cette insurrection bretonne et vendéenne que l'on appelait une *guerre de géants.*

L'auteur résume ainsi son livre dans une introduction remarquable : « Influence démocratique de la Bretagne contre la monarchie, depuis 1788 » jusqu'à 1789, et réaction monarchique de la Bretagne et de la Vendée » contre la République, depuis 1792 jusqu'à 1799. Dans l'un et dans l'autre » cas, même principe libéral et conséquence parfaite de la Bretagne avec » elle-même. » M. Pitre-Chevalier prend pour épigraphe cette parole du conventionnel Siéyès : *Il m'est démontré qu'il y a plus de liberté pour les citoyens dans la monarchie que dans la République.* *Bretagne et Vendée* est un livre consciencieux, très richement illustré et sur lequel nous reviendrons.

Avis au commerce et à l'industrie.

PUBLICITÉ. — Toutes les personnes qui ont besoin de faire insérer des annonces, avis divers, réclames, articles ou faits-Paris de quelque nature que ce puisse être, dans les journaux de Paris, dans ceux des départements, de Londres, de Madrid, des Etats-Unis, etc., peuvent s'adresser à M. BONNET ENTIBAL, fermier d'annonces, directeur de l'*Agence royale de Publicité de Paris*, rue Neuve-Vivienne, 53 ; elles trouveront une grande économie d'argent et de temps, et seront par là dispensées de s'adresser à chaque journal en particulier.

OFFICE DES CHEMINS DE FER, bureaux provisoires, rue Neuve-Vivienne, 36, près la Bourse. — L'Office sert d'intermédiaire entre les actionnaires et les compagnies. Il représente les actionnaires dans les assemblées générales, reçoit les dividendes pour leur compte, et se charge de leurs intérêts dans toutes circonstances. — Correspondance avec la province pour tout ce qui a rapport aux chemins de fer. — Renseignements sur la valeur réelle des actions, sur les compagnies qui se forment, enfin sur tout ce qui concerne les chemins de fer. — Achat, au comptant, de toutes actions ayant cours, et avances sur titres à céder. — On ne reçoit que les lettres affranchies. Renseignements de dix heures à deux heures.

Spectacles du 9 avril.

8 h. »|» OPÉRA. — La Favorite.
7 h. »|» FRANÇAIS. — Femme de 40 ans. Le Gendre d'un millionnaire.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Diable à l'école. La Sirène.
6 h. 1|2 ODÉON. — Les Pharaons.
6 h. »|» VAUDEVILLE. — Les 2 Brigadiers. Mme de Cérigny. Gants jaunes.
6 h. 1|2 VARIÉTÉS. — Vendetta. Mlle Dangeville. Le Tricorne. 3 Polka.
6 h. »|» GYMNASE. — Trois Péchés. Pascal. La Belle. La Demoiselle.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Un Poisson d'Avril. Roi des Frontins. Un Vieux...
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. »|» AMBIGU. — La Peste noire.
9 h. 1|2 GAITÉ. — La Justice de Dieu.
6 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Empire.
6 h »|» COMTE. — M. Jean. Alexis. Parade. Giselle. Le Turban.
6 h. 1|2 FOLIES. — L'Etudiant. Mère Taupin. Constant.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

[illegible] délégué Dupin était là, et que le Cabinet a pu faire servir [illegible]sérable représentant de la Martinique à deux fins, à la défaite des [illegible] et à la confusion de M. l'intendant de la Liste civile.

Il faudrait M. Thiers pour raconter cette bataille. C'est un autre Ma[illegible]go. Voyons d'abord la position des partis.

L'armée des colons est acculée dans un bas-fond, appuyée à la mer, [illegible] elle menace d'être culbutée. L'aile droite, la plus solide, est com[illegible]ndée par M. le prince de la Moskowa ; l'aile gauche, par M. le géné[ral] Cubières, deux beaux noms militaires. Le centre a pour chef officiel [M.] le baron Dupin, et pour chef d'état-major, M. le marquis d'Audiffret. [Ma]is au moment d'engager l'affaire, par un accord tacite, M. Mérilhou [prend] en fait le commandement, et laisse à M. Dupin les fonctions plus [spé]cialement administratives et munitionnaires.

L'armée ennemie est composée des philanthropes et du gouverne[me]nt coalisés. Mais M. l'amiral de Mackau, qui s'était le premier avancé [en] ligne, semble tout-à-coup reculer et faire retraite. Cependant MM. les [com]tes Beugnot et de Montalembert, de leur position élevée, ont engagé [vi]vement le combat, appuyés par la fougue savante et un peu brutale [de] M. Passy, par la vieille expérience de M. le comte Portalis, par la [bra]voure goguenarde de M. le duc d'Harcourt.

Après un premier engagement général, où les coloniaux, par les soins [de] MM. Dupin, Mérilhou et Cubières, ont fait de fausses manœuvres et [des] pataquès, à grand peine réparés par M. le prince de la Moskowa ; il [s'a]gissait de disputer une position, de laquelle dépendait le succès de la [jo]urnée. C'est l'article premier de la commission, déjà tourné par l'a[men]dement de M. le comte Beugnot que nous avons fait connaître hier.

Un mot ici sur le sujet de la querelle. Le gouvernement a proposé de [sou]mettre toute la réforme coloniale au régime des ordonnances. La [co]mmission, ou plutôt M. Mérilhou entend disposer soit par voie d'or[do]nnances, soit législativement, en prenant, comme nous l'avons ex[pl]iqué hier, le soin de paralyser l'action et du pouvoir royal et de la loi, [au] moyen d'un petit paragraphe correctif et détersif, dont l'effet est [d'a]ssurer l'autorité réelle aux conseils coloniaux.

Cela dit, revenons à l'engagement d'aujourd'hui.

M. le baron de Barante fait une reconnaissance sur les flancs de l'en[ne]mi. L'honorable ambassadeur *in partibus* s'efforce d'établir que, dans [le]s dispositions de la loi proposée, il n'y a pas atteinte à la propriété ; que [la] propriété est tout entière respectée. Nous remarquons qu'à cette doc[tr]ine, MM. Guizot, Martin (du Nord) et Mgr le duc de Nemours opinent par [un] grand signe de tête affirmatif.

— Eh! messieurs et monseigneur, nous écrierons-nous, voilà de grandes [i]llusions. Incontestablement, il y a là atteinte à la propriété. Toute la [ques]tion est de savoir si le souverain, dans l'intérêt de la justice et de [l'ord]re vrai, n'a pas le droit d'en restreindre l'usage entre les mains [de]s privilégiés, s'il n'a pas le droit de renfermer la propriété individuelle [da]ns les limites où elle cesse d'être oppressive. C'est ce qu'a indiqué hier [M.] le comte Portalis en termes aussi nobles que fermes :

« Que l'on conteste, disait l'honorable pair, aux pouvoirs publics le droit [d'a]ssigner des limites à la liberté après les principes posés d'une manière si [sol]ennelle en 1789 et les révolutions diverses accomplies successivement au [no]m de ces principes, je le comprends jusqu'à un certain point ; mais con[test]er à l'État le droit de donner des limites à l'esclavage, c'est ce que je [ne] saurais comprendre. »

être un jour le chef de l'État.

Nous en étions là de notre harangue, lorsque nous avons de nouveau remarqué que M. le duc de Nemours répétait plusieurs fois son geste d'assentiment. Nous allions recourir à nombre d'arguments pour appuyer notre thèse ; mais un nouveau geste, suivi d'un soubresaut très expressif, nous fit comprendre que le futur régent n'approuvait en aucune façon les doctrines de MM. de Barante, Guizot et Martin. Le jeune pair piquait simplement une légère tête dans les eaux de Morphée, tandis que, de son côté, mais garanti par une meilleure pose contre toute chute de tête compromettante, M. le chancelier Pasquier dormait d'un profond sommeil. Charmant accord de la jeunesse et de l'âge déclinant! doux contact des extrêmes !

Cependant Mgr le duc de Nemours, réveillé par un éclat de voix des combattants, reprend ses habitudes studieuses et parcourt des brochures sur l'école des manœuvres, sur la hauteur des bottes de la cavalerie et sur la forme des boutons de l'infanterie. La bataille suit son cours.

M. le généralissime Mérilhou repousse l'amendement de M. le comte Beugnot ; il ne veut pas qu'on accorde un droit excessif aux Noirs et qu'on les *superpose au dessus* des Blancs. (L'armée coloniale n'a pas de succès dans la langue française; il paraît que sucre et grammaire sont deux.) M. Passy s'avance en bon ordre ; il a des ressources inattendues ; il appelle à lui Russes, Hongrois, Bohêmes, serfs, colons partiaires, tout l'arsenal des lois européennes passées et présentes. M. le rapporteur de la commission est battu à plates coutures, il se replie en désordre. L'amendement de M. Beugnot est adopté presque à l'unanimité. Où donc êtes-vous, vainqueur d'Ancône, et vous, Brave des braves ! Les deux ailes n'ont plus donné ; MM. Cubières et de la Moskowa s'effacent dans ce moment suprême.

Alors, ô surprise! on vit arriver tout-à-coup, comme par enchantement, au secours des délégués en déroute, une troupe fraîche, M. le comte de Montalivet. Nouveau Desaix, il accourt pour rétablir les affaires, pour arrêter l'ennemi dans sa marche triomphante. Hélas ! il devait succomber sans avoir la consolation de sauver l'armée, avec le regret de n'avoir point fait assez pour les colons et contre le ministère.

M. le comte de Montalivet prend avec chaleur la défense des colons tout en approuvant la réforme coloniale, et, d'un air simple et loyal, il propose d'ajouter à l'amendement de M. le comte Beugnot une disposition ainsi conçue :

« Des décrets coloniaux détermineront les cas où l'esclave, qui aurait demandé à disposer du samedi, pourra renoncer à cette convention et exiger que la nourriture lui soit fournie par son maître. »

Il semblait que la chose dût passer sans difficulté. Qu'est-ce en effet que le système de M. de Montalivet, sinon celui de la commission auquel le gouvernement a déclaré donner son adhésion ? C'est toujours l'histoire du petit paragraphe final purgatif de M. Mérilhou. — Mais voici bien un autre évènement de cette chaude journée. L'armée du gouvernement que nous avons vue se mettre à l'écart au début de l'action, avait fait une fausse retraite et se tenait habilement sur les derrières pour mieux profiter des circonstances. Son mouvement étant contrarié par la manœuvre de M. de Montalivet, M. l'amiral de Mackau se voit obligé de se découvrir. Par son organe, le gouvernement reprend l'offensive et défend son régime des ordonnances en assez mauvais style. Bientôt on lance

[illegible] voisine et s'éloigne, avec un sourire délicat, presque pudique.

Entre-temps, M. Mérilhou s'était rallié, avec ses régiments démontés, au mouvement de M. de Montalivet. La situation était grave. La Chambre voulait voter : M. Guizot lance toutes ses trompettes et réclame une charge nouvelle ; il pousse à la tribune M. Laplagne-Barris. M. Laplagne produit des arguments si justes, que M. le comte de Montalivet s'emporte en des récriminations personnelles, et perd contenance. La proposition est repoussée à une grande majorité. M. le colonel de la garde nationale à cheval est désarçonné ; l'armée coloniale est culbutée dans la mer. Où êtes vous, vainqueur d'Ancône, Brave des braves ? Le ministère est triomphant.

Ainsi finit cette journée célèbre dans les fastes parlementaires, où des prodiges de courage ont été dépensés, où un rare talent stratégique a été déployé de part et d'autre, journée funeste à la vieille société coloniale. Les pertes du conseil des délégués sont énormes : matériel considérable, bagages, approvisionnements, tout, par suite de la déroute, est englouti dans les flots, sans compter les deux généraux, MM. Mérilhou et le baron Dupin restés sur le champ de bataille.

Sérieusement, il est fâcheux que l'on prenne le premier prétexte illibéral pour faire de l'opposition contre le ministère ; il est fâcheux que le gouvernement en soit réduit à toutes ces stratégies pour faire passer ses idées ; il est fâcheux que les colonies soient si maladroitement défendues ; il est fâcheux que le conseil des délégués n'ait recours qu'à de méchants moyens pour défendre les intérêts qui lui sont confiés, au lieu de diriger sincèrement les planteurs dans la voie progressive des réformes.

A cet égard, nous ferons observer que toutes les objections si justement invoquées aujourd'hui contre l'intervention des conseils coloniaux, tombaient devant l'institution du patronage, dont, hier, nous avons produit l'idée. Mieux vaut un peu que rien. Puisse cette leçon profiter au conseil des délégués et aux conseils coloniaux !

La commission chargée d'examiner la proposition de M. de Rémusat sur les fonctionnaires-députés a rejeté, à la majorité de six voix contre trois, les diverses dispositions de cette proposition. Un seul paragraphe, celui qui concerne les incompatibilités des fonctions de secrétaires-généraux, de directeurs-généraux, de directeurs et de chefs de division des ministères avec la députation, a réuni quatre voix sur neuf.

M. Hébert a été nommé rapporteur au troisième tour de scrutin. Le candidat de l'opposition était M. Maurat-Ballange.

La Diète helvétique s'est réunie le 5 avril. Après une allocution dans laquelle le nouveau président, M. Furrer, a tracé en peu de mots le tableau de la situation et fait sentir à l'assemblée que de la décision qu'elle allait prendre dépendait la paix de la Suisse, il a donné lecture des rapports faits sur les derniers évènements par le vorort, par le commissaire fédéral et par le chef de l'armée, il résulte de ces documents que les deux Etats qui se sont trouvés le plus directement en contact, lors de l'expédition des corps-francs (Lucerne et Argovie), formulent les propositions suivantes :

« Lucerne demande que la diète prenne des mesures sévères pour empêcher l'organisation ultérieure des corps-francs, et qu'Argovie et Bâle-
» Campagne soient tenus de payer tous les frais que la récente invasion
» du territoire lucernois a occasionnés à canton.

» Argovie demande que la Diète prenne une décision contre les Jésui-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS (1).

Quatrième partie.

I. — UNE RENCONTRE.

La diligence dans laquelle se trouvait Marc venait de s'arrêter à Tiberville pour un relais. Mais les chevaux ne se trouvèrent point prêts, et, au grand mécontentement du conducteur, il fallut se résigner à attendre. L'inexactitude du maître de poste se trouvait du reste suffisamment expliquée, sinon justifiée, par le tumulte joyeux qui régnait partout ; on était au 30 juillet, et la population tibervillaise célébrait, à grand renfort de lampions et de fusées, le souvenir de notre dernière révolution.

A Paris, où tout s'use vite et où l'ironie marche à la suite des triomphes, comme l'ombre après le corps, on rit déjà de ces grandes journées ridiculisées dans le jargon d'atelier sous le nom des *trois glorieuses*. Paris a splendidement enterré ses morts ; il leur a élevé une colonne de bronze, il les a chantés sur toutes les cordes de sa lyre d'or ; que lui demander davantage? L'apothéose finie, il faut bien en revenir au pont-neuf. Le temple est debout, les Dieux reconnus, continuer à les adorer serait monotone ; on les plaisante par amour pour la variété. Les Juifs crucifiaient un homme et le ressuscitaient Dieu ; mais Paris est trop spirituel pour ne point perfectionner le procédé ; il commence par déifier, puis il crucifie !

La province, moins prompte dans ses enthousiasmes, y persévère plus long-temps. Quels que soient les mécomptes qui aient suivi notre dernier élan populaire, le titre de héros de Juillet n'est point encore devenu ridicule à ses yeux. Elle n'a point parodié le chant national répété le lendemain de la victoire par des bouches encore noires de poudre et au milieu des barricades arrosées d'un sang généreux. Elle a gardé sérieusement tous les souvenirs de ces miraculeux efforts, et leur anniversaire est toujours une fête nationale.

Tiberville se trouvait donc monté, ce jour-là, au plus haut ton de l'exaltation patriotique. La *Parisienne* et la *Marseillaise* retentissaient de toutes parts mêlées aux chansons militaires de l'Empire ; car le peuple ne peut célébrer aucune gloire nationale sans évoquer l'héroïque image de l'homme au petit chapeau et à la redingote grise !

Un feu de joie, préparé sur la place principale, était entouré d'une foule bruyante poussant des cris d'appel. Quelques gendarmes en grand uniforme et à mine officiellement impassible se montraient de loin en loin pour maintenir l'enthousiasme dans la limite de l'arrêté municipal, tandis que des officiers de la garde nationale causaient à la porte de la mairie avec les autorités en écharpe tricolore.

Or, au moment où la joie générale se trouvait portée au plus haut point de turbulence, une chaise de poste parut à l'extrémité de la place, qu'elle traversa aussi rapidement que le lui permettait la foule et vint s'arrêter à côté de la diligence. Les chevaux furent dételés sans pouvoir être remplacés, de sorte que les deux voitures demeurèrent, l'une à côté de l'autre, immobiles et sans attelages.

Les voyageurs de la chaise de poste ne s'aperçurent probablement point sur-le-champ du contre-temps qui menaçait de les retenir à Tiberville, car les stores restèrent levés jusqu'au moment où le vieux domestique qui occupait le siège et qui était entré à la maison de poste, se présenta à l'une des portières. Il avertit sans doute ses maîtres de l'impossibilité de continuer, car deux exclamations de désappointement se firent entendre.

— Mais c'est affreux ! s'écria une voix de femme. Dites qu'on cherche des chevaux, Picard, qu'on s'en procure par quelque moyen que ce soit.

— Proposez de payer un supplément, ajouta une voix d'homme.

— J'y ai déjà pensé, répliqua Picard ; mais les écuries sont vides et la diligence est là qui attend comme nous.

— De grâce, voyez ce que l'on peut faire, reprit la comtesse de Luxeuil (car c'était elle ;) pour rien au monde je ne voudrais rester ici, au milieu de ce peuple, dont les cris me font peur.

Celui auquel s'adressait cette prière se leva avec un peu de répugnance et se présenta à la portière pour descendre ; mais au moment où il avançait la tête afin de chercher du regard le marche-pied, la lueur des lanternes éclaira ses traits, et Marc, qui se trouvait appuyé à l'une des [portièr]es de la diligence, reconnut M. de Chanteaux !

Il ouvrit vivement la portière et le rejoignit à l'hôtellerie.

Le marquis se faisait confirmer par le maître de poste lui-même les renseignements que lui avait donnés Picard.

— Et faudra-t-il attendre longtemps? demandait-il.

— Il est impossible de rien promettre à Monsieur, répliquait l'hôtelier; nos premiers chevaux seront pour la diligence.

— C'est-à-dire que je puis être retenu toute la nuit? Mais c'est une chose horrible ! Comment se fait-il que vous manquiez de chevaux ?

— Par la raison que j'en ai perdu huit depuis un mois, réplique le maître de poste.

— Il fallait les remplacer ! s'écria M. de Chanteaux.

— Pour les perdre comme les autres, reprit l'aubergiste ; ce serait travailler moi-même à ma ruine.

— Et qu'importe aux voyageurs votre ruine, mon cher, fit observer le marquis avec cette dureté familière qui est le privilège des gens bien nés; vous n'êtes point maître de poste pour devenir millionnaire, mais pour nous fournir des chevaux ; et pour en fournir il faut en avoir.

— Mais pour en avoir il faut qu'ils vivent, ajouta le maître de poste, et la maladie est dans le pays.

Le marquis haussa les épaules.

— Allons, dit-il, nous voilà tombés même à la merci des loueurs d'attelage. J'arrive d'Angleterre, Monsieur, et nous avons toujours fait quatre lieues à l'heure, sans accidents, sans attentes.

— Il fallait y rester, dit brusquement le maître de poste, choqué du ton de M. de Chanteaux et surtout de sa prédilection anglaise; quand on se trouve mieux de l'autre côté de la mer que dans son pays, c'est qu'on a, sans doute, ses raisons.

L'expression donnée à ces derniers mots était si claire qu'elle renfermait pour ainsi dire tout un jugement sur la personne et les opinions politiques du marquis ; le maître de poste avait évidemment deviné l'ancien émigré saisissant toutes les occasions de vanter l'étranger aux dépens de la France. Le costume et la tournure et le visage de M. de Chanteaux ne permettaient, du reste, à cet égard aucun doute. C'était le type complet du *ci-devant* sorti de ces quarante années d'épreuves sans avoir *rien appris ni rien oublié*.

Quoi qu'il en fût, la remarque parut faire quelque impression sur le marquis ; une légère nuance d'inquiétude assombrit ses traits, et son ton changea subitement.

— Ah ! j'étais bien sûr de piquer votre amour-propre national, dit-il au maître de poste en souriant ; maintenant vous tiendrez à me prouver,

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844 au 11 janvier 1845, et les numéros du 18 février au 5 avril



rêtera pas là. Le gouvernement n'est pas dans une position à dicter des conditions dures et M. Thiers ne se montrera pas très difficile. Toutefois une coalition directe ne parait guère probable pour le moment; mais dans l'état des partis qui se balancent à peu près, cet incident affaiblit l'opposition et améliore la position du gouvernement. »

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Séance du 9 avril.

M. CORDIER fait un rapport au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit extraordinaire pour l'achèvement de divers édifices publics.

M. LE PRÉSIDENT communique à la chambre les quatre ordonnances du *Moniteur*, portant nomination à la pairie de MM. le vice-amiral Grivel, le lieutenant-général baron Marbot, le duc de Choiseul-Praslin et Pèdre Lacaze.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au régime législatif des colonies.

La chambre est restée à la discussion de l'amendement de M. le comte Beugnot.

M. DE MACKAU, ministre de la marine. Messieurs, je dois faire connaître le sentiment du gouvernement en ce qui concerne l'amendement en discussion.

Nous avons vu avec regret que la commission ait rendu facultative au lieu de la rendre obligatoire, la concession à l'esclave sur sa demande d'un jour par semaine pour lui tenir lieu de la nourriture.

Le gouvernement n'hésite pas à dire qu'il appuie l'amendement.

Je profite de cette occasion pour combattre ce qu'a dit le rapporteur de la commission sur cette concession.

Il me semble qu'en vérité imposer au maître le sacrifice d'un jour par semaine, en l'exonérant du devoir de pourvoir pendant sept jours à la nourriture de son esclave, ce n'est pas le spolier, c'est au contraire le servir. Peut-on dire qu'il y a là une autorité exercée par l'esclave sur son maître? La valeur du jour concédé est de 1 fr. 60 c. Est-ce que la nourriture de l'esclave pendant la semaine ne représenterait pas une somme plus forte? En quoi le maître est-il donc spolié? Je le cherche vainement. Nous croyons nécessaire l'introduction dans la loi de cette disposition bienveillante.

Messieurs, assez de liens m'attachent à nos colonies et à nos colons, pour que mes sentiments à leur égard ne soient pas suspects. Si donc je demande l'adoption de cette loi et de la disposition que nous discutons en ce moment, c'est que je crois cette adoption utile aux colons eux-mêmes.

J'approuve donc l'amendement de M. Beugnot, et je déclare que le gouvernement s'y associe.

M. D'AUDIFFRET. Nous voulons tous l'amélioration du sort de la race noire dans nos colonies; mais je la veux, moi, par des moyens éclairés, efficaces. Dans l'état de minorité et de tutelle où se trouve l'esclave, peut-on compter assez sur ses lumières et son discernement pour subordonner à sa seule décision une mesure aussi importante que la substitution d'un jour par semaine à la nourriture journalière? N'arrivera-t-il pas souvent que, par son imprévoyance, l'esclave manquera de la nourriture nécessaire, ce qui obligera le maître à la lui fournir sans compensation? Ce sont là les motifs qui nous ont engagés à maintenir pour cette concession la nécessité du consentement du maître.

M. DE BARANTE appuie l'amendement. Du moment où la loi rend le rachat obligatoire, elle doit rendre aussi obligatoire la concession du temps indispensable à l'esclave pour amasser par son travail la somme nécessaire à ce rachat.

M. MÉRILHOU. Si cet amendement triomphait, nous y verrions un abaissement grave du maître, et l'esclave superposé à celui auquel il est subordonné par sa condition sociale. Nous nous contentons de placer l'esclave au niveau de son maître; mais vous voulez davantage. Vous voulez que l'esclave prime son maître; que la première de ces données domine la seconde.

M. DE MACKAU, ministre de la marine. Nul ne connaît et n'apprécie les colons mieux que moi. Je sais tout ce qu'ils valent, et je leur rends toute la justice qu'ils méritent. Je persiste à dire que le projet de loi est dans leur intérêt.

Je pense, avec le préopinant, que l'intervention des conseils coloniaux est utile, est nécessaire; mais cette intervention, loin d'être interdite par le projet de loi, est formellement consacrée; puisqu'en vertu d'un des articles de cette loi, avant qu'une ordonnance soit rendue, les conseils coloniaux devront être entendus.

M. DE MONTALIVET. Je persiste à demander l'intervention légale et législative au lieu du simple avis des représentants des colonies. Entre ces deux systèmes la différence est grande.

M. LE RAPPORTEUR déclare, au nom de la commission, accepter l'amendement de M. de Montalivet. Il ne faut pas que les intérêts du maître soient lésés par la mobilité des caprices de l'esclave.

M. LAPLAGNE-BARRIS. Vous connaissez, messieurs, l'opinion des conseils coloniaux sur la grave question du rachat. Préservons-les des écarts qui pourraient leur être nuisibles à eux-mêmes. Protégeons-les contre leur propre faiblesse. J'insiste pour le rejet de l'amendement.

M. DE MONTALIVET déclare y persister. Ce sera une faible satisfaction accordée aux colons dans une loi en tête de laquelle vous avez écrit, et j'ai écrit moi-même ce mot redoutable: Emancipation!

L'amendement de M. de Montalivet mis aux voix est rejeté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 9 avril.

A l'ouverture de la séance, M. Martin (du Nord), garde-des-sceaux, demande que le projet de loi sur les caisses d'épargne ne soit discuté que lundi, à cause de l'indisposition de M. le ministre des finances. — Adopté.

La chambre s'occupera demain du projet de loi relatif à la contrefaçon des œuvres littéraires dans la Sardaigne.

On procède au scrutin public sur l'ensemble du projet de loi relatif à l'achèvement et au perfectionnement des routes royales.

Ce projet est adopté par 212 voix contre 34.

L'ordre du jour appelle des rapports de pétitions.

M. LESTIBOUDOIS, rapporteur. — « Des fabricants d'alcools et habitants de quelques départements réclament contre l'ordonnance royale du 14 juin 1844, relative à la dénaturation des alcools et aux droits qu'elle impose. — Renvoyé à la commission chargée du projet de loi à ce relatif.

M. BARILLON, autre rapporteur. » Des rédacteurs de journaux de quelques départements demandent la révision de la législation relative à la publication des annonces judiciaires. » — Ordre du jour.

M. PAIXHANS. « Le sieur Longchamp, ancien commissaire en chef des poudres, à Paris, demande qu'il soit établi des marques de fabrique. » — Renvoi au ministre du commerce.

» Le sieur de Belmontée, à Wissembourg, demande que les publications faites dans cette localité, aient lieu en français et en allemand. » — Renvoi au ministre de l'intérieur.

» Le sieur Violette père, à Paris, réclame contre la manière dont la tontine d'épargne, dite Lafarge, est administrée. » — Renvoi au ministre du commerce.

« Le sieur Lucas, à Paris, soumet à la chambre des ouvrages de mathématiques, et il réclame les droits et privilèges qui lui reviennent, selon lui, comme étant l'auteur de la quadrature du cercle. » (On rit.) — Ordre du jour.

« Des greffiers de tribunaux militaires demandent que leur position soit améliorée. »

M. DE LESPINASSE appuie la pétition. La loi qui régit les greffiers de tribunaux militaires leur alloue *douze livres* par jugement; évidemment leur situation est intolérable; celle du greffier de la première division militaire a été améliorée, et l'on ne comprend pas comment les autres ont été oubliés.

[...] par l'ordre du jour.

M. GENTY DE BUSSY. « Le sieur Michelet, à Paris, demande à être payé des fournitures qu'il aurait faites en 1812 à l'armée française en Russie. » — Renvoyé au président du conseil.

« Le sieur Latruffe, à Paris, demande à être payé de sommes qui lui seraient dues en qualité d'ancien fournisseur des armées françaises dans le nord de l'Espagne. » — Renvoyé au président du conseil et à M. le ministre des affaires étrangères.

« Le duc de Doudeauville, à Paris, demande diverses réformes politiques, administratives et financières dont il ne donne pas les motifs. » — Ordre du jour.

« Le sieur Blanc demande l'intervention de la chambre pour obtenir du gouvernement espagnol la restitution des archives de Marseille, enlevées par Alphonse d'Aragon en 1423. » — Renvoi à M. le ministre des affaires étrangères.

« Le sieur Pajot, notaire à Riverie, appelle l'attention de la chambre sur les conséquences des mariages non précédés de contrats, et sur les droits d'enregistrement des ventes. » — Renvoyé au garde des sceaux.

« Des habitants de quelques départements présentent des observations sur la nécessité d'embrigader les gardes champêtres. » — Dépôt au bureau des renseignements.

« Le sieur Berthier, doyen des professeurs de l'institution des Sourds-Muets de Paris, demande que des modifications soient apportées à la législation civile et criminelle dans l'intérêt des sourds-muets. » — Renvoi au garde des sceaux.

M. BERT, autre rapporteur: » Le sieur Moreau, licencié en droit, à Poitiers, demande que les juges de paix soient tenus de résider aux chefs-lieux de canton. » — Renvoi au garde des sceaux.

« Le sieur Boffinet, maire de Saint-Savinien, demande une disposition de loi qui permette de supprimer ou de modifier tout obstacle à l'écoulement naturel de l'eau, à la charge d'une juste et préalable indemnité en faveur des possesseurs d'usines. » — Renvoi aux ministres des travaux publics, de l'agriculture et du commerce.

« Des médecins et habitants de quelques départements demandent la révision de la législation relative à la médecine et à la chirurgie. » — Renvoi au ministre de l'Instruction publique.

MM. Parcey et Dugabé demandent un congé. — Accordé.

Demain, à deux heures, séance publique. Discussion du projet de loi relatif à la contrefaçon littéraire en Sardaigne.

FAITS DIVERS.

Le *Moniteur universel* publie quatre ordonnances royales qui élèvent à la pairie M. le vice-amiral Grivel, M. Pèdre Lacaze, ancien député, M. le lieutenant-général baron Marbot et M. le duc de Choiseul-Praslin, ancien député.

— Aujourd'hui, M. Dauphin, capitaine de la 4e compagnie, du 1er bataillon de la 7e légion de la garde nationale de Paris, a comparu, accompagné de quelques amis, devant le conseil de préfecture de la Seine, sous la prévention d'avoir provoqué à la signature d'une pétition contre l'armement. Voici comment est composé ce conseil converti aujourd'hui en tribunal:

M. le marquis de La Moréhe, président, officier de la Légion-d'Honneur, et MM. Lafond de Ladébat, de Maupas, Lucas-Montigny, fils de Mirabeau, et Molin, député du Puy-de-Dôme; tous quatre chevaliers de la Légion-d'Honneur.

— Ce matin, le *Moniteur universel* répond ainsi aux bruits qui ont couru sur la lèpre africaine:

« La lèpre n'a pas sévi sur la garnison de Biskara, bien qu'un journal revienne sur ce bruit dont on a déjà relevé l'inexactitude. — Les derniers documents parvenus au sujet d'une affection cutanée qui avait atteint plusieurs hommes de cette garnison et dont aucun n'a succombé, font conna[...]

---

j'espère, que les relais de France valent ceux de la Grande-Bretagne. Je ne demande pas mieux que d'être persuadé; je ne voudrais point seulement que la dame qui m'accompagne attendit vos chevaux dans la chaise de poste; pouvez-vous lui faire préparer une chambre?

L'hôtelier, adouci par cette demande, répondit affirmativement et rentra afin de donner les ordres nécessaires. Le marquis se retourna pour rejoindre Mme de Luxeuil, et se trouva en face de Marc, qui était demeuré debout derrière lui.

Il fit un geste de surprise.

— Que voulez-vous? demanda-t-il avec hauteur.

— M. Content ne me reconnait pas! dit Marc.

A cet ancien nom de guerre, le marquis tressaillit.

— D'où savez-vous? reprit-il vivement.

Puis il s'interrompit, regarda le garçon de bureau avec plus d'attention, et s'écria:

— C'est le Rageur!

— Voilà longtemps que je vous attendais, reprit celui-ci à demi-voix; mais on m'avait dit que vous étiez en Allemagne.

— J'y ai passé quelques mois...

— Et vous êtes revenu par l'Angleterre?

— Oui, mais pourquoi ces questions? Que me voulez-vous?

Marc regarda le marquis fixement.

— Il y a quinze ans, dit-il avec amertume, que j'eus l'honneur de me présenter à M. de Chanteaux pour le prier de me venir en aide. Je subissais alors les conséquences d'une condamnation qui m'avait ôté le droit de choisir le lieu de mon séjour; je suppliai mon ancien commandant d'intercéder pour moi, d'obtenir que ma présence à Paris, jusqu'alors ignorée de la police, fut tolérée.

— Eh bien? interrompit le marquis.

— Eh bien! au lieu de le faire, continua Marc, il abusa de ma confiance pour me dénoncer et provoquer mon arrestation.

M. de Chanteaux parut troublé.

— Je ne sais ce que vous voulez dire, mon cher, reprit-il d'un ton hautain; quel intérêt pouvais-je avoir à vous nuire?...

— L'intérêt qu'on a toujours à se débarrasser d'un complice, répliqua Marc à voix basse; M. le marquis n'avait point oublié l'argent pillé par son ordre pour le service de la cause royaliste, et dont il a seul profité; il se rappelait aussi sans doute ce notaire misérablement assassiné....

— Tais-toi, malheureux! interrompit M. de Chanteaux effrayé; pourquoi viens-tu rappeler ces souvenirs?

— Pour prouver à M. le marquis qu'on pourrait les rappeler à d'autres, répliqua le garçon de bureau avec intention.

L'ancien chef de chouans regarda si personne n'avait pu les entendre, puis entraîna Marc à l'écart.

— C'est une menace que tu viens me faire, dit-il; un moyen d'appuyer quelque demande?

Marc fit un signe affirmatif.

— Et que veux-tu, reprit précipitamment le marquis, en portant la main à la poche de son paletot de voyage, de l'argent sans doute?

— Non, répliqua Marc.

— Quoi donc alors?

— La liberté du duc de Saint-Alofe.

M. de Chanteaux fit un pas en arrière.

— D'où le connais-tu, s'écria-t-il, et quel intérêt peux-tu prendre?...

— Ce serait une explication inutile, monsieur le marquis, interrompit le garçon de bureau, accordez-moi seulement ce que je vous demande.

— Vous n'y pensez pas, mon cher: le duc est enfermé en vertu d'un jugement...

— Que vous avez provoqué dans le but d'extorquer sa fortune; oh! je connais la vérité, monsieur le marquis, et vous essayeriez vainement de me donner le change; mais j'ai promis de tout faire pour la délivrance du duc et vous ne me la refuserez pas.

— Et si je vous la refuse? demanda M. de Chanteaux ironiquement.

— Alors moi je parlerai, et ce que je vous répétais tout-à-l'heure tout bas, je le répèterai tout haut.

— On ne te croira pas.

— Peut-être.

— Si tu oses parler d'ailleurs, les tribunaux te condamneront comme calomniateur.

— Les tribunaux c'est possible; mais la foule saura que j'ai dit la vérité.

— Que m'importe la foule?

— Ah! ne dites pas cela, monsieur le marquis, reprit Marc vivement, car elle est là qui peut m'entendre: qui sait ce qu'elle ferait, si j'allais lui crier: Cet homme qui passe en chaise de poste est le chef des bandes qui ont désolé le Maine et la Normandie; il a pillé des villages, brûlé des femmes sous leurs toits, massacré les enfants qui ne criaient pas assez tôt: Vive le roi! Il y a peut-être là les fils de quelques patriotes autrefois égorgés par ceux qui portaient votre cocarde, êtes-vous sûr que le désir de la vengeance ne se réveillera pas dans ces cœurs? qu'aucun de ces bras ne se lèvera pour frapper? il ne faut pas tenter la patience de ceux qui ont souffert, quand ils sont devenus les plus forts. Le lieu et l'heure ne vous sont favorables, écoutez plutôt:

Une longue clameur venait d'éclater dans la foule; à l'aspect du feu de joie dont les flammes commençaient à s'élever les cris de: *Vive la Charte!* se mêlaient au chant de la *Marseillaise*, interrompu par les coups de feu et les fusées. M. de Chanteaux fut, malgré lui, saisi. Il tourna un regard inquiet vers cette multitude dont les mille têtes s'agitaient dans la nuit comme des vagues sombres, puis sur sa chaise de poste immobile il se sentit mal à l'aise.

Cependant il affecta de sourire.

— Tu ne feras point cela, dit-il avec une tranquilité dédaigneuse.

— Pourquoi? demanda Marc.

— Parce qu'en excitant à la violence contre un voyageur inoffensif, tu t'exposerais à une responsabilité trop dangereuse.

— Qui sait, dit Marc, en regardant fixement le marquis, si ce voyageur n'est point aujourd'hui ce qu'il était autrefois, et si son séjour en Angleterre et en Allemagne n'avait point un but... qu'il désire cacher.

Cette insinuation avait été hasardée par l'ancien chouan, moins comme une probabilité que comme une épreuve, mais le coup porta juste et profondément, car M. de Chanteaux releva la tête en pâlissant.

Ce fut pour Marc un trait de lumière. Il se rapprocha vivement.

— Ne niez point, monsieur le marquis, continua-t-il plus bas et d'un accent précipité. Je suis au fait de tout; vous venez de remplir une mission près des princes déchus, et si l'on cherchait bien on pourrait en trouver la preuve.

— Ah! vous changez votre plan de bataille, dit M. de Chanteaux, s'efforçant de cacher son inquiétude sous un air d'ironie; vous espérez être plus heureux par ce nouveau moyen d'intimidation...

— Je n'ai qu'un mot à vous dire, reprit Marc dont l'assurance croissait à mesure que le trouble du marquis devenait plus visible; je puis vous faire arrêter à l'instant même.

— Et de quel droit?

— Par un droit que vous m'avez forcé de prendre, continua l'ancien chouan amèrement, car ce que vous aviez refusé de solliciter en ma faveur, je l'ai obtenu aux dépens d'un reste d'honneur. La police me défendait d'habiter Paris; pour qu'elle me le permît je me suis mis à ses gages.

— Vous!

— Et aujourd'hui je n'ai qu'à parler pour empêcher votre chaise de poste de continuer sa route. Voyez donc ce que vous devez faire dans l'intérêt de votre parti, de votre sûreté. Je vous demande peu de chose: la liberté d'un vieillard dont la fortune vous restera, puisqu'un arrêt des juges vous l'a livrée. Si vous me l'accordez, vous pourrez continuer jusqu'à Paris sans péril, si vous refusez vous savez quelles peuvent être les suites de votre arrestation.

ÉMILE SOUVESTRE.

(La suite à demain.)

deux personnes qui sont à une distance de cent milles l'une de l'autre, et il ne leur faudra pas plus de temps que si elles étaient assises à une table l'une vis-à-vis de l'autre.

» Les communications entre les deux joueurs auront lieu au moyen du télégraphe électrique. M. Staunton qui, il y a vingt ans, a gagné une si belle partie à son adversaire de Paris, se placera à une extrémité du chemin de sud-ouest, et M. Walker, qui a fait un Traité des échecs, se placera à l'autre extrémité. Les directeurs du chemin de fer se sont prêtés sans difficultés à ces arrangements nécessaires. On pense que cette partie, qui commencera à dix heures du matin, sera finie au bout de trois heures. »

— M. Gourlaud, adjoint au maire de La Chapelle, nous adresse, contre l'arbitraire de certains agents de l'autorité, une réclamation trop juste pour que nous ne nous empressions pas de la publier.

« La Chapelle, 7 avril.

» Monsieur le rédacteur,

» Permettez-moi d'emprunter la voie de votre journal pour porter à la connaissance du public un fait d'une extrême gravité, et qui tend à se renouveler chaque jour, mais qui, j'ose l'espérer, sera réprimé par l'effet de sa publicité.

» Le 18 mars dernier, les sieurs Courtefoy et Devaneaux, tous deux agents de police, se sont permis d'arrêter la voiture du sieur Roque, messager à Escarbotin (Seine-Inférieure), et, se faisant assister par deux gendarmes, ont, à eux quatre, commis un abus de pouvoir scandaleux; la voiture du sieur Roque, sortant de Paris, avait déjà parcouru environ 8 kilomètres, lorsque ces individus ont sommé le voiturier de retourner sur ses pas jusqu'au pont à bascule de la barrière Saint-Denis, lui disant qu'il était en contravention pour excès de chargement, et que, s'il refusait, ils allaient lui faire un procès-verbal de *maximum* de surcharge, dont l'amende serait de 340 fr. Cet homme s'y refusait, leur faisant observer qu'il ne pouvait retourner sur ses pas et perdre un temps qui lui était précieux, devant être rendu à jour fixe au lieu de sa destination, et où il subirait certaine retenue sur le prix du transport que l'on aurait à lui rembourser s'il éprouvait du retard, et que d'ailleurs son chargement était de beaucoup au-dessous du poids prescrit par la loi; enfin, malgré toutes ses observations, auxquelles ces agents ne firent aucune attention, il fut contraint par la violence et les menaces, de revenir à Paris, où l'on pesa la voiture, et où il fut reconnu que le poids de cette voiture était de 300 kilogrammes au dessous de celui accordé par la loi.

» Je dois ici le dire avec regret, ces sortes d'agents sont tellement soutenus par leurs chefs et l'administration qu'ils servent, qu'il est à supposer que s'ils eussent fait le procès-verbal de *maximum* de surcharge comme ils l'en menaçaient, ce voiturier eût été contraint de payer l'amende, comme cela a déjà eu lieu en d'autres circonstances; cette crainte a déterminé ce voiturier à obtempérer à leur sommation, contraire à l'esprit de la loi, puisqu'il est constant qu'il ne se détournait pas de sa route pour éviter les ponts à bascule.

» GOURLAUD,

» Adjoint au maire de La Chapelle. »

AFFAIRE AFFENAER. — VERDICT. — La Cour d'assises s'est encore occupé aujourd'hui de l'affaire Affenaër. La salle d'audience était trop petite pour contenir les curieux qui s'y pressaient en foule. M. le président a adressé quelques nouvelles interpellations à deux ou trois des témoins qui ont déposé hier. On a entendu, entre autres, le P. Cordelet, ex-bibliothécaire de la maison de la rue des Postes, relativement à un livre intitulé *Maria-Stella*, qu'Affenaër avait signalé hier comme se trouvant dans la bibliothèque de la Société. M. le président a fait observer au témoin que cet ouvrage est dirigé contre la famille royale, et il l'a engagé à le détruire sans délai. Après cet incident, qui ne se rattachait que très indirectement au débat, la parole a été donnée au ministère public.

M. l'avocat-général de Thorigny a fait observer, en commençant, à MM. les jurés, combien était étrange le spectacle qu'ils avaient sous les yeux. Un homme, a-t-il dit, accusé d'un vol considérable, s'enfuit en pays étranger; il revient: on l'arrête les poches pleines de valeurs; mais au lieu de courber la tête, il relève audacieusement le front et se prétend victime d'une machination odieuse. Mais la conscience des magistrats ne se laissera pas surprendre. Si l'accusé a cru réussir en faisant appel à des passions qui doivent expirer sur le seuil de cette enceinte, il se trompe; la justice est inaccessible aux passions, et c'est pour cela qu'elle est vénérable et sainte.

Après le réquisitoire de M. l'avocat-général, où ont été développés et soutenus tous les points de l'accusation, Me Nogent-Saint-Laurent a pris la parole pour Affenaër.

MM. les jurés sont entrés en délibération à cinq heures et demie. A six heures et demie, le jury est rentré en séance et a prononcé un verdict de culpabilité, avec déclaration de circonstances atténuantes. Affenaër a été condamné à cinq années de prison.

VARIÉTÉS.

LE SOCIALISME ET M. MICHELET.

M. Michelet vient de placer en tête de la 3e édition de son livre *Du Prêtre et de la Femme*, une préface intitulée *Réponse aux critiques*. Nous ne trouvons pas, il faut bien l'avouer, cette réponse victorieuse sur tous les points, mais elle renferme des passages pleins de sentiment et de justesse, elle abonde en traits pathétiques, et l'écrivain plaide avec une chaleureuse émotion la cause des femmes; il montre la femme pauvre horriblement sacrifiée, succombant corps et âme, victime pitoyable de notre régime industriel. Et cependant, bizarre inconséquence! parmi d'autres griefs beaucoup mieux fondés qu'il articule contre les prédicateurs catholiques, M. Michelet leur fait le reproche de porter dans la chaire le *socialisme*! Voilà de ces contradictions qu'on a peine à s'expliquer. Et comment donc M. Michelet conçoit-il que l'on puisse, sans aucune réforme de la société, changer la situation de ces malheureuses ouvrières qui (c'est lui qui l'imprime), *vieilles et jeunes, meurent littéralement de faim*? Et s'il reconnaît avec nous, avec tous ceux qui ont approfondi ces questions, la nécessité des réformes sociales, pourquoi s'avise-t-il de blâmer les manifestations en faveur du socialisme, de quelque part qu'elles viennent?

Au surplus, n'insistons pas davantage, de peur qu'on ne nous accuse de faire à M. Michelet une querelle d'Allemand *sur un mot*. Ecoutons-le plutôt lorsqu'il signale les lacunes de cet enseignement religieux qui prétend changer notre nature, la plier aux exigences d'une sagesse de convention:

« ... réjouit l'œil, il y a là beaucoup de souffrance.... Un mot, je vous prie pour elles ... Ce sont vos filles, vous le savez, celles qui, chaque soir, avec tant d'abandon, viennent pleurer à vos pieds. Elles se fient en vous, vous disent tout, vous connaissez leurs blessures. Eh bien! trouvez donc un mot consolant... Cela n'est pas difficile. Quel homme, à voir dans sa main saigner le cœur d'une femme, ne sentirait venir du sien les paroles qui guérissent... Le muet, au défaut de paroles, trouverait ce qui vaut mieux, des larmes!

Que dire de ceux qui, devant tant de personnes malades, souffrantes, confiantes, apportent pour tout remède, l'esprit académique, des lieux communs brillantés, de vieux paradoxes, du bonapartisme, du socialisme? que sais-je?

Il y a là, il faut l'avouer, une grande sécheresse, une grande pauvreté de cœur.

Ah! vous êtes secs et durs! je le sentais l'autre jour (au mois de décembre dernier), lorsqu'en passant je lus sur les murs un Mandement de l'archevêque. Il s'agissait d'un suicide, d'un malheureux qui s'était tué dans l'église de Saint-Gervais. Misère? passion? folie? spleen, défaillance morale, dans cette sombre saison? Rien ne disait les causes; le corps seulement était là et le sang sur les dalles: nulle explication. Par quelle gradation de chagrins, de désappointements, de douleurs, avait-il pu arriver à cet acte contre nature? Quels cercles d'enfer moral avait-il descendus pour toucher le fond de l'abîme? Qui pouvait le dire? Personne. Mais tout homme qui a un peu d'imagination dans le cœur, voit dans ces muettes ténèbres quelque chose qui veut qu'on pleure et qu'on prie.

Cet homme là n'est pas M. Affre; lisez le Mandement. Il y a de la compassion pour l'église salie; de la pitié pour les pierres souillées; mais pour le mort, malédiction!

Cependant, chrétien ou non, coupable ou non, n'est-ce donc pas un homme, monseigneur? Ne pouviez-vous, en condamnant le suicide, laisser tomber en passant un mot de pitié?.. Non, nul sentiment humain, rien pour la pauvre âme, qui, par-dessus son malheur (terrible apparemment, puisqu'elle ne l'a pu supporter) s'en va, toute seule et maudite, tenter cette grande aventure de l'autre vie et du jugement... Ah! j'espère que tant de misère, et cette dureté même au delà de la mort, lui compteront pour quelque chose! »

Une semblable conduite fait bien plus de tort à la cause de la religion que toutes les dramatiques histoires mises sur le compte des Jésuites par le nerveux auteur du *Juif-Errant*, ou que la polémique incisive de MM. Michelet et Quinet. Le clergé, de son côté, sans toutefois que cela puisse lui servir de défense en aucune façon, aurait beau jeu à la riposte, il faut en convenir, si, prenant à partie, à son tour, tels et tels de nos hommes d'Etat, de nos philosophes universitaires ou autres, et même de nos littérateurs en renom, il leur demandait compte de cette indifférence coupable pour les souffrances populaires, qui les fait négliger tout examen des plans proposés pour y porter remède. En présence de ces conceptions de salut social dont, pour ainsi dire, aucune des notabilités politiques, scientifiques ou littéraires de notre époque, ne prend souci, et que les mieux intentionnées d'entre elles défigurent complètement dès qu'elles se hasardent à en parler (témoin M. de Lamartine), il n'y a pas que le clergé seul qui soit en faute...

De la part d'un ministre de Jésus-Christ, la dureté du cœur révolte à bon droit: gardons-nous toutefois d'oublier que, si elle est plus choquante encore chez le prêtre, l'insensibilité aux maux d'autrui, l'absence du divin sentiment de charité, de fraternité, constitue partout où elle se rencontre une monstrueuse subversion de la nature morale de l'homme. — Où M. Michelet se montre parfaitement inspiré, c'est quand il fait à ce sentiment, au sentiment de la solidarité humaine un touchant appel en faveur des femmes. Il est vrai qu'alors M. Michelet, aussi lui, fait du socialisme, à son insu peut-être, comme M. Jourdain faisait de la prose. Mais qu'importe? il parle avec son cœur, et le socialisme qui coule de cette source est puissant et fécond:

« Notre négligence à l'égard des femmes ressemble à la dureté: de cruels effets en résultent, qui retombent même sur nous.

» Vous vous croyez bon et homme de cœur; vous n'êtes pas insensible au sort des femmes pauvres; la vieille vous rappelle votre mère, et la jeune votre fille. Mais vous n'avez pas le temps de voir, ni savoir que la vieille et la jeune meurent littéralement de faim.

» Deux machines travaillent incessamment pour leur extermination. Le grand atelier, le couvent, qui fabrique pour peu ou pour rien, ne comptant pas sur son travail pour vivre. Puis le grand magasin en commandite qui achète au couvent, et détruit peu à peu les petites boutiques pour qui travaillait l'ouvrière. A celle-ci, restent deux chances, la Seine, ou de trouver le soir un misérable sans cœur qui profite de la faim...

» Les hommes reçoivent de la charité publique à peu près autant que les femmes. Cela est injuste. Ils ont infiniment plus de ressources. Ils sont plus forts, ils ont des travaux plus variés, plus d'initiative, d'entrain, de locomotion, si l'on peut dire, pour aller chercher du travail.

» L'homme peut aller et venir. La femme reste là, et meurt.

Elles meurent sans bruit, décemment, solitairement. On ne les verra jamais descendre de leur grenier dans la rue, pour promener la devise: « Vivre en travaillant, ou mourir en combattant. »

» Elles ne feront pas d'émeutes; on n'a rien à craindre d'elles... Et c'est pour cela justement que nous devons d'autant plus les secourir. N'aurons-nous donc d'entrailles que pour ceux qui nous font peur?

» Hommes d'argent, s'il faut que je vous parle votre langage d'argent, je vous dirai que, dès qu'il y aura un gouvernement économe, il ne craindra pas de dépenser pour les femmes, pour les aider à se soutenir et à travailler.

» Non seulement ces femmes maladives encombrent les hôpitaux, y vont et reviennent sans cesse, mais les enfants qui sortent de ces pauvres créatures épuisées, s'ils ne meurent aux Enfants-Trouvés, seront comme leurs mères; ils seront les hôtes habituels des hôpitaux. Une femme misérable, c'est toute une famille de malades en perspective.

» Philosophes, physiologistes, économistes, hommes d'Etat, nous savons tous que l'excellence de la race, la force du peuple, tient surtout au sort de la femme. Celle qui porte l'enfant neuf mois, le fait bien plus que le père. Les mères fortes font les forts.

» Nous sommes tous, et nous serons pour les femmes, éternellement éblouissante magnificence, la qualité secondaire. Là, en effet, les aspirations les plus élevées se font jour; le Verbe de l'unité, de la solidarité humaine, se produit sous les formes légères du roman. Ne dirait-on pas, par exemple, que l'âme du Christ ou celle de Fourier a passé dans ces paroles que nous transcrivons:

« Le bonheur, dit-on, rend égoïste... Hélas! ce bonheur réservé aux uns au détriment des autres, doit rendre tel en effet. O mon Dieu! le bonheur partagé, celui qu'on trouverait en travaillant au bonheur de ses semblables, rendrait l'homme aussi grand que sa destinée sur la terre, aussi bon que vous-même. »

Et plus loin dans cette réponse d'une femme du grand monde à un jeune homme qui lui témoigne son étonnement de ce que, belle et opulente, elle ne paraisse pas heureuse:

« Du bonheur, monsieur! Qui peut être riche ou pauvre et se dire heureux? Pauvre, on a des privations; riche, on a des remords. Voyez ce luxe, songez à ce que cela coûte, et sur combien de misères ces délices sont prélevées! »

Serait-il possible qu'il jaillît des cœurs de tels sentiments, si nous ne touchions à l'ère de la fraternité? Courage, éloquents apôtres du socialisme! grâce à vous, de toutes parts la sainte cause triomphe, la cause du peuple, qui est la cause de tous, qui est la cause de Dieu!

C. P.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 9 AVRIL.

Le *National* et la *Réforme* s'occupent des poursuites intentées contre les officiers de la garde nationale qui ont signé les pétitions contre l'armement de Paris. Ces protestations inquiètent sérieusement le pouvoir, qui cherche tous les moyens d'arrêter une semblable manifestation. « C'est, en effet, quelque chose de grave, fait remarquer le premier de ces journaux, que de voir près de 200 officiers de la garde nationale de Paris s'élever hautement, publiquement contre l'armement, et donner l'exemple à leurs concitoyens. »

La circulaire du préfet qui invitait les maires à appeler devant eux les officiers signataires des pétitions cachait un piège, au dire du *National*: « Aux termes de la loi de 1831, avant de conduire devant le conseil de préfecture les officiers que l'on veut suspendre, il faut un avis du maire ou du sous-préfet. Or, la circulaire et la conversation qui en a été la conséquence avaient précisément pour objet de mettre les maires en état de donner leur avis. Cet avis n'a été rien moins que favorable, et aujourd'hui les officiers de la 7e et de la 8e légion ont été invités à se présenter devant le conseil de préfecture samedi prochain. Après ceux-ci viendront les autres. »

La même feuille montre l'illégalité de cette mesure que ne justifie aucune disposition de la loi sur la garde nationale:

« Nous avons bien vu (art. 1er) que la garde nationale ne peut délibérer sur les affaires publiques, et que les citoyens (art. 7) ne peuvent ni prendre les armes ni se rassembler en état de gardes nationales sans l'ordre des chefs immédiats; mais qu'y a-t-il de commun entre ces prescriptions fort claires de la loi et le fait reproché aux citoyens? Prétend-on, par hasard, qu'ils n'ont pas le droit d'ajouter à leur nom, dans un acte quelconque de leur vie publique ou privée, la qualification d'officier, tout comme le fait un pair de France, un député, ou même un maire de Paris quand il soumissionne un chemin de fer? ou bien veut-on dire que ce qui est licite lorsqu'il s'agit d'une entreprise d'intérêt privé devient condamnable dès qu'il est question d'une chose publique? Nous avons vu des adresses « politiques, » des listes de souscriptions « politiques » signées par des citoyens qui avaient grand soin de désigner leurs grades, et le pouvoir ne les a pas poursuivis, que nous sachions. Il est vrai qu'adresses et souscriptions flattaient le pouvoir ou le servaient, et que la pétition contre l'armement le gêne et l'offense. Vous faites acte de courtisan: rien de mieux et de plus légal: vous accomplissez un devoir de bon citoyen: vous devenez coupable au premier chef. »

Le *Siècle* fait la réflexion suivante:

« L'accueil qui a été fait hier à la proposition de M. Crémieux, rapproché de la diminution considérable du nombre des électeurs qu'entraîne la nouvelle loi des patentes, atteste à quel point le parti ministériel tient à conserver ce titre de *borne* dont un de ses membres, dans une discussion récente, se parait avec orgueil. Ainsi, des milliers de citoyens, médecins, avoués, notaires, commerçants, vont être rayés de la liste électorale, non parce qu'ils sont moins capables qu'auparavant, non parce qu'ils présentent moins de garanties à la société, mais les uns parce qu'ils ont subi un léger dégrèvement, et les autres parce qu'il a été décidé que les professions libérales ne seraient plus sujettes à la patente. On veut qu'il soit bien établi que ce n'est point l'éducation, le mérite, la fonction, le grade qui confèrent le droit électoral, mais seulement la propriété, l'argent. Ce n'est point à l'homme, au citoyen, même quand sa capacité est officiellement constatée, qu'est attaché ce droit, mais à la terre ou à la boutique. »

Le *Constitutionnel* publie la liste des députés qui ont voté pour et de ceux qui ont voté contre l'adjonction des capacités. (Proposition Crémieux.)

Le même journal donne la séance de la Diète suisse du 5 avril. « Les préoccupations les plus douloureuses, dit son correspondant de Zurich, se lisaient sur la figure de la plupart des députés. » La police de Zurich a dû faire suivre les députés de Lucerne par une escorte d'agents déguisés pour les protéger contre les manifestations hostiles de la population.

Sauf le langage inconvenant de M. Siegward, député de Lucerne, qui a dit que les 500 morts n'étaient que le rebut de la société, la discussion au sein de la Diète a été digne et paisible. L'assemblée a nommé une commission chargée de présenter des propositions suivant ce qu'exigent les circonstances, et autorisée à porter ses investigations où elle le jugera convenable. Le parti libéral prononcé compte quatre membres dans cette commission; les ultramontains n'ont obtenu que trois commissaires.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 8 AVRIL.

THOMAS, négociant commissionnaire, rue du Grand Chantier, 16. Juge-commissaire, M. Nys; syndic provisoire, M. Clavery, place du Marché Saint-Honoré, 21.

MATHIEU, fabricant de garnitures de parapluies, rue Frépillon, 22. Juge-commissaire, M. Nys; syndic provisoire, M. Boulet, passage Saulnier, 16.

SUEUR aîné, marchand de nouveautés, rue Bleue, 35. Juge-commissaire, M. Nys; syndic provisoire, M. Decagny, cloître Saint-Merry, 2.

CHIQUET, maître maçon à Gentilly. Juge-commissaire, M. Cornuault; syndic provisoire, M. Gromort, passage Saulnier, 4 bis.

COTELLE, entrepreneur de maçonnerie, rue du Four Saint-Germain, 47, Juge-commissaire, M. Nys; syndic provisoire, M. Henrionnet, rue Cadet, 13.

Bourse du 9 avril 1845.

On n'a coté qu'un seul cours pour le 5 p. 0|0, et il ne s'est guère fait de 3 p. 0|0 qu'à la coulisse; les émotions étaient trop vives quant aux chemins de fer, qui aujourd'hui encore ont considérablement baissé en résultat, bien qu'à la fin de la Bourse ils se soient un peu remis.

Les chemins non constitués ont éprouvé le même sort et restent en baisse.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Emprunt, 86 60. — Belgique 1842, 105 1|2. — Id. 4 1|2, 101 5|8, 3|4. —

CHEMINS DE FER.

St-Germ.	»	»	»	»	»	»	15 c. 1170, 1140	B.35
V. R. Dr.	555	»	555	»	B.45	»	— 585, 550, 575.	B. 17 50
— R. G.	350	»	360	»	B.15	»	— 360, 365, 350, 362 50	B. 7 50
Orléans.	1230	»	1225	»	B.25	»	— 1240, 1242 50, 1225.	B.22 50
Strasb...	305	»	311	25	B. 6	25	— 310, 316 25, 302 50, 311 25	B. 6 25
Rouen..	1100	»	1112	50	B. 5	»	— 1110, 1122 50, 1110, 111[illegible]	B. 7 50
Havre...	932	50	940	»	B.22	50	— 945, 947 50, 915, 937 50.	B.12 50
Marseill.	1055	»	1060	»	B.10	»	— 1160, 1070, 1047 50, 1060	B.15
Gr'Comb	1560	»	»	»	»	»	—	»

LONDRES, 7 AVRIL	C. DE LA COULISSE.		Primes.
Consol.... 99 3|8.	Av. 85 80.		F. c. 86, 86 05 d. 50.
Esp. act... 30 1|1.	Ap. 85 87 1|2.		F. p. 86 30, 40 d 50.
Portug..... 66 1|2.			F. c. 117 90, d. 50.
Mexic. .... 35 1|2.	Rep. Fin c.	F. pr.	F. p. 118 50 d. 50.
Brésil...... »	3 p. 0|0 2 1|2, p.	17 1|2	Vers. d. 600 d. 10.
5 0|0 holl. 9[illegible]	5 0|0 12 1|2	25 off.	Orl. 1270, 1250 d. 20.
2 1|2 d°... 61 3|8.	Bons du Trésor.		» 1290 1270 d. 10;
Rouen..... 43 3|4.			Rouen 1145, 1140 d. 20.
Orléans.... 50 1|2.	3 1|8 à 8 mois.		Mars. 1092 50, d. 20.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 87,50 à 00,00; courant du mois, 90,50 à 91,00; 4 mois d'été, 92,50 à 00,00; 4 derniers mois, 99,00 à 00,00; 4 premiers 1846, 101,00 à 102,00.

LILLE. — Courrier en retard.

pour tout ce qui a rapport aux chemins de fer. — Renseignements sur la valeur réelle des actions, sur les compagnies qui se forment, enfin sur tout ce qui concerne les chemins de fer. — Achat, au comptant, de toutes actions ayant cours, et avances sur titres à céder. — On ne reçoit que les lettres affranchies. Renseignements de dix heures à deux heures.

— Le docteur **COMET** vient de publier une 9e édition de sa **MÉTHODE CURATIVE EXTERNE** des **DOULEURS** et des **VISCÉRALGIES**. (Voir aux Annonces.)

Spectacles du 10 avril.

8 h. »|» **OPÉRA**. —
7 h. »|» **FRANÇAIS**. — Femme de 40 ans. Le Gendre d'un millionnaire.
7 h. »|» **OPÉRA-COMIQUE** — Cendrillon..
6 h. 1|2 **ODÉON**. — Les Pharaons.
6 h. »|» **VAUDEVILLE**. — L'Amour dans tous les quartiers. La Veille.
6 h. 1|2 **VARIÉTÉS**. — Vendetta. Mlle Dangeville. Le Tricorne. 3 Polka.
6 h. »|» **GYMNASE**. — Trois Péchés. Pascal. La Belle. La Demoiselle.
6 h. »|» **PALAIS-ROYAL**. — Un Poisson d'Avril. Roi des Frontins. Un Vieux.
6 h. 1|2 **PORTE-SAINT-MARTIN**. — La Biche au Bois.
6 h. »|» **AMBIGU**. — La Peste noire.
9 h. 1|2 **GAITÉ**. — La Justice de Dieu.
6 h. 3|4 **CIRQUE-OLYMPIQUE**. — Empire.
6 h »|» **COMTE**. — M. Jean. Alexis. Parade. Giselle. Le Turban.
6 h. 1|2 **FOLIES**.. — L'Étudiant. Mère Taupin. Constant.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

...à neuf heures et demie, et la distribution de ces heures confiée aux conseils coloniaux, lesquels sont, en outre, autorisés à réglementer, pour le temps des récoltes, certains travaux extraordinaires, dont la charge, sur une observation de M. le baron Dupin, a été étendue aux femmes. Des décrets coloniaux fixeront le minimum des salaires pour les heures et les jours que l'esclave consacre à des tâches non obligatoires.

Les dispositions capitales de la loi, comme l'a fait observer M. Laplagne-Barris, sont contenues dans les articles 4 et 5, qui donnent aux esclaves le droit d'acquérir des biens meubles et immeubles, et de se racheter eux et leurs ascendants et descendants.

Le projet de la commission exige que l'esclave justifie de la légitimité de l'origine de son pécule. Cette dérogation au droit commun a été vainement combattue par M. le comte Beugnot. M. Teste, qui, en véritable avocat, avait saisi l'occasion de parler sur un détail de la loi, sans même connaître les dispositions les plus essentielles, M. Teste s'est écrié qu'il ne fallait pas encourager les esclaves à s'enrichir par des voies mauvaises. La rédaction de M. Mérilhou a été adoptée à une assez forte majorité. Ainsi, la Chambre des Pairs, en fait d'acquisition de richesse, impose au Noir l'obligation de la loyauté et de la pureté. Ah ! que nous voudrions voir appliquer un peu ces principes à la race blanche et à la société européenne !

Les autres paragraphes de l'art. 4 sont relatifs au droit d'acquérir par voie d'achat, de donation ou de succession, dans les conditions des articles 481, 482, 484 du Code civil ; au retour des biens de l'esclave au maître, s'il meurt sans héritiers et sans testament ; à l'attribution de la maison au maître. A propos de ce dernier objet, une difficulté soulevée par M. le prince de la Moskowa, éclairée par M. le comte Portalis, a fait renvoyer à la commission le paragraphe 6. M. Mérilhou n'avait pas prévu le cas où les enfants orphelins auraient besoin d'une tutelle. Cette lacune sera remplie demain sans doute, et la Chambre consacrera alors toutes les dispositions relatives aux droits de propriété concédés à l'esclave.

Ainsi, la France commencera par accorder à l'esclave la propriété comme un moyen même d'arriver à la liberté. L'Angleterre débutait par la liberté pure et simple. La logique naïve des Noirs leur fit faire une étrange démarche à l'île Maurice. Dans plusieurs districts, le jour de l'émancipation venu, ils s'en allèrent par bandes chez les magistrats (juges spéciaux) : « *Nous vini cherche la liberté*, disaient-ils. — Comment ! mais vous l'avez la liberté, mes amis. — *Non, moussié : nous voulé la liberté-la terre.* » Ces pauvres diables avaient compris qu'on leur donnait les avantages attachés à la liberté, c'est-à-dire la propriété et la richesse. Les juges eurent beaucoup de peine à leur faire comprendre qu'ils n'avaient pas de terre à distribuer.

Martin. — A propos, aujourd'hui, Mgr le duc de Nemours a continué à entremêler ses lectures de petits intermèdes de sommeil.

Après un discours noblement senti de M. de Lamartine qui a pris la défense des écrivains, la Chambre a voté à l'unanimité le projet de loi relatif à la contrefaçon en France des ouvrages publiés en Sardaigne.

Cette unanimité qui ne pouvait manquer de se manifester dans une Chambre française sur une question semblable, devrait encourager notre gouvernement à poursuivre avec plus de vigueur les négociations qui établiraient le principe réciproque de la propriété des œuvres de l'intelligence chez tous les peuples policés.

Des transports sur les canaux et sur les chemins de fer.

(2e Article.)

Les chemins de fer sont impuissants à remplacer les canaux. — Examen des résultats de la lutte entre les chemins de fer et les canaux en Angleterre et en Belgique.

Si, par une tiède journée de printemps, vous vous êtes promené sur le bord d'un des nombreux canaux qui avoisinent Paris, vous aurez pu voir s'avancer, au pas pesant des chevaux de halage, un de ces énormes bateaux de la Seine. Dans ses flancs arrondis, il renferme des montagnes de marchandises. Deux mariniers le dirigent, trois chevaux le traînent ; la masse s'ébranle, fend les eaux, et s'achemine silencieusement vers le port. La grandeur du résultat, comparée à la faiblesse de l'effort, vous aura sans doute frappé, et la navigation sera devenue dans votre esprit le type des transports économiques.

Approchez-vous de même d'un chemin de fer, pour voir défiler un convoi. Devant vous, la voie se déroule avec son inflexible niveau. Des rails en fer la sillonnent, de nombreux cantonniers la parcourent. Le convoi s'avance, il s'annonce de loin par la respiration haletante de la locomotive. Mécaniciens et chauffeurs veillent attentifs au moindre écart de leur puissante esclave, qui bondit sur les rails, et entraîne après elle une longue suite de wagons. Evidemment ce concours d'hommes et de machines vous aura frappé par sa puissance, mais nullement par son économie.

Eh bien ! vos impressions vous ont dit vrai ; le canal est avant tout, et sans concurrence possible, la voie des transports économiques.

Mais laissons un instant de côté cette question de prix, et voyons si le chemin de fer pourrait suffire à la rude tâche qu'accomplissent les canaux, et si les attaques contre les voies navigables ne sont pas le résultat d'une présomptueuse ambition ou d'un odieux calcul d'intérêt privé.

...possible sur un chemin de fer d'une certaine longueur. Et, remarquez que les variations dans les quantités transportées par chaque saison ne tiennent pas seulement aux intermittences de la navigation fluviale, mais encore à l'intermittence inévitable dans l'apport par mer des denrées coloniales et la production même des denrées indigènes. Nous ne saurions donc regarder, comme réellement praticable, cette répartition uniforme, que nous avons supposée, et qui est si favorable aux chemins de fer.

Nous n'avons parlé que de transports effectués pendant le jour, mais on peut utiliser la nuit sur les canaux comme on le fait sur les chemins de fer, et avec d'autant plus de facilité, que l'on n'a pas, comme sur ces dernières voies, à effectuer un incessant travail de relèvement de rails et d'appropriation du chemin.

Les rails-ways ne constituent donc pas une machine de transport aussi puissante que les canaux. Mais dans la limite de leur puissance, ne sauraient-ils suffire aux besoins actuels du pays ? Nous répondrons sans hésiter, non, mille fois non.

Et pour n'en donner qu'une preuve, le chemin de fer de Rouen, transporte, année commune, environ 90 000 tonnes de marchandises. Il est obligé de faire circuler, pendant la nuit, ses convois à petite vitesse, pour ne pas entraver pendant le jour le mouvement des voyageurs. Or, la Seine, entre Rouen et Pontoise, transporte annuellement près de 600 000 tonnes ; au delà, ce mouvement se grossit du tribut de l'Oise qui est de 800 000 tonnes, en tout 1 400 000.

Le chemin de fer espère-t-il pouvoir jamais suffire à ce transport ? Evidemment non. Que doit-on penser alors de la guerre qu'il déclare à la ligne rivale ? On ne saurait y voir aucune pensée d'utilité générale.

Une autre cause s'oppose également au grand transport des marchandises sur les chemins de fer ; c'est la nécessité de débarrasser promptement la gare des matières encombrantes apportées par chaque convoi. Cette nécessité se traduit inévitablement en excédant de dépenses. ~~Dans les canaux~~, au contraire, le bateau lui-même sert de magasin, et ne dépose ses marchandises sur le port qu'au fur et à mesure de leur enlèvement. Les chemins de fer belges ont effectué, en l'année 1844, un transport de marchandises équivalant à 26 millions de tonnes transportées à un kilomètre. Les canaux belges ont effectué, dans le même temps, un transport équivalant au moins à 275 millions d'unités de trafic de même espèce.

Ce seul fait, rapproché de la faiblesse des tarifs belges, nous paraît un argument sans réplique.

Mais, dira-t-on, dans la lutte qui s'est engagée, les canaux ont perdu de leur valeur. Les faits ont donc prononcé à l'encontre de tous ces raisonnements, et rien n'est plus éloquent qu'un fait. Oui, mais à cette condition qu'on le juge sainement, sans prévention ou arrière-pensée, et qu'on n'interprète pas l'oracle de l'ex...

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS (1).

Quatrième partie.

I. — UNE RENCONTRE (SUITE).

Tout en parlant les deux interlocuteurs étaient arrivés près de la chaise de poste, et la comtesse penchée à la portière avait entendu la fin de leur conversation. La menace de Marc lui glaça le cœur. Une arrestation entraînait infailliblement leur perte, car elle devait fournir toutes les preuves du complot dont elle avait aidé le marquis à devenir le promoteur et l'agent. Epouvantée d'un tel péril, elle appela vivement son compagnon et il y eut entre eux, à voix basse, une explication précipitée. Il était évident que Mme de Luxeuil pressait le marquis de céder et que celui-ci opposait quelque résistance ; mais enfin il parut céder, se retourna vers Marc et lui fit signe d'approcher.

— Remerciez Mme de Luxeuil de craindre un éclat que j'aurais bravé pour ma part, dit-il avec une contrariété mal déguisée ; je cède à ses sollicitations et non à vos menaces.

— Soit, M. le marquis, répliqua Marc ; peu importe la cause, pourvu que je sache où trouver le duc.

— Tout près d'ici, à Brionne, interrompit rapidement la comtesse, demandez la maison de santé de Bel-Air.

— Mais comment obtiendrai-je l'élargissement de M. de Saint-Alofe ?

— Sur la remise d'un billet écrit par le marquis.

— Pardon, je craindrais des difficultés imprévues. Brionne est à quelques lieues et sur votre chemin, un léger détour permettrait à M. le marquis de lever lui-même tous les obstacles.

— C'est-à-dire que vous vous défiez ?...

— Nullement, Mme la comtesse, mais je prévois.

— Et comment pourrez-vous nous suivre ?

— M. Picard ne me refusera point la moitié de son siége.

Pendant cet échange d'objections et de répliques, le marquis avait réfléchi.

— Nous passerons à Brionne, reprit-il brusquement ; c'est le plus sûr moyen d'en finir. Voici heureusement les chevaux.

Marc courut chercher son manteau, revint prendre place près du valet, et quelques minutes après la diligence et la chaise de poste partirent en sens inverse, emportées au galop des chevaux.

Quelque pressé que fût l'ancien chouan d'arriver près d'Honorine, la rencontre du marquis avait été pour lui une bonne fortune qu'il n'avait pu laisser échapper. Il ignorait encore jusqu'à quel point la délivrance du duc de Saint-Alofe servirait ses projets ; mais il se réjouissait de pouvoir annoncer à Honorine cette délivrance lorsqu'il arriverait aux Moteux. Il pensait au bonheur du vieillard en se retrouvant libre, aux chances de réhabilitation que pourrait lui présenter l'avenir. Il éprouvait enfin cette satisfaction vivifiante que donne le devoir courageusement accompli.

Enveloppé dans son manteau et bercé par le mouvement de la chaise de poste, il passa insensiblement de la méditation à la rêverie et de la rêverie à ce demi-sommeil pendant lequel les objets extérieurs ne frappent nos sens que comme des images fugitives.

Au dedans de la chaise de poste tout paraissait également immobile et silencieux ; mais sous cette apparence de calme se cachait l'agitation. La comtesse et M. de Chanteaux continuaient à causer vivement à voix basse, comme s'ils eussent mis en délibération quelque résolution importante ; ce fut seulement près d'arriver que tous deux semblèrent tomber d'accord.

La chaise de poste venait de prendre une avenue conduisant à la maison de santé de Bel-Air tenue par M. Lefort.

Malgré l'heure avancée, plusieurs fenêtres étaient éclairées et l'on voyait passer des ombres sur les rideaux fermés. La voiture s'arrêta sous un mur de clôture très élevé et devant une petite porte percée d'un guichet. Picard sonna. Un homme parut avec une lanterne à l'ouverture grillée, demanda le nom des visiteurs, puis, sur la réponse du marquis et de la comtesse qui venaient de descendre, il tira plusieurs verrous et les laissa entrer avec Marc.

Tous trois traversèrent à sa suite une cour garnie de quelques massifs d'arbres verts, montèrent un perron de vingt marches et arrivèrent à un rez-de-chaussée dont la première pièce formait vestibule. On les introduisit enfin dans un salon assez mal meublé où leur introducteur les pria d'attendre, en annonçant que M. Lefort était occupé. Mais le marquis l'interrompit.

— Nous avons hâte de repartir, dit-il rapidement, et je viens seulement pour reprendre un de nos pensionnaires ; veuillez me conduire à M. Lefort, je lui expliquerai tout en deux mots.

Le valet y consentit, et Marc resta seul avec la comtesse.

Celle-ci, debout devant la glace, s'occupa d'abord, par habitude, à redresser une coiffure qui ne cachait plus ses rides, puis promena les yeux autour d'elle.

L'immense salon était à peine éclairé par les deux bougies que le domestique y avait allumées, et son meuble de calicot rouge, bordé d'une grecque jaune, lui donnait je ne sais quel éclat dur et faux qui blessait le regard. Le carrelage de briques soigneusement encaustiquées avait fléchi dans certaines parties et formait des espèces d'ondulations rigides que le brillant de la cire rendait plus apparentes. Des gravures anglaises représentant la personnification des douze mois tachaient de loin en loin la tapisserie d'un jaune sale, et la cheminée était décorée d'un groupe mythologique porté sur un char dont la roue servait de cadran à une pendule. Enfin, quelques fauteuils de mérisier rouge et une vieille bergère garnie de sa housse meublaient, tant bien que mal, cette immense pièce qui n'avait qu'une seule porte.

Mme de Luxeuil fut sans doute impressionnée de l'arrangement délabré qui donnait à ce salon l'air plus pauvre et plus triste qu'il ne l'était en réalité ; car, au lieu de s'asseoir, elle se mit à le parcourir avec une visible impatience, et en tournant à chaque instant les yeux vers la porte, comme si elle eût accusé le marquis de lenteur. Enfin, un bruit de voix se fit entendre, et ce dernier parut avec le propriétaire de la maison de santé.

M. Lefort n'avait pas toujours exercé l'industrie à laquelle il se livrait alors. Nommé sous-préfet vers la fin de l'Empire, il avait successivement rempli, plus tard, les fonctions de rédacteur-responsable, de correspondant pour une agence de remplacement militaire, d'inspecteur des travaux dans une ferme-modèle fondée par souscription. Enfin, un mariage l'avait rendu propriétaire de cette maison de Bel-Air, primitivement destinée aux traitements orthopédiques, et qu'il avait transformée en maison de santé ; un médecin de Brionne soignait les malades, tandis qu'il veillait à la direction générale. M. Lefort était un homme entreprenant, trouvant tout facile, par ignorance ou faute de scrupule, et qui, malgré vingt entreprises destinées à le rendre millionnaire, n'avait pu réussir encore à vivre sans créanciers.

Il s'avança vivement vers Mme de Luxeuil et se confondit en excuses de l'avoir fait attendre.

— Je commençais, en effet, à m'inquiéter du retard de M. le marquis, dit la comtesse ; d'autant que nous sommes attendus Paris.

— Ainsi, je ne puis espérer que Mme la comtesse accepte pour quelques heures notre humble hospitalité ? dit M. Lefort le corps incliné ; je suis véritablement désespéré !... j'aurais été si heureux de prouver à Mme la comtesse mon respectueux dévouement...

— Mille grâces, c'est impossible, interrompit Mme de Luxeuil rapidement ; M. de Chanteaux vous a sans doute dit qu'il venait reprendre le duc ?

— Oui, mais il m'a pas parlé...

— De monsieur, interrompit le marquis en désignant Marc ; c'est à sa prière que je suis venu.

M. Lefort toisa l'ancien chouan.

— Ah ! fort bien, dit-il ; monsieur est un serviteur dévoué du duc.

Marc fit un signe affirmatif.

— Et il ne craint pas que M. de Saint-Alofe n'abuse de la liberté qui lui sera rendue ?

— Plût à Dieu que tous les hommes pussent en faire un aussi bon usa-

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844 au 11 janvier 1845, et les numéros du 13 février au 10 avril.

au capital de construction, même de six à neuf fois pour quelques-uns. Est-ce là perdre? Sont-ce là les signes précurseurs d'une fin prochaine? Nous ne saurions l'admettre.

En moyenne, les actions des canaux anglais, cotées à la Bourse, au milieu de l'engouement général pour les chemins de fer, représentent encore plus de deux fois et demi le capital primitif, tandis que celles des chemins de fer n'atteignent qu'une fois et deux tiers la valeur de ce capital.

Si donc les pulsations de la Bourse sont le seul symptôme irrécusable de l'utilité et de l'opportunité d'une création industrielle, à coup sûr les chemins de fer sont bien inférieurs à leurs rivaux. C'est à peine si leur temps est venu; mais pendant que les actions des canaux baissaient, le poids des marchandises transportées s'augmentait, dans une proportion très notable, à la faveur de tarifs plus modérés, et grâce aux améliorations faites à la voie par eau. La valeur des canaux, comme moyen de transport, n'était donc nullement amoindrie; ce qui était diminué, c'était l'exorbitant impôt que les hauts et puissants seigneurs de la finance prélevaient sur les transports.

Nous ne saurions mieux faire que de citer textuellement les paroles si justes et si vraies par lesquelles M. Collignon aborde cette face de la question.

« Ce n'est pas sur les charges qu'il impose, c'est sur les services » qu'il rend, qu'un canal ou un chemin de fer doit être estimé, et » le capital qu'il représente, résulte des avantages généraux qu'il » procure au commerce et à l'industrie, et non des prélèvements » que l'acte de concession autorise, et qui viennent en déduction » de ces avantages. Or, pour ces canaux si productifs pour leurs » actionnaires, que représentent donc les revenus actuels? Ce » n'est pas le remboursement du capital d'exécution puisqu'il y a » longtemps que ce capital est amorti, puisque les exploitants ont » retrouvé dix capitaux pour un. Qu'est-ce donc encore une fois? » Aussitôt que ce n'est plus la rémunération d'un service depuis long» temps soldé et à gros intérêts, c'est un impôt, c'est un véritable » impôt prélevé sur le commerce et l'industrie, au profit d'un in» dividu ou d'une association d'individus. C'est au milieu de notre » société si exclusive du privilége, le retour sous une autre forme » et sous une dénomination nouvelle de véritables droits féodaux. » Or, est-ce que la destruction des droits féodaux a jamais pu être » considérée comme l'anéantissement d'un capital? Est-ce que le » jour où le passage sera libre et gratuit sur le pont des Arts et le » pont d'Austerlitz, il y aura un capital détruit, parce qu'il n'y au» ra plus de perception? »

Il est impossible de caractériser avec plus de justesse cette partie de la valeur des canaux, que les chemins de fer ont amoindrie, et que la cote de la Bourse est spécialement chargée de représenter.

Voyons maintenant ce qui s'est passé en Belgique.

En lutte avec les chemins de fer dont les tarifs sont les plus faibles de l'Europe, les canaux belges n'ont pas fléchi, loin de là. Ils rendent, avec les mêmes tarifs, des produits beaucoup plus éle-

dans l'intention d'en tirer des arguments en faveur d'une opinion arrêtée à l'avance.

The Shipping Gazette annonce que l'amirauté anglaise a donné des ordres en vertu desquels le recrutement des hommes pour la marine sera discontinué.

Le cabinet de Madrid, dit *el Globo*, a reçu de M. Guizot l'assurance que le gouvernement français allait s'occuper sérieusement de la question de la cote espagnole à la Bourse de Paris.

Le *Journal de Genève*, du 8 avril publie les lignes suivantes :

« On vient d'apprendre par une lettre du chargé d'affaires suisse à » Paris, que M. Guizot lui a déclaré, que s'il entrait un seul homme dans » le canton de Lucerne, Bâle serait occupé par un corps de 10 000 Fran» çais. On s'attend à chaque instant à les voir entrer, à moins que la dé» faite des corps-francs n'ôte tout sujet de le faire. »

Le *Journal des Débats* dément aujourd'hui la nouvelle qui annonçait l'exécution immédiate du docteur Steiger : il accompagne ce démenti d'observations rassurantes sur la modération des vainqueurs ; puissent-elles se confirmer !

« Un décret, dit-il, a été rendu par le gouvernement du canton de Lucern » pour la mise en jugement des prisonniers, mais aucune sentence n'a » encore été rendue ; et dans la Diète, le député de Lucerne a déclaré » que son gouvernement voulait agir avec douceur. D'un autre côté, la » fermeté et l'humanité que les partis même les plus hostiles n'hésitent » pas à reconnaître au général Sonnenberg, paraissent avoir mis les pri» sonniers à l'abri de toute vengeance arbitraire. »

Etats-Unis.

Après l'installation au palais présidentiel de la White-House, M. Polk a fait connaître la composition officielle du nouveau ministère. Ce cabinet, à l'exception d'un seul membre (M. Mason), est entièrement composé d'hommes nouveaux. Ce sont MM. le sénateur Buchanan (de la Pensylvanie), secrétaire d'Etat, (ministre des relations extérieures); le sénateur Walker (du Mississipi), secrétaire du trésor; George Bancroft (du Massachusetts), secrétaire de la marine; l'ex gouverneur Marcy (de New York), secrétaire de la guerre; John Y. Mason (de la Virginie), attorney-général (procureur général); Cave Johnson (du Tennessee), directeur général des postes. Le sénat a confirmé toutes ces nominations à l'exception de celle de M. George Bancroft à laquelle il a été provisoirement sursis.

Les membres qui composent ce cabinet sont en général des démocrates modérés : on pourrait à juste titre l'appeler un ministère de conciliation. Tout porte à croire que les questions extérieures et intérieures qui agitent maintenant les esprits, aux Etats-Unis, seront aplanies plus facilement par ce ministère, que si MM. Silas Wright, Van Buren, Calhoun étaient à la tête des affaires, quoique nous

Les blocus hermétiques que Rosas a tenté de mettre devant le port et la rade de Montevideo n'a pas été reconnu par M. l'amiral Lainé. Cette noble détermination de la part de M. Lainé a provoqué celle du commodore Turner et de l'amiral brésilien : ils ont refusé également leur adhésion à une mesure qui eût été fatale aux intérêts de leurs concitoyens; car le gouvernement de Montevideo se serait trouvé dans la nécessité de renvoyer tous les étrangers, afin de réserver à ses troupes tous ses approvisionnements.

Rosas vient de décréter que tous les enfants des étrangers, nés dans la Confédération Argentine, seront forcés de s'enrôler sous ses drapeaux. Ce décret est une nouvelle atteinte au droit des gens.

Des lettres du Paraguay nous apprennent que le gouvernement de cette république s'est décidé à prendre fait et cause pour les provinces Argentines qui se sont révoltées contre Rosas. Un corps de troupes de 5 000 hommes se réunira à celles de Paz et de Lopez, qui sont à la tête de l'insurrection.

Tous ces événements prouvent que la puissance de Rosas touche à son déclin ; mais si la France, l'Angleterre et le Brésil n'agissent pas vigoureusement, il est à craindre que les satellites de la *Mashorca* n'ensanglantent encore les rues de Buenos-Ayres pour tirer vengeance des étrangers.

ERRATUM. — Dans le discours que M. Considerant a prononcé à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Charles Fourier, il avait dit : « Les disciples de Fourier ont travaillé pendant dix ans à donner hum» blement à la société, en discutant ses moindres affaires, des garan» ties de probité, de raison, d'amour de l'ordre et de BON SENS. » — Au lieu de ce dernier mot, nos compositeurs ont mis *bonheur*.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Séance du 10 avril.

La chambre entend le rapport du comité des pétitions.

M. VIENNET, rapporteur : — « Le sieur Fourrat, président de la chambre des notaires de l'arrondissement d'Embrun (Hautes-Alpes), fait connaître certains abus qui résultent des actes sous seing-privé portant mutation d'immeubles, abus aussi fâcheux pour la société que pour la corporation des notaires. Il demande qu'une loi soit proposée pour y porter remède. » — Ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur le régime législatif des colonies.

La délibération continue sur l'article 1er dont l'amendement de M. le comte Beugnot adopté formera la fin du premier paragraphe. Voici la fin de l'article :

Il sera statué...

2° Sur le régime disciplinaire des ateliers ;

3° Sur l'instruction religieuse et élémentaire des esclaves ;

4° Sur le mariage des personnes non libres et sur ses conditions, ses formes et ses effets, relativement aux époux entre eux et aux enfants en provenant.

« Pour les cas de mariage entre des personnes non libres et appartenant

---

ge ! dit Marc.

L'ancien sous-préfet le regarda plus fixement...

— C'est-à-dire que monsieur ne croit pas à la folie du duc, reprit-il ; fort bien ; je conçois ; alors il persiste à vouloir l'emmener.

— Je suis venu ici dans ce but, reprit Marc un peu étonné du ton de M. Lefort, et je ne me retirerai qu'avec M. de Saint-Aloïse.

Le propriétaire de la maison de santé remua la tête d'un air réfléchi.

— Dans ce cas, reprit-il lentement, monsieur va avoir la bonté de me suivre jusqu'au dortoir des hommes ; M. le marquis et Mme la comtesse voudront bien m'excuser.

— Nous vous attendons, répliqua M. de Chanteaux.

M. Lefort salua deux fois, fit un signe à Marc, et tous deux quittèrent le salon.

II. — LA MAISON DE BEL-AIR.

L'ancien Chouan et son conducteur montèrent d'abord un escalier, prirent un long corridor et arrivèrent vis-à-vis d'une porte à guichet, comme toutes les autres. M. Lefort appuya sur un bouton caché dans l'une des moulures, et il invita par un geste Marc à entrer.

Celui-ci passa en s'excusant, mais à peine eut-il fait un pas que la porte se referma sourdement derrière lui.

Il se retourna étonné, et aperçut M. Lefort au guichet.

— Que faites-vous, monsieur, s'écria-t-il?

— Je prends mes précautions, répondit Lefort qui poussait un nouveau verrou.

— Comment, que signifie?...

— Cela signifie, mon cher ami, que M. le marquis m'a heureusement averti de ne pas me fier à la mine, vu que votre folie tournait subitement à la fureur.

Marc devint pâle.

— Ah ! c'est un piège horrible ! s'écria-t-il ; le marquis est un infâme !...

— Nous y voilà ! murmura M. Lefort toujours la main sur le verrou.

— Ouvrez, reprit Marc en se précipitant contre la porte ; vous n'avez aucun droit de me retenir contre ma volonté, monsieur ; ouvrez, je le veux !

M. Lefort fit un mouvement pour se retirer ; Marc comprit que s'il le laissait partir tout était perdu.

— Au nom de Dieu, écoutez-moi ! reprit-il en cherchant à maîtriser son indignation ; on vous a trompé, monsieur ; parlez moi, interrogez-moi ; je suis prêt à vous prouver que je jouis de toute ma raison.

— Pourquoi êtes-vous venu à Bel-Air?

— Je vous l'ai déjà dit, pour obtenir la liberté du duc.

— Que vous regardez comme un sage!

— Comme un martyr.

— Indignement persécuté par son cousin?...

— Qui aura un jour à rendre compte de ses odieuses manœuvres !

— C'est bien ce que m'avait annoncé M. de Chanteaux, murmura-t-il ; ils se ressemblent tous ! quand ils ne sont pas rois, ils sont poursuivis par des ennemis !... toujours la vanité ou la peur.

Il haussa encore les épaules et fit un pas pour se retirer.

— Ah ! vous ne croyez point au mensonge du marquis, s'écria Marc ; vous ne pouvez y croire ; si vous le feignez, c'est que vous êtes son complice ! mais prenez garde à ce que vous allez faire, monsieur ; tôt ou tard la vérité sera connue, et alors je demanderai justice...

M. Lefort avait quitté le corridor et ne pouvait plus l'entendre.

Marc saisit les barreaux du guichet en s'efforçant d'ébranler la porte ; elle resta immobile et comme scellée à sa place.

Il poussa un cri en portant à son front ses deux poings fermés ; toutes ses précautions avaient été inutiles, le marquis l'emportait, il était enfermé !

Au premier instant, un nuage de colère sembla obscurcir son esprit ; mais, ce ne fut qu'un court égarement. Ramené à la possession de sa volonté par la grandeur même du danger, il regarda autour de lui.

Les deux fenêtres qui éclairaient la pièce où il se trouvait avaient été aux deux tiers murées, et le dernier tiers était garni d'une grille de fer qui ôtait jusqu'à la pensée de chercher par là une issue. Autant que lui permit de juger la lueur stellaire qui glissait à travers les grillages, la pièce n'avait point d'autre porte que celle par laquelle il venait d'entrer. Cependant, il se mit à marcher à tâtons, en suivant les murs matelassés, et finit par rencontrer une saillie ronde et mobile qui sembla fuir sous sa main : c'était un tour destiné à passer au prisonnier la nourriture.

En le faisant rouler sur son axe, Marc aperçut, par une ouverture ménagée à dessein, un second corridor éclairé et conduisant à des cellules numérotées. Il cherchait le moyen d'utiliser sa découverte, lorsqu'un bruit de voix se fit entendre de l'autre côté.

C'était d'abord celle de M. Lefort parlant vivement, selon son habitude, puis la voix ferme et calme du duc qui paraissait demander une explication refusée.

Bientôt l'ancien sous-préfet sortit d'une des cellules en répétant au vieillard que la voiture du marquis l'attendait. Il passa près du tour et descendit précipitamment l'escalier.

Marc n'en pouvait plus douter, non content de le retenir prisonnier, on enlevait le duc, afin d'éviter leur rapprochement. Alors même que sa prison lui serait ouverte le lendemain, la possibilité de délivrer ce dernier lui était enlevée, car il ignorerait sa nouvelle retraite et il ne lui resterait aucun moyen de la découvrir.

L'avantage que le hasard avait pu lui donner sur M. de Chanteaux serait d'ailleurs perdu. C'était une occasion manquée à jamais peut-être et sans retour!

Livré tout entier à l'amertume de cette conviction, Marc était resté le front appuyé contre le mur, lorsqu'un bruit de pas retentit dans le corridor. Il se baissa de nouveau. Le duc sortait de sa cellule et s'avançait seul vers l'escalier.

Marc eut une rapide inspiration. Enfonçant la tête dans le tour jusqu'à l'ouverture qui laissait voir de l'autre côté, il appela M. de Saint-Aloïse à voix basse. Les deux premiers appels furent inutiles, mais au troisième, le vieillard s'arrêta et chercha autour de lui d'où pouvait venir la voix.

— Qui m'appelle? demanda-t-il.

— C'est moi, Marc, répondit l'ancien chouan.

— Vous! s'écria le duc qui l'aperçut à travers l'ouverture des tours; qui a pu vous conduire ici?

— Je venais dans l'espoir de vous délivrer. Mais le marquis de Chanteaux m'a tendu un piège... Je suis prisonnier.

— Ciel !

— Et il vous emmène ?

— A l'instant.

— Où cela?

— Je l'ignore.

— Vous pouvez lui échapper.

— Que dites-vous?

— Le marquis n'a avec lui que Mme de Luxeuil et un domestique. Il ne peut vous retenir de force ; au premier relais, descendez de la chaise de poste et refusez de poursuivre.

— Et s'il en appelle à l'autorité pour me faire saisir !

— Alors déclarez hardiment que M. le marquis et Mme la comtesse arrivent de Goritz avec tous les éléments d'un complot en faveur de la branche aînée.

— Vous êtes sûr ?

— Sûr. La peur d'une enquête les forcera de vous laisser aller. Votre liberté est dans vos mains, M. le duc, il suffit d'un peu de résolution...

— J'en aurai, répliqua vivement le vieillard ; mais vous-même, comment échapper...

— Ne vous inquiétez point de moi, interrompit Marc ; moi, je n'ai rien à craindre. Quoi que l'on puisse faire, je serai bientôt hors d'ici. Ne songez qu'à profiter de l'avertissement que je vous donne ; on vient ; adieu, bonne chance et bon courage.

Quelqu'un montait en effet l'escalier ; Marc se retira promptement et reconnut la voix d'un gardien, qui, après avoir reproché au duc sa lenteur, l'obligea à descendre avec lui.

Bientôt le bruit de leurs pas s'éteignit et tout rentra dans le silence.

Marc courut à la fenêtre, atteignit le grillage et y demeura l'oreille collée jusqu'à ce qu'un roulement confus lui eût appris le départ de la chaise de poste.

Descendant alors avec précaution, il recommença à tâtons l'inventaire de sa prison, rencontra un lit et s'y jeta tout habillé, pour attendre le lendemain.

EMILE SOUVESTRE.

(*La suite à demain.*)

[illegible] est intervalle par un repos de deux heures et demie.

« Un décret colonial, rendu dans les formes indiquées par l'article précédent, fixera la durée respective des deux parties du temps de travail sans excéder le maximum ci-dessus déterminé, et pourra établir une durée moins longue de travail obligatoire, suivant l'âge ou le sexe des esclaves, leur état de santé ou de maladie, ou la nature des occupations auxquelles ils seront attachés.

« Le maximum du temps de travail obligatoire pourra être prolongé de deux heures par jour à l'époque de la récolte et de la fabrication. A l'époque des travaux continus, les heures de travail obligatoires pourront être portées du jour dans la nuit, à la charge de ne pas excéder le maximum fixé pour chaque période de vingt-quatre heures.

« Un décret du conseil colonial, rendu dans les formes ci-dessus indiquées, déterminera les époques du travail extraordinaire de jour et de nuit.

« L'obligation du travail extraordinaire ne s'applique ni aux esclaves attachés au service intérieur de la maison, ni aux enfants, ni aux femmes, ni aux malades.

« Un décret du conseil colonial, rendu dans les formes précitées, fixera, suivant les différentes occupations de l'esclave, le minimum du salaire qui pourra être convenu entre le maître et lui, pour l'emploi des heures et des jours pendant lesquels le travail n'est pas obligatoire. »

M. CH. DUPIN demande la suppression, dans le cinquième paragraphe de l'article, des mots : « ni aux femmes ».

Le gouvernement consentant à cette suppression, l'article est mis aux voix et adopté, à l'exception des mots : « ni aux femmes ».

Art. 4, parag. 1er. « Les personnes non libres seront propriétaires des choses mobilières qu'elles se trouveront posséder à titre légitime à l'époque de la promulgation de la présente loi, ainsi que de celles qu'elles acquerront à l'avenir, à la charge par elles de justifier, si elles en sont requises, de la légitimité de l'origine de ces objets, sommes ou valeurs.

Parag. 2. « La disposition qui précède ne s'applique ni aux bateaux ni aux armes : ces objets ne pourront jamais être possédés par des personnes non libres.

Parag. 3. « Les esclaves seront habiles à recueillir toutes successions mobilières ou immobilières de toutes personnes libres ou non libres. Ils pourront également acquérir des immeubles par voie d'achat ou d'échange, disposer et recevoir par testament ou par acte entre-vifs.

Parag. 4. « En cas de décès de l'esclave, sans testament ni héritiers, enfant naturel ni conjoint survivant, sa succession appartiendra à son maître.

Parag. 5. « Dans tous les cas, l'esclave ne pourra posséder, sur les objets à lui appartenant, que les droits attribués au mineur émancipé par les articles 481, 482, 484 du Code civil.

Parag. 6. « Le maître sera de droit le curateur de son esclave, à moins que le juge royal ne croie nécessaire de lui en nommer un autre. »

M. LAPLAGNE-BARRIS expose les vues qui ont préoccupé la commission dans la rédaction de l'article en discussion. La commission n'a pas obéi à un seul instant de défiance à l'égard des colons, elle sait que, grâce à la tolérance et à la générosité des maîtres, le pécule existe de fait dans les colonies, et qu'il n'y a pas à craindre que cet avantage soit jamais enlevé aux esclaves. Mais la commission a voulu que le pécule fût, pour l'esclave, un [illegible] une véritable propriété.

M. LE COMTE BEUGNOT propose de supprimer du premier paragraphe les mots : « A la charge par elles de justifier, si elles en sont requises, de la légitimité de l'origine de ces objets, sommes ou valeurs. »

L'honorable membre se fonde sur la difficulté qu'il y aurait pour l'esclave à faire une pareille justification. Du reste, dit-il, supposons-la produite : si elle ne satisfait le maître, qui sera le juge entre les deux ?

M. MÉRILHOU, rapporteur, combat cet amendement. Lorsque, comme dans l'état actuel des choses, esclave et pécule sont la propriété du maître, évidemment il serait absurde d'exiger la preuve de la légitimité de la possession des objets qui composent le pécule ; mais lorsque vous faites du pécule une propriété, n'est-ce pas le moins que vous exigiez que la possession des choses qui le constituent soit légitime.

MM. de Gabrion et Teste sont encore entendus.

L'amendement de M. Beugnot est mis aux voix et rejeté. Le premier paragraphe de l'article est adopté.

M. LE COMTE BEUGNOT ne comprend pas qu'on défende aux esclaves, par le deuxième paragraphe de l'article, de posséder des bateaux ; car il est d'usage aux colonies, dans l'état actuel des choses, de laisser aux esclaves la liberté de posséder ou de louer des bateaux.

M. L'AMIRAL DE MACKAU. Oui, d'en louer, mais seulement pour le compte de leurs maîtres et non pour eux-mêmes.

M. LE VICOMTE DUBOUCHAGE voudrait qu'on supprimât du 4e paragraphe les mots : « Enfant naturel. » Vous voulez moraliser l'esclave, dit-il, ne [illegible] pas au concubinage. C'est ce que vous faites, en déclarant [illegible] ses enfants naturels.

[illegible] Il ne s'agit sans doute que des enfants naturels reconnus.

M. LAPLAGNE-BARRIS. Evidemment, puisque ce sont les seuls auxquels les lois reconnaissent le droit de succéder.

Les paragraphes 2, 3, 4 et 5 sont adoptés.

M. DE LA MOSKOWA fait remarquer, à l'occasion de ce paragraphe, que la chambre des pairs, par suite de ses votes précédents, votes qui ne peuvent s'expliquer que par un sentiment de défiance ombrageuse à l'égard des colons, s'est placée dans l'impossibilité de s'en remettre désormais, pour quoi que ce soit, à leur bonne volonté. Il faut qu'elle s'attende à ce qu'une loi qui présente un caractère blessant pour eux, se heurte à chaque pas dans l'application contre leur mauvaise volonté bien décidée. Or, je vois dans le paragraphe 6 de l'article en discussion, à côté d'un nouveau témoignage de défiance, la faculté donnée au juge royal de lui en nommer un autre ; je vois, dis-je, la curatelle de l'esclave attribuée de plein droit à l'ancien maître. Eh bien ! je crains que les maîtres, que vous irritez par le projet, ne veuillent pas de cette charge. Je crois donc inutile de dire qu'elle leur appartiendra de droit.

M. DE MACKAU, ministre de la marine, a la confiance que les difficultés d'exécution signalées par le préopinant ne se produiront pas. Le gouvernement est convaincu que dès le lendemain de la promulgation de la loi, les colons qui la repoussent de leurs vœux en ce moment, manifesteront à l'égard des dispositions toutes contraires.

M. MÉRILHOU, rapporteur. Toute l'argumentation de M. de la Moskowa repose sur une erreur. Il a pris pour point de départ que le droit conféré au maître par le paragraphe en discussion, serait onéreux pour lui ; cela fait craindre qu'il n'ait confondu la curatelle dont il s'agit ici seulement avec la tutelle.

Sans doute, s'il s'agissait de la tutelle, on devrait hésiter peut-être à l'attribuer à l'ancien maître, parce qu'en effet, ce serait là pour lui une charge onéreuse, mais il n'est question que de la curatelle.

M. LE COMTE PORTALIS. Mais si l'esclave est mineur, alors il y aura nécessité de lui donner un tuteur, et non un curateur ; alors, qui sera désigné ? La rédaction de la commission ne prévoit pas ce cas-là ; cette lacune est importante. Je demande que l'article soit renvoyé à la commission pour être complété.

Après quelques observations de M. le rapporteur, le paragraphe est renvoyé à la commission.

[illegible] de la contrefaçon étrangère et consentant à accepter [illegible] qu'ils pourraient avoir à meilleur marché ailleurs. Voilà la difficulté pratique de la question. C'est pourtant ce que nous avons obtenu de la Sardaigne, et nous nous attacherons à obtenir aussi cette double garantie des autres nations, et notamment de la Hollande.

MM. Lherbette et Gauthier de Rumilly présentent quelques observations sans intérêt.

M. DE LAMARTINE. Je crois qu'il est dû des remerciements à M. le ministre des affaires étrangères ; quand on accuse le gouvernement de ne pas surmonter les difficultés qu'il rencontre, il conviendrait de se souvenir de ce qui s'est passé dans le sein de cette chambre ; c'est d'elle que sont venues toutes ces difficultés contre lesquelles M. le ministre a aujourd'hui tant de peine à lutter, et je crois qu'elle devrait s'attacher à les aplanir.

N'est-ce pas la chambre en effet qui, en demandant la reconnaissance de la réciprocité en matière de propriété littéraire, a refusé de constituer cette propriété ? Comment voulez-vous que les autres nations soient plus justes envers nous que nous ne le sommes nous-mêmes envers elles ? Et comment pouvons-nous leur demander de consacrer le principe sacré et élémentaire de la propriété intellectuelle, que nous-mêmes n'avons pas reconnu ?

Relisez la discussion de 1841, et vous verrez que le dommage éprouvé par une industrie qui occupe directement ou indirectement 33 000 ouvriers dans la seule ville de Paris, n'est pas, par an, moindre de 10 millions.

Le premier pas à faire, de la part de la chambre, ce serait de proclamer la propriété intellectuelle, et de consacrer les droits des hommes qui ont fait rayonner sur la France les reflets d'une gloire due à l'intelligence.

Aussi ne me lasserai-je pas de provoquer un projet de loi qui établisse la propriété intellectuelle.

M. VIVIEN. Je crois devoir repousser les reproches adressés à la chambre par l'honorable préopinant. La chambre a respecté le droit antérieur quant à la propriété littéraire, et on ne peut lui reprocher d'y avoir porté aucune atteinte qui ait empêché d'assurer sa protection à l'étranger.

M. DE LAMARTINE. La pensée de la commission en 1841 était de constituer le principe de réciprocité quant à la répression de la contrefaçon. Pour que cette réciprocité pût être négociée, il fallait que le droit de propriété fût établi ; car, comment parler de réciprocité entre la France n'accordant qu'un droit de propriété de dix ou vingt ans, et l'Angleterre, par exemple, qui étend ce droit à quatre-vingt-sept ans, ou les autres nations qui ne lui donnent pour limite que la mort de l'auteur ? La pensée de la commission était donc juste, et j'avais raison quand je reprochais à la chambre d'avoir apporté des difficultés à la négociation du droit de réciprocité.

M. SAINT-MARC GIRARDIN. Je rappelle à la chambre que M. le ministre des affaires étrangères nous a dit, l'autre jour, qu'il ferait tous ses efforts pour établir un droit de réciprocité avec les autres nations, relativement à la propriété littéraire, comme il l'a fait avec la Sardaigne. Il n'est pas sûr qu'il l'obtienne, sans doute, mais on devra lui savoir gré de ses efforts.

D'ailleurs, quelles que soient les lois sur la propriété littéraire en France, la France peut toujours offrir la réciprocité. Le droit de propriété sur les œuvres littéraires est, d'après le rapport de M. Vivien, de vingt ans dans la confédération germanique, et de trente ans en Italie. Ces conditions sont assez en rapport avec celles que la France fait à cette propriété, et il sera évidemment facile de s'entendre sur ce terrain, pour peu que les gouvernements y prêtent la main.

La chambre, consultée, passe à la discussion des articles.

La chambre adopte ensuite par assis et levé, et le scrutin de division, l'article unique du projet ainsi conçu :

« Les peines portées par les art. 427 et 428 du Code pénal, et les dispositions de l'art. 429 du même Code, seront appliquées aux faits de contrefaçon, d'introduction, de vente d'œuvres littéraires ou artistiques, et aux représentations d'ouvrages dramatiques, prévus par les art. 1, 2, 3, 4 et 6 de la convention conclue entre la France et la Sardaigne, le 28 août 1843. »

Le dépouillement du scrutin constate le vote unanime des 237 membres présents en faveur du projet de loi.

M. RIHOUET demande que le projet de loi relatif à l'emploi des excédants de la Légion-d'Honneur ne soit discuté qu'après la proposition de M. Muret de Bort sur la conversion des rentes.

Après une courte discussion à laquelle prennent part MM. le garde des sceaux, Vatout et de l'Espinasse, cette proposition n'est pas adoptée, et la chambre décide qu'elle discutera demain le projet de loi.

M. LHERBETTE invite le gouvernement à étudier de nouveau la question de la propriété littéraire, et à présenter un nouveau projet de loi à ce sujet.

M. LEDRU-ROLLIN dépose de nouveaux exemplaires de la pétition des travailleurs. Les nouveaux signataires de cette pétition sont au nombre de 40 000, ce qui porte à plus de 60 000 le nombre total des signatures.

FAITS DIVERS.

Le roi a passé aujourd'hui, à midi, dans la cour des Tuileries, une grande revue de troupes. Cinq régiments étaient sous les armes : le 3e du génie, le 47e et le 62e de ligne, le 7e de hussards et le 9e de dragons. On remarquait aussi deux batteries du 4e d'artillerie. Le 3e du génie est de passage à Paris : il arrive de Montpellier et se rend à Arras. Le roi a distribué quelques croix, et les troupes ont ensuite défilé devant S. M. La tenue de ces troupes était fort belle.

— M. Roche, porteur du traité du Maroc, est arrivé à Paris ; il a été reçu hier en audience par le roi.

— S. A. R. le duc de Montpensier est parti aujourd'hui pour l'Algérie.

— M. Reine, lieutenant de vaisseau, a été appelé, par une décision du 25 mars, au commandement du bâtiment à vapeur le *Phare*. On se rappelle que M. Reine était aide-de-camp de l'amiral Dupetit-Thouars lors des évènements de Taïti.

— La *Presse* annonce ce matin qu'une seconde promotion de pairs aura lieu bientôt, et que M. Victor Hugo y sera compris. La *Revue de Paris* ajoute que M. de Montespin, ancien député, et M. Leclerc, membre du conseil général du Calvados feront partie de la même promotion.

— C'est Me Ledru Rollin et Me Joly qui ont défendu hier les officiers de la garde nationale que le conseil de préfecture avait appelés à sa barre. Me Ledru-Rollin a regardé comme parfaitement innocente la manifestation de son client, et repoussé en conséquence, l'application de la disposition pénale de la loi de 1831 sur la garde nationale : « Chaque officier a » agi spontanément, librement, isolément : il n'y a eu ni la *correspondance*, ni la *réunion*, ni la *délibération* que condamne cette loi. Me Joly a adhéré à la défense de son confrère, et le conseil a ajourné sa décision. »

— Au moment où s'ouvre la discussion du projet de loi sur les Caisses d'épargne, nous signalons à l'attention de nos lecteurs une brochure que M. Amédée Hennequin vient de publier sur ce sujet, et qui avait d'abord paru par articles détachés dans la *Quotidienne*. Sans arriver à toutes les conclusions que nous pourrions désirer, ce travail détruit par des faits les illusions de ceux qui voient dans l'établissement des caisses d'épargne le remède de toutes les plaies sociales.

— On écrit de Rome que le célèbre tableau de Nicolas Poussin, de la galerie du cardinal Fesch, représentant la Danse des Saisons, et le beau tableau d'Hobbéma, ont été achetés par M. Ferdinand Laneuville, et doivent être rapportés en France.

— Hier, un marinier est tombé, sur le quai Voltaire, frappé d'une apoplexie foudroyante. Par un heureux hasard, M. le docteur Millet passait dans ce moment. Il pratique immédiatement une saignée, rend le marinier à la vie et le fait transporter immédiatement à la Charité.

— Vingt-cinq maisons du hameau de Bernières viennent d'être détruites par un incendie : la cause de ce désastre est attribuée à l'imprudence d'un enfant qui a joué avec du feu. — Une filature de coton de Perriers-sur-Andelle vient aussi d'être consumée : la perte est de 225 000 fr.

— Une mauvaise plaisanterie, trop souvent renouvelée et qui a toujours fait des victimes, a coûté la vie à un berger de la commune de Baccon (Loiret). Cet homme, quoique berger, croyait aux revenants. Deux jeunes gens imaginèrent de lui faire peur en se présentant à lui, la nuit, enveloppés de draps blancs. Il fut si effrayé qu'il perdit la tête et s'enfuit sans vêtements. Quelques jours après, on le trouva mort dans les champs. Les auteurs de cette déplorable étourderie, traduits devant le tribunal de police correctionnelle d'Orléans, pour meurtre involontaire, ont été condamnés, l'un à vingt jours, l'autre à dix jours d'emprisonnement. De plus, appelés devant le tribunal civil par la veuve de la victime, ils viennent d'être condamnés à lui payer, à titre d'indemnité, une somme de 2 000 fr.

— Un singulier *quiproquo* est ainsi raconté par le *Journal de Genève* : « Les diligences de Paris à Genève passent depuis quelques jours la montagne sans traîneau. En signe de cet heureux progrès printanier, une de ces diligences s'est parée de feuillages et de rubans. Cette circonstance a donné lieu à un plaisant quiproquo. On a cru qu'elle annonçait quelque grave évènement, par exemple, la chute du ministère Guizot. La foule a suivi la voiture jusqu'au bureau des messageries et ne s'est dissipée qu'après avoir appris que la route était débarrassée de la neige et que la France ne l'était pas encore du cabinet du 29 octobre. »

— Les journaux du soir publient une note importante sur les bruits auxquels pourrait donner lieu un glissement de glaise qui s'est fait sentir ce matin à Montmartre dans une propriété de M. Métayer.

Les murs de son jardin qu'il n'avait pas réparés parce que cette propriété est sujette à reculement, viennent de fléchir sous une pression de sept mètres de terrains qu'ils supportaient.

A tout évènement, le propriétaire avait eu la sage précaution de faire évacuer tous les locataires. Il serait à désirer que le conseil municipal ne permît pas qu'on les relevât, la maison elle-même étant destinée à être démolie dans l'intérêt de l'élargissement de la voie publique.

— Une explosion terrible du feu grisou a eu lieu vendredi soir, à Newcastle-on-Tyne, dans une mine de charbon. Sur douze individus qui se trouvaient dans la mine, dix ont perdu la vie ; les deux autres ont pu être sauvés non sans les plus grands efforts. La plupart des victimes de ce malheureux évènement laissent sans ressources des femmes et des enfants.

UNE FEMME QUI AIME LA FRANCE. — L'histoire de Rosalie Richard est ainsi racontée par la *Gazette des Tribunaux* :

Rosalie Richard, née en Belgique, aujourd'hui âgée de cinquante ans, avait été arrêtée il y a un an, sous prévention de vol dans une église ; mais, faute de preuves suffisantes, une ordonnance de non-lieu l'avait rendue à la liberté.

Un délit semblable l'amène aujourd'hui devant le tribunal correctionnel ; elle est, de plus, prévenue de vagabondage.

« Messieurs, dit-elle au tribunal avant d'être interrogée, ne me [illegible] pas sans m'entendre ; daignez m'écouter doucement ; j'ai beaucoup de choses à vous dire, je vous les dirai toutes.

M. le président. Où demeurez-vous ?

Rosalie. Messieurs, daignez m'entendre, je vous dirai la vérité.

M. le président. C'est ce que nous vous demandons ; où demeurez-vous ?

Rosalie. Que je suis malheureuse ! toujours accusée, jamais coupable, non, jamais ! toujours bien travaillé, jamais fait de tort à personne ; daignez m'entendre, mes sensibles messieurs, écoutez la prière d'une pauvre femme sans défense.

M. le président. Nous écoutons, et nous attendons que vous nous disiez votre demeure.

Rosalie. Depuis ma première arrestation, messieurs, bien injuste, messieurs, j'avais pris la France en horreur, belle France que j'ai tant chérie ! que j'aime encore, messieurs ; je suis retournée dans mon pays, à Mons.

M. l'avocat du roi. Et vous êtes revenue ?

Rosalie. Je ne puis vivre loin de la France, c'est ma patrie adoptive ; j'y ai passé les belles années de ma jeunesse.

M. le président. Depuis combien de temps étiez-vous revenue à Paris, lorsque vous avez été arrêtée dans l'église Saint-Roch, au moment où, pendant le passage de la procession, vous avez dérobé une bourse dans la poche d'une dame qui était agenouillée ?

Rosalie. Bonté du ciel, mes bons messieurs ! moi une chrétienne de naissance, voler une bourse dans une église pendant la procession ! c'est une autre, messieurs, c'est une autre, daignez m'entendre.

M. le président. Répondez à mes questions : Depuis combien de temps étiez-vous de retour à Paris ?

Rosalie. Depuis deux jours, mes bons messieurs, deux jours seulement ; je revenais de Mons, de mon propre pays.

M. l'avocat du roi. On pourrait vérifier ce fait ; par quelle voiture êtes-vous revenue ?

Rosalie. Par une occasion, monsieur, une heureuse occasion que j'ai rencontrée.

M. l'avocat du roi. On ne revient pas de Mons par une occasion.

Rosalie. Je vous crois, mon bon monsieur, je ne veux pas vous contrarier, mais je vous dis la vérité, daignez m'entendre.

VARIÉTÉS.

Collège de France.

REPRISE DU COURS DE M. MICHELET.

Aujourd'hui, M. Michelet a repris avec un brillant succès son cours d'histoire interrompu par les vacances de Pâques.

Salué dès son apparition dans la chaire par d'unanimes applaudissements, l'orateur a profité de la sympathie avec laquelle il était accueilli pour adresser à ses auditeurs une leçon de convenance méritée par quelques-uns d'entre eux. « Messieurs, a-t-il dit, j'espère que les dames » qui nous font l'honneur d'assister à ces séances, seront reçues, à l'a- » venir, avec respect et silence. Ce sont nos mères, ce sont nos filles, ce » sont nos sœurs ; le respect de la femme est un devoir de religion ; vous » me comprenez. »

Le jeune auditoire a eu le bon goût d'accueillir cette allocution par de nouveaux applaudissements, qui sont de sa part un engagement pour l'avenir.

Entrant ensuite en matière, M. Michelet a commencé l'histoire de l'agriculture en France. Sur ce grave sujet, nous avons été heureux de constater que le professeur est d'accord avec nous, sinon par toutes ses idées, du moins par toutes ses aspirations, par tous ses sentiments. A son avis, comme au nôtre, l'importance de l'agriculture prime en tout pays, mais surtout en France, l'importance de l'industrie manufacturière. C'est à la campagne, et non dans les villes, que le problème social sera résolu. M. Michelet, nous retraçant ses impressions de voyage dans les provinces du Midi, a peint l'héroïsme du cultivateur vivant de privations, luttant contre l'aridité du sol. A ses yeux, les arènes de Nîmes et le pont du Gard étaient peu de chose auprès de la terre fertilisée.

Le professeur a décrit en économiste et en poëte tous les avantages incontestables de la division des propriétés : le paysan s'attachant à la terre qui est sienne, allant même le dimanche la contempler avec amour et regrettant d'être trop bien habillé pour pouvoir y toucher ce jour-là. M. Michelet sent comme nous que le travail de la terre peut devenir attrayant, qu'il doit l'être, et que ce travail est la base de l'activité sociale. Enumérant les écrivains du siècle de Louis XIV, M. Michelet qualifie Bois-Guilbert, auteur de livres sur l'économie agricole, d'homme très pratique, tandis qu'il range hardiment Fénélon parmi les *utopistes*, et qu'il raille la presse contemporaine d'accorder tant d'attention *aux petites questions politiques*.

Le paysan, suivant M. Michelet, est l'homme important, l'homme d'avenir en France. S'il est avide, intéressé, ce sont là des effets de sa position, des tendances qu'il faut savoir utiliser en enrichissant le cultivateur sans dépouiller les classes riches. S'il n'avait pas d'ambition, le paysan français manquerait à sa destinée. A ce moment de la leçon, lorsque M. Michelet regrettait qu'un artiste éminent, M. de Balzac, se fût amusé à tracer, non le portrait, mais la caricature de nos agriculteurs, un auditeur qui avait apporté un sifflet pour prendre au besoin la défense des Jésuites, et qui voyait à regret le temps de la séance s'écouler sans scandale, a lancé à tout hasard une marque d'improbation immédiatement étouffée, et qui a fourni à la jeunesse une occasion nouvelle d'exprimer à l'orateur une vive sympathie.

Nous applaudissons aussi pour notre part à l'enseignement neuf, hardi, fécond, que M. Michelet a répandu aujourd'hui du haut de sa chaire. Nous sommes heureux de le voir sortir des querelles religieuses pour aborder les questions d'organisation sociale avec autant d'intelligence et

sibles ou d'une extrême difficulté. La majorité [illegible] préféré ce dernier parti. Mieux avisée que les partisans déclarés du *statu quo* colonial, elle n'a pas dit : N'émancipons pas. Emancipons ! s'est-elle écrié, et elle a formulé un projet de loi qui rend l'émancipation impossible. Oui, nous ne craignons pas de le dire, avec une semblable loi, habile serait l'esclave qui obtiendrait sa liberté sans le plein gré du maître. »

La *Presse*, dont le zèle pour les colonies s'est réchauffé jusqu'à la rendre très accommodante sur le régime de l'esclavage, la *Presse*, le *Courrier français* lui-même blâment l'adoption de l'amendement qui rend obligatoire de la part des maîtres la concession aux esclaves d'un jour de travail par semaine.

« L'amendement touche sérieusement *aux droits acquis*, » dit la *Presse*. « La désorganisation des ateliers, dit de son côté le *Courrier français*, sera la conséquence inévitable de l'établissement du nouveau régime. » Ils regrettent l'un et l'autre que la disposition présentée par M. de Montalivet n'ait pas prévalu.

Le *Commerce* reste fidèle aux principes du libéralisme et se range à l'opinion soutenue par MM. Beugnot et Passy.

La même feuille apprécie ainsi les quatre nouveaux pairs, M. le vice-amiral Grivel, M. Pèdre-Lacaze, M. le général Marbot et M. le duc de Choiseul-Praslin, qui paie, dit l'ordonnance de nomination, plus de trois mille francs de contribution directes : « Nous n'avons rien à dire du premier. Le second est un ancien député fort obscur, qui avait donné sa démission pour faire place à son frère. Quant aux deux autres, ce sont tout bonnement des hommes de cour. Voilà les notabilités que le ministère a été chercher pour donner un nouvel éclat à la noble chambre ! »

Le *Constitutionnel* dit de son côté :

« On sait qu'aux dernières élections plusieurs députés se sont retirés sur la promesse qu'ils seraient nommés pairs, entre autres MM. Leclerc, de Tilly, Mariel, Anisson-Duperron, etc. Depuis lors M. Pèdre-Lacaze a donné sa démission sur une pareille promesse. Or, entre tous, M. Pèdre-Lacaze est nommé seul. Pourquoi cela ? Il a siégé moins long-temps dans la chambre que les autres candidats. Mais il a un frère député qui peut voter blanc ou noir : M. Pèdre-Lacaze ne pouvait manquer d'être pair de France. Voilà l'avantage des substitutions. »

L'*Univers* publie un exposé adressé *aux Electeurs catholiques*. Cette pièce rédigée dans une réunion de catholiques, « dignes de la confiance et des respects de tous les hommes religieux, deviendra, dit l'*Univers*, le programme de l'Eglise laïque. »

Marchés de Paris.

Halle aux farines du 10 avril. — Arrivages 1017-90. — Ventes 1318-10. — Restant 20,660-99. — Gruaux, 44,60 à 00,00. — Farines, 1re 31,85 à 32,10; 2e 28,65 à 31,20; 3e 24,20 à 26,50; 4e 22,30 à 00,00. — A livrer 595-27.

Marché de Poissy, 10 avril. — Il a été amené 1678 bœufs, sur lesquels 1613 ont été vendus 1,14-1,02-0,90. — 88 vaches amenées, dont 86 vendues 0,98-0,86-0,74. — Veaux amenés 833, vendus 829 1,76-1,58-1,40. — 6430 moutons ont été amenés, sur lesquels 6334 ont été vendus, 1,48-1,28-1,04.

Marché de Nangis du 9 avril. — 286 veaux amenés et vendus 1,30 à 1,80 le k. — 25 bœufs amenés et vendus 1,00 à 1,15 le k. — 7 vaches vendues 0,80 à 0,90 le k. — 0 moutons 0,00 à 0,00. — 13 porcs 0,80 à 0,90. Froment 00 hect. à 16,65 l'hect. — Aveine à 8,90 l'hect.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 9 AVRIL.

ESTIENNE, marchand d'huîtres en gros, rue de Milan, 16. Juge commissaire, M. Le Roy ; syndic provisoire, M. Sergent, rue des Filles-Saint-Thomas, 17.

0|0 compt.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— fin cour.	85 85	85 85	85 75	85 75
mp. au c.	» »	» »	» »	» »

au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFFes le C. pr.
4 1|2 0|0.	» »	113 »	» »	5 0|0 Bge 1840	102 7|8	102 3|4	B. » 1|8
4 0|0.....	» »	107 50	» »	— Portugais.	» »|»	» »	»
O. de l. V.	» »	» »	» »	Esp. D. active	40 1|4	» »	H. » 1|8
B. de Fr.	3215 »	» »	» »	5 0|0 Naples.	107 »	» »	»
				— Romain. .	105 7|8	» »	»
C. G. 1000	1105 »	» »	B. 5 »	Obl. Piémont.	1270 »	» »	»
C. hyp...	771 25	» »	B. 1 25	Emp. d'Haïti.	415 »	» »	»
4 Can....	1265 »	« »	B. 2 50	Banq. belge.	» »	» »	»

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe		DIFF.
St-Germ.	1100 »	» »	» »	15 c. 1130, 1045, 1065.	B.75
V.-R. Dr.	560 »	555 »	» »	— 570, 520, 525.	B.50
— R. G.	362 50	357 50	B. 2 50	— 362 50, 350, 350.	B.12 50
Orléans.	1220 »	1207 50	B.17 50	— 1220, 1207 50, 1210.	B.15
Strasb...	312 50	300 »	B.11 25	— 311 50, 300, 305.	B. 6 25
Rouen..	1120 »	1102 50	B.10 »	— 1120, 1125, 1100.	B.10
Havre...	935 »	920 »	B.20 »	— 937 50, 912 50.	B.25
Marseill.	1065 »	1050 »	B.10 »	— 1060, 1070, 1035.	B.25
Gr'Comb	» »	» »	» »	—	»

LONDRES, 8 AVRIL	C. DE LA COULISSE.	Primes.
Consol.... 99 1|8 1|4.	Av. 85 85.	F. p. 86 25, 25 d. 50.
Esp. act... 30 1|2.	Ap. 85 75.	F. c. 117 85.
Portug.....		F. p. 118 50 d. 50.
Mexic.....	Rep. Fin c. F. pr.	
Brésil...... »	3 p. 0|0 2 1|2 15	Orl. 1270, 1240 d. 20.
5 0|0 holl. 9? »|».	5 0|0 15 20.	» 1280 1265 d. 10;
2 1|2 do... 63 1|4.	Bons du Trésor.	Strasb. 322 50, 317 50 d. 10.
Rouen..... 42, 42 1|2.		
Orléans.... 50 1|2.		

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 87,00 à 88,00; courant du mois, 90,00 à 00,00; 4 mois d'été, 93,00 à 92,00; 4 derniers mois, [illegible] à 100,00 ; 4 premiers 1846, 102,00 à 103,00.

LILLE. — Colza, 84,50 à 85,00. — Œillette rousse, 74,50 à 75,00. — [illegible] 75,00. — Cameline, 75,50.

ESPRIT 3\|6. — Disponible, 90,00 à 00,00; courant du mois, 87,00 à 00,00; mai jusqu'en décembre, 86,00 à 87,00; novembre et décembre, 86,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,50 à 00,00.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

Spectacles du 11 avril.

8 h. »\|» OPÉRA. — Freyschütz. Giselle.
7 h. »\|» FRANÇAIS. — Première de Madame de Lucenne.
7 h. »\|» OPÉRA-COMIQUE. — Part du Diable.
6 h. 1\|2 ODÉON. — Les Pharaons.
6 h. »\|» VAUDEVILLE. — L'Amour dans tous les quartiers. Les Mis[illegible]
6 h. 1\|2 VARIÉTÉS. — Anglais. Garde. Mlle Dangeville. Le Tricorne.
6 h. »\|» GYMNASE. — Tuteur. Pascal. La Belle.
6 h. »\|» PALAIS-ROYAL. — Un Poisson d'Avril. Roi des Frontins. Un [illegible]
6 h. 1\|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. »\|» AMBIGU. — La Peste noire.
9 h. 1\|2 GAITÉ. — La Justice de Dieu.
6 h. 3\|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Empire.
6 h. »\|» COMTE. — M. Jean. Alexis. Parade. Giselle. Le Turban.
6 h. 1\|2 FOLIES.. — L'Etudiant. Mère Taupin. Constant.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

[illegible] à ce grave débat. Que voulez-vous? les comédies qui se jouent au sein de nos Chambres sont quelquefois une excuse aux petites débauches de la presse.

Nous aurions pu nous irriter d'entendre des hommes placés au plus haut rang de la société parler le français comme Martine, eux qui n'ont pas, apparemment, l'excuse de la servante de Chrysalde. Nous aurions pu demander sévèrement compte au ministère de sa faiblesse et de ses subterfuges. Nous aurions pu nous emporter contre de méchantes velléités d'opposition, contre les mécontents pour qui toute occasion d'attaque est bonne, fût-elle illibérale. Nous aurions pu accuser en termes [illegible] la maladresse des avocats coloniaux, et nous indigner contre certain système de corruption, auquel on ne craint pas de confier le salut de nos colonies. Nous aurions pu nous affliger en voyant, au sein de la Chambre des pairs, tandis que des vieillards savants, mûris dans les affaires, discutent et étudient péniblement des questions sociales d'un puissant intérêt, nous aurions pu nous affliger en voyant un très jeune prince, [illegible]-héritier du trône, prendre l'habitude de rester tout-à-fait étranger aux travaux de ses collègues et borner son œuvre à causer, lire et puis dormir. Nous avons pris le parti de rire.

Si le *Journal des Débats*, lequel est rarement gai, s'en tenait à nous [illegible] sur notre gaieté et à corriger nos fautes de goût, peut-être n'aurions-nous qu'à lui adresser des remerciements; mais notre honorable confrère s'est permis, sur notre article, un petit travail d'interprétation et d'arrangement que nous ne saurions accepter, ni pardonner. Quelque rédacteur-courtisan, ému sans doute de l'accusation de somnolence portée contre le futur régent, s'est avisé d'un assez méchant tour. Il a choisi dans nos trois colonnes plusieurs expressions disséminées, il les a rapprochées, condensées, combinées, de façon à leur donner un sens étrange et répugnant, à nous prêter une idée basse et grossière. Nous protestons d'un cœur sincère contre cette indignité. Nous n'avons pas, d'ailleurs, à nous justifier ici; nous exprimons seulement aux lecteurs du *Journal des Débats* le regret profond d'avoir, par un peu de [illegible], fourni un prétexte aux malheureuses images qu'on a placées sous leurs yeux. Les *Débats* disent : « Nous croyons que Phalanstère et esprit français ne seront jamais la même chose. » Nous ne savons si l'érudition de notre confrère lui permet de trouver dans le jeu auquel il se livre un sel suffisamment attique, mais il nous paraît d'un goût très peu

Le pauvre *Journal des Débats* a perdu la mémoire sur la théorie de Fourier, comme sur la question des chemins de fer, comme sur cent autres, qu'il a, chacun le sait, successivement approuvées et combattues. En vérité, le reproche des *Débats* n'est pas généreux; car si notre ferveur, si notre admiration pour l'homme étrange se soutiennent, si l'immortalité du ridicule est, chaque année, consacrée par un plus grand nombre d'adeptes, c'est un peu la faute de notre inconséquent confrère. Nous allons, pour rafraîchir une mémoire que l'âge affaiblit, rappeler dans quels termes le *Journal des Débats*, les 12 décembre 1837, 2 et 3 janvier et 5 février 1838, appréciait le génie de Fourier et la découverte du penseur. Nous choisissons des appréciations portant sur les principaux] points de la doctrine, et qui montrent combien la critique du *Journal des Débats* (d'alors) était impartiale, large et intelligente.

« Le système de Fourier doit être étudié avec soin, car c'est jusqu'à ce jour la solution la plus hardie qui ait été tentée du problème de l'Association, mot fécond qui est la devise de notre siècle, comme le mot de liberté fut la devise du siècle dernier... Avec toutes ses bizarreries et toutes ses *excentricités*, il y a peu d'hommes qui aillent au fond des choses, et qui creusent les questions plus vigoureusement que Fourier.... »

» Ainsi, d'une part, la féodalité industrielle mettant fin au régime de la concurrence industrielle, et de l'autre, l'association intégrale signalée comme la constitution définitive de l'humanité industrielle, ce sont là deux idées singulièrement belles et profondes, et d'autant plus remarquables, que, lorsque Fourier les exprimait pour la première fois, il y a maintenant trente ans (1808), la plupart des symptômes qui, depuis, auraient pu le guider dans ses prévisions, n'existaient point encore..... »

« Le *travail attrayant*, on ne pouvait pas moins attendre d'un homme qui a découvert l'unité de système du monde matériel et spirituel, et qui a compris que l'attraction qui gouverne les astres doit aussi gouverner l'âme humaine et l'ordre social.... »

« Le lecteur habitué à réfléchir, comprendra bien vite que, tout en paraissant ne s'occuper que du ménage et du pot-au-feu, Fourier a tout simplement tracé un idéal d'Association sur lequel il est bon d'avoir les yeux fixés... »

« Associer les hommes entre eux d'une façon si complète, que pas un de leurs sentiments, pas une de leurs pensées ou de leurs actions n'échappe à la loi d'union et de solidarité qui les unit, et chercher le lien de l'Association dans les tendances mêmes librement manifestées de la nature humaine, je ne crois pas que le problème social ait jamais été posé d'une manière plus large et plus élevée... »

« Il faut rendre justice à Fourier; il a fait bonne justice des gémisse-

Ainsi, en 1838, le *Journal des Débats*, admettait que les livres de Fourier pouvaient bien être *la prophétie du règne de Dieu*; en 1838, le *Journal des Débats* accordait que les disciples de Fourier devaient un succès lent, mais solide à leur conviction et à leur persévérance; ce matin même le *Journal des Débats* veut bien confesser que nous avons eu « jusqu'ici le mérite d'être sérieux et de nous servir, pour exprimer nos opinions, bonnes ou mauvaises, de la langue de tout le monde. » Eh bien! depuis sept ans, c'est aujourd'hui *la première fois* que notre illustre confrère daigne prononcer le nom du journal organe de l'Ecole sociétaire. Concevez vous qu'on ait si peu de souci de la réalisation du règne de Dieu sur la terre! Au moins n'accusera-t-on pas le *Journal des Débats*, depuis 1838, sous le règne actuel, d'avoir aidé à rendre moins lent le succès solide de la sublime utopie d'autrefois, de la chimère d'aujourd'hui. Vainement avons-nous, avec persévérance, en effet, labouré péniblement le champ social : on mettait sous le boisseau le flambeau qui nous guide, on s'efforçait de cacher même notre existence au monde. Hélas! il a fallu, qu'un futur régent fît un beau jour une petite sieste au lieu de faire son œuvre de législateur, et que nous-mêmes nous nous missions en faute pour que la *Démocratie pacifique* eût l'honneur d'être citée par les *Débats*. Merveilleux effets des petites causes! O Pangloss! que n'êtes-vous là pour observer comment les devoirs de la presse, comment la libre discussion de la pensée sont entendus par des professeurs au service de marchands de papiers publics!

Séance de la Chambre des Pairs.

La discussion a été vive et intéressante aujourd'hui à la Chambre des Pairs : MM. le comte Beugnot, Passy, Laplagne-Barris, Guizot, le prince de la Moskowa, Dupin, Barthe y ont pris une part importante.

Le paragraphe 5 de l'article 5 du projet de la commission imposait à l'affranchi l'obligation de rester pendant cinq années au service de son ancien maître, sous des conditions de salaire dé-

(1) Ces articles étaient d'un écrivain distingué, rédacteur habituel des *Débats*, M. Ad. Gueroult, aujourd'hui consul général en Californie.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS (1).

Quatrième partie.

II. — LA MAISON DE BEL-AIR (SUITE).

Lorsque le médecin et M. Lefort entrèrent le matin dans la chambre de Marc, celui-ci était réveillé depuis long-temps et attendait avec impatience leur visite. Persuadé que l'emportement ne pouvait que confirmer l'erreur dont il était victime, il affecta de donner avec calme toutes les explications qui devaient témoigner de cette erreur. Mais le médecin vit dans cette tranquillité même la preuve du contraire.

Comme tous les spécialistes occupés du traitement des aliénés, le docteur Périgon croyait difficilement aux gens raisonnables. Pour lui, toute préoccupation prolongée devenait une monomanie; toute passion vive, un égarement, toute erreur du sens et de l'intelligence un témoignage irrécusable de lésion au cerveau. A ses yeux le monde entier n'était qu'un grand hospice de fous, et il eût volontiers proposé une distribution de douches à domicile comme d'autres une distribution de lumière ou de chaleur. Il avait établi des catégories d'aliénation tellement nombreuses et habilement combinées qu'il était à peu près impossible d'y échapper; c'était un crible par lequel tout passait. Cette manie l'avait rendu particulièrement cher à M. Lefort, qui tenait trop à l'accroissement de sa maison pour ne pas applaudir à toute doctrine qui pouvait y amener et y retenir des pensionnaires.

Il écouta pourtant avec attention ce que dit Marc pour lui prouver qu'il jouissait de toute sa raison, mais cette attention n'avait nullement pour but d'apprécier la valeur des preuves qui lui étaient fournies. Il cherchait seulement à quelle catégorie pouvait se rapporter l'aliénation du sujet.

Cependant lorsque ce dernier eut achevé il parut également embarrassé.

— Singulier, très singulier! murmura-t-il. Ce n'est ni la quatrième espèce, ni la septième. Il y a vraiment matière à un nouveau numéro de classement... J'étudierai le cas.

Marc étonné le regarda.

— M. le docteur ne trouverait-il pas les preuves suffisantes? demanda-t-il.

— Tout-à-fait, tout-à-fait, reprit Périgon... Vous saurez d'ailleurs, mon cher, que je ne contrarie jamais mes malades. Je crois tout ce qu'ils me disent, sans examen.

— Mais, monsieur, il ne s'agit point ici de malade...

— Soit, reprit le médecin précipitamment, j'ai employé un mauvais mot. Disons, si vous voulez, locataire, habitant de Bel-Air. Je vous accorde tout ce que vous voudrez.... Vous devez avoir des maux de tête violents?

— Jamais, monsieur.

— Non... c'est que vous n'y prenez pas garde. Symptôme significatif. Vous n'avez jamais subi de traitement?

— Eh! Monsieur, s'écria Marc, à qui la patience échappait, vous n'avez donc rien entendu, rien compris! je vous répète que je me sens la tête saine, les idées nettes....

— Très bien, reprit Périgon avec une satisfaction évidente.

— Et que s'il y a un fou ici, ajouta le chouan exaspéré, c'est vous-même!

— Parfait! acheva le docteur en se frottant les mains; allons, ça se dessine; je commence à voir de quoi il s'agit. Cela pourrait bien rentrer dans la troisième catégorie.

Il se tourna vers M. Lefort, lui adressa tout bas quelques recommandations, puis prit congé de Marc sans vouloir en écouter davantage.

Celui-ci comprit que tout espoir était perdu, et que, soit calcul, soit erreur, le médecin était décidé à le retenir. Il ne songea donc plus qu'aux moyens de recouvrer une liberté qu'on ne lui rendrait jamais volontairement.

Mais, pour cela, il fallait se résigner à la patience, endormir la surveillance des gardiens par une soumission apparente, étudier les moyens de fuite, et ne hasarder une tentative que lorsque les chances de réussite seraient assurées. Il faisait depuis trop longtemps l'apprentissage de la résignation pour hésiter un instant. Toute la violence primitive de cette nature s'était tournée en domination sur elle-même. Meurtri par mille chocs, et broyé par tous les évènements, il avait perdu cette âpreté de volonté qui tourne le plus souvent contre nos désirs eux-mêmes; il voulait fermement, longuement, mais sans roideur. Ce n'était plus le coursier emporté qui va se déchirer à toutes les ronces, mais l'eau qui s'avance doucement, qui gagne, qui s'étend, et qui finit par atteindre son niveau.

Les premiers jours furent donc employés par lui à inspirer la confiance. Il semblait avoir accepté son sort; il ne réclamait plus que de loin en loin et pour ne point éveiller les soupçons. M. Périgon, charmé, lui permit de descendre au préau.

C'était une grande cour encadrée de hautes murailles, soigneusement enduites et défendues de toutes parts, comme les remparts d'une forteresse. A l'une des extrémités se trouvait une allée de tilleuls, et, vis-à-vis une série de loges servant de cachots de correction.

Une seule d'entre elles était constamment occupée par un fou furieux qu'aucun traitement n'avait pu maîtriser.

C'était le fils d'un ancien conseiller à la cour royale de Caen. Son humeur farouche s'était révélée dès son enfance. Ennemi du travail des classes, il s'était enfui de tous les collèges où l'on avait voulu le placer, préférant vivre, dans les campagnes, de pêche, de chasse ou de maraude. Plus tard, les essais tentés pour lui faire prendre goût à la vie du monde n'avaient point été plus heureux. Les jours de grand dîner ou de soirée, il s'échappait avec la première arme qu'il pouvait se procurer, allait braconner dans les taillis, et revenait le soir tête nue, les vêtements en lambeaux, et portant son gibier suspendu à son cou à défaut de carnier. Fils d'un chef Mingwé, ou d'un Gauchos des Pampas, Vincent [illegible] la gloire de sa famille; mais que pouvait faire un conseill[illegible] de c[illegible]? Avec de meilleures conditions sociales et l'oubli de ce[illegible] préjugés, [illegible] eût sans doute utilisé ces instincts; on ne songe[illegible] à [illegible]. La répression, d'abord modérée, devint insensiblem[illegible]



passa des réprimandes aux châtiments; Vincent fut enfermé. Il s'échappa une première fois; on l'enferma avec plus de soin, et l'impossibilité de satisfaire ses goûts, jointe à une rage impuissante, le rendit fou.

Depuis deux ans qu'il avait été envoyé à Bel-Air, cette folie n'avait fait que s'accroître. Objet de terreur pour les aliénés eux-mêmes, Vincent n'était plus un homme, mais une sorte de bête féroce que l'on allait regarder à travers les barreaux de sa cage. Presque complètement nu, les cheveux longs, la barbe hérissée, la bouche écumante, il demeurait habituellement accroupi au fond de sa loge, comme un tigre à l'affût, et s'élançait à la grille avec un hurlement dès qu'une ombre passait devant sa fenêtre.

Marc s'était approché le premier jour, par curiosité, mais la vue de Vincent lui avait fait horreur. La loge n'avait pour tout ameublement qu'un peu de paille immonde, un vase de bois, dans lequel on jetait sa nourriture de chaque jour, et un anneau de fer auquel était rivée la chaîne de la camisole de force.

Au moment où Marc avait paru, le fou s'était précipité, comme d'habitude, contre les barreaux; mais l'ancien chouan n'avait donné aucun signe de crainte; il avait seulement secoué la tête en laissant échapper une exclamation de pitié. Vincent le remarqua sans doute, car le lendemain, lorsque Marc revint, il demeura immobile et se contenta de faire entendre un grognement farouche; les jours suivants le grognement devint plus faible, puis cessa tout-à-fait.

Marc essaya de lui adresser la parole; il ne répondit pas d'abord. Depuis deux ans il n'entendait que des injures ou des expressions de dégoût; il s'était désaccoutumé de penser, de parler; la fureur était devenue son état habituel, les cris son seul langage. Cependant, insensiblement il se remit à écouter, à comprendre, à répondre, par monosyllabes d'abord, puis avec plus de détails et moins de mauvaise humeur. Le chouan se plaisait à ces entretiens qui avaient pour résultat de détourner les soupçons. Tandis qu'on le croyait tout occupé d'apprivoiser Vincent, on ne prenait point garde à ses préparatifs de fuite.

Il crut enfin avoir trouvé une occasion favorable, et la saisit; mais une circonstance fortuite dérangea tous ses plans. La maladie d'un des gardiens tint sur pied pendant la nuit deux des surveillants; il fut aperçu au moment où il franchissait une fenêtre, saisi, garrotté et jeté dans une des loges de correction.

M. Perigon, averti le lendemain, lors de sa visite, déclara qu'il y resterait jusqu'à nouvel ordre, vu que ce n'était point un aliéné franc et qu'il était bon de *faire prendre un caractère* à sa folie.

Tout autre que Marc fût tombé dans le découragement ou le désespoir; mais lui savait la vie trop courte pour la perdre en plaintes. Les difficultés s'étaient accrues; il fit un nouvel appel à son énergie. Une porte de communication, maintenant condamnée, séparait sa loge d'un cabanon voisin dont la fenêtre était sans barreaux; il réussit à desceller le crampon qui la tenait fermée et à s'assurer ainsi les moyens de gagner le préau.

Mais ce n'était qu'un premier pas vers la délivrance. Une fois sorti, il fallait escalader les murailles d'une double enceinte, et l'on ne pouvait y réussir sans de longs préparatifs. Le chouan y mit la patience du prisonnier, échauffée par la volonté du cœur. La toile de sa paillasse et de ses matelas fut coupée par lui en lanières, tressée avec soin et transformée en échelle de corde. Les crampons descellés devaient lui servir à en fixer l'extrémité à la muraille.

Toutes ces dispositions avaient demandé beaucoup de temps. Surveillé tout le jour, Marc ne pouvait travailler que la nuit, et encore avec de

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844 au 11 janvier 1845, et les numéros du 13 février au 11 avril.

Au commencement de la séance, la Chambre avait adopté un nouveau paragraphe rédigé par la commission et relatif à la tutelle des esclaves mineurs. L'administration de leurs biens est confiée au maître, sauf le droit laissé au juge royal de nommer un autre administrateur.

La Chambre des députés a adopté aujourd'hui, à la majorité de 233 voix contre 1, le projet de loi relatif à l'emploi des excédants de recettes que présente le budget de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

Plusieurs officiers de la garde nationale ont été appelés aujourd'hui devant le conseil de préfecture, présidé par M. de Rambuteau ; ceux de la 4e légion, au nombre de 4, ont comparu dans l'ordre suivant : MM. Vitcoq, capitaine, Lebœuf, Baye et Parenton, lieutenants. Chacun d'eux a été introduit et interrogé séparément. Les questions qu'on leur a adressées, ayant été pour tous à peu près les mêmes, il suffira de relater l'interrogatoire de l'un d'eux pour faire connaître les autres ; voici, à ce sujet, le compte-rendu qui nous est communiqué ce soir :

M. LE PRÉSIDENT. Vous savez, monsieur, pourquoi vous êtes appelé ici ? Si les lois vous donnent le droit de pétition, c'est à tort, *selon nous*, que vous avez fait suivre votre nom de la qualité d'officier de la garde nationale.

L'OFFICIER. Ce titre, monsieur, m'était acquis par les suffrages de mes concitoyens, j'ai le droit de le joindre à mon nom, en toutes circonstances.

M. LE PRÉSIDENT. L'article 1er de la loi du 22 mars 1831, défend à la garde nationale de s'immiscer dans les affaires de l'Etat ou de l'administration.

L'OFFICIER. Cette loi m'est parfaitement connue, monsieur, et ce que je sais aussi, c'est que ces mots : *Garde nationale*, expriment une réunion d'hommes agissant collectivement, et comme corps organisé, tandis que je n'ai agi qu'isolément, individuellement. J'ai exprimé mon opinion personnelle, et ne me suis point posé comme l'organe de ma compagnie ; après cela, libre à vous de conclure que, puisque ma compagnie m'a choisi, je représente son opinion, je ne m'y oppose pas.

M. LE PRÉSIDENT. — Faites-vous encore signer la pétition et dans ce cas la présentez-vous à la signature des personnes étrangères à la garde nationale ?

L'OFFICIER. — J'ai toujours des pétitions chez moi ouvertes à tous ceux qui se présentent pour les signer, qu'ils fassent ou non partie de la garde nationale.

passions des ministres turcs ; la troisième correspondance porte que M. le duc de Soto-Mayor, ambassadeur d'Espagne à Londres, a informé son gouvernement que les ayacuchistes s'agitaient de nouveau en Angleterre d'où ils semblaient préparer de nouvelles explosions dans la Péninsule.

Un ouvrier emprisonné pour cause de misère.

Dernièrement, un malheureux ouvrier de Londres, chargé de famille, sans ressources, sans pain, a été incarcéré, le croirait-on ? afin de payer les frais d'un procès qui lui avait été intenté parce que dans sa misère il n'avait pu acquitter la taxe des pauvres. Cette sentence barbare a été, au sein même du parlement, l'objet d'un incident ainsi rapporté par les feuilles de Londres :

LORD BROUGHAM présente une pétition adressée par cet ouvrier, et s'élève contre l'acte d'inhumanité dont le pétitionnaire a été victime. « Je sais, dit l'orateur, qu'il existe un acte, le dix-huitième du règne de Georges III, qui permet aux juges, dans certains cas, de prononcer l'emprisonnement pour les frais dus à une partie ; mais, ici, l'excès de pouvoir est flagrant. Quand un homme a prouvé son dénuement, quand des poursuites rigoureuses ont démontré son impuissance à payer 4 shellings, montant de la taxe, le condamner à la prison, à défaut de paiement de frais qui s'élèvent au quadruple de la dette principale, c'est ce que la loi n'a pu vouloir.

» Que les magistrats, ici, aient cru se conformer à la loi, je le veux bien ; mais ce que je ne peux comprendre, c'est qu'une décision aussi cruelle ait été rendue sans entendre la partie. J'aime à croire ces magistrats gens d'honneur et gens de bien ; mais il n'est pas d'honneur ni de vertu, il n'est pas de talent qui puisse dispenser de l'observation des lois.

» Je dois ajouter, à l'honneur de mon noble ami, M. le secrétaire d'Etat de l'intérieur, qu'à la nouvelle de ce fait il s'est empressé de rendre la liberté à la victime ; mais le scandale dont je me plains demande plus encore : il s'agit maintenant de savoir si de tels magistrats peuvent demeurer dépositaires de l'administration de la justice en ce pays.

LE LORD CHANCELIER. Une enquête se prépare. Si les faits sont tels qu'ils viennent d'être présentés, je considérerai comme un devoir la révocation de ces magistrats.

LE DUC DE RICHEMOND. L'enquête doit avoir pour objet en même temps de rechercher le moyen de réparer le mal souffert.

LE LORD CHANCELIER. En cas d'iniquité de la part d'un juge, la partie lésée a une action.

Le bruit a couru que des désordres avaient eu lieu à Genève ; voici, d'après une feuille de cette ville, ce qui a pu donner lieu :

[illegible]
le grand commerce, la haute banque. C'est ainsi que la Prusse s'est vu récemment forcée de tenter une organisation telle quelle de l'industrie assiégée qu'elle était de plaintes et de réclamations sans fin. Voilà des signes du temps qui, à mon sens, doivent peser un peu plus auprès des gens qui ont la face tournée vers l'avenir, que ces misérables et interminables disputes sur les fonds secrets et autres fadaises constitutionnelles qui ont encore le privilége de charmer les ennuis de quelques hommes arriérés.

Mais la Prusse, le pays de Bade et celui de Wurtemberg ne sont pas les seuls à entrer dans cette voie. La Saxe, la Bavière, la Hesse commencent également à agiter les questions industrielles et il ne se passe presque pas de semaine qui ne voie paraître quelque écrit sur ces matières. Entre temps, le communisme fait des progrès considérables dans les provinces rhénanes et ailleurs, et l'on parle déjà ouvertement de mesures sérieuses que les gouvernements d'Allemagne prendraient bientôt en commun pour s'opposer à ses flots menaçants. Je n'ai pas besoin d'ajouter que ces mesures ne seront encore, selon toutes les apparences, que prohibitives ; car nos gouvernements ne comprennent pas encore qu'il n'y a que la discussion qui puisse tuer les demi-vérités, les idées imparfaites de tous genres.

Jean Ronge, le fondateur de l'Eglise catholique allemande, fait des progrès vraiment inquiétants pour la cour de Rome parmi les classes intelligentes de la communion romaine, et l'on ne sait vraiment pas où s'arrêtera l'apostasie, si MM. Goerres, Hurter, Arnoldi et autres restaurateurs inintelligents des vieilleries romaines et ultramontaines ne s'arrêtent bientôt sur la route fatale où ils se sont engagés. Ce qui est certain, dès aujourd'hui, c'est que le gouvernement prussien n'aura dorénavant rien à craindre des menées ultramontaines qui, en ce moment, agitent aussi la France, s'il continue à laisser faire. L'heure de l'ultramontanisme a enfin sonné chez nous, et la marée montante de la réaction menace déjà les derniers pans de mur de ce palais vénérable, mais sensiblement lézardé qui s'appelait Eglise romaine. Puisse le nouvel édifice être plus solide, plus commode et plus national à la fois !

Je vous aurais également parlé de l'affaire du professeur Vischer de Tubingue, qui vient d'être suspendu de ses fonctions pour deux ans, si réellement cela en valait la peine. Les uns crient à la persécution, les autres ne trouvent pas la satisfaction assez éclatante. Ce qui est certain, pourtant, c'est que M. Vischer, professeur d'esthétique, n'a pas été suspendu pour ses idées plus ou moins claires sur Dieu, plus ou moins hostiles à la religion révélée qu'il a empruntées à Hégel, mais bien et uniquement parce que dans l'ivresse du triomphe le jeune homme avait, dans son discours

---

grandes précautions.

Craignant les visites des gardiens et leurs recherches, il avait caché son échelle dans le cabanon voisin. Enfin, tout se trouva prêt et il résolut de profiter de la première nuit obscure pour sa tentative d'évasion.

Outre son impatience d'échapper à la captivité et de se rendre aux Motteux, une circonstance l'engageait à se hâter.

Le cabanon vide dans lequel il s'était introduit n'était séparé de la loge de Vincent que par une cloison de brique. Ce dernier, qui ne dormait jamais et dont les sens avaient cette subtilité animale fréquente chez les aliénés, l'avait entendu travailler la nuit et l'appelait à travers la cloison. Marc tremblait que ses cris ne donnassent l'éveil.

Un soir que le vent soufflait avec violence et qu'un brouillard épais enveloppait le ciel, il se décida à tenter l'aventure.

Ne voulant point éveiller les soupçons, il se coucha à l'heure accoutumée, afin que les surveillants de ronde pussent le croire endormi.

Mais tant de fatigues et d'inquiétudes s'étaient succédé pour lui depuis quelque temps, qu'une fois sur son lit le sommeil le gagna malgré tous ses efforts. Ce fut pourtant un repos incomplet et agité. Il se sentait comme enchaîné par une torpeur impossible à vaincre, également impuissant à s'éveiller ou à s'endormir complètement et ne pouvant distinguer une réalité confuse de ses rêves inachevés. Il vit vaguement les surveillants passer devant sa loge, puis entendit les portes du préau se refermer et entrevit le gardien qui rentrait dans sa maisonnette, une lanterne à la main.

Il y eut alors un repos... puis un bruit sourd et voisin retentit... il lui sembla que c'était lui-même qui faisait de pénibles efforts pour rouvrir la porte de communication qu'il trouvait scellée de nouveau. Les débris de mur tombaient avec un bruit continu, la cloison était ébranlée ; enfin, il y eut comme une chute sourde.

Marc s'agita sur son lit avec impatience : flottant pour ainsi dire entre le songe et le réveil, il ne pouvait reprendre possession de sa volonté.

Ce débat dura assez long-temps pour que minuit sonnât à l'horloge de la maison. La vibration de l'heure arriva pourtant jusqu'au cerveau du chouan et sembla rompre l'espèce de charme qui le tenait engourdi. Il se secoua, allongea ses membres, se souleva et reprenant ses esprits se jeta à bas du lit.

Evidemment un plus long retard pouvait compromettre la réussite de son entreprise, il était temps de se mettre à l'œuvre ; il se raffermit sur ses pieds, tâcha d'habituer ses yeux à l'obscurité qui l'enveloppait et chercha à tâtons la porte de communication.

Après une légère résistance, les crampons cédèrent ; il les plaça près de lui et ouvrit avec précaution la porte qui criait sur ses gonds rouillés.

Mais à peine eut-il fait un pas sur le seuil qu'il s'arrêta saisi.

Devant lui, au fond du cabanon, quelque chose de sombre s'agitait et une respiration haletante se faisait entendre.

Presqu'au même instant un sourd grognement retentit, Vincent s'élança vers Marc et le saisit à la gorge. Mais il reconnut sans doute ce dernier à son cri étouffé, car il le lâcha sur-le-champ et recula jusqu'à l'ouverture faite par lui dans la cloison de brique et par laquelle il avait gagné le cabanon.

— Ne dis rien, ne dis rien, murmura-t-il d'une voix saccadée et sifflante... il ne faut pas les avertir que je suis venu.

— Mais que faites-vous ici ? demanda le chouan, aussi surpris que contrarié.

— Je venais pour toi, reprit Vincent... il y a long-temps que je t'entendais... j'ai voulu te voir...

— Je vous remercie, Vincent, dit le chouan ; mais si l'on venait vous seriez encore châtié... Retournez dans votre loge...

— Je ne veux pas, moi ! répliqua le fou avec énergie... ils n'ont qu'à venir... je les étranglerai tous avec ma chaîne... car j'ai brisé la chaîne... vois !... Ah ! ah ! ah ! je veux être mon maître maintenant... Je vais entrer chez eux, je les étoufferai au lit... Je mettrai le feu à la maison... puis j'irai à la pêche.

— Au nom de Dieu plus bas ! interrompit Marc effrayé des éclats de voix de Vincent ; on va vous entendre.

— Tant mieux, tant mieux ! je veux aller à la chasse... Ah ! ah ! ah ! je veux aller à la chasse des conseillers... Pan ! pan ! sur les robes rouges.

— Eh bien, à la bonne heure, reprit Marc, qui comprit que le seul moyen d'en finir était de se prêter à sa manie ; je me charge, moi, de vous avoir, pour cela, un fusil.

— Ah ! oui... oui, s'écria Vincent en battant des mains ; un fusil... avec de la poudre.

— Et un carnier.

— Oui, oui, un carnier pour mettre les hommes rouges ! pan ! pan !

— Vous aurez tout ce que vous désirez, mais pour cela il faut ne point faire de bruit.

— Bon.

— Et me laisser partir.

— Partez.

— J'ai d'abord besoin d'une échelle que j'ai cachée dans ce vieux conduit de cheminée.

— Ah ! je sais ; c'est là que j'ai démoli... et j'ai trouvé quelque chose... Voyez !

Le fou se baissa et montra en riant à Marc, l'échelle de toile déchirée en mille lambeaux.

Le chouan recula avec un cri de désespoir. Ce travail qui lui avait coûté un mois de fatigues et d'inquiétudes, ce seul espoir de sa captivité, cette dernière chance de salut pour lui, pour Honorine, un instant avait tout anéanti !

Il ferma les poings de rage et fut près de se jeter sur le fou ; mais celui-ci continuait à disperser les lambeaux de toile avec un rire convulsif. Il n'avait point compris le mal qu'il venait de faire ; il ne pouvait le comprendre !

Le chouan s'appuya contre le mur et approcha ses mains jointes de son front avec un gémissement de douleur.

— Eh bien !... tu restes là, dit Vincent qui s'était redressé... Va me chercher un fusil... J'en veux un pour tuer les robes rouges... Pan, pan... Où est ton échelle ?

— Malheureux ! tu viens de la détruire ! répliqua Marc.

— Comment... cette toile... C'était avec ça que tu serais allé me chercher un fusil.

— Oui.

— Et tu ne peux plus ?

— Comment franchir la muraille ?

Le fou parut faire un effort d'intelligence.

— Ah ! oui, dit-il ; c'était pour passer par-dessus la clôture... Mais pourquoi... il y a la porte...

— Le gardien en a la clef.

— Il faut la demander.

— Il ne la donnera pas.

— Tu as raison... le gardien... c'est un scélérat comme les autres... il rit quand il passe devant ma loge... et il me dit : Pille ! pille !... comme à un chien. Et c'est lui qui t'empêche de m'apporter un fusil... attends... je sais bien moi ce qu'il faut faire, attends.

Le fou courut à la fenêtre qu'il escalada, et il sauta dans le préau.

Marc voulut le rappeler, le retenir, mais ce fut en vain.

Sûr désormais que tout allait être découvert, il se résigna et demeura immobile à la même place.

Cependant Vincent était allé droit à la maisonnette du gardien, toujours éclairée par une lampe de nuit ; il poussa la porte qui s'ouvrit et entra.

Son absence dura près d'un quart-d'heure ; enfin il reparut en courant et agitant à la main le trousseau de clefs.

— Viens, cria-t-il à Marc... Tu pourras ouvrir la porte, maintenant... et tu m'apporteras tout ce qu'il faut pour chasser...

— Comment as-tu réussi, dit le chouan stupéfait...

— Viens toujours... viens... je te dis... c'est par ici...

Marc enjamba la fenêtre et le suivit jusqu'à la porte de sortie qui donnait sur le parc.

— Tiens... dit le fou ; tu reconnaîtras les clefs toi...

Marc prit le trousseau qu'il lui tendait.

— Le gardien était donc endormi ? demanda-t-il,

— Oui, dit le fou ; mais quand j'ai voulu prendre les clefs... il s'est réveillé... et il a demandé qui était là... Eh bien ! as-tu trouvé ?

— Voilà, dit Marc, qui venait de faire tourner la clef dans la serrure...

La porte s'ouvrit et Vincent poussa un cri de joie.

— Ah ! je savais bien, s'écria-t-il en frappant de sa main sur ses cuisses... Ah ! ah ! ah ! tu pourras tout m'apporter... bien vite... bien vite... je t'attendrai ici...

— Mais le gardien, reprit Marc... Comment ne s'est-il point aperçu ?

— Il s'est aperçu, répliqua le fou... Il a voulu crier... Mais moi je l'ai pris comme ça... par le cou... puis, j'ai serré... serré...

— Dieu !

— Et après... il n'a plus rien dit !

Le chouan qui avait franchi la porte s'arrêta.

— Ainsi tu l'as étranglé ? s'écria-t-il.

— N'importe ! dit Vincent ; va me chercher un fusil...

— Tout-à-l'heure... avant, il faut secourir ce malheureux.

— Non ! non ! s'écria le fou. Pars, je veux que tu partes.

— Laisse-moi !

— Tu ne rentreras pas.

Vincent avait repoussé le chouan avec violence ; il referma la porte et fit entendre un long éclat de rire.

Marc balança d'abord un instant, mais comprenant bien vite que tout nouveau retard le perdrait sans sauver le gardien, il se décida à profiter du hasard qui lui rendait la liberté. Traversant donc rapidement la partie du parc sur laquelle donnait ce côté du préau, il atteignit une petite porte rustique qu'il ouvrit et il se trouva dans la campagne.

EMILE SOUVESTRE.

(La suite à demain.)

Le rapport évalue pour l'année 1845 présentera un excédant de recette de 3 477 fr. 82 c.

Dans les chapitres des dépenses nous signalerons une somme de 60 468 fr. 50 c. formant un prélèvement de 15 p. 00 sur les produits nets à attribuer aux divers fonctionnaires employés de la compagnie.

Nous devons applaudir à la pensée qui a fait entrer ainsi les employés dans une partie des bénéfices de l'exploitation, non pas que nous croyions que cette attribution, telle qu'elle semble formulée dans le rapport, soit exempte de défauts, et suffisamment complète, mais c'est là un bon germe : le temps le fera fructifier.

Voici le détail des recettes faites pour le transport :

Pour 1 373 073 voyageurs reçu, non compris le dixième d'impôt sur le prix des places.	4 385 366 fr.	31
Bagage excédant de poids : la *sagesse* du gouvernement et des chambres a fixé à 15 kilog. ce que chaque voyageur a droit de porter sans payer, cette sagesse a coûté aux voyageurs et a rapporté à la compagnie.	375 288	13
Articles de messageries et marchandises transportés à grande vitesse (4 384 619 kilog.).	122 361	53
Marchandises transportées à petite vitesse, pesant (127 203 995 kilog.)	1 429 851	84
Voitures de poste, 2 312.	126 552	15
Chevaux, 1 076.	15 145	50
Chiens, 11 623	9 891	70
Menu bétail, 24 198.	95 707	16
Recettes diverses.	16 139	52
Total.	6 566 686	89

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Séance du 11 avril.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur les articles du projet de loi relatif au régime législatif des colonies.

M. MÉRILHOU, rapporteur. Messieurs, hier la chambre a renvoyé à la commission le dernier paragraphe de l'art. 4, qui est ainsi conçu : « Le » maître sera de droit le curateur de l'esclave, à moins que le juge royal ne » croie nécessaire de lui en nommer un autre. »

La commission a examiné le paragraphe avec le plus grand soin, et a cherché à apprécier et à concilier les différentes opinions qui se sont produites hier à cette tribune. Après avoir mûrement réfléchi, après une sérieuse discussion dans le sein de la commission, nous venons vous proposer une rédaction nouvelle qui réunira, nous l'espérons, tous les suffrages. En maintenant le dernier paragraphe de l'art. 4, tel qu'il est inscrit au projet, nous ajouterons une disposition nouvelle qui est ainsi conçue :

« Dans le cas où des biens viendraient à échoir à des esclaves mineurs, par succession ou donation, l'administration desdits biens appartiendra au maître, à moins qu'il ne juge convenable de provoquer de la part du juge royal la nomination d'un autre administrateur

» Toutefois, le juge royal pourra, toutes les fois qu'il le jugera nécessaire, nommer un autre administrateur.

» Une ordonnance royale règlera la conservation et le mode d'emploi des meubles et valeurs appartenant aux esclaves mineurs. »

Le dernier paragraphe de l'article 4 est d'abord mis aux voix et adopté.

M. le président donne lecture du paragraphe additionnel, qui est mis aux voix et adopté, ainsi que l'article dans son ensemble.

Art. 5 du projet de la commission.

« Parag. 1er. Les personnes non libres pourront racheter leur liberté, ou la liberté de leurs père et mère, ou autres ascendants, de leurs femmes et de leurs enfants, et descendants légitimes ou naturels, sous les conditions suivantes :

» Si le prix du rachat n'est pas convenu amiablement entre le maître et l'esclave, il sera fixé pour chaque cas, par une commission composée du président de la cour royale, d'un conseiller de la même cour, et d'un membre du conseil colonial. Ces deux membres seront désignés annuellement, au scrutin, par leurs cours respectifs. Cette commission statuera à la majorité des voix et en dernier ressort.

» Le paiement du prix ainsi fixé devra toujours être réalisé avant la délivrance de l'acte d'affranchissement, qui en mentionnera la quittance, ainsi que la fixation du prix.

» Une ordonnance du roi déterminera les formes des divers actes ci-dessus prescrits, ainsi que les mesures nécessaires pour la conservation des droits des tiers intéressés dans le prix de l'esclave.

» Toutefois, l'esclave affranchi par la voie du rachat, devra, après son affranchissement, rester pendant cinq ans au service de son ancien maître, sous les conditions de salaire qui auront été déterminées pour chaque affranchi par la commission chargée de fixer le prix de son rachat.

» Si pendant la durée de cette période de cinq ans, l'affranchi refuse ou néglige le travail qui lui est imposé par le paragraphe précédent, le maître se pourvoira devant le juge de paix, qui pourra condamner l'affranchi à tels dommages et intérêts qu'il appartiendra, lesquels seront toujours recouvrés par la contrainte par corps.

» En cas de crime ou délit envers son ancien maître, les peines prononcées contre l'affranchi ne pourront être moindres du double du maximum de la peine qui serait appliquée si le crime ou le délit était commis envers un autre individu. »

M. DE SUSSY propose d'ajouter au premier paragraphe ces mots : « Les frères et sœurs légitimes. »

Cette proposition, combattue par M. le rapporteur, est rejetée.

Les quatre premiers paragraphes de l'article sont adoptés.

M. BEUGNOT propose de remplacer le 5e paragraphe par la rédaction suivante :

« Toutefois l'esclave affranchi, soit par voie de rachat ou autrement, sera tenu, pendant cinq années, de justifier d'un engagement de travail avec une personne de condition libre. Cet engagement devra être contracté avec un propriétaire rural, si l'affranchi, avant d'acquérir la liberté, était attaché comme ouvrier ou laboureur à une exploitation rurale. »

L'honorable pair développe son amendement et cherche à établir que le paragraphe du gouvernement rendra la faculté du rachat presque illusoire. La moyenne de la vie des esclaves est de cinquante ans, à peu près et si l'esclave, à l'aide de son pécule arrive, selon toutes les probabilités, à s'affranchir à l'âge de 40 ans, on voit quelle restriction on apporte dans l'exercice du droit que l'on accorde à l'esclave. L'orateur combat aussi un amen-

vous quelque chose de changé dans sa position ? Mais, permettez-moi de vous le dire, ce ne sont pas là les conséquences du principe de votre loi. Cette disposition en altère complètement l'esprit.

QUELQUES VOIX. Non ! non !

M. GUIZOT. Pardonnez-moi... Vous avez dit que vous vouliez le rachat, que vous vouliez l'encourager. Maintenant vous détournez le principe de votre loi, vous l'affaiblissez, vous l'énervez. (Quelques réclamations.) Croyez-moi, messieurs, il y a confusion dans votre discussion. Je ne viens pas vous présenter moi-même un amendement, mais je vous préviens qu'il y a quelque chose à faire de mieux ; ce n'est qu'une simple indication que je viens donner. Evitez les dangers qu'a rencontrés l'émancipation anglaise. On croit avoir trouvé quelque chose d'analogue à ce qui s'est fait alors et on se trompe. On faisait faire un apprentissage à l'esclave avant d'être libre ; et vous, vous voulez lui faire subir cinq années d'apprentissage après son rachat. Et vous appelez cela un rachat ! Le mot devrait cependant faire sentir la différence qu'il y a entre l'esclave des colonies anglaises, émancipé par son gouvernement, et le nôtre qui serait affranchi par son travail et ses efforts. Rachat forcé, malgré le consentement de son maître, qui s'y opposera souvent. Je vous le répète, il y a ici confusion. Il y a quelque chose de mieux à faire ; ce n'est qu'une simple indication que je me permets de soumettre à la chambre. Je la supplie de porter son attention sur cette contradiction.

M. PELET (de la Lozère). Je pense, comme M. le ministre des affaires étrangères, qu'il faut que les dispositions de loi soient d'accord avec son esprit. Mais il faut que dans la loi il n'y ait tentation ni pour le maître ni pour l'esclave, et je crois que l'amendement de M. Laplagne-Barris est celui qui atteint le mieux ce but.

M. PASSY trouve que l'amendement de M. Beugnot est celui qui réunit les conditions le plus en harmonie avec l'esprit de la loi. Il y propose cependant une légère modification à laquelle adhère M. Beugnot, et qui est conçue en ces termes : « Cet engagement ne sera valable qu'après avoir été approuvé par la commission instituée par le 2e paragraphe du présent article. »

M. BARTHE s'élève avec force contre cet amendement, qui lui paraît dangereux dans ses conséquences.

M. L'AMIRAL MACKAU. Messieurs, c'est au point de vue de l'intérêt de nos colonies, des maîtres et des esclaves, que je supplie la chambre d'adopter l'amendement de M. le comte Beugnot. C'est introduire immédiatement de grandes améliorations dans tous les ateliers et habitations des colonies. Les maîtres, jusqu'à l'affranchissement, traiteront beaucoup mieux les esclaves, puisqu'ils craindront de perdre leur travail. Mais, gardez-vous d'en douter, l'esclave qui aura trouvé dans son maître, un bon père plein d'indulgence, préfèrera de beaucoup, rester avec lui, que d'aller chercher une fortune douteuse, une condition plus dure peut-être. Je le répète ; si je persiste à vous prier d'adopter l'amendement de M. le comte Beugnot, modifié par M. Passy, c'est dans le triple intérêt des colonies, des maîtres et des esclaves.

M. MÉRILHOU, rapporteur, monte à la tribune et parle longuement pour l'adoption de l'amendement de M. Laplagne-Barris, auquel adhère la commission. C'est un complément de garanties pour les colons et même pour les esclaves. Il repousse vivement l'amendement de M. le comte Beugnot, qui sera considéré, selon lui, comme une atteinte à la position des colons.

MM. de Barante et Gay-Lussac demandent la parole.

VOIX NOMBREUSES. Aux voix ! aux voix !

QUELQUES VOIX. Parlez ! parlez !

Après quelques observations présentées par M. de Barante, M. le président met aux voix l'amendement de M. Beugnot, avec la disposition additionnelle proposée par M. Passy.

Une première épreuve est déclarée douteuse.

L'amendement est adopté à la seconde épreuve. (Mouvement.)

La discussion est renvoyée à demain.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 11 avril.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'emploi des excédants de recettes que présente le budget de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

La chambre passe immédiatement à la discussion des articles :

Article 1er. A compter du 1er janvier 1846, il sera payé, comme supplément au traitement de la Légion-d'Honneur, une somme annuelle et viagère de 100 fr aux membres de l'ordre du grade de légionnaire, ayant reçu ce grade avant le 6 avril 1814. — Adopté.

M. DE L'ESPINASSE propose une disposition additionnelle qui étendrait le bénéfice de l'article 1er aux légionnaires acceptés avant 1814 et nommés membres de l'ordre depuis. Ce serait un sacrifice peu important, puisqu'il n'y a pas plus de soixante-douze légionnaires dans ce cas, et encore leur âge amènera nécessairement de promptes extinctions.

M. MOREAU, rapporteur, repousse l'amendement. L'esprit de loi, dit-il, est de payer ce qu'on a appelé l'arriéré de la Légion-d'Honneur ; cette loi ne doit donc s'appliquer qu'à ceux qui avaient des droits à cet arriéré.

M. FULCHIRON croit devoir appuyer l'amendement. Les légionnaires dont parle M. de l'Espinasse sont dignes de sympathies de la chambre, et ils sont si peu nombreux, qu'elle ne peut reculer devant un sacrifice si peu important.

M. MARTIN (du Nord), garde-des-sceaux, combat l'amendement par les motifs déjà donnés par le rapporteur, et il ajoute que, si l'on sort ainsi de l'esprit de la loi, on rencontrera d'autres catégories d'individus dignes des sympathies de la chambre auxquels il faudra aussi accorder d'arbitraires dérogations au principe de la loi.

La chambre entend encore MM. Boudousquié, de l'Espinasse, de Beaumont (de la Somme), le général Oudinot.

L'amendement est mis aux voix et adopté ; il deviendra l'article 2.

Art. 3. A compter de la même époque, les sous-officiers et soldats, nommés légionnaires par décrets du 27 février 1815 au 19 mars suivant, étant, aux dates de ces décrets, en activité de service dans les armées de terre ou de mer, et qui ont été ou qui seront admis dans la Légion-d'Honneur par ordonnances royales, recevront le traitement annuel de [illegible] fr. — Adopté.

M. DE L'ESPINASSE propose un nouvel article additionnel ayant pour but d'améliorer la position des officiers décorés.

Sur quelques explications de M. le garde-des-sceaux, l'honorable membre déclare retirer son amendement.

Art. 4. Il sera pourvu aux dépenses ordonnées par les deux précédents articles, au moyen des excédants disponibles, qui, chaque année, à compter de 1846, pourront ressortir des recettes et dépenses de la Légion-d'Honneur, et subsidiairement, tant que les excédants disponibles seront insuffisants, au moyen des avances qui seront faites à la Légion-d'Honneur par la caisse des dépôts et consignations. — Adopté.

M. F. DELESSERT propose de remplacer les mots : « Qui seront faites », par ceux-ci : « Qui pourront être faites. »

L'article, ainsi modifié, est mis aux voix et adopté.

central de la librairie, qui, tous, reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

FAITS DIVERS.

Le *Moniteur* d'aujourd'hui publie un rapport au roi de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le compte-rendu général de l'administration de la justice criminelle en France, pendant l'année 1843. Ce document ne prend pas moins de seize colonnes du *Moniteur*.

— On parle encore d'un duel, dit ce matin la *Quotidienne*, où un membre de la chambre des pairs aurait été légèrement blessé.

— « *Il est impossible*, dit ce soir le *Messager*, que le duel au sabre, » dont plusieurs journaux ont parlé, et qui aurait eu lieu à Oran entre » deux chasseurs, ait pu être précédé de la permission des chefs mili- » taires. »

— Les bons résultats qu'on obtient à Paris de l'institution des Prud'hommes, quelque insuffisante qu'elle soit, font regretter qu'elle ne s'applique encore qu'à une seule catégorie professionnelle. Presque toutes les affaires, et surtout les plus importantes, ont été soumises au conseil des prud'hommes, nous l'avons dit, qui ont été conciliées. C'est donc hier pour la première fois, que le bureau public a siégé. Trois affaires ont été conciliées. La première avait pour objet une différence sur un prix de journées demandé par un ouvrier à un fabricant, et s'est terminée sans jugement, à l'instant même, par le paiement fait par le maître, sur les observations du bureau, du prix tel que le réclamait l'ouvrier. Dans les deux autres affaires, de même nature à peu près, les défendeurs n'ayant pas comparu, défaut a été donné ; mais il y avait eu retard plutôt que mauvais vouloir de la part de ces défendeurs.

Dans chacune de ces affaires, les parties avaient été appelées sans citation d'huissier et par simples lettres de jussion envoyées par le secrétaire aux termes de l'art. 11 du décret du 11 juin 1809.

— Hier matin, vers les quatre heures, on a trouvé au milieu de la chaussée de la rue des Trois-Bornes, un individu qui avait la tête entièrement broyée par la roue d'une voiture. Le corps de ce malheureux a été transporté à la Morgue.

— A la suite d'un affreux malheur occasionné par la brutalité des postillons qui s'efforçaient de se dépasser, plusieurs piétons furent renversés sur les roues de deux malles-poste, et durent passer neuf mois à l'hôpital. Hier, le tribunal a condamné le maître de poste responsable à payer aux victimes une indemnité de 3 800 fr.

— Le *Courrier* annonce qu'une « somme de 6 à 7 000 francs restée » disponible sur les fonds de la souscription pour le banquet de la » Bourse, doit être distribué aux pauvres. »

— La victime de la tentative d'assassinat commise à Paris, sur le quai Voltaire, le sieur Garnier, est hors de danger. Il a fait une déposition claire et précise, et a donné si fidèlement le signalement de l'assassin qu'on a pu reconnaître ce dernier comme un repris de justice à la piste duquel on s'est mis de la façon la plus active.

— Ce matin, vers dix heures, la foule s'amassait devant le corps-de-garde du quai Malaquais. On venait d'y déposer une jeune fille de la classe ouvrière qui s'était précipitée dans la Seine. Plusieurs jeunes gens l'en avaient retirée vivant encore, mais incapable de faire aucun mouvement. Elle a été bientôt portée à l'hôpital sur un brancard couvert. Encore un suicide ! encore une sommation adressée aux hommes qui tiennent dans leurs mains la destinée des classes pauvres !

— Le débordement d'une rivière a causé un bien triste accident dans le canton de Sarreguemines. Les eaux avaient couvert la route. Une voiture chargée de meubles, attelée de quatre chevaux, et sur laquelle étaient trois jeunes enfants a dévié de la route et est tombée dans la rivière. Le conducteur, deux des enfants et les quatre chevaux ont péri. Soutenu par une botte de paille, l'autre enfant a pu être miraculeusement sauvé.

— Le *Courrier d'Afrique* annonce la formation d'un établissement que M. Le Roncé vient de former à la commune d'Elbiar. M. Le Roncé est un homme profondément versé dans les connaissances agricoles, qui a créé en France plusieurs établissements importants d'agriculture, et qui vient d'installer à Elbiar une fabrique d'instruments aratoires ; les ateliers exploités d'après le système d'association entre tous ceux qui y concourent par leur travail, offrent le double avantage d'instruire et d'élever de bons ouvriers et de moraliser les hommes.

— Les communes qui entourent Perpignan se préoccupent beaucoup d'une aventure ainsi racontée par le *Journal des Pyrénées-Orientales* :

« Le 1er avril, à onze heures du matin, M. Sirach, maire de la commune de Tautavel, étant à sa propriété, vit paraître tout à coup près de lui Vidal dit Nin, armé d'un tromblon, de deux pistolets et d'un couteau-poignard. Ce brigand l'ayant menacé de le tuer s'il faisait la moindre résistance, le fit asseoir, lui lia les mains et les bras, lui plaça un mouchoir sur la bouche et une capote sur la tête. Il se fit suivre sur les montagnes jusqu'à quatre heures du soir. L'ayant fait arrêter dans un ravin, il lui fit écrire une lettre à son fils par laquelle il lui demandait 50 000 fr. pour le 17 ou le 18 de ce mois, et le prévenait qu'une autre lettre lui indiquerait l'endroit où il devrait les apporter.

Cette lettre écrite, Vidal reprit sa marche et conduisit son prisonnier aux abords de la commune de Cucugnan, département de l'Aude, où il l'a fait coucher par terre et lui a lié ensemble les bras et les jambes afin qu'il ne pût se détacher, puis il s'est éloigné en disant qu'il allait chercher des vivres, attendu qu'il devait encore marcher pendant deux jours et deux nuits. Se voyant seul, M. Sirach est parvenu à se détacher et s'est réfugié chez M. le maire de Cucugnan, où la gendarmerie de Tautavel l'a retrouvé, et d'où elle l'a reconduit à son domicile. Vidal était encore le 2 au matin aux environs de Tautavel, où l'a aperçu se dirigeant du côté de Perpignan. Il est à présumer que ce bandit appartient à la troupe qui désole l'arrondissement de Ceret. — La justice s'est transportée immédiatement sur les lieux pour informer. »

— Les banquiers de Francfort ont délivré dans le courant de mars, aux *pauvres* RR. PP. *jésuites* de Fribourg pour plus de 800 000 francs d'argent contre du papier de la Banque d'Autriche.

gros Allemand d'une taille et d'une corpulence qui rappellent ces riches encolures prussiennes que le père du grand Frédéric affectionnait tant et qu'il se faisait une obligation d'offrir aux plus belles filles de ses Etats. — Le sieur Albrecht a éprouvé un grand malheur conjugal... Mais il n'a pas fait autant de bruit que Ménélas. Il a confié ses doléances au tribunal correctionnel où comparaissaient hier sa femme et un gentil ouvrier coiffeur nommé Gimelle :

Le sieur Albrecht. — Che bonvais pas m'attendre à cela, une femme que c'hai fue bas blus haute que ça, que c'h'ai fait zauter sur mes chenoux en lui chantant : à cheval, chentarmes, batabon ! batabon !... C'est une horreur !

M. le président. — Votre femme a prétendu que vous l'injuriez, que vous la maltraitiez.

Le mari. — Moi ! oh ! Monsir, c'être une adrocidé !... Une vemme gue c'hai fue bas blus haut gue za.

M. le président. — Femme Albrecht, convenez-vous de vous être rendue coupable d'adultère ?

La femme Albrecht. — Gombreads pas.

M. le président. — Je vous demande si vous convenez d'avoir quitté votre mari pour aller demeurer avec le sieur Gimelle.

La femme Albrecht. — Ah ! pien, pien ! c'by anis... Foui, foui, che gonfiens.

M. le président. — Pourquoi avez-vous ainsi quitté le domicile conjugal ?

La femme Albrecht. — Gombrends pas.

M. le président. — Pourquoi vous êtes-vous en allée de chez votre mari ?

La femme Albrecht. — Ah ! pien, pien ! je gombrends. Foui, foui, che m'ai en allée de chez mon mari.

M. le président. — Je vous demande pourquoi ?

Le mari. — Bardine, bour aller vivre avec ce petit primporion de Vranzais.

M. le président. — Taisez-vous donc, ce n'est pas à vous que je parle. Répondez, femme Albrecht : pourquoi avez-vous quitté votre mari ?

La femme Albrecht. — Ché fas fous tire.... Moi ché suis très aimante, très garezante. Je garezais touchours mon mari, touchours ché l'abelais mon gros chat, mon gros pipi... Alors il me tisait : tu m'empêtes, va-t'en au tiaple !... Et buis il me tonnait des pourrades dans l'esdomac... F'lan ! f'lan !... Pour lors, un chour qu'il m'avait encore tit : tu m'empêtes, va-t'en au tiaple, ché zuis sortie en bleurant et c'hai été gonter dout ça au beiit voisin qui m'a emmenée bour que mon mari ne me tisse blus tu m'empêtes, va-t'en au tiaple.

M. le président. — Et ce n'est que pour cela que vous avez abandonné votre mari ?

La femme Albrecht. — Foui, foui... c'être un cros putor, et M. Chimelle est pien pon, pien pon !... Il m'abelle doude la chournée sa crosse zouris et sa crosse golombe.

M. le président. — Gimelle, évidemment c'est vous qui avez le plus grand tort dans toute cette affaire ; cette femme vient se plaindre à vous d'une brouille de ménage, et au lieu de lui donner de bons conseils, de l'engager à retourner avec son mari, vous lui persuadez de vous suivre, et vous vous mettez à vivre avec elle.

Gimelle. — Mme Albrecht ne vous a pas raconté les choses comme elles se sont passées. Déjà, bien des fois, j'avais réconcilié le mari et la femme, qui étaient toujours en querelle. Le jour en question, Mme Albrecht entra dans ma chambre ; elle était tout en larmes ; elle me dit que son mari venait encore de la maltraiter, de la battre, et que plutôt que de retourner avec lui, elle était bien décidée à se jeter à l'eau.

La femme Albrecht. — Foui, foui, moi se cheter tans l'eau blutôt que t'aller afec mon mari.

Gimelle. — Quand je la vis ainsi déterminée, j'allai lui louer une chambre, mais sans aucune intention ; au contraire, j'espérais qu'une fois calmée, elle consentirait à retourner chez son mari, mais elle n'a jamais voulu.

M. le président. — Ce n'était pas une raison pour vivre avec elle.

Gimelle. — Je ne sais pas comment cela est venu.

Me Théodore Perrin présente la défense de Gimelle.

Le tribunal condamne la femme Albrecht à deux mois d'emprisonnement, Gimelle à trois mois de la même peine et à 100 fr. d'amende, et tous deux solidairement aux dépens.

La femme Albrecht. — Che goubrends bas.

L'audiencier explique à la femme Albrecht la peine prononcée contre elle ; la pauvre femme sanglotte, en s'écriant : *Teufel! teufel!* (Diable! diable!)

Le père Loriquet.

L'*Univers*, en annonçant hier la mort du P. Loriquet, accusait les critiques contemporains d'avoir diffamé les utiles et modestes ouvrages de l'illustre Jésuite. Il est certain qu'on lui a faussement attribué une fameuse phrase sur le *marquis de* Bonaparte, qui ne se trouve point dans son histoire de France ; mais cette histoire n'en mérite pas moins d'être stigmatisée, comme une des plus violentes manifestations de l'esprit de parti contre les principes de la Révolution française : les faits importants y sont passés sous silence ou si grossièrement travestis, qu'on ne sait comment justifier la bonne foi de l'auteur, à moins de lui supposer une gré l'anathème de l'*Univers*, que le P. Loriquet est immortel par le ridicule.

Maintenant, que dire d'une Compagnie qui approuve de pareils ouvrages, et qui les recommande pour l'instruction de la jeunesse ! Si les Jésuites ne se font aucun scrupule de travestir l'histoire de nos pères, n'avons-nous pas lieu de supposer qu'ils désirent détourner nos enfants de la carrière où les appelait le généreux sacrifice des générations passées ?

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 11 AVRIL.

Le *Siècle* s'élève contre le dédain avec lequel la majorité de la chambre paraît disposée à traiter la pétition des travailleurs. Nous enregistrons avec empressement cette honorable manifestation de l'organe le plus répandu de la gauche dynastique :

» M. Ledru-Rollin est monté aujourd'hui à la tribune pour annoncer le dépôt de diverses pétitions tendant à provoquer une enquête sur la situation des travailleurs en France, et portant *quarante mille signatures*. L'honorable député a déclaré qu'il avait eu l'honneur de déposer déjà des pétitions semblables envoyées par un nombre égal de signataires, en sorte que, d'après son calcul, quatre-vingt mille citoyens auraient adhéré à cette pétition. La chambre a paru s'émouvoir faiblement de l'acte et des déclarations du député radical, mais elle ne s'émeut plus de rien. Rejeter systématiquement tout projet de réforme, écarter la lumière qu'on lui apporte et qui blesse sa vue, voter machinalement les projets ministériels en les accommodant à ses fantaisies ou aux intérêts de localités, voilà désormais comment la majorité comprend sa mission. Pour peu que les électeurs confirment par leur vote cette manière de juger, le gouvernement représentatif aura bientôt perdu toute signification nationale et populaire. »

On lit dans la *Réforme* au sujet de la même pétition :

« Du reste, ces quatre-vingt mille signatures ne parleront pas seules. D'autres pétitions qui circulent dans toutes les parties de la France viendront retentir prochainement à la tribune et mêler la voix de la plupart de nos villes à celle des principaux centres de notre puissance et de notre force nationale.

» Ainsi, la voilà installée dans le cœur même du pays, cette importante question de l'enquête sur le travail, sur ses conditions présentes, sur sa future constitution. Les privilégiés qui siégent au Palais-Bourbon sont parfaitement libres de la méconnaître. Ils ont le droit de la repousser comme une pensée importune ou étrangère. Mais ils ne la chasseront pas de l'esprit des masses ; ils ne la banniront point de la conscience publique, où elle est désormais enracinée. »

Le *Constitutionnel* consacre son premier-Paris à des réflexions sur l'affaire Affenaër : « Elle renferme, dit-il, des renseignements qui doivent être recueillis.

» L'existence de la communauté des jésuites en France a de quoi surprendre. Comment ! la loi est formelle à cet égard ; un arrêt de la cour royale, à la date de 1826, lui a donné une nouvelle vigueur. Et au mépris de la législation et de la jurisprudence, cet institut s'est installé dans notre pays. Il ne s'agit point de quelques prêtres vivant en commun et suivant à l'écart une règle religieuse. C'est un ordre tout entier, ayant son organisation, sa hiérarchie, son unité. Nous avons parmi nous la compagnie de Jésus. La France n'est qu'une de ses provinces. Un provincial, un procureur, des pères profès, des affiliés-coadjuteurs composent la milice. Il y a des maisons de probation, des noviciats, des *scholastica*.

» Il faut l'avouer, cette affaire présentait d'ailleurs un spectacle bien singulier. Il s'agit d'une maison ecclésiastique, d'un institut religieux, d'un ordre destiné à défendre la foi. On ne parle cependant que d'actions métalliques d'Autriche, d'obligations de Naples, d'emprunt romain, de tontines, d'actions de chemins de fer, d'opérations de change sur les ducats, de bank-notes, de rentes au porteur, de 3 et de 5 pour cent : on se croirait vraiment dans le comptoir d'un banquier. Ce n'est pas tout : la spéculation se présente sous toutes les formes ; ventes et achats d'objets religieux, commerce d'estampes pieuses, trafic de livres édifiants. On passe des marchés avec des négociants en pierres lithographiques, avec des chasubliers, avec des libraires. Les ouvrages si méritoires du père Loriquet rapportent, comme un champ au soleil, sept mille francs de revenus. »

Marchés de Paris.

Halle aux farines du 11 avril. — Arrivages 1090-97. — Ventes 1350-15. — Restant 20,401-81. — Gruaux, 48,40 à 49,05. — Farines, 1re 31,55 à 33,10; 2e 29,95 à 31,20 ; 3e 24,20 à 27,40; 4e 20,40 à 21,00. — A livrer 673-53.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 10 et 11 avril. — Porcs amenés 963,

Chemins non constitués : Bordeaux, 750, 755. — Vierzon, 670, [illegible] — Boulogne, 690, 690. — Montereau, 615, 605, 610. — Gand, 755, 750, 7[illegible]

A terme : Belge 1840, 103.

5 0|0 compt.	1er c. 117 50	P. H. 117 50	P. B. 117 50	der c. 117 50	h. 117 [illegible]
— fin cour.	117 50	117 50	117 25	117 35	117 [illegible]
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
0|0 compt.	85 85	85 85	85 75	85 80	85 [illegible]
— fin cour.	85 85	85 90	85 75	85 80	85 [illegible]
mp. au c.	» »	» »	» »	» »	» »

au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFFe le C. pr.
4 1|2 0|0.	» »	» »	» »	5 0|0 Bge 1840	102 7|8	102 3|4	»
4 0|0.....	107 50	» »	» »	— Portugais.	» »|»	» »	»
O. de la V.	1442 50	» »	» »	Esp. D. active	40 1|4	» »	»
B. de Fr.	3215 »	» »	» »	5 0|0 Naples.	102 »	» »	»
				— Romain..	105 7|8	» »	»
C. G. 1000	1105 »	1107 50	H. 2 50	Obl. Piémont.	1270 »	» »	»
C. hyp...	» »	» »	» »	Emp. d'Haiti.	» »	» »	»
4 Can....	» »	» »	» »	Banq. belge.	840 »	» »	B. 2 50

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.	» »	» »	» »	15 c. 1080, 1030, 1070.	H. 5
V. R. Dr.	535 »	517 50	B. 37 50	— 535, 500, 540.	H. 15
— R. G.	355 »	350 »	B. 7 50	— 360, 337 50, 350.	»
Orléans.	1210 »	1205 »	H. 2 50	— 1210, 1175, 1220.	H. 10
Strasb...	302 50	303 75	H. 3 75	— 305, 295, 305.	»
Rouen..	1095 »	1105 »	H. 2 50	— 1105, 1080, 1110.	B. 10
Havre...	910 »	832 50	B. 27 50	— 910, 870, 897 50.	B. 15
Marseill.	1035 »	1020 »	B. 30 »	— 1050, 995, 1025.	B. 10
Bordeau.	200 »	» »	» »	— 200.	»

LONDRES, 8 AVRIL	C. DE LA COULISSE.	Primes.
Consol.... 99 1|4 3|8.	Av. 85 80.	F. c. 85 35, 90 d. un, 86 [illegible] 86 d. 50.
Esp. act... 30 3|8.	Ap. 85 87 1|2.	F. c. 117 85.
Portug..... 65		F. p. 118 65, 60 d. 50.
Mexic. .... 30 1|2	Rep. Fin c. F. pr.	118 30 d. 50.
Brésil....... »	3 p. 0|0 5, 7 1|2.	Orl. 1245, 1240 d. 20.
5 0|0 holl. 97 3|8.	5 0|0 17 1|2 30.	Rouen 1125, 1140 d. 20.
2 1|2 de... » »|».	Bons du Trésor.	Strasb. 302 50, 315 d. 10.
Rouen..... 43 1|4.		
Orléans.... 49 50.	3 1|3 à 7 mois.	

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 88,00 à 90,00; courant du mois, 90,00 à 00,00 ; 4 mois d'été, 93,00 à 00,00 ; 4 derniers mois, 99,00 à 100,00 ; 4 premiers 1846, 102,00 à 103,00.

LILLE. — Colza, 84,75 à 84,50.

ESPRIT 3|6. — Disponible, 90,00 à 00,00 ; courant du mois, 87,00 à 88,00; 4 mois d'été, 87,00 à 88,00 ; 8 derniers, 86,00 à 87,00 ; novembre et décembre, 85,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,50 à 00,00.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 12 avril.

8 h. »|» OPÉRA. —
7 h. »|» FRANÇAIS. — Virginie.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon.
6 h. »|» ODÉON. — Les Pharaons.
6 h. »|» VAUDEVILLE. — L'Amour dans tous les quartiers. Les Misères.
6 h. »|» VARIÉTÉS. — Anglais. Garde. Mlle Dangeville. Le Tricorne.
6 h. »|» GYMNASE. — La Demoiselle. Pascal. La Belle. Petit Homme gris.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Un Poisson d'Avril. Roi des Frontins. Un Vieux.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. »|» AMBIGU. — La Peste noire.
6 h. 1|2 GAITÉ. — La Justice de Dieu.
6 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Empire.
6 h »|» COMTE. — Le Marin. Alexis. 1re repr. la Fée de Bretagne. Giselle.
6 h. 1|2 FOLIES.. — L'Etudiant. Mère Taupin. Constant.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

cette question de la réforme coloniale, d'ordinaire assez graves, et si ..., que nous avons dû souvent paraître ennuyeux au *Journal des* ..., dont nous n'avons cessé, depuis quatre ans, de relever, jour ... jour, les erreurs calculées ou sincères.

Il y a parmi nous des colons que, dans leur pays, on traitait de négro... des hommes qui ont vécu longtemps ou dans nos colonies, ou ... l'île Maurice dont l'exemple doit être particulièrement consulté à ... de ses mœurs encore françaises ; des hommes qui ont étu... sur les lieux, l'émancipation anglaise, qui se sont mêlés à cette ..., soit par des actes essayés au profit des Noirs, soit même comme ...teurs. La *Démocratie pacifique*, par un simple avantage de posi..., n'a donc rien à apprendre du *Journal des Débats* sur les choses ...niales.

La *Démocratie*, en outre, a ce petit avantage, que le *Journal des Dé...* appréciera, de n'être aux ordres ni des banquiers, ni du ministère, ... des colons, et de ne pouvoir être achetée par personne.

Enfin, nous croyons devoir quelque impartialité à la hauteur du point de vue où nous nous plaçons. Tandis que deux partis se combattaient ... relâche, l'un attaquant au nom de la liberté et du progrès, l'autre ...stant au nom de l'ordre et de la conservation, l'un défenseur géné... de l'esclave, l'autre avocat dévoué du maître, l'un voyant noir, l'au... voyant blanc, tous deux exclusifs, nous, nous avons toujours em... dans notre sollicitude le double intérêt engagé en ce débat. Pour ... préserver de partialité et pour rendre notre jugement plus sûr, il ... suffisait d'élargir le rayon de notre œil, et de considérer la collec...té au lieu d'arrêter notre regard sur l'individu.

Les philanthropes disaient : « Ce Noir est esclave; il est juste qu'il ... libre ; tous les maux viennent de l'esclavage : émancipons le Noir, et ... les biens lui seront donnés par surcroît. » Les avocats coloniaux di...ent : « Le colon a un droit de propriété consacré pendant des siècles ... le législateur : vous ne pouvez pas diminuer ce droit, vous ne pou... pas spolier un propriétaire légitime. Or, l'émancipation, à quelque ... connu que vous ayez recours, désorganise l'atelier de travail et ... le planteur. La ruine des colonies, ajoutaient-ils, serait un fait très préjudiciable à la puissance maritime de la France. »

Ces prétentions et ces objections, de part et d'autre, sont fondées, jus... en fait et en raison ; mais elles ne sont pas assez étendues, et, pour ... incomplètes, elles conduisent à des conséquences fausses et exces... C'est ainsi que M. le comte de Montalembert, tout préoccupé des

... nettes rouges. *Gin houses*, disait-on. Les Noirs avaient construit et bordé leurs cases avec le bois rouge des caisses de gin expédiées en nombreuses cargaisons par la Grande-Bretagne. Le conseil législatif de Maurice a dû élaborer bien des ordonnances pour prévenir les effets de l'ivrognerie. Il nous serait facile de démontrer à l'âme chrétienne de M. le comte de Montalembert que l'abandonnement en liberté (mode anglais) est plein de vices et de périls.

Hier, encore, nous avons vu, par l'effet d'une observation exclusive et restreinte, la lutte s'engager sur un terrain où il n'y a pas d'issue, entre des hommes distingués. « Votre liberté, s'écriaient M. le comte Beugnot et M. Guizot, à propos d'un paragraphe de l'art. 5, n'est qu'un leurre. — Votre garantie de travail, objectaient leurs adversaires, n'est qu'une illusion. » Des deux parts on avait raison, et, il faut bien l'avouer, dans tout ce débat, il n'y a rien que cercle vicieux. Après M. Mérilhou, M. Barthe, se posant en modérateur, invoquait l'intérêt du colon et se préoccupait de ne pas diminuer d'une manière trop préjudiciable les revenus de chaque planteur. — « Tant pis, s'écriaient tout bas les philanthropes, la liberté de nos Noirs avant tout. »

Nous pensons donc qu'il faudrait embrasser plus généralement cette question. Quand on invoque l'intérêt de la production, ce ne doit pas être seulement au profit du colon ; n'oublions jamais que la population noire, elle aussi, est profondément intéressée au maintien, à l'accroissement de la richesse publique. Tâchons de comprendre que la vraie liberté est dépendante de l'aisance, et que l'indigence, dans une société civilisée, est la source et le signe de l'asservissement. N'oublions jamais, quand nous poursuivons quelque grande idée de liberté, qu'un lien étroit unit le matériel au spirituel, et que l'âme humaine ne sera jamais libre et heureuse sur une terre mal cultivée et misérable. Ne nous laissons pas secrètement influencer par les idées de J.-J. Rousseau, et n'acceptons pas comme bon, comme tolérable un retour en Sauvagerie. Veillons à ne pas laisser l'industrie et le luxe s'éteindre sur aucun point du domaine confié par Dieu à la gestion de l'homme.

Ne nous faisons pas illusion sur les effets de l'affranchissement pur et simple. L'homme-enfant, dans nos colonies, au sortir de l'état sauvage et de la servitude, où il a été abruti, dégradé et corrompu, est peu propre à se diriger et à faire lui-même son éducation. Il lui faut une tutelle ; non pas la tutelle patriarcale, oppressive et exploitatrice dont parlent les délégués coloniaux, non pas la protection vaine, négative du droit commun, qu'un artiste philosophe a caractérisée si profondément dans ce trait

société européenne. La réforme que ... aujourd'hui, nous l'avons déjà dit, n'est rien qu'une décomposition lente du lien social faux qui a subsisté aux colonies ; nous n'y voyons pas pénétrer d'autres principes d'association. Ce que nous voulons, pour notre part, c'est la liberté dans l'organisation.

La loi qui vient d'être votée accorde des droits nouveaux à l'esclave ; elle a pour effet nécessaire de diminuer la richesse du colon, et d'accroître l'état d'antagonisme, de défiance et d'hostilité entre le Blanc et le Noir. La Chambre n'a rien fait, à peu près, que réglementer cet état d'opposition. Nous aurions voulu voir ajouter dans la loi quelque élément destiné à préparer l'accord entre les deux classes. La chose était possible.

Il est une idée qui a été incessamment produite par tous les amis des colonies et acceptée même par les négrophiles, c'est que la transformation aux colonies peut s'opérer heureusement avec le concours bienveillant des Blancs, et qu'elle offrirait, sans ce concours, bien des difficultés. Ainsi, des considérations tirées de la convenance pratique des choses conduisaient aux idées supérieures de solidarité et d'association.

Qu'ont fait le gouvernement et la Chambre ? Ils ont généralement constitué par la loi l'ordre nouveau, le nouveau régime colonial, et puis, pour appliquer ce que veut la loi, en réalité pour modérer son action, ils font intervenir les conseils coloniaux. Est-ce là une combinaison heureuse? La volonté du législateur est libérale, et pour la faire passer en acte, le plus souvent, vous choisissez qui ? l'élément pur-sang créole, les conseils, qui représentent évidemment l'esprit du *statu quo*, sinon celui de rétrogradation !

Nous concevons, au contraire, qu'il faudrait utiliser pour cette œuvre d'application, de règlementation, les éléments coloniaux les plus libéraux. Il y a, avons-nous dit, aux colonies, au dessus de la masse aveugle et entêtée, il y a des hommes éclairés et de bon et généreux vouloir. Ce sont ceux-là qui doivent intervenir, car seuls ils peuvent prêter un bienveillant concours à l'œuvre de la transformation sociale. Pour eux, il faudrait créer une magistrature spéciale, un conseil de patronage, auquel on donnerait des attributions étendues. L'honorable M. Laplagne-Barris, en discutant le 5e paragraphe de l'art. 5, a dit qu'il désirait voir réaliser aux colonies la grande institution du patronage romain. Nous acceptons l'idée, mais elle doit être complétée par une organisation sériaire, par l'application du principe de la hiérarchie. Il faut que l'esclave puisse au besoin recourir à un degré de patronage supérieur à celui de son maître ; il faut au patronage individuel, joindre le patronage collectif. Il ne suffit

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS (1).

Quatrième partie.

III. — LA MALADE.

Il y a dans l'aspect de la campagne, vers la fin de l'automne, alors que ... moissons ont disparu, que l'herbe devient moins fleurie, que les ar... commencent à jaunir, je ne sais quoi de décourageant et de plaintif ... semble se communiquer à nous malgré nous-mêmes. La saison des ...érances est passée, les jours d'activité finis, tout décline et pâlit sans ... l'on puisse encore entrevoir de loin l'époque à laquelle tout doit re...ître. Mélancolique passage où l'homme s'arrête un instant inoccupé ...vant la création languissante ! Pénible attente des heures sans verdure, ... parfums et sans soleil.

L'on se trouvait précisément arrivé à cette triste saison. Le domaine ... Motteux n'offrait plus aux regards que des sillons hérissés de chaume ... de vergers dépouillés de leurs fruits. Les prairies elles-mêmes étaient ...nies d'une herbe plus rare qu'émaillaient seules de loin en loin quel... frêles marguerites ou quelques fleurs de trèfle pâle. Aux gazouille...ents des grives, de pinsons et des bouvreuils, avaient succédé les glous...ments des perdrix ou les cris des vanneaux s'abattant dans les genêts. ...orizon, enveloppé de brumes, ne montrait plus que des lignes confuses ... la brise faisait tourbillonner les feuilles mortes à la lisière des fourrés.

Le jour commençait à baisser. Tous les champs étagés sur la pente qui ...cent de la route d'Isigny vers l'Esques, étaient déserts ; mais on ...cevait au sommet de la colline le troupeau de moutons d'Anselme ...icou broutant les herbes menues qui poussent parmi le chaume. Le ...ieux berger se tenait lui-même à l'une des extrémités du plateau, ap...uyé sur le bâton ferré qui lui servait de houlette, et son chien favori ...ouché à ses pieds.

Son neveu Pierre, assis un peu plus loin, sur le rebord d'un sillon, ...essait de la paille en chantant une vieille *reverdie*, léguée par les mè...s à leurs filles et conservée intacte depuis le temps de Basselin. Au ...ilieu du silence mélancolique de la soirée, la voix de l'enfant s'élevait ...aire et joyeuse.

> L'amour de mon cœur s'est enclose,
> En un bien joli jardinet,
> Où croît la rose et le muguet,
> Et aussi fait la passerose.
>
> Hélas ! il n'est si douce chose
> Que de ce doux rossignolet
> Qui chante clair au matinet,
> Quand il est las il se repose.
>
> Je le vis l'autre jour cueillant
> En un beau pré la violette,
> Et me sembla si avenant
> Et de beauté la très parfaite.
>
> Je la regardai une pose ;
> Elle était blanche comme lait,
> Et douce comme un aquelet,
> Vermeillette comme une rose !

Anselme Micou, qui n'avait point paru prendre garde aux premiers vers de cette naïve pastorale, se retourna enfin vers son neveu.

— Le temps des violettes est passé, mon gars, dit-il, et aussi celui des chansons. Maintenant, il faut moins songer aux bouquets qu'aux *migauts* (provision de fruits pour l'hiver).

—Ah ! bah ! ça regarde mam' Louis, reprit le jeune garçon en souriant, c'est elle qui boulange le pain que je mange.

Anselme remua la tête.

— Oui, oui, dit-il d'un ton pensif, les enfants ça vit comme les oiselets du bon Dieu, qui chantent en attendant que les graines mûrissent sur le buisson. J'ai été comme ça aussi, mais depuis j'ai reçu bien des *harées* (averses) et conduit bien des brebis au boucher.

— Dam ! c'est sûr que vous devez avoir de *lesquience* (expérience), reprit l'enfant ; y a pas un berger dans tout le pays en qui on ait tant de *fiat* (foi) qu'en vous, vieux Anselme, et si vous vouliez...

— Tais-toi, interrompit le berger sans lever les yeux, voici quequ'un qui nous arrive.

— Comment que vous savez ça? dit l'enfant étonné.

— Regarde Farraut.

Le chien, qui paraissait endormi, venait en effet de dresser légèrement les oreilles ; bientôt ses yeux s'entr'ouvrirent, son museau s'allongea et il fit entendre un léger grondement.

— Ah ! il a senti qu'on venait dans les *étos* (chaumes), dit le jeune garçon.

— Oui, mais n'y a pas de danger, ajouta Micou sans faire un mouvement, ce sont des amis.

L'enfant se redressa et porta la main à son bonnet en prononçant le nom de M. de Gausson.

Celui-ci suivait en effet un des sillons et n'était plus qu'à quelques pas. Il portait un costume de chasse et tenait son fusil sous le bras.

— Vous avez donc changé de pâturage, papa Micou, dit-il en saluant de la tête le vieux berger.

— Où il n'y a plus d'herbe les moutons ne font plus de laine, répondit Anselme du ton sentencieux qui lui était ordinaire. Monsieur va sans doute à la ferme?

— Précisément ; comment y est-on aujourd'hui ?

Le berger plia les épaules.

— Toujours bien petitement, monsieur.

— Ainsi madame Louis ne se trouve point mieux ?

— Il n'y a pas d'apparence ; on a hier battu dans les granges et elle n'a pas voulu descendre, parce qu'elle avait peur du *henu* (brouillard). Quand une femme comme mam' Louis pense au temps qu'y fait, c'est mauvais signe.

— Il est vrai que ses forces semblent diminuer chaque jour, reprit Marcel ; depuis cette affreuse nuit où Mme Honorine a failli périr, elle n'a pu se relever.

— Monsieur Verel dit qu'elle a pris un *chaud et froid*, fit observer le jeune garçon ; sans compter que ça lui a fait une révolution de voir comme ça la dame de Paris quasi *neyée*.

— Et malheureusement on ne peut lui faire accepter aucun remède ! ajouta de Gausson.

Anselme secoua la tête et fit un soupir.

— C'est pas tout ça qui aurait soumis une *felle* femme comme mam' Louis, reprit-il ; non, non ; elle en a supporté bien d'autres !

— Et à quelle cause attribuez-vous donc sa maladie? demanda Marcel.

— A la cause qui a amené tous les autres malheurs, répliqua le berger; y a des temps, voyez-vous, où l'on dirait que tous les bons anges-gardiens abandonnent une maison. Voici la treizième récolte depuis que le feu a pris aux granges, où mam' Louis a manqué brûler ! treize ans avant, son fils le général est mort quasi subitement, et il y avait alors juste treize ans qu'elle était veuve !

— Et que concluez-vous de ces coïncidences !

— Ça prouve, monsieur, que tous les treize ans l'esprit de malheur est maître du Motteux et que nous tombons tous à sa merci.

De Gausson sourit.

— Encore les mêmes idées, père Micou, dit-il ; vous ne pouvez croire que le mal vienne naturellement.

—Non, monsieur, dit le berger, ça ne peut pas être le bon Dieu qui frappe comme ça sans regarder ; faut que *l'autre* soit queuq' fois le maître pour tout *bouessonner* (troubler); sans ça comment qu'y aurait tant d'injustice et de méchanceté sous la toiture du ciel ? Voyez plutôt cette jeune dame de Paris pour qui que vous avez de l'amitié, qui est-ce qui lui a fait faire un *cumblet* (saut) dans le *petit tourbillon* ?

— Toutes mes recherches pour le découvrir ont été inutiles, répliqua Marcel.

— Parce que les auteurs de la chose ne craignent pas les juges, reprit Micou avec conviction ; vous n'avez ni vu leur figure, ni entendu leur voix, non ! c'était noir et ça ne parlait pas ! mais s'ils n'ont pas réussi à *neyer* la dame, y n'la perdent pas pour ça de vue !

— Que voulez-vous dire ?

— Qu'y a comme un mauvais sort qui la poursuit. Tout ce qu'elle fait dans le pays amène des *fouah* (huées) ; on l'accuse de tout le mal et on ne veut pas croire au bien.

— Ah ! je ne m'étais donc pas trompé, interrompit vivement Marcel, qui croyait avoir fait la même observation, et d'où peuvent venir ces préventions ?

— Qu'est-ce qui sait d'où vient le vent qui brûle les prairies ou la pluie qui noie les blés, répondit Micou ; voilà cinquante ans que je garde les moutons dans les friches et que je regarde dans le ciel sans pouvoir dire comment arrive le plus petit nuage. Les dires des vieux ne sont pas des *lures* (sornettes), allez, not' maître, les hommes sont, sans comparaison, comme mes moutons ; y z'ont des bergers et des chiens qui les conduisent ; seulement y en a de bons et de *maxis* ; et c'est ça qui fait le malheur ou la chance.

De Gausson savait qu'il eût été inutile de combattre les opinions du vieux berger ; il prit congé de lui et continua sa route vers la ferme.

Mais cet entretien, en confirmant ses propres remarques sur l'espèce de réprobation qui frappait Honorine, le jeta dans une sombre préoccupation. Quel hasard, ou plutôt quel ennemi secret pouvait avoir ainsi prévenu le plus grand nombre contre la jeune femme ? Le vieil Anselme avait raison ; un mauvais esprit pesait sur la vie d'Honorine, mais ce mauvais esprit avait un corps, un nom qu'il fallait découvrir !

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844 au 11 janvier 1845, et les numéros du 18 février au 12 avril.

l'Etat dans cette grande révolution de la société coloniale. Malgré tout ce qu'ont pu dire MM. de Barante et Laplagne-Barris, approuvés par MM. Guizot et Martin, la loi nouvelle aura pour résultat nécessaire d'altérer et de diminuer la propriété du colon. Il est évident que l'on entre dans la voie de l'émancipation avec faible indemnité. Il y a donc lieu de venir en aide au colon pour raffermir et féconder son industrie menacée. En outre, nous avons démontré que l'intérêt du Noir lui-même commande de travailler vivement à accroître la production. Enfin, la loi même du progrès de l'humanité veut que soient activement entretenus tous les foyers de luxe et de civilisation. Les mesures nouvelles et celles qui devront suivre portant atteinte à la richesse coloniale, il faut donc donner du secours aux colonies.

Aujourd'hui MM. le duc d'Harcourt et Chevandier avaient proposé l'article additionnel suivant :

« Un crédit sera ouvert annuellement au ministre de la marine, pour être employé au rachat des esclaves, dont la conduite aura été reconnue la meilleure, et qui y auront déjà contribué eux-mêmes au moyen de leur pécule. »

Cet article, retiré après une conversation entre M. Guizot et M. le duc d'Harcourt, faisait intervenir moralement l'Etat au profit de l'esclave honnête et laborieux ; mais ce n'est point assez. Nous voudrions, comme corollaire de la loi nouvelle, qu'un crédit considérable fût ouvert pour venir au secours de toute la société coloniale, Noirs et Blancs, grands et petits propriétaires. Voyons l'emploi de ce crédit.

L'industrie coloniale est dans un état d'enfance ; cependant des faits nouveaux se produisent qui annoncent sa transformation. Jusqu'ici, les colons n'ont su tirer, en moyenne, que 5 livres de sucre de 100 livres de cannes, et la canne contient 20 p. 100, et plus, de sucre cristallisable. Les procédés si savamment appliqués en Europe au traitement de la betterave viennent enfin de pénétrer dans les colonies. M. Vincent a établi à Bourbon les machines de MM. Desrone et Cail ; M. Paul Daubrée a introduit à la Guadeloupe celles de M. Daubrée, de Clermont-Ferrant. Ces machines, encore perfectionnées en Angleterre, ont été également installées à l'Ile Maurice ; et nous lisons dans le *Cernéen* du 16 janvier 1845 (qui nous parvient aujourd'hui même) que ce mode de traitement employé chez un planteur, M. Daruty, lui donne environ 10 pour 100 de sucre, en d'autres termes, 102 livres de sucre au lieu de 55 par barrique de vesou. Voilà donc la richesse du planteur doublée.

Mais pour réaliser cette fortune nouvelle, il faut des capitaux. Les co-

familles qui ont fondé nos colonies, empêcher le triomphe des marchands d'argent et prévenir l'établissement de la féodalité industrielle.

Prenons de l'idée de M. Paul Daubrée ce qu'elle a de bon ; ne séparons rien, distinguons simplement ; combinons, organisons, associons.

Il est ouvert un crédit à toute société de planteurs voisins qui se constitue pour l'exploitation combinée des habitations et pour l'établissement d'une usine centrale d'après le nouveau système. Le gouvernement met deux conditions à son secours : La première, c'est que la société est obligée d'accueillir dans son sein tous les petits propriétaires dont les terres sont enclavées ou voisines ; la seconde, c'est que la société est obligée d'inscrire comme actionnaires tous les esclaves à son service, qui offrent de faire l'apport soit de leur terrain soit d'un capital argent.

Par cette combinaison, dont nous donnons l'idée brute, vous constituez la propriété sociétaire, vous empêchez l'organisation de l'esclavage collectif qui va suivre la féodalité industrielle ; vous réunissez par l'association le Blanc, le petit Créole et le Noir. Il y a là, nous le croyons, le germe d'une excellente transformation de la société coloniale.

En outre de cette œuvre capitale, le gouvernement doit consacrer des fonds, ainsi que le demandait hier le *Globe*, à l'établissement de fermes-modèles, d'écoles rurales. Enfin, un système libéral d'immigration de travailleurs viendrait compléter cet ensemble.

Nous recommandons l'étude de ces vues diverses à l'attention bienveillante des vrais amis des colons et des Noirs.

La Chambre des députés a voté aujourd'hui la prise en considération de la proposition de M. Lafarelle sur l'endiguement des rivières. Le reste de la séance a été consacré à des rapports de pétitions.

M. le garde des sceaux et M. le ministre de l'agriculture et du commerce, viennent d'adresser aux procureurs-généraux et aux préfets des instructions pour l'exécution rigoureuse de la loi du 22 mars 1841, relative au travail des enfants dans les manufactures. M. le garde des sceaux invite les procureurs-généraux à concourir à l'application des mesures tutélaires dont le législateur a voulu entourer l'enfance,

---

La *Gazette de France* fait ce soir l'observation suivante :

« Le *Constitutionnel* fait comme le *Journal des Débats*: ses colonnes » sont remplies de ce qui se passe à l'étranger, et de l'armement des

pour les croyances catholiques ont été prononcés par divers m… leur association. »

Nous remercions les rédacteurs du *Bien social* de leur sym… et nous pensons que dès aujourd'hui cette sympathie devrait … appartenir sans réserve. La *Démocratie pacifique* n'a jamais … gné qu'il fût nécessaire de fonder une religion nouvelle. Au … traire, elle a toujours présenté la théorie d'association form… par Fourier comme la réalisation des promesses du Christ.

Nous recevons la lettre suivante :

« Messieurs les rédacteurs de la *Démocratie Pacifique*.

» Cinquante ans se sont écoulés depuis que nos pères ont procla… le *premier des droits de l'homme est celui de vivre*, et pourtant a… d'hui, dans la société française, ce droit est encore illusoire p… grand nombre de leurs enfants, malgré la multiplicité des moyens, … vés mais non appliqués, pour concilier le droit et le fait ; ce dés… persistant finit par soulever une question très importante en elle-m… surtout très intéressante pour l'époque essentiellement transitoire q… fait éclore. Cette question, la voici :

» Quel est le *devoir* de l'homme lorsqu'il n'a plus le *pouvoi*… vivre?

» Un livre qui donnerait une solution complète de ce problème … certainement une influence très salutaire, et sur la conduite des … taires misérables, réduits à y chercher des motifs de consolation … résolution, et sur la conduite des classes qui prélèvent le plus clair … produits du travail ; il contribuerait puissamment sans doute à … l'avènement des réformes sociales et politiques réclamées inutile… jusqu'ici. Qui de vous le fera ?

« *Un de vos lecteurs.* »

La solution que l'on réclame ici ne manque certainement … d'intérêt. Nous le pensons si bien que nous la mettons au conco… certains passages très explicites de l'Evangile sont de nature … diquer une solution assez radicale, et l'autorité de l'Evangile … assez grande pour qu'elle ne soit pas négligée.

On remarque le passage suivant dans la biographie du célèbre n… liste Albert Dupetit-Thouars, lue à l'Académie des sciences p… Flourens :

« Les anciens ont fait trop peu d'expériences. Aujourd'hui on e… » beaucoup. Mais l'art des expériences n'est pas dans le nombre d… » périences. — Il est un art de les raisonner, de les combiner, d…

Les soupçons de Marcel allaient de l'un à l'autre sans oser ni sans pouvoir s'arrêter. Il arriva enfin à la ferme et trouva à l'entrée Françoise qui lui ouvrit la porte de l'espèce de salon où se tenait la malade.

C'était cette pièce de rez-de-chaussée, dont nous avons déjà parlé et qui servait à la fois de parloir, de bureau et de lingerie. Depuis sa maladie, la mère Louis avait encore ajouté à ces destinations. Ne pouvant quitter ce qu'elle appelait la chambre jaune, elle en avait fait le centre de son activité valétudinaire. C'était là que l'on portait les échantillons de récolte, les provisions de ménage, les instruments à réparer. Son inquiétude soupçonneuse avait grandi avec sa faiblesse. Ne pouvant promener sa surveillance, comme autrefois, sur toutes les parties de la ferme, elle eût voulu concentrer celle-ci tout entière dans l'étroit espace où la retenait son mal, rapprocher ce qu'il ne lui était plus permis d'aller trouver, tout amener enfin à portée de sa main et de son regard.

Cette monomanie donnait à la pièce où elle se trouvait une apparence de désordre et d'encombrement impossible à rendre. On y voyait, pêle-mêle, des pains sortant du four, des livres de comptabilité, des tisanes et des tourtes de saindoux. A toutes les poutres étaient suspendues des touffes desséchées de plantes potagères conservées pour graines ou des paniers remplis de vieilles ferrailles. Dans les coins on voyait entassés les socs destinés à la forge, les pioches sans pointe, les faulx ébréchées et les bêches qui attendaient un manche. Le plancher était enfin couvert de mannequins de fruits, de barres de savon et de poupées de lin peigné. Une petite roue de charrue toute neuve avait été placée sous la fenêtre.

Assise au milieu de ce chaos, la mère Louis s'occupait à battre du lait, tout en donnant ses ordres à une servante qui arrangeait des œufs dans une corbeille.

Sans avoir beaucoup maigri, la fermière avait perdu cette apparence de vigueur qui frappait autrefois dès le premier coup-d'œil. Son teint coloré avait pris je ne sais quelle pâleur jaunâtre et jaspée de petits filaments rougeâtres ; ses chairs flasques flottaient à chaque mouvement et ses membres roidis semblaient avoir perdu leurs articulations. Ses yeux seuls, plus ronds et plus ouverts, avaient pris un éclat fiévreux qui, joint à la mobilité de la prunelle, leur donnait quelque chose de légèrement égaré. Une toux opiniâtre appelait par instants le sang au visage qui devenait ensuite subitement plus pâle. Son costume, dont la propreté soignée frisait autrefois l'élégance, avait éprouvé la même transformation. Composé de pièces disparates, il annonçait une sorte d'abandon de soi-même qui est, même chez la femme la moins recherchée, le symptôme le plus certain du triomphe de la souffrance. Un verre et un broc remplis de maître-cidre étaient placés à portée de sa main, car depuis que la maladie avait enlevé à la paysanne son activité, elle cherchait une consolation malheureusement trop fréquente dans la *tisane de marin-onfroi*, et tous les efforts d'Honorine pour combattre cette déplorable passion, devenaient chaque jour plus inutiles.

Au moment où reprend notre récit, elle venait encore de recourir à ce dangereux remède, tandis que la jeune femme, assise devant un petit bureau, achevait tout haut quelques calculs.

— Alors tu ne trouves pas le compte ! s'écria tout-à-coup la mère Louis, y manque encore un écu et sept sous ?

— Je vais recommencer l'addition, balbutia la jeune femme troublée par la voix de Marcel qu'elle crut reconnaître.

— C'est la malédiction du bon Dieu qui est sur moi, reprenait la fermière d'un ton lamentable ! Tous les *goureurs* du pays se sont donné le mot pour profiter de ma maladie. Y me feront mourir sur une botte de paille… et dire que personne ne prendrait les intérêts d'une pauvre malheureuse qui ne peut plus *gandoler* (remuer). Ah ! Jésus-Sauveur, qu'est-ce que je vais donc devenir ? Eh bien ! pourquoi que tu laisses tes chiffres, toi ?

— Voici M. de Gausson, ma mère, dit Honorine en montrant le jeune homme qui venait d'ouvrir la porte.

— Ah ! qu'est-ce qu'y veut ? demanda la fermière en détournant à demi la tête.

— Je venais savoir comment vous vous trouviez aujourd'hui, chère Mme Louis, dit Marcel qui s'avança vers la malade avec empressement.

— Aujourd'hui c'est comme hier et comme les jours d'avant, répliqua la mère Louis d'un air maussade ; on *gavaille* (gaspille) tout, on me ruine, et j' peux rien faire ; quand on souffre, on n'a plus d'amis, voisin.

— Vous me permettrez de croire le contraire, reprit le jeune homme ; pour ma part, je suis désolé de cette persistance de la maladie, et si je pouvais quelque chose…

— Oui, oui, on dit toujours ça quand on est sûr qu'on ne peut rien, interrompit la mère Louis.

Honorine rougit, et de Gausson parut lui-même embarrassé ; mais il s'efforça de se remettre, en répondant gaiement :

— Allons, vous êtes une ingrate, voisine ; vous niez l'amitié que l'on a pour vous, afin de ne pas être obligée d'en rendre ; mais vous aurez beau faire, vous ne m'empêcherez pas de m'intéresser à votre santé et de déplorer que vous vous refusiez à tout traitement…

— Ah ! voilà la chanson, reprit aigrement la paysanne ; faudrait prendre des drogues. Comme si c'était pas assez de l'ennui du mal, sans avoir l'ennui des remèdes. La *mezette* aussi me fait des reproches tant que le jour dure. Faudrait appeler un médecin. Des médecins ! on mourra bien sans ça, allez ; et ça ne fera pas de chagrin à beaucoup ; quand on n'est plus bonne à rien, le mieux est de se laisser crever dans un coin comme un chien qui a perdu son maître.

Honorine jeta un regard désolé à de Gausson, et une larme vint mouiller ses cils. Quelque égoïste que fût l'affection de la vieille femme, c'était la seule parente en qui elle eût trouvé quelque sympathie ; ce cœur avait d'ailleurs donné ce qu'on pouvait en espérer ; et Honorine aimait la mère Louis par comparaison et par disette de tendresse.

Celle-ci s'aperçut de son émotion ; mais loin d'en être touchée, elle s'en irrita, car, comme la plupart des malades, elle s'indignait également que l'on contrariât sa triste prévision, et qu'on parût y croire.

— Vas-tu geindre maintenant, s'écria-t-elle ; Dieu me pardonne ! ils ont tous juré de me faire damner ! et quand je serais portée en terre, voyons, qu'est-ce que ça te fera ? tu auras ta part de mon bien et les écus d'un mort, ça vaut toujours mieux que les gronderies du vivant. Mais j'suis pas encore cousue dans le drap, ma chère ! toi et le mière faut que vous attendiez vot' tour.

— Ah ! pouvez-vous me parler ainsi ! dit la jeune femme, dont les larmes, retenues jusqu'alors, coulèrent silencieusement.

— Allons v'là qu'elle *pigne* maintenant, reprit la fermière en repoussant la baratte à beurre ; si c'est pas capable de vous tourner le sang ! Emporte ça, voyons, emporte vite ; j'aime mieux être toute seule que de voir des figures de *mater dolorosa*. M. Marcel t'ouvrira la porte.

L'invitation était trop claire pour que le jeune homme pût feindre de ne point comprendre ; il prit congé de la mère Louis et suivit Honorine.

Celle-ci arrivée dans la pièce voisine s'assit sur un banc et fondit en larmes.

Depuis tant de jours que ses soins près de la fermière n'étaient p… que par des reproches ou des duretés, elle avait le cœur trop plei… dernier choc le fit déborder.

Marcel qui était demeuré d'abord debout devant elle, sans pouvoir … ler, fit un geste de désespoir.

— C'est trop aussi ! murmura-t-il enfin à voix basse ; c'est trop … qui n'a mérité aucune de ces épreuves ! Le berger dit vrai, il y … mauvais esprit acharné à votre poursuite.

— Ah ! quand je me suis décidée à venir ici.., bégaya Honorine … milieu de ses sanglots… pourquoi n'ai-je pas eu plutôt… le courage… mourir.

De Gausson lui prit vivement la main.

— Ne dites pas cela, reprit-il avec angoisse, vous me brisez le c… Mon Dieu, ne puis-je donc rien faire pour vous ! mais à quoi servent … le dévouement, l'affection, le courage… Je vous suis inutile, moi … rachèterais chacun de vos chagrins au prix de tout mon bonheur.

— Ah ! je le sais ! dit la jeune femme, qui pleurait toujours, mais … la douleur se transformait en attendrissement à la voix de Marcel ; j… que vous êtes mon meilleur, mon seul ami.

— Plus qu'un ami, répliqua de Gausson, qui avait saisi sa main et la pressait dans les siennes…

— Un frère ! répéta la jeune femme.

— Plus qu'un frère ! ajouta-t-il, en attirant contre son cœur la m… qu'il tenait.

Honorine tressaillit et voulut se dégager. Mais Marcel la retint a… force.

— Plus que vous n'avez cru, plus que je n'ai jamais osé vous di… continua le jeune homme, avec une exaltation croissante. Je vous … Honorine ! oh ! ne tremblez pas, ne cherchez point à m'échapper : j… aime depuis le premier jour où je vous ai revue. Mariage, séparation, … n'a pu me guérir de cet amour, rien ne m'en guérira.

— Pourquoi… me le dire… murmura la jeune femme, pleurant … fort de trouble et peut-être de bonheur.

— Parce que je me suis tu trop long-temps ! reprit Marcel avec pa… Ce secret me pesait là, comme une chaîne ; il arrêtait tous mes épa… ments ; il étouffait ma voix quand je voulais vous consoler ! Mainten… je vous ai dit que ma vie vous appartenait, que ma joie était en v… ordonnez ce que je puis faire ; sachant que vous êtes tout pour moi, v… oserez, j'espère, tout me demander.

Honorine voulut répondre, mais elle n'en trouva point la force. … aveu que de Gausson avait retenu jusqu'alors, elle le prévoyait, e… désirait peut-être ; aussi n'éveilla-t-il chez elle ni surprise, ni r… Les objections qu'il pouvait faire naître s'étaient depuis longtemps … sentées à son esprit, qui les avait discutées, combattues. Fascinée par … voix de celui qu'elle aimait, honteuse, éperdue, elle fit un dernier e… pour échapper à ses étreintes, puis, cédant à sa propre émotion, elle … cha son visage sur la poitrine du jeune homme.

Celui-ci sentit ses yeux se mouiller, un flot de joie inonda son âme … avait compris !

Sa tête se pencha vers celle d'Honorine, et posant chastement … lèvres sur ses cheveux :

— Merci ! balbutia-t-il à son oreille. Mais, maintenant, vous ne di… plus que vous voulez mourir…

ÉMILE SOUVESTRE.

(*La suite à demain.*)

» S. E. le général Santa-Anna, président de la république, pour avoir » porté atteinte au système de gouvernement établi sur les bases or» ganiques, et pour s'être révolté à main armée contre le gouverne» ment constitutionnel établi dans la république. »

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Séance du 12 avril.

M. DE GASQ présente le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit supplémentaire pour l'inscription de pensions militaires en 1845.

La chambre reprend la discussion du projet de loi sur les colonies. La délibération porte sur l'art. 5, dont les cinq premiers articles ont été adoptés hier. Les deux derniers paragraphes sont également adoptés, ainsi que l'article dans son ensemble.

M. DE TASCHER propose de dire à la fin du premier paragraphe : ou *de remplir les devoirs de la religion*, au lieu de : ou de se livrer aux exercices du culte.

L'article est adopté avec cette modification.

Le premier paragraphe de cet article est adopté, moins quelques mots supprimés, comme inutiles, sur la proposition de M. Viennet.

M. FERRIER propose de rédiger ainsi le deuxième : « En cas de récidive, l'amende sera portée au double. »

Cet amendement, auquel consent la commission, est adopté ainsi que tout l'article.

L'article 8 est adopté avec la disposition additionnelle qui suit :

« En cas de récidive, il y aura lieu, de plus, à un emprisonnement de seize jours à un mois. »

Tous les articles ayant été adoptés, la chambre procède au scrutin secret dont voici le résultat :

Nombre des votants, 159 ; boules blanches, 103 ; boules noires, 50. La chambre adopte.

Cette loi ayant subi plusieurs modifications, nous la donnons en entier afin que les lecteurs puissent mieux la juger dans son ensemble :

« Il sera statué par ordonnance du roi :

» 1o Sur la nourriture et l'entretien dus par les maîtres à leurs esclaves tant en santé qu'en maladie, et sur le remplacement de la nourriture par la concession d'un jour par semaine aux esclaves qui en feront la demande.

» 2o Sur le régime disciplinaire des ateliers ;

» Sur l'instruction religieuse et élémentaire des esclaves ;

» 3o Sur le mariage des personnes non libres ; sur ses conditions, ses formes et ses effets, relativement aux époux entre eux et aux enfants en provenant.

» Pour les cas de mariage entre des personnes non libres, et appartenant à des maîtres différents, un décret colonial, rendu dans les formes des articles 4 et 8 de la loi du 24 avril 1833, règlera les moyens de réunir soit le mari à la femme, soit la femme au mari. »

Art. 2. « L'art. 2 de l'ordonnance royale du 15 octobre 1786, pour la Guadeloupe et la Martinique, portant qu'il sera distribué pour chaque nègre ou négresse une petite portion de l'habitation, pour être par eux cultivée à leur profit, ainsi que bon leur semblera, est déclaré applicable aux colonies de la Guyane et de l'île Bourbon et dépendances.

» Un décret colonial, rendu dans les formes des articles 4 et 8 de la loi du 24 avril 1833 déterminera les exceptions que le paragraphe précédent peut recevoir. »

Art. 3. Paragraphe 1er. « La durée du travail que le maître peut exiger de l'esclave ne pourra excéder l'intervalle entre six heures du matin et six heures du soir, en séparant cet intervalle par un repos de deux heures et demie.

» Parag. 2. Un décret colonial, rendu dans les formes indiquées par l'article précédent, fixera la durée respective des deux parties du temps de travail, sans excéder le maximum ci-dessus déterminé, et pourra établir une durée moins longue de travail obligatoire, suivant l'âge ou le sexe des esclaves, leur état de santé ou de maladie, ou la nature des occupations auxquelles ils seront attachés.

» Parag. 3. Le maximum du temps de travail obligatoire pourra être prolongé de deux heures par jour à l'époque de la récolte et de la fabrication. A l'époque des travaux continus, les heures de travail obligatoires pourront être reportées du jour dans la nuit, à la charge de ne pas excéder le maximum fixé pour chaque période de 24 heures.

» Parag. 4. Un décret du conseil colonial, rendu dans les formes ci-dessus indiquées, déterminera les époques du travail extraordinaire de jour et de nuit.

» Parag. 5. L'obligation du travail extraordinaire ne s'applique ni aux esclaves attachés au service intérieur de la maison, ni aux enfants, ni aux malades.

» Parag. 6. Un décret du conseil colonial, rendu dans les formes précitées, fixera, suivant les différentes occupations de l'esclave, le minimum du salaire qui pourra être convenu entre le maître et lui pour l'emploi des heures et des jours pendant lesquels le travail n'est pas obligatoire. »

Art. 4, parag. 1er. « Les personnes non libres seront propriétaires des choses mobilières qu'elles se trouveront posséder à titre légitime à l'époque de la promulgation de la présente loi, ainsi que de celles qu'elles acquerront à l'avenir, à la charge par elles de justifier, si elles en sont requises, de la légitimité de l'origine de ces objets, sommes ou valeurs.

» Parag. 2. La disposition qui précède ne s'applique ni aux bateaux, ni aux armes : ces objets ne pourront jamais être possédés par des personnes non libres.

» Parag. 3. Les esclaves seront habiles à recueillir toutes successions mobilières ou immobilières de toutes personnes libres ou non libres. Ils pourront également acquérir des immeubles par voie d'achat ou d'échange, disposer et recevoir par testament ou par acte entre-vifs.

» Parag. 4. En cas de décès de l'esclave, sans testament ni héritiers, enfant naturel, ni conjoint survivant, sa succession appartiendra à son maître.

» Parag. 5. Dans tous les cas, l'esclave ne pourra exercer sur les objets à lui appartenant que les droits attribués au mineur émancipé par les articles 481, 482, 484 du Code civil.

» Dans le cas où des biens viendraient à échoir à des esclaves mineurs, par succession ou donation, l'administration desdits biens appartiendra au maître, à moins qu'il ne juge convenable de provoquer, de la part du juge royal, la nomination d'un autre administrateur.

» Toutefois, le juge royal pourra, toutes les fois qu'il le jugera nécessaire, nommer un autre administrateur.

» Une ordonnance royale [illegible] la conservation et le mode d'emploi des meubles et valeurs mobilières appartenant aux esclaves mineurs. »

Art. 5 du projet de la commission. « Les personnes non libres pourront racheter leur liberté, ou la liberté de leur père ou mère, ou autres ascendants, de leurs femmes et de leurs enfants, et descendants légitimes ou naturels, sous les conditions suivantes :

» Si le prix du rachat n'est pas convenu amiablement entre le maître et l'esclave, il sera fixé pour chaque cas, par une commission composée du les jours de dimanches et de fêtes reconnues par la loi, depuis l'heure de *minuit de la veille jusqu'au minuit suivant*, ou qui le ferait travailler un plus grand nombre d'heures que le maximum fixé par l'art. 2, ou à des heures différentes de celles prescrites conformément audit article 2, sera puni d'une amende de 15 fr. à 100 fr.

» Parag. 2. En cas de récidive, la peine sera élevée à un emprisonnement qui pourra être de trois jours, et l'amende sera portée au double.

» Parag. 3 Le présent article n'est pas applicable aux travaux nécessités par les cas urgents, qui seraient reconnus tels par les maires. »

Art. 8. « Sera puni d'un emprisonnement de seize jours à un mois et d'une amende de 101 fr. à 300 fr. tout propriétaire qui ne fournirait pas à ses esclaves les rations de vivres et les vêtements déterminés par les règlements ou qui ne pourvoirait pas suffisamment à la nourriture, entretien et soulagement de ses esclaves, infirmes par vieillesse, maladie ou autrement, que la maladie soit incurable ou non.

» En cas de récidive, il y aura lieu, de plus, à un emprisonnement de seize jours à un mois. »

Art. 9. Parag. 1er. « Tout maître qui aura infligé à son esclave un traitement illégal ou qui aura exercé ou fait exercer sur lui des sévices, violences ou voies de fait, en dehors des limites du pouvoir disciplinaire, sera puni d'un emprisonnement de seize jours à deux ans, et d'une amende de 101 fr. à 300 fr., ou de l'une de ces deux peines seulement. »

Parag. 2. S'il y a eu préméditation ou guet-apens, la peine sera de deux ans à cinq ans, et l'amende de 200 fr. à 1 000 fr. »

Art. 10. « S'il est résulté des faits prévus par l'article précédent, la mort, ou une maladie emportant incapacité de travail personnel pendant plus de vingt jours la peine sera appliquée dans chaque colonie conformément au code pénal local. »

Art. 11. « Sera punie des peines de simple police toute infraction aux ordonnances royales et aux décrets coloniaux qui seront rendus en vertu de la présente loi, et à toutes autres ordonnances concernant le patronage et le recensement, toutes les fois que ladite infraction ne sera pas punie de peines plus graves par des dispositions spéciales. »

Art. 12. « En cas de récidive pour des faits qui ne sont pas l'objet de dispositions particulières, les infractions à la présente loi seront punies dans chaque colonie suivant les règles du code pénal. »

Art. 13. « L'article 463 du code pénal, concernant les circonstances atténuantes, sera applicable aux faits prévus par la présente loi. »

Art. 14. Lorsque les cours d'assises seront appelées à statuer sur des crimes commis par les personnes non libres, ou sur ceux commis par les maîtres sur leurs esclaves, elles seront composées de quatre conseillers à la cour royale et de trois assesseurs. »

Art. 15. « Le nombre des juges de paix pourra être porté : à huit pour la Martinique ; à dix pour la Guadeloupe et dépendances ; à six pour la Guyane française ; à huit pour Bourbon et dépendances.

Art. 16. « Tout individu âgé de 60 ans qui ne justifiera pas devant l'autorité administrative de moyens suffisants d'existence, ou bien d'un engagement de travail avec un propriétaire ou chef d'entreprise industrielle, ou bien de son état de domesticité, sera tenu de travailler dans un atelier colonial qui lui sera indiqué.

» En cas de refus de déférer à cette injonction, il pourra être déclaré vagabond et puni comme tel dans chaque colonie suivant les lois qui y sont en vigueur.

» Une ordonnance royale pourvoira à l'organisation desdits ateliers et aux autres mesures nécessaires pour l'exécution du présent article. »

Art. 17. « Les conseils coloniaux ou leurs délégués seront préalablement consultés sur les ordonnances royales à rendre en exécution de la présente loi. »

Art. 18. « La présente loi ne s'applique qu'aux colonies de la Guadeloupe de la Martinique, de la Guyane et de Bourbon, et à leurs dépendances. »

Art. 19. « La loi du 24 avril 1833, ainsi que les lois et ordonnances qui règlent l'administration de la justice aux colonies sus-mentionnées et à leurs dépendances, continueront d'être exécutées dans toutes les dispositions auxquelles il n'est pas dérogé par la présente loi. »

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. LEPELLETIER D'AULNAY, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 12 avril.

M. BENOIST dépose le rapport de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur le sucre indigène.

L'ordre du jour appelle les développements de la proposition de M. de Lafarelle, relative à l'endiguement des fleuves, rivières et torrents.

M. DE LAFARELLE lit un long discours que le bruit des conversations ne nous permet pas d'entendre.

La prise en considération est prononcée.

La Chambre entend ensuite des rapports de pétitions.

M. MARTIN (Rhône), rapporteur : — « Des propriétaires de la rue Chanverrie-Rambuteau, à Paris, réclament contre une indemnité de plus-value à laquelle la Ville voudrait les assujettir, et contre le mode de règlement de cette indemnité. » — Ordre du jour.

« Les compagnies de bateaux à vapeur du Rhône et de la Saône demandent la suppression du droit de navigation et la réduction du droit de dixième sur le prix des places des voyageurs. » — Renvoi aux ministres des travaux publics et des finances.

M. VIVIEN dépose le rapport de la commission chargée de l'examen de la proposition de M. Mortimer-Ternaux, relative à la construction des trottoirs.

M. DE MAINGOVAL, autre rapporteur : — « Le sieur [illegible], aîné, à Varennes, présente des observations contre les circonscriptions électorales pour la nomination des membres des conseils généraux. » — Ordre du jour.

M. DE VATRY, autre rapporteur : — « Des pâtissiers de la ville de Paris demandent qu'il soit fait défense aux boulangers de fabriquer chez eux et de vendre au public de la pâtisserie, à moins qu'il ne soit permis aux pâtissiers de faire du pain. » — Renvoi au ministre du commerce.

M. ARMAND (de l'Aube), autre rapporteur : — « Le sieur Ortolan, à Marans, propose de créer une décoration spéciale pour récompenser les travaux et services civils. » — Ordre du jour.

« Des habitants de la commune de Saint-Ouen réclament contre un projet de changement concernant une voie vicinale. » — Ordre du jour.

M. DE COURTAIS, autre rapporteur : — « Le sieur Bartor, maire d'Auterive, demande que les secrétaires des mairies soient permanents et responsables des papiers déposés aux mairies. » — Ordre du jour.

« Le sieur Médrinal, instituteur à Cuverville, demande que les instituteurs ayant dix ans de service et justifiant de leur moralité, soient dispensés des conditions de surnumérariat pour être nommés percepteurs. » — Ordre du jour.

« Le sieur Taccon, instituteur communal à [illegible], propose des moyens pour améliorer le sort des instituteurs primaires, sans qu'il soit rien changé à la loi du 28 juin 1833 sur l'instruction primaire. » — Ordre du jour.

» Des instituteurs primaires de plusieurs communes demandent que leur position soit améliorée. »

La commission propose l'ordre du jour.

M. DURAND (de Romorantin) [illegible] aux ministres de l'instruction publique et de l'intérieur.

Après avoir entendu encore MM. [illegible] (de la Meurthe), et [illegible] lou, la chambre passe à l'ordre du jour.

M. BAUDE dépose le rapport de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif aux crédits extraordinaires et supplémentaires de 1844.

M. COSTÉ, autre rapporteur ; « Le sieur Fournié, notaire à la résidence de l'Isle-en-Dodon, demande qu'il soit pris des mesures pour faire cesser l'incertitude de la jurisprudence sur la quotité disponible, en ce qui concerne les dispositions entre époux et les dispositions au profit d'un enfant. » — Ordre du jour.

« Le sieur Morel, à Sèvres, renouvelle sa plainte en violation de domicile, à laquelle l'autorité judiciaire n'aurait point donné suite. » — Ordre du jour.

« Le sieur Pichon, à Loué, demande la révision de quelques dispositions législatives concernant le régime hypothécaire. » — Renvoi au garde-des-sceaux.

Lundi, discussion du projet de loi sur les caisses d'épargne. — Discussion de la proposition sur la conversion des rentes.

FAITS DIVERS.

M. Thiers a été reçu hier par le roi.

— Il paraît décidément que la reine d'Angleterre visitera Paris cet été.

— Les galeries de l'Exposition seront fermées, *sans aucune exception*, pour travaux intérieurs, à dater du lundi 14 avril, inclusivement, jusqu'au samedi suivant 19 avril. Le Salon sera de nouveau ouvert le dimanche 20 avril, et la clôture définitive de l'Exposition aura lieu le mardi 20 mai.

— L'Académie des sciences morales et politiques a procédé aujourd'hui à l'élection d'un membre, en remplacement de M. Lakanal, décédé. M. Alban de Villeneuve, ayant réuni la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

— « On disait aujourd'hui à la Chambre, lit-on ce soir dans la *Patrie*, que la maladie de M. le ministre des finances se prolongeait : son indisposition est, dit-on, assez grave, sans présenter de danger. On ajoutait que cette indisposition obligerait la Chambre à suspendre ses séances, les deux seuls projets à l'ordre du jour devant être soutenus par le ministre des finances. »

— « On s'occupe en ce moment, dit le *Messager*, d'organiser au Jockey-Club, un grand steeple-chase, qui pourra rivaliser avec tout ce qu'il y a de plus brillant en Angleterre dans ce genre. Il aura lieu le 1er avril 1846. Un prix de 10 000 fr. est offert par souscriptions. Les meilleurs chevaux et les meilleurs cavaliers de l'Angleterre y viendront lutter ensemble. Une tribune, d'où l'on pourra voir une grande partie de la course et les sauts les plus intéressants, sera, dit-on, préparée pour les souscripteurs. »

— Le tribunal de Draguignan, comme celui de Grasse, vient d'admettre que tout fait de duel n'est pas forcément une tentative d'assassinat, mais qu'il y a lieu, en l'appréciant, de tenir compte à la fois, et du résultat du duel, et de l'intention qui y présidait, et qu'il convient d'examiner s'il y a eu de la part des combattants intention formelle de se donner la mort.

— On lit dans une correspondance de la Martinique, que l'ex-directeur des postes de la colonie, traduit en police correctionnelle, a été condamné, pour infidélités dans son service, à trois mois de prison, 200 fr. d'amende, et déclaré incapable, pour cinq années, d'occuper aucun emploi public.

— La *Revue de Paris* raconte l'anecdote suivante au sujet du Père Philippe peint par Horace Vernet :

« Les frères ignorantins désirant avoir le portrait de leur supérieur, s'adressèrent au peintre de *la Smalah*. « Nous ne sommes pas riches, dirent-ils, mais faites-le ressemblant et ne craignez rien ; nous nous cotiserons pour vous payer. — Qu'à cela ne tienne, répondit M. Horace Vernet, je suis sans inquiétude ; » et sans plus tarder il fit poser le Père Philippe. Le portrait fut bientôt fait et bien fait, comme nous le savons tous. Les frères aussitôt d'accourir, et après les compliments d'usage : « Voici tout ce que nous avons pu faire, » dirent-ils, et ils présentèrent au peintre une bourse qui contenait quatre-vingts francs. Avec un bon goût dont personne ne sera surpris, M. Horace Vernet accepta sans hésiter cette faible somme, puis, la remettant aux mains qui l'avaient offerte : « Donnez-la aux pauvres pour moi, mes frères, dit-il, et je serai votre obligé. »

— Ce matin, les journaux judiciaires sont riches de ces faits douloureux qui trahissent les misères et les désordres contre lesquels se débat en vain la société : d'un côté, c'est l'amour qui aboutit à l'avortement, de l'autre, c'est le désespoir qui pousse une pauvre femme honnête au suicide ; nous citons :

« Une sage-femme du quartier des Halles et Marchés a été arrêtée ce matin à la suite d'une perquisition faite à son domicile par le commissaire de police du quartier du Faubourg-Montmartre. Cette femme est inculpée d'un crime malheureusement de plus en plus fréquent parmi ses pareilles, celui d'avoir procuré l'avortement de plusieurs jeunes filles. Il paraîtrait qu'une de ces malheureuses, demeurant rue de Provence, serait morte hier des suites d'une horrible opération qu'aurait pratiquée sur elle la sage-femme pour faire disparaître les suites d'une faute que la jeune fille voulait cacher à tous les regards. Des pièces nombreuses, et entre autres une correspondance, ont été saisies au domicile de la sage-femme, qui a été mise à la disposition du procureur du roi. »

— « Dans le passage du Jeu-de-Boule, demeurait une bonne dame qui, après avoir joui d'une existence assez douce, se trouvait réduite, sur la fin de sa carrière, à une situation malheureuse. Elle n'aurait pas sollicité un secours, et elle ne pouvait se faire à l'idée de contracter des dettes ; elle aima mieux en finir avec la vie.

» Hier, cette malheureuse femme a été trouvée morte dans son domicile, à côté de deux réchauds de charbon dont elle avait fait usage pour s'asphyxier. Sur une chaise elle avait placé deux draps destinés à l'ensevelir, et au dessus desquels était posée une [illegible] de buis béni. Elle avait aussi laissé une lettre où elle exprimait [illegible] qui l'avaient poussée au suicide. « Je sais, disait-elle, que je vais commettre un acte répréhensible aux yeux de la religion ; mais Dieu, je l'espère, me pardonnera à cause des motifs impérieux qui me poussent à cette cruelle extrémité.

» Je ne dois rien que soixante-cinq francs à mon propriétaire ; j'y suis malheureusement forcée, et c'est pour ne pas augmenter mes dettes que je me décide à mourir. »

— Le steamboat *Syren*, qui navigue entre Cattahoochee et Apalachi-

... de 1844, n'a pas encore été exécuté, et ne le sera sans doute pas. L'exécuteur des hautes œuvres de Cayenne est mort depuis quelques années, et on s'était d'autant moins pressé d'en nommer un autre que, depuis long-temps, il n'avait été prononcé aucun arrêt de mort. Après la condamnation de Gianor, on songea à remplacer le fonctionnaire qui manquait; mais, malgré toutes les recherches, on ne put trouver, pas même parmi les nègres, un homme qui voulût remplir ces tristes fonctions, et l'arrêt est resté inexécuté jusqu'à ce jour. Maintenant le bruit court que Gianor lui-même demande la place vacante, et que le gouvernement sollicite sa grâce pour qu'il puisse devenir exécuteur.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 12 AVRIL.

Le *Commerce* démontre que la pensée du gouvernement, au sujet des fortifications de Paris, n'est pas du tout celle de l'opposition qui, en votant cette gigantesque mesure, avait voulu donner à la population parisienne le moyen de se défendre contre l'étranger. En multipliant, comme il le fait, les forts et les casernes dans l'intérieur de Paris et aux alentours, en prenant tous les moyens d'avoir une nombreuse armée qui ne communique pas avec les citoyens, le gouvernement décèle qu'il a des vues fort différentes de celles des patriotes aveugles qui se sont laissés aller à lui accorder les fortifications.

« Nous le demandons à tout homme de sens, dit le *Commerce*, du moment où Paris aura à poste fixe, dans ses murs ou près de ses murs, une armée de 50 mille hommes dont la moitié vivra dans des forteresses, Paris ne sera-t-il pas perpétuellement et complètement à la merci du pouvoir, quel qu'il soit, qui commandera cette armée? les chambres seront-elles libres, la constitution sera-t-elle sauve?

» Non, mille fois non. Les fortifications ainsi comprises, mais c'est une immense révolution!

» Cette révolution, est-on en train de la faire? Oui. Il n'y a pas un homme sensé qui puisse en douter...

» Si l'opposition ne veut pas qu'on fasse sortir de son vote une révolution de cette espèce, il faut qu'elle refuse de compléter ce vote jusqu'à ce qu'on ait garanti au pays que cette révolution n'aura pas lieu.

» Comment l'opposition peut-elle avoir cette garantie? De plusieurs manières, et notamment en mettant dans la loi qu'on ne pourra bâtir de nouvelles casernes dans Paris sans l'autorisation des Chambres, et qu'on ne mettra de garnison dans les forts qui environnent Paris qu'en temps de guerre. »

Le *Journal des Débats* annonce que, sur les trente-cinq officiers de la garde nationale qui étaient cités devant le conseil de préfecture pour avoir signé la pétition contre l'armement des fortifications, trente ont été suspendus de leur grade pour deux mois; les cinq autres ont été mis hors de cause après avoir fourni des explications satisfaisantes. Le *Journal des Débats* soutient que les officiers ont manqué à leurs devoirs et à la loi en ajoutant à leur signature sur la pétition le titre de leur grade. L'organe ministériel déclare qu'il compte beaucoup sur la décision du conseil de préfecture. « Elle vient à temps, dit-il, pour empêcher le désordre de devenir un scandale. »

A l'appui de la remarque du *Journal des Débats* mentionnons une nouvelle liste de huit officiers signataires publiée ce matin par la *Réforme*; ce qui porte à 204 le nombre des officiers de la garde nationale de Paris qui ont adhéré à la pétition.

La *Réforme* signale l'accord du *Constitutionnel*, de la *Presse* et des *Débats* pour écarter toute discussion sur l'armement. « C'est que, dit la

Marché aux Veaux du 11 avril. — Taureaux amenés 3, vendus 3 à 0,90. — Vaches amenées 79, vendues 79 à 1,22-1,06-0,90. — Veaux amenés, 956, sur lesquels 953 ont été vendus 1,86-1,68-1,48.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 10, 11 et 12 avril. — *Beurre* (le kil. En livres 0,78 à 2,31. — En mottes Isigny 1,70 à 5,70. — En motte Gournay 1,60 à 3,80. — Petit beurre 0,70 à 1,42. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 0,00. — *OEufs* (le mille). Du 10, 34 à 50. — Du 11, 34 à 45. — Du 12, 36 à 48. — *Fromages* (la dizaine) Brie 12 à 20. — A la pie 5 à 15.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Bourse du 12 avril 1845.

3 et 5 0/0 ont fléchi de 5 centimes; mais l'attention de la Bourse a été absorbée par la marche des chemins de fer, qui ont repris faveur : Avignon a monté de 45 fr.; Versailles, rive droite, de 30 fr., et toutes les autres lignes, de 11 fr. 25 à 25 fr.

Les lignes non constituées se sont également raffermies; mais, dans les promesses d'actions, le chemin du Nord, compagnie Laffitte, Blount, est tombé de 540 à 530 fr., à cause des facheuses conditions que la commission de la chambre des députés voudrait, dit-on, mettre à l'adjudication de cette ligne.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :

Belgique 1842, 105 1/2. — Id. 4 1/2, 101 3/4. — Naples récép. Rothschild, 104 40. — Chemins d'Andrezieux, 380. — La Teste, 202 50, 210. — Grand'-Combe, 1500—Oblig. hypothécaire, 495. — Comptoir Ganneron, 1100. — Lots d'Autriche, 405. — Espagne différée nouv., 17 5/8. — Passive, 7 1/4, 1/8. — 3 p. 0/0, 41 1/4. — Hollande 2 1/2, 61 1/4.

Actions de Zinc, Vieille-Montagne, 6100, 6050. — Entrepôt des Batignolles, 650. — Id. du Nord, 575. — Aveyron, 5250. — Gaz français, 5200. — Id. nouv., 1900. — Anglais, 9600. — Id. nouv., 9200. — La carrière, anc., 6000. — Id. 1842, 1525. — Id. 1843, 1475. — Id. 1845, 1000. — Parisien, 2350. — Calais, 1360. — Belleville, 1700. — Vésone, 750. Ouest, 1475. — Lin Maberly, 735, 737 50.

Obligations de Saint-Germain nouv. 1240. — Versailles nouv., 1195. — Orléans, 1275. — Strasbourg, 1215.

Chemins non constitués : Bordeaux, 760, 765, 700. — Vierzon, 855, 870, 865. — Boulogne, 680, 650. 665. — Montereau, 610, 620, 615. — Gand, 755, 765.

A terme : Naples, récép. Rothschild, 104 40, 50. — La Teste, 210. — Sceaux, 675.

	1er c.	P. H.	P. B.	dr c.	1/2 h.
5 0/0 compt.	117 10	117 15	117 »	117 »	117 50
— fin cour.	117 35	117 45	117 20	117 30	117 35
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 compt.	85 85	85 85	85 75	85 75	85 80
— fin cour.	85 85	85 90	85 80	85 80	85 80
Emp. au c.	» »	» »	» »	» »	» »

au compt.	1er C.	Der C.	DIFes S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFF.s le C. pr
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	102 3/4	102 5/8	B. » 1/8
4 0/0.....	107 50	» »	» »	— Portugais.	86 1/4	» »	H. » 1/4
O. de l. V.	1460 »	» »	H. 7 50	Esp. D. active	41 1/4	» »	H. 1
B. de Fr.	3215 »	» »	» »	5 0/0 Naples.	» »	» »	»
				— Romain..	105 7/8	» »	»
C. G. 1000	1107 50	» »	» »	Obl. Piémont.	1270 »	» »	»
C. hyp...	772 50	770 »	B. 1 25	Emp. d'Haïti.	400 »	» »	B. 15
4 Can....	1215 »	» »	H. 10 »	Banq. belge.	» »	» »	»

HARDY, tailleur, galerie Montpensier; 41, Palais-Royal. Juge-commissaire, M. Gallais; syndic provisoire, M. Héron, rue des Deux-Ecus, 33.

Du 11 avril.

PAGE, négociant, s'occupant d'affaires industrielles, rue Lepelletier, 28. Juge commissaire, M. Gallais; syndic provisoire, M. Tiphagne, rue de la Boule-Rouge, 20.

Ventes par autorité de justice,

SUR LA PLACE PUBLIQUE DE LA COMMUNE DE SAINT-MANDÉ,

Le lundi, 14 avril 1845.

Consistant en tables, chaises, commodes, tables de nuit en noyer, pendules, vases, rideaux et autres objets. — Le tout au comptant,

AUTRE, le 14 avril, heure de midi. — Consistant en table ronde avec rallonges en acajou, bureau à cylindre, commode en acajou, table à ouvrage, chaises, pendule, petite caisse et autres objets mobiliers. — Au comptant.

AUTRE, en une maison sise à Paris, 14, rue Jacob, le 14 avril. — Consistant en tables, chaises, fauteuils, poêle, bureaux, six cents volumes, dix ballots de livraisons et autres objets. — Au comptant.

Spectacles du 13 avril.

8 h. » OPÉRA. — Marie Stuart.
7 h. » FRANÇAIS. — Mari à la campagne.
7 h. » OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon.
6 h. 1/2 ODÉON. — Les Pharaons.
6 h. » VAUDEVILLE. — Grand Concert. Pomponne. Client. 2 Tambours.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Garde. Nuit aux Soufflets. Richelieu.
6 h. » GYMNASE. — Pascal. La Belle. Plus beau jour. Tuteur.
6 h. » PALAIS-ROYAL. — Un Poisson d'Avril. Roi des Frontins. Un Vieux.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. » AMBIGU. — La Peste noire.
6 h. 1/2 GAITÉ. — La Chambre ardente. Les Ruines.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Empire.
6 h » COMTE. — Alexis. La Fée. Canards. Turban. Polichinelle.
6 h. 1/2 FOLIES.. — Constant. Dominos. Sans-Cravate. Mystères.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

radicale des canaux sur les chemins de fer pour le transport des grosses marchandises. L'examen de l'histoire économique de ces dernières années est venu confirmer nos conclusions et leur prêter une nouvelle force. Si nous avons fait partager à nos lecteurs nos sincères convictions, nous avons à peine besoin de conclure. Ils penseront comme nous, qu'aujourd'hui, comme toujours, le bon aménagement des eaux est une des principales sources de la richesse des nations. Ils penseront également qu'aucune perte n'est comparable à celle qui s'accomplit à chaque instant sous nos yeux, lorsque nos fleuves vont librement porter à la mer, et y engloutir pour toujours, leurs eaux, trésors de force et de fécondité.

En dehors de ces conclusions générales, il est encore quelques points sur lesquels nous voulons fixer l'attention. On nous le pardonnera, nous l'espérons en faveur de l'importance du sujet. Parmi les avantages que l'on doit rechercher pour les transports de marchandises, nous n'avons pas fait entrer en compte la vitesse, et nous avouons que nous la considérons comme de peu de prix. Qu'importe à un négociant, dont les marchandises passent un temps assez long, souvent même plusieurs mois en magasin, de les recevoir en quelques heures ? Ce qu'il lui faut, avant tout, c'est qu'elles arrivent régulièrement, sans retards imprévus, sans avaries, et au plus bas prix possible. Or, les canaux lui procurent tous ces avantages. Ajoutons toutefois, pour n'être pas à notre tour injustes et exclusifs, qu'il est des produits pour lesquels le temps a de la valeur, et la rapidité des transports une grande importance ; mais ces produits sont objets de luxe, des matières de peu de poids qui n'ont jamais formé la clientèle des canaux. Sur les canaux, les transports se font avec un matériel très restreint. Un bateau valant de 2 à 5 mille francs, et le secours des chevaux de la campagne suffisent pour opérer annuellement un énorme déplacement de marchandises. Une industrie établie dans de pareilles conditions est à l'abri des désastres de la concurrence. A supposer même que, vaincue dans la lutte, elle se retire un instant de l'arène, comme elle peut attendre sans faire de pertes considérables, elle reparaîtra aussitôt que les vainqueurs voudront relever les tarifs pour profiter de la victoire. Les canaux seront donc la seule sauvegarde du pays contre le monopole des grandes Compagnies de chemins de fer.

Ces vérités n'ont certes pas échappé aux chefs du mouvement réactionnaire contre les canaux. Nous aimons à leur reconnaître une trop haute intelligence des besoins du pays, pour les croire dupes des exagérations de leurs écrivains. Mais il est si doux de se débarrasser d'un rude concurrent, de le tuer, même avant l'heure du combat, que de plus sages n'auraient pas résisté à la tentation.

Admettons un instant, messieurs des chemins de fer, que vous ayez atteint votre but. A votre voix, les magnifiques et gigantesques constructions qui s'élevaient le long de la Garonne et dans nos provinces de l'Est, sont suspendues. Nos rivières, aujourd'hui dégénérées, ne reçoivent pas les améliorations que leur état réclame ; les transports par voie d'eau décroissent, et vous voilà les rois de l'industrie française. Eh bien, nous vous l'affirmons, vous ne régnerez que sur des ruines. Frappées au cœur par le renchérissement des matières premières, nos grandes usines, aujourd'hui languissantes, continueront à dépérir, puis mourront, faute du

(1) Voir les numéros des 1 et 11 avril.

saire à la fabrication. Ceci est une loi générale de toutes les industries. Or, ce qui constitue la valeur des matières premières, c'est en grande partie le transport. Il représente donc l'élément essentiel des prix de revient des marchandises.

En 1842, les minerais rendus aux forges et prêts à être mis en œuvre ont représenté pour toute la France une valeur de 15 millions, dont les frais de transport ont fourni les 45 centièmes.

Si donc on veut abaisser les prix de manière à assurer à notre industrie l'approvisionnement des marchés français, si on veut même qu'elle se présente avantageusement sur les marchés étrangers, il est de toute nécessité que l'on réduise, à leurs limites extrêmes, les frais de transport ; et les canaux seuls le permettent.

Ainsi, lorsque le chemin de fer de Paris à Strasbourg ne pourra amener à Vitry, qu'au prix de 43 fr. la tonne, le charbon de terre qu'attendent avec tant d'anxiété nos malheureuses usines de la Marne, nos canaux le feront parvenir au prix de 19 fr. 84 c. Mulhouse, ce Manchester français, placé loin de la mer, au pied des montagnes des Vosges, n'a pu se soutenir jusqu'à ce jour qu'à force de bon goût et d'habileté ; mais il a instruit ses rivaux, et bientôt la lutte ne sera plus possible ; Mulhouse succombera, si le canal de la Marne au Rhin ne lui amène, à bas prix, les charbons de terre et les cotons.

Refaisons un instant l'histoire économique des derniers siècles de l'Europe ; supposons que les chemins de fer aient devancé les les canaux ; et voyons ce qui aura dû se passer dans cette hypothèse. Evidemment les rails-ways seront concentrés dans un petit nombre de points privilégiés, où la nature a réuni tous les éléments de la production du fer, mais, hormis ces points comme St-Etienne en France, Liége en Belgique, le pays de Galles en Angleterre, ils ne sauraient exister à cause des prix excessifs des rails et des machines. Les esprits les plus téméraires osent à peine rêver l'extension des chemins de fer sur tout le territoire, tant cette entreprise est hors de proportion avec les richesses dont on dispose. Mais voilà qu'à leur tour les canaux se creusent, les rivières s'améliorent, et ces chemins qui marchent vont porter au loin, et rapprocher les éléments dispersés de la grande production industrielle. Ce qui n'était qu'un rêve devient une réalité, et le réseau de fer se déploie sur toute l'Europe.

Dieu fit bien ce qu'il fit : il voulut que les canaux fussent les précurseurs des rails-ways, car il fallait de toute nécessité créer une grande abondance de richesses, pour rendre possible ces voies de fer, luxe des nations modernes.

Partout où s'établit un courant d'hommes, des relations se créent, des échanges se font, et bientôt s'établit un courant parallèle de marchandises. Partout où les marchandises se déplacent, ouvriers ou négociants, consommateurs ou producteurs, se déplacent à leur tour, et bientôt un courant de voyageurs s'établit. Ces deux courants sont solidaires, et réagissent l'un sur l'autre. La voie de fer et la voie navigable se prêtent un mutuel appui. Qu'elles vivent donc ensemble, ces voies si diverses dans leur but, si diverses dans leurs allures ; qu'elles se partagent les produits des riches contrées qu'elles traversent. A l'une les produits du sol, et les grosses marchandises, à l'autre les produits de l'industrie raffinée et les objets de luxe, pour lesquels le temps a une valeur.

Montesquieu a dit quelque part : *Quand le sauvage veut cueillir un fruit, il coupe l'arbre qui le porte, c'est l'image du despotisme politique*. Ne serait-ce pas aussi celle du despotisme industriel que l'on nous prépare ?

» demandent seulement que pour armer les forts on attende que la guerre
» soit imminente. »

Ce matin, le *Journal des Débats* a publié un article sur les Jésuites ; il est commenté ainsi par la *Gazette de France* :

« M. Cuvillier-Fleury, précepteur de la maison d'Orléans, attaque aujourd'hui violemment les Jésuites dans le *Journal des Débats*. Cela prouve qu'on craint les orages au château. C'est toujours la tactique du 13 février, lorsqu'on jeta sur l'archevêché les dangers qui menaçaient le Palais-Royal. »

Une seconde lettre de M. Guizot à M. de Pontois a été communiquée par ce diplomate au Directoire suisse : elle est un peu plus conciliante que la première ; on en jugera par le passage suivant :

« Tant que la question des Jésuites s'est renfermée dans les proportions d'une affaire à débattre régulièrement et pacifiquement entre les cantons, le gouvernement du roi, fidèle aux principes qui l'ont toujours dirigé, s'est abstenu de toute manifestation. Mais quand la gravité de la situation s'est révélée par des désordres dont l'Europe entière s'est émue, il a jugé que c'était pour lui un devoir sacré d'appeler la plus sérieuse attention de la Diète sur des périls aussi évidents que graves, et il l'a conjurée amicalement de prendre des mesures promptes et efficaces pour remédier au mal, pour en prévenir de nouvelles conséquences, pour rassurer tout à la fois la Suisse et l'Europe.

« Ce sont là les motifs bienveillants et désintéressés qui ont seuls guidé le gouvernement du roi ; c'est là seulement, et non dans des suppositions dénuées de toute vraisemblance, qu'il faut chercher l'explication naturelle de la démarche dont M. l'ambassadeur du roi a été chargé auprès de M. le président de la Diète, et dont il s'est acquitté de la manière la plus conforme à nos intentions. »

Les journaux religieux avaient nié que des violences cruelles eussent été exercées envers les libéraux par les catholiques vainqueurs. — Voici un document officiel qui leur donne un démenti. Le général Sonnenberg a été contraint de publier l'ordre du jour que voici :

« Le commandant en chef a été instruit à plusieurs reprises que des prisonniers avaient été maltraités. En conséquence, il ordonne à tous les chefs de division de veiller à ce que les prisonniers soient traités humainement, attendu que c'est le devoir d'un chrétien et d'un militaire de ménager des ennemis vaincus et de les protéger contre toute insulte. »

On sait qu'une commission a été chargée de la distribution des fonds de la souscription Dupetit-Thouars, aux marins et soldats qui ont été réformés pour cause de blessures et aux familles de ceux qui ont succombé durant l'expédition de Taïti. Cette commission a demandé à M. le baron de Mackau, ministre de la marine, des documents officiels et nominatifs qui lui permissent de donner aux 22 000 fr. qu'elle a recueillis cette destination spéciale.

Mais M. le ministre de la marine a refusé de communiquer la liste qui lui était demandée ; il a répondu aux commissaires que tout ce qu'il pouvait faire pour eux, c'était d'ouvrir à leurs 22 000 fr. la caisse des invalides de la marine.

En présence de ce refus, les membres de la souscription Dupetit-Thouars, MM. David d'Angers, membre de l'Institut, Dulestre, Degouvée, Degouve Denuneques, Dornis, Goudchaux, Grisier et Recurt ont adressé aux journaux une lettre dans laquelle ils déclarent qu'ils ne veulent pas que la distribution des 22 000 fr. puisse être faite par les agents mêmes du ministre qui a accordé une indemnité à Pritchard, au provocateur

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES BÊTES DU SALON.

La Smala. — Les chiens et les chevaux de M. Alfred de Dreux. — Les deux rats de M. Philippe Rousseau. — Les bœufs de M. Brascassat. — M. Amiel. — Les chasses de MM. Kiorboë, Montpezat, Malenson et autres. — La bête qui a été cause du malheur d'Hippolyte.

Les bêtes occupent cette année au Salon une place remarquable. C'est nous qu'on a chargé de les passer en revue, sous prétexte de connaissances spéciales en la matière. C'est nous qu'on a chargé, nous répétons à dessein cette phrase, parce que nous avions besoin de faire cette confidence à nos lecteurs, pour nous excuser, nous critique de peinture indigne, d'avoir usurpé pour un jour, les attributions de notre savant et spirituel ami Eugène Pelletan. Nous avons accepté cette tâche, du reste, comme une tâche agréable, la somme d'éloges que nous allions avoir à dépenser nous paraissant devoir l'emporter sur celle de la critique. Nous avons regretté seulement que le jury de peinture de la *Démocratie* nous eût expressément interdit de rendre compte du tableau de la Smala où figurent avec avantage une foule de personnages à quatre pattes, des chevaux, des gazelles et plusieurs avalanches de bœufs et de chameaux. Toutefois, nous aimons à le reconnaître, cette interdiction, injurieuse à notre caractère, était basée sur des motifs d'appréhension légitime. On craignait que le jugement ne se ressentît de l'influence des rancunes personnelles du juge contre le héros du drame représenté, et que le souvenir de nos désagréments d'Afrique ne déteignît d'une façon fâcheuse sur l'appréciation de l'œuvre d'un grand artiste. Nous avons dit le héros du drame, c'est qu'en effet M. le colonel M. est le personnage le plus intéressant de la pièce, puisque c'est le seul à qui le peintre ait jugé à propos de donner un eunuque mâle à combattre, et il faut savoir que ce héros est le même qui nous fit empoigner, il y a quelques années, dans notre tournée de la Mitidja et par ses propres gendarmes. Empoigner par nos propres gendarmes ! parce que nous avions refusé d'obéir à cet ordre amical, dont nous avons conservé précieusement l'autographe : *Vous voudrez bien mettre hors de la ville les deux Juifs J. et M. C., convaincus de vol envers des Arabes... Si, dans deux heures, les Juifs ne sont pas en route pour Alger, je vous préviens que je vous LA ferai prendre...* (la route d'Alger). » Et le jury de la *Démocratie* avait peur que l'envie ne nous prît de faire allusion à notre mésaventure, à propos du tableau de M. Horace Vernet. On nous avait bien mal jugé. Qu'ils nous y reprennent une autre fois à essayer d'être gentil et prévenant avec ces héros d'Afrique, et de les combler eux et leurs dames de bécasses, de sangliers et de poules de Carthage !

Un éloge pour le passé, un regret pour le présent à M. Godefroy Jadin qui n'a rien exposé cette année. M. G. Jadin est aujourd'hui notre premier peintre de chasse. Son silence est une calamité pour tous les vrais chasseurs. Les toiles de M. Montpezat occupent en 1845 la place qu'occupaient en 1844 les toiles de M. Jadin, mais elles ne les remplacent pas. Heureusement que M. Brascassat a reparu dans la lice, et que ses bœufs comblent avec avantage le vide occasionné par l'absence de M. G. Jadin. Viennent d'ailleurs les chiens et le portrait équestre de M. Alfred de Dreux et les rats de M. Philippe Rousseau, très capables aussi de combler bien des vides.

Tout à l'humeur aristocratique en M. Alfred de Dreux : ses chevaux, ses chiens, sa noble châtelaine parlent du même ton, excellent ton du reste. M. Alfred de Dreux est de tous nos peintres équestres, celui qui s'entend le mieux à asseoir un brillant cavalier ou une jolie femme sur un cheval. Ce mérite de l'artiste nous avait vivement frappé l'an dernier dans son portrait du duc d'Orléans. Celui de sa châtelaine aux cheveux d'or nous a complètement affermi dans notre opinion ; et ce portrait nous semble digne à tous égards du succès de bon aloi qu'il obtient. Admirez cette gente et avenante damoiselle qui pose avec tant d'abandon et de coquetterie sur le dos de son blanc palefroi. C'est bien là, n'est-ce pas, le type idéal de la femme, de la femme de cette société rêvée, où la plus belle sera reine ! Ne vous occupez pas d'analyser minutieusement les formes, la croupe ou l'encolure de ce cheval de sang à la robe nacrée ; contentez-vous de considérer l'allure et la pose de tête du généreux animal, fier de son doux fardeau. Ne voyez que l'élégance et l'harmonie du groupe et la délicatesse de ces teintes de bonheur répandues sur l'ensemble, et ce cachet de distinction, de race et de souplesse, imprimé par une main habile à tous les personnages du tableau. N'est-ce pas qu'on sent d'ici que l'atmosphère qui circule autour de cette apparition aérienne est une atmosphère embaumée ; et que ces levrettes charmantes qui n'ont jamais respiré l'odeur impure du chenil, doivent être singulièrement heureuses de servir de cortége à leur svelte maîtresse et de lutter de rapidité devant elle ! Voyez si c'est une faveur enviée qu'une simple caresse de sa main blanche, à l'empressement que mettent les jolies bêtes à lui rapporter le gant qu'elle a perdu. En voilà une qui vient de se coucher dans une attitude de mélancolie douloureuse : c'est que probablement elle aura manqué la précieuse relique par trop de précipitation et d'ardeur, et qu'elle a besoin de quelques minutes de méditations solitaires pour se consoler de sa maladresse et du triomphe de sa rivale. Oh ! oui, sa grâce et sa beauté sont les seuls signes, les signes indélébiles de sa royauté légitime, de cette royauté qui s'impose et ne se discute pas et devant laquelle tout fléchit, hommes et bêtes ; et nous pensons fort que le Dieu tout puissant qui nous mène et qui nous régit par l'attrait, a dû réserver l'autorité souveraine à celles de ses créatures qu'il a faites les plus belles !

Un de nos sujets d'étonnement perpétuel, c'est que ce peuple français qui fait des révolutions pour des causes si futiles, pour donner, par exemple, le pouvoir à des banquiers et à des historiens libéraux qui lui rendent des bastilles en échange de ses dons, c'est que le peuple français n'ait pas songé encore à faire une révolution contre la loi salique !

La *Châtelaine* aux cheveux d'or de M. Alfred de Dreux est un argument terrible à l'appui de ce profond aphorisme : on *aime* les femmes grasses, mais on n'*adore* que les minces. Nous développerons une autre fois l'importante théorie artistique qui découle de ce principe d'esthétique nouvelle.

M. Alfred de Dreux affectionne les sujets qu'il traite, c'est encore là une des conditions essentielles de succès pour l'artiste : on sent que le peintre a vécu dans l'intimité de ses personnages, et qu'il a étudié leurs poses avec amour. Aussi tous ces personnages sont ils parfaitement dans leurs rôles. On leur reproche pourtant de montrer trop d'esprit ; mais ce n'est là que l'opinion du nombre, et les suffrages, comme l'a dit Keppler, doivent se peser et non s'additionner ; les véritables amateurs, qui sont dans le secret de l'intelligence des bêtes, savent parfaitement que le peintre n'a rien exagéré et lui rendent toute justice. Dans la composition charmante où il a mis la richesse et la pauvreté en présence, sous les espèces du lévrier orgueilleux et de l'humble barbet qui tient sa sébille à la bouche, l'opposition des caractères est on ne peut plus frappante. Tous les chiens de M. de Dreux appartiennent aussi à de bons maîtres, même le chien du pauvre. La robe de celui-ci n'est pas trop délabrée, et la misère n'a pas abâtardi son intelligence. Voyez comme il a bien compris la grandeur de sa mission, servir de guide à un homme, et

[illegible] avenir de richesses, de puissance, et elle ne doit pas être arrêtée par quelques millions pour favoriser une entreprise vraiment grande, vraiment utile et glorieuse pour le pays ! »

D'après un relevé exact, dans la période de 1772 à 1780, les Européens ont acheté en Chine 169 543 252 livres de thé. En 1803 il en a été importé en France environ 700 milliers pesant. Or, si l'on réfléchit que depuis une douzaine d'années l'usage du thé est devenu beaucoup plus commun dans notre pays, on peut évaluer à 250 000 kilogrammes environ la quantité qui se consomme en France. Depuis long-temps les différents gouvernements de l'Europe ont senti combien il serait important pour eux de s'affranchir des tributs qu'ils paient aux Chinois, tributs d'autant plus onéreux que ce peuple ne prend en échange aucun des produits de notre industrie. Aussi a-t-on tenté de naturaliser dans les colonies l'arbre à thé. C'est d'abord à la Martinique, puis à Cayenne, et jusque dans l'île de Corse et même en Provence que ces essais ont été faits, mais jusqu'à présent avec assez peu de succès.

En 1838, le gouvernement français a fait de nouveaux efforts pour introduire en Europe la culture du thé. Depuis plus de vingt ans la culture du *thea viridis* a été naturalisée dans plusieurs provinces du Brésil. En 1838, le ministère chargea M. le docteur Guillemin, botaniste distingué, d'aller au Brésil étudier cette culture, et d'en rapporter une quantité assez considérable de jeunes pieds d'arbres à thé pour tâcher d'en introduire la culture dans nos possessions de l'Algérie. M. Guillemin s'acquitta avec zèle et discernement de sa mission, et il revint en France avec près de deux mille jeunes individus de thé. Mais malheureusement *le gouvernement ne donna aucune suite à son projet primitif, et les résultats de ce voyage furent nuls pour le but qu'on s'était proposé.*

Abd-el-Kader commence à s'inquiéter sérieusement des mesures qui sont dirigées contre lui par le gouvernement marocain. Il a envoyé à Fez son frère, Saïd-Saïd, en députation auprès de l'empereur Abderrahman pour conjurer l'orage et entrer en composition avec lui.

On lit dans une correspondance de Lisbonne, que le gouvernement de dona Maria aurait adressé une note à son ministre portugais de Paris, pour que ce dernier sollicite du roi Louis-Philippe l'éloignement de la capitale du baron de Suarce, pendant le passage à Paris du duc de Terceira.

Le paquebot américain *Zurich*, parti de New-York le 22 mars, vient d'entrer au Hâvre ; il apporte une nouvelle inattendue, celle d'un premier désaccord entre le nouveau sénat et le nouveau président, au sujet de deux des fonctionnaires choisis par ce dernier. Le sénat a rejeté la nomination du colonel Prentice, comme marshal du district ouest de New-York, et de M. Shaler, comme consul à Hong-Kong. On ne connaît point encore les raisons de cette indignité prononcée contre ces deux fonctionnaires ; elles sont probablement personnelles plutôt que politiques. Un journal américain assure que les griefs des *patres conscripti* contre M. Prentice viennent de ce qu'il aurait refusé de payer des paris perdus par lui dans les dernières élections.

On raconte des choses singulières sur les obsessions auxquelles M. Polk est en proie de la part des solliciteurs grands et petits. Un gentleman lui a envoyé une pétition revêtue d'une foule d'apostilles, et ainsi conçue :

« Honoré monsieur, j'ai été démocrate *depuis que je suis né*, c'est-à-dire pendant plus de quarante ans. Dans la dernière campagne, j'ai fait tout ce que j'ai pu pour votre élection. J'ai travaillé comme un

[illegible] lin) contient un article que nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier. Ce journal s'attache à prouver que le travail sur lequel repose toute la société est non seulement tributaire de l'argent, mais encore que, si cet ordre de choses continue, l'Etat finira par devenir la possession exclusive de quelques heureux spéculateurs de Bourse. La *Gazette de Voss* appuie ses arguments sur un exemple emprunté à la prépondérance victorieuse de quelques riches fabricants d'indiennes, qui font complètement la loi à leurs concurrents ainsi qu'aux ouvriers.

Ce que dit à ce sujet la feuille de Berlin est fort juste et bien connu. Mais puisque la *Gazette de Voss* jette un cri de détresse, que ne s'efforce-t-elle d'étudier le remède radical de tous ces antagonismes sociaux et d'en propager la connaissance parmi ses seize mille abonnés ! Cela vaudrait mieux que sa proposition d'une création de banque de prêt à mi-mime intérêt, palliatif qui, tout au plus, soutiendrait les petits fabricants pendant quelque temps, mais qui ne ferait qu'élargir encore l'abîme où la concurrence anarchique pousse les travailleurs. La presse a encore des oreilles pour ne pas entendre, quoiqu'elle ait déjà des yeux pour voir : n'attendons pas que le mal arrive à son comble. Il est temps de passer de la constatation des vices sociaux à l'examen des propositions sérieuses de réforme.

Une lettre autographe de l'empereur d'Autriche adressée à ses ministres interdit à qui que ce soit de donner, dans aucun écrit, la qualification d'Eglise catholique allemande aux réunions de *séparatistes* récemment formées en Allemagne.

FAITS DIVERS.

M. le marquis Ferrière-Le-Vayer a quitté Paris pour retourner à Macao. Il est porteur de la ratification du traité fait avec l'empereur de la Chine.

— Le *Moniteur* d'aujourd'hui publie le programme d'admission à l'Ecole d'application d'Etat-major, pour l'année 1845.

— L'*Artiste* publie aujourd'hui d'intéressantes nouvelles académiques; nous copions :

Voici ce qui va se passer à l'Académie : M. de Vigny et M. Bonjour seront en présence pour le fauteuil de M. Etienne, immortel qui sera toujours affublé du nom de *Monsieur*.

M. de Vigny réunira les voix de MM. Hugo, Sainte-Beuve, Lamartine, Barante, Pongerville, Mérimée, Salvandy, Cousin, Lacretelle, Briffaut, Feletz, Lebrun, Ancelot, Ballanche, Pasquier, Villemain, Molé, enfin Viennet, qui ne promet à personne, mais qui vote toujours bien.

M. Guiraud, qui plaide à Montpellier, reviendra tout exprès pour affermir la majorité du poète.

M. Bonjour réunira les voix de MM. Jay, Scribe, Dupaty, Thiers, Dupin, Flourens, Lormian, Droz, Tissot, peut-être Tocqueville et Ségur. Pourquoi celui qui s'en va ne peut-il pas encore donner sa voix ? M. Etienne votait si bien pour M. Bonjour.

M. de Châteaubriand est malade, M. Jouy est tombé en enfance, M. de Sainte-Aulaire est à Londres. On devrait adjoindre des *fauteuils* pour les membres correspondants.

MM. Guizot, Royer-Collard, Mignet, Patin, sont douteux ou discrets. Pour le fauteuil de M. Soumet, M. Vitet et M. Empis, peut-être encore M. Bonjour, peut-être aussi M. Vatout, seront en présence. M. Vitet est comme M. Mérimée, un homme trop heureux pour échouer en quelque lieu qu'il se présente. M. Empis aura deux voix, c'est beaucoup : celle de M. Scribe et celle de M. de Ségur.

M. Molé a déclaré ne plus vouloir voter désormais pour les candidats politiques. Considérera-t-il M. Vitet comme un homme politique ?

On se demande, en voyant si peu de monde pour disputer deux fauteuils, où sont les gens de lettres et quelles sont les ressources futures de l'Académie ? Pourquoi Balzac et Dumas ne se présentent-ils pas ? M. Alfred de

» [illegible] l'attente d'une horrible catastrophe. Quelques [illegible] ne voyait pas tomber le navigateur aérien ; qu'était-il devenu ?

» Pendant que la foule s'épuisait en conjectures, on vit sortir l'intrépide aéronaute qui, en se roulant sur le toit, avait eu le bonheur de sauter dans la lucarne d'un grenier et en avait été quitte pour la peur et ses habits, [illegible] cette promenade à travers les toits avait passablement détériorés.

— Le docteur Wolff, que son périlleux voyage à Bokhara a rendu célèbre, vient de débarquer à Southampton.

— Le *Courrier des Etats-Unis* annonce que deux femmes ont été élues *juge de paix* à Wootwick, comté de Gloucester, Etat de New-Jersey. Leurs partisans les ont soutenues quand même contre les candidats *réguliers*, qui ont été battus par les chevaliers de ces dames. Ces deux aimables magistrats se nomment Sally Brown et Betsy French.

— L'*Abeille de la Nouvelle-Orléans* raconte les détails qui suivent sur l'effrayante colère d'un éléphant que son malheureux cornac conduisait de Baron-Rouge à Clinton :

« ... Les deux éléphants et le chameau marchaient en tête de la ménagerie de MM. Hopkins et Ce, lorsque, rendue à une distance de [illegible] milles de Baron-Rouge, il se présenta un pont sur lequel l'éléphant mâle ne voulut point passer ; le cornac s'élança sur un cheval afin de guider l'éléphant, mais le cheval l'ayant renversé, l'éléphant saisit l'homme avec sa trompe et le lança à plusieurs reprises à 40 ou 50 pieds en l'air, tout en lui passant ses défenses à travers le corps ; ensuite il se dirigea vers les bois en faisant sauter en l'air le cadavre du malheureux cornac, qui finit par rester suspendu à des branches d'arbres.

» L'éléphant revint alors près du pont où se trouvaient enchaînés sa femelle et le chameau ; il s'élança sur eux ; brisa la chaîne qui les retenait ensemble, renversa la femelle et passa ses défenses à travers le corps du chameau, qu'il traîna vers le bois, en le faisant voltiger comme le cornac. Voyant arriver les autres animaux de la ménagerie, l'animal se disposait à les attaquer, lorsqu'on tira sur lui plusieurs coups de fusil, qui toutefois n'eurent aucun résultat. On envoya de suite réclamer du secours à la caserne de Baron-Rouge 40 à 50 hommes de troupe de ligne, avec un grand nombre d'habitants armés, accoururent et firent plusieurs décharges de fusil sur l'animal, mais les balles s'aplatissaient sur sa peau. L'on allait envoyer chercher une pièce de campagne lorsqu'un des gardiens de la ménagerie se saisit d'une lance et en porta un coup à l'animal, qui finit par se calmer tout en gémissant de la douleur que lui causait sa blessure. C'est alors qu'on s'en rendit maître et qu'on lui fit passer le pont avec la ménagerie. C'est ce même éléphant qui a tué, il y a [illegible] ans, un cornac [illegible] l'autre bord du fleuve à Alger. »

— La description suivante est bizarre, incroyable, mais cependant officielle,... nous l'empruntons au compte-rendu de l'une des dernières séances de la chambre des représentants du Massachussetts, et au discours du plus vertueux de tous les membres de l'Union fédérale. On discutait un bill qui avait pour but d'augmenter la subvention accordée au théâtre de Boston. L'un des honorables, représentant du vieux village de [illegible] boro, dans un discours très énergique contre le bill, rapporta le fait suivant :

« J'avais un frère, dit-il, qui s'était aventuré fort loin de la maison, jusqu'à New-York, où il s'était établi. Je me mis un jour à sa recherche, et débarquai dans la grande ville à huit heures du soir. Il était trop tard pour trouver mon frère ; je me promenai dans les rues, et bientôt j'arrivai sur une grande place garnie d'arbres, devant une maison dont la façade était tellement éclairée qu'on y voyait comme en plein jour. Un [illegible] me dit que c'était un théâtre, dans lequel on faisait de la musique. Je lui demandai s'il fallait payer pour entrer. Il me répondit que cela coûtait [illegible], mais comme il était neuf heures, on m'admettrait probablement pour [illegible]. J'entrai dans une salle que l'on appelait, je crois, le *parterre*, et je regardai tout autour. C'était très beau !

» Au bout de quelques instants, on leva une grande toile, la musique commença, et tout-à-coup apparut une jeune fille qui dansa [illegible]

---

comme son regard attristé vous implore ! La scène du chien et du chat est vraie comme nature, et aussi l'impatience *rageuse* des toutous qui ont affaire à une soupe trop chaude. M. Alfred de Dreux est dans la meilleure voie comme peintre d'animaux, c'est-à-dire dans la voie spirituelle et amusante, et cela est si vrai, que nous ne nous hasarderions pas pour beaucoup à formuler la plus légère critique sur la couleur ou le dessin des œuvres de cet artiste, dans la crainte, assurément bien gratuite de notre part, de provoquer par nos observations le moindre changement dans sa manière. M. Alfred de Dreux aurait énormément à perdre, selon nous, à faire mieux. C'est très rare, les gens qui amusent, sans tomber dans le trivial et dans la charge, sans employer ni savoyards ni gardes nationaux.

M. Philippe Rousseau a traduit dans un style charmant de grâce et de couleur la jolie fable des *deux rats* de La Fontaine. La Fontaine et M. Rousseau sont de dangereux menteurs, de prêter à d'aussi vilaines bêtes tant de gentillesse et d'esprit. Nous adresserons au jeune artiste, à propos de ses deux rats, le reproche dont nous prétendions tout-à-l'heure justifier M. Alfred de Dreux, à l'occasion de ses chiens. Mais nous confessons l'exactitude de la traduction de l'apologue. Le couvert est bien mis, comme il est dit au texte, sur un tapis de Turquie, et un tapis d'excellente fabrique, bon tissu et bon teint ; voilà les reliefs d'ortolans et les convives qui discutent gastrosophie d'une façon fort civile, et le bruit qui vient troubler la fête pendant qu'ils sont si bien en train ; tout est bien là, rien n'y manque. La Fontaine possède comme Bocacce le privilège de porter bonheur aux artistes éminents qui s'inspirent de son esprit. M. Rousseau qui débute dans la carrière, lui sera redevable d'une part de son premier succès. Baron, le brillant coloriste, qui compte ses triomphes par le nombre des toiles qu'il expose, a illustré cette année d'une façon ravissante *les oies du frère Philippe*. Est-ce dans ce cas le peintre qui doit au poète, ou le poète qui doit au peintre ? La question est fort grave, nous ne nous chargerons pas de la résoudre. Nous sommes moins embarrassé pour assigner dès aujourd'hui à M. Philippe Rousseau, une place excessivement honorable dans la pléïade des artistes de l'école gracieuse, comme coloriste et comme dessinateur. M. Rousseau a exposé deux autres petites toiles, pleines d'excellentes qualités d'exécution et de style, et dont l'une représente un Kings'Charles qui boude, et l'autre une nature morte.

Il est un crime que nous n'avons jamais pardonné et que nous ne pardonnerons jamais peut-être au bœuf noir, c'est de ressembler, d'une manière désespérante au bœuf jaune, et celui-ci ne nous paraît guère plus excusable pour ses rapports avec le bœuf blanc. Il est évident que ce qu'il y a de plus beau chez le bœuf considéré comme œuvre d'art, c'est la transparence de l'eau dans laquelle il s'abreuve, et la ramure vigoureuse du chêne sous lequel il rumine. Nous avons vu payer, à raison de douze mille francs la pièce, à la vente des tableaux de la duchesse de Berry, trois vaches de Paul Potter ; et des vaches très médiocres et qui n'auraient certainement pas obtenu une mention honorable au concours de Poissy. Ce n'est pas nous, barbare, qui aurions payé ces trois vaches au prix qu'elles ont coûté, et cela pour mille et une causes ; d'autant que ces trois bêtes, de médiocre tournure, nous semblaient brouiller une prairie assez maigre, sous un ciel assez gris. La froideur de nos admirations pour les ruminants de Paul Potter, le grand maître, va servir à expliquer notre injustice à l'endroit des bœufs jaunes et bleus de M. Brascassat. Nous disons, nous, que dans tout paysage à bétail, le bétail ne doit être considéré que comme l'accessoire, comme le moyen d'animation, et qu'il est imprudent pour l'artiste d'en faire le principal. M. Brascassat ne partage pas cette manière de voir, tant s'en faut, et nous serions fort disposé à nous humilier devant la supériorité du jugement de l'éminent artiste, si nous n'avions eu précisément reconnaître dans le parti pris du peintre, les raisons du péché de monotonie qu'on est en droit de reprocher à ses œuvres. Voyez-vous, un bœuf noir qui rumine paisiblement dans l'herbe, si fidèlement que vous reproduisiez ses traits, ne sera jamais qu'un bœuf noir qui rumine, c'est-à-dire un animal très peu poétique et très peu attachant. Que si vous nous parlez de chiens ou de chevaux, de chasse ou de bataille, c'est une toute autre chose ; le chien et le cheval agissent et ne ruminent pas ; ou sait ce que ces bêtes-là ont dans l'âme en les regardant dans les yeux. On s'intéresse à leurs passions, à leurs périls, à leurs triomphes. Il n'a pas été donné au bœuf d'inspirer ces mêmes curiosités ni les mêmes sympathies. Si les censeurs trop sévères qui nous ont confié la mission que nous remplissons à cette heure, ne nous avaient pas invité à nous montrer aussi sobre que possible d'arguments analogiques, il nous aurait suffi de quelques lignes pour établir que le ruminant en question, en sa qualité d'emblème de prévoyance paternelle et rien de plus, n'a droit qu'à un très léger tribut d'estime et de considération de notre part. Donc, si vous voulez communiquer à vos bœufs le don de sympathie, les rendre intéressants, mariez-les à un milieu poétique quelconque ; attelez-les glorieusement, comme a fait Léopold Robert, au char des moissonneurs, pour qu'ils tiennent dignement leur rang dans la noble fête du travail ; ou si vous les voulez à tout prix immobiles, faites descendre sur leur immobilité, à la manière flamande, les grandes ombres poétiques des rideaux de verdure ; enfouissez-les dans les herbes de quelque gras Eden, où le bruit du travail n'ait jamais été entendu, où la vie soit le sommeil ; car la poésie est partout, dans le calme comme dans la tempête, dans la fécondité des prairies [illegible] comme dans l'aridité du désert ensablé. Le tout est de savoir [illegible] où sont cachés ces trésors et d'avoir l'empreinte des lieux. La [illegible] va le mieux aux bœufs de M. Brascassat est à deux heures de Paris par le chemin de fer. On trouve en Normandie tout ce dont on a besoin pour faire d'adorables paysages, quand on possède le talent de Corot, de Français ou de M. Brascassat ; et d'abord le plus beau ciel du monde, un ciel plus riche en accidents, plus velouté, plus caressant pour l'œil que tous les ciels trop vantés du Midi, et la sombre verdure [illegible] cieuses, et les lointains vaporeux qui se noient dans la brume, et les beaux troupeaux, des bœufs tigrés de noir sur un fond [illegible] Mais le ton des arbres et celui des prés et des bœufs de la Normandie s'harmonisent et ne se confondent pas jusqu'à la monotonie, comme ils se confondent quelquefois dans les paysages de M. Brascassat, et la teinte générale du feuillage et du sol y est plus mate et plus tendre, et ne [illegible] voie pas à l'œil de reflets d'émail jaune.

La principale toile de M. Brascassat, qui en a exposé quatre cette année, est celle qui représente un combat de loups et de taureaux [illegible] qu'on voit au salon carré, auprès du plus beau portrait de l'Exposition, une tête de jeune femme, par Hippolyte Flandrin. Les assaillants [illegible] grand nombre ; les assaillis ne sont que trois ; [illegible] ble se décider en faveur de ceux-ci. Il n'y a [illegible] dernier souffle, ce qui serait pour des [illegible] minante de rester *mordicus* sur le champ de bataille [illegible] M. Brascassat se retirent honteusement et renoncent à [illegible] doutons fort que les choses se passent ainsi dans de [illegible] Après tout, la détermination des loups de M. Brascassat [illegible] surprenne, et c'est le peintre qui est coupable d'avoir [illegible] compagnie de bêtes à corne par des loups de cet âge, [illegible] assurément des louvarts, à moins que ce ne soient des [illegible] y a de certain, c'est que nous ne décernerons jamais à des animaux de cette espèce, le titre de grands loups. Le grand loup n'a jamais [illegible]

[illegible] président des États-Unis. Ils marchaient joyeusement à la lueur des flambeaux et vêtus de tuniques rouges, qui sont l'uniforme de la confrérie. Comme ils approchaient du Théâtre-National ils entendirent crier au feu ! Les membres du club de l'Empire mirent alors bas leurs beaux habits rouges et firent la chaîne pour seconder le travail des pompes. On criait de tout côté : Vive le club de l'Empire !

» Les dégâts doivent s'élever à une somme considérable ; mais on n'a heureusement à regretter la mort de personne.

» On avait donné la veille un *bal d'inauguration* pour fêter l'avènement du nouveau chef du pouvoir exécutif. On présume que l'incendie a été occasionné par quelques flammèches tombées au milieu des décorations, et qui auront fait couver l'incendie.

» La veille, les directeurs du théâtre étaient en pourparlers avec la compagnie dite de Georgetown, pour assurer leur salle contre l'incendie. La compagnie n'a pas voulu souscrire aux conditions qu'on lui proposait ; ainsi les propriétaires supportent la perte entière, sans aucun recours. »

MADEMOISELLE LOLA MONTÈS ET LA SUCCESSION DUJARIER. — On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

» Mlle Lola Montès demandait hier devant la 1re chambre du tribunal, la délivrance du legs qui lui a été fait par M. Dujarier, gérant du journal la *Presse*.

» La veille de sa fatale rencontre au bois de Boulogne, le 10 mars dernier, M. Dujarier a fait un testament qui, depuis, a été déposé en l'étude de Me Bessagne, notaire à Paris, et d'après lequel, après les legs faits aux membres de sa famille, il a disposé en faveur de Mlle Lola Montès de la propriété de dix-huit actions du théâtre du Palais-Royal. Mlle Lola Montès a formé contre la succession de M. Dujarier une demande en délivrance de legs.

» Au nom des héritiers Dujarier, on a fait observer que l'inventaire de la succession n'avait été clos que le 9 avril, et que la loi accordait à l'héritier, avant de prendre qualité, un délai de quarante jours. Le tribunal, après avoir entendu en leurs conclusions Me Cibot, avoué de Mlle Lola Montès, et Me Bouissin, avoué des héritiers Dujarier, a accordé à ces derniers un sursis d'un mois. »

DÉFENSE PRONONCÉE PAR LA MAITRESSE D'UN VOLEUR. — ROSALIE DANTON. — Cet ex-sous-préfet que des habitudes infâmes avaient associé à un chef de voleurs, le sieur Bellefonds, a reparu devant la cour d'assises de Toulouse ; il est accusé d'avoir aidé le chef de bande Hébrard à combiner et à exécuter plusieurs vols. Une correspondance de Toulouse, adressée au *Droit*, résume ainsi un incident significatif de la dernière audience :

» On appelle le témoin Rosalie Danton : c'est la fiancée et la maîtresse d'Hébrard, âgée de vingt ans, douée d'une jolie figure, et connaissant à fond tous les faits de la cause ; aussi tous les yeux sont-ils fixés sur elle lorsque, d'une voix douce et timide d'abord, mais qui s'anime ensuite par degrés, elle commence sa déposition. Elle raconte sa vie, vie vagabonde comme celle d'Hébrard. A Cette, à Auch, à Toulouse, changeant sans cesse de demeure ; dans cette dernière ville, elle a vu presque toujours le sous-préfet, M. de Bellefonds, venir chez elle et chez Hébrard. M. de Bellefonds, ajoute-t-elle, savait tous les vols qui étaient projetés et commis. Il a même recélé et vendu des objets qui en provenaient, et cela bien sciemment. Entr'autres, une montre avait été volée par Hébrard : M. de Bellefonds fut chargé d'aller en vendre le boîtier ; il en retira 49 fr. Une pièce d'or fut aussi changée par son entremise.

» Dans une autre circonstance, une pièce de drap, provenant d'une source tout aussi illégitime, volée du côté de Tarbes, fut déballée devant lui. Hébrard lui en offrit pour faire une roulière : « Mettez-le de côté, dit M. de Bellefonds, je le prendrai plus tard. » Il lui fut aussi remis quelques étoffes propres à la toilette d'une femme.'

» A la fin de sa déposition, le témoin s'indigne avec véhémence contre l'homme qui a perdu elle et son fiancé ; elle lui lance de foudroyantes apostrophes : Sans vous, s'écrie-t-elle en s'adressant à lui, sans vous, Hébrard aurait été pris de bonne heure par la justice ; une bonne leçon lui eût été donnée ; après cela, il m'eût épousée, et je serais bien tranquille avec lui de lui ?

Le prévenu. — Mon père est huissier dans le département de l'Eure, et il m'avait dit que lorsqu'il aurait vendu son titre, pour lequel il était en marché, il viendrait à mon aide. J'avais appris que cette vente avait eu lieu, et je voulais aller trouver mon père pour lui rappeler sa promesse.

M. Roussel, avocat du roi. — Avez-vous quelque preuve de cette promesse de votre père ? Avez-vous quelque titre ?

Le prévenu. — Vous pensez bien, monsieur l'avocat du roi, que de père à fils il ne peut pas exister de titre pour une chose pareille.

M. l'avocat du roi. — Nous ne pouvons pas ajouter foi à ce que vous dites. Vous avez été condamné à cinq ans de réclusion pour vol par un salarié.

Le prévenu. — Je le sais, et c'est cette faute qui me poursuit éternellement par la surveillance à laquelle elle me soumet ; mais je vous ai dit la vérité ; et si le tribunal veut bien prendre ma position en pitié et me rendre à la liberté, je jure de quitter Paris à l'instant même.... Mon père me mettra à même de travailler utilement ; je m'efforcerai de réparer par ma conduite à venir ma conduite passée, et jamais vous ne me verrez reparaître devant vous.

Le tribunal condamne le prévenu à deux mois d'emprisonnement.

LE VIEUX SOUGÈRE. — L'obligation d'avoir un domicile est imposée à tous les citoyens, même à ceux qui n'ont pas le moyen d'en avoir :

Un vieux bonhomme, à la physionomie duquel une longue barbe blanche et un crâne totalement dégarni de cheveux impriment un caractère sévère et respectable, était traduit aujourd'hui devant la police correctionnelle, sous la prévention de vagabondage. Il déclare se nommer Sougère, et être ancien graveur sur pierres fines.

M. le président. — Sougère, vous avez été arrêté sur la voie publique, vous étiez sans domicile.

Le prévenu. — C'était bénévolement... J'ai un domicile, si on peut appeler ainsi un galetas garni, ou plutôt dégarni, mais l'hiver seulement ; dès qu'arrive le printemps je le quitte, et je demeure à la belle étoile.

M. le président. — C'est un délit, vous le savez bien... Pourquoi n'avez-vous un logement que l'hiver ?

Le prévenu. — Parce que ma position ne me permet pas d'en avoir un toute l'année. Après avoir travaillé pendant quarante ans, je n'ai pu amasser que 300 francs de rente, et viagère encore. 300 fr. par an font 25 fr. par mois, ou 75 centimes par jour. Une chambre me coûte 20 centimes ; ce n'est donc plus que 11 sous qui me restent, et ce n'est pas assez pour boire et manger.

M. le président. — Puisque cela vous suffit pendant l'hiver, il devrait en être de même pendant l'été.

Le prévenu. — L'hiver, c'est différent : je reste presque toujours couché, et, vous le savez, qui dort dîne... c'est un proverbe à l'usage des malheureux... Mais dans les beaux jours, je me promène, je fais de l'exercice, et j'ai bon appétit... ce n'est pas trop de 15 sous pour vivre... A mon âge, il faut bien boire un verre de vin, et je ne le pourrais pas si je payais une chambre.

M. le président. — Le tribunal ne peut pas admettre de pareilles raisons... Vous ne devez pas coucher sur la voie publique.

Le prévenu. — A qui fais-je du tort ?... Qu'on prenne des renseignements sur moi ; tout le monde vous dira que je suis un brave homme, incapable d'une mauvaise action... Qu'on me laisse donc vivre à ma guise ; qu'on me laisse ma part du soleil.

M. le président. — On ne peut pas vous permettre de commettre un délit.

Le Tribunal condamne Sougère à quinze jours d'emprisonnement.

M. le président. — Ayez soin, en sortant de prison, d'avoir un domicile ; si vous comparaissiez de nouveau devant le Tribunal, il se montrerait d'autant plus sévère que vous n'avez pas, comme tant d'autres malheureux, l'excuse d'une complète misère et de l'impossibilité.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 13 AVRIL.

La *Réforme* fait justice de l'article du *Journal des Débats* sur l'arrêté du conseil de préfecture relatif aux officiers de la garde nationale qui ont signé la pétition contre l'armement. Le *Journal des Débats* dit : [illegible] tous parlementaires.

— Le *Courrier français* publie, sous forme de lettre, une exhortation pressante à signer les pétitions contre l'armement. « O'Connell répète à chaque instant : *Agitons* ! Moi, je m'en tiens, dit le correspondant du *Courrier*, à cette excitation inoffensive : *Pétitionnez*, messieurs, *pétitionnez*, ou vous jouerez le rôle de dupes. »

Le *Constitutionnel* se décide enfin, aujourd'hui que le projet de loi sur les colonies est voté par la chambre des pairs, à donner une sorte d'approbation aux dispositions qu'il renferme. « Ce projet, dit le *Constitutionnel*, est destiné à modifier profondément la société coloniale. Du jour où il aura reçu la sanction des trois pouvoirs, l'esclavage aura changé de forme. Au lieu de donner la possession de l'individu même, il ne constituera plus qu'un droit à son travail. Ce sera, comme l'a fait entendre M. Passy, une espèce de servage, tel qu'il existe encore dans certains Etats du nord de l'Europe. »

Le *National*, à propos des pétitions envoyées de Marseille contre les cours de MM. Michelet et Quinet, signale quelques tentatives de M. Salvandy pour obtenir des autres professeurs du Collège de France une sorte de jugement disciplinaire contre leurs deux collègues.

Bourse. --- Revue de la semaine.

Les fonds publics ont été depuis quelque temps sous l'impression du voisinage de la conversion. La solution de cette question importante aurait eu une influence beaucoup plus grande encore si de graves intérêts compromis dans les opérations de chemins de fer n'avaient pas réclamé d'une manière absolue l'attention du public. Pour la première fois une baisse considérable a eu lieu sur toutes ces valeurs, et après deux jours de baisse insensible, la panique s'est subitement emparée des spéculateurs, entraînant par des ventes précipitées les actions de Saint-Germain, qui ont perdu 115 fr. Orléans 96 fr. 25 c. Versailles rive droite 75 fr. Hâvre et Avignon 62 fr. 50 c. Bâle, La Teste, Sceaux et Rouen 25 fr. Encore faut-il ajouter que la perte a été un instant beaucoup plus considérable encore, et que la Bourse d'hier samedi a beaucoup contribué à diminuer les différences en baisse.

Les chemins non constitués ont également fléchi, Vierzon et Boulogne surtout.

Pendant cette tourmente toutes les valeurs industrielles faisaient de rapides progrès. Les compagnies de gaz réalisent de gros bénéfices, et la hausse des actions, plus sérieuse dans sa base que les chemins de fer, procède d'une manière continue et ne donne pas lieu aux mêmes réactions.

Les fonds anglais sont venus en baisse assez prononcée, et ont comprimé l'essor de nos fonds aujourd'hui.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 14 avril.

8 h. » » OPÉRA. — Lady Henriette.
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Mme de Lucenne.
7 h. » » OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon.
7 h. » » ODÉON. — Les Pharaons.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — L'Amour. Les Misères.
6 h. » » VARIÉTÉS. — 3 Polka. Garde-Forestier. Tricorne. Dangeville.
6 h. » » GYMNASE. — Les Surprises. Pascal. La Belle. Petit Homme gris.
6 h. » » PALAIS-ROYAL. — L'Homme aux 30 écus. Un Poisson. Le Roi.
6 h. » » PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
6 h. » » AMBIGU. — Les Talismans.
6 h. » » GAITÉ. — Justice de Dieu.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE — L'Empire.
6 h. » » COMTE. — Ah ! mon habit. Turban. Giselle. Marin.
6 h. » » FOLIES. — La Jarretière. Taupin. Constant.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

---

seau effilé de renard, le grand loup a la tête énorme et porte les favoris en collier. M. Brascassat a peint autrefois un tableau du même genre, un vrai loup, pris en flagrant délit de meurtre de mouton par un berger et son chien. Ses louvarts de cette année nous ont rappelé le vieux loup d'autrefois, au lieu de nous le faire oublier.

M. Brascassat est un artiste consciencieux et habile qui finit toutes ses œuvres, mais qui les finit trop peut-être, et qui nous semble attacher une trop haute valeur à l'exactitude minutieuse des détails. Il en est des portraits de bêtes comme de ceux des personnes, c'est la reproduction de la physionomie, c'est-à-dire du caractère de l'individu qui fait le mérite de l'œuvre, la reproduction la plus mathématiquement exacte des lignes et des contours ne donne pas la ressemblance. Le daguerréotype fait vrai, mais ne fait pas ressemblant. Les animaux de M. Brascassat, admirablement dessinés d'ailleurs, ont cependant l'air d'avoir été peints sur esquisses de daguerréotype. La nature est moins peignée que ça, et nous trouvons que ce désordre ne lui va pas trop mal. Le lion de Barye n'est pas très vrai au point de vue anatomique, mais il est vrai de caractère, de fougue et de férocité, et c'est précisément pour cela que c'est un chef-d'œuvre de sculpture. La peinture de M. Brascassat, pour être une peinture hors ligne, aurait besoin d'un peu plus de mouvement et d'un peu plus de poésie.

M. Amiel est le portraitiste officiel des célébrités de l'hippodrome. Les deux têtes de cheval que M. Amiel avait exposées au Salon de 1844 nous avaient donné une haute idée du talent de cet artiste ; le portrait de l'illustre *Drummer*, vainqueur d'une foule de Saint-Légers, est venu cette année justifier nos espérances. M. Amiel n'a pas encore pris la tête des peintres de chevaux de l'époque, mais il la prendra probablement avant peu. Le voilà qui gagne, qui gagne, et qui s'empare de la corde. Courage, M. Amiel, ceci est de la bonne peinture.

M. Kiorboë est un peintre de chasse très fécond et qui apporte chaque année à l'Exposition un traité complet de vénerie française. Son œuvre de 1845 se compose de cinq tableaux qui traitent du sanglier, du loup, du daim, du chevreuil et du lièvre. *Non quantus, sed qualis*, ce qui veut dire qu'il faut se défier de la fécondité en tout. M. Kiorboë connaît les bêtes ; il ne met pas, comme M. Victor Adam, des queues à ses chevreuils ; mais il les a peu vus courir, et il ne les a jamais étudiés qu'au repos. Ses daims sont affectés évidemment de nodus aux articulations, et ses chevreuils ont été soumis pendant la belle saison à un régime d'engraissement forcé ; et c'est sans doute parce que l'artiste a prévu que des bêtes aussi lourdes ne pourraient fournir la plus petite traite avec des chiens un peu roides, qu'il a pris soin de proportionner les moyens d'attaque aux moyens de résistance, en choisissant pour chiens de tête des mâtins vendéens aux jarrets engorgés. Non pas vraiment, nous avons été la dupe d'une apparence trompeuse ; cette meute est parbleu bien de pur sang vendéen, à peine croisée d'anglais, puisqu'elle porte bas toutes les bêtes qu'elle attaque, loups, sangliers, chevreuils. Les tableaux de chasse de M. Kiorboë ne sortent pas de l'hallali. Les expositions cynégétiques de M. Kiorboë ont le tort d'être rédigées en un style un peu gris, un peu lourd et un peu monotone. Il y a beaucoup de bon et de vrai, il y a du mouvement et de l'énergie dans ce loup qui fait tête. Il est évident que M. Kiorboë pourrait mieux faire, s'il voulait moins faire. La critique a le droit d'être sévère envers les artistes de cette trempe. Nous avons usé de notre droit.

M. Montpezat n'est pas un peintre de chasse, mais un peintre de chasseurs ; ce qui n'est pas la même chose. Les bêtes n'étant que l'accessoire dans les prétendus tableaux de chasse de M. Montpezat, nous ne sommes pas forcé de nous en occuper, d'après nos conventions, et, à vrai dire, nous ne sommes pas fâché de la dispense, car nous ne pensions pas un bien énorme des lancer ni des hallalis de M. Montpezat, et c'est toujours une nécessité fort désagréable que d'être obligé de faire de ces confidences-là à un artiste consciencieux qui envoie sept toiles au Salon.

Nous venons de citer les noms les plus connus et les plus populaires parmi ceux des peintres d'animaux. L'espace assignant à nos citations une limite que nous ne pouvions dépasser, il nous a bien fallu choisir, et parler de ce qui faisait le plus de bruit autour de nous, et pour cela nous avons été obligé de négliger des noms recommandables et nous avons dû retenir sur nos lèvres l'expression de nos encouragements et de nos sympathies pour le jeune artiste qui débute. Ce n'est pas notre faute ; nous demandons pardon de notre oubli involontaire à MM. Malenson, Paris, Sabatier, Susemihl, Malapeau, etc., à qui nous aurions voulu pouvoir adresser quelques conseils et quelques avis charitables, et qui aiment peut-être tout autant que nous les gardions pour nous.

Mais il est un ouvrage, l'ouvrage d'un artiste éminent, d'une notabilité presque académique, dont notre équité nous impose le devoir de faire valoir le mérite généralement méconnu. Nous voulons parler du paysage historique de M. Rémond nº 1412 ; [illegible] voit la bête qui a été cause du malheur d'Hippolyte. M. Rémond [illegible] qu'on ne saurait trop transmettre à la postérité le récit de cet accident funeste, qui a beaucoup fait jaser à ce qu'il paraît, dans le temps, l'a raconté cette année sur la toile, d'après la version d'un poète français nommé Racine. Le peintre s'est presque maintenu à la hauteur du poète, dans toute la partie du drame qui a trait à la bête.

Le théâtre représente dans l'éloignement, à gauche, un superbe bureau d'octroi, vulgairement nommé temple grec ; c'est Trézène. Un homme en sort, en proie à une agitation violente. Cet homme est vêtu pour la pudeur, suivant l'usage antique, de son casque et de son bouclier ; il se dirige vers la plage au pas gymnastique redoublé. Sur le devant de la scène, et sur le rivage de la mer, un jeune homme soucieux se promène en tilbury, non loin de la statue d'un dieu sombre qui a l'air de brandir son trident d'une façon menaçante. Le jeune homme, c'est Hippolyte, digne fils d'un héros, une âme pure et candide. Une femme perverse, qui lui en veut beaucoup, et qui lui fera bien du mal, a réussi à le noircir dans l'esprit de son père. C'est pour cela qu'il est si triste. Vous avez reconnu à son arme Neptune, le roi redoutable des ondes, celui qui n'exauça jamais que des vœux barbares, et qui en est toujours si désolé après. On sent vaguement, rien qu'à regarder ces deux êtres, surtout ceux qui savent par cœur le récit de Théramène, qu'il va se passer dans le voisinage quelque chose d'affreux. Entendez-vous, en effet, cet effroyable cri qui sort du sein des flots, et la voix formidable de la terre qui répond en gémissant à ce cri lamentable. Ah ! mon Dieu ! qu'est-ce que c'est que ça ; qu'est-ce qu'on aperçoit là-bas sur le dos de la plaine liquide ? Est-ce le serpent de mer ou la grande araignée ? Ce n'est ni l'un ni l'autre ; c'est un indomptable taureau qui est aussi un dragon impétueux, et qui porte des cornes menaçantes avec un pardessus d'écailles jaunissantes. Sauvons-nous, il n'est que temps. (Sauve-qui-peut général.) — Mais sauve-toi donc aussi, infortuné Hippolyte ! Mais Hippolyte ne veut pas s'en aller, et il périt victime de son obstination.

Il était impossible qu'un aussi beau sujet, qu'un sujet aussi neuf n'inspirât pas l'artiste ; nous avons bien senti, tout-à-l'heure, nous profane, le lyrisme nous envahir et déborder de notre plume, à la simple contagion du récit. Notre critique sera brève :

Pour la couleur et pour le faire, le nouveau chef-d'œuvre de M. Rémond nous reporte à quarante ans en arrière, juste au beau temps des succès de cette grande École impériale dont les maîtres n'eurent qu'un tort peut-être, celui de trop étudier la nature... dans les tableaux de papier peint.

A. TOUSSENEL.

ROQUEPLAN, DECAMPS, [illegible], etc., etc.

« Nos médecins ne font plus comme ce philosophe qui, rencontrant un jeune homme allant à un grand festin, le ramena chez lui, afin de le garantir d'un danger; loin de là, — ils vont au festin avec le jeune homme. »

TROISIÈME ÉDITION, TRÈS AUGMENTÉE, TEXTE ET VIGNETTES.

700 pages in-8° compactes publiées en 2 volumes in-8° ou en un seul, 15 fr.

PARIS, AU DÉPOT, RUE THÉRÈSE, 11, ET CHEZ TRESSE, LIBRAIRE, AU PALAIS-ROYAL.

Les livres qui délassent l'esprit sont des amis qui vieillissent avec nous; on ne manque pas de se les rappeler après quelques vives contrariétés; on s'arrête, on se repose sur leurs pages. — Ces livres-là n'ont pas précisément d'époque dans la vie, mais plus l'esprit s'est perfectionné et plus ils deviennent pour lui un secours; en les relisant, et sans y songer, notre intelligence les dépouille. Par la pratique, ils se mêlent à nos sentimens les plus profonds; ils les modifient, et deviennent nos maîtres. — Douce autorité que la leur! qui a pour causes intimes un esprit habile, gracieux, la connaissance de la société, les grâces de l'imagination et du style. Le style est la qualité qui crée et conserve leur influence. Si les conseils donnés par les livres n'ont pas ce charme de style, cette précision de pensées, ils ne sont pas écoutés, et se dissipent dans le bruit des passions et du monde.

C'est l'art de dire élégant et vif, qui a porté si haut l'éclat de la conversation française; l'art de raconter finement, d'être expressif, pas pesant, à-la-fois clair et profond, profond avec quelques mots. — Nul ouvrage encore ne représente mieux cet esprit-là que cette jolie bibliothèque des *Classiques de la Table*, où l'on a réuni les règles éprouvées que le monde appelle la « sagesse des heureux », celles de tant d'esprits judicieux, vifs, à saillies. Les nommer, c'est les louer, car tout le monde a lu en sa vie quelques pages détachées de leurs improvisations, où la délicatesse des précédens et de l'époque se résume en traits choisis, qui donnent une nouvelle séduction à toutes les traditions dont ils rappellent la grâce et l'honneur. Ce livre, ouvert dans les heures de loisir, diminue le poids des réflexions trop suivies, des labeurs trop continués, et nous ramène doucement sur les sentimens, les scènes et les pensées qui font le bonheur de la société; bonheur dont la forme change parfois, mais dont le fond est toujours le même à travers toutes les classes cultivées,

les caractères, les époques. — Les *Classiques de la Table* donnent sans cesse des textes qui disposent à quelques-unes de ces investigations où l'illusion se ranime, où la bienveillance, en puisant dans l'imagination, devient plus affectueuse; ils indiquent quel parti un esprit juste peut tirer de l'opulence, et combien, sous l'empire des règles entendues de la réciprocité, cette opulence délicate donne d'essor à l'esprit et d'aimable dignité au caractère; combien même elle est souvent, à juste titre, pour la société, une autorité écoutée de tous, un modèle pour toutes les distinctions des manières et de l'esprit. « Dans ma jeunesse, disait Alfieri, je n'ai attaqué les grands que parce que je ne connaissais pas les petits. » C'est parce que le hasard sème la plupart des fortunes, qu'il faut leur demander ces conditions parfaites de politesse et de goût, qui sont l'honneur de la civilisation des sociétés.

TRAITÉ DES ENTRÉES CHAUDES

DES ROTS EN GRAS ET EN MAIGRE, DES ENTREMETS DE LÉGUMES,

PAR PLUMEREY,

De la maison du prince de Talleyrand; ancien chef des cuisines de madame la princesse Poniatowski; chef actuel des cuisines de Son Excellence le comte de Pahlen, ambassadeur de Russie à Paris.

« *Qui dîne en ville toujours, ne dîne jamais bien.* La vraie joie, c'est de dîner chez ses amis quand ils ont dîné chez nous, la vraie joie, c'est de les recevoir dans une bonne petite maison toute remplie de prévenances et de câlineries. »

JULES JANIN.

Deux beaux volumes in-8° avec planches sur acier au burin, frontispices.

PRIX : 16 FRANCS.

C'est un charmant diminutif de l'exquise cuisine de Carême, de cet art de manger destiné aux princes et aux riches. Les confections essentielles de la cuisine de Paris s'y trouvent réunies. Cette cuisine, M. Plumerey, l'un des maîtres de la profession l'a réduite, avec beaucoup de clarté, aux préparations réclamées pour une bonne table, à ce qui revient le plus souvent, avec raison, dans l'alimentation de Paris. M. Plumerey n'a oublié, dans son solide et élégant traité, aucune classe de la société, aucun âge; ni les personnes cassées, ni les femmes malades, ni les vieillards, ni les enfans. Ce livre est celui où une mère de famille peut apprécier les causes de la qualité de chaque chose; il met les recettes les plus délicates à la portée même des ménagères; il convient pour la table d'un amateur, d'un vieux chasseur, d'un homme du monde. Ici, c'est un maître qui met Carême à la portée de nos familles.

On peut rattacher ce Traité des Entrées chaudes, ou Principal de la Cuisine de Paris, au

CUISINIER PARISIEN

Du maître de la science, de feu CARÊME.

3e édition. Un vol. in-8° plein de dessins qu'il a composés lui-même.

C'est le Traité du froid, de tous les entremets sucrés, du décor des tables. — On y trouve les élémens exquis, variés d'une collation à une halte de chasse, d'un déjeuner dans les bois, et à la ville les principales pièces d'un déjeuner de garçon; d'un souper, d'un buffet de bal. C'est un travail d'une rare élégance, qui a en tout ce cachet de maître que réclame aujourd'hui le véritable confort.

TRAITÉ DE L'OFFICE

PAR M. ÉTIENNE,

Élève de la maison du prince Louis Napoléon, roi de Hollande, ancien officier de la maison du marquis de Marialva, ambassadeur extraordinaire de Portugal à Vienne et à Paris, ancien officier de la maison de l'ambassadeur d'Angleterre à Paris; officier de la maison de madame la princesse de Bagration.

Un très fort vol. in-8° avec une suite de dessins gravés au burin,

Prix de la Souscription : **10 fr. 50.** Après la Souscription il sera de **12 fr.**

L'office est exposé ici dans toutes ses délicatesses, tel qu'il est sorti des premières maisons de l'Europe. Ce volume offre un tribut à tous les desserts, à tous les rafraîchissemens de bal. On y trouve tous les sorbets, toutes les glaces, la confection des compotes, tous les articles du petit four, les bonbons, le tirage, les caramels, de précieux détails pour grouper les fruits dans les corbeilles, tous les hors-d'œuvre de l'office, toutes les salades. Cette charmante spécialité a ici toutes ses richesses.

utilement sur ces tables, sont à-la-fois des œuvres de médecin habile, de critique des plus éclairés, — des œuvres sûres d'obtenir, par de rares qualités, l'attention des malades de toutes les conditions, des personnes d'une constitution frêle; car l'écrivain a jeté dans ce cadre une profonde étude de tous les côtés par lesquels la santé peut décliner et se détruire. [illegible] en saisissant, dans une œuvre pratique, la forme spirituelle et animée, cherche avant elle des variétés de traitement et d'hygiène. Le médecin observateur et philosophe domine ici l'homme du monde, mais, çà et là, l'homme du monde, esprit net, sème les plus charmantes pages, toutes remplies de piquantes observations.

LE CONSERVATEUR

PAR FEU APPERT

Conservation des alimens — Champignons. — Vins.

D'APRÈS LES PROCÉDÉS APPERT (1).

CINQUIÈME ÉDITION, REVUE, TRÈS AUGMENTÉE.

Un vol. in-8° de près de 500 pages, avec 6 planches. Prix. 10 fr. 50 cent.

« L'art de conserver les substances alimentaires, dit un critique distingué, est une invention toute française : sans doute, long-temps avant Appert, on conservait des alimens de nature végétale ou animale; mais on n'avait point de procédés sûrs, économiques, et d'une application générale; tous les moyens em-

ployés dénaturaient infailliblement les qualités naturelles des substances conservées. Ainsi, pour garder les végétaux, on les desséchait, ou on les cuisait dans le sucre, ou encore on les plongeait dans un bain de vinaigre, de sel, d'alcool, etc.; tout cela n'était point à dédaigner : les pruneaux ont leur mérite; les prunes à l'eau-de-vie et les confitures de prunes sont une très bonne chose, nous ne disons pas non; mais enfin ce ne sont plus des prunes. A vrai dire, on transformait et l'on ne conservait pas; on se donnait beaucoup de peine, on dépensait beaucoup d'argent, pour quelques provisions destinées à paraître sur la table, dans les grands jours; cela faisait honneur à la maîtresse de la maison; mais la sensualité des convives n'y trouvait qu'une médiocre satisfaction.

« Je me rappelle que, dans mon enfance, une vieille dame me faisait quelquefois l'honneur de m'inviter à ses galas d'hiver; quand venait le second service, on apportait sur la table, en grande cérémonie, un plat d'artichauts ou de haricots verts; tous les convives alors se récriaient, les éloges ne tarissaient pas. Avec quelle avidité les gourmands inexpérimentés dégustaient ces légumes trompeurs. Que d'adresse il leur fallait pour dissimuler l'indignation de leur estomac. On ne les y prenait pas deux fois. Une expérience suffisait pour les préserver à jamais. Ceux qui revenaient à un second dîner, s'arrangeaient toujours pour n'avoir plus faim lorsqu'on servait les fameux légumes; et c'était pour leur faire honneur, à ces plats maudits, qu'on nous invitait toujours, nous autres pauvres petits! on savait bien que la politesse bonnête dont nous faisions profession, ne nous permettait pas de repousser l'infâme assiette que l'on plaçait devant nous; il fallait nous donner l'air de savourer, avec délices, l'artichaut coriace et enfumé, qui nous soulevait le cœur. Comme vous nous avez martyrisés, madame, pour la plus grande gloire de votre fausse gastronomie! — Que de nausées votre amour-propre nous a coûté; Dieu vous le pardonne! De pareils guets-apens ne pourraient s'excuser aujourd'hui; car Appert nous a donné la véritable science de la conserve, cette science que le grand Boerhaave et l'ingénieux Jean-Rodolphe Glauber en vain avaient poursuivis dans leur laboratoire.

« L'homme peut préserver presque indéfiniment de la corruption toutes les substances alimentaires : les fruits, les légumes, les viandes, les poissons les plus délicats se conservent purs, frais, avec leur saveur naturelle, sans autre mélange que les assaisonnemens avoués par l'art culinaire. Des plats, préparés depuis vingt ans, n'ont rien perdu de leur perfection primitive : on a fait voyager pendant des années, sous tous les climats, du pôle à l'équateur, les conserves d'Appert, du lait, de la crème, des fruits, tout cela a bravé le froid, le chaud, les émanations de l'Océan sans s'altérer; et, lorsqu'au retour du voyage, les mets ont été soumis à la dégustation, on les a trouvés exquis; et le palais le plus fin n'aurait pu reconnaître leur antiquité, » dit naïvement un capitaine au long cours, dont nous avons le certificat sous les yeux. Vingt commissions ont constaté l'excellence du procédé inventé par M. Appert.

« Ah! notre civilisation est bien ingrate; elle a laissé mourir cet homme sans le récompenser; mais un jour viendra où son nom sera inscrit avec honneur sur le tableau des bienfaiteurs de l'humanité. Nos descendans, plus sages que nous, apprécieront à toute sa valeur la science d'Appert; elle deviendra d'un usage général pour cause de salubrité publique, et le pauvre pourra participer à ces jouissances que le riche, seul, se permet aujourd'hui. Vous serez plus heureux que nous, chers petits enfans de l'avenir. Vous ne vous désolerez plus en voyant l'hiver flétrir quelques mauvaises cerises ou quelque prune attardée sur un arbre de nos vergers, car vous aurez, vous-mêmes, aidé vos mères prévoyantes à préparer, pour la mauvaise saison, les fruits surabondans de l'été (1). »

(1) *Démocratie pacifique.*

(1) LE CONSERVATEUR, par feu *Appert*, ou le LIVRE DE TOUS LES MÉNAGES, 5e édition, augmentée par M. Appert-Prieur, chef actuel de la fabrique des Conserves, et par M. Gannal, 1 vol. in-8° de près de 500 pages, avec six planches. — Ce volume enseigne l'art de faire les gelées, les marmelades, les compotes, les fruits confits, les fruits candis, les fruits à l'eau-de-vie, les liqueurs, les parfums, etc., et enseigne l'art de conserver les plantes, les légumes, les fruits, de fabriquer les sucres, les huiles, de garder intactes les viandes cuites, fraîches, salées, fumées, etc., etc. Il contient une partie précieuse, — des indications précises pour reconnaître les champignons comestibles, une suite de recettes culinaires agréables tirées de l'éminent *Traité des champignons* du docteur Joseph Roques; — un travail complet sur la manière de soigner et de servir les *vins*, par M. Joesser, de la maison Barton et Guetier de Bordeaux; — une nomenclature et une appréciation des grands crus de Bourgogne, par M. Bouchard père et fils, de Beaune; — une étude générale des vins, par M. Louis Leclerc. — L'ouvrage d'Appert est célèbre depuis long-temps; il est développé ici, par un exposé des méthodes nouvelles qui le complètent, appliquées aujourd'hui dans toutes les fabriques de Conserves de Paris et des ports de mer, Nantes, Bordeaux, Marseille. — Ce livre est plein de ressources pour les familles nombreuses, les grandes maisons. — Le travail sur les *Vins* est complet; c'est le résultat d'une pratique éminente; il définit les qualités, indique la manière de soigner les vins et de les servir à table; ses rédacteurs comptent parmi nos premiers négocians en vins, et savans.

Un vol. in-8, 10 fr. 50, au Dépôt, rue Thérèse, 11, chez Tresse, et chez Dentu, libraires.

LE CHASSEUR AU CHIEN D'ARRÊT, par Elzéar Blaze, 3e édition, 1 vol. in-8° avec vignettes sur acier. 7 fr. 50 cent. — Livre nécessaire dans les familles, à tout le monde, traitant de la chasse habituelle, de ses opérations, modestes, démonstration gracieuse, spirituelle.

LE CHASSEUR AU CHIEN COURANT, par Elzéar Blaze, 2 volumes in-8° avec vignettes. 15 fr. — Destiné au monde fashionable; livre des grandes chasses, des chasses dites royales.

LE CHASSEUR AUX FILETS, par Elzéar Blaze, 1 volume in-8°. 7 fr. 50 cent. — C'est le livre de chasse des Dames; — il leur fournit de douces occupations à la campagne, dans un parc, une prairie.

LE CHASSEUR CONTEUR, par Elzéar Blaze, 1 vol. in-8°, avec vignettes sur acier. 7 fr. 50 cent. — Ce sont des chroniques de chasse, des récits spirituels de tous les temps sur la chasse, des portraits, des exagérations, des saillies.

La *collection* de M. Blaze est terminée par un petit volume in-24, très piquant, intitulé : **CAUSERIES DE GOURMETS ET DE CHASSEURS**, — ce sont des *Aperçus sur la chasse et sur la table*, des saillies, des récits et, comme nous le disions à l'instant, d'aimables et spirituelles exagérations, où ces causeries familières, fines et fantasques, où les connaissances les plus profondes, se résument dans quelques traits bien arrêtés. Ce petit volume n'a rien dans sa forme, du sérieux de la science, tout en ayant ses bases, tout en décelant beaucoup de connaissances et de goût. Ces causeries sont peut-être le hors-d'œuvre de cette collection; mais un hors-d'œuvre gracieux, et bien spirituel. Prix : 2 fr. avec 2 jolies vignettes sur acier.

Les ouvrages de M. Blaze, bien séparés les uns des autres, exposent toute la théorie et toute la pratique de la chasse, — de la chasse dans notre Europe, celle des gens du monde. — M. Elzéar Blaze est le maître de cette petite science, qui est un des élémens de la santé, — souvent la passion des esprits les plus cultivés. En nous expliquant tous les tirs avec exactitude, simplicité, il sème les anecdotes piquantes, les recettes de la gastronomie, les souvenirs militaires, la gaîté et la science. Son attrayante leçon est donnée successivement au milieu des bois et des plaines, dans les rochers, en vue du gibier qui fuit, sous les feux du soleil ou les bourrasques du vent et de la pluie. Personne n'a exposé les bonnes pratiques de la chasse avec plus d'intérêt; personne n'a mieux peint ses délicieux harassemens, les charmes qu'ils ont pour l'esprit, les dangers de la chasse, les précautions qu'elle réclame. M. Blaze enfin a obtenu depuis long-temps les plus fins suffrages, ceux des chasseurs qui l'imitent et des gourmets qui le lisent. « Le succès de ses traités ne pouvait être douteux, dit un de nos académiciens les plus spirituels, car M. Blaze est accoutumé à viser juste. »

Toute demande s'élevant à 30 fr. payée par un mandat à vue sur Paris, sera expédiée, franche de port, par les messageries.

PARIS,

AU DÉPOT DE LA LIBRAIRIE RUE THÉRÈSE, 11, PRÈS LE PALAIS-ROYAL.

cette annonce, beaucoup de gens s'imagineront peut-être qu'une réu-
n aussi nombreuse, composée en très grande majorité d'ouvriers, de ...itables ouvriers, devait être une cohue de barrière et présenter un ...ctacle de gaieté grossière et même de désordre. Ceux qui seraient ...és de penser ainsi se tromperaient singulièrement! Il est impossible ...voir une réunion plus décente et plus honnête que ne l'a été ...e fête des enfants du peuple de Paris célébrant la naissance du ...ateur de tous les peuples du monde. Le ton de ces fraternelles ...pes était un mélange charmant de convenance et de joyeuse ...chise, d'expansion affectueuse et de véritable dignité. Au des... de la gaieté des enfants, du contentement des mères et de l'en... des jeunes hommes, on sentait planer une pensée élevée, on com...ait que les convives communiaient dans une foi commune, dans une ...nde espérance et dans une charité véritablement large et sociale.

Il y avait un enseignement dans le seul aspect d'une pareille assemblée. ...s eussions désiré, pour notre compte, nous qui avions eu l'honneur ...si d'être admis à cette fête en notre qualité de travailleurs engagés ...service de l'humanité, nous eussions désiré qu'elle eût des témoins ...s des hautes régions du Pouvoir, et que ceux-ci eussent pu con...pler cette incarnation populaire de la grande et religieuse idée appor... au monde par le sublime génie de Fourier; nous eussions voulu ...'ils entendissent les toasts portés à la suite de cette fête cordiale et ...tout qu'ils vissent ce qu'un auditoire d'ouvriers sait aujourd'hui dis...guer et applaudir dans les paroles qui frappent ses oreilles. On a parlé ...ng-temps, un peu trop long-temps peut-être, car les toasts et les dis...urs ont duré plus d'une heure. Eh bien! pas une parole violente, pas ...e pensée amère, pas un sentiment haineux ne se sont fait jour dans ...te assemblée de prolétaires; et ceux-là pourtant, éclairés qu'ils sont ...r les vives clartés de l'avenir, sentent plus cruellement que d'autres les ...leurs du présent!

Mais ce qui eût singulièrement surpris certaines gens qui connaissent ...mal le peuple de leur époque, c'est que les idées qui ont éveillé ...s l'auditoire les échos les plus sympathiques, les paroles qui ont ...voqué les applaudissements les plus enthousiastes, c'étaient celles ...i exprimaient le plus largement les sentiments les plus religieux, les ...us fraternels et les plus pacifiques.

Pour l'édification des gens dont nous parlons, nous allons reproduire ...s des discours prononcés au banquet d'hier, en faisant observer que nous ...ons dû renoncer à marquer les applaudissements qui l'ont accueilli, car il ...t fallu répéter l'indication à la fin et souvent même au milieu de cha...que phrase. Ecoutez donc, gens du haut monde, ce que le peuple de Pa...ris sait aujourd'hui écouter lui-même, ce qu'il sait comprendre, sentir ...et applaudir; connaissez les idées qui le nourrissent, les opinions qu'il ...acquiert et les aspirations qui font battre son cœur.

Le discours que nous allons reproduire a été prononcé par M. Eu...gène Stourm:

Messieurs et amis, l'Ecole phalanstérienne a acquis une expérience qui doit la mettre à l'abri de toute illusion; le monde lui est mieux connu, en même temps qu'elle est moins étrangère au monde. De plus, les faits qui se produisent dans une société qui se décompose chaque jour plus rapidement viennent à l'appui des principes qu'elle a mission de mettre en œuvre. Il y a seulement quelques années, alors que les illusions politiques absorbaient exclusivement presque tous les esprits, les intelligences plus clairvoyantes qui prenaient l'initiative d'une propagande sociale étaient, en quelque sorte, mises à l'index par la raison vulgaire. Les partisans de quelques réformes superficielles et tronquées reprochaient aux socialistes de faire diversion à l'ascendant qu'ils ambitionnaient d'exercer; un peu plus, on eût accusé d'égoïsme tout homme aplanissant la sphère de ses préoccupations et ne se bornant plus à quelques protestations de détail. Nous n'en sommes plus là; les partis, honteux d'eux-mêmes, avec le pressentiment, sinon la conviction, de leur insuffisance, en arrivent à confesser qu'ils ne sont que des machines de guerre et non des éléments de création, des moyens pour pousser plus vite le vieux monde dans l'abîme vers lequel il penche, et non pas le but vers lequel doivent se concentrer les efforts des hommes vraiment nouveaux. Ce progrès, messieurs, car c'en est un bien véritable, ce progrès, il ne faut pas en faire honneur seulement à la bonne foi des partis; il y a dans ce retour à plus de discernement et de sincérité la révélation la plus positive de ce qui se passe au fond de l'esprit public. Ce n'est pas à une inspiration de haute impartialité et de sublime désintéressement que cèdent des hommes enrôlés sous des bannières exclusives, c'est à l'évidence, à la force des choses qui leur apprend, qui les oblige à reconnaître que leur tâche est consommée, que ce n'est plus à eux qu'appartient la parole de vie et de vérité. Les partis, rendons-en grâce à Dieu et aux hommes de bonne volonté, les partis ont cessé de représenter le monde, non seulement dans ses intérêts, mais même dans ses opinions: et nous, messieurs, nous, socialistes rationnels, qui avons toujours été les défenseurs, les représentants de ces mêmes intérêts, nous en arrivons enfin à exprimer aussi ses plus vives tendances, ses plus chères préoccupations. C'est là le grand progrès qui vient de s'accomplir et qui se complètera chaque jour davantage, c'est que le monde s'occupe enfin de son affaire, non pas d'une idole, non pas d'une abstraction, mais de son affaire, c'est-à-dire de sa vie réelle, de sa vie pratique, de sa destinée, enfin de son bonheur!

Les partis, voulant à toute force se survivre à eux-mêmes, sollicitent la faveur d'exercer une dernière et triste fonction auprès de ce monde qui les abandonne: ils demandent à aider la vieille société à descendre au tombeau; ils se distribuent les hideux détails de cette corvée funèbre; celui-ci lui cachant la mort sous l'image du sommeil, tâche de l'endormir à l'aide d'un breuvage empoisonné, celui-là veut la distraire et lui enlever la conscience de son agonie en l'amusant des souvenirs et des superstitions de son enfance, et, enfin, cet autre, méprisant ses lâches terreurs et ses honteuses incertitudes, lui présente hardiment un poignard pour en finir au moins avec quelque semblant d'héroïsme! Les partis, rendez-vous bien compte de ce qui en eux n'est qu'à eux, démêlez-bien leur originalité de leurs emprunts, les partis n'ont pas d'autres services à rendre à ce monde dont ils se disaient naguère les uniques sauveurs; c'est toujours, ou l'ami de l'antiquité qui, dans les circonstances extrêmes de la vie, conseillait le suicide et, à défaut de courage, pratiquait l'assassinat officieux, ou le prêtre qui se tire d'affaire en invitant à de vagues espérances ou à une résignation absolue! La vie morale est donc déplacée, la raison a donc quelque chance d'avoir bientôt raison, les idées sociales pénètrent donc enfin dans le monde qu'elles en dehors de ce mouvement et semble se promettre de ne venir que de guerre lasse se rallier à l'armée du progrès; voyez, par exemple, cette imagination sympathique s'épanouir dans toute sa splendeur au contact d'une foi nouvelle. N'est-ce pas la preuve vivante de cette fécondation, de ce rajeunissement promis à tous ceux qui s'approchent, avec courage et franchise, de la source de Dieu?...

Un artiste languissait en d'impuissantes lamentations, il était l'expression élégante et sombre à la fois du septicisme qui étiole la génération actuelle, il faisait les délices de cette aristocratie désœuvrée qui voyait dans ses œuvres le reflet charmant de ses insomnies et de ses langueurs, de ces hommes qui font du désespoir une affaire de mode ou de parti tout au plus; mais le grand artiste étouffait dans cette sphère étroite et musquée: il lui fallait mieux que cela, il lui fallait le monde, avec tous ses contrastes, tous ces drames que mille Shakspeare n'épuiseraient pas, et, pour se guider dans cet immense dédale, il a demandé au génie de la sociabilité son fil conducteur; il a été docile parce qu'il était grand, et il est devenu plus grand parce qu'il a été docile. Il est sorti de cette épreuve armé d'une force à laquelle aucune autre de même nature ne se compare. Le peuple, le public par excellence, a reconnu son poète, lui qui en reconnaît si peu parce que si peu s'occupent de sa vie, la vraie vie humaine pourtant!... On ne parle de cet écrivain qu'avec l'enthousiasme de l'admiration et l'émotion de la reconnaissance; il est connu à tel point que le nommer ici ce serait redire son nom après tous ceux qui m'écoutent, et il est aimé autant qu'il est connu: et cela pour avoir mis en scène, sérieusement, avec les inspirations réunies du talent et du cœur, le peuple et l'humanité! et cela pour avoir cessé d'être un homme de parti et être devenu homme social!

Quant aux génies de destruction qui combinent ce que la logique a de plus austère à ce que l'éloquence a de plus entraînant pour dresser l'acte d'accusation de la société, même gloire les attendrait, sans doute, s'ils n'oubliaient pas, et pour cause, de donner à leur réquisitoire une conclusion quelconque. Mais ces penseurs incomplets, plutôt que de tracer eux-mêmes les limites de leur mission, aiment mieux se livrer aux illusions de l'orgueil au risque d'égarer leurs semblables dans des voies sans issue, et c'est merveille, ou plutôt pitié, de voir ces pauvres esprits infatués de leur importance devenir immobiles parce qu'ils se croient pivots du monde intellectuel! nébuleuses qui gagneraient à se faire satellites d'un astre lumineux, et qui ne bougent plus et achèvent de s'éteindre parce que leur folie consiste à se croire soleils! porte-enseigne qui ont fini par mettre leur drapeau dans leur poche pour y substituer leur personne et se poser en chef, attribuant à leur mince mérite les ralliements qu'ils opéraient, grâce au mot d'ordre qui leur était confié, comme ce pauvre poète qui répondait aux saluts et aux génuflexions des passants parce qu'il ne voyait pas l'image de la Vierge qui planait sur sa tête.

Après cela de quoi s'étonnerait-on? Il y a des bien des gens qui rêvent la résurrection du passé, qui veulent donner une âme à des ombres, une vie à des simulacres, qui veulent échapper au *statu quo* en marchant à reculons. Hélas! n'est-ce donc pas bien assez de ne pas aller en avant?... Que le présent nous soit en aide contre le passé! c'est là une mission dont l'avenir lui tiendra compte.

Quant à nous, agrandissons notre œuvre de propagande, de façon que toutes ces misères en soient absorbées; rallions nous de toutes les puissances de notre nature à l'idée qui domine notre esprit; que les ardeurs qui transportent les âmes les plus passionnées ne paraissent pas redoutables aux convictions plus calmes qui gagnent le monde à force de patience comme les premières à force d'enthousiasme. Il faut que l'apostolat résume la vie générale dans toutes ses diversités pour qu'aucune fraction du monde ne puisse se soustraire à son influence. Il faut parler à la passion et au raisonnement comme il faut parler aux riches et aux pauvres, à tous les états de l'esprit humain comme à toutes les classes de la société; il faut se faire *tout à tous* en faveur de la vérité et du bonheur du genre humain! Soyons donc *un* dans notre variété, sans nous préoccuper des différences que nous suggèrent nos aptitudes spéciales; pour moi, je n'hésite pas à prendre l'initiative d'une amende honorable pour toutes les dissidences passées en ce jour de solennelle réconciliation!

Quand des idées comme celles-ci se développent dans les classes vouées aux pénibles labeurs, deshéritées de la fortune et vivant du travail de leurs mains, c'est que l'heure de leur émancipation sociale ne doit pas tarder à sonner sur l'horloge séculaire qui marque les progrès de l'humanité.

L'espace nous manque pour reproduire aujourd'hui quelques-uns des autres morceaux qui ont eu, avec celui-ci, les honneurs de la fête des ouvriers phalanstériens; nous y reviendrons, quoique nous devions renoncer à faire participer nos lecteurs, par une simple reproduction écrite, aux bonnes émotions, au sympathique enthousiasme, et aux religieuses vibrations de foi et d'espérance qui remuent profondément les âmes dans des réunions semblables, mais que la description est toujours impuissante à rendre.

Séance de la Chambre des Pairs.

PÉTITION CONTRE MM. MICHELET ET QUINET.

On sait que 89 éteignoirs marseillais, inspirés sans doute par quelques Jésuites de l'endroit, avaient eu l'idée saugrenue de signer une pétition à la Chambre des pairs pour demander qu'on mît un bâillon à la bouche des deux plus éloquents professeurs du Collège de France. Le rapport de cette pétition avait attiré aujourd'hui au Luxembourg une affluence inaccoutumée. On s'attendait à voir se renouveler encore une fois cette lutte politico-religieuse entre les fils des Voltaire et les fils des croisés qui signala la discussion de la loi sur l'enseignement secondaire. L'attente n'a pas été trompée. D'une part, le moyen-âge, ayant pour champion MM. Barthélemy et de Montalembert, de l'autre, la philosophie du dix-huitième, ayant pour défenseurs MM. Charles Dupin et Cousin, sont descendus dans la lice, et ont combattu... Qu'on se rassure; les armes étaient émoussées; il n'y a eu ni morts, ni blessés. Ce n'est là, en effet, qu'un reflet pâle et éloigné de cette lutte gigantesque qui fit couler tant de flots de sang, d'encre et de paroles, il y a cinquante années.

Oui, disons-le à la gloire de M. le comte de Montalembert, il a eu honte aujourd'hui de la fausse position que lui faisaient ses maladroits amis de Marseille; il a senti qu'on l'avait fourvoyé dans un piège. M. le comte de Montalembert a blâmé hautement la démarche des 89 Marseillais. Il a essayé toutefois de faire une distinction entre la forme et le fond, entre le fait et le droit. Malheureuse-... mot, le catholicisme actuel est-il le catholicisme définitif...., en jetant les yeux sur ce qui se passe, soit dans les Etats catholiques, soit ailleurs, peut-on dire que le royaume de Dieu soit réalisé sur la terre? Voilà une question que nous engageons M. de Montalembert à creuser quelque peu. Nous prions M. de Montalembert d'examiner si précisément l'esprit humain n'a pas réclamé sa liberté pour sortir du catholicisme ancien où il était emprisonné, et pour s'élancer vers l'Association universelle, fille légitime du christianisme. Dans cette étude, M. de Montalembert trouvera la solution de bien des problèmes qui doivent lui paraître insolubles.

M. Cousin, qui a voulu donner une leçon de logique à M. de Montalembert, n'est pas lui-même très conséquent, ni surtout très clair. La théorie de M. Cousin consiste à faire de l'Etat le juge souverain de la moralité des idées. A cela il n'y a qu'un petit malheur, c'est qu'on s'exposerait à avoir, dans le genre humain, autant de morales diverses qu'il y a d'Etats différents. Cette absorption de la religion dans la politique existe d'ailleurs en Russie et dans quelques autres pays. Comment se fait-il que la philosophie du dix-huitième siècle aboutisse à un pareil résultat? Evidemment, M. Cousin n'est pas assez philosophe, de même que M. de Montalembert n'est pas assez catholique.

Mais, entre les deux groupes opposés, voici le ministère qui essaie, lui, de prendre le rôle de prédicateur, de modérateur. Mais, hélas! la neutralité du ministère n'est qu'une neutralité négative; c'est une neutralité qui ne fait qu'aigrir les deux adversaires, en rognant tour-à-tour le bout de leurs ailes, au lieu de leur donner l'essor qu'elles peuvent prendre pour s'élever vers les régions supérieures de l'harmonie et de l'accord réel. Le ministère n'a pas ce qu'il faut pour concilier les fils des croisés et les fils de Voltaire. Il n'a que l'apparence de l'impartialité, ou plutôt son impartialité n'est que de l'égoïsme, c'est-à-dire le désir d'étouffer le dernier reste de vie intellectuelle qui se manifeste par ces débats, afin de mieux se conserver aux affaires. Pourquoi donc les champions inconséquents du moyen-âge et les défenseurs non moins inconséquents de la philosophie n'essaient-ils pas de se réunir dans l'idée sociale qui les explique et les comprend, au dessus de la tête de ce ministère qui leur déplaît également?

Séance de la Chambre des députés.

LES CAISSES D'ÉPARGNE SONT CONTRAIRES AUX INTÉRÊTS DES BANQUIERS.

Nous vivons à une époque subversive. Il n'y aurait que l'association qui pût nous sauver, et nous trouvons la coalition partout. Elle était encore aujourd'hui à la Chambre des députés, car il faut bien le dire: les banquiers se sont coalisés contre les modestes capitaux, qui se portent à la caisse d'épargne. Voilà la pensée du projet de loi qui a été porté à la tribune après avoir passé par la filière des bureaux.

Les fonds des caisses d'épargne ne proviennent pas seulement des économies de la classe ouvrière: ils se composent en grande partie des sommes qui, déposées d'abord chez les banquiers à un intérêt de trois pour cent, en ont été retirées par des rentiers calculateurs. Ces derniers trouvant un profit plus élevé dans les caisses du gouvernement, aiment mieux lui confier leurs capitaux à quatre pour cent que de les laisser à trois dans des banques particulières, qui n'offrent d'ailleurs ni les mêmes garanties de sûreté ni les mêmes avantages de remboursement immédiat.

Mais si les petits rentiers comptent bien, les banquiers comptent encore mieux, et ceux-ci se sont coalisés contre ceux-là pour que les capitaux déserteurs leur revinssent.

Les coalisés ne se contentent pas de se défendre, ils attaquent. Il semble qu'ils aient voulu faire payer aux ouvriers économes les inquiétudes que leur avaient causées les bourgeois. Les banquiers ont donc pensé qu'en assignant un délai de deux mois à des remboursements qui sont faits aujourd'hui en dix jours au plus, ils contraindraient les déposants de recourir à leur onéreux escompte. L'ouvrier qu'un événement impérieux obligerait d'entamer immédiatement sa réserve, ne sera-t-il pas condamné à s'adresser au banquier, à lui laisser son titre de dépôt et à lui emprunter quelques écus à de gros intérêts? Le prolétaire qui jusqu'alors n'avait senti que de loin, en quelque sorte, le joug des hommes d'argent, tombe enfin dans leurs serres, et les caisses d'épargne ne sont plus un honnête abri contre l'usure. Il croyait faire chose sage et économiser prudemment; mais un accident survient et le voilà victime des exploiteurs!

M. le ministre des finances ne croit pas, nous en sommes convaincus, à ces dangers imaginaires, que des demandes spontanées de remboursement pourraient faire courir au Trésor. Il a cédé dans cette occasion, comme il l'a fait en tant d'autres, à cette féodalité financière et compressive dont la France entière subit la loi.

En vérité, pour modifier ainsi les conditions qui régissent les caisses d'épargne, on eût mieux fait de laisser les choses dans le *statu quo*. Il y avait cependant un moyen large et fécond d'en sortir. Ce moyen a été indiqué déjà par un publiciste distingué dans les colonnes mêmes de la *Démocratie pacifique*. M. Vidal, on s'en souvient, proposait la création d'ateliers de travail agricole, à l'aide d'avances faites par les caisses d'épargne, qui cependant rentreraient promptement et facilement dans ces avances.

Voici ce que voulait M. Vidal:

« Donner aux fonds des caisses d'épargne un emploi productif; — décharger le Trésor des intérêts qu'il est tenu de servir aux dé-

de nos gouvernants? N'est-ce pas reconnaître qu'ils ne savent ni ne peuvent faire produire aux capitaux qui leur sont confiés un misérable intérêt de quatre pour cent? N'est-ce pas proclamer qu'ils s'effraient de tout, et que leur impéritie financière serait prise au dépourvu si la moindre aventure provoquait des remboursements un peu plus élevés que ceux auxquels on suffit? N'est-ce pas avouer enfin que nos banquiers s'insurgent contre les caisses d'épargne, se coalisent contre les ouvriers laborieux et les petits rentiers pour neutraliser la concurrence de l'Etat et forcer tous les capitaux à leur payer la dîme?

Espérons cependant que cette importante discussion ne se terminera pas sans que des voix généreuses protestent. Il y a beaucoup à faire ici, et l'on ferait beaucoup pour la France avec un peu de bonne volonté, de courage et de décision.

Proposition sur le duel.

La Chambre a examiné aujourd'hui dans ses bureaux la proposition de MM. Taillandier et Dozon, relative au duel, et dont voici le texte :

Art. 1er. La provocation en duel sera punie d'un emprisonnement d'un mois à un an, et d'une amende de 16 fr. à 500 fr.

Art. 2. Quiconque se battra en duel sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, et d'une amende de 300 fr. à 1 000 fr.

Art. 3. S'il est résulté du duel des blessures ayant occasionné une maladie ou incapacité de travail personnel de plus de vingt jours, celui qui les aura faites sera puni d'un emprisonnement d'un an à trois ans, et d'une amende de 500 fr. à 2 000 fr.

Art. 4. Si la mort de l'un des combattants a été le résultat du duel, il sera prononcé contre le coupable un emprisonnement de deux à cinq ans, et une amende de 20 0 fr. à 10 000 fr.

Art. 5. En cas de récidive, le maximum de l'emprisonnement sera prononcé; et pourra être porté au double.

Art. 6. Les tribunaux pourront en outre prononcer, pour dix années au plus, l'interdiction des droits mentionnés en l'article 42 du Code pénal.

Art. 7. Les articles 2, 59 et 60 du Code pénal, relatifs à la tentative et à la complicité, seront applicables aux faits prévus par la présente loi.

Art. 8. Lorsque les juges reconnaîtront l'existence de circonstances atténuantes, ils pourront faire usage de l'article 463 du Code pénal.

Dans plusieurs bureaux on a pensé que la société n'était pas désarmée en face des provocations de duel, comme le ferait supposer la proposition, puisque chaque jour des poursuites étaient dirigées contre les combattants et les témoins.

Dans le sixième bureau, M. le vicomte de Panat a attaqué la proposition comme partant d'un principe erroné. Il pense que les auteurs de la loi à intervenir doivent se préoccuper de l'opinion qui depuis tant de siècles s'obstine à considérer le duel, non seulement comme excusable dans certaines circonstances, mais même comme louable lorsqu'il a pour cause la défense légitime de personnes qui ne peuvent pas se défendre elles-mêmes. Il rappelle que dans un grand nombre de cas, la loi actuelle n'accorde à l'offensé qu'une réparation insuffisante ou illusoire.

Quelques membres du même bureau ont attaqué le duel comme un préjugé. M. Guizot a pris la parole pour déclarer que loin de regarder le duel comme un préjugé, il était persuadé qu'il y avait dans la société des sentiments et des intérêts qui ne pouvaient être protégés que de cette manière. Toutefois, M. le ministre des affaires étrangères est d'avis que le duel ne doit point échapper aux poursuites judiciaires, et que les combattants doivent être jugés d'après la loyauté de leur conduite et la gravité des circonstances dont le duel a été entouré.

La lecture de la proposition a été autorisée par trois bureaux, et, par conséquent, elle sera lue en séance publique.

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur le chemin de fer du nord a presque terminé son travail. Le rapport sera déposé sous peu de jours. La majorité de la commission s'est prononcée pour la réduction de la durée du bail à 35 ans. Le cautionnement de 30 millions exigé par le projet de loi, lui a paru exorbitant. La minorité de la commission a été d'avis de conserver, sur la durée du bail, les dispositions du projet de loi, en basant l'adjudication sur le taux d'intérêt.

Quelques membres de la Chambre se proposent d'introduire par voie d'amendement une clause qui, mettant de côté la question du terme du bail, ne prendrait pour base de l'adjudication que le taux de l'intérêt, en faisant partager les bénéfices par moitié entre la Compagnie et l'Etat jusqu'à l'amortissement des avances faites par ce dernier.

La proposition de MM. Lasnyer et Boissy-d'Anglas, déjà prise en considération par la Chambre, et tendant à compléter la proposition de M. de Rémusat, a trouvé dans les bureaux une vive opposition. — Dans le neuvième bureau, M. Lasnyer a présenté d'excellentes raisons pour démontrer que l'incompatibilité des fournisseurs, entrepreneurs, etc. etc., était évidente. — La commission chargée d'examiner cette proposition se compose de MM. Poulle, Luneau, Fulchiron, Corne, Daguenet, Vatout, Bert, Las Cases, Ressigeac.

La Diète helvétique a repris ses discussions le 10 avril. Elle a examiné le rapport et les conclusions des commissaires qu'elle avait nommés. Tous les députés sont tombés d'accord sur la nécessité de l'adoption de mesures complémentaires à l'égard des corps-francs, seulement Lucerne et son parti les eussent voulues plus répressives encore que dans le projet de la commission, auquel ils ont pourtant fini par se rallier en désespoir de cause. Les propositions de la commission au sujet des corps-francs ont donc été votées à la majorité de 20 voix, c'est-à-dire presque à l'unanimité.

La question de l'amnistie n'a pu être encore résolue dans la première séance.

M. DE TASCHER, rapporteur :

Quatre-vingt neuf habitants de Marseille, la plupart électeurs éligibles, sollicitent l'intervention de la chambre pour faire cesser le scandale que causeraient certaines doctrines professées au Collége de France, et hostiles à la foi catholique.

M. DE TASCHER développe le rapport de la commission relatif à cette pétition.

Les professeurs nommés par le gouvernement dans les hautes chaires de l'enseignement commettent quelquefois un scandale pour les gens religieusement pensants. Les tribunaux sont impuissants à réprimer les doctrines bien qu'hostiles à la religion catholique.

Bien plus, ceux qui causent de tels conflits, sortent des Ecoles du gouvernement, de l'Ecole normale. Leurs livres sont empreints d'amertume pour le catholicisme, et il suffit de citer à ce sujet le livre *Du Prêtre, de la Femme et de la Famille*, qui signale le catholicisme comme un principe d'abrutissement et d'atrophie pour les peuples.

Les pétitionnaires réclament pour réprimer cet état de choses des moyens légaux.

En effet, leur professeur rétribué, nommé par le gouvernement, doit être non seulement de mœurs irréprochables, mais suivre encore la direction qui lui est imprimée. Un professeur, loin d'être mis en dehors du droit commun, ne doit jamais se mettre en dehors de son droit.

Il ne faut pas qu'un professeur sape les principes sur lesquels repose l'ordre social, et à l'aide de la parole ou des lèvres pousse au renversement du gouvernement établi. Il ne doit rien enseigner en dehors de ses attributions. La commission a sagement pensé que, dans ce cas échéant, c'est au gouvernement à juger ce qui existe de divergent entre le cours et la théorie, entre la spécialité et l'orgueil de l'homme.

M. DE MONTALEMBERT. Je demande la parole.

M. DE TASCHER. Il ne s'agit pas ici, messieurs, d'une pétition privée, mais d'une pétition collective, nommant des gens très posés contre des professeurs qui attaquent la religion. Saisie à regret d'un tel document, où se trahit la passion par des expressions quelquefois violentes, la commission n'a voulu que vous soumettre les plaintes de personnes nombreuses et honorables, invoquant les pouvoirs établis. Nous avons examiné les livres, pour apprécier, s'il était nécessaire de faire intervenir dans une telle matière la sollicitude du gouvernement. Nous y avons remarqué de la science, du talent, du génie même, mais du génie enveloppé dans d'obscures erreurs. Nous y avons remarqué l'inconvénient du malaise actuel de la société c'est-à dire l'intelligence du présent, de l'avenir, enfin la recherche et l'inquiétude.

Les pétitionnaires, enfin croyaient à la justesse de leurs plaintes et que c'est à la chambre à exiger telles mesures dont toute la responsabilité lui appartient. La pétition est sans doute violente quant à la forme, mais rationnelle quant au fond.

La commission, tout en repoussant l'amertume des expressions, s'est occupée du mérite de la demande, et vous la soumet, pour que vous appréciez vous-même si elle est digne de l'intervention du gouvernement.

M. de Tascher, au nom de la commission, finit par conclure à l'ordre du jour, en le motivant selon les développements qu'il vient de donner.

M. DE BARTHÉLEMY. Dans la longue et solennelle discussion qui vient de finir, la chambre a entendu souvent retentir le mot de religion; on a dit qu'il fallait moraliser l'esclave avant de l'émanciper, que c'était à la religion à le faire, et que sans cela on livrerait les colonies à l'anarchie en les faisant rétrograder vers la barbarie. Ce qu'on juge indispensable pour les colonies serait-il donc inutile pour les pays civilisés?

Ce n'était pas assez que, dans des feuilletons et des articles de journaux, on déversât l'outrage et la calomnie sur la religion; aujourd'hui des professeurs, rétribués par l'Etat, tentent d'ébranler parmi nous le culte du christianisme.

Plusieurs professeurs du Collége de France ont donné cet exemple. L'un d'eux, professeur de langue slave, a profité de sa position pour exposer les principes de je ne sais quelle religion, appelée le *Messianisme*, et deux autres professeurs ont saisi l'occasion de la polémique qui s'est élevée par la question de l'enseignement secondaire pour attaquer l'enseignement clérical.

L'honorable pair fait rejaillir sur le gouvernement la responsabilité de cet enseignement. Il résulte, selon lui, de ce qui se passe, que la liberté d'enseignement promise par la Charte n'existe, en réalité, que pour ces professeurs. L'orateur présente une analyse critique des passages, des cours et des publications qu'il trouve blâmables, et signale les dangers que ces doctrines peuvent faire naître pour l'ordre social.

Il soutient que ceux qui attaquent les Jésuites ont un but bien plus dangereux que celui que ces attaques semblent indiquer; il cite la Suisse, où les corps-francs, au cri d'à bas les Jésuites! veulent ramener l'anarchie la plus complète.

L'état social, sous le rapport de la moralisation, n'est pas, il s'en faut, aussi satisfaisant qu'on voudrait le faire croire. Le compte-rendu de la justice criminelle, qui vient d'être publié, prouve que les condamnations se sont accrues avec les lumières. Les suicides n'ont jamais été plus nombreux. Puisque vous avez proclamé la liberté des cultes, laissez donc les différentes communions se développer comme elles peuvent le faire dans les Etats-Unis.

Je suis d'avis, comme le pense M. le rapporteur de votre commission, que quelques mots de la pétition seraient à retrancher, mais le fond en est juste, et j'en demande le renvoi au ministre.

PLUSIEURS VOIX L'ordre du jour.

M. CH. DUPIN s'attache à développer la pensée que l'on doit séparer les auteurs des livres auxquels on a fait allusion et les professeurs exerçant dans les chaires publiques. Là, ils ne s'écartent jamais de leurs devoirs et de leurs attributions.

Après avoir témoigné son étonnement que le préopinant ait fait l'éloge d'une compagnie proscrite par nos lois, l'orateur termine en appuyant l'ordre du jour.

M. DE MONTALEMBERT. Je viens à cette tribune, non pas combattre les conclusions de la commission, mais défendre contre elle et le fait des pétitionnaires et le droit des professeurs. La commission a blâmé le fait des professeurs; elle a attaqué leur droit de professer librement; je viens défendre ce droit.

J'ai à blâmer sévèrement le langage de ces professeurs, mais si dans ce que j'ai à dire il m'échappait un mot contre ce droit que je leur reconnais d'être libres dans leur enseignement, ce mot, je le désavoue d'avance.

Le rapporteur de votre comité et M. le baron Charles Dupin ont tous deux blâmé la forme, le langage de la pétition; je n'ai point à l'apprécier; les pétitionnaires étaient blessés, outragés dans leurs sentiments paternels et religieux; ils ne méritent pas d'être blâmés; et, en effet, mettez-vous à leur place: ils envoient leurs fils à Paris, et ils apprennent qu'on leur enseigne ce qui se trouve dans ces deux volumes (ceux de MM. Quinet et Michelet).

Figurez-vous l'étonnement de ces pères de famille, quand ils regardent le sommaire du livre de M. Quinet; il est divisé en neuf leçons; dans ces leçons il prouve que l'Eglise romaine est en contradiction avec la loi, l'histoire, le droit, la philosophie, les peuples, l'Eglise universelle. Puis vient M. Michelet, qui, dans son livre, définit ainsi la religion: « La religion est [...] homme a si bien soutenue.

Si je suis porté par cette franchise à les détester moins, je suis porté aussi, par la stérilité de leurs efforts, à les redouter moins.

Depuis ces attaques contre les sacrements les plus sacrés, les mystères les plus imposants, quel mal en est-il résulté pour la religion? aucun. Et la meilleure preuve, c'est que jamais, et nulle part, les églises n'ont été plus remplies que dans les dernières solennités qu'elle viennent de célébrer. Comment voulez-vous donc que j'en veuille à ceux qui l'attaquent de cette façon?

J'avais besoin de dire cela pour les amis de la religion qui ont eu des craintes, pour les professeurs eux-mêmes; et je leur répète, en terminant, que dans ce pays de France, rien n'est encore si fort que ce vieux dogme catholique.

Un mot maintenant sur la pétition et sur la matière même dont cette pétition s'occupe. On voudrait que le gouvernement du roi intervînt dans toutes les questions d'enseignement. Eh bien! je n'hésite pas à dire que le gouvernement est totalement incompétent pour fixer les limites qu'on demande.

L'année dernière, l'honorable M. Cousin vous a dépeint la curiosité qu'il aurait d'assister à une réunion du conseil des ministres rédigeant un programme de questions philosophiques. Vous vous rappelez qu'en combattant le projet de la commission d'enseignement secondaire, l'honorable M. Cousin a excité votre hilarité, et je crois celle de toute la France, en vous exprimant un sentiment bien naturel à un philosophe comme lui, la curiosité. (On rit.) Eh bien! ce qu'il disait alors, s'applique également à la question actuelle.

L'honorable pair accuse en outre le gouvernement d'une inconséquence notoire dans la conduite qu'il a tenue; tandis qu'il se montrait tolérant envers les professeurs hostiles au catholicisme, il poursuivait des écrits émanés des membres du clergé. M. le garde-des-sceaux a manqué à la fois aux intérêts de la religion et à ceux de la justice. C'est là une conduite blâmable. Reculer devant les professeurs et poursuivre les membres du clergé, c'est une manière d'agir que je ne sais comment qualifier; mais dans le langage de l'histoire et dans le langage ordinaire, on nommerait cela une lâcheté. (Rumeurs.)

En se résumant, M. le comte de Montalembert déclare qu'il votera pour l'ordre du jour proposé par le comité, mais pour de tout autres motifs que ceux qui ont servi de base à ses conclusions.

M. DE TASCHER repousse quelques allégations de M. de Montalembert sur le rapport de la commission.

M. DE SALVANDY, ministre de l'instruction publique. Après avoir repoussé le reproche de pusillanimité adressé au ministère, qui semble, selon M. de Montalembert, rester étranger aux luttes de religion, dit qu'il y a de certains abus contre lesquels l'Etat ne sévit pas de suite, enchaîné qu'il est par la raison politique.

Les doctrines professées que l'on signale dans la pétition sont dans ce cas et le gouvernement, tout en les blâmant, a pu rester dans l'inaction, momentanément du moins. D'ailleurs, ajoute l'orateur, les doctrines attaquées par les pétitionnaires et M. de Montalembert ne sont que des représailles contre d'autres doctrines non moins exclusives, contre une congrégation bien connue, qui, comme elles non plus, ne se sont pas fait faute d'attaquer, de mépriser les lois existantes.

Le Collége de France ne fait à aucun degré, et sous aucun rapport, partie de l'enseignement universitaire. Il est en dehors de l'Université. Le Collége de France a trois siècles de durée; c'est à dessein qu'il a été placé en dehors du corps universitaire, et il eut, dès l'origine, le caractère d'un enseignement libre. Ce caractère, il l'a plus que jamais aujourd'hui.

Comment l'institution se recrute-t-elle? En principe, et d'après la loi, le Collége de France d'une part, et l'Institut de l'autre, présentent des candidats aux chaires, et le ministre choisit; mais il arrive en fait que depuis plusieurs années l'Institut et le Collége de France ne présentent qu'un seul et même candidat pour chaque chaire, et que le ministre ne peut plus choisir.

En arrivant au ministère, j'ai examiné l'état des choses, et je dois dire que le livre de M. Michelet n'est nullement un résumé de son cours. J'affirme qu'il en est ainsi, du moins depuis le 1er février. S'il en eût été autrement, j'aurais cru être dans le droit de l'empêcher.

J'ai dû cependant me rendre compte de la situation générale des affaires, des objections qui pourraient se produire, et me préoccuper de ce qui se passait au Collége de France.

J'ai vu là une jeunesse appliquée à ses travaux, ne s'en laissant distraire par rien, écoutant avec un religieux respect des professeurs, dont quelques uns émettaient un enseignement propre à satisfaire M. de Montalembert, et à rassurer et à consoler M. de Barthélemy. J'ai pensé alors que cette liberté de fait qu'on nie si souvent et qui existe en réalité au Collége de France était pour moi un motif de recourir aux moyens patients et circonspects dont je me vantais tout-à-l'heure.

Il ne peut y avoir de bon ordre que dans deux conditions, c'est que chaque professeur n'enseigne que ce qu'il est chargé d'enseigner, et qu'il le fasse avec la dignité et le respect qui caractérise le haut professorat.

J'ai donc averti le Collége de France que l'émotion publique devait le prémunir contre les écarts de l'enseignement, et j'espère qu'à la première assemblée générale, il donnera satisfaction au sentiment public. Il comprendra que ce n'est qu'à cette condition que peut se prolonger la vieille liberté scientifique du Collége de France.

J'espère qu'il arrivera un résultat salutaire et de l'avis du ministre et de cette discussion.

M. COUSIN remercie le ministre de l'instruction publique d'avoir assuré la chambre qu'il n'y aurait pas de suspension; il n'attendait pas moins de M. Salvandy.

M. de Montalembert, dans son discours, a pris une position fort habile. Il s'est fait à la fois le protecteur d'une réaction à la mode et le champion des principes contre-révolutionnaires. Il nous dit: Je viens contre les pétitionnaires de Marseille, accuser le fait, mais je respecte le droit. Comment peut-on dire en logique vulgaire: Vous avez parfaitement le droit sacré de tout dire, et puis, au premier mot qui est dit, venir couvrir de sa protection les pétitionnaires qui se plaignent de ce qui a été dit?

Moi, vieux professeur, moi de la liberté d'enseignement, de la liberté illimitée des sciences, je veux bien qu'on enseigne une mauvaise physique, une mauvaise philosophie; je veux bien aussi qu'on dise que, par exemple celle de M. Cousin est une rêverie, une alliance avec certaine congrégation, cela est permis, j'y donne toute carrière; je dis, pour la science, liberté illimitée, mais non pour la société. (Très-bien!)

Ce qui m'importe, c'est qu'une chaire publique, même une chaire privée, parlant au public, soit responsable devant la société que représente l'Etat. La révolution a établi bien des droits, mais pas celui de nuire, de quelque manière que ce soit. Le droit d'enseignement du Collége de France est illimité, et de plus, il n'appartient pas à l'Université, il appartient à l'Etat. Le Collége de France, comme l'Institut, est commis à l'avancement de l'esprit humain. On l'a toujours si bien compris que, même sous la Restauration, on n'a jamais révoqué un professeur. Un seul a été suspendu de sa chaire en 1821; en 1828, l'honorable M. Naudet, qui la lui avait conservée, la lui rendit. Oui, le droit d'un professeur du Collége de France est il-

des livres !...

M. DE MONTALEMBERT. Je n'ai pas demandé de poursuites contre le Collège de France.

M. COUSIN. Je le sais, et c'est pour cela que j'admire votre contradiction. Je répète qu'il est d'une faiblesse inouïe de s'en prendre à des professeurs, et tant que je n'aurai pas appris que M. le garde des sceaux a envoyé suspendre la congrégation de la rue des Postes, je suis persuadé que M. le ministre de l'instruction publique ne fera rien contre les professeurs; je demande l'ordre du jour.

M. DE SALVANDY. L'honorable orateur a renvoyé à la responsabilité du ministre tout le poids de la discussion.

La responsabilité, je ne l'accepte qu'autant qu'elle sera d'accord avec l'autorité, qui doit dominer dans toutes les questions.

M. MARTIN (du Nord), garde des sceaux. On m'a adressé de fréquents reproches dans le courant de cette discussion. Et ce n'est pas la première fois que l'honorable M. Cousin en agit ainsi à mon égard. On ne se souvient jamais de la position du gouvernement avant de prendre une décision en quelque matière que ce soit; nous voulons savoir ce que le pays pense. Nous ne voulons pas que dans une mesure prise le clergé puisse voir une atteinte à ses droits.

VOIX NOMBREUSES. Aux voix ! Non ! à demain.

M. LE PRÉSIDENT consulte la chambre qui passe à l'ordre du jour sur la pétition.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 14 avril.

M. LACRÈZE demande un congé. — Accordé.

M. ABRAHAM DUBOIS fait un rapport sur la réélection de M. Cayx. Cette réélection a présenté cette particularité qu'un citoyen non électeur a voté pour son père; le bureau, tout en blâmant cet acte, n'en a pas moins proposé de valider l'élection, attendu que M. Cayx a obtenu plus de trente voix au dessus de la majorité.

L'admission est prononcée.

M. LACAVE-LAPLAGNE présente au nom de M. le ministre de l'intérieur sept projets de loi d'intérêt local, et un projet de loi portant demande d'un crédit extraordinaire de 128 000 fr pour transport de crédits non employés en 1843 pour les travaux de décoration de la chambre des pairs.

M. CHAPUYS-MONTLAVILLE dépose une pétition des habitants de Louhans (Saône-et-Loire) contre l'armement des fortifications de Paris.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur les caisses d'épargne.

M. de Lafarelle a la parole pour la discussion générale.

M. DE LAFARELLE. Je suis en dissentiment avec le gouvernement et la commission sur un seul point, celui des délais. Je suis convaincu qu'il ne faut appeler le débat sur cette matière que le moins fréquemment possible. Est-ce parce que la belle institution des caisses d'épargne se développe trop qu'on veut faire une loi? Veut-on arrêter ce développement? Si l'institution est utile, pourquoi entraver, arrêter son développement?

L'orateur examine les opérations des caisses d'épargne, et, après les avoir longuement analysées, soutient que les abus qu'on reproche aux caisses d'épargne ne sont point aussi considérables qu'on le dit, et de nature surtout à nécessiter une modification importante dans l'institution.

C'est surtout pour venir en aide à la classe ouvrière que les caisses d'épargne ont été fondées. Dans beaucoup de provinces, on reproche à cette institution de dévier de son but. Les petits capitalistes, les industriels, ont, dit-on, envahi les caisses d'épargne. Mais si c'est un inconvénient, ce n'est pas là un vice capital : chacun sait qu'on n'a pas, en province, la facilité qu'on a à Paris de placer ses capitaux ; faute d'autres moyens, les classes dont je parle portent leur argent à la caisse d'épargne. Eh bien ! ne vaut-il pas mieux qu'ils le portent là que de le laisser inactif, caché dans les paillasses ou enfoui dans la terre ?

Il y a, dit-on, un moyen de ralentir l'ardeur des petits capitalistes et des industriels, et de les empêcher d'obstruer les caisses d'épargne : ce serait de baisser le taux de l'intérêt Mais, qu'on y prenne garde: les capitalistes et les industriels ne composent qu'un sixième de la clientèle des caisses d'épargne, et la classe ouvrière forme les cinq autres sixièmes ; or, on le voit, la mesure qui consisterait à baisser le taux de l'intérêt à 3 ou 3 1/2 0/0 au lieu de 4, pèserait tout entière sur la classe ouvrière.

L'honorable orateur signale quelques-unes des améliorations qu'il serait possible d'introduire dans la constitution des caisses d'épargne, et entre dans de longs détails de chiffres pour établir l'excellence de son système.

M. FRANÇOIS DELESSERT. La cause des caisses d'épargne depuis longtemps est gagnée devant les chambres et devant le pays : leurs progrès ont dépassé les espérances de leurs plus ardents promoteurs. A présent les sommes versées au trésor s'élèvent à 400 000 000, ce qui fait un versement annuel de 40 000 000. En face de ce développement de l'institution, que redoute-t-on? L'instantanéité des demandes de remboursement ? Ces craintes me paraissent exagérées. En Angleterre, les dernières crises commerciales n'ont pas entraîné des remboursements considérables ; en France, en 1837 et en 1840, au moment où les retraits étaient fréquents, on faisait de nouveaux dépôts, on prenait de nouveaux livrets, et une remarque à faire, c'est que le nombre de ceux qui apportaient de l'argent était plus considérable que ceux qui venaient retirer leurs fonds.

Malgré cette expérience qui prouve que dans les temps de crise, la confiance publique ne s'est jamais retirée des caisses d'épargne, le ministre des finances a voulu aller au devant des préoccupations que fait naître dans certains esprits, la présence dans le trésor de fonds si considérables exigibles d'un moment à l'autre, et c'est ce qui l'a décidé à soumettre le présent projet à la discussion des chambres.

Messieurs, dans cette loi, la grande difficulté consiste à corriger quelques abus sans entraver le bienfaisant effet des caisses d'épargne sur la moralisation et le bien-être des classes ouvrières.

L'honorable orateur insiste sur le principal abus des caisses d'épargne; cet abus consiste dans les placements faits par des personnes des classes aisées, pour qui cette institution n'a pas été fondée.

A Paris, ces dépôts sont dans une très faible proportion avec les autres ; dans les départements, les caisses d'épargne sont généralement considérées par les détenteurs de fonds disponibles comme un placement avantageux jusqu'à ce qu'ils leur trouvent un emploi définitif. A Besançon, à Quimper, à Lyon, à Strasbourg, les caisses d'épargne servent aux classes aisées de maisons de banque ouvertes aux fonds disponibles ; à Bordeaux, on a calculé que, sur quatre millions déposés, il y en a trois au moins qui le sont par le commerce ou la bourgeoisie.

M. François Delessert renvoie à la discussion des articles l'examen des moyens qu'on propose pour repousser les capitaux parasites qui font irruption dans ces institutions destinées aux économies du modeste travailleur. Ces moyens, selon l'orateur, offrent des inconvénients. En résumé, il lui semble que le projet de loi a été rédigé sous la préoccupation trop vive des inconvénients et des dangers attachés à la création des caisses d'épargne, et que l'on n'a pas assez médité sur les prodigieux et réels résultats de cette philanthropique création, dans le sens des améliorations en morale, en ordre et en économie des classes ouvrières.

[illegible] que le crédit, en capital, de chaque déposant, ne pourra être augmenté de plus de 300 fr. dans un intervalle de trois mois.

M. LE PRÉSIDENT. Avant d'ouvrir la discussion sur cet article, je dois entretenir la Chambre des amendements qui ont été présentés. Le projet se divise en deux parties : la première comprend des modifications à introduire dans le mode de dépôt et de remboursement ; la seconde, qu'on pourrait nommer financière, concerne la conversion en rentes des sommes provenant des dépôts faits.

Sur la première partie, il y a divers amendements. Ceux qui doivent venir d'abord en discussion sont évidemment ceux qui proposent de changer l'esprit de la loi et qui contiennent l'énoncé d'un système nouveau. Il y a deux propositions de ce genre : celle de M. Bonnin et celle de MM. Lanjuinais, Fould, Rivet et Bethmont.

M. BONNIN développe son amendement qui est ainsi conçu :

Art. 1er « Le ministre des finances, sur la demande des communes et sur l'avis des conseils d'arrondissement et de département, est autorisé à faire des prêts sur les fonds des caisses d'épargne, avec la garantie de l'Etat, pour la création d'établissements agricoles de bienfaisance, aux communes ou départements dans lesquels ces établissements seront situés.

Art. 2. « Les créances seront divisées en coupons avec intérêt à quatre et demi pour cent, remboursables par séries en dix ans ou plus. Ces coupons, déposés au trésor public, pourront être échangés contre des reconnaissances de dépôt des caisses d'épargne d'une valeur égale, sur la demande qui en sera faite par les déposants.

Art. 3. « La garantie de l'Etat cessera pour les créances acceptées en échange. »

L'orateur s'attache à démontrer l'importance de la création des banques agricoles ; c'est dans l'agriculture qu'il faut chercher les moyens les plus efficaces, les plus vrais de la richesse d'un pays ; mais l'agriculteur est pauvre partout et ne peut tirer du sol le parti qu'il en pourrait tirer ; obligé d'emprunter à gros intérêts, et à épargner dans ses cultures, il mène une existence misérable et gênée, et s'abrutit dans le dégoût et la pauvreté. Le moyen que je propose, dit l'orateur, mettrait un terme à ces souffrances ; il permettrait à l'agriculteur de cultiver avec avantage et de pratiquer un assolement nécessaire ; dans l'état actuel des choses, les fonds des caisses d'épargne sont presque sans profit pour l'Etat auquel cependant ils imposent un intérêt; ces fonds ne courraient aucun risque dans les mains des cultivateurs dont il serait toujours facile d'obtenir des garanties ; ils iraient porter partout la richesse et la fécondité ; le jour où une mesure pareille sera adoptée sera le point de départ d'une ère nouvelle pour l'agriculture.

M. BEAUMONT (Somme). La pensée de l'auteur de l'amendement est on ne peut plus honorable; si l'honorable M. Bonnin voulait réduire cette disposition à donner l'autorisation aux caisses d'épargne de prêter aux associations de bienfaisance et aux colonies agricoles, il me semble que la chambre ferait une bonne chose en l'accueillant avec faveur.

L'amendement, mis aux voix, n'est pas adopté.

M. FOULD, l'un des auteurs de l'autre amendement le développe. Il est ainsi conçu :

Art. 1er. A partir du 1er janvier 1846, l'intérêt payé par le Trésor aux caisses d'épargne, sera réduit à 3 et demi pour 100.

Art 2. Les déposants pourront verser de 1 à 100 fr. sans toutefois que le montant des dépôts faits dans l'année puisse excéder 1 000 fr., et le crédit total 2 000 fr.

Ce maximum atteint, les intérêts simples seront seuls alloués et se prescriront par 5 ans, conformément à l'art. 2277 du code civil.

M. FOULD. Le projet de loi soumis en ce moment à la chambre prouve que le gouvernement partage les craintes qui, dans plusieurs circonstances, ont été manifestées à la pensée de l'accumulation des capitaux que les caisses d'épargne occasionnent dans les mains du Trésor, et dont les déposants pourraient un jour lui demander le remboursement presque immédiat. Pour parer à cet inconvénient, le gouvernement et la commission proposent de soumettre à de nouveaux délais les demandes de remboursement ; nous avons vu dans cette proposition un système dangereux et une précaution inutile.

Il est à craindre que les restrictions apportées à la disponibilité des fonds confiés aux caisses d'épargne n'inspirent à l'ouvrier des inquiétudes et ne lui rendent l'institution moins précieuse. La disponibilité de ses épargnes est une condition à laquelle il attache, sans aucun doute, un grand prix, et y porter atteinte, ce serait peut-être se créer immédiatement les embarras que l'on redoute pour l'avenir.

Nous avons cru qu'une réduction de l'intérêt payé aux déposants serait dans le but que l'on veut atteindre une mesure plus efficace et plus utile. Cette réduction aura pour effet d'éloigner des caisses d'épargne les capitaux qui y cherchent un placement sûr, avantageux, et pour qui ces établissements n'ont pas été institués. Elle diminuera sensiblement l'accumulation de fonds qui fait naître des inquiétudes.

On évaluait tout-à-l'heure à un sixième seulement le nombre de ces déposans étrangers en quelque sorte à l'institution ; la proportion est, selon moi, beaucoup plus considérable. Si l'on étudie les tableaux publiés par la caisse d'épargne de Paris et le rapport au roi de M. le ministre du commerce, on verra que ce sont surtout les dépôts de cette catégorie qui ont la plus grande part à la progression toujours croissante des fonds accumulés au Trésor. Les deux dernières classes de déposants, ceux dont les dépôts ne s'élèvent pas au dessus de 500 et de 1 000 fr., ne figurent dans le chiffre total des capitaux appartenant aux caisses d'épargne que pour 10 p. 0/0.

Nous savons bien tout ce que l'on peut voir de cruel dans cette proposition de réduire l'intérêt payé à des classes pour lesquelles nous professons les plus vives sympathies ; mais sur de petites sommes cette réduction est très faible, et ces classes l'accepteront, j'en suis convaincu, si on leur laisse la disponibilité de leur argent. Notre proposition est toute dans l'intérêt des classes pauvres ; c'est pour elles que nous voulons empêcher qu'une institution qui leur est si utile ne soit faussée dans son principe et dans la pratique. Nous maintenons à cette institution son véritable caractère, celui qu'elle doit toujours conserver ; il faut que les caisses d'épargne soient et restent la banque du pauvre.

L'honorable membre cite en faveur de son système l'exemple de l'Angleterre. Ainsi, dit-il en terminant, nous avons pour nous l'autorité de précédents éprouvés ; ce que vous propose le gouvernement est une expérience dangereuse. Nous demandons à la Chambre d'adopter notre amendement.

M. SAINT-MARC GIRARDIN. Messieurs, s'il fallait choisir entre l'amendement qui vient d'être développé et le projet de loi, je me prononcerais de préférence encore pour l'amendement, bien que je ne l'approuve pas absolument, mais j'y suis déterminé en raison des développements de l'honorable préopinant. Il me semble qu'on use, à l'égard des caisses d'épargne, d'un fâcheux esprit de réaction. Il faut prendre garde, messieurs, d'attenter au crédit et à la popularité des caisses d'épargne. [illegible] en 1837, on a fait une loi sur les caisses d'épargne, mais [illegible] ne s'agissait pas alors de restrictions, on leur était entièrement favorable [illegible] de les réglementer, et cependant, par cela seul qu'on touchait à l'institution, une crise s'est déclarée. Ce fait vous indique le [illegible] à certaines institutions. Lorsqu'on a affaire à des [illegible] qui sont [illegible] on peut modifier celle qui les [illegible]ment, mais pour les classes laborieuses, facilement crédules, il faut se montrer prudent, car elles s'alarment aisément.

un pis-aller qui ne me satisfait pas. Seulement en lui ce qui me plaît, ou plutôt ce qui me déplaît moins, c'est qu'il n'apporte pas autant de restrictions que les caisses d'épargne, c'est qu'il laisse subsister la faculté des remboursements à bref délai, condition importante pour les déposants nombreux, qui n'ont d'autre capital que celui de la caisse d'épargne.

M. LANJUINAIS, l'un des auteurs de l'amendement : Je ferai remarquer à la chambre qu'en résultat l'honorable M. Saint-Marc-Girardin est favorable à notre amendement; je ne pense donc pas qu'il soit nécessaire que nous répondions à ce qui vient d'être dit par l'honorable préopinant.

Demain, à une heure et demie, séance publique. — Lecture d'une proposition. — Suite de la discussion du projet de loi sur les caisses d'épargne.— — Discussion de la proposition de M. Muret de Bort sur la conversion des rentes.

FAITS DIVERS.

Ce matin, à neuf heures, le roi a quitté le palais des Tuileries pour se rendre à Eu. S. M. était accompagnée des généraux Durosnel, Rumigny et Friant. Le roi est arrivé à neuf heures et demie à Saint-Denis.

— Le 4e bataillon de la 4e légion avait aujourd'hui à remplacer M. Olivier d'Angers, chef de bataillon décédé. Au deuxième tour de scrutin, M Raimond de la Croisette, capitaine des voltigeurs, et signataire de la pétition contre l'armement des forts, a obtenu la majorité. Cette nomination est significative.

Nous devons, à ce sujet, faire observer qu'indépendamment des 212 officiers de la garde nationale désignés dans les journaux comme signataires et dépositaires de la pétition, il en est un bien plus grand nombre qui l'ont signée, avec l'énonciation de leur grade, ainsi que pourra le remarquer la Chambre des députés lorsque cette pétition lui sera remise. Nous n'entrons point dans la question de savoir si la loi s'oppose à ce que les signataires d'une pétition adressée aux Chambres ajoutent à leur nom leur qualité d'officiers de la garde nationale ; nous enregistrons le fait comme une manifestation qui prouve l'impopularité du projet de loi d'armement des fortifications de la capitale.

— Le duc de Wellington vient d'ordonner que les troupes qui servent en Irlande feront désormais un troisième repas le soir. Les règlements royaux avaient déjà sanctionné cette mesure pour toute l'armée, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, avec cette clause toutefois que la paie ne dépasserait pas 10 deniers par jour pour la cavalerie, et 8 1/2 pour l'infanterie.

— Le fameux air de la polka vient de recevoir la dernière consécration de la popularité. Le carillon du beffroy d'Anvers l'exécute toutes les demi-heures ; à l'heure, ce sont des variations sur la *Lucie*.

— La note que nous avons publiée hier sur le thé, est extraite d'un article de M. Richard, membre de l'Académie des sciences.

— Un de nos amis du département du Loiret nous communique la note suivante que nous insérons dans toute sa touchante naïveté, sur l'aéronaute qui vient de courir à Mons un si grand danger :

« ... Cet intrépide aéronaute est notre compatriote et se nomme Rosemond Guillot. Il est natif de Courtenay (Loiret) et travaillait dans le bureau de M. Pascalet, le biographe, quand le célèbre Kirsch vint faire ses ascensions à Paris Rosemond, pris subitement d'une passion irrésistible pour les voyages aérostatiques, s'associa avec Kirsch et débuta à Rouen, à Montrouge (près Paris), puis à Cambrai, à Lille, à Anvers, à Bruxelles, etc. D'une audace inouïe, il a voulu voler dans l'espace de ses propres ailes, et bien que la saison ne soit rien moins que favorable pour l'aérostation, il a déjà fait plusieurs voyages qui ont été couronnés d'un plein succès. Il se rit de la pluie, du vent, des tempêtes et des orages Son but, disait-il, il y a un mois avant son départ, est d'arriver à s'élancer dans l'espace par tous les temps et dans toutes les saisons, dût-il périr à la tâche.

» Que Dieu le protège, le malheureux jeune homme, il en a besoin.

» Rosemond Guillot a vingt-trois ans. »

— La *Gazette de Voss* rapporte l'anecdote suivante :

« Pendant la dernière inondation, un cabaretier se trouvant en danger d'être noyé, saisit les branches d'un arbre qui lui permirent de se tenir à la surface des eaux. Ses cris attirèrent quelques pêcheurs qui accoururent dans leurs barques. Mais aussitôt qu'ils l'eurent reconnu, il jurèrent de ne le tirer de sa périlleuse situation, que s'il promettait sous serment de servir à l'avenir de meilleur vin et de plus fortes portions. On pense bien que notre homme promit tout ce qu'on exigea de lui. Nous devons dire, à la louange du cabaretier, qu'aussitôt qu'il eut touché terre il s'écria : « Ce que j'ai promis dans les angoisses de l'agonie est une dette sacrée, que j'acquitterai, » et, en effet, depuis lors, ses pratiques n'ont qu'à se louer de son vin et de sa pitance. »

SOUFFLET DONNÉ A UN AVOCAT PAR UN AVOCAT EN PLEINE COUR D'ASSISES. — Hier, au moment où nous rapportions un incident du procès de Bellefonds-Hébrard, nous ne nous doutions pas que cette affaire venait de donner lieu à un épisode sans précédent peut-être dans les annales judiciaires. La ville de Toulouse s'en préoccupe douloureusement. Un vieil avocat, en pleine cour d'assises, a reçu d'un jeune confrère une de ces insultes que le sang des provocateurs a trop de fois vengées. Voici comment l'*Emancipation* de Toulouse rapporte les faits :

» Il s'est passé vendredi, 11 avril, à la cour d'assises, un fait d'une nature si révoltante, que nous renonçons à le qualifier.

» Pendant les débats de l'affaire Bellefonds, Me Gasc a cru devoir se plaindre, dans l'intérêt de l'accusé qu'il défend, de ce que certains journaux, en rendant compte des audiences, n'apportaient pas toujours, dans leurs narrations, une exactitude scrupuleuse. Il a d'ailleurs évité, tout en indiquant l'objet de sa plainte, de désigner nominativement le journal auquel le reproche s'adressait. La cour, par l'organe de son président, a déploré, comme le défenseur, ces écarts de la presse, et le ministère public s'est associé à l'observation.

» Cet incident était vidé depuis plus d'une heure, et la cour venait de suspendre pour quelques instants l'audience, le ministère était encore sur son siège, lorsqu'un jeune avocat, presque un enfant, s'est approché de Me Gasc, et lui a demandé, sous l'empire d'une émotion visible, dont les témoins de l'explication cherchaient vainement la cause, s'il avait lu un numéro du *Journal de Toulouse*, dans lequel était réparé la faute dont il se plaignait. Me Gasc s'est informé de la qualité et du nom de celui qui l'interpellait. Celui-ci a répondu s'appeler de Belcastel, être avocat au barreau, et de plus l'auteur du compte-rendu qualifié d'infidèle.

» Le défenseur, toujours calme et parfaitement convenable, a déploré ce

sitions et des caractères rendait à peu près impossible, M. Gasc ait voulu réserver tous ses droits pour une répression par les tribunaux.

» Aussi, dès que la cour a repris son siége, le défenseur de Bellefonds, en proie à l'émotion la plus vive, a eu cependant la force de prendre lui-même ses conclusions, tendant à ce qu'il lui fût donné acte de l'injure qu'il avait reçue comme homme et comme avocat.

» Requise ensuite de statuer sur l'incident, la cour a donné la parole au ministère public, représenté alors par M. l'avocat-général Lafliteau et par M. le procureur-général, qui était venu occuper son siége comme pour donner plus de solennité à l'arrêt. Le ministère public, après avoir déploré, ainsi que l'avait fait le président de la cour, le triste scandale dons le public venait d'être témoin, a conclu à ce que la cour se déclarât incompétente pour statuer, M. de Belcastel n'ayant pas commis les voies de fait en sa présence, ainsi que l'exigent les articles 504 et 505 du code d'instruction criminelle.

» La cour, adoptant les conclusions de M. l'avocat-général, a déclaré son incompétence, et, réservant tous ses droits à la partie offensée, l'a renvoyée devant les juge naturels.

» A l'issue de l'audience, où il venait d'être si cruellement outragé, et avant de quitter sa robe, M. Gasc a déposé une plainte contre M. de Belcastel, entre les mains de M. le procureur-général. Ce magistrat a promis, dit-on, de poursuivre vigoureusement et promptement la répression de l'insulte faite à l'ancien bâtonnier de l'ordre, dans l'exercice de ses fonctions de défenseur. Nous espérons en cette parole, pour l'honneur du corps dont M. Gasc est une des gloires; car c'est là une de ces affaires que les tribunaux doivent vider promptement.

» *P. S.* Il paraît que des magistrats haut placés ont fait promettre à M. Gasc de ne pas réclamer une réparation personnelle, que d'ailleurs, la différence des positions et des âges, comme nous le disions plus haut, ne permettrait guère.

» M. Gasc a répondu, dit-on, qu'amené par la force des choses à demander justice aux tribunaux, il ne pouvait poursuivre deux satisfactions à la fois. »

CHEVEUX RESTÉS SUR LE CARREAU. — M. Chamas est un des premiers parfumeurs de Paris. — Digne représentant de la rose et de la tubéreuse, il arrive devant le tribunal pincé, cravaté, frisé, pommadé, joint d'eau de cologne et de nard. Outre sa fabrique, il a dans la capitale de nombreux magasins où sont installées de jeunes et jolies femmes. — Autrefois Mlle Joséphine trônait dans le principal; mais elle a été remplacée par Mlle Ernestine. La sultane déposée demandait vengeance hier au tribunal correctionnel; elle se plaignait d'avoir été maltraitée par M. Chamas et par Mlle Ernestine :

A l'appel de la cause, un essaim de jeunes et fraîches houris, qui eussent été dignes du sérail d'un pacha, s'élance au banc des avocats, où battants et battus viennent s'asseoir de compagnie. Les émanations du patchouli, de l'eau de Portugal et d'une foule d'extraits aromatiques embaument l'audience. Les titis et blousiers du fond de la salle n'ont jamais assisté à pareille fête.

Mlle Ernestine et Mlle Joséphine se placent fort loin l'une de l'autre; elles ont probablement déjà apprécié la puissance respectives de leurs ongles.

Mlle Joséphine Devennes s'avance pour déposer. Sa toilette est parfaite : elle a la tournure svelte, dégagée et facile des jeunes Parisiennes. Du reste, c'est là un éloge qui s'adresse également à son ennemie. Il faut rendre justice à tout le monde.

Mlle Joséphine — M. Chamas s'est conduit avec moi comme un rien du tout : un beau matin, il m'a mise à la porte de son magasin. C'est peut-être parce que j'avais le malheur de déplaire à Mlle Ernestine, la nouvelle arrivée. Et puis, un beau jour que je ne pensais plus du tout à lui, il m'a attirée chez lui sous je ne sais plus quel prétexte. J'entre, et voilà que Mlle Ernestine et lui tombent sur moi et me battent comme plâtre. Sans un pompier qui est venu à mon secours, je serais morte. Oh! si j'avais été un homme, je ne serais pas venue ici; j'aurais bien montré à monsieur comment on corrige un polisson de son espèce.

M. Chamas. — La plaignante farde entièrement la vérité. Elle avait écrit, dans une maison où je vais, une lettre anonyme dans laquelle mes rapports avec Mlle Ernestine étaient entièrement défigurés. Je l'ai fait venir pour lui adresser quelques justes observations. Au lieu de les recevoir tranquillement, elle m'a fait une scène et a porté la main sur Mlle Ernestine, qu'elle a grièvement maltraitée.

Mlle Ernestine expose sa plainte à son tour : — Je n'étais pour rien, dit-elle, dans la querelle; cependant, Mlle Joséphine s'est avancée vers mon comptoir et m'a arraché une poignée de cheveux. Il sont restés sur le carreau.

Mlle Joséphine. — C'étaient les miens.

« Que décidera la chambre des pairs? Fera-t-elle passer par ses verges et retomber sous la férule ministérielle la liberté de notre haut enseignement? Qu'on y songe bien, la pairie n'a point à se prononcer sur le mérite de la philosophie de MM. Michelet et Quinet, à mettre aux voix l'erreur ou la vérité de leurs leçons, à remplir la mission d'un concile, d'un conclave, d'une Sorbonne, si ce n'est même d'un tribunal d'inquisition. Assemblée politique, elle n'ira point revêtir la robe du docteur et lancer les foudres de l'orthodoxie contre des propositions mal sonnantes, suspectes, hérétiques; ce n'est pas le catéchisme qui est son code, c'est la charte, et, la charte en main, elle se bornera à apprécier le droit de nos chaires publiques. Or, ce droit n'est pas douteux au collège de France. »

La même feuille ajoute : « Depuis l'accession de M. de Salvandy, le 29 octobre a entrepris ouvertement de nous restituer à la croyance de nos pères; la philosophie est à l'index. Ce que le ministère attend de la chambre des pairs, c'est une manifestation qui l'autorise à frapper hardiment les professeurs dont l'enseignement tracasse le clergé. La charte en souffrira, mais le clergé sera content; l'esprit de la révolution de Juillet en poussera un cri d'alarme, ce cri sera étouffé par les hosanna de l'Eglise et les bénédictions de la rue des Postes. Comprimer l'inquiétude de la pensée de nos jours, transporter dans le champ des spéculations philosophiques la borne que M. Guizot a posée sur le terrain politique, maintenir le *statu quo* universel, n'est-ce pas le dernier mot du 29 octobre? »

La *Réforme* continue sa vigoureuse polémique contre l'armement :

« Il est bon, il est instructif de penser que pour avoir parlé d'armer vos bastilles, vous en soyez venus en quinze jours à contester à la garde nationale un droit que la Charte lui reconnaît en toutes lettres; et qu'elle confie à son courage et à son patriotisme. Vos bastilles! commencées par ordonnances! armées par anticipation, car vos canons sont à Vincennes, vous le disiez l'autre jour, vos bastilles! vous voulez les couronner de la sanction législative qui leur manque : eh bien! c'est cette sanction que la garde nationale supplie la chambre de refuser.

» Ne parlez donc plus ni de délibérations, ni de pétitions présentées à la pointe des baïonnettes. La délibération n'existe pas. On n'en a pas besoin en France, entendez-vous, pour protester contre les projets liberticides de quelques ministres factieux! Quant aux pétitions présentées à la pointe des baïonnettes, apprenez, sophistes maladroits, que lorsqu'elles sont entrées dans le sanctuaire législatif, elles n'en sont sorties que pour aller, non en police correctionnelle, mais aux Tuileries ou à la plaine de Grenelle. Prairial, Vendémiaire, Brumaire! »

Le *Constitutionnel*, à propos du projet de loi sur la navigation intérieure, signale un fait qui est une nouvelle preuve de la faute immense que l'on commet en abandonnant les lignes de chemins de fer aux compagnies :

« La compagnie du chemin de fer de Rouen, dit le *Constitutionnel*, a eu un instant la pensée de supprimer entièrement la navigation sur la basse Seine et de s'emparer de tous les transports entre la capitale et le Hâvre. Pour arriver à ce but, elle a acheté le service des bateaux à vapeur, et elle est entrée en négociation pour s'emparer de la *batellerie* de la basse Seine. Ce projet, jusqu'à présent, n'a point réussi, et il faut espérer que, dans l'intérêt même de transports, il ne se réalisera jamais. »

Marchés de Paris.

Halle aux farines du 14 avril. — Arrivages 1226-60. — Ventes 842-32. — Restant 20300-65. — Gruaux, 47,15 à 49,05. — Farines, 1re 30,55 à 31,85; 2e 28,65 à 30,00; 3e 24,20 à 00,00; 4e 19,75 à 21,65. — A livrer 481-83.

Bourse du 14 avril 1845.

La fermeté du 3 0/0, légèrement altérée par la baisse des consolidés, s'est encore améliorée aujourd'hui. Le 5 0/0, loin de se raffermir, est tombé de 117 fr. 35 à 117 fr. 10, et reste offert à 15 c.

Il y a eu une assez forte reprise de hausse sur tous les chemins de fer. L'exagération des derniers mouvements de baisse a donné lieu à cette réac-

C. G. 1000	1110	»	»	H. 2 50	Obl. Piémont.	1270	»	»	»
C. hyp...	772 50	767 50	B. 2 50		Emp. d'Haïti.	600	»	»	»
4 Can....	1277 50	1275	»	»	Banq. belge.	637 50	640	»	»

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.	1120 »	» »	H.30 »	15 c. 1110, 1130.	H.25
V. R. Dr.	580 »	572 50	H 22 50	— 580, 570, 572 50.	H. 2 50
— R. G.	370 »	380 »	H.15 »	— 380, 375, 380.	H.10
Orléans.	1245 »	1247 50	H.12 50	— 1240, 1250.	H.12 50
Strasb...	325 »	325 »	H. 8 75	— 320, 327 50, 328 25.	H 10
Rouen..	1140 »	1140 »	H.17 50	— 1135, 1140, 1137 50.	H.12 50
Havre...	940 »	947 50	H.37 50	— 940, 952 50, 9 0.	H.37 50
Marseill.	1092 50	1087 50	H.35 »	— 1085, 1095, 1087 50.	H.17 50
Sceaux..	» »	» »	» »	— 660.	B.25

LONDRES, 12 AVRIL	C. DE LA COULISSE.	Primes.
Consol.... 98 7/8 99.	Av. 85 75.	F. c. 85 90 d. 50.
Esp. act... 29 7/8.	Ap. 85 80.	86 25 d. 50.
Portug..... 65 1/2		F. c. 117 55, 60 d. 50.
Mexic.....	Rep. Fin c. F. pr.	F. p. 1275, 1280 d. 20.
Brésil...... »	3 p. 0/0 10 15, 15	Rouen 1180, d. 10.
5 0/0 holl. 97 »/».	5 0/0 10.	Marseille 1110 d. 20.
2 1/2 do... 61 1/8.	Bons du Trésor.	Srasb. 328 75, 330 d. 10.
Rouen..... 42 42 1/2.	3 1/8 à 2 mois.	
Orléans.... 48	3 1/4 à 7 mois.	

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 86,00 à 00,00; courant du mois, 90,00 à 00,00; 4 mois d'été, 92,00 à 92,00; 4 derniers mois, 99,00 à 00,00; 4 premiers 1846, 101,00 à 102,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 90,00 à 00,00; courant du mois, 88,00 à 00,00; mai en décembre, 87,00 à 88,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,50 à 00,00.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Ventes par autorité de justice,

En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, place de la Bourse.

Le 16 avril 1845.

Consistant en secrétaire, commode, table, chaises, fauteuils, vases, rideaux, linge, tapis, siège, tableaux et autres objets. — Au comptant.

Spectacles du 15 avril.

8 h. »/» OPÉRA. —
7 h. »/» FRANÇAIS. — Mari à la campagne.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon.
6 h. 1/2 ODÉON. — Les Pharaons.
6 h. »/» VAUDEVILLE. — L'Amour. La Veille.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Garde. Dangeville. Tricorne. 2 Pierrots.
6 h. »/» GYMNASE. — Pascal. La Belle. Petit Homme. 3 Péchés.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Un Poisson d'Avril. Roi des Frontins. Un Vieux
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. »/» AMBIGU. — La Peste noire.
6 h. 1/2 GAITÉ. — La Chambre ardente. Les Ruines.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Empire.
6 h. »/» COMTE. — Alexis. La Fée. Canards. Turban. Polichinelle.
6 h. 1/2 FOLIES. — Constant. Dominos. Sans-Cravate. Mystères.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

... mais le premier-Paris du *Globe*, voit dans le duel autre chose qu'une nécessité déplorable et passagère.

Après cette phrase élégante : « La crainte du duel retient énormément des natures basses et venimeuses, qui donneraient carrière à leurs vilenies infâmes, n'était la peur de sentir crever leur peau. », le *Globe* exalte le combat singulier en périodes pompeuses, comme si cette tradition brutale du moyen-âge devait être chère aux gens de cœur ; comme si de nos jours, c'était *sur le terrain* seulement qu'on pût montrer de la noblesse et de l'énergie.

« Il faut ne s'être jamais battu, il faut n'avoir jamais traversé ces trois secondes de redoutable silence, employées à voir le pistolet d'un adversaire se diriger sur votre cœur et à attendre le sifflement de sa balle. Il faut n'avoir jamais fait cela, ou n'être pas digne de le faire, pour ne pas comprendre ou ne pas deviner ce que le sentiment de son droit donne de calme, et par conséquent d'avantage à un honnête homme. »

L'opinion publique est heureusement plus avancée. Elle commence à venir en aide aux hommes assez réellement courageux pour repousser l'intervention de l'épée ou du pistolet dans tous les différends qui ne valent pas mort d'homme. Si toutes les professions s'organisaient en corps, si la presse, par exemple, qui est la plus militante des carrières, avait son jury d'honneur, le duel ne se verrait-il pas restreint au cas où la famille est intéressée, où la femme, si dépourvue de garanties légales, si vulnérable dans sa considération, se trouve outragée. Dans ce cas même, une magistrature arbitrale, discrète, confiée aux hommes les plus éminents du pays, réduite parfois à une seule personne, pourrait exiger, obtenir des réparations réelles et non plus illusoires, comme celles qu'on reçoit dans nos tribunaux. Voilà des pensées qu'il serait utile de féconder, en attendant le jour où le duel civilisé disparaîtra comme l'assassinat barbare, en attendant le jour où les faibles seront protégés, où la paix sociale sera garantie par des institutions définitives.

Aujourd'hui, la Chambre des députés a entendu la lecture de la proposition de MM. Taillandier et Dozon, sur la répression du duel ; nous aurons donc bientôt à l'examiner sous toutes ses faces.

La Chambre des pairs a adopté aujourd'hui, à la majorité de 95 voix contre 3, le projet de loi relatif à la translation du domicile politique, déjà adopté par la Chambre des députés.

La Chambre des députés a continué la discussion du projet de loi sur les caisses d'épargne.

La caisse d'épargne de Paris a reçu dimanche 13 et lundi 14 avril, de 5 340 déposants, dont 628 nouveaux, la somme de 750 081 fr. — Le montant des remboursements demandés s'est élevé à 1 million 85 000 fr. On voit que le projet de loi n'a pas tardé à exercer une fâcheuse influence sur l'état financier des caisses d'épargne. Ce seul fait est la meilleure critique des modifications proposées par le ministère.

... pas reconnaître, au premier aspect, qu'il y avait là un germe bien vivant de progrès vraiment social, et surtout de progrès agricole. La modestie et la prudente réserve de l'orateur semblaient être une raison de plus pour que l'on discutât sérieusement son système ; mais les agioteurs de la banque avaient trop d'intérêt à l'étouffer pour permettre une discussion ; aussi ne s'est-il élevé qu'une seule voix, celle de M. de Beaumont (de la Somme), pour appuyer l'amendement de M. Bonnin et la Chambre n'a pas même daigné prêter l'oreille aux paroles des deux orateurs. C'est un devoir pour la *Démocratie*, qui a depuis long-temps proposé un système analogue, de reproduire avec fidélité les parties essentielles du discours de M. Bonnin ; cette citation sera certainement lue avec plaisir :

« Si les capitaux, fruit de l'économie et du travail, viennent affluer comme une obstruction au cœur de l'Etat, y demeurer stériles pour tous et inquiétants pour lui, l'institution des caisses d'épargne sera vue par beaucoup d'esprits avec défiance, avec anxiété peut-être.

» Que manque-t-il donc pour la sécurité de tous? Une issue possible à ces capitaux, une activité profitable, et une pose sûre et fixe pour ceux des créanciers désireux et en position de la prendre.

» Dans vos départements, dans vos communes, des milliers de bras sont inoccupés faute de direction, d'intelligence du travail et d'une administration organisée, où le bon vouloir même de l'indigent laborieux puisse trouver un emploi et un abri assurés. Vos esprits ont saisi d'avance tout ce qu'il résulte de désordre social, de charges publiques de cet état déplorable. De généreux efforts ont été tentés sur plusieurs points par les départements, par les communes, par des associations particulières, pour sortir d'une situation aussi affligeante ; mais, le plus souvent, l'élan a été retenu ou éteint par l'absence de moyens pécuniaires, nécessaires pour l'exécution de projets riches d'avenir et précieux de bienfaisance. Que ces créations déjà en cours d'exécution ou prêtes à se former, trouvent un levier assuré dans un prêt fait aux communes ou aux départements, qui se rendront garants pour elles, alors les ateliers de travail seront ouverts opportunément par les départements et par les communes, et formeront le cadre où la mendicité expulsée, sans inhumanité, de la ville et du hameau, viendra se transformer en habitude de travail intelligent et organisé. Et là on pourra, sans danger, essayer de résoudre, au profit de l'Etat et de l'humanité, la question des enfants trouvés ; question si controversée, si douloureuse dans les effets qui en résultent, et qui, dans l'état actuel, est une charge si pesante pour les départements et pour l'Etat.

» Je n'autorise, pour le moment, les prêts à faire qu'à des débiteurs d'une solvabilité irrécusable, les départements et les communes, et j'affecte l'emploi des sommes prêtées à la création d'établissements agricoles de bienfaisance et d'une utilité incontestée, pour qu'il ne puisse s'élever aucun doute, aucune crainte de la part de l'Etat, pour les capitaux engagés et sur l'emploi auquel ils seront consacrés.

» Ici, il ne peut y avoir crainte pour personne. Les droits de tous sont conservés ; le débiteur est solvable et connu. L'Etat a dirigé l'opération ; la transformation a eu lieu sous ses yeux. Le fruit du travail et de l'économie de l'ouvrier de la ville est devenu l'agent du travail pour l'ouvrier pauvre des champs. La créance, de mobile qu'elle était, se consolide à la commune ou au département. L'Etat, libre de toute crainte, n'a plus qu'à profiter de l'activité et de la vie ainsi ranimées à la base par l'apport des capitaux dont la concentration au Trésor menaçait sa sécurité. Si, avec un mécanisme ainsi organisé, on peut successivement dégager l'Etat, au profit du travail et de la vie sociale, des sommes qui affluent au Trésor par les caisses d'épargne, où sera la nécessité de s'ingénier à créer des barrières pour arrêter cette affluence ?.... Tout ce qu'il y a à faire, c'est de bien étudier les voies où l'on fera dériver ces capitaux avec sécurité et profit pour tous.

... sérable question de tarifs transitoires, les cultivateurs pourront bien penser qu'il serait imprudent de confier l'avenir de l'agriculture à des esprits qui comprennent si peu le rôle qu'elle doit jouer dans la société.

La *Gazette officielle de Madrid* publie deux décrets (ayant force de loi) que vient de rendre le gouvernement espagnol, en vertu de l'autorisation qu'il a obtenue des cortès, pour déterminer l'organisation et les attributions des conseils provinciaux et des gouvernements politiques.

La Diète helvétique a *recommandé* l'amnistie au gouvernement de Lucerne. Dans le projet de la commission on *invitait* au lieu de recommander : cette modification parlementaire est la seule qui ait été faite aux conclusions du travail des commissaires. Lucerne a protesté vivement. Elle a prétendu que l'arrêté de la Diète serait une atteinte à sa souveraineté, et que le meilleur moyen d'obtenir ce que l'on désirait serait de lui laisser, à cet égard, une complète liberté d'action.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Séance du 15 avril.

A l'ouverture de la séance, M. le comte de Murat donne lecture de l'ordonnance royale qui élève à la dignité de la pairie MM. le duc de Choiseul-Praslin, le vice-amiral de Grivel, Pèdre Lacaze et le général baron de Marbot.

M. le grand référendaire, suivi de MM. le duc d'Harcourt et le baron Roussin, sort de l'enceinte et rentre bientôt accompagné des nouveaux pairs, qui prêtent serment et qui sont reçus avec le cérémonial d'usage.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif au domicile politique.

M. DUBOUCHAGE parle contre le projet de loi qui sera insuffisant contre les abus qui ont motivé sa prise en considération ; il ne remédiera à rien et il sera l'occasion de nouveaux abus. Plus que jamais le député ne sera considéré et ne se considèrera que comme le député de la localité ; il n'aura d'autres intérêts que ceux de son clocher.

M. DUCHATEL. Tout le monde connaît notre système électoral, et je ne veux pas en faire ici l'apologie. La loi de 1831 est cependant insuffisante. Sans doute elle désapprouve ces électeurs, non sérieux, qui changent leur domicile politique pourvu qu'ils puissent prouver qu'ils paient dans un arrondissement un cens, fût-il de quelques centimes, et c'est pour la rendre plus puissante, pour lui rendre plus de force que nous vous proposons ces nouvelles dispositions. Nous n'innovons point, nous confirmons une mesure que le législateur avait certainement en vue, mais qu'il n'a point réalisée.

M. DE MONTALEMBERT. Il est de l'intérêt du gouvernement même que les minorités puissent avoir dans le parlement leurs mandataires et leurs représentants. Elles ne seront plus mécontentes que de la société, et non plus de la forme de votre gouvernement. Quel est pourtant le but de votre loi ? N'est-ce pas de priver de ce privilège ces mêmes minorités ? Il n'y a qu'elle qui veuille en jouir. Sur 250 000 électeurs, 1000 à 1200 à peine changent leurs domiciles ; est-ce donc là un motif de crainte ?

En Angleterre, là où fonctionne le véritable système constitutionnel, voyez-vous de telles préventions ? Là au contraire on tient à ce que les minorités aient leur représentant, et je crois qu'il faut que la France n'ait pas une autre manière de voir.

M. DUCHATEL persiste dans son opinion. Il fait remarquer qu'en Angle-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE-FRANÇAIS. *Virginie*, tragédie en cinq actes et en vers, par M. Latour de Saint-Ybars ; *Madame de Lucenne*, comédie en trois actes et en prose, par Mme Achille Comte. — ODÉON. *Les Pharaons*, tragédie en cinq actes et en vers, par M. Ferdinand Dugué. — VARIÉTÉS. *Le Tricorne enchanté*, bastonnade en un acte et en vers, par M. Théophile Gautier.

Malgré les engagements solennels que nous avons pris, nous ne pouvons analyser en détail la pièce de *Virginie*, à quoi bon? Presque tout Paris a vu cette pièce, maintenant, et ceux qui ne l'ont pas vue s'en feront facilement une idée en relisant leurs cahiers de classes. Les décemvirs, Appius, amoureux de la plébéienne Virginie, le client Claudius, l'amant chaleureux Icilius, Virginius arrivant au dénouement pour juguler sa fille, nous connaissons tous ces personnages, et chacun les reconnaîtrait s'il venait un dimanche se promener aux Tuileries.

Dans la *Virginie* de M. Latour, comme dans la *Lucrèce* de M. Ponsard, l'invention est absente. M. Latour a pris un exemplaire de Tite-Live, et, comme un aspirant au baccalauréat, il a fait scrupuleusement sa version, n'apportant à son texte qu'un petit nombre de modifications. Ces modifications, à notre avis, ne sont pas heureuses.

M. Latour, dès le début de sa pièce, fait égorger Icilius par ordre du décemvir, afin d'augmenter l'horreur que doit inspirer Appius. Nous ne saurions absoudre M. Latour de ce meurtre inutile, et même nuisible à sa pièce. Le bouillant tribun qui, dans le récit de Tite-Live, défend sa fiancée *Virginie*, nous intéresserait plus que la création de M. Latour, ce vieux Fabius, patron de Virginius, qui paraît en scène pour débiter de longues tirades sur les 306 Fabius, pour déclamer sur les devoirs des patrons et des clients, jamais pour agir. Le rôle de l'amant ne devient inutile qu'au cinquième acte, lorsque le père de la jeune fille opprimée, Virginius arrive à son secours. M. Latour a trop fait d'Appius une bête fauve ; son décemvir aime le vice et l'impopularité pour eux-mêmes ; il soulève les haines à plaisir. Les grands auteurs dramatiques peignent rarement de ces monstres inexplicables. Leurs personnages les plus malfaisants agissent avec logique. On sent que la passion les domine et qu'ils ne commettraient point le mal s'ils pouvaient se satisfaire sans léser autrui.

Il est encore, dans la tragédie de M. Latour, une conception malheureuse ; c'est ce caveau dont il est question dans le récit, ce réduit ténébreux dont Appius fait son boudoir, et où il passe toute une nuit à se promener de long en large devant Virginie comme un tigre dans sa loge, probablement dans le seul but de magnétiser sa victime, ou de la faire tomber endormie, comme le renard de La Fontaine étourdit certain volatile par son mouvement perpétuel. Virginie avoue en effet qu'elle se serait endormie si elle n'avait eu la précaution de se piquer avec la pointe d'un poignard qu'elle avait apporté, et qui rend inutile celui que Virginius doit saisir à la fin de la pièce. Virginie eût beaucoup mieux fait de prendre la fuite ; la porte du caveau est si bien restée ouverte à tout venant que la sœur d'Icilius y pénètre. Le caveau d'Appius, c'est ce vestibule tragique où tous les personnages d'une pièce classique passent et repassent du matin au soir, et pourraient se dire à chaque scène :

> La place m'est heureuse à vous y rencontrer.

C'est ce vestibule, que vous connaissez tous, ce parloir banal, orné de colonnes grises, un peu moins éclairé qu'à l'ordinaire et descendu à quelques mètres au dessous du sol.

M. Latour n'a envisagé dans son sujet que le drame de famille ; il a laissé dans un lointain vague l'action politique dont M. Ponsard, dans un sujet analogue, avait tiré bon parti. La nouvelle tragédie n'en offre pas moins des passages très remarquables. Le retour de Virginius pendant la nuit, dans la maison dont sa fille est absente, est une belle situation que l'exécution n'a pas compromise. Dans cette partie de la pièce, le style de l'auteur prend une vigueur, une simplicité qui ne lui sont pas habituelles ; son langage s'empreint généralement d'un amour tout méridional pour la tirade et l'emphase. Le cinquième acte, bien que fourni tout entier par l'histoire, est inondé de parlages qui fatiguent l'attention la mieux disposée et rendent ainsi la catastrophe moins pénible.

La *Virginie* de M. Latour est-elle à la hauteur de la *Lucrèce* de M. Ponsard ? Non pas. La *Lucrèce* de M. Ponsard est-elle un chef-d'œuvre? Encore moins. Cependant, le succès incontestable de ces deux pièces, l'engouement qui se manifeste pour les réactions classiques nous prouvent que l'art appelé romantique est incomplet, que nous assisterons encore à de longues fluctuations, au règne alternatif des deux écoles, jusqu'à ce qu'elles se soient combinées.

L'école romantique, c'est la vérité crue, c'est la couleur vive, c'est l'expression puissante, ce sont les siècles passés qui ressuscitent avec leurs costumes, leurs édifices, ranimés par la magie de la couleur locale ; c'est la passion brûlante qui ne connaît aucun frein, qui crie, qui hurle, qui s'arrache les cheveux, qui entraîne les personnages le même soir à travers toutes les époques et toutes les contrées. L'école romantique, c'est la vie énergique, c'est le plein essor donné aux aspirations du cœur humain, c'est la liberté ; nous pourrions dire c'est l'*attraction* si nous voulions emprunter le langage de la science sociale.

L'école classique, envisagée dans ses tendances et ses prétentions, c'est la loi d'harmonie et d'unité, c'est le dessin sans la couleur ; ce sont, dans l'art dramatique, des personnages peu nombreux, au costume simple, accompagnés, pour toute mise en scène, de douze figurants emboîtant le pas, des acteurs se mouvant peu, scellés toujours à la même place, causant longuement devant un palais couleur de poussière, jusqu'à ce qu'on leur apprenne qu'un de leurs amis vient d'être *immolé* derrière la toile avec un poignard de bois dont la lame rentre dans le manche. L'école classique, plus insuffisante, plus incomplète que l'école romantique, aride jusqu'au ridicule quand son influence est isolée, représente toutefois un élément essentiel de l'art complet ; elle en représente même l'élément suprême et régulateur. L'école classique, c'est l'ordre, et si nous voulions emprunter au dictionnaire socialiste un autre mot, nous dirions, c'est la *série*.

L'art pas plus que la société ne peut vivre de liberté seule ou d'ordre comprimant tous les essors. Il faudra que l'élément romantique après avoir jailli dans le monde littéraire comme un métal incandescent brisant tout obstacle, se refroidisse par degrés et se fige dans des moules harmonieux s'il veut être durable, s'il veut prévenir des tentatives rétrogrades. Toute liberté doit être organisée, toute attraction doit prendre place dans la série.

Cette nécessité de concilier les deux méthodes, les deux points de vue, nous la signalons aux romantiques, c'est-à-dire aux artistes les plus vivants, les plus puissants à notre avis ; déjà les nouveaux champions du parti classique sentent le besoin de se modifier ils tendent à l'accord. La recherche de la couleur locale, la prétention à l'exactitude historique, frappante chez M. Ponsard, l'est plus encore chez M. Latour. Il accumule les détails sur la vie intime des Romains. C'est encore un excellent moyen de rapprochement entre les deux écoles que le jeu de Mlle Rachel, sévèrement historique par son costume, vraie par sa diction et corrigeant par son naturel cette exubérance de périphrases que l'auteur met dans sa bouche. Les rôles d'Appius et de Virginius sont remplis par Ligier et Guyon d'une manière satisfaisante.

Après avoir contemplé aux Français la *Virginie* de M. Latour dans toute sa gloire nous aurions quelque envie de descendre aux limbes, c'est-à-dire dans les cartons de l'Odéon et de vous faire connaître les cinq ou six *Virginie* qui gémissent dans ce séjour. L'apparition d'une *Virginie* sur la scène française les a pénétrées d'espoir. Plus fortunée que les autres, et touchant à l'orifice de l'abîme, la *Virginie* de M. Fleury s'est émue. Mais nous attendrons pour vous la faire connaître que le grand jour de la représentation ait chassé les ténèbres dont elle est encore enveloppée.

répondre à l'importance que mérite la question dont s'occupe en ce moment la chambre. Je compte sur sa bienveillante attention pour accueillir les explications que j'ai le désir de lui donner.

Tout le monde rend justice à l'institution des caisses d'épargne. Personne plus que moi n'est convaincu de leur utilité. On a dit que c'était là une question délicate à laquelle il ne fallait pas toucher légèrement; cela est vrai. Mais en 1827, l'Angleterre avait déjà fait cinq lois sur les caises d'épargne; il y en a eu depuis une sixième et même une septième en 1842. Nous sommes bien loin d'en être là.

On dit encore que nous sommes à une époque de grande tranquillité, mais il me semble que c'est dans les moments de calme qu'il faut songer aux réformes qui peuvent être jugées nécessaires et auxquelles il serait trop tard de songer dans les moments de crise.

On a dit que le passé garantit l'avenir, c'est une erreur :

En septembre, les versements qui, dans les mois antérieurs, étaient de plus de 2 000 000, sont descendus à 1 760 000 fr., et les remboursements se sont élevés à plus de 3 000 000.

Dans le mois d'octobre, les versements sont descendus à 1 756 000 fr., et les remboursements ont été encore plus considérables.

Or, en 1830 et 1831, les dépôts aux caisses d'épargne n'étaient en tout que de 6 millions; il ne pouvait venir à l'esprit de personne que l'Etat, quelles que fussent les circonstances, pût en être réduit à faire banqueroute pour 6 millions.

En 1840, le chiffre des dépôts était plus considérable, mais il ne montait encore qu'à 130 000 000; à ce chiffre, on conçoit encore qu'il ne pouvait y avoir d'inquiétudes sérieuses; mais si le chiffre des dépôts atteint 400, 600 et même 800 millions, n'est-il pas à craindre que dans un moment de crise il ne se manifeste des craintes, il ne s'élève des inquiétudes dans beaucoup d'esprits. Ceux-là se tromperaient assurément, mais il est impossible de ne pas admettre la possibilité de quelques paniques de ce genre, et il faudrait fermer les yeux à la lumière pour ne pas reconnaître qu'il y a là un danger.

En examinant la question, nous avons reconnu, dans la législation existante des caisses d'épargne, des dispositions qui donnent aux déposants certains avantages que nous croyons dangereux, et qu'il faut restreindre. Ainsi, autant il importe d'encourager, de favoriser les économies des classes laborieuses, autant je crois dangereux que la tutelle de l'Etat se continue quand ces économies, par des accumulations successives, sont devenues des capitaux dont le placement peut se trouver ailleurs qu'à la caisse d'épargne. Au surplus, au sujet de la limite des dépôts sur cette restriction, le gouvernement est à l'aise, car elle existe en fait dans la caisse d'épargne de Paris, où les dépôts sont limités à la somme de 2 000 fr., et jamais les administrateurs n'ont cru nécessaire d'étendre cette limite.

Les auteurs de l'amendement sont d'accord avec nous sur le but, mais ils diffèrent quant aux moyens qu'ils présentent. Ils demandent une réduction dans l'intérêt payé aux déposants. Un moment nous avions songé à ce moyen, mais il nous a paru offrir de grands inconvénients. Nous avons été frappé de cette idée que les déposants ne crussent le gouvernement injuste envers eux. Ensuite nous nous sommes demandé si ce moyen avait le caractère qu'exigent les réformes d'une loi sur les caisses d'épargne, c'est-à-dire s'il remédiait aux abus sans nuire aux déposants. Il nous a semblé que c'était un remède trop radical. On a, pour motiver cette disposition, comparé la situation de l'Angleterre et de la France; mais la comparaison n'est ni complète, ni exacte. En Angleterre, l'intérêt payé aux déposants est en fait plus faible qu'en France; mais si on rapproche le taux général de l'intérêt dans les deux pays, on trouve que nous payons moins que l'Angleterre à nos déposants. Dans certains départements, l'intérêt de quatre pour cent est très faible, et on en obtient facilement un plus élevé dans les placements particuliers. Cela a été une cause considérable du peu de développement des caisses d'épargne dans certaines contrées, parce qu'on peut trouver de meilleurs placements que celui qu'elles offrent. Aussi, je suis convaincu que la réduction de l'intérêt à 3 1/2 pour cent éloi-

M. LESTIBOUDOIS. Dans une pareille question, ce qu'il faut avant tout c'est être exact, or je ne reconnais pas l'exactitude de l'assimilation faite par l'honorable préopinant entre les caisses d'épargne et les banques. Celles-ci emploient les fonds qui leur sont confiés, font des bénéfices, les caisses d'épargne n'en font pas.

L'honorable membre entre dans des considérations générales sur le projet de loi, et vote contre l'amendement.

M. GARNIER-PAGÈS. Il y a dans l'amendement de MM. Fould, Lanjuinais et Bethmont deux parties distinctes : la première fixe l'intérêt, la seconde limite l'étendue des sommes déposées. La commission, vous le savez, a permis que par l'accumulation des intérêts composés les dépôts pussent s'élever de 2 000 à 3 000 francs. Je proposerai à la chambre de maintenir le chiffre de 3 000 francs. Seulement il m'a semblé que dans l'ensemble de ces fonds on pouvait distinguer deux catégories. La première, formée par les dépôts inférieurs à 2 000 fr., comprend je crois, les déposants les plus pauvres; la seconde, les déposants aisés, riches. Eh bien! je voudrais que pour la première catégorie on maintînt l'intérêt de 4 0/0, et le réduire pour la seconde à 3. Ce serait, il me semble, favoriser les capitaux des classes laborieuses, des ouvriers, et réduire la masse des capitaux qu'on veut écarter. En conséquence, je propose à la chambre de substituer à l'amendement qu'elle discute un seul amendement ainsi conçu :

« A partir du 1er janvier 1846, l'intérêt payé par le trésor aux caisses d'épargne sera fixé à 4 0/0 pour les dépôts de 1 fr. à 1 500 fr., et à 3 0/0 pour les dépôts au dessus de 1 500 fr. »

M. GANNERON. J'aurais voulu garder le silence; mais je suis forcé de le rompre par la gravité des observations qui vous ont été soumises et qui ne vont pas à moins qu'à toucher à l'existence même des caisses d'épargne.

Je prie avant tout la chambre de considérer les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons; en France et autour de la France, il y a un goût, une tendance déréglée vers les combinaisons spéculatives. Les avantages donnés par quelques grandes entreprises font que chacun rêve le doublement de son capital. Et c'est dans de pareilles circonstances que deux projets de loi sont présentés : l'un touchant aux caisses d'épargne, l'autre à la rente.

Qu'arrivera-t-il? C'est que les capitaux, pourchassés des caisses d'épargne et de la rente, s'égareront dans les entreprises irréfléchies. En résumé, le but du gouvernement est de garantir l'Etat contre l'éventualité d'un remboursement trop brusque ou en masse. Tout ce qui va au delà de ce but est dangereux, ébranle l'institution elle-même. Je repousse donc l'amendement.

M. BETHMONT. Nous avons pensé que porter atteinte au principe de disponibilité, c'était frapper au cœur l'institution des caisses d'épargne. Mais il ne suffit pas de combattre une mesure, il faut y substituer quelque chose; nous avons étudié, et nous avons vu que dans un pays voisin on avait trouvé un modérateur salutaire dans la réduction de l'intérêt.

Je dis donc : Payons la prime, mais modérons-la, et cela est juste, car il faut le dire, l'encouragement que nous donnons en prime aux capitaux pauvres est prélevé sur la masse des contribuables; nous voulons bien accorder une prime, donnons-la, payons-la, mais limitons-la, et c'est le but de la réduction que nous vous proposons. (Très bien!)

MM. Thil et Chegaray sont encore entendus.

M. F. RÉAL, rapporteur, repousse, au nom de la commission, l'amendement qui est mis aux voix et rejeté.

M. DE LAMARTINE. Je ne veux faire qu'une observation d'ordre sur la manière dont l'honorable M. Garnier-Pagès a présenté son amendement. Il semblerait, à entendre ses motifs, que la chambre n'a que le choix entre ce qu'il propose, une réduction d'intérêts, et les propositions du gouvernement, entre ces conditions trop dures d'un côté, trop gênantes de l'autre. Il y a un autre choix à faire, et la chambre pourra trouver ailleurs le moyen de concilier ce qu'elle a de bienveillance, de sympathies pour les classes laborieuses, et ce qu'elle doit avoir de prudence pour les intérêts du trésor si

deuxième qualité.

— L'*Emancipation* de Toulouse publie les indiscrétions suivantes [...] une des dernières soirées de M. Molé :

« M. de Montalivet qui était présent aurait dit qu'il voyait rarem[ent] Louis-Philippe, et seulement lorsque sa majesté le faisait appeler pour [les] affaires de la liste civile et que tout ce qu'il sait aujourd'hui de ce que [l'on] appelle dans le monde politique la pensée du château, lui vient par [les] aides-de-camp, avec lesquels il a des rapports fréquents. Il a ajouté [que] dès qu'on avait appris l'entrée des corps-francs sur le territoire de L[u]cerne, une dépêche télégraphique avait enjoint au lieutenant-général com[...] maudant à Strasbourg de porter des troupes en avant; mais que le lende[...] main, les nouvelles ayant été meilleures, contre-ordre aurait été donn[é].

» M. Molé aurait à son tour dit que le caractère de la politique de Louis-Philippe aurait toujours été la lenteur et une extrême réserve dans les dé[...] cisions à prendre, sentiments qui contrastaient avec la précipitation des [or]dres donnés récemment au sujet de la Suisse.

» Enfin, un troisième personnage qu'on ne nomme pas, mais que l'[on] dit être *presque* aussi considérable que M. Molé et M. de Montalivet, se [se]rait écrié :

» Dans les premières années qui suivirent la révolution, on voyait la r[é]publique partout, et c'était contre elle que tous les efforts étaient dirig[és]. Aujourd'hui, Henri V a pris la place de la république, et c'est contre lui [que] tout se fait. Et ce n'est pas à la France qu'on demande le principe de [...] dont on a besoin pour lui résister; c'est à l'Europe elle-même. C'est là [ce] qui a déterminé toute la politique du gouvernement dans les affaires de [la] Suisse; c'est pour être agréable à l'Europe, c'est pour lui montrer qu'[on] pouvait s'entendre avec nous, qu'on avait autant d'empressement à mettre les troupes françaises à sa disposition, aussitôt qu'on avait pensé que c[ela] pouvait être nécessaire pour maintenir son influence en Suisse. »

— M. le ministre des finances vient de faire distribuer aux chambres [le] compte général de l'administration des finances pour l'année 1844.

— Mustapha-Bey, fils de Kourchid-Pacha, brave et vieux général [du] vice-roi d'Egypte, est mort hier, à Paris, des suites d'une chute de chev[al]. Mustapha-Bey était l'un des jeunes Egyptiens venus en France pour y a[c]quérir l'instruction libérale de nos collèges.

— Une comète a été aperçue à Cayenne le 18 janvier.

— Toute une famille de Patagons, nouvellement débarquée en Angleterre, a quitté Londres et est maintenant en France. Elle doit arriver au[...] jourd'hui à Paris.

— Ce soir, la *Gazette de France* a réalisé ses promesses : elle a par[u] dans le format de la *Quotidienne* et de la *Presse*.

— Encore un martyr du travail : Un ouvrier de la féculerie du L[...] gelbach vient de périr d'une manière affreuse. S'étant trop approché [de] la transmisssion de mouvement, il fut saisi, à la manche de sa blouse, par un engrenage qui lui broya le bras et le lui sépara du corps. Cet in[...] fortuné est mort peu de temps après cette horrible mutilation.

— Nous avons oublié le nom de ce conseiller allemand qui, pour f[...] ter Nicolas et réfuter M. de Custine, assurait que le peuple russe [...] le plus heureux des peuples de l'Europe, et que sa résignation n'[...] rien de moins qu'une jubilation concentrée. Voici un fait qui [...] d'une manière lugubre l'appréciation si riante du courtisan :

« Les statistiques de la police russe indiquent que l'empire voit a[ug]
» menter dans une proportion effrayante le chiffre des suicides et [des]
» morts violentes : le nombre s'en élève maintenant à plus de huit m[...]

Avant que l'auteur de *Madame de Lucenne* eût été nommé, le public avait compris que cette œuvre délicate, où l'on trouve plus de nuances que de couleurs accentuées, plus de jolis détails que d'action, plus de grâce que de force, était l'œuvre d'une femme. Ce n'est pas fait à la plume, mais à l'aiguille; ce n'est pas écrit, c'est brodé. La jeune Zoé vient d'épouser Edouard de Lucenne; elle n'a jamais vu la mère de son mari et la déteste d'avance; remplie de préventions contre les belles-mères, elle a voué la haine la plus profonde à Mme de Lucenne la douairière.

Cette belle-mère, aimable et jeune encore, (c'est Mme Anaïs) entreprend de vaincre cette aversion dénuée de cause; elle paraît sous un faux nom, rend à la jeune Zoé mille services, et décline sa qualité de belle-mère lorsqu'elle est certaine d'être aimée.

La pièce a réussi, le second acte est assez piquant; l'intention qui a dicté cette œuvre est excellente : si l'on pouvait décider toutes les brus à aimer leurs belles-mères, une cause de division fréquente disparaîtrait du foyer domestique. Détester une belle-mère sans la connaître et seulement à cause de sa qualité, c'est une folle conduite, justement critiquée par Mme Achille Comte; mais les excellents conseils qu'elle donne aux jeunes mariées ne peuvent pas toujours être suivis. Toutes les belles-mères ne se dévoueront pas à leur bru comme Mme de Lucenne, toutes ne seront pas aimables; la société telle qu'elle est constituée aujourd'hui offre peu de remèdes à ces antipathies instinctives qu'on ne saurait nier et que le rapprochement, la co-habitation ne font qu'envenimer. La famille est sainte, mais elle ne doit pas absorber l'homme. Une vie active, une société variée, nombreuse, peuvent seul prévenir des chocs douloureux entre ces natures contraires que nous calfeutrons aujourd'hui dans une étroite demeure et qui peut-être se rapprocheraient avec plaisir si les points de contact étaient plus rares, s'ils n'avaient rien de nécessaire et de fatal.

L'Odéon fait d'assez bonnes recettes avec les *Pharaons* de M. Dugué qui ne sont pas une mauvaise pièce et qui donnent à une actrice applaudie par plusieurs générations, à Mlle Georges une nouvelle occasion de déployer sa puissance. Les *Pharaons* d'ailleurs captivent les regards par une imposante mise en scène. Nous sommes bien dans l'Egypte antique : voici des sphynx, des obélisques, des pyramides, des propylées; une couche de bistre étendue sur le visage des acteurs, leur donne le vernis africain. Au quatrième acte, le palais des Pharaons à Memphis est d'un effet saisissant. Pourquoi l'art des peuples civilisés qui a perdu ses richesses du moyen-âge, qui s'est étudié sous la férule des Grecs et des Romains à devenir aride et froid, n'élargirait-il pas son horizon? Pourquoi ne contemplerait-il pas avec attention les monuments trop dépréciés de l'ancienne Egypte? Il n'y a rien dans le passé de l'humanité qui ne soit un germe pour l'avenir; toute nationalité même éteinte a laissé des éléments qui trouveront place dans la formule complète et définitive de la science et de l'art. Le monument de l'Egypte n'a pas seulement pour lui le poids, la masse, la grandeur, l'harmonie avec les lignes imposantes du désert, il offre encore dans plus d'un détail l'élégance et la grâce.

Les chapiteaux couronnés de lotus, de papyrus, de têtes d'Isis ou de feuilles de palmier sont plus riches que l'éternelle acanthe de la colonnade grecque; de véritables arabesques s'enlacent sur les tapis égyptiens et décorent tout ce mobilier qu'il serait facile de faire revivre, aujourd'hui que les travaux de MM. Gau, Champollion, Rosellini nous ont conservé l'homme d'Egypte depuis le serpent de métal qui décore sa coiffure jusqu'aux agrafes de ses sandales.

Le *Tricorne enchanté*, *bastonnade* en vers, voilà le succès le plus décidé, le plus littéraire de la semaine. Mais en vérité comment Théophile Gautier a-t-il le courage de donner une pièce, de s'exposer aux représailles de la critique, lui railleur si impitoyable! Entre la scène et lui devrait s'interposer toute une rangée d'acteurs moqués, d'auteurs bernés et bafoués, tous ardents à la vengeance, tous armés jusqu'aux dents de pommes, de sifflets et de clefs forées.

Eh bien! Théophile brave hardiment toutes les rancunes, et s'élance sur la scène en sautant par-dessus ces chevaux de frise. C'est d'abord parce que ses œuvres sont assez spirituelles, assez gaies pour enlever le succès malgré la cabale; c'est ensuite parce que cette cabale n'existe guère, et qu'il est difficile d'en vouloir à Théophile Gautier, lors même qu'on serait atteint par ses critiques; il n'empoisonne pas ses flèches, il raille avec entrain et bonne humeur. Et puis on sent que ses antipathies ne sont pas capricieuses, encore moins intéressées. Théophile est un artiste d'un ordre élevé qui a ses sympathies, ses tendances, son point de vue d'où il juge sincèrement le bien et le mal. Il flagelle ce qui lui paraît mauvais en conscience; il arrache les chardons et les orties qu'il rencontre sur le chemin de l'art. Amis et ennemis, classiques et romantiques, partisans du dessin ou de la couleur, ne peuvent manquer de rire et d'applaudir à ses pièces.

Le *Tricorne enchanté* d'ailleurs ne blesse les sympathies littéraires de personne. C'est une fantaisie sans prétention, un pastiche de Molière, ce grand homme revendiqué par les deux partis qui divisent la république des lettres.

A la première scène, Frontin et Marinette, le valet fourbe et la soubrette rusée de l'ancien théatre, viennent à se rencontrer.

— Quoi! Marinette ici!
— Frontin! quelle rencontre!
— La coquine!
— Le drôle!
— Il faut que je me montre!
Elle m'a vu... Bonjour, Marinette.
— Bonjour,
Frontin... Ce cher ami, le voilà de retour!
— Oui, d'hier seulement; j'étais à la campagne,
Dans mes terres...
— Et moi qui te croyais au bagne!
— Tu me flattes... Mais toi, qui donc m'a raconté
Que faute de château pour passer ton été,
N'en rougis pas, la chose arrive aux plus honnêtes,
Pendant six mois tu pris l'air aux Madelonnettes?...
— D'où je sortis le jour que, par malentendu
Sans doute, en plein marché ton oncle fut pendu...
— C'est vrai, de compagnie avec monsieur ton père.
Quel brave homme! le ciel l'enviait à la terre,
Si bien qu'il a fallu le mettre entre les deux!

Vous connaissez maintenant le ton leste et délibéré de la pièce. L[es] deux valets veulent marier Valère (Lionel) avec Inès (Mme Pitron) à [la] barbe de Géronte, c'est-à-dire de l'excellent Lepeintre, oncle et tuteur [de] la jeune fille. Champagne, valet de ce brave homme, refuse d'entrer da[ns] le complot. Frontin et Marinette lui appliquent une volée de coups [de] bâton qui commence à justifier le titre insolite de la pièce. — Quoi, [dit] Géronte intervenant, vous maltraitez mon fidèle Champagne! — Mo[n]sieur, c'est un ivrogne, il a trop bu, voyez comme il chancelle, rép[on]dent les deux roués en tiraillant Champagne et en se le renvoyant de l'[un] à l'autre.

Géronte, convaincu, chasse de son service Champagne, qui va noyer [ses] soucis au cabaret. Il faut trouver un autre serviteur, mais le barbon [se] défie de Frontin et de Marinette qui lui font des offres empressées; il [se] servira seul. — Monsieur, lui dit Frontin, voici du moins un objet q[ui] pourra vous être fort utile, c'est mon chapeau. — Qu'a-t-il de curieux [ce] chapeau?

J'en ai vu d'aussi laids et non pas de plus sales.
— Monsieur, c'est un chapeau merveilleux, il assure mon existence
— Eh quoi! il te sert de marmite?
Je ne m'étonne plus alors qu'il soit si gras.
— Monsieur, c'est un chapeau magique; quand on s'en coiffe on de[...]
vient invisible. — Essayons.

Lafont qui joue le rôle de Frontin avec beaucoup d'assurance et d'es[...] prit, se coiffe du tricorne et se cache derrière Géronte qu'il [...] [...] dûment partout, sans avoir une seule fois l'idée de se retourner [...]

Guéri des brûlures qu'il avait à la face et à la main droite, notre collègue et ami M. Barral a pu reprendre aujourd'hui ses fonctions : nos lecteurs en feront la remarque avec plaisir en voyant l'initiale de son nom au bas du compte-rendu de la séance. Telle a été cependant la gravité de l'accident éprouvé par M. Barral qu'en ce moment même, c'est-à-dire 10 jours après l'événement, il porte encore le bras gauche en écharpe, les plaies de la main correspondante n'étant pas encore entièrement cicatrisées, nonobstant le traitement le plus rationnel et le mieux approprié ; traitement concerté entre MM. Velpeau et Cazeaux, appliqué par celui-ci avec autant d'habileté que de zèle, secondé enfin par tous les soins attentifs et minutieux dont une épouse dévouée est capable.

Les brûlures ne laisseront d'ailleurs, malgré leur profondeur et leur étendue, ni infirmité, ni difformité d'aucune espèce. Sans attendre leur complète guérison, Barral a déjà repris son cours de chimie au collège Sainte-Barbe, imitant en cela (que sa modestie nous pardonne un rapprochement qui est parfaitement juste), imitant ces braves soldats qui reprennent leur drapeau et se remettent en ligne avant la cicatrisation des blessures qu'ils ont reçues précédemment sur le champ de bataille.

L'accident arrivé à notre collaborateur doit être pour nous un motif de dire quelques mots des brûlures causées par le phosphore ; d'autant que M. Ratier, médecin du collège Rollin, a pris de là occasion de publier, dans la *Gazette des Hôpitaux*, une note qui, toute fondée qu'elle soit en théorie, demande quelques éclaircissements quant à l'application.

Il est bien vrai que, dans les cas de ce genre, l'huile ou une autre substance qui dissout parfaitement le phosphore, est, comme l'indique M. Ratier, l'agent qu'on doit mettre en usage pour débarrasser les organes du caustique qui s'y est fixé. C'est une précaution que les médecins qui ont pansé M. Barral n'ont point omise, ainsi qu'on pourrait être tenté de le croire d'après la note insérée dans la *Gazette des Hôpitaux*.

Quant à Barral lui-même, au moment de l'explosion, quand le mélange enflammé de phosphore et de brôme lui dévorait les chairs, il avait bien raison, quoi qu'en dise M. Ratier, de crier : De l'eau ! de l'eau ! plutôt que : de l'huile ! de l'huile ! Si à cet instant on lui eût jeté de l'huile, on n'eût fait que fournir un aliment de plus à la flamme. Il était donc parfaitement rationnel de faire ce que, par une admirable présence d'esprit, Barral fit dans le premier moment, c'est-à-dire de courir se placer sous le jet d'eau de la pompe.

Sans doute, quand il n'y a pas ignition, quand le phosphore adhérent aux parties brûle sans flamme, c'est l'huile qui entraînera, en les dissolvant, les molécules phosphoreuses : encore convient-il d'employer préalablement, ou du moins simultanément, soit le bi-carbonate de potasse, soit une préparation de chaux, pour saturer l'acide phosphorique résultant de la combustion du phosphore, et qui est lui-même un agent très caustique. Mais, dans le premier instant d'un accident semblable à celui de M. Barral, on a toutes sortes de raisons pour plonger au plus vite dans l'eau les parties qui brûlent [illegible].

Heureux [illegible], notre ami Barral d'en être quitte à aussi bon compte [illegible] !

[illegible] aux communications qui ont rempli la séance.

Physiologie. — MM. Bouchardat et Sandras envoient un *Mémoire sur les fonctions du pancréas et son influence dans la digestion*. Plusieurs savants se livrent de nos jours à des recherches pour la plupart très ingénieuses sur cette fonction si importante de la digestion. Il est [illegible] ve la température à 70°, les grains de fécule sont désagrégés, et l'action est telle que le mélange ne prend pas la consistance de l'empois.

« Si, continuent les auteurs, on verse de l'alcool sur le suc pancréatique, il se forme un dépôt qui, séparé par décantation et de nouveau redissout dans l'eau, agit sur la fécule comme le suc pancréatique, c'est la diastase dont nous avons signalé l'existence dans l'intestin grêle des oiseaux granivores. »

Au surplus MM. Bouchardat et Sandras ne prétendent pas dire que le pancréas fournisse exclusivement le liquide contenant la diastase. Conformément aux observations de Leush, la salive partage cette propriété avec le suc pancréatique. Ainsi, font observer les auteurs du Mémoire, ainsi se trouvent confirmées les prévisions de Galien sur la nature du pancréas.

« Par nos expériences, ajoutent-ils, nous avons été conduits à rejeter complètement la théorie de la digestion qui règne dans les écoles. Tous les aliments ne se convertissent pas en chyle, comme on le répète partout encore.

» Nos expériences nous ont prouvé 1° que la dissolution des substances protéiques et gélatineuses (fibrine, albumine, caseum, gluten, gélatine) s'effectue principalement dans l'estomac, que les aliments dissous sont immédiatement absorbés dans cet organe et de là transportés dans le sang ; c'est la digestion *stomachale* ; 2° que les matières grasses émulsionnées par la bile sont puisées dans les intestins par les vaisseaux chylifères (digestion *intestinale*) ; 3° que la dissolution des matières féculentes s'opérant à l'aide d'un principe agissant, comme la diastase qui est principalement sécrétée par le pancréas, commence dans l'estomac, mais s'accomplit surtout dans les intestins et que le liquide qui en résulte est absorbé non par les chylifères, mais en partie par les vaisseaux de l'estomac et en plus grande partie par les plus fines ramifications de la veine-porte ; c'est la digestion mixte. »

D[r] P.

Agriculture. — L'agriculture est la première des industries ; la science agricole sera certainement un jour la première des sciences ; elle sera le terrain sur lequel viendront se rallier les connaissances humaines aujourd'hui les plus divergentes, car elle offre à toutes les sciences de nombreuses applications, et elle se compose d'un certain nombre de principes encore obscurs qu'on ne parviendra à mettre convenablement en lumière que par l'association, la combinaison de tous les instruments scientifiques. Mais les progrès que doit faire l'agriculture considérée soit comme industrie productive, soit comme science qui cherche à se constituer, ne seront point amenés par ces vaines dissertations, ces sortes de discours bons tout au plus à être débités du haut de la tribune de la chambre élective, à l'effet de prouver à un département que son honorable représentant n'est pas muet ; par ces bavardages, enfin, dont M. Dezeimeris est venu donner une seconde édition à l'Académie. Nous avons vainement cherché, dans le prétendu Mémoire de l'honorable député, une idée nouvelle qui n'eût pas été dite dix fois au moins en aussi bons termes, l'énonciation d'un fait encore inconnu ; nous n'avons rien trouvé qui ressemblât même de loin à une découverte.

Cependant M. Dezeimeris annonce pompeusement des *Vues pratiques sur les améliorations les plus importantes, les plus faciles et les moins coûteuses à introduire dans notre agriculture*. On s'attend à [illegible] en même temps d'un usage si facile, d'une expédition si rapide que quelques minutes suffisent pour faire des analyses qui, par les autres procédés, exigent au moins plusieurs heures. Cette méthode, appropriée par M. Pelouze au travail qu'il avait en vue, consiste à dissoudre dans de l'acide nitrique un poids connu d'argent pur, et à étendre la dissolution d'une quantité convenable d'eau. On verse dans cette dissolution un poids connu du chlorure du corps dont on veut trouver l'équivalent. Après avoir agité pour rassembler le précipité de chlorure d'argent formé, on détermine par la dissolution décime d'argent, contenant un milligramme d'argent par centimètre cube, le chlore encore en excès dans la liqueur avec une très grande approximation. Voici les résultats obtenus par M. Pelouze :

	Nouveaux équivalents.	Equivalents de M. Berzélius.
Sodium,	287 17	290 90
Potassium,	489 30	489 92
Azote,	175 08	177 03
Baryum,	858 03	856 88
Strontium,	548 65	547 29
Silicium,	88 915	92 45
Phosphore,	400 30	392 29
Arsenic,	937 50	940 08

Il résulte des déterminations de M. Pelouze que l'azote, le phosphore et l'arsenic sont les seuls corps, avec le carbone, dont les équivalents soient exactement divisibles par 12 5 équivalent de l'hydrogène, et que par conséquent on ne saurait apporter à la loi du docteur Prout, consistant en ce que les équivalents de tous les corps seraient des multiples exacts de celui de l'hydrogène, la généralité que M. Dumas avait pensé pouvoir lui donner.

— M. Aug. Laurent, adresse une nouvelle Note sur les formules atomiques des combinaisons organiques ; il rapporte quelques analyses qu'il a faites afin de vérifier si le petit nombre des combinaisons, dont la composition ne s'accordait pas avec la loi générale qu'il croit avoir découverte, étaient en réalité des exceptions. Il a reconnu que leur composition n'avait pas encore été trouvée avec une suffisante exactitude, et il conclut que dans les composés organiques le nombre des atomes de l'hydrogène est divisible par 4, si l'azote y entre avec 4 équivalents, mais par 2 seulement si l'azote n'y entre qu'avec 2 équivalents.

— M. Briffaud annonce qu'il a trouvé de l'arsenic dans les bleus d'azur du commerce. Il eût été étonnant que ce chimiste n'en trouvât pas, le bleu d'azur étant fabriqué avec le *speiss*, minéral spécialement composé d'arséniure de cobalt.

— On a annoncé dans la dernière séance que l'opération du satinage du papier donnait lieu à de fréquentes maladies parmi les ouvriers voués à ce travail. Un mécanicien dont le nom nous échappe adresse la description d'une machine propre à éviter les principaux inconvénients de l'opération.

— MM. Flandin et Danger répondent aux réclamations que MM. Orfila et Barse ont adressées à l'Académie à propos de leurs travaux sur les poisons minéraux. Placés au milieu d'affirmations contraires, dénuées de preuves convaincantes, nous ne pouvons ni ne voulons nous occuper d'un débat trop personnel et que nous aurons le temps d'apprécier quand l'Académie le rendra scientifique.

[...] invraisemblable, mais pas beaucoup plus que le « sac ridicule, » où le Scapin de Molière enferme sa dupe. D'ailleurs, dans une pièce comme celle de M. Gautier, faite un peu dans le but de rappeler le tréteau de Tabarin, les parades de l'ancienne foire, il ne faut pas être difficile *plaudo quia absurdum*.

Parfaitement édifié sur la vertu magique du tricorne, Géronte en offre cent écus, puis il s'en coiffe précipitamment, et cherche à se sauver sans payer, à la faveur du prestige.

Lafont le poursuit la canne à la main, et, sans avoir l'air de l'apercevoir, administre à droite et à gauche une dégelée de coups dont la majeure partie tombe sur les épaules du vieux voleur. Géronte demande grâce et finit par payer.

Devenu propriétaire légitime du Tricorne, Géronte s'en affuble et assiste en qualité d'invisible aux conversations de sa nièce avec Valère. Tous deux n'aiment que Géronte ; Inès veut l'épouser : Valère l'exhorte à conclure cette union en faveur de laquelle il va lui assurer la moitié de sa fortune. On se rend chez le notaire pour en dresser l'acte, c'est-à-dire les amants vont se marier ensemble, tandis que Géronte, coiffé du tricorne, se pavane, toujours invisible.

Il n'est tiré de son erreur que par l'arrivée de Champagne, complètement ivre. Champagne n'est pas dans le secret de l'intrigue ; il aperçoit parfaitement son maître, au grand ébahissement de celui-ci. — Comment gredin tu me vois ? — Oui, Monsieur ; voici votre ventre (tape sur le ventre de Géronte), voici votre dos (tape sur le dos de Géronte) et ce coup de pied, ce n'est pas à votre tête qu'il s'adresse (coup de pied occulte à M. Géronte.)

A ces marques frappantes qui attestent la clairvoyance de son valet, Géronte se désespère. — Je suis volé ! Le chapeau ne rend pas invisible. — Monsieur, répond Froutin, les ivrognes y voient double ; devant champagne il fallait deux chapeaux.

Dans la bastonnade de M. Gautier le burlesque domine ; le public a beaucoup ri d'une scène où Champagne revendique ses économies placées en dépôt dans les mains de Géronte.

— Ma place ou mon argent !
— Gredin ! Je t'ai pris nu comme un petit Saint-Jean ;
Et t'ai payé fort mal des gages fort minimes :
Comment as-tu gagné cet argent ? par quels crimes ?
— Monsieur, c'était du temps que vous étiez cocu !

Après beaucoup d'hésitation et de pourparlers la censure a toléré ce dernier mot en qualité d'*historique*.

Si le burlesque domine dans la farce de M. Gautier, on y trouve aussi de la sensibilité, de la grâce.

Dialogue entre Valère, grimpé sur les épaules de Frontin et Inès à sa fenêtre.

— Allons, vite grimpons... Tenez-vous au balustre...
— Pour s'élever à vous, il faudrait être illustre,
Inès ; être le fils des rois ou des héros...
— Il suffit d'un Froutin qui vous prête son dos !
— Je sens tout mon néant et toute ma misère ;
Je n'ai rien, je le sais, qui soit fait pour vous plaire ;
Mais vos yeux, à la fois charmants et meurtriers,
Ont des traits à percer les plus durs boucliers ;
Ne vous offensez pas des soupirs qui s'échappent
Du sein des malheureux que par mégarde ils frappent ;
Ne vous offensez pas d'un téméraire espoir,
Et ce cœur tout à vous daignez le recevoir !
— Valère, je vous crois ; Valère, je vous aime ;
Je vous l'avoue ici, beaucoup trop vite même ;
Mais la gêne où je vis, excuse cet aveu.
Qu'une autre moins gardée eût fait attendre un peu,
Ces vieux barbons jaloux, avec toutes leurs grilles,
A ces extrémités forcent d'honnêtes filles ?

Géronte exprimant son aversion pour Valère, le *coquin de neveu*.

— Sous prétexte qu'il est un peu fils de mon frère,
Ce Valère maudit me damne et m'exaspère...
— Heureux, trois fois heureux, qui n'a pas de parents !
— Sous le balcon d'Inès tous les jours je le prends
Brassant quelque projet, dressant quelque machine...
— La tulipe se plaît aux vases de la Chine,
La marguerite aux prés, la violette aux bois,
L'iris au bord des eaux, la giroflée aux toits ;
Mais la fleur qui le mieux vient sous une fenêtre,
C'est un amant... Inès l'a remarqué peut-être...

— Eh quoi ! c'est vous encor ?
— Mon oncle, je l'avoue,
C'est moi...
— Vos pieds prendront racine dans la boue ;
Au même endroit planté vous restez trop longtemps,
Mon cher, et vous aurez des feuilles au printemps !

Cette semaine, le Palais-Royal, actuellement si fécond, vient d'ajouter à son répertoire l'*Homme aux trente Ecus*, pièce où l'on ne remarque pas de donnée comique bien saillante et où les mots spirituels n'abondent pas, mais qui est habilement construite et soutenue par le jeu de Grassot et de Levassor. — Les Folles-Dramatiques ont inauguré avec succès la *Mère Taupin*.

Terminons cette Revue par des commérages. Il paraît qu'on répète à l'Odéon *Diogène*, tragédie où Bocage remplit le principal rôle ; il paraît que le même théâtre prépare la représentation du *Roi Rodrigue*, pièce en cinq actes, et en vers, par M. Alfred des Essarts ; il paraît encore que M. le vicomte d'Arlincourt a fait à sa *Peste Noire* plusieurs coupures, et que le navire ainsi radoubé, navigue heureusement, sous pavillon fleurdelysé, dans les eaux de l'Ambigu : nous en bénissons Dieu, nous en félicitons Henri V.

VICTOR HENNEQUIN.

REVUE MUSICALE.

Le congé de Duprez qui, si l'on en croit les journaux anglais, excite en ce moment l'enthousiasme des *dilettanti* de Londres, a donné l'occasion à Gardoni de faire dans la *Favorite* des débuts sérieux ; car il n'était point permis de porter un jugement définitif sur cet artiste tant qu'il ne se montrait que dans le personnage insignifiant de Bothwell de *Marie Stuart*, rôle capable de réduire à néant les facultés les plus brillantes et les plus réelles. Le rôle de Fernand, au contraire, permet l'essor de toutes les qualités du chanteur et de l'acteur. Gardoni s'est tiré de l'épreuve avec succès. Il s'en faut de beaucoup encore qu'il soit comme chanteur, et surtout comme acteur, en état d'occuper le premier emploi de notre première scène lyrique ; mais on était heureux d'entendre une voix fraîche et pure dire sans effort ces mélodies, depuis long-temps plus ou moins défigurées par les lacunes que la fatigue a amenées dans l'organe de notre premier ténor. Quant à la haute expression dramatique, quant à l'élan et à la chaleur du jeu scénique, Gardoni en est encore à tout acquérir sous ces deux rapports. Il semble, jusqu'à présent, se préoccuper beaucoup trop de prouver qu'il possède une puissance d'organe suffisante, et le soin qu'il met à saisir toutes les occasions de mettre toute sa voix en dehors absorbe toute son attention. Il a certainement assez de puissance pour produire beaucoup d'effet quand il saura la ménager, et n'en faire usage qu'à propos ; mais il a grand besoin d'étudier le grand art des nuances et des oppositions. C'est pour lui maintenant une affaire de temps et d'intelligence. Il est vivement à désirer qu'il acquière ce qui lui manque ; car si le talent vient se joindre aux brillantes qualités physiques dont il est doué, ce sera un artiste lyrique complet de tous points.

Mme Stoltz a été admirable, comme toujours, dans le quatrième acte de la *Favorite*. Dans les situations où la passion déborde, elle arrive à une énergie saisissante d'expression.

Carlotta Grisi a dû être d'autant plus fière des applaudissements chaleureux qu'elle a reçus, qu'elle a le privilège de ne point être recommandée au bataillon bruyant du parterre. Elle a ainsi la satisfaction de con-



plus rare à Oran.

Dans la seconde zône, les variations de température sont plus considérables ; voici les indications données par M. Aimé :

		TEMPÉRATURES.		
	Hautr au dessus de la mer.	Moyenne.	Minimum.	Maximum.
Sétif	1 100 mètres.	13°	4° 5	38°
Médéah	820	14°	2°	36°
Milianah	800	15°	2°	38°
Constantine	600	17°	2°	40°
Mascara	400	16°	3°	41°

Dans la troisième zône, les observations sont moins nombreuses. A Biskra, dans le mois d'août dernier, la température a varié de 22 à 44 degrés, et dans le mois de février de 1 à 17.

— M. Virlet d'Aoust envoie une carte de la navigation des Argonautes faite, dit-on, d'après Himée, Hérotée, Apollonius et Onomacrite, d'après laquelle le désert de Biskra et Sidi Déba est représenté comme une mer, ce qui est d'accord avec les observations de M. Fournel et autres ingénieurs sur la situation de ce lieu au dessous du niveau de la Méditerranée.

Des ports pour rien! M. de Chabannes envoie à l'Académie une description détaillée des brise-lames flottants essayés à Brighton par le gouvernement britannique. Ce sont des espèces de prismes à claire-voie, faits en bois de 20 mètres de longs et 8 mètres de large, que l'on attache au fond de la mer avec des chaînes ; ils sont revêtus d'une ceinture de liége, de manière à ce que 6 mètres seuls soient immergés et à ce que 2 mètres sortent au dessus de l'eau. Ils suffisent pour arrêter les mouvements de la mer. Placés à deux mille des côtes de Brighton (trois quarts de lieu), ils ont complètement garanti les côtes des fureurs des eaux. Ils donnent donc un moyen facile, déjà expérimenté, de former des ports fort peu coûteux. M. de Chabannes conseille de les employer sur le banc de l'Eclat au Hâvre, où une jetée fixe ne serait pas sans de graves inconvénients. M. de Chabannes a calculé aussi qu'avec une dépense de moins de TROIS MILLIONS de francs on se procurerait sur les côtes de l'Algérie seize mouillages bien abrités à Alger, Bougie, Gigelli, Stora et Philippeville, Bône, Cherchell, cap Tenez, Mostaganem, Arzew, Oran, etc. En vérité, ce n'est pas la peine de s'en passer.

Bolide de 1200 mètres de long. — Oui, un bolide de 1200 mètres en long et en large, qui est venu tomber sur la terre le 27 octobre dernier, et qui aurait bel et bien écrasé tout un quartier de Paris, s'il n'était allé tomber dans la mer. C'est là, du moins, ce qu'affirme M. Petit, correspondant de l'Académie, qui a soumis au calcul les deux observations du

2e 23,50 à 00,00; 4e 21,65 à 00. — A livrer 00-00.

Marché aux fourrages du 15 avril. *Barrière d'Enfer.* — Foin 1re 52 à 53; 2e 49 à 50, 3e 44 à 45. — Paille de blé 1re 33 à 34; 2e 31 à 32; 3e 00 à 00.— — Luzerne 1re 46 à 48; 2e 42 à 44.

Marché de Sceaux, 14 avril. — Il a été amené 1132 bœufs et on en a vendu 1110 à 1,20-1,08-0,96. —Sur 192 vaches, 181 ont été vendues 1,06-0,90-0,78. — 642 veaux amenés; tous ont été vendus 1,70-1,50-1,30.— 8396 moutons, sur lesquels 8143 ont été vendus 1,54-1,34-1,14.

Marché de la Maison-Blanche. 15 avril. — Sur 219 porcs, il s'en est vendu 135 à 1,00-0,98-0,96.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 15 avril. — Taureaux amenés 19, sur lesquels 17 ont été vendus 1,00-0,84-0,68 — 393 veaux amenés, tous vendus à 1,65-1,60-1,50. — Vaches laitières amenées 88, sur lesquelles 41 vendues de 240 à 600. — Taureau amené 1, vendu à 350 fr.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 14 AVRIL.

DUPLAQUET père et fils, fabricants de châles, rue Neuve-St-Eustache, 26. Juge commissaire, M. Devinck ; syndic provisoire, M. Millet, boulevart St-Denis, 24.

LEMONNIER, ancien marchand de beurre, rue de la Cossonnerie, 30. Juge commissaire, M. Pillet aîné ; syndic provisoire, M. Magnier, rue Taitbout, 14.

Bourse du 15 avril 1845.

La stagnation a été complète sur les fonds publics. Les chemins de fer, après avoir monté au commencement de la Bourse, ont fini par fléchir un peu et restent, pour la plupart, moins bien que la veille.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :

Emprunt, 86 35. — Belge 1842, 105 1|2. — Chemins d'Andrezieux, 385. — Grand Combe, 1560 — Oblig. anc., 1175. — Lots d'Autriche, 405. — Id. sortis, 535. — Espagne passive, 7 1|4. — 3 0|0, 41 1|4, 3|4. — Comptoir Ganneron, 1110. — Jouiss. des 4 Canaux, 120.

Actions de : Gaz français, 5200. — Id. nouv., 4900. — Anglais, 9600. — Id. nouv., 9200. — La carrière, 6080. — Id. 1842, 1525. — Id. 1843, 1475. — Id. 1845, 1000. — Parisien, 2350. — Calais, 1300. — Belleville, 1700. — Vérone, 750. — Ouest, 1475. — Zinc Vieille-Montagne, 6100. — Union linière, 630, 645. — Aveyron, 5300. — Glacières réunies, 1505. — Lin Maberly, 755, 785.

Oblig. de Versailles riv. dr. nouv., 1200.

Chemins non constitués : Bordeaux, 795, 777 50, 780. — Vierzon, 890, 875. — Boulogne, 710, 720, 705. — Montereau, 625, 627 50. — Gand, 762 50.

A terme : Belge 2 1|2, 62 30.

Bourse fermée.

5 0|0 15, 25

Bons du trésor. 3 1|4 à 7 mois.

1170 d. 10.
Mars. 1110 d. 20.
Strasb. 315, 335 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 87,00 à 00,00 ; courant du mois, 90,00 à 00.00; 4 mois d'été, 92 50 à 92,00; 4 dern. mois, 90,00 à 00,00; 4 premiers mois 1846, 101,00 à 102,00.

LILLE. — Colza, 84,50 à 00,00. — Lin, 75,00. — Cameline, 74,00.

ESPRIT 3|6. — Disponible, 90,00 à 90,50 ; courant du mois, 88,00 à 00,00; mai en décembre, 88,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,50 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 16 avril.

8 h. 0|0 OPÉRA. — Marie Stuart.
7 h. 1|2 THEATRE-FRANÇAIS. — Mme de Lucenne. Lignerolles.
7 h. 0|0 OPÉRA-COMIQUE. — Sirène. Polichinelle.
7 h. 0|0 ODÉON. — Les Pharaons.
8 h. 3|4 VAUDEVILLE. — L'Amour. Les Misères.
6 h. 0|0 VARIÉTÉS. — 3 Polka. Garde-Forestier. Tricorne. Dangeville.
6 h. 0|0 GYMNASE. — Pascal. La Belle. Tuteur.
6 h. 0|0 PALAIS-ROYAL. — L'Homme aux 30 écus. Un Poisson. Le Roi.
6 h. 0|0 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
6 h. 0|0 AMBIGU. — La Peste noire.
6 h. 0|0 GAITÉ. — Justice de Dieu.
6 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE — L'Empire.
6 h. 0|0 COMTE. — M. Jean. La Fée. Turban.
6 h. 0|0 FOLIES. — La Jarretière. Taupin. Constant.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

naître véritablement la façon de penser du public à son égard. Celui-ci ne manque jamais d'exprimer, de la manière la plus claire et la plus intelligible, l'affection qu'il porte à cette charmante danseuse, qui, sans avoir besoin de les préparer et de les commander, obtient les plus constants et les plus éclatants triomphes.

La danse est toujours la principale ressource de l'Opéra pour la campagne d'été, quoiqu'il puisse paraître assez anormal de choisir la saison caniculaire pour un redoublement des violents exercices chorégraphiques. On annonce que la Cerrito viendra cette année faire confirmer à Paris la merveilleuse réputation que lui ont faite ceux qui l'ont vue en Italie et à Londres.

— Depuis le départ de la troupe italienne, plusieurs concerts très remarquables ont eu lieu dans la salle Ventadour. C'est Mme Pleyel qui a commencé, et elle a rendu difficile la tâche de ceux qui devaient la suivre. Son succès a été complet, éclatant. Pendant une soirée entière, dont tout l'intérêt reposait sur elle seule, elle a captivé, entraîné le public. Nous ne parlerons point de son habileté d'exécution, c'est une qualité banale aujourd'hui, et elle en possède assez d'autres plus précieuse pour que l'on puisse lui tenir peu de compte de celle-là. Mme Pleyel est douée par-dessus tout d'une exquise et communicative sensibilité. Depuis la première note jusqu'à la dernière, on sent en elle l'influence du feu sacré. Ses doigts ne sont que les interprètes dociles de son intelligence et de son cœur. Elle captive l'auditeur parce qu'elle-même se laisse captiver par le charme de la musique qu'elle exécute. Chaque nuance de son jeu tour à tour délicat, puissant, plein d'élégance et de grâce, de fougue et d'entraînement, est évidemment la traduction d'un sentiment simultané.

Elle a exécuté un concerto de Mendelshon, excellente composition, diverses fantaisies de Listz, de Thalberg et de Dœhler, et enfin la magnifique composition de Weber, intitulée *Morceau de salon*, qu'elle a rendue d'une manière admirable. Nous n'en dirons pas autant de la *Tarentelle* extraite des soirées de Rossini, morceau ravissant qu'elle a transformé en étude de rapidité. Le public au surplus n'a pas été de notre avis, car il a fait recommencer cette *Tarentelle*, que personne, à coup sûr, n'aurait reconnue, sans le secours du programme.

A la séduction du talent, Mlle Pleyel joint celle de la beauté. C'est à la fois une femme charmante et une artiste accomplie; son succès ne pouvait donc manquer d'être éclatant. Ce soir, elle donne un second et dernier concert, où la foule se portera avec empressement. Espérons que dorénavant Mme Pleyel viendra chaque année recueillir le tribut d'hommages que le public sera heureux de lui payer.

— Le concert de Thalberg a suivi celui de Mme Pleyel. Pour le genre de composition qu'il a mis à la mode, Thalberg a conservé sur tous ses rivaux une incontestable supériorité. Nul ne sait aussi bien que lui conserver à une mélodie son allure régulière, son expression, sa pureté, au milieu du réseau d'arabesques dont il l'environne. Nul non plus ne sait tirer du piano de meilleurs effets de sonorité en restant dans les limites commandées par la nature de l'instrument. Thalberg a exécuté une nouvelle fantaisie sur la *Muette de Portici*, beaucoup moins chargée d'arpèges que ses précédentes compositions. Le principal succès de ce morceau a été dû à la manière ravissante dont il a exécuté la délicieuse tarentelle du 1er acte. Il a fait entendre aussi deux nouvelles compositions : une marche funèbre d'une mélodie sage et distinguée, d'un style très pur, sauf une reprise qui fait tache par son allure un peu trop badine au milieu de la sévérité générale du morceau ; et une barcarolle originale où il a introduit une imitation bizarre du croassement des grenouilles.

— M. Adam Billet, pianiste de Saint-Pétersbourg, a donné aussi son concert dans la salle Ventadour. C'est un artiste d'un immense talent, et que l'on doit placer parmi les premiers virtuoses de notre époque. Il a dit avec un sentiment exquis et une rare distinction de style le beau concerto en *mi* bémol de Beethoven et le morceau de salon de Weber. La manière dont il s'est posé dans ce concert lui vaudra une bien plus nombreuse affluence d'auditeurs, s'il se décide à en donner un second.

— M. Vivier est un artiste de haute valeur dont le moindre mérite à nos yeux est d'avoir trouvé le moyen de faire résonner simultanément plusieurs sons dans le cor. Ainsi, il fait entendre très distinctement un son soutenu avec son octave, et sur cette pédale une fanfare exécutée avec merveilleuse liberté d'allure. On entend même, en outre, la répétition de la fanfare à la sixte supérieure, mais dans une nuance très affaiblie, et sans que la volonté de l'exécutant y participe vraisemblablement, car l'harmonie qui en résulte n'est que médiocrement agréable. Au surplus, M. Vivier paraît avoir le bon goût de n'attacher qu'une importance secondaire à cette faculté exceptionnelle dont il jouit, et qui, pour extraordinaire et merveilleuse qu'elle soit, n'en rentre pas moins dans la catégorie des veaux à deux têtes ou des Tom-Pouce. Il possède des qualités autrement recommandables et comme exécutant et comme compositeur. Il fallait du reste un rare mérite pour intéresser le public à quatre solos de cor dans la même soirée. Ce résultat seul est un éloge sans réplique du talent de M. Vivier. Nous avons regretté de ne point entendre, accompagné de l'orchestre, le concerto qui ouvrait le concert, et qui nous a paru conçu dans un style très noble et très relevé. M. Roger a chanté avec un goût exquis une charmante mélodie de M. Vivier, intitulée : l'*Oiseau Mort* ; c'est une composition que n'eût point désavouée Schubert.

— Jeudi dernier, la société des amateurs, dirigée par M. Ch. de Bez, a donné son concert annuel dans la salle de M. Herz. L'orchestral, sous la direction de M. Tilmant, a exécuté d'une manière très remarquable une symphonie de Weber en *ut* majeur, et parfaitement accompagné un beau concerto de violon de Beethowen, dont M. Alard a merveilleusement dit la partie principale. On doit des remerciements à la société des amateurs d'avoir fait entendre ces deux morceaux, inconnus à Paris, et dont la société des concerts aurait dû, depuis long-temps, faire son profit.

— La société des concerts, à sa dernière séance, a fait entendre une symphonie nouvelle de M. G. Onslow. A part l'andante, qui renferme une phrase mélodique du plus heureux développement et d'une expression pénétrante, cette symphonie nous a paru beaucoup plus remplie de combinaisons savantes que d'idées vives et senties. La musique de chambre doit à M. Onslow une admirable collection de quintettes et plusieurs quatuors des plus remarquables : c'est une spécialité dont ce compositeur ne paraît pas devoir sortir; car, jusqu'à présent, ni le théâtre ni la symphonie ne lui ont été favorables.

La charmante marche des *Deux Avares* de Grétry a été bissée au Conservatoire comme chez les Orphéonistes. Il faut cependant dire que la gradation du crescendo était bien mieux observée par ceux-ci que par les artistes de la société des Concerts.

M. Alizard s'est fait entendre aux deux dernières séances. Il est vivement à désirer que ce chanteur remarquable soit rappelé à l'Opéra. Le public s'était habitué à sa taille, et il ne s'habituera jamais aux allures vocales de ceux qui tiennent maintenant les rôles qu'il a remplis.

— L'administration de l'Opéra-Comique vient de changer de mains. M. Basset, ex-commissaire royal près le théâtre de l'Odéon, a succédé à M. Crosnier. On dit beaucoup de bien du nouveau directeur. La plupart des engagements qui allaient expirer ont été renouvelés. Nous savons cependant que Mocker et Mlle Lavoye n'ont point encore été rengagés. Nous n'avons point d'inquiétudes pour le premier. Il nous paraît impossible que l'on se prive d'un artiste aussi précieux que Mocker, le chanteur le plus correct et l'un des acteurs les plus intelligents de la troupe actuelle. Quant à Mlle Lavoye, que son gosier seul recommande, mais recommande vivement, il y aurait ingratitude de la part de M. Auber à l'abandonner.

Le personnel de l'Opéra-Comique manque toujours d'un artiste capable de remplir d'une manière convenable les rôles d'amoureux. Il y aurait habileté à M. Basset à ouvrir son administration en comblant cette lacune. Rien ne lui est plus facile tant que Révial se trouve libre d'engagement. Il pourrait difficilement mieux trouver.

ALL. B.

[illegible] Aujourd'hui, la France défraie l'Europe [illegible] de romans, de poèmes, de drames. La littérature est pour notre pays une source de gloire et d'influence trop considérable pour qu'elle n'ait pas le droit d'avoir ses mandataires dans toutes les assemblées politiques. M. Victor Hugo poète, romancier, auteur dramatique, éprouvé par tant de luttes, illustration consacrée même par les bruyantes réclamations qu'elle soulève, M. Victor Hugo qui, nous le savons de bonne part, n'abandonnera jamais les intérêts de la littérature, et chez qui l'homme d'Etat n'absorbera jamais complètement l'homme de lettres, M. Victor Hugo était parfaitement digne de prendre place au parlement avec le mandat de l'art français.

Cependant le nouveau pair ne se renfermera pas dans cette mission grande assurément, mais spéciale. Il est impossible qu'une haute intelligence s'abstienne d'aborder ces questions politiques et sociales qui tiennent aujourd'hui les esprits en suspens et qu'elle a sans doute envisagées plus d'une fois. Le public se demande quelle sera dans cette sphère nouvelle la ligne de conduite de M. Hugo, quelles doctrines il appuiera de son influence, de son autorité, quelles sont les thèses qu'il va revêtir de son beau style.

Nous répondrons au public, nous répondrons spécialement à nos amis, que M. Hugo est un homme plein de sentiment religieux, dévoué au progrès de l'humanité, dégagé de tous les partis politiques, et qui s'intéresse profondément à la solution des questions sociales. Sans avoir arboré notre bannière, il a confiance comme nous dans le travail providentiel, et prépare par ses efforts l'avenir que nous souhaitons; il aspire comme nous à la paix universelle, à l'alliance des races; il souffre de la misère des travailleurs et proteste contre des lois exclusivement compressives. Le servage de la femme surtout lui inspire la plus vive compassion. Ces généreuses tendances, nous les voyons exprimées dans toutes les œuvres de M. Victor Hugo, et nous allons en prendre acte, tant pour assurer au nouveau législateur la sympathie de tous les hommes dévoués au progrès social que pour lui rappeler à lui-même, au moment où la tribune et le scrutin lui sont ouverts, quelles sont les espérances qu'il inspire et les nobles engagements qu'il a pris.

En politique, M. Hugo ne sera l'homme d'aucun parti, d'aucun ministère. Dans sa carrière, déjà si remplie, il s'est assimilé successivement tous les principes nutritifs que contiennent les diverses opinions. Jacobite en 1819, rallié à la monarchie de juillet en 1830, admirateur de Napoléon par sympathie de poète, quelquefois républicain par désir impatient de l'avenir et par réaction contre la torpeur d'un gouvernement qui enchaîne le progrès, l'esprit de M. Hugo contient, équilibre aujourd'hui toutes ces tendances et sympathise avec tout ce qu'il y a de sérieux dans les vœux, dans les devises qui servent de moyen de ralliement aux divers partis; mais aucun ne l'absorbe et ne l'entraîne. Il sait que le dernier mot de l'organisation politique ne sera pas dit par une seule opinion, mais par toutes; qu'avant de chercher à les concilier, il faut leur laisser produire pacifiquement, mais librement leurs idées, leurs systèmes. L'homme qui, dans la préface de *Cromwell* et dans toutes ses œuvres a revendiqué la liberté du théâtre et même du tréteau, parce que le théâtre peut devenir un enseignement pour les masses, l'écrivain qui a toujours combattu pour l'indépendance de la parole et de la plume, n'étoufferait pas, nous en sommes sûrs, la manifestation calme et régulière des doctrines [illegible]

» terre d'un réseau solide, tenace et vivant. Watt est le complément de l'abbé de Saint-Pierre. »

Plus loin, dans le même livre, l'établissement des chemins de fer et la diffusion de la langue française sont signalés comme des garanties de l'union future des peuples.

Il est vrai qu'asservissant trop l'avenir des nations aux traditions de leur passé, ne concevant pas assez complètement la féconde, la merveilleuse, la religieuse et poétique activité industrielle qui doit absorber l'activité guerrière et subversive, l'auteur écrit ces lignes où la foi dans la Providence n'est pas entière :

« Dans notre pensée, si l'avenir amène ce que nous attendons, » les chances de guerre et de révolution iront diminuant de jour » en jour. A notre sens, elles ne disparaîtront jamais tout-à-fait. » La paix universelle est une hyperbole dont le genre humain suit » l'assymptote. »

Il est vrai qu'en terminant son ouvrage sur le Rhin par cette belle et juste pensée : « L'union de l'Allemagne et de la France, » ce sera le frein de l'Angleterre et de la Russie, le salut de l'Eu» rope, la paix du monde. » M. Hugo ne fait pas entrevoir dans le lointain une association plus vaste encore des peuples, une confédération universelle où l'Angleterre et la Russie elle-même se rallieraient à l'œuvre de l'Allemagne et de la France. Il insiste trop sur l'extension de nos frontières jusqu'au Rhin, condition qui ne devrait pas entraver ni ajourner l'union de la France et de l'Allemagne, car cette alliance est d'un intérêt supérieur et nous la voudrions immédiate et sans réserve. Mais enfin, jusqu'ici les points de contact que nous avons constatés entre nos convictions et les tendances de M. Hugo l'emportent sur les dissidences, et il est permis de croire que cet illustre esprit n'a pas accompli son évolution dernière, qu'il n'est pas arrivé à la plus haute cime de la montagne qu'il gravit. Lorsqu'il y sera parvenu, de si magnifiques horizons se déploieront à ses regards, il saura les dépeindre dans un langage tellement splendide qu'il donnera du cœur et de l'énergie pour le rejoindre à toutes ces populations qui sont encore au bas de la côte.

Des questions internationales passons aux systèmes qui s'agitent dans l'intérieur des Etats. M. Hugo ne croit pas à l'éternité de la souffrance : le Dieu qu'il adore n'est pas un monstre qui crée l'homme pour le tourmenter. Lisez dans *les Rayons et les Ombres* la charmante pièce intitulée : *Spectacle rassurant*.

Tout vit et se pose avec grâce :
Le rayon sur le seuil ouvert,
L'ombre qui fuit sur l'eau qui passe,
Le ciel bleu sur le côteau vert !
La plaine brille, heureuse et pure ;
Le bois jase, l'herbe fleurit...
Homme, ne crains rien ! la nature
Sait le grand secret, et sourit.

Dieu a tout créé pour le bien; et si, dans la société mal ordonnée, passagère sans doute, où nous vivons, bien des natures sont viciées, leur splendeur native apparaît toujours par quelque côté qui les relève et les sanctifie.

« Prenez, dit l'auteur, dans la préface de *Lucrèce Borgia*, prenez » la difformité morale la plus hideuse, la plus repoussante, la plus » complète : placez-la, là où elle ressort le mieux, dans le cœur » d'une femme, avec toutes les conditions de beauté physique et » de grandeur royale qui donnent de la saillie au crime, et main» tenant mêlez à toute cette difformité morale un sentiment pur, le

[illegible] nous trouvons Esméralda, type de grâce et de pudeur. Et comment la civilisation, dans les charges qu'elle impose consulte-t-elle nos aptitudes et nos forces? De Claude Frollo, l'homme religieux, le savant enthousiaste, le célibat forcé fait un monstre.

Claude Gueux, l'ouvrier, manque d'ouvrage : pour vivre, pour nourrir sa famille et sa femme, à laquelle l'auteur s'intéresse courageusement, tout en nous avouant que c'était une prostituée, Claude Gueux devient coupable. En prison, l'arbitraire, la tyrannie d'un directeur lui rendent l'existence intolérable ; Claude Gueux le tue. D'une société si mal faite qu'elle l'a rendu voleur, il passe dans une prison si mal faite qu'elle le rend assassin. Voilà le tableau que M. Hugo a présenté dans ces propres termes. Sans justifier l'individu criminel, il a rappelé au pouvoir, aux institutions que leur part de responsabilité est la plus grande; il s'est indigné en voyant qu'au lieu de remédier aux souffrances du pauvre on se contentait de le frapper de mort quand l'exaspération de la douleur l'avait égaré jusqu'au crime. Le *Dernier Jour d'un Condamné* a paru comme une brûlante protestation contre un système de pénalité qui, loin d'améliorer le criminel, de le racheter du mal, lui tranche la tête lentement en lui faisant sentir la hache du bourreau depuis le moment de la condamnation jusqu'au jour souvent éloigné du supplice.

L'auteur du *Dernier jour d'un condamné* et de *Claude Gueux* n'a formulé nulle part un système d'organisation du travail ; mais que cette question lui soit posée sous une forme législative, et sa parole ne manquera pas à la cause populaire, pas plus que son vote; son cœur appelle certainement une amélioration radicale dans l'existence de l'ouvrier. Comment l'homme qui éprouve si vivement les sentiments de famille et qui a rappelé *des oiseaux envolés* par de si douces prières, verrait-il froidement les douleurs des familles pauvres! Elle n'a pas été passagère, croyez-le bien, l'émotion qui a fait vibrer son âme lorsqu'il a rencontré ces quatre petits mendiants :

Et tout seuls, quatre enfants, dans la foule des hommes
— Oui, sans père ni mère! — et pas même un grenier,
Pas d'abri, tous pieds nus, excepté le dernier
Qui traînait, pauvre amour! sous son pied qui chancelle,
De vieux souliers trop grands noués d'une ficelle.
Dans des fossés, la nuit, ils dorment bien souvent...

Voici l'impression qu'a laissée dans l'esprit de notre poète un bal à l'Hôtel-de-Ville :

Puissants! nous ferions mieux de panser quelque plaie
Dont le sage rêveur à cette heure s'effraie,
D'étayer l'escalier qui d'en bas monte en haut,
D'agrandir l'atelier, d'amoindrir l'échafaud,
De songer aux enfants qui sont sans pain dans l'ombre,
De rendre un paradis au pauvre impie et sombre,
Que d'allumer un lustre et de tenir la nuit
Quelques fous éveillés autour d'un peu de bruit!

La souffrance la plus poignante aujourd'hui, la plus terrible, c'est celle de la femme et, disons le mot, celle de la prostituée. Loin de nous cette pudeur hypocrite et fausse qui laisse les plaies de la société s'envenimer au lieu de les découvrir et d'appeler le médecin à grands cris! Peut-on vivre le cœur tranquille dans nos cités, quand on songe que tout un peuple de femmes auxquelles ne manquent ni la jeunesse, ni parfois la grâce, ni de bons instincts, gît écrasé sous les soubassements de notre édifice social ;

[F]EUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Zoologie passionnelle (1).

[illegible] dissertation sur les insectivores. — L'anomalie, caractère pivotal du groupe. — Réserve importante en faveur de la chauve-souris. — La taupe définie par Virgile. — Supériorité musculaire de la taupe sur l'éléphant. — Richesse de son organisation. — Comparaison humiliante pour l'homme. — Défi adressé à M. Flourens au nom de l'analogie. — Utilité de la langue latine. — La taupe, emblème du cyclope. — Histoire intéressante de ses amours. — Le desman et la musaraigne. — Un mot de réponse au *Corsaire*.

Les civilisés ont baptisé du nom d'insectivores un groupe de carnassiers qui mangent de tout, mais qui vivent principalement de la chasse aux insectes. Ce groupe est généralement remarquable par la laideur monstrueuse de ses différents types. Les espèces ont pour caractère de ralliement le groin, un diminutif de la trompe. Pour qui connaît les rapports des sens aux passions, ce développement exagéré de l'appareil olfactif, qui se résume en groin, signifie beaucoup de choses, et entre autres, la prédominance absolue des appétits matériels sur les appétits animiques. J'ai toujours pensé qu'il y avait parenté plus ou moins éloignée entre la famille des insectivores et le porc, emblème de l'avarice [illegible] (goinfrerie), de la luxure et de l'anthropophagie (la truie dévore ses petits). Remarquons bien que le porc est armé du groin, et qu'il brûle d'une passion désordonnée pour la truffe. Tout-à-l'heure, quand nous en serons arrivés à l'histoire de la taupe, nous comprendrons l'importance de ce rapprochement. Je suis bien aise de profiter de la circonstance pour protester, au nom de la femelle du porc, contre le célèbre aphorisme de Beaumarchais : *Boire sans soif et faire l'amour en tout temps, c'est là tout ce qui nous distingue des bêtes*. Boire sans soif, je ne dis pas, je sais peu d'animaux qui s'adonnent à l'ivrognerie. Quant à l'autre travers, si travers il y a, c'est différent, les exemples abondent.

Les insectivores ne sont pas simplement hideux de physionomie et de formes; il y a de l'anormal, du monstre dans chacun d'eux. Ainsi, l'on conviendra qu'il n'est pas naturel de se vêtir, comme fait le hérisson, d'une fourrure d'aiguilles d'acacia, en guise de paletot, et qu'il est bien difficile que les relations les plus agréables ne finissent pas par devenir épineuses entre gens de pareille étoffe. Il ne me semble guère naturel non plus d'avoir les mains plantées dans le dos et les yeux invisibles, comme la taupe. Enfin la chauve-souris, un oiseau qui possède quatre pattes et des mammelles, une bête à poils qui a des ailes et des oreilles qui lui font le tour de la tête, et un nez à cascade qui lui balaie le sternum, la chauve-souris ne peut pas raisonnablement soutenir que sa conformation et sa physionomie n'offrent aucune disparate avec celles que les oiseaux et les quadrupèdes ont généralement adoptées. C'est pourquoi je persiste à penser que cette dénomination d'*insectivore* est vicieuse, comme ne répondant pas assez au titre caractériel du groupe, qui est l'anomalie ou la monstruosité. Cette insuffisance de qualification me paraît d'autant plus déplorable que ce titre caractériel était plus facile à saisir, l'anomalie se manifestant ici par les usurpations de l'appareil olfactif qui occupe habituellement le milieu du visage. Je ne cache pas que j'aurais préféré de beaucoup le terme de *proboscidiens* à celui d'insectivores, pour désigner le groupe en question. Proboscidiens, je m'étonne que les savants civilisés, qui ont ordinairement l'expression si heureuse, n'aient pas songé à celle-là. Ce prétendu groupe des *insectivores* n'est qu'une famille naturelle de l'ordre des *proboscidiens omnivores* qui débute par le tapir et finit par la chauve-souris.

Le groupe des insectivores compte cinq familles en France : hérisson, taupe, desman, musaraigne, chauve-souris. La famille des taupes compte deux variétés; celle des musaraignes trois, une qui vit dans les bois, une autre dans les plaines, une autre dans les eaux. La tribu des chauve-souris est celle qui comprend le plus grand nombre de genres; je nomme les plus connues : chauve-souris commune, Sérotine, Noctule, Pipistrelle, Oreillard. Mais je dois renouveler ici, dans l'intérêt de la chauve-souris, la protestation que j'ai déjà fait entendre contre les vices de la classification civilisée. Le véritable caractère de la chauve-souris est un caractère de transition ou d'ambiguité. La chauve-souris est l'ambigu direct du quadrupède au volatile; c'est le lien qui rattache la grande série des mammifères à celle des ovipares, et ce serait être injuste à l'égard de cette famille intéressante, que de se borner à la considérer comme une variété plus ou moins importante du groupe des *insectivores*.

La Taupe. Virgile a défini la taupe :

Monstrum horrendum, *immane*, *ingens*, CUI LUMEN ADEMPTUM !

Comme c'est ça: un monstre hideux, sanguinaire, *colossal*, qui ne voit pas clair du tout.

La taupe est, en effet, le plus monstrueux de tous les êtres créés. C'est le plus puissant de tous les quadrupèdes pour la force musculaire; c'est le plus sanguinaire de tous les carnivores. C'est le plus complet de tous les mammifères, sans en excepter l'homme; c'est le champion le mieux armé pour la guerre, le travail et l'amour.

J'ai beaucoup entendu parler de la force de l'éléphant, qui porte sur son dos des tours chargées de combattants. Je me suis laissé dire aussi bien des choses sur la puissance de locomotion de la baleine, qui ne met pas plus de quinze jours à faire le tour du globe. Enfin, on m'a cité le tigre du Bengale comme un buveur de sang difficile à rafraîchir. Les prouesses de l'éléphant et celles de la baleine ne sont que jeux d'enfants en regard des tours de force de la taupe, et le créateur a dépensé plus de génie mécanique dans la construction de la seule main de la taupe que dans la bâtisse de toutes les charpentes des géants de la terre et des eaux. Le tigre du Bengale est un lézard pour la sobriété et un agneau pour la douceur comparativement à la taupe ; car le tigre du Bengale n'a jamais tourné ses canines contre son propre sang. Envoyez deux tigres à un ami dans une boîte ; ils parviendront à leur adresse sans encombre ; placez deux taupes dans la même position, elles se seront avalées l'une l'autre avant d'être arrivées à la première étape.

La belle difficulté de se mouvoir comme l'éléphant dans un milieu aussi peu résistant que l'air, ou comme la baleine, dans un milieu fluide qui vous fait monter ou descendre, au gré de la compression ou de la dilatation de vos poumons! Mais, placez voir un peu un éléphant ou une baleine à cinquante pieds sous terre, dans les mêmes circonstances que l'infortuné Dufavel, et voyez à quoi aboutiront les efforts les plus désespérés du cétacé ou du pachyderme. Hélas! tous les deux périront à la peine, au bout de quelques minutes, faute de pics pour percer la terre et de muscles assez vigoureux pour les faire mouvoir. Donnez à la taupe la taille de la baleine, ou seulement celle de l'éléphant, et elle bouleversera le monde !

Il tombe d'ailleurs sous le sens, que l'animal destiné à vivre dans un milieu comme le tuf, soit armé de moyens de locomotion plus puissants que celui qui doit vivre dans le milieu atmosphérique ou aquatique dont les molécules se déplacent sans la moindre opposition. La supériorité musculaire de la taupe sur l'éléphant est une de ces vérités qui s'énoncent et ne se discutent pas.

La mâchoire de la taupe est armée de QUARANTE-QUATRE dents redoutables. Son groin, indice d'une sensualité orageuse, a pris des proportions si démesurées qu'il a presque complètement obstrué le canal de la vue (sens de la charité). La taupe remue la tête, et le sol pulvérisé jaillit soudain dans l'air, comme l'onde amère des évents du cachalot. Son estomac est une fournaise toujours ardente où les aliments les plus indigestes se tordent instantanément, se fondent et disparaissent. Sa faim

(1) Voir les numéros des 13, 20 et 27 mars.

A Marion, Didier parle ainsi :

— Et ta chute d'ailleurs l'as-tu pas expiée ?
— Ta mère en ton berceau t'a peut-être oubliée
Comme moi. Pauvre enfant ! toute jeune, ils auront
Vendu ton innocence !... — Ah ! relève ton front !

En écrivant *Angelo*, l'auteur a voulu, comme il le dit dans sa préface, mettre en jeu, dans une action toute résultante du cœur, la femme dans la société, la femme hors de la société ; défendre l'une contre le despotisme, l'autre contre le mépris ; enseigner à quelles épreuves résiste la vertu de l'une ; à quelles larmes se lave la souillure de l'autre.

Voici comment une fille de théâtre, la Tisbé, raconte sa vie :

« On n'a pas beaucoup de pitié de nous autres, on a tort. On ne » sait pas tout ce que nous avons souvent de vertu et de courage. » Crois-tu que je doive tenir beaucoup à la vie ? Songe donc que je » mendiais tout enfant, moi. Et puis, à seize ans je me suis trou- » vée sans pain. J'ai été ramassée dans la rue par de grands sei- » gneurs. Je suis tombée d'une fange dans l'autre. La faim ou » l'orgie ! je sais bien qu'on vous dit : mourez de faim, mais j'ai » bien souffert, va ! Oh oui ! toute la pitié est pour les grandes da- » mes nobles. Si elles pleurent, on les console, si elles font mal on » les excuse. Et puis, elles se plaignent ! Mais nous, tout est trop » bon pour nous. On nous accable. Va, pauvre femme ! marche » toujours ! De quoi te plains-tu ? tous sont contre toi. Eh bien ! » est-ce que tu n'es pas faite pour souffrir, fille de joie ? »

M. Victor Hugo a donné à ces sentiments pleins de charité leur formule la plus poétique, la plus saisissante dans une pièce insérée parmi les *Chants du Crépuscule* et qui débute ainsi :

Oh ! n'insultez jamais une femme qui tombe !

A notre avis ce morceau de seize vers aurait suffi pour mériter à M. Hugo le titre de grand poète et de poète social ; c'est du fond du cœur qu'il excuse, qu'il plaint la femme perdue.

Perle avant de tomber et fange après sa chute...
La faute en est à nous ; à toi, riche ! à ton or !
Cette fange, d'ailleurs, contient l'eau pure encor ;
Pour que la goutte d'eau sorte de la poussière
Et redevienne perle, en sa splendeur première
Il suffit, c'est ainsi que tout remonte au jour
D'un rayon du soleil, ou d'un rayon d'amour !

Ouvrez donc à M. Hugo l'arène politique. Il sait, lui, qu'on n'a pas le droit d'accepter la pairie ou le ministère pour porter un habit brodé, pour se parer d'un titre ; il sait que l'homme public a des devoirs. Ce n'est pas lui qui, dépositaire du Pouvoir, abandonnerait les projets que l'écrivain avait conçus. Homme d'ordre, sans aucun doute, il sera aussi homme de progrès. L'auteur du *Rhin* voudra l'union de la France avec l'Europe centrale ; l'auteur de *Lucrèce Borgia*, de *Marion Delorme*, du *Roi s'amuse*, de *Notre-Dame-de-Paris* demandera que les constitutions humaines se modèlent sur les intentions providentielles.

L'auteur de Claude Gueux nous paraît tout acquis à la cause des travailleurs ; l'auteur de toutes ces œuvres est attaché par des gages multipliés à la cause des êtres qui souffrent le plus, à celle des enfants et des femmes.

Aujourd'hui, à l'ouverture de la séance de la Chambre des pairs, M. le chancelier a donné lecture d'une ordonnance qui élève à la dignité de pairs de France :

[illegible] se prépare à user sans ménagements de tous les privilèges de la victoire. Cette victoire cependant ne prouve rien, pas plus que celle des corps-francs, s'ils l'eussent emporté, n'eût été une solution. C'est en ce sens surtout que leur entreprise est fâcheuse ; vainqueurs ou vaincus, ils mettaient dans tous les cas les torts de leur côté, sans pour cela résoudre la question. Les prétentions cantonales de Lucerne ne peuvent être vaincues par les résistances cantonales d'Argovie ou de tout autre membre de la communauté helvétique ; la cause est pendante devant le pouvoir central ; c'est là qu'elle doit se juger d'abord et non ailleurs ; l'intervention de la force au milieu du procès est une faute que les coupables du reste ont cruellement expiée.

Certes, il est à jamais déplorable que de braves gens tuent et se fassent tuer pour une poignée de moines rétrogrades et factieux dont le rôle est fini depuis long-temps dans l'ordre moral et devrait l'être depuis long-temps aussi dans l'ordre matériel ; ils ne valent pas le sang qu'on répand pour eux ; mais une fois la lutte engagée, il vaut mieux, dans l'intérêt du principe, que les choses aient tourné comme elles ont tourné ; il ne convient pas que les Jésuites soient expulsés par un coup de main, ce serait leur faire la partie trop belle, et d'ailleurs ce qu'un coup de main aurait fait un coup de main pourrait le défaire. Il importe pour l'honneur de la Confédération et de la civilisation en général qu'il soit statué sur la Compagnie de Jésus par des pouvoirs légaux librement, sans contrainte, sauf après à recourir aux voies coërcitives si, l'arrêt une fois prononcé par qui de droit, les parties se refusent à l'exécuter.

On devait s'attendre à ce qui est arrivé : la Suisse est animée d'un esprit public très ardent, comme le sont tous les Etats qui se gouvernent réellement eux-mêmes ; chacun y prend au sérieux son opinion et exerce son droit avec conscience et rigueur ; les passions politiques, déjà fort vives par elles-mêmes dans les pays libres, le sont bien plus encore lorsqu'elles sont surexcitées par les passions religieuses. De plus, les Suisses sont éminemment belliqueux, ils ont toujours les armes à la main, et en font volontiers usage ; chaque forme de gouvernement a ses inconvénients particuliers ; je parle de ce qui a été jusqu'à présent, de ce qui est encore aujourd'hui : les monarchies absolues vivent sur la terreur et la faveur, les monarchies parlementaires sur la corruption ; le côté faible des républiques est la guerre civile. De tous les inconvénients relatifs, ce dernier est, à mon avis, le moins grave, car il n'attente pas à l'honneur, il le développe au contraire, il l'aiguise et n'empoisonne pas les sources de la vie publique ; on se bat quand les nécessités l'exigent, mais on ne s'en estime pas moins, et quand la paix est faite, elle est sincère et cordiale. Le corps social le mieux constitué a ses accès de fièvre comme le corps humain ; mais la fièvre se guérit ; ce qui ne se guérit pas c'est la gangrène ; les nations reviennent de tout, hormis de la corruption.

Le premier coupable dans toute cette affaire, c'est le pouvoir central, c'est-à-dire la Diète dont la mollesse intempestive et l'incompréhensible inertie ont exaspéré et poussé aux moyens extrêmes les partis qu'elle devait désarmer et réconcilier. Si quelque chose prouve ce que je vous disais précédemment sur la nécessité d'une autorité centrale plus énergique, c'est ce qui vient de se passer. On a vu à l'œuvre ce fameux pacte fédéral dont on nous vante les vertus et les bienfaits. Les circonstances étaient graves assurément, les partis étaient en armes : qu'a fait la Diète ? Rien. On a

(1) Voir les numéros des 10, 15, 17, 18 et 20 mars.

» térêt d'un vil butin ? Prenez garde que ces honteux débats ne » parviennent à la connaissance des peuples qui vous environ- » nent, car ces peuples cesseraient de vous estimer. Rappelez-vous, » chers confédérés, avec quelle valeur les guerriers de Soleure » et Fribourg ont combattu à vos côtés, recevez-les dans votre » alliance, en ayant soin toutefois de ne pas trop vous étendre. » Ne prenez aucune part aux querelles étrangères et prévenez à » tout prix les discordes civiles. Que jamais Suisse n'ait à rougir » d'avoir trafiqué de sa patrie à prix d'argent ! » Ces paroles du pieux ermite produisirent dans l'assemblée une si vive émotion qu'en une heure toutes les difficultés furent aplanies : Fribourg et Soleure entrèrent le jour même dans la confédération.

Quel Nicolas de Flüe interviendra dans la Diète de 1845, et les enfants déploieront-ils en cette occasion le patriotisme et la raison dont leurs ancêtres ont fait preuve il y a quatre siècles ? Pour dire toute ma pensée, je suis convaincu que le bon sens et la droiture helvétiques donneraient à l'Europe un spectacle semblable, si la Suisse était livrée à ses propres inspirations ; mais les intrigues de l'étranger, notamment les suggestions occultes de la cour de Rome, corrompent l'esprit public et attisent les passions qui, autrement, se calmeraient d'elles-mêmes. Le langage du parti jésuite, à Lucerne et ailleurs, est abominable et semble emprunté aux plus mauvais jours du seizième siècle. Cherchez dans l'histoire quelque chose de plus violent et de plus fanatique. Vous ne le trouverez pas. Il n'y a que les sacristains au monde pour insulter aux vaincus et pour emboucher la trompette sur les cadavres de citoyens. Voilà, en effet, une belle victoire !

...... *Spolia ampla refertis !*

Je ne vois en tout cela que des sujets de tristesse ; ce sont des crêpes et non des lauriers qu'il faut mettre au chapeau des vainqueurs.

Et voyez combien est aveugle cette joie sacrilège, combien ces démonstrations cruelles sont impolitiques : ne dirait-on pas un défi jeté à la guerre civile ? Et si, poussés à bout par ces fanfaronnades insensées, les protestants s'armaient en masse pour répondre au défi, croyez-vous que l'issue d'une guerre religieuse serait favorable aux Jésuites et à leurs acolytes ? Assurément non, puisque les protestants forment une majorité de deux cinquièmes sur le chiffre total de la population. Les coupables recevraient le châtiment de leur crime. Je raisonne dans l'hypothèse de représailles qui, je l'espère, n'auront point lieu ; les adversaires des Jésuites, protestants ou catholiques, mépriseront ces provocations injurieuses, et leur modération ne fera que rendre plus odieuses encore les violences ultramontaines.

La diplomatie étrangère a aussi sa part de responsabilité, et une part énorme dans l'agression des corps-francs. Les notes des grandes puissances ont produit un effet contraire à celui qu'elles prétendaient produire. Les gens de cœur, si faibles qu'ils soient, n'aiment pas à se voir sous le coup d'injonctions impérieuses, et le moyen infaillible de leur faire faire une démarche est de la leur défendre ; il y a quelque chose d'insolent dans ces menaces de la force, qui n'a pas même pour elle les apparences de la justice ; le beau rôle en pareil cas est toujours pour le faible qui a le bon droit de son côté, et qui ne se laisse pas intimider ; il peut succomber, mais il succombe avec honneur, et la gloire ici appartient au vaincu. Cette immixtion de l'étranger dans les affaires domestiques d'un peuple, ne serait tolérable que si elle était réciproque, encore ne pourrait-elle s'exercer qu'à titre d'arbitrage et d'un arbitrage consenti, ré-

---

est de la rage, son amour de l'épilepsie...

L'existence de la taupe est une orgie continue largement épicée de sang. Ses accès de rage d'estomac la prennent toutes les quatre heures. Elle meurt d'inanition pour dix heures d'abstinence.

La taupe s'élance sur sa proie d'un bond prodigieux, la saisit sous le ventre, lui plonge son long museau dans les entrailles, élargit la plaie avec ses mains, pour se noyer tout entière dans le sang de sa victime, pour jouir par tous ses pores. Chacun de ces meurtres est pour elle l'occasion d'une extase voluptueuse. Une taupe affamée sauta un jour à la gorge d'une jeune fille et lui perça le sein, avant qu'on eût eu le temps d'accourir à son aide.

M. de Buffon a fait une peinture séduisante des mœurs pastorales de la taupe, et il a envié son bonheur......!

Si les Anciens avaient connu la taupe, il est plus que probable qu'ils l'auraient consacrée à Priape... *dieu des jardins*. La taupe n'infirme pas le dicton si connu, que l'amour est aveugle.

A propos d'amour aveugle, il y a ici une chose très pénible à dire à l'homme, et surtout excessivement délicate à écrire en français. Je reconnais aujourd'hui pour la première fois, que j'ai eu tort de maudire la tendresse de mes auteurs qui condamnèrent mon enfance aux travaux forcés du latin, au lieu de la laisser se développer librement au grand air du vagabondage et des meules de foin parfumées, si favorables aux exercices de la gymnastique et à l'exhibition du bas de la jambe des jeunes filles. Oui, je regrette sincèrement de ne plus posséder comme autrefois mon *Cornelius Nepos* (j'ai eu un prix en Cornelius Nepos), pour me tirer de mon explication, à la manière de M. Dupin aîné le procureur-général. Je veux dire que s'il est vrai, comme l'admet la science, que l'attribution spéciale d'une fonction unique à un organe, soit le caractère qui constitue le degré de supériorité relative des êtres dans l'échelle animale, l'homme est forcé de se loger, sur cette échelle, à un degré inférieur à celui de la taupe ; vu que chez l'homme il y a encore des organes qui servent à deux fonctions... chez la taupe jamais. Je demande à ne pas m'expliquer plus clairement sur ce chapitre, et aussi à passer sous silence l'examen déchirant des causes de cette résistance désespérée qu'oppose la vertu de la jeune taupe aux brutales sollicitations de son persécuteur.

M. Flourens, l'immortel, à qui ses études intéressantes sur la coloration des os du canard ont ouvert les portes de l'Académie française, a fait aussi sur l'histoire de la taupe des observations curieuses. Il résulte des expériences de l'immortel, que la taupe professe pour le régime végétal un si souverain mépris, qu'elle aime mieux se laisser mourir de faim que de toucher de la dent aux légumes les plus savoureux. Je m'inscris hardiment en faux contre ce résultat, et, au nom de l'analogie toute puissante, je demande que l'Académicien renouvelle l'expérience, en prenant soin de substituer la TRUFFE à la carotte, et je parie tout ce qu'on voudra, que la taupe se laissera aller à la séduction de la truffe ; car sans cela l'analogie du groin serait fautive, et alors à quel principe se fier désormais !

On comprend, du reste, qu'une bête comme la taupe ne peut être l'emblème d'un type humain individuel. La taupe n'est pas, en effet, l'emblème d'un seul caractère, elle est l'emblème de toute une période sociale, la période d'enfantement, la période la plus douloureuse et la plus ténébreuse de toute la phase limbique, la période cyclopéenne. La taupe ne symbolise pas un seul vice, elle les symbolise tous ; car elle est l'expression allégorique la plus complète de la prédominance absolue de la force brutale sur la force intellectuelle. C'est pour cela que je n'ai pas rangé en tête de la catégorie des proboscidiens, l'éléphant qui porte une trompe et qui est, par conséquent, un peu parent du tapir et de la taupe. Mais l'éléphant est exclusivement herbivore et symbolise par sa frugalité les mœurs innocentes et pudiques de la période paradisiaque.

La taupe est le vase d'impureté dont il est fait mention dans l'Ecriture-Sainte. Prenez parties égales de Néron, de Sardanapale, de Messaline et du marquis de Sade, broyez le tout dans un mortier, chauffez et distillez, vous obtiendrez la taupe.

Le cyclope borgne, qui laboure les entrailles de la terre, qui fouille les galeries souterraines, voilà la taupe !

Le Titan qui entasse Pélion sur Ossa, l'Encelade dont les convulsions donnent à l'Etna des nausées si terribles, et lui font vomir des torrents de lave enflammée, c'est la taupe qui entasse aussi montagne sur montagne, qui remue les entrailles du sol, et multiplie les éruptions terreuses sur la surface des prairies !

Le cyclope qui se nourrit de chair humaine ; qui assomme à coups de quartiers de roche les amants de Galatée ; qui trouve fade toute orgie où le sang ne ruisselle pas, c'est la taupe, le mâle de la taupe qui n'obtient la possession de sa femelle, qu'après avoir mis à mort tous ses rivaux, et qui après les avoir tués, les dévore, et tout souillé de sang, tout fumant de carnage, réclame de la beauté le prix de ses exploits !

Car ces longues galeries souterraines que vous avez parfois suivies de l'œil dans la prairie ne sont pas toujours les galeries que creuse la taupe, pour chercher les larves et les lombrics dont elle fait sa pâture. C'est bien souvent l'issue qu'a pratiquée la femelle pour se soustraire aux obsessions redoutables de son tyran. La malheureuse a profité du conflit de ses adorateurs pour tenter l'évasion. Mais la lutte est terminée, il y a un vainqueur, et celui-ci, après sa vengeance assouvie, se met en devoir de rattraper la fugitive. C'est un siége dans toutes les règles, où se déploient toutes les combinaisons de la stratégie du mineur : mines et contre-mines, boyaux circulaires à deux fins, tranchées diagonales, stratagèmes Cormontaigne et autres. Il faut bien cependant que la résistance ait son terme, car voici que le mâle a réussi à acculer sa victime dans une impasse. Plus d'autre moyen pour celle-ci d'échapper que de gagner au plus vite la surface du sol ; mais l'éclat du jour l'éblouit, ses forces épuisées trahissent sa pudeur, le sacrifice douloureux s'accomplit. La mère dépensera désormais, pour assurer l'avenir de sa famille, tout le talent que la vierge dépensa autrefois pour défendre sa vertu.

On a vu de ces galeries d'amour qui avaient un kilomètre de longueur. La dimension des galeries de chasse n'est pas moindre. La galerie de chasse est le chemin par lequel la taupe se rend de son domicile en son cantonnement de chasse. L'art du taupier, inventé en ce siècle par le célèbre Henry Lecourt, cultivateur de Seine-et-Oise, est basé tout entier sur la connaissance de ce passage. Comme la taupe est obligée, par les exigences de sa voracité, de faire plusieurs fois ce voyage par jour, et notamment le matin et le soir, il est bien facile de lui tendre un piége quand on connaît sa route. L'art du taupier a fait de grands progrès depuis quelques années ; mais l'extermination de la taupe, comme celle des hannetons et des chenilles, ne peut se faire qu'au moyen de mesures unitaires, basées sur le principe de l'association et de la solidarité, et pratiquées sur une échelle immense. Un jour l'agriculture reconnaissante élèvera des statues à Henry Lecourt, qui l'aura délivrée du fléau de la taupe.

C'est Henry Lecourt qui a mesuré la rapidité avec laquelle la taupe se meut dans ses galeries souterraines. Il planta dans toute la longueur d'une galerie habitée, une certaine quantité de fêtus de paille, ornés de banderolles flottantes à l'extérieur, et boucha hermétiquement l'orifice du passage, à l'aide du pavillon d'un cornet à piston. Puis quand il vit à l'agitation de la taupinière que l'ennemi était proche, il tira de l'instrument une note épouvantable qui produisit une telle impression de terreur sur l'animal, qu'on aperçut soudain tous les petits drapeaux se renverser sur toute la ligne, comme un bataillon de dominos mal assis. Il fut constaté par cette expérience curieuse répétée plusieurs fois, que la vitesse *maxima* de la taupe égalait celle du cheval au grand trot.

Que ceux qui désirent en savoir plus long sur la taupe, interrogent les écrits de M. Geoffroy Saint-Hilaire, le plus grand génie scientifique et

... plus difficile après ; nous voyons déjà Lucerne et ses alliés les Petits Cantons manifester, à l'égard de la Diète, une défiance encore plus hostile qu'auparavant ; ils la tiennent littéralement en suspicion.

Au point où en sont venues les choses, il importe à la sécurité, à la prospérité du corps helvétique de réduire l'action individuelle de chacun de ses membres ; toute personnalité est envahissante de sa nature, et tend à s'étendre indéfiniment au préjudice de tout le monde ; les passions d'un Etat sont les mêmes que celles d'un individu, et vont au même but par les mêmes moyens. Essayez-vous de les contenir, elles crient à la tyrannie, à l'oppression quoique sont disposées à tyranniser, à opprimer les autres, à leur profit.

J'insiste sur ce point et j'y reviens toujours, parce que toute la question est là, et de plus c'est une question mûre ; si la Suisse laisse échapper cette occasion de réformer son pacte, ce serait une nouvelle faute à ajouter à toutes celles qui ont été commises avant et depuis 1815 ; des conflits semblables à celui qu'on déplore aujourd'hui renaîtront tous les jours et sous tous les prétextes. Il vaut bien mieux en finir une bonne fois et prendre un parti décisif, dût-on, je ne dirai pas trancher dans le vif, mais mécontenter et même brusquer, s'il le faut, les prétentions individuelles qui veulent s'imposer et faire la loi à la communauté.

CHARLES DIDIER.

On lit dans la *Revue de Paris* :

« Nous avons parlé d'un projet de réorganisation de l'enseignement des sourds-muets qui doit être soumis aux chambres par un des membres de l'opposition. Il paraît que ce député se bornera à demander que l'éducation des sourds-muets soit détachée du ministère de l'intérieur et annexée à celui de l'instruction publique. C'est ce que la *Revue de Paris* réclamait il y a quelques mois... Nous regrettons que, dans l'état déplorable où se trouve l'enseignement des sourds-muets, l'initiative d'une réforme ne soit pas venue du ministère. On n'ignore pourtant pas dans les bureaux, et sans doute les ministres n'ignorent pas eux-mêmes l'abaissement dans lequel languit la belle découverte de l'abbé de l'Epée. Le charlatanisme obscurcit les dernières lueurs de cette science qui s'éteint. Il est absolument nécessaire d'établir un conseil d'hommes compétents qui examine les systèmes, les travaux, les livres sur l'éducation des sourds-muets et qui détermine une méthode pratique à suivre. Nous regardons cette question comme importante puisqu'elle s'adresse aux intérêts de vingt-deux mille sourds-muets en France, et nous faisons des vœux pour que la chambre ne la laisse pas tomber au milieu de l'ennui et de la fatigue des dernières séances. »

La *Démocratie pacifique* joint ses vœux à ceux de la *Revue de Paris*. La réforme qu'elle réclame est urgente ; elle doit être radicale. Pour avoir plus de chance de succès, elle doit émaner d'un député modéré et trouver sa place dans la discussion prochaine du budget. Elle ne doit porter d'abord que sur le transfert de cet enseignement au ministère de l'instruction publique, où la réforme entière s'opérera bien mieux qu'à la section des hospices du ministère de l'intérieur. Une erreur empêcha seule que cet enseignement ne fût ainsi classé lors de l'organisation des ministères en 1830 ; il ne fut confié au ministère de l'intérieur que parce qu'un copiste oublia alors de le comprendre parmi les attributions du ministère de l'instruction publique. En 1838, M. Léon de Malleville, rapporteur de la commission du budget, réclama ce transfert avec instance.

La pétition que vient d'adresser aux deux chambres un membre très modéré de la commission consultative des sourds-muets, créée par ordonnance royale, cette pétition qui, sur l'excellent rapport de M. le comte Tascher, a été renvoyée par la pairie aux ministres de l'intérieur et de l'instruction publique, a fait mettre, nous assure-t-on, ce membre

inventions ont donné lieu à des rapports à l'Académie des sciences qui les a envoyés à M. le ministre des travaux publics. L'orateur se plaint du peu de sollicitude de ce ministre et se demande si ce n'est pas à l'absence, dans son ministère, d'hommes compétents pour s'occuper spécialement de ces inventions qu'il faut attribuer cette indifférence.

M. DUMON, ministre des travaux publics, répond que les ingénieurs des ponts et chaussées remplissent le vœu émis par le préopinant. Quant aux inventions nouvelles, celles qui ont paru d'une application efficace sont en ce moment en cours d'essai.

Ici la discussion est interrompue et M. le président donne lecture de six ordonnances qui élèvent à la dignité de pairs de France MM. Bertin de Vaux, Martell, le duc de Trévise, le comte Ch. de Mornay, le lieutenant général baron Achard et le vicomte Victor Hugo.

Ce dernier nom fait sourire MM. les pairs. L'ordonnance motivant la nomination de M. Hugo comme ayant rendu des services à l'Etat.

La discussion est reprise.

Les art. 1er, 2 et 3 sont adoptés sans discussion.

La commission propose d'ajouter un 3e paragraphe à l'art. 4 dont voici la rédaction :

« Parag. 3. Partout où les chemins de fer croiseront de niveau les routes de terre, des barrières seront établies et tenues fermées conformément aux règlements. »

Ce paragraphe additionnel est adopté.

Art. 5. « A l'avenir aucune construction autre qu'un mur de clôture ne pourra être établie dans une distance de deux mètres de la limite d'un chemin de fer.

» Toutefois, les constructions existantes au moment de la promulgation de la présente loi, ou lors de l'établissement d'un nouveau chemin de fer, pourront être entretenues, réparées ou reconstruites dans l'état ou elles se trouveront à cette époque.

» Est considéré comme limite d'un chemin de fer, soit l'arête supérieure du déblai, soit l'arête inférieure du talus de remblai, soit le bord extérieur des fossés de chemin, et à défaut une ligne tracée à un mètre cinquante centimètres à partir des rails extérieurs de la voie de fer. »

La commission propose de remplacer au 1er paragraphe les mots : « de la limite d'un chemin de fer, » par ceux-ci : « d'un chemin de fer ; « de remplacer le 3e paragraphe par un autre et d'y en ajouter un nouveau. En voici la rédaction :

» « Cette distance sera mesurée soit de l'arête supérieure du déblai, soit de l'arête inférieure du talus de remblai, soit d'une ligne tracée à un mètre cinquante centimètres à partir des rails extérieurs de la voie de fer.

» Les constructions existantes au moment de la promulgation de la présente loi, ou lors de l'établissement d'un nouveau chemin de fer, seront soumises aux dispositions des lois et règlements relatifs à l'alignement. »

M. DUMON repousse cette rédaction que MM. Persil, rapporteur, et d'Argout défendent.

Le 1er paragraphe de la commission est adopté.

Les 2e et 1e paragraphes du gouvernement sont rejetés.

M. DE BARTHÉLEMY propose d'ajouter dans le paragraphe additionnel de la commission les mots : « soit du bord extérieur des fossés du chemin ; et à défaut d'une ligne, » après les mots : « talus de remblai, etc. »

Cette rédaction est adoptée ainsi que le paragraphe suivant.

L'article, dans son ensemble, est ensuite adopté.

Les art. 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 sont adoptés.

La discussion est renvoyée à demain.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 16 avril.

MM. de Loynes, Pros et Manuel déposent plusieurs rapports sur des projets de loi d'intérêt local.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur l'art. 1er du projet de loi sur les caisses d'épargne.

M. GOUIN présente un système d'articles tendant à changer entièrement le sens du projet de loi.

... ce qu'il tend à faire ... comptes courants ... La chambre pourrait dès à présent délibérer sur ce point, et alors elle n'aurait plus qu'à voter sur des amendements ayant tous entre eux des points de contact.

M. LACAVE-LAPLAGNE déclare qu'il n'est pas possible, selon lui, de pas prononcer l'ajournement.

La délibération est continuée à demain.

FAITS DIVERS.

Une nouvelle lettre écrite par un voyageur attaché à l'expédition de Chine paraît devoir détruire tout espoir au sujet du jeune officier de marine, M. de Maynard, pris par les Malais de l'île de Basilan : — L'assassinat serait certain et la vengeance accomplie : le chef des Malais et un grand nombre d'entre eux auraient été tués par nos soldats.

— A Nantes, où deux notaires se livraient à des opérations ou à des spéculations inconciliables avec leur caractère, une double catastrophe vient d'avoir lieu : MM. Joubert et Girard, notaires dans cette ville, ont disparu laissant un déficit qu'on croit considérable. M. Girard est même accusé de fabrication de billets faux.

— On sait que M. Eugène de Mirecourt a publié une brochure sous ce titre : *Fabrique de romans, maison Alexandre Dumas et Ce.*

M. Alexandre Dumas a porté plainte en diffamation. Aujourd'hui la 6e chambre, présidée par M. Pinondel, a entendu Me Léon Duval pour le plaignant et Me Nogent Saint-Laurent pour M. de Mirecourt. — M. l'avocat du roi Thévenin a conclu dans le sens de la plainte.

Le tribunal a condamné M. Eugène de Mirecourt à quinze jours de prison, à l'insertion du jugement dans dix journaux de la capitale, au choix du plaignant, et a fixé à six mois la durée de la contrainte par corps pour le recouvrement des frais avancés par M. Dumas, qui avait renoncé à tous dommages-intérêts.

Ce matin, le *Courrier français* avait inséré la lettre suivante qui est relative à cette affaire.

« Paris, 14 avril 1845.

« Monsieur le rédacteur,

» Dans une brochure intitulée : *Fabrique de Romans, maison Alexandre Dumas et compagnie*, j'ai cité M. Laverdant parmi les nombreux » collaborateurs dont je trahis l'anonyme, et je suis loin d'avoir, en cela, » pris l'initiative, m'étant appuyé sur un article du *Journal des Artistes*, publié un mois avant ma brochure.

» Or, j'ai depuis acquis la certitude que M. Laverdant n'a jamais prêté » sa plume à M. Dumas.

» Par la même occurence, je dois déclarer apocryphe l'*Histoire des* » QUE, relative à M. Auguste Maquet.

» Ces deux inexactitudes sont les seules qui m'aient été reprochées » jusqu'à ce jour... »

» EUGÈNE DE MIRECOURT. »

CHRONIQUE AGRICOLE.

ENGRAIS ARTIFICIELS. — L'année dernière un Allemand, M. Bickes, envoya au congrès de Paris une Notice dans laquelle il annonçait la découverte d'un agent végétatif tellement puissant, tellement économique, produisant des résultats si merveilleux, qu'aucun des cultivateurs réunis dans le Luxembourg ne put prendre au sérieux cette annonce extraordinaire.

M. Bickes qui paraît avoir fait des efforts inutiles pour persuader ses compatriotes, et qui n'a pas été plus heureux en France auprès des particuliers qu'il ne l'avait été auprès du congrès central, a pris le parti de se rejeter sur la Belgique, où il cherche dans ce moment même à

---

zoologique de ce siècle, *le seul savant qui ait su la série* (Il n'était pas civilisé.)

Beaucoup d'analogistes estimables et à l'opinion desquels je serais heureux de pouvoir faire une légère concession, ne partagent pas complètement ma manière de voir sur la taupe. Ils ne sont pas bien convaincus que Virgile ait voulu faire allusion à cet animal en écrivant le vers ci-dessus relaté. Ils disent que l'odieux quadrupède, cossu, ventru, goulu, est un emblème du fermier-général. Ils trouvent qu'il y a une ressemblance assez marquée entre ces dangereux industriels autophages qui bouleversent le sol et percent des voies de communications souterraines qui se correspondent, pour poursuivre et atteindre en tout lieu les insectes dont ils se nourrissent — et les monopoleurs de chemins de fer et de messageries qui se mangent les uns les autres, qui bouleversent aussi toutes les relations commerciales d'un pays, et accaparent toutes les voies de transport pour rançonner à merci les voyageurs, leurs victimes — qui utilisent leurs rails-ways en manière de télégraphes électriques, et qui ruinent, par leurs manœuvres d'agiotage, l'agriculture, le vrai travailleur et l'Etat. Ces analogistes ajoutent que l'extrême sensibilité nerveuse de la taupe qui redoute la lumière et meurt pour la moindre écorchure, caractérise admirablement l'obscurantisme obstiné de ces monopoleurs de banque et de transports qui redoutent aussi la lumière, parce qu'ils savent parfaitement que la première réforme industrielle les tuera, en tuant le régime anarchique où se débat l'industrie. Je n'ai jamais nié qu'il n'y eût du vrai dans ces rapprochements, et un peu de la taupe chez le concessionnaire de chemins de fer, qui n'a pas de chances dans les analogies ; je crois pourtant, à part toute modestie d'auteur, l'analogie du cyclope infiniment préférable. Au surplus, j'ai rempli mon devoir de rapporteur de commission, j'ai mis l'opinion de la minorité sous les yeux du lecteur, les lecteurs choisiront.

J'ai donné trop de développements à la question de la taupe pour avoir le temps de m'arrêter sur le desman des Pyrénées et sur la famille des musaraignes. Les musaraignes sont ambiguës entre le rat et la taupe, et leurs mœurs participent de celles des deux races. Passage de la première période industrielle à la période barbare, le desman est une espèce de taupe amphibie dont le groin se rapproche de la trompe, et qu'on ne rencontre que dans les ruisseaux des Pyrénées. Le desman habite des terriers qu'il pratique dans la berge, au dessous du niveau des eaux. Il vit d'insectes aquatiques et de menus poissons comme la musaraigne d'eau. Emblème de l'enfance de la pêche.

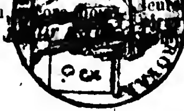
Il ne nous reste plus à traiter que du hérisson, des chauves-souris, de la tortue et du castor du Rhône, pour en finir avec les mammifères de France. Cette besogne terminée, viendra l'histoire des reptiles, ophidiens, sauriens, batraciens que nous essaierons de loger tout entière dans un feuilleton unique. Après quoi nous abandonnerons jusqu'à nouvel ordre le terrain de la zoologie passionnelle, pour reprendre notre cours d'économie politique transcendante à l'usage des jeunes personnes, un cours où les insectes et les fleurs se chargeront, comme par le passé, d'enseigner aux gouvernements les solutions les plus délicates de tous les problèmes sociaux.

Un mot de réponse au *Corsaire* avant de terminer.

Le *Corsaire-Satan* est un petit journal qui ne veut pas se consoler de n'avoir pas encore obtenu dans notre recueil *bêtologique*, comme il l'appelle, la place qui lui revient. Dans sa douleur, il s'en prend à notre caban qu'il transforme en burnous et qu'il accable des éloges les plus immérités ; il nous prête les facéties les plus déplorables qu'il forge à notre intention ; il nous attribue les fautes d'orthographe et les analogies les plus compromettantes. Le *Corsaire* n'est pas raisonnable. Nul ne reconnaît plus volontiers que nous la légitimité des réclamations du *Corsaire* et n'est plus disposé à y faire droit. Mais la science a ses lois, et ces lois sont immuables. L'analogie ne peut pas s'assouplir aux exigences des ressentiments de l'amour-propre individuel, comme la plume d'un forban littéraire aux volontés tyranniques d'un entrepreneur d'annonces ou d'un Allobroge illettré (que ceux qui l'ont fait commissaire royal quelque part, en répondent devant Dieu !) Ce n'est pas de notre faute si l'ordre des insectes et le règne végétal sont plus riches en analogies du *Corsaire* que l'ordre des mammifères, le seul que nous ayons eu le temps de traiter jusqu'ici. Que si, sans recourir aux archives de la botanique et de l'entomologie, il nous eût été loisible d'aborder la question de la pie grièche (nous ne parlons pas du reptile, de crainte d'envenimer la discussion), il est plus que probable que nous eussions déjà satisfait en partie aux justes désirs du *Corsaire*. Mais qu'il prenne patience, et qu'il cesse d'attribuer nos retards à notre mauvais vouloir ; nous lui promettons complète satisfaction avant peu : l'analogie de l'écumeur de la littérature, en *mode composé*.

En attendant, nous nous permettrons de faire observer au m... du *Corsaire*, qui nous fait l'honneur de s'occuper si fréquemment de nous, à six centimes l'épigramme, qu'il nous calomnie et se ...te, quand il se dit de de nos amis.

Attendu que nous n'avons jamais ôté notre chapeau, ... serré la main à un journaliste qui écrit *hase* sans *h*, et ...



louse pour partir *pour* Toulouse... Nous ajoutons, pour l'honneur du Café des Arts, que nous ne connaissons personne, parmi ses habitants, qu'on puisse accuser d'un pareil oubli des convenances à l'égard de Vaugelas. Ensuite, nous déclarons franchement éprouver fort peu de sympathie pour les écrivains, jeunes ou vieux, chez qui le souffle de l'égoïsme a desséché toutes les nobles aspirations du cœur, et qui se sentent le triste courage de flétrir du nom de folie l'enthousiasme et la foi. Sainte folie que l'amour de l'humanité inspire qui donne à celui qu'ils appellent insensé le plus magnifique talent d'orateur et de poète ; sainte folie qui se communique par les larmes à tous ceux qui entendent la parole inspirée ! Sainte folie des apôtres que les Scribes et les Pharisiens voudraient vouer encore à la risée publique, aujourd'hui que les temps du martyre sont passés... Pardonnez-leur, Jean Journet, car ce sont des civilisés qui ne savent ce qu'ils font !

Enfin, nous demandons que le *Corsaire* nous dispense de ses dons, et ne nous estropie plus nos analogies de Bayadère. Quand on fait profession de voler des analogies, au moins doit-on le faire avec honnêteté. C'est un vilain métier que celui d'attaquer les hommes simples et de défendre les égoïstes et les ambitieux incapables, et un métier qui serait richement rétribué dans le *Phalanstère*, où la rémunération des fonctions est en raison directe de leur répugnance. Le *Corsaire* ne s'aperçoit pas qu'il travaille directement contre ses intérêts et sa gloire, quand il tire sur nous.

A. TOUSSENEL.

Théâtres, fêtes et concerts.

Mlle Louise Mattmann que ses succès aux séances de la Société des concerts ont placée parmi les premières pianistes de Paris annonce pour samedi prochain, 19 avril, un concert, à huit et demie du soir, dans la salle de M. Pleyel, rue Rochechouart, 20.

— C'est demain, jeudi 17, sans remise, qu'a lieu au Gymnase, la représentation extraordinaire au bénéfice de l'excellent Numa. En voici les éléments : première représentation de l'*Image*, pièce dans laquelle Mme Doche et M. Montdidier débuteront ; Mme Déjazet jouera pour cette fois seulement *Indiana et Charlemagne*, Achard remplira le rôle de Charlemagne, une de ses créations les plus désopilantes ; les principaux comiques joueront le célèbre mélodrame des *Frères féroces* ; Mlle Rose Chéri et M. Tisserant se montreront dans la *Belle et la Bête* ; Levassor chantera une de ses meilleures chansonnettes ; enfin, Léopold de Meyer fera entendre ses nouveaux ...sses et sa fameuse *Marche marocaine*, qu'il exécute comme elle a été composée, avec une fougue pleine de verve et d'originalité.

[…] ployées, quel temps et quels soins sont nécessaires à leur longue élaboration) ; secondement, des frais de transport depuis le lieu de la préparation jusqu'à celui de l'exploitation. Sur ces deux points, l'engrais de M. Bickes présente naturellement un avantage considérable : les matières premières qu'il emploie sont communes, de tous les pays, de la plus médiocre valeur.

« Quant au transport, il n'entre et ne peut entrer pour rien dans son prix de revient, puisque sa préparation est appliquée à la graine même, et que celle-ci arrive au champ toute prête à être jetée en terre. Ces conditions sont tellement favorables, que les frais exorbitants de 200 fr. environ d'engrais par hectare qui écrasent aujourd'hui l'agriculture se réduisent, dans le système de M. Bikes, aux prix de 2 à 10 fr. par hectare, suivant la nature de la végétation à laquelle le procédé est appliqué. Ces chiffres comparés parlent d'eux-mêmes.

« Toutefois, ces avantages, quels qu'ils puissent être, ne représentent que la moitié de ceux qu'un engrais vraiment utile doit assurer. L'état des produits, leur rendement, leur qualité se présentent immédiatement à l'esprit comme autant de conditions indispensables à remplir. Les divers systèmes d'engrais appliqués aujourd'hui sont dispendieux, sans doute, pour le cultivateur ; mais enfin leur utilité se fait sentir, et les améliorations qui s'en suivent assurent quelques dédommagements aux premiers sacrifices qu'ils imposent. Il faut donc que le procédé nouveau, outre l'économie, donne en produit au moins autant que ceux qu'il prétend remplacer. Bon nombre de témoins admis à considérer les échantillons des diverses récoltes obtenues déjà par M. Bickes et à visiter les champs ensemencés par son procédé, peuvent certifier quels sont et quels doivent être les résultats de son invention. La description que nous allons en faire, comparée aux produits ordinaires, suffira pour donner à nos lecteurs le désir de juger par leurs propres yeux.

« Nous avons vu des pieds de froment d'hiver de 50 à 69 épis, du froment de mars avec 5 ou 6 grains dans une balle ; des pieds de maïs de 2 mètres de haut avec 10 épis ; des avoines de 30 à 40 tiges, et contenant 3 à 400 grains ; des pieds d'orge de 60 à 75 épis ; des luzernes, récoltées sur terres moyennes pierreuses, de 2 à 2 mètres 1/4 de hauteur ; du trèfle rouge de 1 mètre 1/2, et du trèfle blanc de 1 mètre 1/4, ce dernier ayant des feuilles de plus d'un pouce de large, circonstance remarquable comme force de végétation, observée aussi sur les feuilles de navets et de luzerne qui affectent une forme presque ronde dans leur développement. Il nous a été présenté aussi du ray gras de 1 mètre 3/4 de hauteur pour la première coupe, et de 1 mètre 1/2 pour la seconde ; des pieds de pommes de terre portant jusqu'à 30 tiges de 1 mètre 1/2 de haut, et chargées de 30, 40 et 60 tubercules fortement développées ; des chanvres de 3 pouces de diamètre, des safiors (*cartamus tinctorium*) de 35 à 40 fleurs, au lieu de 3 ou 5 qu'ils donnent communément ; enfin des orges à deux rayons venus en sable mouvant avec 15 à 18 grains dans chaque ligne, et de l'orge *nampto* rapportant dans un épi jusqu'à 84 grains. Ajoutons que la graine et les fruits de ces divers produits ont plus de développement, renferment plus de gluten, plus de sucre et de saveur que ceux récoltés par les procédés ordinaires. »

Notre confrère belge semble croire qu'après avoir vu les échantillons végétaux, on ne peut élever aucun doute sur les assertions de l'inventeur allemand. Comment ne croirions-nous pas, dit-il, à la puissance d'un agent qui a produit un pied de blé portant soixante-neuf épis? Sans doute ce pied de blé prouve quelque chose, mais quoi? Voilà ce qu'il faut découvrir ; voilà ce que M. Bickes lui-même ne sait peut-être pas. Des pieds de céréales aussi vigoureux se rencontrent quelquefois dans un jardin, par exemple sur un revers de fossé, dans un carrefour rural peu fréquenté, toujours à grande distance de leurs congénères, c'est-à-dire dans une situation exceptionnelle et nullement comparable à la condition des végétaux groupés par centaines de mille sur un seul hectare. Le pied de blé isolé peut étendre ses racines tout à son aise ; il prend à lui seul les engrais enfouis autour de lui : aucun voisin ne dispute à ses feuilles les éléments de nutrition qui nagent dans l'atmosphère, et, sans que la main de l'homme intervienne, il peut prendre un développement qui paraît phénoménal, lorsqu'on le compare aux récoltes d'une culture ordinaire. Nous avons vu, l'année dernière une touffe de seigle venue spontanément sur une plate-bande de mûriers chez M. Camille Beauvais, et, quoiqu'on n'eût rien fait pour favoriser son développement, elle aurait pu figurer au milieu des échantillons admirés par le roi des Belges.

Ainsi donc, avec un peu de bonne volonté, il est facile de se procurer des spécimens d'une végétation extraordinaire, sans avoir fait préalablement la découverte d'un engrais merveilleux : l'exhibition de M. Bickes ne peut donc être acceptée comme une démonstration, ni même comme une présomption en faveur de son système. C'est la vue d'une récolte sur pied qui peut seule former un commencement de conviction ; et encore faudrait-il avoir, avant tout, constaté la nature du terrain, sa richesse, ses antécédents et toutes les circonstances de la culture depuis l'ensemencement jusqu'à la maturité.

Pourquoi M. Bickes, au lieu de perdre son temps à colporter à travers l'Europe occidentale ses plantes desséchées, ne s'est-il point tout simplement avisé de faire expérimenter son engrais par cinq ou six directeurs d'écoles d'agriculture d'une probité et d'une réputation scientifique éprouvées ? Les rapports des expérimentateurs auraient inspiré plus de confiance que les prospectus et les réclames de journaux. *L'Indépendance* a voulu, sans doute, prévenir cette objection en écrivant les lignes suivantes :

« A ces preuves matérielles, M. Bickes ajoute une quantité considérable de certificats fournis par des témoins ou des propriétaires chez lesquels il a fait l'application de son procédé, d'autres attestés par des communes entières ; plusieurs rapports, et entre autres les deux fournis au gouvernement français par le consul général de France à Mayence, M. Engelhardt, appelé à suivre lui-même pendant plusieurs années les essais de l'inventeur et qui a écrit d'après eux les deux documents que nous rappelons ici comme des œuvres remarquables de science et d'observation. »

Malheureusement, ce sont là encore de pures allégations qui ne peuvent avoir pour nous aucune valeur, car nous savons très positivement que les faits communiqués au ministère français n'ont pas inspiré la moindre confiance aux inspecteurs de l'agriculture. Les charlatans n'ont-ils pas toujours leurs portefeuilles remplis d'excellents certificats ? Quel est donc le marchand d'engrais qui ne soit en mesure d'exhiber des liasses d'attestations où sa marchandise est exaltée comme une découverte immense et sans égale ? Il faudrait être bien simple pour accorder quelque confiance à ces chiffons de papier.

On nous dit que les matières employées par M. Bickes se trouvent partout et n'ont aucune valeur vénale ; mais ces matières, sans valeur tant qu'on les laisse se perdre, acquièrent un prix dès que l'on essaie

[…] augmentant énormément le poids et le volume de l'engrais ; il faut, par exemple, 10 000 kil. de fumier normal pour produire la quantité d'azote que nous considérons comme un minimum indispensable, et si l'on prend un engrais beaucoup plus riche tel que le guano, il sera encore nécessaire d'en employer environ 500 kil. Du reste, ces substances qui accompagnent l'azote dans tous les bons engrais connus ne sont pas inutiles, au contraire ; elles sont indispensables au bon entretien des terres, et l'on serait forcé de les employer lors même que l'on connaîtrait le moyen de puiser directement dans l'atmosphère la quantité d'azote nécessaire à la nutrition des plantes.

Voilà les raisons scientifiques qui nous prédisposent à douter de la découverte de M. Bickes, et, s'il faut tout dire, nous le soupçonnons véhémentement de n'avoir rien inventé, mais seulement d'avoir renouvelé un système fort ancien que l'on trouve dans plusieurs vieux bouquins et que l'abbé Danjou rapporte comme il suit :

« Feu M. le prieur de la Perrière, possédait le secret de la multiplication du blé. J'ai vu chez lui et ailleurs de charmantes expériences qui justifient la réalité de cette multiplication. Mais ce qui gâtait en lui tout le mérite de cette connaissance, c'est qu'il estimait le secret infiniment et qu'il s'était mis en tête qu'il n'y avait qu'un grand roi qui pût le lui payer. C'est ainsi qu'il en parlait dans les livrets qu'il distribuait. Il est mort à la fin de l'année 1704, sans l'avoir révélé à personne.

« Voici toutefois ce que j'ai trouvé dans un petit livre intitulé : *le Secret des secrets*, ou l'art de faire rapporter aux terres beaucoup de grains, avec peu de semence. Ce livre dit que les anciens ont connu la multiplication des grains par le moyen de *la matière universelle*, tirée des métaux, des minéraux, des végétaux et des sensitifs ; et il ajoute que pour faire cette multiplication, il faut attirer *l'esprit universel*. Or, le fameux prieur de la Perrière reconnait que cet *esprit universel* ne peut être attiré que par un très grand nombre de matières travaillées ensemble dans les quatre saisons de l'année. Ces matières différentes ainsi travaillées, agissent toutes ensemble, étant mutuellement pénétrées, unies et concentrées les unes avec les autres ; elles composent une nouvelle matière qui est comme universelle, et qui attire *l'esprit universel* sur les grains qui en sont imbibés, et sur la terre qui les reçoit. »

Or, le secret de la matière universelle révélé par l'abbé Danjou, à la fin du long article dont nous avons copié seulement quelques lignes, se réduisait à peu de chose : la fameuse matière était tout simplement une infusion d'os, de chairs, de vieux cuirs, etc., mélangée avec une décoction d'orge ; le tout bien réduit par l'ébullition servait à tremper le grain destiné aux semailles, et beaucoup de certificats attestèrent, à cette époque, que l'on obtenait par ce moyen des pieds de blé portant 90 épis ; tout le beau monde parisien allait voir ces productions merveilleuses chez les filles de Sainte-Claire. Deux bouteilles de matière universelle fertilisaient un arpent ; cependant, la vogue de la matière universelle a passé, et lorsqu'un charlatan de la rue Richelieu voulut la ressusciter dans ces dernières années, il ne trouva pas à vendre dix litres de sa drogue. Nous craignons que M. Bickes ne soit pas plus heureux.

E. LEFÈVRE.

Monsieur le Rédacteur,

Les personnes qui s'intéressent au progrès de l'agriculture, et qui pensent que les Sociétés qui ont pour but de rassembler les cultivateurs, doivent amener de bons résultats, gémissent profondément de voir la réunion qui a essayé de se former sous le titre d'*Association générale des Agriculteurs de France*, travaillée par des dissensions qui paralysent toute son action.

Le germe de ces divisions est dans les statuts qui n'accordent le droit de concourir à l'élection du bureau qu'à un nombre restreint de sociétaires, à ceux-là seuls qui achètent leur droit électoral en payant une cotisation double de celle des autres membres.

On comprend à quelles suppositions injurieuse peut prêter une semblable organisation.

Aussi la majorité du bureau, qui comptait sept honorables députés, a-t-elle réclamé la modification de cet article. Trois membres se sont prononcés pour le maintien de cette disposition, et l'assemblée générale a été convoquée dimanche dernier dans le manège de la rue Duphot, afin de vider cette difficulté.

Là s'est passé un incident qui n'a de précédent dans aucune assemblée délibérante. Une majorité compacte, composée d'une vingtaine de personnes, soutenue par les trois membres du bureau restés unis, a demandé qu'une élection fût faite de suite par tous les membres présents et sans aucun avis préalable.

Une partie de l'assemblée s'est retirée en protestant contre ce qu'elle considérait comme une surprise. Les membres restants se sont distribués des bulletins faits à l'avance ; la plupart, pour s'éviter la peine de les copier, ont déposé dans l'urne ces *bulletins imprimés*.

L'Association générale des agriculteurs se trouve en conséquence privée de ses principaux fondateurs qui faisaient partie du bureau et dont les noms suivent :

MM. de Beaumont, député ; Desjobert, député ; de Tocqueville, député ; de Courtais, député ; Cordier, député ; de Clermont, député ; Dezeimeris, député ; Bonnin, député ; marquis d'Havrincourt, marquis d'Argens, marquis de Vibraye.

Peut-on espérer qu'elle se relève de ce triomphe de la minorité du bureau ; nous le souhaitons sans l'espérer.

UN DE VOS ABONNÉS,
Membre de l'Association générale des agriculteurs.

Marchés de Paris.

Halle aux blés du 16 avril. — Choix 116 à 118 k. 26,00 à 26,50. — Montereau 115 k. 25,50. — Picardie, 115 k. 25,00 à 25,50.

Seigles. 110 k. l'hectolitre et demi 14,50 à 15,00.

Orges. 90 k. Champagne 13,50 à 13,75. — 92 à 93 Nogent 11 à 11,25, hors barrières.

Avoines. — 150 k. 25,00 à 25,50 ; 145 k. 24,50 à 25,00 ; 140 k. 22,50 à 23 135 k. 20,50 à 21,00 les 2 h. entrées comprises.

Issues. Son 8,75 à 9,25 les 325 l. — Mouture 0,00 à 0,75. — Recoupette, 11,00 à 11,50 les 100 k. — Remoulages 15,50 à 16,00 qualités courantes ; 16,50 à 17,00 les fines qualités.

Halle aux farines du 16 avril. — Arrivages 379-84. — Ventes 338-45. — Restant 20924-50. — Gruaux, 47,10 à 48,40. — Farines, 1re 31,20 à 31,85 ; 2e 28,00 à 29,03 ; 3e 00,00 à 00,00 ; 4e 17,85 à 20,00. — A livrer 000-00.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 16 avril. — Foin 1re 46 à 50 ; 2e 42 à 44 ; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 35 à 40 ; 2e 00 à 00. — Paille de blé 1re 29 à 32 ; 2e 27 à 28 ; 3e 00.

Marché Saint-Antoine, 15 avril. — Foin, 1re 50 à 54 ; 2e 45 à 48 ; 3e 43 à 00. — Luzerne : 2e 45 à 48. — Trèfle 1re à 40 ; 2e à 37 ; 3e à 32. — Regain

[illegible] remonté à 50 c., pour finir à 85.

Les chemins ont beaucoup baissé ; les fluctuations très variées de ces valeurs attirent de préférence la spéculation, tandis que les fonds français et étrangers sont presque abandonnés.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :

Emprunt, 86 40. — Belgique 1842, 105 1/2. — 2 1/2, 62 30. — Chemins de La Teste, 220, 217 50. — Autriche (lots sortis), 560. — Espagne passive, 7 1/2. — 3 p. 0/0, 42. — Comptoir Ganneron, 1110. — Canal de Bourgogne, 1050.

Actions de Gaz français, 5200. — Id. nouv., 4900. — Anglais, 9600. — Id. nouv., 8200. — La carrière, anc., 6000. — Id. 1842, 1525. — Id. 1843, 117[…] — Id. 1845, 1000. — Parisien, 2350. — Calais, 1360. — Belleville, 1700. — Vésone, 750. Ouest, 1475. — Zinc, Vieille-Montagne, 6150. — Union linière, 650, 600. — Aveyron, 850. — Lin Maberly, 787 50, 810, 795.

Obligations de Saint-Germain nouv., 1240.

Chemins non constitués : Bordeaux, 785, 780. — Boulogne, 710, 705. — Montereau, 627 50, 630, 625. — Gand, 757 50, 762 50.

A terme : Emprunt, 86 45, 50. — Montpellier, 660.

5 0/0 compt.	1er C. 117 50	P. H. » »	P. B. » »	der C. » »	h. 117 […]
— fin cour.	117 10	117 50	117 10	117 35	117 […]
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» […]
3 0/0 compt.	85 85	85 85	85 75	85 80	85 […]
— fin cour.	85 90	85 90	85 85	85 85	85 […]
Emp. au c.	» »	» »	» »	» »	» »

au compt.	1er C.	Der C.	DIFes S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFFes le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	» » 1/2	» »	»
4 0/0....	» »	» »	» »	— Portugais.	» »	» »	»
O. de la V.	1450 »	» »	H. 2 50	Esp. D. active	40 1/2	» »	H. » 1/8
B. de Fr.	3220 »	» »	» »	5 0/0 Naples.	101 10	» »	B. » 10
				— Romain.	106 1/2	» »	»
C. G. 1000	1120 »	» »	» »	Obl. Piémont.	1272 50	» »	B. 2 50
C. hyp....	» »	» »	» »	Emp. d'Haïti.	400 »	» »	»
4 Can....	» »	» »	» »	Banq. belge.	637 50	» »	»

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.	1140 »	» »	» »	15 c. 1120, 1126, 1117 50.	B. 11 25
V. R. Dr.	565 »	560 »	B. 12 50	— 580, 565, 556 25.	B. 12 50
— R. G.	370 »	365 »	B. 12 50	— 365, 362 50, 363 75.	B. 10
Orléans.	1247 50	1235 »	B. 15 »	— 1230, 1247 50, 1227 50.	B. 17 50
Strasb...	323 75	317 50	B. 10 »	— 313 75, 323 75, 316 25.	»
Rouen..	1131 25	1125 »	B. 10 »	— 1125, 1130, 1121 25.	B. 11 25
Havre...	942 50	» »	B. 7 50	— 945, 942 50.	B. 5
Marseill.	1060 »	1065 »	B. 25 »	— 1060, 1070, 1062 50.	B. 25
Sceaux..	875 »	860 »	» »	—	

LONDRES, 12 AVRIL.

COMPENSATIONS, des chemins.

St-Germ. 1100.
Vers. dr., 565.
r. g. 270.
Orléans 3, 1240.
Rouen 1125.
Hâvre 955.
Avignon 1070.

C. DE LA COULISSE.

Av. 85 87 1/2.
Ap. 85 92 1/2.

Rep. Fin c. F. pr.
3 p. 0/0 10 05, 15
5 0/0 10 20.
Bons du Trésor.
3 1/8 à 3 mois.

Primes.

F. p. 86 25 d. 50.
F. c. 117 85, 60 d. 50.
F. p. 118 […]
Orléans, 1275, 1255 d. 20.
Strasb. 335, 325 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 87,50 à 00,00 ; courant du mois, 90,00 à 00,00 ; avril, 89,50 à 00,00 ; 4 mois d'été, 92,00 à 00,00 ; 4 derniers mois, 99,00 à 00,00 ; 4 premiers 1846, 101,00 à 102,00.

LILLE. — Colza, 84,50. — Œillette rousse, 72,50 à 73,00. — Lin, 75,00 à 75,50. — Cameline, 75,00 à 75,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 90,50 à 00,00 ; courant du mois, 89,00 à 00,00 ; 4 mois d'été, 89,00 à 00,00 ; 2 derniers, 90,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,50 à 00,00.

SUIFS de place, 56 fr. très calmes les 50 kil. — De Russie disp., 54 fr. sans affaires. — 3 dern. mois, 57 fr. à 57 fr. 50.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 17 avril.

8 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Mari à la campagne. Virginie.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon.
6 h. 1/2 ODÉON. — Les Pharaons.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — L'Amour. La Veille.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Garde. Dangeville. Tricorne. 2 Pierrots.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Représentation extraordinaire.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Un Poisson d'Avril. Roi des Frontins. Un Vieux.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — La Peste noire.
6 h. 1/2 GAITÉ. — La Justice de Dieu.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Empire.
6 h 1/2 COMTE. — Alexis. La Fée. Augusta. Gisèle.
6 h. 1/2 FOLIES.. — Constant. Taupin. Rosière.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie Lange Levy et Comp., rue du Croissant, 16.

..., Garnier-Pagès, ...
..., et vous vous apercevrez que tous attaquent le principe fon-
mental des caisses d'épargne. Le projet du ministère et celui de
commission vont même plus loin; ils ne sont rien de moins
e l'anéantissement de ces institutions.

Nous le disons ici avec conviction, la question des caisses d'é-
rgne n'a pas été suffisamment étudiée à la Chambre.

Evidemment, la Chambre n'est pas aujourd'hui en état de porter
n jugement éclairé sur le projet de loi qu'elle discute. Nous fe-
ns donc un appel à sa loyauté, à sa conscience; nous la sup-
ions de rejeter ce projet dont les conséquences seraient fâ-
euses à la fois pour les classes pauvres et pour le Trésor.

Hommes du gouvernement, si vous ne savez tirer aucun parti des
chesses que verse dans vos coffres toujours ouverts le contri-
able patient mais écrasé, du moins, regardez-y à deux fois avant
porter atteinte à l'institution des caisses d'épargne, avant de
rapper de stérilité les économies du pauvre.

Vous appelez *parasites* les capitaux qui vous arrivent par les
isses d'épargne! Cette expression est la plus vive critique de
tre science administrative et financière. Il n'est point de capi-
ux parasites entre des mains qui savent les utiliser.

L'institution des caisses d'épargne réclame la solution d'un dou-
e problème: d'une part, donner aux capitaux un emploi fécond;
l'autre, être toujours en mesure de satisfaire aux besoins des
posants. Ces deux conditions, nous en sommes convaincus, sont
n d'être incompatibles. Nous souhaitons que la Chambre rejette
e loi qui empire la législation existante et qui rétrécit le
incipe d'une institution qu'il faut au contraire élargir. Il n'y point
il en la demeure, et la conséquence du rejet serait de réserver
venir en ramenant l'année prochaine la Chambre à une propo-
ion plus mûrement méditée, plus large et plus sociale.

Nous avons annoncé l'élection de M. Ramond de la Croisette au grade
chef de bataillon dans la 4e légion en remplacement de M. Olivier
ngers. Quoique d'opinion modérée, M. Ramond, à titre d'homme in-
lgent, est aussi du progrès. Aussi son élection devait déplaire à cer-
ns esprits rétrogrades.

Un journal connu par sa polémique habituellement agressive et inju-
use, a cru devoir publier hier contre M. Ramond de la Croisette un ar-
le grossier et outrageant.

Le même journal publie ce matin la rétractation suivante:

« Nous avons publié ce matin un article dans lequel M. Ramond de la
isette, avoué, récemment élu chef de bataillon dans la garde nationale,
a naturellement voir une atteinte à sa considération et à son honneur.

tre Mahomet; on s'empara à l'instant de ce pauvre cophte; on l'accabla de coups et d'injures, et on le conduisit devant le gouverneur de la ville, qui lui fit donner quinze cents coups de bâton sur la plante des pieds. Mais ce châtiment, déjà si exorbitant, ne satisfaisait pas le fanatisme de la populace; celle-ci réclama le cophte qui ne professait pas pour Mahomet une grande estime; on le lui livra. Aussitôt le malheureux cophte est placé sur un buffle, la tête tournée vers la queue de l'animal, et promené dans toute la ville. Pendant que cette ignominieuse promenade avait lieu, et que la boue et les coups pleuvaient sur le patient, le corps consulaire se transportait chez le gouverneur pour protester contre de pareils actes; les instances réitérées des agents européens triomphèrent avec peine de la résistance du gouverneur, qui finit par ordonner que le cophte déjà mourant fût remis au consul français; la populace brisa les vitres de la maison consulaire, et l'on put craindre qu'elle ne la saccageât.

» Le rapport de cette affaire est arrivé aujourd'hui même à M. Joselle, gérant le consulat-général de France à Alexandrie, en l'absence de M. Benedette, actuellement au Caire. Celui-ci ne tardera pas à recevoir ce rapport, qui sera mis sous les yeux de son altesse le pacha. On s'attend à ce qu'un châtiment exemplaire sera infligé, par l'ordre d'un prince aussi juste que Méhémet-Ali, au gouverneur de Damiette et aux auteurs de cet acte d'un fanatisme hideux.

Méhémet-Ali est toujours au Caire; il ne reviendra pas à Alexandrie avant le 10 mai.

Scènes parlementaires à Athènes.

Les scandales parlementaires se perpétuent dans la chambre des députés grecs. On lit ce qui se suit dans une correspondance d'Athènes du 31 mars:

« De nouvelles scènes déplorables ont eu lieu dans la chambre, et toujours par suite de l'exclusivisme exercé à l'égard des Mavrocordatistes. Le rapporteur de la section chargée de vérifier l'élection de Charysto (Eubée), où M. Mavrocordato a été élu, ayant refusé de mentionner l'opinion de la minorité, minorité imposante, des représentations ont été faites à la lecture de ce rapport, dans la chambre. Le général Griziotis s'est alors emporté jusqu'à lancer les insultes les plus grossières contre ceux qu'il a appelés des aventuriers, etc.; il voulait désigner M. Mavrocordato et ses amis. On affirme que le général Griziotis a ajouté: « Nous les chasserons, etc. » Sur ce, le colonel Staïcos, député de Romélie, admis seulement depuis quelques jours, s'est levé et a apostrophé le général Griziotis en termes sévères, quoique beaucoup moins grossiers. Le général Grivas a voulu appuyer le langage de M. Griziotis, mais le colonel Staïcos leur a en quelque sorte imposé silence au milieu d'un tumulte inexprimable. La chambre a décidé que l'opinion de la minorité de la commission serait entendue. Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que le rapporteur dont l'exclusivisme illégal a provoqué cette scène, est la créature du président du conseil. »

Décret du Conseil d'Etat de Lucerne.

Le grand conseil de Lucerne vient de convertir en décret les conclusions du rapport suivant, qui lui a été présenté par la commission nommée pour examiner la question d'amnistie:

« 1° Le Conseil exécutif aura soin que les étrangers qui ont pris part à

...tion d'en gracier un grand nombre sur leur demande. M. Casimir Pfyffer avait proposé une amnistie, mais sa motion a été écartée. Le grand conseil a ensuite décidé que chacun des cantons qui avaient envoyé des troupes à Lucerne recevrait un des canons enlevés à l'ennemi. »

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Séance du 17 avril.

M. de Bourgoing, président du comice agricole de Cosne (Nièvre), appelle l'attention de la chambre sur les moyens de soulager la misère des habitants des campagnes.

La moitié de sa pétition est mise à l'ordre du jour, le reste est renvoyé à M. le ministre de l'intérieur.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur les articles du projet de loi relatif à la police des chemins de fer.

La chambre a déjà adopté les art. 1 à 15 inclusivement. Le reste des articles est ensuite adopté. L'art. 19 a été seul l'occasion d'une discussion sans intérêt à laquelle ont pris part MM. Dumon, Descloseaux, commissaire du roi, et Persil, rapporteur.

La chambre procède au scrutin secret, en voici le résultat:

Nombre des votants, 102; boules blanches, 99; boules noires, 3. La chambre adopte.

La chambre adopte en outre au scrutin secret plusieurs projets de loi d'intérêt local, dont les articles avaient été adoptés dans une précédente séance et dont le scrutin avait été annulé.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion des articles de projet de loi tendant à réunir à la ville de Tours la commune de Saint-Etienne *extrà muros*, et quatre autres projets de loi relatifs à des élargissements de circonscription territoriales.

M. DE FLAVIGNY s'oppose à son adoption. Paris, Lyon, Nantes et d'autres villes vous feront les mêmes demandes, et les intérêts des communes rurales sont tout-à fait mis en cause et sacrifiés par les mesures proposées. M. le baron Mounier, il y a long-temps, en avait montré tous les abus.

L'honorable M. de Flavigny entre dans de longs développements auxquels la chambre applaudit à plusieurs reprises.

M. D'ARGOUT combat les raisonnements de l'honorable préopinant. Saint-Etienne était unie à Tours avant la Constituante, et dans l'intérêt même de la commune de Saint-Etienne on doit maintenir ce qui était avant 1789.

M. DE LA MOSKOWA appuie l'opposition que montrent les habitants de Saint-Etienne pour la réunion projetée de leur commune et de la ville de Tours.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. Ce qu'il faut établir avant tout, et ce qui est du plus haut intérêt, c'est qu'il n'est pas contraire à l'esprit de notre législation de réunir deux communes, bien que l'une d'elles s'y oppose. Ce serait empêcher toutes les améliorations administratives. La commune de Saint-Etienne ne peut pas se prévaloir d'une existence séculaire; elle n'est indépendante que depuis 1789. Nulle ville ne peut rester isolée qu'à la condition de jouir de ce droit depuis plusieurs siècles; on ne peut pas dire qu'on en demande la réunion dans un intérêt de clocher, puisque Saint-Etienne n'a pas d'église. (Rires.)

M. DE MONTALEMBERT vote contre le projet de loi, parce que, selon lui, on veut sacrifier les communes de France.

M. DUCHATEL persiste.

M. LE BARON DE BARANTE ne s'oppose point à la réunion des deux com-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS [1].

Quatrième partie.

III. — LA DÉCLARATION (SUITE).

Quand Honorine reparut dans la chambre de sa grand'mère, une sorte de transfiguration s'était opérée en elle. Son visage, altéré par la fatigue des veilles, rayonnait d'une auréole de joie; sa voix était plus harmonieuse, ses mouvements plus souples, un souffle de flamme semblait avoir pénétré tout son être embelli et allégé.

Elle se mit à genoux sur le tabouret placé aux pieds de la malade et, à force de douces paroles et de caresses, elle arriva à trouver le chemin de cette âme aigrie.

La mère Louis, qui avait longtemps résisté à toutes ses avances, finit par lui prendre la tête à deux mains et l'embrassant au front:

— Tiens, tu n'es pas une humaine, toi, s'écria-t-elle attendrie; faudrait être plus méchant qu'un *tancret* pour te faire du chagrin.

— Alors, vous qui êtes bonne, vous ne voudriez pas me rendre malheureuse, dit Honorine de ce ton plaintivement caressant qui a tant de charme chez les femmes et les enfants.

— Non que je ne le veux pas, chère câline.

— Alors vous consentez à vous soigner?

— Ah! tu vas encore me parler de médecin...

— Essayez seulement, grand'mère; je vous en conjure... pour moi... rien que pour moi.

Elle avait pris les mains de la mère Louis et y appliqua ses lèvres. La vieille femme finit par céder.

— Allons, on ne peut pas te résister, *mezette*, dit-elle plus gaîment, je verrons le miére puisque tu le veux. S'y peuvent me relever, ça ne sera pas malheureux pour nous tous, car ça mettra peut-être fin aux misères. Ah! pauvre *mezette* le proverbe a bien raison.

> Quand la haie est basse,
> Tout le monde y passe.

— Alors, reprit Honorine, qui voulait profiter des bonnes dispositions de la fermière; je vais faire avertir tout de suite monsieur Vorel.

Rien ne presse, fit observer la paysanne; je dormirai bien sans ses drogues; demain s'il y a du soleil, nous attellerons le char-à-bancs et nous irons ensemble au manoir. Mais en attendant je veux prendre quéq'chose, un peu de tisane de marie onfroy.

Honorine fit un geste de prière.

— Eh bien, non, reprit la mère Louis avec un visible effort; je ne veux pas *t'erjuer* (te contrarier), fais-moi une *piquette* et puis j'irai me coucher. C'est pas que je m'ennuie avec toi, au moins, mais comme disait le roi Dagobert à ses chiens, il n'est si bonne compagnie qu'on ne se sépare.

Honorine prépara à la vieille femme le mélange de crême, de lait caillé et de sucre qu'elle lui avait demandé, l'aida à se mettre au lit puis se retira elle-même dans sa chambre.

Mais elle était peu disposée au sommeil; la nuit entière se passa pour elle dans un enivrement de cœur entrecoupé de larmes. La pensée qu'elle était aimée de Marcel lui causait tour-à-tour des élans de joie et des tressaillements d'épouvante. Cependant sa joie était plus forte. Elle repassait dans sa mémoire tous les souvenirs qui prouvaient cet amour; elle rêvait un avenir uniquement occupé par lui; son imagination aidait son cœur à créer tous les incidents de ce poème ineffable qui comprend tout le reste et que résume un seul mot.

Les premières lueurs du jour la trouvèrent encore bercée dans ces enivrantes images, comme ces belles visions des vieux peintres sur leurs nuées d'anges ailées. Mais cette veille, loin d'épuiser ses forces les avait ranimées et rafraîchies. Elle se leva comme l'alouette qui reprend possession des airs.

En se réveillant, la mère Louis rencontra son doux visage penché sur son oreiller.

— Déjà debout ma *moissonnette*, dit la vieille femme étonnée.

— Il faut bien, grand'mère, répliqua Honorine en baisant les joues flétries de la vieille femme.

— Ah! parbleu! t'as pas besoin de le dire, reprit la mère Louis, on voit le soleil levant dans tes yeux. Eh bien! puisqu'il fait beau, *mezette*, nous irons au manoir.

— J'ai fait sortir le char-à-bancs.

— Bon.

— Et j'ai dit de préparer la *Caillie*; c'est la jument que vous préférez.

— Parce qu'elle ne vole pas sa *branée* (mesure de son); c'est une vieille dure à cuire comme moi, vois-tu, on n'en fait plus comme de not' temps. A propos, donne-moi un coup de cassis; je me sens mal au cœur quand je me réveille.

Honorine n'osa refuser et versa la liqueur demandée dans une des petites mesures appelées *demoiselles*. La mère Louis l'obligea à la remplir.

— Est-elle *grecque* au moins, dit-elle, d'un air mécontent; elle me regrette toujours mon petit coup du matin.

— Vous savez ce que monsieur Vorel vous a dit, grand' mère.

— Bah! bah! laisse-moi donc avec le Vorel.

> Qui court après le mière,
> Court après la bière.

— Ah! grand' mère, vous oubliez vos promesses d'hier.

— Du tout! mais nous n'avons pas encore eu la consultation. Ainsi je suis ma maîtresse et j' veux en profiter. Avant que nous partions, faut que tu me fasses manger quenq' chose qui me soutienne.

Honorine eut beaucoup de peine à obtenir que la vieille paysanne se contentât d'un peu de lait jusqu'à ce que M. Vorel eût indiqué le régime à suivre, et, pour couper court à sa réclamation, elle lui annonça que le char-à-bancs attendait.

— Allons! je vois qu'on veut me faire mourir de famine, reprit la mère Louis en se levant; les mières auront beau dire, vois-tu, je sens que j'ai besoin et que si je pouvais manger je me remettrais debout. Y suffirait de trouver ce qui convient à mon estomac... A propos, apporte donc queuq' chose pour boire en chemin... J'ai toujours soif... Ah! Jésus! je suis-t'y faible sur mes pieds; y m' semble que j' marche sur du coton.

Honorine lui donna le bras et toutes deux rejoignirent le char-à-bancs où la mère Louis monta avec peine.

IV. — LE CHATEAU DE VERTBEC.

Le ciel était brillant et pur, et les dernières senteurs de la végétation mourante flottaient sur les brises du matin. C'était la première fois depuis plusieurs semaines que la mère Louis quittait la ferme, car, comme il arrive toujours aux gens d'action, le mal l'avait jetée dans une inertie subite et exagérée. Le jour où elle s'était trouvée trop faible pour continuer ce qu'elle faisait d'habitude, elle avait renoncé à tout et s'était alitée plus par dépit que par nécessité. Depuis, l'immobilité, l'irritation et une hygiène déplorable avaient assez aggravé le mal pour lui faire croire à l'impossibilité de remuer; aussi éprouva-t-elle une surprise joyeuse lorsqu'à la suite de l'effort qu'elle venait de tenter, elle se trouva plus ferme et plus vaillante qu'elle ne l'avait supposé.

En passant près des étables, elle voulut voir son bétail, examina tout avec l'ardeur d'une convalescente, gronda un peu pour n'en point perdre l'habitude, mais remonta en char-à-bancs plus satisfaite qu'elle ne voulait le paraître.

La route qu'elles suivaient pour se rendre au manoir était bordée de buissons dont les oiseaux venaient becqueter les baies mûres. On entendait les chants des pâtres, et les passants s'arrêtaient pour saluer la mère Louis et la félicitaient sur sa sortie. Celle-ci ne manquait point de répondre qu'elle ne se trouvait pas mieux et que l'on sortait bien les morts pour les porter en terre; mais dans le fond, elle se trouvait raffermie et ranimée par ce qu'elle sentait, ce qu'elle voyait et ce qu'elle entendait. Aussi répondait-elle plus affectueusement aux prévenances d'Honorine qui avait été l'occasion, sinon la cause de cette espèce de résurrection, elle l'aimait par retour sur elle-même, comme on aime ce qui égaie et soulage.

— Allons, fouette la *caillie*, petite, lui dit-elle; faut que nous arri-

[1] Voir les numéros du 19 décembre 1844 au 11 janvier 1845, et les numéros du 13 février au 13 avril.

[illegible] tranchons donc de l'amendement les dispositions relatives à ces détails. Ainsi, l'honorable M. Gouin prévoyait le cas où, à l'époque d'une première échéance, le déposant ne se faisait pas rembourser; il voulait également que les remboursements n'eussent lieu que par coupures de 100, 200 ou 300 fr. Nous avons pensé que, pour l'un et l'autre cas, il fallait laisser aux règlements et à l'ordonnance le soin de régler de la façon la plus conforme à tous les intérêts, l'exécution de la loi.

M. GOUIN déclare qu'il adhère à toutes les modifications apportées à sa proposition par la commission.

M. LE PRÉSIDENT. La discussion ne doit porter que sur le nouvel article 1er de la commission, qui serait ainsi conçu :

« Les déposants aux caisses d'épargne pourront verser de 1 à 300 fr. par semaine, sans toutefois que le montant des dépôts faits du 1er janvier au 31 décembre de la même année puisse excéder 1 000 fr. »

C'est seulement lorsque cet article sera voté que nous entrerons dans la discussion des divers systèmes qui sont en présence.

M. VIVIEN. Je crains que malgré le résumé de M. le président il ne se glisse quelque confusion dans la discussion. Il paraît que nos honorables collègues voudraient discuter en même temps tous les articles du projet de la commission. Cela ne se peut, et nous n'en sommes pas à discuter les divers systèmes, nous en sommes encore à l'art. 1er, qui est commun à tous les systèmes, et qui fixe la quotité des dépôts hebdomadaires et la limite du dépôt annuel; plus tard on fixera la limite du dépôt total, mais sur ces chiffres je crois qu'on est d'accord.

Notre art. 1er ne fait que reproduire l'art. 2 de l'amendement de M. Bethmont, avec deux modifications que nous avons crues utiles. La première, ça été d'ajouter à ces mots : « aux déposants » ceux-ci : « aux caisses d'épargne, » et à substituer au terme général « dans l'année » « du 1er janvier au 31 décembre, qui fixe comme terme l'année du calendrier, qui tend à renfermer l'année dans des limites fixes. Nous avons été déterminé à ce changement, à mettre l'année du calendrier, à l'année de douze mois à partir du versement quel qu'en soit le jour, pour simplifier les opérations de la comptabilité, pour ménager le temps des employés, qui, du reste, apportent à leurs travaux un zèle que nous voudrions toujours retrouver dans les administrations publiques, et pour ménager le temps que peut prendre aux déposants les formalités du retrait et du dépôt, temps qui est encore leur fortune et qu'il faut ménager également avec sollicitude.

M. BETHMONT. Je regrette qu'il y ait aussi peu de simplicité dans le système que l'on nous propose : Je n'en fais un reproche à personne ; tout a été fait très vite et manque nécessairement de maturité.

L'orateur ne voudrait pas que l'année fût comptée du 1er janvier au 31 décembre de la même année, mais qu'elle datât, pour chaque déposant, du jour du premier dépôt. On argumente contre ce dernier système de l'immensité du travail pour les employés des caisses d'épargne ; mais le travail sera facilité par cela même qu'on l'aura réparti entre toute l'année, et de la sorte on n'aura jamais que mille francs en douze mois d'un même déposant, tandis que, de l'autre façon, le même déposant pourrait verser 2 000 fr. en deux mois seulement.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, reconnaît qu'il y a quelque chose de juste dans les observations de M. Bethmont ; mais les difficultés de l'exécution de l'amendement de M. Bethmont seraient de toute l'année, tandis que les inconvénients qu'il a signalés ne s'étendent qu'à deux mois. Entre les deux systèmes, c'est le moins mauvais qu'il faut choisir, et c'est celui que M. Gouin a proposé, avec les modifications de la commission.

[illegible]

M. BENOIST. Les deux points qui préoccupent surtout la chambre sont la nécessité de conserver aux pauvres les avantages qu'ils trouvent dans les caisses d'épargne et le désir d'alléger les charges que fait peser sur le Trésor la charité.

M. DELESSERT. Ce n'est point une charité. Les ouvriers déposent à la caisse d'épargne le fruit de leur travail, de leurs économies ; on leur en paie l'intérêt, ce n'est pas là une charité.

M. LE PRÉSIDENT. L'orateur a voulu entendre par ce mot de charité un grand acte de bienfaisance nationale.

M. BENOIST. J'ajouterai à ce que vient de dire notre honorable président que personne ne peut contester les sacrifices que fait peser sur le Trésor le service de l'intérêt payé pour les fonds déposés aux caisses d'épargne. Indépendamment de ce sacrifice, l'accumulation de capitaux remboursables qui en résulte peut être un grave embarras pour le Trésor. Vous aviez, en 1812, 142 000 000, vous en avez aujourd'hui 400 ; vous en aurez 800 peut-être dans trois ans.

UNE VOIX. Tant mieux !

M. BENOIST. Tant mieux sans doute, à un certain point de vue ; mais que ferez-vous sous le poids d'une dette pareille ? On n'a prévu jusqu'ici qu'un cas, celui d'une panique. Le projet du gouvernement, adopté d'abord par la commission, soumet les remboursements à un délai de deux mois ; deux mois suffisent pour parer à une panique ; mais ce serait trop peu pour des embarras sérieux.

Le nouveau projet de la commission crée pour les dépôts deux comptes distincts, l'un où les fonds restent disponibles, l'autre où les fonds ne sont remboursables qu'à quatre mois de date. C'est substituer en moyenne un délai de 2 à 3 mois à un délai fixe de deux mois, c'est déplacer la difficulté, ce n'est pas y porter remède.

Le premier parti à prendre, selon moi, c'est de réduire le maximum des sommes que peut posséder chacun des déposants ; je le fixerais, pour les dépôts, à une somme de 1 000 fr. qui, par l'accumulation des intérêts, pourrait s'élever à 1 500 fr.

Plus tard, si la chambre rejette l'amendement qu'elle discute en ce moment, j'aurai l'honneur de développer une autre proposition. Je me borne pour le moment à repousser la proposition nouvelle de la commission.

M. GOUIN. Nous voulons atteindre le même but, conserver aux classes laborieuses tous les avantages de la caisse d'épargne et sauver le trésor du danger d'un remboursement difficile dans un temps de crise. Plusieurs moyens ont été présentés : d'une part on oppose de restreindre la quotité, de prolonger les délais de remboursement ; et on convient que ces deux systèmes présentent de graves inconvénients. C'est dans cette situation que que j'ai proposé mon amendement, qui me semble sauver les difficultés en laissant à l'ouvrier une épargne disponible suffisante, et établir cependant pour la plus forte partie des dépôts des délais suffisants de remboursement pour préserver les intérêts du trésor dans une situation difficile.

L'honorable membre présente quelques considérations nouvelles sur l'économie de la disposition qu'il a présentée, et déclare de nouveau qu'il adopte les modifications apportées par la commission. Enfin, l'orateur termine en disant que, quelles que soient les quantités auxquelles on s'arrête pour les dépôts, il persiste à demander la division en deux comptes distincts. (Aux voix ! aux voix !)

L'article est mis aux voix ; les deux épreuves étant déclarées douteuses, il est procédé au scrutin de division.

Voici le résultat du scrutin :

[illegible] d'avoir été victime des connaissances trop étendues de ses imprimeu[rs]. Nous transmettons ces justes réclamations à qui de droit.

FAITS DIVERS.

Les ordonnances du roi qui élèvent à la pairie MM. le baron Achar[d], le duc de Trévise, le comte de Mornay, le vicomte Victor Hugo, Mari[e] et Bertin de Vaux; sont publiées aujourd'hui officiellement dans le *Mo[niteur] universel*. Elles portent la date du 13 avril.

— Une correspondance particulière du *Courrier de la Gironde* a[n]nonce que S. M. Louis-Philippe doit se rendre, au mois de septembre pr[o]chain, au château de Pau, qu'il a fait restaurer. Cette même correspo[n]dance ajoute que la jeune Isabelle d'Espagne profiterait de cette circo[ns]tance pour faire une visite au roi des Français.

— On lit ce soir dans la *Patrie* : « Le duel entre M. le duc d'Uzès [et] M. le marquis de Calvière est, en ce moment, l'objet d'une instructi[on] judiciaire commencée par le parquet de Versailles, le duel ayant eu li[eu] au bois de Meudon, département de Seine-et-Oise. M. d'Uzès étant me[m]bre de la chambre des députés et ne pouvant être poursuivi sans une a[u]torisation, autorisation qu'on paraît ne pas vouloir demander, l'instruc[tion] doit, quant à présent, se borner à la constatation des faits matérie[ls] abstraction faites des personnes à qui ils sont imputés. »

— Mme la comtesse de Survillers, femme de Joseph Bonaparte, [est] morte à Florence le 7 de ce mois.

— Voici l'extrait d'un ouvrage que nous recommandons aux 89 Ma[r]seillais, défenseurs des saines doctrines.

« Un capitaine, se trouvant dans son château, donna l'hospitalité à [un] religieux qui connut par révélation l'état criminel du seigneur du châte[au]. Le religieux pria le capitaine de faire venir en sa présence tous ses dome[s]tiques. Tous vinrent excepté le valet de chambre; mais on le força de [se] présenter, et le religieux lui demanda au nom de J.-C. de manifester [ce] qu'il était; il répondit qu'il était un démon de l'enfer, qui, depuis quator[ze] ans, avait ordre d'étouffer son maître le premier jour qu'il manquerait [de] dire les sept *Ave Maria* qu'il avait l'habitude de dire. Le religieux lui co[m]manda de partir, et ce riche se jeta aux pieds du religieux, fit une bo[nne] confession et mena une vie sainte.

» Un religieux de Cîteaux récitait souvent l'*Ave Maria*. Après sa m[ort] on vit sortir un arbre de son tombeau, qui portait écrit sur chaque feu[ille] cette douce parole : *Ave Maria gratiâ plena*. »

Tout cela se trouve dans les œuvres complètes du R. P. Eugè[ne], prêtre-capucin espagnol, fondateur des couvents de Gemenos, Marsei[lle] et Aix en Provence, mises au jour par un ami de la religion ; t. 4, 4e é[d]. Dijon, 1845, *avec permission*. Ce tome 4 a pour titre général la *Mère [du] bel amour*.

— Une affreuse chose s'est passée hier à la sixième chambre de [po]lice correctionnelle. Une jeune femme, prévenue de vol, a été trai[...]

---

vions avant que le mière soit parti pour ses visites ; j'veux lui demander à déjeuner à ce *grec*-là.

Honorine obéit, et elles arrivèrent bientôt à la porte de M. Vorel.

Celui-ci, qui les avait aperçues vint à leur rencontre et fit de grandes démonstrations de joie.

— Oui, recevez-moi bien, dit la mère Louis en descendant avec peine; car je viens vous consulter.

— Enfin !

— C'est pas que j'aie plus de *fiat* (confiance) qu'autrefois, non ; mais c'est la *mezette* qui l'a voulu, et donc je viens prendre quéqu'chose avec vous.

— J'ai bien peur de n'avoir à vous offrir que des tisanes, dit le médecin en souriant ; la première condition de rétablissement est une diète sévère.

— Oh ! j'en étais sûre ! s'écria la paysanne ; c'est toujours le même *oremus*. Mais, après ça, faudra voir… Ah ! Dieu ! j'ai-t-y les jambes *emolentées* (fatiguées) ; donnez-moi donc quequ' chose pour m'asseoir.

Vorel apporta un fauteuil, et commença quelques questions sur ce qu'éprouvait la mère Louis.

— Pardi ! vous savez bien ce que j'ai, interrompit celle-ci ; je vous l'ai dit assez souvent depuis un mois ; c'est toujours la même chose… Voyez si vous aurez dans vot' sac des remèdes pour me redonner du cœur aux jambes.

Vorel répondit qu'il ne doutait point qu'un traitement suivi ne ramenât la santé, mais qu'une plus longue négligence pouvait tout compromettre. Il examina ensuite la malade attentivement, indiqua à Honorine les précautions à prendre, en ajoutant qu'il apporterait lui-même, dans la journée, une potion dont l'effet ne pouvait manquer d'être favorable.

— Eh bien ! à propos, reprit la mère Louis, qui avait écouté tous ces détails avec une répugnance évidente, puisque vous êtes si habile, pourquoi que vous ne guérissez pas le *grand jodane*… car il est toujours malade, à ce qu'il paraît.

— Toujours, répliqua Vorel.

— Pauvre Henri !.. ne pourrions-nous le voir ? demanda Honorine.

— En vérité, je ne sais s'il serait prudent… objecta Vorel.

— Pourquoi donc ça ? reprit la fermière, à laquelle le quasi refus du médecin inspira un désir subit de rendre visite à l'idiot ; y me semble qu'on ne peut pas m'empêcher de voir mon petit-fils.

— Si vous y tenez… absolument…

— Certainement que j'y tiens ; j'serais pas lâchée de savoir si y m'trouvera bien changée.

Vorel parut se raviser.

— Ce sera, en effet, un moyen d'éprouver son intelligence, murmura-t-il ; je vais alors le prévenir.

— C'est inutile, nous montons avec vous.

Vorel voulut faire quelques objections, qui, comme à l'ordinaire, ne firent que confirmer la mère Louis dans sa résolution. Appuyée sur le bras d'Honorine, elle se mit à monter l'escalier à la suite du médecin, qui parut enfin prendre son parti.

Arrivé au premier étage, Vorel ouvrit une porte, et introduisit les deux visiteuses dans une première pièce couverte d'un tapis qui amortissait le bruit des pas. Il ouvrit ensuite une seconde pièce fermée à clef, et où les persiennes ne laissaient pénétrer qu'une lueur crépusculaire.

— Ah ! Jésus ! c'est noir comme un tombeau ! s'écria la fermière, qui, venant de quitter la pleine lumière, n'aperçut rien au premier instant.

Le médecin entra sans répondre, et s'avança vers un lit enveloppé de rideaux sombres qu'il entr'ouvrit.

— Voici votre grand'mère et votre cousine qui viennent vous voir, mon cher Henri, dit-il de sa voix mélodieuse.

Une sorte de gloussement, qui n'avait rien d'humain, lui répondit.

— C'est donc là qu'il est ? demanda la mère Louis ; voyons un peu ce qu'il va dire…

Elle s'était approchée du lit pour apercevoir le malade ; mais lorsque son œil, déjà accoutumé à l'obscurité, rencontra ce qu'il cherchait, elle s'arrêta tout-à-coup frappée de stupeur.

L'idiot se tenait accroupi au fond de la ruelle, entouré de draps roulés et de couvertures en lambeaux, et occupé à retirer les crins du matelas sur lequel il était assis. Son étiolement d'autrefois avait fait place à une maigreur effrayante ; ses cheveux, plus pâles, se dressaient par touffes rudes et inégales ; les muscles de son visage étaient agités d'un frémissement convulsif, et une écume visqueuse bordait ses lèvres bleuies.

Honorine, qui était restée immobile comme la fermière, joignit les mains avec un cri étouffé.

— Vous le trouvez bien changé ? demanda Vorel d'un air triste. Hélas ! tous mes soins ont échoué contre l'abâtardissement de cette nature avortée.

— Comme il nous regarde ! s'écria la mère Louis ; on dirait qu'il ne sait pas qui nous sommes.

— C'est votre grand'mère, Henri, dit Vorel, en montrant la paysanne à l'idiot.

Pour toute réponse, celui-ci porta avec avidité à sa bouche le crin qu'il avait arraché au matelas, en faisant entendre l'espèce de cri animal qu'il avait déjà poussé à l'arrivée du médecin.

— Est-ce que tu ne me reconnais pas, *grand jodane* ? reprit la fermière, troublée malgré elle à la vue d'une telle misère.

L'idiot tourna de son côté des yeux égarés, et fit claquer ses dents.

— Quoi ! vous ne vous souvenez plus de moi, Henri ? demanda à son tour Honorine.

— Vite ! répondit le *grand jodane*. C'est l'heure… du pain.

— Tu as oublié la dame de Paris que tu aimais tant ? ajouta la mère Louis.

— Beaucoup… beaucoup !… reprit l'idiot.

— Dieu nous sauve ! il n'y a plus rien à faire de lui ! dit la paysa[nne] saisie.

— Je le crains ! soupira Vorel, sous les lunettes duquel brillait un [re]gard de triomphe ; il a perdu la mémoire, le jugement… mais les fo[nc]tions animales ne sont nullement troublées, et nous n'avons pas à crai[n]dre du moins pour sa vie.

— La vie ! répéta la mère Louis ; que je sois damnée s'il ne vaudr[ait] pas mieux pour vous le voir entre quatre planches.

— Oh ! vous ne savez pas ce que c'est qu'un fils unique, ma mère ! [dit] Vorel avec une expression si ardente qu'Honorine en fut remuée jusqu'[au] cœur.

— Mon Dieu ! mais ne peut-on rien faire ? demanda-t-elle.

— J'ai eu recours à tous les moyens connus, répliqua le médecin d'u[n] ton accablé.

— Et… si l'on en essayait d'autres ? reprit la jeune femme ; pard[on] d'oser donner un avis… Mais il me semble que ce silence, cette obs[cu]rité doivent à la longue énerver et anéantir. Puisque le traitement indiq[ué] par la science n'a point réussi, ne pourrait-on en essayer un aut[re], rendre à Henri de l'air, de la lumière et de la liberté ?

— Maintenant, je n'y vois point d'empêchement, répliqua Vorel, l[es] regards fixés sur l'idiot ; il se pourrait que cet isolement, nécessaire po[ur] le but que je désirais atteindre, altérât à la longue la santé de ce ma[l]heureux enfant et… avant tout, je veux qu'il vive !

— Alors permettez qu'il sorte, reprit vivement Honorine ; qu'il vie[nne] à la ferme comme autrefois ; je vous promets de veiller sur lui com[me] sur un frère.

— Pardi ! pourquoi qu'y ne viendrait pas tout de suite ! dit la mè[re] Louis ; y fait un temps pour les malades aujourd'hui. Voyons gra[nd] *Jodane*, lève-toi et viens avec ta grand'mère ; nous déjeunerons e[n]semble !

L'idiot comprit ce dernier mot, car il se mit à rire en étendant [ses] mains crochues et répétant :

— Déjeuner ! hou ! hou ! toujours déjeuner…

— Y paraît qu'il a appétit, reprit la fermière…. Je parie que vous l'a[u]rez fait jeûner pour le guérir ! La diète, c'est comme les licous, ça [va] à toutes bêtes. Envoyez la Sureau habiller ce pauvre innocent, nous [al]lons l'attendre en bas.

EMILE SOUVESTRE.

(*La suite à demain.*)

M. J. Offenbach qui s'est fait une rapide et brillante renommée parmi [les] violoncellistes, donne un concert demain samedi, à huit heures dans [la] salle de M. Herz. Mmes Dorus et Bockholtz, MM. Henri Herz, Boulanger [et] Hoffmann prêteront leur concours au bénéficiaire, qui fera entendre ent[re] autres compositions nouvelles un quatuor pour quatre violoncelles exéc[uté] par lui, MM. Batta, Lee et Rignault.

[illegible] vous ne pouvez pas entrer, réplique le volti-geur ; les chèvres n'entrent pas. » Vainement le père et la mère des deux petits enfants essayèrent de lui faire entendre qu'il exécutait trop littéralement sa consigne. Comme aucun des gardiens du jardin ne se trouvait dans le voisinage pour appuyer cette explication de son autorité, nos promeneurs furent obligés de s'en aller à une autre grille où, sans doute, ils auront trouvé une interprétation plus libérale et un accès plus facile. »

— Le notaire Girard, qui vient de fuir de Nantes, n'a pas seulement fabriqué des billets faux, il a fait de faux actes. Cette catastrophe jette la désolation et la crainte dans un grand nombre de familles, et produit à Nantes une sensation très vive.

— Une dame, ayant un procès devant le tribunal civil de la Seine, l'a plaidé hier elle-même. Elle a parlé pendant une heure avec une éloquence, avec une logique et une érudition judiciaire qui ont fait l'admiration de la cour.

— Un condamné à mort, détenu dans les prisons de Périgueux, Delcouderc, s'est évadé au moment pour ainsi dire où l'échafaud allait se dresser pour lui. Il a été aidé par un factionnaire qui, pour s'emparer des clefs de la prison, a étourdi le geôlier d'un coup de crosse, et s'est enfui avec le malheureux qu'il délivrait.

— Il paraît que Tom Pouce n'est pas [enchanté] de l'accueil que lui ont fait les Parisiens ; il n'a pas retrouvé parmi nous l'enthousiasme qu'il avait excité à Londres. Il espère être plus heureux à Madrid, où il est attendu.

— Un double accident arrivé à Tom Pouce et à sa voiture semble être survenu tout exprès pour réchauffer l'intérêt public en faveur du général américain :

« Hier, après la séance de deux à quatre heures, à la salle Vivienne, le nain Tom Pouce s'est aperçu que la montre d'or que lui avait donnée la reine d'Angleterre lui avait été enlevée. Il a fait déclaration de ce vol au commissaire de police du quartier Feydeau.

» Une scène à la fois effroyable et comique s'est passée aujourd'hui rue Richelieu. La voiture de Tom-Pouce faisant sa promenade accoutumée rencontra un garçon boucher accompagné d'un boule-dogue. L'animal, peu accoutumé à voir des chevaux de la taille de ceux du nain et peut-être excité par la foule des curieux, se précipita sur l'attelage, et on crut un moment qu'il allait dévorer les chevaux, le cocher, la voiture et le groom. On en fut quitte heureusement pour la peur. »

— Un fort cordage, qui suspendait un contrepoids d'une pesanteur considérable, s'est rompu avant-hier à l'Opéra pendant un entr'acte. Ce contrepoids a traversé, en le brisant, le plancher de la première galerie du cintre du théâtre, est tombé ensuite dans la seconde galerie, a frappé, dans sa chute, le bras d'un machiniste, lui a fracturé l'humerus vers la partie moyenne, et est ensuite retombé sur la scène, où il n'a, heureusement, atteint personne. Les plus prompts secours ont été prodigués au machiniste blessé. Comme le rideau était baissé, les spectateurs dans la salle n'ont rien entendu ni rien su de cet accident.

— Une pêche miraculeuse d'huîtres vient d'avoir lieu sur un des bancs qui avoisinent Cancale. On n'estime pas à moins de 200 millions le nombre des huîtres pêchées dans une seule journée. Cette abondance s'est soutenue pendant tout une semaine ; aussi, le samedi, la grève de Cancale était à tel point encombrée de tas d'huîtres, qu'il a fallu, pour opérer le déblaiement, suspendre la pêche. La joie la plus vive règne en ce moment parmi toute la population du littoral, où cette pêche prodigieuse produit de beaux bénéfices, chaque homme d'équipage ayant, selon la grandeur du bateau, réalisé de 80 à 150 fr.

On pense que cet énorme approvisionnement influera sur le prix des huîtres, qui s'était maintenu assez élevé, et que la baisse portera même sur les marchés qui avaient été contractés à 20 fr. le millier.

— On sait comment M. Guizot comprend, exige et impose le servilisme aux fonctionnaires publics. Tandis qu'il outrage la dignité des hommes qui l'ont servi, voici comment M. Polk traite d'honorables citoyens qui l'attaquaient :

« Un maître de poste, lit-on dans une correspondance de New-York, demanda à être présenté à M. Polk. — « Je suis charmé de vous voir, lui » dit-il, bien que j'aie fait mon possible pour contribuer à l'élection de » M. Clay. Mais vous voilà président, vous avez le droit de me destituer, » et je suis prêt à déposer mes fonctions. — Vous avez agi selon votre » conviction, répondit le colonel Polk, et vous êtes un honnête homme, » j'en suis sûr. Il est du devoir du gouvernement de protéger la mino- » rité aussi bien que la majorité, à moins qu'il ne dégénère en despo- » tisme. Je ne suis pas le président d'un parti mais celui d'un peuple » entier, et vous garderez votre place. »

— Un terrible accident est arrivé à New-York, par suite de l'imprudence d'un serrurier fondeur ; cette catastrophe est rapportée ainsi par le *Courrier des Etats-Unis* :

« Ce serrurier, âgé de 33 ans, et père de famille, travaillant au fort de Sandy Hook, à l'entrée de la baie de New-York, eut l'idée d'employer des pêcheurs du voisinage à chercher dans les sables, pour en retirer des boulets et des bombes, qui s'y trouvent en assez grande quantité, attendu que c'est dans cet endroit que les navires de guerre font parfois des essais de tir avec leur artillerie. Lundi soir, vers cinq heures, une charretée de ces projectiles fut amenée à l'atelier de Duval, dans Charlton street, et en les examinant, il vit que six bombes étaient restées chargées. Il s'assit sur le trottoir, prit une de ces bombes entre ses genoux, et s'occupa à la décharger. Il avait à ses côtés Aaron Price, qui s'était arrêté à son atelier pour faire réparer sa voiture, et deux jeunes gens, Richard Broderick et Robert Benett, qui, passant de l'autre côté de la rue, s'étaient approchés par curiosité.

» Duval avait déjà vidé sur le trottoir une partie de la poudre à percussion contenue dans la bombe, et les deux jeunes gens la ramassaient, lorsqu'un outil de fer ayant été introduit par lui dans l'ouverture pour la désobstruer entièrement, la bombe prit feu et éclata soudain avec un bruit foudroyant. Duval, Price et Broderick ont été tués sur le coup. Robert Benett fut lancé en l'air à plusieurs pieds, et si cruellement blessé qu'il est mort hier à trois heures. Il avait les deux jambes et les deux bras fracturés. Duval fut le plus horriblement mutilé ; il eut les deux bras enlevés, la jambe droite coupée au dessous du genou, et une effroyable ouverture dans l'abdomen. Price, qui causait avec lui, fut trouvé étendu sur le trottoir, le derrière du crâne enlevé ; mais la mort avait été si instantanée qu'il avait conservé ses deux mains dans ses poches. Son cheval, qui était devant la porte avec sa voiture, eut une partie de la tête emportée par un éclat de bombe. Un M. Torboss a

[illegible]

Toutes ces circonstances réunies permettent à Paul de vendre à 12 fr. le drap que Pierre est obligé de faire payer 15. Aussitôt la clientèle de celui-ci passe à celui-là, la fortune de Pierre est menacée, ses affaires baissent ; il essaie de résister encore quelque temps à un adversaire plus fort que lui, il emprunte, il émet des billets, il escompte l'avenir ; vains efforts qui précipitent sa perte ; obligé enfin de céder à la force, il ferme boutique, il est ruiné. Voilà donc un honnête industriel, père de famille, qui ruine un autre industriel, père de famille aussi, également honorable... Ce sont là les malheurs de la guerre !

M. Blanqui raconte un autre combat industriel plus terrible encore et dans lequel les combattants étaient plus nombreux, c'est la guerre entre le sucre de betterave le sucre de canne qui dure depuis trente ans, et qui a failli ruiner les colonies. Après un dialogue entre la canne et la betterave, dans lequel le fisc s'entremet pour prendre des deux mains, après une foule de plaisanteries sérieuses qui excitent les rires et l'attention de l'auditoire, le professeur termine en disant : Ainsi, messieurs, par le seul fait de la liberté un capital peut être détruit par un autre capital qui prospère.

M. Blanqui, comme on le voit, ne partage pas sur notre régime industriel les illusions de certains économistes qui n'en veulent admirer que les bienfaits sans en examiner les désastres ; cependant, il y a encore dans sa pensée des hésitations qui l'empêchent d'arriver sur ce point à des conclusions bien précises. La guerre et l'anarchie industrielles qu'on déguise sous le nom de libre concurrence engendrent nécessairement des conséquences funestes et odieuses : M. Blanqui le reconnaît ; mais comme il ne conçoit pas bien encore par quels moyens on pourrait introduire dans l'industrie l'ordre et l'organisation, comme les systèmes qui ont été proposés jusqu'ici ne lui paraissent pas réalisables et comme d'autre part, il avoue sincèrement, à l'exemple de M. de Sismondi, son maître, qu'il n'a point un nouveau système à proposer, il s'ensuit qu'il doute et qu'il hésite dans sa critique de la libre concurrence.

Le droit de monter boutique en face de son voisin et de l'écraser, si l'on peut, c'est un droit de sauvage, un principe barbare ; cependant ce sont plutôt les conséquences que M. Blanqui attaque que le principe lui-même, et cela ne nous étonne pas. Pour faire une critique profonde d'un principe mauvais, il faut avoir un principe meilleur à lui opposer ; or, le principe supérieur, M. Blanqui ne l'a pas encore adopté ; il doit donc hésiter à condamner sans retour celui qui préside aujourd'hui au mouvement industriel.

Si la concurrence anarchique était supprimée, que mettrait-on à la place ? Il faut pouvoir répondre à cette question avant de demander un changement radical dans notre constitution économique ; il faut pouvoir présenter le plan d'un nouvel édifice, avant de démolir la masure où la société s'abrite tant bien que mal. Aussi, les protestations du professeur contre les maux et les désordres de la concurrence sont plutôt sentimentales que scientifiques ; il déplore les excès de la lutte et de la guerre, il lui est pénible de voir l'ouvrier ravir le pain à l'ouvrier en offrant le travail au rabais ; de voir un entrepreneur, père de famille, ruiner un autre entrepreneur, père de famille également, en fabriquant à meilleur marché, en lui enlevant les pratiques ; mais tout en signalant ces tristes nécessités de la guerre industrielle contre lesquelles il proteste, il fait observer que ce sont là en définitive les conséquences du droit que possède aujourd'hui chaque citoyen de gagner sa vie comme bon lui semble. Puis il lui échappe des interrogations comme celle-ci : La concurrence malgré ses maux peut-elle être arrêtée ? A certains moments, M. Blanqui répondrait volontiers comme Thomas Morus à la fin de son utopie : Je le désire plus que je ne l'espère.

Cependant l'honorable professeur, qui, à défaut d'un système, a des tendances excellentes et des aspirations généreuses, se laisse aller parfois à des pensées moins sombres. On dirait alors qu'il ne croit pas dans son for intérieur à l'éternelle nécessité de la lutte ; il semble entrevoir que l'hostilité des intérêts pourra disparaître un jour, et nous reproduirons tout-à-l'heure un passage tout rempli de bonnes espérances. Continuons notre exposition.

Non seulement les capitaux se font la guere entre eux, mais le capital, qui prend aujourd'hui une immense importance dans le développement de l'industrie, vient faire la guerre aux ouvriers. Les entrepreneurs, engagés dans une lutte au rabais, cherchent les moyens de fabriquer à bas prix, de diminuer les frais de production. Comme la main d'œuvre est un des éléments qui contribuent le plus à augmenter la valeur des produits, on doit s'efforcer surtout de remplacer le travail de l'homme par le travail des machines. On a donc mis à contribution toutes les forces de la nature ; on a fait appel au génie de la mécanique, et la découverte d'un nouveau moteur est venue répondre aux besoins de l'industrie moderne. Des agents inanimés, des instruments énergiques et puissants travaillent aujourd'hui dans l'atelier à la place de l'homme, qu'elles ont chassé dans la rue : le capital qui se dépensait autrefois en salaire se dépense maintenant en machines. Les machines poussent ainsi au *désemploi* de l'ouvrier, comme disent les Anglais ; c'est la destitution des travailleurs. Que deviendront ces ouvriers déplacés par les agents mécaniques? Privés du travail qui les faisait vivre, du travail leur unique ressource, ils imploreront d'abord la charité publique ; mais comme la charité ne peut suffire à cette foule nombreuse et affamée, ils iront errant dans les villes et dans les campagnes jusqu'à ce qu'ils meurent de faim. Le capital a donc une puissance meurtrière, et c'est ici que la société pourrait intervenir. Le professeur nous indiquera sans doute un jour par quels moyens pourrait s'exercer cette intervention de la société dans la guerre industrielle, et par quelles institutions elle pourrait protéger le faible contre la puissance du

(1) Voir le numéro [illegible]



[illegible] l'épargne et de rassembler par l'association leurs petits capitaux, de former, par la réunion des mises même les plus minimes, des entreprises puissantes capables de lutter contre les grands capitalistes. A ses yeux, comme aux yeux de M. Wolowski, son collègue, l'épargne et l'association sont deux voies nouvelles qui conduisent directement à la complète émancipation des travailleurs. Pour montrer toute la puissance que peuvent acquérir les petites épargnes accumulées et réunies, le professeur fait observer que le budget, cet énorme budget d'un milliard et demi, se compose, non comme on pourrait le croire, d'un grand nombre de cotes de 10 mille, de 20 mille francs, mais d'une infinité de petites cotes de 10 francs, de 5 francs. Ce ne sont pas quelques riches seulement qui contribuent à la formation de cette immense richesse, c'est le peuple, c'est la masse des laboureurs et des ouvriers, et ce fait nous fait voir quelle force prodigieuse peut enfanter une légère cotisation des forces individuelles.

Supposez que 1 000 ou 1 200 ouvriers s'entendent pour réunir leurs épargnes, et fonder avec leurs propres ressources une entreprise industrielle ; ils nommeront eux-mêmes leurs chefs et leur intérêt leur indiquera qu'ils doivent choisir les plus habiles. Après avoir reçu leurs salaires comme ouvriers, ils partageront entre eux les bénéfices de l'entreprise et cumuleront ainsi les profits comme capitalistes et comme travailleurs. Ces grandes associations auraient d'autant plus de chances de succès, que chacun serait intéressé à l'œuvre commune, et les chances de pertes seraient moins grandes, ou du moins, les pertes qui se répartissent sur un plus grand nombre d'individus deviennent plus faciles à supporter. Dans un moment de crise, chaque associé, en s'imposant un sacrifice léger, peut venir en aide à l'entreprise si elle périclitait. L'association est une assurance mutuelle dans la bonne comme dans la mauvaise fortune ; elle offre à tous des gages de puissance et de sécurité. Enfin, ces associations industrielles, qui mettraient les ouvriers en état de lutter contre les gros capitalistes, seraient un moyen de réprimer les abus de la concurrence, et d'apporter un terme à l'oppression du faible par le fort.

Mais, dirons-nous, les ouvriers associés mis en présence des capitalistes, les deux armées également munies de ressources et capables de soutenir le combat, n'est-ce pas toujours la lutte et la guerre ? Si ce plan venait à se réaliser, un grand progrès certainement se serait accompli, et il faut espérer qu'après quelques rudes assauts, les deux armées ennemies finiraient par comprendre qu'elles ont plutôt intérêt à s'associer qu'à s'écraser ; mais avant d'amener les forts à composition et de contraindre le capital à reconnaître par un pacte nouveau les droits sacrés du travail, que de combats terribles, que d'épouvantables désastres !

« Non, répond M. Blanqui — et ses paroles nous ont rempli de joie — toutes ces associations, toutes ces entreprises diverses, celles des ouvriers unis et celles des capitalistes, on les verrait dans le champ de l'industrie se développer sans se nuire, comme on voit dans l'espace les planètes rouler sans se heurter. Voilà la véritable organisation du travail. » Ces paroles, qu'on dirait empruntées au langage de Fourier, contiennent le plus heureux pressentiment de l'avenir, et nous sommes obligés de rétracter un jugement injuste que nous avions émis sur l'honorable professeur. Il nous reste à désirer maintenant que M. Blanqui veuille bien nous exposer avec quelques détails l'organisation intérieure de ces associations de 1000 ou 1 200 ouvriers, et les rapports qui relieront entre eux ces divers centres d'activité industrielle. Certainement cette phrase si importante n'a point été lancée au hasard ; sur un sujet si grave le professeur a dû arrêter long-temps ses méditations ; il a dû chercher les moyens de mettre en pratique le projet qu'il n'a fait qu'indiquer. Nous soupçonnons donc que M. Blanqui tient en réserve quelque plan d'association que nous connaîtrons plus tard ; mais qu'il se hâte de l'exposer, qu'il se hâte de dire comment on pourra porter remède aux souffrances sociales ; qu'il se hâte, car chaque jour de retard envenime la plaie, irrite la douleur, exaspère les esprits. Trop de misère tourmente la société, trop d'injustices la déshonorent. Il y a aujourd'hui trop de malheureux qui ont faim ; il y a trop d'honnêtes ouvriers qu'on accable d'un long et pénible labeur, ou qu'on laisse mourir sans ouvrage et sans pain ; une odieuse domination pèse depuis trop long-temps sur ce peuple patient et laborieux. Et lorsqu'on songe qu'à côté du travail, exténué et gémissant dans les tortures de la misère, il y a l'oisiveté opulente qui s'épanouit dans la joie et les fêtes, on comprend ces haines sourdes qui divisent les membres du corps social. Il faudrait être aveugle pour ne pas voir que si le peuple, méditant dans sa colère une nouvelle scission, se retirait un jour sur le mont sacré, il ne suffirait plus pour l'apaiser de lui conter les apologues de quelque moderne Agrippa. Sa colère cette fois serait terrible et sans pitié, car il a conscience des iniquités profondes dont il est victime. La science seule pourra opérer entre les travailleurs et les capitalistes, entre ces plébéiens et ces patriciens de notre temps, une réconciliation durable ; c'est à elle qu'il appartient d'apporter des plans d'organisation capables de ramener l'ordre et l'harmonie dans ce chaos des intérêts divisés ; c'est sa mission et son devoir ; nous espérons qu'elle ne manquera ni à l'une ni à l'autre.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 17 AVRIL.

Le *Journal des Débats* discute et repousse, d'après de très bonnes considérations, l'amendement proposé par M. Gouin au sujet des caisses d'épargne. La solution du *Journal des Débats* dans cette affaire consiste à réduire de deux mois à un mois le délai de remboursement des sommes supérieures à 500 fr.

Le même journal publie une lettre de M. Ad. de Watteville, relative au projet de conversion des rentes, dans laquelle est signalée l'injuste spoliation dont cette mesure frapperait les hôpitaux et les associations de bienfaisance, c'est-à-dire le bien des pauvres. La diminution de rentes

Marchés de Paris.

Halle aux farines du 17 avril. — Arrivages 1026-61. —Ventes 1174-45. — Restant 20710-16. — Gruaux 45,25 à 45,85. — Farine 1re 30,25 à 32,50; 2e 28,35 à 29,95; 4e 19,10 à 23,60. — A livrer 476-86.

Marché aux fourrages du 17 avril. *Barrière d'Enfer*. — Foin 1re 49 à 50; 2e 46 à 48, 3e 42 à 44. — Paille de blé 1re 33 à 34; 2e 30 à 32. — Regain de Luzerne 1re 46 à 00; 2e 36 à 00.

Marché de Nangis du 16 avril. — 117 veaux amenés et vendus 1,20 à 1,60 le k. — 14 bœufs amenés et vendus 1,00 à 1,20 le k. — 11 vaches vendues 0,90 à 1,00 le k. — 7 moutons 1,20 à 1,40. — 11 porcs 0,80 à 0,90.
Froment 130 hect. à 16,65 l'hect. — Avoine 198 hect. à 7,00 l'hect.

Bourse du 17 avril 1845.

Le 3 0|0 est resté dans une stagnation complète; mais le 5 0|0, continuant le mouvement de la veille, a encore monté de 20 centimes.

Déjà faibles à la fermeture d'hier, les chemins de fer ont beaucoup baissé, surtout au comptant. Orléans, Rouen, Marseille et Versailles (droite) ont surtout fléchi, mais pas autant encore que Vierzon, coté hier pour la première fois au parquet et dont les débuts ne sont pas heureux.

Il y a parfaite nullité dans les fonds étrangers.

CHEMINS DE FER				
— R. G.	355 »	350 » B.15 »	— 345, 340, 360.	B. 8 75
Orléans.	1215 »	1207 50 B.27 50	— 1210, 1222 50, 1207 50.	B.20
Strasb..	313 75	310 » B. 7 50	— 320, 310, 311 25.	B. 7 50
Rouen..	1100 »	» » B.25 »	— 1125, 1130, 1121 25.	B.15
Havre...	925 »	922 50 B.20 »	— 925, 915, 925.	B.20
Marseill.	1055 »	1042 50 B.22 50	— 1047 50, 1050, 1037 50.	B.22 50
Sceaux..	850 »	815 » B.45 »	—	

LONDRES, 12 AVRIL	C. DE LA COULISSE.		Primes.
Consol.... 99 1|4 3|4.	Av. 85 90.		F. p. 86 30 d. 50.
Esp. act... 30 5|8.	Ap. 85 90.		F. c. 117 70, 85 d. 50.
Portug..... 65 1|2.			F. p. 118 20 d. 50.
Mexic...... 38 1|2.	Rep. Fin c.	F. pr.	Orléans, 1245, 1225 d. 20.
Brésil....... »	3 p. 0|0 pair.	15	Srasb. 345, 325 d. 10.
5 0|0 holl. 97 3|8.	5 0|0 15 20.		1260, 1250 d. 10.
2 1|2 do... 63 1|4.	Bons du Trésor.		1250, 1260 d. 20.
Rouen..... 43 1|4.			Rouen 1125, 1120 d. 20.
Orléans.... 49.			Strasb. 320, 318 75 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 87,50 à 00,00; courant du mois et mai, 89,50 à 00,00; 4 mois d'été, 91,50 à 00,00; 4 derniers mois. 99,00 à 98,50; 4 premiers 1846, 101,00 à 101,50.
LILLE. — Colza, 84,50. — Œillette rousse. 72,50. — Lin, 75,20 à 75,50.

Spectacles du 18 avril.

8 h. »|» OPÉRA. — Péri. Bayadère.
7 h. »|» FRANÇAIS. — Lucenne. Verre d'eau.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Domino noir. Jeannot.
6 h. 1|2 ODÉON. — L'Eunuque de Térence.
6 h. »|» VAUDEVILLE.— L'Amour. Misères.
6 h. 1|2 VARIÉTÉS. — Garde. Dangeville. Tricorne. 2 Pierrots.
6 h. »|» GYMNASE. — La Belle. L'Image. Pascal.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL.—Un Poisson d'Avril. Roi des Frontins. Un Vieux.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. »|» AMBIGU. — La Peste noire.
6 h. 1|2 GAITÉ. — La Justice de Dieu.
6 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Empire.
6 h. »|» COMTE. — Giselle. La Fée. Turban. Mort aux Rats. Canards.
6 h. 1|2 FOLIES.. — Constant. Taupin. Rosière.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et compagnie, rue du Croissant, 16.

[illegible] pays. Quand un peuple n'a plus une foi quelconque, politique, religieuse ou sociale ; quand il n'y a plus en lui ni pensée, ni passion collective qui entraînent les forces et les volontés dans un puissant courant d'activités énergiques, ce peuple ne vit plus comme nation, mais seulement comme agrégation d'individus. Quand il n'y a pas de pensée nationale, de politique nationale, il serait difficile que la représentation du pays fût autre chose qu'une assemblée peu capable de grandes choses, et propre seulement à faire les affaires courantes. Mais, du moins, faudrait-il que ces affaires fussent faites avec soin, avec intelligence, avec maturité, avec raison ; or, tous les députés, individuellement, confessent que c'est ce qui n'a pas lieu.

Il y a pourtant dans la Chambre des députés de l'intelligence et des lumières, suffisamment du moins pour le rôle peu élevé que l'état moral du pays lui a fait et auquel elle manque, il faut le dire, d'une manière scandaleuse.

Tout le monde est d'accord sur un premier point, c'est que la Chambre, comme corps, en est arrivée à perdre la première et la plus indispensable de toutes les facultés de l'entendement, l'*attention*. Et comment la Chambre pourrait-elle conserver comme corps l'usage de cette faculté, si l'attention de tous ses membres est sans cesse impérieusement détournée, et la plus grande partie de leur temps prise et gaspillée par des objets tout-à-fait étrangers aux questions d'intérêt public !

On n'a pas mis dans la Charte que le député serait le chargé d'affaires, à Paris, de tous les électeurs de sa localité ; mais cette charge lui est imposée par une loi bien autrement forte que la Charte, par la plus énergique de toutes les lois de la nature, la loi de *conservation*.

Rigoureusement, le député, aujourd'hui, est un agent des notables de son fief, appointé par des votes. Son attention est due, avant tout, aux intérêts de ceux-ci ; il y va de son existence politique. L'énorme correspondance que son agence exige l'écrase ; car, avec des électeurs, il n'y a pas à badiner, il faut tout écrire de sa main. Comment voulez-vous donc qu'un député ait du temps et de l'attention à donner au débat parlementaire, quand la question n'a pas pour lui l'attrait du drame et de la passion politique, quand c'est une simple affaire d'intérêt public, et qu'aucun intérêt de coterie ou de personnes n'est en jeu ? On profite des questions d'affaires pour s'occuper de ses électeurs.

Le député qui n'écoute point, parce qu'il n'en a pas le loisir, n'a [illegible] plus celui d'apprendre, parce qu'il faut du repos et de la réflexion pour l'étude, et que naturellement [illegible] que de ce qu'il [illegible] ni de [illegible] dans son cabinet, ni de prendre que part utile à la discussion. Où va-t-il? Que fait-il? Où il va! au dehors, dans les officines de l'administration qu'il assiége ; à la Chambre, dans la salle des conférences, à la bibliothèque, quelquefois sur son banc, où il a bien soin de ne pas rester trop longtemps. Ce qu'il fait? Il consacre une bonne partie des séances à écrire à ses commettants. Et notez qu'à cette énumération, nous pourrions à bon droit joindre les conversations, les intrigues, les [illegible] des ministres, qui n'auraient pas assez de tous leurs moments pour la chose publique. L'obsession de l'électeur sur le député engendre celle du député sur le ministère ; l'annulation de ces deux pouvoirs engendre le vide, et, au lieu du progrès qu'on attend, c'est de l'inertie qu'on réalise. Privée de toute force directrice et manquant d'engrenages réguliers, la machine essaie en vain de fonctionner ; elle est frappée d'impuissance, le ressort est brisé. Qu'on dresse en fin de compte le bilan de chaque session, et on ne tarde pas à se convaincre que, si l'on a fait les affaires des électeurs, on a terriblement négligé celles du pays. Où sont donc les représentants de la France ? Où est son parlement? Nous n'exagérons rien, nous racontons. N'est-ce pas, en effet, là, nous le demandons à tous les bons esprits, comme on dit, et même aux mauvais, le bulletin résumé de nos sessions parlementaires? C'est honteux, c'est scandaleux, et il y aurait vingt fois de quoi déconsidérer des corps mieux ancrés dans l'estime du pays que ne l'est aujourd'hui la Chambre !

Nous marchons donc tout droit à la ruine de ces institutions qui nous ont coûté tant d'années d'efforts et de sacrifices. Il faut évidemment, sans plus attendre, attaquer le mal que nous venons de signaler et le couper net par la racine. Il faut qu'un homme de cœur (il en est encore bon nombre dans la Chambre), vienne déclarer à la tribune qu'il est temps enfin que le gouvernement représentatif ressuscite, que les intérêts généraux doivent seuls occuper les corps politiques, qu'il y a urgence à rendre les ministres aux affaires qu'ils ont mission de préparer, et les députés à la discussion libre et attentive des intérêts publics, qu'il demande en conséquence l'interdiction de toute intervention des députés dans les questions de places et d'avancement. Que toute démarche dans les ministères pour des intérêts privés, soit interdite, toute recommandation écrite défendue, et consigne donnée dans chaque administration de refuser toute communication avec les honorables en exercice! Il faut absolument que les affaires administratives soient dégagées de toute influence du corps représentatif, si l'administration et la Chambre veulent ressaisir quelque vie, quelque considération et quelque dignité. Nous soumettons cette idée à tous les hommes qui ont souci de la dignité, de l'autorité et de l'avenir de la Chambre.

La Chambre, adoptant un amendement de M. Berryer, a réduit hier la somme que chaque déposant pourra posséder à la caisse d'épargne à 1 500 fr. de capital et à 2 000 fr. intérêts et capital réunis. Voilà tout ce que le génie de nos législateurs a pu trouver en face des grands problèmes qu'ils avaient à résoudre ! On a vingt fois montré comment les sommes immenses versées dans les caisses d'épargne par les travailleurs, pouvaient servir à commanditer les travailleurs ; au sein même de la Chambre un honorable député avait montré combien il était facile d'employer d'aussi puissantes ressources au soulagement, à la régénération de notre [illegible] faveur des prolétaires quelques-unes de ces paroles généreuses que les représentants de la bourgeoisie n'aiment plus à entendre. « La » classe des prolétaires, a-t-il dit, n'est point comme on l'a appelée » dans un temps d'irritation, une classe de barbares ; ce sont les » pupilles les mineurs de la famille sociale. Le prolétariat est la » honte, l'affliction et le danger véritable de notre pays.

» La question de notre temps, messieurs, la grande question » que notre siècle est appelé à résoudre, c'est la question du prolé» tariat. » Oui, certainement, l'émancipation des classes prolétaires est le grand problème du dix-neuvième siècle, comme l'émancipation du tiers-état fut le problème du siècle dernier; il est bon que des voix éloquentes viennent rappeler aux représentants du pays la tâche qu'ils doivent accomplir ; mais l'aristocratie bourgeoise sera-t-elle plus intelligente que l'aristocratie nobiliaire? Saura-t-elle mieux comprendre les avis utiles, et les nécessités de son temps? Viendra-t-elle en aide à ces masses laborieuses qui souffrent au dessous d'elle et qui s'efforcent de s'élever à une position meilleure par le travail, par l'ordre et par l'économie?

Ce qui vient de se passer dans une discussion qui touche aux intérêts du peuple, ne laisse point espérer que le noble appel de M. de Lamartine soit compris de si tôt par nos représentants. Mais les idées marchent et s'avancent en dehors de l'enceinte législative ; elles font dans le pays des progrès qui nous donnent de meilleures espérances, et il faudra bien que le législateur, poussé par la puissance irrésistible de l'opinion, cède enfin aux vœux de la conscience publique.

M. le comte de Morny a fait distribuer à la Chambre un amendement au projet de résolution sur la conversion de la rente 5 p. 0/0. Il propose d'appliquer également la mesure au 4 1/2 et au 4. Le 5 p. 0/0 serait converti en 4 1/4 ; le 4 1/2 en 4, et le 4 en 3 3/4.

On a distribué aux membres de la Chambre des députés le rapport de M. Vivien sur la proposition relative à la construction des trottoirs. La commission, d'accord avec M. le ministre de l'intérieur, a rédigé un projet de résolution où se trouve consacré le principe de la proposition. La construction des trottoirs, dans les rues et places dont les plans d'alignement ont été arrêtés par ordonnance royale, pourra être, sur l'avis des conseils municipaux, déclarée d'utilité publique. La moitié au plus de la dépense totale pourra alors être mise à la charge des propriétaires.

Il est sans doute permis à un journal de se tromper, mais la *Presse* passe ce matin les bornes de la permission. Il s'agit d'une question spéciale, celle du règlement au poids du droit d'entrée du bétail dans Paris. Depuis deux ans le conseil municipal de Paris a consacré ce système par

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS [1].

Quatrième partie.

IV. — LE CHATEAU DE VERTBEC (SUITE).

Les deux femmes descendirent au salon et le médecin alla donner les ordres nécessaires à la vieille servante. Il les rejoignit bientôt et engagea Honorine à visiter plusieurs variétés de chrysanthèmes qui venaient de fleurir au jardin, tandis qu'il préparait la potion nécessaire pour la mère Louis.

Celle-ci regarda la jeune femme descendre le perron et traverser le parterre.

— A-t-elle l'air coquet, dit-elle avec cette complaisance des grands parents pour le beauté de leurs petits-filles ; y en a pas une autre dans le pays qui l'égale, non !

— Mme de Luxeuil est, en effet, charmante, répliqua Vorel.

— Et courageuse, continua la fermière ; y a pas de *basse* (servante) qui en approche pour le travail, sans compter que c'est attaché....

— Oui, reprit Vorel d'un air paterne ; je la crois d'une nature fort affectueuse.

— Y faut ça ! car, vrai, y a des fois où je la tarabuste.

— Vous êtes vive, mais au fond si bonne...

— Eh ben v'là où est la menterie ! s'écria la fermière qui, par contradiction, se trouvait en veine de franchise ; je suis pas bonne du tout ; et vous le savez bien mieux que personne.

— Moi ?

— Oui, oui ; vous me l'avez dit. D'abord, je suis pas bonne quand ça m'ennuie. Mais la *mezette* ne s'fâche jamais, j'ui brait l'*agonir*, elle garde toujours sa mine douce et sa voix de petit oiseau. Aussi, moi, ça me touche, et maintenant, voyez-vous, je sais pas ce que j'deviendrais si j'l'avais plus.

— C'est un malheur que vous ne devez point craindre, objecta Vorel ; Mme Honorine est retenue ici par un intérêt trop puissant...

— Quel intérêt, donc ?

— Allons, vous le savez aussi bien que moi.

— Parole ! je ne sais rien de rien.

— Alors, je dois me taire....

— Et moi je veux que vous parliez, s'écria la paysanne impatientée. Y a rien qui *m'estomaque* comme d'entendre dire : v'là une chose ; mais vous ne la verrez pas. Voyons, mon gendre, qu'est-ce qui retient la *mezette* ?

— Eh bien, puisque vous voulez que je vous dise.., ce que tout le monde sait : Mme Honorine reste ici parce que M. de Gausson s'y trouve.

— Ah! bah, reprit la mère Louis intéressée ; vous croyez qu'elle en tient pour le beau brun ?

— Il suffit de regarder.

— Au fait, c'est juste, maintenant que j'y pense... quand le voisin se trouve là, mezette [illegible] toute chose... Ah ! c'est pour ça qu'elle reste aux Molteux !

La mère Louis devint pensive, à la grande joie du médecin ; il connaissait l'égoïsme exigeant de l'ancienne meunière et savait la malveillance des vieilles femmes contre tout amour qu'elles n'ont point permis et protégé. Aussi, ne doutait-il pas que la révélation qu'il venait de faire n'amenât tôt ou tard, entre la grand'mère et la petite fille des débats qui pourraient finir par une séparation. En toute autre occasion, ses espérances se fussent réalisées ; mais la maladie avait attaqué l'énergique personnalité de la fermière. Plus dépendante des autres, elle était devenue moins absolue dans ses prétentions, et l'idée d'une rupture à laquelle elle se fût arrêtée autrefois avant toute autre, lui causait maintenant un effroi qui la rendait plus indulgente. Elle étouffa son premier dépit, accepta une place secondaire dans les affections de la jeune femme et ne songea qu'aux moyens de l'exploiter le plus fructueusement qu'il serait possible.

Or, il lui sembla, à la réflexion, que cet amour d'Honorine et de Marcel, loin d'être nuisible aux soins qu'elle attendait de sa petite-fille, pouvait les lui assurer plus attentifs et plus tendres. Il suffisait pour cela de le prendre sous sa protection, de se faire volontairement l'occasion du rapprochement entre les deux amants, comme elle l'avait été jusqu'alors à son insu ; d'entrer enfin dans ce roman de manière à profiter d'une double reconnaissance.

Tout ceci se présenta à l'esprit de la mère Louis, comme nous venons de le dire, mais sous des formes plus vagues, plus grossières. Sans bien s'expliquer les motifs, elle comprit que la révélation faite par Vorel pouvait tourner à son profit. Grâce au médecin, elle tenait désormais sa petite-fille par le cœur ! aussi l'expression de mécontentement qui avait d'abord plissé son front, fit-elle presque immédiatement place à un épanouissement de bonne humeur.

— Ah! pardieu ! dit-elle, vous êtes un fameux dénicheur, mon mière ; rien ne vous échappe ! moi, qui voit ces jeunesses tous les jours, je ne savais rien de leur secret.

— La chose était pourtant assez claire ! reprit Vorel surpris de la placidité de la mère Louis, et je ne suis point le seul à l'avoir devinée !

— Ah ! si c'est possible.

— Tout le monde en parle à Trévières.

— Voy z-vous ces *jacasseurs* (bavards).

— Je crois même qu'il serait prudent de faire quelques représentations à Mme Honorine dans son intérêt.

— On les lui fera, dit la mère Louis, on les lui fera; mais Jésus Dieu ! voyez donc le grand Jodane qui vient là. On dirait qu'il a oublié de marcher.

L'idiot s'avançait soutenu par la jeune femme et en chancelant à chaque pas. Son changement, plus visible au grand jour, sembla effrayer Vorel lui même.

— Est-ce que vous croyez qu'il pourra vivre comme ça? demanda la mère Louis avec cette naïveté brutale des paysans.

— Je l'espère, je n'ai aucune raison d'en douter, répliqua le médecin, dont l'œil interrogeait les traits de l'idiot avec une attention qui ressemblait à de la sollicitude ; seulement je crois que vous avez raison, et qu'il faut lui rendre un peu d'air et de mouvement.

— Laissez-le venir avec nous, monsieur, dit Honorine, à qui la langueur de l'idiot inspirait une sérieuse pitié.

— Au fait, ça ne peut que lui être bon, reprit la fermière ; pas vrai, *grand jodane* que tu veux venir avec nous ?

Pour toute réponse le grand Jodane se pressa contre la jeune femme en poussant son cri habituel qui ressemblait à un gémissement.

— Nous allons le faire monter en char-à-bancs, reprit la fermière qui s'était levée, et ce soir on vous le ramènera.

Vorel parut balancer un instant, puis finit par consentir, et les deux femmes partirent avec leur nouveau compagnon.

Il y eut d'abord un assez long silence, mais lorsque l'on eut perdu de vue le manoir, la mère Louis se tourna vers Honorine qui tenait les rênes.

— Est-ce que t'as pas envie de faire une plus longue promenade, *mezette* ? demanda-t-elle d'un air malicieux.

— Moi, volontiers, ma mère, répliqua la jeune femme ; mais où faut-il aller?

— Consulte-toi un petit, voyons ; n'y a donc pas un côté vers où ton cœur se tourne, hein? Allons ne fais pas la *jesuette*.

— Je vous assure.... que je ne comprends point, répliqua Honorine qui rougit de manière à prouver qu'elle craignait de comprendre.

— Eh ben petiote, faut tourner là, à gauche, et, en allant toujours devant, nous arriverons à un endroit qui s'appelle Vert-Bec !

Honorine tira brusquement les rênes.

— Quoi ! vous voulez aller chez monsieur de Gausson ? dit-elle vive-

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844 au 11 janvier 1845, et les numéros du 13 février au 18 avril 1845.



[illegible] cette feuille ait négligé de s'éclairer avant de lancer contre lui des accusations et des insinuations aussi bien fondées les unes que les autres.

En terminant, nous dirons à la *Presse*, qui sera sans doute honteuse de sa faute, qu'elle a un moyen de la réparer : c'est de venir au secours du conseil et de peser par sa publicité sur le préfet et sur l'administration supérieure, pour forcer l'exécution des délibérations municipales. C'est le seul moyen de se faire pardonner ses inconvenantes et injustes accusations. Si l'administration de la Seine n'avait jusqu'ici paralysé la décision du conseil municipal et le bon désir de la direction de l'octroi elle-même, il y a longtemps que le droit au poids serait établi à Paris.

La deuxième lecture du bill de Maynooth provoque toujours dans la Chambre anglaise de vives discussions, et en Angleterre une sensation profonde. Si tous les jours de nouvelles adresses viennent dénoncer au parlement les projets conciliateurs de sir Robert Peel, il est juste de dire qu'il lui arrive aussi des recrues importantes. Le comte de Lincoln, fils unique du duc de Newcastle, a prononcé un long discours pour appuyer les plans du premier ministre.

Voici un trait qui peut donner une idée du fanatisme de certains prêtres protestants. Dans le meeting tenu lundi dernier à Covent-Garden, le révérend docteur Croly a dit que si Charles Ier avait été décapité, c'est parce que Dieu avait voulu le punir de son mariage avec une princesse catholique ; puis il a ajouté ce coup de pinceau : « Georges IV est mort juste un an après avoir signé le bill d'émancipation des catholiques. »

La promotion de M. Victor Hugo à la pairie n'a pas inspiré très heureusement la *Quotidienne*. Nous pensions que le journal légitimiste avait un peu modifié ses vieilles tendances, qu'il comprenait enfin la supériorité du mérite sur la race, et qu'il allait se montrer moderne par des côtés plus sérieux que par l'*élargissement du format* ; nous nous trompions. En apprenant la nomination de M. Hugo, la *Quotidienne* pleure sur notre époque : « Tristes temps où chacun peut aspirer à tout ; si ce n'est que le duc est fusilier dans la garde nationale, et que le romancier est pair de France ! »

Suit une reproduction de notre article d'avant-hier, sous ce titre piquant : *La Pairie de M. Hugo au point de vue phalanstérien*. Que la *Quotidienne* abrège cet article, qu'elle supprime les plaintes de la Tisbé, de Marion-Delorme, et à-peu-près tout ce que nous avons dit sur le sort des femmes perdues, on le conçoit : la *Quotidienne* est rédigée pour les jeunes pensionnaires des *Oiseaux* et du *Sacré-Cœur*. Elle abomine Eugène Süe ; elle a horreur du scandale ; elle croit guérir les maux de la société en [illegible]

« Il ne faut pas se laisser imposer par les grands mots que messieurs les philanthropes ont sans cesse à la bouche. Sous quelque nom qu'on veuille déguiser les choses, il y aura toujours des pauvres. *Nous dirons même qu'il est nécessaire qu'il y en ait*, car l'harmonie de la société ne se trouve établie et conservée que par le besoin mutuel que les riches et les pauvres ont les uns des autres. C'est l'éternelle histoire de l'association de la tête et des bras ; c'est la vieille moralité de la fable des membres et de l'estomac. »

Il est nécessaire qu'il y ait en Europe des pauvres, des salariés, des exploités, non pour établir l'harmonie sociale qui repose sur la reconnaissance et l'exercice de tous les droits, mais pour que le *Corsaire-Satan* puisse plaider avec plus d'avantage la nécessité de l'esclavage dans les colonies. Oui, le *Corsaire* en est réduit là. Comment se fait-il que le hardi navire armé en course contre l'injustice et les abus renonce à sa carrière aventureuse pour s'attacher à la remorque du *Globe* et se faire négrier ?

Tout en applaudissant au courage avec lequel sir Robert Peel défend le bill relatif au collége de Maynooth, O'Connell comprend que le premier ministre a voulu surtout frapper le repeal au cœur. Cette double situation, si nouvelle dans les fastes de l'Angleterre, se révèle ainsi dans un discours prononcé par l'agitateur devant ses fidèles de Conciliation-Hall :

« Vous savez que quand il le faut je ne suis pas avare de blâmes ; aujourd'hui je ne veux pas être avare d'éloges. Je veux applaudir sans réserve cette mesure salutaire de sir Robert Peel, cette mesure qui est absolument irréprochable. (Ecoutez !) Quant aux Anglais, je sais que leur cœur n'est pas à sa place ; ils déploient une opposition des plus fanatiques contre les justes réclamations du peuple d'Irlande. Le gouvernement est de nos amis ; mais le peuple anglais se lève en masse pour entraver ses bonnes intentions. Je connais l'agitation qui règne, et le cri puissant contre le papisme qui s'est élevé à Londres. Ils veulent faire des Irlandais leurs esclaves, mais nous n'y consentirons jamais. (Bravos !)

» Dans le bill de Maynooth, ce qui a été fait est bien fait, et le peuple irlandais l'acceptera avec reconnaissance. (Ecoutez !) Certes, nous ne pleurerons pas si Peel est mis à la porte, et nous n'irons pas en Angleterre nous battre pour le bill. Nous sommes mieux ici, où nos affaires appellent tout notre temps et tous nos soins ; nous les laisserons se battre entre eux. (Ecoutez !) Le bill a l'approbation du clergé catholique qu'on a même consulté à ce propos avant de le présenter. Oui, je le répète, ce projet est très satisfaisant ; mais si l'on a voulu en faire un leurre pour nous détourner de l'agitation, pour que nous abandonnions l'espoir de l'indépendance de notre patrie, jamais plus fatale erreur n'aura été commise. (Bravos.) »

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Séance du 18 avril.

M. PHILIPPE DE SÉGUR prononce l'éloge funèbre de M. le comte Dejean, [illegible]

[illegible] de constituer un capital ; quand ce capital est formé, c'est aux déposants eux-mêmes à en tirer le meilleur parti ; l'Etat ne peut rester chargé de leurs intérêts.

M. DE LAMARTINE. La caisse d'épargne, vous a dit M. Berryer, a pour but essentiel de former ce qu'il appelle des capitaux. Les murmures de la chambre ont démontré à l'honorable membre qu'il n'avait défini qu'une faible partie de l'action des caisses d'épargne ; que l'action des caisses d'épargne avait un tout autre but que d'aider la classe ouvrière à composer, à former lentement des sommes qui s'élèveraient à la puissance d'un capital ; qu'elle avait un but moral que l'honorable M. de Lafayette a rappelé tout à l'heure à cette tribune, c'est-à-dire d'abord de soustraire à toutes les chances de déperdition, de perte et de vice tous les éléments d'un capital composé centime par centime, salaire par salaire dans les mains du pauvre, de le conserver intact et sacré, non pas comme les banques qui font le service libre des grands capitaux, mais d'établir l'Etat lui-même administrateur des caisses d'épargne, de faire, en un mot, de l'Etat le caissier du peuple, pour que les deniers du pauvre, enfin, fussent administrés avec cette garantie de probité et d'inviolabilité complète que la garantie de l'Etat peut seule leur donner.

Voilà, que l'honorable M. Berryer ne l'oublie pas, la seconde pensée de l'établissement des caisses d'épargne. (Très bien !)

L'amendement présenté par M. Benoist est une conséquence du système consacré hier par l'amendement de M. Berryer, et c'est pourquoi je le repousse. C'est un maximum sur l'épargne et la moralité des masses ; car chaque fois qu'un ouvrier jette son épargne à vos caisses, il y jette un vice avec son écus. Je l'ai déjà dit ici.

Ne nous faisons pas les agitateurs imprudents de ces bonnes habitudes toutes créées.

Avant-hier, on demandait la réduction de l'intérêt à 3 p. 0/0 ; hier, la réduction du capital à 1 500 fr. ; aujourd'hui, l'honorable M. Benoist vous demande d'arrêter instantanément, subitement, cruellement, le service d'intérêt passé 2 000 fr. ; demain, on vous demandera autre chose.

Eh bien, je dis que rien n'est plus contraire à l'esprit qui a présidé à la fondation des caisses d'épargne dans notre pays. Ce n'a point été, ne l'oubliez pas, une pensée financière ; j'en atteste ses fondateurs. Ne changez pas, ne pervertissez pas en pensée financière une pensée essentiellement morale ; laissez lui son caractère. Sans doute, je ne blâme pas M. le ministre des finances, qui vient de dire à la chambre : Des capitaux immenses s'accumulent dans les caisses d'épargne ; s'ils venaient à être demandés instantanément, il y aurait peut-être un certain danger. Que la chambre avise. Une demande soudaine de 4 à 500 millions de la part d'hommes pressés par la faim, fanatisés par la peur, cela doit se compter ; mais en ce moment rien de pareil encore à envisager, et nous avons le temps d'y réfléchir mieux.

Je le répète, je comprends cette prudence ; mais je dis qu'il y aura à entrer dans un système plus complet qui a été présenté déjà par un honorable préopinant, M. Bonnin. Evidemment pour la Chambre, pour le pays, l'heure n'est pas arrivée ; le danger n'est pas celui qu'on craint. Non, le danger ne ressort encore ni de l'énormité de l'intérêt, ni de l'urgence du remboursement, ni de la masse du capital ; ce prétendu danger, je le nie. Car, supposons même une panique, la caisse des consignations n'est-elle pas une ressource assurée contre toute faillite et toute surprise ? Les caisses d'épargne possèdent déjà 107 millions de rentes inscrites appartenant aux déposants, la loi même que nous délibérons leur donne encore cent autres millions à inscrire en rentes : cela fait 207 millions. La banque de France prête, sur dépôts de rentes, les *quatre cinquièmes* du capital de [illegible]

---

ment.

— Pourquoi donc pas ? reprit la fermière d'un ton narquois ; y nous a fait assez de visites pour qu'on lui en rende une : entre voisins, faut ben voisiner, pas vrai ?

— Je crains qu'il ne soit absent, reprit Honorine, qui n'eût point voulu comprendre les allusions de sa grand' mère.

— Alors nous retournerons une autre fois, reprit la paysanne... y me semble que ça n' peut pas te faire de peine ?... T'es pas ennemie du beau brun, je crois.

— Vous savez que j'ai toujours eu... beaucoup d'amitié... pour monsieur Marcel, répliqua Honorine embarrassée.

— Juste ! répliqua la mère Louis ironiquement, t'as de l'amitié... et lui itou... et comme on dit que deux amitiés valent un amour....

— Ma mère...

— Eh ben, faut pas *t'estomaquer* pour ça ; pardi ! on est tous mortels, comme dit c't' autre, et un beau gars est toujours un beau gars.

— Pouvez-vous penser ?...

— Je pense pas ; je pense rien, interrompit la vieille femme ; ce que 'en dis, c'est pas pour te faire de la peine, au contraire, suis ta fantaisie, *mezette*, et n'aie pas peur que nous ayons d'*halmèche* pour ça....

La mère Louis accompagna ces mots d'un gros baiser sur la joue d'Honorine qui demeura étourdie. La découverte de sa grand' mère l'avait épouvantée, et sa grossièreté indulgente l'humiliait plus que des reproches. Aussi voulut-elle s'expliquer, se défendre, mais la fermière lui ferma la bouche.

— C'est bon, c'est bon, dit-elle, on ne te demande pas de dire s'y retourne du pique ou du cœur ; t'es *cachottière* comme toutes les jeunesses. Je t'en aime pas moins pour ça. Plus tard t'auras plus de *fiat* en ta grand'mère ; pour le moment, fouette la *caillie* que nous arrivions à Verthec le plus tôt possible ; j'ai l'estomac dans les talons.

Honorine qui savait toute contestation inutile, obéit en silence, et ils aperçurent enfin l'habitation de Marcel.

Ainsi que nous l'avons dit ailleurs, l'ancien château de Verthec n'était plus qu'une ruine dont les débris couronnaient le sommet d'une verdoyante colline. Un antiquaire eût facilement retrouvé parmi ces pans de muraille à demi abattus et ces tourelles rongées de lierre, le plan primitif de l'édifice. Mais, pour le passant, il n'y avait là qu'un amas de décombres dont il supputait la valeur marchande ou dont il admirait l'effet pittoresque, selon sa profession et ses instincts. Une seule partie de la construction primitive était restée intacte ; c'était le donjon ! Sa masse colossale s'élevait au centre comme un géant que rien n'a pu terrasser. Les violiers en fleurs, les pariétaires et les élégantes ciguës qui ondoyaient au sommet des créneaux, loin de leur donner un aspect de ruines, semblaient un ornement destiné à les égayer. Aucune réparation récente n'avait du reste altéré le caractère du vieux monument. Les pierres, que joignait l'une à l'autre le lierre ou la mousse, semblaient rongées par le temps ; les étroites fenêtres étaient garnies de châssis plombés ; la porte basse et déjetée était défendue par des lames de fer boulonnées.

La mère Louis qui n'était point venue au Verthec depuis plusieurs années, parut stupéfaite.

— Comment ! il n'y a pas de maison ! s'écria-t-elle, où donc est-ce qu'il demeure alors ?

— M. de Gausson s'est arrangé un logement dans le donjon, fit observer Honorine.

— Quoi ! dans ce pigeonnier ? demanda la fermière : ah ! perjou ! mais comment qu'on fait pour entrer là dedans ? Faut donc monter avec une échelle ?

Avant qu'Honorine eût pu répondre, de Gausson parut lui-même à la porte de la tour ; il accourait à la rencontre du char-à-bancs avec de grandes démonstrations de surprise et de joie.

— Ah ! vous ne vous attendiez pas à ça, voisin, s'écria la mère Louis ; c'est une surprise que j'ai voulu vous faire ; je vous amène *mezette*... c'est bien malgré elle par exemple.

— Se peut-il, dit Marcel ?

— Oui, dit la paysanne ; elle donnait des raisons pour ne pas venir... histoire de faire la sainte n'y touche, vous comprenez ; mais moi j'ai pas donné dans ses *lures* (sornettes), et nous voilà.

De Gausson exprima sa reconnaissance avec une vivacité qui fit cligner les yeux à la vieille femme.

— C'est bon, c'est bon, dit-elle ; on sait que vous aimez mieux voir la *mezette* que le tonnerre !... Faut pas rougir pour ça petiote.

Un beau gars est pour beau tendron
Com' la faucil, pour la moisson.

C'est un proverbe aussi vieux que Mathieu-Salé.

Honorine était au supplice ; Marcel s'en aperçut et se hâta de couper court, en conduisant ses hôtes au donjon.

— Je suis désolé de vous faire monter mes cent marches de pierre, dit-il à la mère Louis ; mais le plus haut étage est le seul qui ait été remis en état ; vous allez trouver que j'habite un nid de hiboux.

— Ça m'est égal, pourvu qu'on y déjeune, dit la fermière, car je vous ai pas encore dit que nous étions venus pour casser la croûte avec vous.

Marcel répondit qu'il les traiterait le moins mal qu'il lui serait possible et aida la vieille paysanne à atteindre le sommet de l'escalier étroit et tournant. Honorine suivait avec l'idiot.

— Nous voilà arrivés, dit enfin de Gausson, en poussant une petite porte de chêne qui servait d'entrée à son logement.

— C'est pas malheureux, reprit la mère Louis essoufflée ; faut que vous ayez du jarret pour vous loger, comme une cloche, auprès des nuages. Ouf ! heureusement que voici de quoi s'asseoir.

Le jeune homme avança un grand fauteuil gothique garni de cuir, dans lequel la vieille femme se laissa tomber ; puis des tabourets à dossiers de même forme pour Honorine et pour l'idiot.

Mais celui-ci s'était accroupi dans le coin le plus obscur, près d'une petite cheminée de fonte incrustée dans l'épaisseur du mur, et la jeune femme regardait autour d'elle avec une curiosité et une émotion involontaires.

Le logement de Marcel avait, en effet, dès le premier aspect, quelque chose de singulièrement remarquable. Il ne se composait que de deux pièces séparées par une portière alors ouverte, et qui permettait ainsi de le voir tout entier. Les murs, sans tapisserie, n'avaient d'autres ornements que quelques armes de chasse ; un filet de pêche et un cabas de peau de chèvre suspendu près de la porte. Tout l'ameublement de la première pièce consistait en quelques siéges gothiques, une table à pieds tors et une grande armoire de chêne sur les battants de laquelle avait été sculpté l'H symbolique surmonté de la croix des chrétiens. Dans la seconde pièce, on apercevait une couchette de fer recouverte d'un tapis brun, quelques rayons chargés de livres, et un pupitre d'ébène incrusté ; enfin, sur l'un des pans de la muraille, vis-à-vis du chevet du lit, Honorine reconnut la petite croix trouvée par de Gausson le jour où il l'avait arrachée à la mort.

Il y avait dans cet intérieur quelque chose de pauvre, de noble et de sévère qui toucha la jeune femme jusqu'aux larmes. Le logis révélait complètement le maître. Au milieu de ces meubles de chêne, de ces armes, de cette couche de fer, la croix de brillants apparaissait comme un symbole ; c'était la seule richesse et le seul ornement de cette demeure, comme l'amour qu'elle rappelait était le seul espoir et la seule joie de celui qui s'y abritait.

Honorine s'approcha de la fenêtre pour cacher son trouble.

La vue embrassait un horizon immense entrecoupé de collines, de bois, de villages, au delà duquel une bande d'un bleu sombre allait se réunir aux nuages, à la mer. Plus près, le regard s'arrêtait sur les taillis et les vergers qui entouraient Verthec, et plus près encore sur les ruines au milieu desquelles s'élevait le donjon.

Le vent qui soupirait à peine aux pieds de la colline, grondait sourdement au haut de la tour, et les oiseaux nichés dans les créneaux passaient à chaque instant, devant le vitrage qu'ils effleuraient de leurs ailes.

Honorine, un coude appuyé au rebord de la croisée regardait et écoutait, le cœur gonflé d'attendrissement, la grandeur poétique du spectacle qu'elle avait sous les yeux. La pensée qu'elle se trouvait chez Marcel, mille souvenirs qui traversaient sa mémoire, mille espérances qui tourbillonnaient confusément devant son âme, tout en elle et hors d'elle semblait se réunir pour accroître son trouble ! De Gausson s'était excusé près de ses hôtes et était ressorti afin de donner des ordres au jeune paysan qui le servait ; la mère Louis, fatiguée de sa course, venait de s'assoupir sur son fauteuil ; l'idiot ne faisait entendre, comme d'habitude, qu'un murmure monotone. Honorine resta long temps à la même place, en proie à une émotion qui n'était ni le bonheur ni la tristesse, mais qui tenait, à la fois, de tous deux.

EMILE SOUVESTRE.

(*La suite à demain.*)

[illegible] qui fait jeter une racine, qui fait donner un gage, qui [illegible] la solidarité, la bourse commune du riche, du pauvre, de l'État, et qui [illegible] par la communauté d'intérêt vos travailleurs à la société, à la propriété même que vous leur constituez. (Très bien !)

Introduire en masse et violemment les prolétaires, c'est une révolution ou une utopie ; les introduire un à un par le travail et le salaire accumulé, c'est l'émancipation véritable !

L'œuvre de ce siècle pour tout homme qui pense, c'est évidemment l'abolition du prolétariat.

Eh bien, je considère la caisse d'épargne favorisée par le gouvernement, acceptant avec générosité, avec grandeur d'âme, et comme une taxe des pauvres, préventive, si vous voulez (très bien !) sans les inconvénients de celle de l'Angleterre, et, avec toute la bienfaisance de l'institution, je la considère comme une des meilleurs garanties de l'affermissement de l'ordre dans la société, comme de la capitalisation des fruits du travail. A cet égard, je supplie la chambre d'écarter, non pas la pensée tout entière du ministère, non même celle des honorables membres dans ce qu'elles ont de militaire et d'administratif, mais toutes ces mesures purement financières, [illegible], répressives, qui auraient pour effet de contrister pour ainsi dire l'économie dans le cœur du peuple, et d'éloigner toutes les garanties que les bons citoyens doivent désirer pour eux comme pour nous. (Très bien ! très bien !)

M. LAPLAGNE, ministre des finances. Je m'associe complètement aux justes éloges que l'honorable préopinant vient de donner à l'institution des caisses d'épargne. J'ai déjà eu occasion de manifester à cette tribune tout le bien que j'en pensais. Mais l'honorable préopinant lui-même reconnaît qu'il faut écouter les conseils de la prudence.

Les caisses d'épargne sont ouvertes aux économies des classes laborieuses ; c'est là un but noble, utile, et devant l'accomplissement duquel aucun sacrifice n'est onéreux. Oui ; il faut soustraire ces classes si intéressantes aux tentations qui existent autour d'elles ; il faut les détourner de ces distractions funestes qu'elles cherchent lorsque les fatigues de leur travail ont épuisé leurs forces ! il faut leur apprendre le prix des économies les moins considérables, lorsque ces économies sont incessantes et qu'elles viennent s'ajouter les unes aux autres ; il faut leur apprendre aussi le moyen de tirer partie de ces économies, de ne pas les laisser improductives, et d'ajouter au [illegible] de leur travail l'intérêt des économies qu'elles ont déjà réalisées.

Cette tâche, messieurs, la loi actuelle n'y met aucun obstacle.

Mais, quant à moi, j'ai toujours pensé que le devoir du gouvernement et de la société était accompli lorsque les classes dont nous parlons ici avaient été mises à même de recueillir avec sécurité et de faire fructifier sans interruption des économies suffisantes pour constituer un véritable capital ; qu'aller au delà, ce serait agir contre leur propre intérêt ; car si vous devez apprendre aux classes laborieuses à faire incessamment des économies, à avoir de la prévoyance pour l'avenir, ne les déshabituez pas du soin de s'occuper de leurs intérêts, de surveiller eux-mêmes leurs affaires ; ne les laissez pas s'endormir dans la sécurité que leur procurerait un gouvernement qui se chargerait de faire leurs affaires à leur place. Par là vous détruiriez toute énergie dans ces classes-là.

Ainsi, messieurs, si vous entendez bien leurs intérêts, dites-leur : Oui, les commencements sont pénibles et laborieux, oui, vous avez des difficultés à surmonter ; le gouvernement qui représente la société est là pour vous aider ; mais, lorsque ces premières difficultés sont surmontées, vous êtes des hommes, vous n'êtes pas des enfants ; nous ne sommes pas vos tuteurs ; nous vous avons fourni les moyens de marcher par vous-mêmes, de faire vous-mêmes et avec facilité vos affaires : eh bien ! maintenant, reprenez la disposition de vos capitaux ; notre tâche est remplie, la vôtre commence. Le danger ne vient pas des placements successifs, il vient des fonds qu'on laisse dormir dans les caisses d'épargne ; c'est là qu'est le danger, c'est là ce qu'il faut éviter.

M. [illegible]. J'ajouterai qu'il a été souvent question dans cette discussion de ces capitaux parasites qui viennent prendre leur part dans des sacrifices que l'État ne doit pas faire pour eux, et que le plus grand encouragement que vous puissiez donner à ces capitaux parasites, c'est précisément d'autoriser [illegible] d'épargne à conserver le capital. Quant à moi, j'avoue que sur ce point ma conviction est bien entière ; je ne crains pas de déserter ces intérêts des classes dont on vient ici prendre la défense, lorsque je vous demande de leur laisser toutes les facilités possibles pour former les petits capitaux qui doivent les laisser sortir de la classe des prolétaires et en faire des propriétaires soit d'industries, soit de terres, mais que je vous demande, quand ils sont arrivés à cette quotité, des dispositions qui, en exonérant le trésor d'une charge qui n'a plus de but, plus d'objet et plus d'utilité, leur laisse à eux le moyen d'exercer leurs facultés, de tirer parti de ce que la nature leur a donné de force et d'intelligence. Par conséquent, lorsque je viens appuyer la proposition de MM. Berryer et Benoist, ma conscience ne me fait aucun reproche en ce qui concerne les classes pauvres.

L'amendement de M. Benoist est adopté.

M. BARILLON propose d'ajouter : « La présente disposition n'est point applicable au cas déterminé au paragraphe 1er de l'art. 2, seulement pendant la durée du service. » — Adopté.

M. BENOIST propose de rédiger ainsi l'art. 4 :

« Chaque caisse d'épargne réunira tous les mois les dépôts qui auraient atteint ce maximum, et fera acheter en son nom ou au nom du déposant une inscription de rentes.

» Le déposant pourra toujours demander le transfert en son nom de la rente achetée pour son compte.

» S'il demande le remboursement, la rente sera vendue, et le capital obtenu par la vente au cours lui sera remis. »

Cet amendement a pour but, dit M. Benoist, de faciliter aux classes ouvrières le placement de leurs capitaux au moment où la caisse d'épargne cessera d'en être chargée, et est une réponse aux reproches que M. de Lamartine faisait à la première partie de mon amendement.

Par cette mesure, les prolétaires entreront naturellement dans la propriété, et l'État se trouvera débarrassé de ce qu'il appelle des capitaux parasites.

M. FÉLIX RÉAL combat cette disposition, qui a déjà été en vigueur, en vertu d'une ordonnance de 1824, et dont l'expérience a montré les embarras et les inconvénients.

L'amendement n'est pas adopté.

« Art. 4 (de la commission). Les sociétés de secours mutuels, dûment autorisées, continueront à être admises à verser jusqu'à concurrence de 6 000 fr., et le crédit de ces sociétés pourra s'élever par l'accumulation des intérêts des capitaux, jusqu'à concurrence de 9 000 fr.

» Au-delà de ce taux, les dispositions du troisième paragraphe de l'article 3 leur seront applicables. » — Adopté.

Les articles 5, 6 et 7 sont retirés.

Art. 8. « Nul ne pourra avoir plus d'un livret dans la même caisse ou dans des caisses différentes, sous peine de perdre l'intérêt de la totalité des sommes déposées. » — Adopté.

Art. 9. « Tout déposant dont le crédit sera de somme suffisante pour acheter une rente de dix francs au moins, pourra obtenir, sur sa demande, par l'intermédiaire de l'administration locale, et sans frais, la conversion de sa créance en une inscription au grand-livre de la dette publique. » —

qui profiteront du privilège que vous créez en leur faveur, mais les agioteurs. Vous voulez, dites-vous, faire entrer les déposants, les petits capitaux, dans la rente, et pour cela vous offrez un stimulant considérable, vous leur donnez 4 fr. de rente pour chaque 100 fr., ce qui, au taux actuel de cette rente, représente un bénéfice de 7 fr. L'appât est suffisant, mais cet appât va solliciter l'agiotage, les spéculateurs réussiront à acheter leurs livrets aux déposants, et les déposants viendront vous apporter le prix de cette vente : de sorte que votre dette flottante, celle qui résulte des dépôts de la caisse d'épargne, ne sera pas diminuée, et que le fonds si avantageux que vous offrez aux déposants ne leur suffira pas.

M. FÉLIX RÉAL. A côté de la disposition qui ne permet le transfert qu'après le 1er janvier 1848, il en est une autre que la chambre discutera plus tard et qui préviendra, si elle est adoptée, toute espèce d'agiotage.

M. TOUSSIN ne pense pas que la disposition additionnelle dont a parlé le rapporteur soit suffisante pour empêcher l'agiotage ; il croit en outre qu'il y a de graves inconvénients à immobiliser les ressources des déposants aux caisses d'épargne.

M. LACAVE LAPLAGNE, ministre des finances. On dit que la prime que nous présentons aux déposants pour la conversion en rente de leur dépôt ne profitera qu'à l'agiotage. Si cet inconvénient existait, il serait fort grave. Mais je ne le redoute pas ; je crois à l'agiotage en vue d'opérations promptes, de bénéfices immédiats, mais je ne crois pas à l'agiotage sur des opérations à long terme. Cependant, j'admets que le déposant ait remis son inscription, mais n'oubliez pas que par notre législation les inscriptions de rentes sont incessibles et insaisissables ; donc, quand il n'y aura pas un transfert régulier, et nous le prohibons, l'acheteur se trouvera à la discrétion du vendeur. Celui-ci, le lendemain du jour où il aura vendu son titre, peut venir faire au trésor une déclaration en perte d'inscription, et l'acheteur aura un titre sans valeur.

M. LANJUINAIS. Remarquez encore que l'on vous propose en ce moment de créer un nouveau fonds ; le 4 p. 100 n'existe chez nous qu'exceptionnellement ; c'est un fonds nouveau que vous créez, et il y a là un grave inconvénient : car les peuples avancés dans la carrière du crédit, l'Angleterre, par exemple, ont travaillé par tous les moyens à ramener tous les fonds au même taux ; vous voulez faire tout le contraire.

M. le ministre des finances nous a dit qu'il voulait attirer dans la rente les déposants de la caisse d'épargne ; il a raison en principe ; mais la première condition pour cela, c'est de mettre l'intérêt payé par la caisse d'épargne en rapport avec le taux de nos rentes ; tant que l'intérêt de la caisse d'épargne sera plus fort que celui de la rente, les déposans ne changeront pas leur situation

Entendons-nous bien ; d'ailleurs, vous voulez attirer les déposants dans la rente ; mais dans quelle rente ? Est-ce avec une prime de 7 et même de 12 0/0 que vous voulez les attirer ? Ce n'est pas difficile, mais ce n'est pas là ce que vous voulez.

Je ne vois donc rien qui puisse justifier la mesure exorbitante et insolite que l'on vous propose, et je demande à la Chambre de la rejeter.

L'article 11 du projet est mis aux voix et rejeté.

M. FOULD propose de rédiger ainsi le paragraphe réservé de l'art. 10 : « Ces rentes seront transférées sans frais au nom de la caisse des dépôts et consignations au compte des caisses d'épargne. » — Adopté.

Par suite du rejet de l'art. 11, les articles suivants, 12, 13 et 14, sont supprimés.

Art. 15. « En cas d'aliénation par la caisse des dépôts et consignations de tout ou partie des rentes qui pourront lui être remises aux termes de l'article 7 de la présente loi, l'art. 4 de la loi du mois de mars 1835 recevra son application. » — Adopté.

M. BARILLON présente un article transitoire dont la discussion est renvoyée à demain.

Demain, à une heure et demie, suite de la discussion du projet de loi sur les caisses d'épargne. Développement de la proposition de M. Desmousseaux de Givré, tendant à faire percevoir au poids les droits d'octroi sur les bestiaux à l'entrée des villes. Discussion de projets de loi d'intérêt local. Rapport de la commission des pétitions.

FAITS DIVERS.

M. le duc de Nemours a rejoint le roi à Eu. — M. le duc d'Aumale est arrivé dimanche dernier à Châteaubriant pour prendre possession du château de la ville qu'il a acquis. — M. le duc de Montpensier a dû s'embarquer à Marseille le 15 mars pour l'Algérie. — Le père et la mère de Mme la duchesse d'Aumale, M. le duc et Mme la duchesse de Salerne sont attendus prochainement à Paris. On pense que LL. AA. seront accompagnées de M. le comte de Trapani, dernier frère du roi de Naples.

— Un long rapport au roi de M. le maréchal Soult inséré aujourd'hui dans le *Moniteur universel* précède une ordonnance par laquelle sont institués les nouveaux fonctionnaires de l'Algérie. Voici l'ensemble des traitements qui leur seront alloués : directeur général des affaires civiles, 20 000 fr. ; procureur général, directeur de l'intérieur et des travaux publics, directeur des finances et du commerce, membre civil rapporteur du conseil supérieur d'administration, président du conseil du contentieux, chacun 12 000 fr. ; membre du conseil du contentieux, 9 000 fr. ; secrétaire du conseil du contentieux, 6 000 fr. ; auditeur au conseil d'État attaché aux services civils, 5 000 fr., sous-directeur de l'intérieur de 1re classe, 7 000 fr. ; sous-directeur de l'intérieur de 2e classe, 6 000 fr. ; commissaire civil de 1re classe, 4 000 fr. ; commissaire civil de 2e classe, 3 000 fr. La plupart de ces fonctionnaires ont, en outre, le logement, et, de plus, des frais de représentation, et des indemnités de chevaux leur sont allouées selon les fonctions. Les allocations varient de 1 000 fr. (pour les commissaires civils de 1re et 2e classe) à 9 500 fr. (pour le directeur général des affaires civiles).

— L'épouse de don Carlos est sérieusement malade. Des médecins de Paris, appelés auprès d'elle, sont partis pour Bourges cette nuit.

— M. Mougel, ingénieur français au service du vice-roi d'Egypte, chargé des instructions de S. A. pour la construction du barrage du Nil, vient d'arriver à Paris.

— M. Charles Ledru, ayant adressé à M. le comte de Salvandy la demande d'une bourse en faveur d'un neveu d'Armand Carrel, a reçu immédiatement la réponse suivante de M. le ministre de l'instruction publique :

« Le jeune Armand Carrel, monsieur, vient d'être nommé boursier au » collège royal de Henri IV. Les portes lui seront ouvertes le jour où il » aura neuf ans. L'Université sera heureuse de travailler à le rendre [illegible] » digne des souvenirs de probité politique et de talents éminents qui [illegible] commis ; il ne doit être attribué dès lors qu'à une de ces secrètes et terribles vengeances si communes il y a deux cents ans, et surtout à la cour de l'Italienne Marie de Médicis.

— Une société, à la tête de laquelle s'est placée la maison Langlois et Leclercq, vient d'acquérir de M. Louis Blanc, au prix de 300 000 francs, deux ouvrages dont le premier sera l'*Histoire de la Révolution française*. Cette vente a été réalisée en date du 14 avril courant.

— Des troubles ont éclaté aux îles Seychelles, principale dépendance de l'île Maurice. Le gouverneur, M. Mylius, s'est renfermé avec les officiers de l'administration et les gendarmes dans l'hôtel du Gouvernement. On avait placardé sur les murs de la ville de Port Victoria, à Mahé, l'avis suivant : *Cinq cents piastres à qui portera à la police la tête de Charles Augustus Mylius*. Il ne paraît pas, du reste, que ces troubles doivent avoir des suites graves.

Les Seychelles ont été tout-à-fait ruinées par l'émancipation. Les recettes du trésor ne s'élèvent plus maintenant dans ces îles qu'à 6 250 fr., et les dépenses sont de 110 875 fr. C'est sur l'île Maurice que le gouvernement anglais fait peser ces charges.

— Le brave trompette Escoffier est arrivé à Marseille :

« Le trompette Escoffier, dit le *Sémaphore*, se trouve avec son compagnon d'infortune et de captivité, le chasseur d'Afrique Briant. On se rappelle que le premier de ces deux braves militaires fut fait prisonnier par les Arabes dans le combat où Sidi-Embarrach, kalifa d'Abd-el-Kader, perdit la vie. Escoffier voyant son capitaine, M. de Cotte, démonté et entouré d'ennemis, le força d'accepter son cheval, et, combattant à pied, fut pris et emmené par les Arabes dans leur fuite ; puis il fut traîné de tribus en tribus, présenté à Abd-el-Kader, qui, après l'avoir gardé auprès de lui quelque temps, le livra, avec son camarade Briant au sultan Abd-el-Rhaman, lequel, dans un échange de prisonniers, l'a rendu au consul de France à Tanger. Les souffrances endurées par ces deux militaires, pendant ces dix-sept mois de captivité, sont inouïes ; les Arabes leur ont fait subir les plus barbares traitements ; sans leur courage, leur jeunesse, la force de leur constitution, ils auraient sans doute succombé dans cette longue et douloureuse épreuve, qui leur semblait ne devoir jamais finir, lorsque le moment de leur délivrance est enfin venu.

» C'est seulement en arrivant à Oran qu'Escoffier a appris que le roi lui avait accordé la croix de la Légion-d'Honneur. Il a été appelé à Paris par le ministre de la guerre. »

— Les liens ne sont, en général, ni nombreux, ni intimes entre les médecins : c'est un mal pour la science, pour la profession elle-même, enfin pour les services que celle-ci peut rendre. Nul doute que les médecins ne dussent exercer, dans l'intérêt de la santé publique, une plus grande influence : si partout ils mettaient en commun leurs lumières, s'ils se faisaient profiter réciproquement des observations que fait chacun d'eux ; si, en un mot, dans toutes les localités susceptibles d'une telle institution, il se fondait des sociétés qui établissent des rapports habituels entre tous les hommes de l'art. C'est ce que viennent de réaliser les médecins de Besançon, qui ont constitué dernièrement une Société de médecine, comptant déjà dans son sein vingt-deux membres résidants. La Société a pour président M. Bulloz, directeur de l'Ecole de médecine de Besançon, et pour secrétaire M. Tournier, professeur d'anatomie et de physiologie dans la même Ecole. Nous ne pouvons qu'applaudir au zèle qui a provoqué cette fondation, et bien augurer des travaux qu'elle va sans doute produire.

— Parmi les noms historiques inscrits sur les listes du 7e régiment de lanciers, qui vient de quitter Verdun pour se rendre à Valenciennes, on remarque celui du sous-lieutenant de Salignac-Fénélon, un des derniers arrière-neveux de l'illustre archevêque de Cambrai.

— Le convoi du chemin de fer d'Anzin à Abscon, parti le 15 avril, à 5 heures et demie du soir, a déraillé au dessus d'Hérin. La locomotive a été renversée et toutes les voitures du convoi, excepté la dernière, sont sorties de la voie. Les voyageurs n'ont éprouvé qu'une brusque commotion et aucun d'eux n'a été blessé. Le machiniste seul a eu malheureusement le pied pris et broyé à la hauteur de la cheville, entre la locomotive et le tender. Il a fallu lui en faire l'amputation.

Cet accident est dû à la négligence d'un cantonnier qui a oublié de replacer les rails d'un évitement dans lequel on avait fait entrer, quelques instants auparavant, plusieurs wagons chargés. Une locomotive de Denain a repris les voyageurs pour les conduire à Abscon.

Une partie de la nuit a été employée à remettre le matériel sur la voie. Le dommage doit être considérable.

— La Belgique ne contrefait pas que nos livres, elle nous apporte quelquefois des nouvelles ; voici ce que dit aujourd'hui un journal bruxellois :

« Le fameux ordre du jour par lequel le maréchal Soult avait fermé à tous les officiers de l'armée française l'entrée des temples maçonniques, vient d'être retiré par son auteur, du moins indirectement. Sur les vives réclamations de plusieurs officiers-généraux parlant au nom d'un très grand nombre de leurs frères, le vieux ministre de la guerre s'est empressé de déclarer que son ordre du jour ne pouvait s'appliquer qu'aux simples soldats, et qu'il était libre aux officiers et sous-officiers de fréquenter, comme par le passé, les loges maçonniques. »

— Le premier bateau de maquereaux pêchés est entré le 11 avril dans le port de Fécamp ; il en avait 50 mille environ. Le lendemain, trois autres bateaux en ont apporté chacun de 30 à 40 mille. D'autres sont entrés cette nuit avec une pêche non moins heureuse. Jamais on n'avait vu pareille affluence. Malgré cela, les prix sont restés assez élevés.

Théâtres, fêtes et concerts.

M. Geraldy donnera son concert mardi prochain 22 avril, dans la salle de M. Herz. Le nom du bénéficiaire est la garantie certaine d'une soirée attrayante. Indépendamment du talent supérieur que tout le monde connaît et admire, on peut s'en rapporter à son goût et à son habileté pour l'organisation d'une soirée musicale.

— Le concert de M. Tagliafico aura lieu dimanche prochain, 20 avril, à deux heures, dans la salle de M. Herz.

— On exécutera dimanche, 20 avril, à l'église Saint-Méry, la troisième [illegible] F. Viret, maître de chapelle de cette paroisse.

retirat des dépôts. Il regrette seulement que l'on ait limité à 1500 fr. le maximum des dépôts. Cette somme est loin d'être suffisante dans beaucoup de cas pour permettre à l'ouvrier de passer au rang des patentables et des propriétaires.

La *Réforme* publie une lettre adressée à M. Carnot par un grand nombre d'électeurs du sixième arrondissement, afin de prier l'honorable député de faire tous ses efforts pour que le projet d'armement ne soit pas sanctionné par la Chambre.

Marchés de Paris.

Halle aux farines du 18 avril. — Arrivages 1026-61. —Ventes 1174-15. — Restant 20776-66. — Gruaux 45,25 à 45,85. — Farine 1re 30,25 à 32,50; 2e 28,35 à 29,95; 4e 19,10 à 24,60. — A livrer 476-86.

Marché aux Veaux du 18 avril. — Taureaux amenés 8, vendus 9 à 0,90. — Vaches amenées 156, vendues 15 à 1,28-1,08-0,88.—Veaux amenés, 1016, sur lesquels 1-09 ont été vendus 1,30-1,60-1,40.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 17-18 avril. — Porcs amenés 969, sur lesquels 930 ont été vendus 1,00-0,90-0,8). — 792 veaux amenés, tous vendus à 1,60-1,50-1,40.

VERSAILLES, 18 avril. —Foin 1re 42 à 46; 2e 38 à 40; 3e 35 à 36.—Paille de froment 27 à 33; de d'avoine 34 à 36. — Trèfle 30 à 42. — Luzerne 40 à 46. — Regain 30 à 38.
223 veaux ont été vendus de 1,40 à 1,70 le kil. sur pied.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 17 AVRIL.

CAJANI, éditeur, rue Montorgueil, 108, et rue Singer, à Passy. Juge commissaire, M. Dubois; syndic provisoire, M. Battarel, rue Cléry, 9.

KOCHER, lithographe, rue Mauconseil, 24. Juge commissaire, M. Riglet; syndic provisoire, M. Lefrançois, rue de Louvois, 8.

Du 29 octobre 1844.

LECACHEUX, négociant, rue de Paradis-Poissonnière, 2. Juge commissaire, M. Cornuault; syndic provisoire, M. Breuillard, rue de Trévise, 6.

Bourse du 18 avril 1845.

La stagnation du 3 0[0 continue; le 5 0[0, très demandé au commencement de la Bourse, a fléchi vers la fin et reste pourtant encore au dessus des cours de la veille.

Les chemins de fer se sont un peu remis de la mauvaise journée d'hier. Tous ont plus ou moins monté.

L'emprunt romain, bien tenu depuis quelque temps, a gagné aujourd'hui 1[2 0[0.

Les reports ont paru se raffermir sur les fonds publics.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Emprunt, 86 45.— Belgique 1842, 105 1[2. — 4 1[2, 101 5[8.— Banque 1841, 1085, 1087 50.— Chemins de La Teste, 211 25, 212 50, 210.— Mulhouse, 395.— Grand-Combe, 1557 50, 1555. — Naples, 109). — Autriche (lots sortis), 565, 570.— Espagne passive, 7 3[8, 1[2.—Différée nouv., 17 5[8. —3 p. 0[0, 41 7[8.— Comptoir Ganneron, 1107 50, 1110. — Canal de Bourgo-

CH. Marseill.	1035 »	1045 »	H. 2 50	— 1030, 1050.	H.12 50
Vierzon.	835 »	» »	H.20 »	—	

LONDRES, 18 AVRIL	C. DE LA COULISSE.		Primes.
Consol.... 99 3[8 1[2.	Av. 85 90.		F. c. 86, 85 95 50.
Esp. act.... 30 3[4.	Ap. 85 87 1[2.		F. p. 86 25, 30 d. 50.
Portug..... 66 1[2			F. c. 117 95, 80 d. 50.
Mexic..... 36 1[2.	Rep. Fin c.	F. pr.	F. p. 118 20 d. un.
Brésil....... »	3 p. 0[0 5 10.	15	118 40, 30 d. 50.
5 0[0 holl.	5 0[0 10 15.	30	Orléans, 1230 d. 20.
2 1[2 do... 61 1[2.	Bons du Trésor.		1245, 1260 d 10.
Rouen..... 41 1[4.			Rouen 1145, 1132 50 d. 20.
Orléans.... 48.	3 1[8, 1[4.		Strasb. 322 50, 326 25 d. 10

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 87,00 à 90,00; courant du mois, 89,00 à 00,00; 4 mois d'été, 91,50 à 91,00; 4 derniers mois, 98,50 à 98,00; 4 premiers 1846, 101,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 84,00. — Œillette rousse, 72,00. — Lin, 75,50.

ESPRIT 3[6. — Disponible, 90,00 à 00,00; courant du mois en juin 90,00 à 00,00; juillet et août, 91,00 à 00,00; septembre et octobre, 91,00 à 92,00; novembre et décembre, 88,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,50 à 00,00.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

LES MODES DE PARIS. — Chez Aubert, place de la Bourse.

Depuis vingt-cinq ans, la presse a fait d'immenses progrès; mais, chose bizarre, de tous les journaux ceux qui, pendant long-temps, avaient suivi le mouvement général avec le plus de peine et de lenteur, c'étaient ceux précisément qui, par leur nature, devaient le devancer, c'étaient les journaux de mode, dont la mission est de représenter la chose la plus mobile et la plus inconstante du monde, le goût parisien. Eux seuls restaient stationnaires, et pour leur texte, pour leurs dessins, leurs coloris, eux seuls en étaient encore à l'état des arts sous le Consulat. Qui disait *gravure de modes* disait image vulgaire, petite figure de cire habillée de fer-blanc, poupée au corps tordu, aux bras cassés, minaudant, grimaçant, vêtue de ces costumes fabuleux imaginés par les confectionneuses, et dont une Parisienne eût rougi de se voir affublée. C'était pourtant là ce qui se passait en province et à l'étranger pour les toilettes, le goût et les façons de Paris! Fallait-il s'étonner que le type provincial n'eût pas complétement disparu? Non, sans doute; mais ce qui devait surprendre, c'était que malgré toutes ces calomnies enluminées, les Parisiennes eussent conservé leur réputation de grâce et d'élégance, il fallait, certes, qu'elle fût bien solidement établie.

Un pareil état de choses ne pouvait se continuer dans un temps où la facilité des communications rendait le mensonge lithographié ou gravé frappant pour tous les yeux. D'importantes améliorations étaient devenues indispensables; elles furent réalisées, et pour n'en citer qu'un exemple, nous nous bornerons à dire qu'un éditeur intelligent et qui s'est acquis, pour tout ce qui tient à la lithographie, une renommée européenne, fonda, il y a deux ans déjà, une feuille de ce genre rédigée avec esprit, imprimée avec luxe et enrichie de belles gravures sur acier, exécutées d'après les dessins d'un artiste en réputation.

Telle est notamment l'origine des *Modes parisiennes*, charmant petit

Grâce à ce recueil, une femme qui aime à s'occuper ne connaîtra plus l'ennui; tous ces charmants petits objets que l'on se plairait à faire pour son propre usage ou pour offrir à ses amies, mais dont l'exécution exige des renseignements ou des modèles, ces tabourets, ces coussins, ces écrans, ces chancelières, ces lambrequins en tapisserie ou en broderie, etc., etc., on peut les faire exécuter sous ses yeux, on peut fournir à toutes ses amies des matériaux qu'elles ne pourraient se procurer nulle part, car ce recueil contient une foule de petits secrets au moyen desquels on confectionne presque sans dépense ces mille joujoux si coûteux des dames.

Comme on le voit, la presse des modes a eu aussi sa révolution, révolution fondamentale celle-là, et que ne pouvait laisser inachevée le grand révolutionnaire de l'imagerie parisienne, Aubert, qui, dans ces quinze dernières années, a fait plus, à lui tout seul, pour la propagation du goût et de l'art du dessin, que tous les ministres ensemble par leurs prétendus *encouragements aux beaux-arts*. En cette circonstance comme toujours, l'éditeur des *Modes parisiennes* a caché sous une enveloppe agréable et amusante une chose bonne et profitable. C'est ainsi qu'il procède habituellement, et c'est à cela sans doute qu'il doit la constance de son succès. Malgré l'attrait des croquades et des caricatures, il est bien probable que le succès de ses divertissants albums de salon serait moins grand et moins durable surtout, si au fond de leurs joyeusetés il ne se trouvait pas toujours quelque pensée raisonnable, quelque critique sensée d'un ridicule ou d'un vice. Notre époque est à la raison, à l'utilité, au positif. Il était donc sage de faire une chose raisonnable et utile, même d'un journal de modes. A. DE M.

OFFICE DES CHEMINS DE FER, bureaux provisoires, rue Neuve-Vivienne, 36, près la Bourse. — L'Office sert d'intermédiaire entre les actionnaires et les compagnies. Il représente les actionnaires dans les assemblées générales, reçoit les dividendes pour leur compte, et se charge de leurs intérêts dans toutes circonstances. — Correspondance avec la province pour tout ce qui a rapport aux chemins de fer. — Renseignements sur la valeur réelle des actions, sur les compagnies qui se forment, enfin sur tout ce qui concerne les chemins de fer. — Achat, au comptant, de toutes actions ayant cours, et avances sur titres à céder.—On ne reçoit que les lettres affranchies. Renseignements de dix heures à deux heures.

Spectacles du 19 avril.

8 h. »[» OPÉRA. —
7 h. »[» FRANÇAIS. — Virginie.
7 h. »[» OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon.
6 h. 1[2 ODÉON. — L'Eunuque de Térence.
6 h. »[» VAUDEVILLE.— L'Amour. Misères.
6 h. 1[2 VARIÉTÉS. — Garde. Dangeville. Tricorne. 2 Pierrots.
6 h. »[» GYMNASE. — Le Tuteur. L'Image. Pascal.
6 h. »[» PALAIS-ROYAL.—Un Poisson d'Avril. Roi des Frontins. Un Vieux.
6 h. »[» PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. »[» AMBIGU. — La Peste noire.
6 h. 1[2 GAITÉ. — La Justice de Dieu.
6 h. 3[4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Empire.
6 h. »[» COMTE. — La Fée. Turban. Tout pour mon père.
6 h. 1[2 FOLIES.. — Constant. Taupin. Rosière.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie Lange Levy et Comp., rue du Croissant, 16.

[illegible] de Gasparin, et que des études très sérieuses seront bientôt entreprises pour l'établissement d'un système d'irrigations générales. M. Cunin-Gridaine a des sympathies pour les classes populaires, pourquoi ne veut-il pas comprendre qu'il pourrait conquérir un titre incontestable à la reconnaissance publique en plaidant dans le conseil des ministres la cause de l'agriculture, et en exigeant que les grands travaux d'ensemble, nécessaires à son développement, fussent exécutés par l'Etat, sans retard et de préférence à toute autre entreprise?

A voir de quelle façon la Chambre fabriquait la loi sur les caisses d'épargne, tout le monde pensait qu'après huit jours d'une discussion plus que ridicule, cette loi serait repoussée par le bon sens de la majorité; mais la Chambre qui se fait un malin plaisir de tromper toutes les prévisions vient de l'adopter par 207 voix contre 35.

Nous avons assisté déjà à de bien tristes spectacles dans le palais de nos législateurs, mais jamais nous n'avions vu confectionner une loi avec un tel laisser-aller. Nous osons affirmer sans crainte d'être démentis, que sur les 459 représentants du pays, il n'y en a pas cinquante qui aient suivi la discussion; et si l'on nous poussait un peu, nous affirmerions que sur les 242 votants, il n'y en a pas 25 qui aient su ce qu'ils votaient. Ce fut depuis le commencement jusqu'à la fin une pluie battante d'amendements, un déluge de propositions contradictoires au milieu desquels il était difficile que le bon sens surnageât. Effrayés de cette horrible inondation, le plus grand nombre des députés prit tout d'abord le parti de se réfugier dans l'inattention la plus complète; on refusa de rien écouter, de rien entendre. Quelques-uns plus hardis ou bien engagés malgré eux dans le débat, quelques dix hommes, au plus, eurent le courage de tenir tête jusqu'au bout à ce flux d'articles et de projets qui tombaient de la gauche, de la droite et du centre. Ce sont ces dix hommes qui ont fait la loi.

Nous avons vu des articles repoussés par 7 députés contre 4; si celui-ci avait terminé plus tôt sa correspondance avec ses électeurs, si celui-là avait eu le temps d'achever sa causerie avec son voisin, si cet autre avait déposé sa lorgnette braquée sur les tribunes, l'article rejeté eût été admis : c'est un jeu de hasard. Nous aimerions mieux, pour notre compte, qu'on fît les lois à pile ou face ou sur un coup de dés.

Il y a d'honorables électeurs qui prennent au sérieux leurs devoirs de citoyens et qui croient faire une œuvre grave en envoyant un mandataire à la Chambre pour s'occuper des affaires publiques; si ces électeurs voyaient de près une réunion des représentants de la France, s'ils savaient comment se traitent au Palais-Bourbon les affaires sérieuses, quel désenchantement pour ces consciences honnêtes et naïves! Les réflexions que nous faisions hier sur la décadence du corps représentatif en France sembleront peut-être exagérées à ces hommes de foi qui croient encore à la sincérité du gou-

lington et ses compagnons d'armes ont encore eu cette année l'inconvenance de célébrer, par un banquet, l'anniversaire du 18 juin 1815. Ajoutons, toutefois, que ce banquet a un caractère privé, et que le peuple anglais ne s'y associe pas. Mais n'est-il pas regrettable que l'opinion ne se soit pas produite avec assez d'énergie pour neutraliser ces indécentes manifestations de la caste féodale. Malheureusement d'autres faits de ce genre ont eu lieu dans une île long-temps française et chère à la France. L'an dernier, pour la première fois, le gouverneur de l'île Maurice, sir William Gomm, s'est avisé de fêter le 18 juin par de grandes revues. Malgré la plainte que ce procédé inconvenant arracha aux colons de Maurice, le 3 décembre dernier, sir William Gomm a renouvelé et complété l'injure en faisant célébrer par une revue solennelle et une petite guerre le trente quatrième anniversaire de l'occupation de l'île par les troupes anglaises. Par un petit raffinement de délicatesse militaire, on faisait simuler au 12e régiment les manœuvres que ce même régiment avait faites en 1810 pour attaquer le Port-Louis.

Ces faits ont causé dans la colonie une vive affliction, que les journaux de la localité expriment avec modération.

« Si ce sont là, dit l'un d'eux, des moyens d'opérer une fusion, désirable » pour tous, nous devons l'avouer, nous n'y entendons plus rien.

» Il y a trente-quatre ans que nous sommes Anglais, et c'est la première » fois qu'on nous rappelle que nous le sommes devenus par la force des ar» mes. Il y a dans cette démarche quelque chose qui blesse les sentiments les » plus nobles; nous devions le dire, et nous le faisons sans amertume, mais » non sans indignation. »

En lui-même, et par rapport aux Mauriciens, le procédé de sir William Gomm nous paraît odieux; mais nous croyons qu'en outre la conduite du gouvernement de Maurice est d'une haute inconvenance envers la nation française elle-même. Comment! c'est au moment où des rapports d'*entente cordiale* sont formés entre les deux peuples, qu'un militaire brutal va blesser dans leurs plus douloureux souvenirs nos anciens frères de l'Ile de France! C'est inexcusable.

Le ministère manquerait à un devoir, s'il n'adressait pas au gouvernement anglais une observation amicale sur les faits que nous signalons. Nous sommes convaincus qu'il suffira d'éveiller à cet égard l'attention de sir Robert Peel, pour que l'honorable baronnet, dont les idées sont élevées et généreuses, fasse une réprimande au général Gomm et empêche le retour d'un acte affligeant pour nos anciens compatriotes, contraire à toute délicatesse et digne des temps barbares.

Une seconde ordonnance royale relative à l'Algérie règle le personne des divers services dans notre colonie africaine. Cette ordonnance est de la plus grande importance car elle a pour objet :

« D'établir un roulement régulier entre les employés du continent et ceux » des mêmes administrations qui sont détachés en Algérie.

» De procurer un bon recrutement à ceux des services publics qui ne » peuvent être complètement ni exclusivement alimentés par des agents » déjà éprouvés en France;

» De consacrer les règles et conditions de l'admission et de l'avancement;

» De donner à tous les agents une rémunération proportionnée à l'impor-

[illegible]

« Qui aurait dit, *en* 1830, quand Charles X tombait du trône sous la » prévention d'être favorable aux Jésuites, que les mêmes préventions » s'élèveraient quinze ans plus tard contre les gouvernants sortis de la » révolution de juillet? »

Un fait nouveau se produit à Angoulême : cette fois ce n'est point une coalition d'ouvriers que poursuit la justice, c'est une coalition d'entrepreneurs. — Il paraît que là, du moins, l'administration s'est conduite avec intelligence et équité. Nous citons le *Charentais* :

« Une coalition paraît s'être formée entre les entrepreneurs du sciage et les ouvriers scieurs-de-long à Angoulême et dans les environs. Depuis deux jours, ces derniers ont suspendu les travaux, les uns volontairement, les autres par menaces. La police, instruite de ces faits, a procédé à une information qui les a confirmés. Une réunion des entrepreneurs et des ouvriers a eu lieu le 15 au Minage; des engagements de ne travailler qu'à tel prix ont été agités et proposés. Un écrit a été, dit-on, signé.

» Les noms des instigateurs sont connus de la police qui veille sur toutes ces menées dont la source remonte à quelques charpentiers qui, chargés des fournitures de bois pour le tunnel à des conditions, selon eux, peu lucratives, avaient déjà embauché à des prix inférieurs au cours ordinaire, des ouvriers sieurs-de-long, pour rattraper sur la main-d'œuvre les bénéfices qu'ils espéraient faire dans cette entreprise.

» Quelques entrepreneurs désignés comme meneurs, ont été mandés au bureau de police et en sont sortis dans des dispositions d'ordre et de bon vouloir qui font espérer que les ouvriers et eux-mêmes retourneront à leurs travaux. »

Le Collége de Maynooth.

Cette question, si humble en apparence, remue toujours l'Angleterre. En fait, de quoi s'agit-il? d'accorder à une institution catholique de l'Irlande quelques milliers de livres sterlings de plus que ce qu'on lui abandonnait annuellement au budget. Mais, en principe, il s'agit de faire violence à cette vieille haine du protestantisme contre la religion romaine, et de contraindre les presbytériens fanatiques, les whigs esclaves de leurs électeurs et les torys orgueilleux à donner des gages de conciliation à leurs frères catholiques.

Ce projet était noble et généreux, hardi. Il eût effrayé un ministre médiocre, il a tenté le génie de sir Robert Peel.

Le premier ministre de l'Angleterre n'a donc pas craint de hasarder son portefeuille pour accomplir un grand acte de justice et d'humanité sociale. Et tel est l'empire qu'exerce sur les égoïsmes les plus exclusifs l'initiative d'un noble caractère, qu'un grand nombre de députés n'ont pas craint de voter le bill conciliateur, quoiqu'ils fussent convaincus que leur réélection s'en trouverait très compromise.

Au départ du courrier, un député protestant, de la chambre des communes, attaquait sir Rober Peel avec une extrême vivacité :

« .... Je ne saurais, dit-il, m'élever avec trop de force contre le bill à raison du principe et à cause de l'inopportunité. C'est sur la base du protestantisme que repose la couronne d'Angleterre, et la mesure proposée par le ministère tend à ébranler ce chêne séculaire qui a déjà défié tant d'orages. Le séminaire de Maynooth est une épine enfoncée dans le flanc du pays, et c'est cette épine à la pointe acérée que le ministère ne craint pas de retourner dans la plaie

» Le très honorable baronnet (sir Robert Peel) a mis ses amis politiques dans la plus fâcheuse alternative, ou se prononcer contre lui qu'ils estiment, ou de voter contre l'Eglise anglicane qu'ils révèrent.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS (1).

Quatrième partie.

V. — UNE JOURNÉE CHEZ MARCEL.

Le retour de Marcel arracha Honorine à sa rêverie. Il revenait avec le jeune paysan chargé de tout ce qu'il avait pu se procurer à la ferme de Vertbec. La mère Louis se réveilla à son entrée.

— A la bonne heure, dit-elle, en apercevant les provisions, nous allons faire une *sapée* (festin), moi d'abord, j'ai la *frinvalie*. Voyons, *mezette*, aide donc le jeune gars à nous mettre le couvert.

Honorine obéit. Elle éprouvait une sensation étrange à remplir chez Marcel ces soins domestiques; c'était en même temps comme de la honte et de la joie. Le jeune homme, de son côté, semblait fasciné. Il la regardait aller et venir dans ses deux chambres, dresser le couvert, préparer le repas comme si elle se fût trouvée à la ferme, et son cœur se gonflait d'ivresse; il eût désiré oublier tout le reste, croire un instant qu'elle était là chez elle, pour lui et avec lui! Il contemplait avec une sorte de respect ce pauvre ménage de solitaire, la veille encore sans valeur, et aujourd'hui consacré par sa visite. Il eût voulu baiser chaque objet qu'elle avait touché, il se sentait enivré de cet air qu'elle remplissait de son haleine, des froissements de sa robe, du léger bruit de ses pas!

La mère Louis l'arracha à son extase en criant de se mettre à table.

L'exercice et le grand air avaient éveillé l'appétit de la fermière qui avait d'ailleurs le principe normand, que tout ce que l'on mange chez les autres est autant d'ajouté à notre bien.

Honorine voulut la rappeler à la prudence, mais elle s'écria :

— La paix, voyons, mezette; je t'ai conduite à ton *valentin* (galant), faut être reconnaissante.

Et la jeune femme, toute honteuse, n'osa plus hasarder aucune objection.

L'idiot montrait encore plus d'avidité. On eût dit qu'il satisfaisait une faim long-temps inassouvie. La mère Louis prenait plaisir à cette voracité que rien ne pouvait rassasier.

— Va, va, grand Jodane, disait elle, en chargeant l'assiette de l'idiot, le voisin ne regarde pas à son *commentage* (vivres), faut t'en donner à mort. Ce *grec* de mière l'aura fait jeûner par économie et il aura pris sa faim pour une maladie. Encore un coup, grand Jodane; justement la bouteille est débouchée; mais, comme on dit, à bon *bère* n'y a pas besoin de bouchon.

A tout cela de Gausson et Honorine répondaient peu de chose. Heureux de se trouver l'un vis-à-vis de l'autre à la même table, ils jouissaient silencieusement de leur joie. Mais enfin, le repas fini, Marcel proposa de visiter avant de repartir, ce qu'il appelait en souriant son domaine.

— J'ai fait labourer quelques pieds de terre près de la grande tour ruinée, dit-il, et j'y ai moi-même planté des fleurs. A défaut de dessert, je puis vous offrir un bouquet.

— Merci, dit la mère Louis, qui se sentait alourdie par le déjeuner; j'ai pas le cœur à marcher maintenant; montrez ça à la petite, qui aime les fleurs comme une *avette* (abeille).

Honorine voulut se défendre de quitter sa grand' mère; mais celle-ci l'y obligea.

— As-tu peur du voisin, dit-elle, fais donc pas la mijaurée comme ça, voyons! Y te mangera pas, M. Marcel. Va avec lui pendant que moi je ferai un somme.

La jeune femme ne pouvant refuser plus longtemps sans affectation, appela l'idiot, qui descendit avec elle.

De Gausson les conduisit à travers les ruines vers un petit plateau qui avait dû former autrefois une cour intérieure, et que ceignait encore des restes de murailles. C'était là que se trouvait établi le parterre dont il venait de parler. Il y avait réuni une collection de plantes si habilement choisies que, quelle que fût la saison, tout y semblait également fleuri; on y voyait des rhododendrons à feuilles lustrées, des chrysanthèmes de couleurs variées, des dahlias tardifs et des lauriers thyms à fleurs blanches ou lilas. Sur les vieux murs rampaient des chèvrefeuilles blancs mêlés aux roses du Bengale, et les plates-bandes étaient bordées de résédas et de violettes. A l'extrémité du plateau, sous l'arcade d'une porte en ruines étaient posées deux ruches entourées de thym et de fenouille.

Marcel y conduisit Honorine, qui s'arrêta à quelques pas un peu effrayée par les bourdonnements des abeilles, suspendues en grappes à l'entrée de leurs cellules.

— Ne craignez rien, lui dit de Gausson en souriant, ce sont les amies de ma solitude, et nous nous connaissons. Vous voyez ce banc placé sous les ruches? C'est là que je viens tous les soirs attendre la nuit. Le bourdonnement des abeilles rentrant au logis me berce et me tient compagnie; c'est comme une musique champêtre qui donne plus de sérénité à mes rêveries. En fermant les yeux, j'arrive par instant à donner un corps à mes chimères. Je ne me crois plus seul ici; j'entends, de loin, une voix connue qui donne des ordres; il me semble que des pieds légers font crier le sable des allées; mon nom retentit prononcé à voix basse, je sens une main se poser sur mes cheveux!... Alors, je rouvre vivement les yeux... et je ne vois rien que mon donjon isolé, mon jardin désert et la nuit qui descend!... mais j'ai fait un doux rêve, et je le dois à mes abeilles.

Honorine écoutait palpitante, n'osant répondre et cependant heureuse d'écouter. Marcel prit son silence pour un reproche.

— Mes confidences vous déplaisent, Honorine? dit-il en la prenant par la main.

— Non, répondit la jeune femme sans lever les yeux; mais... elles... me troublent... Je sens que j'ai tort de les écouter.

— Pourquoi cela? reprit doucement de Gausson; doutez-vous donc de la pureté de cet amour qui fait ma seule occupation depuis tant d'années? Ah! ne vous faites point de vains remords! La vie n'a-t-elle pas assez de ses réelles douleurs. Honorez-vous, honorez-moi par votre confiance. Tant que j'ai espéré pour vous le maintien d'une union désormais brisée, j'ai gardé le silence; mais aujourd'hui que nous nous restons seuls, à nous-mêmes, ne repoussons pas les pures joies d'une affection consolante. Croyez-moi, Honorine, comme je crois en vous, avec simplicité et résolution. Nos existences peuvent rester séparées, mais regardez nos âmes comme fiancées et jouissez de leur union sans remords, puisqu'elle est sans honte.

L'accent de Marcel avait cette gravité pénétrante dont la jeune femme avait été si vivement émue la première fois qu'il lui parla à Bagatelle. Elle sentit ses tremblements s'apaiser et son bonheur raffermi prendre possession de lui-même. Levant un regard encore troublé, mais plein de tendresse vers Marcel.

— Ah! parlez ainsi, dit-elle doucement; vous me rassurez sur moi-même. Oui, vous avez raison, la règle qui guide les autres ne peut plus me conduire, hélas! Dieu doit avoir quelque indulgence pour les malheurs qu'on n'a point mérités, et il ne nous défend pas, sans doute, toute conso-

(1) Voir les numéros du 12 décembre 1844 au 11 janvier 1845, et les numéros du 13 février au 19 avril 1845.

auquel un échec de plus importerait des portefeuilles.

Un journal de Londres dont l'anglicanisme est très exalté, s'écrie à l'occasion du bill de Maynooth :

« L'agitation, telle que savent l'organiser les protestants d'Angleterre, a déjà *balayé* bien des ministères et balaiera bientôt celui de Robert Peel tout aussi cavalièrement. »

Un journal satirique de Londres, *the Great-Gun* (le *Canon*) contient cette saillie sur les négociations relatives au droit de visite :

« Le duc de Broglie a émis de bien vives objections sur cette question, dans sa dernière conférence avec le docteur Lushington. Ce personnage dit qu'il pense que sir Robert Peel devrait se contenter d'un seul privilège de visite au lieu de deux ; et que, comme le premier ministre a établi un nouveau genre de droit de visite, en plongeant dans le gousset des contribuables pour la taxe du revenu à l'intérieur, il peut bien jeter aux orties le vieux privilège qui concerne les étrangers. »

De tout temps, les visites que nos princes ont rendues aux bonnes villes de France ont eu pour résultat de hausser les droits d'octroi, et de faire ainsi payer au peuple les gracieuses réceptions des altesses et des royautés. A Dublin, il n'en sera pas ainsi. La corporation de cette ville vient de décider que ses membres supporteraient exclusivement les dépenses qu'occasionnerait la réception de la reine Victoria, et qu'aucune nouvelle taxe ne serait imposée aux habitants.

Un correspondant de Rome envoie les nouvelles suivantes de M. Rossi et des Jésuites à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Italie. — Rome, 3 avril. — A Vienne comme à Paris on a fait ici des démarches pour conjurer l'orage qui éclatait en Suisse, contre la société des Jésuites. M. Rossi est arrivé de Paris dans un tout autre but que celui de s'informer de l'état de l'instruction publique à Rome. Il s'est mis en rapport, pendant son séjour ici, avec le général des Jésuites Roothan ; par le moyen d'un intermédiaire, il a cherché par tous les moyens à l'engager à ne pas envoyer les révérends Pères en Suisse. La constitution indépendante de l'ordre des Jésuites et le pouvoir absolu du général, avaient fait espérer à M. Rossi que sa voix serait écoutée. Le général a donné à M. Rossi l'assurance qu'il avait renoncé à prendre une résolution, et qu'il laissait au pape toute initiative à ce sujet. Cette déclararation a depuis été répétée par le révérend Père général. L'intérêt particulier de l'ordre a acquis aux yeux de l'Eglise universelle catholique, une importance réelle, par suite de cet abandon que le général a fait au Saint-Père de la décision suprême en pareil cas. »

Voici le résumé des dernières nouvelles de Suisse : Jeudi dernier, un prisonnier de guerre de Bâle-Campagne, le docteur Müller, est parvenu à s'évader des prisons de Lucerne. — On assure que le conseil exécutif de Berne a suspendu de leurs fonctions tous les fonctionnaires publics qui ont pris part à l'expédition des corps-francs. Ils seront obligés, en conséquence, de rendre compte de leur conduite aux autorités qui les ont élus et qui doivent statuer définitivement sur leur sort. On pense que les prisonniers de guerre appartenant au canton seront mis en liberté moyennant une rançon que l'on paiera pour eux.

La dernière livraison de la *Revue maçonnique* ne dit pas que M. le maréchal Soult ait retiré directement ou indirectement la circulaire dans

Les journaux du soir parlent d'une indisposition sérieuse de M. Guizot. « On disait à la chambre, dit la *Patrie*, qu'un calcul s'était détaché du foie, était tombé dans le tube intestinal, et avait produit les plus grands désordres dans l'organisation. — Des informations très précises nous confirment la vérité du fait matériel et nous permettent d'enlever à ce bruit toute sa gravité. M. Guizot a subi une crise de souffrances très aiguës, mais de peu de durée. Il a été mis dans un bain et on lui a fait une application de sangsues. On peut assurer que cette indisposition n'aura pas de suites fâcheuses et sera promptement dissipée. »

Le *Moniteur parisien*, en confirmant la nouvelle de l'accident, en confirme heureusement aussi le peu de gravité.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Séance du 19 avril.

La Chambre entend le rapport du comité des pétitions.

M. LE COMTE BEUGNOT, rapporteur : Cinquante-trois habitants d'Uzès (Gard), adressent des observations tendant à provoquer une révision de certaines dispositions du Code forestier, et en particulier de celle qui défend d'introduire les brebis et les moutons dans les bois communaux.

La commission propose le renvoi au ministre des finances.

Sur la demande de M. Feutrier, la chambre passe à l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur les irrigations.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre de l'agriculture, appelle l'attention de la chambre sur la loi qui est soumise à son approbation. L'irrigation peut devenir une grande cause de richesse pour la France. Les pays étrangers jouissent d'excellents systèmes d'irrigation, et depuis longtemps ils jouissent de fruits qu'il était immanquable d'obtenir.

De tous les pays, la Lombardie est celui qui jouit du meilleur système d'irrigation, et aussi la richesse du sol dépasse-t-elle celle de tous les autres peuples. 178 hectares rapportent en proportion 212 fr. 50 c. de revenus, sans y comprendre le revenu de son argent, qui s'élève au taux de 7 p. cent.

Un kilomètre carré en Lombardie contient 170 habitants ; la Belgique ne dépasse pas 140, et la France atteint tout au plus le nombre de 63. La France a de grands progrès à faire. Elle y arrivera. Depuis longtemps, et grâce à M. Rieffel, agriculteur très distingué, et à d'autres hommes dévoués à l'intérêt de l'agriculture, nous avons des exemples de grande amélioration, et il y a des terrains qui se vendent aujourd'hui fort cher qui n'avaient que peu ou point de valeur il y a à peine quelques années.

L'honorable ministre examine ensuite la législation actuelle ; il la trouve insuffisante et il espère que le projet de loi le complètera.

M. LE PRÉSIDENT BOULLET combat le projet de loi ; il le trouve incomplet, insuffisant, et destiné à engendrer de nombreux projets. Il indique quelles sont les modifications à introduire. Le gouvernement aurait dû emprunter la plus grande partie des dispositions contenues dans le code sarde sur la matière.

M. LE COMTE DE GASPARIN, membre de la commission. Ce qu'il importe le plus à l'agriculture, c'est de donner une plus grande production de produits animaux, et c'est le contraire qui a lieu. En effet, les eaux manquent, et les eaux des pluies arrivant à des époques qui ne sont jamais fixes, les propriétaires ont la plus grande peine à récolter des fourrages, et aussi ne cultivent-ils que des céréales.

Un bon système remédierait à ce triste état de choses. Comment y parvenir ? Votre projet de loi aura-t-il cet effet ? Non, sans doute. Mais enfin c'est un pas fait dans une voie d'amélioration, et c'est ce qui me porte à voter en faveur du projet.

Vous semblez admettre deux principes fondamentaux : le droit de l'Etat

« A partir du 1er janvier 1846, les sommes déposées avant la promulgation de la présente loi, et qui excéderont [illegible] f., cesseront de porter intérêt jusqu'à ce qu'elles aient été ramenées au dessous de ce maximum. — Adopté.

La chambre adopte ensuite au scrutin [illegible] par 207 voix contre 35, l'ensemble du projet de loi.

M. DE MACKAU dépose le projet de loi déjà adopté par la chambre des pairs sur la réforme coloniale.

La chambre entend des rapports de pétitions.

M. LEBOBE, rapporteur. Le sieur Schattenmann, directeur des mines de Bouxwiller (Bas-Rhin), appelle l'attention de la chambre sur la nécessité de mettre en pratique sur toutes les routes de France l'emploi du rouleau compresseur. — Renvoi au ministre des travaux publics.

Le sieur Servet, à Chenevières, demande qu'il soit construit aux abords des principales barrières de Paris, des hangars destinés à abriter les voitures sujettes à être visitées par les préposés de l'octroi. — Renvoi au ministre de l'intérieur.

M. DE LOYNES, autre rapporteur. Des commis de direction des contributions directes demandent à être commissionnés et salariés par l'Etat. — Renvoi au ministre des finances.

Le baron de la Jouaillère, à Chalans, demande que la confection des rôles des avertissements et des patentes soit confiée désormais aux employés des préfectures. — Renvoi au ministre des finances et à la commission du budget.

Le sieur Roron, ancien employé du ministère de la justice, à Doulaincourt, propose d'envoyer à Alger une armée composée de cultivateurs et d'ouvriers. — Renvoi au ministre de la guerre.

La parole est à M. Desmousseaux de Givré pour le développement de sa proposition, tendant à faire percevoir des droits d'octroi sur les bestiaux à l'entrée des villes.

La voix faible de l'orateur et le bruit des conversations, ne nous permettent pas d'entendre la lecture de son manuscrit.

M. DUCHATEL. C'est aux conseils municipaux à décider le mode de perception de l'octroi à l'entrée des villes, et je crois qu'il est grave d'imposer par une loi le même mode de perception pour toutes ; de plus, le nouveau mode nécessitera des frais assez considérables aux petites villes. Ces deux observations faites, je déclare que le gouvernement ne s'oppose pas à la prise en considération.

MM. Gauthier de Rumilly et Terme ajoutent quelques mots en faveur de la proposition.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ rappelle que depuis longtemps le conseil municipal de Paris sollicite pour que le droit au poids soit substitué au droit par tête à l'entrée de Paris. (Aux voix ! aux voix !)

La prise en considération, mise aux voix, est prononcée à la presque unanimité.

Lundi, à une heure et demie, séance publique. Discussion de la proposition sur la conversion des rentes.

FAITS DIVERS.

Le roi et le duc de Neumours sont arrivés hier au s[illegible] Paris, de retour de leur voyage à Eu.

— L'intention du ministère serait, dit la *Presse*, de faire une nouvelle promotion de trente-cinq pairs.

— M. Adolphe Barrot, nommé consul-général à Alexandrie, en remplacement de M. de Lavalette, doit quitter Paris dans les premiers jours de mai pour se rendre à son poste.

— Aujourd'hui a été célébré, à la chapelle de la chambre des pairs, le mariage de Mlle Henriette Decazes avec M. le baron Léopold Lefebvre, de Tournay. Mgr l'archevêque de Paris ayant été empêché par une indisposition, de leur donner la bénédiction nuptiale, a été remplacé par M. l'ab-

---

lation. J'ai foi en vous, Marcel ; soyez mon ami, mon conseiller ; je mets notre amour à tous deux sous la garde de votre honneur.

Il ne répondit qu'en serrant contre sa poitrine le bras de la jeune femme qu'il avait posé sur le sien ; il avait le cœur trop plein pour parler.

Tous deux continuèrent quelque temps à parcourir les allées du parterre sans rien dire, tout entiers à l'enchantement de se voir, de se sentir, de s'entendre respirer. Mais sortant peu à peu de ce muet extase, la conversation reprit, entrecoupée d'abord, incertaine, sans suite, puis plus intime et plus suivie. Chacun laissa lire plus avant qu'il ne l'avait encore fait dans ses goûts, dans ses regrets, et cette confession mutuelle rapprochait insensiblement deux cœurs déjà l'un à l'autre. Chaque ressemblance constatée ajoutait un anneau à la chaîne sympathique qui les unissait.

Les heures s'écoulèrent ainsi dans des ravissements toujours renouvelés, et ce fut seulement en voyant l'ombre de la tour s'allonger sur le parterre qu'Honorine se rappela qu'il fallait songer au retour.

— Vous reviendrez, demanda de Gausson, en retenant son bras contre sa poitrine palpitante ; vous me le promettez ?

— Je tâcherai, répondit la jeune femme, pour qui cette journée était la plus belle de sa vie entière.

Il prit ses deux mains qu'il tint longtemps pressées sur ses lèvres, puis remonta avec elle l'escalier du donjon.

Mais, avant d'arriver à l'étage supérieur, tous deux furent frappés par des éclats de voix qui les firent tressaillir. On chantait une vieille bacchanale du Bessin :

Or nous réjouissons,
Chantons une chanson
Qui soit cointe et jolie ;
Ce n'est pas la façon
D'engendrer marisson,
En bonne compagnie.

— Dieu ! c'est ma grand'mère, s'écria Honorine qui s'arrêta saisie.

La voix continua.

Chassons tout en arrière,
Les avaricieux
Qui boivent de la bière ;
Encore sont trop heureux !
Leurs écus sont les dieux ;
Ils en sont amoureux
Car ils n'ont autre attente.

Il n'est qu'être joyeux
Et boire à qui mieux mieux.
Jusqu'à ce qu'on s'en saute.

Pendant que ce couplet s'achevait, la jeune femme et son conducteur avaient atteint la porte du dernier étage ; ils la poussèrent vivement.

La mère Louis, qui était assise devant la table et qui tenait un verre plein à la main, se retourna.

— Eh ! arrivez donc, mes tourtereaux, s'écria-t-elle, sans quoi y aura plus rien dans la bouteille.

Allons ! à boire !
A boire !
Et toujours
Vidons
Les flacons !

— Grand Dieu ! ma mère, que faites-vous ? s'écria Honorine, en courant à la paysanne et voulant lui retirer son verre.

— Eh ben ! veux-tu laisser ! balbutia la vieille femme avec un hoquet d'ivresse... Mille millions ! ne touche pas à ma *vinée*, je veux boire !

Je voudrais, à déjeuner,
Que ma table fût bien garnie
D'un bon jambon parfumé...

Houp ! avalons... Le v'là dedans, comme frère Jean.

Honorine joignit les mains avec une exclamation de douleur ; de Gausson paraissait sérieusement embarrassé.

— Il est impossible d'emmener Mme Louis maintenant, dit-il enfin ; vous pourriez rencontrer quelqu'un... puis, pour traverser Trévières...

— Mon Dieu ! que faire ! s'écria Honorine les larmes aux yeux

— Attendre encore. Quand la nuit sera venue, vous partirez. D'ici là, Mme Louis aura eu le temps de se remettre ; et, dans tous les cas, vous ne serez point vues.

— C'est sa maladie qui a amené ces fatales habitudes ! dit Honorine en enlevant rapidement tout ce qui se trouvait sur la table. Pourvu que son mal ne soit point aggravé !... Ah ! j'aurais dû veiller... ne pas descendre !

Elle fut interrompue par la fermière, qui redemandait à grands cris la bouteille, et qui, sur le refus de sa petite-fille et de Marcel, se livra à un accès d'indignation furieuse.

— Ah ! c'est comme ça que tu traites ceux qui viennent te voir ! cria-t-elle à de Gausson ; tu leur regrettes ta *piscantine* (piquette) ! Eh ben ; tu ne verras plus la *mezette* ; je te défends d'être son *valentin*, entends-tu ? et je t'avertis que je ne l'amènerai plus dans ta *cranière* (masure), failli *halabre* (garnement)... Parisien ruiné... T'as beau faire ton air *grichu* (mécontent), tu seras jamais qu'un Iroquois... et je me moque de toi... comme de la police de Bayeux !...

Honorine avait en vain essayé d'arrêter ce torrent d'injures. Appuyée sur l'épaule de la vieille paysanne, elle avait en vain posé la main sur ses lèvres avec des supplications et des larmes ; la mère Louis avait, selon l'expression normande, *un vin de lansquenet*, et continua ses imprécations jusqu'à ce que la vue de l'idiot eût donné à ses idées une autre direction. Elle appela le grand Jodane, lui fit boire ce qui restait dans son verre et recommença à lui chanter des *bacchanales* et des *branles villageois*.

Ces vieux couplets dont la naïveté ne rachète pas toujours les gravelures, causaient à Honorine un embarras que de Gausson voulut soulager en se retirant. Il ne revint qu'à la tombée du jour, et pour annoncer à la jeune femme que le char-à-bancs était attelé. Il eût voulu les reconduire lui-même, mais la mère Louis déclara qu'elle ne partirait pas avec un gredin qui lui avait ôté le verre des lèvres, et il fallut céder.

Honorine, humiliée de la triste fin d'une journée d'abord si charmante, serra la main de Marcel et reprit tristement la route des Motteux.

Par malheur, l'ivresse de la mère Louis loin de se dissiper semblait prendre un caractère plus bruyant et plus fâcheux ; exaltée par la fièvre elle tournait au délire. La vieille femme continuait à chanter et à parler haut, en s'interrompant tout-à-coup pour pousser des plaintes sourdes ou recommencer des imprécations contre tous ceux dont elle avait eu à se plaindre récemment ou autrefois. C'était tantôt de Gausson, tantôt son gendre, tantôt Romain. Tous les efforts d'Honorine, pour calmer cette exaltation, avaient été inutiles, et maintenant elle ne songeait qu'à gagner la ferme le plus tôt possible.

Elle aperçut enfin les toits crevassés du château, traversa Trévières et arriva à la porte de la grande cour.

Françoise les y attendait et courut à leur rencontre.

— Ah ! vous voilà enfin ! s'écria-t-elle d'une voix altérée ; je languissais d'inquiétude ; il ne vous est rien arrivé au moins ?

— A boire ! la Parisienne, cria la mère Louis d'une voix rauque ; j'ai la *falle* (estomac) pleine de charbons ardents.

— Grand Dieu ! est-ce que vous êtes malade ? demanda la grisette.

— Non, interrompit Honorine, en rejetant les rênes sur le cou de la *caille* ; aidez-moi à la descendre et ne dites rien à personne.

Françoise comprit, et aida la jeune femme qui fit le tour pour ne point traverser la grande pièce du rez-de-chaussée où tout le monde se trou-

qu'il ne l'eût pas embrassé avec plus d'affection, qu'il n'eût pas versé des larmes plus abondantes et plus amères, donné des preuves d'un plus grand désespoir.

— Rassure-toi donc, lui a dit Delcouderc, dont le courage a été au dessus de toute expression comme au dessus de toutes les prévisions ; rassure-toi !... que ferais-tu donc si tu étais à ma place ?

Les deux amis, que la mort allait séparer, ont déjeuné ensemble. Le repas s'est passé, de la part de Delcouderc, en conversations sur sa position. Tout va être fini pour moi dans une heure, disait-il ; je serai devant Dieu, si je crois qu'il y en a un. Je le crois comme je tiens un morceau de pain que dans la main. Je ne lui demanderai qu'une grâce : c'est d'être son domestique pour attiser le feu quand deux personnes brûleront. — Ce n'est plus le moment, lui disait le prêtre, de vous exaspérer contre les hommes ; pardonnez-leur comme Dieu vous pardonnera. — Leur pardonner ! jamais ! ils m'ont fait trop de mal et ont fait du bien à de plus coupables que moi.

Le digne prêtre a fait entendre d'autres exhortations, et a invité Delcouderc à disculper les personnes qu'il avait pu accuser injustement. Delcouderc a persisté dans ces déclarations faites devant le jury.

Il était onze heures et demie ; on a fait retirer Deffigier, qui a embrassé le condamné pour la dernière fois, en poussant des cris déchirants.

M. l'abbé Vèze est resté seul dans le cachot avec Delcouderc, qu'il a confessé jusqu'à midi moins un quart.

L'exécuteur et ses aides sont entrés dans le cachot, et la fatale toilette a commencé. Delcouderc voulait mettre ses bottes ; mais un des exécuteurs a invoqué le règlement pour s'y opposer. — Je n'en savais rien, a dit Delcouderc, puisque c'est la première fois ; une autre fois je le saurai.

Il s'est levé ; son attitude était calme et ferme. Il a rappelé que le concierge lui avait promis un verre d'eau-de-vie, et il l'a bu d'un trait. Il a embrassé ensuite avec effusion M. l'abbé Vèze ; il a embrassé aussi deux autres ecclésiastiques venus auprès de lui.

Son sang-froid, sa tranquillité, sa fermeté ne se sont pas un instant démentis. Il a traversé une foule immense, et arrivé au pied de l'échafaud, il l'a gravi avec son imperturbable assurance. Son confesseur l'a pressé dans ses bras, et deux minutes après, la justice des hommes était satisfaite.

Le *Conservateur de la Dordogne* ajoute les particularités qui suivent :

« Delcouderc n'avait pas seulement demandé à revêtir ses anciens habits, par un caprice assez difficile à expliquer, il tenait beaucoup aussi à mettre ses bottes, mais d'après l'observation qui lui fut faite, que les règlements s'y opposaient, il renonça à cette idée, et répondit assez gaîment : « Pardon, je ne le savais pas ; mais je me le rappellerai une autre fois. »

» Ayant cru reconnaître les souliers de Thibald dans la chaussure qu'on lui mettait, il en fit la remarque et ajouta : « Puisqu'il ne vient pas avec moi, il faut bien que quelque chose de lui me suive. »

» Avant de sortir de la prison, Delcouderc sollicita la grâce de Deffigier, qui avait été puni disciplinairement de la peine des fers.

» En apprenant les détails de l'exécution de Delcouderc, le gardien Monfort, qui, on le sait, fut si grièvement blessé lors de l'évasion de ce criminel, n'a pu s'empêcher de verser des larmes d'attendrissement.

» Quelques heures avant l'exécution de Delcouderc, deux paysans montèrent sur l'échafaud pour examiner mieux à leur aise le mécanisme de la machine qui fait passer avec tant de rapidité de vie à trépas. L'un d'eux poussa le cynisme et l'effronterie jusqu'à passer sa tête dans la fatale lunette. Ce dernier mouvement excita dans la foule un cri d'horreur, et des agents de police s'emparèrent aussitôt de ces amateurs pour les conduire au violon, où M. le commissaire de police leur fit passer quelques heures. »

— Un jeune homme de dix-sept ans, Guillaume Dorvillers, a été condamné à la peine des parricides, par arrêt de la cour d'assises de Namur, pour avoir assassiné son père âgé de plus de soixante ans. Il a été exécuté mercredi matin, à six heures, sur la Grand'Place de Namur.

Dès la veille, le condamné avait été informé qu'il ne lui restait qu'à se [illegible]

[illegible] baigné dans son sang et la figure horriblement mutilée. Tout le côté gauche de la face avait été dévoré ; le côté droit portait aussi les traces de nombreuses et profondes morsures, et la main droite avait été horriblement maltraitée. L'enfant ne survécut que quelques heures à ces graves blessures.

AVIS DE M. SCRIBE SUR LES FEUILLETONS DE M. HILPERT. — En 1840, M. Hilpert a vendu à la *Presse*, au prix de 600 fr., qu'il a bien et prestement encaissés, le testament inédit de Napoléon, écrit sous sa dictée à l'île d'Elbe. Plus tard, M. Hilpert dut reconnaître que le manuscrit était déjà édité. Il fut convenu qu'il se libèrerait en rédaction. Les feuilletons fournis par M. Hilpert furent refusés par la *Presse* ; et le tribunal, par un premier jugement, déféra les feuilletons à l'examen et à l'appréciation de M. Scribe.

Voici le rapport de celui-ci :

« Ce qu'il y a de plus difficile à apprécier à sa juste valeur, c'est une œuvre littéraire, surtout pour un homme de lettres, qui lui-même s'est tant de fois trompé pour son propre compte.

» Aussi, tout en acceptant la mission dont le tribunal a bien voulu m'honorer, je le supplie de ne pas s'en rapporter à moi seul, et de soumettre à un second arbitre une opinion que je ne donne pas comme bonne, mais comme mienne.

» Je déclare, après avoir lu attentivement les deux Nouvelles inédites, l'une une ***Histoire d'un autre monde***, l'autre le ***Château du Moine noir***, je déclare sur mon honneur et sur ma conscience littéraire, que je ne crois pas que ces deux Nouvelles puissent être insérées dans le journal la ***Presse***.

» Si le tribunal désire que je motive mon opinion, je suis prêt à le faire ; mais mon rapport deviendra alors une longue dissertation critique, peu convenable peut-être à l'égard d'un homme de lettres, mon confrère. »

Malgré la plaidoirie spirituelle de M. Ouizille, avocat de M. Hilpert, ce dernier a été condamné à restituer à la *Presse* ses 600 fr. sauf déduction du prix d'un premier feuilleton admis par ce journal.

— Le cercle général d'horticulture ouvrira sa quatrième exposition le 24 courant, dans l'orangerie du Luxembourg. Tous les horticulteurs, jardiniers et amateurs sont invités à prendre part à cette exposition et aux concours fondés par le cercle, par les princesses de la famille royale, par M. le grand référendaire de la chambre des pairs, le préfet de la Seine et par les dames patronnesses de l'horticulture parisienne.

— Le *Charivari*, qui ne laisse échapper aucune occasion d'exercer sa verve satirique, vient de publier un numéro monstre illustré d'une foule de vignettes sur bois qui reproduisent de la manière la plus plaisante tous les principaux tableaux du Salon de cette année.

Le cinquième volume de l'*Histoire de dix ans*, par M. Louis Blanc, volume dont la publication n'est pas très récente, passe en revue les procès de Fieschi et d'Alibaud, la mort de Carrel, la première tentative du prince Louis, la lutte du ministère Molé contre la coalition, de Méhémet-Ali contre Mahmoud.

Lors même que M. Louis Blanc, ce que nous ne pensons pas, devrait arriver jusqu'à la fin de son œuvre sans consacrer une ligne à Charles Fourier et aux socialistes qui ont formulé le plus complètement l'organisation du travail, nous n'hésiterions pas à reconnaître que le cinquième volume de son histoire offre les mêmes qualités de style que les précédents. Il y a de l'analogie entre la manière de M. Louis Blanc et celle de M. Thiers, mais M. Louis Blanc prend décidément l'avantage. Jamais il ne lui échappe de négligences risibles, comme celle-ci : Nouvelle certaine du débarquement prochain, *par un canot fait prisonnier* » (Thiers,

[illegible] directeur ou d'une commission dramatique, c'était appliquer à l'intelligence la loi dégradante du ***maximum*** ; — qu'il ne fallait d'ailleurs se préoccuper ni de la *nature*, ni de l'*importance*, ni de la *forme* de l'œuvre ; — que la loi ne posait pas des règles d'esthétique ; — qu'une cour de justice n'avait pas à rendre des décisions de goût ; — qu'il fallait réputer *œuvre dramatique* tout ce qui se trouvait transporté sur la scène, et servait à remplir la caisse du directeur de théâtre.

Me Dupin répondait, au nom de M. Vatel, que la loi de 1791 était spéciale, et ne couvrait de sa protection que les ouvrages essentiellement dramatiques, c'est-à-dire, qui renfermaient une action représentée sur la scène ; que l'œuvre de M. Colin ne contenait rien de pareil ; qu'au surplus M. Colin avait aliéné son droit, et ne pouvait plus empêcher M. Vatel d'exécuter l'œuvre de M. Colin.

La cour, contrairement aux conclusions de M. l'avocat-général Berville, a considéré que la loi de 1791 embrassait dans son esprit toutes les œuvres de l'intelligence, quelles qu'en fussent la *forme*, la *nature*, l'*importance*, qu'elles fussent déclamées, chantées, récitées, exécutées, du moment où elles étaient transportées sur un théâtre. En conséquence, elle a fait défense à M. Vatel d'exécuter l'ode-symphonie *le Désert*, sans le consentement de M. Colin ; elle a condamné M. Vatel à payer à M. Colin 100 fr. par chaque représentation exécutée jusqu'à ce jour, et, de plus, aux dépens.

Cet arrêt, nous l'espérons, ramènera les tribunaux de commerce aux véritables principes. La jurisprudence des tribunaux de commerce de Lyon et de Paris, dans cette affaire de l'ode-symphonie du *Désert*, n'allait à rien de moins qu'à saper par sa base la propriété intellectuelle, et à la soumettre à un véritable *maximum*, comme l'a dit Me Blot-Lequesne. Par quel étrange aveuglement les commerçants honnêtes et judicieux qui composent les tribunaux de commerce de ces deux principales villes du royaume n'ont-ils pas aperçu quel *à fortiori* l'on pourrait tirer de leur jurisprudence ? Comment n'ont-ils pas vu que si l'on contraint, de par justice, le propriétaire d'une denrée artistique ou intellectuelle à se laisser dépouiller, moyennant rétribution postérieurement arbitrée ou fixée d'avance, on est sur la voie, sur la pente qui conduit à une pareille expropriation à l'égard de celui qui possède des denrées coloniales ou indigènes ? Et qu'on y songe ! Les denrées artistiques et intellectuelles ne sont que pour le beau monde et pour les savants ; mais les denrées coloniales ou indigènes sont pour le peuple, qui a faim et qui souffre !

Eh quoi ! est-il possible que les tribunaux de commerce des deux principales villes de France n'aient pas compris que l'essence du contrat qui transfère la propriété, du contrat de vente et d'achat, est le libre débat entre le vendeur et l'acheteur sur le prix de la chose, sa qualité, son mode de livraison, de paiement, etc ? Que diraient donc MM. les commerçants de Paris ou de Lyon si un individu s'avisait de prendre dans leur boutique ou leur magasin un objet quelconque, et puis qu'il leur répondît devant les tribunaux : « De quoi vous plaignez-vous ? je vous paierai au prix courant ; » ou bien : « Nommons des arbitres, qui estimeront ce que je vous dois. » Certes, MM. les commerçants de Paris diraient que c'est là une mauvaise plaisanterie... ou un vol. C'est pourtant ce qu'ils ont jugé dans l'affaire de l'ode symphonie *le Désert*.

Et c'est dans un siècle aussi propriétaire que le nôtre, qu'on rend de pareils jugements ! Ah ! c'est bien mal comprendre la véritable propriété !.. Et les avocats-généraux de M. Martin (du Nord) plaident en faveur de pareilles aberrations judiciaires et sociales !..

Nous félicitons M. Auguste Colin, notre collaborateur, qui, bien qu'abandonné par M. Félicien David et par MM. Escudier frères, a combattu fermement pour les principes. Me Blot-Lequesne a prêté l'appui de son

---

rait, conduisit la mère Louis à sa chambre et l'obligea à se mettre au lit. La grisette avait averti un des garçons de remiser le char-à-bancs en se contentant de répondre à ses questions que les dames étaient rentrées fatiguées de leur promenade et désiraient du repos. Elle rejoignit ensuite Honorine demeurée près du lit de sa grand'mère.

Cette espèce de mystère éveilla nécessairement la curiosité des gens de la ferme. On avait cru entendre la mère Louis parler à haute voix ; on continuait à marcher dans sa chambre et Françoise ne redescendait pas : une des servantes voulut savoir ce qui se passait et monta, sous prétexte d'offrir ses services, mais Honorine qui craignait de laisser voir sa grand' mère dans l'état honteux où elle se trouvait, la remercia sans lui ouvrir, et elle descendit sans avoir entendu autre chose que les plaintes de la fermière qui demandait à boire. Il était évident qu'il se passait quelque chose d'extraordinaire que la dame de Paris voulait cacher. On essaya d'interroger l'idiot, mais il ne put donner aucun renseignement. Anselme Micou consulté à son tour ne répondit rien sinon que l'on était dans le treizième automne, l'année du malheur pour les Motteux. Il fallut donc se retirer sans en savoir davantage.

Mais le lendemain, en se levant, les valets apprirent que l'on avait envoyé chercher M. Vorel et que leur vieille maîtresse se trouvait dans un état alarmant.

La nuit avait été terrible pour Honorine et Françoise. A l'ivresse de la mère Louis avait succédé une exaltation fébrile que rien n'avait pu apaiser : elle voulait se lever, visiter ses voisins faire, *bandours et bobans* (réjouissance et bonne chère) ; c'était enfin un délire d'épicuréisme dont les deux jeunes femmes avaient été d'autant plus effrayées qu'il semblait plus contraire à toutes les habitudes de la vieille paysanne. Elles ne savaient point encore que ce qui leur semblait du délire n'était que l'expansion de goûts long-temps contenus. Car, nous en avons déjà fait ailleurs la remarque, si la maladie dénature parfois les instincts, souvent aussi elle les affranchit et révèle tout-à-coup un caractère ignoré des autres et de nous-mêmes. Une vie laborieuse avait pu comprimer les penchants sensuels de la mère Louis, mais sans les éteindre ; cette nature, sobre par économie, avait conservé toute son avidité inassouvie. En sentant la vie lui échapper, elle se retournait avec une sorte de fureur vers ces plaisirs dont elle s'était sevrée et qu'elle ne voulait plus ajourner. Chose étrange à dire et pourtant ordinaire, tous les désirs se réveillaient chez la fermière des Motteux au moment où la maladie la rendait impuissante à les satisfaire ! Elle regrettait le temps perdu, les joies oubliées ; comme ces affamés auxquels il ne reste plus que quelques instants pour assouvir leur faim, elle eût voulu ressaisir à la fois tout cet arriéré de jouissance.

Telle était même l'énergie de cette sensation qu'elle lui avait fait oublier ses inquiétudes avaricieuses ; elle demandait que tout fût en fête aux Motteux, qu'on adressât des invitations, que l'on préparât ce qu'il fallait pour recevoir des convives ; elle voulait s'amuser une fois en sa vie. Sa jeunesse lui revenait, et elle la recevait comme l'enfant prodigue en tuant le veau gras ! Triste et tardif retour à des goûts toujours réprimés mais jamais vaincus !

Vorel la trouva dans ce paroxysme de prodigalité. A la vue du médecin, elle voulut que l'on apportât une bouteille de poiré bouchée pour trinquer avec lui, et elle lui déclara qu'il fallait la guérir tout de suite, parce qu'elle était décidée à prendre du bon temps.

— Après tout, on ne vit qu'une fois, dit-elle ; n'y a pas besoin d'être ***milsoudier*** (millionnaire) pour manger du *fallue* (gateau). J'ai assez travaillé à c't'heure et je veux un peu rire avant d'être cousue dans le drap.

Vorel parut surpris du changement opéré chez la vieille femme, mais il lui répondit conformément à ses souhaits. Il demeura long-temps près de son lit, l'interrogeant, l'observant et semblant réfléchir. Enfin il prescrivit quelques soins à donner, accorda à la malade presque tout ce qu'elle demanda et promit de revenir.

Il revint, en effet, le soir, puis les jours suivants, et se montra encore moins sévère. Les désirs de la mère Louis semblaient être sa seule règle ; il trouvait toujours quelque motif pour y céder. Honorine qui voyait le funeste résultat de ces concessions, s'efforçait de les combattre ; mais Vorel appuyait alors la malade qui, forte de cette approbation s'emportait contre sa petite-fille et l'accusait de tyrannie. Il résulta, au bout de quelque temps de cette conduite différente, un déplacement d'affection. La mère Louis reporta sur Vorel une partie de l'amitié qu'elle avait eue pour Honorine et sur Honorine l'aversion qu'elle avait eue contre Vorel. Celui-ci s'en aperçut et redoubla de complaisances. Loin de réprimer les dangereux caprices de la malade, il les excitait ; il cherchait lui-même ce qui pouvait flatter ses goûts sans s'inquiéter des suites ; on eût dit qu'il poursuivait le double but de lui plaire et de hâter chez elle les progrès du mal.

Honorine, au contraire, bien qu'elle s'aperçût du mauvais effet de ses oppositions y persistait par conscience et par attachement.

Il en résulta une aigreur toujours croissante de la part de la mère Louis qui se remit à l'appeler la dame de Paris. Elle lui retira même les comptes pour les confier de nouveau au médecin, et une vente heureuse conclue par ce dernier acheva de le rétablir dans l'amitié de la vieille paysanne.



Vorel venait chaque soir faire une partie de brisque près de son lit, en mangeant une rôtie arrosée de poiré. Il lui parlait des travaux de la ferme, lui racontait les commérages de Trévières, et trouvait moyen de flatter ses vanités et ses manies. Aussi la vieille femme proclamait-elle le médecin le roi des bons gars.

Cependant les progrès de la maladie étaient chaque jour plus visibles ; la mère Louis ne sortait plus de sa douloureuse torpeur que pour prendre des repas, infailliblement suivi d'une surexcitation fiévreuse qu'exaltait encore la tisane de Marin-Oufroy. Son dépérissement frappait tous les gens de la ferme sans qu'ils en devinassent la cause. Anselme Micou seul secouait la tête quand on s'en étonnait.

— C'est la treizième année ! répétait-il toujours ; vous voyez que mam' Louis a beau manger et boire du chenu ; rien ne lui profite ; il y a sur elle un mauvais sort.

Ce mauvais sort, c'était le médecin. Il avait hâte d'en finir avec une existence qui exposait l'héritage espéré ; mais, en précipitant sa fin, il eût voulu reconquérir ses anciens avantages, et arracher à Honorine le droit de lui disputer une part dans les dépouilles de sa victime.

Il eut en conséquence recours à toutes les ruses, à toutes les insinuations. Ses entretiens de chaque jour devinrent comme autant de fils pour tisser la trame dans laquelle il voulait prendre l'esprit de la malade. Celle-ci se débattait en vain et se dégageait avec efforts des nœuds qui l'enveloppaient. Vorel recommençait la chaîne brisée avec cette ténacité patiente des volontés qui se cachent. Il détachait insensiblement du cœur de la vieille les souvenirs qui lui recommandaient encore Honorine ; il multipliait entre elle et cette dernière les occasions de lutte ; puis il la plaignait doucement de ce ton de pitié réservée qui irrite les âmes emportées. Enfin, quand il crut avoir suffisamment préparé la vieille femme, il se décida à frapper un grand coup.

Le hasard sembla pour cela venir à son aide.

EMILE SOUVESTRE.

(*La suite à demain.*)

Théâtres, fêtes et concerts.

L'Assemblée générale annuelle des membres de l'Association des artistes dramatiques, aura lieu le dimanche 27 avril 1845, à une heure précise, au Tivoli d'hiver, rue de Grenelle Saint-Honoré, 45. MM. les artistes sont invités à solder leur cotisation avant le jour fixé pour l'assemblée générale ; s'adresser à M. Thuillier, agent trésorier, rue Boucherat, 34, de 10 à 4 heures.

femme avant la noche et il l'a battue encore après... Cha dure comme cha depuis quarante ans.

M. le président. — Assez de digression comme cela et arrivons au fait. Pourquoi avez-vous frappé cette jeune fille?

Françoise. — Parche que che ne veux pas l'aimer, che vilain laid.

M. le président. — Laissez parler.

Laferma. — C'hétait pour coquetter, vrai,.. C'hest comme cha qu'on s'arrange chez nous...

Le prévenu est condamné à 50 fr. d'amende, et en outre à payer à Françoise 50 fr. à titre de dommages-intérêts.

Laferma, tendant la main à la plaignante. — Eh bien, ch'est égal, voistu, Françoise... Si tu veux, nous pouvons eucore faire la noche...

Françoise, le repoussant. — Allez donc... Avec les chinquante francs que ces bon méchieurs viennent de me donner, j'achèterai un bel anneau de mariage...

Laferma. — Pour te marier avec moi.

Françoise. — Non, avec le petit Calmels.

Laferma. — Fichtrrra!

Françoise, qui redoute probablement encore une explosion de colère, se hâte de quitter l'audience, et Laferma la suit dans la salle des Pas-Perdus, en répétant toujours: C'hétait pour coquetter, vrai.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 19 AVRIL.

La *Presse* prend à parti le *Journal des Débats* au sujet de son appréciation de la conduite de sir Robert Peel. Après avoir constaté que le *Journal des Débats* ne peut s'empêcher d'approuver en soi la mesure proposée par le premier ministre anglais, la *Presse* ajoute:

« Cependant, au fond, il n'est pas complètement satisfait, à ses yeux, sir Robert Peel a eu un tort grave. Montrer plus d'intelligence que la masse des esprits médiocres de son parti; oser vouloir un progrès qu'ils ne veulent pas; et surtout tenir à ses idées, à son plan, à sa politique, malgré les démonstrations violentes de tous les traînards, de tous les immobiles; voilà ce que le *Journal des Débats* ne peut digérer! Cela lui paraît de mauvais exemple, et il semble tout préoccupé de la crainte qu'ailleurs on ne soit tenté d'en faire autant. Hélas! il peut être bien tranquille. Ce qui se passe tous les jours sous nos yeux prouve du reste que la théorie contre laquelle il s'élève n'est pas près de devenir contagieuse de ce côté-ci du canal. Ses principes, à lui, en matière de gouvernement, sont d'une application infiniment plus commode. On doit le reconnaître. Ne pas marcher de peur d'avoir l'air de se séparer de la majorité; rester eu-deçà des réformes les plus simples, dans la crainte de n'être pas suivi par elle; se laisser pousser au lieu de conduire; se mettre au service de ses vieilles passions et s'affaiblir avec elle, plutôt que de chercher à la fortifier en lui faisant accomplir quelques actes importants; certes, ce régime est plus sain. Personne ne sera tenté de le contester. Il n'exige ni une main bien vigoureuse, ni un génie bien supérieur. C'est l'hygiène des ministères débiles, valétudinaires, phthisiques, destinés à s'éteindre par une lente consomption. »

— Le *Constitutionnel* annonce qu'une interpellation sera adressée au ministère à propos de l'étrange déclaration faite la semaine dernière à la chambre des pairs par M. le garde des sceaux, au sujet de la congrégation

— Paille de blé 1re 29 à 32; 2e 27 à 28; 3e 00.

Marché Saint-Antoine, 18 avril. — Foin, 1re 52 à 00; 2e 45 à 48. — Luzerne 1re 50 à 52; 2e 46 à 48; 3e à 44. — Trèfle 1re à 40; 2e à 00. — Regain 1re 40 à 00; 2e 00; 3e 00 à 00. — Paille de blé 1re 33 à 34; 2e 32; 3e 28. — Paille d'avoine 1re 44; 2e 40.

Halle à la viande du 19 avril. — 22479 kil. Bœuf 1,50-1,20-0,70. — 18399 kil. Veau 1,60-1,40-1,00. — 5498 kil. Mouton 1,60-1,20-0,90. — En gros 51600 kil. 1,10-1,03-0,96.

Marché de la Vallée du 18 avril. — Agneaux 4,00 à 22,00. — Canards barbotteurs, 1,25 à 2,50. — Canetons de Rouen, 3,00 à 5,25. — Chapons gras et chapons paillés 2,50 à 7,50. — Chevreaux ou cabris 1,00 à 6,00. — Dindes gras 7,00 à 9,00; do com. 3,00 à 6,00. — Lapins ou lapereaux 1,25 à 2,60. — Oies 2,50 à 3,50. — Pigeons bizets 0,30 à 0,60. — Pigeons de volière 0,70 à 1,10. — Pilets 0,00 à 0,00. — Poules ordinaires 1,25 à 2,25. — Poulets gras 3,00 à 5,00. do comm. 1,50 à 2,25. — Sarcelles 0,00 à 0,00.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 17, 18 et 19 avril. — *Beurre* (le kil. En livres 1,60 à 2,50. — En mottes Isigny 1,70 à 4,90. — En motte Gournay 1,20 à 3,20. — Petit beurre 1,44 à 2,04. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 0,00. — *OEufs* (le mille). Du 17, 30 à 46. — Du 18, 32 à 48. — Du 19, 32 à 48. — *Fromages* (la dizaine) Brie 12 à 24. — A la pie 5 à 15.

L'un des Gérants: F. CANTAGREL.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 18 AVRIL.

CHABRELIE, bijoutier, boulevart de la Madeleine, 11. Juge-commissaire M. Leroy; syndic provisoire M. Haussmann, rue Saint-Honoré, 290.

Bourse du 19 avril 1845.

Stagnation complète sur le 3 p. cent. Le 5 p. cent, demandé à l'ouverture, a fini, comme les jours précédents, en baisse.

Les chemins de fer se sont ranimés encore aujourd'hui au commencement pour rebaisser vers la fin de la Bourse.

Il y a eu hausse de 20 francs sur les banques de France.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant:

Emprunt, 86 50. — Belgique 4 1/2, 101 5/8, 3/4. — 2 1/2, 62 30. — Société générale, 1385. — Chemins de La Teste, 212 50, 210, 211 25. — Andrezieux, 385. — Naples, 1087 50, 1090. — Espagne passive, 7 1/2, 5/8. — 3 p. 0/0, 42. — Comptoir Ganneron, 1110. — 4 Canaux, 1272 50.

Actions de Gaz français, 5200. — Id. nouv., 4900. — Anglais, 9650. — Id. nouv., 9200. — La carrière, anc., 6000. — Id. 1842, 1500. — Id. 1843, 1475. — Id. 1845, 1000. — Parisien, 2350. — Calais, 1250. — Vésone, 750. — Ouest, 1175. — Zinc, Vieille-Montagne, 6175. — Nouvelle Montagne, 3000. — Union linière, 625, 640. — Entrepôt des Batignolles, 650. — Id. du Nord, 590. — Aveyron, 5500, — Lin Maberly, 775, 780.

Obligations d'Orléans, 1275.

Chemins non constitués: Bordeaux, 775, 770. — Id. petites, 785. — Boulogne, 685, 675. — Petites, 685. — Montereau, 620, 622 50. — Gand, 752 50, 750, 755.

A terme: Banques, 3250, 3260. — Emprunt, 86 50. — Belgique 1840, 102 7/8. — 2 1/2, 62 30.

Portug...... 67 1/2		F. p. 118 10 20 d. 1..
Mexic...... 37 1/2.	Rep. Fin c. F. pr.	118 50, 45 d. 50
Brésil.......	3 p. 0/0 p. 15	Orléans, 1240, 1250 d. 20.
5 0/0 holl. 97 7/8.	5 0/0 10.	1260, 1255 d. 10.
2 1/2 do... 63 1/2.	Bons du Trésor.	Rouen 1140 d. 20.
Rouen..... 43 3/4.		Hâvre 950 d. 20, 955 d. 10
Orléans.... 48.		Strasb. 375, 318 75 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 87,00 à 00,00; courant du mois, 89,00 à 00,00; 4 mois d'été, 91,50 à 91,00; 4 derniers mois, 98,50 à 98,00; 4 premiers 1846, 101,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 84,50 à 84,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois, mai et juin, 90,00 à 00,00; juillet et août, 91,00 à 00,00; septembre et octobre, 91,00 à 92,00; novembre et décembre, 87,00 à 88,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 86,50 à 00,00.

Ventes par autorité de justice,

En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, place de la Bourse.

Le 21 avril 1845.

Consistant en canapé, sopha, fauteuils, flambeaux, tableaux, tapis, armoires, bureaux, pendule, lampes, buffet, batterie de cuisine et autres objets. — Au comptant.

Spectacles du 20 avril.

8 h. 1/2 OPÉRA. — La Favorite.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Les Enfants d'Edouard. Femme de 40 ans.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon.
6 h. 1/2 ODÉON. — Les Pharaons.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — L'Amour. Les Deux Tambours.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — La Nuit. Daugeville. Gamin de Paris. 2 Pierrots.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Rébecca. Petit homme. L'Image. Frères féroces.
8 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Spectacle extraordinaire.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — La Peste noire.
6 h. 1/2 GAITÉ. — La Justice de Dieu.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Empire.
6 h 1/2 COMTE. — Ah! mon Habit. La Fée. Mazurka. Le Turban
6 h. 1/2 FOLIES.. — Rosière. Sans cravate. Constant. Mystères.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Le 15 avant midi. Sacripant. Epaulettes d'or.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie Lange Levy et Comp., rue du Croissant, 16.

[...] que nous recevons de Brisbane et de nos amis de New-York. La cause sociétaire marche à pas de géans dans le monde civilisé tout entier. Lisez amis, lisez aussi adversaires, prenez connaissance des faits qui suivent et rappelez-vous bien, en lisant, que cette idée dont l'envahissement universel n'est plus qu'une petite question de temps qui sera vite vidée, Dieu merci! dormait dans son berceau en Europe, il n'y a pas plus de quinze ans, et qu'il y a à peine sept années qu'elle a commencé à se répandre aux États-Unis.

« Comme vous le savez, un grand nombre d'essais sont commencés ici depuis quelques années. La plupart ne sont que des germes très incomplets qui auront peut-être de la peine à réussir à cause du manque de fonds, et aussi faute de savoir théorique et pratique; mais le succès de quelques autres nous paraît assuré.

» Il y en a déjà trois qui nous paraissent en très bonne voie; ce sont: la Phalange de Brook-Farm, à trois lieues de Boston; la Phalange de l'Amérique du Nord, à quinze lieues de New-York; et la Phalange de Laraysville, dans l'intérieur de la Pensylvanie, à quatre-vingts lieues de Philadelphie.

» En parlant de ces trois Phalanges, dont nous avons une connaissance exacte, nous sommes loin de donner à entendre que d'autres ne sont pas dans d'aussi bonnes conditions; nous disons seulement que nous n'en avons pas de rapports authentiques. Nous avons cependant toute raison de croire que celles qui sont situées dans les Etats de Massachussetts, New-York, New-Jersey, Pensylvanie, Ohio, Indiana, Michigan, Illinois et dans les territoires de l'Iowa, réussiront également, si le capital nécessaire à leurs progrès ne fait pas défaut.

» La Phalange de Laraysville a été commencée il y a un an, par la réunion de quelques familles agricoles dont les propriétés contiguës ont pu facilement être mises en société, et dont les croyances communes rendaient le rapprochement facile. Elles étaient toutes attachées à la nouvelle Eglise chrétienne, fondée sur les doctrines de Swedenborg. Leur pasteur, le révérend J. Belding, ayant étudié les idées de Fourier, engagea ses paroissiens à mettre leurs terres et instruments de culture en société, à les échanger contre des titres d'actions équivalents, et à cultiver le tout sociétairement, d'après les données de la science.

» Le conseil a été suivi, et maintenant ils ont un domaine d'à peu près 800 hectares en bonnes terres labourables, prairies, vergers, bois, etc. Le nombre des sociétaires, hommes, femmes et enfants, est aujourd'hui de 135. Dix-sept familles sont logées dans les maisons qui étaient déjà construites sur les propriétés individuelles avant la réunion, et onze familles habitent le nouveau bâtiment construit depuis un an, et qui formera une aile du Phalanstère qu'on élève.

» Sept grandes pièces sont destinées à servir de salle à manger, cuisine, buanderie, bureaux, écoles, bibliothèques et salles de réunions religieuses, le tout calculé pour l'usage de cinq cents personnes.

» Aussitôt que ce nombre sera atteint et que toutes les opérations seront arrivées à point, on commencera un grand Phalanstère bâti en pierre et pouvant loger 1800 personnes.

» L'agriculture est la base des opérations, mais on a l'intention d'y ajouter, aussitôt que possible, plusieurs espèces de fabrication. Certaines branches d'industrie manufacturière sont déjà greffées sur l'agriculture.

» Au premier janvier 1845, cette petite association n'avait que neuf mois d'existence active, et le capital associé (cent cinquante et quelques [...] choisi et qui possède le plus d'avantages matériels.

» Il y a déjà une centaine de sociétaires logés sur le domaine, les uns dans un nouveau bâtiment construit temporairement, et les autres dans deux grandes fermes qui existaient sur la propriété. Celle-ci contient à peu près 350 hectares; on pourra facilement y adjoindre d'autres propriétés adjacentes, dès qu'on aura le moyen de les acheter.

» Les sociétaires ont déjà construit eux-mêmes plusieurs grands ateliers et une machine à vapeur qui meut leurs mécaniques. Tous les hommes sont remarquables par l'intelligence, la prudence et la persévérance; le meilleur accord règne entre eux. Ils ont fait des prodiges depuis un an, et ils ont déjà le moyen de vivre de leur industrie sans appeler de nouveaux capitaux ni d'autres travailleurs; leur intention est de procéder avec la plus grande circonspection à l'agrandissement de leurs opérations. La seule culture des fruits et des légumes pour le marché de New-York assure la prospérité de la Phalange.

» La Phalange de Brook-Farm est moins bien partagée sous le rapport matériel, mais elle est la plus avancée de toutes sous le rapport moral et intellectuel. Cette Phalange a été commencée il y a quatre ans par M. G. Ripley, pasteur d'une église protestante à Boston. Dans le principe, cet établissement n'était qu'un grand pensionnat de jeunes garçons auquel on avait ajouté la petite culture, le jardinage, le soin des vergers, etc. Peu à peu un pensionnat d'adultes lettrés qui s'intéressaient au progrès des idées sociétaires, a été joint à l'école primitive, et le travail manuel a été organisé comme un moyen de récréation pour tout le monde. Plusieurs familles aisées de Boston et de New-York se sont ainsi graduellement réunies autour de la famille de M. Ripley, formant une société d'élite qui est devenue un foyer d'attraction morale et sociale pour tous ceux qui ont le bonheur de le visiter.

» L'éducation intégrale forme pour ainsi dire la base de cette Association. Des familles aisées et des enfants de familles riches sont les seuls sociétaires ou pensionnaires admis jusqu'à présent. Tout ce qu'il y a de plus raffiné en mœurs et en intelligence s'y est donné rendez-vous. »

Depuis que je vous ai quittés (nous dit en particulier Brisbane), « j'ai passé trois semaines dans cette petite Phalange. On ne peut rien comparer au plaisir de demeurer au milieu de ces familles d'élite, où l'accord le plus parfait règne sans interruption. Les femmes et les enfants rivalisent avec les hommes pour rendre les travaux attrayants et le séjour agréable à tout le monde.

» Il y a une centaine de sociétaires, hommes, femmes et enfants, dont 20 jeunes gens qui paient pour l'éducation qu'ils reçoivent. Le capital actionnaire reçoit un dividende de 5 p. cent, et le travail collectif a reçu en titres d'actions un dividende de 7 000 fr. pour l'année dernière, en outre du minimum d'entretien.

» Le domaine est situé près d'une station du chemin de fer de Boston à New-York, et à trois lieues seulement de Boston. J'ai oublié de prendre note du nombre d'hectares que possède l'établissement; mais je pense que l'étendue en doit être assez vaste, puisqu'on a déjà construit un grand bâtiment qui doit former une aile de Phalanstère, et qu'on a l'intention de donner, cette année même, une grande extension au bâtiment central, et d'établir bientôt plusieurs branches de travail manufacturier, plus la fruiterie, la conserve, etc., etc.

» La supériorité des avantages intellectuels et moraux que présente déjà cet établissement modèle a décidé nos amis du centre phalanstérien de New-York à concentrer tous leurs efforts sur cette entreprise, afin d'y [...] d'être payées en espèces. C'est une des conditions stipulées par la direction avec les sociétaires admis à résider.

» Personne ici ne met en doute le succès. Car l'activité au travail, le charme de la société, la confiance et le dévouement mutuels des sociétaires, hommes, femmes et enfants tiennent du prodige. La confiance seule semble avoir tout-à-fait transformé la nature des sociétaires. La prévenance des femmes, les déférences des hommes et la joie des enfants surpassent tout ce qu'on aurait pu imaginer. »

Tel est en substance le rapport de nos amis de New-York. Nous avons tout lieu d'y ajouter la plus grande confiance. En présence de pareils faits, nous espérons que les aveugles qui ont nié jusqu'ici le mouvement des idées sociétaires et la puissance de nos principes, commenceront à convenir qu'ils pourraient bien n'avoir pas vu très clair.

Banquet des Ouvriers Phalanstériens.

Dans notre compte-rendu du banquet des ouvriers phalanstériens, nous avons reproduit le discours prononcé par M. Stourm. La pièce de vers que nous insérons aujourd'hui, est, avec ce discours, le morceau dont les sentiments ont trouvé la plus vive sympathie dans l'auditoire. Ces vers, intitulés *La foi, l'espérance et la charité*, ont été récités avec beaucoup d'âme par l'auteur, M. Boissy, président du banquet.

Non; Dieu ne nous a pas créés pour la souffrance;
C'est le rêve insensé d'un esprit en démence,
C'est une impiété, c'est un insigne affront,
Que l'ignorance en vain veut nous clouer au front.
Rejetons loin de nous ce sanglant héritage,
Ce signe dégradant d'un honteux esclavage:
Nous devons être las de ramper à genoux;
Pour glorifier Dieu, fières élevons-nous.

Ce n'est que le front haut, et non dans la poussière
Que l'enfant peut comprendre et saluer son père.
Parfois, oh! mes amis, dans un de ces moments
Où l'âme se dilate en doux épanchements,
Avez-vous contemplé le lever de l'aurore?
D'un reflet argenté comme tout se colore!
Splendeur de l'infini, concert mystérieux
Qui murmure en notre âme et se perd dans les cieux;
Muets à ce tableau comme au sortir d'un rêve
Les yeux sont dessillés et notre esprit s'élève.
Tout semble autour de nous emprunter une voix
Et s'offrir à nos sens pour la première fois,
En nous criant: mortel, sache le reconnaître,
Chaque chose a sa loi, comme sa raison d'être:
La fleur qui croît sous l'herbe, et l'oiseau dans les airs,
Tous ces êtres enfin si nombreux, si divers,
Du moindre végétal au soleil, tout se lie,
Tout, dans le sein de Dieu, prend et donne la vie;
L'homme seul du bonheur est-il déshérité,
N'aurait-il pas sa part d'air et de liberté?
L'abeille et la fourmi sont-elles mieux dotées,
Dans l'ordre universel plus haut que lui montées?
Non; car l'homme est le roi de la création:
Rien ne peut se soustraire à sa double action;
Il règne sur le globe, et son intelligence

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Salon de 1845 [1].

PAYSAGE.

Où sont, cette année, les maîtres du paysage? Marilhat se repose, Jules Dupré n'expose plus, Rousseau n'expose jamais, et demandez pourquoi au jury? Aligny fait passer toute la Grèce à l'eau forte, Cabat prend décidément le froc. Heureusement que les absents ne peuvent emporter toute la campagne avec eux. Corot ne nous abandonne jamais; par la plus charmante contradiction, il montre, toutes les années, ou plutôt il laisse deviner des tableaux à quelques connaisseurs; on ne peut pas pousser plus loin la politesse ou le mépris pour le public; car lui, le poète des arbres, le bien-aimé disciple de la nature, que va-t-il faire au Salon? Est-ce qu'on aime l'ingénuité de ses impressions? Est-ce que l'on comprend ce spiritualisme malheureusement exagéré qui sacrifie tous les subterfuges d'exécution, pour les grâces naïves, spontanées d'un beau soir, d'un beau site, d'une lumière dorée, voilée, filtrée à travers les feuilles et assoupie sur la voluptueuse litière des pelouses?

Corot est le peintre le plus intime, le plus profond de la nature vivante, de ces fluides, de ces mouvements qui sont comme les émotions et les attitudes des arbres, ces esprits vêtus de feuilles. Que manque-t-il donc à Corot? Une enveloppe plus séduisante, une ligne, une touche plus habile, plus variée, plus nette. Mais, malgré ces défauts, ce talent vous porte devant ses étoiles; on rêve, on reçoit une secousse. C'est l'idylle primitive que nous avons tous balbutiée dans notre enfance, quand les mots trahissaient notre pensée.

Aucun peintre, surtout, n'a mieux reproduit les adieux du soleil à la terre, les longs voiles que le vent du soir traîne à travers les feuillages sur la face de l'horizon; molles, tristes et douces heures où les étoiles viennent s'épanouir sur le ciel, comme les nimphées sur les lacs. Devant les tableaux de M. Corot, on se prendrait presque à aimer ses incorrections; on admire cette bravoure, d'autres diront cette impuissance qui n'a jamais sacrifié la sainte nature à l'habileté de la main. Voilà pourquoi M. Corot est un maître, et un grand maître, entendez-vous; parce qu'il a du cœur, parce qu'il s'unit par le cœur, et dans une intime et frémissante communion, à cette fiancée de tous les poètes, à cette apparition idéale, virginale, à cette divinité mystique qu'on ne voit pas, qu'on entrevoit, qui habite en nous et hors de nous, la beauté éternellement et universellement répandue sur la figure de l'homme, comme sur la pourpre du crépuscule et sur les houles des forêts balancées par le vent.

C'est précisément cette vierge divine que la peinture brutale des Suisses n'a jamais adorée. Dans la peinture de M. Calame, les terrains sont des bourbiers, les arbres des algues, les nuages des taches d'encre ou des enseignes de magasin de deuil, les eaux des glaces, les chemins des fonds des rivières, et toute cette nature cadavéreuse, plombée, antipathique à la couleur, à la poésie, contradictoire à tous les genres de beautés a des admirateurs; il est vrai que c'est à l'Institut.

M. Chevandier a du talent, un mérite d'exécution, une conscience, une élévation qu'on ne saurait trop louer dans une époque qui prendrait volontiers la prestidigitation pour le génie. Mais il a un ennemi, un homme qui le poursuit, qui l'attend à tous les carrefours de la campagne. Cet homme c'est Le Poussin. Comme nous ne sommes pas sûr, nous non plus de vivre demain, nous voulons dire notre pensée sur le paysage historique. A-t-on jamais songé à cette idée de mettre l'histoire dans la nature, de donner une date à des arbres, une chronologie à des lacs, à des collines, à des vallées, une nationalité à des herbes, à des bœufs, à des moutons! On s'explique le paysage historique chez Le Poussin. Ce grand génie arrivait à une époque où le paysage n'avait pas encore droit de bourgeoisie dans la peinture. A part quelques brillantes mais rares fantaisies du Titien, l'art avait toujours répété ce mot du philosophe athénien: j'aime mieux les hommes que les arbres. Poussin en venant donner aux arbres autant et plus d'importance qu'aux hommes venait essayer presque une hérésie. Qui donc avait poussé cet austère et paisible esprit à cette révolution? les ruines de Rome. Il aimait la campagne à cause des pierres antiques, qui surgissaient dans ce grand cimetière de la maremme. Il aimait la nature, il admirait l'antiquité: de la nature et de l'antiquité il se fit dans son esprit une impression complexe, une résultante qui a produit le paysage historique, ou autrement la mixture de l'histoire et du paysage.

Que faisait Le Poussin? il sacrifiait la bonhomie, la simplicité de la nature à je ne sais quoi de symétrique et de solennel comme son esprit. Il faisait de l'architecture avec des arbres, de la mythologie avec des rochers. Au bord des fleuves il mettait des vieillards barbus avec des urnes, il obéissait à l'esthétique qui a tracé les allées des jardins de Versailles.

Cependant cet homme de génie a su faire passer sur ses toiles la conception sereine et grandiose qu'il se faisait de la nature. S'il voyait la campagne à travers toute une fantasmagorie, s'il imposait partout le temple, la cité antique, le marbre taillé, la main de l'homme, l'œuvre de l'homme, à la place de la main de Dieu et des œuvres de Dieu, il produisait du moins des chefs-d'œuvre; il s'est acquis une grande, une incontestable gloire. Mais ce que nous admirons chez Le Poussin, ce n'est pas la nature, c'est Le Poussin.

La nature est parfaitement désintéressée dans toutes nos actions. Elle s'inquiète peu de nos sociétés, qu'on parle grec ou français; elle est toujours sincère avec nous, elle ne change ni d'opinions ni de costumes, elle nous donne les mêmes chênes, les mêmes soleils; elle porte les aurores sur la même litière d'argent. Elle inspire donc à tous les hommes, dans tous les temps, la même et particulière émotion qui vient, non pas de nos calendriers, mais de cette sympathie secrète que Dieu a établie entre nous et notre milieu, entre le spectateur et le spectacle, entre les hommes et la nature. Qu'importe une page d'histoire à la rose et à l'aube? L'une en a-t-elle moins de parfums et l'autre moins de perles?

Quand par exemple M. Paul Flandrin fait descendre le paysage à n'être plus que de la gravure, quand il supprime la lumière qui est la vie des objets inertes, pour ne représenter que la silhouette, c'est-à-dire le fantôme des arbres, des terrains, des choses, ne sent-il pas qu'il met l'homme à la place de Dieu, l'atelier à la place du monde, une théorie à la place de la vérité?

La campagne est comme cela, si vous la faites comme ceci; à la place du buisson si vous mettez un oranger, à la place de la chaumine un petit temple, à la place du soleil une lanterne sourde, à la place de ce désordre, de ce négligé, de cette naïveté que l'on trouve partout où la pluie tombe, où l'herbe pousse, où le vent souffle, je ne me sens plus ému, je ne vis plus dans les champs, je n'ai plus cette impression délicieuse que tout homme éprouve à être sous des feuilles, au bord de l'eau, sur des pelouses. Quand on retire les chevaux des mines, quand ils passent de l'ombre à la lumière, quand ils se sentent pénétrés dans tous leurs pores par tous les rayons du soleil, ils frémissent, ils hennissent de joie. Nous éprouvons tous à peu près la même béatitude, lorsque nous sommes aussi bien organisés que les chevaux et que du fond de nos rues qui sont des corridors de mines, nous pouvons arriver au plein air de la campagne.

La peinture ne peut traduire qu'un des charmes du paysage: la couleur et la respiration de Dieu sur les feuillages. Mais ces mille bruissements, ces tièdes haleines, ces murmures, ces fraîches exhalaisons, ces gymnases de papillons dans la poussière d'étamines, toutes ces voix éloquentes et vagues comme l'infini, religieuses comme les prières universelles de tous les êtres à l'Etre, la peinture incomplète est obligée de les taire, elle n'a pas de langue pour les traduire. Et si à cette impuissance vous en ajoutez une autre, si vous supprimez la couleur, que reste-t-il donc?

M. Desgoffes a persisté courageusement dans la tradition du Poussin. Rendons justice à cette conviction qui s'est toujours roidie contre la critique. On peut courir au martyre même au Salon. Nous croyons la théorie de M. Desgoffes essentiellement fausse, cependant nous avouerons que ses paysages de cette année indiquent un notable progrès. Nous aimons à voir les grandes ambitions, fussent-elles trahies, plutôt que les humbles prières de certains artistes qui semblent demander pardon au prosaïsme de leur époque, qui s'anéantissent pour plaire et disparaissent dans une salutation. Les petits tableaux de M. Desgoffes sont charmants dans leur austère simplicité. Il y a de belles parties dans sa grande composition; mais nous aimerions mieux un oiseau sur une branche que ces chapelets d'anges sur des rochers.

M. Lessieux nous apporte la *Campagne romaine*. Nous retrouvons ces rives, ces grandes plaines qui au lieu d'arbres portent des aqueducs, au lieu de buissons des tombeaux. Ce jeune artiste a rendu d'un accent [illegible]

[illegible]
Telle est la sainte loi de notre destinée.
Déjà, pour nous guider, de glorieux jalons
Nous ont montré le but : amis nous l'atteindrons !
L'aiguille tend toujours vers l'aimant qui l'attire,
Comme l'âme au bonheur, son légitime empire.

Outre les discours et les toasts nombreux prononcés au banquet, l'auditoire a été électrisé par la *Prière* de Jean Journet, que nos lecteurs connaissent, et dont les trois dernières strophes exercent toujours une action extraordinaire quand elles sont dites par cet homme au cœur si plein, à la foi si puissante, qui a légitimement conquis par sa sainte audace et sa noble inspiration le nom glorieux d'apôtre.

Nous ne pouvons rapporter tout ce qui s'est dit au banquet des ouvriers ; mais nous répèterons que cette fête a été un évènement. De pareils faits sont caractéristiques d'une époque.

Avant 89 l'aristocratie n'étudiait pas les idées : c'était dans le sein de la bourgeoisie que s'accomplissait le grand mouvement philosophique, qui a enfanté la Révolution française et l'avènement de la bourgeoisie. La bourgeoisie est devenue par la puissance des idées plus forte que les pouvoirs enracinés dans une tradition séculaire, et elle les a brisés quand ils ont refusé de consacrer une émancipation dont le temps était venu.

Aujourd'hui, le temps de l'émancipation du peuple approche, car le peuple étudie et s'éclaire. C'est dans les ateliers que se discutent les véritables problèmes de l'époque, que s'agitent les grandes questions des réformes sociales, tandis que les hommes du Pouvoir restent encore étrangers à toutes ces idées sociales, dont le courant grossit chaque jour, et qui sont appelées à ravager ou à féconder le monde.

Heureusement, la bourgeoisie tout entière n'est pas complice de l'aveuglement et de l'incurie de ses chefs actuels à l'endroit des idées sociales ; heureusement, surtout, l'idée bienfaisante et pacifique de l'Association des individus et des classes, formulée par Fourier, pousse avec une grande force les esprits et les cœurs vers l'organisation, et les soustrait à l'attraction violente des passions révolutionnaires.

Le moment n'est pas éloigné où les gouvernants seront forcés de reconnaître que le développement et la réalisation du principe de l'Association du capital, du travail et du talent, sont l'ancre de salut des sociétés modernes. N'est-ce pas déjà, nous le répétons, un enseignement bien digne d'être pris en considération que celui qui résulte des manifestations populaires telles que celle du banquet de La Chapelle Saint-Denis ? Plusieurs centaines d'hommes peut-être dans cette nombreuse assemblée d'enfants du peuple de Paris, étaient il y a quelques années à peine emportées dans les sentiments et les voies révolutionnaires. Eh bien ! grâce à l'influence de l'Idée dans laquelle ils communiaient dimanche dernier, on a pu voir ces hommes de cœur et d'énergie accueillir avec les plus vives acclamations toutes les paroles de transformation pacifique, et applaudir avec chaleur toutes les protestations contre les procédés de révolution et de violence. Ce sont, certes, des preuves et de puissants témoignages. Les comprendra-t-on ? Les comprendra-t-on bientôt ? les comprendra-t-on à temps ? Ne s'apercevra-t-on pas qu'on peut encore avec la plus grande facilité rallier le peuple, s'assurer son concours, son dévouement et son amour ? Il faudrait si peu ! Qu'en coûterait-il donc aux dépositaires du pouvoir social pour prendre en considération les idées d'organisation du travail et d'association ; pour manifester le désir de réaliser progressivement dans la société [illegible] tre charité, par la sainteté de vos désirs et la grandeur de vos actes! Qui pourra résister aux apôtres de l'Association quand ils auront prouvé à la société qu'elle seule peut désarmer et calmer les sentiments révolutionnaires? Dès que le peuple, en présence de ceux qui n'aiment l'ordre que par intérêt, prouvra qu'il est dévoué à l'ordre par principe, et que sa grande voix ferme et intelligente présentera pacifiquement la liste de ses souffrances, de ses besoins et de ses droits en faisant connaître la loi de réconciliation à ses maîtres, il faudra bien que sa voix soit entendue, ses besoins compris et ses droits réalisés. Courage donc ! les idées marchent et les temps approchent.

Il nous paraît curieux de faire connaître à nos lecteurs de quelle façon la *correspondance-Delaire*, qui fait fonction de bureau d'esprit public, et qui est envoyée gratuitement par le ministère, à une certaine catégorie de journaux des provinces, rend compte du banquet de la Chapelle Saint Denis :

« La *Démocratie pacifique* contient le compte-rendu du banquet des ouvriers phalanstériens, qui a eu lieu le 14. Un discours fort long a été prononcé. A en croire l'orateur, les progrès du socialisme tiennent du prodige. Encore un peu de temps, et les cinq parties du monde seront socialistes. Ce qu'il y a de certain, c'est que le socialisme n'est pas autre chose que le matérialisme; faisant consister le suprême bonheur dans la satisfaction des sens, mettant de côté le christianisme, qu'il ne mentionne jamais qu'en passant, et pour mémoire, et confondant pêle mêle Jésus-Christ, George Sand, Mahomet, Confucius, Moïse et Fourier, en donnant toutefois à celui-ci la prééminence. Du reste, aucune solution. De l'autre vie, pas un seul mot, ou si ces étranges docteurs daignent en dire un mot, ce n'est que par manière d'acquit, pour contenter certains esprits ombrageux, et ne pas trop heurter les préjugés établis. Il est à remarquer que, pour plaire aux lecteurs des folies de l'Ecole phalanstérienne, le journal qui s'intitule *pacifique*, qui prêche l'association, la charité et l'amour du prochain, comme si l'association était inconnue avant Fourier, comme si l'Evangile ne prescrivait pas la charité, ce journal, disons-nous, contient tous les jours les personnalités les plus outrageantes; s'associe à toutes les haines de l'esprit de parti, au lieu de se poser en médiateur, et de s'élever à la hauteur d'un véritable apotolat. Que faut-il en conclure? C'est que ces apôtres si fervents de l'humanité ne sont pas *hommes réels*. Ils ont beau vanter leurs progrès et leurs conquêtes, le monde ne les prendra jamais au sérieux : ce ne sont *que des masques*. »

Assurément nous ne prétendons pas rendre le ministère directement responsable de ces platitudes écrites par des agents subalternes ; mais nous l'avertissons que de pareils publicistes lui rendent de mauvais services et qu'il pourrait, sans grande dépense, en trouver de meilleurs. Il n'est pas décent qu'un gouvernement se serve, pour *former l'esprit public*, de plumes capables d'écrire dans ce style et avec cette bonne foi.

Nous ne savons pas si les rédacteurs de la correspondance ministérielle sont *hommes réels*, nous désirons même pour l'honneur du corps des écrivains n'avoir devant nous ici que *des masques*. Mais ce que nous savons c'est que s'ils rédigent leur correspondance de la façon qu'on vient de voir dans le but de *plaire* aux journaux qui la reçoivent, ils ne réussissent pas généralement, et la preuve c'est que c'est un de ces journaux qui nous adresse le fragment que l'on vient de lire en nous engageant à le stigmatiser comme il le mérite. — Pour remplir le vœu de notre correspondant nous [illegible] à la pairie. De nos jours, fermer son intelligence à ces idées d'huma[illegible] nité, de charité féconde, c'est donner sa démission de toute influence politique et sociale. Aussi, depuis long-temps, la *Quotidienne* a-t-elle donné sa démission, ou, pour mieux dire, a-t-elle été destituée. Si elle veut rentrer en fonctions, si elle veut guider les peuples, qu'elle frotte enfin les yeux ; qu'Epiménide se réveille !

Si la correspondance départementale qu'inspire ou que revise le ministère altère impudemment les faits et les idées, on ne trouve pas toujours plus de loyauté dans une certaine correspondance républicaine de la rue Lepelletier. Dernièrement, la vertueuse officine libérale adressait ceci à ses clients démocratiques sur l'avènement à la pairie de M. Victor Hugo :

« Nous remarquons parmi les considérants des ordonnances celui-ci, qui
» est singulièrement appliqué à M. V. Hugo : — *Considérant les services*
» *rendus à l'Etat par M. le vicomte Hugo (Victor), membre titulaire de*
» *l'Institut.* — On se demande vainement quels sont les services que M.
» Victor Hugo a pu rendre à l'Etat. »

Le *Courrier du Hâvre* fait une fois trêve à ses furieuses boutades conservatrices pour répondre avec beaucoup de raison :

« On avait pensé jusqu'à présent que l'intelligence était un titre à l'admiration et au respect de tous, et on déplorait le préjugé qui excluait l'aristocratie intellectuelle des dignités réservées par privilège, à toutes les autres aristocraties, même à la moins noble de toutes, celle de l'argent. L'élévation de Victor Hugo à la pairie a donné un mandataire au génie, dans une assemblée qui réunit tous les genres d'illustrations nationales.

» Napoléon a dit, avec cette haute raison qui le caractérisait, que si Corneille eût vécu de son temps, il l'eût fait prince et sénateur ; et voici que nous en sommes arrivés à cet admirable progrès, que la pensée exprimée par la plus haute intelligence qui jamais peut-être ait présidé aux destinées humaines, se réalise sous nos yeux ! Désormais une ère nouvelle s'ouvre pour l'homme qui dévoue son existence au travail de la pensée. Prince par le génie, il ira s'asseoir à côté de ceux que de glorieux services ont signalés aux distinctions du chef de l'Etat, et sa parole, à laquelle l'éclat du talent doit donner tant d'autorité, retentira dans les conseils du pays.

» Mais qu'est-ce que tout cela pour le radicalisme? Que lui importe la gloire du pays? Que lui importe que l'homme honoré aujourd'hui par une innovation à laquelle tous sembleraient devoir applaudir, en soit arrivé à ce degré de gloire, que longtemps en butte à tant de préventions déjà dissipées, il soit salué par tous comme le grand poète du siècle, le maître parmi les plus illustres?... »

Le *Journal du Loiret* a peur que la chambre des pairs ne soit pas pour M. Victor Hugo le véritable terrain qui convient à un noble cœur et à une grande intelligence; cette feuille n'exprime malheureusement pas son opinion avec tout le calme désirable :

« ..... Que va-t-il faire, dit-elle, que va-t-il faire au Luxembourg, au sein de cette assemblée décrépite, où quelques vieillards remuent tristement les idées d'un autre âge, et attisent de leur souffle impuissant les cendres éteintes du passé ? Si jeune et si vivace que soit sa parole, croit-il qu'elle ressuscitera les morts ? Est-ce bien lui, fils de la presse, qui entendra d'un front impassible mettre en doute les droits sacrés de la pensée, s'associera-t-il à ces violentes diatribes contre les esprits les plus distingués de l'Université, et à tout ce mouvement réactionnaire dont la chambre des pairs s'est faite le centre ? Que M. Hugo ne l'oublie pas : un jour, pensant déjà peut-être aux honneurs législatifs qui l'attendaient, il a lui-même indiqué son programme politique, et la nécessité d'aborder enfin à la tribune les grandes questions de réforme. »

Un appel généreux est ainsi formulé par l'*Emancipation* de Toulouse

---

gagne pas sa réputation par des coups d'éclat, mais par des progrès constants, mesurés, par de longues études, par un sentiment de la dignité de l'art et de l'artiste. Avec de pareilles qualités on possède l'avenir.

Un jeune artiste, M. Favas, si injustement traité par le jury, a pu cependant exposer une *Vue de l'Aqua Ascetosa*. Pourquoi ce paysage n'a-t-il pas été refusé, car il a une certaine vigueur, car il représente bien les arêtes brusques et vigoureuses de ces grands terrains qui bordent le Tibre, ce fleuve de mort, jaune comme le cadavre et silencieux comme lui, qui ne coule pas, qui s'écoule mystérieusement, et n'a pas même la force d'arriver jusqu'à la Méditerranée.

Voici un poète de plus; car la poésie, cette bienveillante et universelle amie de tous les cœurs, peut tous les inspirer dans toutes les langues de l'art ; elle descend aussi bien sur la palette, dans le marbre, que sur la feuille de papier. M. Lapierre est poète : ses ravissantes petites compositions ont tout le charme, toute la fraîcheur, toute la sérénité des plus gracieuses et des plus enfantines idylles. Cela est vu lorsqu'une symphonie de Bethoven traversait la campagne ; cela est tendre, rêveur, enveloppé d'une exquise onction. Sous ces feuilles, sous ces teintes artistement ménagées, il y a une âme qui chante, qui médite, qui soupire. Les jeunes artistes sont les bien-aimés de la nature : eux seuls savent toutes les paroles d'amour qui errent sous les feuillages et toutes les tendresses que la fleur a pour l'homme ; eux seuls pressentent toutes les ivresses intimes que le soleil, cette coupe de vie, verse à la nature, sa souriante hôtesse.

M. Teytaud a aussi le sentiment de la poésie : mais il a une prétention à une peinture héroïque; c'est un talent rempli de promesses : chaque année, il donne de bons gages à l'avenir. Il a de l'originalité ; mais qu'il prenne garde de [illegible] la recherche de l'Eurydice impossible. Peut-être donne-t-il trop à la composition. La nature n'est pas une si grande dame qu'on semble le croire; elle a moins d'aristocratie, de toilette que nous ne lui en prêtons; elle est bonne personne, négligée, souvent la chevelure éparse comme les bacchantes.

M. Français ne laisse perdre aucune des poésies des bords de la Seine. Ce talent si fin, si distingué, si élégant, si fleuri, a exposé deux tableaux. L'un représente un coucher de soleil dans les saules. Il est impossible de mettre plus de [illegible] de mystère sur ces molles herbes, tapis voluptueux étendus pour des causeries d'amour. Il y a dans cette composition une très heureuse lumière grise, éteinte, tandis que le soleil flamboie à travers les feuillages. Si vous avez aimé, si vous avez un souvenir qui retourne souvent [illegible] chenevière, au bord d'une eau discrète, si vous y avez effeuillé une fleur à deux, allez revoir ces reflets de lampe qui pétillent à travers cette tenture de saules; vous éprouverez comme une vague réminiscence de votre jeunesse. Chaque année M. Français développe de nouvelles qualités. Son tableau des bords de la Seine, par un temps équivoque, représente avec beaucoup de bonheur cet effet poétique de la pluie qui bat en retraite et inonde les derniers plans, de teintes froides et bleues. Le ciel de ce tableau est très bien peint. Il y a beacoup de transparence dans les eaux, beaucoup de vie dans ces sillages qui circulent à la surface. Qui donc a dit que les eaux ne vivent pas?

M. Gaspard Lacroix possède une exécution très savante. Il a la touche ferme, le doigté délié de M. Marilhat. Dans le tableau de cette année, le premier plan est très bien peint. Le rocher nous paraît avoir la transparence et la couleur jaune de l'ambre. Néanmoins M. Gaspard Lacroix est une des gloires de la jeune peinture.

M. Buttura a transporté dans le paysage l'inépuisable patience, l'exactitude micoscopique de M. Meissonnier. Il faut voir et voir longtemps ces toiles pour en comprendre le mérite : toutes les feuilles des arbres sont comptées. Les cascadelles de Tivoli sont des merveilles de finesse et de fermeté. Nous admirons de pareilles œuvres, mais nous regrettons de voir un vigoureux talent qui est capable de la grande et belle peinture, qui possède une exécution si habile, s'épuiser et faire des toiles qu'il faut regarder à la loupe. Lui qui peut devenir un maître, lui qui a la science, pourquoi se découragerait-il? M. Buttura n'a qu'à revoir son envoi de Rome, il sentira qu'il a une place plus élevée à prendre, s'il ne l'a déjà prise.

M. Benouville a exposé des vues de Rome; nous ne savons si c'est Rome qui amnistie ou qui élève tous les peintres, mais nous aimons souvent à passer devant les tableaux de M. Benouville et à les regarder. Il y a surtout la vue du *Colysée*, qui nous semble parfaitement modelée, parfaitement peinte. Si nous nous trompons, c'est la faute de Rome.

N'oublions pas deux toiles très intéressantes et très habiles de M. Danzats. Il y a beaucoup de ressort et de relief dans cette peinture. Il est difficile d'être plus coloriste avec quelques pierres ou quelques rochers.

Nous sommes vraiment embarrassé devant les tableaux de M. Troyon. Nous reconnaissons volontiers toute la fermeté de cette peinture. Les herbes y brillent comme les émeraudes ; l'air circule à travers les arbres. C'est bien la campagne, c'est la banlieue de Paris; mais, en dedans comme au-delà des barrières, il n'y a guère de poésie. Quel intérêt pouvons-nous prendre aux scieurs de long, aux pêcheurs à la ligne? Il y a dans la nature quelque chose de plus intime, de plus remuant qu'il faut trouver pour être artiste. La peinture de M. Troyon est irréprochable, fortement accentuée; elle a tous les mérites qu'on peut acquérir. M. Troyon a une qualité fondamentale pour nous, l'impression de la vie. Que la beauté vienne ou ne vienne pas plus tard, il n'en sera pas moins un de nos meilleurs paysagistes.

Nous l'avons dit, et nous le répétons, le paysage est la peinture de notre siècle. Ce sera la gloire, l'originalité d'une époque qui n'a pas de croyances communes, pas de religion, pas de mythologie, pas même de philosophie. La science nous a rendu la nature que la symbolique païenne, que la personnification universelle nous avait cachée. Nous connaissons, nous sentons l'unité de vie qui fait des frères de tous les végétaux et de tous les animaux. Ce n'est pas seulement dans la peinture, c'est aussi dans la littérature que le paysage a conquis les véritables conditions de son existence. La littérature des anciens est une littérature de bas-relief, il y a des personnages et rien derrière eux.

On a fait des paysages avant ce siècle-ci, on n'a connu les lois du paysage qu'à notre siècle. La peinture historique étant née la première, l'artiste dut nécessairement, dans le principe, appliquer aux tableaux de paysage les règles de composition qu'il avait employées dans les tableaux d'histoire. Il disposa et groupa des terrains comme il eût disposé et groupé des figures. Il plia la nature à une discipline et à une régularité qu'elle n'observe pas. La nature se montre et ne se laisse pas habiller. Le paysage alors était une œuvre d'intelligence qui s'adressait à l'intelligence. Il fallait une organisation et une éducation particulières pour comprendre et pour admirer le paysage du Carrache, du Poussin et du Dominiquin. Long-temps le paysage a été une peinture didactique, enseignée, transmise comme l'architecture.

La Flandre avait donné l'exemple de la vérité. Il était réservé à la France, qui est surtout paysagiste, de représenter la nature et de la poétiser. Mais de quelle poésie? d'une poésie qui est conforme aux lois du paysage. Sans la poésie, la nature, si bien rendue qu'elle soit, n'est qu'une lettre morte. Mais quelle est cette poésie? Ce n'est ni l'histoire, ni la composition, ni la symétrie ; ce n'est ni l'architecture grecque, ni le personnage antique, ni tout ce qui rappelle le travail humain. C'est tout ce qui rappelle le travail universel de Dieu, la vie universelle du monde, la brume embrasée qui tombe le soir au fond des clairières, les étangs qui fument au soleil levant, toutes ces expressions, tous ces sourires, toutes ces molles et voluptueuses poses qui sont comme les extases de la végétation sous le toit et dans l'hospitalité des cieux. Cette poésie ne se raconte pas; elle est sentie. Celui qui a marché sous le soleil et ne la connaît pas ne sera jamais paysagiste.

Nous n'avons pas tout dit. La critique est comme la moissonneuse qui laisse bien des gerbes sur le sillon. Nous reviendrons, un autre jour, ramasser les épis oubliés.

EUGÈNE PELLETAN.

[illegible] par M. Berryer, soutiendront les candidatures de la gauche et des légitimistes. Ces trois comités ont le projet d'agir ensemble et d'un commun accord dans les prochaines élections. Chaque département et chaque arrondissement auront leurs comités particuliers. Le comité de l'arrondissement correspondra avec celui du département, qui, à son tour, correspondra avec le comité directeur de Paris. Dans sa première séance, le comité Ganneron, après avoir ainsi organisé et centralisé les opérations du prochain mouvement électoral, a long-temps agité la question suivante, à savoir, s'il enverrait des commis-voyageurs électoraux dans chaque département pour convaincre ceux-ci, ranimer le zèle de ceux-là, et redonner à l'opposition locale tous les moyens de faire triompher ses candidats. Chaque commis-voyageur emporterait avec lui les noms des candidats choisis par le comité-directeur avec une lettre de ce comité qui serait signée par tous ses membres; mais ce dernier mode d'action n'a pas été définitivement adopté par le comité-directeur. Parmi les députés qui assistaient à cette première réunion, on distinguait MM. Lacrosse et Saint-Marc Girardin. »

Le Bill de Maynooth.

La discussion relative au collège de Maynooth se poursuit à la chambre des communes. Un collègue de sir Robert Peel, sir James Graham, a prononcé un discours qui caractérise franchement la portée du bill.

« Le gouvernement anglais, dit-il, n'a présenté le bill qu'après s'être convaincu qu'il était nécessaire; seul, il serait insuffisant, mais il est indispensable comme base d'autres mesures destinées à pacifier l'Irlande. On prétend qu'il y a eu inconséquence du gouvernement à présenter cette mesure, mais je ne comprends pas ce reproche. En effet, le bill concernant les revenus de l'Eglise, le bill des arrangements concernant les dîmes, enfin le système d'éducation nationale ont été présentés par lord Stanley et adoptés avec l'appui de sir Robert Peel. Le gouvernement est convaincu que le temps est passé, où l'Irlande pouvait être gouvernée d'après le principe de la suprématie protestante, et, malgré son vif attachement à l'Eglise protestante, le gouvernement comprend que la concession contenue dans le bill est commandée par la justice. S'il était rejeté, les antipathies religieuses triompheraient et les catholiques d'Irlande en seraient profondément irrités. »

Le passage suivant de la correspondance particulière de Londres donne une juste idée de la diversité des opinions qui se produisent en présence du bill. C'est le résumé de la séance d'avant-hier, 18 avril :

M. SHARMAN-CRAWFORT pense que la population catholique romaine ne devrait pas accepter l'allocation nouvelle accordée au collège de Maynooth dans les conditions de cette nouvelle donation.

LORD CLAUDE HAMILTON, après avoir rendu hommage à la physionomie pleine de calme et de dignité de l'Irlande, exprime la satisfaction que lui inspire la modération, qui préside aux débats actuels. Il y a lieu d'espérer que l'union entre toutes les classes de S. M. sera l'un des résultats de cette politique sage et conciliante.

M. MUNTZ. Ce qui distingue plus spécialement la mesure ministérielle, c'est le changement absolu des principes de sir Robert Peel. Il est impossible qu'après une semblable palinodie, le pays ait encore confiance en lui. (Ecoutez.) Nous allons être forcés de payer des prêtres catholiques qui ne désirent que se séparer de nous et qui font de l'agitation quotidienne.

M. BELLEWOS. La mesure proposée par le cabinet est à la fois sage et conciliante : l'accueil qui lui a été fait par M. O'Connell peut faire espérer un retour à des idées de conciliation, et tout annonce que des jours plus prospères vont luire pour l'Irlande.

LE CAPITAINE TAYLOR. Le mauvais côté de la mesure c'est qu'elle favorisera le catholicisme au détriment de l'Eglise protestante. On se récriait contre l'impopularité des anciens ministres, celle des nouveaux ministres est plus grande encore et plus funeste ; car le ministère Peel a plus de force que son devancier pour faire adopter ses mesures.

M. FERRAND attaque avec vigueur sir Robert Peel et les membres du cabinet : Il cite des discours prononcés par eux dans les hustings dans l'intérêt de l'Eglise anglicane ; ils ne redoutent pas cependant de montrer leur inconséquence en appuyant aujourd'hui le papisme. Les whigs au pouvoir montraient au moins de la conscience. Ce sont des hommes faibles peut-être, mais honorables assurément. Le ministère actuel a eu le triste avantage de ruiner à tout jamais le grand parti conservateur. Qu'est devenu ce parti ? Le gouvernement a méconnu sa mission, il a faussé ses serments et a violé toutes les convenances politiques et sociales.

P. S. Au départ du courrier cet orateur continuait ses énergiques accusations contre le ministère. On pensait que la chambre voterait séance tenante, mais à une heure très avancée, sur la deuxième lecture du bill de Maynooth. — Il a été proposé un amendement demandant l'ajournement de la deuxième lecture à six mois. L'adoption de cet amendement serait un échec pour le cabinet.

Un remarquable article du *Sun*, intitulé : « *Sir Robert Peel et la majorité conservatrice* » — entre dans le cœur même de la question anglaise. Il se termine ainsi :

« En 1829, sir Robert Peel a fait voter à ses amis le bill d'émancipation catholique. — En 1845, il tire les conséquences du vote de 1829. — Sir Robert Peel trahit donc les torys qui en 1829 votaient avec lui dans l'espoir qu'il n'irait pas plus loin dans la réaction catholique ou votaient contre lui sans toutefois déserter leur drapeau... La majorité permanente de sir Robert Peel est de 100 voix à peu près. Si 50 membres conservateurs de la chambre des communes intimaient au premier ministre leur intention de lui retirer l'appui qu'ils ont prêté à [illegible] il est évident [illegible] La majorité conservatrice n'est pas aussi puissante qu'on pourrait le supposer ; elle tient le remède dans ses mains jusqu'à un certain point, et il est clair qu'il faut qu'elle [illegible] tôt ou tard [illegible] Robert Peel et de son cabinet ; peu doit leur importer que le ministère soit whig ou conservateur de nom, si son plan de conduite est en contradiction avec ses principes. »

Voici un mot du *Morning-Post* sur la situation anglaise :

« L'effet futur du vote sur le bill de Maynooth, quel qu'il soit, attaquera la constitution même de la chambre des communes. »

Une autre feuille anglaise s'écrie : « sir Robert Peel est désormais » obligé de changer sa politique... Certes, pour notre compte, nous ne » serons pas fâchés de nouvelles combinaisons destinées à faire renaître » une apparence de sincérité dans les actions des hommes politiques ; » car, voir le whiggisme élevé sur un pavois tory ou conservateur, c'est, » à notre avis, assister à la plus disgracieuse des comédies. »

La situation des catholiques en Russie.

Sous ce titre la *Gazette d'Augsbourg* contient un long article, écrit, comme elle le fait remarquer par un homme qui a longtemps séjourné en Russie, et qui garantit l'exactitude de tous les [illegible]vent que M. Kuterga, professeur d'histoire universelle et russe à l'Académie catholique de Saint-Pétersbourg, attaque vivement Rome, le pape, les saints Pères et les Jésuites sans qu'il s'attire le moindre blâme de l'administration supérieure. Dernièrement encore le gouvernement russe a supprimé plusieurs couvents catholiques, tels que le couvent des Carmélites, le couvent des missionnaires, celui des Dominicains et des Franciscains à Wilna, et le couvent des Dominicains à Lukiszky. Les imprimeries de ces couvents ont été également supprimées et les presses vendues. Le produit en a été employé à l'embellissement des cathédrales. Dorénavant aucun livre ecclésiastique ne paraîtra plus en Russie, à moins d'être imprimé et approuvé par l'Académie catholique de Saint-Pétersbourg.

» On a retiré aux ecclésiastiques tous leurs revenus casuels tels que dîmes et donations. Les moines de l'ordre de Saint-Basile, restés fidèles à l'ancienne foi, ont été disséminés dans les couvents schismatiques. Le prêtre Szcyt, Jésuite, a été envoyé à Prenbourg, cinq autres ont été transportés aux frontières de la Chine, d'autres sont en Sibérie. Un d'eux, actuellement à Tobolsk, a été, durant vingt années, prieur d'un couvent à Wilna. Les couvents ne peuvent plus élire leurs prieurs. Ce sont les consistoires qui élisent. Les noviciats sont suspendus. La construction des chapelles, les érections de croix, de statues de saints sont défendues.

» Mais la déportation de la petite noblesse catholique dans les steppes de la Russie méridionale, surtout dans le gouvernement Sekatarinosland, a été le coup le plus terrible qu'ait reçu le catholicisme moscovite. Plusieurs milliers de ces malheureux, auxquels le gouvernement enlève leurs titres de noblesse, y ont déjà été transportés. Cette mesure est exécutée avec une cruelle sévérité. On est sans miséricorde pour les vieillards aussi bien que pour les enfants. Nul d'entre eux n'est instruit d'abord de son sort, avant d'avoir été frappé. On les force de partir immédiatement sans avoir reçu les consolations de l'Eglise et sans pouvoir même vendre leurs ménages. Dès lors, il n'y a plus de religion ni de prêtre pour eux. Le seul prêtre catholique est à 180 kilomètres de leur résidence, et encore est-ce un Allemand qui ne comprend pas la langue slave. Parmi les déportés, il y a beaucoup de fiancés et de fiancées privés de la bénédiction nuptiale; ils sont bientôt contraints de se marier selon les lois de la nature. »

Une coalition provoquée par l'insuffisance des salaires a éclaté à Langenberg. Une correspondance de cette ville, datée du 6 avril, et publiée par la *Gazette d'Elberfeld*, contient ce qui suit :

« Dans la journée d'hier les ouvriers attachés au chemin de fer Prince Guillaume sont entrés dans notre ville au nombre d'environ 600 ; ils étaient précédés d'une troupe de musiciens et portaient tous d'énormes triques. Les habitants, dans la crainte qu'ils ne leur fissent un mauvais parti, s'étaient empressés de fermer leurs portes et leurs volets, mais les ouvriers ne commirent pas le plus léger dégât et se bornèrent à aller demander une augmentation de salaire aux employés supérieurs. Ils ont cependant annoncé qu'ils reviendraient le lendemain si l'on ne faisait pas droit à leurs réclamations. Aujourd'hui 6 avril tout est tranquille. Les autorités du cercle, averties de la démarche des ouvriers, sont arrivées ici, et se livrent à une enquête, pour savoir jusqu'à quel point leurs griefs sont fondés. »

« Tout fait espérer, dit le *Moniteur parisien*, que l'indisposition de » M. le ministre des affaires étrangères n'aura pas de suites. Les douleurs » ont tout-à-fait disparu, et M. le ministre ne s'est pas même trouvé aujourd'hui dans l'obligation de garder le lit. »

FAITS DIVERS.

On lit dans l'*Evening Sun* que le roi des Français s'est fait recevoir membre du *royal western yacht club* et que cette nouvelle a été annoncée dernièrement dans une réunion des membres du club, à Plymouth.

— La garde nationale de Paris prendra la tenue d'été à partir du 1er mai.

— M. Aubert, pair de France, et M. le comte d'Espiès, officier supérieur aux gardes à pied du corps du roi, en 1830, viennent de mourir.

— Mme la marquise douairière de Coislin est morte avant-hier à Paris.

— M. le prince de Ligne vient de perdre l'un de ses fils, âgé de dix-huit ans.

— Ce sont MM. les docteurs Récamier et Cloquet qui ont été envoyés à Bourges par le gouvernement, sur la demande de Mme la princesse de Beira dont nous avons annoncé la grave indisposition.

— Le capitaine Dupont, commandant le *Latour-d'Auvergne*, expédié du Hâvre pour la côte austro-occidentale d'Afrique, a adressé de cette côte, le 15 février, à son armateur, une lettre que publie le *Journal du Hâvre*. D'après cette lettre, un dépôt de guano aurait été découvert dans une île qui n'a aucun nom sur la carte, et qu'une goëlette anglaise, qui y a abordé la première, a appelée *Walls-Island*. Mais il paraît que ce dépôt de guano serait déjà épuisé. Un autre dépôt existerait à Hollands's-Bird-Island, mais il serait extrêmement difficile, sinon impossible, d'y charger. Le capitaine [illegible] termine son rapport d'une façon toute britannique : « Ayant reconnu, dit-il, qu'il n'y avait pas plus de mille tonneaux de guano dans l'île *Walls-Island*, nous avons signé, le capitaine anglais et moi, un engagement par lequel nous ne souffririons » qu'aucun navire, quel qu'il fût, chargeât même un seul sac avant que » nous soyons pleins. »

— On a fait, il y a deux jours, au Hâvre, l'essai d'une yole insubmersible destinée au sauvetage. Cette yole a été construite avec le produit d'une souscription. L'essai a parfaitement réussi. La yole peut être submergée par un [illegible] coup de vent ; mais alors, et par l'effet de la position calculée de son centre de gravité, elle se relève d'elle-même.

— Selon [illegible], le déficit laissé par le notaire Girard, de Nantes, [illegible] d'un million. La masse des billets faux serait énorme. [illegible] l'usine de Mortigné-Ferchand ; on la considérait com[illegible] de l'actif, mais il paraîtrait qu'il en devrait le [illegible]

— Un trait [illegible] d'ardeur scientifique a été raconté avant-hier [illegible] ture, ni de ses qualités comme administrateur.

— La salle des Pas-Perdus de la chambre des députés qui, il y a deux ans encore n'était ouverte qu'aux rédacteurs de journaux et aux personnes munies de billets d'entrée, était remplie encore hier de spéculateurs de Bourse accourus pour connaître la décision, sur la question des gares, de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Lyon. La commission s'est séparée en se promettant de garder à ce sujet le plus profond secret. Toutefois on disait qu'elle s'était prononcée contre la gare commune.

— Le mois de mai prochain sera remarquable par le nombre inusité de phénomènes astronomiques importants qui doivent se produire pendant sa durée. Ainsi le 6 aura lieu une éclipse de soleil ; le 8 un passage de Mercure sur le même astre ; le 8 encore, passage de la lune sur l'étoile x' d'Orion ; enfin, le 21, une éclipse totale de lune. Tous ces phénomènes, excepté celui du 21, seront visibles.

— M. Vatel, directeur du Théâtre-Italien de Paris, s'est embarqué, hier matin, à bord du bateau à vapeur le *Havre*, allant à Hambourg. M. Vatel se rend à Berlin, et de là en Italie, où il va engager de nouveaux artistes.

— Des écus de 5 fr. faux ont été mis en circulation à Lyon. On a peine à concevoir l'adresse et la patience qu'il a fallu pour scier ces pièces dans leur épaisseur, pour retirer ensuite de leur intérieur toute la matière possible, et pour couler ensuite du cuivre à la place, sans que rien puisse extérieurement dénoncer l'altération à l'œil le plus exercé. Il n'y a qu'un moyen de vérifier des falsifications de cette nature, c'est par le son du métal.

— Malgré la rigueur de l'hiver et les calamités des inondations, les prolétaires de Leipsig n'ont pas eu sujet de se plaindre. Les pauvres de cette ville connaissent rarement la misère, grâce à la société de placements, patronnée par le gouvernement. Cette société est instituée dans le but de procurer des travailleurs à ceux qui en ont besoin et du travail à ceux qui en cherchent. Dans le mois le plus rigoureux de l'hiver cette société a procuré du travail à plus de 1 300 ouvriers. Les opérations de cette société de bienfaisance sont gratuites.

— Voici qui vaut mieux que toute l'*Histoire du Consulat* faite et à faire de M. Thiers. C'est Alphonse Karr qui raconte ce qui suit dans la dernière livraison des *Guêpes* :

« Comme M. Etienne était près de mourir et qu'il avait à peu près » perdu connaissance, M. Thiers alla pour le voir, et, comme on refusait » de le laisser entrer, je n'insisterai pas, dit-il : mais je vous prie, si la » connaissance lui revient, dites-lui que je suis venu pour le voir ; dites-» lui que c'est moi, Thiers, — le jeune homme auquel il a mis, dans le » temps, le pain à la main.

» M. Thiers ne me donne pas souvent occasion de dire du bien de lui, » — je m'empresse de raconter ce mot qui, selon moi, lui fait beaucoup » d'honneur. »

— M. Alphonse Karr ne se contente pas d'avoir de l'esprit dans ses *Guêpes*, il fait souvent de bonnes actions. Il proteste aujourd'hui contre les wagons découverts que certains directeurs de nos rails-ways parisiens n'ont pas eu la pudeur de couvrir d'une simple coiffe de bois pendant le cruel hiver auquel nous échappons à peine. — Il est vrai que ces wagons découverts sont réservés aux pauvres gens ! — Quelques-uns des malheureux voyageurs français qui, par économie, avaient été obligés de monter sur les fatales voitures, n'en sont pas redescendus ; ils étaient morts de froid.

— Encore un emprunt à M. Alphonse Karr. Il démasque ainsi à l'avance un malhonnête homme qui, parodiant une erreur de Jean Jacques, s'apprêtait à déshonorer une trop confiante madame de Warens; il raconte ainsi ce mystère :

» *Infamie d'un poète.* — Il ne s'agit tout simplement que d'une grande infamie que prépare dans l'ombre — un poète béat et confit, — un saint homme de poète.

» Ledit poète est fort laid. — Il a rêvé une fois dans sa vie qu'il était l'amant d'une belle et charmante femme. — Pour ceux qui connaissent les deux personnages, la chose serait vraie qu'elle n'en resterait pas moins invraisemblable et impossible.

» Cet affreux bonhomme ne s'est pas contenté des joies qu'il a usurpées, à la faveur de quelques accès de folie ou de désespoir causés par un autre — Il ne trouve pas que ce soit assez d'avoir une belle femme, il veut un peu la déshonorer. — Sans cela ce ne serait pas un triomphe suffisant.

» Il a réuni dans un volume — de 101 pages — toutes sortes de vers au moins médiocres, qu'il a faits, sur ses amours invraisemblables. — Il a eu soin d'en faire un dossier avec preuves à l'appui, — pour laisser sur la vie de cette femme la trace luisante et visqueuse que laisse sur une rose le passage d'une limace.

» Non seulement il a eu soin de relater dans ses vers — toutes les circonstances de famille et d'habitudes qui ne permettent pas d'avoir le moindre doute sur la personne qu'il a voulu désigner ; — mais encore il l'a nommée à diverses reprises. Cette infamie, tirée à cent exemplaires, doit être cachetée et déposée chez un notaire, — pour être distribuée entre certaines personnes désignées, — après la mort de l'auteur.

» J'espère qu'à cette époque, — les gens qui liront cette œuvre de lâcheté, — trouveront ce monsieur encore plus laid qu'il n'était de son vivant.

» Ce livre de haine — est appelé par l'auteur *livre d'Amour*.

» Il est inutile de me demander des explications sur ce que je dis ici, — j'en refuserais même à mes amis les plus intimes ; — je n'en donnerai qu'à l'auteur du livre s'il me les demande.

» Pour que ce personnage — sache bien qu'il y a un honnête homme qui le regarde — et qui sait ce qu'il fait, — je vais transcrire ici une des pièces du recueil qui ne désigne personne, mais qui lui montrera, à lui, que j'ai son secret tout entier entre les mains.

» LIVRE D'AMOUR. — XXX. — SONNET. — *Aux Champs-Elysées.*

» Laisse ta tête, Amie, en mes mains retenue ;
» Laisse ton front pressé ; nul œil ne peut nous voir.
» Par ce beau froid d'hiver, une heure avant le soir,
» Si la foule élégante émaille l'avenue,
» Ne baisse aucun rideau, de peur d'être connue ;
» Car en ce gîte errant en entrant nous asseoir,
» Vois, notre humide haleine, ainsi qu'en un miroir,
» Sur la vitre levée a suspendu sa nue.
» Chaque soupir nous cache, et nous passons voilés.
» Tel au sommet des monts sacrés et recélés,
» A la voix du désir, le dieu faisait descendre

... tous les matins, frappa sans recevoir de réponse. Lorsque ce cas se présentera, lui avait dit M. Grahn, vous ferez enfoncer la porte, parce que je serai mort. En effet, on l'a trouvé étendu à terre, ne donnant plus signe de vie et tenant encore à la main un rouage de montre qu'il était en train de fabriquer. Il avait succombé à une apoplexie foudroyante.

Cet étranger était fort riche. On a trouvé chez lui des valeurs assez considérables et plusieurs titres de rentes sur les fonds publics anglais et ceux de France. C'est parce qu'il ne voulait pas qu'on dérangeât rien à ses travaux, et qu'on pénétrât les inventions nouvelles qu'il cherchait à introduire dans l'art de l'horlogerie, qu'il s'était condamné à vivre ainsi dans l'isolement et à se servir lui-même.

— Le *Politique* de Bruxelles publie un nouvel autographe de Mme Lafarge; nous copions :

« L'un des collaborateurs de la Belgique musicale, en relations avec des personnes de Montpellier, qui visitent souvent Marie Cappelle dans son triste séjour, leur remit l'été dernier un volume de ses poésies, pour distraire pendant quelques instants l'infortunée prisonnière.

» S'absentant de Bruxelles, il nous a laissé dépositaire d'une lettre qu'il vient de recevoir et nous espérons ne pas le contrarier en donnant ici un fragment de cette lettre, plein d'intérêt par les pensées qu'elle renferme :

» ..... La Providence n'abandonne jamais l'innocent... Elle le laisse souffrir, mais la souffrance est un creuset divin dans lequel s'épurent les âmes qui ont, pour se sauver du désespoir, le témoignage de leur conscience et le respect des hommes justes, nobles et bons. Le poétique écho de vos pensées a été mille fois le bienvenu dans ma solitude d'outre-tombe.

» Je n'ose, monsieur, vous envoyer mon sincère tribut d'admiration aussi directement : ce serait un compliment, le talent les dédaigne. Permettez-moi seulement de vous dire que l'éloge de mes larmes s'est souvent imprégné sur les pages d'un *Premier amour*, de *l'Accablement*, du *Regret*; que souvent, alors que mes amis envoyaient, sous mes verrous, un rayon d'espérance, je me suis écriée avec vous, pour ne pas céder aux présages trompeurs de leurs rêves :

Hélas !
Le sourire attire les larmes...
Et l'espoir même à la douleur !

. . . .

» Les poètes sont les fils aînés de Dieu; je confie mon innocence à vos prières, mon malheur à vos souvenirs. MARIE CAPPELLE. »

— Le cadavre d'un enfant nouveau-né a été trouvé dans les roseaux, à peu de distance du célèbre château du Glandier. Une instruction a été faite pour découvrir la mère, auteur de l'infanticide. A ce sujet, un fait bien étrange est raconté par le *Journal de l'Indre*, à qui nous en laissons la responsabilité :

« Une fille, sur laquelle les soupçons s'étaient un instant portés, a déclaré que son accouchement remontait à neuf ans; qu'elle avait conservé son lait pendant ce long espace de temps, parce qu'elle n'avait cessé depuis ses couches d'allaiter son enfant; pour le prouver, elle a emmené avec elle son petit garçon, âgé d'environ neuf ans, à qui elle a présenté le sein et qui s'est mis immédiatement à téter. Comme on a paru étonné de cette bizarrerie, elle a répondu sans hésiter : « Je suis très pauvre et n'ai pas toujours le pain nécessaire à deux personnes; alors j'applique à mes besoins celui que l'on me donne par charité, et je supplée avec mon lait à la nourriture de mon enfant, lorsque je ne puis me procurer les aliments qui lui sont nécessaires. »

Le *Piment*, petit journal de l'Ile Maurice, cite la formule suivante d'un arrêt de la Cour suprême de la colonie, du 27 avril 1844 :

« Attendu que toute conviction sommaire pour offense contre aucun statut doit établir sur sa face le négatif de toute exception contenue dans la clause générale qui crée l'offense, et que dans la conviction dont s'agit devant la Cour, non constat sur sa face, que les défendeurs n'aient pas été lors de l'offense alléguée, cantiniers, cabaretiers, hôteliers ou aubergistes.

» Par ces motifs la Cour, etc... »

... pensée progressive des socialistes. Chaque jour, par exemple, d'affreuses révélations judiciaires ne prouvent-elles pas au législateur combien d'abus, d'iniquités et de crimes disparaîtraient s'il pouvait régulièrement intervenir dans la famille pour la moraliser et l'épurer. Voici ce que nous lisons encore dans le journal le *Droit* :

Le nommé Désiré Chanoine, matelassier à Clichy, ayant perdu sa femme au mois d'août 1843, était resté chargé de trois jeunes enfants, auxquels il donnait fréquemment le spectacle de son ivresse, et qu'il rendait victimes de sa brutalité.

Oubliant le travail pour le cabaret, il laissait ses enfants manquer de pain et les abandonnait à la pitié de ses voisins, qui souvent accourant à leurs cris, venaient les protéger contre les violences de leur père.

Un jour, la femme Loquet, confidente des plaintes de Cœlina Chanoine, fille aînée de l'inculpé, et âgée aujourd'hui de onze ans, examina le corps de cette enfant, qu'elle trouva couvert de contusions et de meurtrissures.

Une autre fois cette femme vit Chanoine saisir par le milieu du corps, Edmond, son fils, âgé de six ans, et le jeter à terre de toute sa hauteur.

Chanoine avait inspiré une telle terreur à la jeune Cœlina, que celle-ci, voulant ôter des armes à la fureur de son père, cacha, en présence du même témoin, tous les couteaux sous la paillasse du lit de son frère.

Dans la soirée du 4 janvier dernier, Chanoine, qui venait de rentrer en état d'ivresse, remplit de bruit et de scandale la maison qu'il habitait rue de Landy, n° 3, et menaça de ses violences le nommé Coulon, ouvrier apprêteur, son voisin. Il fut arrêté. Le lendemain, la femme Coulon porta devant le maire l'accusation la plus grave contre Chanoine. Elle accusa cet homme d'avoir, quelques mois auparavant, attenté à la pudeur de sa fille Cœlina, et d'avoir par ses menaces imposé silence à cette enfant.

Cœlina Chanoine confirma les dires de la femme Coulon et déclara qu'elle avait, en effet, subi le contact de la nudité de son père une nuit que ce dernier, *plongé dans l'ivresse*, était venu la surprendre dans son sommeil et prendre place à côté d'elle dans son lit.

Chanoine comparaissait aujourd'hui devant la 6e chambre, sous prévention d'avoir porté à ses enfants des coups et blessures.

Chanoine dit pour toute justification. — Je n'ai fait que corriger mes enfants.

Cœlina. — Papa nous a souvent battus avec les mains, avec les pieds, avec des bâtons. Une fois, il a pris ma petite sœur, et l'a jetée par terre de toutes ses forces, comme un paquet de linge sale. J'ai bien mal aux yeux, par suite de ce que j'ai supporté.

La femme Coulon. — J'ai vu Chanoine fouler ses enfants aux pieds. J'avais pitié d'eux; je les nourrissais, car ils mouraient de faim.

Coulon. — De ma chambre, j'entendais les coups que Chanoine portait à ses enfants; les pauvres êtres se sont souvent plaints.

La femme Loquet. — J'ai gardé les enfants de Chanoine tout un hiver, parce qu'il les traitait avec brutalité; un jour il prit Edmond par la ceinture et le jeta à terre. Il allait le fouler aux pieds, je me suis jetée à ses genoux en demandant grâce pour l'enfant. Un jour, Cœlina vint à la maison, elle me dit qu'elle avait été battue. Je la déshabillai. Cette malheureuse enfant était couverte de contusions; elle était bleue. J'ai été obligée d'avoir recours à la charité publique pour m'aider à nourrir ces pauvres enfants.

La femme Babillon, belle-mère du prévenu. — Je sais que sans les voisines les pauvres enfants auraient été bien malheureux; je faisais ce que je pouvais pour eux; mais je ne suis par riche.

Chanoine. — Ce que disent les témoins est faux; je payais la femme Loquet pour nourrir mes enfants; elle employait cet argent à prendre du café à l'eau. Je corrigeais comme doit faire un père.

M. l'avocat du roi Boussel requiert avec force les peines portées par la loi.

Chanoine est condamné à un an de prison.

— LE FAUX STRIBY. — Un incident bizarre et un procès imprévu sont racontés ainsi par le *Droit* :

« Le 14 février dernier, le garde du commerce Perrin, porteur de titres exécutoires contre un sieur Striby, se présente au domicile indiqué sur ces titres, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 63, au deuxième étage : il était sept heures du matin. Il frappe discrètement et du bout des doigts à la porte. Un individu paraît et il s'établit alors le colloque suivant :

— Monsieur Striby, monsieur ?
— C'est moi, monsieur.
— C'est vous qui avez signé ces billets ?

...

Nouvel encombre, nouvelle complication; le créancier ne reconnaît pas et ne veut pas reconnaître son débiteur; le débiteur, lui, de son côté, prétend qu'il reconnaît très bien son créancier, et il s'établit alors entre le créancier et le débiteur une espèce de combat de générosité, qui aurait pu toucher le garde du commerce lui-même s'il n'avait d'ailleurs été préoccupé par autre chose; enfin, il se disposait à se rendre à la Dette, lorsque, sur une dernière interpellation, *notre satané* ébéniste avoua qu'il n'était pas Striby.

Je vous ai dit que j'étais Striby, tant que j'ai cru que ce n'était pas sérieux; mais du moment où la garde municipale s'en mêle, voici la vérité : je me nomme Rorschach, et je demeure avec la veuve Rorschach, ma mère. Striby a été chef d'atelier chez nous, et, grâce à son adresse et à son habileté nous avons vu, ma mère et moi, croître à un tel point notre clientèle, tant qu'il a travaillé pour notre fabrique, que nous étions convenus de ne jamais dire que Striby nous avait quittés, dans la crainte de nuire à notre maison. Et le garde du commerce de rire. Mais aujourd'hui, la veuve Rorschach et son espiègle de fils, qui ne rie pas, ne se sont-ils pas avisés de venir demander la condamnation du sieur Perrin à 5 000 francs de dommages-intérêts, comme coupable de violation de domicile et de détention arbitraire?

Le tribunal (8e chambre), a renvoyé le garde du commerce des fins de la plainte, sans dépens, et M. le président Perrot a rappelé sévèrement au faux Striby qu'on ne doit pas se jouer des officiers chargés de l'exécution de la loi.

P. S. Le vrai Striby a été découvert et conduit à la prison pour dettes.

Bourse. --- Revue de la semaine.

La semaine n'a offert aucune variation sur le 3 0/0. Le 5 0/0, au contraire, très agité par l'approche de la discussion du projet de loi relatif à la conversion, a baissé jusqu'à 117 fr. 25. Dans ces prix, il s'est manifesté un découvert assez considérable qui a donné lieu à une reprise de 60 c.

L'annonce de l'indisposition survenue hier au ministre des affaires étrangères n'a que très peu influé sur les spéculateurs. De meilleures nouvelles, et plus encore, peut-être, la nullité des affaires en 3 0/0, ont complètement absorbé ce fait, qui, jadis, n'eût pas passé inaperçu

Ces derniers jours n'ont pas été favorables aux chemins de fer. A l'exception du Hâvre et de Saint-Germain, toutes les différentes lignes ont baissé. Une sorte de solidarité paraît s'être établie entre elles, et cela confirmerait, s'il en était besoin, l'opinion où nous sommes de l'exagération des prix actuels. La spéculation seule peut assimiler ces valeurs, qui sont en réalité dans des situations très variées de produit et de solidité.

L'ouverture prochaine d'un comptoir de la Banque de France à Alger a donné l'espoir d'une augmentation sérieuse dans les opérations de cet établissement, et, par suite, ces actions ont monté de 40 fr.

Il y a eu quelque baisse sur les ducats Rothschild. Quant aux anciens, qui disparaissent de jour en jour de la cote, nous avons renoncé à les indiquer, et les remplaçons par les premiers sur notre bulletin quotidien.

Le 5 0/0 romain a monté de 1 1/4 0/0. La rente active d'Espagne a paru peu demandée; la passive et le 3 0/0 surtout sont bien tenus.

En actions industrielles, il y a eu hausse de 125 fr. sur les Vieille-Montagne; de 50 fr. sur les gaz anglais, et baisse de 50 fr. sur celui de Calais. Maberly en hausse de 42 fr. 50. Le reste sans affaires.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 21 avril.

8 h. 1/2 OPÉRA. — Marie Stuart.
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Mme de Lucenne. Lignerolles.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Sirène. Polichinelle.
7 h. 1/2 ODÉON. — Les Pharaons. L'Eunuque.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — L'Amour. Les 2 Tambours.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — 3 Polka. Garde-Forestier. Tricorne. Dangeville.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Pascal. Le plus beau jour. Reine de 16 ans.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — L'Homme aux 30 écus. Un Poisson. Le Roi.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — La Peste noire.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Justice de Dieu.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

... et de payer ses dettes ; c'est leur principal argument.

Maintes fois nous avons opposé à cet argument des raisons qui nous semblent assez péremptoires, et contre lesquelles on n'a rien objecté de solide. On confond, sous ce mot gouvernement, deux puissances, deux êtres distincts : le gouvernement, c'est tantôt le pouvoir souverain et tantôt le pouvoir administratif. Dire que le pouvoir administratif n'a pas le droit de modifier les conditions établies par le pouvoir souverain, cela est juste ; mais prétendre que le pouvoir souverain n'a pas le droit de modifier les conditions qu'il a faites, cela est la doctrine la plus étrange qui se puisse concevoir.

Le souverain peut changer toutes les conditions des hommes et des choses ; par des tarifs, par des impôts, il a toute influence sur l'industrie, sur la fortune des citoyens, et les rentiers seuls seraient inviolables, le souverain ne pourrait jamais les atteidre ! Mais si l'autorité législative ne pouvait rien changer aux mesures antérieurement établies par l'autorité législative, il deviendrait impossible de gouverner une nation, car il est impossible de faire une loi nouvelle qui ne touche à des intérêts anciens : ce serait l'éternité de l'immobilisme.

La question de la conversion est des plus simples. La conversion de la rente, c'est un impôt sur la rente. Qu'on appelle les choses par leur nom, qu'on décrète l'imposition de la rente, qu'on détermine un chiffre d'impôt modéré, progressif, et le problème sera résolu sans que les intérêts acquis soient violemment froissés, comme ferait une conversion trop brusque.

Désordres à l'Ecole polytechnique.

Des troubles ont éclaté vendredi dernier à l'Ecole polytechnique, et ont motivé, de la part du général qui la commande, des mesures de rigueur contre un grand nombre d'élèves. Nous ne voulons ni excuser des jeunes gens qui se sont laissé emporter un moment à des actes répréhensibles, ni blâmer la répression. Mais nous devons constater que l'intervention de l'autorité n'a été ni paternelle ni digne, et que c'est elle qui a été la vraie cause du désordre.

Tout le monde doit déplorer avec nous que le gouvernement ait pris la résolution funeste de soumettre l'Ecole polytechnique à un régime disciplinaire purement répressif, de comprimer les sentiments généreux et les traditions qui unissaient les élèves par des liens fraternels, de détruire tout esprit de corps à l'Ecole. Nous le disons à regret, mais c'est un devoir pour nous de le déclarer, [...] pelait les réprimandés, lorsqu'un capitaine intervint pour ordonner au rassemblement de se dissiper. Les élèves firent quelques représentations pour expliquer que leur conduite était conforme aux traditions et n'avait rien de répréhensible. Mais le capitaine ne voulut rien entendre et désignant au hasard un élève placé près de lui, il lui ordonna de se rendre à la salle de police. Cet élève, trouvant la préférence injuste, refusa de marcher ; le capitaine alors le fit *empoigner* par les adjudants qui l'emmenèrent de force, malgré la résistance générale des élèves.

Dès ce moment la confusion devint extrême ; l'autorité des officiers fut méconnue ; les élèves brisèrent les quinquets, et s'emportèrent contre le général en paroles violentes.

Samedi dernier, 15 élèves furent envoyés à la prison militaire de l'Abbaye et 11 enfermés dans la prison intérieure. On nous affirme, nous voulons en douter, qu'on fait coucher sur la paille les élèves détenus à l'Abbaye et qu'ils sont mis au pain de munition et à l'eau. On nous a dit aussi que le conseil de discipline de l'Ecole, rassemblé hier, avait décidé l'exclusion de quatre des élèves déclarés les plus coupables. Nous répugnons à croire à de semblables rigueurs. La clémence serait de meilleur goût, surtout quand on considère que les fautes des élèves ont été amenées par la conduite peu intelligente des chefs. La fête du roi approche et quinze jours de prison puniront suffisamment des fautes réelles, mais que l'autorité a provoquées.

Tout est devenu monnaie et marchandise.

Le *Constitutionnel* contient ce matin d'étranges révélations, qui n'atteignent pas seulement le Pouvoir... elles font peser de vagues soupçons, et des plus injurieux, sur maints individus qu'on croyait au moins désintéressés dans leur fanatisme ministériel ou leurs palinodies continues. Nous citons le *Constitutionnel* :

« On s'est demandé pourquoi la discussion du projet sur les caisses d'épargne a été abandonnée tout entière à ce pauvre M. Lacave-Laplagne, et comment M. Duchâtel a eu l'égoïste cruauté de laisser son collègue des finances, malade et pouvant parler à peine, supporter seul tout le poids du débat. Voici, dit-on, l'explication de ce silence : M. Duchâtel a voulu punir M. Lacave-Laplagne d'avoir refusé, peu de jours auparavant, une recette générale à l'un des protégés de M. le ministre de l'intérieur. La querelle avait été fort vive : elle n'est pas encore tout-à-fait oubliée.

» Depuis quelque temps M. Lacave-Laplagne a vu des choses singulières. Plusieurs des places qui sont à sa nomination ont été accordées à des candidats qui s'engageaient en même temps à prélever sur leur revenu administratif une certaine somme à payer, sous forme de pension, à des tiers qui leur étaient désignés par un ministre. On assure que ces marchés deviennent plus fréquents. M. Lacave-Laplagne résiste quel- [...] pense que ce sera vers le mois de novembre prochain.

Nous avons fait connaître, d'après la *Presse*, les mesures prises par diverses catégories de l'opposition pour diriger le mouvement. Le ministère et ses amis ne s'endorment pas non plus. Ils préparent de leur côté tout tout ce qu'il faut pour bien *pétrir* la matière électorale. Les instructions sont données aux préfets et aux sous préfets. Plusieurs d'entre eux ont été mandés à Paris pour être confidentiellement initiés. Les députés du centre se remettent en rapports suivis avec leurs commettants. On annonce en outre une grande réunion des conservateurs, où on arrêtera la marche à suivre et les dernières mesures à prendre.

Victoire remportée par sir Robert Peel.

Ce n'est qu'à trois heures du matin que la Chambre des communes a voté avant-hier la seconde lecture du bill de Maynooth. La majorité obtenue par sir Robert Peel est considérable. Il a vaincu avec 323 voix contre 176. Un pareil succès était doublement mérité, car jamais le premier ministre n'avait été plus noble, plus éloquent. Il était impossible de mieux défendre un projet important, de mieux développer une pensée féconde. L'orateur a été digne de l'homme d'Etat. Il a mis l'idée sociale sous la protection des instincts politiques et pratiques de l'Angleterre. Il a si bien dirigé les intérêts les plus personnels de la chambre anglaise, que l'égoïsme s'est fait dévouement.

Le discours de sir Robert Peel se résume du reste en deux points : la nécessité de pacifier l'Irlande dans l'intérêt du Pouvoir et de la nationalité ; et la nécessité non moins impérieuse d'apaiser les différends intérieurs, pour que le Cabinet pût concentrer tous ses efforts à l'extérieur, dans le cas d'une guerre avec l'Amérique.

Rien n'était plus grave, en vérité ; aussi, quoique la chambre fût exténuée de fatigue, en entendant sir Robert Peel agiter de si suprêmes intérêts, elle l'a vingt fois interrompu par ses vives acclamations.

L'exorde de sir Robert Peel est un chef-d'œuvre d'habileté, de courtoisie et de puissance :

« La discussion sur la question qui nous occupe a offert une foule de traits honorables. Beaucoup de membres habitués à voter avec le gouvernement ont cru devoir, par raison de conscience et obéissant à une profonde conviction, se séparer de nous. Quelles que puissent être les conséquences de la résolution par eux prise, je puis leur donner l'assurance que tout en regrettant cette divergence d'opinions, j'honore les motifs qui ont dicté leur conduite (écoutez) et je ne limite pas mes éloges à un seul des côtés de cette chambre ; car d'autre part je vois un grand nombre d'honorables membres qui n'ont pas craint de compromettre une position électorale et de risquer une situation politique pour pouvoir librement et consciencieusement remplir un devoir sacré. Ils ont préféré

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS (1).

Quatrième partie.

VI.—LE GENDRE ET LA BELLE-MÈRE.

Un soir que la malade était plus abattue que d'habitude, Honorine voulut essayer quelques nouvelles représentations ; mais la souffrance avait mal préparé la mère Louis à la soumission ; elle répondit aux conseils de sa petite-fille par des emportements, et enfin lui ordonna de sortir. Honorine, craignant d'augmenter son irritation en prolongeant le débat, se retira les larmes aux yeux.

Son départ n'apaisa point la malade ; elle continua à se plaindre amèrement des persécutions de la *dame de Paris*, qui prétendait la gouverner à sa guise.

— V'là comme c'est reconnaissant ! ajouta-t-elle en frappant de son poing sur le lit ; ça commence par vous demander un pauv' coin par charité, et quand vous l'y avez donné, ça veut toute la maison. Ah ! mais non, mais non ! j'suis pas encore tombée en enfance, et j'suis trop *cœurue* pour qu'on m'marche sur la tête... Faudra en finir, et plus vite que ça.

Vorel s'efforça de l'apaiser, mais en termes qui eurent pour résultat d'allumer plus vivement sa colère. Enfin, il lui fit observer d'un ton peiné que, si un pareil état de chose se prolongeait, il était à craindre que l'incompatibilité des caractères ne nécessitât quelque jour une rupture fâcheuse.

Tout cela était dit avec des circonlocutions et des pauses qui ne pouvaient qu'exalter l'impatience emportée de la mère Louis ; aussi déclara-t-elle, en l'interrompant, que ce jour-là était venu, qu'elle voulait être la maîtresse à la ferme, et qu'elle était décidée à prier la dame de Paris de chercher un autre gîte.

Le médecin objecta la difficulté d'une pareille séparation et l'espèce de droit acquis par Honorine de rester aux Motteux... qu'elle pouvait regarder comme sa propriété future !

A ce dernier mot la mère Louis fit un bond.

— Sa propriété, répéta-t-elle ; c'est-à-dire qu'elle me croit déjà morte ! Ah ! c'est pour ça qu'elle veut tout faire de son *esto* (mouvement) et que je suis comme un second manche à une cognée ? Eh ben, j'connais le moyen de lui ôter son idée ; pas plus tard que demain, mon mière, vous amènerez ici le notaire. J'veux lui chanter une chanson, et quand elle sera sur du timbré, on verra si la Parisienne est aussi glorieuse.

Vorel affecta de ne point prendre au sérieux la recommandation de sa belle-mère afin de la faire insister, et, après une résistance destinée à la raffermir dans son projet, il promit de remplir ses intentions.

Anselme Micou entra dans ce moment en avertissant que le boucher d'Isigny venait d'arriver, et le médecin descendit afin de traiter avec lui pour la vente d'un certain nombre de moutons.

La fermière retint le vieux berger et lui adressa plusieurs questions sur le troupeau et sur la culture. Mais sa récente colère l'avait mise dans une agitation qui l'empêchait de bien suivre les réponses d'Anselme.

— Cette malheureuse m'a fait *ensangmêler* dit-elle ; je sais plus ce que je dis, ni ce que j'entends... Dis donc grand Jodane, es-tu là ?

L'idiot, qui se tenait assis près de la fenêtre, releva la tête.

— Viens ici, reprit la fermière, en tirant une clef de dessous son oreiller, ouvre la grande armoire... bon... Maintenant regarde derrière la pile de draps, y doit avoir une bouteille de cassis. C'est ça, apporte ici ; mais prends bien garde... donne-moi ma clef... et les verres qui sont sur la cheminée. A vous, père Micou, c'est du doux !

Elle avait versé dans deux verres ; elle en prit un, le vieux berger prit l'autre et but à la santé de sa maîtresse. L'idiot les regardait.

— Et moi... moi... bégaya-t-if d'un ton avide et pleureur.

— Toi, répéta la mère Louis ; ah ! *liquerei* (friand), Eh ben, approche.

L'idiot avança un verre, but une gorgée de la liqueur et fit entendre un grognement de joie.

— Dirait-on pas que c'est le lait de sa mère, reprit la paysanne, qui s'amusait de l'avidité du grand Jodane ; après ça, y n'a pas d'autre plaisir ! encore un coup, vieu' Anselme.

Le berger tendit son verre et but à la santé de sa maîtresse.

— Ah ! oui, la santé, reprit Mme Louis en avalant par gorgées. Ça serait la plus grande fortune pour moi à c't'heure ! Si seulement j'pouvais sortir, faire quéq' visites chez les voisins !

— Y en a un qu'est venu tout-à-l'heure à la ferme, fit observer le berger.

— Qui ça donc ?

— Le monsieur de Vertbec.

— Ah ! le grand brun !

— Y voulait savoir si madame était toujours aussi malade.

— Moi ! ah ben oui ! y venait pour la Parisienne ; y s'cherchent comme la paille et le vent.

— Faut pas s'étonner, après l'service que le monsieur a rendu à notre jeune maîtresse, dit Micou ; sans lui, elle aurait maintenant une robe de terre.

— Oui, oui, reprit la mère Louis, en posant son verre près d'elle ; mais, à c't'heure, c'est moi qui ai eu le malheur ! sans cette nuit-là, j'serais encore sur mes pieds.

Micou prononça quelques paroles d'encouragement, et prit congé de la fermière.

Mais celle-ci, dont les idées venaient de prendre un nouveau cours, continua à parler seule et à demi-voix.

— C'est tout de même quéqu' chose de *mireu* (étonnant), murmura-t-elle, qu'on n'ait jamais pu deviner pourquoi qu'on avait voulu *egoh iner* (égorger) le *mezette*, et qu'est-ce qui avait fait le coup... Ça m'a toujours tourné le sang, moi.

Elle demeura la tête baissée sur sa poitrine, roulant avec distraction le coin de son drap de toile à demi-rousse.

La nuit était venue, et la faible lueur qui éclairait encore la chambre pénétrait à peine jusqu'à l'alcôve. L'idiot, dont l'avidité était éveillée, et qui n'avait point détourné les yeux de la liqueur placée près de la malade, se glissa, en rampant, jusqu'à la bouteille, qu'il saisit, et dont il porta le goulot à ses lèvres. La mère Louis, tout entière aux souvenirs que le vieux berger venait de réveiller en elle, n'y prit point garde. Ce succès encouragea le grand Jodane à recommencer, jusqu'à ce que l'effet de la liqueur se fit sentir : son sang commença à circuler plus rapidement ; une rougeur inaccoutumée colora son visage blafard ; ses yeux devinrent plus brillants, sa pensée plus active, et il se mit à chantonner à demi-voix.

La paysanne retourna la tête, et aperçut la bouteille qu'il tenait à deux mains avec une expression de gaieté tendre.

— Eh ben ! qu'est-ce que tu fais là, failli *gouras* (gourmand), s'écria-t-elle en avançant la main pour reprendre la liqueur ; veux-tu bien me rendre mon *bere* (boisson) !

L'idiot recula avec le grognement d'un dogue auquel on veut enlever sa proie.

— Encore... boire, bégaya-t-il, encore !

— Ah ! méchant *halabre*, si je vais à toi... Laisseras-tu cette bouteille ?

Le grand Jodane se réfugia à l'autre extrémité de la chambre et reporta le goulot à ses lèvres. La fermière, indignée, voulut se lever pour aller à lui ; mais elle sentit les forces lui manquer.

Henri, qui s'était arrêté, éclata de rire en voyant son impuissance.

— Elle peut pas, la *hanne* (vieille femme), dit-il, enhardi par une demi-ivresse... Ah ! ah ! ah ! ah !... j'ai pas peur de ses *griches*.

La mère Louis lui montra les deux poings.

— Ah ! si je te tenais ! s'écria-t-elle... et dire qu'on me laisse seule !.. Eh ! *mezette*... Mme Honorine ! Attends, attends, va, méchant *Gauplumé*, la dame de Paris va venir !

— Ça m'est égal, dit l'idiot, la dame de Paris n'est pas *gavaste* (brutale) comme vous.

— Elle appellera ton père.

— Il est parti, dit l'idiot avec ce geste de bravade des esclaves qui savent que leur maître ne peut les entendre.

— Il reviendra avec une branche de *fesse-laron* (houx).

— Il est parti, répéta Henri qui but une nouvelle gorgée.

Et il se mit à chanter.

— Ah ! maudit *gogaille* (imbécile) ! reprit la paysanne, je te ferai mettre au pain et à l'eau.

Il chanta plus fort.

— Tu seras *matrassé* (assommé).

L'idiot but un nouveau coup et dansa.

La mère Louis frappa la muraille et appela encore Honorine ; mais se rappelant tout-à-coup les craintes superstitieuses de l'idiot, elle se retourna vers lui et reprit :

— Tu ne veux pas laisser la bouteille ?

— Non, murmura Henri.

— Eh bien ! je vais appeler les *huards* (lutins).

---

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844 au 11 janvier 1845, et les numéros du 13 février au 20 avril 1845.

[illegible] même, avec un langage réservé, mais significatif, m'écarter assez de la réserve prescrite aux ministres, pour déclarer publiquement que, tout en étant jaloux d'arriver à l'arrangement à l'amiable des différends, tout en ne négligeant rien pour y arriver, cependant si nos droits étaient attaqués, nous étions prêts et décidés à les maintenir. (Bruit ; applaudissements.) Je vous dois l'avouer, lorsqu'il me fallut faire cette déclaration, je pensais avec satisfaction et me souvenais avec consolation que la veille même j'avais envoyé un message de paix en Irlande. (Bruyants applaudissements.)

Sir Robert Peel a terminé par cette péroraison :

« Dans le courant de la discussion, lord Manners a dit que dans le cas où il faudrait faire appel à toutes les forces de l'Angleterre pour défendre son honneur et ses intérêts, cette haute mission me serait confiée. Dieu nous préserve d'un aussi grand malheur que celui que l'honorable membre annonce dans ses prévisions ! Dieu veuille que cet état de paix générale ne soit pas troublé ! (Applaudissements.) S'il l'était, je ne sais, d'après ce qui se passe, si le soin de défendre l'honneur et les intérêts de l'Angleterre ne serait pas commis à d'autres mains, mais quels que soient les hommes d'Etat investis de cette mission, je me placerai à leur côté pour les encourager par tout l'appui que je pourrai leur donner dans une juste et honorable cause (On applaudit). Si cette calamité devait fondre sur nous, j'espère qu'elle trouverait le peuple anglais uni dans son dévouement au trône et bien déterminé à défendre les intérêts communs (On applaudit.) Dieu veuille (c'est mon vœu le plus ardent) que chaque pouls de cette puissante organisation lutte de concert, que l'Irlande se tienne en ligne auprès de nous, et alors plein de confiance dans une bonne cause, dans la valeur, la persévérance et le courage de toutes les parties de ce grand royaume, j'attendrai parfaitement calme l'issue de la lutte, assuré que les forces d'un peuple uni feront triompher la juste cause. »

Dans la discussion du bill de Maynooth, lord John Russell a vivement et loyalement secondé son adversaire. On lit dans son discours ce passage remarquable :

« Si l'on voulait soutenir que toute religion qui n'est pas le protestantisme est une hérésie on arriverait à des résultats devant lesquels il faudrait reculer; il faudrait, en effet, étendre le principe aux colonies et dans ce cas l'empire tomberait bientôt en ruines. S'il en était ainsi, pourriez-vous donner des lois à l'Irlande. — Si vous voulez soutenir cela, je vous défie d'étouffer le cri du rappel de l'Union, vous n'en auriez pas le droit. — Il faut exécuter ce contrat d'union, non pas d'après la lettre seulement, mais dans son esprit avec bonté et désintéressement, sinon il faut rendre à l'Irlande son parlement et lui abandonner le soin de ses affaires et de ses intérêts. Vous ne sortirez pas de ce dilemme. »

Times. — « Nous regrettons sincèrement de voir l'opinion publique si peu représentée dans les débats parlementaires ou dans la politique du cabinet. Si la mesure relative au collège de Maynooth était sage, humaine et nécessaire, pourquoi sir Robert Peel n'a-t-il pas cherché à se concilier d'avance les sympathies populaires ? La majorité dans cette question, est ministérielle ; elle n'est pas populaire. Si Peel a raison, la nation a tort. S'il se propose de faire adopter une série de résolutions semblables, il est pénible de penser aux défiances et à l'indignation publique que ces mesures soulèveront. Lorsque Peel est d'un côté et le peuple de l'autre, nous ne rougirons pas de dire de quel côté est notre sympathie. »

Morning-Post. — « La conduite de sir Robert Peel a détruit complètement ce qui restait dans la nation de respect pour les hommes publics. Il est possible que sa politique actuelle soit plus sage, plus humaine, plus libérale, que celle qu'il soutenait autrefois ; mais le bienfait que, selon sir Robert Peel lui-même, ses nouveaux principes conféreront à l'Irlande ne compensera jamais assurément l'atteinte portée à sa moralité par l'abandon de ses anciens principes. Que l'honorable baronnet ne s'y trompe pas, il ne s'est point concilié l'Irlande et il s'est aliéné l'estime de l'Angleterre protestante. »

Morning-Advertiser. — « Une aussi forte majorité devant une opposition aussi résolue, aussi universelle, hors l'enceinte du parlement, est une des preuves les plus convaincantes de l'immense pouvoir dont jouit le premier ministre. »

Standard. — « Nous ne pouvons cacher que nous sommes très satisfaits du résultat de la question. Cependant, ce n'est point le cas de se réjouir, parce qu'une partie de nos amis, dans une cause que nous croyons politique et juste, a vaincu l'autre, celle peut-être qui mérite de notre part le plus de respect et d'affection. Nous nous félicitons cependant, de la manière polie dont la discussion a été soutenue de part et d'autre. Sir Robert Peel n'a jamais parlé avec plus de calme, avec un succès plus complet; bien qu'il fût trois heures du matin, que la séance durât depuis dix heures, et la discussion depuis six jours, sir Robert Peel n'a point succombé sous les assauts combinés de MM. Babrington et B. D'Israëli.

Nous recevons les journaux de Constantinople du 2 avril. La Porte venait de prévenir les représentants étrangers qu'elle allait s'opposer à l'introduction en Turquie des journaux grecs.

On venait d'apprendre aussi que la Russie s'apprêtait à frapper un grand coup en Circassie.

Le ministère des finances d'Espagne a donné des ordres pour qu'on suspendît jusqu'à nouvel ordre la vente des édifices religieux, qu'avait autorisée le décret du 26 juillet 1842.

Affaires de Suisse.

Nous extrayons d'une lettre de Berne, 17 avril, le passage suivant sur les affaires helvétiques :

« Le gouvernement de Berne a envoyé immédiatement à Lucerne deux commissaires pour demander des explications. Il ne les autorise pas à ce

L'Allemagne s'associe peu à peu au mouvement occidental. Une nouvelle conversion serait à la veille de s'opérer, s'il en faut croire la *Gazette universelle allemande* :

« Le Cabinet de Berlin, dit-elle, a adressé aux gouvernements autrichien et russe une note par laquelle il leur déclare que dans l'intérêt du Zollverein, il croit devoir reconnaître la reine Isabelle II et envoyer un ambassadeur à Madrid. Il résulte de cette note que notre gouvernement veut suivre, dans cette affaire, une politique indépendante. »

La société de secours de Berlin vient de nommer quatre comités.

Le premier est chargé de dresser les listes des pauvres travailleurs de tous les quartiers de la ville et de les classer selon l'âge et le sexe.

Le second s'occupera de recueillir les pétitions et les plaintes. En outre, il classera le travail afin d'en pouvoir procurer à ceux qui en ont besoin. Il organisera aussi une nouvelle caisse d'épargne pour les travailleurs.

Le troisième s'informera du degré d'éducation de chaque prolétaire, et de l'organisation d'une école gratuite.

Le quatrième enfin est chargé de l'organisation des cours publics, des bibliothèques, et de distribuer des secours aux malades et aux invalides.

Le gouvernement n'a pas encore sanctionné les statuts de la société, mais comme plusieurs fonctionnaires en font partie, cette sanction ne peut se faire attendre.

La *Gazette du Midi* cite le passage suivant d'une lettre de M. Berryer, adressée à l'un de ses amis de Marseille et dans laquelle l'honorable membre fait allusion à la discussion et au vote de la Chambre des députés sur le droit d'importation du sésame :

« Je reçois votre lettre du 3, mon cher ami, et vous remercie beaucoup des bons et bienveillants sentiments que vous m'exprimez ; j'ai eu beaucoup de fatigue et beaucoup de chagrins dans ces dernières discussions; je voyais avec peine comment sont aujourd'hui sacrifiés les intérêts les plus précieux du pays. Ces grands déplaisirs n'ont pas ébranlé mes efforts, et j'en recueille aujourd'hui le prix et la consolation dans le témoignage de satisfaction d'amis comme vous. »

Nous nous empressons d'ouvrir nos colonnes à la lettre suivante, pour réparer une erreur dans laquelle nous avons été induits par un journal de province :

AU RÉDACTEUR.

« Paris, 21 avril.

» Monsieur,

« Vous vous êtes trompé, aussi bien que le *Courrier du Hâvre*, en attribuant à la *correspondance* que je dirige un mot relatif à M. Victor Hugo.

» Je pense donc que vous ne ferez aucune difficulté de retirer l'accusation

---

L'idiot parut inquiet.

— Ils vont venir avec le grand Varou pour t'emporter !

Il se rapprocha de l'alcôve.

— Je n'ai qu'à faire un signe, continua la fermière, et ils te prendront comme ils ont pris ta cousine pour la jeter dans le petit tourbillon.

La première menace de la fermière avait évidemment effrayé l'idiot, mais l'exemple ajouté pour l'effrayer produisit un effet contraire et parut dissiper sa crainte. Il laissa échapper un de ces éclats de rire vagues et saccadés qui lui étaient ordinaires.

— Ce n'est pas le Varou qui a emporté ma cousine, reprit-il d'un air de confiance... Ils étaient deux hommes.

La fermière tressaillit et se rappela l'indication déjà donnée par l'idiot le jour même du crime.

— Deux hommes ! répéta-t elle étonnée de cette persistance de souvenir... tu es sûr de les avoir vus?

— Dans le jardin.. ils ont dit : tout est fini. Et alors le mière les a payés.

— Comment ! Qu'est-ce que tu dis ? Ton père !

— Oui... alors ils ont voulu avoir plus... parce qu'il serait seul à hériter !

La mère Louis ne put retenir un geste de saisissement. Ces mots de Henri venaient de faire passer devant ses yeux une horrible lumière ; elle se redressa sur son séant, se pencha vers l'idiot, et baissant la voix.

— Rappelle-toi bien, reprit-elle vivement, et je te laisserai boire tant que tu voudras. Ces hommes ont dit à ton père que maintenant il hériterait seul. Voyons, et après, il faut ne rien oublier, mon Jodane.

— Après, répéta l'idiot, chez qui le souvenir était si vivement réveillé qu'il semblait voir et entendre ce qu'on lui rappelait ; après il a dit : Non... et ils ont repris : il n'y a plus qu'à en finir avec la grand'mère.

— Et lui, demanda la mère Louis palpitante, qu'est-ce qu'il a répondu?

— Il a répondu tout bas... On est venu sonner à la porte, et les deux hommes se sont sauvés... Mais ce sont pas des *huards*... aussi, j'ai pas peur.

Et pour le prouver il acheva la bouteille d'un seul trait.

Au même instant le bruit d'un pas qui se dissimulait fit craquer le plancher. La mère Louis releva la tête et vit une ombre passer sur les rideaux à demi fermés de l'alcôve.

— Qui est-là ? cria-t-elle.

On ne lui fit aucune réponse, et l'ombre et le bruit s'éloignèrent.

Elle poussa un cri d'épouvante auquel accourut Honorine, qui venait d'entrer dans la chambre voisine.

— Il y a quelqu'un dans le corridor ! dit précipitamment la mère Louis.

La jeune femme y regarda et répondit qu'elle ne voyait personne.

— Demande de la lumière et cherche partout, reprit la fermière, je suis sûre d'avoir entendu marcher ; je veux savoir qui est-ce qui nous écoutait.

Honorine appela Françoise, qui arriva avec une *puette* (chandelle de résine), mais toutes leurs recherches furent inutiles.

La mère Louis demeura tremblante. La révélation de l'idiot l'avait bouleversée. Au milieu de toutes ses variations de conduite, il y avait en elle, contre Vorel, une répugnance instinctive qui se taisait par instants, mais que la première occasion faisait renaître. Circonvenue par le médecin, lorsqu'elle revenait à lui c'était le fait de la fascination bien plus que de la sympathie ; elle se laissait prendre, elle ne se livrait pas, et, au milieu de ses abandons les plus entiers, elle conservait une sourde défiance.

Aussi, la confidence de Henri éveilla-t-elle chez elle moins d'incrédulité que de soupçons: mise sur la voie, elle donna libre carrière à son imagination ; elle rapprocha des circonstances, se rappela des détails, et plus l'examen avançait, plus les preuves devenaient évidentes et multipliées !

Honorine, frappée du trouble dans lequel elle avait retrouvé la malade, essaya de l'interroger ; mais la mère Louis ne répondit que par des phrases inintelligibles. Elle répétait que, pour l'honneur de la famille, il ne fallait rien dire, qu'elle voulait d'abord s'assurer de la vérité ; que le lendemain, le notaire devait venir et qu'il connaîtrait son projet ! Elle ne s'expliqua point davantage ; encore tout cela était-il entrecoupé de plaintes, d'imprécations, de marques de pitié pour la jeune femme.

Celle-ci regarda l'exaltation de sa grand'mère comme du délire, et elle allait faire chercher Vorel lorsqu'il arriva.

A sa vue, la mère Louis poussa une exclamation de terreur et se rejeta dans la ruelle du lit.

— N'approchez pas ! s'écria-t-elle, je n'vous ai pas demandé ; j'ai besoin de rien.

Le médecin parut surpris et s'arrêta devant l'alcôve.

— Vous souffrez davantage ce soir? demanda-t-il d'un air paterne.

— Je ne souffre pas ! interrompit la fermière ; demain je serai bien... et je m'informerai... je saurai... enfin, je m'entends... le moment d'hériter n'est pas encore venu... ni celui d'hériter seul, non !... Tenez... ne me faites pas causer... Allez-vous-en, mon gendre, ça vaudra mieux, allez-vous-en.

— Je crois, en effet, qu'il serait dangereux pour vous de trop parler, dit Vorel sérieusement ; tâchez de vous calmer ; je reviendrai... plus tard.

— Mais n'y a-t-il rien à faire ? demanda Honorine, visiblement inquiète.

— Je ne ferai rien ; je ne veux point de ses remèdes ! interrompit précipitamment la mère Louis. Qu'y s'en aille, le malheureux ! c'est le notaire que je veux voir.

Honorine voulut insister, mais Vorel lui imposa silence de la main ; il regarda fixement la malade, dont le visage était enflammé, jeta un coup d'œil autour de la chambre pour chercher l'idiot, et, ne l'apercevant point, sortit en faisant signe à la jeune femme.

Celle-ci se hâta de le suivre.

— Ma grand'mère a le délire, dit-elle avec agitation.

— Il est impossible de s'y tromper, répondit le médecin, dans l'accent duquel il y avait un peu de trouble ; nous touchons au moment d'une crise qui peut être heureuse ou fatale.

— Et ne peut-on rien faire pour qu'elle soit favorable ?

— On peut beaucoup ; mais, vous l'avez entendue déclarer qu'elle ne voulait aucun remède venant de moi.

— Je parviendrai peut-être à lui persuader...

— Ne l'espérez pas : combattre sa manie ne servirait qu'à l'y raffermir.

— Mon Dieu ! de quelle manière s'y prendre, alors?

— Je ne sais : peut-être, avec de l'adresse, réussirait-on à lui donner le change.

— Comment ?

— En mêlant le remède aux boissons qu'elle préfère.

— Ah ! vous avez raison ; c'est le plus sûr moyen.

— Malheureusement, je me trouve pris au dépourvu, et il faudra envoyer à la pharmacie la plus voisine.

— Chez M. Duclerc. Voici ce qu'il faut pour écrire.

— Pardon ; M. Duclerc me garde rancune, sous prétexte que je lui fais concurrence. Un billet de vous serait mieux reçu.

— Soit.

Elle prit la plume et écrivit sous la dictée de Vorel, qui lui donna toutes les instructions nécessaires sur l'emploi du remède demandé ; il l'engagea seulement à le faire chercher par quelqu'un de sûr, en lui faisant observer que la moindre indiscrétion mettrait la grand'mère sur ses gardes et leur ôterait la ressource d'employer une seconde fois le même subterfuge. Ayant ensuite cherché de nouveau le *grand Jodane* sans le trouver, il reprit la route du manoir, persuadé que l'idiot l'y avait précédé.

La jeune femme courut jusque chez Françoise, lui remit le papier adressé à M. Duclerc en l'avertissant de ne rien dire à la ferme et revint à la hâte près de la malade.

L'exaltation de celle-ci ne faisait que grandir ; son langage devenait de plus en plus incohérent et entrecoupé. Elle multipliait des questions dont Honorine ne pouvait comprendre le but, et réclamait le notaire avec tant de persistance que malgré les recommandations de M. Vorel, la jeune femme se décida à envoyer chez lui, pour la tranquilliser.

Sur ces entrefaites, Françoise revint avec le remède demandé. M. Duclerc avait d'abord fait quelques difficultés pour le lui livrer ; mais il avait heureusement reconnu la main d'Honorine, qui avait eu occasion de lui écrire au nom de sa grand'mère et s'était décidé sur l'assurance que tout se faisait sous la surveillance du médecin. La jeune femme se hâta de suivre les prescriptions de ce dernier : elle mêla le médicament au vin que la malade venait de faire demander et le lui présenta. La mère Louis but une gorgée, posa le verre à portée de sa main et referma les yeux.

Depuis quelques instants, son agitation avait fait place à une torpeur fiévreuse. Honorine craignant de la fatiguer allait écarter la lumière et refermer les rideaux, lorsqu'elle aperçut l'idiot accroupi dans un coin de l'alcôve, et qui épiait ses mouvements. Elle lui fit signe de se lever pour la suivre, mais il répondit par un grognement de refus. Craignant d'engager un débat dont le bruit eût troublé le repos de la malade, elle se décida à le laisser où il se trouvait et à passer, avec la lumière, dans la chambre voisine.

… qu'on y prenne garde, cependant, l'honneur du pays est engagé et l'honneur d'un pays doit passer avant son intérêt.

L'orateur rappelle qu'en 1824 la proposition de conversion fut repoussée par Benjamin Constant, Stanislas Girardin, Casimir Périer, M. Dupin et autres députés de l'opposition, et que les journaux de cette époque, le *Constitutionnel* entre autres, qualifiaient cette mesure de vol, auquel les lois appliquaient la peine des fers. (On rit.) A cette époque, le rejet de la loi fut salué par d'unanimes acclamations dans toute la France, et cependant M. de Villèle offrait aux rentiers des compensations que vous ne leur offrez pas. Comment se fait-il que sur une question de logique et de droit, les idées aient si complètement varié depuis vingt ans?

Le gouvernement anglais, dont on ne conteste pas les droits, n'a pas fait ce que nous voulons faire, nous dont les droits sont contestables et contestés : il s'agit pour nous de dépouiller des familles qui, dans les jours de désastres, ont donné leurs fonds à l'Etat et travaillé à raffermir le crédit du pays. C'est là un manque de générosité, de délicatesse et de justice.

Parmi les hommes qui possèdent des rentes sur l'Etat, il en est beaucoup qui n'ont que cinquante ou cent francs de rente. Dépouiller ces rentiers, c'est une injustice intolérable ; convertir la rente, c'est dépouiller les bossières, ce recours du pauvre, c'est dépouiller sans prétexte une multitude de familles paisibles, et cela sans atteindre même le but qu'on se propose, d'alléger les charges publiques. J'espère donc que la chambre voudra bien rejeter la proposition.

M. DE SAINT-PRIEST s'attache à prouver la légalité de la conversion : l'Etat s'est réservé formellement le droit de rembourser les rentes quand il le jugera à propos ; cette clause suffit seule à assurer son droit.

Des conversations bruyantes s'établissent sur tous les bancs.

M. DE SADE conteste la justice, la légalité et l'opportunité de la mesure. Le peu de netteté de la voix de l'orateur et le bruit des conversations ne nous permettent pas de saisir son discours.

M. DE MORNY, de sa place. Je préférerais, pour ma part, que les rentes fussent irremboursables ; mais puisque la chambre paraît disposée à prononcer autrement, je demanderai que les rentes soient converties immédiatement et dans un fonds assez au dessous du pair pour que la menace périodique de conversion ne vienne plus effrayer chaque année le pays ; au reste, j'ai proposé un amendement et je demande à la chambre de ne parler que lorsque je le développerai.

M. DE LAMARTINE. Il est toujours difficile de parler devant une assemblée dont la plus grande partie est opposée à ce qu'on va dire ; cependant, lorsqu'un si grand nombre de citoyens paisibles sont menacés par la mesure qu'on nous propose, j'ai cru qu'il était de mon devoir d'apporter ici toute ma pensée et une conviction qui, comme celle de M. de Sade, date de dix années.

S'il était vrai, comme on semble vouloir le soutenir, que ce fût une chose jugée, que l'Etat a droit de rembourser ses créanciers, on ne reculerait pas depuis vingt-cinq ans à faire la conversion. Vous nous citez l'Angleterre et la Belgique ; mais la situation n'est nullement la même : chez ces peuples, l'Etat dit à ses créanciers : Nous cessons de vous payer cet intérêt, parce que l'intérêt a baissé et que nous pouvons emprunter ailleurs à meilleur compte.

En France, au contraire, il ne s'agit pas d'emprunts faits, il s'agit de dettes contractées à la suite de nos révolutions, d'indemnités allouées dont on ne peut réduire la valeur sans injustice.

L'honorable M. Liadières vous a dit quels hommes en 1824 s'opposaient à la conversion : c'étaient Talleyrand, B. Constant, Lafayette, Casimir Périer, les pères de l'opposition. Je sais bien qu'il y avait une arrière-pensée dans [illegible] Trésor. Ce qu'il y aurait donc de plus favorable au pays, le dégrèvement véritable, ce serait de remettre aux contribuables les trente-deux millions destinés à l'amortissement.

J'arrive à la question d'opportunité. J'avoue que la situation de l'Europe est belle, que le développement de l'industrie est encourageant ; mais cette opportunité n'est qu'à la surface : sans ouvrir le portefeuille des affaires étrangères, il est facile de voir que la situation de la France vis-à-vis des autres puissances de l'Europe n'est pas telle qu'on puisse tenter une mesure aussi grave, et qui, pour être absoute, est dans la nécessité de réussir.

Deux principes sont en présence dans l'Europe, et l'un et l'autre sont plus que jamais animés à la lutte. Vous avez vu à la révolution de 1830 ce qu'un ébranlement en France peut produire dans toute l'Europe. Si les rentiers aujourd'hui demandaient le remboursement au lieu de consentir à la conversion, il y aurait là le plus grand danger pour le crédit public, pour les rentiers, pour le Trésor.

Je sais qu'il est beaucoup d'hommes que les raisons ne feront pas changer, qui veulent fixer l'aiguille du temps en dépit de sa marche naturelle; mais il n'en est pas moins nécessaire de leur dire : Regardez autour de vous, et voyez si vous êtes dans des circonstances à pouvoir braver impunément une crise !

Cette opportunité, qui est proclamée à cette tribune, qui est-ce qui en répond ? Est-ce le ministère qui est placé au haut de l'édifice social regardant à droite et à gauche ? Non pas ; le ministère hésite et conteste l'opportunité ! Qui est-ce donc qui répond de l'opportunité ? C'est M. Muret de Bort. (Hilarité. interruption.)

Oui, messieurs, ce sont quelques députés qui, du fond de leur cabinet, ont constaté l'opportunité et répondent que le pays aura confiance, et que la mesure s'accomplira sans difficulté. Mais nous ne pouvons, nous députés de la France, nous associer à cette témérité. Les rentiers ont confiance en nous, confiance en leur gouvernement, et ne peuvent croire qu'on les puisse dépouiller de leurs droits.

L'orateur, s'adressant ensuite aux ministres, leur reproche d'abandonner dans cette question les intérêts des rentiers, et de se retrancher aujourd'hui dans la question d'opportunité. C'est là un faux-fuyant. Le gouvernement devait insister sur le droit : ne contester que l'opportunité, c'est s'exposer à l'accusation d'avoir voulu jouer la chambre, c'est faire peser une épée de Damoclès sur les rentiers ; c'est déserter le pouvoir politique, et n'en garder que l'apparence. S'il est une question pour la défense de laquelle il était honorable de tomber et de mourir sur la brèche, c'était celle qui nous occupe. (On rit.)

Je n'ai pas voulu faire d'allusions; j'ai dit que s'il est une question sur laquelle il fût beau de mourir, c'est celle-ci, parce que vous seriez morts avec honneur ; mais vous ne mourrez pas. (Nouvelle hilarité.) Non, vous ne mourrez pas avec cet honneur, mais ce sont les rentiers qui mourront.

L'orateur termine en disant que la constitution a heureusement remis la décision des lois aux mains de trois pouvoirs, et qu'il croit pouvoir descendre de la tribune sans désespérer.

M. BENOIST, rapporteur. La question de droit vient d'être solennellement discutée devant vous, malgré les nombreuses décisions de la chambre qui l'ont décidée; c'est donc le devoir du rapporteur de la commission, dont l'avis à cet égard a été unanime, de venir rétablir les principes méconnus.

La loi de 1796, qui a fondé le grand-livre, et le rapport de Cambon, qui l'a précédée, établissent formellement le droit de remboursement : à l'épo-

FAITS DIVERS.

M. le ministre de l'agriculture et du commerce vient d'adresser des renseignements sur les résultats de notre mission en Chine, aux maires des localités les plus spécialement intéressées aux relations commerciales avec cet empire.

— Une cruelle épidémie, née sous le climat meurtrier de Zanzibar, atteint l'équipage du *Berceau*. Quinze personnes sont mortes, et parmi elles un jeune officier de la plus grande espérance, dont la perte est vivement sentie de tous ses camarades. M. Gervais, enseigne de vaisseau, était sorti le premier de l'Ecole navale, en 1838. Sa première campagne fut celle du Mexique, où une grave blessure qu'il reçut, en combattant à la tête de nos marins dans les rues de la Vera-Cruz, lui valut, à dix-huit ans, la croix de la Légion-d'Honneur. Depuis cette époque le jeune élève a servi la France sur toutes les mers. Devenu officier distingué, il employait les modestes ressources de son traitement à soutenir une nombreuse famille dont il était l'orgueil, et que sa mort prive de tout appui.

— Le grand référendaire de la Chambre des pairs et Mme la duchesse Decazes recevront jeudi prochain, 24, et les jeudis suivants.

— M. Arago a annoncé à l'Académie des sciences la mort regrettable de M. Théodore de Saussure, dont le nom est si illustre dans les sciences physiques, et qui est décédé à Genève, à l'âge de 77 ans, le 18 avril dernier.

— Hier dimanche, le Salon, fermé depuis lundi pour changements dans la disposition des tableaux, a été rouvert.

— M. le lieutenant-général marquis Oudinot, vient de remettre à M. le ministre des finances, une note sur une question postale. Il s'agirait d'étendre aux familles des soldats, pour les lettres qu'elles reçoivent de l'armée, la réduction de port dont jouissent les soldats eux-mêmes.

— M. Quinet reprend demain son cours au Collège de France.

Nous empruntons les curieux détails qui suivent au journal le *Sémaphore* :

CAPTIVITÉ DU TROMPETTE ESCOFFIER ET DE SES COMPAGNONS CHEZ ABD-EL-KADER.

La captivité chez les Arabes est telle que les anciens l'ont connue ; parmi ces peuples barbares, le captif est le *capite minor* des Romains, le véritable esclave de *l'ergastule*, l'homme qu'on enchaîne, qu'on bat, qu'on soumet aux plus rudes travaux et auquel on jette dédaigneusement, non pas avec la main, mais du bout du pied une chétive et immonde nourriture. Depuis la conquête d'Alger, un assez grand nombre de nos compatriotes ont connu cette captivité à laquelle les Bédouins n'ont rien ôté de sa laideur et de son atrocité primitives ; quelques-uns nous ont intéressés à leurs souffrances, en publiant de douloureux récits que la curiosité seule n'a pas fait rechercher. Aujourd'hui nous pouvons réunir quelques détails sur la captivité récente de trois Français, dont l'un aurait pu échapper au sort qui l'a si cruellement accablé, s'il eût résisté à l'élan généreux qui le porta à se sacrifier pour son capitaine. On connaît l'acte de dévouement dont le trompette Es-

---

Dans ce moment arriva le notaire qui avait été demandé. Elle lui annonça que sa grand'mère venait de s'endormir et l'engagea à revenir le lendemain.

Tous ces détails avaient pris plus de temps que nous n'avons pu leur donner d'espace dans notre récit. La nuit était déjà avancée et la fatigue commençait à se faire sentir à Honorine. Elle s'assit près de la fenêtre, les yeux fixés sur cet abîme sombre de la nuit, au fond duquel brillaient à peine quelques étoiles qui semblaient vaciller dans les nuages, comme les feux de vaisseaux ballottés par la mer. Elle essaya d'abord de lutter contre la fascination endormeuse de cet aspect ; elle pencha l'oreille vers l'alcôve pour guetter la moindre plainte ou le plus léger appel ; mais tout était silencieux. Au dehors, on n'entendait que le frissonnement de la brise sur les vitres, au dedans que la respiration affaiblie de la mère Louis. Les paupières d'Honorine s'abaissèrent malgré tous ses efforts ; elle flotta quelque temps entre la veille et le sommeil, puis sa tête s'affaissa sur sa poitrine et elle s'endormit.

Mais son âme, en sortant de l'empire du réel pour entrer dans celui des songes, sembla déposer sur la limite toutes les tristes images du passé. Il lui sembla qu'elle recommençait à vivre, non plus orpheline, mais protégée par sa mère qu'elle voyait jeune et souriante, comme dans le portrait qui lui avait conservé ses traits. Elle se tenait aux pieds de cette douce protectrice qui berçait sa tête sur ses genoux et passait la main dans ses cheveux, tandis qu'un peu plus loin Marcel debout et souriant les regardait ! Elle entendait sa voix et celle de sa mère résonner à son oreille comme une musique, et toutes deux arrangeaient son avenir sans qu'elle eût besoin de rien dire, car leurs yeux lisaient dans son âme comme dans un livre ouvert. Puis, une nuit passait sur ce tableau et elle se retrouvait près du jeune homme un bras sur son épaule, une joue sur ses cheveux, écoutant la baronne qui lisait des vers à quelques pas, et ce qu'elle lisait était une traduction fidèle de ce qu'ils sentaient tous deux.

Ici le songe redevenait confus. Ce n'était plus qu'une succession d'images tendres, charmantes et à peine saisies, une sorte de revue de tous ces rêves de jeunesse auxquels manque une forme, un nom et que la pensée suit comme l'œil suit le nuage. Cependant au milieu de ce chaos de douces visions flottaient toujours deux fantômes, sa mère et de Gausson ! Elle les tenait chacun d'une main et marchait avec eux emportée dans un tourbillon d'ivresse sereine. Leurs noms erraient sur ses lèvres ; elle écoutait le lien que leurs voix tendres semblaient se renvoyer !

Mais tout-à-coup ces voix changèrent ; elle n'en entendit plus qu'une, inquiète, haletante, et ce n'était point la même, c'était la voix de Françoise !...

Elle se débattit contre cette espèce d'hallucination, jusqu'à ce que les efforts de la lutte l'eussent arrachée au sommeil. Elle ouvrit les yeux, il faisait grand jour, et la grisette penchée sur elle l'appelait.

— C'est bien Françoise ! répéta-t-elle en s'efforçant de se reconnaître.

— Réveillez-vous, réveillez-vous, reprit la jeune fille oppressée ?

— Ma grand'mère souffre-t-elle davantage? demanda Honorine.

— Non, elle dort, répliqua la fleuriste, mais quelqu'un vient d'arriver et veut vous parler.

— Quelqu'un?

— M. Marc.

— Ciel! il est ici ?

— Ce matin, au point du jour, il est venu frapper à ma porte avec M. de Gausson.

— Et il veut me parler ?

— Sans retard ; il s'agit d'un avertissement important.

— Où est-il?

— Chez moi ; il vous attend ; personne n'est encore levé et vous pouvez sortir sans être vue.

— Mais ma grand'mère ?

— Elle est tranquille; je veillerai d'ailleurs près d'elle jusqu'à votre retour.

Honorine courut à l'alcôve et se pencha sur la malade qu'elle trouva enveloppée dans ses couvertures. Elle entendit le bruit d'une respiration faible et lente, mais sans oppression. Rassurée, elle jeta sur ses épaules un burnous de voyage, descendit légèrement, ouvrit la porte qui donnait sur la lisière des taillis et gagna la maisonnette de Françoise.

De Gausson attendait sur le seuil de la cabane et vint vivement à la rencontre d'Honorine.

— Ah ! Dieu soit loué ! vous voilà, s'écria-t-il, je craignais que la maladie de Mme Louis ne vous arrêtât.

— Elle repose, répliqua Honorine ; on m'a dit que M. Marc me demandait ?

— Entrez, on vous attend.

Elle franchit le seuil et aperçut le chouan qui s'était levé en entendant sa voix. Il avait la barbe longue, le visage pâle, les vêtements en lambeaux, et paraissait se soutenir avec peine.

— Grand Dieu, qu'avez-vous ? s'écria la jeune femme qui s'arrêta saisie.

— Ne vous effrayez point... Ce n'est que de la fatigue, dit vivement de Gausson. Il marche depuis trois jours, après avoir réussi à s'échapper d'une maison de fous dans laquelle on l'avait enfermé.

— Lui ! comment?...

— Il vous racontera tout ; mais permettez d'abord qu'il vous dise en peu de mots ce qui l'amène ; car vous n'avez pas de temps à perdre. Je vais veiller à ce que l'on ne puisse vous interrompre.

Il montra un siège à Honorine et ressortit.

— M. de Gausson a raison, dit Marc, le temps est précieux. Je vous avertis de vous mettre sur vos gardes, car vous avez ici un ennemi.

— Moi ! interrompit Honorine étonnée.

— Un ennemi mortel qui espionne vos actions, surprend vos secrets, intercepte vos correspondances.

— Que dites-vous ?

— En voici la preuve.

Il présentait à la jeune femme les deux lettres qui lui avaient été remises par Mme Beauclerc.

En reconnaissant son écriture [illegible] Marcel, elle ne put retenir un cri d'étonnement. Marc lui r[illegible]vement par quel concours de circonstances son mari, [illegible] adressées, ne les avait point lues, et comment elle[illegible] entre ses mains. Il lui apprit ensuite de quelle manière il avait quitté Paris pour la prévenir, et quelles avaient été les suites de sa rencontre avec M. le marquis de Chanteaux.



Ce récit, souvent interrompu par les exclamations et par les questions d'Honorine, s'était prolongé assez de temps pour que Marcel crût devoir rentrer, mais le trouble de la jeune femme lui avait fait oublier pour un instant tout le reste, et Marc, instruit par de Gausson du meurtre auquel elle avait failli succomber, n'était pas moins préoccupé de deviner l'ennemi caché qui s'acharnait à sa perte. Tous trois cherchèrent longtemps en vain. Enfin, accablée par la pensée de cette haine qui la poursuivait dans l'ombre sans qu'elle l'eût méritée et sans qu'elle pût rien faire pour s'en défendre, Honorine avait appuyé sa tête sur une de ses mains et laissait couler silencieusement ses larmes. Elle était arrivée à l'un de ces moments où la multiplicité des coups qui nous frappent brise les restes de notre courage, où, lassés de combattre, nous appelons nous-mêmes la défaite pour finir la lutte.

Rappelant avec amertume les souvenirs de tant de pièges tendus à son repos ou à son bonheur, de tant d'inimitiés dont elle avait en vain cherché la cause ; de tant de chocs humiliants ou douloureux, elle se sentit subitement découragée de la vie. A quoi bon, en effet, prolonger cette épreuve renaissante, marcher sous cette épée de l'inconnu, dont la pointe effleurait toujours son front, s'acharner dans cette existence chère à un seul homme qui ne pouvait en jouir? Ces pensées s'entassaient sur son cœur comme les nuées sur le ciel, et tout y devenait de plus en plus sombre. Elle n'écoutait plus ni les questions de Marc, qui continuait ses recherches, ni les encouragements de de Gausson, triste de sa tristesse. Immobile à la même place, elle demeurait ensevelie dans son accablement lorsqu'un bruit de pas et des cris d'appel l'arrachèrent à sa douloureuse torpeur.

C'étaient les voix d'Anselme Micou et de plusieurs autres, parmi lesquelles on entendait la voix de Françoise troublée et suppliante. Tout-à-coup la porte fut brusquement poussée et plusieurs gens de la ferme parurent à l'entrée.

— Vous voyez bien que la dame de Paris y est, dit le berger à Françoise d'un ton de reproche.

— Seulement, elle s'trouve pas seule, ajouta à demi-voix un des garçons.

Honorine s'était levée en tressaillant.

— Que me voulez-vous, demanda-t-elle troublée ?

— Faites excuse, dit Anselme d'un ton grave et triste, mais on a besoin de madame à la ferme.

— La malade me demande ?

— Non.

— Qu'est-ce donc, alors ?

Micou se découvrit, et, faisant le signe de la croix, il dit avec une simplicité émue et pieuse :

— La grand'mère Louis vient de mourir !

. . . .

EMILE SOUVESTRE.

(*La suite à prochainement.*)

plaindre à lui, et qu'il y mettrait bon ordre.

Nos prisonniers se donnèrent bien de garde de venir montrer à l'émir, sur leurs épaules meurtries et leur dos sillonné de cicatrices et de coups, les preuves de la férocité de leurs gardiens ; s'ils eussent profité des bonnes intentions d'Abd-el-Kader, les barbares auxquels ils étaient livrés, leur auraient fait expier leur indiscrétion par un redoublement de mauvais traitements, et peut-être par une mort cruelle : aussi se résignèrent-ils à souffrir en silence et à endurer d'horribles avanies de la part de ces bêtes sauvages que la vue d'un chrétien met en fureur. Jamais il ne leur fut donné de pouvoir chercher un abri contre une excessive chaleur ou les intempéries de l'air, dans une tente; un Bédouin se croirait souillé, si un *Roumi* se reposait sous sa tente. Ce mot de Roumi par lequel les Arabes désignent un chrétien et qui est une corruption du mot de *Romain* fait sur ces gens-là, quand ils le prononcent, un effet qui se traduit par un redoublement de fureur dans leurs yeux et une grimace d'hyène. Nos prisonniers ne savaient trop quel terme aurait leur misérable situation ; on les laissa, une fois, deux jours sans leur donner leur nourriture ; ils s'en plaignirent à Abd-el-Kader qui leur répondit : — Que voulez-vous que je vous fasse manger, mes hommes et moi, nous n'avons rien,

L'émir disait vrai. Cette petite troupe restée fidèle à la mauvaise étoile d'Abd-el Kader, était en proie à d'horribles privations; elle errait sur les pas de son chef, dans les lieux déserts, où pas une trace de culture ne se présentait à elle; son dénuement était extrême ; les compagnons de ce chef si grandement éprouvé par l'adversité, fouillaient dans le sable, pour y chercher de grêles racines qu'ils faisaient bouillir, ou se mettaient en quête d'un cactus égaré, afin d'y trouver dans ses figues sauvages, un régal délicieux. Le lait des chamelles était tari, les troupeaux avaient disparu, et c'était par ce miracle de sobriété dont l'Arabe est seul capable, que les soldats d'Abd-el-Kader se soutenaient, dans leurs mornes pérégrinations. Escoffier, Briant et Wolff n'avaient pas, comme de raison, un autre sort ; eux aussi se nourrissaient d'herbes et de figues de cactus; mais quelquefois l'abondance reparaissait dans ces camps désolés, dans cette Smala errante; une tribu amie y avait fait parvenir des plats de couscoussous, des viandes, des laitages aigris. Alors Abd-el-Kader faisait une distribution générale de ces provisions inattendues et nos prisonniers prenaient part au festin homérique. En outre, quand les chameaux fatigués refusaient de marcher, les Arabes les soulageaient, en plaçant sur le dos des trois Français, une partie de leur charge, et ceux-ci courbés sous des poids énormes, s'avançaient, sous les coups, dans un chemin où la pierre déchirait la plante de leurs pieds.

Ils étaient devenus méconnaissables à l'œil d'un ami ; un burnous en lambeaux était tout leur vêtement; chaque jour leurs barbes se peuplaient davantage, leurs pieds étaient endoloris, leurs épaules brûlées, et il leur semblait que de noirs fantômes les faisaient, comme les damnés du Dante, errer sous une chaleur suffocante dans un cercle sans fin.

Un jour, Escoffier se vit tirer à part par un Arabe qui lui dit : — Si tu veux me remettre une lettre pour ton sultan, je la lui ferai parvenir. — Notre brave trompette fut saisi, en entendant cette proposition; il se pouvait bien qu'elle cachât un piége, et dans ce cas, y adhérer, c'était se livrer à la mort. Pourtant, l'idée que cet Arabe pouvait être un de ces espions assez

quels ont ...

» La science et les mathématiques, ajoute la *Réforme*, donnent un éclatant démenti au ministère, qui prétend que les bastilles sont tout-à-fait inoffensives et non dirigées contre les factions ! »

— « Que voyons-nous quinze ans après la révolution de juillet ? s'écrie le *Siècle* : — Des condottierri ecclésiastiques envahissant la France. — La loi se tait devant les jésuites. — La garde nationale est en état de suspicion. —La Restauration était bigote, mais honnête ; vous êtes sceptiques et vous nous exploitez ! »

—Le *Courrier français* se demande si M. Guizot est au moins récompensé par ceux auxquels il a sacrifié son talent, des travaux d'Hercule qu'il lui a fallu accomplir pour comprimer tous les essors publics. Il répond ainsi :

« Triste spectacle ! A quoi donc aboutit ce déploiement immense d'énergie, d'habileté, de talent pendant près de cinq années? Quel est le fruit d'une lutte opiniâtre contre les passions généreuses du pays et de l'opposition? Où est le prix de tant d'efforts qui ont usé la vigueur de l'âme et détérioré les forces corporelles? Désavoué par son propre parti, ou est expulsé du pouvoir par une conspiration de médiocrités peureuses qui renient toute solidarité au jour de l'épreuve, et le ministre que, cinq années durant, on a protégé de sa parole et mainteuu à côté de soi sur le même banc, profite habilement de la circonstance pour donner un croc-en-jambe et rester maître du terrain. Ce dénouement valait-il cinq ans d'une politique si laborieusement hostile aux sympathies publiques ? »

— Le *Constitutionnel*, le *National* et le *Commerce* recommandent vivement à nos représentants de convertir en décret le projet sur la conversion des rentes qui se discutera aujourd'hui à la Chambre des députés. Une feuille ministérielle déclare qu'il est imprévoyant de se lancer dans une expérience financière : — C'est-à-dire que le cabinet est résolu à déserter encore les vrais intérêts de la France dans cette grande question.

Bourse du 21 avril 1845.

Aujourd'hui devait commencer la discussion sur la conversion du 5 0|0. Aussi cette valeur a-t-elle éprouvé dans la Bourse de grandes variations. Contre l'attente générale, et dès l'ouverture, on a monté avec une rapidité singulière d'environ 50 c.

Le 3 0|0 n'a que faiblement partagé cette faveur ; c'est à peine s'il a monté de 5 c.

Les chemins, fort calmes aujourd'hui, n'offrent pas de variations remarquables.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :

CHEMINS DE FER.

St-Germ.	1105 »	» »	» »	F. c. 1100, 1105.	
V. R. Dr.	555 »	» »	H. 5 »	— 535, 550, 552 50.	
— R. G.	355 »	» »	» »	— 355, 362 50.	
Orléans.	1220 »	1225 »	B. 5 »	— 1210, 1230, 1228 75.	B. ...
Strasb...	311 25	311 25	B. 8 75	— 312 50, 310.	B. ...
Rouen..	1110 »	» »	»	— 1107 50, 1105, 1117 50.	H. 7 ...
Havre...	935 »	» »	» »	— 936, 937 50, 936 25.	H. 6 ...
Marseill.	1033 75	» »	B. 8 75	— 1035, 1042 50.	
Vierzon.	850 »	852 50	H. 12 50	—	

LONDRES, 19 AVRIL	C. DE LA COULISSE.	Primes.
Consol.... 99 1|8 1|4.	Av. 85 92 1|2.	F. c. 86 d. 50.
Esp. act... 30 3|4.	Ap. 85 95.	F. p. 86 30 d. 50.
Portug..... 66 1|2		F. c. 118 85, 75 d. un.
Mexic. .... 38 1|2.	Rep. Fin c. F. pr.	F. p. 118 65, 95 d. 50
Brésil...... »	3 p. 0|0 5. 15	Orléans, 1240, 1230 d. 20.
5 0|0 holl. 97 3|4.	5 0|0 5 10. 30, 27 1|2	1245, 1250 d. 10.
2 1|2 d°... 63 1|2.	Bons du Trésor.	Rouen 1120 d. 20.
Rouen..... 43 1|2.		Strasb. 315 d. 10.
Orléans.... 47 1|2.	3 1|4.	320 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 87,00 à 00,00; courant du mois, 89,00 à 00,00 ; 4 mois d'été, 91,00 à 00,00 ; 4 derniers mois, 99,00 à 00,00 ; 4 premiers 1846, 102,50 à 101,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3\|6. — Disponible, courant du mois, 00,00 à 00,00; mai et juin, 89,00 à 00,00 ; juillet et août, 90,00 à 91,00; septembre et octobre, 92,00 à 00,00; novembre et décembre, 86,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 86,50 à 00,00.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Les *Roses noires*, tel est le titre d'un volume de poésies composées par par feu le prince Elim Mestcherski. Dans cette œuvre remarquable, nous citerons surtout *Camoëns*, les *Revanches d'un Poète*, la *Fornarina* et la *Statuaire*, pièces marquées au coin d'un véritable génie. Le prince Mestcherski n'était pas seulement un poète rêveur, c'était un penseur profond, un socialiste, un ami de l'humanité. A ce titre, il mérite nos regrets et notre admiration : nous ne lui refuserons ni l'un ni l'autre. (Voir aux Annonces.)

Spectacles du 22 avril.

8 h. »|» OPÉRA. —
7 h. »|» FRANÇAIS. — Virginie.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — La Barcarolle.
6 h. 1|2 ODÉON. — Les Pharaons. Eunuque.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

... à la propriété ? Il est inconcevable qu'on ait pu considérer le remboursement d'une rente comme un acte de spoliation. L'Etat dit aux rentiers : « Je vous sers une rente de 5 fr. pour un capital de 100 fr., en d'autres termes, vous me prêtez votre argent à un intérêt de cinq pour cent. Mais je trouve tout autour de moi des capitalistes qui sont disposés à me prêter leur argent moyennant un intérêt de trois pour cent. — 3 p. 0|0, 4 p. 0|0 au plus d'intérêt, c'est le prix courant de l'argent : vous voulez me faire payer cinq francs ce que je trouve ailleurs pour trois francs ; cela n'est pas juste, reprenez votre argent et je m'adresserai ailleurs. Tout ce que je puis faire, c'est de vous choisir pour mes créanciers de préférence à tout autre aux mêmes conditions que tout autre, si vous aimez mieux me laisser votre argent que le reprendre, je vous le paierai ce qu'il vaut au prix courant du marché. » Où donc est la spoliation ?

Quoi qu'on puisse dire, la conversion est juste, et quoi qu'on fasse pour la repousser aujourd'hui on l'adoptera demain. C'est une mesure qu'amène le courant naturel des choses. Les capitaux sont tellement abondants dans le pays, qu'ils s'offrent de toutes parts pour un intérêt de 3 ou de 4 pour cent ; la propriété foncière ne rapporte que 2 1|2 et même 2 pour cent ; il serait étrange que les créanciers de l'Etat eussent le privilége de retirer de leur argent un intérêt plus élevé que les autres prêteurs. Pourquoi ne subiraient-ils pas la loi commune ? Pourquoi ne seraient-ils pas atteints par la décroissance progressive de l'intérêt ? Pourquoi leurs capitaux ne supporteraient-ils pas cette réduction que subissent fatalement, inévitablement tous les capitaux dans une société qui prospère et qui s'enrichit.

Ce n'est point la volonté du Pouvoir ou le caprice d'un individu qui amène la réduction de l'intérêt, c'est la force même des choses. Quand les capitaux sont peu abondants, le loyer des capitaux est élevé ; quand ils sont abondants, le loyer s'abaisse : c'est une loi naturelle du mouvement économique et nous n'y pouvons rien faire. Quelque résistance qu'on lui oppose, il faut s'y soumettre un peu plus tôt, un peu plus tard, et c'est commettre une erreur singulière que d'attribuer à l'injustice des hommes ce qui est une conséquence inévitable des faits.

Une autre considération pousse également à la baisse de l'intérêt dans nos sociétés industrieuses. Quels que soient les cas exceptionnels, quelque justes que soient les droits acquis par une vie laborieuse, il n'est pas moins vrai de dire qu'*en général* la rente représente les droits de l'oisiveté luttant aujourd'hui contre les droits du travail. A côté du rentier de l'Etat qui se repose et qui n'a d'autre peine que de percevoir l'intérêt de son argent, il y a le travailleur qui réclame un instrument de travail. Le prix des rentes exerce une très grande influence sur le prix des capitaux. Si le taux des rentes est élevé, si les capitaux qui trouvent dans les caisses de l'Etat un placement assuré, y trouvent encore un placement avantageux, ils abandonnent alors

La *Presse* est dans une mauvaise voie, nous le craignons ; sa position de concurrence vis-à-vis du *Journal des Débats* la pousse à des actes de contradiction puérile. Le *Journal des Débats* avait fait un dithyrambe sur le traité de Zanzibar, et décrit d'un air par trop merveilleux les beautés et la richesse de l'Arabie et de la côte Est d'Afrique. Aussitôt voici la *Presse* qui prend le contre-pied et qui s'amuse à détourner complètement l'esprit public de ce monde oriental que son confrère avait adopté avec un excès d'amour.

Nous avons dû modérer la fougue des *Débats* ; aujourd'hui, il nous faut protester contre la politique peureuse de la *Presse*. La vérité est entre ces deux extrêmes : mais, avouons-le, mieux valent encore l'enthousiasme et le fanatisme que la sécheresse, la timidité, la peur.

La *Presse* redoute l'inhospitalité des peuples barbares ; la *Presse* a peur de la fièvre. Il faut vivre dans notre époque d'égoïsme bourgeois pour reculer ainsi devant de pareils obstacles. La France s'inquiétait-elle de la défiance des indigènes et de la rigueur du climat, lorsqu'elle jetait hardiment des essaims colonisateurs dans l'Amérique du nord, dans la Louisiane, dans les Antilles, à la Guyane, au Sénégal, à Madagascar, aux Indes ? C'était le temps de sa grandeur, le règne des Richelieu et des Louis XIV.

Le Hollandais s'est-il découragé sous le climat meurtrier de Java, au milieu des peuplades hostiles et perfides de la Malaisie ? Non. Laborieux et patient, il fait de Batavia la mortelle, un séjour enchanté, et établit sur toute la grande île une domination de plus en plus régulière et consentie. L'Angleterre a-t-elle eu peur de la fièvre, lorsque ses colonisateurs et ses commerçants ont trouvé sur toutes les terres nouvelles ? Compte-t-elle, pour se décourager, les morts que son peuple énergique a laissés dans toutes les régions du globe ? Non. L'Anglais a compris que c'était pour lui une destinée de braver tous les périls, de se mettre en rapport avec toutes les terres lointaines, de se mêler à toutes les races barbares ; et il savait bien qu'à l'accomplissement de ce devoir étaient attachées pour lui prospérité, puissance et gloire. Qu'on cesse donc d'évoquer de pareils fantômes pour faire peur à la nation française ; qu'on cesse d'encourager les sentiments de timidité et de couardise auxquels s'inspire trop souvent la politique de ce régne.

Plusieurs hommes de l'équipage de M. Romain-des-Fossés ont été, dites-vous, atteints par la fièvre ; un jeune officier, plein d'espérance, est mort. Eh bien ! que M. le ministre de la marine écrive de sa main une lettre affectueuse aux vieux parents dont l'enseigne Cervais était le soutien et la gloire ; que l'Etat remplace auprès des vieillards l'appui du fils. Citons avec respect le nom de ce jeune homme et ceux de ses compagnons morts au service de la France ! Que dans tous les ports de mer on honore, par une cérémonie funèbre, la mémoire de tous ceux, officiers, matelots et soldats, qni succombent dans les campagnes laborieuses ! Que tout hommage ne soit pas exclusivement réservé aux services guerriers ! Au lieu de reculer devant la fièvre, faisons honneur à quiconque la brave. Nos hardis marins ne sauront-ils pas supporter ce martyre, comme ils supportent celui du sabre et du canon ?

Que nous dit encore la *Presse* pour nous décourager ? Que nous ... bouthres et daws. Ici la *Presse* adopte une opinion absurde, afin d'en arriver plus aisément à son but qui est la mise en déroute de l'iman de Maskat et du *Journal des Débats*. La *Presse* déclare qu'il faut choisir Bourbon pour entrepôt ; que, « s'il y a un commerce possible entre la France et Zanzibar, ce commerce ne pourrait se faire que de l'île Bourbon. » Choisir pour centre d'opérations le point extrême de la circonférence, c'est là une idée économique originale. Nous ne prendrons pas la peine de revenir sur toutes les raisons qui fixent naturellement l'entrepôt à Mayotte. M. l'amiral de Mackau a, dans la séance du 24 mars, victorieusement démontré que cette idée de mettre l'entrepôt à Bourbon n'avait aucune espèce de valeur.

En résumé, disons que le gouvernement a bien fait de traiter enfin avec Saïd-Seid ; disons qu'en établissant un entrepôt à Mayotte, nous sommes en position de dominer commercialement et politiquement toutes ces contrées afro-arabiques. Au lieu donc de refroidir et de décourager l'esprit public, montrons-lui une grande œuvre à accomplir vers l'Orient. A la France il appartient de porter le génie civilisateur et chrétien sur tout le flanc oriental de l'Afrique et sur Madagascar. Que le gouvernement se hâte donc d'organiser un entrepôt à Mayotte et de préparer la colonisation de la grande île malegache, et que, sans avoir peu de la fièvre, il consacre tout d'abord des fonds considérables à l'assainissement des points occupés par nos troupes et par nos colons.

La *Revue de Paris* dit pouvoir assurer que l'expédition de la Kabylie n'aura pas lieu, malgré les grands préparatifs qui avaient été faits, et malgré la présence de M. le duc de Montpensier. « Le maréchal-gouverneur se bornera à faire une espèce de promenade militaire jusqu'au pied du Jurjura, pour recevoir les soumissions des tribus qui paraissent bien disposées. »

La *Presse* fait entendre ce matin que le gouvernement aurait l'intention de renoncer à nos possessions polynésiennes ; ce serait pour consommer ce sacrifice que M. le capitaine Page aurait été envoyé, non pas aux Antilles françaises, mais auprès de l'amiral Hamelin, dans l'Océanie française.

Il a été tenu, dit ce matin le *Constitutionnel*, une grande conférence politique au ministère de la justice. La question à l'ordre du jour était, à ce que l'on assure, le parti à prendre à l'égard des Jésuites.

Des lettres particulières, lit-on dans *l'Indépendance* de Bruxelles, assurent que M. le baron d'Arnim, ministre de Prusse en Belgique, actuellement en congé à Londres, a eu une conférence avec lord Aberdeen, au sujet des forteresses belges. On ne pense cependant pas que la diplomatie insiste en ce moment sur l'exécution du traité de 1831.

La question du mariage de la reine d'Espagne entre dans une nouvelle phase : La *Gazette d'Augsbourg* dit savoir par ses correspondants de Rome que le comte de Trapani refuserait formellement d'épouser la jeune reine d'Espagne, ne voulant à aucun prix devenir un époux de comédie.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

Un voyage à Bobino. — ODÉON : *L'Eunuque de Térence*, comédie en cinq actes et en vers, traduite par Michel Carré.

Cette semaine, le Théâtre du Luxembourg inaugurait une pièce nouvelle, l'*Honneur de ma Mère*, et il avait convié la critique aux premières représentations. Pourquoi la critique ne répondrait-elle pas une fois par hasard à l'appel de *Bobino* ? Je dis Bobino, parce que c'est le nom populaire, le nom traditionnel et historique du Théâtre du Luxembourg. C'est son nom *de dessous*, comme la robe d'avocat, suivant un mot célèbre, est la robe de dessous de M. le procureur général Dupin. Pour ses habitués, le Théâtre du Luxembourg sera toujours Bobino, comme le théâtre des Ombres chinoises sera toujours Séraphin, comme le Cirque-Olympique s'appellera toujours Franconi. D'ailleurs, le nom de Bobino prête à rire et réveille des souvenirs d'enfance dans la génération qui tient la plume aujourd'hui.

Elle se rappelle qu'à peu près à cette même place où le Théâtre du Luxembourg ouvre ses portes, de l'autre côté de la rue, pourtant, s'élevait, sous la Restauration, un théâtre de foire, construit en toile et en planches, orné d'enseignes, de tableaux flottants qui représentaient l'homme des bois, le jeune incombustible, l'Alcide du Nord et autres personnages qui daignaient figurer dans les entr'actes à titre d'intermèdes ; au-dessus de l'entrée, sur des tréteaux, était installée l'antique parade. Jeannot en perruque rousse recevait de son maître force coups de pied, au moins de soufflets, aux sons d'une musique discordante.

Aujourd'hui tout a changé de face. Tabarin, Bobino pour mieux dire, a changé de langage et ne protège plus ces lieux que de son souvenir. Le même ... qui a remplacé dans nos soirées les couplets de table et les refrains chantés en chœur par la romance au piano, a substitué à la parade un théâtre de vaudeville peu fréquenté. Je ne sais pas de lieux interdits à la critique théâtrale. Elle est dans son domaine partout où brillent les quinquets d'une rampe. Allons donc une fois à Bobino.

Comme je me proposais de voir le même jour à l'Odéon l'*Eunuque de Térence*, j'avais ainsi rédigé le programme de la soirée : je commencerai par Bobino qui ouvre à 6 heures ; à 9 heures j'aurai vu et jugé l'*Honneur de ma mère*, j'arriverai ensuite à l'Odéon et je verrai l'*Eunuque* ; cette pièce appartenant au genre comique, doit être jouée nécessairement la dernière. Hélas ! l'évènement s'est moqué de mes prévisions. Le théâtre du Luxembourg a terminé sa représentation par l'*Honneur de ma mère* tandis que l'Odéon commençait la sienne par l'*Eunuque*. J'ai quitté Bobino à 9 heures, bien avant qu'il fût question de l'*Honneur de ma mère*. Quand je suis arrivé à l'Odéon l'on jouait le troisième acte de l'*Eunuque* qui en a cinq. Je n'ai vu ni l'une ni l'autre des pièces dont je vais rendre compte. Tant mieux ! j'en parlerai plus impartialement et à l'abri de toute influence.

Que vous importe d'ailleurs la pièce de Bobino ? Vous devez être plus curieux, ce me semble, d'entendre parler de ses couloirs, de son foyer, de ses ouvreuses et de son public.

Bobino n'est pas un théâtre complet, *pivotal*, possédant comme le *Vaudeville*, les *Variétés* ou le *Gymnase* tous les organes d'un établissement dramatique. C'est un théâtre embryonnaire, ne jouissant que des organes essentiels, et encore les possédant à l'état rudimentaire pour la plupart. Vous entrez : le bureau de contrôle est simulé par une femme seule, assez avenante du reste, et qui donne du personnel une assez gracieuse idée. Dans la salle, rampe, lustre, balcon, loges, tout se montre en diminutif, jusqu'à la claque figurée par six ou huit têtes en casquette et en blouse ; constamment groupés, séparés du public, ils ne cessent de soutenir les acteurs par leurs applaudissements que pour rappeler à l'ordre les plaisants qui viendraient s'installer dans quelque loge pour rire des auteurs, de la troupe et de la salle.

Ces plaisants sont des exceptions. Je m'attendais à voir la salle de Bobino remplie de grisettes, d'étudiants fort disposés à troubler la représentation par des intermèdes burlesques. Il n'en est rien, les étudiants passent leur soirée à la Chaumière, à la Chartreuse, et quand ils vont au spectacle, ce n'est pas à Bobino. Le public de ce théâtre est assez clair-semé, mais profondément attentif ; il se compose d'ouvriers, d'ouvrières en bonnet, de gardes municipaux rendus aux douceurs de la famille, le tout grave, édifiant, patriarcal et somnifère.

Dans ces lieux j'ai vu représenter les *Deux secrets* et une autre pièce, le tout pas trop mal joué, mais je ne puis vous transmettre les noms des acteurs, vu l'impolitesse de l'*Entr'acte*, qui ne mentionne pas Bobino dans ses colonnes.

J'ai quitté ensuite le théâtre du Luxembourg pour aller voir l'*Eunuque*. Comme à Bobino tout est encore élémentaire : les contremarques qui me furent délivrées, ainsi qu'à l'ami qui m'accompagnait étaient fraîchement tirées d'un jeu de cartes ; le trois de pique échut à l'un de nous, le valet de cœur à l'autre. Je dois dire à l'honneur du théâtre du Luxembourg, qu'il excite une vive curiosité dans les rues voisines et qu'au bout d'une seconde nos contremarques nous furent enlevées. Je ne crois pas que ce fût pour en faire des capucins ni pour décider une partie de *bataille*.

Entrons à l'Odéon ; la décoration présente une série de colonnades qui figure une vue de Rome dans *Agrippine* et une vue d'Athènes dans l'*Eunuque*, très belle décoration, du reste ; on ne saurait la voir trop souvent.

Thaïs, Cherea, Parmenon, Pythias sont en scène.

L'action dans l'*Eunuque* n'est pas une, ni simple, quoi qu'en disent les classiques, ces gens qui veulent revendiquer, marquer de leur empreinte toutes les conceptions de l'antiquité. Cette action qui met en jeu beaucoup de personnages est, au contraire, assez compliquée.

Le vieux Lachès, riche citoyen d'Athènes, a deux fils Phedria et Cherea. Phedria est amoureux de Thaïs ; Cherea se contenterait de Pamphila, jeune esclave de cette courtisane, mais il ne sait comment se rapprocher de celle qu'il aime : on la garde étroitement. Le serviteur favori de Cherea, Parmenon lui suggère alors un stratagème. Pendant l'absence de Phedria tous deux pénètrent dans sa demeure et enlèvent les habits de son vieil eunuque Dorus. Cherea s'en revêt et Parmenon frappe ensuite à la porte de Thaïs : Venez, madame, lui dit-il, Phedria vous envoie des présents. Voici un eunuque et une esclave éthiopienne qu'il m'a chargé de remettre entre vos mains.

Introduit en sa nouvelle qualité dans l'appartement intérieur, Cherea donne à Pamphila des marques d'amour qui font scandale. Thaïs et ses femmes se voient jouées ; elles poussent de grands cris, mais le vieux Lachès découvre que Phamphila, retenue dans l'esclavage par erreur, est citoyenne, de bonne famille même ; il la fait épouser à Cherea qui abandonne les habits d'eunuque, tandis que son autre fils Phedria devient l'époux de Thaïs sans examiner trop scrupuleusement les antécédents de cette jeune dame.

Il est un personnage comique qui traverse la pièce au pas accéléré, la tête haute, la main sur la garde de son épée ; c'est le capitaine Trason, type du fanfaron, du lâche et du sot. Rival de Phedria près de Thaïs, il se ruine en présents pour cette courtisane et finit par être éconduit. Un instant, plein de fureur, résolu à se venger d'un couple qui le joue, Trason, le casque en tête, l'épée au poing, paraît sur la scène suivi de tous ses esclaves agricoles ; l'un porte une fourche, l'autre une serpe, le troisième un levier, le quatrième un torchon (*peniculum*) pour essuyer le sang qui coulera des blessures ; quelques boutades suffisent pour mettre en déroute cette héroïque armée. Abandonné par ses soldats, Trason se contente de faire demander à son rival heureux la permission de voir quelquefois Thaïs. L'intermédiaire de cette négociation est le parasite Gnaton qui vit aux dépens du capitaine et qui se trouve au comble de la joie en se voyant invité à un double repas de noces.

La pièce est intéressante ; M. Carré l'a rendue avec bonheur ; sa traduction n'est pas servile, mais elle est fidèle ; tous les personnages de Térence ont été conservés ; l'enchaînement des scènes est bien suivi. Si le traducteur a supprimé quelques détails, quelques scènes sans importance, il l'a fait dans l'intérêt de la clarté. C'est un beau succès que d'avoir mis un parterre parisien en état de suivre une intrigue de Térence, de s'en amuser même, et d'en rire malgré le grand nombre des personnages, la multiplicité des incidents et l'étrangeté des mœurs. Quelques modifications apportées par M. Carré à l'original, étaient exigées par les

» tion d'Aly-Bey et son emprisonnement pour six années au château d'A-
» kir. Il est de plus condamné à payer une indemnité à la famille du
» malheureux cophte. Les ulémas de Damiette ont été également frappés
» dans la personne du premier, du plus considérable d'entre eux, le
» grand cheik de cette ville : Aly-Kafage est exilé à Tantah. »

Presse départementale.

Un grand nombre de journaux de province s'occupent depuis quelque temps d'institutions de charité, d'hôpitaux, d'hospices, de bureaux de bienfaisance, de secours médicaux, de sociétés de patronage, de sociétés de secours mutuels, etc., etc. ; nous citerons entre autres *le Journal du Loiret, le Journal de l'Indre, l'Impartial de Seine-et-Oise, l'Echo de la Nièvre, l'Industriel elbeuvien*.

Voilà qui est louable ; mais néanmoins il faut se garder de se laisser absorber par une semblable préoccupation, toute noble qu'elle est. Si abondante qu'elle soit, l'aumône creuse un gouffre devant la société, et ne le remplit pas.

Est-ce à dire qu'il ne faille pas soulager les misères présentes, et ne songer qu'à l'avenir ? Non éloignons de notre cœur, au contraire, cette fausse sensibilité qui s'abstient de secourir aujourd'hui les malheureux, sous le prétexte qu'elle s'occupe de pourvoir à leurs besoins futurs ; repoussons aussi cette erreur de jugement, fille de l'esprit révolutionnaire qui se réjouit à la vue des maux de la société, et désire leur accroissement, sous prétexte que la rénovation sociale s'accomplira plus tôt. Penser, sentir ainsi c'est s'inspirer de la haine et de l'envie plus que de l'amour, c'est toujours rester au dessous de la tâche sainte dévolue à l'homme qui aime véritablement ses semblables et qui songe sérieusement à faire son devoir dans la recherche de nos destinées heureuses.

Tout en préparant l'avenir, ne négligeons pas le présent, et accueillons avec joie toutes les manifestations qui auront pour résultat de guérir une douleur, de sécher des larmes.

Si les journaux de province ont raison de s'occuper des questions transitoires de charité, il ne faudrait pas qu'ils se laissassent détourner des questions d'avenir social ; il ne faudrait pas qu'à l'exemple de ces esprits charitables, mais étroits, qui croient avoir tout fait quand ils ont pratiqué l'aumône, ces journaux se laissassent aller à penser que les institutions de charité suffisent à la situation actuelle.

L'aumône est une eau qui s'écoule, et dont il ne reste rien. Toutes les institutions de charité ne sont que des palliatifs. — Faites l'aumône au présent, mais en même temps songez à l'avenir, et préparez-le.

A cette occasion, nous remarquons ces paroles qui font le fond d'un discours d'inauguration prononcé par le sous-préfet de Barcelonnette (Basses-Alpes), dans une séance tenue par la Société de prévoyance et de secours mutuels :

« Le bienfait le plus grand que l'on puisse répandre sur les classes
» ouvrières est l'habitude de l'économie et de la frugalité. L'économie et
» l'amour du travail sont les deux plus grandes vertus sociales : avec leur
» aide, le chemin de la fortune est aussi facile que celui du marché. »

(*Journal des Basses-Alpes*, 30 mars.)

Ces paroles sont excellentes ; mais, au fond, que contiennent-elles ? Rien de plus qu'une recommandation d'économie et de frugalité faite aux pauvres, parce que la société ne peut les élever au dessus de leur humble condition, et qu'elle a besoin de leur travail incessant. Si l'ouvrier est sage, économe, frugal, et s'il ne lui arrive pas d'accidents, il joindra les

... vivaces, soulevant cet amer dépôt des haines populaires qu'ils pouvaient dissiper et qu'ils préfèrent combattre. Ces gens-là se disent *conservateurs* et ce sont eux qui ont préparé la chute de tous les systèmes, qui ont consommé la ruine de tous les gouvernements qui dressent leurs tentes nomades en France depuis 50 ans. »

A propos de conservateurs-bornes, nos lecteurs savent déjà qu'ils ne nous répondent habituellement dans les journaux de province que par les injures que leur expédie de Paris le bureau de l'esprit public : ne se trouvant pas encore assez en fonds de ce côté, ce bureau va ramasser celles qu'il trouve dans les journaux étrangers et les envoie en province : voir le *Courrier de Lyon* du 13 février et le *Courrier de l'Eure* du 14 février, où l'on trouvera un article fort *piquant*, selon ledit bureau, d'un journal de Bruxelles.

Le *Persévérant* de Limoges, journal libéral, a cessé de paraître. *L'Avenir national* de la même ville répond à ses adieux de la manière suivante :

« Si le *Persévérant* avait mieux compris l'opposition, il ne s'écrierait pas aujourd'hui dans le découragement d'une agonie sans espérance : NOTRE MISSION EST FINIE ! Cette parole d'un mourant n'est pas seulement le râle d'un journal, c'est aussi le râle d'un parti. Oui, vous l'avez dit, votre mission est finie, car les vieillards de la Convention n'ont point d'héritiers parmi nous. Assez de destructions ont été faites, assez de sang a coulé, assez de débris jonchent la société ; il est temps d'organiser, de pacifier, d'édifier. Telle n'est pas votre œuvre à vous, démolisseurs de trônes, qui avez tout renversé, tout nié, tout proscrit, jusqu'à Dieu lui-même !

» Heureusement la pensée démocratique sortie du mouvement de 89, et un moment complice de 93, s'est dégagée de l'alliage impur de la démagogie, comme l'or se dégage de l'étain. La pensée démocratique n'est plus révolutionnaire ; elle est libérale et chrétienne ; ce n'est plus un principe d'exclusion ; c'est un principe d'unité.

» L'opposition n'a rien à répéter ; si la mission du *Persévérant* est finie, la nôtre commence ; la mort des passions est l'aurore des idées. »

Nous souhaitons que *l'Avenir national* puisse tenir ses promesses et faire prévaloir des idées saines et progressives, mais il faut reconnaître que grâce au mercantilisme et aux embûches de la loi sur les annonces judiciaires, l'existence de la presse honorable et indépendante est devenue difficile en province comme à Paris ; et cependant il faut que cette presse continue à subsister. Dans un excellent article, le *Mémorial bordelais* (25 mars) démontre toute l'utilité de la presse départementale et tous les inconvénients qui résulteraient de son affaiblissement. Nous applaudissons de tout notre cœur à ces justes observations.

L'espace nous manque : indiquons pour mémoire les articles du *Patriote de Saône-et-Loire* en réponse aux attaques de M. Lamartine contre l'Ecole sociétaire (6, 9, 13 et 16 février), du *Progrès de la Vienne* (19 mars) et du *Journal du Loiret* (5 avril) sur la fausse position du prêtre dans la société, et l'insuffisance du haut clergé en face de la question sociale ; le *Journal de Saint-Etienne* sur l'heureuse influence du bas clergé, une réclamation hardie de la *Revue provinciale* de Bar-le-Duc (18 mars) en faveur de la concentration des forces gouvernementales ; et enfin une éloquente protestation de la *Sentinelle des Pyrénées* contre la suppression des tours des enfants trouvés.

La presse départementale ne doit pas se décourager ; ses travaux utiles portent leurs fruits, et, quoique l'opinion publique ne s'éclaire pas aussi vite que les hommes de cœur pourraient le désirer, il est incontestable qu'elle est en progrès, et une portion de ce résultat est dû à quelques écrivains intelligents de la presse des départements.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 22 avril.

La séance est ouverte à deux heures et demie. Le procès-verbal est lu et adopté.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, dépose un projet de loi ouvrant des crédits de 621 000 fr. et de 111 000 fr. pour travaux à exécuter au palais des cours royales de Lyon et de Bordeaux.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, dépose un projet de loi ayant pour objet d'accorder une pension de 1 000 fr. à la veuve et aux enfants d'un marin anglais tué par accident.

Acte est donné aux ministres de la présentation des deux projets de loi qui sont renvoyés à l'examen des bureaux.

L'ordre du jour appelle la discussion des articles du projet de loi relatif à la conversion des rentes 5 p. 0|0.

Voici l'article 1er de ce projet de loi, modifié par la commission.

Art. 1er. Le ministre des finances est autorisé à effectuer le remboursement des rentes 5 p. 0|0, inscrites au grand-livre de la dette publique, à raison de 100 fr. pour chaque 5 fr. de rente, ou à en opérer la conversion en nouvelles rentes 4 et demi p. 0|0.

Tout propriétaire de rente 5 p. 0|0, qui, dans les délais ci-après fixés, n'aura pas demandé le remboursement, recevra, en échange de son inscription, un autre titre à raison de 4 fr. 50 c. de cette rente nouvelle, pour chaque 5 fr. de rente ancienne.

Pour ce nouveau fonds de 4 et demi p. 0|0, l'exercice du droit de remboursement est suspendu pendant sept années, à compter de l'échéance du semestre pendant lequel l'opération du remboursement aurait été terminée.

Plusieurs amendements ont été déposés, dont nous donnerons le texte à mesure qu'ils seront soumis à la chambre. Le premier mis en délibération est de M. Liadières.

Cet amendement ainsi conçu :

« Il sera soumis aux chambres, dans la session de 1846, un projet de loi pour rembourser les rentes 5 pour 100, soit pour l'amortissement, soit par des substitutions de valeurs librement acceptées par les propriétaires de ces rentes. »

Quatre députés seulement se lèvent en faveur de cet amendement.

M. DE VATRY développe, au milieu du bruit, le sien qui est ainsi conçu :

« Le ministre des finances est autorisé à effectuer le remboursement des rentes 5 pour 100, inscrites au grand-livre de la dette publique, à raison de 100 fr. pour chaque 5 fr. de rente, ou pour en opérer la conversion en nouvelles rentes 3 et demi pour 100.

» Tout propriétaire de rentes 5 pour 100, qui, dans les délais ci-après fixés, n'aura pas demandé le remboursement, recevra en échange de son inscription, un autre titre à raison de 3 fr. 50 c. de cette rente nouvelle, pour chaque 5 fr. de rente ancienne.

» La nouvelle inscription de 3 fr. 50 c. de rente sera accompagnée d'un titre assurant à son possesseur un supplément annuel de 1 fr. 50 c., à recevoir sur les revenus des chemins de fer créés, rachetés, ou concédés par l'Etat, dès que le premier milliard, qui sera employé à leur confection, aura produit un intérêt net de 6 pour 100.

» Ce supplément sera susceptible d'augmentation proportionnelle calculée sur celle des produits de ces chemins, jusqu'à ce qu'ils aient 8 pour 100 ; mais, en aucun cas, cette prime ne pourra excéder un total de 2 fr.

Cet amendement n'est pas appuyé.

M. DE MACKAU, ministre de la marine, présente un projet de loi portant demande d'un crédit de 600 000 fr. pour l'introduction de travailleurs européens dans les colonies françaises et la création d'établissements agricoles de travail libre et salarié.

M. le ministre demande que ce projet de loi soit renvoyé à la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la réforme coloniale. — Adopté.

M. GAUTHIER DE RUMILLY demande que le règlement relatif aux pêcheries, entre la France et l'Angleterre, soit présenté prochainement.

---

convenances modernes. Nous ne supporterions guère aujourd'hui le récit des exploits de Phedria dans le Gynécée.

Les acteurs ont parfaitement saisi le ton de leurs rôles. Il est impossible d'être plus niais, plus sot et plus risible que Saint-Léon dans le rôle de Trason ; c'est un dindon qui tantôt fait la roue, tantôt rougit de colère, tantôt reste en méditation, perché sur une seule patte. Saint-Léon, dans ce rôle, est parfaitement bête. Voilà le plus grand éloge que nous puissions faire de son esprit. Jourdain, jouant Gnaton, est un bon type de flatterie, de ruse et d'avidité ; Monrose fait revivre Parmenon, en homme qui comprend que les esclaves de Térence sont les pères des valets de Molière ; Perès a fait rire dans le rôle du vieil eunuque Dorus. Mmes Payre et Berthault se montrent gracieuses dans les rôles de Thaïs et de Pythias.

Les costumes sont curieux, soigneusement étudiés, faits pour répandre parmi les masses des notions neuves sur le vêtement de l'antiquité. Les anciens ne marchaient pas, comme on se le figure souvent, nu-jambes et nu-tête. Ils affectionnaient le pantalon à pieds de couleur voyante ; pour coiffure ils n'étaient pas réduits au casque doré, à rouge crinière dont Trason se pare avec orgueil. Les anciens portaient soit des variantes plus ou moins gracieuses du bonnet phrygien, soit des chapeaux de paille larges et plats, dont la tradition s'est conservée en Italie.

Nous parlions tout-à-l'heure de l'étrangeté des mœurs peintes par Térence. Cette étrangeté frappe l'œil, mais un autre fait frappe l'esprit bien davantage, c'est l'existence de rapports intimes entre cette civilisation éloignée de nous et celle de la France. Le cœur humain toujours est le même, et Molière, en modifiant les costumes, a pu transporter sur la scène française au dix-septième siècle tous les personnages de l'auteur latin. Trason, c'est le capitan, le matamore, l'homme qui va tout pourfendre si Argante ne lui donne deux cents pistoles pour son équipage de guerre. Parmenon, c'est Scapin, c'est Frontin, c'est Mascarille, c'est le valet qui trompe les pères de famille et qui spécule sur les folies des jeunes gens. Ses fredaines lui attirent dans les pièces de Molière comme dans celles de Térence force coups de bâton, car la domesticité sous Louis XIV avait presque les mêmes conséquences que l'esclavage.

Molière a conservé le serviteur antique si fidèlement, que ce personnage est le seul que n'ait pas été déshabillé. Molière l'a introduit sur la scène avec ce vêtement rayé qui ne fut jamais la livrée des laquais pendant le grand siècle, mais qui était le costume traditionnel de Parmenon, de Dorus, et dont *Champagne* est encore affublé dans le *Tricorne enchanté* de Théophile Gautier ; la rieuse Pythias, c'est Zerbinette ; les jeunes gens débauchés, Phedria, Cherea, vous les reconnaissez dans Octave et Léandre.

La suppression de l'esclavage parmi les blancs, voilà le grand fait qui distingue la civilisation française de celle des peuples antiques, et qui empêchait Molière de reproduire intégralement, en les attribuant à des hommes de son temps, les intrigues imaginées par Plaute et par Térence, mais cet obstacle était moins grand pour lui qu'il ne le serait de nos jours : l'esclavage n'avait pas complètement disparu des campagnes ; dans les villes, la domesticité, nous venons de le dire, rappelait un peu l'*ergastulum*. En Italie, en Sicile, on vendait encore des Egyptiennes, des filles de Bohême ; dans nos villes maritimes, il n'était pas rare de voir des Musulmans pris sur des vaisseaux corsaires contraints à coups de fouet au travaux du port et de la chiourme, jusqu'à ce qu'ils fussent rachetés. Après dix-sept cents ans de christianisme, la société païenne se retrouvait presque entière dans la vie réelle et sur la scène. Le monde manquait d'un principe, d'une doctrine qui stimulât son développement. Ce principe, nous le possédons aujourd'hui : la société connaît son avenir, qu'elle travaille donc à le réaliser.

L'esclavage en France s'est déguisé, mais il n'est pas complètement anéanti : le domestique, l'ouvrier subissent la loi du salaire et de la concurrence réductive. Pamphila n'est plus vendue au marché, mais elle n'est pas libre, car elle est obligée de subir les caprices de l'homme qui la nourrit. Jules Janin l'a très bien dit dans son feuilleton de lundi dernier, plein d'excellentes tendances :

« On a beau dire que c'est une jolie condition, la condition d'une jolie
» femme ; au cou des femmes qui n'ont pas d'autre revenu que le revenu
» de leur beauté, cherchez avec un peu d'attention, vous trouverez tou-
» jours un petit bout de la chaîne de l'esclavage antique. C'est la même
» nécessité qui les opprime ; c'est le même commerce de tricherie et d'im-
» pudence qui les nourrit. »

Poursuivons donc le paganisme et l'esclavage dans leurs dernières transformations ; saisissons le Protée, qu'il périsse ! Vienne le jour où le père dupé, les jeunes fainéants, le valet fourbe et bâtonné, le soldat fanfaron, la femme esclave obligée d'exploiter l'amour, où tous ces personnages nés de la corruption, ne vivront plus que dans l'histoire de l'art et disparaîtront à jamais de la société régénérée !

VICTOR HENNEQUIN.

On s'entretient depuis quelques jours d'une représentation extraordinaire qui doit avoir lieu au bénéfice d'un artiste, le 3 mai, au théâtre Italien, et qui sera de nature, par le choix des ouvrages et par le talent des acteurs, à exciter vivement l'attention.

Les deux écoles y seront représentées par deux de leurs chefs-d'œuvre, l'école classique par *Rodogune* de Corneille, et le drame moderne par *Chatterton* de M. Alfred de Vigny. Ces deux pièces n'ont pas été jouées depuis près de dix à la Comédie-Française. Mlle Georges jouera le rôle de Cléopâtre, et Mme Dorval, pour la première fois, le rôle de Rodogune ; M. David, ancien sociétaire de la Comédie-Française, reparaîtra dans le rôle d'Antiochus.

La distribution de *Chatterton* ne sera pas moins intéressante : Mme Dorval reprendra le rôle de Kitty Bell, sa plus belle création. Les rôles de Chatterton et du quaker seront joués par MM. Clarence et Rancourt, de la Porte-Saint-Martin, ceux du lord-maire et de John Bell par MM. Monrose, du second Théâtre-Français, et Luguet, du théâtre du Palais-Royal ; celui de lord Talbot par M. Linville, du théâtre de la Porte-Saint-Martin ; les autres rôles seront confiés à des élèves de l'Ecole du professeur Lagardère, qui a déjà fourni des sujets distingués à nos grands théâtres. Un intermède musical aura lieu entre les deux pièces.

Un magnifique concert organisé par les soins du comité de l'association des artistes musiciens aura lieu mardi, 29 avril, dans la salle du théâtre Italien. La société des concerts dont les séances, réservées pour un nombre trop restreint d'abonnés jaloux, sont pour ainsi dire interdites au public, prêtera son concours à cette belle fête et en fera même les principaux frais. M. Thalberg s'y fera entendre pour la dernière fois avant son départ de Paris.

Nous ne pouvons mieux faire, au surplus, que de donner le programme de cette soirée ; car tous les morceaux méritent d'être mentionnés : 1° Une symphonie de Beethoven par l'orchestre de la SOCIÉTÉ DES CONCERTS ; 2° un duo chanté par MM. PONCHARD et GÉRALDY ; 3° morceau de piano exécuté par M. THALBERG ; 4° air chanté par Mlle LAVOYE ; 5° solo de violon exécuté par M. ALLARD ; 6° la marche des *Deux Avares* de Grétry, par l'orchestre et les chœurs de la SOCIÉTÉ DES CONCERTS ; 7° morceau de piano exécuté par M. THALBERG ; 8° ouverture d'*Obéron*, par l'orchestre de la SOCIÉTÉ DES CONCERTS ; 9° chœur de *Judas Machabée* de Haendel, par l'orchestre et les chœurs de la SOCIÉTÉ DES CONCERTS. Est il besoin de dire que M. HABENECK conduira l'orchestre ?

Avec un pareil programme, il est inutile de faire appel aux sentiments de charité. La bonne œuvre ici est toute entière accomplie par les artistes qui paient le tribut dévoué de leur talent. Néanmoins le public pourra ajouter au plaisir qu'il éprouvera, la satisfaction de penser qu'une dizaine de mille francs viendront grossir le trésor des musiciens frappés par la misère. Les personnes désireuses de ne pas manquer cette belle soirée, feront bien de s'inscrire sans retard au bureau de location de la salle Ventadour.

« Art. 2. Toutefois, les propriétaires d'inscriptions de rentes 5 pour 100 pourront en réclamer la conversion en rentes 3 et demi pour 100, à raison de quatre francs cinquante centimes de rentes trois et demi pour 100 contre cinq francs de rentes 5 pour 100.

« Art. 3. Aucune dotation n'est affectée à l'amortissement de la rente trois et demi pour cent. Elle pourra être rachetée au moyen des excédants de recette constatés par la loi annuelle des comptes, ainsi qu'il en aura été ordonné par cette loi.

« Art. 4. Les fonds de l'amortissement actuellement affectés au rachat de la portion de la rente 5 pour cent qui aura été convertie en rentes trois et demi pour cent, continueront à recevoir la destination réglée par les art. .. de la loi des recettes du 25 juin 1841, et 18 de la loi du 11 juin 1842, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné par une loi. »

M. BINEAU. Les orateurs qui m'ont précédé à la tribune ne se sont guère occupés que de contester le droit, l'utilité, l'opportunité de la mesure ; je ne les suivrai pas sur ce terrain ; je me bornerai à examiner quel est le meilleur mode de conversion.

En 1824, on voulait obtenir une diminution dans le budget pour avoir le milliard d'indemnité à l'émigration ; le mode de conversion était d'ailleurs mauvais, et la chambre a sagement fait de le rejeter en 1836 ; la proposition sur la conversion a été écartée uniquement parce qu'on proposait un accroissement de capital ; cet accroissement de capital fut aussi rejeté lorsque le projet de loi fut adopté par la chambre en 1840.

Ce que propose M. Jacques Lefebvre équivaut à ce qui a été rejeté dans les discussions précédentes : c'est 800 millions qu'on nous propose de donner gratuitement aux rentiers, et je ne crois pas que la chambre consente à faire ce sacrifice que rien ne justifie.

M. Jacques Lefebvre insiste.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances Je reconnais parfaitement que les détenteurs de la rente ont droit à toute la sollicitude du gouvernement et de la Chambre. Pour moi, si j'écoutais ces considération, je pourrais être conduit à adopter l'amendement de M. Jacques Lefebvre ou plutôt à laisser les choses telles qu'elles sont. Mais à côté de ces intérêts, assurément respectables, il est impossible de ne pas voir aussi les intérêts du trésor. Entre ces intérêts divers il faut, comme le disait tout-à-l'heure M. Jacques Lefebvre, une transaction et une transaction équitable.

L'amendement de M. Jacques Lefebvre froisse les rentiers autant que le projet de la commission ; il réduit l'intérêt, et pour la plupart des rentiers qui considèrent la rente beaucoup plus que le capital, le dommage est le même ; en même temps l'amendement de M. Jacques Lefebvre cause à l'Etat un préjudice.

M. Jacques Lefebvre, pour compenser la réduction d'intérêt, présente aux rentiers une augmentation éventuelle de capital de plus de 700 millions ; comme il supprime en même temps l'amortissement, il assure que cette augmentation de capital ne saurait être une charge pour le Trésor. Mais, tout le monde le reconnaît, l'opération actuelle n'est qu'un premier pas dans la voie de la réduction d'intérêts et si le cours de la rente continue à s'élever, nous suivrons l'exemple d'un pays voisin. L'Angleterre a réduit de 5 en 4 et de 4 en 3 ; nous ne procédons que par des réductions moins importantes, mais l'honorable M. Jacques Lefebvre en supprime deux, celle du 4 1[2 en et du 4 en 3 1[2 ; il y a là dans l'avenir un dommage considérable pour le trésor.

Je ne terminerai pas sans dire un mot de l'amortissement, dont on a tant parlé dans cette discussion ; on en a demandé la suppression en termes fort vifs, et on a invoqué l'exemple de l'Angleterre. Ce n'est qu'après avoir pris de nombreuses mesures pour l'extinction de sa dette que l'Angleterre a supprimé son amortissement. Dans un pays gouverné avec prudence, il faut toujours qu'il y ait à côté des intérêts de la dette un sacrifice imposé aux contribuables pour arriver à son extinction. Si vous examinez vos budgets avec soin, vous y verrez que les sommes consacrées à l'amortissement sont en réalité des excédants de dépense ; la réserve de l'amortissement vous aide en outre à rétablir l'équilibre entre vos budgets. Supprimez ce chapitre, et vous verrez la dépense atteindre le même chiffre sans cette ressource utile ; aussi, croyez-moi, laissez dans vos lois la dépense de votre amortissement, ce frein qui vous arrête sur une pente dangereuse et qui pourrait être fatale. (Aux voix ! aux voix !)

L'amendement n'est pas adopté.

M. CREMIEUX développe la proposition suivante :

« Le ministre des finances est autorisé à effectuer le remboursement des rentes 5 p. 0[0, inscrites au grand-livre de la dette publique, à raison de 100 fr. par chaque 5 fr. de rente, ou à en opérer la conversion en nouvelles rentes 4 p. 0[0.

« Tout propriétaire de rentes 5 p. 0[0 qui, dans les délais ci-après fixés, n'aura pas demandé le remboursement, recevra, en échange de son inscription, un autre titre à raison de 4 fr. de cette rente nouvelle, pour chaque 5 fr. de rente ancienne.

« Pour ce nouveau fonds de 4 p. 0[0, l'exercice du droit de remboursement est suspendu pendant quinze années, à compter de l'échéance des dix années dont il va être question au paragraphe suivant.

« Jusqu'à l'échéance du semestre pendant lequel l'opération du remboursement aura été terminée, les rentes continueront à jouir des intérêts à 5 p. 0[0, et, pendant dix années à partir de cette échéance, les rentes converties jouiront des intérêts à 4 et demi p. 0[0 ; mention de ce droit sera faite sur le titre. »

L'orateur trouve que la commission, en ne cautionnant le 4 et demi p. 0[0 que pendant sept années, ne résout pas la question d'une manière suffisante ; et il lui semble plus convenable, pendant que la chambre est saisie de la question, de la résoudre pour vingt-cinq ans. C'est à peu près ainsi qu'a procédé l'Angleterre.

M. LE PRÉSIDENT. Il ne reste plus en discussion que l'article de la commission ; je le mets aux voix.

M. TAILLANDIER. Nous ne sommes pas en nombre.

Le bureau consulté déclare qu'en effet la chambre n'est pas en nombre. Il est procédé à l'appel nominal, chacun des députés présents se retire après avoir répondu à l'appel de son nom, et la séance est levée à six heures.

Demain, à midi et demi, réunion dans les bureaux. — Examen du projet de loi portant allocation d'un crédit de 1 368 200 fr. pour subvenir aux dépenses des travaux à exécuter au palais de la chambre des députés, pour la reconstruction et l'agrandissement de l'hôtel de la présidence et la reconstruction de la galerie de communication avec la salle des séances. — Examen du projet de loi portant allocation d'un crédit de 1 222 300 fr. destiné à solder les travaux à exécuter pour l'agrandissement et l'appropriation des bâtiments affectés aux ministères de la guerre, de l'intérieur, de l'instruction publique et aux bâtiments de l'école d'application du corps royal d'état-major. — Nomination d'une commission pour l'examen de la proposition de M. de Rousseaux de Givré, tendant à faire percevoir au poids les droits sur les bestiaux à l'entrée des villes.

A une heure et demie, séance publique. — Suite de la discussion de la proposition de loi de M. Muret de Bort, sur la conversion des rentes. — Discussion du projet de loi concernant la perception de l'impôt sur le sucre indigène.

Ceux de nos souscripteurs des departements dont l'abonnement expiré au 30 avril, sont pries de le renouveler avant le jour de l'echeance, s'ils ne

nouvelle a besoin de confirmation, car les journaux anglais, qui ont paru samedi à trois heures, annonçaient encore que M. Mario chantait dans le *Barbier de Séville* et le dimanche, comme on sait, les feuilles anglaises ne paraissent pas.

— Un journal annonce ce matin que la commission de l'Académie française a pris un parti définitif au sujet du prix de 10 000 fr. à décerner à la meilleure tragédie. Après un discours de M. Villemain, elle a décidé que ce prix ne serait point partagé. Puis, à la majorité de six voix contre deux, elle a désigné la *Lucrèce* de M. Ponsard, pour être proposée au choix de l'Académie.

— La *Gazette de Vaucluse* annonce que les dames hospitalières d'Avignon ont été militairement expulsées de leur couvent.—Cette feuille assure, et nous avons peine à le croire, que les gendarmes auraient brutalement exécuté l'arrêté d'expulsion. Du reste, la *Gazette de Vaucluse* parle de ce fait avec trop d'exaltation pour qu'il soit possible de tirer la moindre lumière de son long article.

— Parfois on remarque dans les journaux de province des tentatives qui méritent d'être encouragées. Nous voyons aujourd'hui dans le *Journal de l'arrondissement de Valognes*, où se trouvent souvent d'excellents articles d'archéologie, la suite d'un consciencieux travail de M. Dumoncel sur la sculpture antique. Des gravures sont intercalées dans le texte et permettent de suivre l'art dans sa marche depuis le jour où il ne se manifeste que par des rudiments enfantins jusqu'au moment où le génie des sculpteurs grecs déploie ses ailes.

— Les journaux espagnols annoncent l'arrivée à Madrid de M. de Beauvallon, qui a eu le malheur de tuer en duel M. Dujarier.

— Un chapelier de Bruxelles vient de mettre en pratique un moyen bizarre pour démontrer l'imperméabilité de sa marchandise ; il a placé au milieu de la vitrine une petite fontaine dont les jets d'eau arrosent un certain nombre de chapeau de pluche ; ce singulier procédé attire devant la vitrine un grand nombre de curieux.

ACADEMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. ÉLIE DE BEAUMONT.

Séance du 21 avril.

Nous entrons dans la salle des séances ; elle est vide. A quoi peut tenir un pareil abandon des banquettes où s'asseoit le vulgaire, des fauteuils où reposent d'ordinaire les illustres membres du savant aréopage ? La foule qui encombre la porte de la bibliothèque de l'Institut nous indique qu'un attrait plus puissant que celui des livres appelle de ce côté les curieux. Nous accourons et tout le mystère s'explique. Les douze Patagons sont là vêtus de leurs plus splendides... plumes, armés de leurs flèches, drapés de... tatouages aux couleurs tranchantes. Les sept médecins ou chirurgiens que possède l'Académie des sciences sont surtout avides du spectacle gratuit qui leur est offert. Ces illustres physiologistes trouvent-ils dans la contemplation des sauvages nouvellement débarqués à Paris pour succéder à Tom Pouce sur la scène de la badauderie française, un sujet d'études de quelque intérêt pour la science ? Nous ne le croyons pas, mais nous ne voulons point décourager leur curiosité déjà trop peu productive en résultats importants, et nous souhaitons que la section de médecine et de chirurgie donne un démenti à nos prévisions.

Cette pauvre section, elle s'efface tellement au sein de l'Académie, qu'à chaque instant on l'oublie. On a même été fort étonné de l'entendre réclamer pour qu'un de ses membres au moins fit partie d'une commission nommée par le président à l'effet d'examiner un jeune enfant doué, à ce qu'il paraît, de merveilleuses dispositions pour les calculs. Cet enfant, né à Blaye, n'a pas encore sept ans, et déjà il exécute de tête des calculs que les mathématiciens de profession ne parviennent à effectuer qu'au moyen des tables de logarithmes. A ce qu'il paraît, cet enfant est en état de rendre compte des méthodes qu'il emploie pour faire ces tours de force intellectuels. Il se distinguerait dès lors de ces autres enfants célèbres aussi par leur merveilleuse aptitude pour les calculs, pauvres malheureux exploités par la cupidité, traînés comme des bêtes curieuses dans toutes les villes de l'Europe, et abandonnés ensuite sans ressource sur la voie publique, incapables de rien faire dans la société, par ceux-là qui se sont enrichis dans l'odieuse profession de *cornacs* de l'enfant savant.

M. Arago, chez qui le père du jeune prodige de Blaye s'était présenté dans la matinée pour réclamer sa haute protection, après s'être assuré de l'habileté calculatrice de l'enfant, fit promettre à son père de ne pas en tirer de l'argent, de ne pas en faire un Vito-Mangiamel ou un Mondheux, mais de faire tourner au profit de son fils les dispositions favorables de l'Académie. L'assemblée a approuvé la conduite du célèbre astronome, et a fait avec lui des souhaits bien sincères pour que l'instruction et l'éducation viennent développer, au profit de la société, les facultés heureuses d'un enfant intéressant par son jeune âge, par une figure charmante, et par une espèce de marque divine et providentielle qui en fait un être à part. Puisse-t-il, a dit M. Arago avec l'à-propos qu'il sait toujours trouver, ne pas être un *Tom Pouce* et devenir la matière d'une nouvelle prostitution !

Abandonnons ce triste sujet de réflexions pour parcourir rapidement les nombreuses communications faites aujourd'hui à l'Académie.

Hygrometrie. — Le principal travail dont nous ayons à rendre compte est celui qu'a lu M. Regnault sur les forces élastiques et la densité de la vapeur d'eau, et sur les appareils hygrométriques. Le nouveau Mémoire de l'infatigable professeur du Collége de France est un des plus beaux titres scientifiques de ce savant physicien. Il traite d'une question qui n'a pas seulement un vaste intérêt spéculatif, mais qui touche encore aux points les plus intéressants de la météorologie, de la constitution de notre atmosphère, de la théorie des nuages et de la rosée, de la vie des plantes, de la pratique des machines à vapeur, etc. La forme modeste donnée par M. Regnault à ses *Etudes sur l'hygrométrie* ne doit point amoindrir leur importance.

Le but de l'hygrométrie est de déterminer la quantité de vapeur d'eau qui se trouve à un instant quelconque dans un volume donné d'air, et le rapport qui existe entre cette quantité et celle que l'air renfermerait, s'il en contenait la plus grande quantité possible, c'est-à-dire s'il était à l'état de saturation. On atteint ce but en faisant une expérience hygromé-

nous parlions tout à l'heure, et dont l'emploi repose d'abord sur une table des forces élastiques de la vapeur d'eau. Les physiciens admettent que ces forces élastiques ou tensions sont les mêmes dans le vide que dans l'air sous la pression atmosphérique. M. Regnault, sans nier absolument cette loi, croit avoir trouvé que la tension de la vapeur dans l'air est plus faible que celle qui existe pour la même température dans le vide. Il a besoin de faire de nouvelles expériences avant de demander l'abolition d'une des lois les plus simples de la physique.

Quant à la densité de la vapeur, on sait que les physiciens admettent qu'il suffit de la déterminer dans une seule circonstance de température et de pression et qu'on peut ensuite la conclure pour toutes les autres circonstances par la loi de Mariotte et celle de l'uniformité de dilatation des gaz. M. Regnault conclut de ses nombreuses expériences faites par des méthodes tout-à-fait nouvelles, que les densités de la vapeur aqueuse à saturation dans l'air, aux basses températures, peuvent bien être calculées par la loi de Mariotte, mais que le rapport du poids d'un volume de cette vapeur à celui d'un pareil volume d'air pris dans les mêmes circonstances de température et de pression est un peu plus faible que la densité théorique de la vapeur aqueuse. Pour les températures et les pressions élevées, il est impossible de continuer à admettre les deux lois en question.

On voit que les recherches de M. Regnault introduisent de profonds changements dans les lois de la physique. Doit-on, comme l'a dit M. Arago, regretter qu'il en soit ainsi. Sans doute, si l'on considère combien les lois démontrées fausses par M. Regnault étaient d'un emploi simple et commode. Mais on doit aussi, comme l'a bien fait sentir M. Biot, s'estimer heureux d'être tiré de l'erreur, quelque agréable qu'elle fût, et de marcher vers la vérité. M. Regnault doit être encouragé par tous les savants dans sa laborieuse entreprise.

Chimie. — La chimie a absorbé la plus grande partie du temps que M. Regnault n'avait pas employé à la lecture de son grand Mémoire. D'abord M. Dumas a donné connaissance d'un travail intéressant de M. Peligot sur les chlorures de chrôme. M. Dumas désirait attaquer, à la faveur des résultats auxquels son disciple était arrivé, la méthode employée par M. Pelouze, l'antagoniste chimique du célèbre doyen de la Faculté des sciences de Paris, pour déterminer les équivalents. Mais l'attaque a fait défaut ; M. Pelouze avait paré le coup à l'avance.

Voici ce dont il s'agit. M. Peligot a trouvé que quand on dissout dans l'eau froide le sesqui-chlorure de chrôme sublimé, obtenu en cristaux violets non solubles dans l'eau en faisant agir le chlore sur un mélange d'oxyde de chrôme et de charbon, et que quand on favorise la dissolution fort difficile à l'aide d'un quarante-millième de proto-chlorure très soluble, on obtient une liqueur qui n'abandonne au nitrate d'argent que les deux tiers du chlore qu'elle renferme. Si ce fait était fréquent, on comprend que la méthode de M. Pelouze, fondée sur une précipitation complète du chlore, était profondément entachée de doutes nombreux.

Heureusement, à l'aide de certaines précautions, en se servant de la chaleur, faisant bouillir l'eau, on amène la précipitation complète du chlore, et M. Pelouze connaissait ce fait.

Quoique le Mémoire de M. Peligot ait fait fausse attaque, il n'en restera pas moins, car il éclaire quelques réactions obscures et fait connaître un nouvel oxi-chlorure de chrôme.

— M. Lœvel de Munster (Haut-Rhin) adresse aussi à l'Académie un Mémoire sur les chlorures de chrôme. Mais ce Mémoire ne renferme pas, du moins nous le croyons, des faits d'une nouveauté bien saillante.

— M. Auguste Laurent envoie quelques éclaircissements sur un précédent Mémoire.

— M. Poggiale a fait une étude approfondie de plusieurs sels haloïdes doubles, et il envoie à l'Académie le résultat de ses longues recherches.

— M. Barse continue à prendre officieusement la défense des théories et des œuvres de M. Orfila contre MM. Flandin et Danger. Est-ce que le doyen de la Faculté de médecine de Paris serait une noble dame, pour laquelle un champion protecteur serait chargé de rompre une lance à chaque tournoi académique ? Si dame nous étions, nous choisirions mieux notre chevalier, et si chevalier....

— M. Pagnon Vatrin indique une prétendue nouvelle poudre désinfectante fondée sur l'emploi des cendres de houille.

— M. Coquillar décrit et analyse les concrétions de carbonate de chaux du fond de la Seine.

— M. Bonniol, sous-contrôleur ambulant de l'octroi de Lyon, envoie la description de la jauge lyonnaise rectifiée, propre à donner une mesure plus facile et plus exacte des futailles.

— M. Cauchy devient moins fécond ; il ne donne plus un Mémoire que tous les quatre jours. Aujourd'hui, c'était son lundi ; il a présenté une Note sur les propriétés remarquables des séries déduites du développement de la fonction perturbatrice des mouvements planétaires.

— M. Grillet, élève de l'Ecole normale, adresse une Note sur les exponentielles successives d'Euler, et sur les logarithmes des différents ordres d'un nombre quelconque.

Peste, quarantaine. Sur cette grave question, le gouvernement depuis longtemps déjà fait appel aux lumières de l'Académie des sciences et de l'Académie de médecine, qui ne se pressent guère ni l'une ni l'autre de donner leur avis. Pourtant les plus hauts intérêts commandent de prendre un parti. Nos relations de tout ordre avec le Levant se trouvent sacrifiées : le maintien sur nos côtes de dispositions sanitaires qui ont été ou abolies ou profondément modifiées chez les autres peuples européens, nos rivaux d'influence et de commerce en Orient, nous fait une situation désavantageuse dont il est urgent de sortir. Timide avec raison quand il s'agit de toucher à des mesures qui ont été établies dans l'intérêt de la santé publique, le gouvernement, avant de procéder hardiment à la réforme de notre législation sanitaire, désire, on le conçoit, pouvoir s'appuyer sur l'opinion des corps savants, juges naturels de cet ordre de questions. Sur sa demande il a été nommé des commissions à l'Académie des sciences et à l'Académie de médecine.

Ce que fait la commission de l'Institut qui est présidée par M. Magendie, on l'ignore jusqu'à présent ; nul indice de son activité n'est du moins parvenu encore à notre connaissance. La commission de l'Académie de médecine parait s'occuper de la tâche dont elle est chargée. Aussi M. le ministre de l'agriculture et du commerce redemande-t-il pour les transmettre à cette dernière Académie, les documents relatifs à la peste, qu'il a communiqués à l'Académie des sciences en 1841 et dans les années sui-

à faire plus brillante figure qu'elle ne fait à l'Institut. Où sont, hélas ! les travaux par lesquels ses membres songent à mettre la médecine en honneur dans le palais des sciences ?

Mal de montagne.—Lorsque dans les montagnes, on s'élève en quelques heures au delà d'un certain niveau, il se produit dans l'économie une série de phénomènes dont l'ensemble a été appelé *mal de montagne* par Acosta (*Historia natural de las Indias*). De Saussure et après lui MM. de Humboldt, Boussaingault et beaucoup d'autres voyageurs ont fait les mêmes observations. Ces phénomènes sont le plus généralement l'accélération du pouls, l'anhélation, une fatigue des membres inférieurs qui se dissipe dès qu'on cesse de monter et oblige à faire des haltes fréquentes, la diminution ou même la perte de l'appétit, le mal de cœur, les nausées, les vomissements, en un mot, un état analogue au mal de mer.

M. Le Pileur, docteur en médecine, qui fit, avec MM. Bravais et Martins l'ascension au Mont-Blanc, en août 1844, présente un compte-rendu détaillé de ce qu'ont éprouvé les trois voyageurs et leurs guides, soit en montant, soit pendant leur séjour au sommet de ce pic élevé des Alpes. Les phénomènes signalés par M. Le Pileur sont de la même nature que ceux qui viennent d'être énumérés. Les nausées ont été ressenties par tout le monde. Comme il arrive dans le mal de mer, le malaise était plus fort quand on se tenait debout et moindre quand on était dans une position horizontale. C'est pendant la première heure après l'arrivée que cet état a été le plus prononcé. Le mieux a commencé dès la seconde heure de séjour, et pendant les trois dernières l'état était presque normal. L'appétit a été nul pendant tout le temps qu'on a été au dessus de 4000 mètres.

« En résumé, dit l'auteur de la Note, parmi les divers phénomènes qu'on éprouve lorsqu'on s'élève sur les montagnes, les uns paraissent tenir en propre à l'élévation : ce sont l'accélération du pouls, la perte de l'appétit, et dans quelques cas la somnolence ; les autres résultent de la complication de l'élévation et de la marche ; ce sont la fatigue particulière de certains muscles des jambes, la gêne dans la respiration, les battements des carotides. »

A l'appui de cette distinction, M. Le Pileur rappelle que lorsqu'on gravit les montagnes à cheval, ou qu'on s'élève en ballon, comme MM. Biot et Gay-Lussac, on n'éprouve qu'un peu d'anhélation et d'accélération du pouls.

Surdité. — M. Pappenheim adresse à l'Académie un Mémoire contenant la suite de ses observations sur l'anatomie pathologique de la surdité. Outre le changement des nerfs, des tissus muqueux et osseux, deux phénomènes lui semblent remarquables : 1° La présence du *Cholestearin* dans le conduit extérieur, dans la caisse du tympan et même dans les membranes labyrinthiques ; 2° les cristaux de carbonate de chaux qui se trouvent autour des grandes cellules du labyrinthe membraneux.

L'auteur, en examinant des oreilles de sourds-muets, a trouvé que ce sont quelquefois seulement les inflammations de l'oreille externe et moyenne qui provoquent dans la jeunesse la surdité.

— M. Brierre de Boismont présente un Mémoire intitulé : *Du délire aigu observé dans les établissements d'aliénés*. Cette maladie a été souvent confondue soit avec les inflammations cérébrales, soit avec la folie. Un caractère différentiel des plus tranchés consiste dans la répugnance pour les boissons, symptôme qui est quelquefois si prononcé, que l'auteur a établi une espèce à laquelle il a donné le nom de *délire hydrophobique*.

Le délire aigu se distingue de la méningite par la rareté de la céphalalgie, l'absence de vomissements, etc. Dans la folie à forme aiguë, la fièvre manque, la connaissance est mieux conservée.

L'auteur considère le délire aigu comme une maladie nerveuse semblable au délire des ivrognes, des opérés, etc.

Le moyen de traitement le plus efficace consiste dans l'usage des grands bains, continués pendant 6, 8 et 12 heures, et associés à l'irrigation. Il faut en seconder l'effet par l'administration des purgatifs et de l'émétique.

États-Unis ont amené le parlement anglais à donner à l'Irlande une sorte de satisfaction par l'adoption du bill de Maynooth. Elle rappelle que l'année dernière la chance de rupture avec la France, que présentaient les affaires du Maroc, de Taïti et du droit de visite, n'a pas empêché le gouvernement anglais de déployer contre l'Irlande une sévérité excessive.

Tous les journaux ce matin consacrent une grande partie de leurs colonnes aux importants débats du parlement anglais. Tous s'accordent, le *Journal des Débats* lui-même, ainsi que nous l'avons fait remarquer, à rendre hommage à sa noble fermeté, et à l'éloquence du premier ministre anglais.

Marchés de Paris.

Halle aux farines du 22 avril. — Arrivages 1657-92. —Ventes 495-13. — Restant 22472-59. — Gruaux 42,45 à 44,00. — Farine 1re 30,55 à 33,75; 2e 28,35 à 29,95; 4e 21,00 à 23,60. — A livrer 200-96.

Marché aux fourrages du 22 avril. *Barrière d'Enfer*. — Foin 1re 55 à 56; 2e 53 à 54, 3e 48 à 50. — Paille de blé 1re 35 à 37; 2e 32 à 34; 3e 00 à 00. —Luzerne 1re 50 à 52. — Paille de seigle 2e 00 à 00.

Marché Saint-Antoine, 22 avril. — Foin, 1re 58 à 60; 2e 52 à 54; 3e 44 à 46. — Luzerne 1re 54; 2e 48 à 50; 3e 42 à 44. — Trèfle 2e 36 à 38; 3e à 33. — Regain 2e 40 à 42. — Paille de blé 1re 33 à 34; 2e 32; 3e 00. — Paille d'avoine 1re 45; 2e 40 à 42.

Marché de Sceaux, 21 avril. — Il a été amené 1245 bœufs et on en a vendu 1193 à 1,16-1,06-0,96.—Sur 184 vaches, 158 ont été vendues 1,06-0,90-0,78. — 527 veaux amenés; 517 ont été vendus 1,60-1,42-1,24.— 8243 moutons, sur lesquels 7135 ont été vendus 1,48-1,30-1,12.

Marché de la Maison-Blanche, 22 avril. — Sur 214 porcs, il s'en est vendu 123 à 0,91-0,94-0,90.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 22 avril. — Taureaux amenés 19 sur lesquels 12 ont été vendus 0,88-0,74 — 395 veaux amenés, tous vendus à 1,50-1,40-1,30. — Vaches grasses amenées 130, vendues 61 à 1,06-0,92-0,78. — Vaches laitières amenées 96, vendues 38 de 150 à 450.

Marché de la Vallée du 21 avril. — Agneaux 6.00 à 26,00. — Canards barbotteurs, 1,00 à 2,50. — Canetons de Rouen, 3,00 à 4,00. — Chapons gras et chapons paillés 2,50 à 7,25. — Chevreaux ou cabris 1.25 à 1,75. — Dindes gras 6,50 à 9,00; do com. 4,00 à 5,00. — Lapins ou lapereaux 1,00 à 3,25. — Oies 3,00 à 3,25 — Pigeons bizets 0,30 à 0,60. — Pigeons de volière 0,70 à 1,20.— Pilets 0,00 à 0,00. — Poules ordinaires 1,25 à 2,25.— Poulets gras 3,00 à 5,25. do comm. 1,50 à 2,10.— Sarcelles 0,00 à 0,00.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 21 avril. — Blé 1re 17,34; 2e 16,00; 3e 14,66 — Seigle 1re 10,00; 2e 9,34. — Orge 1re 10,66; 2e 10,00. — Avoine 1re 7,66; 2e 7,34; 3e 6,66. — Farines le sac de 159 kil. 45 à 18. — Foin 42 à 45 et de 35 à 35. — Paille de 25 à 30.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 21 AVRIL.

BOYÉ, confiseur, faubourg Poissonnière, 13. Juge commissaire, M. Dubois; syndic provisoire, M. Thiébaut, rue de la Bienfaisance, 2

LOMBART, menuisier et marchand de vin, rue du Pâte-Ste-Avoie, 14 et 16. Juge commissaire, M. Riglet ; syndic provisoire, M. Thierry, rue Mousigny, 9.

BRUNET, passementier, rue d'Enfer, 78. Juge commissaire, M. Grimoult; syndic provisoire, M. Colombet, rue de la Ville-l'Evêque, 28.

Du 17 avril.

LAURANS, tailleur, rue Dauphine, 25. Juge commissaire, M. Lefebvre; syndic provisoire, M. Henrionnet, rue Cadet, 13.

Du 18 avril.

DEDALONDE, ancien marchand de meubles, rue Soly, 15. Juge commissaire, M. Jouet; syndic provisoire, M. Pellerin, rue Lepelletier, 16.

Bourse du 22 avril 1845.

Le 5 0|0 a monté avec rapidité au commencement de la Bourse jusqu'à

4 1|2 0|0.	» »	» »	» »	5 0|0 Bge 1840	102 3|4	» »	B. 6
4 0|0....	»	» »	» »	— Portugais.	» »	» »	
O. de la V.	1455 »	» »	» »	Esp. D. active	» »	» »	
B. de Fr..	3285 »	3272 50	B. 2 50	5 0|0 Naples.	104 25	» »	H. 5 2
C.G. 5000				— Romain..	106 1|2	106 1|2	
— 1000	1107 50	» »	B. 2 50	Obl. Piémont.	1272 50	1275 »	H. 2 5
C. hyp...	762 50	765 »	H. 2 50	Emp. d'Haiti.	» »	» »	
4 Can....	1272 50	» »	» »	B. Belge.	» »	» »	

CHEMIN DE FER.					
St-Germ.	1105 »	» »	» »	1105, 1195.	B.10
V.R. Dr.	555 »	» »	» »	552 50.	
— R. G.	355 »	350 »	B. 5 »	355, 350.	B. 2
Orléans..	1227 50	1220 »	B. 5 »	1230, 1245, 1210, 1220.	B. 8
Strasb...	310 »	306 25	B. 5 »	310, 290, 296 25.	B.13
Rouen...	1112 50	» »	H. 2 50	1120, 1122 50, 1110.	B. 1
Havre...	930 »	» »	B. 5 »	922 50.	B.13
Marseill.	1045 »	1035 »	H. 1 25	1040, 1032 50, 1035.	B. 7
Vierzon.	860 »	860 »	H. 7 50		

LONDRES, 20 AVRIL.	COURS DE LA COULISSE	PRIMES.
	Av. 85 90. Ap. 85 82 1|2.	F. c. 86 05, 86 d. 50. 3 0|0 f. p. 86 30 d. 50. 5 0|0. 118 55 d. 50. 118 20 15 d. 50.
Dimanche. Bourse fermée.	Rép. fin c. — Fn p. 3 0|0 10. — 15 5 0|0 p. 5 — 27 1|2 30	Orléans 1240 d. 20. 1250 d. 20. Strasb. 310, 300 d. 10.
	Bons du trésor. 3 1|8 à 3 et 6 mois.	

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 87,00 à 00,00 ; courant du mois, 89,50 à 00,00; 4 mois d'été, 91,00 à 00,00; 4 dern. mois, 90,00 à 00,00; 4 premiers mois 1846, 101,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 84,00 à 00,00. — Lin, 75,00.

ESPRIT 3|6. — Disponible, 90,00 à 00,00 ; courant du mois, 90.00 à 00,00; 4 mois d'été, 90,00 à 00,00 ; septembre et octobre, 90,00 à 92,00 ; novembre et décembre, 86,00 à 00,00.

SAVON.—Ordre de livraison, 86,50 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 23 avril.

8 h. »|» OPÉRA. — Giselle. Dieu et la Bayadère.
7 h. 1|2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Mme de Lucenne.
h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon. Déserteur.
7 h. »|» ODÉON. — Les Pharaons. L'Eunuque.
6 h. 3|4 VAUDEVILLE. — L'Amour. La Veille. Passé Minuit.
6 h. »|» VARIÉTÉS. — Garde-Forestier. Tricorne. Richelieu.
6 h. »|» GYMNASE. — Reine de 16 ans. Petit homme. Aumônier. Image.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. —L'Homme aux 30 écus. Un Poisson. Le Roi.
6 h. »|» PORTE-ST-MARTIN.—La Biche au bois.
6 h. »|» AMBIGU. — La Peste noire.
6 h. »|» GAITÉ. — Justice de Dieu.
6 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. »|» COMTE. — La Fée. Turban. Augusta. Mazurka.
6 h. »|» FOLIES. — Taupin. Constant. Dominos. Orage.
7 h. »|» LUXEMBOURG. — Le 15 avant midi. Sacripant. Epaulettes d'or.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 46, rue du Croissant.

... le ministère voudra bien ne pas la connaître. Sur ce point il a été impossible d'obtenir de M. le ministre des finances une explication catégorique; M. Saint-Marc Girardin l'a inutilement interpellé plusieurs fois.

M. le ministre avait promis de faire connaître la pensée du gouvernement quand la loi serait votée; du moins c'est le sens qu'on avait donné à ses paroles ambiguës. Aussitôt que le président eut déclaré que le dernier article de la loi était adopté, M. Saint-Marc Girardin, qui tenait à faire parler M. le ministre, s'est hâté de renouveler ses interpellations d'une manière plus pressante et plus directe. Mais le ministre a été d'un mutisme inébranlable, et ce silence a été un scandale de plus qu'il faut ajouter à tant d'autres scandales. Quelques membres de la Chambre s'étant approchés de M. Laplagne pour lui demander des explications, M. Laplagne répondit par un rire singulier.

Un ministre rire de son impuissance et de sa stérilité! Quel étrange ministère! Quel étrange Pouvoir! Ce n'est plus le ministère qui dirige la Chambre, ce n'est plus le Pouvoir qui mène les affaires du pays, c'est le gouvernement qui est gouverné. Dans toutes les questions, la Chambre est obligée de traîner à la remorque cette vieille barque de l'Etat dont les pilotes sommeillent; le ministère, sans idée, sans force, sans énergie, se laisse pousser au hasard par le vent qui souffle, de droite ou de gauche, peu lui importe. Si, par exception, il lui arrive un jour d'avoir une pensée, il suffit que la Chambre fasse signe de ne lui être point favorable, pour qu'il abandonne aussitôt son œuvre, et on a vu le ministère votant contre le ministère.

Aujourd'hui, le gouvernement ne peut dire encore s'il défendra la conversion des rentes à la Chambre des pairs; il attend sans doute le vent qui soufflera dans ces parages pour savoir quelle route il devra suivre. Il est triste pour une grande nation d'être gouvernée de la sorte.

Les signes des temps.

Et Jésus leur dit: Hommes de peu de foi, pourquoi vous troublez-vous?
S. MATHIEU.

On a pu remarquer, en consultant les souvenirs de ces derniers ... ple était supplanté par la bourgeoisie. La constitution anglaise, objet de leurs premières admirations, dont ils avaient un jour entrevu l'instauration parmi nous, se résolvait en despotisme impérial ou charte octroyée, instrument de domination royale. Toutes ces vieilles idoles qu'ils avaient adorées, il leur fallait, comme le fier Sicambre, les brûler pour courber leur tête aux pieds des dieux nouveaux ou rajeunis; mais n'ayant pas, comme le roi converti, l'amour de la foi nouvelle, ils mouraient inquiets de l'avenir du monde, l'âme pleine de tristesse.

Et cependant, la société ne remontait pas le passé.

Les défaillances de cœur attendent tous ceux qui se laissent troubler par les apparences, faute d'une étude suffisante des courants profonds de l'humanité, et particulièrement ceux de nos contemporains qui, élevés dans les combats du libéralisme sous la Restauration, auront arrêté l'aiguille des désirs à l'heure du triomphe. En vain, pendant quelques années, le navire social a filé ses nœuds; inattentifs au sillage, ils ont pu dire avec le poète:

C'est toujours.....
Même onde que je vois, même bruit que j'écoute;
Le flot que je franchis revient pour me bercer;
A les compter, en vain mon esprit se consume;
C'est toujours de la vague et toujours de l'écume.
Les jours flottent sans avancer!

Encore quelques vagues nouvelles, et l'illusion tombera; et le désenchantement leur sera amer, s'ils ne s'informent de la science nouvelle des destinées humaines.

C'est que le vieux monde se dilate et se brise sous l'explosion de forces étranges. A l'horizon social montent comme des étoiles inconnues, signes de terres inabordées, des idées que ne soupçonna jamais la science de nos pères. Le champ des fouilles intellectuelles se déplace et présente à l'exploitation des filons inexplorés. Il y a vingt ans seulement, toute la politique se groupait autour de la Charte constitutionnelle. Le fameux cri de ralliement: *Toute la Charte, rien que la Charte*, suffisait aux plus vives ardeurs de l'esprit public. Au-delà des formes politiques, pensait-on, rien que le vide, *inania regna*. Que nous sommes loin aujourd'hui de ces étroites frontières de la pensée! Sur le piédestal de la politique se dresse au grand jour dans l'attitude de la force et quelquefois de la menace la réforme sociale, imposant son culte aux plus rebelles. L'idée de l'organisation du travail, déposée il y aura bientôt quarante ans par un sublime rêveur dans un livre mystérieux comme les hiéroglyphes de la sagesse antique, longtemps couvée sous la cendre ... ement général des carac... transition, on le voit cédant au pressentiment de l'ère prochaine adopter la langue et les idées de l'Ecole qui prépare les voies scientifiques de la régénération. De toutes ses mains la presse transporte au génie longtemps bafoué de Charles Fourier la couronne qui hier encore parait le front d'Adam Smith. Il n'est pas jusqu'au roman et au feuilleton ces passe-temps des frivoles loisirs, qui ne se rafraîchissent aux sources vivifiantes de la science morale, et sur leurs traces ces milliers de femmes et même d'hommes sérieux qui demandent à l'imagination des écrivains les enchantements que leur refuse la triste et froide réalité. Et c'est une disposition d'esprit, plus facile à observer aujourd'hui qu'à aucune autre époque de l'histoire, qu'au lieu de vivre dans le passé, chacun interroge l'avenir et sollicite l'inconnu.

Et ce travail des intelligences ne sera pas une stérile agitation, car l'humanité prépare l'accomplissement de ses prophéties rien qu'en les désirant. Nous pouvons déjà remarquer autour de nous les fruits de la prédication du nouvel Evangile, bonne nouvelle de paix, de garanties mutuelles, d'association. Il est à peu près éteint ce patriotisme étroit qui réservait la gloire au carnage et fondait la puissance sur la haine. Les peuples se sont enfin laissé persuader que l'initiative des idées, l'expansion généreuse et productive, les triomphes des arts et des sciences valaient bien, pour la grandeur d'une nation, les convulsions des champs de bataille. La paix a eu sa *Marseillaise*. En place des cris de guerre qui réclamaient il y a trois ans à peine les rives du Rhin, a surgi la pensée générale d'une alliance continentale, qui mettrait entre la Russie et nous, non plus quelques lieues de terrain seulement, mais l'épaisseur de toute l'Allemagne. On se rallie avec le même accord au vœu d'une alliance des marines secondaires, qui deviendraient bientôt les heureuses rivales de la marine anglaise, si les isthmes canalisés de Suez et de Panama, ouvraient à leurs courses les profondeurs de l'Asie et de l'Océanie. De là il n'y a pas loin à l'exécution, par le concours de toutes les puissances, des grands travaux d'utilité humanitaire, à la déclaration de neutralité des principaux passages du globe, à la création d'une flotte sociétaire pour la police des mers, et d'un congrès européen pour le jugement des querelles internationales. Les écailles tombent peu à peu des yeux des diplomates comme de ceux de la foule. Tout y contribue: ces lignes de chemins de fer qui relieront bientôt toutes les contrées de l'Europe, comme les provinces d'un seul Etat; ces télégraphes électriques, d'une merveilleuse agilité, qui permettent d'établir des dialogues de la France à la Chine; ces abaissements progressifs de douanes, qui unissen...

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS (1).

Quatrième partie.

VII. — ACCUSATION.

Après le premier saisissement de douleur, Honorine avait suivi à la ferme ceux qui étaient venus la chercher. Elle voulut se rendre près de la morte où elle resta en prière jusqu'à l'arrivé de Vorel; il lui annonça la visite du juge de paix appelé pour remplir les formalités exigées par la loi et l'engagea doucement à se retirer. La jeune fille ne fit point de résistance. La présence des gens de la ferme, qui venaient témoigner successivement une douleur plus bruyante que profonde, l'avait jusqu'alors retenue dans une pénible oppression; elle sentait le besoin de se livrer seule et en liberté à son affliction. Elle déposa donc un dernier baiser sur les mains immobiles de sa grand'mère et courut s'enfermer dans sa chambre, où ses larmes purent couler sans contrainte.

Ces larmes n'étaient que trop justifiées par la perte qu'elle venait de faire. Quelle que fût l'égoïste rudesse de celle qui lui était enlevée, elle n'avait point de plus sûre protection. La mère Louis l'avait aimée à sa manière, elle s'était parfois émue de son isolement, elle l'appelait d'un de ces noms familiers que rien ne remplace; c'était un anneau de famille qui se brisait, et, de fer ou d'or, il restait sans prix; car c'était le dernier! Puis la mort est un si puissant appel à la miséricorde! les défauts de l'être qu'on vient de perdre s'effacent si aisément dans notre souvenir! Émus de sa disparition, nous ne voulons nous rappeler que ce qui le rendait digne de notre attachement; nous formons un faisceau de tous ses mérites; nous dressons à sa mémoire un autel, et tout ce qu'il a pu nous faire souffrir est oublié. Dans les cœurs généreux, la moindre séparation éteint les ressentiments; mais pour les transformer en tendresses, il faut la grande absence, celle que nous savons sans espérance et sans retour!

Honorine passa plusieurs heures abandonnée à son affliction. La sincérité de ses regrets lui avait fait oublier les avertissements de Marc et tout le reste; elle ne pouvait songer qu'à cette mort rapide qu'elle n'avait pu prévoir ni adoucir; elle se reprochait amèrement son absence dans un pareil instant; elle fondait en larmes à la pensée que sa grand'mère l'avait peut-être appelée au moment de fermer les yeux et ne l'avait point trouvée là!

Elle se trouvait au plus fort d'une de ces crises de regrets, lorsqu'on frappa à sa porte. C'était Françoise qui entrant pâle et agitée, referma vivement la porte derrière elle.

Honorine lui demanda la cause de ce trouble.

— Mon Dieu! je ne puis vous dire au juste de quoi il s'agit, répondit Françoise dont le regard se tourna vers la porte avec une sorte d'effroi; mais ils sont tous là dans la chambre de la mère Louis... C'était d'abord M. Vorel et le juge de paix; puis on a envoyé chercher un autre médecin, puis M. Duclerc, le pharmacien; et enfin la plupart des gens de la ferme auxquels on a fait des questions... Moi-même on vient de m'interroger sur ce qui s'est passé depuis quelques jours.

— Et dans quel but?

— Je l'ignore! mais ils ont tous des figures... qui m'ont donné froid, et je ne sais pourquoi j'ai peur pour vous.

— Pour moi; que puis-je craindre?

— C'est qu'ils m'ont fait de si drôles de demandes!.. et puis, quand on prononçait votre nom, tout le monde se regardait d'une manière.... Soyez sûre qu'il se prépare quelque chose!.. et, tenez, écoutez... on vient ici!....

Des pas venaient en effet de retentir dans le corridor, on s'arrêta devant la porte de la chambre et on frappa. Honorine alla ouvrir; c'était une des servantes de la ferme, accompagnée du greffier qui venait la chercher.

La jeune femme déjà saisie par les avertissements de Françoise, les suivit sans savoir ce qu'on voulait d'elle ni où on la conduisait.

Ils la firent entrer dans la chambre mortuaire où toutes les personnes précédemment indiquées par la grisette se trouvaient réunies. A leur vue Honorine s'arrêta; le juge de-paix l'invita par un signe à s'avancer, puis parla bas à Vorel et au pharmacien. Il y eut une courte pause. Les garçons et les servantes des Motteux se tenaient groupés à l'une des extrémités de la chambre et dirigeaient sur la jeune femme des regards étranges; celle-ci embarrassée de sa position, inquiète sans savoir pourquoi, jeta autour d'elle un coup-d'œil rapide, et tressaillit en apercevant la morte immobile au fond de l'alcôve.

Son mouvement n'échappa point au juge-de-paix qui venait de se retourner.

— Cette vue vous trouble, madame, dit-il, en indiquant du doigt le lit funèbre.

Honorine ne put répondre, ses pleurs avaient recommencé à couler malgré elle et étouffaient sa voix.

— Ce serait, sans doute, dans votre position, une douleur naturelle, reprit le juge, si vous n'aviez précédemment prouvé votre indifférence pour la malade, en l'abandonnant au dernier instant.

— Ah! ne me le rappelez point, monsieur! s'écria la jeune femme, au milieu de ses sanglots; je me suis déjà fait plus de reproches que vous ne pourriez m'en adresser.... si j'avais prévu... mais rien ne pouvait me faire craindre un malheur si prompt. Quelqu'un... me demandait....

— Quelqu'un, que madame n'a point l'habitude de faire attendre? ajouta le juge-de-paix avec intention.

La jeune femme rougit et voulut balbutier une réponse, mais il l'arrêta du geste.

— Nous reviendrons sur ce sujet, dit-il; pour le moment il s'agit d'autre chose. Veuillez reprendre votre sang-froid, madame, et répondre clairement aux questions que je vais avoir l'honneur de vous adresser; elles ont pour vous une importance capitale.

A ces mots, il se retourna vers le greffier qui s'était assis près d'une table sur laquelle il se préparait à écrire; il lui dit, à demi-voix, quelques recommandations, et s'adressant de nouveau à Honorine, il lui demanda ses nom, prénoms, et la date de son arrivée aux Motteux.

Elle fit à toutes ces demandes des réponses que le greffier inscrivit. Enfin le juge de paix, qui laissait un intervalle après chaque question afin de donner le temps d'écrire, arriva à l'interroger sur ses rapports avec la mère Louis.

Honorine ne répondit que par des expressions de reconnaissance. Elle rappela avec attendrissement les marques d'affection qu'elle avait reçues de sa grand'mère, à différentes reprises.

Le juge fit un signe affirmatif.

— Nous savons, en effet, dit-il, que madame Louis vous a long-temps montré une préférence qui rendait votre volonté toute puissante aux Motteux. Mais cette amitié n'avait-elle point faibli depuis quelque temps?

— Il se peut que la maladie y eût apporté quelque altération, répliqua Honorine, qui ne faisait cet aveu qu'avec effort.

— Ainsi, vous convenez que votre grand'mère se montrait mécontente, irritée?

— Par suite de ses souffrances, monsieur.

— N'avait-elle point même fini par ne vous garder près d'elle qu'à regret, et ne venait-elle pas de déclarer l'intention de vous frustrer de son héritage?

— Je l'ignore.

— Vous en êtes sûre?

— Monsieur, une pareille supposition...

— Doit d'autant moins vous surprendre, madame, que vous avez hier renvoyé le notaire qui se présentait pour recevoir les dernières volontés de la mourante.

— Parce que je ne soupçonnais point la gravité de son mal, monsieur, et que je craignais de troubler son sommeil!

— C'est effectivement la raison que vous avez alors donnée... On aura plus tard à l'apprécier! Passons maintenant à un autre ordre de faits. Vous avez écrit ce billet à M. Duclerc, ici présent?

— Il est vrai.

— Il vous a envoyé le médicament demandé?

— Sans doute.

— Et qu'en avez-vous fait?

— Je l'ai donné à la malade, monsieur.

Le juge de paix redressa la tête.

— Ainsi, vous l'avouez! s'écria-t-il.

— Pourquoi le nierais-je, répliqua la jeune femme; j'ai fidèlement suivi l'ordonnance de M. Vorel.

Il y eut un grand mouvement parmi les spectateurs. Tous les yeux se tournèrent vers le médecin, qui avait fait un geste d'étonnement dont le naturel valait la plus énergique protestation.

— Moi! répéta-t-il en regardant Honorine, j'ai donné une ordonnance. Dans ce cas, Mme de Luxeuil l'a conservée?

— Mais, sans doute, dit Honorine; la voici.

— Quoi! ce billet de votre main...

— Je l'ai écrit sous votre dictée.

— Et vous en avez envoyé une copie à M. Duclerc...

— Sur votre recommandation.

Vorel se retourna vers le pharmacien:

— Vous ne m'accuserez plus d'empiéter sur vos attributions, monsieur, dit-il avec une ironie affligée, vous voyez que je vous adresse des acheteurs.

— Ce serait la première fois, objecta aigrement le pharmacien.

— Je regrette que Mme de Luxeuil n'ait pas trouvé d'explication plus vraisemblable, reprit Vorel, d'un accent d'indignation triste qui émut les auditeurs. Je comprends maintenant son aveu. Désespérant de cacher les faits, elle a pensé qu'il suffirait de m'en attribuer la responsabilité.

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844 au 11 janvier 1845, et les numéros du 13 février au 20 avril 1845.

d'employer aux travaux industriels des bras vigoureux qui assainiraient nos marais et défricheraient nos landes, se purifiant de leurs crimes par le martyre de rudes et périlleuses fatigues. Le sentiment français, si droit et si sûr, ne s'arrêtera pas à l'engouement du jour pour le système cellulaire; il l'acceptera comme un moyen d'épreuve et d'amortissement et de retraite forcée qui porte l'âme à de salutaires retours, et dans cette mesure instrument légitime et efficace d'une salutaire conversion; mais jamais il ne consentira à faire de la cellule une tombe par une prolongation de captivité indéfinie. Les pénitenciers agricoles deviendront le nécessaire couronnement de la réhabilitation.

L'esprit nouveau accepte sans répugnance les combinaisons les plus imprévues et les plus étranges. Hier c'était la fondation de crèches pour les enfants pauvres, dont les mères ne se séparent pour vaquer à leurs travaux qu'avec la certitude que les soins les plus tendres et les mieux entendus leur seront prodigués en leur absence par des bonnes choisies avec discernement, innovation de haut enseignement, car elle prouve que les sentiments de famille n'exigent pas un isolement domestique aussi absolu que beaucoup le pensent encore, malgré l'exemple des salles d'asile dont les crèches sont l'heureux complément. Il a été question, cet hiver, et nous ne doutons pas que l'idée ne soit reprise, d'établir à Paris, sous la haute main de l'administration municipale, des magasins d'approvisionnement où les pauvres (pourquoi pas tous les citoyens?) trouveraient à meilleur compte et de meilleure qualité les denrées que le commerce leur livre frelatées, à des prix exorbitants. Cette concurrence sociétaire et honnête, dont nul ne s'était avisé jusqu'à présent, sauf quelques utopistes comme nous, livrés pour cela à la dent des beaux esprits, s'insinue si bien dans les intelligences, qu'aujourd'hui l'établissement de boucheries, boulangeries, caves communales, de bazars et de greniers communaux, etc., ne trouveraient guère d'autre objection que celles des difficultés financières. Besançon a pris l'initiative d'un chantier communal, et cet exemple sera suivi de proche en proche, tant on est las des spoliations du commerce, cette idole pourrie, de tous temps vénérée par les économistes!

Voilà, entre bien d'autres, les signes des temps; et pour qui sait les comprendre ils annoncent l'approche d'un monde nouveau, comme ces herbes flottantes sur les vagues et les oiseaux qui volaient sur sa tête annonçaient à Christophe Colomb le voisinage d'un nouveau continent. De cette Atlantide aux fruits dorés, déjà nous sentons les brises parfumées et nous voyons les splendides rayonnements. Gardons-nous donc et de l'abattement du désespoir, et des colères de la déception, et des ennuis de l'indifférence, et des soucis des passions petites. Que notre cœur palpite d'élan, que nos mains applaudissent d'allégresse : notre barque porte César et sa fortune, c'est-à-dire l'humanité et les promesses provi-

et de la discipline, dans les limites des ordonnances d'institution.»

Le *National* avait effectivement exagéré beaucoup les troubles dont nous avons parlé. Notre version était conforme aux faits. La note du *Messager* prouve que le gouvernement ne sanctionne pas l'exclusion de trois élèves arrêtée par le conseil de discipline. Nous l'en félicitons sincèrement, d'autant plus que tous les élèves s'accordent à dire que les victimes avaient été prises au hasard et tout-à-fait arbitrairement.

M. le ministre de la marine a présenté un projet de loi relatif aux colonies. D'après ce projet, un crédit de 600 000 fr. serait ouvert au ministère pour subvenir à l'introduction de cultivateurs européens dans les colonies et à la formation d'établissements agricoles par la voie du travail libre et salarié.

Le bruit de la levée du siége de Montevideo courait samedi dernier à Liverpool.

Déclaration d'un président prussien.

Le président supérieur de la province du Rhin, à Cologne, vient de publier la déclaration suivante, datée de Coblentz, 14 avril :

« Dans la discussion sur la liberté de la presse qui a eu lieu le 15 du mois de mars, un orateur de l'Etat provincial a prétendu que la censure s'était montrée partiale au préjudice de la confession catholique. Cette imputation, si elle était vraie, retomberait sur moi, car la loi a confié la direction supérieure de la censure au président de la province. Il est de mon devoir de m'inscrire en faux contre cette supposition gratuite. Depuis que S. M. m'a confié la direction supérieure de cette province, toutes les différentes confessions ont été impartialement traitées par la censure.

» C'était là mon but constant, et il ne s'est pas présenté un seul cas où ce but ait été perdu de vue par l'administration. J'invite quiconque a des preuves du contraire à les publier. La censure ne penche sa balance en faveur d'aucune confession. Toutes les instructions communiquées aux censeurs sont conçues dans ce sens et c'est avec une scrupuleuse exactitude que j'ai moi-même maintenu cette règle. Il est vrai que çà et là quelques articles ont été atteints par le paragraphe 11 de la loi sur la censure. Mais ceci ne prouve rien contre l'égalité parfaite du droit appliqué à tous.

» Au surplus, jusqu'à ce jour, aucun grief ne m'est parvenu à ce sujet. Je saurai bon gré, au contraire, à celui qui voudrait bien me dénoncer une illégalité, afin que je puisse rendre justice à qui de droit. Si malgré notre impartialité, la justice semblait avoir des préférences, ce ne serait pas la faute de la censure. Elle peut bien empêcher l'impression de certains articles fanatiques, mais elle ne saurait avoir de complaisance ni pour une confession ni pour une autre. Cela est uniquement l'affaire des rédacteurs qui écrivent selon leurs opinions personnelles et selon les tendances de leur journal.

» Le président de la province,
» SCHAPER. »

Nous recommandons à M. Martin du Nord cette déclaration d'impartialité faite par un des plus hauts fonctionnaires d'un gouvernement absolu.

place de la Concorde qui font face aux Champs-Elysées. Les chiffres que nous avons rapportés alors prouvent irrécusablement la nécessité de cette mesure d'intérêt public.

Nous ajoutions que pour rendre tout accident impossible, il fallait aussi prendre d'autres mesures pour la distribution des feux d'artifice, de l'illumination, des théâtres ambulants; et, en effet, les feux d'artifice devraient être placés sur l'arc de l'Etoile, ou sur les corps de logis de l'octroi ou sur le pont d'Iéna. L'illumination devrait être établie de préférence du rond-point des Champs-Elysées jusqu'à l'arc de triomphe, au lieu d'être placée de la place de la Concorde au rond-point. Les marchands et les théâtres ambulants, ne devraient-ils pas d'ailleurs se trouver disséminés çà et là dans les Champs-Élysées, au lieu de former espalier le long des issues qui doivent toujours être ouvertes au public?

Les feux d'artifice et les illuminations seraient, dans ce système, facilement embrassés par les masses qui ne se fouleraient plus pour jouir de la vue de ces spectacles qui attirent et ravissent la foule.

Les fêtes de mai, les fêtes de juillet approchent : nous espérons qu'on se rappellera les tristes évènements de l'année dernière pour en empêcher le retour.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 23 avril.

A l'ouverture de la séance, il est procédé à l'appel nominal.

La Chambre s'occupe ensuite du projet de loi sur la conversion des rentes 5 p. 0/0.

Nous avons donné l'art. 1er qui décide que les rentiers seront remboursés au pair, s'ils n'aiment mieux accepter une inscription de rente de 4 fr. 50 pour chaque rente de 5 fr. ancienne, l'exercice du droit de remboursement de ce nouveau fonds demeurera suspendu pour 7 années.

M. LIADIÈRES combat cet article. Il regarde l'alternative du remboursement et de la conversion comme une sanglante ironie contre les rentiers, et termine en disant que l'on pressure les rentiers pour favoriser les nègres et subvenir aux dépenses de ces ateliers agricoles dans les colonies pour lesquels M. le ministre de la marine a naguère demandé des crédits. (Murmures et rires.)

M. SAINT-MARC DE GIRARDIN demande que l'on fixe l'époque à laquelle la conversion devra s'effectuer, et si le ministère soutiendra la loi à la Chambre des pairs.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, répond que le gouvernement ne peut répondre à ces questions que lorsque la loi sera votée, parce que sa décision dépend des conditions que lui imposera la Chambre.

Les deux premiers paragraphes de l'art. 1er sont votés.

M. MURET DE BORT persiste à demander que la rente nouvelle soit garantie dix ans contre le remboursement, comme la Chambre l'a déjà précédemment voté.

M. DE SAINT-PRIEST propose un amendement qui n'est pas appuyé (ne garantir la rente nouvelle que pour 5 ans).

La manœuvre est ingénieuse, mais heureusement facile à déjouer. Je vois pourquoi Mlle Françoise vient de sortir tout-à-l'heure : elle a voulu avertir sa maîtresse de ce qui se passait, et lui donner le temps de préparer sa défense.

Le greffier déclara qu'il avait, en effet, trouvé la grisette chez Honorine. Vorel jeta au juge de paix un regard expressif, plia les épaules et poussa un soupir. Il était évident qu'il regardait une plus longue défense comme inutile.

Tous les spectateurs partagèrent sans doute son opinion, car les regards se tournèrent de nouveau vers la jeune femme, comme si on eût attendu d'elle quelque explication plus vraisemblable. Mais elle demeura d'abord étourdie devant le médecin.

— Vous niez! s'écria-t-elle enfin et pourquoi. Quel était ce breuvage?... Qu'est-il donc arrivé?...Au nom de Dieu, répondez : que me reproche-t-on, enfin?...

— Ah! vous comprenez qu'il s'agit d'un reproche? dit le juge avec un regard scrutateur.

— A quoi bon sans cela cet interrogatoire! reprit vivement Honorine; on m'accuse, mais de quoi! Ah! parlez, je le veux, Monsieur...Je vous en conjure à mains jointes.

Le juge garda un instant le silence, puis la regardant en face il dit lentement.

— Mme Louis, votre grand'mère est morte empoisonnée!

Le cri poussé par Honorine fut si horrible qu'il fit tressaillir tous les spectateurs. Ce n'était ni une exclamation de surprise ni un gémissement de douleur; mais une de ces protestations sans nom qui sortent quelque fois du fond des entrailles et semblent résumer dans une seule syllabe tout ce que les langues humaines ne peuvent exprimer. Aussi lui fut-il impossible de rien ajouter. Après l'avoir poussé elle demeura droite, muette, les deux mains pressées l'une contre l'autre et les yeux immobiles. On eût dit que, foudroyée par les paroles du juge, elle avait exhalé son âme entière dans un cri suprême.

Mais cette espèce d'anéantissement fut court. Elle en sortit par un second cri plus bas, plus douloureux, plus indigné. Ses regards cherchèrent autour d'elle, et courant à Vorel qui gardait son attidude affligée :

— Avez-vous entendu, monsieur, begaya-t-elle avec égarement... Morte... empoisonnée... est ce vrai... est-ce vrai?

— Trop vrai, murmura le médecin en secouant la tête.

Honorine fit un mouvement en arrière.

— Mais alors c'est vous qui l'avez tuée! cria-t-elle éperdue.

— Encore! dit Vorel qui se redressa.

— Rappelez-vous vos recommandations, reprit vivement la jeune femme. C'était dans la chambre voisine. La malade venait de refuser vos soins. Vous m'avez prié de lui cacher que le remède était donné par vos ordres. Vous ne pouvez avoir oublié toutes ces circonstances. S'il y a eu erreur, imprudence, ayez le courage de l'avouer, monsieur; ne me laissez point sous le coup de cette horrible accusation; vous ne le pouvez pas, vous ne le devez pas; j'en appelle à votre honneur!

Elle parlait avec une véhémence qui donnait à ses paroles une irrésistible autorité. Vorel s'en aperçut, et sa tristesse étudiée parut faire place tout-à-coup à un élan involontaire.

— C'est aussi trop d'audace! s'écria-t-il en se levant; j'aurais voulu garder le silence, mais puisque vous en appelez à mes souvenirs, puisque vous me forcez à parler, je vous dirai, à mon tour, ce qui se passe ici depuis trois mois. D'abord vos correspondances avec M. de Gaussou, vos entrevues chaque soir...

— Que dites-vous?

— Une seule fois on s'est aperçu à la ferme de votre absence; l'alarme a été donnée; on a commencé les recherches de tous côtés; mais, avertie à temps vous avez pu inventer, pour justifier votre disparition, ce prétendu enlèvement par des inconnus...

— Quoi, vous doutez!...

— Mais à partir de ce jour votre grand'mère conçut des doutes; son affection se refroidit, et... *elle tomba subitement malade.*

— Ah! c'est horrible! balbutia Honorine, écrasée par tant d'audace.

— Horrible, en effet, répéta Vorel, avec une expression profonde; car, à partir de cet instant, les souffrances de madame Louis sont toujours allées croissant. Mes conseils eussent pu l'éclairer peut-être, j'ai été écarté! Une seule fois la malade demanda à me voir (il y a de cela trois jours), elle vint au manoir; je lui prescrivis un régime, des remèdes qui pouvaient encore la sauver! Au sortir de chez moi, madame la conduit à Vertbec, d'où elle la ramène mourante, et, de peur que des soins ne pussent la rappeler à la vie, elle cache à tout le monde son état; elle ne permet à personne la vue de la malade; elle la veille seule pendant la nuit!... Le reste est connu de tout le monde! Le matin même, sûre d'avoir atteint son but, madame quittait la morte au point du jour, et vous savez où les gens envoyés à sa recherche l'ont trouvée!... J'aurais voulu ne rien révéler de tout cela, laisser à d'autres le soin de découvrir la vérité... mais on m'a forcé de tout dire... et madame ne doit s'en prendre qu'à elle-même!

Les accusations de Vorel étaient si précises, il y avait dans son accent une sincérité si pénétrante, et une si douloureuse conviction, que les derniers doutes parurent s'effacer dans l'esprit des auditeurs. Il s'éleva parmi les gens de la ferme un premier murmure qui confirmait toutes les assertions du médecin; puis un second plein de reproches et de colère.

Quant à Honorine elle semblait partager l'impression générale. Atterée par la vraisemblance des accusations, elle ne songeait plus à nier ni à se défendre; toute sa présence d'esprit l'avait abandonnée, elle ne voyait plus autour d'elle que des nuages, au milieu desquels s'agitaient des visages ennemis et courroucés; il fallut que le juge lui adressât par deux fois la parole, pour l'arracher à cette espèce d'étourdissement.

— Vous avez entendu, madame, dit-il d'un ton plus sévère qu'au début? Après les explications du docteur, vous ne pouvez persister dans un système de défense aussi dangereux qu'invraisemblable. Je vous adjure donc de vous résoudre enfin à la déclaration de la vérité.

Honorine essaya de répondre; mais elle ne put que balbutier quelques mots étouffés par les sanglots.

Le juge attendit encore un instant, puis se retournant vers les deux médecins, il échangea avec eux quelques mots à voix basse et se leva.

— Mes fonctions ne me permettent point de pousser cette affaire plus loin, madame, dit-il; les magistrats supérieurs seront avertis et feront leur devoir. Attendez-vous à les voir demain et à subir un interrogatoire plus sérieux. D'ici là vous êtes libre.

Il avait appuyé sur ces mots avec une intention qui n'échappa point à la jeune femme. C'était une invitation détournée à la fuite, seule chance de salut qui lui parût désormais possible pour elle!

Ce dernier témoignage d'intérêt fondit, pour ainsi dire, l'enveloppe glacée qui retenait la vie d'Honorine comme suspendue. Elle poussa un gémissement, porta les deux mains à son front, et s'écria :

— Ainsi... personne ne veut croire!... Ah! monsieur... monsieur ne me quittez pas ainsi, ayez pitié de moi... dites ce qu'il faut faire pour vous persuader. Oh! ne pouvoir donner aucune preuve!... c'est impossible... quelqu'un doit savoir!... quelqu'un doit avoir entendu!... quoi, pas un mot, pas un fait qui puisse me justifier!... personne qui veuille venir à mon secours!

Elle s'était tournée vers les gens de la ferme, le regard suppliant et les mains tendues! tous baissèrent les yeux ou détournèrent la tête. Elle fit un geste de désespoir.

— Personne! répéta-t-elle; non, ils m'accusent tous.

Et se tournant vers la morte avec une douleur égarée.

— Avez vous entendu, ma mère! continua-t elle, en courant vers le lit funéraire et se laissant tomber à genoux près du chevet; c'est moi qu'ils accusent de vous avoir tuée... moi, qui eût donné ma vie pour vous faire vivre... moi qui n'avais plus que vous au monde pour me protégée... ils m'accusent... et je n'ai rien à leur répondre... Ma mère, ô ma mère, justifiez-moi, défendez-moi.

Elle s'était penchée sur le cadavre qu'elle couvrait de baisers et de larmes; mais tout-à-coup elle se rejeta en arrière avec un grand cri!...

La morte venait de se soulever et de tourner vers elle ses yeux à demi-entr' ouverts!

Tous les spectateurs reculèrent glacés d'épouvante.

La mère Louis se redressa avec effort sur son coude. Ses lèvres s'agitèrent sans pouvoir faire entendre aucun son; enfin, une de ses mains se détacha du lit, s'avança lentement et vint se poser sur le front d'Honorine.

— Ah! elle a témoigné pour la jeune dame! s'écria Micou, qui était tombé à genoux avec tous les autres gens de la ferme.

— Oui, murmura la ressuscitée d'un accent si faible qu'il parvenait à peine jusqu'aux auditeurs; pour elle..., qui est injustement accusée... car... j'ai tout entendu.

— Vous! s'écria Vorel stupéfait.

— Tout! répéta la vieille femme avec plus de force, et pendant qu'on l'accablait, j'essayais en vain de donner un signe; je restais morte malgré moi! ce n'est qu'en sentant ses caresses que je me suis réveillée... ah! que Dieu soit béni, pour m'avoir permis de revivre encore une fois!...

— Nous devons tous le remercier doublement de ce miracle! dit le juge d'une voix troublée, car il sauve deux existences...

— Peut-être! interrompit la mère Louis, qui se ranimait; faites retirer tout ce monde, monsieur Baumont, je veux parler à la mezette... et à mon gendre... plus tard, je vous appellerai.

Le juge de paix fit ce que lui demandait la malade, et celle-ci se trouva seule avec Honorine et le médecin.

EMILE SOUVESTRE.

(La suite à demain.)

…nt devra être faite par le nu-propriétaire et l'usufruitier conjointement. S'il est faite par l'un d'eux seulement, le Trésor sera valablement libéré en déposant à la caisse des consignations le capital de la rente.

» Si ce dépôt résulte du fait de l'usufruitier, celui-ci n'aura droit jusqu'à remploi, qu'aux intérêts que la caisse est dans l'usage de servir.

» S'il résulte du fait du nu-propriétaire, ce dernier sera tenu de bonifier à l'usufruitier la différence entre le taux des intérêts payés, et celui de 4 1/2 p. 0/0.

» Toutefois, il n'est porté aucune atteinte aux stipulations particulières qui règlent les droits du nu-propriétaire et de l'usufruitier. » — Adopté.

M. GAULTHIER DE RUMILLY demande à M. le ministre des finances une explication sur la manière dont il compte exécuter la loi à l'égard des sociétés et en particulier des tontines propriétaires d'inscriptions de rentes, dont elles n'ont que la jouissance viagère et dont le capital doit faire retour à l'Etat.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, pense qu'il serait utile qu'il fût statué à l'égard de ces établissements par une disposition spéciale.

M. BENOIST ne croit pas que la place de cette disposition soit dans la loi actuelle; il serait bon qu'il fût statué par une loi particulière.

M. ISAMBERT insiste pour qu'un article spécial soit inséré dans la loi et propose le renvoi de la question à la Commission.

M. LESTIBOUDOIS. La Commission n'a pu s'occuper de cette question, puisqu'elle n'avait pas sous les yeux les statuts de la tontine Lafarge ni des autres.

M. O. BARROT. La loi actuelle n'est applicable que dans les circonstances où le remboursement est possible; dans les autres cas, elle est évidemment inapplicable.

M. GAUTHIER DE RUMILLY annonce qu'il présentera une proposition sur la question.

Art. 5. « Pour les rentes affectées à des majorats, si le remboursement en est demandé par les titulaires, le capital sera déposé à la caisse des consignations, pour le remploi en être fait conformément à la législation spéciale des majorats. »

Art. 6. « Le ministre des finances est autorisé, pour effectuer le remboursement des rentes 5 pour 100 :

1° A négocier des bons du trésor;

2° A faire inscrire, s'il en est besoin, sur le grand-livre de la dette publique, des rentes 4 p. 100, dont la négociation devrait être faite avec publicité et concurrence. » — Adopté.

Art. 7. « Des ordonnances royales, insérées au *Bulletin des Lois*, détermineront, dans les limites prescrites par la présente loi, le mode, les délais et les formes dans lesquels le remboursement et la conversion devront être réalisés. » — Adopté.

Art. 8. « La part d'amortissement attribuée aux rentes qui viendront à être remboursées ou converties, sera transportée aux rentes qui leur seront substituées, à partir du jour de l'inscription de ces nouvelles rentes sur le grand-livre de la dette publique.

Ce transport, conformément à l'art. 1er de la loi du 10 juin 1833, indiquera séparément le montant des dotations, et celui des rentes rachetées. » — Adopté.

Art. 9. « Tous titres ou expéditions à produire pour le remboursement ou la conversion des rentes 5 p. 100, en tant qu'ils serviraient uniquement aux opérations nécessitées par la présente loi, seront visés pour timbre et enregistrés gratis, pourvu que cette destination soit exprimée. » — Adopté.

M. MURET DE BORT proposait d'affecter au dégrèvement des contributions directes les économies résultant de la conversion. La commission a supprimé cet article.

M. GLAIS-BIZOIN demande que cette économie soit employée à dégrever l'impôt sur le sel.

Ces propositions n'ont pas de suite.

M. DOZON propose l'article additionnel suivant :

« Sont exceptées provisoirement des dispositions de la présente loi, et jusqu'à ce qu'il y ait été pourvu par des lois spéciales, les rentes 5 pour 100 possédées par les communes et les établissements publics légalement autorisés. »

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, reconnaît l'importance de la question; mais il croit que ce serait infirmer la loi que d'en surcharger le texte d'exceptions; la mesure est juste et doit s'appliquer à tous, mais on pourrait ajouter à la loi une disposition spéciale à peu près ainsi conçue : Les rentes appartenant à la Légion d'Honneur, aux caisses des invalides de la marine, à la caisse des dépôts et consignations, aux hospices, aux communes, aux fabriques et aux établissements de bienfaisance légalement autorisés, dont le remboursement n'a pas été demandé, recevront un titre de rente à 4 1/2. Il sera ouvert à un chapitre spécial du budget de la dette publique, un crédit égal à la somme nécessaire pour maintenir ces établissements dans leur revenu actuel, tant qu'ils conserveront la propriété de la rente.

En cas d'aliénation par lesdits établissements de tout ou partie de leurs rentes, le paiement du supplément d'intérêt cessera jusqu'à due concurrence.

M. LUNEAU combat cet article, qui est appuyé par M. Fulchiron.

M. BENOIST repousse l'amendement au nom de la commission. Les établissements dont il est question étant desservis comme services publics, peu leur importe sur quels fonds; il est donc inutile d'inscrire l'exception dans la loi.

L'article est mis aux voix par division.

La partie de l'amendement relative à l'exception en faveur de la caisse des dépôts et consignations des fabriques, des établissements de bienfaisance, est rejetée; le reste de l'art. est adopté.

Art. 10. « Le ministre des finances rendra un compte détaillé de l'exécution de la présente loi, dans les deux mois qui suivront l'ouverture de la prochaine session des chambres.

M. SAINT-MARC GIRARDIN revient au milieu du bruit sur les questions qu'il a posées au ministre au commencement de la séance. M. le ministre des finances garde le silence.

L'article est adopté.

La proposition est ensuite votée au scrutin par 202 voix contre 86.

Demain, à une heure et demie, séance publique. Discussion du projet de loi sur les sucres.

FAITS DIVERS.

M. Guizot va de mieux en mieux; cependant les médecins lui ayant recommandé le repos le plus absolu, il se disposerait à partir pour Vichy. On disait aujourd'hui, dans la salle des conférences, que M. Guizot allait saisir l'opportunité de cette occasion pour sortir du ministère : « Décidément, s'est écrié M. Dupin, la maladie de M. Guizot était un *calcul.* »

On lit dans le *Constitutionnel* :

« On nous communique à l'instant une lettre de Rome, de laquelle il résulte que M. Rossi serait chargé de solliciter du pape la sécularisation des Jésuites qui se trouvent en France aujourd'hui. Bien qu'on nous af-

[illegible]

— C'est demain qu'aura lieu au Luxembourg l'ouverture de l'exposition des membres du cercle d'horticulture. — Cette exposition durera trois jours.

— L'abonné qui, le matin, lit tranquillement son journal dans son lit ou dans son fauteuil, n'a pas la moindre idée des existences qui se consument et se sacrifient pour lui assurer cette jouissance quotidienne. Sans compter les journalistes émérites, qui viennent rapporter à ces petits carrés de papier tout ce qu'ils font, tout ce qu'ils sentent, pensent, apprennent, entendent, voient... ou inventent, que de braves gens, au dessous d'eux, se remuent, s'agitent, se tuent pour concourir à l'œuvre commune : compositeurs, imprimeurs, correcteurs, plieurs, plieuses (pauvres femmes!), distributeurs, porteurs, enfin une nombreuse population de courageux prolétaires gravite autour de chaque journal, et, nuit et jour, sans relâche, se dévoue à l'abonné avec une abnégation de martyr. Toutes ces physionomies, à quelque degré de l'échelle qu'on les prenne, méritent d'être étudiées à part. M. de Balzac les a esquissées dans le *Diable à Paris* avec un crayon prodigieusement spirituel et caustique; mais il a oublié cependant une honorable et modeste spécialité à laquelle le journalisme parisien a de grandes obligations : le *coureur de nouvelles*. Cet emploi est principalement occupé aujourd'hui par Mallet, qu'on a surnommé dans la presse *Monsieur Très Exact*.

Mallet est le seul nouvelliste qui ait survécu au naufrage de cette publicité du dix-septième et du dix-huitième siècle, que le journalisme de notre temps a remplacée. Depuis Labruyère il n'a point changé. C'est la même ardeur, le même fanatisme, avec le désintéressement de plus, car Mallet se contente de peu. Il se lève avant le jour, arpente Paris en tous sens, du nord au midi, du levant au couchant. Il est tout à la fois dans les salons et dans les rues. Il vit avec l'ouvrier et avec l'homme d'Etat. Il sait à une minute près l'emploi de la journée de Louis-Philippe et de M. Guizot. Il explore la voie publique et sait absolument tout ce qui chaque jour survient d'intéressant dans la capitale : mariages, enterrements, banquets, accidents, suicides, assassinats, asphyxies, intrigues administratives, bruits de bureaux, rixes sanglantes, duels, chronique du monde, mouvements militaires, nouvelles artistiques, littéraires, dramatiques, etc., etc., Mallet n'ignore rien, n'oublie rien. Chaque jour il apporte lui-même aux journaux sa correspondance autographiée qui se termine infailliblement par ces mots, d'où il tient sans doute son glorieux surnom « *Très exact—Mallet* », puis il disparaît avec la vélocité d'un sylphe pour recueillir de nouvelles informations et lutter de toutes les forces de ses jambes contre ses seuls ennemis, les sténographes des chambres, qui nous obligent quelquefois à abréger son bulletin du jour. Sans lui, toutefois, nous le déclarons sincèrement, sans lui, les journaux parisiens seraient incomplets, ou plutôt impossibles. Et voyez, cependant, c'est peut-être la première fois que son nom, si connu dans les coulisses du journalisme, aura été dit au public. Nous n'avons pas voulu tarder plus longtemps à nous acquitter envers lui, pour deux raisons : la première, parce que c'était un devoir de reconnaissance, la seconde, parce que Mallet, à force de zèle, d'intelligence et d'heureuse activité, grâce à ses relations de plus en plus nombreuses, et aussi à une pénétration et à un instinct admirables, imprime depuis quelques semaines à ses communications un cachet qui les rend réellement précieuses.

A l'avenir donc, nous emprunterons à la correspondance Mallet, plus encore que nous ne l'avons fait par le passé, et nous indiquerons fidèlement la source à laquelle nous puisons. Nous commençons aujourd'hui même, en débutant par la formule que nous nous proposons de consacrer :

« *Voici ce que nous remarquons dans la correspondance Mallet* » sur un système de télégraphie qu'aurait adopté le château, et que Mallet lui-même a le premier conseillé au roi, il y a dix ans. Le fait est curieux et assez développé pour donner une idée de la manière de l'auteur. Voici donc cette intéressante nouvelle ultra-constitutionnelle et datée d'avant-hier :

« Paris, 21 avril. — Décidément la liste civile me vole toutes mes idées.

» Il y a plus de dix ans que je lui ai donné le conseil, dans les journaux, de faire établir des télégraphes entre le château et toutes les grandes administrations, notamment le Luxembourg et le Palais-Bourbon.

» Voici qu'on réalise mon idée en ce qui concerne la chambre des députés. Cela paraîtra peut-être incroyable à messieurs les rédacteurs; je leur affirme sur l'honneur que cela est.

» On sait que depuis huit jours les ouvriers sont occupés sur la terrasse de l'eau du jardin des Tuileries à creuser une tranchée.

» D'un autre côté, le public a pu remarquer que deux autres rigoles venaient d'être faites aux deux extrémités du pont de la Concorde, celle du côté du midi allant gagner l'égout de la rue de Bourgogne et celle du côté du nord rejoignant le fossé de la place de la Concorde, sur lequel aboutit la susdite terrasse de l'eau.

» Voici ce qu'on fait :

» On pose au fond de ces tranchées deux tuyaux métalliques concentriques, préalablement bitumés à l'intérieur et à l'extérieur (le bitume est mauvais conducteur de l'électricité), puis dans le tube du centre on passe un fil métallique gros comme une plume.

» Voici les points de départ et d'arrivée, ainsi que l'itinéraire de ces conducteurs :

» Le point départ sera un cabinet contigu au cabinet du roi, situé entre le pavillon de Flore et le pavillon de Marsan, au premier étage des Tuileries. Les tubes traverseront les petits sauts-de-loup qui sont au bas de la fenêtre de Mme Adélaïde; puis ils iront gagner, sous terre, la galerie souterraine qu'on construit tout le long de la terrasse de l'eau et le fossé sud de la place de la Concorde; ils couperont le quai des Tuileries pour aller gagner le pont, passeront dans la galerie des eaux et du gaz pratiquée sous le trottoir du levant de ce pont, iront gagner l'égout de la rue de Bourgogne, en coupant le quai d'Orsay en écharpe, devant la grande façade de la chambre des députés, entreront dans le palais Bourbon par la porte qui est vis-à-vis de la rue de Lille et iront aboutir à un appareil électrico-télégraphique, qui sera placé derrière la tribune du président.

» Les travaux pour établir ce télégraphe vont coûter 70 000 fr., dont partie sera payée par la liste civile et l'autre partie par l'Etat.

» Au moyen de ce télégraphe, Louis-Philippe saura instantanément tout ce qui se passera à la chambre des députés; il pourra même avoir une conversation suivie avec ses ministres et le président de la chambre.

» Très exact.

» MALLET. »

Hier au soir, la correspondance Mallet revenait ainsi sur ce qui précède :

« 22 avril. — Hier, à quatre heures, le roi, la reine et Mme Adélaïde sont

…la perte de douze personnes. La cause de cette catastrophe a été un éboulement de terrain dans un endroit où il y avait eu autrefois une carrière abandonnée. Mr Joseph Towler, un des entrepreneurs, était sur l'arche du milieu au moment de l'éboulement; il a été lancé dans la rivière à une distance de dix huit pieds, et il a échappé par miracle à une mort certaine. Il a fallu faire venir la force armée pour tenir à distance une foule immense accourue sur les lieux. »

— La *Revue de Paris* publie ce matin les lignes suivant dont quelques-uns de nos littérateurs pourront faire leur profit :

« Autrefois les auteurs, avant de livrer leurs manuscrits à l'impression, le lisaient dans l'intimité à quelques amis. Boileau fait de cette lecture un des préceptes de son *Art poétique*. Aujourd'hui l'aveugle présomption des écrivains a négligé ce moyen de s'éclairer sur les défauts d'une œuvre inédite et de se réformer. Ils sont d'ailleurs si pressés, qu'à peine trouvent-ils le temps de se relire eux-mêmes. Nous ne dirons rien de ces lectures de salon, où, pour amuser des oreilles blasées, on *fait de la poésie*, comme on ferait de la musique. Quelque Muse ignorée ou incomprise (ce qui revient au même) récite avec des poses et des yeux à effets quelques méchants vers toujours applaudis. Les seuls de ce temps qui aient conservé l'usage sérieux des lectures sont, chose étrange, les deux hommes qui pourraient se croire à juste titre les plus sûrs d'eux-mêmes et du public : Béranger et M. de Lamennais. Ce dernier, qui vient de terminer son quatrième volume de l'*Esquisse d'une Philosophie*, où il traite de l'unité de toutes les sciences, en a remis le manuscrit à M. Arago. M. de Lamennais travaille, en outre, comme l'a déjà dit la *Revue de Paris*, à un commentaire des évangiles, dont il essaie la lecture sur ses amis. C'est une belle leçon que cette prudence, cette réserve et ce respect du public chez un vieillard qui a tant écrit. Il serait à désirer que cet exemple fût suivi, et qu'on en revînt, dans ce temps d'anarchie morale et de décadence du goût, au précepte de Boileau :

« Faites-vous des amis prompts à vous censurer. »

RÉVÉLATION AFFLIGEANTE. — Le *Journal de Rheims* cite un fait judiciaire qui justifie malheureusement les observations dont il l'accompagne :

« Deux condamnations pour excitation à la débauche, prononcées récemment contre la femme Marie Lebrun et sa fille âgée de 22 ans, qui toutes deux habitent une commune rurale, sont de nature à inspirer les plus tristes réflexions. Qu'on ait à réprimer fréquemment des délits de ce genre dans les grandes villes qui servent de refuge aux malheureuses créatures qui font de la débauche un moyen d'existence; que le vice travaille dans l'ombre au sein de la corruption des grands centres de population; qu'il ait des agents qui se cachent ou se confondent dans la foule, il faut accepter ce malheur comme une nécessité fatale dont l'avenir, au reste, nous délivrera, si le progrès social n'est pas une vaine utopie; mais qu'à l'air pur des champs, au village, où la vie de chacun est percée à jour, deux femmes aient pu exercer une aussi coupable industrie, il faut convenir que c'est là un signe funeste de dégénérescence morale, que c'est là un malheur et un danger. Nous le disons avec douleur, il y a quelques années, le sentiment public, la réprobation unanime qui s'attache à ce délit honteux, auraient suffi pour l'empêcher de se produire dans une commune rurale où les existences sont mêlées et confondues; nous croyons être dans le vrai en affirmant que la statistique des condamnations prononcées il y a trente ans ne présenterait pas un seul exemple d'un pareil délit qui aurait eu un village pour théâtre. Il importe donc que ces honteuses tentatives du vice organisé soient sévèrement punies, surtout quand elles compromettent la moralité des classes pauvres, des habitants des campagnes, qui forment l'immense majorité de la population. Mais, avant tout, il faut faire germer en elles, par l'instruction morale et religieuse, les vertus qui consolident la famille et l'Etat. »

CHRONIQUE AGRICOLE.

ORGANISATION DE L'AGRICULTURE. — Trop long-temps reléguée au dernier rang parmi les fonctions utiles de l'activité humaine, l'agriculture sort de son engourdissement; son grand corps s'émeut, porte ses regards vers des destinées nouvelles, et perçoit pour la première fois peut-être le sentiment de sa puissance. — Déjà se révèlent aux esprits les plus avancés l'immensité de l'avenir de cette industrie, et le rôle important qui lui est réservé dans la solution des problèmes nouveaux qui surgissent et s'élaborent au sein des peuples modernes.

La réhabilitation de l'agriculture est le fait qui caractérisera le degré d'élévation auquel sont parvenues les sciences politiques dans notre siècle, et sera dans l'avenir le résultat le plus important des tendances de notre époque. Acceptons franchement cette mission, efforçons-nous de l'accomplir dignement et de réparer ainsi les torts du passé. Quel meilleur emploi pourrait-on faire de tant de conquêtes dans le domaine de l'intelligence que de s'en servir pour mettre en relief la valeur de l'industrie pivotale de l'humanité?

En face d'une telle pensée on a besoin de se rendre bien compte des conditions au sein desquelles les hommes d'Etat ont gouverné jusqu'à nos jours, pour ne pas jeter à leur mémoire un sévère reproche d'injustice et d'ineptie; car les services de l'agriculture ont été de tous les temps, de tous les règnes; partout elle s'est montrée bienfaisante, et toujours ses intérêts ont été sacrifiés : reine des industries, le passé n'a su la couronner que d'épines. Mais lorsque se reportant par la pensée au milieu de cette agitation tumultueuse, incessante des peuples qui souffraient et procédaient, dans leur ignorance, par des bouleversements à la recherche des lois de la liberté, de l'ordre et de la justice; lorsqu'en plongeant du regard dans ce gouffre du passé où, tantôt surnageant, tantôt s'engloutissant, les trônes, les autels étaient le jouet des passions des peuples, nous observons les difficultés et les périls qui assiégeaient le Pouvoir, nous comprenons alors que ceux qui en ont eu la responsabilité aient appliqué toute leur activité aux travaux de la guerre et de l'administration, et se soient fort peu préoccupés de développer l'industrie agricole. D'ailleurs les populations rurales dispersées sur le sol, et sans lien entre elles, n'ont jamais élevé leurs voix de concert pour réclamer le prix de leurs nombreux services; elles n'ont jamais inquiété le Pouvoir par leur turbulence; ainsi leurs droits ont dû être complètement oubliés.

Calme et résignée, l'agriculture, dans les temps barbares, accomplissait sa mission et soutint l'édifice : le sang de ses enfants a inondé tous les champs de bataille; et lorsque le génie destructeur de la guerre a soufflé l'incendie au milieu des fruits précieux de ses longs et pénibles labeurs, elle a subi sa ruine avec résignation. Confiantes dans leurs propres forces et dans la puissance productive de leur industrie, les classes agricoles utilisaient les instants de trêve et se remettaient à l'œuvre avec une nouvelle ardeur : bientôt d'autres richesses sortaient du sein de la

l'agiotage, la lèpre de ce temps, ainsi cela a été dit, entasse les millions dans ses coffres-forts, comme une énorme sangsue qui pompe à toutes les veines du corps social et les met à sec ; tandis que l'exécution des canaux, des chemins de fer, est favorisée par des primes énormes qui vont par mille voies obscures s'engloutir dans les caisses des princes de la finance. L'agriculture, industrie créatrice, source première des richesses que Dieu a départies à l'homme à la condition de les conquérir par le travail, l'agriculture n'a pas un million de primes au budget.

Et cependant elle réclame des corps spéciaux, des études, un enseignement mis à la portée de ses membres les plus actifs, l'initiative du gouvernement dans les grands travaux d'irrigation générale, l'importation d'étalons des plus belles races animales, leur répartition sur tout le territoire, des recherches sérieuses tendant à introduire dans son économie générale de meilleurs procédés, des systèmes nouveaux.

Mais surtout, et comme moyen et comme condition indispensable de toute bonne direction dans ces études et ces réformes, elle exige une administration complète et hiérarchique : ministère spécial, congrès, comices gradués, afin de relier tous ses membres par cet esprit de corps et ce caractère officiel qui portent à un si haut degré la valeur morale d'une institution. Manquant de ce cachet officiel, les Sociétés d'agriculture sont languissantes et rendent peu de services ; souvent même privées de boussole dans la recherche du progrès, livrées à l'arbitraire, elles s'éloignent du but et sont frappées de stérilité.

Il serait regrettable que des vues de fausse économie nous retinssent plus long-temps dans le *statu quo*. L'agriculture, source principale où puise le budget, réclamerait-elle comme utiles et sages des dépenses qui, en définitive, retomberaient en grande partie sur elle-même, si elle n'avait confiance dans les résultats futurs d'avances considérables, mais qui doivent lui ouvrir la voie de la prospérité ?

Si nous insistons pour que le gouvernement prenne l'initiative, c'est que l'action individuelle et isolée nous paraît insuffisante pour atteindre aux conditions que comporte l'étendue d'une pareille question : une industrie aussi complexe que l'agriculture, comprenant dans son intégralité les fonctions les plus nombreuses et les plus variées, les connaissances théoriques et pratiques les plus diverses ; fondant sur le concours des sciences exactes l'espoir de sa prospérité future, ne peut recevoir une impulsion vigoureuse que d'un centre intelligent qui résumera les connaissances acquises, dirigera les recherches, et répandra par les artères de son administration, dans toutes les parties du corps agricole, les résultats des observations, des découvertes particulières après les avoir fait étudier et expérimenter.

Pour parvenir à doter l'agriculture des institutions favorables à son développement, si des sacrifices sont nécessaires, nul ne peut se montrer jaloux : en augmentant les produits de la terre, ne crée-t-on pas une nouvelle source de prospérité pour le commerce et pour les manufactures ? Les chemins de fer, ainsi que nous le démontrerons dans un prochain article, ces entreprises gigantesques, qui absorbent les capitaux d'une manière si exclusive aujourd'hui, et soulèvent au sein de la société les controverses les plus opposées, se lient absolument à l'organisation large et intelligente de l'agriculture en France ; c'est donc une révolution bien pacifique et profitable à toutes les classes de la société que cette grande industrie cherche à accomplir ; elle a soif de conquêtes, mais de conquêtes auxquelles l'on parvient en combattant avec les armes de la science et du travail.

FONTARIVE, cultivateur.

» [illegible] immédiate de remboursement, atteindra le niveau corres- » pondant, c'est-à-dire 129. Or, n'est-il pas absurde de donner 129 fr. » quand on n'en doit que 100. » — Ne sera-t-il pas tout aussi absurde d'en donner 114 fr. 60 c., chiffre correspondant à 4 0|0 ?

Le *Journal des Débats* déplore la légèreté et l'inattention de la chambre dans la discussion de la conversion des rentes. Il fait avec tristesse le dénombrement des amendements restés sur le carreau dans la séance d'hier. Il n'en est pas un qu'il n'eût préféré au malencontreux projet de la commission.

Le même journal annonce que le rapport sur les crédits supplémentaires et extraordinaires de 1844-45 sera distribué aujourd'hui à la Chambre. C'est à propos d'un chapitre de 20,000 fr., relatif au traitement des hauts dignitaires du clergé, que seront soulevés, dit-on, les débats sur les Jésuites.

La *Réforme* publie ce matin les noms de sept officiers de la garde nationale nouveaux signataires de la pétition contre l'armement. Le nombre des officiers signataires est aujourd'hui de 240.

Marchés de Paris.

Halle aux blés du 23 avril. — Choix 116 à 118 k. 26,50 à 27,00. — Montereau 115 k. 25,50 à 25,75. — Picardie, 115 k. 25,00 à 25,50.

Seigles. 110 k. l'hectolitre et demi 14,25 à 14,75.

Orges. 90 k. Champagne 13,25 à 13,50. — 92 à 93 Nogent 13,75 à 14,25, hors barrières.

Avoines. — 150 k. 26,50 à 26,00 ; 145 k. 24,75 à 25,00 ; 140 k. 22,00 à 22,50 135 k. 21,00 à 21,50 les 3 h. entrées comprises.

Issues. Son 9,2 à 9,50 les 325 l. — Mouture 9,75 à 10,25. — Recoupette, 11,00 à 11,50 les 100 k. — Remoulages 14,50 à 15,00 qualités courantes ; 15,50 à 16,00 les fines qualités.

Halle aux farines du 23 avril. — Arrivages 898-59. — Ventes 371-56. — Restant 22949-62. — Gruaux, 43,30 à 00,00. — Farines, 1re 30,55 à 32,50 ; 2e 28,65 à 29,95 ; 3e 24,20 à 00,00 ; 4e 19,10 à 00,00. — A livrer 177-02.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 23 avril. — Foin 1re 50 à 55 ; 2e 45 à 48 ; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 36 à 40 ; 2e 32 à 34. — Paille de blé 1re 28 à 32 ; 2e 25 à 27 ; 3e 00.

Halle à la viande du 23 avril. — 22650 kil. Bœuf 1,45-1,20-0,70. — 16928 kil. Veau 1,5 -1,35-1,00. — 4687 kil. Mouton 1,50-1,20-0,90. — En gros 44000 kil. 1,06-1,98-0,90.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 21, 22 et 23 avril. — *Beurre* (le kil. En livres 1,52 à 2,44. — En mottes Isigny 1,80 à 5,20. — En motte Gournay 1,90 à 2,70. — Petit beurre 1,56 à 2,10. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 0,00. — *OEufs* (le mille). Du 21, 33 à 48. — Du 22, 24 à 44. — Du 23, 00 à 00. — *Fromages* (la dizaine) Brie 11 à 33. — A la pie 5 à 15.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 22 AVRIL.

GOUPIL fils, fabricant de crins frisés, rue de Bondy, 66. Juge-commissaire, M. Nys ; syndic provisoire, M. Decagny, cloître Saint-Méry, 2.

HAMEL, tailleur, passage des Panoramas, galerie Feydeau, 14. Juge-commissaire, M. Nys ; syndic provisoire, M. Pellerin, rue Lepelletier, 16.

LOYASSE, ancien marchand de vin et logeur, actuellement entrepreneur de bâtiments, rue de la Vieille-Bouclerie, 7. Juge-commissaire M. Nys ; syndic provisoire M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41.

DARAS, imprimeur lithographe, rue Neuve-de-Bonne-Nouvelle, 2. Juge-commissaire, M. Nys ; syndic provisoire M. Richomme, rue d'Orléans Saint-Honoré, 19.

4 1|2 0|0.	113	»	»	»	»	»	5 0|0 Br 1840	103	»|»	»	»	H. [illegible]
4 0|0....	107	50	»	»	»	»	— Portugais.	»	»	»	»	
O. de l. V.	»	»	»	»	»	»	Esp. D. active	40	1|1	»	»	
B. de Fr.	3270	»	»	»	B. 2	50	5 0|0 Naples.	104	25	»	»	
							— Romain..	106	1|2	»	»	
C. G. 1000	1107	50	1110	»	H. 2	50	Obl. Piémont.	1272	50	»	»	B. 2 [illegible]
C. hyp...	765	»	»	»	»	»	Emp. d'Haiti.	402	50	»	»	B. [illegible]
4 Can....	1275	»	»	»	H. 2	50	Banq. belge	»	»	»	»	

CHEMINS DE FER.

St-Germ.	1105	»	»	»	»	»	F c. 1032 50.	B. 1 [illegible]
V. R. Dr.	»	»	»	»	»	»	— 652 50, 537 50.	B. 1 [illegible]
— R. G.	345	»	345	»	B. 5	»	— 350, 342 50, 346.	B. 5
Orléans.	1217	50	1220	»	»	»	— 1212 50, 1225, 1220.	
Strasb...	295	»	295	»	B. 1	25	— 292 50, 295, 287 50, 295.	B. 1 [illegible]
Rouen..	1112	50	1108	»	B. 3	75	— 1107 50, 1100, 1106.	B. 5
Havre...	925	»	920	»	B. 7	50	— 925, 920, 922 50.	
Marseill.	1037	50	1025	»	B. 10	»	— 1037 50, 1025, 1030.	B. 5
Vierzon.	860	»	850	»	B. 10	»	—	

LONDRES, 21 AVRIL

Consol.... 98 7|8, 99.
Esp. act... 30 1|2.
Portug..... 65 3|4
Mexic. .... 37 5|8.
Brésil...... »
5 0|0 holl. 97 5|8.
2 1|2 do...
Rouen..... 42, 43.
Orléans.... 47 1|2.

C. DE LA COULISSE.

Av. 85 80
Ap. 85 87 1|2.

Rep. Fin c. — F. pr.
3 p. 0|0 5. — 15 17 1|2
5 0|0 5. — 27 1|2
Bons du Trésor.

Primes.

F. c. 85 90 d. 50.
F. p. 86 20 d. 50.
F. c. 118 60, 70 d. 50.
F. p. 118 95, 119 d. un. 119 20, 30 d. 50.
Orléans, 1225 d. 20. 1225 d. 10.
Strasb. 296 25 d. 10. 305, 298 75.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 87,00 à 00,00 ; courant du mois, 89,00 à 00,00 ; 4 mois d'été, 91,00 à 00,00 ; 4 derniers mois, 99,00 à 00,00 ; 4 premiers 1846, 102,50 à 101,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3|6. — Disponible, courant du mois, 90,00 à 00,00 ; mai et juin, 89,00 à 00,00 ; juillet et août, 90,00 à 91,00 ; septembre et octobre, 92,00 à 00,00 ; novembre et décembre, 86,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 86,50 à 00,00.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 24 avril.

7 h. 1|2 OPERA. —
7 h. 1|2 FRANÇAIS. — Femme de 10 ans. Le Mari à la campagne.
7 h. 1|2 OPERA-COMIQUE. — La Barcarolle.
6 h. 1|2 ODÉON. — Les Pharaons. Eunuque.
6 h. 1|2 VAUDEVILLE. — L'Amour. Les Mystères.
6 h. 1|2 GYMNASE. — Le Plus beau Jour. Pascal. L'Image. Petit homme.
6 h. 1|2 VARIÉTÉS. — 1re repr. Tom Pouce. Le Garde. Dangeville.
6 h. 1|2 PALAIS-ROYAL. — L'Homme aux 30 écus. Un Poisson. Le Roi.
6 h. 1|2 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
6 h. 1|2 AMBIGU. — La Peste noire.
6 h. 1|2 GAITÉ. — Justice de Dieu.
6 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1|2 COMTE. — Alexis. La Fée. Mazurka. Pierrot.
6 h. 1|2 FOLIES. — Taupin. Constant. Dominos. Orage.
6 h. 1|2 LUXEMBOURG. — Le 15 avant midi. Sacripant. Epaulettes d'or.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

La commission avait proposé de nombreux amendements qui ont été adoptés pour la plupart. Nous n'entrerons pas dans ce dédale inextricable d'articles réglementaires. Deux points seulement méritaient d'attirer l'attention, et sur ces deux points les prétentions du gouvernement ont été rejetées. C'était aujourd'hui un jour de triomphe pour les économistes de l'école libérale. Il faut avouer que ce n'est pas sans raison que cette école redoute l'intervention du Pouvoir dans l'industrie, car un Pouvoir qui n'est point assez savamment organisé pour diriger le mouvement industriel de la nation est exposé à commettre les fautes les plus graves en pareille matière.

Sous le prétexte de réprimer la fraude, le gouvernement avait eu l'idée malheureuse d'introduire dans la loi un article ainsi conçu : « La distillation et la préparation de tout produit dans lequel le sucre, les jus, les sirops ou mélasses entreraient comme élément de fabrication, ne pourront avoir lieu que dans des bâtiments séparés des fabriques de sucre par la voie publique. » M. Lacave-Laplagne, comprenant qu'une disposition si onéreuse pour l'industrie et surtout pour les fabriques existantes, ne pouvait être adoptée par la Chambre, essaya de la faire accepter en proposant une exception en faveur des fabriques de sucre qui possèderaient une distillerie au 1er janvier 1845 ; il leur imposait encore pour condition de ne mettre leur distillerie en activité que depuis le jour de l'inventaire qui suivrait la cessation des défécations jusqu'au jour qui précéderait la reprise des travaux. Malgré ses efforts, le ministre a été deux fois battu sur cette question.

Il n'a pas été difficile de faire comprendre à la Chambre, combien de pareilles entraves seraient funestes aux producteurs de sucre indigène ; car les fabricants distillent leurs sirops ou les convertissent en sucre, selon les circonstances du marché, selon que le sucre ou l'alcool leur promet un placement avantageux ; exiger qu'ils eussent deux établissements distincts pour des opérations qui sont la plupart du temps alternatives, c'eût été ruiner complètement une industrie qui a déjà tant de peine à se soutenir. Toutes ces conditions imposées par le Pouvoir à l'industrie privée ont quelque chose qui rappelle les abus des corporations et des maîtrises, et la Chambre a dû arrêter le ministre dans ce retour vers l'ancien régime.

Le gouvernement une fois entré dans cette voie mauvaise menaçait d'aller fort loin. M. Lacave-Laplagne a également eu l'idée singulière de tuer une autre industrie qui vient à peine de naître et dont l'avenir est encore inconnu ; la glucose a été menacée de mort. Le terre, et la question touche par ce côté aux grands intérêts du pays, aux intérêts de l'agriculture.

Ces faits nouveaux ont une telle importance que la commission dans son rapport a cru devoir attirer l'attention de la Chambre par ces paroles énergiques : « Elle (la commission) a vu dans cette industrie un moyen de donner de nouveaux débouchés à l'agriculture, d'améliorer le sort des classes pauvres, de leur donner du travail et de les garantir des famines ; elle n'hésite pas à déclarer que sa suppression lui paraîtrait inutile et barbare. »

C'est une telle industrie que M. le ministre proposait tout simplement de tuer par un droit énorme de 10 francs. La Chambre n'a pas voulu s'associer à cet acte *barbare*.

Au commencement de la séance de la Chambre des députés, M. Thiers a demandé l'autorisation d'adresser des interpellations au ministre de la justice et des cultes sur l'exécution des lois relatives aux congrégations religieuses. Sur la demande de M. Martin (du Nord), ces interpellations ont été fixées au vendredi 2 mai.

De la Réforme administrative.

Le moment est venu de créer une Faculté *des Sciences politiques* et *administratives*. L'administration de notre pays a pris de si larges développements qu'il est urgent d'en fixer les principes par l'étude sérieuse et raisonnée de toutes nos lois administratives.

L'administrateur se trouve partout. A tous les degrés de la hiérarchie sociale, dans l'ordre matériel et dans l'ordre moral, il y a des intérêts généraux à surveiller et à défendre. Etre éclairé sur ces intérêts, sur les dispositions législatives qui les protègent et qui règlent les rapports des citoyens avec l'Etat, dans les actes de la vie publique, c'est un besoin puissant de notre époque ; et cependant, il faut bien le dire, c'est à tâtons que nous avons marché jusqu'à présent à travers ces milliers de lois, d'ordonnances, de règlements, d'arrêtés, dont la réunion forme le code administratif de la France. Malgré les efforts de savants professeurs, d'habiles administrateurs, l'initiation est loin d'être complète dans tout ce qui touche à la science si délicate et si noble qui a pour but de maintenir l'action du gouvernement, tout en respectant les droits de chaque citoyen.

Aujourd'hui que les carrières sont encombrées, que la foule assiège les antichambres des dispensateurs de places, la plupart des jeunes gens qui n'ont pu trouver accès dans les rangs de la magistrature, ou que des goûts paisibles éloignent de la vie militaire, se rejettent sur l'administration. Autrefois, à quelques exceptions près, les bureaux des ministères étaient remplis d'hommes sans organisées comme elles le sont à présent. Il est, en effet, impossible de confier à des jeunes gens riches de souvenirs classiques, mais dont l'ignorance est complète dans les affaires administratives, le soin de débrouiller les affaires, de rédiger les instructions données par les ministres aux administrations qui sont sous leurs ordres, d'examiner et de traiter une question contentieuse... Ce travail si important, si difficile, est laissé aux mains d'anciens employés qui ont pour toute science une routine journalière et l'à peu près du métier.

Comment faire cesser cet état de choses si préjudiciable à la bonne administration ? Comment faire tourner au profit du pays cette activité d'une jeunesse studieuse, qui s'engourdit dans l'atmosphère épaisse des bureaux ? En créant une Faculté des sciences administratives, et en donnant des garanties d'avenir à ceux qui auraient suivi les cours de cette Faculté. On ne verrait plus une foule d'attachés, de surnuméraires, d'aspirants, venir s'asseoir devant des tables surchargées de dossiers, et cela pour tailler leur plume et lire le *Moniteur*. Tous ces jeunes gens se presseraient sur les bancs d'une école, où ils seraient initiés aux principes et aux règles fondamentales de l'administration. Après avoir subi différentes épreuves, et montré leur aptitude spéciale, ils seraient prêts alors à devenir de bons agents du gouvernement, de précieux auxiliaires pour les ministres. Le conseil-d'Etat se recruterait aussi parmi les élèves de la nouvelle Faculté, et les nombreux aspirants au titre d'auditeur, dont les espérances auraient été trompées, trouveraient dans l'administration centrale un dédommagement satisfaisant et un avenir assuré. C'est ainsi qu'on parviendrait à relever et à ennoblir les fonctions d'employés ; car ces fonctions auraient été acquises au prix d'un laborieux noviciat et de généreux efforts. On n'assimilerait plus les employés à des automates qui marchent quand ils sont mis en mouvement. Et soyons-en sûrs, avec plus de lumières et d'intelligence, le sentiment de l'ordre, le respect de la hiérarchie, la déférence à l'autorité, conditions essentielles d'une bonne administration, n'y perdraient rien.

Le gouvernement a donc une belle œuvre à accomplir. Il s'agit d'une création féconde en résultats ; il s'agit de doter la France d'une génération nouvelle d'administrateurs éclairés, qui, soit dans la capitale comme auxiliaires des ministres, soit dans les départements, comme représentant l'autorité centrale à tous les degrés de la hiérarchie, sauraient efficacement procurer l'exécution des lois dont le but est la surveillance et le maintien des grands intérêts sociaux, les subsistances publiques, l'instruction publique et la sûreté générale.

L'Allemagne nous donne l'exemple ; la Prusse, qui sous tant de rapports est si loin de nous, a pris l'initiative. Elle est en possession d'institutions propres à lui fournir de bons administrateurs et des fonctionnaires éclairés.

Depuis longtemps en France, les esprits se préoccupent de cette

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS (1).

Quatrième partie.

VII. — ACCUSATION. (SUITE.)

Vorel n'avait pu revenir encore de son saisissement. Ses traits décomposés laissaient deviner la rage et la frayeur qui se partageaient son âme. A la demande faite par la mère Louis il avait tourné les yeux vers la porte, comme s'il eût voulu échapper par la fuite à cette explication ; un reste d'audace le retint. Il demeura à la même place jusqu'au moment où le dernier des spectateurs eût disparu. La mère Louis fit alors un signe à Honorine.

— Vois s'ils ont bien fermé les portes, dit-elle avec une gravité sombre.

La jeune femme alla s'en assurer.

— Y a-t-il quelqu'un dans l'autre chambre ? demanda encore la paysanne.

Honorine répondit négativement.

— Ainsi personne ne peut nous entendre ?

— Personne !

La mère Louis se retourna alors vers Vorel ; mais la vue du médecin sembla produire sur elle un effet électrique et ses yeux s'allumèrent.

— Approche, dit-elle avec un geste impérieux ; approche que je puisse voir de plus près le visage d'un assassin.

Vorel voulut l'interrompre.

— Ne parle pas ! continua la paysanne hors d'elle, ou j'appelle le juge pour lui montrer le scélérat qui a d'abord voulu noyer la petite-fille puis empoisonner la grand'mère.

Honorine fit une exclamation.

— Oh ! tu ne savais pas ça, toi, reprit-elle ; moi aussi j'ai été dupe... je n'ai pas cru à l'instinct qui me disait de me garer de la vipère, et elle a voulu me mordre ! mais le bon Dieu s'est fait mon second. Grâce à lui j'en suis sortie ; et maintenant c'est à mon tour de me revenger.

— Ah ! ne l'essayez pas, ma mère, interrompit Honorine ; s'il est vrai que de tels crimes aient été commis, ce n'est pas à nous de les punir.

— Et à qui donc ? interrompit la mère Louis avec une indignation qui redoublait sa brutalité accoutumée. Si ceux qui tiennent les meurtriers par la gorge les laissent vivre, qu'est-ce qui défendra les honnêtes gens ? Il a seulement tout ce qu'il a à sa charge. Demande-lui pourquoi il est devenu veuf si vite !... pourquoi son fils est idiot... pourquoi tu es orpheline... car c'est lui qui soignait ta mère quand ta mère est morte !

La jeune femme joignit les mains avec un cri étouffé.

— Non, non, reprit la fermière dont la colère grandissait ; y ne sera pas dit qu'on se sera nourri du sang et de la chair des miens, sans que j'aie demandé vengeance. Je mettrai la corde dans les mains de la justice... et ce sera à elle de la tirer.

Vorel redressa lentement la tête. Il avait eu le temps de se remettre insensiblement, et les menaces de la mère Louis, loin de l'abattre l'avaient ranimé. Ainsi poussé aux dernières extrémités, il se retourna subitement comme un loup traqué par les chiens et qui n'a plus d'espoir que dans une lutte désespérée !

— Réfléchissez à ce que vous allez entreprendre, dit-il d'un ton bas et menaçant, avec vous je ne tenterai point une défense inutile ; votre prévention vous empêcherait de la comprendre ; mais devant les juges je parlerai... et ce n'est point contre moi que tourneront les preuves !

— Et contre qui donc ?

— Contre celle qui vous a préparé et offert le poison.

— A moi ?

— Dans un breuvage dont le reste a été recueilli.

— Le reste, répéta Honorine, mais qui donc a pu boire ?

— Attendez, s'écria la mère Louis en portant une main à son front... Le verre était là... près de moi... oui... cette nuit... je me rappelle... quand je me suis réveillée j'ai vu quelqu'un le prendre...

— Dieu ! et c'était ?...

— C'était l'idiot.

Vorel recula épouvanté.

— Henri, répéta-t-il, mon fils... vous êtes sûre...

— Sûre, reprit la mère Louis, je l'ai même menacé et il s'est échappé de ce côté. Elle désignait un cabinet ménagé à l'extrémité de l'alcôve. Vorel et Honorine y coururent, mais à peine eurent-ils repoussé la porte que la jeune femme s'arrêta avec un cri ; l'idiot était étendu à terre roide et sans mouvement.

Le médecin se pencha vivement sur lui, consulta son pouls, écouta son haleine. Il était mort !

Il y eut un moment de douloureuse stupeur pour Honorine et pour la mère Louis. Frappées de cette péripétie inattendue, elles se regardèrent en joignant les mains. Quant à Vorel, il s'était jeté à genoux près du cadavre de l'idiot qu'il avait soulevé dans ses bras et il s'efforçait de retrouver en lui quelques restes de vie. En vain ne rencontrait-il que le froid de la mort, il ne pouvait y croire ; il appelait Henri, il secouait sa tête flottante avec une rage désespérée. Mais enfin, sûr de son malheur, il la laissa retomber sur le plancher et se redressa avec une sorte de rugissement. Une si pénible attente, de si longs efforts, tant de crimes, tout cela inutile ! inutile par sa faute ! Il avait empoisonné son fils, et son fils mort, il n'héritait plus !

Cette affreuse pensée envahit si violemment tout son être, qu'elle le jeta dans le délire. Il se mit à parcourir la chambre les bras en avant, et en poussant des cris insensés. Dans son égarement il mêlait d'hypocrites expressions de douleur paternelle aux sincères lamentations de la cupidité déçue ! On voyait à la fois le masque et le visage. Il pleurait son fils unique, sa seule affection ; puis il supputait tout haut l'héritage qui lui échappait ; il s'accusait de ne pas avoir mis plus de hâte à le recueillir ; il s'emportait en malédictions contre la mère Louis, contre Honorine... Il prenait à deux mains son front et le heurtait contre la muraille !

Les deux femmes contemplaient ce hideux égarement avec une curiosité épouvantée ; serrées l'une contre l'autre, elle suivaient d'un regard inquiet tous les mouvements du médecin, prêtes à appeler à leur secours. Mais elles n'en eurent point besoin. Après avoir parcouru cinq ou six fois la chambre en chancelant, Vorel se laissa tomber sur un fauteuil près de la fenêtre, cacha sa tête dans ses deux mains et pleura !

C'étaient les premières larmes qu'il eût versées !

La colère de la mère Louis fut ébranlée par cette expression de douleur inattendue. Elle ne se demanda point au juste ce que regrettait le médecin, elle ne vit que ses pleurs. L'idée de cet innocent mort pour elle et dont le cadavre était là avait d'ailleurs changé ses préoccupations ; elle se sentit attendrie, passa la main sur ses yeux humides ; puis se retournant du côté de Vorel qui se tenait toujours à la même place :

— Le bon Dieu a lui-même imposé le châtiment, dit-elle avec une gravité émue ; les hommes n'ont rien à faire après lui, cachez encore un peu la mort de votre fils ; j'arrangerai tout avec les gens de justice.

. . . .

La mère Louis tint parole. La mort de l'idiot, seulement déclarée le surlendemain, n'éveilla aucun soupçon, et elle affecta de recevoir Vorel comme par le passé. Mais sortie de sa léthargie elle avait retrouvé toutes ses souffrances ; le médecin de Balleroi consulté le lendemain par Honorine, déclara que ce retour à la vie était le dernier effort d'une organisation épuisée, et annonça l'agonie pour le soir même.

La malade devina cet arrêt et s'y résigna. Comme il arrive souvent, l'approche du moment suprême avait relevé cette nature. Dépouillée de ses grossières passions, et domptée par la douleur, elle se montrait plus compréhensive, plus tendre. Le prêtre et le notaire furent appelés. La mère Louis remplit ses derniers devoirs avec un calme digne qu'Honorine ne lui connaissait point. Elle prit toutes les précautions pour assurer à sa petite-fille la totalité de son héritage, régla avec elle quelques comptes arriérés, lui donna de sages conseils, puis sentant diminuer ses forces, elle l'embrassa plusieurs fois et entra dans l'agonie !

Celle-ci fut longue mais paisible. On eût dit un sommeil légèrement agité. De loin en loin la mourante rouvrait les yeux avec un soupir, prononçait le nom d'Honorine, serrait sa main, puis retombait dans sa somnolence oppressée. Enfin, vers le soir, sa respiration devint plus sifflante ; elle prononça des mots entrecoupés, poussa quelques cris étouffés et mourut.

Honorine qui s'était jusqu'alors contenue éclata en sanglots. Les dernières heures de la vie de sa grand'mère avaient doublé sa tendresse ; en croyant la perdre d'abord, elle avait pleuré par sensibilité et par devoir, mais en la perdant réellement cette fois, elle sentit son cœur se briser. Françoise essaya de la calmer.

— Laissez-moi, s'écria-t-elle en tombant à genoux près de la morte ;

---

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844 au 11 janvier 1845, et les numéros du 13 février au 24 avril 1845.

pense bien, de nature à calmer les réclamations du clergé secondaire.

Aussi le *Bien social* nous entretient-il des progrès d'une association pour le rappel des lois organiques, qui compte déjà, si l'on en croit cette feuille, plus de onze cents adhésions parmi le clergé. L'amovibilité des desservants y est attaquée de toutes les manières, et une caisse d'assurance est créée contre les chances de l'interdit sacerdotal, pour le cas où cette peine serait prononcée sans un jugement ecclésiastique contradictoire.

Un des meilleurs avocats de la cause du clergé secondaire, M. l'abbé Dardé, examinant la question de l'augmentation de traitement demandée par les desservants, n'hésite pas à placer en première ligne l'inamovibilité et à déclarer que, avec ou sans augmentation de traitement, il faut d'abord et avant tout que tout ministre du culte obtienne l'inamovibilité canonique.

Sans doute, au moment où l'on s'apprête à discuter à la chambre la question des Jésuites, le ministre des cultes, s'il était à la hauteur de ses fonctions, devrait comprendre la portée politique d'une mesure qui n'exige dans notre législation, selon l'expression de M. l'abbé Dardé, que la substitution du terme *amovible* au terme *révocable*. Il comprendrait que, par ce seul changement, tout l'ordre des pasteurs politiques, subjugué en ce moment par l'esprit des Jésuites, devient national et indépendant; et qu'une digue est opposée à l'esprit de coterie qui prévaut et sévit de la manière la plus déplorable parmi le clergé.

Mais le ministre des cultes, qui a pu se faire l'auxiliaire des violences de M. l'évêque de Viviers contre les frères Allignol, comprendra-t-il tout le parti qu'il pourrait tirer en faveur de la justice et de la religion, de cette équitable mesure?

M. l'abbé Dardé pense qu'il serait plus difficile d'obtenir de la chambre une augmentation de traitement; qu'un changement dans la loi organique du clergé : nous craignons qu'il ne se trompe.

La chambre a si bien le sentiment de son impuissance à rien organiser, qu'elle a peur de toucher aux dispositions les plus surannées de nos lois, et malgré ses vues étroites d'économie et de rognure du budget, il serait peut-être plus facile encore de lui arracher quelques dizaines de francs en faveur des prêtres du second ordre que de la décider à changer un mot à une disposition de loi adoptée sous l'Empire, quelque injuste que cette disposition lui paraisse d'ailleurs.

Quoi qu'il en soit, si le clergé du second ordre suit les conseils de M. l'abbé Dardé et subordonne la question de traitement à la question d'émancipation, il accomplira un acte de dévouement et d'abnégation, qui ajoutera une grande force à la légitimité de ses réclamations. C'est par le désintéressement de soi-même que l'on fait preuve de foi, et le clergé secondaire enseigne tous les jours qu'avec la foi on peut remuer des montagnes.

---

ecclésiastique de M. Dupin, en compagnie du *Prêtre* de M. Michelet, et du *Cours d'Histoire de la Philosophie* de M. Cousin. Or, qu'est-ce que ce *mauvais livre* intitulé *Manuel du droit ecclésiastique?* Est-ce une théorie nouvelle? Est-ce le produit des libres inventions d'un philosophe ou la critique des institutions du passé? M. Dupin a-t-il prêché de nouvelles croyances ou attaqué l'antique tradition? Non, il s'est réduit à un rôle plus modeste; il s'est effacé et s'est borné à réunir et à mettre en lumière les monuments législatifs qui depuis trois siècles ont réglé, aux applaudissements de la catholicité, les rapports de l'Eglise et de l'Etat. L'*index* ne frappe donc pas M. Dupin; il passe par-dessus sa tête pour atteindre toute la législation ecclésiastique de la France. Il condamne tous nos rois, depuis François Ier jusqu'à Louis-Philippe, tous nos corps politiques, parlements, conseil d'Etat, chambres constitutionnelles; il nous ramène au quinzième siècle, époque fort peu connue de tout le monde, où l'on sait seulement que, par suite de l'anarchie qui régnait alors, des conciles œcuméniques étaient sans cesse occupés à déposer ou à proclamer des papes.

» La faiblesse porte sa peine avec elle-même : des embarras nouveaux surgissent chaque jour au ministère de la part du clergé. C'est un combat engagé sur toute la ligne : on a commencé par les concessions politiques, on en est maintenant venu à subir les envahissements jusque sur le terrain civil. Déjà nous avions vu des évêques adresser de publiques félicitations à des condamnés et braver ainsi ouvertement les irrévocables décisions du pays lui-même, parlant par l'organe du jury : c'était lancer l'anathème contre les faits acquis, contre la chose jugée. Aujourd'hui le clergé s'avance plus loin, et M. l'évêque d'Ajaccio vient de découvrir l'anathème préventif : c'est un progrès. Un prêtre corse s'est permis récemment de procéder à la célébration religieuse d'un mariage qui n'avait pas reçu préalablement la sanction civile : c'est un cas fort grave, prévu par le Code et sévèrement puni. M. l'évêque de Corse a, pendant un temps très court, suspendu de ses fonctions le curé coupable, puis il a écrit à M. le garde-des-sceaux qu'il aimait à croire que cette punition paraîtrait suffisante, qu'autrement, et en cas où la justice du roi voudrait intervenir, le curé serait hautement maintenu par l'autorité épiscopale. C'était déclarer que le droit ordinaire n'atteint pas le clergé, et que ce corps n'a sa juridiction qu'en lui-même. M. Martin (du Nord), fidèle à ses précédents, n'a pas relevé l'étrange prétention de Mgr d'Ajaccio; mais l'affaire heureusement s'est trouvée venir d'elle-même au conseil d'Etat, qui a autorisé le parquet de la Cour royale de Bastia à suivre l'affaire. On attend maintenant le monitoire de M. l'évêque qui doit réhabiliter son surbordonné.

–Ce soir, le *Messager* publie le résumé suivant des nouvelles de Suisse :

« Au commencement de la séance du 19 avril, à la Diète de Zurich, il

---

treprises des chemins de fer : il en est résulté qu'il y a eu moins d'entreprises et qu'elles ont été mieux choisies et mieux dirigées. Après avoir tracé un parallèle tout à l'avantage de la législation spéciale française à cet égard, le noble lord articule de nombreuses plaintes contre les compagnies des chemins de fer. Il insiste pour que dans le bill des chemins de fer il soit introduit une clause à l'effet d'empêcher que toute compagnie qui aura une fois adopté une ligne ou un tracé s'en écarte ensuite arbitrairement : elle ne devrait pouvoir s'en écarter qu'à une distance de 60 mètres environ de chaque côté. »

Les correspondances d'Athènes du 8 avril, trahissent de sourdes inquiétudes. L'autorité est sur le qui-vive. On a remplacé le directeur de police; Kokmas a été destitué et remplacé par l'avocat Stamphos. On a également destitué le gouverneur Pappalexopulos, suspect comme Kokmas de mavrocordatisme. Il n'a point encore éclaté d'émeutes à Athènes, et cependant les esprits sont aussi troublés, et la tranquillité publique presque aussi menacée, que si la Grèce entière se trouvait en insurrection.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 24 avril.

M. MICHEL CHEVALIER dépose une pétition contre le prélèvement du dixième des octrois.

M. CHAPUYS DE MONTLAVILLE dépose une pétition d'un grand nombre d'habitants du département de Saône-et-Loire contre l'armement des fortifications de Paris.

M. THIERS. Je me propose d'adresser à M. le garde des sceaux des interpellations relativement à l'exécution des lois sur les congrégations religieuses; je prie la Chambre de vouloir bien indiquer un jour à cet effet.

M. MARTIN (du Nord). Le gouvernement n'a nullement le dessein de s'opposer à ces interpellations, mais la question est grave; il faut que le ministère se consulte, et la Chambre sait que M. le ministre des affaires étrangères est malade; je la prie donc de vouloir bien fixer un jour assez éloigné, vendredi de la semaine prochaine, par exemple.

M. LE PRÉSIDENT. Il n'y a pas d'opposition?

Les interpellations auront lieu le 2 mai.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi concernant la perception de l'impôt sur le sucre indigène.

La Chambre, consultée, passe à la discussion des articles.

Art. 1er. « Les droits imposés sur le sucre indigène cristallisable par l'art. 1er de la loi du 2 juillet 1843, seront appliqués au moyen de types choisis par le ministre de l'agriculture et du commerce, sur l'avis de la Chambre de commerce de Paris, à laquelle seront adjoints, pour cet objet, deux membres des Chambres de commerce de Lille et de Valenciennes, et deux membres des Chambres de commerce des grands ports commerciaux.

---

je l'ai méconnue jusqu'au dernier instant, rien ne me consolera de cette douleur!

— Madame nous permettra au moins de la partager! dit une voix railleuse qui retentit tout-à-coup derrière elle.

Les deux femmes se retournèrent en même temps et demeurèrent frappées de stupeur devant Arthur de Luxeuil!

VIII. — LES DROITS DU MARI.

Quelque imprévue qu'elle pût paraître, l'arrivée du mari d'Honorine n'avait rien qui dut la surprendre. Sorti depuis peu de prison, grâce à l'intervention de quelques amis, il avait appris la maladie de la mère Louis, et prévoyant la possibilité d'un prochain héritage, il était parti sans retard pour les Motteux, où il arriva quelques instants après la mort de la vieille paysanne.

Cette mort réalisait des espérances trop longtemps caressées pour ne pas être accueillie avec transport. Dès le lendemain, après la cérémonie funèbre, de Luxeuil se rendit chez le notaire afin de l'interroger sur la fortune laissée par la mère Louis et sur ses dispositions testamentaires.

Pendant ce temps, Honorine restée seule dans la chambre mortuaire, priait et pleurait. Tout ce qui frappait ses regards entretenait son affliction. Après avoir remis en place chaque chose, par une habitude machinale, comme si celle qui n'était plus là devait y revenir, elle s'arrêta avec un tressaillement devant cette alcôve vide, dont le funèbre désordre entretenait ses souvenirs douloureux!... Dans ce moment de Gausson ouvrit doucement la porte.

A sa vue, elle poussa une exclamation involontaire et lui tendit les mains avec cette expression plaintive et suppliante des enfants qui demandent secours.

Le jeune homme courut à elle.

— Ah! je viens de savoir seulement ce que vous aviez souffert, dit-il, Françoise m'a tout appris, et je suis accouru!

— Elle est morte! murmura Honorine qui ne pouvait penser à autre chose.

— Mais vos amis vous restent! reprit de Gausson qui baisait avec une passion attendrie les mains qu'il tenait, et si la mort vous a enlevé votre protectrice, un heureux hasard vient de vous rendre un protecteur; le duc de Saint-Alofe est libre.

— Se peut-il?

— Marc a reçu une lettre de lui, d'abord adressée à Paris, puis retournée à Trévières où il l'a trouvée. Le duc se cache dans le département voisin.

— Ah! je veux qu'il vienne ici, près de nous, dit vivement la jeune femme; vous irez le chercher, Marcel.

— Je le souhaite, mais songez que sa liberté tient au secret de sa retraite.

— Ne peut-il se cacher aux Motteux?

— Vous oubliez qu'il est connu... de M. de Luxeuil.

Honorine tressaillit.

— Ah!... j'avais oublié, dit-elle en pâlissant... oui... Nous ne sommes pas seuls... mais M. de Luxeuil repartira bientôt, sanste. dou

— Dieu le veuille.

Elle le regarda.

— Avez-vous donc quelque nouveau sujet de crainte? demanda-t-elle vivement; Marcel, au nom du ciel, répondez; vous savez quelque chose!

— Rien, répliqua le jeune homme, mais je tremble..,

— Et pourquoi?

— Parce que tout-à-l'heure, en venant ici, j'ai aperçu M. de Luxeuil causant avec le médecin.

— M. Vorel?

— Je ne doute plus que ce misérable ne soit l'ennemi caché dont Marc venait vous dénoncer la présence; lui seul a pu surprendre notre correspondance, et s'il en parle à votre mari!..

— Ah! vous me faites trembler, interrompit Honorine épouvantée... Il parlera, n'en doutez point... et quand M. de Luxeuil saura... Vous ne pouvez rester ici, Marcel; je veux que vous partiez sur-le-champ...

— Que dites-vous! fuir au moment du danger...

— Il le faut! il le faut!

— C'est impossible, Honorine! Songez à ce que vous me demandez!

— Ecoutez! interrompit la jeune femme, en baissant subitement la voix et imposant silence des deux mains.

C'était Arthur que l'on entendait parler dans l'escalier, où il donnait quelques ordres.

— Il va vous trouver ici! continua-t-elle épouvantée.

— Ne puis-je m'échapper...

— Par ce côté, vous le rencontrez...

— Mais là?

— Ah! oui... vite, le voici...

Elle fit entrer précipitamment de Gausson dans la chambre voisine, ferma la porte et retira la clef.

Au même instant de Luxeuil parut à l'entrée.

— J'use des privilèges de la campagne, dit-il en s'inclinant légèrement; j'entre sans dire : gare! madame excusera, j'espère, ma liberté.

— Vous avez sans doute... à me parler? demanda Honorine troublée.

— Je ne me serais point, sans cela, permis de me présenter, fit observer Arthur, qui semblait n'avoir d'autre but que de faire ressortir, par une politesse affectée, ses intentions impertinentes; mais madame doit comprendre qu'après une aussi longue séparation ce n'est point trop d'une entrevue de quelques instants. Je tâcherai, du reste, de l'importuner peu de temps.

Honorine parut vouloir prendre acte de cette dernière promesse en restant debout, une main appuyée sur le dossier de la chaise qu'elle avait instinctivement avancée; mais il était évident qu'Arthur, malgré sa protestation de laconisme, désirait s'expliquer avec détail; car, prenant lui-même un siège, il invita du geste Honorine à s'asseoir. Elle parut hésiter.

— De grâce souffrez que nous nous expliquions à l'aise, reprit-il avec insistance; on ne cause guère debout qu'au théâtre, et nous sommes ici chez nous, jouant la comédie sans témoins et pour notre propre compte.

Honorine s'assit.

ÉMILE SOUVESTRE.

(La suite à demain.)

Revue bibliographique.

DOUZE NOUVELLES VOCALISES A DEUX VOIX pour *soprano* et *mezzo soprano* ou *tenor* et *mezzo soprano*, par MARCO BORDOGNI.

Si nous plaçons sous le titre de Revue bibliographique le compte-rendu de cette publication purement musicale, c'est que les ouvrages de ce genre, spécialement destinés à l'enseignement, et placés, par leur mérite et leur utilité, à l'abri des fluctuations de la mode, rentrent dans la catégorie des livres de bibliothèques. Les premières vocalises publiées en 1830 par M. Bordogni, sont promptement devenues classiques dans tous les Conservatoires, et aujourd'hui encore il n'est pas une personne, ayant poussé un peu loin l'étude du chant, qui ne sache par cœur les mélodies élégantes dont il a su habiller les difficultés les plus ardues de l'art vocal. Depuis, et à différentes époques, M. Bordogni a publié successivement cinq livres de vocalises. Le septième qu'il publie aujourd'hui ouvre une nouvelle série, celle des vocalises à deux voix. Il recevra de tous les professeurs le même accueil que ses aînés, car on y trouve les mêmes qualités, mélodie suave et élégante, accompagnements simples et convenants, destinés, suivant la méthode italienne à soutenir la voix, mais évitant soigneusement de la couvrir et de détourner l'attention de l'objet principal, c'est-à-dire l'exercice vocal qui est le sujet de la composition. Par cette nouvelle publication M. Bordogni a conquis un titre de plus à la reconnaissance de tous ceux qui enseignent l'art du chant.

LE GUIDE DE L'ENFANT CHRÉTIEN, prières et instructions pour l'enfance et la jeunesse, avec l'office du dimanche et les hymnes des principales fêtes; par G. M. DE VILLIERS.

Ce petit livre est dû à une plume féminine; on le reconnait à l'onction du style, à la tendre sollicitude pour l'enfance qui se révèle à chaque page. Le *Guide de l'Enfant chrétien*, dédié à un évêque, est d'un catholicisme très orthodoxe; ce recueil ne contient que des idées antiques, mais rajeunies par la forme. Les prières mises dans la bouche des enfants sont bien appropriées à l'intelligence naissante, aux sentiments encore incomplets du premier âge. Après les prières viennent des *lectures sur les premiers devoirs et sur les péchés capitaux*, morale austère, mais relevée à propos par des anecdotes. Au *second âge*, Mlle de Villiers réserve des lectures plus sérieuses dans la seconde moitié de son volume; c'est là qu'elle place un abrégé de l'histoire ecclésiastique, des détails curieux sur les premiers temps du christianisme, sur les cérémonies religieuses et jusque sur la forme des vêtements sacerdotaux. Les prières de la messe et les sept psaumes font de cet ouvrage un Manuel de piété assez complet. Nous applaudissons à l'auteur, tout en lui conseillant de réparer quelques négligences de style et de ne pas débuter par ce pléonasme : « La jeunesse *de l'âge* ne dispense pas de toute occupation sérieuse. »

..., les jus, sirops ou mélasses, entreraient comme élément de fabrication, ne pourront avoir lieu que dans des bâtiments séparés des fabriques de sucre par la voie publique. »

La commission propose le rejet de cet article.

M. LE COMMISSAIRE DU ROI insiste pour le maintien de cet article, la présence des distilleries dans les fabriques lui semblant de nature à favoriser la fraude.

M. BENOIST maintient la suppression de l'article. La fraude que l'on craint ne peut pas avoir lieu, puisque les mélasses livrées à la distillation ne doivent être déchargées dans les cuves qu'en présence des employés ; une fois dans les cuves la fermentation commence, et le fabriquant n'a plus ni possibilité, ni intérêt à les en retirer pour en refaire du sucre.

M. LACAVE-LAPLAGNE appuie le maintien de l'article. Il est toujours facile au fabriquant de tromper les employés, et de frauder les droits de l'Etat sur le sucre et sur les alcools. M. le ministre croit cependant qu'on peut changer la rédaction, et dire :

« A l'avenir, la distillation et la préparation de tout produit dans lequel le sucre, les jus, sirops ou mélasses entreraient comme éléments de fabrication, ne pourront avoir lieu que dans des bâtiments séparés des fabriques de sucre par la voie publique.

» Seront maintenues les distilleries qui existaient dans l'enceinte des fabriques de sucre au 1er janvier 1845 ; mais elles ne pourront être en activité que depuis le jour de l'inventaire qui suivra la cessation des défécations, jusqu'au jour de l'inventaire qui précèdera la reprise des travaux.

» La faculté de distiller, accordé par le paragraphe précédent, sera retirée en cas de fraude, duement constatée. »

MM. BEAUMONT (de la Somme) ET LESTIBOUDOIS combattent cet amendement qui n'est pas adopté.

Art. 7. — « Les employés tiendront, pour chaque fabrique, un compte des produits de la fabrication, tant en jus et sirops qu'en sucres achevés ou imparfaits.

» Les charges en seront calculées, au minimum, sur la quantité et la densité des jus soumis à la défécation, à raison de 1 2,0 grammes de sucre au premier type pour 100 litres de jus, et par chaque degré du densimètre au dessus de 101 (densité de l'eau), reconnus avant la défécation à la température de 15° centigrades : les fractions au dessous d'un dixième de degré seront négligées.

» Le volume du jus soumis à la défécation sera évalué d'après la contenance des chaudières, déduction faite de 10 pour 100. » — Adopté.

Art. 8. — « Il sera fait avant la reprise et après la répartition des travaux de la campagne, ainsi qu'à la fin des défécations, un inventaire général des produits de la fabrication.

» Les quantités de sucre excédant le résultat de la balance des comptes seront ajoutées aux charges ; le droit sera dû sur les quantités manquantes.

» Indépendamment des inventaires prescrits par l'article précédent, les employés pourront, à des époques indéterminées, arrêter la situation du compte particulier de magasin, et à cet effet, vérifier, par la pesée, les quantités de sucres achevés existant dans la fabrique.

» Si le résultat de cette vérification fait ressortir un excédant, cet excédant sera saisi ; les manquants supérieurs à 3 pour 100 des quantités prises en charge seront compris dans le décompte du mois et soumis au droit.

» Le déchet sur les sucres mis à l'étude sera alloué en entier s'il n'excède pas 3 pour 100. » — Adopté.

Art. 9. — « Il ne pourra être introduit de sucres indigènes ou exotiques, de sucres imparfaits, sirops ou mélasses dans une fabrique, qu'après avoir prévenu les employés par une déclaration préalable au bureau de la régie. Ces matières, avant toute dénaturation, seront représentées aux employés à leur première visite.

» Si elles proviennent d'une autre fabrique exercée, elles seront prises en charge et décharge pour les mêmes quantités imposables aux comptes de l'expéditeur et du destinataire.

» Pour les sirops ou sucres imparfaits sortant d'une fabrique pour être livrés à la raffinerie ou à la consommation, la détermination de la proportion de sucre imposable aura lieu de même par une évaluation de gré à gré. » — Adopté.

Art. 10. — « Dans tous les cas où il y aura lieu d'évaluer la quantité de sucres au premier type, contenus dans les sucres imparfaits et sirops, et lorsque la régie et le fabricant ne pourront s'accorder pour cette évaluation, il sera, sur le vu des échantillons, procédé par trois experts, agissant en commun et dont deux seront nommés par les parties et le troisième par le président du tribunal. » — Adopté.

Art. 11. — « Les sucres achevés pourront être déposés, avec suspension de paiement du droit, dans des magasins appartenant au fabricant, dans la commune où est située la fabrique ou dans les communes limitrophes et dont il aura fait la déclaration régulière.

» Le compte de ces magasins sera suivi comme ceux de la fabrique, et les mêmes formalités seront observées pour les sorties.

» Seront saisis tous les sucres, sirops et mélasses recélés dans la fabrique ou ses dépendances, ainsi que ceux appartenant aux fabricants, qui seraient trouvés dans des magasins ou dépôts non déclarés, soit dans la commune où est située la fabrique, soit dans les communes limitrophes. » — Adopté.

Art. 12. — « La circulation des sucres indigènes et exotiques, libérés ou non libérés d'impôt, est soumise à la surveillance des préposés ;

» 1o Dans l'étendue de l'arrondissement où est située une fabrique, et dans les cantons limitrophes de cet arrondissement.

» Les cantons composés de fractions d'une même ville seront, ainsi que leurs parties rurales, considérés comme ne formant qu'un seul canton.

» 2o Aux entrées de toutes les villes assujetties à la perception du droit d'entrée sur les boissons, lorsqu'elles seront situées dans un département où il existera une fabrique de sucre.

» Les sucres raffinés, libérés d'impôt, tant en pains que candis, enlevés de tout autre lieu que d'une fabrique ou de magasins appartenant à un fabricant, pourront circuler sans expédition, moyennant que le chargement soit accompagné d'une lettre de voiture indiquant le lieu d'enlèvement, celui de destination et le nom de l'expéditeur, sans préjudice des obligations imposées à la circulation dans le rayon des douanes. — Adopté.

Art. 13. — « Les volturiers, bateliers et tous autres qui conduiront des chargements de sucres, seront tenus d'exhiber sur tous les points soumis à la surveillance, conformément à l'article précédent, et à l'instant même de la réquisition des employés des contributions indirectes, des douanes ou des octrois, les expéditions de la régie et la lettre de voiture dont ils devront être porteurs.

» Ces expéditions seront assujetties aux règles prescrites par la loi du 22 août 1791. Cependant la peine encourue, en cas de non rapport du certificat de décharge d'un acquit à caution, ne sera que d'un simple droit au titre d'amende, lorsque déjà un premier droit aura été payé par l'expéditeur, ou constaté à sa charge. »

Art. 15. — « Dans le cas où les colis de sucre devront être plombés, l'expéditeur remboursera les frais de cette opération, au taux qui sera déterminé par le ministre des finances. » — Adopté.

Art. 16. — « Il sera établi des entrepôts réels pour les sucres dans les ... nance des sucres.

» Les fabricants seront tenus également de fournir, sur la demande des employés, les ouvriers, l'eau, les vases et ustensiles nécessaires pour vérifier au moyen de l'empotement, la contenance des vaisseaux par eux déclarés. » — Adopté.

Art. 21. « Toute infraction aux dispositions de la présente loi sera punie d'une amende de mille francs, et de la confiscation des sucres, glucôses, sirops et mélasses fabriquées, recélés, enlevés ou transportés en fraude.

» En cas de récidive, l'amendement sera portée au double. » — Adopté.

Art. 22. « Les contraventions aux lois et règlements concernant la perception des droits imposés sur le sucre et sur le glucôse, seront constatées et poursuivies dans les formes propres à l'administration des contributions indirectes.

» Le produit net des amendes et confiscations prononcées par suite des dites contraventions, sera réparti conformément à l'art. 126 de la loi du 25 mars 1817. » — Adopté.

Art. 23. » Il sera pourvu par des règlements d'administration publique aux mesures nécessaires pour garantir l'uniformité et la conservation des types, pour déterminer les obligations des fabricants, les conditions de l'exercice dans les fabriques, les formalités à l'enlèvement et à la circulation des sucres, le paiement des droits, enfin, pour assurer le recouvrement de l'impôt sur les sucres cristallisables et non cristallisables, et l'entière exécution de la présente loi.

» Les contraventions aux prescriptions des règlements à intervenir sont punies conformément à l'art. 20 de la présente loi. » — Adopté.

Art. 24. « Jusqu'à ce que l'impôt sur le sucre indigène soit arrivé dans sa progression annuelle, au maximum fixé par la loi du 2 juillet 1843, les sucres contenus dans les sirops, mélasses et sucres imparfaits, restant dans les fabriques à la fin de chaque campagne de fabrication, ne seront frappés chaque année que du droit applicable à l'exercice expiré. »

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, combat cet article ajouté par la commission et demande que les produits dont il s'occupe soient soumis au droit plus élevé de l'année suivante ; c'est au reste ce qui a été fait jusqu'à présent sans réclamations et cela est conforme aux usages en matière de douane : Favoriser le sucre indigène comme le voudrait la commission serait démentir le système d'égalité qu'on a voulu établir entre les deux industries rivales.

M. LESTIBOUDOIS défend l'article. Il ne s'agit pour le trésor que d'intérêts bien peu importants et la loi doit être interprétée dans le sens le plus favorable au fabricant. L'objection tirée de ce qui s'est fait pour le sucre colonial ne lui paraît pas fondée, car le sucre colonial peut à tout instant sortir de l'entrepôt, tandis que le sucre indigène ne peut sortir de la fabrique où il attend encore des manipulations.

MM. Lestiboudois, Dubois (de Nantes), Bureaux de Puzy, Chegaray, et de Morny sont encore entendus.

L'article est rejeté après une épreuve douteuse.

Art. dernier. « Pendant les trois mois qui suivront la promulgation de la présente loi, les ordonnances des 16 août 1842 et 7 août 1843, demeureront en vigueur dans tout ce qui n'est pas contraire aux dispositions précédentes.

» Les contraventions à ces ordonnances seront punies conformément à l'art. 20 de la présente loi. » — Adopté.

La chambre votè ensuite au scrutin public l'ensemble du projet de loi.

Votants, 231 ; pour, 229 ; contre, 2. La chambre a adopté.

Demain, à une heure et demie, séance publique ; discussion de la proposition sur la construction des trottoirs ; discussion du projet de loi sur l'emprunt grec.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 30 avril, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande *directe* d'abonnement ou de renouvellement doit être adressee *franco* au gérant, et être accompagnée, 1° de la derniere bande imprimee, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10 ; chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du Comptoir central de la librairie, qui, tous, reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

FAITS DIVERS.

Hier, M. Guizot a fait une promenade et est allé au château rendre une visite au roi.

— On lit dans la correspondance parisienne de Mallet :

« Ce matin, à onze heures, a eu lieu une première expérience d'essai du télégraphe électrique qui vient d'être organisé sur le chemin de fer de Rouen. Dimanche prochain aura lieu l'expérience officielle, si l'on peut dire. Les appareils sont de M. Brignet.

» A propos de télégraphe électrique, il circulait ce matin une nouvelle version sur les fils conducteurs qu'on fait passer sous le trottoir d'orient du pont de la Concorde : ce ne serait point pour organiser un télégraphe électrique entre le château et le palais Bourbon ; mais bien pour prolonger la ligne télégraphique de Rouen jusqu'au ministère de l'intérieur.

» Dans ce cas, la tranchée qui se poursuit sans relâche sur la terrasse de l'eau du jardin des Tuileries, resterait sans explication. — Quand nous connaîtrons le mot de l'énigme, nous le ferons connaître sans perdre une seconde. »

— On lit dans la *Gazette de Metz*, du 22 avril :

« Une insubordination bien déplorable dans l'intérêt des élèves, et désespérante pour leurs familles, s'est manifestée hier au soir au collège royal de Metz, dans la classe des aspirants à l'Ecole polytechnique. A l'heure où nous écrivons, trente jeunes gens sont sortis du collège et rentrés dans leurs familles. La cause de ces troubles est une punition infligée, suivant le règlement, à deux élèves qui entretenaient des correspondances interdites ; leurs camarades ont pris fait et cause pour eux. »

— On vient de placarder à l'Ecole des beaux-arts, ... cours de 1845, le singulier article de règlement qui sui... mis à concourir il faut 1° être né Français ; 2° ou bi... Français ; 3° avoir moins de trente ans ; 4° produire un ... tant qu'on a travaillé dans l'atelier d'un maître-profes... NE PAS ÊTRE MARIÉ. »



en ce moment encombrés des matériaux qui vont servir à la construction de la tombe de l'empereur.

— Une poursuite a été dirigée contre les propriétaires et gérants du journal *l'Avenir*, pour avoir traité de matières politiques sans cautionnement. Aujourd'hui, la 6e chambre, présidée par M. Pinondel, a condamné pour ce fait Mme Eugénie Nyboget, propriétaire, Mlle Julie Juif-co-propriétaire, et MM. Henri et Bourdon, gérants de *l'Avenir*, à un mois de prison et 200 fr. d'amende.

— M. Gérusez, professeur à la Faculté des lettres de Paris, a dirigé, on le sait, une plainte en diffamation contre M. Barrier qui a été condamné à 300 fr. d'amende. Il a formé appel du jugement ; mais la cour royale de Paris, dans son audience d'aujourd'hui, a prononcé un arrêt confirmatif.

— On rapporte qu'à son passage à Paris, lit-on dans les journaux de Nantes, l'ex-notaire Girard a laissé chez M. Régnier, comédien du Théâtre-Français, que la scène nantaise a possédé, et avec qui il était lié depuis longtemps, une somme de 36 000 fr. M. Régnier ne savait pas ce qui se passait à Nantes ; mais dès qu'il a eu connaissance de la déconfiture et des faux, il a déposé cette somme entre les mains du procureur du roi.

— Le bruit de la mort de M. Mario est complètement démenti ; il paraît même qu'aucun duel n'a eu lieu. Les journaux anglais ne font aucune allusion à un pareil évènement. M. Mario a paru sur le théâtre de Londres, *mardi soir*, dans le rôle que nous indiquions hier, Elviro de la *Sonnambula*.

— Hier soir un triple crime a été commis rue des Vieux-Augustins, 46, par un garçon tailleur. Cet homme avait eu avec une ouvrière des relations qui depuis long temps avaient cessé ; depuis plusieurs jours néanmoins il la guettait chaque soir à la sortie de son travail sans avoir encore pu l'aborder. Hier enfin, fatigué sans doute d'attendre inutilement, il monta chez le maître de la jeune ouvrière. Celle-ci, en le voyant entrer, se réfugia dans une pièce voisine, tandis que la personne chez qui elle travaillait s'efforçait de renvoyer le garçon tailleur. Celui-ci essaya de résister, et, ne pouvant pénétrer dans l'appartement, il frappa son adversaire de sept coups de tire-point ; se précipitant ensuite sur la jeune ouvrière, il lui en porta aussi plusieurs coups.

Un voisin attiré par les cris des victimes ayant voulu intervenir, le meurtrier, exaspéré sans doute par la lutte, le frappa également de six coups de tire-point. Ce n'est pas sans peine que l'on est parvenu à arrêter l'assassin qui s'était réfugié à un étage supérieur. Il a été conduit au poste de la banque de France, tandis que deux médecins appelés en toute hâte prodiguaient leurs soins aux victimes. Deux des blessés sont dans un état alarmant.

— Une singulière scène conjugale est ainsi racontée par la *Patrie* :

« Hier soir, vers les six heures, un attroupement considérable s'était formé autour d'une voiture de place, près de l'arc de triomphe du Carrousel, et assistait avec un vif intérêt à une scène conjugale probablement destinée à se dénouer en police correctionnelle. La voiture, lancée de toute la vitesse du cheval, venait d'être arrêtée avec beaucoup de peine par des passants aux cris d'un monsieur fort bien mis et décoré, qui la suivait au pas de course depuis quelques instants. Ouvrir la portière, s'élancer dans la voiture, en faire sortir de vive force une jeune femme à demi évanouie, avait été pour le mari (car c'était un mari), l'affaire d'une seconde. Un jeune homme de fort bonne mine, brun, à la moustache espagnole, était descendu immédiatement après, et avait essayé de soustraire la jeune femme aux brutalités de l'époux outragé, en pressant ce dernier d'accepter sa carte, et en protestant de l'innocence de la jeune femme, dont le gracieux visage portait déjà les traces visibles des corrections maritales. A force de provocations, le jeune homme avait enfin réussi à attirer toute la colère du mari sur lui, et, profitant de cette diversion, Mme X. était parvenue à remonter dans la voiture, lorsque, s'apercevant que sa femme lui échappait, le mari s'est de nouveau mis à sa poursuite suivi de la foule qui le huait sans pitié et faisait des vœux pour que la fugitive lui échappât. Vœux inutiles ! la voiture, arrêtée de nouveau par un sergent de ville, s'est ouverte devant le mari, qui, mieux avisé cette fois, s'est assis à côté de la coupable et a donné au cocher l'adresse du domicile conjugal. »

— Hier après midi, une femme d'une trentaine d'années était occupée à laver du linge au canal Saint-Martin, quand tout-à-coup elle fut saisie d'un étourdissement et tomba dans l'eau. Un ouvrier qui passait sur le quai ayant été témoin de l'accident, courut aussitôt vers l'endroit où il était arrivé, et, sans prendre le temps de se déshabiller, se jeta à la nage et plongea courageusement jusqu'au fond du canal pour repêcher cette malheureuse femme, qu'il parvint à saisir par ses vêtements à et à ramener contre la rive.

Mais, au moment où il allait la sortir de l'eau, une partie du vêtement céda, et la victime disparut de nouveau. L'ouvrier ne perdit pas courage, il replongea, et au bout de quelques efforts, il fut assez heureux pour ressaisir l'infortunée et la porter cette fois sur la berge. Malgré le peu de temps qu'il avait mis à opérer ce sauvetage, la personne submergée était déjà privée de sentiment. On s'empressa de lui prodiguer les secours usités en pareille circonstance, et, après quelques instants de soins, on parvint à ranimer ses sens ; une demi-heure plus tard elle était tout-à-fait rétablie et pouvait regagner son domicile. L'ouvrier a quitté le lieu, sans vouloir dire son nom, aussitôt qu'il a vu cette femme hors de danger.

— Une compagnie de musiciens, armés des nouveaux instruments inventés par le facteur Adolphe Sax, s'est fait entendre alternativement avec un orchestre militaire du même nombre d'exécutants, jouant sur des instruments de l'ancien système. Cette épreuve solennelle s'est faite le 22 de ce mois au Champ-de-Mars, en présence du jury nommé par le gouvernement, et d'un grand nombre d'amateurs parmi lesquels on remarquait des officiers-généraux, des colonels et de jolies femmes. Le jury n'a pas fait connaître encore sa décision ; le public n'a pas cru devoir garder la même réserve, et ses applaudissements, contenus pendant le concours, ont enfin éclaté sur les derniers accords de la troupe de Sax.

COELINA L'ENCHANTERESSE. — AVIS AUX PROVINCIAUX. — Nous empruntons l'épisode suivant au journal le *Droit* :

[illegible] de désappointement avec le monsieur en blouse du fond de l'auditoire.

NICOLAS LORIER. Bien tapé! mais c'est égal, elle parle joliment bien!

(*Droit*.)

LES VIOLETTES. — Eugène Graffeteau est arrivé à Paris cette année pour faire son droit. Plusieurs amis de seconde et troisième année ont cherché à le lancer, à le dépayser autant que possible, mais sa nature est rebelle à la civilisation un peu risquée du quartier latin. Le *Droit* raconte ainsi ce qu'il en est advenu :

Ennuyé d'être sans cesse traité de conscrit, il résolut d'abandonner la fréquentation des roués de la Chaumière, et de compléter seul son éducation de viveur. Il y avait bien un petit motif à cette détermination. Dans le commencement du mois d'avril, il avait rencontré, au théâtre de l'Ambigu, une jeune lorette qui paraissait fortement impressionné des situations dramatiques du mélodrame de la *Peste noire*.

Eugène la remarqua d'autant mieux qu'elle paraissait être seule de son avis, et que ses larmes attiraient l'attention du public entier. Il se dit : Voilà une jeune fille qui a du cœur, qui est impressionnable ; c'est mon affaire, je vais lui offrir mes hommages.

On l'accueille, et à ses offres réitérées de rafraîchissements, on répond timidement qu'on ne désire qu'un bouquet de violettes. En échange de ses modestes fleurs, Eugène obtint le nom d'Amanda et le numéro 66 bis de la rue Neuve-Bréda.

Le dimanche suivant, Eugène et Amanda étaient ensemble au théâtre de la Gaîté, et lui était heureux des larmes que le drame de la *Justice de Dieu* faisait verser à sa compagne.

Il offre des rafraîchissements. Non, lui répond-on, un bouquet de violettes. Eugène n'est pas très riche, et ces goûts modestes lui conviennent parfaitement.

Deux jours après, le temps était magnifique, et Amanda éprouva le besoin d'aller à Saint-Germain, dans la forêt, cueillir elle-même la violette des bois. Eugène est de plus en plus enchanté ; son Amanda a des goûts simples, c'est une fleur qui ne se plaît qu'au milieu des fleurs. Avec le prix des wagons et un modeste dîner chez le garde, il se promet bien d'en être quitte. Mais arrivée au bois, Amanda prétend que l'endroit où se trouvent le plus de violettes est fort avancé dans la forêt, et qu'il serait très fatigant d'y aller à pied.

Eugène se laisse aller à une heure de chevaux du manège des amazones. Bah ! ça n'augmentera pas beaucoup sa dépense. Mais, par malheur, il n'y a plus qu'un cheval dans l'écurie, il en rentrera d'autres bientôt.

— Eh bien ! mon ami, dit Amanda, déjà en selle, je fais un tour d'un quart d'heure et je reviens vous reprendre.

— Oh ! vous serez trop long-temps, vous vous oublierez dans la forêt, répond Eugène.

— J'ai besoin de violettes, répond Amanda avec mutinerie, il m'en faut tout de suite ; je pars.

— Non ! vous resterez plus d'un quart d'heure.

— Je vous jure que non, reprend vivement Amanda ; tenez, donnez-moi votre montre pour me régler ; je ne resterai pas une minute de plus ; mais il faut que je respire la violette.

Eugène consent, donne sa montre et Amanda part comme une flèche.

Un quart d'heure se passe, puis une demi-heure, puis une heure ; Eugène commence à s'impatienter singulièrement. Une autre heure s'écoule, rien encore ; Eugène est furieux. La nuit arrive, pas d'Amanda ; mais son coursier est revenu seul, et a pris tranquillement sa place au râtelier.

Est-il arrivé un malheur ? L'inquiétude décide Eugène. Il prend un cheval à son tour, et bat la forêt ; il revient fatigué, moulu ; il n'a rien trouvé. Aurait-il été la cause involontaire de la mort de cette jeune fille, qui commençait à si bien le comprendre ? Il en perd la tête, il va devenir fou ; il veut coucher à Saint-Germain, et va enfouir sa douleur dans un hôtel de la ville, après qu'on lui eût préalablement fait payer le prix de location des deux chevaux.

Le lendemain, pas de nouvelles encore ; il court chez les gardes avec le signalement de son amante ; on n'a rien vu ; la forêt n'offre aucune trace d'accident. Enfin Eugène se décide à reprendre la route de Paris et à rentrer dans son domicile, qu'il interdit à tout le monde, et où il s'enferme avec ses remords. Il est dans des transes continuelles ; il craint qu'on ne vienne lui demander compte de la disparition de l'infortunée jeune fille.

Quelques jours s'écoulent ; sa douleur commence à se calmer, et il se hasarde à prendre l'air. Pour se distraire un peu du chagrin qui le mine,

[illegible] ajoute avec satisfaction : « La Chambre » des députés a voté la réduction de la rente, c'est vrai, mais la volonté » d'une seule chambre n'est pas souveraine. »

Le *Globe* de son côté dit qu'il ne comptait pas sur une majorité aussi considérable. Il l'attribue au terme de dix ans de garantie contre toute nouvelle conversion. Puis il ajoute :

« Nous ne considérons pas encore la loi comme adoptée, il s'en faut de beaucoup ; mais on ne saurait nier que la majorité considérable qu'elle a obtenue dans la chambre des députés ne soit une présomption sérieuse en sa faveur. »

« Personne n'a pris au sérieux les débats de la loi de conversion, dit » le *Courrier français*, et M. Sauzet moins que qui que ce soit. Croi» riez-vous qu'il avait oublié de mettre aux voix le dernier article de la » loi, et que déjà l'on procédait au scrutin lorsqu'il a été averti de sa sin» gulière omission ! La présidence mériterait une pénitence. »

Le *Constitutionnel* s'exprime ainsi à propos du silence gardé par M. Lacave-Laplagne, malgré les interpellations réitérées de M. Saint-Marc-Girardin :

« Voilà pour le pouvoir une attitude digne et honorable ! Subira-t-il le projet voté par une majorité énorme, 202 voix sur 288 ? Cachera-t-il sa pusillanimité derrière la chambre des pairs ? S'efforcera-t-il d'échapper à ses engagements, en se mettant à l'abri entre deux défaites ? Il ignore tout cela ; il ne sait ni ce qu'il pense, ni ce qu'il peut, ni ce qu'il veut, ni ce qu'il lui sera permis de vouloir. Depuis dix ans, la question est à l'étude ; depuis le commencement de la session, elle est sur le tapis ; depuis deux jours, on la discute, et le ministère n'a pas d'avis ! On n'est pas plus incapable ou plus impuissant.

La *Presse* fait remarquer que M. le ministre des finances a mis sa boule dans l'urne d'adoption d'une façon tout-à-fait ostensible.

—En rectification d'une nouvelle publiée par le *Toulonnais*, le *Journal des Débats* annonce positivement qu'on a dû renoncer, pour cette année, à l'expédition contre la Kabylie. Le gouvernement regarde comme peu sujette à contestation la question d'utilité et même de nécessité de cette expédition, mais il n'en est plus de même pour la question d'opportunité. « Nous sommes forcés d'attendre, disent les *Débats*, que notre domination soit parfaitement assurée aux limites de la province d'Oran, et que notre ennemi acharné, Abd-el-Kader, soit définitivement réduit à l'impuissance de nous y susciter de perpétuels embarras. On le voit reparaître menaçant au delà de la frontière ; il s'est refait une smala nombreuse au moyen de plusieurs fractions de l'Algérie qui l'ont rejoint, et au moyen de plusieurs tribus du Maroc insoumises de tous temps à leur souverain. »

Marchés de Paris.

Halle aux farines du 24 avril. — Arrivages 1012-80. — Ventes 1720-26 — Restant 22242-16. — Gruaux, 47,15 à 53,50. — Farines, 1re 30,25 à 31,85; 2e 28,65 à 29,30 ; 3e 25,15 à 00,00; 4e 19,00 à 19,10. — A livrer 585-81.

Marché aux fourrages du 24 avril. *Barrière d'Enfer*. — Foin 1re 54 à 55 2e 53 à 54, 3e 48 à 50. — Paille de blé 1re 35 à 37 ; 2e 33 à 34 ; 3e 31 à 32

Marché de Poissy, 24 avril. — Il a été amené 1623 bœufs, sur lesquels 1523 ont été vendus 1,16-1,06-0,96. — 64 vaches amenées, dont 61 vendues 1,06-0,90-0,76. — Veaux amenés 736, vendus 726 1,70-1,50-1,30. — 6810 moutons ont été amenés, sur lesquels 6368 ont été vendus, 1,44-1,26-1,08.

Marché de la Vallée du 23 avril. — Agneaux 4,50 à 28,00. — Canards barbotteurs, 2,00 à 2,50. — Canetons de Rouen, 3,00 à 4,00. — Chapons gras et chapons paillés 1,75 à 6,25. — Chevreaux ou cabris 1,50 à 2,75. — Dindes gras 6,00 à 9,00; do com. 3,25 à 5,50. — Lapins ou lapereaux 1,00 à 2,75. — Oies 3,00 à 4,00. — Pigeons bizets 0,32 à 0,00. — Pigeons de volière 0,70 à 1,20.— Pilets 1,00 à 0,00. — Poules ordinaires 1,26 à 2,25.— Poulets gras 3,00 à 4,75. do comm. 1,50 à 2,00.— Sarcelles 0,50 à 0,00.

Marché de Nangis du 23 avril. — 390 veaux amenés et vendus 1,30 à 1,60 le k. — 32 bœufs amenés et vendus 1,00 à 1,10 le k. — 10 vaches vendues 0,80 à 1,00 le k. — 14 moutons 1,40 à 1,50. — 9 porcs 0,80 à 0,90.

Froment 130 hect. à 16,65 l'hect. — Avoine 198 hect. à 6,50 l'hect.

4 1/2 0/0	113 75	»	»	H.	» 25	[illegible]	103 1/4	»	»		
4 0/0	107 50	»	»	»	»	— Portugais	»	»	»	»	
O. de l. V.	1465	»	»	»	»	Esp. D. active	»	»	»	»	
B. de Fr.	3265	»	3265	»	B. 5	5 0/0 Naples	103	»	»	»	
						— Romain	106 1/2	»	»	»	
C. G. 1000	1110	»	»	»	»	Obl. Piémont.	1277 50	1276	»	H. 1	
C. hyp...	765	»	»	»	»	Emp. d'Haïti.	402 50	»	»		
4 Can....	1275	»	»	»	»	Banq. belge.	»	»	»	»	

CHEMINS DE FER					
St-Germ.	1106 »	1005 »	B.10 »	F. c. 1080.	B. 2
V. R. Dr.	527 50	» »	» »	— 525, 530, 522 50, 527 50.	B.10
— R. G.	345 »	340 »	B. 5 »	— 340, 342 50, 337 50.	B. 1
Orléans.	1220 »	» »	B.20 »	— 1217 50, 1210, 1210.	B.10
Strasb...	290 25	290 »	B. 5 »	— 297 50, 287 50, 290.	B. 5
Rouen..	1100 »	1098 75	B.10 »	— 1102 50, 1098 25.	B. 1
Havre...	915 »	» »	B. 5 »	— 920, 912 50.	B.10
Marseill.	1022 50	1022 50	B. 2 50	— 1030, 1020.	B.10
Vierzon.	855 »	845 »	» »	—	

LONDRES, 22 AVRIL	C. DE LA COULISSE.	Primes.
Consol.... 96 7/8.	Av. 85 85	F. c. 85 85 d. 50.
Esp. act... 30 1/4 3/8.	Ap. 85 75.	F. p. 86 25, 15 d. 50.
Portug.....		F. c. 118 85, 75 d. 50.
Mexic..... 37 1/4.	Rep. Fin c. F. pr.	F. p. 119 05, 119 15 d. [illegible]
Brésil...... »	3 0/0 7 1/2, 10 15	119 30, 50 d. 50.
5 0/0 holl. 97 3/8.	5 0/0 27 1/2	Orléans, 1222 50 d. 20.
2 1/2 do... 63 3/8	Bons du Trésor.	1235 d. 10.
Rouen..... 42, 43.	3 1/8 à 2 et 4 mois.	Strasb. 293 75 d. 10.
Orléans.... 46, 47.	3 1/4 à 6 mois.	297 50, 300 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 87,00 à 00,00; courant du mois, 90,00 à 89,50 ; 4 mois d'été, 90,50 à 00,00 ; 4 derniers mois, 97,00 à 00,00 ; 4 premiers 1846, 100,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 84,00 ; œillette rousse. 73,00 à 72,75 ; cameline, [illegible]

ESPRIT 3/6. — Disponible, 90,00 ; courant du mois, 89,60 à 00,00; 2 derniers, 88,00 à 89,00 ; novembre et décembre, 86,00 à 84,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 86,00 à 00,00.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

OFFICE DES CHEMINS DE FER, bureaux provisoires, rue Neuve-Vivienne, 36, près la Bourse. — L'Office sert d'intermédiaire entre les actionnaires et les compagnies. Il représente les actionnaires dans les assemblées générales, reçoit les dividendes pour leur compte, et se charge de leurs intérêts dans toutes circonstances. — Correspondance avec la province pour tout ce qui a rapport aux chemins de fer. — Renseignements sur la valeur réelle des actions, sur les compagnies qui se forment, enfin sur tout ce qui concerne les chemins de fer. — Achat, au comptant, de toutes actions ayant cours, et avances sur titres à céder. — On ne reçoit que les lettres affranchies. Renseignements de dix heures à deux heures.

Spectacles du 25 avril.

8 h. 1/2 OPÉRA. — Giselle. Dieu et la Bayadère.
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Mme de Lucenne.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon. Déserteur.
7 h. 1/2 ODÉON. — Les Pharaons. L'Eunuque.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Prem. rep. Mme Bugolin. L'Amour. La Veille. [illegible]
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Vendetta. Tom Pouce. Garde-Forestier. Dangeville.
6 h. 3/4 GYMNASE. — Petit homme. Tuteur. L'Image. La Tirelire.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — L'Homme aux 20 écus. Un Poisson. Le Bal.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — La Peste noire.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Justice de Dieu.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — Mort aux rats. Solo de piano. Mme Genlis. Mazurka.
6 h. 1/2 FOLIES. — La Rosière. Constant. L'Orage. Taupin.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Le 15 avant midi. Sacripant. Epaulettes d'or.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

vœux constants, unanimes pour sa délivrance.

Groupé autour d'un chef courageux mais prudent, il ne proteste ntre ses oppresseurs que par des réunions calmes, imposantes. accord, cette réclamation solennelle d'un peuple entier finit r ébranler l'Angleterre: elle accorde aux *meetings* ce que l'insurtion n'avait jamais obtenu; elle entre à l'égard de l'Irlande dans voies de la justice.

Que les prolétaires de France, que les opprimés du monde enr prennent donc espoir et courage! Ils ne sont pas plus malureux, plus déshérités que l'Irlandais, ils n'ont pas à triompher me lui de ces préjugés religieux qui se sont soulevés en Anleterre contre la noble conduite de Robert Peel. Les opprimés du ntinent obtiendront la reconnaissance et l'exercice de tous leurs oits quand ils se grouperont avec calme, avec persévérance aur d'une idée sociale, quand ils sentiront que la révolte est sount impuissante, toujours accompagnée de désastres, lorsqu'ils ront bien résolus à employer les armes de la raison, de la stice et à faire entendre leurs vœux d'une voix puissante mais ntenue.

Jusqu'à ce jour, l'Irlandais catholique était, en Europe, le type mplet du prolétaire, du serf, du travailleur exploité. Une triple ppression pesait sur sa tête : oppression politique, oppression sole, oppression religieuse. De vie politique, l'Irlande n'en avait s. Erin n'était pas une province, une subdivision de la Grandeetagne; c'était un pays conquis, toujours occupé militairement, ec luxe de camps retranchés, d'artillerie et de chevaux de frise. voir sur la carte cette petite île accolée à la grande île d'Albion, eût dit un navire sans pavillon, amarré et traîné à la remorque r le vaisseau de guerre qui l'avait pris à l'abordage.

L'Irlande fournissait sa part au budget de l'Angleterre; ses ennts composaient le meilleur élément des troupes anglaises, et cendant elle n'avait aucune influence sur l'emploi des finances et l'armée. Privée de mandataires catholiques jusqu'en 1829, elle envoya depuis cette époque au parlement anglais que des reprénts peu nombreux, rencontrant à chaque pas l'hostilité britannie, impuissants dans toutes les questions qui intéressaient leur ys.

De droits sociaux, l'Irlandais n'en a pas été moins dépourvu que droits politiques. A-t-il possédé jusqu'ici le droit de vivre en travaillant? Une noblesse sans cesse absente de ses foyers, versant en ngleterre ou sur le continent le prix des sueurs irlandaises, posde la majeure partie du sol. Les cultivateurs surabondent, le tra il agricole est au rabais : le fermier et sa famille logés pêle-mêle ec les bestiaux, vivant de pommes de terre, savent que des affaés font déjà queue à la porte du maître, qu'ils offrent de végéter s misérablement encore et de payer de la ferme un meilleur ix.

Voilà dans quel abîme de misère nous avons vu l'Irlandais plongé squ'à ce jour. La tyrannie sacerdotale, l'intolérance religieuse grave encore cet asservissement, et, ce qui est plus fatal, le concre, le justifie aux yeux du peuple anglican. L'Irlandais n'est 'un papiste, un mécréant digne de tous les maux; ses prêtres nt des imposteurs, des rebelles, qu'il faut réduire à l'obéissance r la famine; en les subventionnant, le gouvernement se rendrait mplice de leurs superstitions. Un clergé protestant, installé dans pays catholique comme une garnison de conquérants dans une

observer que Georges IV était mort ... avoir ... le bill d'émancipation des catholiques.

Nous rappellerions encore ce député qui n'a pas craint de dire en pleine Chambre des communes.

« Je ne saurais m'élever avec trop de force contre le bill à rai-
» son du principe et à cause de l'inopportunité. C'est sur la base
» du protestantisme que repose la couronne d'Angleterre, et la me-
» sure proposée par le ministère tend à ébranler ce chêne sécu-
» laire qui a déjà défié tant d'orages. Le séminaire de Maynooth
» est une épine enfoncée dans le flanc du pays, et c'est cette épine
» à la pointe acérée que le ministère ne craint pas de retourner
» dans la plaie. »

Un journal de Londres a menacé le ministère Peel de le faire *balayer* par une agitation protestante. Le *Sun* accuse le chef du Cabinet de *trahison* envers l'Eglise établie.

L'Angleterre entre donc dans une voie nouvelle, dont les vieux partis sont étonnés. Un ministre, sir James Graham l'a dit à la tribune : « Le gouvernement est convaincu que le temps est passé
» où l'Irlande pouvait être gouvernée d'après le principe de la su-
» prématie protestante... La concession contenue dans le bill est
» commandée par la justice... c'est la base d'autres mesures des-
» tinées à pacifier l'Irlande. »

Nous le répétons, que les opprimés de tous les pays, que les prolétaires de France surtout prennent courage; que le peuple irlandais leur serve d'exemple! Il n'y a point chez nous de prévention religieuse qui les repousse. L'Evangile, qui n'est faussé en France par aucune interprétation puritaine, a prononcé en leur faveur. Ils n'ont point à vaincre comme l'Irlandais l'aristocratie la plus puissante, la plus fortement organisée de l'Europe. Chez nous, l'aristocratie de la race manque de pouvoir, l'aristocratie de l'argent manque d'influence morale, de considération. D'ailleurs ces masses qui se réunissaient, qui manœuvraient au commandement d'O'Connel, ont-elles jamais formulé nettement leurs vœux, ont-elles connu autre chose qu'un mot de ralliement, le *rappel de l'Union*, clef mystérieuse qui devait leur ouvrir le paradis?

En France, le peuple commence à savoir clairement ce qu'il désire; chaque jour, la science sociale dépose de nouveaux germes dans son sein. Qu'il réclame donc avec persévérance et dignité; que tous les hommes dévoués au progrès social se rallient : l'action de la vérité, de la justice est irrésistible. Des circonstances extérieures; des chances de guerre avec les Etats-Unis; la nécessité de se concilier l'Irlande, cette pépinière de soldats, à la veille d'une campagne, ont pu servir, au delà du détroit, la cause des opprimés; sur le continent aussi la Providence prépare peut-être des éventualités dont la cause populaire profitera. Tout sert le progrès social, tout seconde les grands partis, une fois qu'ils ont conscience de leur force. Rallions-nous donc, et chaque jour apprenons au Pouvoir que des voix, de plus en plus nombreuses, appellent à grands cris le règne de l'Association, l'Organisation du travail.

Séance de la Chambre des députés.

LOI SUR LES TROTTOIRS.

La Chambre des députés a adopté aujourd'hui à la majorité de 185 voix contre 47, le projet de loi relatif à l'établissement obligatoire des trottoirs.

... finitivement obligatoire l'établissement des trottoirs, produiront nécessairement des difficultés, des entraves de mille natures et viendront augmenter l'inutile fatras de la paperasserie gouvernementale.

La pose d'un trottoir dépasse donc, d'après nos législateurs, les attributions du pouvoir municipal? Et pourtant la loi du 24 août 1790 plaçait l'intérêt de la circulation sous la sauvegarde et parmi les devoirs des magistrats communaux. N'est-il pas ridicule de faire intervenir le Pouvoir royal jusque dans les moindres détails de la pose d'une pierre, qui devra se faire aux extrémités les plus reculées du territoire?

La commission a également proposé, et la Chambre a adopté que la dépense serait répartie par moitié entre les communes et les propriétaires.

Si la commission avait étudié consciencieusement la question, elle ne serait pas tombée dans cette seconde faute qui grève beaucoup trop les caisses communales.

En effet, pourquoi une maison bâtie sur une rue a-t-elle une valeur bien plus considérable qu'une maison isolée placée au milieu d'un champ? Parce que cette maison trouve dans celles qui l'avoisinent une valeur dont on n'a pas encore tenu compte, et qui résulte exclusivement de la puissance de l'association.

Or, ce nous semble, cette compensation est assez considérable pour que les propriétaires puissent être contraints à établir des trottoirs à leur propre compte. La proposition de M. Mortimer-Ternaux n'était donc pas injuste en imposant aux propriétaires l'obligation de payer les deux tiers de la dépense.

La Chambre des pairs pourra donc introduire d'utiles réformes dans cette loi. N'est-il pas très regrettable que les bâtiments appartenant à l'Etat, à des colléges, à des corporations, à la Liste civile ne soient pas, avant tous les autres, dotés de ces améliorations essentielles? Il est fâcheux que nos députés dédaignent de s'occuper de questions qui intéressent si essentiellement la sureté publique. S'ils avaient étudié celle dont s'occupait la Chambre aujourd'hui, ils eussent signalé sans doute l'état honteux de dégradation dans lequel on laisse la place du Carrousel, la cour du Louvre, etc.

Cette leçon eût été méritée, et la Chambre, en la donnant, aurait fait preuve d'indépendance et d'intelligence pratique.

La Chambre des députés a également adopté le projet de loi relatif au paiement des intérêts de l'emprunt grec. M. Duvergier de Hauranne a saisi cette occasion pour demander au ministère si l'existence du Cabinet grec n'était point menacée grâce aux manœuvres de l'Angleterre. On sait, en effet, que les hommes qui occupent le Pouvoir à Athènes sympathisent vivement avec la France et qu'ils ont remplacé des hommes dévoués, au contraire, aux intérêts du ministère anglais.

M. le ministre de l'intérieur s'est bien gardé de répondre d'une manière explicite aux interpellations de l'honorable M. Duvergier

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS (1).

Quatrième partie.

VIII. — LES DROITS DU MARI. (SUITE).

Il y eut une courte pause, puis Arthur reprit :

— Mon intention n'est point de vous reparler des débats qui se sont autrefois élevés entre nous, madame; nous avions entrepris tous deux une lutte folle, et que votre départ a heureusement interrompue; je reviens aujourd'hui complètement transformé, et comme on eût dit autrefois, l'*olivier à la main*. J'ose espérer que vos intentions ne sont pas moins pacifiques.

— Je n'ai jamais cherché ni souhaité la lutte, monsieur, répliqua Honorine, qui ne pouvait encore comprendre où il en voulait venir.

— Alors nous ne pouvons manquer de nous entendre, continua de Luxeuil. En définitive, nous nous sommes beaucoup tourmentés l'un l'autre, et pourquoi? Parce que nos goûts étaient différents, nos principes contraires! Comme si le monde n'était point assez grand pour deux volontés! Aussi ai-je fait depuis de sages réflexions, et suis-je arrivé à cette opinion, que le mariage était une auberge où l'on devait profiter des bénéfices de l'association sans s'imposer les gênes de l'intimité. Il me semble que ma définition doit obtenir votre approbation.

— J'attends..... le but de ces explications, monsieur, dit Honorine, qui se sentait malgré elle glacée du ton froidement persifleur d'Arthur.

Celui-ci s'inclina.

— Ah! le but, reprit-il; en effet, je m'aperçois que je me suis laissé emporter aux développements philosophiques, et je vous remercie, madame, de me rappeler au fait. Le but, le voici. La mort de Mme Louis vous laisse un héritage suffisant pour réparer les brèches faites à votre fortune par les nécessités du passé. Grâce à lui, vous pouvez reprendre des habitudes auxquelles vous n'eussiez dû jamais renoncer; je viens, en conséquence, vous arracher à votre exil pour vous rendre, dans le monde, le rang qui vous est dû.

Honorine releva vivement la tête.

— A moi? s'écria-t-elle; ah! je n'ai d'autre ambition que la retraite, monsieur, et rien ne pourra m'obliger à recommencer une vie à laquelle je dois mes plus cruels souvenirs. J'apprécie, du reste, comme je le dois, votre démarche!...

— Pardon! vous n'en devinez évidemment qu'une partie, fit observer de Luxeuil tranquillement. Vous avez compris que je voulais profiter de votre nouvelle opulence; c'est effectivement un privilége que je tiens du code, et j'ai toujours professé un respect aveugle pour les lois... quand elles sont faites à mon profit. Mais j'aurais pu jouir de ces avantages en vous laissant ici par un compromis amiable, et je l'aurais fait sans aucun doute si je n'avais besoin de votre retour à Paris.

— Que voulez-vous dire, monsieur? demanda Honorine stupéfaite de cette étrange franchise.

— Mon Dieu! c'est chose humiliante à déclarer, reprit Arthur; cet aveu va vous donner sur moi d'immenses avantages; mais maintenant je suis franc, par paresse... Depuis votre départ, ma réputation est devenue détestable. Un mari peut mal vivre avec sa femme; c'est la chance commune, l'état normal; mais vivre séparés!... cela a quelque chose de choquant. Le monde, qui ne s'inquiète pas du mal, condamne tout ce qui a l'apparence du désordre! puis, le moyen quand on est seul de tenir une maison, de donner des fêtes, de garder enfin son rang avec quelque éclat? Depuis un an, je suis descendu, malgré moi, au rôle de célibataire; on m'a adressé des invitations que je ne puis rendre; mon hôtel est désert; je vis au foyer de l'Opéra et au café de Paris. Tout cela était parfait, il y a cinq à six ans; mais je me fais un peu vieux pour continuer ce personnage de garçon; il est temps de prendre une position plus grave, de devenir sérieusement chef de maison, et, comme pour cela il me faut une femme, j'ai dû penser naturellement à la mienne.

— Je ne puis regarder une pareille explication comme sérieuse, monsieur, dit Honorine glacée par ce cynisme moqueur, et j'aime encore à croire que vous ne persisterez point dans une intention... qui ne peut être qu'une menace.

— Mon Dieu! pourquoi ne pas achever votre pensée, reprit de Luxeuil d'un ton souriant; vous regardez mes prétentions comme une ruse.

— Monsieur!...

— Vous croyez que je parle de vous conduire à Paris afin de vous forcer à racheter le droit de demeurer ici? Je suis étonné que vous ne m'ayez point encore demandé pour quelle somme je consentirais à vous laisser dans votre solitude.

— Eh bien! je vous le demande! s'écria la jeune femme poussée à bout.

— Décidément, madame, vous me forcerez à me mettre au rang des maris *incompris*, dit Arthur ironiquement; je suis véritablement contrarié de ne pouvoir vous convaincre que je tiens non seulement à votre fortune mais à vous-même.

Honorine fit un mouvement.

— Oh! ne donnez point trop d'étendue à mes prétentions, reprit de Luxeuil avec un accent incisif; ce que je demande, c'est seulement une *apparence*! Je n'ai point le téméraire espoir d'obtenir davantage. Toute liberté sera laissée à vos sentiments, à vos habitudes, à vos actes, et, pour n'avoir jamais à revenir sur un sujet pareil, je me permettrai un simple avis.

— Quel avis, monsieur?

— Celui de mettre plus de prudence, madame, dans des relations qui ont tout intérêt à se déguiser; de ne point confier aux arbres une correspondance qui pourrait être surprise; de choisir enfin pour vos rendez-vous du matin un lieu qui ne soit point ouvert à tout venant.

Au premier mot prononcé par Arthur, la jeune femme avait tressailli, puis elle devint très pâle.

— Je m'attendais à ces accusations... balbutia-t-elle; mais, quelles que puissent être vos préventions, monsieur, je puis vous affirmer...

— De grâce! pas de serments! interrompit de Luxeuil; je ne vous ai adressé ni questions, ni reproches; j'ai seulement hasardé un conseil!

— Non, s'écria Honorine, bouleversée par ce calme sardonique, dont elle ne pouvait comprendre la cause; non ce n'est point un conseil! Ah! votre froide raillerie cache quelque piége, monsieur; montrez-le, quel qu'il soit; que voulez-vous enfin, parlez! Si c'est une part de cet héritage que Dieu m'a donné dans sa colère, prenez-la; mais si c'est mon repos, ma liberté, n'espérez point que je vous les livre; je ne reprendrai point une chaîne dont vous m'avez fait une flétrissure; je ne feindrai point un pardon que je n'ai point accordé; je ne veux point de la paix que vous me proposez, et si vous n'en avez point d'autre, c'est moi qui demande la guerre.

— A la bonne heure, dit de Luxeuil, en frappant le plancher de sa badine. Je vous reconnais enfin, madame; vous voilà telle que je vous aime; audacieuse par irrésolution et menaçante par peur! seulement je dois m'étonner de la lenteur de votre intelligence pour ce qui me concerne. Vous me demandez pourquoi je vous parle si tranquillement de

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844 au 11 janvier 1845, et les numéros du 18 février au 25 avril 1845.

... Maynooth, il donnerait un aperçu général des mesures qui seraient proposées.

Une réunion solennelle des repealers de Dublin a eu lieu lundi dernier. Voici comment cette séance a débuté :

LE PRÉSIDENT. Je crois devoir proposer, avant d'ouvrir la séance, une salve d'applaudissements pour sir Robert Peel et la majorité qui a voté l'allocation de Maynooth.

M. O'CONNELL. Oui, une salve pour Peel et le repeal. (Applaudissements.)

LE PRÉSIDENT. J'espère que les habitants de l'autre côté du canal interprèteront convenablement cet applaudissement. Nous devons considérer la mesure comme bonne et naturelle et remercier ceux qui l'ont votée. Mais nous devons aussi considérer l'allocation comme un don du gouvernement et non du peuple anglais, car le gouvernement anglais voit que, sans se concilier l'Irlande, il ne peut la gouverner.

M. O'CONNELL. C'est aujourd'hui un grand jour pour l'Irlande. (Applaudissements.) L'allocation votée par les communes est une preuve de ce que peut produire la persévérance. L'heure du rappel arrive, et si nous n'obtenons pas ce que demande l'Irlande, ce sera la faute du peuple irlandais.

L'orateur passe en revue les opinions et les paroles des divers ministres ; il exerce surtout sa verve maligne sur sir Graham. Il reprend :

Le discours de sir Robert Peel a été candide et repentant ; il nous laisse un grand espoir d'amendement. Je crois que nous ferions bien de lui envoyer l'absolution de Conciliation-Hall. L'opposition au bill de Maynooth a été faite par les dissidents : c'est de leur part un acte d'ingratitude ; s'ils ont été émancipés en 1828, c'est principalement à moi qu'ils le doivent.

On écrit de Vatou (Flandre occidentale), 18 avril, au journal *Vlaemsche Belgen* :

« Deux gendarmes, deux gardes-champêtres et un douanier, tous au » service de France, ont violé le territoire belge afin d'y poursuivre un » fraudeur, nommé Bril. Quelques Belges, qui étaient accourus au se- » cours de Bril, ont été gravement maltraités, et une rixe sanglante a » eu lieu. Les employés français ont traîné leur prisonnier au-delà des » frontières. »

Le journal l'*Indépendance belge* ajoute les lignes suivantes à la lettre qui précède :

« Si les détails qu'on vient de lire sont exacts, le gouvernement aura » à adresser à la France d'énergiques réclamations au sujet d'une viola- » tion de territoire, dont nous avons encore été témoins lors de l'affaire » du nommé Rys. »

Prédicateurs poursuivis en Belgique.

Trois prédicateurs belges viennent de comparaître devant le tribunal correctionnel de Bruxelles pour avoir prononcé, dans leur église, à Anderghem et à Boitsfort, des sermons qui ont provoqué des désordres fâcheux. On voit figurer près des trois prêtres dix individus dont la tête avait été montée par les excitations sacerdotales. Le premier témoin entendu est un député, M. Verhaegen aîné, conseiller communal de Boitsfort. Son témoignage offre un vif intérêt et montre comment le clergé belge convertit la chaire religieuse en tribune politique. M. Verhaegen aîné s'est exprimé ainsi :

Je crois que c'est le 17 octobre 1844 que le conseil communal de Water- ... parut faire une forte impression sur les gens de la campagne qui assistaient au sermon ; des femmes pleuraient.

Après la grand' messe, je descendis seul du jubé, M. Frémineur n'ayant point jugé à propos de sortir de l'église avec moi.

Au sortir de l'église, je remarquai des groupes assez nombreux stationnant sur la place ; on s'y entretenait vivement du sermon prononcé pendant la grand' messe. Comme je n'ai point l'habitude d'avoir peur, je me dirigeai vers ces rassemblements et j'expliquai de quoi il avait été question au conseil communal. On finit par me dire que j'avais raison. Des scènes analogues ont eu lieu ensuite à Anderghem.

Le conseil communal fut convoqué pour délibérer sur ce qui s'était passé ; on décida que l'on emploierait les voies légales. Et comme la délibération qui avait fait l'objet de la critique de M. le curé d'Anderghem, n'était pas signée parce que la rédaction n'en avait point encore été approuvée, les membres du conseil la signèrent immédiatement.

On lit dans une feuille allemande :

« M. Thiers a été reçu en audience par Louis-Philippe, et l'entretien » a roulé sur l'avenir des fortifications de Paris. M. Thiers a été fort bien » accueilli ; il a donné les assurances les plus dévouées. Les fortifica- » tions de Paris sont l'armure, le bouclier et l'ARQUEBUSE de la dynas- » tie d'Orléans. »

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 25 avril.

M. LE MARQUIS DE LA GRANGE donne lecture de sa proposition tendant à dégrever les communes du dixième perçu par le Trésor sur les droits de l'octroi.

Cette proposition sera développée le samedi 10 mai.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition relative à la répartition des frais de construction des trottoirs dans l'intérieur des villes.

M. DUPRAT combat la proposition comme excessive et vexatoire pour les propriétaires.

M. VIVIEN, rapporteur. Il est évident que lorsque le conseil municipal aura décidé que la commune paiera la moitié d'une dépense, c'est que cette dépense sera utile, c'est qu'elle sera également favorable à la circulation de tous et à l'intérêt des particuliers qui bordent la voie publique ; la proposition mettra un terme aux solutions de continuité dans les trottoirs, qui sont des causes d'accidents ; elle rendra les communications du rez-de-chaussée plus faciles avec la rue et rapprochera l'acheteur du marchand ; la proposition tend à établir une sage harmonie entre toutes les villes et les diverses parties des villes, et j'espère que la chambre voudra bien s'y associer.

M. DAVID (des Deux-Sèvres) demande qui voudra supporter les frais de réparations de ces trottoirs.

M. VIVIEN répond que les trottoirs ne sont qu'un pavage perfectionné, et que la réparation des trottoirs sera dans le même cas que le terrain pavé.

La Chambre, consultée, passe à la discussion des articles.

Art. 1er. « Dans les rues et places dont les plans d'alignement ont été arrêtés par ordonnances royales, et où, sur la demande des conseils municipaux, l'établissement de trottoirs sera reconnu d'utilité publique, la dépense de la construction des trottoirs sera répartie entre les communes et les propriétaires riverains, dans les proportions et après l'accomplissement des formalités déterminées par les articles suivants. » — Adopté.

Art. 2. « La délibération du conseil municipal qui provoquera la déclaration d'utilité publique, désignera en même temps les rues et places où les trottoirs seront établis, arrêtera le devis des travaux, selon les matériaux en- ... qu'il ne fallait rien préjuger sur les noms propres mais attendre les actes. Ce ministère est tombé devant les élections. Un ami de la France a été désigné pour choisir le cabinet qui devait succéder au ministère anglais ; mais à peine ce cabinet était-il au pouvoir que la légation anglaise s'était tournée avec violence contre ce cabinet. On a cru quelque temps que le ministère anglais désapprouvait cette conduite de sa légation, et que s'il ne le désavouait pas c'était par réserve. Mais il y a quelque temps, en plein parlement anglais, la conduite de l'agent français en Grèce a été qualifiée de *honteuse* et de *dégradante*. Sir Robert Peel, au lieu de rappeler le membre qui se servait de ces expressions aux lois des convenances, lui a, au contraire, donné des éloges, l'a félicité de ce qu'il connaissait si bien la Grèce, a ajouté qu'il approuve pleinement la conduite de sa légation et a dit que quant au ministre français en Grèce, le parlement n'était pas le lieu d'exprimer son opinion.

C'est là, messieurs, un fait important : le gouvernement anglais appuie ostensiblement les intrigues qui se font contre le ministère actuel de la Grèce à Athènes et à Constantinople. La Grèce est le seul point de l'Europe où les évènements de 1840 n'ont pas affaibli notre influence ; les intérêts de cet État sont en rapport avec les nôtres : il importe de ne pas perdre cette influence, et nous devons tâcher de ne pas laisser perdre le fruit de vingt ans d'efforts et de sacrifices désintéressés.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. Si j'ai bien compris l'honorable préopinant, il approuve la conduite du gouvernement français dans les affaires de la Grèce ; il a admis comme nous que le gouvernement français ne doit pas intervenir dans les affaires intérieures de la Grèce, et se borner à entourer la Grèce d'une protection efficace. Le ministre français en Grèce a suivi complètement nos intentions, et je regrette que M. le ministre des affaires étrangères ne soit pas ici pour lui donner ce témoignage.

L'honorable M. Duvergier de Hauranne n'attend pas de moi que je discute ce qui s'est passé dans le parlement anglais ; les paroles qu'il a rapportées ont été prononcées par un membre de l'opposition, et le gouvernement français ne peut avoir à s'en occuper. Sir Robert Peel s'est tenu dans une sage réserve, c'est tout ce qu'il avait à faire.

M. DUVERGIER DE HAURANNE insiste sur les précédentes observations. M. le ministre n'a pas cru devoir parler de la conduite de la légation anglaise, et il n'a pas parlé de l'entente cordiale des deux puissances sur ce point. L'orateur ne se plaint pas du silence de M. Duchâtel, mais il y voit une preuve que l'entente cordiale n'existe pas entre les deux nations, relativement aux affaires de la Grèce.

M. DUCHATEL. Je ne puis accepter les conséquences que l'honorable M. Duvergier de Hauranne a tirées de mon silence ; la chambre comprendra que ce n'est pas ici que j'ai à m'expliquer sur la conduite des agents de l'Angleterre en Grèce ; l'essentiel, c'est que la politique suivie par les nôtres soit sage et mesurée, et l'honorable préopinant a reconnu lui même qu'il en est ainsi.

M. DUBOIS (de Nantes) revient sur les observations de M. Duvergier de Hauranne.

M. DUCHATEL lui répond par quelques passages de l'exposé des motifs, après quoi la Chambre adopte les divers articles du projet de loi par assis et levé et au scrutin public par 248 voix contre 4. Le crédit demandé est de 527 241 fr.

Demain, à midi, réunion dans les bureaux.

Examen des projets de loi : sur les chemins de fer de Paris à Lyon et de Tours à Nantes ; sur la réforme coloniale.

A deux heures, séance publique. — Développements de la proposition de MM. Dozon et Taillandier sur le duel ; rapports de pétitions ; discussion de projets de loi d'intérêt local.

FAITS DIVERS.

Le *Moniteur universel* annonce, ce matin, que M. Delécluse, capitaine de corvette de première classe, en retraite, a été nommé commandant

---

votre amour pour M. de Gausson ? moi je vous demande, madame, comment j'en pourrais parler autrement ? Faut-il donc m'indigner de ce qui me sert.

— Je ne vous comprends pas, monsieur.

— Autrefois, madame, j'étais l'offenseur, j'avais tout à craindre ; aujourd'hui je suis l'offensé, et c'est à vous de trembler ! vous êtes désormais à ma merci. Je sais où vous frapper. Ah ! vous avez long-temps abusé de vos avantages, c'est à mon tour enfin. Maintenant, madame, au moindre geste vous devrez obéir ; quand je vous dirai de venir, vous viendrez, car au premier refus, moi, votre mari, votre maître, je puis aller trouver celui que vous aimez... le tuer... et le monde dira que j'ai bien fait. Oh ! tout est changé ; vous avez perdu ce talisman qui vous défendait ; aujourd'hui mon honneur est pour moi une épée avec laquelle je puis égorger votre bonheur. Faites-vous donc humble et patiente, si vous ne voulez savoir ce qu'il y a de tristesse dans un cœur de veuve !

A mesure que de Luxeuil parlait, Honorine devenait plus pâle. Elle comprenait enfin et elle demeurait égarée d'épouvante. Ce fut seulement au dernier mot prononcé qu'elle se leva avec un cri.

— Ah ! c'est horrible, dit-elle éperdue...

— C'est simplement raisonnable, répliqua Arthur en se levant à son tour. Remarquez que le hasard pouvait vous donner un mari sans usage, qui eût pris tout de suite la chose au tragique et ne vous eût point laissé d'alternative. Moi, au contraire, je suis comme le Dieu de M. Tartuffe, j'admets *les accomodements*. Tant que vous resterez sur le pied de paix, M. de Gausson ne cessera point d'être de mes amis ; comme Mécène, je dormirai pour Auguste ; mais à la première révolte, je vous avertis que je me réveille, et alors malheur à qui aura compromis la femme de César !

— Ainsi, s'écria la jeune femme révoltée, vous croyez à ma honte et vous l'acceptez à l'amiable... par compromis ! Ah ! je ne vous croyais pas descendu si bas.

— J'ai dû vous suivre, madame, répliqua ironiquement de Luxeuil.

— Et vous avez espéré que j'accepterais cette transaction inouïe ? reprit Honorine chez qui le dégoût faisait taire la peur. Vous avez pensé que j'achèterais de vous le droit du déshonneur ! Non, monsieur, non ; quoi que vous ayez pu croire, je ne suis point arrivée à ce point d'abaissement ; je puis me justifier de toutes les accusations portées contre moi ; loin de craindre la vérité, je la veux, je la demande.

Arthur l'interrompit d'un geste.

— Alors, veuillez me remettre la clef de cette porte, dit-il, en montrant la chambre dans laquelle de Gausson se trouvait enfermé.

Honorine changea de visage. Dans son élan d'indignation elle avait oublié un instant qu'il était là.

— Donnez, répéta de Luxeuil plus vivement, car je me lasse enfin de ce débat ; puisque vous désirez la vérité, moi aussi je veux la connaître.

Il avait fait un pas vers la porte, Honorine s'y appuya suppliante et éperdue,

— Ah ! vous étiez averti, dit-elle ; vous saviez que M. de Gausson était ici.

— Ainsi, vous en convenez ? interrompit Arthur qui la tenait palpitante sous son regard.

— N'en concluez rien contre lui ni contre moi, monsieur, Dieu sait que le hasard a tout fait ; que cette visite n'avait rien qui ne pût s'avouer ; mais je vous savais prévenu par M. Vorel... J'ai craint une première explication, c'est le seul motif qui nous ait décidés... le seul, je vous le jure.

M. de Luxeuil tendit la main.

— La clef, madame.

— Écoutez-moi, monsieur, je vous en conjure, écoutez-moi dit la jeune femme épouvantée et dont les idées se troublaient, si ce n'est par confiance que ce soit par pitié pour moi, par respect pour vous-même ! N'en venez point à un éclat honteux et inutile.

— Je vous ai offert un moyen de l'éviter, fit observer de Luxeuil ; consentez à ce que je demande, et à cette condition je me retire.

La jeune femme fit un effort.

— Eh bien... bégaya-t-elle, je vous demande, monsieur, quelques heures...

Arthur la regarda.

— Un autre refuserait de laisser échapper une occasion aussi favorable, dit-il ; mais je veux vous prouver jusqu'au bout mon désir de conciliation... d'autant que je suis assez fort pour me montrer généreux. Je me retire ; mais je reviendrai demain. D'ici là, tâchez d'accoutumer votre esprit aux conditions que je vous propose ; elles n'ont rien de dur ; vous le verrez à la pratique ; ce plan qui vous effarouche ressemble au péché ; on s'y décide difficilement, puis on y persévère avec délices. Pensez-y.

Il la salua avec une politesse railleuse et sortit.

Dès que le bruit de ses pas eut cessé de se faire entendre, Honorine ouvrit vivement la chambre dans laquelle s'était caché de Gausson ; il ne s'y trouvait plus ! Elle courut à la fenêtre ouverte et aperçut au dessous la trace de ses pieds profondément empreinte dans le sol. La crainte d'être découvert et de la compromettre l'avait sans doute décidé à cette fuite périlleuse. Honorine descendit rapidement, espérant savoir de Françoise ce qui s'était passé ; mais celle-ci n'était point à la ferme. Elle courut à la maison du garde que la grisette habitait, et la trouva fermée... Il fallut revenir aux Motteux sans avoir rien appris. Ce fut seulement plusieurs heures après que Françoise reparut. Elle venait de Vertbec, où de Gausson était arrivé sain et sauf.

Un long entretien avait eu lieu entre lui et Marc, et ce dernier devait attendre Honorine à la maison du garde-forestier vers le déclin du jour. Bien qu'elle ignorât le motif de cette entrevue, la jeune femme s'y rendit à l'heure indiquée.

Honorine avait espéré trouver Marcel chez Françoise, mais le chouan y était seul. Il avait changé ses haillons contre un costume bourgeois d'une propreté recherchée. La jeune femme voulut l'instruire de ce qui s'était passé entre elle et de Luxeuil ; il l'interrompit.

— M. de Gausson m'a tout appris, dit-il ; je viens pour vous secourir.

— Vous le pouvez donc ? s'écria Honorine ; ah ! si vous avez un moyen, parlez.

— Lisez d'abord cette lettre.

La jeune femme prit la lettre qu'il lui présentait ; c'était l'écriture de Marcel ! Elle l'ouvrit et lut :

« J'étais là, Honorine, et jusqu'au moment où IL vous a demandé la clef, j'ai tout entendu ! C'est alors seulement que la crainte de confirmer ses soupçons par ma présence, et de lui donner un nouvel avantage contre vous m'a décidé à partir.

» Oui, j'ai tout entendu ! Maintenant je connais ses projets ; je les comprends ; je sais ce qu'il doit, ce qu'il peut oser ! Ses menaces ne sont point de vaines suppositions ; tout ce qu'il vous a dit, il le fera !

» Ainsi je deviendrais pour lui un moyen de persécution ! Il vous forcerait à racheter ma vie par une odieuse soumission ! Ah ! mon premier mouvement à cette pensée a été de courir à lui pour provoquer moi-même la rencontre dont il vous menace ; votre souvenir m'a arrêté. Quel que soit le résultat d'une lutte entre M. de Luxeuil et moi, elle vous sera également fatale, car le monde ne voudra voir en nous qu'un mari et un amant... Vainqueur ou vaincu, je vous perdrais donc toujours, et je n'aurais réussi qu'à vous flétrir !

» Comprenez-vous, Honorine ; moi qui ai le saint amour d'un frère, moi qui, pour conserver l'auréole de pureté qui vous entoure donnerais dix fois ma vie, penser que je pourrais vous laisser avec un bonheur

... commencent, au Champ-de-Mars, les courses pour les prix de la Société d'encouragement ayant pour but l'amélioration des races de chevaux en France. Les chevaux qui entreront en lice viennent d'être engagés.

— Un fastueux programme vient d'être placardé dans Paris pour annoncer aux fidèles que le 3 mai prochain de grandes cérémonies auront lieu à Saint-Sulpice *Pour rendre grâce à Dieu des succès toujours croissants de la Société de la propagation de la foi, inspirée par Dieu, il y a vingt-trois ans.* M. Courvezi, évêque de Bida et vicaire apostolique de la Malaisie, officiera le même jour et pour le même objet ; des messes basses seront dites dans toutes les églises, dans toutes les chapelles et même aux Invalides.

— La *Gazette de Vaucluse* et, après elle, plusieurs journaux, ont parlé avec la plus singulière exagération de l'expulsion des religieuses de Saint-Joseph du couvent qu'elles occupaient à Avignon. Ces religieuses ont été reçues, pendant l'absence du prélat, dans l'hôtel de l'archevêché de la même ville. A ce sujet, M. le préfet de Vaucluse a adressé la lettre suivante, le 9 avril, à Mgr. l'archevêque d'Avignon :

« Monseigneur, je ne sais si on vous aura fait connaître les excitations et les démonstrations coupables qui ont dû être réprimées.

» Ces excitations continuent ; votre hôtel a été hier le rendez-vous de tout ce qui est le plus violemment hostile au gouvernement ; la cour en était encombrée ; on y a proféré des insultes contre les autorités.

» Voilà, monseigneur, ce qui s'est passé dans votre palais, où, pendant votre absence, devraient régner le calme et le recueillement, alors surtout qu'il est habité par des filles de paix et de résignation.

» Vous savez, monseigneur, combien les passions sont vives dans ce pays, et vous regretterez certainement qu'on ait ainsi compromis votre nom et votre demeure.

» Quant à moi, mon premier devoir est de veiller au maintien de la tranquillité publique ; j'y veillerai avec fermeté, sans hésitation, et je saurai faire respecter l'autorité partout où elle pourrait être méconnue.

» Vous voudrez bien apprécier, monseigneur, le but de cette lettre ; il faut que les positions soient nettes et que la responsabilité des événements sérieux qui pourraient survenir pèse tout entière sur qui elle doit peser.

— L'interprète Jeffrey Domwery, qui accompagnait les Indiens dans leur visite au roi, et qui a traduit les discours échangés dans cette occasion, est un personnage pour le moins aussi curieux que les Indiens eux-mêmes. C'est un demi-sang nègre et indien chez qui le nègre domine. Il parle avec une égale facilité l'anglais, le français et les divers dialectes du Missouri. M. Catlin, le voyageur, est le directeur et l'ami de ces Indiens, et M. Melodig leur gardien officiel. Les Ayoways se proposent de danser devant le roi la *danse du bison*, mais certaines figures de cette danse sont tellement expressives, que le programme a dû être changé, et la *danse du bison* a été remplacée par celle de *l'aigle*, qui est une danse de guerre d'un caractère beaucoup plus noble, bien que fort animée encore. C'est une *mazourka* à la place du *cancan*. Ces danses offrent cela d'extraordinaire qu'elles contrastent complètement avec le calme habituel des Indiens.

— Dimanche dernier, une intéressante leçon a été faite au Conservatoire des arts et métiers sur l'affinage de l'or et de l'argent. Le journal la *Presse* la résume ainsi :

« Après avoir décrit dans les plus infimes détails tous ces admirables procédés d'affinage que l'industrie doit tout à la fois à MM. Darcet, Lebel et Poisat, M. Payen fait un historique de la dorure galvanique. « M. Elkington, dit-il, déjà inventeur du procédé de dorure par immersion, paraît être le

— Une imprudence impardonnable a failli causer un grave accident dans une tuilerie située auprès de Saint-Lazare :

Alexis Temblier, jeune ouvrier de cette tuilerie, s'amusait dans la soirée à jeter sur une lumière quelques grains de poudre qu'il prenait dans un tiroir où se trouvait un sac qui en contenait plus d'un kilogramme. Tout-à-coup le feu prit au sac, et en un instant l'explosion jette à terre une cloison, brise les vitres, et met le feu aux vêtements de l'imprudent jeune homme. Il est probable qu'il aurait péri par le feu et qu'il aurait occasionné un grave incendie sans la présence d'esprit d'un camarade qui, au bruit de l'explosion, accourut, entraîna rapidement le jeune Temblier dans la cour, et lui jeta quelques seaux d'eau sur le corps. Le malheureux était dans un état déplorable, il avait la figure et les mains brûlées, et on a craint pendant quelques heures pour sa vue. Il a été de suite transporté à l'hospice et confié aux soins des médecins de cet établissement ; on espère qu'avant peu il aura recouvré la vue. Aucune de ses blessures n'est dangereuse.

— On compte à Madrid 776 avocats ; c'est, dit *El Castellano*, moitié plus que ne l'exigent les besoins judiciaires de la capitale espagnole. Du reste, ajoute cette feuille, toutes les villes d'Espagne en sont là : elles regorgent d'avocats sans cause et n'ont pas assez de magistrats pour sévir contre les assassins et les voleurs.

— On lit dans le *Journal de Constantinople* :

« Dans la matinée du 2 avril, la nouvelle d'un cas de peste qui aurait eu lieu à Péra se répandit avec une telle rapidité, que la majeure partie de la population de ce faubourg en fut informée en un instant et justement alarmée, à cause de l'assurance avec laquelle cette fausse nouvelle avait été ébruitée.

» L'intendance générale s'empressa, dès qu'elle en reçut avis, de prendre des renseignements positifs, pour agir selon l'occurrence. Voici le fait :

» Une petite fille de cinq ans environ, morte dans une maison arménienne située au quartier appelé Tchoukour, des suites d'une maladie causée par une grande frayeur que cette enfant avait ressentie quelques jours auparavant pour avoir été assaillie par des chiens de la rue, donna lieu à ce bruit.

» Deux médecins et un expert (mortis) attachés au service de l'administration sanitaire, ayant examiné soigneusement le cadavre et recueilli des parents (lesquels n'avaient point fui la maison comme on s'était plu à le dire dans le public) toutes les informations propres à les éclairer, ne tardèrent pas à s'assurer que la maladie à laquelle cette enfant avait succombé n'était point la peste. »

— La *Gazette d'Augsbourg* publie les détails suivants sur un individu mort il y a quelques jours à Hildburghausen, où il était venu se fixer en 1806, sans qu'on sût quel était son véritable nom, son pays, ni quels étaient les motifs qui l'avaient décidé à choisir cette ville pour sa résidence.

« Lorsque le comte de Varel, c'est le nom qu'avait pris le mystérieux étranger, lorsque le comte de Varel arriva en 1806 à Hildburghausen, le duc régnant, prédécesseur du duc actuel, le reçut en audience particulière. On ignore ce qui se passa dans cette entrevue ; tout ce que l'on sait, c'est que le duc annonça à ses ministres que l'étranger s'était fait connaître à lui, et qu'il lui avait permis sur sa parole de prince de résider dans son duché sans jamais être interrogé sur ses antécédents, ses moyens d'existence, sa femme, etc.

police belge avait sollicité et obtenu du gouvernement français un ordre d'extradition contre lui, et qu'on était à sa poursuite ; il ajouta, néanmoins, qu'il tenait d'une personne attachée à la police que, s'il voulait faire un sacrifice de dix mille francs, on lui laisserait le temps de s'évader.

Affenaër donna les dix mille francs en présence du colonel Palmaërt, et partit aussitôt pour l'Angleterre.

Cependant son frère, le docteur Affenaër, informé de ces faits, conçut des soupçons ; il vint à Paris, se rendit à la préfecture de police, et acquit la certitude qu'une escroquerie avait été commise par Roncellé. Celui-ci se récria vivement contre les reproches qui lui furent adressés ; il prétexta de sa bonne foi, alléguant qu'il n'avait été qu'un agent officieux, et qu'il avait remis la somme à une femme Delplanque, se disant employée à la police, par l'entremise d'une dame Thiébaut, chez qui elle demeurait momentanément. Après plusieurs démarches du docteur Affenaër, Roncelle se décida à restituer quatre mille fr., plus quinze cents francs provenant, disait-il, de l'argenterie et des bijoux que la dame Thiébaut avait engagés. Quant au surplus de la somme, il n'en put faire restitution, la femme Delplanque ayant, sur ces entrefaites, subitement quitté le domicile de la femme Thiébaut.

Cette dame a déclaré qu'elle avait été dupe elle-même de la femme Delplanque, qui s'était présentée à elle comme exerçant une certaine influence sur l'un des employés supérieurs de la police ; Roncelle a tenu à peu près le même langage.

Néanmoins le tribunal, après une assez longue délibération, a condamné Roncelle à six mois de prison, et la femme Delplanque à deux ans de la même peine et à 6 francs d'amende. Quant à la dame Thiébaut, considérant que les faits de la prévention n'étaient pas suffisamment établis à son égard, il l'a renvoyée des fins de la plainte.

Théâtres, fêtes et concerts.

Nous rappelons le beau concert que l'Association des artistes musiciens doit donner, mardi 29 avril, dans la salle des Italiens. Une symphonie de Beethoven et l'ouverture d'Obéron, exécutés par l'orchestre de la Société des concerts, les chœurs des *Deux Avares* de Grétry, et de *Judas Macchabée* de Haendel, chantés par les élèves du Conservatoire, le concours d'artistes, comme MM. Ponchard, Géraldy, Mlle Lavoye, et Thalberg que l'on entendra pour la dernière fois de cette saison, composent un magnifique programme. Il n'appartient qu'à l'Association des artistes musiciens de pouvoir réunir ainsi dans une seule soirée des éléments qui auraient pu facilement fournir la matière de trois concerts pleins d'intérêt. Le bureau de location est au Théâtre-Italien, en face la rue Monsigny.

— Mme Farrenc annonce pour dimanche prochain 27 avril, à deux heures, dans la salle du Conservatoire, un concert dans lequel elle fera entendre plusieurs compositions importantes : une symphonie à grand orchestre, exécutée déjà avec beaucoup de succès à Bruxelles, une ouverture, une fantaisie pour le piano avec accompagnement d'orchestre, et un *O Salutaris* à trois voix. Mlle Farrenc exécutera la fantaisie pour le piano et le concerto en *mi* bémol de Beethoven. MM. Alard et Dorus prêteront leur concours à cette intéressante séance. Mme Farrenc, qui n'a d'autre but que d'appeler le jugement du public sur ses compositions, doit consacrer le produit de ce concert à la caisse de secours de l'Association des artistes musiciens.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 25 AVRIL.

Le *Journal des Débats* célèbre la sage et habile conduite du ministère dans les questions coloniales. Parlant de la loi qui vient d'être votée

---

soupçonné ! Non, cela ne peut pas être, cela ne sera pas. J'aurais voulu n'avoir à donner que mon sang ; c'est ma joie, mon espoir que l'on demande, je ne balance pas.

» Quand vous recevrez cette lettre, Honorine, je serai parti ! »

— Parti ! s'écria la jeune femme en s'interrompant et en regardant Marc. C'est impossible !

— Lisez, répéta doucement ce dernier.

Elle chercha l'endroit auquel elle s'était arrêtée, et reprit :

« Soyez donc désormais sans crainte ; moi absent, les menaces de M. de Luxeuil deviennent vaines ; il n'a plus d'armes contre vous. Toutes ses recherches pour me retrouver seraient inutiles ; j'aurai fui trop loin et pour toujours !

» En écrivant ce mot je sens mon cœur qui se brise... mais il le faut. Ainsi, du moins, vous redeviendrez libre ; vous serez maîtresse de votre présent, de votre avenir. Vous resterez honorée autant que pure !... Mon but sera atteint. Dieu décidera du reste.

» Adieu, vous dont j'emporte le souvenir comme un talisman ; vous à qui je dois tant d'innocentes joies et de consolations sans remords ; adieu, mon amie, ma sœur ! Quelque épreuve ou quelque bonheur que vous garde l'avenir, pensez à moi sans tristesse, mais ne m'oubliez pas.

MARCEL.

Les larmes avaient gagné Honorine ; elle put à peine lire les dernières lignes tracées par de Gausson, et quand elle les eût achevées, elle les pressa sur ses lèvres en sanglotant.

Marc respecta cette douleur qu'il semblait partager, et laissa passer quelques instants avant de reprendre la parole. Enfin, il s'approcha de la jeune femme et lui dit d'un accent ému :

— M. de Gausson a pris le seul parti qui fût sage, madame ; mettez autant de courage à accepter son sacrifice qu'il en a mis à le faire. Sa seule récompense maintenant est de penser qu'il a assuré votre repos. Songez à ce qu'il souffrirait s'il voyait votre affliction.

— Parti ! répéta Honorine, qui ne pouvait détacher son âme de cette pensée.

— Il vous a expliqué pourquoi il le fallait.

— Oui... oui, mon Dieu ! Oh ! j'ai compris... mais... parti !...

— Pourquoi vous acharner à cette pensée ?... Songez plutôt à ce qu'il faut faire pour que ce départ ne soit point inutile. Vous le devez à vous-même... vous le devez à M. Marcel.

— Comment ? que faut-il encore ? demanda Honorine émue par ce dernier argument.

— Si vous restez ici, reprit Marc, vous ne pouvez empêcher M. de Luxeuil d'y demeurer également ; la loi l'autorise, et il est à craindre qu'il n'use de ce droit pour essayer mille persécutions.

— Mais si je pars, reprit la jeune femme, ramenée au sentiment de sa position, ne peut-il courir à ma poursuite, me forcer de le suivre ?

— C'est un privilége écrit dans le code, mais auquel on a dû renoncer dans la pratique, fit observer Marc ; rien ne vous oblige d'ailleurs à faire connaître votre retraite ; un homme d'affaires muni de votre procuration peut régler tout ce qui concerne l'héritage de Mme Louis, et lui seul saura où vous trouver.

— Alors je partirai.

— Je venais vous l'offrir ; toutes les précautions sont prises pour qu'il soit impossible de suivre nos traces, et nous pouvons quitter ce soir même les Motteux.

— A l'instant, je suis prête.

— Vous vous en allez ! s'écria Françoise, et moi ! vous ne me laisserez point ici sans vous !

Honorine l'embrassa.

— Non, non, dit-elle ; tu nous suivras...

— Pardon, interrompit Marc ; Mlle Françoise fait partie de notre plan ; mais elle ne peut venir avec nous ! Une femme qui conduit un enfant se remarque trop facilement ; elle servirait à mettre sur nos traces, tandis qu'elle peut aider à les faire perdre.

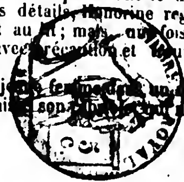
— De quelle manière ?

— Qu'elle prenne ce soir la diligence de Paris ; on s'apercevra en même temps de sa disparition et de la vôtre, on ne doutera point que vous ne soyez parties ensemble ; et les recherches se feront dans cette direction, tandis que nous en prendrons une autre.

— Laquelle ?

— Celle de Coutances. Arrivés à Paris, Mlle Françoise retournera à son ancien logement, et j'irai l'y prendre dès que nous aurons trouvé une retraite.

La grisette et Honorine tombèrent d'accord que c'était le moyen le plus sûr. Après être convenus de tous les détails, Honorine regagna la ferme, assista au repas du soir et se mit au lit ; mais, une fois tout le monde endormi, elle se releva, descendit avec précaution et trouva Marc à la porte de l'aire.



— Venez, dit celui-ci en enveloppant la jeune femme dans un manteau qu'il avait apporté ; M. de Gausson m'a laissé son cabriolet que nous attend au bout de l'avenue.

— Et Françoise ? demanda-t-elle ?

— Partie depuis deux heures ; mais vite, vite ! si par hasard quelqu'un nous rencontrait, tout serait perdu.

La jeune femme le suivit en pressant le pas.

Seulement arrivés au carrefour du chemin qui conduisait aux Motteux, elle se retourna ; un rayon de lune glissait doucement sur le toit de chaume de la ferme, et le vieux château masquait l'horizon de sa masse délabrée. Honorine entendit de loin le mugissement des bœufs dans les étables, et la vieille girouette de la chapelle qui criait sur son axe de fer ; son cœur se serra, elle sentit une larme gonfler sa paupière, et appuyant une main à ses lèvres elle envoya un baiser d'adieu à cette habitation où elle avait tant souffert et tant aimé !

Le cabriolet avait été caché par Marc à l'entrée du taillis ; tous deux y montèrent et prirent un chemin de traverse qui aboutissait à la route d'Isigny. Il les conduisit, au bout de quelques instants, sous les murs du jardin de M. Vorel.

En apercevant, dans l'ombre, le pignon aigu et étroit du manoir, la jeune femme ne put se défendre d'un frémissement intérieur. Le regard de Marc s'arrêta également sur la demeure isolée.

— Voilà sa tanière, murmura-t-il.

— Heureusement qu'il ne peut nous voir ! dit Honorine dont la voix tremblait ; il dort maintenant.

— Ah ! vous croyez donc qu'un pareil homme peut dormir ? demanda Marc.

— Que ferait-il... à cette heure !...

— Je voudrais le savoir !

Un cri sourd venant du manoir sembla lui répondre. Il redressa la tête en retenant les rênes.

— Avez-vous entendu ? demanda-t-il.

— Passons vite ! passons vite ! s'écria Honorine glacée.

Il prêta encore l'oreille ; mais tout était silencieux. Après un court moment d'hésitation, il fouetta le cheval qui tourna brusquement le mur de clôture, et quelques minutes après ils roulaient sur la route d'Isigny.

Cependant, le cri qu'ils avaient entendu n'était point une illusion de leurs sens, et avant de continuer notre récit nous devons instruire le lecteur de ce qui se passait alors au manoir.

EMILE SOUVESTRE.

(La suite à demain.)

» [illegible] le Globe, qu'il se trouvera à la Chambre des
» personnes indiscrètes qui interpelleront M. Thiers lui-même, et qui
» lui demanderont comment il a fait exécuter les lois sur les congréga-
» tions religieuses, quand il était président du conseil des ministres. Il
» n'y a pas aujourd'hui, en France, un seul jésuite de plus qu'en 1840;
» la maison de la rue des Postes existait comme aujourd'hui : M. Thiers
» le savait ; et s'il y avait alors des raisons de tolérer cet ordre de choses,
» comment se fait-il que ces raisons n'existent plus maintenant ? »

Cela pourra être embarrassant et désagréable pour M. Thiers, mais nous ne voyons pas ce que cela pourra faire au fond de la question.

Marchés de Paris.

Halle aux farines du 25 avril. — Arrivages 1667-82. — Ventes 915-31. — Restant 22894-67. — Gruaux, 45,70 à 45,85. — Farines, 1re 30,55 à 31,70; 2e 29,30 à 29,95 ; 3e 00,00 à 00,00; 4e 23,55 a 00,00. — A livrer 439-60.

Marché aux Veaux du 25 avril. — Taureaux amenés 1, vendus 1 à 0,70, — Vaches amenées 82, vendues 79 à 1,26-1,04-0,88. — Veaux amenés, 913 sur lesquels 908 ont été vendus 1,86-1,70-1,54.

A terme : Montpellier, 670.

5 0|0 compt.	1er c. 118 85	P. H. 119 »	P. B. 118 80	dr c. 119 00	h. 118 65
— fin cour.	118 90	119 15	118 80	119 15	118 70
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0|0 compt.	85 75	85 80	85 70	85 75	85 65
— fin cour.	85 80	85 80	85 70	85 75	85 75
Emp. au c.	» »	» »	» »	» »	» »

au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFFes le C. pr
4 1|2 0|0.	» »	» »	H. » »	5 0|0 Bge 1840	103 »|»	» »	
4 0|0.....	» »	» »	» »	— Portugais.	» »	» »	
O. de la V.	» »	» »	» »	Esp. D. active	40 »	» »	
B. de Fr.	3260 »	» »	B. 5 »	5 0|0 Naples.	104 40	» »	
				— Romain..	106 1|2	» »	
C. G. 1000	1110 »	» »	» »	Obl. Piémont.	1272 50	1275 »	
C. hyp...	765 »	767 50	H. 2 50	Emp. d'Haïti.	402 50	» »	
4 Can....	1272 50	» »	B 2 50	Banq. belge.	» »	» »	

valeur réelle des actions, sur les compagnies qui se forment, enfin sur tout ce qui concerne les chemins de fer. — Achat, au comptant, de toutes actions ayant cours, et avances sur titres à céder.—On ne reçoit que les lettres affranchies. Renseignements de dix heures à deux heures.

Spectacles du 26 avril.

8 h. »|» OPÉRA. —
7 h. 1|2 THEATRE-FRANÇAIS. — Virginie.
7 h. »|» OPERA-COMIQUE. — La Barcarole.
7 h. »|» ODEON. — Les Pharaons. L'Eunuque.
6 h. 3|4 VAUDEVILLE. — L'Amour. Passé minuit. La Veille.
6 h. »|» VARIETES. — Dangeville. Tom Pouce. Enfants de troupe.
6 h. 3|4 GYMNASE. — Tuteur. L'Image. Famille du Fumiste.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Un Poisson. Le Roi. Mme Dubouquin. L'Homme.
6 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
6 h. »|» AMBIGU. — La Peste noire.
6 h. »|» GAITE. — Justice de Dieu.
6 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. »|» COMTE. — La Fée. Mme Genlis. Mazurka. Maison des fous.
6 h. »|» FOLIES. — L'Huissier. L'Orage. Mariage. Chanteuse. Constant.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant,

était graduée que suivant les résultats matériels du combat : tant pour la blessure légère, tant pour la blessure grave, tant pour le cas de mort. C'était ressusciter dans son esprit, ou plutôt dans son matérialisme, la vieille loi du talion.

Lorsque le duel est punissable, c'est la résolution de se battre qui est coupable chez les deux champions; mais la gravité des blessures, résultat de la qualité des armes, de mille circonstances, du hasard, ne peut aggraver le crime, aux yeux d'un législateur intelligent.

Nous manquons d'institutions contre le duel; il en faut, mais le principe qui doit les inspirer c'est la prévention plutôt que la répression. Ayez des tribunaux d'honneur discrets, auxquels on puisse confier ces offenses que la publicité de nos débats judiciaires envenime ; que les cas de duel soient soumis à cette nouvelle magistrature, qu'elle puisse ordonner des réparations secrètes et convenables, qu'elle punisse les duellistes quand ils auront méprisé sa juridiction : ces garanties serviront de transition entre le chaos social actuel, où tous les intérêts sont en lutte, et une forme sociale supérieure qui les harmoniserait tous. La proposition de M. Taillandier, bien qu'inspirée par les meilleurs sentiments, ne correspondait nullement à ces aspirations de notre époque.

Les auteurs de la proposition l'ont d'abord longuement soutenue; ils ont faiblement intéressé la Chambre qui a frémi en entendant M. Dozon commencer son discours par l'histoire des *combats judiciaires*. Tout était judiciaire, en effet, dans le style de cette discussion, et M. Martin du Nord croyant plaider ou faire un réquisitoire, a réclamé l'attention de *la cour*.

Survient à la tribune M. le marquis de Langle, et la séance commence à s'animer. M. de Langle, d'accord avec le ministre de la justice pour repousser la proposition, soutient qu'il existe encore des causes légitimes de duel, des cas *où il faut laisser à l'homme de cœur son épée*. Puis il cite comme une offense intolérable un article de la *Réforme* où l'on plaisantait la jeunesse aristocratique, la jeunesse riche et titrée, où l'on se plaignait de son intervention dans les affaires du pays. L'article de la *Réforme* n'était pas largement conçu : toutes les classes doivent concourir à former les grands corps politiques; les titres et la richesse, comme l'a fort bien dit M. de Langle, n'excluent pas les lumières ni les sentiments généreux. Mais M. de Langle est un orateur malhabile : voulant répondre à la *Réforme* par des paroles piquantes, il a montré moins de finesse que de colère, il a soulevé des orages d'autant plus difficiles à calmer que la Chambre, abandonnée à la direction d'un vice-

nier coup.

M. Dupin a tué le taureau, mais l'arme a glissé entre ses doigts, et lui a blessé la main. Il a montré contre le duel une horreur excessive, pour les duellistes un mépris exagéré. Il est injuste, il est choquant de dire qu'on ne se bat généralement *que pour des filles publiques*. M. Dupin a eu beau larder son petit discours de brocards latins, suivant son usage; il a eu beau dire *dura lex sed lex*, son bonheur habituel d'expressions lui a fait défaut : il a même perdu le fil de ses idées pendant quelques minutes.

Les duellistes restent toujours placés sous la jurisprudence inaugurée par la cour de cassation en 1837. Ce résultat de la séance ne peut satifaire complètement que M. le procureur-général. La loi spéciale de M. Taillandier n'était pas bonne, mais il en faut une : à chaque instrument sa fonction, à chaque ordre de faits sa loi.

On assure que la discussion générale des crédits supplémentaires s'ouvrira lundi par une demande d'explication qui sera adressée à M. le garde des sceaux par M. Agénor de Gasparin, au sujet de la liberté des cultes.

Les bureaux de la Chambre ont examiné aujourd'hui le projet de loi concernant le régime des esclaves dans les colonies françaises, et le projet de loi tendant à accorder au ministre de la marine et des colonies un crédit de 600 000 fr. pour subvenir à l'introduction de cultivateurs européens dans les colonies, et à la formation d'établissements agricoles.

La discussion, dans la plupart des bureaux, a été vive. Les adversaires de l'émancipation ont combattu les deux projets comme devant amener infailliblement la ruine de nos colonies.

Entrant dans les détails, M. Jollivet a cherché à démontrer que le premier de ces projets était d'origine anglaise, qu'il désorganisait le travail dans les colonies, ruinait les Blancs sans améliorer la situation des Noirs, et blessait tous les intérêts des colons en les soumettant aux tribunaux d'exception.

Suivant lui, le projet de loi aura les mêmes effets que les *ordres en conseil* qui ont établi en 1831, dans les colonies anglaises, le *patronage*, le *pécule légal* et le *droit de rachat* ; c'est-à-dire qu'il amènera l'émancipation à courte échéance, et avec elle l'expulsion de la race blanche et le retour des Noirs à la barbarie.

Tout en se prononçant en faveur des deux projets, la majorité de la Chambre a paru ne vouloir les admettre qu'en se réservant la faculté de les modifier sur plusieurs points.

La question de savoir si le gouvernement fera dévier de ces projets l'émancipation complète des Noirs a été posée nettement dans le septième bureau.

M. Lacave-Laplagne a répondu négativement. Cette déclaration de M. le

demande 17 460 000 ... différence de 3 620 000. D'après le système de la commission, il y aurait 2 208 canons, y compris 28 batteries de campagne. La commission est d'avis de laisser tout le matériel à Bourges. Il est probable que l'opposition demandera à la Chambre de décider que ce matériel ne pourra être transporté qu'en vertu d'une loi spéciale.

On lit ce soir dans la *Gazette de France* :

Le tour de passe-passe de M. Thiers est vraiment curieux. L'opposition l'interpelle sur les bastilles, il interpelle le ministère sur les Jésuites; il votera pour l'armement et parlera contre les Jésuites. Par ce dernier coup, il chasse le ministère Guizot, et par le premier il rend son ministère possible. A comédien, comédien et demi. Si toute la gloire des hommes politiques consistait dans l'escamotage, cela serait bien joué !

Intérêts maritimes.

Nous recevons la lettre suivante de l'honorable délégué de Bourbon :

A Messieurs les Rédacteurs de la *Démocratie pacifique*.

Messieurs,

En répondant au journal la *Presse*, au sujet du traité de Zanzibar et de l'entrepôt de Bourbon, vous dites (1) :

« Choisir pour centre d'opération le point extrême de la circonférence,
» c'est là une idée économique originale. Nous ne prendrons pas la peine
» de revenir sur toutes les raisons qui fixent naturellement l'entrepôt à
» Mayotte. M. l'amiral de Mackau a, dans la séance du 24 mars, victo-
» rieusement démontré que cette idée de mettre l'entrepôt à Bourbon n'a-
» vait aucune espèce de valeur. »

Permettez-moi quelques réflexions fort simples sur cette manière d'apprécier l'opinion de la *Presse*, et la déclaration de M. le ministre de la marine.

Le grand cabotage de Bourbon réglé par l'ordonnance du 31 août 1828 ne s'étend pas seulement à Madagascar et à la côte d'Afrique ; un plus vaste domaine est ouvert par l'ordonnance et par la nature à l'entrepôt que la France doit avoir dans les mers des Indes. Car il comprend *toutes les côtes et îles qui s'étendent du cap de Bonne-Espérance jusques et y compris les îles de la Sonde*. Une idée économique *véritablement originale* serait d'établir l'entrepôt français dans la mer des Indes uniquement en vue du traité de Zanzibar, et pour les *ports ouverts par l'iman de Mascate au commerce français*. Personne ne sait mieux que nous, que ces ports ne sont fermés à aucune nation, et que le seul avantage du traité consiste dans l'assurance qu'il donne que

(1) Voir la *Démocratie pacifique* du 23 avril 1845.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS (1).

Quatrième partie.

IX. — PUNITION.

En revenant de la cérémonie funèbre, Vorel avait ordonné à la Sureau de se rendre à la ferme où l'on pouvait avoir besoin d'elle, et lui recommanda de ne revenir que le lendemain. Il avait saisi ce prétexte pour rester sans témoins. Après les coups terribles qui venaient de le frapper, il avait en effet besoin de silence et de solitude. Obligé de maintenir devant la foule le masque de douleur résignée qu'il avait adopté, il le sentait près de tomber malgré tous ses efforts ; il avait épuisé le reste de sa patience et de son courage ; il éprouvait, comme le tigre blessé, le besoin de rugir de sa douleur.

On croit les hypocrites à l'abri des ferventes passions, parce qu'on ne voit que le dehors fardé qu'ils montrent ; mais qui pourrait lire au fond de ces âmes sans issues demeurerait frappé de stupeur. Oh ! si l'on savait ce qui s'agite de tempêtes sous ces surfaces paisibles, quelles flammes sous cette froideur, que de grincements de dents derrière ces sourires ! malheureux damnés qui brûlent et doivent conserver la face des anges ! Quelles que soient les passions, quand elles s'épanchent, elles peuvent donner une âcre et fiévreuse jouissance, une ivresse de quelques instants ! mais renfermer en soi-même tous les venins corrosifs, couver ses désirs comme une nichée de serpents, et, à mesure qu'ils grandissent, laisser ronger un morceau de son cœur pour leur donner place, quel plus hideux et plus horrible supplice ? Aussi qui peut dire l'emportement de l'hypocrite qui éclate enfin ! qui pourrait résister à ces tempêtes grossies et renfermées; comment arrêter la colère tant de fois remise !

Vorel l'éprouva pour lui-même. Resté seul, il ferma les portes et les fenêtres par un reste de prudence, comme si l'habitude de son rôle appris ne pouvait l'abandonner entièrement au plus fort de sa passion ; puis, laissant un libre cours à son désespoir furieux, il se mit à parcourir sa chambre en renversant les meubles et en poussant des cris mêlés de blasphèmes. Avoir tout perdu, sans compensation, sans espoir de retour à jamais, et ne pouvoir même se venger sur quelqu'un de ce désastre ! Rester malgré lui dépouillé, inoffensif, muselé ; cette idée le rendait fou ! Aussi après avoir tout bouleversé s'arrêta-t-il avec un rugissement de colère désappointée. Ces objets inanimés sur lesquels s'exerçait sa furie ne pouvaient l'assouvir ; ils ne sentaient pas ses coups, il ne pouvait leur faire partager sa souffrance. Il demeura debout devant son bureau, les mains crispées, les lèvres convulsives et écumantes.

Mais tout-à-coup son regard s'arrêta sur un papier plié en forme de lettre et qui y avait été sans doute déposé par la Sureau en son absence. Il le saisit, en regarda l'écriture qui lui était inconnue et brisant brusquement le cachet, lut ce qui suit :

« M. Vorel,

» J'ai à converser avec vous pour plusieurs choses qui vous intéressent ;
» mais comme j'ai quelq' raisons pour ne pas paraître dans le pays, je ne
» viendrai que le soir. Ayez donc la bonté de laisser la petite porte du bas
» du jardin ouverte ; je sifflerai pour avertir que je suis là.

» JACQUES. »

Le médecin relut deux fois ce billet sans pouvoir en pénétrer le sens. Pour oser revenir vers lui après ce qui s'était passé, il fallait que le Parisien eût un motif bien grave ou bien pressant. Quel qu'il fût, du reste, Vorel résolut de le connaître. La passion qui le dominait faisait taire sa prudence accoutumée. Quelque dangereuses que pussent être de nouvelles relations avec Jacques, et bien qu'il eût échoué dans sa tentative contre Honorine, il voulut connaître le motif de son retour. Il avait une vague espérance que cet homme lui apporterait quelque moyen inattendu de réparer son échec ou du moins de se venger. Or, il se trouvait dans un de ces moments où les âmes corrompues cèdent à je ne sais quel délire du mal et arrivent à aimer le crime pour lui-même. Vous avez vu après les pluies d'orage la terre subitement inondée de reptiles ou de larves immondes ; leurs hideux essaims couvrent les herbes abattues, les arbustes brisés, les fleurs flétries ; tout ce que le sol recélait dans son sein de vénéneux ou d'horrible apparaît et cache le reste ! La tempête qui venait d'agiter le cœur du médecin y avait opéré le même prodige. Toutes les haines acharnées, tous les désirs infâmes, toutes les espérances criminelles avaient surgi et se tordaient à sa surface.

Après avoir regardé de nouveau la date du billet afin de s'assurer que le rendez-vous était bien pour cette nuit, Vorel descendit au jardin, ouvrit la petite porte désignée par Jacques, puis regagna la maison.

Il se promena long-temps dans sa chambre, se penchant, de loin en loin, à la fenêtre ouverte pour entendre le signal annoncé. Mais tout-à-coup il lui sembla que l'on montait l'escalier. Il se rappela alors qu'il n'avait point fermé en dedans la porte de la maison, courut à celle du palier et heurta le Parisien.

— Vous deviez m'avertir de votre arrivée, dit-il brusquement ; pourquoi ne l'avoir point fait?

— Je vous ai aperçu du dehors, répliqua Jacques. Alors j'ai pensé que je pouvais monter.

— C'est une imprudence, un domestique eût pu vous rencontrer.

— Y a pas de danger, reprit le Parisien d'un air singulier ; personne ne m'a vu ; nous pourrons causer sans être dérangés.

— Qu'avez-vous à me dire ?

Avant de répondre, le Parisien, qui avait réussi à entrer dans la chambre, promena un regard rapide autour de lui.

— Ce que j'ai à vous dire, répéta-t-il, ça demande pas mal d'explications, vu qu'il s'agit d'une affaire *conséquente*.

— Venez-vous recevoir mes remerciements de ce que vous avez fait il y a trois mois ? demanda le médecin.

— Eh bien quoi ! répliqua Jacques insolemment, est-ce notre faute si cet animal de Romain ne sait pas travailler ! Dire qu'à trois ils n'ont pas pu noyer une femme ! ça fait suer, ma parole d'honneur. Si j'avais supposé la chose j'aurais donné un coup de main.

— Vous vous y étiez engagé et vous avez reçu le paiement de ce que vous n'aviez point fait.

— Quelq' chose de chenu ! reprit Jacques insolemment, trois cents *balles* pour un extrait mortuaire qui devait faire de vous un *milesoudier* (millionnaire), comme ils disent dans le pays.

— C'était plus qu'il ne vous était dû, puisque vous avez eu la maladresse de tout manquer.

— La maladresse ! répéta Jacques évidemment blessé ; facile à dire, quand on n'a qu'à regarder les coups. Mais lorsqu'il faut mettre la main à la pâte !... C'est comme aux cartes, voyez-vous ; on a beau bien jouer, faut la chance. Eh bien, c'était la petite qui l'avait ; à preuve que vous n'avez pas mieux réussi que nous.

— Moi !

— Oui, dans votre second essai.

— Je ne sais ce que vous voulez dire.

Jacques jeta au médecin un regard effrontément narquois.

— Vrai ! dit-il ; eh bien, c'est que vous avez la mémoire courte, pour lors. Je veux dire, bourgeois, qu'en voyant l'affaire manquée avec la dame de Paris, vous avez voulu, comme on dit, tirer d'un autre tonneau. Vous vous êtes débarrassé de la mère Louis.

— Moi !

— Avec l'espérance qu'on soupçonnerait sa petite-fille.

Vorel affecta de sourire en haussant les épaules.

— Et c'est pour me faire ce conte ridicule que vous êtes venu ? demanda-t-il sèchement.

— Ridicule, c'est possible, répliqua le Parisien ; mais, en tous cas, je n'en suis pas l'inventeur ; l'honneur en appartient à un particulier qui a été aux premières loges pour voir l'affaire ; c'est le juge de paix du canton.

Cette fois le médecin ne put réprimer un tressaillement.

— Tu mens, misérable ! s'écria-t-il vivement ; M. Beaumont n'a pu dire... Comment le saurais-tu, d'ailleurs ?

— De fait, c'est un hasard, reprit Jacques ; je me trouvais dans la voiture de Saint-Lô avec deux voyageurs, et comme j'avais entendu dire qu'un d'eux était juge, je dormais pour me donner une contenance, quand j'ai entendu ces messieurs, qui parlaient bas, prononcer le nom de Mme Louis ; alors j'ai ouvert les oreilles tout en continuant à ronfler, et M. Beaumont a raconté ce qui s'était passé à la ferme.

— Et il... il a exprimé des soupçons.

— Il disait qu'il y avait eu, sans aucun doute, du poison de donné.

— L'autopsie de la mère Louis a prouvé le contraire.

— C'est bien ce qui l'embarrassait, reprit le Parisien ; mais tout en les écoutant parler, j'ai fait, moi, une réflexion.

— Laquelle ?

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844 au 11 janvier 1845, et les numéros du 13 février au 26 avril 1845.

En 1842, Bourbon reçut du commerce français pour fr.	16 364 342	(2)
La Martinique reçut	15 332 829	
La Guadeloupe reçut	15 206 926	
En 1843, Bourbon ne reçut que pour	17 946 072	
La Martinique reçut	25 325 095	
La Guadeloupe reçut	19 731 647	

Mais cette différence tient principalement aux secours de toute nature que le commerce et le gouvernement durent expédier aux Antilles, après le désastre de la Pointe-à-Pitre.

Les chiffres officiels ne sont pas encore connus pour 1844.

Je ne veux pas contester l'importance de Mayotte; c'est une acquisition que je regarde comme précieuse. Encore moins contesterai-je les immenses ressources que Madagascar peut offrir au commerce et à l'industrie française. Je tiens seulement à établir deux faits que la *Démocratie* ne paraît pas disposée à admettre.

Le premier, que les principaux débouchés d'un entrepôt français dans la mer des Indes, sont Maurice, l'Inde et les îles de la Sonde, et que Bourbon est plus central et mieux placé que Mayotte.

Le second, que l'entrepôt de Bourbon existe; qu'il offre à la France à peu près les mêmes avantages que ceux des Antilles, et qu'un port à Bourbon, en donnant l'existence à une marine locale, ouvrirait au commerce français, à la faveur du traité de Zanzibar, des débouchés nouveaux, qui de long-temps ne pourront être exploités par Mayotte.

DEJEAN DE LA BATIE.

M. Dejean de la Bâtie ayant exposé son opinion, le 21 mars, dans une lettre insérée au *Journal des Débats*, nous avions longuement répondu le 24. Nous regrettons que l'honorable délégué n'ait pas jugé à propos de saisir nos raisons toutes fraîches, et de répondre à son tour à nos objections: sa correspondance eût été alors plus opportune et, sans doute, plus fructueuse. Nous ne reviendrons pas sur tous les détails de cette question: quelques mots seulement pour éclaircir le débat.

Il y a des moments dans l'histoire du monde où certaines régions de la terre semblent prêtes à s'éveiller ou à se ranimer. Le devoir et l'intérêt bien entendus poussent les grandes puissances à prendre position au milieu de ces contrées où la civilisation va naître et se développer. Un grand fait, qui est dans les idées de tout le monde, et que notre siècle verra certainement s'accomplir, c'est le rétablissement de l'ancienne route directe d'Occident en Orient par la mer Rouge. La conséquence de ce fait, c'est que l'Arabie, l'Abyssinie et la côte Est d'Afrique vont tendre à se dégager de leur séculaire barbarie. Déjà, sous des influences diverses, nous voyons des [...] pas un mot aux arguments du ministre, et il se borne à mettre en relief un petit fait de légèreté, d'oubli, d'ignorance si l'on veut. Nous ne sommes pas chargés de défendre M. l'amiral de Mackau; mais nous ferons observer qu'un entrepôt a pu être utilement créé à l'île Bourbon il y a huit ans, et y être aujourd'hui déplacé. La loi du 12 juillet 1837 et l'ordonnance 18 décembre 1839 ne pouvalent pas ouvrir un entrepôt réel ailleurs qu'à Bourbon, puisque cette île était alors le seul établissement français à l'Orient de l'Afrique. L'occupation de Mayotte date de 1842.

M. Dejean de la Bâtie nous dit que l'île Bourbon a reçu, en 1843, du commerce français, pour près de dix-huit millions de marchandises: cela indique que l'île Bourbon est une colonie très fertile, bien cultivée, riche, élégante, heureuse, où l'on consomme beaucoup de produits européens. Mais en quoi cela prouve-t-il que Bourbon convienne pour entreposer nos marchandises entre Madagascar, l'Afrique et l'Arabie?

Pour nous, nous croyons qu'il serait très impolitique de laisser l'entrepôt à Bourbon, car il en résulterait que le mouvement commercial des mers afro-arabiques se créerait dans de très mauvaises conditions pour nous. Il faut se hâter de mettre la France dans la meilleure position, et celle de Mayotte seule nous permet de lutter avantageusement contre les Américains et les Anglais. Nous avons dit d'ailleurs combien ce point offrait d'avantages pour préparer la conquête et la colonisation de Madagascar.

En résumé, que le gouvernement s'empresse d'établir un entrepôt dans le port franc de Mayotte; qu'un droit protecteur soit réservé aux marchandises françaises entreposées; enfin, qu'une prime soit accordée à toutes denrées étrangères, qui passeraient par l'entrepôt de Mayotte et arriveraient en France par navire français.

En ce qui regarde le projet de faire de l'île Bourbon le centre de notre activité politique et commerciale à l'Est de l'Afrique, répétons ici ce que nous avons déjà dit: attribuer à Bourbon la fonction centrale et rectrice de l'activité française dans les mers indo-africaines, ce serait abandonner définitivement la souveraineté de ces mers à l'île Maurice.

Un fait très grave est survenu à Alger. En attendant que le ministère explique les raisons qui l'ont provoqué, nous reproduisons les lignes suivantes, par lesquelles le journal l'*Afrique* dénonce l'abus d'autorité dont il est victime:

« La demeure de nos correspondants, à Alger, a été envahie par la force armée; le secret des lettres a été violé sans autre motif que celui de notre opposition consciencieuse à des mesures qui, tôt ou tard, amèneraient la ruine du pays. — Voici l'extrait de la lettre qu'un de nos amis a bien voulu nous communiquer. Nous le donnons sans l'accompagner d'aucune réflexion: les faits seuls parlent plus haut que tous les commentaires:

Voici comment le Père Mathieu, l'ami d'O'Connell et son bras droit parle de sir Robert Peel dans une lettre qu'il vient d'adresser à un chef du repeal:

« Cet homme vraiment grand et bon accomplit tout ce que j'avais espéré de son administration. Il pacifiera bientôt et calmera l'Irlande et rendra prospère notre malheureux pays. »

Au moment où O'Connell votait des applaudissements à sir Robert Peel dans la salle de Conciliation-Hall, ses amis de Cork lisaient la lettre suivante que leur avait écrite l'opiniâtre et pacifique agitateur de l'Irlande:

« ... Le long cri de l'agitation irlandaise ayant pénétré dans le Cabinet des ministres, on cherche à l'étouffer par des actes de bienveillance. Persévérons donc. Tout nous engage à le faire. Chaque concession faite par l'Angleterre est une nouvelle preuve de son ancienne injustice; et elle augmente la force des repealers en même temps qu'elle diminue la puissance et le nombre de nos adversaires. Mais aussi ne nous laissons point leurrer. Nulle concession ne peut amoindrir notre résolution d'obtenir le Repeal. Nous savons bien que justice complète pour l'Irlande ne peut être obtenue autrement, et que nous ne pouvons avoir une protection permanente contre l'oppression sans un Parlement irlandais. »

La *Gazette de Cologne* publie une correspondance écrite des frontières d'Italie, on y remarque le passage suivant:

« Les amis des Jésuites ont appris avec une inexprimable joie, la victoire remportée par le gouvernement de Lucerne sur les corps-francs; on écrit de Rome que les Jésuites sont prêts à partir pour Lucerne, ils n'attendent que l'ordre du Saint-Siége. D'un autre côté l'Autriche et la France mettent à profit leur influence sur la cour de Rome soit pour empêcher les Jésuites de partir, soit pour ajourner, du moins, leur départ. L'état de la Romagne est toujours le même. On dit même que dans ces derniers temps, de nouvelles bandes armées se sont présentées dans les montagnes. »

Une lettre de Rome complète ainsi la correspondance précédente:

« La commission militaire de la Romagne vient de prononcer la peine de mort contre trois détenus politiques, et on instruit le procès de cent soixante autres détenus. »

On lit dans le *post scriptum* d'une lettre de Berne, datée du 23 avril:

«.. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'effervescence est plus grande aujourd'hui dans la population qu'elle ne l'était même au moment de la déroute des corps-francs, et que voilà déjà plus de trois fois, en peu de jours, qu'elle se traduit à Berne même par de graves excès sur la personne de plusieurs citoyens lucernois, et, ce qu'il y a de plus inquiétant, par de nombreux actes d'insubordination parmi les milices. »

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. DEBELLEYME, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 26 avril.

M. ALLARD présente le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur l'armement des fortifications de Paris.

(1) Séance du 24 mars.

(2) Tous ces chiffres sont pris dans les publications de l'administration des douanes.

— C'est qu'il y a eu deux morts, celle de la fermière et celle de votre fils.

— Eh bien?

— Eh bien, je me suis dit que si la première était naturelle, on pouvait bien avoir aidé à la seconde!

Vorel pâlit.

— En tous cas, il y aurait donc que'q'chose qui ne serait pas conforme aux règlements, continua Jacques les yeux fixés sur son interlocuteur; que'q'manigance dans laquelle vous vous trouvez fourré.

— Après? dit le médecin.

— Après, j'ai pensé que ça vous serait nécessairement désagréable qu'on éclaircit la chose, et je suis, en conséquence, venu pour vous avertir.

Vorel, qui tenait la tête baissée, la releva brusquement.

— C'est-à-dire que tu veux me proposer d'acheter ton silence? s'écria-t-il.

— On achète bien la parole des avocats! fit observer Jacques d'un ton cynique; chacun vit de son état.

— Et tu as pensé que je me laisserais effrayer par tes menaces?

— Du tout; je sais que vous n'êtes pas poltron, bourgeois, mais je sais aussi que vous êtes raisonnable! Vous comprendrez qu'il suffirait d'une petite lettre à la justice pour qu'on recherche de quoi votre fils est mort, et si on trouve qu'il a avalé une boulette, faudra bien savoir si c'est vous qui la lui avez jetée.

— Moi! s'écria Vorel; mais tu ne comprends donc pas, malheureux, que cette mort m'enlève tout droit à l'héritage de Mme Louis; qu'elle me ruine, que je donnerais une partie des années qui me restent à vivre pour ressusciter mon fils!

— Bah! dit Jacques, persuadé par l'accent douloureux du médecin; mais si c'est pas vous qui avez fait le coup, pourquoi donc que vous n'avez rien dit, alors? La justice aurait bien trouvé ceux qui avaient intérêt à la chose.

— Intérêt! répéta le médecin frappé; il n'y avait que cette femme à en profiter.

— La petite Parisienne! Eh bien, puisqu'elle vous prends sur les nerfs, pourquoi ne pas lui avoir passé cette corde-là au cou?

Le front de Vorel s'éclaira subitement.

— La mère Louis morte, une explication devient impossible, murmura-t-il; toutes les circonstances accusent Honorine... elle seule trouvait avantage à se débarrasser d'un co-héritier... Comment n'ai-je point pensé plus tôt!... Ah! la haine est aveugle! mais il est encore temps! Oui, quelles que soient les difficultés, j'entreprendrai cette tâche; je la poursuivrai jusqu'au bout; j'arracherai à cette femme l'héritage qu'elle m'a dérobé!

— Eh bien, c'est à moi que vous devrez ça, reprit le Parisien; je vous demandais de payer pour me taire; maintenant, j'y ai encore bien plus de droit, pour avoir parlé!

— Tu veux une récompense pour être venu me menacer, dit Vorel, à qui son espoir avait rendu une nouvelle énergie; vide la place, drôle, je fais déjà trop en te laissant ce que tu m'as volé.

— Prenez garde! dit le Parisien, dont le front s'était rembruni; faut pas être ingrat avec les amis. Je pourrais dire des choses...

— Qui te perdraient sans me nuire, car tu ne pourrais appuyer tes déclarations d'aucune preuve. Cesse les menaces qui sont ridicules, et va-t'en.

— Pas encore, cria Jacques en se précipitant sur le médecin, qui se sentit frappé au-dessous du bras.

Mais l'arme rencontra une côte qui la repoussa; le Parisien voulut redoubler; Vorel lui saisit la main et se jeta sur lui à corps perdu.

La lutte se continua quelque temps entrecoupée de menaces et d'imprécations. Vorel, qui ne pouvait espérer aucun secours, faisait des efforts désespérés; il poussa son adversaire jusqu'à la fenêtre. Celui-ci, qui se sentait faiblir, cria:

— A moi, Moser, à moi!...

Une grande ombre se leva tout-à-coup des plates-bandes. Le médecin l'entrevit. Comprenant que tout était perdu s'il donnait à un nouvel assaillant le temps d'intervenir, il se lança contre le Parisien par un élan suprême et le renversa sur le balcon; mais la balustrade céda avec un craquement sinistre et tous deux tombèrent sur le perron qui se dressait au-dessous. La tempe de Vorel alla frapper l'angle d'une des marches; il demeura où il était tombé, sans plainte et sans mouvement. Il était mort.

Le Parisien se redressa avec un gémissement.

— L'Alsacien!... à mon secours!... bégaya-t-il.

— Me f'la! me f'la! dit Moser qui restait au bas du perron.

— Vite!

— J'ai beur que le pourgeois ne soit bas fini! reprit le Juif.

Et pour s'en assurer il ramassa l'arme que son compagnon avait laissé échapper et en effleura le visage du médecin, mais le corps demeura immobile.

— Il a son gompte, dit-il plus résolument; mais toi, bauvre Barisien, tu es pien malate, dis?

— Ah! brigand! interrompit Jacques, qui faisait des efforts inutiles pour se relever sur les coudes; il a encore l'air de me plaindre... quand c'est lui qui est cause!...

— Foyons, foyons... nous fageons bas! dit Moser, qui voulut le prendre sous les bras; est-ce que tu beux bas te leffer.

— J'ai les jambes... brisées...

— Pah!... les teux?

— Oui...

Le Juif le laissa retomber sur la pierre.

— Eh pien! mais... gomment tonc que tu fas faire pour te sauffer! s'écria-t-il.

— Faut que tu m'emmènes, reprit Jacques qui se tordait dans d'atroces souffrances; Moser... je t'en prie.., soulève-moi... porte-moi... ne me laisse pas ici... oh! oh! Moser... rien que jusqu'à la première maison... pourquoi ne réponds-tu pas?

Le Juif ne répondait point parce qu'il réfléchissait. Il avait compris l'impossibilité d'emmener son compagnon, et il se demandait s'il devait fuir sur-le-champ ou exécuter seul le projet de vol qui les avait amenés. Effrayé de son silence, le Parisien se redressa sur le ventre:

— Scélérat! balbutia-t-il, tu veux me laisser ici... mais, prends garde... si tu m'abandonnes... je te dénoncerai...

— Qu'est-ce que tu tis? s'écria Moser en s'approchant.

— Oui, reprit Jacques d'un accent convulsif... sauve-moi... ou je perdrai... aussi... je dirai... tout.

— Tu tiras rien! interrompit le Juif, et il plongea à deux reprises l'arme qu'il tenait dans la poitrine de son compagnon. Celui-ci poussa un cri étouffé.

Dans ce moment un bruit de voiture retentit dans le chemin; c'étaient Marc et Honorine qui regagnaient la route d'Isigny.

Moser les laissa s'éloigner, puis entra au manoir dont la porte n'avait point été refermée.

Il n'en sortit que deux heures après chargé de tout ce qui pouvait être emporté, et se dirigea rapidement vers Carantan, d'où il gagna Saint-Lô, puis Coutance et Granville.

Cette direction n'avait point été prise par lui au hasard, il poursuivait un projet formé avec le Parisien, et que tous deux devaient accomplir après l'affaire Vorel. Maîtres d'une forte somme amassée par le vol et conservée par l'économie de l'Alsacien, ils avaient résolu de quitter la France dont le séjour leur devenait à chaque instant plus dangereux. Moser, qu'avait enrichi l'héritage de son compagnon, persista dans ce plan qui devait lui assurer la paisible jouissance de ce qu'il possédait. Descendu dans une des moindres auberges de Granville, il y rencontra le capitaine d'un petit navire portant le pavillon des Unis-Unis et lui communiqua son intention. L'Américain fit un tableau si séduisant de son pays, où l'on ne s'informait du passé de personne, et où chacun était classé d'après ce qu'il apportait de dollars que le Juif se laissa persuader de le suivre. Tout ce qu'on lui disait réalisait, en effet; son idéal. Possesseur désormais d'un capital *honnête*, il pouvait rentrer dans la vie régulière, et appliquer au commerce permis les capacités jusqu'alors employées aux industries défendues. Il se voyait déjà citoyen estimé d'un grand Etat, et, exploitant cette estime comme un escompte de son capital; défenseur de l'ordre établi, maintenant qu'il y avait trouvé sa place, et trouvant tout bien depuis qu'il ne se trouvait plus mal. Il songeait même à reprendre une religion pour être plus respectable et à louer un commis qui sût l'orthographe à sa place.

Bercé par ces rêves charmants, il s'embarqua dans la chaloupe américaine pour aller rejoindre le navire prêt à mettre à la voile. Comme elle débordait, une petite barque glissa près de la sienne, et il aperçut à l'arrière un homme déjà vieux assis près d'une jeune femme à l'air accablé: c'étaient Marc et Mme Honorine de Luxeuil qui gagnaient le vieux manoir de la Brichaie.

ÉMILE SOUVESTRE.

(*La suite prochainement.*)

de nos codes successifs. Le mot du duel n'est prononcé ni dans le code pénal de 1791, ni dans celui de l'an 4, ni dans celui de 1810. Mais si le mot ne s'y trouve pas, en faut-il conclure que le législateur n'a pas voulu frapper le duel ou qu'il ne s'est point préoccupé d'un fait aussi fréquent, aussi considérable ? Ce n'est pas possible.

Si l'on n'a point fait dans nos codes d'article spécial sur le duel, c'est que le duel, suivant ses conséquences, est compris dans la loi qui punit les coups et blessures et le meurtre.

J'avouerai que la jurisprudence a été quelque temps incertaine à cet égard. Quelques cours royales et la cour de cassation se sont trouvées en désaccord sur l'application au duel des lois existantes; le gouvernement crut devoir alors s'adresser aux chambres et leur demander une loi interprétative. Mais que proposa-t-on alors ? Quel était le moyen qu'on jugeait le meilleur pour réprimer le duel ? C'était de déclarer que les articles du code pénal relatifs aux coups et blessures et au meurtre étaient applicables à ceux qui se battent en duel. Ces propositions n'eurent aucun résultat, aucune loi ne fut votée.

Plus tard, la cour de cassation a été de nouveau appelée à examiner la question, en 1837, dans une occasion assez grave. Elle décida alors qu'il n'était pas vrai que dans la pensée du législateur le duel ne fût ni un délit ni un crime, et qu'aucune poursuite ou aucune peine ne pût lui être infligée. Je sais bien que quelques cours royales ont différé d'opinion avec la cour suprême ; mais je pourrais citer quatorze arrêts de la cour de cassation qui tous consacrent la même doctrine ; tout récemment encore, la cour royale de Paris et la cour royale d'Orléans ayant adopté un avis contraire, la cour de cassation, sur les conclusions du savant jurisconsulte qui se trouve à la tête de son parquet, a persisté dans sa première jurisprudence. Je sais tout le respect qui est dû à la liberté des différentes cours royales, mais il est impossible qu'elle ne finisse pas par servir de règle. Voilà la législation existante, vous voyez qu'elle n'est pas muette sur la question du duel.

Mais ce n'est pas assez, il faut que la loi soit bonne, et qu'il n'y ait pas un intérêt général à la changer. Le but serait-il mieux atteint par la législation qui vous est proposée ? Une première réflexion se présente. Le duel n'est pas défendu dans nos Codes ; aujourd'hui on propose d'en faire l'objet d'une législation spéciale qui n'applique, même en cas de mort, que des peines correctionnelles et des amendes. Quant à moi, je n'hésite pas à penser que cette législation privilégiée et aussi douce aurait pour effet de réhabiliter le duel, de le rendre plus fréquent, et non d'en prévenir le retour.

Je me suis demandé, messieurs, si la jurisprudence de la cour de cassation avait été impuissante ; et ici, que la Chambre me permette de lui donner quelques détails statistiques. Je ne puis lui citer que les duels suivis de la mort de l'un des combattants. Voici, pour quelques-unes des dernières années, quel en a été le nombre. En 1827, on en a signalé 19 ; en 1828, 29 ; en 1831, 15 ; en 1832, 28 ; en 1833, 32. C'est en 1837 que la jurisprudence de la cour de cassation a prévalu, et depuis lors le nombre des duels suivis de mort a toujours été en décroissant. Voici les chiffres : en 1838, 19 ; en 1839, 6 ; en 1840, 3 ; en 1841, 6 ; en 1842, 7 ; en 1843, 6. Tels sont les faits constatés avant et depuis la jurisprudence de 1837.

Je sais bien l'objection que l'on va me faire ; il y a impunité ; les accusés sont toujours acquittés ; cela n'infirme pas la vérité des principes. Si vous adoptez la législation que l'on vous propose, il n'y aura plus rien dans les codes qui empêche les duels. Si vous maintenez la législation, il y a pour le duelliste humiliation ; humiliation par le fait des poursuites, nécessité de précautions pour échapper aux poursuites ; il y a l'humiliation de paraître devant la cour d'assises, et s'il y a eu souvent, toujours acquittement, la condamnation est possible. J'espère donc que la chambre rejettera la proposition qui lui est faite, et fortifiera, en la maintenant, la législation existante.

M. TAILLANDIER est parfaitement d'accord avec M. le garde des sceaux sur la nécessité de réprimer le duel, mais il veut que la répression soit en rapport avec le fait ; car sans cela elle est inefficace.

La jurisprudence de la cour de cassation assimile le duel au meurtre. Eh bien ! les cours d'assises ne veulent pas accepter cette assimilation : elles ne peuvent traiter comme un assassin un homme qui a tué son adversaire en exposant sa vie et alors que font-elles ? elles le déclarent innocent.

Cette jurisprudence a d'autres conséquences non moins fâcheuses. On a dit qu'elle avait considérablement diminué le nombre des duels : c'est aux mœurs qu'il faut attribuer cette diminution, et non à la jurisprudence de la cour suprême. Ce qui le prouve, c'est que les duels entre militaires ont également diminué dans ces dernières années ; et pourtant un ordre du jour signé du maréchal Maison, de 1835, interdit la poursuite des duels entre militaires.

Voyez, du reste, les conséquences du système de la cour de cassation. Si on blesse seulement son adversaire, on est traduit en police correctionnelle, où l'on condamne presque toujours ; si on tue, on est traduit en cour d'assises, où presque toujours au contraire on acquitte. Il résulte de là qu'on a toutes sortes d'avantages à tuer son adversaire. (Hilarité.)

L'honorable membre termine en insistant sur les considérations déjà produites par M. Dozon sur la nécessité d'une législation spéciale.

M. DE LANGLE. M. le garde des sceaux a beaucoup abrégé ma tâche ; je veux néanmoins combattre une proposition louable dans son but, mais qui serait déplorable dans les résultats et amènerait des assassinats fréquents.

Je me plaignais, il y a quelque temps, à cette tribune, de l'abus que certaines gens font du droit d'injurier, et je gourmandais la presse qui perdra ainsi la légitime influence qu'elle devrait exercer. Malheureusement, j'ignorais alors que l'injure vînt s'asseoir sur ces bancs. Que la chambre se rassure, je ne nommerai personne

M. GUSTAVE DE BEAUMONT. Au contraire, monsieur, nommez, précisez vos accusations.

M. DE LANGLE donne lecture d'un article de la *Réforme* à peu près ainsi conçu :

« La jeunesse d'aujourd'hui est studieuse, grave ; elle a cultivé son âme, et elle n'a pour représentants que des hommes qui ont cultivé leur caisse. La jeune génération de 1830 n'a guère pour représentants que des hommes dont les vertus feraient des courtisans passables ; la jeunesse forte n'a pour représentants que des hommes de la jeunesse dorée. Aussi, quand il se présente un de ces candidats qui n'a pas l'âge, les électeurs consentent maintenant à faire deux ou trois années d'antichambre devant son extrait de naissance. »

Que signifient ces mots de jeunesse dorée? Si la jeunesse dont il s'agit passait son temps, comme autrefois, dans les mauvais lieux (bruit), si elle croyait encore qu'elle peut battre le guet... La jeunesse dorée est aujourd'hui sérieuse et laborieuse. Qu'est-ce que la jeunesse forte ? Serait-ce par hasard cette nuée de poètes incompris (rires, interruption), d'avocats sans causes, de médecins sans clients, qui ne font tant de bruit que parce qu'on ne veut pas acheter leurs vers, payer leur éloquence ou leurs prétendues consultations ?

Je dirai à l'auteur de l'article que j'ai cité : laissez cette jeunesse sans force, comme vous le prétendez, sans instruction, comme il vous plaît de le dire, cette jeunesse que la modestie et non l'incapacité retient dans le silence : laissez-la faire, laissez-lui le temps de se former, et elle vous montrera que la naissance, la fortune et le savoir-vivre n'excluent ni la force, ni la science, ni surtout les sentiments nobles et généreux.

gueurs, absolument essayées par le parquet contre les témoins, n'amèneront que des duels sans témoins et des assassinats, que des provocations sans répression et sans limites.

M. DUPIN AINÉ. La jurisprudence de la cour de cassation a rencontré trois sortes d'adversaires. Les uns prétendent qu'il n'y a pas de loi qui punisse le duel, les autres qu'il y en a une, mais qu'elle ne leur plaît pas, et d'autres enfin qui prétendent qu'il y a des injures que la loi est impuissante à punir, et alors ils réclament la faculté dans certains cas de se fairr justice eux-mêmes.

Je commence par ces derniers, qui, Dieu merci, ne sont pas nombreux, nombreux surtout quant à l'autorité qui s'attache à leurs paroles. (Légère rumeur.) Comment ! crimes, délits, contraventions, en dehors de là, il y a des faits punissables et punissables de la peine de mort ! car si ceux qui se font justice eux-mêmes n'appliquent pas toujours cette peine, elle est toujours dans leur pensée. Il leur faut du sang pour laver l'outrage qu'ils ont reçu, à ces juges d'une nouvelle espèce. Une pareille doctrine n'est pas admissible ; aujourd'hui la justification du duel est impossible. Tout le monde est d'accord pour proclamer le duel contraire aux sentiments religieux, à la morale et à la souveraineté du pays.

Quant à ceux qui prétendent qu'il n'y a pas de loi, il est facile de prouver qu'ils sont dans l'erreur. Il y a une loi, et elle est bonne, car elle qualifie crime ce qui peut y conduire et y conduit le plus souvent ; elle est bonne, car tout en favorisant l'indulgence des juges, elle leur donne les moyens de sévir, quand il y a lieu.

Et quand on s'offense de la qualification donnée au duel, on oublie que presque tous les duels ont lieu pour les motifs les plus dégradants, pour des filles publiques (violents murmures) ; je fais une concession, j'accorde qu'il y a des duels pour des querelles de jeu. (Nouveaux murmures.) Et c'est pour des duels semblables qu'on voudrait qu'il y eût gloire et non honte à paraître sur le banc des criminels.

J'arrive à ceux qui, tout en accordant qu'il y a une loi, déclarent qu'elle ne leur plaît pas. Ils se révoltent contre l'assimilation du duelliste à l'assassin, et reprochent à cette assimilation d'avoir pour effet de faire préférer à un duelliste de tuer son adversaire à lui faire une simple blessure, parce que, dit-on, si on tue, c'est devant les assises qu'on paraît, et là on acquitte presque toujours ; tandis que pour de simples blessures, on serait traduit en police correctionnelle, et là condamné presque à coup sûr. Cet argument me paraît sans force. La différence qu'on signale entre les jurés et les magistrats tient à une cause bien simple, c'est que les uns sont obligés de donner des motifs et que les autres n'en ont point à donner. Voilà la seule cause de cette différence ; mais elle ne tient pas à ce que les jurys repoussent la jurisprudence de la cour de cassation.

L'orateur soutient qu'il n'est pas vrai de dire que le duel a été autrefois favorisé par les lois. Si on l'a mis en dehors du droit commun, c'était non par faveur, mais par des sentiments tout contraires. Mais aujourd'hui la législation spéciale du duel n'existe plus ; elle a été supprimée, et le duel, par suite, est rentré dans le droit commun, et il a perdu son nom pour prendre celui de meurtre volontaire. C'est là ce qui explique l'absence du mot duel dans nos codes.

En résumé, messieurs, la jurisprudence actuelle est la meilleure législation qu'on puisse faire sur la matière, et il y aurait imprudence à y en substituer une autre.

La proposition de MM. Dozon et Taillandier n'est pas prise en considération.

La chambre entend ensuite des rapports de pétitions.

M. CRÉMIEUX, rapporteur. Le sieur Barbier, à Paris, demande la révision de la loi qui exile la famille de l'empereur et celle de la branche aînée des Bourbons.

La commission demande qu'en effet une loi soit présentée pour abroger la loi de 1832, et ne maintenir la proscription que contre la duchesse de Berry, le duc de Bordeaux et ses enfants, et conclut à ce que la pétition soit renvoyée au président du conseil et au ministre de l'intérieur.

Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.

M. LESTIBOUDOIS. Des planteurs de tabac du département du Lot demandent qu'il soit pris des mesures pour améliorer leur position. — Renvoi au ministère des finances.

Lundi, séance publique, à une heure et demie.

Discussion du projet de loi sur les crédits supplémentaires et extraordinaires.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 30 avril, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du Journal.

Toute demande *directe* d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée *franco* au gérant, et être accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10 ; chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du Comptoir central de la librairie, qui, tous, reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

FAITS DIVERS.

Le *Moniteur universel* de ce matin contient deux ordonnances royales : l'une relative à l'appel de 80 000 hommes pour 1846 ; l'autre qui nomme colonels d'artillerie MM. Odeyer, Brédif, Thiry, au 1er régiment ; Guichon, de Baudreuil, Thiry au 2e régiment, Picher de Grandchamp, et qui fait passer lieutenants-colonels 9 chefs d'escadron de la même arme. —

— A trois heures de l'après-midi, le bruit s'est répandu à la Bourse que M. Guizot avait eu dans la matinée une nouvelle attaque plus sérieuse que la première, et que son état donnait de vives inquiétudes. On en a conclu qu'un changement de ministère devenait au moins indispensable, et la baisse a fait de nouveaux progrès. Le 3 0/0, qui avait fait au début 85 80 pour fin avril, a fléchi à 85 50, et au comptant il est tombé de 85 75 à 85 60. — Ce soir, le *Messager* annonce d'une manière formelle le rétablissement de M. Guizot.

— La *Revue de Paris* annonce qu'une nouvelle liste de pairs est arrêtée : l'ordonnance paraîtra prochainement, demain peut-être, dans le *Moniteur*. « On annonce que M. Napoléon Duchâtel, préfet de la Haute-Garonne, et M. de Saint-Aig[illegible] du Nord, feront partie de cette promotion. Nous ne savons si les lettres auront encore leur tour cette fois ; mais la poésie ayant [illegible] dans M. Victor Hugo, il paraît probable qu'on donne[illegible] haute érudition. Le nom



laquelle doit se faire le pesage lui-même sur les différents points ! Mais il n'en est rien. Nous avons sous les yeux des documents fournis par les propriétaires de voitures, qui prouvent qu'une diligence appartenant à l'administration Caillard, et ayant 50 kilog. au dessous du poids au pont de Melun, s'est trouvée avoir 250 kilog. au dessus du maximum à la bascule d'Alfort, et qu'un chariot, reconnu être en forte contravention sur ce dernier pont, a été déclaré moins coupable à la barrière d'Italie, et presque parfaitement en règle à la barrière d'Enfer. Les résultats de ces trois pesages, figuraient comme 8 900, 8 770, et 8 600 kilogrammes.

Les vérifications ont été faites sur plusieurs autres points ; il paraît demeurer constant, que les mécanismes de ces ponts présentent entre eux des différences énormes. Ce fait, qui tient probablement à leur mauvaise construction, et qui à lui tout seul suffirait pour empêcher de connaître exactement le chiffre d'une pesée, devient plus grave encore quand on songe à l'inexpérience, au manque de connaissances spéciales, et surtout au peu de soins qu'apportent les préposés du pont à bascule dans l'exercice de leurs fonctions.

— L'Académie française a décidé qu'il n'y avait pas lieu de donner cette année le prix de poésie ; le sujet proposé était *la Vapeur*. Une mention honorable sera seulement accordée à une pièce que l'on dit être encore de l'estimable lauréat si souvent couronné depuis vingt ans.

— M. Bucsh est, comme on sait, l'auteur d'une brochure intitulée *Recherches d'un Bibliophile*, ou Extraits du Compendium, *theologia moralis* de l'abbé Moullet de Fribourg. Cette brochure tendait à prouver que la morale du Compendium était la justification du viol, de l'inceste, du parjure, etc.

M. l'évêque de Strasbourg a cru devoir relever et contester les faits contenus dans la brochure de M. Bucsh, ce qu'il a fait dans une lettre écrite à la fois au *Constitutionnel* et à l'*Univers*. Ce dernier journal a cru devoir accompagner sa publication d'un commentaire peu bienveillant pour l'auteur des *Recherches d'un Bibliophile*, et l'a nettement accusé d'avoir tronqué les citations et controuvé les faits.

M. Bucsh a trouvé dans ce commentaire et dans les accusations qui y étaient portées contre lui, un fait de nature à lui causer préjudice, et en conséquence, il a formé devant le tribunal civil une demande contre le gérant de l'*Univers*, en dommages-intérêts.

La cause a été appelée hier à la 5e chambre, présidée par M. Barbou, et remise au 7 mai pour les plaidoiries. Me H[illegible]thmont est chargé de soutenir la demande de M. Bucsh, et Me de Riancey présentera la défense du gérant de l'*Univers*.

— Les catholiques d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande ont toujours à Paris trois séminaires en pleine prospérité. Ils furent fondés à diverses époques avec la permission des rois de France. L'administration de ces établissements, dont les revenus sont déposés au trésor, est confiée à des ecclésiastiques nés sujets de S. M. britannique, sous la surveillance du ministre de l'instruction publique, qui ordonnance les dépenses.

Le séminaire ou fondation des Irlandais, situé rue des Irlandais, 5, a pour administrateur le docteur Mac-Sweeny. Le séminaire ou fondation des Anglais, qui a pour administrateur l'abbé Horrabin, est situé rue du Faubourg du Roule, 73 ; enfin, le séminaire écossais, administré par M. Gillirs, évêque de Limira, co-adjuteur d'Edimbourg, est situé même rue.

— On se rappelle que M. de Kersausie, ancien capitaine de hussards, condamné à la déportation par la Cour des pairs, puis ensuite compris dans l'amnistie générale de 1837, fut arrêté dans le Midi. M. de Kersausie fut immédiatement écroué à la prison de Roanne et tenu au secret pendant plusieurs jours, et hier, après une instruction qui n'a pas duré moins d'un mois, il a comparu devant le tribunal correctionnel, pour répondre à quatre chefs de prévention qui sont :

1° Rupture de ban ;
2° Port illégal de la croix de la Légion-d'Honneur ;
3° Port d'armes prohibées ;
4° Menaces envers un fonctionnaire public.

Déclaré coupable sur les trois premiers chefs, M. de Kersausie a été condamné à une année d'emprisonnement.

— Le 21 avril, un funeste accident, qui aurait pu devenir une catastrophe épouvantable, est arrivé sur le chemin de fer de Saint-Étienne à Lyon, dans la traversée du tunnel de Terrenoire. Soit que les signaux aient été mal donnés, soit qu'ils aient été mal compris, deux convois de wagons chargés et marchant en sens inverse sont entrés en même temps sous la voûte, et se sont heurtés malgré tous les efforts tentés pour les retenir. Le choc a été terrible. Trois wagons ont été brisés, un chauffeur a été tué, et c'est par un hasard presque miraculeux qu'on n'a pas beaucoup d'autres morts à déplorer.

— « On nous apprend, lit-on dans le *Censeur de Lyon*, qu'un grave accident serait arrivé à Sury (Loire). Une maison se serait affaissée sur elle-même, la mère et la fille auraient péri sur le coup, et le mari seul aurait été retiré vivant de dessous les décombres, mais ayant les deux bras cassés. »

— M. Bonjean, curé de Ternay (Haute-Saône), chevalier de la Légion-d'Honneur, vient de mourir dans un âge peu avancé. M. l'abbé Bonjean était le seul membre de l'ordre qui reçût un traitement de 1 500 fr. ; voici à quelle occasion.

Dans une des dernières guerres de l'Empire, les jeunes gens de l'arrondissement de Ternay refusèrent de se soumettre à la conscription. Exhortations, menaces, tout fut inutile ; ils se retirèrent dans les bois, où la force armée fut obligée de les poursuivre. M. Bonjean, craignant pour eux les conséquences de leur conduite, demanda et obtint facilement de l'autorité la permission d'aller les y rejoindre pour les ramener à de meilleurs sentiments. Il resta avec eux pendant plusieurs semaines dans les bois, partageant leurs souffrances et leurs privations, et fut assez heureux pour les convaincre et les ramener tous, tambour battant, au chef-lieu du canton.

Napoléon, instruit de ces faits, rendit un décret par lequel il nomma M. Bonjean membre de la Légion-d'Honneur, avec le traitement de six chevaliers.

— On a arrêté à Nîmes et renfermé à l'hospice un individu atteint d'une monomanie assez singulière. Il se promenait par les rues, proclamant l'innocence de la trop célèbre héroïne du Glandier, et déclarant que

15 avril.

— Un jeune sous-lieutenant d'artillerie de Berlin qu'on suppose atteint de monomanie, s'est introduit auprès du baron de Boyen, ministre de la guerre de Prusse, et a tenté de lui passer son sabre au travers du corps. Les domestiques du baron sont arrivés à temps pour sauver le baron des mains du jeune insensé ; une seconde de plus et le ministre octogénaire était assassiné.

— Dans le courant d'une enquête qui s'est tenue à Londres, sous la présidence de M. Wakley, membre du parlement, sur le corps d'une jeune personne qui s'était suicidée, deux ou trois jurés ont dit que dans leur opinion, la jeune personne avait été poussée à cette résolution désespérée parce qu'elle n'avait pas trouvé de mari ; l'un d'eux a ajouté que beaucoup de jeunes personnes mouraient ou se tuaient à cause de la même privation ; qu'il pensait que la législature devait intervenir et forcer tous les garçons d'âge mûr à se marier. Ce juré a engagé ensuite M. Wakley à présenter un bill au parlement à cet effet ; M. Wakley a répondu qu'il craindrait si un pareil bill était adopté que le nombre des suicides ne devînt immense parmi les époux, et qu'il y eût bientôt une agitation générale pour le rappel d'une telle loi.

COURSES AU CHAMP-DE-MARS. — Voici le programme des courses qui auront lieu demain au Champ-de-Mars.

Bourse de 1 000 fr. — Entrée, 100 fr. — Distance, 1 tour. — *Conjecture*, poulain alezan, 4 ans, à M. le comte Aug. de Morny ; *Impasse*, pouliche baie, 4 ans, à M. Célestin de Pontalba ; *M. d'Ecouville*, poulain baie brun, 4 ans, à M. Caleuge ; *Rosas*, poulain bai, 4 ans, à M. Alexandre Buisson ; *Logomachie*, pouliche baie brune, 4 ans ; *Giboulée*, pouliche baie, 3 ans, à M. le duc de Nemours ; *N*, pouliche baie, 4 ans, à M. le baron N. de Rothschild ; *Error*, pouliche baie, 4 ans, à M. le prince de Beauvau ; *Wellington*, poulain bai, 4 ans, à M. le comte G. de Blagy ; *Décaméron*, poulain bai, 5 ans, à M. Auguste Lupin.

Les trois favoris sont *M. d'Ecouville*, poulain d'un magnifique modèle, connu par ses triomphes de l'année dernière ; *Logomachie*, belle pouliche, et *Giboulée*, débutante.

Prix de l'administration des haras (4e classe), 2 000 fr. — Entrée, 100 fr. — Distance, 1 tour. — *Baroque*, poulain bai, 3 ans, à M. Célestin de Pontalba ; *Giboulée*, à M. le duc de Nemours ; *N.*, à M. de Rothschild ; *Scamper*, poulain noir, à M. le prince de Beauvau ; *Saphir*, poulain bai, à M. le comte d'Hédouville ; *Myska*, pouliche baie brune, à M. A. Lupin ; *Modway*, pouliche baie, 3 ans, à M. de Pontalba ; *Marina*, pouliche baie, 3 ans, à M. de Morny.

Prix du Cadran, 3 000 fr. — Entrée, 500 fr. — 2 tours. (Pour poulains et pouliches de 4 ans seulement. — *Sido*, pouliche baie ; *Edwin*, poulain bai brun, à M. de Rothschild ; *Satisfecit*, poulain alezan ; *Fadaise*, pouliche baie brune, à M. le duc de Nemours ; *Lanterne*, pouliche baie ; *John-King*, poulain bai ; *Cerf volant*, poulain bai ; *Fantaisie*, pouliche baie, à M. de Beauveau ; *Conjecture*, poulain alezan, à M. de Morny ; *Anémone*, pouliche baie, à M. Aug. Lupin.

Cette course, la plus importante de la journée, tant sous le rapport du montant des prix (8 000 fr.), que sous celui de la qualité des chevaux, offrira le plus grand intérêt. *Lanterne*, cette belle jument *toute française*, vainqueur du *Derby et Oaks* l'année dernière, est favorite et trouvera de dignes adversaires dans la grande et magnifique *Anémone*, dans *Conjecture*, *Sido*, etc.

Premier prix de 1 000 fr. — 1 tour et 1 distance. — Entrée, 50 fr. — Sept chevaux sont engagés, et presque tous partiront.

Première course de haies, 1 500 fr. — Entrée, 100 fr. — 1 tour et 1 distance. — 6 haies à sauter. — Sept chevaux sont engagés, parmi lesquels on compte *Tiger* et *Pledge*, ce dernier, cheval français, qui a gagné, en 1844, le grand steeple-chase à Avranches, et plusieurs autres courses.

Nécrologie.

ALEXANDRE SOUMET.

L'auteur de la *Divine épopée*, le poète qui n'a pas craint de chanter la rédemption universelle, qui a compris que le Christ était mort pour *tous*, qui s'est pieusement élevé jusqu'à l'idée de la réhabilitation absolue du genre humain devant Dieu, a droit à l'admiration, aux hommages, aux regrets de tous ceux qui, confiants dans la bonté infinie du Créateur, refusent de croire à l'éternité de la douleur et à l'irrémission des châtiments. La sublime conception de Satan racheté vaudrait à elle seule l'auréole à la tête qui l'a enfantée. Aussi, est-ce avec une vive et profonde sympathie que nos cœurs se sont associés au deuil causé par la mort d'Alexandre Soumet. La prochaine publication de *Jeanne-d'Arc* nous donnera occasion de parler des travaux et du génie du poète ; aujourd'hui, nous nous bornerons à quelques mots sur une carrière trop tôt interrompue, mais glorieusement remplie.

Né sous le ciel des troubadours, en 1786, Alexandre Soumet remporta ses premiers triomphes aux jeux floraux de Toulouse, et ses succès y furent si éclatants, qu'à l'âge où l'on n'est encore qu'élève, il obtenait le titre de *maître du gai savoir*. Parmi les pièces qu'il composa à cette époque, l'élégie de la *Pauvre Fille* est restée comme un modèle du genre. A vingt ans, il publiait son premier poëme, l'*Incrédulité*.

Aux palmes des Jeux floraux succédèrent celles de l'Académie, et le nom d'Alexandre Soumet sortit victorieux de luttes dans lesquelles il

C'est, dit-elle, la présentation du chemin de fer de Lyon qui a causé le sauve-qui-peut général. Les étrangers, ajoute la *Presse*, avaient déjà été alarmés par l'esprit de malveillance qui leur avait paru animer l'administration contre les compagnies.

« L'inqualifiable violation des traités de 1821-22, à l'égard de la compagnie des Quatre-Canaux, la proposition d'améliorer la navigation de la Seine, *évidemment dirigée contre les compagnies de Rouen, du Hâvre, et des canaux de Paris*, la proposition d'ouvrir sur la rive droite de la Seine une ligne parallèle et concurrente au chemin de Corbeil, et cela, sans nécessité apparente, ont paru aux capitalistes anglais des symptômes menaçants pour l'avenir de leur placement ; ils se sont hâtés de réaliser. »

La *Presse* adjure le gouvernement de tout mettre en œuvre pour prouver aux compagnies qu'il a véritablement la volonté d'exécuter loyalement tous ses engagements et toutes ses promesses. Ces pauvres compagnies, elles sont bien à plaindre !

Le *National* approuve complètement le projet du gouvernement d'affecter un crédit de 600 000 francs à l'introduction des travailleurs libres, à des essais de nouvelle culture et au perfectionnement de la fabrication du sucre à la Martinique et à la Guadeloupe. Il espère même que la chambre sera plus libérale et plus large que le gouvernement, car la somme proposée par celui-ci lui paraît tout-à-fait insuffisante pour faire quelque chose d'efficace.

« L'une des mesures les plus utiles, dit le *National*, serait incontestablement de créer en France le crédit colonial. On le peut en établissant des banques dans chacune de nos possessions ; ou le pourrait mieux encore en provoquant une *association* entre les propriétaires qui *mobiliseraient* leur fortune ; et si l'État intervenait pour garantir, d'une manière ou d'une autre, la solidité des *titres*, le crédit naîtrait aussitôt. »

Nous voyons avec plaisir le *National* accepter le principe qui tend à introduire le mode actionnaire dans la propriété foncière.

La *France* consacre un immense article signé *Baltar* à discuter et à établir le droit d'existence de la maison de la rue des Postes. Rapprochant la discussion qui va avoir lieu à la Chambre des députés de celle provoquée dans le parlement anglais par le bill de Maynooth, elle fait remarquer que celui-ci tend à faire prévaloir l'esprit de tolérance et d'union, tandis que les interpellations auront un but précisément contraire, et conséquemment peu libéral.

Marchés de Paris.

Halle aux blés du 26 avril. — Choix 116 à 118 k. 26,00 à 26,50. — Picardie, 115 k. 25,00.

Seigles. 110 k. l'hectolitre et demi 14,50 à 15,00.

Orges. 90 à 93 13,50 à 11,00, hors barrières.

Avoines. — 150 k. 25,00 à 25,50 ; 115 k. 24,50 à 25,00 ; 140 k. 22,50 à 23,00 ; les 3 h. entrées comprises.

Issues. Son 9,50 à 9,00 les 325 l. — Mouture 9,75 à 10,50. — Recoupette, 10,50 à 11,00 les 100 k. — Remoulages 15,00 à 17,00 suivant les qualités.

Halle aux farines du 26 avril. — Arrivages 1162-09. — Ventes 1048-34. — Restant 23008-42. — Gruaux, 45,25 à 00,00. — Farines, 1re 30,55 à 31,85 ; 2e 28,00 à 29,95 ; 3e 00,00 à 00,00 ; 4e 24,20 à 00,00. — A livrer 824-25.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 26 avril. — Foin 1re 50 à 52 ; 2e 45 à 48 ; 3e 39 à 40. — Paille de seigle 1re 37 à 40 ; 2e 00 à 00. — Paille de blé 1re 28 à 34 ; 2e 26 à 27 ; 3e 00.

Marché Saint-Antoine, 25 avril. — Foin, 1re 52 à 54 ; 2e 45 à 48 ; 3e 39 à 41. — Luzerne 1re 52 à 54 ; 2e 46 à 48 ; 3e 00. — Trèfle 2e 00 à 00 ; 3e 28 à 30. — Regain 2e 40 à 00. — Paille de blé 1re 32 à 34 ; 2e 30 à 31. — Paille de seigle 1re 35. — Paille d'avoine 1re 51 ; 2e 00 à 60.

Marché aux fourrages du 26 avril. *Barrière d'Enfer.* — Foin 1re 50 à 52 ; 2e 48 à 49, 3e 45 à 47. — Paille de blé 1re 35 à 36 ; 2e 33 à 34 ; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 00 à 00. — Paille de seigle 2e 00 à 00.

Halle à la viande du 26 avril. — 24117 kil. Bœuf 1,40-1,20-0,70. — 16375 kil. Veau 1,60-1,40-1,00. — 5063 kil. Mouton 1,50-1,20-0,90. — En gros 43680 kil. 1,04-0,90-0,92.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 26 avril. — Vaches laitières amenées 44, vendues 38 de 220 à 150. — Porcs amenés et vendus 115 à 0,94-0,92-0,90.

Marché de la Vallée du 26 avril. — Agneaux 5,00 à 30,00. — Canards barbotteurs, 1,50 à 2,50. — Canetons de Rouen, 3,00 à 0,00. — Chapons gras et chapons paillés 2,50 à 6,00. — Chevreaux ou cabris 1,75 à 6,50. — Dindes gras 6,00 à 8,00 ; do com. 3,75 à 6,00. — Lapins ou lapereaux 1,30 à 3,75. — Oies 2,25 à 5,00. — Pigeons bizets 0,40 à 0,85. — Pigeons de volière 0,75 à 1,25. — Pilets 0,00 à 0,00. — Poules ordinaires 1,50 à 2,50. — Poulets gras 3,00 à 1,75. do comm. 1,25 à 2,00. — Sarcelles 0,00 à 0,00.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 24, 25 et 26 avril. — *Beurre* (le kil.) En livres 1,74 à 2,32. — En mottes Isigny 2,10 à 5,00. — En motte Gournay 1,95 à 3,30. — Petit beurre 1,24 à 2,10. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 0,00. — *Œufs* (le mille). Du 24, 25 à 46. — Du 25, 28 à 43. — Du 26, 28 à 45. *Fromages* (la dizaine) Brie 12 à 24. — A la pie 5 à 15.

VERSAILLES, 25 avril. — Foin 1re 42 à 46 ; 2e 00 à 40 ; 3e 30 à 36. — Paille de froment 26 à 32 ; do d'avoine 31 à 36. — Trèfle 30 à 40. — Luzerne 40 à 46. — Regain 25 à 36.

197 veaux ont été vendus de 1,40 à 1,70 le kil. sur pied.

— fin cour.	85 80		85 85		85 50		85 80				
Emp. au c.	» »		» »		» »		» »				

au compt.	1er C.	Der C.	DIFs S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFFs le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bg. 1840	103 »/»	103 1/4	H. »/»
4 0/0.	108 50	» »	H. 1 »	— Portugais.	» »	» »	
O. de la V.	1465 »	» »	» »	Esp. D. active	» »	» »	
B. de Fr.	3260 »	» »	» »	5 0/0 Naples.	104 40	» »	
				— Romain.	106 1/2	» »	
C. G. 1000	1107 50	» »	B. 2 50	Obl. Piémont.	1275 »	» »	
C. hyp.	770 »	767 50	» »	Emp. d'Haïti.	402 50	400 »	B. 2 [illegible]
4 Can.	1275 »	» »	H. 2 50	Banq. belge.	635 »	» »	B. 2 [illegible]

CHEMINS DE FER	1er C.	Der C.	Dif.	Cours	Diff.
St-Germ.	1090 »	» »	» »	F. c. 1090, 1085.	
V. R. Dr.	550 »	547 50	H. 7 50	— 550, 545.	
— R. G.	350 »	347 50	H. 2 50	— 357 50, 345.	B. 5
Orléans.	1240 »	1237 50	H. 7 50	— 1242 50, 1245, 1220.	B. 15
Strasb.	297 50	292 50	» »	— 295, 290.	B. 1 [illegible]
Rouen.	1112 50	1100 »	B. 5 »	— 1115, 1096.	B. 10
Havre.	917 50	» »	H. 2 50	— 925, 927 50, 912 50.	B. 7 [illegible]
Marseill.	1040 »	1030 »	» »	— 1040, 1030.	B. 1 [illegible]
Vierzon.	855 »	845 »	B. 10 »	—	

LONDRES, 24 AVRIL	C. DE LA COULISSE.	Primes.
Consol.... 99.	Av. 85 75	F. c. 85 75, 60 d. 50.
Esp. act.... 30 1/4.	Ap. 85 50, 45, 50, 55.	F. p. 86 05, 15 d. 50.
Portug..... 66 1/2.		F. p. 120, 119 80 d. un.
Mexic.....	Rep. Fin c. F. pr.	120 35, 10 d. un.
Brésil..... »	3 p. 0/0 p. 17 1/2, 12 1/2	Orl. 1250, 1240 d. 10. F. c.
5 0/0 holl. 97 5/8	5 0/0 5 25 27 1/2	1277 50, 1250 d. 20, 126[illegible]
2 1/2 do... 64 1/4	Bons du Trésor.	d. 10 au 15 mai.
Rouen..... 42. 41.		Rouen, 1120 d. 10 au 15.
Orléans.... 47 1/2.	3 1/8 à 5 et 7 mois.	Hâvre, 950 d. 10. id.
		Strasb. 305, 300 d. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 88,50 à 00,00 ; courant du mois, 89,50 à 89,00 ; mai, 88,00 ; 4 mois d'été, 90,50 à 00,00 ; 4 derniers mois, 96,00 à 97,00 ; 4 premiers 1846, 100,50 à 00,00.

LILLE. — Colza, 83,75.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois jusqu'en octobre, 90,00 ; novembre et décembre, 85,00 à 86,00 ; 4 premiers 1846, 80,00 à 81,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 86,00 à 00,00.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 27 avril.

8 h. »/» OPÉRA. —
7 h. 1/2 THEATRE-FRANÇAIS. — Femme de 40 ans. Mari à la campagne.
7 h. »/» OPERA-COMIQUE. — La Sirène.
7 h. »/» ODÉON. — Les Pharaons. L'Eunuque.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Prem. rep. Mme Bugolin. L'Amour. 2 Tambours.
6 h. »/» VARIÉTÉS. — 3 Pierrots. Dangeville. La Fille. Tom Pouce.
6 h. 3/4 GYMNASE. — 3 Péchés. La Belle. L'Image. Pascal.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Un Poisson. Le Roi. Mme Dubouquin. Le Vieux.
6 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
6 h. »/» AMBIGU. — La Peste noire.
6 h. »/» GAITÉ. — Justice de Dieu.
6 h. 1/2. CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. »/» COMTE. — Le Marin. Chansonn. Mme Genlis. Mazurka. Turban.
6 h. »/» FOLIES. — L'Huissier. L'Orage. Mariage. Chanteuse. Constant.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie Lange Levy et Comp., rue du Croissant, 16.

principaux phares, — forçait l'Océan des côtes de la Belgique de Hollande à s'arrêter là où l'ordonnait la science.

Brisson fut remplacé le 14 octobre 1828 par M. Legrand, alors ingénieur en chef, aujourd'hui et depuis 1830, ministre réel des travaux publics.

Aux vues grandioses, au coup-d'œil sûr et rapide du savant géomètre, du praticien habile, de l'homme illustre qui avait débuté dans la carrière (1802) pour des études aussi neuves que savantes sur la *configuration de la surface du globe et sur les canaux à point de partage* (1) qui avait conçu plus tard (1826) le système général de la navigation intérieure pour la France, en un mot, aux vastes conceptions d'un Brisson succédèrent les petites idées d'un bureaucrate.

Nous ne nierons pas le mérite particulier de M. Legrand ; M. Legrand connaît à fond les lois et règlements qui régissent les intérêts très compliqués de l'Etat et des particuliers en matière de travaux publics ; mais cette qualité qu'on ne saurait lui contester, qui peut recevoir un emploi estimable, ne saurait suffire à une direction qui exige avant tout une capacité supérieure pour les choses générales et les vues d'ensemble.

Lorsque le hasard ou la faveur place à la tête d'une grande administration un homme au dessous de sa mission, lorsque cet homme ne possède, aux yeux de ses collègues, ni cette suprématie absolue que donne le véritable mérite, ni cette gloire qu'on acquiert par de longs et utiles travaux, il arrive inévitablement l'une ou l'autre de ces conséquences : ou bien l'incapacité de ce haut fonctionnaire est contrainte de battre immédiatement en retraite, ou bien elle résiste aux attaques inévitables dont elle devient l'objet. Si le fonctionnaire résiste, sa fausse position le pousse par instinct de conservation, dans un système d'intimidation et d'étouffement. Son talent et sa place sont au prix de cette chasse, faite à l'intelligence et au dévouement d'autrui. La pensée est proscrite. Toute initiative est étouffée. Malheur à qui n'accepte pas la passivité de cette discipline. Et comme il faut vivre avant tout, bientôt les exigences de la vie matérielle font taire les plus nobles pensées. On obéit ; et le corps tout entier tombe bientôt dans un déplorable état de marasme moral et intellectuel. Ainsi sont désertés les intérêts publics. Tout va à la dérive.

Ces vérités sont banales, mais il est bon de les rappeler quelquefois.

Avant 1830, les Etats-Unis d'Amérique et l'Angleterre avaient réalisé par la vapeur de grands travaux de viabilité. Le monde commercial et industriel de l'Europe s'était ému à la vue des immenses résultats engendrés par ce puissant moteur. On allait mettre ... fication de Paris, vinrent encore arrêter la présentation de nouveaux projets. Cependant, le ministère du 29 octobre, qui avait fait sonner bien haut son vif désir de faire de grandes choses dans l'ordre des intérêts matériels, proposa successivement, en 1842, en 1843, en 1844, une telle masse de travaux, chemins de fer, canaux, routes royales, perfectionnements de rivières, etc., etc., qu'il est impossible de le suivre dans cette avalanche de mouvements de terrains, de tunnels, de remblais, de déblais, de digues, de bassins et de ports !

Mais où est la pensée supérieure, la pensée directrice qui aurait dû présider à la présentation de ces œuvres colossales ? Où est la part que la science de la géographie physique de notre territoire, que la justice distributive, et une économie bien entendue des deniers publics devaient faire à chacun des quatre moyens de transport connus jusqu'à ce jour : — rivières, — routes de terre, — canaux, — chemins de fer ?

Les grandes questions ont-elles été posées ? Nullement. Et, pour ne parler que des chemins de fer, de ces nouveaux appareils de circulation encore plus coûteux que rapides, s'est-on demandé le rôle qu'ils étaient appelés à jouer pour donner satisfaction aux grandes divisions territoriales de notre pays ? S'est-on demandé comment on pouvait coordonner la direction d'un réseau de railsways de manière à ce qu'il présente le plus court développement possible, tout en satisfaisant aux intérêts des grandes communications internationales de nos principaux centres de commerce et de consommation, aux droits acquis, aux besoins des départements délaissés, de nos voies navigables, de nos bassins houillers, de notre industrie métallurgique ? S'est-on demandé — question d'une importance immense, — comment les provinces pourraient être réunies entre elles et avec Paris sans que Paris devînt *forcément* le lieu de passage de toutes leurs communications, et par conséquent sans doubler et tripler les voyages ? D'après les projets de la Direction centrale des ponts et chaussées, l'habitant de Lyon, pour se rendre à Bordeaux, devra passer par Dijon, PARIS, Orléans, Tours, Poitiers et Angoulême, c'est-à-dire parcourir une distance *deux* fois plus considérable, dépenser deux fois plus d'argent, prendre deux fois plus de peine, courir deux fois plus de chances d'accidents que si le passage par Paris n'avait pas été imposé aux provinces.

Non, rien n'a été fait dans un but grandiose et national, et toutes les idées produites dans le corps des ponts et chaussées et en dehors ont été étouffées. Nous le demandons : n'est-ce pas une honte pour la France et pour l'Ecole polytechnique que des travaux aussi considérables s'exécutent sans que des noms se révèlent avec éclat parmi les ingénieurs des ponts et chaussées. Oui, c'est là un incontestable témoignage du système d'étouffement que le ministre réel des travaux publics fait peser sur tous les membres du corps des ponts et chaussées et des mines.

... nord et à peu de distance du Puy-de-Dôme ?

Pourquoi, lorsque vous dépensez des millions pour donner coup sur coup le superflu aux départements déjà largement dotés, ne proposez-vous rien pour les départements sacrifiés, pour les départements agricoles traversés par les Cévennes ou par leurs ramifications ? Qu'on jette les yeux sur une carte de France et l'on reconnaîtra que, tandis que le reste du pays est sillonné de canaux construits ou à construire, pas une rivière n'est utilisée, pas un canal n'est projeté du Rhône au Lot, par exemple, de l'embouchure de l'Ardèche à Cahors, sur un parcours de 22 à 23 myriamètres ? Serait-il si difficile de trouver un point de partage entre le Lot et le Vengougnoux, de créer enfin, pour ces départements si riches en produits naturels de toutes espèces, une communication économique du Rhône à la Garonne, par l'Ardèche et le Lot, et de faire servir cette communication à l'irrigation des vallées qui ne demandent qu'un peu d'eau pour approvisionner de bétail le quart de la France ?

C'est ainsi que dans tous ses projets la Direction des travaux publics se montre incapable de saisir et de produire des vues d'ensemble, et qu'elle renie les plus saines traditions.

N'ayant pas d'idées, et ne voulant pas en recevoir, elle commet des fautes incalculables. Cette absence d'une pensée supérieure à la direction du ministère des travaux publics est une calamité. D'un côté, la haute intelligence, les savantes études des ingénieurs des ponts et chaussées sont perdues pour l'intérêt général ; de l'autre, des millions sont dépensés en pure perte pour des travaux qui s'excluent l'un l'autre, et pour des projets qui sont bâclés en dépit du sens commun. — C'est ce que nous prouverons surabondamment dans de prochains articles.

Le *Messager* publie ce soir les lignes suivantes :

« M. Guizot, ministre secrétaire d'Etat au département des affaires
» étrangères, ayant temporairement besoin de quelque repos pour l'en-
» tier rétablissement de sa santé, le roi vient, sur sa demande ; et par
» une ordonnance de ce jour, de confier l'intérim de ce département à
» M. le comte Duchâtel, ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur. »

On lit dans le *Constitutionnel* :

« Nos lecteurs n'auront pas oublié ce que nous leur disions, il y a quelques jours, de pensions allouées sur le produit de certaines hautes positions financières. Nous apprenons que la commission du budget, frappée de cet étrange abus, a résolu d'inviter M. le ministre des finances à s'expliquer au sujet de cette feuille de bénéfices que l'on a désignés sous le titre renouvelé de *brevets de retenue*. »

MM. de Carné, Berryer, de Lamartine d'une part, et de l'autre MM. Thiers, Barrol et Dupin aîné, prendront la parole le 2 mai

(1) Brisson eut pour collaborateur dans ces deux importants travaux, son ... Dupuis de Torcy, mort à Cayenne à la fleur de l'âge (1803.)

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

AMBIGU-COMIQUE : *Napoléon*, drame en cinq actes et en neuf tableaux par MM. Dumersan et A. Béraud.

Je voudrais dire du bien de l'Ambigu ; c'est un théâtre pavé de bonnes intentions. Je n'ai pas sur la conscience d'avoir trop exalté le drame de la *Peste noire*, et je n'ai pas contribué par mes éloges au succès de la pièce. Eh bien ! l'Ambigu ne m'en garde pas rancune ; au contraire, il m'envoie deux stalles d'orchestre pour la première représentation de *Napoléon*. Par erreur, je n'arrive qu'à la seconde représentation ; mes billets ne me donnaient plus aucun droit. Néanmoins, le contrôle, reconnaissant un délégué de la *Démocratie pacifique*, s'empressa de les recevoir comme valables. Si je répondais à tant d'avances par des plaisanteries sur la pièce nouvelle, je serais coupable d'une affreuse noirceur. Mais que voulez-vous ? le journaliste est essentiellement ingrat. *Amicus Ambigu sed magis amica veritas.*

Il y avait à Franconi un acteur qui était gras, qui avait la tête ronde, et qui, par conséquent, croyait ressembler à Napoléon. Il est vrai que son nez n'était nullement aquilin, mais on assure qu'il remédiait à ce léger inconvénient en s'appliquant au bas du front un morceau de cire couleur de chair destiné à figurer la cambrure du nez impérial. Franconi coiffa cet acteur du petit chapeau, l'affubla de la redingote historique. M. Gobert, c'était son nom, se montra sur la scène croisant les bras, mettant les mains derrière le dos, puisant du tabac dans son gousset, passant des revues sur un cheval blanc. Le Cirque-Olympique, en un mot, aurait pu inscrire sur sa façade : *Ici on loge Napoléon à pied et à cheval.*

Autour de M. Gobert, on groupa des figurants, des soldats destinés à représenter la maison civile et militaire de l'empereur ; pages en habit vert, à l'aiguillette dorée, femmes au front bas, à la toque empanachée, à la robe traînante, portant leur ceinture sous les aisselles, maréchaux, grenadiers et chasseurs de la garde, dragons, mamloucks, gendarmes d'élite.

Comme Franconi possède un vaste emplacement et un cirque, il fit défiler aux yeux de son public ébloui toute cette armée, artillerie comprise, et nous montra le couple impérial dans la voiture du sacre traînée par les huit chevaux café au lait dont Louis XVIII eut la bassesse de demander les têtes avant de rentrer en France. La voiture du sacre n'était dorée que du côté du parterre, mais comme les huit chevaux café au lait ne l'emportaient guère, le public ne vit jamais le revers de la médaille ou plutôt le dessous des cartes, car la voiture du sacre était en carton.

Ce spectacle était nouveau et splendide, on l'entrevoyait d'ailleurs à travers un nuage, comme toutes les visions venues du ciel. Le nuage de Franconi, c'était la fumée de la poudre ; voyez-vous ces Autrichiens en habit blanc, ces Russes en habit vert, ces Prussiens en habit bleu foncé, ces Bavarois en habit bleu clair, ces Anglais en habit rouge ? Comme ils sont enfoncés, comme ils sont culbutés, comme ils demandent grâce ! On bat la charge, voici les vieux oursons de la garde impériale.

Les dragons chevelus, les grenadiers épiques
Et les rouges lanciers fourmillant dans les piques
Comme des fleurs de pourpre en l'épaisseur des blés.

Napoléon finissait par mourir à Saint-Hélène, et par monter à cheval sur un nuage de carton. Le duc de Reichstadt se jetait dans ses bras à la lueur des feux de bengale. Au milieu de combien de pièces Franconi n'a-t-il pas encadré M. Gobert et son nez de cire ! L'exhibition de M. Gobert, toujours en douze ou seize tableaux, s'est appelée l'empereur, puis Napoléon. A chaque représentation on changeait la couleur des plumets et les flammes des lances. A la fin, quand les costumes et les décors ont été radicalement usés, Franconi a vendu au théâtre de Lyon, où je l'ai vue, sa voiture du sacre, plus un fond de toile représentant la bataille de Marengo, avec des bataillons peints à l'huile, qui font feu les uns sur les autres. — Plus, une vue des quais de Paris, qui défilent au fond de la scène, tandis que le cortége du sacre marque le pas ; Paris qui se roule et se déroule comme sur un écran.

Enfin le Cirque-Olympique a senti le besoin de monter une pièce nouvelle sur l'Empire, avec décors, costumes et même personnel entièrement neufs. On a changé l'empereur lui-même. On a détrôné M. Gobert, on lui a fait signer l'abdication de Fontainebleau. Mais Franconi a toujours eu horreur des Bourbons. Au lieu d'appeler Louis XVIII, ce théâtre national s'est pourvu d'un autre Napoléon. Il y a beaucoup d'acteurs qui ressemblent à Napoléon, bien qu'ils ne se ressemblent pas du tout entre eux ; L'empereur est mort, vive l'empereur ! C'est aujourd'hui M. Louis-Chéri qui est chargé, à Franconi, de porter le petit chapeau, de croiser ses bras, de mettre ses mains derrière son dos, de priser, de passer des revues, etc.

On croit généralement que le vrai Napoléon avait plus de génie que M. Gobert ; c'est une erreur. Après l'abdication de Fontainebleau, Napoléon Bonaparte s'est laissé chasser de France et confiner à l'île d'Elbe ; Napoléon Gobert a trouvé moyen de ne pas partir, de rester sur les bords de la Seine au milieu de ce peuple des boulevarts qui l'avait tant applaudi. Du Cirque il est passé à l'Ambigu important avec lui quelques uniformes français, ceux que le Cirque-Olympique éprouvait le besoin de remplacer par des habits neufs, bonnets à poil roussis, effarouchés, plumets éplorés, vieux galons de maréchaux, etc.

Avec ces nobles débris, l'Ambigu a monté une pièce en cinq actes et en neuf tableaux intitulée *Napoléon*. La mise en scène y est fort restreinte ; pas de revue, de cortége, de bataille, si ce n'est dans la coulisse et dans les récits. Les personnages de l'Empire [illegible] en scène sont Napoléon, Joséphine, Talma et le Mameluck Roustan ; on entend parler de quelques autres.

Napoléon Gobert entre en scène (Tonnerre d'applaudissements), M. Gobert n'a sur le nez aucun morceau de cire. Est-ce qu'on l'aurait calomnié, est-ce qu'il n'aurait jamais ajouté ce supplément à sa physionomie ? ou bien ne porte-t-il le morceau de cire qu'en grande tenue et lorsqu'il monte à cheval ? Ce morceau de cire appartiendrait-il au théâtre Franconi et l'aurait-on fait passer à M. Louis Chéri, successeur de Napoléon Gobert avec les joyaux de la couronne ? Voilà des questions que je me pose et que je ne résous pas.

Le mamelouck Roustan a le visage convenablement orientalisé au moyen du jus de réglisse, mais son turban, son pantalon surtout manquent d'ampleur. Le pantalon turc ne doit accuser les formes sous aucun point de vue.

Dans les pièces historiques, les costumes doivent être exacts, surtout quand on retrace des époques voisines de nous, et lorsque tout spectateur peut être juge du tableau. Ces grenadiers que j'aperçois dans l'antichambre du palais n'ont point passé d'inspection avant de monter la garde. Ces revers étaient blancs il y a quelques années ; ils ont pris aujourd'hui une teinte intermédiaire entre le jaune et le gris ; ces bretelles de fusil n'ont pas été nettoyées ; où est l'œil du maître ? Et ces gibernes pourquoi ne portent-elles que l'aigle ? Ne sait-on pas que des grenades de cuivre devraient jouer aux quatre coins sur la patelette ? A-t-on vu quelque part un officier de dragons avec un ceinturon de cuir noir ?

Pour intimider l'ambassadeur de Prusse, Napoléon passe une revue, c'est-à dire il se met à son balcon ; le fond de la toile représente les environs de Saint-Cloud ; le tambour résonne et l'empereur, penché sur la balustrade, décrit pompeusement une armée que le spectateur ne voit pas. (Tambours) : voici mon brave *tantième* de ligne qui a décidé telle bataille ; (tambours) : voici mon brave *tantième* léger qui a enlevé telle redoute ; (grosse caisse avec chapeau chinois et cymbales) : voici la garde impériale.

Pendant le monologue de l'empereur, j'essayai de découvrir, avec les yeux de la foi, quelque trace de cette héroïque armée. Je ne voyais rien : officiers et soldats me paraissaient coiffés du tricorne enchanté de Théophile Gautier. Enfin, j'ai découvert des baïonnettes qui filaient lentement une à une le long de la balustrade : à chaque nouveau corps désigné par l'empereur, on apercevait une aigle, ou, pour parler le langage soldatesque, un *coucou* ; j'ai compris qu'une douzaine de figurants passaient et repassaient dans le chemin creux formé entre le balcon de l'empereur et le fond de la toile. Eh bien ! vrai ! j'aurais mieux aimé ne rien voir : ces baïonnettes ont percé à jour toute mon illusion.

Nous voici en campagne, en plein bivouac : les danses des grenadiers, des voltigeurs avec les paysannes offrent un coup d'œil animé ; la mise en scène se relève ; réparation d'honneur à l'Ambigu : il entend bien les danses et les chœurs. Nous avons loué, comme il le méritait, un air de *couvre-feu* chanté dans la *Peste noire* avec accompagnement de clochette. Il faut louer dans la pièce impériale une chanson militaire avec accompa-



n'avais pas la prétention de constituer cette uniformité absolue de pensée, qui n'admet de dissidence sur aucun point. Persuadés que quiconque veut sincèrement la fin de nos discordes doit rechercher avec soin tout ce qui tend à unir les esprits, nous tenons compte à nos adversaires des sentiments et des idées qui peuvent les rapprocher de nous ; comment nous montrerions-nous exclusifs envers nos amis ? »

Suit le programme du bureau central qui se mettra en relation avec tous les comités de départements et d'arrondissements.

La *Gazette de France* annonce aussi la création d'une Revue mensuelle qui sous le titre de *France électorale* aura pour mission de seconder tous les efforts du comité légitimiste. L'abonnement de cette Revue serait de cinq francs par an. La société fondatrice de la *France électorale* aurait pour raison sociale Laforest et compagnie.

MM. Barrère, Villars et Pegré, vicaires-généraux de Mgr l'archevêque d'Avignon, viennent, en l'absence du prélat, de répondre à la lettre que M. Pascal, préfet de Vaucluse, avait écrite à S. Em.

« ... Nous croyons, Monsieur le Préfet, nous croyons qu'on vous a mal informé, lorsqu'on vous a dit qu'il avait été proféré, dans la cour de l'archevêché, des injures contre les autorités. Il est vrai qu'un grand nombre de personnes de tout sexe, de toute opinion, et surtout beaucoup de pauvres sont venus exprimer à nos bonnes religieuses leurs sentiments de respect et de reconnaissance ; mais ces manifestations, toutes spontanées, étaient en dehors de toute pensée politique, et nous sommes certains qu'aucune insulte n'a été proférée contre les autorités. Les religieuses ne l'auraient pas souffert, et nous aurions fait évacuer le palais archiépiscopal si cela eût eu lieu.

» Nous applaudissons, M. le préfet, aux dispositions dans lesquelles vous êtes de maintenir l'ordre avec fermeté et de faire respecter l'autorité partout où besoin sera ; mais nous croyons pouvoir vous assurer que vous n'aurez nul besoin d'intervenir partout où l'autorité diocésaine pourra faire entendre sa voix. Hier hier au soir, craignant que des hommes curieux, malveillants ou inconsidérés ne se mêlassent, aujourd'hui, jour de dimanche, parmi les visiteurs, et qu'ils ne donnassent lieu à de justes plaintes, nous avons recommandé qu'on tînt la porte de l'archevêché fermée, et qu'on reçût le moins de monde que l'on pourrait.

» Quant à ce que vous ajoutez, M. le préfet, qu'il faut que les positions soient nettes, vous nous permettrez de vous dire qu'elles le sont depuis longtemps. L'autorité diocésaine recueille et protège l'innocent et le juste, le faible et le pauvre; mais c'est toujours en dehors des partis politiques, et elle n'a jamais cessé de prêcher, par ses exemples aussi bien que par ses paroles, la soumission aux lois et le respect pour les autorités temporelles. »

Par un seul fait, on peut avoir une idée de l'ordre qui règne dans l'administration de quelques-uns de nos départements. Dans ce moment, la Corse est privée de tous ses premiers fonctionnaires : préfet, procureur général, premier président, lieutenant général, ces hauts fonctionnaires sont tous sur le continent.

[bien] voulu nous adresser, en nous autorisant à le publier, un fragment de ce volume : les *Ruines d'Heidelberg*. Malheureusement, l'heure avancée nous contraint de différer à demain cette publication.

FAITS DIVERS.

S. M. la reine des Français, née le 26 avril 1782, est entrée hier dans sa 64e année. A cette occasion, il y a eu grand dîner aux Tuileries.

— Un funeste événement vient de jeter la consternation dans la population d'Alger. M. Coste, à qui la concession des postes avait été accordée par décision ministérielle, s'est coupé la gorge avec un rasoir. Les habitants de l'hôtel des Etrangers où il logeait se sont aperçus de ce suicide par le sang qui coulait le long des escaliers. — Rien de sérieux ne fait présumer la cause de ce suicide, car l'opération de M. Coste, qui était sur le point d'être mise à exécution, semblait devoir être avantageuse, et il était parvenu à créer un nombre d'actions suffisantes à son entreprise. On attribue cette mort à une cause ressortant d'une crise d'aliénation mentale, dont il avait, dit-on, éprouvé la veille les premières atteintes.

— On assure, dit le *Toulonnais*, que le prince de Joinville est sur le point d'acheter un beau domaine situé sur la côte, non loin de Toulon, dont il ferait, dit-on, sa résidence d'hiver.

— M. le duc de Bordeaux et Mme la duchesse d'Angoulême sont arrivés à Trieste le 17. La duchesse d'Angoulême se rend à Soretto. Le duc de Bordeaux doit, dit on, ne plus habiter Goritz.

— On a déjà fait, en Angleterre, l'essai d'un nouveau système de brise-lames sur lequel M. Chabannes vient de donner tous les renseignements et tous les détails désirables dans un excellent Mémoire adressé à l'Institut. Ces nouveaux môles flottants à claire-voie, par la disposition des poutres qui les composent, brisent l'effort des lames les plus violentes. Du côté de la mer, le flot se décharge avec la plus grande impétuosité; du côté opposé de la barrière, il est presque tranquille. On comprend qu'un système de lest et d'attache conserve le môle dans la position qu'il doit garder, même au milieu des tempêtes les plus terribles. D'après les expériences rapportées par M. de Chabannes, des matelots sont restés sur ces môles pendant les plus fortes tempêtes sans courir le moindre danger. Ces brise-lames ne sont jamais établis sur une grande longueur ; on les dispose par sections égales en laissant entre eux un petit intervalle qui ne nuit en rien à l'effet d'ensemble qu'ils doivent produire. Chacune de ces sections peut coûter environ 25,000 fr. En outre, comme il n'est pas nécessaire d'employer du bois neuf pour leur construction, il devient facile de les obtenir à moitié prix. Avec la glu marine, on les préserve pendant long temps de l'action de l'eau. M. de Chabannes propose d'employer les môles flottants aux réparations qu'exigent les ports, et surtout à ceux que les besoins de notre com-

[pr]ocureur du roi a ... que le ministère public, moins indulgent que M. Beaumont, allait poursuivre d'office Mlle Burgess.

— Deux femmes, en passant sur une passerelle jetée sur la rivière d'Orbe furent renversées par un coup de vent violent. L'une put se retenir à la passerelle, où elle resta suspendue. L'autre disparut sous l'eau. Une jeune fille de dix huit ans, Marie-Rose Rivière, de la commune de Lunas, vit le péril de ces deux femmes et accourut à leur secours. Sans consulter le danger pour elle-même, et quoique ne sachant pas nager, elle s'élança dans la rivière et eut le bonheur de sauver la femme qui se noyait. Ce n'était point assez ; son admirable dévouement doublait ses forces ; elle parvint aussi à arracher à sa position périlleuse la seconde femme, et chargeant sur ses épaules la première, qu'elle avait placée à demi asphyxiée sur la rive, elle la porta chez elle, où les soins d'un médecin la rappelèrent à la vie. Ce beau fait de Marie-Rose Rivière a été signalé par le maire de Lunas au préfet du département, qui ne le laissera certainement pas sans récompense.

— En passant près du cimetière d'Angoisse (Dordogne), dit un journal de Limoges, des voituriers entendirent un bruit souterrain. Etonnés de ce bruit, ils en firent part à l'auberge où il s'arrêtèrent, et une crainte s'éveilla tout-à-coup : le soir même on avait enterré un individu qui deux fois déjà, tombé en léthargie, avait passé pour mort. Quelqu'un veillé pendant trente-six heures, se serait-il ranimé une troisième fois? vivrait-il dans sa tombe? Inutile de dire qu'à ce soupçon, ou plutôt à cette lueur d'espérance, on s'empressa de courir au cimetière et de déterrer le cercueil... En effet, un mouvement s'y faisait, et l'on en retira un homme qui respirait... Malgré les soins employés, il ne put survivre que quelques minutes à sa résurrection, et rendit, dans le cimetière même, un soupir qui, cette fois, était le dernier.

— L'exécution d'un nommé Thomas Henry Hocker, condamné dernièrement à mort à Londres pour avoir assassiné un maître de musique français nommé Delarue, était fixée au 28 de ce mois. Elle paraît devoir être contremandée par suite d'un incident fort étrange: deux lettres signées Allen et adressées dernièrement à Hocker, à Newgate, furent ouvertes, selon l'usage, par le directeur de la prison, et, à sa grande surprise, ce fonctionnaire y lut que l'auteur de ces communications se déclarait coupable du meurtre de Delarue et prévenait le condamné qu'il ferait des révélations en temps utile pour l'empêcher de monter sur l'échafaud. La police de Londres fut immédiatement informée du fait et se mit à la recherche de l'auteur des lettres, qui fut découvert et arrêté jeudi dernier. Il se nomme Allen Kelmar, est âgé de 25 ans environ, et a été successivement maître d'études dans plusieurs pensions. Conduit vendredi devant le lord-maire, il s'est reconnu l'auteur des lettres; mais il a soutenu qu'elles ne contenaient pas un mot de vrai, et qu'il n'avait jamais eu aucun rapport soit avec Delarue, soit avec Hocker. Il a, dit-il, en écrivant les lettres, cédé à une faiblesse d'esprit (*weakness of mind*). Une personne respectable qui le connaît depuis son enfance affirme, d'ailleurs, qu'il est sujet à des attaques d'épilepsie. Quoi qu'il en soit, le lord-maire, après s'être consulté avec les shérifs et avec le directeur

---

gnement de tambours. Elle est très habilement arrangée, et produirait un bon effet si les tambours battaient en mesure ; mais ici l'illusion m'abandonne encore : les tambours de la garde impériale ne portaient pas au collet, aux parements, à la taille ces galons tricolores ; ils portaient des galons d'or, conservés encore aujourd'hui par les tambours de la garde municipale.

Les tambours de l'Ambigu sont empruntés avec armes et bagage à la garde nationale du quartier. On s'est contenté d'attacher des revers blancs sur leur uniforme ordinaire. En voici un dont le bonnet à poil porte avec les tresses blanches du grognard le gland rouge fourni par la mairie et la plaque au numéro de la légion. Le costume du tambour-maître n'offre aucune authenticité.

Mais tous les spectateurs ne s'en apercevront pas, et tout le monde n'est pas horripilé comme moi par un bouton de guêtre hétérodoxe, un pas-de-poil schismatique, une grenade mal posée sur un retroussis. Le tableau de bivouac est très gai, très vivant. La conversation familière des soldats est bien rendue.

Napoléon, comme de juste, a réveillé un factionnaire endormi, il a mangé des pommes de terre trop chaudes, on lui a dit : *Après vous sire* ; en un mot, son rôle historique est rempli. Le voici sur le *Bellérophon* en route pour Sainte-Hélène ; les mâts, les vergues, les cordages du *Bellérophon* sont peints sur le fond de toile, et par conséquent immobiles ; le corps du navire est en relief et se balance comme agité par le tangage. Napoléon, le général Bertrand, l'amiral anglais, juchés sur cette machine, prononcent de très beaux discours, tout en jouant à la balançoire. Je soupçonne M. Gobert d'avoir fait ajouter cette scène pour remplacer l'exercice du cheval qu'il prenait à Franconi quand il y jouait l'*Empereur*.

Les voilà partis, les voilà arrivés. Nous sommes à Sainte-Hélène. M. Gobert va mourir; il est en chemise dans un lit réel, dont les rideaux sont peints sur la toile du fond comme la mâture du vaisseau britannique.

Ah ! çà, M. Gobert en chemise, ressemble-t-il à Napoléon mourant?

Prenez un petit chapeau, un habit à revers, un cordon rouge une redingote grise, une épée, vous aurez pour le peuple de Paris une effigie de l'empereur, un visage quel qu'il soit, même celui de M. Gobert, placé sous [ce] petit chapeau, ne détruira pas la ressemblance. Vous finirez par vous habituer à identifier cette physionomie avec le souvenir de l'empereur ; mais une chemise ne caractérise pas Napoléon. Beaucoup d'autres personnes que l'empereur ont porté, portent encore des chemises. Quand je vois M. Gobert dans ce simple appareil, je consens à reconnaître Napoléon, parce que je viens de voir la même figure coiffée du petit chapeau ; mais si la pièce commençait par la mort de Napoléon, si la toile se levait sur M. Gobert couché, je vous certifie que je ne songerais pas à l'empereur. A la vérité, les auteurs ont compris qu'ils ne pouvaient pas commencer par la mort de Napoléon, sans nuire à l'intérêt de leur œuvre.

Napoléon pense à son fils, dont le portrait est collé sur le mur. Le visage du roi de Rome est entouré de cheveux si blonds, si clairs, si fades, qu'on les dirait blancs ; de loin, ce portrait est celui d'une femme en bonnet, de plus près c'est un vieillard aux cheveux de neige, de plus près c'est Tom Pouce. Napoléon n'en dit pas moins de fort belles choses à ce petit bonhomme, jusqu'à l'instant où l'empereur expire. Le lit disparaît. Je revois M. Gobert dans les airs, à califourchon sur un nuage. Mlle Séraphine, déguisée en Autrichien, et représentant le duc de Reichstadt, vient se jeter dans ses bras. Feux de Bengale. Tableau final.

Vous croyez peut-être que je vais vous conseiller de ne pas aller voir cette pièce : vous vous trompez. Elle intéresse malgré les lacunes de la mise en scène, *Napoléon* par MM. Dumersan et Béraud, c'est une victoire de l'esprit sur la matière, c'est du spiritualisme pur. Les conversations de Napoléon avec Talma, avec Joséphine sont intéressantes. On a fort applaudi un tête à tête du couple impérial. L'ambassadeur prussien est un personnage comique ; les soldats au bivouac blaguent on ne peut mieux ; une scène dramatique se passe, en 1815, dans la cabane d'un pêcheur, ancien soldat qui donne asile à Napoléon. Les costumes sont un peu fanés, mais c'est un mérite de plus; ils ont peut-être été rapportés de l'île d'Elbe.

VICTOR HENNEQUIN.

REVUE MUSICALE.

OPÉRA-COMIQUE. *La Barcarolle*, ou *l'Amour et la musique*, par MM. Scribe et Auber.

Ordinairement un sous-titre est destiné à spécialiser le caractère d'une pièce quand le titre principal est trop vague. L'usage des sous-titres, encore très en honneur sur les affiches des provinces, qui les imaginent quand ils n'existent pas, est tombé depuis longtemps en désuétude à Paris. Ce n'était pas la peine de ressusciter cet usage pour ne pas en faire un emploi plus utile et plus piquant. Quel est donc l'opéra-comique où l'amour et la musique ne furent pas comme éléments principaux? Il est vrai de dire, cependant, que dans son nouvel ouvrage, M. Scribe nous place dans un milieu où la musique paraît être le seul langage permis à l'amour. Suivant M. Scribe, à la cour de Parme, vers la fin du XVIIe siècle, les amants auraient usage d'exprimer leur flamme en vile prose; la poésie elle-même ne suffisait pas, et la romance seule, ou la barcarolle, ou le rondeau, pouvait servir de passeport à une déclaration.

Le comte de Fiesque aime la fille du premier ministre qui, par parenthèse, est son ennemi intime. Fidèle à la coutume, il a composé, paroles et musique, une barcarolle destinée à peindre sa flamme. Il vient soumettre son travail à un jeune maestro, Fabio, son frère naturel, afin que celui-ci y mette la dernière main et en fasse l'orchestration. D'un autre côté, le ministre qui a la manie de jouer au Richelieu, se croit obligé de courtiser la femme de son souverain parce que le grand cardinal aimait, dit-on, Anne d'Autriche. Il lui faut une chanson, et il vient trouver le maestro Caffarini, organiste de la cathédrale, professeur de contrepoint, de fugue, etc., maître de Fabio, et lui demande une déclaration dans les formes usitées. Caffarini, qui n'a guère plus d'idées musicales que d'idées poétiques, commence par dicter au ministre les vers du comte de Fiesque qu'il a trouvés traînant sur le clavecin de Fabio, puis, plus tard, il est trop heureux d'écrire l'air sous la dictée de son élève qui le chante dans une chambre voisine.

La barcarolle ainsi surprise est glissée par le ministre dans la corbeille à ouvrage de la duchesse. Mais, par malencontre, c'est le duc qui met la main dessus, et qui jure de faire pendre l'insolent auteur d'un pareil attentat à l'honneur ducal. Le ministre se promet bien de tout rejeter sur Caffarini, lorsque Fabio, ignorant tout ce qui se passe, déclare innocemment que la barcarolle est du comte de Fiesque. Grande joie du ministre, qui trouve ainsi moyen, en se sauvant, de perdre un ennemi. De Fiesque est arrêté, et c'est encore Fabio qui le livre en voulant se venger d'un rival qu'il ne connaît pas. Fabio, désespéré de tout le mal qu'il a causé sans le vouloir, met tout en œuvre pour sauver son frère. Une conversation entre le ministre et Caffarini, dont il entend quelques mots, le met sur la voie de l'énigme qui se cache sous la barcarolle. Sans connaître tous les détails de l'affaire, il en sait assez pour faire croire au ministre qu'il sait tout, et il arrache à celui-ci la grâce du comte de Fiesque, consentant au reste, puisqu'il faut un coupable, à s'avouer tout haut l'auteur de la criminelle déclaration. Le comte, de son côté, a pu se procurer le manuscrit des vers, écrit de la propre main du ministre sous la dictée de Caffarini, et, cette pièce en main, il obtient la grâce de Fabio, que l'on fait passer pour fou, afin de calmer la colère du grand-duc. Voilà l'histoire de la barcarolle. Concurremment avec cette action se développe celle relative à l'amour de Fabio. Dans une de ses promenades, le jeune maestro a détourné d'un précipice des chevaux emportés qui traînaient une voiture aux armoiries du premier ministre, et de l'intérieur de laquelle s'échappaient les cris d'épouvante d'une femme. Fabio, resté évanoui sur la route, n'a pas vu la femme qu'il a sauvée: mais n'importe, son imagination l'a revêtue de toutes les grâces, et il en est éperdument amoureux. Depuis, il a reçu de temps à autre des secours en argent avec ces mots : « Courage, discrétion ; on se fera connaître quand vous en serez » digne. » Nul doute ; c'est la fille du ministre qu'il a sauvée et qui lui fournit les moyens de s'élever et se réserve de lui prouver plus tard sa reconnaissance par les plus suprêmes faveurs. Fabio s'enivre d'amour et d'espérance. Plus tard, il reconnaît que la grande dame n'a été pour rien dans toutes les histoires qui ont servi d'échafaudage à son roman; la voiture qu'il a détournée du précipice renfermait tout simplement une jeune et jolie couturière, Gina, nièce et pupille de Caffarini, et c'est elle qui, avec une discrétion délicate, est venue au secours de Fabio qu'elle aime. Fabio à cette nouvelle transporte sur Gina tout l'amour qu'il avait voué à la grande dame, dans laquelle, du reste, il a reconnu la femme aimée par son frère, et la pièce se termine par un double mariage.

L'association de MM. Scribe et Auber si glorieusement célèbre, déjà riche de tant de succès à peine déparés par quelques chutes, n'aura pas tenu cette fois-ci tout ce qu'on est habitué à en attendre. Le poème de

[illegible] l'ordre. Je crois pleinement à sa parole.

» Mais alors je pus me croire personnellement attaqué. Jeune homme, mon premier sentiment fut de défendre mon honneur. Je m'approchai de Me Gasc, lui demandai des explications et me nommai. Il me fut répondu par des paroles que vous connaissez tous, Messieurs, et où je crus voir une intention blessante. Sous cette impression subite et inattendue, je fus entraîné par un mouvement irréfléchi, et ce sont les suites de ce mouvement, que je déplore, qui m'amènent devant vous. J'ai eu un tort sérieux, je le reconnais, et, quoi qu'il m'en advienne, j'ai la conscience, en le reconnaissant, de remplir mon devoir envers vous, Messieurs, envers l'ordre des avocats, envers Me Gasc, l'un de ses anciens chefs, et envers moi-même.

» Une dernière considération :

» Le délit qui m'est imputé offre un problème dont il n'existe que deux solutions : — ou bien c'est le fait d'un homme habituellement livré à la violence, vindicatif, agité d'inquiètes et de mauvaises passions : ma vie entière est là pour y répondre : — ou bien c'est un éclair de vivacité, une émotion puissante et irrésistible, que la vue d'un immense auditoire, et l'injure que je croyais y avoir reçue ont soulevé dans mon cœur. Vous saurez, Messieurs, discerner la véritable explication. »

Après cette défense, Me Gasc a raconté lui-même l'injure qui lui avait été faite ; il l'a fait avec émotion, mais avec modération.

Le tribunal a condamné M. de Belcastel à six mois de prison, à 200 fr. d'amende et aux dépens.

M. ET MADAME MABILLE. — M. Mabille, dont le nom a acquis, dans ces derniers temps, une renommée retentissante, a épousé, en 1841, une jeune danseuse anglaise, Mlle Augusta Williams Maynwood. Au mois de février dernier, M. et Mme Mabille avaient dansé un pas de deux sur la scène du théâtre Saint-Charles, à Lisbonne, et jamais les époux n'avaient paru à tous les yeux plus gracieusement unis, plus amoureusement enlacés. Les bravos avaient fait trembler la salle, et l'heureux couple avait reçu l'ovation d'une pluie de fleurs. Quelques minutes après ce triomphe, Mme Augusta prenait la fuite avec un artiste du théâtre. Voici la lettre qu'avant de partir elle avait écrite à son mari :

« Mercredi, le 5 février, six heures du soir.

» Monsieur Mabille,

» Je me trouve dans une position qui ne me permet pas d'habiter plus longtemps votre maison. Nos caractères, vous le savez, ne s'accordaient guère, et mes affections depuis longtemps s'étant placées sur un autre que vous, je juge que notre bonheur mutuel exige mon départ. Je pars donc, je ne le fais pas pour être plus heureuse, mais au moins pour éviter par la suite vos justes reproches. Je ne vous accuse de rien. Depuis que nous sommes mariés, vous avez toujours fait le devoir d'un bon mari. Malheureusement, votre caractère n'a pu me convenir, et avec une autre femme moins exaltée que moi, je ne doute pas que vous ne vous fussiez trouvé heureux.

» Pardonnez-moi si je n'ai pas pu vous donner le bonheur. Je sais combien vous aimez votre petite. Je ne vous la recommanderai donc pas. Seulement, plus tard, ne lui faites jamais connaître les torts de sa mère.

» AUGUSTA MABILLE. »

M. Mabille a trouvé que sa femme abusait un peu trop de la légèreté permise à une danseuse, et il a jugé à propos de faire constater la *fugue* de Mme Augusta par le consul de France à Lisbonne. Aujourd'hui M. Mabille [illegible] que M. Patey, son mari, qui l'accompagnait dans tous ses voyages ; ils furent tous deux écroués au dépôt de la Préfecture de police.

Après quelques débats entre les parquets de Paris, Auxerre et Troyes, sur la question de savoir où se poursuivrait l'instruction des deux affaires, les époux Patey furent amenés à Auxerre, et il fut résolu que l'instruction de l'affaire relative à la soustraction commise à Troyes se ferait au chef-lieu de l'Aube : de sorte qu'après avoir comparu devant la police correctionnelle d'Auxerre, les époux Patey seront transférés à Troyes, pour comparaître devant la cour d'assises.

Cette affaire avait depuis deux mois vivement préoccupé l'attention publique ; chacun disait son mot sur l'actrice, objet de la prévention : on parlait même d'une protection très active que ses pratiques de fervente dévotion lui auraient acquise de la part d'ecclésiastiques influents.

En conséquence, M. et Mme Patey ont comparu le 25 avril devant le tribunal d'Auxerre. Voici en quels termes la dame Héléna Gaussin a présenté sa justification :

«... L'argenterie se trouvait dans une caisse où je n'avais que des costumes de théâtre et du linge sale. Ne devant pas jouer à Paris, je n'avais pas eu besoin d'ouvrir cette caisse, et, pendant les sept jours passés à Paris, j'avais été très occupée à faire un grand nombre de visites et de démarches relativement à une rentrée au Théâtre-Français. Le matin seulement où la perquisition eut lieu, voulant faire blanchir mon linge, je vidai la malle à laquelle je n'avais pas encore touché, et je fus stupéfaite en y trouvant les couverts d'argent d'Auxerre et de Troyes. L'idée que l'on pouvait me prendre pour une voleuse me jeta dans l'épouvante ; je n'osai faire part à mon mari de la fatale découverte, dans la crainte de voir naître quelque trouble dans mon ménage ; j'avais à Paris mon beau-père qui, le soir, devait venir dîner avec nous. Je comptais sur lui pour renvoyer les malheureux couverts et les enveloppai dans du papier ; sur l'un j'écrivis le nom de M. Bonnard, sur l'autre le nom de l'hôtel du Commerce, à Troyes. Malheureusement mon dessein ne put s'accomplir, le commissaire de police arriva avant mon beau-père. Au premier mot de ce magistrat, je me précipitai sur les couverts placés sur la cheminée de ma chambre, et tenant un paquet de chaque main, je les lui remis aussitôt moi-même. Il en opéra la saisie, et m'arrêta, ainsi que mon mari, qui venait de rentrer et ne comprenait rien à tout ceci. » — (Pendant ce récit, la prévenue a été plusieurs fois interrompue par son émotion.)

Défendus vivement par Me Daranthon, la dame Héléna Gaussin et son mari ont été acquittés par la Cour.

ATTENTAT COMMIS PAR DES GENDARMES. — Les gendarmes de la brigade de Bastia viennent de jeter une famille dans la plus affreuse désolation. Les faits sont ainsi rapportés dans une lettre de cette ville adressée au journal *le Droit* :

« On avait averti la police qu'un bandit de l'intérieur se tenait aux environs de Bastia pour essayer de s'embarquer. Six gendarmes de patrouille se rendirent, le 19 de ce mois, au lieu dit la Nunziata, près Bastia, territoire de la commune de Ville, canton de San-Martino ; il était huit heures du soir, lorsque le garde-champêtre Varese sortit d'une propriété, où il venait d'attacher son cheval ; il était accompagné d'un de ses fils âgé de dix ans.

» Tout à coup un gendarme s'écrie : « Arrête ! » Le garde-champêtre ré- [illegible] la salle des spectacles. Les interruptions sont interdites (c'est-à-dire les sifflets) ; les spectateurs seront consultés par le commissaire de police faisant fonction de président ; ils voteront par assis et levé ; en cas d'épreuve douteuse, la question sera renvoyée à une commission. Voici un extrait de cet arrêté curieux et constitutionnel :

« Considérant qu'il importe, dans l'intérêt de l'ordre, dans celui des plaisirs du public, comme dans l'intérêt de l'art et des artistes, de régler l'exercice de ce droit d'admission ou de rejet, qui appartient aux spectateurs, avons arrêté ce qui suit :

» Pendant les trois débuts de chaque artiste paraissant pour la première fois sur le théâtre d'Orléans, toute manifestation bruyante d'approbation ou d'improbation est expressément interdite jusqu'à la chute du rideau, après le troisième début.

» Immédiatement après la troisième épreuve, le rideau sera relevé, le régisseur nommera chaque débutant, et annoncera au public qu'il est invité à se prononcer pour l'admission ou l'exclusion.

» Le commissaire central ou le commissaire de service constatera dans quelle proportion se manifesteront les approbations et les improbations et proclamera le résultat.

» En cas d'incertitude, il invitera les spectateurs à voter par assis et levé. En cas de partage apparent, il invitera les abonnés présents à passer immédiatement au foyer pour vider le partage, et reviendra tout de suite en faire connaître le résultat au public. »

INFLUENCE D'UNE FOLIE HÉRÉDITAIRE. — Alexandre de Montfermeil est le plus malheureux de tous les pères. La *Gazette des Tribunaux* rapporte ainsi les tristes motifs qui l'ont amené devant la Cour :

« Le fils aîné d'Alexandre n'avait pas seize ans quand il tua sa cousine après l'avoir violée et lui avoir fait subir les traitements les plus atroces.

» Dernièrement, le second fils d'Alexandre a tenté aussi de violer une petite fille de son village, qui n'a dû son salut qu'à l'arrivée de plusieurs personnes accourues à ses cris. Ces deux jeunes gens ont rendu compte à la justice de leur conduite, mais la peine prononcée dans les deux cas a été atténuée, car l'instruction a prouvé que ces deux enfants subissaient l'influence d'une folie héréditaire.

» Le père de la jeune fille qui a été victime des brutalités du fils cadet d'Alexandre ne s'était pas porté partie civile devant la juridiction criminelle ; il a préféré intenter une action civile contre Alexandre père, et lui demander une somme de 500 fr. à titre de dommages-intérêts, pour les frais de la maladie de sa fille, en vertu de la responsabilité imposée au père de famille par l'art. 1382 du Code civil.

Cette affaire a été appelée le 24 courant devant le tribunal civil de Pontoise.

Me Dard a soutenu, dans l'intérêt d'Alexandre, que l'article 1382 comportait une exception dans le cas où le père de famille n'avait pu empêcher le fait d'où découlait sa responsabilité, et que cette exception résultait de l'article 1384 dans son dernier alinéa ; que, dans l'espèce, Alexandre avait fait tout ce qu'il lui était possible pour donner une bonne direction à ses enfants, et qu'il n'avait pu ni prévoir ni empêcher les déplorables événements qui ont eu lieu.

Le tribunal, après avoir entendu Me Fleury, avocat du roi, et attendu qu'Alexandre a offert spontanément d'acquitter les frais de maladie, l'a condamné à payer au sieur Pierre la somme de 200 fr., à laquelle il a arbitré que ces frais s'étaient élevés.

M. Scribe est littéralement ennuyeux. Point d'intérêt dans l'ensemble, et pas d'esprit dans les détails. Un seul mot dans la pièce a été remarqué. Le voici : Caffarini cherchant querelle à Fabio son locataire lui disait :

Tout doit avoir un terme, et vous m'en devez deux.

Le public n'a pas ri, et dès la seconde représentation le calembourg a été supprimé.

Les invraisemblances ne sont rachetées par aucune de ces surprises, aucun de ces effets de scène dont M. Scribe a si bien le secret, et qui font par exemple, de la *Part du Diable* et de la *Sirène*, pour ne citer que ses derniers ouvrages, des pièces pleines d'attrait et de charmes nonobstant toutes les impossibilités qui y sont accumulées.

M. Auber, de son côté, a été bien faiblement inspiré. Est-ce épuisement de sève chez lui ? A cette supposition, qu'on avait déjà faite à propos du *Duc d'Olonne*, M. Auber a victorieusement répondu par la *Part du Diable* et par la *Sirène*, par la *Sirène*, qui, pour la verve, la fraîcheur et la puissance de création, n'est dépassée peut-être, dans le répertoire de cet auteur, à l'Opéra-Comique, que par *Fra Diavolo*. Il n'est pas probable que l'imagination d'un homme puisse tomber, en une année, de la distance qui sépare la *Sirène* de la *Barcarolle*. Tout n'est donc pas désespéré encore, et l'on peut croire que M. Auber prendra, l'année prochaine, une éclatante revanche. Il est à désirer qu'une si belle carrière ne soit close que par un succès éclatant et glorieux.

L'introduction de l'ouverture de la *Barcarolle* était de nature à faire concevoir les plus heureuses espérances. Rien de plus gracieux et de plus frais que ces phrases dites à plein jeu par l'harmonie, et répétées en écho par les instruments à corde avec les sourdines. L'allegro, dont le premier motif rappelle un peu trop exactement le rhythme du thème fugué de la célèbre ouverture de la *Flûte enchantée*, se développe bien, mais commence à offrir quelques phrases bien communes, au milieu desquelles se détache cependant une mélodie pleine de sensibilité et de distinction.

On s'attendait naturellement à une inspiration de choix pour le morceau capital de l'ouvrage, pour la barcarolle. Aussi la surprise et la déconvenue furent grandes, quand M. Gassier (de Fiesque) eut chanté les vingt mesures assez plates et surtout très communes, qui composent ce morceau. On espérait encore que ce ne serait là qu'un premier jet, un canevas d'amateur, que le maestro consulté, sous prétexte de correction, amenderait et transformerait en une chose fine et gracieuse. Mais point ; la même mélodie se répète note pour note, sans aucune amélioration, onze ou douze fois pendant les trois actes. Quand un *motif favori* joue un tel rôle dans un opéra, et qu'il se trouve manqué, c'est déjà une condition bien défavorable pour le succès. En dehors de ce morceau qui, tant de fois répété, ne peut manquer d'être remarqué, peu de passages de la partition méritent une mention spéciale. Il y a au premier acte un bel *andante* chanté par Hermann-Léon (Cafarini), qui devrait bien renoncer à ses roulades ou leur donner une tournure un peu moins vulgaire. C'est un triste mérite que de faire des gammes avec plus ou moins de rapidité. Au second acte, il y a un morceau d'ensemble, très sobrement accompagné, composition magistrale qui ferait beaucoup d'effet si elle était mieux exécutée. Mais les intonations douteuses de M. Chaix, qui chante la basse, menacent à chaque instant de faire crouler tout l'édifice harmonique ; peu après vient un air chanté par Roger, dont l'andante : *Asile où règne le silence*, est ravissant d'expression ; enfin, au troisième acte, un duo bouffe entre MM. Chaix et Hermann Léon, pétillant de verve et d'esprit, et dans l'allegro duquel on retrouve enfin toutes les qualités de style et d'invention, qui placent M. Auber si haut parmi les compositeurs contemporains. Ce duo est nécessairement très remarquable, car il a triomphé d'une exécution assez médiocre.

MM. Scribe et Auber ont beaucoup osé en faisant reposer le succès de leur ouvrage sur trois artistes à peine sortis des bancs de l'école. L'inhabileté de MM. Chaix et Gassier, chargés de deux rôles très importants, aurait pu compromettre un ouvrage mieux réussi. M. Chaix chantonne la prose d'une façon particulièrement désagréable. Il a cette fausse aisance affectée et prétentieuse qui est l'antipode du naturel. Comme chanteur, il a une voix profonde, mais molle et mal assise ; les intonations, dans le grave surtout, sont souvent douteuses. M. Gassier a plus de simplicité ; mais son début sent encore terriblement l'école. Il a un joli timbre de voix de baryton ; mais il chante du bout des lèvres et avec les dents fermées. Il a grand besoin de méditer le premier précepte de l'enseignement du chant en Italie : *Apri la bocca*.

Mlle Morize, qui a pris le nom de Mlle Delille, possède une magnifique étendue vocale, du *la* grave à l'*ut* aigu, d'un timbre brillant et d'une parfaite égalité sur toute l'échelle. Elle a un gosier déjà bien exercé. Mais la position de sa langue qu'elle rapproche beaucoup trop du palais enlève non pas la puissance, mais l'ampleur au son qui prend un caractère aigrelet, dans les notes aiguës notamment. La première quinte grave de sa voix est admirable de plénitude et de sonorité. Mlle Delille ne paraît nullement embarrassée par la rampe et par les spectateurs. Elle a fait preuve dès le premier jour de cette faculté précieuse que tant d'artistes dramatiques poursuivent toute leur vie sans pouvoir jamais la conquérir. L'aplomb est chez elle une qualité innée. Les yeux de Mlle Delille dénotent un esprit vif et intelligent. Malgré sa jeunesse, et, nous ne dirons pas son émotion, mais son inexpérience, elle a su trouver plusieurs fois des accents vrais, des mouvements heureux, des intentions fines, qui permettent de fonder sur son avenir de légitimes espérances. Son débit et ses manières ont des allures généralement un peu communes qui, du reste, ne messeyaient pas trop au rôle de Gina la couturière, mais dont elle fera bien de travailler à se défaire si elle veut répondre convenablement à l'emploi qui paraît lui être réservé.

Roger a joué le rôle de Fabio avec le talent de comédien dont il a fait preuve déjà dans ses créations précédentes, et notamment dans la *Sirène*.

M. Hermann-Léon laisse presque toujours le public dans l'incertitude de savoir s'il chante sérieusement ou en charge. Dans le second cas, il n'est point suffisamment comique ; dans le premier, il l'est trop. Mlle Revilly est pleine de distinction et de grâce dans le personnage de Clélia, la fille du ministre. On ne regrette qu'une chose, c'est que le compositeur lui ait fait une part si petite.

L'ouvrage a été monté avec le plus grand soin au point de vue des décors, des costumes et de la *claque*. Sur trois décors, il y en a deux qui sont charmants. C'est d'abord, au premier acte, la mansarde de Fabio, avec une vue magnifique de la ville de Parme et de ses environs, et au troisième, la terrasse et l'escalier du palais ducal, dont une partie du jardin occupe le premier plan.

Un bataillon formidable, et parfaitement dressé à la manœuvre, occupait tout le parterre. Nous ne savons point quel charme les acteurs peuvent trouver à cet enthousiasme de commande, et quel bénéfice ils espèrent, pour leur réputation, d'ovations ainsi obtenues. A qui donc espèrent-ils en faire accroire ? Mlle Delille, par exemple, pense-t-elle que quelqu'un dans le public sérieux, ait pu ne pas trouver exagéré, sinon grotesque, le rappel dont elle a été *honorée* après la chute du rideau ?

— Si l'on en croit les bruits qui courent, le personnel féminin de l'Opéra-Comique serait sur le point d'être presque entièrement renouvelé. Mme Thillon est déjà remplacée par Mlle Delille : c'est une amélioration. On dit aussi que Mlle Lavoye ne sera point rengagée, et l'on ajoute que Mlle Darcier doit quitter le théâtre en même temps que la direction actuelle. Il y aurait donc deux lacunes à combler. D'un autre côté, la fermeture du théâtre de Bordeaux vient de rendre libre une artiste dont le public parisien a gardé un charmant souvenir, et qui depuis a développé son talent de manière à joindre toutes les qualités de la cantatrice à l'intelligence, à l'esprit et à la gentillesse qui lui avaient valu ses premiers succès. Nous voulons parler de Mme Hébert-Massy, que personne encore n'a effacée dans les rôles qu'elle avait créés, notamment dans le *Pré aux Clercs*, dans *Lestocq* ; et qui est maintenant capable de tenir brillamment l'emploi des premières cantatrices qui se sont succédé à l'Opéra-Comique depuis son départ. Le passé de Mlle Massy mérite que l'on ne refuse pas à Mme Hébert l'occasion de produire son talent devant le public.

— La fièvre des concerts commence à se calmer. Les plus remarquables qui aient eu lieu dans cette dernière quinzaine sont celui de Mlle Mattmann dont nous avons eu occasion déjà d'apprécier le beau talent, celui de M. Géraldy dont nul éloge ne peut valoir la réputation brillante et méritée, et les deux dernières exécutions de l'ode-symphonie de MM. A. Colin et Félicien David. On annonce encore une exécution de cette œuvre remarquable pour le 8 mai. Chaque fois la salle des Italiens regorge de monde.

Mardi prochain, il y aura encore foule à ce théâtre pour le magnifique concert donné par l'association des artistes musiciens. L'orchestre de la société des concerts, Mlle Lavoye, Ponchard, Géraldy, Thalberg composent le programme le plus riche et le plus attrayant que l'on puisse imaginer.

ALL. B.

Courses de Chevaux.

Les courses de la Société d'Encouragement ont commencé aujourd'hui. Le temps était couvert et très doux, et jamais peut-être il n'y a eu foule plus nombreuse aux fêtes de notre hippodrome parisien.

Le programme était plein de promesses, et la journée a été pleine de surprises. Le grand événement c'est la défaite de *Lanterne*, au prince de Beauveau. *Lanterne*, reine de Chantilly en 1844, avait une immense réputation. Tous les paris étaient pour elle. Elle a été *distancée*, en deux tours, par le bel *Edwin*, à M. Nathaniel de Rothschild, bête élégante, mais dont les succès avaient été fort médiocres l'an dernier. *Lanterne* est toute française, fille d'*Hercule* et d'*Elvire*, tous deux nés en France. *Edwin* est par *Royal-Oak*.

On a cru, un moment, qu'une autre royauté allait être compromise. *M. d'Ecoville* à M. Calenge, grand vainqueur des dernières courses, est resté à la queue pendant le premier tiers du Champ-de-Mars. Il était mal parti, il est vrai. Bientôt il passe *Décaméron* à M. Lupin, et *Rosas* à M. Buisson ; puis *Impasse*, la bizarre, à M. Pontalba, montée par un jockey enfant, que le public adoptait de faveur, est laissée derrière ; la brillante *Error*, à M. le prince de Beauveau, est battue ; *W* seul, à M. le comte de Blangy, lutte courageusement jusqu'au but, que *M. d'Ecoville* atteint le premier avec une grande aisance.

Une course entre *Logomachie* à Mgr le duc de Nemours, *Orémus* à M. Lupin, *Peupicax* à M. le prince de Beauveau, *Baroque* à M. de Pontalba, a offert de l'intérêt. La belle *Logomachie* a gagné aisé, battant *Orémus* d'une longueur.

On attendait avec impatience l'essai des jeunes chevaux de l'année. *Mysska* est une bête charmante comme tous les chevaux de M. Lupin (sauf *Décaméron*); *Giboulée*, à M. le duc de Nemours, est toute gracieuse, quoique un peu basse de la croupe. Toutes deux, et *Scamper* à M. de Beauveau, et *Medway* à M. de Pontalba, et *X....* à M. de Rothschild, ont été aisément battus par *Saphir* à M. le comte de Hédouville, et *Marina* à M. le comte de Morny. *Marina* tenait la tête ; près du but, on crut que *Saphir* passait devant, mais, malgré tout son effort, il a perdu d'une tête. La course a été fort belle.

Un autre événement de la journée, c'est la défaite de l'invincible *Tiger* (à M. de Rothschild), le roi des courses de haies. Il avait franchi quatre haies avec sa facilité ordinaire, et il devançait de loin ses rivaux ; au cinquième obstacle, l'animal refuse ; impossible de le faire franchir. *Nylgham*, à M. le baron de Rothschild (dit Carter), arrive, passe son neveu, et gagne. La victoire ne sort pas de la famille. Suivaient *Diamond*, à M. Duboullay, *Turban*, à M. Eugène Matheus, *Absalon*, à M. de Pontalba. Dès la première haie, *Cheveland*, à M. le comte Napoléon Bertrand, avait jeté bas son cavalier; à la seconde, même aventure au jockey de *Pledge*, à M. Delamotte. Les deux chevaux ont continué à courir libres, et *Barbari*, et l'un d'eux est allé s'abattre dans les cordes, au but. Les deux jockeys mis à pied se sont relevés sans trop de contusions. Les courses de haies, en somme, sont un spectacle assez brutal.

Les courses de la Société d'encouragement continueront le 4 le 8 et le 11 mai. Près de quarante chevaux sont engagés pour dimanche prochain. En faisant le calcul d'Argante sur le compte de M. Purgon, il nous restera encore vingt et quinze coureurs.

M. le duc de Nemours et M. le duc d'Aumale assistaient aux courses.

Galin est le premier qui ait tenté d'introduire la logique dans l'enseignement musical, et qui ait véritablement posé les bases d'une méthode. Il a porté le flambeau de l'analyse et du raisonnement au milieu de ces faits qui sont simplement énoncés et entassés sans ordre dans tous les ouvrages élémentaires actuels. Heureux encore quand les énoncés ne sont point inexacts et contradictoires les uns aux autres. Grâce à M. et Mme E. Chevé, la méthode indiquée par Galin existe aujourd'hui à l'état de livre.

M. Chevé, qui s'est chargé de rédiger la partie théorique, a apporté dans ce travail la lucidité remarquable d'exposition dont il donne tous les jours tant de preuves dans les divers cours qu'il professe. La clarté des explications et l'enchaînement parfait des principes font de ce livre un véritable exposé scientifique de la théorie musicale qu'on semblait avoir pris plaisir à rendre inabordable jusqu'à ce jour. Le formulaire confus qui s'adressait seulement à la mémoire est remplacé par les déductions logiques qui font appel et à l'intelligence et au raisonnement. En un mot, la méthode est faite.

Le livre de M. et Mme Chevé est le seul que nous connaissions avec lequel il soit possible de s'embarquer sans maître dans l'étude de la musique. Toutefois, il faut dire que des organisations privilégiées seules, et douées d'une grande constance de volonté pourront surmonter l'ennui et l'aridité de l'étude solitaire des premiers éléments surtout. L'aide du professeur est d'autant plus indispensable pour avancer rapidement que dans les trois quarts des cas, l'élève peut sans inconvénient franchir une partie des premiers exercices dont la graduation a été calculée pour les organisations les moins favorisées.

On ne saurait trop désirer et recommander la vulgarisation de cette méthode dans le double intérêt des élèves et des professeurs. Les premiers seraient sûrs d'apprendre et les seconds verraient augmenter dans une proportion décuple le nombre de ceux qui, possédant les premiers éléments de l'art, voudraient s'y perfectionner. Tous ceux qui ont professé la musique apprécieront, en outre, l'immense avantage de n'avoir désormais affaire qu'à des élèves possédant à fond l'intonation et la mesure, c'est à dire les deux bases de toute instruction musicale.

M. Chevé apporte dans la propagation de cette méthode un zèle et un dévouement qui ont leur source dans le sentiment élevé des services qu'elle pourrait rendre. Il est en instance auprès du conseil municipal de la Seine pour obtenir de faire une expérience comparative avec le procédé de Wilhem, adopté aujourd'hui par toutes les écoles primaires. On a fait une grande et bonne chose en dotant les classes populaires de l'enseignement musical, regardé trop long-temps comme une superfluité réservée pour les riches. Il ne faut point que l'on s'arrête dans cette voie, et si des moyens se présentent qui puissent véritablement généraliser le développement des facultés musicales, on doit se hâter de les mettre en usage. Le conseil municipal, qui s'applaudit chaque année des bons résultats produits par l'enseignement populaire de la musique, qui se plaît à constater l'heureuse influence de cet enseignement sur les habitudes et la moralité de la classe ouvrière, doit avoir à cœur de voir s'étendre à tous le bienfait de cette précieuse institution. Il doit d'autant moins hésiter dans cette circonstance, qu'il ne s'agit point de compromettre ce qui existe par la brusque substitution d'une méthode nouvelle et d'un effet incertain à un procédé connu, expérimenté, et en pleine voie d'application. Il s'agit simplement de vérifier l'efficacité d'un moyen nouveau pour ne l'employer qu'après la constatation de sa puissance et de sa supériorité. Il n'y a donc à craindre aucun inconvénient

Le *Constitutionnel* s'occupe du congé d'un mois accordé à M. Guizot pour qu'il puisse prendre le repos nécessaire au rétablissement de sa santé. « Voilà donc, s'écrie-t-il, voilà M. Duchâtel qui met pour la première fois la main sur ce portefeuille qu'il convoite et redoute. Du temps de M. Guizot, le rôle de ministre des affaires étrangères consistait à ne rien faire, mais à parler beaucoup. M. Duchâtel, comme il l'a montré hier dans la question de l'emprunt grec, ne parlera même plus... Cet intérim est donc pour le pouvoir un abaissement de plus. Pour prendre ce portefeuille, il fallait l'amoindrir démesurément ; c'est ce que M. Duchâtel a beaucoup contribué à faire par ses conseils à son malheureux collègue M. Guizot... Du reste, nous dirons plus tard les projets et les espérances de M. Duchâtel. »

Un journal ministériel apprécie ainsi la lettre de M. le préfet de Vaucluse à M. l'archevêque d'Avignon : « M. Pascal a fait son devoir en avertissant l'archevêque de l'abus qu'on faisait de l'hospitalité qu'on avait donné aux religieuses de Saint-Joseph, et nous sommes certains que le prélat fera le sien en ne permettant pas que son hôtel devienne un club. »

Bourse. — Revue de la semaine.

L'opinion publique avait facilement prévu le vote de la Chambre des députés sur la conversion du 5 0/0, et la spéculation s'était fortement dirigée vers la baisse. Mais, par un de ces revirements fréquents à la Bourse, le découvert considérable a été exploité avec tant d'énergie que ce fonds est remonté brusquement de 1 1/2 0/0 en peu de jours. Ce mouvement a été secondé par l'idée que la loi serait beaucoup moins bien accueillie à la Chambre des pairs.

Le 3 0/0, ferme et sans affaire, n'a fléchi hier en même temps que toutes les autres valeurs, que parce que l'on a fait courir le bruit de la retraite de M. Guizot.

Les reports, assez tendus jusque là, ont subitement baissé.

La semaine a été mauvaise pour les chemins de fer, dont la tenue a été généralement molle. Les actions d'Orléans ont excité un peu plus d'intérêt que les autres, à cause de l'éventualité d'une gare commune pour ce chemin et pour celui de Lyon.

En actions, il ne s'est pas fait grand chose sur les gaz ; mais il y a eu hausse de 425 fr. sur les zinc Vieille-Montagne, et de fr. sur les forges de l'Aveyron. La compagnie linière, après un début quelque peu exagéré, est tombée à 500 fr.

L'emprunt romain, qui avait dépassé 107 fr. la semaine dernière, est revenu à son prix habituel de 06 1/2.

Les promesses d'actions, surtout en faveur jusqu'à présent, ont reçu un échec. Ici comme à Londres, elles commencent à se ralentir. En résultat, les affaires se sont de nouveau dirigées vers les fonds publics au détriment des autres valeurs.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 28 avril.

6 h. 1/2 OPÉRA. — Marie Stuart.
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Femme de 40 ans. Mari à la campagne.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — La Sirène.
7 h. 1/2 ODÉON. — Les Pharaons. L'Eunuque.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Mme Dupollin. L'Amour. Mansarde.
6 h. 3/4 VARIÉTÉS. — Un Conte de Fée. Le Diable. Les Anglais.
6 h. 3/4 GYMNASE. — 3 Péchés. La Belle. L'Image. Pascal.
6 h. PALAIS-ROYAL. — Un Poisson. Le Roi. Mme Dubouquin. Le Vieux.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

triomphant. Deux lettres d'invectives qu'il a fait parvenir hier à MM. Dupin et Odilon Barrot, coupables de ne pas partager son opinion sur le duel, ont mis ceux qui s'indignaient contre lui, dans la nécessité de le plaindre.

Aujourd'hui, au début de la séance, M. le président Sauzet, pour amortir le feu de la discussion et refroidir les esprits, a procédé au long et fastidieux tirage des bureaux. Ensuite M. de Castellane, que l'article cité avant hier semblait désigner seul, a déclaré qu'il ne se considérait pas comme offensé par M. Ledru-Rollin, et que, s'il avait cru l'être, il n'aurait confié à personne le soin de son propre honneur.

Après cette déclaration qui laissait M. de Langle isolé dans le débat, M. Ledru-Rollin est venu lire à la tribune une note qu'il avait rédigée pour ne pas se laisser entraîner par l'improvisation à des paroles violentes. Cette note très modérée, mais très ferme, a été suivie de paroles graves prononcées par M. Odilon-Barrot et qui ont obtenu l'assentiment de toute la Chambre. Elle a été moins satisfaite de M. Dupin, le dernier offensé, lorsqu'il est venu attribuer à son discours d'avant-hier le rejet de la proposition Taillandier et Bacon. M. Dupin aurait dû se rappeler mieux la fameuse distinction du *quoique* et du *parce que*. Ce n'est point parce qu'il a combattu la proposition Taillandier qu'elle a été rejetée, bien au contraire.

M. Persil a présenté à la Chambre des pairs le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au conseil d'Etat.

Nous avons annoncé que la pétition qui demandait le rappel de la proscription de la famille impériale et d'une partie des membres de la famille proscrite en 1830 avait été, sans opposition, renvoyée au ministre par la Chambre des députés. Cette manifestation des représentants du pays a été accueillie dans le public avec un vif sentiment de satisfaction : nous nous en réjouissons sincèrement. Nous félicitons la Chambre d'avoir pris cette mesure, et le gouvernement de ne l'avoir pas combattue.

Cette nouvelle disposition des esprits dans le monde officiel prouve que le temps des vieilles haines politiques est passé, et qu'on commence à avoir foi dans les institutions de 1830.

Espérons que cette confiance, en se développant, mettra fin au système de résistance et d'intimidation, beaucoup trop longtemps considéré par nos hommes d'Etat comme le meilleur procédé de gouvernement.

A la caisse d'épargne de Paris, les dem[illegible]mboursement

intérêts de l'Espagne. Voici ce que porte le dernier décret publié par la *Gazette de Madrid* :

« Pour accélérer la construction des chemins et autres voies générales de communication, le gouvernement est autorisé à contracter en la forme la plus avantageuse, un emprunt dont le remboursement ne pourra dans aucun cas dépasser 15 millions de réaux par an, qui seront pris sur les fonds alloués dans le budget pour les routes et canaux, en rendant compte aux cortès du résultat. »

Ce décret est précédé d'un exposé de motifs conçu dans un excellent esprit ; on y remarque le passage suivant :

« ... Il est inutile de démontrer combien l'établissement des chemins et des routes dans un pays est utile et favorable au développement des intérêts commerciaux. Mais en Espagne il existe une raison de plus qui dans les autres pays, de donner la plus grande facilité aux communications ; en effet, l'Espagne est traversée dans toutes les directions par de grandes chaînes de montagnes et sillonnée de grands fleuves. A cela il faut ajouter que l'échange des productions si variées du sol, entre les diverses provinces du royaume, doit être encouragé, et de plus les communications fréquentes des habitants des diverses provinces entre eux, donnera insensiblement une plus grande homogénéité au pays.

» Ce n'est que sous le règne de Ferdinand VI que l'administration s'occupa de l'établissement de routes et de chemins. Sous les règnes de Charles III et de Charles IV, on entreprit plusieurs travaux de ce genre, mais des événements malheureux ne permirent point de les terminer ; aujourd'hui les travaux achevés et ceux qui sont projetés, sont loin de répondre aux exigences du commerce et de l'industrie, et comme l'ordre public et la tranquillité se consolident de plus en plus, il importe d'adopter des moyens plus directs et plus efficaces de satisfaire à ces besoins. Il importe d'établir un système complet de routes générales, auquel viendront se rattacher les chemins provinciaux et vicinaux, en couvrant ainsi toute la Péninsule d'un vaste réseau de communications. Le gouvernement aurait pu, à cet effet, demander aux cortès une augmentation de crédit, mais il a préféré adopter d'autres moyens pour réaliser sa pensée. »

D. François de Paule et Narvaez.

Voici une petite chronique espagnole non moins imprévue que les plus imprévues qui nous soient encore arrivées de Madrid. Nous l'empruntons à la correspondance ordinaire d'Espagne :

« L'infant D. François de Paule avait jugé à propos de destituer le marquis de Falles. A cette occasion, Narvaez avait fait passer une note au prince pour lui signifier d'avoir à réintégrer M. de Falles dans ses fonctions. On le prévenait en même temps de s'abstenir dorénavant de congédier quelqu'un de sa maison sans l'agrément préalable de la reine. L'infant s'est présenté aussitôt avec son fils aîné au palais et il a porté sa plainte directement devant la reine et la duchesse de Rianzarès ; en se retirant du palais, il se serait rendu à l'ambassade d'Angleterre et là il aurait déclaré à M. Bulwer que

comoder ; mais on prévoit, parmi les anglicans, que cette dotation pour un collège catholique n'est que le prélude d'autres actes par lesquels sir Robert Peel voudrait se concilier l'Irlande, et cette modération, cet esprit d'équité, irritent le protestantisme anglican et lui font jeter les hauts cris.

La *Gazette d'Augsbourg* publie une lettre d'Athènes du 10 avril ; elle ne dit rien de l'agitation dont parlaient les précédentes correspondances. — On y remarque ces deux lignes :

« L'ambassadeur d'Angleterre a fait savoir au gouvernement qu'il avait reçu l'ordre de veiller à ce que l'opposition ne se donnât point l'air d'être appuyée par le cabinet anglais dans ses plans révolutionnaires. »

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Séance du 28 avril.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. LE CHANCELIER communique à la chambre un message de M. le président de la chambre des députés portant transmission de la proposition sur la conversion des rentes.

La chambre se réunira mercredi dans ses bureaux afin de l'examiner.

M. LE CHANCELIER tire au sort la grande députation chargée de complimenter le roi à l'occasion de sa fête.

M. PERSIL donne lecture du rapport de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif au conseil d'Etat.

M. LE BARON DE VANDŒUVRE donne lecture du rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux étrangers réfugiés en France.

Sur la proposition de MM. Franck Carré, le marquis de Gabriac et Kératry la chambre prononce l'admission de MM. le comte de Tilly, le baron de Bois-le-Comte et Bertin de Vaux récemment promus à la dignité de pairs.

MM. le vicomte Victor Hugo, le baron Achard, Martell, Bertin de Vaux, le baron de Bois-le-Comte et le comte de Tilly, nouveaux pairs dont les titres ont été validés, sont introduits avec le cérémonial d'usage et prêtent serment.

La chambre s'ajourne à mercredi.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 28 avril.

M. BOISSY D'ANGLAS, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal.

La chambre est fort agitée, dans l'attente des explications qui vont avoir lieu entre MM. Ledru-Rollin et de Langle. Divers membres de la chambre vont parler au président.

M. LE PRÉSIDENT. La parole devant être demandée sur le procès-verbal, je prie la chambre de laisser l'adoption indécise, et de m'autoriser à procéder au tirage des bureaux.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Quelques jours après la fin des RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS, c'est-à-dire dans la première quinzaine de mai, la *Démocratie pacifique* commencera la publication du roman en trois volumes de M. ALEXANDRE DUMAS, **le Chevalier de Maison-Rouge**, épisode de 93.

LES RUINES D'HEIDELBERG (1).

.... A quelques pas de cette ruine effrayante, le hasard a jeté une ruine ravissante ; c'est l'intérieur de ce palais d'Othon-Henri dont jusqu'ici, cher Louis, je ne vous ai montré que la façade. Il y a là, debout, ouvertes, livrées au premier venu, sous le soleil et sous la pluie, sous la neige et sous le vent, sans voûte, sans lambris, sans toit, percées comme au hasard dans des murs démantelés, douze portes de la Renaissance, douze joyaux d'orfèvrerie, douze chefs-d'œuvre, douze idylles de pierre, auxquelles se mêle, comme sortie des mêmes racines, une admirable et charmante forêt de fleurs sauvages dignes des palatins, *consule dignæ*. Je ne saurais vous dire ce qu'il y a d'inexprimable dans ce mélange de l'art et de la réalité : c'est à la fois une lutte et une harmonie. La nature, qui rivalise avec Beethoven, rivalise aussi avec Jean Goujon. Les arabesques font des broussailles, les broussailles font des arabesques. On ne sait laquelle choisir et laquelle admirer le plus, de la feuille vivante ou de la feuille sculptée.

Quant à moi, cette ruine m'a paru pleine d'un ordre divin. Il me semble que ce palais, bâti par les fées de la Renaissance, est maintenant dans son état naturel. Toutes ces merveilleuses fantaisies de l'art libre et farouche devaient être mal à l'aise dans ces salles quand on y signait la paix ou la guerre, quand de sombres princes y rêvaient, quand on y menait des reines, quand on y ébauchait des empereurs d'Allemagne. Est-ce que ces Vertumnes, ces Pomones et ces Ganymèdes pouvaient comprendre quelque chose aux idées qu'ils voyaient sortir de la tête de Frédéric IV ou V, par la grâce de Dieu, comte palatin du Rhin, vicaire du Saint-Empire romain, électeur, duc de Haute et Basse-Bavière? Un grand seigneur couchait dans cette chambre avec une fille de roi sous un baldaquin ducal ; maintenant il n'y a plus ni seigneur, ni fille de roi, ni baldaquin, ni plafond dans cette chambre ; le liseron l'habite et la menthe sauvage la parfume. C'est bien. C'est mieux. Ces adorables sculptures ont été faites pour être baisées par les fleurs et regardées par les étoiles.

La nature, juste et sainte, fait fête à cette œuvre dont les hommes ont oublié l'ouvrier.

Le château de Heidelberg contenait et soudait, dans sa magnifique unité, huit palais de huit princes et de huit époques différentes :

Un du quatorzième siècle, le palais du pfalzgraf Rodolphe Ier ;

Un du quinzième siècle, le palais de l'empereur Rupert ;

Trois du seizième : le palais de Louis V, le palais de Frédéric II, et le palais d'Othon-Henri ;

Trois du dix-septième : le palais de Frédéric IV, le palais de Frédéric V, et le palais d'Elisabeth.

Sa ruine se compose aujourd'hui de toutes ces ruines.

Sans compter les tourelles, les gloriettes et les lanternes-escaliers du dedans, il y avait neuf tours extérieures :

La tour Charles ;
La Rondelle ;
La Grosse-Tour ;
La tour de Frédéric le-Victorieux ;
La tour Jamais-Vide ;
La tour de Communication ;
La tour du Géant ;
La Tour-Octogone ;

Et cette tour de la Librairie qui a renfermé la Bibliothèque palatine du Vatican, et dont en 1622 les manuscrits grecs et les missels byzantins servirent de litière, faute de paille, aux chevaux de l'armée impériale.

Cinq de ces tours subsistent encore :

La tour de la Librairie ;
La Tour-Octogone ;
La Grosse-Tour ;
La Tour-Fendue ;
Et la tour du Géant, la seule qui soit carrée.

Bizarre destinée ! ce prodigieux palais, qui a été le théâtre des fêtes et des guerres, qui a été la demeure des comtes du Rhin et des ducs de Bavière, des rois de Bohême et des empereurs d'Allemagne, n'est plus aujourd'hui que l'enveloppe compliquée d'un tonneau.

Le souterrain de Tournus est une église, le souterrain de Saint-Denis est un sépulcre, le souterrain de Heidelberg est une cave.

Quand on a traversé ces décombres grandioses, cet écroulement épique, ces salles d'armes démolies, ces palais pleins de mousses, de ronces, d'ombre et d'oubli, ces tours qui ont chancelé comme des hommes ivres et qui sont tombées comme des hommes morts, ces vastes cours où il y a deux cents ans à peine le lansquenet se tenait debout sur le perron, la pique haute, tout ce grand édifice et toute cette grande histoire, un homme vient à vous avec une lanterne, vous ouvre une porte basse, vous montre un escalier sombre, et vous fait signe de descendre. On descend, la voûte est obscure, la crypte est recueillie, les soupiraux jettent un demi-jour religieux, on s'attend aux tombeaux des palatins, on trouve une grosse tonne, une fantaisie pantagruélique, un trône pour un Ramponneau colossal. Quand on aperçoit cette chose étrange, on croit entendre dans les ténèbres de cette ruine l'immense éclat de rire de Gargantua.

Le Gros Tonneau dans le manoir de Heidelberg, c'est Rabelais logé chez Homère.

Le Gros Tonneau, couché sur le ventre dans la vaste cave qui l'abrite, présente l'aspect d'un navire sous la cale. Il a vingt-quatre pieds de diamètre et trente-trois pieds de long. Il porte à sa face antérieure un écusson-rocaille où est sculpté le chiffre de l'électeur Charles-Théodore. Deux escaliers à deux étages serpentent à l'entour et montent jusqu'à une plate-forme posée sur son dos. Il contient deux cent trente-six foudres, chaque foudre contient douze cents doubles bouteilles ; d'où il suit qu'il y a dans la grosse tonne de Heidelberg cinq cent soixante-six mille quatre cents bouteilles ordinaires. On la remplissait par un trou percé dans la voûte au dessus de la bonde, et on la vidait avec une pompe qui encore là suspendue au mur. Cette futaille-monstre a été pleine trois fois de vin du Rhin. La première fois qu'elle fut remplie, l'électeur dansa avec sa cour sur la plate-forme qui la surmonte. Depuis 1770 elle est vide.

Le vin s'améliorait.

Au reste, cette tonne n'est pas l'ancien Gros Tonneau de Heidelberg, couvert de si curieuses sculptures et construit en 1595, par l'électeur Jean-Casimir, pour solenniser je ne sais quelle réconciliation de luthériens et de calvinistes. Charles-Théodore l'a fait démolir vers 1750 pour bâtir celui-ci, qui est plus grand, mais moins orné.

Outre le gros tonneau, les caveaux du château palatin, dont les profondeurs s'ouvrent de toutes parts comme des antres, renfermaient ce qu'on appelait les petits tonneaux. Ces petits tonneaux n'avaient guère que la hauteur d'un premier étage. Il y en avait dix ou douze. Il n'en reste plus qu'un, qu'on m'a montré dans sa cellule à quelques pas de la grande tonne. Il ne contenait que le cinquième du gros tonneau. C'est un fort bel assemblage de douves en bois de chêne, fabriqué au temps de Louis XIII, orné par les électeurs palatins de l'écusson de Bavière et de trois têtes de

(1) Extrait de la partie inédite d'une nouvelle édition du RHIN de M. Victor Hugo, qui paraîtra demain chez tous les libraires.

[illegible] qui ont été [illegible] à deux honorables membres placés extrêmement haut dans l'estime de la chambre. (Agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. Je pense que la Chambre ne poussera pas plus loin ce débat....

M. DE LANGLE se dirige vers la tribune. (Grand bruit suivi d'un profond silence.) Messieurs, dit-il, je n'ai entendu en aucune façon me faire le champion de l'honorable M. de Castellane, mais j'ai voulu défendre ceux de mes collègues qui se croyaient attaqués par l'article inséré dans la *Réforme* : et je l'avoue, je me suis compté parmi les personnes enveloppées dans cet article. M. Ledru-Rollin vous a dit que l'article avait été inséré, il y a six semaines : cela est exact, sans doute, mais je ne connais l'article que depuis deux ou trois jours.

Je suis heureux d'avoir vu M. Ledru-Rollin donner à cette tribune des explications et faire des excuses. (Violente interruption à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. Il ne peut être ici question d'excuses.

M. DE LANGLE. Il est venu expliquer à la tribune son article de la *Réforme*. (Bruit.)

Un mot seulement encore ; je serai aussi modéré que l'honorable M. Ledru-Rollin ; je m'abstiendrai de qualifier l'article signé de lui ; seulement, je constaterai que beaucoup de mes collègues pensent comme moi, que l'article est beaucoup plus inqualifiable que la réponse, et que celle-ci n'est pas allée plus loin que l'attaque. (Nouvelles exclamations.)

J'ai tellement le désir de voir se terminer ce déplorable incident et de donner en même temps une preuve de ma modération... (Rires ironiques à gauche.) que je l'interdis le [illegible] que M. Ledru-Rollin...

M. LEDRU-ROLLIN. C'est intolérable. Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. Je prie l'orateur de ne pas aggraver le débat par des allusions à ce qui s'est passé en dehors de cette enceinte.

A GAUCHE. A l'ordre ! à l'ordre !

M. DE LANGLE. Au lieu de se montrer sévères envers leurs jeunes collègues, les hommes habitués à nos débats et aux affaires devraient chercher plutôt à les soutenir, à les éclairer, à leur apprendre comment ils doivent servir leur pays. (Quelques voix au centre : Très bien !) Je souhaite que cet incident ait au moins pour résultat de nous rendre plus circonspects à l'avenir. (Explosion de murmures à gauche.)

VOIX NOMBREUSES. A l'ordre ! à l'ordre ! Parlez pour vous !

M. LE PRÉSIDENT adresse au milieu du bruit quelques observations à l'orateur, qui descend de la tribune sans avoir terminé son discours.

M. ODILON BARROT. Je déplore autant que personne ce triste débat, mais puisqu'il vient d'être fait appel à l'expérience de certains membres de cette chambre, je me permettrai de dire qu'autant il est interdit aux députés de se permettre des attaques contre les personnes, autant le député qui a le malheur de se rendre coupable de pareilles attaques perd le droit de s'en plaindre. (Très bien !)

Quelques membres avaient trouvé, à l'occasion d'une question de haute législation qui partage les esprits les plus éclairés, que le débat avait été abaissé du moment où il a été porté sur le terrain des récriminations ; ces députés avaient exprimé le vœu que ce débat fût relevé et rendu à toute sa généralité et à toute sa dignité ; si ceux qui accomplissent un pareil devoir deviennent l'objet d'outrages qu'un homme bien élevé ne se permet pas, il n'y a plus de liberté pour la tribune. (Très bien !) Vos amis ont pu trouver que vous n'avez pas abaissé le débat ; mais nous avons eu le droit d'éprouver une impression contraire.

Je ne pousserai pas plus loin un incident qui s'est produit sans mon fait. Au reste, la meilleure réparation que je pourrais tirer de l'insulte qui m'a été adressée, ce serait de publier la lettre que j'ai reçue. (Très bien !) Je ne me donnerai pas cet avantage, et je me contenterai de dire qu'à toutes les opinions il faut avant tout laisser leur liberté.

[illegible] commission, et elle demandait au ministre des cultes de prendre les dispositions nécessaires pour régler la liberté des cultes en la conciliant avec les mesures d'ordre. On dit alors au ministre : Acceptez-vous les conclusions du rapport ? Il déclara qu'il ne les acceptait pas, et néanmoins la pétition fut renvoyée à M. le ministre des cultes. J'insiste sur le caractère de ce vote, parce qu'il est difficile de comprendre qu'il soit resté sans aucun résultat, et que M. le garde des sceaux n'ait pas seulement accordé au renvoi la politesse d'un examen. (Mouvement.) Je me plains, et j'ai le droit de justifier mes plaintes en rappelant le passé. Je ne reviendrai pas sur la discussion de principes, mais sur les faits.

Pour les expliquer, pour prouver ce qu'ils ont dû être, pour prouver quelle a été l'influence du gouvernement, il me suffira de vous dire que M. le ministre a maintenu, malgré le vote de la chambre, les termes de la circulaire par laquelle il disait qu'il fallait partout reconnaître la liberté des cultes, mais que cependant on ne devait accorder d'autorisations préalables que quand les demandes à cet égard avaient un caractère sérieux, de bonne foi, et quand il s'agissait de cultes reconnus par l'Etat. Quand une circulaire conçue dans ces termes a été maintenue, ai-je eu de dire qu'il n'avait été donné aucune suite au renvoi ? Qu'en arrive-t-il ? c'est que l'administration décide à son gré.

Je ne citerai qu'un fait : une autorisation fut demandée au préfet de la Haute-Vienne ; il la refusa en disant qu'il n'y avait pas de protestans dans la commune qui la réclamait, qu'il n'y avait pas bonne foi. Depuis, cependant, M. le garde des sceaux accorda l'autorisation, ce qui vous prouve qu'il y avait bonne foi dans la demande. (Approbation.) Enfin, M. le préfet de la Haute-Vienne, à l'ouverture du conseil général, déclara, sur des interpellations à cet égard, qu'il avait dû se tenir sur la réserve alors que chacun entendait la liberté religieuse à sa manière. J'ajouterai, moi, qu'il est heureux que chacun ne l'entende pas à la manière de M. le préfet de la Haute-Vienne. Je pourrais citer beaucoup d'autres faits, et vous verriez que le système suivi par l'administration amène partout de fâcheux conflits. Cependant il y a un progrès, triste progrès il est vrai, c'est qu'on entrave l'exercice du culte par toutes les vexations possibles, par de nombreuses tracasseries, mais on s'arrête devant les poursuites judiciaires. Voici quelle a été la conduite du gouvernement : il a partout maintenu ses prétentions, il n'en a abdiqué aucune, mais il ne les a pas appliquées. Ce n'est pas là ce que demandait la chambre. (Mouvement.)

Enfin, à l'étranger, en Suisse, il s'est passé des faits qui n'ont pas obtenu suffisamment l'attention du gouvernement : un frère de la doctrine chrétienne, un Français, s'était converti au protestantisme ; depuis il a disparu ; en Suisse, à Genève, il a été enlevé et on n'en a eu aucune nouvelle. Je désirerais savoir si le gouvernement est intervenu dans cette question, et dans cette occasion je regrette de ne pas voir à son banc M. le ministre des affaires étrangères. (Rires.)

VOIX AU CENTRE. Il y est ! Il y est !

(M. Duchâtel fait un signe d'assentiment.)

M. A. DE GASPARIN. C'est M. Guizot que je veux dire ; c'est devant lui que la question a été portée, et lui seul pourrait probablement renseigner la Chambre à ce sujet.

L'orateur termine en réclamant vivement un projet de loi sur la liberté religieuse.

M. DE LAROCHEJACQUELEIN. Les observations de l'honorable M. de Gasparin ont d'autant plus d'importance que la Chambre connaît toute la sincérité, toute la ferveur de ses sentiments religieux. Eh bien ! c'est très grave ; à un moment où le pays est excité sur cette question, il accuse les catholiques de faire disparaître les protestants. J'insiste donc pour que M. le ministre des cultes lui donne toutes les explications possibles.

M. DE LAFARELLE n'a pas entendu le renvoi prononcé l'année dernière par la chambre comme l'honorable M. de Gasparin. Il rend justice à la [illegible] Avec les restrictions qu'on lui pose la liberté des cultes n'existe pas.

Ces idées sont élémentaires ; aussi le gouvernement ne s'est-il mis en opposition avec elles que parce qu'il y a cru son intérêt engagé. Il a vu qu'un certain besoin de croyances religieuses se manifestait dans le pays, que les croyances religieuses reprenaient quelque vigueur à l'abri de la liberté. Il a voulu s'emparer de cette nouvelle force ; il a cherché à se rattacher le clergé et à en faire un instrument de gouvernement ; il s'est placé entre le catholicisme et ses adversaires pour lui servir de bouclier. Il ne s'est pas aperçu que cette manœuvre allait contre son but. Les croyances religieuses commençaient à renaître, parce qu'elles étaient libres ; du moment où le gouvernement est intervenu, une réaction s'est prononcée. Les protestants, les libres penseurs, se sont réveillés : les membres ambitieux du clergé, forts de l'appui qu'on leur offrait, ont relevé la tête, et il est arrivé des choses déplorables, des violences que tout le monde doit sévèrement qualifier ; une guerre funeste s'est manifestée entre le clergé et la société nouvelle. C'est là un danger terrible, immense, car si les croyances ont besoin de liberté, la liberté n'a pas moins besoin d'une religion moralisatrice. Que le gouvernement y prenne garde : ses funestes condescendances ont commencé un schisme déplorable qu'il sera maintenant bien difficile d'empêcher !

M. DUPIN. On parle sans cesse de liberté religieuse : il y a une distinction à faire. Ainsi, parce que la révolution de 1830 fut faite au nom de la souveraineté du peuple, on la représentait comme devant agir sans cesse et tout modifier, et c'est là ce qui anima tant nos débats pendant les années qui suivirent la révolution. On réclamait au nom de la liberté. Il faut la reconnaître, mais non pas jusqu'à la licence, sans cela elle se nuirait à elle-même.

Ce sont là des conséquences de l'exagération. La liberté des cultes écrite dans la charte, a ses limites, comme les autres libertés ; elle doit recevoir protection et accepter la surveillance et la police : la protection pour être défendue, la surveillance pour être avertie, la police pour mettre le holà s'il y a lieu. Tant que les convictions religieuses demeurent dans la conscience, la loi n'intervient pas, elle les respecte pleinement ; mais les cultes se manifestent par des cérémonies extérieures, et c'est alors que la loi intervient. C'est pour cela que l'autorisation exige que le culte soit reconnu, car elle ne peut accepter tous les cultes qu'il plairait au premier venu de créer. C'est ce qui est arrivé pour le saint-simonisme, pour l'église ouverte par l'abbé Châtel.

On ne voulut pas les reconnaître comme des cultes. (Mouvement.) Il faut aborder le vrai de la question, et la France ne peut que gagner à des explications sincères. Eh bien ! il faut le dire, à côté des convictions sincères à protéger, il y a des excentricités, des calculs ambitieux à réprimer ; il y en a dans tous les cultes ; il y en a dans le catholicisme, et nous seront appelés bientôt ici à en garantir le pays. (Rumeurs diverses.)

Ici que voyez-vous ? La masse des protestants se déclare satisfaite de la protection qu'elle rencontre, et se soumet volontiers aux précautions que le gouvernement croit devoir prendre ; il en est d'autres qui ne veulent pas de protection, de surveillance, qui veulent se mettre en dehors afin d'être autocrates dans leur culte. Et si les protestants croyaient pouvoir appeler des prédicateurs étrangers qui ne seraient pas contenus par le sentiment national, le gouvernement sera-t-il tenu de respecter tous les prédicateurs étrangers qui se présenteraient au nom du protestantisme, quelles que fussent leurs doctrines ?

Ce libéralisme protestant est appuyé ici par un libéralisme catholique, et ce n'est sans doute là que le prélude de l'appui que le libéralisme protestant prêtera dans quelques jours au prétendu libéralisme catholique.

M. DE GASPARIN. Oui ! oui !

M. DUPIN. Oui, je le crois facilement, nous verrons ceux qui forment le parti protestant se placer dans quelques jours encore à côté de ceux qui forment un parti dans le catholicisme, mots qui hurlent de se trouver ensemble.

---

lions sur chacune de ses faces, et, par les soldats français, de quelques coups de hache. C'était en 1799. Le tonneau était plein de vin du Rhin, nos soldats voulurent l'enfoncer. Le tonneau tint bon. Ils avaient brisé les murailles de la citadelle, ils ne purent faire brèche au tonneau.

Ce petit tonneau est vide depuis 1800.

En se promenant dans l'ombre que jette la grosse tonne, on aperçoit tout-à-coup, derrière des madriers qui l'étançonnent, une singulière statue de bois sur laquelle un soupirail jette un rayon blafard. C'est une espèce de petit vieillard jovial, grotesquement accoutré, à côté duquel une grossière horloge pend accrochée à un clou. Une ficelle sort de dessous cette horloge ; vous la tirez ; l'horloge s'ouvre brusquement, et laisse échapper une queue de renard qui vient vous frapper le visage. Ce petit vieillard, c'est un bouffon de cour, cette horloge, c'est sa bouffonnerie.

Voilà la seule chose qui palpite et remue encore dans le château de Heidelberg, la farce d'un bouffon de roi. Là-haut, dans les décombres, Charlemagne n'a plus de sceptre, Frédéric-le-Victorieux n'a plus de tour, le roi de Bohême n'a plus de bras, Frédéric II n'a plus de tête, le royal globe de Frédéric V a été brisé dans sa main par un boulet, cet autre globe royal ; tout est tombé, tout a fini, tout s'est éteint, hormis ce bouffon. Il est encore là, lui, il est debout, il respire, il dit : « Me voici ! » Il a son habit bleu, son gilet extravagant, sa perruque de fou, mi-partie verte et rouge ; il vous regarde, il vous arrête, il vous tire par la manche, il vous fait sa grosse pasquinade stupide, et il vous rit au nez. A mon sens, ce qu'il y a de plus lugubre et de plus amer dans cette ruine de Heidelberg, ce ne sont pas tous ces princes et tous ces rois morts, c'est ce bouffon vivant.

C'était le fou du palatin Charles-Philippe. Il s'appelait PERKEO. Il était haut de trois pieds six pouces, comme sa statue, au dessous de laquelle son nom est gravé. Il buvait quinze bouteilles de vin du Rhin par jour : c'était là son talent. Il faisait beaucoup rire, vers 1710, l'électeur palatin de Bavière et l'empereur d'Allemagne, ces ombres qui passaient alors.

Un jour que plusieurs princes étrangers étaient chez le palatin, on mesura Perkeo à l'un de ces grands grenadiers de Frédéric I[er], roi de Prusse, lesquels, bottés à talons hauts et coiffés de leurs immenses bonnets à poil, étaient obligés de descendre les escaliers des palais à reculons. Le fou dépassait à peine la botte du grenadier. *Cela fit très fort rire*, dit un narrateur du temps. Pauvres princes d'une époque décrépite, occupés de nains et de géants, et oubliant les hommes !

Quand Perkeo n'avait pas bu ses quinze bouteilles, on le fouettait.

Au fond, dans la gaieté grimaçante de ce misérable, il y avait nécessairement du sarcasme et du dédain. Les princes, dans leur tourbillon, ne s'en apercevaient pas. Le rayonnement splendide de la cour palatine couvrait les lueurs de haine qui éclairaient par instants ce visage ; mais aujourd'hui, dans l'ombre de ces ruines, elles reparaissent ; elles font lire distinctement la pensée secrète du bouffon. La mort, qui a passé sur ce rire, en a ôté la facétie, et n'y a laissé que l'ironie.

Il semble que la statue de Perkeo raille celle de Charlemagne.

Il ne faut pas retourner voir Perkeo. La première fois il attriste, la seconde fois il effraie. Rien de plus sinistre que le rire immobile. Dans ce palais désert, près de ce tonneau vide, on songe à ce pauvre fou battu par ses maîtres quand il n'était pas ivre, et ce masque, hideusement joyeux, fait peur. Ce n'est même plus le rire d'un bouffon qui se moque, c'est le ricanement d'un démon qui se venge. Dans cette ruine pleine de fantômes, Perkeo aussi est un spectre.

Pardon, cher Louis, si je profite de la transition ; mais, à propos de fantômes, je puis bien vous parler de revenants. Il y en a, dit-on, et beaucoup, dans le manoir de Heidelberg. Ils s'y promènent dans les nuits de pleine lune et dans les nuits d'orage. Tantôt c'est Jutha, la femme d'Anthyse, duc des Francs, qui s'assied, pâle et couronnée, sous les petites ogives de la gloriette de Louis-le-Barbu. Tantôt ce sont les deux francs-juges, deux chevaliers noirs qu'on voit marcher à côté de la statue de Jupiter sur la frise inaccessible du palais d'Othon-Henri. Tantôt ce sont les musiciens bossus, démons familiers qui sifflent des airs sataniques dans les combles de la chapelle. Tantôt c'est la Dame Blanche qui passe sous les voûtes, et dont on entend la voix. C'est cette Dame Blanche qui apparut, dit-on, en 1655, dans le rittersaal d'Othon-Henri au comte Frédéric de Deux-Ponts et lui prédit la chute du Palatinat. Du temps des palatins, elle se montrait chaque fois qu'un des souverains du pays devait mourir. Elle ne revient pas pour les grands-ducs de Bade. Il paraît qu'elle ne reconnaît point le traité de Luneville.

Voilà, cher Louis, les diables que les touristes cherchent dans ce vieux palais. Quant à moi, je dois en convenir, je n'y ai vu d'autres diables, et même d'autres touristes, qu'un jour, vers midi, deux de ces immenses ramoneurs de la Forêt-Noire, lesquels étaient venus visiter en artistes et en connaisseurs la phénoménale cheminée des palatins, et s'extasiaient dessous, et qui, tout noirs, avec leurs dents blanches, agitant de leurs deux bras ce vaste manteau qu'ils portent en châle, avaient l'air de deux grandes chauves-souris de l'Odéon mettant en scène Robin des Bois dans les ruines de Heidelberg.

Aucun genre de dévastation n'a manqué à ce château. Jusqu'ici je vous ai parlé de M. de Tilly, du comte de Birkenfeld, du maréchal de Lorges, de l'empereur d'Allemagne et du roi de France, des grands démolisseurs. Je ne vous ai rien dit des petits. Quand on regarde la trace des lions, on n'aperçoit pas celle des rats. Heidelberg a eu pourtant ses rats. Les ravageurs infimes, les architectes officiels, se sont rués sur ce monument comme s'il était en France, comme s'il était à Paris. Des invalides qu'on y avait logés ont mutilé le vieil édifice avec une haine de ruine à ruine. Ils ont complètement démoli deux frontons sur quatre dans la chambre à coucher d'Othon-Henri. Des Anglais ont brisé à coups de marteau pour les emporter les cariatides-pilastres de la salle à manger. Un architecte, chargé de construire un conduit d'eau de Heidelberg à Manheim, a jeté bas les voûtes de la salle des chevaliers afin de faire avec les briques du ciment pour ses aqueducs. Vous vous souvenez que notre grille de la Place-Royale, monument rare et complet de la serrurerie du dix-septième siècle, cette bonne vieille grille dont parle madame de Sévigné, qui avait vu passer *les oiseaux des Tournelles*, qu'avaient coudoyée Corneille allant chez Marion Delorme et Molière allant chez Ninon de Lenclos, a été vendue cette année, devant ma porte, *cinq sous la livre*. Eh bien, cher Louis, les niais quelconques qui ont fait cette bêtise ne l'ont pas même inventée. Les niais créateurs de la chose étaient de Heidelberg ; eux ne sont que les niais plagiaires. Il y avait autour du perron d'Othon-Henri une admirable rampe de fer de la Renaissance. Les architectes de la ville l'ont fait vendre *au poids et à moins de six liards la livre*. Je cite le texte même du marché. Qu'en dites-vous ? Ces six liards-là valent bien nos cinq sous.

Vous m'avez oublié sans doute sur la colline du petit Geissberg, où j'étais quand je me suis mis à vous parler du château de Heidelberg, et je m'y suis oublié moi-même, tant j'y avais été saisi d'une rêverie profonde. La nuit était venue, des nuées s'étaient répandues sur le ciel, la lune était montée presque au zénith que j'étais encore assis sur la même pierre, regardant les ténèbres que j'avais autour de moi et les ombres que j'avais en moi. Tout-à-coup le clocher de la ville a sonné l'heure sous mes pieds ; c'était minuit, je me suis levé et je suis redescendu. Le chemin qui mène à Heidelberg passe devant les ruines. Au moment où j'y arrivais, la lune, voilée par des nuages diffus et entourée d'un immense halo, jetait une clarté lugubre sur ce magnifique amas d'écroulements. Au delà du fossé, à trente pas de moi, au milieu d'une vaste broussaille, la Tour Fendue, dont je voyais l'intérieur, m'apparaissait comme une énorme tête de mort. Je distinguais les fosses nasales, la voûte du palais, la double arcade sourcilière, le creux profond et terrible des yeux éteints. Le gros pilier central avec son chapiteau était la racine du nez. Des cloisons déchirées faisaient les cartilages. En bas, sur la pente du ravin, les saillies du pan de mur tombé figuraient affreusement la mâchoire. Je n'ai de ma vie rien vu de plus mélancolique que cette grande tête de mort posée sur ce grand néant qui s'appelle le Château des Palatins.

La ruine, toujours ouverte, est déserte à cette heure. L'idée m'a pris d'y entrer. Les deux géants de pierre qui gardent la Tour Carrée m'ont laissé passer. J'ai franchi le porche noir sous lequel pend encore la vieille

[illegible] je l'accepte. Il y a une grande [illegible], messieurs ; deux écoles sont en présence : l'une croit que les convictions religieuses doivent être pleinement indépendantes, que l'Etat n'a pas à intervenir, l'autre croit que l'Etat doit intervenir, doit exercer une surveillance préventive.

Voilà les deux écoles qui sont en présence. L'Etat dit : vous aurez la liberté à condition que je serai toujours là, que j'interviendrai pas dans votre [illegible]. Eh bien ! aucun homme sérieux ne peut entendre ainsi la liberté religieuse : Non, il ne peut y avoir de conciliation entre la liberté religieuse et l'autorisation préalable. Voilà les termes véritables de la question, je le répéterai incessamment, car dans cette circonstance, dire, c'est prouver.

M. DUPIN. Je n'accepte ni la définition donnée par l'honorable préopinant ni la théorie religieuse qu'il vient de présenter. Je ne me suis pas [illegible] dans tous ces détails ; j'ai considéré la question au point de vue administratif, légal, telle qu'elle doit se présenter dans cette Chambre. Pour ce qui est du ressort de la conscience, liberté à chacun ; mais pour l'exercice du culte, pour les réunions publiques, surveillance de l'autorité, dans l'intérêt du bon ordre.

M. DE GASPARIN. Nous ne nous y opposons pas.

M. DUPIN. Je me contente de la circulaire, et vous voulez autre chose. Je me contente avec tous les protestants, moins vous et quelques autres. Si vous aimez mieux une loi, présentez un projet que nous examinerons ; jusque-là je m'en tiens à la circulaire, et je ne dis plus qu'un mot.

J'appelle Jésuites les hommes qui se constituent à l'étranger, qui ont leur général à l'étranger, qui reçoivent des ordres de l'étranger, qui ont des engagements à l'étranger, qui sont rentrés en France sans lois et surtout contre les lois, qui veulent s'y tenir contre les lois pour y exciter des désordres, des troubles, des révoltes, au besoin la guerre... Nous verrons cela plus tard.

La discussion générale sur les crédits supplémentaires est fermée.

M. le président tire au sort les noms des membres formant la grande députation qui ira féliciter le roi le jour de sa fête.

Cette députation est composée de MM. Joly, Roger (Nord), Vigier, de Sade, d'Houdetot, de Corcelle, Chasle, Siméon, de Valon, Bert, de Mesgrigny, Pagès, Cabanon, Hacot (César), Crémieux, de Tracy, Etchégoyen, Lasnyer, Girod (Ain), Remilly.

Demain, à midi, réunion dans les bureaux, organisation des bureaux.

A une heure et demie, séance publique. Suite de la discussion du projet de loi.

FAITS DIVERS.

Ce matin, le *Moniteur universel* publie l'ordonnance royale qui admet pour M. Guizot la nécessité d'une vacance et qui confie à M. Duchâtel l'intérim du département des affaires étrangères.

[illegible] niaires avec la vente de son *Manuel*. Cela serait vrai, qu'il n'y aurait assurément rien là que de fort légitime. Mais rien n'est plus faux ; c'est moi, monsieur, qui fais tous les bénéfices. Editeur de plusieurs des ouvrages de M. Dupin, c'est toujours gratuitement qu'il m'a concédé le droit de les imprimer, et je sais positivement qu'en ce a il n'a fait avec moi que ce qu'il avait précédemment fait avec ses autres libraires.

» La justice que je rends ici au désintéressement de M. Dupin est un faible dédommagement des injures que certains journaux lui adressent chaque jour et qui ne profitent qu'à moi, puisqu'elles excitent au plus haut degré l'intérêt du pays sur le livre dont je suis l'éditeur.

» VIDECOQ et FILS. »

Exposition des produits de l'horticulture.

Tout ce que Paris renferme d'amateurs de l'horticulture, c'est-à-dire tous ceux qui avaient pu se procurer des billets, s'était donné rendez-vous à l'exposition offerte pour la quatrième fois au public par le cercle général d'horticulture. Comme il n'y a dans le Cercle que des praticiens, les concours soumis à des juges rigoureux, dont les décisions sont d'ailleurs jugées à leur tour par les hommes les plus compétents, par les hommes du métier, les concours sont l'objet d'une lutte sérieuse, où personne n'obtient l'avantage sans qu'il ait été vivement disputé. Aussi, chacune des collections brillantes de fleurs si variées, les unes retardées, les autres hâtées pour les faire coïncider avec l'Exposition, avait-elle coûté à chacun des exposants bien des efforts, bien des insomnies ; car il en est qu'il a fallu veiller pour ainsi dire jour et nuit. Nous insistons sur ce fait, parce que le public ne sait pas tout ce qu'un véritable horticulteur doit posséder, pour obtenir un succès de ce genre, de talent, de prévoyance et de persévérance. Ainsi, par exemple, l'un de nos plus habiles cultivateurs de rosiers, nous aurions dit le plus habile sans peut être nous tromper de beaucoup, a manqué le premier prix d'un peu moins de vingt-quatre heures. Ses rosiers, tour-à-tour chauffés à divers degrés, renfermés ou privés d'air selon la marche de leur végétation et celle de la température extérieure, n'ont pu montrer au jury que des boutons prêts à s'ouvrir ; le prix était pour des rosiers *en fleurs*. Dès le lendemain, dans la salle même de l'Exposition, les roses se sont épanouies dans tout l'éclat de leur fraîcheur, et l'exposant, tout en reconnaissant l'équité de la décision du jury, a pu s'en consoler par les suffrages unanimes des visiteurs.

Cet exemple suffit pour montrer de quelles difficultés les vainqueurs ont dû triompher pour réussir.

Mais, avant de parler plus en détail des produits exposés, disons d'abord un mot du local de l'Exposition. Certes, on doit savoir tout le gré possible à M. le duc Decazes pour avoir mis, avec une obligeance parfaite, la galerie Sud du Luxembourg à la disposition du Cercle pour son Exposition ; mais est-ce de l'hospitalité, toute bienveillante d'ailleurs de la Chambre des pairs que devrait dépendre une solennité florale? Et si la noble Chambre avait un besoin impérieux, par une cause accidentelle, de tout son rez-de-chaussée, faudrait-il retarder une exposition annoncée, à laquelle chacun a dû se préparer pour une époque déterminée?

Nous avons vu avec une vive satisfaction l'empressement du monde élégant ; la file des voitures encombrant le Luxembourg attestait le juste intérêt que porte l'opulence parisienne à l'horticulture, qui sait lui pré-

[illegible] nique collection d'azalées de M. Durand, favorisée d'ailleurs d'un emplacement parfaitement éclairé, n'a eu que le second prix ; le premier aurait pu être partagé ; c'est ce qui se disait parmi les connaisseurs ; mais peut-être si ceux qui parlaient ainsi avaient été du jury, auraient-ils reconnu la justesse des motifs de sa décision.

Les camélias qu'on s'attendait à peine à rencontrer à cette époque de l'année étaient nombreux et magnifiques. M. Lemichel, digne continuateur des travaux de M. Fion, a obtenu le premier prix pour cette spécialité ; on a remarqué la richesse et la fraîcheur de la floraison des camélias exposés par M. Lemichel. Le public passionné pour ce beau genre dont la vogue déjà ancienne ne fait que s'accroître, s'arrêtait aussi avec admiration devant la collection envoyée de Versailles par M. Bertin. Cet habile horticulteur n'avait pas cru devoir, si nous sommes bien informés, adresser à l'exposition ce qu'il avait de plus beau en fleurs, mais seulement ce qui pouvait, sans défleurir, supporter le transport. Nous nous plaisons à citer ce fait, parce qu'il est honorable de contribuer, même avec peu ou point de chances d'avoir un prix, à l'ornement de l'exposition ; c'est donner un exemple de zèle désintéressé, digne de rencontrer des imitateurs.

Les genres érica et épacris, dont la culture est d'une difficulté si désespérante pour les amateurs peu expérimentés, figuraient avec distinction parmi les plus brillants de fraîcheur et d'éclat ; le premier prix a été mérité et obtenu par M. Michel ; on remarquait surtout la force et l'abondance de floraison des plantes de sa collection, toute formée d'espèces de choix et d'individus vigoureux. M. Souchet, dont la collection approchait de très près de celle de M. Michel, a eu le second prix.

D'autres genres moins délicats, les verveines, les calceolaires et les cinéraires, malgré la saison peu avancée, attiraient aussi les regards. Les cinéraires nouvelles se rapprochent sensiblement du bleu d'outre-mer, en même temps que le diamètre de leurs rayons s'élargit ; c'est un progrès sur lequel il faut insister ; plusieurs nouveautés, d'ailleurs très méritantes, nous ont paru manquer un peu de cette ampleur que des croisements judicieux réussiront à leur donner.

Les plantes de pleine terre luttaient sans désavantage contre les végétaux exotiques sortis de la serre froide ou tempérée. Nous avons revu la collection unique et considérablement enrichie des iris de M. Lémon, et les riches jacinthes hollandaises et françaises de M. Tripet-Leblanc, ainsi que les belles pensées de M. Chartier. Toutefois, nous regrettons que pour le genre pensée, dont c'est en ce moment la pleine saison, les horticulteurs les plus riches en nouveautés se soient abstenus d'exposer ; ils ont eu doublement tort envers le public, toujours empressé de rendre hommage à leur talent, et envers eux-mêmes, pour les suffrages dont ils se sont volontairement privés.

Nous nous sommes arrêtés avec plaisir devant les plantes de pleine terre de M. Pelé. Il n'y avait là ni nouveautés bizarres bien récentes, ni fleurs d'une valeur remarquablement élevée, et c'est ce qui en fait le mérite particulier ; on peut aller chez M. Pelé avec une bourse peu garnie, et, sans la vider complètement, s'en revenir chargé de fleurs toutes très dignes à divers titres de figurer dans un parterre d'amateur. Nous nommerons entre autres, un dodécathéon élégant, dont les fleurs roses rappellent la disposition de celles du cyclamen, et une chrysanthème frutescente, remarquable par l'abondance de sa floraison tellement re-

---

[illegible] de fer et j'ai pénétré dans la cour. La lune avait presque disparu sous les nuées. Il ne venait du ciel qu'une clarté blême.

Toujours, rien n'est plus grand que ce qui est tombé. Cette ruine, éclairée de cette façon, vue à cette heure, avait une tristesse, une douceur et une majesté inexprimables. Je croyais sentir dans le frissonnement à peine distinct des arbres et des ronces je ne sais quoi de grave et de respectueux. Je n'entendais aucun pas, aucune voix, aucun souffle. Il n'y avait dans la cour ni ombres, ni lumières ; une sorte de demi-jour rêveur mouillait tout, éclairait tout et voilait tout. L'enchevêtrement des brèches et des crevasses laissait arriver jusqu'aux recoins les plus obscurs de faibles rayons de lune ; et dans les profondeurs noires, sous des voûtes et des corridors inaccessibles, je voyais des blancheurs se mouvoir lentement.

C'était l'heure où les façades des vieux édifices abandonnés ne sont plus des façades, mais des visages.

Je m'avançais sur le pavé inégal et montueux sans oser faire de bruit, et j'éprouvais entre les quatre murs de cette enceinte cette gène étrange, ce sentiment indéfinissable que les anciens appelaient *l'horreur des bois sacrés*. Il y a une sorte de terreur insurmontable dans le sinistre mêlé au superbe.

Cependant j'ai gravi les marches vertes et humides du vieux perron sans rampe et je suis entré dans le vieux palais sans toit d'Othon-Henri. Vous allez rire peut-être ; mais je vous assure que marcher la nuit dans des chambres qui ont été habitées par des hommes, dont les portes sont murées, dont les compartiments ont encore leur signification distincte ; et dire : — Voici la salle à manger, voici la chambre à coucher, voici l'alcôve, voici la cheminée, et sentir de l'herbe sous ses pieds, et voir le ciel au dessus de sa tête, c'est effrayant. Une chambre qui a encore la figure d'une chambre, et dont le plafond a été enlevé par une main invisible comme le couvercle d'une boîte, devient une chose lugubre et sans nom. Ce n'est plus une maison, ce n'est pas une tombe : dans un tombeau on sent l'âme de l'homme ; dans ceci on sent son ombre.

Au moment où j'allais passer du vestibule dans la salle des chevaliers, je me suis arrêté. Il y avait là un bruit singulier, d'autant plus distinct qu'un silence sépulcral remplissait le reste de la ruine. C'était une sorte de râlement, faible, strident, continu, mêlé par instants d'un petit martèlement sec et rapide, qui tantôt paraissait venir du fond des ténèbres, d'un point éloigné du taillis ou de l'édifice, tantôt semblait sortir de dessous mes pieds, d'entre les fentes du pavé. D'où venait ce bruit? de quel être nocturne était-ce le cri ou le frappement? je l'ignore, mais cela ressemblait au grincement d'un métier, et je ne pouvais m'empêcher de songer, en l'écoutant, à ce hideux fileur des légendes qui file la nuit, dans les ruines, de la corde pour les gibets.

Du reste, rien, personne, aucun être vivant. La salle était déserte comme tout le palais. J'ai heurté le pavé de ma canne, le bruit a cessé, puis a recommencé un moment après. J'ai heurté encore, il a cessé, puis il a recommencé. D'ailleurs je n'ai rien vu qu'une grande chauve-souris effrayée, que le choc de ma canne sur la dalle avait fait sortir d'une des consoles sculptées de la muraille, et qui promenait au dessus de ma tête ce funèbre vol circulaire qui semble fait pour l'intérieur des tours effondrées.

Vous dirai-je tout? pourquoi non? n'êtes-vous pas l'homme qui comprenez tous les rêves de l'esprit? Il me semblait que je gênais quelqu'un dans cette ruine. Qui? je l'ignore. Mais il est certain que je troublais un mystère. La nuit était là, seule ; je l'avais dérangée. Tous les habitants surnaturels de cette royale masure fixaient à la fois sur moi leur prunelle vague et effarée. Les tritons, les satyres, les sirènes à double queue, l'amour ailé qui joue depuis trois siècles avec une guirlande sur le seuil de la salle des chevaliers, les deux victoires nues que les invalides ont mutilées, les cariatides cachées sous des arbustes de pourpre, les chimères qui tiennent des anneaux dans leurs dents, les naïades qui écoutent tomber l'eau de pierre de leur urne, avaient je ne sais quoi d'irrité et de triste ; le rictus des mascarons prenait une expression étrange ; une lueur faisait saillir lugubrement dans l'ombre cette sombre Isis du vestibule à laquelle les pluies qui la rongent et l'estompent ont donné le sourire indéfinissable des figures de Prud'hon : deux sphynx casqués, à mamelles de femmes et à oreilles de faunes, paraissaient chuchoter à voix basse en me regardant : *transversà tuentes* ; je croyais entendre respirer les lions de la cheminée, sous les broussailles où ils se sont tapis depuis que le pied du palatin pensif ne se pose plus sur leur crinière de marbre. Quelque chose d'immobile et de terrible palpitait autour de moi sur toutes ces murailles, et chaque fois que je m'approchais d'une porte ténébreuse ou d'un coin brumeux, j'y voyais vivre un regard mystérieux.

Etes-vous visionnaire comme moi? avez-vous éprouvé cela? Les statues dorment le jour, mais la nuit elles se réveillent et deviennent fantômes.

Je suis sorti du palais d'Othon et je suis rentré dans la cour, toujours poursuivi par le petit bruit bizarre que faisait un veilleur quelconque dans la salle des chevaliers.

Au moment où je venais de redescendre le perron, la lune a surgi tout-à-coup pure et brillante dans une large déchirure des nuages ; le palais à double fronton de Frédéric IV m'est apparu subitement, magnifique, éclairé comme en plein jour, avec ses seize géants pâles et formidables ; tandis qu'à ma droite la façade d'Othon, dressée toute noire sur le ciel lumineux, laissait échapper d'éblouissants rayons de lune par ses vingt-quatre fenêtres à la fois.

Je vous ai dit, *éclairé comme en plein jour*, j'ai tort, c'était tout ensemble plus et moins. La lune dans les ruines est mieux qu'une lumière, c'est une harmonie. Elle ne cache aucun détail et elle n'exagère aucune cicatrice ; elle jette un voile sur les choses brisées et ajoute je ne sais quelle auréole brumeuse à la majesté des vieux édifices. Il vaut mieux voir un palais ou un cloître écroulé la nuit que le jour. La dure clarté du soleil fatigue les ruines et importune la tristesse des statues.

A leur tour, ces ombres des empereurs et des palatins m'ont regardé ; *simulacra*. Chose singulière, il m'avait semblé, l'instant d'auparavant, que les sirènes, les nymphes et les chimères me regardaient avec colère ; il me semblait maintenant que tous ces vieux princes redoutables attachaient sur moi, chétif passant, un œil bon et hospitalier. Quelques-uns paraissaient encore plus grands sous le rayonnement fantastique de la lune. L'un d'eux, qui a été atteint et à demi renversé par une bombe, Jean-Casimir, adossé à la muraille, avec sa face blême, son nez aquilin et sa longue barbe, avait l'air de Henri IV exhumé.

Je suis sorti du palais par le jardin, et en redescendant je me suis encore arrêté un instant sur une des terrasses intérieures. Derrière moi, la ruine, cachant la lune, faisait à mi-côte un gros buisson d'ombre d'où jaillissaient dans toutes les directions à la fois de longues lignes sombres et lumineuses rayant le fond vague et vaporeux du paysage. Au dessous de moi gisait Heidelberg assoupie, étendue au fond de la vallée, le long de la montagne, toutes lumières éteintes, toutes portes fermées ; sous Heidelberg j'entendais passer le Neckar qui semblait parler à demi-voix à la colline et à la plaine ; et les pensées qui m'avaient rempli toute la soirée, le néant de l'homme dans le passé, l'infirmité de l'homme dans le présent, la grandeur de la nature et l'éternité de Dieu, me revenaient toutes ensemble, comme représentées par une triple figure, tandis que je descendais à pas lents dans les ténèbres, entre cette rivière toujours éveillée et vivante, cette ville endormie et ce palais mort.

Théâtres, fêtes et concerts.

Demain mardi, 29, a lieu le grand concert donné au Théâtre-Italien pour l'association des artistes musiciens, sous la direction de M. Habeneck. Thalberg s'y fera entendre pour la dernière fois, et ce sera pour tout le reste une dernière séance de la Société des Concerts, avec le concours de Géraldy et de Mlle Lavoye. — On s'adresse, pour la location, au Théâtre-Italien.



yeux des amateurs.

Nous devons aussi une mention à un artiste d'un genre plus modeste, qui exige autant de goût que de connaissance des couleurs et de leur effet sur les divers caractères de figures. M. Lachomme fils ne vend que des fleurs coupées, montées pour parures de bals et soirées ; peu d'ornements artificiels égalent en grâce et en fraîcheur ceux qui sortent de ses mains.

Les vases réellement parfaits d'élégance et de goût, de la fabrique de M. Follet, ont mérité à cet artiste le prix donné par M. le ministre de l'agriculture et du commerce.

L'attention des visiteurs s'est aussi portée comme de coutume sur les instruments perfectionnés de M. Arnheiter. Deux autres fabricants, MM. Bernard et Groulon, sans réunir à l'exposition une collection comparable à celle de M. Arnheiter, ont cependant offert de très beaux assortiments de toutes sortes d'instruments utiles aux opérations de l'horticulture.

Comme tous les ans, l'indulgence des commissaires de l'exposition a laissé s'introduire divers objets assez peu dignes d'y figurer. Que signifie, par exemple, la conserve de tomates en poudre de M. Claudius Personne, et quel rapport peut-elle avoir avez le but de l'exposition ?

On voit combien est faible et légère la part de la critique : l'exposition du Cercle général a dépassé, cette année, l'attente des plus difficiles, et nous serions injustes si nous omettions d'en rapporter en partie l'honneur à son digne président, M. Chéreau.

Un concours spécial avait été ouvert pour les livres utiles à l'horticulture : la médaille d'or a été obtenue et méritée, ce qui n'est pas toujours la même chose, par l'excellent *Traité sur l'Hybridation*, par M. Lecoq, ouvrage capital, sur lequel nous reviendrons dans notre Revue bibliographique.

En résumé, Paris n'avait pas vu depuis long-temps une si brillante fête florale, et la Société royale d'Horticulture, dont le tour va venir, aura fort à faire pour nous faire oublier les gracieuses merveilles que vient d'étaler à nos yeux éblouis le Cercle général d'Horticulture.

A. YSABEAU.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 28 AVRIL.

En donnant la nouvelle du congé accordé à M. Guizot, le *Journal des Débats* déclare qu'il est décidé à laisser sans réponse les commentaires auxquels ne manqueront pas de se livrer les journaux de l'opposition. « La santé de M. Guizot n'a jamais inspiré d'inquiétudes sérieuses. Il n'a » besoin que de repos, et ce repos sera court. L'homme d'Etat, l'ora-

leur recommander lord Lostus *qui va avoir l'honneur de devenir son beau-frère* et qui votera contre le papisme. Lord Lostus est en ce moment en Italie.

Marchés de Paris.

Halle aux farines du 28 avril. — Arrivages 1381-23. — Ventes 1365-02. — Restant 23026-68. — Gruaux, 44,60 à 40,50 — Farines, 1re 30,25 à 33,10; 2e 28,00 à 29,95 ; 3e 26,15 à 00,00; 4e 20,10 à 21,00. — A livrer 243-35.

Marché de Poissy, 28 avril. — Il a été amené 1122 bœufs, sur lesquels 1131 ont été vendus 1,18-1,08-0,98. — 112 vaches amenées, dont 150 vendues 1,08-0,94-0,80. — Veaux amenés 518, vendus 518 1,70-1,50-1,30. — 7528 moutons ont été amenés, sur lesquels 7105 ont été vendus, 1,56-1,52-1,11.

Marché de la Vallée du 28 avril. — Agneaux 6,00 à 25,00. — Canards barbotteurs, 1,00 à 2,50. — Canetons de Rouen, 3,00 à 3,50. — Chapons gras et chapons paillés 2,50 à 7,50. — Chevreaux ou cabris 0,75 à 1,00. — Dindes gras 7,00 à 9,00; do com. 3,00 à 6,00. — Lapins ou lapereaux 1,50 à 2,75. — Oies 2,50 à 3,00 — Pigeons bizets 0,30 à 0,70. — Pigeons de volière 0,60 à 1,15. — Pilets 0,00 à 0,00. — Poules ordinaires 1,25 à 2,25. — Poulets gras 3,00 à 5,25. do comm. 1,00 à 2,00. — Sarcelles 0,00 à 0,00.

Bourse du 28 avril 1845.

Les fonds publics se sont un peu remis de la panique de samedi. Le 5 0/0 surtout a promptement regagné les beaux cours de l'avant-veille, et reste à peu près au plus haut.

A l'exception d'Orléans, qui a monté de 5 francs, tous les chemins de fer ont baissé fortement.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :

Belgique 1842, 105 1/2, 105. — Id 4 1/2, 101 3/4. Chemins de La Teste, 210, 215. — Andrezieux, 335. — Grand'Combe, 1555. — Lots d'Autriche, 405. — Lots sortis, 620. — Société générale, 1585. — Espagne 3 0/0, 42.

Actions de : Zinc Vieille-Montagne, 6600, 6650. — Union linière, 590; 575. — Aveyron, 5550. — Lin Maberly, 770. — Compagnie continentale, 675.

Obligations de chemins de fer : Saint-Germain nouv., 1240. — Orléans, 1275.

Chemins non constitués : Bordeaux, 720, 710. — Boulogne, 642 50, 635. — Montereau, 590, 580. — Gand, 710.

A terme : Emprunt, 86 25. — La Teste, 215.

	1er c.	P. H.	P. B.	der c.	h.
5 0/0 compt.	119 05	119 35	119 05	119 30	119 20
— fin cour.	119 10	119 50	119 05	119 45	119 20
—en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 compt.	85 60	85 70	85 60	85 65	85 60
— fin cour.	85 50	85 70	85 50	85 65	85 50
Emp. au c.	» »	» »	» »	» »	» »

SAVON. — Ordre de livraison, 86,00 à 00,00.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

LE RHONE ET LA MER, tel est le titre d'un charmant livre de M. Jules de Saint-Félix, consacré aux villes de la France méridionale et de l'Italie, aux paysages des bords du Rhône et de la Méditerranée. Ces pages ont été recueillies dans le nouvel ouvrage de M. de Saint-Félix à côté d'autres fragments qui ne seront pas lus avec moins d'intérêt. L'*Aqueduc d'Agrippa*, le *Balcon sur la Mer*, la *Maison du Bord de l'eau*, sont d'agréables et fraîches esquisses, tout-à-fait dignes de la plume qui a raconté dans cette Revue l'histoire des *Pêcheurs de Nolli*. Çà et là l'auteur a réuni sous le titre de *Cantilènes* des vers qui traduisent, sous une forme à la fois gracieuse et précise, quelques-unes de ces fugitives impressions du voyage dont la Muse est le légitime et naturel interprète.

OFFICE DES CHEMINS DE FER, bureaux provisoires, rue Neuve-Vivienne, 36, près la Bourse. — L'Office sert d'intermédiaire entre les actionnaires et les compagnies. Il représente les actionnaires dans les assemblées générales, reçoit les dividendes pour leur compte, et se charge de leurs intérêts dans toutes circonstances. — Correspondance avec la province pour tout ce qui a rapport aux chemins de fer. — Renseignements sur la valeur réelle des actions, sur les compagnies qui se forment, enfin sur tout ce qui concerne les chemins de fer. — Achat, au comptant, de toutes actions ayant cours, et avances sur titres à céder. — On ne reçoit que les lettres affranchies. Renseignements de dix heures à deux heures.

Spectacles du 29 avril.

8 h » » OPÉRA. —
7 h. 1/2 THEATRE-FRANÇAIS. — Femme de 40 ans Mari à la campagne
7 h. » » OPERA-COMIQUE. — La Sirène
7 h » » ODÉON. — Les Pharaons. Camoëns.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Mme Hugolin. L'Amour. Mansarde.
6 h » » VARIETES. — Un Conte de Fée. Le Dîner. Les Anglais.
6 h. 3/4 GYMNASE — Jeanne et Jeanneton. L'Image. Michel.
6 h. » » PALAIS-ROYAL. — Un Poisson. Le Roi. Mme Dubonquin. Le Vieux
6 h. » » PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
6 h. » » AMBIGU. — La Peste noire.
6 h. » » GAITE. — Justice de Dieu.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. » » COMTE. — Le Marin. Chansonn. Mme Genlis. Mazurka. Turban
6 h » » FOLIES. — L'Huissier. L'Orage. Mariage. Chanteuse. Constant.
6 h. » » LUXEMBOURG. — Honneur. Duchesse et Poissarde. Perlerinette.
SALLE VIVIENNE — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie Lange Lévy et Comp, 16, rue du Croissant.

... étrangères a demandé le renvoi de la discussion à demain pour répondre. Ce débat mérite d'être suivi avec intérêt.

M. Arago a savamment exposé les avantages des télégraphes électriques, dont l'essai, fait sur la route de Rouen, promet d'excellents résultats.

Demain, la Chambre des pairs discutera le projet de loi relatif au rachat des actions de jouissance des canaux. — Nous espérons que les vrais intérêts de l'Etat ne seront pas aussi lestement traités par MM. les pairs qu'ils l'ont été il y a six semaines par MM. les députés.

La commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Lyon, a pris aujourd'hui sa décision définitive. Elle s'est prononcée pour une gare séparée, qui sera placée à la Bastille, et pour le tracé direct par Melun, comme au projet de loi.

L'organisation mensuelle des bureaux de la Chambre, qui a eu lieu aujourd'hui, n'a donné à l'opposition que quatre nominations. M. Odilon-Barrot a été nommé président et M. le marquis de Preigne, secrétaire du deuxième bureau; M. Billault président et M. Demarçay secrétaire dans le septième. Les autres nominations appartiennent au parti conservateur.

La *Revue de Paris* annonce que le ministère, répondant mercredi prochain aux interpellations de M. Thiers, s'engagera définitivement à sévir contre les congrégations, afin de pouvoir se présenter devant les électeurs ayant à la main l'expulsion des Jésuites. Nous croyons savoir que le gouvernement n'éprouve pas la moindre envie d'aller aussi loin. M. le ministre de la justice se bornera, nous assure-t-on, à rappeler qu'il existe des lois que le gouvernement croit suffisantes et devant l'application desquelles il ne reculera pas en cas de besoin.

Quant à la question des évêques qui est l'objet d'une négociation spéciale avec la cour de Rome, on prétend qu'elle sera résolue de manière à empêcher, dans l'avenir, des manifestations comme celles dont le haut clergé a donné dans ces derniers temps de si tristes échantillons.

Législation relative aux Jésuites.

Lorsqu'une question politique, sociale ou religieuse est agitée dans un pays, il serait utile que la presse, indépendamment des appréciations, des discussions auxquelles elle peut et doit se livrer, mît sous les yeux du public les pièces du procès, l'exposé impartial des faits de la cause.

[illegible] légale; elle put se faire délivrer pour la fondation de son collége le legs qui lui avait été fait par l'évêque de Clermont. Le nouveau collége, bien qu'établi à Paris, s'appela *Collége de Clermont*. On y enseigna les doctrines des Jésuites: dévouement à la foi catholique, et surtout dévouement à la milice du catholicisme, la Compagnie de Jésus. Au milieu d'une société fondée sur d'autres bases, les Jésuites maintenaient le principe de Grégoire VII, suzeraineté de la tiare sur toutes les couronnes de la chrétienté. Si le roi désobéit à l'Eglise, s'il n'admet pas cette suprématie, l'Eglise doit l'avertir puis l'excommunier, enfin le condamner à mort. Tout homme qui prend un couteau pour exécuter la sentence ne commet pas un crime, il accomplit un acte héroïque, mémorable, insigne, *facinus memorabile, nobile, insigne* dit Mariana dans le livre du *Roi*.

Sous le règne de Henri IV, cette doctrine était enseignée au collége de Clermont; elle exalta d'abord un premier assassin du roi, Pierre Barrière, puis un élève du collége de Clermont, Jean Châtel, âgé de dix-huit à dix neuf ans, né à Paris de Pierre Châtel et de Denize Hazart. Ce jeune homme voyant dans le roi de France un hérétique, un ennemi de l'Eglise, lui porta un coup de poignard au visage.

Le coupable est arrêté, on interroge son professeur, le père Guéret, la justice met la main sur les papiers des Jésuites. Par arrêt du 28 décembre 1594, le parlement de Paris condamna Jean Châtel à mort comme criminel de lèse-majesté au premier chef, et chassa les Jésuites du royaume comme corrupteurs de la jeunesse et perturbateurs du repos public. Suivant les mœurs du temps, le supplice de Jean Châtel fut atroce.

La court... a condamné et condamne ledit J. Chastel à faire amende honorable devant la principale porte de l'Eglise, nud, en chemise, tenant une torche à la main, de cire ardente, poids de deux livres; et *illec* à genoux dire et déclarer que malheureusement et proditoirement il a attenté ledit trez-inhumain et trez-abominable parricide et blessé le roy d'un couteau en la face; et par fausses et damnables instructions, il a dit au procez: être permis de tuer les roys et que le roy Henry quatriesme à présent regnant n'est en l'Eglise, jusqu'à ce qu'il ait l'approbation du pape, dont il se repend et demande pardon à Dieu, au roy et à justice. Ce fait, être mené et conduit en un tombereau en la place de Grève; *illec* tenaillé aux bras et cuisses, et sa main dextre, tenant icelle le couteau duquel il s'est efforcé commettre ledit parricide, coupée, et après son corps tiré et démembré avec quatre chevaux et ses membres et corps jetez au feu et consumez en cendres et les cendres jetées au vent.

A déclaré et déclare tous et chacun ses biens acquis et confisqués au roi. Avant laquelle exécution sera ledit J. Chastel appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, pour sçavoir la vérité de ses complices et d'aucuns cas résultant dudit procez.

Henri IV consentit à la rentrée des Jésuites, ma[illegible] à leur égard et en leur imposant des obligations nombreuses. Ils n'eurent permission d'ouvrir des colléges qu'aux villes de Toulouse, Auch, Agen, Rodez, Bordeaux, Périgueux, Limoges, Tournon, Lepuy, Aubenaz, Béziers, Lyon, Dijon, La Flèche. Ce choix était déterminé en grande partie par des établissements antérieurs de l'ordre; il excluait la capitale où le Jésuite ne put ni enseigner, ni prêcher, ni administrer les sacrements. C'est la disposition la plus saillante dans l'édit de retour.

Les Jésuites *français* eurent seuls la permission d'entrer en France.

La Compagnie fut tenue de placer près du roi un Jésuite français qui serait le prédicateur du prince et qui lui répondrait au besoin de l'ordre entier, c'était un ôtage:

Le roi veut encore que tous ceux qui sont à présent en nôtre dit royaume et qui seront cy-après reçus en ladite Société feront serment pardevant nos officiers des lieux de rien faire ni entreprendre contre notre service, la paix publique et repos de notre royaume, sans aucune exception ni réservation, dont nos dits officiers envoiront les actes et procès-verbaux ès mains de notre très cher et féal chancelier et un aucuns d'eux, tant de ceux qui sont à présent que de ceux qui surviendront refusant de faire ledit serment, seront contraints de sortir hors de notre dit royaume.

Il fut défendu aux Jésuites d'acquérir en France aucun immeuble sans permission du roi. Tout homme, à son entrée dans l'ordre, mourait civilement et ses biens immeubles étaient dévolus à ses héritiers.

Seront aussi ceux de ladite Société subjects en tout et partout aux lois de notre royaume et justiciables de nos officiers aux cas et ainsi que les autres ecclésiastiques religieux y sont subjects.

Chassés de France comme complices d'un assassinat, et partis avec la malédiction publique, les Jésuites, par leurs intrigues, par leurs sollicitations perpétuelles auprès du pape, étaient parvenus à se faire ouvrir le royaume, mais Paris leur était encore fermé. Cet Ordre, qui s'était donné mission de combattre l'hérésie, de s'emparer de la direction des esprits, de modérer les progrès de la science profane, que pouvait-il faire sans Paris? C'était, dès lors, à Paris, que toute doctrine, bonne ou mauvaise, arrivait à la plus grande publicité. C'est de Paris que rayonnait la science; c'est là que l'Ordre des Jésuites voulait combattre et trôner après la victoire.

On a peine à concevoir que le 27 juillet 1606, Henri IV portant encore au visage la cicatrice faite par le couteau de Jean Châtel, ait rouvert sa capitale aux confréries du père Gueret et du père Guiguard. Un seul fait explique ce changement de résolution. Les fureurs de la Ligue n'étaient pas oubliées ni ses passions complètement éteintes. Chacun se rappelait

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Quelques jours après la fin des REPROUVÉS ET LES ÉLUS, c'est-à-dire dans la première quinzaine de mai, la *Démocratie pacifique* commencera la publication du roman en trois volumes de ALEXANDRE DUMAS, **le Chevalier de Maison-Rouge**, ÉPISODE DE 93.

Salon de 1845 (1).

LES DESSINS. — LA SCULPTURE.

Commençons par nous mettre en état de grâce et réparons les oublis qui peuvent être considérés comme des injures de la critique.

Nous avons oublié un des paysagistes de la jeune école, qui nous avait charmé par la couleur des peintres anglais. Nous avons passé plusieurs fois devant le tableau, l'unique tableau de M. Paul Huet; nous l'avons regardé, loué intérieurement; nous nous sommes demandé pourquoi les vieilles sentinelles de l'Institut, qui ne veulent pas comprendre leur consigne, n'ont pas laissé entrer les autres paysages; et revenu ensuite à nos modestes fonctions de critique, nous avons commis exactement la même injustice que l'Institut. Nous avons mis la lumière sous le boisseau, tant il est vrai que le mal se fait toujours plus ou moins involontairement. C'est peut être involontairement que messieurs de la cinquième classe se dispensent de la triste obligation d'avoir du bon sens.

Le paysage de M. Huet est très heureusement composé, les silhouettes des arbres, des tours se détachent admirablement sur un ciel d'une très belle couleur; les terrains, les rochers d'un ravin sont attaqués avec une vigueur qui égale l'âpre et sauvage harmonie de Salvator Rosa.

Autre injustice: M. Pol Justus, jeune et laborieux talent, a exposé une belle *Madeleine*. Nous la cherchons, nous ne la trouvons pas, et ne la rechercherons plus, et cependant nous devons des encouragements à cette peinture. Il est vrai que [illegible] justice; mais celle-ci [illegible] regardons bien de toutes [illegible] elle a été commise envers une femme; nous nous complaisons à [illegible] d'une bonne action et d'une bonne peinture. Nous [illegible] au spectacle de la terre, même en effigie, que [illegible] avons passé, et passé devant le tableau qui re[illegible] *[illegible] de Charité des colons de Petit Bourg*, et ensuite nous [illegible] Nous [illegible] laissé en arrière le nom du [illegible] Mme Eliza Auer, et de [illegible] le bien qu'il [illegible] penser de son tableau.

(1) Voir les numéros des 24, 25, 31 mars et 7 avril.

Explique qui pourra ces contradictions. Notre encre tarit à demander pour les femmes plus de place au soleil de l'intelligence. Nous disons qu'elles ont de mystérieuses et vigoureuses facultés ensevelies dans les limbes; nous le disons, et, qui mieux est, nous le croyons. Et ensuite, quand une femme témoigne de connaissances acquises, de bonne volonté, d'habileté même, nous oublions que nous l'avons provoquée à cette glorieuse gymnastique de l'intelligence. C'est ainsi que nous avons oublié de charmants intérieurs de Mme Guien, un grand paysage de Mme Empis, une composition de Mme Brune, etc., surtout les cinq portraits en miniature de Mlle Bossange. Depuis les portraits de Mme Mirbel, la miniature n'a pas été poussée plus loin dans ce monde de l'infiniment petit.

La critique n'est pas seulement tenue à la politesse; elle doit encourager ces tentatives que les femmes, ces gracieuses affranchies, font par l'art, par la musique, par la peinture, pour monter plus haut vers Dieu, dans la hiérarchie des âmes. Quand une femme ne mériterait que deux éloges, on nous verra volontiers lui en donner trois; à condition qu'elle nous le rendra plus tard, quand la majesté de la barbe sera humiliée devant la toute-puissance du cotillon.

Nous sommes vraiment effrayé, comme un pêcheur au lit de mort. Nous cherchons à réparer tous les péchés de notre critique, et nous sentons, en avançant, que nous oublions beaucoup d'oublis. On nous a nommé bien des noms, désigné bien des tableaux, dans la première travée, dans la seconde travée, à droite, à gauche, dans la galerie de bois, au dessus, au dessous de ceci, de cela. Que voulez-vous? au milieu de trois mille toiles, nous sommes bien condamné à des omissions volontaires ou involontaires. Nous ne pourrons dire qu'une chose aux peintres qui se trouvent du talent: nous ratifions d'avance la bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes.

Revenons à nos moutons ou plutôt à nos peintres. Le pastel n'est pas resté en arrière des progrès que la peinture a faits depuis vingt années. Malgré le sinistre avertissement de Diderot: Souviens-toi que tu es poussière et que tu retourneras en poussière, le pastel est revenu étaler au Louvre ses ailes de papillon. Un homme est parvenu à créer une école à côté de Paris, ce gouffre qui dévore, qui absorbe toute la vitalité de la province.

M. Maréchal a fondé l'école de Metz. On pourra juger le talent du maître par celui des élèves; le Titien de Metz a inspiré de sa tradition Lemud Tourneux, enfin il a ressuscité la peinture du pastel, il lui a inoculé une vigueur inconnue avant ses savantes recherches, ses étonnants procédés qui donnent à cette poussière ondoyante et chatoyante toute la solidité de la peinture à l'huile. M. Maréchal a exposé une peinture sur verre qui a toute l'intensité de ton des anciennes verrières, et une scène au pastel intitulée: la *Grappe*. Cette scène représente un paysan catalan qui offre un raisin à un enfant. La tête du paysan a une admirable finesse d'expression. Le dessin de ces figures rappelle le dessin des grandes écoles. Ce tableau a une couleur de richesse. Nous regretterions peut-être les tons un peu noirs et lourds des cheveux du paysan. Ces cheveux sont morts. Ils doivent vivre cependant, ils ont je ne sais quel fluide, quel éclat, qui sont les électricités errantes autour de cette auréole naturelle qui couronne nos pensées.

M. Muller a exposé aussi une charmante figure au pastel; véritablement ce jeune peintre, vis-à-vis duquel nous pourrions nous reprocher quelque sévérité, occupe un rang élevé au Salon de cette année. S'il consent à distinguer le mouvement du brouhaha; si pour éviter la roideur il ne tombe pas dans la désinvolture, si pour éviter la symétrie il ne se jette pas dans l'anarchie, il a de bonnes jambes, il peut marcher long-temps et arriver loin. Mais il est une chose dont l'inspiration la plus heureuse ne dispense jamais, c'est l'étude.

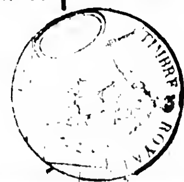
M. Tourneux a plusieurs pastels qui révèlent chez le jeune peintre une grande science de dessin et une grande puissance de coloris. On confond quelquefois ses pastels avec ceux de M. Maréchal. On ne peut pas faire un plus grand éloge de ce jeune talent.

Mme Juillerat, qui met un sentiment très fin, très profond dans toute sa peinture, qui a toute l'onction, toute la grâce imaginable, a exposé deux beaux portraits au pastel; elle étudie bien la physionomie de ses modèles, c'est quelque chose, mais bien peu de chose cependant de mettre les yeux et le nez à leur place. Ce qui importe, c'est de mettre sur toutes les protubérances plus ou moins belles du visage, le paisible rayonnement de l'intelligence.

M. Vidal s'est fait une immense réputation par ses dessins; il est impossible de dépenser plus de coquetterie, d'aristocratie, d'afféterie qu'il en met, dans les poses, dans les ajustements de ces capricieuses et voluptueuses figures, couchées, debout, orientales, parisiennes: beautés charmantes, souriantes, vaporeuses, aériennes, indiquées d'un trait, colorées d'une nuance, sortes d'apparitions fantastiques entre la réalité et l'idée; sortes de corps qui sont des bulles errantes avec un rayon du prisme dans les brises du printemps.

Mais de ces formes rêvées et indiquées, nous allons descendre aux formes, traitées selon toute l'apparence matérielle et concrète des corps. De mémoire d'Exposition, jamais la sculpture n'a été aussi richement, aussi dignement représentée que cette année-ci. Toute l'Europe semble s'être donné rendez-vous dans les caves du Louvre; mais sans y mettre le moindre esprit national: heureusement que les marbres ne sont d'aucune nation! Nous pouvons dire que la sculpture, aussi bien que la peinture française, ont toutes les deux la suprématie dans l'Europe.

La *Phryné* de M. Pradier nous paraît la plus belle figure qu'il ait jamais faite. Certes, ce terrible et diabolique manipulateur de l'argile, avait exécuté des parties de statue plus étonnantes, comme modelé, comme chair vivante, que toutes les parties de sa nouvelle figure. Mais depuis quelques années surtout, M. Pradier mettait dans ses figures je ne sais quel abandon, qui faisait regretter une si grande dépense de talent pour commenter avec du marbre les pages lubriques de l'Arétin. On se demandait par quelle sorte de déchéance morale, l'inspiration n'était pas d'accord avec l'habileté de la main. M. Pradier s'est glorieusement relevé. Cette *Phryné*, qui se nommait Mnesarète, était bien la plus avare courtisane qui ait jamais illustré la Grèce. On l'appelait Crible, Carybde; on l'appelait rires et pleurs, pour désigner son avidité et ses caprices. Elle fut acquittée, comme chacun sait, par un moyen qui la ferait condamner aujourd'hui à six mois de plus de prison pour cause de vio-



« Papeïti, à bord de l'*Uranie*, 2 janvier 1845.

»..... La vie que nous menons à Taïti devient de plus en plus insipide : on ne peut s'écarter de la baie de Papeïti sans des permissions écrites, et encore est-on exposé au danger d'être arrêté par les naturels qui, parce que qu'ils ont suspendu leurs hostilités, n'ont nullement fait la paix avec nous.

» La frégate la *Virginie* est arrivée ici le 21 décembre 1844 avec l'amiral Hamelin, qui était si impatiemment attendu. Nous avons appris qu'il devait rétablir le protectorat : comme la reine l'avait librement accepté il y a environ dix-huit mois, les naturels ont été enchantés de cette nouvelle; mais ils ne veulent prendre aucun parti ni faire aucune démarche avant qu'elle se soit prononcée. Cette décision est pour elle de la dernière importance, car si elle refusait la ratification du protectorat à l'amiral Hamelin comme elle l'a fait à M. Dupetit-Thouars, on ne balancera pas soit à nommer un roi, soit à prendre entièrement possession du pays, ce qui, de toutes manières, la laisserait pour l'avenir sans droits et sans influence sur les indigènes.

P. S. » J'apprends à l'instant par le bateau à vapeur le *Phaéton*, venant de Bacotea, que la reine Pomaré a refusé toute espèce de propositions, et qu'elle s'est retirée dans un endroit fertifié, où elle veut, dit-elle, attendre l'arrivée d'un amiral anglais pour la décider. Je crains bien que tout cela ne se termine d'une manière fâcheuse pour elle. »

Voici les détails que le *Journal du Hâvre* publie à son tour sur nos affaires de Taïti; on verra qu'ils révèlent une situation toute nouvelle :

« ... A l'époque du 2 janvier, le contre-amiral Hamelin était arrivé depuis peu de jours, sur la frégate la *Virginie*: mais, jusqu'alors, rien n'avait transpiré sur le but de sa mission, et sa présence n'avait encore produit aucun résultat. La situation des affaires, du reste, était encore telle que l'avaient laissée les dernières nouvelles, en date d'octobre. Les naturels, retranchés dans leur campement, continuaient de garder une attitude expectante, sans toutefois se livrer à des actes hostiles. Ils semblaient se guider sur la conduite de Pomaré, qui, toujours retirée dans une petite île sous le vent, persistait à se refuser à toute communication avec l'autorité française, et le bateau à vapeur le *Phaéton*, chargé d'une nouvelle mission auprès d'elle, venait de revenir à Papeïti sans avoir obtenu plus de succès que la première fois. On disait qu'elle avait repoussé une ouverture venant de la part de M. Hamelin, et qu'elle n'avait pas voulu recevoir même une lettre que lui a adressée de sa main le roi Louis-Philippe. Son intention, ajoutait-on, était de n'entrer en pourparlers avec les autorités françaises qu'en présence de l'amiral anglais, dont l'arrivée, avec un vaisseau de 80, était prochainement attendue.

» Toutefois, le temps me manque pour vous adresser les preuves de leurs assertions erronées, et je ne puis répondre à vos réflexions, quant à présent, qu'en thèse générale, et de la même manière que nous sommes accusés. Je dirai donc que, non seulement les Français auxquels les plaintes de nos adversaires font allusion, et que l'on voulait chasser des îles, ne méritaient pas ces mauvais traitements, mais encore que les persécutions incessantes dont ils ont été l'objet ne les ont pas empêché de rendre aux affaires des services réels et qu'il est impossible de nier. Partout où se trouvent d'habiles charlatans, les dupes fourmillent, dit-on; jamais cette maxime ne s'est mieux confirmée que dans l'Océanie. Le temps approche pourtant où la vérité triomphera. Les détestables Marquises, que l'on osait mettre en parallèle avec l'ancienne Venise, et qu'il eût été d'une politique si modeste d'abandonner, il y a quinze mois, paraissent être considérées aujourd'hui par les mêmes hommes sous un point de vue diamétralement opposé, puisque *leur évacuation est sérieusement commencée.*

» Cet abandon nous semble de nature à compromettre l'ovation destinée à leur conquérant, qui, du reste, la refusera, en continuant de s'allier à la politique qui l'a compris, et qu'il avait lui-même parfaitement comprise. Il ne reste donc à l'opposition qu'une idole de plus à briser, heureuse de n'avoir commis qu'une aussi louable erreur.

» C'est tout ce que le peu d'instant qui m'est accordé, par l'occasion qui vous porte ma lettre, me permet de vous dire, monsieur; mais, comme nous éprouvons ici, plus que partout ailleurs, les inconvénients des erreurs, dans lesquelles on maintient si habilement les chambres et le pays sur les affaires de l'Océanie, je me charge d'adresser, sous peu de jours, à qui de droit, des éclaircissements complets sur tous les événements qui se sont accomplis sous mes yeux, et la chambre des députés ne terminera pas cette session, sans que l'opposition soit parfaitement instruite de tout ce qui intéresse la France sur ce grave sujet; à moins pourtant que l'on ne parvienne à soustraire ma correspondance, comme cela semble se faire depuis fort longtemps.

» M. le commandant Mallet et M. le commandant d'Aubigny quittent la colonie. Ces deux officiers supérieurs sont vivement regrettés par la population française et la population indigène. Le premier, est M. le commandant de l'*Embuscade*, en station ici depuis dix-huit mois, et qui, par une conduite ferme et beaucoup de savoir, a su, en présence des forces anglaises, supérieures aux siennes, reconquérir la considération et le respect que nos insolents rivaux avaient fait perdre à notre pavillon, à nos autorités et à notre pays, et cela en captant l'amitié et la bienveillance des naturels, en même temps qu'il leur imposait une juste soumission et des craintes légitimes.

» M. le commandant d'Aubigny, à qui sa santé ne permet plus de continuer ses fonctions, remplissait ici celles de commandant particulier des îles de la Société. Ses attributions se rattachaient plus particulièrement au maintien de l'ordre et à l'administration de la justice, et sous ce double rapport le choix ne pouvait être plus heureux. Cette perte est réelle pour la colonie.

» Comme on pourrait donner à mon silence à l'égard de M. le gouverneur, une interprétation contraire aux sentiments qu'il inspire à la population, je dirai qu'en général, on le sait animé des meilleures intentions. Mais M. l'a-

... n'avons guère pu jusqu'ici distinguer les Kabyles des Arabes, parce que certains points ces deux peuples se trouvent confondus ; mais il n'en faut pas moins faire une distinction profonde entre eux.

Les farouches montagnards kabyles n'ont jamais été soumis ni aux Arabes, ni aux Turcs; ils tiennent à leur indépendance, mais c'est pour cela même qu'ils ne nous feront jamais la guerre. Abd-el-Kader est resté pendant trois mois au milieu d'eux pour tâcher de les soulever contre nous; il ne put réussir; il lui fut constamment répondu qu'ils ne descendraient jamais dans la plaine afin que les Français n'eussent pas de prétexte pour les poursuivre dans la montagne. Ils sont donc essentiellement neutres, par intérêt.

Supposez que vous les soumettiez, qu'arrivera-t-il? Le premier ennemi des Français qui se présentera les soulèvera contre nous. Nous pouvons rester en paix avec eux; chercher à les soumettre c'est les armer à jamais contre nous.

Aujourd'hui les tribus de la Kabylie sont éparses et sans lien; le premier coup de fusil tiré n'en fera qu'un seul peuple entièrement uni.

L'année dernière on était unanime à dire qu'il ne fallait nullement entrer dans la grande Kabylie et se borner à ce qui avait été soumis à la domination turque; cela était juste, le principe restait intact : ce qu'on veut faire aujourd'hui est exorbitant.

Je demande donc à M. le ministre de la guerre si, en présence des manifestations qui ont eu lieu, il n'est pas vrai qu'à la grande expédition on n'a pas projeté d'en substituer une petite, qui aurait tous les inconvénients de la grande sans en avoir les avantages (murmures au centre), de manière à pouvoir contenter tout le monde, ceux qui veulent la grande expédition et ceux qui la repoussent.

M. LE MARÉCHAL SOULT, ministre de la guerre. Il me semble qu'il est peu convenable de venir à la tribune discuter des plans de campagne.

M. J. DE LASTEYRIE. Je demande la parole.

M. LE MARÉCHAL SOULT, continuant. Aussi m'abstiendrai-je de toute indiscrétion. J'ai dit à la commission tout ce que je pensais de l'expédition contre la Kabylie. Je maintiens tout ce que j'ai dit à la commission, dans la pensée cependant que les renseignements que je lui fournissais ne sortiraient pas de son enceinte. (On rit.)

La colonne qui devait partir se dirige en ce moment sur Bougie sous la conduite du maréchal commandant l'Algérie, et j'ai l'espoir que sous ce chef habile elle obtiendra des succès qui nous amèneront de nouvelles soumissions.

M. JULES DE LASTEYRIE. Il ne s'agit pas de discuter des plans de campagne, il s'agit de décider si l'on fera une expédition et cette question peut parfaitement être portée à la tribune puisqu'elle exigera un renfort de 20 000 hommes, renfort qui se résoudra en un crédit qui devra être adopté par la chambre.

M. BILLAULT demande si le gouvernement a dessein de redemander au Maroc les 40 000 fr. qui, dans la loi, sont attribués comme indemnité à nos agents et à nos nationaux dans le Maroc. Il profite de l'occasion pour demander au gouvernement où en est l'exécution du traité de Tanger et si le Maroc agira efficacement pour exécuter la partie du traité relative à Abd-el-Kader.

M. DUCHATEL, ministre des affaires étrangères par intérim, répond que

---

lence à la pudeur des juges. Cette courtisane, méprisée dans Athènes, est la plus chaste figure qu'ait jamais faite M. Pradier. Le mouvement des bras, de la tête, a toutes les grâces de l'antiquité; le côté droit, quoique un peu perpendiculaire, a cependant une ligne si souple, si heureusement rompue par les molles flexions du torse, qu'on n'a pas le courage de blâmer le parti pris du sculpteur. Les jambes nous ont paru un peu lourdes. Il est impossible d'ajuster une draperie avec plus de goût que M. Pradier. Cette fois le statuaire a tenté une innovation; il a légèrement coloré la bordure de la draperie. Est-ce un essai pour ressusciter la sculpture polychrome de Phidias? Il serait heureux de voir renouveler la sculpture peinte par un homme de goût. Mais malgré l'exemple du Parthénon, nous sommes disposé à croire que la couleur nuirait aux marbres; que sa blancheur immaculée, radieuse, convient mieux à l'apothéose des formes humaines. Le marbre ennoblit la nature en n'en rappelant que le type. La peinture doit rechercher surtout ce qui est le ton, le sang, la vie, la sculpture ne doit rechercher que la ligne.

M. Pradier se rattache à la tradition de l'antiquité, M. David se rattache à la tradition de Michel-Ange. Ce dernier cherche moins la beauté la palpitation des chairs. Il a exposé cette année un enfant qui cueille des raisins. C'est l'étude anatomique la plus profonde et la plus vraie; c'est la nature sur le fait. Pygmalion n'aurait pas besoin de souffler bien fort sur cette figure pour la faire courir.

M. Bartolini et M. Bosio représentent l'école mourante de Canova, avec plus de talent que ce sculpteur millionnaire. Leurs œuvres ont quelque chose d'élégant, de fluet, qui peut faire suite aux figures effilées de Girodet. La forme y ressemble à des fuseaux. Néanmoins M. Bosio a fait des œuvres capitales qui seront toujours admirées.

M. Jouffroy, le sculpteur si naïf et si élégant du *Secret confié a Vénus*, a exposé cette année deux figures destinées à la Chambre des pairs, le *Printemps* et *l'Automne*. Il a exécuté ces deux saisons dans le style simple et discret de la Venus d'Arles. Ce qui distingue ce talent si remarquable, c'est la suavité des lignes, c'est la grâce des contours; il semble, en voyant ses œuvres, entendre les derniers échos de la lyre athénienne couronnée de violettes.

M. Simart donne à ses figures un caractère héroïque, sévère, grandiose : il a exposé aussi deux figures. La première est une Vierge destinée à la cathédrale de Troyes. Pour mettre cette statue en harmonie avec l'architecture et la sculpture gothiques, M. Simart a fait taire ses réminiscences d'Athènes. Il s'est tenu plus près du sentiment chrétien. Nous devons lui savoir d'autant plus gré de cette réserve, que c'est un talent en possession d'une très grande science, et de dessin et de modelé. L'expression de cette Vierge est douce et modeste. Le Christ a déjà une physionomie divine. Jusqu'à présent, selon nous, on a donné une expression trop doucereuse et trop féminine au Christ enfant et aux anges. Il faut leur prêter au contraire la sublime et sévère conscience de la divinité. La seconde figure de M. Simart représente la *Poésie épique*. C'est bien la tête enthousiaste, la lèvre hautaine, l'attitude hardie de la muse qui chante la colère d'Achille ou la descente du Dante aux enfers. Epopée, lyrisme, ce marbre personnifie les plus hautes aspirations de la poésie humaine. Cette figure ira dignement se placer à côté de la philo-

sophie, sa sœur aînée, d'autres disent cadette. Par ces deux figures et celle d'Oreste mourant, M. Simart s'est fait une place bien originale dans la pléiade des statuaires. Il ne cherche pas seulement la ligne et la forme, il cherche l'expression et le caractère.

Pourquoi ne retrouvons-nous au Salon qu'un simple buste d'un homme qui a fait comme forme la plus belle figure d'homme, comme M. Pradier a fait la plus belle figure de femme. Pourquoi M. Louis Brian n'a-t-il plus rien exposé, depuis son envoi de Rome, que le buste de M. Lamartine et le buste de cette année? Certes, cette tête de M. Aimé Martin est bien étudiée, bien fouillée : nous y trouvons là tout l'esprit charmant de l'écrivain qui nous rappelle Bernardin de Saint-Pierre, qui, par ses savants commentaires sur Molière, nous initie à tous les secrets de la comédie et du théâtre au dix-septième siècle. Mais est-ce assez pour la réputation de M. Brian de se reposer sur son premier chef-d'œuvre?

Qui trop embrasse mal étreint. A qui le dites-vous, charmant enfant? Notre vie se passe à trop embrasser. Et cependant, vous avez tort, vous et votre proverbe. Il ne faut rien étreindre, il faut tout embrasser. Portez la plus grosse gerbe de fruits, au risque d'en laisser tomber quelques-uns sur la route. Nous n'ouvrirons jamais trop les bras, nous n'aurons, vous n'aurez jamais vous-même trop d'ambition. Il est impossible de rendre le plus gracieux sujet plus gracieusement que M. Farochon. Voyez cet enfant chargé de fruits. C'est une figure à mettre dans une galerie de fleurs : elle est parfaitement modelée. On sourit aux efforts de ce joli enfant pour retenir le riche fardeau qui lui échappe. Nous avons remarqué un Christ en plâtre du même sculpteur, dessiné, modelé avec le même bonheur d'exécution.

Nous devons citer aussi un buste de M. Bonnassieu, un autre de Nodier par M. Chambard, plusieurs bustes de M. Dantan, plusieurs autres de M. Oudiné, ce consciencieux et habile artiste qui s'est formé à la bonne école de M. Ingres; enfin une remarquable figure équestre de Napoléon par M. Dorsay.

Si nous avions à choisir dans toute l'Exposition, le groupe que nous aimerions le mieux à posséder, ce serait assurément celui de M. Debay. C'est une idée d'une étonnante poésie, de la plus touchante poésie merveilleusement rendue. Figurez-vous le berceau de la première mère : elle n'a que ses bras; dans sa candeur et son affection primitives, elle tient sur ses genoux l'espérance du monde.

N'oublions pas non plus une très jolie sculpture de Mme Dubuffe, qui avait fait, l'année passée, un beau buste de M. Delaroche.

M. Etex a exposé son groupe en marbre de *Hero et de Léandre*. Nous avons retrouvé cette habileté d'exécution qu'a illustrée M. Etex dans son groupe de *Caïn*. Les sculptures de M. Etex ont beaucoup de relief, mais elle nous paraissent avoir le caractère d'ébauches. Cela est fort, puissant; cela manque un peu de fini. On voudrait voir passer la râpe quelquefois de plus sur ce marbre.

M. Garraud a exposé un groupe qui représente la *Première Famille sur la terre*. Au milieu de beaucoup d'incorrections, cette sculpture a une singulière énergie.

M. Barre a, cette année, deux statues : l'une représente un *Saint Jean-Baptiste*; c'est de la bonne et savante sculpture, très approfondie,

très consciencieusement traitée. Ce sont bien les formes qui conviennent au précurseur du Christ. Ce n'est pas une forme antique, c'est une forme chrétienne; ce n'est pas non plus un corps cénobitique exténué par le jeûne, tel que Donatello l'a imaginé. L'autre figure représente un *Mathieu Molé*. Il est difficile à la sculpture de retrouver son compte dans les personnages officiels et avec des costumes modernes, aussi bien que dans les compositions de fantaisie. Néanmoins M. Barre s'est tiré très heureusement des difficultés de costume. Il a représenté cette grave et austère figure empreinte de toutes les nobles qualités, du courage civil qu'elle déploya dans les troubles de la Fronde. Si M. Barre n'avait déjà une belle réputation solidement établie, l'Exposition de cette année, si riche cependant de talents, l'aurait placé au rang de nos premiers artistes.

Tous les hommes de goût ont remarqué une très gracieuse figure de *Psyché* par M. Desbœuf. Il est impossible de mieux traduire par le marbre la fable d'Apulée. Ce sont bien les formes épurées de cet idéal que M. Desbœuf a poursuivi, sans nul doute, comme tous les artistes. Qui n'a porté avec soi sa *Psyché* dans toutes ses rêveries?

M. Bovy n'a exposé que sa Médaille commémorative de la loi des chemins de fer. Nous n'hésitons pas à proclamer M. Bovy le premier graveur en médaille de notre époque. Personne, et surtout David, n'est parvenu à rendre le profit d'une tête avec autant de profondeur et de caractère. Tous ceux qui se rappellent avoir vu les médaillons de Litsz, Planche, Schopier, et les travaux de M. Bovy, ses anges, tous les caprices de ce burin qui rappelle, s'il n'égale pas, les plus beaux débris de l'antiquité, ne devront pas s'étonner de voir que la modestie nuit au talent, et que le talent nuit à la réputation. L'Institut avait à élire un graveur en médailles : il va chercher M. Gatteaux, qui a l'inappréciable mérite d'être millionnaire, mais qui rachète bien ce mérite par la plus mauvaise sculpture qu'on ait jamais faite.

Mais l'Institut a la main aussi malheureuse pour ses choix que pour ses exclusions. Il paraîtrait que les plaintes unanimes de la presse on porté un certain trouble dans le vénérable aréopage. Trois fois ces têtes classiques en ont remué sur leurs pivots. Ces messieurs partagent notre avis, ils avouent qu'ils commettent des abus. Quand notre ami Théophile Gautier les a nommés, ils se sont effrayés d'avoir un nom, ils ne savaient pas pourquoi ils avaient un nom. Cependant je retirerai du pilori de la presse un homme d'un vrai talent, M. Nanteuil, qui est justement le sculpteur le plus sympathique pour la jeune école. Enfin, ces messieurs veulent renoncer à l'arbitraire, au despotisme; ils veulent recevoir indistinctement tout le monde, oui, tout le monde très indistinctement. Mais attendez, à une condition cependant; vous ne comprenez pas cette condition, vous ne la sentez pas venir : à la condition, pour vous autres infortunés artistes, de passer devant les membre de l'Institut un examen préalable qui, si vous êtes reçus, vous ouvrira à perpétuité les portes du Louvre. On ne peut pas être plus Institut que cela.

EUGÈNE PELLETAN.

M. DE MACKAU donne de nouveau l'assurance qu'un projet de loi sera prochainement présenté sur ce sujet.

M. DE LESPINASSE se plaint que les croix d'honneur sont trop prodiguées.

M. JULES DE LASTEYRIE présente des considérations sur nos établissements dans l'Afrique occidentale ; il fait l'historique de ces établissements, rappelle la discussion et les négociations auxquelles ils ont donné lieu, et se plaint que le gouvernement français les sacrifie à l'Angleterre.

Ce n'est pas cependant qu'il demande le rejet du crédit, mais le différend qui s'était élevé entre la France et l'Angleterre à ce sujet a été soumis à l'arbitrage du roi de Prusse, qui a prononcé avec une loyauté que personne ne saurait méconnaître. Les prétentions de l'Angleterre étaient fondées à certains égards ; mais il y a ici une question plus grave, c'est celle de nos droits sur le Sénégal et de nos établissements sur cette partie des côtes d'Afrique.

L'orateur rappelle que nous avons sur la côte du Sénégal plusieurs comptoirs et dans le nombre celui d'Abreda sur le cours de Gambie. Le gouvernement a maintenu le droit de la France à la possession d'Abreda, mais il a abandonné la souveraineté de la Gambie.

L'Angleterre a élevé à l'embouchure de cette rivière le fort de Sainte-Marie-de-Batburst, comme signe de sa souveraineté sur cette rivière. Longtemps notre marine a refusé de la reconnaître. Le bateau à vapeur de guerre l'*Alibi*, sur lequel se trouvait M. le prince de Joinville, a refusé le salut demandé par l'Angleterre à titre de souveraine des eaux de la Gambie. Une représentation a été adressée à ce sujet par le gouvernement anglais en termes fort vifs, et le commandant de l'*Alibi* a été blâmé !

M. DUCHATEL, ministre des affaires étrangères par intérim. Je n'ai été averti que la discussion devait porter sur ce point que par le discours de l'honorable préopinant. J'ai de nouveaux documents à fournir à la Chambre, et je la prie de renvoyer la suite de la discussion à demain. (Oui ! oui !)

FAITS DIVERS.

Plusieurs journaux annoncent ce matin que M. Guizot, en laissant l'intérim des affaires étrangères à son collègue de l'intérieur, a expressément réservé les questions du Texas, du droit de visite et du mariage de la reine d'Espagne, qu'on ne doit pas résoudre sans sa participation. —

— M. Guizot a quitté aujourd'hui, à deux heures, le ministère des affaires étrangères, et a pris possession de sa résidence de Passy.

— Le *Moniteur universel* publie ce matin la loi sur la translation du domicile politique, qui fixe à 25 fr. le minimum d'imposition qu'un citoyen devra payer dans un lieu quelconque pour avoir le droit d'y transférer son domicile politique et y exercer des droits électoraux. —

— « Voici enfin, dit la *Presse*, une circonstance où le gouvernement vient de faire acte d'initiative :—il vient de nommer spontanément membres de la Légion-d'Honneur trois écrivains éminents, MM. de Balzac, Alfred de Musset et Frédéric Soulié, sans qu'aucun de ces trois écrivains ait sollicité cette marque de distinction à laquelle ils avaient d'incontestables droits. » —

— La commission nommée par la Chambre des députés pour l'examen du projet de loi sur l'amélioration des rivières a entendu samedi plusieurs délégués d'intérêts locaux, et notamment M. Anselme Petetin, pour la navigation du Rhône, complètement omis dans le projet de loi.

— Les médecins et pharmaciens de Châteauroux ont décidé qu'à partir du 1er avril les soins et médicaments de leur profession seraient gratuitement donnés par eux aux familles indigentes, dans la ville et dans la banlieue, qui ont été divisées à cet effet en dix sections ; une allocation municipale a été votée pour l'achat du prix de revient des médicaments nécessaires à cette œuvre.

— Un jeune homme de vingt-cinq ans est mort, le 11 avril, à Monteux (Vaucluse), près de Carpentras, d'hydrophobie, après deux jours d'horribles souffrances. Ce malheureux avait été mordu, il y a deux mois, par son chien, dans la gueule duquel il avait fourré sa main pour enlever un os qu'il croyait engagé dans le gosier de l'animal, et c'est deux mois après avoir reçu cette morsure que la terrible maladie s'est déclarée chez lui.

— Un mariage vient d'être contracté dans de singulières circonstances. Le nommé Adenot, condamné à dix ans de travaux forcés, a été transféré et déferré à Mirecourt pour y contracter mariage avec la fille d'un autre condamné aux travaux forcés. Six enfants étaient nés de l'union illégitime d'Adenot et de cette fille. Après la célébration, Adenot a été réintégré dans la prison.

— M. Emile Chevé ouvrira un nouveau cours d'ANATOMIE, le mercredi 7 mai, à quatre heures, dans son amphithéâtre, rue Saint-André-des-Arts, n° 60, et le continuera tous les jours, les dimanches et les jeudis exceptés. La méthode essentiellement analytique de M. E. Chevé, substituant partout le raisonnement à la mémoire, transforme en travail attrayant l'étude ordinairement si rebutante de l'anatomie.

ACADEMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. ÉLIE DE BEAUMONT.

Séance du 28 avril.

Discussion orageuse. — *Aboulwefa devant l'Académie.* — Aboulwefa est un auteur arabe, vivant au dixième siècle, qui ne se doutait certainement pas des tempêtes qu'il soulèverait en 1845 au sein du premier corps scientifique du monde. Quelle que soit la renommée dont peut-être il jouissait dans son temps, il ne pouvait certainement pas s'attendre à être à la fois si préconisé et si maltraité qu'il l'a été hier au palais Mazarin. Il nous a semblé voir l'ombre de l'astronome arabe rappelée sur la terre du cinquième ou septième ciel de Mahomet, se promenant sur la longue table verte de l'Institut, fort étonnée de l'effet produit par un [illegible] Trancé d[illegible] popularité. Nous l'avons vue s'arrêter devant M. Biot et lui demander grâce de ses injures, courir à M. Liouville pour implorer sa protection militante, implorer l'intervention du président, et, s'adresser à M. Poinsot pour le supplier de faire usage de sa vieille autorité. Pauvre ombre désolée, accusée, des plus indignes forfaits! Pour elle sont à la portée de tous les géomètres et de tous les astronomes qui composent l'Académie. Qu'ils prononcent. Un plus long silence de leur part serait un attentat à la dignité de l'Académie. Je ne peux pas accepter d'autres adversaires qu'eux. L'Académie serait déchue si, dans une question aussi considérable, elle ne prenait point parti pour la vérité.

M. LIOUVILLE. Je ne sais pas l'arabe, et c'est pourquoi je ne me prononcerai pas dans la question débattue entre MM. Biot et Sédillot.

M. BIOT. Il n'est pas besoin de savoir l'arabe pour traiter une telle question. Je ne sais pas l'arabe, et j'ai pu prononcer, grâce à une traduction du manuscrit d'Aboulwefa que j'ai fait faire par trois des plus savants orientalistes de Paris. Vous avez le texte imprimé par mes soins, prononcez.

M. LIOUVILLE. Vos traducteurs ne sont pas astronomes ; ils ont pu se tromper sur le vrai sens du texte primitif. D'ailleurs votre traduction est incomplète ; il manque plusieurs chapitres non retrouvés à la Bibliothèque royale. Quant à moi, si je voulais me prononcer sur la question, je commencerais par apprendre l'arabe et ensuite je lirais beaucoup de livres scientifiques du temps d'Aboulwefa ; ce n'est qu'alors, quand j'aurais apprécié l'état général des connaissances scientifiques à cette époque, que je me hasarderais à décider si réellement les Arabes du dixième siècle avaient les connaissances que leur prête M. Sédillot, que leur refuse M. Biot. D'ailleurs, je voudrais avoir un texte complet. Je ne comprends pas que vous taxiez si légèrement d'observations mensongères, les observations d'Aboulwefa, que vous donniez des démentis à cet Arabe, lorsqu'il affirme avoir vu ou fait quelque chose qui contrarie votre thèse.

M. ARAGO. J'ajouterai que M. Sédillot affirme que dans le manuscrit arabe, il y a des calculs et des chiffres que M. Biot n'a pas pu vérifier, à cause de l'état incomplet de l'exemplaire de la bibliothèque.

M. BIOT. Qu'importe tout cela? Je vous ai remis les pièces actuelles du procès ; vous devez vous prononcer, ou votre silence sera interprété contre vous.

M. ARAGO. Je ne me prononcerai pas, car il y a, dit-on, au fond de la question, un intérêt personnel dont je ne veux pas me mêler.

M. BIOT. Mais vous vous en êtes mêlé. Vous avez parlé contre mon Mémoire.

M. ARAGO. Je n'ai pas lu votre Mémoire, je ne le lirai pas ; je n'en ai parlé à personne. Je ne veux pas m'occuper de cette question, en dehors de mes travaux.

M. POINSOT. J'ai lu le Mémoire de M. Biot. J'ai regretté qu'il eût intercalé dans la traduction du texte arabe, grand nombre de parenthèses qui empêchent qu'on ne suive le développement des idées d'Aboulwefa. J'ai dû coller de petits bouts de papier blanc sur les remarques et parenthèses de M. Biot, afin de pouvoir connaître complètement le texte traduit. J'ai lu ensuite les observations de notre confrère, et je me suis donné beaucoup de mal. En définitive, je trouve la question fort obscure. Toutefois, je ne me mettrai point à étudier l'arabe, pour une affaire qui n'est point du domaine de la science positive, mais qui regarde les érudits ; qu'ils s'arrangent entre eux.

M. BIOT. Je persiste dans mon défi ; on ne peut mépriser ainsi mon travail. Il faut qu'on se prononce. Je dis qu'Aboulwefa ne savait rien, n'avait rien fait qu'il n'eût emprunté aux Grecs.

L'ombre d'Aboulwefa se sauve abattue ; nous l'accompagnons, en lui promettant de la défendre, si elle est innocente. Nous avons tenu parole; nous avons dîné le soir même avec un savant Arabe, mais Arabe de vrai et sachant l'astronomie. A notre prière, il s'est engagé à étudier la question. Ombre d'Aboulwefa, reposez en paix ! N'êtes-vous déjà vengée : nous livrons à la postérité les mémorables discours prononcés à votre occasion, le 28 avril 1845.

— Revenons à l'astronomie contemporaine, et citons honorablement le travail de M. Leverrier, la comète découverte en 1843 par M. Faye. Cette comète, on s'en souvient peut-être, décrit une orbite elliptique. M. Leverrier a calculé l'époque de son prochain retour au périhélie ; il a trouvé, à deux jours près, à cause des perturbations possibles, qu'elle reparaîtrait le 26 mars 1851.

— M. Vico fait connaître aujourd'hui que c'est lui qui a découvert les deux dernières comètes observées depuis peu de temps à Rome, et dont on ne savait point les auteurs.

— M. Darlu conteste avec beaucoup de raison les calculs et conclusions de M. Petit sur le bolide, qui aurait dû, selon ce dernier savant, tomber près de Rennes.

— M. Herbault, carrossier à Poitiers, donne la description d'un système de roues à plusieurs rayons pour tourner dans toutes les courbes des chemins de fer et pour monter les pentes très inclinées, et M. Pommereau celle d'un frein à empêcher les accidents des nouvelles voies de communication.

Acoustique. — M. Despret a lu aujourd'hui des observations fort importantes sur la limite des sons graves ou aigus appréciables à l'oreille. Le physicien a commencé par distinguer parmi les sons ceux qui sont susceptibles d'être classés par rapport à un autre son de ceux qui se borneraient à produire un effet quelconque sur l'ouïe ; il ne s'occupe pas de ces derniers. Quant aux autres, il démontre que tous ceux qui donnent depuis 32 jusqu'à 73 000 vibrations simples, sont susceptibles d'être appréciés et classés. M. Despret recule ainsi considérablement, pour les sons aigus, les limites jusqu'alors admises. Mais les expériences faites ingénieusement sur des diapasons de dimensions fort variées, et qu'il a répétées devant l'Académie, ne laissent aucun doute à cet égard. M. Despret a de plus fait voir qu'on pourrait tirer parti des diapasons réunis en accord dans les orchestres pour produire des effets vraiment remarquables.

— M. Demidoff envoie les observations météorologiques recueillies à Nyne-Taguilsk en 1844.

— M. Sturm dépose la fin de son important Mémoire sur l'adaptation de l'œil pour la vision à toute distance.

— M. Durocher envoie une Note savante sur l'origine des roches granitiques, où il expose une théorie fort plausible sur l'engencement des cristaux de quartz et de feldspath, qui, selon lui, s'étaient trouvés mélangés à l'état liquide, et ont cristallisé ensemble.

mauvais français, il résulte que la faculté des racines à s'enfoncer dans le mercure, long-temps considérée comme un paradoxe est mise hors de doute ; que la chaleur et la lumière influent sur la rapidité et sur la profondeur de cette pénétration commune à toutes les racines. Quant à la cause même du fait démontré, voici ce qu'en dit M. Dutrochet : « La » cause principale de la pénétration des racines dans le mercure est la » fixation des graines soit à la surface du mercure, soit au dessus de » cette surface, car, lorsque cette fixation n'a pas lieu, les racines s'enfoncent seulement en raison du poids de la graine. »

Nous avouons, en toute humilité, que nous ne comprenons rien à un tel galimatias. Sans doute le lecteur n'y comprendra pas davantage, et cette pensée nous console. Après une lecture attentive du rapport de M. Dutrochet, nous avons cru trouver que cela devait vouloir dire : la cause de la pénétration des racines, des plantes dans le mercure est l'état hygrométrique de ce métal! Ce ne sont pas les explications de M. Dutrochet, hâtons-nous de le dire qui nous ont amené à cette découverte, mais la lecture d'une phrase, empruntée par l'académicien-rapporteur, au Mémoire de M. Pager.

— Au nom d'une commission dont il fait partie avec MM. de Mirbel et Richard, M. Ad. Brongniart fils lit un rapport sur le Mémoire de M. Duchartre, concernant la clandestine (*lathræa clandestina*).

M. Duchartre a étudié successivement tous les organes de cette plante parasite, et a signalé des faits importants que la commission a pu vérifier pour la plupart, au moyen des échantillons procurés par l'auteur. — La structure de la tige présente, comme dans toutes les plantes dicotylédones, la moelle, le ligneux et le système cortical ; mais elle se distingue par l'absence et d'un étui médullaire et de rayons médullaires dans le corps ligneux. La zône ligneuse est entièrement formée de cellules allongées dans le sens perpendiculaire, et parallèle par conséquent à la moelle. Déjà l'auteur du rapport avait signalé une disposition analogue dans les crassulacées, dont la zône ligneuse est pareillement dépourvue de lignes de cellules à direction rayonnante.

La clandestine se fixe sur les racines des arbres par des suçoirs nombreux terminant les radicelles, ou naissant latéralement le long de ces fibrilles et représentant les spongioles. La plupart des plantes parasites sur des racines sont dépourvues de vraies feuilles, ces organes étant réduits à des écailles courtes comme dans les orobanches, les monotropa, etc. ; mais dans les lathræa, ces organes, bien qu'ils soient courts et imbriqués comme des écailles, sont rétrécis à leur base en une sorte de pétiole et présentent un limbe charnu cordiforme.

M. Ad. Brongniart termine son rapport en disant que, malgré de légères lacunes, le travail de M. Duchartre est un des plus complets qui existent sur l'histoire anatomique et organogénique d'un végétal spécial. La commission propose, et l'Académie décide l'insertion dans les Mémoires des savants étrangers.

Chirurgie. — M. Guépratte, chirurgien major de la marine, adresse une Note sur une modification qu'il a apportée au troicart, afin de prévenir dans l'opération de l'hydrocèle, l'injection du liquide irritant, dans le tissu cellulaire du scrotum.

Pour la cure radicale de l'hydrocèle on préfère généralement l'injection à toutes les autres méthodes, et on la pratique avec un liquide (vin alcoolisé ou solution d'iode) qui détermine dans l'enveloppe sérense (tunique vaginale) siège de l'épanchement, une inflammation adhésive. Mais si, au moment où le chirurgien pousse cette injection, la canule qui se trouve confiée à un aide vient à quitter la cavité vaginale, soit par suite d'un mouvement brusque du malade, soit par toute autre cause, le liquide irritant s'infiltre dans les mailles du tissu celluleux des bourses, où il détermine une inflammation dangereuse donnant lieu quelquefois à la gangrène. La modification que M. Guépratte a fait subir au troicart aurait pour objet de rendre impossible un pareil accident.

Cette modification porte sur la canule qu'une cloison longitudinale divise en deux loges inégales, l'une occupée par le poinçon, l'autre plus petite, recevant une crémaillère qui est fixée du côté de la cuillère à un coulant chargé de la mouvoir, et qui s'adapte à l'opposite au talon d'une soupape en élitre, voisine de l'extrémité pénétrante de la canule.

Le troicart et la canule une fois plongés dans la tumeur, on pousse le coulant et aussitôt la soupape se redresse perpendiculaire à l'axe de l'instrument, de manière à être arrêtée contre la sérense, d'où l'extrémité de la canule ne peut plus s'échapper tant que, par un nouveau mouvement imprimé au coulant, on n'a pas fait retomber la soupape.

Le nouvel instrument, dont la forme et le volume sont exactement les mêmes que ceux du troicart ordinaire, est tout aussi facile à manœuvrer, et nous paraît très bien remplir la fin pour laquelle il a été imaginé. En donnant le moyen d'écarter d'une opération peu grave en elle-même, une chance réelle de danger sérieux, M. Guépratte a fait une chose utile et méritoire : c'est là un de ces perfectionnements qu'on doit applaudir et encourager.

B. et P.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 29 AVRIL.

Le *Journal des Débats* pense que la question du Texas n'est pas voisine d'une solution définitive. Le refus du congrès de prendre à sa charge la dette du Texas aurait beaucoup refroidi le zèle des Texiens pour la réunion. D'autre part la situation intérieure du Mexique les délivre, quant à présent, de la crainte d'être attaqués par une armée mexicaine.

Le *Journal des Débats* querelle les Etats-Unis sur leur humeur envahissante qui ne se contente plus du Texas, mais veut encore l'Orégon, le Canada et le nouveau Brunswick. « Ce sont véritablement, dit-il, des » symptômes maladifs ou de ridicules clameurs. Pour le Canada le nou» veau Brunswick et même l'Orégon, ces démonstrations n'ont rien de » dangereux. L'Angleterre a assez de puissance pour se faire respecter » d'une démocratie hautaine et insatiable, plus capable de parler que » d'agir dès qu'il s'agit d'entreprises militaires contre des forces réguliè» rement organisées et contre l'un des plus grands peuples de la civilisa» tion. » Il est déplorable de voir un journal confident de la pensée gouvernementale parler en de semblables termes des Etats-Unis. Ne croirait-on pas cette dernière phrase empruntée toute entière à un journal anglais?

Bourse du 29 avril 1845.

Le 5 0|0 a été fort maltraité aujourd'hui et ferme en baisse de 50 c., tandis que le 3 0|0, bien tenu au commencement de la Bourse, n'a fléchi ensuite que de 15 c.

Les chemins de fer continuent à être dans une extrême défaveur; la baisse a été cette fois encore plus considérable.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :

Emprunt 86 35, 10. — Belgique 1842, 105 1|2. — Espagne différée anc., 8 1|2. — Id. nouv., 18. — 3 0|0, 42 1|4, 42. — Lots d'Autriche, 405. — Lots sortis, 615. — Chemins de La Teste, 215, 210. — Grand'Combe, 1550, 1555. — Comptoir Ganneron, 1140. — Jouiss. des 4 Canaux, 120. — 3 Canaux, 1260. — Canal de Bourgogne, 1090.

Actions de : Lits militaires, 1000. — Gaz français, 5175. — Zinc Vieille-Montagne, 6675. — Id. nouv., 2900. — Union linière, 545, 540. — Lin Maberly, 765. — Compagnie continentale, 675.

Obligations de chemins de fer : Versailles riv. dr. anc., 1055. — Id. nouv.,

Dimanche.
Bourse fermée.

Av. 85 60.
Ap. 85 50.

Rep.	Fin c.	F. pr.
3 p. 0|0	2 1|2 5	12 1|2 15
5 0|0		25 27 1|2
Bons du Trésor.		

F. p. 85, 85 d. un. 86, 85 90 d. 50.
F. p. 120 20, 119 80 d. 50.
Orl 1250, 1220 d. 20. 1245, 1215 d. 14 au 15 mai.
Hâvre, 900 d. 10. i l.
Strasb. 245, 288 75 d. 10 au 16.

MARCHANDISES. — Huile de colza, disponible, 87,00 à 00,00; courant du mois, 80,00 à 00,00; 4 mois d'été, 91.00 à 92,00; 4 derniers mois, 98,00 à 00,00; 4 premiers 1846, 101,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 83,50.

ESPRIT 3|6. — Disponible et courant du mois, 92,00 à 93,00; mai en décembre, 92,60 à 00,00; juillet et août, 91,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 86,00 à 00,00.

Spectacles du 30 avril.

8 h. 0|0 OPÉRA. — Favorite.
7 h. 1|2 THEATRE-FRANCAIS. — Femme de 40 ans. Mari à la campagne.
7 h. 0|0 OPERA-COMIQUE. — Cendrillon,
7 h. 0|0 ODÉON. — Les Pharaons. Camoëns.
6 h. 3|4 VAUDEVILLE. — Mme Bugolin. L'Amour. Mansarde.
6 h. 0|0 VARIETES. — Un Conte de Fée. 2 Pierrots. Tom Pouff.
6 h. 3|4 GYMNASE. — Jeanne et Jeanneton. L'Image. Michel.
6 h. 3|4 PALAIS-ROYAL. — Un Poisson. Le Roi. Mme Dubouquin. Le Vieux.
6 h. 1|2 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
6 h. 0|0 AMBIGU. — La Peste noire.
6 h. 0|0 GAITE. — Tour de Ferrare.
6 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 0|0 COMTE. — La Fée. Mme Genlis. Mazurka. L'Anglais touriste.
6 h. 0|0 FOLIES. — L'Huissier. L'Orage. Mariage. Chanteuse. Constant.
6 h. 0|0 LUXEMBOURG. — Honneur. Duchesse et Poissarde. Perlerinette.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heure.

BAINS DE HOMBOURG

(Près de Francfort-sur-Mein.)

Les Eaux minérales de Hombourg jaillissent à deux cents mètres au-dessus du niveau de la mer. Elles sont situées au pied des montagnes du Taunus. A ces eaux, dont la réputation est si bien établie en Allemagne, viennent se joindre de nouvelles sources, qui, par l'intensité de leur minéralisation et l'énergie de leur action dans certains états morbides, s'élèvent à l'un des premiers rangs parmi les eaux minérales de l'Allemagne.

Les sources de Hombourg sont au nombre de cinq. Elles ont été analysées par le savant professeur Liébig. Malgré les différences qui existent entre ces diverses sources, ces eaux peuvent être considérées comme un même médicament diversement modifié. Les principes minéralisateurs restent les mêmes; il n'y a de différence que dans leur quantité et leurs proportions. Et c'est un avantage précieux pour les médecins de pouvoir adapter à chaque cas individuel l'eau qui lui convient; ou, en changeant de source, de pouvoir modifier le traitement pendant le cours de la maladie.

L'usage interne de ces eaux est d'une efficacité constante, surtout quand elle est prise à la source; car alors l'air vif des montagnes, le mouvement, la distraction, l'absence des affaires, concourent à augmenter l'action du médicament.

Les eaux de Hombourg sont stimulantes, toniques, résolutives et purgatives. Elles conviennent dans tous les cas où il s'agit de modifier les fonctions perverties de l'estomac et des intestins, en portant une stimulation particulière sur ces organes, lorsqu'il faut activer la circulation abdominale, exciter les organes sécréteurs, régulariser la nutrition et l'assimilation. Elles sont préconisées avec le plus grand succès dans *les engorgemens du foie et de la rate, l'hypochondrie, l'ictère, les hémorrhoïdes et les constipations opiniâtres*. Les maladies des *voies urinaires et rénales, la diathèse calculeuse et la goutte*, dépendant du dérangement des fonctions digestives, en obtiennent d'heureux résultats.

La ville de Hombourg n'est pas restée stationnaire depuis quatre ans que ses eaux minérales ont obtenu une réputation si justement méritée. Une nouvelle ville s'est créée à côté de l'ancienne, et de nouveaux hôtels et des maisons particulières y offrent aux étrangers tout le confort et tout le luxe des établissemens de bains les plus renommés.

Les forêts qui entourent Hombourg comme une riche ceinture ont été percées de sentiers et de routes carrossables, de manière que les promeneurs peuvent parcourir facilement les sites si pittoresques du Taunus, le Feldberg, la roche d'Elisabeth, les chênes de Luther, la mine d'or, etc., etc.

Les entrepreneurs des Eaux minérales ont fait construire un magnifique Casino, qui, par la beauté de son architecture, sa bonne distribution et le luxe de ses décors, surpasse tout ce qu'on a vu jusqu'à ce jour sur les bords du Rhin : il contient une superbe salle de bal, une salle de concerts, des salons pour les jeux de trente et quarante et de roulette, un cabinet de lecture où se trouvent la plupart des journaux allemands, français, anglais, russes, belges et hollandais, une salle de café, un divan donnant sur une belle terrasse en asphalte, et une superbe salle à manger, avec table d'hôte servie à la française, à une heure et à cinq heures.

L'excellent orchestre du théâtre de Mayence se fait entendre trois fois par jour : le matin, aux sources; l'après-dînée, dans les jardins si beaux du Casino; et le soir, dans la grande salle de bal.

Les concerts, les bals et les fêtes de toute espèce s'y succèdent sans interruption.

Les administrateurs, qui ne reculent devant aucun sacrifice pour rendre cette place de bains aussi agréable que possible aux étrangers, ont affermé vingt mille hectares de forêts et de plaines, où le gros et le petit gibier se trouvent en abondance, ainsi qu'un parc de réserve pour les grandes chasses de l'arrière-saison et de l'hiver. Le Casino de Hombourg a, jusqu'à présent, seul le privilége de rester ouvert pendant toute l'année, et la continuation des jeux de hasard, des bals, des concerts et des chasses, fait que, même pendant la saison d'hiver, cette résidence attire une société nombreuse et choisie et qui s'y rend de toutes les parties de l'Europe.

On se rend de **PARIS** à **HOMBOURG** en 42 heures, en passant par **MAYENCE** et **FRANCFORT**; on va en une heure et demie de **FRANCFORT** à **HOMBOURG**; en deux heures et demie de **MAYENCE** à **HOMBOURG**; des omnibus et des voitures de la poste font le trajet toutes les heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

[...] ; il ne faut pas donner à penser à la Chambre que le Cabinet ne peut pas, même un seul jour, se passer de M. Guizot.

M. Duchâtel a établi très longuement les trois points suivants : la France n'a jamais contesté le droit de l'Angleterre sur la Gambie ; la France maintient son droit absolu de souveraineté sur Albréda ; enfin le gouvernement français entend réserver sur la Gambie, par rapport à l'Angleterre, toutes les servitudes qui résultent nécessairement de notre position d'Albréda. Cette position donne lieu à de certaines restrictions dans l'exercice des droits de souveraineté de l'Angleterre. — Sur les deux derniers points, la question était ainsi posée dans les conditions justes et possibles ; mais M. Jules de Lasteyrie et M. Billault ont attaqué, et avec quelques arguments considérables, les droits prétendus par l'Angleterre sur la Gambie inférieure. Il est certain que, grâce à l'article 10 du traité de 1783 et en invoquant le fait aujourd'hui consacré de l'établissement de notre comptoir d'Albréda, nous pourrions contester le droit de souveraineté de l'Angleterre au dessous du fort James. Telle est l'opinion officiellement exprimée par le ministère de la marine en 1839 (1) ; mais, comme l'a fait ironiquement observer M. de Lasteyrie, en fait d'intérêts maritimes le ministère des affaires étrangères n'est jamais du même avis que le ministère de la marine. Ce qu'il y a de certain d'un autre côté, c'est que le gouvernement anglais n'accepterait jamais notre interprétation du traité de 1783. C'est là une question de chicane, très embrouillée, très délicate ; en d'autres termes, c'est une question de coups de canon. Un arbitrage seul peut la résoudre. Tâchons donc, en maintenant saufs l'honneur et le droit de la France, d'écarter les causes de conflits, de querelles et de guerre.

Du reste, nous sommes convaincus que MM. de Lasteyrie et Billault insistent sur le peu de solidité des droits de souveraineté de l'Angleterre, afin surtout de ménager au gouvernement français des armes dans les négociations, à l'effet d'assurer et notre souveraineté sur Albréda et tous les droits qui en découlent naturellement. A cet égard, les honorables députés trouvent que la théorie de tribune du ministère n'est pas en concordance parfaite avec ses actes.

En effet, si le gouvernement était soucieux de réserver tous les avantages justement dus à notre position à Albréda, aurait-il entendu, sans protestation, cette déclaration adressée en février 1843 à M. Guizot par lord Aberdeen? « *La Grande-Bretagne a le droit d'exiger que sa souveraineté soit respectée, et que les règlements qu'elle jugera à propos de faire, en vertu de cette souveraineté, soient observés par tous ceux qui se serviront de la Gambie comme d'un moyen de communication avec un établissement quelconque placé sur ses bords.* » Certes, un pareil langage appelait une réponse ; c'était le cas de réserver avec fermeté nos droits, de nier à la Grande-Bretagne, dans l'exercice de sa souveraineté sur la Gambie, le droit de diminuer, de paralyser en aucune façon notre propre souveraineté à Albréda. Bien loin de là, le Cabinet, avec cet empressement d'entente cordiale qui consiste à céder tou[...]

(1) Voir les *Notices statistiques sur les colonies françaises*, publiées par ordre de M. l'amiral Duperré, ministre de la marine.

M. Duchâtel répondait par des gestes, dont nous n'avons pu interpréter parfaitement le sens, lorsque M. Billault s'élançant à la tribune : « Le ministère veut-il s'engager, quand le moment lui paraîtra opportun, à profiter d'une occasion pour négocier le retrait des mesures que le gouvernement anglais a appliquées depuis quelques années à la navigation de la Gambie ? »

Le ministre restait toujours assis à son banc, agité et gesticulant, mais sans parole, quand, à son tour, M. Dufaure s'est levé. « Il n'y a pas lieu d'attendre une occasion : l'occasion est née. Le *Pilote du Sénégal*, ayant à son bord de la poudre et des armes, a été arrêté à Sainte-Marie-de-Bathurst en 1834 ; le capitaine dut fournir une caution de 20 mille francs, laquelle a, depuis, été confisquée au profit du gouverneur de Bathurst. Les armateurs de ce navire ont consenti à suspendre leurs réclamations, pour laisser terminer l'affaire plus grave de Portendik. Cette affaire étant à cette heure réglée par la décision arbitrale du roi de Prusse, les armateurs du *Pilote du Sénégal* vont reprendre leur plainte. L'occasion de négocier est donc née, et nous espérons que le gouvernement en profitera pour établir clairement nos justes droits. »

Il nous a paru que la Chambre entière s'associait aux voeux exprimés par MM. de Lasteyrie, Billault et Dufaure. Les ministres ne se sont pas levés pour répondre : s'il y a eu réponse, elle serait donc bien timide, presque honteuse. Nous nous livrerons à une recherche scrupuleuse le long des colonnes du *Moniteur*, et nous vous ferons part de nos découvertes.

M. Billault l'a dit avec raison : Albréda est une affaire qui commence. L'Angleterre crée peu à peu des difficultés à l'embouchure de la Gambie, afin de nous décourager et de nous faire renoncer à Albréda. Du haut du fort de Bathurst, elle jette chaque jour de nouvelles chaînes au passage, afin de nous fermer le fleuve. L'honorable député d'Ancenis et après lui M. de Lasteyrie ont élevé le débat et touché le point de solution, en montrant que cette affaire se rattachait à la grande question des passages, et que les difficultés qui naissent à l'embouchure de la Gambie sont analogues à celles du Sund, des Dardanelles, etc. C'est sur ce terrain, nous le croyons, qu'il faut poser les négociations. Chaque fois que cela est possible, d'une affaire personnelle faites une affaire générale ; d'un intérêt national faites sortir un intérêt humanitaire ; rendez votre cause religieuse en l'appuyant d'un principe supérieur, et vous aurez raison devant le monde, et vous triompherez. N'est-ce point ainsi que procède l'Angleterre dans les questions du droit de visite et de l'émancipation des Noirs? Le moment est venu d'élargir, d'agrandir par des principes plus libres le droit des gens. Il faut que de plus en plus la liberté et le concours sociétaire se substituent, partout sur le Globe, à la domination jalouse et au monopole oppressif.

Libre la mer ! libres les passages ! telle est la devise que la France doit proposer, doit défendre devant le monde, et qu'il faut se hâter d'écrire en termes clairs et précis sur le livre de la diplomatie. Bientôt nous ajouterons : Libres les fleuves ! libres les frontières ! et le jour approchera de l'union industrielle des États, laquelle mène à l'association fraternelle des peuples.

Nous remercions M. Jules de Lasteyrie d'avoir soulevé cette ques[...]

Aujourd'hui, à la Chambre des députés, M. le ministre de la marine, interpellé par M. Léon de Malleville sur les nouvelles de Taïti publiées par les journaux, s'est empressé de prononcer des paroles très rassurantes. Puis, lorsque M. le baron de Mackau est entré dans l'exposé des faits parvenus à la connaissance du gouvernement, il s'est trouvé qu'il n'a rien dit qui ne confirmât pleinement le récit des journaux(1). Ainsi, il est très vrai que M. l'amiral Hamelin, arrivé le 21 décembre à Taïti, n'avait pu se mettre en rapport avec la reine Pomaré. Un officier a été envoyé auprès de Sa Majesté sauvage, retirée sur une petite île, et Pomaré a refusé de lui donner audience, refusé de recevoir la lettre du roi des Français.

M. Odilon Barrot s'est fort indigné de voir la France à l'état de suppliante auprès de la Pomaré et courant après une reine insaisissable. L'honorable député pense que le gouvernement aurait dû fixer un délai, après lequel, si la reine avait refusé de reprendre le pouvoir sous le protectorat français, on aurait avisé à choisir un autre chef. Le ministère a pensé qu'il fallait laisser à une femme faible et inexpérimentée le temps de faire ses réflexions. Les instructions adressées à MM. Bruat et Hamelin portent qu'en cas de refus de Pomaré de se réintégrer au domicile royal, il sera formé un gouvernement provisoire de trois chefs élus en assemblée générale des chefs indigènes.

Nous pensons que ce moyen est prudent et habile ; mais il peut être insuffisant. Il est possible que, la Pomaré persistant à rester dans son îlôt et à repousser le protectorat, les chefs indigènes se refusent à constituer un gouvernement en dehors de son autorité. Le ministère n'entend pas sans doute laisser se perpétuer l'état d'inertie et de désorganisation qui durait encore lors de l'arrivée de l'amiral Hamelin. A-t-il donné pouvoir à nos officiers, en cas de nécessité, de déposer la reine Pomaré? Nous regrettons que l'honorable M. Barrot, au lieu de s'indigner, n'ait pas insisté avec décision sur ces difficultés sérieuses.

Nous avons remarqué, dans la discussion d'aujourd'hui, qu'à propos de l'arbitrage du roi de Prusse dans l'affaire de Portendik, M. Billault recommandait au gouvernement de se préoccuper plus qu'il ne le fait de former des relations cordiales avec les puissances du continent.

La Chambre des pairs s'est occupée aujourd'hui du projet de loi relatif au rachat des actions de jouissance des canaux, adopté par la Chambre des députés dans le courant de février.

M. de la Moskowa a attaqué le projet, qu'il considère comme l'épée de Damoclès sans cesse suspendue sur la tête des Compagnies.

M. Lacave-Laplagne a insisté, et nous l'en félicitons, sur les avantages qu'aurait l'État à conserver la libre administration des canaux construits en vertu des lois de 1821 et 1822. La discussion a été renvoyée à samedi.

(1) Voir la *Démocratie* d'hier.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS (1).

Quatrième partie.

X. — UNE RETRAITE.

On ne peut jeter les yeux sur une carte du département de la Manche, sans remarquer la vaste échancrure creusée par la mer au sud-ouest de ce département. Elle forme un arc régulier dont Granville et Cancale occupent les deux extrémités. Du côté de cette dernière ville, la baie n'a pour encadrement que les grèves basses et arides, à l'entrée desquelles s'élève le mont Saint-Michel ; mais en remontant vers le nord, après avoir dépassé Tombelene, le rivage s'élève doucement et prend un aspect plus riant jusqu'à ce que l'on rencontre la vallée de Sartilly, verdoyante, ombreuse et encadrée de coteaux du sommet desquels apparaît un des plus magnifiques paysages que l'œil puisse embrasser. C'est dans cette vallée que se trouvent dispersées les maisons de campagne de la bourgeoisie de Granville, riantes demeures d'été, abritées par des bois et entourées de jardins, de vergers ou de prairies ; mais la plupart avoisinent la route d'Avranches vers l'embouchure du vallon : aux bords de la mer elles deviennent plus rares et l'on ne trouve guère que de pauvres fermes ou quelques maisonnettes de pêcheur.

Cependant quiconque a côtoyé la baie doit avoir remarqué une vieille habitation bâtie au flanc de la falaise et à moitié masquée par un bouquet de pins rabougris. Bien que l'architecture ne permette guère d'assigner une époque fort reculée à cette construction lourde et bâtarde, le temps et l'abandon lui ont imprimé un singulier caractère de vétusté. Le corps du bâtiment, peu élevé, ne présente que quatre fenêtres de façade ; mais deux longues ailes qui s'étendent par derrière triplent en réalité le logement apparent. Entre ces deux ailes commence un jardin qui se prolonge dans une sorte de fente ouverte au milieu du côteau et qui, par une pente insensible, va en rejoindre le sommet. Malgré l'aridité de tout ce qui l'environne, ce jardin doit à sa position abritée du côté du nord une fertilité dont le contraste frappe et étonne le regard. Du reste triste, isolée, et sans autre voie de communication avec la ville que les barques de pêcheurs, la Brichaie était long-temps demeurée déserte. Depuis deux mois seulement un vieillard l'habitait, sans autre serviteur qu'une vieille paysanne chargée de garder l'habitation ; et ce vieillard n'était autre que le duc de Saint-Alofe.

En quittant la maison de santé de Bel-Air, il avait mis à profit la confidence de Marc, forcé le marquis à le laisser libre, et gagné Granville, puis la Brichaie, dont l'isolement devait faire une sûre retraite. C'était de là qu'il avait écrit à Marc cette lettre renvoyée de Paris à Trévières, et dont nous avons précédemment parlé.

L'arrivée d'Honorine lui causa autant de surprise que de joie ; mais celle-ci fut bientôt tempérée par la révélation de tout ce que la jeune femme avait eu à souffrir, et de ce qu'elle avait à craindre. Il y eut entre lui et Marc une longue conférence, à la suite de laquelle ce dernier repartit avec une procuration en blanc signée par Honorine.

Son absence, qui devait être courte, se prolongea plusieurs semaines. Le duc passait ses journées à méditer et à écrire ; la vieille paysanne, qui était sourde, ne parlait que pour faire les questions indispensables, ou pour y répondre ; Honorine, toujours seule et silencieuse, n'avait donc d'autre occupation, d'autre compagnie que ses souvenirs ; circonstance fatale, qui devait enraciner plus profondément sa douleur. L'activité, succédant aux cruelles épreuves qu'elle venait de traverser, eût empêché son esprit de se les rappeler ; distraite de sa souffrance, elle eût pu arriver à se résigner sinon à se guérir ; mais l'oisiveté et la solitude la laissèrent livrée à toute l'amertume de ses regrets ; elle porta de ce côté ce qu'il y avait en elle de force et d'ardeur ; chaque semence douloureuse laissée dans son cœur, put y germer, se développer, grandir, et quand Marc revint, il fut effrayé des progrès que le mal avait faits pendant son absence.

Pour comble de malheur, il apportait de fâcheuses nouvelles. Irrité du départ d'Honorine, de Luxeuil avait attaqué le testament de la mère Louis, qui, selon lui, portait atteinte au droit d'administration que lui donnait son titre de mari, et un procès allait se trouver engagé. Honorine dut signer de nouveaux pouvoirs, et écrire pour se procurer les fonds nécessaires.

Elle le fit avec une répugnance nonchalante qui affligea profondément l'ancien chouan. Elle semblait ne point comprendre la nécessité de disputer cet héritage qu'elle eût voulu abandonner ; désintéressée de la vie, elle ne demandait qu'à ne plus entendre ses bruits et qu'à se plonger plus profondément dans la retraite.

Marc espéra vaincre cette espèce de torpeur en peuplant et en égayant la Brichaie : il repartit donc pour Paris d'où il revint avec Françoise et avec M. Brousmiche qui relevait d'une maladie à la suite de laquelle on lui avait retiré sa place de portier.

A la vue de la grisette, Honorine eut en effet un élan de joie qu'augmentèrent encore les larmes de la mère et les caresses du fils.

— Eh bien ! la reconnais-tu, mon petit Jules ? répétait Françoise, qui riait et pleurait en même temps ; c'est la bonne dame, ainsi que tu l'appelais. Ah ! si vous saviez comme il vous aime... et comme il m'a parlé de vous ! C'est si souvent que quéq'fois j'eu ai pris de l'humeur... oui !... j'en étais presque jalouse !

Honorine souriait attendrie et serrait l'enfant dans ses bras.

— Et pourtant j'aurais dû comprendre ça, reprenait la grisette ; moi qui trouvais si triste de ne plus vous voir et qui avais tant besoin de ramener votre nom en causant... Demandez à M. Brousmiche ; pas vrai, monsieur Brousmiche, que j'en rabâchais.

— C'est un terme que mademoiselle Françoise peut seule se permettre à l'égard d'elle, répliqua le petit bossu avec sa politesse ordinaire ; mais il est certain que nous avons pris bien souvent la liberté de nous entretenir de madame... quoique n'ayant pas l'honneur de la connaître ni d'être connu d'elle.

— Vous vous trompez, monsieur Brousmiche, reprit Honorine ; je vous connais depuis long-temps déjà.

Le petit bossu parut étonné.

— Croyez-vous donc que je ne sache pas ce que vous avez fait pour le duc, pour Marc, pour Françoise? continua la jeune femme d'un accent affectueux ; nous sommes de vieux amis sans nous être jamais vus, et je vous demande pardon de ne pas m'être encore informée de Lolo et de Fanfan.

— Hélas ! madame, répondit le petit bossu, dont le visage s'altéra à ces derniers mots ; vous êtes trop bonne... mais tous mes soins ont été inutiles... cela a fini par un malheur...

— Ah ! je suis désolée de vous l'avoir rappelé, interrompit gracieusement Honorine... je voulais vous prouver seulement qu'en disant vous connaître je ne me vantais pas ! mais pardon, vous devez être fatigués, je vais vous montrer les chambres que l'on a fait préparer pour vous.

Elle les y conduisit en effet ; mais Françoise ne voulut prendre aucun repos qu'elle n'eût visité le jardin, la maison et le petit bois de sapins. Tout lui parut charmant, et, chemin faisant, elle communiqua ses projets d'arrangements et d'améliorations. Elle déclara qu'elle aurait une basse-cour, trouva un vieux grenier d'appentis excellent pour des pigeons, énuméra tout ce qu'il faudrait semer dans le jardin et finit par déclarer que l'on pourrait avoir une couple de chèvres qui brouteraient l'herbe rase de la dune. Brousmiche s'associait à tous ces plans en y ajoutant quelques menus détails, toujours proposés sous la forme du doute et toujours

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844 au 11 janvier 1845, et les numéros du 13 février au 27 avril 1845.

rendu l'organe d'attaques violentes dirigées contre M. Ramond comme citoyen et comme officier.

A ce dernier titre, M. Ramond de la Croisette a exigé des réparations que le journal, mieux informé, s'est empressé de publier à deux reprises différentes, en lui indiquant d'ailleurs l'auteur des articles injurieux. Cette personne s'est, il y a quelques années, portée à des voies de fait dont M. Ramond de la Croisette n'a cru pouvoir demander la réparation qu'aux tribunaux, à raison de la position particulière de son adversaire.

Nous apprenons que M. Ramond n'a voulu laisser aucun doute dans l'esprit des officiers de son bataillon. Il a d'abord fourni des explications et des documents au conseil supérieur de la légion qui a rendu pleinement justice à la loyauté de son caractère et à la fermeté de sa conduite.

M. Ramond a, en outre, provoqué la réunion des officiers du bataillon. Cette réunion a eu lieu hier à la mairie, où il a reproduit pièces et explications. L'assemblée entière à l'unanimité a complétement approuvé la conduite de M. Ramond dans toute cette affaire.

D'autre part, la justice vient d'être appelée à prononcer de nouveau entre M. Ramond et son adversaire.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Séance du 30 avril.

M. LE PRÉSIDENT lit un message de M. le président de la chambre des députés qui donne communication à la chambre des pairs d'une proposition adoptée par elle sur les répartitions des frais de construction des trottoirs dans les villes.

M. LE BARON DE BARANTE dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi tendant à l'exécution d'un traité avec la Sardaigne relatif à la contrefaçon littéraire.

La chambre se retire dans ses bureaux pour examiner le projet de loi communiqué par la chambre des députés sur la conversion de la rente 5 p. 100.

La séance est reprise à quatre heures.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur le rachat des actions de jouissance des canaux.

M. BARTHE, vice-président, remplace au fauteuil M. le chancelier.

M. LE PRINCE DE LA MOSKOWA. La loi que vous allez discuter est comme une épée de Damoclès suspendue sur la tête des compagnies concessionnaires.

L'orateur entre dans quelques détails sur les conflits actuellement existants entre le gouvernement et la compagnie des quatre canaux. C'est, dit-il, en vue et à l'occasion de ce conflit que la loi en discussion a été présentée. On a voulu en finir avec la résistance de cette compagnie; on a voulu s'armer contre elle d'une loi d'expropriation.

Pour obtenir des chambres cette faculté d'expropriation, il a fallu présenter le chiffre des indemnités de manière à ne pas effrayer la législature peu disposée à faire de grands sacrifices pécuniaires dans un but douteux et même dangereux. Ce chiffre ne pouvait être évalué que par celui des produits de canaux.

Le gouvernement a sciemment présenté ces produits comme beaucoup moins considérables qu'ils ne le sont en effet, et il est parti de là pour diminuer proportionnellement le chiffre de l'indemnité.

L'orateur signale comme une violation flagrante de l'art. 13 de la charte une ordonnance du roi qui a arbitrairement et en violation du cahier des charges annexé à une loi, prolonge la réduction du tarif perçu sur certains canaux. La charte veut que le roi ne puisse dispenser de l'exécution des lois, et voila une ordonnance qui les brave audacieusement.

L'ordre du jour appelle ... crédits supplémentaires.

Dans la séance d'hier, M. Duchâtel a demandé la remise de la discussion pour donner des explications sur nos possessions de l'Afrique occidentale.

M. DUCHATEL, ministre des affaires étrangères par intérim, entre dans quelques détails sur la situation respective de possessions françaises et anglaises sur la Gambie. Notre comptoir d'Albreda est situé sur ce fleuve, plus haut que Sainte-Marie-de-Bathurst, et appartenant à l'Angleterre; pour arriver à notre comptoir, il faut donc passer devant l'établissement anglais; de là les difficultés dont M. J. de Lasteyrie a hier entretenu la chambre.

La base de tous les droits dont nous nous occupons se trouve dans les traités de 1783. Le droit de la France à la propriété de la rivière du Sénégal est établi par l'art. 9, ainsi conçu : « Le roi de la Grande-Bretagne cède en toute propriété et garantit à sa majesté très chrétienne la rivière du Sénégal, etc. » Vient ensuite l'art. 10, ainsi conçu : « Le roi très chrétien garantit de son côté au roi de la Grande-Bretagne la souveraineté du fort James et de la rivière de la Gambie. » Vous voyez que le droit de la Grande-Bretagne est établi dans les mêmes termes que le nôtre. Nous ne pouvions en aucune façon le contester.

Ce que nous avons contesté, ce que nous avons soutenu du moins, c'est notre droit à la possession d'Albreda. L'Angleterre l'a contesté à plusieurs reprises, sous la Restauration et depuis 1830. Elle a prétendu que nous n'avions pas de titres suffisants à la propriété de ce comptoir; nous avons toujours maintenu le contraire.

De là sont résultées quelques difficultés, et c'est une source inévitable de complications que de posséder une terre où on ne peut arriver qu'en traversant un fleuve qui appartient à une autre puissance. Nous ne pouvons pas contester, je le répète, la souveraineté de l'Angleterre sur la Gambie, mais nous soutenons notre droit sur Albreda et au passage pour y arriver: la Gambie est pour l'Angleterre l'occasion d'une servitude.

Les choses ont toujours été envisagées ainsi depuis 1817. Les bâtiments de commerce se sont soumis aux règlements faits par l'Angleterre; pour les bâtiments de guerre, d'autres difficultés se présentent, et je comprends très bien que nos marins, sachant que l'on contestait notre souveraineté sur Albreda, n'aient voulu rien faire qui pût en sembler une sorte d'abandon et saluer Sainte-Marie. Le gouvernement a dû examiner les choses autrement, et se déterminer par d'autres raisons: qu'il me soit permis d'ailleurs d'exprimer le regret d'avoir vu mêler à ce débat le nom d'un prince qui doit être pour tout le monde un objet de respect non seulement comme prince, mais comme marin qui a bien servi son pays. M. le prince de Joinville ne commandait pas le bateau à vapeur le *Gohbi*; il y était simple passager.

En résumé, faut-il aujourd'hui contester la souveraineté de l'Angleterre sur la Gambie, élever cette prétention nouvelle? Le gouvernement ne l'a pas pensé, et maintient le droit de la France sur Albreda, son droit au passage pour y arriver. C'est ce qu'il a toujours fait, et en 1813 il n'y a en à cet égard rien de nouveau, rien de changé aux anciennes règles de notre diplomatie.

M. BILLAULT. Je n'ai aucune objection à faire au règlement de l'affaire de Portendic. Je ne soumettrai sur ce point qu'une seule réflexion à la chambre. L'affaire ne s'est pas terminée par des négociations directes entre le cabinet anglais et le cabinet français: notre gouvernement s'est borné à accepter l'arbitrage de S. M. le roi de Prusse proposé par l'Angleterre. Je vois ici un fait très grave; nos anciennes idées sur la liberté de mers, sur le droit des gens, sur les blocus, trouvaient autrefois de l'appui auprès des puissances du continent; nous retrouvons dans cette affaire des traces de cette ancienne communauté de sympathies, et nous les retrouverions plus souvent ailleurs si notre diplomatie ne se tournait pas trop exclusivement vers l'Angleterre. Soyons amis de l'Angleterre, mais ne négligeons pas les amis que nous pouvons avoir ailleurs. Je passe à la question d'Albreda.

Il me semble que M. le ministre chargé en ce moment du portefeuille des affaires étrangères n'a pas bien apprécié les faits. Nous sommes au commen-

... Vous pourriez devoir à sa bienveillance et à de bons rapports toutes les facilités dont vous avez besoin; c'est quelque chose quand on ne peut pas obtenir autre chose; mais quand on peut avoir mieux, s'en contenter n'est pas sage.

Il y a ici un intérêt qu'il importe que la chambre connaisse. L'Angleterre nous offre d'échanger le droit de naviguer sous voiles à Portendic contre le comptoir d'Albreda; il est évident que si elle peut nous rendre la possession d'Albreda difficile et incommode, nous serons plus disposés à le lui céder. Elle a donc un intérêt à le faire, elle le fera, et si vous abandonnez votre droit vous ferez une faute grave.

Une première fois j'ai porté cette question à la tribune. Je reprochais à M. le ministre des affaires étrangères d'avoir reconnu le droit absolu de l'Angleterre de faire des règlements sur la navigation de la Gambie; l'honorable M. Guizot le dénia, et j'exprimai combien j'étais heureux de cette dénégation.

L'affaire de la *Curieuse* donne la preuve des inconvénients que peut entraîner cette visite des navires français par les autorités. Ce navire, visité à Sainte-Marie-de-Bathurst, a été arrêté comme se livrant à la traite. Il a été livré aux tribunaux anglais comme pris dans les eaux anglaises, et voyez quel a été le résultat de la poursuite. Le navire, qui est attribué au capteur, a été déclaré de bonne prise; le capitaine a été acquitté, de sorte que le navire faisait la traite et le capitaine ne la faisait pas. (Interruption.)

Pendant cinquante années l'entrée de la Gambie resta libre; mais en 1816, lorsque ces possessions nous furent rendues, les Anglais avaient fondé leur établissement de Sainte-Marie sur la Gambie, au dessous d'Albreda.

L'Angleterre ne contesta pas cependant dès-lors notre droit; mais en 1826, je crois, l'Angleterre, qui possédait déjà par ses colonies une des rives de la Gambie, acheta l'autre d'un roi sauvage du pays, et prétendit alors avoir la propriété du fleuve. Mais le roi nègre ne pouvait céder que ce qu'il avait; il nous avait abandonné la Gambie et une partie de son territoire pour établir notre colonie: il ne pouvait plus évidemment céder cela à l'Angleterre. Quand on règle une question de ce genre, il faut se rappeler comment les droits ont été acquis.

Faut-il rappeler à M. le ministre que l'article 111 du traité de Vienne dit qu'il ne sera établi nul droit d'état, d'échelles ou de relâche forcée. Si vous soutenez que cet article n'a pas d'influence en dehors de ce qui se passe en Europe, cette doctrine pourrait être contestée; mais, indépendamment des principes, je crois avoir démontré que le gouvernement avait des raisons suffisantes pour ne pas abandonner complétement la question. Je n'exagère rien; je me borne à supplier le gouvernement de ne pas abandonner complètement le droit de la France, de ne pas laisser l'Angleterre régler à son gré tout ce qui intéresse notre établissement: réservez le droit de la France. (Très bien! très bien!)

M. DUCHATEL. Les traités garantissent à l'Angleterre sa souveraineté sur la navigation de la Gambie; d'un autre côté, la France a un droit à faire valoir; la France possède le comptoir d'Albréda: là, elle a un droit; elle a agi sagement, habilement en reconnaissant le droit de l'Angleterre pour faire reconnaître et respecter son propre droit. Mais jamais nous n'avons laissé l'Angleterre réglementer, selon son bon plaisir, ce qui intéresse notre établissement.

Notre comptoir d'Albréda existe; il faut qu'il vive, et nous avons le droit d'obtenir pour lui toutes les facilités qui intéressent son existence.

Notre droit établi, maintenu, n'exagérons rien: notre comptoir d'Albreda n'est pas un grand centre de consommation. Il faut tout ramener aux proportions exactes: la vérité ne compromet le droit de personne.

Un mot encore sur un fait cité par M. Billault. Nous soutenons les réclamations suscitées à l'occasion du navire la *Curieuse*; nous espérons qu'elles auront une solution heureuse. Voilà ce que nous avions à dire à ...

---

acceptés avec empressement par la grisette. Mais, arrivés au bout du jardin, tous deux s'arrêtèrent pour regarder la mer qui s'étendait à l'horizon. Le petit bossu qui l'avait aperçue, il y avait quelques heures, pour la première fois, ne pouvait se rassasier de la regarder et s'inquiétait de savoir d'*où pouvait venir tant d'eau*, tandis que Françoise, plus familiarisée avec ce spectacle, faisait observer que l'on trouvait sur les rochers des coquillages et des crabes et que ça pouvait être encore *une ressource*.

Quant à Honorine, elle jouait avec l'enfant qu'elle élevait dans ses bras pour qu'il pût atteindre les pommes de pin et qu'elle conduisait sur les grèves de sable brillant ou vers le banc de cailloux polis par la mer. C'était une occupation nouvelle et charmante fournie à son oisiveté. Le petit Jules qui n'avait jamais connu, pour ainsi dire, qu'elle et sa mère les confondait dans ses expansions enfantines; il avait pour toutes deux une part presque égale de mots tendres et de baisers. Il cessa de donner à Honorine le nom de *la bonne dame* pour l'appeler *l'autre maman*.

Mais là où le cœur est troublé les sources de la joie elles-mêmes s'aigrissent. Cette affection d'enfant qui, au premier moment avait été pour Honorine une consolation, devint insensiblement un motif d'amertume. En écoutant le nom qu'il lui donnait, de nouvelles aspirations s'éveillèrent dans son âme; cette maternité adoptive lui rappela qu'elle n'en connaîtrait jamais de plus complète; que privée des bonheurs de l'épouse elle le serait encore de ceux de la mère; que le ciel lui avait refusé jusqu'à cette tardive consolation donnée aux femmes les plus éprouvées, de rajeunir et de revivre dans un être qui est encore une part d'elles-mêmes! Oh! si à bout de tout espoir elle avait pu du moins espérer pour son enfant! lui préparer une place dans la vie, le voir heureux par elle et réchauffer sa vieillesse au soleil de sa prospérité! Mais ne trouver que l'isolement dans le présent, l'isolement dans l'avenir, n'avoir aucune raison de vivre, aucun but à poursuivre! Cette pensée l'écrasait. Alors, au milieu de son découragement, le souvenir de Marcel lui revenait plus douloureux. La persuasion qu'il avait quitté la France et qu'elle ne devait plus le revoir, la jetait dans un désespoir sans mesure; elle s'indignait de vivre, elle appelait la mort comme une libératrice!

Le duc, livré à ses préoccupations, ne s'apercevait de sa tristesse que par intervalles; Françoise et Brousmiche qui la voyaient tous les jours, avaient fini par s'y accoutumer, mais Marc, dont les absences étaient fréquentes, s'effrayait de la retrouver, à chaque retour, plus muette, plus indifférente à tout. Il s'attrista d'abord, puis l'inquiétude succéda lorsqu'il vit la jeune femme pâlir et perdre ses forces. Tous les essais tentés pour combattre cette langueur furent inutiles. Les médecins appelés parlèrent d'*affection nerveuse*, mot vague et immense dans lequel la Faculté embrasse tout ce qui est inconnu. Quelques-uns émirent des doutes plus précis en prononçant le mot de phthisie! Marc, frappé d'épouvante, voulut conduire la jeune femme à Paris, où il espérait que la science se montrerait plus éclairée; mais il ne put l'y déterminer. Croyant sentir l'approche d'une mort qu'elle souhaitait, Honorine se déclara incapable de quitter la Brichaie et supplia de ne point exiger d'elle un effort inutile.

Marc, désespéré, employa en vain toutes les prières; ensevelie dans la torpeur, la jeune femme se défendait par le silence. Enfin, ne pouvant rien obtenir, il prit un parti extrême, partit subitement pour Paris et se présenta chez le docteur Darcy.

La réputation de celui-ci avait encore grandi dans ces derniers temps, et ses soins étaient une faveur que l'on se disputait à force d'argent et de patience. Marc trouva trois salons remplis de clients qui venaient le consulter. Tous les âges et toutes les classes étaient là momentanément confondus par l'égalité de la souffrance et attendant le moment de parler à M. Darcy comme ils eussent attendu la guérison. On voyait des malheureux se traînant à peine et sortis du lit pour obtenir un conseil; car, à Paris, la réputation affranchit le médecin des lois même de la logique; ce n'est plus lui qui se transporte près de la couche du malade, mais le malade qui quitte sa couche pour se transporter près de lui; le temps du savant est plus précieux que la vie de celui qui souffre.

Marc attendit plusieurs heures et fut renvoyé avant que son tour fût arrivé; le lendemain il fut plus heureux et put pénétrer dans le cabinet du docteur.

Ce cabinet était une vaste pièce entourée de bibliothèques que décoraient les bustes des médecins matérialistes les plus célèbres. Trois bureaux y étaient disposés, et à chacun de ces bureaux se trouvait assis un secrétaire qui écrivait. M. Darcy se tenait au milieu devant une table couverte de livres et de lettres.

Au moment où Marc entra il dictait à l'un des secrétaires:

« Le traitement proposé se composera : 1° de frictions opiacées...

Marc salua; Darcy lui jeta un regard de côté en disant :

— Quelle est votre affection, monsieur?

Et, se retournant vers le secrétaire, il continua :

« De frictions opiacées sur toutes les régions soumises à la douleur....

Puis, adressant de nouveau la parole à Marc, il reprit :

— Parlez, monsieur, je vous écoute.

Et tout en écoutant, il continuait :

« 2° Des applications de sinapismes journaliers...

Marc était demeuré immobile. La pensée que l'on dictait ainsi la vie ou la mort comme s'il se fût agi d'une facture réglée *sauf erreur*, lui causa un tel saisissement qu'il resta d'abord indécis. Il venait le cœur plein de trouble et de larmes consulter sur une vie plus précieuse pour lui que le monde entier, et il voyait ces consultations données au milieu d'une conversation, presque sans y prendre garde! Après un instant de stupeur il fit un mouvement instinctif pour se retirer.

Le docteur, qui avait achevé de dicter, et qui prenait le papier pour signer, leva la tête.

— Eh bien! où allez-vous donc? demanda-t-il étonné; j'attends que vous me parliez. Qu'éprouvez-vous? Quelle est votre affection?

— Je ne venais pas pour moi, monsieur, répliqua Marc en hésitant, mais pour une personne qui habite loin de Paris... et dont j'aurais voulu vous parler sans témoins.

Le docteur se leva et fit passer Marc dans une pièce voisine.

— Ici, nul ne peut nous entendre, dit-il lorsque la porte fut refermée.

Le garçon de bureau le regarda en face.

— Vous souvenez-vous, monsieur, dit-il d'une voix basse et légèrement émue d'un voyage fait, il y a vingt ans, avec Mme la comtesse de Luxeuil?

— En Touraine.

— A Château La Vallière.

— Pardieu! nous arrivâmes pour voir mourir sa sœur, la baronne Louis.

— Oui, reprit Marc, visiblement troublé par ces souvenirs; mais la baronne laissa une fille...

— Mlle Honorine!... qui a plus tard épousé son cousin... et qui a été forcée de le fuir.... Je me rappelle parfaitement.... une charmante brune.... tempérament bilio-sanguin.... magnifique constitution...

— Eh bien... elle est mourante, monsieur!

Darcy releva brusquement la tête.

— Mlle Honorine? répéta-t-il, qu'est-ce que vous me dites-là! Et que lui est-il donc arrivé? Quel est son mal?

Marc raconta sommairement au médecin les derniers événements qui avaient obligé Honorine à quitter les Motteux (en lui taisant toutefois ce qui avait rapport à de Gausson), et dans quelle langueur la jeune femme était tombée depuis son arrivée à la Brichaie.

ÉMILE SOUVESTRE.

(La suite prochainement.)

La seconde est de quatre commerçants français et relate une visite faite sur un bâtiment français dans les Antilles par un croiseur anglais. Malgré toutes les preuves données par le chef du navire au commandant anglais qu'il ne se livrait pas à la traite, celui-ci ordonna le pillage et y prit part lui-même. Ces faits sont confirmés par M. le commandant Baudin.

Je le demande encore une fois, de pareils faits n'attestent-ils pas que l'Angleterre n'a en vue dans l'exercice du droit de visite que l'anéantissement de toute concurrence commerciale?

M. J. DE LASTEYRIE. J'ai attendu avec une vive impatience la réponse de M. Duchâtel au sujet des interpellations que je lui ai adressées hier, et je l'ai entendu avec une tristesse profonde pour le pays. Il a dit une seule chose : que le traité de 1815 donnait à l'Angleterre la possession de la Gambie-inférieure. Eh bien ! je dis que si le traité donnait ce droit à l'Angleterre, on n'aurait pas alors construit Albreda ; pour le faire, il fallait que le cours de la Gambie fût libre. C'était, au surplus, l'opinion de l'homme qui a construit Albreda.

On a dit, c'est M. le rapporteur, que le traité de 1815 n'était que la reproduction de celui de 83. Or, celui-là ne concédait à l'Angleterre que la partie de la Gambie supérieure au fort d'Abreda. Eh bien ! après 83, l'Angleterre n'a pas réclamé de souveraineté sur la navigation de la Gambie, c'est seulement en 1826 qu'elle l'a fait, après l'acquisition dont on a parlé M. Billault.

Mais alors M. le ministre de la marine protesta, quoique M. Duchâtel ait assuré le contraire ; cette protestation est comprise dans un recueil de documents publiés en 1831 par M. Duperré ; ainsi, c'est un des collègues de M. le ministre de l'intérieur qui lui donne un démenti. (Réclamations au centre. M. le président rappelle l'orateur à l'ordre. Bruit.)

Permettez, messieurs, je ne veux nuire à la cause que je défends par aucune parole offensante : M. le ministre, qui me connaît, le sait ; je veux signaler seulement la contradiction manifeste entre les deux opinions. M. le ministre de l'intérieur dit que jamais la France n'a contesté le droit de l'Angleterre sur la Gambie ; eh bien, M. le ministre de la marine disait formellement : On ne saurait prétendre, avec le moindre fondement, que la France ait cédé à l'Angleterre des droits sur la Gambie (mouvement), aucune souveraineté sur sa navigation. Mais j'admets l'hypothèse de M. le ministre de l'intérieur; j'admets que la France n'ait aucun droit sur le cours de la Gambie; alors comment avez-vous laissé, sans aucune réprimande, sans les punir, vos officiers engager l'affaire. Vous avez fait plus : celui qui passa le premier devant Sainte-Mari-de-Bathurst, avec éclat, avec deux bâtiments de guerre, sans vouloir reconnaître la souveraineté de l'Angleterre, non seulement vous ne l'avez pas réprimandé, mais vous l'avez décoré, vous lui avez donné un grade.

M. le ministre de l'intérieur dit encore qu'Albreda est dans la situation d'une propriété enclavée, et qu'à ce titre elle ne peut pas réclamer le droit de passage. Cela n'est pas exact ; car l'Angleterre a élevé une barrière, en nous disant: Vous passerez, mais en payant un droit. On fait un autre raisonnement, on dit: La France a un droit sur Albreda et l'Angleterre en a un sur la Gambie ; il s'agit de les concilier; et savez-vous comment on les concilie, en reconnaissant pleinement le droit de l'Angleterre qui persiste à méconnaître le nôtre.» (Rumeurs.)

Messieurs, la question est grave, c'est la question de beaucoup de nos positions coloniales, c'est la question générale de la servitude du droit de passage. Enfin je termine en vous demandant: Reconnaissez-vous à l'Angleterre le droit de percevoir un droit de passage? Reconnaissez-vous sa souveraineté sur le cours de la Gambie inférieure? (Approbation.)

M. DUCHATEL lit la fin d'une dépêche de M. Guizot à lord Aberdeen, et dans laquelle M. le ministre parle à la fois du droit de l'Angleterre sur la Gambie et du droit de la France sur Albreda.

M. BILLAULT. Nous ne demandons au ministère qu'une chose, c'est que, l'occasion venue, il négocie avec l'Angleterre pour l'abolition du droit de passage et la prohibition de transporter des armes et de la poudre à Albreda.

M. DUFAURE. L'occasion dont parle l'honorable préopinant existe. A la fin de 1831, un ingénieur français expédié de Gorée, et allant à Albreda, jeta l'ancre à Sainte-Marie ; il fut visité, et comme il contenait de la poudre, le gouverneur de Sainte-Marie prétendit qu'en vertu d'un bill du parlement anglais qui n'a pas été signifié à la France, le navire devait être capturé. Un cautionnement de 20 000 fr. fut déposé ; un jugement déclara la saisie bonne, et le cautionnement fut confisqué.

Depuis cette époque, les propriétaires de ce navire, *le Pilote du Sénégal*, ont adressé leurs réclamations au gouvernement. Ces réclamations ont été appuyées par le gouverneur du Sénégal, par le commandant de la station, et par le ministre de la marine auprès de son collègue des affaires étrangères ; mais comme il s'agissait alors de l'affaire plus grave de Portendic, il fut convenu que ces réclamations demeureraient provisoirement suspendues.

Aujourd'hui que l'affaire de Portendic est terminée, celle-là a dû être reprise. Je ne demanderai pas à l'honorable M. Duchâtel, qui peut l'ignorer, où en est cette affaire ; mais je le prie de profiter de cette occasion pour faire résoudre les difficultés qui se présentent et obtenir qu'il soit mis un terme aux exigences de l'Angleterre.

M. DUCHATEL fait, de sa place, un signe d'assentiment.

Le crédit demandé est adopté.

M. LACROSSE, à l'occasion d'un crédit demandé pour un des services du ministère de la marine, présente quelques considérations sur les avantages qu'il y aurait pour notre marine militaire à créer, à l'instar des vétérans de l'armée de terre, des vétérans maritimes ; ce serait une pépinière d'hommes expérimentés où l'on pourrait prendre, au besoin, lorsque par exemple on serait obligé de disséminer nos forces maritimes pour faire face à une éventualité de guerre, des marins expérimentés qui suppléeraient à l'insuffisance du nombre des officiers.

L'orateur, en terminant, demande si la mesure prise récemment par l'administration de la marine à l'égard des ouvriers perceurs et calfats, et qui motive une demande supplémentaire de 100 000 fr. sera étendue à toutes les classes d'ouvriers employés dans les arsenaux.

M. DE MACKAU, ministre de la marine. La question faite par l'honorable député appelant le ministre de la marine à la tribune, je remercie l'honorable membre des considérations utiles qu'il a présentées, et quant à la demande qu'il m'a adressée pour savoir si l'augmentation de solde que j'ai réclamée pour certains ouvriers des arsenaux de marine s'étendrait aux différentes classes d'ouvriers, je ne pense pas que cela puisse se faire. Les travaux sont de deux sortes : travaux d'entreprise et travaux spéciaux de perçage, clouage et calfatage ; ces derniers, très importants, réclamaient des encouragements spéciaux pour ceux qui en sont chargés, et c'est là le but de l'augmentation de solde que j'ai sollicitée pour eux du roi.

M. LÉON DE MALLEVILLE. A l'occasion du crédit extraordinaire demandé pour nos établissements dans l'Océanie, votre commission n'a pu formuler une opinion plus précise sur ce point, faute de renseignements suffisants. J'espère que la commission du budget sera moins circonspecte. Aussi aurais-je attendu, pour adresser au gouvernement l'interpellation que je vais lui adresser, l'époque où se discutera le budget, sans la gravité des nouvelles publiées ce matin par les journaux. Mais les journaux rapportent ce matin que la mission de M. Hamelin aurait échoué à son début ; qu'il n'a pu rejoindre cette insaisissable reine que ses protecteurs effraient ; qu'elle

Il m'écrit, à la date du 8 janvier 1845, qu'à son arrivée l'île était dans une tranquillité parfaite ; que depuis le 30 juin jusqu'à cette époque il n'y avait eu aucun trouble, aucun désordre dans l'île ; que quelques Indiens campaient bien encore séparément, mais qu'ils communiquaient avec la ville, et que nos officiers les visitaient. Enfin il raconte que M. Bruat et lui, s'étant partagé les rôles, il a dû, lui, M. Hamelin, en vertu de ce partage, faire les démarches auprès de Pomaré, pour l'amener à rentrer dans nos établissements ; qu'à cet effet, il lui a écrit par un officier, en donnant à celui-ci l'ordre de ne remettre la lettre qu'à elle-même. L'officier n'ayant pas pu joindre la reine, il est revenu le jour même sans apporter la réponse à M. Hamelin.

On a induit de là qu'il fallait qu'il y eût de la part de cette femme (rumeurs diverses et rires), de la reine un parti pris de ne pas entrer en relations avec nous. Je crois que cette interprétation est sans fondement. Mais la chambre comprend que si la reine Pomaré restait dans la situation qu'elle a jugé à propos de prendre vis-à-vis de nous, la chambre comprend que, d'après les instructions adressées à M. Bruat, le parti que celui-ci aurait à prendre, ce serait de réunir les chefs des Taïtiens, de les faire entrer dans le conseil du gouvernement, et d'administrer ainsi le pays, conformément aux indications données par le gouvernement du roi.

Cette forme de gouvernement aurait cet avantage qu'elle laisserait à la reine Pomaré la possibilité de s'entendre avec nous, et de se replacer dans la situation que lui a faite le traité du 9 septembre 1842.

Voilà les explications que j'avais à donner à la chambre. Si quelque membre a quelque autre question à m'adresser, je suis prêt à y répondre.

M. O. BARROT. Le document qui a le plus influé sur les décisions de la Chambre lorsqu'elle a voté le rétablissement du protectorat est ce me semble cette lettre dans laquelle la reine implorait le roi des Français; comment se fait-il donc qu'aujourd'hui les rôles soient changés? Comment se fait-il qu'aujourd'hui nous soyons en état de suppliants, tandis que la reine Pomaré se fait prier ?

Mais le protectorat ne sera rétabli que lorsque nous serons parvenus à vaincre par une intervention officieuse les caprices de la reine Pomaré ! Croyez-vous donc que ce protectorat ainsi rétabli aura la dignité et l'autorité qu'il devrait avoir ?

Que l'on eût assigné à la reine Pomaré un délai pendant lequel il lui était loisible de profiter de la générosité de la France, mais je ne saurais comprendre qu'on aille la chercher d'île en île pour la supplier de profiter de notre bon vouloir envers elle ! (Très bien !)

M. DE MACKAU, ministre de la marine, donne de nouveau lecture des pièces qu'il a déjà produites. Les instructions sont précises, dit-il, et prévoiront tous les cas. Le gouvernement s'est placé envers la reine Pomaré dans une situation parfaitement claire. Mais il serait injuste de ne pas accorder quelques jours de délai à une femme faible et inexpérimentée.

M. OD. BARROT. La situation faite par le gouvernement est parfaitement claire, j'en conviens ; mais je maintiens qu'elle est peu digne. Laisser indéfiniment à Pomaré le droit de reprendre sa souveraineté ensanglantée du sang français, attendre son bon plaisir en lui constituant nous-mêmes un gouvernement provisoire jusqu'à ce qu'elle daigne accepter nos bienfaits, c'est là, je le répète, manquer complètement de dignité.

M. DE MACKAU revient sur les lectures qu'il a déjà faites.

M. LÉON DE MALLEVILLE. Les explications qui ont été données par M. le ministre de la marine n'ont fait que confirmer les craintes que j'avais conçues; mais je ne crois pas que ce soit le moment d'insister et je me contente pour aujourd'hui de déplorer la triste situation que le gouvernement nous a faite dans l'Océanie.

M. GLAIS-BIZOIN demande un dégrèvement de l'impôt sur le sel employé à la nourriture des bestiaux.

M. CUNIN-GRIDAINE. La question n'est encore en Belgique, qu'à l'état d'expérience.

M. GLAIS-BIZOIN. J'en demande pardon à M. le ministre; mais c'est là une question complètement résolue en Belgique.

M. LUNEAU. Il y a au moins insouciance de la part du gouvernement pour la question ; une commission a été formée, il y a long-temps pour l'examiner ; eh bien ! cette commission ne se réunit pas ; pourquoi ?

M. CUNIN-GRIDAINE. Cette commission remplit consciencieusement sa tâche ; si aucune résolution n'a encore été prise, c'est que l'efficacité des procédés pour la dénaturation du sel n'a pas encore été suffisamment démontrée.

Tous les articles du projet de loi ayant été successivement adoptés, il est procédé au scrutin sur l'ensemble du projet, mais la chambre ne se trouvant pas en nombre, cette opération sera reprise au commencement de la prochaine séance.

Vendredi, à une heure et demi, séance publique ; interpellation de M. Thiers sur les congrégations religieuses.

Lundi, discussion du projet de loi sur l'armement des fortifications de Paris.

FAITS DIVERS.

La *Gazette de France*, le *Messager*, le *Moniteur parisien* et la *Patrie* annoncent ce soir qu'ils ne paraîtront pas demain, jour de l'Ascension.

— M. l'archevêque de Paris vient de rendre un mandement portant qu'une messe basse sera dite chaque année, le 5 mai, à midi, dans plusieurs églises de la capitale, pour le repos de l'âme de l'empereur Napoléon.

— Dix-sept amis de M. l'amiral Dupetit-Thouars ont fait des déclarations de translations de domicile politique pour voter en faveur de l'amiral, au collége électoral de Chinon (Indre-et-Loire), dont le député actuel est M. Crémieux.

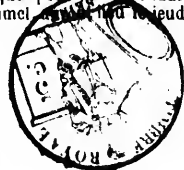
— Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 24 avril 1845, M. Donné, docteur en médecine, a été nommé inspecteur-général des écoles de médecine, emploi qui vient d'être créé par ordonnance royale, à la suite d'un rapport au roi.

— A compter de demain jeudi, 1er mai, le prix du pain, dans Paris, est fixé comme suit: Le pain de 1re qualité, à 29 c. le kilog.; le pain de 2e qualité, à 22 c. le kilog.

— M. Bravais, lieutenant de vaisseau, l'un des hardis explorateurs du Mont-Blanc, vient d'être nommé professeur de physique à l'Ecole polytechnique.

— M. Garella, ingénieur en chef des mines, a remis depuis quelques jours à M. le ministre des affaires étrangères le travail qu'il a fait sur le canal de l'isthme de Panama.

— Les élections académiques pour les deux fauteuils vacants par la mort de MM. Etienne et Soumet [illegible] le jeudi 8 mai.



— Une très regrettable collision qui semble n'être que le prélude de collisions plus graves est ainsi rapportée par le *Journal de Fécamp* :

« Lundi dernier, une collision a éclaté entre les ouvriers français et les ouvriers anglais qui travaillent au chemin de fer, à Yvetot. Plusieurs ouvriers français ont assiégé, rue des Bouchers, une maison où se trouvaient des familles d'ouvriers anglais, hommes, femmes et enfants ; ils leur ont lancé des pierres, après quoi, s'armant de gros leviers, ils ont cassé tous les carreaux et démoli une partie de la terrasse. Quelques personnes ont été blessées.

» Cette scène de désordre, qui aurait pu avoir les suites les plus graves, a été fort heureusement apaisée par l'intervention de la police. Cependant, comme il est à craindre que de semblables collisions ne se renouvellent, l'administration devrait prendre des mesures pour en empêcher le retour. M. le commissaire de police et ses appariteurs ne peuvent être partout en même temps : ne pourrait-on pas obtenir, comme pour Bolbec, une compagnie d'infanterie qui tiendrait en respect les fauteurs de troubles?

— Ce qui prouve mieux que tous les commentaires la transformation sociale de la Turquie, c'est qu'un de nos compatriotes, M. le docteur Barrachin, qui ne lui a épargné ni ses conseils, ni ses critiques, n'hésite pas à retourner à Constantinople. Le courageux docteur nous adresse à ce sujet une lettre, dans laquelle il explique ainsi son départ :

« Aujourd'hui je vais à Constantinople dans l'unique intention de proposer au gouvernement ottoman : 1° une combinaison financière que sa situation réclame ; 2° des moyens d'administration que je crois les seuls propres à régénérer la Turquie, par l'emploi intelligent des ressources qu'elle possède : combinaison et moyens qui lui sont devenus indispensables, même pour exister, et que tous les gouvernements européens qui veulent le maintien de la paix publique en Europe, approuveront incontestablement. »

— On ajoute en ce moment deux étages à une vieille maison qui en avait déjà six, au coin des rues Coquillière et Coq-Héron ; dans quelques jours, il serait possible d'y louer des appartements fraîchement décorés, au septième au-dessus de l'entresol. On sait que les deux rues, dont cette tour de Babel forme l'encoignure, sont assez étroites ; si toutes les maisons de ces rues finissaient par acquérir la même hauteur, il y faudrait allumer le gaz en plein midi, et les rez-de-chaussée seraient inhabitables. De plus, par un temps d'équinoxe, il doit être malsain de recevoir sur la tête une tuile arrivant du neuvième, car le grenier, peut-être habité par quelque artiste, sera le neuvième de cette maison.

Un procès récent, à l'occasion d'une construction trop élevée dans la rue de Trévise, prouve qu'il existe des règlements sur la hauteur des maisons de Paris, règlements qu'on cherche à exécuter quelquefois. Nous concevons que l'avidité d'un propriétaire ne tienne aucun compte de la salubrité et de la sûreté publiques ; mais nous ne concevrions pas que l'édilité parisienne fermât les yeux sur des abus tels que celui que nous signalons.

— Dernièrement M. le docteur Roux a présenté dans sa clinique les considérations suivantes sur le suicide :

« Les personnes, dit-il, qui cherchent à se suicider, généralement se tuent mal, si je puis m'exprimer ainsi. On voit souvent de ces tentatives de suicide faites par des coups de couteau portés à la gorge ou de pistolet déchargés dans la bouche ou dans les tempes, ne réussir qu'à donner lieu à des blessures souvent sans gravité ; c'est qu'en général ceux qui se suicident se trouvent au moment de l'accès dans un état d'exaltation, de folie véritable qui les empêche de bien prendre leurs mesures pour réussir dans leur tentative; c'est que, pour bien se suicider, il faut être calme et savoir ce qu'on fait pour diriger l'arme homicide. Ainsi, par exemple, ceux qui se coupent la gorge portent ordinairement le couteau trop près de la mâchoire, pendant qu'ils devraient le faire agir dans la partie inférieure du cou près de la poitrine. Ceux qui recourent au pistolet dirigent horizontalement leur arme, au lieu de lui donner un sens vertical. Il s'ensuit aussi que si la mort arrive à la suite de ces blessures, c'est plutôt la conséquence de l'inflammation et de la suppuration consécutives, et principalement d'une excitation extraordinaire du système nerveux qui, réagissant sur tout l'organisme, amène une terminaison funeste. »

— Les journaux belges sont quelquefois crédules ; voici le conte qu'ils publient sur Tom Pouce d'après leurs correspondants : « Le nain américain qui a pris le nom de *général Tom Pouce* et qu'on appelle maintenant Tom Pouff, exploite de toutes les manières la curiosité des Parisiens et sert à les exploiter; les propriétaires d'une importante maison de nouveautés se sont imaginé de lui faire visiter leurs magasins ; il y est entré avec ses chevaux et sa voiture, et pendant une demi-heure qu'il y est resté, les acheteurs ont afflué. On n'en demandait pas davantage.»

— « Le clergé, dit l'*Eco del Comercio*, ne se résigne pas mieux en Espagne qu'ailleurs à la perte de ses vieux monopoles : Un propriétaire de Visiédo étant allé dernièrement à confesse dans l'église du couvent de Sainte-Thérèse, son confesseur lui demanda s'il payait la dîme et les prémices; le propriétaire (Don Jaime Palomar) répondit que non, parce que le gouvernement avait aboli cet usage ; mais que, du reste, il payait exactement les contributions attribuées à l'entretien du clergé. Le confesseur lui dit que, de toute manière, il était indispensable de payer les dîmes, et ajouta que l'Eglise était plus que le gouvernement. Il refusa même à don Palomar l'absolution de ses péchés, parce que, disait le bon Père, il ne voulait pas perdre son âme. »

CHRONIQUE AGRICOLE.

ASSOCIATION DES CULTIVATEURS DE HOUBLON. — « Il est bien vrai que le commerce fait un service de transport, approvisionnement et distribution, mais il opère comme un valet qui, faisant un travail réel de la valeur de 1 000 fr., volerait à son maître 10 000 fr. par an, dix fois plus qu'il ne lui produirait..... Sous un masque de légalité, notre mécanisme commercial n'est qu'un brigandage organisé, au moyen duquel les acquéreurs intermédiaires peuvent se concerter pour spolier à la fois producteurs et consommateurs. » Ces paroles de l'immortel inventeur de la science sociale, résument avec une énergique concision les griefs que le

cultivateurs des côtes de l'Ouest pour le conditionnement et la vente de leurs froments ; aujourd'hui, nous consacrerons quelques lignes à l'association des producteurs de houblon, projetée par le président de la Société d'agriculture de Toul.

Une circulaire, que nous avons sous les yeux, expose ainsi le but de la Société :

Depuis plus de vingt-cinq ans que la culture du houblon a pris quelque extension dans l'arrondissement de Toul (il y en a environ 36 hectares), les planteurs n'ont connu les prix courants de cette denrée que de la bouche des quelques négociants qui la leur achètent ; mais ils viennent enfin de sentir le besoin de se procurer des renseignements certains et directs, chaque année, sur les diverses phases de la végétation de cette plante, sur ses accidents plus ou moins graves et étendus, sur l'état vrai des récoltes de divers pays, pour en tirer des conséquences convenables à l'établissement des prix.

Ils viennent d'établir à Toul un bureau de correspondance, composé d'un président, d'un vice-président et d'un secrétaire, choisis parmi eux entre les plus intéressés à la chose et les plus zélés.

Ce bureau ouvrira et entretiendra des relations, sur plusieurs des points où se font la culture et le commerce du houblon en France et dans les pays voisins, avec les présidents des sociétés d'agriculture et ceux des comices agricoles, avec les principaux planteurs de partout où il pourra en connaître, avec les rédacteurs des feuilles agricoles ou commerciales les plus remarquables par la spécialité qui les occupe.

La masse des frais qu'entraînera cette correspondance sera répartie chaque six mois, au marc le franc des plantations de chaque associé : ces frais ne consisteront que dans le coût d'impression et du timbre postal.

Tout planteur peut faire partie de l'association pour un an.

Tous les planteurs de Toul convoqués ont souscrit de prime abord.

Les renseignements de toutes sortes, les notes qui parviendront au bureau, seront communiqués officieusement par celui-ci à tous les planteurs souscripteurs, de même que les pièces de correspondance.

Ce bureau de correspondance générale n'améliorerait pas beaucoup la position du planteur à l'égard du commerce ; les négociants, en s'adressant à chaque vendeur en particulier, auraient toujours la ressource de déprécier la qualité de son houblon, ils le forceraient à se relâcher de ses justes prétentions en le menaçant d'une baisse prochaine; ils le tenteraient par de l'argent comptant, ils pourraient enfin continuer à exploiter sa misère. M. Vigneron, l'auteur de la circulaire, a bien compris qu'il fallait quelque chose de plus, qu'il fallait une association plus intime entre les producteurs, et, sur sa demande, la Société de Toul a adopté un projet de statuts dont nous transcrivons les clauses principales.

Art. 1er. Nous nous associons pour vendre en commun les récoltes annuelles de nos houblonnières.

Art. 2. Quels que soient les soins apportés à la dessiccation des houblons, tous seront tourraillés par les soins du bureau, puis ils seront réembâchés, et les bâches soumises à une presse d'une grande puissance, supérieure à celles usitées dans notre pays. Enfin, après ces opérations, et autres favorables à la longue conservation du houblon, les bâches seront pesées et enregistrées au nom de leur propriétaire, qui sera appelé à assister à toutes ces opérations s'il lui convient de le faire.

Chaque bâche portera, outre le numéro d'ordre assigné au planteur, le titre : *Association de Toul.*

Art. 4. Les magasins, bien planchéyés, bien couverts et bien fermés, devront contenir une grande balance avec ses poids, une presse d'une grande puissance et une touraille.

Art. 5. Ces magasins devront être, de préférence, ceux des principaux planteurs du pays qui seront associés ; et pour l'indemnité de location de tous ces objets et des magasins, les loueurs percevront 1/2 pour 0/0 du prix des houblons qui en sortiront, les leurs exceptés.

Art. 6. L'associé ne pourra retenir près de lui et soustraire de son envoi aux magasins de l'association, pour le vendre par lui-même, tout ou partie de sa récolte.

Les négociants en houblons, quoique planteurs, ne pourront en aucun temps, faire partie de l'association.

quer une bière tout à la fois plus saine et plus agréable. Si la Société conduit bien ses opérations, elle traitera directement avec les brasseurs, et pourra peut-être alors diminuer le prix du houblon même en lui donnant, par la préparation, une qualité supérieure. Elle ne devra point perdre de vue que la suppression des agents commerciaux parasites peut réaliser une économie considérable dont il est juste que les consommateurs profitent dans une certaine proportion.

Ceux de nos lecteurs qui ont étudié la science sociale, reconnaîtront facilement dans les statuts de la société de Toul un germe de ce que Fourier appelle *l'entrepôt garantiste*, germe très faible dont il faut surveiller le développement, parce qu'il tend facilement, dans la société actuelle, à prendre un essor subversif, à se transformer, par exemple, en coalition ou en monopole. Du reste, cette tendance peut être neutralisée par la concurrence des produits similaires étrangers, et ce serait le devoir du gouvernement de favoriser la concurrence si les planteurs de houblon français manifestaient la moindre velléité d'abuser de leur principe d'association au détriment du consommateur; mais nous croyons que la société de Toul n'est réellement pas menaçante sous ce rapport.

E. L.

Marchés de Paris.

Halle aux blés du 30 avril. — Choix 116 à 118 k. 26,00 à 26,50. — Montereau 118 k. 25,50 à 25,75. — Picardie, 115 k. 25,00 à 25,60.

Seigles. 110 k. l'hectolitre et demi 14,00 à 14,50.

Orges. 90 k. 13,25 à 13,50 ; 92 à 93 k. 13,75 à 14,00, hors barrières.

Avoines. — 150 k. 25,00 à 25,50; 145 k. 24,50 à 25,00; 140 k. 22,50 à 23,00; les 3 h. entrées comprises.

Issues. Son 9,25 à 9,75 les 325 l. — Monture 10,00 à 10,50. — Recoupette 10,50 à 11,00 les 100 k. — Remoulages 14,50 à 15,00 les qualités ordinaires; 15,50 à 16 les belles sortes ; 16,00 à 16,50 les 150 k.

Halle aux farines du 29 avril. — Arrivages 334-41. — Ventes 524-68. — Restant 22836-41. — Gruaux, 42,35 à 45,85. — Farines, 1re 30,55 à 31,85; 2e 28,65 à 29,95 ; 3e 00,00 à 00,00; 4e 23,55 à 00,00. — A livrer 70-65.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 30 avril. — Foin 1re 50 à 54 ; 2e 46 à 48; 3e 40 à 42. — Paille de seigle 1re 35 à 38; 2e 00 à 00. — Paille de blé 1re 38 à 34 ; 2e 26 à 27 ; 3e 00.

Marché Saint-Antoine, 29 avril. — Foin, 1re 55 à 58 ; 2e 50 à 52; 3e 46 à 00. — Luzerne 1re 54 à 56 ; 2e 50 à 52; 3e 46. — Trèfle 2e 38 à 40; 3e 00 à 36; — Regain 2e 38 à 40. — Paille de blé 1re 33 à 34 ; 2e 32 à 00. — Paille de seigle 1re 35. — Paille d'avoine 1re 00; 2e 40 à 00.

Halle à la viande du 30 avril. — 29466 kil. Bœuf 1,50-1,20-0,70. — 17741 kil. Veau 1,80-1,60-1,30. — 4800 kil. Mouton 1,60-1,30-1,00. — En gros 45360 kil. 1,06-0,99-0,92.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 28, 29 et 30 avril. — *Beurre* (le kil. En livres 1,94 à 2,52. — En mottes Isigny 1,80 à 5,00. — En motte Gournay 2,60 à 2,90. — Petit beurre 1,60 à 2,36. — Beurre salé ou fondu 1,66 à 2,28. — *Œufs* (le mille). Du 28, 25 à 45. — Du 29, 30 à 47. — Du 30, 00 à 00. — *Fromages* (la dizaine) Brie 11 à 35. — A la pie 5 à 15.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 29 AVRIL.

HAGEN, tailleur, rue de la Michodière, 18. Juge commissaire, M. Pillet aîné ; syndic provisoire, M. Moncley, rue Feydeau, 26.

BLANCHET, marchand de vin à Batignolles, boulevart de Monceaux, 2. Juge commissaire, M. Barthelot ; syndic provisoire, M. Hellet, rue Sainte-Avoie, 2.

JOBERT, peintre en voitures, rue des Brodeurs, 14. Juge commissaire, M. Selles ; syndic provisoire, M. Heurtey, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 28.

VAIGNY, ancien limonadier, rue Cadet, 5. Juge commissaire, M. Pillet aîné ; syndic provisoire, M. Maillet, rue des Jeûneurs, 14.

CHEMINS DE FER

St-Germ.	1040 »	» »	» »	F. c. 1040.	B. [illegible]
V. R. Dr.	515 »	515 »	B. 5 »	— 515, 520, 512 50, 520.	B. [illegible]
— R. G.	322 50	» »	» »	— 325, 317 50, 325.	B. [illegible]
Orléans.	1190 »	1190 »	B. 5 »	— 1180, 1175, 1192 50.	B. [illegible]
Strasb...	280 »	275 »	B. 5 »	— 280, 267 50, 277 50.	B. [illegible]
Rouen..	1057 50	1060 »	B. 25 »	— 1070, 1055, 1067 50.	B. [illegible]
Havre...	865 »	850 »	B. 30 »	— 862 50, 865, 852 50.	B. [illegible]
Marseill.	1000 »	996 25	B. 8 75	— 1000, 987 50, 1000.	B. [illegible]
Vierzon.	810 »	» »	» »	—	

LONDRES, 28 AVRIL.	C. DE LA COULISSE.	Primes.
Consol.... 99 1/8.	Av. 85 50.	F. p. 86, 86 25 d. 50.
Esp. act... 30 1/2	Ap. 85 60.	F. p. 119 90 d. un; 120 20 d. 50.
Portug..... 67 1/2.		
Mexic. .... 38 3/4.	Rep. Fin c. F. pr.	Orl. 1280, 1218 d. 20, [illegible] d. 10 au 15 mai.
Brésil...... »	3 p. 0/0 p. 10 16	
5 0/0 holl. 97 3/4	5 0/0 5 10. 25 27 1/2	Rouen, 1080 d. 20. [illegible]
2 1/2 do...	Bons du Trésor.	Strasb. 282 50, 280 [illegible] au 15.
Rouen..... 42 1/4.		
Orléans.... 47 1/2.	3 1/4 à 11 mois.	

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 87,50 à 00,00; courant du mois, 89,50 à 00,00 ; mai, 88,00 à 00,00; juillet et août, 92,00 à 00,00; 4 derniers mois, 99,00 à 00,00 ; 4 premiers 1846, 101,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 83,00. — Œillette rousse, 72,50. — Voitures, 4,75.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 94,00 à 00,00; mai à décembre, 94,00 à 95,00; novembre et décembre, 00,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 86,00 à 00,00.

SUIFS de place, très calmes à 56 fr. les 50 kil. cours-taxe par la boucherie; — de Russie disponibles, 53 75 à 54 fr. 50 c. ; — 3 derniers mois, [illegible] affaires à 57 fr.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

OFFICE DES CHEMINS DE FER, bureaux provisoires, rue Neuve-Vivienne, 36, près la Bourse. — L'Office sert d'intermédiaire entre les actionnaires et les compagnies. Il représente les actionnaires dans les assemblées générales, reçoit les dividendes pour leur compte, et se charge de leurs intérêts dans toutes circonstances. — Correspondance avec la province pour tout ce qui a rapport aux chemins de fer. — Renseignements sur la valeur réelle des actions, sur les compagnies qui se forment, enfin sur tout ce qui concerne les chemins de fer. — Achat, au comptant, de toutes actions ayant cours, et avances sur titres à céder. — On ne reçoit que les lettres affranchies. Renseignements de dix heures à deux heures.

Spectacles du 1er mai.

8 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Relâche.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Relâche.
7 h. 1/2 ODÉON. — Relâche.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Mme Bugolin. L'Amour. Mansarde.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Un Conte de Fée. 2 Pierrots. Tom Pouff.
6 h. 1/4 GYMNASE. — Jeanne et Jeanneton. L'Image. Michel.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Clémentine. 2 Papas. 2 Dimanches. Le Vieux.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — La Peste noire.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Tour de Fertare.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — La Fée. Mme Genlis. Mazurka. L'Anglais touriste.
6 h. 1/2 FOLIES. — L'Huissier. L'Orage. Mariage. Chanteuse. Constant.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Charlotte. Duchesse et Poissarde. Perlerinette.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie Lange Levy et Comp., rue du Croissant, 16.

disant à M. le ministre : « Puisque, de votre aveu même, … quoi que puisse prétendre l'Angleterre, maintient son droit de souveraineté sur Albreda, vous ne devez pas permettre que le gouvernement anglais exerce sa souveraineté sur la Gambie de façon à gêner nos libres rapports avec Albreda. Or, nous vous reprochons, d'une part, d'abandonner nos droits en principe, et, d'autre part, de laisser entamer ces droits en fait. »

Sur la question de principe, M. le ministre a essayé un tour de gobelet. Il a prétendu que la dépêche dans laquelle le Cabinet anglais reconnaissait que les observations de lord Aberdeen étaient parfaitement fondées, n'avaient trait qu'au salut exigé par le fort Sainte-Marie-de-Bathurst. Nous serions bien aises de connaître toute la teneur de cette dépêche. Quoi qu'il en soit : il y est dit : « Les observations contenues dans la note du 23 février ont paru au gouvernement français parfaitement fondées. »

Or, que trouvons-nous dans ladite note du 23 février : « La Grande-Bretagne a le droit d'exiger que les règlements *qu'elle jugera à propos de faire* soient observés par tous ceux qui se serviront de la Gambie comme d'un moyen de communication avec un établissement quelconque placé sur ses bords. »

Certes, voilà une déclaration catégorique et suffisamment audacieuse. Le gouvernement anglais entend exercer comme il jugera à propos son droit de souveraineté sur la Gambie. N'était-ce pas le cas, puisqu'on répondait à la dépêche de lord Aberdeen, de faire ses réserves sur des prétentions excessives, ainsi hautement avancées? Eh bien, qu'a fait le Cabinet français?

« On a cité, dit M. le comte Duchâtel, la phrase qui se rapporte uniquement à cette question (le salut), mais elle ne devait pas être citée seule. La Chambre me permettra de rétablir l'exactitude des faits en citant un passage de la dépêche qui prouve que les droits de la France *ont été parfaitement maintenus.* »

Voyons donc, et jugeons le ministère sur les titres mêmes qu'il invoque. Écoutons cette énergique réponse; ouvrons les yeux à la lumière méchamment mise sous le boisseau par M. de Lasteyrie.

« Le gouvernement britannique reconnaîtra dans ces dispositions un nouveau témoignage du soin avec lequel celui de S. M. cherchera toujours à mettre partout les procédés de ses agents en harmonie avec les sentiments de bonne intelligence et d'égards mutuels qui existent entre les deux gouvernements, et de son désir sincère et loyal, tout en maintenant son propre droit sur Albreda, de respecter celui de l'Angleterre dans la Gambie. »

Et vous appelez cela maintenir parfaitement les droits de la France! Apparemment les droits se limitent les uns par les autres. Vous respectez, dites-vous, le droit de l'Angleterre dans la Gambie. Or, ce droit, quel est-il? Dans la dépêche même à laquelle vous répondez, l'Angleterre établit son droit en ces termes très nets : établir tels règlements qu'il lui plaira, et auxquels tout navigateur sur la Gambie devra se soumettre. Et vous ne trouvez rien à objecter, rien à réserver sur de telles prétentions! Qui ne dit mot consent.

M. Dufaure : je supplie MM. les ministres de donner suite aux réclamations des armateurs du *Pilote du Sénégal.* » Silence toujours plus profond, orné de petits soubresauts fiévreux de M. le ministre par intérim.

Tel a été l'éloquent début du suppléant de M. Guizot. Nous votons pour que les ombrages et l'air frais des collines de Passy rendent promptement le ministre orateur à ses fonctions : au moins, nous aurons un beau manteau sur le squelette du ministère, une ample et élégante draperie sur le cercueil où la politique étroite de ce règne fait descendre la France.

Nous le disons avec chagrin, la conduite du gouvernement en cette affaire est déplorable, et il était facile d'agir avec plus de dignité et de sagesse. Il fallait d'abord soumettre à un arbitre la question de la souveraineté de la Gambie inférieure. Dans le cas où le droit de l'Angleterre aurait été reconnu, Albreda nous restant en propriété, nous avions à faire établir l'indépendance des rapports de la France avec son établissement. Nous avons cité hier le principe libéral consenti par l'Angleterre elle-même dans le traité de 1783 à l'égard de Chandernagor. Mais si le gouvernement anglais soulevait des difficultés, des chicanes, nous devions immédiatement lui proposer de soumettre à un arbitre cette question de l'équilibre de nos droits respectifs de souveraineté sur les bords de la Gambie. Et ce serait le cas de poser dans un congrès de diplomates européens et américains la question des passages, et de faire consacrer, à cet égard, des principes de justice et de liberté dans le droit des gens.

Au lieu de cela, savez-vous ce que va faire le ministère. Il se dispose (nous devons en croire l'avis de son organe quasi-officiel, le *Journal des Débats*) à abandonner Albreda, moyennant quelque concession équivalente. C'est un moyen, disent les *Débats*, de faire disparaître une cause d'irritation permanente. Voilà bien la grande politique de M. Guizot. Sur divers points du globe des intérêts de nations diverses se trouvent en contact et entrecroisés. Ce serait le cas d'aborder hardiment et par des voies pacifiques des questions de réglementation supérieure, d'accord de ces intérêts. Ce serait le cas de faire proclamer des garanties nouvelles, afin d'obtenir le respect des faibles par leurs voisins forts. Ce n'est pas ainsi que nos grands hommes d'Etat entendent la diplomatie. Ils vont droit au plus facile. Ils font de petits arrangements pour éviter la recherche de solutions supérieures. « Vous n'avez, faisait observer l'honorable M. Billaut, qu'à invoquer les principes posés par le traité de Vienne sur la liberté absolue des fleuves qui desservent plusieurs nations. — C'est impossible, s'écrient les *Débats*, *ces principes ne regardent que les fleuves d'Europe.* » Ainsi il ne viendra pas même à l'idée du ministère et de ses amis de demander la généralisation d'un principe admis dans les pays d'Europe? Voici à quoi se bornent leurs vues savantes : Albreda pose la question des passages; vite, cédons Albreda. En retour, l'Angleterre renoncera au droit de libre commerce à Portendick, stipulé à son profit par le traité de 1783. Le troc sera fort désavantageux pour nous, il est vrai; mais n'est-ce pas un avantage inappréciable que d'être débarrassés d'une belle et délicate question de politique chrétienne? Nous serons désormais

» … tendick a pour origine l'expulsion de bâtiments anglais porteurs » d'armes et de poudre. »

Voilà une comparaison tout-à-fait forcée. C'est seulement dans un cas exceptionnel, en temps de guerre avec les naturels, à la suite d'un blocus déclaré, que nous avons interdit aux navires anglais la vente d'armes et de poudre. Si l'Angleterre déclarait le blocus de la Gambie, nous trouverions juste qu'elle empêchât nos navires de porter à Albreda des munitions de guerre destinées à ses ennemis. La question n'est pas là. Il s'agit de savoir si l'Angleterre, parce qu'elle occupe l'embouchure et prétend posséder le cours de la Gambie, a le droit de nous empêcher d'aller librement chez nous, si elle a le droit de lever tribut au passage. Nous posons cette simple question au *Journal des Débats*, lequel ne manquera pas, comme a fait M. le ministre Duchâtel, de se renfermer dans un silence éloquent.

Législation relative aux Jésuites (1).

I. — LOIS ANTÉRIEURES A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

Sous Henri IV les Jésuites avaient été chassés de France; ils n'avaient jamais été reçus dans le Béarn, pays natal de ce roi. Henri IV devenu catholique, avait rétabli dans son domaine héréditaire l'exercice de la religion catholique; il n'avait pu y introduire les Jésuites. Les Etats béarnais, par une députation reçue à Blois en 1599, avaient remontré au roi qu'il était dangereux pour son service et pour la tranquillité du pays d'ouvrir le Béarn à ces moines inquiets. Le Béarn leur demeura fermé. Maîtres de la France, maîtres de Paris, les Jésuites tinrent à honneur de faire tomber cette barrière; ils y parvinrent. Une déclaration du 19 février 1608 dispose que les religieux de la Compagnie de Jésus seront dorénavant admis et reçus indifféremment à faire exercice de la religion catholique, et à remplir leurs fonctions ecclésiastiques dans le Béarn comme les religieux des autres ordres.

En 1629, des lettres-patentes furent accordées aux Jésuites pour l'établissement d'un collège à la Rochelle. La Rochelle venait d'être prise en 1628. Après l'avoir domptée par les armes, Richelieu voulait en faire la conquête morale. Il importait que, dans ce foyer de protestantisme, le catholicisme fût implanté. On chargea de cette mission les propagateurs les plus ardents, les plus exclusifs de la religion papale.

Toujours les Jésuites s'insinuaient, faisant valoir les services qu'ils rendaient comme titres à des concessions nouvelles. En 1630 ils reçurent la permission d'établir un second collège à Lyon. En 1641 ils firent déclarer qu'une maison nouvelle établie par eux à Paris, rue Saint-Antoine, était de fondation royale, et obtinrent pour elle des privilèges.

(1) Voir notre numéro d'avant-hier.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS (1).

Quatrième partie.

X. — UNE RETRAITE (SUITE).

Le docteur écoutait avec une attention qui devenait à chaque instant plus sérieuse. Il adressa plusieurs questions à Marc, lut deux consultations données par des médecins de Granville, puis se mit à parcourir la chambre d'un air soucieux.

— Prostration des forces.... pâleur... dégoûts, murmura-t-il... diable! diable!

— Vous trouvez ces symptômes alarmants, n'est-il pas vrai, monsieur? dit Marc palpitant.

— Je les trouve surtout incertains, reprit Darcy, en continuant à se promener; s'il s'agissait d'un homme on pourrait avoir une opinion, mais avec une femme on ne peut rien décider. Les femmes sont les plaies de la médecine, monsieur, elles échappent à toutes les observations, contrarient tout principe : la veille vous les croyez perdues et le lendemain on les trouve au bal. Vous les déclarez guéries et on vous adresse une invitation pour leur enterrement. Il semble qu'elles ne vivent et qu'elles ne meurent que par caprice et sans s'inquiéter des règles de la physiologie... Aussi empêchent-elles tous les progrès de la science.... tant qu'il y aura des femmes on ne pourra arriver à aucune certitude en médecine.

— Mais votre impression, monsieur? demanda Marc, dont cette incertitude augmentait l'angoisse.

— Je veux être pendu si j'en ai une, reprit Darcy, tout ce que je vois peut également indiquer un état désespéré ou une crise passagère.... Il faudrait s'assurer... examiner par soi-même. Peut-être suffirait-il d'un régime raisonnable pour la sauver.

— Ah! vous la sauverez alors! s'écria Marc en joignant les mains.

— Ce serait de tout mon cœur, reprit Darcy; mais le moyen de la voir : elle ne peut dites-vous venir à Paris?

— Il est trop vrai.

— Vous comprenez que de mon côté je ne puis partir pour la Normandie, reprit Darcy d'un ton qui ne permettait même point de discuter la possibilité de ce voyage.

Marc laissa retomber ses mains et baissa la tête.

— C'est juste, dit-il avec abattement; dans la position de M. le docteur il ne peut se déranger... pour nous!... et cependant, mon Dieu! penser qu'il suffirait peut-être d'une visite pour la faire vivre; que si, au lieu d'être une pauvre femme, abandonnée de tout le monde, elle avait son rang, sa famille, monsieur eût pu céder à des prières plus puissantes! Mais moi, il ne me connaît pas, je n'ai le droit de lui rien demander; et ceux qui auraient dû protéger madame Honorine l'aiment mieux morte que vivante... vu qu'ils héritent! aussi bien, qui sait si elle ne sera pas plus heureuse de s'en aller! Une fois dans le cimetière elle pourra dormir tranquille du moins! on ne lui en voudra plus de ce que Dieu lui a donné. Après l'avoir tuée on prendra son deuil!... et s'il y a quelqu'un qui la regrette trop... il pourra toujours la rejoindre!..... Monsieur excusera mon importunité.

L'accent de Marc était devenu entrecoupé; des larmes tremblaient dans sa voix; il fit un pas vers la porte, Darcy le retint. L'émotion de l'ancien chouan l'avait gagné.

— Un moment! reprit-il, que diable, il ne faut pas se désespérer ainsi. J'espère qu'il y a encore de la ressource... et, dans tous les cas, j'en veux avoir le cœur net, je partirai avec vous.

Marc poussa un cri de joie.

— Vous consentiriez! dit-il, Ah! monsieur, laissez-moi serrer vos mains. Oui, j'ai eu tort de perdre courage; je devais tout espérer de votre cœur.

— Il ne s'agit point de cœur, interrompit le docteur, qui tenait à maintenir sa réputation d'insensibilité; la position de Mme Honorine peut donner lieu à de curieuses observations, et ce que j'en fais est dans l'intérêt de la science... Seulement il ne faudrait point de retard, et nous partirons.... Voyons, il faut d'abord que je consulte mon carnet.

Il appela un des secrétaires qui lui apporta un petit registre dont il examina les dernières feuilles.

— Bien, murmura-t-il; je ne vois rien d'absolument indispensable. Le vieux duc de Clorvaut! il mourra parfaitement sans moi. M. d'Ercar, il peut encore boulotter trois ou quatre jours sans danger, et il a son confesseur pour lui faire prendre patience. Mme de Chanteaux : depuis que de Cillart est parti avec cette danseuse, elle se dit malade pour faire quelque chose... Ah! le prince Dovrinski; il faudra envoyer lever son appareil. La marquise m'a écrit ce matin qu'il avait renoncé à se rebrûler la cervelle. Pour le reste, vous enverrez Mullin à ma place; il indiquera aux malades le traitement, et le hasard les guérira. Je vais achever de signer quelques consultations, faire mes préparatifs, et dans deux heures nous serons sur la route de Normandie.

Marc se retira en promettant d'être exact. Il employa le peu de temps qui lui restait à voir l'homme d'affaires chargé des intérêts d'Honorine, puis revint chez Darcy avec lequel il monta en chaise de poste pour Granville.

L'arrivée du médecin causa à la jeune femme un premier saisissement qui fut bientôt suivi d'une crise de larmes. Sa vue lui rappelait tout un passé vers lequel sa pensée ne pouvait retourner sans émotion. Darcy s'efforça de la calmer par d'affectueux encouragements. Il affecta de ne point la trouver changée et parut à peine s'occuper de sa santé. Mais sous cette tranquillité apparente se cachait une réelle inquiétude. L'examen le plus attentif ne put rien lui apprendre sur la cause de la souffrance qui minait Honorine; aucune lésion sérieuse ne semblait justifier son dépérissement. Le mal était évidemment une de ces influences intérieures qui tarissent la vie à sa source même.

Après avoir passé une partie du jour à chercher la solution de ce problème, Darcy fit quelques recommandations, indiqua une hygiène, puis prit congé d'Honorine. Mais avant de le laisser repartir, Marc le prit à l'écart.

— Eh bien? demanda-t-il.

Le docteur plia les épaules et répliqua d'un ton désappointé qu'il ne pouvait rien dire.

— Ah! elle est perdue, s'écria Marc.

— Que je me fasse moine si j'en sais rien! reprit Darcy; il y a évidemment chez elle un mal profond et qui se cache; mais où est-il, quel est-il? Je l'ignore. On dirait qu'outre tous ses chagrins elle couve une affliction particulière; quelque chose comme une passion comprimée. Si c'est cela, il n'y a qu'un remède, et vous le connaissez aussi bien que moi; tâchez de lui redonner envie de vivre, tout le reste est inutile.

A ces mots le docteur remonta en chaise de poste et partit.

Mais ses dernières paroles avaient fait une profonde impression sur Marc, et dès le lendemain il quitta de nouveau la Brichaie.

Son absence ne dura que trois jours. Il reparut un matin au moment où Honorine, tentée par la beauté du jour, venait de sortir pour gagner la lisière du petit bosquet de sapins. Le soleil brillait doucement, la brise gazouillait dans les feuilles et l'Océan immobile semblait une plaque d'azur frangée d'argent. La jeune femme était assise sur un pliant de bambous, et Françoise, accroupie à ses pieds, tenait le petit Jules debout devant ses genoux. L'enfant lui montrait des coquillages ramassés sur la grève, et la malade lui répondait par des signes caressants. Elle était vêtue de noir : ses cheveux, relevés sans soin par un peigne d'écaille, donnaient à sa physionomie quelque chose de plus naïf et de plus jeune encore. Mais cette jeunesse n'avait rien de fort ni de riant. Pâles et amaigris, les traits d'Honorine avaient pris cette délicatesse maladive des fleurs nées sans soleil; c'était quelque chose de plus tendre, de plus élégant, de plus suave peut-être, mais de profondément triste. Le regard

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844 au 11 janvier 1845, et les numéros du 13 février au 1er mai 1845.



un an à l'exécution des arrêts du Parlement de Paris concernant les Jésuites.

Le zèle du Parlement ne se ralentit pas ; il fit rassembler dans son greffe un nombre immense de pièces relatives à la Compagnie de Jésus : sur ces documents, dont la liste est curieuse, mais trop longue pour être donnée ici, fut rendu l'arrêt du 6 août 1762.

Cet arrêt constate que, sous Louis XV, indépendamment de Paris, les Jésuites avaient des collèges à Laon, Mauriac, Aurillac, Châlons-sur-Marne, Bourges, Nevers, Angoulême, Chaumont-en-Bassigny, Auxerre, Langres, Fontenay-le-Comte, Amiens, Blois, Orléans, Tours, Saint-Flour, Sens, Clermont-Ferrand, Billon, Lyon, La Flèche, Bar-le-Duc, Mâcon, La Rochelle, Charleville, Poitiers, Compiègne, Roanne, Moulins, Eu, Arras, Hesdin, Saint-Omer, Béthune et Aire, trente-cinq villes.

Dans les livres de la Compagnie examinés par des commissaires, le Parlement signale : Le système de l'ignorance invincible, même de la loi naturelle et divine, servant d'excuse à tous genres de crimes.

L'excuse de la simonie, du blasphème, du sacrilège, de la magie et du maléfice, de l'astrologie, de l'irréligion de tous les genres, de l'impudicité, du parjure, de la fausseté et du faux témoignage, de la prévarication des juges, des vols, compensations occultes et recels, de l'homicide, du parricide et du suicide, l'enseignement et pratique de l'idolâtrie et de la superstition dans les missions chinoises et malabares depuis 1614 jusqu'en 1745.

On reproche aux Jésuites la *restriction mentale* au moyen de laquelle ils éludaient tous leurs serments.

Les commissaires du Parlement signalent surtout l'enseignement et la pratique d'attentats à l'autorité et à la vie des rois.

Sans anticiper sur l'appréciation de ces faits nous dirons que le Parlement de Paris a fourni des armes aux défenseurs des Jésuites par la violence exagérée de son langage. Au dix-huitième siècle accuser un corps savant de magie, d'astrologie, lui imputer le culte des idoles, ce peut être le fait d'un ennemi, ce n'est pas celui d'un juge !

Toutefois à d'autres titres, l'Ordre des Jésuites était réellement dangereux, et la faveur publique accueillit l'arrêt du 6 août 1762 qui concluait en prononçant la dissolution définitive de cette Compagnie : « Les Jésuites, » porte l'arrêt, tendent à introduire dans l'Eglise et dans les États, sous » le voile spécieux d'un institut religieux, non un Ordre qui aspire véri» tablement et uniquement à la perfection évangélique, mais plutôt un » corps politique dont l'essence consiste dans une activité continuelle » pour parvenir par toutes sortes de voies directes ou indirectes, sourdes » ou publiques, d'abord à une indépendance absolue et successivement à » l'usurpation de toute autorité. »

Le Parlement condamne la concentration du Pouvoir dans les mains du *général* : « Autant la Société se procure de membres dans les diffé» rentes nations, autant les souverains perdent de sujets qui prêtent

Quelques décisions relatives aux Jésuites furent prises par Louis XVI. Un édit émané de ce prince, en 1777, contient les paroles suivantes :

« Les sages précautions du roi, notre très honoré seigneur et aïeul, » ayant opéré sans retour l'extinction totale de cette Société et Compa» gnie dans notre royaume, son anéantissement et l'extinction absolue » de son régime dans tous les Etats catholiques ne laissent aucun es» poir qu'elle puisse jamais être rétablie. »

Persuadé que la Compagnie de Jésus ne se rétablira pas, Louis XVI croit devoir adoucir la position des ecclésiastiques qui en ont fait partie ; ils pourront vivre en France comme particuliers et ainsi que tous les prêtres séculiers.

Ils ne pourront se réunir pour vivre plusieurs ensemble en société, sous quelque prétexte que ce puisse être.

Ils ne pourront entretenir aucun commerce ni aucune correspondance avec les étrangers qui auraient fait partie de ladite Société, surtout avec ceux qui auraient eu quelque autorité dans la Compagnie.

Ils peuvent être curés ou vicaires dans les campagnes, jamais dans les villes.

Il leur est interdit d'exercer les fonctions de supérieurs de séminaires, de régents dans les collèges *ni autres relatives à l'éducation publique*. L'édit contient ce passage remarquable :

« Faisons expresses inhibitions et défenses à tous nos sujets d'écrire et faire imprimer ou débiter aucuns ouvrages concernant la suppression de ladite Société et Compagnie des Jésuites, imposant un silence absolu sur tout ce qui peut concerner ladite Société. »

Tel était l'état de la législation relativement aux Jésuites, à l'époque de la Révolution française.

II. — LÉGISLATION ACTUELLE.

La Révolution, imbue des doctrines du XVIIIe siècle sur l'oisiveté, l'inutilité des moines, ne s'attaqua pas à l'Ordre des Jésuites qu'elle trouva mort, n'existant plus comme corporation, mais elle interdit d'une manière générale les vœux monastiques et le maintien de Communautés religieuses dans le pays. En 1789, on suspend l'émission des vœux ; le 12 février 1790, on réduit le nombre des maisons religieuses de manière à n'en laisser qu'une seule dans chaque municipalité. Cette mesure transitoire ne pouvait suffire aux passions de l'époque ; le lendemain du décret de réduction, une réforme plus radicale fut accomplie. Les vœux monastiques de l'un et de l'autre sexe furent prohibés en ces termes :

« La loi constitutionnelle du royaume ne reconnaîtra plus de vœux mo» nastiques solennels de personnes de l'un et de l'autre sexe : déclarons en » conséquence que les Ordres et congrégations réguliers dans lesquels on » fait de pareils vœux sont et demeurent supprimés en France, sans qu'il » puisse en être établis de semblables à l'avenir. »

La Constitution de 1791 qui s'élaborait alors inscrivit dans son préam-

tion ou association. »

Ainsi, dans l'état actuel de la législation, les associations religieuses qui demandent des vœux perpétuels (comme l'Ordre des Jésuites) sont absolument prohibées.

Les associations religieuses à vœux temporaires peuvent être autorisées après examen. C'est ainsi que de nombreuses congrégations de femmes, vouées au soin des malades ou à l'éducation des filles, ont été autorisées sous l'Empire, sous la Restauration, sous le règne actuel.

La législation relative aux congrégations religieuses, a été complétée par les fameuses ordonnances du 16 juin 1828. Elles soumettent au régime de l'Université les établissements connus sous le nom d'*Ecoles secondaires ecclésiastiques*, dirigés par des personnes appartenant à une congrégation religieuse non autorisée. — Elles disposent encore que nul ne peut demeurer membre de l'instruction publique, s'il n'affirme par écrit qu'il n'appartient à aucune congrégation religieuse non légalement établie en France.

Frappées comme congrégations religieuses, de pareilles corporations peuvent l'être encore comme associations de plus de vingt personnes, s'occupant d'objets religieux, littéraires ou politiques, conformément à l'article 291 du Code pénal et à la loi du 10 avril 1834, qui en aggrave les dispositions.

Nous ne croyons pas qu'on puisse invoquer aujourd'hui contre les Jésuites les arrêts du Parlement ni les édits royaux antérieurs à la Révolution française. Ces décisions réglant des points sur lesquels il a été statué par des lois postérieures, contenant d'ailleurs des dispositions surannées, n'ont plus aujourd'hui qu'une valeur historique. Elles constatent à travers des injustices de détail et des violences de langage regrettables un grand fait qui pèsera pour sa part dans la balance de nos législateurs : c'est l'aversion séculaire de l'esprit français pour le jésuitisme ; c'est la persistance avec laquelle un peuple, qui personnifie le progrès social, a repoussé cette milice papale, organisée non pour développer le catholicisme, mais pour ressusciter la religion immobile, exclusive, du passé, pour galvaniser le Moyen-Age.

Les lois applicables aux Jésuites datent du 13 août 1790 ; nous venons de les énumérer ; il en résulte :

Que le Jésuite a le droit de vivre en France comme individu et d'y exercer les fonctions ecclésiastiques ;

Qu'il ne peut s'immiscer, à aucun titre, dans l'éducation de la jeunesse ;

Que toute réunion, toute association de Jésuites, sous quelque nom qu'elle se déguise, doit être dissoute.

Si l'on invoque le texte de la loi, voilà ce qu'il répondra ; mais puisque demain, par suite d'interpellations dont chacun doit comprendre le piège, par suite d'une tactique qui a pour but de détourner sur Ignace de Loyola l'attention qui devrait se concentrer sur l'armement des forts, la question sera soumise, non pas à des légistes, mais à des législateurs

---

flottait dans une vague expression, les lèvres à peine colorées restaient doucement entr'ouvertes, les contours moins arrêtés avaient je ne sais quoi d'incertain, et son teint, plus transparent, semblait éclairé d'un reflet bleuâtre.

Elle regardait devant elle, écoutant les causeries de l'enfant et de Françoise, comme ces douces rumeurs de flots ou de vent qui vous charment sans qu'on les comprenne, lorsque Marc s'avança vers elle ; à sa vue elle fit un mouvement.

— Ah ! vous voilà ! dit-elle avec un pâle sourire ; je ne vous espérais pas sitôt.

Marc, qui paraissait éprouver quelque embarras, répondit que l'affaire pour laquelle il était parti s'était arrangée plus vite qu'il ne l'avait d'abord supposé, et avertit Françoise qu'on la demandait au logis. La grisette prit son fils dans ses bras et partit en chantant.

Marc la regarda aller.

— Bonne et tendre fille, dit-il à demi-voix ; Dieu ne lui a donné pour la dédommager de tout qu'une affection, et c'est assez pour la rendre heureuse.

— Ah ! c'est que pouvoir jouir d'une affection c'est vivre, dit Honorine doucement ; il n'y a de véritablement à plaindre que ceux qui restent sans liens.

Marc la regarda.

— Ainsi c'est là ce qui vous fait mourir, dit-il brusquement !

La malade tressaillit ; une rougeur subite traversa sa pâleur ; c'était la première fois que le chouan faisait allusion à son amour pour de Gausson et à la séparation qui avait brisé leur joie. Elle porta une main à son cœur comme si elle y eût senti le contre-coup de ces brusques paroles.

— Je n'ai point... parlé... de moi !... balbutia-t-elle blessée.

— Ah ! ne cherchez point à me donner le change, reprit Marc, dont l'embarras se traduisait par une rudesse inaccoutumée... Vous souffrez, parce que votre isolement vous tue. Aux Motteux vous supportiez tout ; il y avait dans l'air quelque chose qui vous donnait de la force !

— Pourquoi me le rappeler ? murmura Honorine, qui serra son mouchoir sur ses lèvres....

— C'est donc vrai, bien vrai, reprit Marc rapidement ; tout votre mal vient de là ! Répétez-le moi, je vous en prie.

— Ne m'interrogez pas, dit la jeune femme, dont les paupières se gonflèrent de larmes. A quoi bon me demander... ce que je ne veux point savoir moi-même ? Jusqu'à ce moment vous aviez eu pitié de moi ; vous m'aviez épargné des explications inutiles... Laissez les choses suivre leur cours... Je ne me suis pas plainte ! Pourquoi vouloir me consoler ? Ce qu'il y avait dans l'air des Motteux, comme vous le dites, aucune puissance humaine ne peut le mettre dans celui de la Brichaie...

— Qu'en savez-vous ? dit Marc.

Elle releva vivement la tête, regarda fixement son interlocuteur, joignit les mains et s'écria :

— Vous avez vu Marcel ?

— Je l'ai vu ! répondit-il.

— Ainsi... il n'a point quitté la France ?

— Non...

— Et... il est près d'ici... car votre absence a été courte... Où est-il ? Que vous a-t-il dit ? répétez-moi tout, ne me trompez pas ; oh ! parlez, parlez, je vous en conjure.

Elle avait saisi la main de Marc ; son œil brillait, sa voix était palpitante ; on eût dit qu'un flot de vie élancé de son cœur venait inonder tout son être. Marc serra sa main dans les siennes.

— Oui, reprit-il ému, je l'ai vu... et il ne m'a parlé que de vous... Il ne peut supporter plus longtemps cette séparation. Lui aussi il languit et pour revivre il ne demande qu'à vous voir.

— Ah ! qu'il vienne ! cria Honorine en se levant.

Elle n'acheva pas ! Son nom venait d'être prononcé dans un cri... et Marcel était à ses pieds.

Incapable de supporter une pareille émotion, elle laissa tomber sa tête sur son épaule, à demi évanouie de bonheur.

Quand elle revint à elle, Marc avait disparu, mais de Gausson se tenait à ses côtés, les regards sur les siens, pâle d'inquiétude et de douleur. Elle ferma les yeux, puis les rouvrit afin de s'assurer qu'elle n'était point le jouet d'un rêve. La voix de Marcel dissipa ses doutes ; il répétait son nom, il parlait du bonheur de la revoir en mots entrecoupés ; il jurait de ne plus la quitter... et Honorine enivrée écoutait sans répondre ; s'il s'arrêtait, elle murmurait tout bas :

— Parlez encore ! parlez encore !

Et insensiblement, ses joues se coloraient, son œil devenait plus brillant, son sein se gonflait ; elle sentait le réseau de plomb qui pesait sur elle se soulever et le sang circuler plus librement dans ses veines ; elle retrouvait sa force, elle vivait !

La journée entière passa comme un rêve, le lendemain et les jours qui suivirent ce fut le même enchantement. La guérison d'Honorine était désormais assurée ; elle traversait toutes les joies de la convalescence.

De Gausson était venu s'établir dans une petite maison de pêcheur réparée et meublée par les soins de Marc ; elle se trouvait placée vis-à-vis de la chambre occupée par Honorine, et chaque matin les deux amants couraient à leurs fenêtres pour se saluer du regard et du geste. C'était à qui devancerait l'autre dans ce rendez vous. Puis Marcel venait déjeuner à la Brichaie où le duc lui développait ses espérances de régénération sociale, ajoutant tous les jours quelque nouveau détail à ce poème de l'avenir que poursuivait sa vieillesse. Le jeune homme écoutait ces nobles inspirations, les yeux fixés sur Honorine et le cœur épanoui de sa joie : il espérait avec le vieillard ; il voyait comme lui poindre à l'horizon l'aurore d'un meilleur temps ; son bonheur lui donnait la foi. Quant à la jeune femme elle avait repris son activité sereine ; attentive près du duc, tendre pour Marcel, bonne envers les autres, elle était redevenue le soleil qui donnait à tous la lumière et la gaieté. Françoise avait recommencé à chanter comme une alouette ; le petit Jules s'était remis à jouer avec la jeune dame, et Brousiniche, toujours au jardin, qu'il avait entrepris de cultiver, s'appuyait sur sa bêche lorsqu'il apercevait Honorine et de Gausson, et les regardait passer avec un sourire attendri.

Marc seul était demeuré grave, sinon triste : ange gardien de ce paradis, il tenait les yeux fixés vers l'entrée avec inquiétude, comme s'il eût craint quelque funeste apparition.

Mais ses protégés n'y songeaient pas. Tout entiers à leur ravissement, ils laissaient passer les jours comme ces nuées qui voguent dans un ciel d'été. La lumière succédait à la lumière, l'azur à l'azur. Qui eût pu leur faire craindre la tempête ? Ils parcouraient lentement les grèves, les promontoires, les vallées, appuyés l'un sur l'autre, regardant la mer et le ciel, écoutant le vent dans les sapins, foulant aux pieds les bruyères défleuries, le cœur si plein que leur enivrement débordait sur tout et ne leur faisait voir autour d'eux que charmes et délices. C'était la première fois qu'ils connaissaient cette plénitude d'existence, que l'avenir et le passé s'effaçaient du monde et qu'ils glissaient dans la vie, emportés sur leur bonheur comme sur une barque qui vous suit partout. Ah ! quand lassé des épreuves qui traversent les plus belles destinées, on se plaint du mélange amer d'espérances et de désenchantements qui forme la trame de la vie, on a oublié ces rapides illusions de la jeunesse qui seules peuvent faire comprendre les joies immuables d'un autre monde. On ne se souvient plus du temps où l'on semait sa joie partout et où partout on la voyait germer et fleurir, de ces jours où les eaux, les bois, le ciel nous parlaient avec une seule voix, nous regardaient avec un seul regard, où toutes les divergences humaines venaient se confondre dans l'immense unité d'un amour partagé. Songe d'un jour qui ne laisse à sa suite que le regret et l'incrédulité !

Honorine et de Gausson y étaient plongés ! suffisamment heureux de s'aimer, ils ne désiraient rien, ils ne craignaient rien. Leur bonheur était trop complet pour qu'ils pussent le croire périssable ! Et cependant l'orage était proche ! tandis que, comme le premier couple peint par Milton, ils traversaient leur Eden, enveloppés de leur amour, l'ennemi préparait ses embûches et cherchait l'entrée de la retraite où ils s'étaient abrités.

EMILE SOUVESTRE.

(La suite à demain.)

[illegible] SOUVERAIN est employée dans un document officiel. L'occasion était heureuse, mais l'empressement a été peut-être un peu grand. M. Allard aurait dû au moins attendre que les bastilles fussent armées. Le titre alors serait incontestable.

» Jusque-là nous protestons contre cette souveraineté nouvelle. Il ne peut y avoir deux souverains dans un pays, et la constitution de 1830 est basée sur la souveraineté du peuple.

» Mais la Chambre, à moins d'abdiquer sa part de souveraineté, ne peut permettre qu'une pareille expression demeure consacrée dans un rapport imprimé par son ordre.

» Nous pensons que c'est là une chose sérieuse et qu'elle vaut la peine d'une décision législative. »

C'est lundi prochain que s'ouvrira à la Chambre des députés la discussion sur le projet de loi relatif à l'armement des fortifications. — Il est inutile de répéter que c'est demain vendredi qu'auront lieu les interpellations de M. Thiers sur les Jésuites :

« ... La question, s'écrie à ce sujet la *Presse*, sera donc portée à la tribune par l'ancien président du conseil du 12 février et du 1er mars, devenu le chef suprême de l'opposition ! Ce sera pour le ministère, s'il sait en profiter, une admirable occasion de se montrer plus libéral, plus tolérant, plus éclairé, plus avancé que ses adversaires de la gauche qui, depuis si longtemps, vivent sur les grands mots de liberté, de tolérance, de lumières et de progrès ! »

Nouvelles de Suisse.

Notre correspondance de Suisse ne nous apporte aucun fait nouveau ; les esprits et les partis sont dans la même situation morale et matérielle. La Diète s'est ajournée jusqu'à la session ordinaire, probablement. L'on se demande à quoi donc a servi la session extraordinaire, sinon à mettre les passions en présence et à constater, pour les yeux des moins prévenus, la faiblesse du Pouvoir central ? On a invité officiellement Lucerne à la clémence ; c'est tout ce qu'on pouvait faire dans l'état actuel de la constitution. Que Lucerne réponde par la rigueur, on n'aura rien à lui dire ; seulement, on s'étonne qu'il n'ait pas profité de sa victoire sur les corps-francs pour prononcer une amnistie générale et sans conditions. Qui donc se montrera généreux, si ce n'est le vainqueur ?

On s'attendait aussi à lui voir rapporter son funeste décret relatif aux Jésuites. Il se devait à lui-même de donner à la Confédération ce gage de conciliation et de paix, et il le devait d'autant plus qu'il le pouvait sans que son amour propre eût à en souffrir, grâce au résultat de l'agression dont il a été l'objet ; c'eût été un beau rôle à jouer et une grande position à prendre ; mais Lucerne a obéi, dit-on, à des suggestions extérieures toutes puissantes. Son opiniâtreté a gâté sa victoire. Son grand conseil se renouvelle le 1er mai ; malheureusement on n'espère pas une majorité nouvelle des nouvelles élections.

La Diète ordinaire, qui s'ouvrira le 1er juillet, sera de nouveau saisie de la question des Jésuites compliquée cette fois d'un nouveau conflit d'intérêts, car Lucerne réclamera des cantons voisins des indemnités pour se rembourser des frais de la guerre. La position légale restera la même, à moins que d'ici là Genève et Saint Gall, qui se sont abstenus jusqu'à présent, ne modifient leurs instructions et ne votent pour l'expulsion. On ignore ce que fera Saint-Gall ; quant à Genève on ne s'attend de sa part à aucune modification. Bien loin d'annoncer des dispositions pacifiques, Lucerne et les petits cantons annoncent hautement qu'ils se proposent de porter à la Diète plusieurs motions qui ne peuvent manquer de soulever de nouveaux orages, celle entre autres de rétablir les couvents d'Argovie.

On parle toujours à Genève de renverser le nouveau gouvernement genevois avec l'aide du canton de Vaud, mais une pareille tentative n'aurait aucun succès ; la masse des citoyens n'est nullement disposée à se laisser faire la loi par des gens étrangers aux cantons, et ceux-là mêmes qui ont désapprouvé le plus les instructions données par le gouvernement aux députés, à la Diète, feraient cause commune avec lui dans le cas d'une levée de boucliers. Là, comme ailleurs, on aspire au repos et les affaires souffrent considérablement des perturbations politiques.

Ce qu'il y a de plus fâcheux dans la situation générale de la Suisse, c'est que d'après la manière dont les questions sont posées on ne prévoit aucune solution logique et rassurante.

Nouvelles des Etats-Unis.

Nous recevons des nouvelles des Etats-Unis par le paquebot américain *Argo*, qui vient d'entrer au Hâvre et par le paquebot anglais l'*Indépendant*, qui vient d'entrer à Liverpool : les lettres et les correspondances de New-York sont du 8 avril ; on venait d'apprendre dans cette dernière ville que le Texas, en recevant la nouvelle de l'adoption du double bill, s'était livré aux transports de joie les plus vifs.

« A peine le navire, porteur de la grande nouvelle, avait-il touché le quai de Galveston, dit le *Courrier des Etats-Unis*, que les pavillons des Etats-Unis et du Texas ont été arborés ensemble sur les navires en rade et sur la plupart des maisons ; des processions se sont formées dans les rues, et bientôt la population tout entière s'est trouvée réunie sur la place publique, où un meeting a été organisé sous la présidence de M. le général Memuan Hunt ; des discours et des résolutions ont été improvisés en faveur de l'annexion, qui a été également saluée d'une salve de cent coups de canon. Le même enthousiasme a été manifesté dans toutes les villes et tous les villages, notamment à Houston, où, suivant le *Star*, « la nouvelle de la glorieuse bataille de San-Jacyntho avait à peine excité des réjouissances aussi générales, aussi enthousiastes. Les roulements du tambour, les fanfares de la musique, le fracas du canon, les hourrahs de la multitude ont prouvé combien les citoyens étaient heureux et fiers de rentrer sous l'égide de l'Union américaine. » Ce n'est pas tout encore : le président Anson Jones lui-même, dont les annexionistes avaient si grand'peur, et qui, disaient-ils, était vendu corps et âme à la perfide Albion, M. Jones ne soupire aujourd'hui qu'après l'annexion, et on l'a atrocement calomnié, dit le *Telegraph*, en faisant remonter jusqu'à lui l'inspiration et la responsabilité de cer-

[illegible] puis entre le Hâvre et les Indes-Occidentales. C'est de New-York que partiraient ces trois lignes. Les bâtiments destinés pour l'Europe seraient de 1 800 tonneaux, et mus par la vis d'Archimède. Il y en a déjà un sur les chantiers de Boston, dit une feuille américaine, et sa construction est même assez avancée pour qu'il puisse être lancé le jour de la fête nationale du 4 juillet.

Dans la dernière séance de la Chambre des communes, un remerciement restrictif adressé à sir Robert Peel par un député irlandais, a provoqué de la part du premier ministre une nouvelle déclaration en faveur des catholiques de l'Angleterre :

M. MORGAN J. O'CONNELL. — Je remercie le ministère d'avoir présenté le bill Maynooth qui commence une série de mesures avantageuses à l'Irlande, mais il importe que l'on sache que l'Irlande ne sera jamais tranquille si l'on ne fait rentrer dans de justes bornes l'Eglise anglicane.

SIR ROBERT PEEL. — Je crains bien de ne pas pouvoir répondre entièrement à l'attente de mes concitoyens catholiques romains, si je considère les prétentions qui ont été hautement avancées en définissant ce que l'on dit être nécessaire pour leur satisfaction. Je me vois dans la nécessité de déclarer que si telle est réellement leur attente, je crains qu'il ne me soit impossible de leur donner complète satisfaction. Mais voici en tout cas, l'assurance que je puis leur exprimer : c'est qu'au pouvoir ou hors du pouvoir, ce que j'ai entrepris de faire, je le ferai autant qu'il sera en moi (applaudissements). Leur attente pourra être jusqu'à un certain point déçue ; mais ils n'auront pas du moins à m'accuser d'avoir abandonné leurs intérêts dans la proportion dans laquelle je crois pouvoir, obéissant à mon devoir public, les servir et les favoriser. (Applaudissements.)

Quoique tardif et insuffisant, voici encore un exemple d'humanité donné à notre gouvernement par un Cabinet étranger. Ce matin, le *Moniteur universel* n'annonce rien qui ressemble à une amnistie... C'est dans la *Gazette de Madrid* qu'ont été publiés ces deux actes de clémence datés du 23 avril :

« Amnistie est accordée aux individus compromis dans les révoltes qui ont éclaté à Alicante et Carthagène, dans les mois de janvier et de février de l'année dernière, à l'exception des chefs de ces mouvements insurrectionnels.

» L'instruction commencée contre les individus amnistiés est supprimée. Ceux qui sont détenus seront mis immédiatement en liberté ; ceux qui n'auraient pas été arrêtés pourront se rendre dans leurs foyers.

» Quant à ceux qui ne sont pas compris dans l'amnistie, l'instruction se continuera, mais les jugements seront communiqués au gouvernement.

» Les délits privés ne sont pas compris dans la présente amnistie.

» LA REINE. — NARVAEZ. »

« Amnistie est accordée aux individus compromis dans la rébellion de Vigo du 23 octobre 1841. Sont exceptés les chefs, officiers et soldats de l'armée ou de la flotte, les fonctionnaires publics.

» LA REINE. — NARVAEZ. »

Ce matin, le *Journal des Débats* approuve vivement ces décrets ; il regrette toutefois que la miséricorde de Narvaez ait fait des réserves.... Il est en France d'honorables citoyens qui gémissent dans les prisons pour des causes politiques ; mais le *Journal des Débats* n'a point eu la pensée de les recommander à la mansuétude du ministère et à la générosité du roi des Français dont la fête se célébrait aujourd'hui.

Nous osons encore espérer que nos malheureux compatriotes n'ont été oubliés que par le *Journal des Débats*.

Le gouvernement prussien a fléchi dans sa bonne volonté en faveur des pauvres. Selon toute la probabilité, la Société centrale de Berlin se dissoudra plutôt que de déférer aux exigences administratives imposées par l'autorité et qui rendraient nulle toute initiative émanée de cette Société. En outre, le gouvernement de Berlin a défendu aux Sociétés locales des provinces de se réunir à moins d'une autorisation spéciale de la police administrative ; cette ordonnance équivaut presque à une dissolution. Tout ce bruit que le roi de Prusse et son gouvernement ont fait depuis six mois, en faveur des prolétaires, n'aboutira donc absolument à rien ; car, ainsi que l'a fait observer le président de la Société centrale, il ne suffit pas d'avoir des caisses d'épargne, il faut que le peuple ait de quoi les remplir. Aussi, un journal allemand, en annonçant cette nouvelle, lui donne-t-il le titre d'une comédie de Shakespeare : *Much noise about nothing. — Beaucoup de bruit pour rien.* Espérons que des nouvelles postérieures nous témoigneront des bonnes dispositions du roi.

Le gouvernement bavarrois vient de publier une circulaire qui défend à tous les sujets de Bavière de se réunir sous prétexte de discuter les principes de la nouvelle Eglise allemande, « *attendu que cette nouvelle religion n'est pas autre chose que du communisme.* » On sait que le roi de Bavière et son ministre, M. d'Abel, sont membres de la Société de Jésus.

FAITS DIVERS.

Aujourd'hui les vents d'ouest n'ont cessé de souffler et de porter sur l'horizon parisien des nuages menaçants. Néanmoins, le temps s'est soutenu jusqu'à la fin, et la foule n'a cessé, depuis le matin, de se porter aux Champs-Elysées, aux Tuileries, sur les quais, sur les boulevarts et à la barrière du Trône. La double fête de l'Ascension et de la Saint-Philippe s'est donc bien passée. Deux feux d'artifices ont été tirés, comme d'habitude, devant le quai d'Orsay et au haut du faubourg Saint-Antoine, avec des chances diverses, car le vent, en accumulant la fumée tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, a voilé plus d'un effet pyrotechnique. Nous n'avons pas entendu dire qu'aucun accident fût survenu. — Ce soir, les illuminations d'usage brillaient seules, ou à peu près, de tout leur éclat officiel.

Les réclamations de la presse avaient été entendues par l'administra-

[illegible] d'autres profiteront.

— Mallet raconte aujourd'hui, dans sa correspondance parisienne comment un tambour-major a été vaincu par un Patagon :

« Les Patagons ne quittent plus les Tuileries. Pour leur faciliter l'audition de l'aubade monstre qui a été donnée au roi à l'occasion de sa fête, on les avait placés dans une salle du rez-de-chaussée du palais, à côté du pavillon de l'horloge. Après le bruyant concert qui les a fait pâmer d'aise, le chef a manifesté le désir de voir de près le plus grand des tambours-majors de la garde-nationale, celui de la 3e légion ; un huissier a sur-le-champ été dépêché à notre compatriote, qui a volontiers répondu à la demande du sauvage patagon. Le major s'est rendu dans l'appartement des Indiens ; mais telle est sa taille, prodigieuse quand il est coiffé de son énorme colback, surmonté d'un plumet qui a un mètre de hauteur, qu'il est forcé de se courber pour passer sous la porte du pavillon de l'Horloge. Nos deux grands hommes se sont longtemps regardés et admirés ; puis, ils ont pris le parti de se mettre dos à dos pour qu'on mesurât leur taille. Avec son colback empanaché le major avait un immense avantage, mais le colback ôté, l'avantage restait au Sauvage qui a 7 pieds 2 pouces, tandis que le major n'a que 6 pied 1 pouce et demi (ancienne mesure). Le Sauvage a été on ne peut plus content d'avoir obtenu cette victoire, à preuve qu'il s'est mis à danser une espèce de bacchanale qui aurait eu le plus grand succès au bal de la Grande-Chartreuse. »

Hier, Mallet racontait que les Patagons avaient été introduits par les ordres du roi dans les salles de l'Exposition, et que le Sauvage vainqueur dont il est question ci-dessus s'était précipité sur les premières jolies femmes.... en peinture qu'il avait aperçues. Ses compagnons n'exprimaient pas leur ravissement d'une manière moins excentrique. Il paraît que cette scène a vivement réjoui la famille royale qui, d'ailleurs, s'était fait une fête d'assister à ces explosions d'admiration patagone.

— Un fait miraculeux qui se serait passé dans l'église lyonnaise de Saint-Polycarpe, est raconté dans les termes qui suivent par le journal le *Rhône* ; il s'agit d'une véritable résurrection :

« On se rappelle que le vénérable curé de Saint-Polycarpe, M. Gouadiat, est mort il y a peu de semaines. Le clergé et les fabriciens de la paroisse, ayant fait embaumer son corps avec soin, demandèrent à le conserver dans l'église même, au lieu de le porter au cimetière. Cette permission ayant été refusée par l'autorité locale, on demanda au moins un sursis pour avoir le temps de recourir à l'autorité ministérielle. Le sursis fut accordé ; mais la réponse négative et telle qu'on devait s'y attendre étant parvenue de Paris, l'ordre fut donné de procéder à l'inhumation. Nouvelle demande de sursis pour préparer dignement la cérémonie. Le nouveau délai étant expiré, nouvelle injonction d'inhumer le corps et fixation de la fin de ce mois pour tout délai.

» On attendait ; mais tout-à-coup, l'autorité reçoit l'avis que le corps du curé a été enlevé du cercueil.

» Un officier de l'état civil, accompagné d'agents de police, est envoyé sur-le-champ pour vérifier cette indication. Il requiert le suisse et le sacristain, et somme celui-ci d'ouvrir le cercueil. Le sacristain obéit avec hésitation : sa main tremble en dévissant les clous. Cependant l'opération s'achève : le couvercle est donc levé, et l'on voit qu'il n'y a plus dans le cercueil qu'un lambeau de toile cirée. Le corps a bien réellement été enlevé. Qu'est-il devenu, et dans quel but l'a-t-on fait disparaître ? Voilà ce qui exerce maintenant la sagacité de la justice. Jusqu'à ce que les magistrats aient accompli leur mission, nous nous abstiendrons de toute réflexion sur ce fait. On a procédé sans délai à l'interrogatoire des personnes de qui l'on croit pouvoir obtenir les renseignements les plus sûrs ; mais l'obscurité couvre encore toute cette affaire. »

— Une scène scandaleuse et des plus inattendues vient de se passer au théâtre du Hâvre. Les journaux de cette ville rapportent ainsi les faits :

« ... L'*Omelette Fantastique* nous promettait la rentrée de M. Graffetot, jeune premier comique en tous genres. Quelques murmures de sinistre présage circulaient déjà dans la salle à propos de cet acteur. Ces murmures, précurseurs de la tempête, se formulèrent en une bordée formidable de sifflets à l'apparition de cet artiste. Dès ce moment on dut augurer mal de sa rentrée, et peut-être une détermination spontanée de sa part lui eût-elle assuré une retraite honorable ; Mais M. Graffetot s'obstina, et voulut avoir le dernier mot de cette invincible opposition ; ce dernier mot faillit lui coûter cher. Après vingt-cinq minutes de débats, de turbulentes manifestations, M. le commissaire de police se décida *enfin* à donner gain de cause à la majorité protestant. Alors s'avança le régisseur qui dit : « M. Graffetot se retire devant la majorité, mais il demande à continuer la pièce. » Accordé à l'unanimité. Le silence se rétablit ; l'acteur prend position, et profère, en les accompagnant d'un geste trivial, ces étranges paroles ; « *Je suis resté, messieurs, pour vous dire que vous êtes des ignobles ! ! !* » Puis il traverse la scène en courant à toutes jambes et s'enfuit par le fond du théâtre. Cette sortie produisit, sur un public animé et exaspéré déjà, l'effet de la foudre. Ce fut d'abord de la consternation, puis le parterre sortit en masse pour aller demander à M. Graffetot raison de son excentrique apostrophe. La police s'émut également, et au bout de quelques minutes, le régisseur vint, au nom de la direction, faire ses excuses de la conduite inconvenante de son pensionnaire. « Dites insolente, s'écria-t-on. — Ce sera, messieurs, tout ce que vous voudrez, répliqua le régisseur. » Il paraît que l'acteur a jugé prudent de quitter la ville, aussitôt après son incartade. »

— Une scène épouvantable vient d'avoir lieu à Angoisse, petite ville de la Dordogne ; des paysans, surpris d'un bruit sourd qu'ils entendirent dans le cimetière, se sont approchés de la sépulture la plus fraîche, et, après en avoir dégagé la terre qui couvrait la bière, ils y ont trouvé vivant un homme enterré depuis trente heures. C'était la troisième fois qu'un pareil ensevelissement prématuré avait scellé sous la tombe ce malheureux. Cette troisième épreuve lui a été fatale ; à peine exhumé, il est mort d'épuisement.

— On a arrêté à Nîmes et renfermé à l'hospice un individu atteint d'une monomanie assez singulière. Il se promenait par les rues, proclamant l'innocence de la trop célèbre héroïne du Glandier et déclarant que lui seul était l'auteur de la mort de M. Lafarge. Cet insensé, depuis qu'il est arrêté, passe ses journées à écrire en vers et en prose sur ce sujet. Ces productions manquent de suite dans les idées, mais non pas d'esprit et d'une sorte d'intérêt.

— Il y a quelques jours, la polacre espagnole la *Concepcion*, fut surprise en mer par un gros temps qui la mit dans le plus grand danger. La frégate française l'*Allier* s'étant aperçue des signaux de détresse de ce

qui se seraient débarrassés par un assassinat du mari importun.

» Quelle que soit de ces deux versions la véritable, ce n'est pas moins l'un des faits les plus étranges qu'aient eu à enregistrer les annales judiciaires.

CONDAMNATION A MORT DU DOCTEUR KENNEDY. — Nous avons raconté, il y a quelque temps, le meurtre commis par le docteur Kennedy, de la Nouvelle-Orléans, sur un individu qui n'avait pas voulu le laisser pénétrer dans une maison où ce docteur allait menacer un de ses ennemis. Le docteur Kennedy a été déclaré par le jury coupable de cet assassinat par substitution ; ce verdit a été accueilli par des applaudissements partis de l'auditoire. Cette manifestation était d'autant plus malséante et cruelle, que le condamné, en entendant son arrêt, tomba sur une chaise en fondant en larmes. Le docteur Kennedy appartient, dit-on, à une famille très honorable. Un de ses frères a été consul anglais au Texas, et il en a un autre qui habite la Nouvelle-Orléans et qui jouit de l'estime générale.

LA LOI DE LYNCH. — Depuis quelques mois les incendies se renouvelaient très fréquemment dans le comté de Scott (Missouri) ; c'était évidemment l'œuvre du crime, mais on n'avait pu découvrir les coupables. Il y a quinze jours, enfin, on a cru être sur les traces des incendiaires ; la populace s'est mise à leur poursuite, en a arrêté sept ou huit, et les a condamnés à recevoir, pendant un certain nombre de jours, une quantité considérable de coups de fouet. Quelques-uns des juges se sont ensuite transformés en bourreaux, et, aux dernières dates, les prisonniers avaient déjà subi plusieurs fois leur supplice quotidien, sans que la police se fût donné la peine d'intervenir.

GUERRE CIVILE PARMI LES INDIENS. — Les journaux de l'Ouest rapportent qu'il y a eu une escarmouche entre les Creeks et les Pawnee-Mahas. Ceux-ci, ayant rencontré dans les prairies quelques chasseurs creeks, les attaquèrent et leur tuèrent un homme, mais ils furent bientôt forcés de fuir en laissant un des leurs sur le terrain. Le cadavre du Pawnee fut, dit-on, horriblement mutilé par les vainqueurs, dont les appétits anthropophages ne sont pas complètement éteints, car ils mangèrent les bras de leur victime.

UN GARDE NATIONAL PEUT-IL FAIRE SA FACTION EN VOITURE ? — Hier soir, en présence d'un auditoire assez nombreux, le conseil de discipline de la deuxième légion avait à statuer sur l'affaire d'un honorable avocat, mais garde national assez tiède, prévenu d'avoir abandonné sa faction dans des circonstances fort piquantes.

Il y a quinze jours, M. Charles Ledru était de garde au poste des Tuileries. Sa faction devait avoir lieu de quatre à six heures du matin. Il avait passé presque toute la journée et une partie de la nuit à faire un Mémoire. A deux heures, il se jette sur le lit de camp et s'endort. On ne tarde pas à le réveiller, il se rend à sa faction, en face de la rue de l'Echelle. Là il est pris d'un besoin invincible de sommeil. Il avise à quelques pas un chiffonnier dans l'exercice de son métier. Il l'envoie chercher une citadine. La citadine arrive et stationne devant la guérite. M. Ledru y monte, baisse les stores, place son fusil à son côté, et comme la nuit était froide, se sert de son bonnet à poil en guise de chancelière. Il ne tarde pas à s'endormir profondément.

Passe une patrouille. Point de qui-vive ? Le caporal qui la commandait s'étonne, cherchant partout le factionnaire absent, et le trouve enfin dans la citadine. Touché de compassion en le voyant dormir si bien, le caporal lui permit de regagner sa demeure et son lit ; mais il fit un rapport contre le dormeur.

Voilà les faits ; voici maintenant quelques incidents du débat :

M. LE PRÉSIDENT. M. Ledru, avez-vous des explications à donner ?

M. LEDRU. Un seul mot, M. le président, en attendant les réquisitions de M. le rapporteur. Ce que dit le rapport est vrai : j'avais été pris par un sommeil irrésistible. Pour ne pas exposer, dans ma personne, l'autorité à des insultes qui auraient pu m'être faites pendant que je serais resté endormi, je pris le moyen qu'on a indiqué.

M. LE PRÉSIDENT. Vous n'avez rien à ajouter ?

M. LEDRU. Rien, avant d'entendre M. le rapporteur.

M. FLEURIET, capitaine rapporteur. Messieurs, à entendre l'explication donnée par M. Ledru, et à voir la parfaite quiétude avec laquelle il vient de répondre à M. le président, il nous est impossible de ne pas croire qu'en commettant un fait de la nature la plus grave, M. Ledru a voulu faire une mystification, et qu'il veut la continuer devant vous. Nous sommes obligé de dire que non seulement il a manqué à ses devoirs de garde national, mais que ce manquement prend le caractère d'une méchante action.

Que pourra-t-il dire pour sa défense ? Evidemment, quoique le mot d'abandon *de la faction*, ne se trouve pas littéralement dans la loi, l'art. 89 qui punit l'abandon du poste est applicable. Il y a d'ailleurs un arrêt de cassation qui tranche la difficulté. Vous condamnerez donc M. Ledru ; son infraction mérite d'être réprimée d'une façon exemplaire, ou bien il faudrait [...] peu en harmonie avec l'émotion que semblait lui causer ma pâleur ? Au lieu de compatir à mes souffrances, me tendait-il un piège ? Je ne puis le supposer, et je me refuse à croire qu'on doive appliquer, soit à lui, soit à ses glorieux collègues dans la milice citoyenne, la flétrissure du poète :

Timeo CAPORAUX... *et dona ferentes !* (Rire général.)

M. Ledru, examinant si, *en droit*, il est punissable, soutient qu'un premier *manquement* est à l'abri de la prison.

Il termine en déclarant qu'il espère avoir porté la conviction dans l'âme de son honorable contradicteur.

M. LE CAPITAINE RAPPORTEUR. Malgré les paroles par lesquelles M. Ledru a terminé sa défense, nous ne pouvons croire que cette défense soit sérieuse. C'est évidemment une gageure... et M. Ledru veut pousser la plaisanterie jusqu'au bout...

M. LEDRU. Je m'étonne que le caporal, et après lui M. le rapporteur, soient plus sévères qu'un homme qui entendait la discipline militaire aussi bien que ces messieurs.

Napoléon ayant trouvé une sentinelle endormie, c'était un vieux soldat de l'armée d'Egypte, ne se fâcha pas ; il ne lui fit pas entendre de violentes paroles. Le *Petit-Caporal*, à la différence de celui de mon régiment, prit le fusil du pauvre grenadier, et il resta de faction à sa place jusqu'à son réveil. Quand le factionnaire reconnut son empereur, il se jeta à ses genoux en implorant son pardon ; Napoléon se contenta de lui annoncer qu'il fallait se préparer le lendemain à une chaude journée !

Messieurs, si j'étais condamné, il me resterait le témoignage de ma conscience, qui, loin de m'accuser, me rassure contre l'indignation éloquente de M. le rapporteur.

Un sommeil trop profond ne fut jamais un crime.

Le sommeil d'un des plus grands citoyens de France, celui de Lafayette, est historique : et

... *Si parva licet componere magnis.*

moi-même, messieurs, qui ai eu l'honneur d'être pendant quelques heures gouverneur du Louvre, j'avoue avoir dormi pendant toute la durée de mon gouvernement.

Après tout, messieurs, je passerais sans trop de regret une demi-journée dans la cellule où vous envoyez les citoyens coupables de ne pas prendre au sérieux un service où nous faisons presque tous assez triste figure, même quand nous sommes fort exacts. Si je réclame un acquittement, que j'espère, ce n'est pas dans mon intérêt, c'est dans l'intérêt des principes, qui veulent qu'on ait le droit d'avoir sommeil et d'être malade, même sous l'épaulette de laine.

Malgré son éloquente défense, M. Charles Ledru a été condamné à 24 heures de prison. — Il a déclaré qu'il allait se pourvoir dans l'intérêt des principes.

LES CANARDS DU *Journal des Débats*. — Un de nos amis que sa position d'employé du gouvernement force à être abonné au *Journal des Débats* nous aborde, il y a trois jours, en s'écriant : « Avez-vous entendu parler de cette merveille ?.... (Notre ami nous montrait le grand journal.)

— Les *Débats*, une merveille ! fîmes-nous.

— Mais, non, pas le journal.

— A la bonne heure !

— Mais l'instrument, le télescope, vrai prodige de science et d'art, dont il décrit avec soin les dimensions colossales et l'admirable puissance.

Nous prîmes le journal des mains de notre interlocuteur, et lûmes avec avidité les détails les plus ébouriffants sur un prétendu télescope monstre construit, dit le *Journal des Débats*, par le comte Rosse, noble lord irlandais, dans un de ses domaines près de Dublin. Nous n'eûmes pas la moindre peine à démontrer à notre ami que son journal le nourrissait des *canards* les plus lourds, les plus indigestes que l'on se fût jamais permis de servir à des abonnés. Nous venons tenir la parole que nous lui avons donnée de le venger du piège scientifique tendu à sa bonne foi, en faisant connaître aux lecteurs de la *Démocratie* le ridicule pouff narré par le *Journal des Débats* (1).

Voici d'abord les dimensions du télescope en question. Notons que le *Journal des Débats* n'a pas oublié les millimètres.

« Le diamètre du grand miroir de ce télescope a 6 pieds anglais (1 mètre 82,4) ; son épaisseur est de cinq pouces et demi (0 mètre 16,7), et son poids est évalué à trois tonneaux et trois quarts. Il entre dans sa composition 126 parties de cuivre et 57 et demi d'étain fin. Son foyer est distant de 54 pieds (16 mètres 11,6). Ce miroir repose sur un cube de 8 pieds (2 mètres

(1) 25 avril 1845.

[...] l'atmosphère qui les dérobe à nos yeux. » Mais ces choses ne sont rien encore auprès *des jouissances ineffables* procurées aux astronomes par les observations faites sur la lune.

« Jusqu'à ce jour, dit l'auteur de l'article donné aux *Débats*, on n'avait vu que SUR la lune, nous espérions voir DANS cet astre. Le 15 mars elle avait sept jours et demi. Oh ! je n'ai jamais vu son disque si magnifiquement illuminé, ni les montagnes si nettement dessinées ! On serait tenté de LES MESURER. »

Le *Journal des Débats* ignore qu'on a mesuré les hauteurs des montagnes de la lune :

« Au moment d'une première observation, j'avais vu une étoile de la septième grandeur qui s'approcha, en quelques minutes, à la distance d'un degré de la partie obscure de la lune, et qui bientôt s'y plongea entièrement. Nous la suivîmes pendant deux minutes dans cette ombre, puis elle disparut à dix heures neuf minutes. J'avais vu plusieurs fois ce phénomène, mais jamais je n'ai vu un éclat semblable à celui dont brillait cette étoile pendant son immersion, et au moment où elle a disparu. C'est là UN IMPÉNÉTRABLE MYSTÈRE ! »

Mystère impénétrable ! en effet. On voit dans la lune, on voit les étoiles à travers la lune, on voit bien d'autres choses encore. Malheureusement, dit le *Journal des Débats*, lord Rosse, appelé par des devoirs impérieux, a été contraint de se rendre à Londres, pour assister aux délibérations de la Chambre haute, où il a l'honneur de siéger, et de s'y occuper d'affaires purement terrestres et matérielles ; mais il reviendra cet automne à Dublin pour continuer ses curieuses explorations. Nous aurons donc, l'automne prochain, la suite de l'admirable article des *Débats*. Nous avouons que nous l'attendons avec impatience. Quelle *jouissance ineffable*, quel rire inextinguible il nous a procurés !

A l'unanimité, les abonnés du *Journal des Débats* le remercient d'avoir agrandi son format, afin de pouvoir leur donner de si précieuses nouvelles astronomiques.

Quant à nous, nous demandons au ministère s'il a créé la place d'inspecteur général des écoles de *médecine* de France, et s'il a donné ladite place au rédacteur scientifique *des Débats*, afin de le récompenser de la manière dont l'*astronomie* était traitée dans les colonnes du grand journal ? En ce cas, le débit des *canards* serait fort avantageux.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 29 AVRIL.

WINGATER, marchand de poterie de grès, rue de la Fidélité, 21. Juge commissaire, M. Selles ; syndic provisoire, M. Gromort, passage Saulnier, 4 bis.

FABRE, marchand de draps, rue des Bourdonnais, 21. Juge commissaire, M. Ledagre ; syndic provisoire, M. Duval-Vaucluse, rue Grange-aux-Belles, 5.

SAGET, ancien agent de recouvrements, faubourg Saint-Denis, 166. Juge commissaire, M. Ledagre ; syndic provisoire, M. Baudouin, rue d'Argenteuil, 36.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 2 mai.

8 h. »|» **OPÉRA.** — Favorite.
7 h. 1|2 **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Virginia.
7 h. »|» **OPÉRA-COMIQUE.** — Cendrillon.
7 h. »|» **ODÉON.** — Camoëns. Pharaons.
6 h. 3|4 **VAUDEVILLE.** — Mme Bugolin. L'Amour. Mansarde.
6 h. »|» **VARIÉTÉS.** — Un Conte de Fée. 2 Pierrots. Tom Pouff.
6 h. »|4 **GYMNASE.** — Jeanne et Jeanneton. L'Image. Michel.
6 h. 3|4 **PALAIS-ROYAL.** — Clémentine. 2 Papas. 3 Dimanches. Le Vieux.
6 h. »|» **PORTE-ST-MARTIN.** — La Biche au bois.
6 h. »|» **AMBIGU.** — La Peste noire.
6 h. »|» **GAITÉ.** — Tour de Ferrare.
6 h. 1|2 **CIRQUE-OLYMPIQUE** — L'Empire.
6 h. »|» **COMTE.** — La Fée. Mme Genlis. Mazurka. L'Anglais touriste.
6 h. »|» **FOLIES.** — L'Huissier. L'Orage. Mariage. Chanteuse. Constant.
6 h. »|» **LUXEMBOURG.** — Charlotte. Duchesse et Poissarde. Perlerinette.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heure.

Imprimerie Lange Levy et Comp., rue du Croissant, 16.

Lorriquet, qui traite ces découvertes de *charlataneries absurdes*. Les *Pères* ne songent plus à tuer les rois; leur génie de spéculation et d'intrigue semble même les abandonner. Ils se laissent voler dans leur caisse des centaines de mille francs sans rien soupçonner.

L'Ordre des Jésuites est à son déclin : nous le craignons peu; mais M. Thiers *et ses amis*, voilà un fléau bien autrement redoutable. Que M. Thiers vienne au pouvoir, par malheur; que sa stérile candidature, toujours posée devant le parlement, alors même qu'il la désavoue, cesse un jour d'avorter, elle enfantera le désordre.

Aucune des idées auxquelles est attaché l'avenir de la société actuelle n'a pénétré dans cet esprit rebelle à toute influence extérieure, à tout enseignement, à tout conseil. M. Thiers à la tribune a traité la colonisation, le percement des isthmes, de *sottise* et de *niaiserie*, l'alliance allemande de chimère. Quant à l'organisation du travail, il n'en parle pas. Il veut être grand, en recommençant l'Empereur. A son avis, l'âme de Napoléon s'est incarnée dans sa personne bien mieux encore que dans celle de l'inspiré Towianski. M. Thiers, ministre, c'est la France engagée dans une voie rétrograde et désastreuse; c'est, à l'intérieur, le despotisme appuyé sur les fortifications de Paris, à l'extérieur la guerre européenne occasionnant d'immenses recrues, d'énormes achats d'armes et de chevaux, la guerre européenne à demi-déclarée, poussée jusqu'au point où elle pourrait devenir sérieuse; car alors, on se retire, on fait rentrer les flottes dans le port, les soldats à la caserne en payant les frais de cette parade guerrière.

En vérité, M. Thiers peut faire plus de mal que les Pacanaristes et les Pères de la foi; s'il est bon de discréditer les Jésuites il est bien plus utile encore de démonétiser M. Thiers.

Au surplus c'est un travail dont il s'occupe lui-même. Il est impossible de concevoir rien de plus vide et de plus stérile que cette séance d'interpellations sur les Jésuites si pompeusement annoncées. Le public s'est étouffé dans les tribunes pour peu de chose. La séance a duré quatre heures; quatre orateurs ont parlé, MM. Thiers, Martin (du Nord), de Carné et Dupin : on est sorti fatigué, mais très faiblement instruit.

M. Thiers dont la parole a les mêmes qualités de second ordre que sa plume, a clairement exposé l'histoire de la législation relative aux Jésuites. On peut retrouver cette partie de son discours dans notre numéro d'hier. Comme nous la redonnons aujourd'hui dans la sténographie de la Chambre nous n'en parlons pas ici afin de ne pas l'imprimer trois fois.

Quant aux conclusions, nous répudions toute solidarité avec M. Thiers : au lieu de réclamer une loi nouvelle qui reconnaisse et pris, réglé par une loi nouvelle en harmonie avec nos mœurs, le Jésuite lui-même ne doit pas être exclu.

Aujourd'hui personne dans la Chambre n'a porté la discussion sur ce terrain; on s'est traîné terre à terre; les banalités se sont succédé claires et limpides dans la bouche de M. Thiers, gauche et cherchant des faux-fuyants dans la bouche de M. Martin du Nord, empâtées avec M. de Carné, hautaines et doctorales avec M. Dupin. Le ministre de la justice a promis de parler avec *toute la franchise que lui permettait sa position*, et de prendre contre les Jésuites des mesures quelconques dans un temps plus ou moins rapproché.

M. de Larochejaquelein a fort bien dévoilé le but de cette grande escrime religieuse, pendant laquelle on voudrait enlever par surprise la question de l'armement. Il a demandé, sans succès à la vérité, que la discussion relative aux fortifications de Paris ne commence que huit jours après celle des Jésuites.

Le public s'est retiré désappointé, mais demain le débat se relèvera peut-être. M. Berryer a demandé la parole.

L'Administration contre les banquiers.

Oui vraiment l'Administration a eu un jour d'énergie, et contre des hommes puissants; hâtons-nous d'expliquer ce fait mémorable.

Le 18 février dernier, la Chambre des députés a voté une loi qui autorise le gouvernement à racheter les fameuses actions de jouissance des canaux. Avant-hier a commencé à la Chambre des pairs la discussion de cette loi. Le projet soumis à la noble Chambre étant presque entièrement semblable à celui qu'elle avait adopté dans une session précédente, la discussion n'aurait pas été longue; mais un incident intervenu depuis le vote de la Chambre des députés a déjà donné lieu et donnera encore lieu demain à quelques pairs d'attaquer le ministère : cette fois nous nous rangerons de son côté.

La Restauration, pour construire les canaux, avait emprunté des banquiers à des conditions assez onéreuses et notamment à la charge de partager avec les prêteurs pendant 40 ans à partir de 1867 les produits de ces canaux. Les produits antérieurs à 1867 devaient être appliqués en entier au paiement des primes accordées, intérêts et capital. En cas d'insuffisance, l'excédant devait être fourni par le budget. Le gouvernement conservait l'administration des canaux; mais, voulant donner aux prêteurs toute garantie pour le meilleur aménagement possible de ces canaux, on stipula que les tarifs fixés ne pourraient être modifiés sans le consentement des prêteurs.

Ceux-ci prirent entre eux divers arrangements pour la répartition des charges et avantages de l'emprunt. Et on créa notamment des actions dites *de jouissance*, auxquelles furent uniquement conférés le droit de partage dans les bénéfices, *à partir* de 1867, et le pose le rachat.

Mais le 17 février, la *Démocratie pacifique* fit observer que le droit d'exercer actuellement une intervention dans les tarifs n'était pas fondé de la part des porteurs d'actions de jouissance. — Ce droit n'avait été accordé aux prêteurs que dans la supposition qu'ils avaient un intérêt direct et légitime à l'exercer; en 1821 et 1822, on s'était fait d'étranges illusions sur la productivité des canaux, et on avait pensé que les prêteurs auraient intérêt à surveiller les applications de tarifs qui pourraient leur procurer des excédants de produits; mais du moment qu'il est prouvé par une expérience irrécusable que le revenu des canaux, loin de donner de nouveaux bénéfices aux prêteurs, est même insuffisant à payer ce qui leur est strictement dû, quel intérêt ont-ils à intervenir dans la fixation actuelle des tarifs? Cet intérêt est surtout douteux pour les porteurs d'actions de jouissance, qui n'auront droit au partage des produits qu'à partir de 1867.

La *Démocratie* soutient donc qu'il n'y avait qu'un intérêt d'extorsion; elle soutient que le droit accordé aux prêteurs n'était pas un droit absolu, mais un *droit contingent*, qui ne devait *s'exercer* que dans les circonstances concordantes avec l'institution même de ce droit, c'est-à-dire au moment où il y aurait possibilité pour les actionnaires de profiter d'une plus ou moins grande élévation dans les recettes des canaux.

Il paraît qu'après le vote de la loi par la Chambre des députés, l'évidence de nos raisonnements frappa le ministre des finances : toujours est-il que par ordonnance royale du 23 mars dernier, rendue après avis conforme du conseil d'Etat, l'abaissement des tarifs a été maintenu malgré la volonté des porteurs d'actions et contrairement au prétendu droit d'intervention de leurs titres de jouissance.

Un grand nombre de journaux et tous les intéressés ont jeté les hauts cris contre cette ordonnance, et quelques échos de leurs plaintes retentissent dans la Chambre des pairs; quant à nous, nous maintenons que l'ordonnance est loyale et conforme aux vrais principes.

En définitive, à qui fait-elle tort? En quoi nuit-elle aux porteurs d'actions de jouissance? Elle ne leur ôte pas un sou de leur poche; elle ne leur ôte pas le droit de venir tracasser le gouvernement en vertu d'une lettre morte écrite dans la loi. Elle ne leur ôte pas la possibilité de se faire payer chèrement un droit illusoire, dont l'exercice aujourd'hui ne serait qu'un droit d'abuser. Or, comme nous le disions le 17 février dernier, si en faveur du droit d'user on tolère quelquefois celui d'abuser, il n'est certes pas permis de reconnaître le droit pur, simple, isolé, d'abuser, et c'est là cependant toute la prétention des porteurs d'actions de jouissance.

Vous n'aurez droit au partage des produits des canaux qu'en 1867,

(1) En 1843, la dépense totale des 14 canaux, a été de 12 660 000 fr. environ, dont 8 913 300 fr. pour les intérêts, primes et amortissement du capital emprunté; le produit brut n'a été que de 4 525 000 fr. environ.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS (1).

Quatrième partie.

XI. — MADAME DE LUXEUIL.

Il est rare que les retours, après de longues séparations, ne soient pas, pour ceux qui se retrouvent, une occasion de surprise et de désappointement. On s'est quitté se connaissant bien, avec des haines ou des sympathies justifiées, et pendant l'absence l'action invisible du temps, de l'âge, des évènements, a amené de chaque côté des changements qui font qu'on se reconnaît à peine. On se parle de ses anciennes affections, de ses anciens goûts, de ses anciennes espérances, et à chaque demande l'interlocuteur s'embarrasse, comme si on lui parlait d'un mort; il faut refaire connaissance avec une nouvelle famille de sentiments inconnus qui vous accueillent avec défiance.

Or, ce qui arrive à cet égard dans la vie arrive également dans le récit du romancier. Tandis que les évènements marchent et que le temps s'écoule, les personnages que vous aviez laissés en arrière ont suivi leur voie, et quand le drame vous les ramène ce ne sont plus les mêmes gens que vous aviez présentés à vos lecteurs.

Non que tout soit changé en eux, car chaque âme humaine ne se renouvelle qu'avec ses propres éléments; mais les mêmes instincts ont revêtu d'autres formes; vous sentez le besoin d'une explication pour les faire reconnaître.

Cette explication nous est surtout devenue nécessaire au sujet de Mme la comtesse de Luxeuil, abandonnée par nous après le mariage de son fils et à peine entrevue depuis, lors de la rencontre de Marc et du marquis de Chanteaux.

Pour elle comme pour tant d'autres l'âge avait amené, non une conversion dans les sentiments, mais une réforme dans les habitudes. Sentant les vanités mondaines lui échapper, elle s'en était retirée comme ces hommes d'Etat qui envoient leur démission la veille de leur chute. Sa ruine se trouvait consommée par la rupture de son fils. Ne pouvant continuer le train de maison qu'elle avait jusqu'alors soutenu, elle se sentit subitement touchée par la grâce et se réfugia du monde, qui n'avait plus de place pour elle, dans l'église qui ne demandait qu'à lui en faire une.

On l'y reçut avec son égoïsme, sa malveillance, sa frivolité, comme une naufragée dont il faut accepter les infirmités et les haillons. Elle trouva place pour tout. La dévotion est une habitation à cloisons mobiles où chacun se loge selon ses habitudes. Grâce à elle il en est de Dieu comme des rois de la terre qui sont faits pour leurs peuples; on peut l'accommoder aux désirs de chaque pécheur, et allonger ou raccourcir, selon les besoins, le glaive de la justice. Mais cette indulgence doit s'acheter. Dieu ne se montre accommodant qu'au profit de ses ministres; ce que l'on empiète sur ses privilèges, il faut le rendre à l'Eglise. La comtesse de Luxeuil le savait et accepta sincèrement l'obligation. Son nom et ses anciennes relations pouvaient la rendre utile à mille saintes négociations, entreprises pour la plus grande gloire du ciel; on le comprit, et elle s'y prêta avec la bonne grâce qu'elle mettait toujours à accorder les services qui la servaient elle-même. Rompue aux intrigues et ayant l'expérience du monde, elle devint bientôt un des instruments les plus indispensables de cette association catholique dont l'activité commençait à tout remuer. Grâce à ses nouveaux amis ses affaires furent réglées, sa position assurée, et elle put jouir de toutes les aisances du luxe, en faisant tout doucement son salut.

Les choses continuèrent ainsi jusqu'à ce qu'Arthur revint des Motteux. L'association méditait alors d'élever une tribune du haut de laquelle on pût attaquer les ennemis du catholicisme et proclamer les saines doctrines qui devaient sauver le monde en le donnant aux associés. Mais en plaçant à la tête d'une pareille entreprise des noms appartenant au clergé, on lui ôtait d'avance toute influence de propagande mondaine; ce n'était plus que transporter le sermon dans un journal. Si l'on pouvait, au contraire, lui donner pour chef un homme du monde, on faisait sortir la croisade de l'Eglise; on y intéressait de nouveaux auxiliaires, on faisait croire enfin à la foule, toujours prise par les apparences, que la réaction avait gagné toutes les classes et que l'armée catholique comptait autant de fracs que de robes noires.

On chercha long-temps parmi les gens dont le nom aristocratique pouvait donner un certain éclat à cette tentative, et celui d'Arthur de Luxeuil fut prononcé. On le savait réduit aux derniers expédients, par conséquent accessible à la tentation. Sa mère fut chargée de négocier cette affaire. En prétextant le désir d'une réconciliation, il lui était facile d'attirer Arthur, et de savoir au juste ce que l'on pouvait attendre de lui. Le marquis de Chanteaux servit d'intermédiaire : il alla trouver le jeune homme, et l'amena à la comtesse.

L'entrevue fut, en apparence, fort touchante. Mme de Luxeuil réussit à pleurer et Arthur à faire des excuses, mais aucun ne fut dupe de l'autre. La mère comprit que le fils espérait quelque chose de ce rapprochement, et le fils devina que la mère avait sur lui quelque projet. Aussi abrégèrent-ils, par un accord [illegible] attendrissements préliminaires, afin d'en venir au fait. Mme de Luxeuil [illegible] à son fils l'impossibilité de suivre la voie dans laquelle il [illegible] engagé, elle lui parla de la nécessité de revenir à des idées [illegible] se rattacher à l'Eglise, hors laquelle il n'y a point de [illegible] parler du journal projeté. Arthur accueillit favo[illegible] ouvertures. Pour le moment, rien de plus convenable ne [illegible] offert. Il sortait ainsi de l'impasse dans laquelle il se trouvait engagé, et devenait l'instrument nécessaire d'un corps riche, nombreux et puissant. L'hésitation était impossible; aussi déclara-t-il à la comtesse qu'il était prêt à discuter les conditions qui pouvaient lui être offertes. M. de Chanteaux, qui avait été en tiers dans l'entrevue, fit aussitôt part du succès aux intéressés, et le contrat par lequel Arthur de Luxeuil se trouvait acquis à la cause des catholiques fut convenu et signé.

Cette conversion fit un certain éclat, ainsi que la congrégation l'avait espéré. De Luxeuil lui-même y mit une sorte d'ostentation. Il craignait les railleries, et voulait les prévenir par la publicité avouée de sa nouvelle position. Elle n'avait imposé, du reste, aucune contrainte à ses habitudes; car si l'on peut retrouver encore quelque part le type du Tartuffe de Molière, il faut reconnaître que c'est rarement à Paris, et seulement par exception. Les catholiques contemporains n'ont point été inaccessibles à la loi du progrès : ils ont su singulièrement perfectionner leurs moyens d'action. L'hypocrisie du héros de Molière était gênante, difficile, dangereuse; ils l'ont supprimée. Loin d'affecter des mœurs plus austères que le commun des impies, ils les dépassent en liberté d'allures. Vous les trouvez également aux sermons du révérend Père Lacordaire et aux bals masqués de l'Opéra, aux conférences de la Société de Saint-Paul et dans les coulisses de nos théâtres. Si vous vous étonnez de ce singulier mélange de sacré et de profane, ils vous traiteront de Pharisiens; ils déclareront que la communion des fidèles est partout où se trouvent des hommes de bonne volonté (et parmi les hommes ils comprennent nécessairement les femmes); ils vous répèteront que la foi sanctifie tout. A la vérité, ces apôtres à barbe et à lorgnon vous donneront, encore tout émus d'un drame échevelé, l'adresse de leur confesseur; ils vous apprendront au juste quels sont les prédicateurs de l'Avent, et où se disent les plus belles messes, car ils conduisent leurs vices à l'église, ils acceptent les mystères, et expliquent le cantique des cantiques.

De Luxeuil prit place dans cette phalange de fervents fashionables, en élaguant seulement la messe et le confesseur. Il se rangea parmi les *forts*, exemptés de pratiquer les doctrines en raison de leur ardeur à les soutenir. Sa mère le complétait à cet égard en assistant à tous les offices et en abandonnant sa conscience à deux directeurs.

Cependant une circonstance imprévue vint bouleverser cet arrangement.

Depuis sa conversion, Mme de Luxeuil avait dû rompre avec le docteur Darcy, et prendre un des médecins recommandés par ses patrons. Tant qu'elle se porta bien elle l'accepta sans réclamation; mais l'âge amena des infirmités, que le nouveau docteur ne put faire disparaître, et la comtesse l'accusa d'ignorance. Elle se rappela alors l'habileté de Darcy, dont les soins avaient toujours réussi à la soulager, et elle se persuada que lui seul pourrait la guérir.

Craignant de le rappeler ostensiblement, elle lui écrivit un billet, dans lequel elle lui avouait sincèrement sa position, et faisait appel à son ancienne amitié. L'expérience lui avait appris que la franchise était la meil-

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844 au 11 janvier 1845, et les numéros du 13 février au 2 mai 1845.

tout princes qu'ils sont, entendent sans rougir des louanges tirées à brûle-pourpoint et en plein visage, comme ceci par exemple :

« Calme après tant de vicissitudes, le pays s'abandonne avec une douce » confiance au mouvement régulier de la vie constitutionnelle, également éloigné des agitations fébriles et d'une dangereuse apathie. Cette » foi dans l'avenir développe toutes les forces du travail, toutes les richesses de l'intelligence, toute l'activité du génie national... Que la vue » de ce règne si grand par les difficultés vaincues, si fécond par les progrès accomplis, enseigne long-temps les jeunes années du royal enfant » qui porte votre nom ; que cette infatigable et royale activité, digne couronne d'une noble vie, réalise toutes les espérances qu'elle donne à la » patrie ; qu'un tel spectacle soit longtemps la joie de votre famille, l'admiration de l'Europe et l'orgueil de la France. »

Nous ne dirons pas que M. Sauzet ne croit pas ce qu'il dit ; mais à coup sûr, la France pensera qu'il s'abuse. Ah ! que n'est-il dans le vrai! Si notre gouvernement prenait réellement à tâche « de développer toutes » les forces du travail, toutes les richesses de l'intelligence, toutes les » activités du génie national, » non seulement ne demanderions-nous rien de plus, mais encore n'aurions-nous pas assez de voix pour bénir. Un tel spectacle serait digne, en effet, d'être admiré de l'Europe et d'enorgueillir la France ; mais hélas ! ce que M. Sauzet nous donne comme un bilan n'est pas même une espérance.

Le discours de M. l'archevêque de Paris semblait formuler, sous le voile de la religion, les conditions que le clergé entend faire à la royauté de juillet : « La Religion qui n'est pas de ce monde, a dit M. Affre ; la Religion qui ne demande qu'à le traverser en paix, est nécessaire aux » plus vastes comme aux plus petites sociétés politiques : *Leurs destinées dépendent du sort qu'elles font à cette divine étrangère.* »

Le roi, qui avait répondu assez vivement l'année dernière aux allusions de Mgr l'archevêque, a exprimé cette fois à S. Em. des remerciements sans réserve.

Les Jésuites à Bourges.

Le *Journal du Cher* publie un fait qui est de circonstance :

« L'attention publique, dit ce journal, est vivement préoccupée depuis quelques jours de l'apparition et des premiers actes d'une société nouvelle. Sans qu'on eût pour ainsi dire entendu parler du projet de fondation, on a appris tout d'un coup qu'à de certains jours, le soir, dans un des souterrains de la cathédrale, un nombre assez considérable d'ouvriers de diverses professions se réunissaient avec une sorte de mystère. Une issue particulière clandestinement pratiquée dans un des côtés les plus secrets de l'édifice, servait de passage aux adeptes, qui pouvaient ainsi entrer et sortir presque sans être vus, et qui divisés en sections, inscrits sous des numéros d'ordre, devaient être porteurs de carte d'admission.

» On disait enfin que cette association à la tête de laquelle la voix publique place, avec deux ecclésiastiques de la ville, le père Jésuite qui a prêché la station du carême à Bourges, s'était mise sous l'invocation de Saint-François Xavier. Ces bruits nous ayant été rapportés avec des commentaires plus ou moins favorables, nous avons dû prendre des informations ; voici quel en a été le résultat. Une société s'est effectivement formée sous

venir une occasion de trouble et de désordre.

» Ce n'est pas à nous qu'il est possible de dire jusqu'à quel point ces appréhensions peuvent être fondées. Notre rôle se bornera aujourd'hui à les faire connaître. C'est à l'autorité qu'il appartient de constater les faits, d'éclairer et de rassurer l'opinion publique. Elle connaît son devoir, nous avons la conviction qu'elle n'y manquera pas. »

Voici un double échantillon, nous ne disons pas de la mauvaise foi, mais de la crédulité de certaines feuilles anglaises ; nous l'empruntons à une correspondance de Valparaiso adressée au *Morning-Chronicle* :

« Le bruit court à Valparaiso que M. Bruat, gouverneur de Taïti, *a tué un de ses domestiques d'un coup d'épée* dans un accès de colère ; il paraît que son humeur n'est pas des plus aimables dans cette partie du monde. On ajoute qu'en conséquence de cet évènement il s'embarquera prochainement pour la France. Pauvres Indiens, faut-il que vous soyez à la merci d'un tel homme!

» La *Virginie* portant le pavillon de l'amiral Hamelin est partie d'ici (Valparaiso) le 14, on dit qu'il y a à bord de ce navire un bateau baleinier *tout doré*, que l'amiral a apporté de France pour en faire présent à la reine Pomaré. »

Le correspondant qui écrit de semblables choses est sans doute le même qui avait accusé Mme Bruat d'encourager à Taïti des danses trop indigènes.

Voici ce qu'on lit dans une correspondance de Buenos-Ayres apportée à Falmouth par le paquebot anglais le *Kate* :

« L'amiral Lainé ayant refusé de reconnaître le blocus plus rigoureux » de Montevideo décrété par Rosas, une rupture a éclaté entre lui et » l'ambassadeur de France, auquel Rosas a fait envoyer des passeports. » Cet acte n'est de rien moins de qu'une déclaration de guerre, et il faudra » que l'amiral Lainé avise aux moyens de défendre l'honneur et les intérêts de son pays. »

Des lettres du 18 février, arrivées par la voie des Etats-Unis, annoncent toutefois que le différend survenu entre Rosas et l'ambassadeur de France avait été arrangé.

Chambre des Pairs.

Demain, à une heure, séance publique. — 1o Rapport, s'il y a lieu, de la commission chargée d'examiner les quatre projets de loi relatifs à des emprunts votés par les villes de la Croix-Rousse et Roubaix, et à des impositions extraordinaires votées par deux départements (M. le baron de Brihode, rapporteur.) 2o Suite de la discussion du projet de loi relatif au rachat des actions de jouissance des canaux. 3o Discussion du projet de loi relatif aux étrangers réfugiés en France. 4o Rapport du comité des pétitions.

Dans le cours de cette séance, la chambre se réunira dans ses bureaux pour examiner le projet de loi communiqué par la chambre des députés, et relatif à l'établissement des trottoirs dans l'intérieur des villes, et pour nommer, s'il y a lieu, la commission à laquelle sera renvoyé ce projet de loi.

tat, messieurs, c'est tout le monde, c'est la nation, c'est la patrie

Je rappellerai brièvement la législation sur les congrégations religieuses, puis j'examinerai si la saine politique commande ce que les lois ordonnent. Je commencerai par exposer les faits.

Vous savez tous que les Jésuites ont été expulsés au dernier siècle, de France, par arrêt du parlement, et que le sentiment de répulsion qu'ils excitaient alors était si grand, que le pape même n'osa pas les défendre, et les proscrivit.

Une bulle de 1814, dont le sens a été regardé comme douteux, paraît cependant autoriser le rétablissement des Jésuites dans les Etats qui les recevraient.

Les Jésuites eurent une assez grande importance et influence sous la Restauration. En 1830, ils existaient déjà en assez grand nombre en France, mais leur existence n'était pas avouée. Le gouvernement, d'ailleurs, pouvait craindre de troubler la paix qui existait entre l'Eglise et l'Etat ; ce qui expliquerait pourquoi on ne les expulsa pas alors ; mais, depuis, cette société a pris un développement excessif. Les chiffres avoués sont bien au-dessous de la réalité.

L'existence des Jésuites, naguère encore obscure et douteuse, est maintenant légalement constatée : la Société a comparu depuis devant les tribunaux ; et dans une affaire récente, les noms de provincial, procureur, caissier de la Société de Jésus ont été prononcés ; on a présenté les livres de l'association, et l'on a pu entrevoir les richesses de cette Société.

Tolérer ces faits, fermer les yeux à cette lumière, c'est rappeler légalement les Jésuites en France. (Mouvement.)

J'arrive à la seconde partie de la question. La législation autrefois en vigueur pèse-t-elle encore sur les Jésuites, ou a-t-elle été abolie par l'esprit du temps ?

Notre législation a prohibé d'une manière absolue les congrégations qui ont un chef à l'étranger. Mais, nous dit-on, attaquer les congrégations religieuses, c'est attaquer le clergé.

Que l'Eglise croie les congrégations religieuses utiles à sa propagation, je n'entre pas dans cette question ; l'Eglise est souveraine juge de la question ; mais ce que l'Etat a droit de faire, c'est d'examiner les congrégations et de savoir si elles ne forment pas un Etat dans l'Etat, c'est d'accorder ou refuser son autorisation à celles qui ne lui semblent pas en rapport avec l'esprit de ses institutions. Ce droit n'a jamais été contesté au souverain

Voilà le droit ; ce droit a toujours été exercé ; il l'a été par la royauté, il l'a été par les parlements. Les actes du parlement ne sont pas sans valeur dans la question, mais ce n'est pas sur eux que je veux m'appuyer ; je ne veux invoquer que les lois faites depuis la Révolution par l'Assemblée Constituante, le Consulat, l'Empire et la Restauration.

L'Assemblée Constituante défendit d'une manière absolue les congrégations religieuses dans lesquelles on fait des vœux perpétuels ; elle ordonna que les maisons religieuses seraient vidées, et que ceux de leurs membres qui voudraient continuer à vivre religieusement habiteraient des maisons désignées.

M. BERRYER. Je demande la parole.

M. THIERS. La loi de 92 confirma celle de 90 ; et, sous le Consulat, le concordat et les articles organiques se prononcèrent dans le même sens, et continrent une clause expresse contre les Jésuites.

Je sais qu'il est dans le clergé un parti qui prétend refuser toute autorité aux articles organiques. Ces articles furent la condition expresse de l'acceptation du concordat par le gouvernement français. Repousser ces articles, c'est nier la légalité de l'existence de l'Eglise romaine en France. Je

---

leurs ruse vis-à-vis du docteur.

Celui-ci vint en effet le soir même. Il trouva la malade avec Marquier et M. de Chanteaux. A sa vue, elle fit un geste de joie.

— J'étais bien sûre qu'il ne m'abandonnerait pas ! s'écria-t-elle, en lui tendant la main ; ah ! merci d'être venu pour moi...

— Pour vous ! répéta Darcy, qui, tout en se rendant à la prière de la comtesse, avait promis de se venger ; pardieu ! dites pour moi-même, madame la comtesse. Si je suis venu c'est par respect pour ma propre dignité, et afin de montrer à vos amis qu'il n'est pas besoin d'être dévot pour pardonner les injures.

— Ah! vous êtes le roi des hommes, reprit Mme de Luxeuil, en faisant signe à Marquier d'avancer un fauteuil au docteur.

— Cela veut dire tout simplement que vous avez besoin de moi, répliqua Darcy qui ôtait ses gants ; je ne suis le roi de rien... pas même celui des Juifs ; mais jen'ai pas été fâché de voir comment *travaillaient* ceux de mes confrères, qui comptent sur l'inspiration du Saint-Esprit. Car c'est monsieur Delarue qui vous soigne, n'est-ce pas?

La comtesse fit un signe affirmatif.

— Un savant du premier ordre, continua Darcy ironiquement ; l'inventeur de la médecine orthodoxe... qui consiste à faire prendre des infusions de psaumes et des élixirs de litanies à différentes doses ! Comment diable ne vous a-t-il pas guérie ?

— Vous êtes toujours implacable, docteur, dit la comtesse d'un ton contraint.

— Pour les hypocrites, reprit Darcy en tâtant le pouls de la malade ; il vous a sans doute fait prendre de la thériaque ou quelque autre drogue du moyen-âge !... Ce qui ne vous empêche pas d'avoir la fièvre.

— Vous croyez ?

— Et de ne pouvoir supporter aucun aliment.

— Quoi, vous avez deviné !

— Il n'y a pardieu pas besoin pour cela d'être prophète.... Vous avez le foie pris.

— Cette chère amie a eu tant de fatigues et d'émotions depuis quelque temps, fit observer M. de Chanteaux.

— Bah ! répéta Darcy d'un air incrédule.

— Vous n'avez donc pas su, docteur, reprit Marquier ; Mme la comtesse a fait un voyage en Angleterre.

— Puis, ajouta le marquis ; il y eu cette réconciliation avec son fils.

— Ah !... et vous croyez que cela engorge le foie ! dit le médecin ? C'est sans doute une observation récente de mon confrère Delarue.

— Allons ! vous êtes un homme terrible, fit observer le banquier en riant; vous ne voulez jamais croire à l'influence du moral sur le physique...

Darcy jeta au gros petit homme un regard de côté.

— Et vous y croyez, vous ? demanda-t-il.

— Par la raison qu'on ne peut nier ce qu'on sent, répliqua Marquier ; que diable ! mon cher docteur, il suffit de s'observer pour savoir que l'âme gouverne le corps...

— Ainsi c'est votre âme qui vous rend pléthorique, reprit Darcy ; c'est elle qui a arrêté le développement de vos extrémités au profit des organes abdominaux ; c'est votre âme qui vous prédispose tout doucement à l'apoplexie...

— Comment, comment, interrompit le banquier effrayé.

— A l'asthme, à la goutte, à la gravelle, continua le docteur ; par le ciel ! délivrez-vous de cette ennemie intime, et redevenez tout simplement un vertébré à l'état normal.

— Vous déplacez la question, docteur, vous déplacez la question ! s'écria Marquier.

— C'est-à-dire que c'est vous, répliqua Darcy ; vous venez me parler d'âme à propos de maladie de foie... quand vous ne devriez en parler qu'à propos de finances. Savez-vous depuis quand vous sentez votre âme, comme vous dites ? depuis que la congrégation vous a choisi pour son banquier.

— Moi !

— Vous allez le nier, peut-être ! N'est-ce pas de votre caisse que sort l'argent employé à fonder ce nouveau journal que dirige de Luxeuil... A propos, j'avais oublié de vous faire compliment, madame la comtesse, sur la subite conversion de monsieur votre fils ?

— Il est vrai que nous avons réussi à lui inspirer de meilleurs sentiments, dit la malade avec quelque embarras.

— C'est évident, reprit Darcy ; il vient de publier une profession de foi qui ferait honneur au grand maître des dominicains !... Je suis fâché seulement de le voir marquer de si bons sentiments aux trois personnes de la Trinité, qui, à la rigueur, pouvaient s'en passer, et si peu de pitié pour celle qui porte son nom.

La comtesse fit un mouvement.

— Honorine, répéta-t-elle, en auriez-vous entendu parler ?

— J'ai fait mieux, madame, je l'ai vue.

— Ici ?

— Non, fort loin de Paris, au contraire, où je l'ai trouvée mourante.

Tous les auditeurs firent un mouvement.

— Se peut-il ! s'écria la comtesse, et vous n'avez point averti Arthur?

—Par la raison que je me suis engagé à taire la retraite de votre nièce, répliqua Darcy; elle tient à demeurer cachée, à *vivre tranquille* !... Ce sont ses propres paroles.

— Ah ! vous m'avez donné un coup terrible ! dit Mme de Luxeuil, en se renversant sur son fauteuil ; Honorine mourante, grand Dieu ! sans que nous en sachions rien !

— Il est difficile de s'occuper en même temps des affaires du ciel et de celles de la terre, fit observer le médecin sèchement. Vous, qui accordez tout à l'âme, vous ne devez point vous étonner qu'une jeune femme n'ait pu supporter tant de chagrins et de luttes.

— Je sais que mon fils a eu des torts, reprit la comtesse, mais maintenant il serait facile de les lui faire reconnaître, et de travailler à un rapprochement. Au nom du ciel, docteur, dites-moi où est Honorine ?

Darcy prit un air grave.

— Mme la comtesse oublie que j'ai promis de garder le silence, dit-il.

— Qu'importe? Vous ne pouvez vous regarder comme enchaîné par un caprice de malade ; une promesse n'oblige qu'à la condition d'être raisonnable....

— Elle oblige toutes les fois qu'elle a été faite sérieusement et librement.

— Mais songez !...

— Pardon, Mme la comtesse ; j'en ai déjà trop dit, et mon indiscrétion est une faute ; vous me permettrez d'écrire la consultation que vous m'avez fait l'honneur de me demander.

Il s'était approché d'une table sur laquelle se trouvait le pupitre, formula les prescriptions nécessaires, donna de vive voix quelques explications, puis salua froidement et se retira.

Mais la comtesse demanda aussitôt son fils pour lui faire part de ce qu'elle venait d'apprendre. Cette confidence reveilla ses anciens projets. Honorine avait pu lui échapper par la fuite une première fois, mais en la retrouvant il était sûr de la forcer à le suivre ou à racheter du moins sa liberté. Dans le cas même d'une mort prochaine, il pouvait tenter une réconciliation qui lui assurerait une partie des avantages sur lesquels il avait autrefois compté. Quoi qu'il arrivât enfin, il devait découvrir au plus tôt sa retraite dans l'intérêt de ses espérances.

Il y tenait en outre dans l'intérêt de son orgueil, de sa haine. Ses échecs successifs l'avaient aigri contre la jeune femme ; il en était venu à désirer ce qui pouvait la faire souffrir, même sans profit pour lui-même, il voulait se venger de tant de mécomptes et d'humiliations. Aussi commença-t-il, après l'avertissement de sa mère, des recherches actives et dont le succès ne pouvait être long-temps douteux. Il sut que le docteur s'était absenté un mois auparavant et qu'il avait pris la route de Granville! c'était assez pour le mettre sur la voie. Il régla tout pour une absence de quelques semaines et partit.

La comtesse prévoyant qu'il pourrait avoir besoin des conseils d'un homme versé dans les affaires, lui fit accepter Marquier pour compagnon de voyage.

Arrivés à Granville, leurs recherches commencèrent ; mais toutes les précautions avaient été prises par Marc. Le duc, qui se faisait appeler comme autrefois M. Michel, passait pour le père d'Honorine, et de Gausson pour un cousin récemment arrivé en France. Du reste nul ne les connaissait. Arthur entendit parler de cette famille étrangère retirée à la Brichaie sans que rien pût lui faire soupçonner la vérité. Toutes ses perquisitions du côté de Bréhal, de Gavray, de Villedieu, avaient été inutiles et il commençait à désespérer lorsqu'il reçut de sa mère une lettre qui le força de suspendre ses recherches pour visiter, au nom d'amis communs, deux insurgés vendéens, récemment envoyés au Mont-Saint-Michel.

ÉMILE SOUVESTRE.

(*La suite à demain*.)

[illegible] pour moi, je demande l'application par voie administrative de la législation antérieure.

On nous dit que cette loi n'a pas de sanction pénale; mais chaque jour il s'exécute des lois qui n'ont pas de sanction pénale ; l'administration signifie la loi. Si l'on se refuse à obéir, les tribunaux prononcent.

Vous savez que sous la Restauration, en 1826, M. de Montlosier dénonça les Jésuites à la cour royale de Paris. La cour royale déclara que toutes les lois antérieures étaient applicables aux Jésuites et indiqua le mode de procéder administrativement que j'indiquais tout à l'heure.

L'orateur lit le texte de l'arrêt de la cour royale de Paris, qui se déclara incompétente.

M. DE LESPINASSE. La charte de 1830 a proclamé la liberté absolue.

M. THIERS. J'y arrive tout à l'heure.

La cour s'étant déclarée incompétente, M. de Montlosier s'adressa à la chambre des pairs. M. Portalis fut chargé de faire un rapport sur la pétition et se prononça énergiquement dans le sens du pétitionnaire, et, sur son rapport, la chambre, à une grande majorité, renvoya la pétition au ministre pour faire exécuter les lois.

Je vous citerais aussi l'avis de la cour de cassation si je ne craignais de fatiguer la chambre.

Mais la Charte de 1830, nous dit-on, a proclamé une liberté absolue. C'est une erreur. Si l'on a le droit d'établir des congrégations religieuses sans autorisation, on a aussi le droit d'établir des clubs.

Je pourrais m'étonner que l'objection me fût faite de ce côté de la chambre (l'orateur désigne la droite); mais enfin, toute objection, si elle est bonne, a droit d'être écoutée. Je verrais un des signataires des ordonnances de 1828 réclamer en faveur de la liberté; un membre de la congrégation de l'Index réclamer en faveur de la liberté de la pensée (on rit) je l'écouterais, j'ai le droit cependant de manifester mon étonnement que ce soient les amis du principe d'absolutisme qui réclament en faveur de la liberté, et il est permis de se demander, quand on les entend réclamer les droits de la liberté, ce qu'ils en veulent faire. (On rit.)

Toute liberté doit être restreinte par les lois: la liberté des cultes ne peut pas être autrement entendue que la liberté de la presse. La loi porte que tout Français pourra faire imprimer ses idées en se conformant aux lois...

M. LEDRU-ROLLIN. De septembre (On rit.)

M. THIERS. L'article de la charte de 1814, relatif à la liberté religieuse, est conçu dans les mêmes termes que l'article de celle de 1830. Ce qu'on ne pouvait faire sous la Restauration, on le peut donc aujourd'hui.

Vous avez un Etat où les Jésuites se sont introduits; vous savez quel en a été le résultat. Les Jésuites ont été vainqueurs à Lucerne, cela est possible; mais, pour le bien de la Suisse, et exagération pour exagération, j'aimerais mieux pour elle que la victoire fût restée à leurs adversaires. (Bruit à droite.)

La liberté, ce n'est pas la guerre civile; c'est la discussion libre des idées, c'est ce qui se passe en cette enceinte; c'est le libre jugement des chambres; voilà la liberté.

Je voudrais que les membres de l'Assemblée constituante pussent assister à notre discussion. Quel serait leur étonnement d'entendre appeler lois d'oppression des lois qu'ils faisaient en faveur de la liberté publique et morale des individus!

On ne peut m'objecter la loi; mais on m'objectera peut-être la prudence. On me dira : il existe en France un grand nombre de corporations et il y a danger à troubler leur paix. Mais, messieurs, faut-il conclure de cela que l'Etat doit être vaincu parce qu'il s'est laissé dépasser par suite de sa tolérance? Mais si vous voulez rétablir les anciennes congrégations, rendez-nous donc l'ancien régime avec ses restrictions et ses précautions minutieuses! Autrement, vouloir la liberté absolue par les congrégations religieuses, c'est, je le maintiens, un très grand danger.

On dit que nous sommes des révolutionnaires, des Impérialistes, des voltairiens : si par révolutionnaire on entend que je partage les principes de 89, qui veulent que la religion ne fasse pas un Pouvoir dans l'Etat, je suis révolutionnaire; impérialiste, si ce mot désigne ceux qui veulent que l'Eglise ne puisse paralyser l'Etat; voltairien, si ce mot désigne l'ennemi de cette intolérance qui fit monter sur l'échafaud La Barre et Calas. (Très bien! à gauche.)

Il faut protéger la religion et l'Etat.

VOIX A DROITE. Il n'y en a pas. (Bruit.)

M. THIERS. Il faut protéger la religion du pays. (Nouveau bruit.) Il serait insensé de profaner ses temples et troubler les exercices de son culte; il faut plus, il faut protéger son culte; mais il faut aussi, comme cette religion a pour ministres des hommes, il faut qu'il y ait une règle. Il faut une règle pour les peuples, il en faut pour les rois, il en faut pour l'Eglise!

Est-ce que le gouvernement a été provocateur dans la collision qui s'est élevée dans ces dernières années? Nullement. Cette collision a commencé par le clergé; une réaction religieuse s'est manifestée dans le pays; le clergé a cru le moment venu pour demander que l'instruction de la jeunesse lui fût livrée. Le clergé a fait une levée de boucliers qui s'est dirigée d'abord contre l'Université, ce grand corps de l'Etat. Il a été beaucoup calomnié dans ces dernières années; mais les calomnies contre l'Université ont dépassé tout ce qui s'était vu. (Bruit.)

Le gouvernement s'est ému; il s'est adressé au conseil-d'Etat : le conseil-d'Etat a prononcé; mais les évêques, le lendemain du jugement, ont bravé collectivement le tribunal qui les avait condamnés. Est-ce donc qu'il est en France un corps qui puisse être à l'abri des lois et ait le droit d'insulter ses juges?

On a même aggravé l'abus. Les protestations ont été collectives. On dit qu'il n'y a pas eu assemblée, c'est une preuve de plus du lien occulte qui existe entre les divers membres du clergé. C'est une bravade de plus contre le concordat.

M. Dupin a fait un livre qui avait aux yeux du clergé le tort de rappeler la législation antérieure sur les congrégations religieuses, il a été censuré authentiquement par le prélat d'un des premiers sièges du royaume; le conseil-d'Etat a déclaré qu'il y avait abus; soixante prélats ont bravé l'arrêt, et ont réclamé pour eux une part du blâme.

C'est là, messieurs, une situation anormale, et dont il faut sortir. Je ne connais à cela qu'un remède : l'exécution des lois relatives aux congrégations religieuses, et surtout envers la plus puissante de toutes, la congrégation de Jésus.

Je ne renouvelle pas contre cette société les accusations élevées contre elle il y a deux siècles; tout a changé depuis cette époque : la société de Jésus a dû se transformer; mais la société de Jésus, elle l'avoue elle-même, est une arme : il ne faut pas la laisser tourner contre nous.

Je ne suis pas un ennemi perfide qui veuille vous jeter dans une difficulté pour le plaisir de l'y voir; la calomnie qui vous atteindra, je m'y expose. Je prends l'initiative, et je m'y expose le premier. Ce n'est pas un embarras que je veux vous créer, je le répète; c'est une noble tâche que je serais heureux de vous aider à accomplir. (Très bien! très bien!)

Une longue agitation succède à ce discours. La séance est un moment suspendue.

M. MARTIN (du Nord), ministre de la justice et des cultes. L'honorable M. Thiers a demandé au gouvernement s'il croyait que des lois existassent [illegible] nous avant nous.

Je ne saurais donner à ce que M. Thiers a appelé une collision l'importance qu'il y a donnée; je ne crois pas qu'il y ait en cela des germes de désordre ni de guerre civile... (Bruit.) Je ne saurais croire que si quelques Jésuites ne sont bannis, la tranquillité publique put-se être troublée; et j'ai des renseignements positifs à ce sujet. (Nouvelle interruption.)

Les circonstances ont changé cependant, je le reconnais, depuis quelques années, je reconnais qu'il y a eu des écrits violents, et je déplore qu'on ait pris devant la justice des titres qui prouvent qu'on s'est mis en contravention avec les lois... (Bruit.) Croyez, messieurs, que nous n'avons pas attendu que des interpellations nous fussent adressées pour nous occuper sérieusement de la question que nous avons à résoudre. Mais ne croyez pas non plus que nous ne sachions pas résister à des exigences exagérées. La question nous paraît grave, mais nous croyons qu'elle doit être étudiée. Le gouvernement proclame le droit; mais est-ce à dire qu'il faille provoquer à l'instant même telle ou telle mesure par laquelle l'intérêt du clergé peut se trouver compromis? (Réclamations.)

Cette question, messieurs, demande beaucoup de ménagements; et je crois que si l'on peut obtenir sur ce point un concert avec l'autorité spirituelle, ce sera une chose bonne. (Nouvelles réclamations.) Le gouvernement saura prendre toutes les mesures nécessaires pour résoudre une question qui soulève tant de passions, mais pour cela il faut attendre. (Très bien! à droite.)

J'ai besoin d'ajouter un mot : le clergé est complètement en dehors de la question des Jésuites... (Très bien!) La dispersion des Jésuites ne peut être le commencement d'une persécution contre le clergé, et le clergé, j'ai besoin de le déclarer bien haut, est toujours sûr de trouver dans le gouvernement et les Chambres appui et concours dans tout ce qui pourra servir à sa mission sacrée et moralisatrice. (Agitation.)

M. DE CARNÉ. Les interpellations de M. Thiers ont nettement posé la question, et je l'en remercie; cependant il a restreint le débat aux Jésuites; j'avoue que je ne comprends pas par quelle distinction M. Thiers a voulu isoler la compagnie de Jésus des autres congrégations non autorisées.

La question est celle-ci : les Jésuites sont-ils plus dangereux sous le gouvernement issu de Juillet qu'ils ne l'étaient sous la Restauration? En 1828 on demanda simplement que les collèges des Jésuites fussent soumis au droit commun; dans les premières années qui suivirent la révolution, quelques membres de la Chambre voulurent parler des Jésuites à la tribune : on leur répondit que le gouvernement était trop fort pour avoir à s'en inquiéter, et l'honorable M. Thiers lui-même, s'il avait été consulté à cette époque sur les Jésuites, aurait répondu ce qu'il répondait relativement aux carlistes.

L'orateur dit que la dissolution des Jésuites ne mettrait pas un terme aux agitations religieuses, et qu'il faut voir la cause de ces agitations dans la question de la liberté de l'enseignement promise par la Charte.

M. DUPIN. Je demande la parole.

M. DE CARNÉ. Pour avoir un prétexte de repousser la liberté de l'enseignement, on a évoqué le fantôme des Jésuites. Les Jésuites ne se sont pas mis dans la question, on les y a mis.

On reproche au clergé de s'isoler de la société, et pour remédier à cet inconvénient on parque les jeunes ecclésiastiques dans des séminaires où les laïques ne pourront entrer. Savez-vous ce que vous ferez des prêtres par ce moyen? Des dominateurs ou des esclaves, des brahmes ou des parias!

On invoque contre les Jésuites des arrêts du parlement de Paris; pourquoi n'invoque-t-on pas aussi les arrêts qui ordonnaient aux prêtres d'administrer le viatique malgré la défense de leurs évêques? On invoque contre eux le concordat dont les actes organiques n'ont pas été acceptés par l'Eglise; mais si vous invoquez une partie de ces articles, invoquez-les donc tous! Ne portent-ils pas qu'il doit y avoir unité de liturgie; que ne faites-vous donc exécuter cette disposition?

Vous nous citez toujours Bossuet et Fénélon; mais s'ils siégeaient dans cette enceinte, avec qui croyez-vous qu'ils fussent? avec vous ou avec moi? avec les parlementaires, ou avec le clergé? Pour moi, messieurs, je suis persuadé que je parle avec l'esprit de Bossuet... (Rires ironiques, interruption.)

Lorsque le clergé revendique le droit de former des corporations, c'est son existence qu'il défend. Lui refuser ce droit, c'est lui dire : vous avez assez de vos jambes et de votre corps, supprimez vos bras. (Vives réclamations.)

Les membres de la chambre des lords en Angleterre goûtaient beaucoup moins les Irlandais que vous ne goûtez les Jésuites; la chambre des lords s'est abstenue dans la question du bill de Maynooth. J'espère que la chambre des députés terminera sa session comme le parlement anglais a commencé la sienne, par une mesure de liberté.

M. DUPIN. Si le clergé pouvait être compromis, c'est par ses imprudents défenseurs, et lorsque nous isolons le clergé, nous servions mieux ses intérêts que ses panégyristes.

Avant de réviser les lois, comme on nous le demande, il faut d'abord les faire respecter. Je restreindrai la question sur le terrain où l'on craint de la voir porter, parce qu'on sent qu'il est mauvais. (Réclamations à droite.)

Il y a une profonde différence entre les associations et les congrégations. L'association n'est que momentanée; dans la congrégation, on abdique sa personnalité, on fait des serments, on crée un Etat dans l'Etat. Je vous recommande cette première différence entre l'association et la congrégation. (Rires approbateurs.)

Toutes les congrégations ne doivent pas non plus être mises sur la même ligne. Il est des congrégations qui ne sont que des associations et qui n'ont pas une organisation spéciale; quant aux missions étrangères, nous ne les craignons pas, nous ne craignons que celles qui se font au dedans. (On rit.)

Ajoutons que dans les missions étrangères on a vu parfois des missionnaires aussi bons citoyens au dehors que des membres d'autres congrégations ont été mauvais citoyens au dedans.

La Société de Jésus n'est pas à l'état de projet; ce ne sont pas des citoyens qui se réunissent et qui peuvent répondre : M. le ministre de l'intérieur nous a dit que tant que nous serions tranquilles on ne s'occuperait pas de nous... (On rit.) Le jésuitisme est plus complexe; il a une organisation forte qu'on ne nous présente pas à examiner : elle a pour chef un étranger, un despote comme il n'en fut jamais ailleurs; un despote qui a la prétention de gouverner l'univers comme une province de son immense royaume. (Rires approbateurs.)

Le jésuitisme étend un immense réseau sur tous les Etats; il convoite l'Espagne pour y rétablir l'inquisition; il cherche partout à se donner des alliés.

Le chef des Jésuites ne reconnaît pour loi que son caprice; si ce chef n'existait pas, la société ne serait qu'un cadavre.

Je n'invoque pas le dispositif pénal des arrêts du parlement; mais j'invoque ces arrêts comme la raison écrite. Ces arrêts ont prouvé le danger des Jésuites. Les papes sont aussi bien menacés par eux que les souverains; aussi les papes ont-ils fini par se prononcer contre eux.

Eh bien! ce sont ces hommes qui nous disent : laissez-nous faire, nous ne demandons pas autre chose; ne faites pas attention à nous, nous saurons bien faire notre chemin. (On rit.)

Et c'est au milieu de notre société que ces hommes veulent revenir, et ils s'arment d'un article de la Charte de 1830, qui, loin d'avoir été fait pour

FAITS DIVERS.

A la suite des désordres qui ont récemment eu lieu au collége de Metz, cinq élèves ont été renvoyés à leurs familles. Tous les autres sont rentrés et n'ont subi qu'une punition disciplinaire. Les journaux de Metz sollicitent vivement la clémence ministérielle en faveur des cinq exclus.

— Hier, à deux heures, les chevaux de la voiture de M. le président de la Chambre des députés, se rendant aux Tuileries, ont pris le mors aux dents sur le Pont-Royal. Grâce à l'intervention de deux sergents de ville qui se sont précipités au devant de la voiture et ont arrêté les chevaux, M. Sauzet a pu continuer sa route sans accident.

— La séance publique annuelle des cinq Académies a eu lieu aujourd'hui, à l'Institut, sous la présidence de M. Halévy, président de l'Académie des Beaux-Arts. On a entendu le rapport sur le concours de 1845, pour le prix fondé par M. le comte de Volney; neuf mémoires, tant imprimés que manuscrits, ont été envoyés au concours : la commission chargée de les examiner a couronné celui de M. Pott, portant le n° 9, et intitulé: *Die Zigeuner in Europa und Asien*, von Dr Fred. Pott (professeur à l'Université de Halle), Halle, 1844, 2 vol. in-8°. Elle a reconnu que l'auteur, dans cet ouvrage, a, par une analyse très approfondie et très détaillée de leur langage, démontré l'origine asiatique des tribus nomades connues en France sous le nom de Bohémiens.

La commission annonce qu'elle accordera pour le concours de 1846, une médaille d'or de la valeur de 1 200 fr. à un ouvrage de *philosophie comparée*. — Plusieurs lectures ont été faites : M. Viennet a dit plusieurs fables qui ont été vivement applaudies.

— La correspondance Mallet contient de curieux détails sur ce qu'il appelle la physiologie du feu d'artifice qui a été tiré hier devant le quai d'Orsay et le pont de la Concorde :

Ainsi que la tragédie classique, le feu d'artifice a eu cinq actes appelés *coups de feux* en pyrotechnie.

1er *coup de feu*. Chiffre du roi, 12 205 lances de toutes couleurs ont été tirées. — 2e *coup de feu*. 505 feux verts, 252 rayonnants, 252 fixes, 116 feux changeants, 168 jets de petites gloires, 48 feux rouges, 117 chandelles romaines vertes, 108 chandelles romaines rouges, 100 coups de boîtes doubles, 100 pots de volcans. — 3e *coup de feu*. Arc-de-triomphe, style arabe, composé de 41 645 lances montées sur châssis, 100 bombes, 100 volcans, 600 coups de boîtes doubles. — 4e *coup de feu*. Cascades, fontaines et gerbes de feu sur le pont de la Concorde. — 300 jets, 450 chandelles de diverses couleurs et 300 bombes. — 5e *coup de feu*. Grand bouquet volcanique. 13 200 fusées de divers calibres et de toutes couleurs, 100 coups de boîtes et une batterie de bombes finale de 123 bouches.

Pendant toute la durée du feu, huit pièces de canon, servies par les artilleurs du 4e régiment, n'ont pas discontinué de tonner sur les berges du fleuve. Elles étaient pourvues de 200 coups.

Aucun accident fâcheux n'est arrivé; quelques baguettes, en tombant, ont endommagé quelques chapeaux, voilà tout. — Le feu était dessiné par M. Visconti, architecte de la fête, exécuté par M. Aubin, artificier sous l'inspection de M. Galand; enfin, l'étonnante charpente qui supportait l'arc-de-triomphe arabe, était de M. Rocher, charpentier des Musées royaux.

— La célébration de la fête du roi vient de donner lieu à un cruel accident dans la ville de Saint-Quentin. Au moment où l'artillerie de la garde nationale commençait à tirer ses salves sur les promenades pour annoncer la fête du 1er mai, le feu prit pendant la charge à l'une des pièces de la demi-batterie; en un clin d'œil la consternation avait succédé au mouvement de la population; trois personnes étaient frappées, les deux servants de la pièce ont eu, l'un la figure horriblement brûlée, l'autre un bras tellement mutilé que l'amputation sera nécessaire. Un enfant de douze ans a été atteint mortellement au ventre par l'éclat de l'écouvillon.

Toutes les précautions possibles avaient été prises. Cet évènement tient de la fatalité. La pièce était de l'ancien matériel.

— Il existe à Paris, dit la *Gazette municipale*, 32 couvents de femmes, renfermant 2 830 religieuses. Voici la dénomination de ces couvents : l'Abbaye-aux-Bois, les Annonciades, trois maisons d'Augustines, deux de Bénédictines, les sœurs de Bon-Secours, les dames du Calvaire, deux maisons de Carmélites, les dames de la Compassion, trois maisons de congrégations différentes, les dames de Sainte Clotilde, les sœurs de la Croix-de-Saint-André, les Dominicaines, les Franciscaines, les dames de l'Immaculée-Conception, de Sainte-Marie-de-Lorette, de Sainte-Marthe, de Saint-Michel, de la Miséricorde, de Picpus, de la Providence, deux du Sacré-Cœur, les dames de Saint-Thomas, de Saint-Vincent-de-Paule, et deux couvents de dames de la Visitation.

— M. Michel (de Bourges), avocat, vient d'être suspendu pour un mois par la cour royale de Bourges, devant laquelle il plaidait. Une remise à huitaine lui ayant été refusée, il a exprimé son étonnement en des termes qui ont blessé la susceptibilité des magistrats. « Je ne plaiderai plus devant la cour, avait-il dit, quand elle sera présidée par le magistrat qui occupe en ce moment le fauteuil. » L'organe du ministère n'avait conclu qu'à la réprimande.

— Un vol audacieux a été commis hier au soir, chez un horloger, rue Saint-Antoine, 110. Les voleurs, qui s'étaient introduits dans un égout, ont pratiqué une issue communiquant à une cave située au-dessous du magasin. Ils ont démoli la voûte de la cave, percé le plancher et, non contents d'enlever une somme de 15 000 fr. tant en billets de banque qu'en argent monnayé, ils se sont emparés d'une certaine quantité de montres d'un grand prix. C'est la troisième tentative de vol dont les propriétaires de cet établissement ont été victimes depuis deux ans. — Au moment même où ces *ingénieurs* d'un nouveau genre pratiquaient leur chemin couvert, ils avaient été vus par des récureurs d'égouts; mais ces derniers les avaient laissés *travailler* tranquillement, les croyant occupés à des réparations orthodoxes.

— Nous trouvons dans l'*Echo d'Ille-et-Vilaine* de curieux détails sur un drame lugubre qui vient d'avoir lieu dans une petite commune de ce département :

« Les environs de Brissac étaient depuis long-temps exploités par une bande de malfaiteurs très redoutés et très dangereux. Le 22 avril dernier, trois de ces scélérats étaient parvenus à s'introduire dans le domicile du sieur Jacques Nicolas, maquignon à La Batie, et ils s'apprêtaient à dévaliser sa maison, quand tout-à-coup celui-ci entendit du bruit à l'étage supé-

[illegible] qui lui donnait carte-blanche et l'autorisait à refuser l'entrée de sa porte à qui que ce soit. Il enterra lui-même et tout seul sa femme qu'il devait bientôt suivre dans la tombe.

Ce mystère occupe beaucoup la presse allemande. Mais les journaux d'outre-Rhin en seront probablement pour leurs frais d'imagination tant que le duc régnant ne déchiffrera par lui-même cette énigme.

— M. Emile Chevé ouvrira un nouveau cours d'ANATOMIE, le mercredi 7 mai, à quatre heures, dans son amphithéâtre, rue Saint-André-des-Arts, 60, et le continuera tous les jours, les dimanches et les jeudis exceptés. La méthode essentiellement analytique de M. E. Chevé, substituant partout le raisonnement à la mémoire, transforme en travail attrayant l'étude ordinairement si rebutante de l'anatomie.

EMPLOI DE L'ÉLECTRICITÉ EN AGRICULTURE. — Les grandes décharges électriques sont nuisibles aux végétaux ; on sait que la foudre brise quelquefois et réduit en parcelles des chênes séculaires. Mais quelle est l'action des décharges latentes ou des bains d'électricité dans lesquels se trouvent plongés les végétaux au milieu d'un orage ? on l'ignore. Quelques observateurs français avaient cru remarquer, il y a déjà long-temps, que certaines plantes éprouvaient alors une surexcitation vitale très énergique ; un membre de la société royale et centrale d'agriculture avait même annoncé que la vigne poussait pour ainsi dire à vue d'œil, lorsque l'atmosphère était saturée d'électricité. Depuis, on nia les conséquences de cette observation; on attribua l'excès de vitalité, qui est incontestable, à d'autres agents atmosphériques, à la chaleur, à l'humidité, à la composition de l'air, etc., et dans ces dernières années, M. Becquerel crut même avoir démontré que l'application d'un courant continu d'électricité artificielle, si faible qu'il fût, s'opposait à la germination des plantes.

C'est pour rappeler l'attention des cultivateurs sur ce sujet, que la *Démocratie pacifique* a cité dans sa Chronique agricole des expériences faites sur une petite échelle en Angleterre et desquelles on pourrait augurer que l'on était sur le point de faire servir aux opérations agricoles l'agent peut-être le plus énergique de la nature.

Voici maintenant une grande expérience faite dans les champs, en Ecosse. Le dernier numéro du journal *The Economist*, d'où nous allons extraire quelques détails, annonce qu'il faut s'attendre à voir bientôt l'électricité produire dans l'économie agricole une révolution aussi grande que celle qui a été produite dans l'industrie manufacturière par l'invention des machines à vapeur.

Lorsque l'on veut soumettre un champ à l'électricité, on s'y prend comme il suit. Pour que notre explication soit plus simple, supposons un champ de forme régulière, un quadrilatère, par exemple. Aux quatre angles, on enfonce solidement quatre chevilles de fer, que l'on relie entre elles par un fil de fer formant une enceinte continue et sans aucune interruption ; ce fil doit être maintenu à six centimètres au dessus de la surface du sol. On place ensuite au milieu de l'un des côtés du quadrilatère un élément galvanique de 30 centimètres de hauteur, et en face, sur le côté opposé, l'autre élément que l'on unit au premier par un fil de fer courant au dessous du sol. Cette ligne qui unit les deux pôles doit former un angle droit avec l'équateur ; c'est de là que part l'électricité pour circuler sur l'enceinte extérieure. On assure qu'il peut être utile d'établir une seconde batterie avec zinc et charbon, sur les deux autres côtés du champ, de façon à ce que son fil conducteur se croise à angle droit avec le premier.

L'établissement d'un pareil système électrique doit coûter 50 francs environ par hectare, et durera de dix à quinze ans, si l'on enlève tous les ans les fils de fer après la récolte, et qu'on les replace seulement au moment de la semaille.

La grande expérience faite en Ecosse sur un champ d'orge, a produit 37 hectolitres de grains pour 40 ares ; on n'en a récolté que 13 sur une autre partie du même champ cultivée de la même façon, mais non soumise à l'action de l'électricité.

Ce résultat mérite de fixer toute l'attention des cultivateurs, et nous espérons que l'on vérifiera très sérieusement les faits racontés par les journaux anglais.

Librairie sociétaire.

LE NOUVEAU MONDE INDUSTRIEL ET SOCIÉTAIRE, par CH. FOURIER, 2e édition. — Un vol. in-8o, tome VI des *OEuvres complètes*.

Cet ouvrage dont la 1re édition se vendait 7 fr., renferme la matière de plus de 4 volumes in-8o ordinaires.

La 2e édition forme un volume compacte de plus de 500 pages et se vend au prix de 6 francs à la Libraire sociétaire, rue de [illegible] très largement, et mettant l'ouvrage à un prix relativement plus bas que les autres tomes des *OEuvres complètes*, nous avons dû enlever quelques lignes, propres, nous le reconnaissons nous-mêmes, à choquer la délicatesse, et qui fournissaient prétexte aux fureurs hypocrites de certains entrepreneurs de scandale et débitants de morale publique.

Nous ne poursuivons pratiquement, dans la théorie de Fourier, et nous ne présentons au monde que la réalisation de ce que la société actuelle peut accepter, sans rien changer à ses idées et à ses lois civiles et morales. Notre propagation active et militante n'a pas d'autre objet. Sur le reste, qui regarde l'avenir, l'avenir prononcera. Nous croirions commettre un attentat contre les droits du génie, et ceux de l'humanité, si nous anéantissions l'un quelconque des produits de la pensée d'un grand homme, produits que l'humanité aura le droit de juger, mais que nul dans l'humanité n'a le droit de faire disparaître. En même temps nous croyons donner preuve de convenance, de louable réserve et de sagesse en supprimant, dans une édition de propagation, des passages aussi peu conformes aux convenances actuelles et à la retenue conventionnelle de notre époque, que le sont les écrits de beaucoup de grands moralistes et nombre de pages des Ecritures saintes dont l'Eglise elle-même a cru devoir défendre la lecture aux fidèles.

Tel qu'il est, d'ailleurs, après les minimes suppressions que nous avons tenu à signaler nous-mêmes en tête de cette édition, et qui sont indiquées dans le texte, *Le nouveau monde industriel* n'est point encore pourtant un ouvrage destiné aux pensionnats de demoiselles ou aux écoles primaires : c'est un livre scientifique que les esprits sérieux peuvent seuls aborder et lire avec fruit.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 2 MAI.

Le *Journal des Débats* prend à partie le *National* à propos du moyen proposé par celui-ci à la Chambre des députés, pour forcer le gouvernement à opérer la réduction sur le 5 0/0, moyen qui consiste tout simplement à réduire d'un dixième la dotation du 5. Le *Journal des Débats* s'indigne d'une semblable spoliation, d'une pareille *banqueroute*. « D'où » vient, dit-il, notre tiers consolidé, qu'il s'agit de réduire encore, malgré » la prétendue consolidation? »

Le *Journal des Débats* affecte toujours d'oublier les explications données par M. Benoît dans la séance du 21 avril dernier, et desquelles il résulte que le mot de *consolidation* n'a été prononcé ni dans la loi de 96 ni dans le rapport de Cambou qui l'a précédée et que le droit de remboursement a été formellement réservé.

Le *Commerce* se livre à des conjectures sur les incidents possibles de la discussion qui aura lieu aujourd'hui à la Chambre. « Que sortira-t-il » de ce grand débat, dit-il? Nous l'ignorons. Mais ce que nous voyons » déjà avec clarté c'est que le ministère y fera, quoiqu'il arrive, une très » triste figure. »

Le *National* donne un tableau chronologique des actes des gouvernements, de l'autorité judiciaire et du clergé contre les Jésuites :

« Plusieurs personnes à la Chambre et hors la Chambre paraissent craindre, dit le *National*, que les interpellations sur les Jésuites ne détournent l'attention publique de l'affaire de l'armement et de quelques autres questions politiques non moins graves. Nous ne partageons pas ces appréhensions; nous ne croyons pas non plus que ce débat soit agréable ou utile au ministère en débris, ni à la volonté qui le mène.

».... N'essayons pas d'affaiblir et de réduire à de petites proportions cette question, beaucoup plus haute qu'on n'imagine. Elle nous frappe, nous, par ce côté surtout que la contre-révolution apparaît là plus flagrante qu'ailleurs. Cela n'empêchera pas l'opposition de réunir tous ses efforts pour faire échouer le projet d'armement ; cela ne doit pas surtout détourner les regards de la situation intéressante des classes laborieuses, des pétitions qu'elles ont signées, et du devoir de provoquer à cet égard une résolution précise de la part de la chambre. »

Le *Siècle* annonce qu'il a reçu communication de lettres fort curieuses qui se rattachent à une correspondance de quelques évêques français avec le pape en 1830, et qui attestent : d'une part, que l'épiscopat ne se croit pas tenu de se soumettre à la constitution et aux lois générales du royaume sans en référer au pape ; de l'autre, que le souverain pontife, pour la France aussi bien que pour l'Espagne, n'autorise le serment prêté à la Charte et aux lois, soit par les évêques, soit même par les *fidèles*, que sous certaines restrictions.

Il promet de revenir sur ces documents.

Marchés de Paris.

Halle aux farines du 2 mai. — Arrivages 2007-03. — Ventes 2061-05. — Restant 23063-49. — Gruaux, 47,85 à 52,35. — Farines, 1re 30,10 à 32,50;

[illegible] pagne passive, 7 1/2, 5/8.— 3 0/0, 42. — Comptoir Ganneron, 1110.— [illegible] des 4 Canaux, 130, 135.—Id. Bourgogne, 90.—Canal d'Aire, 6600.

Actions de : Gaz français, 5175. — Zinc Vieille-Montagne, 6700. —Uni[on] linière, 560.— Lin Maberly, 7.5.—Compagnie continentale, 700.

Obligations des chemins de fer : Saint-Germain nouv., 1250, 1245. — Ver[]sailles riv. dr. nouv., 1200.— Strasbourg, 1220.—Grand'Combe anc., 1175.

Chemins non constitués : Bordeaux, 690, 710, 700. — Boulogne, 625, [] 630. —Montereau, 575, 580.—Id. petites, 585. — Gand, 715, 700.

A terme : La Teste, 210.

5 0/0 compt.	1er c. 120 »	P. H. 120 40	P. B. 120 »	dr c. 120 35	h. H. 1
— fin cour.	120 10	120 50	120 10	120 75	H. 1
—en liquid.	120 »	120 50	120 »	120 45	H. 1
3 0/0 compt.	85 65	85 70	85 65	85 70	H. »
— fin cour.	85 75	85 80	85 65	85 65	H. »
Emp. au c.	85 65	85 65	85 55	85 55	B. »

au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFFe le C. pr.
4 1/2 0/0.	115 »	» »	H. 2 »	5 0/0 Bge 1840	103 1/4	» »	H. »1
4 0/0....	109 »	» »	H. 1 50	— Portugais.	» »	» »	
O. de l. V.	1475 »	» »	» »	Esp. D. active	» »	» »	
B. de Fr.	3250 »	» »	B, 10 »	5 0/0 Naples.	104 30	» »	H. »
				— Romain. .	106 »	106 1/2	H. »
C. G. 1000	1101 50	» »	H. 2 50	Obl. Piémont.	1272 50	» »	
C. hyp...	168 75	» »	H. 1 25	Emp. d'Haïti.	425 »	» »	
4 Can....	1272 50	» »	» »	Banq. belge.	625 »	» »	

CHEMINS DE FER					
St-Germ.	1050 »	1045 »	H. 5 »	15 c. 1045. En liq. 1045	H. 5
V. R. Dr.	530 »	» »	H. 15 »	— 520. 535, 515	B. 5
— R. G.	345 »	335 »	H. 2 50	— 335, 330.	H. 5
Orleans.	1210 »	1200 »	H. 10 »	— 1200. 1200, 1196 25.	H. 1
Strasb...	285 »	275 »	« »	— 275. 287 50, 275.	B. 2
Rouen..	1080 »	1075 »	H. 15 »	— 1075. 1067 50, 1072 50.	H. 5
Havre...	872 50	872 50	B. 22 50	— 867 50. 862 50, 870.	B. 17
Marseill.	1007 50	» »	H. 11 25	— 1005, 1005, 1000.	
Vierzon.	825 »	815 »	H. 5 »	—	

LONDRES, 30 AVRIL.	C. DE LA COULISSE.	Primes.
Consol.... 98 7/8 99.	Av. 85 57 1/2 liq.	F. p. 85 95, 85 d. 50.
Esp. act...	Ap. 85 62 1/2 mai.	F. p. 120 70, 85 d. un.
Portug.....		120 85, 121 20 d. 50.
Mexic..... 38 1/2.	Rep. Fin c. F. pr.	Orl. 1240, 1210 d. 20. 12[]
Brésil......»	3 p. 0/0 10 15	d 10 au 15 mai.
5 0/0 holl. 97	5 0/0 27 1/2 20.	Strasb. 282 50, 285 d. []
2 1/2 do... 63 3/8.	Bons du Trésor.	au 15.
Rouen..... 41 1/2 42.		
Orléans.... 47 1/2.		

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 86,50 à 00,00; courant du mois, 88,50 à 89,00 ; 4 mois d'été, 91,50 à 00,00 ; 4 derniers mois 99,00 à 00,00 ; 4 premiers 1846, 102,00 à 101,50.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 94,00 à 00,00; courant du mois et juin, 94,00 à 00,00; juillet en oct., 94,00 à 95,00; novembre et décembre, 90,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 86,00 à 00,00.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 3 mai.

8 h » 1/» OPÉRA. —
7 h. 1/2 THEATRE-FRANCAIS. — Virginie.
7 h. » 1/» OPÉRA-COMIQUE. — Barcarolle.
7 h » 1/» ODÉON. — Camoëns. Pharaons.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Mme Bugolin. L'Amour. Mansarde.
6 h. » 1/» VARIÉTÉS. — Un Conte de Fée. 2 Pierrots. Tom Pouff.
6 h. » 1/4 GYMNASE. — Jeanne et Jeanneton. L'Image. Homme gris.
6 h. 3/» PALAIS-ROYAL.—Clémentine. Le Roi. Ugolin. Un Poisson.
6 h. » 1/» PORTE-ST-MARTIN.—La Biche au bois.
6 h. » 1/» AMBIGU. — La Peste noire.
6 h. » 1/» GAITÉ. — Tour de Ferrare.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE — L'Empire.
6 h. » 1/» COMTE. — Le Marin. Mme Genlis. Homme de Carentan.
6 h. » 1/» FOLIES. — L'Orage. Bretelles. Mystères. L'Empire.
6 h. » 1/» LUXEMBOURG. — Charlotte. Duchesse et Poissarde. Perlerinette.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie Lange Levy et Comp., rue du Croissant, 16.

de rigueur. Les Jésuites ont été soufferts jusqu'ici ; continuons à les souffrir, mais à condition qu'il pourra se former aussi des associations laïques, des associations se proposant un but opposé à celui de la Compagnie de Jésus. L'existence de la Maison située rue des Postes est un argument en faveur de la liberté d'association pour tous. Qu'une loi nouvelle proclame, organise ce principe en l'entourant de toutes les garanties réclamées par l'ordre public. »

Cette conclusion n'a pas été celle de la Chambre. Au lieu d'élargir la liberté d'association en la régularisant, elle en a écrasé le germe; voici la formule aujourd'hui votée :

« La Chambre se reposant sur le gouvernement du soin de faire exécuter les lois de l'Etat, passe à l'ordre du jour. »

Le gouvernement reçoit la mission de dissoudre les établissements de Jésuites. Nous regrettons cette décision, non pas certainement pour elle-même, mais comme un indice de l'ignorance où les corps politiques sont encore quand aux conditions de la véritable tolérance, du vrai progrès, de la vraie liberté.

Dans la discussion qui a rempli deux séances de la Chambre, il s'agissait de prouver :

Que la législation actuelle, littéralement appliquée, proscrit toute congrégation religieuse, lorsqu'elle n'est pas autorisée par une loi.

C'est ce que MM. Thiers et Dupin ont établi, ce que M. Martin (du Nord) a reconnu dans la séance d'hier, ce que M. Hébert est venu confirmer par le réquisitoire qu'il a prononcé aujourd'hui.

Mais il fallait démontrer ensuite :

Que les lois de 1790, 1791, 1792, 1804, bien qu'elles soient appliquées tous les jours, sont en désaccord avec les principes de la Charte, qui proclame la liberté des cultes et qu'il y a contradiction, vice vicieux dans notre législation. A cet égard, M. Berryer a très bien rempli cette tâche au début de la séance d'aujourd'hui.

Restait à prouver, pour conclure, qu'il est indigne de notre époque de s'armer de lois arriérées, de lois en lutte avec d'autres lois, avec la loi constitutionnelle; que la Chambre saisie, à propos des ... écouté, fréquemment interrompu; nous en plaignons l'assemblée, car M. de Lamartine est le seul orateur qui ait entrevu la portée sociale de la question.

Maintenant qu'adviendra-t-il des Jésuites? Individuellement et comme simples prêtres, ils ont toujours eu le droit d'habiter la France ; ils le conservent. Leurs maisons seront-elles dissoutes? Nous croyons, pour notre part, que le règne de la tolérance se prolongera. Nous ne nous en plaindrions pas si l'on voulait être tolérant pour d'autres doctrines que celles de saint-Ignace. M. Martin (du Nord), que nous soupçonnons parfois d'être, sous l'habit de ministre, un des affiliés laïques de la Compagnie a promis aux Jésuites tant de ménagements, tant de garanties, tant de délais, que les débats d'aujourd'hui, d'hier, n'auront peut-être pour effet que de faire quitter à la Compagnie de Jésus sa maison de la rue des Postes pour un hôtel rue de Charonne.

On lit dans la *Nouvelle Gazette de Hambourg*, dans une correspondance datée de Francfort :

« Le gouvernement français a, jusqu'à présent favorisé sous main les Jésuites qui lui ont promis aide et *protection*, mais depuis quelque temps la haute police du Château a acquis la certitude que les Jésuites sont entrés en relation avec le duc de Bordeaux. De là un revirement à la cour contre eux, à l'exception d'une personne dont ils tirent toujours des sommes assez considérables. Il est plus que probable que les légitimistes les défendront à la tribune par l'organe de leur avocat le plus distingué. »

La *Gazette de Hambourg* avait prédit juste. L'hypothèse du revirement politique de la célèbre Compagnie expliquerait non pas seulement le discours de l'honorable M. Berryer, mais encore celui de M. Thiers. L'attaque contre les Jésuites, la défense de l'armement des fortifications, voilà une bonne série de discours-ministres, un double gage de dévouement dynastique sur les questions intérieures et extérieures.

Certes, nous n'aimons pas l'esprit du jésuitisme ; nous nous méfions d'un parti religieux qui veut soumettre le monde à l'Eglise italienne, étroite et immobile. Nous croyons que le haut clergé a perdu le sentiment de sa mission, et nous, qui voulons le but chrétien, l'Unité des hommes entre eux et de l'homme avec Dieu, nous re... nité, nous avons trop de foi dans le véritable esprit du Christianisme, pour douter un moment du triomphe de la vérité sur l'erreur. Les sociétés humaines ne rétrograderont pas au gré d'une corporation quelque puissante qu'on la suppose. Voulez-vous paralyser cet effort suprême de vieux dogmes d'oppression, au lieu de recourir à l'arsenal barbare des lois de proscription, combattez à ciel ouvert.

Le grand moyen d'attrait des écoles religieuses, c'est le bon marché : que la France libérale donne au gouvernement les ressources nécessaires pour faire concurrence facile aux établissements des Jésuites. Que l'Université très richement dotée avise à élargir et à perfectionner le champ des études. Que le gouvernement, au lieu de se faire obscurant, au lieu de mettre l'éteignoir sur les idées nouvelles, tolère et encourage la manifestation des doctrines de transformation pacifique. Croit-on que la jeunesse, fût-elle sortie des collèges des Jésuites, persisterait à se retourner vers le passé, quand on lui aurait montré l'avenir! Nous demandons la tolérance même pour les Jésuites; mais qu'on laisse faire, qu'on permette à toutes les idées d'ouvrir dans toutes les villes des conférences à côté de celles des Jésuites, et nous répondons que l'esprit de la fameuse Compagnie cessera d'être dangereux. Que l'Etat, que le corps électoral se chargent de leur faire concurrence, par l'Université, pour l'éducation de la basse enfance; les socialistes se chargeront d'attirer la jeunesse aux dogmes nouveaux et lumineux, devant lesquels l'esprit du jésuitisme succombera bientôt s'il ne prend le parti de se transformer.

Séance de la Chambre des Pairs.

La Chambre des pairs était tout entière à la Chambre des députés; il n'y a pas eu de séance, ou plutôt, après la lecture faite de plusieurs rapports de pétitions, le petit nombre de pairs égarés dans la solitude du Luxembourg ont regretté de ne pas être allés augmenter la foule que M. Berryer avait attirée à la Chambre des députés.

Profitons de ce répit pour corriger quelques fautes que l'on nous a fait commettre dans notre article d'hier sur les droits des actions de jouissance. On nous a fait dire que l'intérêt des porteurs de ces actions était douteux dans la tarification actuelle. Comme on pourrait abuser contre nous des fautes d'impression, nous devons constater que tout notre article tend à prouver, au contraire, qu'il est hors de doute que ces por-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS [1].

Quatrième partie.

XII. — RENCONTRE.

Bien que la baie de Cancale soit surtout estimée des gastronomes, elle n'en mérite pas moins la visite des touristes et l'admiration de quiconque se laisse émouvoir par les grands aspects de la création. Vous ne trouvez point, comme sur les grèves du Finistère, ces promontoires de granit taillé par les vagues en colonnes, en cavernes, en portiques ; ce ne sont point non plus les hautes falaises du Calvados avec leur verdure rase et serrée, se déroulant sur le sol comme un tapis velouté ; ici, tout est plat et aride, c'est le désert avec ses sables mouvants et ses lignes d'horizons infinis: Mais d'un côté les flots grondent à la limite de ce *Jahara* maritime, de l'autre des villes apparaissent au loin dans les brumes; et vers le milieu s'élève ce rocher aux flancs duquel pend une ville et que couronne la vieille église de l'archange!

A une certaine heure tout est désert, morne, immobile dans cette plaine aride; mais attendez seulement quelques instants ; un murmure bruira dans l'espace, une ligne blanche frémira à l'horizon, et ce murmure, c'est la voix de la mer, cette ligne blanche, c'est le flux qui arrive ; vous avez eu à peine le temps de le reconnaître, de le nommer, que la plage a disparu partout ; le mont qui, tout-à-l'heure, dominait les grèves, ne domine plus que les vagues ; en quelques instants le continent est devenu une île.

Depuis son retour à la santé, Honorine avait entrepris plusieurs excursions avec Marc, Françoise et de Gausson. Une barque de pêcheur les transportait le matin sur quelque point de la baie, et après avoir marché tout le jour sans autre guide que leur fantaisie, et s'en remettant au hasard pour leur découverte, ils la rejoignaient le soir, fatigués mais joyeux, et regagnaient la Brichaie bercés par la lame et éclairés par les étoiles.

Souvent Honorine élevait la voix au milieu du murmure des flots; elle répétait de vieux airs de son enfance, ou quelque chant plus nouveau choisi parmi les plus simples et les plus doux: Marcel l'appuyait, à demi-voix de son accent profond ; et alors, le pêcheur ravi restait appuyé sur la barre, l'oreille au vent et le sourire sur les lèvres. Françoise, touchée, sans savoir pourquoi, embrassait Jules qui s'était endormi dans ses bras, et Marcel, la tête penchée sur sa poitrine, s'oubliait dans de longues rêveries.

Les promeneurs s'étaient d'abord peu éloignés de la Brichaie ; mais le succès de leurs excursions les enhardit. Voulant les étendre plus loin et dans une nouvelle direction, ils partirent un matin avant le jour, arrivèrent à l'embouchure du Couesnon, petite rivière qui séparait autrefois la Bretagne de la Normandie, et de là gagnèrent à pied Pontorson.

Une partie du jour fut employée à parcourir les campagnes voisines. Jamais Honorine ne s'était sentie l'esprit si libre, le cœur si léger. Le soleil commençait à tomber, lorsque Marc rappela qu'il était temps de rejoindre la barque, si l'on ne voulait point manquer la marée. On reprit donc la route de la grève. L'ancien chouan alla en avant, de ce pas égal et modéré que donne l'habitude de la marche. Honorine et de Gausson suivaient plus lentement.

Animée par la course, l'œil souriant et les traits illuminés de joie, la jeune femme marchait un bras appuyé sur celui de Marcel, dont elle sentait battre le cœur. Son autre main tenait une branche de houx ornée de ses fruits, et de longues herbes cueillies par de Gausson ornaient sa capotte de soie violette. Son écharpe, à demi échappée de ses épaules, laissait voir sa taille cambrée : elle se tenait penchée un peu en avant et la tête tournée vers Marcel, dans cette attitude de confidence si gracieuse et si caressante.

A chaque pas, quelque nouvelle remarque ralentissait leur marche. Elle montrait la mer, les nuages, une cabane de paysan, et tous deux s'arrêtaient jusqu'à ce que la voix de Marc les avertît de nouveau.

Ces avertissements devinrent de plus en plus fréquents. Le ciel s'était assombri; l'ancien chouan paraissait inquiet.

— De grâce! hâtons-nous, dit-il enfin ; le vent commence à s'élever, et je n'aime point ces nuages.

— Que craignez-vous? demanda Honorine.

— Je crains du gros temps.

— Qu'importe?

— Vous oubliez qu'il nous reste à regagner la Brichaie.

— Eh bien ! nous aurons un orage ; ce doit être si beau ! J'ai toujours désiré savoir comment je me *comporterais* en pareille occasion: ce serait un moyen d'essayer mon courage.

Marc secoua la tête.

— Oh ! vous croyez que c'est bravade, reprit Honorine en souriant mais non, Marc, c'est confiance ! Je me sens si forte... si heureuse...

— Que vous voudriez cesser de l'être, interrompit-il brusquement.

— Que je ne puis croire à un changement, reprit la jeune femme. Après tout, mon bon Marc, Dieu est juste, et c'est lui qui fait nos lots ici-bas. Quand on a été long-temps éprouvé, on doit avoir plus de confiance dans l'avenir ; on a payé sa dette.

— Le malheur est toujours notre créancier, dit le chouan sourdement : faut jamais lui rappeler que nous vivons.

— Oh! vous êtes triste, s'écria Honorine ; je ne veux point vous croire : j'espère encore le beau temps...

Un éclair, suivi d'un sourd grondement de tonnerre, l'interrompit ; elle fit un mouvement en arrière et pâlit.

— C'est une réponse, dit Marc, et qui vous persuadera mieux que moi, peut-être... Au nom du ciel, allons plus vite ; j'ai peur qu'il soit déjà trop tard !

Ils pressèrent le pas et atteignirent enfin le pont du Couesnon, près duquel leur conducteur les attendait. Mais l'orage avait continué à grandir ; le vent de mer chassait devant lui de lourds nuages chargés de pluie, et les éclats de tonnerre devenaient de plus en plus rapprochés. Après s'être concerté quelque temps avec le vieux marin, Marc déclara que l'on ne pouvait, sans imprudence, tenter la traversée.

— Mais que va-t-on penser à la Brichaie? s'écria Honorine.

— On devinera, j'espère, que le mauvais temps nous a empêchés de reprendre la mer, dit le chouan, et, en tout cas, mieux vaut l'inquiétude pour eux que le péril pour vous. Demain la bourrasque aura cessé, et nous pourrons nous rembarquer ; mais, maintenant, nous n'avons qu'à gagner l'auberge la plus voisine, pour y passer la nuit.

Honorine n'accepta qu'à regret une pareille nécessité. Ce contre-temps avait fait envoler sa joie. Comme toutes les âmes ballottées par le flot de la passion, elle passa subitement de la confiance à l'inquiétude. Les nuages qui venaient d'envahir le ciel semblaient avoir un reflet dans son cœur. Contrariée et abattue, elle se laissa conduire à la petite hôtellerie que le pêcheur avait indiquée à Marc.

Plusieurs touristes revenant du mont Saint-Michel les y avaient précédés et se trouvaient réunis dans une salle à manger séparée de la première pièce par une cloison vitrée à hauteur d'appui. On y entendait un bruit de couverts et de voix qui effraya la jeune femme. Désirant éviter la table d'hôte, elle envoya Marc pour lui faire préparer une chambre, et attendit son retour avec de Gausson dans l'espèce de parloir où on les avait fait entrer.

L'orage, jusqu'alors suspendu, venait d'éclater dans toute sa violence ; la nuit était subitement venue, et les deux amants ne tardèrent pas à se trouver plongés dans une obscurité presque complète. Honorine n'y prit point garde ; le front appuyé contre les petites vitres de la fenêtre, elle regardait les gros nuages noirs qui accouraient traînant à leur suite un long voile de pluie qui semblait réunir le ciel à la terre. De Gausson se tenait à quelques pas, les yeux également fixés sur l'horizon. Attristés par cette bourrasque inattendue, tous deux gardaient le silence, et le bruit des voix leur arrivait directement du salon voisin entre chaque pause de l'ouragan.

Une de ces voix frappa plus particulièrement l'oreille de de Gausson, qui devint tout-à-coup attentif. Elle s'élevait au dessus de toutes les autres, et son grasseyement criard la rendait facile à reconnaître. Marcel s'approcha vivement de la cloison vitrée, se baissa pour regarder dans la salle à manger, et aperçut debout près de la table Aristide Marquier, en costume de voyage. Devant lui se tenait Arthur de Luxeuil!

Le jeune homme recula avec une exclamation involontaire.

— Qu'y a-t-il? demanda Honorine, qui se retourna étonnée.

— Pas un mot au nom du ciel! murmura de Gausson en courant à elle et lui désignant du geste le salon voisin.

— Il y a là quelqu'un que nous connaissons?

— Votre mari !

Elle fit un geste d'épouvante.

— Etes-vous sûr? demanda-t-elle.

Marcel la conduisit doucement jusqu'au vitrage ; elle écarta le rideau, jeta un regard dans la pièce voisine, et se redressant épouvantée, fit un mouvement pour fuir; de Gausson la retint; Arthur et Marquier venaient d'ouvrir la porte du salon!

Honorine recula jusqu'au coin le plus sombre du parloir.

Celui-ci était plongé dans une obscurité presque complète ; le banquier et son compagnon le traversèrent sans prendre garde qu'il y eût quelqu'un ; mais, au moment où ils sortaient, Marc parut sur le seuil une lumière à la main.

Il y eut pour tous un premier mouvement de stupéfaction. De Luxeuil, qui s'était arrêté en apercevant l'ancien chouan, se retourna au cri jeté derrière lui, et aperçut Honorine, dont Marcel tenait encore la main.

Il ne put retenir à son tour une exclamation répétée sur un autre ton par le banquier.

Quant à Marc, il était resté à la même place, un bras en avant. Tous gardèrent un instant le silence, comme s'ils eussent voulu s'assurer

---

[1] Voir les numéros du 19 décembre 1844 au 11 janvier 1845, et les numéros du 13 février au 3 mai 1845.

[illegible] pour leur rappeler l'importance de leurs fonctions, les devoirs quelle leur impose et leur recommander de ne s'écarter en rien de la droiture et de la vérité dans les renseignements que le gouvernement attend d'eux.

» Le même jour, la Porte a complété son travail d'enquête sur l'état du pays en nommant dix commissions, cinq pour l'Anatolie et cinq pour la Roumélie. Ces commissions se composent d'un président et de deux membres. Chacune d'elles aura à examiner un certain nombre de provinces. Elle se transportera sur les lieux, ira de chef-lieu en chef-lieu, interrogeant les autorités, les notables musulmans et chrétiens pour transmettre au gouvernement tous les renseignements qu'elle pourra recueillir sur l'état des provinces et les moyens d'en augmenter les ressources. Ainsi l'enquête faite à Constantinople au moyen des notables et les rapports des diverses commissions se contrôleront mutuellement. Chaque commission se compose d'un fonctionnaire civil, d'un fonctionnaire militaire et d'un uléma. La présidence sera dévolue au plus haut élevé en grade. Cette double enquête bien dirigée devra avoir pour le pays les plus heureuses conséquences.

» Les mesures sur l'instruction publique ne se poursuivent pas avec moins d'activité. Ainsi cinq écoles préparatoires pour l'armée sont fondées dans chacun des cinq quartiers-généraux. L'école militaire supérieure est réorganisée et des officiers d'état-major ont été demandés officiellement au cabinet français pour être attachés à cette école et diriger l'instruction des élèves. Tous les jeunes officiers musulmans rappelés d'Europe par le gouvernement vont être placés dans les différents états-majors de l'armée pour pourvoir aux besoins du service. Tous les élèves qui se présenteront pour l'école militaire, devront subir des examens. La mesure prise par le gouvernement, relativement aux jeunes gens rappelés d'Europe, prouve que la Porte n'avait pas agi par fanatisme, mais uniquement dans l'intérêt de l'armée qui était soumise à une réorganisation et dans l'intérêt de ces jeunes gens eux-mêmes auxquels on fournit les moyens d'utiliser au profit de leur pays les connaissances qu'ils ont acquises dans les écoles de l'Europe.

» Le sultan doit partir samedi prochain, pour aller visiter les fabriques de draps établies à Nicomédie.

» M. de Bourqueney est toujours attendu à Constantinople: les lettres reçues de lui de Naples, annoncent qu'il n'arrivera guère avant le 24 du courant. »

Une lettre d'Alexandrie du 19 avril donne de fâcheuses nouvelles agricoles :

»... La réapparition de l'épizootie des bestiaux a jeté, de nouveau, l'épouvante dans les campagnes. Le mal est grave et donne de sérieuses inquiétudes au gouvernement ; avant, c'était la race bovine qui était frappée : aujourd'hui la maladie attaque toutes les espèces de bestiaux. La foire de Tantal, la plus considérable de l'Egypte et qui voit accourir tous les commerçants de la Haute et de la Basse-Egypte, a été très mauvaise, à cause de cette maudite et intraitable épizootie. Les vendeurs de la Haute-Egypte

Séance du 3 mai.

L'affluence est la même qu'hier dans les tribunes publiques et dans la chambre

M. DUMON, ministre des travaux publics, dépose le projet de loi relatif à la police des chemins de fer modifié par la chambre des pairs.

Sur la proposition de M. le ministre, ce projet est renvoyé à la commission qui l'a examiné une première fois.

M. MURET DE BORT dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à la frontière belge, par Valenciennes, Creil et Saint-Quentin.

M. LEDRU-ROLLIN dépose un gros dossier de pétitions contre les fortifications de Paris.

L'ordre du jour appelle les interpellations de M. Thiers sur l'exécution des lois de l'État relativement aux congrégations religieuses.

M. BERRYER. Il ne se peut pas que la grave question soumise à votre examen reste sur le terrain où elle a été posée dans la séance d'hier ; il est impossible qu'on accepte cette puissance arbitraire que M. Thiers a offerte au cabinet, et que M. le garde des sceaux a accueillie, tout en se réservant d'en user avec prudence.

Il n'est pas possible, messieurs, que le droit soit incertain dans des matières qui concernent l'intelligence, la foi et les rapports de l'homme avec Dieu.

Les orateurs qui ont parlé hier, ont reconnu la liberté de conscience, mais ils l'ont entourée de tant de restrictions, que cette liberté peut être considérée comme illusoire.

Les lois qu'on a invoquées n'existent plus, elles ne peuvent plus exister.

M. HÉBERT. Je demande la parole.

M. BERRYER. La chambre ignore peut-être que pendant quinze années de ma vie d'avocat, vie toute de travail intérieur, j'ai eu peu d'occasions de me mêler des affaires publiques, mais toutes les fois qu'il m'est arrivé de le faire, je ne l'ai pas fait autrement que je ne ferai aujourd'hui. J'arrive donc parfaitement libre à la chambre.

Il ne s'agit ici ni de la liberté des cultes ni de la liberté d'enseignement ; je ne parlerai que des congrégations ; je ne veux m'occuper que du droit que le gouvernement s'attribue de troubler les congrégations religieuses qui se trouvent en France. La question ne roule pas seulement sur les Jésuites ; le principe une fois admis s'applique à toutes les congrégations religieuses.

Nous ne demandons qu'une chose, la liberté pour tous. Ce que fait l'Angleterre, ce que fait la Belgique, ne pouvons-nous le faire, et sommes-nous moins avancés que ces Etats ?

J'ai nommé l'Angleterre. Ai-je besoin de vous rappeler ce qui vient de se passer dans ce pays? Sir Robert Peel vient de demander à la protestante Angleterre d'accorder des subsides et des encouragements à un collège catholique en Irlande. (Interruption. — M. Isambert prononce quelques paroles que nous n'entendons pas.)

[illegible] qui blesse plusieurs individus, doit-on rompre la chaîne de tous ? En venant au secours des religieux fatigués de leur état, devons-nous protéger celui qui désire y vivre encore ? L'Assemblée Constituante ne donnera-t-elle pas un grand exemple de sagesse et de justice, quand dans le même instant où elle maintient l'indépendance de l'autorité civile, elle maintient le cloître au religieux jaloux de mourir sous sa règle ? Nous vous proposons de laisser aux religieux liberté entière de quitter le cloître ou d'en sortir, sans refuser à ces maisons le droit et les moyens de se régénérer. Mais dans le moment où tous les regards sont tournés vers la liberté, nous sommes loin d'admettre une perpétuité de vœux que la mobilité des choses ne saurait comporter. »

Ecoutez les termes de la loi de 1790. L'art. 1er est ainsi conçu :

« La loi constitutionnelle du royaume ne reconnaît plus de vœux perpétuels ; en conséquence, sont supprimées les congrégations religieuses d'hommes et de femmes. »

M. THIERS. Lisez l'article en entier.

M. BERRYER. C'est inutile.

M. THIERS. L'article porte que les couvents où l'on fait des vœux perpétuels sont supprimés, et qu'il ne pourra plus être établi de ces maisons à l'avenir.

Si maintenant vous voulez que j'explique...

M. BERRYER. Non ; ce que vous citez se trouve dans la loi, mais la loi ajoute que ceux des religieux qui voudront rester dans l'état religieux habiteront des maisons qui leur seront désignées. La loi de de 1790 ne décide donc rien autre chose, sinon que l'Etat n'interviendra plus pour forcer le moine à rester dans son cloître, non plus qu'il n'intervient pour forcer le protestant ou le catholique à rester dans sa communion. La situation est exactement la même.

La loi de 92 va plus loin, je l'avoue ; mais est-ce à une époque de liberté comme la nôtre, qu'il faut chercher des autorités dans une époque si agitée, dans une loi faite du 10 août au 2 septembre.

Plus tard est venu le concordat. Je ne viens pas contester ici le droit du concordat comme on l'a fait quelquefois. Le concordat fut un grand acte politique, un acte solennel, un bienfait pour la France. (Bruit.)

Ce que je tiens à établir, c'est que les articles 9 et 10 du concordat sont appliqués aujourd'hui. Le premier de ces articles, qui a été invoqué hier, dispose que le culte catholique sera exercé sous la surveillance et la direction des évêques pour les diocèses et des curés dans les paroisses, et qu'aucun établissement ne pourra y avoir lieu sans leur autorisation.

Cet article a été invoqué hier, et je ne comprends pas pourquoi. Car, en ce moment, il n'y a pas un religieux, pas un prêtre, pas un établissement en France (murmures), je le répète, pas un prêtre qui n'exerce son ministère sans l'autorisation du curé de la paroisse ou de l'évêque du diocèse. Et il est impossible qu'il en soit autrement.

Ainsi donc le concordat reçoit son exécution et les lois organiques aussi.

En messidor an XII survient un décret qui aurait, dit-on, ajouté une force nouvelle à la législation qui prohibe les congrégations religieuses non [illegible]

---

qu'ils ne se trompaient pas.

Enfin de Luxeuil fit un pas vers la jeune femme.

— Vous ici, madame ! s'écria-t-il ; pardieu ! je dois remercier le hasard, car il me sert mieux que toutes les recherches.

— C'est un vrai coup du ciel ! ajouta Marquier; notre voyage eût été inutile sans cette heureuse rencontre...

— D'autant plus heureuse, reprit de Luxeuil, que le docteur Darcy nous avait, à ce que je vois, alarmé sans raison.

— Quoi ! interrompit Honorine, le docteur vous a dit...

— Qu'il vous avait laissée mourante, acheva Arthur ; mais il est évident que la science a été mise cette fois en défaut, et que madame a trouvé un médecin plus habile que M. Darcy.

Ces mots, prononcés d'un accent ironique, furent accompagnés d'un regard provocateur lancé à de Gausson. Honorine ne permit point à ce dernier de répondre.

— Le docteur s'était effectivement effrayé outre mesure, dit elle ; le temps et le repos ont suffi pour ma guérison.

— Il est certain que madame ne m'a jamais paru plus éblouissante de santé ! fit observer Marquier avec une intention visiblement galante.

— Aussi est-ce pour moi une bonne fortune inattendue, reprit de Luxeuil ; je venais offrir des soins, et loin de là je puis en demander.

— Des soins !

— Non pas pour moi, madame, mais pour ma mère affaiblie, souffrante, et qui vous réclame.

— Quoi! madame de Luxeuil ?... interrompit de Gausson.

Arthur lui jeta un regard hautain, et s'adressant de nouveau à Honorine, sans lui répondre :

— J'espère n'avoir pas besoin de recommencer ici les fâcheuses explications que j'ai dû donner aux Motteux, continua-t-il; j'engage seulement madame à se rappeler et à réfléchir ! notre chaise de poste sera demain à ses ordres.

L'arrivée de la servante qui venait annoncer que la chambre d'Honorine était prête, coupa court à la conversation ; celle ci parut un instant indécise, puis faisant signe à Marc, elle sortit avec lui.

De Gausson attendit que la lumière qui les éclairait eût disparu dans l'escalier. La fatale rencontre qui replaçait Honorine dans l'horrible alternative dont on l'avait déjà menacée aux Motteux, venait de lui inspirer une résolution extrême. Resté seul avec Marquier et Arthur, il s'approcha de ce dernier.

— J'ai eu l'honneur d'adresser tout-à-l'heure la parole à M. de Luxeuil sans qu'il ait daigné me répondre, dit-il à demi-voix.

— En effet, monsieur, répliqua Arthur froidement.

— Ainsi, le silence de M. de Luxeuil n'a été ni un oubli ni une distraction ?

— Ni l'un ni l'autre.

— Alors c'est une insulte dont j'ai droit de lui demander raison.

De Luxeuil regarda Marcel avec une sorte d'étonnement.

— Ah ! c'est vous qui prenez l'initiative, dit-il d'un ton railleur ; mais avez vous bien réfléchi, monsieur de Gausson, à ce que vous allez faire? Avez-vous averti... *la personne* intéressée à cette affaire, et vous a-t-elle donné la permission de vous battre ?

— Ceci, monsieur, est une seconde insulte, dit Marcel d'une voix animée.

— Vous croyez, reprit Arthur ; j'aurais pensé que c'était à moi de me fâcher, êtes l'offensé.

— Et à ce titre, reprit Marcel, j'ai le choix des armes ?

— Ah ! voilà le mot de l'énigme ! s'écria de Luxeuil, parbleu ! monsieur, offenseur ou offensé, il eût suffi de me demander cet avantage ; veuillez cher ; mais puisqu'il vous plaît d'intervertir les rôles, mettons que vous me dire comment vous désirez vous battre?

— A bout portant, monsieur ; l'un des pistolets chargés, et l'autre vide.

Arthur redressa la tête.

— Ah ! je comprends, dit-il en regardant de Gausson, vous voulez être sûr d'en finir, et que madame de Luxeuil soit définitivement délivrée de son mari ou de son amant!... mais je puis refuser un pareil duel.

— Ici peut-être, reprit Marcel, ici *où personne ne vous voit*, mais je vous suivrai à Paris, monsieur; là je dirai que vous n'avez point voulu égaliser les armes en vous remettant du succès au hasard, et l'on saura ce que l'on doit penser de votre réputation de courage...

— J'espère vous épargner cette fatigue, interrompit brusquement Arthur ; votre heure, monsieur?

— Demain, au point du jour.

— Je serai prêt.

Tous deux se saluèrent, et de Gausson gagna la chambre qui lui avait été préparée.

Il ne voulut s'interroger ni sur ce qu'il venait de faire, ni sur le résultat qu'il pouvait craindre ou espérer. Arrivé à l'un de ces moments où tout regard jeté en arrière devient inutile, il ne songea qu'à faire ses dispositions pour le lendemain.

Après avoir écrit ses dernières volontés, et un billet adressé à son homme d'affaires, il commença une longue lettre pour Honorine dans laquelle il épancha tout ce qu'il ne lui avait dit jusqu'alors qu'imparfaitement et par aveux entrecoupés. Suprêmes adieux qui contiennent notre cœur tout entier et que l'on adresse à ceux qui vous aiment, au moment de les quitter pour toujours ! Il écrivait les dernières lignes, lorsque l'on frappa doucement à sa porte ; il courut ouvrir ; c'était Marc !

L'ancien chouan paraissait plus sombre qu'à l'ordinaire. Il jeta un regard sur les lettres écrites par de Gausson, s'assit, demeura quelques instants les bras croisés, puis enfin regarda le jeune homme, et dit lentement :

— Ainsi, vous vous battez demain?

— Qui vous l'a dit? demanda Marcel étonné.

— Ce banquier qui suit M. de Luxeuil, et qui est venu me trouver pour me prier d'empêcher le duel.

— C'est impossible, interrompit de Gausson ; il faut qu'il ait lieu et toutes les représentations seraient inutiles.

Marc secoua la tête.

— Oui, dit-il ; quand cet homme m'a raconté ce qui s'était passé, j'ai compris tout de suite que vous vouliez rendre la liberté à... ELLE..., et que, pour cela, vous aviez fait le sacrifice de votre vie. Mais, avez-vous bien vu le résultat? Si votre adversaire vous tue, ELLE reste à sa discrétion, avec la douleur de vous avoir perdu ; si vous le tuez, cette mort même qui la délivre la sépare de vous à jamais.

— Je le sais, je sais ! s'écria Marcel ; mais que pouvais-je faire ? Fallait-il donc la laisser au pouvoir de cet homme, demeurer moi-même sous sa menace, et recevoir de lui le droit de vivre comme une aumône ! Ah ! je ne me suis point senti la force d'accepter, pour tous deux, cette honteuse servitude : mieux vaut un malheur connu, et dont on voit la limite ; mieux vaut mille fois la mort !

— Aussi ne suis-je pas venu pour vous proposer de rester sous le joug de M. de Luxeuil, dit Marc ; non, non, qu'il vous tue plutôt, et que madame Honorine meure !... Mais il y a peut-être un autre moyen.

— Lequel?

Le chouan ne répondit pas sur-le-champ ; il était tombé dans une sorte de rêverie ; enfin il reprit tout-à-coup, en regardant de Gausson :

— Si elle était votre femme... êtes-vous sûre de la rendre heureuse ? demanda-t-il.

— Pourquoi cette question ! dit Marcel étonné.

— Répondez-moi, reprit-il avec insistance ; mais, en regardant bien dans votre cœur. Je ne vous demande pas si vous l'aimez comme on peut aimer beaucoup de femmes... mais assez pour n'avoir pas d'autre désir sur la terre que de la voir contente de vivre, assez pour vous consoler de tout quand elle sourit... même du mépris... ; assez pour vous sacrifier à un autre qu'elle aimerait, et pour dire : C'est bien ! Si ce n'est pas ainsi que vous l'aimez, c'est trop peu, et vous pouvez vivre sans elle.

— Vous-même avez pu vous assurer du contraire, fit observer de Gausson, étonné de l'exaltation du chouan.

— Oui, reprit celui-ci, en se parlant à lui-même... ; ils ne pourraient vivre séparés... ; ils ont besoin l'un de l'autre... ; ils s'aiment... Ah ! j'étais bien sûr...

Il appuya son front sur ses deux mains, et demeura long-temps ainsi. Marcel, ému, n'osait l'interroger. Enfin il releva la tête.

— Si c'est bien pour elle-même que vous l'aimez, reprit-il, fût-elle pauvre, méprisée, elle ne vous serait pas moins chère?

— Je n'ose dire qu'elle me le serait davantage, répliqua de Gausson, et cependant combien de fois je lui ai souhaité moins de dons, rêvé quelque disgrâce qui pût donner le charme du désintéressement ou du dévouement à ma tendresse.

Marc se leva brusquement.

— Eh bien... écoutez-moi, s'écria-t-il avec une sorte de désordre ; vous... je dirai tout !... Il y a sur sa naissance un secret que je connais seul... qui devait mourir avec moi... vous le saurez !...

— Et quel est-il ?

L'ancien chouan regarda fixement Marcel, et dit très lentement :

— Honorine... n'est pas la fille... du général Louis !

De Gausson recula.

— Que dites-vous ! s'écria-t-il. La baronne... vous osez l'accuser !...

— Non ! interrompit précipitamment Marc. Oh ! malheur à qui l'accuserait !

— Mais comment expliquer alors ?... D'où avez-vous su ?... Qui êtes-vous enfin ?

— Qui je suis ? répéta Marc... Oui, c'est là ce que je dois vous dire d'abord... C'est un cruel récit, monsieur... mais je vous l'ai promis... et, d'ailleurs, il le faut pour ELLE.

Il y eut encore une pause, comme s'il eût voulu recueillir ses souvenirs ; puis il commença d'une voix basse et souvent interrompue.

ÉMILE SOUVESTRE.

(*La suite à mercredi prochain.*)

[illegible] est descendue de la philosophie dans les lois; qu'elle passe des lois dans les arrêts; c'est ainsi que la Charte sera désormais une vérité. »

Qu'y a-t-il de plus effrayant, continue l'orateur, de voir des hommes se réunir à certains jours marqués pour s'occuper d'objets religieux, ou de les voir habiter constamment le même local sous une règle commune? Vous ne demandez pas d'autorisation préalable aux premiers et vous en voulez des seconds?

Mais les vœux! dites-vous. Les vœux, messieurs, qui pourra les empêcher? qui peut empêcher quelqu'un de concevoir une pensée et de renoncer au monde? Ce droit de faire des vœux, de mourir au monde? si vous l'enlevez au désespéré, que lui laisserez-vous donc? le suicide?

Non, messieurs, le vœu est un acte de conscience qui ne peut être atteint de la loi. Qui donc vous effraie? La cohabitation?

Quand le roi était l'exécuteur des lois de l'Eglise, vous aviez le droit de vous en préoccuper; à présent que la liberté a succédé à cette action, que l'Eglise est distincte de l'Etat, la loi ne peut intervenir dans la cohabitation que dans le cas où les religieux réunis se rendront coupables de quelque violation des lois.

Il n'y a donc contre les congrégations religieuses aucune loi, et l'on ne peut invoquer contre elles aucune mesure préventive autre que celles qui peuvent être exercées contre les autres citoyens.

J'arrive à ce qui a trait à la compagnie de Jésus en particulier. On nous rappelle comme raison écrite, sinon comme autorité, les arrêts des parlements qui l'ont bannie de France. Mais, messieurs, si les parlements, au lieu de demander sa suppression, en eussent demandé le maintien, et qu'il fût à présent question de repousser les Jésuites, on ne manquerait pas de nous dire que les parlements qui condamnaient les Jésuites condamnaient aussi Calas, et que l'année même où ils lacéraient et brûlaient les constitutions des Jésuites, ils lacéraient et brûlaient aussi l'*Emile* de J.-J. Rousseau. (Mouvement.)

Messieurs, lorsque nous prenons de grandes décisions publiques, sachons nous tenir en dehors des passions; osons dominer les questions. Vous savez quelles passions animaient les parlements: l'exaltation des philosophes, les exagérations de sectaires, de certains magistrats. Ne nous citez pas, messieurs, comme raison écrite, l'abolition des Jésuites par les parlements.

M. DUPIN. Ils furent chassés de toute l'Europe.

M. BERRYER. Oui, ils furent chassés de Lisbonne, mais par ces mêmes juges qui, en 1762, condamnaient le père Malagrida comme coupable de magie! (Très bien! — Applaudissements à droite.)

Que voulez-vous aujourd'hui? Chasser les Jésuites de la maison qu'ils habitent? Mais qui les empêchera de faire ce qu'ils firent, quand on les eut chassés de France, malgré les services qu'ils avaient rendus dans l'éducation de la jeunesse; ils rachetèrent des maisons de leurs deniers, et s'y établirent.

Que la chambre me permette ce détail; j'ai eu un bonheur dans ma vie: c'était en 95: la congrégation des oratoriens était dissoute depuis 1792; leurs inscriptions de rentes anéanties; mais ils priaient toujours en commun; l'idée de leur interdire n'était pas venue aux hommes de 1792. Ils priaient et ils instruisaient la jeunesse dans la maison qu'ils avaient rachetée de la nation. La première éducation je la reçus de leurs mains, grâce à Dieu.

Tandis que j'étais parmi eux, camarade d'études de celui qui devint plus tard roi de Westphalie, le premier consul vint, après la campagne d'Italie, visiter la maison des oratoriens, où quinze de ces Pères instruisaient vingt-cinq enfants. Je vois encore le supérieur de la maison avec ses beaux cheveux blancs, sa tête vénérable, sa robe noire, allant au devant du premier consul et lui disant: Les maîtres qui ont élevé Desaix, Casabianca et Maison, ont l'honneur de vous présenter leurs élèves. Ils sont entre bonnes mains, répondit le vainqueur d'Italie, nous enseignant ainsi le respect et l'estime de nos maîtres.

En 1796 donc, ils vivaient en commun, possédant les biens qu'ils avaient acquis je ne dirai pas de leurs deniers, mais qu'ils possédaient paisiblement, sans privilége: ils ont vécu ainsi jusqu'en 1806. Voilà comment les lois de la révolution étaient entendues alors. Les congrégations religieuses ne pouvaient exister légalement comme personne civile, comme personne politique. Voilà ce qui était défendu par la loi; mais la liberté de sentir, la liberté de se repentir, la liberté de se reposer en commun sous une règle religieuse est restée toujours entière, inviolable, et c'est là la liberté que je réclame; je la réclame pour les Jésuites comme pour toutes les autres congrégations, chartreux, bénédictins; est-ce qu'ils n'ont pas tous leur chef à Rome? est ce que l'obéissance absolue n'est pas leur règle? Et par une sorte de singularité, la moins absolue à cet égard est la règle de saint Ignace, dont on a cité des paroles qui ne s'appliquent qu'à l'ordre spirituel, auxquelles on a donné un sens qu'elles n'ont pas.

En deux mots, messieurs, la liberté de vivre en congrégation est inhérente à la conscience, inhérente à la liberté des cultes; ne cherchez pas à la restreindre. Si quelques-unes de ces congrégations ont avec les souverains étrangers d'autres rapports que ceux de la puissance spirituelle, des rapports contraires à nos lois, saisissez-les, frappez-les de toute la sévérité de nos lois. N'avez-vous pas des moyens de saisir les correspondances coupables? (Murmures.) Mais, croyez-moi, ne portez aucune atteinte à ce qui touche la conscience, laissez-lui toute sa liberté. Je demande l'ordre du jour pur et simple sur les interpellations qui ont été adressées au ministère.

Les députés quittent leurs bancs et se répandent, pour la plupart, dans l'hémicycle et dans la salle des conférences. La séance reste un moment suspendue.

M. HÉBERT. La question qui nous occupe préoccupe vivement le pays, et la préoccupera long-temps! c'est donc un devoir pour tous d'apporter leurs lumières à la solution de la question.

Je voudrais ne pas m'occuper uniquement de la société de Jésus, mais je ne puis m'empêcher de la voir dans tout le débat, et de reconnaître que, la veut-on éliminer du débat, elle ne tarderait pas à y reparaître.

Il a été long-temps douteux si la société des Jésuites avait en France son plein exercice. Cette question ne peut plus se présenter; il est constant que les Jésuites ont des maisons publiques à Paris et dans une foule d'autres villes; et ils ont manifesté leur existence par des journaux et des publications exprès, publiant des consultations pour établir qu'ils ont le droit de résider en France, en vertu d'un droit absolu et constitutionnel.

Il ne s'agit pas ici des individus, mais d'une question de droit constitutionnel. L'existence des Jésuites en France est-elle bonne, est-elle conforme aux lois? Si cet état de choses est bon, il faut le prolonger, or, je doute que [illegible] cette proposition. S'il est mauvais, il faut l'empêcher par une [illegible] cette loi n'existe pas, et si cette loi existe, à plus forte raison la faut-il exécuter. (Interruption.)

[illegible] contre la compagnie de Jésus le droit public ni [illegible]. Je ne rappellerai que [illegible] constamment provoquée [illegible] les Jésuites contre les protestants, les parlements, les jansénistes, les [illegible], les gallicans, les cours souveraines et la religion elle-même.

Je ne reprocherai point aux Jésuites d'avoir professé une morale relâchée, [illegible] le suicide, le mensonge, le régicide; je rappellerai seulement que toujours et partout, dans tous les pays et tous les climats, les Jésuites ont [illegible] sociations, s'appliquent avant tout aux associations religieuses.

La question a été posée en 1834 devant la chambre et il a été hautement proclamé que cette législation était applicable aux associations religieuses; les tribunaux se sont prononcés dans le même sens.

L'orateur termine en disant que les lois, quelque absolues qu'elles soient, permettent des tempéraments, et qu'il est des cas où il est de la justice et de la sagesse de suspendre l'exécution des lois; mais le jour où elles sont devenues nécessaires, il faut oser et pouvoir s'en servir. (Très bien! — Aux voix! aux voix!)

M. DE LAMARTINE. Je déclare que j'adhère complètement au sens et à l'esprit des interpellations faites par l'honorable M. Thiers; je ne suivrai pas l'honorable préopinant dans la question spéciale qu'il a traitée; j'éprouve, et le pays éprouve comme moi, le besoin de porter la question beaucoup plus loin que la rue des Postes.

Les Jésuites ne sont, pour moi, et, je le crois, pour une grande partie de l'assemblée, qu'une espèce de symbole abstrait; autrement, je refuserais nettement de m'associer à cette discussion. Comme l'honorable M. Berryer, j'ai été élevé, sous l'Empire, dans une maison tolérée d'Oratoriens; depuis lors, le monde a passé sur moi; j'ai perdu et j'ai gagné; mais ce que la Chambre ne m'excuserait pas d'avoir perdu, c'est ma reconnaissance. (Très bien!)

Après les orateurs qui ont traité la question, il ne me reste à la considérer que sous un point de vue qui n'a pas encore été touché, celui de la conscience de l'homme religieux. (Mouvement en sens divers.)

Ces questions, qui contiennent Dieu lui-même et la conscience de l'homme, passionnent vivement les esprits; aussi, voyez, messieurs, quelle agitation s'est produite dans cette chambre! (Murmures.)

Aux murmures qui m'interrompent, je réponds par ma propre émotion. Non, messieurs, il n'y a rien au monde de plus délicat que les questions qui atteignent la conscience humaine; mais en présence de l'agitation générale, il m'a semblé que chacun devait, pour sa part, chercher à les résoudre.

Le sang versé pour Dieu, messieurs, lors même que le combattant se trompe, a un prix élevé... (Interruption) et si je condamne autant que personne le sang versé dans les guerres religieuses, cela ne peut m'empêcher de proclamer que ceux qui tombent sur les champs de bataille ordinaires sont des héros, et que ceux qui tombent dans les guerres religieuses sont des martyrs. (Nouvelle interruption.)

Sachons, messieurs, faire la distinction et faire respecter aussi bien la conscience dans l'âme du fidèle que la loi dans la main du magistrat. (Agitation.)

La Révolution française, ne nous y trompons pas, fut à la fois une révolution politique et une révolution religieuse; elle arracha le citoyen au joug de l'aristocratie, et le croyant au joug de la théocratie; c'est ce qui fait la grandeur de cette révolution.

J'admire l'œuvre réorganisatrice de Napoléon, bien que je n'accepte pas tous les éloges qui lui ont été décernés à ce sujet; mais je dois ajouter que du point de vue où je me suis placé, j'ai toujours regardé le concordat comme une faute politique et une faute contre la conscience des peuples. (Violentes réclamations.)

Oui, messieurs, Napoléon a fait reculer la question religieuse de toute la distance du dix-huitième siècle; il refit un matériel du culte: il fit dans le catéchisme mettre le nom de l'Empereur en place de celui de Dieu; il n'émancipa pas la conscience, il l'asservit et la matérialisa. (Interruption.)

Le concordat, messieurs, a été le germe de toutes les difficultés que nous avons à résoudre aujourd'hui. (Nouveaux bruits.) Savez-vous ce que Napoléon, ce nouveau Charlemagne, comme vous l'appelez, faisait quelques années après avoir signé le concordat? Il prenait un séminaire entier et forçait les séminaristes, les armes à la main, à faire l'exercice dans un fort; il allait faire enlever à Rome et conduire de brigade en brigade le souverain pontife. Sont-ce là, messieurs, les œuvres d'un protecteur de la liberté et de la conscience, le restaurateur de la religion?

On a invoqué l'autorité de Bossuet, ce libéral gallican, comme on l'a appelé. A-t-on donc oublié que ce fut Bossuet qui provoqua la révocation de l'edit de Nantes, et qui écrivit à Louis XIV que si les hérétiques ne pouvaient être convertis par la persuasion, ils devaient être extirpés par l'épée? A-t-on oublié qu'à cette même époque de gallicanisme on semait du sel sur l'emplacement de Port-Royal, cette maison de pauvres cénobites, coupables seulement de n'avoir pu soumettre leur conscience aux injonctions de l'autorité civile.

Une voix: C'est pour la cause des Jésuites que vous combattez!

M. DE LAMARTINE. Ce n'est pas pour la cause des Jésuites que je combats, et dont je n'ai pas encore daigné parler; je combats pour que la séparation graduelle de l'Eglise et de l'Etat s'opère le plus tôt possible.

Dieu n'a pas besoin de faveur; mais ceux qui le prient ont besoin de pouvoir prier sans être tiraillés par la loi civile; ceux-là ont besoin de liberté; c'est pour eux que je combats.

Maintenant, je sens à l'heure avancée, je sens surtout à l'inattention de la chambre... (Murmures.) que je dois m'abstenir d'en dire davantage.

Cependant, si la chambre avait voulu m'accorder encore quelques minutes d'attention, j'aurais ajouté quelques mots.

Plusieurs membres: Parlez! parlez!

M. DE LAMARTINE. Que me répond la loi lorsque je l'interroge sur la question des Jésuites? Elle me répond: Tolérance; dans la loi de 90, dans celle de la Restauration, dans celle de la Révolution de 1830, ce mot est écrit partout. Eh bien! est-ce donc une tolérance que celle qui dit à chacun: Tu croiras ce que tu voudras; mais si tu te réunis à tes frères pour prier, tu n'auras pas la liberté de le faire. (Très bien!)

Non, messieurs, ce n'est là ni de la tolérance, ni de la liberté. La liberté doit faire une place à tout culte, à toute religion ancienne ou nouvelle; l'Etat doit conserver son droit de maintenir l'ordre et de surveiller, mais il ne doit, il ne peut aller au-delà. Voilà la tolérance, voilà la liberté.

Si l'Eglise demandait le rétablissement des ordres mendiants en France, le gouvernement ne pourrait tolérer un tel scandale parce que la mendicité est un délit. (Violente interruption; M. Thiers prononce quelques paroles qui n'arrivent pas jusqu'à nous.)

Oui, la mendicité que ces ordres personnifient est une lèpre et un vice social qu'il faut faire disparaître. (Nouveau bruit.)

S'il arrivait que les membres d'une congrégation entraînassent dans les cloîtres un nombre considérable de citoyens; s'il arrivait que les ordres monastiques s'introduisissent dans le monde pour miner sourdement nos institutions, le gouvernement aurait le droit d'intervenir; autrement il n'en a pas le droit. (Interruption.)

Si les Jésuites étaient dans une situation mixte, s'ils se reniaient, s'ils avaient des propriétés, la justice aurait à procéder contre eux. (Interruption.) Je n'ai pas prétendu nier à l'Etat le droit d'exécuter complètement toutes les lois contre les Jésuites, pas plus que contre les autres congrégations... (Nouveau bruit.) Mais je demande que la loi ne soit exécutée que dans le cas où elle serait violée.

Mais si les Jésuites n'existent en France que comme individus, s'ils ne violent aucune loi, pas même celle des associations; s'ils ne sont que de simples citoyens à qui il plaît de pratiquer tel ou tel exercice, de porter tel ou tel nom, intervenir, c'est, de votre part, de la [illegible], c'est un outrage à la liberté de conscience.

[illegible] un autre, il s'agit de l'existence des lois. (Très bien! aux voix!)

M. MARTIN (du Nord). L'honorable préopinant a reconnu que la question agitée est grave et qu'elle réclame beaucoup de prudence. (Interruption.) S'il y a quelque obscurité dans ce qu'a dit l'honorable orateur, il n'y en a pas dans la pensée du gouvernement. Les paroles que j'ai prononcées hier ont dû donner à la chambre l'assurance que le gouvernement ne faillira jamais à l'exécution des lois, et que, par conséquent, il ne peut qu'approuver l'ordre du jour qui a été proposé par l'honorable M. Thiers.

M. de Larochejacquelein, qui était monté à la tribune, cède la parole à M. Thiers.

M. THIERS. J'ai tâché de formuler ma pensée de manière à ne blesser personne; M. le garde des sceaux les approuve, et je ne doute pas que le commentaire que je vais en faire n'ait également son approbation.

Le gouvernement a eu recours à l'autorité spirituelle: je l'approuve, mais à une condition. (Interruption.) Mais à une condition, c'est que si l'autorité spirituelle refuse, il sera passé outre. (Très bien! aux voix!)

M. DE LAROCHEJACQUELEIN. Il me semble que la question n'est pas tout-à-fait si simple qu'on la veut faire. L'honorable M. Barrot a dit qu'à mesure que les difficultés avec l'Eglise se présenteront il faudra les résoudre; pour ma part, si je croyais que la décision qui va être prise pût porter atteinte aux droits de l'Eglise, je voterais contre. J'avais besoin de protester avant le vote contre cette expression. (Oui, oui! Aux voix, aux voix!)

M. DE FONTETTE monte à la tribune. (Aux voix! aux voix! parlez!) Je crois devoir protester en faveur de la liberté de conscience contre le vote que la chambre paraît vouloir prononcer. L'honorable M. de Tocqueville a fait voir combien il est dangereux dans les sociétés démocratiques de laisser un parti dominer l'autre. (Interruption.)

Le reste du discours de l'orateur se perd dans les cris aux voix! aux voix! qui s'élèvent de toutes parts.

L'ordre du jour motivé est mis aux voix et adopté à une grande majorité.

Une vingtaine de membres de l'extrême droite se lèvent seuls contre.

M. LE PRÉSIDENT. Je propose à la chambre de consacrer la séance de lundi à des rapports de pétitions.

AU CENTRE. Non! non! les fortifications!

M. DE LAROCHEJACQUELEIN. Le rapport sur l'armement des fortifications nous a été distribué depuis quelques jours seulement....

VOIX AUX CENTRES. Non! non! à lundi!

La chambre décide que la discussion s'ouvrira lundi sur l'armement des fortifications de Paris.

FAITS DIVERS.

Nous avons dit que l'infatigable Mallet était le plus fidèle chroniqueur de notre temps; c'est lui qui nous donne ce matin des nouvelles de MM. de Salvandy, Guizot et Villemain. « M. le comte de Salvandy, ministre de l'instruction publique, allait un peu mieux ce matin. Les médecins ont ordonné les bains de pieds, les sinapismes, le repos absolu et la diète au noble malade.

« Hier, dans l'après-midi, M. Villemain, qui habite Chaillot, est allé à Passy faire une visite à son nouveau voisin de campagne et ancien collègue, M. Guizot, retiré à Beau Séjour. Les deux Excellences se sont long-temps promenées bras-dessus bras-dessous dans les allées du quinconce du Ranelagh. »

— M. Ch. Christofle vient d'être nommé chevalier de la Légion-d'Honneur sur la présentation de M. le ministre de l'agriculture et du commerce. L'heureuse persévérance avec laquelle M. Christofle a travaillé depuis dix ans pour rétablir la réputation de la bijouterie française dans les Amériques, et surtout l'énergique obstination qu'il a déployée depuis deux ans pour doter l'industrie d'un procédé de dorure économique et sans danger pour les ouvriers, l'avaient placé au premier rang de nos fabricants parisiens. Cette nomination prouve que le gouvernement sait bien, quand il le veut, reconnaître et récompenser les services industriels rendus au pays.

— « M. Dupin, assure ce matin le *National*, a reçu depuis quarante-huit heures un certain nombre de lettres anonymes. Il en communiquait une cette après-midi à ses collègues, qui ne contient que ces mots: MANE, THECEL, PHARES!!! »

— Le capitaine du vaisseau anglais *the Faith* (la Foi) prétend avoir découvert dans l'Océan-Pacifique, et non loin de Taïti, une petite île qui n'est indiquée sur aucune carte, et à laquelle il a donné le nom de son navire. Cette île aurait six milles français (deux lieues environ) de circonférence, et serait entourée de récifs et d'immenses tiges de coraux qui en rendraient l'abordage si difficile, que l'équipage du *Faith* a renoncé à le tenter.

— Le 24 avril, a éclaté sur la ville de Vienne une énorme trombe qui a causé de grands désastres; une partie de la capitale autrichienne a été littéralement inondée; de nombreux habitants ont été victimes de ce désastre, qui, du reste, n'a été qu'instantané, car les eaux étaient rentrées dans leur lit le lendemain même.

— Un concours de pinsons a eu lieu dimanche dernier à Courtrai; il y a eu huit sociétés concurrentes, et chacune d'elles a mis quatre oiseaux en lice. Le premier prix a été remporté par la société d'Iseghem, dont les quatre pinsons ont redit leur chant 2014 fois dans le temps fixé, une heure. Les quatre champions de la société d'Oostroosebeke, à laquelle le second prix a été adjugé, ont répété leur chant 1996 fois, et ceux de la société de Thielt ont obtenu le troisième prix par le chiffre de 1601. Le pinson qui a obtenu la palme sur tous ses concurrents appartient à la société d'Oostroosebeke: il a répété son chant d'une manière très correcte 676 fois dans l'heure. Malgré ces superbes résultats, on a reconnu, dit un journal flamand, que ces oiseaux n'avaient pas encore acquis toute leur ardeur, la saison étant trop peu avancée et les matinées trop froides.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 3 MAI.

Le *Journal des Débats* loue M. Thiers de la modération qu'il a déployée; il est convaincu que l'ex-ministre du 1er mars n'a pas eu l'intention de chercher dans cette affaire un thème d'opposition, un prétexte pour embarrasser le gouvernement. Il espère que l'opposition, de son côté, aura la loyauté de rendre justice au gouvernement et de reconnaître que les déclarations de MM. Martin (du Nord) ont été aussi nettes et aussi précises que possible. « Il a reconnu d'une manière formelle que les Jésuites n'existent en France qu'illégalement, qu'ils ont contre eux, non pas une loi, mais une législation toute entière; il n'a pas été moins clair, selon nous, sur la question d'opportunité.

» férence : autrement une telle légalité ne serait que de l'arbitraire, et
» de toutes les sortes d'arbitraire le pire! »

La *Réforme* ne se laisse point détourner de la question de l'armement des bastilles, et elle consacre son premier article à prémunir le pays contre la manœuvre dérivative de M. Thiers.

Marchés de Paris.

Halle aux blés du 3 mai. — Choix 116 à 118 k. 28,00 à 28,50. — Montereau 115 k. 25.50 à 25,75. — Picardie, 115 k. 25,00 à 25,50.

Seigles. 110 k. l'hectolitre et demi 14,00 à 14,50.

Orges, 90 k 13,25 à 14,50 ; 92 à 94 k. 13,75 à 14,00, hors barrières.

Avoines. — 150 k. 25,00 à 25,50 ; 145 k. 24,50 à 25,00 ; 140 k. 22,50 à 23,00, les 3 h. entrées comprises.

Issues. Son 9,25 à 9,75 les 325 l. — Mouture 10,00 à 10,50.— Recoupette, 10,50 a 11,00 les 100 k. — Remoulages 14,50 à 15,00 les qualités ordinaires; 15,50 à 16 les belles sortes ; 16,00 à 16,50 les 100 k.

Halle aux farines du 3 mai. — Arrivages 1916-97. — Ventes 2321-17. — Restant 22019-29. — Gruaux, 47,75 a 51,00. — Farines, 1re 30,55 à 31,85; 2e 28,65 a 29,95 ; 3e 00,00 à 00,00; 4e 23,55 a 00,00. — A livrer 1213-90.

Marché aux fourrages du 3 mai. *Barrière d'Enfer.* — Foin 1re 52 à 54; 2e 48 a 50 ; 3e 40 à 41. — Paille de blé 1re 35 à 38 ; 2e 33 à 31 ; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 4 ,00 à 46,00.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 3 mai. — Foin 1re 50 a 00 ; 2e 45 à 48; 3e 00 à 42.— Paille de seigle 1re 35 à 38; 2e 00 a 00. — Paille de blé 1re 30 à 35 ; 2e 00 à 00 ; 3e 00.

Halle à la viande du 4 mai. — 24362 kil. Bœuf 1,50-1,20-0,70. — 1592 kil. Veau 1,60-1,40-1,20. —5054 kil. Mouton 1,60-1,20-1,00. — En gros 41920 kil 1,16-1,08-1,00.

Marché aux Veaux du 2 mai.—Taureaux amenés 7, vendus 7 à 1,00-0,90. — Vaches amenées 125, vendues 116 à 1,21-1.10-0,96.—Veaux amenés 1056, sur lesquels 1050 ont été vendus 1,84-1,64-1,44.

Marché de la Maison-Blanche, 29 avril. — Sur 81 porcs, il s'en est vendu 31 à 0,94-0,90-0,85. —Vaches amenées 53, vendues 33 de 2,40 à 4,80.

Marché de la Vallée du 4 mai. — Agneaux 1,00 à 19,00. — Canards barbotteurs, 1,25 à 2,25. — Canetons de Rouen, 3,50 à 0,00. — Chapons gras et chapons paillés 3,00 à 6,50. — Chevreaux ou cabris 0.50 à 4,00. — Dindes gras 8,00 à 9,00 ; do com. 3,50 à 6,75. — Lapins ou lapereaux 1,75 à 3,25. — Oies 2,75 à 4,50 — Pigeons bizets 0,35 à 0,60. — Pigeons de volière 0,60 à 1,10. — Pilets 0,00 à 0,00. — Poules ordinaires 1,50 à 2,50. — Poulets gras 3,00 a 5,00. do comm. 1,50 à 2,10. — Sarcelles 0,00 à 0,00.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 1er, 2 et 3 mai. — *Beurre* (le kil. En livres 2,18 a 2,70.— En mottes Isigny 1,90 à 5,20. — En motte Gournay 1,80 à 3,40. — Petit beurre 1,12 à 2,30. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 0,00. — *OEufs* (le mille). Du 1er, 31 à 51. — Du 2, 31 à 44. — Du 3, 31 à 46. — *Fromages* (la dizaine) Brie 11 à 25. — A la pie 5 à 15.

Marché aux chevaux du 3 mai. — Chevaux de selle et de cabriolet en-

A terme : Belge 2 1/2, 0?. — Naples, 104. — Espagne, dette intérieure, 85 1/8.

5 0/0 compt.	1er c. 120 60	P. H. 120 75	P. B. 120 45	dr c. 120 45	h. 120 35
— fin cour.	120 70	121 •	120 60	120 60	120 70
— en liquid.					
3 0/0 compt.	85 80	85 80	85 65	85 85	85 70
— fin cour.	85 75	85 80	85 70	85 75	85 65
Emp. au c.					

au compt.	1er C.	Der C.	DIFFs S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFFs S le C. pr
4 1/2 0/0.	• •	• •	• •	5 0/0 Bge 1840	103 •/•	• •	B. • 1/4
4 0/0.....	• •	• •	• •	— Portugais.	• •	• •	
O. de la V.	• •	• •	• •	Esp. D. active	40 •	40 1/4	H. • 1/4
B. de Fr.	3250 •	3240 •	B. 10 •	5 0/0 Naples.	• 30	• •	
				— Romain..	106 1/2	• •	
C. G. 1000	1107 50	• •	• •	Obl. Piémont.	•	• •	
C. hyp...	768 75	767 50	H. 1 25	Emp. d'Haïti.	425 •	• •	
4 Can....	2270 •	• •	B. 2 50	Banq. belge.	625 •	• •	

CHEMINS DE FER	1er C.	Der C.	DIFF.		DIFF.
St-Germ.	1045 •	• •	• •	15 c. 1045, 1038 75.	B. 6 25
V. R. Dr.	520 •	• •	B. 10 •	— 522 50, 521 25.	H. 1 25
— R. G.	332 50	• •	B. 2 50	— 331 25, 327 50.	B. 2 50
Orléans.	1200 •	1200 •	• •	— 1200, 1202 50, 1195, 1200.	
Strasb...	277 50	272 50	B. 2 50	— 275, 270, 272 50.	B. 2 50
Rouen..	1078 75	1080 •	H. 5 •	— 1080, 1075.	
Havre...	870 •	871 25	H. 1 25	— 877 50, 860.	B. 7 50
Marseill.	1005 •	• •	B. 2 50	— 1005, 1007 50.	H. 2 50
Vierzon.	815 •	817 50	H. 2 50	—	

LONDRES, 1er MAI.	C. DE LA COULISSE.	Primes.
Bourse fermée.	Av. 85 65. Ap. 85 70. Rep. Fin c. F. pr. 3 p. 0/0 15 7 1/2. 5 0/0 27 1/2 22 1/2. Bons du Trésor.	F. p. 85 95, 85 d. 50. F. p. 121 05, 25 d. un. 121 50, 121 20 d. 50. St-Germ. 1060 d. 20 au 15. Orl. 1222 50, 1215 d. 20 au 15 mai. Rouen 1105 d. 10 au 15. Strasb. 277 50, 275 d. 10 au 15.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 87,00 à 00,00; courant

plus fantastiques. L'autre est le chapeau dit *duchesse*. Il est en paille de riz ou de fantaisie, suivant le goût des acheteurs, et se distingue par un long bavolet à l'auvergnate dont l'effet est ravissant. Le titre de *duchesse* donné à ce chapeau, lui convient sous tous les rapports, car il a un cachet aristocratique qui lui assure un succès de vogue parmi les dames réellement élégantes.

Les deux créations de Mme Fléchelle complètent, soit une toilette élégante, soit une toilette de la plus grande simplicité, quels que soient la couleur ou le tissu des étoffes. Nous le répétons, le *chapeau guipure* et le *chapeau duchesse* feront époque dans l'histoire des modes parisiennes, et le nom de Mme Fléchelle restera attaché à une révolution dans la coiffure des dames.

Les magasins de M. Brousse, rue Richelieu, 82, sont un véritable bazar des *cachemires des Indes et français*. Londres n'a pas d'établissement qui leur soit supérieur, car des agents que M. Brousse entretient à Bombay et à Lahore le tiennent au courant de toutes les innovations de la fabrique indienne. Nous avons vu à la *Caravane* de magnifiques cachemires des Indes longs, de 700 à 2 000 fr., carrés 7/4, de 450 à 1 200 fr. ; et de merveilleux tissus français, écharpes, etc., etc., de la fabrique de M. Brousse, dont les prix défient toute concurrence.

En attendant que nous puissions nous occuper de la toilette des hommes, signalons, en passant, M. Hubert, rue Vivienne, 9, comme le tailleur pour chemises chez lequel on trouve le linge le plus fin et le mieux établi; les gants (sur mesure) confectionnés avec le plus de soin, tous les articles, enfin, qui complètent une toilette élégante.

Spectacles du 4 mai.

8 h •/• OPÉRA. —
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Tartuffe. Jeune Mari.
7 h. •/• OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon.
7 h •/• ODÉON. — Camoëns. Pharaons.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Mme Bugolin. L'Amour. Misères. La Veille.
6 h. •/• VARIÉTÉS. — Tricorne. Richelieu. Bouffon. Tom Pouff.
6 h. •/4 GYMNASE. — Jeanne et Jeanneton. L'Image. Pascal.
6 h. 3/• PALAIS-ROYAL.—Clémentine. Le Roi. Un Poisson. Chansons.
6 h. •/• PORTE-ST-MARTIN.—La Biche au bois.
6 h. •/• AMBIGU. — La Peste noire.
6 h. •/• GAITÉ. — Justice de Dieu. La Voisin.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. •/• COMTE. — Mme Genlis. Homme de Carentan. Maison des Fous.
6 h. •/• FOLIES. — L'Orage. Bretelles. Mystères. L'Empire.
6 h. •/• LUXEMBOURG. — Charlotte. Duchesse et Poissarde. Perlerinette.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie Lange Levy et Comp., rue du Croissant, 16.

plusieurs places fortes de ceinture, avant de pouvoir se hasarder à marcher sur le centre désormais fortifié.

Les fortifications de Paris ne sont pas faites pour soutenir des siéges ; elles sont faites pour retenir l'ennemi à la frontière. Voilà ce que nous avons dit souvent, voilà ce que les militaires instruits savaient bien, mais ce que l'on se gardait bien de dire trop clairement, parce que la conséquence très simple à en tirer était qu'une enceinte, avec escarpe de 10 mètres et fronts en ligne droite, constituait à la capitale une défense vingt fois suffisante pour remplir son objet. Dès que la fortification de Paris, en effet, ne pouvait plus être enlevée par un coup-de-main, qu'elle ne pouvait être attaquée qu'à l'aide de la tranchée et d'un matériel de siége, elle arrêtait nécessairement l'ennemi à la frontière.

Mais on ne disait pas cela et on discutait à perte de vue sur les mouvements des armées fabuleuses que l'on faisait manœuvrer sous Paris, parce que si l'on eût avoué la vérité, les forts détachés devenaient une superfétation militaire, et n'avaient plus d'autre signification possible, que leur odieuse signification politique.

Aujourd'hui que le tour est fait, on ne craint plus de s'expliquer. M. Allard dans son rapport sur le projet de loi d'armement établit officiellement enfin ce que nous avons mille fois exposé à l'époque de la discussion. Voici en propres termes comment cet honorable député-officier caractérise le « rôle assigné aux fortifications de Paris dans la défense générale. » Nous citons :

« N'oublions pas, messieurs, le but de ces fortifications, et l'influence considérable qu'elles doivent avoir sur les places de la frontière et de l'intérieur. *Elles reportent désormais sur ces places* **TOUT LE POIDS DE LA DÉFENSE**, en leur rendant une importance que la rapidité des guerres d'invasion tendait à leur enlever. Les armées envahissantes ne pourront plus les négliger et les franchir pour arriver plus vite sur la capitale, sous peine d'être attaquées sur leurs derrières, et de voir leur retraite gravement compromise en cas d'insuccès. Elles se verront obligées par la résistance qu'elles rencontreraient devant Paris fortifié, et par la nécessité de traîner après elles un matériel nombreux, de conserver une ligne d'opérations jusqu'à la frontière, et de chercher des bases et des points d'appui dans ces places qui pouvaient être négligées dans un autre système, et devant lesquelles il faut s'arrêter aujourd'hui. Il est donc vrai de dire que la guerre se trouve *rejetée sur les frontières, qu'elle devient forcément méthodique et lente, de guerre d'invasion qu'elle était auparavant, et que les places, recouvrant leur rôle réel, ne seront plus réduites à voir leurs patriotiques efforts annihilés et impuissants.*

Non seulement on livre clairement aujourd'hui la formule du rôle de la fortification de la capitale, mais on espère s'en faire un argument pour obtenir la loi de fabrication du matériel d'armement. On compte sans doute sur l'ignorance de la Chambre en matière militaire et après avoir posé dans les termes généraux la fonction des fortifications parisiennes, on ajoute :

« N'est-il pas évident que si l'on avait construit des fortifications sans leur affecter un armement disponible à un jour donné, on n'aurait créé

soutient là n'est pas vrai. M. Allard nous dit que la commission de défense générale du royaume avait, en 1822, fixé à 17 418 le nombre de bouches à feu nécessaires à l'approvisionnement du matériel et que ce nombre doit être porté aujourd'hui à 20 mille. Il ajoute que le nombre des bouches à feu *en ne tenant compte que des modèles réguliers et conservés*, était au 1er janvier 1845 de 13 547. Il reste donc à confectionner pour avoir tout le matériel de l'armement en *nouveau modèle* 7 134 pièces ; enfin M. Allard nous dit que nous ne fondons d'ordinaire par an que 360 bouches à feu, bien que le budget de 1846 en particulier en porte 760. Il faudrait donc 13 ans, s'écrie douloureusement M. Allard, pour remplir le vide de nos arsenaux ! Treize ans pour avoir les 20 455 bouches à feu nécessaires à la défense du pays. . . . . ! Quel danger nous courrons, grand Dieu ! Hâtons-nous donc de compléter notre nombre voulu de 20 455 bouches à feu (nouveaux modèles) et « de réduire les délais à *cinq ans* pour l'achèvement du » matériel de Paris et à *sept ans* pour celui des autres places et » des côtes ; ces délais *évidemment* trop longs pourraient *compro-* » *mettre gravement* les intérêts de la défense du pays. » — Comme pourtant le papier se laisse facilement écrire !

Voyons. Nous sommes convenus que les fortifications de Paris n'étaient pas faites pour être assiégées mais pour arrêter l'ennemi à la frontière, et donner ainsi à la France, après les longs revers que l'on suppose, le temps de refaire des armées, de reprendre l'offensive ou de traiter. On peut donc trouver assez singulier déjà que l'on veuille compléter l'armement de Paris, qui ne doit pas être attaqué, **AVANT** de compléter celui des places, que la fortification de Paris fera attaquer.

Voyez le rapport et la loi. Les intérêts de la défense seront *gravement compromis* si nous n'avons pas un armement complet de nouveaux modèles, pour Paris, d'ici à cinq ans. C'est l'armement de Paris qui presse ! Voici un projet de loi, vite 17 millions ou tout au moins 14 ; nous nous hâterons de fondre les canons destinés à Paris — qui ne doit pas être attaqué. — Quant aux frontières, nous vous en parlerons plus tard, ne vous en inquiétez pas. — C'est merveilleux !

Eh quoi ! vous voulez nous faire croire qu'il faut que Paris fortifié ait un armement complet, nouveau modèle, pour remplir son rôle stratégique, pour produire un effet moral, pour arrêter l'ennemi à la frontière ? Les auteurs du projet de loi savent parfaitement à quoi s'en tenir à cet égard. Ils savent fort bien que ce n'est pas le fait d'un armement plus ou moins imparfait en bouches à feu, dont l'ennemi n'aurait d'ailleurs aucun moyen de connaître l'insuffisance, si insuffisance il pouvait y avoir, qui lui permettrait de marcher sur la capitale avant d'avoir pris des places de ceinture. Qu'est-ce qui ferait savoir à l'ennemi l'état de l'armement réel à un moment donné, et croit-on que l'ennemi serait bien enhardi si on lui disait qu'il ne sera reçu que par des projectiles sortant de

Nous le disons donc nettement, même dans l'ancien état des armes de guerre, l'armement extraordinaire de Paris que l'on demande aux Chambres est une superfétation militaire, et, financièrement, une dépense inutile. Les fortifications de Paris ne sont pas faites pour être attaquées. Armée en pièces, nouveaux ou anciens modèles, ou même non armée, la capitale ne peut être aujourd'hui l'objet d'une invasion rapide de l'ennemi. L'ennemi eût-il la certitude de ne trouver aucune bouche à feu en batterie sur les remparts (et comment saurait-il ce que recèlent les casemates et les souterrains des forts ?), il ne s'en garderait pas moins de laisser sur ses derrières le cordon de nos places frontières, et de marcher sur les fortifications de Paris, devant lesquelles, sans matériel de siége, il faudrait bien qu'il s'arrêtât impuissant. L'argumentation du rapport de M. Allard est donc de tous points fausse et absurde, et la demande d'un crédit pour compléter l'armement de Paris avant celui des frontières, est une impertinence transcendante. — Cela n'empêchera pas que cette loi honteuse, qui révèle le matérialisme de la politique actuelle dans ce qu'il a de plus déplorable, ne passe comme une lettre à la poste. Le vin est tiré, diront nos députés, il faut le boire. Nous avons fait les fortifications de Paris, il faut bien les armer. On n'y regardera pas plus loin, et l'on votera, pour faire honneur à un proverbe.

Mais ce n'est pas tout ce qu'il y a à dire sur cette question importante. Savez vous quel moment on choisit pour accroître dans une proportion énorme la force productrice de nos arsenaux en bouches à feu de gros calibre ? On choisit le moment où ces lourdes machines de guerre vont être éliminées par un tout petit perfectionnement des armes à feu portatives, petit perfectionnement qui constitue un progrès immense, et qui change plus complètement le système de la guerre que ne l'a fait l'invention de la poudre et des armes à feu elles-mêmes. Nous voulons parler ici de la carabine *Delvigne*, perfectionnée et éprouvée au tir de Vincennes, où l'on fait depuis plusieurs années des expériences dont nous avons plusieurs fois été témoins nous-mêmes.

Nous engageons les députés qui veulent éclairer leur conscience à lire l'écrit plein d'intérêt que M. le baron de Rostaing vient de publier sous le titre de *Armes portatives propres à neutraliser la cavalerie et l'artillerie* ; c'est tout-à-fait de circonstance. Ils y trouveront, en quelques pages, le résultat des expériences faites à Vincennes en présence de commissions officielles :

« La nouvelle carabine, longue seulement de 72 centimètres, » chargée avec 6 grammes de poudre et une balle de 58 grammes, » a traversé deux cibles à **MILLE MÈTRES**, et sa justesse est telle » que tout coup ajusté par un bon tireur frappe la cible à **SIX CENTS** » **MÈTRES**. »

Lisez le rapport de M. Allard et vous y verrez que 600 mètres est la plus grande *portée utile* de 16, calibre *maximum* de l'armement des forts.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

ODÉON : *Le Camoens*, drame en 5 actes, par MM. Perrot et Dumesnil. VARIÉTÉS : *Un Conte de fée*, vaudeville en 3 actes, par MM. Leuven et Brunswick. — GYMNASE : *Jeanne et Janneton*, vaudeville en 2 actes, par MM. Scribe et Varner. — GAITÉ : *La Tour de Ferrare*, drame en 5 actes et 6 tableaux, par MM. Charles Lafont et Elie Sauvage.

Les directions théâtrales devraient s'entendre pour une convention bien simple : ce serait de ne pas se faire concurrence pour les premières représentations, de les échelonner de telle sorte, que jamais plusieurs pièces nouvelles ne fissent leur apparition sur des théâtres différents dans la même soirée.

En disant que cette convention serait facile à réaliser, je vais trop loin. Quand plusieurs pièces seraient en divers lieux en état d'être jouées, les auteurs, les directeurs se disputeraient un peu vivement la priorité, mais ce serait le cas d'établir entre les directeurs de théâtres un commencement d'association, de les réunir en conseil pour qu'ils décidassent quel serait, pendant chaque semaine, l'ordre des premières représentations. Dans toutes les professions devrait s'organiser ainsi la vie collective, l'usage de délibérer sur les intérêts communs.

En s'interdisant de faire représenter à la fois plusieurs pièces nouvelles sur des théâtres divers, les directeurs concentreraient plus vivement l'attention du public sur les œuvres naissantes, et la tâche du feuilletoniste deviendrait possible. Elle ne l'est pas aujourd'hui : la mission de faire une revue dramatique hebdomadaire, c'est le supplice de l'écartèlement légèrement adouci. Souvent, le même soir, deux ou trois chefs-d'œuvre apparaissent à la fois, l'un place de la Bourse, l'autre à l'Odéon, le troisième aux environs de la Bastille. Et l'on veut que le critique dise avec sincérité en parlant des trois pièces : « Je suis venu, j'ai vu, j'ai jugé. » Pour faire un pareil métier il faudrait qu'il fût, sans métaphore, *le poète aux membres disjoints* de l'antiquité.

La simultanéité anarchique des premières représentations nous oblige souvent à différer les éloges mérités par des acteurs de talent, par des œuvres consciencieuses, à refuser pour huit jours à l'auteur, à l'artiste dramatique la part de publicité qui dépend de nous ; c'est ainsi que nous sommes contraint aujourd'hui à nommer purement et simplement le drame du *Camoens*. Nous l'apprécierons en détail le plus tôt possible.

Les Variétés ont donné, cette semaine, un vaudeville en trois actes, *Un Conte de Fée*. Le but social et philosophique de cette pièce, c'est de prouver que Mlle Déjazet a toujours la taille souple, que son visage n'est pas ridé et qu'elle est encore de mise pour jouer les rôles de jeune femme. On démontre cette vérité en lui donnant un rôle de vieille ; j'ai l'air de rire, je dis pourtant la vérité.

Dans *Un Conte de Fée*, Mlle Déjazet paraît avec le costume, les cheveux blancs et les rides d'une veuve de soixante ans, une marquise. Nous sommes au seizième siècle, en Italie. La vieille est fort courtisée pour son immense fortune ; mais elle dédaigne les prétendants de son âge, et n'a de regards que pour un jeune mauvais sujet, Rafaello, c'est-à-dire Lafont, pour qui ce rôle est un succès de plus.

Poursuivi pour dettes, Rafaello cherche un asile dans le château de la marquise. Elle lui débite alors un conte de fée qui justifie seul le titre de la pièce, car on n'y voit ni coups de baguette, ni transformations, et tout se passe dans le monde réel.

La vieille raconte l'histoire ou plutôt l'apologue du chevalier Ramire, qui se voyait poursuivi par des enchanteurs ou plutôt par des recors, et qui cherchait un refuge dans le manoir d'une vieille princesse. Mon château, répondit-elle, ne peut abriter qu'un époux.

Rafaello comprend qu'il faut épouser la duègne ou bien aller en prison pour dettes. Après avoir donné un libre cours à son désespoir, il se décide et fait le sacrifice de sa main.

Mlle Déjazet sourit alors sous sa perruque blanche d'une manière étrange ; elle est jeune, elle n'a pas vingt ans. En sa qualité de jeune héritière, elle a dû épouser Rafaello, qui l'a refusée avec impertinence avant même de l'avoir vue ; elle s'est travestie en vieille pour arriver à la vengeance. Une charmante bohémienne, Zina (Mlle Volet), vend à la marquise un élixir soi-disant merveilleux qui lui rend subitement son bel âge ; les rides s'effacent, et vous concevez maintenant comment la pièce a été conçue pour démontrer la jeunesse et la fraîcheur de Mlle Déjazet. Lui donner un rôle de jeune femme comme elle en a tous les jours, ce n'était rien ; on voulait que le public aperçût une immense différence entre Mlle Déjazet grimée en sexagénaire, et Mlle Déjazet au naturel. On voulait que cette transformation fît coup de théâtre. C'était un plan très hardi, mais il n'a pas échoué. Dans sa seconde toilette de jeune femme, surtout, la transfuge du Palais-Royal s'est montrée vive, gracieuse ; un véritable papillon s'est dégagé de la coiffe et du vertugadin qui, pendant le premier acte, lui avaient servi de chrysalide.

Vous comprenez que la marquise, rajeunie miraculeusement, rend son mari fou d'amour, et qu'alors la vengeance commence. Elle feint d'avoir perdu la mémoire au moment de sa métamorphose ; elle ne reconnaît plus Rafaello, refuse de le traiter en époux, et le laisse [illegible]



comme coupable d'avoir fait disparaître sa vieille femme. La pièce n'a pas une grande portée. J'ai été déçu, pour ma part, en n'y trouvant ni la fée de la fontaine, ni la fée d'azur, ni la fée printanière, ni la fée topaze ; mais chacun des acteurs a trois costumes, un par acte. Mlle Volet est ravissante en Zingara, avec son tambour de basque, sa jupe bigarrée et les pièces d'or qui brillent dans ses cheveux noirs. N'oublions pas les airs de couplets, qui sont en général très jolis.

Au Gymnase, dans *Jeanne et Jeanneton*, M. Scribe (ne pas oublier M. Varner) a retrouvé tout son esprit ; il y a joint une sensibilité qu'il ne possède pas toujours. L'ouvrier Galuchet, veuf depuis longues années, élève deux jeunes ouvrières, Jeanne et Jeanneton (Mmes Melcy et Désirée) : une seule est sa fille ; l'autre est l'enfant d'une grande dame, confiée jadis aux soins de Mme Galuchet. Mais laquelle des deux appartient à l'ouvrier, laquelle peut réclamer une illustre origine ? On l'ignore. Vers la fin de la pièce seulement, il est constaté que Mlle Désirée (Jeanneton) porte une violette naturelle au dessous du sein, et qu'elle est fille d'un général de l'Empire. Elle épouse alors un jeune aristocrate qu'elle aimait, et donne une dot de deux cent mille francs à sa sœur Jeanne, qui se marie avec son amant, jusque-là trop riche pour elle, le fils du bijoutier Coquebert.

La situation n'était pas neuve. M. Scribe (à propos, j'oubliais M. Varner), a mis en dialogue, entrecoupé de couplets, ce vieux proverbe, *on m'a changé en nourrice*. Le vieux Galuchet nous semble un entêté qui s'oppose trop long-temps à ce qu'on recherche l'origine de ses filles, un vieil égoïste qui prétend les garder toutes les deux malgré père et mère, malgré la loi. Galuchet nous intéresse peu lorsqu'au nom de sa tendresse exclusive et mal entendue il prétend interdire à Jeanne le mariage et la fortune ; mais ce caractère est naturel s'il n'est pas généreux, et nous amnistions M. Scribe, (que M. Varner se tranquillise, l'amnistie s'étend jusqu'à lui.)

Les auteurs ont répandu dans leur pièce et, c'est là son mérite, sa nouveauté, des traits pleins de grâce et de sentiment. Jeanneton se croyant sans fortune, sans avenir, a repoussé l'amour du jeune Anatole. Elle lui a demandé s'il pouvait l'épouser, il a répondu sans hésitation : *Non, mademoiselle*. — Eh bien ! monsieur, je ne puis vous revoir. On vous offre en ce moment une riche héritière, acceptez-la, soyez assez courageux pour élever cette barrière entre nous.

Anatole y consent, il croit pouvoir s'y résigner : un mariage aristocratique se prépare. Jeanneton recueille d'une oreille avide tous les bruits qui circulent à ce sujet. — Mademoiselle, lui dit un matin le joaillier Coquebert qui n'est pas dans le secret des amants, comprenez-vous M. Anatole ? Il n'a pas l'air satisfait de son prochain mariage ; quand je lui ai présenté l'écrin qu'il destine à sa fiancée, je l'ai vu triste, et même une larme est

... Dans dix ans d'ici, notre matériel de guerre actuel sera aussi arriéré que l'est aujourd'hui pour nous celui des Turcs. Est-ce le cas, en pleine paix, sans raison, sans motifs, d'appliquer les millions de la France à un stérile et barbare accroissement de moyens de destruction surannés?

Le comité supérieur de l'artillerie n'aime pas l'arme nouvelle. Elle détruit l'artillerie. Mais si le mauvais vouloir de la marine à voile a bien pu empêcher Napoléon de continuer à soutenir Fulton, le bateau à vapeur n'a été que retardé. Il en sera de même des armes dont il est ici question. Ici d'ailleurs, la démonstration était infiniment plus simple et elle est complétement donnée. — Pour nous, nous avons déjà béni, au mois de juillet dernier, l'immense progrès apporté par ces armes ingénieuses ; car ce n'est rien de moins que l'anéantissement de la guerre sur terre ferme entre nations civilisées. C'est déjà bien quelque chose.

Dans la discussion d'hier, M. Odilon-Barrot, croyant répondre aux orateurs qui veulent la liberté, même pour les Jésuites, et qui n'admettent pas qu'on doive, à une époque de calme, invoquer les mesures restrictives prises à une époque d'excitation violente et d'inéyitable réaction, s'est écrié : « Je suis partisan de la liberté religieuse, mais je ne suis pas plus libéral que l'Assemblée Constituante. »

M. O. Barrot n'a dit que la moitié de la vérité : non seulement il n'est pas plus libéral que l'Assemblée Constituante, mais il n'entend pas mieux que cette mémorable Assemblée les vraies conditions de la liberté. Les cinquantes années d'études sociales et d'expériences politiques qui nous séparent de la Révolution n'ont, hélas ! rien appris à M. Barrot non plus qu'à M. Thiers.

On remarque dans le *Corsaire-Satan* sur la discussion d'avant-hier à la Chambre des députés, l'appréciation suivante :

« M. Berryer et M. de Lamartine ont aujourd'hui relevé le débat sur la liberté des cultes que M. Thiers et ses acolytes avaient fait tomber dans l'ornière de la philosophie. Si les Jésuites conspirent contre les lois de l'Etat, s'est écrié M. Berryer, le code pénal est là ; punissez-les, réprimez leurs actes. Mais laissez chacun être catholique à sa manière dans un pays catholique où tant de gens ont la faculté d'être autre chose ou de ne rien être. — Séparez la religion de la politique, et l'Eglise du gouvernement, a dit à son tour M. de Lamartine. Soyez de votre temps et de votre époque, ont répété les deux grands orateurs. Ne retournez pas aux jours d'intolérance, même avec le grand nom de Bossuet pour drapeau.

» La chambre, qui cependant n'a pas beaucoup d'enthousiasme de sa nature, a paru toutefois s'animer aux paroles de ces deux maîtres en éloquence, ce que voyant M. Thiers, il a renoncé à manger du Jésuite pour le moment, et s'est tout-à-coup rejeté sur un ordre du jour motivé qui laisse la question dans le même état. Ce n'était pas pour finir par déclarer qu'il est d'accord avec M. Martin (du Nord), avec M. Duchâtel, avec tout le cabinet, avec Rome même, que M. Thiers a fait tant de bruit et a causé des craintes aussi vives. A la première vue, le tour des Jésuites est manqué ; il faut toutefois attendre à lundi et à mardi pour savoir à quoi s'en tenir. C'était folie à prétendre arrêter la marche de la liberté par les terreurs de l'échafaud. »

(1) Nous ne parlons pas des *chevaux de frise portatifs* de M. de Rostaing, qui nous paraissent une excellente arme de défense, et qui paraissent avoir pour eux des témoignages imposants, mais que nous n'avons encore ni vus ni étudiés.

Un alderman de Dublin a proposé au meeting municipal de cette ville d'ajourner à un mois l'adresse qu'on se proposait d'envoyer à S. M. B., dans la crainte que cette adresse ne fût blessante pour la reine si on la rédigeait sous l'influence des idées qui préoccupent aujourd'hui tout le peuple irlandais.

O'Connell a déclaré que l'Irlande serait par trop naïve si elle était scrupuleuse dans l'expression de ses sympathies ou de ses réserves dynastiques, et il a fait rejeter cette complaisante proposition d'ajournement.

Un incident inattendu s'est élevé dans la dernière séance de la Chambre des lords, à propos des confessions faites au pied du gibet par les condamnés à mort :

« Le duc de Buckingham après avoir dit que l'aumônier de la prison d'Aylesbury avait réservé la confession de Tawell, demande si les aumôniers des prisons sont réellement autorisés à refuser aux magistrats qui les requièrent, communication des confessions ou aveux des prisonniers.

» LE DUC DE WELLINGTON. Je n'ai pas mission du gouvernement de sa majesté de répondre à une question de cette nature ; tout ce que je sais, c'est que le membre du clergé de l'Eglise anglicane a des devoirs sacrés à remplir, lorsqu'il entend en confession de malheureux condamnés. Le droit canon, consacré par la loi d'Angleterre, lui défend de révéler la confession d'un condamné, à l'exception de deux cas : celui où sa sûreté personnelle est compromise, et celui où il s'agit d'empêcher un acte de haute trahison d'être commis. A part ces cas, il lui est défendu de déclarer ce qui s'est passé.

» Les lords Brougham, Campbell et Denman soutiennent l'opinion que l'on n'a pas le droit d'exiger de l'aumônier d'une prison la communication de la confession du condamné. L'incident n'a pas d'autre suite. »

Une manifestation importante a eu lieu à Exeter Hall. Avant-hier, un meeting de protestants y a eu lieu. Ils ont tout à la fois repoussé le principe papiste du bill de Maynooth, adopté une motion dans l'intérêt exclusif du protestantisme et voté une autre motion pour qu'on exprimât à l'Irlande toute la sollicitude, toutes les sympathies dont ils sont animés pour elle. Ce n'est qu'en Angleterre qu'on remarque de telles bizarreries politiques et de telles contradictions de sentiments !

Le gouvernement de Berne se trouvait à la veille d'être débordé par une opposition conservatrice, comme celui de Vaud l'avait été par une opposition radicale. Ses adversaires demandaient qu'on nommât une commission pour examiner la conduite du gouvernement bernois. Cette proposition vient d'être repoussée par 156 voix contre 28. Ainsi se trouvent éloignées les craintes d'insurrection qu'avait données depuis quelques jours l'état des esprits dans le canton de Berne.

Dans la dernière séance du conseil d'Argovie, un membre, M. le président Tanner ayant proposé à l'assemblée d'élever des fortifications pour se préparer à une invasion hypothétique de troupes françaises, cette motion n'a provoqué que le rire des auditeurs et n'a pas même été prise en considération.

Interpellé par M. Pacheco dans la séance des cortès du 28 avril, M. Martinez de la Rosa a repoussé énergiquement les soupçons auxquels avait donné lieu une note de M. Castillo y Ayensa au cardinal Lambruschini, puisqu'il n'existe aucune pénalité contre un tel méfait.

» Cet industriel reniera donc tout ce qui ne portera point sa griffe, son timbre, son emblème, ce qui ne l'empêchera pas de se livrer aux fabrications les plus détestables, pour complaire aux spéculateurs interlopes, aux commerçants marrons, qui se sont emparés de la plupart des avenues du commerce d'exportation, grâce en partie à l'absence de la marque *obligatoire*.

» Pour être efficace, une loi sur les marques devrait donc être conçue à peu près en ces termes :

« Art. 1er. Tout fabricant est tenu d'adopter une *marque d'origine* et de l'appliquer sur tous ses produits (bons ou mauvais).

» Art. 2. Il aura *le droit* et *la faculté* d'y ajouter une marque *qualificative* destinée à faire connaître le degré de qualité de la marchandise.

» Art. 3. Toute marchandise non marquée, ou empreinte d'une marque fausse, ou non déposée, sera saisissable. »

L'absence de toute marque ou la présence d'une marque fausse, serait un indice suffisant de mauvaise qualité, il n'en faudrait pas davantage pour autoriser la suspicion de fraude, et ce serait assurément un immense bienfait pour le commerce.

» Telles devraient être, à notre avis, les bases principales d'une bonne loi organisatrice du commerce. Nous savons bien que la rédaction des réglements exigerait quelque travail, quelques études, quelques efforts d'esprit des agents du gouvernement, tandis que ce qu'ils proposent, pour l'acquit de leur conscience, n'en exige aucun ; mais aussi leur système ne remédie à aucun des maux dont on se plaint, et ne produira aucun des résultats que l'on en espérait.

» En un mot la loi des brevets, celle des dessins et modèles de fabrique, et celle des marques, qui devaient concourir à donner à la France une bonne et forte *organisation du travail*, ne lui donneront positivement rien de plus, rien de mieux, que ce qu'elle possède depuis près d'un demi-siècle. Ce n'est pas même un replâtrage de l'ancien édifice, ce n'est qu'un badigeon. Il est vrai qu'en Belgique l'ancien édifice n'a pas même été encore reblanchi, et il ne paraît pas qu'on songe à y toucher. »

Le tribunal correctionnel de Bruxelles a prononcé son jugement dans l'affaire des deux ecclésiastiques, prévenus d'avoir provoqué leurs co-accusés, par des prédications dangereuses, à troubler l'ordre public. Le curé de Boisfort, Lambrechts, et le curé d'Auderghem, Messens, ont été condamnés à trois mois de prison et aux frais du procès. Leurs co-accusés ont été condamnés à l'amende et à quarante jours de prison.

Ce jugement est précédé de longs considérants, dont nous extrayons le passage suivant :

« Attendu que la liberté de la parole et des opinions, la liberté des consciences et des cultes sont le droit pour chacun de manifester comme il l'entend ses opinions politiques ou religieuses, de professer sa foi religieuse, sans entrave, sans réserve et sans interdiction, de se livrer à l'exercice de son culte, sans être soumis à l'action ou à l'influence de l'autorité publique, de quelque manière que ce soit ;

» Attendu que ces libertés ainsi entendues, proclamées comme déclaration de principe par le gouvernement provisoire, et sanctionnées par la Constitution, ne présentent rien d'incompatible avec le pouvoir que la société civile, dans l'intérêt de sa propre conservation, n'a pas aliéné et ne pourrait aliéner sans danger pour la chose publique, le pouvoir de défendre par l'organe de la loi et de punir par l'action de la justice les actes qu'elle juge contraires à l'ordre public ;

» Attendu que, s'il est vrai que comme citoyens et en dehors de l'exercice de leurs fonctions, les ministres du culte ont le droit de critiquer et de

---

tombée de sa paupière sur les diamants.

Jeanneton lève les yeux au ciel et chante un couplet dont voici la fin :

Les diamants étaient pour elle,
Mais cette larme était pour moi.

Un grand nombre de traits non moins heureux ont été salués par des applaudissements unanimes. Nous croyons même que plusieurs dames ont pleuré. Le succès a été complet ; Numa est excellent dans Cluchet. Rappelé sur la scène, il a reparu en donnant la main à ses deux filles. Le public les avait adoptées toutes les deux.

La *Tour de Ferrare*, drame en cinq actes et en six tableaux, se joue à la Gaieté : donc on peut prévoir, d'après la spécialité tout-à-fait réjouissante de ce théâtre, que nous aurons au premier acte un empoisonnement, au second un meurtre à coups de poignard et une noyade, au troisième des bandits, au quatrième une scène de torture, des oubliettes et un bateau à soupape ; au dénouement un nouvel assassinat à coups de poignard. On trouve, en effet, tout cela dans la *Tour de Ferrare* ; mais on y trouve aussi Mlle Yamini en costume de jeune prince du XVIe siècle, et la compensation est suffisante.

Mlle Yamini, qui s'était montrée gracieuse en toilette de femme dans la *Justice de Dieu*, est suffisamment énergique sous le pourpoint du duc Astolphe ; mais elle est courageuse avec une nuance de douceur et d'irrésolution justifiée par l'âge du personnage représenté ; Mlle Yamini doit montrer un caractère viril encore atténué par l'enfance, et ce qu'elle y mêle de faiblesse féminine est loin de nuire à la vérité de la situation.

Dirons-nous à la nouvelle pièce de la Gaieté :

La tour prends garde,
La tour prends garde
De te laisser abattre.

Cette tour nous paraît solide sur ses fondements. Les scènes sont dramatiques bien que d'un intérêt trop matériel, trop violent, bien que les sentiments doux y soient brutalement froissés.

Le public a protesté par quelques murmures en voyant une mère forcée, le couteau sur la gorge, à déclarer qu'elle ne connaît pas son fils, en voyant ce fils renié par sa mère contraint lui-même à renier son père, son origine, pour épargner la torture à son plus fidèle serviteur; mais on doit bien savoir que les personnages n'apparaissent sur les planches de la Gaieté ou de l'Ambigu que pour être hachés, tenaillés, brûlés, mis en pièces. Cette convention bizarre une fois admise, on trouvera du comique dans la scène où le duc Andréa, franc scélérat, et son complice Archangeli (Serres qui a très bien rendu ce rôle de damné) se font mille politesses à l'entrée d'une porte basse ; chacun veut décider l'autre à marcher le premier. L'entrée mystérieuse est la porte des oubliettes, puits sans fonds, hérissé de lames tranchantes. Chacun des bandits voudrait y précipiter son compagnon.

Le musique de la *Tour de Ferrare* nous a paru bonne, un chœur des *Pirates de la Mer Adriatique* n'est pas sans effet. La mise en scène est très remarquable : décorations et costumes, neufs, splendides, et surtout, ce qui plaît aux artistes, tout imprégnés de couleur locale: ces toques, ces pourpoints galonnés, ces poignards pendus à la ceinture, le manche en bas, racontent, pour leur part, l'histoire de l'Italie. Nous aimons surtout les pirates, ces uscoques acharnés contre Venise, portant la hache et les pistolets à la ceinture, encadrant leurs sombres visages dans ces capuchons de moine, conservés encore aujourd'hui par les matelots italiens.

Le prince Astolphe a été redemandé. Nous ignorons pourquoi il ne s'est pas rendu aux vœux du public.

VICTOR HENNEQUIN.

REVUE MUSICALE.

Le seul évènement musical de la semaine qui vient de s'écouler, est le beau concert donné mardi dernier, dans la salle Ventadour, par l'association des artistes musiciens. Quoiqu'elle ne compte encore que deux années d'existence, l'association des artistes musiciens possède aujourd'hui toute puissance pour réaliser les plus belles fêtes. Elle a déjà prouvé ce qu'elle pouvait faire par la magnifique exécution de la *Création* d'Haydn, le 1er novembre de l'année dernière. Cette fois-ci, il ne s'agissait que d'un simple concert ; toutefois on y avait réuni une profusion d'éléments qui auraient pu défrayer trois soirées ordinaires. C'était d'une part la Société des concerts qui, son habile chef en tête, a fait entendre la symphonie en *la* de Beethowen, l'ouverture d'Obéron, la marche avec chœur des *Deux Avares*, de Grétry, et le final de *Judas Machabée*, de Haendel ; c'était encore Thalberg, qui à lui seul peut faire un concert et y attirer un nombreux public, et qui, après avoir exécuté quatre morceaux, a dû en accorder un cinquième aux instances du public ; c'étaient enfin Géraldy, le plus habile de nos chanteurs, Ponchard, dont le talent semble croître à mesure que ses moyens déclinent, et Mlle Lavoye que sa voix limpide et son merveilleux talent de vocalisation placent aujourd'hui au premier rang de nos cantatrices. Grâce à ces habiles interprètes, la partie vocale, qui se composait du final d'*Euryanthe* de Weber, du duo du *Maître de Chapelle* et du duo de *Picaros et Diégo* a été aussi admirablement rendue et aussi intéressante que la partie instrumentale.

Un fait remarquable s'est produit, qui prouve quels résultats on peut attendre de l'association des artistes musiciens sous le rapport de l'organisation des grandes solennités musicales. Dans le but de renforcer l'orchestre ordinaire de la Société des concerts pour le mettre en équilibre avec une salle plus grande que celle des Menus-Plaisirs, on avait fait appel aux artistes de bonne volonté. A la répétition, il s'en présenta une telle quantité que M. Habeneck dût en remercier le plus grand nombre. On n'avait pas osé compter sur un pareil empressement, à la fin d'une saison qui avait dû nécessairement fatiguer beaucoup les artistes, et alors qu'on faisait appel à leur concours gratuit. La leçon ne sera pas perdue pour le comité qui saura dorénavant sur quelle somme de dévouement il peut compter au besoin, et qui préparera sans doute pour l'entrée de l'hiver prochain une solennité plus brillante et plus intéressante encore que celle par laquelle l'association a inauguré l'année dernière sa carrière artistique.

— Rien de nouveau dans les théâtres lyriques. Gardoni continue, avec des chances inégales, ses débuts dans la *Favorite*. On a dit qu'il devait aborder le rôle de *Robert-le-Diable*. Il lui arrive parfois déjà de manifester de la fatigue quand il arrive au quatrième acte de l'opéra de Donizetti ; que sera-ce donc s'il se met aux prises avec l'écrasante musique de Meyerbeer?

La *Barcarolle* est encore trop nouvelle pour que l'on puisse déterminer avec certitude la carrière qu'elle est destinée à parcourir. Néanmoins, nous croyons que le directeur agira prudemment en se mettant en mesure de préparer pour le public d'autres moyens d'attrait, d'autant que nous arrivons au moment où les tièdes soirées et la villegiature feront une rude concurrence aux théâtres. A défaut de pièces à grande vogue, il faut chercher des ressources dans des artistes de haut mérite. M. Crosnier a laissé reposer assez longtemps ce genre d'attrait pour qu'on puisse l'employer aujourd'hui avec chance de succès. Nous avons déjà appelé l'attention du nouveau directeur sur la lacune, trop patente pour tout le monde, qui existe dans le personnel de l'Opéra-Comique. Il n'y a point à ce théâtre de premier amoureux. Dans de semblables conditions on ne peut monter convenablement ni reprise importante, ni ouvrage nouveau capital. Nous avons déjà plusieurs fois désigné l'artiste que nous croyons le plus propre à remplir avantageusement cet emploi. Nous nommerons encore M. Réval, dont le talent est assez remarquable et assez éprouvé, pour que nous n'ayons pas à craindre de voir attribuer à une amitié trop partiale, l'insistance que nous mettons à le recommander.

ALL. B.

[illegible] commandant supérieur a terminé par la 5e légion de la banlieue, les revues qu'il passe chaque année. Cette inspection s'est faite à Ivry et sur la Chaussée du Maine. A cette occasion, le *Moniteur parisien* et le *Messager* prodiguent aux gardes nationaux de la banlieue les plus vives câlineries. Puis, changeant de ton, ils terminent par ce trait héroïque... « La belle tenue de ces troupes sous les armes, l'aspect même » des lieux où les revues se sont passées, tout faisait de ces réunions un » admirable spectacle. » Heureuse garde nationale de la banlieue !

— Aujourd'hui a eu lieu la distribution des médailles accordées aux instituteurs, aux institutrices primaires et aux surveillantes des salles d'asile.

M. le ministre de l'instruction publique avait demandé au roi quatre croix pour MM. Lefèvre, Beudin et Sirazin, inspecteurs des écoles, et pour M. Hubert, inspecteur de l'enseignement du chant. Une indisposition a empêché M. le ministre de venir remettre les croix lui-même, comme il l'espérait.

Cinq cents élèves de l'Orphéon ont fait entendre dans cette séance : la marche de Grétry, le chœur des soldats, de Grisar, et le chœur de *Robin des Bois*, sur lequel M. Flotard, secrétaire du comité central, avait composé des couplets qui ont été redemandés.

M. le comte de Rambuteau a prononcé ensuite un discours dans lequel se trouvent indiqués des faits importants : Avant la loi de 1833, on ne comptait à Paris que trente-six écoles et classes mutuelles d'adultes, cinquante-cinq écoles simultanées et sept salles d'asile, en tout cent onze établissements scholaires, et le nombre des enfants et des adultes admis dans ces divers établissements ne dépassait pas dix-huit cents. Aujourd'hui, nous avons deux cent quatorze établissements primaires qui renferment près de 40 000 enfants ou adultes, c'est-à-dire plus du double qu'en 1833. C'est depuis le 1er janvier 1836 que toutes les écoles primaires et les salles d'asile furent placées sous l'autorité de l'administration communale.

Le chant, grâce à l'excellente méthode de M. Wilhem et aux efforts de son élève, M. Hubert, est suivi aujourd'hui avec le plus grand succès par près de 7 000 élèves.

La partie du budget consacrée aux établissements d'instruction primaire a dû nécessairement recevoir de grandes augmentations. En 1837 les frais d'entretien de ces établissements, payés tant par la ville que par les hospices, n'étaient que de 587 000 fr., aujourd'hui ils s'élèvent à [illegible] 000 fr. sans compter une somme de 2 600 000 fr. votée par le conseil municipal dans les huit dernières années pour acquisitions, constructions et appropriation de bâtiments.

Après avoir présenté le tableau complet de la situation, M. le préfet de la Seine a reçu chevaliers de la Légion-d'Honneur les quatre nouveaux légionnaires. Il a distribué ensuite aux instituteurs les médailles qu'ils ont méritées. M. le préfet a remis en même temps à Mlle Guyard la médaille accordée par le roi pour le dévouement dont elle a fait preuve lors de l'incendie de la rue Cadet, et la mention honorable qu'elle a obtenue comme institutrice.

— Ce soir, le *Messager* annonce que les statuts de la compagnie du chemin de fer d'Orléans à Bordeaux, visés au Conseil d'Etat, le 25 avril dernier, ont été renvoyés le 29 au ministère de l'agriculture et du commerce, et que la compagnie a reçu le même jour communication de ces statuts, et a été invitée à les faire convertir en acte public. Rien ne peut donc retarder la constitution définitive de cette entreprise, ajoute le *Messager*, aussitôt que l'expédition notariée de l'acte social aura été remise au gouvernement par les intéressés.

— M. le général Guillaume de Vaudoncourt vient de mourir.

— Le sieur Buchoz-Hilton, dit la Poire-Molle, a été arrêté aujourd'hui à Belleville, porteur d'écrits séditieux.

— La Société royale de géographie a tenu avant-hier à l'Hôtel-de-Ville sa séance générale sous la présidence de M. le ministre de la marine. Le bureau a été renouvelé et se trouve ainsi constitué pour 1845 : le savant M. de Humboldt a été nommé président ; M. Jubelin, sous-secrétaire-d'Etat, l'amiral Halgan, vice-président, et M. de Monfras secrétaire.

— La terrasse du palais des Tuileries qui s'étend du pavillon de l'Horloge aux appartements du roi, a été garnie de fleurs et d'arbustes. Tous les matins, le roi y fait une promenade d'une demi-heure.

— Nous lisons dans la correspondance Hallet : « Les Jésuites ont ouvert récemment plusieurs restaurants et tables d'hôtes dans le quartier latin. Les jeunes gens des écoles s'y disputent les places par cette raison majeure qu'on y dîne très bien et à bon marché. On assure que les révérends Pères viennent de louer d'immenses appartements au Palais-Royal pour y organiser un restaurant où l'on sera mieux servi pour 1 fr. 60 c. que chez Véfour pour cinq francs. »

— Le docteur Ch. Place, secrétaire général de la Société phrénologique de Paris, professeur désigné, commencera son cours de phrénologie mercredi prochain 7 mai, à trois heures et demie précises, à l'Athénée royal, rue de Valois, 2. — Des cartes se délivrent gratuitement au secrétariat, rue Sainte-Anne, 17. —

— Mme la princesse de Canino, veuve de Lucien Bonaparte, vient de faire paraître chez Garnier le livre qu'elle avait annoncé. Il est ainsi intitulé : « Appel à la justice des contemporains de feu Lucien Bonaparte » en réfutation des assertions de M. Thiers dans son histoire du Consulat » et de l'Empire. »

— On assure, dit un journal, que M. le ministre des finances va enfin présenter aux chambres le projet de loi qui doit autoriser à Paris la circulation des billets de banque de 250 fr.

— Jasmin, le poète Agenois, vient de recevoir, sur la proposition de M. le ministre de l'instruction publique, la décoration de la Légion-d'Honneur.

— Un évènement fort tragique, lit-on dans le *Droit*, s'est passé hier chez le sieur Tère, restaurateur, rue Neuve-des-Petits-Champs. Son chef de cuisine qui, depuis plusieurs jours, s'était fait remarquer par quelques bizarreries, alla comme d'habitude faire à la halle ses provisions. Cet achat, qu'il n'exécuta pas comme il voulait, commença par aigrir son humeur ; en rentrant, il distribua la besogne à ses aides et il eut l'air lui-même de se préparer au travail. Mais, à peine placé devant ses fourneaux, il saisit son couteau de cuisine, et, se l'enfonçant dans la poitrine, il tom-

[illegible] emportant du linge, des pendules, des flambeaux, de l'argenterie ou toute autre espèce d'objets faciles à cacher sous un ample châle ou sous un manteau.

Ces individus, contre lesquels de nombreuses plaintes avaient été portées mais que l'on ne pouvait saisir, ont été mis à la disposition de la justice, qui leur a fait signifier près de soixante mandats successivement décernés contre eux par les différents juges d'instruction attachés au parquet.

— Nouvelles misères sociales : M. Lallemand, commissaire de police du quartier des Arcis, s'occupe en ce moment, dit ce matin le *Droit*, de l'instruction d'une affaire relative à des attentats aux mœurs de la nature la plus odieuse, dans lesquels plusieurs individus sont compromis. — A la suite de la déposition faite par quelques jeunes gens appelés devant ce magistrat, ces individus ont été remis entre les mains de la justice.

— Ces jours derniers une anglaise, demeurant rue Beauvoisine, à Rouen, s'était tellement gorgée de liqueurs alcooliques, que l'ivresse l'avait exaltée jusqu'au délire. Elle saisit son enfant au berceau et le lança par la fenêtre. La pauvre petite créature allait être brisée sur le pavé quand, par une sorte de miracle, un passant la reçut dans ses bras, saine et sauve. — La mère a été déposée provisoirement sous les verrous.

— Une anecdote bizarre est ainsi racontée par le *Courrier de la Gironde* de Bordeaux :

« Lanton est un charmant petit village, situé sur les bords du bassin d'Arcachon, presqu'en face de la Teste. Une chapelle rustique le décore et rassemble tous les dimanches, autour de son humble autel, la population marine des environs.

» L'avant-dernier dimanche de ce mois, M. le curé de Lanton se disposant à aller officier, tira ses habits sacerdotaux de son vestiaire ; lorsqu'en voulant attirer à lui son surplis, il en fit tomber un nœud de couleuvres de 4 ou 5 pieds de longueur, qui, réveillées en sursaut, commencèrent à dérouler leurs anneaux sur le plancher, et, enfilant la porte de la sacristie restée ouverte, se répandirent dans l'église où un assez grand nombre de fidèles étaient rassemblés. Qu'on juge des cris et de l'effroi qu'elles excitèrent au milieu de cette foule ; surpris, effarés par ce tumulte général, les reptiles poussaient de longs sifflements et rampaient avec une vivacité prodigieuse. Au bout de quelques minutes, l'église était entièrement déserte, et l'on en eut pour une heure avant de chasser ou de tuer ces hôtes dangereux.

» Il paraîtrait, du reste, que ce n'est pas la première fois que M. le curé de Lanton se serait vu obligé de faire donner la chasse à ces reptiles. »

— Un jeune homme nommé Auguste Sutter, était, il y a une quinzaine d'années, en apprentissage dans la maison Thurneisen à Bale. En sortant de là, il se maria et s'établit comme marchand de draps à Burgdorf auprès de Berne. Mais, accusé de banqueroute frauduleuse quelque temps après, il prit la fuite avec femme et enfants et se rendit en Amérique. Il fut bientôt inscrit comme citoyen de Saint-Louis, fit plusieurs voyages au Mexique et au Texas, dirigea des caravanes et se fit enfin chef de bandes. En cette qualité il dirigea plusieurs entreprises qui lui réussirent, et l'on vient d'apprendre qu'il a été élu prince de la Nouvelle-Californie. On a reçu de lui des nouvelles à la date de mars dernier. Il assure qu'il se plaît beaucoup dans ses nouvelles fonctions.

— Le *Journal de l'Aveyron* donne un bon conseil aux communes de France :

« On se plaint à juste titre qu'un grand nombre de communes sont privées du service journalier des facteurs ruraux de la poste aux lettres ; cependant il y aurait un moyen d'obtenir ce service que tant d'intérêts réclament ; il suffirait aux communes d'en faire elles-mêmes la demande. Cette demande doit être présentée par délibération des conseils municipaux.

» A l'approche de la session de droit de mai, nous croyons devoir recommander cet objet à l'attention des représentants des communes rurales privées du service journalier des facteurs. Dans les départements du Nord, ce service est établi partout sans exception, parce que dans les départements on a fait ce qu'il fallait pour l'obtenir.

» Les communes du Midi n'ont donc qu'à vouloir pour jouir du même avantage que les contrées du Nord. »

— Nous eussions hésité à publier la lettre suivante si les graves dénonciations qu'elle contient n'étaient revêtues des plus honorables signatures. Nous devons ajouter que c'est la troisième accusation de la sorte qui, depuis un mois, a été accueillie par la *Démocratie pacifique*. Ne serait-il pas temps que le désordre qu'on nous signale fût réprimé.. Voici cette lettre :

A Messieurs les rédacteurs de la *Démocratie pacifique*.

Les soussignés ont lu dernièrement dans votre journal une plainte signée par l'adjoint au maire de La Chapelle, contre l'arbitraire de certains agents de la police du roulage sur des abus de pouvoir qu'ils ne craignent pas de commettre, contrairement aux lois et règlements sur la police du roulage.

Nous venons appuyer cette plainte par les nôtres, en déclarant que cela se renouvelle trop souvent pour ne pas éveiller à la fin l'attention générale. Lorsque les voituriers ne veulent pas les suivre sur les ponts à bascule, ces agents se permettent de verbaliser approximativement, d'après la nature des chargements. Comme leur cupidité est en jeu, *puisqu'ils perçoivent le quart de l'amende à leur profit* sur tous les procès-verbaux qu'ils dressent, on peut supposer que l'élasticité de leur conscience leur fait voir souvent des contraventions là où il n'y en a pas.

Mais ce que l'on ne doit pas ignorer plus long-temps, c'est que des ponts à bascule ont été faussés pour donner plus de facilité à verbaliser en employant ces moyens illégaux. Nous devons signaler surtout celui de la barrière d'Enfer dont le système est une aiguille qui indique le poids sur une échelle en cuivre formant un quart de cercle, avec des divisions de cinquante kilogrammes, système qui, pour la plupart des voituriers n'est pas compréhensible ; bien que ce système existe depuis long-temps, il n'avait été jusqu'alors, de la part du roulage, l'objet d'aucune réclamation grave. Il a fallu que la cupidité de ces agents se soit centuplée pour qu'ils aient cru pouvoir impunément tronquer la justesse de ce mécanisme qui, selon nous, était déjà défectueux.

Pour arriver à ce résultat, voici ce qui a été fait :

On a collé une bande de papier sur l'échelle en cuivre citée plus haut, et sur cette bande de papier on a fait une nouvelle division qui faussait le poids réel de trois, quatre, et peut-être cinq cents kilogrammes par voiture. Les voituriers chargés du transport des pierres étaient déses-

dernier. 43 chevaux étaient engagés, 30 ont couru.

Le *Prix de l'Ecole Militaire*, deux tours en partie liée, et le *prix du Ministère de l'Agriculture*, un tour en partie liée, ont été vivement disputés. Pour le premier se présentaient *Décaméron*, à M. Lupin, *Error*, à M. le prince de Beauveau, *Baroque*, à M. de Pontalba, et *Sans-Nom*, à M. de Rothschild. *Décaméron* (dont les formes sont fort belles, nous l'avons critiqué par erreur dimanche dernier) a brillamment gagné la première manche, battant *Baroque*, *Sans-Nom*, *Error* presque distancée. A la seconde épreuve, *Error*, d'abord en arrière, a rejoint ses rivaux, pris la tête, et atteint le but avec facilité, suivie de près par *Décaméron*. On a fort applaudi la vilaine bête et son vilain et habile jockey, Jennings ; et *Décaméron* n'a pas osé disputer la troisième épreuve qu'*Error* seule a courue.

Pour le *prix du Ministère de l'agriculture*, même vive dispute et même surprise. *W*, à M. le comte de Blangy, arrivé quatrième à la première épreuve, a gagné aisé les deux secondes. L'élégante *Logomachie*, à M. le duc de Nemours, avait eu la première manche et a honorablement disputé la victoire. *Conjecture*, à M. le comte de Morny, deux fois seconde ; *Rosas*, à M. Buisson, prudemment retiré dès la seconde épreuve.

L'intérêt de la journée était pour le *prix du printemps* et le *prix de la Ville de Paris*. De jeunes chevaux, nouveaux-venus sur le turf, luttent pour le premier : *Oh ! don't*, à M. le duc de Nemours est une bête magnifique, d'une élégance exquise. Nos sympathies, sinon nos espérances, sont pour elles. La pauvre bête sera distancée ; son habile jockey est renversé avant d'atteindre le tournant de l'Ecole militaire. Est-ce un étourdissement réel ? Est-ce une feinte d'Edwards, qui, se voyant honteusement battu, aura voulu sauver l'honneur de la Régence ? Du reste, la chute d'Edwards ne paraît pas avoir été douloureuse.

La petite *Giboulée*, au duc de Nemours, tient compagnie à *Oh don't*, à la queue. *Myszka*, à M. Lupin, se maintient en avant de *Giboulée*. On ne parlait guère de *Tomate*, à M. Fasquel, et de *William*, à M. de Blangy. Tous les paris étaient pour *Fitz-Emilius*, à M. Aumont ; et quelques hardis joueurs tenaient pour *Confiance*, à M. de Beauveau. *Confiance* s'est laissé vaincre et par *William* et par *Tomate*. *Fitz-Emilius* a gagné aisé, battant *William* d'une longueur. Cette course a été fort belle.

Pour le *prix de la Ville de Paris* se présentaient les plus glorieux lutteurs de l'hippodrome : *M. d'Ecoville*, à M. Calenge, *Commodore Napier*, à M. de Beauveau ; *Cavatine*, à M. Aumont ; *Governor*, à M. de Rothschild. Quels beaux noms ! quels dignes rivaux ! Dans la lice entraient, avec *Fadaise*, au duc de Nemours, des jouteurs inconnus : *lady Macbeth*, à M. Fasquel ; *Leader*, à M. de Pontalba ; *Suavita*, à M. Lupin. Le départ a été excellent ; les huit chevaux se sont élancés en ligne d'un même bond.

Long-temps ils sont restés en bloc. *Lady Macbeth* et *Leader* rèdent les premiers ; les autres se suivent d'assez près. *Cavatine*, *Fadaise* et *M. d'Ecoville* tiennent la tête, pressés par le *Commodore* et *Governor* ; mais au premier rang, au milieu de ces rois de l'hippodrome, se maintient hardiment la belle *Suavita*. *Suavita* prend bientôt la corde ; et malgré l'effort de *Cavatine*, elle gagne aisée, au grand applaudissement du public.

Il faut dire que cette course était un *handicap*, et que les poids étaient proportionnés à l'âge et à la force, depuis 42 jusqu'à 62 1/2 kil. Cependant, il est probable que bien des paris vont se porter sur *Suavita* pour le Derby de Chantilly, et qu'elle se présentera sans désavantage à côté de *Fitz-Emilius* et de la fameuse *Prédestinée*. *Prédestinée*, avant d'avoir couru, à deux ans, a été payée 20 000 francs.

La course de haies a été gagnée par *Tiger*, à M. de Rothschild, suivi par *Pledge*, à M. Delamotte. Non placés, *Turban*, *Voyageur*, *Diamant*, *Absalon*.

AFFREUSE CATASTROPHE SURVENUE A LYON. — Un grand malheur est arrivé à Lyon par suite de la célébration de la saint Philippe. La *Gazette de Lyon* rapporte ainsi ce désastre, qui ne rappelle que trop les malheurs dont la place de la Concorde a été le théâtre au mois de juillet de l'année dernière :

« Une affreuse catastrophe a clos les fêtes de la journée, et changé en deuil la joie d'un grand nombre de familles.

» A neuf heures et demie un bataillon revenait du feu étoilé en passant par le pont du Change. Au lieu de défiler en colonne, comme cela devait se faire au milieu d'une foule déjà compacte, ce bataillon a défilé par sections, et s'est emparé assez longtemps de toute la largeur du pont. La foule qui venait de l'est a dû se ranger le long des parapets pour le laisser passer, et quand elle a voulu reprendre sa marche, elle s'est trouvée arrêtée par la foule qui venait de l'ouest, et qui s'était précipitée à la suite du bataillon. De là un encombrement peu considérable d'abord, mais qui n'a pas tardé à devenir épouvantable par suite de l'encombrement des nouveaux arrivants et de la mauvaise habitude que l'on a à Lyon de ne pas réserver la moitié de la voie publique exclusivement à ceux qui marchent dans tel ou tel sens.

» Les cris des femmes et des enfants dominent alors le tumulte : *au secours ! on m'assassine ! on me vole !* crie-t-on de toutes parts dans les premiers moments de l'effroi général. Quelques individus, pensant imprimer à la multitude un mouvement spontané de reflux, mêlent à ces cris celui-ci : *le pont s'écroule !* mais ils ne réussissent qu'à faire reculer ceux qui sont encore éloignés de la bagarre et à augmenter la confusion.

» Cette scène affreuse se passait près des maisons bâties sur le pont. Trois ou quatre citoyens, ayant conservé leur présence d'esprit et l'usage de leurs forces, ont alors crié : *du côté du Change !* et ils sont parvenus à communiquer un vigoureux élan à la masse agglomérée autour d'eux et à la rejeter du côté qu'ils indiquaient.

» Malheureusement, dans la précipitation de cette brusque retraite, les premiers rangs des fuyards sont tombés au-dessus de l'avant-dernière arche, et ont occasionné une mêlée effroyable. A mesure que les rangs du peuple se succédaient, ils venaient trébucher en partie sur les infortunés qui n'avaient pu se relever.

» Rien ne saurait peindre la désolation de ce spectacle. Les femmes poussaient des cris déchirants : Sauvez-nous ! De grâce, sauvez-nous ! sauvez ma mère ! sauvez ma sœur ! sauvez mes enfants, je suis perdue ! Telles étaient les supplications que, de toutes parts, elles adressaient aux hommes. D'autres leur disaient : Soyez nos protecteurs ! soyez nos défenseurs ! Car, pourquoi ne pas l'avouer ? il se trouvait là des gens qui insultaient à leurs angoisses de la manière la plus inconvenante.

» Des citoyens généreux les prenaient alors dans leurs bras ou sur leurs épaules et les portaient jusqu'à ce qu'un faux pas les précipitât, eux et leur fardeau, sous les pieds de la foule.

COURS DE LÉGISLATION COMPARÉE
Fait au Collége de France par M. Rapetti.

Le socialisme a si profondément remué le monde intellectuel, il a donné aux idées de notre temps une impulsion si énergique, que tout, aujourd'hui, se trouve entraîné dans sa sphère avec une puissance irrésistible. La politique, l'économie politique, la jurisprudence, l'histoire, la philosophie, la religion même, subissent son action, s'inspirent de ses principes, et se renouvellent sous son influence. La religion même, disions-nous; en effet le christianisme, qui fut une doctrine de liberté et d'affranchissement, ne pouvait rester étranger à ces efforts d'émancipation qui se font autour de lui. Pour retrouver ces nobles sentiments et cette parole sainte qui appelaient la délivrance des peuples, il lui suffisait de remonter à ses origines; là sont déposés ces grands principes de justice, d'égalité, d'amour et de fraternité qui ont régénéré la société antique et enfanté toute une société nouvelle; il lui suffisait de puiser à cette source d'éternelle vérité pour rajeunir encore notre monde trop vieux, aussi corrompu, mais plus découragé, aussi chancelant, mais plus accablé que le monde romain, car il supporte de plus le fardeau de dix siècles de douleurs.

Et en effet, quelques penseurs de l'Eglise chrétienne se sont mis à l'œuvre aujourd'hui. Des orateurs célèbres, de savants professeurs, d'ardents publicistes assis au giron de l'Eglise et auxquels s'adjoignent des hommes qui n'ont point pour cela arboré sa bannière, recherchent avec un zèle généreux dans le passé, dans l'histoire, dans les traditions du christianisme, les éléments d'une rénovation sociale et d'une nouvelle délivrance.

Aussi nous voyons se reproduire de nos jours un phénomène assez bizarre, qu'on pourrait retrouver peut-être dans toute l'histoire de l'idée chrétienne, mais qui s'est manifesté surtout dans les premières phases de son développement: il y a aujourd'hui, comme il y avait alors, deux Ecoles dont les tendances se contrarient, deux doctrines dont les conséquences se repoussent, deux christianismes enfin opposés l'un à l'autre, l'un qui se met au service de César et soutient les aristocraties, l'autre qui se dévoue à la défense des peuples et veut organiser une démocratie. l'Eglise a aujourd'hui son haut clergé, dont les membres s'intitulent orgueilleusement *monseigneur*, et qui traitent leurs inférieurs de bas-clergé, tandis que Saint-Jean-Chrysostôme appelait tous les prêtres et tous les diacres ses co-évêques, *co-episcopoi*; les grands dignitaires de l'Eglise qui aiment les titres, les honneurs, et surtout les gros traitements, attaquent avec une violence fort peu évangélique les doctrines qui ont pour but de détruire les fausses et injustes inégalités de la société, tandis que du haut de la chaire d'autres membres de l'Eglise proclament que la doctrine de la fraternité commande « le partage du cœur, du travail et des biens. » Ces deux Ecoles, qui dans le sein du catholicisme commencent à peine à se montrer, seront avant peu contraintes de se dessiner plus nettement, car les socialistes, avec l'arme redoutable de l'histoire, forceront l'Eglise à se prononcer, à déclarer hautement si elle accepte ou si elle renie ses origines, si elle est avec César contre les peuples ou pour les peuples contre César, si elle combat pour l'oppression ou pour la liberté, si elle a pour but l'exploitation du faible par le fort ou l'émancipation complète des faibles et des opprimés.

M. Rapetti déclare franchement qu'il appartient à l'Ecole démocratique du christianisme; et ces deux mots font connaître tout d'abord la position du professeur dont nous allons exposer les idées.

M. Rapetti a déjà fait, au Collége de France, deux cours sur l'histoire de la législation française, dans lesquels il a examiné les rapports de notre droit avec le droit romain et avec le droit canonique; cette année, il a entrepris l'histoire de la propriété en France, sujet scabreux sur lequel il a émis des idées fort avancées. Après avoir jeté un coup d'œil sur la propriété dans les Gaules avant l'invasion romaine, il l'a étudiée dans les Codes du peuple conquérant qui imposa aux vaincus ses lois et ses institutions; puis il a examiné l'état de la propriété dans la peuplade germanique qui vint, à son tour, s'abattre sur le territoire gaulois. Nous allons extraire de ces études historiques les idées fondamentales, les idées théoriques qui constituent l'enseignement social du professeur.

On n'ose plus guère avancer que la propriété ait pour fondement le droit d'occupation; les philosophes et les publicistes s'accordent aujourd'hui à reconnaître qu'elle ne peut avoir d'autre fondement légitime que le travail. Sans rejeter ce principe, M. Rapetti fait remonter plus haut le droit de propriété. Le travail, dit-il, n'est qu'un fait; pour que ce fait produise un droit, il faut recourir à un autre droit, antérieur, primitif, fondement de tous les droits de l'homme. Quel est ce droit fondamental? c'est le droit de vivre et de se conserver. Les choses physiques extérieures sont nécessaires à la conservation physique de l'homme; donc l'homme a sur les choses physiques extérieures un droit déterminé par les besoins de sa conservation. Telle est, d'après M. Rapetti, l'origine et la cause philosophique de la propriété.

Mais les choses physiques extérieures ne peuvent satisfaire aux besoins de la conservation de l'homme qu'à l'aide du travail: or, qui a droit à la fin a droit aux moyens, donc l'homme a droit au travail.

Mais tout droit a pour corrélatif un devoir: si l'homme a le droit de se conserver, c'est qu'il est dans le devoir de se développer; et si le travail est un droit, il est aussi un devoir.

C'est pour donner à l'homme les moyens de garantir ses droits et d'accomplir ses devoirs que la société lui a reconnu le pouvoir de s'attribuer exclusivement les choses nécessaires à sa conservation et qui sont le fruit de son travail. Cette attribution exclusive, garantie par la consécration sociale, c'est la propriété.

Tous les hommes ne furent point appelés également à partager les bienfaits de la propriété. Et d'abord, la terre, ce grand réservoir d'où les richesses tirent leur première origine, cet instrument de travail si puissant donné à l'activité de l'homme pour qu'il le

[...] priétaires ont abusé de leur injuste puissance, ce serait raconter toute l'histoire lamentable du genre humain. Et ces foules d'esclaves occupés à entretenir le luxe d'un maître, asservis à ses caprices, livrés sans protection à sa brutalité; et ces multitudes d'ouvriers enfermés dans les bagnes de l'industrie, condamnés, comme l'esclave antique dans l'ergastule, aux plus rudes travaux, ne recevant pour prix de tant de richesses créées par leur labeur qu'un misérable salaire; et tant de malheureux qui crient en demandant du travail et du pain, et tant de victimes nues, affamées, mortes de froid et de faim, tuées par la misère; et tant de créatures humaines exténuées par les fatigues, par les privations, réduites par la souffrance à un tel état d'abrutissement qu'on peut à peine leur donner le nom d'hommes: voilà ce qu'a fait la propriété, quand, au lieu d'appeler tous les membres de la famille humaine au partage de ses bienfaits, elle a réservé ses faveurs pour quelques aînés insolents, mère jalouse pour quelques-uns, marâtre impie pour tous les autres.

Souffrance, meurtre, abrutissement par la famine, telles sont les conséquences de la propriété, de la propriété qui devait donner à l'homme les moyens de vivre, de se conserver, de se développer! La raison de la propriété proteste contre l'entreprise tyrannique de la propriété.

Et ces conséquences ne sont pas seulement désastreuses, elles sont encore profondément injustes, car les droits du plus grand nombre sont violés. Tous les hommes ont droit à la conservation, au travail, à la propriété: la propriété est le troisième terme du droit commun à tous, ou elle n'est qu'une injustice. Si elle est ce troisième terme, respectez-la pour tous; empêchez que le droit de conservation et le droit au travail du plus grand nombre ne soient méconnus. Si elle n'est pas ce troisième terme, alors détruisez-la pour tous.

Mais non, le problème n'est pas insoluble, il n'est pas impossible, et nous partageons avec le professeur cette espérance de faire participer tous les hommes aux avantages de la propriété. Voici dans quels termes M. Rapetti a posé ce problème, qui s'est agité à toutes les époques d'une manière plus ou moins confuse et que notre siècle est appelé à résoudre: « Comment peut-on, à côté de l'établissement de la propriété, garantir le droit de conservation, le droit au travail, et le droit d'attribution exclusive et continuelle de tous? Comment peut-on assurer l'existence *légitime* de la propriété? »

Ce n'est pas, selon M. Rapetti, par des efforts individuels. L'association privée ne serait jamais assez puissante pour lutter contre la coalition des privilégiés, et quand on parviendrait, ce qui est bien difficile, à créer une société dans la société, bientôt ceux qui qui ont pour eux la richesse et la force, arrêteraient cette tentative d'émancipation et la puniraient comme une révolte.

Ce n'est point non plus en attribuant à l'Etat le monopole de la production et de la distribution des richesses. Les hommes sont arrivés à un tel état de dépravation; une cupidité si insatiable tourmente aujourd'hui toutes les âmes, qu'il n'est personne à qui l'on puisse confier le soin de dispenser à son gré la richesse sociale, et de quelque amour qu'on suppose le chef animé envers ses inférieurs, il n'est jamais prudent de livrer le sort des hommes à la discrétion d'un homme.

Comment donc pourra-t-on résoudre le problème? C'est, suivant M. Rapetti, en attribuant à l'Etat une prérogative telle que sans s'intéresser lui-même dans la production, il puisse, par des institutions publiques, l'assister, la diriger, la contrôler. Le Pouvoir social doit être mis en mesure d'accomplir les trois fins suivantes: 1° assurer la subsistance de l'Etat; 2° assurer l'éducation à tous; 3° assurer des instruments de travail et des moyens d'acquérir à tous. Telle est, pour le moins, la mission du Pouvoir en présence de la propriété.

Mais par quels moyens, par quelles institutions l'Etat peut-il exercer la prérogative économique qui doit lui être dévolue? Le professeur a été beaucoup moins explicite sur ce sujet; nous n'aurions peut-être pas le droit de lui en faire reproche, car il pourrait nous répondre que dans un cours de législation comparée, il lui suffit de donner la formule générale du droit et qu'il n'entre point dans ses plans de faire une théorie de l'organisation. Il a senti cependant que pour ne pas laisser ses auditeurs dans le vague des généralités philosophiques, il leur devait à cet égard quelques indications. Nous pourrions en le réduisant à quelques articles résumer ainsi le programme économique et politique de M. Rapetti.

La propriété est produite par le droit de conservation; donc le droit de propriété n'a plus d'objet quand la conservation est satisfaite. La propriété cesse quand le besoin finit. De là dérive pour l'Etat un droit de prélèvement très étendu sur le luxe, et le superflu des citoyens.

Le droit de conserver n'existe au fond que parce que l'homme est dans le devoir de se développer; or, l'homme ne se développe que par le travail, donc l'homme n'a le droit de se conserver qu'autant qu'il travaille et se développe. De là dérive pour l'Etat la faculté de punir diversement l'oisiveté, par l'expropriation partielle ou absolue, temporaire ou définitive, etc.

Enfin l'Etat dont la prérogative économique doit gêner les appétits excessifs et injustes de la propriété, manquerait à sa mission, s'il se mettait à la merci des propriétaires, des détenteurs actuels des richesses. De là dérive pour l'Etat la nécessité de s'affranchir de la forme *timocratique* ou représentation des riches et de se maintenir perpétuellement dans la forme qui doit le rendre indépendant de l'aristocratie propriétaire: la monarchie absolue ou la démocratie.

Quelque logiques que soient les bases adoptées par M. Rapetti, nous devons faire remarquer qu'elles constituent plutôt les éléments négatifs que les éléments positifs du problème. Nous regrettons que la position du professeur, le retenant sur le terrain des mesures restrictives, l'ait empêché de s'élever à une solution harmonique qui embrassât toutes les données sociales dans une for-

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 4 MAI.

Le *Journal des Débats* se hâte de faire remarquer que les termes de l'ordre du jour motivé impliquent plutôt un vote de confiance qu'un blâme pour le gouvernement. Du reste, il félicite vivement la Chambre de son vote. « L'établissement de la liberté de conscience, dit-il, a cheminé » nous la même date que l'abolition des congrégations religieuses et des » ordres monastiques. » Le *Journal des Débats* fait observer, en terminant son article, que les Jésuites seuls ont, par leurs récentes provocations, rendu nécessaire le débat qui vient d'avoir lieu.

La *Presse* se demande si le vote de la Chambre implique le blâme ou la confiance. Dans le premier cas il y a contradiction entre la pensée et les termes; dans le second cas, il y a eu beaucoup de temps et de paroles dépensées pour rien. La *Presse* reconnaît d'ailleurs qu'en langage vulgaire les termes de l'ordre du jour ne peuvent être interprétés que comme un témoignage de haute et honorable confiance. Elle doute cependant que telle ait été la pensée de M. Thiers et de ses amis. On ne tardera pas à reconnaître, dit-elle, que ce vote est un non-sens.

« La Chambre, dit le *National*, a décidé, le 3 mai 1845, qu'elle mettait toute sa puissance au service du gouvernement, à cette fin que » celui-ci pût avoir le courage de faire exécuter les lois contre la com- » pagnie d'Ignace. C'est pour en venir là que nous avons remué le » monde avec nos idées, porté notre drapeau dans toutes les capitales, » inondé l'Europe de notre littérature, proclamé l'indépendance de la » raison humaine et la souveraineté du peuple! O France! ô puissante » nation! ô patrie des libres penseurs et des intrépides soldats! sois fière » du régime qui t'élève à des proportions si hautes! »

« Dans un temps qui ne saurait être éloigné, s'écrie le *Constitution-* » *nel*, les vingt-sept maisons de Jésuites qui existent en France seront » donc fermées, et l'ordre sera dispersé! Jamais condamnation, libre- » ment prononcée, ne fut plus unanime et plus hautement sanctionnée » par l'opinion. »

« Nos appréciations sur la Chambre sont inutiles, dit la *Quotidienne*, M. Berryer a parlé. Que dire de son éloquence... Nous ne dirons rien des autres orateurs. Quant au ministère, nous avons à dire seulement qu'il a été lâche! Il a déserté la bataille, et, pour comble de honte, il s'est laissé imposer la faculté de l'arbitraire. »

On lit dans la *Réforme*:

« *Machiavel à propos des fortifications de Paris*. Sous ce titre, une brochure était imprimée, tirée, brochée, prête à paraître ce matin même, lorsque l'imprimeur, cédant à des influences que l'on devinera sans peine, a refusé de la livrer aux éditeurs, malgré une sommation d'huissier.

» Telle est la liberté de la presse dont nous jouissons, telle est aussi la peur qu'inspire au pouvoir tout ce qui touche à la question des bastilles, qu'il a été impossible à l'auteur et aux éditeurs de l'écrit dont nous parlons de vaincre les scrupules de l'imprimeur et d'obtenir la remise de l'édition.

» Un exemplaire, un seul, a pu échapper à cette censure préventive, plus efficace mille fois, sinon plus intelligente que celle de la Restauration et de l'Empire. On nous l'apporte, et nous en livrons quelques passages à nos lecteurs. » Suit un extrait de cette brochure.

Bourse. --- Revue de la semaine.

Le 3 p. 0/0 n'a éprouvé que des variations insignifiantes; assez ferme pendant presque tout le mois, il a légèrement fléchi vers la fin. Le 5 p. 0/0, au contraire, après une hausse bien prononcée, est en réaction depuis hier. On paraît maintenant escompter long-temps à l'avance toutes les chances bonnes ou mauvaises, et les mouvements en sens inverse des événements prévus indiquent seulement des réalisations d'opérations entamées de longue main.

Fort agitée par les éventualités de la conversion, la Bourse s'est trouvée impressionnée par la froideur qui s'empare de tous les chemins de fer. Chaque jour amène des cours inférieurs à ceux de la veille, et depuis huit jours nous remarquons une baisse assez considérable dont voici le tableau.

Saint-Germain, 46 25. — Versailles rive droite, 25. — Id. gauche, 20. — Orléans, 20. — Rouen, 23 75. — Hâvre, 52 50. — Marseille, 30. — Strasbourg, 20. — La Teste, 7 50.

Les lignes non constituées n'ont pas été plus favorisées, et les promesses d'actions sont également en faible demande. Parmi les fonds étrangers nous ne voyons guère d'activité, à l'exception d'Haïti, qui a regagné 25 fr.

La cote ne mentionne qu'un très petit nombre d'actions industrielles, parmi lesquelles nous trouvons les zinc Vieille-Montagne, en hausse de 100 fr. — Aveyron, 50 fr. — Les lins Maberly ont perdu 22 fr. 50 c., et l'Union linière, qui ne se soutient pas à la hauteur de ses débuts, reste en baisse de 30 fr.

Une ordonnance du préfet de police change, à partir de demain, l'heure des opérations de la Bourse. La durée restera la même, seulement on commencera à une heure pour finir à trois. Cette nouvelle mesure aura le grand avantage de favoriser les correspondances en donnant une demi-heure de plus que par le passé.

L'un des Gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 5 mai.

7 h. »|» OPÉRA. — Marie Stuart.
7 h. 1|2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Virginie.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — La Barcarolle.
7 h. »|» ODÉON. — Camoëns. Pharaons.
7 h. 3|4 VAUDEVILLE. — Le Petit Poucet.
7 h. »|» VARIÉTÉS. — La Meunière. Conte de fées. Tom Pouff.
7 h. »|4 GYMNASE. — Jeanne et Jeanneton. L'Image. Philippe.
6 h. 3|» PALAIS-ROYAL. — Un Poisson. Le Roi. Chansonn. Le Vieux. Brelan.
6 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
6 h. »|» AMBIGU. — La Peste noire.
6 h. »|» GAITÉ. — La Tour.
6 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. »|» COMTE. — Mme Genlis. Homme de Carentan. Maison des Fous.
6 h. »|» FOLIES. — L'Orage. Cocarde. Mariage. Taupin.
6 h. »|» LUXEMBOURG. — Charlotte. Duchesse et Poissarde. Perlerinette.
SALLE VIVIENNE. Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie Lange Levy et Comp., rue du Croissant, 16.

parole en faveur de cette inconcevable proposition ministérielle.

MM. Leydet, Corne, Lasteyrie, Joly se sont appliqués principalement à démontrer combien ce projet de loi était déplorable sous le point de vue politique. M. Arago est venu apporter le poids de sa puissante parole pour prouver qu'au point de vue militaire et scientifique, ce projet de loi était un pitoyable anachronisme.

En effet, l'argument le plus fort que présentent le ministère et M. Allard pour obtenir immédiatement la confection des 2 000 nouvelles bouches à feu prétendues nécessaires à l'armement de Paris, a tout roulé dans cette double assertion : Pour fondre ces 2 000 pièces et les 5 000 autres voulues pour compléter l'armement des frontières, il faudrait treize années: le pays ne peut pas rester aussi longtemps privé d'une partie de son matériel de défense.

Eh bien ! M. Arago a établi devant la Chambre, par des faits incontestables, que le ministre et M. Allard se montraient forts ignorants en ce qui concerne la fabrication des bouches à feu. Il a d'abord rappelé qu'à l'époque de notre grande Révolution nous avons coulé en un an 7 000 canons en bronze et 13 000 en fer, et que par conséquent, sans tenir compte des progrès accomplis dans la fabrication, le même nombre de pièces pouvait encore être fondu dans le même temps.

M. Arago ne s'est point arrêté à cet exemple pris dans les annales de notre histoire. Il a passé en revue, avec cette netteté et cet à-propos de langage scientifique dont il connaît seul les franches allures, toute la série des importants perfectionnements apportés dans les armes à feu.

Il a placé en première ligne la carabine Delvigne, cette arme terrible, qui frappe à 1 000 mètres aussi juste que peuvent le faire les fusils ordinaires à 2 ou 300. Il a fait voir que cette invention conduirait incessamment à une transformation nouvelle des autres armes de guerre. Il a parlé en outre du fusil à vapeur américain, qui, par le double mouvement qu'on lui imprime et par le nombre indéfini des balles qu'il lance continuellement, peut mettre, suivant l'expression pittoresque de l'orateur, les régiments assaillants en coupe réglée dans les assauts.

Il y a plus, et M. Arago a insisté avec force et à plusieurs reprises sur ce point, c'est que l'industrie privée pourrait fondre à Paris même, en vingt jours, les 2 000 pièces réclamées par le ministère. M. Arago dit qu'il était autorisé à déclarer à M. le ministre de la guerre, au nom d'un des constructeurs les moins bien montés de Paris, que celui-ci prendrait l'engagement de fondre 50 pièces de canon par jour. L'argument est-il péremptoire ?

Nous ne suivrons pas M. Arago dans tous les développements où il est entré, nous renvoyons le lecteur au discours de l'illustre député.

plus d'usage contre l'ennemi, mais qui, en tout état de cause, nous le reconnaissons, sera toujours capable d'exercer une terreur de très gros calibre sur les populations de la capitale, — ce qui est, (à qui la chose n'est-elle pas bien démontrée ?) le but réel de cet inqualifiable projet.

Séance de la Chambre des Pairs.

Le Gouvernement doit comprendre aujourd'hui que la Banque est une puissance véritable ; car la Banque détache de lui les journaux ministériels : les deux principaux lui conseillent, en effet, de céder dans la lutte qu'il a engagée, et d'accepter les termes du compromis proposé par les banquiers. Trahi par les siens, le ministère trouve également à la Chambre des Pairs d'autres conseillers, et notamment M. Daru, qui, auprès des Compagnies, ne trouvent rien de mieux que d'engager le Gouvernement à aliéner les canaux, à titre de fermage, à des Compagnies particulières pour soixante-deux ans, comme on a déjà fait pour les chemins de fer.

Dans un long discours de deux heures, le noble pair, pour préparer à cet heureux dénouement, nous a gratifiés d'une magnifique dissertation sur les avantages des hauts tarifs de navigation.

M. le comte d'Argout s'est montré fort peu convaincu, et n'a pas eu de peine à réfuter les assertions et les propositions de M. Daru. Ce dernier a encore énergiquement reproché au ministère l'ordonnance du 23 mars ; il s'est attendri sur le sort des pauvres Compagnies, n'ayant de recours qu'un recours personnel pour les millions qui leur sont enlevés. — Nous avons en vain cherché à comprendre comment les Compagnies, qui ne commenceront à entrer en jouissance des canaux qu'à partir de 1862, peuvent perdre des millions par tel ou tel tarif appliqué à la présente année ; si elles en perdent, ce sont uniquement ceux qu'elles voulaient extorquer à l'Etat, et réellement, sous ce rapport, elles ne méritent pas qu'on les plaigne. M. le comte Daru, en se posant comme leur apologiste, aurait dû mieux établir leur intérêt direct et légitime ; mais à l'impossible nul n'est tenu.

Néanmoins, l'attaque de M. Daru a été assez vive pour exiger une réponse des ministres, aussi espérons-nous qu'ils établiront demain d'une manière plus ferme, le droit qu'ils ont eu de faire rendre l'ordonnance relative aux actions de jouissance.

Au compte-rendu du cours de M. Rapetti, qui a paru ce matin dans la *Démocratie pacifique*, nous avions senti la nécessité d'attacher une réserve formelle sur les vues du professeur en ce qui concerne la base du droit de propriété.

M. Rapetti fait dériver exclusivement de la loi de conservation et du besoin le droit de propriété. Nous n'admettons point cette base ; nous avions fait remarquer que ce principe faux et étroit conduisait le professeur, si le compte-rendu de son cours est fidèle, comme nous avons lieu de le croire, à des conséquences fausses

la tendance d'un article qui, séparé de nos observations critiques, ne représente nullement la doctrine sociétaire sur la question de la propriété.

Nous ne comprenons plus rien aux affaires de Suisse. A la suite des discussions et des résolutions confuses de la Diète, il est un mot qui nous semblait s'être dégagé, sans conteste, de toutes les incertitudes parlementaires et de toutes les contradictions fédérales : Humanité ! Que devons-nous donc penser d'un acte de cruauté juridique ainsi annoncé au *Journal allemand de Francfort*, par un de ses correspondants de Nidwald :

« Aujourd'hui, le 24 avril, le lieutenant F. Nermann de Stanystad qui » faisait partie de l'expédition des corps francs contre Lucerne et qui » avait été livré aux autorités a été condamné à l'exposition pendant » quatre heures, tenant une verge à la main, à être frappé de verges et » à six mois de réclusion ; pendant ce temps il recevra une instruction » religieuse. »

Quelques éclaircissements sur les affaires de Rome.

Nous recevons d'Italie une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

« Rome, avril 1845.

» Les théocraties en général, et Rome en particulier, sont la patrie du mystère et de l'inconnu : tout s'y pratique dans l'ombre, dans le silence, et lorsqu'un évènement éclate, on ignore les secrets mobiles qui ont produit l'explosion. Je parle du commun des martyrs, condamnés, ici plus que partout ailleurs, à ne voir que les résultats sans pouvoir jamais se rendre compte des causes. Cependant, il n'est pas de mystère que le temps ne pénètre, pas de mine qu'il n'évente et ne mette au grand jour : ainsi, par exemple, tout le monde à Rome sait aujourd'hui, à n'en pas douter, que la chute de l'ex-trésorier Tosti est l'œuvre des Jésuites.

» La charge de trésorier est une de celles qu'on appelle à Rome cardinalesque, *cardinalizia*, c'est-à-dire qu'on ne les quitte que pour recevoir en échange le chapeau rouge. Contrairement à l'usage, Tosti avait gardé son emploi après sa promotion au cardinalat ; par une autre nouveauté plus importante, il avait fait de sa place la première du gouvernement et concentré en lui toute l'autorité. Jusqu'à lui, il n'en avait point été ainsi : le trésorier n'était qu'un personnage secondaire, un commis du secrétaire d'Etat, en un mot, un simple caissier. Tosti, qui est un homme ambitieux, ne l'avait point entendu de cette manière, et il avait mis en pratique cette maxime, que les cordons de la bourse sont les rênes de l'Etat : il les avait en mains, et les tenait d'un bras vigoureux.

» Le secrétaire d'Etat voyait avec inquiétude, avec envie cette usurpation, d'autant plus dangereuse, que son ancien subordonné était devenu son collègue au Sacré-Collège, et traitait désormais avec lui d'égal à égal, c'est-à-dire d'Eminence à Eminence : or, le cardinal Lambruschini n'est pas homme à se laisser, comme on dit chez vous, *tailler la laine sur le dos* ; il n'est sorte d'obstacles qu'il ne suscitât à son redoutable rival ; il n'est sorte d'embûches qu'il ne lui tendît. Tosti, avec son esprit actif et entreprenant, avait le goût des réformes matérielles, et s'il eût été plus libre de ses mouvements, Rome n'aurait pu que gagner à son administration : c'est à lui, par exemple, que nous devons les quatre bateaux à vapeur qui ont passé par

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS [1].

Quatrième partie.

XII. — LA CONFESSION.

— Je n'ai jamais eu de famille, monsieur. Tout ce que j'ai pu savoir, c'est que le jour de ma naissance, on me laissa devant la mardelle d'un puits, au village de Noyant, en Maine-et-Loire, et que les premiers qui me trouvèrent là me ramassèrent pour m'apporter à l'hospice, d'où l'on m'envoya chez une nourrice de campagne.

J'étais chétif, mal soigné ; j'aurais dû mourir, et ma mort n'eût fait pleurer personne ! Justement pour cela, je pris le dessus, je grandis et je devins fort.

Ma force eût pu me servir à travailler ; mais les garçons de mon âge me méprisaient à cause de ma naissance ; on m'appelait bâtard ! J'employai ma force à les faire taire. Alors on se mit à me haïr, et personne ne voulut me donner du travail.

J'allai ailleurs, ce fut de même. Partout il y avait des gens qui me tourmentaient, et ceux qui étaient meilleurs laissaient faire ; car les bons sont toujours plus timides que les méchants. Les choses continuèrent ainsi pendant quelque temps ; je passais pour une mauvaise tête qui ne savait pas endurer la plaisanterie, et c'est pourquoi on me donna le sobriquet de Rageur. J'avais fini par tirer gloire de mon défaut, parce qu'il me faisait craindre ; mais je vivais misérablement.

Vers ce temps-là, des chefs royalistes arrivèrent dans l'Anjou pour soulever les campagnes. Je n'avais jamais pensé au roi ni à l'empereur ; mais, dans ma position, je préférais nécessairement ce qui n'existait pas à ce qui était établi ; je me mis dans une bande de braconniers et de vagabonds, dont je fus bientôt le capitaine. On nous adjoignit une dizaine de vauriens embauchés à Paris, parmi lesquels se trouvaient Jacques et Moser. Le marquis de Chanteaux, qui commandait plusieurs cantons, employait de préférence notre bande quand il y avait quelques mauvais coups à faire. Je me troublai un peu d'abord, mais, à défaut du goût vint l'habitude. Je voyais autour de moi les deux partis brûler et tuer sans pitié ; je fis comme les autres.

C'était d'ailleurs une guerre ; il y avait du danger à faire le mal, ce qui le rendait moins répugnant : on égorgeait, on était égorgé, la cruauté avait l'air d'être du courage.

Notre bande devint la terreur du pays. Je ne vous raconterai pas toutes ses expéditions, monsieur, pendant ces trois mois de luttes ; j'arrive sur-le-champ à la dernière, la seule qui puisse vous intéresser.

C'était vers la fin des Cent-Jours ; je me trouvais dans les taillis de Longué, avec une cinquantaine d'hommes, quand on vint nous avertir qu'une voiture, escortée par des cavaliers, venait de paraître sur la levée. Je courus avec mes gens, et j'aperçus, en effet, une chaise de poste et un peloton de chasseurs d'Angers commandés par un officier.

Dès que celui-ci nous reconnut, il fit faire halte et eut l'air de se consulter avec quelques uns de ses hommes ; je m'étais approché en avant de ma bande, embusquée des deux côtés de la route. L'officier agita son mouchoir, comme s'il eût voulu parlementer, et nous cria :

— Ne tirez pas ! royalistes. Vivent les Bourbons !

Nous pensâmes que c'étaient des gentilshommes du pays qui avaient revêtu l'uniforme de l'armée, comme cela leur arrivait quelquefois pour certaines expéditions. Mes hommes remontèrent sur la chaussée, et nous nous avançâmes tous sans défiance ! mais, au moment même, l'officier reprit la tête du peloton, en criant de charger, et les vingt cavaliers se précipitèrent au galop, en sabrant tout devant eux.

Le mouvement avait été si prompt et si inattendu qu'une dizaine de nos hommes tombèrent, tandis que le reste prit la fuite en se précipitant le long des berges. Mais la première surprise passée, les plus hardis profitèrent de leur position qui les mettait à l'abri des cavaliers et commencèrent un feu de tirailleur. Une de leurs balles alla frapper le postillon qui avait voulu, pendant le tumulte, faire passer sa chaise de poste, et les chevaux privés de guide s'arrêtèrent.

De leur côté les chasseurs assaillis à droite et à gauche avaient perdu leur avantage et battirent d'abord en retraite, puis, voyant leurs rangs s'éclaircir de plus en plus, ils mirent leurs chevaux au galop et disparurent.

Je courus aussitôt à la voiture que quelques-uns de nos gens étaient déjà occupés à piller et dans laquelle se trouvait une femme évanouie. Nous regagnâmes avec elle l'auberge de Longué où je la confiai à l'hôtesse.

Mais la trahison dont nous venions d'être victimes avait exaspéré mes compagnons. Des cris de mort s'élevèrent contre la prisonnière. Bien que partageant leur colère, il me répugnait de laisser égorger une femme ; je demandai à boire dans l'espérance de la faire oublier. Le moyen ne réussit que peu de temps : avec l'ivresse revinrent les idées de vengeance et les menaces, une révélation d'un de nos compagnons blessé les rendirent plus furieuses. Il avait entendu un soldat crier au postillon : — Sauvez la femme du commandant ! L'officier qui nous avait tendu un piège était donc le mari de notre prisonnière et nous pouvions nous venger sur cette dernière de sa perfidie ! Cette découverte finit par justifier à mes propres yeux les représailles. Echauffé par le vin, je me sentais gagner à la rage de mes compagnons ; je m'associai malgré moi à leurs désirs. Cependant, au moment où les plus furieux se levèrent pour courir à la chambre de la prisonnière, je les retins en déclarant que je me chargeais moi-même de venger les morts. Le Parisien me passa son pistolet et je montai l'escalier qui conduisait à la pièce occupée par l'étrangère.

La nuit était venue ; je suivis à tâtons le long corridor au bout duquel se trouvait une porte entr'ouverte et faiblement éclairée. Je la poussai du pied et j'aperçus la femme que je cherchais.

Elle était couchée sur le lit le visage caché dans l'oreiller. Au bruit que je fis en entrant, elle se releva à demi, et, dans ce mouvement, sa robe, délacée par l'hôtesse pendant son évanouissement, glissa de son épaule nue. J'étais entré étourdi par l'ivresse, et chaud de colère, mais sans projet arrêté... Une fatale inspiration traversa mon esprit, à cette vue. Je pensai que l'honneur de la femme était le plus précieux du mari ; que je pouvais le punir par la honte de celle qui portait son nom ; mes sens s'éveillèrent. Je posai sur un fauteuil l'arme qui m'avait été donnée et je refermai la porte derrière moi.

Ici, Marc s'arrêta un instant comme s'il eût manqué de paroles pour continuer ; il tenait les yeux baissés et la rougeur couvrait ses joues ; enfin, faisant un effort visible.

— J'étais seul avec la prisonnière, reprit-il sans lever les yeux ; elle se trouvait en mon pouvoir... et quand mes compagnons arrivèrent, attirés par ses cris... elle était déshonorée !...

De Gausson fit un geste d'horreur.

— C'était une lâcheté infâme, reprit vivement le Chouan ; je le compris à l'instant même ! Le crime à peine commis me fit rougir. Dégrisé par la violence d'un désespoir dont j'étais la cause, je ne pus le supporter et j'allais m'échapper lorsque j'entendis à la porte la voix du Parisien et des autres qui me criaient d'ouvrir. L'imminence du danger me rendit ma présence d'esprit ; s'ils entraient, la prisonnière était perdue. J'avais déjà honte de ma violence ; je voulus la racheter au moins en sauvant celle qui en avait été victime. L'enlevant dans mes bras, je courus à une seconde porte d'où je gagnai un escalier extérieur qui conduisait à la cour de l'auberge. La chaise de poste avait été dételée, mais les chevaux étaient restés à la porte des écuries. Je m'élançai sur le porteur et plaçant l'étrangère devant moi, je pris au galop la route de Baugé.

Tout cela avait été aussi rapide que la parole. Un seul mot murmuré à l'oreille de la prisonnière lui avait fait comprendre mon intention. Une fois à cheval je continuai au galop jusqu'aux premières maisons du faubourg ; arrivé là je sautai à terre.

— Où suis-je? demanda celle que je conduisais?

— Dans un cantonnement de bleus, répliquai-je, à Baugé.

Au même moment un bruit de pas se fit entendre ; je frappai le cheval qui partit, puis franchissant le fossé qui bordait le chemin, je regagnai Longué à travers les champs et les prairies.

Quand j'y arrivai, mes compagnons venaient d'être avertis de l'approche d'un détachement et s'étaient dispersés.

Quelques jours après, la capitulation de Paris fut connue, le retour des

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844 au 11 janvier 1845, et les numéros du 13 février au 4 mai 1845.



chiat ; bref, le pape nomma une commission de trois ou quatre grands dignitaires et d'autant d'ingénieurs, laquelle devait prendre connaissance de la difficulté et lui en rendre compte à lui-même. A ce coup qu'il n'avait pu parer, malgré tous ses efforts, Tosti comprit que son heure était venue et que sa disgrâce était résolue : il donna sa démission.

» Le pape se montra d'abord fort embarrassé, car le trésorier était un homme d'expédients et maniait les finances avec dextérité ; c'est ici que les Jésuites laissent percer le bout de l'oreille à travers leur calotte : Ils firent dire au Saint-Père que s'il ne s'agissait que d'argent ils en avaient à son service ; cette offre fut décisive, la démission de Tosti fut acceptée et l'argent aussi, bien entendu, au moins éventuellement.

» Délivré de son rival, Lambruschini triomphe et se promet bien de ne pas se donner à l'avenir un maître dans son trésorier. Les Jésuites sont de moitié dans sa victoire, mais ils y mettent de la modération, c'est-à-dire de la prudence, afin de ne point se compromettre. Mais leur pensée est bien connue et moi-même je l'avais pénétrée avant l'évènement : parlant avec un fils de Loyola de l'affaire du Tibre qui alors était la grande affaire de Rome, il me dit pour toute réponse : « La poire est mûre. » Cela voulait dire que Tosti allait tomber et il tomba en effet peu de temps après. Dans toutes les affaires, privées ou publiques, le succès appartient d'avance au parti ou à la partie qui a pour soi la Compagnie de Jésus : son pouvoir est immense à Rome et croît tous les jours ; elle tient dans ses mains les ressorts cachés du gouvernement et les fait agir selon son intérêt et ses passions.

» Mais l'heure du courrier me presse, je vous en dirai davantage dans une prochaine lettre. »

La vive discussion que M. Pacheco avait soulevée dans les cortès a été provoquée par le préambule de la note de M. de Castillo y Ayensa au cardinal Lambruschini. Ainsi que nous les avons dit hier, M. Pacheco trouvait que ce préambule équivalait à une concession honteuse envers le Saint-Père. Les journaux espagnols nous apportent aujourd'hui le texte même de la réponse faite par M. Martinez de la Rosa. On y remarque un passage qui pourra servir aux historiens de la Restauration ; les traducteurs le résument ainsi :

« ... Pour se justifier par des précédents diplomatiques, M. Martinez de la Rosa donne lecture de la note remise au Saint-Siège par M. le duc de Blacas d'Aulps, ministre plénipotentiaire du roi de France ; elle est du 13 juillet 1817. *Il est dit dans cette note que le roi Louis XVIII en établissant par la Charte la liberté des cultes, n'a nullement entendu attaquer les dogmes et les lois de l'Eglise ; le serment qu'elle a prêté ne concerne que l'ordre civil, le roi n'a pas contracté d'autre obligation* Le ministre continue : « La Chambre peut voir qu'il y a une grande ressemblance entre cette note et celle du plénipotentiaire espagnol ; il y a aussi une différence entre les deux notes dans la française il est dit que des scrupules s'étaient élevés dans l'esprit du Saint-Père, tandis que notre note ne dit rien de semblable : elle déclare seulement que c'est pour dissiper les scrupules des Espagnols que le gouvernement de la reine Isabelle a fait une déclaration au pape. »

Les correspondances de Lisbonne du 28 avril, nous apprennent que le ministère portugais a fléchi dans la résistance diplomatique si courageusement soutenue depuis deux ans par Costa-Cabral contre l'ambassadeur

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, communique à la chambre le projet de loi relatif à l'emprunt grec, et le projet de loi relatif aux caisses d'épargne adopté par la chambre des députés.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif au rachat des actions de jouissance des canaux.

M. LE COMTE DARU annonce à la chambre qu'il traitera deux questions principales et qui ont été soulevées, la première par M. le ministre, et c'est une question d'utilité et d'économie ; la seconde par M. le prince de la Moskowa, et c'est là une question de légalité.

L'orateur croit que l'abaissement ne produit aucun bien et donne naissance à de nouveaux inconvénients. Le canal de Bourgogne a abaissé ses tarifs, les vins ont-ils diminué de prix ? Tout ce qu'il en est résulté, c'est que les commissionnaires ont gagné davantage ; mais le public n'y a rien gagné.

M. LE COMTE D'ARGOUT réfute cette proposition et cherche à montrer qu'il est de l'intérêt de l'Etat de ne pas aliéner la jouissance des canaux pour soixante-deux ans, comme on le demande ; que les suites fâcheuses de cette aliénation se révèlent tout entières dans une des conditions réclamées par les fermiers : celle de ne pas améliorer le cours de la Loire pendant toute la durée du fermage. L'orateur justifie la légalité de l'ordonnance que les porteurs d'actions de jouissance avaient rendue nécessaire, en entravant le gouvernement pour obtenir des conditions onéreuses de rachat.

La séance est levée à cinq heures et la discussion renvoyée à demain.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. LEPELLETIER D'AULNAY, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 5 mai.

M. THIARS dépose plusieurs pétitions contre l'armement des fortifications de Paris.

M. LEDRU-ROLLIN dépose également des pétitions sur le même objet.

MM. Dutilh et Boudousquié écrivent pour demander un congé. — Accordé.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur l'armement des fortifications de Paris.

M. LE GÉNÉRAL LEYDET. Membre de la commission chargée d'examiner le projet de loi qui vous est présenté, je me suis prononcé contre le projet, qui me semble totalement inopportun. Les fortifications de Paris ont pu être une construction utile ; mais pour les armer aujourd'hui, sommes-nous menaçants ou menacés ? La guerre est-elle si imminente que les prévisions annuelles du budget ne suffisent pas à cet armement ? Et Paris avec ses murailles, ses forts, sa garde nationale et ses innombrables ressources, n'est-il pas en mesure de prendre une attitude qui permettrait toujours à une armée de venir le secourir s'il était sérieusement menacé ?

La guerre survenant, de grâce ne vous troublez pas. Vous commencerez par la populariser en demandant à l'industrie, aux nombreux ouvriers que renferme la capitale, de fabriquer les provisions de guerre qui vous seront nécessaires : dites-vous bien que l'intelligence, le dévouement et l'élan ne feront jamais défaut à qui sait y croire.

M. CORNE. En 1841, j'ai voté les fortifications de Paris, en présence d'une coalition qui s'offrait menaçante ; nous avons cru la mesure utile et nationale, et je ne me repens pas de mon vote.

Cependant, je viens combattre l'armement de ces mêmes fortifications, et je ne crois pas être en contradiction avec moi-même. La question est complexe : il ne s'agit pas ici seulement de bastions, il s'agit encore de l'intérêt de nos libertés publiques.

Nous avons eu dans le commencement du siècle assez de faits qui montrent les dangers de laisser la puissance militaire aux mains du pouvoir, et nous avons pu juger de ce qui serait arrivé pour Paris, si Paris eût été une ville militaire. ce qui s'est passé dans la première moitié du siècle peut se renouveler dans la seconde : respect à la prérogative royale, mais respect aussi à la représentation nationale menacée par l'armement des fortifications. Je prie donc, je supplie instamment la chambre de repousser le projet de loi.

M. LE VICOMTE DARU. Je comprends parfaitement que les députés qui, comme l'honorable général Leydet, ont repoussé les fortifications, en repoussent l'armement ; je comprends moins que ceux qui les ont votées refusent d'en autoriser l'armement.

L'orateur soutient que les crédits annuels du budget sont insuffisants pour opérer l'armement de Paris, et ce n'est pas, ajoute-t-il, au moment d'une guerre qu'il sera temps de faire les préparatifs d'armement. La paix paraît aujourd'hui assurée, et le ministère eût pu assurément se retrancher derrière la question d'opportunité et ne pas présenter encore la loi. L'orateur félicite le ministère d'avoir agi comme il l'a fait : il faudra armer tôt ou tard, mieux vaut que ce soit dès maintenant, lorsque aucun obstacle ne nous empêche de le faire. Qui sait si nous retrouverons plus tard une si heureuse situation ?

M. F. DE LASTEYRIE. Si j'avais eu l'honneur de siéger à la chambre en 1841, je n'aurais pas voté pour les fortifications ; j'arrive donc à la tribune sans être obligé d'expliquer mon passé.

En 1841, je crois qu'on exagéra la pensée, dangereuse à mes yeux, que Paris est la France ; mais enfin on voulait mettre Paris à l'abri d'un coup de main ; je ne crois pas que cela fût nécessaire, mais je comprends qu'on ait voté sous cette impression. Aujourd'hui il ne se présente rien de semblable.

On nous dit que la fortification de Paris est une conséquence des travaux de fortifications faits sur d'autres points de la France. Ces autres fortifications, comme celles de Paris, prouvent que la pensée du gouvernement est moins militaire que politique : ce ne sont pas nos villes frontières qu'on fortifie ce sont nos grandes villes industrielles, Lyon et Paris.

Le rapport contient un argument assez étrange. Le roi commande les troupes et par conséquent c'est à lui seul à régler.... (sous la responsabilité de ses ministres bien entendu, mais quelle responsabilité !) C'est au roi seul, dis-je, suivant la commission, à désigner les points du royaume qu'il faut ou qu'il ne faut pas fortifier. Mais s'il fallait tirer cette conséquence de l'article de la Charte, pourquoi laisse-t-on la chambre voter le contingent annuel ?

Sous quel prétexte nous demande-t-on d'armer Paris ? Est-ce qu'il y a en France quelqu'un qui songe à faire la guerre ? Quand cela serait, d'ailleurs, pour faire la guerre il faut être deux, et le gouvernement le voulût-il, il est peu probable qu'il trouvât une puissance disposée à se battre contre lui.

Nous serions la risée de l'Europe, nous dit-on, si, après avoir voté les fortifications de Paris, nous ne les armions pas. Mais, messieurs, si l'on vous disait : La garde nationale est une institution qui peut être utile ; elle a des fusils, il faut lui donner de la poudre et des balles, (Rumeurs) vous répondriez : Mais pour distribuer des cartouches attendez que nous ayons besoin de faire la guerre. (Nouvelle interruption.)

L'orateur maintient que la plus grande force de la France est dans les bras de ses soldats, et rappelle les évènements de la République et de l'Empire : A une époque où la France était épuisée, la coalition a pu être éloignée de Paris : que ne ferait pas la France riche et prospère ?

Nous ne croyons pas assurément qu'il survienne un gouvernement assez

---

Bourbons proclamé, et nos bandes licenciées.

Je me retrouvais comme par le passé, sans état, sans ressources, et avec des habitudes de violence de plus ! Plusieurs des hommes dont j'étais le capitaine avaient résolu de continuer, pour leur compte, la guerre faite jusqu'alors au profit d'un parti ; je refusai d'abord de les suivre ; l'impossibilité de vivre finit par vaincre mes répugnances ; j'avais été chouan par occasion, je devins voleur par nécessité.

Cependant ce ne fut pas sans résistance. Plus d'une fois j'essayai de rentrer dans l'ordre, de retourner au travail ; mais ceux qui ne me haïssaient pas me craignaient ; nul ne voulait avoir pour serviteur un homme qui avait manié le fusil et tenu le pays sous sa volonté ; on s'excusait de m'employer ou l'on me refusait, de sorte que la faim me repoussait toujours dans le mal.

Ce fut ainsi que je me retrouvai associé malgré moi à Jacques et à l'Alsacien. Ils avaient préparé une affaire qui devait, disaient-ils, faire notre fortune. Il s'agissait d'entrer dans une maison isolée qu'habitait une femme malade avec une nourrice et un enfant ; on prit toutes ses mesures, et, vers le milieu de la nuit, nous étions tous trois sous le balcon. Je devais monter le premier pour ouvrir, mais une fois entré je me sentis troublé ; en voulant me hâter je pris une porte pour l'autre, et au lieu d'arriver à l'escalier, je me trouvai dans une chambre éclairée. Au fond était un berceau sur lequel la mère s'était penchée et endormie. Je reculai précipitamment ; la femme se redressa au bruit, et je demeurai immobile de saisissement. C'était l'étrangère de Longué !

Elle me reconnut également, car elle poussa un grand cri. Je tendis les mains pour lui imposer silence, , mais elle redoubla ses appels. Presqu'au même instant j'entendis la voix de mes deux compagnons, et je les aperçus qui accouraient le couteau à la main ; je n'eus que le temps de refermer la porte et de pousser le verrou.

Elle aussi les avait aperçus ; égarée, elle étendit les bras vers le berceau, saisit l'enfant endormi et me le présenta en s'écriant :

— Sauvez votre fille !

De Gausson qui écoutait palpitant, se leva avec un cri.

— Votre fille ! balbutia-t-il, achevez... et cette femme était...

— La mère de madame Honorine de Luxeuil.

Marcel demeura les mains appuyées sur ses genoux et les yeux fixés sur le chouan ; l'excès de son étonnement lui avait ôté la force de l'exprimer par aucune exclamation ni par aucun geste.

— Répétez dit-il après un silence, répétez encore...

— Oui, reprit Marc, dont l'œil brillait d'une inexprimable tendresse, ma fille, c'était ma fille !... Ah ! je ne puis vous dire ce que ce cri de mère me fit éprouver ; mon cœur se fondit... j'étendis les mains... et je tombai à genoux, sans pouvoir répondre, sans pouvoir rire ni pleurer... c'était une émotion trop forte... je me sentais près d'étouffer !...

— Et la baronne ?

— La baronne... oh ! ce souvenir me mouille les yeux !... le cœur des femmes est un abîme de miséricorde !... la baronne, quand elle vit mon attendrissement, pencha l'enfant vers moi, et je sentis ses cheveux sur mon front... ce fut comme une bénédiction, monsieur : il me sembla que quelque chose de l'innocence de cette douce créature coulait en moi ; je me relevai avec un cœur nouveau.

— Et pendant ce temps vos compagnons qui voulaient prendre la fuite avaient été arrêtés ?

— Grâce à l'arrivée de M. le docteur Darcy et de la comtesse de Luxeuil. Près d'être surpris à mon tour je n'eus que le temps de me réfugier dans un cabinet obscur placé contre l'alcôve de la baronne. Ces dernières émotions avaient achevé de la tuer ; bientôt commença son agonie. La comtesse en profita pour détruire le testament qui assurait les dernières volontés de la mourante qu'elle abandonna ensuite...

— Et qui, par votre entremise, put tout réparer.

— Oui, dit Marc, dont l'émotion semblait croître à chaque parole ; j'ai eu cette dernière joie ! ah ! quand je vivrais mille années je n'oublierai jamais cette entrevue. D'abord elle ne voulait point m'entendre ; elle me maudissait ; elle regrettait des espérances perdues... et que j'ai connues plus tard. Mais la vue de sa fille adoucit tout-à-coup son désespoir ; elle la prit dans ses bras en pleurant sur elle, et moi... je n'osais parler... mais je pleurais aussi ; jusqu'à ce qu'elle étendit la main de mon côté, en s'écriant :

— Aidez-moi à la sauver.

— Hélas ! que faut-il faire ? demandai-je ; mon sang est à elle et à vous.

Elle eut l'air touché, et elle voulut écrire : c'était son testament ; quand elle eut achevé, elle me regarda, et dit :

— Si j'osais vous le confier ?...

J'appuyai ma tête sur le bord du lit en pleurant, et je répondis :

— Pourquoi ne pouviez-vous me croire ? Jusqu'à présent, je n'ai su faire que le mal ; vous ne pouvez penser que je veuille faire le bien, et cependant je sens que je ne suis plus le même homme. Ah ! demandez une preuve, madame, demandez une preuve : que faut-il faire pour vous et pour elle ? S'il suffisait de se battre... de travailler... de souffrir... Ah ! je voudrais vous donner ma vie, mon sang, pour vous faire croire...

— Je crois, me dit-elle ; il le faut... Oui, vous veillerez sur elle ; vous lui rendrez en dévouement ce que vous m'avez ôté en bonheur ; oui, je vous crois... et je vous pardonne !

Alors elle me parla de sa fille ; elle me dit quels projets d'avenir elle avait formés pour elle ; de quels ennemis on devait la défendre ; quels sentiments il fallait lui donner. Elle parla tant qu'elle eut de force, puis, quand elle sentit qu'elle ne pouvait en dire davantage, elle me montra une porte dérobée par laquelle je pouvais m'échapper.

Il fallut avoir le courage de partir. Je lui demandai encore une fois son pardon ; je baisai la main de l'enfant qui s'était endormie, et je m'enfuis éperdu.

Mais quand je me présentai quelques jours après devant le conseil de famille pour remettre le testament de la baronne, la nourrice me reconnut, et je fus envoyé au bagne avec mes complices.

J'aurais dû achever de m'y perdre comme tant d'autres ; mais j'emportais avec moi un souvenir qui devait me servir de sauvegarde. Dans ce monde, dont j'avais été rejeté, restait une enfant au bonheur de laquelle j'avais promis de veiller. Cette idée me prit tout entier : c'était ma première affection ; j'y reportai tout ce que mon cœur avait, jusqu'alors, économisé de tendresse.

Peut être aurez-vous peine à comprendre cette passion, monsieur ; moi-même je ne l'ai jamais essayé, et je ne saurais vous l'expliquer. Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'à partir de ce jour je ne me trouvai plus étranger à la société des hommes ; je ne m'estimai plus leur ennemi ; j'avais parmi eux un intérêt. L'image de cette enfant flottait partout devant moi, comme on dit que l'image du Christ flottait autrefois devant les saints ; j'y rapportais toutes mes actions. Acceptant ma captivité sans révolte, de peur de la prolonger, je m'étudiai à vaincre mes emportements, à obéir, à me soumettre. Ma bonne conduite m'avait fait placer au jardin botanique de l'hôpital maritime ; le jardinier en chef me prit en amitié ; il me donna des conseils, des leçons. Grâce à lui je pus acquérir l'instruction première qui m'avait fait défaut jusqu'alors ; enfin, lors de l'incendie qui dévora l'arsenal, j'eus le bonheur d'être utile ; une demande en grâce fut adressée en ma faveur, et l'on me rendit la liberté.

Je savais la fille de la baronne au couvent de Tours ; j'y courus, et, en déguisant mon âge, je réussis à m'y faire recevoir comme jardinier.

Ce furent les deux plus douces années de ma vie entière. Je voyais l'enfant tous les jours, je lui parlais, elle m'appelait son ami ! J'aurais voulu prolonger cette heureuse intimité au prix de tout mon sang !... Hélas ! elle touchait à son terme. Un jour, attiré par les cris d'une des sœurs, j'arrivai assez à temps pour sauver Honorine qui se noyait, mais les efforts et le saisissement me firent perdre connaissance, et quand je revins à moi, le médecin appelé pour me donner des soins, avait aperçu la marque infâme qui dénonçait la honte de mon passé. Il fallut quitter le couvent. J'espérai en vain pouvoir rester dans le voisinage ; lorsque j'avais quitté le bagne une résidence m'avait été imposée ; arrêté en rupture de ban, je dus subir un nouveau jugement et une nouvelle détention. Ainsi ma captivité continuait sous une autre forme ; on avait seulement élargi ma prison ! Condamné à ne point franchir les limites qui m'avaient été prescrites, je ne pouvais espérer ni de voir la fille de la baronne, ni de veiller sur elle comme je l'avais promis ! Un seul moyen me restait d'échapper à cette servitude ; j'en avais horreur et pourtant je l'acceptai, c'était pour elle !... Muni d'un permis provisoire je partis pour Paris et j'entrai dans la police de sûreté.

Le reste doit vous être connu. Vous savez comment mes efforts pour empêcher le mariage de madame de Luxeuil avec sa cousine furent rendus inutiles, et quelles en ont été les suites. Hier encore j'espérais que notre retraite pourrait nous sauver... qu'elle prolongerait au moins

... En effet, messieurs, j'ai toujours regardé les fortifications comme dangereuses pour la liberté et comme inutiles pour la défense du pays. Au point de vue de la guerre étrangère, je l'avoue, l'armement me paraît sans importance; ce n'est pas que je croie qu'il faille négliger la question de la défense nationale; comme un honorable membre qui m'a précédé à la tribune, je pense que c'est pendant la paix qu'il faut se préparer à la guerre; mais au lieu de l'armement de Paris, mieux vaudrait armer nos côtes abandonnées, augmenter notre marine à vapeur, organiser la garde nationale mobile. Au point de vue militaire, je crois donc les fortifications et l'armement inutiles, mauvais; mais j'y vois encore des dangers pour la liberté. En effet, sous le rapport de la liberté, vous changerez complètement la situation de notre gouvernement représentatif. Nous l'avions prévu en 1841, nous nous en préoccupions, et on cherchait à nous rassurer; mais on le fit en termes obscurs qui s'expliquent aujourd'hui. L'honorable M. Guizot disait que par le projet de loi qu'il présentait à la chambre, le gouvernement avait en vue de fortifier la paix et de fortifier la puissance publique. Vous l'entendez, on voulait fortifier le pouvoir, et cette parole s'explique aujourd'hui qu'on vient nous demander, à l'exclusion de tout autre grand travail de fortification, l'armement de Paris.

L'orateur, après avoir présenté quelques considérations sur la marche suivie par le ministère pour obtenir les fortifications et l'armement de Paris, déclare qu'il y voit la preuve qu'on avait en vue bien plus de fortifier le pouvoir que le pays, et si on en doutait, il suffirait de dire qu'en dehors de l'enceinte et contre l'enceinte s'élèvent huit forts qui peuvent menacer Paris.

M. ARAGO. J'ai voté contre la loi de 1841, mais je laisse de côté les motifs qui m'ont déterminé dans ce vote et je ne m'occuperai que de l'opportunité de l'armement. Les détails que j'ai à présenter à la chambre sont un peu arides, je la prierai de vouloir bien me prêter quelque attention. (Parlez! parlez!)

On prétend, dans le rapport, que toutes nos fonderies réunies ne pourraient fournir plus de 900 pièces de canon par an : si cela était vrai, il faudrait voter la loi; mais il n'en est rien.

Il fut une époque, très maltraitée dans le rapport, où l'industrie métallurgique était fort arriérée, c'est l'époque révolutionnaire. Eh bien, alors, Monge et ses disciples fondaient 20,000 canons par an, 7,000 de bronze et 13,000 de fonte. (Mouvement.) Les chiffres sont là.

J'admets que c'était un mouvement d'enthousiasme et que cet enthousiasme n'a pas été jusqu'aux fabricants; j'admets qu'on n'en peut faire autant aujourd'hui; mais qu'une nécessité se présente, et le même miracle se renouvellera. Je connais un fabricant qui viendra demain, si on le désire, déposer entre les mains de M. le maréchal, ministre de la guerre, l'engagement de fabriquer 50 canons par jour, 1,500 par mois. (Mouvement.)

L'industrie, dites-vous, n'est pas préparée? Mais vous n'avez donc pas visité les ateliers de M. Hallette, à Arras, de MM. Schneider, au Creusot, et de M. Cavé, à Paris? vous n'avez donc pas vu les pièces immenses que fondent ces fabricants? L'industrie, je le répète, est en mesure de fournir en un an ou en deux toutes les pièces nécessaires à l'armement de Paris.

Et pourquoi ne pas les fondre aujourd'hui, poursuivez-vous, puisqu'on en aura besoin un jour? Pourquoi, parce que l'art est en progrès. (Réclamations au centre.)

Il m'est arrivé plusieurs fois, messieurs, d'être interrompu par la chambre quand je venais faire entrevoir les merveilles de l'industrie et de la science; j'avais tort, sans doute; cependant dans la plupart des circonstances l'événement m'a donné raison.

On murmurait lorsque j'ai parlé pour la première fois du télégraphe électrique, et cependant vous en avez reconnu les heureux résultats et vous ... tions, toute l'eau nécessaire pour inonder les fossés, dans l'espace d'un jour et demi.

Ce n'est pas tout. Dans l'état actuel des choses, l'ennemi, arrivant devant Paris, pourrait le priver d'eau; il lui suffirait pour cela d'ouvrir des tranchées à coups de pioches, et de répandre ainsi l'eau dans les champs. Eh bien! le système des barrages remédierait à cet inconvénient dont vous comprendrez toute la gravité, si vous réfléchissez que le manque d'eau mettrait la capitale dans l'impossibilité d'éteindre les incendies qu'allumerait un bombardement.

Comment se fait-il que le gouvernement soit à ce point préoccupé de son matériel d'artillerie qu'il dédaigne d'arrêter un instant son attention sur un objet qui en est si digne!

On peut encore considérer l'inondation des fossés sous un autre point de vue; il est reconnu que pendant les pluies les travaux de siége n'avancent pas, parce que la terre que l'assiégeant est obligé de remuer, se transforme en boue; le général Rognat a inventé une machine qui a pour effet de lancer de l'eau autour de la ville, et de créer aux assiégeants ce qu'il appelle une mauvaise saison artificielle.

On vient d'inventer en Amérique un fusil à vapeur qui, par un mouvement horizontal de rotation, lance d'énormes quantités de balles. Le duc de Wellington qui vit un essai de cette arme s'écria qu'il n'y a plus d'assaut possible. En effet, messieurs, protégé par un mur un seul tireur peut, avec cette arme, faucher un régiment, le mettre en coupe réglée, le frapper au pied, à la tête, au centre, le couper en morceaux.

Je citerai un autre moyen qu'il serait aussi utile d'employer; il m'a été indiqué par le général Haxo, avec lequel je m'honore et m'applaudis d'avoir eu des relations. Le jour le clair et de lune paralysent les travaux des assiégeants; que faudrait-il pour les paralyser pendant la nuit? Employer ces appareils lenticulaires dont on se sert pour éclairer les phares, et auxquels il suffirait d'imprimer un mouvement de rotation pour projeter leur lumière les plus grands espaces.

Je voudrais donc, continue l'orateur, que les fonds demandés par le gouvernement fussent employés d'une manière utile aux travaux vraiment urgents. Faites des travaux à l'entrée de nos rivières, sur nos côtes; au port du Hâvre, où les bateaux à vapeur peuvent entrer... Ne nous y trompons pas, messieurs, c'est sur nos côtes ou sur nos navires que se tireront les premiers coups de canon.

Savez-vous quelle est la somme annuelle consacrée à la fortification de ces frontières? 24,000 francs; c'est-à-dire moins qu'il ne faut pour entretenir les cheminées des corps-de-garde.

Toulon est ouvert; un bateau à vapeur peut venir y mettre le feu impunément. Reportez sur Toulon et sur le Hâvre les crédits que vous nous demandez pour Paris, je suis prêt à les voter non seulement pour cette année, mais aussi pour l'année prochaine.

Je le répète, messieurs, ne fabriquons pas de grandes quantités d'armes; dans quelques années, il y aura une nécessité absolue de substituer les fusils Delvigne à tous les autres. Eh bien! cette découverte vient de se faire au moment où il a été consacré une somme considérable à la transformation des fusils à pierre en fusils à percussion.

Souvenez-vous des vers du poète, messieurs :

> Croire tout découvert est une erreur profonde :
> C'est prendre l'horizon pour les bornes du monde!

Je voudrais pouvoir me borner là. J'ai examiné la question en prenant les forts tels qu'ils sont; je suis fâché que le rapport me force à faire une citation; le rapport dit que l'on n'armera les forts qu'avec des canons de 16, afin que l'ennemi maître des pièces ne pût exercer aucune action sur ... fut des lettres.

» Recevez, monsieur, mes affectueux compliments.

SALVANDY. »

— Le *Moniteur* publie ce matin un premier rapport pour 1845 des actes de courage et de dévouement qui, depuis le 9 août dernier, ont été administrativement constatés en France. — Quelque incomplet que soit ce bilan officiel des vertus françaises, il n'en faut pas moins savoir gré au ministère de le publier. C'est un hommage légitimement rendu à des hommes qui ont été sublimes sans s'en douter; c'est aussi un hommage au peuple d'où sont sortis tous ces braves gens qui n'ont eu besoin pour être héroïques que d'obéir à leurs généreux instincts.

— M. Godefroy Cavaignac, un des principaux rédacteurs du journal la *Réforme*, a succombé ce matin, après une longue et douloureuse agonie, aux suites d'une phthisie pulmonaire.

— M. Théodore Chabert, ancien membre du conseil des cinq-cents, lieutenant-général en retraite, commandeur de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis, vient de mourir à Grenoble, âgé de 87 ans.

— Aujourd'hui à onze heures ont eu lieu, à l'église de Passy, les obsèques du général Guillaume de Vaudoncourt. Des officiers de tout grade, des pairs, des députés, des hommes de lettres l'ont accompagné à sa dernière demeure. Un bataillon d'infanterie lui a rendu les honneurs militaires. Deux discours ont été prononcés sur sa tombe par M. Eugène de Monglave, son ancien aide de-camp, et par M. le docteur Simon, interprète des regrets du département de la Moselle, où le général a laissé des souvenirs qui ne s'effaceront pas.

— Le *Journal de Rouen* annonce que M. Charles Lafitte, député de Louviers, est dangereusement malade.

— La *Gazette du Languedoc* croit pouvoir assurer, d'après un de ses correspondants de Madrid, que la reine Isabelle fera cette année une visite à la cour de France.

— Les journaux de Londres font observer que la maladie de M. Guizot et l'incertitude qui existe quant à l'issue des questions américaines maintiennent la Bourse anglaise dans un grand état de langueur.

— Les auteurs du vol commis chez M. Richer, bijoutier, rue Saint-Antoine, viennent d'être arrêtés. Chose étrange, ils n'étaient que deux, et encore le souterrain par lequel ils sont entrés dans la boutique n'a-t-il été fait que par un seul. On a retrouvé en la possession de ce dernier tous les bijoux volés à M. Richer.

— Un acte de bienfaisance que l'éloge affaiblirait, nous est ainsi rapporté par la correspondance Mallet :

« ... Aujourd'hui, une foule de promeneurs s'assemblaient rue de la Paix, vis-à-vis de la caserne des pompiers. — Sous le porche qui conduit à la cour de la gymnastique de cette caserne, se trouvaient une trentaine de vieillards, de femmes, d'enfants hâves et étiolés, de pauvres infirmes ayant tous à la main un vase de terre ou de ferblanc. Puis deux sapeurs-pompiers sont arrivés avec deux grandes casseroles remplies de soupe et de haricots. Aussitôt ils ont procédé à une impartiale distribution. Tous les jours, les braves et dignes sapeurs de la rue de la Paix,

---

... temps de repos et de joie qui vous dédommageait du passé. Le hasard a déjoué tous mes plans, le moment suprême que j'espérais toujours reculer est venu. Notre existence à tous va se décider dans quelques heures! Voilà pourquoi j'ai parlé, monsieur, et maintenant que j'ai tout dit, je vous répète ma demande et je vous conjure d'y répondre sans réticence, sans détour. Avez-vous dans votre cœur le même amour pour celle que j'ai osé nommer ma fille? Vous sentez-vous capable de lui tenir seul lieu de toute famille et de lui faire oublier à force de bonheur ce qu'elle a souffert jusqu'à ce jour?

De Gausson qui avait écouté la longue confidence du chouan avec un trouble mêlé d'horreur et de pitié, releva la tête. Il était très pâle, mais il n'y avait dans son regard aucune hésitation. Il étendit la main comme s'il eût voulu prêter un serment et répondit d'une voix ferme.

— Sur ma vie et sur mon honneur, j'ai plus d'amour pour celle que vous avez nommée votre fille, sur ma vie et sur mon honneur je me sens capable de lui tenir lieu de tout et de la rendre heureuse.

— Alors rien n'est désespéré, reprit Marc avec effort.... demain.... je parlerai à monsieur de Luxeuil.

Et comme il vit que de Gausson voulait l'interrompre :

— Oh! ne craignez point d'essai de conciliation, continua-t-il plus vivement; je sais que ce serait une tentative inutile.... non... il faut que toute incertitude finisse... que votre avenir se décide, et il se décidera....

— Et par quel moyen? demanda Marcel.

— Vous le saurez... plus tard, répliqua le chouan, qui s'était levé... pour ce soir, c'est assez... Dormez, monsieur, afin d'avoir demain toutes vos forces; dormez, et bon courage.

Il fit de la main un signe à de Gausson, qui salua, et il s'avança vers la porte; mais au moment de l'ouvrir, il se retourna les yeux baissés et dit d'une voix oppressée :

— Je ne vous ai rien caché, et après avoir écouté, vous vous êtes tu! Je comprends ce silence, c'était, sans doute, tout ce que je pouvais espérer de votre justice. A vos yeux, le repentir n'a pu expier le crime... et vous n'éprouvez pour moi que haine et mépris!...

— Non, dit Marcel avec quelque effort, si mon premier sentiment a été l'indignation... ensuite... il a cédé... à la pitié! et maintenant je vous plains.

Marc le regarda.

— Vous le pouvez, dit-il, d'un accent sourd, plaignez-moi, plaignez-moi! Si mon plus cruel ennemi savait ce que j'ai souffert, il renoncerait à la vengeance. Ce secret que je viens de dire... voilà vingt années qu'il pèse sur ma poitrine; qu'il me déchire, qu'il m'étouffe! Vingt fois, il a failli m'échapper; vingt fois, quand j'étais près d'*elle*, quand elle me remerciait; vingt fois j'ai failli lui dire : — Je suis ton père!... mais elle m'eût répondu par un cri de douleur; elle eût rougi... Je me suis tu. Oh! monsieur, n'avoir qu'une pensée et ne pouvoir l'avouer, n'avoir qu'un amour et le tenir caché comme un crime. N'avoir jamais espérer de retour... Et ma fille, monsieur... Eh bien! savez-vous... je mourrai sans l'avoir embrassée!

L'accent avec lequel ces mots avaient été prononcés émut de Gausson.

— Pourquoi vous arrêter sur ces tristes pensées, dit-il d'un ton radouci? Songez plutôt à cette expiation si courageusement entreprise et qui doit vous relever à vos propres yeux. Si vous n'avez pas les droits d'un père, vous en avez eu le dévouement, et, autant que vous l'avez pu, vous en avez mérité le nom.

— Le pensez-vous sincèrement? demanda Marc, les regards fixés sur le jeune homme. Ai-je vraiment reconquis ce titre usurpé par un crime? Ah! si vous le croyez, montrez-le moi par un signe. Prouvez-moi qu'à vos yeux j'ai réellement racheté ma faute, que je ne suis plus pour vous un objet de mépris.

De Gausson lui tendit la main. Marc poussa un cri de joie, et la saisit.

— C'est donc vrai, s'écria-t-il au milieu de ses larmes... Vous m'avez pardonné... vous... vous... être pur et loyal... J'ai donc conquis le droit de presser une main sans souillure! ah! laissez-la moi, laissez-la moi, M. Marcel.... Songez... *elle* aussi elle l'a pressée. Cette main lui appartient... comme le cœur... en la sentant... c'est à elle que je pense; c'est elle que je vois!

Il avait approché la main du jeune homme de ses lèvres et la baisait avec des sanglots et des larmes. De Gausson attendri s'efforça en vain de l'apaiser par de douces paroles; l'horloge qui sonnait minuit, put seule le rappeler à lui-même. Il laissa aller la main de Marcel, essuya ses yeux et se redressant :

— Assez, dit-il, comme s'il se parlait tout haut; assez maintenant... et merci à vous M. Marcel; je m'en vais raffermi, heureux! Je ne crains plus rien désormais. Avant de venir j'avais vu M. de Luxeuil, tout est convenu. De peur qu'on ne soupçonne quelque chose, vous sortirez demain avec le conducteur de notre barque; il connaît les chemins et vous vous rendrez ensemble au carrefour des Pierres noires, tandis que votre adversaire vous rejoindra par un autre chemin; je le conduirai moi-même. Le banquier demeurera à l'auberge afin de veiller sur Mme Honorine; c'est M. de Luxeuil qui l'a exigé. Adieu! ayez confiance.

Il serra encore une fois la main du jeune homme et sortit.

Mais au lieu d'entrer dans la chambre qui lui était destinée, il descendit avec précaution l'escalier et ouvrit la porte qui conduisait à la cour de l'auberge.

Bien que l'orage fût apaisé, la nuit était sombre, le vent sifflait sourdement et l'eau tombait des toitures avec un bruit régulier et monotone. Marc fit quelques pas dans la cour et s'arrêta sous une fenêtre. C'était celle d'Honorine. L'inquiétude de la jeune femme l'avait sans doute tenue éveillée, car la lumière brillait à travers les rideaux sur lesquels son ombre passait par instants. Marc s'appuya au mur les mains jointes et les regards tournés vers la fenêtre. Priait-il pour Honorine, lui adressait-il mentalement quelque confidence, ou s'oubliait-il seulement dans une rêverie dont elle était l'objet? Dieu seul eût pu le dire; mais il demeura immobile à la même place jusqu'à ce que l'ombre et la lumière eurent disparu. Il sembla alors s'éveiller d'un rêve, tendit les bras vers la fenêtre avec un sanglot, et, sortant de la cour, prit seul le chemin de la grève.

EMILE SOUVESTRE.

(*La fin à demain.*)

— Nous avons dit que les fables lues avant-hier par M. Viennet, dans la séance des cinq Académies avaient eu le plus grand succès. L'une d'elles est surtout de circonstance. Nos lecteurs ne nous pardonneraient point de les en priver. Les allusions, il est vrai, sont des plus transparentes, mais M. Viennet n'a nommé personne, et à l'époque de personnalités où nous sommes, on ne peut pas être plus charitablement personnel. Que le lecteur en juge :

LES DEUX BATEAUX ET LE SINGE.

> Deux bateaux descendaient de riantes savanes
> Où de l'Européen les cités et les bourgs
> Avaient des vieux Natchez remplacé les cabanes,
> Et du Metchacébé suivaient en paix le cours.
> Un singe par hasard s'était mis du voyage :
> Domestique animal par son maître égaré,
> Et dans une des nefs par un mousse attiré,
> Il amusait l'un et l'autre équipage.
> Quand, au gré des vents ou des eaux,
> Se rapprochaient les deux bateaux,
> Appelé, tiraillé par cent voix discordantes,
> Il franchissait d'un bond les vagues bouillonnantes,
> Courait après les fruits, fondait sur les gateaux,
> Offerts des deux côtés par des mains agaçantes;
> Et l'infatigable sauteur,
> De l'un à l'autre bord promenant ses gambades,
> Changeait à chaque instant, au gré de son humeur,
> De navire et de camarades;
> Et chacun des bateaux, triomphant tour à tour,
> Par des transports joyeux saluait son retour.
>
> Quelques singes d'une autre espèce,
> Qui par ambition, souvent même par peur,
> De partis en partis voltigent sans pudeur,
> Vanteront et peut-être envieront son adresse :
> Attendez la fin de la pièce!
> Pour être pris à ce jeu périlleux
> Il ne fallait qu'une imprudence;
> Dans un élan malencontreux,
> Mon singe des deux nefs jugea mal la distance,
> Et disparut entre les deux.
> « Il pouvait, dira-t-on, se sauver à la nage. »
> Sans doute; mais le ciel ne permet pas toujours
> Que l'homme adroit passe pour homme sage.
> Un tournant l'engloutit, et comme c'est l'usage,
> Ceux qui s'amusaient de ses tours
> S'amusèrent de son naufrage.

l'attention publique : la première, nous en avons publié les détails hier, a jeté Lyon dans la désolation ; les feuilles lyonnaises ne nous fournissent pas encore le chiffre exact des victimes. Voici les détails que nous apportent les journaux de Londres sur deux autres désastres qui ont eu lieu, l'un à Yarmouth, l'autre sur la côte de New-York :

NEW-YORK, 11 avril. — Un de ces terribles évènements, devenus presque journaliers par l'imprudence et l'incurie proverbiales des marins américains, vient de frapper de consternation la population de New-York et de toute la côte. Le bateau à vapeur *Swallow*, ayant à bord 350 passagers, partit d'Albany le lundi 7 avril, à six heures, pour New-York. Lorsqu'il fut en vue d'Hudson, près d'Athènes, il toucha sur un rescif, et se brisa en deux. L'alarme se répandit aussitôt à bord ; il y avait un grand nombre de dames dans les cabinets, et quelques-unes d'entre elles essayèrent de se jeter à la mer pour atteindre le roc. Les hommes, doués de plus de sang-froid, les retinrent dans le but de leur éviter une mort certaine. C'était une scène effrayante que celle qui se passait en ce moment au *Swallow* : les hommes, les matelots luttaient contre les infortunées qui voulaient se jeter dans les flots ; on entendait des cris de désespoir partir de tous les points du navire ; l'eau envahissait les cabinets, et la nuit était des plus sombres.

« Mais une lueur vint bientôt éclairer ce drame terrible ; l'affaissement du navire dans le milieu avait fait répandre le feu de la machine à vapeur, l'incendie était à bord ! Les flammes font des progrès rapides ; environnés par le feu et l'eau, les malheureux naufragés ne songent plus qu'à mourir. Heureusement, deux bateaux à vapeur viennent au secours du *Swallow*. L'*Express* et le *Rochester* mirent leurs bateaux à la mer et recueillirent 204 naufragés. Ainsi 146 personnes ont péri !

Ce malheur est dû à la maladresse du pilote, car le rescif est bien connu, et du reste le voyage se fût effectué sans accident s'il eût pris le chenal. »

— NORWICH, vendredi, 8 heures du soir. — La plus douloureuse sensation règne en cette ville. Une épouvantable catastrophe est arrivée à Yarmouth. M. Nelson, le clown, attaché au cirque de M. Cook, actuellement à Yarmouth, avait annoncé qu'il se ferait traîner par quatre oies sur la rivière du Nord. Le pont suspendu traverse cette rivière ; cinq à six cents personnes se trouvaient sur le pont ; mais, chose horrible, entre cinq et six heures le pont s'écroula. On dit que cent ou cent-cinquante personnes ont péri. La plus grande consternation règne ici ; des convois spéciaux partent à chaque instant ; le télégraphe ne cesse de jouer. Le bruit court que déjà cinquante-trois victimes ont été retirées mortes. On pense que beaucoup d'autres encore sont ensevelies sous les flots.

— Un évènement déplorable a eu lieu, le 29 avril, sur la route de Rochefort à Saintes ; la *Revue de l'Ouest* le relate ainsi :

« La voiture publique qui fait le service entre ces deux villes, partie de la première à dix heures du matin, était conduite par un postillon ivre ; les chevaux furent lancés avec une incroyable rapidité aussitôt après la descente du pont de Charente. Plusieurs fois les voyageurs frémirent d'effroi en se sentant soumis à de violents cahots et à des oscillations capables de provoquer une chute fatale. L'évènement pressenti se réalisa ; les chevaux emportés ne s'arrêtèrent que quand la diligence fut renversée sur le côté. Une dame de la Rochelle, mère de famille, ayant avec elle deux enfants, une jeune domestique et une demoiselle de ses amies, occupait le coupé ; elle eut le visage déchiré et fut obligée de sortir par la portière à travers une glace brisée. Ce fut par là qu'elle reçut ses enfants, sauvés miraculeusement d'une mort certaine.

» Dans l'intérieur, un voyageur avait le bras fracturé en deux endroits, un autre avait cinq dents brisées, la lèvre profondément déchirée et le front ouvert par un éclat de verre. Le conducteur, tombé sous la voiture, est mort écrasé. M. Fagot, de la Rochelle, ancien médecin des armées, lui a vainement prodigué les plus prompts secours. Tout espoir était perdu. Au milieu de la consternation générale ce médecin a conservé une grande présence d'esprit, et il a pu apporter des soulagements à toutes les douleurs. »

— On lit un curieux passage dans la correspondance générale de Madrid du 29 août ; c'est une flatterie castillane à laquelle M. Eugène Sue ne s'attendait pas :

« Décidément le *Juif errant* et les Jésuites tournent les têtes. Un feuilletoniste espagnol, qui rend compte d'une course de taureaux, com-

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 5 MAI.

La *Presse* déplore la funeste tendance que l'on a en France à s'armer du côté du continent, c'est-à-dire contre les éventualités les plus douteuses, tandis que l'on néglige de mettre nos côtes en bon état de défense, c'est-à-dire de s'armer contre les périls prochains et peut-être inévitables.

Elle combat l'armement comme elle a combattu les fortifications. Seulement elle a tort de croire que les députés qui ont voté les murailles ne puissent pas, sans inconséquence, refuser l'armement. Elle se trompe quand elle dit que les murailles sans artillerie ne peuvent produire aucun effet moral sur une armée d'invasion. Une simple chemise autour de Paris et des mousquets, c'est autant qu'il en faut pour forcer l'ennemi à ne pénétrer au sein de la France qu'après avoir assuré la liberté de ses mouvements en arrière.

La *Presse* consacre un long article à développer et à appuyer la proposition de M. le Saint-Priest relative à une augmentation de l'effectif de la gendarmerie aux dépens de l'effectif de l'armée. Le gendarme est la clef de voûte de l'édifice social actuel. « Admettez, par la pensée, dit la *Presse*, que la gendarmerie fût supprimée en France, pour un mois seulement, et figurez-vous à quel nombre, à quelle énormité d'attentats le pays serait en proie. »

Le *Journal des Débats* se borne à donner l'amendement proposé par M. Taillandier et qui consiste à exiger une loi pour le transfert des bouches à feu de Bourges à Paris, et une loi pour la mise en état de siége, sauf le cas d'un investissement subit.

Le *Courrier français* termine son article sur l'armement intitulé les *Jésuites de la guerre*.

« Les canons sur les forts détachés signifient qu'au bout de quinze ans la révolution de juillet déclare à l'Europe se défier d'elle-même et vouloir se soumettre à l'application du système pénitentiaire dans la cellule qu'elle s'est bâtie, et où décidément elle s'enferme sous bonne garde. Ils signifient encore, ces canons en question, qu'après quinze années de règne, la dynastie, du fait de son ministère, déclare au pays la nécessité de munir d'une sorte de garde royale sur affûts son trône élevé par la main de la nation.

» Escobardez tant qu'il vous plaira, messieurs, nous ne sortirons pas de là, c'est de bon sens et nous nous y tiendrons. »

— Le *Constitutionnel* revient sur l'appréciation du caractère des débats sur les Jésuites. Voici la conclusion de son article :

« Où était le ministère ? Sur le banc des ministres avec M. Martin (du Nord), ou à la tribune avec M. Thiers ? Le cabinet impuissant et inutile tient la place du gouvernement ; l'opposition en a presque toujours le rôle, les pensées, le courage et le talent. »

— Le *Commerce* fait remarquer que l'on ne met aucun intervalle entre les deux grandes discussions des Jésuites et de l'armement. « Que ce » rapprochement soit fortuit ou non, dit-il, il n'en est pas moins fâcheux. » L'armement ne devait pas, ce nous semble, venir après les Jésuites, » comme la petite pièce après la grande. »

Marchés de Paris.

Halle aux farines du 5 mai. — Arrivages 1842-58. — Ventes 2162-06. — Restant 22827-69. — Gruaux, 47,75 à 48,50. — Farines, 1re 30,00 à 32,50 ; 2e 28,00 à 29,96 ; 3e 24,25 à 00,00 ; 4e 17,10 à 19,75. — A livrer 1241-57.

Marché de Sceaux, 5 mai. — Il a été amené 1296 bœufs et on en a vendu 1207 à 1,11-1,02-0,90. — Sur 176 vaches, 157 ont été vendues 1,02-0,88-0,74. — 528 veaux amenés ; 518 ont été vendus 1,74-1,46-1,28. — 8765 moutons, sur lesquels 8067 ont été vendus 1,42-1,22-1,02.

Marché de la Vallée du 5 mai. — Agneaux 3,00 à 27,00. — Canards barbotteurs, 1,00 à 1,25. — Canetons de Rouen, 4,25 à 6,00. — Chapons gras

tales, 404.

Chemins non constitués : Bordeaux, 710. — Boulogne, 637 50. — [illegible]reau, 560.

Obligations des chemins de fer : Saint-Germain anc., 1245. — Id. [illegible] 1250, 1245. — Versailles anc. 1060, 1055. — Id. nouv. 1210. — Orléans, 12[illegible] — Grand'Combe, 1170.

A terme : Rente de Naples, récép. Rothschild, fin cour. 101 25.

5 0/0 compt.	1er c. 120 15	P. H. 120 35	P. B. 120 15	Dr c. 120 35	n. 120 [illegible]
— fin cour.	120 50	120 80	120 40	120 30	120 [illegible]
— en liquid.					
3 0/0 compt.	85 70	85 70	85 60	85 60	85 [illegible]
— fin cour.	85 70	85 80	85 70	85 70	85 [illegible]
Emp. au c.					

au compt.	1er C.	Der C.	DIFe S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFes le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	108 » »	» »	
4 0/0.....	109 »	» »	» »	— Portugais.	» »	» »	
O. de l. V.	1475 »	» »	» »	Emp. D. active	60 1/8	» »	B. »[illegible]
B. de Fr.	3240 »	» »	» »	5 0/0 Naples.	102	» »	
				— Romain..	106 3/4	» »	H. »[illegible]
C. G. 1000	» »	» »	» »	Obl. Piémont.	1272 50	» »	
C. hyp...	767 50	768 75	H. 1 25	Emp. d'Haïti.	435 »	432 50	B. 2 [illegible]
4 Can....	1270 »	1275 »	H. 5 »	Banq. belge.	» »	» »	

CHEMINS DE FER					
St-Germ.	1040 »	» »	B. 5 »	15 c. 1045, 1042 50.	H. [illegible]
V. R. Dr.	520 »	» »	» »	— 525.	H. [illegible]
— R. G.	320 »	325 »	H. 5 »	—	
Orléans.	1210 »	1205 »	H. 5 »	— 1210, 1205, 1210.	H. 10
Strasb...	272 50	270 »	B. 2 50	— 274 75, 270.	
Rouen..	1080 »	1075 »	B. 5 »	— 1080, 1077 50, 1082 50.	H. [illegible]
Havre...	875 »	870 »	B. 1 25	— 875, 865.	H. 3
Marseill.	1005 »	» »	» »	— 1010, 1005, 1020.	H. 12 [illegible]
Vierzon.	817 50	812 50	B. 5 »	—	

LONDRES, 3 MAI.

Consol. 98 3/4 7/8.

C. DE LA COULISSE.

Av. 85 75.
Ap. 85 70.

Rep. Fin c. F. pr.
3 p. 0/0 10 5.
5 0/0 20 25.
Bons du Trésor.

à 1/8 à 4 mois.

Primes.

F. c. [illegible] 85, 85 85 d. 50.
F. p. 85, 86 05 d. m.
F. p. 120 65 d. [illegible]
121 05, 120 85 d. [illegible]
Orl. 1215 1220 d. 20 [illegible]
mai.
1230, 1232 d. 10 [illegible]
Strasb. 277 50, 275 d. [illegible]
282 50, 277 50 d. 10 [illegible]

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 87,50 à 00,00 ; courant du mois, 89,00 à 00,00 ; 4 mois d'été, 93,50 à 95,00 ; 4 derniers [illegible] 99,50 à 100,0 ; 4 premiers 1846, 102,00 à 00,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 94,00 à 95,00 ; courant du mois en octobre, 95,00 à 00,00 ; novembre et décembre, 89,00 à 90,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 96,00 à 00,00.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Madame la princesse de CANINO, veuve LUCIEN BONAPARTE, en protestant il y a quelques jours contre l'Histoire du Consulat et de l'Empire, avait annoncé une brochure ayant pour objet de réfuter M. Thiers. Ce livre vient de paraître sous le titre : *Appel à la justice des contemporains de feu Lucien Bonaparte, en réfutation des assertions de M. Thiers dans son Histoire du Consulat et de l'Empire.* (Voir aux annonces.)

Ventes par autorité de justice,

En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, place de la Bourse.

Le 7 mai 1845.

Consistant en guéridon, console, fauteuils à la Voltaire, chaises, le tout en acajou ; lampes, chapeaux.

AUTRE, le 8 mai à midi. — Consistant en guéridon, armoire à glace, table, chaises, fauteuils, glaces. Chapeaux de femme, rideaux, ustensiles de ménage et autres objets.

AUTRE, le 7 mai. — Consistant en buffets avec étagère, causeuse, fauteuils, armoire, petite bibliothèque, chiffonnière, bureau, tabourets, flambeaux, rideaux, tableaux et autres objets.

AUTRE, le 8 mai. — Consistant en comptoir, balance, 10 bidons, un porte registre et cartonnier, armoire, chaises, table, console, toilette à la duchesse, fontaines et autres objets.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., rue du Croissant, 16.

Spectacles du 6 mai.

7 h. »/» OPÉRA. — Représentation extraordinaire.
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Mme de Lucenne.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon.
7 h. »/» ODÉON. — Antigone. Camoëns.
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Le Petit Poucet. Mme Bugolin. Misères.
7 h. »/» VARIÉTÉS. — Deux Pierrots. Conte de fées. Tom Pouff.
7 h. »/4 GYMNASE. — L'Image. Jeanne et Jeanneton. Les 3 Péchés.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Un Poisson. Le Vieux. Bas bleu. Part du diable.
6 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
6 h. »/» AMBIGU. — La Peste noire.
6 h. »/» GAITÉ. — La Tour.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. »/» COMTE. — Ah ! mon Habit. Homme de Carentan. La Materla.
6 h. »/» FOLIES. — L'Orage. Mystères. Mariage. Taupin.
6 h. »/» LUXEMBOURG. — Charlotte. Duchesse et Poissarde. Perlerinette.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

... dans les mêmes régions des principes.

M. de Lamartine s'est donné aujourd'hui cette belle et noble ...

Il est venu jeter l'éclat magique de sa parole au milieu de cette majorité, qui, pour éviter les discussions sérieuses et les idées générales, amoindrirait et effacerait volontiers la Chambre. L'inattention, les chuchotements, les causeries auxquels ont affecté de se livrer les honorables des centres, pendant que le noble orateur occupait la tribune, ne prouvent que trop ces tendances.

M. de Lamartine a lutté courageusement pour percer la carapace de faux dédain dont s'enveloppait la majorité ministérielle; il a fini par forcer celle-ci à compter avec les idées, et a commandé l'attention générale.

Nous le félicitons de cette victoire remportée sur le plus triste des systèmes employés pour épuiser, décourager et réduire les orateurs gênants qui se servent de la tribune nationale pour porter à la Chambre des idées élevées et de nobles sentiments.

M. de Lamartine a développé la proposition suivante : l'opposition, les citoyens qui protestent contre l'armement des fortifications ont-ils raison de craindre? Les appréhensions qu'ils ressentent ont-elles une cause?

Cette thèse ramenait l'illustre orateur à l'histoire des quinze dernières années et lui ouvrait le champ de l'avenir.

Il a pris le gouvernement, issu des barricades de juillet, à son origine et, en le faisant repasser par la filière des actes accomplis, il a prouvé que la pensée de ce gouvernement a toujours suivi une marche réactionnaire, une marche qui fortifiait le Pouvoir gouvernemental dans un intérêt étroit et égoïste en déshéritant peu à peu la nation et en diminuant ses garanties.

Un jour, c'est Lafayette que l'on prive du commandement général des gardes nationales ; le lendemain éclosent les premiers projets de construction des forts détachés ; plus tard, c'est une loi qui investit le gouvernement d'un arbitraire absolu en matière d'association, la presse que l'on charge de nouvelles entraves, le jury muselé, la Chambre des pairs investie d'un pouvoir extraordinaire, la fortification de Paris décrétée par ordonnance, six semaines après que les craintes de guerre étaient dissipées, la loi de régence, etc.

M. de Lamartine a groupé tous ces faits, et il a fait jaillir de leur contact la pensée intime du gouvernement, cette pensée qui nous mène par une succession non interrompue de combinaisons machiavéliques à priver la France des fruits de ses longues et sanglantes révolutions. Il a fait le bilan des prérogatives des deux grands Pouvoirs actifs de l'Etat, celles du gouvernement, celles de la Chambre des députés ; d'un côté, il a montré une administration disposant d'un budget de quinze cents millions, des places, des honneurs, de la nomination illimitée des membres de la Chambre ... s'agit en aucune façon d'établir ici, ce que personne ne conteste, que les Chambres ont prêté depuis quinze ans leur appui à la pensée gouvernementale.

La question n'est pas là : le Pouvoir a obtenu peu à peu tout ce qu'il a demandé ; c'est vrai, mais ce qu'il a obtenu, n'est-ce pas de se fortifier continuellement sans étendre les prérogatives de la Chambre, et au détriment des garanties libérales et nationales?

S'il a su rendre les Chambres complices d'un système matérialiste et rétrograde, le système en est-il moins matérialiste et rétrograde, et les hommes qui déplorent ce système ont-ils moins tort de s'alarmer du couronnement de canons qu'on prétend lui donner aujourd'hui?

Quels sont les actes favorables aux intérêts de tous que le gouvernement a cherché à faire prévaloir en vertu de la puissance incontestable, dont il a été investi par ses majorités? Depuis la législation de septembre, depuis que le gouvernement s'est vu armé des grands moyens de répression qu'il ambitionnait le plus, et qui devaient lui donner toute sécurité, qu'a-t-il fait pour le progrès et pour la liberté? A-t-il présenté aux Chambres des projets de loi pour donner aux électeurs, même dans le cercle électoral actuel, le moyen de pouvoir envoyer à la Chambre des députés représentant fidèlement non pas des clochers, mais les opinions et les idées qui existent dans le pays? A-t-il seulement fait preuve de bon vouloir en acceptant les capacités, en abaissant le cens de l'éligibilité des députés? S'est-il prêté à aucune mesure qui pût accroître la sincérité, la considération et l'autorité de la représentation nationale? Nous pourrions joindre encore à celles-ci bien d'autres questions politiques : mais, pour passer immédiatement à un autre ordre d'idées, nous demanderons si le gouvernement a daigné jeter, suivant l'expression hardie de M. de Lamartine, un coup-d'œil bienveillant dans les profondeurs du peuple? A-t-il étudié ses souffrances et ses douleurs? A-t-il pensé à les alléger, à les amoindrir? Non, toujours non. Il a élargi la curée budgétaire, il a jeté des milliards dans des dépenses improductives, sans rien faire pour les grandes questions qui doivent assurer du pain au peuple par les perfectionnements de l'agriculture, et lui donner la possession des instruments de travail, par un bon système d'organisation des finances et de l'industrie. Ne l'a-t-on pas vu tout récemment réduire encore la faculté ouverte par la caisse d'épargne à l'ouvrier laborieux et économe de se ménager une rente sur la fin de sa vie, et réduire du tiers un *maximum* de 30 centimes par jour? Et cela dans la crainte de grever le budget de quelques millions, ou dans l'impuissance de déterminer un emploi utile et fécond des fonds des caisses d'épargne!

Nous remplirions les colonnes de ce journal si nous voulions ... des chemins de fer. Selon lui, un monopoleur est celui qui vend ou détient seul dans toute l'étendue du pays une nature de marchandise. Or, comme il y a des canaux au nord et au midi de la France, et qu'ils sont possédés par des propriétaires différents, ces derniers ne sont pas des monopoleurs. Oh! Riquet, s'écrie-t-il, illustre auteur du canal du Midi, tu étais donc un monopoleur, etc., etc! Nous ne nous arrêterons pas à réfuter ce raisonnement, nous n'entendons le donner que pour exemple de la méthode d'argumentation employée par le savant pair.

Le même orateur a fait ensuite un grand éloge de l'esprit d'association ; nous nous y joignons sans réserve ; nous admettons également que les grandes compagnies associées peuvent devenir dans l'Etat une digue contre les envahissements du Pouvoir ; c'est ce que, en élargissant davantage les questions, nous appelons la constitution de la féodalité industrielle : car ces compagnies ne forment digue qu'à condition de posséder une force ; or, dès qu'elles auront une force bien stable, et elles la possèdent déjà en partie, elles ne se contenteront pas d'empêcher les irrupteurs, elles feront au contraire elles-mêmes irruption dans le Pouvoir, et entreront en partage du gouvernement.

Nous avions invité hier le ministère à venir établir d'une manière évidente le bon droit de l'ordonnance du 23 mars ; nous n'avons pu qu'être satisfaits sur ce point du discours de M. le ministre des travaux publics, qui a démontré avec clarté que cette ordonnance ne lésait *en rien de juste* les porteurs d'actions de jouissance.

M. le comte Roy est monté un instant à la tribune pour appuyer de sa vieille expérience les conclusions du ministre, que la Chambre a semblé approuver ; néanmoins le vote général a été renvoyé à demain.

Le sept avril en province.

L'anniversaire de la naissance de Fourier a été célébré cette année, dans les diverses parties de la France, par les amis de l'organisation du travail et par un certain nombre d'hommes sympathiques à la cause de l'Association, qui, sans partager toutes les espérances de l'École sociétaire, appuient vivement notre politique d'ordre et de progrès pacifique, et se plaisent à nous encourager de leur approbation et de leur concours.

Si nous devions publier toutes les communications qui nous ont été adressées à cette occasion, nous citerions non seulement toutes les principales villes de France où, depuis plusieurs années déjà, la naissance de Fourier est régulièrement fêtée, mais encore un grand nombre de petites localités où cet anniversaire n'avait jamais été célébré.

Parmi ces dernières se trouve la ville de Salins, que nous aimons à citer parce qu'elle est, après Besançon, la première où la parole de Fourier ait été recueillie et comprise. Voici deux des toasts qui y ont été portés :

A la propriété!

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Le feuilleton de la *Démocratie pacifique* commencera le 20 de ce mois la publication du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, épisode de 93, roman en 3 vol. de M. ALEXANDRE DUMAS.

Dans l'intervalle, nous publierons :

UN VICE, charmante petite nouvelle de CH. DICKENS, traduite par ... DE MONTGOLFIER ;

La suite des AVENTURES DE NICOLAS PAPOUF, et quelques autres morceaux de littérature.

LES RÉPROUVÉS ET LES ÉLUS [1].

Quatrième partie.

XIII. — LA GRÈVE DE SAINT-MICHEL.

M. de Gausson était parti avec le vieux pêcheur à l'heure convenue ; de Luxeuil et Marquier ne tardèrent pas à descendre ; le banquier tout frissonnant et tout pâle se plaignait du froid du matin.

— J'ai bien peur, mon cher, que le froid ne soit point dans l'air, mais en vous-même, fit observer Arthur, dont l'accent était plus railleur et l'air plus hautain que de coutume ; cependant, vous serez ici parfaitement en sûreté.

— Il s'agit bien de moi, reprit Marquier, quand vous allez vous exposer...

— De grâce, ne vous occupez pas des dangers que je cours, interrompit de Luxeuil, et songez seulement à tenir votre promesse.

— Ne craignez rien ; je vous réponds que Mme Honorine ne quittera point l'auberge.

— J'espère que vous me tiendrez parole ; vu qu'il s'agit seulement de tenir tête à une femme. J'emmène tous ceux dont la présence eût pu vous embarrasser... même ce *monsieur* Marc.

— Le voici.

L'ancien chouan venait en effet d'entrer. Il était enveloppé d'un caban de peau de chèvre et tenait une lanterne à la main.

— M. de Luxeuil est-il prêt? demanda-t-il d'une voix brève.

— Vous voyez que je vous attends, dit Arthur qui boutonnait ses gants.

Marc ouvrit en grand la porte qui donnait sur la rue et fit un pas au dehors.

— Au revoir donc... ou adieu... dit de Luxeuil au banquier en allumant un cigare, dans une heure vous aurez de nos nouvelles.

Marquier voulut répondre, mais Arthur lui imposa silence du geste, affermit son chapeau sur sa tête, plaça son cigare entre ses lèvres et suivit son conducteur.

Les premières lueurs du jour blanchissaient seulement l'horizon ; les brouillards de la mer couvraient le rivage, et l'on apercevait à peine le sentier qu'il fallait suivre. Marc allait en avant, éclairant de sa lanterne les pas de son compagnon. Ils descendirent d'abord jusqu'au pont du Couesnon, puis gagnèrent la grève.

Le vent était froid et humide ; de Luxeuil pressa le pas sans s'en apercevoir, de manière à marcher de front avec Marc. Le duel dont il allait courir les chances ressemblait trop peu à ceux dont il était précédemment sorti victorieux, pour qu'il n'éprouvât pas, malgré lui, quelque chose de cette inquiète impatience qui s'éveille chez tout homme à l'approche du danger. Son sang circulait plus vivement, une agitation involontaire parcourait ses nerfs, il chantait sans s'en apercevoir ; il eût voulu parler, et le silence de son compagnon l'oppressait ; enfin, quelle que fut sa répugnance, il se décida à lui adresser la parole.

— Sommes-nous bientôt à l'endroit où M. de Gausson doit nous attendre? demanda-t-il.

— Non, répondit le chouan.

Il y eut un court silence.

— C'est, il me semble, une étrange idée d'avoir choisi un rendez-vous si éloigné, reprit Arthur ; tout pouvait se décider à dix pas de l'auberge.

— En exposant Mme Honorine à entendre le coup de pistolet et à voir le cadavre, répliqua Marc.

De Luxeuil fit des épaules un mouvement ironique.

— C'est juste, reprit-il, ce n'est pas tout de se faire tuer pour les dames, il faut encore le faire de manière à ménager leurs nerfs!... Mais, en tous cas, les précautions ont été exagérées ; l'on pouvait aller moins loin.

Marc ne répondit pas.

— Je crains, de plus, que nous ne suivions pas la bonne route, reprit de Luxeuil un instant après ; voyez, le sable cède sous nos pas.

— Ne craignez rien, monsieur, nous arriverons au but, reprit Marc dont le regard semblait chercher à l'horizon.

De Luxeuil, fatigué de ce laconisme, jeta son cigare avec humeur et pressa le pas.

Les premières clartés du soleil levant commençaient à percer le brouillard qui enveloppait la grève ; la brise devenait plus vive, le murmure des flots plus distinct, les sables plus mouvants. De Luxeuil, qui marchait avec peine, et dont le regard se promenait à l'horizon pour découvrir son adversaire, s'arrêta tout-à-coup.

— Sur mon âme, dit-il, si nous étions sur la bonne route, on voit maintenant assez loin pour apercevoir M. de Gausson!

— Vous ne voyez donc rien? demanda Marc d'une voix étrange.

— Rien, qu'une ligne blanche qui tremble là-bas dans le brouillard.

— Et vous ne devinez pas ce que ce peut être?

— En aucune façon ; à moins qu'il n'y ait là quelque banc de rocher ou de sable éclairé par le soleil levant.

Marc, qui s'était arrêté, secoua la tête.

— Ce ne sont ni des sables, ni des rochers, répondit-il, car la ligne grossit, elle avance!...

— Mais qu'est-ce donc alors? s'écria de Luxeuil.

— La mort!

Arthur recula.

— J'ai voulu délivrer la femme qui portait votre nom, reprit le chouan, la rendre libre pour qu'elle pût encore être heureuse.

— Ah! misérable, c'est un assassinat, interrompit de Luxeuil.

— Non, dit Marc tranquillement, c'est un duel, un duel à mort pour tous deux, car aucun de nous ne sortira désormais vivant de cette place.

— Tu mens, s'écria Arthur, en regardant autour de lui. Saint-Michel est là ; je puis encore atteindre le chemin...

Il voulut s'élancer dans la direction du mont, dont la masse sombre commençait à se dessiner dans la brume ; mais, dès les premiers pas, les sables mouvants cédèrent sous ses pieds... Il enfonça jusqu'au genoux et étendit les bras en poussant un cri.

— Un pas de plus de ce côté, et vous êtes englouti dans les grèves, fit observer le chouan.

— Malheureux! tu ne me laisseras pas périr ainsi, reprit Arthur, qui faisait de vains efforts pour se dégager : aide-moi, il en est temps encore... Dis ce que tu veux et je te l'accorderai... Fais tes conditions, mais hâte-toi... Regarde, la mer vient... la mer vient!...

La houle s'avançait en effet avec la rapidité d'un cheval de course : ligne imperceptible d'abord, puis flot grossissant ; c'était maintenant une montagne écumeuse et mouvante qui roulait vers eux avec un immense rugissement ; on distinguait déjà les vagues, on sentait la rafale fraîche et humide!

Les cheveux d'Arthur se dressèrent sur son front ; il fit un effort suprême et se dégagea à moitié ; mais, au même instant, l'écume salée lui jaillit au visage, et le flot le souleva ; il poussa un cri si terrible qu'on l'entendit retentir au dessus de tous les grondements de la mer. L'orgueil qui faisait son courage l'avait abandonné : il ne voyait plus qu'une mort inattendue, horrible, et il avait peur.

Par un mouvement instinctif, Marc s'était rapproché et lui avait tendu la main ; aidé par ce point d'appui, il acheva de se dégager des sables... et retenant le bras de son conducteur.

— Au nom de Dieu!... sauvez moi! s'écria-t-il éperdu... Je renoncerai à mes droits sur Honorine.. je renoncerai à me venger de M. de Gausson... sauvez-moi, et tout ce qui me reste vous appartient... Oh! vite... vite... regardez, le flot gagne, oh! je vous en conjure à mains jointes...

(1) Voir les numéros du 19 décembre 1844 au 11 janvier 1845, et les numéros du 13 février au 6 mai 1845.



qui n'a jamais douté de la bonté infinie de Dieu, ni de sa puissance sans bornes, vint arracher l'homme au blasphème et lui apporter l'espérance en échange de ses tortures et de son douloureux désespoir. Interprète des lois divines, il révèle à l'humanité sa destinée en lui enseignant les voies de la solidarité et de l'harmonie des intérêts.

Les doctrines de Fourier, Messieurs, élargissent le cœur, développent l'intelligence, inspirent la charité, l'amour et remplacent le froid égoïsme de chacun pour *soi* par de chaleureux sentiments de fraternité. Elles repoussent avec l'autorité de la science toute violence et toute exclusion ; elles éteignent les colères et les haines, font disparaître toutes les hostilités, toutes les luttes de partis ; rallient à elles tout ce qui est divergent et hostile, anéantissent toutes les causes de mésintelligence et de guerre entre les individus, les familles, les classes et les peuples, et remplacent partout et pour tous, la souffrance, le désordre et toutes les calamités qui accablent aujourd'hui l'espèce humaine, par l'ordre, la paix, le bonheur et la dignité.

Gloire et bénédiction donc à jamais au bienfaisant génie qui nous a préparé sur la terre les voies d'un heureux avenir et nous en a ouvert les portes !

Espérance à tous ceux qui souffrent !

Courage et persévérance à ceux qui travaillent pour déblayer les routes de la terre promise !

A Fourier, au triomphe de sa doctrine de charité, d'amour et d'harmonie !

A la propagation des idées phalanstériennes !

Messieurs, la propagation des idées phalanstériennes a déjà produit un grand effet dans le monde ; il faut que nous aidions de tous nos efforts cet élan spirituel de notre globe qui gémit encore sous le joug des idées vieilles et rétrécies.

Cependant, notre tâche exige de grandes précautions. Il faut éviter de nous présenter au monde civilisé comme une secte qui arbore un étendard inflexible ou qui construit une église *hors de laquelle il n'y a pas de salut.*

Nous sommes le ciment qui doit reconstruire la Jérusalem nouvelle avec les ruines de tous les temples et les matériaux épars dans le monde. Les religions et les philosophies du passé, ces éclairs de vérité que les hommes n'ont pu comprendre, parce qu'ils en étaient éblouis, ont, à nos yeux, une raison d'être tout-à-fait légitime et nous devons faire voir que chez nous seulement elles obtiendront leur entière satisfaction.

Quelques-uns d'entre nous fréquentent les riches et les puissants de la terre : qu'ils leur fassent entrevoir la plus grande fortune attachée à la réalisation des principes d'Association.

D'autres ont la misère à côté d'eux, qu'ils la soulagent en montrant un terme à ses souffrances.

M. C. B., un des plus anciens disciples de Fourier, a donné lecture d'un toast en vers : *A la prospérité future de la ville de Saint-Etienne*, et où nous lisons les strophes suivantes :

A l'œuvre ! Roi du globe, étends tes larges ailes,
Rien ne peut ralentir ton essor vers les cieux ;
Le travail te conduit aux conquêtes nouvelles,
Qui vont te rendre heureux.

s'attend généralement, sir Hugh Gough aura seul la direction des opérations militaires. La guerre civile ne cessait pas de désoler le Lahore.

Sir Charles Napier poursuit ses opérations dans les montagnes du Béloutchistan, et les pousse avec activité. Le bruit courait que le célèbre chef béloutchi Bijur-Khan avait été fait prisonnier. Les Anglais s'avancent ainsi et continueront à s'avancer dans l'Asie centrale et par le Béloutchistan et par le Pandjaub.

Des ouragans terribles ont dévasté les provinces au nord de l'empire indou.

On s'occupe toujours beaucoup dans le Bengale du développement de l'instruction publique.

Un grand *meeting* a eu lieu à Calcutta dans le but de faire cesser la polygamie chez les Indiens. La question des moyens a été renvoyée à un prochain *meeting*.

Le paquebot le *Charlemagne*, parti d'Alger le 30 avril, est arrivé à Marseille dimanche 4 mai. A son départ d'Alger, on disait qu'une de nos colonnes avait été surprise entre Cherchell et Milians ; nous aurions eu quatre-vingts hommes mis hors de combat, dont vingt tués ; les prolonges auraient été pillées. M. le maréchal Bugeaud, revenu à Alger pour la fête du roi, se serait hâté de partir pour châtier les tribus soulevées.

Selon d'autres nouvelles, Abd-el-Kader aurait réuni les *ulémas* (gens de loi), et provoqué leur appui pour soulever en sa faveur le Maroc. On s'attend à une attaque sur la frontière.

Des plaines de Constantine, les nuées de sauterelles se sont abattues dans la plaine de la Mitidja. Les Maures regardent cette invasion comme un présage certain de la peste.

On écrit de Constantinople que sir Strattford Canning a reçu l'ordre de lord Aberdeen de faire quitter le service militaire de la Porte-Ottomane aux officiers anglais qui y sont entrés, par le motif que la Porte avait appelé des officiers français, et que l'Angleterre regardait cet appel comme une vive offense.

M. Pellarin a cessé, depuis le 14 avril, de participer à la collaboration de nos publications périodiques, sauf la rédaction du compte-rendu de l'Académie des sciences.

M. H. Doherty, qui faisait déjà partie du conseil de direction de l'Ecole sociétaire, remplace M. Pellarin au conseil spécial, institué aux termes de l'article 23 de la société, du 10 juin 1843, conseil à qui est dévolu le choix d'un nouveau gérant en cas de mort ou de démission du gérant actuel.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Séance du 6 mai.

M. LE MARQUIS DE LAPLACE donne lecture de plusieurs pétitions, et en demande le renvoi à la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la conversion des rentes. — Adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 6 mai.

M. CLUPPINER écrit pour demander un congé. — Accordé.

M. DE MACKAU, ministre de la marine, présente un projet de loi portant demande d'un crédit de onze millions pour l'amélioration du port de Toulon, et d'un crédit de dix millions pour l'amélioration de celui de Port-Vendres.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'armement des fortifications de Paris.

M. Arago a la parole pour compléter et rectifier son discours d'hier.

M. ARAGO. J'ai dit hier à la Chambre que je m'engageais à apporter aujourd'hui la soumission d'un fondeur en bronze qui s'obligerait à livrer 50 canons par jour. J'avais été conduit à faire cette assertion, par suite d'une conversation que j'avais eue, il y a plusieurs mois avec un de mes amis conseiller à la cour royale de Paris. Quand la loi d'armement des fortifications fut présentée, je l'interrogeai de nouveau sur ce qu'il m'avait dit précédemment et il me répéta qu'un fabricant de sa connaissance était prêt à fournir 1 500 canons par mois.

Ce matin, je me suis adressé directement au fabricant, et des explications que j'ai reçues il résulte que mon ami s'était trompé; qu'une seule usine ne pouvait fournir 50 canons par jour, et que pour arriver au chiffre de 1 500 canons par mois, il faudrait employer cinq ou six usines. Je tenais à rectifier ce fait. Cette rectification n'infirme d'ailleurs rien de ce que j'ai dit, et il serait toujours possible d'armer Paris en peu de mois en recourant à l'industrie privée.

Quant au chiffre de 2 000 canons fondus sous la République, j'ai puisé ce document dans une préface écrite par M. Biot, et placée en tête d'un livre publié par ordre de Monge.

M. ALLARD. Je dois dire à la chambre que les pièces de canon fabriquées avec tant de vitesse au commencement de la Révolution, ont toutes été détruites après comme impropres au service et dangereuses.

M. ARAGO. Toutes les pièces faites pendant la Révolution ont éclaté, de quelque atelier qu'elles soient sorties. Mais cela ne prouve autre chose sinon que le mode de fabrication alors employé était mauvais.

M. TUGNOT DE LANNOIE, commissaire du roi. Que les canons soient fondus par une ou plusieurs usines, les dépenses resteront toujours les mêmes.

La fonderie de Strasbourg, qui fabrique 150 pièces de canon par an, devrait, pour fabriquer 50 canons par jour, contenir une étendue de 394 000 mètres, et il faudrait un capital de premier établissement de plus de 20 millions.

Dans les temps de presse, on pourrait, sans doute, confier la fabrication des pièces de canon à l'industrie privée. On a parlé hier de l'établissement de M. Hallette ; mais cet établissement, quelque important qu'il soit, ne contient pas, à beaucoup près, autant d'espace que la fonderie royale de Douai.

Parmi les motifs invoqués hier par l'honorable M. Arago, il a fait figurer la considération tirée de ce qu'on essaie à Toulon de se servir de canons rayés ; mais ces expériences dureront des années, et, d'ici là, le matériel de la défense de Paris sera terminé ; si les expériences réussissent, il serait facile de rayer les canons fabriqués.

L'honorable M. Arago a parlé des carabines employées en Algérie, et dont il attribue l'invention à M. Delvigne ; ces carabines ont été inventées par un colonel d'artillerie, et les balles mêmes n'appartiennent pas à M. Delvigne, qui n'est qu'un ancien officier d'infanterie.

La question de savoir si toute notre infanterie devrait être armée de ca-

---

mais ce que vous faites est infâme, c'est une trahison, une lâcheté... Vous voulez un duel, dites-vous?... eh bien, conduisez-moi hors d'ici et je me battrai... à telles conditions que vous voudrez... vous serez également satisfait... puisque vous voulez ma mort... mais que ce soit une autre mort... pas celle ci... pas celle-ci... Dieu! le flot m'emporte.

Il s'était cramponné au chouan qui, appuyé à un tertre de sable, avait jusqu'alors résisté au roulis de la vague et ne fit aucun effort pour le repousser.

— Ne perdez point ces derniers instants en vaines supplications, dit-il gravement ; aucune puissance humaine ne peut désormais nous sauver.

— Est-ce possible? bégaya de Luxeuil les cheveux hérissés.

— Pensez à Dieu ! reprit Marc, d'une voix plus haute ; demandez pardon dans votre cœur à celle dont vous avez si long-temps torturé la vie ; il ne vous reste plus pour cela qu'un instant.

— Non, non, balbutia de Luxeuil, que la mer soulevait;... je ne veux pas mourir... encore...

Il abandonna brusquement Marc et voulut s'élancer à la nage vers la rive ; mais le chouan saisit une de ses mains et le retenant fortement dans les siennes :

— Priez, dit-il.

Et, quittant le point d'appui qui l'avait jusqu'alors retenu, il se laissa emporter par le flot qui se précipitait avec plus de violence.

Deux ou trois fois on vit sa tête et celle d'Arthur reparaître sur la crête des lames au milieu des écumes, puis tout disparut, et l'on n'aperçut que la grande mer roulant ses longs replis sur la grève envahie, tandis que le brouillard achevait de s'élever et que le soleil inondait la baie de ses splendides lueurs.

De Gausson qui attendait en vain au rendez-vous, rentra à l'auberge pour s'informer des causes de ce retard. En apprenant de Marquier que son adversaire était parti peu après lui sous la conduite de Marc, un étonnement mêlé d'inquiétude le saisit. Il ressortit avec le vieux matelot pour faire des recherches, mais toutes furent inutiles. Enfin, comme ils regagnaient la *Croix-Verte*, ils rencontrèrent quelques paysans qui, en traversant la grève que la mer avait abandonnée, venaient d'y découvrir deux cadavres. De Gausson courut au lieu indiqué et reconnut Marc et de Luxeuil.

Le premier tenait encore serrée dans ses deux mains la main de son compagnon ; mais il avait le visage ferme et calme comme si la mort l'eût surpris au milieu d'un grand sacrifice librement accompli.

Les autorités averties se rendirent sur les lieux et constatèrent officiellement les deux morts. L'événement était expliqué par trop d'exemples précédents pour qu'il pût surprendre. Il fut attribué à l'ignorance des localités et à l'imprudence des deux victimes.

Marcel seul devina tout, mais garda le silence.

Le corps d'Arthur fut transporté à Paris pour être déposé dans le tombeau de sa famille. Quant à celui de Marc, réclamé par de Gausson, il fut conduit à la Brichaie et enterré sous le bosquet de sapins qui regardait la mer.

La barrière qui séparait les deux amants était désormais brisée, mais leur union ne pouvait avoir lieu que plus tard ; le deuil d'Honorine devait durer une année.

De Gausson comprit que sa présence à la Brichaie, pendant cette attente, donnerait trop d'avantages à leurs ennemis, et quelque cruel que fût pour lui le départ, il s'y résigna.

XIV. — CONCLUSION.

Tous les voyageurs ont parlé de ces hautes montagnes qui semblent étager par terrasses certaines portions de l'Asie. La caravane gravit avec mille fatigues des pentes dangereuses, elle traverse des précipices sur des arbres tremblants, elle franchit des cascades dans lesquelles restent toujours quelques compagnons plus faibles ou plus malheureux ; elle souffre le froid et le chaud, la soif et la faim ; et après une longue ascension, alors que les forces manquent à tous et que le désespoir s'empare des plus courageux, tout-à-coup le dernier pic s'aplanit et montre aux yeux ravis une immense contrée couverte de bosquets en fleurs, de moissons dorées et de villes opulentes.

Il en est de même pour certaines existences. Vous gravissez long-temps les rocs inaccessibles : vous laissez à chaque caillou une goutte de votre sang, à chaque ronce un lambeau de votre espérance, et quand tout semble perdu, quand vous cherchez une place pour vous cacher et mourir, tout ce qui faisait obstacle s'écroule subitement et vous vous trouvez assis dans l'Eden que vous aviez cru perdu sans retour. Hasard étrange ou loi mystérieuse qui semble partager la vie humaine en autant de drames distincts et contrastés, débutant tantôt par la tragédie, tantôt par l'idylle, mais échappant toujours brusquement au poëme commencé pour en entreprendre un nouveau.

La mort d'Arthur changea tout dans la destinée d'Honorine. Il sembla avoir emporté avec lui, dans sa tombe, la fatalité qui avait jusqu'alors pesé sur la jeune femme. Délivrée de ceux qui s'étaient, tour-à-tour, acharnés à sa perte, elle se retrouvait libre et sans inquiétude. On eût dit une colombe échappée aux filets de l'oiseleur et qui reprenait possession de la verdure et du ciel.

De Gausson retourné aux Motteux, y avait réglé toutes les affaires de la succession ; ses lettres tenaient Honorine au courant jour par jour de ce qu'il avait fait, de ce qu'il avait pensé. Chaque mois il revenait passer quelques heures à la Brichaie. C'étaient alors toutes les enivrantes joies du retour, toutes les ravissantes tristesses du départ ; et l'attente, ainsi entrecoupée d'émotions, avait elle-même je ne sais quel charme ardent!

Oh! qui n'a regretté ces angoisses des années amoureuses, tout ce cortége poétique mêlé de chimères, de regrets, d'espoirs ! Olympe romanesque où nous plaçons nos rêves pour en faire des Dieux, fascination charmante qui nous enlève aux froissements de la réalité pour nous emporter comme Elysée dans les nues.

L'année d'épreuve s'écoula et le mariage eut lieu dans la petite église de Sartilly. Le duc, dont les forces allaient s'affaiblissant, s'y fit transporter. Françoise et Brousmiche pleuraient de joie derrière les mariés, et le petit Jules, qui tenait ses petites mains jointes, répéta tout haut la simple prière qui lui avait été apprise par sa mère :

» Mon Dieu, bénis tous ceux qui nous aiment et pardonne à ceux qui nous haïssent :

Honorine et de Gausson revinrent à la Brichaie à pied, à travers les *viettes* ombragées, respirant les premières senteurs du printemps, écoutant les premiers chants des oiseaux, ayant leurs mains enlacées et le cœur gonflé d'un bonheur trop grand pour pouvoir l'exprimer par des paroles.

Trois mois s'écoulèrent dans un inexprimable enchantement; les épreuves du passé rendaient encore plus enivrantes les délices du présent. Honorine ne pouvait s'accoutumer à tant de bonheur. Parfois, au milieu des extases silencieux qui suivaient ces longs entretiens, elle laissait échapper tout-à-coup un léger cri ; des larmes venaient mouiller ses longs cils, et elle serrait la main de Marcel en disant :

— Ah ! je suis trop heureuse, j'ai peur !

Ces craintes ne tardèrent pas à être justifiées par un malheur prévu, mais qu'ils devaient sentir douloureusement.

La santé du duc de Saint-Alofe déclinait de jour en jour ; bientôt commença pour lui cette agonie sans souffrance et sans affaiblissement d'esprit, rare privilége accordé à certains vieillards. La vie le quittait lentement, comme une eau qui fuit ; il la sentait lui échapper ; il assistait par l'intelligence à cet anéantissement du corps, et, semblable à Socrate, il continuait à proclamer d'une voix ferme, quoique affaiblie, les grandes doctrines auxquelles il avait voué sa vie.

Enfin, un matin du mois d'août, il se fit transporter à la lisière du bosquet de sapins, près de la tombe de Marc. Il aimait ce lieu élevé d'où l'on apercevait les bois et la mer. A demi couché sur un tapis étendu à terre, il regarda long-temps l'horizon. Son visage amaigri était plus pâle, ses cheveux plus rares, ses mains plus tremblantes, mais la même flamme brillait dans son regard plein de douceur.

Honorine et de Gausson, debout près de lui, le surveillaient avec une tendresse inquiète. Il releva la tête vers eux, essaya de sourire, et dit d'une voix faible :

— La terre est toujours aussi verte, le ciel aussi bleu, et vos regards nagent dans la joie... Où pourrais je m'éteindre plus doucement?

— Ah ! pourquoi ces pensées? interrompit Honorine en se penchant

[illegible] établissement sur un établissement particulier qui va être supprimé comme vicieux. Ainsi on y allèse les canons sur des bancs en bois et à l'aide d'un manège, tandis que dans les établissements privés on fait les allesages au moyen de la vapeur.

L'orateur déclare qu'il avait prévu lui-même le mauvais succès des canons Perkins, mais il maintient que la machine à lancer des balles serait infiniment utile pour la défense des fortifications de Paris.

Vous me dites, continue-t-il, que les portées que j'ai citées sont des portées obtenues pendant des expériences ; eh bien ! alors, si l'on veut bombarder Paris, on le bombardera expérimentalement. Les chiffres que j'ai cités d'ailleurs m'ont été fournis par l'administration de la guerre, par le général Tirlet ; ces chiffres ont été imprimés dans un livre élémentaire que l'on met aux mains des élèves ingénieurs.

L'orateur termine en disant qu'en présence des progrès qui se font chaque jour dans les sciences, il est inopportun de fondre dès aujourd'hui les canons qui doivent servir à l'armement de Paris.

M. le général Paixhans monte à la tribune.

M. ALLARD, rapporteur, y monte aussi. Je demande pardon à M. Paixhans, mais comme je suppose qu'il ne veut que répondre à quelques-uns des faits qui viennent d'être cité et qui tendent à écarter la discussion de son but, je le prie de me céder son tour de parole.

M. PAIXHANS. Je réclame positivement mon tour d'inscription.

M. LE PRÉSIDENT. Du moment où M. Paixhans réclame son tour de parole, personne ne peut le lui contester.

M. PAIXHANS. Les faits cités par M. Arago sont exacts, mais il en a tiré des conséquences peu logiques. (Ah ! ah !)

M. Delvigne, j'en conviens, a eu une idée *charmante* (longue hilarité), mais il en a été récompensé ; toute notre infanterie légère d'Afrique est armée de sa carabine, et c'est là la plus belle récompense qu'on puisse obtenir.

Mais ce n'est pas tout, la carabine de M. Delvigne a été perfectionnée par trois officiers distingués, par M. Tamisier entre autres : différentes idées se sont combinées, et nous possédons maintenant une arme qui, à 1000 mètres, permet d'envoyer 16 balles sur 100 portant juste et fort dans un but de 2 mètres de haut sur 4 de large, et telle qu'elle est aujourd'hui, cette arme doit donner à nos soldats une supériorité immense sur les armées étrangères.

Mais dans cette invention on est allé du fusil au canon, et il est impossible de transporter actuellement les améliorations de la carabine au canon ; on ne peut donc espérer améliorer l'artillerie par ce moyen. En admettant cependant qu'il pût être fait quelque chose dans ce sens, ce ne sera jamais assez pour que les autres canons dussent être remplacés par ceux-là.

M. Arago nous a dit qu'il ne faut pas faire de chemins de fer maintenant, parce que cette industrie est en progrès ; aujourd'hui il vient dire la même chose pour l'artillerie. (Interruption.) Mais à ce compte, on en serait réduit à ne rien faire, et tous les grands travaux de l'État seraient remis indéfiniment.

L'orateur combat ensuite les idées de M. Arago relativement à l'inondation des fossés, qu'il croit impraticable, et à cette machine à répandre l'eau au dehors de Paris. Il conteste aussi la possibilité du bombardement de Paris par ceux qui seraient maîtres des forts.

Les côtes ne sont pas non plus abandonnées, comme l'a dit M. Arago. Le projet qui vient d'être présenté par M. le ministre de la marine en est une preuve : des crédits très considérables sont alloués chaque année dans le but de défendre nos cités, dont le système de défense, d'ailleurs, est dans un état favorable.

Des canons ont été faits vite au commencement de la Révolution, mais ces canons étaient mauvais. Nous avons remporté des victoires avec ces canons, mais à quel prix ! Pour avoir la supériorité sur les ennemis, il faut être aussi armés qu'eux. D'ailleurs, à cette époque, on a eu une ressource qu'on n'aurait sans doute pas aujourd'hui : on a fondu les cloches.

[illegible] été engloutie sous la barbarie. (Très bien !) Dans tout l'univers, le développement des fortifications a été le signal de la décadence du pays, et quand on a consacré la défense au cœur de la nation, il a suffi d'un seul effort à l'ennemi pour s'emparer à la fois et de la capitale et de l'Empire. (Très bien ! très bien !)

Et maintenant, a-t-on bonne grâce de reprocher à l'opposition et au pays de voir avec inquiétude Paris entouré de fortifications ? Et, cependant, on ne se contente pas des [illegible]illes, on veut les armer d'urgence.

On nous reproche par [illegible] craintes de calomnier le pouvoir ; mais, messieurs, la liberté, depuis cinquante ans, a reçu assez de leçons pour être à bon droit ombrageuse.

Permettez-moi, Messieurs, de vous retracer l'historique de cette institution militaire qu'on appelle les fortifications de Paris, car je soutiens que que le nom d'institution militaire est le seul mot qu'on puisse lui appliquer ; il sera curieux de voir par quelles suites de tentatives on en est arrivé à vous demander 18 millions, et bientôt 80 millions, pour garnir les fortifications de Paris de 3 000 pièces de canon.

Une dynastie régnait sur la France ; en trois jours elle disparaît. La France, alors, je ne dirai pas hésite, mais oscille entre la république et la monarchie. Mais, émue de la grandeur des intérêts qu'elle doit conserver et des institutions représentatives qu'elle veut sauver à travers la révolution, la France a le bonheur de rencontrer un prince qui tient par le sang à la dynastie tombée, mais qui est pur du moins de toutes les compromissions, de toutes les impopularités de cette dynastie.

Ce prince est né pour ainsi dire dans le berceau de la révolution ; la révolution semble être tellement sa nature qu'il ne doit pas pouvoir s'en séparer plus que de lui-même. Le patriotisme croit avoir trouvé tous les gages qu'il doit exiger. Il se donne avec confiance, avec abandon : la dynastie accepte les conditions qui lui sont demandées. Le pacte conclu tacitement et hautement entre cette dynastie et l'empire fut passé dans des circonstances inouïes : l'histoire n'en présentera jamais d'aussi favorables à la bonne foi, à la durée. (Très bien ! au centre.)

Eh bien ! messieurs, le lendemain du jour où l'on alla dire à ce prince : « Tu seras roi ! » le lendemain, dis-je, la lutte commença entre le pouvoir royal et la représentation nationale.

Il y avait dans cette chambre un homme entouré des respects de tous Lafayette, qui commandait la garde nationale du royaume. Peut-être la royauté n'avait-elle pas de pensée respective à l'égard de cet homme ; mais il y a dans les institutions quelque chose de plus fort que les sentiments, les sympathies et même la reconnaissance des hommes. Tout pouvoir tend à la domination, la démocratie, comme la monarchie ; le pouvoir royal s'alarme de voir toutes les forces nationales entre les mains d'un seul homme, et les gardes nationales du royaume ne furent plus que de simples corps municipaux, des tronçons incapables de se rejoindre et de porter ombrage. (Très bien !) Je ne dis pas que le pouvoir royal ait eu tort, je n'accuse personne, je raconte. (Vive agitation.)

Lafayette résigna son commandement. Quinze jours après, un autre de nos collègues, que nous avons aussi eu le malheur de perdre, Laffitte....... (Interruption.—Parlez ! parlez !) Quinze jours après, Laffitte et les hommes rapprochés de ses opinions furent écartés du pouvoir. Je le répète, je n'apprécie pas, je raconte, mais l'ensemble de ces faits est une leçon.

Un fait nouveau se produit : le droit d'association, qui semblait être une des conquêtes de la révolution, le droit d'association est non pas réglé, mais déchiré, effacé pour faire place à l'arbitraire du ministre. L'insurrection de Lyon éclate, et la première pensée des forts détachés éclate avec elle. Les plans sont faits ; mais l'émotion révolutionnaire n'a pas encore eu le temps de s'endormir ; et il faut que la pensée se cache, se retire, s'ajourne à d'autres temps. (Très bien ! C'est vrai !)

Je continue. Ainsi, lors des attentats contre le roi, et particulièrement lors de l'horrible attentat de Fieschi, à l'instant même des lois sévères, qui ont reçu le nom de lois de septembre, furent présentées et obtenues, et non

[illegible] tout au plus se faire une descente en Égypte ou échanger quelques [illegible] de canon dans la Méditerranée ; mais il n'y avait là aucune trace de coalition qui menaçât la France. Tout se passa en effet d'une manière très calme de notre part : notre gouvernement ne craignait pas la guerre, mais une pensée se dégagea du nuage de cette fantasmagorie, c'était la fortification de Paris, présentée sous le prétexte de défendre la France contre l'étranger.

[illegible]ssez, messieurs, cette suite d'actes, et dites si nous ne sommes pas en [illegible] craindre, je ne dis pas pour la liberté présente, mais pour la liberté future ; dites s'il n'est pas permis de concevoir des craintes en présence de tous ces faits et en voyant s'élever un rempart menaçant autour de ce Paris d'où nos pères ont abattu la Bastille !

Un an s'était à peine écoulé que les fortifications étaient votées ; ces fortifications qui rompent l'équilibre entre le pouvoir parlementaire et le pouvoir royal. Qu'avons-nous vu depuis l'époque où elles furent votées ? Le gouvernement s'est-il rapproché de la nation ? a-t-il fait plus pour elle ?

N'avons-nous pas vu au contraire, lors de la perte si regrettable d'un prince assis sur les marches du trône, une loi de régence qui tend à déposséder la nation de tous ses droits de souveraineté ! (Interruption bruyante.)

AU CENTRE. A l'ordre ! à l'ordre !

M. LE PRÉSIDENT. Je rappelle l'orateur à l'ordre ; il ne peut être autorisé à dire qu'une loi votée par les chambres est une violation des droits de la nation.

M. DE LAMARTINE. J'ai toujours respecté les lois ; mais je ne comprends pas comment j'aurais pu mériter le rappel à l'ordre en disant qu'on apporta à la chambre une loi qui me semblait demander une abdication des droits les plus inviolables, historiquement, parlant de la nation. (Nouvelle interruption.)

AU CENTRE. A l'ordre ! à l'ordre !

A GAUCHE. Continuez ! continuez ! (Tumulte.)

J'abandonne une discussion qui, contre ma pensée, produit dans la chambre une réaction contre moi ; je finis par une observation.

Avant de voter l'armement des fortifications, il est impossible de ne pas se demander d'un œil inquiet ce que sera devenu, dans dix ans, cet équilibre constitutionnel pour lequel la France a combattu cinquante ans.

Rappelez-vous d'abord, messieurs, les prérogatives de ce pouvoir, qui ne meurt jamais, qui peut être couvert un moment par les flots de la démocratie, mais qui en triomphe toujours (rumeurs), et à ce pouvoir se rattachent la nomination à tous les grades de l'armée (murmures au centre, interruption), d'une armée dont on peut garantir, je le sais, l'attachement aux principes constitutionnels et au drapeau de la nation ; et puis la nomination de tous les membres du corps diplomatique, confiée au roi, pour traiter en toutes circonstances avec l'étranger, c'est-à-dire pour influer sur le pays par l'impulsion ou la répulsion ; enfin, cette liste civile. (Au centre : Oh ! oh !—Interruption.)

Enfin la liste civile .. (Exclamations au centre.) Eh ! ne croyez pas, messieurs, que je veuille parler de ce patrimoine inviolable, ce domaine inviolable de la royauté ; non. Ma pensée ne s'est jamais élevée jusque-là ; ce que je veux signaler à la chambre, au pays, ce sont ces influences énormes de la royauté sur trois cent mille fonctionnaires qui représentent, je ne puis énumérer le nombre de familles, et que le pouvoir royal rattache à lui par les liens les plus forts, par les lois de l'avancement, par les liens de la fortune, des dignités, de l'intérêt ; voilà, messieurs, l'inventaire encore incomplet, peut-être, des forces que réunit et concentre dans ses mains un seul pouvoir.

M. BARROT. Vous oubliez la pairie. (Agitation.)

M. DE LAMARTINE. Oui, j'ai beaucoup dit, et j'oubliais encore ; j'oubliais cette pairie dont les membres sont créés par le pouvoir royal, et dans un nombre illimité ; cette prérogative donne au pouvoir royal la facilité constitutionnelle de changer à son gré, en cas de conflit, la majorité. (Vive agitation.)

Et cela, en face de cette doctrine qui a été hautement professée, il y a

---

vers le vieillard avec des larmes dans les yeux.

Le duc prit sa main, qu'il retint dans les siennes.

— Que peuvent-elles avoir de triste, dit-il doucement ? La mort qui brise une vie dans sa fleur, ou des projets à peine commencés, peut affliger l'homme qui la subit ; mais quand la tâche est remplie, on se repose sans regrets. J'ai élevé jusqu'au faîte l'édifice que je voulais bâtir ; un homme ne pouvait en faire davantage.

— Mais cet édifice est encore invisible pour le plus grand nombre, fit observer de Gausson ; il vous reste à le faire connaître.

— Je n'ai plus le temps, dit le vieillard ; mais je vous remercie d'y avoir pensé... Vous me rendez ainsi plus facile la demande que je voulais vous faire.

— Ah ! parlez ! s'écrièrent à la fois les deux époux ; nous accomplirons tous vos désirs ; que voulez-vous ?

— Ce que je veux, reprit le duc, dont la voix s'anima, c'est que le fruit de longues études ne soit point perdu pour le bonheur des hommes. S'il ne m'a point été donné de voir lever ce soleil dont j'aperçois les lueurs à l'horizon du monde, je n'ai point pour cela cessé d'y croire ; non, j'en prends Dieu à témoin, je meurs avec la foi de l'avenir ! Mais cette terre promise dans laquelle doivent s'établir nos fils, il faut en indiquer la route à la foule ; je l'ai cherchée trente ans.

— Et vous l'avez découverte ! interrompit vivement de Gausson.

— Alors montrez-la à tous, reprit le vieillard ; promettez-moi que ces longues études ne demeureront point ensevelies dans l'oubli, et que, grâce à vous, elles seront publiées.

— J'en prends l'engagement ! s'écria Marcel.

Le vieillard lui tendit la main.

— J'étais sûr de votre réponse, dit-il ; vous trouverez tous mes manuscrits en ordre dans la cassette d'ébène donnée par Honorine.... Si je ne me suis point trompé, le jour de la justice viendra pour mon œuvre ; quelque longue que soit l'attente, le germe conservé ne périra pas. Quelqu'un l'apercevra un jour et lui donnera assez de terre, d'eau et de soleil pour qu'il s'élève et s'épanouisse.

— Ah ! vous verrez ce jour ! dit Honorine, en s'approchant du vieillard avec une émotion croissante ; pourquoi ne point espérer dans la bonne foi et dans la bonne volonté des hommes ?

— Parce que je les connais depuis soixante années ! répliqua le duc avec une légère nuance d'amertume ; ne sont-ce pas eux qui ont flétri mes espérances dans l'avenir du nom de folie ? Avez-vous donc jamais oublié le gibet du Golgotha. Toutes les royautés spirituelles doivent passer par la couronne d'épines. Heureux seulement les martys qui tombent en laissant leur vie dans d'autres âmes. Cette joie ne m'a point été donnée ! Je meurs sans avoir pu communiquer mon souffle à aucun apôtre ; il ne restera de moi qu'un livre où ma pensée dormira immobile comme ces corps dérobés à la décomposition par l'art égyptien. Ah ! cette douleur... j'aurais voulu me la cacher à moi-même... Vous avez forcé mon cœur à s'ouvrir... Que m'eût importé de mourir si d'autres avaient continué ma vie !... Mais je meurs tout entier... Mon âme ne laisse point de fils sur la terre, et il n'y aura pour elle, comme pour mes os, qu'une épitaphe :

L'accent du vieillard était devenu tremblant, son œil s'était voilé ; il se laissa retomber sur un de ses bras et referma les paupières. Honorine et de Gausson, profondément touchés, se regardèrent ; tous deux avaient la même inspiration. Il leur suffit de ce regard pour se comprendre. Ils se penchèrent en même temps, et soutenant dans leurs mains réunies la tête du vieillard :

— Non, votre souffle ne s'éteindra point tant que nous vivrons, dit Honorine, avec un attendrissement religieux, car vous nous avez pénétrés de votre foi et échauffés de votre amour.

— Oui, ajouta Marcel d'un ton de fermeté émue, dites ce que nous devons faire et nous le ferons.

Le duc rouvrit les yeux, se releva sur le coude, et son pâle visage parut s'éclairer.

— Vous ! répéta-t-il ; est-ce bien vrai... vous vous feriez les apôtres d'une croyance pour la populariser et la défendre, vous renonceriez à votre bonheur ?

— Non, dit Marcel, car ce bonheur vient de notre amour et rien ne peut nous l'enlever ; mais nous voulons le mériter et le sanctifier par le dévouement. Ah ! ne nous jugez pas trop sévèrement pour ces premiers mois d'oisiveté et de rêverie ! tant de traverses nous avaient désaccoutumés de la joie ! nous avions besoin de nous y reprendre, de nous assurer d'un bonheur si long-temps espéré ! Mais maintenant cette convalescence d'un long malheur est achevée ; nous nous sentons forts et nous voulons être utiles. Ne dédaignez donc point notre bonne volonté et acceptez pour vos apôtres ceux qui sont déjà vos enfants.

Il avait plié le genou et Honorine l'avait imité. Le mourant se redressa brusquement comme si la vie se fût tout-à-coup réveillée en lui ; il étendit ses deux mains tremblantes, les posa sur la tête des époux et deux larmes coulèrent sur ses joues flétries.

— Allez donc, reprit-il lentement, et suivez vos bons désirs. Tu as dit vrai, Marcel... la lutte ne peut rien vous enlever de votre bonheur, car vous vous appuierez l'un sur l'autre ; vous vous serez réciproquement une Providence. C'est l'isolement qui fait la faiblesse et le désespoir.

Il les attira alors plus près de lui et commença d'une voix tantôt familière, tantôt exaltée, une de ces improvisations sublimes que la mort inspire quelquefois. Il résuma avec une lucidité rapide tous les éléments de la doctrine nouvelle qui devait régénérer la terre, et ses deux auditeurs fascinés écoutaient sans oser faire un mouvement. Enfin, sa voix s'éteignit, ses forces étaient épuisées. Il se recoucha doucement, et referma les yeux.

Honorine et Marcel troublés demeurèrent à la même place, les mains enlacées. Les paroles du vieillard venaient, pour ainsi dire, d'agrandir leur amour en l'arrachant à son égoïsme. Maintenant ils sentaient le besoin de le répandre sur tout, d'en faire un foyer de chaleur et de lumière pour les cœurs aveugles ou glacés, de lui donner une occupation, un but ! quelque chose de grave s'était tout-à-coup mêlé à leur joie ; c'était toujours le même enivrement, mais plus noble et plus serein.

Pensifs, ils attendirent le réveil du duc, jusqu'au moment où les derniers rayons du soleil vinrent se jouer sur son front et dans ses cheveux. Surpris de son immobilité, ils se penchèrent alors sur lui...

Le duc était mort sans plainte et avec un sourire sur les lèvres !

De Gausson et Honorine furent fidèles à leur promesse. Tous deux reparurent dans le monde, non pour prendre part à ses vains plaisirs, mais pour féconder les idées dont le dépôt leur avait été confié, pour appuyer les faibles, éclairer les forts et appeler à l'œuvre les *hommes de bonne volonté*.

Les obstacles surgissent chaque jour devant leurs pas, les injures et les calomnies germent sur leur route comme l'herbe des chemins, mais leur amour est d'une cuirasse impénétrable contre laquelle viennent s'émousser tous les traits. Après dix mois de laborieuses épreuves, tous deux s'échappent de Paris, chaque année, pour venir puiser de la patience et du courage à la Brichaie. Là, près du tombeau de Marc et du duc de Saint-Alofe, ils retrempent leurs âmes dans la solitude et amassent des forces pour retourner dans la mêlée. Françoise, dont le fils grandit, chante alors du matin au soir, et le vieux Brousmiche croise les mains lorsqu'il les voit passer, en répétant que ce sont des saints. Mais après avoir puisé des forces dans la retraite, tous deux repartent à l'heure indiquée. Semblables à ces plongeurs qui, revenus sous le ciel pour respirer, s'enfoncent de nouveau dans l'abîme, tous deux rentrent dans la Babylone où les attendent les mêmes sarcasmes ; généreux réprouvés d'un monde pour lequel ils sont près de mourir comme le Christ en disant : « Pardonnez-leur, mon père, car ils ne savent pas ce qu'ils font ! »

Quant à Mme la comtesse de Luxeuil et à M. de Chanteaux ce sont toujours des élus dont le nom se trouve inscrit en tête de toutes les œuvres pieuses ; Marquier vient d'arriver à la députation, et l'on parle du mariage de Mlle Clotilde avec M. Van Kroft, auquel un journal a dernièrement décerné le titre de *Mécène de l'Escaut*.

EMILE SOUVESTRE.

FIN.

[illegible] l'armement des fortifications, je le refuse au pouvoir. Aux craintes qu'il répand, à l'agitation qu'il éveille dans le cœur des citoyens les plus honnêtes, je sens qu'il y a là une accusation éternelle en pierre et en bronze entre le gouvernement et le pays; je le sens, et voilà pourquoi je repousse de toute mon énergie, de toutes mes convictions, de toute ma prévoyance, le crédit téméraire que l'on [illegible] demande. (Bravo! bravo!)

Que ceux qui se sentent faibles devant un danger lointain du [illegible] votent l'armement; que ceux qui gardent dans leur cœur ou dans leur esprit cette vigilance qui est le premier devoir du député, que ceux-là se rassurent et rejettent le projet de loi; que ceux-là se rassurent; ils subiront les fortifications et ne les voteront pas. (Bravo! bravo!)

Oui, vous pouvez nous les imposer; mais la postérité ne pourra pas dire que nous les avons conseillés. (Vifs applaudissements.)

L'orateur est félicité par un grand nombre de membres. La séance est suspendue pendant vingt minutes.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. Je ne monte pas à la tribune pour défendre le projet de loi sur l'armement; il n'a pas été attaqué par l'honorable préopinant (rires ironiques, exclamations). Mais M. de Lamartine a attaqué la politique suivie pendant quinze ans, il n'a pas même épargné la constitution.

Les fortifications de Paris sont devenues une loi en 1841; elles sont aujourd'hui presque terminées, et j'aurais laissé le discours du préopinant sans réponse si son argumentation n'avait pas été au delà.

M. de Lamartine ne veut pas voir une mesure nationale dans les fortifications de Paris; il y voit la réalisation d'une pensée qui se serait poursuivie depuis quinze ans pour la ruine de nos libertés. L'orateur ne prend pas garde qu'il attribue au pouvoir royal seul ce qui a été l'œuvre des trois pouvoirs parlementaires agissant ensemble. Tous ceux qui ont assisté à nos débats savent comment les choses se sont passées: la loi sur la garde nationale a été votée par la chambre, et la disposition dont il se plaint le plus a été introduite dans la loi non par le gouvernement, mais par la commission. C'est à la suite d'une loi que le général Lafayette a donné sa démission et non à la suite d'un acte émané du pouvoir royal.

Quelle a été la cause de la retraite du ministère Laffitte? Est-ce un dissentiment avec la Couronne? Nullement. Il est tombé devant le pouvoir parlementaire, et parce qu'il voyait que les chambres n'étaient plus disposées à lui donner leur concours.

Les émeutes de Lyon n'ont nullement coïncidé avec la pensée des forts détachés; la première émeute eut lieu en 1831 et l'autre en 1834. L'orateur oublie-t-il donc les sanglantes journées de juin, et n'y a-t-il pas eu assez de sang versé à Paris pour que l'on ait songé à des mesures répressives, indépendamment de la pensée qu'il a prêtée au pouvoir royal?

Les fortifications de Paris ont été proposées en 1840 en présence d'une coalition européenne; et, pour moi, ceux qui ont commencé les fortifications de Paris par ordonnance ont fait un acte de courage. Je ne suis pas suspect en leur donnant cet éloge, puisque nous les avons combattus sur presque tous les autres points.

Nous nous sommes associés à ce projet, et c'est le ministre de l'intérieur qui l'a présenté. Des discussions vives ont eu lieu, mais l'opposition s'est dissipée; elles ont été acceptées par les deux chambres et par le pays; et maintenant, elles sont non-seulement un fait accompli, mais un fait accepté. Voilà ce qui est de l'histoire.

La loi de régence a été présentée par l'honorable préopinant comme une des manifestations de cette conjuration secrète qui existe dans sa pensée. J'avoue que pour ma part je ne saurais concevoir cette assimilation, car cette loi est une loi de liberté, puisque c'est une loi d'ordre, et que sans ordre il n'y a pas de liberté.

L'honorable préopinant a prétendu mettre en présence la puissance royale et la puissance nationale; c'est-à-dire qu'il a remis en question ce qui a été décidé par la Charte et la constitution. La part du pouvoir royal a été faite, en 1830, dans l'intérêt de la liberté elle-même. Si le pouvoir royal est plus fort, c'est qu'il est chargé de protéger et de conserver, tandis que l'autre n'a plus qu'à se défendre. Il y a entre ces pouvoirs une certaine harmonie à laquelle on ne peut toucher sans compromettre la tranquillité du pays.

Paris mis à l'abri d'une attaque, l'indépendance de la capitale protégée par des forts, me semblent une chose fort heureuse en cas de guerre. Je crois, pour ma part, que les libertés publiques, que les institutions constitutionnelles sont trop bien établies en France pour qu'un gouvernement puisse jamais les déraciner, et je ne saurais, par conséquent, regarder comme sérieuses les craintes du préopinant.

M. GEORGES LAFAYETTE. Il m'importe en ce moment de rectifier un mot prononcé par M. le ministre de l'intérieur. Le général Lafayette a été nommé commandant des gardes nationales du royaume, mais il n'a jamais été nommé commandant de la garde nationale de Paris, et jamais il n'a, par conséquent, pu refuser ce poste comme on l'a imprimé et proclamé partout, et comme M. le ministre de l'intérieur le disait tout à l'heure.

M. GARNIER-PAGÈS. J'ai aussi une rectification à faire au discours de M. le ministre. Il a prétendu que Laffitte s'est retiré devant le sentiment des chambres. Tout le monde sait parfaitement que si MM. Dupont (de l'Eure), Laffitte et Lafayette se sont retirés successivement, c'est qu'on n'a pas tenu les promesses qui leur avaient été faites. (Interruption.)

M. LE PRÉSIDENT. Il est impossible de faire peser la responsabilité des faits sur d'autres que sur les ministres responsables. Je rappelle l'orateur à l'ordre. (Tumulte.)

M. LE PRÉSIDENT met aux voix, au milieu du tumulte, la clôture de la discussion, qui est prononcée.

M. GARNIER-PAGÈS remonte à la tribune. Chacun de nous, dit-il, a le droit d'appeler les faits comme il l'entend; et tout-à-l'heure, quand M. le président m'a rappelé à l'ordre, personne, dans cette chambre, ne l'avait demandé. (Bruyante interruption.)

La preuve qu'il y a deux politiques, celle de Juillet et celle qui se montra plus tard, c'est qu'il se manifesta une majorité et une minorité dans le conseil. (Nouveau bruit.)

M. LE PRÉSIDENT. Quand aucune réclamation ne se serait élevée contre les paroles de l'honorable orateur, le président les a appréciées, et il était dans son droit en le rappelant à l'ordre.

La chambre, consultée, décide qu'elle passera à la discussion des articles.

La suite de la délibération est remise à demain.

FAITS DIVERS.

Ce matin, le *Journal des Débats* et la *Presse* nous annoncent une promotion de sept nouveaux pairs: M. Deffaudis, ministre plénipotentiaire à Buénos-Ayres; M. Guestier, membre du conseil-général de la Gironde; M. le baron de Crouseilhes, conseiller à la cour de cassation; M. le comte de Chastellux, chevalier d'honneur de Mme Adélaïde; M. Girard, maire de la ville de Nîmes; M. Lacoste, préfet des Bouches-du-Rhône; M. le vicomte Napoléon Duchâtel, préfet de la Haute-Garonne.

— M. Martin du Nord a-t-il donné sa démission? Le bruit en a couru [illegible]

La dernière épreuve aura lieu en présence d'une commission scientifique nommée spécialement à cet effet. Si rien ne contrarie les travaux encore à faire et qu'elle devra juger, cette commission se réunira dans les premiers jours de la semaine prochaine.

— En ce moment, les anecdotes fourmillent; elles roulent presque toutes sur les Jésuites séculiers... ou non séculiers; le *Juif errant*, l'*Univers* et les dernières discussions du Parlement les ont définitivement mises à la mode. Le *Journal de l'arrondissement du Hâvre* n'a pas voulu être en reste d'histoires; il raconte la suivante:

« Il existe, dans une des villes maritimes les plus importantes de ce département, une maison de commerce qui est, dit-on, commanditée par la rue des Postes. Le chef de cette maison fait construire un navire au moyen d'un capital divisé en actions. Un capitaine de la place, sur la promesse qui lui avait été faite qu'il aurait le commandement de ce navire, avait pris quelques actions dans l'entreprise.

» Mais voilà bien une autre affaire: lorsqu'il se rendit chez l'armateur pour s'entendre définitivement avec lui, celui-ci, baissant les yeux avec componction, lui demanda d'une voix mielleuse s'il PRATIQUAIT...

» — Si je pratique! répondit le marin. Me prenez-vous pour un conscrit? Je navigue depuis 1816!

» — Ce n'est pas cela! je connais votre expérience; mais il est d'autres devoirs que ceux de la profession profane à laquelle on se livre, repartit l'armateur... Pratiquez-vous vos devoirs religieux? suivez-vous les commandements de l'Église?

» — Ah! c'est ça! Non! non! et je ne m'en porte pas plus mal! Notre examen ne roule pas sur le catéchisme et les sacrements! Je suis capitaine au long-cours, honnête homme, mais pas du tout jésuite.

» — Alors, je suis désolé, mon cher monsieur, mais nous ne voulons dans notre maison que des hommes religieux.

» — Alors, faites commander le trois-mâts par un sacristain. Quant à moi, incapable... J'avais pris des actions, mais puisque c'est comme ça, je vire de bord... Rendez-moi mon argent et allez vous faire... jésuite. »

— Par un ukase spécial, l'empereur de Russie vient de défendre à tous les Juifs de l'empire de porter leur costume national. Dorénavant, les Juifs russes et polonais seront forcés de se mettre selon la mode de Paris et de Saint-Pétersbourg. Cette mesure contribuera beaucoup à la civilisation des Juifs talmudistes de ces contrées; déjà l'effet en a été si général que les articles de soie et de *schartings* anglais en ont essuyé une baisse considérable à la dernière foire de Leipzig. Le costume juif des Polonais consistait ordinairement en un long paletot de soie ou de toile écrue et en une coiffe en fourrure. L'ukase de l'empereur s'étend jusqu'au costume des femmes qui seront forcées de se vêtir à la russe.

Selon un journal allemand, la majorité des Juifs russes se sont soumis de bon cœur à cette nouvelle loi somptuaire. Les jeunes Juives surtout en sont enchantées.

— Le nombre des victimes de Lyon est officiellement constaté: il est de dix, cinq hommes et cinq femmes. M. Guillot, fils du maire de Villefranche, est compris dans cette triste liste.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 6 MAI.

Le *Journal des Débats* revient encore sur l'éternel sophisme qui, sous prétexte de logique, veut absolument contraindre ceux qui ont voté les fortifications à voter aussi l'armement, sous peine de s'exposer à la *risée de l'Europe*. Il paraît que cette dernière phrase est une espèce de mot d'ordre, car on la retrouve partout et à chaque instant. Ceux qui l'ont donné connaissent bien la terreur qu'inspire généralement le ridicule au caractère français. Mais l'arme peut être facilement retournée contre eux. Le *Journal des Débats* se donne le plaisir de travestir le discours si clair et si sensé de M. Arago, de le présenter comme émanant des nuages scientifiques, pour le réfuter plus facilement.

La *Presse* constate la pâleur de la séance de la Chambre des députés. La plupart des orateurs qui ont parlé contre le projet étaient, par leur vote passé, en faveur des fortifications, placés dans une situation fausse, qui paralysait leur éloquence. M. Arago seul a pu combattre plus avantageusement l'armement. La *Presse* approuve surtout M. Arago d'avoir appelé l'attention de la Chambre sur l'état déplorable dans lequel on laisse nos côtes et nos principales villes maritimes, notamment le Hâvre et Toulon.

La *Réforme* joint à son numéro de ce matin un plan représentatif des fortifications de Paris, avec le tracé des points battus: 1° par l'artillerie des forts; 2° par l'artillerie des établissements militaires qui sont adossés à l'enceinte. Il résulte de ces deux plans: 1° que les forts rendent impossible l'entrée et la sortie de la ville; 2° que les établissements militaires peuvent couvrir de projectiles les deux tiers de Paris. On s'est borné dans ces plans aux portées admises par le rapport de M. Allard.

Le *National* termine ainsi son article sur la séance de la chambre:

« Après un discours de cette nature (celui de M. Arago), si clair pour tout le monde, il vient naturellement à la pensée que cette demande de 17 millions couvre des desseins bien différents de ceux qu'on avoue. Nous ne voulons rien affirmer légèrement, mais des indiscrets qui écoutent partout racontaient aujourd'hui que le ministère voulait seulement conquérir par cette loi nouvelle le droit d'armer les fortifications suivant sa volonté. Quant à la fabrication du matériel, le budget seul devait y suffire. Mais alors, à quoi emploierait-on ces 17 millions? Nous vous le dirions, si vous aviez sous les yeux une carte de Vincennes et des environs, et vous comprendriez alors l'importance du plan adopté. »

Le *Constitutionnel* ne tire qu'une seule conclusion du discours de M. Arago, c'est que le gouvernement est coupable d'une incurie profonde en ce qui touche l'application de la science à l'art militaire, et la mise de nos ports en état respectable de défense. Il se borne du reste à la constatation pure et simple de ce qui a été dit à la Chambre. Le ton de l'article trahit l'embarras du *Constitutionnel* de ménager la chèvre des abonnements et le chou de M. Thiers.

Le *Globe* s'efforce de tourner en ridicule le discours de M. Arago qui n'a été écouté que parce qu'il a fait une leçon de *physique amusante*. Voici un échantillon de l'esprit déployé par le *Globe*:

« Il a disserté longuement sur les carabines Delvigne, sur les fusils Perkins, sur les *clysoirs* appliqués à la défense des places, et il a parlé même de phares à élever autour des forts détachés et de l'enceinte, afin

[illegible] commissaire, M. Dubois; syndic provisoire, M. Hellet, rue Ste-Avoie, 2.

ANDRÉ, cordonnier, rue du Colysée, 4 bis, et aux Ternes, cité de l'Étoile, 11. Juge commissaire, M. Riglet; syndic provisoire, M. Saltrou, rue Michel-le-Comte, 23.

CAZIN, papetier, faubourg St-Martin, 107. Juge commissaire, M. [illegible]; syndic provisoire, M. Pellerin, rue Lepelletier, 16.

Du 11 avril.

GRANIER-LAZOTTES, commissionnaire en marchandises, à Vincennes, route de Paris, 21. Juge commissaire, M. Delon; syndic provisoire, M. [illegible]ciny, rue Feydeau, 26.

Bourse du 6 mai 1845.

Le choix de M. Roy pour rapporteur de la commission de la loi de conversion à la chambre des pairs, a donné un nouvel élan au cours du 5 0/0 qui a atteint 121 fr.

Le 3 0/0 s'est raffermi de 5 c. seulement.

Les chemins de fer ont été assez généralement en défaveur, à l'exception du St-Germain et du Hâvre, qui ont haussé de quelques francs.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant:

Emprunt 3 0/0, 86 15. — Rente Belge 1842, 106 1/2. — 4 1/2, 101 3/4. — Lots d'Autriche, 407 50. — Id. sortis, 420. — Banque belge, 625. — Rente d'Espagne passive, 7 7/8, 8, 7 7/8. — Dette intérieure, 35.

Chemin de Bordeaux à La Teste, 206. — Grand'Combe, 1555. — Naples à Nocera, 1080. — Actions St-Nicolas, 710, 720. — Comptoir Ganneron, 1[illegible] Jouiss. des 4 Canaux, 120, 125, 127 50, 130. — Id. Bourgogne, 87 50, 90.

Actions de Zinc Vieille-Montagne, 8725. — Forges de l'Aveyron, 5650. — Gaz français, 5125 offert. — Id. nouv., 4625. — Gaz comp. angl., 9900. — Union linière, 565. — Tissus Maberly, 755, 660.

Obligations des chemins de fer: Saint-Germain, 1245. — Versailles anc., 1060. — — Orléans, 1275. — Grand'Combe anc., 1170. — Id. nouv., 1160.

Chemins non constitués: Bordeaux, 705. — Boulogne, 662 50. — Montereau, 560.

5 0/0 compt.	1er c. 120 20	P. H. 120 85	P. B. 120 20	der c. 120 85	b. 120 8[illegible]
— fin cour.	120 50	121 »	120 50	120 95	12[illegible]
—en liquid.					
3 0/0 compt.	85 55	85 60	85 50	85 60	85 [illegible]
— fin cour.	85 75	85 75	85 70	85 75	85 [illegible]
Emp. au c.					

au compt.	1er C.	Der C.	Diffe s. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	Diffe s. le C. pr.
4 1/2 0/0.	115 »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	103 »/»	» »	
4 0/0.....	» »	» »	» »	— Portugais.	67 »	67 1/2	
O. de la V.	1475 »	» »	» »	Esp. D. active	40 »	40 1/8	
B. de Fr.	3245 »	» »	H. 5 »	5 0/0 Naples.	102	» »	
				— Romain..	104 »/»	» »	B. » 1/4
C. G. 1000	1107 50	1110 »	» »	Obl. Piémont.	» »	» »	
C. hyp...	767 50	» »	B. 1 25	Emp. d'Haïti.	422 50	426 »	H. 2 [illegible]
4 Can....	1275 »	» »	» »	Banq. belge.	» »	» »	

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.	1045 »	» »	H. 5 »	16 c. 1047 50.	H. 5
V. R. Dr.	520 »	» »	» »	— 527 50, 520.	B. 5
— R. G.	325 »	» »	» »	— 327 50, 325.	
Orléans.	1212 50	1205 »	» »	— 1212 50, 1206, 1208 75.	B. 1 25
Strasb...	268 75	262 50	B. 7 50	— 267 50, 268 75, 262 50.	B. 1 [illegible]
Rouen..	1085 »	1082 50	H. 7 50	— 10 2 50, 1088, 1078 75.	[illegible]
Havre...	810 »	867 50	B. 2 50	— 870, 872 50, 867 50.	H. 2 [illegible]
Marseill.	1017 50	1010 »	H. 5 »	— 1020, 1010.	B. 10
Vierzon.	817 50	815 »	H. 2 50	—	

LONDRES, 4 MAI.	C. DE LA COULISSE.	Primes.
Bourse fermée.	Av. 85 70. Ap. 85 77 1/2. Rep. Fin c. F. pr. 3 p. 0/0 10 20. 5 0/0 15 25. Bons du Trésor.	F. c. 85 90, 85 85 d. 50. F. p. 86 05 d. un. 86 30, 25 d. 50. F. p. 120 80, 121 20 d. un. 120 85, 121 40 d. 50. Orl. 1215 1220 d. 20 au 15. 1225, 1227 50 d. 10. Strasb. 272 50, 265 d. 10 270, 275 d. 10 au 31.

MARCHANDISES. — Huile de colza, disponible, 87,50 à 00,00; courant du mois, 89,50 à 90,00; 4 mois d'été, 95,50 à 00,00; 4 derniers mois 101,50 à 102,00; 4 premiers 1846, 104,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 83,50 à 83,75. — Œillette rousse, 71,00. — Lin, 72,00 à 72,50. — Cameline, 74,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois et juin, 95,00 à 96,00; juillet en octobre, 97,00 à 00,00; novembre et décembre, 89,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 86,00 à 00,00.

L'un des Gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 7 mai.

7 h. »/» OPÉRA. — Jolie fille de Gand. Comte Ory.
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Virginie.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Barcarolle.
7 h. »/» ODÉON. — Représentation extraordinaire.
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Le Petit Poucet. Mme Bugolin. Misères.
7 h. »/» VARIÉTÉS. — Meunière. Conte de fées. Tom Pouff.
7 h. »/4 GYMNASE. — L'Image. Jeanne et Jeanneton. Les 3 Péchés.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Escadron volant de la reine.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
6 h. »/» AMBIGU. — La Peste noire.
6 h. »/» GAITÉ. — La Tour.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. »/» COMTE. — Mme de Genlis. Homme de Carentan. La Mazurka.
6 h. »/» FOLIES. — L'Orage. Mystères. Mariage. Taupin.
6 h. »/» LUXEMBOURG. — Charlotte. Duchesse et Poissarde. Perlerinette.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., rue du Croissant, 16.

[illegible] allait passer au vote du premier article, a causé une profonde surprise; il est ainsi conçu, et doit être ajouté à l'article 3 :

« Le matériel sera déposé à Bourges, et ne pourra être transporté à Paris qu'*en cas de guerre.* »

Cette demi-concession faite aux justes appréhensions de l'opinion publique, prouve évidemment que le ministère a eu un instant d'hésitation; tranchons le mot, il a eu peur que son projet ne fût rejeté.

Le général Subervie, MM. Allard, Arago, Thiers, de Lamartine, de Rémusat, Odilon Barrot ont pris successivement la parole. M. Allard a vainement cherché à réfuter l'ensemble des faits allégués par M. Arago dans les séances précédentes. Les quatre principales propositions de M. Arago n'en subsistent pas moins, à savoir :

Que la carabine Delvigne perfectionnée par MM. Tamisier, capitaine d'artillerie, — Thouvenin, colonel d'artillerie, — Mignet, officier d'infanterie, est un nouvel et terrible instrument de guerre;

Qu'il est imprudent d'appliquer des millions à la création d'un matériel qui, d'après les progrès de la science, sera bientôt suranné;

Qu'il serait bien plus urgent de consacrer les millions de l'armement à des travaux qui mettraient au service de la capitale et des fossés du mur d'enceinte de grandes masses d'eaux, et à des opérations qui placeraient nos principaux ports et nos côtes dans un bon état de défense;

Que l'industrie privée confectionnerait très facilement, au besoin, en deux ou trois mois, les 2 000 bouches à feu que demande le projet de loi.

Nous ne suivrons pas M. Allard dans son plaidoyer ministériel. Mais nous lui ferons observer qu'il se méprend étrangement lorsqu'il avance que les différents crédits votés les années dernières ont été utilement employés et ont mis nos côtes en état de défense. Ces travaux sont presque tous à recommencer, parce que M. le directeur général des ponts et chaussées a cru inutile de consulter l'expérience et les connaissances spéciales de nos habiles ingénieurs hydrographes.

Quant à la question principale, celle de l'opportunité de l'armement, M. Allard n'a apporté aucun de ces arguments qui établissent l'évidence d'une proposition ; M. Allard a été, sur la question, d'une complète nullité, tout en prenant des airs tranchants.

En remontant à la tribune, M. Arago a défendu contre le général Pelet[?] la pensée du général Rogniat qui proposait de rendre impraticables, par une pluie artificielle, les terrains où viendrait s'établir l'ennemi en cas de siège. Il a conseillé au gouvernement de faire des approvisionnements de métaux propres à la confection des armes de guerre, mais de s'en tenir là. Il a insisté, avec beaucoup [illegible]

Après le discours de M. Arago, la Chambre allait passer au vote de l'article 1er, lorsque M. Thiers demanda la parole pour motiver son vote. M. Thiers s'est félicité, comme du service le plus signalé qu'il ait pu rendre au pays, d'avoir décrété par ordonnance les fortifications de Paris; il votera donc l'armement pour être logique jusqu'au bout. M. Thiers était dans son droit, et peu de personnes lui envieront sa gloire. Mais M. Thiers n'a pas cru devoir s'arrêter là, et, en répondant quelques mots au discours de M. de Lamartine d'hier, il a employé des expressions singulièrement inconvenantes.

M. de Lamartine a saisi cette occasion de répondre d'abord à l'accusation d'inexactitude historique que lui avait adressée hier M. Duchâtel. L'orateur à lu plusieurs passages de la correspondance échangée entre lord Granville et M. Guizot, ainsi que des dépêches de lord Granville à son gouvernement, desquels il résulte clairement que, bien avant la publication des ordonnances des fortifications, toutes craintes sérieuses de guerre avaient disparu.

M. de Lamartine, en finissant, a laissé tomber sur M. Thiers des paroles pleines d'une noblesse écrasante, sous le poids desquelles l'ex-ministre fortificateur est resté pâle, accablé et abandonné, tandis que le grand orateur s'est vu entouré des plus vifs témoignages de la sympathie de ses collègues.

Après un discours chaleureux de M. Odilon Barrot, lorsque, pour la troisième fois, le débat paraissait clos, et qu'on allait enfin passer au vote de l'article 1er, M. Allard est venu présenter son amendement. Cet article a été ensuite adopté à la majorité de 227 voix contre 144.

Après quelques paroles échangées entre M. Pelet (de la Lozère) et M. le ministre des travaux publics, la Chambre des pairs a adopté la loi du rachat des actions de jouissance des canaux à une majorité de 95 voix contre 12. — Elle a adopté ensuite sans discussion le projet de loi sur les réfugiés.

Obsèques de Godefroy Cavaignac.

Aujourd'hui ont eu lieu, au milieu d'un immense concours de citoyens, les obsèques de M. Godefroy Cavaignac. Des savants, des députés, des publicistes, des officiers de l'armée, un grand nombre d'officiers de la garde nationale en uniforme, des ouvriers, des étudiants, des artistes, se pressaient autour du cercueil et remplissaient l'église de Notre-Dame-de-Lorette. La foule a accompagné dans un profond recueillement les restes mortels du défunt jusqu'au cimetière Montmartre. Des discours, incessamment interrompus par l'applaudissement sympathique des assistants, ont été prononcés par MM. Trélat, Ledru Rollin, F. Flocon, Guinard, Louis Blanc, Thomas, Boisset, et par un représentant de la jeunesse des Écoles. A trois heures, la foule a quitté le cimetière. L'ordre le plus parfait n'a pas cessé d'être observé pendant cette triste cérémonie.

Nous avons rarement vu des funérailles plus graves et plus dignes, où [illegible]catesse de son cœur le retiendraient toujours loin des rigueurs [illegible]bles. Cavaignac était né pour aimer, non pour haïr, et il y avait en lui un tel charme, que tout le monde peut, sur sa tombe, prononcer un mélancolique et bienveillant adieu.

Cavaignac avait une belle intelligence et il la tenait scrupuleusement ouverte aux idées de son temps. Il a été, dans le parti radical, l'un des premiers à aborder les questions sociales, et il a puissamment concouru à donner à ce parti une vie nouvelle et plus active et plus féconde. Il était associé à la rédaction de la *Réforme*, et, plein de dévouement et de courage, il a épuisé le reste de ses forces dans les luttes laborieuses de la presse. Nous regrettons particulièrement en lui, avec la pureté et la noblesse des sentiments, ces tendances progressives, qui l'auraient de plus en plus porté sur le terrain de l'association. C'est à ce titre que nous recommandons sa mémoire au souvenir respectueux de nos amis. La perte de Cavaignac est une perte considérable pour le parti démocratique. Mais cet homme de bien ne meurt pas tout entier; il laisse après lui les germes précieux qu'il a semés dans son parti; il laisse l'exemple d'un libéralisme vrai, d'une ardeur chevaleresque, d'une grande pureté, d'une bienveillance délicate. Puissent d'autres belles âmes remplacer celle qu'une mort prématurée vient d'enlever à la France, et puissent-elles réaliser promptement l'accord affectueux et intellectuel de tous les hommes qui adoptent pour devise l'*Organisation du travail* et qui demandent à la science de l'Association le salut de l'humanité !

Nous avons dit qu'une réserve ajoutée à l'article sur le cours de M. Rapetti avait été supprimée. Nous avions eu raison de ne point caractériser cette suppression, car en recherchant les causes, nous nous sommes assurés qu'elle provenait uniquement d'un malentendu.

Notre ami Pellarin nous adresse la lettre suivante. Nous n'avions pas cru nécessaire d'annoncer à nos amis que Pellarin ne pouvait cesser de prendre part active à nos travaux que par le fait de sa propre volonté. Tous nos lecteurs sentiront que la retraite de notre collaborateur ne saurait être pour nous qu'un sujet de profond regret.

***A Messieurs les membres du Conseil de direction de l'Ecole sociétaire et du journal la* DÉMOCRATIE PACIFIQUE.**

Messieurs,

En vous demandant d'annoncer que j'étais étranger à la publication de la Revue dont vous venez de faire paraître la première livraison, et que j'avais cessé ma collaboration à la *Démocratie pacifique*, j'avais tout lieu d'attendre que la rédaction du journal donnerait cet avis en des termes qui ne permissent aucune supposition défavorable sur les causes de ma retraite.

Puisqu'il n'en a pas été ainsi et qu'en annonçant, dans la *Démocratie* de ce matin, que « j'ai cessé de participer à vos travaux de publication périodique, » sans même mentionner ma démission, vous avez laissé le champ libre à toutes sortes de conjectures qui pourraient être très désobligeantes pour moi, je viens vous prier, messieurs, de faire connaître aux lecteurs de la *Démocratie*, par l'insertion de cette lettre dans le prochain numéro, que ma retraite a été le résultat d'une détermination toute spontanée de ma part.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Salon de 1845 (1).

PEINTRES DE FLEURS ET DE FRUITS.

Quel moment choisissez-vous, mes amis, pour me demander un feuilleton sur les peintres de fleurs ? Les arbres ont tous repris leur verdure printanière ; lorsqu'un rayon de soleil vient réchauffer l'atmosphère, une douce senteur parfume déjà les allées du Luxembourg, et puis voilà bientôt une semaine que les magnolias de la Chine ont secoué leur blanche corolle sur la terre de ce gracieux bosquet du Muséum si cher à notre aimable Toussenel. Donc la saison des fleurs est venue ; donc le temps est venu d'aller goûter aux champs les prémices du printemps. Rendez-moi ma liberté, laissez-moi courir à la campagne; la nature s'est faite belle, je veux jouir de sa fraîche parure que le souffle brûlant de l'été n'a point encore ternie. Adieu, Paris, je laisserai derrière moi, sans regret, tes palais et tes musées ; les œuvres de Dieu sont encore plus splendides que les chefs-d'œuvre de tes grands artistes.

Si vous étiez sages, mes amis, vous fermeriez vos livres pour venir contempler avec moi ce beau spectacle que le Créateur donne libéralement à tous ses enfants. Ne sentez-vous pas le besoin d'aller demander à la nature des forces nouvelles ? L'homme n'est point fait pour vivre toujours enfermé dans des rues sans soleil et sans horizon ; ces bruits assourdissants de la foule qui se presse, qui se heurte ; cette lutte continuelle des partis, ces excitations incessantes, finiraient par briser les ressorts de votre intelligence ; venez les retremper dans une calme solitude où vous respirerez l'harmonie par tous les sens.

Je sais, au fond de la vallée d'Yère, une retraite charmante, bien à l'abri des échos de votre grande ville ; c'est là que je voudrais vous conduire. Le jardin, limité par une petite prairie que baignent les eaux limpides de la rivière, élève doucement ses pelouses, entrecoupées de bosquets, jusqu'au sommet de la colline. Quelques pièces de terre, cultivées à la charrue, poussent une pointe jusqu'au centre de notre parterre, et préparent, par une transition insensible, l'esprit du promeneur au spectacle [illegible] de notre grande culture, qui va se perdre à son [illegible] de la forêt de Sénart.

[illegible] se trouvent réunis tous les éléments [illegible] des champs. Si vous [illegible] qu'il serait si facile de se [illegible] vous maudirez le séjour des villes, et, [illegible] serez [illegible] le vœu du poète :

Oh ! quando rus ire liceb t !

[illegible] au réveil de la végétation, que le corps et l'esprit s'épanouissent aussi et vont prendre un essor nouveau. En effet les idées s'agrandissent ; nous sentons mieux, alors, le lien qui nous unit à tous les êtres du globe, et nous aspirons à suivre le mouvement harmonieux de la nature.

Quels sont donc les rapports mystérieux qui rattachent l'homme au reste de la création ? Dieu les connaît, et si nous ne les comprenons pas toujours, nous en avons le sentiment instinctif. C'est à cette sympathie secrète que s'adressent les artistes lorsqu'ils veulent nous émouvoir ou nous plaire en fixant sur la toile l'image des animaux ou des végétaux. Tâche difficile : plus difficile, assurément, que celle des peintres d'histoire, si l'on doit en juger par les résultats de l'Exposition du Louvre.

Mon Dieu ! me voilà donc revenu au Musée ! Je ne puis me soustraire à une tâche au dessus de mes forces. Eh bien ! je vais l'accomplir ; mais veuillez m'écouter avec indulgence; je suis tout simplement un sincère ami des fleurs; je ne parle des tableaux qu'à ce titre, et je récuse positivement la qualité de juge.

On pourrait diviser les peintres de fleurs en peintres de portraits, peintres de genre et peintres de grands sujets. Il se trouve au Salon des tableaux qui se classent assez bien dans ces trois catégories que nous ne regardons pas, du reste, comme invariablement absolues.

En tête de la première classe, nous plaçons M. Brienne : ses trois aquarelles sont de véritables portraits d'une admirable fidélité pour la forme et pour la couleur. Il est impossible de saisir plus exactement la ressemblance d'un végétal; chaque cadre ne contient qu'une seule branche de prunier, de groseiller et de quaraniaine rouge; mais cette branche, vue à distance, conserve bien son port naturel, sa physionomie spécifique : les fleurs, les feuilles, les fruits sont à leur place, attachés avec toute la grâce et la solidité que les connaisseurs admirent dans le modèle vivant. Maintenant, si vous avez de bons yeux, si vous connaissez les infinies perfections des organes végétaux les plus déliés, venez regarder de près les études de M. Brienne et vous serez émerveillés de la scrupuleuse finesse de son pinceau. L'exactitude microscopique de Meissonier n'est certainement pas plus étonnante.

Une aquarelle de Mme Elisa Lemire est placée tout à côté du cadre de M. Brienne, comme pour aider les ignorants à apprécier sa supériorité. Mme Lemire n'a voulu faire non plus qu'un portrait ; elle a pris pour sujet une branche de pêcher à fleurs doubles, un des plus jolis arbrisseaux des bosquets printaniers ; il y en a maintenant deux ou trois qui sont presque à la fin de leur floraison dans les parterres du Luxembourg, leur éclat est déjà bien passé, et cependant ils feraient honte à l'aquarelle de l'Exposition.

Le faisceau de ceps de vigne, peint au pastel, par Mlle Octavie Paigné, forme une espèce de transition entre les portraits et les tableaux de genre : c'est un groupe de portraits, peu fidèles, mais exécutés avec un bon sentiment de la beauté du feuillage. L'auteur aurait besoin d'apprendre à ménager plus habilement les tons éclatants que prennent les feuilles de vigne à l'approche de l'hiver. Dans la nature, les contrastes contribuent à l'harmonie générale d'un ensemble ; la nuance ardente des feuilles d'automne relève les teintes sombres de l'écorce des arbres à moitié dépouillés de leur parure, réchauffe les rayons pâlissants du soleil à son déclin, et habitue, par une dégradation insensible, l'esprit de l'homme aux tristes jours de l'hiver. Mais si l'on veut entasser tous ces effets de couleur dans un cadre sans perspective, sans variété, l'on risque de blesser l'œil du spectateur : votre modèle était vrai, à sa place; il devient exagéré et faux par cela seul que vous le sortez de son rôle.

Voilà pourquoi nous découvrons si difficilement le mérite de ces énormes bottes de fleurs que les peintres ont la singulière manie d'empiler sur leur toile. Prenez donc garde, malheureuses, vous écrasez les feuilles, vous brisez les tiges de vos plantes ! vous violentez leur instinct pour leur imposer une manière d'être contre nature. Ne savez-vous pas que tous les végétaux ont une manière de se présenter, de porter leurs tiges et leurs feuilles pour faire ressortir le mérite de la fleur ou du fruit? C'est leur personnalité, vous devez la respecter ; vous le devez, dans votre intérêt; car, je vous le déclare tout net, il nous est impossible à nous, qui avons de grandes sympathies pour le règne végétal, d'admirer nos fleurs de prédilection défigurées sous la compression tyrannique de votre pinceau.

M. Magaud a bien compris, lui, que le port des plantes ne doit pas être contraint ; voyez comme la lumière circule dans son vase de fleurs ! chaque individu s'y étale à l'aise avec un air de liberté qui me charme. Ces anémones sont-elles fières de pouvoir déployer leur élégante collerette sans craindre qu'un voisin brutal ne vienne en friper la fine découpure. Il ne manque à M. Magaud qu'un peu d'éclat.

Ce n'est pas le défaut de son voisin M. Chabal ; au contraire, ses grandes gouaches sont beaucoup trop brillantées. Les pétales de la rose vivante n'ont pas le lustre miroitant du satin ; pourquoi forcer ainsi la nature ? M. Chabal aurait un plus grand succès s'il ne visait pas tant à l'effet, car sa composition ne manque pas d'élégance, et de nombreux détails sont exécutés d'une manière charmante.

Mlle Henriette de Longchamp avait préparé un beau bouquet pour orner le joli vase en terre cuite suspendu au plafond de sa chambre : Ah ! voilà donc une femme qui comprend, disons-nous ! elle sait que la compression gâte les plus charmants naturels ; elle ne violentera pas l'élan instinctif de ses fleurs. Il y avait surtout, dans le nombre, une grappe de glycine à laquelle nous portions beaucoup d'intérêt; et nous pouvons vous dire pourquoi : sur le rocher de notre hermitage, un pied de glycine étale sa végétation luxueuse; un rameau, plus intelligent que ses frères, a découvert sous les anfractuosités du calcaire une exposition méridionale, où le sybarite s'est établi chaudement à l'abri du souffle mordant de l'aquilon; or, voilà bien une semaine que ses girandoles épanouies se balancent mollement au bord de la cascade. Donc nous voulions voir si mademoiselle de Longchamp saurait lutter d'élégance avec l'instinct d'une pauvre plante abandonnée à elle-même. Ah ! oui : fiez-vous aux femmes civilisées ! L'humeur s'empare de notre artiste ; et vite, et vite, comme comme un enfant boudeur qui rejette ses joujoux au fond de la boîte, elle jette toutes ses belles fleurs pêle-mêle dans son lampadaire, sans pitié,

(1) Voir les numéros du 19 au 6 mai 1845.

...sa proposition. L'amendement ne parle que d'autorisation et non d'obligation.

M. DUMON, ministre des travaux publics, répète qu'il faut une loi organisatrice, une loi générale. Celle qui est présentée à la chambre s'applique à tous les cas.

L'amendement de M. le comte Pelet n'est pas appuyé. L'article est mis aux voix et adopté ainsi que le reste de la loi.

La loi est ensuite votée par 93 voix contre 12.

Le projet de loi relatif aux réfugiés est ensuite adopté sans discussion par 98 voix contre 7.

La chambre s'ajourne à demain pour la discussion du projet de loi relatif au conseil d'Etat.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 7 mai.

M. L'AMIRAL LERAY dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à une pension à accorder à la veuve d'un marin grec tué par accident.

M. BERNARD (de Rennes) demande un congé. — Accordé.

L'ordre du jour appelle la discussion des articles du projet de loi relatif à l'armement des fortifications de Paris.

L'art. 1er est ainsi conçu :

« Une somme de 14 130 000 fr. est spécialement affectée à la fabrication du matériel d'artillerie nécessaire à l'armement de l'enceinte de Paris et des ouvrages extérieurs de fortifications qui en dépendent. »

M. LE GÉNÉRAL SUBERVIE. Les fortifications de Paris m'ont toujours semblé inutiles contre l'ennemi et funestes aux libertés de la France. Non que je croie que le gouvernement puisse tourner les fortifications contre l'intérieur ; mais songez, de grâce, à ce qui arriverait si l'ennemi, si un parti même venait à s'emparer des fortifications.

L'orateur ne se ralliera à aucun des amendements. Peu lui importe où soient les armes, c'est le crédit qu'il repousse. Les prévisions annuelles du budget suffiront pour armer Paris, et ce n'est pas à une époque où l'on vient de reconnaître solennellement le progrès de la fabrication des armes en consacrant plusieurs millions à la transformation des fusils à pierre en fusils à percussion, qu'il est opportun de fabriquer des armes qu'il faudra transformer plus tard.

Ce qui le maintient surtout dans la pensée de repousser le crédit, c'est la manière dont les fortifications ont été exécutées ; ce sont surtout les constructions faites à Vincennes. L'orateur craint que les sommes demandées pour l'armement ne soient consacrées à continuer et à développer ces travaux, tandis que l'armement sera fait à l'aide de crédits ordinaires inscrits au budget.

M. ALLARD, rapporteur. La question posée sur son véritable terrain, est de savoir si les fortifications de Paris ont un caractère national ; ce qui leur donne ce caractère, c'est le souvenir de 1815, c'est le danger de 1840 ; les fortifications se font contre l'invasion étrangère, et elles ne menacent pas la liberté du pays.

M. de Lamartine, dans son magnifique discours, nous disait, il y a quelques jours, à propos de la conversion des rentes, que la coalition de l'Europe ne pouvait être imminente. C'est contre les coalitions que sont faites les fortifications de Paris.

Les évènements de 1814 et de 1815 nous ont assez appris ce que peut faire rien de moins qu'à l'immobilité.

On nous dit que l'on peut s'adresser à l'industrie privée pour faire les canons ; mais l'un des principaux fondeurs, M. Calla, que M. Arago avait sans doute en vue...

M. ARAGO. Je n'ai cité personne.

M. ALLARD. M. Calla a dit à plusieurs de nos collègues que pour fondre des canons, il lui faudrait d'abord trois mois pour se préparer, et qu'ensuite il ne pourrait jamais fabriquer plus d'un canon par jour.

L'industrie privée a fait les canons de la République, et l'on sait que ces canons étaient tous de mauvaise qualité. L'Etat, il y a quelques années, a demandé des fusils à l'industrie privée : il a été obligé de les laisser en magasin et n'a pas voulu les donner à l'armée active.

Les canons d'ailleurs ne constituent pas tout le matériel nécessaire, et il faudrait encore faire exécuter une grande partie des travaux par les ateliers du gouvernement.

Nos côtes ne sont pas non plus négligées comme on l'a dit ; des crédits très considérables ont été accordés ; d'autres sont demandés ; je ne dis pas que ce soit assez, mais enfin cela répond au reproche qui est fait au gouvernement de les négliger. Quant à l'armement des forts des côtes, le gouvernement consacre à cet objet chaque année une somme considérable.

J'arrive aux prétendus dangers qu'on croit voir pour la liberté dans les fortifications. Jusqu'à présent on nous a cité deux de ces dangers. M. de Lasteyrie nous a dit qu'avec les forts on affamera Paris. Mais, messieurs, si le gouvernement voulait affamer Paris, il lui suffirait de placer en dehors des escadrons de cavalerie ; ce serait bientôt fait.

Quel serait d'ailleurs le but du gouvernement en affamant Paris? Est-ce que les riches n'en souffriraient pas aussi bien que les pauvres? Est-ce que le mal ne serait pas le même pour tous?

M. Arago craint qu'on ne fasse pleuvoir des boulets sur Paris. Pour que cela fût possible, il faudrait des obusiers et des canons qu'on ne trouve nulle part. M. Arago nous a dit qu'on pourra en faire construire ; en attendant je constate qu'il n'en existe pas aujourd'hui. Les expériences dont s'appuie M. Arago ont été faites avec un fameux obusier qui servait à lancer des bombes sur Cadix, qui a été apporté en France, puis fondu à Brest.

M. Arago a fait d'autres calculs sur une arme qui existe, il est vrai, les canons de 48 ; mais ces canons ont complètement abandonnés. Avec les armes ordinaires, on a obtenu des portées plus considérables que la distance qui sépare les forts du mur d'octroi ; mais c'était dans des expériences pour lesquelles des précautions extraordinaires avaient été prises. On nous répond qu'on bombardera Paris par expérience. (On rit au centre.)

Si j'étais gouvernement, et que je voulusse bombarder Paris, je n'irais pas sur les forts, j'irais me poster sur la butte Montmartre, et de là je ferais gronder mes canons : la façade de la chambre des députés se présente si bien de ce point qu'il est impossible que le premier coup de canon ne vînt pas frapper la représentation nationale. (Nouvelle hilarité au centre.)

Pour moi, messieurs, je ne puis croire qu'il se trouve jamais un gouvernement ni une armée assez infâme pour bombarder Paris, et j'espère que la chambre sera de mon avis. (Agitation.)

M. ARAGO. Je n'ai nullement dit qu'il ne fallait pas construire de chemins de fer, parce que l'industrie était en progrès ; j'ai conseillé de ne pas entreprendre à la fois un trop grand nombre de chemins de fer, pour que la construction des derniers pût être mise en accord avec les progrès des sciences. C'était l'avis de la commission dont j'étais le rapporteur ; c'était l'avis du corps des ponts et chaussées, aussi bien que le mien.

Quant à la pensée de créer une mauvaise saison artificielle aux assiégeants en lançant de l'eau au dehors, elle appartient au général Bengnot, au vainqueur de Saragosse, et je ne vois pas ce qu'il peut y avoir de ridicule dans

M. THIERS. Au moment de voter le premier article, je demande à la chambre la permission de motiver, de ma place, mon vote. Je ne l'aurais pas fait sans le discours que vous avez entendu hier : une seule question vous est soumise, celle de l'armement ; mais il faut cependant dire un mot des fortifications de Paris. Je reste, quant à moi, profondément convaincu que depuis quinze ans que je suis mêlé aux affaires de mon pays, si j'ai pu lui rendre quelques services, c'est le jour où sous ma responsabilité j'ai engagé le gouvernement dans cette grande entreprise : il n'est pas d'acte dans ma vie dont je sois plus fier, dont je m'applaudisse autant. Je ne le regarderais pas comme un acte de courage, si depuis il n'avait pas attiré sur ma tête d'indignes calomnies ; ces calomnies, je les méprise en elles-mêmes, je les méprise dans l'expression qu'elles ont reçue hier à cette tribune. (Exclamations, à l'ordre! à l'ordre! tumulte.)

M. LE PRÉSIDENT. Il est de mon devoir de dire à l'orateur que les expressions qu'il emploie ne sont pas parlementaires. (Bruit.)

M. DE LAMARTINE. Je demande la parole.

M. THIERS. Messieurs, les libertés que l'on donne aux hommes sont égales à celles que l'on a prises avec eux ; si ce que l'honorable membre a dit est vrai, la chambre, à l'époque où les fortifications ont été votées, était composée moitié de dupes et de traîtres. Messieurs, il n'y avait ni dupes ni traîtres dans cette enceinte. Ceux qui ont voté les fortifications ne l'ont pas fait pour moi ; ils étaient convaincus comme le général Haxo, comme le général Valazé, comme Napoléon lui-même, que c'était le plus grand service à rendre au pays. J'ai entendu le respectable général Bertrand me dire quelques jours encore avant sa mort : Napoléon à Sainte-Hélène me répétait souvent : Vous allez retourner en Europe, dites bien que le plus grand service à rendre à votre pays est de fortifier sa capitale. Si Paris avait été fortifié, l'Empire n'aurait pas succombé ; la France n'aurait pas été vaincue. »

M. de Lamartine a parlé de l'influence de cette institution militaire sur l'équilibre des pouvoirs ; un jour je dirai peut-être comment, dans la balance des pouvoirs, l'équilibre a pu être rompu ; comment un pouvoir l'a emporté sur l'autre ; mais je choisirai l'heure et le moment où il sera utile de faire cette histoire.

Quant à l'armement, il est issu des circonstances naturelles de la fortification. Quant à moi, je ne comprendrais pas que l'on construisît des murailles pour ne pas les armer.

On objecte qu'il y a beaucoup à faire pour la défense de nos côtes ; cela est vrai ; mais ma réponse, ce n'est pas qu'il ne faille pas armer Paris, c'est qu'il faut armer Paris et fortifier nos côtes. Je me mettrais en contradiction flagrante avec les sentiments que j'ai toujours professés, si, après avoir reproché au gouvernement son incurie dans les grands intérêts de la défense du pays, après lui avoir reproché sa négligence (sans m'associer aux accusations de M. Arago) dans toutes les questions qui se rattachent à cette défense, j'allais, lorsqu'il sort de cette incurie, repousser la demande qu'il nous adresse.

Les hommes de mon opinion, lorsqu'ils se séparent du pouvoir, continuent d'accorder ce qui est nécessaire au pouvoir. Nous ferons de l'opposition avec fermeté ; mais quand l'intérêt du pays a parlé, dussions-nous maintenir toujours nos adversaires à ce pouvoir, nous votons ce que cet intérêt exige.

On a parlé des ressources qu'offrirait l'industrie privée au moment du danger. Messieurs, l'industrie privée n'agit que quand elle peut réaliser des bénéfices. Lorsqu'une épreuve ne réussit pas, elle se retire et laisse faire les établissements *ad hoc*, les établissements spéciaux. Quant à moi, je sais ce qu'il faut attendre de l'industrie dans les moments de crise ; cette ressource est insuffisante : c'est une expérience faite en 1840. Je suis fixé là dessus. Je ne refuserai jamais rien au gouvernement de ce qui sera nécessaire à la défense du pays. (Vive agitation.)

---

sans aucun souci de ses grands projets. Pauvres fleurs ; mais aussi pauvre femme qui comprend si peu l'harmonie!

J'en passe, et beaucoup de la même valeur, pour arriver aux *Quatre Saisons* de M. Grouland. La composition de ses quatre cadres est agencée d'après le même principe ; le printemps, l'été, l'hiver, représentés par une statuette, trônent sur une console chargée de fleurs ou de fruits appropriés à la saison. Un juge sévère trouverait certainement des raisons suffisantes pour ne pas louer M. Grouland sans restriction ; quant à nous, qui ne voulons pas jouer le rôle de juge, nous déclarons qu'aucun tableau ne nous a fait autant de plaisir. Le cadre du printemps, surtout, a été conçu avec grâce, et l'exécution n'a point trahi la pensée de l'artiste. Nous défions le plus habile jardinier de Paris de nous faire voir un cactus plus éblouissant et plus vivant que celui de M. Grouland : sa corolle est en feu, ses étamines s'agitent dans un paroxysme de fièvre amoureuse et lancent sur le pistil une pluie brûlante de pollen. Au dessus, une branche de liseron enlace l'arc de l'Amour comme pour l'avertir qu'il est inutile de prodiguer ses traits ; le petit Dieu sourit et regarde d'un air narquois deux belles roses entièrement épanouies.

M. Lesourd de Beauregard pourrait peut-être contester, avec quelque chance de succès, la suprématie que nous accordons à M. Grouland. Il y a dans son tableau de fruits deux branches de jasmin dont le parfum porte à la tête ; et puis ses bouquets sont d'une coquetterie merveilleuse ; on aimerait les placer à la ceinture d'une femme. Tout est vrai, fin, élégant. Les pétales si délicats du lin vivace ont conservé sur la toile cette nonchalante mollesse de la nature, que l'on croirait inimitable. Mais, à distance, ces jolies peintures perdent beaucoup ; les contours sont arrêtés avec trop de sécheresse, l'ensemble est trop léché, trop chatoyant ; on dirait une plaque de porcelaine.

Nous ne pouvons terminer sans dire un mot du grand vase de M. Saint-Jean. Vous vous rappelez cette belle guirlande qui fut accueillie par tant d'éloges il y a deux ans ; eh bien! c'est toujours la même manière, large, solide, brillante ; seulement, la réussite n'a pas été aussi complète. L'œil se trouve choqué de ne point rencontrer à droite la contre-partie des masses de fruits qui tiraillent le vase sur la gauche. On voudrait voir la lumière répartie plus abondamment sur les deux côtés du tableau ; les teintes sont aussi un peu trop uniformes. Vous savez, du reste, que ces grenades et ces oranges n'ont rien de commun avec de vraies grenades et de vraies oranges. M. Saint-Jean sera plus heureux une autre fois.

Nous avions pris beaucoup de notes sur les imitateurs de M. Saint-Jean : il y a du bon dans la guirlande de M. Régnier. Nous sommes trop polis pour dire à Mlle Elisa Bertrand ce que nous pensons de son Christ au mont des Oliviers ; le fils de Dieu peut supporter ce dernier outrage ; la couronne de Mlle Bertrand n'est pas plus odieuse que la couronne d'épines.

Nous devrions maintenant parler des grandes compositions où l'on a essayé de mettre en rapport direct le règne végétal avec l'homme. M. Louis Boulanger, M. Chérelle et M. Lépaulle abusent cruellement de leur pinceau : hâtons-nous de fuir ces vilaines caricatures, si nous voulons conserver le droit d'entretenir un commerce amical avec les fleurs.

E. LEFÈVRE.

Une page d'histoire inconnue.

RETOUR DE DESAIX EN FRANCE.

Bonaparte en quittant l'Egypte avait recommandé au général Desaix de venir le rejoindre en France ; mais il n'était pas facile de tromper à la fois et la surveillance ombrageuse de l'armée et la vigilance non moins sévère des croisières anglaises. La fortune vint en aide au futur ou du moins à l'un des futurs vainqueurs de Marengo.

Il y avait en ce moment dans le port d'Alexandrie un brick marchand sous pavillon tunisien, lequel avait amené de France, quelque temps auparavant, deux jeunes Français, M. H... et M. de L...., qui, profitant des circonstances, avaient conduit en Egypte une cargaison de vin, de drap et autres objets de première nécessité, dont ils tirèrent un très grand parti ; ces deux jeunes gens avaient été les premiers à apporter, avec les gazettes arriérées, la nouvelle des désastres qui frappaient la république du Directoire. Ils eurent avec le général en chef plusieurs conversations particulières, qui influèrent beaucoup sur sa résolution de quitter l'Egypte immédiatement, si même ils ne l'inspirèrent pas ; grâce à la munificence de Bonaparte et à leurs propres ressources, ils avaient formé pour le retour une cargaison précieuse estimée à plus d'un million, et ils étaient prêts alors à remettre à la voile pour la mère-patrie sur leur brick tunisien ou prétendu tel. Equipage et papiers étaient parfaitement en règle, les passeports exactement visés à toutes les échelles, et la loi des neutres qui était encore en vigueur protégeait la navigation de commerce.

MM. H.... et de L... étaient liés avec Savary, aide-de-camp de Desaix ; il fut convenu que le général prendrait passage sur le brick en question avec Savary et un autre aide-de-camp, qui était Rapp ; tous les trois se donnèrent des noms d'emprunt et devaient passer pour des négociants. Un seul domestique les accompagnait, c'était un Livournais dont la fidélité ne se démentit pas durant les dangers de cette traversée aventureuse. Il va sans dire que personne dans l'armée n'avait le secret de l'entreprise, et on leva l'ancre avec un profond mystère.

On dut passer par Smyrne, et l'on toucha sans sinistre à toutes les échelles. Les choses allèrent bien jusqu'à Livourne, où la fortune changea : une brume épaisse chargeait l'horizon, et l'on eut le malheur de tomber au beau milieu de l'escadre anglaise commandée par lord Keith. Notre brick est aussitôt hélé, on l'aborde, on le visite, mais il était si bien en règle qu'il n'inspira aucun soupçon ; on lui permit de continuer sa route. Il remettait à la voile avec la joie du succès, lorsque l'amiral Keith l'aperçoit lui-même, et avec le flair du marin anglais et du chien de mer, ce qui est la même chose, il sent une proie et veut éclaircir son doute à l'instant : le brick est de nouveau visité, retenu dans le port de Livourne, et frappé cette fois d'embargo, et tous les passagers sont jetés en prison sans respect pour la loi des neutres.

M. H..., qui avait des relations à Livourne, fut reconnu et délivré sur-le-champ, ainsi que son ami M. de L... ; leur brick même est rendu une seconde fois à la liberté, et ils obtiennent un laissez-passer de l'amiral.

Mais les choses n'allaient pas si bien pour Desaix et pour ses deux aides-de-camp : le soupçonneux amiral leur contestait leur fausse qualité de négociants et prolongeait leur captivité avec la rigueur des lois maritimes, aggravées en cette circonstance par la haine d'un ennemi. Force fut de recourir aux moyens extrêmes, c'est-à-dire à une évasion. On acheta les geôliers, et une chaloupe conduisit clandestinement les trois officiers au brick qui partit à l'instant. Il en coûta quatre-vingt mille francs, mais on réussit, et pouvait-on payer trop cher la liberté d'un homme tel que Desaix? MM. H... et de L... se signalèrent dans cette occasion par un dévoûment, un désintéressement, une adresse, qui firent le plus grand honneur à leur patriotisme et leur attirèrent les éloges de toute l'armée, qui alors était toute la France. Le fidèle serviteur livournais était resté dans sa ville natale.

Le brick libérateur fit encore une mauvaise rencontre ; un bâtiment de guerre détaché de l'escadre britannique l'arrêta en pleine mer, mais il s'en tira cette fois sans peine, grâce au laissez-passer de lord Keith et l'on aborda heureusement à Marseille. Quand la population apprit que le général Desaix était à bord, elle se livra à des transports d'enthousiasme, et l'ami de Bonaparte reçut l'accueil que Bonaparte aurait pu recevoir lui-même. On eût dit que ce peuple devinait, par un instinct surnaturel, le service immense que Desaix venait rendre à la France.

Savary, dans ses Mémoires, dit deux mots de cette aventure ; mais son récit diffère en plusieurs points de celui que nous venons de faire. Sa mémoire lui a-t-elle fait défaut, ou n'a-t-il pas voulu dire toute la vérité? C'est ce que nous ne déciderons pas ; tout ce que nous pouvons et devons dire, c'est que nous tenons nos renseignements d'une source telle qu'il n'est pas possible d'en révoquer en doute l'authenticité, non seulement dans leur ensemble, mais dans leurs moindres détails ; cette source n'est autre que M. H... lui-même.

Le reste est acquis à l'histoire. On sait qu'au lieu de se diriger sur Paris comme on lui conseillait de le faire, Desaix alla rejoindre directement le Premier Consul en Italie et mit pour ainsi dire le pied dans la trace de ses pas ; gagnant l'Isère, il traversa Chambéry, passa le petit Saint-Bernard, descendit par la vallée d'Aoste que l'armée avait suivie et rejoignit Bonaparte près de Stradella au moment où celui-ci revenait du champ de bataille de Montebello. Les deux amis s'enfermèrent et passèrent ensemble toute la nuit. Que de choses n'avaient-ils pas à se dire, et sur l'Egypte et sur la France, sur le passé, sur l'avenir?... Cet avenir, qui était si grand, si vaste pour l'un, si court pour l'autre! Quelques jours après, le même Savary ramenait de Marengo un cadavre enveloppé dans le manteau d'un hussard. Ce cadavre était celui de Desaix.

Eh bien ! j'ai un mot à dire à l'honorable préopinant : il a dit qu'il se glorifierait toujours d'avoir poussé le pays à une mesure qu'il considère comme liée à l'indépendance du pays, d'avoir été la main qui a signé l'ordonnance qui entourait Paris de fortifications avant que la loi l'eût décidé. Je respecte son opinion comme il aurait dû respecter la nôtre ; mais je lui répondrai que moi, nous, qui ne partageons pas cette confiance, nous nous glorifierons toujours d'avoir apporté jusqu'au dernier moment une ferme résistance à une mesure que nous considérons comme un anachronisme dans notre civilisation, comme un danger contre la nation et contre la constitution du pays.

Quant aux dernières paroles qui ont été proférées par l'honorable M. Thiers, elles ne sont ni du ressort de la chambre ni du ressort de la tribune.

Quand l'honorable M. Thiers aura expliqué à qui s'appliquait un mot que je n'ai jamais subi, et que jamais personne n'a subi, je saurai la réponse que j'aurai à y faire. (Très bien ! très bien ! applaudissements. Un grand nombre de membres entourent l'orateur et le félicitent. M. Thiers reste immobile et silencieux.)

M. LE PRÉSIDENT. Il n'y a rien de personnel dans les paroles prononcées par les honorables membres ; ce sont des appréciations réciproques de deux politiques différentes, mais dans lesquelles ceux qui les ont faites ont reconnu l'un et l'autre leur bonne foi. C'est ainsi que la chambre les a interprétées. (Mouvement prolongé.)

M. DE RÉMUSAT. La chambre comprend que je ne peux garder le silence sur ce qu'on a dit sur les évènements de 1840. C'est là de l'histoire récente ; la chambre la connaît, et sa mémoire fidèle a pu sourire quelquefois aux récits singuliers qu'on a faits devant elle. (Murmures.)

Je m'étonne d'avoir entendu l'honorable préopinant soutenir qu'en 1840 la paix n'avait pas été mise en question, lui qui votait alors avec la majorité ; il vous a dit que l'ambassadeur anglais avait prédit que la France ferait quelques armements, et qu'elle s'en tiendrait là.

Quand nous avons résolu les fortifications de Paris, nous l'avons fait parce qu'il y avait péril ; nous avons pris cette mesure, non-seulement parce qu'elle était nécessaire, mais parce qu'elle était alors possible.

Dans des circonstances plus paisibles, nous ne l'aurions peut-être pas pu, et tous ceux qui ont connu quel était alors le néant de nos ressources militaires, nous rendront grâce de la mesure que nous avons prise ; et je déclare que si je puis me glorifier de quelque chose, c'est de la part que j'ai prise à cette mesure ; ma vie politique ne compât-elle que ce acte, je pourrais me flatter de n'avoir pas été tout-à-fait inutile à mon pays.

M. DE LAMARTINE. La note du 8 octobre a été le commentaire des promesses de paix dont j'ai parlé tout-à-l'heure. Dans les hautes régions politiques personne ne craignait la guerre en 1840. (Bruit au centre.)

M. de Rémusat accepte la responsabilité des fortifications. Moi aussi, j'accepte la responsabilité de mon opposition à cette mesure fatale. Il voudrait voir son nom inscrit sur les fortifications de Paris, moi je désire voir le mien inscrit sur les débris de ces fortifications. (Très bien. Bruit au centre.)

Le temps jugera entre le préopinant et moi. Il s'est préoccupé de la défense nationale, et moi je me suis préoccupé à la fois de la défense nationale et du pays. (Très bien ! très bien ! Tumulte.)

M. O. BARROT. Messieurs, je voterai contre le projet de loi. Ne croyez pas cependant que ce soit une voie détournée pour revenir sur mon vote antérieur. Si j'avais eu le malheur, dans un moment d'enthousiasme, de voter contre la liberté de mon pays, je prendrais l'initiative et j'en viendrais demander pardon à la chambre, en essayant de réparer ma faute.

Je ne sais si les démonstrations de guerre en 1840 étaient sincères ; mais ce qui n'était point une chimère, c'est qu'à un moment, sur une question de politique étrangère, qui a été pour nous une lumière, la France a été placée dans la crainte d'avoir à combattre seule contre tous. C'est alors que nous avons voté les fortifications.

Mais les fortifications sans l'enthousiasme sont un danger ; je repousse la conséquence illogique par laquelle on veut enchaîner les votes. Dans un premier vote, nous n'avons pas abdiqué le droit d'examiner toutes les questions qui s'y rapportent, la question d'armement entre autres.

Si le gouvernement anglais faisait des préparatifs contre nous, s'il était menaçant sur ses côtes et dans sa marine, je m'empresserais de voter l'armement : mais aujourd'hui je le repousse formellement, car dans une question de ce genre tout ce qui n'est pas urgent, est un danger.

Nous avons dans nos arsenaux une quantité considérable d'armes qui suffisent parfaitement pour écarter ce caractère d'urgence qui seul justifierait la loi, et ce ne peut être aujourd'hui, quand la paix est partout, qu'il est opportun d'armer.

Quand nous avons voté les fortifications, nous nous sommes engagés à surveiller l'exécution de la mesure ; nous avons fait nos réserves et pris nos garanties ; la loi qu'on nous présente n'en offre aucune.

On se trompe, lorsque l'on prévoit l'intervention des militaires contre les citoyens, lorsque l'on calcule la portée des canons : là n'est pas la cause de nos inquiétudes ; ce n'est pas la violence que l'on a jamais crainte pour les assemblées délibératives, c'est l'intimidation ; c'est l'apparence de l'intimidation. Il ne faut pas seulement que les lois soient votées librement, il faut encore qu'elles paraissent avoir été votées librement. (Très bien ! très bien !) La liberté ne peut vivre qu'à la condition d'être susceptible et défiante. (Très bien ! aux voix ! aux voix !)

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de l'art. 1er.

M. ALLARD. Je dépose sur le bureau de la chambre un amendement de la commission qui devra prendre place dans l'art. 3. Cet amendement est ainsi conçu :

« Le matériel de l'armement de Paris sera déposé à Bourges et ne pourra être transporté à Paris qu'en temps de guerre. » (Bruit.)

M. BETHMONT paraît à la tribune. (Aux voix ! aux voix !) Je ne veux pas entrer dans la discussion des amendements, car je trouve déjà fort étrange qu'on vienne ici improviser un amendement qui ne prendra sa place que dans un article subséquent. (Réclamations. — Bruit.)

Je demande seulement à expliquer le vote. Ceux qui ne veulent de l'armement qu'avec des restrictions, peuvent voter contre l'article ; il leur restera toujours le vote sur l'ensemble de la loi, dans le cas où les garanties qu'ils réclament y seraient inscrites. (L'agitation continue.)

M. LE PRÉSIDENT. Un grand nombre de membres ayant demandé le scrutin de division, il va être procédé à ce vote sur le premier article.

M. Dubois (de Nantes) monte à la tribune ; puis il redescend, sur les observations du président.

M. LE PRÉSIDENT. C'est sur l'article 1er que l'on vote ; quand cet article aura été voté, la chambre délibèrera sur les amendements, et pour bien énoncer la liberté qui reste à chacun, je dois dire que ceux qui n'auront voté l'article 1er qu'avec la pensée d'une garantie, si cette garantie est repoussée par les votes sur les derniers articles, pourront voter contre l'ensemble de la loi. (Réclamations.)

AU CENTRE. Votons ! votons !

A GAUCHE. L'appel nominal ! l'appel nominal !

M. de Larochejacquelein monte à la tribune. (Aux voix ! aux voix !)

M. DE LAROCHEJACQUELEIN. Que la chambre me permette...

DE TOUTES PARTS. Non ! assez ! votons !

A GAUCHE. L'appel nominal !

M. LE PRÉSIDENT. Le scrutin de division est ouvert.

M. BOISSY D'ANGLAS, secrétaire, procède à l'appel nominal. — Voici le résultat du scrutin :

[illegible] Neuilly. — M. le prince et Mme la princesse de Joinville, M. le duc et Mme la duchesse d'Aumale, M. le prince et Mme la princesse Auguste de Cobourg, habitent Chantilly depuis quelques jours.

— Hier et aujourd'hui, treize condamnés à des peines afflictives et infamantes, ont subi la peine de l'exposition publique sur la place du Palais-de-Justice. On ne peut assister à un pareil spectacle, on ne peut considérer cette affligeante dégradation imposée à l'homme par la cruelle justice des hommes, sans éprouver un profond sentiment de dégoût... Comment cette exhibition cynique des criminels n'a-t-elle pas encore disparu de nos habitudes judiciaires ?

— Nous avons rendu compte du procès intenté par M. Loyau de Lacy au *Constitutionnel*, pour refus d'insertion d'une lettre de M. de Lacy, en réponse à un article de ce journal, où *le Lys d'Evreux*, tragédie de M. de Lacy, était, suivant ce dernier, appréciée avec malveillance. Le gérant du *Constitutionnel* fut condamné à 50 fr. d'amende et à l'insertion de la lettre, par jugement de la 7e chambre. — Aujourd'hui, la cour a infirmé le jugement.

— Le *Journal des Débats* annonce ce matin que le Mont-de-Piété de Paris est en ce moment, au sein du conseil municipal, l'objet d'une proposition qui appelle l'attention publique sur cette institution. Aujourd'hui, entre l'emprunteur qui désire se cacher ou qui est pressé, et l'administrateur du Mont-de-Piété, il y a un intermédiaire, il y en a même deux, le commissionnaire et le commissaire-priseur. Le commissionnaire, qu'on est libre d'employer, et le commissaire-priseur employé par l'administration, et qui, l'un et l'autre, sont payés par les intérêts que paient les emprunteurs. Le projet actuel consisterait à remplacer tout ce personnel d'intermédiaires responsables, commissionnaires et commissaires-priseurs, par des agents salariés. Il n'y aurait plus que des bureaux administratifs et des commis appréciateurs.

— Les concerts militaires en plein vent, dans le Jardin des Tuileries, ont lieu tous les soirs, depuis le 2 mai.

— Le discours que M. de Lamartine a prononcé hier à la Chambre des députés, contre les fortifications, va être tiré à 300 000 exemplaires et adressé à tous les électeurs, fonctionnaires publics et officiers de la garde nationale du royaume.

— Voici de nouveaux renseignements sur les nouvelles créations dues aux Jésuites ; il paraît que leurs restaurants parisiens ont plus de succès que leurs couvents. Mallet s'en explique ainsi aujourd'hui :

« Outre le fameux club catholique dirigé par les Jésuites, rue de Grenelle-Saint Germain, lequel n'est autre chose qu'un estaminet de bon ton, la fameuse table d'hôte de la rue du Paon, 4, est encore leur ouvrage ; en voici une fidèle description : La salle à manger est spacieuse et bien décorée. A l'une des extrémités on voit un crucifix entouré de buis ; à côté de cette salle à manger, se trouvent, outre les cuisines et l'office, une salle de jeu et une autre pièce où l'on prend le café. De temps à autre, on donne dans cet établissement des bals par souscription à 10 fr. par tête, dans lesquels il n'est pas rare de rencontrer des notabilités médicales ; les jolies femmes n'y manquent jamais. C'est là que, tous les jours, dînent plusieurs révérends pères Jésuites, dont la conversation est charmante. Ils ne font point les cagots ; au contraire, ils mêlent le profane au sacré avec une facilité merveilleuse ; on remarque pourtant qu'ils aiment à parler des affaires religieuses. On assure que des établissements du même genre existent dans beaucoup de quartiers de la capitale. »

— C'est lundi 12 mai que doit s'ouvrir au Luxembourg la deuxième session du Congrès central d'agriculture.

MM. les délégués peuvent, à partir d'aujourd'hui, faire retirer leurs cartes d'entrée au secrétariat de la Commission d'organisation, rue Coquillière 22, bureaux de l'*Echo agricole*.

— Quinze individus ont comparu hier devant la cour d'assises : les sieurs Rodier, Guitard, Chassany, Lafond, Combes, Roux, Thomen, Sylvain, Pronet, Rhed, Archer, Antoine Bouscarat, Carrière, Boyer et Jean Bouscarat.

Ils sont prévenus d'avoir mis en jeu d'audacieuses fraudes et d'avoir commis des faux en écriture authentique et publique, ayant pour résultat de faire présenter des hommes impropres au service militaire à la place de jeunes conscrits valides qu'on voulait ainsi réformer. Le principal des accusés est Rodier, qu'un témoin a surnommé naïvement un *marchand d'hommes*. Ce mot résume parfaitement cette misérable affaire.

— Voici le programme de la troisième journée des courses qui auront lieu demain jeudi, à deux heures, dans l'hippodrome du Champ-de-Mars :

« Quatre prix seront disputés, dont un en partie liée.

» 1° *Prix d'Orléans*, 3080 fr. Six chevaux sont engagés. Cette course est la seule dans laquelle de véritables chevaux de course anglais puissent concourir. Ils rendent 2 k. 1|2 de poids aux chevaux français. — 2° *Prix extraordinaire*, 3 000 fr. Dix chevaux engagés, parmi lesquels on remarque *M. d'Ecoville*, *Fadaise*, *Edwin*, *Commodore Napier*, *Error*, etc., etc. — 3° *Prix des Pavillons*, 3 000 fr. (En partie liée, pour chevaux de tout âge, sans surcharge.) *Drummer*, qui, l'année dernière, a gagné le prix de 14 000 fr., et *Mustapha*, pour le meilleur cheval de quatre ans, doivent disputer ce prix à *Lanterne* ou à *Commodore Napier*. — 4° *Prix d'Iéna*, 1 200 fr. Cinq chevaux engagés ; le gagnant pourra être réclamé pour 2 000 fr. — Les jockeys français peuvent seuls monter dans cette course.

ACADEMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. ÉLIE DE BEAUMONT.

Séance du 5 mai.

Discussion orageuse. — *Aboul-Wéfâ devant l'Académie.* (huitième suite). Hélas ! hélas ! est venu me dire Aboul-Wéfâ, mes souffrances ne finissent point. On en veut à ma gloire. Les Académiciens, les contemporains n'ont point pitié de ma vieillesse, de mes huit siècles bien comptés ; ils continuent à attaquer ce qu'un savant de tous les temps a de plus précieux, ils mettent en doute ma bonne foi ! Ne trouverai-je pas quelqu'un pour me défendre ?

—Pauvre ombre d'Arabe, pauvre ombre d'astronome ! [illegible] nous ré-

Wéfâ avait découvert la troisième inégalité lunaire ou variation au dixième siècle, c'est-à-dire six cents ans avant Tycho-Brahé, M. Libri, je dois lui rendre cette justice, présenta une difficulté sérieuse. Si Aboul-Wéfâ a reconnu la variation, comment se fait-il, dit alors M. Libri, qu'aucun des auteurs arabes qui lui ont succédé n'en ait parlé ? Ne serait-il pas possible que le passage, découvert et traduit par M. Sédillot, fût une interpolation dans une copie de l'ouvrage de l'astronome de Bagdad, postérieure à l'époque de Tycho ? Cette difficulté n'empêcha pas MM. Arago et Mathieu, dans un rapport qu'ils lirent en 1838, sur un Mémoire de M. Sédillot, relatif aux instruments astronomiques des Arabes, de regarder Aboul-Wéfâ, comme l'auteur de la première détermination de la troisième inégalité du mouvement de la lune.

Les choses en restèrent là jusqu'en 1843. Alors un savant orientaliste, M. Munk, écrivit à l'Académie pour combattre les prétentions de M. Sédillot ; je fus nommé commissaire avec MM. Arago et Liouville afin de prononcer. Mes deux collègues ne voulurent point s'occuper de la question, prétendant qu'ils ne pouvaient la juger sans connaître l'arabe, et que d'ailleurs elle ne rentrait point dans l'ordre de leurs travaux ordinaires. Je fis donc seul de très longues recherches à cette occasion. Je suis arrivé aux mêmes conséquences que M. Munk ; j'ai longuement donné les raisons de mes conclusions. Je persiste à dire que M. Sédillot a commis erreur sur erreur, et que Aboul-Wéfâ n'a été qu'un abréviateur, un plagiaire de Ptolémée.

M. MATHIEU. Je ne crois pas que M. Biot ait prouvé mathématiquement que M. Sédillot s'est trompé ; ses raisonnements et ses prétendues démonstrations laissent beaucoup de doute dans l'esprit. Je ne connais point de géomètre ou astronome convaincu par les écrits de M. Biot. Je dois même dire que, si j'étais forcé de me prononcer, je déclarerais qu'Aboul Wéfâ connaissait la variation. Il la décrit effectivement ; il en donne même la valeur. Cependant, quels reproches lui fait-on ? On argumente de ce que les preuves de son affirmation et les observations sur lesquelles elles sont fondées manquent dans son Traité ; on dit qu'il en a menti, et que tout ce qu'il a dit, il l'avait supposé, ou bien emprunté à Ptolémée. Mais est-ce sa faute à ce *pauvre diable d'Arabe* (sic), (l'ombre d'Aboul-Wéfâ s'incline) si quelques pages manquent dans son livre. Le chapitre où étaient consignées ses observations est perdu, c'est un malheur dont il n'est pas responsable.

M. BIOT. Je vous défie, M. Mathieu, d'oser imprimer qu'Aboul-Wéfâ a découvert la variation.

M. MATHIEU. Non je ne l'imprimerai pas, parce que pour éclaircir quelques doutes qui me restent, il me faudrait étudier l'arabe, et je ne puis le faire.

M. BIOT. Mauvaise excuse !

M. LIBRI. Puisque M. Biot... m'a fait.... l'honneur.... de prononcer.... mon nom..., je dois dire... que les doutes que j'avais... autrefois... sur la réalité de la découverte d'Aboul-Wéfâ se sont aujourd'hui...., d'après ce qu'a écrit M. Biot..., changés en certitude... Non,... Aboul-Wéfâ.... n'a rien découvert... qui ne soit dans... Ptolémée.

M. BINET. Il est évident pour moi qu'Aboul-Wéfâ ne connaissait pas la variation. Je me range de l'avis de M. Biot.

Les autres astronomes ou géomètres gardent le silence ; M. Mathieu baisse la tête, et l'ombre d'Aboul-Wéfâ s'enfuit consternée.

Les incertitudes des sciences. — Si notre collaborateur, M. Victor Meunier, avait assisté à la séance d'aujourd'hui, il aurait constaté plusieurs incertitudes nouvelles dans les sciences expérimentales, et trouvé de nouveaux arguments à ajouter au remarquable et piquant article qu'il a publié à ce sujet dans la *Phalange*.

D'abord, M. Edouard Desains, professeur de physique au collège Saint-Louis, présente un Mémoire sur la chaleur spécifique de la glace. On sait que MM. Clément et Desormes, et plus tard M. Avogadro ont trouvé que cette chaleur a pour valeur 0,9, celle de l'eau étant 1. M. Desains critique avec raison les circonstances des expériences faites par ces physiciens, et, employant une méthode plus exacte, la méthode des mélanges perfectionnée, il arrive au nombre 0,51, c'est-à-dire à la moitié de la chaleur spécifique de l'eau. Il résulte de là que le même corps, l'eau, dans ses différents états, solide, liquide ou gazeux, n'a pas la même chaleur spécifique. Cette conséquence s'élève directement contre la loi si remarquable de Dulong, que le produit de la chaleur spécifique par le poids atomique est le même pour tous les corps. Pour que cette loi fût vraie, il faudrait que le poids atomique variât avec l'état du corps, ce qu'aucun chimiste ne saurait admettre.

— M. Vallée lit un quatrième Mémoire sur la théorie de la vision ; il explique l'achromatisme des images faites sur la rétine, et l'adaptation de l'œil pour voir à toutes les distances, par la constitution du corps vitré composé de couches de plus en plus réfringentes en approchant de la rétine. Il y a plusieurs théories de la vision, reposant toutes sur des principes différents. Où est la vérité ?

— M. Liebig prie M. Pelouze d'annoncer à l'Académie un fait très important dans l'histoire des sécrétions animales et en particulier de la bile. D'après la lettre du célèbre chimiste de Giessen, un de ses élèves, M. Redtenbarger, ayant soumis la taurine (asparagine biliaire de M. Gemlin) y aurait trouvé 26 p. 100 de soufre, tandis que les chimistes regardent cette substance comme uniquement composée de carbone, hydrogène, oxygène et azote. La présence d'une aussi grande quantité de soufre échappant aux analyses, démontre l'incertitude des méthodes d'analyse organique, où l'on n'apprécie que le carbone, l'azote et l'hydrogène, en regardant le complément nécessaire pour donner le poids employé comme étant de l'oxygène, tandis que ce pourrait être du soufre, du phosphore, etc.

Chimie. — M. Pelouze a lu un Mémoire intéressant sur le sesquichlorure de chrôme, et communiqué sur le même sujet deux Notes intéressantes, l'une de M. Barreswil, l'autre de M. Hœvel. Nous nous contenterons de dire que M. Pelouze a reconnu que l'insolubilité du sesquichlorure de chrôme dans l'eau, n'est pas aussi absolue que l'a dit M. Péligot. Le contact prolongé de ce sel avec l'eau bouillante détermine la dissolution. Ensuite le fait reconnu par M. Péligot de la facilité de la dissolution causée par des traces de protochlorure de chrôme n'est pas un fait isolé ; des traces de protochlorure d'étain, de fer et de cuivre, d'hyposulfite de soude produisent le même effet à des degrés divers.

Géologie. — M. Dufrénoy a lu en son nom et au nom de MM. Alex.

[illegible] donné, par l'iode, la couleur bleue. Il n'a, par conséquent, été produit ni dextrine ni glucose. De la salive recueillie dans la bouche de l'homme n'a point non plus dissout la fécule. — Voici les conclusions du travail de M. Lassaigne : 1° La salive, soit de l'homme, soit du cheval, à la température de 38°, n'a aucune action sur la fécule ; 2° la salive humaine à 70-75° convertit en peu de temps l'amidon en dextrine et celle-ci en glucose ; 3° dans la digestion des substances amylacées la salive ne joue pas le rôle que lui attribue M. Mandl ; elle contribue à humecter les matières alimentaires et à dissoudre quelques-uns de leurs principes, solubles dans l'eau qu'elle contient.

Le même chimiste a fait des recherches relatives à l'action du tissu du pancréas sur l'amidon. Ce tissu, à la température de 38°, rend fluide l'empois d'amidon, et le convertit en dextrine, ainsi que MM. Bouchardat et Sandras en ont fait la remarque. Mais, par analogie avec la diastase, le tissu pancréatique, après avoir été chauffé dans l'eau à 100°, n'exerce plus d'action sur la fécule.

Médecine. — *Emploi du diapason dans l'art du diagnostic.* — A l'occasion de ce qu'a dit M. Desprets, à la fin d'un Mémoire dont il a donné lecture dans la dernière séance, qu'il espérait voir surgir quelques applications utiles du diapason à la pathologie, M. le docteur Amédée Latour, rédacteur de la *Gazette des Hôpitaux*, adresse à l'Académie une lettre ayant pour objet de faire observer que ce vœu des physiciens a été devancé. Ainsi, en mars 1843, M. A. Latour a, par une Note insérée dans la *Gazette des Hôpitaux* et dans le *Bulletin thérapeutique*, appelé l'attention des praticiens sur les avantages de l'application du diapason au diagnostic des maladies de poitrine. Dans les cas où la percussion est rendue impossible par la présence d'un vésicatoire, d'un cautère, etc., le diapason remplace parfaitement ce moyen de diagnostic. Les vibrations de l'instrument sont plus ou moins intenses et sonores, selon que les poumons sont plus ou moins perméables à l'air. Les épanchements dans la poitrine se reconnaissent et se limitent très bien aussi par l'application du diapason.

Quelques essais font aussi présumer à M. Latour que le diapason pourra être utile pour le diagnostic des fractures du crâne. Enfin, M. Vidal (de Cassis) l'a employé à la constatation des différents degrés de la surdité.

Chirurgie. *Abrasion de la cornée.* M. Malgaigne, chirurgien de l'hôpital Saint-Antoine, adressa, il y a deux ans, à l'Académie une Note sur une opération destinée à servir de dernière ressource contre certaines opacités de la cornée. Il avait disséqué et enlevé à-peu-près la moitié de l'épaisseur de la cornée. Immédiatement après l'opération, la malade avait aperçu distinctement les objets.

Aujourd'hui M. Malgaigne présente à l'Académie une jeune fille qui a subi l'abrasion de la cornée le 20 mars 1843, et qui offre une régénération, du moins apparente, de la partie enlevée. La cicatrice semble avoir disparu, soit par l'affaissement des bords qui la limitaient, soit par la production de nouvelles lames en remplacement de celles que le bistouri avait détachées.

Cette jeune fille, aujourd'hui âgée de 18 ans, avait, depuis sa treizième année, une taie opaque sur l'œil droit. Pour l'enlever, le chirurgien décrivit sur la cornée une incision circulaire de 6 millimètres environ de diamètre, et disséqué le lambeau de manière à détacher plus de la moitié de l'épaisseur de la cornée. Le cinquantième jour après l'opération, la malade sortit de l'hôpital, ayant la cornée transparente, et pouvant lire de cet œil, avantage qu'elle conserve encore malgré un léger nuage qu'on remarque au devant de la pupille.

— M. Guéprotte, chirurgien de la marine, adresse à l'Académie deux brochures, l'une sur les résections des extrémités articulaires, l'autre sur les plaies des os.

Histoire naturelle de l'homme. — M. Jacquinot, chirurgien de la marine, qui a fait partie de la dernière expédition de l'infortuné Dumont d'Urville, envoie une Note dans laquelle il soutient, contrairement à l'opinion avancée par Buffon et M. Flourens, que les degrés de chaleur des différents climats ne mesurent pas l'intensité de coloration de la peau chez les populations humaines soumises à l'influence de ces climats. L'auteur de la Note conclut de cette observation et de quelques autres que la couleur de la peau ne suffit pas pour différentier les diver-

[illegible] parole claire et ferme de M. Duchâtel est tombée comme un dissolvant sur la déclamation sonore et gonflée de M. de Lamartine, et n'a rien laissé subsister de son discours. Nous remarquons dans l'article des *Débats* la réflexion suivante : « Qu'il ait pu, dans l'enceinte d'un des grands pouvoirs de l'Etat, attaquer et incriminer aussi impunément qu'il l'a fait aujourd'hui les lois et la constitution même de l'Etat, certes, c'est là le plus grand éloge de nos institutions et le plus éclatant témoignage de l'existence et de l'intégrité de cette liberté qu'il prétend avoir étouffée sous les lois d'exception et sous les murailles fortifiées. » Plus loin le *Journal des Débats* qualifie de *factieux* le langage de M. de Lamartine. En vérité, nous désirons nous tromper, mais le journal ministériel semble trouver que la liberté de la tribune est trop grande.

La *Presse* déclare qu'elle ne saurait approuver tout ce qu'a dit M de Lamartine. Elle ne s'explique pas davantage. « En lisant son discours, » dit-elle, on comprendra facilement en quoi nous différons sans qu'il » soit besoin d'établir ici une discussion spéciale. »

Le *National* revient sur l'emploi probable des millions qu'on demande pour l'armement. Ils pourront bien, dit-il, être affectés à la construction de dix-sept fronts que l'on prétend ériger sur l'emplacement défriché dans le bois de Vincennes, près la porte Saint-[illegible] que ce fort ne fût pas compris dans la loi de 1841. Quant à M. de Lamartine, le *National* trouve que jamais le brillant orateur ne s'était élevé plus haut.

Le *Constitutionnel* ne croit pas devoir garder plus long-temps le silence qu'il s'était imposé sur la question de l'armement. Il déclare donc catégoriquement qu'il est de l'avis de ceux qui accorderont l'allocation demandée.

Le *Constitutionnel* traite fort mal M. de Lamartine, et en conscience il le doit, car M. Thiers doit endosser une bonne part de la critique des quinze ans faits par l'illustre orateur. « M. de Lamartine, dit-il, est dans la chambre comme un esprit malade et tourmenté, incapable de rester en place et de souffrir ni les liens d'un parti, ni les entraves de la logique, ni le souvenir de ses propres actes, ni les conséquences de ses propres discours. Il s'est promené à travers toutes les opinions : nous l'avons vu légitimiste, conservateur, opposant, courtisan, factieux, cherchant partout un rôle et n'en rencontrant aucun qui lui convienne, se vengeant sur ses auditeurs des mécomptes qu'il éprouve et des échecs que son étrange dialectique lui fait souvent essuyer. »

Le *Constitutionnel* en est réduit, pour mieux combattre M. de Lamartine, à faire l'éloge de M. Duchâtel.

La *Réforme* se demande si devant une accusation aussi solennelle que celle renfermée dans le discours de M. de Lamartine, M. Thiers persistera à garder le silence. « Nous le croyons, dit-elle ; mais ce silence sera pour tout le monde sa confession et sa condamnation. »

Marchés de Paris.

Halle aux blés du 7 mai. — Choix 118 à 118 k. 26,50 à 27,00. — Montereau 115 k. 26,00 à 26,25. — Picardie, 115 k. 25,50 à 26,00.

Seigles. 110 k. l'hectolitre et demi 14,00 à 14,50.

Orges. 92 à 93 k. 13,50 à 13,75, hors barrières.

Avoines. — 150 k. 25,00 à 25,50 ; 145 k. 21,50 à 25,00 ; 140 k. 22,50 à 23,00 ; 135 k. 21,00 à 21,50, les 3 entrées comprises.

Issues. Son 9,50 à 9,75 les 325 l. — Mouture 10,25 à 10,50. — Recoupettes 10,50 à 11,00 les 100 k. — Remoulages 14,50 à 15,00 les qualités ordinaires ; 15,50 à 16 les belles sortes ; 16,00 les 150 k. de Picardie.

Halle aux farines du 7 mai. — Arrivages 1548-15. — Ventes 1971-93. — Restant 21788-78. — Gruaux, 44,00 à 45,85. — Farines, 1re 30,25 à 32,50 ; 2e 28,65 à 29,95 ; 3e 00,00 à 00,00 ; 4e 19,10 à 00,00. — A livrer 822-08.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche, 6 mai. — 163 porcs amenés, 145 vendus à 1,00-0,96 0,92.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 6 MAI.

TH. DAUMAS et comp., fabricants d'encre et de savon, quai Napoléon, 11 ; le sieur Th. Daumas personnellement et comme gérant de la société de l'Usine du Garde-Chasse. Juge commissaire, M. Cornuault ; syndic provisoire,

5 0/0 compt.	1er c. 121 10	P. H. 121 35	P. B. 121 10	de c. 121 35	[illegible]
— fin cour.	121 30	121 50	121 20	121 45	120 [illegible]
— en liquid.					
3 0/0 compt.	85 70	85 85	85 70	85 85	[illegible]
— fin cour.	85 80	85 90	85 80	85 90	[illegible]
Emp. au c.					

au compt.	1er C.	Der C.	Diffe S. le C. pr.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	Diffe le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	103 »/»	» »	
4 0/0.....	109 »	» »	» »	— Portugais.	» »	» »	
B. de la V.	1475 »	» »	» »	Esp. D. active	» »	» »	
B. de Fr.	3245 »	» »	» »	5 0/0 Naples.	104 25	» »	H. » [illegible]
				— Romain..	104 »/»	» »	
C. G. 1000	1110 »	1107 50	B. 2 50	Obl. Piémont.	» »	» »	
C. hyp...	787 50	» »	» »	Emp. d'Haïti.	» »	» »	
C. Can....	1275 »	» »	» »	Banq. belge.	625 »	» »	

CHEMINS DE FER.

St-Germ.	1065 »	» »	H. 10 »	15 c. 1050, 1067 50.	H.20
V. R. Dr.	530 »	565 »	H. 45 »	— 530, 570.	H.60
— R. G.	315 »	300 »	H. 35 »	— 325, 305.	H.40
Orléans.	1212 50	1211 25	H. 6 25	— 1212 50, 1216 25, 1216.	H. 6 [illegible]
Strasb...	265 »	270 »	H. 7 50	— 265, 270, 258 75, 270.	H. 1 [illegible]
Rouen..	1085 »	» »	H. 2 50	— 1085, 1090, 1082 50, 1090	H.11 [illegible]
Havre...	867 50	» »	» »	— 867 50, 87[illegible]	H. 7
Marseill.	1025 »	» »	H.15 »	— 1020, 1030,	H.20
Vierzon.	822 50	» »	H. 7 50	— 823 50, 825, 818 75, 820.	

LONDRES, 5 MAI.	C. DE LA COULISSE.	Primes.
Consol.... 98 3/4 7/8.	Av. 85 85.	F. c. 85 95, 86 d. 50.
Esp. act... 30 3/8.	Ap. 85 90.	F. p. 86 35 d. 50.
Portug..... 67.		F. p. 121 35, 70 d. un.
Mexic. .... 37 3/4.	Rep. Fin c. F. pr.	122, 121 70 d. 50.
Brésil......»	3 p. 0/0 5 10.	Vers. d. 575 d. 20 au 31,
5 0/0 holl. 97 5/8.	5 0/0 10 20.	Orl. 1235 d. 20. 1240 d. [illegible] au 31.
2 1/2 de...	Bons du Trésor.	Strasb. 267 50, 275 d. [illegible]
Rouen..... 42, 42 1/8.		265, 278 75 d. au 15.
Orléans.... 47, 48.		

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 88,00 à 00,00 ; courant du mois, 90,50 à 00,00 ; 4 mois d'été, 94,00 à 00,00 ; 4 derniers mois [illegible] 103,00 à 102,00 ; 4 premiers 1846, 104,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 84.50 à 00,00. — Lin, 73,00 à 00,00. — Voitures, 4,00

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois et juin, 98,00 à 00,00 ; juillet en octobre, 99,00 à 100,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 84,00 à 85,00.

SUIFS de place, toujours tenus par la boucherie à 56 fr. les 50 kil. sans affaires ; on offre à 55 fr. — Ceux de Russie disponibles ont donné lieu à une vente considérable, mais à 52 fr. — Les 3 derniers mois sont offerts de 56 [illegible] à 57 fr.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 8 mai.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Femme de 40 ans.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon.
7 h. 1/2 ODÉON. — Camoëns. Eunuque.
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Le Petit Poucet. Mme Bugolin. Misères.
7 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Conte de fées. Tom Pouff. Turlututu.
7 h. 1/4 GYMNASE. — L'Image. Jeanne et Jeanneton. Les 3 Péchés.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Escadron volant de la reine. Fiorina.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — La Peste noire.
6 h. 1/2 GAITÉ. — La Tour.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — Mme de Genlis. Homme de Carentan. La Mazurka.
6 h. 1/2 FOLIES. — L'Orage. Mystères. Mariage. Taupin.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Charlotte. Duchesse et Poissarde. Perlerinette.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

Imprimerie Lange Levy et Comp., rue du Croissant, 16.

... dont le maniement est quelquefois difficile, et qu'un acte de confiance peut tourner contre qui sait d'ordinaire s'en servir avec le plus de dextérité.

Le ministère avait obtenu hier une victoire que nous croyons funeste, mais qui n'en était pas moins éclatante. L'article 1er de la loi portant allocation de 14 millions 130 mille francs affectés à la fabrication de l'armement de Paris, avait été voté à une majorité considérable (227 contre 144). Le ministère avait donc vu son projet de loi adopté en principe, quoiqu'il eût été énergiquement et longuement attaqué.

Que lui restait-il à faire, surtout après être venu, par l'organe de M. Allard, accepter une sorte de garantie contre l'arbitraire du Pouvoir exécutif, en accordant que les canons, déposés provisoirement à Bourges, ne pourraient être transportés à Paris qu'*en cas de guerre*.

Le ministère, s'il était de bonne foi, devait se montrer conséquent avec le principe accepté par lui, et se hâter d'appuyer toute proposition venant consacrer ce principe.

Le ministère n'en a rien fait, et sa majorité d'hier s'est trouvée réduite aujourd'hui de 83 à 13. Voici comment.

Parmi les amendements qui avaient pour but d'introduire dans le projet de loi quelques garanties, celui de l'honorable M. Bethmont était tellement rapproché de celui de M. Allard, que le ministère aurait dû l'adopter d'emblée afin d'obtenir par cette seconde concession une majorité plus considérable encore qu'hier.

En effet, que demandait M. Bethmont? Que l'armement ne fût transporté de Bourges à Paris qu'en vertu d'une loi, au lieu de l'être en cas de guerre comme le propose et l'accepte le ministère.

M. Bethmont a développé son amendement avec un tact si parfait, une mesure si convenable, et des raisonnements si simples et si puissants à la fois, qu'il a rencontré sur tous les bancs de la Chambre, la plus vive sympathie.

Eh bien! le ministère, au lieu de tirer parti de la belle position que lui faisait M. Bethmont, est venu combattre, par l'organe de M. Duchâtel, l'amendement de cet honorable député. Et comment? En donnant à ces mots vagues : *en cas de guerre*, une application qui rend véritablement imperceptible la différence de signification des deux amendements.

M. Duchâtel a dit que, dans sa pensée et dans celle du gouvernement, ces mots : *en cas de guerre*, voulaient dire en cas de guerre SÉRIEUSE, dans le cas d'une guerre continentale, d'une guerre de Sainte-Alliance. — Mais, dès lors, à quoi bon repousser l'amendement de M. Bethmont?

C'est ce que la Chambre a eu le bon sens de comprendre. Aussi, n'a-t-elle prêté aucune attention à M. le ministre.

L'amendement de M. Bethmont, chaleureusement défendu par M. Odilon Barrot, n'en a pas moins été rejeté à la faible majorité ... ministres. Nous le disons sans hésiter : l'attitude qu'a prise aujourd'hui le ministère autorise bien des suppositions. Aussi appelons-nous l'attention de tous les députés qui désirent voir la loi d'armement entourée de garanties sérieuses.

Nous avons toujours été contraires à la loi d'armement, par des considérations de politique européenne. Nous avons toujours pensé que la raison devait la faire repousser. Mais le langage du ministère est des plus inquiétants. Ce qui nous paraissait raison hier, nous paraît devoir aujourd'hui.

M. de Larochejaquelein, dans un discours plein de sens et de logique, a appelé entre autres choses l'attention de la Chambre sur les établissements militaires; que le gouvernement se propose de construire en dedans du mur de l'enceinte continue. Ces casernes monstres qui couvriront plus de 60 000 mètres carrés, seront-elles des casernes ordinaires ou des casernes fortifiées, des bastilles? Le ministère a gardé le silence comme hier lorsque M. Arago a parlé de Canonville. Ce silence n'est que trop significatif : puisse-t-il être compris par MM. les députés!

A l'ouverture de la séance, M. le président a donné lecture d'une note arrêtée en commun par les amis de M. de Lamartine et de M. Thiers au sujet de l'incident d'hier. M. de Larochejaquelein et M. le général Leydet pour M. de Lamartine; M. de Rémusat et M. Ganneron pour M. Thiers, ont rédigé cette note dans des termes qui obtiendront l'approbation générale.

Nous sommes heureux de constater ce dénouement d'un épisode qui avait profondément ému la Chambre et le public.

Les nouvelles d'Afrique sont mauvaises : L'illusion n'est plus permise; nos ennemis se réveillent; Abd-el-Kader a galvanisé des tribus qui étaient inoffensives, et la guerre paraît être à la veille de recommencer. Voici ce qu'on lit dans une lettre d'Alger du 30 avril :

« Les évènements ont déjoué toutes les prévisions. M. le maréchal gouverneur-général, qui est allé par mer jusqu'à Cherchell, et M. le lieutenant-général de Bar, qui a parcouru une partie de la province et est allé jusqu'à Milianah, ont acquis la certitude qu'il était indispensable de frapper un coup décisif. La plupart des tribus sont en armes; les dernières nouvelles d'Orléansville, qui portent la date du 25, signalent une extrême agitation dans tout le pays. La guerre sainte est prêchée dans toutes les directions. On fait espérer aux populations l'appui du Maroc, ce qui indique suffisamment que tout se fait par ordre de l'émir Abd-el-Kader. Des marabouts fanatiques sont à la tête des insurgés, dont le nombre augmente journellement. »

Depuis quelque temps les feuilles allemandes assurent que la reine d'Espagne doit épouser un prince de Saxe-Cobourg. Aujourd'hui, le *Journal de Francfort* s'en explique formellement.

« Le projet, dit-il, de donner pour époux à la reine d'Espagne le fils » cadet du duc Ferdinand de Saxe-Cobourg-Gotha, le prince Léopold, né ...

... cavalerie française, ... cette lutte déplorable, qui devint le signal de la guerre de l'indépendance. Les réflexions que cet anniversaire inspire au journal *El Tiempo* sont un heureux symptôme de la paix sociale et fraternelle qui unit déjà les peuples par les idées, comme ils seront unis un jour par les institutions.

« Le cours de quelques années, dit *El Tiempo*, a suffi pour convertir » en sœurs de la France les nations qui avaient lutté contre elle avec le » plus d'énergie. Parmi ces nations, l'Espagne occupe nécessairement » un rang élevé, et elle comprend trop bien la grandeur de ses destinées » pour garder envers la France d'autres sentiment que le désir de voir » les deux pays unis désormais dans une gloire et une prospérité com- » munes. »

Une ovation vient d'être décernée à O'Connell par l'enthousiaste population de Dundulk. Il a prononcé à cette occasion un discours qui n'attend que les illustrations de Grandville; le crayon du célèbre auteur des *Animaux peints par eux-mêmes* pourrait seul donner une idée de l'*humour* et de l'excentricité d'O'Connell. L'agitateur ne s'est point gêné en effet dans ses comparaisons politiques; il a mis en réquisition plusieurs familles de palmipèdes et de diptères, personnifié d'humbles amphores et parlé pour la première fois de son oiseau favori; voici un passage de cette curieuse harangue :

« Le jour viendra, n'en doutez pas, où sera reconnu et traité, comme il le mérite, le crime légal consistant à déclarer que les lois pour l'Irlande peuvent être faites autrement que par la reine, la chambre des lords d'Irlande et la chambre des communes d'Irlande! Nous ne sommes pas gens à nous payer d'un à-compte. Tout ce que l'on ne donnera pas aux Irlandais je le prendrai et je tendrai la main le moment d'après jusqu'à ce que tout soit payé et liquidé... (On rit.) Un jour dans le parlement d'Angleterre les ministres ont dit : Nous qui sommes de grands hommes d'Etat nous enlèverons le peuple à O'Connell et aux autres chefs des repealers, nous l'enlèverons à Smith O'Brien (Hurrah pour Smith O'Brien et pour l'Irlande.) Voilà ce que disaient les ministres; croyez bien que je ne les ai pas entendus moi-même : mais un petit oiseau les a entendus et il m'a rapporté leurs paroles. (On rit.) Mais comment faire? Voici le moyen : nous donnerons une cuillerée de miel au collége de Maynooth : cela les calmera. (On rit.)

» En effet, un vieux proverbe dit : vous prendrez plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre. Jusqu'ici ces hommes d'Etat avaient employé le vinaigre, et notamment une burette de vinaigre ambulante sur deux jambes, savoir : le procureur général Smith. (On rit.) Les mouches ne se prenaient pas; essayons du miel, ont dit les hommes d'Etat; le miel est fort bon et de tout mon cœur je suis enchanté que Maynooth en ait eu une becquée. Seulement les mouches ne se laissèrent pas prendre. Des milliers de catholiques d'Irlande en est-il un seul qui ait pétitionné pour l'augmentation de l'allocation du collége de Maynooth? Non! personne n'a rien demandé que je sache. (Non! non!); ils ont donné spontanément : c'est bien. spontanément n'est peut-être pas le mot qui conviendrait; car il y avait un oiseau qui, en Amérique, avait crié avec force : Orégon! Et puis, un autre oiseau avait fait entendre à Londres un autre cri : Maynooth! — Ces cris étaient significatifs, ils ont été entendus. Mais pour cela il ne faut pas croire que nous soyons racommodés le moins du monde avec les oies sauvages. (On rit.) Est-il dans vos rangs quelqu'un assez vieux pour se rappeler l'émancipation des catholiques? (Plusieurs voix : oui! oui!) Tant mieux : d'ailleurs, ceux qui ne se la rappelleraient pas, parce qu'ils étaient trop jeunes, l'auraient apprise de leurs pères et ils sauraient qu'avant cette émancipation le peuple était réduit à néant; les temps sont bien changés : maintenant, vous avez un représentant catholique à Dundulk.

UNE VOIX : Et un mauvais encore!

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

BAINS ORIENTAUX.

DU BAIN ORIENTAL OU DE VAPEUR.

Le bain oriental, dont nous allons donner la description, remonte aux premiers âges des sociétés; de tout temps il fut employé, soit comme moyen hygiénique dans un but de délassement et de propreté, soit comme moyen médical pour atténuer les douleurs et obtenir la guérison de certaines maladies.

Les Indiens, les Egyptiens et les Grecs en faisaient un usage journalier. Ulysse, racontant ses aventures dans le palais enchanté de la magicienne Circé, s'exprimait ainsi : « J'entrai dans une salle revêtue de marbres précieux, où j'éprouvai une délicieuse chaleur; une nymphe ravissante de beauté épancha de l'eau chaude sur ma tête et sur mes épaules, puis m'arrosa de suaves essences. Lorsque, enivré de parfums, je sentis mon corps et mon esprit libres de toute lassitude, elle me couvrit d'une fine tunique pour me faire coucher sur un lit de repos. »

Les Romains avaient le *Callidarium*, étuve sèche, et le *tepidarium*, étuve humide. Les villes d'Orient, sous les empereurs comme sous les sultans, ont toujours offert un grand luxe de bains et pour le nombre et pour la richesse de la construction. Les Turcs et les Maures usent fréquemment de ces sortes de bains; c'est chez eux un précepte de religion : les hommes doivent aller au bain au moins une fois la semaine; les femmes au moins deux fois, sans compter les ablutions quotidiennes, répétées autant de fois que le cas l'exige; excellent précepte, qui entretient chez ce peuple la propreté inséparable de la santé.

Bains orientaux.

Les bains maures sont à peu près semblables aux bains turcs; ils ne diffèrent de ces derniers que par une infériorité tranchée dans le luxe et la propreté. Nous offrirons aux lecteurs la description du bain turc comme devant leur être plus agréable et leur faire connaître les usages de l'une et de l'autre nation. Voici ce que racontait dernièrement un voyageur pour satisfaire la curiosité d'une jolie femme.

J'étais à Tchesmé, ville assise sur le littoral asiatique, en regard de l'île de Chio; il me prit un jour fantaisie d'entrer au *hammam* (bain). Lorsque je m'y présentai, on me refusa la porte, en me disant que depuis midi jusqu'à cinq heures le bain appartenait exclusivement aux femmes, et que, sous peine de mort, il était défendu aux hommes d'y pénétrer, mais que cet acte de folle témérité n'avait jamais eu lieu dans Tchesmé. Le *hammamdji* (maître du bain) m'apprit, en me congédiant, que depuis six heures du soir jusqu'au lendemain à onze heures et demie le bain était réservé aux hommes. J'y revins donc le jour suivant.

On connaît déjà le mode de construction et de distribution de ces sortes de bains; il me suffira de dire qu'ils sont généralement composés de quatre pièces carrées et voûtées; bien blanchies et d'une propreté remarquable. La première pièce, à l'entrée, est une espèce de vestiaire où les baigneurs déposent leurs vêtements. La seconde pièce est jonchée de tapis ou de nattes en joncs, selon l'élégance du bain et selon le rang des personnes qui le fréquentent. Dans la troisième pièce se trouvent également quelques tapis et des peaux de mouton avec leur toison pour servir de matelas à ceux qui désirent s'y étendre. La quatrième pièce, la plus intérieure, est le bain proprement dit, ou l'étuve : son dallage en marbre de diverses couleurs, imite quelquefois une grossière mosaïque. Les parois des murs sont aussi revêtues de marbre jusqu'à une hauteur de quatre pieds. Des bouches de chaleur s'ouvrent de tous côtés; quelques ouvertures communiquant avec l'air extérieur sont ménagées dans l'épaisseur des murs; on les ouvre, on les ferme à volonté, pour augmenter ou baisser la température. Des robinets de fontaine scellés dans la muraille, fournissent abondamment de l'eau chaude, tiède ou froide selon les besoins; enfin au dessous des dalles existe une pièce souterraine où se trouvent les fourneaux, les chaudières et le combustible.

J'entrai dans l'étuve, dont la température pouvait avoir de 65 à 70 degrés environ. On s'y tient debout sur un tabouret de bois, ou couché sur une natte ordinairement recouverte d'un tapis, car la plante des pieds ne pourrait endurer la chaleur des dalles.

Une demi-heure après mon entrée dans l'étuve, un *téleck* (masseur), s'empara de ma personne et se mit en devoir de me *masser*. Voici comment il opéra :

Je me plaçai debout sur le tabouret : huit à dix minutes après mon entrée, lorsque la sueur ruissela à grosses gouttes de tous mes pores, le téleck me fit étendre sur le tapis, dans la position horizontale. Alors, la main armée d'un gant de peau épaisse et molle, il me frotta le corps doucement, ensuite un peu plus fort; enfin la friction arriva, par degrés, jusqu'à son plus haut point, et quand mon épiderme fut rouge comme une cerise, il jeta son gant pour me malaxer les chairs à mains nues, tantôt à droite, tantôt à gauche, avec mesure et symétrie. Cela fait, il me tira les membres et fit craquer si violemment les articulations, qu'à chaque instant je craignais une luxation!

Le téleck s'évertua ainsi sur mon corps pendant douze à quinze minutes, au bout desquelles il procéda au savonnage. Je me replaçai debout sur le tabouret : il m'oignit les cheveux et le torse d'un savon parfumé demi-consistant, puis il se mit à me frotter avec les deux mains. Ces nouvelles frictions étaient tout-à-fait différentes des premières; ses mains glissaient rapidement sur mes reins, tournaient sur ma poitrine, descendaient, remontaient à la tête, passaient et repassaient dans mes cheveux, redescendaient de nouveau sur le torse et les membres avec une adresse qui doit exiger une longue habitude. Bientôt je fus couvert de mousse de savon de la tête aux pieds; les frictions continuèrent encore pendant quelque temps; j'étais aveuglé, les yeux me cuisaient et j'allais crier merci! lorsque je me sentis tout à coup arrosé d'une pluie d'eau chaude; on me fit ensuite passer sous un large robinet où je fus lavé à grande eau. Après cette opération, le téleck me couvrit d'un drap de laine, ouvrit la porte de l'étuve et me conduisit dans la pièce attenante, dont la température se trouvait d'une vingtaine de degrés plus basse que celle d'où je sortais. Un garçon de bain arriva pour me retirer le drap et m'en donner un autre; quand il m'eut bien essuyé et soigneusement enveloppé, il poussa une porte et j'entrai dans la deuxième pièce. Là je me couchai sur un divan, en compagnie de plusieurs Turcs qui fumaient silencieusement leurs longues chibouques et humaient un café noir délicieux. On me donna aussi une tasse, une pipe et j'imitai de mon mieux mes graves compagnons.

Ces sortes de bains sont les seuls en usage chez les Orientaux; ils nettoient parfaitement la peau, assouplissent le corps, et facilitent le jeu des articulations. Tous les Européens qui en ont fait usage s'accordent à dire qu'à la suite du massage, ils se sont trouvés dans un état de bien-être inexprimable.

C'est dans la deuxième pièce du *Hammam*, espèce de café entouré de divans, que les Turcs viennent fumer, boire le café, causer d'affaires, et dormir s'ils en ont envie. On peut y rester jusqu'à midi moins un quart : de là on entre dans la première pièce, le vestiaire, où vos habits, brossés et parfumés, vous attendent.

A la manière dont je tenais ma longue pipe et plaçais son bout d'ambre entre mes lèvres, un des Turcs, le plus rapproché de moi, devina que j'étais étranger. Cet homme, marchand de profession, avait fait d'assez longs séjours à Marseille pour y apprendre à parler passablement le français. A tout hasard, il m'adressa la parole en cette langue. Charmé de la rencontre, je répondis à sa demande, et nous échangeâmes quelques questions. Pendant notre dialogue, le marchand me parut distrait, contrarié; toute son attention se portait sur ma pipe; plusieurs fois même il oublia de me répondre, et m'interrompit pour me dire de moins me presser, d'aspirer plus lentement et de mieux chasser la fumée; enfin, impatienté de ce que je ne tenais pas compte de ses observations, ce maître fumeur ajouta :

— Les Français, que j'aime et que j'estime, savent tout faire, hormis fumer, et, selon moi, c'est un défaut capital.

Je regardai mon homme moitié souriant, moitié étonné.

— Oui, continua-t-il, cela prouve leur inconstance et leur légèreté; et si je voulais pousser l'investigation dans ses conséquences extrêmes, je te démontrerais que, si le hideux spleen et les suicides sont si nom-



[illegible] Goulab-Singh appelle à son aide le fils de Dost-Mohammed, ou simplement si Akhbar-Khan entre dans Peshawer, l'armée anglaise occupera immédiatement le Pandjaub.

D'un autre côté, le bruit court que le gouverneur-général aurait présenté aux chefs rivaux un projet d'accord, et que l'armée sur les frontières se formait en cinq colonnes pour presser l'acceptation de ce traité. On voit que de toutes manières les Anglais seront bientôt à Lahore.

Enfin, le *Delhi Gazette* du 22 mars annonce qu'à la suite d'un combat meurtrier, la paix aurait été conclue entre Goulab-Singh et la Kaai-Saheb, mère du jeune Maharadjah.

Des lettres particulières de Macao annoncent que le capitaine d'un navire espagnol, pêchant le corail dans la mer de Chine, a amené une grande quantité d'argent de syées, d'une valeur de 150 000 dollars à peu près. Le capitaine s'est aussitôt après rendu à Macao où il a déposé cette somme entre les mains du trésor, qui s'est empressé de lui allouer 50 000 roupies à titre de récompense. On croit que cet argent provient du *Christiania*, navire qui quitta la Chine il y a deux ans et dont on n'a jamais entendu parler depuis.

— Les missionnaires anglais vont partout prêchant les préceptes de l'Evangile aux peuplades de l'Océan indien. Aujourd'hui ils s'occupent de convertir les naturels des îles Loochoo dans la mer du Japon. D'un autre côté nous apprenons que le gouvernement danois a l'intention de coloniser les îles N cobar.

— Il a plusieurs fois été question de l'acquisition projetée de Serampore dans le Bengale, par le gouvernement danois. Nous apprenons que le 22 février un traité a été signé à cet effet par ce gouvernement et l'honorable P. Hamson, gouverneur des possessions danoises dans l'Est.

— On assure que Foo-Chow-Foo et Ningpo vont être transformés en ports de commerce, et qu'on gardera Chusan à leur place pour en faire un port consulaire. C'est un bruit généralement accrédité et qui ne tardera pas à se réaliser. La preuve c'est que les Chinois construisent sur une vaste échelle tant pour eux-mêmes que pour les étrangers.

Travaux dans les bureaux.

Les bureaux de la Chambre ont examiné aujourd'hui la proposition de M. Demousseaux de Givré, dont voici le texte :

Article unique. — « Il sera pourvu successivement par des lois séparées, et dans le plus court délai possible, aux objets qui suivent : 1° la liberté du culte ; 2° les conditions d'existence et la surveillance par l'Etat des associations et congrégations religieuses. »

La proposition n'a point été discutée au fond. On a trouvé dans plusieurs bureaux qu'elle était vague et incomplète, et elle a été repoussée par tous ; elle ne sera donc pas lue en séance publique.

La proposition de M. Demesmay, tendant à diminuer l'impôt du sel, n'a été approuvée que par un seul bureau.

M. le ministre des finances a annoncé dans son bureau qu'il espérait pouvoir prendre incessamment des mesures pour rendre possible l'emploi du sel dans les procédés agricoles et la nourriture des bestiaux.

La proposition de M. Demesmay avait un but plus général. Elle avait en vue les intérêts des consommateurs en même temps que ceux de l'agriculture. Plusieurs membres l'ont approuvée au fond et n'ont demandé qu'à la voir formulée d'une manière plus précise. Aussi M. Demesmay a-t-il, en sortant des bureaux, déposé une autre proposition ainsi conçue :

« A dater du 1er janvier 1847, la taxe des sels sera réduite à deux décimes par kilogramme. »

Nous appelons sur cette proposition, qui sera soumise à l'examen des bu-

miner le projet de loi sur les trottoirs; et à la commission chargée de l'examen du projet de loi sur les douanes, diverses pétitions relatives à chacune de ces questions.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif au conseil d'Etat.

Il est donné lecture de l'art. 1er qui est adopté après quelques observations présentées par M. Pelet (de la Lozère) et M. le ministre de la justice. Les art. 2, 3, 4, 5 et 6 sont également adoptés.

M. LE MARQUIS DE BARTHÉLEMY combat l'art. 7 comme étant un leurre pour des jeunes gens qui, en définitive, n'ont l'entrée certaine dans aucune carrière; il en était autrement sous l'Empire.

M. MARTIN (du Nord), ministre de la justice. Plusieurs auditeurs ont reçu d'importants emplois dans l'administration ; ils ne sont pas appelés dans la magistrature; ce n'est point leur place, mais il faut autant que possible en faire des administrateurs.

L'art. 7 est adopté ainsi que les art. 8, 9, 10 et 11.

L'art. 12 est adopté après quelques observations sans intérêt présentées par M. Lebrun, ainsi que les art. 13 et 14.

M. LE MARQUIS DE BARTHÉLEMY attaque le 3e paragraphe de l'art. 15 qui porte que les auditeurs ont voix délibérative à leur comité et n'ont que voix consultative à l'assemblée générale dans les affaires dont ils sont rapporteurs.

MM. PERSIL ET LE COMTE PORTALIS font observer qu'à l'assemblée générale il s'agit de décider et non pas de délibérer.

L'art. 15 est adopté ainsi que les art. 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23.

MM. Pelet (de la Lozère), Persil, le comte Portalis, Dumon, ministre des travaux publics, le baron de Barante, Martin (du Nord), ministre de la justice, sont ensuite entendus.

M. BARTHE, vice-président, remplace M. le chancelier au fauteuil de la présidence.

L'art. 24 est adopté ainsi que les art. 25, 26, 27, 28 et 29.

La chambre procède ensuite au scrutin secret dont voici le résultat :

Nombre des votants,	105
Boules blanches,	96
Boules noires,	9

La chambre adopte.

La chambre se sépare sans ajournement fixe.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 8 mai.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une note, qui est écoutée avec le plus religieux silence, sur l'entrevue qui a eu lieu dans son cabinet entre MM. Thiers et de Lamartine, à l'issue de la séance.

Le président, justement ému, ainsi que toute la chambre, du débat qui s'est élevé hier entre deux de ses honorables membres, a cru de son devoir de les appeler à terminer ce fâcheux incident par de loyales explications. Quelques-uns de leurs amis se sont joints à lui pour les entendre et les apprécier.

M. Thiers n'a pas eu dans la pensée de blesser dans son honneur M. de Lamartine. Il avait cru voir dans le discours prononcé par l'honorable M. de Lamartine l'accusation d'avoir, en 1840, trompé sciemment son pays en créant des dangers imaginaires. En repoussant de telles imputations, l'honorable M. Thiers s'était servi d'expressions qui ne s'adressaient, il le déclare, qu'à ces imputations mêmes, et nullement à la personne de notre honorable collègue.

Nous avons entendu, de la bouche de M. de Lamartine, que, tout en maintenant ses appréciations sur la politique générale, la pensée de son discours ne contient, dans son intention absolument aucune parole dirigée contre le caractère personnel et la sincérité des convictions qui ont dirigé les actes de l'honorable M. Thiers : celui-ci a déclaré qu'il retirait les expressions dont il avait pu se servir.

[illegible] converties en citadelles, et, comme l'a dit M. le général Paixhans, qui peut répondre de l'avenir et qui sait en quelles mains tomberont ces citadelles!

M. CHABAUD-LATOUR. Et la Bastille!

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. Peut-on comparer la Bastille qui avait 60 ou 80 mètres de superficie avec des citadelles qui en occuperaient 60 000! Mes craintes sont légitimes et ce sont elles qui m'ont engagé à proposer à la loi de subordonner l'armement à une loi spéciale. Et je crois qu'au point de vue militaire comme au point de la liberté les chambres ne pourront demeurer à Paris ; délibérer sous le canon ce serait pour elles n'être plus rien. Le pays a droit de prendre des précautions et il n'en saurait trop prendre.

Avec cet amendement, je serai persuadé de la nationalité des fortifications et je voterai pour elles ; mais autrement, jamais je ne donnerai ma voix au projet.

L'amendement n'étant pas appuyé, n'est pas mis aux voix.

M. BETHMONT propose un amendement auquel se joignent les auteurs de plusieurs autres amendements, et qui est ainsi conçu :

« Ce matériel sera déposé à Bourges et ne pourra être transporté à Paris qu'en vertu d'une loi. »

C'est avec la mémoire des évènements de 1814 et 1815, c'est avec l'horreur de l'invasion que la chambre a voté les fortifications de Paris ; je n'avais pas l'honneur de siéger dans cette enceinte, mais du dehors je me suis associé au vote de la chambre ; j'aurais voté la loi. L'indépendance est le premier besoin d'un peuple ; mais ce premier besoin satisfait, faut-il armer immédiatement les fortifications ? C'est une question qui pourrait être discutée. Je me borne à demander, pour les libertés publiques, qui ont de justes ombrages, pour l'indépendance de la représentation nationale, les garanties nécessaires.

Si la commission eût accordé d'elle-même les garanties suffisantes, je n'aurais pas fait de mon amendement une question d'opposition. Mais il nous importe de compléter, avec ou sans les ministres, les garanties dont l'article 7 de la loi de 1841 est le commencement et la promesse. L'article 7 fait à Paris une situation exceptionnelle. Paris ne peut être classé parmi les places de guerre ou les postes militaires que par une loi. La commission, raisonnant cet article, en a conclu que Paris restait dans le droit commun quant à l'armement ; elle a dit : « Paris, quant au droit commun, est une ville ouverte ; mais, comme Paris est fortifié, qu'il a une ceinture de forts, Paris pourra être armé selon la volonté du pouvoir exécutif. Eh bien ! messieurs, si l'armement est discrétionnairement livré au gouvernement...

UNE VOIX. Ce n'est pas là le sens de l'amendement de la commission : c'est l'état de la législation actuelle.

M. BETHMONT. C'est l'état de la législation ! eh bien ! il faut y pourvoir...

Je n'aime pas porter à la tribune les questions de prérogatives, les difficultés auxquelles donne lieu la limitation des pouvoirs. Je respecte la prérogative royale aussi bien que la prérogative parlementaire. Aussi ne viens-je rien contester à la première ; je viens indiquer ce qui appartient, selon moi, dans cette question, à la prérogative parlementaire.

Je crois que l'article 15 de la charte ne contient pas la conséquence qu'on y attache. Eh ! messieurs, il faut se garder de mettre trop de conséquences dans un article constitutionnel ; c'est pour en avoir trop mis dans l'article 15 de l'ancienne charte, que la Restauration a fait les ordonnances, et par la même raison que ce peuple a repris ce même article 14. (Très bien ! très bien !)

Vous faites un armement spécial pour Paris : c'est là le sens de votre loi. On parle beaucoup des canons de Vincennes ; croyez-moi, messieurs, ne parlez pas trop de ces canons de Vincennes (Mouvement. — Très bien ! très bien !) ; qu'il soit bien entendu que vous créez par votre loi un armement spécial, et que c'est avec cet armement qu'on doit pourvoir Paris dans un jour de nécessité. Cet armement, vous voulez le déposer à Bourges. Encore une fois, voilà le sens de votre loi.

Maintenant, la commission propose un amendement par lequel on déclarerait que l'on ne pourra faire venir l'armement de Bourges à Paris qu'en cas de guerre. Je trouve cette rédaction tout à la fois excessive et

---

breux parmi les Européens, cela tient à leur ignorance dans l'art de fumer.

Cette dernière proposition excita mon hilarité ; mais le Turc, choqué de l'éclat de rire que je n'avais pu comprimer, me tourna brusquement le dos, et appela le garçon de bain pour lui donner sa pipe à recharger.

— Seigneur, lui adressai-je de ce ton humble qui annonce qu'on reconnaît son tort, seigneur, tu as raison : les Français sont légers ; excuse-moi à cause de ce motif et sois assez bon pour achever la démonstration que tu avais commencée.

Alors le Turc se retourna, et d'un accent presque solennel :

— Jeune homme, tout s'use ici-bas, tout passe et s'évanouit, le plaisir et la douleur, l'amour, l'amitié... (Le garçon vint lui rapporter sa pipe allumée dont il tira quelques gorgées...) On se rassasie, on se dégoûte de tout... Mais avec une pipe on ne s'ennuie jamais ! car il y a d'incessantes distractions dans les fantastiques effets d'une fumée de pipe. Regarde attentivement et profite de la leçon. Tantôt c'est une gracieuse spirale qui tourne sur elle-même, rapproche et confond ses mobiles anneaux ; tantôt c'est une série de petites couronnes qui se succèdent à peu de distance les unes des autres, s'élargissent en tremblant, comme ces légères encyclies produites par un caillou jeté au sein d'une eau tranquille ; elles s'élèvent, se déforment et vont se briser au plafond. D'autres fois ce sont des nuages confus, cascadés, pommelés depuis la densité la plus profonde jusqu'à la vapeur la plus indécise, ou bien encore ce sont de larges rubans à lignes harmonieuses qui, peu à peu, se fondent en linéaments déliés, ténus, imperceptibles.

Et l'habile fumeur joignait la pratique à la théorie, c'est-à-dire qu'il exécutait sur sa pipe les effets de fumée dont il faisait la description.

— Enfin, poursuivit-il, avec une pipe on peut, quand on est triste, s'envelopper d'une atmosphère brumeuse, se couvrir d'un manteau de brouillards ; lorsque les bouffées se succèdent épaisses et rapides, on peut, en soufflant fortement, faire tournoyer de noirs tourbillons, au milieu desquels brillent des flammèches de tabac, alors vous vous donnez le spectacle d'un incendie de cheminée ; et si la gueule de votre pipe est évasée en large cratère, si les flammèches sont chassées plus nombreuses, plus ardentes, vous pouvez simuler l'irruption d'un volcan !

Pendant ces innocentes distractions que le fumeur peut multiplier à l'infini, l'ennui et les pensées mauvaises n'ont point accès dans son âme. Il arrive aussi, parfois, qu'on est forcé de méditer en fumant sa pipe. Ce sont d'abord de vagues rêveries au milieu desquelles l'âme oscille et se berce, puis vous tombez tout-à-coup en de profondes réflexions ; car il ne faut qu'une légère agitation de l'air, pour détruire toutes ces fantaisies de la fumée, vrais symboles du bonheur et des joies de ce monde. Un nuage qui passe sur notre front, le plus léger souffle de l'infortune qui touche à nos cheveux suffisent pour altérer notre bonheur et nos joies, les briser, les anéantir à jamais !

Ainsi parla le Turc. J'aurais voulu l'écouter encore, mais le cadran solaire marquait onze heures et demie, une crécelle se fit entendre. c'était le signal ordinaire de l'évacuation du bain par les hommes, afin qu'on eût le temps de le disposer pour l'entrée des femmes. Les Turcs sortirent ; je saluai mon interlocuteur en le remerciant de sa leçon, et j'allai trouver le maître hammamdji que je payai généreusement. Cet homme, habitué à ne percevoir qu'une faible rétribution, fut étonné de ma libéralité et m'adressa force salutations. Je le pris par la main et le tirant à l'écart :

— Ne pourrais-je pas me cacher dans le bain, lui demandais-je, afin d'attendre l'heure des femmes ? Je te récompenserais largement si tu m'en fournissais les moyens.

— Es-tu fou, me répondit-il, de tenir un pareil langage ? Ignores-tu que si l'on se doutait seulement de ton intention, tu serais empalé vif, et moi condamné à mourir sous le bâton du Khavas (1).

— Bah ! tu crois qu'on corrigerait si brutalement une espièglerie d'écolier ?

— Si je le crois ! j'en suis sûr. Empalé vif, ni plus, ni moins ; et, pour mon compte, je connais assez avec quelle vigoureuse tendresse les Khavas de Sélim Cadi vous caressent les côtes.

— Tiens, repris-je en lui glissant huit à dix Mahmoud (petites pièces d'or) dans la main, voilà pour commencer. Laisse-moi me blottir demain dans un endroit caché de l'étuve ; tant pis pour moi si je suis découvert.

— C'est tout-à-fait impossible ; d'abord je tiens trop à ma vie, ensuite, je ne veux pas avoir à me reprocher ton supplice.

— Que t'importe ! cela doit me regarder plus que tout autre ?

— Tu ne comptes donc pour rien le bâton du Khavas ?...

— Je t'assure que je ne serai point découvert, et que tu n'auras point à soupirer sous les caresses du Khavas ; tiens, en voici une preuve.

De nouveau je lui glissai quelques autres mahmoud.

A cet argument presque toujours et partout irrésistible, il répondit :

— Tu le veux donc absolument ?

— Oui ; c'est un parti pris, je courrai les bonnes et mauvaises chances.

— Eh bien, puisque tu es décidé, je te conseille de ne venir qu'après-demain, à midi. Ce jour-là les femmes d'Osman Aga doivent seules entrer dans le bain. Comme moi, d'origine grecque, elles ont plus de savoir vivre que les femmes turcques ; elles sont aussi beaucoup moins farouches. Si ta mauvaise étoile te faisait découvrir..... malheur pour malheur. Sois audacieux avec elles, peut-être...

Il accompagna ce dernier mot d'un malicieux sourire.

— Bon, je retiendrai ta leçon, et si je suis assez heureux pour en sortir sans accident trop fâcheux, repose toi sur ma parole, tu seras magnifiquement récompensé.

Le troisième jour, à l'heure indiquée, je me rendis au bain ; lorsque les baigneurs mâles furent tous sortis, je me huchai au haut d'un étroit conduit, en forme de cheminée, allant aboutir à une ouverture pratiquée dans la voûte de l'étuve et qui servait probablement à aérer la salle. Au moyen d'une petite lézarde de la paroi intérieure, je pus tout apercevoir. Voici, en quelques mots, ce dont je fus témoin :

Entre midi et une heure, six jeunes femmes se présentèrent, me laissant admirer tout ce qu'un beau corps a de plus attrayant dans la délicatesse de ses formes ; elles étaient charmantes, adorables. Une seule se trouvait dans un état d'obésité complet ; c'était la favorite. Trois esclaves femelles les suivaient, portant des savons odorants, des huiles aromatiques, des essences, des parfums, etc... Ces esclaves servirent de Téleck à leurs maîtresses, car, de même que nos riches élégantes ont leurs femmes d'atours, les nobles Turcques possèdent leurs *masseuses*. La manière dont ces femmes pratiquent le massage, m'a semblé avoir quelque chose de plus délicieux que chez les hommes, soit qu'il y ait plus de souplesse dans leurs mouvements, soit qu'elles mettent plus de douceur et de coquetterie dans leurs frictions.

Le massage terminé, les esclaves prirent des éponges imbibées d'huile parfumée et en frottèrent doucement le corps de leurs maîtresses ; elles recommencèrent un second massage avec la paume de la main, pour faire entrer le liquide onctueux dans les pores ; ensuite les cheveux furent lavés avec une eau à la rose dans laquelle on avait battu plusieurs jaunes d'œufs. Après qu'elles les eurent bien épongées, bien essuyées, elles les peignèrent avec des peignes de bois de sandal et les arrosèrent d'essences, puis les nattèrent avec un art et une prestesse dont seraient jaloux nos habiles coiffeurs de la capitale. Les nattes furent tournées autour du front en forme de couronnes et les têtes enveloppées dans un fichu de soie broché d'or.

Alors commença une autre toilette, elles jetèrent du miel dans une bassine d'eau bouillante, et, quand il commença à se condenser, elles le retirèrent, le pétrirent dans leurs mains et en formèrent de larges plaques, semblables aux feuilles de pâte qu'amincit le rouleau du pâtissier ; ces plaques de miel, appliquées sur le visage et retirées brusquement, au bout de quelques minutes, en arrachaient tous les follets. Elles s'épilèrent ainsi le visage, le cou, la poitrine, les épaules et les bras. Pour étendre l'irritation produite par la violente avulsion des follets, elles oignirent ces parties de beurre de cacao. Lorsque cette espèce de liniment eut rafraîchi et assoupli la peau, chaque baigneuse, à son tour, passe

(1) Exécuteur des peines correctionnelles prononcées par le cadi (juge).

sabilité personnelle du ministère; mais à la réunion de l'Assemblée nationale, il devra soumettre sa conduite à son approbation. »

Voilà ce que décidait la Constituante. C'est qu'elle prenait au sérieux tout ce qui intéressait les libertés du pays, et permettez-moi de vous dire que ce n'est pas elle qui eût souri lorsque l'honorable M. Allard, dont les paroles ont excité en moi le sentiment le plus douloureux (Oh! oh!), nous a parlé de la position respective de Montmartre et du palais de cette chambre (Rires et murmures), et de la facilité avec laquelle, de cette butte, on pourrait bombarder Paris.

Savez-vous ce qu'elle faisait cette grande Assemblée? Elle punissait de dix ans de prison le ministre qui aurait violé la prescription introduite dans sa constitution. Je ne demande pas aux mœurs faciles de notre temps la même sanction pénale; mais, comme la Constituante, je veux des garanties, et j'insiste pour l'adoption de mon amendement. (Très bien!)

M. LIADIÈRES combat l'amendement de M. Bethmont.

Quand la guerre menace, on lutte par des notes diplomatiques avant de lutter avec le canon. Croyez-vous donc que Paris armé, ou pouvant être armé en quelques jours, sera de peu de poids dans la balance?

Faire intervenir en ce moment le pouvoir législatif, c'est se créer un embarras; les discussions des assemblées délibérantes sont toujours irritantes et dangereuses au moment du péril. On pourra, dites-vous, décider l'armement par ordonnance; mais alors à quoi bon la loi? Pour établir la responsabilité ministérielle? Mais cette responsabilité est écrite dans la première de nos lois, dans la charte.

Dans l'assemblée de 1791, que l'honorable préopinant a rappelée tout-à-l'heure, savez-vous ce qu'on reprochait à la royauté? Ce n'était pas d'avoir braqué des canons contre la capitale, c'était d'avoir laissé la représentation nationale exposée aux canons de l'ennemi. C'est à nous de faire qu'un pareil reproche ne puisse plus être adressé à la royauté.

En 1814, lorsque la coalition approcha, la population parisienne se joignit aux soldats pour se battre sur les hauteurs qui environnent Paris, et vous voulez que, le même malheur échéant, on ne pût en faire autant qu'en vertu d'une loi!...

Vous craignez que le gouvernement ne veuille s'attaquer à la représentation nationale: les partis peuvent tout oser, parce qu'ils n'ont rien à perdre; les gouvernements doivent être prudents, parce qu'ils n'ont rien à gagner dans les coups d'Etat. Les canons tirés contre la liberté, ils le savent, partent par la culasse et ne frappent que ceux qui les tirent! (Hilarité; mouvements divers.)

M. DE TOCQUEVILLE dit qu'il ne saurait comprendre qu'un pays comme la France, dont les armées ont couvert l'Europe, et qui renferme en son sein une population belliqueuse, pût être en quinze jours menacé dans sa capitale, et que, par conséquent, la question d'urgence ne saurait être opposée à l'amendement de M. Bethmont.

Le crédit qu'on nous demande est insuffisant. Le devis qu'il présente est bien au dessous de la vérité. Dans quel but vient-on dissimuler à la chambre une partie du sacrifice qu'on lui impose? En 1841, le même commissaire du roi qui soutient le projet actuel a évalué les dépenses de l'armement de Paris à 30 millions. Pourquoi le chiffre qu'on nous demande aujourd'hui est-il réduit de moitié?

Pourquoi, d'ailleurs, s'empresser d'armer Paris quand le littoral tout entier est désarmé? Ne me démentez pas, il y a à l'heure où je parle, au ministère de la guerre, des pièces qui attestent que toutes les côtes, absolument toutes, sont dans un dénuement absolu.

VOIX. A la question!

M. DE TOCQUEVILLE. Je suis dans la question, puisque je donne la preuve qu'il n'y a aucune urgence, dans l'intérêt de la défense nationale, à préparer dès aujourd'hui le matériel de l'armement de Paris.

L'honorable préopinant se plaignait tout-à-l'heure des craintes exagérées d'une partie de la chambre; mais ces craintes, n'est-ce pas le gouvernement qui les a fait naître par la manière dont il a exécuté la loi de 1841? N'est-ce pas lui qui a entrepris des constructions complètement en dehors des prévisions? N'est-ce pas lui qui, par les travaux de Vincennes, a placé une menace permanente aux abords de Paris; une menace, non par canons, ce ne

pour le gouvernement dans le cas où il aurait exécuté; dans le cas contraire, je n'en vois pas la nécessité. On nous dit que c'est une garantie de responsabilité; il me semble, pour ma part, que la responsabilité est la même dans tous les cas, et l'amendement de la commission contient toutes les garanties qui peuvent être raisonnablement exigées.

M. DE LARCY paraît à la tribune. (Aux voix! aux voix!) Il cède la parole à M. Odilon Barrot.

M. O. BARROT. En sortant des généralités et en se rapprochant de la question politique, on sort aussi d'une première exaltation, et je vois avec bonheur que deux opinions opposées se rapprochent sur un terrain commun et cherchent à se concilier.

J'avais pensé qu'il n'y avait pas d'opportunité à l'armement, et qu'il y avait même quelque danger à faire construire dès ce moment le matériel d'armement. Je persiste dans cette opinion; mais ce qui me blessait le plus dans le projet, c'était de n'y point voir de garantie. Je remercie le gouvernement et la commission d'avoir fini par convenir qu'il en fallait une.

C'est une grande chose de dire que l'armement ne pourra être fait qu'en cas de guerre, et je vois là une garantie; cependant je préfère de beaucoup celle qui est proposée par M. Bethmont. Je crois que dans un moment solennel comme celui où il sera question d'armer Paris, il est bon que le pouvoir parlementaire intervienne.

La proposition de la commission rend la position du pouvoir plus difficile et garantit moins la liberté.

Je n'admets pas qu'une guerre puisse survenir d'une manière si inattendue que le gouvernement n'ait pas le temps d'assembler les chambres avant d'armer Paris. (Mouvements divers.)

Ne nous avez-vous pas dit, dans le rapport, que Paris fortifié, le système de guerre change; que l'ennemi serait bien obligé d'abord d'attaquer les frontières, afin de ne pas se trouver, en cas de résistance sous les murs de Paris, placé entre deux armées: celle de la ville assiégée et celle qu'il aurait laissée sur ses derrières? Vous voyez donc qu'il y aurait toujours un temps suffisant pour faire intervenir les chambres.

Il y aurait danger, dites-vous, à faire intervenir le pouvoir législatif au moment d'une guerre. De deux choses l'une: ou vous aurez besoin d'armer Paris avant que le premier coup de canon soit tiré, et d'après l'amendement de la commission vous n'en aurez pas le droit, ou vous n'aurez besoin de l'armer qu'après la déclaration de guerre, et à ce moment pensez-vous que la chambre puisse ne pas vous donner sur-le-champ l'autorisation dont vous aurez besoin?

Quant à la prérogative royale, il a été décidé solennellement dans cette chambre que le siége du gouvernement représentatif ne pouvait être entouré d'armes et de fortifications qu'en vertu d'un vote du parlement. Le parlement a rejeté un crédit qui lui était demandé sous le couvert de la prérogative royale. Le gouvernement en convient lui-même: la présentation des projets de loi pour les fortifications de Paris en est une preuve, puisque la constitution vous donne le droit de classer telle ville qu'il vous plaira parmi les places de guerre.

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix l'amendement de M. Bethmont.

M. GARNIER-PAGÈS. Je demande le scrutin par division.

M. LE PRÉSIDENT. Si la demande est appuyée...

A GAUCHE. Oui! oui!

M. LE PRÉSIDENT. Il va être procédé au scrutin par division.

A GAUCHE. L'appel nominal!

M. DE L'ESPÉE procède à l'appel nominal, et le scrutin commence au milieu d'une assez vive agitation.

Ce scrutin est marqué par plusieurs incidents. MM. de Corcelles et Cordier qui se suivent déposent leur boule dans l'urne noire, puis ils s'aperçoivent qu'ils se sont trompés: plus tard trois députés ministériels qui s'avancent pour voter dans l'urne blanche avec l'opposition sont avertis par M. de l'Espée, redescendent de la tribune et remontent pour déposer leur vote dans l'urne noire. Ces incidents soulèvent de vives réclamations du côté de la gauche. M. Guyet-Desfontaines est averti par une exclamation au moment où il va déposer sa boule dans l'urne noire et vote pour l'amendement. M. Baude, l'appel terminé, monte à la tribune; des réclamations l'avertissent qu'il a déjà voté.

... Ils ont exécuté deux parties de leur danse guerrière, la danse *des approches* et la danse *de l'aigle*, ainsi que la danse *des raquettes*; trois femmes et trois enfants se trouvent avec eux. Le public a été admis à voir de près la collection de tableaux, de portraits, d'armes et de costumes formée par M. Catlin pendant un voyage de huit ans sur les bords du Missouri. Ce spectacle, d'un vif intérêt, doit se renouveler tous les jours de 2 à 4 heures et de 8 à 10. Nous consacrerons incessamment aux Indiens Ioways un article étendu.

— M. Frédérick Lemaître vient d'adresser la lettre suivante au *Journal des Débats*:

« Monsieur, le feuilleton du *Journal des Débats*, que, certes, je ne peux pas soupçonner de malveillance, a été renseigné par un homme très honorable, sans doute, mais qui a mal vu ce que Robert Macaire portait et porte encore à sa boutonnière. Ce n'était pas la croix de la Légion-d'Honneur, tant s'en faut: je sais trop bien ce que je dois de respect à cette institution nationale; c'était une mauvaise médaille en ferblanc, suspendue à un ruban jaune, noir et rose, que j'ai portée plus de cent fois à Paris, comme un des ornements de ce costume, ainsi que le Régent de ma cravate et le Sancy de mon index.

» Au reste, j'ai joué à Londres, au milieu d'un immense concours, trois fois de suite l'*Auberge des Adrets*, en présence de la reine, devant notre ambassadeur et devant un grand nombre de Français: personne n'a vu dans ma médaille qu'une médaille qui appartient tout au plus aux ordres de Brest et de Toulon.

» J'ai grand besoin de cette rectification, que tous mes camarades se feraient un plaisir d'attester au besoin.

» Paris, le 6 mai. »

— Les douloureux détails qui suivent sur l'affreuse législation qui régit encore certains Etats de l'Allemagne sont rapportés dans une correspondance du 21 avril écrite de la principauté d'Anhalt-Coethen:

« Dans la plupart des petits Etats d'Allemagne, il y a encore en vigueur de vieilles lois pénales vraiment draconiennes, qui prononcent des peines exorbitantes pour les moindres délits. Ainsi, notre Code forestier inflige à tout individu qui volerait du bois dans une forêt, la peine des travaux forcés dont la durée sera fixée à raison d'un mois pour chaque brin de bois volé.

» L'automne dernier, un paysan sexagénaire, nommé Gotthieff Aichner, poussé par la faim et la misère, entra dans une des forêts appartenant au prince d'Anhalt-Coethen, et y coupa et ramassa par terre quelques menues branches. Surpris en flagrant délit, il fut arrêté, et bien que les objets volés par lui ne fussent évalués qu'à la mince somme de 13 gros et 9 deniers (1 fr. 90 centimes), on le traduisit devant le tribunal criminel, lequel, en vertu de la disposition du Code forestier citée plus haut, le condamna à 38 ans et 4 mois de travaux forcés dans une forteresse.

» Cette condamnation a été confirmée par la cour d'appel, et le recours en grâce d'Aichner vient d'être rejeté.

» Ainsi ce malheureux vieillard, âgé de soixante-un ans, et qui, dans tout autre pays, aurait été acquitté, ou tout au plus condamné à quelques jours d'emprisonnement, traînera le boulet et exécutera les plus rudes travaux jusqu'à la fin de ses jours, à moins qu'il ne dépasse l'âge de cent ans, car chez nous la durée des travaux forcés n'est pas limitée par un certain âge, comme elle l'est par exemple en France et en Angleterre. »

— Un fait inouï vient de se passer à Thielt, en Belgique. Une femme y est morte dernièrement des suites d'une maladie contagieuse qui règne dans cette commune; et la frayeur qu'inspire la contagion a été telle que le malheureux mari, ne pouvant trouver de porteurs pour conduire le corps à l'église et au cimetière, a été obligé de remplir lui-même ce triste et douloureux office.

—Un singulier hasard a privé Carlsruhe d'eau potable pendant plusieurs jours. Un nombre considérable de grenouilles, pour s'abriter contre le

---

sous un robinet d'eau chaude et se lava à grande eau. Cette épilation et ces onctions donnent à l'épiderme un tel poli, un satinage si velouté que la peau d'une jeune femme turque sortant du bain ressemble à ces blanches lames d'ivoire préparées pour la miniature.

Sur un ordre que la favorite donna, au moyen de trois coups frappés sur les dalles, on baissa la température de l'étuve; les bouches de chaleur furent immédiatement fermées et les conduits de dégagement ouverts. Les esclaves sortirent de la salle et y rentrèrent bientôt avec de petits miroirs, de fines nattes en jonc et plusieurs tapis qu'elles déroulèrent et étendirent sur les nattes en guise de divans. Les baigneuses s'y étant assises, procédèrent à la toilette des yeux. Elles débouchèrent de jolis flacons dorés qui contenaient un liquide bleu foncé, épais et parfumé; elles y trempèrent de petits pinceaux et se peignirent les sourcils, les cils et le bord libre des paupières. Cette teinte bleuâtre, artistement ménagée, rend les yeux plus beaux, plus doux et donne au regard quelque chose de velouté.

Cela fait, elles s'amusèrent, les unes à fumer le narghilek, les autres à mâcher du mastic de Chio (résine du lentisque), pour se blanchir les dents. Au bout d'un quart-d'heure, les foulards dont nous avons parlé plus haut furent détachés: le *rusma* avait produit son effet; la peau se trouvait complètement dépouillée de sa toison et aussi nette que celle du visage. Une onction de beurre de cacao prévint l'irritation de ces parties, qui furent ensuite lotionnées avec de l'eau au jasmin. Pendant cette dernière toilette, elles se firent mille niches malicieuses, mille agaceries, les petites espiègles! elles se disputèrent à qui était la plus belle, la mieux faite, et finirent par jouer à la manière des odalisques du sérail...

Le tableau était voluptueux, la scène étourdissante; dans un mouvement que je fis pour mieux voir, la mince paroi de la corniche qui me servait d'appui, se détacha tout-à-coup et je tombai comme un djin (1) au milieu de ces délirantes baigneuses.... A cette étrange visite, toutes poussèrent simultanément un cri d'effroi et s'enfuirent du côté de la porte.

Malgré mon épouvantable chute et la contusion douloureuse qu'elle m'avait produite, j'eus la force de me traîner sur le seuil de la porte et de m'y placer en travers.

— Au nom du Dieu qui vous prodigua tant de charmes, leur criai-je, au nom de vos beaux yeux qui rendent fou d'amour, taisez, je vous en conjure, taisez votre frayeur et vos cris, ou nous sommes tous perdus!.. Il y va de votre vie comme de la mienne. Pour vous le supplice du sac (2); et pour moi celui du pal!... Si c'est ma mort que vous demandez, frappez vous-mêmes, sans appeler la vengeance du dehors; si au contraire vous pardonnez à ma curiosité, laissez-moi baiser vos pieds et vous offrir l'encens qui vous est dû.

Cette vive prière, mes yeux suppliants et mes mains tendues vers elles, pour implorer ma grâce, arrêtèrent des cris déjà si faibles qu'ils s'éteignaient en faibles murmures, et bientôt on n'entendit plus que des voix étouffées et de mystérieux chuchotements...

A. DEBAY.

(1) *Djin*, esprit malfaisant.

(2) Quand les femmes turques sont soupçonnées d'adultère on leur lie les mains derrière le dos; on leur noircit le visage, puis on les coud dans un sac de forte toile avec un serpent ou un chat, symbole de la perfidie. Au coucher du soleil le bourreau va les jeter à la mer en prononçant contre elles une hideuse imprécation.

Courses de la Société d'encouragement.

Nous ne pouvions pas espérer que, dans une saison si incertaine, toutes les journées de courses se passeraient sans encombre. Aujourd'hui l'orage a éclaté à deux heures, précisément au début de la fête. Ç'a été un vrai déluge, et le Champ-de-Mars s'est couvert de larges ruisseaux. Par ce beau temps du mois de mai, du mois d'amour, tout le monde, même dans les tribunes couvertes, grelottait. Sur les buttes de l'ouest, on voyait de larges tentes noires mamelonnées, forêts de parapluies parsemée de gouttières. L'avantage du parapluie en société, c'est qu'il n'abrite son maître qu'à la condition d'arroser les voisins, si bien que, le chef restant couvert, le dos et les épaules reçoivent toute l'eau du voisinage en courants réguliers et bien nourris. Le pauvre, qui n'a pas de parapluie, et le bourgeois peu prévoyant, ont été obligés de déserter l'hippodrome. Quand donc la ville de Paris sera-t-elle assez riche pour faire dresser sur chaque butte une tente de refuge? N'est-il pas déplorable que le peuple, par les jours de pluie, ne puisse pas jouir des rares spectacles gratis que lui offrent l'Etat et l'aristocratie? On ne devrait pas oublier que le pauvre n'a pas d'habits de rechange, et que, pour qu'il puisse travailler, travailler pour les riches, pour qu'il puisse vivre, il faut qu'il soit en santé.

Nous étions donc tous ou gelés ou mouillés; pourtant l'intérêt des courses a été tel que nous n'avons plus pensé à la méchanceté de ce maudit printemps.

Pour le *prix d'Orléans*, deux tours, courent des chevaux de tous pays. L'an dernier ~~la belle et glorieuse *Nativa* avait été battue~~ par un cheval inconnu, venu d'Angleterre, *Flirtation*. On tremblait donc pour *Drummer*, à M. de Rothschild, engagé contre quatre anglais, *Walpole*, à M. le prince de Beauveau, *Robinia*, à M. le duc de Nemours, *Kitty*, à lord Wellesley. *Drummer*, dès l'abord, a pris la corde et il a mené la course, vivement pressé par *Walpole*, mais laissant peu à peu loin derrière lui *Robinia* et *Kitty*; *Robinia* a pris son parti et renoncé à la lutte; *Kitty* a tenu à se faire distancer dans les règles. *Drummer* a gagné aisé; cette année, la France a vaincu l'Angleterre sur le turf.

L'an dernier, nous avions engagé la Société d'encouragement à donner plus de développement aux courses de fond. Il ne nous faut pas seulement des chevaux de vitesse; nous avons besoin de bêtes généreuses qui fournissent de longues carrières. Dans ce but utile, la Société d'encouragement a créé un *prix extraordinaire*, deux tours et une distance. Etaient engagés: *Fadaise* au duc de Nemours, *Edwin* à M. de Rothschild, *Error* à M. de Beauveau, *Orémus* à M. Lupin, *Maria* à M. de Pontalba, *Saphir* à M. le comte d'Hédouville. *Saphir*, poulain de trois ans, a battu avec la plus grande facilité des chevaux de quatre et cinq ans, presque tous célèbres. Voilà une victoire qui fait honneur aux écuries de M. le comte d'Hédouville. Cette course a été fort belle. *Orémus* a long-temps tenu la tête; il est arrivé troisième, dépassé par *Error*. Tous étaient en bloc, *Maria* seule non placée.

Le *prix d'Iéna* a été gagné brillamment par *Scamper*, à M. le prince de Beauveau, et bien disputé par *Impasse*, à M. de Pontalba, *Corsaire*, à M. Calenge, *Ficelle*, à M. le baron de La Rochette, *Camarine*, à M. Fasquel.

Toutes ces luttes étaient admirables; mais l'intérêt principal était pour le prix des pavillons, deux tours en partie liée. *Mustapha*, *Lanterne*, *Commodore Napier*, *Drummer*, étaient annoncés; mais on pensait bien que *Drummer*, ayant déjà couru, serait retiré. O surprise! voici la casaque bleue et la toque jaune de Flatman. *Drummer* ne craint pas de faire huit tours du Champ-de-Mars, en face de rivaux, dont la réputation est pour le moins égale à la sienne. Les paris étaient pour *Mustapha*; on doutait que le brillant *Commodore* eût assez de fond pour tenir à d'aussi fortes épreuves. *Lanterne* était retirée. La première course a été magnifique, menée et gagnée par *Drummer*, *Mustapha* perdant d'une longueur.

Au départ de la seconde épreuve, le *Commodore*, s'étant jeté de côté, a laissé prendre plus d'un poteau et demi d'avance à ses concurrents. *Mustapha* avait pris la corde qu'il a gardée jusqu'au dernier tournant; *Drummer* suivait côte à côte, tantôt passant son rival d'une tête, le plus souvent dépassé. Cependant le brave *Commodore* avançait, gagnait peu à peu du terrain; bientôt les trois chevaux sont en bloc, et courent longtemps ainsi d'un train merveilleux. Un murmure d'émotion, de plaisir courait dans la foule; on applaudissait avec transport. Vers le but, *Mustapha* se laisse devancer par *Drummer*, qui lui-même est battu par le *Commodore*. Depuis quelque quinze ans que j'assiste fidèlement aux fêtes de l'hippodrome, je n'ai pas vu course plus belle.

Pour la troisième épreuve, *Drummer* se présente hardiment; il tient à faire ses huit tours. *Mustapha* est retiré. Cette dernière épreuve a été magnifique, comme les autres. *Drummer*, qui tenait la tête, a été dépassé au but. Le *Commodore* est arrivé leste, plein d'ardeur, sans apparence de fatigue. « Comment voulez-vous, disait mon voisin, que le *Commodore Napier* ne gagne pas, puisque la course a lieu dans l'eau. » Quoi qu'il en soit, la défaite de *Drummer* est presque aussi glorieuse que le triomphe de son rival. Allez voir au Salon, première galerie de bois à droite, un excellent portrait de ce beau cheval, peint par M. Louis Amiel.

A dimanche les dernières courses. Puissent-elles être aussi brillantes que celles d'aujourd'hui, et puisse le soleil leur être favorable, afin que le pauvre peuple prenne sa part des plaisirs du riche!

même temps.

ROSOY. J'ai fait tout par dévouement, moi; je m'oublie pour ne songer qu'aux autres. Trois semaines auparavant, près du Jardin des Plantes, j'ai sauvé la vie à plusieurs personnes en arrêtant trois chevaux qui allaient les écraser.

M. LE PRÉSIDENT. Ce fait est à votre louange, s'il est vrai, mais ne vous justifie pas d'avoir mendié.

ROSOY. Moi, monsieur? jamais! J'accompagnais M. Moulin, que je connais pour un brave, depuis huit ou dix ans. Il était dans le malheur, je ne pouvais l'abandonner, c'est au-dessous de mon caractère. Voilà que je suis en prison pour lui avoir rendu service. Eh bien! quoique j'ai bien eu à souffrir depuis trois mois que je suis dans les fers, ce que j'ai fait pour lui, je le ferais encore pour tous les malheureux; je ferai toujours le bien et jamais le mal, c'est ma nature. J'ai une femme et des enfants; je travaille toujours, je gagne de 70 à 80 francs par mois; je n'ai besoin de personne; je n'ai besoin de rien, si ce n'est de faire le bien.

Le tribunal, sur les conclusions conformes de M. Anspach, avocat du roi, a condamné Moulin et Rosoy à quatre mois d'emprisonnement, et a ordonné qu'à l'expiration de leur peine ils seraient conduits au dépôt de mendicité.

CHRONIQUE AGRICOLE.

Programme de la deuxième session du congrès central d'agriculture. — 1° Crédit agricole dans son application à l'exploitation du sol. — 2° Biens communaux, et dont la jouissance est commune. — 3° Sociétés et Comices agricoles. Nature et direction de leurs travaux. Séries d'expériences à recommander. Publications diverses à faire par leurs soins. — 4° Hygiène des campagnes. Assainissement des habitations, écuries, étables, etc., des sources et des puits. — 5° Engrais. Leur production, leur conservation et leur emploi. — 6° Sel. Son emploi en agriculture. Sa dénaturation. Exemple belge. — 7° Bestiaux. Accroissement de la production. Amélioration des races. (*Produire plus, produire mieux.*) Tarifs. Droits d'octroi. Art vétérinaire. — 8° Chevaux. Amélioration des races. Encouragements. Haras. — 9° Céréales. Tarif, question des zones, départements de l'Ouest.

Un extrait du journal *le Cultivateur*, signé D. C., et relatif au congrès, a été répandu à un assez grand nombre d'exemplaires, tant à Paris que dans la province.

La commission d'organisation nous prie de déclarer que cette publication, faite sans doute dans d'excellentes intentions, lui est complètement étrangère.

PERFECTIONNEMENT DE L'AGRICULTURE. — La première condition à remplir pour marcher d'un pas assuré dans la voie inexplorée du progrès, c'est de rechercher les bases invariables sur lesquelles nous devons nous appuyer; essayons d'en indiquer quelques-unes :

La configuration, la composition chimique, la température, la profondeur et la richesse du sol déterminent nécessairement ses aptitudes, ses préférences. L'introduction forcée d'une culture, dans un sol défavorable, constitue un acte de révolte contre le vœu de la nature et devient une cause de ruine; car l'homme est toujours vaincu dans ce genre de lutte, et les capitaux considérables qui ont été engloutis depuis vingt ans dans des entreprises regrettables et d'un mauvais exemple en sont le témoignage irrécusable. La prudence doit être la première vertu du cultivateur.

Pendant que nous tentions quelques essais infructueux, deux nations voisines nous ont devancés dans la carrière agricole; jaloux de conserver dans le monde une haute position industrielle, nous nous efforcerons certainement de les suivre. Déjà un engouement général pour leurs cultures et leurs bestiaux se manifeste chez nous. C'est un heureux pronostic, c'est un germe fécond qui promet d'utiles résultats.

Cependant l'enthousiasme que nous éprouvons à la vue des richesses conquises par nos voisins d'Angleterre et d'Allemagne, ne doit pas nous rendre aveugles et s'opposer à l'examen attentif des procédés que nous désirons leur emprunter.

L'Angleterre est située entre les 50° et 60° latitude nord; les eaux de la Manche, de la mer du Nord et de l'Atlantique l'entourent de toutes parts : son atmosphère humide ne subit que de faibles variations de température. Puis son sol frais et sourceux, ses grandes divisions territoriales et la fortune princière des possesseurs de la terre, ont poussé tout naturellement à la création des prairies qui couvrent maintenant une immense portion du territoire anglais.

Le génie des Bakeweel se produisant au milieu de circonstances aussi favorables, de magnifiques races ont bientôt complété cet intelligent système. Ainsi, l'agriculture anglaise a un but spécial, une tendance que chacun comprend et s'explique; elle se résume dans l'augmentation et le perfectionnement des races animales.

La vieille Allemagne, cette terre classique des études sérieuses, des expérimentations lentes et continues, a conduit patiemment et progressivement son agriculture à un degré remarquable de prospérité; voyons quels éléments premiers elle avait à utiliser et comment elle a dirigé ses opérations.

La position géographique de l'Allemagne est comprise entre 45° et 50° latitude nord. Cette situation lui promettait la température de nos provinces septentrionales; mais son atmosphère est considérablement influencée en hiver par la proximité de la Baltique et de la mer du Nord; mille petites rivières serpentent à sa surface et vont se perdre dans le nos voisins la limite qu'ils se sont imposée dans cette direction. En réservant aux céréales et autres plantes appropriées à leur terrain une place importante dans leurs cultures, ils se sont préservés des perturbations qui naissent souvent au sein d'une industrie lorsqu'elle suit dans ses opérations un principe trop exclusif.

Ainsi le caractère de l'agriculture allemande est beaucoup plus large que celui de l'agriculture anglaise; ce qui n'exclut point la qualité des produits : presque tous ceux de sa grande culture sont estimés; ses productions animales offrent pour la plupart de rares perfections; et ses forêts sont renommées pour le luxe de leur végétation. A part toutes les circonstances qui ont pu lui être favorables, nous n'hésitons pas à proclamer la supériorité du cultivateur allemand, et nous apprécions à sa valeur cette intelligence et cette persévérance que révèlent les résultats importants obtenus par lui simultanément dans trois grandes divisions de l'économie agronomique.

La prospérité de l'Allemagne et de l'Angleterre résultant des développements qu'elles ont donnés aux principes particuliers et spéciaux que recèlent leur atmosphère et leur sol, il faut donc nous conformer aux indications que nous donne spécialement la nature. La rigoureuse observation de ce principe sera pour nous un gage de succès.

La douceur de la température en France doit se prêter à l'introduction des cultures les plus variées. Nos provinces septentrionales se prolongeant en pointe jusqu'à la Manche et à la Belgique, participent sensiblement de la climature froide de ce voisinage. A l'autre extrémité, au midi, un soleil chaud, un ciel pur annoncent au voyageur qu'il touche le seuil de l'Espagne et de l'Italie.

Sur ce grand développement de plus de 200 lieues, le sol se montre partout capricieux et inconstant; sa configuration, sa composition, sa fécondité, et sa résistance au travail de l'homme varient de mille manières. Comparez les plaines fertiles, argileuses ou calcaires, la température un peu froide et humide de la Flandre, de l'Artois, de la Lorraine au sol plus chaud, plus léger, au ciel plus pur, parfois brûlant du littoral de la Méditerranée, comparez les pays fortement accidentés aux vallées herbeuses, aux crêtes hérissées de futaies; les Vosges, la Franche-Comté, le Charolais, aux plaines dénudées et stériles du Bas-Berry, de la Sologne, d'une partie de la Bretagne, et de cette Champagne si trivialement caractérisée; opposez encore les gras pâturages de la Normandie ombragés de pommiers, aux Landes de la Gascogne, voisines des vignobles les plus renommés, et vous reconnaîtrez combien le territoire français doit comporter d'exigences et de diversités dans l'intégralité de ses cultures.

Ce n'est pas seulement de province à province, mais souvent de commune à commune que l'on peut distinguer les propriétés les plus opposées.

Il semble que le créateur ait voué la terre hospitalière de France à donner asile à toutes les productions étrangères et à offrir un jour l'aspect d'une immense collection de toutes les merveilles végétales. Que de liens déjà nous unissent aux différentes régions du globe! Nos mœurs, notre langue, nos modes sont tombés dans le domaine public des nations; notre agriculture est peut-être destinée à partager un jour cette puissance sympathique et assimilatrice.

FONTARIVE, cultivateur.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 8 MAI.

Le *Journal des Débats* triomphe du vote de la chambre des députés. « A-t-on vu, dit-il aux adversaires de l'armement, qu'il suffirait d'élever » autour de Paris un gigantesque amas de pierres, pour *épouvanter* » l'Europe? » Triste politique que celle qui se donne pour but d'épouvanter ses voisins!

Le *Journal des Débats*, à propos du rapport du ministre sur la situation des travaux des fortifications, fait remarquer que les 980 hommes du génie employés aux travaux ont coûté, soit en salaire soit en faux-frais, 169 268 fr. On a estimé que si l'on eût dû les remplacer par des ouvriers civils, la dépense eût été de 477 967 fr. « Ce résultat prouve, » dit-il, quel parti on pourrait tirer des troupes du génie pour de grands » travaux d'utilité nationale. »

Le vote de la Chambre des pairs inspire à la *Presse* une boutade contre notre régime constitutionnel. « Chez nous, dit-elle, la responsabilité » ministérielle est encore un mythe. Fait-on un coup d'Etat, on en est » quitte pour offrir sa tête, dont personne ne veut, et grâce à cet héroïsme » facile, les abus se perpétuent. »

Le *Constitutionnel* ne fait aucune mention des paroles de M. de Lamartine, qui ne se trouve nommé qu'incidemment dans son article sur la séance. « Après que M. de Lamartine eut maintenu son opposition contre » les fortifications, M. Odilon Barrot a pris la parole, etc., etc. » Dans le compte-rendu des débats, la partie de la réplique de M. de Lamartine qui a rapport aux échanges de notes diplomatiques en 1840 est très *brièvement* analysée.

La *Réforme* prend acte de l'incident survenu entre MM. Thiers et de Lamartine, pour rétablir quelles prérogatives constitutionnelles autorisent un député à aller jusqu'à l'accusation de trahison, quand il examine à la tribune les actes d'un ministre.

Marchés de Paris.

Halle aux farines du 8 mai. — Arrivages 1683-92. — Ventes 2625-40. — Restant 20817-10. — Gruaux 47,15 à 47,60. — Farine 1re 31,30 à 33,75; 2e 28,00 à 30,55; 3e 24,20 à 24,85; 4e 19,10 à 2100. — A livrer 950-63.

... Les chemins de fer, assez bien tenus au début, ont généralement fait pr... fléchir.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Emprunt, 86 25. — Belgique 1842, 105 1/2. — 4 1/2, 101 3/4 — Lots d'Autriche, 410. — Société générale, 1580. — Espagne passive, 8 7/8. — 3 p. 0/0, 41. — Dette intérieure, 35.

Chemins de Grand'Combe, 1557 50. — Jouiss. des 4 Canaux, 121 25. — Id. Bourgogne, 90. — Canal de Sambre à l'Oise, 700.

Actions de : Zinc Vieille-Montagne, 6850. — Aveyron, 5700. — Lin Maberly, 770, 775 — Gaz français, 5125. — Compagnie continentale, 710.

Obligations de Versailles riv. dr. nouv., 1210.

Chemins non constitués : Bordeaux, 710, 707 50. — Id. petites, 720. — Boulogne, 655, 650, 660. — Id. petites, 670. — Montereau, 560, 562 50, 560. — Gand, 720.

A terme : Emprunt, 86 30, 35. — Naples, 104 25.

5 0/0 compt.	1er c.	121	10	P.H.	121	30	P.B.	121	10	dr c.	121	25	hier	121 35
— fin cour.		121	40		121	45		121	25		121	30		121 45
— en liquid.		»	»		»	»		»	»		»	»		» »
3 0/0 compt.		85	85		85	90		85	85		85	90		85 [illegible]
— fin cour.		85	90		85	95		85	90		85	95		85 [illegible]
— en liquid.		»	»		»	»		»	»		»	»		» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFce S. le C. pr.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DFce S. le C. pr.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	103 1/4	102 3/4	B. » 1/4
4 0/0 ...	»	» »	» »	— Portugais.	68 »	» »	
O. de la V.	1470 »	» »	B. 5 »	Esp. D. active	» »	» »	
B. de Fr..	3250 »	3270 »	» »	5 0/0 Naples.	104 25	» »	
..G 5000				— Romain. .	103 3/4	» »	B. » 1/4
— 1000	1107 50	» »	» »	Obl. Piémont.	1257 50	» »	
C. hyp...	767 50	» »	» »	Emp. d'Haïti.	» »	» »	
4 Can....	1272 50	» »	B. 2 50	B. Belge.	625 »	» »	

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFce		
St-Germ.	1075 »	» »	H. 20 »	F. c. 1075, 1080, 1065.	B. 2 50
V. R. Dr.	570 »	565 »	» »	570, 550, 555.	B. 15
— Rs G.	362 50	345 »	B. 15 »	370, 315.	B 20
Orléans. .	1220 »	1212 50	H. 1 25	1217 50, 1210, 1215.	
Strasb...	271 25	265 »	B 5 »	272 50, 275, 265.	B. 5
Rouen...	1092 50	1090 »	H. 5 »	1090, 1095, 1087 50.	B. 2 50
Havre...	875 »	877 50	H. 10 »	875, 880, 870.	B. 5
Marseill.	1032 50	» »	H. 7 50	1040, 1040, 1040.	
Vierzon.	» »	» »	» »	820, 817 50.	B. 2 50

LONDRES, 6 MAI.

Consol..... 98 5/8 3/4.
Esp. act... 30 1/4.
Portug..... 67.
Mexic...... 37 1/2.
Brésil...... » »/».
5 0/0 Holl. 97 3/4.
2 1/2 do. 63 1/2.
Rouen, ... 42 1/2.
Orléans... 47 1/2.

C. DE LA COULISSE.

Av. 85 87 1/2.
Ap. 85 90.

Rep. fin c. — F. pr.
3 0/0, 5 10.
5 0/0, 15, 20 — 25

Bons du trésor.

PRIMES.

F. c. 86, 86 10 d. 50.
F. p. 86 10 d. 50.
5 0/0 f. c. 121 60, 65 d. ... 75, 85 d. 50.
F. p. 122 15 d. un.
Orléans. 1240 d. 10 au 15.
Mars. 1060 d. 10 au 15.
Strasb. 277 50, 275 d. 10 au 15.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 88,50 à 88,00; courant du mois, 91,00 à 00,00; 4 mois d'été, 94.00 à 00,00; 4 dern. mois, 102,00 à 00,00; 4 premiers mois 1846, 104,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 85,00 à 00,00. — Voitures, 5,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois et juin, 100,00 à 00,00; juillet en octobre, 101,00 à 102,00; novembre et décembre, 94,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre delivraison, 84,80 à 00,00 fr. les 100 kil.

l'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 9 mai.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Jolie Fille de Gand.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Femme de 40 ans. Le Mari à la campagne.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — La Barcarolle.
6 h. 1/2 ODÉON. — Bourgeois de Rome.
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Le Petit Poucet, par le général Tom Pouce.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Conte de fées. Tom Pouff. Turlututu.
7 h. 1/2 GYMNASE. — L'Image. Jeanne et Jeanneton. Michel et Christine.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Escadron volant de la reine. Fiorina. Frontin.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — La Peste noire.
6 h. 1/2 GAITÉ. — La Tour.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — Mon Habit. Homme de Carentan. La Mazurka.
6 h. 1/2 FOLIES. — L'Orage. Mystères. Mariage. Tapin.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Sacripant. Grisette de qualité. Exercices.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

Séance de la Chambre des députés.

ARMEMENT DES FORTIFICATIONS DE PARIS.

Le vote d'aujourd'hui aura un long et douloureux retentissement dans le pays, lorsque le pays saura qu'il s'est trouvé 227 de ses commettants qui ont osé livrer à l'arbitraire du Pouvoir exécutif le droit exorbitant de garnir les fortifications de Paris de 2 000 bouches à feu.

Le ministère triomphe, mais la France jugera. Elle jugera avec sévérité, et aux prochaines élections nous espérons que les députés qui ont voté l'armement sauront ce qu'il en coûte d'avoir abandonné la capitale pieds et mains liés aux caprices d'un SEUL Pouvoir.

Et qu'on ne dise pas que les votants ont été surpris; jamais aucune discussion n'a été plus énergique, plus chaleureuse, plus solennelle; le terrain a été disputé opiniâtrement. Mais à quoi sert le dévouement à la chose publique, contre un parti pris, contre une majorité qui vote, comme un régiment manœuvre?

Le gouvernement d'ailleurs et la commission n'ont pas caché leur pensée. Ne lit-on pas dans le rapport la proposition suivante; elle est à elle seule toute une contre-révolution; elle atteste la folie d'un gouvernement qui répudie son origine et constate le déplorable aveuglement de ses amis:

« A côté de l'engagement moral (de laisser l'armement de Paris en dépôt à Bourges), le gouvernement entend conserver sa liberté d'action, et *il repousse toute disposition législative qui tendrait à la restreindre.* »

Quant au palliatif introduit dans la loi par ces mots: « Paris ne sera armé qu'en cas de guerre », ce palliatif, présenté pour sauver la loi, est illusoire, et ne signifie rien pour le gouvernement, puisque le ministère a obstinément refusé non seulement l'amendement de M. Bethmont, qui portait que Paris ne pourrait être armé *qu'en vertu d'une loi*, mais même celui de l'honorable M. Mortimer-Ternaux, rédigé en ces termes: « Paris ne sera armé qu'en cas de guerre, et en vertu d'une ordonnance royale délibérée en conseil des ministres, et contresignée par tous les ministres. »

D'ailleurs, n'avons-nous pas vu les hommes qui sont au Pouvoir depuis 1840 donner constamment des preuves de déloyauté politique dans cette malheureuse affaire des fortifications? Où est la loi qui a permis les immmenses agrandissements de Vincennes, le retranchement, exécuté depuis 20 mois, d'une partie de la forêt de ce château-fort pour construire Canonville? Pourquoi M. le ministre de la guerre s'est-il renfermé encore aujourd'hui dans un mutisme aussi inconvenant que ridicule lorsque M. de Larochejaquelein l'a interpellé de nouveau à propos des casernes monstres que l'on se propose de construire en dedans de l'enceinte continue? M. Bu...

... les intérêts du peuple se rattachent intimement, comme la réforme postale par exemple.

Mais si les députés oublient leur devoir, les citoyens n'oublient pas leur droit: dans l'espace de quelques jours, 25 000 pétitionnaires ont protesté contre l'armement de Paris; si le projet de loi avait été connu plus tôt il y en aurait eu des centaines de mille; il est vrai que les députés et le ministère n'ont tenu aucun compte de ces pétitions, et que, par un inconcevable mépris des formes constitutionnelles, ces pétitions seront rapportées lorsqu'il n'y aura plus lieu. Mais ces leçons profiteront au pays; il comprendra que des hommes comme ceux qui viennent de voter l'armement de Paris ne sont plus des législateurs de ce siècle, et qu'il doit confier ses intérêts à des hommes nouveaux, à des hommes qui comprennent ses souffrances, ses besoins et sa destinée.

Nos tristes législateurs sont jugés à l'œuvre; le pays n'a plus qu'à les envelopper de son oubli. Faisons des vœux pour une prompte régénération de l'opinion publique; faisons mieux que des vœux, travaillons énergiquement à répandre les idées qui tireront la France du matérialisme et de la corruption où elle est plongée aujourd'hui.

Nous publierons les listes des députés qui ont voté la loi de l'armement de Paris aussitôt que leur exactitude sera rigoureuse.

La *Revue de Paris* a commis aujourd'hui une de ces erreurs qu'il n'est pas permis à un journal de commettre, et qui méritent d'être qualifiées sévèrement par la presse. Elle a osé dire à ses lecteurs que M. Arago, contrairement aux manifestations unanimes de ses collègues, qui tous appelaient une terminaison heureuse de l'affaire de MM. de Lamartine et Thiers, avait seul cherché à envenimer la querelle. — Nous pouvons affirmer formellement, nous, que cette assertion, qui dépasse les droits les plus larges de la malveillance, est l'opposé le plus complet de la vérité.

M. Arago est de tous les députés peut-être celui qui a eu le plus à cœur de prévenir un conflit sérieux et de le terminer pacifiquement lorsque, malgré l'avertissement énergique qu'il avait donné au président, ce conflit eut éclaté à la tribune.

On remarque ce soir les lignes suivantes dans la *Gazette de France*:

« L'armement des bastilles est un fait brutal qui semble avoir pour but de réveiller toutes les passions endormies. Cet effort des doctrinaires pour réaliser la puissance matérielle dans ce qu'elle a de plus violent, contraste d'une manière singulière avec l'affaiblissement moral de leur

Un danger menace les colonies, et ce danger est pressant. Nous n'envoyons donc pas, par delà l'Océan, des avertissements qui arriveraient trop tard; mais il y a ici, en France à Paris, tout un monde de créoles influents par leur position et par leurs lumières. A ceux-là nous faisons appel.

Tout le monde sait quelle a été l'attitude des avocats des colonies dans la récente discussion de la Chambre des pairs. A la tribune et dans la presse, ils ont renouvelé leurs tristes apologies du régime servile et déclaré que, depuis deux cents ans, les colons avaient toujours fait *tout* ce qu'il y avait à faire pour l'amélioration du sort des Noirs. Ils n'ont rien trouvé, pour servir la cause qui leur est confiée, qu'une fin de non-recevoir maladroite, une résistance aveugle et illibérale.

De cela, qu'est-il résulté? Il est résulté que les amis des Noirs, les abolitionistes, ont pu recourir avec avantage à leurs accusations contre le mauvais vouloir et l'entêtement des colons, et qu'ils ont invoqué les déplorables doctrines de certains plaidoyers pour frapper de discrédit des objections d'ailleurs graves et fondées produites par de malhabiles avocats. L'erreur et le mensonge ont nui à la vérité. Il est résulté que les dispositions libérales du projet de loi ont été adoptées, sans que rien fût proposé pour faire équilibre à ce que les mesures nouvelles contiennent de germes désorganisateurs.

Eh bien! ce qu'on a fait devant la pairie, on veut le recommencer devant la Chambre élective. Nous avons déjà eu, dans les bureaux, l'entrée en campagne du plus remuant des délégués, et la presse acquise à la délégation s'est empressée d'enregistrer avec éloge le manifeste de M. Jollivet. Le journal *la Presse*, renonçant à ses principes sévères à l'endroit du secret des discussions dans les bureaux, n'a pas craint de publier le discours du député-délégué martinico-réunois. Tout annonce que, dans le prochain débat, nous allons voir reproduire ce système de folle résistance qui a si bien réussi à la Chambre des Pairs. Or, il faut se le dire, ce méchant et suprême effort aurait, devant les députés, des résultats plus désastreux encore.

Quand la discussion s'ouvrait à la Chambre des Pairs, il y avait peut-être une excuse à l'irritation des colons. Le gouvernement semblait ne s'être préoccupé que de l'intérêt de la liberté. Aujourd'hui, les dispositions annexes présentées par le ministère témoignent incontestablement de vues bienveillantes et sages. Cependant, voici qu'un avocat mal inspiré attaque avec aigreur et condamne avec dédain le dernier projet de loi. Imprudent! qui s'en va follement aider de ses mains à la défaite de son propre parti! Il n'y a déjà que trop de députés disposés, par paresse, insouciance ou mauvaise volonté, à voter purement et simplement la loi élaborée par la Chambre des Pairs, et à repousser toute mesure d'un caractère nouveau.

Nous adjurons MM. les membres du conseil des délégués de ne pas compromettre davantage la cause coloniale. Nous les supplions d'adopter une politique plus réfléchie, plus modérée, plus li-

---

FEUILLETON DE LA DEMOCRATIE PACIFIQUE.

Le 20 de ce mois, le feuilleton de la *Démocratie pacifique* commencera la publication du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, *épisode de* 93, roman en 3 vol. de M. Alexandre Dumas.

Le Magnétisme animal expliqué.

OU LEÇONS ANALYTIQUES SUR LA NATURE ESSENTIELLE DU MAGNÉTISME, SUR SES EFFETS, SON HISTOIRE, SES APPLICATIONS, LES DIVERSES MANIÈRES DE LE PRATIQUER, etc.

Par ALPHONSE TESTE, docteur en médecine.

Le *Magnétisme animal*, ouvrage de M. Teste, est un volume in-8° contenant onze leçons que l'auteur a faites oralement chez lui pendant l'avant-dernier hiver. Ces leçons étaient accompagnées, ou, pour mieux dire, *illustrées* d'expériences dont le récit n'est pas contenu dans l'ouvrage imprimé, et qui, cependant, ne formaient pas la partie du cours la moins concluante.

Les théories de M. Teste, je suis peu compétent pour les juger et ne crois pas avoir besoin de les reproduire, chacun les trouvera dans son livre; elles y sont clairement développées. Ce qui importe à l'auteur, c'est d'être lu, et peut-être lui amènerai-je des lecteurs en racontant les expériences dont j'ai été témoin dans son salon. Ce récit pourra développer dans plus d'un esprit le désir de voir des expériences, d'en faire, de grouper ces faits étranges par un lien scientifique, en un mot, de s'initier à la connaissance du magnétisme, puissance mystérieuse encore, dont l'homme n'est pas complètement maître, dont le charlatanisme peut abuser, mais qui est réelle, énergique, et se trahit par des effets dont aucune autre force naturelle ne rend compte.

C'était, je l'ai dit, pendant l'hiver 1843-1844; le petit salon d'un médecin de la rue Sainte-Marguerite était éclairé plus splendidement qu'à l'ordinaire; des banquettes de velours rouge alignées contre les murs attendaient un public; une table verte était placée au milieu de la chambre: rien d'étrange, de mystérieux nulle part; point de tête de mort, de sablier, d'os en croix, de draperie funèbre, rien qui sentît le fagot, la magie, ou, qui pis est, le charlatanisme: une cheminée ornée d'une pendule de bronze, de quelques flambeaux; partout un mobilier chrétien, dont l'Inquisition elle-même n'aurait pu incriminer les allures. Un grand fauteuil, destiné probablement aux somnambules, était le seul objet qui éveillât l'attention d'une manière spéciale.

Par degrés les banquettes se garnissent, pas autant que je l'eusse désiré dans l'intérêt de la science, mais assez pour figurer une assemblée et pour donner à l'orateur le droit de dire *messieurs*. La qualité, d'ailleurs, compense la quantité, et, aux leçons suivantes, la quantité même ne fera plus défaut. M. Teste se place à la table verte et prononce un discours préliminaire. Vous trouverez ce discours dans son livre, de la page 1re à la page 24.

Le discours terminé, une jeune personne aux yeux saillants, pas très jolie (je dois à la vérité de dire qu'elle n'était pas très jolie), se dirige vers le grand fauteuil; sa mère est présente et la couve du regard. Cette demoiselle dont je tairai le nom, parce qu'elle ne m'a pas donné ce soir-là une haute idée de sa lucidité magnétique, attend patiemment qu'on l'endorme. Son magnétiseur habituel, homme sur le retour, au front chauve, aux yeux perçants, est assis sur une des banquettes rouges, mais il ne songe pas à se déranger. — Eh bien? M. Gautier, dit la mère (appelons-le Gautier si vous voulez). — Eh bien, madame? — Vous n'endormez pas ma fille? — Madame, j'ai reçu l'invitation de venir ici, et je m'y suis rendu pour être spectateur et non pas acteur. — Monsieur, vous n'êtes pas obligeant. — Madame c'est possible. — Vous compromettez l'avenir de ma fille, vous l'empêchez de se produire avec avantage, comme somnambule, devant un public choisi; si vous ne l'endormez pas elle ne jouira pas de ses moyens ordinaires. — Madame, j'en suis désolé. — Monsieur, vous me refusez, peut-être parce que nous ne sommes convenus de rien pour cette soirée, mais nous ferons nos arrangements plus tard. (Silence et immobilité de M. Gautier. Le public choisi trouve la scène très plaisante.)

M. Teste se décide à magnétiser lui-même la jeune fille; debout devant elle, les mains étendues, il lui fait *des passes* longitudinales à un pied de distance du corps, depuis le front jusqu'aux genoux; la somnambule s'endort assez difficilement, tandis que la mère dit par intervalles à M. Gautier en lui lançant des regards courroucés: *Vous devriez aider un peu à la lucidité de la petite.*

Comme M. Gautier a les yeux fixés sur la somnambule et que son regard est extrêmement perçant, un des spectateurs fait observer que peut-être il la *démagnétise*. — Mon front n'a jamais rougi, répond héroïquement M. Gautier. Cinquante ans d'honneur ne se terniront pas en une soirée.

La demoiselle est endormie ou paraît l'être; ses yeux sont clos, mais je commence à croire comme sa mère qu'elle ne sera pas très lucide. Plusieurs personnes s'approchent d'elle successivement et la prient de décrire un objet qu'elles cachent dans une de leurs mains ou dans leur poche. La somnambule sue sang et eau; jamais elle ne répond d'une manière immédiate et précise; elle balbutie, cherche à deviner et se sert évidemment de son intelligence, beaucoup plus que d'une seconde vue. Au lieu de désigner les objets par leur nom, elle les décrit lentement en prenant le ton dubitatif, et toujours prête à revenir sur ce qu'elle a dit quand elle entend près d'elle un murmure improbateur. — L'objet que vous portez est carré? — Non, mademoiselle. — Ah! c'est vrai, je n'y voyais pas, il est rond? — Non, mademoiselle. — Cela m'étonne bien. C'est donc ovale? — Non, mademoiselle. (La somnambule reste plongée dans ses réflexions.)

La plupart des questions adressées à cette jeune personne reçurent une solution fausse ou n'en reçurent aucune. Loin de posséder un art divinatoire, elle avait l'air de jouer à *comment l'aimez-vous*? avec une intelligence médiocre; sa première réponse, habituellement fort éloignée de la vérité, était lancée à tout hasard; puis elle la modifiait par degrés, suivant les impressions de l'auditoire. — Allons, messieurs, soyez indulgents, disaient les magnétiseurs, les faits magnétiques ne se produisent que dans une atmosphère de bienveillance. Quand la somnambule dit bien, donnez-lui de la confiance, dites-lui: c'est bien. — On adopta cette méthode; toutes les fois que par hasard la somnambule répondait juste, les bien, les très bien, retentissaient de tous côtés. Elle de s'applaudir et de persister dans la bonne voie. Lorsqu'après une réponse elle ne recueillait pas d'approbation, elle reconnaissait qu'elle avait fait fausse route, dès lors elle essayait cinq ou six réponses différentes si bien qu'elle finissait toujours par tomber juste et par amener les très bien long-temps attendus.

Malgré la politesse de l'auditoire, il était évident que la jeune somnambule pataugeait complètement. Bien des spectateurs se détournaient pour rire; la jeune fille, assise les yeux fermés dans le fauteuil, était pourpre; elle suait et soufflait comme un bœuf; la mère du sujet se pinçait les lèvres. M. Gautier souriait d'un air sardonique; M. Teste seul conservait tout son sang-froid; son calme philosophique n'était pas affecté le moins du monde; il semblait nous dire: Vous en verrez d'autres!

Une seule expérience réussit complètement, mais elle concluait peu. Un de mes amis et collaborateurs, je ne sais pas pourquoi je ne le nommerais pas, M. Elysée Lefèvre s'approcha de la somnambule, une main bien fermée, et lui demanda ce qu'il tenait. Elle répondit sans hésitation: C'est une clef. C'était une clef, en effet.

Le succès de cette petite épreuve, attribué par les magnétiseurs à la bienveillance empreinte sur les traits de M. Lefèvre, ne me convertit nullement. La somnambule clignait un peu les yeux; elle avait pu voir M. Lefèvre prendre sa clef.

D'ailleurs, quel est l'objet qu'on trouve à point nommé dans sa poche, et que l'on peut tenir tout entier dans une main fermée, si ce n'est une clef de commode ou de secrétaire? La somnambule avait pu deviner sans miracle.

Pour terminer la séance par une épreuve intéressante, et afin de réparer les petits échecs que le magnétisme avait subis, on pria la somnambule de se transporter, par la pensée, chez un des assistants: c'est alors qu'elle pataugea plus que jamais, et finit par s'engager dans un gâchis dans lequel elle resta embourbée.

— Mademoiselle, je vous prie de vous transporter chez moi. — Est-ce bien loin? — C'est à Paris, mais cependant c'est assez loin pour Paris. — Alors c'est de l'autre côté de la Seine. (Assentiment et admiration des magnétiseurs.)

— Mademoiselle, voyez-vous ma maison? — Pas encore très bien. — Pour vous aider, je vais vous mettre aux environs; vous voici dans la rue ***. Maintenant, prendrez vous à droite ou à gauche? — Je prendrai à droite... (Silence dans l'auditoire.) Ah! non, je me trompais; c'est à gauche. (Assentiment des magnétiseurs.)

— Voyez-vous maintenant ma maison? — Oui, très bien. — Qu'a-t-elle de remarquable? — Mais je ne vois pas ce qu'elle a de remarquable... ah! mais, cependant... la maison a une porte. — Oui, mademoi-

Le projet de loi déjà adopté par la Chambre des pairs sera certainement accueilli par le vote presque unanime des députés. En conséquence, il serait pour le moins inutile de le combattre La résistance des avocats coloniaux ne ferait que ranimer, au sein de la Chambre, des dispositions hostiles et dangereuses. Il faut donc accepter les mesures libérales franchement, et offrir le concours sincère des colons pour leur application. En retour, il y a lieu de demander des mesures nouvelles pour l'organisation du travail aux colonies. Le projet annexe du gouvernement est bon, il doit être approuvé ; mais il est insuffisant. Il appartient aux défenseurs de la cause coloniale de trouver et de proposer d'autres dispositions utiles, dans le but de maintenir l'ordre et d'accroître puissamment la richesse publique.

Que le conseil des délégués porte donc tout son effort exclusivement sur deux points : 1° Démontrer que le système dans lequel on entre par la loi votée à la Chambre des pairs est, en réalité, celui d'une décomposition lente de l'ordre colonial, et qu'il aura inévitablement pour effet de diminuer peu à peu la production ; 2° faire accepter les principes d'une organisation nouvelle et libérale, et obtenir des garanties sérieuses pour la conservation et le développement de la richesse publique.

Puissent les créoles entendre notre voix et profiter de notre avis! Puissent-ils renoncer à de fâcheuses illusions, se défier des faux amis, et croire à la parole d'amis veritables et désintéressés !

M. le général Schneider a été nommé président, et M. Saglio secrétaire de la Commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'achèvement de divers canaux.

« Si nous sommes bien informés, dit la *Gazette de France*, le pape a fait dire à M. Rossi, par le cardinal Lambruschini, qu'il l'estimait personnellement, et qu'il préférait, en conséquence, ne pas le faire attendre ; qu'il lui déclarait donc, sans vouloir prolonger inutilement son séjour pendant un ou deux mois. que sa réponse était : Non, non, non. »

On lit dans la nouvelle *Gazette de Zurich*, que le docteur Steiger a comparu le 3 mai devant le tribunal criminel de Lucerne, qui l'a condamné à la peine de mort ; il doit être fusillé.

Une lettre datée d'Orléansville, 23 avril, donne de nouveaux détails sur l'attaque exécutée par les Kabyles du Dahra contre le convoi parti le 22 du port de Tenez :

» Le convoi était escorté par 450 soldats appartenant au 2e bataillon d'Afrique, venu de Cherchell au secours de Tenez. A peine venions nous de quitter un blockhaus, que nous avons vu défiler les Arabes sur la hauteur. Des cavaliers richement vêtus avaient l'air de les conduire. Puis d'autres se sont montrés. Ce sont ces derniers qui nous ont attaqués.

tout de nuire à Montevideo ; mais on ne saurait trop admirer cette étrange manière de se venger d'un ennemi en se frappant soi-même.

» En effet, le décret de Rosas n'atteint pas moins Buenos-Ayres que Montevideo : ce qu'il fait contre la rive gauche tourne également contre la rive droite, et le tort que cette sauvage interdiction cause aux intérêts de la République Orientale, retombe, dans la même proportion, sur ceux de la République Argentine. On ne saurait, en vérité, expliquer cette mesure qu'en remarquant que la somme des préjudices qu'elle occasionnera aux deux parties intéressées, portera en totalité sur le commerce européen.

» Voici ce décret qui mérite bien d'être publié textuellement :

Vive la Confédération argentine!

Meurent les Sauvages unitaires!

Département des affaires étrangères.

Buenos-Ayres, 13 février 1845, l'an 28 de la Confédération, 30 de l'Indépendance, et 16 de la Confédération argentine.

Le gouvernement de Buenos-Ayres, chargé des relations extérieures et des questions de paix ou de guerre de la Confédération argentine, a accordé et décrété :

Art. 1er. A dater du 1er mars prochain, toute communication avec la ville de Montevideo cesse d'avoir lieu.

Art 2. La capitainerie du port ne donnera entrée à aucun navire venu du port de Montevideo, soit directement, soit qu'il y ait touché ou dérivé, par quelque motif que ce soit (*por cuàlquier incidente*).

Art. 3. L'entrée ne sera pas non plus accordée aux navires qui, pour éluder les dispositions de l'article antérieur, se transporteraient du port de Montevideo à tout autre point du littoral de l'hémisphère sud, pour y reformer leurs expéditions et retourner ensuite frauduleusement aux ports argentins,

Art. 4. Sont seulement exceptés les packets anglais d'Europe et les navires de guerre des nations amies.

Art. 5. Le présent décret recevra pleine et entière exécution, tant que la ville de Montevideo sera dominée par les sauvages unitaires, et son effet ne cessera qu'à l'entrée dans ladite ville de l'armée d'opération sous les ordres de l'E., président légal, brigadier don Manuel Oribe.

Art. 6. Que ce soit communiqué à qui de droit, publié et inscrit au registre officiel.

Signé Rosas. — Felipe Arana.

« Le 16 du même mois, Oribe, en sa qualité prétendue de président de Montevideo, a étendu l'interdiction au territoire même de la République Orientale. »

De son côté, la *Patrie* publie ce soir les lignes qui suivent :

« D'après les dernières nouvelles reçues de Buenos-Ayres. M. de Mareuil, notre nouveau chargé d'affaires, se trouvait depuis dix jours dans cette capitale sans avoir pu obtenir une audience de Rosas, qui cherchait mille prétextes pour éluder cette entrevue. M. de Mareuil en ressentait un vif mécontentement, et il aurait déclaré que, si une audience ne lui était immédiatement accordée, il quitterait le territoire de la République Argentine. »

» [illegible] sur les intérêts qui sont les vôtres, à
» vous demander par qui ils ont été le mieux compris, et de vous prononcer en faveur de ceux que vous jugerez les plus capables de les
» servir et les plus dignes de les représenter. »

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 9 mai.

M. DE SAINT-PRIEST donne lecture d'une proposition ainsi conçue :

Art. 1er. L'effectif de la gendarmerie nationale sera augmenté de 2 [illegible] hommes.

Art 2. Il sera pourvu à la dépense au moyen d'une partie de l'économie obtenue par une réduction sur l'effectif des troupes à l'intérieur.

Art. 3. La loi du budget fixera le chiffre de la dépense à réduire sur la solde de cet effectif.

Art. 4. Le ministère de la guerre désignera les corps qui devront subir la réduction.

Art. 5. Chaque canton sera pourvu d'une brigade de gendarmerie à cheval ou à pied, suivant les besoins.

Art. 6. Le chef de la gendarmerie cantonale exercera une surveillance active et directe sur les gardes-champêtres du canton, et signalera à l'autorité administrative supérieure la conduite de ces agents et les infractions de leur devoir commises par eux.

Art 7. A l'avenir, les gardes-champêtres seront pris, autant que possible parmi d'anciens militaires, et ils seront nommés par les maires, conformément à l'arrêté du 23 fructidor an IX.

Art. 8. Ces gardes étant officiers de police judiciaire, et leur service intéressant l'ordre public, l'État contribuera, par une subvention, à leur assurer un traitement convenable ; un fonds commun sera réparti à cet effet entre les départements, eu égard aux besoins et aux ressources des communes.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à la fabrication du matériel nécessaire à l'armement de l'enceinte de Paris et des travaux extérieurs.

Art. 2 Sur l'allocation spécifiée dans l'art précédent, il est ouvert au ministre de la guerre, sur l'exercice 1845, un crédit de 1 million, et sur l'exercice de 1846 un crédit de 3 280 000 fr.

La portion de ces crédits qui n'aurait pu être employée pendant l'exercice auquel ils sont affectés, sera reportée sur l'exercice suivant.

M. BEAUMONT (de la Somme) demande s'il sera réclamé un crédit spécial aux chambres lorsqu'il s'agira de construire des établissements militaires à Vincennes.

M. LE MARÉCHAL SOULT répond affirmativement.

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN demande si les constructions militaires annexées à l'enceinte continue pourront porter des canons. Dans le cas de l'affirmative, il y aurait là un grand danger pour la capitale. (Murmures au centre.)

M. DE SHAUENBURG répond qu'il est impossible, d'après les plans projetés, qu'il soit établi des canons sur les constructions.

Après quelques nouvelles observations de MM. Bureaux de Pusy et Allard, l'art. 2 est adopté.

Art. 3. — « Les bouches à feu destinées à l'armement de Paris seront déposées à Bourges, et ne pourront être transportées à Paris qu'en cas de guerre. »

M. AUBERNON. Mais il n'existe à Bourges aucun établissement propre à loger ces canons.

---

selle. (Les partisans du magnétisme à voix basse : Merveilleux! merveilleux! elle a vu que la maison avait une porte!) — Que voyez-vous encore? — Dame! il y a des fenêtres. — Très bien! et puis? — Je vois un portier. — Encore mieux. (Quelques incrédules commencent à chuchoter.) *Un magnétiseur*, voyant la science compromise: Mais, mademoiselle, beaucoup de maisons possèdent une porte, des fenêtres et un portier. Ne voyez-vous rien de particulier dans l'édifice qui vous occupe? Cette porte comment est-elle faite? (La somnambule ne répond pas, elle cherche, tout en traçant machinalement avec sa main le demi-cercle. forme habituelle des portes-cochères.) — Parfaitement, mademoiselle, la porte dont on vous parle est en effet très cintrée ; votre description est exacte de tous points. (La somnambule reste affaissée sur elle-même, silencieuse et fatiguée.)

— Allons, mademoiselle, il ne faut pas s'arrêter en si beau chemin, est-ce que vous ne voyez pas bien cette maison? — *La somnambule*, piquée: Je vous demande pardon, je vois très bien, c'est clair, très clair! (Les partisans du magnétisme se regardent avec étonnement et admiration; l'un d'eux au public, à voix basse : Merveille, messieurs! elle a dit que c'était clair, très clair; la maison qu'elle dépeint si nettement est *en effet* l'établissement des Néothermes ; pour y entrer il faut traverser une galerie vitrée, éclairée par en haut. le jour dont ce passage est inondé éblouit en ce moment la somnambule, bravo! bravo!) Cet enthousiasme me laisse froid. On demande à la somnambule dans quel genre d'établissement elle se trouve ; elle parle d'une boutique, d'un atelier, d'un magasin et ne nomme une maison de santé aux applaudissements des adeptes qu'après avoir essayé toutes les désignations imaginables. On la prie de décrire quelques objets placés dans la première salle ; d'abord elle ne voit rien, puis elle voit des sacs, ou des caisses, ou des ballots contenant une substance grise ou brune. Que vous dirai-je? c'est le signalement de la cassette d'Harpagon grande et petite, grise et rouge. M. Teste réveille la jeune personne par des passes transversales, puis il la confie à sa mère qui l'emmène en murmurant : J'étais bien sûre de ce qui arriverait, pourquoi ne pas aider à la lucidité de la petite?

Je n'accuse point d'imposture habituelle cette jeune personne qu'au surplus je n'ai pas nommée. Il est possible que l'inaction imprévue de son magnétiseur attitré l'ait privée de ses qualités magnétiques; que, ne se sentant ni bien endormie, ni lucide, elle ait mieux aimé simuler la seconde vue que d'avouer une impuissance accidentelle et passagère. Je ne songe pas à nier la perspicacité magnétique dont cette demoiselle peut être douée, en de meilleures conditions. Mais, on en conviendra, la scène que je viens de retracer fidèlement n'était pas faite pour me donner foi dans le pouvoir merveilleux du magnétisme.

M. Teste comprit l'effet que cette séance avait dû produire ; pour le balancer il introduisit dans le salon sa somnambule habituelle, Mlle Henriette, et la pria d'aller chercher du sucre dans une pièce voisine. Lorsqu'elle fut sortie : « Cette jeune personne est fort impressionnable, nous
» dit le professeur, fort sensible même pendant la veille à l'influence du
» magnétisme. Dites-moi où vous voulez que je trace dans ce salon une
» barrière imaginaire. La barrière tracée, j'appellerai Henriette; il est
» probable qu'elle s'arrêtera forcément à la limite indiquée. Si j'insiste
» pour qu'elle franchisse cet obstacle elle tombera.» Plusieurs personnes furent placées pour la retenir. Une ligne fictive coupant diagonalement le parquet du salon est indiquée à M. Teste ; sur cette base il construit avec force passes une barrière. On appelle Henriette. Dès le seuil de la porte elle s'arrête, en disant : Qu'est-ce que vous avez donc fait ici? Je ne me sens pas bien, j'ai de la peine à marcher. — Ce n'est rien, venez toujours. — Henriette avance lentement ; parvenue à la limite magnétique, elle déclare qu'elle ne fera pas un pas de plus. On insiste, elle tombe, ainsi que M. Teste l'avait annoncé.

Cette expérience, que je crois aujourd'hui réelle et sérieusement faite, ne me produisit aucune impression ; tout pouvait être concerté avec Henriette : l'invitation d'aller chercher du sucre pouvait lui annoncer que le moment était venu de simuler l'expérience de cette barrière invisible pour toute la société.

Des compères avaient pu désigner la limite, et puis, n'était-il pas probable que cette limite couperait diagonalement le salon, n'est-ce pas ainsi que le premier venu l'aurait tracée? M. Teste me pardonnera tous ces doutes. Quand on veut produire dans le monde des vérités neuves et bizarres, il faut s'attendre à toutes les critiques, se soumettre à toutes les vérifications ; les intelligences qui raisonnent et qui doutent, sont les seules sur lesquelles on puisse compter quand elles sont acquises.

Après avoir assisté pour la première fois à une séance de magnétisme, je quittai le salon de M. Teste en me disant : J'ai assisté ce soir à des expériences qu'on peut ranger en deux catégories : les premières n'ont pas réussi, la dernière ne conclus pas. Je n'ai pas le droit de déclarer que le magnétisme est une fable, mais je dois dire que sa puissance ne m'est nullement démontrée. Je ne suis pas plus édifié sur ce chapitre, en sortant du salon de M. Teste, que je ne l'étais en y entrant. Tâchons de voir d'autres expériences.

Lorsque je retournai chez M. Teste, il débita sur l'histoire du magnétisme un fort beau discours que vous trouverez tout au long dans son livre, de la page 25 à la page 82.

Je vis ensuite s'asseoir dans le grand fauteuil une jeune dame trop grosse, mais fraîche et assez jolie ; elle était accompagnée de son mari. M. Teste la magnétisa sans difficulté. Sa paupière venait à peine de se fermer, qu'elle se mit à discourir avec pétulance. — Tiens, dit-elle au docteur, c'est chez vous ici ? Pas mal! c'est assez chouette. Ah! voilà mon mari. Mais pourquoi n'a-t on pas amené le petit?

Par son entrain, par son babil, par son langage peu choisi, cette nouvelle somnambule mit l'auditoire en belle humeur. Malheureusement, sur le chapitre de la divination, de la seconde vue, elle ne fut pas plus forte que sa devancière ; elle fut même plus faible, car aucun heureux épisode, comme l'histoire de la clef, ne vint faire diversion à ses erreurs ; elle se trompa toujours, mais elle ne se troubla jamais, n'hésitant pas, répondant avec hardiesse, et ne paraissant guère se soucier de ce qu'il adviendrait de ses oracles; elle n'éprouvait qu'une seule préoccupation, et la trahissait de temps en temps par ces paroles : Mais où est donc le petit?

M. Teste, sans être plus démoralisé qu'à la première séance, nous apprit que la dame endormie était une somnambule médicale, que sa spécialité était de lire dans les organes intérieurs, de voir à travers les corps comme à travers le papier huilé d'une lanterne chinoise, et qu'il n'était pas étonnant qu'elle refusât de lire des livres non coupés ou de fouiller du regard dans les poches. La somnambule avec assez d'intelligence toutefois se rattacha dans son naufrage à cette perche. — C'est vrai, dit-elle, on veut me faire faire des tours de force; où est le petit?

Pour que cette dame ne sortît pas de sa spécialité, des malades de tout âge et de tout sexe se mirent en rapport avec elle en lui donnant la main. Tout en montrant une vive répugnance pour le contact des vieillards, elle fit le diagnostic de toutes les maladies avec autant de précision que la première somnambule avait décrit les Néothermes. Plusieurs remèdes furent ordonnés; j'espère que les malades ont eu la prudence de ne pas les prendre.

Enfin une dame présente, au lieu de se mettre en contact avec la somnambule, lui fait remettre par un tiers une boucle de ses cheveux. La somnambule presse les cheveux contre sa poitrine : — Ce sont les cheveux d'une femme de cinquante ans environ (c'était vrai). Encouragée par la justesse de sa première réponse, la somnambule veut décrire les qualités morales de la personne en question ; elle la présente comme très quinteuse, très irritable ; le mari de la vieille femme fait signe que oui, son épouse fait signe que non. — Cette dame est nerveuse. Parfait, dit le mari. — *La vieille dame à voix basse* : Cela n'a pas le sens commun. — *Le mari* : Ma foi, ma chère amie, ce n'est que trop vrai, je te connais depuis vingt-cinq ans. (Le mari et la femme continuent d'accueillir chaque parole de la somnambule, l'un par des signes d'adhésion, l'autre par des dénégations. Ce sont deux magots qui remuent la tête en sens divers. On ne sait lequel des deux croire.

La somnambule passe ensuite à la description physique ; ici elle se blouse évidemment ; elle dit bien que la dame dont elle tient une mèche de cheveux blonds entre ses doigts a les cheveux blonds, mais elle s'égare en voulant peindre le costume. Elle donne un bonnet de paysanne, une camisole de femme de ménage, des bas bleus, de gros souliers, à cette dame que tout le monde voyait en capote, en châle, en robe assez élégante. On commence à rire. Il est vrai que la dame quinteuse, irritable et nerveuse s'approche ensuite de la somnambule pour la consulter à voix basse, et que celle-ci s'écrie au premier contact : Voilà ma femme aux cheveux blonds! Cette reconnaissance d'une femme en face de qui on a passé la soirée, qu'on aurait pu voir en entr'ouvrant la paupière, ne suffit pas pour satisfaire l'assemblée, qui espérait des prodiges. La somnambule en a assez de la séance ; l'auditoire en a bien assez de la somnambule. On la tire du sommeil magnétique par des passes transversales, et M. Teste, à son réveil, l'accueille par ces paroles : Madame vous n'avez pas fait *flores*.

VICTOR HENNEQUIN.

(*La suite à demain.*)

M. MORTIMER-TERNAUX voudrait qu'on ajoutât de plus :
« Et contresignées de tous les ministres. »

Ces amendements sont rejetés. La rédaction de la commission est adoptée.

L'art. 4 relatif aux voies et moyens est également adopté.

Il est ensuite procédé par voie d'appel nominal au scrutin de division sur l'ensemble du projet de loi. Le centre vote pour.

Les voix se répartissent ainsi :

Votants,	358
Pour,	227
Contre,	131

La chambre a adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de loi relatif à la réparation et à l'achèvement de divers édifices historiques.

La chambre passe à la discussion des articles.

Article 1er. Il est ouvert au ministre de l'intérieur, sur l'exercice 1845, un crédit de deux millions cent soixante-seize mille francs, qui sera employé à l'achèvement et à la restauration des monuments historiques désignés ci-après :

1° Eglise Saint-Ouen de Rouen (Seine-Inférieure),	1 318 000 fr.
2° Château de Blois (Loir-et-Cher),	438 000
3° Amphithéâtre d'Arles (Bouches-du-Rhône),	420 000

M. SAINT-MARC GIRARDIN demande que la réparation de la salle des Etats de Blois qui sert aujourd'hui de salle de gymnastique à la garnison de la ville soit comprise dans le projet de loi.

M. NISARD, rapporteur, répond qu'aussitôt que cette salle pourra être cédée par l'administration de la guerre, le gouvernement présentera sans doute un projet de loi spécial.

M. DESLONGRAIS craint qu'on ne soit entraîné à des dépenses trop considérables si l'on vote des crédits non seulement pour la conservation, mais pour l'achèvement des monuments historiques.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, répond qu'il s'agit d'une exception unique en faveur du monument historique le plus remarquable de l'art gothique, l'église de Saint-Ouen.

M. MERCIER (de l'Orne). Le portail de l'église Saint-Ouen de Rouen est solide et bien construit ; qu'il soit d'une époque postérieure ou non, je ne crois pas que ce soit une raison pour l'abattre, afin de le reconstruire ensuite : je demande donc une réduction de 1 million sur le crédit demandé pour Saint-Ouen.

M. ODILON BARROT. Vouloir imiter le gothique de telle ou telle époque, c'est une puérilité : ce n'est pas témoigner du respect pour les monuments historiques, c'est vouloir les gâter.

M. VITET. Tous les hommes de l'art qui ont vu le monument sont tous tombés d'accord qu'il ne fallait pas laisser subsister un si hideux portail (c'est le mot) pour façade d'un si bel édifice.

L'amendement est rejeté ; l'art 1er est adopté.

Les articles 2, 3 et 4, relatifs aux voies et moyens, sont également adoptés.

Le scrutin est renvoyé à demain.

Demain, à une heure et demie, rapport de pétitions ; discussion de projets de projets de loi d'intérêt local ; développements de la proposition de M. le marquis de La Grange sur les octrois.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 15 mai, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande *directe* d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée *franco* au gérant, et être accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10 ; chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du Comptoir central de la librairie, qui, tous, reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

FAITS DIVERS.

Ce soir, le *Messager* publie une liste compacte de nominations de commandeurs, d'officiers et surtout de chevaliers dans l'ordre de la Légion-d'Honneur. Les élus appartiennent tous à la magistrature et au barreau.

— L'art musical a eu sa part dans les dernières distributions de croix de la Légion d'Honneur : M. Halévy a reçu la croix d'officier ; MM. Listz, Thomas, Panseron, Ponchard, G. Kastner et Hubert ont été nommés chevaliers.

— Par suite des deux élections qui ont eu lieu hier à l'Institut, voici comment se trouve composée l'Académie française :

Doyen, M. le vicomte de Châteaubriand ; MM. Lacretelle, Jouy, Baour-Lormian, Villemain, Droz, Brifaut, Guiraud, de Feletz, Royer-Collard, Lebrun, de Barante, Lamartine, comte de Ségur, Pongerville, Cousin, Viennet, Jay, Dupin, Tissot, Thiers, Scribe, Salvandy, Dupaty, Guizot, Mignet, Flourens, Molé, Victor Hugo, de Sainte-Aulaire, Ancelot, Tocqueville, Pasquier, Ballanche, Patin, Saint-Marc Girardin, Sainte-Beuve, Mérimée, de Vigny et Vitet.

— Lorsque M. Guizot fut saisi de cette maladie dans laquelle on a voulu voir un calcul, le malheureux ministre, dit l'*Almanach du mois*, était occupé à se faire la barbe comme un simple particulier. Sa main faisant courir le rasoir sous le menton, quand une douleur imprévue et atroce lui causa une contraction nerveuse qui fit entrer le rasoir dans la chair. M. Guizot tomba à la renverse, ayant le menton tout en sang et tenant toujours son rasoir à la main. Accouru au bruit que fit la chute du corps, le domestique s'écria que M. Guizot s'était suicidé. — Cela n'est vrai qu'au moral, murmura quelqu'un.

— C'est le jeudi 15 mai que commenceront à l'Hôtel-de-Ville de Paris les opérations du conseil de révision pour la visite et l'admission des jeunes gens de la classe de 1844, appelés à former le contingent.

— Mme de Commaille, fille aînée de M. le duc de Brancas, pair de France et grand d'Espagne, vient de mourir à l'âge de vingt-six ans.

— Le *Journal officiel militaire* publie une ordonnance en 425 articles, relative à l'uniforme des troupes à pied. Le coq gaulois sera remplacé sur les schakos par la couronne royale, surmontée d'étoiles et de croix perlées.

— La salle Saint-Jean, à l'Hôtel-de-Ville, est en ce moment convertie en salle d'exposition d'objets ; ce sont les appâts de toutes espèces, d'une ri-

[...] pavé où elle faillit être écrasée. Des spasmes nerveux la saisirent, et on la porta chez le marchand de vin qui fait l'angle de la place St-Michel et du quai des Grands-Augustins. Un verre lui fut présenté, elle le brisa avec ses dents, en broya les morceaux et paraissait vouloir les avaler. Il fallut toute la vigueur d'un homme robuste pour les lui arracher de la bouche. La malheureuse était tout en sang. Bientôt elle parvint à s'enfuir et s'échappa comme une folle. Cette jeune femme appartient, dit-on, à une bonne famille. Elle n'était pas seule dans le fiacre : un homme y était avec elle. Dans son délire, elle criait : « Non ! non ! je ne veux pas le voir... qu'il me laisse ! Non ! jamais !... jamais ! j'ai peur !... j'ai peur, mon Dieu ! » Il paraît que d'indignes violences auraient causé cette scène affligeante.

— Le conseil des prud'hommes, pour l'industrie des métaux, a tenu hier son audience de bureau général, sous la présidence de M. Denières. Quatre affaires étaient inscrites au rôle. La première affaire avait pour objet une contestation survenue entre MM. Seyler et Ce, et M. Boudas, ouvrier mécanicien à façon.

Du mois de juin 1844 au mois d'avril 1845, Boudas avait fait pour Seyler et Ce des travaux dont le prix réclamé par lui se montait à 3 038 francs, sur laquelle somme il avait reçu en à-compte celle de 1 350 francs. MM. Seyler et Ce reconnaissaient les travaux exécutés par Boudas, mais ils se récriaient contre les prix demandés. Ils alléguaient que des conventions avaient été faites quant aux prix, entre eux et Boudas, surtout pour l'exécution des pièces d'une machine, invention de Seyler. Ils prétendaient en outre faire supporter à Boudas les réparations et déchets, etc., auxquels les premiers essais avaient donné lieu, et ils demandaient une réduction de près du tiers. Les travaux, sur la demande expresse des parties, avaient été visités et estimés par un de MM. les prud'hommes, mécanicien lui-même.

Le bureau général, n'ayant pu concilier les parties, a rendu un jugement dont voici les principaux motifs :

« Attendu qu'il est constant que, du mois de juin 1844 au mois d'avril 1845, Boudas a fait, pour le compte et par les ordres de Seyler et compagnie divers travaux de son état, notamment une machine et des modèles de l'invention du sieur Seyler ; que, pour l'exécution de ces machines et modèles, celui-ci n'a donné à Boudas ni plans, ni dessins, mais seulement des indications plus ou moins précises de l'idée qu'il avait conçue ;

» Attendu que de là ont dû résulter des tâtonnements, des retouches et même des réparations dont la faute ne peut être imputée à Boudas, ni par conséquent être mise à sa charge ;

» Attendu que dans ces circonstances il est difficile d'admettre qu'un prix définitif ait pu être arrêté entre les parties, et que ce n'est qu'approximativement qu'il a pu en être question entre elles, ainsi que Boudas le déclare, etc., etc... »

» Par ces motifs et autres, inutiles à énoncer ici, le bureau général a réduit à 2 625 fr. la somme demandée par l'ouvrier pour ses travaux ; a, en conséquence, condamné Seyler et Ce à lui payer 1 274 fr., reliquat de ce qui lui était dû, d'après la réduction opérée, et a ordonné que sur cette somme, Seyler paierait à titre de provision, sans caution, nonobstant appel, celle de 300 fr., et ce, aux termes de l'article 3 du décret du 3 août 1810, et de l'article 30 du décret du 11 juin 1809. »

— Hier, les journaux du soir racontaient un drame qui méritait certainement haute et grande publicité ; la nôtre était absorbée déjà, nous nous empressons aujourd'hui de réparer ce retard ; la courageuse artiste qui en est l'héroïne n'aura jamais mieux mérité les applaudissements que lui a justement prodigués l'enthousiasme du peuple. Voici comment s'exprime le *Droit* :

« Vers trois heures de l'après-midi, une jeune fille, agenouillée sur le bord du canal, quai Valmy, en face le n° 19, était occupée à laver du linge ; en se penchant pour tremper un mouchoir qu'elle savonnait, elle tomba dans l'eau et disparut.

» Les personnes qui avaient été à portée de voir cet accident allaient et venaient ou jetaient des cris d'effroi, mais aucune d'elles ne se dévouait à porter secours, quand tout-à-coup survint une jeune dame élégamment mise. Celle-ci, informée de la cause de cette rumeur, se débarrassa, en un clin-d'œil, de son châle et de son chapeau, et se précipita au secours de la jeune fille, qu'elle parvint à ramener vers le bord après avoir plongé plusieurs fois pour la retrouver sous l'eau. Cette personne est Mlle Adèle Chevalier, artiste dramatique.

» Le public lui a témoigné hautement son admiration. Elle a été recueillie ensuite, ainsi que celle qu'elle venait de sauver, dans une maison voisine, où elles ont reçu tous les soins qui leur étaient nécessaires. Puis la jeune et courageuse actrice est montée dans un fiacre, aux applaudissements de la foule, et s'est fait reconduire chez elle. »

— Un fait étrange, un scandale bizarre est ainsi raconté par le *Journal du Cher*, qui probablement se trouvera en mesure de l'expliquer dans son prochain numéro :

« Lundi dernier, sur les neuf heures du soir, une troupe de douze ou quinze individus s'est présentée au domicile du rédacteur en chef du *Journal du Cher*, en proférant des railleries injurieuses et menaçantes. Cette manifestation hostile, à laquelle nous ne pouvons soupçonner d'autre prétexte que la publication faite dans le journal de quelques lignes relatives à la Société de Saint-François-Xavier, n'a pas eu le résultat qu'on s'en promettait, par suite de l'absence de la personne contre laquelle elle était dirigée. Trompés dans leur attente, ces messieurs se sont retirés en annonçant leur retour pour le lendemain ; mais, ni ce jour ni le suivant, aucun d'eux n'a reparu. Hâtons-nous de dire que, d'après le témoignage de ceux qui les ont vus, ces individus n'étaient point des ouvriers, et que leur mise et leur extérieur indiquaient plutôt les élèves d'un pensionnat. Nous félicitons sincèrement les nouveaux moralisateurs du peuple des bons fruits que retirent de leurs leçons quelques-uns de leurs adeptes ; mais nous pouvons les assurer que cette tentative d'intimidation ne nous empêchera pas de dire toute notre pensée. »

— Une grande fête gymnastique, à laquelle a pris part toute la jeunesse des écoles, vient d'avoir lieu à Francfort-sur-le-Mein. Le cortège a traversé Francfort, tambour battant, bannières déployées, et s'est rendu dans un joli bois, qui est le bois de Boulogne de cette ville. Les acteurs étaient au nombre de quinze cents, distribués en groupes, selon la nature des exercices, et entourés de plus de trois mille spectateurs.

La fête s'est terminée par un grand dîner, pendant lequel plusieurs discours ont été prononcés pour prouver l'utilité [...] de la gymnastique.



— La *Gazette de Mons* du 6 mai rapporte ainsi un effroyable désastre

par le carnet du marqueur au fond : 27 sont remontés sans accident, sains et saufs. 23 ont été ramenés au jour plus ou moins mutilés et brûlés, parmi ces derniers, deux ont succombé à peine remontés, malgré tous les soins qui leur ont été prodigués ; 34 ont été trouvés morts asphyxiés. Quant aux dix autres, cinq, on en a la certitude, sont encore sous les décombres. Les cinq autres sont sans doute retournés chez eux ; pour s'en assurer, l'administration a dû faire prendre dans la journée des renseignements aux lieux de leur domicile. »

— Une correspondance de Londres contient les détails suivants sur la catastrophe de Yarmouth :

« Le jury, présidé par le coroner, a commencé son enquête sur la catastrophe du pont de Yarmouth. Le nombre des victimes constaté jusqu'à présent est de 113 ; mais on présume qu'il y a encore un plus grand nombre de cadavres dans les flots. L'expérience nautique de Nelson, le *clown* de la troupe équestre de Cooke, avait attiré une multitude immense des environs ; on était même venu de loin par le chemin de fer. Nelson, placé dans un tonneau de blanchisseuse, se faisait traîner par quatre oies richement harnachées et caparaçonnées. Le pont suspendu sur la rivière de Buré était le lieu le plus favorable pour jouir commodément de ce spectacle et plus de 400 personnes s'y trouvaient entassées.

» Mistriss Gillings, femme d'un charpentier, a dû son salut et celui de l'enfant de six mois qu'elle tenait dans ses bras, à une rare présence d'esprit. Elle a saisi avec ses dents le collet de la robe de son enfant, afin de maintenir sa tête hors de l'eau, et ensuite nageant tant bien que mal, elle est parvenue à gagner la rive.

» Les noyés sont la plupart des enfants de douze à huit ans, et même de six ans. Il y en a de seize à quinze ans, et deux jeunes filles, l'une de vingt-deux, l'autre de vingt ans. On ne saurait se figurer la consternation qui règne dans cette petite ville maritime, l'un des ports de l'île de Wight.

» L'information a prouvé que le pont suspendu de Yarmouth, d'une structure élégante et solide, aurait pu supporter un nombre plus considérable encore de spectateurs sans se rompre ; mais au moment où Nelson, entraîné par un courant vers Craydon, se faisait remorquer pour regagner le point de jonction des deux rivières, la foule s'est portée du même côté du pont ; chacun voulait occuper le premier rang.

» Deux des poteaux qui supportaient les chaînes ayant fléchi, on a crié : « Sauvez-vous, le pont va s'écrouler ! » Mais il n'était plus temps ; le plancher du pont a quitté le sens horizontal pour prendre une situation verticale. Presque tous les spectateurs sont tombés dans l'eau ; quelques uns seulement ont sauté par-dessus les rampes, et se sont réfugiés sur le pont de service, à l'aide duquel on venait de construire le pont principal, et qui subsistait encore. »

DERNIERS MOMENTS D'UN CONDAMNÉ A MORT. — Un nommé Gaulin vient d'être exécuté sur la place publique de Gaillon. Il avait commis un crime. La justice n'avait pas cru devoir lui faire l'horrible concession du bagne et l'échafaud l'a pris... c'est bien ! Mais cet homme était-il donc indigne de tout repentir ? Ne pouvait-il pas chercher et trouver miséricorde ? Ne pouvait-il plus être utile ? N'avait-il pas une âme supérieure à ses emportements ? Dans un autre milieu, n'eût-il pas été capable de devenir un travailleur courageux, un frère dévoué, un citoyen ?... Voici ce que raconte à ce sujet un correspondant du *Courrier de l'Eure* :

« ... Vous accueillerez peut-être avec quelque intérêt, le récit des circonstances particulières qui témoignent du courage extraordinaire qu'il a porté jusqu'à l'échafaud.

» Je ne suis pas innocent, s'est écrié Gaulin en terminant une courte allocution à la foule assemblée, et j'ai commis bien des fautes..... Il me semble cependant que je n'ai pas mérité la mort. » Puis il ajoute : « Mon âme à Dieu, et mon corps à la justice des hommes ! » Et il semble indiquer qu'il est prêt.

» Quelque chose me préoccupe, monsieur, et me fait mal, disait-il encore, en descendant la rue qui le conduisait au supplice, au bon et digne aumônier de la maison centrale, qui lui avait apporté les secours de la religion, c'est que tout ce monde s'assemble toujours pour voir tuer un homme, surtout tant de femmes ! » et il haussait les épaules. L'observation n'était pas nouvelle, en effet ; mais quel calme, quelle lucidité, et surtout que de puissance sur soi pour engager ainsi, pour ainsi dire, et dans de telles conjonctures, une discussion philosophique !

Arrivé à Gaillon dans la matinée du 26, Gaulin est resté dans sa cellule jusqu'à près de trois heures de relevée. C'est là, et pendant ces longues heures de tortures pour tant d'autres qu'il a montré, lui, non pas seulement ce courage passif de la résignation, qui n'est pas très rare, mais cette fermeté d'âme, cette puissance de la volonté réfléchie qui font taire la douleur morale. Désormais libre d'affections et de souvenirs, en paix avec Dieu qui a pris en pitié son repentir, il parle de sa fin, qui est si proche, sans forfanterie comme sans afféterie de langage ; il en parle avec ce calme et cette liberté d'esprit qui ne vont qu'à ceux qui sont nés forts et qui ont reçu d'ailleurs quelque culture de l'intelligence.

Il disait, une demi-heure avant sa fin : « Je ne suis pas innocent ; j'ai fait bien des fautes, au contraire ; mais je n'ai jamais commis de crimes, et pourtant je vais à la mort. Cette peine est trop lourde, en vérité, et je ne méritais pas qu'on me frappât si fort. Du reste, si je n'ai jamais souhaité la mort, je ne la crains pas non plus et j'y marcherai avec assurance. Il fallait enfin un exemple. Qu'il profite au moins à cette tourbe de malheureux que je laisse derrière moi ! » Puis, par un retour subit, comme instinctif et irrésistible vers la vie : « Il me semble cependant qu'il y a quelque chose encore de bon en moi, et que j'aurais pu, moi aussi, faire quelque chose d'utile sur la terre. »

« Oui, il y a du bon en effet dans cette nature-là, » me disait avec émotion en quittant la cellule un magistrat témoin de cette avant-scène du drame terrible qui allait s'accomplir. Une demi-heure après, la fatale charrette portait au cimetière des condamnés les restes du malheureux Gaulin.

VARIÉTÉS.

Cours de M. Michelet.

M. Michelet continue son cours au milieu des applaudissements que surexcitent de ridicules tentatives de persécution. Il en sera ainsi désormais pour tous ceux qui seront en butte à de vaines tracasseries. MM. Michelet et Quinet ont, sans contredit, un talent des plus considérables comme auteurs et comme écrivains ; qui peut dire cependant que leurs antagonistes n'aient pas coopéré de la manière la plus sûre à la gloire qui les environne, au succès constant qui accueille toutes leurs manifestations ? Cela ne nous semble pas contestable ; les deux professeurs doivent beaucoup à leurs en-

profondément :

Que certaines théories embarrassées par la nature complexe de l'élément social, c'est-à dire de l'âme humaine, croient se tirer d'embarras en proscrivant les forces dont elles n'ont pas su faire emploi, cela prouve simplement qu'il y a bien des hommes d'avenir qui, à leur insu, tentent de revenir au passé ; mais la question est de savoir si, parmi tant de systèmes de sociabilité, il n'y a pas une science sociale dont la base même soit précisément la consécration de toutes les facultés humaines, s'harmonisant par l'intégralité même de leur expansion. Quant à ce fétichisme de la loi reproché aux socialistes, nous ne savons, en vérité, quelle Ecole peut se l'appliquer ; c'est u[illegible]lusion qui n'a été saisie par personne, à coup sûr ; les auditeurs cherchaient en vain à quel homme ou à quelle idée on devait renvoyer l'accusation.

En effet, les socialistes ont, tous, cela de commun que, loin de compter sur une législation pour atteindre leur but, ils font appel à la conscience et à l'intelligence humaine pour constituer le bonheur du monde, sans l'attendre davantage, d'une réglementation superficielle qui, dans tous les cas, ne peut rien créer. Les uns rompent en visière avec tout ce qui existe et se posent en destructeurs, les autres veulent agir sur toutes les réalités présentes pour les transformer progressivement, sans secousses ni colère ; la différence est là, mais ni les uns ni les autres n'ont l'illusion grossière que vous leur supposez.

Nous voudrions bien en avoir fini avec les reproches que nous avons à adresser à M. Michelet pour nous livrer ensuite à toute l'admiration que nous inspire son beau talent ; mais, avant de nous laisser aller sur cette pente, il nous faut encore regretter que M. Michelet ait dit : « Vouloir organiser l'industrie, *c'est vouloir donner une forme à l'eau qui coule*. Qu'est-ce cela veut dire ? Faut-il donc se traîner à la remorque des économistes empiriques et préconiser avec eux le système de concurrence anarchique dont nous voyons de si heureux effets ? Un homme de la portée d'esprit de M. Michelet peut-il se contenter de ces misérables fins de non-recevoir vis-à vis des problèmes que la société doit résoudre sous peine des plus lamentables malheurs !...

Ne prenons pas cela trop rigoureusement, disons plutôt que l'étude de l'histoire, si consciencieusement, si profondément qu'elle soit faite, ne suffit pas cependant pour comprendre les conditions naturelles des sociétés humaines ; rien ne peut tenir lieu d'une étude spéciale et complète de la nature humaine quand il s'agit de déterminer les caractères du milieu social dans lequel doivent s'accomplir ses véritables destinées. L histoire dira bien les efforts du génie de l'humanité pour tendre vers son but et abréger le temps des épreuves ; elle déroulera le triste spectacle de tous les égarements, de toutes les déviations qu'il semble devoir épuiser avant d'arriver au vrai et de s'épanouir dans toute sa plénitude, mais, pour être compréhensive des temps qui se préparent comme des temps qui ne sont plus, l'histoire a besoin d'une science préalable qui la guide et l'éclaire. Autrement, si progressif qu'on soit, si bien intentionné qu'on puisse être, à son insu, en quelque sorte, on entrevoit toujours l'avenir à travers les formes et les lueurs du passé, on l'envisage, d'une manière trop absolue, comme son logique et servile développement. Or, il n'en est pas tout-à-fait ainsi ; non seulement les institutions s'agrandissent et s'élèvent à des puissances supérieures à mesure que l'esprit humain est enveloppé de moins épaisses ténèbres, mais des combinaisons toutes nouvelles de vie et d'activité, des garanties plus sûres de justice commune et de bonheur général peuvent surgir, à des époques marquées par la Providence, du génie intime de l'humanité. La connaissance de ces révélations plus complètes de nos destinées peut illuminer l'histoire et en faire pénétrer les mystères plus profondément, mais le contraire ne peut avoir lieu, et la succession plus ou moins fortuite ou plus ou moins fatale des faits qui composent la vie de l'humanité ne peut rien apprendre sur son but final ; il faut partir de la plus haute manifestation de l'esprit humain pour apprécier à leur juste mesure ses premiers tâtonnements ; les faits attendent, pour enseigner, qu'une idée les féconde.

M. Michelet a vécu, dans tous les temps de notre histoire, avec une âme d'historien ; il a eu raison de dire qu'il sentait en lui le cri intérieur des générations écoulées ; jamais on ne mit plus d'âme, plus d'instinct devinateur à secouer la poussière du passé pour en déchiffrer le sens et en comprendre la signification. L'érudition, chez M. Michelet, c'est de l'amour, c'est l'homme du dix-neuvième siècle exprimant, avec une poésie savante ou une science poétique, la solidarité des générations, souffrant d'un mal séculaire comme nous sommes heureux qu'il soit, ce que nous voudrions qu'il devint.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 9 MAI.

Le *Journal des Débats* avoue franchement ne pas trouver de différence essentielle entre l'amendement proposé par M. Bethmont et l'article proposé par la commission. « La Chambre, dit-il, en le rejetant a pensé sans doute que cet amendement portait la marque d'une défiance excessive et presque insultante pour le pouvoir exécutif, défiance assez naïvement avouée par M. Bethmont. » Le *Journal des Débats* explique l'abaissement notable du chiffre de la majorité par l'abandon des amis de M. Thiers, qui ont jugé sans doute, dit-il, que dans cette circonstance la question ministérielle devait l'emporter sur la question national.

La *Presse* est assez indifférente à toutes les questions qui touchent à l'opportunité de l'armement, à toutes les nuances dans la manière de régler l'application d'un principe qu'elle repousse, c'est donc avec un désintéressement à peu près complet qu'elle juge que les objections faites par MM. Duchâtel et Liadières à l'amendement de M. Bethmont ont une réelle solidité. « Vingt-six voix, dit-elle en terminant, ce n'est pas une majorité très imposante dans une question de cette nature et dans les circonstances que nous venons d'exposer. »

« Si nous regrettons dit le *Commerce*, que les centres et les partisans des fortifications n'aient pas voté en faveur de l'amendement de M. Bethmont, c'est moins encore en raison de l'amendement lui-même que de l'effet moral que ce vote pouvait avoir. Nous croyons que lorsqu'on remettait un appareil aussi terrible entre les mains du pouvoir, on ne devait pas trop marchander sur les garanties à donner au pays. On eût peut-être calmé quelques inquiétudes par cette adhésion spontanée à cet amendement qui faisait intervenir les Chambres au moment de l'armement. Le vote de l'amendement de la commission laissera, au contraire, des arrière-pensées qu'un gouvernement habile se fût attaché à dissiper. »

« Quand on veut armer ce qu'on a fortifié, dit le *Courrier français*, on invoque la logique, mais on en fait bon marché s'il ne s'agit que d'être conséquent avec un principe législatif. On respecte la logique du canon, on se moque de celle de la loi.

« Le dissentiment entre la commission et M. Bethmont était presque imperceptible, dit le *Constitutionnel* ; c'était sans doute une raison pour le gouvernement, une raison de faire la concession tout entière et de bonne grâce. Il y avait un intérêt public à grossir la majorité qui sanctionnera la loi, par un accord devenu facile sur la garantie demandée. »

La *Nation* enferme le monde dans un cercle vicieux. Voici comment elle comprend le progrès :

« Le mot de *révolution* appliqué au réveil des idées démocratiques s'explique très bien par cette définition du *Dictionnaire de l Académie* : RÉVOLUTION, LE RETOUR D'UNE PLANÈTE, D'UN ASTRE AU MÊME POINT D'OÙ IL ÉTAIT PARTI.

« Liberté, égalité, fraternité, c'est le point d'où la France est partie il y a 1 400 ans, c'est le point où elle a constamment tendu à revenir et elle reviendra malgré les bastilles. »

Nous n'imaginions pas qu'on pût prévoir et souhaiter le retour de la France au point où elle était du temps de Clovis !

Marchés de Paris.

Halle aux farines du 9 mai. — Arrivages 1901-27. — Ventes 2297-90. — Restant 20 150-47. — Gruaux 47,15 à 49,05. — Farine 1re 31,20 à 32,50 ; 2e 28,65 à 30,55 ; 3e 24,20 à 24,45 ; 4e 19,10 à 20,40. — A livrer 1491-70.

Marché Saint-Antoine, 9 mai. — Foin, 1re 00 à 55 ; 2e 48 à 50 ; 3e 40 à 42. — Luzerne 1re 00 à 56 ; 2e 46 à 50 ; 3e 42 à 44. — Trèfle 1re 00 ; 2e 35 à 38. — Regain 2e 38 à 40. — Paille de blé 1re 32 à 34 ; 2e 30 à 31 ; 3e 26 à 28. — Paille de seigle 1re 36. — Paille d'avoine 1re 00 à 45 ; 2e 38 à 40.

Marché de Poissy, 8 mai. — Il a été amené 1582 bœufs, sur lesquels 1567 ont été vendus 1,20-1,06-0,94. — 59 vaches amenées, dont 57 vendues 1,04-0,88-0,74. — Veaux amenés 741, vendus 740 1,80-1,60-1,40. — 7629 moutons ont été amenés, sur lesquels 74 98 ont été vendus, 1,40-1,28-1,10.

Marché aux Veaux du 9 mai. — Taureaux amenés 9, vendus 9 à 1,08-0,92 — Vaches amenées 155, vendues 152 à 1,28-1,14-1,00. — Veaux amenés 1051 sur lesquels 1051 ont été vendus 1,94-1,72-1,50.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 8 et 9 mai. — Porcs amenés 842, vendus 819 1,15-1,10-0,6. — Veaux amenés et vendus 847 à 1,60-1,40-1,20. —

VERSAILLES, 9 mai. — Foin 1re 42 à 45 ; 2e 39 à 40 ; 3e 32 à 36. — Paille de froment 26 à 36 ; de d'avoine 26 à 40. — Trèfle 25 à 36. — Luzerne 40 à 45. — Regain 30 à 34.

224 veaux ont été vendus de 1,40 à 1,80 le kil. sur pied.

— Strasbourg. 1220.

Chemins non constitués : Bordeaux, 706 25, 710. — Id. petites, 720, 725. — Boulogne, 655. — Id. petites, 660, 670. — Montereau, 56., 567 50.

5 0/0 compt.	1er c. 121	»	P.H. 121	10	P.B. 121	»	dr c. 121	»	hier 121	2[illegible]
— fin cour.	121	20	121	30	121	15	121	25	121	[illegible]
— en liquid.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	[illegible]
3 0/0 compt.	85	90	86	»	86.	»	85	95	85	[illegible]
— fin cour.	85	90	86	95	8.	90	85	95	85	[illegible]
— en liquid.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	[illegible]

VALEURS au compt.	1er C.		Der C.		DIFe S. le C. pr.		F. ETRANG.	1er C.		Der C.		DFe S. le C. pr.
4 1/2 0/0.	116	»	»	»	»	»	5 0/0 Bge 1840	102 3/4		»	»	
4 0/0 ...		»	»	»	»	»	— Portugais.	68	»	»	»	
O de la V.	1470	»	»	»	»	»	Esp. D. active	40	»	»	»	
B. de Fr..	3275	»	3270	»	»	»	5 0/0 Naples.	»	»	»	»	
Emp. 1844	86	30			H. 5	»	— Romain..	103 1/8		104	»	H. » 1/8
...Gouin	1110	»	»	»	H. 2	50	Obl. Piémont.	1255	»	1252	50	B. 5
C. hyp...	765	»	»	»	B. 2	50	Emp. d'Haiti.	415	»	»	»	
4 Can....	1275	»	»	»	»	»	B. Belge.	630	»	»	»	H. 5

CHEMINS DE FER.								
St-Germ.	»	»	»	»	B. 5	»	F. c. 1062 50, 1070.	H. 5
V. R. Dr.	535	»	550	»	»	»	560, 550.	B. 5
— R. G.	355	»	347	50	»	»	355, 350.	H. 5
Orléans..	1215	»	1212	50	H. 3	75	1215, 1217 50, 1211 25.	B. 1 75
Strasb...	271	25	268	75	H. 5	»	268 75, 272 50, 268 75.	H. 3 75
Rouen...	1092	50	1095	»	B. 5		1092 50, 1095, 1090.	H. 2 50
Havre...	872	50	»	»	B. 2	50	872 50, 880, 872 50.	H. 2 50
Marseill.	1040	»	»	»	»	»	1045, 1020 75, 1020 25.	B. 1 75
Vierzon.	8.6	»	»	»	»		[illegible]5, 825 825.	H. 12 50

LONDRES, 6 MAI	C. DE LA COULISSE.		PRIMES.
Consol..... 98 3/8 3/4.	Av. 85 90.		F. c. 86 15, 86 d. 50.
Esp. act... 30 1/4.	Ap. 86.		F. p. 86 2., 86 30 d. 1.
Portug..... 66 3/4.			86 40, 55 d. 50.
Mexic...... 36 5/8.	Rep. fin c.	F. pr	5 0/0 f. c. 121 40 d. »».
Brésil...... » »/».	3 0/0, 5.	121 30	121 70, 121 60 d. 50.
5 0/0 Holl. 97 3/4.	5 0/0, 15, 25	121 15	Vers. 570 d 10 au 15.
2 1/2 do. 63 3/4.			Orléans. 1225 d. 10 au 15
Rouen.... 42 1/2.	Bons du trésor.		Strasb. 275 d. 10 au 15.
Orléans... 47 1/2.			272 50, 277 50 au 31.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 88,50 à 89,00 ; courant du mois, 90,50 à 91,00 ; juin, juillet et août, 95,00 à 96,00 ; 4 dern. mois, 102,50 à 102,00 ; 4 premiers mois 1846, 104,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 86,00 à 00,00. — Voitures, 5,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois, 105,00 à 00,00 ; juin et juillet en octobre, 107,00 à 108,00 ; novembre et décembre, 95,00 à 96,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 84,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Sous le titre de *les Droits naturels et politiques en matière d'Education* par l'abbé Marcel, il vient de paraître un ouvrage qui a déjà fixé l'attention de plusieurs de nos plus célèbres publicistes, et qui nous paraît appelé à jeter une grande lumière dans les débats qui viennent de s'élever entre l'État et le clergé. L'auteur aborde franchement et résolument, et traite rapidement, mais à fond, sans réticence, toutes les questions de politique religieuse qui sont à l'ordre du jour. Au moment où la question des Jésuites est pendante devant les chambres, cet ouvrage arrive fort à propos, car cette question est traitée d'un point de vue nouveau et avec une entière indépendance qui étonnera quand on saura que l'auteur est un prêtre.

Spectacles du 10 mai.

7 h. 1/2 OPERA. —
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Virginie.
7 h. 1/2 OPERA-COMIQUE. — La Barcarolle.
6 h. 1/2 ODÉON. — Relâche.
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Le Petit Poucet, par le général Tom Pouce.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Tricorne. Tom Pouff. Fille de l'Avare.
7 h. 1/4 GYMNASE. — L'Image. Jeanne et Jeanneton. Mme de Cérigny.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Escadron volant de la reine. Vieux. 2 Papas.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — La Peste noire.
6 h. 1/2 GAITÉ. — La Tour.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — M. Jean. Alexis. Homme de Carentan. La Mazurka.
6 h. 1/2 FOLIES. — L'Orage. Constant. Amédée. Chanteuse.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Sacripant. Grisette de qualité. Exercices.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

... en pareille matière, surtout lorsque l'on a affaire à un adversaire aussi honorable que M. Collignon.

Si le succès de l'ouvrage de M. Collignon empêche M. Teisserenc de dormir, ce que nous lui conseillons c'est d'écrire à son tour un ouvrage important : le public y gagnera ; car une discussion entre gens de mérite produit toujours des résultats heureux.

Nous ne sommes pas éloignés d'attribuer, à ces publications nouvelles, le mouvement de baisse qui se remarque sur les chemins de fer, et pour notre part, nous nous en félicitons. Ramener dans l'opinion publique les chemins de fer à leur véritable valeur, détruire, près des gens sensés, l'effet d'exagérations intéressées, calmer, par l'exposé des faits, un engouement irréfléchi et fécond en désastres, c'est, nous le croyons, rendre au pays un très grand et très réel service. Nous poursuivrons donc notre tâche, avec la conviction d'avoir, dans la limite de nos forces et de notre publicité, accompli une œuvre utile.

Si la détermination des prix réels de transport, par les voies de fer et les voies d'eau, dépendait d'éléments tellement complexes, qu'elle dépassât la puissance de notre analyse, nous concevrions que l'on se contentât, comme on le fait, pour certaines lois physiques, d'étudier le fait dans ses manifestations extérieures ; alors il nous semblerait utile de porter tout le débat sur le terrain des statistiques. Mais tel n'est pas ici le cas.

Il est facile d'établir les prix de revient des transports sur les chemins de fer et les canaux. Ces chiffres, mis en regard, nous en diront plus que les plus volumineux rapports. C'est sur ce terrain que nous avions voulu appeler la discussion. S'il est vrai, comme nous croyons l'avoir démontré, que les transports par chemins de fer coûtent au moins quatre centimes de plus, par tonne et par kilomètre, que les transports par canaux, évidemment les canaux sont le principal appui de la grande production industrielle. Les détruire, serait la frapper au cœur.

Nous croyons également avoir démontré, d'une manière positive, l'impuissance des chemins de fer à effectuer les énormes transports de marchandises que font ou peuvent faire nos principales lignes de navigation. Nous avons prouvé qu'une grande ligne de chemin de fer avait, sous ce rapport, des limites de puissance fort restreintes, et les exemples ne nous ont pas manqué à l'appui de nos assertions.

Ces deux faits nous paraissent dominer toute la question, et nous regrettons que les partisans exclusifs des chemins de fer aient cru devoir les passer sous silence. Nous ne chercherons pas à interpréter cette prudente réserve, nous l'imputerons simplement à oubli, et nous allons discuter les principaux passages des articles de la *Presse*.

M. Teisserenc dit (voir la *Presse* du 13 avril), qu'il résulte de l'ouvrage même de M. Collignon, que les *chemins de fer sont propres à toute espèce de transport des marchandises, à celui des houilles, des moellons, des fumiers, comme à celui des marchandises de prix.* Qui a jamais prétendu le contraire? Qui a mis en doute la *possibilité* de charger du fumier dans un wagon? On peut même en mettre dans un équipage de luxe ; il n'en résulte nullement qu'en le faisant on accomplisse une bonne et économique opération. Nous avons vu certains riches propriétaires occuper à la campagne leurs chevaux de luxe à charrier du bois, des moellons, voire même du fumier. Résulte-t-il de là que les transports de fumier doivent *partout et* ... l'intérêt commun.

A ceux qui veulent voir, dans les bénéfices de semblables entreprises, la mesure unique de leur utilité, nous avons dit que les canaux anglais valent encore 233 0/0 du capital primitif et les chemins de fer 166 seulement. Pour atténuer ce fait, M. Teisserenc se livre à une longue dissertation sur le canal de Coventry. Sans rechercher si les faits qu'il cite sont applicables, comme il le prétend, à tous les autres canaux, nous remarquerons que le canal de Coventry a coûté 3 millions et rapporte encore 275 000 fr de produit net ; eût-il coûté le double, ce produit le rendrait encore une bonne spéculation. Mais nous le répétons, il pourrait ne rien rapporter et être fort utile au pays.

Selon M. Teisserenc, le gouvernement belge a eu tort de se charger des canaux ; il aurait dû les repousser, et raisonner de la manière suivante : Le canal belge coûte 200 000 fr. par kilomètre. Il effectue un transport de 250 000 tonnes, et avec le droit d'un centime perçu par l'Etat, il peut ne demander que 3 centimes et demi par tonne et par kilomètre. Pour ce même prix de 3 centimes et demi, le chemin de fer peut transporter les 250 000 tonnes. Il y perdra, il est vrai, un demi centime par tonne, mais cette perte sera plus que compensée par l'économie des 200 000 fr. que l'on aura pu ne pas consacrer à la construction du canal. Voilà le raisonnement que le gouvernement belge aurait dû faire, au dire de M. Teisserenc ; voyons s'il aurait raisonné juste. Nous pourrions remarquer, tout d'abord, que c'est au prix de trois centimes, et non de trois centimes et demi que les canaux pourraient effectuer les transports, et qu'ensuite le prix de 200 000 fr. par kilomètre dépasse de beaucoup la dépense réelle des canaux belges. Mais passons outre, et arrivons à des erreurs plus graves.

Le chemin de fer belge a transporté en 1843, par kilomètre, 56 223 tonnes de marchandises à petite vitesse. Les frais généraux de ce transport ont été pour l'entretien de la voie et du matériel de 2 750 fr. Or, il est bien prouvé que tous ces frais, même ceux d'administration, croissent sinon proportionnellement du moins très rapidement avec la circulation. Comment donc M. Teisserenc peut-il admettre que pour un transport de 250 000 tonnes, ils ne seront que de 4 250 fr., c'est-à-dire pas même la moitié de ce qu'ils sont pour 56 000? Autre erreur : les 250 000 tonnes enlevées au canal et données au chemin de fer, élèveraient les transports de celui-ci à 306 000 tonnes. Un pareil mouvement, alors même qu'il serait possible, ce que nous n'affirmons pas, exigerait au moins deux voies, or le chemin de fer belge n'en a qu'une dans la plus grande partie de son parcours. On a donc à tenir compte des frais *très considérables* du doublement de la voie. M. Teisserenc est d'autant moins excusable de les avoir omis que la nécessité de la double voie avait été admise par lui dès le commencement de son second article.

Nous en avons assez dit pour faire voir sur quelles bases vicieuses repose toute l'argumentation de M. Teisserenc. Nous ajouterons seulement que les transports effectués en 1843, sur la voie destinée au service des voyageurs, ont coûté 1 185 fr., c'est-à-dire trois fois plus qu'il ne le suppose ; le transport nouveau des 250 000 tonnes exigeant une voie spéciale ne s'opèrerait pas à moindres frais.

Le gouvernement belge a donc sagement fait de ne pas raisonner comme on le lui conseille.

Notre intention n'est pas de relever toutes les erreurs commises ... qu'elle produit : tout ce qui tend à la diminuer doit être écarté. Périsse toute concurrence, si utile qu'elle puisse être aux intérêts du pays, dès l'instant qu'elle réduit les bénéfices de la compagnie ! Ce qui caractérise mieux encore la fausseté radicale de cette manière d'envisager les choses, c'est qu'on peut être conduit par elle, très logiquement, à amoindrir la valeur *réelle* du chemin que l'on exploite. Ainsi, par exemple, un million de voyageurs transportés à 1 kilomètre, au prix de 12 centimes, laissent entre les mains d'une Compagnie 120 mille francs. Si, en élevant le prix à 14 centimes, elle peut encore obtenir neuf cent mille voyageurs, la recette deviendra de 126 mille francs.

L'affaire sera meilleure, on n'hésitera pas à la réaliser.

Autres sont les intérêts de l'Etat, nous voulons dire de la nation. Il ne mesure pas l'utilité de la voie aux recettes qu'elle lui procure, mais aux services qu'elle accomplit. Il accepte avec empressement un million de voyageurs au prix réduit de 12 centimes, et croit avoir bien mérité du pays en augmentant d'un neuvième le mouvement, c'est-à-dire l'action, la vie, et, en définitive, la richesse publique, au détriment du vingtième de ses recettes. Dans de semblables questions, il y a autre chose pour lui qu'une balance de comptes.

Nos points de vue sont différents, différentes aussi nos opinions. On va le voir clairement dans l'affaire du canal de Gisors.

Ce canal qui a 16 kilomètres de longueur effectuait en 1829, avant l'ouverture du chemin de fer de Saint Etienne à Lyon, un transport de 3 à 4 cent mille tonnes. Il percevait 25 centimes par tonne et par kilomètre, c'est-à-dire huit fois environ le prix qu'il aurait dû percevoir. Sa valeur s'élevait à 17 millions, c'est-à-dire à quatre ou cinq fois la valeur primitive. Heureux temps pour la Compagnie, mais en revanche, temps bien dur pour les commerçants. Rançonné à outrance, le public songea enfin à créer une concurrence, et à établir le chemin de fer de Saint Etienne à Lyon. Les prix furent réduits de moitié, et comme le chemin de fer entra en partage des transports, les bénéfices furent encore plus réduits. La Compagnie perdit, et elle fit entendre ces doléances que M. Teisserenc a reproduites à la fin de son article du 20 courant comme des arguments sans réplique, auxquels même, il n'y a rien à ajouter.

Effectivement, au point de vue de la Compagnie, il est très exact de dire, que *l'association avec le chemin de fer est le seul système qui puisse conserver les intérêts des actionnaires, et sauver la fortune du canal*. Oui, la sauver en maintenant le prix encore exorbitant de dix centimes par tonne et par kilomètre, et au besoin, en l'augmentant.

Mais voyons ce que le public avait gagné pendant cette période si douloureuse pour le canal. A la faveur de la réduction des tarifs, amenée par la concurrence, les transports effectués tant sur le canal que sur le chemin de fer se sont élevés à 900 000 tonnes. L'économie annuellement produite a été de 1 800 000 fr., et représente un capital de 36 millions. Le canal a perdu, tout en conservant une valeur plus que double de son capital primitif, mais le chemin de fer a gagné, et l'ensemble des deux voies présente, en définitive, une augmentation de 4 806 000 fr. Si l'on ajoute à tout cela les bénéfices produits par la circulation des voyageurs, on arrive à trouver que la richesse sociale a été augmentée du ca...

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Le Magnétisme animal expliqué.

OU LEÇONS ANALYTIQUES SUR LA NATURE ESSENTIELLE DU MAGNÉTISME, SUR SES EFFETS, SON HISTOIRE, SES APPLICATIONS, LES DIVERSES MANIÈRES DE LE PRATIQUER, etc.

Par ALPHONSE TESTE, docteur en médecine.

—

La seconde série d'expériences n'avait pas été plus fortunée que la première. Je n'avais rien vu de décisif en faveur du magnétisme animal, cependant je n'étais pas découragé, dégoûté de mes recherches. Des expériences faites dans de mauvaises conditions n'infirment pas une science. Je dois même dire que dans les paroles décousues de mes deux somnambules, dans leurs réponses erronées, il y avait quelquefois des aperçus étonnants, des révélations fugitives d'un autre monde. On eût dit qu'elles voyaient par intervalles les objets sur lesquels on appelait leur attention, qu'elles les voyaient autrement que par les yeux, mais dans un lointain si vague, mais entourés de tant de brouillards qu'elles avaient peine à saisir nettement un contour.

La troisième fois que je me rendis chez M. Teste, il prononça sur le fluide magnétique un discours que vous trouverez dans son livre, de la page 82 à la page 128. Un ardent magnétiseur, M. Marcillet, parut ensuite avec son somnambule, le jeune Alexis.

Cette fois les expériences furent nettes, décisives. A peine eurent-elles commencé que mes yeux se dessillèrent ; je compris que le magnétisme était une fenêtre ouverte sur le monde invisible, sur le monde aromal, je compris que ce levier dont la fourberie, dont la spéculation s'emparaient souvent au milieu de nous, pourrait, dans un avenir prochain, soulever des montagnes ; il me fut prouvé d'une manière indubitable :

Que lorsqu'un sujet est convenablement doué par la nature, lorsqu'il est sous une action magnétique puissante et fréquemment exercée,

Son magnétiseur l'endort à volonté par le seul regard,

Lui rend à volonté les membres aussi rigides que si le sujet tombait en catalepsie ;

Que ces membres roidis deviennent insensibles et comme paralysés ;

Que l'action magnétique peut ralentir la circulation du sang dans une partie du corps ;

Qu'un somnambule lucide voit à travers les corps opaques, de manière à distinguer nettement des lettres ;

Que son regard pénètre à des distances immenses et qu'il peut se représenter au même instant l'aspect que prend un même lieu à divers moments de la journée.

Qu'il lit dans la pensée de son magnétiseur et des personnes avec lesquelles on le met en rapport ;

Que sa poitrine fait par intervalles fonctions d'organe visuel.

De pareils faits ne s'admettent point sur parole ; aussi je ne demande point qu'on partage ma conviction, mais qu'on cherche, comme je l'ai fait, à s'éclairer par l'expérience.

M. Marcillet, ancien officier de la garde royale, a le front élevé, les yeux perçants ; il porte des moustaches ; son attitude est celle d'un inspiré. Alexis est un jeune homme pâle, grêle ; on le croirait mourant.

Suivons-les tous deux chez M. Teste : Alexis s'étend sur le fauteuil ; M. Marcillet, debout près de lui, le regarde fixement dans les yeux ; les regards du magnétiseur plongent dans ceux du somnambule. Au bout de quelques minutes, Alexis paraît s'endormir ; mais comme la magnétisation par le regard produit rarement des effets complets, on l'entend gémir et se plaindre, comme s'il faisait un rêve pénible. M. Marcillet, par de légères passes sur les épaules et la poitrine, lui assure un calme et profond sommeil.

Messieurs, dit alors le magnétiseur, en attendant que la lucidité vienne, nous allons faire un peu de catalepsie. Cette proposition de *faire de la catalepsie* pour tuer le temps, pour se divertir, me parut bizarre. Au surplus, les docteurs en magnétisme repoussent cette locution, et veulent qu'on dise : Nous allons obtenir la roideur des membres.

M. Marcillet promène ses mains sur le bras gauche du somnambule, dont les yeux sont fermés ; le bras devient rigide comme une barre de fer ; il demeure étendu dans la position où le magnétiseur l'a laissé. Plusieurs médecins s'approchent ; ils constatent que les muscles sont singulièrement tendus, et que le pouls du poignet gauche est devenu beaucoup plus lent que celui du poignet droit. « Je vous garantis, s'écrie M. Marcillet, qu'on pourrait lui couper le bras gauche sans qu'il s'en aperçût.

M. Marcillet accélère ou ralentit à volonté le battement du pouls par de simples gestes ; enfin il souffle sur le bras roidi ; ce bras retombe à sa place ; mouvement de stupeur dans l'assistance.

La même opération est bientôt pratiquée sur les deux jambes à la fois, elles se lèvent de terre et demeurent étendues ; plusieurs personnes essaient inutilement de faire fléchir les genoux. Sur l'invitation du magnétiseur, deux hommes montent à la fois et restent quelque temps sur les jambes d'Alexis, tandis que M. Marcillet et M. Teste exercent une pression sur les épaules du somnambule, afin de le retenir dans son fauteuil ; pendant l'épreuve les jambes ne plient pas, elles continuent à former un angle droit avec le reste du corps ; bientôt le souffle du magnétiseur les rend flexibles et les fait retomber sur le sol.

J'ai remarqué pendant les expériences, que toujours le membre roidi décrivait les mêmes mouvements que la main du magnétiseur, et la suivait comme attiré par un aimant irrésistible. Pour attribuer ces faits au charlatanisme, il faut n'avoir pas touché les muscles d'Alexis, durs en certains moments comme le bois ; il faut n'avoir pas comparé sa faiblesse naturelle avec la force de résistance dont son corps est doué par le magnétisme. Le ralentissement du pouls est un fait que la volonté seule ne saurait produire, et que la supercherie ne peut simuler.

La catalepsie est terminée ; Alexis doit jouer aux cartes les yeux bandés. Deux flambeaux sont posés sur la table verte ; on envoie chercher un jeu de cartes tout neuf qui est décacheté devant les assistants, et qui n'a pu subir aucune préparation frauduleuse. Vient le tour du bandeau ; M. Marcillet refuse de l'appliquer lui-même ; il fait appel aux incrédules de la société ; deux personnes se présentent ; les yeux d'Alexis sont d'abord calfeutrés avec de la ouate, puis recouverts de deux cravates blanches ; on remet ensuite de la ouate dans les intervalles qui séparent ce bandage de la joue ; le visage d'Alexis est complètement emprisonné depuis le front jusqu'au bout du nez.

Sur l'ordre du magnétiseur, le somnambule ainsi bandé alla s'asseoir à la table verte, attendant un partner. Il s'en trouva bientôt ; les parties d'écarté se succédèrent rapidement ; Alexis jouait au moins avec autant d'aisance et de rapidité qu'une personne éveillée dont la vue est libre. Par degrés même, sa lucidité, favorisée par la bienveillance de l'auditoire, s'augmenta ; il nomma les rois avant de les retourner, vit à travers toutes les cartes, désigna le jeu de son adversaire et l'issue de chaque coup avant même de *donner*. Les particularités du costume de ses partners ne lui échappaient pas, il parlait à l'un de ses lunettes, faisait à l'autre compliment sur la singularité de sa cravate, et la décrivait exactement.

Aux cartes succéda la lecture : Alexis lut sans hésiter une page entière, les yeux toujours bandés ; il lisait également bien lorsqu'on lui enlevait son bandeau et qu'on se contentait d'interposer soit la main, soit une feuille de papier entre son regard et la page. Je l'ai vu lire dans un livre non coupé, et le couteau de bois, en séparant les pages, vint constater *à posteriori* l'exactitude de sa lecture. Les erreurs d'Alexis étaient fort rares, et toujours un effet magnétique en rendait parfaitement compte. C'est ainsi qu'invité à lire dans un livre couvert par un journal plié en quatre, il intercala dans les phrases du livre quelques mots qui se retrouvèrent tous dans les colonnes du journal. Sa vue, en traversant plusieurs cou...

(1) Voir le numéro d'hier.

[illegible] liberté des cultes? Si d'autres ont ouvert la Chine au commerce, nous, nous l'aurions ouverte au christianisme et à la tolérance.»

Il y a là une intention de contraste quelque peu puérile. Le *Journal des Débats* veut peut être venger M. Guizot des comparaisons médiocrement flatteuses qui sont faites chaque jour entre le génie de nos ministres et celui des ministres anglais. Quoi qu'il en soit, la France ne se laissera pas abuser par de vaines illusions. Faire passer les idées avant les intérêts, c'est honorable; mais faire marcher les intérêts avec les idées, c'est mieux encore. Or, il faut bien le reconnaître, de notre temps, la nation anglaise représente, sur la vaste étendue du globe, avec une activité sans égale, le Christianisme et la Civilisation. La France raffine et transforme ses mœurs; la France élabore des idées que ses écrivains sèment sur le monde civilisé; la France enfante la science nouvelle, la loi de l'association fraternelle des peuples et des races; mais, dans le domaine de l'action, avouons-le, notre pays est bien humble et bien maladroit. Le gouvernement, d'ailleurs parfaitement étranger au mouvement des idées dont la gloire revient aux penseurs, aux poètes et aux romanciers, le gouvernement reste dans l'indolence, et renonce à toute grande activité extérieure.

Pendant ces trente années de paix, l'Angleterre a porté la civilisation chrétienne dans toutes les régions de la terre. Elle a donné l'instruction religieuse aux Noirs de ses colonies; elle a jeté ses courageux missionnaires sur tous les archipels de l'Océanie. De sa colonie du Cap, elle embrasse les deux flancs méridionaux de l'Afrique, jusqu'à la pointe de Natal et jusqu'à la Gambie. Elle a créé comme par enchantement un centre puissant d'activité au sein de la Malaisie, à Sincapour. Elle peuple et conquiert laborieusement sur la barbarie tout le continent australien. En cent endroits, habilement choisis pour faire rayonner sa puissance, elle élève comptoir, citadelle, temple, et toujours, en cherchant des débouchés pour ses produits et des positions militaires, elle porte devant elle la civilisation avec le commerce, elle propage l'idée en servant puissamment ses intérêts.

La France, que fait-elle? Où sont ses grandes conquêtes maritimes? Nous ne parlons pas de l'occupation de l'Algérie, œuvre dont les résultats seront bons pour l'humanité, mais dont le profit est médiocre pour la France. L'Angleterre a toujours soin de faire tourner au plus grand avantage de sa richesse et de sa puissance ses conquêtes civilisatrices. L'Algérie ne saurait être féconde pour nos intérêts maritimes, puisqu'elle ne donne lieu qu'à un commerce de cabotage. Quelles terres à produits non similaires avons-nous conquises? Quels empires lointains avons-nous fondés? Quelles voies avons-nous ouvertes à la navigation au long cours? Sur les sollicitations d'une princesse pieuse, pour protéger nos missions, on s'est décidé à former un établissement dans l'Océanie. On a choisi d'abord les Marquises, triste choix! Bientôt on a réparé cette erreur, en prenant Tahiti. Tahiti est une bonne position; mais tout le monde sait par combien de misères, de déboires, de hontes, nous avons payé cette conquête, à cette heure incomplète. Pendant que le gouvernement français jouait ce petit jeu, l'Angleterre prenait possession des vastes terres de New-Zélande.

L'Angleterre envahit toute l'Asie barbare, depuis l'extrémité sud-ouest, à Aden, jusqu'à la Chine, où, grâce à elle, notre ambassadeur peut aujourd'hui parler de tolérance religieuse à un mandarin. Elle pénètre ce vaste monde endormi depuis vingt siècles, par le golfe persique, par l'Euphrate, par l'Indus et le Sudledge et le Gange; elle avance hardiment, sans relâche, touchant par le Scind et le Béloutchistan à la Perse et au Kaboul, un pied déjà posé dans le Pandjaub, et prête à gravir le Thibet. De cette cime du monde, jetant les yeux à l'extrême [illegible] reconnu [illegible] ministre des affaires extérieures, [illegible] intérêts du pays, a osé proclamer, à la tribune, que la colonisation de l'île malegache serait *une folie*. L'héritier présomptif de M. Guizot, le petit M. Thiers, tout aussi ignorant, a prononcé ce déplorable arrêt : *La France doit renoncer à être une puissance maritime.*

Tels sont pourtant les hommes d'Etat qui se disputent le pouvoir, tels sont les hommes qui portent le pavillon de France. Et, qui le croirait? ces messieurs trouvent des partisans dans nos ports de mer. Des agriculteurs, des manufacturiers, qui ont besoin de débouchés pour leurs produits, des armateurs, des négociants, les habitants des ports dont la prospérité dépend du mouvement maritime, des marins, des officiers de la flotte, frappés d'aveuglement ou de folie, votent encore, dans les colléges électoraux, pour M. Thiers ou pour M. Guizot.

Le moment est venu de mettre un terme à ces entraînements inexplicables et désastreux. Il n'est pas nécessaire que l'électeur renonce tout-à-coup à ses sympathies, à ses engagements, à ses habitudes. Chacun peut continuer, si bon lui semble, à chérir M. Guizot ou à adorer M. Thiers. Mais les citoyens n'abdiquent pas, apparemment, le droit d'éclairer les députés et les ministres sur leurs intérêts, sur les intérêts du pays. Gardez vos grands hommes, mais ajoutez à leur grandeur, en les forçant à accepter des idées justes. Il ne faut pas simplement demander à votre candidat : « Etes-vous pour M. Guizot? êtes-vous pour M. Thiers? » Demandez-lui : « Etes-vous pour M. Thiers et pour la puissance maritime de la France? Etes-vous pour M. Guizot et pour l'expansion colonisatrice de la France? »

Il faut qu'aux prochaines élections, dans tous les arrondissements maritimes, cette question soit nettement posée à tout prétendant à la députation : « Etes vous partisan de la politique colonisatrice? Appuierez-
» vous, provoquerez-vous des mesures ayant pour objet la création
» d'établissements coloniaux et le développement de notre marine au
» long cours? »

Il y va d'un intérêt supérieur, de la grandeur du pays; il y va de la gloire de la France. Ne laissons pas plus long-temps à l'Angleterre seule l'honneur de porter sur tout le globe le flambeau de la civilisation; n'abandonnons pas à nos rivaux tout le profit immense qui résulte de cette œuvre religieuse. La Grande-Bretagne doit sa puissance colossale à la politique colonisatrice; sachons donc l'imiter dans ce qu'elle fait d'utile et de grand, et méritons de lui disputer l'empire du monde, en partageant les périls, les fatigues et les avantages de l'œuvre de conquête et de civilisation qu'elle poursuit avec tant de patience et d'énergie sur toute l'étendue du globe.

Aussitôt que la nouvelle du vote américain relatif au Texas a été connue à Mexico, le ministre des affaires étrangères du Mexique a fait parvenir au ministre des Etats-Unis une note menaçante dans laquelle on lit le passage suivant :

« En aidant le Texas à se soustraire à l'autorité de la République, le Cabinet des Etats-Unis a manqué de bonne foi : mais en poussant le Texas à s'incorporer à l'Union américaine, et en déclarant que cette incorporation a été, pendant vingt ans, le but constant de sa politique, il a tenu une conduite dont il n'y a pas d'exemple dans l'histoire des peuples civilisés.

» Pour écarter des différends qui ne reposaient sur aucun principe de justice, le Mexique s'est prêté aux compromis les plus onéreux : il a oublié les injures qu'on lui a faites et les préjudices qu'on lui a causés, il a enfin fait preuve d'une loyauté qui lui donne aujourd'hui plus de droit, s'il est possible, pour élever la voix et protester, comme le fait le soussigné, contre l'annexion du Texas aux Etats-Unis et contre toutes ses conséquences. La République mexicaine emploiera, pour empêcher cette annexion, toute sa puissance et toutes ses ressources, et confiante en son bon droit, elle ne [illegible] direct.

» Nous en avons la preuve ici par ce qui se passe maintenant relativement au Texas. M. Bankead paraît vouloir se rapprocher de M. de Ciprey, mais M. de Ciprey n'a pas l'air fort empressé de répondre à ses avances; il se rappelle fort bien que, du temps de Santa-Anna, le ministre anglais ne bougeait pas du palais, et qu'il s'est bien donné garde de communiquer au ministre de France, tant qu'il a pu espérer de conclure l'affaire à la sourdine et dans l'intérêt exclusif de la Grande-Bretagne. Au reste, on croit généralement que M. de Ciprey est sans instructions sur cette grande question du Texas.

« Le gouvernement mexicain est fort embarrassé : il comprend fort bien que s'il déclare la guerre aux Etats Unis, il n'est pas état de la soutenir, et que les Américains du Nord saisiront ce prétexte pour s'emparer de la Californie, ou même de quelque autre province mexicaine; d'un autre côté, s'il ne déclare pas la guerre, il est probable que le parti fédéraliste criera à la trahison et cherchera à rentrer au pouvoir. Je m'attends donc à ce que nous aurons incessamment quelque nouvelle révolution.

La commission supérieure de la flotte à vapeur, présidée par M. l'amiral prince de Joinville aura terminé ses travaux à la fin du mois. A cette occasion, la *Flotte* publie les lignes suivantes :

« ... Cette commission a été divisée en deux sous-commissions chargées, la première des questions relatives au matériel existant, la seconde de celles du matériel à créer. Cette division est naturelle, et chacune des sous-commissions a eu à traiter des questions d'une égale gravité :

» Quels sont les perfectionnements à apporter à nos bâtiments à vapeur existants, à leurs appareils moteurs, à leur armement, leurs emménagements, leur organisation, au personnel, pour les approprier à un service de guerre?

» Quels sont, parmi nos vapeurs de tous rangs (de la marine et des finances), ceux dont on pourrait tirer parti au moyen de ces perfectionnements?

» Et nos vaisseaux et nos frégates, ne doit-on pas, au moyen d'une force mécanique auxiliaire, dont la quotité seule est à discuter, doubler leurs moyens d'action par la régularité et la rapidité qu'elle donnera à leurs traversées, la sécurité qu'elle apportera à leur navigation près des côtes et à leurs manœuvres dans le combat, en les rendant indépendants de toute avarie?

» Et quant au matériel à créer, dans quelle voie doit-on marcher pour ne pas redouter de voir le progrès de la veille reculé, et annihilé par le progrès du lendemain? »

Presse départementale.

La *Revue provinciale* de Bar-le-Duc contient une série d'articles de M. Jobard, directeur de l'intéressant recueil, intitulé : *Musée de l'industrie belge*. Sans partager toutes les idées de l'écrivain, nous l'applaudissons volontiers de vouloir bien les employer à vivifier notre presse départementale. Relatons ici brièvement le projet très simple de brevet d'invention qu'il propose de créer : il demande que tout inventeur ait la propriété perpétuelle du procédé par lui inventé ou importé, à la charge de l'exercer et de payer chaque année à perpétuité (jusqu'à abandon de son droit) un impôt progressif, très minime dans les premières années, mais qui, dès la troisième année, s'accroîtrait régulièrement de 100 fr. par an. — Si l'invention était dépassée par une autre et si elle ne rapportait plus, il suffirait d'interrompre le paiement pour qu'elle tombât dans le domaine public. — Il en serait de même pour les marques de fabrique, pour les dessins et modèles, pour les partitions musicales et les autres œuvres de l'esprit de combinaison, sauf à régler la quotité de l'impôt sur les bases les plus équitables. Les sommes que cet impôt rapporterait au Trésor seraient considérables, et remplaceraient d'autres impôts très onéreux, sur le sel, le pain, la viande, etc.

La presse de province a généralement compris que la loi sur [illegible]

---

ches d'imprimés, les avait quelque peu mêlées ensemble.

Une dame s'approche, elle présente au somnambule un objet soigneusement enveloppé dont elle demande la description. Je vois du rouge, dit Alexis, et de l'argent; quant à la forme de cet objet, la voici : le somnambule prend une carte sur la table verte et en détache un cœur. Aussitôt l'objet mystérieux est dévoilé, c'était une espèce de reliquaire en forme de cœur, de couleur rouge avec des ornements d'argent.

— Très bien, pourriez-vous me dire maintenant ce qu'il y a dans ce cœur? — Des cheveux. — De qui? — De deux personnes, un homme et une femme, un roi et une reine, Louis XVI et Marie-Antoinette.

— Il est vrai, dit la dame; ce cœur m'a été remis comme contenant des cheveux de ces deux personnages, mais je ne savais pas si ces reliques avaient de l'authenticité, maintenant j'en suis sûre.

La conclusion était mauvaise. Quand les somnambules magnétiques sont mis en rapport avec une personne, ils lisent dans sa pensée. L'opinion où était cette dame qu'elle possédait des cheveux de Louis XVI et de Marie-Antoinette a pu suffire pour décider Alexis à prononcer ces deux noms.

— Monsieur, dit un Italien, de qui sont ces cheveux noirs? — D'une dame. — Qui est-elle? — Votre femme. — Où se trouve-t-elle maintenant? — Dans une ville d'Italie, dont je ne pourrais pas dire le nom; je vois seulement qu'il se compose de peu de lettres. — C'est Gênes. Que fait ma femme? — Je vois sa maison, c'est près de la mer. — Vous avez raison; entrez chez elle. — Comment! dans sa chambre aussi? — Je vous le permets. — Que vous dirai-je? il fait nuit, madame est couchée. — Mais que fait-on dans sa maison pendant le jour? — Toutes sortes de choses : voici des femmes, des enfants. Que de monde! A certaines heures je vois des tables dressées, chacun mange? — Que fait-on de particulier dans cette maison? — Voici des métaux, de l'or, de l'argent qu'on met au feu, qu'on travaille; j'entends des coups de marteau. — Parfaitement. Messieurs, dit l'Italien en se tournant vers l'auditoire, ma femme est à la tête d'un atelier de bijouterie.

Avant de nommer la bijouterie, Alexis, s'il n'avait pas été interrompu, aurait continué fort long-temps sa description; il est même probable que le mot propre ne serait jamais venu sur ses lèvres, méthode habituelle des somnambules. Ils décrivent les objets et ne les nomment pas : j'ai entendu Alexis parler ainsi d'une cheminée qu'il apercevait dans une chambre :

— Je vois dans ce coin quelque chose de la grandeur d'une commode avec un marbre à hauteur d'appui; c'est un objet creux, il s'ouvre au moyen d'un tablier de fonte qu'on lève et qu'on baisse avec une manivelle, il y a là dedans des matières noires. — Du charbon, n'est-ce pas? — Je crois qu'oui.

Les phénomènes magnétiques sont réels mais capricieux, ou du moins nous ignorons encore quel concours de circonstances est nécessaire pour les produire avec certitude. C'est là le malheur des somnambules de profession. Lorsque, par hasard, ils ne sont pas lucides, comme les deux dames que j'ai vu endormir, ils cachent soigneusement leur mésaventure et n'en jouent pas moins leur rôle : certains magnétiseurs comprenant cette position délicate, viennent au secours des somnambules et cherchent à réparer leurs erreurs, à donner le change au public par des explications, des interprétations plus ou moins subtiles. C'est une conséquence parfois inévitable de la situation.

Alexis se transporte dans un cabinet de travail; il aperçoit sur le corps de la bibliothèque un objet qui lui paraît être *un animal.*

— C'est un buste de Buffon. — La méprise est peu de chose, interrompit M. Marcillet. Buffon s'est occupé des animaux; le somnambule a facilement pu confondre.

J'ai vu plusieurs fois Alexis, je l'ai toujours trouvé d'une lucidité remarquable et présentant peu de lacunes. Un soir seulement il est arrivé fatigué par de précédents exercices. Et puis cette atmosphère de bienveillance que les magnétiseurs réclament comme indispensable à leurs expériences lui manquait totalement. Pour que les magnétiseurs puissent agir, il leur faut, non pas des hommes crédules, dépourvus de raisonnement, non pas des compères, mais des spectateurs qui n'aient point de parti pris, d'hostilité déclarée, qui cherchent à s'éclairer de bonne foi, qui ne limitent pas à leurs petites connaissances la sphère du possible et qui comprennent que la nature n'a pas dit aux Académiciens tous ses secrets. Je ne conteste pas la bonne foi ni l'intelligence des spectateurs qui entouraient Alexis pendant la soirée que je rappelle. Il y avait là des personnes douées d'un esprit véritablement supérieur, mais le sens critique est fort développé chez elles; à chaque seconde Alexis était interrompu par des protestations, des interjections malveillantes. Ce jeune homme qu'on démoralise en contestant, même à voix basse, la réalité des phénomènes magnétiques dans le moindre coin de la salle où il se trouve, était visiblement paralysé par cette opposition incessante; il joua aux cartes presque aussi bien qu'à l'ordinaire, mais il ne put lire que péniblement; il est vrai qu'on lui remettait sous triple enveloppe des mots grecs, des mots retournés ou écrits en caractères si fins qu'un homme éveillé les eût difficilement déchiffrés.

Le somnambule, après des efforts inouïs, laissa sans solution plusieurs des questions qui lui furent adressées. Mais à peine les contradicteurs qui formaient à bien des égards l'élite de la réunion, se sont-ils retirés, que la lucidité renaît par degrés. C'est même dans cette soirée malencontreuse que la réalité des faits magnétiques m'a été prouvée d'une manière personnelle et directe. Je quitte le salon dans lequel on consultait Alexis, et, dans une autre pièce, complètement seul, sans avoir annoncé mes intentions à personne, j'écris au crayon, en lettres moulées, ce mot : CHARIVARI; je plie ensuite le papier au moins en huit, je rentre et présente ce paquet au somnambule, en le priant de lire le mot que je viens de tracer. Alexis me prend la main, porte le papier sur sa poitrine et tout-à-coup, saisissant un crayon, il écrit sur mon papier plié le mot qui se trouvait dans l'intérieur; il l'écrit en reproduisant exactement la forme de mes lettres, CHARIVARI. Le papier ainsi traversé par la vision magnétique, fut déployé, et l'on y vit le même mot, écrit deux fois de la même manière. Un partisan du magnétisme me demanda la permission d'emporter ce petit trophée.

Voilà ce que j'ai vu, ce que j'ai fait. Les propositions que j'ai placées au début de cet article sont pour moi des vérités démontrées. Je ne demande pas qu'on les admette sans preuves, mais bien qu'on porte dans l'examen des faits magnétiques un point de vue moins étroit, un refus d'en croire ses yeux moins obstiné que celui de certains docteurs. Comme l'ignorance, la science a ses préjugés; ce ne sont pas les moins difficiles à déraciner ni les moins nuisibles. Dans la société actuelle, qui est le désordre, où la nature humaine est peu connue, où la vie collective n'existe que par exception, où rien n'est fait pour rapprocher, pour unir les tempéraments sympathiques, le magnétisme animal ne produira jamais tous ses effets, toutes ses conséquences sociales; nous n'entrevoyons cette puissance que d'une manière incomplète et fugitive encore comme l'électricité, comme le galvanisme, avec lesquels elle présente de mystérieuses affinités, mais cette puissance n'existe pas moins : le feu caché sous la montagne se révèle déjà par des tremblements de terre et des jets de flamme : voyez, étudiez, ne vous pressez pas de conclure.

Nous finirons en empruntant un mot spirituel à la préface de M. Te[illegible] : Que ceux qui disent après avoir vu des expériences de somnambulisme : il y a quelque chose là-dessous, disent en arrivant à la dernière page de mon livre : il y a quelque chose là-dedans.

VICTOR HENNEQUIN.

... quelques aumônes que l'on a faites à un homme nu dans la rue ne remplissent pas les obligations de l'Etat.

« Aussi, bien loin d'appuyer les mesures de demi-moyens que nous sommes près d'adopter dans notre cité contre l'abolition de la mendicité, dirais-je : arrière à elles ! si je ne les regardais comme un véritable acheminement vers l'extirpation des sources du paupérisme, comme un ballon d'essai jeté en avant, comme un terme transitoire vers une ère nouvelle, vers une transformation absolue, enfin, comme un premier pas vers l'organisation définitive du travail ; car, tant que le travail ne sera pas organisé, tant que la production et les besoins de consommation ne s'équilibreront pas, tant qu'une loi ne fixera pas les intérêts réciproques des maîtres et des ouvriers, tant que le capital et la main-d'œuvre ne seront pas associés, tant que l'instruction, et l'instruction fortement religieuse ne sera pas versée à flots chez toutes les classes de la société, tant que le sol de notre pays ne produira que la moitié de ce qu'il pourrait donner s'il était entre des mains actives et intelligentes, tant que la liberté ne sera pour le plus grand nombre de nous qu'un vain mot qui l'oblige à des devoirs sans lui garantir des droits réels, la misère continuera à ronger notre population, le paupérisme à exercer ses ravages sur notre sol, la détresse des classes pauvres à battre en brèche notre état social. »

A ce sujet, le *Courrier de Saône-et-Loire*, journal conservateur, établit une distinction très juste et que nous avons nous-mêmes faite plusieurs fois entre la position actuelle du peuple et celle de la bourgeoisie avant 89 : — En 89 la bourgeoisie était riche et n'avait besoin que de liberté politique ; — aujourd'hui le peuple est pauvre et a besoin de richesses pour arriver à la liberté. En conséquence, ce journal préconise les intérêts matériels. La conclusion de ce raisonnement n'est pas tout-à-fait juste : car jamais dans les conditions actuelles du travail la masse du peuple, des ouvriers, ne peut arriver par le salaire à la richesse, comme y était arrivée la bourgeoisie, par le commerce et par l'industrie. Le soin et le développement des intérêts actuels conduit, dans l'état actuel, à une plus grande richesse des classes riches et à une plus grande misère des classes misérables. — C'est le mode de production, de répartition et de consommation qu'il faut changer ; c'est par l'Association seule que l'on y parviendra, — hors de l'Association, le développement des intérêts matériels est un leurre pour les classes pauvres.

L'Indépendant d'Angoulême, dont la rédaction, souvent contraire à nos propres vues, se fait remarquer néanmoins par sa netteté et sa vigueur, signalait, dans le numéro du 29 avril, avec franchise le rôle honteux de compère que joue sans cesse M. Thiers ; il avertissait que le dénonciateur des Jésuites se préparait à soutenir l'armement des bastilles : ce que sa rouerie politique a confirmé d'une façon si patente !

DÉPUTÉS QUI ONT VOTÉ POUR LA LOI D'ARMEMENT DES FORTIFICATIONS DE PARIS.

MM. Abraham Dubois. — Allard. — Amilhau. — D'Angeville. — Ardant. — Amand (Aube). — Armez. — Barada. — Basse. — De Bellonet. — Bert. — De Berthois. — Billault. — Bineau. — Boblaye de Puillon. — Bonnaire. — Bonnefons. — Bonnemains. — Boudet. — Boulay (de la Meurthe). — Brunet. — De Bussières. — Cadeau d'Acy. — Calmon. — De Combis. — De Carné. — De Castellane. — Cerfbeer. — De Chabaud-Latour. — Chaix-d'Est-Ange. — Champanhet. — Chasles. — De Chasseloup Laubat (Just). — De Chasseloup-Laubat (Pr.). — De Chassiron. — Chandordy — Chegaray. — Cibiel. — Clément — Cornudet. — De la Coste. — Costé. — Cousture. — Croissant. — Cunin-Gridaine. — Daguenet. — Dalloz. — De Dalmatie. — Daru. — David (Ferdinand). — Debelleyme. — Debez. — Decazes. — Defermon. — Delebecque. — Delessert. — Demesmay. — Demeufve. — Denis. — Desmousseaux de Givré. — Destaigne. — Dessauret. — Ditelot. — Dithan. — Dognereau. — Doublat. — Dubois (Loire-Inférieure). — Dubois (du Havre). — Dubois-Fresney. — Duchâtel. — Ducos (Théodore). — Dufournel. — Dulimbert. — Dumon. — Durrieu. — Dutertre. — Dutier. — Duval de Fraville. — Duvergier de Hauranne. — Edmond Blanc. — Esnault. — De l'Espée. — Esperonnier. — Etienne. — Farran. — Fould. — Fulchiron. — Ganneron. — Garcias — Giron. — De Garraube. — De Gasparin (Agénor). — De Gaujal — Gauthier d'Hauteserve. — Gautier d'Uzarche. — Génin. — Genoux. — Genty de Bussy. — Giraud (de la Drôme. — Girod (de l'Ain). — Girot de l'Anglade. — De Golbéry. — Gravier. — De Grille. — Hallez-Claparède. — Harlé. — Hartmann. D'Haubersaert. — d'Haussonville. — D'Hauterive. — Hébert. — D'Hunolstein. — Jacqueminot. — Janvin. — Jollivet. — Kœchlin. — Lacaze (Henry). — Lacoudrais. — De Ladoucette. — Lafont (Narcisse). — De Lafressange. De Langle. — Lanyer. — Laplagne. — De Lasalle. — De Las-Cases. — Laurans. — Laurence. — Lavielle. — Lavocat. — Lebobe. — Lefebvre. — Legrand (Manche). — Legrand (Oise). — Lelorgne d'Ideville. — Lemaire. — Lemercier. — Lenoble. — Leray. — Lescot de la Millanderie. — Letourneux. — Liadières. — Loquet. — De Loynes. — Magne. — De Malleville. — Manuel. — De Marmier. — Martin (Isère). — Martin (Nord). — Martin (Ad.). — Martin (Rhône). — Massey. — Mater. — Mathieu (Ardèche). — Meilheurat. — De Mesgrigny. — De Meynadier. — Meynard. — Molin. — Monier de la Sizeranne. — De Montesquiou. — De Montozon. — Moreau (Meurthe). — Moreau (Seine). — De Morny. — Mottet. — Muret de Bort. — Nisard. — Nosereau. — Oger — Pagès. — Paillard du Cléré. — Paixhans — De Parcey. — Parès — Pascalis. — Passy. — Pettereau-Villeneuve. — Périer (Alphonse). — Pérignon. — Périer (Ain). — De Peyramont. — Peyre. — De La Plesse. — Pouget. — De Pommeroy. Pons. — Pouillet. — Poulle (Emmanuel). — Prost. — Raguet-Lépine — Rasteau. — Réal (Félix). — Regnault de Rémusat. — Ressigeac. — Reynard. — Richond des Brus. — Rihouet. — Rivière de Larque. — Roger (Nord). — Roul. — Roux. — Saglio. — De Sahune (Ernest) — Salgues — Salvage. — Saunac. — Sauzet. — De Schauenburg. — Schneider (d'Autun). — Schneider. — Sébastiani. — De Ségur (Paul). — De Sevret. — Soubrebort (Aubusson). — Talabot. — Taverrier. — Terme. — Ternaux (Mortimer). — Tesnière. — Tessié de la Motte. — Thiers — Thil. — De la Tournelle. — Toye. — Tueux. — Tupinier. — De Vareune. — Vatout. — Vergnes. — Vigier (Achille). — Vitet. — Vivien. — Vuitry.

DÉPUTÉS QUI ONT VOTÉ CONTRE L'ARMEMENT.

MM. Abattucci. — Allier. — D'Aubigné de la Chasse. — Arago. — Aumont-Thiéville — Aylies. — Bacot. — Ballot. — Baron. — Barrillon. — Barrot (Gard). — Barrot (Odilon). — Bernadou. — Bernardi. — Berryer. — Bethmont. — Billaudel. Blin de Bourdon. — Boissel. — Boissy-d'Anglas. — Bonin. — Bouillaud. — Bureaux de Puzy. — Cabanon. — De Cambacérès. — Carnot. — Cayx. — Chambolle. — Chapuys de Montlaville. — Chenais. — De Combarel de Leyval. — De Corcelles. — Cordier. — Cormenin. — Corne. — De Courtais. — Crémieux. — David (Pierre). — Dekeisère. — Delavau. — Delespaul. — Demarçay. — Deslongrais. — Dezeimeris. Drault. — Drouyn de Lhuys. — Dufresnay. — Dufaure. — Dupin (Philippe). — Dupont (de l'Eure). — Durand (de Romorantin). — Durosier. — Espigat. — De l'Espinasse. — Estancelin. — Fargues. — De Fontette. — Garnier Pagès. — Gauthier de Rumilly. — Gigon-Labertri. — De Girardin (Ernest). — Glais-Bizoin. — Le Gorrec. — De Grammont. — Grandin. — De Gras-Préville. — De Grasset. — Guyet-Desfontaines. — Havin. — D'Héramhault. — Joly. — Jouneaux. — De Jouvencel. — Junyeu. — Lacroix. — Lacrosse. — De Lafarelle. — Lafayette (Georges). — De Lagdet. — Lamartine. — Lanjuinais. — Larabit. — De

de 25 mille signatures.

M. DE LAGRANGE a la parole pour développer sa proposition relative à la suppression du dixième perçu par le trésor sur les recettes de l'octroi.

M. DE LAGRANGE Pour venir vous demander la suppression d'un impôt qui, au premier aperçu, semble devoir laisser un vide de six millions dans les caisses de l'Etat, il faut deux choses : une conviction profonde, des raisons péremptoires pour justifier la suppression demandée.

Demander la suppression du prélèvement du dixième des produits des octrois, c'est mettre à l'étude la question même de l'octroi, c'est provoquer en quelque sorte une enquête sur la législation existante et s'il était démontré qu'elle est confuse, incohérente et contradictoire, que dans le triple intérêt du trésor, du consommateur et du producteur la base des tarifs a besoin d'être élargie et remaniée, que dans l'intérêt même des communes la compétence est attribuée aujourd'hui pour une trop faible part au ministre de l'intérieur, que lorsque la régie des contributions indirectes est partie intéressée, le ministre des finances ne doit pas exercer une juridiction administrative sur les contestations en matière d'octroi ; enfin, que la délégation de l'an VIII, en opposition avec l'esprit de nos institutions, a besoin d'être restreinte, entourée de nouvelles garanties par une loi organique, il serait facile de démontrer que le dixième du trésor est encore d'autant plus injustifiable puisqu'il n'est qu'une partie du tout ou plutôt une aggravation à la taxe de l'octroi.

L'origine du prélèvement est curieuse. A l'époque où toute la France était frappée de réquisitions pour subvenir à la détresse de nos armées, lorsqu'à défaut de numéraire dont nos caisses étaient vides, on prenait en nature tous les objets nécessaires aux nécessités des défenseurs de la patrie menacée, on imagina de faire fournir par les villes le pain et la soupe de la troupe ; mais comme il y avait difficulté à organiser régulièrement ce service on en prit la valeur en argent sur les recettes de l'octroi : tel fut le but de l'arrêté du 24 frimaire an XI ; c'était tout simplement une réquisition en argent ; d'abord elle ne s'élevait qu'à 5 p. 100 des produits, et n'était perçue que sur les populations agglomérées au dessus de 4000 âmes, mais le décret du 24 avril 1806 doubla le prélèvement et l'étendit aux villes qui avaient 20 000 fr. de revenus et au moins 4000 âmes de population ; enfin, messieurs, la loi du 28 avril 1816 assujettit au dixième toutes les communes ayant des octrois sans avoir égard ni à la population ni aux revenus : c'est la dernière loi qui régit aujourd'hui la matière.

Ce fut dans ces tristes auspices qu'on prolongea le prélèvement du dixième ; mais que nous disait-on alors, messieurs, pour faire passer une semblable disposition dans la loi des finances : venait-on nous affirmer qu'elle était juste, équitable, logique ? Non, messieurs, on était plus sincère, on ne cherchait pas à justifier le projet de loi ; M. de Barante, alors receveur des contributions, chargé de le présenter aux chambres, s'exprimait nettement dans son exposé des motifs :

Il ajoutait encore que le projet de loi reconnaît que les 10 p. 0/0 qui ont été constamment prélevés sur les produits des octrois sont une subvention de guerre motivée par les circonstances, et qui doit cesser avec elles.

Le texte de la loi vint confirmer ceci. Que dit-il, en effet, article 153 :

« Le produit net des octrois sera soumis au prélèvement de 10 p. 0/0 à *titre de subvention pendant la durée de la présente loi.* » Cette loi, c'était le budget !

Le prélèvement devait donc cesser avec l'exercice pour lequel il était voté. Mais, plus tard, pour ne pas se priver d'un revenu qui tendait chaque jour à s'accroître, on oublia sa destination spéciale et on l'appliqua aux besoins généraux de l'Etat en le confondant avec les autres recettes du Trésor.

Pour arriver à la suppression de cet impôt, l'orateur essaie de prouver qu'il est contraire à notre droit constitutionnel, qu'il est inique dans son assiette, abusif dans ses applications, et prie la chambre de prendre sa proposition en considération.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, combat la prise en considération. Les uns appuient la suppression demandée pour en faire profiter les contribuables qui seront déchargés d'autant, les autres pour en faire profiter les communes ; ces deux classes d'hommes peuvent s'unir aujourd'hui, mais elles se sépareraient après la victoire.

Le prélèvement du dixième sur les octrois rapporte annuellement 6 millions, et si le gouvernement pouvait faire un tel sacrifice, il aimerait mieux le faire sur l'impôt du sel que sur celui des octrois. (Très bien !)

Mais cet impôt est nécessaire à l'Etat ; on se plaint beaucoup de l'accroissement des impôts. Messieurs, pour arriver à une réduction de l'impôt direct, il faut empêcher qu'il ne soit porté atteinte aux impôts indirects.

On nous dit que les conseils-généraux réclament la mesure ; permettez-moi, messieurs, de vous rappeler une partie des demandes qui nous sont faites par les conseils-généraux.

On nous demande : L'augmentation du traitement des magistrats, de celui des instituteurs primaires, de celui des desservants ; l'établissement de nouveaux collèges royaux et de nouvelles succursales, de nouvelles brigades de gendarmerie, des routes royales, des travaux de navigation intérieure, des chemins de fer, de nouveaux bureaux de poste, le service journalier des postes dans les communes, des encouragements à l'agriculture, etc., etc., c'est-à-dire une augmentation annuelle de 100 millions de dépense, et une dépense première de 4 à 500 millions.

Voilà pour les dépenses : sur les recettes, on nous demande la suppression du décime rural, la réforme postale, une réduction de l'impôt sur le sel, la suppression d'une partie des droits de l'enregistrement, etc ; c'est-à-dire que, pour compensation d'une augmentation de dépense de 100 millions par an, on nous offre une diminution de recettes de 300 millions.

M. DE GOLBÉRY appuie la proposition au milieu du bruit.

MM. DESLONGRAIS et DE LA PLESSE la combattent comme injuste et devant avoir pour effet une augmentation de l'impôt direct.

La prise en considération est mise aux voix et rejetée.

La chambre adopte ensuite onze projets de loi d'intérêt local, les uns ayant pour objet des réunions ou des séparations de communes dans les départements des Ardennes, du Lot, d'Ille-et-Vilaine, des Basses-Pyrénées, de la Vienne et de la Gironde ; les autres autorisant la ville d'Angoulême à contracter un emprunt, la ville de St-Omer, les départements du Rhône et du Loiret à s'imposer extraordinairement.

La chambre entend ensuite des rapports de pétitions.

M. DE MAINGOVAL, rapporteur :

« Le sieur Aguillon, ancien député, à Toulon, demande l'intervention de la chambre pour obtenir le paiement d'une somme qui lui serait due par le bey de Tunis. » — Renvoi à l'ordre du jour.

« Le sieur Maillet, à Paris, se plaint de vexations dont il aurait été l'objet en Belgique, et il en demande réparation. »

La commission propose l'ordre du jour.

M. DUGABÉ propose le renvoi au ministre des affaires étrangères.

Les conclusions de la commission, combattues par MM. Dugabé, Bethmont, Garnier-Pagès, Durand (de Romorantin) et Bureaux de Puzy, sont défendues par MM. Duchâtel, ministre des affaires étrangères, Fulchiron et Schauenburg. Deux épreuves sont douteuses ; il est procédé au scrutin de division.

L'ordre du jour est rejeté par 54 voix contre 49, et le renvoi au ministère des affaires étrangères est prononcé.

La séance est levée à six heures.

— La *Revue de Paris* indique ainsi un programme de royales visites :

« Le bruit de l'arrivée à Paris de plusieurs têtes couronnées se confirme chaque jour davantage. Des personnes bien informées assurent que ce congrès de royautés constitutionnelles aurait lieu à Paris au mois de juillet. Les illustres personnages destinés à être les hôtes du roi des Français sont : la reine d'Angleterre, la jeune reine d'Espagne, le roi et la reine de Naples, le roi de Hollande. Louis-Philippe et sa famille feront à ces différents souverains les honneurs de la France et de Paris. Le duc et la duchesse de Nemours iront au devant de sa majesté britannique, qui arrivera la première ; M. le prince de Joinville se rendra à la frontière d'Espagne pour recevoir la jeune reine Isabelle ; M. le duc d'Aumale ira à Marseille au devant de son oncle le roi de Naples, et M. le duc de Montpensier à la rencontre du roi de Hollande, qui viendra par mer, et qui débarquera à Dunkerque. Pour recevoir dignement ces augustes visiteurs, on disposera, indépendamment des Tuileries, les appartements habités autrefois au Louvre par Henri IV. Ces appartements seront richement meublés et restaurés à neuf. »

— La société de l'*Histoire de France* a tenu sa séance annuelle, lundi dernier, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville. M. de Barante, président de la société, a fait l'analyse de la *Chronique de Richer*, l'une des intéressantes publications de cette société. M. Desnoyers, secrétaire, a fait le rapport sur les travaux que la société prépare, et M. Victor Leclerc a terminé la séance par la lecture d'un travail sur une chronique manuscrite de Godefroi de Collon, moine de Saint-Pierre-le-Vif, à Sens, se rapportant au treizième siècle.

— M. le docteur Breschet, membre de l'Académie de médecine, est mort aujourd'hui.

— L'Académie des sciences morales et politiques tiendra sa séance publique annuelle samedi 17 mai, à deux heures. M. de Rémusat, président, prononcera le discours d'usage. M. Mignet, secrétaire perpétuel, lira une notice sur la vie et les travaux de M. de Sismondi.

— On nous annonce que M. Lireux a rendu au ministre de l'intérieur son privilège de directeur de l'Odéon et que son sceptre va passer aux mains de M. de Larochefoucault-Liancourt sous le nom d'un M. Vivien, ancien avoué.

— Nous avons, ou plutôt Mallet a commis une erreur de numéro dont nous nous félicitons, car elle nous vaut la lettre suivante relative, comme on le verra, à ces fameux restaurants-jésuites qui ne sont pas du tout une fiction :

« Monsieur le rédacteur,

» Que messieurs les Jésuites tiennent dans la rue du Paon une table d'hôte renommée pour l'abondance et la qualité des plats ;

» Qu'une main blanche et mignonne à ravir y distribue le potage et découpe les chapons du Maine ;

» Qu'on y donne, tantôt gratis, tantôt moyennant une souscription personnelle de 10 francs, de splendides soirées où abondent les houris gracieuses et agaçantes ;

» Qu'aux jours maigres, les poissons les plus exquis, les sarcelles et les primeurs en tout genre remplacent les mets substantiels prohibés par l'Eglise ;

» Que les rusés disciples d'Escobar mettent en œuvre, pour s'attirer des auditeurs et des partisans, la bonne chère, et les beaux yeux de leurs affiliées, deux puissants moyens de dominer ce pauvre nigaud de sexe masculin, comme dit la mère de Figaro ;

» Rien de plus vrai. M. Mallet, dont la *Démocratie* a reproduit un article dans ses colonnes le jeudi 8 mai, pouvait l'affirmer sans craindre d'être démenti. Il pouvait même ajouter que des établissements semblables existaient rue des Maçons-Sorbonne et au Marais ;

» Mais M. Mallet devait rendre à César ce qui appartient à César, et au no 8 l'honneur qui lui revient. Dans cette maison se trouve en effet la table d'hôte signalée.

» Quant au numéro 4, il éprouva le besoin de protester contre une accusation flétrissante.

» Je viens donc vous prier, monsieur le rédacteur, au nom de mes co-locataires, de mes commensaux et de notre digne et honnête Vatel, ancien serviteur de l'Empire, peu enclin par naturel à la cafarderie, de relever l'erreur de M. Mallet. Cette rectification aura un double but, celui d'enlever à notre maison un vernis le plus défavorable du monde, et celui, non moins utile, de fournir une adresse authentique aux citoyens désireux de partager les gras reliefs des révérends Pères.

» Nous attendons de votre justice, monsieur le rédacteur, l'insertion de la présente dans votre plus prochain numéro.

» *Un habitant de la maison n° 4, rue du Paon.* »

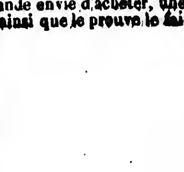
— « On a découvert, lit-on ce matin dans le *Droit*, que le commerce des sangsues donnait lieu à une fraude dont les conséquences peuvent être dangereuses pour la santé publique. Les sangsues viennent souvent de fort loin : on en tire principalement de la Bohême et de la Hongrie, et avant d'être employées elles passent dans beaucoup de mains qui en trafiquent. Le prix des sangsues augmente en proportion de leur grosseur. Pour donner une meilleure apparence à celles qui sont petites et doubler ainsi leur valeur, on les gorge de sang de bœuf ou de mouton qu'on étale sur un linge, et on irait même jusqu'à remettre dans le commerce des sangsues qui auraient été déjà appliquées.

» Outre la perte que subit celui qui achète les sangsues, puisque celles qui sont gorgées ne veulent plus prendre, il y a encore le danger de s'inoculer une maladie qu'on n'aurait pas, en se servant de celles qui ont été déjà appliquées, et ce dernier motif seul exige une grande attention. »

— Voici une ruse commerciale contre laquelle les flaneurs feront bien de se mettre en garde ; la *Gazette des Tribunaux* n'a pas voulu qu'elle manquât à l'histoire *industrialiste* de notre époque ; il la rapporte ainsi :

« Certaines personnes, malgré les avances, on pourrait presque dire, malgré les provocations de toute nature dont l'industrie est de nos jours si prodigue, éprouvent quelque embarras, quelque scrupule même à entrer, sans parti pris d'acheter, dans un magasin pour y examiner les mille objets que le commerce expose à la curiosité publique, et c'est sans doute pour vaincre ce dernier sentiment de résistance que certains industriels ont imaginé de substituer au titre quelque peu usé et banal de magasin ou boutique, celui plus nouveau et plus engageant d'exposition publique. L'embarras et le scrupule que nous venons d'indiquer n'est pas, toutefois, complètement dénué de prudence.

» En effet, entre un marchand qui aspire à vendre, et un curieux qui n'a pas grande envie d'acheter, une erreur est facile, et une erreur, c'est un procès ainsi que le prouve le fait suivant :



dans l'étude, il fut chargé par l'un des clercs d'aller à la banque de France toucher un mandat de 12 500 fr. De ce moment, il ne reparut plus ni à l'étude ni au domicile de sa famille. Malgré les recherches de la police, Pongerville ne fut arrêté que deux mois après sa disparition. Dans l'intervalle du vol à l'arrestation, Pongerville avait dissipé la plus grande partie de la somme qu'il avait détournée. C'est à la sortie du bal masqué que fut opérée son arrestation ; on n'a retrouvé chez lui en argent, en mobilier ou bijoux qu'une valeur de 12 à 1 500 fr. Il a comparu aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine, qui l'a condamné à cinq ans de prison.

— M. le président Partarrieu-Lafosse vient de terminer l'interrogatoire des accusés qui comparaîtront devant le jury dans la deuxième quinzaine de mai. Au nombre des affaires classées pour venir pendant cette session, on remarque une nouvelle bande d'escarpes composée de douze individus, à la tête desquels figurent les nommés Ménétrier et Magrot. Une accusation d'assassinat, présentant des détails horribles, viendra également, dans la même session, à l'audience du 28 mai.

— Le directeur du Cirque-Olympique de Paris vient de faire un mystérieux et rapide voyage à Londres, pour engager le plus étrange écuyer qui ait encore paru dans les cirques. C'est un singe de la moyenne espèce, dont le fameux Carter a deviné l'intelligence, les qualités précieuses, et dont il a entrepris l'éducation avec un succès qui dépasse toutes les espérances. Ce singe est devenu écuyer, mais un écuyer véritable. On ne l'attache pas, on ne le tient pas. Il entre dans le manége seul, en liberté, et s'occupe de son cheval comme une grande personne, le monte, le dirige sans le secours d'aucun auxiliaire, et tantôt assis, tantôt debout, fait une suite d'exercices plus curieux les uns que les autres. Le directeur du cirque des Champs-Elysées a engagé ce nouvel *artiste* pour toute la saison, après s'être assuré de ses qualités, de ses talents. Il débutera à Paris dans les premiers jours de l'été.

— La banque de Vienne est dans une situation aussi prospère que la banque de France. Les sommes qu'elle a actuellement dans ses caisses s'élèvent à 90 millions de florins (225 millions de francs), et il circule un nombre de billets de banque correspondant pour la facilité du commerce.

— Un individu, qui paraissait appartenir à la classe ouvrière de Londres, a été arrêté, mercredi, dans cette ville, pour avoir écrit sur le pavé, entre les fontaines de Trafalgar square, en gros caractères, ces mots : Vive Napoléon !

— Un incident assez curieux s'est passé dans la chambre des communes d'Angleterre lors du vote sur le bill de Maynooth. On sait que, pendant la discussion, on ferme la porte de la salle des séances. Lord Northland, qui ne voulait pas voter du tout, s'était oublié à causer avec un de ses collègues, et avait laissé fermer les portes. Le règlement veut que chaque membre présent dans la salle soit tenu de voter. Lord Arthur Lennox prit pitié de l'embarras de lord Northland, et le cacha dans un cabinet où on place le charbon. Mais le speaker ayant été perfidement prévenu du fait, envoya le sergent d'armes tirer lord Northland de sa cachette, ce qu'il fit au milieu d'immenses éclats de rire de toute la chambre, et alors, par reconnaissance pour Arthur Lennox, qui est membre de l'administration et qui l'avait aidé à se cacher, lord Northland vota pour le ministère.

— Un grand malheur est arrivé le 1er mai sur le chemin de fer de Vienne à Gloggnitz entre Neukirk et Neustadt. Le déplacement d'un rail a fait dérailler la locomotive. La locomotive ayant versé, a entraîné dans sa chute plusieurs wagons ; trois ou quatre personnes ont péri sur la place ; parmi elles se trouvaient le machiniste et le conducteur. Il y a eu un grand nombre de voyageurs blessés grièvement.

— Une énorme avalanche s'est détachée d'une des montagnes qui couronnent les plaines de Maraquita, situées à deux journées de marche de la ville de Bogota, et des torrents de neige, de boue et de gravier ont envahi le sol dans un espace de six lieues carrées, entraînant tout sur leur passage, arbres, maisons, plantations, etc. On assure que plus de mille personnes ont péri.

— On a parlé, il n'y a pas long-temps, d'un édit de l'évêque des Sinigaglia, défendant aux jeunes gens de fréquenter les maisons où se trouvaient de jeunes demoiselles, à moins qu'il n'y eût promesse de

Reste la plainte du mari contre la femme, plainte qui s'appuie sur des faits multipliés et passablement concluants. Mais nous n'avons pas le plaisir d'assister à un débat contradictoire. Mme Baratonet fait défaut.

M. Baratonet a l'air le plus radieux du monde ; il rit, il se frotte les mains. Il paraît que son accident ne l'a pas affecté du tout.

M. LE PRÉSIDENT. Vous maintenez votre plainte ?

— Ma foi... oui. C'est peut-être un peu dur, puisqu'elle m'a débarrassé le plancher ; mais ça sera pour le bon exemple.

M. LE PRÉSIDENT. Vous ne savez pas ce qu'est devenue votre femme ?

— Ma foi non ! totalement disparue. Et cependant je vois tous les jours passer le petit gueux de peintre en bâtiments.

— Il ne peut être question de lui ici ; il ne figure pas au procès.

— Ma foi, tant mieux pour lui. Je ne lui en veux pas, à ce garçon. Il s'est fichu la tête dans le pétrin ; j'aime mieux qu'il y soie que moi.

— Demandez-vous des dommages-intérêts ?

— Ma foi, oui. Quoi que ça peut valoir, ça ? Je demande 100 fr. (Se tournant vers le greffier.) Voyons, vous qui devez être marié, dites-moi ça : ça vaut-il 100 fr., hein ? (Rire général.)

La prévenue est condamnée à trois mois de prison.

M. BAROTONET. Et mes 100 francs? Ma foi, tant pis, je suis content tout de même.

Il se retire en riant aux éclats.

PETITE CORRESPONDANCE.

Sous cette rubrique, nous répondrons désormais par la voie du journal :

Aux lettres qui ne demandent qu'un mot de réponse ;

Aux lettres contenant, soit des conseils, soit des demandes de renseignements qui nous viennent en même temps de plusieurs points.

Cette seconde partie de notre petite correspondance revient donc à établir des signaux qui, parvenant à la fois à tous nos amis, leur rappelleront sans cesse les détails et les mesures dont l'exécution, dans chaque localité, importe tant à la bonne conduite des affaires de l'Ecole sociétaire et aux progrès de notre cause.

A M. S..... à Toulon. L'envoi a été fait, nous réclamons à qui de droit ; nous envoyons un second numéro.

A M. B..... et S..... à Lyon. Cotez l'ouvrage de M. B. D. à 8 fr. pour tout le monde, et 7 fr. pour les anciens souscripteurs.

A M. P. C..... à Besançon. Accusé de réception.

A M. C..... frères à Laverdine. Sur notre réclamation, la poste doit rechercher les causes de l'inexactitude qui n'est pas de notre fait... Nous regrettons de ne pouvoir faire droit à leur autre demande.

A MM. S. à Str., B. à G. etc. Ayez l'œil sur le dépositaire du Comptoir central de votre ville ; faites constater sa mauvaise volonté ; écrivez-nous, et nous obtiendrons son changement. — Règle générale. Tout dépositaire du Comptoir à qui vous demandez, en lui en remettant le prix, un livre quelconque de la Librairie Sociétaire, qu'il n'aurait pas reçu de nous ou qu'il aurait vendu, ne peut se refuser à le faire venir de Paris. Il doit aussi remettre notre Catalogue raisonné à toute personne qui lui en fait la demande.

Marchés de Paris.

Halle aux farines du 10 mai. — Arrivages 1249-58. — Ventes 1742-73. — Restant 199 7-32. — Gruaux 47,10 à 47,15. — Farine 1re 31,00 à 32,50; 2e 28,65 à 30,55; 3e 24,20 à 00,00; 4e 19,10 à 23,55. — A livrer 601-45.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 10 mai. — Foin. 1re 50 à 56, 2e 46 à 48; 3e 42 à 44.— Paille de seigle 1re 38 à 42; 2e 36 à 00. — Paille de blé 1re 31 à 35 ; 2e 28 à 30 ; 3e 26.

Marché aux fourrages du 10 mai. *Barrière d'Enfer.* — Foin 1re 54 à 56; 2e 50 à 52, 3e 46 à 48. — Paille de blé 1re 35 à 36; 2e 33 à 34; 3e 31 à 32. — Luzerne 1re 00,00 à 00,00.

Halle à la viande du 10 mai. — 24198 kil. Bœuf 1,55-1,20-0,70. — 20611 kil. Veau 1,60-1,40-1,20. —5801 kil. Mouton 1,65-1,30-1,00. — En gros 41440 kil 1,20-1,15-1,10.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche, 10 mai. — 110 porcs amenés, 80 vendus à 1,08-1,06-1,04. Vaches laitières amenées 56, vendues 30 de 100 à 400. — 1 Taureau amené et renvoyé.

Marché de la Vallée du 10 mai. — Agneaux 4,50 à 24,00. — Canards barbotteurs, 1,25 à 2,25. — Canetons de Rouen, 3,00 à 5,00. — Chapons gras

Chemins non cotés : Bordeaux, 705, 710. — Boulogne, 647 50, 650. — Montereau, 562 50, 570, 565.—Gand, 715, 720.

A terme : Emprunt fin courant, 86 50, 86 55, 86 50, 86 55.—Belge 2 1/2 1842, 62 20.

5 0/0 compt.	1er c. 121 »	P.H. 121 05	P.B. 120 90	der c. 120 90	hier 121 »
— fin cour.	121 20	121 20	121 05	121 10	121 25
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 compt.	86 05	86 10	85 90	85 90	85 95
— fin cour.	86 05	86 15	86 05	86 15	85 95
— en liquid.	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS au compt.	1er C.	Der C.	DIFce S. le C. pr.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	D Fce S. le C. pr.
4 1/2 0/0.	116 »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840	102 3/4	» »	
4 0/0 ...	»	» »	» »	— Portugais.	68 3/4	» »	H. » 3/4
O de la V.	1470 »	» »	» »	Esp. D. active	40 »	» »	
B. de Fr..	3279 »	3278 75	H. 8 75	5 0/0 Naples.	» »	» »	
Emp. 1844	» »		» »	— Romain.	104 »	104 1/4	H. » 1/4
...Gouin	1110 »	1107 50	B. 2 50	Obl. Piémont.	1252 50	» »	
C. hyp...	767 50	765 »	» »	Emp. d'Haïti.	415 »	» »	
4 Can....	1275 »	» »	» »	B. Belge.	625 »	» »	B. 5

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.	1065 »	1075 »	» »	F. c. 1065, 1080.	H. 10
V. R. Dr.	565 »	565 »	H. 15 »	562 50, 552 50, 570.	H. 20
— R. G.	355 »	347 50	» »	350, 345.	B. 5
Orléans..	1210 »	1215 »	H. 2 50	1210, 1215.	H. 4 75
Strasb...	264 75	262 50	B. 1 25	270, 271 25, 268 75.	
Rouen...	1092 50	1090 »	B. 5 »	1092 50, 1090.	
Havre...	877 50	» »	H. 5 »	877 50, 870.	B. 2 50
Marseill.	1030 »	» »	» »	1025, 1030.	H. 3 75
Vierzon.	820 »	» »	B. 5 »	822 50, 820.	B. 5

LONDRES, 8 MAI.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Consol..... 98 1/2 5/8.	Av. 86.	F. c. 86 15, 86 25 d. 50.
Esp. act... 30 1/4.	Ap. 86 12 1/2.	F. p. 86 40, 86 45 d. 1.
Portug..... 66 1/2.		86 50, 60 d. 50.
Mexic...... 36 1/2.	Rep fin c F. pr	5 0/0 f. c. 121 05, 45 d. 50.
Brésil...... » »	3 0/0, 2 1/2 05.	F. p. 121 85, 90 d. 1 fr.
5 0/0 Holl. 97 3/4.	5 0/0, 10, 15.	Vers. 580, 575 d 10 au 15.
2 1/2 do. 63 3/8.		Orl. 1222 50, 1220 d. 10 au 15.
Rouen..... 41 42.	Bons du trésor.	1227 50, 1228 75 d. 20.
Orléans... 46 47.		

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 89,00 à 00,00 ; courant du mois, 90,50 à 90,00; 4 mois d'été, 95,00 à 00,00; 4 dern. mois, 102,00 à 00.00; 4 premiers mois 1846, 104,00 à 105,00.

LILLE. — Courrier en retard.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois jusqu'en octobre, 105,00 à 106,00; novembre et décembre, 96,00 à 00,00.

SAVON.—Ordre de livraison, 84,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 11 mai.

7 h. 1/2 OPERA. — Reine de Chypre.
7 h. 1/2 FRANÇAIS — Louise de Lignerolles. Mme de Lucenne.
7 h. 1/2 OPERA-COMIQUE. — La Barcarolle.
8 h. 1/2 ODEON. — Relâche.
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Le Petit Poucet, par le général Tom Pouce.
7 h. 1/2 VARIETES. — Tom Pouff. Fille de l'Avare. 2 Pierrots. Chanson.
7 h. 1/4 GYMNASE. — L'Image. Jeanne et Jeanneton. Mme de Cérigny.
8 h. 3/4 PALAIS-ROYAL.—L'Escadron. Etourneau. Omelette. Mme Camus.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN.—La Biche au bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — La Peste noire.
6 h. 1/2 GAITE. — La Voisin. Jacques.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — Mme de Genlis. Homme de Carentan. La Mazurka.
6 h. 1/2 FOLIES. — L'Orage. Secret. Cendrillon. Taupin.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Sacripant. Grisette de qualité. Exercices.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

ses au NOUVEL AN, roman de DICKENS, traduit par Mme BELLOC.

PARIS, 11 MAI.

La nouvelle Pentecôte.

S'il fut jamais, dans l'histoire, une époque qui manqua de direction spirituelle, c'est sans contredit l'époque où nous vivons. Tous les anciens pouvoirs se sont matérialisés; ils absorbent le dernier reste de vie qui fait mouvoir le corps social; mais ils ne vivifient plus, ils n'inspirent plus cette société languissante, qui souffre profondément et ne sait de quel côté lui viendra la guérison.

Voyez! ce qu'on appelait autrefois le *pouvoir spirituel* n'est plus qu'un vain fantôme; le jésuitisme a matérialisé le dogme, industrialisé le culte; il croit pouvoir gouverner les hommes par la fourberie et le mensonge. A l'exception de quelques cœurs simples et bons, il n'y a plus là ni foi, ni amour, ni ardentes sympathies pour le peuple; il n'y a même plus d'espérances collectives, si ce n'est le vague espoir, ou plutôt le calcul égoïste, d'un retour impossible vers un passé dont ne voudraient plus, si on les prenait au mot, ceux-là même qui semblent y travailler le plus activement. Non, tout ce que font ces rêveurs rétrogrades, ce n'est pas de l'esprit, de la foi; c'est du matérialisme.

Et le pouvoir temporel! ce pouvoir qui fit jadis de si nobles et grandes choses, hélas! il ne croit plus qu'à la force brutale, au pouvoir des canons, à la crainte des projectiles incendiaires; il se matérialise au milieu d'un amas de moellons, de bronze, de fer, de soufre et de salpêtre. Il n'a plus même le vieil esprit militaire, cet esprit chevaleresque qui le poussait à défendre l'opprimé contre l'oppresseur, et à se former ainsi un trésor de gloire, d'honneur et de reconnaissance. Ce vieil esprit, il l'a faussé, dénaturé, sophistiqué au profit de l'égoïsme et de la compression. Les ennemis qu'il faut vaincre et contenir, ce n'est plus au dehors qu'il les cherche; il ne les voit plus qu'au dedans, à côté de lui, au dessous de lui. Il se met au service des riches contre les pauvres, des puissants contre les faibles, des possesseurs contre ceux qui ne possèdent pas; et, au lieu de s'appliquer à organiser, selon l'économie et la justice, les choses industrielles et temporelles, comme ce serait son devoir, il se laisse dominer, maîtriser, annihiler, par l'égoïsme mal entendu de quelques intérêts particuliers.

Tel est le tableau fidèle de la situation présente: d'une part, le jésuitisme religieux; de l'autre, le matérialisme politique. Nulle matérialisme les a touchés: la presse s'est vendue à l'industrialisme, et nous venons de voir le système représentatif gratifier Paris, la tête et le cœur de la France et de l'humanité, d'un diadème de 2 000 bouches à feu. La tête de la France dans un carcan de forteresses; l'immobilisme systématique dans toutes les questions les plus urgentes de travail, d'organisation industrielle, de diplomatie et de commerce, voilà ce qu'a produit la mécanique représentative, privée de l'esprit qui la créa.

Ah! sans doute, il est temps de s'arrêter dans cette voie funeste; il est temps d'opérer une réaction salutaire, au nom de l'esprit d'humanité et de charité sociale; il est temps d'appeler, sur la France et sur le monde, le souffle vivifiant des idées d'association. Il est temps de former une opinion générale, qui, se rattachant à la série de toutes les choses grandes et saintes de l'humanité passée, demande l'organisation de l'humanité présente. Il est temps que tous les hommes qui sentent encore dans leur âme quelque amour pour leurs semblables, quelques aspirations vers le bonheur commun, se prononcent, et constituent ce grand parti d'harmonie et d'unité universelle.

Oui, nous en avons la conviction profonde, un nouvel esprit public ne tardera pas à dominer la France, l'Europe, la civilisation entière; la nouvelle Pentecôte se prépare; elle sera à la fois politique, religieuse et sociale; elle embrassera tous les hommes, tous les sexes, tous les pays. Le nouvel esprit de vie ne viendra pas seulement des cieux, comme l'esprit chrétien, il y a dix-huit siècles; le nouvel esprit de vie viendra aussi de la terre et du peuple; il viendra des travailleurs, des femmes et des enfants; il viendra de tous les êtres qui sentent et souffrent; car il sera un esprit d'harmonie et de liberté, d'union et de paix féconde.

L'esprit qui descendit sur les apôtres en langues de feu, ne leur apporta que le pressentiment des destinées humaines; il ne leur en donna pas la connaissance qui réalise, qui crée un nouveau monde social. L'enthousiasme des apôtres chrétiens fut un élan, un vœu, une aspiration vers la vérité, vers le bien; ce ne fut pas la science positive elle-même. L'esprit de l'ancienne Pentecôte était encore un esprit de lutte, de combat contre le monde; et presque tous ceux qui en furent animés, coururent au devant du martyre. L'esprit de la Pentecôte nouvelle sera un esprit de paix et de réconciliation; il sera calme, parce qu'il aura la science; il sera fort, parce qu'il s'appuiera sur la liberté.

O vous tous, en qui l'esprit nouveau est déjà descendu, songez à la mission sainte qui vous est confiée. Plus la vieille société se matérialise et devient cadavre, plus vous devez redoubler d'ardeur pour répandre l'esprit qui rendra la vie à l'humanité. Cet esprit de cha- encore.

Le lendemain du jour qui a vu 227 députés voter l'armement des fortifications, une feuille ministérielle, le *Globe*, a publié un long article dont voici le passage culminant:

« Dussions-nous être désavoués par quelques-uns de nos amis, exciter » les clameurs de certains journaux, et risquer même de déplaire, nous » ne pouvons ne pas dire ici notre pensée. On n'aura pas complété les » prévisions de la loi de régence, tant qu'une dotation, quelle qu'elle » soit, n'aura pas été votée solennellement à monseigneur le duc de Nemours. »

L'intrépidité de cette déclaration peut se passer de commentaires.

La *Réforme* constate ainsi le mouvement des signatures qui couvrent la pétition des travailleurs:

« M. Ledru-Rollin a déposé sur le bureau de la Chambre des députés vingt-cinq mille nouvelles signatures apposées à la pétition des travailleurs. — Le nombre des signataires dépasse en ce moment cent-vingt mille, et tous les jours il grandit encore. Le parlement, qui a voté l'indemnité Pritchard et l'armement des bastilles, va être appelé à prononcer sur les réclamations du travail. Après l'honneur national, la liberté intérieure! Après la liberté, le paupérisme! Nous attendons le dénouement de cette funeste trilogie. Mais nous prévoyons d'ici que jamais législature ne se sera présentée devant le pays avec une plus effrayante responsabilité! »

---

227 députés contre 131 ont consacré par le vote de 17 millions de francs pour bouches à feu, le grand scandale des fortifications; 227 et 131, total 358 voix; or, 372 membres étaient montés à la tribune.

Pour déposer dans l'urne une boule douteuse.

Il y a donc eu un déficit de 14 suffrages puisqu'on n'en a compté que 358. Que sont devenues ces quatorze boules? Par quel miracle parlementaire, le jour de la Saint-Nicaise, le 9 mai, ont-elles si subitement disparu? Le mystère est loin d'être éclairci.

« La Chambre, dit à ce sujet la *France*, aura prochainement à s'occu- » per de l'escamotage des 14 boules. Le vote par division étant public, il » n'y aurait aucun inconvénient à ce que la boule pût être aperçue au » moment où elle entre dans l'urne. Il suffirait d'un entonnoir transpa- » rent où elle serait déposée; de cette manière le semblant du vote serait » impossible. »

Cet entonnoir mérite d'être breveté; mais ce sera *sans garantie du gouvernement*, comme on sait!...

On sait que l'adoption de la dernière loi fortificationniste a été très favorablement accueillie à la Bourse; la *France* dit à ce sujet:

« Qu'en faut-il conclure? Est-ce donc que l'esprit public est favorable

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

(Une ordonnance royale, contresignée M. Villemain, a institué une inspection générale des Écoles de médecine, et une ordonnance ministérielle de M. de Salvandy a nommé M. Alexandre Donné à cette place, créée tout exprès pour celui-ci. Cette nomination a causé une stupéfaction universelle dans le monde médical et dans le monde savant.

M. Donné avait essayé de se faire jour par la voie des concours. Il avait complètement échoué.

Un jeune homme qui se serait destiné au génie ou à l'artillerie, qui aurait été repoussé dans les concours d'admission, qui aurait rédigé de pauvres articles sur des questions militaires au feuilleton du *Journal des Débats*, et que le ministre de la guerre nommerait général de division dans l'une de ces deux armes, serait exactement dans la position de M. Alexandre Donné. — Cette nomination, imposée au gouvernement comme celle de tant d'autres créatures du *Journal des Débats*, est un scandale inouï, à moins que M. Donné ne rachète par des titres tout-à-fait extraordinaires les malheurs de ses concours.

Or, nous affirmons que tous les titres scientifiques qui recommandent M. Donné sont *fidèlement résumés* dans la lettre suivante. S'il en est d'autres, nous sommes tout prêts à réparer l'oubli du correspondant de M. Donné. — Il faut qu'ici justice soit faite!)

A M. le docteur Alex. Donné,

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES ÉCOLES DE MÉDECINE DE FRANCE.

Ainsi, monsieur le Docteur, vous nous quittez: on ne vous verra plus à l'Académie des Sciences sur cette banquette où M. Pingard vous réservait fidèlement une place; nous ne lirons plus au bas du *Journal des Débats* ces articles trop rares où, à défaut de connaissances positives, vous montriez les ressources d'un esprit facile et d'une plume à l'avenant. De journaliste, vous voilà devenu fonctionnaire public. — Cela ne s'est pas fait sans peine, direz-vous. — Je le crois bien. Deux ordonnances pour vous seul! l'une *royale*, comme on dit, qui a créé la place; l'autre *ministérielle*, qui vous l'a donnée: rien que cela! encore, un seul ministre n'a-t-il pu suffire à une telle besogne; il en fallut deux, se succédant à propos à la tête de l'Instruction publique, pour qu'on en vît la fin. En effet, si l'on s'en rapporte à ces deux messieurs sur ce qu'ils disent dans le particulier, celui qui avait projeté l'ordonnance n'eût jamais pris sur lui de la signer, et celui qui l'a signée n'en aurait jamais eu l'idée. — Quoi qu'il en soit, vous voilà nommé, et déjà, vous exercez vos fonctions d'inspecteur des écoles: comment allez-vous vous y prendre, vous qui n'avez encore inspecté que des nourrices? Mais, je ne suis pas en peine, vous avez à votre service tant de procédés!

N'est-ce pas avec des procédés, plus microscopiques les uns que les autres, que vous avez édifié, pierre à pierre, cette confortable retraite où vous allez vivre à l'ombre du budget? L'histoire en sera curieuse, édifiante même, pour peu qu'on fasse reposer l'éducation de la jeune génération médicale sur une leçon: les moyens de parvenir.

Les moyens de parvenir sont de deux sortes, et vous le savez bien, pour avoir essayé tour-à-tour de l'une et de l'autre méthodes. Au sortir de l'école se sont ouverts devant vous deux chemins: à droite le sentier pénible qui mène à travers les sévères épreuves des concours et la vie pénible des hôpitaux à une position qu'il faut conserver à force de travail; à gauche ce grand chemin frayé par tant de pédicures, voie facile par où sont arrivés sans fatigue à des places qu'ils remplissent sans rien faire, bien des gens habiles, archivistes, bibliothécaires, conservateurs et inspecteurs.

Vous avez débuté absolument comme Hercule, M. le Docteur; votre premier pas s'est fait dans le sentier du travail, et, pour les gens à préjugés, c'est le plus beau moment de votre histoire. Était-ce une illusion de la jeunesse; pensiez-vous que semblable à ces héros que leur parenté avec les dieux rendait invulnérables, vous verriez les obstacles s'abaisser devant l'heureux allié du *Journal des Débats*? Le fait est qu'en remontant à cette époque on vous trouve attaché, par la protection d'un professeur, aux cliniques de la Faculté, et bientôt vous entrez dans la lice où les médecins gagnent aujourd'hui le droit de guérir et d'enseigner. L'échec fut rude, je l'avoue; on en garde encore le souvenir à l'École, et vos concurrents vous traitèrent de façon à vous ôter pour jamais l'envie d'y revenir. Que faire alors? votre parti est bientôt pris. *L'homme qui court après la fortune* vous avait donné l'exemple dans une semblable disgrâce:

> Bref, se trouvant à tout, et n'arrivant à rien:
> Qu'est ceci? se dit-il; cherchons ailleurs du bien.
> La fortune a, dit-on, ses temples à Surate:
> Allons là. Ce fut un de dire et s'embarquer.

Ainsi faites-vous: quittant au plus vite la route périlleuse où tous vos pas avaient été des chutes, vous tournez à gauche, vous enfilez le grand chemin, et débarrassé des études ingrates, des juges exigeants, des concurrents importuns, vous courez, vous volez, vous arrivez où vous voilà! — Il ne s'agit plus que de retrouver vos traces.

Vous êtes parti en modeste équipage: tout se réduisait à une lime et un flacon pour le traitement des cors, et comme vous n'aviez pas encore à vos ordres la musique du *Journal des Débats*, vous vous faisiez précéder, en guise de fanfare, par le simple prospectus que voici:

MANIÈRE DE SE SERVIR DES INSTRUMENTS

POUR LE TRAITEMENT DES CORS, ŒILS DE PERDRIX, ETC.

d'après la méthode de M. le docteur DONNÉ.

(L'appareil se compose d'une boîte contenant deux flacons et deux limes en pierre-ponce.)

Plongez pendant quelques secondes l'une des limes dans le flacon contenant la liqueur, retirez-la et frottez la surface du cor avec cette lime humectée de la dissolution: ces frictions dissolvent la substance du cor et la réduisent en une sorte de bouillie; elles doivent être exercées avec une certaine fermeté et sans crainte, en insistant sur les points les plus durs et les plus douloureux, jusqu'à ce que le cor soit enlevé dans la plus grande partie de son épaisseur et que l'on soit parvenu près de la couche profonde et sensible de la peau; on est averti de cet instant par un petit picotement après lequel il faut cesser immédiatement les frictions, laver et simplement essuyer la partie et l'enduire d'une petite quantité de la pommade.

On ne réussit pas toujours parfaitement dans cette manœuvre dès la première fois, mais il suffit d'un peu d'exercice pour y habituer la main et pour la pratiquer convenablement; il est assez avantageux de tremper d'abord le pied dans l'eau tiède en ayant soin de l'essuyer avant de se servir de la lime.

L'opération terminée, on essuie la lime sans la laver, et on la replace dans la boîte.

Il faut avoir soin d'essuyer le bouchon du flacon avant de le remettre, afin d'éviter qu'il ne s'écoule de la liqueur au dehors.

Quand on a ainsi bien enlevé le cor une *première fois*, il suffit de l'entretenir en pratiquant cette petite manœuvre tous les huit ou quinze jours, et même plus rarement, pour ne plus souffrir en aucune manière. Ce procédé, comme on voit, est destiné à faire pour ainsi dire partie de la toilette ordinaire. Il est également applicable aux durillons qui ne sont pas formés par les os, et généralement à toutes les excroissances et aux rugosités de l'épiderme; il suffit de quelques coups de lime imprégnée de la liqueur, pour adoucir les parties de la peau par le frottement, la pression, le froid, etc.

Voilà parler, monsieur le Docteur, et, comme dans les premières démarches de tous les hommes qui ont fait leur chemin, on vous trouve là tout entier. Un lecteur inattentif n'y verra qu'une rédaction banale à la portée d'un pédicure de passage, laissons-le croire. Il y en a qui sont prêts à vous faire querelle sur ce mot: *Les durillons qui ne sont pas formés par les os*, et sur celui-ci encore: *La couche* PROFONDE *et* SENSIBLE *de la peau*: quoi! diront-ils, c'est un médecin ayant servi dans les hôpitaux...! — Et justement: ne fallait-il pas changer de langage en changeant de théâtre? Est-ce qu'on parle à la foire comme à la Faculté? — Mais, ajouteront-ils peut-être, que signifie cette phrase: *Quand on a bien enlevé le cor, il suffit de l'entretenir*? Si le cor est enlevé, on ne l'entretiendra pas, et si on l'entretient, il n'est donc pas enlevé. Pure chicane. Quoi! s'arrêter à des misères, quand on a sous les yeux de ces traits qui n'appartiennent qu'aux maîtres du genre. Ainsi dès le titre: Les INSTRUMENTS!... pour le TRAITEMENT!... d'après la MÉTHODE!... Est-il possible de mieux coudre ensemble de plus grands mots? cette lime et ce flacon qui deviennent des INSTRUMENTS, et qui, renfermés dans une boîte, constituent L'APPAREIL! Et cette manœuvre consistant à humecter, frotter, essuyer, boucher, qui se serait avisé d'appeler cela MÉTHODE *de M. le docteur*...? Quel art dans la description! Quel soin de ne rien omettre! on voit que vous connaissez le goût du badaud pour ces longues consultations qu'on appelle dans *la partie* les bagatelles de la porte: « L'opération terminée, on essuie la lime sans la laver, et on » la replace dans la boîte. — Il faut avoir soin d'essuyer le bouchon, » afin d'éviter qu'il ne s'écoule de la liqueur au dehors. » — Et cette note que j'allais oublier, de [illegible] le plus favo- » rable pour arranger les co[illegible] de se coucher. » — On croit entendre M. Diafoirus quand Argan lui demande combien il faut mettre de grains de sel dans un œuf; « Six, huit, dix, par les nombres » pairs, comme pour les médicaments par les nombres impairs. » — Ce sont des beautés du même ordre. Ce serait la perfection, si depuis vous n'aviez fait mieux encore.

En effet, vous ne deviez pas vous en tenir là, et bientôt votre petit bagage se grossit d'un second *appareil*. Le microscope est, comme chacun sait, un instrument à deux fins, également propre aux divertisse-

qui a accepté le titre de protecteur de la société. Sa présence à cette solennité eût prouvé qu'il accorde à la colonie de Petit-Bourg plus qu'un patronage nominal. C'est dans le sens des institutions qui ont pour but de faire passer en fait le sublime principe de la solidarité humaine, que nous voudrions voir agir les personnages investis de la puissance. Nous le voudrions dans leur intérêt bien entendu ; et nous pensons qu'une heure est aussi utilement employée à entendre le rapport du directeur de Petit-Bourg qu'à passer en revue la garde montante dans la cour du Carrousel.

M. le comte Portalis a ouvert la séance par un discours que nous regrettons de ne pouvoir reproduire tout au long, mais dont nous sommes heureux de donner, les premiers, quelques extraits. Il est inutile de faire remarquer à nos lecteurs que le principe si social, si humain, si chrétien du *droit au travail* est pleinement reconnu par M. Portalis, et qu'ainsi la devise : « Mieux vaut prévenir que réprimer, » est bien comprise dans toutes ses conséquences par les fondateurs de Petit-Bourg.

Déjà, dans son projet d'établissement de la colonie d'Ostwald, l'honorable M. Schützenberger avait formellement posé ce principe régénérateur ; dans chacun de ses rapports successifs, il l'a soigneusement rappelé, et voici que M. Portalis l'accepte aujourd'hui pour Petit-Bourg. Il a dit :

« Les générations qui s'élèvent continuent la société : l'avenir dépend d'elles. Aussi la bonne éducation de l'enfance est-elle un des premiers besoins du pays. Le but principal de cette éducation est, sans doute, le développement de cet instinct religieux et moral, de ce sentiment intime du juste, de l'honnête et du bon, qu'il importe avant tout de réveiller dans le cœur de l'homme. Aider les enfants à lire dans cette loi vivante, gravée dans leur conscience, c'est le plus grand service qu'on puisse leur rendre et à l'État ; car les consciences droites et éclairées sont la meilleure garantie du bon ordre et de la paix publique.

» La douloureuse impuissance d'une multitude d'honnêtes familles à remplir la plus sacrée des obligations, est depuis fort long-temps un grave sujet de méditation pour les gens de bien. Accomplir un *devoir* si pressant, en l'acquit de ces familles, essayer en même temps de reporter vers les campagnes, s'il est possible, après leur avoir fait contracter de laborieuses habitudes, ces jeunes générations indigentes, assiégées de tant de périls dans les villes populeuses ; soustraire ainsi au vice une proie trop facile, dérober aux malfaiteurs de déplorables complices, que la faiblesse de l'âge, l'ignorance du devoir et l'aiguillon du besoin poussent presque à leur insu, et font passer, sans degrés, de l'honneur au crime ; faire participer, plus tard, à l'aide de l'industrie et du travail de ces enfants, devenus hommes, des contrées arriérées faute de bras, au progrès de la prospérité publique ; c'est incontestablement un noble but.

» La tâche que nous nous imposions était difficile, mais elle avait quelque chose d'entraînant.

» A l'aspect de ces pauvres enfants qui croissent ou plutôt qui languissent dans les privations, l'ignorance et l'oisiveté, au milieu de tant de richesses, nous acquîmes bientôt part à nos devoirs communs, de la dette de la société envers eux, en procurant à nos pupilles l'aptitude au travail, l'habileté dans le travail, dans un travail fécond et fructueux. Pour le leur rendre aimable, il nous suffit de nourrir leur âme de cette évangélique doctrine qui leur enseigne que le travail n'est pas moins méritoire devant Dieu qu'il est profitable parmi les hommes. Nous sommes persuadés, en effet, que l'étroite union des habitudes religieuses aux habitudes laborieuses peut seule adoucir les rigueurs de la misère et en restreindre les ravages, et que c'est par elle, si une telle espérance nous est permise, qu'on peut parvenir au rajeunissement de nos sociétés vieillies. »

« Le château du Petit-Bourg, autrefois demeure fastueuse de la faveur, devenu plus tard la résidence d'une princesse du sang royal, où récemment encore la magnificence et le goût déployaient avec complaisance toutes les recherches du luxe moderne, est devenu, entre nos mains, un asile secourable, ouvert par la bienfaisance publique à l'enfance indigente. Le contraste de son ancienne destination avec sa destination actuelle, ne doit inspirer aucune prévention défavorable. Sans doute, une population bien modeste a succédé aux hôtes brillants qui réunissaient en ces lieux toutes les jouissances de la vie opulente et polie ; de pauvres jeunes garçons préludent à leur humble destinée, en maniant la houe, le rabot, la serpette ou la lime dans un séjour consacré aux loisirs voluptueux de la grandeur et de la richesse. »

« Nous pouvons montrer à tous hardiment notre petit peuple. Nous vous invitons, messieurs, à venir visiter Petit-Bourg, la saison vous y engage. Cette marque publique de votre intérêt et de votre bienveillance sera favorable à l'établissement. Sous l'ombrage de quelques vieux arbres, restes verdoyants d'un parc qui dominait la contrée, vous trouverez réunis plus de cent-vingt jeunes garçons, en parfaite santé, joyeux, bien disciplinés, élevés dans l'amour de Dieu, du travail et de la France. »

Ce château superbe, transformé en une maison de Charité est une grande leçon de morale : c'est un témoignage éloquent de la transformation sociale qui s'opère au milieu de nous.

« Tels sont, messieurs, nos commencements ; tel est notre état actuel ; tels sont nos vœux et nos espérances pour l'avenir. Ces espérances, il dépend de vous, messieurs, de les réaliser. Continuez à nous aider, à nous secourir, et nos forces et nos moyens s'accroîtront avec votre confiance.

Messieurs, c'est une œuvre religieuse, c'est une œuvre éminemment chrétienne que nous avons fondée ; car toute pensée charitable vient de Dieu. C'est par la charité qu'il pourvoit aux besoins des pauvres : *C'est pour cela*, dit excellemment BOSSUET, *qu'il a établi son Eglise où il ordonne que l'abondance supplée au défaut et donne des assignations aux nécessiteux sur le superflu des opulents.* »

Voilà de nobles et généreuses paroles ; et certes un ministère qui en comprendrait bien la portée et prendrait à tâche d'en poursuivre l'application, un ministère qui seconderait, qui multiplierait qu'il a promis à l'Irlande, lors de ...

Une exclamation de M. Inglis suffit pour expliquer le tour de force que le ministère anglais a entrepris d'exécuter. Voici le résumé de cette importante séance qui continuait au départ du courrier :

SIR J. GRAHAM. La mesure que j'ai à proposer à la chambre est relative à l'amélioration de la condition sociale du peuple irlandais. Cette amélioration consiste surtout à répandre le bienfait de l'éducation parmi les classes moyennes et les classes plus élevées de la société en Irlande. Dans ce pays se présente une grande et frappante anomalie. La religion de la majorité du peuple irlandais a été pendant des siècles traitée par l'État comme religion hostile. (Applaudissements de l'opposition.) De nos jours encore, cette anomalie n'a pas complètement disparu. (Ecoutez.) Si, après des enquêtes multipliées, les modifications apportées au système de l'éducation en Irlande et les réformes que l'on voulait y introduire ont toujours échoué, la cause en a été que l'on s'est attaqué à la conscience en matière de religion ; c'est du moins là mon opinion que j'exprime franchement.

Le ministre développe ensuite son plan d'amélioration, qui consiste à établir en Irlande trois colléges provinciaux : à Cork pour le midi, à Galway pour l'ouest et à Belfast pour le nord de l'Irlande. 30 000 liv. sterl. suffiraient sans doute pour la construction de ces trois colléges. Le gouvernement propose que pour cet objet une allocation de 6 000 liv. sterl. soit votée tous les ans. Il n'y aura dans les principes religieux de ces établissements destinés à propager l'éducation en Irlande, aucune intervention inconvenante. Seulement les professeurs des trois colléges seront nommés par la couronne.

Les scrupules religieux seront respectés soigneusement et l'on se propose d'éviter tout ce qui pourrait porter outrage à la conscience. (Ecoutez.) La mesure actuelle contribuera puissamment, par l'enseignement qui se trouvera encouragé, à améliorer les conditions sociales du peuple irlandais. (Ecoutez.) Le ministre termine en demandant à être autorisé à présenter un bill qui permettrait à la reine de fonder de nouveaux colléges dans l'intérêt des progrès de l'enseignement public en Irlande. (Applaudissements.)

SIR J. INGLIS. Le gouvernement ne s'arrête pas dans la voie des innovations ; il n'y a jamais eu d'exemple d'une proposition de cette nature. Une allocation de fonds ne peut pas être proposée sans qu'elle soit basée sur les principes de l'Eglise nationale. (Ecoutez.) J'avoue qu'il y a vingt ans je n'aurais jamais supposé que des propositions semblables pussent être faites !

SIR ROBERT PEEL. Le but principal de cette mesure est d'améliorer la condition morale et sociale de l'Irlande. Un enseignement académique manque à l'Irlande, c'est une lacune que le gouvernement a cru devoir combler. S'il fallait à ce plan académique adjoindre des conditions théologiques, la nature de la mesure serait changée et sans doute modifiée. Le gouvernement, en présentant cette mesure, ne croit pas faire preuve d'indifférence pour l'Eglise protestante, et je puis, en toute conscience, déclarer à l'honorable M. Inglis que le gouvernement de S. M. est incapable de vouloir encourager des établissements athées.

Rendons en grâces au Cabinet anglais ; il commence à comprendre la nécessité d'absoudre l'intelligence ; mais ne lui parlez pas encore de diminuer le prix du pain ; voici un épisode de l'avant-dernière séance de la Chambre des communes :

M. HUTT fait la proposition suivante : « La Chambre se formera en comité général pour examiner la résolution suivante : Il est opportun de permettre que le grain et la farine, produit de l'Australie, soient importés dans le Royaume-Uni, en payant le même chiffre de droits que celui dont sont

---

ments forains et aux expériences scientifiques. Sur la place, la manière de s'en servir est des plus simples : on ajuste tant bien que mal quelques lentilles, on met une bagatelle d'un côté, l'œil du badaud de l'autre, et il faudrait avoir du malheur pour que la clientèle réclamât son argent à la porte. Dans le laboratoire, c'est autre chose : il y faut une grande connaissance de l'optique, jointe à beaucoup de sagacité et d'expérience. — Vous n'étiez pas homme à vous embarrasser de tant d'affaires, M. le Docteur, et vous le fîtes bien voir le jour où vous présentâtes à l'Académie, sous le nom de microscope, cette jolie boîte d'acajou, dans laquelle l'objet, soigneusement soustrait à la lumière du jour, était placé sous une loupe en tête à tête avec une petite bougie. Voilà une *invention* (vous l'appeliez ainsi) tout-à-fait caractéristique et je donne en mille à tous les savants à en faire une pareille.

Quand on place un petit objet sous un verre grossissant, qu'arrive-t-il ? Les rayons émanés de l'objet viennent, en formant l'image amplifiée, s'étaler sur une large surface ; la clarté de cette image décroît donc en raison de son grossissement ; si les rayons sont faibles et rares au départ, ils engendreront par suite une image trop faible pour être perceptible : donc, il faut avant tout concentrer sur l'objet la plus vive lumière possible. Cela posé, que faites-vous ? vous avez le soleil à votre disposition, et vous allumez un rat-de-cave : c'est d'un microscope qu'il s'agit ; vous inventez... la lanterne sourde !

Cette lanterne à la main, vous vous mettez alors à chercher des élèves. M. le doyen de l'École de médecine, vous ouvre un de ses amphithéâtres, et des affiches, publiées à grand orchestre dans le *Journal des Débats*, font savoir aux étudiants qu'il leur sera loisible, moyennant honnête rétribution, de voir des signes non équivoques de circulation sanguine dans une langue de grenouille fixée par quatre épingles sur un bouchon. — *L'appareil* consistait essentiellement, comme on voit, en une grenouille tirant la langue entre une loupe et une chandelle. C'est autour de cela que vous convoquez les amateurs.

En les attendant, vous vous mettez à expérimenter. Avant vous, on ne savait exposer au microscope que des puces et autres animaux peu ragoûtants ; avec un tact parfait vous choisissez le laitage et vous faites comparaître cette substance innocente sous la clarté impitoyable de votre bougie toujours allumée. Du premier coup-d'œil vous découvrez avec surprise que le lait n'est pas *ce qu'un vain peuple pense* : dans ce breuvage, en apparence si simple et qu'on boit sans réflexion, vous voyez des globules blanchâtres nageant au sein d'un liquide incolore... Qui l'eût dit ? Mais vous séparez la crème d'avec le petit-lait et la lumière se fait. — Quel succès dans le beau monde, M. le Docteur ! Vous rappelez-vous entr'autres ce grand personnage bien connu de la garde nationale ? Dans quelles extases il était ! — Voyez-vous ce globule, général ? — Pardieu ! si je le vois, je m'imagine qu'il remonte. — C'est vrai, en voilà un autre qui redescend. — Fort curieux !... — Encouragé par ces illustres suffrages, vous vous donnez carrière, vous encombrez le bureau de l'Académie de fioles de lait filtré, et dans vos articles hebdomadaires, sous la rubrique de l'Académie vous faites défiler le récit de vos expériences, si bien qu'il n'y a plus de place pour le compte-rendu des autres travaux. Le public s'imagine que l'Académie n'est plus occupée d'autre chose ;

vous remplissez la scène, vous *brûlez les planches* !... — C'est ici que se placent deux de vos *inventions* : le *lactoscope* et le *pot-au-lait*.

Qu'est-ce que le lactoscope ? Un instrument à l'aide duquel on peut décider sur l'heure si le lait est pur ou étendu d'eau. Un charmant *appareil* ! Aussi deux langues fort respectables ont-elles bien voulu, contre l'usage, s'associer pour faire les frais de son baptême. C'est un corps de lorgnette, fermé par vitres parallèles, qu'on éloigne à volonté ; un entonnoir permet d'y verser le lait d'épreuve : on regarde la lumière d'une chandelle à travers ; ou éloigne les vitres jusqu'à ce que la lumière disparaisse ; on juge alors, d'après l'épaisseur de la couche interposée, de l'opacité du liquide, et par suite de la proportion de crème qu'il contient. Cette idée est à la portée de toutes les laitières, et je ne vois pas pourquoi ces dignes femmes répugneraient à l'adopter. En quoi cela generait-il leur petit commerce ? Le consommateur trouve-t-il le lait trop clair, elles n'ont qu'à reculer un peu la chandelle accusatrice, objectant que l'instrument n'est pas gradué pour des gens qui aient si bonne vue, ou que la lumière du jour est trop faible, ou que la chandelle est mouchée de trop près ; d'ailleurs, le lait des différentes vaches et des traites successives contient des proportions de crème très variables : C'est la faute de ma vache, disent-elles. Et puis l'opacité étant prise pour signe exclusif de la qualité, est-il si difficile de compenser la limpidité de l'eau frauduleuse par l'addition d'un autre ingrédient plus opaque ? Enfin, le lait des vaches malades n'en est pas plus clair pour cela, et dans ce cas, qui est le plus important, on vendrait en sécurité le poison que votre lactoscope aurait certifié conforme au lait pur. — Vous voyez, monsieur le Docteur, que j'ai mes raisons pour m'étonner avec vous qu'on n'ait pas adopté votre invention. Quant à cette invention en elle-même, on vous a fait là-dessus bien des chagrins mal à propos. Un constructeur a prétendu que vous lui aviez pris le modèle de l'instrument après en avoir vu un chez lui tout semblable destiné à d'autres usages. Vous avez nié ; il a insisté avec preuves : de là une controverse fâcheuse. Il fallait laisser tomber cela, et c'est ce que je fais pour ne pas assombrir cette lettre, qui n'est, après tout, qu'une sorte d'épithalame, par de moins fraîches couleurs. — J'aime mieux le pot-au-lait.

C'est encore une de vos inventions. Ce n'est pas qu'avant vous on ne connût quelque chose de semblable ; on pourrait même citer des textes formels : *Perrette sur sa tête*... mais c'était un pot tout uni, l'enfance de l'art ; le vôtre est un pot perfectionné, un pot à bascule, voilà le fin, venons-y. Ici il n'y a pas à badiner. Il s'agit d'un *Mémoire* lu en séance publique de l'Académie des sciences, d'un Mémoire sur lequel M. Séguier s'est donné la joie de faire un rapport, d'un Mémoire où les observations s'enchaînent si bien aux expériences, les expériences aux déductions, les déductions à la découverte finale et à *l'appareil*, que pour vous suivre dans cette brillante série logique, je vais numéroter chacun de vos pas.

N° 1. Le lait ... à Paris ... que le produ... n'est pas ... consommation.

N° 2. Pour ... il faut faire ... l'approvisionnement parisien ... .

N° 3. Pour apporter le lait de la province il faut avoir un moyen de le conserver pendant plusieurs jours.

N° 4. Pour conserver le lait il faut le tenir frais. — Nous touchons à la découverte.

N° 5. Pour tenir le lait frais il faut l'entourer constamment de glace. — C'est là le point que M. Séguier s'est attaché à confirmer dans son rapport après l'avoir soigneusement vérifié. On y trouvait, entre autres cette phrase, où respire la bonne humeur du rapporteur : « Cette expérience a *révélé* à vos commissaires, *ce qui leur était bien connu*, la possibilité d'une extrême transparence du lait, etc. » (*Comptes-rendus officiels*, t. XVII, p. 587.)

N° 6. Les habitants des provinces qui voudront vendre leur lait à Paris le placeront dans un pot (nous y voilà) en fer-blanc, à doubles parois. Dans l'enveloppe annulaire ils verseront le lait, dans le vase central ils mettront de la glace qu'on entretiendra durant le voyage en retournant le pot d'heure en heure pour que la crème ne se sépare pas. — Au reste, voici la description moins claire, mais plus prétentieuse qu'on trouve dans le rapport : « *Le réservoir à conserver le lait* (c'est le pot) consiste » en un cylindre de métal, *pourvu*, au milieu de sa hauteur, de » tourillons et traversé concentriquement par un tube métallique. — Le » lait étant *déposé* dans cet *appareil*, une certaine quantité de glace est » placée dans le tube central ; par un mouvement de culbutement du vase » sur ses tourillons portés par une espèce d'affût ou bâtis en charpente » (j'avais négligé cette charpente), toutes les parties du lait sont bien mê» lées ; *l'abaissement de la température est maintenu* par le renou» vellement de la glace, *en temps opportun*, tout comme la tendance à » la séparation des parties constituantes du lait est combattue par le cul» butement de l'appareil à des temps déterminés ! » — J'aime à citer ce rapport, on a voulu y mettre votre style.

Quant à mon analyse, c'est bien sec, mais fidèle et complet, n'est-il pas vrai ? — Je dois cependant ajouter un mot pour ceux qui prennent tout au sérieux et qui, appréciant votre découverte au point de vue économique, vous supposeraient l'idée d'amener à Paris du lait coûtant 6 francs la pinte. Vous aviez prévenu l'objection par ces simples paroles : « On » n'examine pas le côté économique de la question. En pareille matière » quand le problème est résolu en théorie, il ne peut manquer de l'être » bientôt dans la pratique ! » — Voilà qui va bien, diront les *gens qui ont le goût difficile*, mais alors où est la découverte ? Est-ce la conservation du lait en le tenant frais ? ou l'emploi de la glace, ou la construction du double pot ? — Vous savez ce qu'on répond à ces gens-là :

Les délicats sont malheureux ;
Rien ne saurait les satisfaire.

Après avoir examiné successivement le lait au point de vue de la ph... de l'hygiène et de la physique ... amusante, ... restait ... pouvoir sous le rapport le plus délicat. C'est alors que vous vous rabattîtes sur les nourrices. Le microscope pour le coup, n'était plus de mise, mais la méthode à suivre était si simple ! voyez plutôt avec quelle ... lité le *Médecin malgré lui*, lui-même, surmonte ses répugnances ... qu'il ... vu Jacqueline : « Ah ! nourrice, ma médecine est la très humble servante de votre nourricerie ; tous mes remèdes, toute ma science, to...

taire pour le chemin de fer d'Orléans à Vierzon.

— Dans une contestation entre la *Réforme* et son correcteur, le tribunal civil de la Seine a décidé que le cautionnement du gérant d'un journal, qui ne peut être retiré que trois mois après la cessation de la publication du journal, ne saurait être saisi par les créanciers ordinaires, mais seulement par les créanciers qui auraient obtenu des condamnations pour délit de presse.

— Le *Great-Western* est arrivé jeudi soir à Liverpool ; il apporte les nouvelles de New-York jusqu'à la date du 24. Elles sont peu importantes.

— Un incendie terrible a consumé presque toute la ville de Pittsbourg (Etats-Unis). Vingt rues sont détruites ; douze cents maisons, parmi lesquelles on compte les principaux édifices de la ville sont devenues la proie des flammes. On évalue le dommage à 10 millions.

Il existe au Canada une ville nommée London (Londres) ; cette ville vient d'être, comme celle de Pittsbourg, en partie détruite par un incendie qui ruine et laisse sans asile plus de 200 familles.

— Cinq jeunes Persans, désignés par le shah pour venir faire leur éducation en France, ont passé à Toulouse le 8, se rendant à Paris. Ils sont sous la conduite d'un officier d'artillerie qui fait partie du corps d'officiers envoyés à Ispahan pour enseigner la tactique européenne aux troupes persanes.

— Vendredi dernier, le roi de Hollande, ainsi que tous les princes et princesses de la famille royale, accompagnés d'une société d'élite de plus de trois cents personnes invitées à cet effet, ont fait une promenade à la foire de La Haye, et se sont gaiement confondus dans la foule. — Le roi a fait lui-même de riches emplètes ; il en a fait le soir au château une loterie au bénéfice de toutes les personnes que S. M. avait invitées.

— Contrafatto, qui avait été condamné aux travaux forcés à perpétuité, avait vu sa peine commuée en celle de la réclusion, et depuis quelques années il était détenu dans la maison centrale de Rennes. Un journal de cette ville annonce qu'il vient de recevoir sa grâce.

— Un incendie qui vient de dévorer deux corps de bâtiment, situés au hameau de Chaumes, commune de Cormery, dans le département d'Indre-et-Loire, a donné lieu, de la part d'un vigneron de cette commune, à un acte d'intrépidité et de dévouement qui commande l'admiration.

« Deux vieillards, le sieur Bossée et sa femme, propriétaires de l'un des bâtiments incendiés, n'avaient pu se sauver à l'approche du sinistre ; leur mort était prochaine, quand le sieur Blateau, n'écoutant que son cœur, ne craint pas, à deux reprises différentes, de se frayer un chemin au milieu des flammes pour aller délivrer la femme Bossée d'abord, puis son mari ; il a le bonheur de réussir dans sa courageuse entreprise, mais son dévouement lui coûte cher, car sa jambe droite brûlée et sa jambe gauche meurtrie le forcent de garder le lit, et pendant longtemps, il ne pourra se livrer au travail. — Espérons qu'un riche généreux, touché d'un malheur si honorable, viendra au secours de ce digne citoyen.

— Les compositeurs en imprimerie de Valenciennes et d'Anzin viennent de célébrer la fête de leur patron dans un banquet, où la plus franc[...] mier, comme J. Botzern, se tint constamment auprès de lui, prêt à le remplacer : Botzern perdit le doigt du milieu de la main droite ; Zimmerli a eu une légère blessure au cou. »

— L'affaire du duel de MM. d'Hooghvorst et Goblet fils, a été jugée, il y a deux jours, par la cour d'appel de Bruxelles. M. Seutin, chirurgien de l'hôpital militaire, a renouvelé le refus exprimé en première instance de déposer sur les faits qu'il aurait pu connaître comme médecin. Le ministère public a protesté contre ce refus et demandé que M. Seutin fût tenu de déposer, sous les peines prévues par la loi. La noble opiniâtreté du praticien lui a conquis toutes les sympathies publiques.

— Lorsqu'un homme tombe à la mer, il arrive, les vagues étant fort agitées, que le canot envoyé pour le sauver ne sait comment se diriger, attendu que ceux qui le montent n'aperçoivent pas l'homme qu'ils cherchent. La marine royale d'Angleterre a adopté, à cet effet, trois signaux qui se feront à bord du navire, d'où il est long-temps possible de voir l'homme au dessus de l'eau et par conséquent de donner une bonne direction à l'embarcation. La marine marchande est invitée à employer le même moyen : Un pavillon blanc voudra dire de gouverner droit, bleu d'aller à babord, rouge, à tribord.

— Les lecteurs étrangers aux sciences naturelles, et c'est l'immense majorité, risquent d'ajouter foi à de bien étranges assertions, s'ils s'en rapportent à la revue scientifique de certain journal.

Sous prétexte que la plupart des questions sérieuses sont trop difficiles pour être traitées dans leurs colonnes, quelques journaux se bornent à raconter, dans leurs prétendues revues des sciences, les questions amusantes. Aussi quels beaux *canards* se rencontrent dans les eaux du feuilleton de ces journaux.

Un des *canards* les plus ébouriffants que nous ayons jamais lu, se trouve dans la revue scientifique du *Siècle* du 12 avril dernier, sous le titre MOEURS DE POISSONS.

Jamais on n'a lu de détails plus intéressants et plus piquants que ceux donnés par cet estimable journal, sur un poisson d'eau douce, monogame comme certains oiseaux, construisant un nid pour sa progéniture à laquelle il donne à boire et à manger, et qu'il défend, de concert avec sa femelle, avec la plus tendre sollicitude.

Nous avons vraiment pitié des lecteurs innocents que seraient capables de prendre au sérieux la *science* du *Siècle*; c'est un devoir pour nous de leur signaler les pièges tendus à leur naïveté.

Le poisson dont il s'agit est très connu des gamins de Paris qui le pêchent fréquemment à la ligne avec des *asticots* sous le pont des Arts, sous le nom de *savetier* ; il doit ce nom à ses piquants en forme d'alène ; on peut en voir plusieurs, parvenus à un âge très avancé, dans d'anciens bocaux à cornichons, au domicile de plusieurs portières, amateurs de toutes sortes d'animaux.

Le savetier n'est ni monogame, ni polygame ; il ne se marie pas, étant dépourvu, comme tous les poissons, sauf les cétacés qui ne sont pas des poissons, des organes indispensables au mariage.

Le nid, si sa femelle s'avisait d'en construire un, serait inutile à ses œufs dont l'éclosion ne serait point hâtée par l'incubation. Les poissons [...]

[...] faire des scrutins pour composer péniblement un bureau de onze membres, qui pourraient être nommés en un quart-d'heure si la commission d'organisation voulait s'en charger ; on semblait parfaitement convaincu qu'une élection directe offrait de grandes difficultés entre quatre cents personnes qui ne se connaissent pas, et ne présentait aucun avantage réel sur l'élection indirecte opérée par une commission, qui, du reste, a été élue directement par le congrès de l'année dernière. Si la majorité de l'assemblée partageait demain cette opinion, le bureau provisoire serait bien forcé de faire taire ses scrupules exaspérés, et de mettre immédiatement à l'ordre du jour les discussions sérieuses.

Quoique l'institution du congrès central soit encore bien jeune et bien incomplète, nous la croyons destinée à devenir forte et grandement utile; elle prendra sur l'opinion publique d'autant plus d'influence, qu'elle se tiendra plus soigneusement en garde contre les petites combinaisons de l'amour-propre personnel : c'est par des services et non par des intrigues que les noms encore inconnus doivent conquérir la position qu'ils croient avoir le droit d'occuper. L'agriculture peut donner place à toutes les ambitions qui pourront justifier de leurs titres; Dieu merci ! la carrière est assez large ; tout le monde peut arriver, à condition, cependant, que l'intérêt général sera toujours subordonné à l'intérêt particulier.

La commission a décidé, aujourd'hui, que le péristyle du Luxembourg serait ouvert, pendant la durée du congrès, aux industriels qui désireront exposer des instruments nouveaux dignes d'intéresser l'agriculture : c'est une excellente idée ; nous regrettons qu'on ne l'ait pas fait connaître plus tôt, car les fabricants de la province ne pourront pas profiter de cette heureuse innovation ; ceux de Paris exposeront certainement plusieurs machines remarquables.

Nous savons que M. Roré produira les charrues à défoncer qu'il a récemment importées d'Ecosse. M. Parisot voudra, sans doute, faire voir aux délégués ses tubes trayeurs dont le succès est si grand en Allemagne : des expériences ont déjà été commencées aujourd'hui sur un procédé salubre de rouissage du chanvre ; les trois grands systèmes d'irrigation le plus usités en Allemagne, seront représentés par des plans en relief, etc., etc. La *Démocratie Pacifique* parlera de cette exposition dans son compte-rendu quotidien des séances du congrès.

Nous empruntons à la *Revue générale d'architecture et des travaux publics*, quelques passages d'un article que nous recommandons vivement à MM. les maires et aux conseils municipaux.

UNE DÉCOUVERTE IMPORTANTE POUR LA SALUBRITÉ PUBLIQUE. — Il existe à Paris, comme dans presque toutes les grandes villes, un nombre considérable de foyers d'infection, produits par la fermentation putride des urines répandues sur le sol, ou versées dans des tinettes mises à la disposition du public.

Les rues de Paris ayant un développement de 720 kilomètres (180 lieues), on peut calculer qu'il existe dans nos rues plus de 30 000 de ces foyers d'infection, en les supposant distribués à 20 mètres (60 pieds) de distance l'un de l'autre, ce qui est au dessous de la vérité.

Il serait donc d'une grande importance, pour la salubrité publique, [...]

[...] ma capacité sont à votre service... » Ainsi faites-vous ; vous palpez, visitez, auscultez la brune et la blonde, la grasse et la maigre, la Lorraine et la Picarde tour-à-tour, et, tout bien consulté, vous promulguez des ordonnances entièrement inédites sur l'art de donner à téter. L'idée était bonne, aussi quel succès ! et de fait pouvait-il en être autrement ? N'était-ce pas introduire dans la politique médicale une nouvelle spécialité qui, intéressant les jeunes mères sous le double rapport de la maternité et de la coquetterie, devait prélever la première part des profits du pédagogue et de ceux du parfumeur ? A partir de ce moment, les nourrices de la cour sont remises entre vos mains. Une mission d'inspecteur (extraordinaire) des nourrices vous est donnée, avec perspective de voir cette fonction provisoire se convertir en une place inscrite au budget. (D'une manière ou d'une autre vous ne pouviez l'échapper). Vous publiez un livre sur la *Nourricerie*, livre charmant que j'analyserais si cela n'avait été déjà fait tout au long et fort convenablement au *Journal des Débats* par une plume plus compétente que la mienne, celle de M. Jules Janin. — C'est à ce moment que, voulant clore une si longue série de travaux par un signe commémoratif, vous faites frapper, en tête du papier à lettres qui reçoit vos ordonnances, un timbre ainsi conçu : Au centre, Romulus et Rémus tétant la louve, avec cette légende : LE LAIT FAIT LA FORCE. — Je conserve précieusement une feuille de ce papier que vos clientes connaissent bien.

Parlerai-je de vos autres travaux : ils sont peut-être moins amusants, mais c'est au fond le même esprit, toujours cet art de convertir les plus simples manipulations en *méthode*, d'humbles ustensiles en *appareils*, et, en *Mémoires*, des prospectus à la douzaine. — Vous priez, par exemple, les *personnes de la société* de cracher l'une après l'autre dans une assiette, vous approchez un papier de tournesol : s'il rougit, c'est acide ; quand il revient au bleu, c'est alcalin : voilà votre Mémoire sur les propriétés chimiques de la salive. — Je lui reproche d'être un peu savant. — S'agit-il de la transpiration, même méthode : en vous habillant vous vous appliquez sur la peau des feuilles de papier de tournesol; le soir vous en examinez la couleur et vous rédigez un *Mémoire* le lendemain matin.

Je ne citerai plus qu'une de vos découvertes ; celle de la gravure daguerrienne. Convertir en planches gravées les images photographiques, telle est la question que vous vous proposiez, question délicate s'il en fut, question insoluble peut-être, puisque M. Daguerre lui-même y a renoncé après beaucoup d'essais, et que M. Fiseau, si habile en cet art, n'est arrivé qu'à des résultats incomplets. Tout cela ne pouvait vous embarrasser; en effet que vouliez-vous : dire un Mémoire à l'Académie, jeter dans les journaux l'annonce d'une nouvelle invention de votre cru, occuper le public... vous y avez parfaitement réussi. — Voici votre méthode, vos instruments et la manière de s'en servir : « Posez la planche daguerrienne par ses quatre angles sur les bords d'une cuvette ; versez dessus l'acide des graveurs, lavez à grande eau. » Voilà tout : c'est court, mais quelle invention ! Livrer à l'avide morsure des acides ces frêles épidermes métalliques; sur les planches ainsi labourées par l'eau forte, tirer quelques épreuves semblables à celles que font les imprimeurs en taille-douce sur des chiffons de papier, lorsqu'après le tirage ils veulent arracher du creux de la gravure les dernières particules d'encre qui y sont restées... et puis dire dans un Mémoire académique, dans son journal, dans une brochure : « J'ai créé l'art de la gravure daguerrienne, je laisse à d'autres le soin de le perfectionner ! » Vous devez avoir du plaisir à vous rappeler ce temps-là, monsieur l'inspecteur.

Arrivé à ce terme, que pouviez-vous faire encore ? Comme à l'autre Alexandre, la terre vous manquait ; alors, comme Dédale, vous *tentez les airs* et vous créez *la Société aérostatique*. Qu'est-ce que cela ? Une société *en l'air*, qui justifiait ainsi la moitié de son nom, et qui tomba dans l'eau, comme vous savez. Un jour, vous écrivez, suivant l'usage, en tête d'un article : *Académie des sciences* ; et puis, soit que l'illustre Compagnie n'eût rien fait d'important, soit qu'il fût plus utile de parler de vous, vous ajoutez en grosses lettres ce second titre : SOCIÉTÉ AÉROSTATIQUE. Là, dans un prospectus de huit ou dix colonnes, vous annoncez que vous avez fondé une Société pour perfectionner l'art des aérostats et les faire servir aux besoins de la météorologie ; il s'agit d'un grand système d'expériences qui se poursuivront sans relâche ; à ces fins vous convoquez autour de votre entreprise les aéronautes, les physiciens et les actionnaires de bonne volonté. — Je voyais l'autre jour un de ces derniers, jeune homme fort distingué, qui consacre sa fortune à des expériences scientifiques. Il se plaignait de cette affaire ; je vous défendais : Contez-moi votre histoire, lui dis-je. — « Mon histoire, me répondit-il ; elle est bien simple. Attiré par l'annonce des *Débats*, je me rends chez M. Donné, où je m'inscris sur la liste des actionnaires. On nous réunit dans l'usine à gaz de M. Selligues ; M. Peltier avait apporté ses instruments météorologiques, M. Dupuits-Delcour le ballon qui lui avait servi tant de fois et dans lequel il allait s'embarquer de nouveau ; M. Donné, assisté de M. Libri, présidait à l'opération. On amène le gaz ; le ballon était déjà à moitié plein et ne faisait pas mine de s'enlever, lorsque M. Peltier s'avise d'une idée, c'est que le gaz de M. Selligues a peut-être une trop grande pesanteur spécifique ; il fait un essai et vérifie son hypothèse. Ainsi, le gaz, qu'on n'avait pas pesé, devra être modifié ; le ballon qu'on n'avait pas jaugé, devra être agrandi ; c'est partie remise. — On nous convoque une seconde fois ; comme on avait changé les conditions de l'expérience sans faire ni calcul, ni prendre une mesure, le ballon se trouve encore trop petit et le gaz trop lourd. Néanmoins, le courageux M. Delcour veut tenter l'ascension; on gonfle le ballon à l'excès, condition très dangereuse ; M. Delcour est forcé de laisser à terre ses instruments de physique et s'embarque. A peine a-t-il atteint une hauteur de sept cents mètres, que le gaz trop comprimé force la soupape et asphyxie l'aéronaute ; le ballon, abandonné à lui-même, descend toujours et, par un miracle, dépose dans un champ M. Delcour évanoui. Des paysans recueillent l'homme et déchirent le ballon. — Je n'ai plus entendu parler de rien, si ce n'est de la carte à payer ; j'en ai été pour 450 francs. Voilà mon histoire.

Peste ! M. le Docteur, comme vous menez la société que vous fondez ! Avant toute autre remarque, permettez-moi d'en faire une tout-à-fait sérieuse : il ne s'agit point ici du côté financier de l'affaire ; [...] votre probité, Dieu merci ! Le désir si naturel de parvenir n'a rien de commun avec cet autre désir ignoble de mettre de l'argent dans sa poche, et si vous êtes un peu trop possédé du premier, vous êtes par [...] au second. — Cela posé, laissez-moi admirer un peu ici les ressources de votre esprit. En votre qualité de fondateur, tout l'honneur de l'affaire vous revenait, vous en avez très habilement laissé la peine aux autres. Ainsi, c'est vous qui, par l'organe de M. Peltier, fournissez les connaissances physiques et les instruments ; quand vient l'expérience dangereuse, vous montez en ballon dans la personne de M. Delcour ; vous êtes asphyxié, vous tombez de sept cent mètres de haut, que dis-je, vous accourez en voiture sur le lieu du sinistre pour vous sauver la vie à vous-même.... toujours dans la personne de M. Delcour. Quant aux actionnaires, leur rôle était de *payer votre gloire*, comme on disait aux *Débats* de votre temps ; cela ne peut se payer trop cher... Nous voici arrivé, M. le Docteur, à ce point de votre carrière où vous passez inspecteur. c'est là, vous en conviendrez, le plus beau de vos tours de force : à une époque où, dans l'armée, la magistrature, les travaux publics, les administrations, la médecine, on n'arrive qu'à son tour, à force de temps et de travail, à travers les concours, après mille épreuves, vous, M. le Docteur, vous atteignez d'emblée, au moment le plus vert de votre jeunesse, par la seule puissance de vos titres scientifiques (voir plus haut) une place rapportant bon an mal an 12 000 fr. Vous passez inspecteur général au choix ; après avoir en vain essayé de vous faire admettre agrégé par concours, vous êtes chargé d'inspecter les chaires où sont assis et les professeurs qui vous exclurent des concours et les concurrents qui vous y passèrent sur le corps, tous aujourd'hui vos subordonnés; et, cette fonction, placée au sommet de la hiérarchie médicale, on l'a créée tout exprès pour vous..... Je m'arrête, mais avant de clore cette lettre, permettez que je vous donne un conseil : parvenu si haut, jetez quelquefois les yeux sur ce passé que nous venons de parcourir ensemble. Ne soyez pas ingrat envers les travaux de votre jeunesse ; rassemblez pieusement les *appareils* que vous avez semés sur votre route. Ce sera un musée curieux, d'autant plus utile que sans ces échantillons on n'en saurait trouver d'autres modèles dans la circulation.

Et si un jour l'envie montait jusqu'à vous pour vous faire descendre du faîte ; alors ouvrant l'armoire vitrée où seront déposés côte à côte,

L'appareil pour les cors,
Le microscope-lanterne-sourde,
Le lactoscope,
Le pot-au-lait à bascule,
Les gravures daguerriennes,
Le grand-livre de la Société aérostatique,

vous pourrez faire comme ce berger parvenu, que la fable nous montre reprenant les instruments de sa première fortune :

Doux trésors, se dit-il, chers gages qui jamais
N'attirâtes sur vous l'envie ni le mensonge,
Je vous reprends. . . . .
J'avais prévu ma chute en montant sur le faîte;
Je m'y suis trop complu : mais qui n'a dans la tête
Un petit grain d'ambition ?

Sur ce mot je finis, M. le docteur, et vous prie d'agréer, etc.

***

Voir à la 4e page pour la Revue musicale.

[illegible] s'assurer de nouveaux revenus. On sait que les sels ammoniacaux tirés de ce liquide pur sont de beaucoup plus riches en azote que les sels ammoniacaux ordinaires que livre le commerce, et qui sont extraits de plusieurs substances ou des eaux vannes de Montfaucon. Ces derniers sels se vendent au prix de 60 centimes le kilogramme. Employés pour fumer des terres, 2 kilogrammes sont nécessaires pour saturer à 1 degré 100 litres d'eau (aréomètre de Beaumé). Cette quantité peut fertiliser 50 mètres carrés de terrain. Or, à prix égal, et sans compter la plus grande action fertilisante des sels ammoniacaux tirés directement des urines, on trouve que les 300 000 litres que l'on pourrait réunir produiraient 5 000 kilogrammes de sel ammoniacal par jour, ou une valeur de plus de 600 000 fr. par an. Et comme nous proposons à la Ville l'exploitation de ce nouveau produit, il est hors de doute que les frais d'établissement de cette industrie, fussent-ils même très considérables, seraient couverts au bout de quelques années.

.... Ainsi, une ordonnance de police municipale suffirait pour qu'il fût placé dans les établissements publics, près des monuments, dans les *vespasiennes*, dans les prisons, dans les écoles, les salles d'asile, etc., des tinettes renfermant du goudron de houille. Les marchands de vin, les traiteurs, etc., devraient également être tenus d'en avoir. Enfin la ville ferait les frais d'établissements des appareils à goudron, et par cette réforme elle serait conduite à mieux distribuer et à mieux protéger les constructions utiles dont nous parlons. La moralité aussi bien que la santé publique n'auraient qu'à y gagner.

... La découverte du procédé désinfectant dont nous venons de faire entrevoir l'importance sous le triple rapport de la salubrité publique, des arts manufacturiers et de l'agriculture, est due à M. le docteur Henry Bayard, connu par ses travaux sur l'hygiène publique, et surtout par ses publications sur la *topographie médicale* de plusieurs quartiers de Paris.

PERREYMOND.

REVUE MUSICALE.

Nous sommes fâchés d'avoir à dire que la représentation au bénéfice de Mme Dorus a été très fatigante et généralement ennuyeuse, comme toutes les représentations extraordinaires et à longues affiches. Plus un programme est allongé et varié, plus la soirée est fertile en mécomptes. D'abord, la séance dépasse en durée la limite extrême dans laquelle peut être enfermé un plaisir, surtout un plaisir sédentaire. En second lieu, plus il y a d'actes, plus aussi il y a d'entr'actes, et les représentations extraordinaires ont le privilège d'abuser singulièrement des entr'actes. Dans la soirée de mardi dernier qui n'a pas duré moins de 6 heures et demie, la somme réunie des 5 entr'actes a été de 2 heures et demie au moins, et le dernier entr'acte, qui a commencé à minuit trois quarts, s'est prolongé jusqu'à une heure et demie. C'était, on l'avouera, payer un peu cher le plaisir de voir Arnal en costume de *Passé minuit*, danser le galop avec la charmante Carlotta. Au surplus, il paraît que l'annonce de ce galop drôlatique, dans lequel figuraient tous les comiques désopilants de Paris, Arnal, Tousez, Bouffé, Hyacynthe, Klein, Bardou, Levassor, Lemenil, etc., etc., exerçait une grande attraction sur le public, car, malgré l'heure extrême, la salle ne s'est pas dégarnie sensiblement.

Les différentes parties dont se composait le programme offraient toutes quelque chose de très intéressant, mais elles avaient toutes aussi un vilain revers de médaille.

Il était sans doute charmant de voir et d'entendre Mme Dorus dans les [illegible] du moins purement écrit pour soprano et ténor, mais qui, chanté par deux *soprani*, est devenu exécrable à cause de la transposition de la partie basse à l'octave aigu?

Enfin, la brillante illumination du bal masqué de *Gustave* a paru, et la gaieté du public a pu se ranimer par l'éblouissante charge de l'épisode final, le galop fabuleux dont nous avons déjà parlé.

Nous ne voulons pas rester sur la critique, et nous avons résumé pour la fin les hommages et les regrets que mérite Mme Dorus, dont par une inexcusable, mais trop explicable caprice, l'administration du Grand-Opéra se prive alors qu'elle est encore à l'apogée de son talent, et que de nombreuses années paraissent encore réservées à sa brillante carrière. On remplacera difficilement cette voix d'un timbre si doux et si éclatante néanmoins qu'elle luttait, sans effort, contre les masses réunies des chœurs et de l'orchestre, se détachant toujours sur l'harmonieux ensemble, comme une ligne d'or sur un fond d'azur. Ce n'est pas dans le personnel actuel de l'Opéra que l'on pourra trouver à remplacer cette cantatrice consommée.

En attendant, on se demande avec inquiétude quelles sont les ressources de l'Académie royale de Musique pour la campagne d'été. On a parlé du retour des petites danseuses viennoises; ce serait une bonne fortune pour l'administration. Quant aux éléments d'attrait musical, il n'est question de rien que nous sachions.

On annonce pour la fin du mois, à l'Opéra-Comique, un nouvel ouvrage en un acte de M. E. Boulanger, l'auteur du *Diable à l'Ecole*, sous le titre de *Une Voix*.

ALL. B.

LA PHALANGE

REVUE DE LA SCIENCE SOCIALE,

PUBLIANT LES

MANUSCRITS DE CH. FOURIER

ET DES ÉTUDES SUR LES QUESTIONS RELIGIEUSES, ÉCONOMIQUES ET ARTISTIQUES AU POINT DE VUE DE LA SCIENCE SOCIALE.

Nous engageons ceux de nos amis, dont l'intention est de prendre un abonnement à la *Phalange* à le faire promptement. Prévoyant bien que nombre d'entre eux seraient en retard, nous avons, à leur intention, tiré le premier numéro à plusieurs centaines d'exemplaires au delà du chiffre des souscriptions déclarées. Mais il nous arrive tous les jours des demandes nouvelles, et nous prévenons les personnes qui se proposent de souscrire que le premier numéro s'épuise rapidement.

Le premier numéro se compose des articles suivants, dont nous donnons les *sommaires* :

INTRODUCTION. SYSTÈME DES DÉVELOPPEMENTS DE L'ECOLE SOCIÉTAIRE. — I. But général de l'Ecole sociétaire. — Identité du but de l'Ecole avec le but du Christianisme et celui de la Philosophie. — II. But spécial, etc. — Conditions de Réalisation. — Nature de la Réalisation et politique de l'Ecole sur les questions de transition. — Epoque de la Réalisation. — III. Développements progressifs de l'Ecole. — Propagation orale. — Propagation écrite. — Série des campagnes de l'Ecole (1).

[illegible] réforme en Allemagne. — Ulric de Hutten et Frantz de Sikengen.

BIBLIOGRAPHIE. — L'Inde sous la domination anglaise par le baron Barchou de Penhoen. — L'univers expliqué par la révélation par L. A. Chaubard. — Les Crèches par J.-B. Marbeau.

DOCUMENTS PHALANSTÉRIENS. Adresses des phalanstériens des Etats-Unis aux phalanstériens d'Europe sur les questions les plus importantes du développement de l'Ecole universelle. — Réponse du Conseil général de l'Ecole.

Nous reviendrons sur ce premier numéro d'une publication qui ouvre une ère nouvelle à l'Ecole sociétaire. Nous nous bornons aujourd'hui à ces principaux sommaires (1).

(1) A la page XXXV de cet article, on a imprimé par erreur, dans le titre du tableau, BINORGANIQUE au lieu de BIORGANIQUE. — Corrigeons en même temps une autre faute à la page 116, — 4e alinéa, 5e ligne : on a imprimé *entre* le Pape et l'Empereur, au lieu de *contre* le Pape et l'Empereur.

(1) On s'abonne aux bureaux de la *Phalange*, rue de Seine, 10, à Paris, et chez les principaux libraires et directeurs des postes, et aux bureaux des grandes Messageries.

PRIX.	An.	6 m.	3 m.
Pour les abonnés à la *Démocratie pacifique*.	18 f.	9 f.	5 f. 50 c.
Pour les non abonnés	24	12	6
En sus pour les pays étrangers à surtaxe. .	4	2	1

Bourse. --- Revue de la semaine.

Une fois la liquidation terminée, toutes les valeurs ont repris une tendance à la hausse. Le 3 0/0, resté stationnaire, a franchi enfin le cours de 86 fr., et ferme à 86 fr. 15 c., ce qui présente une hausse de 30 c. sur le cours du samedi précédent.

Le 5 0/0 a atteint le cours de 121 fr. 60 c. pour retomber à 121 fr. 10 c., ce qui présente encore une amélioration de 50 c. sur les cours de la semaine précédente.

Peu de variations dans les valeurs étrangères, si ce n'est sur la rente portugaise, qui a monté de 1 3/4 0/0.

Les chemins de fer ont monté de 48 fr. 75 c. sur le Versailles rive droite, de 45 fr. 25 c. sur le Saint-Germain, de 30 fr. sur l'Avignon, de 20 fr. sur Versailles rive gauche, de 18 fr. 75 c. sur le Rouen, de 15 fr. sur l'Orléans, de 10 fr. sur le Hâvre et de 2 fr. 50 c. sur l'Avignon. Le Strasbourg seul reste en arrière.

Aujourd'hui, dimanche, les fonds anglais arrivent à 99. Cette hausse est motivée par les nouvelles très pacifiques reçues des Etats-Unis.

Le 3 0/0 est demandé à 86 fr. 20 c.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 12 mai.

7 h. 1/2 OPERA. — Serment. Péri.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Les Femmes. Barbier.
7 h. 1/2 OPERA-COMIQUE. — Déserteur. Zampa.
6 h. 1/2 ODÉON. — Relâche.
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Le Petit Poucet, par le général Tom Pouce.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Tom Pouff. Fille de l'Avare. 2 Pierrots. Chanson.
7 h. 1/4 GYMNASE. — L'Image. Jeanne et Jeanneton. Mme de Cérigny.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — L'Escadron. Etourneau. Omelette. Mme Camus.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 10.

Dans un délai de quelques mois, ces pièces cesseront d'avoir cours.

Il y a long-temps qu'un vœu général réclamait cette réforme : elle retire de la circulation des pièces fatiguées, dont l'empreinte avait à peu près disparu, et qui, d'ailleurs, étaient les plus faciles de toutes à contrefaire. Pour les remplacer, une grande quantité de pièces de cinquante et de vingt-cinq centimes seront émises.

L'Etat prend à sa charge les frais de démonétisation, décision beaucoup plus équitable que l'usage de l'ancienne législation qui faisait, en pareil cas, retomber la perte sur les détenteurs des pièces démonétisées. Mais, on le comprend, la mesure votée aujourd'hui est trop spéciale, trop partielle ; tout notre système monétaire a besoin de se régénérer ; la monnaie de cuivre surtout, surannée dans sa forme, incommode dans ses divisions, altérée dans son poids, devient chaque jour plus impropre au service. Nous espérons que M. le ministre des finances activera les expériences qui se font à la Monnaie sur de nouvelles presses et qu'il rendra compte du vœu formulé par M. de Laplesse. Cet honorable député a demandé qu'on fabriquât des pièces de un et de deux centimes ; les pièces de un et deux liards n'étant pas susceptibles de division décimale, les classes pauvres sont obligées de supporter, dans les achats de détail, des pertes d'un demi-centime ou d'un centime entier. Rien n'est minime pour le prolétaire, et la mauvaise organisation de la monnaie ne doit pas dîmer encore le salaire insuffisant auquel il est réduit par la mauvaise organisation de l'industrie.

Le rapport de M. Havin sur les juges de paix sera prochainement distribué à la Chambre. La commission est d'avis avec le gouvernement d'accorder un traitement fixe aux juges de paix, et d'adopter les dispositions principales du projet de loi. Elle propose qu'ils jouissent non seulement dans les villes et dans les communes qui ont 6 000 âmes de population, mais même dans celles qui n'ont que 3 000 âmes, d'un traitement annuel de 1 500 fr. ; elle supprime en outre l'indemnité de 500. fr. et de 1 000 fr. accordée aux juges de paix dans les cantons énumérés dans les états A et B, joints au projet de loi.

Congrès central de l'Agriculture

AU LUXEMBOURG.

Le Congrès central des délégués de l'agriculture française a ouvert aujourd'hui sa seconde session, sous la présidence de M. le duc Decazes. Ainsi que la réunion préparatoire de la veille l'avait fait présager, la très grande majorité de l'assemblée, afin de consacrer à l'Havrincourt, spécialement préoccupée de la misère des campagnes, pense que l'un des mille remèdes à apporter à cette misère, si réelle pour beaucoup de contrées, consiste dans les protections douanières accordées aux plantes oléifères.

M. Moll, professeur d'agriculture, a soutenu des idées diamétralement opposées. Dans son opinion, c'est surtout à la pauvreté du sol que l'agriculture française doit son état d'infériorité relativement à d'autres pays réputés célèbres pour leur économie rurale. Pour nous relever, il nous faudrait d'abord et surtout produire nous-mêmes les bestiaux et les matières animales qui, pour notre malheur, figurent encore en proportions considérables dans nos tableaux d'importation. Or, pour accroître la production du bétail, ce sont les fourrages et non les plantes commerciales qu'il convient de multiplier. Le droit sur le sésame, par exemple, est, d'après M. Moll, une prime donnée à l'appauvrissement du sol français; aussi l'honorable professeur repousse-t-il, comme nuisible à l'intérêt agricole, la proposition de M. d'Havrincourt.

M. de Laboire s'est ensuite prononcé fortement contre les principes de l'école fourragère. Il a combattu les théories qui font classer les plantes oléagineuses, le colza entr'autres, dans les récoltes épuisantes. D'après les faits qu'il a pu observer en Normandie ; il est porté à croire que les crucifères oléagineuses ont contribué à la suppression des jachères ; qu'elles améliorent le sol par leur propre végétation, par les débris de leurs feuilles, et par leurs cultures de préparation et d'entretien ; qu'enfin, elles donnent de l'argent au producteur et lui permettent en conséquence l'achat d'engrais. La culture du colza, a dit l'honorable membre, n'est pas une culture pauvre, mais elle est la culture du pauvre, celle qui lui procure du travail et le récompense le plus largement de ce travail.

M. Darblay est venu appuyer ces paroles en reproduisant en partie les principes que dernièrement il a développés devant la Chambre des députés. Il a cité l'abus des cultures fourragères, dans la Beauce notamment. Il croit de même que si les plantes commerciales étaient trop protégées, des abus analogues ne tarderaient pas à se produire. Aussi désire-t-il que, par un sage système d'encouragement, l'agriculture nationale puisse varier, alterner ses récoltes, et ce désir, il le formule surtout dans l'intérêt de la culture du blé. Le jour où, par suite d'une négligence inexcusable, nous serions arrivés au point de voir nos assolements réduits à un petit nombre de plantes, ce jour-là la culture des grains et autres plantes panaires devra chanter son *De profundis*.

Pour notre compte, nous regrettons vivement, comme M. Wolowski, que dans le programme des encouragements agricoles, la question des douanes ait presque les honneurs d'une question de premier ordre. Sans doute, il y a quelque chose à faire dans la révision de nos anciens tarifs, principalement combinés dans l'intérêt manufacturier, mais il nous semble que les encouragements directs à la production sont beaucoup plus efficaces que toutes les lois restrictives qui régissent le commerce extérieur. — Nous espérons que bientôt les discussions du congrès central nous ramè-

L'*Afrique* et l'*Algérie* publient de nombreux détails sur l'escarmouche du shériff Mohammed-ben-Abdallah, près d'Orléansville ; ils n'ajoutent rien de saillant aux détails de cette affaire qui nous coûte malheureusement plusieurs braves soldats :

« Quant au résultat, lit-on dans une correspondance d'Alger, 25 avril, citée par l'*Afrique*, le schériff est en fuite; on le croit maintenant à Sidi-Aïssa-ben-Daoud ; mais il est fort douteux qu'il y reste ; on présume qu'il se retirera chez les Cheurfah. Dans tous les cas on ne lui laissera pas de relâche. M. de Saint-Arnaud a donné ordre au colonel Claparède de sortir de Ténès avec cinq cents hommes et cinquante chevaux, et de venir le rejoindre sur l'Oued-Aou Kelelal ; d'un autre côté, les eaux du Chéliff ayant baissé, on attendait le 18 le général de Bourjolly.

« L'effectif de la colonne d'Orléansville doit être maintenant de quatorze cents baïonnettes, deux cents chevaux réguliers, et quatre-vingts cavaliers du goum.

— Voici des nouvelles intéressantes empruntées aux journaux algériens et aux correspondances d'Afrique :

— Une dépêche télégraphique du 1 mai annonce l'arrivée du gouverneur général à Miliana, et apprend que la tranquillité de cette contrée n'a pas été troublée par l'insurrection du Dahra.

— On est sans nouvelles positives d'Abd-el-Kader ; il paraît cependant certain qu'il se trouve dans le Maroc, où il continue à prêcher la guerre sainte et à se créer une armée que l'on dit considérable ; aussi n'est-il pas douteux que la province d'Oran se trouve à la veille d'être le théâtre de graves événements.

— On assure que M. Horace Vernet, rentré précipitamment en France, a laissé à Alger tous ses bagages, annonçant qu'il reviendrait en automne; on ajoute qu'il est chargé par M. le gouverneur général de faire valoir *auprès du roi* tous les motifs qui, dans l'opinion de M. le duc d'Isly, rendent l'expédition de la Kabylie nécessaire.

— Le dimanche 27 avril, à six heures moins huit minutes du soir, on a ressenti à Alger une secousse de tremblement de terre assez marquée. Le mouvement a eu lieu de bas en haut. Quelques personnes assurent avoir observé deux autres secousses plus faibles dans le courant de la même journée, et avant celle dont nous venons de parler. Les sauterelles qui ont paru par nuages ou plutôt par bancs énormes, sur plusieurs points de l'Algérie, viennent de se montrer dans les environs d'Alger. A Khaddrah, à l'ouest du Fondouck, elles ont tout dévoré, herbes et feuilles. On en a aperçu quelques vols égarés auprès de la Maison-Carrée. Ces insectes sont jaunes, de la longueur du doigt, et se soutiennent et se dirigent dans l'air aussi facilement que les oiseaux. Un voyageur, qui arrive de la province de Constantine, en a observé en grand nombre, entre Bone et Philippeville, dans un endroit nommé Celf-Fel. A Constantine, leur passage a duré vingt-quatre heures. Le capitaine Gayotier, commandant le brick-goëlette français la *Marie-Louise*, déclare avoir vu, à une grande distance de Philippeville, un immense banc de sauterelles de plusieurs lieues de longueur qui se dirigeaient au nord.

— Mille kilogrammes de viande de porc salé, appartenant au sieur Brasseur et reconnus corrompus, ont été jetés à la mer à Oran, sur le rapport de la commission de salubrité. Cent six pièces de vin ont été jetées à la mer, à Oran, sur le rapport de la commission de salubrité. Cent six pièces de vin ont été converties en vinaigre, et une bordelaise, reconnue dénaturée, appartenant au sieur Leugny, a été répandue à terre. Puissent les commissions de salubrité des autres villes de l'Algérie, imiter l'exemple de celle

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Théâtre et Courses.

En 1840, les artistes dramatiques ont formé une association dans un but charitable et fraternel. Aujourd'hui 2 169 membres composent cette pacifique armée, comme l'appelle heureusement M. Samson, dans le rapport qu'il vient de faire à l'assemblée annuelle. La recette de cette année s'est élevée à plus de 57 mille francs. Ces ressources ont permis de secourir d'honorables infortunes, de réparer bien des malheurs, d'adopter des orphelins, de soutenir pieusement quelques invalides du théâtre.

On est heureux d'apprendre par le discours de M. Samson combien de dévouement affectueux pour cette cause de l'association se rencontre dans le corps des artistes dramatiques. Nous nous faisons un plaisir de signaler les noms qu'honore particulièrement l'effort du zèle et de la bienveillance.

Mmes Nathalie et Scriwaneck se sont faites, avec délicatesse, l'une garde-malade, l'autre mère adoptive. Ces aimables et charmantes actrices ont été aidées dans leur bonne œuvre par MM. Moessard, Génard, Lémenil et Volnys. Des actes de fraternelle libéralité ont été faits par Mmes Stoltz, Déjazet, Doche, Crécy (en Russie), Combette, Nathalie, Duverger, Lecomte, Fargueil, par MM. Levassor, Roger, Achard, Bouffé, James Sylvain (Anglais), Hoffman, Félix, Silvestre, Derval, Duport (à Vienne), Coinsette (d'Angers).

M. Samson cite parmi les directeurs et délégués qui ont rendu des services à l'association M. Meyer (de la Gaîté) particulièrement nommé, MM. Billon (Funambules), Crosnier, Jules Laffitte ; Second, Codérat, Pyat et Guénée à Rio-Janeiro ; Thuillier à Nevers, Walter à Moscow, Joanny et Lecerf, Bunn à Londres, Filhol, Montigny (Gymnase), Neveu à Avignon, Duprès à Lorient, Roger à Bordeaux, Montalant à Berlin, les directeurs des théâtres de Reims, Montpellier, Boulogne-sur-Mer, MM. Léon Pillet, M. Coignard, la Comédie-Française ; parmi les auteurs, MM. Clairville et Dennery.

Le roi Louis-Philippe, S. A. R. Mme la duchesse d'Orléans, S. A. R. Mme Adélaïde; M. le duc de Marmier, M. le comte de Montalivet, M. Leroux, M. Musard fils, M. Marguerite, les dames de Bon-Secours ; M. Lan, agréé, MM. les docteurs Ivan, Simon, Vinchon ; M. Martin, pharmacien, ont mérité la reconnaissance de l'association. Mme Caret, rentière, a offert d'élever une orpheline que le comité lui confierait. L'administration des messageries royales se charge gratuitement des envois en province.

M. Edouard Monnais, M. Vivien, député, et M. le baron Dupin, pair de France, composent le comité consultatif de l'association.

M. Samson a dit en terminant, à propos des diverses associations récemment formées dans le monde des arts :

« Nous devons, messieurs et chers camarades, être fiers d'avoir donné le signal de cette pieuse croisade contre le malheur, d'avoir les premiers révélé à tous les artistes la puissance magique de l'association, qui, multipliant les forces en les concentrant, paie de légers sacrifices par de précieux avantages, et dont l'action énergique nous pousse avec une étonnante rapidité vers l'avenir que nous poursuivons. Applaudissons-nous d'avoir notre président (M. le baron Taylor) à la tête de ces deux nouvelles créations philanthropiques, il en sera l'heureux lien ; et ces jeunes sœurs de notre association se souviendront toujours de leur aînée, de celle qui leur fraya la route où toutes trois marchent vers un même but, sous les mêmes lois et sous le même drapeau. »

Nous félicitons MM. les fondateurs de l'Association des Artistes dramatiques du bon exemple qu'ils ont donné et des excellents résultats déjà obtenus. Nous sommes convaincus que l'institution créée par leurs soins rendra de précieux services aux artistes et au théâtre, et prendra de jour en jour plus d'importance.

Puisque nous citons les bonnes œuvres des artistes dramatiques, il faut recommander à l'estime et à l'admiration publiques le nom d'une actrice, Mlle Adèle Chevalier. Mlle Chevalier, cette semaine, s'est bravement jetée dans le canal Saint-Martin pour porter secours à une jeune fille qui se noyait, et elle a eu le bonheur de réussir dans sa périlleuse entreprise.

Un procès, intenté au gérant du *Constitutionnel* par M. Loyau de Lacy, auteur du *Lys d'Evreux*, tragédie, a fait assez de bruit dans le monde du théâtre et de la critique. M. Loyau de Lacy réclamait le droit de répondre, dans les colonnes du *Constitutionnel*, à la critique selon lui malveillante, qui avait été faite de son œuvre. Le *Constitutionnel*, condamné en première instance, a gagné en appel. Les juges n'ont pas cru devoir encourager un système de protestations dont les auteurs pourraient trop souvent abuser contre les jugements de la critique. Les citations inexactes reprochées au feuilletoniste du *Constitutionnel* n'étaient pas, en réalité, de nature à altérer gravement le mérite de l'ouvrage, et certainement elles n'étaient pas le résultat d'un calcul malveillant. Nous pensons donc que la Cour royale a bien jugé. Cependant, nous profiterons de cette occasion pour rappeler une idée que nous avons maintes fois émise, celle de l'organisation d'un jury de la presse. Le journalisme est une puissance formidable dont on doit songer à prévenir les abus. Il ne faut pas que les écrivains, que les particuliers soient à la merci d'une critique légère et malveillante. Où les tribunaux ordinaires, avec un sentiment de réserve louable, n'osent pas frapper, des jurés littéraires trouveraient parfois à réprimander justement.

L'Odéon a fermé ses portes; l'administration est en faillite. Il n'était bruit, depuis long-temps, que du désordre de cette administration. Nous avons hésité à attaquer M. Lireux et à travailler à sa chute, parce que tout changement de direction est d'ordinaire une cause de désastre pour les artistes et les employés d'un théâtre; mais, du moins, nous n'avons pas à nous reprocher d'avoir, comme plusieurs journaux, prodigué l'éloge à une direction qui n'a jamais suffisamment conquis le respect et l'autorité. Nous faisons des vœux pour que la fermeture de l'Odéon ne soit pas de longue durée, et nous espérons que le ministère saura choisir pour cette haute fonction de directeur du Second-Théâtre-Français un homme dont les titres soient sérieux.

On cite parmi les candidats M. Crosnier. M. Crosnier a fait ses preuves à la Porte-Saint-Martin et à l'Opéra-Comique ; entre les mains d'un homme aussi habile, aussi heureux, le Second-Théâtre-Français serait peut-être appelé à une destinée brillante. Mais nous n'osons croire à la bonne nouvelle de cette candidature. La *Démocratie pacifique* avait, par erreur, nommé parmi les prétendants M. le marquis de Larochefoucauld-Liancourt. Nous nous empressons de publier la lettre que l'honorable député adresse à Commission des Théâtres royaux :

A Messieurs les membres de la commission des théâtres royaux,

Messieurs,

Quelques journaux annoncent que c'est à moi qu'appartiendra la direction du théâtre de l'Odéon, sous le nom de M. Vivien.

J'ai l'honneur de vous attester que cela est entièrement faux. Jamais je ne m'occuperai de la direction d'un théâtre.

Il est vrai que je connais M. Vivien depuis 25 ans et que je m'intéresse à lui. Mais je suis complétement étranger à ses actes et à toute entreprise ou spéculation qu'il peut faire.

J'atteste même que je ne prendrai jamais aucun intérêt et aucun bénéfice dans une administration de théâtre et que je porte même la rigueur de mes principes au point de n'avoir voulu prendre aucune action de chemin de fer, ni d'autres associations industrielles.

J'ai l'honneur de vous prier d'agréer, Messieurs, les expressions de ma haute considération.

LE MARQUIS DE LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT.

Ce 10 mai 1845.

Cette lettre nous apprend qu'un M. Vivien est, en effet, sur les rangs. Nous ne connaissons pas M. Vivien, et nous ignorons quels sont ses titres à la direction d'un théâtre royal.

Les théâtres n'ont pas été brillants cette semaine. Le Palais-Royal a donné l'*Escadron volant de la Reine*, de MM. Dumanoir et Lafargue, pièce imbroglio assez amusante, grâce surtout au personnage grotesque de Tancrède Bazu, excellemment représenté par M. Alcide Tousez.

Au Vaudeville, le général Tom Pouce fait merveille. MM. Clairville et Dumanoir ont arrangé une parade du *Petit Poucet* pour mettre en scène l'imperceptible général. La farce est plaisante, et Tom Pouce est plein de gentillesse. C'est un succès de fanatisme.

La charmante pièce de MM. Scribe et Varner, *Jeanne et Jeanneton*, continue son succès au Gymnase. L'an dernier, j'ai, à mon grand regret, dû condamner l'idée illibérale de *Babiole et Joblot* ; je suis heureux aujourd'hui d'avoir à féliciter M. Scribe et son collaborateur sur l'excellent esprit de leur œuvre. J'ai remarqué cette pensée vraie.

Plus on souffrit et moins on est coupable,
Et le malheur est déjà le pardon.

Le Cirque des Champs-Elysées est ouvert. Nous avons retrouvé, avec grand plaisir M. Baucher, le savant écuyer, Mmes Camille Leroux, Franconi, Adélaïde, les petites Amato, et pour tenir compagnie au merveilleux Auriol et à l'excellent Ducrow, voici un écuyer américain, North, plein de force et de grâce. M. North sera favori du public. On annonce les prochains débuts d'un singe écuyer, un vrai singe dressé par Carter. Voilà, pour la folie parisienne, le successeur naturel de Tom Pouce.

Les courses d'hier ont offert beaucoup moins d'intérêt que celles

viens d'en combler quelques-unes ; mais que de désenchantements ! Le *Journal de l'Algérie* publie les nominations suivantes :

M. Directeur-général des affaires civiles : M. Blondel, directeur des finances à Alger. — Directeur de l'intérieur et des travaux publics : M. le comte Guyot, directeur de l'intérieur. — Directeur des finances et du commerce : M. Saladin, inspecteur des finances. — Directeur central des affaires arabes : M. le lieutenant-colonel Daumas, déjà chef de ce service. — Membres civils rapporteurs du conseil supérieur d'administration : MM. Laurent de Jussieu, secrét. gén. de la préfect. de la Seine ; Victor Foucher, avocat-général à Rennes ; baron Baillet, intendant-militaire en retraite. — Président du conseil du contentieux : M. Majorel, conseiller à la cour royale d'Alger. — Membres du conseil du contentieux : MM. Rivière, sous-préfet de Senlis ; Lacombe, substitut du procureur-général à Limoges ; de Linas, ancien receveur des finances. N...... (1) — Secrétaire du conseil du contentieux : M. Sol, secrétaire-général du gouvernement à Alger.

La presse anglaise applaudit généralement aux nouvelles tentatives faites par sir Robert Peel et son collègue sir J. Graham en faveur de l'enseignement irlandais. La fin de la séance du 9 mai, a été pour le premier ministre une véritable glorification de sa politique et de ses efforts : ses amis et ses ennemis l'ont félicité des mesures conciliantes par lesquelles il allait enfin attacher à l'Angleterre cette Irlande que le despotisme presbytérien avait si longtemps révoltée. *The Globe* apprécie et résume ainsi la séance :

« La seconde partie du plan que sir R. Peel a conçu pour se réconcilier avec les Irlandais a été présentée hier soir dans la chambre des communes par sir J. Graham, qui a fait à ce sujet un discours remarquable par sa clarté et sa précision. Le bill de Maynooth pourvoit à l'éducation des enfants catholiques romains destinés à la prêtrise ; le bill présenté hier a pour but d'établir en Irlande 3 collèges laïques pour l'éducation des enfants des classes moyennes à quelque croyance qu'ils appartiennent. Ainsi ces établissements sont ouverts pour tous, sans qu'il soit nécessaire de fournir des certificats pour l'admission. »

La chambre des communes a autorisé sir Robert Peel à présenter le nouveau bill.

La Chambre des députés belges vient de voter une loi dont le résultat sera malheureusement l'augmentation du prix des céréales. Aussi, le peuple l'a-t-il surnommée déjà la *loi de famine*. Elle n'attend plus pour être promulguée que la consécration du sénat. En attendant, l'irritation qu'elle a produite est loin de se calmer. Les articles de journaux reflètent le mécontentement et les brochures pleuvent ; voici un passage de l'une d'entre elles signée par un écrivain flamand :

« Ainsi c'est sur le pain du pauvre que vous allez prélever les millions que requiert votre insatiable avidité ?

» Honte à vous, hommes d'Etat, financiers, grands propriétaires territoriaux ! »

(1) Cette place est réservée, dit-on, pour un candidat encore inconnu de M. le maréchal duc d'Isly. (Note du journal *l'Algérie*.)

laquelle il démontre, de la manière la plus positive et par des faits constatés officiellement à différentes époques et en divers pays, que la consommation du sel avait toujours augmenté avec la réduction de l'impôt.

Ce travail, fait avec beaucoup de soin et de conscience, renferme un grand nombre de documents précieux. Nous citerons entre autres le tableau suivant, qui résume très nettement la variation dans le prix et dans la consommation du sel depuis 1789 jusqu'aujourd'hui :

		consommaient par tête	
Avant 1789 les provinces de grandes gabelles où le sel valait.	1 fr. 24 c. le kil.	4 k.	585
Provinces de petites gabelles.	67	5	875
Provinces où il existait des salines.	43	7	
Provinces franches.	4 à 18 c.	9	
Provinces rédimées.	12 à 24	9	
Sous l'empire de la loi du 23 septembre 1789.	60		
Loi du 30 mars 1790.	30	8	
Loi du 20 septembre 1793.	20	10	
Loi du 24 avril 1806.	40	6	630
Ses effets en 1812.	40	7	222
Décret du 11 novembre 1813.	60	3	467
Loi du 17 décembre 1814.	50	5	280
En 1840.	50	6	380
Sous la loi du 17 juin 1840.	40	6	696
Dans le pays de Gex, le sel vaut.	28	12	100
En Allemagne.	8	10	000
Dans le canton de Neufchâtel.	27	15	
Dans le canton de Berne.	22	18	470

Il ressort de ce tableau que quand le prix du sel a été de 60 c. et au-dessus la consommation par tête a été en moyenne de. 4 kil. 50
Quand il a été de 50 c. 6 00
de 40 c. 7 00
Et quand le prix a été de 30 c. et au dessous, la consommation par tête a été de. 11 50

La consommation a augmenté aussi en Angleterre à mesure que l'impôt du sel a été réduit. Ce fait, qui a été contesté plusieurs fois à la Chambre et notamment par M. le ministre des finances, est cependant parfaitement exact. On en verra la preuve dans le passage suivant que nous empruntons encore à M. Demesmay :

« En Angleterre, la taxe des sels fut fixée en 1798 à 10 shellings, le burkel. En 1805 elle fut portée à 15 shel. En 1822 elle fut réduite à 2 shel. A ce taux, elle devait produire 200 000 livres sterlings. Elle en produisit 360 000, tant la consommation avait augmenté par suite de la réduction! Depuis 1818, le sel livré à l'agriculture ne payait plus que 2 th. 6 deniers. En 1822, il ne paya plus que 6 deniers. La même loi portait que l'impôt ainsi réduit ne serait perçu que jusqu'au 5 janvier 1825.

Le 6 avril 1824, M. Wodehouse présenta une motion portant que la taxe continuerait à être perçue. Le 13 mai suivant, le chancelier de l'échiquier lui-même, proclamant la vérité du principe de l'augmentation de consommation en proportion de l'abaissement du droit, combattit cette motion, et décida son auteur à la retirer.

Depuis cette époque, le sel est en Angleterre exempt de tout impôt.

Voici les résultats de cette libération. M. Porter, chef du bureau de la sta-

qui, dans les circonstances actuelles, pourrait rendre les plus grands services.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, rappelle que la chambre avait voté la suppression des monnaies de province, et que ce ne fut que par suite de circonstances qu'il est inutile de rappeler que le projet ne fut pas adopté. Le gouvernement pense encore, comme il pensait alors, que dans l'intérêt d'une bonne fabrication, il convient de la centraliser ; et le gouvernement a résolu de présenter un projet de loi pour demander la suppression des monnaies de province, suppression qui se trouve d'autant mieux justifiée pour la monnaie de Lyon que, depuis long-temps, elle a cessé de frapper. Il ne s'agit pas d'ailleurs d'une suppression immédiate, la chose est ajournée jusqu'à ce que la chambre ait prononcé.

M. DE LA PLESSE voudrait qu'on supprimât aussi la monnaie de cuivre qui en a autant besoin que la monnaie de billon.

M. LACAVE LAPLAGNE déclare qu'il sera présenté un projet de refonte générale, mais qu'auparavant le gouvernement a besoin de procéder à quelques expériences, et notamment à celles qui résulteront du projet de loi.

M. GENTY DE BUSSY appuie les observations de M. de La Plesse.

La chambre consultée passe à la discussion des articles.

Article premier. — « Seront retirées de la circulation et démonétisées, les pièces de six liards, celles de dix centimes à la lettre N, et les pièces de quinze sous et de trente sous. » — Adopté.

Art. 2. — « Ces pièces cesseront d'avoir cours légal et forcé, et ne seront plus admises dans les caisses de l'Etat, savoir : celles de six liards et de dix centimes, le 31 décembre 1845 ; celles de quinze sous et de trente sous, le 1 août 1846. » — Adopté.

Art. 3. — « Les pièces de un demi-franc et d'un quart de franc, qui seront frappées à l'avenir, porteront au revers les mots : cinquante centimes, vingt-cinq centimes au lieu de ceux-ci : un demi-franc, un quart de franc. » — Adopté.

Art. 4. — « Une somme de 5 250 000 francs est affectée au retrait et à la démonétisation des pièces énoncées dans l'article premier, et sera imputée, savoir : 3 250 000 francs sur l'exercice 1845, et 2 000 0 0 francs sur l'exercice 1846. — Adopté.

Art. 5. — « Les fonds non consommés sur l'exercice 1845, pourront être reportés, par ordonnance royale, sur l'exercice suivant. » — Adopté.

L'article 6 relatif aux voies et moyens est également adopté.

Le projet de loi est ensuite adopté par 237 voix contre 2.

La chambre s'occupe ensuite d'un projet de loi ainsi conçu :

Article premier. — « Une pension annuelle et viagère de mille francs est accordée à la veuve du sieur Dimitri Capitanopoulo, capitaine en second d'un navire grec, tué accidentellement par un boulet parti d'une des embarcations du vaisseau français le *Marengo*. » — Adpoté.

Art. 2. — « Cette pension, dont la jouissance courra à dater du 13 décembre 1843, sera inscrite au Trésor public sur le registre des pensions civiles. Dans le cas de prédécès de la veuve Capitanopoulo, le paiement en sera continué aux enfants de ladite dame jusqu'à ce que le plus jeune d'entre eux ait atteint l'âge de 21 ans accomplis. » — Adopté.

Ce projet de loi est ensuite voté au scrutin public à l'unanimité par 23[illegible] voix.

Demain à midi, réunion dans les bureaux. — Examen d'une proposition et d'un projet de loi portant demande d'un crédit de 13 millions pour l'amélioration des rades de Toulon et de Port-Vendres.

A une heure et demie, séance publique. — Discussion du projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à la frontière belge.

---

de jeudi dernier ; mais, par compensation, la journée était magnifique. Il y avait foule sur toutes les buttes du Champ de Mars.

Le *prix des produits*, un tour, a été brillamment gagné par *Myszka* à M. Lupin, battant *Tertullia* à M. le prince de Beauveau, *Sans nom* à M. de Rotschild, et la belle et faible *Oh ! don't* à Mgr le duc de Nemours.

Pour le *prix de mille francs*, *Impasse*, la sémillante, à M. de Pontalba est arrivée première ; *Corsaire* à M. Calenge suivant de près, puis *Scamper* à M. de Beauveau. Non placés *Clown*, *Dies Iræ*, *Cosinus*, *Leader*, *X*..., *Y*...

Dans le *Handicap*, *Perspicax* à M. de Beauveau a battu aisé *Logomachie* à Mgr le duc de Nemours, *Clown* à M. le comte de Chazot, *Myszka* à M. Lupin.

La course du *prix spécial*, deux tours, était attendue avec impatience. *Drummer* avait à prendre une revanche sur *Commodore Napier*. *Saphir*, le brave poulain de M. le comte d'Hédouville, se présentait hardiment contre ces rois de l'hippodrome. *Saphir* a été honorablement vaincu. Il peut se consoler, puisqu'il partage son malheur avec le glorieux *Commodore*. *Drummer* a gagné facilement.

La course de haies a été fort heureuse. Aucun accident ne l'a troublée. *Tiger*, à M. Reiset, comme d'habitude est arrivé premier, suivi de *Turban*, à M. Mathens, de *Voyageur*, à M. Eug. Crémieux.

Nous disions que cette journée de courses n'avait offert qu'un mince intérêt ; nous nous trompons : pour notre compte, nous avons eu un vrai plaisir. Une course de haies a été ajoutée au programme, et un gentleman a noblement pris pour lui-même le danger de l'épreuve. M. le comte Napoléon Bertrand, le fils aîné du général, montait son cheval *Cleveland*. Son concurrent, M. de Perregaux, s'est fait représenter par un jockey et s'est contenté de regarder la course du rivage. Le jockey, ayant jeté tous ses poids en route, est arrivé premier aisé ; mais il a perdu le pari. *Cleveland* est un cheval vigoureux, mais lourd ; il franchissait péniblement l'obstacle. Il est d'autant plus honorable pour son maître de n'avoir pas exposé à une mauvaise chance un pauvre écuyer à gages. M. Napoléon Bertrand est un de nos plus hardis officiers de cavalerie, et il y a bien des années déjà qu'il fait la guerre en Algérie. Il est connu pour son audace et sa fantaisie toutes françaises. C'est lui qui, au moment d'une charge contre les Arabes, sous le feu de l'ennemi qui entourait et pressait nos soldats, s'arrêta tranquillement pour mettre des gants paille d'une fraîcheur irréprochable, au grand ébahissement d'un officier prussien amateur. Le commandant Bertrand tient à être en toilette pour appuyer le coup de sabre, métier qu'il entend à merveille. Voilà bien un officier français et un bon gentleman : il sabre rudement l'ennemi sur le champ de bataille, et il épargne son jockey sur le turf.

Voici comment se sont distribués les prix du printemps.

MM. de Rothschild, 3 ; prince de Beauveau, 4 ; Lupin, 2 ; duc de Nemours, 1 ; Calenge, 1 ; comte de Morny, 1 ; Aumont, 1 ; comte de Blaogy, 1 ; Reiset, 1 ; comte d'Hédouville, 1.

Le monde cheval est, depuis quelque temps, agité par de grands débats. Le système Baucher sera-t-il sacrifié au système d'Aure ? Les courses sont-elles utiles ? Le pur-sang anglais doit-il être conservé comme type pour la reproduction ? Toutes ces questions sont, comme d'habitude, l'occasion de partis-pris exclusifs et fanatiques. Une vive réaction s'organise aujourd'hui contre ce que nous avons adoré hier à l'excès. George Sand lui-même, a pris parti pour M. le vicomte d'Aure, et l'illustre écrivain traite fort cavalièrement M. Baucher. Nous ne manquons pas d'honnêtes esprits qui protestent contre les fêtes de l'hippodrome. Enfin un grand cri de proscription s'élève contre le pur-sang anglais. Un journal des maîtres de poste allemands, fort bien nommé, la *Réaction*, cité avec une réserve bienveillante par M. le professeur Moll, demande que l'étalon britannique soit *exclu* de l'Allemagne. L'effet d'une réaction est toujours de dépasser le but, triste mouvement de bascule ! et c'est après de longues et indécises fluctuations que l'on arrive enfin à l'équilibre, où se retrouvent, pour une part, et combinées, toutes les forces successivement adoptées et proscrites.

Nous demandons, comme M. Moll, une enquête sérieuse et impartiale sur toutes ces questions, convaincus d'avance qu'en définitive on s'apercevra qu'il y a quelque chose à prendre dans le système Baucher comme dans le système d'Aure, quelque chose à gagner aux courses, quelque chose à tirer du pur-sang anglais, mais aussi que tout cela peut être amélioré et modifié utilement. Dans l'état d'enfance où sont les sciences humaines, chacun croit avoir la vérité tout entière qui n'en a qu'une parcelle. Recueillons ces parcelles éparses, associons-les dans une loi supérieure d'accord, et nous aurons la vérité vraie.

En ce qui regarde les fêtes de l'hippodrome, nous n'avons cessé de dire qu'elles étaient incomplètes. Nous avons demandé que les concours fussent étendus à l'intégralité des fonctions du cheval. Il est absurde de s'en tenir aux courses de vitesse, et, les sportsmen ont beau dire, il n'est pas possible d'obtenir toutes les conditions de l'amélioration générale de l'espèce chevaline, en faisant courir des bêtes exclusivement élevées et entraînées pour trois minutes de vitesse. D'un autre côté, nous sommes loin de faire chorus avec les détracteurs exagérés de l'institution actuelle des courses, et nous avons, l'an dernier (1), longuement exposé les conquêtes glorieuses faites par les éleveurs anglais. Il s'agit simplement de compléter l'œuvre de ces travailleurs du cheval, et d'ajouter aux qualités de légèreté et de vigueur déjà obtenues des qualités de fond et de puissance. Des prix pour le trot et le trait conduiront à ces résultats. La Société d'Encouragement a donné, cette année, un prix pour deux tours et une distance. Nous pensons qu'il faut aller jusqu'à trois et quatre tours.

Du reste, la Société d'encouragement est plus généralement composée de la jeunesse et de la vieillesse dorée. Que les lions s'occupent de préférence des chevaux de luxe, c'est tout simple ; c'est leur rôle. On leur doit donc une double reconnaissance quand ils font quelque chose pour l'utile ; mais ce dernier objet devrait spécialement préoccuper le gouvernement. Nous supplions donc l'administration de ne pas rester en arrière des villes des départements, et d'organiser les courses du mois d'octobre sur les bases suivantes :

(1) *Démocratie* du 21 octobre.

Trait :	Chevaux de labour. Chevaux de roullers. Voitures fortes, diligences. Voitures légères, à 2 et 4 roues.
Trot :	Chevaux de main chargés et non chargés.
Galop :	Chevaux chargés. Avec cavalier seul : distances de 1 à 4 tours.
Saut :	Courses de haies.

On a la manie de vouloir déclasser les hommes. Des puritains poussent de grands cris parce que les courses sont une affaire de jeu pour les membres du Jockey-Club. Eh mon Dieu ! s'il n'y avait pas l'attrait du jeu, un bon nombre de nos éleveurs déserteraient le turf, réduiraient leurs écuries et vendraient leurs herbages. Tant que la société n'a pas trouvé un emploi plus heureux de cette passion de l'intrigue et du jeu (cabaliste), il est encore fort heureux que les riches la satisfassent en rendant indirectement service à l'industrie. Pour notre compte, nous ne demandons pas aux lions désœuvrés de se faire moralistes, et nous trouverions qu'ils rempliraient encore un office utile, s'ils déployaient quelque imagination à perfectionner la toilette, à raffiner toutes les choses de luxe. Malheureusement, nous ne pouvons pas considérer comme un progrès élégant du costume le petit chapeau bibi et l'énorme gilet orange que portait l'autre jour, au Champ-de-Mars, le jeune duc de Fr[illegible]ac. Que les oisifs aient donc le sentiment qu'ils font quelque chose de méritant, en dirigeant la fashion avec goût et avec esprit.

Mais nous aurions pour eux estime et reconnaissance, s'ils se souvenaient plus souvent qu'il y a au dessous d'eux des masses que la misère accable et qui n'ont jamais connu les jouissances du monde, et s'ils faisaient plus souvent servir leurs plaisirs au soulagement des classes populaires. Le jockey-club ne pourrait-il inventer quelques moyens d'attrait pour les fêtes du Champ-de-Mars ? Que ne demande-t-il au commandant de la place deux ou trois musiques des régiments, qui joueraient alternativement en face des tribunes ? Que n'impose-t-il aux gentlemen, puisque tous n'ont pas la générosité du comte Bertrand, l'obligation de monter leurs chevaux pour les courses de haies ? Conçoit-on que de jeunes Français, lorsqu'il y a un danger, le laissent courir à de pauvres jockeys ! Comment ! vous ne comprenez pas que toutes les femmes auront les yeux sur vous ! vous ne savez pas que le costume de coureur est des plus séduisants pour un œil féminin et artiste ! vous ne sentez pas que le péril bravé éveille l'admiration et l'amour, et que si l'un de vous tombe, une multitude de cœurs seront de moitié dans la chute ? Les fêtes du turf ainsi rendues attrayantes, l'affluence des curieux étant plus grande, la Société d'encouragement pourrait consacrer une part de ses recettes à quelque œuvre de charité sociale, à l'institut de Petit-Bourg, ou bien à l'érection du premier phalanstère. Dieu envoie au Jockey-Club, à la jeunesse et à la vieillesse dorée, des imaginations élégantes et des inspirations généreuses !

D. L.

... envoyer à Rome le neveu d'un Jésuite pour ambassadeur, au moment où il s'agit de neutraliser les intrigues des enfants d'Ignace et de parvenir à une sorte de conciliation, telle est l'idée qui sourit à la cour et qu'on y regarde comme un chef-d'œuvre d'habileté. »

— Le *National*, qui a paru aujourd'hui (c'est par erreur que nous l'avions compris ce matin dans les journaux que la *Pentecôte* a empêchés de paraître), fait une première rectification aux listes de députés que nous avons publiées : MM. Armand du Pas-de-Calais, Beaumont de la Somme, Gustave de Beaumont, Béchard et Benoist ont été omis parmi les membres qui ont voté contre le projet de loi d'armement.

— La méfiance n'est pas toujours la mère de la sûreté ; le ministère s'est enchevêtré de telle sorte dans ses ruses électorales, qu'il pourrait bien être son propre mystificateur. Le *National* s'en explique ainsi : « Les préfets qui ont été appelés à Paris pour donner au ministère des renseignements sur la situation électorale de leur département, ont laissé, dit-on, paraître des craintes très vives sur les résultats que doit avoir l'application de la nouvelle loi sur les patentes. D'après leurs rapports qui viennent d'être collationnés au ministère de l'intérieur, cette loi devrait augmenter de huit mille le nombre des électeurs dans les départements, et tous ces électeurs, dont la cote contributive s'est ainsi trouvée subitement accrue dans une proportion énorme, appartiendraient à l'opposition la plus avancée. »

— Nous empruntons encore une curieuse révélation à la chronique du *National* : « On parle beaucoup, dans le monde politique d'une entrevue qui aurait eu lieu entre M. Martin (du Nord) et M. de Ravignan, après le vote de la Chambre des députés, au sujet des communautés religieuses. Le Père Martin, prenant son ton le plus patelin, aurait fait remarquer qu'il pourrait être forcé d'avoir recours aux mesures administratives dont il a été question à la Chambre ; là-dessus le Père Ravignan aurait répondu avec fierté que la communauté de la rue des Postes était résolue à attendre l'événement, et qu'elle ne serait dissoute que par la force des baïonnettes. C'est, dit-on, *dans ces termes qu'on s'est séparé*. On peut donc être sûr que M. Martin continuera à tolérer et à propager la congrégation des Jésuites, avec lesquels les qualités naturelles de son caractère lui donnent tant d'affinité. »

P. S. Ce soir, le *Messager* dément formellement l'anecdote. Il a bien fait. Elle est invraisemblable !

— « Il n'est bruit, lit-on ce matin dans le *Courrier français*, que d'un fait d'une gravité inexplicable jusqu'à ce jour. — Selon les apparences, un homme d'affaires, dépositaire d'une valeur de plus de huit cent mille francs qui lui était confiée par un oncle dont il vient d'hériter, lui troisième, de trois à quatre millions, prétendrait s'approprier le dépôt au détriment de ses deux co-héritiers. Une signification faite aux agents de change de Paris et affichée publiquement, annonce la soustraction frauduleuse d'actions de canaux faite à la succession récemment ouverte et leur en interdit la négociation. Le dépositaire refuse de s'expliquer sur ce que sont devenues les actions. »

— M. Jobard, le savant et spirituel directeur du musée de l'industrie belge, est depuis plusieurs jours à Paris.

— A Bruxelles tout le corps des imprimeurs est en émoi. M. Verhaegen, député, a déposé à la chambre des représentants une pétition de ce corps de métier, revêtue de quatre mille signatures, contre le projet de supprimer la contrefaçon. Il a donné connaissance à la chambre d'une lettre par laquelle un ministre belge, M. Deschamps, s'excuse vis-à-vis de M. Victor Hugo de n'avoir pu réussir encore à sacrifier, en Belgique, l'industrie de réimpression.

— Hier, M. Allier, dans le discours qu'il a prononcé sur la colonie de Petit-Bourg, a, comme nous l'avons dit hier, raconté des traits qui font le plus grand honneur à l'intéressante population qu'il dirige. Les suivants méritent sans aucun doute les applaudissements qu'ils ont reçus et l'émotion qu'ils ont causée :

Depuis long-temps l'un de nos meilleurs sujets de la colonie, le jeune Vivet, était l'ouvrier le plus habile de l'atelier du tailleur ; il fut même question de le mettre hors de concours ; cependant celui qui venait immédiatement après lui, le jeune Vernier, demanda à continuer à concourir, et un jour, après quelques mois de luttes courageuses, il fut assez heureux pour vaincre Vivet ; non seulement son ouvrage fut achevé plus rapidement, mais il fut plus soigné. Vivet avait-il trop compté sur sa supériorité ou Vernier avait-il fait des progrès prodigieux, l'une et l'autre de ces suppositions sont admissibles, et surtout la dernière. Quoi qu'il en soit, Vernier content de se savoir vainqueur et d'être, pendant une semaine au moins, le premier de son atelier, royauté sans doute bien éphémère, car Vivet prendrait sa revanche, pria ses camarades de n'en rien dire aux autres colons et invita son chef d'atelier à se borner dans son rapport à constater l'égalité des forces entre Vivet et lui ; mais le vaincu ne voulut point priver son ami d'un honneur qu'il avait si bien mérité, et il se promit de répandre et répandit en effet lui-même dans toute la colonie la nouvelle de sa défaite ; et, à la séance, quand il fut question du concours où Vernier l'aurait égalé, il déclara hautement et avec bonheur qu'il avait été vaincu et que Vernier méritait une récompense. A ce moment des applaudissements partirent de tous les bancs des colons et arrivèrent jusqu'au bureau ; alors Vernier, de son côté, voulut amoindrir son triomphe en disant que c'était par indulgence ou par hasard qu'il était arrivé à peine un peu plus tôt que Vivet, et qu'il croyait, du reste, son travail très inférieur à celui de son camarade. Il pria donc l'assemblée de laisser le prix en suspens et de conserver la première place à Vivet qui l'occupait à tant de titres depuis si long-temps. Cet assaut de générosité enleva de toutes parts des applaudissements frénétiques qui retentissaient encore après que nous eûmes délivré deux prix au lieu d'un, l'un au vainqueur et l'autre au vaincu, qui vinrent les recevoir en se tenant par la main et se retirèrent en s'embrassant.

Un autre jour un serrurier, Chérin, se leva et nous dit qu'il était un des plus mauvais ouvriers de l'atelier, ce qui était vrai, qu'il se faisait constamment punir pour tous ses devoirs, ce qui était encore malheureusement vrai, et que par conséquent il avait besoin d'une punition longue et sévère, qu'il voudrait cependant, en se punissant, faire une bonne action, mais que le meilleur moyen, le cachet de grâce, lui manquait pour l'accomplir. Il nous priait donc, quoique par extraordinaire il n'eût mérité aucune punition cette semaine, de le mettre en cellule en accordant la liberté à l'un de ses camarades infiniment meilleur sujet que lui et l'un des bons ouvriers serruriers ; il ajouta qu'il avait fait tous ses efforts pour mériter d'excellents points pendant huit jours, afin d'avoir quelque chance d'obtenir la grâce de son ami soit par faveur toute spéciale, soit en allant prendre sa place en se punissant de nouveau pour toutes ses fautes passées et presque aussi pour les fautes futures dans lesquelles il craignait encore de tomber. La grâce fut accordée et la cellule resta vide. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que ni l'un ni l'autre n'y sont plus retournés depuis cette époque.

... engagèrent vivement le curé à se mettre de la partie. Ils employèrent pour le décider toute l'éloquence que l'on trouve si aisément au déclin d'un bon repas ; ils lui parlèrent des libertés de l'Eglise gallicane et des licences que prennent les abbés et les princes de l'Eglise romaine, toujours très assidus aux offices de l'Opéra. Le préfet soutint la thèse générale par un discours plein d'aperçus ingénieux, qu'il termina en disant : « Vous voilà décidé, n'est-ce pas, monsieur le curé ? Vous serez des nôtres ; vous viendrez voir nos comédiens ambulants, qui ne sont pas mauvais, dit on, et qui nous jouent ce soir un vaudeville intitulé : *Les Mémoires du Diable*.

— Cela m'est impossible, répliqua le curé, qui se défendait vaillamment : la règle ecclésiastique m'interdit le spectacle ; mais si monsieur le préfet veut se confesser, cela me donnera peut-être une idée de la pièce. »

— Des lettres particulières de Buenos-Ayres donnent des détails curieux sur la magnifique colonie que les Jésuites ont formée il y a cinq ans au milieu des riches-prairies qui avoisinent la capitale de la république argentine. Cet établissement, fondé sur une grande échelle, renferme des fermes, des écoles, un pénitencier et un superbe haras, destiné, non seulement à la race chevaline, mais encore à la race bovine et à toutes les autres espèces de bestiaux, qui y sont élevés en plein air. Les Jésuites sont très protégés par le président Rosas et très aimés par les *gauchos* ou paysans des environs de Buenos-Ayres, dont ils instruisent les enfants et auxquels ils apprennent l'agriculture d'après les meilleures méthodes qu'ils ont importées d'Europe. Ils doivent fonder une succursale à ce premier établissement dans la province de Corrientes, où le gouvernement argentin vient de leur faire de nouvelles concessions de terres.

— Les scandales judiciaires paraissent avoir traversé la Manche. Dans l'une des dernières séances de la Chambre des lords, le marquis de Clanricarde s'est plaint que l'on eût introduit un grand nombre de personnes dans la chapelle de la prison de Newgate pour y assister à ce qu'on appelle le service du condamné. Pour satisfaire l'indécente curiosité de ce public, le condamné à mort, Hocker, avait été placé seul et en évidence dans la partie la plus éclairée de la chapelle. Un autre détenu, le nommé O'Connor, prévenu de meurtre, mais dont la condamnation n'est pas encore prononcée, avait été placé dans une position semblable, de sorte que les *spectateurs* ne perdaient pas un de leurs gestes et de leurs mouvements.

« La chapelle, dit le noble marquis, a été changée en théâtre, et il n'a pas dépendu des autorités de la Cité qu'une cérémonie solennelle de la religion ne devînt un spectacle immoral et dégoûtant. De plus, les derniers moments du condamné Hocker ont été en quelque sorte livrés en pâture à l'avide curiosité d'un grand nombre de personnes que les shériffs ont indûment admises dans sa cellule. Cette conduite a quelque chose de barbare, en ce qu'elle tend à augmenter les tortures et les angoisses du condamné, dans un moment où il a besoin de tout le calme de la solitude pour demander son pardon au ciel. »

LE CHAPEAU DE Mlle MATHILDE. — La justice ne permet pas à un jeune homme d'exercer ses vengeances sur la capote jaune d'une jolie femme, quels que soient les torts de celle-ci. Exemple.

Mlle Mathilde, dit le *Droit*, jeune et jolie fille de vingt-un ans, qui s'intitule rentière, se présente devant le tribunal correctionnel, pour se plaindre des procédés peu délicats de M. Léonard, jeune rapin plein d'espérances, s'étudiant à la peinture historique chez une de nos célébrités académiques. Mlle Mathilde tient à la main une capote de satin jaune serin, qu'un affreux renfoncement a réduite à l'état de capote ou de chapeau Gibus, ce qui est tout un.

M. LE PRÉSIDENT. Mademoiselle, vous avez porté une plainte en voies de fait ; expliquez-vous.

LA PLAIGNANTE. Monsieur, faites-moi d'abord le plaisir de regarder ce chapeau, et dites-moi, s'il est possible qu'un homme soit assez cosaque pour se permettre de pareilles horreurs... Un amour de capote de son vivant.

M. LE PRÉSIDENT. C'est le prévenu qui a mis votre chapeau dans cet état ?

LA PLAIGNANTE. Quel autre que ce paltoquet serait capable de cela ?... Après ça, je n'ai que ce que je mérite ; quand une femme qui devrait se respecter se détériore jusqu'à fréquenter un barbouilleur...

M. LE PRÉSIDENT. Pour quelle raison s'est-il conduit ainsi ?

LA PLAIGNANTE. Il vous le dira s'il le peut ; pour moi, j'en ignore infiniment.

LE PRÉVENU. Vous ne le savez que trop, Mathilde !

LA PLAIGNANTE. Mathilde !... Qu'est-ce que c'est donc que ce genre-là ?

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez eu des relations intimes avec le prévenu ?

LA PLAIGNANTE, se couvrant le visage avec son mouchoir brodé. Ah ! monsieur le président...

M. LE PRÉSIDENT. N'oubliez pas que vous êtes ici devant la justice, qui doit vous demander compte de tout ce qui peut l'éclairer.

LA PLAIGNANTE. Je ne dis pas ; mais quand on n'est pas préparée à une pareille question. .

M. LE PRÉSIDENT. Répondez.

LA PLAIGNANTE. Eh bien !... c'est possible... Mais enfin ce n'était pas une raison pour m'insulter, me frapper, et me démolir ma capote.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez été frappée ?

LA PLAIGNANTE. Rien n'y a manqué ; monsieur m'a fait, dans ma propre rue, une scène scandaleuse, émaillée de calottes.

M. LE PRÉSIDENT. Avez-vous été malade ?

LA PLAIGNANTE. — Vous pensez bien qu'on n'a pas comme ça les sens tournés sans que ça ait des suites... Il a fallu me faire soigner et vivre pendant huit jours de bouillon de poulet.... (à demi-voix) et pas de champagne.

M. LE PRÉSIDENT. — Demandez-vous des dommages-intérêts ?

LA PLAIGNANTE. — Je demande soixante francs pour me ravoir une autre capote.

LE PRÉVENU. — Soixante francs ! c'est moi qui vous l'avais donnée, et elle ne m'en a coûté que vingt-cinq.

LA PLAIGNANTE. — Quelle horreur ! de donner à une femme un chapeau de 25 francs ! Ah ! si j'avais su !

M. LE PRÉSIDENT. — Léonard, comment avez-vous pu vous porter à de pareils excès envers une femme ?

LE PRÉVENU. — D'abord, M. le président, elle vous a fait un mensonge en vous disant que je l'avais frappée ; je me suis contenté de lui arracher le chapeau que je lui avais donné.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez eu le plus grand tort.

LE PRÉVENU. Faut savoir comment ça est venu... Je devais mener mademoiselle voir la *Biche au bois* ; et comme elle m'avait dit qu'elle ne voulait pas y aller, parce qu'elle n'avait pas de chapeau assez frais, je lui en avais acheté un. Il était convenu que j'irais la prendre à six heures. Quand j'arrive, elle me dit qu'elle est toute mal à son aise, et qu'elle ne peut pas aller au spectacle, que ce sera pour un autre jour. Moi, je donne là-dedans, et je la quitte. Le soir, jugez de ma surprise, lorsque je l'aperçois au bal

... occupa sur la carte une énorme superficie.

Oui messieurs, il est probable que dans un intervalle assez court la race des peaux rouges disparaîtra sans laisser de vestiges ; les hommes civilisés la chassent devant eux et la détruisent. Le sauvage, d'ailleurs, est sans défense contre les maladies, contre les contagions. La dernière fois que les tribus voulurent faire contre les Etats-Unis une démonstration belliqueuse, les plus puissantes réunirent à grand'peine quelques centaines de guerriers. Cette race finit, elle s'éteint, les sauvages meurent.

Oui, messieurs, ce sera pour les colons européens une honte ineffaçable que l'anéantissement de ces peuplades ; au lieu de leur faire la guerre sans motif, de les traquer comme des bêtes fauves, on aurait pu se les attacher, les gagner à la civilisation.

Non, messieurs, les colons européens ne seront pas responsables devant la Providence de la destruction des peaux rouges. Le sauvage de l'Amérique ne peut pas être civilisé ; le blanc, pour vivre en sûreté, est contraint de lui faire la chasse. De nombreuses expériences ont prouvé que les meilleurs procédés, que l'éducation commencée dès le plus bas âge ne gagnaient rien sur le naturel farouche des peaux rouges. De petits sauvages, élevés dans les Etats-Unis au collége de *Westpoint*, se sont sauvés dans les bois lorsqu'ils ont eu l'âge d'homme, leurs anciens camarades les ont retrouvés accroupis et demi-nus comme les autres membres de la tribu.

Le professeur d'économie politique serait sorti de ces contradictions, de ce cercle vicieux dans lequel il a tourné pendant toute sa leçon comme un écureuil dans sa cage, s'il avait fait une distinction, s'il avait nettement compris que la civilisation, avec ses impôts, sa police, ses règlements, sa contrainte, est répulsive pour le sauvage ; que jamais il n'abandonnera son arc et ses flèches pour la pioche ou la navette de nos paysans, de nos ouvriers ; que la guerre devait éclater fatalement entre les colons américains, voulant imposer nos mœurs et les Hurons, les Osages, qui ne trouvaient pas dans nos villes de compensation au sacrifice de leurs droits naturels.

De la répugnance du sauvage pour cette forme de société que nous appelons civilisée, où règnent d'une part la fourberie, l'esprit mercantile, de l'autre l'indigence, les maladies, tous les genres de servitude, faut-il conclure que le sauvage doit croupir éternellement dans son ignorance, dans ses mœurs aveugles et cruelles, qu'on ne peut le réformer qu'en l'égorgeant, qu'il est impossible de lui faire adopter une forme sociale supérieure à la fois à l'état sauvage et à notre civilisation ?

Si le professeur d'économie politique avait nettement conçu que la civilisation anglo-française n'est pour l'humanité qu'une forme sociale transitoire, comme le furent tour-à-tour l'état sauvage, l'état patriarcal et l'état barbare ; s'il avait porté, comme un flambeau dans son intelligence, le type de cette société, conforme aux lois de Dieu, conforme aux penchants de l'homme, qui doit satisfaire chez le sauvage l'amour de la liberté, respecter chez le civilisé le goût et l'habitude de l'ordre, le professeur aurait vu, dans un avenir prochain, les débris de la race rouge sauvés, ralliés à l'industrie.

Aujourd'hui, dans les Etats-Unis, le principe d'association fait de rapides conquêtes ; sur mille points la théorie de l'harmonie sociale cherche à s'incarner dans les faits, partout se multiplie l'embryon de la commune organisée ; que ces ébauches se perfectionnent, qu'elles sèment au loin leurs germes sur les bords du Missouri, de l'Ohio et le sauvage viendra demander une place dans ces colonies plus attrayantes que celles du Paraguay. Ses merveilleux talents de chasseur et de pêcheur, ses instincts d'artiste seront mis au service de l'association. Le Yankee du Michigan et de l'Illinois se trouvera heureux de compter pour auxiliaires, dans son grand travail de défrichement et de fécondation, ces hommes loyaux, énergiques et fiers, que l'on peut s'attacher par de bons procédés, que l'on peut détruire par la force, mais que l'on ne peut pas asservir.

Jusqu'à nos jours les procédés civilisés, commerce frauduleux, expulsion violente, guerre d'extermination ont été seuls mis en œuvre avec les peaux rouges. On en a recueilli les fruits. Cette race comptait dans l'Amérique du Nord douze millions d'hommes quand les colons y débarquèrent ; elle est actuellement réduite à deux millions ; des peuplades entières ont disparu du sol ; aussi le monde savant doit-il une vive reconnaissance à M. Catlin, peintre américain, voyageur intrépide qui a passé huit années pleines de labeurs et de périls dans les Montagnes Rocheuses, et qui nous présente aujourd'hui, comme un trophée, 600 tableaux, portraits ou paysages, des armes, des ustensiles, des costumes. Plus d'une tribu qui vient de s'éteindre hier, plus d'un usage tombé en désuétude lui devront cette seconde vie que donnent l'art et l'histoire.

Comme Christophe Colomb, M. Catlin fait figurer dans son triomphe de vivants trophées, douze habitants des contrées qu'il a parcourues ; mais ne comparez pas ces douze Indiens aux captifs du triomphe romain, c'est volontairement qu'ils ont suivi M. Catlin, et bientôt la patrie leur sera rendue ; ces Indiens sont des chefs qui ont donné dans leurs cabanes l'hospitalité au voyageur, qui sont devenus ses amis. Dans le désir de voir l'Europe dont ils avaient entendu faire de merveilleuses descriptions, ils ont souscrit un engagement dont le terme est près d'expirer. Ces sauvages ont excité un intérêt général en Angleterre ; arrivés tout récemment en France, ils se sont présentés au roi d'abord et reçoivent actuellement les visites du public, dans la salle Valentino, tous les jours de 2 heures à 4 et de 8 à 10.

Voici comment s'est passée jeudi dernier la première entrevue des Ioways et du peuple de Paris.

Depuis une heure la foule des curieux assiégeait la porte de la salle Valentino et la porte ne s'ouvrait pas : on attendait l'autorisation de la police vis-à-vis de laquelle une formalité n'avait pas encore été remplie. En attendant chacun lisait l'affiche, elle promettait l'exhibition de douze sauvages en chair et en os et d'un musée. Chacun de s'étonner des destinations diverses données à cette salle de bal public. Ce ne sont pas des sauvages qu'elle reçoit lorsqu'elle s'ouvre à ces danseuses qui viennent comme une volée d'oiseaux, de prendre leur essor vers les ombrages du jardin Mabille. On ouvre enfin, la salle est séparée en deux par une draperie qui nous cache le musée, nous sommes invités à franchir cette limite et à visiter la collection de M. Catlin en attendant l'arrivée des Indiens.

Dès le premier coup-d'œil cette collection vous frappe par son étrangeté : vous avez franchi les mers, vous êtes dans un autre monde. Les 600 tableaux sont suspendus le long des murs ; les autres conquêtes, les dépouilles opimes de M. Catlin sont attachées à des piliers ou disposées

caricatures monstrueuses, ces épouvantails qu'on s'applique sur le visage au moyen d'un manche que l'on retient avec la bouche, déguisent le sauvage qui figure dans les *Danses mystérieuses*. Ainsi, les prêtrés de l'ancienne Egypte, en célébrant les mystères, cachaient leur visage sous des masques figurant des têtes d'animaux, et l'initié voyait avec terreur Osiris au bec d'épervier, Anubis au museau de chien, Thot au col d'ibis, Isis au mufle de vache passer en procession devant lui.

Sur tous les points du globe, l'humanité passe par les mêmes phases; partout les peuples enfants se ressemblent; les armes, les ustensiles, les costumes, les dieux des peaux rouges ont un caractère égyptien, chinois, qui rappelle aussi notre moyen-âge occidental, c'est-à-dire que dans l'Egypte, en Chine, dans l'Europe du moyen-âge, les arts ont traversé la période des ébauches, dans l'Amérique du nord ils y sont restés.

Voulez-vous maintenant porter vos regards sur les tableaux qui tapissent la muraille? Ce sont des esquisses rapidement enlevées à la pointe du pinceau. M. Catlin toujours en voyage, souvent en péril, n'a eu le temps de rien finir; il s'est contenté de prendre au passage la nature sur le fait; mais comme peinture, indépendamment du mérite scientifique, ses six cents tableaux n'ont rien de méprisable; ils attestent une grande sûreté de main, une rare habileté. Les paysages sont un panorama qui nous permet de suivre du regard tout le cours du Missouri; les portraits sont pleins de vie. On s'arrête surtout aux scènes de mœurs; ici des sauvages exécutent la danse de l'ours, portant pour masque la tête de cet animal et s'affublant de sa fourrure, plus loin des joueurs de paume s'adaptent une immense queue qui se relève et forme panache au dessus de leur tête comme celui de l'écureuil; cette queue aux vives couleurs, composée de plumes d'oiseaux leur sert de balancier dans leur course agile.

Les peintures qui impressionnent le plus vivement les spectateurs sont celles que M. Catlin a consacrées à la tribu des Mandans, race aujourd'hui éteinte.

Les Mandans, comme tous les sauvages américains, mettaient toute leur gloire dans les combats, dans le courage avec lequel ils scalpaient leurs ennemis ou supportaient les supplices s'ils étaient vaincus et prisonniers. Le guerrier mandan qui voulait s'endurcir à la douleur se soumettait en présence de la tribu aux plus dures épreuves. Son martyre est représenté sur les tableaux de M. Catlin. Les compagnons d'armes du guerrier mandan lui enfoncent des éclisses de bois dans les chairs, le suspendent en l'air avec des cordes, puis le laissent brusquement retomber sur le sol; il présente ensuite un doigt qu'on lui coupe. Certains guerriers ont subi, ont sollicité ces tourments plusieurs fois en leur vie.

La tribu des Mandans se composait naguère de cinq mille individus. Attaqués par la petite vérole, ils n'ont pas su se défendre; ils sont tous morts sans laisser un homme, une femme ni un enfant sur la terre. De

Marchés de Paris.

Halle aux farines du 12 mai. — Arrivages 1249-58. — Ventes 2346-72. — Restant 1995 7-32. — Gruaux 47,15 à 48,40. — Farine 1re 31,20 à 34,40; 2e 29,75 à 30,80; 3e 24,85 à 00,00; 4e 22,30 à 00,00. — A livrer 1519-78.

Marché de Sceaux, 12 mai. — Il a été amené 1118 bœufs et on en a vendu 1060 à 1,21-1,10-0,96. — Sur 121 vaches, 117 ont été vendues 1,08-0,92-0,80. — 658 veaux amenés; 650 ont été vendus 1,66-1,44-1,22. — 9901 moutons, sur lesquels 9058 ont été vendus 1,41-1,24-1,04.

Marché de la Vallée du 12 mai. — Agneaux 5,00 à 20,00. — Canards barbotteurs, 1,00 à 2,25. — Canetons de Rouen, 3,50 à 4,50. — Chapons gras et chapons paillés 2,25 à 7,50. — Chevreaux ou cabris 1.25 à 4,00. — Dindes gras 6,00 à 9,00; do com. 3,00 à 5,00. — Lapins ou lapereaux 1,15 à 3,00. — Oies 3,00 à 4,00 — Pigeons bizets 0,40 à 0,75. — Pigeons de volière 0,60 à 1,20. — Pilets 0,00 à 0,00. — Poules ordinaires 1,25 à 2,25. — Poulets gras 3,00 à 5,00. do comm. 1,00 à 1,75. — Sarcelles 0,00 à 0,00.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 9 MAI.

DUCHEMIN et comp., fabricant de briques, le sieur Duchemin personnellement et comme gérant, demeurant au siège, rue Copeau, 39. Juge commissaire, M. Gallais; syndic provisoire, M. Maillet, rue des Jeûneurs, 14.

Bourse du 12 mai 1845.

La hausse des fonds anglais a maintenu le 3 0|0 en faveur. Il reste 7 c. 1|2 mieux que samedi. Le 5 0|0 avait d'abord montré quelque disposition à se relever, mais il est retombé au prix de clôture de samedi.

Il y a, dans les chemins de fer, hausse sur le Versailles rive gauche et rive droite, sur l'Avignon et le Strasbourg. Baisse sur le Saint-Germain, le Hâvre et le Vierzon. Le Rouen et l'Orléans sont restés stationnaires.

Dans les valeurs étrangères, la banque belge a monté de 10 fr., et la rente de Naples, actif, Rothschild de 1|2 0|0. Il y aurait aussi quelque velléité d'amélioration dans le 3 0|0 espagnol et dans la dette passive.

Le zinc Vieille-Montagne a monté de 650 fr. par action.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant:

Emprunt 1844, 86 55, 60. — Rente belge 1842, 105 1|2. — 4 1|2, 101 3|4, 7|8 — Lots d'Autriche, 407 50. — Banque 1841, 1085. — Espagne passive, 7 7|8, 8, 8 1|8. — 3 p. 0|0, 42, 42 1|4. — Dette intérieure, 34 7|8.

Chemins de: Sceaux, 600. — La Teste, 207 50. — Grand'Combe, 155 750. — Naples, 1080.

Actions de: Zinc Vieille-Montagne, 7150, 7300, 7400, 7500, 7700. — Id. nouv., 2900, 2800. — Aveyron, 5825, 5900. — Gaz anglais nouv., 9500. — Id. de Calais, 1175.

Obligations de Versailles riv. dr. nouv., 1212 50. — Strasbourg, 1220.

Chemins non constitués: Bordeaux, 710, 715. — Boulogne, 655, 65 750. — Montereau, 570. — Gand, 715.

Hâvre...	877 50	» »	» »	877 50, 875.	B. 5
Marseill.	1042 50	1038 75	H. 3 75	1035, 1040.	H. 10
Vierzon.	812 50	812 50	B. 7 50	820, 812 50.	B. 7

LONDRES, 10 MAI.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
Consol..... 99 1|8 1|4.	Av. 86. 22 1|2.	F. c. 86 30, 86 40 d. 50.
Esp. act... 30 1|8.	Ap. 86 22 1|2.	F. p. 86 70, 60 d. 50.
Portug..... 66 3|4.		5 0|0 f. c. 121 55, 40 d. 50
Mexic...... 37 1|8.	Rep. fin c. F. pr.	F. p. 121 90 d. 1 n.
Brésil...... » »|».	3 0|0, 05. 15	122 15, 122 05 d. 50.
5 0|0 Holl. 97 7|8.	5 0|0, 15, 20.	Vers. dr. 610, 595 d.
2 1|2 do.		au 31.
Rouen.... 42 1|2.	Bons du trésor.	g. 390, 395 d 10
Orléans... 47 1|2.		Strasb. 276, 277 50 d.
		au 31.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 89,00 à 00,00; courant du mois, 91,00 à 00.00; 3 mois d'été, 95,00 à 96,00; 4 dern. mois, 102,00 à 103,00; 4 premiers mois 1846, 104,00 à 105,00.

LILLE. — Pas de courrier

ESPRIT 3|6. — Disponible, courant du mois et juin, 108,00 à 110,00; juillet et août jusqu'en octobre, 108,00 à 110,00; novembre et décembre 99,00 à 100,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 84,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des Gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 13 mai.

7 h »|» OPÉRA. —

7 h. 1|2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Femme de 40 ans.

7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon.

7 h »|» ODÉON. — Relâche.

6 h. »|» VAUDEVILLE. — Le Petit Poucet, par le général Tom Pouce.

6 h. 1|2 VARIÉTÉS. — Tom Pouce. Le Garde. Dangeville.

6 h. »|» GYMNASE. — Petit homme. L'Image. Jeanne.

6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — L'Escadron. Jonathas. Le Roi. Rue de la Lune.

6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.

6 h. »|» AMBIGU. — La Peste noire.

6 h. »|» GAITÉ. — La Voisin. Jacques.

6 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE — L'Empire.

6 h. »|» COMTE. — Mme de Genlis. Homme de Carentan. La Mazurka.

6 h. »|» FOLIES. — L'Orage. Secret Cendrillon. Taupin.

6 h. »|» LUXEMBOURG. — Sacripant. Grisette de qualité. Exercices.

SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie Lange Levy et Comp., rue du Croissant, 16.

PARIS, 13 MAI.

Séance de la Chambre des Députés.

CHEMIN DE FER DU NORD.

Le Cabinet du 29 octobre n'a pas eu moins de trois idées depuis trois ans à l'égard du chemin de fer du nord, et, hâtons-nous de le reconnaître, la dernière a toujours été la meilleure; encore deux ou trois années, et autant de variations progressives dans sa pensée, il aurait fini par mettre au jour quelque chose de bon.

Voici d'abord ce qu'il proposait, en 1843 : contracter un emprunt à 4 p. 0|0 ; employer l'argent à la construction du chemin, puis louer ce chemin *gratuitement* pour cinquante ans au banquier bailleur des fonds ; enfin rembourser à l'expiration du bail audit banquier la valeur, à dire d'experts, des rails posés par lui. C'était absolument comme si un particulier, possédé de la manie de bâtir, et n'ayant pas de fonds disponibles, avait emprunté de l'argent pour bâtir une maison et la louer ensuite gratuitement à son prêteur, en s'obligeant en outre de payer au locataire la valeur des vieux meubles que ce dernier laisserait dans la maison à la fin de son bail.

En 1844, le ministère proposait bien de toujours construire le chemin du Nord aux frais de l'Etat, et de le louer gratuitement aux banquiers, mais il éleva ses prétentions jusqu'à demander que les rails posés par les banquiers restassent acquis à l'Etat, et que celui-ci eût droit à moitié des bénéfices quand ils excèderaient 10 p. 0|0 ; ce qui nous procura une charmante scène de comédie, dans laquelle les parasites des banquiers de la capitale allaient criant partout que le gouvernement voulait ruiner ses patrons.

Enfin, en 1845, le ministère a proposé de construire le chemin tout entier, rails compris, et de l'abandonner aux banquiers pendant quarante-cinq ans, à la seule charge par ceux-ci de rembourser le prix de construction, avec intérêts à partir seulement de la livraison; par une attention délicate, il a stipulé que la somme à rembourser par ces banquiers ne produirait, pendant les délais accordés, que 3 p. 0|0 : or, il ne faut pas oublier que l'Etat paie 4 p. 0|0 pour les derniers emprunts.

Le principe de ce dernier projet (art. 1er) vient d'être enfin adopté par la Chambre des députés à la séance d'aujourd'hui, et il a passé sans que personne le défendit autrement que par des votes silencieux, méthode d'argumentation irréfutable.

MM. Gauthier de Rumilly et Garnier-Pagès ont seuls parlé contre le projet. Ni les ministres ni les autres députés n'ont voulu répondre.

M. de Rumilly a fait observer avec raison qu'il était absurde de la part du gouvernement de concéder, moyennant le simple remboursement de la somme dépensée, une propriété construite aux frais et risques du gouvernement, et qui, d'après les calculs les plus modestes, doit rapporter de 8 à 10 p. 0|0.

Quant à M. Garnier-Pagès, il a pris les choses d'un point de vue plus élevé ; il a accusé le gouvernement de déserter la mission qui [...] eu lieu ces jours derniers à la Chambre des pairs, à propos du rachat des actions de jouissance de canaux.

Dans cette discussion les deux ministres avaient revendiqué pour l'Etat le droit de tarifer les canaux, et en avaient facilement démontré l'avantage.

Oh ! nous avons eu tort tout-à-l'heure de dire que l'on n'avait pas répondu à M. Garnier-Pagès : comment avions-nous pu oublier la foudroyante réponse de M. Lacave-Laplagne? — Les canaux ne sont pas les chemins de fer, a-t-il dit à M. Garnier-Pagès.

M. Garnier-Pagès sera forcé d'en convenir, ce mot profond lui a coupé la parole pendant quelques instants, et il n'a pas trouvé une seule parole à renvoyer au ministre; et, de fait, qu'y avait-il à répondre à cela : les canaux ne sont pas les chemins de fer?.. C'est vrai, bien sûr, et les chemins de fer ne sont pas les canaux.....

Il n'est pas hors de propos d'ajouter ici un argument trouvé ce matin par les *Débats*, en faveur des longues concessions aux banquiers : c'est de l'économie politique la plus raffinée. Ecoutez bien :

Les capitaux apportés par les actionnaires des chemins de fer sont des capitaux placés à fonds perdu, puisque ces actionnaires ne rentrent dans leur capital que par un amortissement annuel, au lieu de le toucher tout à la fois ; ce qui les excitera à manger ce capital avec les forts intérêts annuels qu'ils recevront. Donc.... donc il faut que les concessions soient très longues... très longues. — Ah ! que ces gens là connaissent bien tout ce qu'il y a d'impertinence permise sous le régime représentatif actuel !

Revenons à M. Garnier-Pagès. — Dans son excellent discours, qui, malgré le parti pris des votes, a été écouté attentivement par la Chambre (car, sachez-le, la majorité, en masse, vote pour les banquiers; mais chaque membre convient qu'elle commet une balourdise et que l'Etat devrait être maître des chemins), dans un excellent discours, M. Garnier-Pagès a dit que, pour résister à l'Angleterre, il fallait en France *associer le capital, l'intelligence et la main-d'œuvre.*

C'est la première fois, pensons-nous, que cette idée supérieure a été émise à la tribune des députés ; mais que l'estimable orateur nous permette d'en élargir l'application ; ce n'est pas seulement pour résister industriellement à l'Angleterre qu'il faut associer ces trois facultés, capital, talent et travail, c'est aussi pour résister à l'intérieur, à cette prééminence que la première de ces facultés, le capital, usurpe aujourd'hui d'une manière si inattendue pour les libéraux à courte-vue de la Restauration.

Comment se fait-il qu'une grande assemblée délibérante ait adopté cette série de projets, si onéreux, si menaçants pour l'avenir du pays, et qu'aucun motif spécieux ne justifie? Que M. Garnier-Pagès sonde mieux cette question, et il verra que l'origine du mal est dans l'entraînement presque irrésistible qui pousse la société vers la Féodalité industrielle, vers la constitution d'une aristocratie financière qui étend la main sur le pays et sur le Pouvoir. Les ministres ne sont déjà plus que ses instruments, et, nous pouvons le demander, la Chambre des députés est-elle libre de cette influence toute puissante?

Les sociétés se développent et grandissent, suivant certaines lois, qu'il est donné à l'homme de génie seul de deviner, mais que les [...]

Au commencement de son discours, M. Garnier-Pagès déclarait qu'il ne se laisserait pas décourager dans le bien. Que le pays ne se décourage pas non plus, malgré les triomphes multipliés obtenus à ses dépens ; mais qu'il apprenne, dans une vue plus large, dans une vue toute nouvelle, à trouver les moyens de vaincre à son tour, de vaincre pour le bonheur du monde entier. — Nous voilà bien loin de la Chambre des députés : mais est-ce notre faute si les fils des grands législateurs, des ardents et généreux novateurs de 89, ont dégénéré à ce point où nous les voyons aujourd'hui.

Aujourd'hui, la Chambre des pairs a adopté à la majorité de 90 voix contre 2, le projet de loi relatif à l'exécution du traité conclu avec la Sardaigne sur la contrefaçon des œuvres littéraires ;

Le *Moniteur universel* de ce matin publie une ordonnance du roi qui règle la comptabilité des paquebots, appartenant à l'administration des postes. Ce règlement, comme toutes les instructions des employés des finances, contient une foule de détails insipides et inutiles dont le résultat le plus clair est de compliquer outre mesure l'administration financière au lieu de la simplifier. Avec de pareils travaux les bureaucrates peuvent acquérir de l'importance aux yeux de certains hommes d'Etat qui rarement se donnent la peine d'étudier notre mécanisme administratif, mais la gent paperassière n'en est pas moins pour tous les esprits sérieux une des plaies les profondes de l'administration actuelle.

Congrès central de l'agriculture.

Le Congrès s'est trouvé, dès sa seconde séance, saisi de l'une des questions les plus vitales qui se rattachent aux intérêts du sol. Il s'agissait de formuler un vœu sur l'organisation et la représentation de l'agriculture, c'est-à-dire sur l'un de ces vastes sujets qui ont le pouvoir de soulever de vives discussions.

Le premier point à résoudre reposait sur la question de savoir si les intérêts agricoles sont suffisamment représentés par nos institutions gouvernementales. Dans le cas de négative, un second point se présentait et se rapportait nécessairement à la recherche des institutions spéciales que réclamerait une juste et large représentation de notre agriculture.

Sur le premier chef, le Congrès a rapidement décidé l'insuffisance de la représentation agricole. Mais la même unanimité n'a pas existé, tant s'en est fallu, sur le mode d'organisation à adopter. A cette phase de la question, les opinions se sont scindées, et, tout en reconnaissant presque généralement l'importance des chambres consultatives, les membres de la réunion se sont partagés en deux camps au sujet de l'administration supérieure dans laquelle doivent se résumer toutes les institutions agricoles. Les uns ont vivement insisté pour la création d'un ministère spécial chargé d'appuyer, dans les conseils de la couronne, les intérêts de l'agriculture : les autres se sont contentés de l'état de choses actuel auquel cependant il serait apporté quelques modifications.

De part et d'autre, d'habiles orateurs ont successivement développé des arguments qui ont fait impression sur l'auditoire. C'est ainsi que M. de

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

UN VICE,

Esquisse de CHARLES DICKENS.

Il en est peu parmi nous qui ne gardent mémoire de quelque être à l'abjecte tournure, qu'il leur souvient avoir connu dans une condition toute différente : malheureux qu'ils ont vu, par imperceptibles degrés, descendre de plus en plus bas, et dont l'aspect repoussant et sordide, lorsqu'ils se croisent avec lui dans la rue, attire leur attention en dépit d'eux-mêmes. C'est avec un frémissement non de pitié, mais de dégoût, hélas ! que l'homme heureux et riche se rappelle en son égoïsme que celui qui glisse furtivement à ses côtés, couvert maintenant des hideuses livrées de la misère et de la maladie, jadis respectable marchand, clerc actif, commis à l'aise muni d'un honorable emploi, ayant de belles espérances, eût provoqué d'un air riant le salut qu'on rougirait aujourd'hui de lui accorder. Chacun passe froidement en détournant la tête, et se demande comment il se fait que « ce pauvre hère ne soit pas encore mort de faim. » Ces existences devenues des énigmes qu'une ardente charité pourrait seule résoudre, ne sont malheureusement pas si rares pour que l'expérience ne nous en fournisse des exemples multipliés tous dus à une même cause : à ce goût dépravé pour le poison lent et sûr qui avant de détruire la vie la dépouille de tout ce qui pouvait la rendre précieuse; à cette passion effrénée qui surmonte tous les obstacles, foule aux pieds femme, enfants, amis, position, fortune, bonheur, et pousse fatalement ses victimes à la dégradation, à l'infamie, à la mort, — en un mot à l'ivrognerie.

Beaucoup sont entraînés par la misère et les souffrances au vice qui les perd. La ruine de leurs espérances, la mort de ceux qui leur étaient chers, le chagrin qui, sans briser tout-à-fait le cœur, le consume et le ronge, c'est là ce qui les amène à ce lent suicide. Mais c'est volontairement et les yeux ouverts que d'autres se plongent dans le gouffre d'où l'on ne sort plus, et où chaque jour les enfoncera davantage.

C'était un de ces derniers qui se tenait debout au chevet de sa femme expirante, tandis que ses petits enfants, agenouillés autour du lit, mêlaient des sanglots étouffés à leurs innocentes prières. Il ne fallait que jeter un regard sur le pâle visage de la malheureuse créature dont la dernière étincelle de vie allait s'éteindre, pour deviner que le chagrin et la misère lui dévoraient le cœur depuis des années. Une vieille femme, la face inondée de larmes, soutenait sur son bras la tête de la mourante, — de sa fille. Mais ce n'était pas vers sa mère que se tournait cette figure livide, ce n'était pas le bras de sa mère que pressaient ses doigts glacés et tremblants : ils serraient l'inerte poignet du mari ; c'était sur ses yeux que s'attachaient les yeux que la mort allait clore, et l'homme frissonnait sous cet immobile regard. Son visage à lui était pourpre, ses vêtements étaient en désordre, ses yeux enflammés et alourdis. On voyait que du milieu de quelque ignoble orgie, il avait été appelé à ce lit de douleur et de mort.

Une lampe cachée dans la ruelle répandait sur les figures à l'entour une lueur sinistre, et laissait le reste de la chambre dans de profondes ténèbres. Au dehors le silence de la nuit, au dedans celui de la tombe. Une montre pendait au dessus de la cheminée ; son tic tac régulier rompait seul ce morne repos. Bruit solennel, car tous ceux qui l'entendaient savaient trop qu'avant qu'il eût marqué une heure nouvelle, c'était d'une âme évanouie qu'il aurait sonné le glas.

Qu'il est horrible d'avoir à veiller l'approche de la mort ! Savoir que toute espérance est passée, toute guérison impossible, et demeurer assis là, à compter les redoutables heures, durant de longues, longues nuits ; nuits que ceux qui ont veillé au chevet de la maladie connaissent seuls. Entendre soudain éclater ces profonds mystères du cœur, ces secrets, que l'étude d'une vie entière fut de cacher pendant tant et tant d'années, et que vous livre tout-à-coup le délire de l'agonie ! Oh ! c'est à glacer le sang ! D'effroyables révélations ont été faites par des mourants dont les divagations pleines d'horreurs et de crimes faisaient fuir ceux mêmes qui soignaient le malade. Ils sentaient chanceler leur raison, et dans leur terreur ils ont abandonné l'homme et l'ont laissé seul rendre l'âme et vociférer des paroles qui mettraient en fuite les plus hardis.

Mais ce n'étaient pas les accents d'un délire furieux qui planaient sur cette couche funèbre, entourée d'enfants à genoux. Des soupirs convulsifs, des gémissements étouffés rompaient seuls le silence de la chambre muette, lorsque l'étreinte des doigts livides se relâcha, lorsque, reportant lentement ce regard de plomb du père aux enfants, des enfants à leur père, la mourante essaya vainement de parler et retomba sur son chevet. Tout fut alors si tranquille et si calme qu'on eût pu croire qu'elle s'était endormie. Ils se penchèrent sur elle, l'appelèrent par son nom, doucement d'abord, puis avec des cris de détresse : mais il n'y eut point de réponse. Ils l'écoutèrent respirer ; plus de souffle, plus de son. La main sur sa poitrine, ils en interrogèrent les battements... Aucune pulsation ne se fit sentir. Ce cœur était brisé; elle était morte !

Le mari tomba sur une chaise auprès du lit; ses mains crispées se joignirent sur son front brûlant, son regard erra sur chacun de ses enfants; mais son œil se détournait dès qu'il rencontrait leurs yeux baignés de larmes. Pas une main ne chercha sa main, pas un mot de consolation ne fut murmuré à son oreille; pas un éclair de tendresse ne rayonna sur lui. Tous reculaient, tous l'évitaient, et quand il sortit en chancelant de la chambre, personne ne le suivit, nul ne songea à consoler le veuf.

Le temps où des amis se seraient pressés autour de lui au jour de l'affliction, où d'affectueuses paroles eussent cherché le chemin de son cœur, ce temps était bien loin. Où étaient ils maintenant ceux qui l'avaient aimé? Tous, un à un, amis, parents, simples connaissances s'étaient détachés de l'ivrogne et l'avaient successivement abandonné. Seule, sa femme lui était demeurée, se cramponnant à lui pour le bien et le mal, la misère et la maladie ; et comment l'en avait-il récompensée? Il s'était laissé traîner de la taverne au lit de l'infortunée, à temps pour la voir mourir !

Il se précipita hors de la maison, marcha rapidement à travers les rues. Le remords, la crainte, la honte remplissaient son âme. Etourdi par le vin, troublé par le spectacle dont il venait d'être témoin, il rentra dans la taverne d'où, peu auparavant, on l'avait arraché. Les rasades succédèrent aux rasades, son sang s'alluma, sa tête se perdit. Morte ! Eh bien, pourquoi pas? Ne mourrons-nous pas tous? Elle était trop bonne pour lui; ses parents le lui avaient assez répété ; malédiction sur eux ! Ne l'avaient-ils pas abandonnée? Ne l'avaient-ils pas laissée pâtir, laissée languir seule au logis? Soit : elle était morte; heureuse sans doute ! Eh, ne valait-il pas mieux qu'il en fût ainsi? Un verre encore ! — encore un ! — hourrah ! C'est une vie joyeuse, après tout, tant qu'elle dure ; et il la fera durer tant qu'il pourra !

Les années volent ! Les quatre enfants qui lui étaient restés n'étaient plus des enfants. Leur père, plus pauvre, plus déguenillé, plus dépravé peut-être, était encore le même déterminé, le même incorrigible buveur. Depuis long-temps les garçons avaient pris la clef des champs; demeurée seule au logis, la fille y travaillait sans relâche, et le père, avec des menaces ou des coups, en tirait toujours la part du cabaret, et, fidèle à ses habitudes, toujours menait joyeuse vie.

De meilleure heure que de coutume, un soir (sa fille étant malade, il était un peu à court pour ses dépenses), il se disposa vers les dix heures à rentrer au logis. Chemin faisant, il songea que, puisque sa fille ne pouvait plus travailler ni gagner, il serait à propos de consulter le médecin de la paroisse. En attendant, il se proposa de s'informer à elle-même de son état, et de lui demander comment elle se trouvait, question qu'il n'avait pas encore daigné lui adresser ; il marchait tout en ruminant ainsi en lui-même. C'était par une froide nuit de décembre, et le vent et la pluie lui coupaient le visage. Il mendia quelques sous d'un passant, acheta un petit pain (il avait grand intérêt à soutenir les forces de sa fille), et poursuivit sa course aussi vite que le permettait l'inclémence du temps. Derrière Fleet-Street, entre cette rue et le bord de l'eau, s'enfoncent les sales et étroites cours qui firent jadis partie de White-Friars, de cet antique sanctuaire, refuge du crime au temps où les lois étaient sans force et les mœurs sans frein ; ce fut vers ce quartier que se dirigèrent ses pas.

Il tourna dans une allée fangeuse qui, en saleté et en dégoût, le disputait aux plus infects de ces impurs recoins. Les maisons variaient en hauteur de deux à quatre étages ; elles avaient cette couleur, impossible à décrire, que le temps, l'humidité, la moisissure donnent aux vieux murs qui sont construits de décombres ; les fenêtres étaient, en place de vitres, garnies de papiers ou de sales guenilles, les portes délabrées

[illegible] l'impôt le plus mauvais de tous les impôts, a dit dans le quatrième bureau M. Jollivet, puisqu'il est en raison inverse des fortunes, le pauvre ayant plus besoin du sel que le riche; il est contraire à la Charte qui veut que tous les Français contribuent aux charges de l'Etat dans la proportion de leur fortune (art. 2); il est contraire à l'humanité puisqu'il impose aux pauvres la privation d'un objet nécessaire à leur alimentation et à leur santé; il est enfin contraire aux progrès de notre agriculture, et l'une des principales causes de notre infériorité relativement aux autres pays. »

Dans le 3e bureau M. Demesmay a expliqué sa proposition; elle a pour but non l'abolition, mais une réduction de l'impôt, mesure qui donnerait satisfaction aux besoins des populations indigentes et agricoles, en même temps qu'elle ne compromettrait point les intérêts du trésor, puisqu'il est prouvé par tout ce qui se passe en France et à l'étranger qu'un abaissement du prix du sel amènerait infailliblement une augmentation plus que proportionnelle dans la consommation. M. Demesmay soutient que le dégrèvement des impôts qui compriment la production agricole serait une mesure plus rationnelle et plus intelligente que ces tarifs de douanes excessifs auxquels on est forcé d'avoir recours pour défendre nos produits contre ceux de l'étranger et qui ne sont établis qu'aux dépens des consommateurs.

M. d'Andigné Delachasse dépeint le genre de nourriture des populations du centre de la Bretagne. Rarement du pain, presque jamais de viande; du sarrazin et des légumes fades. Il faudrait beaucoup de sel à ces populations, mais le prix excessif de cette denrée les contraint à s'en imposer la privation.

M. Ant. Passy, sous-secrétaire d'Etat, a voté pour la lecture.

Dans le premier bureau, M. Bonnefonds a fait parfaitement bien ressortir tout ce que l'impôt sur le sel avait de fâcheux pour le progrès de l'agriculture. Après cette épreuve, il est permis de croire que la proposition de M. Demesmay sera prise en considération par la Chambre.

Le projet de loi relatif à l'amélioration de la rade de Toulon et de celle de Port-Vendres a été approuvé presque sans discussion. La commission nommée pour l'examiner se compose ainsi qu'il suit: 1er bureau, M. Clappier; 2e, M. Vieillard; 3e, M. Denis; 4e, M. le général Paixhans; 5e, M. Pascalis; 6e, M. le marquis de Castellane; 7e, M. l'amiral Leray; 8e, M. Parès; 9e, M. Lacrosse.

Affaires de la Plata.

Les nouvelles de Montevideo et de Buenos-Ayres par la voie de Liverpool, vont jusqu'au 15 mars.

Les correspondances apportées par l'*Universel* présentent comme certaine l'intervention anglo-française. Cette heureuse nouvelle a fait éclater à Montevideo la joie la plus vive. Il était temps! Une lettre du capitaine Thiébaut, commandant de la légion française, datée du 24 février dernier, était de nature à nous inspirer les plus cruelles inquiétudes sur le sort de nos compatriotes. Nous en extrayons ce passage:

« . . . Dans tous les cas, soyez assuré que, résignés au sort qui nous attend, quel qu'il soit, nous ne céderons que lorsque nos familles n'auront plus de quoi vivre. Peut-être sommes-nous réservés à donner en Amérique un exemple comme ceux de La Rochelle et de Gênes. La résolution ne nous manque pas; nous sommes, il est vrai, un peu moins nombreux, mais nous n'en valons que mieux, parce que nous pouvons compter les uns sur les autres.

[illegible] des rapports chargés d'examiner les titres de MM. le vicomte Napoléon Duchâtel et de Lacoste récemment élevés à la dignité de pairs de France, et concluent à l'adoption.

MM. Duchâtel et de Lacoste sont ensuite introduits avec le cérémonial d'usage et prêtent serment.

La chambre adopte successivement:

1o Cinq projets de loi relatifs à des emprunts votés par les villes de la Croix-Rousse et de Roubaix, et par les départements de l'Ain, de la Meuse et du Nord;

2o Deux projets de loi relatifs à des changements de circonscription territoriale dans la Haute-Loire et la Meuse.

La chambre se réunit dans ses bureaux pour examiner:

1o Le projet de loi relatif au paiement des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt grec;

2o Le projet de loi relatif aux caisses d'épargne;

3o Le projet de loi relatif au mode de perception de l'impôt sur le sucre indigène;

4o Neuf projets de loi relatifs à des impositions extraordinaires et à des emprunts votés par les départements suivants: Côte-d'Or, Haute-Garonne, Lot, Oise, Seine-et-Oise, Aveyron, Gironde, Maine-et-Loire, Vaucluse;

5o Neuf projets de loi relatifs à des changements de circonscription territoriale dans les départements de l'Ardèche, de l'Ariège, [illegible] l'Aube, de la Charente (deux projets), de la Corse, de l'Eure (deux projets), et de l'Orne;

6o Les lettres de grande naturalisation accordées par le roi à M. le maréchal de camp de Perron.

La chambre se sépare sans ajournement fixe.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 13 mai.

M. DE LAMARTINE demande un congé de quelques semaines. — Accordé.

M. LE MARÉCHAL SOULT, président du conseil, présente un projet de loi portant que l'arsenal d'Amiens sera transféré de la ville dans la citadelle; il annonce qu'il en résultera pour l'Etat un bénéfice de 75 000 fr.

La séance demeure suspendue. M. le président annonce que la commission chargée d'examiner le projet de loi sur le chemin de fer de Paris à la frontière belge est réunie pour examiner divers amendements.

M. MANUEL se plaint de l'heure tardive de l'ouverture des séances; il demande qu'il soit pris des mesures pour que les travaux de la chambre commencent à l'heure indiquée par l'ordre du jour.

M. LE PRÉSIDENT. La chambre a déjà accompli des travaux nombreux et importants; elle a sans doute encore des lois d'un grand intérêt à voter, et il importe que chacun soit exact à l'heure indiquée. Dès que le rapport du budget aura été distribué, je proposerai à la chambre de fixer à une heure et demie précise l'ouverture de la séance, afin que, si la chambre n'est pas en nombre à l'heure indiquée, le président soit autorisé à lever la séance, après avoir constaté quels sont les membres présents.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique, avec embranchements sur Calais et sur Dunkerque, et au chemin de fer de Creil à Saint-Quentin.

M. GAUTHIER DE RUMILLY. Messieurs, je viens combattre la concession des chemins de fer aux compagnies. La Chambre avait exprimé le vœu l'an passé, par son vote sur le chemin du Nord, que les chemins de fer ne fussent pas abandonnés aux compagnies, et je regrette, je l'avoue, de voir la commission chargée de l'examen du projet de loi qui nous est soumis renoncer au système qui semblait avoir prévalu dans notre dernière session. L'exécution par l'Etat avait été résolue et le rapport reconnaît que cette détermination de la Chambre a produit un excellent résultat et une économie considérable. La discussion qui a précédé ce vote paraissait décisive, et la question qu'elle soulevait, tranchée au profit de l'exécution par l'Etat et de l'exploitation par une compagnie fermière. Eh bien, ce projet actuellement est abandonné et on revient aux concessions à des compagnies; et

Les ministres et les hommes d'Etat [illegible] de la révolution que les chemins de fer vont faire dans nos rapports commerciaux avec l'étranger. L'Angleterre nous domine dans notre commerce extérieur. J'en ai cherché les raisons, j'en ai trouvé plusieurs.

La première, c'est l'abondance des capitaux qui permet d'accorder des crédits plus considérables et des fabriques plus en grand; la seconde, c'est que les ouvriers anglais ont une habileté de main-d'œuvre très remarquable; la troisième, c'est que la houille coûte beaucoup moins en Angleterre qu'en France; et la quatrième, c'est que la marchandise première est plus abondante et transportée à meilleur marché.

Voilà le but auquel il faut arriver. L'abondance des capitaux peut être obtenue par l'association; l'habileté de main-d'œuvre par la fabrication en grand; l'abaissement du prix de la houille et celui des transports seraient obtenus si l'Etat restait maître des chemins de fer et des canaux, dont les tarifs pourraient être abaissés dans une proportion très considérable.

Une autre raison de la prépondérance de l'Angleterre, c'est que Londres, capitale du pays, en est aussi le centre industriel; cet avantage qu'il n'a pas aujourd'hui Paris l'aura plus tard; l'établissement des chemins fera de Paris ce que la Convention et Napoléon avaient rêvé, un port de mer, un centre général où tout vient, d'où tout part.

La question des transports, messieurs, c'est la production, c'est la richesse du pays. Un ministre du commerce en France, qui saurait comprendre son rôle, aurait une puissance immense par ses transports et ses douanes.

Eh bien! cette puissance, le gouvernement la cède à des particuliers, il cède tout ce pouvoir immense, le premier des pouvoirs aujourd'hui à des êtres de raison, à des compagnies anonymes, sans responsabilité, puisque chaque jour elles changent d'éléments, et que ceux qui les ont fondées se retirent après des bénéfices d'agiotage pour livrer leurs droits à d'autres! Et c'est à ces gens-là qu'on livre les transports de la France!

Avec ce système, les tarifs sont nécessairement variables et vexatoires. M. le ministre des finances en est convenu à la chambre des pairs. Il a dit si le gouvernement était maître des tarifs des canaux, la circulation et le commerce y gagneraient, parce que toute surtaxe sur les tarifs des transports est un impôt inique prélevé sur le commerce et l'industrie. M. le ministre des travaux publics a dit également que les tarifs doivent être simplement rémunérateurs, et que dans les mains des compagnies de canaux ils deviennent prohibitifs.

Les voies de communications nouvelles avec des tarifs peu élevés créent de nouvelles communications, et donnent des produits imprévus. Les ministres disaient cela dans l'autre chambre avec l'assentiment unanime. Est-ce parce qu'il ont changé d'enceinte qu'ils doivent tenir un autre langage?

M. LACAVE-LAPLAGNE. Nous n'avons parlé que des canaux.

M. GARNIER-PAGÈS. Canaux et chemins de fer, il y a identité entre les deux classes de voies de communication.

Vous faites des lois restrictives de l'agiotage, mais c'est vous qui le favorisez par vos marchés avec les compagnies.

Pour détruire l'agiotage, coupez-le dans sa racine, faites vous-même un chemin de fer et ne le livrez pas à l'industrie privée, qui en fait un objet de vile spéculation et d'oppression.

D'après le rapport du budget, nous serons complètement libérés à la fin de l'année prochaine; il nous restera alors au moins 200 millions provenant des caisses d'épargne. Les réserves de l'amortissement produisent en cinq années 500 millions, les caisses d'épargne en sept ans produiront au moins 40 millions; c'est-à-dire plus de 900 millions que vous pourrez employer à faire construire des chemins de fer plutôt que de les livrer à des spéculateurs.

Savez-vous à quel chiffre s'est élevé l'emprunt contracté chez M. de Rothschild? Il s'est élevé à 800 millions, et c'est en présence de ce fait que vous prétendez ne pouvoir réunir des capitaux, et que vous refuserez de recourir à l'emprunt. Il s'agit de capitaux qui produiront au moins 4 ou 5 p. cent, et vous ne pouvez vous en procurer, lorsqu'après nos désastres de 1814 et de 1815 vous avez obtenu le capital énorme de votre rente publique.

Les capitaux! Mais où les compagnies prennent-elles les leurs? Ne pouvez-vous puiser à la même source qu'elles?

---

pendaient sur leurs gonds rouillés, des perches, garnies de cordes à sécher le linge, pointaient de toutes les ouvertures, et, de toutes les chambres, partaient des bruits de querelle et d'ivresse.

Une lampe à huile, solitaire clarté au milieu de la cour, avait été soufflée, soit par la violence du vent, soit par la prudence de quelque habitant, dont les raisons pour soustraire sa demeure à tout observateur devaient être excellentes. La seule lueur qui tombât sur le pavé inégal et brisé, venait donc de quelques misérables chandelles, allumées çà et là chez le petit nombre de locataires, assez à l'aise pour se permettre ce luxe. Un infect ruisseau coulait au centre de l'allée; là rampaient toutes les puanteurs que la pluie avait soulevées du sol, le vent sifflait à travers les vieilles masures, les battants des volets craquaient et branlaient dans leurs cadres vermoulus, de façon à menacer d'une destruction subite tout cet amas de bicoques.

Celui que nous avons relancé jusqu'à cet antre, avança; parfois bronchant dans le ruisseau du centre, parfois dans les flaques d'eau qu'avait formées la pluie, il atteignit enfin la dernière maison de la cour. Pour la plus grande commodité des nombreux locataires, la porte, ou pour mieux dire, ce qu'il en restait, ne se fermait jamais, et, tâtonnant pour trouver son chemin, l'homme monta jusqu'au dernier étage.

Il mettait le pied sur le palier quand la porte s'ouvrit, et une jeune fille, pâle et exténuée, abritant de la main une chandelle du plus petit moule, regarda vers l'escalier d'un air alarmé.

— Est-ce vous, père? demanda-t-elle.

— Qui voulez-vous que ce soit? répliqua l'homme d'un ton rogue. De quoi avez-vous peur? Ce que j'ai bu aujourd'hui ne me montera pas à la tête, je vous en réponds. Les cabaretiers ne donnent pas leurs coquilles: point d'argent, point de rogomme. Et où prendre l'argent depuis le temps que vous vous croisez les bras?... Mais à qui diable en a-t-elle?

— Je ne me sens pas bien, mon père; pas bien du tout! répliqua la jeune fille, en fondant en larmes.

— Ah! dit l'homme forcé d'admettre un fait sur lequel il eût préféré pouvoir fermer les yeux; il faut tâcher de se remettre: on ne peut pas se passer d'argent. D'abord, que n'allez-vous consulter le médecin de la paroisse? Il vous donnerait quelque drogue pour vous guérir; n'est-il pas payé pour cela? Que le diable l'emporte! Ah ça, prenez vous racine à cette place à présent! Comptez-vous me laisser rentrer ce soir ou non?

— Père, murmura la fille, fermant la porte derrière elle, et continuant à lui barrer le passage, William est revenu.

— Qui? dit l'homme en tressaillant.

— Chut! répliqua la fille, William, mon frère William!

— Et qu'est-ce qu'il réclame? demanda l'homme faisant un effort pour se contenir. Est-ce de l'argent? Vient-il ici manger et boire? Il s'adresse mal en tous cas! Donnez-moi cette chandelle. Me la donnerez-vous, imbécile? Croyez-vous que je veuille l'assommer! En parlant il arracha la lumière à sa fille, et entra.

La tête appuyée sur sa main, l'œil fixé sur le tas de cendres qui encombrait l'âtre, un jeune homme d'environ vingt-deux ans, misérablement vêtu d'une grossière jaquette et d'une paire de vieux pantalons était assis sur un coffre délabré; il tressaillit à la vue de son père.

— Fermez la porte, Marie, dit-il vivement, fermez la porte! Vous avez l'air de ne pas me reconnaître, mon père? ajouta-t-il. De fait, il y a assez long-temps que vous m'avez chassé de la maison, pour que vous ayez pu m'oublier!

— Et que venez-vous faire ici? dit le père, s'asseyant de l'autre côté de la cheminée, que venez-vous chercher, je vous prie?

— Un refuge; répliqua le fils, je suis dans l'embarras, cela suffit! Si l'on m'attrape, je serai pendu, cela est sûr; si je sors d'ici je serai pris, c'est à peu près aussi sûr, et en voilà la fin.

— Est-ce à dire que vous ayez volé; assassiné, peut-être? poursuivit le père.

— Tout juste! répliqua le fils, cela vous étonne, mon père?

Il regarda en face l'homme dont les yeux se détournèrent pour s'abaisser sur le sol.

— Où sont vos frères? demanda-t-il, après une longue pause.

— Où ils ne vous incommoderont plus, répliqua le fils: John est parti pour l'Amérique, Henri est mort.

— Mort! Et le père ne put réprimer un frisson.

— Oui, répéta le jeune homme, mort dans mes bras; tué comme un chien par un garde-chasse. Il chancelait en reculant; je le soutins; son sang ruissela entre mes doigts; il jaillissait de son flanc comme l'eau d'une fontaine. Faible et tout ébloui, il se laissa tomber à genoux sur l'herbe, et il pria. Il demandait à Dieu, si la pauvre femme était au ciel, d'écouter ses prières, les prières de notre mère pour son plus jeune fils. « J'étais son Benjamin Will, me dit-il, et c'est une consolation pour moi de me rappeler que, quoique je fusse un tout petit enfant, au temps de sa mort, et que j'eusse le cœur bien gros; agenouillé au pied de son lit, je remerciai le bon Dieu de m'avoir donné tant d'amour pour elle qu'alors je n'avais encore rien fait qui pût l'affliger un moment. Oh! frère, ajouta-t-il pourquoi est-ce la mère au lieu du père qui nous a été enlevée! » Ce sont là ses dernières paroles, poursuivit le jeune homme, faites-en ce qu'il vous plaira. Vous l'aviez frappé au visage dans un accès d'ivresse, le jour où nous nous sommes sauvés de la maison, et en voilà la fin!

La fille sanglotait tout haut. Courbant son front jusqu'à ses genoux, le père balançait sa tête d'un côté à l'autre.

— Si l'on me met la main sur le collet, poursuivit le jeune homme, je serai ramené dans la commune et pendu pour le meurtre du garde. Impossible ici qu'ils me dépistent sans votre aide, mon père. Vous pourriez tout aussi bien me livrer à la justice pour ce que j'en sais, mais, à moins que vous ne le fassiez, je reste, jusqu'à ce que j'aie avisé aux moyens de m'embarquer.

Deux jours entiers tous trois restèrent sans en bouger dans cette misérable chambre. Le troisième soir, la fille était de plus en plus malade, et tout ce qu'ils avaient de bribes de nourriture était consommé. Il fallait que quelqu'un sortît: la malade se sentait trop faible, ce fut le père qui descendit, à la nuit tombante.

On lui donna quelques drogues pour sa fille, quelque argent comme secours, et en revenant il gagna douze sous à tenir un cheval; il allait donc rentrer, rapportant de quoi faire face, pendant deux ou trois jours, aux besoins les plus urgents. Un cabaret se trouvait sur sa route: il ralentit sa marche, le dépassa, s'arrêta, revint en arrière, retourna plus lentement encore, et finit par se glisser dans le gouffre: deux individus qu'il n'avait pas remarqués faisaient le guet. Prêts à abandonner leur poste en désespoir de cause, l'hésitation de l'ivrogne leur donna à penser, et ils le suivirent dans la taverne.

— Vous boirez bien un coup, dit l'un en lui offrant de l'eau-de-vie.

— Et vous trinquerez aussi avec moi! riposta l'autre, remplissant le verre aussitôt qu'il fut vidé.

L'homme songea à ses enfants mourants de faim; au danger que courait son fils; mais qu'est-ce que tout cela pour l'ivrogne? Il but, but encore, et noya sa raison.

— Diable de nuit, joliment noire, Warden! chuchota l'un des hommes à son oreille, au moment où il se disposait à s'en aller, après avoir dépensé en liqueur moitié de l'argent dont la vie de sa fille dépendait peut-être.

— Juste le temps qu'il faut pour nos amis qui se cachent, maître Warden! murmura l'autre.

— Allons, asseyez-vous là un moment, reprit le premier, en attirant le buveur dans un coin. Savez-vous qu'il nous a fallu du temps et des courses pour retrouver votre jeune homme? Nous venons le prévenir que tout est prêt. C'était d'abord le diable à chercher, faute d'une adresse exacte. De fait, c'est tout au plus s'il l'avait lui-même en arrivant à Londres, n'est-ce pas?

— Non, il ne pouvait savoir alors ma demeure, reprit le père.

Les deux hommes échangèrent un regard.

— Le vaisseau est sous voiles et part à marée haute, à minuit, dit l'un des mouchards. Décidément cette nuit il s'embarque, son passage est retenu sous un faux nom, et, qui plus est, payé. Quel bonheur que vous vous soyez trouvé sur notre chemin!

— Une rencontre, quoi! ajouta le second.

— Une vraie chance! reprit le premier en clignant de l'œil.

— Tout à-fait! continua l'autre, hochant la tête d'un air significatif.

— Allons vite! il faut battre le fer pendant qu'il est chaud! Encore une rasade, et en marche! dit le premier espion.

(La fin à demain.)

M. DUMON, ministre des travaux publics, parle dans le même sens que M. Muret de Bort.

L'amendement n'est pas adopté.

L'article 1er du projet de loi est adopté sous la réserve d'un embranchement demandé sur Hazebrouck et Arras.

M. BONNAIRE propose d'ajouter au cahier des charges un article additionnel ainsi conçu :

« Le gouvernement se réserve, pendant la durée de la concession, le droit de disposer des deux berges du chemin de fer pour des établissements d'utilité publique, en laissant cinquante centimètres de distance entre les rails et les travaux à établir, et sans que ces travaux puissent porter atteinte à l'usage et à l'exploitation du chemin de fer.

» Si le gouvernement use de cette faculté, l'entretien des berges concédées sera à la charge de l'État ou des établissements concessionnaires, à partir de l'époque des concessions. »

Cet amendement, combattu par M. Berryer au nom de la commission, n'est pas adopté.

Sur la proposition de M. Dufaure, l'art. 36, relatif à la sanction du cahier des charges, est renvoyé à la commission pour déterminer ce que l'on doit entendre par ces mots : force majeure.

Un article du tarif porte que les voitures de troisième classe seront fermées avec des rideaux.

M. EDMOND BLANC demande que l'on dise simplement fermées.

Cet amendement, combattu par la commission, n'est pas adopté.

Les art. 1er à 40 du cahier des charges sont adoptés sans autre discussion intéressante.

Demain, suite de la discussion.

FAITS DIVERS.

Dernièrement, Mme la duchesse d'Orléans a reçu la députation de la Société pour l'instruction élémentaire. M. Jomard, un des délégués, ayant rappelé à S. A. R. l'accueil qui lui a été fait dans les concerts de l'Orphéon, il s'ensuivit un entretien qui fait le plus grand honneur à Mme la duchesse d'Orléans. Nous laissons parler le *Journal d'éducation populaire* :

« Mme la duchesse d'Orléans répondit : « J'ai été bien sensible à cet accueil qui a été fait à mon fils et à moi ; j'ai admiré le bon esprit qui anime les adultes et les enfants des écoles. J'en ai été fort satisfaite… Je regrette beaucoup de n'avoir pas connu M. Wilhem, qui a rendu un grand service par ses excellents travaux… ; depuis long-temps je désirais entendre ses concerts de l'Orphéon. » Puis, sur l'observation que lui fit M. Boulay (de la Meurthe) que ces réunions générales de l'Orphéon n'étaient pas des concerts, mais bien des leçons faites en public, Son Altesse Royale a ajouté : « C'est vrai, messieurs, et c'est pour cela que j'y assiste ; car, vous le savez, je m'abstiens depuis long-temps de paraître dans toutes les réunions publiques qui ont pour objet une fête et une distraction. » Puis, revenant à l'enseignement du chant elle ajouta : « On m'a dit, messieurs, que les solos avaient été supprimés récemment dans les chants de l'Orphéon ; je vous en félicite, on aurait pu craindre qu'ils ne fussent un moyen de préparer des vocations d'artistes ; on aurait pu vous reprocher de former des chanteurs pour le théâtre, ce qui aurait singulièrement nui à une institution dont le but est d'adoucir les mœurs, de purifier les joies de la famille et de former le cœur par les excellentes pensées que l'attrait de la musique fait graver dans leur mémoire. » Et, à ce propos, elle fit cette réflexion : « La musique de l'Orphéon est belle ; j'aime à entendre ces chants en chœur qui me rappellent ceux que j'entendais en Allemagne, dans mon enfance ; mais je regrette qu'il n'y ait pas un choix de paroles, un recueil spécialement approprié au but si noble, si beau que l'on veut atteindre, celui d'exciter ou entretenir ces sentiments généreux qui attachent l'homme à ses devoirs, à son Dieu, à son pays. Il serait à désirer que l'on rencontrât un poète qui comprît la mission de l'Orphéon et qui y consacrât son talent. Plusieurs poésies de Béranger offriraient, en ce genre, d'excellents modèles… J'ai été frappée de l'enthousiasme qui régnait dans toute la salle et de l'approbation générale donnée aux résultats obtenus par l'enseignement du chant ; mais ne craignez-vous pas, messieurs, ajouta Son Altesse Royale, que cet engouement, qui généralement dure peu dans le monde, ne vienne à se refroidir, et que l'étude populaire du chant ne perde avec l'enthousiasme qui l'aura accueillie ?… »

Un des membres de la députation fit observer à Son Altesse Royale que l'étude du chant populaire existait déjà depuis plus de vingt ans ; que cette étude avait pris naissance et s'était développée dans l'ombre des écoles, qu'elle avait grandi ignorée par un effet de la modestie de son auteur, et que c'était que depuis quelques années que le public avait été appelé à être témoin des résultats de cet enseignement, et que, comme il avait pu se maintenir sans l'engouement du public, il pourrait bien aussi lui survivre. Son Altesse Royale parut satisfaite de cette réponse, qui la rassura sur le sort d'une institution qui a toutes ses sympathies, et au moment où la députation se retirait, elle lui adressa ces paroles pleines d'obligeance : « Croyez, messieurs, à toute la satisfaction que j'éprouve à apprendre le succès de vos travaux ; si je puis vous être utile à quelque chose, faites-le-moi savoir, je me ferai un vrai plaisir de vous seconder. »

— Un journal annonce que MM. de Montalembert et Victor Hugo doivent protester au nom de l'art, à la tribune du Luxembourg, contre le projet d'achèvement de la magnifique abbatiale de Saint-Ouen de Rouen.

— M. Michel Chevalier ouvrira son cours d'économie politique au collège de France, mercredi, 14 mai, à onze heures.

— Un journal rappelle les paroles suivantes de François Borgia, troisième général des Jésuites : « Nous nous glissons comme des agneaux, nous gouvernons comme des loups, nous serons chassés comme des chiens, nous reviendrons comme des aigles. »

— Le *Bien social* annonce que l'abbé François Guyon, ancien aumônier de régiment, a disparu et que cette disparition couvre des mystères qui seront expliqués prochainement. « Qu'il ne soit pas dit qu'au dix-neuvième siècle, ajoute le *Bien social*, il existe des *oubliettes* où l'on puisse enfermer arbitrairement le premier citoyen qui se trouve isolé et sans appui. »

— Il y a à Paris des journaux industriels qui ont peu ou point d'abonnés, et qui, cependant, parviennent à se créer d'assez notables bénéfices par le moyen des annonces ; on cite entre autres : le *Journal des Étrangers*, l'*Indicateur parisien*, la *Locomotive*, le *Plan*, le *Propagateur commercial*, la *Voie-Publique*, le *Phare du commerce*, l'*Utile*, la *Vogue-Affiche*, les *Petites-Affiches*, les *Affiches parisiennes*, le *Tam-Tam*, etc.

… réaction rendrait salutaire et que l'oisiveté rend fatale ? Voici ce que raconte le *Sud* de Marseille :

« Un événement déplorable a eu lieu, samedi, dans les vieux quartiers, voisins du palais de justice. Une troupe de ces enfants impitoyables, que nous avons signalés à la police, poursuivaient de leurs insultes grossières une malheureuse folle. La pauvre femme, irritée par les mauvais traitements de la bande, se retourne brusquement et donne, à tout hasard, un coup de bâton sur le groupe des assaillants. Il en fut de ce coup de bâton comme de certains châtiments administrés par la justice humaine. Ce fut un innocent qui paya pour les coupables. Un enfant de quelques mois, porté par un autre enfant, fut atteint et resta mort sous le coup. A cette vue, le peuple exaspéré se rua sur la pauvre folle. Les plus cruelles représailles lui furent prodiguées, elle fut saisie aux cheveux et traînée par la foule jusqu'au corps-de-garde du palais de justice. Peu s'en fallut qu'un meurtre involontaire ne fût puni par un crime. Nous ne laisserons point passer cette occasion sans attirer de nouveau l'attention de la police sur la conduite, souvent si barbare, des enfants de nos rues. Combien de fois n'avons-nous pas été affligés par le spectacle de ces sortes de martyres infligés par le peuple enfant à la vieillesse en guenilles. »

— Une de ces indifférences officielles qui laissent leur rouille à tous les degrés administratifs, est justement signalée par le *Courrier du Hâvre* :

« En un temps comme le nôtre, dit-il, lorsqu'il pleut des philanthropes, croirait-on que, dans la ville du Hâvre, il a été retiré hier du bassin Vauban le soixante-cinquième cadavre d'hommes noyés au même endroit, depuis que, pour empêcher l'entrée en fraude des droits, d'une chope de bière ou d'une bouteille de vin, on a construit une grille qui aide, à la tombée de la nuit, à interdire ce passage. Le dimanche surtout, des ouvriers du Hâvre, attardés à l'Eure, et réciproquement, essaient de se glisser entre la grille et le bord du bassin. Or, le passage est assez difficile pour que, même en plein jour, il y ait risque pour l'homme le plus sobre de le franchir, si la grille était fermée. On ne doit pas alors s'étonner que des hommes, qui, la plupart ayant fait le dimanche, rentrent ou sortent après fermeture de la grille, soient victimes de leur imprudence.

» Il suffirait pourtant d'un factionnaire placé à cet endroit pour remplir un double but : 1o empêcher que le plus hardi fraudeur n'y passât un petit verre de boisson ; 2o sauver la vie du soixante-sixième individu, qui viendra bientôt chercher l'asphyxie dans le canal Vauban. »

ACADÉMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. ÉLIE DE BEAUMONT.

Séance du 11 mai

Discussion orageuse. — *Aboul-Wéfâ devant l'Académie.* — NEUVIÈME SUITE et FIN. — Nos lecteurs en seront bien heureux, l'Académie elle-même en paraît fort aise, nous avons le bonheur d'annoncer la fin des mémorables débats qui s'étaient élevés devant l'Académie à propos de cet Arabe que vous savez, de ce *pauvre diable d'Arabe* (comme a dit M. Mathieu), de ce MONSIEUR (comme a dit M. Poinsot), d'Aboul-Wéfâ enfin, né à Bagdad, il y a de cela huit cents ans. La discussion a duré dix ans, juste comme le siége de Troie. Nous ne rappellerons pas qu'il s'agissait de savoir si Aboul-Wéfâ a découvert la variation ou troisième inégalité lunaire, ainsi que le croit M. Sédillot, ou bien s'il a effrontément menti, l'indigne Arabe, en écrivant un passage où il parle de cette perturbation du mouvement de la pâle astre des nuits, ainsi que le pense M. Biot. Nous n'entrerons même dans aucun détail sur la manière dont l'orage a pris fin ; nous sommes trop joyeux de voir le ciel académique s'éclaircir pour nous faire l'écho lointain des derniers coups de tonnerre ! Seulement nous constatons qu'après avoir bien discuté, les Académiciens sont restés chacun de leur opinion, et qu'ils ne se sont pas embrassés, au contraire !

Télégraphe électrique. — M. Arago a donné à l'Académie quelques détails relativement à l'expérience faite dimanche dernier sur le télégraphe électrique établi le long du chemin de fer de Rouen. On sait que les télégraphes électriques sont fondés sur l'action qu'exerce sur l'aiguille aimantée un courant électrique qui parcourt un fil métallique. Cette action découverte par Œrstedt, en 1819, a été un sujet d'étude pour les physiciens de toutes les nations, et tel est, dans notre siècle, la rapidité avec laquelle marchent les sciences, que ce simple fait a donné naissance à l'un des instruments les plus merveilleux qu'il ait été donné à l'homme d'inventer, au télégraphe électrique.

Le mouvement de l'aiguille aimantée étant le même en quelque point que ce soit du fil conducteur, on conçoit qu'il n'a pas été difficile d'imaginer une foule d'inventions pour transmettre à l'aide de la direction imprimée à diverses aiguilles une dépêche qu'on s'est proposé de communiquer par voie électro-télégraphique. Nous ne pourrions entrer dans quelques détails sur ces diverses inventions sans dépasser de beaucoup les limites de notre compte-rendu. Nous devons nous borner à dire que deux machines faisant partie du circuit galvanique et situées aux deux stations extrêmes, exécutent presque simultanément les mêmes mouvements.

Le fil conducteur est isolé par des piquets placés le long de la route, et plonge aux stations extrêmes dans des puits, de telle sorte que le retour du courant galvanique s'effectue à travers la terre. Chose remarquable et heureuse, il arrive que quand on prend ainsi la terre pour conducteur de l'électricité, au lieu d'employer un second fil, la déperdition de l'intensité du courant est fort amoindrie. Ainsi, dans l'expérience de dimanche, quand on employait un second fil, la déviation de l'aiguille d'un galvanomètre n'était que de 22 degrés, tandis qu'elle s'élevait à 53 degrés, quand on lui substituait la terre.

La vitesse du courant électrique peut être évaluée à 32 000 lieues à l'heure. Aussi l'on peut, pour ainsi dire, *causer* à d'immenses distances. Dans l'expérience rapportée par M. Arago, les demandes et les réponses aux questions que l'illustre astronome, resté à Paris, transmettait à M. Bréguet, stationnant à Rouen, sont arrivées en moins de temps que nous ne mettrions à les écrire. M. Bréguet, pour nous servir de l'expression de M. Arago, a même mis du luxe dans ses réponses ; on n'a pas à craindre de payer la surtaxe de la poste quand on est verbeux. Ainsi, M. Arago ayant demandé : « Comment vous portez-vous ? » — M. Bréguet a répondu : « Je me porte parfaitement bien ; je suis en train de fumer un cigare. » — Il n'a pas dit vulgairement : *bien et vous* ? — Nous n'avons pas besoin, comme on voit, de nous appesantir plus fortement sur les avantages innombrables de cette admirable invention.

Physique du globe. — Sous ce titre, nous pouvons rassembler bon nombre des communications faites aujourd'hui à l'Académie. D'abord … ainsi un fait jusqu'alors considéré comme particulier…

— Nous ne dirons que quelques mots d'un immense rapport de plus de soixante pages lu par M. Élie de Beaumont sur un Mémoire de M. Pierre Tchihatcheff relatif à la constitution géologique de l'Altaï. Le rapporteur a complètement approuvé les recherches entreprises par le savant Russe pendant le voyage qu'il a fait en 1842 dans la Sibérie. Des rapports aussi considérables que celui que nous avons entendu aujourd'hui à l'Académie, ont certainement l'avantage de permettre à l'académicien d'entrer dans beaucoup de détails plus ou moins intéressants ; mais ils ont aussi l'inconvénient de noyer au milieu de ces détails ce qu'il y a de nouveau et d'original dans le Mémoire apprécié. Nous n'avons pu résumer le long travail de M. Élie de Beaumont de manière à en présenter la substance à nos lecteurs.

— M. Giffard fils, pharmacien à Aurillac, a soumis à l'Académie un moyen économique propre à rendre réfractaires les argiles communes. Ce moyen consiste à enlever les silicates de potasse, de chaux, de magnésie, de fer, de manganèse contenus dans les argiles, soit par le lavage, soit par l'action dissolvante des acides.

— M. Grenier, capitaine d'artillerie, revient sur l'immense avantage qu'il y aurait, selon lui, pour éviter les accidents sur les chemins de fer, à établir entre les deux rails une cloison de sûreté.

— M. Aubert propose une prétendue invention propre à éviter les accidents produits par les machines à vapeur, doubler leur force, économiser le combustible de moitié, etc., etc.

— M. Choron écrit qu'en donnant un mouvement de torsion à un fil de fer aimanté, on peut changer ses pôles.

— Un très long et savant travail de M. Yvon Villarceau a pour titre : Méthode de correction des éléments approchés des orbites des comètes, au moyen de trois observations, dans le cas où l'inclinaison du plan de l'orbite sur celui de l'écliptique n'est pas très petite.

— M. Barnaba Tortolini adresse d'Italie une Note sur la division de l'arc d'une courbe du quatrième ordre.

— M. l'évêque de Péronne s'est proposé de démontrer que l'unité universelle, c'est le feu, le feu donnant le mouvement et la vie à toute chose.

— M. Pape, facteur de pianos, blessé de ce que M. Despretz soutient que la demi-octave grave et extrême et la demi-octave aiguë opposée, dans les pianos à sept octaves, ne donnent pas des sons musicalement appréciables, demande qu'une commission soit nommée à l'effet d'examiner ses pianos. L'Académie a eu le bon sens de ne pas se rendre à ce singulier désir, et d'échapper ainsi à trois cents demandes pareilles au moins qui lui eussent été adressées de toutes parts.

— M. Valade adresse des recherches sur l'ensemble des mesures législatives à provoquer pour étendre à tous les sourds-muets de la France le bienfait de l'éducation.

Tréfilerie de zinc. — Les fils de zinc qu'on avait obtenus jusqu'à présent se rompaient à peu près aussi facilement que le verre. M. Boucher écrit à l'Académie qu'il est arrivé à faire des fils de zinc, de tous diamètres, qui sont moins durs que les fils de fer galvanisés, et de 40 p. 0/0 meilleur marché que les fils de laiton. Ces fils que nous avons eus entre les mains sont parfaitement résistants, et comme le zinc ne s'oxide pas à l'air, ils sont appelés à rendre de véritables services à l'industrie.

Agriculture. — Les fils dont nous venons de parler pourront certainement recevoir un emploi utile dans la méthode imaginée par M. Michaux pour substituer la ligne de fil de fer à l'échalas actuellement employé ; au lieu de fil de fer, on pourra se servir de fil de zinc.

— Un auteur dont le nom nous échappe, a adressé à l'Académie une Note sur l'extraction de l'opium en larmes sous le climat de Turin. De 100 têtes de papavers somniferum album, il a retiré 2 gr. 66 d'opium, contenant 7 p. 100 de morphine.

— Nous ne pouvons pas quitter l'agriculture sans dire que l'Académie a procédé à l'élection d'un candidat, pour la chaire du Conservatoire des arts et métiers. Sur 46 votants, M. Boussingault a obtenu 43 suffrages, M. Dezeimeris 1, et il y a eu 2 billets blancs. On voit que l'Académie a jugé, comme nous, les prétendues découvertes agricoles de M. Dezeimeris.

Chimie. — M. Melsens envoie une Note sur le dosage de l'azote dans les matières organiques.

— M. Gerhardt a cherché à démontrer l'identité chimique de l'essence d'estragon et de l'essence d'anis. Ces essences ont la même composition ; elles donnent, avec l'acide sulfurique, les mêmes composés. On doit les considérer comme isomères.

— M. Person écrit pour réclamer la priorité relativement à la détermination de la chaleur spécifique de la glace.

Histoire naturelle. — M. Gaudichaud continue à relever les nombreuses erreurs commises par M. de Mirbel dans ses Mémoires. M. de Mirbel ne tient aucun compte des critiques de son adversaire. Il est du devoir de la presse d'intervenir pour soutenir le défenseur de la vérité. Quand M. Gaudichaud aura lu la suite de sa réfutation, nous reviendrons sur cette question.

— La *Démocratie pacifique* s'est permis hier quelques plaisanteries sur une Note qui a paru dans le *Siècle* du 12 avril dernier sur les mœurs singulières d'un poisson monogame, construisant des nids comme les oiseaux, etc. Pour être juste, nous devons dire ici que l'auteur de la revue scientifique du *Siècle* avait prévenu lui-même ses lecteurs de ce qu'il y avait de hasardé dans la Note qu'il analysait. C'est donc à M. Lecoq, auteur du Mémoire dont un extrait a été mis dans le *Siècle*, et non à notre confrère, que s'adresse la critique d'hier.

Partie médicale. — M. Flourens donne lecture d'une lettre par laquelle M. Amédée Thierry fait part à l'Académie de la mort de M. Breschet, membre de la section de chirurgie. M. le secrétaire perpétuel ajoute que l'Académie tout entière s'associera aux regrets de la famille du défunt, et que cette perte sera vivement sentie par toutes les personnes qui s'intéressent aux études anatomiques.

Voilà une vacance qui fera sans doute affluer aux prochaines séances les communications médico-chirurgicales qui, à celle d'hier, ont totalement fait défaut. Profitons de ce répit, qui ne se rencontrera plus de quelque temps, selon toute apparence, car les prétendants au fauteuil laissé vacant par la mort de M. Breschet vont apporter, coup sur coup, les travaux destinés à appuyer leur candidature. Profitons de cet instant de répit pour revenir sur une question à l'égard de laquelle il importe que tout le monde soit fixé quant à la conduite à tenir. Nous voulons parler de la revaccination. Long-temps repoussée par la plupart des médecins de notre pays, comme une pratique inutile propre à discréditer la vaccine dans l'esprit du peuple, la revaccination a aujourd'hui en sa faveur le té-

plus haut pour la première revaccination, ou plutôt, suivant l'avis de M. Richelot, tout le monde alors doit se faire revacciner. Ce serait là le meilleur moyen de borner la durée et les ravages des épidémies de variole.

5° Toute personne susceptible d'avoir des relations avec des sujets atteints de variole doit se faire revacciner. C'est un précepte qui s'adresse particulièrement aux femmes enceintes, car l'enfant peut contracter la variole dans le sein de sa mère, et le plus souvent cette maladie amène sa mort, et par suite une fausse couche.

Au surplus, si la propriété qu'a la vaccine de préserver de la petite vérole n'est pas aussi absolue qu'on l'avait cru d'abord ; si elle ne se maintient pas dans toute sa plénitude de puissance pendant la durée entière de la vie des sujets vaccinés, elle n'en offre pas moins une ressource complètement efficace et sûre contre le virus variolique, puisqu'il suffit d'une revaccination pratiquée à temps pour nous mettre à l'abri de toute atteinte du fléau.

B. et P.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 13 MAI.

A propos du bill présenté par sir James Graham, le *Journal des Débats* s'attache à démontrer que le plan général proposé par sir Robert Peel, plan dont la dotation de Maynooth n'était qu'une portion, tend à opérer une véritable révolution dans l'esprit de la législation anglaise.

« Il ne faut point perdre de vue, dit-il, que les révolutions de l'Angleterre ont été des révolutions religieuses, tandis que celles de la France ont été des révolutions philosophiques ; que, d'un côté, c'est le principe de la suprématie protestante qui a triomphé, et, de l'autre, celui de l'égalité de tous les cultes devant la loi. Eh bien ! c'est cette position que le protestantisme anglais abandonne aujourd'hui. L'Etat, qui depuis la réformation s'était fait protestant, se fait laïque ; et le principe français, ou, pour mieux dire, le principe social de la séparation du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel a désormais droit de cité dans la législation britannique. »

Le *Journal des Débats* revient à ses sophismes pour prouver la nécessité des longues concessions aux compagnies adjudicataires.

— Le *Constitutionnel* consacre un long article à discuter les chances d'une rupture entre les Etats-Unis et le Mexique et à prouver que le seul résultat possible d'une guerre entre ces deux pays sera l'annexion du Texas aux Etats-Unis.

— En mentionnant la pétition adressée au gouvernement belge par M. Verhaegen au nom des imprimeurs de Belgique, le *Courrier français* se demande « si ce ne serait pas le cas, de la part de notre Société de » gens de lettres d'adresser d'énergiques manifestations au gouverne» ment et aux Chambres afin de faire cesser le scandaleux brigandage

(1) La *Santé*, journal d'hygiène publique et privée à l'usage des gens du monde, paraissant les dimanches. — M. le docteur Richelot a résolu le problème fort délicat de faire un journal de médecine utile aux gens du monde, qui leur fournit une foule d'indications précieuses, sans présenter les inconvénients, les dangers de plus d'un genre, qu'ont d'ordinaire, pour cette classe de personnes, la lecture des publications médicales.

A M. Ch. D..... à Verdun. S'il veut bien se rendre compte des matières renfermées dans chacun des volumes de la Librairie sociétaire, il reconnaîtra que les publications de cette Librairie sont, en général, cotées très bas. Pour fixer le prix d'un livre, il ne faut pas se borner à considérer les frais de papier et de composition ; il faut encore calculer l'importance présumable de la vente et le temps nécessaire pour l'écoulement. C'est parce que nos petits livres populaires à 30 c., 40 c. et 60 c. se vendent à un grand nombre d'exemplaires, qu'il nous a été possible d'en fixer le prix très bas. A conditions commerciales égales, il n'y a pas de Librairie qui donne ses productions à aussi bon compte que la Librairie sociétaire.

Marchés de Paris.

Halle aux farines du 13 mai. — Arrivages 2920-71. — Ventes 2830-57. — Restant 19805-32. — Gruaux 47,15 à 49,65. — Farine 1re 31,20 à 33,10; 2e 29,95 à 30,55; 3e 26,75 à 00,00; 4e 19,10 à 21,00. — A livrer 1992-33.

Marché aux fourrages du 13 mai. *Barrière d'Enfer.* — Foin 1re 52 à 54; 2e 50 à 51, 3e 45 à 46. — Paille de blé 1re 34 à 35; 2e 32 à 33; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 50,00 à 48,00.

Marché de la Maison-Blanche. 13 mai. — Sur 201 porcs, il s'en est vendu 131 à 1,08-1,06-1,04.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 13 mai. — Taureaux amenés 33, vendus 30 à 0,88. — Veaux amenés et vendus 565 à 1,60 1,40-1,20. — Vaches grasses amenées 154, vendues 101 à 1,12-0,98-0,76. — Vaches laitières amenées 79, vendues 32 de 200 à 400.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 12 MAI.

PETIT, ancien boulanger, rue du Four-St-Germain, 80. Juge commissaire, M. Delon ; syndic provisoire, M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41.

GARDET, marchand de vins, rue de la Tixeranderie, 13. Juge commissaire, M. Pillet aîné ; syndic provisoire, M. Morard, rue Montmartre, 173.

MARTIN, fabricant d'armes, rue Phelippeaux, 36. Juge commissaire, M. Bourget ; syndic provisoire, M. Lecomte, rue de la Michodière, 5.

COLSON, traiteur, rue Cadet, 8. Juge commissaire, M. Pillet aîné ; syndic provisoire, M. Millet, boulevart Saint-Denis, 24.

CALDAGNÈS, maître d'hôtel garni, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 46. Juge commissaire, M. Delon ; syndic provisoire, M. Decagny, cloître Saint-Merry, 8.

Bourse du 13 mai 1845.

La rente est toujours en faveur ; le cours du 3 0/0 s'est amélioré de 5 c., et celui du 5 0/0 de 15 c.

Tous les chemins ont monté, à l'exception de Bâle, qui est resté stationnaire, et de Rouen, qui a baissé de 2 fr. 50 c.

Dans les chemins non constitués, Bordeaux et Montereau ont continué à se raffermir.

La hausse du zinc Vieille-Montagne a fait encore de nouveaux progrès.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Emprunt 1844, 86 70. — Rente belge 1842, 105 1/2, 3/4. — 4 1/2, 101 7/8, 102 — Lots d'Autriche, 410. — Espagne différée anc., 9 1/8. — Passive, 8, 8

C. hyp...	762 50	765 »	»	» »	Emp. d'Haïti.	» »	» »	
4 Can...	1275 »	»	»	» »	B. Belge.	» »	» »	

CHEMIN DE FER.									
St-Germ.	»	»	»	»	»	»	F. c. 1080.	H. 5
V. R. Dr.	585	»	»	»	H. 5	»	580, 590, 587 50.	H. 12 50
— R. G.	367	50	365	»	H. 2	50	370, 365.	H. 2 50
Orléans..	1220	»	1220	»	H. 5	»	1217 50, 1223 75.	H. 8 75
Strasb...	270	»	270	»	»	»	271 25, 270.	
Rouen...	1085	»	1087	50	B. 5	»	1085, 1083 75, 1087 50.	B. 2 50
Hâvre...	877	50	»	»	»	»	877 50, 878 75, 876 25.	H. 1 25
Marseill.	1040	»	1045	»	H. 11	25	1040, 1045.	H. 5
Vierzon.	»	»	»	»	»	»	822 50, 817 50.	H. 5

LONDRES, 11 MAI.	C. DE LA COULISSE.	PRIMES.
	Av. 86. 22 1/2.	F. c. 86 40, 86 35 d. 50.
	Ap. 86 25.	F, p. 86 65, 70 d. 50.
		5 0/0 f. c. 121 40, 50 d. 50.
	Rep. fin c. F. pr.	F. p. 121 90 d. 50.
Bourse fermée.	3 0/0. 2 1/2 p.	122 40 d. 50.
	5 0/0, 15, 20.	St-Germ. 1095 d. 20 au 31
		Vers. dr 610, 605 d. 20 au 31.
	Bons du trésor.	Strasb. 276 25 d. 10 au 31

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 89,00 à 90,00 ; courant du mois, 91,50 à 00,00 ; 3 mois d'été, 95,50 à 00,00 ; 4 dern. mois, 102,50 à 103,00 ; 4 premiers mois 1846, 104,00 à 105,00.

LILLE. — Pas de courrier

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois jusqu'en octobre, 108,00 à 110,00 ; novembre et décembre, 99,00 à 100,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 84,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 14 mai.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Giselle. Freyschütz.
7 h. 1/2 THEATRE-FRANÇAIS. — Virginie.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Barcarolle.
7 h. 1/2 ODÉON. — Relâche.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Le Petit Poucet, par le général Tom Pouce.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Tom Pouff. Le Garde. Daugeville.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Petit homme. L'Image. Jeanne.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — L'Escadron. Etourneau. Poisson. Le Vieux.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Napoléon.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Tour de Ferrare.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE. — Mme de Genlis. Homme de Carentan. La Mazarka.
6 h. 1/2 FOLIES. — L'Orage. Secret Cendrillon. Taupin.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Sacripant. Grisette de qualité. Exercices.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les jours de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et compagnie, rue du Croissant, 16.

encore elle-même, s'est confondue avec lui et a cru de bonne foi les intérêts populaires liés aux siens. La révolution de Juillet dissipa bientôt cette illusion que le peuple partageait aussi; et, dès lors, on put se rendre compte de la faiblesse de vues, de l'attiédissement des sympathies populaires dont le parti *libéral* avait fait constamment preuve durant la lutte des 15 ans. Cette faiblesse intellectuelle, cet attiédissement provenaient de ce que le parti libéral ou bourgeois n'avait en réalité que sa propre prééminence en vue, qu'il était seul directement intéressé à la lutte, et qu'aucune pensée large d'amélioration en faveur des classes pauvres ne l'animait. Ses plus hautes visées au profit du peuple aboutissaient à la philanthropie, c'est-à-dire à un petit système de bienfaisance bien entendue, d'hospices, de caisses d'épargne, etc., etc., autrement dit d'aumône.

Mais la Révolution de juillet, en débarrassant la bourgeoisie d'un adversaire dangereux, donna plein essor à ses tendances naturelles, et engendra les véritables conséquences, qui en étaient la suite logique.

L'intérêt bourgeois fut nettement séparé de l'intérêt populaire, et le lendemain de la victoire, les deux alliés furent étonnés de se trouver dans des camps opposés.

Les philanthropes continuèrent leurs petits moyens anodins de soulagement, tout en se scandalisant parfois de ne pas voir leurs bienfaits accueillis avec toute la reconnaissance et toute l'admiration qu'ils attendaient. Quant à la masse bourgeoise, par un instinct aveugle, mais sûr, elle comprit tout aussitôt qu'il s'était élevé une barrière formidable, quoiqu'invisible peut-être, entre elle et le reste de la nation.

Excepté les utopistes Saint-Simoniens, qui durent à leur perspicacité de passer pour fous, personne ne démêla d'abord bien distinctement la nature et la cause de cette séparation, et le peuple s'en prit au Pouvoir: il attaqua le roi, la dynastie, le gouvernement.

Pendant ce temps, la nouvelle aristocratie se consolidait, se développait: il suffit maintenant non pas de posséder une vue perçante, mais simplement de n'être pas aveugle, pour voir que le gouvernement n'est que l'instrument — plus ou moins docile, plus ou moins régulier, plus ou moins façonné à son rôle, — d'une aristocratie d'argent.

S'il y a eu dans les fortifications de Paris une pensée dynastique mal inspirée, il faut reconnaître que cette pensée n'a pu être réalisée qu'à la condition de concorder au fond avec l'intérêt bourgeois. La royauté en porte la responsabilité; le profit en est pour l'aristocratie nouvelle.

Avant 1830 Paris était libre et le gouvernement maître du pays. Aujourd'hui Paris est embastillé, et le gouvernement a vendu pour rien les grandes routes du royaume. Et l'on appelle cela une monarchie! une monarchie qui ne peut plus communiquer avec le pays que par l'intermédiaire des grands vassaux, et qui ne peut compter sur ses armées qu'avec leur permission. Non, ce n'est pas une monarchie, c'est une féodalité.

Mais pour vous convaincre de la vérité de ces paroles, où nous exprimons rapidement notre pensée, pour vous convaincre que le gouvernement n'est plus dans le gouvernement, que le Pouvoir une accusation formelle contre un autre député, qui tâchait de détourner de la caisse des banquiers quelques centaines de mille francs offertes par des villes de province, et que le ministère et la commission s'efforçaient d'y faire entrer; ce à quoi ils ont parfaitement réussi.

Ces lois que l'on fait seraient absurdes si on les faisait sérieusement; car elles n'ont ni suite, ni logique, ni prévoyance; mais ce ne sont pas des lois: ce sont des mesures, des expédients, pour arriver à tel ou tel résultat voulu dans un intérêt déterminé.

Il s'en est fallu de peu aujourd'hui que la Chambre n'adoptât, sans y prendre garde, une rédaction assez embrouillée qui aurait permis aux Compagnies de hausser ou baisser les tarifs à leur convenance, au profit des uns, au détriment des autres, sous prétexte de quelques heures de retard dans l'expédition des marchandises; une seule voix s'est élevée pour signaler le danger, et peut-être ne cédera-t-on pas aux Compagnies cette faculté exorbitante; nous disons peut-être, car l'affaire a été renvoyée à la Commission, qui aime assez les Compagnies.

On pourrait s'étonner de ne pas voir la Gauche faire plus d'efforts pour s'opposer aux lois de concessions; la raison en est simple. La Gauche reste toujours enfermée dans l'esprit libéral de la Restauration: pour elle, l'ennemi c'est le Pouvoir; ce qu'elle redoute, c'est la force, les monopoles, les priviléges, les attributs du Pouvoir. Elle ne s'est pas encore aperçue qu'en réalité le Pouvoir n'a guère plus que l'ombre de tout cela, et qu'elle-même fait le siége d'une forteresse vide.

Demain, nous saurons pour combien de temps les banquiers veulent posséder les chemins du Nord.

« La Chambre a dépensé peu de paroles, mais en revanche elle a fait assez de besogne. Elle a écouté tranquillement les deux orateurs ou plutôt elle a laissé dire, et puis sans discourir et sans répondre, elle a passé à la discussion des articles; car elle sait que le système de l'exploitation par l'Etat soulève des objections radicales et est entaché de vices irrémédiables. »

Telles sont les paroles du *Journal des Débats* de ce matin. Dans la première partie de cette appréciation, la Chambre trouvera la juste récompense que lui décerne officiellement la haute banque pour la besogne qu'elle accomplit avec un scrupule religieux; ce mot *besogne* nous semble très justement caractéristique du rôle auquel s'est abaissé la Chambre: quand il cesse d'être législateur pour descendre au rang d'exécuteur, de commis de banque, le député fait de la besogne pour ses patrons; rien de plus, rien de moins; et quand un commis a bien fait sa besogne, le patron daigne le remercier, quelquefois même il lui accorde une gratification.

La seconde moitié des lignes ci-dessus des *Débats* est une dernière tromperie à l'usage du public: car nulle part, pas même dans le *Journal des Débats*, il n'a été soulevé depuis trois ans d'objection, nous ne dirons pas sérieuse, mais même spécieuse, contre l'exploitation par l'Etat. On s'est contenté de répéter que c'était jugé. C'était si peu jugé qu'il y a quatre ans le *Journal des Débats* avait inséré dans ses colonnes d'excellentes raisons pour l'exploitation par l'Etat, rédigées par un écrivain, qui depuis..... C'était si peu jugé que deux ministres ont, il y a peu de jours, à la Chambre des pairs, soutenu l'exploitation des canaux par l'E-

[illegible] rendu de la séance des députés cette simple énonciation, que dans la partie de l'article du cahier des charges du chemin du nord, relatif aux voitures de troisième classe, et où il est dit qu'elles seront fermées *avec rideaux*, M. Edmond Blanc avait proposé de supprimer les mots *avec rideaux*, et que cet amendement a été repoussé par le gouvernement, la commission et la Chambre.

Cette énonciation est exacte en elle-même, mais elle ouvre le champ à une fausse interprétation, et donne à penser que M. Edmond Blanc voulait même priver de rideaux les voitures de troisième classe, tandis qu'en même temps elle fait honneur à l'humanité de la Chambre. Tout au contraire, M. Edmond Blanc, ne considérant pas, avec raison, les rideaux comme une fermeture réelle, demandait que les voitures fussent fermées en planches et en demi-glaces.

Mais ce n'était pas l'affaire des banquiers; si les voitures de troisième classe avaient été fermées, beaucoup de personnes n'auraient pas pris de voiture de deuxième classe. « Tant pis pour les prolétaires; il vaut mieux qu'ils souffrent du froid et que les revenus des monopoleurs ne soient pas lésés; le bien de l'Etat veut que les actions soient cotés à la Bourse 10 à 15 fr. plus haut. A côté de cela que sont les maladies et les souffrances des pauvres voyageurs? » Telle a été la véritable pensée de la Chambre, qu'il convient de rétablir dans tout son jour: tant pis pour elle, si cette pensée est aussi inhumaine qu'inintelligente!

Intérêts maritimes.

Nous avons longtemps attaqué les idées étroites de la *Presse* sur la politique colonisatrice. Ce journal avait très peu de souci et témoignait souvent du dédain pour l'idée de l'expansion du pays par la colonisation. Enfin tout-à-coup, un beau jour, paraît dans ses colonnes une manifestation nouvelle et généreuse: « Il nous faut des débouchés, il nous faut de vastes colonies; il appartient à la France de porter le flambeau de la civilisation sur les terres barbares. » C'était magnifique, et nous aurions signé l'article. Il est vrai que, deux mois avant cette honorable déclaration, comme les gens qui reculent pour mieux sauter, la *Presse* avait porté d'un ton doctoral l'arrêt suivant:

« La colonisation à l'extérieur est ce qui marque le dernier âge des nations, avant qu'elles tombent de la grandeur dans la décadence, extrémité fatale à laquelle aucune ne saurait se flatter d'échapper. » (18 septembre).

La *Presse* ajoutait, à cette belle théorie, que la France ne devait pas de longtemps songer à la colonisation.

Aujourd'hui, à propos d'un projet d'occupation des îles Solos, ou mieux Soulou, dans l'archipel de Philippines, au nord de Bornéo, la *Presse* dit:

« Ce n'est pas à dire que la France doive, comme on nous l'a reproché, renoncer à tout agrandissement extérieur, à toute conquête lointaine et à *ces établissements coloniaux qui font la grandeur et la prospérité des métropoles*. A Dieu ne plaise que telle soit notre pensée. »

Voilà qui est parler; voilà une doctrine catégoriquement exprimée. Nous prenons acte, et nous souscrivons l'engagement de ne plus rappeler désormais à la *Presse* son article du 18 septembre et ses erreurs d'autrefois. Notre confrère s'est instruit, s'est éclairé enfin, et nous pouvons compter sur lui, sinon pour propager vive-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

UN VICE,

Esquisse de CHARLES DICKENS;

TRADUIT PAR Mlle DE MONTGOLFIER. (1)

Le temps avait paru long au frère et à la sœur dans leur misérable retraite. A chaque son léger, à chaque bruit douteux, ils prêtaient l'oreille et retenaient leur souffle. Enfin, un pas lourd se fit entendre sur l'escalier, il approcha de plus en plus, atteignit le palier, et le père chancela et broncha en entrant.

La fille vit qu'il était ivre, et, levant la chandelle pour l'éclairer, elle fit quelques pas au devant de lui, s'arrêta court, poussa un cri et tomba à la renverse. Elle avait vu l'ombre d'un des hommes s'allonger sur le plancher. Aussitôt tous deux s'élancèrent dans la chambre, et la minute d'après le jeune homme, les mains solidement assujetties dans des menottes, était leur prisonnier.

— A la bonne heure! voilà de la besogne bien faite et sans esclandre, grâce au vieux bonhomme, dit l'un des mouchards. A présent Tom, relève donc la demoiselle. Allons, la jeune fille, à quoi cela mène-t-il? à quoi bon se désespérer? Les larmes n'ont jamais servi à rien. D'ailleurs, puisque maintenant l'affaire est bâclée, ce qu'il reste de plus sage à faire est de s'en consoler.

Le jeune homme demeura un moment penché sur sa défaillante sœur; puis, se relevant, il se tourna par un mouvement soudain et violent vers son père qui, tout en trébuchant, était allé se coller à l'angle de la muraille, et fixait de là sur le groupe de gros yeux hébétés, ébahis.

— Ecoutez-moi, père! s'écria-t-il d'un ton qui fit tressaillir l'ivrogne jusque dans la moelle de ses os; puisse le sang de mon frère, puisse le mien retomber sur votre tête! Jamais je n'eus de vous rien de paternel, rien de bon: regard, sourire ou parole, rien, jamais rien! Mais, sachez-le, que j'en réchappe ou que j'y passe, vivant ou mort, jamais je ne vous pardonnerai. N'importe où, n'importe quand, n'importe comment; à votre dernière heure, vous me retrouverez devant vous. Retenez mes paroles, comme celles d'un trépassé! et, aussi vrai qu'il est vrai que le jour viendra où vous serez appelé à rendre compte à votre Créateur, songez-y, à cette heure suprême, vos enfants, se tenant par la main, seront là, devant vous appelant le jugement de Dieu sur votre tête!

Ses mains chargées de fer se levèrent vers le ciel avec un effroyable geste; il regarda fixement la figure dégradée et frissonnante qui s'affaissait sous sa malédiction, et quitta lentement la chambre. Jamais, de ce côté de la tombe, père ni sœur ne le revirent.

Lorsque, perçant l'épais brouillard, la douteuse lumière d'une matinée d'hiver pénétra dans l'étroite cour, et lutta pour se faire passage à travers les vitres noircies de l'obscure chambre, Warden s'éveilla de son léthargique sommeil, et se trouva seul. Il regarda autour de lui: le vieux matelas de bourre, encore étendu sur le plancher, n'avait point été foulé. Tout était dans l'état où il l'avait laissé la veille, sans qu'il y eût trace que nul autre que lui eût passé la nuit dans ce triste bouge. Il s'enquit auprès des voisins, auprès des locataires: personne n'avait vu sa fille, personne n'en avait ouï parler. Il erra de rue en rue; son œil inquiet scruta chaque pâle visage, dans la foule qu'il traversait en tous sens, et qu'il retrouvait partout. Vaine recherche. A la nuit, il lui fallut regagner son galetas, toujours délaissé, toujours seul.

Plusieurs jours s'écoulèrent dans cette chasse infructueuse; il ne put découvrir aucune trace de sa fille, et n'obtint plus sur elle la moindre révélation. Enfin, de guerre lasse, il renonça à d'inutiles poursuites. Il avait depuis long-temps pressenti que quelque jour elle l'abandonnerait pour aller loin de lui gagner en paix sa vie: elle en était venue là; elle le laissait mourir de faim!... Il grinça des dents, et la maudit.

De porte en porte, il mendia son pain, et chaque sou qu'il pouvait arracher à la crédulité ou à la compassion, il le dépensait suivant son ancienne coutume. Un an passa sur cette tête grise, dont, durant plusieurs mois, le toit d'une prison fut l'unique abri. Il dormait sous les portes cochères, dans les briqueteries, partout où il trouvait à se garantir quelque peu du froid ou de la pluie. Et à ce dernier degré de misère, de maladie, de faim, de froid, sans refuge, sans pain, c'était encore, c'était toujours un ivrogne.

Enfin, une nuit, par un froid âpre et mordant, usé, avant l'âge, de vice et de débauche, les joues décharnées et livides, les yeux enfoncés dans leurs orbites creuses, la vue douteuse et obscurcie, les jambes flageolantes sous son poids, et les membres agités d'un frisson convulsif, il se laissa tomber sur le pas d'une porte dans Picadilly.

Il resta là, frissonnant; et, tout-à-coup, des souvenirs depuis long-temps oubliés se ranimèrent, et les scènes de cette vie mal employée se déroulèrent devant ses yeux. Il se rappela le temps où il avait un chez lui; le riant foyer domestique lui apparut, entouré de figures connues, et ses fils aînés, sortant de leurs tombes, se dressèrent devant lui. Il les voyait si clairement, si distinctement, qu'il aurait pu les toucher: des regards qu'il n'avait pas rencontrés depuis de longues années s'arrêtaient sur les siens, des voix que la mort avait étouffées résonnaient à son oreille comme le glas sonore d'une cloche de village. Ce fut un éclair du passé, une sensation rapide; de nouveau la pluie tomba sur lui par torrents, et le froid et la faim rongèrent de nouveau ses entrailles.

Il se leva; il traîna à quelques pas de là ses membres défaillants. La rue était déserte et silencieuse; le peu de passants attardés qui s'y trouvaient encore, filaient rapidement le long des maisons, et la voix chevrotante du malheureux se perdait dans les gémissements du vent et les bruissements de la pluie. Un frisson glacial parcourut ses membres comme si son sang se fût coagulé dans ses veines, et, s'accroupissant sous un porche, il essaya de s'endormir.

Mais le sommeil avait fui loin de ses yeux vitreux et hagards. Son esprit égaré évoquait mille fantastiques images, mais c'était tout éveillé qu'il rêvait ainsi. Tandis que les chants, les vociférations, les cris de l'orgie, retentissaient à ses oreilles, tandis que les mets savoureux se succédaient devant lui, qu'un rouge-bord appelait ses lèvres, sans que sa main pût s'étendre pour saisir, sa bouche s'ouvrir pour goûter, devant cette illusion aussi frappante que la réalité même, il se savait, il se sentait misérable, abandonné, affamé. Seul à contempler la pluie battante rejaillissant entre les pavés qui lui servaient de couche, il se sentait mourir à petit feu, sans qu'une créature humaine s'inquiétât de son sort, sans qu'un être au monde songeât à le secourir.

Tout-à-coup il se redresse! Dans l'excès de sa terreur, il croit entendre éclater sa voix. Elle a déchiré l'air! Cris inarticulés; mots incohérents! il ne sait pas lui-même. Ecoutez! — un gémissement! — un autre! — ses sens l'abandonnent: ses propres mains crispées s'efforcent de lacérer sa propre chair, il devient fou furieux; et, de toutes ses forces, il crie tant qu'il a de voix, appelant au secours, à l'aide!

Epuisé, il s'arrête, se recueille, relève la tête; la longue rue désolée s'allonge devant lui. D'autres hommes, il se le rappelle, abandonnés comme lui, forcés d'errer, jour et nuit, dans l'effroyable solitude des immenses cités, y sont devenus fous parce qu'ils étaient seuls.

..... Bien des années auparavant, il se souvient l'avoir ouï raconter, un malheureux, sans asile, fut découvert dans un recoin écarté, où il aigui-

(1) Voir le Numéro d'hier.

plus chimériques, nous pourrions alors engager l'avenir, marcher devant nous sans nous arrêter, sans regarder en arrière. Mais aujourd'hui, avec nos ports désarmés, nos côtes ouvertes et sans défense, nos arseuaux vides, notre matériel insuffisant, nos vaisseaux peu nombreux et mal approvisionnés, nous ne pouvons avoir la prétention de prodiguer nos forces et de nous engager dans des entreprises d'autant plus ruineuses qu'elles afficheraient aux yeux du monde et notre impuissance et notre faiblesse. »

Lorsque notre confrère sera un peu plus familiarisé avec la politique colonisatrice, il comprendra facilement que le moyen fondamental, essentiel, du développement de la flotte et des forces navales, c'est précisément la possession et l'exploitation de vastes établissements coloniaux. Attendre que nous ayons des forces navales immenses pour entamer l'œuvre de l'expansion lointaine et colonisatrice, c'est vouloir que l'effet précède la cause, c'est certainement s'engager dans un cercle vicieux.

Puisque vous citez l'Angleterre, prenez le soin d'observer et d'apprécier la loi du développement de son énorme puissance. L'accroissement progressif des forces navales de la Grande-Bretagne n'est, en somme, que la conséquence de ses conquêtes et de ses fondations coloniales. Il faut donc que la France fonde immédiatement des colonies et crée de grands centres de production et d'échange.

La *Presse* critique le projet prêté au gouvernement d'occuper les Iles Souluo. Elle s'effraie des difficultés d'un établissement sur ce point ; elle « ne veut pas que la France, mal accueillie, mal instruite, courre les mers à la façon d'Ulysse, tantôt ici, tantôt là, se laissant aller où la vague la porte, où les vents la poussent. » Ce dernier conseil est fort sage, et nous sommes tout-à-fait d'avis qu'il est nécessaire d'avoir des plans d'ensemble, de mûrir les projets et d'en poursuivre l'exécution avec unité et fermeté. Eh bien ! puisque le ministère déclinant n'a pas d'idées, de vues, puisqu'il se laisse aller au hasard, que la *Presse* ne supplée-t-elle à ce qui lui manque ? Le Cabinet n'est pas seul à avoir besoin de lumières sur la question de colonisation ; le pays tout entier est indifférent, et, il faut le dire, ignorant de ses vrais intérêts. C'est donc un devoir pour un journal, pour l'organe d'un parti ministériel de faire l'éducation générale.

Supposons que les amis de la *Presse* arrivent au Pouvoir ; admettons que, commençant par la queue, au gré des publicistes de la *Presse*, ce nouveau ministère ait obtenu des Chambres les fonds nécessaires à un colossal déploiement de forces navales militaires, alors, la France étant prête pour toutes les entreprises, le temps sera venu de marcher en avant et de s'engager avec activité dans l'œuvre colonisatrice. Pour que les Chambres prêtent sans hésitation leur concours au gouvernement, il est bon que l'opinion publique soit préalablement éclairée, que le corps électoral soit édifié sur la valeur des projets de conquête et de colonisation. Nous ne vivons pas dans un pays comme l'Angleterre, où quelques chefs de l'aristocratie mettent seuls la main aux affaires extérieures et continuent librement et avec sûreté l'œuvre d'une politique traditionnelle. En France, il faut compter davantage avec l'esprit public, il faut le consulter incessamment. C'est là précisément le sentiment d'un membre éminent de la Chambre des députés, vers lequel, depuis quelque temps, la *Presse* semble avoir incliné sa bienveillance. M. Billault, très sincèrement et très intelligemment dévoué à la politique colonisatrice, hésite à la proclamer devant une Chambre mal préparée. Cette timidité est peut-être reprochable, ses à corriger, des solitudes à peupler, un climat malsain à assainir : donc il est du devoir de la France d'y envoyer ses braves et généreux enfants ; il appartient au peuple français de marcher à la tête des civilisateurs chrétiens ! » Hélas ! nous vivons dans un temps où l'on ne prêche à la nation qu'égoïsme et timidité. Vienne le jour où la France, fondant d'une part sa puissance sur de vastes et fécondes colonies, pourra en même temps, sans espérances de profit pour elle-même, consacrer des fonds et le travail de ses soldats à mettre en culture et à civiliser les pays barbares. Un grand peuple chrétien, s'il veut remplir sa mission, ne doit pas exclusivement s'occuper du gain, il doit encore donner une part de son activité à des œuvres de dévouement à l'humanité.

Nouvelles de Madagascar.

On lit ce qui suit dans le *Times* d'hier :

« Des avis récents de Madagascar nous apprennent que la diplomatie française travaille activement à y étendre son influence coloniale. M. Dulestiel (1), ancien négociant de Tananarivou, est nommé agent accrédité de la France. On dit que la reine Ravanalouna est morte, mais cet évènement reste encore celé à ses sujets.

» Une lettre autographe du prince de Polignac, premier ministre de Charles X, à la reine de Madagascar, vient d'être retrouvée ; son contenu montre que la France a toujours envié la possession de Madagascar, comme contre-poids à la puissance coloniale de l'Angleterre dans l'Orient. Par cette lettre, S. M. très chrétienne promet à la reine de lui fournir abondamment des armes et des munitions, une certaine somme d'argent et des officiers français pour discipliner ses troupes, à condition qu'elle cèdera au gouvernement la baie de Saint-Augustin, située sur la côte sud-ouest de l'Ile, Diego-Soares et deux ou trois autres ports.

« La France, nous assure-t-on, met tout en œuvre pour prendre possession de ce point. Pourquoi donc le gouvernement anglais n'a-t il pas aussi un agent à Madagascar ? On sait que les Français marchent vite dans leurs conquêtes sur la côte orientale d'Afrique. Ils se sont dernièrement adressés à l'iman de Maskat pour obtenir une partie de l'Ile de Kilia, située par 9° latitude sud, dans le but supposé d'y bâtir un hôpital, c'est-à-dire *un fort*. Leurs navires peuvent maintenant trouver un refuge certain dans les ports de Nosse-Bé et de Mayotte, et tous les naturels de Jouanna et autres Iles ont adopté le pavillon français. »

Le *Journal du Havre*, qui publie cet extrait du *Times*, ajoute de justes réflexions :

« La seule mention digne d'intérêt dans l'article du *Times* se rapporte aux projets prêtés au ministère Polignac. Il est vrai, qu'à cette époque, la Restauration avait manifesté des vues sérieuses sur la reprise de notre ancienne position à Madagascar. Mais il y a quinze ans de cela, et le gouvernement qui lui a succédé, a surtout pris à tâche de répudier, parmi les actes de son prédécesseur, ceux qui pouvaient porter ombrage à l'Angleterre. Or, l'agrandissement maritime de la France est de ceux-là. »

Le *Journal du Havre* signale l'importance de la possession de Madagascar pour la grandeur maritime de la France, et il s'étonne que les Anglais prétendent intervenir sur une terre qui est française. Les droits tout-à-fait incontestables de la France sur Madagascar ont été nettement exposés par l'un de nos collaborateurs dans un écrit spécial (2). Nous espérons bien que le gouvernement français ne souffrira pas que ces droits soient entamés en aucune façon : les Chambres ne le permettraient pas. Mais, nous l'avons dit, il ne suffit pas de revendiquer des droits sur une terre, il faut

(1) M. de Lastelle.
(2) Colonisation de Madagascar.

et dans laquelle on trouve les injures les plus abominables contre la France révolutionnaire, contre les institutions qu'elle s'est données.

» L'auteur, parlant du siége de Toulon, appelle l'armée française l'*ennemi*. L'armée française, reprenant une ville française livrée aux Anglais, est appelée l'armée ennemie ! et cela dans une histoire écrite en français, publiée en France, à un nombre très considérable d'éditions. Cette histoire, au reste, a une réputation assez grande pour que nous soyons dispensés d'insister davantage. Nous dirons seulement qu'elle est dans un grand nombre de maisons, où l'on enseigne ainsi, à la jeunesse française, le mépris ou l'horreur des plus grandes œuvres de la France.

» Eh bien, que devrait faire un gouvernement qui aurait le sentiment de ses devoirs ? Il ferait saisir ce livre partout où il est ; il en défendrait l'usage aux maisons d'éducation, puis il s'adresserait aux Jésuites eux-mêmes et leur demanderait s'ils approuvent ou non ce livre de l'un d'eux. S'ils approuvent, ils doivent être livrés aux tribunaux ; s'ils n'approuvent pas, ils doivent le prouver par un acte éclatant de tout l'Ordre. S'ils se refusent à cet acte, dissolution de la Société et interdiction à tout Jésuite de prêcher ou d'enseigner désormais en France. »

Congrès central de l'Agriculture.

Le Congrès a ouvert, dans sa séance d'aujourd'hui, la discussion sur l'importante question des irrigations.

En face des immenses avantages que nous procurera la dispersion des eaux sur les parties immersibles du territoire, il n'est pas permis de rester indifférents aux débats, et chacun doit aider de ses efforts l'élucidation des divers projets.

La commission des irrigations a proposé d'ajouter ce vœu à ceux qui ont été émis par le Congrès de 1844 :

« Que le gouvernement soit prié de présenter un projet de loi autorisant le propriétaire riverain d'un seul côté d'une rivière non navigable à appuyer un barrage chez le propriétaire de la rive opposée, après une juste et préalable indemnité. »

Une autre commission chargée des réglements relatifs aux cours d'eau, a présenté le vœu :

« Que le gouvernement soit prié de faire procéder aux études nécessaires aux réglements des cours d'eau, et de créer des institutions destinées à former des ingénieurs pratiques. »

Nous devons le dire, ces vœux nous paraissent insuffisants. Chaque année nous faisons un pas dans la question : nous avons obtenu des Chambres une loi ; les additions que nous venons de mentionner, nous seront accordées à la session prochaine, nous n'en doutons pas ; elles sont trop modérées pour encourir un rejet ; et lorsque nous les aurons obtenues nous réclamerons encore, car nous ne posséderons évidemment que les premiers éléments du système, que des demi-mesures peu susceptibles de satisfaire les nombreux cultivateurs qui fondent sur les irrigations leurs plus certaines espérances.

Un système complet d'irrigations par dérivation des fleuves et des rivières peut seul donner satisfaction aux besoins croissants de l'agriculture sur tous les points de la France.

Dans les dérivations des grands cours d'eau on devra trouver une immense économie à combiner dans les canaux la double destination de navigation et d'irrigation.

Le vœu suivant proposé par M. Bontroux, délégué de Gien, et renvoyé à la commission, pose seul la question dans ses termes vrais, généraux et économiques :

« Le congrès remercie le gouvernement et les Chambres d'avoir

---

sait sur la pierre le couteau rouillé avec lequel il comptait s'affranchir de cette vie errante, sans repos, sans abri, de cette vie d'abandon pire que la mort. Soudain sa résolution est prise ; ses membres retrouvent quelque énergie : il court, et ne s'arrête pour reprendre haleine que lorsqu'il a atteint le bord de la rivière.

Il descendit lentement et avec précaution les hautes marches roides de l'escalier qui, de l'entrée du pont, conduit au niveau de l'eau. Il se glissa derrière un angle, et retint son souffle pendant que la patrouille passait. Jamais espoir de liberté et de vie n'a fait palpiter le cœur d'un prisonnier avec moitié de l'ardeur fébrile qui faisait panteler le malheureux dans sa soif de la mort. La garde passa tout proche. Immobile, collé aux pierres, il ne fut point aperçu, et ce ne fut que lorsque le bruit des pas se perdit tout-à-fait dans l'éloignement qu'il se hasarda à continuer sa route : arrivé tout en bas, il demeura debout, sous l'ombre épaisse de l'arche qui abrite l'attérage.

La marée montait ; le flot battait son pied ; il ne pleuvait plus, le vent se taisait, tout était sombre et calme : — si calme que le plus léger bruit sur le bord opposé se faisait entendre, et que l'on distinguait le murmure des petites lames qui battaient le flanc des barques amarrées sur l'autre rive. Les ondes roulaient pesamment devant l'homme ; d'étranges, de fantastiques formes se dressaient à leur surface et l'appelaient par un geste monotone et incessant, d'étincelantes prunelles, jouant sous la vague plombée, semblaient narguer son hésitation, tandis que derrière lui un sourd murmure le chassait en avant. Il recula de quelques pas pour prendre son élan, fit un bond désespéré, plongea et disparut.

Cinq secondes à peine et il reparaissait ; mais quel changement dans un temps si court ! La vie ! oh, la vie quelle qu'elle fût ! La pauvreté, la misère, l'abandon, la famine ; tout, plutôt que la mort ! Il se débattit, il lutta contre les eaux qui se refermaient sur sa tête. Il cria dans l'agonie de la terreur : la malédiction de son fils tonna dans ses oreilles. Oh, la terre ! le rivage ! Il y touchait presque. Un pied, un seul pied de terre ferme ! Il aurait pu atteindre à la dernière marche, à peine s'en fallait-il de l'épaisseur d'une main ! un effort, et il était sauvé ; mais, non, c'est sous l'ombre des noires arches que la marée l'entraînait et que le flot l'engloutit.

Encore il reparut ; il lutta encore. Un instant, un court instant les édifices qui bordent la rivière, les lueurs jaillissant du haut du pont sous lequel le courant le portait, l'eau noire, les rapides nuages, il vit tout. — Puis, il enfonça pour remonter une fois de plus. De flamboyantes étincelles, s'élançant de la terre au ciel, éclatèrent devant ses yeux éblouis, et les eaux tourbillonnantes rugirent dans ses oreilles pour la dernière fois.

Une semaine après le corps fut jeté sur le rivage, à quelques milles de Londres, en descendant la Tamise ; masse défigurée, informe, enflée, horrible, qu'aucune larme ne bénit, qu'aucun œil ne reconnut, et que la terre a depuis longtemps recouverte.

CHARLES DICKENS.

FIN.

UN ROI EN POLICE CORRECTIONNELLE.

Ce fut un roi jadis .. ce n'est plus même une ombre.

Le *Droit* raconte ainsi l'histoire de ce pauvre vieillard que le tribunal de police correctionnelle appelle à sa barre pour répondre du délit de mendicité :

Pourquoi avez-vous mendié ? lui dit le président ; vous ne pouviez ignorer que c'était là un délit prévu par la loi.

Le vieillard se lève, et, s'avançant vers le tribunal, il fait entendre ces paroles :

« Mortels chargés de rendre la justice aux peuples, ô vous qui représentez Jupiter sur la terre ! pouvez-vous m'accorder vingt minutes d'entretien ? »

Le président consulte les juges, qui opinent pour l'affirmative. Le vieillard prend alors la parole en ces termes, après avoir adressé une invocation à Minerve, qui envoie les bonnes pensées :

« Messieurs, vous avez devant vous un exemple des vicissitudes du sort... J'ai été roi, oui, messieurs, roi de royaumes florissants et empereur de grands empires ; vous avez devant vos yeux Mithridate, Auguste, Nicomède... Autrefois, je portais la couronne ; maintenant, je n'ai plus même un casque pour demander l'obole de Bélisaire. J'en suis réduit à ce simple bonnet de coton. »

Il découvre en même temps son front, et montre un casque à mèche sur lequel se lisait la douloureuse marque du temps. Ensuite il reprend, après avoir caché son crâne nu comme la Vérité.

« J'ai régné à Marseille, à Bordeaux, à Rouen, dans toutes les grandes villes de France : tout un peuple d'admirateurs se pressait autour de mon char ; on m'applaudissait chaque soir au théâtre, et les directeurs s'arrachaient ma personne. Talma, avec qui je jouai une fois, me dit après la représentation : « Je suis content de toi ! » Ces mots ne sortirent jamais de ma mémoire. Permettez-moi d'essuyer mes larmes.

« En 1830, les rois furent mis à l'écart ; on supprima la liste civile de Mithridate et de Nicomède : force me fut de m'enrôler dans les compagnies franches du romantisme. Je me fis malandrin, franc-taupin, écorcheur et truand. Malheureusement, mon éducation me perdit : j'avais la tradition, et il m'était impossible de la perdre dans le récit de Landry, de la *Tour de Nesle*, du grand Alexandre Dumas ; j'agitais mon bras et ma main, comme si j'eusse été Théramène ; au lieu d'appeler Buridan : Messire, je lui disais toujours : Seigneur. On me destitua de mon emploi de truand. J'avais vieilli sous le harnais, mes cheveux étaient devenus blancs ; je n'étais plus bon qu'à jouer les rôles d'ombre ou de vieillard opprimé. Malheureusement, le théâtre moderne a supprimé les ombres ainsi que les vieillards opprimés.

J'allais me jeter à la rivière, lorsque je rencontrai un vieux roi de mes amis, qui me demanda ce que je faisais ; je le mis au courant de ma situation. — Parbleu ! me dit-il, j'ai ton affaire. Je suis souffleur au théâtre de Montmartre ; on va reprendre *Robert, chef de Brigands* ; tu seras engagé pour remplir le rôle du vieux Moldar, renfermé par son fils dénaturé dans la tour du Nord. Allons trouver le directeur ! Je lui répondis :

Ah ! puisque je retrouve un ami si fidèle,
Ma fortune va prendre une face nouvelle !

En effet, le directeur de Montmartre m'engagea tout de suite pour jouer les vieillards opprimés à son théâtre. Pendant trois mois j'ai fait pleurer Montmartre ; la salle s'écroulait sous les applaudissements ; mes vieux cheveux, ma vieille barbe, mon vieux costume, ma vieille voix faisaient naître une émotion universelle. Après la première représentation, le régisseur me dit : Cré mâtin ! quel Moldar ! je n'ai jamais vu de Moldar comme vous ! — Hélas ! le directeur de Montmartre avait voulu réhabiliter le vieux mélodrame de Pixérécourt ; malheureusement la réaction s'arrêta à Robert, chef de brigands ; le public trouvait qu'on avait assez réagi. — Je fus de nouveau mis à la porte.

Comment faire pour vivre ? Mon ami le souffleur m'avait abandonné ; je sortais de chez moi pour me reprécipiter dans la Seine, lorsque je tombai de faiblesse dans la rue des Martyrs. J'eus à peine la force de m'écrier : Melpomène, prenez pitié d'un malheureux ! Un passant charitable et classique m'entendit, il me mit une pièce de dix sous dans la main. Le sergent de ville vous dit le reste. Puisse Jupiter, vengeur des parjures, me punir si je n'ai pas dit la vérité ! »

Il dit, et un frisson de compassion parcourut l'assemblée ; les juges eux-mêmes sont émus, et le sergent de ville enfonce son tricorne sur ses yeux pour cacher ses larmes.

Le Tribunal prononce l'acquittement.

celle de l'industrie séricicole. — Le congrès, en l'agitant, avait à se prononcer sur une pétition des fabricants de Lyon qui réclamaient contre le vote récent de la Chambre des députés. On sait que d'après ce vote, la prohibition qui frappait les étoffes chinoises importées en France, se trouve remplacée par un droit variable de 6 à 17 fr. p. 100 sur ces étoffes. — Eh bien ! la commission séricicole du congrès exprimait le vœu que ce même droit fût porté à 25 p. 100.

Cette demande appelait naturellement une discussion entre deux écoles adverses : celle des prohibitions et celle de la liberté commerciale. Mises en présence, les deux écoles ont successivement fourni leur matière d'argumentation ; mais en dépit des partisans du régime restrictif, le principe de la libre, ou du moins de l'égale concurrence a prévalu. Ce résultat est beau, il sera fécond pour l'avenir des Congrès agricoles, car il confirme la preuve qu'en fait de prohibitions, les cultivateurs sont meilleurs que leur réputation.

Plus le résultat obtenu nous semble méritoire, plus la justice nous commande de signaler les hommes qui l'ont obtenu, et nous avons l'espoir que bientôt de nombreux agriculteurs voudront voir leurs noms figurer sur de semblables listes. Bientôt, si nous ne nous abusons, les producteurs français, cherchant dans des procédés plus économiques, dans une administration plus progressive, les éléments de leur supériorité sur les étrangers, se borneront à demander à la douane de n'imposer les produits importés que de droits équivalant aux charges publiques que nous supportons. En dehors de ces limites, les nations ne trouvent, dans le régime soi-disant protecteur et les traités de commerce qu'il enfante, qu'un régime inefficace et un traité de dupes, puisque chaque taxation sur un produit exotique importé en France, par exemple, correspond forcément à une taxation, au moins égale, sur les produits que nous exportons.

Mais n'oublions pas les vainqueurs de la discussion. Leurs noms sont déjà connus à divers titres : ce sont MM. Louis-Leclerc, de Tillancourt et Elisée Lefèvre. — Le premier surtout a fait preuve d'une connaissance profonde de son sujet. Il s'est étonné, à juste droit, que l'on demandât protection pour l'industrie séricicole, lorsque cette industrie elle-même reste étrangère à toute demande de ce genre. Il a cité les progrès constants de cette branche de notre production, et a plus spécialement excité l'assemblée à encourager directement la popularisation des méthodes d'éducation, sinon modernes, au moins considérablement modernisées, au sein des familles de petits cultivateurs. Il a dit tout ce que l'élève des vers à soie apporte de moralité, d'aisance dans la partie féminine des populations rurales, partie délaissée et cependant intéressante à des titres nombreux et si digne de l'attention des économistes aussi bien que des moralistes. En considération de tous ces arguments et d'autres encore présentés par divers membres, au nombre desquels nous n'avons pas été étonnés de voir M. de Gasparin, et les délégués de la Société séricicole de Paris, le congrès s'est décidé en faveur du tarif adopté par la Chambre élective sur les soieries chinoises, et pour étendre le principe de la liberté commerciale, il a réclamé du gouvernement un abaissement dans les droits de sortie des soies françaises.

Encore quelques discussions de ce genre, et le congrès se sera posé parmi les institutions qui, chargées de défendre un intérêt spécial, n'oublient cependant jamais que l'intérêt public doit dominer et résoudre toutes les questions.

La séance s'est terminée par l'examen de l'enseignement agricole et de divers projets relatifs aux moyens de remédier aux dommages de la grêle et aux frais énormes qui figurent dans les ventes judiciaires. — M. de Torcy, enfin, a prié les éleveurs et engraisseurs des diverses parties de la France d'instituer *une poule* pour les vaches. Ce projet ayant pour but de compléter pour les vaches les encouragements accordés aux bœufs par les concours de Poissy, nous le recommandons à l'attention des délégués de l'agriculture française.

Sir Robert Peel vient de partir pour son manoir de Brayton, dans le Staffordshire. Mais avant de quitter Londres, il a voulu faire une nouvelle surprise à l'Irlande. Voici ce qu'on lit dans une lettre de Dublin du 10 mai :

« Un meeting spécial de la corporation de Dublin a eu lieu aujourd'hui, pour que M. O'Connell proposât d'adopter une pétition en faveur du bill des municipalités irlandaises. Avant de commencer la séance, le lord-maire a annoncé qu'il avait reçu une communication importante du gouvernement relativement à la cour de conscience. Cette cour sera désormais abolie et le contrôle qu'elle exerçait sera transmis à la municipalité. Cette mesure a causé beaucoup d'enthousiasme dans l'assemblée, et M. O'Connell surtout a paru très satisfait. Le lord-maire, accompagné de plusieurs officiers civils et membres de la corporation, est parti ce soir pour Londres ; ils doivent présenter à la reine une adresse où S. M. est priée de venir visiter l'Irlande. »

L'Irlande est le moins favorisé des trois royaumes sous le rapport de l'instruction. — L'Ecosse, avec 2 500 000 habitants, compte cinq Universités. L'Angleterre possède Oxford, Cambridge, l'Université de Londres, sans parler de plusieurs grands établissements qui offrent presque les mêmes avantages. L'Irlande, avec 9 000 000 d'habitants, dont 8 000 000 sont catholiques, n'a qu'une seule Université, celle de Dublin, dont le grand établissement (le collège de la Trinité) est exclusivement protestant. Depuis 1793, les catholiques peuvent y recevoir l'instruction sans qu'on leur demande le serment du *test*, exigé dans les Universités anglaises.

On doit comprendre combien était injuste et partiale une semblable répartition des dons de l'intelligence. Cette situation se trouvera enfin modifiée par le bill dont la chambre des communes vient d'autoriser la discussion.

La flotte allemande.

Nous avons déjà rapporté que les feuilles du *Zollverein* ont fait la proposition de frapper tous les articles étrangers d'une aggravation de tarifs de 10 p. 0/0, et d'employer cette somme à la création d'une marine de guerre du Zollverein.

Cette proposition, si extravagante qu'elle paraisse, a été sérieusement prise en considération par différents journaux, notamment par la *Gazette de Cologne* et la *Gazette de Weser*.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 14 mai.

M. DEMESMAY donne lecture de sa proposition relative à la réduction de la taxe sur le sel à 2 décimes par kilogramme.

Cette proposition sera développée le samedi 24 mai.

MM Texier, Lamotte et Em. Poulle demandent un congé. — Accordé.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à la frontière belge.

M. MANUEL se plaint qu'un si petit nombre de députés se trouvent présents au commencement des séances, et demande l'appel nominal.

Cette proposition n'a pas de suite.

M. BERRYER rend compte des délibérations de la commission sur l'article 37 qui a été renvoyé hier sur la proposition de M. Dufaure. La commission a pensé qu'en cas d'interruption partielle du service sur les chemins de fer, le ministre des travaux publics serait seul juge si la compagnie a encouru ou non la déchéance, et, dans tous les cas, le soin lui serait laissé d'assurer provisoirement la continuation du service.

L'art. 37 ainsi modifié est adopté.

M. DUFAURE propose de comprendre dans le même tarif que la houille (10 cent.), les marnes et engrais employés en agriculture.

M. BEAUMONT (Somme) propose d'y ajouter les cendres.

Ces deux amendements sont adoptés.

M. ARDANT demande que les voitures de particuliers puissent être chargées sur les chemins de fer sans contrôle du chargement. — Renvoyé à la commission, ainsi qu'un autre amendement de M. Bineau sur les wagons.

Il s'élève ensuite une discussion pour savoir si l'administration d'un chemin de fer sera *toujours* obligée de donner une lettre de voiture, comme le demande la commission, ou seulement dans le cas où l'expéditeur la demanderait comme le propose le gouvernement.

MM. Vivien et Dufaure croient que la proposition de la commission serait de nature à gêner beaucoup les transports et en demandent le rejet.

M. DUMON, ministre des travaux publics, parle dans le même sens.

MM. VATRY et GARNIER-PAGÈS défendent la disposition de la commission comme contenant une garantie pour le commerce sans gêner les compagnies.

L'amendement n'est pas adopté.

La commission ajoute que la compagnie sera tenue d'expédier les marchandises dans les vingt-quatre heures, à moins de conventions contraires et d'abaissement de tarif.

M. DUFAURE combat cette disposition. Il est nécessaire de fixer un terme pour l'expédition des marchandises, mais sur un chemin de fer comme celui du Nord, cette obligation ne pourrait être exécutée sans les plus grands embarras.

MM. MURET DE BORT et LUNEAU appuient énergiquement l'amendement. Les compagnies, par suite de leur monopole, sont disposées à abuser de leur pouvoir, et l'on ne peut s'entourer de trop de garanties. Il est des marchandises qui exigent impérieusement cette rapidité dans les transports; celles qui ne pourront être expédiées dans ces conditions seront tarifées plus bas ; c'est précisément ce que la commission a voulu faire.

Le paragraphe est renvoyé à la commission après quelques nouvelles observations de MM. Luneau et Benoist.

M. LUNEAU se plaint vivement que les commissaires chargés de surveiller les opérations des compagnies de chemins de fer remplissent mal leurs fonctions et que les places soient données à des gens incapables ou négligents qui ne peuvent ou ne veulent pas s'occuper de leur charge.

Le cahier des charges est adopté à l'exception de l'article 8 ainsi conçu :

Le chemin de fer se détachera à Lille du chemin de Paris à la frontière belge au point qui sera ultérieurement déterminé par l'administration supérieure, et il se portera sur Hazebrouck suivant le tracé qui sera adopté par ladite administration.

D'Hazebrouck il se dirigera sur Calais par Saint-Omer et sur Dunkerque par l'ouest de Cassel.

La commission propose d'ajouter au premier paragraphe de cet article ces mots : Par Armentières et en se rapprochant de Bailleul.

M. CORNE combat l'addition de la commission, et demande que le choix du tracé soit remis au gouvernement pour déterminer celui qui sera le plus utile aux intérêts généraux du pays.

La commission ne s'est pas entourée des documents indispensables : des cinq tracés qui pouvaient être adoptés, celui-là est le plus mauvais : il a le désavantage d'être un chemin de ceinture, de toucher presque à la frontière sur plusieurs points, et se trouve compris dans la zône militaire, ce qui n'est pas sans inconvénient.

Les autorités, qu'il faut peut-être consulter avant l'adoption d'un tracé, ne l'ont pas été ; il y a plus, le tracé proposé par la commission, est blâmé par tous les hommes compétents du pays, et n'est avantageux qu'aux Belges dont il fera parfaitement les affaires.

Le bon sens de la chambre a fait justice, l'année dernière, du tracé d'un chemin de fer par Ostricourt (On rit.), parce que ce chemin n'était pas le plus direct pour aller à la mer : en effet, un chemin qui se dirige vers les frontières doit être avant tout en ligne directe; les lignes transversales seront établies plus tard. J'espère donc que la chambre fera cette année ce qu'elle a fait l'année dernière, et retirera l'amendement.

M. LE MARÉCHAL SOULT, ministre de la guerre. Messieurs, l'amendement proposé par la commission oblige le ministre de la guerre à s'opposer à son adoption. (On rit.)

La défense du pays est intéressée à ce qu'un chemin de fer ne soit pas établi sur ce point ; on peut avoir besoin de fortifier Bailleul comme place de guerre, et l'existence d'un chemin de fer sur ce point serait un grand embarras.

M. BERRYER. Ce qui a déterminé le choix de la commission, c'est la nécessité de rallier de plus près Dunkerque et Calais à Lille. Ce tracé est d'ailleurs celui qui a été choisi par la chambre des pairs dans le projet de loi de l'année dernière. Toutes les formalités, il est vrai, n'ont pas été remplies, mais les études ont été faites et cela a paru suffisant à la commission.

Quant aux objections qui ont été faites par M. le ministre de la guerre, elles peuvent s'appliquer au tracé par Estaires aussi bien que par celui qui passerait à Armentières et à Bailleul.

Si l'on n'accepte pas ce tracé il faudra revenir au tracé par Ostricourt et Estaires, c'est-à-dire le contraire de ce qui a été voté l'année dernière.

La discussion est continuée à demain pour entendre M. le ministre des travaux publics qui a demandé la parole.

FAITS DIVERS.

M. de Salvandy, c'est une justice que nous lui rendons volontiers, recherche généralement l'occasion d'encourager les lettres. Nous apprenons avec plaisir que sur sa proposition, MM. Didron, secrétaire du comité historique des arts et monuments, Albert Lenoir, architecte, membre aussi du comité historique des arts et monuments, et Amaury Duval, peintre, viennent d'être nommés chevaliers de la Légion-d'Honneur.

Tous les amis des arts applaudiront à cet acte de justice distributive. L'*Histoire de Dieu*, le *Manuel d'Iconographie chrétienne*, la publica-

restait célibataire et laisserait par conséquent s'éteindre la branche aînée des Bourbons. De la sorte, la branche cadette qui occupe aujourd'hui le trône de France, par le fait de l'élection, joindrait à cet avantage celui de la légitimité, et les gouvernements étrangers n'auraient plus rien à lui refuser ni à lui reprocher. »

— La cour d'assises de la Seine a condamné aujourd'hui aux travaux forcés à perpétuité et à l'exposition publique un *escarpe* nommé Lepaire. — Il avait attaqué une jeune femme dans le mois de novembre dernier, au milieu de la rue de la Marche, et lui avait violemment arraché ses boucles d'oreilles. — A l'audience, la victime a montré ses oreilles qui sont encore toutes déchirées. Lepaire quoique âgé à peine de 22 ans, est un ancien repris de justice.

— Un affreux évènement est arrivé dans la commune de Cergy, près de Pontoise. Le correspondant de la *Gazette des Tribunaux* lui transmet à cette occasion les détails suivants :

« ... Dimanche dernier, vers dix heures du matin, deux coups de feu successifs se font entendre dans l'habitation des époux Denis Martin, située dans la principale rue du village. C'était l'heure où les habitants se rendaient à l'église. On ne s'était pas encore expliqué ces détonations, lorsque tout-à-coup on voit Martin apparaître à une fenêtre du premier étage, proférant quelques cris inarticulés, et se couper la gorge en agitant convulsivement sa main droite armée d'un couteau. Le sang qu'il perd à flot inonde la muraille et le sol. Pendant quelques instants, il demeure ainsi, debout, le corps penché vers la rue, exposé aux regards des passants épouvantés ; puis on le voit s'affaisser sur lui-même et disparaître. Son malheureux père, que le hasard amenait en cet endroit, s'épuisait en vaines supplications : « Arrête, Denis, s'écriait-il, arrête ! que fais-tu là ?

» On s'élance vers la porte d'entrée ; elle était fermée et barricadée à l'intérieur; mais bientôt une échelle appliquée à la fenêtre permet de s'introduire. Martin, accroupi dans l'angle du corridor, tenant encore son couteau dans sa main crispée, ne donne plus signe de vie. Près de là est son fusil à deux coups, dont les charges sont enfoncées dans le plafond.

» A cette scène affreuse avait préludé un crime abominable.

» On court à la chambre à coucher : tous reculent d'horreur à la vue du cadavre mutilé de la femme Martin, gisant dans son lit. Une énorme plaie transversale, faite à l'aide d'un couperet trouvé près de la victime, lui partage profondément le visage et la rend méconnaissable ; un autre coup a tranché d'une épaule à l'autre la partie supérieure de la poitrine ; des paupières demi closes semblent s'échapper encore un regard suppliant.

» Martin n'était âgé que de vingt-huit ans; sa femme entrait dans sa vingt-sixième année. Mariés depuis six à sept ans, ils laissent quatre enfants en bas âge.

— Le duel de M. Léon d'Hooghsvorst, fils du général en chef de garde civique de Bruxelles, et de M. Louis Goblet d'Alviella, fils du ministre des affaires étrangères de la Belgique, fait toujours beaucoup de bruit outre Quiévrain. Mais le refus de déposer dans lequel persiste le docteur Seutin, cause une sensation qui absorbe même le fait principal. Dans sa réponse au substitut, qui a pris des conclusions contre son silence, M. Seutin a tracé ainsi le programme d'un médecin obligé d'assister à un duel :

« Le ministère public, a-t-il dit, a mal apprécié la position d'un médecin appelé à assister à un duel, en voulant restreindre son rôle au pansement des blessures après qu'elles ont été reçues. Un médecin ne peut accepter cette position limitée. J'ai assisté à de nombreux duels, et je ne m'en suis jamais contenté. Si on me l'avait proposé, j'aurais refusé mon ministère, et renvoyé les duellistes au premier carabin venu. Le rôle du médecin dans un duel consiste autant à prévenir les blessures qu'à les panser. Il doit veiller, pour atteindre à ce but, à la charge des pistolets, examiner les balles, disposer les combattants et leurs épées, de façon à diminuer toutes les chances de danger. Ainsi le mérite assiste au duel en qualité, en fonctions de médecin, non pas du moment où l'un des combattants est frappé, mais dès l'instant où le combat se prépare et commence. C'est à ce moment aussi que naît l'obligation pour lui de se taire. »

Le substitut qui ne renonce pas à faire parler le docteur, a fait connaître la circonstance suivante :

« Une espèce analogue, quoique bien plus favorable au médecin, est soumise à la cour de cassation de France. Il s'agit d'un médecin chez qui on a apporté un individu blessé en duel ; le blessé lui a nommé celui qui l'a frappé et dit l'occasion de sa blessure. On demande en justice au médecin la déclaration du nom que lui a confié son malade. — Les journaux de médecine, et entre autres la *Gazette des Hôpitaux*, critiquent la prétention de l'autorité judiciaire, mais tous reconnaissent que si le médecin avait vu le duel, il devrait son témoignage à la justice. »

La cour d'appel de Bruxelles tranchera cet incident le 22 mai.

— M. Meyerbeer vient d'arriver à Paris avec *l'Africaine* OU *le Prophète* disent les uns ; avec *le Prophète* ET *l'Africaine*, disent les autres ; avec son portefeuille vide, ajoutent quelques incrédules.

— Les anecdotes reviennent à la mode ; en voici une aussi inattendue que piquante. Il paraît que le drame du *Camoens*, aurait révélé au public l'existence d'une descendante de Catherine d'Ataïde, l'héroïne de la pièce ; elle existe au cinquième étage d'une vieille maison au fond du Marais. Elle fabrique des modes dans l'atelier de son mari, tailleur de son état.

Le tailleur écrivait l'autre jour aux deux jeunes auteurs que, dans l'intérêt de leur œuvre ils eussent à passer chez lui. — Les deux auteurs volent à l'adresse indiquée. Quelle bonne fortune les attendait ! Hélas ! c'est avec un procès sur la gorge que Mme d'Ataïde, femme Astruc, marchande de modes, les invitait littérairement à supprimer le rôle de Catherine de la pièce.

— On lit dans le dernier numéro de la *Gazette de Vaucluse* : « Parmi les fonctionnaires qui ont d'ailleurs si bien payé de leur personne pendant la double solennité du 1er mai, on a pu en remarquer un qui s'était avisé d'exhumer l'épée avec laquelle il avait jadis combattu *le drapeau tricolore* et dont la poignée fleurdelysée se mariait amoureusement cette fois *à l'écharpe aux trois couleurs*. »

— On n'a point oublié la mort des frères Bandiera, ces deux jeunes patriotes dont l'entreprise aventureuse eut un si triste dénouement ! Mme Louise Colet vient de publier une pièce de vers sur ce lugubre drame. Elle y révèle une circonstance douloureuse. Nous ne savons si cette grave accusation est de la poésie ou de l'histoire ; nous lui en laissons toute la responsabilité :

Tant de grandeur dans la détresse,
Tant d'héroïsme et de jeunesse,

été question de ce fait ? »

— Il vient de paraître à Madrid un nouveau journal intitulé : *El Burro* (le Baudet), journal bestial, rédigé par une société d'ânes (*periodico bestial redactado par una sociedad de asnos*).

— Le *Courrier des Etats-Unis* parle de la réapparition du serpent de mer; il en donne une rigoureuse description, mais elle ressemble à toutes celles que le printemps fait éclore; nous pouvons donc nous dispenser de la reproduire. On sait que ce *fameux* canard fut inventé par le *Times* après la révolution de juillet.

— Un facteur rural, Ferdinand Pinet, attaqué par un loup dans le bois de Faulx-sur-Coole, département de la Marne, n'a dû son salut qu'à son sang-froid. Il n'avait ni armes, ni bâton; il s'est bravement servi de son portefeuille, et en a administré à l'animal carnassier de si énergiques soufflets que la victoire lui est restée. Le loup s'est enfui en hurlant, laissant Pinet maître du champ de bataille.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 14 MAI.

Le *Journal des Débats* s'applaudit du résultat obtenu dans la séance d'hier. Il craignait que les avocats de l'exploitation, par l'Etat, des compagnies fermières ne vinssent faire perdre encore deux ou trois séances à la chambre. Heureusement, un seul orateur a parlé pour chacun des deux systèmes ! L'an passé, dit le *Journal des Débats*, quarante champions s'étaient présentés. « Quelqu'un a-t-il encore quelque chose à apprendre en ce qui touche l'exploitation par l'Etat, les compagnies fermières et les concessions à long terme? Il ne restait donc rien à dire là-dessus ; il n'y avait qu'à voter. »

Le *Journal des Débats* lui-même en a assez appris pour accepter volontiers aujourd'hui des conditions que l'année dernière encore il déclarait ruineuses, impossibles pour les compagnies. Pourquoi ne chercherait-on pas à lui faire faire encore quelques progrès ?

La *Presse* répète ce qu'elle disait avec tant de raison il y a un an, que l'éducation du pays est encore à faire. Elle constate l'importance de l'économie réalisée par le seul fait de la temporisation. Après avoir comparé les deux projets présentés par le gouvernement relativement au chemin de fer du Nord, et à huit mois de distance, elle ajoute :

« Les intérêts du trésor seront donc à peu près sauvegardés; mais peut-on en dire autant des prérogatives du pouvoir, des intérêts du commerce et du public? Sait-on bien l'énorme puissance que l'on délègue à des particuliers ? S'est-on rendu un compte bien exact des merveilleuses ressources qu'offrent les chemins de fer aux gouvernements qui savent s'en réserver la gestion : ressources pour augmenter le bien-être des classes pauvres, ressources pour stimuler la production sans grever le trésor, ressources pour développer et grandir l'importance commerciale de notre pays ! »

Le *National* explique l'anomalie entre les convictions et les votes de la Chambre, par ces paroles mises dans la bouche des défenseurs des intérêts de l'avenir : « Que voulez-vous que nous fassions? Nous savons bien que le système de l'exécution par l'Etat est le seul qui vaille, mais le ministère n'en veut pas. Or, nos commettants exigent qu'on en finisse ; il faut donc que nous cédions. » Et ils cèdent, ajoute le *Natio-*

[illegible] du 14 mai. — Choix 116 à 118 k. 27,50 à 28,00. — Montereau 115 k. 27,00 à 27,50. — Picardie, 115 k. 26,50 à 27,00.

Seigles. 110 k. l'hectolitre et demi 14,50 à 15,00.

Orges. 90 à 92 k. 13,50 à 13,75 ; 92 à 93 k. 13,75 à 14,00, hors barrières.

Avoines. — 150 k. 25,00 à 25,50 ; 145 k. 24,00 à 24,75 ; 140 k. 22,50 à 23,00, les 3 entrées comprises.

Issues. Son, 9,50 à 10,05 les 325 litres. — Moutures 10,00 à 10,50. — Recoupettes 10,50 à 11,00 les 100 k. — Remoulages 15 à 16 les qualités courantes ; 16,50 à 17,00 les fines qualités ; 16,00 les 150 k. de Picardie.

Halle aux farines du 14 mai. — Arrivages 1516-35. — Ventes 1892-51. — Restant 19429-51. — Gruaux 47,10 à 53,50. — Farine 1re 31,20 à 33,10; 2e 28,65 à 30,55; 3e 00,00 à 00,00; 4e 19,10 à 20,40. — A livrer 1048-76.

Marché Saint-Antoine, 13 mai. — Foin, 1re 54 à 58 ; 2e 48 à 50; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 00 à 00 ; 2e 00 à 46; 3e 00 à 00. — Trèfle 1re 00 ; 2e 00 à 00. — Regain 2e 00 à 00. — Paille de blé 1re 36 à 00 ; 2e 30 à 33 ; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 00. — Paille d'avoine 1re 00 à 00; 2e 42 à 43.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 14 mai. — Foin 1re 50 à 57 ; 2e 45 à 48; 3e 40 à 42. — Paille de seigle 1re 38 à 41; 2e 36 à 37. — Paille de blé 1re 30 à 34 ; 2e 28 à 29 ; 3e 00.

Halle à la viande du 14 mai. — 22305 kil. Bœuf 1,60-1,20-0,70. — 20907 kil. Veau 1,55-1,40-1,10. — 5159 kil. Mouton 1,60-1,30-1,00. — En gros 45120 kil. 1,20-1,10-1,00.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 12, 13 et 14 mai. — *Beurre* (le kil. En livres 1,60 à 2,40. — En mottes Isigny 1,50 à 4,50. — En mottes Gournay 1,60 à 2,70. — Petit beurre 1,44 à 1,80. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 0,82. — *Œufs* (le mille). Du 12, 34 à 48. — Du 13, 32 à 48. — Du 14, 00 à 00. — *Fromages* (la dizaine) Brie 11 à 33. — A la pie 5 à 15.

Marché aux chevaux du 14 mai. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 86, vendus 27 de 260 à 930. — De trait 250 entrés, vendus 30 de 350 à 1100. — Hors d'âge 123 entrés, vendus 20 de 50 à 410. — Anes entrés 7, vendus 2 de 48 à 70. — Voitures amenées 9, vendues 4, de 100 à 400. de 3 Chèvres entrées, 3 vendues de 20 à 35. — Encan 3 entrés et 3 vendus — 80 à 210. — Essai 98.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 12 mai. — Blé 1re 18,00; 2e 17,34; 3e 16,66. — Seigle 1re 10,66; 2e 9,34. — Orge 1re 10,66 ; 2e 9,34. — Avoine 1re 7,33 ; 2e 6,66 ; 3e 6,00. — Farines le sac de 159 kil. 47 à 49. — Foin 42 à 45 et de 36 à 40. — Paille de 28 à 30.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 13 MAI.

FOUSCHARD, fabricant de glucoses et de sirop de pommes de terre, à Neuilly, rue de Longchamp, 13 et 15. Juge-commissaire, M. Barthelot ; syndic provisoire, M. Maillet, rue des Jeûneurs, 14.

KAHN, fabricant de bretelles, rue Montmorency, 41. Juge commissaire, M. Pillet aîné : syndic provisoire, M. Breuillard, rue de Trévise, 6.

LUCHAIRE et compe, négociants, rue Basse-du-Rempart, 44. Et le sieur Luchaire personnellement. Juge-commissaire, M. Ledagre ; syndic provisoire M. Breuillard, rue de Trévise, 6.

Bourse du 14 mai 1845.

La rente avait à l'ouverture une légère tendance à la hausse, toutefois les cours sont restés absolument comme hier. Le 3 0/0 reste, même après la clôture, 5 c. moins bien qu'au parquet.

La cote des chemins s'est encore généralement améliorée. Les lignes non constituées soutiennent leurs prix. Le Bordeaux paraît être en faveur. Les souscriptions pour la ligne du Nord étaient assez recherchées.

LONDRES, 12 MAI.		PARIS, LE PRIMES.	COULISSE.
Consol.	98 7/8 99.	3 0/0 F. c. 86 30 d. un. 86 35 d. un.	Av. 86 25.
Esp. act.	30 1/2	F. p. 86 55 d. un. 86 65, 75 d. 50.	Ap. 86 20 dem.
Portug.	67	5 0/0 F. p. 121 75, 58 d. 50. 121 95 d. un. 122	
Mexic.	37 1/4	40 35 d. 50.	B. du Trés.
Brésil.	• •	Saint-Germain, 31 mai, 1105 d. 20.	
5 0/0 hol.	97 7/8	Versailles d. 630, 640 d. 20. 640, 635 d. 10.	Rep. F. c. F. [illegible]
2 1/2 do.	63 3/8	Orléans, 1237 50, 1235 d. 20. 1245, 1240 d. 10.	5 0/0 pair. [illegible]
Rouen.	48 1/2	Rouen, 1112 50 d. 10.	3 0/0 15 20. 27 [illegible]
Orléans.	47 1/4	Avignon, 1070 d. 20. 1085 d. 10.	

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 91,00 à 91,50 ; courant du mois, 91,50 à 92,00; 3 mois d'été, 95,50 à 00,00; 4 dern. mois, 100,[illegible] à 00,00; 4 premiers mois 1846, 104,00 à 105,00.

LILLE. — Colza, 87,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 109,00 à 00,00; courant du mois et juillet en octobre, 108,00 à 109,00; novembre et décembre, 98,00 à 99,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 84,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

SUIFS de place, (les 50 kil.) 55 fr. toujours très calmes.

— de Russie ou d'Amérique, disponibles, 53 à 54 fr.

— 3 derniers mois, 56,50 à 57 fr. offerts.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Le VOYAGE A STOCKHOLM, de M. AMÉDÉE CLAUSADE, est un des ouvrages curieux et instructifs que tout nous porte à désirer voir dans les mains d'un grand nombre de lecteurs. On y trouve beaucoup de faits positifs, de détails scientifiques et littéraires tels que peut les donner un homme qui était à même de bien voir, et qui a bien vu. M. Clausade est le dernier savant français qui a approché Charles XIV, ci-devant le républicain Bernadotte, et le chapitre où l'on lit la vie de ce personnage, si diversement jugé, ne nous paraît pas celui qui doive le moins attirer l'attention.

Ventes par autorité de justice,

En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, place de la Bourse.

Le samedi, 17 mai 1845, à midi.

Consistant en comptoir en acajou, chaises, armoires, champignon, lampes, candélabres, fauteuils, pendules, rideaux, bureau, canapé, console, table ronde, robes en mousseline et autres objets.

Spectacles du 15 mai.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 THEATRE FRANÇAIS. — Virginie.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Barcarolle.
7 h. 1/2 ODÉON. — Relâche.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Le Petit Poucet, par le général Tom Pouce.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Tom Pouff. Un Conte. La Maison.
6 h. 1/2 GYMNASE. — L'Image. Jeanne. Mme de Cérigny.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — L'Escadron. Poisson. Le Roi. Le Capitaine.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Napoléon.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Tour de Ferrare. Mauvais Père.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
8 h. 1/2 COMTE. — Représentation extraordinaire.
8 h. 1/2 FOLIES. — Représentation extraordinaire.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — 2 Secrets. Duchesse. Exercices. La Grisette.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

[illegible] de cet embranchement est faite à des conditions bien éloignées de celles contenues dans la malencontreuse loi de 1842, que l'on a immortalisée par une belle médaille d'or, avant de la lacérer en mille pièces.

Le chemin de Creil à Saint-Quentin doit être construit par une Compagnie adjudicataire, et à ses frais, moyennant une exploitation de soixante-quinze ans, au bout desquels ce chemin appartiendrait à l'État.

Le tarif est fixé dès à présent, et ne varierait pas pendant soixante-quinze ans, à moins que la Compagnie n'y consentît.

Quelques personnes prétendent qu'il est absurde de faire ainsi des concessions temporaires, et elles préféreraient qu'elles fussent perpétuelles, avec droit pour l'État d'intervenir à des périodes déterminées pour réviser les tarifs.

Leur raisonnement est juste en ce point, qu'il est de la dernière imprévoyance de vouloir fixer un tarif pour une durée aussi longue que celle des concessions ; mais elles ont tort en ce qu'elles ne reconnaissent pas que la grande route est une propriété dépendant essentiellement du domaine public, et qui, sous tout gouvernement bien dirigé, n'en sera jamais détachée, et sera administrée avec plus de profit pour les particuliers que si elle l'était par des Compagnies ; car une circulation facile et peu coûteuse étant le premier des besoins du public, il est certain que tout chemin de fer appartenant à l'État finira par ne demander qu'une rétribution minime, tandis qu'avec des Compagnies particulières il demandera une rétribution toujours trop élevée.

Si donc nous sommes obligés de subir les concessions, nous devons désirer qu'elles soient de la moindre durée possible ; et, dans l'espoir d'un prompt retour à l'État, nous devons appuyer le système qui mesure la durée des concessions sur le revenu probable.

Or, pour le chemin du Nord, les banquiers, par l'organe du ministère, ont demandé quarante-cinq ans de concession : le ministre des travaux publics s'est efforcé de justifier ce long terme en faisant des calculs bien au dessous du revenu probable. La commission, faisant d'autres calculs, ne veut concéder que trente-trois ans ; les banquiers luttent pour avoir quarante-cinq ans, et, après avoir fait déclarer par le ministre que le gouvernement s'opposait à l'amendement de la commission, ils ont lancé ce matin, par leur organe périodique, les *Débats*, un petit argument très remarquable comme arithmétique bien entendue.

« Dans l'intérêt des villes de Calais et de Dunkerque, il sera nécessaire d'ajouter un embranchement qui coûtera 15 millions ; les banquiers s'appuient sur cette addition de dépense pour réclamer, indépendamment des autres motifs, disent les *Débats*, une prolongation de concession de trente-trois à quarante-cinq ans.

pagnies ne voudraient admettre [illegible] modification [illegible] de tarifs, sous aucune condition au monde, la Chambre ne peut atténuer le mal qu'en restreignant la durée des concessions ; et, pour cela, il faut qu'elle s'attache fortement au principe, que ces durées doivent être limitées par le revenu probable. Que demain donc, elle écoute avec attention les chiffres qui lui seront présentés, et qu'elle se tienne surtout en garde contre ceux des banquiers, avec lesquels les ministres des travaux publics et des finances s'efforceront de la surprendre.

Déclaration de M. le maréchal Soult.

M. le maréchal Soult s'est rendu hier à la commission du budget. Il a répété devant elle que le gouvernement renonçait, pour cette année, à l'expédition de la Kabylie, contre laquelle de si justes réclamations se sont élevées dans le sein de la commission des crédits extraordinaires de l'Algérie et de la Chambre elle-même. Une circonstance, rapportée par M. le maréchal, a singulièrement affermi les convictions des commissaires sur l'inopportunité, pour ne rien dire de plus, de l'expédition. Les travaux d'assainissement et les dessèchements de marais dirigés par l'administration s'exécutent tous, a-t-il dit, par les mains des Kabyles : mieux acclimatés que nos soldats, ceux-ci se livrent avec empressement à des entreprises si fécondes pour un établissement dont le principal ennemi est l'insalubrité. Ainsi, le premier résultat de la guerre qu'il était question d'entreprendre, aurait été de suspendre les travaux qui importent le plus à la colonisation, de transformer en ennemis des hommes laborieux que nous nous attachons par les services mêmes qu'ils nous rendent, et de remplacer dans leurs mains la pioche et la bêche par le fusil et le yatagan. Il paraît aujourd'hui démontré, a dit en terminant M. le maréchal, qu'à la condition d'être laissés tranquilles chez eux, les Kabyles ne demandent qu'à vivre en paix, à commercer avec nous et à se mettre à notre service pour une multitude de travaux qui sont beaucoup plus à leur portée qu'à la nôtre. — Il y a plus d'un an que la *Démocratie* a dit tout cela en s'élevant avec indignation contre ces absurdes projets d'expédition dans la Kabylie.

Si notre habileté fortifie les dispositions de cette population, c'est par elles que nous ferons la véritable conquête de la Kabylie. Au lieu d'envoyer les Kabyles aux armes dans leurs montagnes, il faut les attirer dans les plaines, les associer à nos intérêts, les enlacer dans notre civilisation. Cette œuvre sera longue, mais dès ses débuts elle est profitable, et elle le deviendra davantage à chaque degré de son accomplissement. Que le gouvernement y réfléchisse, et la renonciation provisoire à l'expédition de la Kabylie deviendra bientôt définitive. Rien n'importe, en effet, davantage à l'avenir de notre établissement que l'acquisition d'un point d'appui au sein de la population indigène ; rien ne lui serait plus fatal que la réunion, dans une haine commune contre nous, de la race berbère et de la race arabe, jusqu'ici si profondément divisées. La première ne nous dispute aucune des positions que nous avons intérêt à occu-

encore hier contre toute réduction. On [illegible] qu'il y aura une transaction. Toutefois le ministère paraît craindre que la Chambre n'en fasse une question du Cabinet lors des débats publics sur le budget. Le rapport de M. Bignon ne sera en tout cas déposé que vers la fin de la semaine prochaine.

Le ministère s'est enfin décidé à pourvoir à la préfecture de la Corse vacante depuis dix-huit mois. Il ne fallait rien de moins pour engager M. Duchâtel à prendre cette résolution que de voir arriver à la Chambre une nouvelle pétition des habitants de la Corse plus énergique à ce qu'il paraît que celle qui, l'année dernière, a eu les honneurs de la discussion publique. Vaut mieux tard que jamais. Nous félicitons surtout M. le ministre de l'intérieur d'avoir porté son choix sur M. Frenot, sous-préfet de Cambrai dont les services longs et honorables méritaient enfin une juste récompense. Quant à M. Jourdain, il se contente pour le moment de passer maître des requêtes en service extraordinaire en attendant une vacance qui doit le mener d'ici à quelques mois à une des premières préfectures.

La nomination de M. Frenot a été approuvée par M. le maréchal Sébastiani, qui, pour se donner le titre modeste de représentant de la Corse n'en est pas moins regardé au ministère comme le roi de ce département. Reste à savoir ce que fera M. Frenot avec M. de Gasparin, député de Bastia, que le maréchal voudrait bien immoler dans les élections prochaines.

Le Nord a aussi sa petite révolution préfectorale. M. de Saint-Aiguan quitte sa préfecture et passe au conseil d'État en service ordinaire. Il sera remplacé par M. Duval, homme de mérite, administrateur habile, et à qui le gouvernement devait l'arrestation de la duchesse de Berry.

Toutes ces nominations paraîtront au premier jour dans le *Moniteur*.

La dissolution de la Chambre ne tient plus qu'à la dotation. Si la Chambre consent à voter cette loi on la laissera vivre, sinon on la dissoudra. — Et que fera le ministère ? dit un des honorables à qui on faisait ce raisonnement. — Il agira, lui répondit-on, ou s'en ira avec la Chambre. M. Thiers n'attend en effet, dit-on, que d'être appelé pour recueillir la succession. Il pousse même son dévouement jusqu'à s'engager à voter la dotation, si elle est présentée pendant cette législature. Mais ici le danger de l'échec ne vient plus du centre gauche. Le ministère le sait tout aussi bien que M. Thiers. Il vient du centre pur, du centre *quand même*. On se rappelle quelles étaient à cet égard ses dispositions, il y a un an, et l'on pense qu'on n'a pas encore fait assez pour les modifier au point de compter sur la victoire. Le ministère veut donc qu'on lui laisse le temps nécessaire pour pétrir la *matière dotative*. Les dernières nominations à la pairie et les distributions de croix qui restent encore à faire ne seront pas étrangères à ce calcul.

« M. Thiers, dit la *Gazette de France*, a escamoté les fortifications à l'aide du traité du 15 juillet, et, en faisant peur de la coalition, il a escamoté l'armement à l'aide des Jésuites. Avec quoi escamotera-t-il la dotation ? »

Nous avons annoncé que M. Napoléon Duchâtel, préfet de Toulouse,

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

TABLETTES DE NICOLAS PAPOUFF.

Les *Tablettes de Nicolas Papouff* forment une suite d'épisodes qui peuvent être détachés sans perdre de leur intérêt. Le dernier chapitre de ces Tablettes, que nous avons publié (numéro du 27 janvier 1845), est intitulé : *Où l'on voit la fin d'un conte et le commencement d'une histoire*. La dernière phrase, à laquelle ce feuilleton fait suite, est celle-ci :

« Je suis né à Paris, commença l'abbé Belcour, de parents pauvres, mais...
» — Connu ! connu ! cria une voix qui partit avec un éclat de rire, et un
» personnage nouveau et inattendu se montra à l'entrée du petit rocher
» sous lequel nous étions assis. »

VI. — Le dernier des Moines.

C'était un grand gaillard bien avantagé en nez et bien fendu en bouche, comme eût dit notre vieux Rabelais : une tête fortement caractérisée, une figure moyen-âge, moitié folle, moitié pensive, une physionomie qui tenait du type de saint Paul et du masque de Silène. Il avait trouvé la porte du jardin ouverte et depuis un instant arrivé près de nous sans avoir été aperçu, il nous écoutait.

— Bonjour l'abbé, dit-il à M. Belcour en saluant brusquement la compagnie. Eh ! bien, tu en étais donc à l'œuf de Léda pour entamer l'histoire du cheval de Troie. Continue, je te prie, et laisse-moi m'asseoir, si madame veut bien me le permettre. J'arrive à pied pour te voir, j'ai passé la nuit à Luzarches. Si tu savais comme le lever du soleil était beau ce matin !

— Nous le savons, dis-je en réprimant un léger bâillement provoqué par le souvenir de m'être levé si matin.

— Ah ! vous avez sommeil, monsieur, me dit alors le brusque visiteur, est-ce l'abbé qui vous endort ? Je le croirais assez ; il est si philosophe ! et puis, c'est un bon homme, mais il a la manie de raconter toujours son histoire ; et vous savez que le moi est insupportable... dans la bouche des autres ; parce qu'il nous semble toujours qu'on tyrannise notre intérêt, et qu'on usurpe notre égoïsme, dont nous sommes si jaloux.

— Eh ! bien, dit l'abbé, je parlerai à la troisième personne ; mais puisque vous jetez des pierres dans mon jardin, au lieu de conter de suite mon histoire, je vais commencer par la vôtre.

— A charge de revanche, dit le nouveau venu, et à condition que vous me laisserez ensuite vous biographier à ma manière. Ainsi, prenez garde ! je vous traiterai comme vous m'aurez traité ! Je serai indiscret si vous l'êtes, car nos confidences ont été complètes et mutuelles.

— C'est bien ainsi que je l'entends, dit M. Belcour.

Puis, se levant avec un air solennel :

— Monsieur Papouff, je vous présente le frère Hildephonse, ex-bénédictin de Thélème.

— De Thélème ! s'écria Nicolas Papouff (car piqué de l'épigramme de bénédictin, je parlerai désormais de moi-même toujours à la troisième personne) ; avez-vous vu cette tant fortunée abbaye fondée par le bienheureux frère Jean des Entommeures ? Y dort-on bien ! y boit-on frais ? les nonnes y sont-elles jolies ? car il y a des nonnes en ce benoît lieu, et des plus avenantes ! Oh ! le beau cloître tapissé de vignes, pour y deviser à l'abri du soleil ! oh ! les bonnes et joyeuses figures ! Quel est celui-ci, qui porte bien dix-huit mentons et qui va dodelinant de la tête ? je le reconnais à sa bedaine : c'est le prieur ! Père prieur, je suis des vôtres. Aurai-je une sœur pour dire avec moi les heures gracieuses de vos patrons ? Voilà de mes saints ! je les connais et je les aime : c'est l'ivresse poétique, la liberté, l'amour honnête ; je leur fais vœu d'aimer, de boire et de rire ! voilà ce que j'appelle prier toujours. Recevez-moi parmi les profès ; je ne suis déjà plus novice, et je promets d'observer toute ma vie ce beau règlement que je sais par cœur, et qui résume tous les commandements de Dieu : *Fais ce que tu voudras !* saint Augustin, avant frère Jean, n'avait-il pas dit, le grand docteur : Aimez ! et faites ce que vous voudrez !

— Mais, monsieur, vous qui venez, dit-on, de cette belle abbaye de Thélème, comment diable l'avez-vous quittée ?

— Je n'arrive pas du pays des chimères, dit sèchement le frère Hildephonse, et je ne lis point *Gargantua* ; c'est un livre trop peu catholique. Laissons parler M. Belcour ; il voulait conter mon histoire, voyons comment il se tirera de son roman ! Mais surtout pas de lenteurs : de l'intérêt, du drame, des situations saisissantes, du feuilleton moderne, en un mot.

— M'en défiez-vous ? dit l'abbé ; eh bien ! j'accepte le défi.

Or, écoutez ! comme dit en tête d'un de ses romans vertueux une bonne dame de ma connaissance qui est abonnée au prix Montyon.

Le dernier des moines.

I. — LA BELLE ET LA BÊTE.

Quatre heures sonnaient à l'église de Saint-Eustache, et le timbre de l'horloge, semblable à la voix de cette prophétesse que le peuple n'écoutait pas, se perdait au dedans du temple dans le majestueux grondement des orgues, et au dehors dans les huées de la populace.

La religion, ce jour-là, était en deuil et [illegible] parce que le monde était en joie.

Or je ne sais ce qui était le plus triste, [illegible] ou la joie du monde.

Une multitude ivre et barbouillée se [illegible] travers les halles ; d'ignobles enfants à la figure [illegible] profondément vicieuse balançaient des lattes salies de blanc [illegible] menaçaient d'un stigmate les tranquilles promeneurs qui [illegible] pas de s'aventurer à travers cette saturnale hideuse ; de temps en temps, et à de rares intervalles, un chétif et sale Arlequin ou une folie en haillons costumée aux dépens de la hotte d'un chiffonnier, se livrait comme une victime et comme une mystification au désœuvrement malfaisant de cette tourbe. Alors à l'espèce d'obscénité du cri honteux des galopins, on aurait pu se demander si cette race appartenait à l'espèce humaine et si elle parlait avec la bouche.

C'était le jour du dimanche gras.

On commençait à entendre de plus en plus distinctement grommeler du côté de la rue aux Fers une espèce de tambourinade en goguette, accompagnée du piaillement des enfants, et des grognements aigus des cornets à bouquins ; on criait : le voilà ! et la populace ahurie courait comme au devant d'un roi... Or celui qui venait était en effet pour cette année-là le roi des grosses bêtes. C'était un maître bœuf qu'une troupe de bouchers déguisés en rois et en dieux conduisait triomphalement.

Bientôt une double haie de spectateurs fut formée ; c'étaient de vigoureuses commères à la formidable carrure, avec des mouchoirs écossais sur leur tête, d'énormes boucles d'oreilles d'or et des doubles mentons qui ressemblaient à des goîtres ; des forts de la halle en chapeau blanc et en veste de velours ; des gamins en blouse et des vauriens en bourgeron. Toutes les têtes moutonnaient, ondoyaient et se tournaient d'un même côté ; enfin un immense hourra qui s'étendit jusqu'à la pointe Saint-Eustache, annonça que le cortège débouchant de la rue aux Fers entrait sur le Petit-Carreau.

C'était une singulière parodie des grandeurs mortelles que cette procession bizarre, et le peuple avec sa joie farouche semblait en comprendre les allusions. Des costumes de tous les siècles faisaient d'une troupe de bouchers une dynastie entière de rois, comme si l'on eût voulu parodier ainsi les prétendus pasteurs du bétail humain. Mais ceux-là étaient les images des morts et ne servaient que d'avant-coureurs au monarque vivant de la fête. Le malheureux bœuf surchargé de caparaçons et de guirlandes, comme d'une gloire ironique, marchait la tête basse et l'œil morne, résigné à sa gloire, et supportant tous les hommages qui lui annonçaient sa mort prochaine avec la dignité d'un bel animal énervé par son embonpoint et abruti par le bruit de son propre luxe. Derrière lui roulait le char des dieux en réglant son pas sur le sien. Dérision des grandeurs du monde ! la puissance, la beauté, l'intelligence et l'amour, traînés à la suite de ce bœuf et faisant partie de son cortège, c'était l'ordre civilisé avec toute sa turpitude et tous ses enseignements. Aussi la populace applaudissait-elle avec fureur et grinçait-elle des dents en croyant rire.

Parmi les faces hagardes et incongrues des spectateurs dont le nez rougissait de froid et d'autre chose encore chez le plus grand nombre, on eût pu distinguer la figure intelligente d'un artiste qui souriait du haut des lèvres, et qui rêvait en faisant probablement sur le mastodonte couronné quelques réflexions semblables à celles que nous ébauchions tout-à-l'heure.

C'était un grand jeune homme à la physionomie ironiquement passionnée, une belle tête de démon qui pouvait prendre à volonté l'expression

teurs bornes de la lettre sont loin d'être les vrais conservateurs de l'esprit :

Rome, avril 1845.

« .... Nous sortons des fêtes de Pâques, et les communions pascales viennent de se terminer. Les curés de Rome ont chacun la liste exacte de tous les habitants de leur paroisse, et tous les ans, à l'approche de Pâques, ils procèdent à un nouveau recensement. Défense est faite aux communautés religieuses, quelles qu'elles soient, de donner la communion pendant le temps pascal à des personnes étrangères à ces communautés ; on ne peut donc communier que dans les églises paroissiales. Le curé fait imprimer un nombre de billets égal à celui des individus domiciliés sur sa paroisse et tenus de communier d'après le quatrième concile de Latran, et l'on remet un billet à chaque communiant qui se présente. Le temps pascal écoulé, le curé voit immédiatement combien de réfractaires se sont dérobés à la communion, et on va de maison en maison demander à chacun l'exhibition de son billet de communion. Tous ceux qui ne peuvent le représenter sont impitoyablement notés ; ils sont appelés devant le curé, qui, après une réprimande sévère, leur fixe un délai pour communier, et si, ce délai expiré, ils ne se sont pas soumis, ils sont cités devant le cardinal-vicaire, qui en envoie un certain nombre au château Saint-Ange jusqu'à ce qu'ils jugent convenable de communier. De plus, leurs noms sont affichés à la porte de l'église paroissiale.

» Cependant, il est rare que sur cette liste figurent d'autres personnes que des gens du peuple : un présent fait à propos, une sorte d'amende volontaire, peut vous épargner une visite au cardinal-vicaire : les grands seigneurs et les gens qu'ils protègent sont rarement inquiétés. Mais il est des portes auxquelles le visiteur ecclésiastique se garde bien de frapper ; et malheur à l'imprudent qui s'aviserait de parler d'un billet de communion à la jolie pécheresse chez laquelle un monsignor vient quelquefois en visite, et qui troublerait les délassements d'une Eminence. Les étrangers catholiques ne sont pas obligés à faire leurs Pâques ; le curé demande à chaque maître d'hôtel les billets qui lui ont été remis, mais les récalcitrants en sont quittes pour être signalés à la police et pour voir les demandes qu'ils adressent à l'administration invariablement refusées.

» Il y a à Rome un nombre incroyable de moines, et presque autant de prostituées. Ce n'est pas sans raison que je réunis ces deux classes de personnes : elles sont en rapport perpétuel, et l'une soutient l'autre. La prostitution est interdite à Rome, et toutes les malheureuses que l'on dénonce sont enlevées de nuit et conduites en prison ; mais la moindre relation avec un petit collet quelconque leur assure la plus complète sécurité. Il y a aussi un grand nombre de Juifs ; mais quelle existence, grand Dieu ! surtout depuis les décrets de Léon XII. On les a tous parqués dans le quartier le plus sale de Rome, le *Ghetto*, qui n'a pour issue que cinq portes de fer soigneusement fermées au coucher du soleil, et c'est à peine si on en laisse circuler un petit nombre dans la ville après cette heure. Tous les mois ils sont obligés de se rendre à l'église, située à la tête du pont Saint-Barthélemy, pour y entendre un sermon spécial sur leur coupable obstination. Ils n'ont jamais la permission de résider à Rome pour plus d'un an, et chaque année, le jour de l'ouverture du carnaval, des députés vont demander à genoux au gouverneur une prolongation nouvelle qui leur est accordée, moyennant un don considérable. Cette somme sert à faire les frais du carnaval.

avec la main, comme font les petits enfants.

» Si les Jésuites sont chéris du pape, ils sont singulièrement détestés du peuple, et surtout d'une grande partie du clergé et des autres Ordres religieux. Mais personne n'ose faire éclater trop haut son aversion, car le château Saint-Ange est là. »

Nouvelles d'Orient.

Le courrier d'Orient est arrivé aujourd'hui à Paris. Nous venons de parcourir les journaux de Constantinople, de Smyrne et de Malte ; ils n'offrent rien de bien intéressant. Le sultan et le pacha d'Egypte s'occupent de fiançailles ; celui-ci marie sa fille cadette, celui-là marie sa sœur. Le pacha, comme on sait, est toujours en voyage ; le sultan, par imitation, s'est mis à faire de petites tournées, tantôt à Ismidt, tantôt ailleurs. Le pacha envoie son quatrième fils à Paris. Il donne, dit-on, vingt mille feddans de terre en dot à sa fille. On voit bien que Méhémet-Ali est propriétaire de tout le sol égyptien. Mais cette superbe dot sera à peu près inutile ; il faudrait trouver des bras pour la cultiver, et c'est là le difficile.

La dépopulation ne s'arrête pas en Egypte ; les cultivateurs et les bestiaux meurent également ; et, pour comble, les malheureux Fellahs, réduits à la dernière extrémité, émigrent en masse. Il est certain aujourd'hui que, quand Méhémet-Ali mourra, il laissera l'Egypte épuisée, exténuée. Il y aura là un énorme problème de politique agricole dont la diplomatie européenne devrait se préoccuper dès maintenant. Le commerce décroît comme l'agriculture, et la foire de Tentale, la plus importante de l'Egypte, a été cette année fort misérable. Indépendamment de son importance géographique comme transit du commerce général avec l'Inde asiatique et la Chine, l'Egypte appelle donc de plus l'attention de l'Europe au point de vue de son organisation intérieure administrative, agricole et commerciale.

Du reste, la situation des autres provinces de l'empire ottoman n'est guère meilleure. A Constantinople, on continue à s'agiter beaucoup, à faire des enquêtes et des contre-enquêtes, à réunir ce qu'on appelle emphatiquement les *délégués des provinces*, et à leur adresser de superbes discours sur les intentions paternelles du sultan ; mais tout cela n'aboutit pas à grand chose. *Sunt verba et voces, prætereàque nihil.* Ces délégués paraissent être quelques pauvres diables envoyés par les gouverneurs des provinces, et qui se garderont bien de rien dire contre eux. Comment le ministère turc ne s'aperçoit-il pas qu'il tourne dans un cercle vicieux ?

Nous l'avons dit dès le principe, nous sommes loin de révoquer en doute les bonnes intentions de Rizza-pacha ; il sent que l'empire se désorganise, se disloque, qu'il craque de toutes parts, et on ne lui donne une vie nouvelle. Mais est-ce avec de pareils enfantillages que Rizza-pacha croit régénérer l'empire ? Cette comédie sérieuse de réformes et de progrès nous paraît être le dernier symptôme de la décadence de l'esprit ottoman. Les Cabinets intéressés laissent faire ; ils voient les choses de près, et ils savent très bien à quoi s'en tenir sur toutes ces prétendues améliorations. L'assemblée des délégués provinciaux ira bientôt rejoindre la fameuse charte de Gulhapé, et il n'en sera plus question. En attendant, l'Orient s'appauvrit, se dépeuple, se démoralise ; et les Cabinets de l'Europe poursuivent leurs intrigues souterraines, au

Les rivalités qui naissent du morcellement ; les obstacles que présentent les usines existantes sur les cours d'eau, rendent difficile le déteurnement des eaux au profit des cultures. D'ailleurs, dans l'état actuel des finances de l'agriculture, peu de cultivateurs peuvent exécuter isolément des travaux d'irrigation de quelque importance, et pourtant un bien petit nombre d'exploitations rurales n'éprouve pas le besoin des irrigations.

En priant le gouvernement de compléter les moyens de mettre les eaux à la disposition de l'agriculture, le congrès a parfaitement déterminé le but que nous devons en définitive atteindre un jour, mais vers lequel les lois existantes ne nous acheminent que bien lentement.

Honneur à M. de Gasparin qui a si bien compris et si heureusement résumé les conditions favorables à cette intéressante question de l'irrigation, et signalé aux agriculteurs le moyen de multiplier leurs forces dans ce mot puissant d'Association.

Cette expression, a dit M. Louis Leclair, est d'une haute importance ; elle porte avec elle l'avenir des irrigations, et partout où on la fera figurer l'agriculture y trouvera un symbole de prospérité et de bonheur !

Nous le pensons aussi, ce n'est qu'en combinant leurs efforts que les hommes font de grandes choses.

La législation sur les biens communaux a soulevé les principaux débats auxquels s'est livré le congrès dans sa quatrième séance. La commission a combattu le principe de l'aliénation considéré comme mesure générale, et, dans ses conclusions, s'est efforcée de consacrer le principe du fermage à long terme.

Ces conclusions ont été habilement combattues par M. Dumirail qui a constaté que dans la plupart des pays à communaux, le fermage n'existe pas et qu'en conséquence les idées de la commission seraient d'une réalisation fort difficile. Malheureusement pour l'orateur dont le talent d'exposition mérite les plus sincères éloges, une idée toute contraire a été soutenue par les délégués qui l'ont ensuite combattu, et, à notre grand regret, nous ne l'avons plus vu rentrer dans le débat. Sa cause cependant avait tout d'abord ébranlé quelques convictions et l'assemblée avait surtout écouté l'honorable membre parce que son discours émanait d'un homme rompu de longue date aux difficultés pratiques de la question.

Les opinions de M. de Vaugué ont, il faut le reconnaître, rencontré plus de sympathies dans le congrès. Le résultat du vote définitif confirme du moins cette assertion. Il repousse en effet l'idée de vente, d'aliénation perpétuelle de la propriété communale, sauf, bien entendu, le cas de nécessité, sauf les cas, par exemple, où les communes auraient des besoins nécessiteux et où les terrains qu'elles possèdent demanderaient de grands travaux d'assainissement utiles à la salubrité publique. Si nous ne nous trompons, ces idées sont bien celles qu'a brillamment développées M. de Vaugué devant le congrès.

Dans certaines localités, les communaux sont les seuls fonds où le bétail trouve sa nourriture. Partout ailleurs, sur les propriétés particulières, les assolements ne renferment que des cultures épuisantes. C'est ainsi qu'une partie de l'Alsace, au dire d'un auteur agricole, se livre à des rotations extrêmement pauvres en plantes fourragères, parce que son bétail se nourrit, la plupart du temps, sur de vastes communaux.

---

d'un ange, parce que le pauvre artiste tout en se donnant par désœuvrement et par ton des allures diaboliques et sardanapalesques, était resté un ange par le cœur.

Certes, les larmes du peuple sont déchirantes lorsqu'on songe à toute la profondeur de sa misère ; mais lorsqu'il s'enivre pour oublier, lorsqu'il rit pour narguer, lorsqu'il insulte pour rire, lorsqu'il exagère son abrutissement pour en faire une fête menaçante, alors la philosophie du socialiste se sent défaillir et des pleurs involontaires gonflent les cœurs les plus croyants et gagnent les yeux les plus stoïques. On pense au lendemain qui attend cette masse de misérables en délire, et l'on frissonne comme si l'on assistait à ce repas libre des anciens où les condamnés mangeaient et buvaient à la veille d'être dévorés par les tigres et de leur donner tout leur sang à boire. Seulement, la misère dévorante est quelque chose de plus épouvantable et de plus fatal que les animaux de l'amphithéâtre antique. Ses morsures sont plus lentes, mais plus inévitables ; et le misérable qu'elle ronge n'a pas même pour se défendre le poignard des gladiateurs ! un poignard coûte de l'argent ; et puis pour se tuer il faut de la force, et dans l'extrême misère on n'a plus même le courage de mourir.

Voilà sans doute quelles pensées poursuivaient le peintre ; car sa figure s'assombrissait, et ses yeux fixes devenaient humides. En vain, il avait voulu, pour oublier ses tristes pensées, se plonger dans les dissipations de cette folle journée ; en vain, dans un déjeuner d'*amis*, avait-il oublié un instant que le vin trouble la raison ; pour échapper peut-être aux tristes aperçus d'une raison trop lucide, il s'était surexcité le cerveau sans s'enivrer, et les pensées qui le fatiguaient naguère sous leur forme spéculative et abstraite, l'obsédaient maintenant comme des visions et se personnifiaient sous toutes les figures grotesques qui gambadaient et hurlaient dans la rue : chaque grimace lui représentait un vice et lui révélait une douleur ; chaque parole grossière avait pour lui un sens ironique et menaçant, et cette réalité vulgaire, qu'on appelle une scène de carnaval, prenait pour son imagination malade les formes fantastiques et cruelles d'un long et sinistre cauchemar.

L'animal triomphateur était tour-à-tour à ses yeux le dernier roi d'une race qui meurt avilie et l'emblème du peuple conduit par des rois de théâtre, et poussé en avant par le char grotesque des faux dieux ; mais, hélas ! disait-il à cette dernière pensée, le peuple laboure, il est vrai, mais il ne s'engraisse pas même pour le sacrifice, et s'il a quelquefois des triomphes dérisoires, c'est pour aller tomber ensuite maigre et exténué devant les autels de la faim !

Il en était là de ses reflexions peu encourageantes, lorsqu'il fut légèrement heurté par quelqu'un qui se reculait précipitamment derrière lui, et il entendit une petite voix douce et timide répéter plusieurs fois avec une frayeur suppliante : « Laissez-moi ! je vous en prie, laissez-moi ! » L'artiste se retourne, et une jeune fille, pâle, mince, délicate, aux cheveux blonds, aux grands yeux bleus pleins de candeur, mais alors tout remplis d'effroi, se jette en quelque sorte dans ses bras, en lui disant : « Monsieur, je vous en supplie !... » C'était une enfant de quinze à seize ans, vêtue de noir avec modestie, ayant sous le bras un livre d'église, et qui se débattait seule contre les insolentes plaisanteries de trois hommes masqués et déguisés en débardeurs.

— Eh bien, la petite, disait le plus grand et probablement le plus ivre des trois, vous ne voulez donc pas pincer avec moi un léger cancan ? je vous invite pour ce soir au bal Chicard, et je vous offre mon cœur arrosé de trois ou quatre fioles de champagne. Ça va-t-il, petite sauvage ? Eh bien, eh bien, ma jolie colombe noire, est-ce que vous nichez du côté de l'église ? Votre ramier, en ce cas, me fait bien l'effet d'être un corbeau. Le curé nous damne aujourd'hui au sermon, escamotons-lui sa dévote ; ce sera un ange de pris en compensation du ciel que nous n'aurons pas. Eh bien, eh bien, on fait la méchante ! retiens-la donc, Balochard, et garde-moi un instant mon nez, que j'embrasse cette petite sainte... comme une relique.

— Ohé ! ohé ! criaient les galopins, elle va à l'église prier pour que le bœuf gras ait une attaque d'apoplexie ; faut la faire danser ! Le cancan ! le cancan ! allons hue ! et en avant la musique !

— Monsieur, je vous en supplie, défendez-moi, dit la pauvre enfant en saisissant le bras de l'artiste.

Or, pour comprendre jusqu'à quel point cette prière de la faiblesse honnête aux prises avec l'insolence du vice devait toucher le cœur de notre jeune homme, il faut connaître un peu son caractère et ses antécédents.

Ildephonse Albert était un pauvre enfant du peuple que la charité catholique avait recueilli sous son aile. Un vicaire de campagne l'avait élevé dans des croyances que l'âme de l'enfant reçut avec enthousiasme, avide qu'elle était d'espérance et de poésie. Un mysticisme ardent déprava de bonne heure cette imagination solitaire, le rêve du ciel lui rapetissa le monde et décolora pour lui la nature ; la vision continuelle de l'éternité lui fit mépriser le temps et le plongea dans une sorte de torpeur dédaigneuse de la vie, comme s'il eût attendu encore le moment de commencer la vraie existence. Il était donc paresseux et concentré en lui-même, où il cherchait sans cesse un mirage de cette gloire éternelle qui anéantissait son ambition en l'exagérant outre mesure pour la perdre dans l'infini.

C'est ainsi qu'avait grandi Albert, dévoré de passions trompées et silencieuses, incompris de tous et peu soucieux de se faire comprendre. Déjà, comme toutes les natures passionnées, il était jaloux de l'objet de son fanatisme, et pour jouir exclusivement de ses chimères, il déguisait avec soin son exaltation sous une insensibilité apparente. Le bon prêtre qui prenait soin de lui en fut la dupe, et trouvant son élève à peu près nul, il eut la pensée de le donner à l'Eglise qui, dans notre époque convulsive où elle ne se conserve que par la force passive et inerte des faits accomplis, a besoin d'ouvriers dociles et redoute tous les talents comme de dangereux agitateurs.

Mais Ildephonse avait vu et écouté les prêtres qui venaient chez son bienfaiteur, et ces hommes pour lesquels sa dévotion lui suggérait d'abord un respect exagéré, avaient perdu dans son estime à être trop connus de lui. Le jour donc où le vicaire fit au jeune homme la proposition d'étudier pour se préparer au sacerdoce, il fut bien étonné d'entendre celui-ci lui répondre : non, monsieur, je ne serai jamais prêtre, parce que je veux toujours croire en Dieu !

L'ecclésiastique se le fit répéter deux fois, tant le propos lui semblait incongru et extravagant ; puis il s'écria : comment! est-ce que d'être prêtre cela empêche de croire en Dieu ? je ne crois donc pas en Dieu, moi !

— Oh ! vous, monsieur, c'est différent. Vous faites du bien et peut-être que cela vous rassure.

— Comment ! me rassure ?

— Oui ! sur les coups d'encensoir que vous donnez à l'église à des fripons parvenus, tandis que vous faites repousser les pauvres par le Suisse, sur les propos malveillants et jaloux que vous êtes forcé d'entendre lorsque vous recevez vos confrères à votre table ; sur la vie toute matérielle et toute positive que vous imposent les habitudes du siècle où nous vivons ; sur les tirades haineuses et calomniatrices que vous lisez dans votre journal contre tous ceux qui ne sont pas de votre parti ; calomnies qu'ainsi vous approuvez, puisque vous continuez à les lire. Il ne faut rien de moins que votre charité pratique pour calmer votre conscience et lui faire oublier tant de prédications froides et de discours appris par cœur, comme un rôle de comédien, tandis que si les prêtres pouvaient avoir du cœur et croire en Dieu, oh ! alors, leur voix serait tremblante d'émotion : la parole surabonderait sur leurs lèvres sans le secours d'une mémoire tiraillée et fatiguée ; ils ne pourraient voir les douleurs de ce siècle impie sans frémir, sans pleurer, sans arracher des larmes à tous ceux qui les entendraient ! Toute leur vie serait sublime de détachement et de pénitence. Leurs discours, lorsqu'ils sont entre eux pour se délasser un peu de leurs fatigues évangéliques, seraient doux et simples comme les causeries des enfants. Ils seraient désintéressés surtout, s'ils croyaient à une autre vie. Tenez, monsieur l'abbé, pardonnez-moi ma franchise, vous m'avez fait du bien, et je vous aimerai toujours ; je suis persuadé même que vous croyez à la religion dont vous êtes le ministre ; mais soit que je sois bizarrement organisé, soit que j'aie mal compris l'Evangile, je vous avoue que si j'étais prêtre et que je me décidasse à cette petite vie de bien-être bourgeois et de calcul mercantile qui est celle de la plupart de vos confrères, certainement, c'est que je ne croirais pas en Dieu !

L'abbé ne répondit rien à cela, mais, depuis ce jour, il commença à se délier de son élève et à le traiter comme un paria. Toutes les personnes qui fréquentaient la maison, et la domestique, elle-même, furent tout autres à son égard. Enfin, le vicaire trouva moyen de se débarrasser de lui en le plaçant chez un peintre qui lui trouvait des dispositions remarquables pour son art.

A. CONSTANT.

(*La suite à demain.*)

un crédit de 2 500 000 fr. pour la restauration de la cathédrale de Paris.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au chemin de Paris à la frontière de Belgique.

M. DUMON, ministre des travaux publics, combat l'amendement, proposé par la commission, à l'art. 8 du cahier des charges et tendant, comme l'on sait, à faire passer par Armentières le chemin de Lille à Hazebrouck. L'honorable ministre entre dans des développements qu'il est d'autant plus difficile de suivre qu'il les accompagne d'indications sur une carte topographique, et il insiste sur la nécessité qu'il y a de suspendre toute résolution jusqu'à ce que de nouvelles études aient permis de bien connaître les besoins des populations intéressées, ainsi que ceux de la défense militaire de l'Etat.

M. BERRYER soutient, au nom de la commission, que le tracé qu'elle propose a été suffisamment étudié, puisqu'il a fait l'objet d'un projet de loi adopté, en juillet 1838, par la Chambre des pairs.

La commission ne peut donc admettre que de nouvelles études soient nécessaires. Il en est de même sous le rapport de la défense militaire. En 1838, on n'avait pas vu dans ce tracé le moindre inconvénient sous le rapport stratégique.

M. LE MARÉCHAL SOULT, président du conseil. Je n'avais pas l'honneur d'être ministre de la guerre en 1838; si je l'avais été, je n'aurais certainement pas proposé le projet de loi que vient de rappeler l'honorable préopinant. En effet, si l'on suivait le tracé de la commission, au lieu que ce soit la citadelle de Lille qui protège le chemin de fer, ce serait le chemin de fer qui serait appelé à protéger la citadelle (on rit); aussi ne puis-je accepter ce tracé.

M. LESTIBOUDOIS soutient que le tracé proposé par la commission a été l'objet d'études et d'enquêtes complètes, et qu'il a obtenu l'approbation à toutes les époques.

M. BERRYER est encore entendu contre l'amendement de la commission, qui est mis aux voix et adopté après une épreuve douteuse.

M. LUNEAU insiste pour que les tarifs en discussion soient modifiés : il les trouve beaucoup trop élevés, et puisque les observations qu'il a présentées à cet égard n'ont pu modifier les convictions de la commission, il croit devoir présenter un amendement tendant à introduire les modifications suivantes dans ces tarifs :

« Les wagons et les locomotives transportés par chemin de fer paieront par pièce et par kilomètre : les wagons 10 centimes, les locomotives avec ou sans tender, ne traînant pas de convoi, 40 centimes, péage et transport compris. »

Cet amendement, appuyé par M. Luneau et combattu par M. Berryer, n'est pas adopté.

M. ARDANT demande qu'on ajoute au tarif un article ainsi conçu : « Voitures de l'agriculture, à vide ou chargées, pour le corps de la voiture seulement; péage, 7 c.; transport, 3 c.; total, 10 c. par kilomètre. »

L'honorable orateur ajoute que les stations auxquelles seront reçues ces voitures seront indiquées par l'administration.

M. MURET DE BORT, rapporteur, dit que l'amendement serait la plupart du temps impraticable; en effet, le transport des denrées de la ferme au marché se fait ordinairement avec les chevaux du fermier; pour conduire les voitures de la ferme au chemin de fer, il faudra employer ces chevaux et les renvoyer à vide; il faudra ensuite poser la voiture et la hisser, il faudra lui imposer un maximum d'élévation, de hauteur, pour qu'elle puisse passer sous les ponts et les tunnels.

Arrivé à la ville, il faudra des chevaux pour transporter les denrées au marché, et pour ramener au chemin de fer les voitures chargées de fumier, il faudra enfin que les chevaux de la ferme reviennent chercher la voiture au débarcadère; on voit qu'il en résulterait des frais et des embarras qui rendraient la mesure impraticable.

L'amendement de M. Ardant est mis aux voix et rejeté.

« Art. 2. Le ministre des travaux publics est autorisé à procéder par la voie de publicité et de concurrence, conformément aux clauses et conditions du cahier des charges coté B, annexé à la présente loi, à la concession du chemin de fer de Creil à Saint-Quentin. »

Le cahier des charges B est adopté sans observations, sauf l'art. 2, relatif au tracé de l'embranchement de Creil à Saint-Quentin, qui est ainsi conçu :

« Art. 2. Le chemin de fer s'embranchera à Creil sur le chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique; il remontera la rive droite de l'Oise, passera à Compiègne et à Noyon; de Noyon il se portera sur Saint-Quentin, suivant le tracé qui sera déterminé par l'administration. »

La commission a proposé de modifier ainsi la dernière partie de cet article; à ces mots : « Suivant le tracé qui sera déterminé par l'administration », elle substitue ceux-ci : « Suivant le tracé qui se rapprochera le plus de la ville de Ham. »

M. LE MARÉCHAL SOULT, ministre de la guerre. Les mêmes considérations stratégiques qui ont porté le gouvernement à combattre le tracé du chemin de Lille à Hazebrouck par Armentières et Bailleul, militent contre le tracé du chemin de Creil à Saint-Quentin que propose la commission. C'est assez dire que le gouvernement repousse celui-ci comme le premier. Le seul tracé, d'après les études faites jusqu'ici, qui concilie l'intérêt commercial avec l'intérêt de la défense du pays, est celui qui, passant par la vallée de l'Oise, touche à La Fère, et se dirige de là sur Saint-Quentin.

M. ODILON BARROT ne dissimule pas qu'en prenant la parole contre l'amendement de la commission, il se fait défenseur d'un intérêt de localité; mais il est convaincu que cet intérêt a pour lui la justice, et qu'il est d'ailleurs en parfaite harmonie avec l'intérêt général du pays.

Quant à la partie de la cause que défend l'honorable membre, il ne peut y avoir aucun doute. Les populations industrieuses et mobiles du département de l'Aisne ont droit à un chemin de fer; il semble pourtant qu'on soit décidé à leur refuser cet avantage, qu'on accorde si largement aux départements environnants. Quand il s'est agi de fixer le tracé qui s'éloignait de l'Aisne, alors comme ce département réclamait, on lui répondit : Vous serez dédommagé par le tracé du chemin du Nord.

Quand, après cela, il s'est agi du chemin du Nord, on nous a renvoyés à celui de Creil à Saint-Quentin; et maintenant qu'il est question de ce dernier, on propose d'adopter un tracé qui, en se rapprochant de localités déjà si généreusement servies par le chemin du Nord, fait en quelque sorte double emploi avec lui, tandis que le département de l'Aisne sera encore sacrifié cette fois comme les deux précédentes.

L'honorable membre attaque l'amendement de la commission sous un autre point de vue; l'insuffisance des études ne permettait pas de prendre un parti dès à présent, ou, si on devait en prendre un, il fallait choisir le tracé par Chauny et La Fère; c'est celui qui est le meilleur dans l'état actuel des études. Sous le rapport stratégique d'abord, vous venez d'entendre M. le ministre de la guerre qui, après avoir consulté les officiers distingués dont il est entouré, vous a dit que le tracé qu'on devait adopter est celui que je défends.

M. D'HAUBERSAERT. J'en demande pardon à l'honorable M. Barrot, la commission mixte, dont j'ai l'honneur d'être membre, n'a pas été consultée.

M. O. BARROT. Je n'ai pas dit que la commission mixte avait été consultée. Je sais fort bien qu'elle ne l'a pas été, et c'est ce dont je me plains.

L'orateur termine par l'examen parallèle des avantages au point de vue général de chaque tracé; il soutient qu'ils sont tous chez celui qu'il défend. Il subordonne au choix de ce tracé tout l'avenir du chemin, c'est-à-dire sa prolongation sur Cologne et dans l'intérieur de l'Allemagne.

M. MURET DE BORT, rapporteur, défend le tracé par Ham, adopté par la commission, demande, c'est que la question de la direction à suivre de Noyon à Saint-Quentin soit réservée, parce que cette question n'est pas suffisamment étudiée.

M. Muret de Bort a dit que des études avaient été faites en 1837 et 1833, lorsqu'il s'agissait de faire passer par Saint-Quentin le chemin du Nord. Cela est vrai; mais cette hypothèse est aujourd'hui abandonnée, et par suite les études auxquelles elle avait donné lieu ne peuvent servir en ce moment. Ce qu'il faut étudier aujourd'hui, c'est la possibilité de prolonger le chemin qui passerait par Saint-Quentin sur Charleroi. Car si cette possibilité n'existe pas, il faudra bien, bon gré mal gré, renoncer au tracé que vous propose votre commission. Je prie donc la chambre de ne pas encore résoudre la question et partant de rejeter l'amendement.

M. BERRYER, au nom de la commission, insiste sur les avantages du tracé par Ham, qui abrège le trajet de Noyon à Saint-Quentin de 10 kilom.

M. DUFAURE repousse le tracé de la commission; ce tracé revient, pour ainsi dire, sur le chemin du nord, et rend, par conséquent, pour l'avenir les embranchements impossibles.

Le tracé par Chauny, au contraire, permettrait de construire tous les embranchements qui, dans la suite, seront jugés nécessaires.

Au point de vue de la défense, le tracé de la commission est encore extrêmement vicieux; il laisse isolées nos places les plus importantes, Laon et La Fère; le tracé qui se rapprocherait le plus de cette dernière place, et qui les réunirait toutes les deux, devrait donc être préféré.

En résumé, ajoute l'honorable membre, je ne demande pas à la Chambre d'adopter, dès à présent, le tracé par La Fère, mais je la prie de rejeter le tracé de la commission, qui préjuge l'avenir et qui ne nous permettrait plus de relier nos places principales. (Aux voix! aux voix!)

M. DE CAMBACÉRÈS. En 1842, la ville de Saint-Quentin a été sacrifiée; on nous demande aujourd'hui de la sacrifier encore à la ville de Chauny. Si vous le faites, vous porterez un coup terrible à l'industrie de Saint-Quentin.

Cette ville fait chaque année 80 à 90 millions d'affaires; les cinq sixièmes de ces affaires se font avec la capitale; il importe donc que Saint-Quentin ait avec Paris une communication rapide. Vous voyez qu'il s'agit ici d'intérêts extrêmement considérables, et j'espère que vous ne refuserez pas de leur donner une preuve de votre sollicitude.

L'amendement de la commission est mis aux voix et rejeté à une forte majorité.

La séance est levée à six heures. Demain suite de la discussion.

FAITS DIVERS.

Hier, on nous communiquait une note singulière sur le duc de Bordeaux; en voici une assez curieuse, venant de la même source, c'est-à-dire signée Vallet :

« Hier mercredi, le roi est venu à Paris d'où il est reparti à cinq heures pour Neuilly. Il paraît que sa majesté avait oublié de donner un ordre. En arrivant à Neuilly elle a fait remettre à un garde municipal à cheval une petite note au crayon, dans une lettre cachetée, adressée au directeur des télégraphes. — Sur le dos, on lisait : « Donner 20 fr. au garde-planton si ce pli est remis avant six heures. » — Le garde municipal a fait l'office de courrier avec une telle célérité, qu'à six heures moins le quart le pli arrivait à son adresse. Aussitôt le télégraphe a été mis en mouvement, et une centaine de signaux ont pu s'effectuer avant la nuit. »

— En ce moment, on construit un véritable palais dans le jardin Marbeuf, faisant face à la grande avenue des Champs-Elysées, sur les dessins de M. Visconti. Il coûtera, dit-on, de 1 500 mille francs à 2 millions. L'heureux propriétaire est M. le général Lauriston.

— Un hôtel magnifique s'achève au rond-point des Champs-Elysées; on évalue déjà à un million les dépenses faites. Il appartient à Mme la comtesse Lehon.

— Le jeune duc de Saxe-Weymar, qui est depuis quelques jours à Paris, s'est installé à l'Élysée-Bourbon. La livrée de S. A. est nombreuse, les cuisines et son office bien montés, de nombreux chevaux et de magnifiques équipages garnissent les écuries et les remises. Enfin, des sentinelles sont placées à toutes les portes, et le palais est rayonnant de lumière pendant une grande partie de la nuit.

— Le *Constitutionnel* annonce que, dans le département du Nord, des comités électoraux sont institués au nom du gouvernement. Ils sont composés d'un maire, du receveur de l'enregistrement et d'un percepteur par chaque canton.

— Le *Courrier français* reçoit une réclamation contre les détails qu'il a publiés relativement à M. Bresson et que nous avons reproduits. M. Bresson n'est ni le parent, ni l'allié, à aucun degré, de l'abbé Georget. La famille de M. Bresson n'aurait pris aucune part à la publication des Mémoires de M. Georget.

— On nous rapporte des faits excessivement graves sur un héritage colossal que des RR. PP. d'une grande ville de France auraient spolié en empêchant une respectable vieille femme, moribonde et millionnaire, de communiquer avec sa famille. On parle d'un complice si considérable, d'une gasconade si haut placée, si laide, d'une si monstrueuse cupidité, d'une audace telle enfin que nous prenons le parti de nous taire jusqu'à ce que de plus amples renseignements nous soient parvenus.

— On lit dans le *Courrier de Loir et-Cher* : « Nous apprenons que le conseil municipal de Cour-Cheverny, réuni en session extraordinaire, a donné sa démission en masse. On attribue ce fait grave à ce que l'administration préfectorale et l'évêché ne donnent pas à la commune satisfaction contre le curé, dont la conduite a donné lieu à un grand nombre de griefs. »

— La cérémonie des fiançailles de la sultane Abdé avec Méhémet-Ali, pacha de Tophané, a eu lieu à Constantinople le 26 avril dans l'après-midi.

— M. le baron de Bourqueney, ambassadeur de France à Constantinople, est arrivé le 25 avril dans cette dernière ville.

— Le général Prim est arrivé à Madrid.

— « Les bruits les plus contradictoires et les plus inexacts n'ont cessé de courir sur la santé de M. le ministre des affaires étrangères. Après l'avoir dit dangereusement malade, lit-on dans la *Revue de Paris*, on le représente maintenant comme tout-à-fait rétabli et prêt à reprendre son portefeuille. Nous croyons que ces deux versions sont toutes deux empreintes d'exagération en sens contraire. M. Guizot n'a jamais été assez gravement indisposé pour donner des inquiétudes sérieuses à ses amis. Il se trouvait et il est encore dans un état de santé qui demande des ménagements et du repos. Il prend dans ce moment les eaux de Vichy,

« ... Telle est donc, nous écrit-il, la dernière solution trouvée par les philosophes et les législateurs, après plus de six mille ans, pour contenir et détruire en dernier ressort les instincts impérissables de l'humanité.

« ... Mais vous, société, n'êtes-vous pas coupable au premier chef de ne pas faire à aucun de vos membres ce que le jardinier fait à chacune de ses plantes, de lui donner une direction qui lui permette de se développer utilement et harmoniquement.

» Gontran, que nous avons vu naguère, pour disputer sa tête, simuler l'illuminisme et l'inspiration, n'est-ce pas un homme ordinaire? Le point de départ de sa vie fut malheureusement une famille flétrie et souillée par le vice. C'est dans cette atmosphère qu'il puisa ses premières impressions! Et ne voyez-vous pas, hélas! au bout de l'existence de cet enfant qui pleure dans son berceau, l'échafaud qu'on vient de dresser sur la place publique?

« ... Si on l'avait soustrait à ce milieu empoisonné, si la grande famille gouvernementale avait rempli la mission qu'était incapable de remplir la petite famille corrompue et corruptrice, nous aurions eu un citoyen de plus, un assassin de moins, et la société n'eût pas entendu de nouveau retentir cet horrible cri : « Caïn, qu'as-tu fait de ton frère? » tandis qu'un de nos frères expirait sous le couteau! »

— Nous condamnons les criminels à l'exposition, dans l'espoir sans doute de les amener au repentir par la honte. Voici comment nous réussissons :

« Sébire, dit l'*Echo de l'Est*, a subi l'exposition à Commercy. Il en a profité pour recueillir quelques secours. Quand il est descendu de l'échafaud, il a compté son sac et s'est écrié : « Je n'ai fait qu'un louis d'or, mais j'aurais fait plus de 200 francs si l'on m'avait exposé le jour de la foire!... » Ce propos ayant été tenu en présence d'un des co-accusés de Sébire, comme lui condamné à la dernière cour d'assises de la Meuse, cet autre criminel repartit aussitôt : « Ma foi, je voudrais bien être exposé tous les jours pour ce prix-là. »

— Dimanche dernier a eu lieu dans la salle de la Réunion-des-Arts de Strasbourg la distribution des prix aux élèves de l'école d'adultes, fondée par la loge maçonnique des Frères-Réunis. Cette cérémonie avait réuni un public nombreux et éclairé; les maîtres des élèves, leurs parents, un grand nombre de personnes de toutes les classes étaient venues par leur présence témoigner de la bienveillance qu'ils accordent à une institution aussi éminemment charitable; les dames ont également payé leur tribut en ajoutant par leur présence au charme de cette fête paternelle. M. Willm, président du comité, a ouvert la séance par un discours plein de grâce et de noblesse : il a rappelé aux jeunes ouvriers que le travail était notre mission ici-bas, mais il a élevé, poétisé même son sujet en comparant les douceurs du travail allié à l'intelligence à l'abrutissement qui est la conséquence d'un travail exclusivement matériel.

— Avis à l'administration : Les ouvriers anglais employés aux travaux du chemin de fer de Rouen au Hâvre, se livrent tous les dimanches à l'ignoble exercice de la boxe; on annonce à l'avance ces dégoûtantes exhibitions; les paris s'engagent, et l'on tolère de si dégoûtants spectacles! — Accueillons fraternellement les ouvriers anglais, que nos travailleurs leur empruntent cette économie de forces, cet outillage supérieur, cette simplicité des procédés qui font leur supériorité, rien de mieux, et grand merci aux insulaires; mais si les combats d'animaux ont été justement proscrits, tolérerons-nous leurs affreux combats d'hommes?

— L'autorité municipale du Hâvre, à l'imitation de quelques villes que nous avons eu l'occasion de nommer, avait pris un arrêté pour interdire l'usage du sifflet au théâtre, et pour soumettre à la voie d'un scrutin le sort des artistes débutants. Mais le préfet de la Seine-Inférieure a refusé de sanctionner cet arrêté, en déclarant qu'il devait consulter le ministre de l'intérieur avant de permettre qu'on changeât les usages admis généralement aujourd'hui dans les théâtres.

— Une scène scandaleuse et indigne de nos mœurs actuelles s'est passée il y a quelques jours à Hazebrouck, à l'occasion de l'enterrement d'un protestant. La foule catholique a entouré le cimetière, et, au moment où la famille et les amis du mort se présentaient accompagnant le cercueil, la foule les a honnis conspués, et a interdit l'entrée par la porte ordinaire: il a fallu que le cercueil entrât par un trou pratiqué dans le mur de clôture! Puis, pendant que deux ouvriers couvreurs, étrangers à la commune (car aucun des habitants ne voulait prêter son aide pour ensevelir un *hérétique*) descendaient le cercueil dans la fosse, cette foule fanatique s'est ruée sur ceux qui faisaient partie du convoi, les a frappés et chassés du cimetière en poussant d'horribles vociférations, et Dieu sait à quelles sanglantes extrémités ces violences eussent pu être portées, si M. le doyen de Morbecque, intervenu au milieu du désordre, et comprenant dignement sa mission, n'avait arrêté la fureur de ces forcenés. On s'est étonné que l'autorité locale fût restée inactive en présence d'un pareil désordre.

— Le tribunal de commerce de Nancy vient de décider qu'un directeur de théâtre n'a pas le droit d'opérer une retenue sur les appointements d'une actrice mariée, quand cette actrice a suspendu son service à cause de grossesse ou d'accouchement.

— Un nouveau martyr du travail! Un terrible accident vient d'arriver dans le chantier du viaduc de Crau, près d'Arles. L'on plante en ce moment des pilotis pour établir les piles du viaduc et des sonnettes sont établies pour cette opération. Un ouvrier a porté le bras sur l'un des pilotis à l'instant où le bélier se détachait, et le malheureux a eu ce membre broyé et emporté. Il a été conduit à l'hôpital où l'amputation du reste du bras a été opérée.

— Nous avons annoncé que l'administration a nommé une commission de cinq ingénieurs chargés d'aller étudier et examiner les causes des tassements considérables qui se sont manifestés au pont jeté sur la Loire. Le *Journal du Loiret* fait à cette occasion les observations suivantes :

« Ce n'est pas ici le cas de faire de la camaraderie; il s'agit d'une voie de communication importante; il s'agit surtout de la vie de nombreux voyageurs qui pourraient se trouver en péril si, comme les apparences le font craindre, il n'a pas toute la solidité désirable. Si donc les membres de la commission font leur devoir, ils examineront si le ciment romain employé était de bonne qualité, si on a agi sagement en n'établissant pas de pilotis sous les piles, et ils diront leur avis avec autant de sincérité que si le constructeur n'était pas leur confrère. On nous assure, du reste, que l'administration

[...] le génie brille d'un plus grand lustre ; elle suffit pour inspirer de hautes pensées. *Coningsby* cherchait à faire connaître l'état des partis ; *Sybil* décrit la condition du peuple. *Coningsby* était le roman de la saison ; un miroir des caractères politiques du jour ; *Sybil* est l'histoire du temps, la peinture des souffrances du pays. »

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 15 MAI.

— Le *Journal des Débats* annonce pour la séance de demain la question de l'embranchement de Fampoux à Hazebrouck destiné à éviter le coude de Douai et de Lille pour se diriger sur Calais et Dunkerque. Le *Journal des Débats* espère qu'on ne séparera pas ce tronçon du reste de la concession. Mais craignant que la Chambre ne se laisse aller à croire que l'adjonction de cette petite ligne serait une faveur pour la compagnie, il s'empresse d'ajouter :

« Mais si l'embranchement est adjugé avec l'ensemble de la ligne, c'est 15 millions de plus qu'on met à la charge de la Compagnie adjudicataire, sans que les recettes s'en trouvent augmentées. Trente-trois ans de jouissance sembleraient peut-être alors un peu courts à la commission elle-même. Ce serait une raison, sans compter les autres, de revenir aux quarante-cinq ans proposés et maintenus par le gouvernement. On voit que cet amendement a de l'importance. » Quelle douceur de langage !

Le *National* espère que la majorité de la Chambre n'hésitera pas à

Froment hect. à 17,00 l'hect. — Avoine hect. à 6,60 l'hect.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 14 MAI.

CABOT, limonadier à Vincennes, rue du Terrier, 10 Juge commissaire M. George ; syndic provisoire, M. Henrionnet, rue Cadet, 13.

NICOLAS, cordier, rue de la Verrerie, 9. Juge commissaire, M. Chatenet ; syndic provisoire, M. Boulet, passage Saulnier, 16.

Bourse du 15 mai 1845.

Les opérations sur la rente ont été très peu animées ; le 5 0|0 a haussé de 5 c. et le 3 0|0 a baissé d'autant.

Dans les chemins de fer, il y a hausse sur le Versailles rive gauche et sur l'Orléans ; les autres lignes ont baissé d'une manière insignifiante.

Dans les lignes non constituées, le Bordeaux se maintient en faveur.

Les Caisses hypothécaires ont baissé de 10 fr., et le zinc Vieille-Montagne ferme 50 fr. moins bien encore qu'hier. Les rentes belges sont en hausse.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :

Emprunt 1844, 86 50. — Rente belge 1842, 105 3|4. — 4 1|2, 102, 102 1|8 — 2 1|2, 62 10. — Lots d'Autriche, 410. — Société générale, 1580. — Banque belge, 630. — Espagne passive, 8 1|8. — 3 p. 0|0, 42 1|4. — Dette intérieure, 34 5|8, 3|4.

Chemins de : Sceaux, 650, 640. — La Teste, 205. — Grand'Combe, 1560. — Jouiss. de Bourgogne, 87 50.

Portug.				
Mexic.	37 1/4		B. du Trés.	
Brésil.				
5 0/0 hol.		Versailles d. 615, 610 d. 20.	Rep. F. c.	F. p.
2 1/2 d°.		Orléans, 1235, 1232 50 d. 20. 1240 d. 10 au 31.	3 0/0 pair.	
Rouen.	42 1/2	Rouen, 1102 50 d. 20. 1115 d. 10 au 31.	2 1/2.	
Orléans.	47 1/4	Strasbourg, 278, 277 50 d. 10.	3 0/0 15.	27 1

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 92,00 à 93,00 ; courant du mois, 93,00 à 94,00 ; 3 mois d'été, 96,00 à 98,00 ; 4 dern. mois, 105,00 à 00,00 ; 4 premiers mois 1846, 109,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 88,50. — Œillette rousse, 73,50. — Lin, 74,00. — Cameline, 75,50. — Chanvre, 77,00. — Voitures, 4,00.

ESPRIT 3|6. — Disponible, courant du mois et juin en octobre, 108,00 à 00,00 ; novembre et décembre, 98,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 84,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

En l'hôtel des commissaires-priseurs, Place de la Bourse, 2.

Le 17 mai, heure de midi.

Consistant en comptoir en acajou, chaises, armoires, champignon, lampe, candélabres, fauteuils, pendule, rideaux, bureau, canapé, console, table ronde, robes, bonnets et autres objets.

AUTRE, sur la place de la commune des Batignolles-Monceaux, le 18 mai, à midi. — Consistant en secrétaire, commode, table de nuit, piano, chaises, draps en toile, chemises, redingote et autres objets.

Spectacles du 16 mai.

7 h. »|» OPÉRA. — Marie Stuart.
7 h. 1|2 THÉATRE FRANÇAIS. — Tartuffe.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon.
7 h. »|» ODÉON. — Relâche.
6 h. »|» VAUDEVILLE. — Le Petit Poucet, par le général Tom Pouce.
6 h. 1|2 VARIÉTÉS. — Tom Pouff. Un Conte. La Maison.
6 h. »|» GYMNASE. — L'image. Jeanne. Mme de Cérigny.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — L'Escadron. Poisson. Le Vieux. Rue de la Lune.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. »|» AMBIGU. — Napoléon.
6 h. »|» GAITÉ. — Tour de Ferrare. Mauvais Père.
6 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. »|» COMTE. — Homme de Carentan. Mazurka. Maison des Fous.
6 h. »|» FOLIES. — Sans-Cravate. Constant. Mystères.
6 h. »|» LUXEMBOURG. — 2 Secrets. Duchesse. Exercices. La Grisette.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

ment à s'acquitter convenablement de cette administration.

Quoique cette défiance envers le gouvernement n'ait jamais été exprimée en termes formels au sein des Chambres législatives, quoiqu'elle n'ait été qu'indiquée à de rares intervalles par les feuilles ministérielles, dévouées au système des Compagnies privées, il est certain pour nous qu'elle a influé sur une portion notable de la Chambre des députés, qui a refusé les chemins de fer à l'administration, tant dans la crainte de donner au Pouvoir de nouveaux moyens de corruption, que dans cette persuasion, qu'avec les lenteurs et les paperasseries administratives, il était impossible au gouvernement de satisfaire aux exigences rapides de la locomotion par chemins de fer.

Faut-il le dire? nous avons partagé cette défiance contre le gouvernement et nous la partageons encore, et cependant nous n'hésitons nullement à réclamer son maintien dans la direction des nouvelles routes du pays.

Car il y a là une question de principes, et si les mauvaises administrations passent, les principes ne passent pas.

Oui, la dévolution actuelle des chemins de fer entre les mains du gouvernement engendrerait de nombreux abus, mais la peur d'un mal doit-elle nous jeter dans un pire? Voilà la question. Nous allons chercher à l'éclaircir en l'élargissant un peu.

L'administration est-elle forte sur tous les points, et serait-ce seulement à l'endroit des chemins de fer qu'elle serait faible? Non, elle est faible sur tous les points; et elle est aussi incapable de créer, de maintenir le nouveau mécanisme administratif nécessaire pour les rails-ways, qu'elle l'aurait été de créer les autres mécanismes administratifs qui se meuvent dans le pays : par son impuissance notoire ne laisse-t-elle pas défaillir ces derniers? Ce n'est donc point une difficulté inhérente aux chemins de fer qui l'embarrasse, c'est sa propre débilité.

Cette débilité constatée, nous devons en rechercher la cause.

A toutes les époques peut-être, mais certainement dans l'époque moderne, le gouvernement n'a jamais pu être sainement considéré que comme un instrument, ou comme l'organe d'une collection d'intérêts plus ou moins étendus ; il ne vit pas par et pour lui-même, mais il vit par et pour les autres.

A la révolution de juillet, il s'est donc agi de savoir par qui et pour qui le nouveau gouvernement allait vivre : pour la nation tout entière, ou seulement pour une portion de la nation (nous parlons de la réalité et non pas des apparences extérieures, des fictions constitutionnelles)? Forcément le gouvernement s'est fait l'instrument d'une portion de la nation ; nous disons forcément ; car nous avouons ne pas concevoir comment dans un milieu faux et désordonné comme celui de notre société, un gouvernement pourrait être, sans transition, l'instrument de toute la nation, et, à notre connaissance, cela ne s'est pas encore vu sur ce globe ; donc, le gouvernement de Juillet a été et n'a pu être que l'instrument d'une fraction, d'une minorité ; car de plus, l'histoire nous atteste encore que les minorités ont toujours gouverné et asservi les masses ... ce sujet d'étranges illusions et qu'il tient beaucoup à vivre, il s'imagine donner volontairement à cette aristocratie ce que celle-ci lui prend ou lui arrache : la débilité de son administration, ses complaisances, ses corruptions, il prend tout cela pour un emploi habile de son pouvoir, qui doit lui rendre ce pouvoir plus fort et plus maniable, et il ne s'aperçoit pas que ce qu'il donne, on le garde, que ce qu'il donne on le lui arrache, que ce qu'il donne n'est pas à lui : le gouvernement est faible parce qu'il n'est pas réellement le gouvernement.

Le gouvernement sera fort le jour où tout le pouvoir aura passé dans les mains de l'aristocratie et aura été concentré en celle-ci par une longue possession et par un ensemble d'institutions régulières et concordantes entre elles ; car l'aristocratie elle-même sera alors gouvernement....

Le gouvernement serait fort aussi.... ou plutôt il aurait pu devenir fort, si, comprenant les nobles tendances de la Révolution française, il avait cherché, il avait compris l'alliance avec le peuple, et s'il avait trouvé les véritables conditions de cette alliance, qui sont et ne peuvent être que dans l'association. Alors, en effet, il aurait eu un but, et il aurait guidé le peuple, tandis que maintenant il ne fait que suivre l'aristocratie financière.

Donc, pour revenir à nos chemins de fer, pourquoi demandons-nous que le gouvernement les garde? — C'est pour lui laisser un moyen de plus de se rapprocher du peuple, c'est pour retarder le moment où il doit être absorbé et incorporé dans l'aristocratie financière. Et comme nous regardons cette incorporation comme le plus grand de tous les maux, pour nous, une administration médiocre des chemins de fer ne paraît qu'un mal très léger, et surtout de peu de durée; car les choses vont vite de notre temps, et il arrivera bientôt de deux choses l'une : ou l'aristocratie prendra chaque jour un ascendant de plus en plus marqué, et elle s'emparera elle-même de cette administration, ou le reste de la nation et le gouvernement se rapprocheront, et ce rapprochement redonnera à celui-ci la vie qui lui manque, et fera circuler dans toutes les branches administratives une vigueur bien inconnue dans ce malheureux temps d'incertitudes et d'oscillations.

Dans la séance d'aujourd'hui le ministère a encore offert deux fois le spectacle de sa faiblesse à l'égard des banquiers. La première fois il s'agissait de savoir si l'administration devait déterminer une portion du tracé de Creil à Saint-Quentin *avant* ou *après l'adjudication*. Le ministre demandait que ce fût seulement *après* ; c'était demander le droit de subir les exigences de la Compagnie adjudicataire : car il est certain que le ministre aurait eu la main forcée par les puissantes influences de la Compagnie adjudicataire, qui aurait fait adopter le tracé le moins coûteux pour elle; c'est ce que la Chambre a sagement compris, et elle a décidé que le tracé serait déterminé *avant* l'adjudication.

La seconde fois, le ministère demandait, contrairement à la commission, et il a obtenu, que la Compagnie adjudicataire ne fût tenue de transporter les marchandises que dans les deux jours qui sui- ... méro d'admission, dit-on, — quoi ! vraiment ! il n'y aura pas de tour de faveur ! allons donc.

Ce long délai accordé à la Compagnie est une lourde faute, qui aggravera encore le monopole des adjudicataires ; mais on ne s'arrête pas facilement sur la pente des inconséquences ; vous voulez donner vos chemins à des particuliers puissants ; cela vous entraîne à mettre de fait le commerce en leurs mains ; rien n'est plus naturel. Attendez encore quelques années, et vous verrez de merveilleux résultats de votre imprévoyance !

Suppression du péage des ponts d'Austerlitz, des Arts et de la Cité.

Dès 1828 des réclamations se sont produites dans la presse et ailleurs contre le péage que la Compagnie des trois ponts prélève, illégalement suivant toutes présomptions, sur le public, depuis le 23 septembre 1827.

La guerre a enfin été déclarée formellement à cette Compagnie le mois de juin dernier, époque à laquelle plusieurs honorables citoyens (1) se sont dévoués pour affranchir les Parisiens de cet impôt très lourd pour le pauvre, et vexatoire pour tout le monde.

En effet, ces citoyens se sont présentés au passage des ponts, ont refusé de payer, et se sont laissé conduire, par la force armée, devant le commissaire de police, pour établir contre cette Compagnie les éléments d'une action judiciaire.

Voici en deux mots l'historique de l'affaire des trois ponts.

En 1802, une Compagnie se présenta pour construire les ponts des Arts, de la Cité et du Jardin des Plantes (d'Austerlitz) ; les devis faits par les ingénieurs des ponts et chaussées portaient les dépenses à 1 023 792 fr. 41 c. La Compagnie demanda un droit de péage pendant 25 ans. La loi du 24 ventôse an IX autorisa ce péage jusqu'au 1er vendémiaire an XXXVI (23 septembre 1827), époque à laquelle les trois ponts devaient appartenir à l'Etat.

Il est dit dans ce document : que la taxe du péage *tiendrait lieu aux concessionnaires du remboursement de leurs avances et de toutes répétitions ou indemnités relatives à la construction et à l'entretien desdits ponts.*

Plus tard quelques changements furent adoptés dans le mode de construction, et d'après la lettre du conseiller-d'Etat Cretet (11 prairial an IX), les prix de construction furent portés à la somme de 1 629 032 fr. 74 c.

Remarquons que cette augmentation portait *exclusivement* sur le pont d'Austerlitz, le seul des trois qui, d'après le premier devis, devait être construit en charpente.

Un arrêté consulaire du 4 thermidor an X accorda à la Compagnie, pour cette augmentation de dépenses, une prolongation de jouissance de droit de péage d'une année, par chaque somme de quarante mille francs qui excéderait celle du premier devis.

En 1806, les trois ponts furent livrés au public, mais le compte des dépenses ne fut dressé et soumis au ministre de l'intérieur qu'en 1813 ; ce retard de sept années est d'autant plus étrange que les frais s'élevaient, d'après ces comptes, à l'énorme somme

(1) MM. Hingray, Moreau, Basset, Bourdillat, Caffin, Cerceuil.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

TABLETTES DE NICOLAS PAPOUFF.

VI. — Le dernier des Moines.

(SUITE (1).

Hildephonse avait donc porté dans l'atelier de M. Granger ses dangereuses rêveries, sa paresse mystique et son insouciance de la vie ; il étonna d'abord son maître et ses compagnons d'études par des esquisses empruntées à ses rêves favoris : c'étaient des compositions symboliques, des groupes d'anges prosternés devant des triangles ou se mouvant dans des cercles ou prolongeant de fantastiques ascensions sur des échelles merveilleuses ; puis, quand la pensée de l'enfer jetait son ombre désespérée sur l'imagination de l'artiste, c'étaient des groupes luxurieux et armés, des têtes hurlantes, des rictus écumants d'un rire effroyable, et de vieux crânes nus et ridés courbés sous la malédiction éternelle et rentrant comme pour s'y cacher dans des poitrines brisées et épuisées de sanglots. En vain M. Granger déployait-il devant son élève les gracieuses inspirations de l'Ecole d'Italie, et le conjurait-il, avec une bonté paternelle, d'épurer son dessin et de s'occuper de la forme, le fantasque dessinateur s'attristait et se dégoûtait, puis il abandonnait tout pour retomber dans ses rêves. Les autres élèves, trouvant qu'Hildephonse n'était pas drôle, se sentaient gênés devant lui ; nulle part il ne rencontrait d'avances, ni de sympathie ; malade d'avoir trop été seul, il s'isolait chaque jour davantage pour jouir de ses souffrances qui étaient devenues sa vie. Quelqu'un lui avait procuré, par hasard, quelques travaux de dessin à exécuter sur bois pour l'illustration de quelques livres religieux ; il quitta donc l'atelier de Granger, loua une petite chambre rue Guénégaud et se mit à travailler chez lui. Là, il vécut plusieurs mois entre deux amours malheureuses ; car il aspirait à la fois à une religion parfaite, et à une femme sans défauts : deux choses qui ne sont peut-être pas de ce monde. Jaloux à l'excès de ses deux rêves, il cessa d'aller à l'église pour n'être pas désillusionné dans sa foi, et évita avec soin toutes les femmes pour n'être pas froissé dans son amour. Bientôt ses chimères devinrent tellement dévorantes que, par l'instinct même de sa conservation, il eut besoin de leur échapper ; voilà pourquoi il chercha à s'étourdir dans les grosses joies qui tourbillonnaient autour de lui; il se laissa inviter de temps en temps par quelques étudiants qui voulaient, disaient-ils, l'apprivoiser, il se livra à la dissipation par une sorte de dépit, jaloux contre le Dieu qu'il adorait sans pouvoir le posséder selon son désir, comme une femme qui serait infidèle pour se venger; mais, malgré lui, à travers les chansons de l'orgie, il écoutait le tintement lointain des cloches qui sonnaient l'Angelus ou les Matines ; et alors, semblable au vieux roi de Thulé, il buvait ses larmes avec son vin. Sa tristesse gagnait peu à peu l'assemblée, et le bruit cessait. Alors, lui, relevant la tête et passant la main sur son front, il entonnait une chanson échevelée et disait à ses amis de rire, d'un ton à les faire pleurer. Tel était le jeune homme pâle, barbu et chevelu, à qui une jeune fille demandait secours et protection près de la Pointe-Saint-Eustache le jour du dimanche gras de l'année 1834.

Les dispositions de l'âme d'Hildephonse la faisait sympathiser trop vivement avec la position de cette jeune fille pour qu'il ne fût pas ému tout-à-coup d'un enthousiasme chevaleresque pour défendre l'opprimée ; si sa pensée eût pu se personnifier en cet instant comme toutes les grimaces du carnaval s'idéalisaient dans sa tête, certes sa pensée eût pris la forme de cette pauvre et pâle jeune fille en deuil qui se glissait vers l'église à travers cette cohue et que retenaient d'ignobles mascarades ; il éclata donc tout-à-coup et s'interposant vivement entre les débardeurs et la pauvre demoiselle il dit avec un accent mêlé de mépris et de colère :

— Laissez cette enfant tranquille !

— De quoi ! de quoi ! firent les débardeurs, dont l'un renfonça son bonnet de police sur ses yeux et se recula les deux bras en avant dans la première position du noble combat de la savate.

— Je vous dis, répondit le peintre immobile et les bras croisés, de laisser cette enfant tranquille et de ne pas insulter les femmes !

— C'est donc ta maîtresse, Gringalet ! Oh ! c'te balle !

— Tiens ! dit un autre, c'est Albert !

— Hildephonse Albert, le barbouilleur de saintes vierges !

— Eh bien ! eh bien ! tu ne reconnais donc pas les amis ?

— Bah ! bah ! ils n'y a pas d'amis qui tiennent, il veut faire le malin, je veux le *repasser* ; c'est un *muffe* !

— Et vous, dit Hildephonse, en repoussant l'un des masques qui voulait lui prendre le bras, vous êtes des misérables et des lâches !

— Ah ! mais dis-donc, petit, pas d'insultes au moins ! Il est bon de rire et de s'amuser, mais si tu mets les pieds dans le plat, minute ! Nous allons te faire chanter une autre chanson.

— Eloignez-vous, mademoiselle, dit le peintre en poussant doucement hors de la foule, qui s'était rassemblée en un instant, la jeune fille qu'on s'empressa de laisser passer.

— Monsieur, dit-elle en joignant les mains avec l'expression la plus douce et la plus touchante, n'irritez pas ces gens-là, ils vous battraient ; ne vous exposez pas pour moi, je vous en prie.

— Eh bien ! elle s'en va, la colombe noire ! dit alors celui des agresseurs qui paraissait le plus ivre. Je ne veux pas, moi ! Il faut qu'elle vienne avec nous. Et déjà il s'avançait pour la retenir peut-être brutalement, lorsqu'une huée et un éclat de rire retentirent dans le cercle qui s'élargit tout-à-coup comme pour mieux jouir du spectacle : une poussée d'Hildephonse avait fait rouler le débardeur dans le ruisseau.

Les deux autres se disposaient à venger leur camarade, et la lutte sans doute allait tourner mal pour le don Quichotte de la pointe Saint-Eustache, si la garde du poste voisin ne fût arrivée l'arme au bras et n'eût séparé les combattants en les saisissant au collet.

La jeune fille profita de ce moment pour s'esquiver en se rapprochant du corps-de-garde ; mais là elle s'arrêta et regarda de loin avec terreur la fin de cette scène.

Un instant après la foule s'ouvrit, et l'artiste parut marchant au milieu des soldats : pris en flagrant délit de violence envers un des assaillants, dont les militaires n'avaient pas vu l'agression, c'était lui seul qu'on arrêtait par l'ordre d'un agent de police qui s'était trouvé là tout-à-coup.

Lorsque l'artiste avait pris vigoureusement la défense de la jeune fille insultée, les rieurs avaient été pour lui ; mais quand il dédaigna de se justifier devant l'agent de police, lorsqu'il fit un pas en arrière pour échapper à la main du soldat qui le saisissait au collet, le peuple n'avait pas goûté cette gentilhommerie qui lui paraissait trop aristocratique, et se sentit blessé par l'orgueil du peintre ; personne donc n'éleva la voix en sa faveur ; les balochards le montrèrent du doigt, et s'esquivèrent sans demander leur reste, et la foule, dont le besoin dominant pour cette heure était de s'amuser aux dépens de quelqu'un d'honnête, trouva plaisant de laisser punir celui qui avait si hautainement raison. Le pauvre Hildephonse, pâle d'indignation, était donc traîné vers le corps-de-garde.

Alors la jeune fille qu'il avait secourue, surmontant sa timidité de petit oiseau effarouché, se présenta à l'agent et aux gardes en les conjurant de l'écouter : elle raconta comment Hildephonse venait de la défendre, comment on l'avait arrêtée et insultée pendant qu'elle se rendait à l'église. Sa voix avait un tel accent de vérité, sa beauté était si touchante de candeur, et avait en ce moment un éclat de vertu si animé tout à-la-fois et si honnête, que l'agent, malgré sa grossièreté, l'écouta avec déférence. La populace, qui se laisse aussi rapidement, quoique plus rarement, électriser par le bien que par le mal, rendit alors au peintre un témoignage favorable : vingt témoins, qui le laissaient tout-à-l'heure emmener sans rien dire, déposèrent alors pour lui, en criant tous à-la-fois : « Oui ! oui ! la demoiselle a raison c'était pour la défendre : les débardeurs avaient tort, etc. » Bref, l'agent se désista de sa poursuite, les soldats rentrèrent au corps-de-garde, et laissèrent aller le jeune homme, qui, prenant vivement la main de sa jeune libératrice, lui murmura :

(1) Voir le numéro d'hier.

signé le 25 octobre 1814 l'ordonnance portant les conclusions du projet de décret que l'empereur avait repoussé quelques mois auparavant, le 23 novembre 1813.

L'ordonnance du 25 octobre 1814 ne fut pas publiée, l'original en est même perdu, on n'en trouve que des copies délivrées par le secrétaire général du ministère de l'intérieur. Ajoutons que cette ordonnance, contrairement à l'obligation formelle de la loi, n'a été affichée aux bureaux de perceptions des ponts que l'année dernière seulement.

Nous n'entrerons pas dans une foule de détails et d'illégalités qui prouvent surabondamment que la question du péage des trois ponts peut être légitimement contestée à la Compagnie; qu'il est de l'intérêt commun de poursuivre activement cette revendication de droit, surtout pour ce qui concerne les ponts des Arts et de la Cité, car non seulement le second devis (11 prairial an IX) n'avait pas augmenté la dépense de ces deux ponts, mais encore le pont de la Cité avait été construit en charpente, contrairement à la loi, qui exigeait la *fonte de fer*.

Remarquons que le Conseil général de la Seine s'est aussi, à plusieurs reprises, ému des prétentions exorbitantes des Compagnies; il a invité l'administration supérieure à prêter à cette question une attention sérieuse, à rechercher, en un mot, la légalité du péage.

Mais il faut que les Parisiens secondent les efforts de leur Conseil municipal et le dévouement des citoyens qui ont intenté une action judiciaire à la Compagnie des trois ponts: le public peut être soulagé d'un impôt annuel d'environ 400 000 fr.

Or, pour arriver à ce but, pour pousser la Compagnie jusque dans ses derniers retranchements, il faut que les habitants de Paris, et surtout ceux des quartiers qui longent la Seine, et pour lesquels le péage est tellement onéreux, qu'il monte quelquefois à 200 f. par an, unissent leurs efforts et leurs moyens d'attaque aux efforts et aux sacrifices que se sont imposés jusqu'à présent quelques citoyens.

C'est dans ce double but que l'on vient d'organiser la souscription dont communication nous est donnée en ces termes:

Une souscription est ouverte chez MM. les notaires de Paris dont les noms suivent, pour faire face aux frais des poursuites judiciaires tendant à faire déclarer l'illégalité du péage des trois ponts.

Ces notaires sont messieurs:

FRÉMYN, rue de Lille, 11;
LECOMTE, rue Saint-Antoine, 200;
VIEFVILLE, quai d'Orléans, 4;
VASSELIN DES FOSSÉS, rue d'Arcole, 19;
MOREL D'ARLEUX, place Baudoyer, 6;
CHARLOT, rue Saint-Antoine, 69;
CHATELAIN, rue Croix-des-Petits-Champs, 42.

Le Comité qui provoque cette souscription est composé de MM. Belhmont, Boissel, Carnot, de Jouvencel, Beudin, Boutarel, Beau, Considerant, Robinet, Lauquetin, Thierry, Méder, Pellassy de l'Ousle, Séguier, Perret, Moreau et Boulay de la Meurthe.

Ce Comité nommera dans son sein une Commission de trois membres pour suivre l'emploi des fonds.

Nous ferons connaître plus tard les noms des autres notaires qui s'adjoindront à ceux-ci. La *Démocratie pacifique* ouvre elle-même une souscription dans ses bureaux.

---

mexicain sur ce qu'il appelle les dispositions pacifiques du Cabinet de Washington.

M. Cuevas a répondu par une note non moins énergique que la première; on y remaque le passage suivant: « Les relations entre les deux » pays ne sauraient être rétablies avant que le Mexique ait obtenu une » réparation complète, telle que la commandent la bonne foi et la justice » envers le Mexique et l'honneur des Etats-Unis. »

Le 7 avril, un effroyable tremblement de terre a eu lieu à Mexico à trois heures cinquante-deux minutes du soir. Il est impossible d'énumérer tous les malheurs qu'a causés ce désastre.

« En un moment, lit-on dans une correspondance de Mexico, la multitude tombait à genoux, demandant pardon à Dieu, et comptant avec anxiété les oscillations qui menaçaient de convertir en un vaste tombeau la plus belle ville du Nouveau-Monde. Les chaînes entourant le portique s'agitaient avec force, les dalles du pavé s'ouvraient, les arbres se balançaient étrangement, les édifices et les hautes tours paraissaient suivre un mouvement d'oscillation; la grande flèche, particulièrement, posée sur l'horloge de la cathédrale, vibrait avec une étonnante rapidité. A 3 heures 56 minutes, le mouvement avait cessé. L'air était lourd, le ciel nébuleux et sombre, et la température élevée. Il est impossible d'énumérer tous les dommages causés. Il n'y a probablement pas une maison, pas un édifice, pas une construction qui ne porte la trace de ce terrible événement. La magnifique chapelle de Santa-Teresa n'existe plus: aux premières secousses, la coupole si hardie que la capitale comptait parmi ses plus beaux monuments tomba, ainsi que la voûte qui était sous le tabernacle, et le tabernacle même et l'autel. Heureusement que toutes les personnes qui se trouvaient dans une église si fréquentée ont pu se sauver. A huit heures, on avait tiré des décombres des autres édifices dix-sept personnes qui ont été conduites à l'hôpital. »

On lit dans une correspondance de Macao du 4 février que l'empereur a résigné ses fonctions entre les mains d'une régence: cette situation fait présager de grands événements. Le budget de l'année dernière constate un déficit de 310 400 000 fr. que la pauvreté du pays ne permettra guère de combler. Il paraît que les marchandises françaises commencent à se populariser chez les Chinois.

Le *Moniteur parisien* et la *Patrie* donnent ce soir des correspondances d'Alger du 6 mai qui ne font que répéter celles dont la *Démocratie pacifique* a publié le résumé dans son numéro du 13. Elles présentent toutefois comme complète l'insurrection des montagnes de l'Ouarenserris.

Le jour même de la condamnation de M. le docteur Steiger, le tribunal de district a condamné à une amende de 32 francs et aux frais l'éditeur du journal le *Narrateur*, pour avoir publié un article destiné à appeler la commisération du gouvernement sur le docteur Steiger. C'est par ce journal qu'a été connu le discours que le docteur Steiger a prononcé devant ses juges. En voici la touchante péroraison:

« En marchant dans les rangs des corps-francs, c'étaient encore des sentiments de philanthropie qui m'avaient dirigé. Si par là j'ai mérité la mort, comme le prétend mon accusateur, eh bien! faites-moi fusiller, messieurs, détruisez ce pauvre cœur qui, depuis bien des années, n'a battu que pour soulager la misère humaine; étendez-moi sur le pavé de cette ville, dont presque tous les habitants m'estiment et m'aiment; rayez-moi de la liste des vivants, afin que je puisse oublier mon affection pour ma chère femme et mes enfants pleins d'espoir, pour mon vieux père et ma sœur aveugle; mettez-moi donc hors d'état de compatir aux douleurs des mères qui accouchent et des pères qui se meurent. Je suis innocent, j'en suis bien sûr,

---

saire de la naissance de Fourier. Un premier banquet avait eu lieu le 7 avril, mais les ouvriers ont voulu aussi avoir le leur. Les convives y étaient nombreux, et nous voudrions pouvoir reproduire en entier la chaleureuse allocution du président, M. Romano, qui, s'appuyant sur ces paroles de l'Evangile: *Allez, et instruisez les nations*, a vivement caractérisé, aux applaudissements de l'assemblée, le rôle pacifique et organisateur de l'Ecole sociétaire.

D'autres discours ont encore été prononcés par MM. Poulard, Brun, etc.; un hymne à Fourier a été chanté par M. Guys, son auteur. Enfin, une liste de souscription pour la médaille à décerner à Eugène Süe a été couverte d'adhésions.

L'abondance des matières nous oblige à ajourner à demain le compte-rendu de la cinquième séance du congrès central d'agriculture. Les graves questions des biens communaux, de la vaine pâture et du droit de parcours ont fourni les éléments d'une vive et importante discussion.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Séance du 16 mai.

M. LE MARÉCHAL SOULT, président du conseil, communique à la chambre le projet de loi relatif à l'armement, adopté par la chambre des députés.

M. le comte de Chastellux, nouveau pair, est introduit et prête serment.

Il est procédé au renouvellement des bureaux.

M. LE COMTE BEUGNOT lit le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux livrets des ouvriers.

M. H. PASSY lit le rapport de la commission chargée d'examiner les deux projets de loi relatifs aux douanes.

M. LE COMTE DE LA VILLEGONTIER lit le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit extraordinaire de soixante-dix-sept millions pour les routes royales.

M. LACAVE-LAPLAGNE communique les projets de loi suivants, relatifs 1° aux crédits supplémentaires et extraordinaires pour 1844 et 1845; 2° à un crédit de 2 160 000 fr pour travaux de réparations de divers monuments publics; 3° à une pension accordée à la veuve et aux enfants d'un capitaine grec tué accidentellement par un boulet parti du vaisseau français le *Marengo*. Ces projets ont été adoptés par l'autre chambre.

Il est procédé au scrutin secret sur le projet de loi relatif à l'acquisition de la collection minéralogique de M. le marquis de Drée.

Votants: 99; boules blanches, 97; noires, 2. La chambre a adopté.

M. LE MARQUIS DE LAPLACE dépose sur le bureau un grand nombre de pétitions sur les projets de loi relatifs aux douanes, dont le rapport a été lu.

La chambre, consultée, fixe à mercredi prochain la discussion de ces projets, et se retire dans ses bureaux pour les organiser.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 16 mai.

M. MAGNE dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux crédits extraordinaires demandés pour l'Algérie.

La chambre s'occupe ensuite de l'art 2 du cahier des charges relatif au chemin de fer de Creil à Saint-Quentin. Cet article est ainsi conçu:

Le chemin de fer s'embranchera à Creil sur le chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique; il remontera la rivière de l'Oise, passera par Compiègne et Noyon; de Noyon il se portera sur Saint-Quentin, suivant le tracé qui sera déterminé par l'administration.

Merci! avec une émotion aussi vive que si elle lui eût sauvé la vie. La foule des oisifs s'était reformée en cercle autour d'eux: Hildephonse alors força la jeune fille de prendre son bras pour se donner un maintien et un appui, et demanda le passage d'un ton à se faire obéir; on les laissa passer. La protégée et la protectrice du peintre le quitta tout-à-coup à la première porte latérale de Saint-Eustache, en lui disant: « Adieu, monsieur! » avec tant de dignité et de modestie, qu'il n'osa pas la retenir, et resta immobile devant cette porte par où elle venait d'entrer, tandis que toute la foule, qui s'occupait de lui naguère, distraite subitement par un nouveau spectacle, courait dans la direction de la rue Montorgueil, avec des hurlements frénétiques, pour voir passer un général étranger dont le faux nez était fait d'une grosse carotte, le panache d'une botte de poireaux, et les décorations de coquilles d'huîtres et de moules, avec des rubans élégamment taillés en petites tranches de betteraves.

II. — LE DANGER DE LA POÉSIE APRÈS DÉJEUNER.

Lorsque la double porte battante de l'église s'était ouverte poussée par la main gantée de noir de la jeune fille, un bruit d'orgue et de chants religieux était venu frapper l'oreille du peintre; il était resté là comme une âme en peine suspendue entre le ciel et l'enfer; en adoration vague devant cette figure de femme, qu'il voyait mille fois plus charmante depuis qu'elle avait disparu, son cœur malade de solitude, se prenait désespérément à cette forme qui redevenait idéale; il crut avoir enfin rencontré la réalité de ses rêves. Vous connaissez un conte d'Hoffmann bien lamentablement vrai, quelque fantastique qu'on puisse le trouver: c'est l'histoire de l'étudiant Nathanael amoureux d'une automate et désenchanté de tout autre amour par les perfections qu'il prête à sa femme de cire: quelque chose de semblable arriva alors au peintre; il se sentait invinciblement attiré vers l'église et n'osait y entrer de peur d'y retrouver une mortelle et d'y perdre son ange; par quel attrait providentiel l'avait-il rencontrée? pourquoi un seul accent de cette douce voix avait-il bouleversé son âme? où avait-il déjà vu ce visage d'un si pur ovale, et ces yeux dont la modeste douceur lui était connue depuis long-temps? Ils ne s'étaient pas parlé et ils s'étaient compris: elle l'avait choisi pour son protecteur, puis elle l'avait protégé à son tour, et ils venaient de se quitter. L'ange s'était retiré dans les profondeurs de son ciel, et le temple rempli d'encens et de prière avait semblé en la revoyant chanter d'une voix plus haute et plus triomphale.

— Pourquoi m'a-t-elle quitté si vite, murmura-t-il, suis-je donc indigne de la suivre!

Des hommes ivres passèrent dans la rue en chantant à tue-tête:

Saint Pierre perdit l'autre jour
Les clefs du céleste séjour,
L'histoire est vraiment singulière...

— Pourquoi ai-je cessé de venir à l'église? continuait le peintre, où sont mes premières années si croyantes et si pures où j'ignorais le doute et le scandale! ô mon Dieu, en me donnant alors la foi simple de tes enfants tu avais confié à ton serviteur la clef de tes mystères, qu'en a-t-il fait?

— Et l'ivrogne continua:

C'est Margot qui, passant par là,
Dans son gousset les lui vola.
Je vais, Margot,
Passer pour un nigaud.
Rendez-moi mes clefs, disait Saint-Pierre!

L'artiste qui, comme nous l'avons dit, avait trop bien déjeuné, crut que l'enfer devinait sa pensée et que le carnaval se moquait de lui. Son irrésolution cessa; il poussa brusquement la porte doublée de toile qui céda et retomba: Hildephonse était dans l'église.

Le majestueux grondement de l'orgue expirait dans les profondeurs de la nef; une double rangée de jeunes vierges vêtues de blanc s'agenouillait aux abords du chœur illuminé d'un grand nombre de cierges; le bruit lointain d'une clochette avertissait les fidèles de se prosterner, et la voix tremblante d'un vieux prêtre annonçait la bénédiction du Saint-Sacrement.

Malheur à celui que n'ont jamais envahi de frissonnement et de respect les majestés du sanctuaire! Ces vieux temples gothiques ont quelque chose de si sublime dans leur tristesse sévère! leurs faisceaux de colonnettes s'élancent vers le ciel avec une foi si hardie! un air si imprégné des parfums de l'encens et du froid de la tombe règne silencieusement sous ces voûtes! Là, quand l'orgue a mugi comme l'ouragan dans une forêt la voix d'un enfant qui chante ou d'un vieillard qui prie forment un contraste à faire tressaillir d'espérance les cœurs les plus blasés! Je sais bien que l'orgue est composé de soufflets et de tuyaux, que les voûtes sont de pierre, que l'enfant est peut-être un gamin des halles payé à six francs par mois et fagotté en rouge, que le vieillard est probablement très peu poétique et peut-être même assez peu chrétien, mais la grande pensée du moyen-âge qui domine encore et met en mouvement toutes ces machines n'en est pas moins grandiose et magnifique. Il en est de tous ces gens-là comme des tuyaux de l'orgue qui ne sait pas ce qu'il chante. Une inspiration qu'ils ne sentent pas les a pris pour ses échos, et ils ressemblent à des morts galvanisés qui obéissent, sans avoir conscience de leurs mouvements, aux impulsions d'une vie étrangère.

Disposé d'ailleurs comme l'était notre jeune artiste, il ne faut pas s'étonner s'il fut saisi d'une crainte religieuse, et s'il fléchit le genou devant le fantôme du passé, qui, du fond de ce chœur, scintillant de cierges et tout vaporeux d'encens, se dressa devant lui dans toute sa grandeur.

Alors, par une sorte de parallélisme étrange, il sentit bruire dans son cerveau les images de sa vie mondaine; comme au milieu des orgies où il se laissait entraîner, il se sentait blessé au cœur par des souvenirs de piété et poursuivi par des formes religieuses; le dernier soupir de l'orgue l'avait fait tressaillir comme si c'eût été la trompette du dernier jugement, et son cœur palpitant, dont il entendait le battement précipité dans le silence de l'assemblée recueillie, demandait grâce au juge suprême et se confessait tout haut devant Dieu.

Mais s'il croyait voir le rédempteur du monde assis sur son autel pour le juger, à ses côtés et priant pour les pauvres pécheurs, il rêvait la tendre Marie, et, je ne sais pourquoi, il la voyait sous les traits de la jeune fille qu'il venait de quitter, qui était présente dans ce temple où elle s'était perdue dans la foule, et que le peintre n'osait chercher des yeux de peur de la revoir et de perdre sa vieille et chère illusion d'un instant.

Il ne put rester au bas de la nef, écrasé qu'il se sentait par l'ensemble imposant de l'édifice et du Dieu qui le remplissait; il se glissa le long des bas-côtés, et trouvant ouverte la grille d'une des chapelles latérales, il y entra sans trop savoir ce qu'il faisait, honteux de son émotion du moment et de son ivresse du matin, comme Adam de son premier plaisir défendu. Il y avait là dans l'ombre un confessionnal solitaire; le peintre s'y heurta en frémissant, puis s'apercevant que la clef y était restée, il en ouvrit lentement la porte... le confessionnal était vide: l'artiste sourit alors amèrement de sa terreur involontaire, et tâché peut-être de ne pas trouver là dans cette chapelle retirée un prêtre disposé à entendre les secrets de son cœur, il entra par une sorte de fanfaronnade dans le tribunal abandonné et s'y assit pour se reposer un instant de son émotion ou plutôt pour mieux s'y livrer sans être vu ni dérangé par personne.

Lorsqu'il fut installé là dans l'ombre, il se livra à ce magnétisme étrange du chant d'église entendu dans le lointain. Ses pensées habituelles et ses souvenirs de la journée tournoyèrent ensemble; la lumière de ses yeux sembla se retirer au dedans: peut-être même les ferma-t-il malgré lui; toujours est-il [illegible] ses perceptions devinrent plus lucides et qu'il fut témoin tout-à-coup [illegible] un spectacle extraordinaire.

A. CONSTANT.

(*La suite à demain.*)

M. JACQUES LEFEBVRE repousse cet amendement. Il sera de l'intérêt des chemins de fer d'expédier promptement les marchandises et l'on peut s'en rapporter à cet intérêt. (Murmures.)

M. DARBLAY répond que ce n'est nullement là une garantie; que les chemins de fer seront prochainement les principales voies de communication, qu'il est impossible de s'en rapporter aux compagnies sur l'époque de l'expédition sans qu'il en résulte les plus graves abus, et sans que le commerce soit placé dans la dépendance complète, dans l'esclavage des compagnies.

M. BERRYER dit que la minorité de la commission n'adopte pas l'amendement et croit que le cahier des charges offre assez d'autres garanties sans ajouter celle-là.

M. V. GRANDIN. Il me semble, messieurs, que nous faisons les chemins de fer pour le public et non pour les compagnies. Or dans le plus grand nombre des cas il importe qu'une marchandise expédiée arrive à telle ou telle heure, sans quoi elle reste au compte de l'expéditeur; il faut donc qu'il y ait une obligation absolue à cet égard dans le cahier des charges; celle d'expédier les marchandises dans leur numéro d'ordre ne peut suffire, car qui pourra vérifier si le n° 10 n'aura pas été expédié avant le n° 2; la compagnie peut refuser la communication de ses registres, et il n'y a aucun moyen de l'atteindre. La compagnie, dit-on, aura intérêt à ne pas mécontenter le public; cette crainte pourra être un frein lorsqu'il y aura une concurrence possible, mais que deviendront les lieux où il n'y aura qu'une voie et où la compagnie du chemin de fer sera maîtresse absolue du transport! Dans ce cas la compagnie a intérêt surtout à employer le moins de matériel possible, et croyez qu'elle ne s'en fera pas faute, quelles que soient les plaintes du public. Je conjure donc la chambre d'adopter l'amendement.

M. DUMON, ministre des travaux publics, combat ces observations; il dit que le cahier des charges contient des garanties suffisantes. Les compagnies auront intérêt à contenter le public et à ne pas laisser encombrer leurs magasins; si les numéros d'ordre sont observés pour le départ, l'honorable préopinant convient qu'il n'y aurait plus aucun danger à craindre. (M. Grandin réclame.) J'avoue que parfois cette obligation a pu être éludée, mais désormais cela deviendra impossible par suite de la surveillance plus active de l'administration. Nous ne croyons donc pas qu'il soit utile de décider que les marchandises seront expédiées dans le jour qui en suivra la remise; quant à la seconde partie de l'amendement qui décide que l'expéditeur obtiendra une réduction de prix si l'expédition de la marchandise subit un délai, le gouvernement l'approuve complètement.

M. V. GRANDIN insiste sur l'importance qu'a pour l'expéditeur la connaissance exacte du temps qui sera nécessaire pour que sa marchandise parvienne à sa destination.

M. TOUSSIN parle dans le même sens. La loi donne le droit d'exiger une lettre de voiture. Or, qu'est-ce qu'une lettre de voiture? C'est un contrat entre l'expéditeur et l'entreprise des transports; cette lettre doit indiquer le moment du départ et celui de l'arrivée des colis; si je me présente au chemin de fer avec un colis et que j'aie le numéro 50, on refusera évidemment de me donner la lettre de voiture, et l'on me répondra qu'on n'expédiera mon colis qu'après que les autres l'auront été. Est-ce cela que vous avez voulu, messieurs? Je ne le crois pas; vous avez voulu donner des garanties au public; les garanties sont forcément inutiles et insuffisantes, si vous ne les sanctionnez par l'adoption de l'amendement qui vous est proposé. Autrement il arriverait que, par des conventions entre des négociants et l'administration des chemins, certaines marchandises partiraient les premières, tandis que les autres seraient retardées sans que le public eût aucun recours contre la compagnie.

M. BENOIST. Il ne faut demander aux compagnies de chemins de fer, que ce qu'elles peuvent faire; l'obligation que vous voulez leur imposer est exorbitante (Oh! oh!); et il serait souverainement injuste et tyrannique de leur en faire une loi. Ce serait vouloir les ruiner par le paiement obligé de dommages-intérêts.

L'orateur repousse également la partie de l'amendement qui décide qu'il y aura une réduction du prix du transport dans le cas où l'expédition de la marchandise subirait un délai.

M. LASNYER. Je pourrais, si la chambre me le permettait, citer un grand nombre de ces abus que nie M. Benoist, cas où les parties lésées se sont adressées aux tribunaux, qui les ont renvoyées à l'administration, laquelle les a renvoyées à son tour aux tribunaux, sans que ces difficultés aient pu avoir de solution, le cahier des charges n'en contient aucune. Quant à la difficulté d'exécution qu'on nous oppose, il y a à faire une réponse bien simple, c'est que cela se fait aujourd'hui, sur plusieurs chemins de fer, notamment sur celui de Vierzon. Quand les chemins de fer auront plus d'importance, ils devront se munir d'un matériel plus considérable. Voilà tout.

L'orateur répondant à ce qu'a dit M. le ministre des finances, dit que les deux parties de l'amendement sont connexes et qu'en adopter la seconde partie sans la première, c'est en détruire complètement la portée.

M. Dumon, ministre des travaux publics et M. Benoist reviennent sur leurs précédentes observations.

M. DE LAROCHEJAQUELEIN ajoute aussi quelques mots en faveur de l'amendement.

M. BERRYER s'oppose aux deux parties de l'amendement dans l'intérêt même du commerce. Il nous est impossible de comprendre sur quels arguments il s'appuie.

M. DARBLAY insiste de nouveau sur l'importance de savoir quand le numéro d'ordre de départ sera appelé, et nie qu'il y ait une garantie dans la délivrance de ce numéro d'ordre.

M. ARDANT propose de substituer le délai de deux jours à celui d'un jour.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre du commerce. La question des chemins de fer apportera une immense révolution dans les transports. Si l'on ne prend des mesures contre les compagnies chargées de les exploiter, il en résultera pour ces compagnies un monopole qui pourrait être dangereux; je n'hésite donc pas à m'associer à la pensée de l'amendement. (Très bien! très bien!)

L'amendement est mis aux voix.

M. Cunin-Gridaine qui vient de parler pour, se fait un peu prier et finit par voter contre.

Deux épreuves sont déclarées douteuses, il est procédé au scrutin de division. Les voix se répartissent ainsi:

Votants, 295. — Pour, 121. — Contre, 174.

L'amendement est rejeté.

La Chambre s'occupe ensuite de celui de M. Ardant.

M. MURET DE BORT. Le délai de deux jours me semble complètement illusoire, il donnerait au chemin de fer autant de latitude qu'au roulage accéléré. (On rit.) Je ne vois aucun avantage à l'adopter.

LE CHOEUR DE LOUPS-CERVIERS. Certainement, certainement.

M. TOUSSIN. Tel qu'il est, l'amendement est cependant une garantie en faveur du commerce, et je prie la chambre de l'adopter.

M. ARDANT. L'amendement que j'ai présenté ne détruit nullement les autres dispositions du cahier des charges, il ne contient qu'une garantie de plus, et je ne saurais voir quel inconvénient il y aurait à accepter cette minime garantie sans laquelle les autres ne sont rien.

M. DUMON, après quelques explications assez embarrassées, déclare qu'il ne voit pas d'inconvénient à l'adoption de l'amendement.

L'amendement est adopté, ainsi que la seconde partie de celui de la commission amendement.

La suite de la délibération est renvoyée à demain. La chambre s'occupera ensuite du projet de loi sur les justices de paix et du projet de loi relatif à divers crédits pour des travaux à exécuter aux ministères.

FAITS DIVERS.

On a fait souvent des lazzis et même des caricatures sur les lésineries de la Liste civile, et nous avons toujours été disposés à croire que les faits étaient singulièrement travestis et amplifiés. Nous avions par devers nous la certitude, basée sur l'expérience, que, dans les fêtes du Château, les choses se passaient, sinon avec prodigalité, du moins avec un luxe de comfort très recommandable. Cependant deux faits, venus hier à notre connaissance, sont de nature à venir ébranler quelque peu nos doutes sur la véracité des critiques précédentes. Le premier est relatif à la représentation de *Don Pasquale*, donnée en mars dernier par les artistes du Théâtre-Italien aux Tuileries. De temps immémorial, l'usage était d'accorder aux moindres artistes concourant aux fêtes de la famille royale un cachet de 50 fr. La rémunération était beaucoup plus étendue pour les chanteurs, et surtout pour les premiers sujets. Pour la représentation susdite, les artistes de l'orchestre ont reçu: 1° les chefs de pupitre, 8 fr. 15 c.; 2° les autres instrumentistes, 6 fr.! Or, parmi ces derniers, il s'en est trouvé un qui, n'étant pas pourvu de l'habit exigé pour être reçu aux Tuileries, a été obligé d'en louer un au prix de 12 fr. Il s'est donc trouvé en déficit de 6 fr. pour avoir eu l'honneur de jouer devant la Cour. Les artistes avaient été mandés à sept heures, et la représentation s'est prolongée jusque passé onze heures. Nonobstant la longueur de la séance et l'élévation de la température, on n'a pas eu l'attention de leur offrir un verre d'eau; seulement ils avaient la satisfaction de voir circuler les glaces, sorbets, punch, gâteaux, etc., que l'on distribuait à la brillante assemblée, séparée d'eux par une simple balustrade. Au théâtre, du moins, les artistes peuvent sortir pendant les entr'actes, et, si la soif les tourmente, se procurer au café voisin, moyennant 30 centimes, une chope de bière rafraîchissante. Mais là, nul moyen de s'échapper; force leur était de subir le supplice de Tantale. Si nous ne tenions pas ces détails de première main, et si leur authenticité ne nous était pas démontrée, nous aurions refusé d'y croire, car nous connaissions la tradition de l'ancienne Cour, et nous avons été à même de constater que la nouvelle s'y conformait en 1836, et même encore en 1840. Nous ignorons depuis quelle époque les *économies* que nous mentionnons ici ont été introduites. En tout cas, elles sont déplorables. Dans tous les concerts auxquels l'orchestre des Italiens a pris part, chaque artiste a reçu au moins 20 francs. Ce n'est pas la Cour qui aurait le droit de les avoir au rabais; et quel rabais encore!

Si, d'une part, nous trouvons la rémunération sordide, nous avons lieu de déplorer aussi que les artistes aient consenti à l'accepter. Ils devaient la toucher, sans doute, puisque déjà l'administration du théâtre avait reçu pour eux; mais il eût été digne de leur part de déposer cette somme dans le premier tronc de bienfaisance venu, et de livrer l'affaire à la publicité.

Le second fait que nous voulions citer est relatif à une représentation de la *Ciguë* donnée à Saint-Cloud par les artistes de l'Odéon. Celui-là est tout-à-fait grotesque. A cette soirée on eut bien la délicate attention d'envoyer des glaces aux artistes, mais on avait eu la négligence, qui ressemblait à une injurieuse précaution, de n'y pas joindre de petites cuillères. En vain les artistes réclamèrent-ils, *on n'avait point d'ordres* pour en donner. Cependant, sur l'instance de l'un d'eux qu'un mal de gorge forçait à s'en tenir au verre d'eau sucrée, on consentit à lui livrer l'ustensile nécessaire, mais on exigea de lui *un reçu*.

Une des dames artistes avait par hasard dans son cabas une petite cuillère qui lui servit à manger sa glace. Mais les valets qui surveillaient sans doute le sort des soucoupes ayant aperçu cette cuillère voulaient absolument qu'elle leur fût rendue avec la vaisselle, et ils ne lâchèrent prise que sur preuve fournie par la dame de sa légitime possession.

De pareils faits sont graves parce qu'ils entraînent une responsabilité de ridicule. Or, le ridicule est chose terrible en France, surtout dans les affaires qui touchent à la libéralité; et nous croyons très désirable que ces faits arrivent à la connaissance du Roi, qui s'empressera, nous n'en faisons aucun doute, de modérer le zèle fâcheusemet exagéré des officiers de sa maison.

— On lit dans la correspondance Mallet: « La ménagerie du parc royal de Neuilly compte en ce moment six chameaux superbes qui ont été envoyés d'Algérie par M. le duc de Montpensier et M. le maréchal Bugeaud. On remarque aussi un jeune lion, tellement bien apprivoisé, qu'il ne quitte pour ainsi dire pas le cabinet de travail et la chambre à coucher de S. M. Il est de toutes les promenades de la famille royale dans le parc. Parmi les chameaux il y a trois mâles qui servent à tourner un manège pour faire fonctionner une pompe; les chamelles donnent d'excellent lait principalement destiné à Mme Adélaïde. »

— On remarque la causerie suivante dans une correspondance de l'*Echo du Nord*:

« M. de Montalivet a trouvé un moyen pour calmer, au moins momentanément, la fièvre qui possédait ces jours derniers un auguste personnage qui l'honore de son amitié, et qui parlait avec chaleur de la dotation. « Sire, dit M. de Montalivet, vous avez un tort, pardonnez cette franchise à un fidèle serviteur. — Et quel tort, s'il vous plaît? — Votre majesté *se montre trop*. — Quoi! c'est un tort? — Eh! oui, sire, excusez ma franchise!... Chacun, en vous voyant, regarde la régence comme un état de choses impossible. C'est l'opinion de tous les députés qui ont eu l'honneur d'approcher de V. M. Ils sont tous frappés de la fermeté de votre démarche, de la santé qui brille dans vos traits, et ils rejettent loin d'eux toute idée de régence. — Vraiment? dit le roi en s'animant. — Rien n'est plus vrai. Et que me disait encore D..., votre aide-de-camp, pas plus tard qu'hier. « Le roi me tuera, s'écria-t-il devant moi. Il a des jambes de fer, et dans la dernière promenade que S. M. a faite aux galeries de Versailles, j'aurais volontiers crié grâce, et tout le monde était comme moi saisi d'admiration. » — C'est pourtant vrai, j'ai une santé vigoureuse. — Si vigoureuse que D... me disait: « Le roi a vingt ans, pas davantage. » — C'est égal, Montalivet, il faut tout prévoir, et le mieux, dans l'intérêt de ma dynastie, est que nous ayons cette dotation le plus tôt possible. La santé est si fragile! — Pas la vôtre, sire! — Oh! je sais que je puis aller loin encore... Tenez, l'autre jour, Fontaine causait avec moi de ce plan de l'Opéra, qu'on installerait en face du Palais-Royal. Je lui dis: Pour mieux voir l'effet de ce plan, montons aux combles du Louvre. Il était assez embarrassé, et j'étais déjà au premotion, a crié de toutes ses forces: « Au parlement le professeur! » Cette exclamation bizarre a provoqué de la part des assistants l'invitation ironique à ce jeune homme de monter en chaire pour en expliquer le sens; ce qu'il a bravement tenté de faire au milieu du tumulte général; mais l'un de ses amis l'a arraché de la chaire, et l'accident n'a eu aucune autre suite. »

— « M. Dervieu, l'un des prud'hommes négociants nouvellement élus, a proposé au conseil, dit la *Revue sociale* de Lyon, d'ouvrir une souscription: 1° afin de distribuer des prix aux apprentis qui se distingueraient par leur bonne conduite; 2° d'ouvrir un asile aux invalides de la fabrique. Le caractère honorable de M. Dervieu nous permettait d'espérer de sa part une initiative dont nous aimons à le féliciter, quoique sa proposition ait été repoussée. »

— Plus de 100 000 exemplaires de l'*Histoire de la Révolution française* par M. Thiers sont maintenant répandus dans toutes les bibliothèques de l'Europe. Il manquait à cet ouvrage un *Atlas* comme celui publié pour le *Consulat et l'Empire* du même auteur, complément indispensable pour l'intelligence des mouvements stratégiques. Le libraire Furne vient de faire établir, avec le plus grand soin, pour cette *Histoire de la Révolution*, 52 cartes et plans qui doivent paraître en 4 livraisons. La première est en vente.

— Une feuille ministérielle raconte ce matin une aventure qu'elle ne trouve que piquante. Les lecteurs souhaiteront sans doute qu'elle se termine par un mariage. Nous citons:

« .... Cette aventure a mis en émoi, hier matin, toute une rue du quartier latin. — Il y a dans un ancien vaudeville intitulé la *Maison en loterie*, un vilain petit bossu, tracassier, mauvaise langue, et qui met en circulation tous les cancans du quartier. Or, le marchand de vin de la rue en question ressemble absolument à ce personnage: il s'occupe de tout, furète partout et va même jusqu'à se lever au milieu de la nuit, pour chercher à découvrir quelque intrigue. La nuit dernière justement il était en observation à une heure des plus indues, quand il entendit une croisée s'ouvrir, c'était celle d'un étudiant; l'étudiant lança une petite pierre contre la croisée d'une maison en face, et cette nouvelle croisée était celle d'Antoinette, la fille charmante et gâtée du fruitier de la rue. La fenêtre s'ouvrit, Antoinette y parut dans un négligé des plus piquants, et échangea avec l'étudiant quelques signes inintelligibles. Puis les fenêtres se refermèrent.

« Diable! se dit le marchand de vin, ils ne se sont pas levés pour correspondre simplement par le télégraphe. Attendons! » Et il attendit. Bientôt les portes des deux maisons s'ouvrirent à leur tour très mystérieusement; la jeune fille se glissa dans la maison de l'étudiant et disparut comme une apparition fantastique.

Le marchand de vin se frotta les mains, et, tout en ricanant à la manière de Méphistophélès, il alla fermer la porte par où Antoinette devait faire sa retraite, puis il attendit le résultat de sa méchanceté avec un plaisir diabolique. Lorsque la jeune fille reparut, l'étudiant resta dehors jusqu'à ce qu'elle eût atteint sa maison; mais, au cri d'effroi qu'elle jeta en voyant l'obstacle qui l'empêchait de rentrer, il accourut vers elle et il essaya de forcer la porte.

Pendant qu'il s'épuisait en vains efforts, l'infernal marchand de vin vint à pas de loup fermer pareillement celle de l'étudiant, et les deux amoureux se trouvèrent ainsi au milieu de la rue, dans un appareil fort simple et fort compromettant. Antoinette se tordait les bras de désespoir, et son amant essayait de la calmer, lorsque, pour comble de malheur, survint une patrouille; leur position se compliquait, car, d'après le désordre de leur toilette et les larmes et les sanglots de la jeune fille, le chef de patrouille voulait des explications. Le marchand de vin, accompagné de plusieurs locataires qu'il avait été réveiller, apparut à son tour, demandant d'un air de bonne foi ce qui se passait.

« Tiens! s'écria-t-il, c'est vous, mademoiselle Antoinette? Est-ce qu'on veut vous arrêter? Attendez, je vais appeler votre père. » La jeune fille fit un geste désespéré pour le retenir, mais il n'eut pas l'air d'y prendre garde, et bientôt le fruitier et sa femme arrivaient pour être témoins de la honte de leur fille. Le père, dans sa colère, allait se porter aux excès les plus violents contre le séducteur d'Antoinette, dont le rôle était assez triste; mais on le contint, et il rentra avec sa fille en menaçant le jeune homme d'une poursuite judiciaire. »

— Un drame qui a causé la plus vive sensation dans la ville de Bruges est ainsi raconté par un journal de cette ville:

« L'affaire de M. le capitaine Mathot contre sa femme et M. le chevalier d'Hooghe, en instance devant le tribunal, vient de se compliquer d'une manière déplorable. M. Mathot savait, à n'en pas douter, que sa femme continuait à entretenir des relations avec M. d'Hooghe. Il fut informé, dans la journée d'hier (13), qu'elle venait de partir de Gand, et que M. d'Hooghe s'y était également rendu par un autre convoi. Il se mit avec une autre personne à leur poursuite, et, arrivé à Gand, il apprit, après des démarches, qu'ils étaient descendus à l'*Hôtel du duc de Wellington*. Il s'y rendit sur-le-champ, enfonça la porte de l'appartement où étaient enfermés les deux complices, qu'il trouva en flagrant délit d'adultère.

» Le capitaine Mathot avait sur lui deux pistolets; il voulut en tirer un sur M. le chevalier, et si le coup n'eût manqué, c'en était fait du séducteur; au moment où il voulait faire usage du second pistolet qui lui restait la personne qui l'accompagnait parvint à le lui enlever et à empêcher ainsi un grand malheur. M. d'Hooghe, qui, paraît-il, ne se souciait nullement de se voir la victime d'un dénouement tragique, s'est jeté aux pieds de l'homme qu'il avait si cruellement outragé pour lui demander grâce. On assure qu'il est resté plus de trois quarts d'heure dans cette position et dans un costume réduit à sa plus simple expression; enfin, la police, requise par le capitaine, vint mettre fin à cette scène, en conduisant les deux complices en prison. »

— Le conseil municipal de Chartres a voté une allocation provisoire de deux mille francs pour la statue qu'on se propose d'élever dans cette ville au général Marceau. Le chiffre de la souscription publique, ouverte depuis un mois seulement, s'élève aujourd'hui à près de huit mille francs. On souscrit à Paris, chez Me Marechal et chez Me Chandru, notaires. Une lettre de Chartres rappelle un admirable trait de cet homme qui fut une des grandes figures de la république: « Marceau avait été, sur la dénonciation du représentant Bourbotte, traduit devant la Convention comme coupable de trop de générosité envers les Vendéens. Le jeune général fut renvoyé absous. Il rejoignit son corps le jour de la bataille de Saumur, et, pendant cette bataille, voyant ce même Bourbotte, son accusateur, démonté, près de périr, il accourut le défendre et l'aidait à s'échapper sur son propre cheval. »

— La spéculation anglaise, dit l'*Echo de la Frontière* de Valenciennes

[illegible] du nord sera d'un produit misérable. Le chemin de Boulogne (qu'avait-on à faire d'un chemin de Boulogne!) lui enlève le plus clair de ses produits ; les canaux (pourquoi ne pas combler les canaux !) lui feront une concurrence redoutable ; les voitures de troisième classe deviennent si commodes que les voyageurs n'en voudront plus d'autres, etc., etc. Et puis, tous les calculs reposent sur le maintien de la paix. « Or qui donc, s'écrie le *Journal des Débats*, pourrait nous garantir la paix pour 40 ans ? » Le *Journal des Débats*, confiant dans la force de ses arguments, n'éprouve pas le besoin de les varier.

Les calculs du *Journal des Débats* le conduisent à conclure que la durée de 45 ans sera tout au plus suffisante pour indemniser la compagnie du nord. Le *National*, de son côté, arrive également par des calculs très plausibles, à démontrer que 13 ans suffisent pour amortir le capital dépensé par la compagnie, et que, par conséquent, la durée de 25 ans proposée par MM. G. Pagès et Luneau donnera 12 années d'un revenu de 10 à 11 p. 0/0 de bénéfice net et positif. Voyez cependant ce que c'est que la logique infaillible des chiffres.

On lit dans la *Presse*, à propos des conférences du droit de visite :

« Il paraît qu'il est question, d'après les nouveaux arrangements, d'attaquer la traite dans son foyer même. Les gouvernements de France et d'Angleterre feraient engager, par des traités spéciaux, les rois négriers de la côte d'Afrique à ne plus vendre aucun esclave, et si ces engagements n'étaient pas tenus, les forces combinées des deux pays bloqueraient leurs Etats et s'empareraient même de leurs factoreries.

» S'il est vrai que les objections présentées par le cabinet français contre quelques-uns des articles de cette convention, aient peu d'importance, nous ne tarderons pas à connaître le résultat des négociations suivies à Londres. Ce sera alors le moment de l'apprécier. »

Le *Commerce* consacre son premier article à faire ressortir l'importance capitale du congrès agricole, qu'il qualifie de *fait considérable*.

« Quoi qu'en dise le ministère, lit-on dans le *Courrier français*, son unique sollicitude aujourd'hui est dirigée vers les élections. Les préfets qui arrivent chaque jour à Paris, les instructions qu'il transmet dans les départements, tout indique qu'il n'est préoccupé que de ce mouvement ; d'un côté, on travaille à annihiler l'influence fâcheuse des nouveaux électeurs créés si inconsidérément par la loi des patentes ; de l'autre, on cherche à faire accepter les nouveaux candidats qui offrent de plus sûres garanties que les anciens. »

Gand, 710.
A terme, Sceaux, fin courant : 640, 650, 640, 650.

5 0/0 compt.....	1er C. 121 10	P. H. 121 15	P. B. 121 10	dr C. 121 18	h. » »
— fin cour...	121 25	121 35	121 25	121 35	» »
3 0/0 compt.....	86 20	86 20	86 15	86 15	86 20
— fin cour...	86 20	86 20	86 20	86 25	86 20

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	1470 »	» »		5 0/0 Bge 1840.	103 1/2	» »/»	H. » 1/4
B. de France...	3265 »	» »		— Portugais...	» »	» »	
C. Gon. 1000...	1110 »	1107 50		Esp. D. active.	40 1/4	» »	
C. Gan. 1000...	1115 »	» »	B. 2 50	5 0/0 Naples...	» »	» »	
C. hypot.....	752 50	747 50	B. 5	— Romain..	104 1/2	» »/»	B. » 1/4
4 Canaux.....	1275 »	» »		Obl. Piémont.	1252 50	» »	

CHEMINS DE FER.				15 c.	
St-Germ.....	» »	» »			
V. r. d.....	591 25	595 »	H. 3 75	— 595, 590, 593 75.	B. 5
— r. g.....	360 »	365 »	H. 5 »	— 360, 365.	H. 6 25
Orléans.....	1225 »	1223 75	H. 1 25	— 1222 50, 1227 50.	H. 2 50
Strasb.....	271 25	274 25		— 268 75, 272 50.	H. 1 25
Rouen.....	1090 »	» »		— 1087 50, 1090.	H. 5
Havre.....	885 »	882 50		— 882 50, 881 75.	H 3 75
Marseille....	1057 50	» »		— 1037 50, 1060.	H. 5
Vierzon.....	825 »	» »		— 820, 810, 815.	B. 5

LONDRES, 15 MAI.	PRIMES. PARIS, 16 MAI.	COULISSE.
Consol. 99 1/4	3 0/0 F. c. 86 20 d. 50.	Av. 86 17 1/2
	F. p. 86 60, 65 d. 50.	Ap. 86 27 1/2
	5 0/0 F. c. 121 50 d. 50.	
	F. p. 121 90 d. un. 122 25 d. 50.	B. du Trés.
	Versailles d. 640, 645 d. 20. 615 d. 10 au 31	
	g. 375 d. d. 20 au 31.	Rep. F. c. F. p.
	Orléans, 1235 d. 20. 1240 d. 10 au 31.	3 0/0 5, 7 1/2 15
	Rouen, 1100 d. 20 au 31.	
	Avignon, 10 0 d. 20 au 31.	5 0/0 17 1/2

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 92,00 à 93,00 ; courant du mois, 93,00 à 94,00; 3 mois d'été, 96.00 à 98,00; 4 dern. mois, 105,00 à 00,00; 4 premiers mois 1846, 109,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 88,50. — Œillette rousse, 73,50.—Lin, 74,00.—Cameline, 75,50.—Chanvre, 77,00.— Voitures, 4,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois et juin en octobre, 108,00 à 00,00; novembre et décembre, 98,00 à 00,00.

SAVON.—Ordre de livraison, 84,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

La TOURAINE, ancienne et moderne, par M. Stanislas Bellanger, va enfin paraître chez L. Mercier, rue de Seine, 10, à qui l'on doit déjà la magnifique illustration de la *Vierge*. C'est un succès de plus pour l'éditeur.

Ventes par autorité de justice,

En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, place de la Bourse.

Le lundi, 19 mai 1845, à midi.

Consistant en bureau, ferrailles, cadenas, neuf étaux, deux forges et leurs accessoires, deux enclumes, une machine à percer, une série de poids, 50 ki log. de fer et autres objets.

AUTRE, place de la Commune de Vaugirard, le 18 mai 1845. Consistant en tables en acajou, buffet en acajou, chaises en noyer, fauteuil Voltaire, bureaux, cent volumes, gravures, chaises en noyer et en acajou, pendules, grands et petits rideaux. — Au comptant.

Spectacles du 17 mai.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 THEATRE FRANCAIS. — Virginie.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — La Barcarolle.
7 h. 1/2 ODÉON. — Relâche.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Le Petit Poucet, par le général Tom Pouce.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Tom Pouff. Un Conte. La Maison.
6 h. 1/2 GYMNASE. — L'Image. Jeanne. Mme de Cérigny.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.—L'Escadron. Poisson. Le Vieux. Rue de la Lune.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Napoléon.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Tour de Ferrare. Mauvais Père.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE. — M. Jean. Homme de Carentan Giselle. Le Turban.
6 h. 1/2 FOLIES. — Sans-Cravate. Constant. Mystères.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Le Diner. Jeanne d'Arc. Coupable. Vieux Général.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

niers de l'Etat. Il paraît que cela ne pouvait que médiocrement intéresser nos législateurs ; et la Chambre n'étant pas en nombre à deux heures, le président a été forcé de lever la séance.

Avant-hier, M. le ministre de la justice et des cultes a présenté à la Chambre des députés un projet de loi tendant à obtenir un crédit de 2 650 000 fr. pour la restauration de Notre-Dame. Cette demande a été assez mal accueillie. Peut-être doit-on chercher la cause de ce mauvais accueil dans la situation topographique de ce monument, l'un des plus beaux de la capitale ; mais nous le demandons, n'est ce pas une honte pour toute la France que cet état d'abandon déplorable dans lequel, depuis près d'un siècle, on laisse une des plus importantes de toutes les cathédrales ? Et parce que ce beau type de l'art français se trouve au centre de la capitale, est-ce une raison pour le condamner à une ruine complète et inévitable ?

Ce qu'il y a de certain, c'est que la solidité du monument est véritablement compromise, c'est que les arcs-boutants qui maintiennent les voûtes du chœur fléchissent et menacent de rompre ; c'est que les colonnes des galeries, brisées en très grand nombre, peuvent tomber d'un instant à l'autre en entraînant avec elles les corniches et les balustrades qu'elles supportent ; c'est enfin qu'il faut absolument et immédiatement pourvoir à la consolidation de plusieurs parties importantes de ce monument et qu'il n'y a pas à reculer.

A la vérité, il faut bien le dire, l'administration est vraiment coupable d'avoir attendu si long-temps pour demander les secours nécessaires et indispensables à la conservation du monument ; cette proposition tardive peut bien avoir l'air d'une surprise ou d'une concession, mais ce n'est pas là une raison suffisante pour faire repousser une loi de première nécessité, et nous ne comprendrions pas que la Chambre, après avoir accordé le crédit demandé pour la construction d'une nouvelle façade au devant de l'église Saint-Ouen, refusât les fonds indispensables à la conservation de la cathédrale de Paris.

Intérêts coloniaux.

La lettre suivante vient de nous être adressée :

A MM. les Rédacteurs de la *Démocratie pacifique*.

Lecteur assidu de votre journal, j'ai souvent applaudi aux doctrines qui y sont professées sur les questions coloniales, mais je n'y avais encore rien trouvé d'aussi sage et d'aussi vrai que l'article inséré dans un de vos derniers numéros, sous le titre de : *Conseils aux Colons*. Puisse cet appel être entendu par mes concitoyens des colonies ! Il est temps qu'ils se désabusent, et qu'abandonnant des illusions funestes ils s'occupent sérieusement à conjurer les dangers de la transformation qui s'avance et à préparer les bases d'un ordre de choses nouveau, qui sera prospère ou ruineux, suivant la conduite qu'ils auront adoptée.

Le projet de loi actuellement mis à l'étude par la Chambre des députés, renferme, comme vous le dites fort bien, des germes de désorganisation déplorables ; c'est une mauvaise préparation à l'émancipation, dont il compromet même les résultats. Mais il aurait produit un grand bien s'il avait pour effet de convaincre les colons qu'ils ne doivent plus se flatter de prolonger indéfiniment l'esclavage chez eux, et qu'il y a urgence à substituer à cette institution surannée et caduque une organisation plus en harmonie avec les progrès des autres sociétés humaines.

Toute fois, le gouvernement, qui veut opérer l'émancipation des esclaves, n'a-t-il pas de graves reproches à se faire ? Quelles mesures a-t-il prises jusqu'ici pour éclairer l'opinion publique aux colonies, et dissiper les préjugés, les craintes mal fondées de leurs habitants ?

A-t-il cherché à créer dans ces contrées une opinion sagement abolitioniste qui pût lui servir de point d'appui et d'auxiliaire ? A-t-il rien fait pour encourager les habitants à entreprendre eux-mêmes

égard, n'est-elle pas regrettable ? C'est à la presse à l'avertir, à le stimuler, car je ne doute pas de ses intentions.

Au lieu de se défier des colons, il faudrait au contraire leur montrer de la confiance et rechercher en toute occasion leur concours. Le ministre de la marine sait bien que parmi les magistrats employés dans nos établissements, il n'en est pas qui se soient conduits avec plus d'indépendance et qui aient moins cédé aux exigences coloniales que les jeunes colons nommés depuis huit ou dix ans. Ce fait en dit plus que tous les raisonnements du monde. Le concours des colons est d'ailleurs trop indispensable au succès de l'œuvre de l'émancipation pour qu'on ne cherche pas, par tous les moyens, à se le ménager.

Si ces observations vous paraissent utiles, je verrais avec plaisir que vous en fissiez le sujet d'un article, car tout ce que publie la *Démocratie pacifique* attire l'attention des hommes sérieux et provoque des études.

UN COLON.

Nous recevons aujourd'hui de l'honorable délégué de l'Ile Bourbon une lettre également relative à l'article auquel nous devons les observations précédentes ; l'abondance des matières nous oblige à la renvoyer à un autre jour.

Réponse de M. de Lamartine à des Ouvriers.

Une députation d'ouvriers parisiens s'est présentée hier chez M. de Lamartine pour le remercier de l'énergie avec laquelle il a signalé à la tribune les fatales tendances du Pouvoir et combattu l'armement des fortifications. L'illustre orateur a fait une noble réponse. Puisse le gouvernement la comprendre aussi bien que la nation !

« Messieurs, vous avez raison ; quand des manifestations comme celles-ci ont lieu, quand des masses de citoyens se mettent en rapport direct avec les hommes politiques qui ont eu le bonheur d'exprimer leurs sentiments ou leurs idées, il importe que tout se passe en plein jour ! Point de mauvaises pensées entre nous. Les mauvaises pensées se cachent, les pensées loyales et honnêtes se manifestent et s'expriment tout haut !

» Toute la différence entre l'esprit de faction et l'esprit de patriotisme est là. Penser tout haut, agir librement, c'est la conspiration des honnêtes gens.

» Je ne suis pas étonné que l'opposition persévérante et toute parlementaire que je n'ai cessé de faire aux pensées fausses du gouvernement depuis que je suis à la Chambre, et notamment aux fortifications de Paris, m'attire de vous et de vos amis une marque si honorable d'adhésion.

» Je comprends que cette couronne de forteresses [...] inquiète les enfants des hommes du 14 juillet !

» Je comprends que cette capitale murée de la France humilie les fils des soldats de 1792 !

» Etait-elle donc murée la ville de la liberté, quand la patrie menacée par la coalition des rois, à Pilnitz, fit appel non aux pierres et au ciment comme aujourd'hui, mais aux cœurs et aux bras du peuple de Paris, et que vos pères quittant leurs ateliers, allèrent défendre leur capitale, non pas à *Montmartre* ou au *Mont Valérien*, mais sur tous les champs de bataille et dans toutes les capitales de la coalition ?

» Votre drapeau n'était pas planté immobile et comme enraciné alors sur les remparts de votre ville, mais il flottait libre au vent de la gloire sur tout le continent et sur toutes les mers !

» Je ne dis pas cela pour exciter en vous des impatiences brutales de guerre. Non, hommes de travail ou d'intelligence, nous devons être dans ce siècle des hommes de paix, et si j'ai quelquefois défendu et honoré ce gouvernement, dont je ne combats que les erreurs et les mauvaises tendances, c'est parce qu'au milieu de bien des fautes il aura du moins dans l'histoire le mérite d'avoir été un règne de paix.

» De vos paroles ici, et des miennes, il y a peu de jours, à la tribune, la malveillance dont vous parlez voudrait sans doute conclure que vous êtes, que nous sommes de ceux qui croient que toute forme monarchique est une antipathie avec les intérêts de la nation. Il faut s'expliquer d'avance devant les calomnies que vous prévoyez.

» Antipathie entre la royauté féodale et la nation ? Oui : la royauté d'alors

chaque époque a eu sa royauté conforme aux intérêts dominants du moment. Le clergé, la noblesse, l'armée ont eu leur monarchie à eux. Le temps de la monarchie des masses, c'est-à-dire de l'universalité des citoyens est arrivé. Les soldats élevaient la leur et l'inauguraient sur le *pavois* ; vous avez inauguré la vôtre sur les bras des travailleurs ; cette origine lui disait sa destinée et ses devoirs. Elle devait, comme vous l'observez en termes un peu amers peut-être, comme je l'ai toujours dit moi-même dans votre intérêt à la tribune, elle devait se faire un appui, une base inébranlable de ces vingt millions d'hommes qui forment le sol de la société, qui travaillent pour elle et qui lui donnent le plus largement leur vie et leur sang dans les périls de la patrie. La civilisation de l'intelligence et du travail, voilà ce temps-ci ! C'est en leur nom qu'il faut régner ! Il faut faire de tous les prolétaires des citoyens élevés par degrés jusqu'à l'exercice d'un droit politique ; et si leur profession, leur défaut de loisir et d'études, leurs rudes travaux ne leur permettent pas d'y participer directement, il faut qu'ils soient représentés par des mandataires spéciaux pour nous éclairer sur leurs intérêts, leurs sentiments, leurs souffrances, car, dans le gouvernement représentatif, qui n'a pas voix n'a pas son droit.

» Eh bien ! quels sont les meilleurs amis de la royauté constitutionnelle, de ceux qui, comme nous, la conjuraient d'entrer dans ces voies et de se rajeunir en se retrempant dans les masses, ou de ceux qui lui ont conseillé de se vieillir, de s'appuyer sur des institutions matérielles comme des bastions et des forts, et de se faire la royauté du petit nombre, la royauté d'une oligarchie, quand elle peut être la royauté de tous les intérêts honnêtes et de tous les droits légitimes de la nation ?

» Quand un gouvernement s'est long-temps enfoncé dans ces fausses routes, il vient un jour où il s'expose à s'entendre dire le mot terrible de Lafayette aux négociateurs de Saint-Cloud : Il est trop tard !

» Mais non, nous n'en sommes pas là, grâce à Dieu ! il est encore temps, il sera toujours temps avec des institutions qui permettent de tout rectifier sans violence, et de ramener les peuples à la patience, les gouvernements à la vérité. C'est en vain que ces forteresses se dressent autour de la capitale de la pensée et de la liberté, il y a, si jamais elles inspiraient de mauvaises tentations à ceux qui les posséderont dans l'avenir, il y a une artillerie qui est de force à lutter avec ces canons. C'est l'esprit public, c'est l'opinion ! il n'y a pas de puissance matérielle contre l'explosion de l'âme d'un grand peuple. Le cœur de l'homme est la plus grande et la plus incompressible de toutes les forces de la création. Quand il éclate, il emporte tout. Evitons, vous, par votre sagesse, nous, par nos loyaux avertissements, ces explosions, ces révolutions qui ne sont légitimes que quand il ne reste plus de sens dans les conseils des gouvernements, de légalité dans leurs actes, et plus de patience dans le cœur des peuples.

» Dans quelques jours, l'armement des fortifications sera une loi, et nous devrons constitutionnellement nous taire. Mais, soyez tranquilles ! alors même que ces remparts seront armés de leurs trois mille bouches à feu, elles pourront être, aux yeux de l'avenir, une ruineuse puérilité de patriotisme ou de despotisme éventuel. Elles ne seront jamais un danger d'asservissement, tant qu'il y aura en face de ces bastions une presse indépendante, une tribune debout, des voix intrépides, et des cœurs comme les vôtres pour leur répondre du fond du peuple de Paris et des départements, et pour répandre parmi ces masses d'où vous sortez, avec le respect de l'ordre, le sentiment de leur inviolabilité légale, de leurs devoirs et de leurs droits ! »

Contrebande des matières d'or et d'argent.

Nous extrayons d'une lettre adressée au journal la *Flotte* par M. Gabriel Lafond, directeur de la Compagnie l'*Union des ports*, les passages suivants :

« ..... La plupart des retours du Chili, du Pérou et du Mexique, s'effectuent, en piastres, en quadruples, en argent en barres, en or, en lingots, ou, enfin, en argent en morceaux, *plata pina*. Une partie de ces valeurs s'embarque par la douane, l'autre passe en contrebande : il faut bien le reconnaître, les retours sont entravés par quelques uns des gouvernements de l'Amérique, qui augmentent de plus en plus les droits sur les métaux précieux, pour empêcher la sortie. On conçoit avec quelle facilité doit se faire la fraude sur une côte qui, en raison de son étendue, ne peut être jamais suffisamment gardée ; aussi, les commandants des navires de guerre anglais protègent-ils presque ouvertement ce genre de contrebande, et les commandants français eux-mêmes sont forcés de le tolérer. Dans cet état de choses,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

TABLETTES DE NICOLAS PAPOUFF.

VI. — Le dernier des Moines.

(SUITE (1).

Il faisait nuit, et l'église tout entière était éclairée par des cierges et des lampes ; la nef était pleine de gens déguisés qui faisaient semblant de prier et qui riaient et chuchotaient sous leurs masques.

Deux processions bien différentes s'avançaient silencieusement sous les arceaux des bas côtés : l'une, composée de mascarades, précédait le Saint-Sacrement ; l'autre, composée de vierges en blanc et de prêtres en surplis, escortait la marche lente et fatiguée du Bœuf-Gras.

Ces deux cortèges se croisèrent en se regardant de côté avec ironie et mépris, et l'on entendait murmurer tout bas : Tiens, ces prêtres qui adorent un bœuf ! Et d'autres voix disaient : Tiens, ce peuple qui profane le Testament du Christ ! — Alors les diablotins, sculptés sous les voûtes, tiraient la langue et semblaient rire ; pendant ce temps, l'orgue grondait sourdement et lentement la musique du *De Profundis*.

Tout-à-coup, une jeune fille vêtue de noir entra dans l'église ; elle était belle comme Marie et triste comme Madelaine : des hommes hideux et vêtus comme des débauchés l'obsédaient et la poursuivaient ; elle tomba à genoux entre les deux processions, et, regardant avec effroi à droite et à gauche, elle s'écria : Mon Dieu ! mon Dieu !

Alors les prêtres s'arrêtèrent et lui montrèrent gravement l'animal gras et stupide qui cheminait au milieu d'eux ; et les masques se serrèrent pour l'empêcher de voir le symbole sacré qu'ils portaient et auquel ils prodiguaient les génuflexions grotesques et les coups d'encensoir sans feu. Le peintre fut indigné.

Il s'élança, ou il crut s'élancer de l'endroit où il était caché, courut droit aux profanateurs, écarta vigoureusement ceux qui voulaient lui fermer le passage, arracha le saint ostensoir des mains d'un gros homme affublé d'oripeaux qui se faisait promener sous un dais, et le présentant à la jeune fille qui le regardait avec des yeux pleins d'espérance dans leur douleur et pleins de tendresse dans leur effroi, il prit l'hostie consacrée et la déposa sur les lèvres de la vierge agenouillée, puis il rejeta l'or du vase aux hommes déguisés en prêtres et leur cria :

— Tenez, faites fondre ceci pour en former l'image de votre dieu. Le veau d'or, grâce à vos soins, a grandi et s'est engraissé !

Alors tous, masques et prêtres, se pressèrent autour du jeune homme et lui dirent, les uns en riant, les autres avec colère :

— De quel droit fais-tu cela ?

— Parce que tout croyant devient prêtre, cria Hildephonse, quand les prêtres ont cessé de croire ! Et vous, qui m'interrogez, qui êtes-vous ?

Des voix qui ressemblaient à des cris d'animaux, répondirent seules à cette interrogation. Le jeune homme avança la main et arracha plusieurs masques. Les figures qu'ils cachaient n'étaient pas humaines. On vit alors saillir des oreilles d'âne et des cornes de bouc ; un immonde bétail s'enfuit à travers l'église ; quant aux hommes habillés en prêtres, leur soutane mensongère tomba : quelques uns parurent alors vêtus en cuisiniers ou en bouchers, et ils se hâtèrent d'emmener leur bœuf hors du temple ; les autres restèrent immobiles ou tombèrent à terre, ils étaient morts.

Hildephonse ramassa la chape du principal d'entre eux et s'en revêtit. La jeune fille toute tremblante s'approcha de lui et lui dit :

— Mon père, j'ai à vous parler.

— Ici, dit Hildephonse en montrant le confessionnal.

Et ils y entrèrent tous deux.

III. — L'UN POUR L'AUTRE.

Pendant que le peintre s'abandonnait à cette hallucination étrange, l'office s'était achevé, les cierges s'étaient successivement éteints, l'assemblée s'était écoulée, et il ne restait plus dans la nef, devenue sombre, que quelques femmes âgées qui achevaient leur chapelet, et dans la chapelle de la Vierge qu'une jeune fille en deuil qui priait encore avec un recueillement profond.

Un bedeau passa auprès d'elle, et se mit à ranger les chaises, la jeune fille se leva en essuyant ses yeux pour que cet homme ne vît pas qu'elle venait de pleurer, puis s'approchant de lui elle lui demanda :

— M. l'abbé Bourrachot est-il à son confessionnal ?

— Je n'en sais rien, répondit le rat d'Eglise d'un ton bourru, pour se donner de l'importance.

— Je vais voir, dit la jeune fille.

— Allez, il y est, reprit le bedeau. Je me rappelle maintenant qu'en passant tout-à-l'heure devant sa chapelle, j'ai vu la clef à son armoire à péchés, et il se rengorgea d'un air très content de lui-même, après cette plaisanterie qu'il croyait bonne et dont il se mit à rire tout seul.

La demoiselle en noir fit le signe de la croix puis une révérence à l'autel de la vierge, et descendant doucement par le bas-côté à gauche, elle vint se mettre à genoux dans la dernière chapelle latérale, près du confessionnal de l'abbé Bourrachot, justement auprès de notre malencontreux rêveur. La nuit était tout-à-fait venue, les derniers fidèles se retiraient, et la lueur vacillante de la lampe du chœur découpait seule vaguement les masses d'ombre que projetaient circulairement les énormes piliers de la nef.

Après s'être inclinée un instant devant l'autel de la chapelle, la jeune fille se leva, vint se mettre à genoux à l'un des côtés du tribunal de la pénitence et frappa du doigt au guichet en disant :

— Vous êtes-là, mon père ?

Un tressaillement se fit entendre dans le confessionnal et le guichet s'ouvrit.

— Père, bénissez-moi, parce que j'ai péché, dit la pénitente en baissant la tête.

Puis elle récita le *confiteor*.

Cette jeune fille, le lecteur l'a déjà deviné, était la même que nous avons déjà vue entrer dans l'église, après avoir reçu un service d'Hildephonse et le lui avoir rendu. C'était celle qui préoccupait les rêves du peintre et dont la gracieuse image se mêlait aux réminiscences du carnaval et aux impressions graves du saint lieu dans l'imagination d'un cœur solitaire et blessé.

Revenons maintenant à Hildephonse.

Il avait tressailli bien réellement au son d'une voix qui alliait si merveilleusement la réalité à son rêve, et se réveillant en sursaut dans l'obscurité de ce confessionnal il tira le guichet et fut saisi d'étonnement et d'amour en voyant se dessiner sur l'espèce de crépuscule que lui laissait entrevoir le grillage de bois, la silhouette pure et candide du profil de sa bien-aimée.

(1) Voir le numéro d'hier et d'avant-hier.

français. Les Allemands, les Suisses, les Espagnols, les Américains espagnols, les Américains du Sud, qui ont à solder leurs marchandises, emploieraient cette voie de retour. En France, ces espèces iraient vivifier nos fabriques, trop souvent languissantes par suite de la lenteur des opérations commerciales, sans compter que le produit de ce fret permettrait à nos officiers de marine de tenir un rang meilleur à l'étranger, en même temps qu'il améliorerait la position de nos pauvres marins retirés. »

Toutes ces réflexions nous paraissent parfaitement justes. Déjà M. Duflot de Maufras, dans son ouvrage relatif à l'Orégon, avait appelé l'attention du gouvernement sur les exportations semblables qui se font du Mexique. Rien ne serait plus facile que de prendre les mesures indiquées par MM. Lefond et de Maufras pour assurer à notre marine militaire le transport des matières d'or et d'argent d'Amérique en France. Aussi comprend-on difficilement pourquoi le ministre de la marine tarde tant à prendre une détermination à ce sujet. Nous ne devons pas faire la contrebande en pays étrangers ; mais quand une contrebande de la nature de celle dont il est ici question est faite, il serait ridicule d'en repousser les bénéfices subséquents, pour les laisser intégralement et vertueusement à d'autres.

Nous avons sous les yeux une lettre écrite de Guatémala le 22 février. Cette lettre confirme la nouvelle que nous avons donnée avant-hier. Il est bien vrai que, le dimanche gras, un certain Montéroso, détenu politique, avait réussi à s'évader et à s'emparer du Pouvoir en l'absence du président Carrera. Grâce au concours des galériens qu'il avait mis en liberté, Montéroso eut d'abord l'avantage, sans réussir cependant à entraîner la garde de Carrera qui se retrancha dans un quartier attendant des secours du dehors. Dans la nuit du mercredi au jeudi suivant, c'est-à-dire après trois jours, Montéroso sortit de la ville avec ses soldats et aussitôt le frère de Carrera, qui est corrégidor à l'Antigua, entra en ville et prit les mesures nécessaires pour rétablir l'ordre et attendre le retour du président. En réalité c'est une échauffourée et nullement une révolution. La lettre ne dit pas ce que sont devenus les insurgés.

Congrès central de l'Agriculture

Si jusqu'à présent nous nous sommes bornés à ne donner qu'une analyse très succincte sur le Congrès des délégués de l'agriculture, c'est que nous attendions, pour nous prononcer, que l'esprit de l'assemblée nous fût mieux connu. Mieux édifiés aujourd'hui sur ce sujet, nous allons essayer de préciser le caractère le plus saillant que l'assemblée nous a présenté dans le cours des débats.

Considérée en elle-même, l'institution du Congrès mérite les plus grands éloges à tous égards. Mais, si l'on se dégage un instant de l'enthousiasme qui résulte toujours du spectacle général d'une grande association, si l'on pénètre dans l'organisme du Congrès, bientôt l'illusion cesse et les individualités restent seules sur l'avant-scène. Il y a bien, dans l'horizon le plus lointain, quelque chose qui ressemble à une association ; un instant même, à l'ouverture des débats, cet horizon se dessine avec une certaine netteté, mais qu'on laisse s'écouler quelques heures et tout devient confus ; mille corps hétérogènes se croisent et se heurtent, et lorsque vient la fin de la séance, l'obscurité règne dans toute sa force, la fatigue est générale et les votes s'en ressentent.

Tout ne va donc pas pour le mieux dans le congrès : mais, fort heureusement, le mal est connu de plusieurs délégués. La plupart d'entre eux attribuent ce mal à la multiplicité des questions : les ordres du jour sont surchargés, et d'un autre côté la discussion marche lentement. C'est là qu'est l'un des vices de l'institution : c'est là ce qui devrait engager le Congrès à ne prendre désormais, chaque année, qu'un programme limité à quelques questions d'actualité.

Il est vrai, et c'est ce point est très important, il est vrai que les questions pourraient, tout en subissant le feu de la controverse, ne pas se traîner [...] blique, s'est-elle prononcée, dans ses conclusions, pour la suppression de la vaine pâture et du droit que plusieurs communes possèdent de faire parcourir réciproquement, par leurs troupeaux, leurs territoires respectifs.

Ce principe général admis, il restait à statuer sur le pouvoir administratif chargé de réaliser la suppression. Les uns voulaient qu'elle fût proclamée par une loi générale ; les autres, plus sages, ont décidé que ce soin devait être laissé aux autorités locales, et cette opinion a été sanctionnée par la majorité des délégués que nous devons vivement féliciter de cette mesure.

Le congrès a ensuite formé le vœu que le rachat des servitudes qui grèvent les étangs, les marais et les bruyères soit mis à l'étude par le gouvernement. Il a de même manifesté le désir que les encouragements à l'agriculture soient notablement augmentés. Sur ce sujet s'est élevé un incident qui, nous l'espérons, ne se reproduira plus, car le bon sens de l'assemblée en a fait prompte justice. Dans une réunion de cultivateurs, il était au moins inutile de consacrer de longues phrases pour aboutir à constater l'insuffisance de notre budget d'encouragements agricoles ; il ne fallait point, pour établir une pareille vérité, déployer des efforts de déclamation dont le seul résultat est de faire tomber un orateur dans des lieux communs usés depuis longtemps, et une assemblée dans l'ennui et les retards qui l'empêchent de s'occuper de choses sérieuses. — Or, ce résultat s'est produit, pendant la lecture de M. le rapporteur dont nous aurions voulu que le zèle et l'éloquence se consacrassent à un sujet plus controversé que celui qu'il avait à traiter.

Très heureusement, le congrès a pu, sans transition, passer d'un extrême à l'autre. — M. Cerfbeer, car nous aimons à nommer les hommes qui se distinguent dans leur mission, M. Cerfbeer a saisi l'assemblée d'un rapport où les difficultés ont été vaincues avec un talent qui prouve l'excellente composition de la commission d'organisation des sociétés et comices agricoles de France. — Précédemment, le congrès avait émis le vœu de la formation d'un ministère spécial : ce précédent voulait que l'œuvre fût complète et que l'administration supérieure se rattachât à un ensemble d'organisation dont les éléments, agissant dans un but commun, fussent, en même temps, dispersés sur tout le territoire.

En conséquence l'esprit du projet de la commission était d'organiser, en une vaste unité, toutes nos sociétés et comices, aujourd'hui, laissés à l'influence du vent local, vent qui tantôt souffle en diverses directions, et qui tantôt ne souffle pas du tout, ce qui, en résumé, représente assez exactement l'image de l'anarchie et laisse infructueux les travaux sérieux de quelques sociétés zélées. A ce propos, il est une observation à présenter : elle [illegible] l'adresse des adversaires de la centralisation. On a, sous l'influence des meilleures intentions, nous le reconnaissons, manifesté la crainte que nos sociétés organisées, résumées toutes dans un grand congrès central siégeant à Paris, ne tombassent dans les dangers de la bureaucratie, de la paperasse (expression textuelle), et qu'en conséquence, l'agriculture, au lieu d'écrire sur le sol, se mît à exploiter à grands renforts d'encre, de plume et de papier. — Si telle devait être, en effet, l'issue des tentatives d'organisation préconisées par la commission, il n'est aucun des délégués réunis aujourd'hui au congrès qui ne dût les repousser : sur ce point, il n'y aurait qu'un vote unanime. Mais, telles ne sont point les pensées de la commission. Nous savons qu'elle renferme des praticiens positifs décidés à ne pas laisser confisquer leur liberté, leur travail par l'action absorbante, étouffante des bureaux, quelque nom séduisant qu'on attache au dessus de leur porte d'entrée.

Pas d'agriculture *trop organisée*, visant à réglementer les détails, dictant à chaque société son programme, ce sont-là des exagérations dont quelques orateurs peuvent se faire des armes de combat pour amener le triomphe de principes contraires, mais tout aussi exagérés.

Sous l'égide d'une grande association qui respecterait les détails de localités ; l'agriculture marchera vers ses brillantes destinées, et telles sociétés qui dorment aujourd'hui sous l'enveloppe de leurs titres académi- [...]

[illegible] pour la fin de son bail, soit la rentrée de la valeur reconnue des améliorations foncières accomplies par lui et à ses frais, soit la continuation de sa jouissance.

» 3o Que des institutions de crédit agricole soient organisées. »

Demain, nous résumerons les développements que M. Wolowski et d'autres orateurs ont consacrés à l'examen du crédit appliqué au sol et à l'agriculture.

L'Académie des sciences morales et politiques a tenu séance aujourd'hui.

M. Mignet s'est avisé de faire l'éloge de M. de Sismondi. La confection des éloges quelconques est, du reste, la spécialité du secrétaire perpétuel de l'illustre assemblée. Mais voici ce qui arrive : quand M. Mignet a pour tâche de faire valoir une célébrité plus ou moins équivoque, plus ou moins insignifiante et usurpée, alors la grâce de l'encenseur tient lieu du mérite de l'encensé ; un esprit vif, subtil, des digressions charmantes viennent combler les lacunes nombreuses de la vie qu'il s'agit de raconter ; c'est une bonne fortune pour l'Académicien d'avoir à broder sur un thème à l'état de table rase. Mais, en retour, si parmi tant de génies consacrés il se rencontre un homme de valeur réelle dont on ne peut bien apprécier les travaux qu'avec un effort d'esprit sincère et sérieux, alors l'embarras commence ; il ne s'agit plus de se substituer au sujet de son éloge, il faut absolument, et tout de bon, être sa doublure et son serviteur, sans compter les études toutes particulières auxquelles il faudrait se livrer si l'on voulait entrer au cœur de la question ; décidément les hautes intelligences sont un fléau pour les Académiciens qui ont à en faire leur rapport.

C'est le tour que vient de jouer à M. Mignet l'illustre Simonde de Sismondi. Il faut lire les phrases du spirituel secrétaire sur l'économie sociale pour se faire une idée de ce que peuvent devenir les plus grandes questions sous la plume d'un homme qui n'y a jamais songé ; il faut voir le ton tranchant de parfaite ignorance du sujet et les prestigieux efforts de la phraséologie simulant le mouvement des idées ; il faut voir enfin M. Mignet déclarant avec une emphase charmante que « *les avertissements* de Sismondi *ont pu conduire des imaginations généreuses, mais téméraires à des systèmes impraticables sur l'organisation du travail !* »

Il y a dans l'histoire littéraire de la France un écrivain auquel M. Mignet voudrait bien être comparé, c'est Fontenelle. Mais, voici la différence. Quand Fontenelle écrivait ses éloges des Académiciens, il s'appesantissait sur eux en raison de leur importance ; la nullité le trouvait laconique, et l'éloge qu'il était obligé d'en faire avait la proportion d'une épitaphe. Au contraire, parlait-il d'un savant de la taille de Newton, le juge se faisait écolier, il apprenait pour se faire rapporteur, il popularisait la science sans l'amoindrir, il la rendait accessible à un plus grand nombre d'esprits pour élargir le cercle de l'admiration et de la reconnaissance ; en d'autres termes, quand il avait à parler de Leibnitz, il ne faisait plus de pastorales. Nous craignons bien que notre distinction ne soit une antithèse !...

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 17 mai.

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT. Il est plus de deux heures et la chambre ne compte pas soixante membres ; il est donc impossible de délibérer sérieusement. Le président n'a pas manqué de patience ; il ne peut que regretter que ses nombreux avertissements n'aient pas eu un résultat plus heureux, et c'est avec peine qu'il se voit dans la nécessité de recourir à une mesure rigoureuse. Bien qu'il soit fâcheux qu'une séance soit perdue, je proposerai à la chambre de renvoyer la discussion à lundi à une heure et demie très précise. MM. les députés seront convoqués à domicile, et j'espère que cette fois les membres absents comprendront la responsabilité qu'ils encourent par le[...]

Puis il sentit la fraîcheur d'une haleine de jeune fille et le chaste arôme de ses vêtements ; et à la volupté morne et pleine d'un désespoir infini qui se glissa au fond de son cœur, il se crut véritablement prêtre et enchaîné au sanctuaire par des vœux éternels : tout éveillé qu'il était depuis un instant, il continua donc son rêve, et retenant sa respiration, de peur de perdre une parole, il écouta :

— Mon père, je m'accuse... commença la céleste figure.

Comment va faire cet ange pour s'accuser de quelque faute ? pensa le prétendu confesseur.

La jeune fille n'achevait pas, et, au soulèvement convulsif de sa respiration, il entendit qu'elle pleurait.

Sans savoir pourquoi alors, son cœur se gonfla et se brisa ; ses yeux se remplirent de larmes.

Elle pleure, pensait-il, pauvre innocente ! Et moi, que ferai-je donc ?

Enfin la jeune fille parut faire un grand effort, et répéta :

— Mon père, je m'accuse... d'avoir perdu...

Le peintre ne respirait pas.

— Eh bien ! murmura-t-il.

— D'avoir perdu mon innocence, acheva péniblement la pénitente.

Hildephonse poussa un cri étouffé ; la jeune fille cacha son visage dans ses deux mains et sanglota.

— Mon père, reprit elle enfin avec effort, et à voix basse, ne me jugez pas sans miséricorde. J'ai une mère, une pauvre mère infirme, que mon travail ne suffit pas à nourrir... Nous sommes bien malheureuses ! un Monsieur nous a été envoyé par le bureau de bienfaisance ; il a secouru ma mère ; j'étais sans ouvrage, il m'en a procuré, et pour prix de cela, lorsque j'étais pleine de reconnaissance et de confiance en lui !... Oh ! mon Dieu ! mon Dieu ! moi qui ne savais rien et qui ne me défiais de rien ! Mon père, ayez pitié de moi !

— Malheureuse enfant ! murmura l'artiste d'une voix sombre !

— Mon père, reprit la jeune fille avec plus d'énergie, comme si l'effort qu'elle venait de faire lui avait donné des forces, l'innocence est perdue, mais l'honneur est encore sans tache ; j'ai résolu de fuir et de cacher ma honte dans un couvent ; vertueuse, j'avais la force de lutter contre le monde et de travailler ; coupable, je ne pourrai plus que souffrir et prier afin d'expier ma faute.

— Est-ce bien votre faute que vous voulez expier ou votre découragement qui cherche un asile ? Et votre mère que deviendra-t-elle ?

La jeune fille ne répondit rien.

— Sans doute, continua le jeune homme qui en ce moment se sentait vraiment prêtre, sans doute le monde est infâme ; mais avez-vous le droit d'y laisser seule une pauvre mère infirme qui n'a que vous pour espérance ! Croyez-vous, ajouta-t-il, comme par réflexion, que le malheureux qui vous a séduite soit homme à vous déshonorer ? Non, n'est-ce pas ? Puisqu'il est à la fois vicieux et membre d'une société de bienfaisance, ce doit être un hypocrite. Eh bien ! ma fille, votre première chute a été son crime ; la seconde seulement serait le vôtre. Aurez-vous la force de vous en préserver ?

— Je la demanderai à Dieu, dit la jeune fille, mais je ne saurais supporter le poids de ma honte.

— Ne venez vous pas de la déposer dans mon sein, reprit le jeune homme exalté ! Je ne suis qu'un pauvre jeune homme, sans ressource comme vous dans le monde, autrement je me chargerais de votre mère ! Mais puisque je ne puis vous être utile autrement, je me charge de votre péché, et je l'expierai devant Dieu. Traitez seulement désormais ce misérable avec tout le mépris qu'il mérite ; travaillez pour votre pauvre mère, moi je prierai et je ferai pénitence pour vous, comme le Christ, notre maître, l'a faite pour le monde entier et pour moi. Vous croyez, n'est-ce pas, à l'ineffable échange des bonnes œuvres qui nous permet de souffrir pour ceux que nous aimons, et de sauver l'âme de nos frères ! Vous savez.....

Tout-à-coup, le nouveau confesseur fut interrompu au milieu de son discours ; des pas se firent entendre dans la chapelle, la lueur d'un cierge pénétra jusque dans l'intérieur du confessionnal ; la clef tourna, la porte s'ouvrit, et Hildephonse stupéfait se trouva face à face avec un vieux prêtre d'une figure bourrue et disgracieuse, qui lui dit d'une voix rude en lui portant la lumière au visage :

— Eh bien ! que faites-vous donc-là, mon drôle ? Michel ! ajouta-t-il en élevant la voix ; Michel, allez chercher la garde.

Hildephonse revint brusquement à lui et pensa à la jeune fille qu'il avait involontairement compromise.

La pauvre enfant s'était levée et en le voyant sortir du confessionnal elle tomba sur une chaise plus pâle qu'un linge et murmura sourdement : Oh ! c'est infâme !

— Monsieur, dit l'artiste en retenant le prêtre par le bras, j'avoue que je suis dans mon tort, mais mademoiselle est innocente de tout ceci, et un scandale serait affreux pour elle. J'ai entendu, par suite d'une étrange hallucination, ce qu'elle ne devait dire qu'à un prêtre.... Eh bien ! je jure ici que c'est à un religieux qu'elle a parlé, et pour m'obliger au secret redoutable du tribunal de la pénitence, je fais vœu ici de consacrer à la prière le reste de ma vie et d'accomplir moi-même l'expiation que je n'avais pas le droit d'imposer.

— Cette jeune personne a une mère qui est dans le besoin, ajouta-t-il, voilà ma bourse, je voudrais être plus riche. Dès demain je pars pour le couvent, car je ne saurais plus vivre dans cet abominable monde, et d'ailleurs j'y suis seul.

— Allez-vous à la Trappe ? demanda le prêtre.

— Non, répondit Hildephonse, car je ne crois pas avoir droit au suicide, j'irai chez les Bénédictins.

— Je connais le supérieur, dit l'abbé Bourrachot.

— Me donneriez-vous une lettre pour lui ?

— Venez à la sacristie, reprit le prêtre en s'adoucissant tout-à-fait. Et vous, mon enfant, retournez chez vous, je vous verrai demain.

Le lendemain à six heures du soir, la diligence de Nantes emportait un jeune homme désespéré, dont le cœur avait été blessé tout à la fois en un seul instant d'un incurable amour et d'un irrémédiable désespoir. Il n'emportait pour tout bagage qu'une lettre de recommandation adressée par l'abbé Bourrachot au prieur de Thélème.

Une heure plus tard, à Paris, dans une sale maison de la rue de la Grande Truanderie une vieille femme, un gros homme à nez rouge et une jeune fille à la figure virginale achevaient un petit dîner très confortable et buvaient du champagne payé avec la bourse du jeune homme, en répétant :

A la santé du dernier des moines !

Voilà, messieurs et mesdames, acheva l'abbé Belcour, comment frère Hildephonse, ici présent, de peintre se fit religieux ; il nous reste à savoir comment de moine il est devenu bohémien comme nous et philosophe comme personne.

— Ouf ! respirons un peu, dit l'ex-Bénédictin de Thélème, et remettons la suite à un prochain numéro. Du reste appelez-moi bohémien tant qu'il vous plaira, mais ne m'appelez pas philosophe : j'ai toujours été et je suis encore catholique apostolique et romain.

Du dernier des Romains, voilà ce qui nous reste !

dit alors M. Belcour, en parodiant un vers de Voltaire.

Et l'on se leva pour se dégourdir les jambes en se promenant un peu.

(*La suite à demain.*) A. CONSTANT.

dours. — Elle est dirigée par MM. Laurent, Luzarche, Mackenzie et compagnie.

— On assure que le gouvernement s'occupe d'un projet de loi sur la réforme postale. Toutes les lettres envoyées dans l'intérieur du royaume seraient taxées au taux uniforme de 25 centimes ; — avec suppression des franchises administratives.

— Une dépêche ministérielle prescrit de donner la solde d'inactivité à tous les officiers admis à faire valoir leurs droits à la retraite.

— M. de Balzac voyage en ce moment en Allemagne. C'est à Dresde que lui est parvenue sa nomination de chevalier de la Légion-d'Honneur.

— En ce moment les pompiers ont autant à faire que dans le mois de janvier pour éteindre les feux de cheminée qui se déclarent dans Paris. Tout le monde se chauffe comme en plein hiver. — Avant-hier un feu de cheminée alarmait les habitants de la rue du Cadran. — Hier c'était rue Richelieu et ce matin boulevard des Invalides.

— Le *Moniteur des Arts* annonce qu'une importante modification vient d'être faite aux règlements de l'Ecole des Beaux-Arts, relativement aux grands prix de la section d'architecture. A l'avenir les lauréats feront, pendant la troisième année de leur séjour à Rome, le voyage d'Athènes aux frais de l'Etat, et y séjourneront quatre mois.

— Cent douze pèlerins hongrois ont chaviré sur le Danube, près de Closteroenbourg, 54 de ces malheureux ont péri dans le fleuve.

— M. l'abbé Cuisinier vient de mourir à Lignières (Cher), dans sa cent deuxième année.

— Un marchand ambulant, nommé Collery, désespéré de la rigueur d'une jolie bouquetière, vient de la frapper de plusieurs coups de couteau dans la rue Montorgueil. Le meurtrier a été arrêté et la victime transportée mourante à l'Hôtel-Dieu.

— Le dernier numéro de la *Ruche Populaire* nous parvient. M. François Duquenne, directeur de cette revue mensuelle, rend publique dans les lignes qui suivent un fait des plus honorables :

« Nous avons reçu de Mme Aguado la lettre suivante :

» M. Duquenne est invité à se rendre chez madame la marquise de Las » Marismas, pour recevoir la somme de 200 fr., qu'elle désire consacrer » à *la Ruche populaire*. »

» Je me rendis chez Mme la marquise. Dès que je fus en sa présence : » M. Duquenne, dit-elle, je vous ai fait demander pour vous donner » 200 fr.; mais en voilà 500, cela vaudra mieux, n'est-ce pas?

» Je le crois bien!... ô madame! répondis-je avec émotion... Vous qui » déjà faites si noblement secourir de nos infortunes, vous partagez bien » généreusement notre œuvre! Nous vous en remercions de tout notre » cœur. Vos bontés aideront à conserver *la Ruche* à la classe ouvrière, » qui, malgré son zèle et son dévouement, ne peut guère concourir à » notre œuvre que par la digne expression de ses plaintes et de ses légitimes espérances. »

» Veuille la noble dame nous pardonner notre indiscrétion! mais nous n'avons pu résister au désir de lui témoigner publiquement notre reconnaissance. DUQUENNE. »

— La mémoire d'un citoyen qui, dans une sphère modeste, a fait tout le bien qu'il a pu, ne doit-elle pas être hautement honorée? Cet hommage rendu à sa tombe est un encouragement salutaire pour ceux qui lui survivent. Cette noble pensée dominait hier une triste et touchante solennité, la célébration des obsèques d'un honnête homme, aussi modeste qu'éclairé, l'ancien maire de Montrouge. Après avoir fourni une carrière des plus honorables et pleine d'activité, Arnaud Morère, à peine âgé de 62 ans, vient d'être enlevé subitement à sa famille et à ses nombreux amis.

A la révolution de Juillet il accepta les fonctions de maire provisoire, titre qui fut bientôt suivi de sa nomination officielle, par le choix des électeurs de sa commune. Pendant treize ans il y a exercé les fonctions de premier magistrat, avec un zèle, une sollicitude et un dévouement admirables. A milieu de cette phase administrative, le roi, auquel il avait été désigné par l'estime publique, récompensa ses services en le nommant chevalier de la Légion-d'Honneur ; c'est au moment où il venait de résilier ses fonctions pour se reposer de ses pénibles travaux, qu'il a été malheureusement enlevé à ses concitoyens.

Un immense concours l'a accompagné à sa demeure dernière. La garde nationale, les autorités municipales de sa commune et de celles environnantes, les écoles et les pensions dont il était le protecteur naturel, s'étaient donné rendez-vous pour lui adresser leurs adieux.

Ceux qui ont assisté à ses funérailles ont pu s'assurer combien il était aimé : M. Téphanon, l'un des adjoints, se rendant l'organe de ses administrés, est venu jeter quelques fleurs sur la tombe de son ami ; il s'est exprimé ainsi :

« Le triste et nombreux concours de citoyens qui t'accompagne jusqu'à ce dernier asile, Arnaud Morère, témoigne assez, par ses regrets unanimes, combien tu fus aimé de tous les habitants de cette commune. Ils n'oublieront jamais ce qu'ils doivent au magistrat qui consacra treize ans aux pénibles fonctions de maire, faisant abnégation de tout intérêt personnel pour ne s'occuper que du bien général. N'étais-tu pas notre père à tous? N'étais-tu pas le conciliateur de tous les différends qui pouvaient s'élever dans les familles ou entre voisins? Etait-il aucune borne à ton zèle, à ta douceur? Qui n'a pas eu à se louer de ta sagesse de tes conseils? Mais qu'ajouterai-je qui ne soit connu de tous ceux qui composent ce funèbre cortége? Irai-je énumérer ici tes vertus privées, lorsque le tendre attachement d'une épouse désolée, le respect et l'attachement de ton fils adoptif et de tes proches parents, prouvent mieux que mes paroles combien elles étaient appréciées.

» Reçois donc, cher et trop regrettable collègue, les derniers adieux que ma faible voix t'adresse; repose en paix, et que ton âme immortelle jouisse de la récompense que mérite une si belle vie! »

— Malheur aux journaux de l'opposition! Qu'ils ne s'avisent pas d'oublier la plus microscopique des prescriptions légales. La justice française ne leur passe rien. Le *Censeur normand* vient de subir un procès des plus burlesques : pour avoir mis un sucrier en loterie, au profit d'un père de famille, en négligeant de se faire autoriser, M. Gustave Naquet, auteur de cette loterie, et M. Victor Normand qui l'a annoncée, dans le *Censeur*, ont été condamnés le premier à 300 et le second à 200 fr. d'amende, indépendamment de la saisie même du sucrier; rien n'est plus curieux que la rigueur solennelle avec laquelle le substitut avait requis contre les prévenus une répression sévère.

acte de justice à la *lynck* sur un nommé Parkhurst, accusé de tenir une maison suspecte et d'y exploiter sa propre femme et sa propre fille. Un détachement des écoliers se présenta à sa maison, le saisit, l'amena devant le collége, le jugea solennellement et le condamna à être emplumé. Puis ce jugement fut exécuté, et le coupable, enduit de goudron et de plumes, fut promené dans les rues au son de la musique et aux applaudissements de la foule.

— Un certain capitaine P... importunait de ses assiduités une fort jolie fille de Norwich, qui, pour échapper à ses obsessions, prit le parti de quitter la ville, et de se rendre à Londres. L'empressé capitaine la suivit, et parvint à la rejoindre dans une rue de cette capitale ; mais voyant que, pour se dérober à cette persécution, elle allait monter dans un omnibus, il imagina d'appeler un policeman, et de la faire arrêter en l'accusant de lui avoir pris sa malle. La pauvre fille, écrouée sous cette prévention, comparut le lendemain matin devant le lord-maire, qui, sur le simple exposé des faits, ordonna sa mise en liberté avec d'autant plus de raison, que le capitaine P..., au lieu de se présenter pour soutenir sa plainte, avait envoyé une déclaration portant qu'il s'en désistait.

VARIÉTÉS.

Les Indiens Ioways (1).

Costume des sauvages. — Le nuage blanc. — La pluie qui marche. — Le petit loup. — Danse des approches. — Danse du jeu de balle. — Danse de l'aigle.

Les sauvages montent sur une estrade et vont s'asseoir sur une banquette rouge; j'aperçois un monceau de fourrures, de dards empruntés au porc-épic, de plumes, et de griffes d'ours ; dans cette masse bizarrement hérissée, je finis par distinguer six visages humains, bariolés de rouge et de bleu; j'ai devant moi six chefs, un enfant de onze ans dont la forme est moins déguisée, il ne porte pas encore de manteau, trois femmes, une petite fille à la mamelle, en tout onze têtes. Une des femmes est absente, j'ignore pourquoi.

Sur l'estrade se tiennent debout M. Catlin, l'interprète chargé de le mettre en rapport avec le public français, car le peintre voyageur ne sait que l'anglais, enfin un interprète dont le talent est beaucoup plus rare, Jeffrey Doraway, homme au teint bronzé qui a passé 27 ans chez les Ioways et qui seul dans l'assemblée connaît parfaitement leur langue.

M. Catlin est grand, bien pris dans sa taille; dans sa physionomie régulière on trouve toute l'énergie du Yankee ; son front élevé, son nez aquilin lui donnent quelque ressemblance avec ses sauvages, car il est remarquable que l'Anglo-Américain ne s'est écarté dans ses traits, dans sa conformation, du moule britannique que pour se rapprocher du type très noble des Peaux-Rouges. Comme celle de ses sauvages la physionomie de M. Catlin exprime le courage, la résolution, l'ardeur.

Presque tous les chefs, en allant s'asseoir à leur place, pressent amicalement la main de leur guide.

M. Catlin s'exprime dans un anglais très pur. Son élocution est facile, sa prononciation très nette; ce serait un excellent professeur. Il est mal secondé par son interprète français qui parle à voix basse, abrège les phrases, escamote la moitié des idées qu'il est chargé de traduire au public. L'assemblée finit par ne plus l'écouter; ceux mêmes des assistants qui ne savent pas l'anglais comprennent encore mieux M. Catlin dont le discours est complété par des gestes.

M. Catlin nous présente successivement tous ses sauvages en invitant chacun d'eux à se lever pendant qu'il est question de lui ; leur dignité souffre un peu de ce cérémonial, ils paraissent très pressés de se rasseoir.

Les Ioways mal à propos appelés *Patagons* par certains journaux, ont été présentés au roi Louis-Philippe qui leur a distribué à tous, même aux femmes, des médailles d'argent à son effigie. Les deux principaux chefs ont reçu des médailles d'or. Toute la bande porte ces médailles au cou et s'en montre fière.

Les Ioways ont la tête rasée, ils ne se laissent croître qu'une mèche de cheveux sur le sommet. Cette mèche, fortement liée, éclate comme une gerbe, du sein de laquelle s'élève une longue et forte plume d'aigle bariolée de rouge et de noir ; un bandeau ceint les tempes des sauvages ; de larges anneaux pendent à leurs oreilles, leur teint diffère assez peu du nôtre ; leur visage n'est pas tatoué pas plus que leur corps, mais seulement couvert de peintures bleues et rouges, qu'ils varient tous les jours, souvent même plusieurs fois dans la journée ; les bras, la poitrine, le dos des Indiens sont diaprés de peintures semblables. Le bleu qu'ils emploient est éclatant et rappelle l'outre-mer.

Au cou des chefs pendent des sifflets et plusieurs médailles; tous portent un collier de griffes d'ours ; ce sont les trophées de leur chasse, aucun d'eux ne pourrait se parer des griffes d'un ours tué par un autre chasseur ; leur habillement de dessous est complété par une jupe formée de lanières de cuir, un pantalon à pieds en peau, de plusieurs couleurs et des moccassines : le tout est recouvert d'un manteau en peau de bison, dégarni de poils, sur lequel tout chef important dessine au trait ses principaux exploits. Vous apercevez dans tous les plis de ce vêtement des groupes d'hommes qui se tuent, s'enlèvent la peau de la tête, se brûlent, les guerriers des Montagnes Rocheuses sont habillés de batailles.

L'ajustement que je viens de décrire est déjà suffisamment compliqué. Joignez y le bouclier de cuir tout garni de plumes d'aigle que le sauvage s'attache sur le dos, la pipe, le couteau, la petite hache en acier de fabrique anglaise dont sa ceinture se hérisse; vous comprendrez qu'on a de la peine à retrouver la forme d'un homme lorsqu'on voit se mouvoir cet amas d'objets étranges. Des grelots et des sonnettes de cuivre prodigués dans le costume, réjouissant l'oreille enfantine du guerrier, joignent à la bizarrerie du spectacle une harmonie qui ne surprend pas moins.

Voici le chef suprême de la tribu, *Le Nuage blanc* qui a délégué ses fonctions gouvernementales tandis qu'il passait pour quelques années à l'état de curiosité et de phénomène. Il paraît que le cas où le souverain se ferait voir en baraque a été prévu par la constitution et qu'il n'en résulte aucune difficulté pour l'expédition des affaires.

Vient ensuite le chef militaire, le ministre de la guerre dans le pays ; c'est la *Pluie qui marche*. Ce chef, célèbre par ses victoires dont la re-

(1) Voir le numéro du 12.

ment serrés à leur naissance, s'épanouissent ensuite et forment le cimier d'un casque. Le jeune sauvage applique sur son visage le rouge et le bleu, mais avec art; le jeu de sa physionomie n'en souffre pas : l'azur couvre son front, ses tempes, ses joues, son menton, mais en respectant ses traits. C'est le visage d'un moine affublé de son capuchon, d'un Arabe en burnous, d'une religieuse en guimpe ou d'un chevalier qui vous regarde à travers sa cotte de maille. Les paupières de l'enfant sont peintes avec du vermillon, mais ce raffinement ne choque pas, il semble même harmonieux quand on contemple les visages des grands chefs bleuis et rougis jusqu'au museau, comme des macaques.

Le costume des femmes ne manque pas de grâce ; leurs cheveux luisants et bien fournis, séparés au milieu du front, forment par devant deux tresses qui tombent sur la poitrine, et par derrière une longue queue. La raie qui divise la chevelure de ces dames est enluminée de vermillon, ainsi que leurs joues; leur nez est épaté, leurs lèvres grosses, leurs traits presque aussi lourds que ceux des Esquimaudes, mais leur physionomie exprime l'intelligence et la douceur. Elles semblent tristes et gagnent bientôt l'intérêt du spectateur. L'une d'elles, une jeune fille, a le visage plus délicatement tracé que ses compagnes ; débarbouillez-la, coiffez-la d'une capote en satin paille, mettez-lui sur le dos un châle en crêpe de chine, et je parie qu'elle pourra figurer un soir de bal dans la salle Valentino en qualité de civilisée.

Les femmes portent au cou des colliers de grosses perles et des médailles, au poignet de larges anneaux d'acier ; elles sont chaussées de moccassines ; leur robe et leur pantalon à pied sont formés de peaux richement coloriées, mais l'éclat de ce costume disparaît presque entièrement sous un lourd manteau de drap bleu foncé qui les enveloppe depuis les épaules jusqu'à la cheville.

Voici les noms pittoresques des dames sauvages : le *Pigeon qui a rouge gorge*, le *Pigeon qui vole*, l'*Ours femelle*, l'*Aigle femelle qui plane* et *Ta-pa-ta-me*. Cette petite fille a été baptisée sous le nom de *Sophie*. Bien qu'elle ait déjà deux ans, elle ne rougit pas de téter encore.

Comparer une femme à l'ours femelle! Pour que le sauvage ait conçu cette étrange idée, il faut que l'ourse ait des grâces qui ne se révèlent qu'au désert. Un pareil surnom fait songer au galant précepte des lois indiennes : «Choisissez une femme belle, *gracieuse comme un jeune éléphant*. »

Vous avez vu les sauvages; ils vont exécuter une des quinze parties de la danse de guerre, la danse *des approches*. Elle simule la découverte du chemin suivi par les ennemis. Trois tambours grossiers, formés de troncs d'arbres sur lesquels on a tendu des peaux, sont placés au milieu de l'estrade. Au centre des instruments de musique est planté l'étendard de la tribu : c'est un long bâton recourbé en forme de crosse, et garni dans toute sa longueur de plumes d'aigle. Trois chefs sont accroupis devant les tambours, et les frappent en mesure avec des baguettes semblables à celles de nos grosses caisses ; un quatrième artiste racle avec un bâton le *chichi-koué*, pièce de bois dentelée comme une crémaillère, instrument dont l'harmonie imite, à s'y méprendre, le grognement du porc, et forme une basse continue ; quelques sons criards, arrachés au sifflet sauvage, et dans lesquels on distingue jusqu'à trois notes, complètent la symphonie.

Par degrés, la musique vocale vient s'y joindre. Les Ioways grognent sourdement et se balancent en mesure : le chant devient plus guttural, plus accentué; c'est une psalmodie lugubre; la fin de chaque couplet est marquée par le cri de guerre, semblable au gémissement de la chouette ou de l'orfraie. On croirait, en entendant ce concert, que tous les animaux de la création se révoltent : il y a sédition dans l'arche de Noé.

Les paroles chantées roulent perpétuellement sur cette idée : *Ennemis, préparez vous, nous allons vous attaquer*. Ces paroles, ce chant, ces coups frappés sur le tambour enivrent le sauvage, auditeurs et concertants. Quelques-uns d'entre eux se lèvent ; ils sautent en cadence, prenant des poses martiales, leur exaltation s'accroît; le *Général-commandant* lui-même s'élance de son siége, et danse en brandissant sa hache. Chaque nouveau figurant respire avec volupté l'air de la guerre, l'odeur du massacre; il pousse des hurlements de joie qui tiennent du hennissement, de l'éclat de rire, et ses yeux brillent comme des charbons allumés.

Trois sauvages sont en scène : tous trois pénétrés de leur rôle, ils se penchent sur le sol pour y chercher les traces de l'ennemi : quand elles sont bien reconnues, on pousse en chœur l'affreux cri de guerre.

L'enthousiasme excité chez les Ioways par leur musique infernale n'a rien qui doive étonner : ce rhythme battu sur les tambours, c'est la charge, la charge qui passionne aussi nos soldats, et qui les pousse à la mort.

Tous les Ioways ont le droit d'interrompre le chant qui accompagne la danse de guerre pour célébrer leurs exploits personnels avec les gestes les plus expressifs. En voici un qui cloue par terre un ennemi d'un coup de lance, et se baisse, le couteau à la main pour lui enlever sa chevelure. Le médecin raconte et représente comment, sans arme, il a lié les mains derrière le dos à l'un de ses adversaires, et l'a ramené, en le fouettant, dans le campement de la tribu. Le *Petit loup* chevauche sur son arc ; il trotte et galoppe, comme un enfant à cheval sur un bâton ; avec une flèche en guise de cravache, il excite sa monture imaginaire. Le *Petit loup* veut nous faire comprendre comment il fut attaqué par un cavalier, comment il sut le terrasser et l'égorger sur le sol. — La charge bat toujours. — L'excitation de cette danse est terrible. On conçoit qu'en Amérique ces hommes, toujours armés, habitués à mépriser la douleur, et ne trouvant de saveur qu'à la guerre, se lassent de ces combats fictifs, et que la danse guerrière finisse quelquefois par des batailles sanglantes.

Nos sauvages, fatigués, se reposent quelques moments; puis ils passent à la danse du *Jeu de balle*.

Cette danse est toute pacifique. Les femmes ont le droit d'y figurer comme dans une autre danse d'un caractère bien différent : celle du *Scalp*.

Le *Jeu de balle*, ou plutôt de paume, est, en Amérique, une occasion de rendez-vous pour de nombreuses tribus ; quelquefois dans les prairies, 7 à 800 joueurs sont engagés dans une même partie. On chasse la balle avec des raquettes dont le manche a cinq pieds de longueur ; la partie arrondie de la raquette étonne, au contraire, par sa petitesse. Il s'agit de

Les trois danses terminées, les sauvages se sont accroupis et *le Nuage blanc* a ordonné à *La Pluie qui marche* de préparer le calumet, longue pipe bigarrée de blanc, de rouge et de noir; la pipe allumée, *La Pluie qui marche* la présente au grand chef qui en tire quelques bouffées; on la passe à chacun des guerriers inférieurs et même des spectateurs les plus rapprochés de l'estrade. La *Pluie qui marche* s'avance ensuite et nous adresse à tous un discours orné de gestes vraiment oratoires et dignes. Il montre l'assemblée, il montre sa pipe, il montre le ciel; voici cette improvisation telle qu'elle nous a été traduite à l'instant même :

« J'ai traversé le grand lac d'eau salée et j'ai vu l'Angleterre, mais je ne » serais pas retourné dans ma patrie le cœur satisfait si je n'avais » vu la France.

» Présenter cette pipe, c'est dans mon pays un gage d'amitié; vous » êtes trop nombreux pour que je puisse approcher le calumet de toutes » vos lèvres, mais le vœu de mon âme est de vous l'offrir à tous.

» En ce moment le Grand Esprit semble bénir la première entrevue des » Ioways et de la nation française, il tombe sur nous un rayon de soleil » et cet astre brille pour la première fois de la journée. »

Cette improvisation vaut bien celle de l'Arabe qui peignait le soleil jaloux, voilant sa face pour ne pas ajouter à la splendeur de Paris. Il est curieux que les beaux esprits, iroquois et bédouins se rencontrent pour nous reprocher avec tant d'art et de politesse de vivre dans un pays de Brouillards.

Les sauvages descendent de leur estrade et se mêlent à la foule qui rentre dans le musée. Nous revoyons ces tableaux ébauchés par M. Catlin au milieu de tant de périls. Ce portrait fait de profil a coûté la vie à bien des hommes. « — Le blanc te dessine de profil, dit un chef au modèle de M. Catlin, et il a raison tu n'es que la moitié d'un homme. — » C'est maintenant qui n'est que la moitié d'un homme répondit le » chef insulté. » (D'un coup de casse-tête il avait enlevé un côté de la face de son interlocuteur; il s'en suivit un massacre.

Vus de près, les Ioways sont des hommes grands et vigoureux, mais non pas des géants comme on l'avait annoncé. Les femmes sont petites; on les dirait d'une autre race; elles se rangent craintives près de leurs époux. Tous offrent cordialement des poignées de mains à leurs visiteurs et sourient d'une manière affable. Toutefois plus d'un spectateur leur trouve je ne sais quelle senteur d'ogre et nos dames ne leur présentent que le bout des doigts. Ces sauvages sont heureux: nous payons pour les voir, dès le premier jour ils ont vu gratis les représentants les plus excentriques et les plus chevelus de la population parisienne.

V. H.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 17 MAI.

Le *Journal des Débats* consacre un premier article aux expositions industrielles qui vont s'ouvrir à Vienne et à Madrid. « En thèse générale, dit-il, le progrès du travail industriel est aujourd'hui partout, partout il se fait des efforts qui, plus tard, amèneront, on doit s'y attendre, une sorte d'égalité entre les États, tout en maintenant chez chacun d'eux le génie de production qui lui est propre. A cet égard, on peut dire qu'il n'est pas pour les nations d'élément d'*Unité*, de *Solidarité* plus efficace que l'industrie. » Nous aimons à voir les *Débats* s'élever jusqu'à la prévision de l'Unité et de la Solidarité des peuples.

Le *Journal des Débats* insiste chaque jour, depuis l'ouverture de la discussion relative au chemin du Nord, sur l'importance de hâter l'examen et la solution des questions. Il déplore le temps que les objections donné à tous lecteurs les noms des votants dans la question de l'armement. « Pourquoi, dit-il, l'opposition a-t-elle demandé et obtenu, il y a deux mois, que le vote fût public? Etait-ce pour apprendre aux membres de la chambre comment votaient leurs collègues? Non, apparemment. C'était pour apprendre au pays ce que faisaient ses mandataires. Et comment veut-on que le pays le sache, si les journaux ne le lui disent pas? Est-ce que la France est dans les tribunes de la chambre au moment du scrutin? La conséquence naturelle et obligatoire du vote public, c'est l'insertion des noms des votants dans les journaux : personne ne le niera. »

Le *Commerce* ne voudrait pas toutefois que l'on transformât cette mesure de haute moralité politique en une nouvelle arme de la tactique;

« Chaque journal en matière de vote, doit être impassible comme le *Moniteur*, et enregistrer ce que sont, dans le scrutin, ses amis ou ses adversaires : quels que puissent être les commentaires, voilà la règle. »

PETITE CORRESPONDANCE.

A M. C.... à Dijon. — Nous lui avions déjà adressé la *Phalange*, sur l'avis de M. O....; nous lui envoyons le second exemplaire demandé. Nous comptons sur la réalisation de sa promesse de répandre le prochain almanach phalanstérien par milliers; nous espérons que cela sera facile. Nous suivrons avec intérêt les articles du *Courrier de la Côte-d'Or*, sur l'organisation du travail. L'échange est accepté.

A M. S. F. B....., à Castres. — Nous ne faisons pas d'essais pour la *Phalange*. Qu'il tâche donc de déterminer l'abonnement du salon dont il nous parle, ne fût-ce que pour trois mois. Nous sommes heureux d'apprendre l'extension du mouvement phalanstérien à Castres, et nous lui en reportons tout l'honneur.

Marchés de Paris.

Halle aux farines du 17 mai. — Arrivages 1734-65. — Ventes 1891-70. — Restant 18605-17. — Gruaux, 48,40 à 00,00. — Farines, 1re 31,85 à 33,00, 2e 29,60 à 31,20; 3e 00,00 à 00,00; 4e 19,10 à 20,40. — A livrer 1507-20.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 17 mai. — Foin 1re 50 à 57; 2e 45 à 48; 3e 38 à 42.— Paille de seigle 1re 39 à 42; 2e 00 à 00. — Paille de blé 1re 30 à 34; 2e 27 à 29; 3e 25.

Marché aux fourrages du 17 mai. *Barrière d'Enfer*. — Foin 1re 55 à 56; 2e 53 à 54, 3e 50 à 52. — Paille de blé 1re 34 à 35; 2e 32 à 33; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 00,00 à 00,00.

Halle à la viande du 17 mai. — 22338 kil. Bœuf 1,55-1,20-0,70. — 20278 kil. Veau 1,65-1,35-1,10. —4868 kil. Mouton 1,60-1,30-1,00. — En gros 42180 kil. 1,16-1,10-1,01.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche, 10 mai. — 134 porcs amenés, 80 vendus à 1,08-1,06 1,01. Vaches laitières amenées 68, vendues 40 de 120 à 500. — 1 Taureau amené et renvoyé.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 15, 16 et 17 mai. —*Beurre* (le kil. En livres 1,32 à 2,24.— En mottes Isigny 1,40 à 4,70. — En mottes Gournay 1,40 à 2,90. — Petit beurre 1,24 à 1,78. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 0,00. — *OEufs* (le mille). Du 15, 30 à 49. — Du 16, 31 à 45. — Du 17, 32 à 48. — *Fromages* (la dizaine) Brie 12 à 24. —A la pie 5 à 15.

Marché aux chevaux du 17 mai. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 107, vendus 24 de 300 à 960. — De trait 280 entrés, vendus 39 de 410 à 1200. — Hors d'âge 211 entrés, vendus 28 de 90 à 325. — Anes entrés 16, vendus 4 de 27 à 60. —Voitures amenées 18, vendues 4, de 80 à 200. De 9 Chèvres entrées, 2 vendues de 18 à 35. — Encan 1, entré 1, et vendu 100. Essai 131.

Marché de Nangis du 14 mai. — 430 veaux amenés et vendus 1,30 à 1,60 le k. — 21 bœufs amenés et vendus 1,10 à 1,30 le k. —12 vaches vendues 0,84 à 0,90 le k. — 0 moutons 0,00 à 0,00. — 14 porcs 0,80 à 0,90.

Froment hect. à 17,00 l'hect. — Avoine hect. à 6,60 l'hect.

A terme, fin courant : Emprunt, 86 65, 86 60, 86 60.—Banque de France, 3270, 3272 50.—Sceaux, 650, 675.

5 0/0 compt.....	1er C 121 20	P. H. 121 40	P. B. 121 20	dr C. 121 40	h. 121 15
— fin cour...	121 35	121 50	121 35	121 50	121 33
3 0/0 compt.....	86 25	86 30	86 25	86 25	86 15
— fin cour...	86 30	86 35	86 20	86 25	86 25

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	1470 »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840.	103 »	103 1/4	
B. de France....	3270 »	» »	H. 5 »	— Portugais.	» »	» »	
C. Gou. 1000....	1110 »			Esp. D. active.	» »»	» »	
C. Gan. 1000....	» »	» »		5 0/0 Naples..	102 33	» »	
C. hypot........	745 »	745 »	B. 2 50	— Romain..	104 1/2	» »	
4 Canaux.......	» »	» »		Obl. Piémont.	1260 »	1255 »	H. 3 1

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.		
St-Germ......	1095 »	» »	H. 5 »	15 c. 1092 50, 1097 50	H. 5
V. r. d.......	592 50	595 »		— 597 50, 592 50, 597 50,	H. 3 75
— r. g.......	367 50	» »	H. 2 50	— 367 50, 370.	H. 5
Orléans......	1227 50	1230 »	H. 6 75	— 1228 75, 1235, 1233 75.	H. 6 25
Strasb.......	273 75	273 75	H. 2 50	— 273 75, 272 50, 273 75.	H. 1 25
Rouen........	1095 »	» »	H. 5 »	— 1095, 1100.	H. 6 25
Havre........	885 »	890 »	H. 7 50	— 887 50, 892 50.	H. 0 75
Marseille.....	1065 »	» »	H. 7 50	— 1070, 1062 50.	
Vierzon......	517 50	» »	B. 7 50	— 520, 515.	

LONDRES, 16 MAI.		PARIS, LE 17 MAI.	PRIMES.	COULISSE.
Consol.	99 1/8 1/4	3 0/0 F. c. 86 40, 35 d. 50.		Av. 86 27 1/2.
Esp. act.	20 1/2	F. p. 86 70 d. 50.		Ap. 86 27 1/2.
Portug.	67 3/4	5 0/0 F. c. 121 60, d. 70.		
Mexic.	» »	F. p. 122 50 d. 00.		B. du Trés. 3 1/[illegible]
Brésil.	» »	St-Germ. 1105, 1107 50 d. 20.	fin mai.	à 2 mois.
5 0/0 hol.	97 7/8	Vers d. 612 50, 615 d. 20.		Rep. F. c. F. p.
2 1/2 do.	63 5/8	Orl. 1237 50, 1242 50 d. 20.	Id.	5 0/0 pair à 12 1/[illegible]
Rouen.	42 42 1/2	1242 50 1250 d. 10.		3 0/0 12 1/2 à 1[illegible]
Orléans.	37 38	Rouen, 1107 d. 20, 1110 d. 10, 1140 d. 20.		

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 93,00 à 94,00; courant du mois, 96,00 à 00,00; 3 mois d'été, 97,00 à 98,00; 4 derniers mois, 105,50 à 106,00; 4 premiers 1846, 109,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 89.50 à 00,00. — Œillette rousse, 74,00, — Lin, 74,50 à 00,00.—Cameline, 75.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois, 108,00 à 00,00; juin en octobre, 108,00 à 109,00; novembre et décembre, 98,00 à 99,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 84,00 à 00,00.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 18 mai.

7 h. 1/2 OPERA. — Reine de Chypre.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Ménage parisien.—Joueur.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon. Maçon.
6 h. 1/2 ODÉON. — Relâche.
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Le Petit Poucet, par le général Tom Pouce.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Tom Pouff. Fille de l'Avare. 2 Pierrots. Chansonn.
7 h. 1/4 GYMNASE. — L'Image. Jeanne et Jeanneton. Mme de Cérigny.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL.—L'Escadron. Etourneau. Omelette. Mme Camus.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN.—La Biche au bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Napoléon.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Pierre-le-Noir.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h 1/2 COMTE. — La Fée. Mazurka. Maison des Fous. M. Jean.
6 h. 1/2 FOLIES. — Rosière. Sans cravate. Constant. Mystères.

Imprimerie Lange Levy et Comp., rue du Croissant, 16.

seulement sur ce fait, que les canaux belges ont coûté 200 000 fr. par kilomètre. Or, dans son ouvrage publié en 1839, et intitulé *des Travaux publics en Belgique et des chemins de fer*, il dit p. 229, *Les 994 lieues de canaux entreprises en France depuis l'année 1821, ont coûté moyennement 150 000 fr. par lieue, et en tenant compte des travaux qu'ils exigent encore 500 000 fr. environ, ce qui fait 125 000 fr. par kilomètre*. Et plus loin : *En moyenne générale les canaux belges n'ont qu'une écluse par six mille mètres, et coûtent un peu moins cher que les canaux français.* Autrement dit, ils ne coûtent pas 125 000 fr. par kilomètre, bien que l'on croie devoir, aujourd'hui, les porter à 200 000 fr.

Dans le même ouvrage, p. 232, nous trouvons : *En France et en Belgique le fret est moyennement de huit centimes par lieue*, soit 2 centimes par kilomètre. Pourquoi alors, dans l'article du 16 avril, le porter à 2 centimes et demi, et dans celui du 3 mai à 6 centimes pour le canal de Charleroi?

Ces faits et d'autres que nous aurions pu également citer, montrent que M. Teisserenc n'a pas, pour les chiffres, tout le respect qu'ils méritent.

Si, à leur début, et lorsqu'ils n'étaient pas encore enrichis de tous les perfectionnements que l'avenir leur réserve, les chemins de fer ont pu lutter avec les canaux, qui ont reçu du temps et du travail des hommes de nombreuses améliorations, ils ont tout à espérer de l'avenir (2). Il y a dans ce rapprochement, n'en déplaise à M. Teisserenc, plusieurs erreurs que nous allons signaler.

Ce qui constitue la perfection sur un canal, c'est moins la disposition heureuse des machines extrêmement simples qui le composent, que la richesse de l'alimentation. Ceci est tellement vrai, que le canal du Languedoc, le premier canal à point de partage construit en Europe, ne serait pas encore déplacé aujourd'hui au milieu de canaux plus récents, et trahirait à peine son origine ancienne. L'abondance des eaux est le premier besoin comme aussi le plus beau luxe d'un canal. Or, dira-t-on, que sous ce rapport nos canaux aient atteint la perfection? Le prétendre serait étrangement méconnaître les faits.

Et ces canaux eux-mêmes, déjà si pauvres de leur propre fonds, ont encore à souffrir de la mauvaise tenue des rivières dans lesquels ils débouchent. La Seine, ce fleuve roi, est à peine navigable aux abords de Paris. Le Rhône, la Loire, la Garonne ne le sont pas davantage. Ce qui est vrai, mais aussi très pénible à dire, c'est que notre réseau de navigation est encore dans l'enfance et ne rend que des services insignifiants, au prix de ceux qu'il pourrait rendre.

L'expérience a prouvé que les frais de remonte sur la Seine, entre Rouen et Paris, varient de 7,70 à 14 fr. par tonneau, selon que le tirant d'eau est de 1m60 ou de 1m00. En assurant partout le mouillage de 1m60 on réduirait ces frais de près de moitié, pendant une bonne partie de l'année. Est-ce là un progrès? Dira-t-on encore que cette navigation est à son point culminant de perfection,

(1) *Presse* du 16 avril.
(2) *Presse* du 4 mai.

machines, le sage ménagement des locomotives, la bonne qualité du charbon, et tous les petits détails d'administration puissent encore réduire les frais de traction. Mais cette réduction est loin d'être aussi extensible qu'on le suppose.

En ce qui concerne l'entretien, s'il est vrai, d'une part, que les menus travaux de relèvement de rails, de rechargement du ballast, de réglement des talus, se font chaque jour d'une manière plus économique, il est également certain, de l'autre, que les chemins de fer, en raison de leur nouveauté, n'ont pas eu, jusqu'à présent, à pourvoir à la réparation des travaux d'art, au remplacement des billes et des rails. Sous ce rapport ils ont esquivé les principales dépenses, et ne sont pas encore entrés dans la voie normale de l'entretien.

Au rebours de M. Teisserenc, nous dirons donc que sur presque tous les points, les voies d'eau ont lutté contre les voies de fer, dans des circonstances désavantageuses. Si elles n'ont pas succombé, c'est que l'avenir leur réserve encore de brillantes destinées.

Mais reprenons, un instant, la question de plus haut : un ingénieur dont personne ne conteste la haute capacité et la spécialité en matière de chemins de fer, M. Jullien, a établi, d'après les documents authentiques, publiés par le gouvernement belge, le prix de revient des transports à petite vitesse, sur le chemin de fer de Belgique, en l'année 1843. Il a, dans les annales des ponts et chaussées, livré son travail à la méditation des hommes du métier. Eh bien, si nous consultons ses chiffres, nous trouvons que la dépense totale étant de 12 centimes par tonne et par kilomètre, les frais de traction et d'entretien y figurent pour 5 centimes, un peu moins de moitié. C'est sur cette dernière partie seulement que frappent les économies dont on a fait étalage, et ceci mieux que toute autre considération en limite la portée. Si l'on nous répond que l'autre partie des frais, représentant les intérêts du capital engagé, se réduit aussi à mesure que les transports augmentent, nous dirons qu'il en est exactement de même sur les canaux.

Si un homme puissamment riche s'avisait de dire : *Je vais créer une forge et donner mes fers pour rien ; je le puis, car je possède des millions, et cette dépense ne m'appauvrira pas*, on lui répondrait sans doute, et selon nous avec raison, que sa manière d'opérer prouve uniquement sa richesse, mais nullement la perfection de ses procédés industriels. Or, ce langage est celui que tient M. Teisserenc, lorsqu'à la fin de son article du 4 mai 1845, il dit *que le chemin de fer d'Orléans, sans réduire ses dividendes au dessous de 5 0/0, pourrait transporter pour rien les marchandises sur lesquelles il perçoit actuellement 1 450 000 fr.* Que faut-il en conclure? que le chemin d'Orléans est très riche, nous le savions déjà; qu'il gagne beaucoup sur les voyageurs, cela est inutile à dire puisqu'il est exploité par une compagnie; mais cela n'établit nullement que le chemin de fer a une grande valeur pour le transport des marchandises à petite vitesse, car, dans cette hypothèse, ce sont les voyageurs qui paient pour les marchandises, preuve irrécusable, selon nous, qu'ils paient beaucoup trop.

Dire avec M. Teisserenc (art. du 10 mai) que l'on peut effectuer de grands transports pour *rien*, c'est commettre, en fait d'économie

que lorsqu'elle travaille peu. Si, par suite de l'accroissement des transports, l'entrepreneur se ruine avec le prix de 1 fr. 10 c. par locomotive et par kilomètre, il ne renouvellera plus son marché aux mêmes conditions.

Nous pourrions bien ajouter qu'outre le prix de location de la locomotive, il y a un prix de 8 millimes par wagon de marchandises. M. Teisserenc omet d'en faire mention, nous ne le chicanerons pas sur de pareilles misères; voici qui est plus grave. Lorsque dans son article du 16 avril il a voulu évaluer les dépenses que le chemin de fer belge aurait à faire pour absorber les 250 000 tonnes que transporte le canal, il a fait entrer en compte une dépense de 20 mille francs par kilomètre, pour acquisition de matériel. Pourquoi donc cette dépense se trouve-t-elle omise ici? Serait-ce par hasard parce qu'il ne s'agit plus seulement de 250 000 tonnes, mais de 1 200 000? Serait-ce parce qu'elle dépasse le chiffre de *trois millions* pour toute la ligne?

En résumé, il faut que le chemin de fer de Rouen ait une bien mauvaise volonté ou bien peu de confiance dans les calculs de M. Teisserenc, pour maintenir son tarif à des prix variables entre 9 et 15 centimes, lorsqu'il pourrait transporter ses marchandises pour *rien* par les convois actuels, et par les convois spéciaux pour moins de *trois* centimes.

Il faut que ce chemin de Rouen soit bien maladroit, lorsque, pouvant faire, selon M. Teisserenc, jusqu'à quatre-vingt-douze convois par jour (article du 10 mai), et transporter des masses indéfinies de produits, il s'avise, pour un maigre transport de cent mille tonnes par an, de faire voyager ses convois la nuit. Et pendant ce temps, que fait la Seine? Elle en transporte douze fois plus, et ses bateliers dorment toute la nuit. Si l'espace ne nous manquait, nous dirions bien les raisons de cette maladresse; nous indiquerions pourquoi ce qui est appliquable aux chemins de Croydon, d'Hartlepool, de Darlington, ne l'est pas à celui-ci; mais pour peu que l'on y tienne, nous entrerons dans le détail précis, rigoureux, mathématique du nombre de convois que le chemin de fer de Rouen peut se permettre.

En terminant son article du 10 mai, M. Teisserenc donne à penser à ses lecteurs, que la question soulevée aujourd'hui a son origine dans le désir qu'ont les ingénieurs des ponts et chaussées d'exécuter de grands travaux. Dépouillés des chemins de fer par les Compagnies, ils veulent se rejeter sur les canaux, et satisfaire leur ambition au détriment des intérêts du pays.

Si M. Teisserenc eût mieux connu les hommes dont il parle si légèrement, il leur aurait épargné le sarcasme de ses éloges et le peu de bienveillance de ses insinuations. Héritiers des doctrines et des grandes traditions de Perronnet, de Prony, de Brisson, ils ont le légitime orgueil de ne pas se croire inférieurs à leurs rivaux, et ils ont montré maintes fois ce qu'ils étaient capables d'accomplir. Sans doute ils ont souffert, et plus d'un cœur français avec eux, des circonstances malheureuses qui les ont écartés des grands travaux de chemins de fer; mais, serviteurs fidèles et désintéressés de l'Etat, ils sauront, en appliquant aux travaux qui leur restent leur incontestable talent et leur probité reconnue, prouver qu'en les

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

TABLETTES DE NICOLAS PAPOUFF.

VII. — L'Habit ne fait pas le Moine.

Je ne connais pas de fêtes religieuses plus imposantes que les pompes triomphantes de la belle saison et la radieuse solennité d'un beau jour. Comme le ciel est paisible dans la resplendissante majesté de son azur! Quel recueillement dans la marche silencieuse des nuages d'or! Quel immense sourire de bénédiction Dieu montre à ses créatures à travers la transparence de l'éther, et comme la joie confiante de la campagne comprend le sourire du ciel! Comme ces grands arbres parés de leurs habits de fête se réjouissent gravement au soleil! Comme ils frémissent de joie et combien de douces prières ils murmurent en rapprochant et en balançant religieusement leurs têtes. Avec quelle prodigieuse magnificence le luxe des tapis de verdure se déroule dans l'immensité des plaines, se replie avec les collines, et laisse pendre au bord des routes ses franges entremêlées de fleurs et de fils d'or! Voici là-bas des blés qui moutonnent comme une foule ou comme une mer agitée; ici, voici des fleurs royalement parées qui balancent leur légers encensoirs; les roses se penchent sur le chemin et y laissent tomber leurs feuilles, comme si Dieu allait passer, et les petites paquerettes blanches se rangent en procession en choisissant les endroits où l'herbe est plus courte et la terre plus foulée. Ce sont les petites communiantes du soleil!

Comment l'homme resterait-il étranger à ce grand culte de la nature? Comment ne croirait-il pas, au milieu de ces miracles toujours nouveaux et encouragé par l'exemple de cet univers qui se pare et se réjouit en présence de son auteur! Pourquoi donc est-il des créatures qui ont besoin pour prier de s'enfermer dans des temples de pierres dont les colonnes représentent des arbres, le sanctuaire un soleil et les vitraux des fleurs! Est-ce que les ouvrages de l'homme sont plus inspirateurs que l'ouvrage de Dieu! et l'univers est-il muet pour nous, parce qu'il gêne notre orgueil!

C'est ainsi que nous parlait le gros petit philosophe chauve qui avait interrompu son histoire, et qui se promenait avec nous sur un belvéder au dessus du petit rocher. Père Hildephonse ne parut pas goûter ses exclamations poétiques, car il fit une grimace en murmurant :

— Mauvais, mon cher; vous êtes arriéré, vous êtes extraordinairement rococo : ce que vous dites là est du dix-huitième siècle tout pur.

— C'est plus vieux que cela, dit M. Belcour.

(1) Voir les numéros d'hier et d'avant-hier.

— Vieil hérétique! reprit le moine défroqué, moitié riant, moitié sérieux.

— Oh! non, pas hérétique! l'hérétique est celui qui se sépare des autres et qui maudit ceux qui ne pensent pas comme lui; et moi je ne rêve que l'union de toutes les religions et de tous les cœurs.

— Vous faites bien de dire que vous rêvez.

— Mon pauvre frère Hildephonse, vos déceptions monastiques ne vous ont pas corrigé! toujours acerbe dans vos croyances, toujours désespérant dans vos prévisions, toujours...

— Toujours catholique, mon cher.

— Mais vous oubliez qu'Eglise catholique veut dire association universelle!

— Eh bien! si vous abusez du peu de grec que vous savez, je l'appellerai Eglise romaine; qu'aurez-vous à répondre?

— Rien, mais vous serez un sectaire.

— Comment?

— Eh! mais, comme l'abbé Chatel, par exemple, qui appelait sa petite réunion du faubourg Saint-Martin l'Eglise française!

— Vous faites des jeux de mots, mon cher: l'Eglise universelle s'appelle Eglise romaine, parce que Rome est le centre de l'univers.

— Selon les Romains d'autrefois.

— Et selon les vrais catholiques d'aujourd'hui.

— Sont-ils nombreux?

— Assez pour qu'on ne les opprime pas impunément. Demandez à l'Irlande.

— Oui, mais Rome les avouera-t-elle? Que l'Irlande le demande à la Pologne.

— Les Polonais se sont laissé vaincre; or, une des principales fonctions de notre Eglise, c'est d'enterrer les morts.

— Devez-vous aussi les maudire?

— L'Eglise ne maudit personne : mais elle doit abandonner aux décrets de la Providence ceux que Dieu ne protège pas.

— Ainsi la religion du Christ est devenue la religion des puissants et des heureux! Pourquoi n'abattez-vous pas toutes les croix?

— Le peuple de Juillet s'est chargé de le faire.

— C'est peut-être une sanglante épigramme en action qu'il a dirigée contre vous.

— Messieurs, messieurs, interrompit Nicolas Papouff, allez-vous vous quereller! c'est le moyen de ne jamais s'entendre. Que frère Hildephonse vous dise ce que c'est que l'Eglise catholique actuelle et comment il fait pour y croire après avoir connu des moines et les avoir quittés.

— Et si par hasard je les avais quittés parce que je ne les trouvais pas assez catholiques?

— Vous nous conteriez la chose, dit Nicolas, et cela nous édifierait.

— Tenez, dit Mme Desperriers, asseyons-nous sous ce [illegible] arbre : M. Albert va nous achever lui-même son histoire.

— Au fait je le veux bien, dit le ci-devant [illegible], car ce [illegible] me donne un coloris romantique qui ne me convient pas entièrement, excusez donc le détestable *moi* que j'ai frondé tout-à-l'heure, et je vais vous dire comment j'ai quitté le froc par dévotion comme je l'avais pris par illusion de fol amour.

— Ecoutons, dit Adrien, en se rapprochant, et tout le monde s'assit sur l'herbe.

— J'ai toujours passé pour un rêveur, dit le frère, parce que j'ai cherché de bonne foi à travers les rêves de la vie passagère, la réalité éternelle. Tous les penseurs sont plus ou moins à la recherche de quelque chose, car les sceptiques qui ne cherchent plus rien ont renoncé en quelque sorte au privilége de la pensée. Moi qui ai le scepticisme en horreur comme le néant intellectuel, je veux croire au catholicisme qui me semble, tout bien considéré, ce qu'il y a de plus vrai au monde : mais comme le catholicisme ne saurait être une simple abstraction, j'en cherche la réalité. Je veux trouver une société que je puisse appeler véritablement catholique, et je m'indigne avec raison de ne pas la trouver. Voilà pourquoi j'ai quitté les Bénédictins de Thélème.

— Ces messieurs ne sont donc pas véritablement catholiques? demanda Nicolas Papouff.

— Non, car ils sont Lamennaisiens : et Lamennais a été condamné par le pape. Ils tiennent pour Joseph de Maistre et pour l'ultramontanisme et n'admettent par conséquent de catholicisme possible que sous une forme qui a péri sans retour à l'époque du grand schisme.

— Il est vrai que le grand schisme n'est quelque chose que pour les théologiens. Le peuple ne s'en occupe guère.

— Sans doute : et c'est pour cela que le Père Loriquet, dans son histoire abrégée de l'Eglise, juge à propos de le supprimer. Mais il autorise par là les philosophes voltairiens à supprimer le Christianisme tout entier dans l'histoire de la philosophie.

Nier ce qu'on ne saurait expliquer peut être quelquefois commode, mais c'est se déclarer vaincu.

— A ce que je vois, tout catholique que vous êtes, vous n'êtes pas ultramontain.

— Malheureux! s'écria alors Hildephonse exaspéré, qu'est-ce donc qu'un gallican et qu'un ultramontain devant cette vérité qui doit être indéfectible, immuable et universelle! quoi! la base même de la vérité catholique sera mise en question, et vous voulez que je ne maudisse pas ceux qui déchirent ainsi l'héritage du Seigneur! L'Eglise est infaillible et l'Eglise est *une*; voilà le principe catholique dans toute sa rigueur, et maintenant vous venez me dire que l'unité est impossible si elle n'a pas un organe unique, et que le pape seul doit parler infailliblement à l'Eglise; mais alors pourquoi avoir assemblé autrefois tant de conciles et pourquoi les conciles ont-ils fait et défait les papes? Ce sont les conciles seuls qui sont infaillibles, viennent crier les autres. Alors pourquoi y a-t-il plus de conciles et à quoi peut servir le pape? Vous êtes des sectaires qui détruisez la religion en l'attachant exclusivement à une forme anéantie, disent les gallicans! Vous êtes des hérétiques tolérés, disent

» 600 000 [illegible]
» *tentions faciles, le service des voyageurs peu important.* »

Le service du chemin de Saint-Etienne est, au contraire, placé dans des conditions exceptionnellement mauvaises, et plus mauvaises que celles d'aucune autre voie ferrée de pareille longueur (58 kilomètres.) — Ses 600 000 tonnes vont à peu près toutes dans la même direction (de Saint-Etienne à Lyon et au Rhône.) Il faut donc *remonter à vide* tout le matériel ; circonstance désastreuse pour une voie de fer. Et de plus, il y a six mois à peine que sur plus du tiers du trajet (de Rive-de-Gier à Saint-Etienne), cette remonte ne pouvait se faire que par des relais de chevaux. M. Verpilleux n'avait pas encore trouvé le moyen, vainement cherché jusque-là, de faire agir des locomotives sur des pentes de 13 à 14 millimètres. — Enfin, sur ce trajet des chevaux, il y avait (et il y a encore pour les machines à vapeur) l'immense souterrain de Terrenoire, où le chemin n'a qu'une seule voie, cause perpétuelle d'embarras, d'encombrement et d'inquiétudes.

Notez encore que le chemin de Saint-Etienne n'a à peu près ni gare, ni embarcadère, soit à Lyon, soit à Givors, soit à Saint-Etienne. — Et c'est cette voie, dans un état si misérable et qui rend l'exploitation si difficile, cette voie qui pourtant suffit à transporter 600 000 tonnes, qu'on veut comparer au splendide chemin du nord ?

« Ah ! dit le *Journal des Débats*, la circulation des voyageurs est peu » importante ! »

Vous n'avez donc pas lu les comptes-rendus de la Compagnie du chemin de Saint-Etienne ! Ils constatent que la circulation des voyageurs a été, en moyenne, de 1 795 par jour, dans ce dernier semestre ; en nombres ronds, *dix-huit cents* ! — Voilà ce qui est *peu important* à vos yeux.

Il est vrai que c'est là un miracle auquel, dans votre pessimisme *actuel* sur l'avenir des chemins de fer, vous devez ne pas croire volontiers, car, avant l'établissement du rail-way, la circulation des voyageurs entre Lyon et Saint-Etienne était, tout au plus, de 50 à 60 voyageurs par jour. Tel est cependant le progrès qu'a fait successivement la circulation en moins de douze ans d'exploitation complète.

Il y aurait bien d'autres assertions de même valeur à discuter dans ce que dit le *Journal des Débats* sur la concurrence que le chemin de fer fera ou ne fera pas aux canaux du Nord. Les énormités y abondent ; mais j'espère que ce seul exemple suffira pour montrer à quel degré on porte le mépris de la vérité et le dédain du jugement public dans les plaidoiries inspirées par ces immenses intérêts que traite en ce moment la Chambre.

Agréez, Messieurs, etc. A. P.

On nous écrit aussi relativement au chemin de fer du Nord pour proposer un système de concession soumis dès le 6 mars dernier à la commission de la Chambre des députés, et qui consisterait à fixer la durée de la concession par le revenu même du chemin, c'est-à-dire que les concessionnaires prélèveraient chaque année 6 p. 0/0 (ou tout autre chiffre) d'intérêt sur

[illegible] donnons pas, c'est ce qu'il y a de plus raisonnable.

Congrès central de l'Agriculture

CRÉDIT FONCIER ; IMPÔT DU SEL.

On a dit que le Congrès est une Chambre des députés au petit pied. Est-ce une félicitation, est-ce un blâme que l'on a voulu donner à MM. les délégués de l'agriculture ? Sur ce point, à chacun son opinion. A notre sens cependant, la similitude n'est point tellement complète qu'elle n'admette de nombreuses réserves. S'il est vrai que les deux illustres assemblées ont cela de commun qu'elles lancent parfois à la tribune des orateurs plus enthousiastes que taillés pour la victoire ; s'il est vrai qu'elles retiennent sur les bancs une foule considérable d'interrupteurs tandis que d'autres membres éprouvent le besoin de la locomotion dans les couloirs et des épanchements intimes de leurs idées, il faut, pour compléter ce tableau déjà si varié, consacrer une place particulière à MM. les députés qui, dans la solennelle occasion du Congrès, ont bien voulu se confondre parmi les mandataires spéciaux de l'agriculture. Ainsi, et c'est sans doute là un effet de la loi des contrastes qui régit l'esprit humain ; ainsi, à propos de la question du crédit agricole, M. Dupin est conservateur et M. Darblay figure dans l'opposition : l'un, plein de respect pour la loi consacrée, digne procureur sous ce rapport, veut qu'on navigue long-temps encore sur l'arche sainte du régime hypothécaire et de ses inséparables amis, les privilèges des propriétaires ; l'autre, partisan de la réforme, demande une révision de notre Code civil sur cette matière. C'est, au reste, ce qui va ressortir d'une analyse de la question.

Nous avons hier rapporté les trois conclusions de la commission. Sur les deux premières, tous les commissaires ont été unanimes : la troisième conclusion, celle qui a trait aux institutions de crédit, n'a pu sortir que du sein de la majorité.

Après la lecture du rapport, M. le professeur Wolowski a pris la parole pour développer le travail de la commission et présenter quelques considérations particulières sur le crédit. Il a fait sentir la nécessité d'une réforme du régime des hypothèques et a donné l'exposition d'un système de banques agricoles, telles qu'il en existe depuis long-temps en Allemagne.

Dans la conviction de l'honorable professeur, le crédit privé devrait et pourrait s'élever à la puissance du crédit public, et l'agriculture, par exemple, pourrait, sous ce rapport, être complètement assimilée à l'Etat. C'est seulement sous l'influence de notre législation actuelle que cette assimilation n'est point possible : l'Etat a l'avantage de la régularité des paiements ; notre mode d'impôt territorial assure la formation constante, uniforme, du revenu public, tandis qu'ailleurs, en Angleterre notamment, les impôts, basés sur la consommation, en suivent nécessairement les oscillations, en ressentent les secousses et sont en conséquence l'assiette d'une fortune changeante, soumise aux crises commerciales (1). Et puis, ce qui attire les prêteurs, l'Etat rembourse à tout instant, reçoit toutes les sommes, quelle qu'en soit la quotité : enfin, les rentes se négocient, ont un cours sur la place où chacun peut céder ses inscrip-

(1) Voir à ce sujet l'intéressante brochure de M. de Romanet, intitulée *De la Protection en matière d'industrie.*

de défendre son système de crédit. La commission, du reste, était elle-même en désaccord sur ce sujet : elle n'était unanime que sur la question de nécessité du crédit, et non sur les moyens. C'est dans ce sens que M. Darblay a parlé.

M. Buffet, au nom de l'intérêt agricole, a repoussé le crédit. Il ne veut pas en entendre parler : l'opportunité, du moins, ne l'exige pas. Mieux vaut, selon l'orateur, répandre l'instruction dans les campagnes : la capitalisation en sera la conséquence inévitable. L'agriculture, en effet, a cet immense avantage sur les autres industries qu'elle peut créer ses premiers capitaux. Beaucoup de cultivateurs, parmi ceux qui o… le bonheur de jouir d'un excédant de recettes, en suite du prélèvement de leurs frais de production, sont dans l'usage de consacrer cet excédant à l'achat de terres. Grâce à ce système, à cette monomanie, comme d… la critique, le sol, autrefois aux mains de propriétaires qui en dépen… saient le fermage dans les villes, est passé, en plusieurs localités, au pouvoir des exploitants. Une nouvelle classe, celle des *propriétaires cultivateurs*, tend donc à se former, et cette classe est essentiellement amélioratrice. Sans doute, tant qu'elle trouve à *acquérir en étendue* elle suit son penchant ; mais enfin, il est un terme à l'offre des terres et à cette époque commencent les acquisitions en fertilité : le sol e… amélioré de cet ancien excédant autrefois consacré à l'agrandissement des domaines. Nul doute que le morcellement de la propriété ne favori… cette tendance à la capitalisation dans le sol, et partant, à la formation des capitaux issus de l'agriculture.

Incontestablement, des faits viennent confirmer ces doctrines de M. Buffet : aussi rien de plus naturel que sous l'influence de ses observations, l'on repousse, comme désastreux, le crédit agricole. Il détournerait l'heureux mouvement sur lequel M. Buffet est si plein d'admiration. L… sol, au lieu de s'aliéner au profit de ceux-là qui l'exploitent, resterait a… mains de propriétaires citadins ; car les fermiers, trouvant toutes facilités pour les emprunts, ne chercheraient pas à devenir possesseurs de leu… terres. En résumé, l'agriculture se serait industrialisée et notre fortu… publique ressentirait le pénible contre-coup de cette transformation. Donc, la morale de tout ceci, c'est qu'il faut s'éloigner des emprunts : i… peuvent accroître un instant la richesse d'un pays, mais cette richesse … ses jours de deuil que la France ne doit pas désirer.

Il y a du vrai dans les paroles de M. Buffet. L'orateur s'exprime d'ailleurs avec une énergie de conviction et une élégance de forme telle qu'on l'écoute toujours avec plaisir. Il serait même à souhaiter que l'assemblée comptât, en plus grand nombre, de semblables mandataires. Leur opposition éclaire constamment la thèse qu'elle attaque : tout l… monde y gagne et les systèmes y perdent leur caractère d'absolutisme souvent inhérent aux projets mûris par un seul homme.

Cependant, à côté des faits observés par M. Buffet, il est facile d'… placer d'autres qui conduisent à des conclusions opposées. Il est impossible de nier que, dans ces derniers temps, l'aristocratie industrielle … se soit considérablement recrutée de grands propriétaires fonciers. Cet… aristocratie, riche de ses capitaux sortis du crédit dont elle dispose largement, n'a pas eu besoin qu'on lui démontrât les chances advers… de son actif : elle a voulu, pour parer aux éventualités, qu'une partie … sa fortune fût engagée dans le sol même, l'autre partie restant soumi… aux basards des spéculations de finance ou d'industrie. Etrange revi… ment ! la propriété foncière est venue s'ajouter aux garanties que l…

---

aux gallicans les ultramontains, et votre principe d'autorité ne diffère pas de celui des protestants ! Silence, crie à son tour le pape d'une voix cassée. je ne veux pas qu'on examine si je suis infaillible ou non ; ceux qui disent que je suis tout me font plaisir, mais je n'ose pas imposer silence à ceux qui prétendent que je ne suis rien. Alors donc que tout le monde se taise et me laisse en paix ; je suis ce que je suis, et de fait je suis encore le pape. Je suis le chef de l'Eglise, le père des fidèles et le souverain de Rome, n'en demandez pas davantage. Si vous avez des faits à m'opposer, moi je vous réponds par un autre fait ; mais pour Dieu taisez-vous. Défendre mes droits c'est les mettre en litige, et du moment qu'ils sont contestables ils ne sont plus... et le pape a raison.

— Mais alors, selon vous même, dit l'abbé Belcour, le catholicisme serait un fait bien illogique dans les sociétés modernes.

— Comment, monsieur ! est-ce que la logique des faits n'est pas la plus irrécusable et en quelque sorte la plus brutale ! nos gouvernements sont philosophes, ils savent l'histoire, et ils ploient devant le fait absurde si vous voulez, mais irrécusable du catholicisme. Lequel a été le plus logique de *quatre-vingt-treize* qui a démoli l'Eglise, ou de Napoléon qui l'a rebâtie ? Napoléon certainement, puisque la foule est venue prier dans les temples restaurés par lui. Au dessus de la raison des sages il y a la folie des masses, parce que c'est la folie des masses qui compose ce qu'on appelle le sens commun. Or, un philosophe, quelque profond qu'il soit, lorsqu'il n'a pas le sens commun ne peut jamais avoir raison.

— Monsieur Albert, nous attendons votre histoire, dit Mme Desperriers, puisque vous comptez tant sur la logique des faits.

— Voici, madame.

Ma détermination de me faire moine avait été moins soudaine que mon ami le philosophe n'a voulu vous le faire croire. Depuis long-temps je sentais que la vie m'échappait dans un monde qui ne sait d'où il vient et qui ne se demande jamais où il va. Quant à l'amour, je l'avais rêvé si mutuel, si pur, si majestueusement chaste, que je désespérais d'en réaliser ici-bas la délicieuse chimère. J'étais donc seul ; et pour étourdir en moi les douleurs d'un cœur qui se dévorait lui-même, je m'étourdissais avec de pauvres insensés dont je déplorais les folies. La jeune fille de Saint-Eustache ne put en un instant m'inspirer une passion réelle, mais elle fit saigner mon cœur en me rappelant trop vivement d'abord et ensuite en lui brisant l'idole de ses rêves. Investi tout-à-coup par hasard et à la suite d'un moment de délire des hautes et sublimes fonctions de celui qui console au nom du ciel, j'éprouvai un de ces enthousiasmes qui décident de la vie des hommes, et voyant d'ailleurs combien la femme est une créature fragile et facilement séduite, mon amour se retourna tout entier du côté de Dieu, et je n'aspirai plus qu'aux éternelles et séraphiques amours qui consument lentement les cœurs dans les solitudes du sanctuaire.

Je me dépouillai donc de tout, à l'exemple des anciens Pères du désert. J'avais donné ma bourse au prêtre pour la mère de la jeune fille; le lendemain au matin je vendis mes livres pour payer ma place à la diligence, je distribuai à mes voisins les étudiants tous mes dessins et toutes mes esquisses, l'ébauche de mes vagues projets de gloire ; je mourus enfin tout entier au monde, car il me semblait qu'une autre vie m'attendait dans l'enceinte du monastère, et qu'aidé et soulevé par les prières des anges mortels de la solitude, j'allais me rapprocher du ciel.

J'arrivai donc un soir, ma lettre de recommandation à la main et, tout poudreux de mon voyage, le cœur me battit violemment quand je vis la tour du clocher de la vieille abbaye, que j'appelle toujours Thélème pour ne pas dire son véritable nom. Car si j'ai le droit de raconter mes déceptions et mes chagrins, je ne m'attribue cependant pas pour cela celui de faire de la peine à qui que ce soit au monde.

Si j'avais, comme notre ami Belcour, la prétention de faire du genre descriptif, et de singer tant bien que mal notre admirable paysagiste, M. de Balzac, je vous ferais voir cette vieille abbaye aux murs décrépits et moussus, aux donjons écroulés et tout chevelus d'herbes parasites et de lierre, je vous ferais remarquer quelques constructions blanchâtres et mesquines salissant de leur plâtre frais l'imposante vieillesse des anciens murs, le cloître à moitié démoli par la bande noire, fermé par un hangar en mauvaises planches recouvertes d'ardoises et appuyé sur des poteaux mal blanchis ; les vieilles statues mutilées qu'on a relevées le long des murs, comme des invalides tronqués qu'on force à faire encore la parade ; je vous conduirais par le sentier plein d'herbes et de pierres qui semble avoir lui-même oublié les anciens visiteurs de ces ruines, vous tireriez vous-même devant la vieille porte cette chaîne rouillée qui réveille un beffroi au timbre fêlé et trois dogues aux abois formidables ; les premiers commensaux de l'abbaye dont le voyageur qui cherche l'hospitalité puisse entendre et apprécier la voix. Mais il est trop difficile d'exceller dans un genre où nous avons de si habiles maîtres, pour que j'expose à votre sourire l'inexpérience de mes pinceaux.

Me voilà donc arrivé à Thélème, l'abbé me reçoit avec une sorte de défiance, les moines avec cette curiosité que tout excite dans les recluses ; le prieur ou l'abbé est un petit homme dont la physionomie tient de la brebis et du singe, un malicieux bonhomme avec un rire sérieux qui laisse voir toutes ses dents, et de petits yeux bleus pleins de douceur et de finesse : il est encore jeune et a des cheveux blancs, ce qui suppose des travaux assidus ou des chagrins cuisants, et produit au premier aspect un très singulier contraste.

(*La suite prochainement.*) A. CONSTANT.

Bibliographie.

GRAMMAIRE RAISONNÉE DE LA LANGUE LATINE. — 1re Partie. — Traité des [illegible], de l'orthographe et de l'accentuation, par l'abbé J. H. R. PROMPSAULT, aumônier des Quinze-Vingts. — 1 vol. in-8°, de près de 1100 pages.

Au moyen-âge, le latin c'était la théologie et le christianisme ; à la Renaissance, c'était l'antiquité classique, la civilisation romaine que les nations modernes ne s'étaient pas suffisamment assimilée, c'était une langue commune entre les savants de tous les pays, et sa place nécessaire était au seuil de l'éducation. Aujourd'hui que les civilisations antiques nous ont cédé leurs parties assimilables, et que la langue française tend de plus en plus à s'universaliser, l'étude du latin a beaucoup perdu de son importance, et le savant travail de M. l'abbé Prompsault de son opportunité. Ajoutons que la manière de l'écrivain encore plus que le sujet tend à faire un anachronisme de la publication de son livre.

Le volume que nous avons sous les yeux ne comprend que les lettres, l'orthographe et l'accentuation : il y a une érudition immense dans ces Traités, mais cette érudition a le tort de se préoccuper trop des petits détails. Il était bon assurément de relever cette outrecuidance de MM. Lhomond et compagnie qui prétendaient mieux savoir la langue romaine que Térence ou Tacite et de montrer que le latin des collèges n'est qu'une sorte de compromis entre le latin des différents âges, comme l'heure marquée par nos pendules est un compromis entre l'heure astronomique et la marche régulière de nos instruments ; mais fallait-il entrer pour cela dans ces interminables discussions qui remplissent le livre ? M. Prompsault a soigneusement analysé tous les écrivains qui ont écrit sur la langue latine, mais le sujet valait-il ce travail ? ou au moins l'édifice achevé, était-il nécessaire de laisser l'échafaudage ? Au lieu de coordonner des notes, l'auteur a fait imprimer les petits carrés de papier qui lui ont servi à les prendre, de sorte que sa grammaire est moins un livre que divers livres entrelacés et rappelle, à l'agrément près, ce conte d'Hoffmann où les contemplations du chat Murr sont entremêlées accidentellement de la biographie du maître de chapelle Kreissler. L'érudition de l'auteur est d'ailleurs trop spéciale. Il a lu avec soin les grammairiens latins, mais conçoit-on qu'ayant à faire une prosodie de 600 pages in-8° il n'ait pas consulté les travaux de Scoppa sur l'accent tonique et le rhythme ?

Malgré ces défauts et quelques étymologies hasardées, la grammaire de M. Prompsault n'en est pas moins un livre fort utile. Le lecteur y trouvera plusieurs choses qu'il chercherait vainement ailleurs ; l'histoire de la ponctuation, un calendrier romain très étendu et fort bien expliqué, des détails curieux sur la formation des lettres, les poids et mesures des Romains, un précieux recueil d'abbréviations lapidaires et scripturales, beaucoup plus complet que tous ceux qui avaient été publiés jusqu'ici, enfin un grand nombre de faits curieux de philologie qui devaient prendre place dans un grand dictionnaire pour lequel M. Prompsault n'a pu trouver d'éditeur. Les professeurs et philologues auxquels cette grammaire est spécialement destinée la liront donc avec fruit et attendront impatiemment la seconde partie qui par sa nature doit être beaucoup plus intéressante.

J. Fl.

Congrès devrait au moins poser les bases.

La question de l'impôt du sel a terminé le débat : elle intéressait le Congrès au point de vue de la consommation humaine, de l'alimentation animale et de l'amendement des terres. Pour le premier de ces usages, on a demandé, comme M. Demesmay, une notable réduction sur l'impôt. Pour les deux autres usages, on a discuté le problème, jusqu'ici insoluble, de la dénaturation du sel. M. Payen a fait observer que la grande difficulté à vaincre consiste dans l'énorme élévation du chiffre de l'impôt, élévation en suite de laquelle il est impossible de trouver une matière à mélange telle que la chimie ne puisse avantageusement en débarrasser le sel. Si l'impôt était moindre, la dénaturation serait plus facile, car l'industrie de la remise des sels en leur état naturel ne rentrerait plus dans ses frais aujourd'hui couverts par l'impôt lui-même.

Le Congrès a devant lui encore deux séances. Nous espérons qu'elles seront, mieux que les précédentes, conformes à l'esprit de cette belle institution qui a droit à toutes les sympathies des amis du progrès agricole.

Protestation de Mme la princesse de Canino.

On sait que Mme la princesse de Canino, veuve de Lucien Bonaparte, a pris la plume pour défendre la mémoire de son époux, traité avec une grande légèreté par M. Thiers dans l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*.

Le sentiment qui respire dans cette protestation d'une veuve offensée aurait suffi pour assurer à la princesse de Canino de nombreuses sympathies lors même que sa douleur l'aurait entraînée trop loin, qu'elle se serait montrée trop sensible aux attaques dirigées contre sa famille et qu'elle se serait pieusement exagéré l'importance historique de son époux; mais en lisant *l'Appel à la justice des contemporains*, on reconnaît que la réclamation de la princesse est juste, fondée en raison comme en sentiment.

M. Thiers, qui dans son ouvrage rapidement improvisé a traité cavalièrement les principes du style et même de la langue française, ne s'est pas assujetti à des recherches historiques bien sérieuses. Pour grandir l'empereur il a employé le procédé simple et banal de rabaisser indistinctement tous les contemporains et surtout les parents de son héros. Lucien, sous la plume de M. Thiers, est devenu un brouillon sans suite dans les idées. En habillant ainsi ses personnages, M. Thiers voudrait-il imiter Dieu, qui fit l'homme à son image?

L'historien du Consulat et de l'Empire n'a pas connu les travaux par lesquels Lucien s'est distingué au sein du corps législatif en l'an VI et en l'an VII; M. Thiers n'a pas su que Lucien, fils de ses œuvres, avait gagné par son mérite personnel le fauteuil de président dans le conseil des Cinq-Cents; M. Thiers n'a pas rendu justice au sentiment de fierté et de libéralisme sincère qui porta Lucien à chercher un asile dans Rome, au moment où Napoléon Bonaparte montait sur le trône. M. Thiers a su encore moins, que Lucien, en 1804, s'était honoré en devenant le protecteur de Béranger, le grand poëte, alors inconnu, qui a consigné dans ses œuvres l'expression de sa reconnaissance.

Que de choses n'a pas sues M. Thiers! Mais la famille Bonaparte se consolera, nous l'espérons, de voir un de ses membres méconnu par l'historien du Consulat et de l'Empire, et si elle possède des pièces importantes, des documents sérieux, elle les réservera au rédacteur d'un ouvrage durable. Les annales de la famille Bonaparte doivent s'écrire sur le bronze et non sur le sable. Contrairement à la destinée de ces œuvres sérieuses nées dans l'obscurité qui arrivent graduellement à la publicité, à la gloire, l'histoire du Consulat qui apparaît au bruit des réclames et des fanfares, se perdra bientôt dans l'oubli. C'est un fleuve qui, près de sa source, fait une chute bruyante de cinq cents pieds pour s'engouffrer dans un abîme.

Nouvelles d'Espagne.

On lit dans la correspondance ordinaire de Madrid du 12 mai :

« ... Un courrier extraordinaire est arrivé à Madrid porteur de dépêches de M. Castillo y Ayensa, en date du 28 avril. M. Castillo informe le gouvernement de la signature du concordat, qui a décidément été conclu le 27 avril, et dont les bases principales sont la reconnaissance solennelle d'Isabelle II comme reine *légitime* d'Espagne, et l'admission par le saint-siége de la validité de la vente des biens nationaux.

» Le bruit court que l'ambassadeur d'Espagne de Londres a instruit son gouvernement de nouvelles machinations de la part des carlistes : d'après cet avis, les carlistes s'organisent en quatre divisions, et, d'accord avec les mécontents de l'intérieur, ils se proposent de pénétrer à la fois en Espagne par la Galice, les provinces basques, l'Aragon et la Catalogne : l'expédition de Galice serait commandée par Zariateguy, celle d'Aragon par Cabrera, celle des provinces basques par Villa-Réal, et celle de Catalogne par Elio. Par suite de cette communication, la plus triste surveillance est recommandée sur les frontières.

FAITS DIVERS.

L'auteur du *Juif errant* publie aujourd'hui la note suivante :

« Il est venu à notre connaissance sinon un fait, du moins une espérance dont nous nous réjouissons avec tous les gens de cœur. Il s'agit de la loterie destinée à la reconstruction de l'orgue de Saint-Eustache, loterie qui, à cette heure, occupe tout Paris, et dont un ignoble agiotage s'est emparé.

» Une personne, parfaitement informée, nous assure que M. l'archevêque de Paris, ému d'un scrupule profondément chrétien, et auquel nous lui demandons la permission de nous associer sincèrement, a engagé M. le curé de Saint-Eustache à donner une destination noblement utile, généreuse et charitable, à la somme énorme provenant de cette loterie, somme montant à 250 000 fr., et primitivement destinée à l'édification d'un nouvel orgue pour la paroisse de Saint-Eustache.

» Si nous sommes bien renseignés, voici quel serait le projet de M. l'archevêque.

» Les 250 000 f. placés en rentes sur l'État offriraient un revenu annuel de 10 000 fr. environ. Avec une rente de 10 000 fr., on peut chaque année assurer efficacement au moins vingt ou trente familles malheureuses, en

gare du chemin de fer de Saint-Germain, en présence de MM. Passy, sous-secrétaire d'État du ministère de l'intérieur, Arago, Pouillet, Becquerel, Regnault, Michel Chevalier, Denis, Vergé, Foy, administrateur des télégraphes, et de MM. les administrateurs des compagnies des chemins de fer de Saint-Germain et de Rouen. Cette expérience a parfaitement réussi ; plusieurs dépêches, dictées par les personnes qui y assistaient, ont été transmises de Paris à Rouen avec une grande rapidité et un succès complet.

Trois appareils différents ont été essayés : l'un donnant des signes par la combinaison de deux aiguilles ; un autre reproduisant les signaux du télégraphe aérien, et le troisième, présenté par M. le docteur Dujardin, et écrivant en signes la dépêche transmise.

— Le bienfait du télégraphe électrique vient d'être éprouvé en Angleterre dans une circonstance touchante. Tout le monde a entendu parler de l'écroulement du pont de Yarmouth. On sait que le peuple, en foule, était réuni, au bord de la rivière Yare, pour voir un clown faisant des tours d'équilibriste sur un batelet traîné par des oies, lorsque, tout-à-coup, le pont suspendu s'écroula sous la masse de spectateurs qui le chargeait. La nouvelle de cet accident parvint bientôt par le chemin de fer à Norwich. Or, un très-grand nombre d'enfants de Norwich sont en pension à Yarmouth ; qu'on juge de l'inquiétude désespérée des parents ! Chacun craignait que son enfant n'eût été victime de ce malheur. Les mères accoururent toutes au bureau du rail-way. « Nos enfants, nos enfants ! des nouvelles de nos enfants? » Il aurait fallu plusieurs heures pour mettre fin au supplice des cœurs maternels. L'invention nouvelle de la science est venue au secours des affections, et en trois minutes le télégraphe électrique répondait : « Tous les enfants sauvés. » Tous les habitants de Norwich, qui avaient des parents ou des amis à Yarmouth, sont venus successivement ainsi prendre de leurs nouvelles.

L'Angleterre, avec son activité ordinaire, se met en mesure de développer rapidement la télégraphie électrique. Des appareils vont être établis sur la ligne de Londres à Holyhead, qui embrasse dans sa route les grandes capitales commerciales, de Liverpool, Manchester et Birmingham ; de Londres à Portsmouth ; de Nine-Elms à Southampton, avec un embranchement sur Gosport ; sur le chemin atmosphérique du Sud-Devon ; de Paddington à Slough ; sur la ligne de Yarmouth et de Norwich ; sur celle de Croydon ; sur celle de Blackwall, de Tonbridge à Maidstone ; sur la ligne de Manchester et Leeds avec embranchement sur Oldham ; sur celle d'Edimburgh et de Glasgow ; sur l'embranchement atmosphérique de Dalkey, Dublin et Kingstown.

Voilà une généreuse activité, et que nous devrions bien imiter. Puisque le gouvernement de France veut la paix, qu'il applique donc ces merveilles de l'industrie, qui vont rapprocher et lier les cœurs d'un bout du continent à l'autre, et dont l'effet, par la multiplication à l'infini des relations, sera de rendre les guerres de plus en plus difficiles.

— On s'occupe beaucoup des moyens d'accélérer le passage des voyageurs entre Paris et Londres pendant la saison prochaine : la traversée de Southampton au Hâvre, à bord des steamers, se fera en sept heures et demie, de sorte qu'en vingt heures on pourra être rendu de Londres à Paris, *et vice versâ*.

— Les journaux portugais annoncent la formation d'une compagnie pour construire le grand chemin de fer entre Madrid et Lisbonne. La ligne partira de cette dernière capitale, en traversant le Tage par les bateaux à vapeur, et passant par Alcantara, Almaraz, Talavera et Escalona, jusqu'à Madrid avec un embranchement par Illescas et Moutalvan pour Tolède. La distance totale sera de 350 milles. Le fonds capital de l'entreprise s'élèvera à 3 000 000 de livres sterling, divisé en actions de 25 liv. sterl. La moitié des actions sera réservée à l'Espagne et au Portugal. Il paraît, d'après les travaux préparatoires et l'inspection des terrains, que l'entreprise ne présentera pas de difficulté. La société s'occupe à dresser un contrat avec les gouvernements des deux pays.

— L'assemblée générale des administrateurs de la Caisse d'épargne a eu lieu hier, dans son nouveau local, rue Coq-Héron, sous la présidence de M. Benjamin Delessert, qui a lu le rapport des opérations de la Caisse pendant l'année 1844.

Il en résulte qu'on a reçu la somme de 46 940 000 fr., qu'on a remboursé 39 674 000 fr., et, qu'en définitif, il y a une augmentation de 7 275 000 fr.; lesquels, ajoutés au solde de 1843, de 104 786 000 fr., donnent une somme totale de 112 061 000 fr., due à 173 000 déposants, le 31 décembre dernier.

— M. le lieutenant-général Montfalcon vient de mourir à l'âge de 78 ans.

— Le plus jeune des fils du roi Jérôme Napoléon, actuellement prince de Montfort, vient d'arriver à Paris, venant de Florence. Ce prince habite rue Saint-Dominique-Saint-Germain l'hôtel de son beau frère, le prince de Demidoff. M. le prince de Montfort est un beau et élégant cavalier. Le gouvernement lui a donné l'autorisation de rester trois mois à Paris.

— La police de Rouen paraît plus sévère que celle de Paris au sujet des fraudes que commettent les marchands de lait. Hier encore la police de Rouen a fait répandre sur la voie publique des brocs de lait dans lequel l'eau jouait un très grand rôle.

— M. Horace Vernet vient d'adresser la lettre suivante au *Constitutionnel* :

« Monsieur le rédacteur, c'est à tort qu'on a imprimé dans votre journal qu'il m'avait été signifié par les autorités marocaines de me retirer de leur territoire. Au contraire, je n'ai eu qu'à me louer du bienveillant accueil qui m'a été fait toutes les fois que je me suis trouvé en contact avec elles. J'affirme que j'ai pu visiter, sans aucun empêchement de leur part, les champs de bataille que j'avais mission de relever, et que je rapporte de mon voyage tous les documents nécessaires pour reproduire les dernières victoires de l'armée d'Afrique avec la scrupuleuse exactitude que j'ai mise jusqu'à présent dans mes ouvrages. »

— Un de nos correspondants de Châteauneux nous adresse comme il le dit un fait *d'hiver* :

« Le bon Dieu est tout de bon en colère contre nous, il nous afflige de tous les fléaux. Il fait ici un froid de 2 degrés au dessus de 0. Il est probable que notre récolte de cocons sera en partie perdue. Nous luttons d'un autre côté, et la lutte est sérieuse, contre une épidémie qui ne nous laisse aucun repos. »

— Au départ du courrier, le bruit courait à Cette que trois des navires

— Un vieux maraudeur, nommé Nagé, vient d'être condamné aux travaux forcés à perpétuité, pour avoir assassiné une jeune servante, Jeanne Quatrefages, qui l'avait dénoncé. — Deux faits curieux ont signalé ce triste procès. On a appris à l'audience que la victime avait eu plusieurs fois le pressentiment du meurtre en apercevant son futur meurtrier. Comme elle le disait à son maître : « elle avait lu sa mort dans les yeux de Nagé. » — Le coupable s'est porté des coups de couteau dans la poitrine quand on l'a arrêté ; mais ses blessures n'ont pas eu de gravité. — Il subira l'exposition sur la place de Montpellier.

— Une odieuse scène de violences et de brutalité avait lieu ce matin dans le quartier des Halles, rue de l'Aiguillerie. Le sieur L... S..., architecte, à la suite d'une vive altercation avec sa femme, se laissant emporter au dernier paroxysme de la colère, a maltraité cette malheureuse jeune femme avec une telle violence qu'elle a été relevée presque morte par la foule des curieux que ces déplorables sévices avaient attirés. Le commissaire de police, M. Lenoir, informé de cet attentat, dont la victime a été transportée à l'Hôtel-Dieu, tandis que le coupable était écroué au dépôt de la préfecture de police.

— Le journal le *Bigorre*, de Tarbes, raconte ainsi la mésaventure d'un bon gendarme :

« Un radelier de la commune d'Ilhet, canton d'Arreau, se trouvait en cas d'arrestation, par suite quelque délit commis dans la forêt royale. Des gendarmes, qui étaient à sa recherche un jour de l'autre semaine, l'aperçurent sur un radeau qu'il venait d'amarrer au bord de la rivière. Ils vinrent se placer en face, et attendirent leur proie. Comme celle-ci ne témoignait pas beaucoup d'empressement pour se mettre à leur disposition, un gendarme, impatienté, s'élança d'un bond sur le radeau, prit notre homme au collet, et l'arrêta de par la loi. Le radelier avait sa hache sous la main; il la saisit, se dégagea vivement des mains du gendarme, et d'un seul coup brisa l'attache du radeau, qui prit aussitôt le large.

» Cette manœuvre intervertit les rôles : le gendarme était devenu captif de son prisonnier. A la vitesse qui emportait le radeau, il comprit que le soir il serait dépaysé d'une dizaine de lieues. Soit qu'il trouvât cette manière de voyager périlleuse, soit qu'il craignît de s'absenter sans congé, le brave militaire, après quelques moments de délibération, prit le parti de se jeter à l'eau, d'où, fort heureusement, ses camarades l'aidèrent à se tirer.

— Une lutte d'un nouveau genre s'est engagée entre le régiment des gardes-du-corps bleu et le 2e régiment de la même arme à Londres. Il s'agissait de savoir quel était le plus agile des deux ; mais comme il eût été difficile de faire concourir tous les hommes des deux régiments, chacun a choisi son meilleur champion. Chez les bleus, c'est le caporal Mason qui a été chargé de soutenir, par la vélocité de ses membres, l'honneur du corps. Au soldat Miller, le plus grand homme de l'armée (il a près de sept pieds anglais), a été confié le destin du 2e. La distance à parcourir était de 150 yards. Mason l'a franchie en 16 secondes, laissant son gigantesque adversaire à trois yards derrière lui. Les bleus ont célébré leur triomphe par de bruyants hourrahs. Le vainqueur a reçu 25 livr. sterl. (625 fr.) pour prix de sa victoire. Les temps sont bien changés, jadis, la guerre des bleus et des blancs ne se passait pas d'une façon si paisible.

— Le père Matthew vient d'écrire à un de ses amis de Castle town Delvia, que, grâce aux secours qu'il a reçus d'Angleterre et d'Irlande, ses dettes qui s'élevaient à plus de 7 000 l. (près de 180 000 fr.) sont complètement liquidées.

— Les magistrats de Gap viennent d'être soumis à une assez rude épreuve. Ils venaient de condamner à quelques mois de prison deux jeunes détenus de la maison d'Embrun, Pierre Gardet et Thomas Rozier, pour avoir volontairement détruit plusieurs pièces de soieries ; quand l'explosion suivante eut lieu :

« A peine le tribunal avait-il prononcé son jugement, que Rozier se lève avec violence pour se livrer à des voies de fait envers les magistrats ; il est retenu par un des gendarmes qui le gardaient ; mais, se baissant et prenant son soulier, il fait mine de vouloir le lancer à la tête de M. Vincendon, substitut ; il n'en est empêché que par la force du gendarme, qui le saisit vivement par le bras ; puis, dans l'exaspération de la colère, il se met à invectiver de la manière la plus grossière les magistrats : « Tas de brigands, canaille! hurlait-il, si je pouvais vous arracher le foie ! »

» Son camarade Gardet, qui jusqu'à ce moment était resté tranquille et calme, se lève à son tour et menace aussi par paroles et par gestes le tribunal. On juge de l'effroi répandu dans toute la salle par les cris; les menaces de ces deux hommes que ne pouvaient plus retenir les gendarmes commis à leur garde. La position des juges devenait assez critique ; heureusement le poste de la prison, averti à temps est arrivé pour mettre un terme à cette lutte. On a solidement garrotté les deux condamnés et on les a replacés sur la sellette des accusés.

» Alors, M. Vincendon, la voix encore émue de la scène qui venait de se passer, a requis qu'il plût au tribunal, attendu que les condamnés s'étaient rendus coupables des délits prévus par l'article 222 du Code pénal, il leur fût fait, séance tenante, application des peines portées dans cet article. Le tribunal a condamné Rozier à cinq ans de prison, maximum de la peine, et Gardet à deux ans d'emprisonnement, qui ne se confondront pas avec les peines précédemment prononcées contre eux. Les gendarmes, avec l'aide de soldats du poste, emmènent ensuite les condamnés, et on entend encore dans les couloirs leurs vociférations. »

— Le feu comte Benkendorff était, comme on sait, grand-maître de la haute police en Russie ; on peut dire qu'il a été l'homme le plus puissant de ce vaste empire. Le czar, en le plaçant à la tête de cette institution, telle qu'elle est organisée, lui avait délégué sans réserve son autorité absolue sur tous ses sujets, sans en excepter la famille impériale. C'est à lui que l'empire doit cette administration compressive et inquisitoriale. Tout agent du grand-visir participe de sa puissance, sans autre marque distinctive que la livrée de la police secrète. S'il se présente devant une forteresse de la frontière, devant le palais du prince ou devant le premier magnat du pays, il doit être admis immédiatement. Il peut faire enlever tout individu dans un *tabitka* ou *talega*, sans lui en donner la moindre raison, sans lui dire où il va ni quand il reviendra. La famille, les amis, les domestiques de l'individu soupçonné, tous sont obligés de garder le silence sur l'événement ; celui qui a été victime de cet arbitraire n'ose même confier à l'oreille de la plus intime amitié les détails de sa séquestration.

Une dame, encore vivante aujourd'hui, descendait de voiture en toilette de bal, lorsqu'elle fut tranquillement emmenée en traîneau ; après

— CE QU'IL Y A DANS LA LUNE. — L'épisode suivant est raconté par la *Gazette des Tribunaux*.

Deux amis, Martin et Angibaut, tous deux cultivateurs, étaient attablés chez un traiteur de Vincennes. Ils avaient épuisé autant de sujets de conversation que de bouteilles, et l'accord le plus parfait régnait entre eux, quand la nuit venue et les étoiles brillant au ciel vinrent leur fournir un nouveau thème à broder.

Après un moment de contemplation, Angibaut, se grattant le front, rompit le premier le silence : « Et dire, s'écria-t-il, qu'on voit la lune, qu'on voit les étoiles, et qu'on ne peut pas savoir quoi que c'est ? — De quoi ! de quoi! répond aussitôt Martin, qui savait d'astronomie ce qui s'en trouve dans l'enseignement mutuel; on le sait ce qui se passe dans la lune et dans les étoiles, on le sait aussi bien que ce qui se passe dans le bois de Vincennes. — T'as donc fait le voyage, malin? Alors quoi qui s'y passe dans les étoiles? » lui dit Angibaut.

A ce défi, Martin ne demeura pas court ; il rassembla tous les débris de la science sauvés de la mutuelle et expliqua à son ami comme quoi la lune et les étoiles étaient des mondes comme le nôtre, avec des habitants, des arbres, des plantes, des bureaux de tabac et des marchands de nouveautés, et comme quoi aussi d'autres étoiles, qu'on appelle fixes, sont des soleils comme le soleil qui nous éclaire.

La dose scientifique était trop forte pour l'intelligence avinée d'Angibaut ; il prit de l'humeur, crut que son ami voulait rire à ses dépens. « Et comment, objecta-t-il, tes habitants, tes arbres et tes plantes, ça pourrait-il tenir sur ces petites boules jaunes toutes rondes? Faut être plus bête qu'un lapin mort pour dire des bêtises pareilles. »

C'est alors que Martin, emporté par l'aiguillon de la science, se lança dans l'espace, et se livra à une longue et diffuse exposition des grandes lois de la nature ; il parla de la force centripède, de la centrifuge, de la gravitation, de l'attraction, de la répulsion, de la pondération, de tant d'autres grands mots en *tion* qu'Angibaut, y comprenant moins que jamais, et se croyant l'objet d'une amère plaisanterie, entra dans la plus furieuse des colères, la colère de l'ignorance arrosée d'alcool.

« Tiens, dit-il à Martin, en lui lançant un coup de manche de fouet qui l'étendit sur le carreau, va dire aux pharmaciens de la lune de te mettre un emplâtre; voilà pour tes étoiles qu'ont des bureaux de tabac et des marchands de nouveautés. »

Ce disant, il saisissait un verre qu'il broyait sur la tête de Martin, couché sans mouvement. Les témoins entendus, rapportent que, le verre cassé du premier coup, Angibaut continuait à frapper avec les débris, et cela avec tant de furie et une telle promptitude, que Martin nageait dans son sang avant qu'on ait pu l'arracher à son féroce interlocuteur. Martin fut aussitôt transporté à l'hôpital; il avait une artère coupée, et le visage en lambeaux ; il ne put sortir qu'après dix-neuf jours de traitement.

Devant le tribunal correctionnel, où Angibaut est traduit, Martin s'est porté partie civile, et a demandé 1 500 francs de dommages-intérêts. Sur les conclusions conformes de M. l'avocat du roi, Angibaut a été condamné à un mois de prison et à payer à Martin la somme de 200 fr. à titre de réparation civile.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 17 mai.

L'Académie des sciences morales et politiques a tenu hier sa séance publique annuelle sous la présidence de M. de Rémusat.

Du compte-rendu présenté par le président, il résulte que le public lettré met chaque année moins d'empressement à traiter les questions proposées par l'Académie des sciences morales ; aujourd'hui, on a décidé que le prix n'avait été mérité par personne dans six concours. L'Académie a même retiré définitivement deux questions qu'elle désespérait de voir traiter à sa guise. L'une de ces questions avait attiré spécialement l'attention de nos amis ; c'est celle-ci : « Rechercher quelles sont les applications les plus utiles que l'on puisse faire de l'association volontaire et privée au soulagement de la misère. »

L'Académie ne voulait pas que dans l'examen de ce problème on s'élevât au dessus du libéralisme de la Restauration et de l'économie politique suivant M. de Gérando ; elle voulait qu'on se réduisît à se proposer l'établissement de Sociétés charitables, de caisses d'épargne, de bureaux de bienfaisance et de salles d'asile.

Deux années de suite elle a été épouvantée en voyant les idées sociales, en travail d'éclosion dans la société, se faire jour jusque dans son sein. pourrait opérer l'Académie de la Sorbonne et faire tomber de ses yeux son abat-jour vert comme la broderie de son habit.

Chaque année, l'Académie l'avoue, ou néglige de plus en plus les questions qu'elle propose, ou bien on les résout d'un point de vue socialiste.

Au lieu d'en conclure que le socialisme gagne du terrain, la docte assemblée nous a déclaré aujourd'hui, par l'organe de son président, que « les théories *aventureuses* ne se répètent plus qu'à voix basse ; c'est un » bruit qui s'éloigne et que bientôt on n'entendra plus. » (Oui, quand on se bouchera les oreilles pour ne pas entendre, et les yeux pour ne point voir.)

M. Mignet a prononcé l'éloge de M. Simonde de Sismondi, correspondant étranger de l'Académie, né à Genève, en 1773, mort le 2 juin 1842, après avoir publié vingt-neuf volumes d'une histoire de France inachevée.

Nous maintenons les sévérités du jugement que nous avons porté hier sur M. Mignet ; mais pour être juste, après la part de blâme il faut faire aussi la part d'éloges.

On connaît le genre de talent de M. Mignet ; on sait combien ce talent est correct, égal, sûr de lui-même. M. Mignet a déployé hier ses qualités accoutumées et même avec un peu plus de coloris, d'animation dans le style qu'à l'ordinaire.

Lorsqu'il décrivait je ne sais quelle ville italienne « dont les clochers » et les tours se dessinent sur la verdure de la montagne opposée, » nous avons vu le moment où il serait pris en flagrant délit de romantisme.

Par l'opinion politique, par le genre d'esprit, par les sujets adoptés, par la manière d'écrire, M. Mignet fait penser à M. Thiers : tous deux sont les historiens chéris de la bourgeoisie, de la classe moyenne tant vantée, mais M. Mignet a plus d'élégance comme écrivain, plus d'aménité en qualité d'homme privé que son compatriote provençal, il nous paraît aussi moins résolument hostile aux idées neuves. Nous avons entendu avec plaisir M. Mignet répéter, d'après Sismondi, que les hommes « devaient faire reconnaître aujourd'hui leur droit au travail et au bon- » heur comme ils avaient fait reconnaître à la fin du dix-huitième siècle » leurs droits à la justice et à la liberté. »

M. Mignet a critiqué dans l'ordre industriel la concurrence anarchique ; il n'a pas manifesté trop de répugnance pour l'intervention de l'État, introduisant l'ordre et l'équilibre dans la production, dans la circulation des denrées. Toutes les idées contenues dans l'éloge de M. Simonde de Sismondi ne sont pas également avancées, il s'en faut bien ; mais celles que nous venons de reproduire attestent que M. Mignet n'est pas encore tombé dans l'impénitence finale et qu'il entrevoit des horizons voilés pour la plupart de ses collègues.

V. H.

Bulletin théâtral.

Rien de nouveau dans le monde dramatique. A l'Opéra, Mme Stoltz et Gardoni ; à l'Opéra-Comique, la *Barcarolle*, le *Maçon*, le *Déserteur* et *Cendrillon* ; Théâtre-Français, *Virginie*, par Mlle Rachel ; aux Variétés, Mlle Déjazet et Bouffé ; au Vaudeville, le nain Tom Pouce ; au Gymnase, *Jeanne et Jeanneton* ; au Palais-Royal, le groupe des comiques, Ravel, A. Tousez, Grassot, Levassor, Leménil; à la Porte-Saint-Martin, la *Biche au Bois*, dont la vogue est immense ; à l'Ambigu, *Napoléon* et Gobert; à la Gaîté, la *Tour de Ferrare* ; au Cirque, M. Boucher, les belles amazones, Auriol, l'Américain North, Ducrow et *Gavotte*, dressée par M. Hilter. Presque tous les théâtres font de bonnes recettes.

La fermeture de l'Odéon se prolonge malheureusement.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 18 MAI.

Le *Journal des Débats* gronde un peu les députés, mais il espère qu'ils ne le feront plus. « La chambre, dit-il, ne peut ignorer qu'elle a encore énormément à faire. » Suit la nomenclature des travaux accomplis et à accomplir pendant cette session :—32 projets de loi adoptés,—27 à voter,—25 propositions émanées de l'initiative des députés, dont six ont été votées, dix rejetées, et neuf restent à examiner. tère. »

La *Réforme* voit percer dans le projet de convention relatif au droit de visite, la pensée constante d'envahissement du gouvernement anglais. « La France et l'Angleterre devront surveiller la côte de concert, dit-elle, mais ce sera l'Angleterre qui découvrira les coupables et qui mettra le pied sur leur territoire. » Et à qui levra-t-on s'en prendre si les choses se passent ainsi? La France sera-t-elle bien venue à jalouser les nouvelles conquêtes de sa rivale, lorsque son inactivité et son insouciance seules l'auront empêché d'en faire autant?

La *Réforme* fait observer avec raison que lever la séance sans constater les noms des absents, est une mesure tout-à-fait illusoire. Est-ce punir les députés qui font l'école buissonnière que de permettre aux autres d'aller se promener. « M. Sauzet, dit la *Réforme*, a fait semblant de prendre son courage à deux mains, mais il n'a pris en définitive que son chapeau. »

Bourse. --- Revue de la semaine.

La semaine a été favorable à la rente comme aux chemins de fer, dont la liquidation a été facilitée par des reports très modérés.

La hausse est de 15 cent. sur le 3 0|0, de 40 sur le 5, de 32,50 sur l'Avignon, de 27,50 sur Versailles (rive droite), 25 sur la rive gauche, 22,50 sur le Hâvre, 18,75 sur l'Orléans, 17,50 sur Saint-Germain, 10 sur le Rouen, 5 sur le Strasbourg. Le Vierzon seul a baissé de 5 fr.

Dans les lignes non constituées, le Bordeaux a monté de 10 fr., le Montereau de 5, tandis que le Boulogne a fléchi de 10.

La discussion de la chambre des députés sur le chemin du Nord a rendu quelque activité à la négociation des récépissés de souscriptions, qui ont été assez recherchés.

Dans les fonds étrangers, il y a eu 11,25 de hausse sur les obligations d'Haïti, et de 1|1 à 5|8 sur les diverses rentes belges, en exceptant toutefois le 2 1|2 0|0 qui reste stationnaire.

Les rentes d'Espagne sont fermes, sans variations importantes.

Le fonds qui a présenté les plus grandes variations est la Vieille-Montagne, dont les actions sont montées de 7000 à 7900 pour retomber à 7450 dernier cours.

Les forges de l'Aveyron sont toujours en grande faveur et présentent une hausse de 400 fr. dans le courant de la semaine. Elles restent à 6250, leur plus haut cours.

Les fonds anglais arrivent à 99 0|0.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 19 mai.

7 h. »|» OPÉRA. — Lady Henriette.
7 h. »|» FRANÇAIS. — L'Ecole des Maris. Mme de Lucène.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Domino. Déserteur.
6 h. 1|2 ODÉON. — Relâche.
7 h. 3|4 VAUDEVILLE. — Le Petit Poucet, par le général Tom Pouce.
7 h. »|» VARIÉTÉS. — Tom Pouff. Un conte. La Maison.
7 h. »|4 GYMNASE. — L'Image. Jeanne. Le Lansquenet.
6 h. 3|4 PALAIS-ROYAL. — L'Escadron. Un Poisson.
6 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
6 h. »|» AMBIGU. — Napoléon.
6 h. 1|2 GAITÉ. — Pierre-le-Noir.
6 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. »|» COMTE. — La Fée. Mazurka. Maison des Fous. M. Jean.
6 h. 1|2 FOLIES. — Rosière. Sans cravate. Constant. Mystères.

Imprimerie Lange Levy et Comp., rue du Croissant, 16.

gagés qu'ils ont contractés envers l'avenir de la grande cité.

« Paris, disait Vauban, est à la France ce que la tête est au corps humain, la ville dont le royaume ne saurait se passer sans déchoir considérablement. »

Et pourtant, il y a un siècle et demi, Paris était loin d'être administrativement et politiquement ce qu'il est devenu depuis.

Les lois ultra-centralisatrices qui ont contribué à développer et même à exagérer l'accroissement de la capitale, ces lois qui les vote? La Chambre.

Et pour ne parler que des grands travaux publics, qu'a fait la Chambre lorsqu'elle a voulu doter la France de chemins de fer? Elle a considéré Paris comme le centre du territoire et elle a admis, en principe, que les chemins de fer rayonneraient de ce centre sur toutes les parties du pays.

Préoccupée avant tout de l'idée de centralisation, elle a dit: donnons aux chemins de fer la direction que Louis XIV, Louis XV et Napoléon donnaient aux grandes routes.

La Chambre veut donc, sous peine d'inconséquence, non seulement la prospérité de Paris par la centralisation, mais l'agrandissement de la capitale, sa splendeur et sa gloire monumentale.

Paris, par le vote des chemins de fer *rayonnants*, est devenu plus que jamais la tête et le cœur de la France.

Or, MM. les députés connaissaient Paris, ils savaient qu'à l'exception des quartiers situés entre la Madeleine, le boulevard des Capucines, la place de la concorde et le jardin des Tuileries, tous les autres sont mal percés, manquent d'une circulation facile. Le 8e arrondissement, une grande partie du 10e, le 11e, le 12e, et les arrondissements du centre sont surtout dans un état d'insalubrité honteux.

Les députés n'ignoraient donc pas qu'en faisant de Paris la tête et le cœur de la France, il fallait qu'ils vinssent en aide à l'administration municipale pour régénérer le vieux Paris, pour provoquer l'ouverture de grandes rues diamétrales propres à recevoir et à distribuer la circulation que les chemins de fer y feraient affluer de toutes les provinces: en un mot, les députés prenaient l'engagement tacite d'aider la capitale dans les dépenses que lui imposerait son nouveau rôle.

Nous ne pouvons croire que les députés comptassent sur ce que l'on appelle l'énorme budget municipal. Hélas ce riche budget de 40 à 42 millions est bien pauvre! Parcourez les 3/10 des rues de Paris et jugez! Voyez combien, malgré le zèle du conseil municipal, d'impérieux besoins sont restés sans satisfaction. Voyez ce qui manque encore au système de la distribution des eaux, combien d'égouts il reste à construire, dans quel état sont les chaussées et les trottoirs! Visitez les hôpitaux, les écoles, les salles d'asile et dites si partout l'air, l'espace, la lumière, la salubrité n'y font pas encore déplorablement défaut.

D'ailleurs, la ville de Paris ne s'est-elle pas trouvée, il y a quelques années, dans la nécessité d'emprunter 40 millions? Son budget n'était donc pas suffisant pour subvenir aux dépenses courantes.

Mais ces dépenses courantes que l'établissement des chemins de fer, dans toute espèce de système, eût déjà nécessairement augmentées, le seront bien davantage par celui que les Chambres ont cru devoir sanctionner; ce système apporte forcément à Paris un immense concours de voyageurs. Ces masses de voyageurs exigeront de grands rues, des établissements publics largement et confortablement conçus, et par conséquent très coûteux. Qui perce ces rues, qui construit ces établissements? L'Etat et la Ville.

l'autre, si la Chambre lui prête son puissant appui par des lois bien entendues sur la plus-value, l'expropriation et les alignements par mesure de simple voirie, la Ville et les propriétaires d'immeubles y trouveront largement leur profit: la justice et l'économie seront sauvegardées.

L'occasion est bonne pour MM. les députés.

Deux projets de loi qui intéressent également le Paris commercial et le Paris artistique leur sont soumis; l'un est relatif à la libre navigation de la Seine dans sa traversée de Paris, l'autre à la restauration de Notre-Dame.

Cette double proposition mériterait d'être dans la Chambre le sujet d'une étude approfondie de la question parisienne. Une fois entrée dans cette étude la Chambre en comprendrait promptement toute la portée, et nos députés verraient que l'époque où nous sommes, exige impérieusement de grandes mesures; ils comprendraient que l'imposant ensemble des travaux que la Ville est dans la nécessité d'exécuter, et ceux que l'Etat doit entreprendre lui-même, comme ceux de l'Opéra, de la Bibliothèque royale, de l'hôtel des affaires étrangères, du Timbre, de l'hôtel des postes, du Conservatoire des arts et métiers, des Archives du royaume, de l'Imprimerie royale, etc., (1) exigent un solide et sérieux examen. Ils reconnaîtraient enfin la nécessité d'inviter M. le ministre de l'intérieur à nommer une commission mixte chargée d'étudier IMMÉDIATEMENT ces questions et de dresser *un plan d'ensemble*: l'intervalle d'une session suffirait pour que les éléments en fussent soigneusement rassemblés, et pour que l'année prochaine vît éclore un projet complet sous le rapport matériel et financier.

Dans ces études, notre vieille et magnifique cathédrale ne sera pas oubliée. Les monuments des autres âges seront respectés; l'ancien Paris qui les possède sera reconnu digne d'être régénéré.

L'avenir et la splendeur de la capitale sont dans la régénération des quartiers centraux. Dès que cette pensée serait proclamée par la législature, l'édilité parisienne, largement comprise et appliquée, produirait les plus heureux résultats.

La Chambre des députés a adopté aujourd'hui, après une assez vive discussion à laquelle ont pris part MM. Roger, Muret de Bort, Billault, Vivien, Berryer et M. le ministre des travaux publics, l'amendement proposé par MM. Delebecque, Roger et trois de leurs collègues, et relatif à l'embranchement de Fampoux à Hazebrouck.

Cette modification notable au projet de loi pouvant amener un changement dans la fixation de la durée de la concession, M. Muret de Bort a demandé que l'art. 3, qui fixe cette durée, fût renvoyé à la commission. Malgré l'opposition de M. Luneau, la Chambre a ordonné ce renvoi et la séance a été levée.

On trouvera, dans le compte-rendu de la séance, la réponse de M. Lacave-Laplagne à une interpellation de M. Garnier-Pagès, sur les conditions auxquelles une Compagnie avait offert sept cents millions pour l'exécution de plusieurs lignes de chemins de fer.

Progrès du principe d'association en Lombardie.

Nos lecteurs ne liront pas sans intérêt la traduction d'une lettre adressée au directeur de la *Gazette privilégiée de Milan*, et insérée dans ce journal le 2 avril; ils s'uniront avec nous aux vœux et aux espérances exprimés dans la dernière partie de ce travail.

(1) Ces derniers pour des agrandissements seulement.

mes puissent continuer leurs travaux.

» Cette idée fut bientôt réalisée, et à peine le temps nécessaire à l'arrangement du local fut-il écoulé que le chauffoir s'ouvrit. C'est une vaste salle capable de contenir trois cents personnes; elle est exposée au midi, ce qui la rend très salubre, garantie de l'humidité par un plancher bien construit, bien aérée par de grandes et nombreuses fenêtres vitrées qui répandent une abondante lumière, éclairée le soir par une multitude de lampes et facilement chauffée avec la plus grande régularité par un poêle proportionné à la dimension de la salle.

» Le chauffoir est accessible dès l'aube du jour, et il reste ouvert jusqu'à onze heures du soir. Il est inutile de dire avec quel empressement les familles des cultivateurs et les artisans du pays ont sollicité le droit d'y être admis. Dès le premier jour de son ouverture, le chauffoir abrita près de trois cents individus qui jusque-là étaient contraints à rester isolés dans d'étroites huttes; car c'est ainsi qu'il faut nommer les petites demeures éparses dans la contrée; elles sont étroites, excessivement malsaines à cause de leur mauvaise construction et des exhalaisons provenant du séjour des bestiaux, du fumier et des végétaux corrompus.

» La princesse voulut que son établissement offrît un secours matériel à l'indigence; en outre la réunion de presque toutes les familles lui offrit une occasion favorable pour inspirer à tous à la fois les sentiments d'une affectueuse et réciproque fraternité, pour raviver en eux l'observation des principaux devoirs de religion et de société.

» Pour obtenir ces résultats, elle détermina des personnes possédant une capacité suffisante, distinguées par leur caractère et leur conduite, à faire, à de certaines heures du jour, des lectures de livres adaptés à l'intelligence du peuple, et prescrivit des prières en commun surtout avant de se séparer.

» A l'ouverture du chauffoir se rattache une autre institution non moins salutaire, celle d'une cuisine économique fondée par la princesse et soutenue aux frais d'une association bien organisée. On y distribue des soupes tous les jours à midi, et quelquefois encore le soir: ces soupes se composent alternativement de riz ou de pâtes mélangées de légumes frais ou secs et assaisonnées de lard, de beurre, d'huile, etc. La quantité de chaque soupe est déterminée par la grandeur du bocal et se livre au prix de 12 centimes, prix qui, prochainement, se réduira à 10 centimes et au dessous, parce que les demandes, qui s'accroissent chaque jour, rendent moins onéreux les frais généraux.

» Les consommateurs peuvent payer les soupes chaque jour, à la fin de chaque semaine ou encore à des époques plus éloignées, soit en argent perçu par des personnes déléguées, soit en travaux dont le prix est taxé, et dont les matières premières sont livrées par la fondatrice, telles que du lin à filer, du fil à tisser ou à tricoter, de la toile à coudre. Les objets fabriqués sont distribués par la princesse aux plus pauvres de la commune, pour les aider à se munir des objets de lingerie ou d'habillements nécessaires à leur famille.

» Pour bien calculer les avantages qui doivent naître de ces institutions, il est nécessaire de porter ses regards sur la misère des paysans lombards, habitués à se pourvoir de combustible en exerçant mille déprédations dans les forêts.

» Le besoin de combustible cessant ou diminuant dans les familles, tout prétexte à la dévastation des plantations va pour l'avenir, disparaître.

» Dans ces pays où l'agriculture exige, à divers époques le concours des femmes, c'est un avantage inappréciable pour elles que de ne plus perdre leur temps à la préparation du repas de famille. La princesse obtient ce résultat par la distribution d'une soupe saine livrée à un très bas prix avec latitude suffisante. Le travail journalier s'accroît ainsi, les produits s'augmentent proportionnellement, et par suite chaque famille acquiert une plus grande facilité pour s'assurer une honnête subsistance.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Demain nous commencerons la publication du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, roman en trois volumes par ALEXANDRE DUMAS.

LE BAL MABILLE.

Etude sociale.

(Nos lecteurs ont peut-être conservé le souvenir de plusieurs feuilletons publiés par la *Démocratie pacifique* sous ce titre: *les Danseuses des bals publics*. Ces feuilletons, considérablement augmentés, vont reparaître dans une brochure intitulée: LE BAL MABILLE, *Etude sociale*. Aux esquisses concernant les Lorettes et les Grisettes, l'auteur a cru devoir ajouter un chapitre sur les Ouvrières: c'est la partie la plus sérieuse de l'œuvre. Nous en extrayons deux fragments.)

UNE CONVERSATION DANGEREUSE.

A Mabille, bien des dames n'accordent de contredanse qu'aux hommes qui leur ont été présentés, mais aussi jusqu'où la contredanse accordée ne conduit-elle pas?

Soyez prudent toutefois; souvent un précipice est caché sous les fleurs.

Pendant les quadrilles, la conversation est à peu près impossible; on est sans cesse en mouvement; point de repos pour personne; tous les danseurs, toutes les danseuses figurent continuellement à la fois; mais vous pouvez, après le chassé-croisé, conserver quelque temps le bras qu'on vous abandonne, errer sous les ombrages, vous asseoir peut-être sous les bosquets.

A la vérité, vous n'en serez pas quitte pour des soupirs et des déclarations langoureuses. Parmi les lorettes, l'amour transi a peu de cours: le dieu de Cythère ne peut prendre son essor à Mabille qu'à la condition de dorer ou d'argenter ses ailes. De tout soupirant on a besoin de tirer, soit un chapeau, soit une écharpe, soit le loyer que le propriétaire réclame, ou tout au moins le déjeuner du lendemain.

Si l'ame des polkeuses est désintéressé, par fantaisie, par accès, c'est parfois à la Chaumière: l'étudiant a de l'esprit, de la jeunesse, peu d'argent; il ne peut donner que ce qu'il a. Mais le jardin Mabille est un confluent où viennent se mêler les flots de populations très diverses. Le monde littéraire, artistique, financier, politique y est représenté. C'est une bourse où la tendresse est cotée plus haut que dans le quartier latin. A la Chaumière, la femme danse quelquefois pour son plaisir, à Mabille c'est le plus souvent pour ses affaires. A la Chaumière elle est accessible aux caprices, à Mabille elle spécule.

Après un quadrille, Jules a conservé le bras d'Héloïse; il exprime son amour, elle détourne la tête; il jure une fidélité à toute épreuve, elle répond par un mouvement d'épaules; changeant de thèse, Jules parle de la position embarrassée d'une jolie femme, de ses besoins, des désirs qu'elle peut éprouver sans avoir le moyen de les satisfaire; on écoute plus attentivement. La marchande de fleurs observe ce couple; elle saisit le moment où l'intérêt de son commerce est d'accord avec l'intérêt du séducteur elle présente à propos un bouquet que Jules paie un franc, qu'Héloïse accepte. Un pareil cadeau n'engage pas encore, il ne coûte qu'un regard et un sourire.

Jules passe ensuite aux rafraîchissements, qu'on accepte sans se croire obligée, sans se juger compromise. Notre cavalier sent bien qu'il ne s'est pas formé de liens sérieux entre lui et sa danseuse. On attend quelque sacrifice réel; mais quels peuvent être les besoins d'une femme aussi bien mise? Rien ne lui manque, assurément. Son chapeau de satin rose, couvert d'une voilette blanche, son pardessus noir serré par une cordelière de soie composent une tenue très confortable. Tout au plus aura-t-elle la fantaisie de se faire offrir une des babioles qu'on gagne à la roulette chez Mabille, un éventail, une sonnette de bronze. A tout hasard, pour se donner contenance, Jules aventure un compliment sur la toilette d'Héloïse.

Vous me croyez bien mise, monsieur; c'est que vous ne voyez pas ma capote de près: la voilette la déguise assez bien; mais, quand elle était neuve, j'ai négligé de fixer une feuille de papier sous la passe, et la pommade l'a toute graissée; elle n'est plus mettable; voyez plutôt.

On écarte la voilette, et Jules est obligé de convenir que l'achat d'un chapeau neuf est une mesure indispensable, urgente.

— Allons, se dit il à voix basse, j'en serai quitte pour une vingtaine de francs.

— Vous me croyez bien mise, monsieur, parce que vous ne voyez pas mon linge, mais il est complètement usé; on ne peut plus repriser mes bas, la partie qui est cachée par mes bottines est remplie de trous; mon linge a besoin d'additions considérables.

— Trente francs de plus au moins! se dit Jules avec tristesse.

— Vous me croyez bien mise, monsieur, parce que vous ne voyez pas sous mon pardessus; mais un pardessus n'est plus de saison et vous devez comprendre que je ne garderais pas le mien sans des raisons mystérieuses; le fait est que je n'ai pour m'habiller qu'une seule robe, une robe de soie noire tout éraillée que je ne puis montrer à personne. Il y a des solutions de continuité sous les bras. Qu'est-ce qu'une femme sans robe de soie? — Une robe de soie! c'est cinquante francs murmure Jules.

Après tout, pense-t-il, cette femme est très bien; elle a des manières excellentes et ne manque pas d'esprit! Sa conversation, sa société, sont d'un prix inestimable.

— Je vois, madame, qu'une centaine de francs vous viendraient fort à point.

Oui, monsieur, mais quand je ne mettrai plus mon pardessus, vous sentez qu'il me faudra soit un châle, soit une écharpe. On ne peut pas sortir *en taille*; les écharpes sont mauvais genre et bonnes pour les cuisinières, à moins d'être en cachemire. Quant aux châles d'été, je ne porte que le crêpe de Chine brodé.

— Vous avez raison, madame, mais enfin cent francs pourraient faire face à vos nécessités les plus pressantes.

Héloïse ne dit rien; Jules de s'applaudir. Après tout, cette femme n'est dépourvue que de vêtements. J'aurais pu tomber plus mal; où en serions-nous, grand Dieu! si elle avait besoin de meubles?

— Madame, je n'ai pas le droit de vous offrir cent francs; vous ne me connaissez pas assez pour accepter de moi ce léger service, mais accordez-moi votre adresse; permettez-moi de vous voir, et bientôt vous m'estimerez assez pour me permettre de vous être utile.

— Oui, monsieur; je vais vous donner mon adresse. Je loge en hôtel garni, rue C... no 12.

— En hôtel garni! Dieu du ciel!

— Cela vous afflige; vous avez raison. Loger en garni, ce n'est pas une position pour une jeune dame; on n'est pas libre de rentrer à l'heure qui plaît, de recevoir qui l'on veut; on a beaucoup de peine à se faire respecter; mais, comme vous dites, vous viendrez me voir; vous serez bientôt mon ami et je vous estimerai assez pour accepter de vous mes meubles.

Jules sort du bal Mabille; ce n'est plus lui qui presse le bras d'Héloïse, c'est elle qui le retient accroché, tout en le regardant avec douceur et en respirant son bouquet. Il est consterné et ne sait que répondre à ses amis qui le complimentent en riant sur sa bonne fortune.

LES OUVRIÈRES.

.... Dans le même hôtel garni, montez un étage, arrivez au septième-

quels avantages recevrait l'Etat, si des institutions semblables s'étendaient sur toute la Lombardie.

» De si manifestes améliorations matérielles et morales seraient le meilleur moyen d'assurer l'attachement du peuple au gouvernement qui les aurait proposées.

La commission chargée de l'examen de la proposition de MM. Lasnyer et Boissy-d'Anglas, sur les députés traitant de fournitures ou marchés quelconques avec l'Etat, a résolu de rattacher cette proposition à celle de M. de Rémusat.

M. Lanjuinais a été nommé rapporteur du projet de loi relatif aux paquebots transatlantiques.

On pense généralement que le projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Chartres sera présenté dans cette session.

On parlait sérieusement aujourd'hui à la Chambre d'un projet de loi tendant à établir une marine commune de France et d'Angleterre pour faire exécuter les traités qui doivent être conclus entre ces deux puissances et les rois de la côte d'Afrique, dans le but d'empêcher la traite des Noirs.

Si les fortifications de Paris sont une monstruosité à nos yeux, elles ne sont pas plus favorablement jugées par les étrangers éclairés et impartiaux :

« Vous vous présentez comme gouvernement libre, comme nation vaillante, énergique, nous disait l'autre jour un officier supérieur au service de Prusse, et vous n'hésitez pas à donner pour appui à votre liberté les canons, et pour abri à votre courage une ceinture en pierre, un véritable mur chinois. Avouez que c'est absurde, pour ne pas dire davantage. Vous parlez de l'invasion. Laquelle? comment? et pourquoi? Mais donnez-vous donc la peine de passer le Rhin, allez à Dresde, à Vienne, à Berlin, traversez enfin cette Allemagne que vous connaissez si peu et jugez si mal, et vos craintes s'évanouiront d'elles-mêmes. Le temps des invasions est passé, et à moins que vous ne vouliez en faire une, l'Allemagne, soyez en sûrs, ne commencera pas. Ses idées et ses tendances ont changé du tout au tout depuis 1815. Le cri d'une guerre contre la France aurait du mal à peine à trouver aujourd'hui un écho en Allemagne. S'il y a un ennemi qu'elle redoute, c'est d'une part la Russie, c'est de l'autre part l'Angleterre. Le despotisme commercial de l'une et le despotisme politique de l'autre pèsent encore de tout leur poids sur l'Allemagne. Elle le sent et cherche à s'en débarrasser et à s'en prémunir, non pas en fortifiant Berlin ou Vienne, mais en travaillant de toutes ses forces au développement de ses richesses et de sa puissance nationale. Couvrir le pays de chemins de fer, relever l'industrie, étendre le commerce, augmenter sa marine, et, s'appuyant sur le bien-être qui en résultera, conduire les masses doucement, sans secousse, à une transformation politique et sociale, voilà ce dont s'occupe aujourd'hui l'Allemagne. Et vous avouerez qu'elle fait mieux que de songer à vous envahir.

» Voici pour l'invasion. Quant à l'autre argument, celui de la domination du pouvoir sur la capitale, soit par l'intimidation, soit par la violence, il peut être admis; mais ce serait le dernier que je conseillerais à mon roi, si jamais le peuple de Berlin lui retirait assez de sa confiance pour qu'il songeât à y suppléer par des fortifications. »

Nous garantissons ces paroles; elles paraîtront aussi concluantes que la plus grande partie des discours qui ont été prononcés à notre tribune.

...des cartes de visite et de petits billets, lorsque enfin un monsieur, jeune encore et déjà décoré, vint en descendant en toute hâte de la tribune publique, annoncer que la victoire était aux Calésiens et aux Dunkerquois. « C'est à vous que nous le devons, répondit la foule reconnaissante. — Et oui messieurs, dit la personne en question sans rougir, je m'en vante, et je regarde ce jour comme le plus beau jour de ma vie. »

Congrès central de l'Agriculture.

Aujourd'hui le congrès en était à son avant-dernière séance : pressé par le temps, il ne pouvait accorder à chacune des grandes questions qui lui restent à traiter qu'une rapide discussion. Aussi n'a-t-il pas examiné moins de trois de ces questions : celles des céréales, des engrais et des chevaux.

Quant aux céréales, le congrès avait principalement à se prononcer sur la fixation des zônes actuellement établies en vue de la formation des mercuriales. Depuis quelques années, les habitants de nos départements de l'ouest ont adressé, à qui de droit, de vives réclamation pour obtenir une révision des anciennes zônes. Ils se fondent sur ce fait, nuisible aux intérêts de cette partie de la France, que les importateurs de grains étrangers profitent du bas prix des droits de francisation perçus dans les ports de quatrième classe (région de l'ouest) pour alimenter ensuite, avec ces grains importés, les autres contrées où les droits de francisation sont plus élevés. A ces premières plaintes, l'ouest ajoute encore celles qui reposent sur un mauvais choix des marchés régulateurs et propose à ce sujet plusieurs modifications.

Le congrès, convaincu des dangers d'une réforme dans la délimitation des zônes, pour les céréales, a passé outre sur cette matière. Il n'a pas voulu davantage donner son avis sur la détermination des marchés régulateurs, et s'est borné sur ce point, à appeler l'attention de M. le ministre de l'agriculture et du commerce. Poursuivant l'examen de la question des grains, il a voté en faveur de la mercuriale basée sur les mesures de poids substituées aux mesures de capacité. Il a décidé aussi, sur la proposition de M. Payen, que le ministre serait prié de faire étudier les moyens de rendre les mercuriales plus régulières et plus sincères. Quant à l'avoine, M. Pommier a demandé et obtenu qu'elle aurait à l'avenir sa mercuriale spéciale. Enfin, d'après un amendement aux conclusions de la commission, le congrès a émis le vœu qu'une élévation de tarifs fit disparaître la trop grande inégalité qui existe dans les zônes actuelles.

Subsidiairement, on a voté l'abrogation de la loi qui prohibe la coupe des blés en vert.

La commission des engrais a fait ensuite son rapport. Elle se divisait en deux sections : l'une chargée d'étudier les engrais commerciaux, et l'autre, les engrais ordinaires de l'agriculture.

M. Payen, rapporteur de la première section, a, dans un Mémoire concis et plein d'érudition, comme il sait les faire, demandé : 1° que les fabricants et marchands d'engrais soient tenus d'indiquer dans leurs factures et sur des affiches *ad hoc* la nature ou la composition de leurs produits; 2° que des inspecteurs constatent la sincérité de ces déclarations; 3° que l'administration publie des Mémoires populaires sur les engrais commerciaux ; 4° que les fraudeurs subissent les peines dont sont passibles tous les falsificateurs.

M. Moll, saisi spécialement des engrais proprement dits, a présenté une série d'observations, malheureusement trop réelles, sur la négligence en suite de laquelle nos campagnes gaspillent une notable partie des fumiers et autres engrais. Pour remédier à cette perte si préjudiciable des matières fertilisantes, il a proposé de nombreuses prescriptions et pratiques que l'assemblée a sanctionnées, après avoir toutefois perdu quelque temps en discussions qui prouvaient que l'honorable rapporteur n'avait pas été parfaitement compris, malgré la grande clarté de son tra-

...voyage en Irlande :

« A peine arrivé à Londres avec la députation qui l'accompagnait pour présenter à la reine une adresse qui l'engage à donner suite à son projet de visiter l'Irlande, le lord-maire de Dublin a demandé une entrevue à sir James Graham, secrétaire-d'Etat de l'intérieur. Les détails de cette entrevue, qui étaient restés ignorés des journaux de Londres, viennent d'être publiés par le *Dublin-Evening-Post*, qui les tient des membres mêmes de la députation. Il paraît que sir James Graham, après avoir dit à ces messieurs que leur démarche était prématurée, et que S. M. n'avait pas encore exprimé l'intention formelle de faire un voyage en Irlande, leur a fait observer qu'en tout état de cause il ne pouvait, lui, ministre de l'intérieur, conseiller cette excursion à S. M., alors que l'on avait proclamé que « les chevaux de la voiture royale seraient effrayés par les cris du repeal; que ces cris retentiraient comme des » coups de canon dans les conseils de la couronne, et que certains gentlemen paraîtraient devant S. M. dans le costume du club de 82. » Un membre de la députation s'étant écrié qu'il était injuste de condamner tout une nation pour un article de journal, sir James a repris : « Et les » discours à Conciliation-Hall, et les résolutions violentes adoptées! voilà » les meetings-monstres qui recommencent! » L'alderman O'Brien a coupé court à cette discussion en rappelant que le but de l'entrevue était de s'informer du jour où S. M. voudrait recevoir la députation; il a été convenu que sir James Graham prendrait les ordres de S. M. à cet égard, et ferait connaître ses intentions au lord-maire de Dublin. »

Dans la dernière séance du parlement, sir Ch. Napier est revenu sur ses appréciations comparatives de la marine anglaise et de la marine française :

« Je serais désolé, a-t-il dit, que l'on me crût un homme de parti. Je ne critique jamais l'amirauté sans cause. Il n'y a malheureusement pas moyen d'obtenir quelque chose de l'amirauté sans que la chambre s'en mêle. Voilà pourquoi je reviens si souvent à la charge. (On rit.) J'étais dernièrement à Portsmouth, l'opinion générale que j'y ait entendu exprimer, c'est que les équipages de la marine ne sont pas satisfaisants. A une époque où nous nous trouvions en difficulté avec la France, *il n'y avait pas de flotte capable de lutter contre la sienne*. Le gouvernement a reconnu son erreur et il a pris une meilleure voie. Il fera bien de persévérer et de travailler à rendre la marine plus efficace. Si nous avions la guerre avec l'Amérique, nous serions dans la nécessité de retirer les hommes d'un bâtiment pour les transborder sur un autre. Ce serait tomber de mal en pis. Les chemins de fer seront la ruine de la marine à vapeur à laquelle ils enlèvent une quantité de bras vigoureux. Si l'on veut que la marine soit dans une condition plus forte, il faut avoir sur pied un plus grand nombre de bons matelots. J'engage les lords de l'amirauté à ne pas craindre de demander plus d'hommes pour le service de la marine. »

La session des Chambres belges a été close avant-hier.

Après les luttes du forum vont commencer celles de l'élection. Déjà les partis opposent candidats à candidats, pamphlets à pamphlets, meetings catholiques à meetings libéraux. On se prépare enfin dans toute la Belgique à la grande bataille électorale qui se livrera dans quelques jours.

Le programme que les libéraux de Bruxelles ont recommandé à leurs représentants est le plus progressif que les électeurs belges aient encore formulé. Un grand nombre de questions sociales y sont indiquées en faveur de l'instruction, du bien-être, de la moralité et de la liberté du peuple. Les caisses d'épargne, les enfants trouvés, la simplification administrative, la sincérité parlementaire, l'épuration des mœurs politiques, surtout l'organisation du travail, ne sont pas oubliés dans ce catéchisme électoral.

---

entrez chez Sophie, et, par comparaison, Léontine va vous paraître heureuse.

Sophie est grande, robuste, elle a l'œil vif, intelligent. Naguères son teint frais et clair, ses cheveux blonds qui pendaient en longs anneaux lui donnaient l'air d'une belle Anglaise; mais voilà plusieurs années qu'elle est couturière en robes; elle a passé sous la roue du travail; cette roue dentée lui a ôté la force et la beauté; elle a perdu ses cheveux, son teint noircit chaque jour et son visage se tire. Elle a pour ami un jeune mécanicien qui ne peut venir que rarement à son aide, et qui ne lui fournit pas régulièrement les vingt francs de son loyer. La plupart du temps (plaignez-les tous deux) il ne lui donne pas, il lui prête.

A la fin de l'hiver, six semaines avant le printemps, lorsque la fabrication des robes chômait complètement, que Sophie était sans ouvrage, son existence était un mystère pour moi. Elle ne gagnait pas d'argent ; que mangeait-elle? Je sais qu'elle s'est passé de dîner plus d'un jour, mais l'abstinence est une ressource bientôt épuisée. Dans le plus grand froid Sophie ne se chauffait pas, ou bien elle descendait grelottante pour faire une station de quelques minutes au foyer de Léontine. Sophie ne possédait qu'un linge insuffisant, une seule et unique robe. Elle mettait pour sortir un chapeau vert digne de l'âne savant, un crispin de grosse étoffe noire, jamais de gants.

Dans les rues, sa jeunesse et son étrange mise la faisaient remarquer, l'exposaient à des importunités, à des persécutions que je ne détaillerai pas.

Depuis les premiers jours de printemps, les commandes abondent chez les couturières; Sophie est entrée dans un atelier qui emploie quinze ou seize femmes. Sophie est habile, active; on lui donne 35 sous par jour et quatre ouvrières à diriger. C'est bien beau, mais on faisait crédit à Sophie pendant la morte saison; elle a des dettes à payer. Et puis, calculez donc, voyez s'il est bien facile de se suffire avec 35 sous par jour. Les dimanches d'ailleurs on n'est pas payé et l'on mange double.

Sophie est heureusement douée par la nature; elle a de l'âme, de la mémoire, elle eût embrassé la carrière théâtrale avec succès. Son port majestueux, ses bras bien modelés n'eussent pas fait tache dans une tragédie, de M. Penroy, de M. de Saint-Ybars ou de M. Fleury, Corneille futur, aujourd'hui sténographe à la Chambre des députés pour la *Démocratie pacifique*.

Dans la couture, Sophie est une véritable artiste. On est ému de l'enthousiasme avec lequel elle parle de son travail, des robes qui sortent de son magasin, brochées, brodées, garnies de croix de Malte en passementeries, de ces robes dont la façon vaut 40 francs, de ces chefs-d'œuvre devant lesquels il faudrait se mettre à genoux.

J'en veux à notre société de ne pas mieux apprécier, utiliser, récompenser tant de goût et d'ardeur. Je lui en veux d'épuiser et d'abattre par degrés une nature aussi vigoureusement trempée au physique et au moral que celle de Sophie; car voici qu'elle se décourage, que les bras lui tombent, qu'elle pleure.

Elle avait pourtant de l'entrain, de la gaieté en surabondance, assez pour remettre en belle humeur un atelier démoralisé; ses penchants, c'était le goût des violents exercices, des exercices mâles : l'équitation, la navigation fluviale. Elle aime à rappeler comment, en des jours plus heureux, elle a fendu sur un cheval noir la poussière du bois de Boulogne, comment, en costume de marin d'eau douce, elle a guidé plus d'un canot sur la Seine. Tout en parlant, elle prend volontiers l'attitude d'une polkeuse; elle va danser. Adressez lui une proposition qui lui déplaise, elle répondra : *Du flan*, ou : *J'aime mieux de la viande*. Sophie est une de ces ouvrières qui font des niches, qui aiment à *grincher*, dans leur magasin, du fil, des aiguilles, des garnitures, sauf à rendre le tout quand on aura un peu cherché. Elle est de celles qui font par derrière des grimaces à la maîtresse comme à la première demoiselle, et qui rendent aux autres le temps plus court, le travail moins rude, en les faisant rire.

A six heures du matin, Sophie est au travail ; à neuf heures du soir seulement on la rend libre ; c'est une tâche de quinze heures. La journée ne se passe pas sans quelques distractions. L'étude d'un notaire est située en face du magasin. D'abord les clercs faisaient à la croisée mille singeries pour exciter l'attention des ouvrières. Ils envoyaient des baisers, que ces demoiselles se faisaient passer derrière la tête en signe de dédain ; mais, dans l'intérêt des mœurs et surtout de la besogne, la maîtresse a dépoli ses carreaux. On sort de temps en temps, quand la faim presse, pour acheter des gâteaux de deux sous chez le pâtissier voisin ; il suffit de traverser la rue ; c'est une partie qu'on fait en bande, sans bonnet le plus souvent. Aussi attire-t-on l'attention des passants, surtout des *vieux* qui veulent absolument payer la consommation de ces demoiselles.

L'arrivée d'un *calicot*, député par son magasin, comme ambassadeur, est encore un incident qui varie agréablement la journée. Seul, au milieu de quinze femmes, il a le sort du hibou houspillé par les oiseaux de jour ou d'Orphée tiraillé par les bacchantes. Malgré tout cela, le fond de la journée est bien fatigant, bien ennuyeux. Sophie s'exténue; elle a pourtant un siége à dossier. Que deviendront les plus jeunes ouvrières qui travaillent aussi quinze heures mais juchées sur des tabourets?

Deux mois de ce travail ont profondément altéré le visage de Sophie, son moral aussi. Elle qui chantait en hiver pour s'échauffer quand elle n'avait pas de feu, elle chante maintenant beaucoup moins. C'est qu'elle a juste, bien juste de quoi payer son loyer, sa nourriture, son blanchissage; il ne lui reste rien pour combler les lacunes de son triste habillement. La semaine dernière, après avoir acheté un vêtement tout-à-fait indispensable, elle s'est vue sans pain! Sophie n'a qu'un parti à prendre : elle ne mange pas et continue à travailler. Elle pâlit d'abord, puis les couleurs lui reviennent; c'est qu'elle a la fièvre, une fièvre constante qui lui rend son énergie. Maintenant elle monte et descend son escalier rapidement; continuellement surexcitée, elle n'a plus besoin de manger; l'habitude en est perdue. Elle persiste, elle reste attachée à sa glèbe; le repos, les bains, les traitements, tout lui est impossible, tout fait perdre le temps et coûte trop cher. A la fièvre se joignent les névralgies. Sophie souffre comme si on lui arrachait à la fois toutes les dents. Décidément, on ne peut plus travailler. Que fera-t-on pour vivre?

Les hommes d'Etat ne s'occupent pas de ces questions, mais les malheureux s'en occupent. Entre eux, ils se secourent et se plaignent. Un soir que Sophie rentrait dans sa mansarde et se disposait à se coucher :

— Vous ne mangez donc pas? lui dit Léontine.

— Je n'ai pas faim, répond fièrement Sophie.

Puis, ne pouvant soutenir ce mensonge, désolée de se sentir affamée, après avoir travaillé au-delà de ses forces, de ne pas même être nourrie par ce vampire industriel qui l'épuise, elle détourne la tête et fond en pleurs.

Léontine descend précipitamment, trouve dans sa modeste armoire un débris de pain, un morceau de viande, un verre de vin, dépose le tout devant Sophie, et ces deux femmes pleurent ensemble. Elles ne peuvent que pleurer sur leur commune détresse; mais il y a des puissances qui pourraient la soulager, la faire disparaître, et qui le doivent. On parle depuis assez long-temps de l'organisation du travail : pourquoi le Pouvoir est-il seul à ne pas s'en occuper?

J'ai dépeint la situation de deux femmes qui existent comme individus, qui existent aussi comme catégorie. Ce n'est pas seulement de Léontine et de Sophie qu'il s'agit ici; c'est de l'ouvrière, c'est de la population laborieuse.

VICTOR HENNEQUIN,

...chement de Fampoux est une mauvaise ligne qui coûtera sans rapport, et qui diminuera les recettes sur la ligne principale, il faudrait donc augmenter la durée de la concession; aussi demande-t-on que la concession soit portée à 41 ans. Mais cette question de la durée de concession est importante; il faut que l'Etat rentre le plus tôt possible dans la propriété des chemins de fer afin d'en abaisser les tarifs de manière à ce qu'ils ne paient plus que les frais de locomotion, il ne paraît donc pas juste de reculer de huit ans pour une ligne qui n'a pas d'importance, le terme où l'Etat rentrera en possession du chemin.

Mais, nous dit-on, il se présente une compagnie pour exécuter le chemin de Fampoux. Qu'est-ce que cela prouve? qu'il y a des spéculateurs toujours prêts à entreprendre, qui ont intérêt à émettre une grande quantité d'actions, toujours bien vite placées, sur lesquelles ils gagneront des sommes considérables, au risque de ruiner les actionnaires qui les rachèteront de leur main, et feront construire le chemin. C'est ce qui est déjà arrivé pour le chemin de Strasbourg à Bâle, qui ne rapporte que 2 1|2 aux actionnaires, tandis que les premiers spéculateurs, qui n'ont pas déboursé un centime, ont réalisé d'énormes bénéfices.

La majorité de la commission vous propose donc de rejeter l'amendement. Plus tard la chambre verra s'il y a lieu de faire l'embranchement de Fampoux.

M. BILLAULT. Il s'agit de rapprocher de 41 kil. les villes de Dunkerque et Calais du centre de la France et le centre, de cette frontière; la seule chose à demander, c'est que la durée de la concession ne soit pas augmentée; si elle ne l'est pas, les autres objections tombent d'elles-mêmes.

La principale objection de la commission c'est que l'embranchement créerait une concurrence funeste à la compagnie des chemins de fer de la Belgique; mais, messieurs, quand il s'agit d'un intérêt général, doit-on mettre en parallèle un intérêt particulier? La compagnie de Belgique négocie aujourd'hui ses actions avec une prime très considérable; je sais que le chemin de Fampoux fera un peu baisser ces actions; mais est-ce pour le pays ou pour ceux qui jouent à la Bourse que vous faites les chemins?

Le chemin qu'il s'agit de faire est une ligne capitale, c'est la communication de la France avec la mer du Nord, avec l'Angleterre. Toutes les grandes correspondances de l'Angleterre avec la Méditerranée, avec l'Espagne, avec les divers Etats du centre de l'Europe, passent par là. Il a été réglé dans une convention postale conclue il y a deux ans entre la France et l'Angleterre que ces correspondances passeront par Calais. Croyez-vous que l'Angleterre ne se plaindra pas lorsque le trajet sera allongé de 41 kilomètres; lorsqu'elle verra que ses correspondances feront le circuit qu'on propose de leur faire faire?

Prenez-y garde, messieurs, la ligne de France n'est pas la seule que puissent suivre les correspondances; elles peuvent passer par Trieste et Ostende; l'Autriche et la Belgique feront tous leurs efforts pour que les correspondances anglaises prennent ce chemin. Notre traité n'est que pour cinq ans. Quand le traité expirera, en 1849, ne craignez-vous pas que ce transport ne vous échappe si vous vous obstinez à cette prolongation du chemin?

Dans le cas de guerre avec l'Angleterre, n'est-ce donc rien pour vous que de gagner 41 kilomètres pour aller à Dunkerque, qui s'ouvre sur la mer du Nord, et à Calais, qui se trouve le point le plus rapproché de l'Angleterre sur la Manche? Est-il donc indifférent pour vous d'être plus ou moins rapprochés de ces frontières?

Le Trésor n'a rien à perdre à ce que l'embranchement de Fampoux soit entrepris; il est au contraire urgent pour la bonne confection du chemin, pour sa prompte exécution, pour éviter une foule d'inconvénients qui résulteraient d'un retard, que la concession du chemin soit votée dès cette année, et exécutée par la Compagnie qui se chargera du chemin de fer de Belgique.

M. DUMON, ministre des travaux publics. Des intérêts généraux importants sont engagés dans la question. La chambre a voté, l'année dernière, la construction d'un chemin de fer de Paris à Boulogne; la ligne qu'on vous demande est une sorte de concurrence qu'il s'agit de donner à ce chemin, lequel n'est pas encore exécuté. Le gouvernement persiste donc à penser que, pour ne pas nuire à cette ligne, il importe de ne pas voter cette année l'embranchement qui vous est demandé.

M. LESBAYÈS appuie l'amendement. Le chemin par Fampoux ne nuira pas au tracé par Boulogne. Cette ville est le principal port de communication entre la France et l'Angleterre; mais ce n'est pas à dire qu'il faille déshériter les villes de Dunkerque et de Calais, dont le commerce a une grande importance. L'amendement est une sorte de complément à ce qui a été fait l'année dernière. Il se trouvera deux lignes, en effet, presque parallèles; s'il s'agissait de faire exécuter ce chemin par l'Etat, je m'y opposerais; mais une compagnie se présente, le chemin est utile, et je ne vois pas pourquoi on ne l'adopterait pas.

M. VIVIEN. Le chemin que l'on nous propose est la corde d'un arc décrit par le chemin de fer du Nord; il s'embranche des deux extrémités sur le chemin du Nord, et, d'après le texte de l'amendement, il peut être concédé à une compagnie différente de celle qui aura la concession du chemin du Nord; il s'en suivrait donc une situation très difficile pour cette nouvelle compagnie.

Si la compagnie du Nord se charge aussi de cet embranchement elle demandera une augmentation de durée dans la concession, ce qui est une chose essentiellement fâcheuse. Je vois donc de grands inconvénients à l'adoption de cet embranchement. Quant à l'intérêt du département du Pas-de-Calais, il me semble que ce département est loin d'être aussi déshérité qu'on nous le représente. Calais se trouve à proximité d'un chemin de fer; des rails-ways sillonnent ce département dans plusieurs sens et je crois que la création d'un chemin de fer inutile et ruineux ne peut ajouter rien à la prospérité de ce département. (Aux voix! aux voix!)

MM. LUNEAU et LASNYER réclament encore la parole. La chambre consultée déclare fermer la discussion.

L'amendement est mis aux voix et adopté à la presque unanimité.

Le cahier des charges annexé à l'amendement est renvoyé à la commission.

Art. 3 devenu art. 4. — « Le ministre des travaux public déterminera, dans un billet cacheté, le maximum de durée de jouissance au dessus duquel l'adjudication ne pourra être tranchée.

» Ce maximum de durée ne pourra, dans aucun cas, excéder :

» *Quarante-cinq ans* pour le chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique, et ses embranchements sur Calais et Dunkerque;

» Et *soixante-quinze ans* pour le chemin de fer de Creil à Saint-Quentin.

» Les délais ci-dessus fixés courront à dater de l'époque fixée par le cahier des charges pour l'achèvement des travaux.

La commission demande que la concession des chemins de Paris à la frontière belge soit réduite à 33 ans.

M. GARNIER PAGÈS. Un honorable banquier s'est présenté pour offrir au gouvernement une somme de 700 millions pour la construction et l'achèvement des chemins de fer, du Nord, de Nantes, de Strasbourg, de Paris à Lyon et de Lyon à Avignon, moyennant une inscription de 3 1|2 p. 0|0, jouissance du 25 juin prochain et de 1|4 sur le produit net des chemins pendant 25 ans.

Le gouvernement, dans le cas où ces offres seraient acceptées, conserverait la libre disposition des tarifs; il pourrait à son gré exploiter ou faire exploiter les chemins par la compagnie qui serait intéressée à faire monter les produits. Ces conditions, on le voit, sont incomparablement préférables à celles qui ont été présentées jusqu'ici.

Ce qui permet à cette compagnie de faire ces offres, c'est qu'elle a compris

L'orateur s'attache à prouver, par des chiffres qui nous échappent, que le gouvernement, en adoptant ce système, gagnerait 1,055 millions; la compagnie réaliserait, elle, pendant ce temps, un bénéfice de 5 p. 0|0 sur ses capitaux.

Quand hier j'ai causé avec M. le ministre des finances de la proposition, j'ai oublié, il est vrai, certaines conditions; j'aurais dû ajouter que, pour cet emprunt, j'accepterais les tarifs présentés par la chambre. Au reste, j'ai une copie des conditions proposées à M. le ministre, et je suis prêt à en donner lecture à la chambre.

Dans cette note, M. Ganneron s'engage à fournir, moyennant une inscription de rente, 3 1|2 p. 0|0, jouissance du 22 juin prochain les 798 millions nécessaires à la construction des chemins indiqués plus haut; les fonds seraient fournis à mesure de l'achat des terrains et de l'exécution des travaux; ils seraient administrés, au compte de l'Etat, pendant 25 ans, moyennant une prime de 1|4 sur les bénéfices pour les compagnies. Les cahiers des charges seraient les mêmes qui ont été acceptés ou seront acceptés par la chambre. Il résulterait de cette opération une économie pour l'Etat de près de 1 055 millions. L'état, après les vingt-cinq ans, resterait complètement maître des chemins.

M. GARNIER-PAGÈS. Je n'ai qu'un mot à dire, j'avais cru que dans la proposition de M. Ganneron les chambres restaient maîtresses de modifier les tarifs, autrement je n'aurais pas fait d'interpellation à ce sujet.

Après cet incident la chambre reprend son ordre du jour.

M. MURET DE BORT demande le renvoi de l'article en discussion à la commission.

M. LUNEAU combat ce renvoi. La commission s'est très longuement occupée de la durée de la concession, une nouvelle réunion ne peut rien changer à son opinion. Une partie des membres demande qu'elle ne soit que de 25 ans, la majorité propose le terme de 33 ans; une seconde réunion de la commission serait donc oiseuse.

M. MURET DE BORT. La commission n'avait à délibérer que dans la pensée que l'embranchement sur Fampoux ne serait pas adopté. Cette disposition change la question et j'insiste pour le renvoi.

M. LE PRÉSIDENT annonce que quatre membres de la commission ont déposé un amendement tendant à porter à 38 ans la durée de la concession.

Le renvoi à la commission est mis aux voix, et adopté et la suite de la discussion renvoyée à demain.

Demain à midi réunion dans les bureaux. Examen des projets de loi relatifs à la construction d'un arsenal à Amiens; 2o à des réparations à l'église de Notre-Dame de Paris; 3o à la célébration des fêtes de juillet.

A une heure et demie séance publique.

FAITS DIVERS.

Une ordonnance royale, publiée par le *Moniteur universel*, porte ce qui suit : « Le secrétaire général et les directeurs du ministère de la justice sont nommés par le roi. La nomination des autres fonctionnaires et employés appartient au garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes. — L'article 6 de l'ordonnance royale du 24 décembre 1844 est et demeure abrogé. »

— L'avis suivant intéresse le commerce; il est extrait des documents officiels publiés par le ministère de l'agriculture :

« La nouvelle administration mexicaine se montre disposée à modifier la législation de douane dans un sens favorable au commerce. Déjà, par une loi du 22 février dernier, le sénat a révoqué le droit de 1 p. 0|0 qui frappait la circulation de l'argent monnayé.

» Nous avons appris en outre, que les réclamations adressées au gouvernement mexicain contre l'application du tarif de 1843 aux marchandises expédiées d'Europe, avant que ce tarif y fût connu, ont eu un plein succès, et que ces marchandises n'ont été soumises qu'aux droits fixés par le tarif intérieur. »

— Au sujet des feuilletons que nous avons publiés sur le magnétisme animal, il nous est parvenu quelques observations. M. le docteur Briquetot nous adresse une lettre dans laquelle il combat l'existence du magnétisme animal et de ses effets par des raisonnements qui ne nous paraissent pas concluants, mais auxquels il joint le récit de faits curieux.

« Une demoiselle, frappée d'une vive frayeur par la chute d'un cabriolet, devient cataleptique. Un ouvrier éprouve un accès de catalepsie en apprenant la mort d'un camarade qu'il avait blessé quelques jours auparavant. Une jeune femme, séparée de son mari, pour lequel elle avait une violente répulsion, est saisie de catalepsie chaque fois qu'elle le rencontre, ou même qu'elle entend prononcer son nom. Un prêtre romain avait l'imagination frappée au point de se figurer qu'il ne pouvait entendre les mots *consummatum est*, et tombait en catalepsie chaque fois qu'en récitant l'histoire de la Passion il arrivait à ces mots; etc., etc. »

M. Briquetot demande, et en cela nous nous joignons à lui, qu'on ne permette pas aux magnétiseurs d'exploiter, sans mesure, des sujets maladifs dont le somnambulisme, fréquemment réitéré, achève peut-être d'épuiser les forces; mais la louable préoccupation de M. Briquetot en faveur des magnétisés nous semble peu d'accord avec le but de sa lettre, qui est de nier la réalité de tout effet magnétique.

— Les deux statues de Saint-Louis et de Philippe-Auguste, placées sur les colonnes qui décorent la barrière du Trône, sont découvertes; elles font face à l'avenue de Vincennes. Louis IX est à droite en entrant dans la ville, et Philippe-Auguste à gauche.

— Vendredi dernier, un homme de quarante ans s'est tué en se précipitant du haut de l'arc de triomphe de l'Etoile.

— Déjà les locomotives peuvent rouler sur le chemin de fer du Nord, depuis Paris jusqu'à Beauvais; dans un mois elles pourront aller jusqu'à Amiens.

— M. Roche, porteur de la ratification du traité avec l'empereur du Maroc, est arrivé à Alger le 8 mai à bord du *Véloce*.

— M. le vice-amiral Villaumez, pair de France, est décédé le 17 de ce mois, en sa propriété à Suresne.

— Hier, la Seine, depuis la barrière de Bercy jusqu'à Charenton, était couverte de ses embarcations ordinaires, mais occupées par une population inaccoutumée. Plus de deux mille individus habillés en loups de mer, remplissaient la commune vig[illegible] les nombreux canots qui les avaient amenés encombraient le riv[illegible] et [illegible]t scintiller avec leurs pavillons omnicolores. Cette nouv[illegible] agglomération de marins était improvisée par cette multitude d'am[illegible] parisie[illegible] qu[illegible]uent au matelot sous le nom significatif de *rivoyeu*[illegible] les accompagnaient et faisaient résonner l'air de [illegible] — Quelque touriste méridional aurait pu se croi[illegible] Marseille ou de Bordeaux.

— Nous avons peine à croire et [illegible] assure cependant que les

une de ces femmes rares qui rappelaient le mieux [illegible], l'urbanité, les nuances exquises de la société d'autrefois.

— Après les symptômes de réaction religieuse qui se sont manifestés depuis quelques années, et qui ont trouvé de l'écho jusque dans les chambres, faut-il s'étonner, dit l'*Impartial de Valenciennes*, qu'après les deux révolutions de 89 et de 1830, la presse ait encore à signaler des faits comme celui-ci :

« Un sieur Védel, de Sommières (Gard), du culte protestant, s'est marié avec une femme catholique dont il avait eu une fille avant cette union. Il ne sut pas qu'il fallait légitimer cette enfant par une déclaration dans l'acte de mariage; il la considéra et la traita comme une fille légitime. Mme Védel mourut. Sa fille, alors âgée d'environ douze ans, a été enlevée à son père par une parente qui, assure-t-on, s'en est vantée elle-même, et a été enfermée dans une maison religieuse. M. Védel espérait qu'une reconnaissance authentique lui rendrait sa fille, à laquelle il ne pouvait conférer le titre d'enfant légitime; il la reconnut donc et la réclama avec la plus vive instance. Le croirait-on? Ses réclamations sont demeurées inutiles. La justice s'est contentée de s'adresser à l'évêque, qui, sans respect pour les lois, a applaudi à cet acte de fanatisme, et après quinze mois d'efforts inutiles, le malheureux père a dû recourir au tribunal civil pour se faire rendre sa fille.

» Le tribunal civil a rendu un jugement favorable aux réclamations de M. Védel. Mais ce jugement a été frappé d'appel, et le père, désolé, en est réduit encore à attendre que la sentence des premiers juges soit confirmée par la cour royale de Nîmes.

» Voilà, au temps où nous vivons, à quels conflits en sont réduits les citoyens, entre le pouvoir spirituel et l'autorité sociale! »

— M. Bocage est l'un des quatre ou cinq candidats qui sollicitent auprès du ministre de l'intérieur le privilège du théâtre de l'Odéon, dont le directeur vient d'être mis en faillite.

— A l'instar du roi des Français, l'empereur de Russie vient de se faire recevoir membre du *royal yacht club de Londres*.

— L'*Echo de l'Oise* publie, à l'occasion des questions de duel, une lettre qui contient des faits intéressants; nous y remarquons les passages qui suivent :

« Vous émettez le vœu de voir établir des *tribunaux de point d'honneur* et vous paraissez ignorer que déjà ils ont existé. Trop jeune pour les avoir vus à l'œuvre, je vous signale leur existence dans ce pays même et vous engage à recueillir des lumières auprès de quelques vieux militaires; gentilshommes ou non, vous en trouverez à coup sûr. Quant à moi, voici ce que j'en sais et ce que je puis vous en dire, avec certitude, puisqu'il s'agit d'un de mes parents.

» A la suite, sans doute, des édits du grand roi, qui punissaient le duel avec une grande sévérité, les gentilshommes organisèrent des tribunaux de point d'honneur dans chaque province. Les parties leur soumettaient les motifs de leurs querelles, et le duel était autorisé ou empêché. S'il devait avoir lieu, le tribunal débattait et fixait les conditions. Souvent aussi, ce tribunal, composé de membres choisis parmi les plus sages et les plus dignes, au moyen de l'*élection*, était assez heureux pour faire disparaître la discorde qui exposait deux bons gentilshommes à perdre la vie et à priver le roi et la patrie de défenseurs utiles.

» Une autre attribution de ce tribunal consistait à appeler à sa barre tout gentilhomme accusé d'avoir forfait à l'honneur.

» Ceux qui étaient revêtus de cette magistrature si propre à conserver pures les traditions d'honneur et de chevalerie, qui composaient souvent toute la fortune de nos pères, étaient appelés les *chevaliers du point d'honneur*. M. le baron *Soucanille de Noreuil*, qui demeurait avant 1789 dans la maison actuellement occupée par Mme la baronne *de Chamerolles*, fut dans le district de Compiègne le dernier chevalier du point d'honneur. Faites, monsieur, de ces faibles renseignements l'usage que vous voudrez; soyez assez heureux pour, en les complétant et en les publiant, contribuer à réchauffer dans les cœurs français ces vieux sentiments qui furent la source de tant de bonnes et belles actions et qu'un esprit par trop vénal et mercantile tend chaque jour à remplacer. »

— On vient de faire au Hâvre l'épreuve d'un sac de sauvetage pour les incendies. L'épreuve a réussi. C'est un bon exemple donné aux autres villes. Voici la description du sac. Une des extrémité de ce long tube de toile est fixée et attachée sur un bâton, dont les deux bouts servent de point d'appui et de retenue à l'intérieur d'une croisée, d'une lucarne ou d'une ouverture quelconque; cette extrémité ou bouche de sac reçoit la personne qui doit être descendue; cette personne se place les pieds devant et son poids la fait glisser dans le tube avec une vitesse qu'elle peut augmenter ou ralentir en écartant plus ou moins les jambes et les bras. L'extrémité inférieure du sac est attachée à un point fixe, de sorte que la machine forme une ligne diagonale, avec une courbure à la partie rapprochée du sol, laquelle courbure a pour objet d'empêcher le choc du corps qui glisse, et de le conduire à terre sans secousse et sans accident.

— Un malheureux, que l'inconduite et l'abus des boissons ont rendu fou, Brouillard, habitant du canton de Neuville, près de Lyon, vient de tuer à coups de pioche sa femme et ses quatre enfants.

— Une pauvre enfant a failli devenir victime de son dévouement : il s'agissait, devant le tribunal correctionnel de Brest, d'un vol de peu d'importance commis dans une auberge de Lesneven. Certains propos tenus par une jeune fille de Guisseny, âgée d'environ 14 ans, firent porter sur elle tous les soupçons, et elle fut traduite en police correctionnelle. Là, elle fit les aveux les plus précis et les plus circonstanciés, et toute la prudence humaine ne pouvait qu'échouer devant une telle déclaration, si, par bonheur, quelques dépositions des témoins n'étaient venues jeter du doute sur la culpabilité de l'accusée. — L'affaire fut renvoyée à une autre audience, et, en définitive, les débats ont établi que la jeune fille n'assumait sur elle les faits incriminés, que pour empêcher des poursuites contre sa marâtre, véritable auteur de la soustraction. Cette dernière avait été appelée en cause dans l'intervalle des deux audiences. Le tribunal a condamné la belle-mère à quatre mois d'emprisonnement. — Le prix Montyon sera sans doute décerné à la noble enfant, qui voulait sauver la coupable.

— Les vols en omnibus deviennent très fréquents et se commettent avec une grande audace. Ce soir, le *Messager* publie à ce sujet la note suivante :

« Nous portons, dans l'intérêt général, à la connaissance du public deux faits tout récents. On y verra qu'un des moyens employés par les filous, consiste principalement à détourner l'attention de la personne qu'on veut voler, au moment même où se fait le coup. Un magistrat du parquet d'une

— Lundi dernier, les ouvriers maçons et tailleurs de pierres de Colmar, convoqués par leurs maîtres, se sont réunis en très grand nombre pour fonder une caisse de secours mutuel. La cotisation mensuelle, payable pendant la saison d'été, c'est-à-dire à partir du 19 mars jusqu'au 16 octobre, a été fixée à 1 fr. pour chaque membre. En cas de maladie, la caisse paiera au malade un secours de 1 fr. par jour ; elle fera face aux frais d'enterrement par un secours de 30 fr. Les statuts ont été adoptés sans opposition, et tous les ouvriers présents ont manifesté hautement leur satisfaction de voir se constituer cette utile institution.

— Avant de remettre son sceptre présidentiel à son heureux rival, M. Polk, M. Tyler avait adressé à l'empereur de la Chine une lettre tout-à fait orientale ; en voici le début :

» A l'empereur de Chine, moi, John Tyler, président des Etats-Unis d'Amérique, je vous envoie cette lettre signée de ma propre main. J'espère que votre santé est bonne. La Chine est un grand empire qui s'étend sur une grande partie du monde : les Chinois sont un peuple nombreux. Vous avez des millions et des millions de sujets. Les vingt-six Etats-Unis sont aussi grands que la Chine, bien que leur peuple soit moins nombreux. Le soleil levant éclaire dans les Etats-Unis des fleuves aussi grands et d'aussi grandes montagnes que chez vous.

» Vos possessions s'étendent d'un grand Océan à l'autre, et à l'Est, la mer seule nous sépare de vos Etats. En nous embarquant à l'embouchure de nos grands fleuves et en naviguant vers le soleil couchant, nous arrivons au Japon et dans la mer Jaune. Eh bien ! je dis que les gouvernements de deux aussi grandes nations doivent vivre en paix. Il convient, et le Ciel désire qu'ils s'estiment et agissent conformément à sa sagesse. C'est pourquoi j'envoie à votre cour Caleb-Cushing, un des hommes sages et instruits de notre pays. Aussitôt après son arrivée en Chine, il demandera des nouvelles de votre santé.

» Il sera accompagné de secrétaires et d'interprètes. Les Chinois aiment à trafiquer avec notre peuple, et nous vendent du thé et de la soie, que nous échangeons contre de l'argent et autres articles. Mais si les Chinois et les Américains veulent trafiquer ensemble, il doit y avoir des règles, afin que ni vos lois ni les nôtres ne soient violées... »

— Le duc de Normandie se trouve en ce moment en Hollande, où il dirige des épreuves de projectiles de guerre dont il est l'inventeur. Le gouverneur de l'école militaire de Breda lui a cédé un local pour la confection de ses préparations pyrotechniques.

— On sait que de magnifiques bals historiques s'organisent à Londres et se donneront bientôt dans le palais de la reine Victoria. — Il paraît que les cavaliers qui devront y figurer seront forcés de faire le sacrifice de leurs favoris et de leurs moustaches, attendu que ce n'était pas la mode de laisser croître la barbe de 1740 à 1750. Il en résultera une situation assez singulière pour quelques officiers anglais de la garde. Ils se verront forcés de couper leurs moustaches pour la fête, et le lendemain ils seront en contravention au règlement militaire portant que les hommes des deux régiments des gardes-du-corps et des bleus ne doivent jamais raser leur lèvre supérieure.

— Aux dernières courses de Madrid, un cheval appartenant à un bohémien, qui l'avait acheté, assure-t-on, quelque temps avant la lutte moyennant 90 fr., a remporté le premier prix de 3 150 fr.

— Un évènement malheureux est arrivé au théâtre du Cirque de Madrid. M. le sénateur don Baltazar Pelleto y Ochoa étant monté sur la scène au moment de la répétition, n'aperçut pas une trappe ouverte près de lui, et se précipita d'une hauteur effrayante. Conduit chez M. le comte de Honeal, il y fut saigné immédiatement ; son état, quoique grave, n'est pas désespéré.

— Un journal de Madrid prétend que la reine Isabelle se rend tous les jours à sa maison de campagne de Vista-Alegre, et qu'elle s'y exerce à conduire un équipage à grandes guides, sous la direction du duc de Rianzarès.

— Le drame conjugal qui s'est passé dans la ville de Bruges, et dont nous avons rendu compte hier, préoccupe vivement le public belge. M. d'Hooghe et Mme Mathot ont été arrêtés d'abord, mais le premier a été mis en liberté sous caution. Le passage suivant du *premier-Bruges* de l'*Impartial* donnera une idée de la singulière exaltation qu'a produite cet épisode :

« Si, par sa femme, il n'appartenait point à l'une des familles les plus puissantes de la ville de Gand ; si d'Hooghe n'était pas noble et riche, la chambre du conseil et le procureur du roi se seraient-ils empressés d'user du droit que leur accorde l'article 114 du Code d'instruction criminelle? Nous ne le pensons pas... Dans les circonstances particulières de cette malheureuse affaire, c'était le cas, ou jamais, de refuser au prévenu la liberté provisoire.

» Mais la méritait-il celui qui s'est introduit dans la famille d'un homme d'honneur, en donnant à cet homme le nom sacré d'ami? celui qui s'est fait lâche et hypocrite pour briser le bonheur d'un vieux soldat ; celui qui avait aussi une famille, comme l'homme dont il a empoisonné l'existence, qui a commis un double adultère en séduisant une jeune femme qui jusqu'alors avait été vertueuse ! La méritait-il cette faveur celui qui a compromis l'existence de la meilleure des épouses et celle de sa propre femme ; celui qui, traduit devant le tribunal de répression, s'est ouvertement moqué des tribunaux en soulevant de misérables chicanes, a menti à ses juges et à ses conseils, à sa femme, à l'église où il allait s'asseoir à la sainte-table, et qui, pendant l'instance d'une plainte en adultère, qu'il repoussait de toutes ses forces, fut surpris dans les bras de sa maîtresse par l'époux outragé ! »

— L'*Observateur des Pyrénées* cite un acte remarquable d'humanité ; peut-être regrettera-t-on qu'il n'ait pas été signalé au moment le plus rigoureux de l'hiver :

« Un propriétaire rentier d'Izeste, M. Clément Noguès, qui possède de vastes forêts, vient de partager à tous les pauvres de la commune, c'est-à-dire à ceux qui n'ont point de propriétés boisées, toutes les essences de deuxième classe. Un nombre considérable de charretées ont été distribuées entre tous ceux qui ont souffert pendant cet hiver rigoureux. La commune d'Izeste ne possède pas moins de 200 hectares de bois presque entièrement remplis de ces arbustes, mais sans qu'il soit permis aux habitants pauvres d'y toucher. »

EXÉCUTIONS CAPITALES. — Un condamné à mort, Clarety, vient de subir la peine capitale à Saint Céré, dans le département du Lot. — Le *Journal administratif de Cahors* fait l'éloge du sang-froid, de la résignation et du repentir du coupable ; puis il ajoute :

d'un condamné à mort qui traversait la place du palais. A cette vue, la cour se lève tout entière ; les magistrats debout, la toque à la main, dans le plus morne silence (toutes les cloches sonnaient le glas funèbre), attendent ainsi pendant un quart-d'heure. Lorsque tout fut fini, la cour se rassied, et M. le premier président donna la parole à M. l'avocat-général pour continuer.

» En terminant ce récit, ajoutons qu'après l'exécution de Clarety et peu après, quelques curieux sont montés sur l'échafaud pour observer à leur aise la fatale machine, qui a paru les intéresser beaucoup. »

— La femme Leclerc, condamnée à mort par la cour d'assises de l'Aisne pour avoir empoisonné son mari, a subi sa peine à Laon avant-hier samedi. Cette femme a montré du courage. Au moment de se livrer aux exécuteurs, elle a embrassé le Christ avec effusion.

VOL AUX DIAMANTS. — Un vol aux diamants vient d'être commis de la manière la plus audacieuse :

Le mois dernier, un homme fort bien mis se présente chez le sieur Vanel, épicier cabaretier, à Vrin, groupe de maisons situé à un kilomètre de Condrieu. Il demande un verre d'eau sucrée, engage la conversation avec Mme Vanel, qui était seule, se montre liant et d'un commerce agréable. Puis, lorsqu'il juge qu'il est en assez bons termes avec elle, il la prie de vouloir bien se charger de lui garder un coffret contenant des diamants, pendant qu'il se rendra à Vienne, où il a des affaires. A son retour, il reprendra, dit-il, son coffret, et paiera 3 fr. pour la peine de l'avoir gardé. Deux jours après, il reparaît en effet, paie comme il l'avait promis, et part en annonçant qu'il reviendrait. Il tint encore parole, il reparut de nouveau, paya ses 3 fr de location, et déposa, encore aux mêmes conditions, un autre coffret toujours rempli de diamants, disait-il, car il prétendait en faire le commerce. Il continua ainsi jusqu'à ce qu'il pût penser qu'il avait inspiré assez de confiance pour parvenir sans difficulté au dénouement.

Enfin, il arrive un jour vers les trois heures du matin. Il frappe ; on lui ouvre ; il demande à M. Vanel s'il ne pourrait pas lui fournir un commissionnaire pour porter, dans le village de Bœuf, situé à dix kilomètres, une lettre d'urgence et dont la prompte arrivée est du plus grand intérêt pour lui. Il offre 5 francs au commissionnaire. M. Vanel, qui aime mieux gagner lui-même ces 5 francs que de les faire gagner à un autre, se décide à porter la lettre.

Mme Vanel s'était levée en même temps que son mari ; elle avait allumé le poêle, auprès duquel le marchand de diamants, qui avait demandé un bol de vin chaud, était venu s'asseoir. Comme à l'ordinaire, on cause familièrement : une demi-heure après, un nouveau personnage en blou e entre, s'assied et demande une miche de pain et un litre de vin. Bientôt il dit qu'il a un grand voyage à faire, qu'il n'a pas assez d'argent, mais qu'il possède une croix d'un très grand prix qu'il céderait à bon marché. Il la montre ; Mme Vanel et le marchand de diamants l'examinent. Celui-ci, prenant Mme Vanel à part, lui dit que cette croix, toute couverte de pierreries, vaut 3 000 fr., qu'il va en offrir de 15 à 1 600 fr. ; qu'il n'a pas les fonds nécessaires sur lui, mais que si elle veut bien les lui fournir, il lui laissera jouir de 1 000 fr. sur le bénéfice ; promettant du reste de lui rendre son argent dans la journée, et que, dans l'intervalle, elle aurait en gage : 1° la croix elle-même ; 2° un de ses coffrets rempli de diamants.

Mme Vanel consent et compte 1 600 francs, que le vendeur accepte. Il part et ne tarde pas à être suivi du prétendu gros négociant en diamants. Bientôt, M. Vanel revient. La lettre portée par lui était une mystification. On l'avait ouverte, pas un mot n'était écrit à l'intérieur. M. Vanel, homme de sens, comprit à l'instant que la facilité avec laquelle sa femme avait livré les 1 600 fr., l'avait sauvée d'un malheur bien plus grand. La chambre où elle avait été prendre cet argent, et où elle l'avait compté en présence des deux voleurs, est isolée et a une terrasse sur le Rhône. Sans doute, au moindre signe de résistance et au premier cri qu'elle eût poussé, les deux scélérats l'eussent étranglée et précipitée dans le fleuve. La croix restée en gage vaut 3 francs ; le coffret rempli de diamants ne contenait que des petits cailloux bien rangés, et tous artistement entourés de mousse.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 19 MAI.

Le *Journal des Débats* publie ce matin un immense article, sept colonnes en petit caractère, de M. Ch. Dunoyer, contre la légalité de la conversion des rentes. C'est là une thèse à laquelle le *Journal des Débats* ne saurait accorder trop d'espace.

— La *Réforme* consacre son premier article à la pétition des travailleurs et aux 120 000 signatures qui la couvrent. On trouve ce nombre faible, dit-elle, comparé au 34 millions d'habitants de la France. « Mais de ces 34 millions nous retrancherons ; s'il vous plaît :

« 1° La nombreuse légion des fonctionnaires publics, lesquels signeraient leur destitution en signant une requête populaire ;

2° L'armée ;

3° Les femmes, qui ne s'occupent guère de politique, et les enfants, qui ne s'en occupent pas encore, et les vieillards, qui ne s'en occupent plus ;

4° Tous ceux qu'enchaînent aux tyrannies dominantes, de quelque nature qu'elles soient, la peur, la cupidité, de viles espérances ou une basse ambition ;

5° Tous ceux auxquels n'est pas seulement parvenue la pétition qu'il s'agissait de signer ;

6° Tous ceux enfin qui profitent des scandaleux abus qu'il s'agit précisément de détruire.

CENT VINGT MILLE HOMMES ! Mais qu'on nous cite donc une formule qui depuis trente ans ait réuni autant d'adhésions. »

L'article de la *Réforme* se termine par cette apostrophe :

« Et si vous ne savez pas de remède aux maux que vous niez en vain, pourquoi vous écriez-vous : Nous sommes le gouvernement? Car enfin, gouverner, c'est savoir, c'est prévoir, c'est étudier, c'est corriger le mal, c'est faire le bien. »

— Le *Courrier français* résume toutes les espérances déçues depuis 1830. La liste est longue ! « Pourquoi le souffrons-nous patiemment ? dit le *Courrier* en terminant. C'est que la vie de la société n'est plus dans ses formes officielles, elle fermente ailleurs et se cherche ; le fait est impuissant et décrépit ; ce qui est jeune, vivace, actif, c'est l'idée. Le bras est mort, la tête travaille. Cherchons ! car ce qui est s'en va ou n'est plus qu'une ombre. » Cherchez donc, cherchez bien et vous trouverez ! mais surtout ne fermez pas les yeux pour ne point voir.

— Autant et plus que d'autre, dit le *Siècle*, la session aura mérité le nom de session *pécuniaire*. Suit l'énumération des crédits demandés par le gouvernement et des dépenses sollicitées par les députés. Le *Siècle*

A M. P. C., à Besançon. — Les affaires de votre frère sont entre les mains de notre ami D..... Nous nous en occupons.

A M. B........, à La Flèche. — Même réponse pour votre invention.

A M. M. G......., à Tarbes. — Merci des bonnes nouvelles que votre ami nous a données sur le mouvement de la propagation, et courage !

Marchés.

Halle aux farines du 19 mai. — Arrivages 1604-94. — Ventes 1341-18. — Restant 18868-23. — Gruaux 47,10 à 49,05. — Farine 1re 31,85 à 34,10; 2e 29,95 à 31,20; 3e 24,85 à 25,50; 4e 18,45 à 21,00. — A livrer 612-30.

Marché de Sceaux, 19 mai. — Il a été amené 1231 bœufs et on en a vendu 1201 à 1,24-1,10-0,96. — Sur 204 vaches, 196 ont été vendues 1,06-0,90-0,76. — 177 veaux amenés ; 476 ont été vendus 1,56-1,36-1,16. — 9175 moutons, sur lesquels 8030 ont été vendus 1,44-1,26-1,08.

Marché de la Vallée du 17 mai. — Agneaux 11,00 à 25,00. — Canards barbotteurs, 1,00 à 2,25. — Canetons de Rouen, 3,00 à 0,00. — Chapons gras et chapons paillés 2,25 à 7,00. — Chevreaux ou cabris 1,25 à 9,00. — Dindes gras 7,00 à 0,00 ; do com. 4,25 à 5,00. — Lapins ou lapereaux 1,00 à 3,50. — Oies 2,00 à 6,00 — Pigeons bizets 0,40 à 0,75. — Pigeons de volière 0,60 à 1,10. — Pilets 0,00 à 0,00. — Poules ordinaires 1,25 à 2,75. — Poulets gras 3,00 à 5,00. do comm. 1,15 à 2,00.

Bourse du 19 mai 1845.

La rente 5 0/0 est de nouveau en grande faveur et ferme 40 c. au dessus du prix de clôture de la Bourse précédente. Le 3 0/0 monte plus lentement ; son cours s'est amélioré de 10 c. seulement.

Tous les chemins de fer, compagnies constituées, ont également monté ; mais la hausse est principalement sensible sur les grandes lignes, qui ont monté de 10 à 20 fr.

Dans les compagnies non constituées, le Bordeaux s'est raffermi, tandis que le Boulogne a monté de 10 fr.

Il n'y a point de variations notables dans les fonds étrangers.

La Vieille-Montagne a encore repris faveur et ferme avec une hausse de 150 fr. sur les derniers cours.

Les forges d'Aveyron ont monté encore de 25 fr.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :

Rente 4 0/0, 109 50. — Emprunt 1841, 86 50, 60. — Rente belge 1842, 106, 105 7/8, 3/4. — 4 1/2, 102 1/4. — 2 1/2, 62 10. — Société générale, 1580. — Rente d'Espagne passive, 7 7/8, 8. — 3 0/0, 42 1/4. — Dette intérieure, 34 3/4, 7/8. — Naples, récép. Rothschild, 104.

Chemin de : Sceaux, 660. — La Teste, 207 50, 210. — Grand'Combe, 1560. — Oblig. hypothécaires, 495. — Jouiss. des 4 Canaux, 125.

Actions de : Zinc Vieille-Montagne, 7450, 7425, 7450, 7500, 7480, 7500, 7600. — Aveyron, 6275. — Gaz français, 5000, 5010. — Gaz de Calais, 1200. — Id. de Cherbourg à Lorient, 550. — Id. d'Arles, 316. — Id. de Thann, 650.

Obligations des chemins de fer : Orléans, 1275. — Grand'Combe nouv., 1175.

Chemins non constitués : Bordeaux, gr. coupures, 725, 727 50. — Id. petites, 735. — Boulogne, 635, 640. — Id pet. 645. — Montereau, 565, 570. — Gand, 710.

A terme, fin courant : Emprunt, 86 65, 86 60. — Banque de France, 3275. — Sceaux, 660, 650.

	1er C.	P. H.	P. B.	der C.	b.
5 0/0 compt.	121 50	121 70	121 45	121 70	121 40
— fin cour...	121 75	121 90	121 90	121 90	121 50
3 0/0 compt.	86 25	86 35	86 30	86 30	86 30
— fin cour...	86 35	86 40	86 30	86 35	86 25

au comptant.	1er C.	Der C.	Dife.	F. ÉTRANG	1er C.	Der C.	Dife.
O. de la Ville...	1470 »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840.	103 »	» »	B. » 1
B. de France....	3272 50	» »	H. 2 50	— Portugais..	» »	» »	
C. Gou. 1000....	» »			Esp. D. active.	40 1/8	» »	H. » 1
C. Gan. 1000....	1115 »	» »		5 0/0 Naples..	» »	» »	
C. hypot.......	745 »	743 »		— Romain..	104 1/2	» »	
4 Canaux.......	1275 »	» »		Obl. Piémont.	1200 »	» »	H. 5
CHEMINS DE FER. St-Germ.....	» »	» »		F. c. 1100, 1115, 1110.			H. 2 50
V. r. d.......	607 50	602 50	H. 7 50	— 607 50, 610, 602 50.			H. 5
— r. g.......	378 »	375 »	H. 7 50	— 375, 378 75, 372 50.			H. 2 50
Orléans.......	1245 »	1250 »	H. 20 »	— 1245, 1240, 1252 50.			H. 18 75
Strasb	275 »	276 25	H. 2 50	— 275, 277 50, 276 25.			H. 2 50
Rouen.......	1112 50	1115 »	H. 20 »	— 1110, 1120.			H. 20
Havre.......	900 »	» »	H. 10 »	— 900, 895, 900.			H. 7 5
Masseille....	1072 50	1075 »	H. 10 »	— 1075, 1070, 1075.			H. 12 5
Vierzon.....	820 »	» »	H. 2 50	— 820, 815, 825.			H. 10

LONDRES, 17 MAI.		PARIS, LE 17 MAI. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	99 1/8	3 0/0 F. c. 86 40, 50 d. 50.	Av. 86 27 1/2.
Esp. act.	30 5/8	F. p. 86 75, 80 d. 50.	Ap. 86 37 1/2.
Portug.	67 1/4	5 0/0 F. c. 121 70 d. un. 121 70, 93 d. un.	
Mexic.	36 5/8	F. p. 122 55, 70 d. 50.	B. du Trés. 3 1/4
Brésil.	» »	St-Germ. 1120, 1122 50 d. 20. fin mai.	de 2 à 9 mois.
5 0/0 hol.	97 7/8	Orl. 1247 50, 1260 d. 20. 1265, 1255 d. 10.	Rep. F. c. F. p
2 1/2 do.	63 5/8	1265, 1270 d. 20. 1285 d. 10 au 15 juin.	3 0/0 5.
Rouen.	42 1/4	Rouen, 1125 d. 20 au 31. 1130 d. 20 15 juin.	5 0/0 15.
Orléans.		Str. 280, 277 50 d. 10 au 31. 282 50, 285 d. 10	

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 97,00 à 00,00 ; courant du mois, 99,00 à 100,00 ; 3 mois d'été, 99,00 à 100,00 ; 4 derniers mois, 106,00 à 00,00 ; 4 premiers 1846, 109,00 à 108,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois jusqu'en août, 108,00 à 00,00 ; septembre et octobre, 109,00 à 00,00 ; novembre et décembre, 98,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 84,00 à 00,00.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 20 mai.

7 h. » » OPÉRA. —
7 h. 1/2 THEATRE FRANCAIS. — Virginie.
7 h. » » OPÉRA-COMIQUE. — La Barcarolle.
7 h. » » ODÉON. — Relâche.
6 h. » » VAUDEVILLE. — Le Petit Poucet, par le général Tom Pouce.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Tom Pouff. Un Conte. La Maison.
6 h. » » GYMNASE. — L'Image. Jeanne. Le Lansquenet.
6 h. » » PALAIS-ROYAL. — L'Escadron. Poisson. Le Vieux. Rue de la Lune.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. » » AMBIGU. — Napoléon.
6 h. » » GAITÉ. — Tour de Ferrare. Les Chevaux.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. » » COMTE. — Homme de Carentan. Giselle. Mme de Genlis. Mazurka.
6 h. » » FOLIES. — Sans-Cravate. Constant. Mystères.
6 h. » » LUXEMBOURG. — Le Diner. Jeanne d'Arc. Coupable. Vieux Général.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie Lange Lévy, et Comp., 16, rue du Croissant.

et 75 ans au chemin de Saint-Quentin et à l'embranchement de Fampoux.

La majorité n'a rien voulu entendre : le ministre des travaux publics avait terminé un long discours tout rempli des chiffres fallacieux que les banquiers avaient mis dans sa bouche, ainsi qu'il l'avouait naïvement en disant : nous raisonnons comme les Compagnies. M. Muret de Bort commence avec bonheur à réfuter tous ces chiffres. Le péril était pressant. Un cri part du centre : la clôture ! à ce cri répondent d'autres cris. Nul orateur ne peut plus parvenir à se faire entendre, et la majorité vote 41 ans de concession !

Il serait curieux de savoir combien il s'est trouvé, au scrutin, de députés intéressés comme actionnaires ou autrement dans les diverses Compagnies prétendant au chemin de fer du Nord. Car on s'est fait à ce sujet une morale toute nouvelle et dont on ne se cache pas. Ils sont dans leur droit, disait à côté de nous un écrivain ministériel. Pour nous, nous avouons ne pas comprendre comment un député qui a des actions dans sa poche, et à qui on demande, comme député, comme juge souverain, s'il faut accorder à la Compagnie concessionnaire 35, 38 ou 41 ans de jouissance, comment ce député ose prendre sur lui de répondre en faveur du plus long terme de jouissance? Les chiffres sont très controversés, les uns prétendent que 25 ans suffisent pour l'amortissement, d'autres 30, 35, etc., et ce député est assez sûr de sa conscience pour prononcer un arrêt si disputé, et le prononcer en sa propre faveur ! Il est dans son droit ! Non, on n'est pas dans son droit quand on est juge et partie à la fois et que l'on se donne gain de cause.

Puisqu'on avait adopté pour base de la durée des concessions l'amortissement du capital, et que le chiffre du revenu était tellement controversé qu'il y avait des différences de vingt ans, c'est-à-dire de 240 millions à 12 millions par an (chiffres généralement reconnus, quoique encore trop bas) la Chambre aurait dû voir que c'était une méthode fausse que de fixer à l'avance le nombre d'années de concession.

Pour se conformer au principe de règlement de la concession sur l'amortissement, il fallait adopter le plan que nous avions proposé lundi dernier :

1° Prélever chaque année sur les revenus nets un intérêt de 4 0/0 *au plus*, au profit du capital.

laquelle elle [illegible] sance des hommes d'argent ?

Cette puissance est devenue si grande qu'on ne se donne même plus la peine de colorer ses entreprises par des raisons spécieuses, et que le *Journal des Débats* notamment, son organe, se permet les raisonnements les plus étranges.

Hier, il avait été question à la tribune d'un projet de M. Ganneron, qui demandait à prêter 700 millions au gouvernement pour faire des chemins de fer, avec stipulation d'un intérêt de *trois et demi pour cent*, et réserve d'*un quart* dans les bénéfices d'exploitation pendant *vingt-cinq ans*.

Le *Journal des Débats* parle de cela ce matin, avec une belle indignation ? recueillons ses précieuses paroles : « On voit que la compagnie Ganneron n'eût pas fait une mauvaise affaire : elle eût construit et exploité les chemins avec le crédit de l'Etat sans le moindre risque et avec un bénéfice de 25 p. 0/0 dans les bénéfices : M. le ministre a eu peu de peine à justifier le refus qu'il avait opposé à cette proposition. »

Mais, *Journal des Débats*, notre ami, vous oubliez donc qu'en 1843 vous approuviez le ministre d'emprunter de vos patrons à 4, et non pas à 3 et demi, l'argent des chemins de fer, de céder *gratuitement* à ces puissants patrons les chemins tout construits et de leur abandonner la *totalité* des bénéfices (ce qui est plus que le quart) pendant plus de *quarante* ans, ce qui est plus que 25 ans, — ou plutôt, messieurs des *Débats*, vous ne l'avez pas oublié, mais vous savez que le régime parlementaire actuel est le jeu..... enfin vous ne voulez pas être rangés parmi les dupes.

On prétend, pour se justifier, que tout le monde a changé d'opinion depuis 1843. Nous n'admettons pas une pareille excuse. On n'a pas pu, en 1843, opérer l'escamotage indigne que l'on se proposait, et on a cru pouvoir attendre ; mais l'opinion a vu un peu de lumière à travers les ténèbres amassées autour d'elle, et les contribuables ont pu sauver quelques-uns des millions que l'on désirait prendre. Quant à nous, nous n'avons pas changé, parce que nous avons étudié avec bonne foi, et que nous avons vu dès le premier moment le gouffre financier où l'on précipitait le pays.

Mais ce qui fait triompher toutes ces combinaisons ruineuses pour la France, c'est cette force presque irrésistible que nous signalons fréquemment et qui entraîne le pays vers la constitution

[illegible] ces prêts, ces emprunts, ces concessions donnent lieu à un immense agiotage, et qu'est ce que l'agiotage? Un impôt plus onéreux que celui du budget, prélevé au profit des banquiers sur toute la surface de la France ; au moyen de la fièvre des chemins de fer cet agiotage attire tous les capitaux à la Bourse, ce fastueux tripôt dont les dés sont pipés, et qui n'en est pas moins le siége véritable du gouvernement.

Ne nous lassons pas de le répéter : à ce mal qui grandit, il n'est qu'un seul remède, l'Association, sur de nouvelles bases, du capital, du travail et du talent.

Le projet de loi relatif à la restauration de la cathédrale de Paris a été approuvé dans plusieurs bureaux, où il a été examiné aujourd'hui. La commission lui est favorable.

M. l'évêque de Chartres vient d'adresser une lettre à M. le ministre de la justice et des cultes, sur « la grande et brûlante question des Jésuites. » On pourrait croire que le *Juif Errant*, plus encore que les récentes discussions provoquées à la Chambre des députés par M. Thiers, ont inspiré cette nouvelle communication épiscopale :

« Une chose incontestable, dit M. l'évêque de Chartres, c'est que les hommes qui ont quelque grand intérêt à tromper une nation, fabriquent à volonté l'impopularité qui se communique à toute une multitude.

» Oui, je déclare que si la vertu personnifiée descendait du ciel, et que, pendant un certain temps, on lui attribuât, avec cette persévérance et avec cette intrépidité imperturbable de mensonge et d'imposture, toutes les bassesses, toutes les cruautés, toutes les turpitudes imaginables, bientôt on ne verrait plus dans cet être céleste qu'un monstre, qu'une peste capable de tout infecter et de tout perdre, en un mot la digne complice des d'Aigrigny et des Rodin qu'on a montrés où ils ne sont pas, pour empêcher peut-être des yeux clairvoyants de les découvrir où ils sont. »

Ce dernier trait n'est pas le seul qui atteigne nos hommes du jour. En voici un autre justement décoché, on l'avouera, à l'auteur de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*.

« M. Thiers s'est exprimé ainsi dans son *Histoire de la Révolution française*, au sujet de la *Fête de la Raison* : « Quand le peuple est-il de bonne » foi ? Quand est-il capable de comprendre les dogmes qu'on lui donne à » croire ? » — Quelle méprise inouïe pour le peuple, de la part d'un homme politique qui se vante d'être l'ami, le serviteur du peuple et qui prétend à une immense popularité ?... Assurément on n'a jamais entendu ni lu des

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793.

LES ENROLÉS VOLONTAIRES.

C'était pendant la soirée du 10 mars 1793.

Dix heures venaient de tinter à Notre-Dame, et chaque heure se détachant l'une après l'autre, comme un oiseau nocturne élancé d'un nid de bronze, s'était envolée triste, monotone et vibrante.

La nuit était descendue sur Paris, non pas bruyante, orageuse et entrecoupée d'éclairs, mais froide et brumeuse.

Paris lui-même n'était point ce Paris que nous connaissons, éblouissant le soir de mille feux qui se reflètent dans sa fange dorée, le Paris aux promeneurs affairés, aux chuchotements joyeux, aux faubourgs bachiques, pépinière de querelles audacieuses, de crimes hardis, fournaise aux mille rugissements, mais une cité honteuse, timide, affairée, dont les rares habitants couraient, pour traverser d'une rue à l'autre, et se précipitaient dans leurs allées ou sous leurs portes cochères, comme des bêtes fauves traquées par les chasseurs, s'engloutissent dans leurs terriers.

C'était enfin, comme nous l'avons dit, le Paris du 10 mars 1793.

Quelques mots sur la situation extrême qui avait amené ce changement dans l'aspect de la capitale, puis nous entamerons les événements dont le récit fera l'objet de cette histoire.

La France, par la mort du roi Louis XVI, avait rompu avec toute l'Europe. Aux trois ennemis qu'elle avait d'abord combattus, c'est-à-dire à la Prusse, à l'Empire, au Piémont s'étaient jointes l'Angleterre, la Hollande et l'Espagne. La Suède et le Danemarck seuls conservaient leur vieille neutralité, occupés qu'ils étaient du reste à regarder Catherine II déchirant la Pologne.

La situation était effrayante. La France, moins dédaignée comme puissance physique, mais aussi moins estimée comme puissance morale depuis les massacres de septembre et l'exécution du 21 janvier, était littéralement bloquée comme une simple ville par l'Europe entière. L'Angleterre était sur nos côtes, l'Espagne sur les Pyrénées, le Piémont et l'Autriche sur les Alpes, la Hollande et la Prusse dans le nord des Pays-Bas, et sur un seul point, du Haut-Rhin à l'Escaut, deux cent-cinquante mille combattants marchaient contre la République.

Partout nos généraux étaient repoussés. Miaczinski avait été obligé d'abandonner Aix-la-Chapelle et de se retirer sur Liége. Steingel et Neuilly étaient rejetés dans le Limbourg ; Miranda, qui assiégeait Maëstricht, s'était replié sur Tongres. Valence et Dampierre, réduits à battre en retraite, s'étaient laissé enlever une partie de leur matériel. Plus de dix mille déserteurs avaient déjà abandonné l'armée et s'étaient répandus dans l'intérieur. Enfin, la Convention, n'ayant plus d'espoir qu'en Dumouriez, lui avait envoyé courriers sur courriers pour lui ordonner de quitter les bords du Bielbos, où il préparait un débarquement en Hollande, pour venir prendre le commandement de l'armée de la Meuse.

Sensible au cœur comme un corps animé, la France ressentait à Paris, c'est-à-dire à son cœur même, chacun des coups que l'invasion, la révolte ou la trahison lui portaient aux points les plus éloignés. Chaque victoire était une émeute de joie, chaque défaite un soulèvement de terreur. On comprend donc facilement quel tumulte avaient produit les nouvelles des échecs successifs que nous venions d'éprouver.

La veille, 9 mars, il y avait eu à la Convention une séance des plus orageuses ; tous les officiers avaient reçu l'ordre de rejoindre leurs régiments à la même heure, et Danton, cet audacieux proposeur de choses impossibles qui s'accomplissaient cependant, Danton, montant à la tribune, s'était écrié : « Les soldats manquent, dites-vous ! offrons à Paris une occasion de sauver la France, demandons-lui trente mille hommes, envoyons-les à Dumouriez, et non seulement la France est sauvée, mais la Belgique est assurée, mais la Hollande est conquise. »

La proposition avait été accueillie par des cris d'enthousiasme. Des registres avaient été ouverts dans toutes les sections, invitées à se réunir dans la soirée. Les spectacles avaient été fermés pour empêcher toute distraction, et le drapeau noir avait été arboré à l'Hôtel-de-Ville en signe de détresse.

Avant minuit trente-cinq mille noms étaient inscrits sur ces registres.

Seulement, il était arrivé ce soir-là ce qui déjà était arrivé aux journées de septembre : dans chaque section, en s'inscrivant, les enrôlés volontaires avaient demandé qu'avant leur départ les *traîtres* fussent punis.

Les *traîtres*, c'étaient, en réalité, les contre-révolutionnaires, les conspirateurs cachés qui menaçaient au dedans la Révolution menacée au dehors. Mais, comme on le comprend bien, le mot prenait toute l'extension que voulaient lui donner les partis extrêmes qui déchiraient la France à cette époque. Les traîtres, c'étaient les plus faibles. Or, les Girondins étaient les plus faibles. Les Montagnards décidèrent que ce seraient les Girondins qui seraient les traîtres.

Le lendemain, ce lendemain était le 10 mars, tous les députés montagnards étaient présents à la séance. Les Jacobins armés venaient de remplir les tribunes, après en avoir chassé les femmes, lorsque le maire se présente avec le conseil de la commune, confirme le rapport des commissaires de la Convention sur le dévouement des citoyens, mais répète le vœu, émis unanimement la veille, d'un tribunal extraordinaire destiné à juger les traîtres.

Aussitôt on demande à grands cris un rapport du comité. Le comité se réunit aussitôt, et dix minutes après Robert Lindet vient dire qu'un tribunal sera nommé, composé de neuf juges, indépendants de toutes formes, acquérant la conviction par tous les moyens, divisé en deux sections toujours permanentes et poursuivant, à la requête de la Convention ou directement, ceux qui tenteraient d'égarer le peuple.

Comme on le voit, l'extension était grande. Les Girondins comprirent que c'était leur arrêt. Ils se levèrent en masse. « Plutôt mourir, s'écrientils, que de consentir à l'établissement de cette inquisition vénitienne ! » En réponse à cette apostrophe, les Montagnards demandent le vote à haute voix. « Oui, s'écrie Feraud, oui, votons pour faire connaître au monde les hommes qui veulent assassiner l'innocence au nom de la loi. »

On vote en effet, et contre toute apparence la majorité déclare : 1° Qu'il y aura des jurés ; 2° Que ces jurés seront pris en nombre égal dans les départements ; 3° Qu'ils seront nommés par la Convention.

Au moment où ces trois propositions furent admises, de grands cris se firent entendre. La Convention était habituée aux visites de la populace. Elle fit demander ce qu'on lui voulait ; on lui répondit que c'était une députation des enrôlés volontaires qui avaient dîné à la Halle au blé et qui demandaient à défiler devant elle.

Aussitôt les portes furent ouvertes et six cents hommes armés de sabres, de pistolets et de piques apparurent à moitié ivres, et défilèrent au milieu des applaudissements en demandant à grands cris la mort des traîtres.

— Oui, leur répondit Collot-d'Herbois, oui, mes amis, malgré les intrigues nous vous sauverons vous et la liberté.

Et ces mots furent suivis d'un regard jeté aux Girondins qui leur fit comprendre qu'ils n'étaient point encore hors de danger.

En effet, la séance de la Convention terminée, les Montagnards se répandent dans les autres clubs, courent aux Cordeliers et aux Jacobins, proposent de mettre les traîtres hors la loi et de les égorger cette nuit même.

La femme de Louvet demeurait rue Saint-Honoré, près des Jacobins. Elle entend des vociférations, descend, entre au club, entend la proposition et remonte en toute hâte prévenir son mari. Louvet s'arme, court de porte en porte pour prévenir ses amis, les trouve tous absents, apprend du domestique de l'un d'eux qu'ils sont chez Péthion, s'y rend à l'instant même, les voit délibérant tranquillement sur un décret qu'ils doivent présenter le lendemain et qu'abusés par une majorité de hasard ils se flattent de faire passer. Il leur raconte ce qui se passe, leur communique ses craintes, leur dit ce qu'on trame contre eux aux Jacobins et aux Cordeliers, et se résume en les invitant à prendre de leur côté quelque mesure énergique.

Alors Péthion se lève, calme et impassible comme d'habitude, va à la fenêtre, l'ouvre, regarde le ciel, étend le bras au dehors, et retirant sa main ruisselante.

— Il pleut, dit-il, il n'y aura rien cette nuit.

Par cette fenêtre entr'ouverte pénétrèrent les dernières vibrations de l'horloge qui sonnait dix heures.

Voilà donc ce qui s'était passé à Paris la veille et le jour même ; voilà ce qui s'y passait pendant cette soirée du 10 mars, et ce qui faisait que dans cette obscurité humide et dans ce silence menaçant, les maisons destinées à abriter les vivants, devenues muettes et sombres, ressemblaient à des sépulcres peuplés seulement de morts.

En effet, de longues patrouilles de gardes nationaux recueillis et précédés d'éclaireurs, la baïonnette en avant ; des troupes de citoyens des sections armés au hasard et serrés les uns contre les autres, des gendarmes interrogeant chaque recoin de porte ou chaque allée entr'ouverte, tels étaient les seuls habitants de la ville qui se hasardaient dans les rues tant on comprenait d'instinct qu'il se tramait quelque chose d'inconnu et de terrible.

Une pluie fine et glacée, cette même pluie qui avait rassuré Péthion, était venue augmenter encore la mauvaise humeur et le malaise de ces surveillants dont chaque rencontre ressemblait à des préparatifs de combat et qui, après s'être reconnus avec défiance, échangeaient le mot d'ordre lentement et de mauvaise grâce. Puis on eût dit à les voir se retourner les uns et les autres après leur séparation qu'ils craignaient mutuellement d'être surpris par derrière.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 20 mai.

M. MARTIN (du Nord), garde-des-sceaux, dépose un projet de loi ayant pour objet le règlement des pêcheries entre la France et l'Angleterre.

M. DE LAGRANGE dépose plusieurs pétitions.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique.

M. MURET DE BORT rend compte des délibérations de la commission sur le cahier des charges annexé au projet d'embranchement de Fampoux et Hazebrouck. Ce cahier est exactement le même que ceux qui ont été adoptés par la chambre, et la commission en propose l'adoption.

Ce cahier des charges est adopté.

M. DUMON, ministre des travaux publics, dépose 1° un projet de loi ouvrant un crédit de 5 millions pour la création d'un bassin à Saint-Nazaire; 2° un projet de loi ouvrant un crédit de 3 millions pour la construction d'un pont entre Bayonne et Saint-Esprit.

M. MURET DE BORT propose une disposition additionnelle ayant pour objet de rendre obligatoires en faveur des voyageurs et des marchandises allant de Boulogne à Calais et réciproquement les réductions du tarif consenties par la compagnie en faveur des voyageurs et des marchandises allant de Calais à Paris et réciproquement. La même règle s'appliquerait aux divers embranchements. — Adopté sans discussion.

La discussion s'établit ensuite sur l'article 4, dont nous avons donné hier le texte, et qui fixe le maximum de durée de la concession à 45 ans pour le chemin de Belgique et à 75 ans pour le chemin de Creil à Saint-Quentin.

M. MURET DE BORT rend compte des délibérations de la commission sur cet article qui lui a été renvoyé.

La commission n'a pu se trouver en majorité sur le maximum de durée à accorder pour le chemin du Nord. Trois membres ont continué à se prononcer pour le chiffre de 41 ans, deux autres qui s'étaient ralliés au chiffre de 34 ans par conciliation, sont revenus au chiffre de 25 ans qu'ils avaient d'abord proposé; quatre autres membres au contraire se sont prononcés pour l'amendement présenté par eux à la fin de la séance d'hier et demandé que la concession soit de 38 ans. C'est à cet amendement que le rapporteur se rallie.

M. LUNEAU a la parole pour développer l'amendement qu'il a proposé avec M. Garnier Pagès pour demander que la concession ne soit que de 25 ans.

L'orateur dit d'abord que la durée de la concession dont l'importance varie dans beaucoup de cas, est ici d'une importance majeure, car le chemin que nous votons est destiné à faire la tête d'un chemin de fer qui traversera la France du nord au sud.

Je demanderai à la chambre, continue l'orateur, de vouloir bien m'accorder un moment d'attention. Nous sommes peu nombreux à la chambre à défendre les droits de l'Etat. (Murmures au centre.) Les droits des compagnies ont aussi trouvé des organes plus nombreux dans la presse, qui prend toujours l'avance des discussions, que les droits de l'Etat. Cela se conçoit au reste, c'est toujours celui qui sait son droit douteux, qui se remue le plus pour prouver qu'il a raison.

L'orateur établit ainsi la dépense totale des chemins de fer de toute la ligne du nord : 120 millions pour l'établissement de la voie de fer; 19 310 mille fr. pour le matériel d'exploitation, 4 640 mille fr. pour le fonds de remboursement ; total, 144 millions.

Mais tout n'est pas à amortir dans ce capital de la dépense. Il y aura 10 et le chemin a été adjugé à une compagnie qui a accepté une concession de vingt-sept ans.

Le chemin de fer du nord est le plus favorablement situé de tous. Les chiffres présentés par M. Luneau n'ont pas été contestés par le gouvernement. Je prie donc la chambre de vouloir mettre un terme aux spéculations de Bourse, et de ne pas livrer plus longtemps les finances de la France aux agioteurs. (Aux voix ! aux voix !)

M. DUMON, ministre des travaux publics. J'aurais beaucoup de chiffres, beaucoup de calculs à rectifier dans ce qui a été dit à la tribune.

Il faut que la compagnie trouve un intérêt de 6 0/0 et l'amortissement de son capital pendant la durée de la concession. Ceci n'est pas contesté, mais on conteste le chiffre du capital nécessaire à l'établissement de la ligne. Le gouvernement, en portant ce capital à 150 millions, ne croit pas avoir fait d'exagération.

M. Luneau prétend que ce chemin ne coûtera que 145 millions, y compris le matériel. Or, le gouvernement a déjà dépensé en terrassements et en travaux d'art environ 41 millions, mais les travaux sont loin d'être achevés, et il est extrêmement difficile de prévoir les dépenses de ce genre encore à venir.

Ce chemin n'est pas le premier qui se construise. Les chemins de fer anglais reviennent à 538 000 fr. le kilomètre; celui de Rouen a coûté 375 000 fr. ; celui d'Orléans 404 000 fr. La moyenne de la construction du chemin de fer de Belgique est de 270 000 fr. le kilomètre; nous avons compté la ligne principale du chemin à 270.000 fr. le kilomètre et les embranchements à 228 000 fr., parce que nous avons jugé que ces embranchements seraient faits à meilleur compte.

On voit par là que notre évaluation de 150 millions est plutôt inférieure que supérieure à la vérité.

On nous dit qu'avec la subvention de l'Etat, la compagnie exploitera le chemin de fer gratuitement. Gratuitement, Messieurs! A partir du jour de l'adjudication, la compagnie aura à payer l'intérêt de 80 millions, elle aura à attendre que le chemin soit exécuté, c'est-à-dire près de deux ans avant de pouvoir exploiter.

M. Luneau nous dit qu'il faut distraire du capital le matériel d'exploitation : cela serait vrai si le matériel durait jusqu'à la fin de l'exploitation ; mais il est évident qu'il faudra non seulement le réparer, mais le remplacer d'ici à la fin de la concession, par conséquent on ne peut le distraire du chiffre des dépenses.

Le gouvernement a fait examiner avec le plus grand soin le revenu probable du chemin. Les renseignements statistiques qui ont été présentés sont si contradictoires qu'il est impossible d'y trouver la base d'un calcul équitable. Il faut cependant reconnaître que les facilités de communications augmentent beaucoup la circulation ; cela cependant ne s'opère que dans une certaine mesure qui ne varie guère une fois qu'elle s'est établie, et le nombre des voyageurs est resté jusqu'ici dans un rapport constant avec les marchandises.

Les statistiques *à priori*, messieurs, sont toujours énormes ; il n'est de bonnes statistiques que celles qui se font après coup.

Le chemin du nord vaut-il autant que celui d'Orléans? J'en doute. Les chemins de fer qui aboutissent à une grande ville sont tous productifs dans les environs de la grande ville ; mais plus on s'éloigne, plus on entre dans la sphère d'activité. Les chemins de fer d'Orléans et de Rouen, placés dans la sphère d'activité de la capitale, en sont mieux placés; mais celui du nord en sort, et il y a un long espace entre la sphère d'activité de la grande ville et celle beaucoup plus petite de la ville où le chemin aboutit, c'est la partie terais pas à moins. (On rit.)

Le chemin du nord est placé dans une situation plus avantageuse que les autres. Les parties les plus productives vont être livrées très prochainement à la circulation; elles sont déjà construites, et jusqu'ici aucune compagnie n'a été placée dans cette situation.

L'orateur relève plusieurs des chiffres présentés par M. le ministre des travaux publics. N'est-ce donc rien, dit-il, qu'une courte concession? Mais, messieurs, c'est une économie annuelle de 11 ou 12 millions sur le budget; c'est une économie possible de 61 p. 0/0 sur les transports de voyageurs et de marchandises ; il me semble que cela n'est nullement à dédaigner.

Il est impossible de comparer, pour les marchandises surtout, le chemin du Nord à celui d'Orléans. Celui ci n'est pas complet, il n'aboutit qu'à une ville centrale; celui du Nord aboutit à une frontière et à trois des ports de commerce des plus importants de la France. Le transport des marchandises doit donc être beaucoup plus considerable sur ce dernier chemin que sur le premier.

M. le ministre divise le chemin du Nord en deux parties : l'une productive et l'autre qui ne l'est pas.

AU CENTRE. Aux voix! aux voix!

M. MURET DE BORT. Vous voulez aller aux voix, c'est bien ; mais il faut que vous sachiez au moins sur quoi vous allez voter.

AU CENTRE. Aux voix ! aux voix ! (Bruit.)

M. MURET DE BORT. Vous avez pu voir dans le rapport par quelles raisons la commission avait proposé le maximum de 33 ans avant le vote de l'embranchement de Fampoux ; l'adoption de cet embranchement devant être une cause de pertes pour la compagnie, nous avons cru qu'il fallait augmenter la durée de la concession et la porter à 38 ans (aux voix! aux voix!) qui nous semble complètement suffisante et que nous conjurons la chambre de ne pas dépasser. (Aux voix! aux voix!)

M. GRANDIN paraît à la tribune.

VOIX DU CENTRE. La clôture ! la clôture !

M. GRANDIN. Hier M. Garnier est venu proposer à la chambre une économie d'un milliard.

CHŒUR DE CENTRIERS (riant). Ah ! ah !

AUTRES VOIX. La clôture ! la clôture !

M. GRANDIN essaie en vain de se faire entendre au milieu du bruit. La clôture de la discussion est mise aux voix et prononcée.

M. BIGNON dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur le budget, (Marques d'approbation au centre.)

L'amendement de MM. Garnier-Pagès et Luneau (25 ans), est mis aux voix et rejeté.

M. V. GRANDIN. Je demande que le maximum de la concession soit de 33 ans, comme la commission l'avait d'abord proposé. (Bruit.)

L'orateur annonce qu'il a calculé exactement les dépenses et les recettes du chemin de fer du Nord. La compagnie déboursera 49 millions avant que le chemin soit en exploitation, mais elle jouira pendant dix-huit mois gratuitement d'une partie du chemin qu'on lui livrera.

Les cris : Aux voix! ne permettent pas à l'orateur de se faire entendre.

L'amendement est rejeté.

Le chiffre de trente-huit ans, proposé par MM. Muret de Bort, Ardant, Cadeau d'Acy et Duprat, est ensuite mis aux voix.

La première épreuve est déclarée douteuse.

A gauche : Le scrutin de division !

Il est procédé au scrutin sur l'amendement ; les voix se répartissent ainsi :

Or, ce soir-là même où Paris était en proie à l'une de ces paniques, si souvent renouvelées qu'il eût dû cependant y être quelque peu habitué, ce soir où il était sourdement question de massacrer les tièdes révolutionnaires qui, après avoir voté, avec restriction pour la plupart, la mort du roi, reculaient aujourd'hui devant la mort de la reine, prisonnière au Temple avec ses enfants et sa belle-sœur, une femme enveloppée d'une mante d'indienne lilas à pois noirs, la tête couverte ou plutôt ensevelie par le capuchon de cette mante, se glissait le long des maisons de la rue Saint-Honoré, se cachant dans quelque enfoncement de porte, dans quelque angle de muraille à chaque fois qu'une patrouille apparaissait, demeurant immobile comme une statue, retenant son haleine jusqu'à ce que la patrouille eût passé, et alors reprenant sa course rapide et inquiète jusqu'à ce que quelque danger du même genre vînt de nouveau la forcer au silence et à l'immobilité.

Elle avait déjà parcouru ainsi et impunément, grâce aux précautions qu'elle prenait, une partie de la rue Saint-Honoré, lorsqu'au coin de la rue de Grenelle, elle tomba tout à-coup, non pas dans une patrouille, mais dans une petite troupe de ces braves enrôlés volontaires qui avaient dîné à la Halle aux blés, et dont le patriotisme était exalté encore par les nombreux toasts qu'ils avaient portés à leurs futures victoires.

La pauvre femme jeta un cri et essaya de fuir par la rue du Coq.

— Eh! là, là, citoyenne! cria le chef des enrôlés, car déjà, tant le besoin d'être commandé est naturel à l'homme, ces dignes patriotes s'étaient nommé des chefs. Eh! là, là! où vas-tu?

La fugitive ne répondit point et continua de courir.

— En joue! dit le chef ; c'est un homme déguisé! un aristocrate qui se sauve!

Et le bruit de deux ou trois fusils retombant irrégulièrement sur des mains un peu trop vacillantes pour être bien sûres, annonça à la pauvre femme le mouvement fatal qui s'exécutait.

— Non! non! s'écria-t-elle en s'arrêtant court et en revenant sur ses pas, non, citoyen, tu te trompes ; je ne suis pas un homme.

— Alors avance à l'ordre, dit le chef ; et réponds catégoriquement. Où vas-tu comme cela, charmante belle de nuit ?

— Mais, citoyen, je ne vais nulle part... je rentre.

— Ah! tu rentres?

— Oui.

— C'est rentrer un peu tard pour une honnête femme, citoyenne.

— Je viens de chez une parente qui est malade.

— Pauvre petite chatte, dit le chef en faisant de la main un geste devant lequel recula vivement la femme effrayée ; et où est notre carte ?

— Ma carte? Comment cela, citoyen ? Que veux-tu dire et que me demandes-tu là ?

— N'as-tu pas lu le décret de la commune ?

— Non.

— Tu l'as entendu crier, alors ?

— Mais non. Que dit donc ce décret, mon Dieu ?

— D'abord, on ne dit plus mon Dieu, on dit l'Etre suprême.

— Pardon. Je me suis trompée. C'est une ancienne habitude.

— Mauvaise habitude, habitude d'aristocrate.

— Je tâcherai de me corriger, citoyen. Mais tu disais...

— Je disais que le décret de la commune défend, passé dix heures du soir, de sortir sans carte de civisme. As-tu ta carte de civisme ?

— Hélas ! non.

— Tu l'as oubliée chez ta parente ?

— J'ignorais qu'il fallût sortir avec cette carte.

— Alors entrons au premier poste, là tu t'expliqueras gentiment avec le capitaine, et s'il est content de toi, il te fera reconduire à ton domicile par deux hommes, sinon, il te gardera jusqu'à plus ample information. Par file à gauche, pas accéléré, en avant, marche !

Au cri de terreur que poussa la prisonnière, le chef des enrôlés volontaires comprit que la pauvre femme redoutait fort cette mesure.

— Oh! oh! dit-il, je suis sûr que nous tenons quelque gibier distingué. Allons, allons en route, ma petite ci-devant.

Et le chef saisit le bras de la prévenue, le mit sous le sien et l'entraîna malgré ses cris et ses larmes vers le poste du Palais-Egalité.

On était déjà à la hauteur de la barrière des Sergents, quand tout-à-coup un jeune homme de haute taille, enveloppé d'un manteau, tourna le coin de la rue des Petits-Champs, juste au moment où la prisonnière essayait par ses supplications d'obtenir qu'on lui rendît la liberté. Mais sans l'écouter le chef des volontaires l'entraîna brutalement. La femme poussa un cri, moitié d'effroi, moitié de douleur.

La jeune homme vit cette lutte, il entendit ce cri, et bondissant d'un côté à l'autre de la rue, il se trouva en face de la petite troupe.

— Qu'y a-t-il, et que fait-on à cette femme? demanda-t-il à celui qui paraissait être le chef.

— Avant de me questionner, mêle-toi d'abord de ce qui te regarde.

— Quelle est cette femme, citoyens, et que lui voulez-vous? répéta le jeune homme d'un ton plus impératif encore que la première fois.

— Mais qui es-tu, toi-même pour nous interroger?

Le jeune homme écarta son manteau et l'on vit briller une épaulette sur un costume militaire.

— Je suis officier, dit-il, comme vous pouvez le voir.

— Officier... dans quoi?

— Dans la garde civique.

— Eh bien! qu'est-ce que ça nous fait, à nous? répondit un homme de la troupe. Est-ce que nous connaissons ça, les officiers de la garde civique!

— Quoi qu'il dit? demanda un autre avec cet accent traînant et ironique particulier à l'homme du peuple, ou plutôt de la populace parisienne qui commence à se fâcher.

— Il dit, répliqua le jeune homme, que si l'épaulette ne fait pas respecter l'officier, le sabre fera respecter l'épaulette.

Et en même temps, faisant un pas en arrière, le défenseur inconnu de la jeune femme dégagea des plis de son manteau, et fit briller, à la lueur d'un réverbère, un large et solide sabre d'infanterie. Puis, d'un mouvement rapide et qui annonçait une certaine habitude des luttes armées, saisissant le chef des enrôlés volontaires par le collet de sa carmagnole et lui posant la pointe du sabre sur la gorge.

— Maintenant, lui dit-il, causons comme deux bons amis.

— Mais, citoyen... dit le chef des enrôlés, en essayant de se dégager.

— Ah! je te préviens qu'au moindre mouvement que tu fais, au moindre mouvement que font tes hommes, je te passe mon épée au travers du corps.

Pendant ce temps, deux hommes de la troupe continuaient de retenir la femme.

— Tu m'as demandé qui j'étais, continua le jeune homme, tu n'en avais pas le droit, car tu ne commandes pas une patrouille régulière. Cependant, je vais te le dire : je me nomme Maurice Lindey ; j'ai commandé une batterie de canonniers au 10 août. Je suis lieutenant de la garde nationale, et secrétaire de la section des Frères et Amis. Cela te suffit-il ?

— Ah! citoyen lieutenant, répondit le chef toujours menacé par la lame dont il sentait la pointe peser de plus en plus, c'est bien autre chose. Si tu es réellement ce que tu dis, c'est-à-dire un bon patriote...

— Là, je savais bien que nous entendrions au bout de quelques paroles, dit l'officier. Maintenant, réponds à ton tour : pourquoi cette femme criait-elle et que lui faisiez-vous ?

— Nous la conduisions au corps-de-garde.

— Et pourquoi la conduisiez-vous au corps-de-garde?

— Parce qu'elle n'a point de carte de civisme, et que le dernier décret de la commune ordonne d'arrêter quiconque se hasardera dans les rues de Paris, passé dix heures, sans carte de civisme. Oublies-tu que la patrie est en danger, et que le drapeau noir flotte sur l'Hôtel-de-Ville ?

— Le drapeau noir flotte sur l'Hôtel-de Ville et la patrie est en danger, parce que deux cent mille esclaves marchent contre la France, reprit l'officier, et non pas parce qu'une femme court les rues de Paris passé dix heures. Mais, n'importe, citoyens, il y a un décret de la Commune ; vous êtes dans votre droit, et si vous m'eussiez répondu cela tout de suite, l'explication aurait été plus courte et moins orageuse. C'est bien d'être patriote, mais ce n'est pas mal d'être poli, et le premier officier que les citoyens doivent respecter, c'est celui, ce me semble, qu'ils ont nommé eux-mêmes. Maintenant emmenez cette femme si vous voulez, vous êtes libres.

— Oh! citoyen, s'écria à son tour, en saisissant le bras de Maurice, la femme qui avait suivi tout le débat avec une profonde anxiété. Oh! citoyen! ne m'abandonnez pas à la merci de ces hommes grossiers et à moitié ivres.

— Soit, dit Maurice ; prenez mon bras et je vous conduirai avec eux jusqu'au poste.

— Au poste, répéta la femme avec effroi, au poste! Et pourquoi me conduire au poste, puisque je n'ai fait de mal à personne?

— On vous conduit au poste, dit Maurice, non point parce que vous avez fait du mal, non point parce qu'on suppose que vous en pouvez faire, mais parce qu'un décret de la Commune défend de sortir sans une carte, et que vous n'en avez pas.

— Mais, monsieur, j'ignorais.

— Citoyenne, vous trouverez au poste de braves gens qui apprécieront vos raisons, et de qui vous n'avez rien à craindre.

— Monsieur, dit la jeune femme en serrant le bras de l'officier, ce n'est plus l'insulte que je crains, c'est la mort : si l'on me conduit au poste, je suis perdue.

ALEXANDRE DUMAS.

(La suite à demain.)

[...]sque la publicité donnée à ce petit commerce arrêterait le débit de la marchandise ; il n'en est rien. Un de nos abonnés de province nous prévient que l'on continue à trafiquer de la chose. En conséquence, il nous envoie l'avis suivant, tel qu'il lui a été remis, et il nous invite à le reproduire encore dans nos colonnes, dans l'intérêt du fabricant et pour l'édification de la jésuiterie. » (Suit la copie de la burlesque réclame rédigée pour stimuler la vente ; on y lit :)

« ... Ces deux admirables portraits sont d'une ressemblance parfaite, » puisqu'ils ont été faits du vivant de Jésus et de Marie ; nous devons » leur reproduction au crayon d'un artiste très distingué, qui les a fidèlement copiés à Rome il y a peu de jours, d'après des dessins originaux, lesquels ont été trouvés dans un état parfait de conservation, de » fraîcheur et de beauté. »

Comment les autorités épiscopales, dans l'intérêt même du prestige qu'elles voudraient perpétuer chez les fidèles, ne proscrivent-elles pas de pareilles charlataneries ? Sommes-nous bien en 1845 ? Nous commençons à en douter.

— Les courses de Chantilly ont été, dit-on, fort intéressantes. Elles ont eu leurs surprises ; *Drummer* a été battu par *Perspicax*, et *Prédestinée* et *Quintessence* et *Narvaez*, dont on faisait grand bruit, pour le Derby n'ont pas été placés. Ce grand prix de plus de 23 mille fr. a été gagné par *Fitz-Emilius* à M. Aumont, suivi de près par *Suavita* à M. Lupin. *Suavita* avait gagné le *prix de Diane*.

Voici comment se sont distribuées les palmes de Chantilly :

M. de Beauveau, *Commodore Napier Scamper* et *Perspicax*, 5 prix ; M. de Rothschild, *Governor, Edwin, Duchesse de Brabant, Nilghau, Maid of Erin*, 5 prix ; M. Aumont, *Fitz-Emilius*, le Derby, M. Lupin, *Suavita*, 1 prix ; M. le duc de Nemours, *Logomachie*, 1 prix ; M. Cakuge, *M. d'Ecoville*, 1 prix ; M. de Perregaux, 1 prix ; M. le colonel Rowley, 1 prix.

MM. de Tournon et Ricardo ont pris pour eux les dangers des courses de haies, qui n'ont été troublées par aucun accident.

— La souscription du chemin de fer du Nord (compagnie Pépin Lehalleur) sera fermée pour Paris le samedi 24 mai, et pour la province le samedi suivant 31.

ACADEMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. ÉLIE DE BEAUMONT.

Séance du 19 mai.

Machines locomotives. — Le peu d'importance de la plupart des communications faites aujourd'hui à l'Académie nous permet de nous étendre un peu sur un Mémoire de MM. Gouin et Le Chatelier, relatif aux perfectionnements dont sont susceptibles les machines locomotives. M. Morin a lu une Note pleine d'éloges sur la manière dont ces deux ingénieurs ont exécuté leurs recherches sur un sujet d'un si haut intérêt, aujourd'hui que les chemins de fer vont se construire de toutes parts sur notre territoire, et qu'il est encore temps de s'occuper des meilleurs moyens de les exploiter tant sous le rapport de l'administration que sous celui du matériel.

MM. Gouin et Le Chatelier auraient donné plus de généralité à leurs recherches, et auraient rendu leur travail plus complet, s'ils n'avaient pas été astreints à ne rien changer aux conditions d'exploitation habituelle du chemin de fer de Versailles (rive droite), sur lequel ils ont expérimenté. Mais leurs recherches, telles qu'elles sont, jettent un grand jour sur la voie des perfectionnements que les machines locomotives devront subir, et on doit grandement leur savoir gré d'un travail qui exigeait une grande habileté d'observation, une connaissance approfondie des machines, et un complet dévouement à la science, car leurs expériences étaient loin d'être sans danger.

A l'aide d'un indicateur de la pression, les auteurs du Mémoire dont nous rendons compte, ont mesuré la pression de la vapeur dans la chaudière et dans les cylindres pendant les périodes d'admission, de détente et d'émission. Ils ont aussi cherché à déterminer la quantité d'eau entraînée par la vapeur et son influence sur la pression dans les cylindres ; ils ont enfin commencé diverses autres études intéressantes.

Les courbes tracées par l'indicateur pour rendre compte des rapports de pression dans la chaudière et dans le cylindre ont montré :

1° Que, dans les machines locomotives, la pression qui s'établit dans le cylindre pendant la période d'admission et pendant la plus grande partie de celle de l'émission, est sensiblement constante, ainsi que M. Morin l'avait déjà observé dans plusieurs machines fixes.

2° Que les pressions de la vapeur pendant la détente suivent à-peu-près, et avec une exactitude suffisante pour la pratique, la loi de Mariotte.

3° Que le rapport de la pression dans le cylindre à celle qui a lieu dans la chaudière dépend de l'ouverture du régulateur, de la vitesse de marche et des passages de circulation ; mais que, dans la vitesse habituelle de 36 à 40 kilomètres par heure, quand l'ouverture du régulateur est égale à 1/20e ou 1/25e environ de la surface du piston, la différence de pression entre la chaudière et le cylindre, pendant l'admission, n'est que de 6 à 10 pour 100 au plus de la pression dans la chaudière.

4° Que la quantité d'eau entraînée augmente beaucoup cette différence de pression, ce qu'il est facile de comprendre et ce qui montre combien il est important de disposer convenablement les dômes de prise de la vapeur.

Cette eau entraînée, estimée en moyenne par M. de Pambour à 24 p. 100 de l'eau qui sort de la chaudière à l'état de vapeur, peut varier de 18 à 40 p. 100, selon la disposition du dôme et la hauteur à laquelle le mécanicien maintient l'eau. Il en résulte que l'estimation de la pression dans le cylindre basée sur la quantité d'eau sortie de la chaudière présente la plus grande inexactitude.

MM. Gouin et Le Chatelier ont encore reconnu un fait bien important, c'est que la pression résistante absolue, éprouvée par le piston pendant la période d'émission, aux vitesses ordinaires de marche, s'élève en moyenne à 50 p. 100 de la puissance motrice absolue, ce qui dépasse de beaucoup l'estimation qui en avait été donnée par d'autres observations, d'après des moyens d'appréciation plus ou moins inexacts. Cette pression résistante éprouvée par le piston est considérablement accrue par la tuyère, de telle sorte que si celle-ci a l'avantage très grand, sans doute, d'activer la combustion et de faciliter l'évacuation des fluides, elle présente un inconvénient excessivement grave. Il serait donc d'une haute importance de trouver un autre moyen de produire beaucoup de vapeur en [...] Chambres, pour cet objet, des crédits qui ne lui seraient certainement pas refusés ? Mais, on sait, d'après une trop longue et trop malheureuse expérience, que le gouvernement s'inquiète peu d'encourager les perfectionnements dont sont susceptibles les procédés industriels. Nous n'osons espérer qu'il ne s'oppose pas plutôt à ce que les ingénieurs disséminés sur toute la surface du pays s'associent pour mener à terme une grande série d'expériences utiles, s'il leur prenait envie de vouloir féconder leurs observations multipliées, mais stériles par leur isolement.

— M. Sermet de Tournefort s'est appliqué à remédier aux inconvénients que MM. Morin et Piobert avaient signalé dans leur rapport du 15 juillet dernier, relativement à l'emploi du bâti à essieux convergents pour les véhicules des chemins de fer dont cet ingénieur est l'inventeur. Dans l'espoir que les deux Académiciens jugeront à propos de faire un supplément de rapport, nous les attendrons pour porter un jugement sur le mécanisme actuel de M. Sermet.

Direction des aérostats. — M. Jacques Benoît, surnommé Benoiat, pense avoir découvert un moyen immanquable de diriger les aérostats. Dans le ballon fait en amiante et doublé de baudruche, il renferme du gaz comprimé (quel gaz ? et comment ?) Le ballon est muni de quatre robinets regardant chacun des quatre points cardinaux. Veut-on aller au nord, on ouvre le robinet qui regarde le nord, etc. Il nous semble qu'en vertu du principe du recul ou de la réaction, comme on voudra, l'écoulement du gaz entraînera bien plutôt le ballon en sens contraire, c'est-à-dire vers le sud. Mais ce n'est pas la véritable difficulté, et la plupart des chercheurs du problème de la direction des ballons, ne semblent pas s'en douter. Ce qu'il faut trouver, c'est un moyen certain qui indique la marche du ballon. Sans le sillage du vaisseau, l'indication de la boussole ne serait d'aucune utilité pour la direction des bâtiments maritimes. Il faut donc trouver le sillage du vaisseau aérien ; il faut en outre empêcher le ballon de tourner incessamment sur lui-même et de rendre ainsi la boussole *folle*. Ces problèmes résolus, la force motrice capable de faire marcher le ballon vers tel ou tel lieu ne sera pas difficile à trouver. Mais, auparavant, les chercheurs ne trouveront rien d'acceptable.

Les sauterelles en Algérie. — Nous avons déjà mentionné l'apparition, dans le courant d'avril dernier, d'un grand nombre de sauterelles dans la province de Constantine. Quelque temps auparavant, une apparition semblable a eu lieu dans la province d'Oran. On trouve sur celle-ci les détails intéressants qui suivent, dans une lettre écrite de Sebdou, le poste le plus avancé que nous ayons dans le sud de l'Algérie.

D'abord une quantité innombrable de ces insectes obscurcit les airs ; elle formait une nuée qui suivait la direction du vent, allant du nord au sud, vers le désert d'Angad. On crut échapper à leurs ravages, mais le lendemain ils reparurent, revenant sur leurs pas, sans doute parce que le désert ne leur offrait pas une pâture suffisante. Les sauterelles s'abattirent sur la plaine, et en moins de quatre heures elles dévorèrent toute la végétation. Elles s'envolèrent ensuite vers l'ouest, vers les confins du Maroc, laissant derrière elles une odeur infecte d'herbes putréfiées, provenant de leurs excréments. Cette odeur persista longtemps après leur disparition.

Les sauterelles ont aussi apparu à Philippeville ; elles venaient du sud, et elles ont continué leur vol, les unes vers le nord au-dessus de la Méditerranée, les autres vers l'ouest. Ces dernières ont ravagé toute la côte jusqu'à Metidja. Le passage commença à neuf heures du matin, et il était terminé à trois heures de l'après-midi. Il n'était pas très épais. Bon nombre des insectes voyageurs tombèrent dans les rues et sur les terrasses.

On sait que les sauterelles forment un mets qui n'est pas dédaigné par nos soldats, de telle sorte que, quoique ces insectes mangent les récoltes, tout n'est pas perdu.

La dernière apparition dont on se souvienne a eu lieu en 1815, au mois de mai. Les insectes se dirigeaient alors du nord au sud. A la date du 21 mai, ils firent leurs plus grands ravages. Ils laissèrent une grande quantité d'œufs dont les larves, écloses au 20 juillet, étaient si nombreuses, que toute la population d'Alger fut obligée de se répandre dans la campagne pour leur faire la chasse. Cette apparition ne fut suivie d'aucune maladie, mais on prétend que les apparitions de 1723, 1724, 1778 et 1780 furent suivies de la peste.

— Nous ne ferons que mentionner la lecture faite par M. Gaudichaud de la seconde partie de sa réfutation des théories établies par M. de Mirbel dans son Mémoire sur le *dracæna australis*. M. Gaudichaud prétend que M. de Mirbel a expérimenté sur le cordyline australis, et l'a pris pour un dattier. De là la cause des erreurs de M. de Mirbel. Le débat sera long, et nous aurons bien souvent occasion d'y revenir.

— M. le baron Ch. Dupin a lu une Note sur un voyage de M. Marey Monge. Mais M. le baron a très mal lu, de telle sorte que nous n'avons pu l'entendre. De plus, comme il n'a pas laissé au secrétariat son manuscrit, nous n'avons pu en prendre connaissance. Nous sommes donc forcés de ne pas lui faire l'honneur d'analyser son travail.

— Mentionnons encore trois Notes envoyées pour concourir pour le prix des arts insalubres, fondé par Montyon : 1° sur la conservation de l'eau douce à la mer, par M. Da-Ohim ; 2° sur l'oxyde de zinc, et son emploi dans la peinture, par M. Mathieu ; 3° sur une poudre désinfectante formée de goudron, charbon et sulfate de fer, par M. Siret.

Médecine. — M. le docteur Hombron qui a fait, comme chirurgien-major de l'*Astrolabe*, la dernière campagne de circumnavigation de l'amiral Dumont-d'Urville, adresse une Note intitulée : *Réflexions et Observations sur les fièvres épidémiques réputées tour-à-tour contagieuses et non contagieuses.* L'auteur commence par exprimer l'opinion qu'on ne doit regarder comme contagieuses que les maladies qui ont pour caractère de renaître par l'inoculation. Les miasmes résultant d'une réunion d'hommes pourrissent, dit M. Hombron, produire un empoisonnement miasmatique, mais ils ne diffèrent en rien de ceux que porterait un vent délétère, en ce sens qu'ils n'ont rien de spécifique. Tous les faits cités comme preuve de contagion, s'expliquent aussi bien par l'*infection*.

Les maladies épidémiques par infection constituent une classe d'affections auxquelles le nom de *peste* convient bien, parce qu'il rappelle l'origine.

M. Hombron divise cette classe de maladies, en deux ordres : affections par intoxication *externe*, qui sont primitivement locales et se propagent par inoculation ; 2° les affections par intoxication *interne*, qui sont primitivement générales et se contractent par la respiration et l'absorption tégumentaire.

[...] rigoureuses et prolongées qui n'ont aucune utilité. M. Hombron voudrait qu'on maintînt les lazarets, seulement comme hôpitaux, destinés à prévenir l'encombrement des hôpitaux ordinaires et la formation de foyers d'infection.

Suivant lui, la fièvre jaune n'est pas un typhus ; elle n'en est qu'une complication, à peu près comme le scorbut dans d'autres circonstances. Comme le scorbut encore, elle n'a rien de contagieux.

Les rapports de nos médecins navigateurs, à peu près unanimes dans l'opinion qu'ils expriment sur l'absurdité de notre régime de quarantaine, obtiendront-ils enfin la réforme d'un état de choses qui, désormais, se soutient beaucoup plus par ménagement pour d'anciens préjugés et pour des positions personnelles, que par sérieuse préoccupation des dangers qu'entraînerait sa suppression pour la santé publique ?

— M. le docteur Bonnafond revendique l'honneur d'avoir appliqué le diapason au diagnostic des maladies de la fonction auditive, avant de savoir que M. Vidal de Cassis eût eu la même idée que lui. Il prétend qu par le progrès de la surdité les malades cessaient de percevoir les sons aigus alors qu'ils entendaient encore les sons graves. M. Arago fait observer que c'est l'inverse qu'on remarque quelquefois.

Chirurgie. — M. Leroy d'Etiolles écrit que depuis le rapport défavorable fait, il y a trois ans, à l'Académie, sur les moyens par lui proposés pour l'extraction des corps étrangers introduits dans la vessie, il a eu l'occasion de montrer par des faits que ces moyens ne sont ni aussi dangereux ni aussi défectueux que l'avait cru la commission. Il cite plusieurs cas dans lesquels il a pratiqué avec succès, sans incision de la vessie, l'extraction de fragments de sonde et autres objets tombés dans cet organe.

Chimie organique. — M. Mialhe adresse quelques observations sur la Note de M. Lassaigne, rapportée dans l'avant-dernière séance. Il s'agit toujours de l'action de la salive sur la fécule. Bien loin d'avoir préjugé que la salive des animaux dût exercer à cet égard la même action que celle de l'homme, M. Mialhe, dans le Mémoire qu'il a soumis à l'Académie, annonçait l'intention de communiquer prochainement les résultats d'expériences comparatives faites avec la salive des animaux des diverses classes.

M. Mialhe avait eu lieu déjà de se convaincre que la salive des herbivores est sans action sur la fécule, et que la salive du chien a une action manifeste, quoique incomparablement plus faible que celle de l'homme. Toutefois, il n'en persiste pas moins à croire que tous les animaux qui vivent de féculents doivent être pourvus d'un ferment diastasique propre à rendre ces matières assimilables, et il conclut que chez les animaux à salive inactive ce ferment devait être sécrété par la glande salivaire abdominale (le pancréas).

M. Mialhe s'attache à établir qu'il n'a point omis la considération de l'influence qu'a l'état de division de la fécule sur sa dissolution par le liquide salivaire. Il cite à ce propos l'opinion de Burdach. « La mastication et l'insalivation, dit le physiologiste allemand, sont une continuation de cette œuvre de mise à mort qui prépare et favorise la digestion. L'avoine, qui échappe à l'action triturante des dents du cheval, sort avec les excréments sans avoir été digérée. Lorsqu'on donne à cet animal de l'avoine *écrasée*, on peut, suivant Sprengel, épargner un dixième de la ration ordinaire, et un tiers quand on la donne *bouillie*. »

M. Mialhe dit en terminant que, sans la diastase animale, l'amidon ne serait absorbable en aucun cas. D'après les recherches de M. Payen, l'amidon, à l'état d'empois étendu d'eau, n'est pas absorbable par les spongioles radicellaires des plantes. Or, les villosités intestinales ne sont certainement pas pourvues de plus d'ouvertures que les extrémités absorbantes des racines.

Anthropologie. — M. Jacquinot, qui était second chirurgien à bord de la *Zélée* pendant la dernière expédition de M. Dumont-d'Urville, envoie une Note sur les Indiens Ioways qui sont à Paris. L'examen de ces sauvages a prouvé à M. Jacquinot qu'il existait entre eux et les divers indigènes de l'Amérique méridionale, les Péchérais, les Botocudes, etc, les plus grands rapports de conformation organique, et il en conclut que les indigènes du nord de l'Amérique appartiennent à la même race que ceux du sud, laquelle aurait fourni encore les Polynésiens, qui offrent avec les uns et les autres une ressemblance exacte des traits du visage.

Cette conclusion est combattue par M. Serre, qui rappelle, entre autres différences caractéristiques que chez les Botocudes qu'on a vus naguère à Paris, le front des femmes était beaucoup plus déprimé que celui des hommes, tandis qu'on n'observe rien de pareil chez les Ioways. Ceux-ci par leur conformation crânienne, qui est la même dans les deux sexes, ressemblent à la race blanche, à la variété scandinave particulièrement ; les Botocudes offraient tous les principaux caractères de la race mongole.

— M. de Humboldt fait hommage à l'Académie d'un ouvrage qu'il vient de publier sous ce titre : *Cosmos*. M. Arago annonce qu'il paraîtra d'ici à un mois une traduction en français de cet important ouvrage, traduction due à M. Faye. B. et P.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 20 MAI.

Tous les journaux s'occupent ce matin de l'adoption de l'amendement relatif à l'embranchement de Fampoux à Hazebrouck. Le *Journal des Débats* constate avec amertume cet échec ministériel. Il aggrave, s'écrie-t-il, les charges de la compagnie qui deviendra adjudicataire. Mais ce qui le préoccupe exclusivement, c'est cette fatale durée de concession que la chambre doit enfin arrêter aujourd'hui. Rien n'est plus curieux que le dilemme par lequel il s'efforce d'agir en faveur de ces pauvres malheureuses compagnies, sur l'esprit de nos députés ; nous citons :

« Admettons que la Chambre fixe le maximum à quarante-cinq ans, comme le gouvernement le propose. Eh bien ! si ce maximum est trop élevé, s'il est, comme on dit, exorbitant, l'adjudication en fera bonne justice. Dieu merci, les compagnies ne manquent pas, la concurrence sera sérieuse. Vous prétendez que trente-trois ans sont suffisants : soyez certains que la rivalité des compagnies saura bien faire descendre à ce chiffre [...] maximum de quarante-cinq ans que la Chambre aurait voté. Supposons, au contraire, que la Chambre adopte un maximum trop bas, une [...] décision aurait pour effet certain d'abord, d'écarter les capitalistes sérieux, ceux qui regardent l'exploitation d'un chemin de fer comme une affaire grave, non comme un jeu ; de déterminer ensuite [...] concurrents les plus téméraires une lutte acharnée. Le résultat [...], en fin de compte, une adjudication à des conditions onéreuses [...] la compagnie qui l'aurait emporté. Eh bien ! qu'on réfléchisse [...] incalculables d'un semblable événement ! »

PETITE CORRESPONDANCE.

A M. P. F., à Cier. — Nous avons reçu votre lettre et votre ami ; nous vous enverrons la *Théorie de l'Unité universelle*. Nous prenons bonne note de vos projets sur B. de L.

A M. J..., en voyage. — Nous regrettons de n'avoir eu que trop tard connaissance de vos pérégrinations. Si vous nous aviez adressé votre itinéraire avant de vous mettre en route, comme nous recommandons à tous nos amis de le faire, vous auriez reçu, par retour du courrier, des notes, adresses et instructions qui eussent rendu votre voyage utile pour la cause, en même temps qu'agréable pour vous et pour les personnes avec qui nous vous aurions mis en rapport.

Marchés.

Halle aux farines du 20 mai. — Arrivages 1400-38. — Ventes 1474-17. — Restant 18 94-41. — Gruaux 45,35 à 46,50. — Farine 1re 32,50 à 35,00; 2e 29,95 à 31,85; 3e 25,50 à 00,00; 4e 00,00 à 00,00 — A livrer 620-15.

Marché aux fourrages du 20 mai. *Barrière d'Enfer*. — Foin 1re 57 à 58; 2e 54 à 55, 3e 45 à 46. — Paille de blé 1re 31 à 35; 2e 32 à 33; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 49,50 à 00,00.

Marché Saint-Antoine, 20 mai. — Foin, 1re 54 à 56 : 2e 48 à 50; 3e 40 à 44. —Luzerne 1re 00 à 55 ; 2e 48 à 50; 3e 00 à 00.—Trèfle 1re 00 ; 3e 00 à 00. — Regain 2e 00 à 00. — Paille de blé 1re 00 à 34; 2e 30 à 32; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 00. — Paille d'avoine 1re 00 à 45; 2e 00 à 00.

Marché de la Vallée du 17 mai. — Agneaux 5,00 à 22 00. — Canards barbotteurs, 1,30 à 2,00. — Canetons de Rouen, 4 à 5. — Chapons gras 3,00 à 8,50. — Chevreaux ou cabris 1,50 à 5,50.—Cochons de lait 2,75 à 9. — Dindes gras 8,00 à 9,00 ; do com. 4,00 à 5,00. — Lapins ou lapereaux 1,00 à 3,10. — Oies 3,25 à 4,50 — Pigeons bizets 0,30 à 0,70. — Pigeons de volière 0,50 à 1,15.— Pilets 0,00 a 0,00. — Poules ordinaires 1,25 à 2,25.— Poulets gras 3,00 à 4,50. do comm. 1,50 à 2,10.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 19 mai. — Blé 1re 18,00; 2e 17,34; 3e 16,66. — Seigle 1re 10,66; 2e 10,00. — Orge 1re 10,66 ; 2e 10,00. — Avoine 1re 8,00 ;

Sceaux, au cour. 675, 680, 675, 680.

5 0/0 compt.....	1er C 121 85	P. H. 121 90	P. B. 121 80	dr C. 121 80	b. 121 70
— fin cour...	120 »	122 15	121 90	122 »	121 90
3 0/0 compl.....	86 40	86 40	86 35	86 35	86 30
— fin cour...	86 40	86 40	86 25	86 25	86 35

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	1470 »	» »	» »	3 0/0 Bge 1840.	103 »	» »	
B. de France....	3275 »	» »	H. 2 50	— Portugais..	» »	» »	
C. Gou. 1000....	1110 »			Esp. D. active.	40 1/4	40 »	B. » 1/8
C. Gan. 1000....	» »	» »		3 0/0 Naples..	102 »	» »	
C. hypot.......	745 »	747 50	H. 2 50	— Romain..	104 1/2	» »	
4 Canaux......	1275 »	» »		Obl. Piémont.	1265 »	1265 »	H. 5
CHEMINS DE FER. St-Germ.....	1115 »	1110 »		F. c. 1120, 1110.			
V. r. d......	602 50	600 »	H. 2 50	— 607 50, 600.			B. 2 50
— r. g.......	375 »	» »		— 375, 371 25.			B. 1 25
Orléans.....	1258 75	1260 »	H. 10 »	— 1255, 1260, 1252 50.			
Strasb......	277 50	276 25		— 277 50, 278 75, 275.			B. 1 25
Rouen.......	1130 »	1125 »	H. 10 »	— 1125, 1135, 1130.			H. 10
Havre.......	915 »	917 50	H. 17 50	— 905, 927 50, 917 50.			H. 17 50
Marseille....	1075 »	» »		— 1080, 1065.			H. 10
Vierzon.....	832 50	835 »	H. 15 »	— 833, 837 50, 830.			H. 5

LONDRES, 18 MAI.	PARIS, LE 20 MAI. PRIMES.	COULISSE.
Dimanche.	3 0/0 F. p. 86 35 d. un. 86 80 d. 50. 5 0/0 F. c. 122 35, 122 15 d. 50. F. p. 122 55, 122 65 d. un. 122 90, 123 10 d. 50. Vers. d. 615, 612 50 d 20 au 31 mai. Orl. 1270 d. 20. 1280, 1265 d 10 au 31. 1265, 1280 d. 20. 1295, 1290 d. 10 au 15 juin. Rouen, 1140 d. 20 au 31. Havre, 925, 930 d. 20 au 31 mai.	Av. 86 40 Ap. 86 27 1/2. B. du Trés. 3 à 7 mois. Rep. F. c. F. p 3 0/0 5 5 0/0 17 1/2 20, 27 1/2.

MARCHANDISES. — Huiles de colza, disponible, 99,00 à 100,00; courant du mois, 100,00 à 00,00 ; 3 mois d'été, 101,00 à 00,00 ; 4 derniers mois,

...seignement et achèvent de le mettre à la portée de tous les esprits.

Un homme âgé de 35 ans, ayant fait de bonnes études et possédant des connaissances variées, désire trouver un emploi convenable, soit à Paris, soit dans une autre ville de France. Il écrit avec une égale facilité en français et en italien, et traduit de l'allemand, de l'anglais et de l'espagnol. Il remplirait avec intelligence les fonctions de secrétaire-rédacteur, pourrait tenir la correspondance d'une grande maison de commerce et servir au besoin de précepteur. Il n'entrerait en fonctions que dans deux mois, attendu qu'il est maintenant en place.

S'adresser *franco* pour faire des offres et avoir des renseignements, à M. C. Cotard, maison Leblanc, faubourg Poissonnière, 5, à Paris.

Spectacles du 21 mai.

7 h ½ **OPÉRA**. — La Favorite.
7 h. 1/2 **THÉATRE FRANÇAIS**. — Valérie. Un Ménage parisien.
7 h. ½ **OPÉRA-COMIQUE**. — Le Pré aux Clercs. Cendrillon.
7 h ½ **ODÉON**. — Relâche.
6 h. ½ **VAUDEVILLE**.— Le Petit Poucet, par le général Tom Pouce.
6 h. 1/2 **VARIÉTÉS**. — Tom Pouff. Un Conte. La Maison.
6 h. ½ **GYMNASE**. — L'Image. Jeanne. Le Lansquenet.
6 h. ½ **PALAIS-ROYAL**.—L'Escadron. Poisson. Le Vieux. Rue de la Lune.
6 h. 1/2 **PORTE-SAINT-MARTIN**. — La Biche au Bois.
6 h. ½ **AMBIGU**. — Napoléon.
6 h. ½ **GAITÉ**. — La Grâce de Dieu. Le Vagabond. Les voilà bien tous.
6 h. 1/2 **CIRQUE-OLYMPIQUE** — Exercices d'équitation.
6 h. ½ **COMTE**. — Mort aux rats. Un Premier Pas. Le Turban.
6 h. ½ **FOLIES**. — Amédée. La Chanteuse. Mère Taupin.
6 h. ½ **LUXEMBOURG**.—Le Diner. Jeanne d'Arc. Coupable. Vieux Général.
SALLE VIVIENNE — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

En effet, tout en continuant le système des Compagnies, la Chambre, avec une bonne foi parfaite, cherche à calmer la fièvre d'agiotage qu'elle-même a allumée, et à en arrêter tous les mauvais effets. Et l'on a vu pendant deux heures les plus fortes têtes de la législature, marteler en tous sens un amendement pour l'opposer à l'agiotage, et de guerre lasse finir par le renvoyer à la commission qui en fera ce qu'elle pourra.

Qui donc rend inutiles tous ces efforts? Moins que rien, d'après la science de l'économie politique, et une chose très grave d'après nous; c'est l'anarchie industrielle, c'est la suprématie de la branche inférieure de l'industrie appelée commerce sur les autres branches; mais savez-vous, messieurs les députés, que vouloir régenter, réprimer le commerce, même en ses excès, que disons-nous! surtout en ses excès, est une tâche au dessus de vos forces, et qui exige des dispositions préliminaires que vous n'êtes pas en mesure d'accomplir? Vous vous évertuez à arrêter le parasitisme et les spoliations du commerce et de l'agiotage par de petits articles de lois, par de petites entraves, faciles à briser; vous ne songez pas que vous venez de lui ouvrir une large issue par les chemins de fer; vous voulez le vaincre, après avoir vous-mêmes doublé ses forces. Toutes vos mesures répressives ne signifient rien, et la Bourse ne fait qu'en rire; contre l'agiotage, il n'est qu'une espèce de mesure efficace, c'est toute mesure qui tend à l'Organisation du travail.

Séance de la Chambre des Pairs.

La discussion sur le projet de loi relatif aux douanes déjà adopté par la Chambre des députés, a commencé aujourd'hui au Luxembourg. M. le duc d'Harcourt a attaqué le projet, dans un discours spirituel, plein d'idées justes et élevées. L'honorable pair est partisan de toutes les libertés et tout particulièrement de la liberté commerciale, parce qu'il y voit une garantie assurée de la paix du monde. Il s'inquiète des coalitions des intérêts privés; il constate l'impuissance du gouvernement devant ce fédéralisme industriel, devant cette aristocratie nouvelle et cupide qui se substitue à l'ancienne. M. le duc d'Harcourt estime que le tarif adopté contre le sésame, par nos féodaux du Palais-Bourbon, est excessif; il le considère comme un vasselage de l'industrie de Marseille au profit des agriculteurs du Nord. Il accuse certains producteurs d'exploiter des préjugés de nationalité pour faire protéger abusivement leurs industries, au plus grand détriment des consommateurs, et il insiste avec force sur la nécessité de dégrever progressivement les matières premières.

M. le comte Murat, après avoir longuement exposé l'infériorité relative des différentes graines oléagineuses, conclut à ce que le sésame soit frappé d'un droit considérable. M. le duc de Mortemart a soutenu la même thèse. Nous espérons que la Chambre des pairs réduira le droit excessif voté par la Chambre des députés.

M. Guizot reprendra son portefeuille à la fin du mois. Il présentera ... graves existaient entre M. le ministre de la marine et M. le prince de Joinville. Nous croyons pouvoir ajouter que M. le prince de Joinville, dont les sentiments pour notre marine sont connus de tous, est dans l'intention de développer dans une seconde Note, qui compléterait la première sur les forces navales de la France, toute sa pensée sur notre navigation à vapeur. C'est d'ailleurs sur cette partie de notre marine que le dissentiment existerait entre M. le ministre de la marine et M. le prince de Joinville. »

La *Presse* avait publié avant-hier la nouvelle suivante :

« Les phalanstériens n'ont pas été heureux jusqu'ici dans leurs essais » pratiques. Voici un nouvel échec dont, cette fois, les Etats-Unis ont été » le théâtre. Un établissement s'était fondé dans la province d'Ohio, » mais il tomba bientôt en liquidation, et les actionnaires ne touchèrent » que 33 0/0, non de dividende, mais du capital primitif. On fit un nou- » vel appel de fonds, mais il ne se présenta que deux personnes, deux » fidèles, pour signer l'acte de société. »

Sur notre réclamation, elle s'est loyalement empressée d'insérer dans son numéro de ce matin une rectifications conçue en ces termes :

Les rédacteurs de la *Phalange* et de la *Démocratie pacifique* nous adressent une réclamation relativement à une note insérée dans notre numéro d'avant-hier, et où il était question de l'échec d'un essai phalanstérien dans l'Ohio. Ils déclarent d'abord que le fait n'est pas parvenu à leur connaissance, ils font observer ensuite que, parmi les nombreuses tentatives d'association vague que voient éclore chaque jour les Etats de l'Union, la plupart peuvent échouer sans compromettre la théorie sociétaire, cette théorie n'y étant pas appliquée, bien que ces tentatives, se plaçant toutes sous le patronage du nom de Fourier, adoptent pour devise le principe fondamental de sa théorie : Association du capital, du travail et du talent. Enfin, ils affirment ce qu'ils ont bien des fois répété, c'est que jusqu'ici aucune expérience n'a été faite dans les conditions déterminées par l'auteur de *Théorie de l'Unité universelle*.

Le *Censeur normand* du 4 mai contenait les lignes suivantes :

« Un apôtre des doctrines fouriéristes a fait hier son apparition à Elbeuf, où il a exposé, dans une séance préparatoire, devant un public assez nombreux, quelques uns des principes fondamentaux de la science humanitaire.

» Nous nous bornons à enregistrer le fait sans commentaires; les objections nous entraîneraient trop loin, et les éloges nous sont d'autant plus faciles qu'à appeler sur ces questions de rénovation sociale l'attention de gens naturellement assez peu disposés à s'en inquiéter, c'est dans tous les cas, rendre à la cause de l'humanité un véritable service.

» Rouen aura prochainement la visite de ce phalanstérien distingué à qui le bon accueil ne manquera pas de la part des gens d'intelligence et de progrès. »

Voici comment la *Réforme* a traduit cette nouvelle :

Science sociale en Allemagne.

LE ZOLLVEREIN. — RONGE. — SCHREIBER.

Notre correspondant de Stuttgard nous adresse la lettre suivante :

Stuttgard 18 mai 1845.

La science sociale vient de conquérir un nouvel organe en Allemagne : c'est le *Muséum de Souabe* (Schwäbisches museum), journal paraissant ici quatre fois par semaine, sous la direction de M. *Henri Loose*. Rattachant les intérêts religieux à ceux du travail, ce journal a déjà discuté la question des prisons, celle du commerce, etc., du point de vue indiqué par le génie de Fourier. Très prochainement il doit donner une traduction complète de l'incomparable morceau, « *Les trois Unités externes*, » contenu dans le premier numéro de la nouvelle *Phalange*.

Mais si le midi de l'Allemagne se montre vivement préoccupé de la recherche des moyens de salut social, le centre et le nord ne restent pas en arrière. En effet, le catalogue des livres publiés dans les derniers six mois prouve jusqu'à l'évidence qu'il n'y a que la question religieuse, soulevée par *Ronge*, qui l'emporte sur celle du travail par le nombre des publications. Les gros livres, les livres d'érudition pure et simple, disparaissent de plus en plus pour faire place à la discussion des idées nouvelles, et pour celui qui connaît tant soit peu l'Allemagne, il n'y a pas le moindre doute que ce ne soit là un des progrès les plus remarquables réalisés par ce pays. Au reste, la force des choses nous poussera de plus en plus dans cette voie, et je ne crains pas d'être contredit par les événements si je prétends que l'Allemagne sera sous peu un des pays les plus avancés dans la voie nouvelle ouverte aux peuples par ce sublime penseur qui a nom Charles Fourier.

Entre-temps, les Etats du Zollverein, si longtemps exploités par l'industrie anglaise, et de plus en plus décimés par la misère, songent sérieusement à élever encore les droits sur les fils de coton (5 thalers par quintal métrique), sur les fils de lin, les cotonnades en général, les étoffes de soie, les fers, etc., et à établir enfin des rapports directs et suivis avec les ports d'outre-mer par une forte marine marchande qui trouverait des ports commodes dans la Baltique (Hambourg, Brême et le Hanôvre se tenant toujours en dehors du Zollverein). C'est ce qui explique aussi la persévérance avec laquelle la Prusse insiste auprès du Danemarck sur l'abolition ou du moins sur un abaissement notable du péage du Sund. Vous pouvez être certains que toutes les mesures indiquées plus haut seront votées dans les conférences qui s'ouvriront incessamment dans la ville de Carlsruhe. L'opinion est unanime à cet égard, et le gouvernement prussien lui-même qui jusqu'ici se montrait le plus opposé au système des droits protecteurs, en sera dorénavant l'avocat. L'enquête ordonnée, il y a quelques mois, a dû lui prouver jusqu'à l'évidence que c'est là une nécessité de notre situation politique et industrielle.

Tandis que les gouvernements de Bavière et de Hanôvre se mettent à prohiber et au besoin à persécuter les assemblées des sectateurs de *Ronge*, l'Eglise nouvelle envahit toute la Silésie prussienne ainsi que la Posnanie. Je puis vous dire de source certaine qu'elle ne compte pas moins de 5 à 6 000 fidèles dans la seule ville de Breslau. Jamais, assurément, ré-

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Les personnes qui s'abonneront à la DÉMOCRATIE PACIFIQUE à partir du 1er juin prochain, recevront en supplément tout ce qui aura paru du roman de M. ALEXANDRE DUMAS, LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Elles recevront en outre le CARILLON DU NOUVEL AN, roman de CH. DICKENS, traduit par Mme BELLOC, qui a paru précédemment dans notre feuille.

Cet avis ne concerne que les abonnés nouveaux.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793.

L'INCONNUE.

Il y avait dans cette voix un tel accent de crainte et de distinction mêlés ensemble que Maurice tressaillit. Comme une commotion électrique, cette voix vibrante avait pénétré jusqu'à son cœur.

Il se retourna vers les enrôlés volontaires, qui se consultaient entre eux. Humiliés d'avoir été tenus en échec par un seul homme, ils se consultaient entre eux avec l'intention bien visible de regagner le terrain perdu; ils étaient huit contre un : trois avaient des fusils, les autres des pistolets et des piques. Maurice n'avait que son sabre; la lutte ne pouvait pas être égale.

La femme elle-même comprit cela, car elle laissa retomber sa tête sur sa poitrine en poussant un soupir.

Quant à Maurice, le sourcil froncé, la lèvre dédaigneusement relevée, le sabre toujours hors du fourreau, il restait irrésolu entre ses sentiments d'homme qui lui ordonnaient de défendre cette femme et ses devoirs de citoyen qui lui conseillaient de la livrer.

Tout-à-coup, au coin de la rue des Bons-Enfants on vit briller l'éclair de plusieurs canons de fusil, et l'on entendit la marche mesurée d'une patrouille qui, apercevant un rassemblement, fit halte à dix pas à peu près du groupe, et par la voix de son caporal, cria qui vive!

— Ami! cria Maurice. Ami! avance ici, Lorin.

Celui auquel cette injonction était adressée, se remit en marche, et prenant la tête, s'approcha vivement suivi de huit hommes.

— Eh! c'est toi, Maurice, dit le caporal, ah! libertin! que fais-tu dans les rues à cette heure?

— Tu le vois, je sors de la section des Frères et Amis.

— Oui, pour te rendre dans celle des sœurs et amies; nous connaissons cela.

Apprenez, ma belle,
Qu'à minuit sonnant,
Une main fidèle,
Une main d'amant
Ira doucement,
Se glissant dans l'ombre,
Tirer les verrous,
Qui, dès la nuit sombre,
Sont poussés sur vous.

Hein! n'est-ce pas cela?

— Non, mon ami, tu te trompes; j'allais rentrer directement chez moi lorsque j'ai trouvé la citoyenne qui se débattait aux mains des citoyens volontaires; je suis accouru et j'ai demandé pourquoi on la voulait arrêter.

— Je te reconnais bien là, dit Lorin.

Des chevaliers français tel est le caractère.

Puis, se retournant vers les enrôlés :

— Et pourquoi arrêtiez-vous cette femme, demanda le poétique caporal?

— Nous l'avons déjà dit au lieutenant, répondit le chef de la petite troupe, parce qu'elle n'avait point de carte de sûreté.

— Bah! bah! dit Lorin, voilà un beau crime.

— Tu ne connais donc pas l'arrêté de la commune; demanda le chef des volontaires.

— Si fait! si fait! mais il est un autre arrêté qui annule celui-là.

— Lequel?

— Le voici :

Sur le Pinde et sur le Parnasse
Il est décrété par l'Amour
Que la Beauté, la Jeunesse et la Grâce,
Pourront, à toute heure du jour,
Circuler sans billet de passe.

Hé! que dis-tu de cet arrêté, citoyen? il est galant, ce me semble.

— Oui, mais il ne me paraît pas péremptoire. D'abord il ne figure pas dans le *Moniteur*, puis nous ne sommes ni sur le Pinde ni sur le Parnasse, ensuite il ne fait pas jour; enfin la citoyenne n'est peut-être ni jeune, ni belle, ni gracieuse.

— Je parie le contraire, dit Lorin. Voyons, citoyenne, prouve-moi que j'ai raison, baisse ta coiffe et que tout le monde puisse juger si tu es dans les conditions du décret.

— Ah! monsieur, dit la jeune femme, en se pressant contre Maurice, après m'avoir protégée contre vos ennemis, protégez-moi contre vos amis, je vous en supplie.

— Voyez-vous, voyez-vous, dit le chef des enrôlés, elle se cache. M'est avis que c'est quelque espionne des aristocrates, quelque drôlesse, quelque coureuse de nuit.

— Oh! monsieur, dit la jeune femme, en faisant faire un pas en avant à Maurice et en découvrant un visage ravissant de jeunesse, de beauté et de distinction que la clarté du réverbère éclaira. Oh! regardez-moi, ai-je l'air d'être ce qu'ils disent.

Maurice demeura ébloui. Jamais il n'avait rien rêvé de pareil à ce qu'il venait de voir. Nous disons à ce qu'il venait de voir, car l'inconnue avait voilé de nouveau son visage presque aussi rapidement qu'elle l'avait découvert.

— Lorin, dit tout bas Maurice, réclame la prisonnière pour la conduire à ton poste, tu en as le droit, comme chef de patrouille.

— Bon! dit le jeune caporal, je comprends à demi mot.

Puis, se retournant vers l'inconnue :

— Allons, allons, la belle, continua-t-il, puisque vous ne voulez pas nous donner la preuve que vous êtes dans les conditions du décret, il faut nous suivre.

— Comment vous suivre? dit le chef des enrôlés volontaires.

— Sans doute, nous allons conduire la citoyenne au poste de l'Hôtel-de-Ville où nous sommes de garde, et là nous prendrons des informations sur elle.

— Pas du tout, pas du tout, dit le chef de la première troupe. Elle est à nous et nous la gardons.

— Ah! citoyens, citoyens, dit Lorin, nous allons nous fâcher.

— Fâchez-vous ou ne vous fâchez pas, morbleu! cela nous est bien égal. Nous sommes de vrais soldats de la République, et tandis que vous patrouillez dans les rues nous allons aller verser notre sang à la frontière.

— Prenez garde de le répandre en route, citoyens, et c'est ce qui pourra bien vous arriver, si vous n'êtes pas plus polis que vous ne l'êtes.

— La politesse est une vertu d'aristocrate, et nous sommes des sans-culotte, nous, repartirent les enrôlés.

— Allons donc, dit Lorin, ne parlez pas de ces choses-là devant madame. Elle est peut-être Anglaise. Ne vous fâchez point de la supposition, mon bel oiseau de nuit, ajouta-t-il en se retournant galamment vers l'inconnue.

Un poète l'a dit, et nous, échos indignes,
Nous allons après lui tout bas le répétant :
L'Angleterre est un nid de cygnes
Au milieu d'un immense étang.

— Ah! tu te trahis, dit le chef des enrôlés; ah! tu avoues que tu es une créature de Pitt, un stipendié de l'Angleterre, un...

— Silence, dit Lorin, tu n'entends rien à la poésie, mon ami; aussi je vais te parler en prose. Ecoute, nous sommes des gardes nationaux doux et patients, mais tous enfants de Paris, ce qui veut dire que lorsqu'on nous échauffe les oreilles, nous frappons dru.

— Madame, dit Maurice, vous voyez ce qui se passe et vous devinez

ments de la défense méritaient d'être pris en considération. La sentence a été confirmée à la majorité d'une voix sur dix juges; sept ont voté pour la mort et trois contre.

» Peut-être le résultat eût-il été différent si la réélection des membres du tribunal supérieur ne devait avoir lieu la semaine prochaine.

» Le docteur Steiger s'est défendu lui-même, en termes fort éloquents. Son défenseur, le docteur Pfyffer, a demandé, immédiatement après le jugement, que le condamné ne fût pas ramené en prison, chargé de fers. »

Congrès central de l'Agriculture.

CLÔTURE DE LA SESSION.

C'en est fait, le Luxembourg a repris ses anciennes et paisibles habitudes, un instant rompues par la bruyante réunion des membres du Congrès central de l'agriculture. Le noble palais et ses dépendances n'abriteront plus maintenant, au moins jusqu'à la session du Congrès de 1846, que leurs anciens maîtres. Eux seuls auront une tribune, un bureau, un président; à côté d'eux, plus de distraction, plus de ces grandes discussions agricoles qui avaient eu le privilège d'attirer parfois plusieurs notabilités de la pairie. Le silence a remplacé tous ces chaleureux débats; le moment de la méditation pour les uns, de l'action pour les autres, est venu. Espérons cependant que l'air du Luxembourg, qui naguère retentissait encore de la voix de nos défenseurs agricoles, en répètera souvent les échos! Espérons que ces échos, à leur tour, en trouveront d'autres sous les voûtes où le pays voit ses plus précieux intérêts discutés.

Mais achevons jusqu'à son terme notre rôle de narrateurs des séances du Congrès; parlons de la dernière de ces séances.

Un remarquable rapport de M. de Kergorlay sur les bestiaux a ouvert le débat. Résultat d'une profonde étude, ce rapport a constaté de la manière la plus lumineuse l'état actuel du commerce de la boucherie, tout en indiquant les réformes que demande cette branche de notre industrie.

Parmi les causes qui ont contribué au renchérissement de la viande, la commission a désigné: l'élévation des droits d'octrois, leur mode de perception par tête de bétail, la diminution du prix des abats (graisses et suifs surtout), et enfin l'organisation de la corporation des bouchers.

Relativement aux octrois, le congrès a pensé qu'il importe d'en opérer la réduction, et cela contrairement à l'opinion de M. de Romanet qui les regarde comme une barrière nécessaire à l'agglomération des populations au sein des grandes villes. Quant à l'application de ces octrois, on a agité la question de remplacer par le mode de perception au poids, la perception par tête de bétail. Le premier de ces systèmes a prévalu au grand avantage de nos petites races indigènes. Mais, ce point réglé, il y avait à statuer sur cet autre point non moins important qui concerne la perception du droit sur l'animal vivant ou sur l'animal mort, ou plutôt débité. La commission se prononçait pour l'octroi appliqué au poids du bétail en vie: plusieurs membres plaidaient en sens inverse: entre ces deux systèmes le congrès prenant le parti le plus sage, le plus large, a demandé qu'on laissât aux autorités locales la tâche de résoudre cette question d'administration.

nos races, au lieu de les améliorer. Par une autre disposition, le Congrès, d'après le vœu de M. Perrot, a sollicité une augmentation des droits perçus sur les graisses exotiques.

La commission de l'hygiène des campagnes a fait alors son rapport, dont toutes les conclusions ont été adoptées. Elles sont relatives à l'état sanitaire de nos communes rurales, et même à l'hygiène privée.

Enfin, et comme bouquet du Congrès, sont venus les vins. M. Dezeimeris était le rapporteur de cette commission. L'honorable délégué a surtout attaqué le système de nos contributions indirectes et de nos octrois. Il s'est attaché à prouver la solidarité qui existe entre la consommation des vins ou eaux-de-vie et le chiffre des droits. Ces derniers sont-ils élevés, la consommation est restreinte; sont-ils faibles, la consommation s'accroît. Il y a plus, c'est qu'avec des droits considérables, les sophistications deviennent plus fréquentes. Aujourd'hui même, il est démontré que la falsification des boissons contribue pour un quart à l'approvisionnement de la capitale.

La commission réclame donc l'abaissement des droits d'octroi et autres qui frappent les boissons, dans lesquelles il faut comprendre les cidres et poirés. Elle voudrait aussi, dans le même ordre d'idées, la prochaine promulgation de la loi sur les falsifications des boissons.

Pour les alcools destinés à l'éclairage et aux besoins de l'industrie, la commission désirerait une exemption de droits.

Attaquant de nouveau la question des douanes, les défenseurs des intérêts vinicoles prient le gouvernement de stipuler, dans ses traités de commerce avec l'étranger, une réduction dans les énormes droits perçus sur nos vins. Cette prière s'applique surtout aux Etats-Unis et autres contrées transatlantiques. Inévitablement, si ce vœu se réalise, il porte en lui-même toute une série de réformes dans notre vieux régime restrictif, car il faut s'attendre à ce que les nations étrangères exigeront de notre part, et à titre de réciprocité, un dégrèvement dans les droits que que nous frappons sur leurs marchandises. Qui paiera les frais de cette réforme? Sera-ce la fabrication française! Sera-ce notre agriculture? C'est là ce qu'un jour il faudra discuter.

Pour l'instant, le congrès n'est plus: son rôle l'appelle du moins sur un autre terrain, celui de l'application. Des projets, non suffisamment élaborés, vont aller se mûrir sous l'influence des sévères enseignements de la pratique; ils reviendront à la session prochaine plus complets, plus plus digne de la discussion. Ce n'est pas tout: il faut songer à la propagande. Il faut, comme le disait dans son discours de clôture l'honorable duc Decazes, que le titre de délégué de l'agriculture française ne soit pas purement honorifique et ne consiste pas en de simples paroles; il faut qu'il se traduise par des faits et que, dans l'intervalle des sessions, chacun, dans son cercle d'action privée, administrative ou politique, prêche surtout par des exemples. Dans notre siècle, *l'instruction et la fortune engagent*; elles ne sont noblement possédées qu'à cette condition de se multiplier par leurs bienfaits.

Il est donc dans la mission des membres du congrès de se vouer désormais à la propagation des méthodes et des institutions utiles à notre agriculture. Ils le doivent d'autant plus que, riches pour la plupart, instruits pour la totalité, eux seuls peuvent être délégués pour défendre des centres de civilisation, les seuls que longtemps on ait explorés, que imparfaitement, plus notre journal tâchera d'en faire connaître les tentatives et leurs conséquences. — Et l'année prochaine, alors que chacun viendra se retremper au centre de l'Association, nous reparaîtrons auditeurs assidus, au milieu de cette grande famille agricole dont quelques écarts ont pu signaler la jeunesse, mais dont l'heureux esprit nous fait présager, pour un avenir rapproché, la précoce maturité.

Nous recevons des nouvelles du Brésil; elles se résument dans les lignes suivantes:

M. Ouseley, envoyé extraordinaire du Cabinet anglais, près de la Confédération Argentine, chargé de l'arrangement des affaires de la Plata, est arrivé à Rio-Janeiro le 31 mars dernier.

Un grand mouvement règne dans les ports des Etats-Unis, où sont stationnés les navires de guerre. Les bricks *Somers*, *Lawrence* et *Falmouth* sont partis de Pensacola pour former une croisière sur les côtes du Mexique.

Les correspondances d'Orléansville sont du 10 mai. — Elles annoncent que les évènements ont pris une tournure favorable.

Voici la restauration de la chanson par M. le ministre de l'instruction publique qui vient de prendre l'arrêté suivant:

« Considérant que la propagation de l'enseignement du chant dans les écoles publiques a surtout pour but de contribuer à l'amélioration morale et intellectuelle des jeunes générations; que cet enseignement ne produira sous ce rapport tous les résultats qu'on a le droit d'en attendre, que si on s'applique à refaire la langue et les idées du peuple des villes et des campagnes par les chants qui seront ainsi gravés dans la mémoire; qu'il est donc d'une haute importance de donner à ces chants tous les caractères d'utilité qu'ils peuvent comporter, en unissant des formes littéraires, simples, mais pures, à toutes les conditions de l'art musical; que depuis longtemps et partout on réclame des recueils qui remplissent ces conditions et soient composés de manière à instruire dans tous les rangs l'enfance et la jeunesse à aimer et honorer Dieu, leur pays et leurs devoirs.

» Avons arrêté et arrêtons ce qui suit:

» Art. 1er. Il est formé au chef-lieu de l'Université trois commissions chargées: 1o De réunir dans toutes les poésies classiques de la France, sans exclure les poésies contemporaines de premier ordre, tout ce qui peut être adapté à la musique en étant consacré à Dieu, à la religion, à ses souvenirs et à ses préceptes; 2o de faire le même choix pour tout ce qui concerne les faits éclatants de l'histoire nationale, et de mettre au concours l'exécution de chants destinés à compléter ce qu'il y aurait d'insuffisant dans ce travail; 3o de mettre au concours la composition des chants moraux dans lesquels seraient combattus, sous les formes choisies par les auteurs et les compositeurs comme les plus propres à devenir populaires, les préjugés, les habitudes et les usages erronés de toute nature qu'il importe de travailler à déraciner de plus en plus. »

» Art. 2 La première de ces commissions sera présidée par M. Rendu, membre du conseil royal; la seconde, par M. Saint-Marc Girardin, membre du conseil royal; la troisième, par M. Dubois, membre du conseil royal. Chacun de MM. les présidents, après s'être concertés entre eux, sou

---

ce qui va se passer, dans cinq minutes dix ou douze hommes vont s'égorger pour vous. La cause qu'ont embrassée ceux qui veulent vous défendre, mérite-t-elle le sang qu'elle va faire couler?

— Monsieur, répondit l'inconnue en joignant les mains, je ne puis vous dire qu'une chose, une seule, c'est que si vous me laissez arrêter il en résultera pour moi et pour d'autres encore des malheurs si grands, que plutôt que de m'abandonner, je vous supplierai de me percer le cœur avec l'arme que vous tenez dans la main et de jeter mon cadavre dans la Seine.

— C'est bien, madame, répondit Maurice. Je prends tout sur moi.

Et laissant retomber les mains de la belle inconnue qu'il tenait dans les siennes:

— Citoyens, dit-il aux gardes nationaux, comme votre officier, comme patriote, comme Français, je vous ordonne de protéger cette femme. Et toi, Lorin, si toute cette canaille dit un mot, à la baïonnette!

— Apprêtez armes! dit Lorin.

— Ah! mon Dieu! mon Dieu! s'écria l'inconnue en enveloppant sa tête de son capuchon et en s'appuyant contre une borne. Oh! mon Dieu? protégez-le.

Les enrôlés volontaires essayèrent de se mettre en défense. L'un d'eux tira même un coup de pistolet dont la balle traversa le chapeau de Maurice.

— Croisez baïonnettes, dit Lorin. Ram plan, plan, plan, plan, plan, plan.

Il y eut alors dans les ténèbres un moment de lutte et de confusion pendant lequel on entendit une ou deux détonations d'armes à feu, puis des imprécations, des cris, des blasphèmes, mais personne ne vint car, ainsi que nous l'avons dit, il était sourdement question de massacre, et l'on crut que c'était le massacre qui commençait. Deux ou trois fenêtres seulement s'ouvrirent pour se refermer aussitôt.

Moins nombreux et moins bien armés, les enrôlés volontaires furent en un instant hors de combat. Deux étaient blessés grièvement, quatre autres étaient collés contre la muraille avec chacun une baïonnette sur la poitrine.

— Là, dit Lorin, j'espère, maintenant, que vous allez être doux comme des agneaux. Quant à toi, citoyen Maurice, je te charge de conduire cette femme au poste de l'Hôtel-de-Ville. Tu comprends que tu en réponds.

— Oui, dit Maurice.

Puis tout bas.

— Et le mot d'ordre? ajouta-t-il.

— Ah! diable, fit Lorin en se grattant l'oreille, le mot d'ordre... C'est que...

— Ne crains-tu pas que j'en fasse un mauvais usage?

— Ah! ma foi, dit Lorin, fais-en l'usage que tu voudras; cela te regarde.

— Tu dis donc, reprit Maurice?

— Je dis que je vais te le donner tout-à-l'heure; mais laisse-nous d'abord nous débarrasser de ces gaillards-là. Puis, avant de te quitter, je ne serais pas fâché de te dire encore quelques mots de bon conseil.

— Soit, je t'attendrai.

Et Lorin revint vers ses gardes nationaux, qui tenaient toujours en respect les enrôlés volontaires.

— Là, maintenant, en avez-vous assez, dit-il?

— Oui, chien de Girondin, répondit le chef.

— Tu te trompes, mon ami, répondit Lorin avec calme, et nous sommes meilleurs sans-culotte que toi, attendu que nous appartenons au club des Thermopyles, dont on ne contestera pas le patriotisme, j'espère. Laissez aller les citoyens, continua Lorin. Ils ne contestent pas.

— Il n'en est pas moins vrai que si cette femme est une suspecte...

— Si elle était une suspecte, elle se serait sauvée pendant la bataille au lieu d'attendre, comme tu le vois, que la bataille fût finie.

— Hum! fit un des enrôlés, c'est assez vrai ce que dit là le citoyen Thermopyle.

— D'ailleurs, nous le saurons, puisque mon ami va la conduire au poste, tandis que nous allons aller boire, nous, à la santé de la nation.

— Nous allons aller boire? dit le chef.

— Certainement, j'ai très soif, moi, et je connais un joli cabaret au au coin de la rue Thomas du Louvre!

— Eh mais! que ne disais-tu cela tout de suite, citoyen? Nous sommes fâchés d'avoir douté de ton patriotisme; et comme preuve, au nom de la nation et de la loi embrassons-nous.

— Embrassons-nous, dit Lorin.

Et les enrôlés et les gardes nationaux s'embrassèrent avec enthousiasme. En ce temps-là on pratiquait presque aussi volontiers l'accolade que la décollation.

— Allons, amis, s'écrièrent alors les deux troupes réunies, au coin de la rue Thomas du Louvre.

— Et nous donc! dirent les blessés d'une voix plaintive! Est-ce que l'on va nous abandonner ici?

— Ah! bien oui, abandonner! dit Lorin; abandonner des braves qui sont tombés en combattant pour la patrie, contre des patriotes, c'est encore vrai, par erreur, c'est encore vrai: on va vous envoyer des civières. En attendant, chantez *la Marseillaise*, cela vous distraira.

Allez enfants de la patrie
Le jour de gloire est arrivé.

Puis, s'approchant de Maurice, qui se tenait avec son inconnue au coin de la rue du Coq, tandis que les gardes nationaux et les volontaires remontaient bras-dessus bras-dessous vers la place du palais Egalité:

— Maurice, lui dit-il, je t'ai promis un conseil, le voici. Viens avec nous plutôt que de te compromettre en protégeant la citoyenne qui me fait l'effet d'être charmante, il est vrai, mais qui n'en est que plus suspecte; car les femmes charmantes qui courent les rues de Paris à minuit....

— Monsieur, dit la femme, ne me jugez pas sur les apparences, je vous en supplie.

— D'abord, vous dites Monsieur, ce qui est une grande faute, entends-tu, citoyenne. Allons, voilà que je dis vous, moi.

— Eh bien! oui, oui, citoyen, laisse ton ami accomplir sa bonne action.

— Comment cela?

— En me reconduisant jusque chez moi, en me protégeant tout le long de la route.

— Maurice! Maurice, dit Lorin, songe à ce que tu vas faire; tu te compromets horriblement.

— Je le sais bien, répondit le jeune homme; mais que veux-tu, si je l'abandonne, pauvre femme, elle sera arrêtée à chaque pas par les patrouilles.

— Oh! oui, oui, tandis qu'avec vous, monsieur, tandis qu'avec toi, citoyen, je veux dire, je suis sauvée.

— Tu l'entends, sauvée! dit Lorin. Elle court donc de grands dangers?

— Voyons, mon cher Lorin, dit Maurice, soyons justes. C'est une bonne patriote ou c'est une aristocrate. Si c'est une aristocrate, nous avons eu tort de la protéger; si c'est une bonne patriote, c'est de notre devoir de la préserver.

— Pardon, pardon, cher ami, j'en suis fâché pour Aristote; mais ta logique est stupide. Te voilà comme celui qui dit:

Iris m'a volé ma raison
Et me demande la sagesse.

— Voyons, Lorin, dit Maurice, trêve à Dorat, à Parny, à Gentil-Bernard, je t'en supplie. Parlons sérieusement: veux-tu ou ne veux-tu pas me donner le mot de passe?

— C'est-à-dire, Maurice, que tu me mets dans cette nécessité, de sacrifier mon devoir à mon ami, ou mon ami à mon devoir. Or, j'ai bien peur, Maurice, que le devoir ne soit sacrifié.

— Décide-toi donc à l'un ou à l'autre, mon ami. Mais au nom du ciel, décide-toi tout de suite.

— Tu n'en abuseras pas?

— Je te le promets.

— Ce n'est pas assez; jure!

— Et sur quoi?

— Jure sur l'autel de la patrie.

Lorin ôta son chapeau, le présenta à Maurice du côté de la cocarde, et Maurice trouvant la chose toute simple, fit sans rire le serment demandé sur l'autel improvisé.

— Et maintenant, dit Lorin, voici le mot d'ordre. Gaule et Lutèce... Peut-être y en a-t-il qui te diront comme à moi Gaule et Lucrèce; mais bah! laisse passer tout de même, c'est toujours romain.

— Citoyenne, dit Maurice, maintenant je suis à vos ordres. Merci, Lorin.

— Bon voyage, dit celui-ci, en se recoiffant avec l'autel de la patrie; et, fidèle à ses goûts anacréontiques, il s'éloigna en murmurant:

Enfin, ma chère Eléonore,
Tu l'as connu, ce péché si charmant
Que tu craignais, même en le désirant.
En le goûtant, tu le craignais encore.
Eh bien! dis-moi, qu'a-t-il donc d'effrayant!..

ALEXANDRE DUMAS.

(*La suite à demain.*)

5° de délibérer sur une modification à faire aux statuts.

Les conditions à remplir pour assister ou pour se faire représenter aux assemblées générales ont été déterminées, ainsi qu'il suit, par l'assemblée du 23 juillet 1843, agissant en vertu de l'article 29 des statuts :

« Pour assister aux assemblées générales, il faut posséder ou représenter, en actions ou coupons d'action nominatifs, une somme de 500 fr. au moins.

» Les Actionnaires fondés de pouvoirs devront avoir déposé les titres d'actions ou de coupons qu'ils représentent, et les pouvoirs y correspondants, au siège de la Société, huit jours avant l'époque fixée pour l'assemblée. Quant aux titulaires, ils seront admis à l'assemblée sur l'exhibition de leur titre.

» La proportion des voix aux actions est fixée ainsi qu'il suit :

» 1 voix pour	500 à 1 500 fr.	
» 2	1 500	3 000
» 3	3 000	5 000
» 4	5 000	et au-delà. »

Ceux de nos Actionnaires qui voudront se faire représenter devront adresser leurs titres à leur mandataire avec un pouvoir *qui devra être spécial à l'assemblée du* 15 *juin* 1845. Une simple lettre suffit pour donner pouvoir.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Séance du 21 mai.

La séance est ouverte à 2 heures. Le procès-verbal est lu et adopté.

A l'ouverture de la séance, un de MM. les secrétaires donne lecture des ordonnances portant promotion à la pairie de MM. le lieutenant-général Rulhières ; le baron de Sers, préfet de la Gironde ; Le Sergent de Monnecove, ancien député ; Leclerc (du Calvados), ancien député ; Vincens Saint-Laurent, conseiller à la cour de cassation, et le marquis de Raigecourt.

M. LE GÉNÉRAL CUBIÈRES présente le rapport de la commission chargée d'examiner et de vérifier les les lettres de grande naturalisation accordées à M. le maréchal-de-camp du Perron.

M. DE CAMBACÉRÈS dépose sur le bureau le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'établissement des trottoirs.

La commission conclut à l'adoption pure et simple.

La chambre se retire dans ses bureaux pour examiner dix-neuf projets de loi présentés par le gouvernement dans la dernière séance, savoir :

1° Projet de loi relatif à l'armement des fortifications de Paris.

2° Projet de loi relatif aux crédits supplémentaires et extraordinaires des exercices 1844 et 1845, et des exercices clos.

3° Projet de loi relatif à la démonétisation de la monnaie de billon.

4° Projet de loi tendant à accorder une pension à la veuve et aux enfants du capitaine Demétri-Capitanopoulo.

5° Projet de loi tendant à ouvrir un crédit extraordinaire de 2 176 000 fr. pour la restauration de monuments historiques.

6° Six projets de loi tendant à autoriser des impositions extraordinaires votées par les départements des Ardennes, de la Corrèze, des Côtes-du-Nord, des Pyrénées-Orientales, et des emprunts votés par le département de l'Orne et par la ville de Saumur (Maine-et-Loire).

7° Huit projets de loi relatifs à des changements de circonscriptions territoriales dans les départements de la Charente, de la Corse, de l'Eure, de la Loire, de la Moselle, des Hautes-Pyrénées (deux projets) et de la Vienne.

Et pour nommer, s'il y a lieu, les commissions auxquelles seront renvoyés ces projets de loi.

A la reprise de la séance, M. le président fait connaître les nominations faites dans les bureaux.

L'ordre du jour appelle la discussion de deux projets de loi relatifs aux douanes.

M. LE DUC D'HARCOURT. Messieurs, je suis partisan de toutes les libertés, et surtout de la liberté commerciale, parce qu'elle est le gage de la prospérité et de la paix générales.

Tous les traités généralement offrent un champ sur lequel les parties contractantes apportent la ruse et la dissimulation. A l'issue de la lutte, il est impossible que l'une des deux ne soit pas lésée et moins favorisée que l'autre ; c'est ce qui nous est arrivé dans la question du droit de visite. Tous les gouvernements ne comprennent pas également la nécessité de la liberté commerciale pour arriver à la prospérité. Les peuples qui commencent à s'organiser ont des droits de douane et des tarifs élevés ; mais les peuples avancés, comme l'Angleterre, par exemple, basent leur système de douanes sur les consommations et sur les revenus indirects. Malheureusement pour nous, nous n'avançons guère dans cette voie. Autrefois, les chambres étaient plus libérales que l'administration ; aujourd'hui nous voyons tout le contraire. C'est là un véritable contre-sens, qui est le résultat de la lutte continue des intérêts privés et de l'intérêt général.

L'orateur insiste sur l'exemple de l'Angleterre, qui, elle aussi, a commencé par des prohibitions et a fini par entrer dans la voie de la liberté commerciale, qui est la voie de l'intérêt général.

Ce qui fait, continue M. d'Harcourt, qu'il y a tendance dans le parlement vers des idées moins libérales, c'est que chaque industrie y compte de nombreux et de puissants représentants. Cependant, n'étant pas assez nombreux pour faire prévaloir leurs idées, chacun dans leur spécialité, que font-ils? ils se coalisent. Il y a échange de voix. Tels membres, qui seront appuyés un autre jour quand il s'agira de l'adoption d'une mesure concernant leur industrie, prêtent leurs voix aujourd'hui pour soutenir les intérêts d'une autre industrie. C'est une véritable coalition, et le code pénal atteint la coalition ! Mais cela n'arrête personne. Et les mesures les plus exagérées se succèdent avec une rapidité vraiment effrayante.

L'honorable membre termine en insistant sur les inconvénients de ces brusques élévations de tarifs qui, sans profiter au travail national en général, car de pareilles mesures ne sont jamais sans représailles, viennent jeter de la froideur dans les relations de deux pays animés d'abord l'un pour l'autre de sentiments de bienveillance.

Ces considérations conduisent l'honorable membre à se prononcer contre l'élévation des droits, et à appuyer l'amendement présenté par la commission.

M. LE COMTE MURAT lit un discours dans lequel il s'attache à prouver que l'introduction des graines étrangères, et particulièrement de la graine de sésame, fait à soixante-sept de nos départements une redoutable concurrence. Il entre dans quelques détails sur les chiffres de l'importation, et conclut à l'adoption des tarifs votés par la chambre des députés.

M. LE DUC DE MORTEMART prononce un discours dans le même sens que celui du préopinant.

La discussion générale est fermée. La chambre s'ajourne à demain pour la discussion des articles.

vra justifier les répartitions définitives entre eux du montant du fonds social. »

Quelques observations sont échangées à ce sujet entre MM. Luneau, le ministre des travaux publics et Lasnyer.

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. Je comprends que, dans certains cas, des compagnies soient écartées, et il n'est pas toujours possible que les raisons qui déterminent cette éviction soient publiées, mais au moins devrait-on les faire connaître aux fondateurs de ces compagnies, et je sais des cas où des compagnies créées par des hommes honorables ont été évincées sans qu'aucune raison ait été donnée.

M. DUMON, ministre des travaux publics. Que l'honorable préopinant veuille bien me préciser les faits ; je suis prêt à en prendre la responsabilité.

M. BERRYER. La chambre n'a pas à s'occuper de ce qui doit être exigé des compagnies avant leur existence. Le projet de loi ne peut s'occuper des compagnies que lorsqu'elles existent définitivement. La commission avait d'abord songé à mettre dans le projet une série de dispositions ; mais, après réflexion, elle a cru devoir laisser ces dispositions à une loi spéciale que nous appelons de tous nos vœux.

L'orateur entre ensuite dans quelques explications sur les garanties exigées des compagnies par le projet de loi.

M. KOECHLIN combat le dernier paragraphe de l'art. 5, ajouté par la commission.

M. MURET DE BORT Le but de la commission a été d'exclure les compagnies peu sérieuses, et de fournir des garanties aux actionnaires.

Les cris d'impatience du centre le forcent à descendre de la tribune.

M. DUFAURE approuve complètement la pensée de la commission ; elle est bonne en thèse générale, mais elle ne peut pas être applicable au chemin du nord. Ici les compagnies sont formées ; et la plupart de ces compagnies n'ont pas fait de registre à souche, ainsi ces compagnies seraient obligées de recommencer leur travail qu'il leur sera bien difficile de faire. La plupart des récépissés de souscription ont été négociés ; pour obtenir un nouveau titre, les souscripteurs en nom seraient obligés de rapporter l'ancien, chose qui leur serait complètement impossible. Je proposerai donc de rédiger ainsi le paragraphe en discussion :

Les compagnies devront déposer le registre à souche d'où auront été détachés les titres délivrés aux souscripteurs, ou la liste des souscripteurs appuyée de pièces justificatives et un état constatant la répartition du fonds social entre les souscripteurs.

M. BENOIST. Les compagnies qui se sont présentées jusqu'ici se sont toutes présentées avec une liste signée de souscripteurs, et cela me semble faire exactement ce que demandent la commission et le préopinant.

M. LUNEAU. Parmi les compagnies qui se sont présentées pour le chemin de fer du nord, il en est une, par exemple, qui se réserve essentiellement le droit de réduire le nombre et la part des souscripteurs ; cela a pour effet de permettre aux chefs de deux ou plusieurs compagnies de se coaliser. Il ne serait pas facile de s'entendre avec des millions d'actionnaires ; on en évince une partie, et l'on s'entend avec les autres, le registre à souche empêchera ce trafic condamnable et servira de garantie à la fois à l'Etat et aux souscripteurs.

Il ne faut pas que les compagnies, lorsque les actions sont en hausse, puissent trafiquer sur des actions promises d'avance, et il est du devoir de la chambre de mettre un terme à tous ces jeux de Bourse.

M. DUFAURE insiste. Il s'agit avant tout de faire des lois praticables, et je ne crois pas que l'amendement de la commission le soit.

M. TOUSSIN appuie l'amendement de M. Dufaure, qui lui semble contenir autant de garanties que celui de la commission.

M. BERRYER croit également la pensée de la commission très bonne. On veut des actionnaires réels ; mais la remise de la liste irrévocable des actionnaires au ministère des travaux publics me paraît suffire complètement. Je propose donc d'ajouter à l'amendement de M. Dufaure que toutes les réserves faites par les compagnies sur le plus ou moins grand nombre d'actions qu'elles accorderont aux souscripteurs seront nulles de droit, du jour où la liste des souscripteurs sera remise à M. le ministre des travaux publics.

M. AYLIES. Il semble en vérité, messieurs, que les lois doivent se soumettre aux compagnies et non les compagnies aux lois ! Lorsque les compagnies qui se présentent pour demander la concession du chemin de fer du nord, se sont formées, elles savaient parfaitement les restrictions qui devraient être faites à leur faculté de négocier leurs actions ; nous devons d'abord nous occuper de faire une bonne loi ; les compagnies s'y conformeront.

M. DUMON, ministre des travaux publics. On comprend qu'au moment où elles se forment, les compagnies peuvent avoir intérêt à émettre des promesses d'actions révocables en partie ; cela n'a pas de grands inconvénients, et leur laisse des avantages ; mais du moment où la compagnie est définitivement constituée, et où elle remet sa liste d'actionnaires au ministère des travaux publics, il est juste de l'obliger à ne plus rien changer à sa souscription : l'amendement de l'honorable M. Dufaure nous paraît obvier à tous les inconvénients. L'amendement de la commission, au contraire, n'offre aucun avantage de plus, et il offre beaucoup de difficultés qui le rendent presque impraticable. Avec un registre à souche, on sera obligé d'aller chercher le souscripteur, ou bien le souscripteur sera éloigné, sera obligé d'envoyer une procuration ; avec une feuille volante, la souscription se fait plus rapidement et mieux. La liste des souscripteurs, appuyée de pièces à l'appui, atteindra aussi bien le but que ce registre ; je prie donc la chambre de repousser l'amendement de la commission.

M. MURET DE BORT. Nous n'aurions rien à dire de l'amendement, s'il stipulait formellement : 1° Que, du moment où une promesse d'action est émise et un à-compte reçu, la compagnie ne peut plus révoquer la promesse ; 2° que le souscripteur sera complètement engagé jusqu'à concurrence des 5/10e de son action ; 3° que les promesses d'actions ne pourront pas être négociés.

M. DUFAURE. Les deux premières stipulations sont contenues implicitement dans mon amendement. Quant à la 3e elle est formellement inscrite dans l'article suivant de la loi.

M. MURET DE BORT. La loi peut être ignorée des souscripteurs, et la commission croit indispensable d'inscrire sur les coupons d'actions que ces coupons ne sont pas négociables.

MM. LUNEAU et MURET DE BORT demandent le renvoi à la commission.

Ce renvoi étant de droit est ordonné.

Plusieurs rapports sur des projets de loi d'intérêt local sont déposés.

L'art. 6 est également renvoyé à la commission.

Art. 7. Les adjudications ne seront valables et définitives que lorsqu'elles auront été homologuées par une ordonnance royale. — Adopté.

Art. 8. La compagnie adjudicataire ne pourra émettre d'actions ou promesses d'actions négociables avant de s'être constituée en société anonyme dûment autorisée, conformément à l'article 37 du code de commerce. — Adopté.

Art. 9. — « Les fondateurs de la compagnie n'auront droit qu'au remboursement de leurs avances, dont le compte appuyé de pièces justificatives aura été accepté par l'assemblée générale des actionnaires.

» L'indemnité qui pourra être attribuée aux administrateurs à raison de leurs fonctions sera réglée par l'assemblée des actionnaires. » — Adopté.

Art. 10. — « Nul ne pourra voter par procuration dans le conseil d'administration de la compagnie.

» Dans le cas où deux membres dissidents sur une question demanderaient

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 31 mai, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande *directe* d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée *franco* au gérant, et être accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10 ; chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du Comptoir central de la librairie, qui, tous, reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

FAITS DIVERS.

Encore la liste civile ! Nous avons de nouveaux faits à joindre à ceux que nous avons publiés il y a quelques jours (numéro du 16), relativement aux représentations données aux Tuileries par les artistes italiens, et à Saint-Cloud par les artistes de l'Odéon. Dans le courant de cet hiver, L'Opéra-Comique a joué à Saint-Cloud le *Déserteur*. On n'avait rien donné d'abord. Sur une réclamation publiée par les journaux, les artistes furent mandés par M. Crosnier et reçurent chacun, sans distinction, 10 francs. On eut soin de faire publier immédiatement que les *cachets* de la cour avaient été rétablis. Seulement, on n'ajouta pas que de 30 fr. ils étaient tombés à 10. Plus tard, *Cendrillon* fut jouée aux Tuileries. Pour cette fois, rien ne fut alloué. Nous devons dire que les engagements des artistes dans tous les théâtres royaux prévoient le cas des représentations à la cour, et stipulent qu'ils n'ont droit à aucune indemnité dans un rayon de *six lieues*, sauf les frais de voiture pour les cas où on les appelle hors de Paris. Mais jamais la cour n'usa de ce privilége, vieux reste des époques où les subventions des théâtres royaux étaient prises sur la cassette royale, et constituaient ainsi un droit suffisamment payé. Aujourd'hui les Chambres auraient tout autant de droits que le troisième pouvoir à se faire récréer *gratis*, en raison du vote du budget. Au surplus, il y aurait plus de respect pour la dignité des artistes à exiger d'eux l'exécution littérale du contrat qu'ils signent qu'à leur accorder une honteuse aumône de 6 ou de 10 fr. Il y a quelques jours enfin, l'Opéra-Comique a donné à Trianon une représentation du *Déserteur*. On les a fait partir à 4 heures et demie et on les a ramenés à une heure et demie du matin sur le boulevard Montmartre, total neuf heures de service pour lesquels ils ont reçu 10 fr. chacun ; un peu plus de 1 fr. par heure. Plusieurs ont certainement perdu des cachets de leçon pour une somme plus considérable. Pas plus cette fois que les autres, malgré la longueur de la séance, on ne leur a offert un verre d'eau. Heureusement ils s'y attendaient, et ils avaient eu soin de dîner avant de partir. Il ne leur aura pas été aussi facile de trouver à souper en rentrant, et cependant il était permis d'avoir faim et soif après une abstinence de neuf heures.

L'Académie royale de Musique n'a pas été mieux traitée. Une représentation de la *Muette* aux Tuileries n'a valu que 10 fr. à chacun des artistes qui y avaient concouru (nous ne parlons que de l'orchestre, nous ne sommes pas renseignés sur les autres). Il y avait eu cependant une répétition spéciale pour cette représentation.

Déjà l'année dernière la façon dont avaient été traités les musiciens de l'Opéra appelés à la grande fête donnée aux industriels exposants, à Versailles, avait fait scandale. On leur avait alloué 15 fr. à chacun, en laissant à leur charge les frais d'aller et de retour. On avait bien eu la velléité de leur offrir quelques douceurs ; mais les dix ou douze fragments de baba apportés dans le foyer de l'orchestre étaient restés intacts, personne n'en voulant puisqu'il n'y en avait pas pour tous. Au foyer des chœurs la même chose avait eu lieu ; à telle enseigne que M. de Montalivet, instruit plus tard de ce grossier manque de procédés prit la peine d'envoyer à ce sujet une sorte de lettre d'excuses. Ceci nous prouve que M. l'intendant de la liste civile ignore lui-même les vilenies qui se commettent au nom du roi que de maladroits serviteurs desservent et outragent ainsi dans ses propres châteaux et dans la personne de ses hôtes. M. de Montalivet devrait au moins, puisqu'il a été une fois averti, donner une leçon sévère à ceux qui ordonnent ou laissent faire de semblables lésineries, afin qu'elles ne puissent plus se renouveler. Une chose singulière c'est que tandis que les cachets de la liste civile sont ainsi supprimés ou avilis, ceux du duc de Nemours demeurent au prix de 30 fr.

Nous devons dire maintenant que si les artistes appelés exceptionnellement dans les châteaux royaux n'ont pas à se louer de la façon dont on agit à leur égard, ceux qui font partie de la musique du roi sont au contraire entourés de la plus bienveillante considération et des plus grands égards. Cela prouverait, s'il était besoin de le prouver, que le roi serait profondément indigné s'il avait connaissance des vilains détails que nous venons de rapporter.

—Le *Journal des Débats*, la *Presse*, le *Constitutionnel* annoncent en tête de leurs numéros, ce matin, la formation de la société Charles Duveyrier et compagnie pour le *perfectionnement* et le développement de l'industrie des annonces, et confirment ainsi tout ce que nous avions annoncé sur ce nouvel empiètement de la féodalité industrielle qui s'organise si rapidement. L'ouverture des opérations aura lieu le 1er juillet. —

—M. Dumon, dit le *National*, ne trouve rien que de fort simple et naturel à la manœuvre des traitants qui revendent le lendemain à 50 et même 100 p. 0/0 de prime les actions obtenues la veille, du gouvernement, au pair. « La spéculation! disait-il avec cette nazillarde naïveté qui le distingue : — Qu'est-ce que la spéculation ? Elle consiste à acheter en gros le meilleur marché possible, pour vendre en détail le plus cher possible. La spéculation ainsi définie, ne peut être défendue : elle est légitime ; c'est l'âme... du commerce. » Et comme il croit sans doute à l'immortalité de l'âme du commerce, ce grand psychologue industriel professe encore aujourd'hui les mêmes théories et il les met toujours en pratique avec la même audace. Il faut que les compagnies achètent en gros au meilleur marché possible ! »—

à sa ... de Provins, viens de nous être remis. Il contient une curieuse dissertation de trente-six pages sur le fait suivant qui pourrait bien inspirer un volume :

« Le Saint-Père vient de témoigner sa bienveillance au couvent des Célestines, récemment établi à Provins, en lui envoyant pour sa chapelle tout ce qu'on a pu retrouver d'une sainte dont le tombeau a été découvert depuis peu dans les catacombes de Rome : une partie du crâne et quelques ossements ! La Maison a fait preuve à cette occasion du plus bel zèle. Au lieu de se borner, comme on le faisait autrefois, à les déposer, tels qu'elle les avait reçus, sous l'autel, elle a suivi la mode actuelle, en faisant confectionner à Paris une belle effigie de la sainte en cire et de grandeur naturelle. Le crâne est dans la tête, et vous n'avez qu'un regret en voyant ce charmant visage, c'est de n'être pas sûr de la ressemblance. Tous les os ont été enchâssés dans la cire aux endroits qu'ils occupaient dans le corps pendant la vie ; il en résulte, il est vrai, qu'ils sont cachés aux yeux ; mais on est bien dédommagé de cette privation par un spectacle qui paraît avoir produit une impression vive, quand le clergé, qui avait à sa tête deux évêques, MM. de Meaux et de Nevers, a promené la sainte en procession dans les rues de la ville sur un riche palanquin ; chacun a voulu voir sur son sein la trace sanglante du poignard dont on dit qu'elle a été frappée. Je comprends sans peine que ce sang sur cette gorge de cire ait fait courir tout Provins ; il n'aurait pas fallu davantage pour faire courir tout Paris. »

En présence d'un pareil fait, si contraire aux plus simples éléments du christianisme, les réflexions se pressent en foule dans l'esprit... Nous nous contenterons cependant de rappeler une lettre écrite par Fléchier au célèbre bénédictin Mabillon, qui avait dénoncé à la chrétienté les abus des canonisations posthumes et des exhumations de saints inconnus. Voici ce qu'écrivait l'illustre archevêque de Nîmes :

« Il y avait long-temps que je souhaitais qu'on abolît certaines superstitions qui s'introduisent en faveur de ces corps qu'on appelle saints, et qui n'ont peut-être jamais été baptisés. Les peuples sont naturellement crédules. La cour de Rome est quelquefois bien libérale de tels présents. Il n'y a pas un grand seigneur qui en revienne qui n'en rapporte quelque martyr, à qui il se fait honneur de fonder une dévotion et une fête dans quelque église qu'il affectionne ; de là viennent en divers lieux des histoires fausses et des dévotions peu solides. »

Quand le peuple sera éclairé, de semblables superstitions ne seront plus possibles, et ne le rabaisseront plus à la condition des sauvages. Instruisons donc, éclairons, émancipons les masses, et l'on n'exploitera plus si sottement leur crédulité.

— M. Merle, dans le feuilleton de la *Quotidienne*, après avoir fait valoir toutes les considérations qui recommandent le théâtre de l'Odéon à la protection de l'Etat, ajoute cette juste réflexion :

« Si 60 000 fr. de subvention ne suffisent pas, il faut lui en accorder cent mille ; on fondra, s'il le faut, quelques canons de moins ; par le temps de paix à tout prix où nous sommes, une belle tragédie ou une bonne comédie nous ferait plus d'honneur qu'une batterie de 36. »

Nous croyons qu'en tout temps, un chef d'œuvre de création du génie poétique vaut bien un chef-d'œuvre de destruction. Quelle bataille a fait à la France un honneur plus durable et plus universel que *Cinna* et le *Tartuffe*?

— Grande nouvelle ! les hirondelles ont fait hier, 20 mai, leur entrée dans Paris. — Est-ce la fin de l'hiver !

— Ce matin a commencé à l'Hôtel-de-Ville, salle Saint-Jean, la grande opération du tirage de la loterie autorisée pour subvenir aux frais de rétablissement du grand orgue de Saint-Eustache, incendié le 16 décembre dernier. — On sait que la roue de fortune contient 100 000 billets divisés en cent séries numérotées de 1 à 100. Les 100 000 numéros se composent de 50 000 pairs et de 50 000 impairs. — Une foule immense encombrait les salons de l'Hôtel-de-Ville.

Avant que l'opération du tirage commençât, M. l'abbé Duguerry, curé de Saint-Eustache, a prononcé un discours pour déclarer que la plus rigoureuse loyauté avait présidé à tous les détails de cette loterie monstre. « Un orgue, a-t-il dit, est sans doute une chose précieuse à nos yeux, mais ce qui est bien plus précieux encore, c'est l'honneur et la considération publics. »

Parmi les lots gagnants, on a remarqué deux calèches magnifiques, des pianos splendides, une armoire-Psyché vraiment royale, et une bibliothèque de 500 volumes évaluée à 5 000 fr.

— Un jeune et beau Danois, de seize ans à peine, aussi amoureux, mais malheureusement plus violent que celui de la chanson, a tiré un coup de pistolet sur une femme de quarante ans, qui refusait de répondre à ses instances : la balle n'a fait qu'effleurer les tempes de la pauvre créature ; mais son agresseur ayant cru l'avoir tuée, s'est affreusement blessé en se portant plusieurs coups de compas dans le côté.

— Un fait de la plus révoltante brutalité s'est accompli vendredi dernier dans le dispensaire de Lille sur une mère de famille des plus respectables. L'autorité, fort mal renseignée, sans respect pour les antécédents honorables de cette femme, malgré ses larmes, ses prières, malgré ses protestations, l'a violemment soumise à la plus révoltante des visites, et, après, on a déclaré que l'on s'était trompé ! — Son mari, désespéré,

population avignonaise. Les ... de l'hôpital de cette ville, on s'en souvient, avaient enlevé le service des malades aux dames hospitalières de Saint-Joseph. Aussitôt après cette exécution, ils ont prié M. l'archevêque d'Avignon de remplacer les exilées par les sœurs de la charité de Saint-Vincent de Paule. — M. l'archevêque a répondu qu'il n'accéderait pas à cette demande avant qu'on lui communiquât les motifs qui ont fait éloigner de l'hôpital d'Avignon les sœurs de Saint-Joseph.

— La célèbre et bruyante affaire Busch a été appelée de nouveau aujourd'hui devant la 5e chambre du tribunal civil de la Seine. Me Bethmont a plaidé pour M. Busch, et a conclu à 5 000 francs de dommages-intérêts. Me Bethmont s'est attaché à prouver, pièces en main, la scrupuleuse fidélité des assertions émises par son client dans le livre attaqué par l'*Univers*. M. de Riancey a présenté la défense du gérant de l'*Univers*, et le tribunal a remis à huitaine pour prononcer le jugement.

— ENCORE UNE EXÉCUTION CAPITALE. — Le *Bien public* raconte un triste drame, et l'accompagne de détails qui rappellent les affligeantes observations empruntées hier au *Journal administratif* de Cahors sur l'exécution de Clarety :

« Lachanelle est ce garde-champêtre de Meulin, département de Saône et-Loire, qui, le 9 octobre dernier, après avoir violé Jeannette Decombe, jeune fille de quinze ou seize ans, l'assassina horriblement. L'exécution était fixée pour le 13 du courant.

Dès les sept heures du matin, le greffier du tribunal s'était rendu auprès de Lachanelle pour lui annoncer la fatale décision. Il faisait en ce moment son dernier repas, que le concierge de la prison lui avait copieusement servi, et l'idée de la mort ne lui avait rien enlevé d'un appétit vorace. — Eh bien ! s'est-il écrié, me voilà ! je suis tout prêt... quand on voudra... A huit heures, Lachanelle est monté dans la funèbre charrette. M. l'aumônier s'est placé à ses côtés, et le lugubre cortége s'est mis en marche à travers les flots pressés d'une immense population. Arrivé au pied de l'échafaud, le ministre des autels a fait un effort pour obtenir un témoignage de repentir ; mais en vain. Lachanelle, d'ailleurs, n'était qu'une lourde machine, dépourvue de sentiment, que les exécuteurs ont traînée péniblement, quoique sans résistance, sur l'échafaud. Quelques secondes après, la justice des hommes était satisfaite.

» Faut-il maintenant essayer de peindre les scènes qui ont précédé et suivi cette exécution ? Avant l'arrivée de la victime humaine, des hommes, des enfants, en grand nombre, assis sur les marches de l'échafaud, ou se cramponnant à la charpente, attendaient avec une avidité cruelle, au milieu des cris et des lazzis de la foule, le spectacle gratis qui leur était généreusement offert. C'est avec beaucoup de difficulté que la force publique était parvenue à isoler le glaive de la loi. Après l'exécution, une tourbe compacte et galvanisée assiégeait le tombereau qui transportait au cimetière les restes de Lachanelle ; des mains crispées soulevaient le couvercle du panier d'osier : des yeux ardents plongeaient dans l'intérieur pour s'y repaître du tableau d'un cadavre mutilé, pour y saisir les dernières contractions d'une chair trempée dans le sang, — et cette foule a suivi le tombereau jusqu'au champ du repos afin d'y goûter la sensation d'une curiosité atroce. Pendant ce temps, d'autres enfants montaient en riant sur l'échafaud, s'approchaient de l'instrument fatal, et semblaient désireux d'en faire jouer la manivelle. Et puis, une foule de jeunes filles évaporées, venues comme à une partie de plaisir, s'en sont retournées en ricanant de leurs impressions nerveuses.

» Nous ne comprenons point ce que la vindicte publique et la morale peuvent gagner à cet édifiant spectacle. »

PETITE CORRESPONDANCE.

A M. D...., à Saint-Pol. — A titre de nouvel abonné vous recevrez le *Carillon du nouvel an* ; vous l'auriez reçu déjà si votre abonnement avait été fait en votre nom. Vous comprenez qu'il est bon de connaître la moralité des intermédiaires chargés de prendre ou de renouveler les abonnements. Quelques-uns s'abonnent de Paris, utilisent le numéro dans un cabinet de lecture et l'envoient ensuite sous une bande écrite ou même imprimée, à l'abonné trop confiant, qui reçoit, souvent maculée, l'édition de Paris au lieu de celle des départements, sans compter les numéros qui ne lui parviennent pas du tout.

A M. F. G., étudiant à Paris. — Nous aurions désiré conférer avec vous, mais vous avez oublié de nous donner votre adresse.

A M. G...., des bords du Neckar. — Nous vous avons déjà dit que vous pouviez rendre plus fréquentes vos communications, et nous en adresser, soit chaque semaine, soit tous les quinze jours, en tenant compte seulement du peu de place dont nous disposons. Nous ferons du reste tous nos efforts pour concourir à vos projets de propagande.

Marchés.

Halle aux blés du 21 mai. — Choix 116 à 118 k. 28,50 à 29,00. — Montereau 115 k. 27,50 à 28,00. — Picardie, 115 k. 26,50 à 27,00.

Seigles. 110 k. l'hectolitre et demi 15,50 à 16,00 et 16,25.

Orges. 90 k. 12,75 à 13,00 ; 92 à 93 k. 13,25 à 13,75, hors barrières.

Avoines. — 150 k. 25,50 à 26,00 ; 145 k. 21,50 à 25,00 ; 140 k. 22,50 à 23,00, les 3, entrées comprises.

Issues. Son, 9,50 à 10,00 les 325 litres. — Moutures 10,50 à 11,00. — Recoupettes 10,50 à 11,00 les 100 k. — Remoulages 15 à 15,50 les qualités courantes ; 16,00 à 16,50 les fines qualités ; 16,00 les 150 k. de Picardie.

Halle aux farines du 21 mai. — Arrivages 1478-25. — Ventes 1271-70. — Restant 19000-99. — Gruaux 47,10 à 48,40. — Farine 1re 32,50 à 35,00 ; 2e 31,55 à 31,85 ; 3e 24,85 à 00,00 ; 4e 20,10 à 00,00. — A livrer 785-00.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 21 mai. — Foin 1re 50 à 00 ; 2e 45 à 48 ; 3e 00 à 42. — Paille de seigle 1re 38 à 40 ; 2e 00 à 00.

VANNIER, charron-forgeron, à Batignolles, rue de Sainte-Étienne, 31. Juge commissaire, M. Cornuault ; syndic provisoire, M. Hénin, rue Pastourel, 7.

Bourse du 21 mai 1845.

Le 5 0|0 a fléchi de 30 c. Le 3 0|0 n'a pas varié.

Il y a hausse sur quelques lignes de chemins de fer et baisse sur d'autres. Les lignes non constituées n'ont pas varié.

On n'a rien fait en forges d'Aveyron. La Vieille-Montagne a fléchi de 100 fr. Il y a hausse sur les Obligations hypothécaires et les Caisses Gouin.

La rente d'Espagne a légèrement fléchi, et le 4 0|0 portugais, qui ne s'était pas coté depuis bien des jours, reparaît sur la cote avec 1 1|4 0|0 de baisse.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :

Emprunt 1844, 86 50. — Rente belge 1842, 106. — 4 1|2, 102 3|8. — Lots d'Autriche, 412 50. — Banque belge, 630. — 3 0|0, 42, 41 7|8. — Dette intérieure, 34 3|4.

Chemin de : La Teste, 206 25. — Grand'Combe, 1565. — Naples, 1085. — Jouiss. des 4 Canaux, 125. — Id. Bourgogne, 87 50. — Naples, récép. Rothschild, 104.

Actions de : Zinc Vieille-Montagne, 7500. — Union linière, 575. — Lin Maberly, 765. — Société générale des Annonces, 350, 355, 360, 365, 370, 375. — Gaz de Calais, 1200. — Id. de Thann, 675.

Obligations des chemins de fer : Grand'Combe anc., 1165. — Id. nouv., 1177 50.

Chemins non constitués : Bordeaux, 740, 735. — Boulogne, 630. — Montereau, 565. — Gand, 710.

A terme, fin courant : Emprunt, 86 65, 86 60. — Chemin de Sceaux, 665.

5 0/0 compl.....	1er C. 121 80	P. H. 121 80	P. B. 121 40	dr C. 121 50	h. 121 [illegible]
— fin cour...	122 »	122 »	121 85	121 70	122 [illegible]
3 0/0 compl.....	86 25	86 30	86 15	86 15	86 [illegible]
— fin cour...	86 20	86 30	86 25	86 25	86 [illegible]

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	1470 »	» »	» »	5 0/0 Bgr 1840.	103 »	» »	
B. de France....	3275 »	» »		— Portugais..	67 1/2	» »	
C. Gou. 1000....	1110 »	1115 »	H. 5 »	Esp. D. active.	» »	» »	
C. Gan. 1000....	» »	» »		5 0/0 Naples..	» »	» »	
C. hypot.......	750 75	757 50	H. 7 50	— Romain..	104 1/4	» »	B. » 1/[illegible]
4 Canaux.......	» »	» »		Obl. Piémont.	1200 »	» »	B. [illegible]
CHEMINS DE FER. St-Germ.....	» »	» »		F. c. 1100, 1107 50, 1105.			B. [illegible]
V. r. d......	502 50	592 50	B. 7 50	— 595, 592 50.			B. 7 [illegible]
— r. g.......	370 »	365 »	B. 10 »	— 372 50, 365, 366 25.			B. [illegible]
Orléans....	1252 50	1247 50	B. 5 50	— 1258, 1245, 1247 50.			B. [illegible]
Straßb	276 20	273 25	B. 2 50	— 276 25, 274 25, 273 75.			B. 1 [illegible]
Rouen.......	1130 »	1130 »	H. 5 »	— 1125, 1137 50, 1122 50.			H. [illegible]
Havre.......	925 »	920 »	H. 2 50	— 920, 915, 921 25.			H. 3 7[illegible]
Marseille....	» »	» »		— 1072 50, 1067 50, 1072 50.			H. 7 [illegible]
Vierzon.....	830 »	» »	B 5 »	— 830, 832 50, 822 50.			B. 7 [illegible]

LONDRES, 19 MAI.		PARIS, LE 20 MAI. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	99 1/4 1/2	3 0/0 F. c. 86 25 d. 50.	Av. 86 27 1/2.
Esp. act.	20 5/8	F. p. 86 60 d. 50.	Ap. 86 25
Portug.	67 1/2	5 0/0 F. c. 122, 121 80 d. 50.	
Mexic.	36 7/8	F. p. 122 35, 50 d. 1. 123, 122 70 d. 50.	B. du Trés. 1 à [illegible] mois.
Brésil.	» »	Vers. d. 600 d. 20, 610 d. 10 au 31 mai.	
5 0/0 hol.	98 1/4	605 d. 20 au 15 juin.	Rep. F. c. F. [illegible]
2 1/2 do.	63 1/2	Orl. 1262 50. 1260 d. 10 au 31 mai.	3 0/0 S. 121[illegible]
Rouen.	42 1/2 43	1270 d. 20. 1285, 1280 d. 10 au 15 juin.	5 0/0 17 1/2 27 1/2
Orléans.	63 1/2	Avignon, 1000 d. 20 au 15 juin.	

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 99,00 à 100,00 ; courant du mois, 100,00 à 00,00 ; 3 mois d'été, 101,00 à 102,00 ; 4 derniers mois 108,50 à 109,00 ; 4 premiers 1846, 110,00 à 111,00.

LILLE. — Colza, 90,00 à 90,50 ; œillette rousse, 75,00 à 75,50 ; lin, 75,00 à 75,50 ; cameline, 75,50.

ESPRIT 3|6. — Disponible et courant du mois, 108,00 à 109,00 ; juin et octobre, 100,00 à 00,00 ; novembre et décembre, 96,00 à 98,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 84,00 à 00,00.

SUIFS de place, 1 fr. de baisse ; la boucherie donnait à 54 fr. les 50 kil. l'entrepôt à 53 fr. 50, très peu d'affaires. — De Russie disponibles, par petits lots, 53 fr. 25. — 3 derniers mois, délaissés à 56 fr. 50.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 22 mai.

7 h. »|» OPÉRA. —
7 h. 1|2 THÉATRE FRANÇAIS. — Femme de 40 ans. Le Barbier.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — La Barcarolle.
7 h. »|» ODÉON. — Relâche.
6 h. »|» VAUDEVILLE. — Le Petit Poucet, par le général Tom Pouce.
6 h. 1|2 VARIÉTÉS. — Tom Pouff. Un Conte. La Maison.
6 h. »|» GYMNASE. — L'Image. Jeanne. Le Lansquenet.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — L'Escadron. Poisson. Étourneau.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. »|» AMBIGU. — Napoléon.
6 h. »|» GAITÉ. — La Grâce de Dieu. Le Vagabond. Les voilà bien tous.
6 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. »|» COMTE. — Maison des Fous. Mme de Genlis. Homme. Mazurka.
6 h. »|» FOLIES. — Amédée. La Chanteuse. Mère Taupin.
6 h. »|» LUXEMBOURG. — Le Diner. Jeanne d'Arc. Coupable. Vieux Général.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

une idée bien nette, ou même en enveloppant sous ce mot une foule d'idées contradictoires.

Lors donc que, dans ce journal, nous invoquons l'Association, il est bien entendu que c'est celle dont nos livres contiennent les détails et le système ; il est néanmoins permis à un lecteur ordinaire de s'y tromper, parce qu'à chaque instant nous ne pouvons pas faire accompagner ce mot de toutes les explications nécessaires ; mais cela nous semble moins permis à un savant de profession, à un économiste qui doit être au courant des idées jetées dans la publicité.

Aussi sommes-nous étonnés de la question posée dans les premières lignes du morceau suivant que nous empruntons au *Journal des Economistes* (mai 1845), et que nous ferons suivre d'un petit commentaire pour montrer que, sous le mot Association, l'économiste, auteur de l'article, confond les modes différents des rapports des hommes entre eux :

« La *Démocratie pacifique* dit que, pour résister à l'Angleterre, il nous faut associer désormais le capital, l'intelligence et la main-d'œuvre. A part l'intervention de la perfide Albion, nous approuvons de grand cœur la proposition de la *Démocratie*, même sans qu'il s'agisse en cela de résister à l'Angleterre.

» Mais il reste à savoir par quel moyen on peut parvenir à ce résultat. Ce serait le cas de le dire ; car il doit s'agir ici de quelque chose de *tout nouveau*. Aujourd'hui, en effet, l'intelligence, le capital et la main-d'œuvre sont associés partout où il y a production.

» M. Stephenson a inventé la locomotive, il a trouvé le moyen d'aller vite sur des barres de fer. Il avait l'intelligence. Les capitaux anglais, qui n'en sont pas dénués, l'ont compris ; ils ont chargé d'autres intelligences d'étudier le passage d'une route en fer, puis ils ont appelé la main-d'œuvre, et tous ces gens-là ont travaillé à qui mieux mieux. Stephenson est devenu riche. Tous ses contre-maîtres ont établi des ateliers, et l'intelligence des fabricants de locomotives a été amplement récompensée. La main-d'œuvre intelligente est devenue capitaliste, la main-d'œuvre sans intelligence a reçu d'abondants salaires, et les 600 millions que contiennent en Angleterre les caisses d'épargne sont la part des *profits nets* réalisés sur les industries exploitées par cette main-d'œuvre sans intelligence.

» Mais il y a mieux. Que l'on se donne la peine de regarder autour de soi, et l'on verra le chemin de fer d'Orléans, entre autres entreprises, qui donne à ses employés, outre leur salaire, une part dans les bénéfices nets de l'entreprise.

» Voilà ce qui existe, ici près, à 2 kilomètres de la Chambre des députés et au milieu du déluge de paroles qui ont été dites sur l'avidité des capitaux, sur la misère, l'assujettissement des salariés, il n'y a pas eu une voix pour recommander, dans un petit amendement de deux lignes, cette louable mesure aux nouvelles compagnies ! Que peuvent penser les salariés de ces élans officiels de tendresse, lorsqu'ils voient que leurs plus chauds défenseurs laissent passer, sans nul souci, l'occasion d'appliquer enfin leurs principes !

» Un chemin de fer doit compter au moins dix employés par kilomètre, il s'agissait donc du sort de cent mille familles de travailleurs ! Personne n'y a songé ! »

Par quels moyens peut-on parvenir au résultat que nous demandons? Il s'agit en effet de quelque chose *de tout nouveau*, comme le savent ceux qui ont étudié nos théories, mais ce n'est pas ici le lieu de les exposer, puisque notre but est simplement de montrer que l'*Economiste*, notre adversaire, n'a pas une idée bien nette du mot Association, ou plutôt renferme dans ce mot un univers entier, mais confus, et s'en sert pour faire du *panthéisme économique*.

Aujourd'hui, dit-il, l'intelligence, le capital, et la main-d'œuvre un peuple, quelquefois son affranchissement? Nous sommes donc bien naïfs de chercher l'association, quand elle existe depuis l'origine du genre humain, et qu'elle a passé à travers tous les Etats sociaux !

Cette simple observation que, dans le système confus de notre adversaire, l'esclavage peut, à aussi bon titre que le salariat, être appelé Association, est plus que suffisante, à notre avis, pour lui montrer que ce sont les conditions justes, équitables, raisonnables de la véritable Association qu'il faut chercher, et qu'il ne faut pas se contenter d'une Association bâtarde et incomplète qui engendre la misère et l'oppression.

Lorsqu'il n'était pas encore *économiste*, lorsqu'il était enfant, notre adversaire pensait comme nous ; car dans ce temps-là, en lisant les fables de Lafontaine, il trouvait que la Société ou Association formée entre le lion, la génisse, la chèvre et la brebis était une société mal faite et bien injuste : il s'indignait alors contre la tyrannie du lion qui prenait toutes les parts, et il s'apitoyait sur le sort des autres associés qui, salariés ou esclaves (nous ne le savons, Lafontaine ne s'est pas expliqué sur ce point) étaient dépouillés de tout.

Comment se fait-il que, l'âge de la raison venu, on perde ces notions du juste et de l'injuste, gravées dans le cœur de l'enfant. Quoi ! on ne s'aperçoit pas, en prétendant qu'il y a aujourd'hui association entre le maître et le salarié, association où le maître aurait le droit de prendre tout ou presque tout, où le salarié n'aurait rien ou presque rien, on ne s'aperçoit pas que l'on renouvelle la fable de notre grand fabuliste, mais en dénaturant ses conclusions ; car quel est le sens véritable de cette fable? La Fontaine, Phèdre et même le vieil Esope avaient compris, bien long-temps avant la naissance de l'économie politique, que la société du maître et de l'esclave ou salarié est une société injuste et mal faite ; et voilà l'économie politique qui vient tardivement colorer une injustice en cherchant à la décorer du beau nom d'Association !

Mais il suffirait des deux exemples cités par le rédacteur du *Journal des Economistes* pour prouver la confusion de ses idées ; il englobe sous le même mot Association et sans faire la moindre différence, d'une part, le salariat simple des ouvriers de M. Stephenson, et de l'autre le salariat composé (salaire et gratification régulière) des travailleurs de la société d'Orléans ; mais il y a entre ces divers salariés une différence qu'il est nécessaire de relever : chez M. Stephenson, le salarié ne reçoit que le prix net de son travail, tandis que dans la Compagnie d'Orléans il reçoit en outre une part dans les bénéfices : quelque minime que soit cette part, quelque arbitraire qu'en soit la distribution, qui la réduit en fait à n'être qu'une gratification, il n'en est pas moins vrai qu'en principe c'est la reconnaissance du droit de la main-d'œuvre dans les bénéfices de l'œuvre commune, droit que ne possèdent ni l'esclave, ni le salarié. Eh bien ! que demandons-nous? c'est d'étendre et de régulariser ce droit dans les bénéfices ; que faisons-nous? c'est de proposer les moyens d'arriver à cette répartition plus équitable et en même temps (condition essentielle, indispensable) d'atteindre une production supérieure à la production que peuvent fournir l'Association dite esclavage, et l'Association dite salariat ; en un mot, nous proposons les véritables règles, les véritables conditions de l'Association qui, pour mériter ce nom, doit être intégrale, équitable et bienfaisante.

Encore un mot. L'économiste nous reproche indirectement de n'avoir pas proposé à la Chambre d'introduire dans les nouvelles lois de chemins de fer des dispositions adoptées par la Société d'Orléans, sur la participation des travailleurs dans les bénéfices. Il est certain pour nous que la Chambre n'eût pas écouté deux paroles octroi, ... notre confrère en convienne, cette participation du travailleur dans les bénéfices n'est-elle pas quelque chose *de tout nouveau*, et que l'illustre J. B. Say, le plus révéré de ses maîtres, ignorait complètement?

Le grand conseil de Vaud qui révise en ce moment la constitution vaudoise, vient de discuter la question de l'Organisation du travail. Les journaux suisses ne nous apportent pas encore la fin de cette importante discussion que nous apprécierons dans son ensemble.

La Chambre a terminé la discussion de la loi sur le chemin de fer du Nord : les amendements renvoyés à la commission ont d'abord été adoptés ; après quoi, la Chambre a définitivement consacré la nouvelle conquête des Compagnies financières. Il ne s'est trouvé que dix voix pour protester contre ce dernier abandon de la richesse publique.

La Chambre s'est immédiatement occupée de la loi sur les juges de paix. La discussion a commencé au milieu de l'inattention générale ; c'est, au surplus, ce qui arrive toutes les fois qu'il ne s'agit que de lois non politiques, ou en dehors des intérêts de spéculation. Aussi, qu'en résulte-t-il? Une discussion s'engage, souvent sur un mot ; on a peu ou point écouté, et au moment du vote, on se trouve arrêté par de véritables futilités. C'est l'histoire de la séance d'aujourd'hui. Croirait-on que la Chambre a consacré plus d'une heure à savoir si elle dirait : *le traitement des juges de paix sera*, ou le traitement *actuel* des juges de paix, etc. ; que deux épreuves ont été douteuses, et qu'enfin le mot *actuel* a été rejeté au scrutin par huit voix de majorité.

Quoi qu'il en soit, le principe de la loi, c'est-à-dire la suppression des vacations n'a rencontré aucun contradicteur sérieux et a été voté sans discussion.

Le gouvernement et la commission ont pensé qu'il était juste d'ailleurs d'accorder aux juges de paix une indemnité de transport quand ils se rendent à plus de cinq kilomètres du chef-lieu de canton. Cette partie de l'article 1er a été réservée pour être examinée et discutée avec le chiffre des traitements.

Nous désirons que la Chambre rejette cette allocation. Puisqu'on admet en principe la suppression du casuel, et son remplacement par des appointements fixes, toute réserve est une anomalie, et la seule chose à examiner doit être la quotité de ce traitement. Mieux vaut ce traitement un peu plus élevé que le maintien d'une indemnité, tout aussi contraire que les vacations au principe de gratuité de la justice.

Malgré l'appel énergique adressé à la Chambre des pairs par M. Passy, elle a rejeté l'amendement de la commission dont il était le rapporteur, et qui avait pour but de réduire le tarif des graines oléagineuses au taux de 5 fr. 50 c. sur le sésame, 3 fr. 30 sur l'œillette et le colza, et 3 fr. sur le lin et les autres graines. Le tarif excessif que les instances de M. Darblay avaient fait voter par la Chambre des députés se trouve donc maintenu. M. le marquis de Barthélémy doit présenter demain un sous-amendement. Peut-être la noble assemblée atténuera-t-elle les fâcheuses conséquences de son vote d'aujourd'hui.

Le rapport de M. Bignon sur le budget des dépenses sera distribué sous peu de jours à la Chambre. La commission s'est montrée, cette année plus difficile que les autres années. Elle propose plusieurs réduc-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

LA RUE DES FOSSÉS-SAINT-VICTOR.

Maurice, en se trouvant seul avec la jeune femme, fut un instant embarrassé. La crainte d'être dupe, l'attrait de cette merveilleuse beauté, un vague remords qui égratignait sa conscience pure de républicain exalté, le retinrent au moment où il allait donner son bras à la jeune femme.

— Où allez-vous, citoyenne? lui dit-il.

— Hélas ! monsieur, bien loin, lui répondit-elle.

— Mais, enfin...

— Du côté du Jardin-des-Plantes.

— C'est bien ; allons !

— Ah ! mon Dieu ! monsieur, dit l'inconnue, je vois bien que je vous gêne ; mais, sans le malheur qui m'est arrivé, et si je croyais ne courir qu'un danger ordinaire, croyez bien que je n'abuserais pas ainsi de votre générosité.

— Mais, enfin, madame, dit Maurice, qui, dans le tête-à-tête, oubliait le langage imposé par le vocabulaire de la République, et en revenait à son langage d'homme, comment se fait-il, en conscience, que vous soyez à cette heure dans les rues de Paris ; voyez si, excepté nous, nous y voyons une seule personne.

— Monsieur, je vous l'ai dit : j'avais été faire une visite au faubourg du Roule. Partie à midi sans rien savoir de ce qui se passe, je revenais sans en rien savoir encore ; tout mon temps s'est écoulé dans une maison un peu retirée.

— Oui, murmura Maurice, dans quelque maison de ci-devant, dans quelque repaire d'aristocrate. Avouez, citoyenne, que tout en me demandant tout haut mon appui, vous riez tout bas de ce que je vous le donne.

— Moi ! s'écria-t-elle, et comment cela ?

— Sans doute ; vous voyez un républicain vous servir de guide. Eh bien ! ce républicain trahit sa cause, voilà tout.

— Mais, citoyen, dit vivement l'inconnue, vous êtes dans l'erreur, et j'aime autant que vous la République.

— Alors, si vous êtes bonne patriote, citoyenne, vous n'avez rien à cacher. D'où veniez-vous ?

— Oh ! monsieur, de grâce ! dit l'inconnue.

— Il y avait dans ce *monsieur* une telle expression de pudeur, si profonde et si douce que Maurice crut être fixé sur le sentiment qu'il renfermait.

— Certes, dit-il, cette femme revient d'un rendez-vous d'amour.

Et, sans qu'il comprît pourquoi, il sentit à cette pensée son cœur se serrer.

De ce moment il garda le silence.

Cependant, les deux promeneurs nocturnes étaient arrivés à la rue de la Verrerie, après avoir été rencontrés par trois ou quatre patrouilles, qui, au reste, grâce au mot de passe, les avaient laissés circuler librement, lorsqu'à une dernière, l'officier parut faire quelque difficulté.

Maurice alors crut devoir ajouter au mot de passe son nom et sa demeure.

— Bien, dit l'officier, voilà pour toi, mais la citoyenne.

— Après, la citoyenne?

— Qui est-elle?

— C'est... la sœur de ma femme.

L'officier les laissa passer.

— Vous êtes donc marié, monsieur? murmura l'inconnue.

— Non, madame ; pourquoi cela?

— Parce qu'alors, dit-elle en riant, vous eussiez eu plus court de dire que j'étais votre femme.

— Madame, dit à son tour Maurice, le nom de femme est un titre sacré et qui ne doit pas se donner légèrement. Je n'ai point l'honneur de vous connaître.

Ce fut à son tour que l'inconnue sentit son cœur se serrer, et elle garda le silence.

En ce moment ils traversèrent le pont Marie.

La jeune femme marchait plus vite à mesure que l'on approchait du but de la course.

On traversa le pont de la Tournelle.

— Nous voilà, je crois, dans votre quartier, dit Maurice en posant le pied sur le quai Saint-Bernard.

— Oui, citoyen, dit l'inconnue, mais c'est justement où j'ai le plus besoin de votre secours.

— En vérité, madame, vous me défendez d'être indiscret, et en même temps vous faites tout ce que vous pouvez pour exciter ma curiosité. Ce n'est pas généreux. Voyons, un peu de confiance ; je l'ai bien méritée, je crois. Ne me ferez-vous point l'honneur de me dire à qui je parle.

— Vous parlez, monsieur, reprit l'inconnue en souriant, à une femme que vous avez sauvée du plus grand danger qu'elle ait jamais couru, et qui vous sera reconnaissante toute sa vie.

— Je ne vous en demande pas tant, madame ; soyez moins reconnaissante, et pendant cette seconde dites-moi votre nom.

— Impossible.

— Vous l'eussiez dit, cependant, au premier sectionnaire venu, si l'on vous eût conduite au poste.

— Non, jamais ! s'écria l'inconnue.

— Mais alors, vous alliez en prison.

— J'étais décidée à tout.

— Mais la prison dans ce moment-ci.

— C'est l'échafaud, je le sais.

— Et vous eussiez préféré l'échafaud?

— A la trahison... dire mon nom, c'était trahir !

— Je vous le disais bien, que vous me faisiez jouer un singulier rôle pour un républicain !

— Vous jouez le rôle d'un homme généreux. Vous trouvez une pauvre femme qu'on insulte, vous ne la méprisez pas quoiqu'elle soit du peuple, et comme elle peut être insultée de nouveau, pour la sauver du naufrage, vous la reconduisez jusqu'au misérable quartier qu'elle habite ; voilà tout.

— Oui, vous avez raison ; voilà pour les apparences, voilà ce que j'aurais pu croire si je ne vous avais pas vue, si vous ne m'aviez pas parlé ; mais votre beauté, mais votre langage sont d'une femme de distinction ; or, c'est justement cette distinction, en opposition avec votre costume et avec ce misérable quartier, qui me prouve que votre sortie à cette heure cache quelque mystère ; vous vous taisez... allons, n'en parlons plus. Sommes-nous encore loin de chez vous, madame?

En ce moment ils entraient dans la rue des Fossés-Saint-Victor, par la rue de Seine.

(1) Voyez les numéros des 21 et 22 mai. — La reproduction de tout ou partie de ce roman est formellement interdite.

fixé par la Chambre pour l'examen de la proposition de M. Demesmay est fixé au samedi 24 de ce mois.

Nouvelle phase des affaires du Maroc.

Le journal l'*Algérie* publie des nouvelles imprévues. Nous nous contentons pour aujourd'hui de les lui emprunter :

« Mouleï-Abderrahman refuse de ratifier le traité conclu entre Sid-Hamida et El-Khadir, ses ministres plénipotentiaires, et le général Delarue, ministre plénipotentiaire du gouvernement français. Mouleï-Abderrahman vient d'emprisonner Sid-Hamida et El-Khadir.

» Voici la raison de son refus et le motif, sinon réel, du moins présumé de l'emprisonnement. L'empereur reproche au général Delarue d'avoir outrepassé ses pouvoirs. Il accuse le plénipotentiaire français d'avoir mis en œuvre la corruption pour obtenir la cession d'une partie du territoire qui appartient au Maroc. Pour ce premier motif, il demande l'annulation du traité.

» L'empereur prétend en outre que dans les pouvoirs qu'il avait conférés à El-Khadir, pouvoirs qui ont été communiqués au général Delarue, il n'était question que d'un traité de délimitation et non d'un traité de commerce. Pour ce second motif, en ce qui concerne la France, il demande l'annulation du traité, et en ce qui concerne El-Khadir, il ordonne son emprisonnement pour avoir outrepassé ses pouvoirs.

» L'empereur prétend que le traité a été signé par un seul de ses mandataires, avec refus formel de la part de l'autre d'apposer sa signature sur la convention proposée. Pour ce troisième motif, en ce qui concerne la France, l'empereur demande l'annulation, et ordonne, en ce qui concerne Sid-Hamida, kaïd d'Ouchda, qu'il soit emprisonné pour avoir signé un traité sans l'adhésion de son collègue.

» Le gouvernement a reçu hier, nous assure-t-on, une dépêche télégraphique qui confirme le refus de l'empereur Abderrhaman de ratifier le traité de commerce et de délimitation.

Une nouvelle non moins inattendue que la précédente, est annoncée par le *Courrier de la Moselle* de Metz :

« Le bruit s'est répandu hier à Metz, dit ce journal, sur la foi d'une lettre reçue d'Afrique par un fonctionnaire militaire, que nos troupes auraient eu un engagement très vif sur la frontière du Maroc avec les troupes d'Abd-el-Kader. On disait que le maréchal Bugeaud lui-même avait été atteint, et qu'un grand nombre d'officiers étaient tués ou blessés. Nous manquons de détails plus précis et plus complets ; mais nous aimons à croire qu'il y a exagération dans ces tristes nouvelles. »

DÉCLARATION D'UN BARBARE.

Le *Standard* publie la lettre suivante, datée de Tunis, 17 avril. Elle est adressée au secrétaire de la Société anglaise et étrangère contre l'esclavage :

« Le 14 courant, j'ai eu le plaisir d'être introduit de nouveau près de S. H. le bey de Tunis, avec qui j'ai eu une courte conversation sur l'abolition du commerce des esclaves dans le nord de l'Afrique. Je racontai à S. H. ce que j'avais vu dans le Maroc, et lui dis que l'empereur était effrayé d'entamer la question de l'abolition de l'esclavage, à cause du fanatisme de son peuple. S. H. répliqua : « Oh ! ces gens-là sont très obstinés, et ont besoin de quelqu'un qui les instruise. » Je dis alors au bey qu'un écrivain français, membre de la chambre des députés, M. Desjobert, avait publié un livre où se trouvaient ces mots : « Tunis est plus avancé dans l'œuvre de l'émancipation des Nègres que la France elle-même avec sa civilisation tant

» Soigne ta santé sans amollir ton corps ; la mollesse est la source d'un grand nombre de maladies.

» Sois modéré dans toutes choses, ne t'enivre jamais, car l'ivresse dégrade l'homme et le place au dessous de la brute.

» N'oublie jamais ni tes frères, ni tes sœurs, ni tes parents.

» Lis toutes les semaines une fois ces préceptes et observe-les, et la bénédiction paternelle te suivra partout.

» Adieu, mon fils, rappelle-toi que quoique condamné à mort je ne suis pas criminel. Voici peut-être les dernières paroles que je t'adresse. Souviens-toi toujours de ton père bien-aimé.

Lettre d'un jeune ouvrier corroyeur.

Le *Courrier de Nantes* confirme le rétablissement de l'ordre dans la capitale de la Loire-Inférieure. — Il publie, comme épilogue de ce drame regrettable, une proclamation adressée par un jeune ouvrier corroyeur à ses confrères de toutes les professions. Nous ne pouvons que nous associer avec le *Courrier de Nantes* aux sentiments exprimés par M. Ponsin ; voici quelques passages de son appel :

« Aux ouvriers ! Permettez à un confrère, ouvrier comme vous, de gémir sur la conduite de ceux d'entre nous qui ne craignent pas de briser tous les liens de fraternité des travailleurs, et de susciter de nouvelles haines entre les corps d'état. J'ai été témoin de la scène de désordre qui a eu lieu ce matin 18 mai, et je me demande, depuis lors, comment il se fait que des ouvriers qui ont besoin du travail pour vivre et d'union pour se secourir, se battent avec un acharnement meurtrier, à propos d'un ruban ou d'un insigne de compagnonnage.

» Vous ne voulez pas, dites-vous, que certaine profession se forme, sans votre consentement, en société de compagnons. Mais pourquoi ne le voulez-vous pas ? Ne sont-ce pas des hommes comme vous qui cherchent à se soutenir les uns les autres, et usent de ce droit comme vous en avez usé ? Quel tort vous font-ils ? Vous opposer à ce que la liberté dont vous jouissez devienne le droit de tous, c'est vouloir amener les autorités à vous refuser cette liberté elle-même ; c'est porter un préjudice égal à tous les corps de métier.

» Croyez moi, mes chers confrères, au lieu de ces divisions cruelles, de ces petites jalousies et de ces absurdes vengeances, appuyons-nous les uns sur les autres, abjurons tous ces secrets de compagnonnage qui font naître tant de disputes.

» Mes amis, avez-vous pensé à ce que l'union nous donnerait de force ? Si la discorde ne s'allumait pas entre nous pour des choses futiles, si de basses jalousies ne divisaient pas nos professions, la situation de chacun et de tous ne tarderait pas à s'améliorer sous tous les rapports. Pour en arriver là, il suffirait peut-être d'inscrire sur toutes ces bannières de corporations, dont nous nous disputons la couleur et la forme, cette devise seule et unique : *Paix, concorde et amitié fraternelle entre tous les corps de métiers !*

» LOUIS PONSIN, dit *Parisien*, ouvrier corroyeur. »

Il est en Angleterre comme en France des ultrà-ministériels qui voudraient aller plus loin que le Pouvoir dans toute œuvre de compression. Avant-hier, M. Ferrand, député de la Chambre des communes, excitait sir James Graham à interdire les meetings monstres qui se préparent à Tara, cette patriotique ville irlandaise qu'O'Connell a l'habitude d'appeler sa fidèle. Sir James Graham a eu le bon esprit de remercier M. Ferrand de sa trop vive sollicitude ; il a déclaré que les autorités locales sauraient bien, sans son concours, assurer l'ordre public, et qu'il n'était pas nécessaire de troubler les Irlandais dans leurs projets de réunion.

Le *Times* n'est pas assez désintéressé dans les questions relatives au

Une ordonnance du roi, en date du 20 mai, publiée par le *Moniteur* d'aujourd'hui, contient les dispositions suivantes sur les quarantaines ;

« Art. 1er. Les navires venant des Antilles ou du continent américain seront considérés comme étant en patente nette, et admis immédiatement à libre pratique dans tous les ports du royaume, lorsque, dans les dix jours qui ont précédé leur arrivée, il n'y aura eu à bord ni morts ni malades de la fièvre jaune, et que, dans cet intervalle, ces navires n'auront eu en mer aucune communication suspecte. Dans le cas contraire, le navire sera soumis, selon les circonstances, à une quarantaine d'observation ou de rigueur, dont la durée sera fixée par l'administration sanitaire, dans les limites déterminées par le premier paragraphe de l'article 3 de notre ordonnance du 13 novembre 1839, sauf l'approbation de notre ministre secrétaire d'Etat de l'agriculture et du commerce.

» Art. 2. Les provenances des ports du Maroc, de la Grèce et des îles Ioniennes, sont placées sous le régime de la patente nette, et seront admises immédiatement à libre pratique dans tous les ports du royaume, tant que l'état sanitaire de ces pays et des pays voisins continuera d'être satisfaisant et que la police sanitaire y sera soigneusement observée.

» Art. 3. Les provenances du beylick de Tunis, en état de patente nette, ne seront plus soumises, dans les ports de France, qu'à une quarantaine d'observation. »

Avis aux Abonnés de la PHALANGE.

Quelques abonnés de la *Phalange* n'ont pas encore soldé leur abonnement ; nous les prions de vouloir bien nous en faire parvenir de prix sans retard. Nous prions aussi ceux de nos amis qui se sont occupés de recueillir des abonnements, d'en poursuivre le recouvrement et de nous en aviser. Faute par eux d'avoir rempli cette mesure avant le 31 mai nous serions forcés de suspendre l'envoi aux personnes qui ne seraient pas en règle, les rentrées de la *Phalange* devant se faire avec la même exactitude que celles de la *Démocratie pacifique*.

Nous rappelons : 1° que les personnes qui reçoivent cette dernière feuille ont seules le droit de ne payer la *Phalange* que 18 fr. par an et 9 fr. pour 6 mois ; 2° que les autres abonnés paient 24 fr. par an et 12 fr. pour 6 mois ; 3° que la deuxième livraison devant être double comme la première, il est dès à présent nécessaire, pour la recevoir, de prendre un abonnement de six mois.

Enfin, nous prévenons les personnes qui ont l'intention de s'abonner à la *Phalange*, que la première livraison s'épuise journellement.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Séance du 22 mai.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des articles du projet de loi relatif aux douanes.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre du commerce. Messieurs, je crois devoir au nom du gouvernement, avant que la discussion aille plus loin, faire connaître les motifs de son opposition à l'adoption de l'amendement de la commission.

On nous objectera peut-être qu'en le repoussant, comme cet amendement n'est que la reproduction du projet primitif du gouvernement, nous

---

— Vous voyez ce petit bâtiment noir ? dit l'inconnue à Maurice en étendant la main vers une maison située au delà des murs du Jardin-des-Plantes. Quand nous serons là, vous me quitterez.

— Fort bien, madame. Ordonnez, je suis là pour vous obéir.

— Vous vous fâchez ?

— Moi ! pas le moins du monde ; d'ailleurs, que vous importe ?

— Il m'importe beaucoup, car j'ai encore une grâce à vous demander.

— Laquelle ?

— C'est un adieu bien affectueux et bien franc... un adieu d'ami !

— Un adieu d'ami ! oh ! vous me faites trop d'honneur, madame. Un singulier ami que celui qui ne sait pas le nom de son amie, et à qui cette amie cache sa demeure, de peur sans doute d'avoir l'ennui de le revoir.

La jeune femme baissa la tête, et ne répondit pas.

— Au reste, madame, continua Maurice, si j'ai surpris quelque secret, il ne faut pas m'en vouloir, je n'y tâchais pas.

— Me voici arrivée, monsieur, dit l'inconnue.

On était en face de la vieille rue Saint-Jacques, bordée de hautes maisons noires, percée d'allées obscures, de ruelles occupées par des usines et des tanneries, car à deux pas coule la petite rivière de Bièvre.

— Ici ? dit Maurice, comment c'est ici que vous demeurez ?

— Oui.

— Impossible !

— C'est cependant ainsi. Adieu ! adieu donc, mon brave chevalier ; adieu, mon généreux protecteur !

— Adieu, madame, répondit Maurice avec une légère ironie ; mais dites-moi, pour me tranquilliser, que vous ne courez plus aucun danger, aucun.

— Aucun.

— En ce cas je me retire.

Et Maurice fit un froid salut en se reculant de deux pas en arrière.

L'inconnue demeura un instant immobile à la même place.

— Je ne voudrais cependant pas prendre congé de vous ainsi, dit-elle. Voyons, monsieur Maurice, votre main.

Maurice se rapprocha de l'inconnue et lui tendit la main.

Il sentit alors que la jeune femme lui glissait une bague au doigt.

— Oh ! oh ! citoyenne, que faites-vous donc là ? Vous ne vous apercevez pas que vous perdez une de vos bagues ?

— Oh ! monsieur, dit-elle, ce que vous faites-là est bien mal.

— Il me manquait ce vice, n'est-ce pas, madame, d'être ingrat ?

— Voyons, je vous en supplie, monsieur... mon ami. Ne me quittez pas ainsi. Voyons, que demandez-vous ? Que vous faut-il ?

— Pour être payé, n'est-ce pas ? dit le jeune homme avec amertume.

— Non, dit l'inconnue avec une expression enchanteresse, mais pour me pardonner le secret que je suis forcée de garder envers vous.

Maurice, en voyant luire dans l'obscurité ces beaux yeux presque humides de larmes, en sentant frémir cette main tiède entre les siennes, en entendant cette voix qui était presque descendue à l'accent de la prière, passa tout-à-coup de la colère à un sentiment exalté.

— Ce qu'il me faut, s'écria-t-il, il faut que je vous revoie.

— Impossible.

— Ne fût-ce qu'une seule fois, une heure, une minute, une seconde.

— Impossible, je vous dis.

— Comment ! demanda Maurice. C'est sérieusement que vous me dites que je ne vous reverrai jamais ?

— Jamais ! répondit l'inconnue comme un douloureux écho.

— Oh ! madame, dit Maurice, décidément vous vous jouez de moi.

Et il releva sa noble tête en secouant ses longs cheveux à la manière d'un homme qui veut échapper à un pouvoir qui l'étreint malgré lui.

L'inconnue le regardait avec une expression indéfinissable. On voyait qu'elle n'avait pas entièrement échappé au sentiment qu'elle inspirait.

— Ecoutez, dit-elle après un moment de silence qui n'avait été interrompu que par un soupir qu'avait inutilement cherché à étouffer Maurice. Ecoutez ! me jurez-vous sur l'honneur de tenir vos yeux fermés du moment où je vous le dirai jusqu'à celui où vous aurez compté soixante secondes. Mais là... sur l'honneur.

— Et, si je le jure, que m'arrivera-t-il ?

— Il arrivera que je vous prouverai ma reconnaissance, comme je vous promets de ne la prouver jamais à personne, fît-on pour moi plus que vous n'avez fait vous-même ; ce qui, au reste, serait difficile.

— Mais enfin ne puis-je savoir...

— Non, fiez-vous à moi, vous verrez.

— En vérité, madame, je ne sais si vous êtes un ange ou un démon.

— Jurez-vous ?

— Eh bien ! oui, je le jure.

— Quelque chose qui arrive, vous ne rouvrirez pas les yeux... Quelque chose qui arrive, comprenez-vous bien, vous sentissiez-vous frappé d'un coup de poignard.

— Vous m'étourdissez, ma parole d'honneur, avec cette exigence.

— Eh ! jurez donc, monsieur, vous ne risquez pas grand'chose ce me semble.

— Eh bien ! je jure, quelque chose qui m'arrive, dit Maurice en fermant les yeux.

Il s'arrêta.

— Laissez-moi vous voir encore une fois, une seule, dit-il, je vous en supplie.

La jeune femme rabattit son capuchon avec un sourire qui n'était pas exempt de coquetterie ; et à la lueur de la lune, qui en ce moment même glissait entre deux nuages, il put revoir pour la seconde fois ces longs cheveux pendants en boucles d'ébène, l'arc parfait d'un double sourcil qu'on eût cru dessiné à l'encre de Chine, deux yeux fendus en amande, veloutés et languissants, un nez de la forme la plus exquise, des lèvres fraîches et brillantes comme du corail.

— Oh ! vous êtes belle, bien belle, trop belle ! s'écria Maurice.

— Fermez les yeux, dit l'inconnue.

Maurice obéit.

La jeune femme prit ses deux mains dans les siennes, le tourna comme elle voulut. Soudain une chaleur parfumée sembla s'approcher de son visage, et une bouche effleura sa bouche, laissant entre ses deux lèvres la bague qu'il avait refusée.

Ce fut une sensation rapide comme la pensée, brûlante comme une flamme. Maurice ressentit une sensation qui ressemblait presque à de la douleur, tant elle était inattendue et profonde, tant elle avait pénétré au fond du cœur et en avait fait frémir les fibres secrètes.

Il fit un brusque mouvement en étendant les bras devant lui.

— Votre serment, cria une voix déjà éloignée.

Maurice appuya ses mains crispées sur ses yeux pour résister à la tentation de se parjurer. Il ne compta plus, il ne pensa plus, il resta muet, immobile, chancelant.

Au bout d'un instant il entendit comme le bruit d'une porte qui se refermait à cinquante ou soixante pas de lui ; puis bientôt tout rentra dans le silence.

Alors il écarta ses doigts, rouvrit les yeux, regarda autour de lui comme un homme qui s'éveille, et peut-être eût-il cru qu'il se réveillait en effet et que tout ce qui venait de lui arriver n'était qu'un songe, s'il n'eût tenu serrée entre ses lèvres la bague qui faisait de cette incroyable aventure une incontestable réalité.

ALEXANDRE DUMAS.

(*La suite à demain.*)

... à nous demander un vote de confiance, au lieu de nous apporter une prétendue démonstration.

QUELQUES VOIX. Très bien !

Le gouvernement quadruple les droits que la commission a doublés, et l'exagération est si évidente, qu'il en est lui-même convaincu; mais il dit : Votez une protection exagérée, nous verrons le mauvais effet de la mesure, nous serons là, et nous procéderons par ordonnances. Mon Dieu! je suis convaincu des bonnes intentions de M. le ministre; mais il faut plus que des intentions, il faut pouvoir ce que l'on veut, et avec notre constitution actuelle, avec toutes les influences qui se croisent, je crois qu'il est impossible à un ministre de résister et de faire à tous les intérêts une juste part.

L'honorable pair reproche à l'administration de n'avoir pas suffisamment étudié la question, et de n'avoir pas consulté les conseils de l'agriculture, des manufactures et les conseils supérieurs du commerce. Si le projet avait été mûrement et soigneusement élaboré, on ne viendrait pas dire aujourd'hui qu'en matière de douanes il n'y a pas de logique. Il n'est pas possible que ce qui a été juste et raisonnable pendant quatre ans soit devenu déraisonnable et injuste. Je suis persuadé que M. le ministre du commerce pense comme moi à cet égard. Je vote pour l'amendement de la commission.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, défend le tarif adopté par la chambre des députés, et s'attache à établir qu'il peut seul empêcher l'introduction des graines étrangères à un prix inférieur au prix de revient, et au prix rémunérateur de la culture française

M. le ministre soutient qu'il est impossible de prévoir l'effet que doivent produire les nouveaux tarifs. Il termine en reproduisant quelques arguments présentés par M. le ministre du commerce.

M. PASSY, rapporteur, déclare que la commission persiste dans la proposition de son amendement, qui n'est que la reproduction du chiffre proposé d'abord par le gouvernement et adopté par la commission de la chambre des députés.

M. le rapporteur, après avoir présenté de nombreuses considérations générales sur le danger de trop accorder aux plaintes de l'agriculture présentées par des parties intéressées, et après avoir prouvé que ces plaintes ne sont pas bien fondées, après ce que la commission de la chambre des députés avait déjà accordé, termine en suppliant vivement la chambre d'adopter l'amendement de la commission, qui, dans la discussion qui vient d'avoir lieu, n'a trouvé que des raisons plus fortes pour le maintenir.

M. DUCHATEL. Je demande la parole.

VOIX NOMBREUSES. Aux voix! aux voix!

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. DUCHATEL. Je crois que la chambre doit s'occuper de la question elle-même et ne pas s'occuper du tout de ce qui a pu se passer dans une autre enceinte. Plusieurs orateurs y ont fait allusion ; pour mon compte, je resterai complètement dans la question.

Il est évident que l'introduction du sésame sur nos marchés menace les intérêts généraux.

M. le ministre soutient qu'il ne s'agit de rien de moins que de l'avenir de notre agriculture dans un grand nombre de nos départements. Dans quelques uns la culture des graines oléagineuses est la condition essentielle du développement de leur richesse. L'orateur cite des chiffres à l'appui de ses assertions.

Il persiste plus que jamais pour le rejet de l'amendement de la commission, et prie la chambre d'être bien convaincue qu'en rejetant cet amendement elle agira en vue de l'intérêt général du pays. (Aux voix! aux voix !)

M. PASSY, rapporteur. Quand j'ai avancé que l'intérêt particulier avait une haute influence dans l'adoption de certaines mesures, j'étais dans le vrai; je l'ai dit et je le maintiens. (Légère rumeur.)

Mais ceci est indépendant de la question en discussion. L'opinion de la commission est entière sur son amendement, qu'elle persiste à proposer à la chambre. (Aux voix!)

M. DECAZES. Je demande la parole. (Non ! aux voix !)

QUELQUES MEMBRES. Parlez!

M. DECAZES, après avoir dit quelques mots sur les allusions faites à ce qui s'est passé dans une autre enceinte, se plaint de ce qu'on n'a pas consulté le conseil d'agriculture, et s'étend sur le congrès qui a eu lieu dernièrement. Toutefois, il termine en appuyant le projet du gouvernement.

La chambre adopte toutes les dispositions qui précèdent le paragraphe qui concerne les graines oléagineuses.

M. le président donne lecture des amendements de la commission qui proposent la réduction des droits sur les graines oléagineuses, et notamment sur le sésame.

Après une épreuve douteuse, l'amendement est rejeté. (Mouvement.)

M. BARTHÉLEMY déclare qu'il proposera un sous-amendement, et il propose le renvoi de la discussion à demain.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 22 mai.

Plusieurs projets de loi d'intérêt local sont déposés.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique.

M. MURET DE BORT, rapporteur, rend compte de l'examen auquel la commission s'est livrée de l'amendement proposé par MM. Dufaure, Berryer et Vivien, sur le dernier paragraphe de l'art. 5. L'honorable membre déclare que la commission, acceptant l'amendement, n'y a ajouté que quelques mots, et propose de rédiger définitivement cet amendement ainsi qu'il suit :

« Au secrétariat-général du ministère des travaux publics, le registre à souche d'où auront été détachés les titres délivrés aux souscripteurs, ou pour les compagnies dont les souscriptions auraient été ouvertes antérieurement à la présente loi, l'état appuyé des pièces justificatives constatant les engagements réciproques des fondateurs et des souscripteurs, les versements perçus et la répartition définitive entre eux du montant du capital social.

» A dater de la remise des registres ou états ci-dessus entre les mains du ministre des travaux publics, toute stipulation par laquelle les fondateurs se seraient réservé la faculté de réduire le nombre des actions souscrites, sera nulle et sans effet. »

M. AYLIES voudrait que les talons des registres à souches fussent paraphés par un juge du tribunal de commerce.

M. BERRYER. L'honorable M. Aylies ne réfléchit pas à la quantité considérable de signatures que cette disposition imposerait aux magistrats consulaires.

L'amendement, tel qu'il a été rédigé par la commission, est mis aux voix et adopté, ainsi que l'ensemble de l'article 5.

M. MURET DE BORT propose ensuite de rédiger ainsi qu'il suit l'art. 6, renvoyé à la commission :

« Art. 6. Les premiers souscripteurs seront responsables, jusqu'à concurrence des cinq dixièmes, du versement du montant des actions qu'ils auront souscrites.

» Chaque souscripteur aura droit d'exiger que la compagnie lui remette toutes les actions pour lesquelles il aura été porté sur le registre à souche ou sur l'état déposé au secrétariat général du ministère des travaux publics.

» Toutes ces conditions devront être énoncées sur les registres ouverts et sur les récépissés émis postérieurement à la présente loi. » — Adopté.

Les conversations bruyantes qui s'établissent sur tous les bancs ne nous permettent pas d'entendre l'orateur.

L'amendement n'est pas appuyé.

M. DE LA BAUME propose de modifier ainsi le deuxième paragraphe de l'article 1er :

« Il leur sera néanmoins alloué des vacations de campagne, pour tout déplacement nécessaire pour une expertise, une enquête ou un accès de lieux, quelle que soit la distance, et pour tout autre transport quand la distance excèdera cinq kilomètres du chef-lieu du canton. »

Cet amendement n'est pas appuyé.

M. JULES DE LASTEYRIE dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'état des esclaves dans les colonies françaises.

Sur la demande de M. Durand (de Romorantin), il est sursis au vote sur le deuxième paragraphe de l'art. 1er et l'on passe à l'art. 2 ainsi conçu :

« Dans les villes où siégent les tribunaux de première instance, le traitement des juges de paix sera le même que celui des juges de ces tribunaux.

« A Paris, les juges de paix recevront, en outre, une somme de quinze cents francs par an, à titre d'indemnité pour un secrétaire. »

« Dans les cantons composant les arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux, le traitement des juges de paix sera de 3 mille francs.

» Dans les chefs-lieux d'arrondissement où ne siége pas de tribunal de première instance, et dans les villes ou communes de trois mille âmes et au dessus, le traitement des juges de paix sera de 1 500 fr.

» Il sera de 1 200 fr. dans les autres communes du royaume. »

M. DESSAIGNE propose de dire à la fin du premier paragraphe : « Le traitement de juge de paix sera le même que le traitement actuel des juges de ces tribunaux. »

Deux épreuves sont déclarées douteuses, et il est procédé au scrutin de division sur cet amendement qui est écarté par 122 voix contre 114.

MM. Oger, Lemaire, Durand (de Romorantin) proposent de porter à 1 500 fr. le traitement des juges de paix dans les autres cantons et communes du royaume.

M. PEYRAMONT s'élève contre cet amendement, qui lui paraît contenir une innovation de l'espèce la plus dangereuse.

M. DURAND (de Romorantin) présente de longues considérations en faveur de l'amendement.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, combat l'amendement. La suppression des vacations pourrait avoir pour effet de rendre les juges de paix moins disposés à se prêter aux déplacements nécessités par leurs fonctions ; et l'augmentation du traitement occasionnerait une dépense plus considérable que celles que le gouvernement peut faire. Il a déjà, sur la demande de la commission, consenti à une augmentation de traitement qui occasionnera une dépense de 50 millions en capital ; il ne peut aller au delà et dépenser encore 18 millions comme le propose l'amendement.

Une augmentation du traitement des juges de paix pourrait d'ailleurs avoir pour effet d'y porter des candidats ambitieux (Murmures) qui pourraient considérer les fonctions comme une carrière, ce qui serait porter un coup mortel à l'institution.

M. MUTEAU. Les moindres employés de l'administration centrale jouissent d'un traitement de 1 500 fr., je ne comprends pas comment les juges de paix seraient placés dans une situation plus défavorable.

L'amendement est mis aux voix et rejeté.

M. DURAND (de Romorantin) demande qu'au lieu de 3 000 âmes, on dise 4 000 âmes d'une population agglomérée.

M. P. BOUDET demande qu'on dise non pas dans les *communes*, mais dans les *villes* ou communes d'une population agglomérée de 3 000 âmes.

M. MARTIN (du Nord), garde des sceaux, combat ce dernier amendement. Il n'y a pas distinction légale entre les communes rurales et les communes urbaines. La commission a choisi pour limite inférieure celle à laquelle les lois municipales décident que les maires seront nommés par le roi et non par le préfet ; cette limite paraît équitable ; le gouvernement s'y est rallié et il prie la chambre de s'y associer.

L'amendement de M. Durand (de Romorantin) est rejeté ; celui de M. Boudet est adopté.

M. G. DE BEAUMONT demande comment il se fait que la commission chargée de l'examen de la proposition de M. de Rémusat sur les incompatibilités n'ait pas encore déposé son rapport. Il y a 45 jours que l'on nous promettait ce rapport pour quelques jours après; il n'a pas encore été déposé. Est-ce que la commission aurait la pensée de retarder le dépôt de ce rapport jusqu'au moment où la chambre votera le budget, afin que cette proposition, qui paraît peu agréable au ministère, ne puisse être discuter cette année.

M. HÉBERT. Mon rapport est terminé, il y a plus de quinze jours. La commission a été convoquée, il y a dix jours, pour en entendre la lecture. Deux membres étaient absents; il fut décidé qu'on se réunirait un autre jour. Aujourd'hui, je suis venu à la chambre, dans la pensée de provoquer une réunion pour demain ; je m'en suis entendu avec plusieurs des membres de la commission, et cette convocation aura lieu.

M. DURAND (de Romorantin) répond que, ni M. Maurat-Ballange, ni lui, quoique membre de la commission, n'ont été consultés. M. Philippe Dupin, qui n'avait pu être présent à la précédente convocation, était de retour deux jours après. Il y a donc eu négligence du rapporteur à ne pas provoquer une réunion depuis huit jours.

MM. HÉBERT et G. DE BEAUMONT échangent encore quelques explications assez vives ; le premier dit que ce n'est pas dans la partie de la chambre où il siége que sont les députés qui retirent les propositions qu'ils ont présentées; M. G. de Beaumont reproche aux membres du centre d'apporter des entraves à la discussion des propositions émanées de la chambre.

La suite de la discussion est renvoyée à demain. La chambre s'occupera ensuite du projet de loi relatif à trois édifices publics.

FAITS DIVERS.

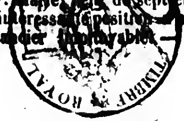
M. Victor Hugo vient d'être nommé, à la chambre des pairs, rapporteur du projet de loi sur la conservation de trois monuments historiques.

— La seconde section des électeurs municipaux d'Angers a nommé trois candidats de l'ancienne majorité. MM. Lefrançois et Freslon sont au nombre des réélus. Le quatrième candidat a été nommé par le parti de l'ancienne minorité, et remplace un des membres de la majorité.

— L'Académie française, dans sa séance de mardi dernier, a maintenu à M. Augustin Thierry et à M. Bazin les prix annuels de 10 000 fr. et de 1 000 fr. qu'elle leur avait décernés d'après les intentions du donateur de ces fonds, le baron Gobert.

— Aujourd'hui va paraître, au bureau de la *Revue indépendante*, une brochure intitulée *Feu contre feu, réponse à un Ultramontain*, par notre collaborateur, M. Alexandre Weill.

— Un homme qui a sauvé en différentes occasions plus de vingt personnes menacées d'une mort certaine, le nommé B..., décoré comme marinier de quatre médailles, avait été incarcéré, il y a deux mois, à la prison pour dettes de la rue de Clichy. Marié, père de sept enfants, ni son courage, ni son dévouement, ni son intéressante position n'avaient pu lui faire trouver grâce auprès d'un créancier impitoyable. — La reine,



...zette de Flandre et d'Artois. Cette feuille légitimiste y répond gravement dans un article tout à fait héraldique, lequel ne serait que curieux si l'on n'y voyait poindre pour la première fois la plus plaisante des prétentions. On verra dans les lignes suivantes où le droit divin pourrait mener la France :

» La révolution de 1830 a frappé à la fois les descendants des deux petits-fils de Louis XIV, les descendants du duc d'Anjou et les descendants du duc de Bourgogne. Ils ne peuvent point être séparés dans cette hécatombe. La déclaration du 7 août 1830 a pu leur ôter leurs droits; mais peut-on jamais détruire des prétentions? Or, celles de la branche aînée ne peuvent s'éteindre qu'avec le dernier rejeton des maisons d'Espagne, de Naples et de Lucques, car le sang de Louis XIV est dans les veines des princes de ces trois maisons, toutes issues du même petit-fils du grand roi.

» De quelle importance diplomatique, en effet, peut être le célibat perpétuel du duc de Bordeaux à ceux qui voudraient voir disparaître la longue série des *prétendants*, puisque vingt-cinq Bourbons de la branche aînée marchent à sa suite, héritant de ses *prétentions* successivement ?

» Que cette vérité se propage donc ! qu'elle pénètre les esprits en France! qu'elle éteigne tout désir coupable! qu'elle couvre d'un impénétrable bouclier le prince rejeté loin de sa patrie, et qu'aucune haine ne peut poursuivre! L'inutilité d'un crime est principalement ce qui peut faire présumer le crime impossible. »

— Le *Courrier de Lyon* à propos d'une exposition de condamnés, présente des observations qui font naturellement suite à celles que nous reproduisions hier et avant-hier d'après le *Bien public* et le *Journal de Cahors* :

« Nous venons d'assister, dit le *Courrier de Lyon*, à l'exposition de trois condamnés de la *Bande des Sacrilèges*, dont on a rapporté les nombreux vols commis dans les églises de l'arrondissement de Villefranche. Nous devons dire que dans la foule qui assistait à ce triste spectacle, beaucoup de personnes se demandaient si, dans l'impossibilité d'empêcher les condamnés exposés de se livrer à une intempérance de langage souvent ignoble, on ne pourrait pas au moins leur ôter la facilité de se livrer à des gestes, à des simulacres de danses plus ignobles encore. »

— La chronique de la journée est attristante : deux attentats inqualifiables ont été commis : un individu, nommé Dupuile, ayant cru reconnaître dans un brave menuisier, Ruant, un membre d'une bande qui avait insulté sa maîtresse, s'est précipité sur lui à l'improviste et lui a enfoncé son couteau dans la tête. Le malheureux Ruant, qui voyait son meurtrier pour la première fois, est dans un état désespéré.

Un acte effrayant de brutalité se commettait à la même heure à la barrière de Monceaux. — Un toiseur, Malpeaux, se refusait de payer, comme ne le devant pas, un pari de petits verres qu'un cocher prétendait lui être dû. Ce refus égara tellement le cocher qu'il se saisit spontanément d'un pavé, le lança à la tête du malheureux Malpeaux et disparut. — Le toiseur a le crâne brisé et n'a plus qu'un souffle de vie. Le cocher s'est jusqu'à présent soustrait aux recherches.

— Voici un affreux spectacle : Il y a quelques jours, à Castellane, on a trouvé un homme pendu dans une maison inhabitée. Par la plus fatale des coïncidences, c'est le fils même du suicidé qui est tombé sur le cadavre de son père. On croyait ce dernier parti pour un voyage depuis environ quinze jours. Il avait fait ses adieux à sa famille, et bien qu'on fût étonné de ne pas recevoir de ses nouvelles, on était loin de s'attendre à une pareille catastrophe. Le fils, en allant dans un magasin à l'extrémité de la ville, sentit une odeur de cadavre qui devenait plus forte à mesure qu'il approchait... Il s'avance, il s'avance encore ; il voit un homme suspendu par le cou et tombant déjà en putréfaction... C'était son père !

— Nouvel et douloureux martyrologe industriel : Un mineur s'est brisé le crâne dans une mine d'Anzin ; — Un ouvrier du moulin d'Ecorces de Verdun a été affreusement broyé par les tournants des mécaniques ; — un maçon de Nancy a été blessé mortellement en creusant un puits ; — un laboureur de Lille a été éventré par un taureau.

— Nous croyons rendre service aux artistes et aux amateurs qui font de la musique de chambre, en leur recommandant un nouveau pupitre de l'invention de M. Barthélemy, facteur de pianos. Ce pupitre, très léger de forme, et qui replié n'occupe que l'espace d'une petite planche, peut s'adapter facilement à chacun des angles d'un piano. Un mouvement vertical très simple permet de mettre le pupitre à la portée du musicien assis ou debout. Grâce à ce système, on peut facilement grouper quatre instrumentistes autour du piano, indépendamment du pianiste, et avoir ainsi le matériel d'un quintette dans les conditions les plus économiques de place et d'argent, et les plus avantageuses pour la synergie de l'exécution. (*Voir aux annonces.*)

LA FAMILLE EN APPELLE A L'ÉTAT. — Un mari ivrogne, des fils débauchés de bonne heure, la misère, la souffrance : voilà le lot d'une de ces pauvres honnêtes femmes qui viennent si souvent avouer leur détresse aux juges et en appeler à la société de la désorganisation de la famille. C'est une leçon navrante à méditer ; écoutons la *Gazette des Tribunaux* :

Un enfant de douze ans, François Guilbert, est prévenu de vagabondage ; il avoue avoir quitté plusieurs fois son maître d'apprentissage, le sieur Corne, marchand vannier, qui, dit-il, le battait.

Sa mère, citée comme civilement responsable, est appelée à la barre.

M. LE PRÉSIDENT. Est-il vrai que cet enfant ait été l'objet de mauvais traitements de la part de son maître d'apprentissage ?

LA MÈRE. Jamais, Monsieur, il dit des mensonges ; c'est bien triste pour moi d'avoir à dire du mal de mon enfant, mais il m'a poussée à bout, je ne sais plus que faire de lui. Ce n'est pas la première fois qu'il me joue des tours ; quand il ne se fait pas arrêter dans les rues, il va lui-même se faire enfermer à la préfecture, où je l'ai déjà réclamé bien des fois, et non seulement lui, mais encore son frère.

M. LE PRÉSIDENT. Quel âge a son frère ?

LA MÈRE. C'est l'aîné, Monsieur ; il a quinze ans.

M. LE PRÉSIDENT. Où est-il ?

LA MÈRE. Il est arrêté aussi, à la préfecture ; tous deux à la préfecture, mes deux enfants... C'est l'aîné qui a perdu le plus jeune.

M. LE PRÉSIDENT. Vous ne pouvez donc pas les surveiller ?

LA MÈRE, fondant en larmes. Le bon Dieu sait que j'ai fait ce que j'ai pu, mais le père me donne autant de chagrin que les enfants.

M. LE PRÉSIDENT. Que fait leur père ?

LA MÈRE. Il est cocher de place, et pour le moment à pied pour vingt jours et une amende à payer. Je tenais une petite gargotte au Gros-Caillou, les affaires marchaient bien, je gagnais ma vie et celle de mes enfants ; leur père et eux m'ont forcée à vendre mon fonds, et j'ai repris le portage du pain ; je suis toute la journée à porter la hotte ; j'ai placé mes enfants en

[illegible] aide. Gracié, au mois de mai 1843, du restant de sa peine, il obtint la faveur de rentrer au corps. Sa mère, qui est veuve et âgée, avait été aussi l'objet de la sollicitude du régiment : elle y recevait la nourriture et le pain du soldat. Cependant ces mesures de bienveillance ne purent s'allier bien long-temps avec les exigences de la discipline. Après avoir toléré pendant quelque temps sa présence sous les drapeaux, les chefs se virent obligés de lui refuser l'asile et les secours qu'on lui avait accordés provisoirement.

Demongen, séparé de sa mère, abandonna le régiment, pour voler à son secours ; mais il fut arrêté par la gendarmerie après six mois d'absence. Il était réfugié à Nîmes, où il mendiait son pain. Demongen renvoyé, pour mendicité, devant le tribunal correctionnel, y fit connaître qu'il appartenait à l'armée.

M. LE PRÉSIDENT. — Pourquoi vous êtes-vous engagé, puisque votre mère est veuve et n'a d'autre soutien que vous ?

LE CUIRASSIER DEMONGEN. — Mon père vivait encore quand j'ai contracté cet engagement volontaire.

M. LE PRÉSIDENT. On a eu pour votre mère toutes les bontés possibles. En désertant pour la seconde fois, vous vous mettez dans le cas d'encourir la peine de la récidive, c'est-à-dire dix années de boulet. Comment ne comprenez-vous pas qu'en agissant ainsi vous ne pourrez plus venir en aide à votre mère ?

Le conseil, après avoir entendu Me Cartelier, nommé d'office, prononce la peine de trois ans de travaux publics. — M. le commandant-rapporteur, après avoir fait donner au condamné lecture de la sentence, ajoute : « L'administration pourvoira à l'existence de votre mère, qui sera placée dans une maison de refuge. »

Feu Timon.

FEU ! FEU ! Depuis que M. de Cormenin a prononcé ce commandement militaire, la presse entière fait feu sur lui ; on le canarde, on le fusille ; sa popularité, sa réputation d'écrivain sont criblées de balles.

Nous viendrions au secours de Timon s'il était injustement opprimé ; mais en abordant la question religieuse, en s'engageant dans les querelles des gallicans et des ultramontains, il a pénétré dans des régions qui lui étaient interdites par la nature exclusive, tranchante, un peu étroite de son esprit. Réviser les comptes de la liste civile, railler la cuisine de M. Montalivet, cette tâche convenait mieux au pamphlétaire que la haute mission de spéculer sur l'avenir du catholicisme. *Ne sutor.....*

M. de Cormenin a de l'esprit, non pas de l'esprit naturel et coulant de source, M. de Cormenin s'essouffle à courir après les bons mots, mais s'il les trouve et parvient à nous rappeler Paul-Louis Courier comme un calque rappelle une esquisse originale, comme un daguerréotype rappelle une physionomie vivante.

Tout le monde ne distingue pas le naturel de l'artificiel, la verve spontanée de l'entrain factice, et nous comprenons que les allures excentriques de M. de Cormenin aient pu séduire bien des lecteurs, parmi ceux qui prennent pour du vin de champagne la limonade gazeuse.

La popularité de M. de Cormenin se comprend d'autant mieux que pendant long-temps il a soutenu des thèses patronées par l'opposition de gauche, c'est-à-dire par le parti qui compte le plus de journaux, et l'on sait comment les journaux improvisent quand ils veulent les succès et la renommée.

Toutefois, au moment le plus brillant de cette carrière, il était facile de voir que feu Timon n'était pas doué de tolérance et de largeur dans les idées. Ces deux qualités sont pourtant essentielles à qui veut remuer les questions religieuses. Il s'est tourné par dépit contre l'opposition qui ne voulait plus être sa complaisante : de là sa chute profonde.

Je dis qu'il est tombé, bien que son petit livre ait fait du bruit, bien que la *Quotidienne* trouve plus urgent de s'occuper de feu Timon que des chemins de fer, du congrès agricole et de toutes les industries ; je dis qu'il est tombé, bien que j'apprécie sa publication d'après un exemplaire qualifié *troisième édition* sur la couverture, et *cinquième édition* dans l'intérieur du volume. Il suffit de voir avec quel ressentiment l'auteur parle de ses juges pour comprendre qu'il ne se fait pas illusion sur le succès de son livre.

M. de Cormenin, dans des pages pleines d'amertume et de dédain pour les philosophes de toute nuance, et d'hostilité contre l'Université, se déclare catholique soumis, en matière spirituelle, à l'infaillibilité du pape, même isolé de tout concile.

Nous qui voulons sincèrement la liberté pour toutes les opinions, nous

[illegible] sera ouvert à neuf heures du matin et fermé seulement à dix heures du soir.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous adressons aujourd'hui à nos amis une communication qui fait suite au *Système des développements* de l'Ecole sociétaire, formant l'*Introduction* de la *Phalange*. Nous envoyons également cette dernière pièce, tirée à part, aux abonnés de cette Revue afin qu'ils puissent plus facilement faire lire les deux pièces aux personnes sympathiques à notre cause.

A. M. de F.... à Coulombiers (Vienne). Le renouvellement de votre abonnement ne nous a été transmis que le 17 mai.

A M. J.... à Toulon. — Veuillez dire à M. B.... que son abonnement à la *Démocratie* ne nous a été payé que pour trois mois, et son abonnement à la *Phalange* pour six mois. C'est un procédé assez généralement usité par les intermédiaires, de conserver, pour les faire valoir, une partie des fonds qu'ils reçoivent pour abonnement. Les abonnés n'ont que deux moyens pour éviter à coup sûr l'ennui de faire des réclamations ou exiger de l'intermédiaire la quittance que nous délivrons à leur correspondant de Paris, ou nous adresser directement le montant de leur souscription.

Nous vous prévenons aussi que les abonnements de Cayenne sont à port double, et que par conséquent M. L.... nous redevra 20 fr. pour la *D. P.* et 4 fr. pour la *Ph.*

A M. Ch. R. à Marck. — Nous y pensions ; ce sera fait. — Entendez-vous avec M. S. à Strasbourg et M. J. à Colmar pour centraliser la correspondance.

A M. D. de C. à Nismes. — Votre critique est juste, mais elle ne peut s'adresser à nous. Ce n'est pas nous qui avons inventé la presse à 40 et 48 fr. Nous subissons en cela le despotisme de la concurrence dépréciative. — Oui, nous avons vu ce poète, mais une seule fois.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 22 MAI.

Le *Journal des Débats* est porté à considérer comme excessive la taxe frappée sur le sésame par le projet de loi. Toutefois, pour ne pas compromettre la loi dans le conflit qu'un amendement amènerait entre les deux chambres, il désire que la chambre des pairs adopte purement et simplement le projet voté par les députés.

Le même journal critique les dispositions adoptées par la Chambre des députés. Il déplore qu'on ait repoussé le vote par procuration dans le conseil d'administration de la compagnie. « Voilà, dit-il, qui n'est pas de nature à attirer les capitaux et les capitalistes anglais. » Le *Journal des Débats* reconnaît comme nous que « si on se flatte de diminuer, par les mesures que l'on a prises, le jeu sur les actions, on se méprend singulièrement. »

—La *Presse* pense que le chiffre excessif de 10 fr. qui a prévalu au Palais-Bourbon ne sera pas adopté par la chambre des pairs, à moins que le ministre ne réserve très catégoriquement le droit d'user, le cas échéant, de la faculté de dégrèvement qui lui est donnée par la loi du 17 décembre 1814.

—Le *National* dit : Si nous étions les partisans des compagnies, si notre conscience nous permettait de les accepter, nous subirions pleinement le système avec toutes ses conséquences logiques, avec tous ses inévitables effets. A tous les administrateurs-fondateurs, pairs de France, ou députés, ou autres, nous dirions :

« Vous êtes les chefs d'une compagnie (avec ou sans vingtièmes), passez ! la route est ouverte devant vos pas. » —Nous leur dirions : —« Braves fondateurs, nous ne sommes pas des enfants ; nous savons comme vous ce que c'est que la *spéculation*. —Spéculez donc, ô braves fondateurs ! spéculez tant qu'il vous plaira. L'Etat, que nous représentons, est en humeur de vendre au meilleur marché possible la plus belle et la plus productive partie de ses domaines : achetez ! Voici, d'un autre côté une innombrable troupe de niais ou de fripons en sous-ordre qui se pressent autour et qui seront trop heureux qu'il vous plaise leur vendre le plus cher possible ce que vous avez acheté au meilleur marché possible. Spéculez donc, mes amis ! car cela n'est pas défendu, car cela est parfaitement légitime ; et, ce faisant, vous aurez donné une nouvelle vie à l'âme du commerce ! »

Mais le *National* est profondément convaincu que le seul moyen de réprimer l'agiotage, c'est de supprimer les compagnies.

—« Malheureux sésame ! » s'écrie le *Courrier français* en terminant son article sur la séance de la chambre des pairs, tandis que le colza ou l'œillette ne fournit 100 kilogrammes d'huile qu'au prix de 1280 kilogrammes de matière première, le sésame convertit 200 kilogrammes de sa graine contre 100 d'huile ! Ne mérite-t-il pas bien l'ostracisme du Nord et de l'agriculture nationale, lui qui est étranger et profite au Midi ?

La rente a été fort lourde pendant la Bourse ; le 5 0/0 a baissé de 10 c., et le 3 0/0 de 5 c. ; mais l'une et l'autre valeur se sont raffermies après la clôture, si bien que, en définitive, on ne reste guère plus mal qu'hier.

Les chemins de fer n'ont pas brillé ; à l'exception des deux lignes de Versailles, qui ont monté d'une bagatelle, toutes les autres ont baissé d'une manière assez sensible. Les lignes non constituées étaient une idée plus faibles.

Les Obligations de la Ville, la Banque et la Caisse Gouin ont baissé.

La Société générale des Annonces a monté de 100 fr.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :

Emprunt 1844, 86 50, 55. — Rente belge 1842, 106. — Lots d'Autriche, 412 50. — Métalliques, 112 1/2 — Société générale, 1585. — Banque belge, 630. — Espagne passive, 7 7/8. — 3 0/0, 42. — Dette intérieure, 34 1/2, 5/8. — Haïti, 425. — Rente de Naples, récép. Rothschild, 104.

Chemin de : La Teste, 206 25, 205. — Grand'Combe, 1575. — Jouiss. de Bourgogne, 87 50.

Actions de : Zinc Vieille-Montagne, 7550, 7500. — Union linière, 560. — Aveyron, 6275. — Lin Maberly, 765, 770. — Société générale des Annonces, 400, 405, 410, 415, 425, 450, 460, 470, 480.

Obligations des chemins de fer : Saint-Germain nouv., 1250. — Strasbourg, 1220.

Chemins non constitués : Bordeaux, 740, 735. — Boulogne, 632 50, 630, 625, 627 50. — Montereau, 570, 565. — Gand, 710.

A terme, fin courant : Emprunt 1844, 86 60, 86 55. — Chemin de Sceaux, 665.

5 0/0 compt.....	1er C. 121 80	P. H. 121 80	P. B. 121 35	dr C. 121 50	b. 121 5[illegible]
— fin cour...	121 65	121 65	121 45	121 60	121 7[illegible]
3 0/0 compt.....	86 25	86 25	86 20	86 25	86 1[illegible]
— fin cour...	86 25	86 25	86 20	86 20	86 [illegible]

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville.	1460 »	» »	B. 10 »	5 0/0 Bge 1840.	103 »	» »	
B. de France....	3270 »	» »		— Portugais..	» »	» »	
C. Gou. 1000....	1115 »	1110 »	B. 5 »	Esp. D. active.	0 1/4	» »	
C. Gan. 1000....	1115 »	» »	B. 5 »	5 0/0 Naples.	1 2 »	» »	
C. hypot.......	757 50	757 50	H. 5 »	— Romain..	104 1/4	» »	
4 Canaux......	1275 »	» »		Obl. Piémont.	1200 »	» »	
CHEMINS DE FER. St-Germ.....	» »	» »	» »	F. c. 1105, 1100.			B. 5
V. r. d......	503 75	505 »	H. 2 50	— 500, , 600, 597 50.			H. 5
— r. g.......	360 »	» »	» »	— 369 60, 367 50.			H. 1 2[illegible]
Orléans.....	1245 »	1240 »	B. 7 50	— 1247 50, 1237 50, 1240.			B. 7 [illegible]
Straab	272 75	273 50	B. 1 25	— 272 50, 271 25, 273 75.			
Rouen.......	1135 »	1133 50	H. 2 50	— 1125, 1132 50.			
Havre.......	910 »	915 »	B. 5 »	— 920, 910, 915.			B. 6 2[illegible]
Marseille....	1070 »	» »	» »	— 1070, 1055.			B. 17 [illegible]
Vierzon.....	822 50	825 »	» »	— 825, 820, 822 50.			

LONDRES, 20 MAI.		PARIS, LE 22 MAI. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	90 3/8	3 0/0 F. c. 86 30, 25 d. 50.	Av. 86 27 1/2.
Esp. act.	30 1/8	F. p. 86 60 d. 50.	Ap. 86 22 1/2.
Portug.	67 1/2	5 0/0 F. c. 121 90, 121 70 d. 50.	
Mexic.	» »	F. p. 121 70, 122 00 d. 50.	B. du Trés.
Brésil.	» »	St-Germ. 1120 d. 20 au 15 juin.	
5 0/0 hol.	96 3/8	Vers. d. 600 d. 20, 605, 615 d. 10 au 31 mai	Rep. F. c. F. p.
2 1/2 de.	63 3/4	g. 392 50 d. 10 au 31 mai.	3 0/0 p. 5.
Rouen.	42 1/2 43	Orl. 1250, 1245 d. 20 1253 d. 10 au 31 mai.	5 0/0 15 27 1/2, 30.
Orléans.	40 1/2	1265, 1260 d. 20 au 15 juin.	

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 101,00 à 00,00 ; courant du mois, 102,00 à 00,00 ; 4 mois d'été, 103,00 à 00,00 ; 4 derniers mois, 109,50 à 110,00 ; 4 premiers 1846, 111,00 à 112.00.

LILLE. — Colza, 92,50 à 00,00 ; œillette rousse, 75,00 à 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 108,00 à 109,00 ; juin en octobre, 109,00 à 00,00 ; novembre et décembre, 96,00 à 98,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 84,00 à 00,00.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 23 mai.

7 h » 1/2 OPÉRA. — Dieu et la Bayadère. Péri.
7 h. 1/2 THÉATRE FRANÇAIS. — Virginie.
7 h. » 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Eau merveilleuse. Sirène.
7 h. » 1/2 ODÉON. — Relâche.
7 h. » 1/2 VAUDEVILLE. — Le Petit Poucet, par le général Tom Pouce.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Tricorne. Un Conte. Les Enfants.
6 h. » 1/2 GYMNASE. — L'Image. Jeanne. Le Lansquenet.
6 h. » 1/2 PALAIS-ROYAL. — Représentation extraordinaire.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. » 1/2 AMBIGU. — Napoléon.
6 h. » 1/2 GAITÉ. — La Grâce de Dieu. Le Vagabond. Les voilà bien tous.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. » 1/2 COMTE. — Ah ! mon Habit. Giselle. Homme. Mazurka.
6 h. » 1/2 FOLIES. — Amédée. La Chanteuse. Mère Taupin.
6 h. » 1/2 LUXEMBOURG. — Le Dîner. Jeanne d'Arc. Coupable. Vieux Général.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

le traitement et la position des greffiers de justice de paix.

Sur le premier point, la Chambre, après une courte discussion, a adopté les chiffres de la commission et du gouvernement, ainsi qu'un amendement de M. Delespaul portant à 1 800 fr. les traitements des juges de paix dans les villes de Roubaix, la Guillotière, Bourgoin, Mulhausen, ayant une population de plus de vingt mille âmes, et par exception à Mézières qui, par une singulière bizarrerie, n'a point de tribunal de 1re instance, et cependant se trouve siége de cour d'assise.

L'adoption de ces chiffres entraînait celle de l'indemnité de déplacement; aussi a-t-elle eu lieu sans discussion ni opposition.

Restait la question relative aux greffiers. Divers systèmes se trouvaient en présence. La commission d'accord avec le gouvernement, et faisant droit en cela aux réclamations incessantes des greffiers de justice de paix, a proposé une augmentation de traitement, ainsi que la révision du tarif de 1807 : deux amendements de MM. de La Baume et de La Plesse tendent à l'augmentation du traitement avec la réduction ou tout au moins le maintien du tarif qui, dans tous les cas, ne pourrait être révisé qu'en vertu d'une loi spéciale.

Le système de la commission et du gouvernement offre de graves inconvénients. En effet, augmenter le traitement des greffiers en même temps qu'accroître leur casuel, soit en tarifant quelques actes restés gratuits jusqu'ici, soit en élevant le salaire de quelques autres, c'est donner aux charges de ces officiers publics une plus-value immédiate, aux dépens des justiciables qui perdent ainsi une partie du bénéfice résultant de la suppression des vacations des juges de paix. D'un autre côté, cette mesure, comme l'a très bien fait remarquer M. Chegaray, est également contraire aux intérêts de l'Etat au cas de suppression de la vénalité des charges de greffier, l'Etat se trouvant alors obligé de tenir compte aux titulaires de la valeur de l'office augmentée de cette plus-value qui, cependant leur est c[illegible] et concédée gratuitement.

Ces considération[illegible]aient M. Chegaray à formuler un amendement tendant à maintenir, quant à présent, l'état actuel des choses.

Le casuel des greffiers nous paraît aussi contraire que celui des juges de paix à l'essence de cette juridiction, et nous aurions désiré leur voir appliquer le même principe par le gouvernement; l'occasion était d'ailleurs toute naturelle et toute favorable de supprimer, sauf indemnité, la vénalité d'une nature d'office dont la disposition absolue n'aurait jamais dû être aliénée. Les greffiers, en effet, ne sont point des officiers ministériels, comme l'a justement fait remarquer M. Boudet, mais des fonctionnaires publics. Ainsi, les avoués, les notaires, se forment une clientèle plus ou moins nombreuse; cette clientèle, indépendamment de leur office, constitue une propriété vénale susceptible de transmission ; il n'en est pas de même des greffiers de juge de paix : ils n'ont ni ne peuvent avoir de clientèle; pour eux tout réside dans leurs fonctions. Supprimer la vénalité de la charge ou fonction, ce n'était pas, même aborder la question de la vénalité des offices proprement dits.

effet, l'augmentation du traitement seul a un double avantage: 1° elle n'atteint pas les justiciables ; 2° en cas de suppression ultérieure de la vénalité des charges, elle n'aura pas contribué à l'élévation du prix de la finance, puisque les traités actuels ne se basent jamais que sur les revenus du casuel.

Ceci concilierait donc tous les intérêts, celui des greffiers, dont la position serait améliorée, et celui des justiciables qui ne paieraient pas cette amélioration.

M. le marquis de Barthélemy a vivement soutenu à la Chambre des pairs son amendement ayant pour objet de fixer à 7 fr. 50 c. et à 12 fr. 20 c. le droit élevé dans le projet de loi à 11 fr. et à 15 fr. 40 c. sur le sésame venant des pays situés sur la mer Blanche, etc., et par navires étrangers. M. le ministre de l'agriculture et du commerce a non moins énergiquement repoussé cette proposition. Il a insisté particulièrement sur la faculté laissée au Pouvoir, par la loi de 1814, de modifier les tarifs par ordonnance si le nouveau devait être modifié, et les gros droits ont été définitivement adoptés. M. le ministre de l'intérieur avait fait de l'intimidation pour que ce malheureux sésame n'obtînt pas même la modeste transaction que M. le marquis de Barthélemy proposait. Encore une déception !

Ce soir le gouvernement s'explique implicitement sur les affaires d'Afrique. Il reproduit dans le *Messager* et dans le *Moniteur parisien* d'insignifiantes correspondances d'Alger ; mais il n'a pas l'air de se douter que des nouvelles graves soient parvenues de tous les côtés à Paris sur la non-ratification de l'empereur du Maroc. Son silence sur ce projet est-il un démenti ou une confirmation ?

Quant au bruit de l'engagement des troupes commandées par Abd-el-Kader avec celles du maréchal Bugeaud, il se dément de lui-même. M. le maréchal Bugeaud étant à Milianah il lui était impossible de se trouver aux prises avec l'em[illegible]r les frontières du Maroc.

Réforme coloniale.

Nous publions la lettre suivante de M. Dejean de la Bâtie que nous avons déjà annoncée. Nous aurons l'occasion d'y répondre avant que s'engage à la Chambre des députés la discussion sur les projets de loi sur la réforme coloniale.

Messieurs les Rédacteurs,

Les colons se demandent quelle est la politique plus réfléchie, plus modérée, plus libérale, plus féconde qu'ils pourraient adopter (1)? J'ai cherché moi-même à profiter, pour ce qui me concerne, du conseil que vous donnez aux délégués de ne pas compromettre davantage la cause

sérieuses soient données aux colonies pour la conservation et le développement de la richesse publique.

Vous n'ignorez pas que les colons sont en instance depuis bien des années auprès du gouvernement du roi pour obtenir la constitution ou au moins l'essai du travail libre ; le Conseil colonial de l'Ile Bourbon, a voté, en 1836, sur cette matière, un projet de décret dont il n'a plus eu de nouvelle ; il a depuis inutilement réitéré ses demandes ; la Guyane a proposé, sans plus de succès, une réforme complète de sa constitution sociale, les délégués de la Martinique et de la Guadeloupe appellent de tous leurs vœux l'organisation préalable du travail comme seule rassurante seule féconde; la confiance dans le succès peut leur manquer ; mais leur bonne volonté pour un essai est incontestable.

Le conseil des délégués, tout entier, est donc réellement dans les dispositions que vous lui suggérez, et pour lesquelles vous faites un appel aux colons présents à Paris ; aucun d'eux ne pousse à l'agitation : tous approuvent le projet annexe du gouvernement.

Mais est-ce une raison pour qu'ils adhèrent également au projet qui, selon vous, est un système de décomposition lente. Qu'importe que ce fatal projet doive être nécessairement adopté par la Chambre des députés comme il l'a été par la Chambre des pairs ? Qu'importe qu'il soit inutile de le combattre ? Le mal qu'on ne peut empêcher acquiert-il par cela seul des droits aux hommages de l'impuissance ? Faudra-t-il conférer au fait imminent tous les priviléges du fait accompli ? Telle ne saurait être la doctrine de la *Démocratie pacifique*.

La résistance des colons à tous les projets de décomposition lente ou rapide est fondée sur un intérêt légitime ; déjà à ce point de vue elle serait irréprochable ; mais elle est fondée aussi sur de nobles sentiments : celui de leur utilité et de leur importance pour la puissance de leur nation ; celui du bien qu'ils ont fait et qu'ils sont capables de faire encore dans l'intérêt même de l'humanité ; celui du besoin qu'ils éprouvent de restituer leur véritable caractère à l'action et aux résultats qui leur sont propres, dans un système qui n'était point leur œuvre, et dont ils ne peuvent avoir la responsabilité.

Il y a une injustice extrême à méconnaître le progrès colonial et à fonder, sur un immobilisme qui n'existe pas, la nécessité de toutes les réformes plus ou moins subversives qu'une fausse philanthropie, la philanthropie intéressée de l'Angleterre, impose à la politique déchue des anciennes puissances maritimes.

En effet, la population libre des colonies françaises est déjà composée, en grande majorité, d'esclaves affranchis et de leur postérité. A Bourbon il y a autant d'hommes de couleur libres que de blancs ; à l'Ile-de-France il y en avait le double ! A la Guadeloupe il y a trois hommes de couleur libres contre un blanc, à la Martinique quatre pour un.

Est-ce là un fait dont il soit permis de ne tenir aucun compte ? Ce fait peut-il être négligé, surtout par ceux qui, reconnaissant aujourd'hui la folie d'une émancipation en masse et à jour fixe, croient devoir tomber dans la faiblesse d'une lente et successive émancipation par le pécule et le rachat forcé?

L'émancipation des esclaves a marché incessamment, ou sans l'intervention de la loi, ou malgré la loi, depuis que les colonies sont fondées.

(1) Voir l'*Avis aux Colons* du 10 mai.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

MOEURS DU TEMPS.

Lorsque Maurice Lindey revint à lui et regarda autour de lui, il ne vit que des ruelles sombres qui s'allongeaient à sa droite et à sa gauche; il essaya de chercher, de se reconnaître, mais son esprit était troublé; la nuit était sombre, la lune, qui était sortie un instant pour éclairer le charmant visage de l'inconnue, était rentrée dans ses nuages. Le jeune homme, après un moment de cruelle incertitude, reprit le chemin de sa maison, située rue du Roule.

En arrivant dans la rue Sainte-Avoie, Maurice fut surpris de la quantité de patrouilles qui circulaient dans le quartier du Temple.

— Qu'y a-t-il donc, sergent? demanda-t-il au chef d'une patrouille fort affairée qui venait de faire perquisition dans la rue des Fontaines.

— Ce qu'il y a? dit le sergent, il y a, mon officier, qu'on a voulu enlever cette nuit la femme Capet et toute sa nichée...

— Et comment cela?

— Une patrouille de ci-devant qui s'était, je ne sais comment, procuré le mot d'ordre, s'était introduite au Temple sous le costume de chasseurs de la garde nationale, et les devait enlever. Heureusement celui qui représentait le caporal, en parlant à l'officier de garde, l'a appelé *monsieur*; il s'est vendu lui-même, l'aristocrate!

— Diable ! fit Maurice. Et a-t-on arrêté les conspirateurs?

— Non; la patrouille a gagné la rue, et là elle s'est dispersée.

— Et y a-t-il quelque espoir de rattraper tous ces gaillards-là?

Oh ! il n'y en a qu'un qu'il serait bien important de reprendre, le chef, un grand maigre... qui avait été introduit parmi les hommes de garde par un des municipaux de service. Nous a-t-il fait courir, le scélérat ! Mais il aura trouvé une porte de derrière et se sera enfui par les Madelonnettes.

Dans toute autre circonstance, Maurice fût resté toute la nuit avec les patriotes qui veillaient au salut de la République; mais depuis une heure l'amour de la patrie n'était plus sa seule pensée. Il continua donc son chemin, la nouvelle qu'il venait d'apprendre se fondant peu à peu dans son esprit et disparaissant derrière l'évènement qui venait de lui arriver. D'ailleurs, ces prétendues tentatives d'enlèvement étaient devenues si fréquentes, les patriotes eux-mêmes savaient que dans certaines circonstances on s'en servait si bien comme d'un moyen politique que cette nouvelle n'avait pas inspiré une grande inquiétude au jeune républicain.

En revenant chez lui, Maurice trouva son *officieux* : à cette époque on n'avait plus de domestique; Maurice, disons-nous, trouva son officieux l'attendant et qui, en l'attendant, s'était endormi, et, en dormant, ronflait d'inquiétude.

Il le réveilla avec tous les égards que l'on doit à son semblable, lui fit tirer ses bottes, le renvoya afin de n'être point distrait de sa pensée, se mit au lit, et comme il se faisait tard, et qu'il était jeune, il s'endormit à son tour malgré la préoccupation de son esprit.

Le lendemain, il trouva une lettre sur sa table de nuit.

Cette lettre était d'une écriture fine, élégante et inconnue. Il regarda le cachet, le cachet portait pour devise ce seul mot anglais : *Nothing*, *Rien*.

Il l'ouvrit, elle contenait ces mots :

« Merci !

» Reconnaissance éternelle en échange d'un éternel oubli !... »

Maurice appela son domestique: les vrais patriotes ne les sonnaient plus, la sonnette rappelant la servilité; d'ailleurs, beaucoup d'officieux mettaient en entrant chez leurs maîtres cette condition aux services qu'ils consentaient à leur rendre.

L'officieux de Maurice avait reçu, il y avait trente ans à peu près, sur les fonts baptismaux, le nom de Jean ; mais, en 92, il s'était, de son autorité privée, débaptisé, Jean sentant l'aristocratie et le déisme, et s'appelait Scœvola.

— Scœvola, demanda Maurice, sais-tu ce que c'est que cette lettre?

— Non, citoyen.

— Qui te l'a remise?

— Le concierge.

— Qui la lui a apportée?

— Un commissionnaire sans doute, puisqu'il n'y a pas le timbre de la nation.

— Descends et prie le concierge de monter.

Le concierge monta parce que c'était Maurice qui le demandait, et que Maurice était fort aimé de tous les officieux avec lesquels il était en relation ; mais le concierge déclara que si c'était tout autre locataire il l'eût prié de descendre.

Le concierge s'appelait Aristide.

Maurice l'interrogea. C'était un homme inconnu qui, vers les huit heures du matin, avait apporté cette lettre. Le jeune homme eut beau multiplier ses questions, les représenter sous toutes les faces, le concierge ne put lui répondre autre chose. Maurice le pria d'accepter dix francs en l'invitant, si cet homme se représentait, à le suivre sans affectation et à revenir lui dire où il était allé.

Hâtons-nous de dire qu'à la grande satisfaction d'Aristide, un peu humilié par cette proposition de suivre un de ses semblables, l'homme ne revint pas.

Maurice, resté seul, froissa la lettre avec dépit, tira la bague de son doigt, la mit avec la lettre froissée sur sa table de nuit, se retourna le nez contre le mur avec la folle prétention de s'endormir de nouveau ; mais au bout d'une heure, Maurice, revenu de cette fanfaronnade, baisait la bague et relisait la lettre : la bague était un saphir très beau.

La lettre était, comme nous l'avons dit, un charmant petit billet qui sentait son aristocratie d'une lieue.

Comme Maurice se livrait à cet examen, sa porte s'ouvrit. Maurice remit la bague à son doigt et cacha la lettre sous son traversin. Etait-ce pudeur d'un amour naissant? Etait-ce vergogne d'un patriote qui ne veut pas qu'on le sache en relation avec des gens assez imprudents pour écrire un pareil billet dont le parfum seul pouvait compromettre et la main qui l'avait écrit et celle qui le décachetait.

Celui qui entrait ainsi était un jeune homme vêtu en patriote, mais en patriote de la plus suprême élégance. Sa carmagnole était de drap fin ; sa culotte était de casimir et ses bas chinés étaient de fine soie. Quant à son bonnet phrygien, il eût fait honte pour sa forme élégante et sa belle couleur pourprée à celui de Pâris lui-même.

Il portait en outre à sa ceinture une paire de pistolets de l'ex-fabrique royale de Versailles, et un sabre droit et court pareil à celui des élèves du Champ-de-Mars.

— Ah ! tu dors, Brutus, dit le nouvel arrivé, et la patrie est en danger. Fi donc !

— Non, Lorin, dit en riant Maurice, je ne dors pas, je rêve.

— Oui, je comprends.

— Eh bien, moi, je ne comprends pas.

— Bah !

— De qui parles-tu? Quelle est cette Eucharis?

— Eh bien ! la femme.

— Quelle femme ?

— La femme de la rue Saint-Honoré, la femme de la patrouille, l'inconnue pour laquelle nous avons risqué notre tête toi et moi hier soir.

— Oh ! oui, dit Maurice, qui savait parfaitement ce que voulait dire son ami, mais qui seulement faisait semblant de ne le point comprendre; la femme inconnue !

— Eh bien ! qui était-ce ?

— Je n'en sais rien.

— Etait-elle jolie ?

— Peuh ! fit Maurice en allongeant dédaigneusement les lèvres.

— Une pauvre femme oubliée dans quelques rendez-vous amoureux.

. . . . . . Oui, faibles que nous sommes,
C'est toujours cet amour qui tourmente les hommes.

— C'est possible, murmura Maurice, auquel cette idée qu'il avait eue d'abord répugnait fort à cette heure, et qui préférait voir dans sa belle inconnue une conspiratrice qu'une femme amoureuse.

— Et où demeure-t-elle ?

— Je n'en sais rien.

— Allons donc ! tu n'en sais rien, impossible !

— Pourquoi cela?

— Tu l'as reconduite.

— Elle m'a échappée au pont Marie.

— T'échapper à toi, s'écria Lorin avec un éclat de rire énorme. Une

(1) Voyez les numéros du 21 au 23 mai. — La reproduction de tout ou partie de ce roman est formellement interdite.

[illegible] leurs les plus dissimulés et les plus coupables, en sorte que la débauche qui était naïve deviendra intéressée, et que les infidélités, qui n'étaient que faiblesse dans les gens de service, seront un calcul criminel; peu de natures résisteront à toutes les séductions immorales que renferme la loi du rachat forcé.

Les bons ouvriers, les nègres laborieux ont toujours eu, sous le régime des lois antérieures, de grandes facilités pour arriver à la liberté. Leur situation n'a jamais fait sentir la nécessité d'une réforme. Les meilleurs ouvriers de nos villes coloniales sont tous d'anciens affranchis.

Il est donc impossible que les colons approuvent la loi, comme utile ou comme morale.

Peuvent-ils l'approuver comme étant sans péril? Ce serait de leur part une grande témérité.

La barrière que la sagesse de la commission de la Chambre des pairs avait élevée contre l'embauchage, a été brisée par l'amendement de M. le comte Beugnot, et la faible garantie qu'y a substituée M. Passy ne saurait rassurer les colons prévoyants. On nous livre donc aux embaucheurs.

La justification de la légitimité de la provenance du pécule, accordée à grand' peine, se présente hérissée de mille difficultés; on nous livre donc au pillage.

La loi crée contre les maîtres des cours d'assises spéciales; l'influence numérique y est donnée à des magistrats amovibles que le ministre peut révoquer, changer, destituer; cette grave atteinte au droit et à la raison nous livre donc à l'arbitraire des commissions judiciaires.

Conseillez-vous aux colons d'approuver tout cela?

J'en appelle à votre bonne foi, messieurs les rédacteurs, et à votre haute raison: l'adhésion que donneraient les colons à une loi reconnue inutile et dangereuse serait-elle une adhésion véritable, sincère, et que la loyauté et l'indépendance qui distinguent la *Démocratie pacifique* doivent conseiller?

Mais cette loi, inutile et dangereuse, indépendamment du double caractère qui la rend ainsi justement odieuse à ceux qui doivent la subir, a-t-elle au moins de quoi satisfaire la raison de ceux qu'aucune juridiction n'y attache, qu'aucune dépendance n'y assujettit? A-t-elle de quoi flatter l'amour-propre de ses auteurs, ou de quoi contenter leur zèle? Fera-t-elle honneur aux Chambres ou à la nation française?

C'est à ce point de vue, surtout, qu'il serait curieux, et disons-le, qu'il serait important, pour des hommes désintéressés dans l'application, d'analyser l'œuvre que vous recommandez comme libérale aux colons présents à Paris.

J'ai vu, depuis quarante-neuf ans que je suis au monde, bien de sottes lois! Je n'en ai jamais vu d'aussi absurde, d'aussi inexécutable que celle-ci.

Dès que les majorités parlementaires auront prononcé, le silence le plus respectueux deviendra pour moi un devoir auquel je ne manquerai pas plus qu'à tout autre; mais jusque-là mon devoir est tout différent, et le scalpel de l'analyse ne tombera de mes mains qu'à la voix qui proclamera la dernière expression d'une volonté souveraine.

[illegible] cession, la légitimité ou la vérité des filiations? Faudra-t-il apposer les scellés, les lever, inventorier, partager? Et si toutes ces garanties de la conservation et de la transmission du pécule devenu propriété sont négligées, le pécule sera-t-il devenu une véritable propriété pour l'esclave, un autre que le maître pourra-t-il en être le protecteur, et celui-ci pourra-t-il autrement exercer cette protection qu'arbitrairement et sans frais, c'est-à-dire en sa qualité de maître? La loi aura-t-elle eu son effet?

Elle n'en aura point, ou elle n'en aura qu'un bien différent de celui que les Chambres se proposent; elle plongera la société coloniale dans le plus affreux désordre.

Que deviendra alors la production?... Belle question! Les Anglais peuvent-ils faire une concession sur le droit de visite sans trouver dans notre loi coloniale une compensation?

Hommes de la *Démocratie pacifique*, champions courageux du progrès et de la science sociale, à mon tour je vous adjure de ne pas appliquer à la société coloniale le levier des doctrines subversives. Appelons ensemble les essais d'un nouveau régime, mais gardons-nous d'y préluder par la démolition de l'ancien. Dans la génération des faits, comme dans celle des idées, il faut que l'un aide à l'autre. Dans la nature, les causes renferment le premier moyen, et c'est leur permanence qui les rend fécondes. Vous connaissez l'*alfouche*, ce parasite qui, dans les colonies, se substitue aux plus grands arbres. L'appui de ces derniers lui est nécessaire: leur hauteur donne de la puissance aux premiers enlacements de sa longue spirale. Leur sève le nourrit; bientôt il s'incorpore toute leur substance, et règne à leur place sans avoir privé un seul instant la terre de leur ombrage, ni les oiseaux de la retraite qu'ils avaient l'habitude d'y venir chercher.

Ainsi doit s'opérer la réforme coloniale.

L'association du travailleur aux profits de l'exploitation du sol, n'est pas une innovation qui puisse répugner aux maîtres d'esclaves, pourvu que les droits du *capital* et du *talent*, ces deux expressions d'une longue accumulation de travail, ne restent pas sans défense contre les prétentions brutales de la main-d'œuvre. Car, si l'essai des doctrines de l'association est quelque part facile et sans danger, c'est dans le domaine agrandi du régime familial et domestique sous lequel le nègre est attaché au blanc. Là, les anciens droits comme les nouveaux, la conservation comme le progrès ont l'appui du moderne système colonial, ce garantisme organisé sous le nom d'esclavage, qui n'exclut personne du droit de vivre, qui n'éloigne jamais le pauvre de la vue du riche, mais attache l'un à l'autre et laisse le premier sous les yeux comme sous la responsabilité du second. Là l'insuccès ne peut être suivi ni de ruine ni de désespoir, et la nécessité n'opère de révolution que dans la position personnelle des membres de l'association, sans pouvoir affecter ceux qui n'y sont pas entrés. Là enfin, l'essai n'effraie personne par l'étrangeté d'une situation sans exemple; car, dans les colonies déjà, il y a une association dont la nouvelle science ne peut, au pis aller, que reproduire les plus mauvaises conditions, et partout où la terre ne produit que le strict nécessaire, cette association a lieu entre le maître et l'esclave, à *titres et droits égaux*, l'un n'y trouvant, comme l'autre, que sa simple existence. Pro-

[illegible] famille dans le dénuement je m'estimerais heureux de mourir comme martyr dans la lutte pour l'indépendance de l'esprit contre le jésuitisme, car le sang des martyrs fait éclore des milliers de nouveaux défenseurs des opinions persécutées.

» Dieu me pardonnera dans sa grande miséricorde mes fautes humaines. Je puis me présenter devant le Très-Haut avec la conscience que je n'ai pas fait le mal dans une intention méchante; je ne suis inquiet que pour mes enfants innocents auxquels l'appui de leur père manquera et auxquels le peu de bien que je pourrai leur laisser sera enlevé par l'Etat, et qui seront peut-être persécutés après ma mort. Mais je puis espérer que Dieu, qui nourrit les corbeaux dans l'air, qui fait fleurir les lys dans les champs, nourrira et protégera mes enfants innocents, et que mes nombreux amis se chargeront d'eux et ne m'oublieront pas. Je tiens, à la vérité, à la vie comme tout homme et tout être mortel. Jésus-Christ, l'homme-Dieu, n'a-t-il pas souffert l'agonie sur le mont des Oliviers, avant de mourir sur la croix. L'évangéliste Saint-Luc nous dit que sa sueur était une goutte de sang qui est tombée sur la terre. Il priait ainsi; mon père, prenez ce calice, mais que votre volonté et non la mienne soit faite.

» Moi aussi je prierai Dieu de cette manière et je pardonnerai à mes amis et recommanderai mon âme à mon père céleste... Oserez-vous, sans trembler, prononcer une sentence de mort que vous reconnaîtrez mal fondée dans quelques jours, et certainement dans quelques semaines, quand la grande agitation politique aura cessé!

» Ne tremblez-vous pas à la pensée que l'on pourrait vous reprocher très prochainement d'avoir condamné, sans preuve suffisante, un père de famille honorable. Dormiriez-vous la conscience tranquille à votre dernière heure? Ma tête sanglante, ma malheureuse famille ne se présenteraient-elles pas devant votre âme, pour empoisonner les derniers instants de votre vie? »

L'*Ami de la Constitution* de Berne annonce ce qui suit: « Les ambassadeurs des puissances européennes ont déclaré au gouvernement de
» Lucerne que dans le cas où la peine de mort contre le docteur Steiger
» serait commuée en celle de l'exil, ils se chargeraient de le faire embar-
» quer pour les Etats-Unis. »

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. P[illegible]ER.

Séance du 23 mai.

M. DE BUSSIÈRES dépose sur le bureau [illegible] chambre le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de [illegible] relatif à l'emprunt grec.

M. DE FEZENSAC présente le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'emploi des excédants de recettes de l'ordre royal de la Légion d'Honneur.

M. DE CROUSEILHES, récemment élevé à la dignité de la pairie, est introduit suivant le cérémonial d'usage et prête serment.

M. ROY présente le rapport de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi communiqué par un message de la chambre des députés, et relatif au remboursement ou à la conversion des rentes 5 pour cent.

A la fin de la lecture de ce rapport, qui a duré près d'une heure, M. le rapporteur déclare que la commission ne reconnaît pas en principe à l'Etat le droit de rembourser sa dette, et qu'en admettant qu'il ait eu ce droit à une époque, il ne l'a plus aujourd'hui. Il s'en est dessaisi par la loi constitutive de la rente 5 0/0, et surtout par le rapport de Cambon, qui y est annexé. Le seul mode de rachat que notre législation consacre, c'est l'ac-

---

femme t'échapper, allons donc!

Est-ce que la colombe échappe
Au vautour, ce tyran des airs,
Et la gazelle au tigre du désert,
Qui la tient déjà sous sa patte?

— Lorin, dit Maurice, ne t'habitueras-tu donc jamais à parler comme tout le monde. Tu m'agaces horriblement avec ton atroce poésie.

— Comment, à parler comme tout le monde! mais je parle mieux que tout le monde, ce me semble. Je parle comme le citoyen Demoustier, en prose et en vers. Quant à ma poésie, mon cher, je sais une Emilie qui ne la trouve pas mauvaise, mais revenons à la tienne.

— A ma poésie.

— Non, à ton Emilie.

— Est-ce que j'ai une Emilie?

— Allons! allons! ta gazelle se sera faite tigresse et t'aura montré les dents, de sorte que tu es vexé mais amoureux.

— Moi, amoureux, dit Maurice en secouant la tête.

— Oui, toi amoureux.

N'en fais pas un plus long mystère;
Les coups qui partent de Cythère
Frappent au cœur plus sûrement
Que ceux de Jupiter tonnant.

— Lorin, dit Maurice en s'armant d'une clef forée qui était sur sa table de nuit, je te déclare que tu ne diras plus un seul vers que je ne siffle.

— Alors parlons politique. D'ailleurs j'étais venu pour cela; sais-tu la nouvelle?

— Je sais que la veuve Capet a voulu s'évader.

— Bah! ce n'est rien que cela.

— Qu'y a-t-il donc de plus?

— Le fameux chevalier de Maison-Rouge est à Paris.

— En vérité, s'écria Maurice en se levant sur son séant.

— Lui-même en personne.

— Mais quand est-il entré?

— Hier soir.

— Comment cela?

— Déguisé en chasseur de la garde nationale. Une femme qu'on croit être une aristocrate déguisée en femme du peuple, lui a porté des habits à la barrière; puis un instant après, ils sont rentrés bras dessus bras dessous. Ce n'est que quand ils ont été passés que la sentinelle a eu quelque soupçon. Il avait vu passer la femme avec un paquet, il la voyait repasser avec une espèce de militaire sous le bras; c'était louche; il a donné l'éveil, on a couru après eux. Ils ont disparu dans un hôtel de la rue Saint-Honoré dont la porte s'est ouverte comme par enchantement. L'hôtel avait une seconde sortie sur les Champs-Elysées. Bonsoir, le chevalier de Maison-Rouge et sa complice se sont évanouis. L'on démolira l'hôtel et l'on guillotinera le propriétaire; mais cela n'empêchera pas le chevalier de recommencer la tentative qui a déjà échoué il y a quatre mois pour la première fois et hier pour la seconde.

— Et il n'est point arrêté? demanda Maurice.

— Ah! bien oui, arrête Protée, mon cher, arrête donc Protée; tu sais le mal qu'a eu Aristée à en venir à bout.

Pastor Aristæus fugiens Peneïa tempe.

— Prends garde, dit Maurice en portant sa clef à sa bouche.

— Prends garde toi-même, morbleu! car cette fois ce n'est pas moi que tu siffleras, c'est Virgile.

— C'est juste, et tant que tu ne le traduiras point, je n'ai rien à dire. Mais revenons au chevalier de Maison-Rouge.

— Oui, convenons que c'est un fier homme.

— Le fait est que pour entreprendre de pareilles choses, il faut un grand courage.

— Ou un grand amour.

— Crois-tu donc à cet amour du chevalier pour la reine?

— Je n'y crois pas; je le dis comme tout le monde. D'ailleurs, elle en a rendu bien d'autres amoureux, qu'y aurait-il d'étonnant à ce qu'elle l'eût séduit; elle a bien séduit Barnave, à ce qu'on dit.

— N'importe, il faut que le chevalier ait des intelligences dans le Temple même.

— C'est possible:

L'amour brise les grilles
Et se rit des verroux.

— Lorin!

— Ah! c'est vrai.

— Alors, tu crois cela comme les autres.

— Pourquoi pas.

— Parce qu'à ton compte la reine aurait eu deux cents amoureux.

— Deux cents, trois cents, quatre cents. Elle est assez belle pour cela. Je ne dis pas qu'elle les ait aimés; mais enfin, ils l'ont aimée, elle. Tout le monde voit le soleil, et le soleil ne voit pas tout le monde.

— Alors, tu dis donc que le chevalier de Maison-Rouge...

— Je dis qu'on le traque un peu en ce moment-ci, et que s'il échappe aux limiers de la République, ce sera un fin renard.

— Et que fait la commune dans tout cela?

— La commune va rendre un arrêté par lequel chaque maison, comme un registre ouvert, laissera voir sur sa façade le nom des habitants et des habitantes. C'est la réalisation de ce rêve des anciens. Que n'existe-t-il une fenêtre au cœur de l'homme pour que tout le monde puisse voir ce qui s'y passe.

— Oh! excellente idée! s'écria Maurice.

— De mettre une fenêtre au cœur des hommes?

— Non, mais de mettre une liste à la porte des maisons.

En effet, Maurice songeait que ce lui serait un moyen de retrouver son inconnue, ou tout au moins quelque trace d'elle qui pût le mettre sur sa voie.

— N'est-ce pas? dit Lorin. J'ai déjà parié que cette mesure nous donnerait une fournée de cinq cents aristocrates. A propos, nous avons reçu ce matin au club une députation des enrôlés volontaires; ils sont venus, conduits par nos adversaires de cette nuit, que je n'ai abandonnés qu'i-vres morts; ils sont venus, dis-je, avec des guirlandes de fleurs et des couronnes d'immortelles.

— En vérité! répliqua Maurice en riant; et combien étaient-ils?

— Ils étaient trente; ils s'étaient fait raser et avaient des bouquets à la boutonnière. Citoyens du club des Thermopyles, a dit l'orateur, en vrais patriotes que nous sommes, nous désirons que l'union des Français ne soit pas troublée par un malentendu, et nous venons fraterniser de nouveau.

— Alors...

— Alors, nous avons fraternisé de rechef, et, en réitérant, comme dit Diafoirus, on a fait un autel à la patrie avec la table du secrétaire et deux carafes dans lesquelles on a mis des bouquets. Comme tu étais le héros de la fête, on t'a appelé trois fois pour te couronner; et comme tu n'as pas répondu, attendu que tu n'y étais pas, et qu'il faut toujours que l'on couronne quelque chose, on a couronné le buste de Washington. Voilà l'ordre et la marche selon lesquels a eu lieu la cérémonie.

Comme Lorin achevait ce récit véridique, et qui, à cette époque, n'avait rien de burlesque, on entendit des rumeurs dans la rue, et des tambours, d'abord lointains, puis de plus en plus rapprochés, firent entendre le bruit si commun alors de la générale.

— Qu'est-ce que cela? demanda Maurice.

— C'est la proclamation de l'arrêté de la commune, dit Lorin.

— Je cours à la section, dit Maurice en sautant à bas de son lit et en appelant son officieux pour le venir habiller.

— Et moi, je rentre me coucher, dit Lorin: je n'ai dormi que deux heures cette nuit, grâce à tes enragés volontaires. Si l'on ne se bat qu'un peu, tu me laisseras dormir; si l'on se bat beaucoup, tu viendras me chercher.

— Pourquoi donc t'es-tu fait si beau? demanda Maurice en jetant un coup d'œil sur Lorin, qui se levait pour se retirer.

— Parce que, pour venir chez toi, je suis forcé de passer rue Béthisy, et que, rue Béthisy, au troisième, il y a une fenêtre qui s'ouvre toujours quand je passe.

— Et tu ne crains pas qu'on te prenne pour un muscadin?

— Un muscadin, moi! Ah! bien oui! je suis connu, au contraire, pour un franc sans-culotte. Mais il faut bien faire quelque sacrifice au beau sexe. Le culte de la patrie n'exclut pas celui de l'amour, au contraire, l'un commande l'autre:

La République a décrété
Que des Grecs on suivrait les traces,
Et l'autel de la Liberté
Fait pendant à celui des Grâces.

Ose siffler celui-là, je te dénonce comme aristocrate, et je te fais raser de manière à ce que tu ne portes jamais perruque. Adieu, cher ami.

Lorin tendit cordialement à Maurice une main que le jeune secrétaire serra cordialement, et sortit en ruminant: Un Bouquet à Chloris.

ALEXANDRE DUMAS.

(*La suite à demain.*)

[illegible] sion où la loi a été votée à la suivante, ne le serait plus une ou deux années après. Ce serait se mettre en contradiction avec la charte elle-même. Pour éviter de pareilles extrémités, l'orateur prie la chambre d'adopter l'amendement de M. Barthélemy, qui vient, comme terme moyen, concilier les opinions différentes.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, repousse les arguments du préopinant, et soutient que le projet du gouvernement est fait au point de vue de l'intérêt de l'agriculture, et partant de l'intérêt général.

M. PASSY, rapporteur, appuie fortement l'amendement de M. Barthélemy, qui, selon lui, rétablirait les choses dans un équilibre à peu près rationnel, tandis que le chiffre de 10 francs entraînera une complète désorganisation.

M. DUCHATEL insiste et maintient que la protection de 2 francs que contient l'amendement en discussion ne suffit pas pour l'agriculture. (Aux voix! aux voix!)

M. CH. DUPIN déclare que le projet n'a pas été assez mûrement étudié. Il ne comprend pas que ce qui suffisait en 1840 ne suffise pas aujourd'hui.

Voix nombreuses : Aux voix! aux voix!

L'amendement de M. Barthélemy est mis aux voix et rejeté.

Le paragraphe du projet est adopté dans son amendement.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Séance levée à cinq heures et demie.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 23 mai.

M. DE LAGRANGE dépose un rapport supplémentaire de la commission chargée d'examiner la proposition relative à la falsification des vins.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au traitement des juges de paix.

La chambre s'est arrêtée hier au paragraphe de l'art. 2 qui porte à 1200 fr. le traitement des juges de paix des communes de France en dehors des catégories indiquées.

M. HAVIN, rapporteur, rend compte des délibérations de la commission sur divers amendements qui lui ont été renvoyés; la commission s'est arrêtée à celui de M. Schneider (d'Autun) ainsi conçu :

« Dans les villes et communes de 3 000 âmes et au dessus, et dans les cantons d'une population de 15 000 âmes et au dessus, le traitement sera de 15 000 fr.

M. SCHNEIDER entre dans quelques explications sur son amendement.

M. MARTIN (du Nord), garde des sceaux, combat cet amendement, qui lui semble contraire aux principes qui veulent que l'importance des fonctions judiciaires soit réglée d'après la population, non du ressort du tribunal, mais d'après celle du lieu où siége le tribunal. Il n'y a pas de raison pour traiter les juges de paix autrement que les magistrats.

M. DE TOCQUEVILLE repousse l'assimilation faite par M. le ministre. La position du magistrat est fixée par les frais de représentation du lieu de sa résidence; la population du ressort n'augmente pas d'une manière régulière le nombre des procès; il n'en est pas de même des frais occasionnés aux juges du paix : ces frais dépendent essentiellement de la population du ressort de leur juridiction; l'orateur croit donc que l'amendement doit être adopté.

Après quelques nouvelles explications de M. le garde des sceaux et de M. Schneider (d'Autun), l'amendement est mis aux voix et rejeté après une épreuve douteuse.

M. DE L'ESPINASSE demande que les juges de paix qui recevront un traitement annuel de 1 500 francs soient tenus de résider au chef-lieu de canton.

M. MATER, membre de la commission, repousse cet amendement, dont l'exécution pourrait être difficile et restreindre considérablement le nombre des candidats capables.

M. LESTIBOUDOIS présente encore quelques observations après lesquelles l'amendement est mis aux voix et rejeté.

M. DELESPAUL propose d'intercaler entre le deuxième et le quatrième paragraphes de l'art. 2 la proposition suivante :

« Dans les villes de 20 000 ames et au-dessus, et à Mézières, chef-lieu de département, le traitement des juges de paix sera de 1 800 fr. »

La commission et le gouvernement adhèrent à cet amendement qui est adopté ainsi que le reste de l'art. 2.

M. MOREAU (Seine) développe un article additionnel qu'il propose avec M. Oger, en ces termes :

« A Paris il y aura, par chaque justice de paix, un premier et second suppléant, au choix et à la nomination du roi.

» Le premier suppléant jouira d'un traitement annuel de 2 000 fr. »

M. MARTIN (du Nord) combat cet amendement. Lui aussi avait pensé qu'il serait bon d'augmenter le nombre des juges de paix de Paris; le conseil-général de la Seine qu'il consulta, lui donna des raisons telles qu'il renonça à son projet; il serait d'ailleurs à craindre que le juge de paix ne vînt à s'en remettre complétement de ses fonctions sur le suppléant payé, et que les fonctions de juge de paix ne devinssent une sinécure.

MM. Moreau et Oger retirent leur amendement.

Le deuxième paragraphe de l'art. 1er portant qu'une indemnité de transport sera allouée aux juges de paix qui se rendront à plus de cinq kilom. du chef-lieu du canton, réservé dans la séance d'hier, est adopté.

L'article 3 proposé par le gouvernement est ainsi conçu :

« Le traitement actuel des greffiers des juges de paix est maintenu, sans égard à l'augmentation de traitement accordée aux juges de paix par l'article précédent. »

La commission propose le rejet de cet article qui se confondrait avec l'art. 4.

M. DELESPAUL propose par amendement le rétablissement de cette disposition.

M. CHÉGARAY croit la conservation des vacations des greffiers de juges de paix une chose préjudiciable à la bonne administration de la justice; les greffiers sont portés à multiplier les écritures et les affaires judiciaires, et il propose de remplacer l'art. 3 par la rédaction suivante :

« Il ne pourra être procédé qu'en vertu d'une loi soit à la modification du traitement des greffiers de juges de paix, soit des droits et vacations alloués à ces officiers par la loi du 16 février 1807. »

M. DELESPAUL repousse cet amendement, qui est appuyé par M. de Peyramont.

Les droits et vacations des greffiers de paix, dit ce dernier orateur, s'élèvent à une somme qui ne laisse pas d'être très considérable, bien que composée de sommes minimes : les impôts prélevés ainsi s'élèvent à une somme annuelle de 2 000 000; il importe de mettre un terme à ces bénéfices immérités.

M. MARTIN (du Nord), garde des sceaux, combat l'amendement. Il y a dans les droits de vacations alloués aux greffiers de paix un mode d'améliorer le sort de ces officiers sans trop charger les contribuables; et cela était urgent, car il n'est pas de session depuis 1838 où leurs réclamations n'aient trouvé de l'écho dans la chambre. Au reste, il ne s'agit pas d'appliquer désormais l'ancien tarif; il s'en fait en ce moment un nouveau qui

[illegible] nements sans augmentation de prix.

FAITS DIVERS.

Le *Moniteur universel* publie aujourd'hui les ordonnances qui suivent: 1° La caisse d'épargne établie à Corse (Nièvre) est autorisée : — 2° la caisse d'épargne et de prévoyance des Andelys (Eure) est autorisée à accepter un legs de cinq rents francs ; — 3° les modifications aux art. 20. 21 et 27 des statuts de la caisse d'épargne de Compiègne, sont approuvées; — 4° la société anonyme formée à Paris, sous la dénomination de la *Vigie*, est autorisée ; — 5° la société anonyme formée à Bordeaux (Gironde), sous la dénomination de société anonyme des *Quatre-Ponts-Réunis*, est également autorisée ; 6° — enfin la société d'assurances mutuelles contre la grêle établie à Paris sous la dénomination de la *Cerès*, est autorisée à comprendre dans sa circonspection le département du Nord.

— L'affaire du péage des trois ponts a été encore appelée aujourd'hui devant la première chambre du tribunal civil de la Seine ; elle a été remise de nouveau à huitaine, les causee engagées ayant rempli toute l'audience.

— M. Michelet a pris hier pour sujet de la leçon qu'il a faite au Collège de France le texte suivant : 1° Comment au dix-septième siècle, au nôtre, on a organisé dans les parloirs des couvents, maisons d'éducation, etc., certains bureaux de nouvelles, un journalisme occulte. 2° Comment, alors comme aujourd'hui, on a travaillé la presse par la presse, la liberté par la liberté.

— M. Rabusson, connu par la publication de plusieurs Mémoires importants sur la question du déplacement de la population de Paris, tiendra lundi prochain, 26 mai, à une heure très précise, à l'Hôtel-de-Ville (salle Saint-Jean), une conférence historique sur l'*origine de la nation française*.

Les études de M. Rabusson sur l'ancien berceau de Paris, l'ayant porté à faire des recherches sur l'origine de Lutèce, M. Rabusson s'est trouvé naturellement conduit à des études d'un ordre encore plus général : de là les preuves historiques qu'il croit avoir trouvées sur l'origine même de notre nationalité.

M. Rabusson a demandé à M. le ministre de l'instruction publique la permission d'exposer ces idées en une ou deux séances au Collège de France. M. Rabusson ignorait qu'il n'était pas permis de toucher à l'arche sainte de l'Université; aussi sa demande a-t-elle été repoussée. M. le préfet de la Seine, et nous l'en félicitons, a agréé la demande de M. Rabusson et lui a ouvert une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

— Le congrès historique et archéologique qui s'ouvrira à Lille le 3 juin prochain, doit y attirer des notabilités savantes de toutes les contrées.

— Ce soir, le *Messager* annonce que sur douze nominations, les conservateurs d'Angers en comptent neuf.

— On se préoccupe beaucoup des heureux qui ont eu les plus beaux numéros de la loterie Saint-Eustache. La calèche serait échue au domestique d'un notaire ; la bibliothèque avec ses 500 volumes, à un brave campagnard ; le briska, à un jeune enfant. « On parle aussi, dit le *Constitutionnel*, d'un lot de surprise, qui ne figure pas sur les listes publiées ; c'était le portrait du gagnant, peint par Horace Vernet. Ce lot a été gagné par une dame âgée, et aussitôt un jeune marié, qui désirait avoir le portrait de sa femme, aurait offert du billet 600 fr., qui auraient été refusés. »

— Les amis du brave colonel Tihébaut viennent de mettre son portrait en vente chez Aubert ; — le produit de la vente est destiné à cette légion montévidéenne dont il est le chef et le père.

— Une superstition et des momeries indignes du christianisme sont ainsi dénoncées par le *Progressif cauchois* :

« ... La fête du Précieux-Sang a attiré à Fécamp une grande affluence. — Comme tous les ans, des charretées d'individus entassés pêle-mêle sur la paille, sans distinction de sexe, sont arrivés dès le matin. Tous ces malheureux, nous les appelons ainsi parce que c'étaient pour la plupart de pauvres ouvriers, ont été, en véritable procession, boire et acheter de l'eau merveilleuse, qui au trou neuf, qui à l'ancien trou.

» L'établissement primitif a cependant conservé un avantage marqué sur la *Concurrence*. A deux heures de l'après-midi, la nouvelle fontaine possédait encore de 50 à 80 centimètres cubes d'eau potable, tandis que dans l'autre c'était à peine si, à l'aide d'une cuillère à pot, on pouvait obtenir quelques larmes vaseuses de la divine panacée. — Nous avons vu de braves femmes tremper leurs mouchoirs dans ce peu de bourbier et les tordre ensuite au dessus du bassin, afin de laisser quelque chose à ceux qui venaient boire après elles.

» Ce spectacle, si répugnant qu'il fût, ne l'était pas à coup sûr autant que celui offert dans l'Abbaye même, par des prêtres, par des hommes doués de raison et revêtus d'un caractère sacré.

» Aux fontaines, l'industrie particulière arrachait ce qu'elle pouvait à la crédulité publique ; — dans le temple, les ministres de la foi s'étaient transformés en marchands. Il fallait voir comme ils dirigeaient avec amour cette foule aveugle, avec quel soin ils la faisaient entrer par une porte et ressortir par l'autre, avec quelle prestesse ils donnaient à baiser leurs morceaux de plomb, et y *touchaient* les objets présentés par chacun ; jamais adjudant major d'une troupe disciplinée n'a fait exécuter aussi ponctuellement la manœuvre.

» Pendant que les bourses, les plateaux et les bonnets carrés s'emplissaient à l'Abbaye, en raison du vide qui se formait dans la poche des fidèles, M. le curé de Saint-Etienne ne perdait point son temps; car il récoltait à la chapelle de la côte force gros sous.

» Au milieu de toutes ces misères, une chose nous a pourtant consolés : c'est que, sur cent individus, on en comptait à peine un qui appartînt à la classe aisée, et qui, partant, ait pu recevoir de l'éducation. Un jour viendra peut-être où le clergé, moins égoïste et plus éclairé, ouvrira les yeux aux pauvres qu'il gouverne d'une manière toute puissante, et leur dira : « L'idolâtrie peut exister chez les peuplades sauvages; elle n'est pas permise à ceux qui ont embrassé la foi chrétienne. »

— Voici une affreuse histoire: Un viol, raconte [illegible] le *Droit*, a été commis, avec les plus épouvantables circonstances, par plusieurs jeunes gens habitant un garni de la rue de la Petite-Truanderie, sur une jeune fille de dix-sept ans qui demeurait dans la même maison. Ils ont profité du moment où une autre jeune fille de [illegible] avec celle-ci, était sortie, pour forcer la porte de [illegible] porter aux dernières violences sur leur victime. La jeune [illegible] revenue

— Les étudiants de l'Université d'Iéna viennent d'établir un tribunal arbitral chargé de décider les questions d'honneur qui s'élèvent entre eux. Cette institution a pour but de prévenir les duels. Les peines sont l'avertissement, la réprimande, l'obligation de se rétracter, et celle de demander excuse. Ces deux dernières peines peuvent être remises du consentement du demandeur.

ATTAQUES NOCTURNES PAR DES RODEURS DE BARRIÈRE. — Dix rôdeurs de barrière ont comparu aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine, présidée par M. Partarieu-Lafosse :

1° Jean Ménétrier, dit Ravage, ouvrier vidangeur, âgé de 19 ans ; 2° Joseph Houbloux, dit Folichon, charretier, 19 ans ; 3° Marie Catat, ouvrier vidangeur, même âge ; 4° Jérôme Gagneux, dit Bibi, journalier, 18 ans ; 5° Joséphine Tison, 26 ans ; 6° Jean-François Gamel, dit Chicard, ouvrier vidangeur, 25 ans ; 7° Jean-Baptiste Simon, tisserand, 21 ans ; 8° Jean-Louis Perrot, dit Titi, vidangeur, 31 ans ; 9° Joseph Hector Duris, vidangeur, 34 ans ; Marie Tison, ouvrière, 20 ans.

La plupart des prévenus ont une célébrité redoutable. Les faits qui les ont amenés devant la cour sont relatifs à ces attaques nocturnes qui ont si vivement effrayé Paris l'hiver dernier. En voici le résumé, d'après l'acte d'accusation :

« Le 25 décembre dernier, vers minuit, deux groupes composés l'un de cinq hommes, l'autre de cinq hommes et de quatre femmes, entraient presque en même temps dans le faubourg Saint-Martin, par la barrière de La Villette. Tous ces individus, la plupart repris de justice, ne tardèrent pas à se rencontrer et à se réunir ; puis, après s'être concertés, ils se séparèrent pour descendre le faubourg, en marchant à quelque distance les uns des autres, mais assez près pour se voir, s'entendre et agir en commun au premier signal.

» Une voiture de maraîcher vint à passer : aussitôt l'un deux se mit à crier *au secours ! à l'assassin!* Et pendant qu'il occupait ainsi l'attention du charretier, trois autres arrachèrent de dessus la voiture des provisions que la fille Joséphine Tison cacha dans son cabas. Plus loin, à une cinquantaine de pas de la rue des Ecluses, ils rencontrèrent les sieurs Sibille et Beaufils, mécaniciens, qui se rendaient à leurs domiciles. La fille Tison s'approcha du sieur Sibille ; elle s'écria : *Ah! tu m'insultes!* et lui porta, faisant mine de se défendre, un coup d'instrument piquant et tranchant à la figure.

» A l'instant, six individus accoururent : les sieurs Sibille et Beaufils furent renversés, fouillés et maltraités, le premier assez grièvement pour n'avoir pu reprendre ses occupations pendant plus de deux mois. Une attaque semblable eut lieu contre un sieur Benoît, qui fut dépouillé et frappé avec tant d'acharnement qu'il faillit s'évanouir. Un sieur Gaudon, accosté aussi par la fille Tison, derrière laquelle marchaient six individus, réussit à leur échapper en sifflant son chien, dans la pensée que ce signal les inquiéterait. Il remarqua cependant que la femme tenait une arme à la main.

» La dame Gaudon, qui était à la fenêtre, a pu suivre pendant une demi-heure les allées et venues de ces malfaiteurs, dont son mari a failli être victime. Tantôt ils étaient réunis, tantôt séparés ; puis ils avaient l'air de se quereller, comme des gens qui se rencontreraient par hasard ; quelquefois ils se plaçaient dans les encoignures des portes cochères. Cette dame, qui a été témoin de l'attaque contre le sieur Sibille, a été entendue comme témoin. Les sieurs Sibille, Beaufils, Benoist et Gaudon ont également déposé des tentatives dirigées contre eux.

L'accusation qui pèse sur tous ces malfaiteurs, est celle de vol et celle de coups et blessures. Les uns avouent une partie des faits à leur charge, en les attribuant à leur état d'ivresse ; les autres se renferment dans des dénégations absolues.

Le réquisitoire sera prononcé par M. l'avocat-général Jallon. Mes Nogent St-Laurent, Brière-Valigny, Fossard, Renouard, Roux, Faure, Perrot de Chézelles, Topillier, Maublanc et Maure sont chargés de la défense. Cette affaire, indiquée pour deux audiences, ne finira que demain dans la soirée.

Réclamation d'un artiste au nom des artistes.

DÉFAUT D'ORGANISATION ET D'ASSOCIATION.

Nous sommes heureux d'ouvrir nos colonnes à la lettre ci-après. La phrase qui l'a provoquée ne correspondait dans notre pensée à aucune idée malveillante ou méprisante pour le corps des artistes musiciens. Nous savons trop à quelles dures épreuves est exposé le sentiment de la dignité chez les pauvres, dans le monde actuel et surtout dans les classes que leur position oblige à *paraître*. Nous nous étions borné à constater et à déplorer des faits regrettables ; la lettre de M. G. Duperray en indique parfaitement les causes et met sur la voie du seul remède efficace.

« Monsieur le rédacteur,

» Une phrase d'un article de votre journal (du 17 courant) relatif à la représentation de *Don Pasquale* au théâtre des Tuileries et à la rémunération accordée par la liste civile aux artistes de l'orchestre du Théâtre-Italien, a éveillé en moi un sentiment douloureux et en même temps le désir de vous donner de la conduite des artistes en cette occasion une idée plus juste et moins désavantageuse. Ayant pressenti, d'après la *gratification* de 10 francs accordée aux artistes de l'Académie royale pour une semblable solennité, qu'ils ne seraient pas mieux traités, les artistes du Théâtre royal italien avant même de connaître au juste le chiffre du cachet qui leur serait offert, avaient spontanément et généralement décidé qu'ils ne recevraient pas cette *sordide rémunération* ; les uns voulaient, d'accord avec vous, monsieur, déposer cet argent dans le tronc de bienfaisance de l'arrondissement et livrer l'affaire à la publicité ; les autres ouvraient l'avis de refuser purement et simplement ; d'autres enfin proposaient de retourner l'aumône de la liste civile à sa source... De cette diversité d'avis, de cette absence d'unité, qu'est-il résulté? Rien ; mais le pourquoi, le voici : Depuis la révolution de juillet 1830, les artistes symphonistes des théâtres royaux se sont vus abandonnés à l'exploitation d'entrepreneurs qui, comme cela se pratique dans notre société subversive, se croient intéressés à payer le moins cher possible pour encaisser le plus possible aussi ; le Conservatoire formant chaque année un grand nombre d'artistes nouveaux, mais ne leur donnant en résumé aucun moyen d'existence, encombre la capitale de jeunes gens qui ne trouvent aucun emploi de leur talent et sont forcément entraînés à faire à leurs confrères une fatale concurrence... *Indè malum !!*

» Les artistes des théâtres royaux ne se sentant pas soutenus par une direction des Beaux-Arts, qui s'occupe encore moins, si c'est possible, de l'art musical que des autres, n'ayant aucune garantie qui leur assure la conservation

[illegible] ceux-là tiennent encore à leur place, et ne peuvent, sans compromettre l'existence de leur famille, se mettre à la tête d'un mouvement parmi les artistes, car les *meneurs* sont vite sacrifiés, et cela se conçoit.

» Quand donc les directeurs comprendront-ils qu'associer les artistes, les intéresser à la prospérité de leur entreprise, serait tout à-la fois une noble action et une heureuse spéculation. En effet, stimulés, par la perspective d'une amélioration dans leur position, les artistes mettraient à remplir leur tâche un zèle, une verve, dont l'exécution (si faible aujourd'hui), et par conséquent les recettes se ressentiraient bientôt.

» Vous voyez, monsieur le rédacteur, que les artistes sont plus à plaindre qu'à blâmer. Croyez, du reste, que s'ils ont accepté la mesquine rétribution de la liste civile, tous ceux qui *l'ont pu* ont fait depuis, sans le dire, une bonne action, qui a plus que dépassé ce qu'ils avaient reçu.

» Veuillez agréer, monsieur, etc.

» G. DUPERRAY. »

Feu contre feu.

RÉPONSE A UN ULTRAMONTAIN.

Sous ce titre, M. Alexandre Weill vient de publier contre Timon un écrit plein de verve. La brochure de M. Weill est une vraie protestation de l'esprit philosophique, de la libre pensée, traités si cavalièrement par M. de Cormenin.

Si l'on reproche à M. Weill de ne pas montrer à son tour assez de respect pour le catholicisme, nous dirons au lecteur de bonne foi : le mot catholicisme signifie pour l'auteur de *Feu contre feu*, non pas le vrai catholicisme, auquel appartient l'avenir, non pas le christianisme comprenant, harmonisant dans son sein toutes les vérités et devenant la religion universelle, mais le catholicisme des Pharisiens modernes, le christianisme enfermé dans la lettre, paralysé par une secte rétrograde. Cette explication donnée, choisissons dans feu pour feu quelques passages qui justifient nos éloges ; opposons à la verve factice, à l'esprit fatigué de Timon l'ardeur d'un style jeune, entraînant et d'une conviction chaleureuse.

» Je ne vous ai jamais applaudi car je vous ai toujours lu. Dialecticien habile, vous avez bien pu, pour des questions subsidiaires et individuelles, faire preuve d'érudition juridique ; et comme toute votre pensée n'est qu'un immense égoïsme, vous avez bien pu encore tracer des tableaux piquants de différentes personnalités plus ou moins égoïstes. Mais quand il s'agit d'une question philosophique et religieuse, le premier venu est en droit de vous crier : *Arrière !* et de vous demander votre *schiboleth*. Car il ne suffit pas, pour ces questions, de savoir se tenir agréablement à la surface, comme un morceau de liège sur un océan, il faut savoir plonger, et encore, en plongeant, faut-il savoir discerner l'éponge de la perle. En traitant de la philosophie religieuse, vous avez donné la mesure de votre profonde ignorance. Quoi d'étonnant que vous soyez orgueilleux ? L'ignorance est le nid de l'orgueil, et l'orgueil, dit la Bible, vient avant la chute !

» Vous vous croyez forts parce que vous attaquez avec quelque succès l'Université et le juste-milieu. Quoi d'étonnant ! vous êtes les corbeaux de l'humanité. A vous le droit de vous jeter sur tout ce qui à l'air d'un cadavre. Le juste-milieu a renié sa mère, le principe philosophique ; il s'est arrêté au beau milieu du chemin pour voir passer le progrès ; véritables maraudeurs de la grande armée de l'humanité, nos hommes d'Etat sont devenus votre proie naturelle. Déchirez-la à belles dents cette proie ; mais après nous vous crierons : Halte ! au nom de la philosophie qui est vivante, bien vivante, et qui ne meurt jamais ! Elle vous a déjà forcés de descendre dans l'arène de la discussion, et sur ce champ de bataille elle n'a rien à craindre de vos morsures. Vos dents s'ébrécheront contre ses vérités : comme celles des rats qui rongeraient une statue de granit.

» A vous entendre, c'est quelque chose d'admirablement beau que de faire la guerre au nom de la foi. Dans ce cas, Timon, vous êtes venu trop tard au monde, et vous avez manqué votre vocation. Que n'avez-vous vécu du temps des Croisades ? beau temps, par ma foi ! Vous auriez pu voir de vos propres yeux ces aimables hordes croisées, pillant et saccageant les Juifs, éventrant les femmes, égorgeant leurs frères en Allemagne, en Hongrie et en Orient, aux cris de : Dieu le veut ! Dieu le veut ! Ou que n'alliez-vous à Lucerne, noble vicomte, assister aux spectacles pastoraux donnés pour que l'odeur des foins rendît les députés incapables de tout débat sérieux ? vous êtes si bons et si doux ! Enterrer une proposition ! prend-on M. Hébert pour un fossoyeur ? La prendre dans un coin, l'étrangler à petit bruit, et se laver les mains ensuite, en cachant les deux bouts de la corde : voilà des procédés inusités !.. »

Le *Moniteur* est muet.

Le *Commerce* fait le rapprochement suivant : Pour la question de la réforme parlementaire, la commission a été nommée le 14 mars, le rapporteur a été nommé le 8 avril, aujourd'hui 25 mai le rapport n'est pas encore déposé et vraisemblablement la discussion n'aura pas lieu cette année. — Pour la question de l'armement : commission le 2 avril ; rapporteur le 17 avril ; rapport 26 avril ; discussion et vote du 5 au 9 mai.

Le *Siècle* affirme que le gouvernement a appris avant-hier, par voie télégraphique, que les signataires marocains avaient été jetés dans les fers, sous le poids d'une accusation de corruption, et que déclaration avait été faite au gouvernement de l'Algérie que l'empereur n'entendait pas ratifier le traité. Il assure encore, sans craindre d'être démenti, qu'une dépêche de l'ambassadeur de France à Madrid a confirmé hier cette nouvelle. Aussi, accuse-t-il le ministère de supprimer, comme l'été dernier, les dépêches télégraphiques.

La *Réforme* prend à partie le *Siècle* qui déplore les rigueurs déployées contre les officiers de la garde nationale, signataires de la pétition contre l'armement, parce que le résultat de ces poursuites est d'amener les gardes nationaux à examiner une question de principe. « En vérité, dit la *Réforme*, voilà donc tout ce que M. Barrot et ses amis trouvent à regretter dans cette affaire. Il ne s'agit pas de savoir s'il y a eu des principes constitutionnels foulés aux pieds, si le plus odieux arbitraire de la part du Pouvoir, la plus déplorable incurie de la part de la Chambre ont livré aux rancunes ministérielles des citoyens honorables ; si le droit de pétition, écrit en toutes lettres dans la Charte, en a été arraché par le bon plaisir de M. Duchatel, sous les yeux de M. Barrot muet ?

Le *Journal des Débats* ne sait rien d'officiel au sujet de la nouvelle donnée par l'*Algérie*. Quant au combat annoncé par le *Courrier de la Moselle* et qui aurait eu lieu sur la frontière du Maroc, le *Journal des Débats* fait observer que le maréchal Bugeaud se trouvant à la même époque à Milianа, une pareille nouvelle se dément par son absurdité même.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. B..., à Aubenas. — Rassurez-vous sur *tous* les points. Le Mémoire nous était parvenu. C'est superbe. C. vous écrira au long ; il espère faire faire cette belle expérience. Il faut présenter à l'Institut.

Marchés.

Halle aux farines du 23 mai. — Arrivages 2741-22. — Ventes 2953-47. — Restant 1823-46. — Gruaux 48,40 à 50,30. — Farine 1re 34,10 à 34,40 ; 2e 30,55 à 32,80 ; 3e 24,70 à 00,00 ; 4e 18,15 à 19,10. — A livrer 2041-00.

Marché Saint-Antoine, 23 mai. — Foin, 1re 55 à 58 ; 2e 48 à 50 ; 3e 00 à 45. — Luzerne 1re 00 à 55 ; 2e 00 à 00 ; 3e 00 à 45. — Trèfle 3e 00 à 00. — Regain 1re 45 ; 3e 00 à 33. — Paille de blé 1re 00 à 32 ; 2e 28 à 30 ; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 40. — Paille d'avoine 1re 45 à 46 ; 2e 40 à 40.

Marché aux Veaux du 23 mai. — Taureaux amenés 13, vendus 13 à 0,96. — Vaches amenées 199, vendues 197 à 1,30-1,16-1,02. — Veaux amenés 1051, sur lesquels 1037 ont été vendus 1,80-1,64-1,48.

Marché de la Chapelle Saint-Denis du 22 et 23 mai. — Porcs amenés 831, vendus 797 à 1,20-1,10-0,90. — Veaux amenés 889 et tous vendus à 1,60-1,40-1,20.

VERSAILLES, 23 mai. — Foin 1re 42 à 46 ; 2e 00 à 40 ; 3e 33 à 35. — Paille de froment 29 à 46 ; do d'avoine 36 à 00. — Trèfle 30 à 34. — Luzerne 39 à 45. — Regain 00 à 32.

262 veaux ont été vendus de 1,20 à 1,70 le kil. sur pied.

au comptant.	1er C.	Der C.	Dif.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	Dif.
O. de la Ville. .	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840.	103 »	» »	
B. de France....	» »	» »	» »	— Portugais. .	67 1/2	» »	
C. Gon. 1000....	1112 50	1113 »	H. 5 »	Esp. D. active.	40 1/4	» »	
C. Gan. 1000....	1113 »	» »	» »	5 0/0 Naples.	102 »	» »	
C. hypot.......	757 50	757 50	» »	— Romain. .	101 1/2	» »	H. [illegible]
4 Canaux, ...	1275 »	» »	» »	Obl. Piémont.	1235 »	» »	B. 5
CHEMINS DE FER. St-Germ.....	» »	» »	» »	F. c. 1100.			
V. r. d......	595 »	600 »	H. 5 »	— 600, 605, 600.			H. 2 50
— r. g.......	370 »	365 »	H. 5 »	— 370, 365, 367 50.			
Orléans......	1237 »	1235 »	H. 2 50	— 1240, 1233, 1236 25.			B. 3 75
Strasb......	272 50	271 25	B. 1 25	— 272 50, 271 25.			B. 25
Rouen.......	1125 »	» »	» »	— 1130, 1125, 1127 50.			B. 5
Havre.......	910 »	902 50	B. 12 50	— 912 50, 900, 905.			B. 10
Marseille....	1050 »	» »	B. 20 »	— 1052 50, 1047 50, 1050.			B. 5
Vierzon.....	» »	» »	» »	— 820, 817 50, 821 25.			B. 1 25

LONDRES, 21 MAI.		PARIS, LE 23 MAI. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	99 3/8 1/2	3 0/0 F. c. 86 15, 20 d. 50.	Av. 86 20
Esp. act.	30 1/2	F. p. 86 30, 40 d. 50.	Ap. 86 10 dem.
Portug.	» »	5 0/0 F. c. 121 85, 121 70 d. 50.	
Mexic.	» »	F. p. 122 25, 122 35 d. un, 122 50, 122	R. du Trés.
Brésil.	» »	60 d. 50	3 1/8 à 5 et 6 m.
50/0 hol.	98 1/8	Vers. d. 620, 610 d. 20 au 15 juin.	Rep. F. c. F. p.
2 1/2 do.	» »	g. 385 d. 10 au 15 juin.	3 0/0 p. [illegible]
Rouen.	42 3/4	Orl. 1250 d. 10 au 31 mai. 1270 d. 10 au 15.	5 0/0 10. 27 1/2
Orléans.	46 1/2	Avignon, 1060 d. 20, 1085 d. 10 au 15 juin.	

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 101,00 à 00,00 ; courant du mois, 102,00 à 00,00 ; 3 mois d'été, 104,00 à 00,00 ; 4 derniers mois, 110,00 à 111,00 ; 4 premiers 1846, 111,00 à 112,00.

LILLE. — Colza, 94,00 à 00,00 ; voitures, 4,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois et juin, 108,00 à 109,00 ; juillet en octobre, 109,00 à 00,00 ; novembre et décembre, 97,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 84,00 à 00,00.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 24 mai.

7 h. »|» OPÉRA. —
7 h. 1|2 THÉATRE FRANÇAIS. — Valérie. Menteur.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon. Maçon.
7 h. »|» ODÉON. — Relâche.
7 h. »|» VAUDEVILLE — Le Petit Poucet, par le général Tom Pouce.
6 h. 1|2 VARIÉTÉS. — Tricorne. Un Conte. Tom Pouff. Le Bouffon.
6 h. »|» GYMNASE. — L'Image. Jeanne. Le Lansquenet.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Escadron. Poisson. Jonathas. 3 Dimanches.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. »|» AMBIGU. — Affreux Bandit. Etudiants.
6 h. »|» GAITÉ. — La Grâce de Dieu. Le Vagabond. Les voilà bien tous.
6 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE — Exercices d'équitation.
6 h. »|» COMTE. — Ah ! mon Habit. Giselle. Mort aux Rats. La Fée.
6 h. »|» FOLIES. — Mère Tanpin. Orage. Mariage. Cendrillon.
6 h. »|» LUXEMBOURG. — Le Dîner. Jeanne d'Arc. Coupable. Vieux Général.
SALLE VIVIENNE — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

mode à employer pour atteindre le but proposé. M. Vivien a très bien démontré, comme nous l'avons fait hier, l'inconvénient qu'il y aurait à l'élévation du tarif, inconvénient qui ne se rencontrerait pas dans l'augmentation des traitements. Il a fait voir que cette augmentation ne grèverait le trésor que de 625 000 fr. dont il serait d'ailleurs très facile de se récupérer par une légère addition à quelques droits d'enregistrement. M. Vivien a en conséquence formulé un amendement qui a été adopté, par suite duquel le tarif actuel est maintenu et les traitements portés à 500 fr. sans pouvoir excéder cette somme dans les localités où les greffiers sont déjà en possession de ce chiffre. L'ensemble de la loi a été ensuite adopté par la Chambre qui a renvoyé à lundi l'examen de la proposition sur le sel.

La Chambre des pairs a terminé aujourd'hui la discussion du projet de loi sur les douanes. Tous les articles ont été adoptés. Le vote sur l'ensemble du projet de loi a été renvoyé à lundi.

La commission chargée par la Chambre des pairs d'examiner le projet de loi relatif à l'armement des fortifications de Paris, a nommé M. le lieutenant-général vicomte Pernety pour son président, et M. le lieutenant-général baron Gourgaud pour son rapporteur.

La féodalité industrielle dans la PRESSE.

La *Presse* nous fait ce matin une singulière querelle. Elle trouve étrange, exorbitant que nous caractérisions par les mots de *nouvel empiètement de la Féodalité industrielle* son association avec le *Journal des Débats* et le *Constitutionnel* pour l'exploitation des annonces sur échelle colossale — elle nous demande des explications sur ces mots.

La *Presse* fait sans doute ici semblant de ne pas comprendre, car ce journal qui a de l'intelligence, nous suit avec assez d'attention pour savoir ce que nous entendons par *Féodalité industrielle*. Mais nous ne demandons pas mieux que de lui expliquer de nouveau en cette circonstance.

Nous entendons par *Féodalité industrielle* l'accaparement *de facto* des affaires par les grands capitaux et les grandes entreprises. Nous disons que les conditions de la *concurrence déréglée et anarchique*, le régime *du laissez faire, laissez passer*, tant préconisé par la vieille économie politique, conduisent, en toute branche, au monopole de fait, attendu que les petits ateliers, les petits capitaux et les petites affaires sont de plus en plus, par le développement de ce faux système, dans l'impossibilité de lutter avec les grands ateliers, les grandes affaires et les grands capitaux.

L'égalité prétendue de ce régime industriel est une égalité du même ordre que celle que présenterait un combat entre des hommes nus, désarmés et affamés, et des bataillons nombreux, bien pourvus d'armes, d'artillerie et de munitions. La conséquence inévitable du législateur à l'inféodation et au monopole, c'est, à coup sûr, celui des manifestations de la pensée, dont la liberté est le principe de notre constitution politique.

Or, la spéculation et les procédés de *dépréciation*, qui sont l'arme des forts pour égorger infailliblement les faibles et rester maîtres du terrain, ayant été introduits dans la presse, il en est résulté que la presse est menacée de monopole par quelques entreprises puissantes, et la liberté de la pensée, la manifestation des opinions, d'une confiscation positive et formelle.

Pour empêcher, autant que possible, ce monopole, le plus odieux de tous, il faut évidemment que le législateur prélève, par voie d'impôt, la plus grande partie du profit des annonces, et dégrève la partie consacrée à la pensée, à l'opinion et aux nouvelles, c'est-à-dire le journal proprement dit.

La *Presse* a combattu avec acharnement ce système, qui tend à dégager le journal de la boutique, à favoriser l'expansion des opinions diverses et la multiplicité des organes de la pensée publique, et elle vient d'annoncer une combinaison qui réalise son idéal d'industrialisme, et qui permettra à quelques très grands journaux, par les profits énormes de l'annonce, d'écraser la plupart des publications périodiques existantes. Voilà le fait que nous avons signalé, avec toute raison, comme un nouvel empiètement, il aurait même fallu dire comme la consommation de la Féodalité industrielle en matière de presse.

Que M. Duveyrier ait établi une grande société pour l'exploitation de l'annonce, il est parfaitement dans son droit, et ce n'est pas ce que nous blâmons. Que la *Presse* en profite, nous trouvons le fait très naturel, et ne songeons pas à l'en blâmer. Mais ce que nous blâmons, c'est l'apologie d'un ordre de choses qui permet à la spéculation d'étouffer la liberté et la manifestation de la pensée, et l'acharnement avec lequel on s'oppose aux mesures qui, tout en laissant les forts très forts, protègeraient au moins quelque peu les faibles. Le monopole de la presse et des annonces entraînera d'ailleurs bien d'autres conséquences ! Qui donc garantit que quand cette confiscation de la publicité sera consommée, on ne s'en servira pas pour assurer et hâter encore la marche déjà si rapide de tous les monopoles industriels et commerciaux eux-mêmes? La *Presse* veut-elle que nous donnions, de cette crainte, une raison qu'elle ne récusera pas? la voici. Nous avons voulu faire à plusieurs reprises des annonces de la *Démocratie pacifique* dans la *Presse* : la *Presse* nous a parfaitement bien refusé, de cela il n'y a pas huit jours, et ce qu'il y a de plus curieux, c'est que la *Presse* nous a refusé pour la seconde fois l'annonce de la réduction de prix de la *Démocratie*, au moment même où elle nous demandait l'annonce pour elle-même. Du reste, comme symptôme d'avenir pour la *Démocratie*, nous devons nous réjouir du refus de la *Presse* : c'est significatif.

Maintenant que nous avons exposé notre pensée à la *Presse*, il nous reste à lui dire que nous nous croyons tout-à-fait désintéressés dans la question, parce que l'union et le dévouement d'une masse d'hommes qui ont une Foi dans le cœur, et un But dans le monde, sont de force à tenir tête à toutes les manœuvres de la d'organe du parti des *conservateurs progressifs*, nous nous sommes abstenus toujours de lui faire certaines querelles que d'autres ne lui ont pas épargnées; nous l'avons même défendue dans des cas où la malveillance de ses adversaires nous paraissait flagrante ; enfin, tout récemment à propos de quelques lignes très peu bienveillantes auxquelles nous avions une réponse catégorique et *ad hominem* toute composée, nous avons usé de bon procédé en adressant à la direction du journal une réclamation que nous avons constaté avoir été loyalement accueillie par elle.

N'identifions donc pas des choses qui n'ont aucun rapport. La rédaction de la *Démocratie* exerce plus qu'aucune autre l'emploi des bons procédés envers les autres journaux. Mais un échange de bons procédés ne saurait obliger une feuille à approuver toutes les opinions, tous les actes et tous les systèmes d'une autre, ni l'empêcher de signaler des faits sur les fâcheuses conséquences desquels il importe hautement que l'opinion et les pouvoirs publics s'éclairent. Pour nous, nous évitons, autant que nous le pouvons, de faire de méchantes querelles même à ceux de nos adversaires dont nous avons les plus justes raisons de nous plaindre; nous rendons, toutes les fois que l'occasion convenable s'en présente, de bons procédés pour de mauvais en louant ce qui mérite d'être loué dans les colonnes des feuilles qui nous sont le plus hostiles; mais nous ne croirons jamais, en agissant ainsi, nous créer des droits à une complaisance aveugle, et à un genre de gratitude qui ne serait qu'un véritable servilisme.

Le Maroc.

Malgré le silence du gouvernement, ou plutôt à cause même de ce silence, les nouvelles données par *l'Algérie* sur les affaires de Maroc doivent être regardées comme positives.

Nous pouvons ajouter que le ministère a reçu hier des dépêches télégraphiques par la voie d'Espagne, qui annoncent la non-ratification du traité de la part de l'empereur.

A qui en faut-il attribuer la faute ? Voilà la question que la chambre et le pays sont en droit d'adresser au ministère.

M. le général Delarue est parti de Paris le 29 janvier. Le 8 février il était à Alger, et le 18 le traité était conclu.

Certes, il était impossible de mettre plus de zèle et d'activité. Les éloges dont le traité a été comblé au ministère de la guerre, et même plus haut, à son arrivée à Paris, prouvent que le commissaire du gouvernement avait également agi avec sagesse et intelligence. M. Delarue ne mettait qu'une condition à la terminaison complète de cette affaire: c'était la ratification et le renvoi les plus prompts possibles du traité. Or, le ministère des affaires étrangères ne tint aucun compte de cet avis. Il a mis à éplucher le traité, pour arriver à n'en pas changer définitivement une seule phrase, tant de lenteur que l'Angleterre, profitant du temps qu'on lui laissait, intervint auprès de l'empereur et réussit à le détourner de la ratification.

Cette explication était aujourd'hui dans la bouche de tous les députés. On convenait généralement à la Chambre que cet incident ne pourra qu'exercer de nouveau une influence fâcheuse sur notre situation en Algérie.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

QUEL HOMME C'ÉTAIT QUE LE CITOYEN MAURICE LINDEY.

Tandis que Maurice Lindey, après s'être habillé précipitamment, se rend à la section de la rue Lepelletier, dont il est, comme on le sait, secrétaire, essayons de tracer aux yeux du public les antécédents de cet homme, qui s'est produit sur la scène par un de ces élans de cœur familiers aux puissantes et généreuses natures.

Le jeune homme avait dit la vérité pleine et entière lorsque la veille, en répondant de l'inconnue, il avait dit qu'il se nommait Maurice Lindey, demeurant rue du Roule. Il aurait pu ajouter qu'il était enfant de cette demi aristocratie accordée aux gens de robe. Ses aïeux avaient marqué depuis deux cents ans par cette éternelle opposition parlementaire qui a illustré les noms des Molé et des Maupou. Son père, le bonhomme Lindey, qui avait passé toute sa vie à gémir contre le despotisme, lorsque le 14 juillet 89 la Bastille était tombée aux mains du peuple, était mort de saisissement et d'épouvante de voir le despotisme remplacé par une liberté militante, laissant son fils unique indépendant par sa fortune et républicain par sentiment.

La Révolution, qui avait suivi de si près ce grand évènement, avait donc trouvé Maurice dans toutes les conditions de vigueur et de maturité virile qui conviennent à l'athlète prêt à entrer en lice, éducation républicaine fortifiée par l'assiduité aux clubs et la lecture de tous les pamphlets de l'époque. Dieu sait combien Maurice avait dû en lire. Mépris profond et raisonné de la hiérarchie, pondération philosophique des éléments qui composent le corps, négation absolue de toute noblesse qui n'est pas personnelle, appréciation impartiale du passé, ardeur pour les idées nouvelles, sympathie pour le peuple, mêlée à la plus aristocratique des organisations, tel était au moral, non pas celui que nous avons choisi, mais celui que le journal où nous puisons ce sujet nous a donné pour héros de cette histoire.

Au physique, Maurice Lindey était un homme de cinq pieds huit pouces, âgé de vingt-cinq ou de vingt-six ans, musculeux comme Hercule, beau de cette beauté française qui accuse dans un Franc une race particulière, c'est-à-dire un front pur, des yeux bleus, des cheveux châtains et bouclés, des joues roses et des dents d'ivoire.

Après le portrait de l'homme, la position du citoyen.

Maurice, sinon riche, du moins indépendant, Maurice portant un nom respecté et surtout populaire, Maurice connu pour son éducation libérale et pour ses principes plus libéraux encore que son éducation, Maurice s'était placé pour ainsi dire à la tête d'un parti composé de tous les jeunes bourgeois patriotes. Peut-être bien, près des sans-culotte passait-il pour un peu tiède, et près des sectionnaires pour un peu parfumé. Mais il se faisait pardonner sa tiédeur par les sans-culotte en brisant comme des roseaux fragiles les gourdins les plus noueux, et son élégance par les sectionnaires en les envoyant rouler à vingt pas d'un coup de poing entre les deux yeux quand ces deux yeux regardaient Maurice d'une façon qui ne lui convenait pas.

Maintenant, pour le physique, pour le moral et pour le civisme combinés, Maurice avait assisté à la prise de la Bastille ; il avait été de l'expédition de Versailles, il avait combattu comme un lion au 10 août, et, dans cette mémorable journée, c'était une justice à lui rendre, il avait tué autant de patriotes que de Suisses ; car il n'avait pas voulu souffrir plus l'assassin sous la carmagnole que l'ennemi de la République sous l'habit rouge.

C'était lui qui, pour exhorter les défenseurs du château à se rendre et pour empêcher le sang de couler, s'était jeté sur la bouche d'un canon auquel un artilleur parisien allait mettre le feu ; c'était lui qui était entré le premier par une fenêtre au Louvre, malgré la fusillade de cinquante Suisses et d'autant de gentilshommes embusqués ; et déjà lorsqu'il aperçut les signaux de capitulation, son terrible sabre avait entamé plus de dix uniformes; alors voyant ses amis massacrer à loisir des prisonniers qui jetaient leurs armes, qui tendaient leurs mains suppliantes et qui demandaient la vie, il s'était mis à hâcher furieusement ses amis, ce qui lui avait fait une réputation digne des beaux jours de Rome et de la Grèce.

La guerre déclarée, Maurice s'enrôla et partit pour la frontière en qualité de lieutenant avec les quinze cents premiers volontaires que la ville envoyait contre les envahisseurs, et qui chaque jour devaient être suivis de quinze cents autres.

A la première bataille à laquelle il assista, c'est-à-dire à Jemmapes, il reçut une balle qui, après avoir divisé les muscles d'acier de son épaule, alla s'aplatir sur l'os. Le représentant du peuple connaissait Maurice, il le renvoya à Paris pour qu'il guérît. Un mois entier, Maurice, dévoré par la fièvre, se roula sur son lit de douleur ; mais janvier le trouva sur pied et commandant, sinon de nom du moins de fait, le club des Thermopyles, c'est-à-dire cent jeunes gens de la bourgeoisie parisienne armés pour s'opposer à toute tentative en faveur du tyran Capet; il y a plus: Maurice, le sourcil froncé par une sombre colère, l'œil dilaté, le front pâle, le cœur étreint par un singulier mélange de haine morale et de pitié physique, assista le sabre au poing à l'exécution du roi, et, seul peut-être dans toute cette foule, demeura muet lorsque tomba la tête de ce fils de Saint-Louis dont l'âme montait au ciel; seulement lorsque cette tête fut tombée, il leva en l'air son redoutable sabre, et tous ses amis crièrent vive la liberté! sans remarquer que cette fois par exception sa voix ne s'était pas mêlée à la leur.

Voilà quel était l'homme qui s'acheminait le matin du 11 mars vers la rue Lepelletier, et auquel notre histoire va donner plus de relief dans les détails d'une vie orageuse comme on la menait à cette époque.

Vers dix heures Maurice arriva à la section dont il était le secrétaire.

L'émoi était grand. Il s'agissait de voter une adresse à la Convention pour réprimer les complots des Girondins. On attendait impatiemment Maurice.

Il n'était question que du retour du chevalier de Maison-Rouge, de l'audace avec laquelle cet acharné conspirateur était rentré pour la deuxième fois dans Paris, où sa tête, il le savait cependant, était mise à prix. On rattachait à cette rentrée la tentative faite la veille au Temple, et chacun exprimait sa haine et son indignation contre les traîtres et les aristocrates.

Mais, contre l'attente générale, Maurice fut mou et silencieux, rédigea habilement la proclamation, termina en trois heures toute sa besogne, demanda si la séance était levée, et sur la réponse affirmative, prit son chapeau, sortit et s'achemina vers la rue Saint-Honoré.

Arrivé là, Paris lui sembla tout nouveau. Il revit le coin de la rue du Coq où, pendant la nuit, la belle inconnue lui était apparue se débattant aux mains des soldats. Alors il suivit depuis la rue du Coq jusqu'au pont Marie le même chemin qu'il avait parcouru à ses côtés s'arrêtant où les différentes patrouilles les avaient arrêtés, répétant aux endroits qui le lui rendaient, comme s'ils avaient conservé un écho de leurs paroles, le dialogue qu'ils avaient échangé; seulement il était une heure de l'après-midi, et le soleil qui éclairait toute cette promenade rendait saillants à chaque pas les souvenirs de la nuit.

Maurice traversa les ponts et entra bientôt dans la rue Victor, comme on l'appelait alors.

— Pauvre femme ! murmura Maurice, qui n'a pas réfléchi hier que la nuit ne dure que douze heures et que son secret ne durerait probablement pas plus que la nuit. A la clarté du soleil, je vais retrouver la porte par laquelle elle s'est glissée, et qui sait si je ne l'apercevrai pas elle-même à quelque fenêtre.

Il entra alors dans la vieille rue Saint-Jacques, se plaça comme l'inconnue l'avait placé la veille. Un instant il ferma les yeux, croyant peut-être, le pauvre fou ! que le baiser de la veille allait une seconde fois brûler ses lèvres. Mais il n'en ressentit que le souvenir. Il est vrai que le souvenir brûlait encore.

Maurice rouvrit les yeux, vit les deux ruelles, l'une à sa droite, l'autre à sa gauche. Elles étaient fangeuses, mal pavées, garnies de barrières, coupées de petits ponts jetés sur un ruisseau. On y voyait des arcades en poutres, des recoins, vingt portes mal assurées, pourries. C'était le travail grossier dans toute sa misère, la misère dans toute sa hideur. Çà et là un jardin, fermé tantôt par des haies, tantôt par des palissades en échalas, quelques-uns par des murs ; des peaux séchant sous des

(1) Voyez les numéros du 21 au 21 mai. — La reproduction de tout ou artie de ce roman est formellement interdite.

[illegible] son émotion :

« Notre gouvernement, dit le *Courrier*, d'après ses organes avoués, s'était créé un système d'extension maritime; il voulait des points de relâche, mais pas de colonisation. C'est avec cette idée étroite et mesquine que nos ministres ont espéré satisfaire aux besoins du commerce. En hommes de grand talent oratoire et de théories pures ils ne redoutent ni les impossibilités, ni les paradoxes. Ils ont pensé qu'ils n'avaient qu'à laisser faire le commerce et qu'il se tirerait d'embarras sans le secours de l'État. Ils consentent bien au sacrifice de centaine de millions pour favoriser à l'intérieur, par des voies de communication, le développement de l'agriculture et de l'industrie, mais quant au grand commerce extérieur de la France, sans lequel notre masse de produits manufacturiers et agricoles serait sans emploi et sans valeur, ils ne se croient pas en devoir d'une égale sollicitude. C'est au commerce à trouver lui-même des débouchés et des consommateurs. »

Après avoir signalé la pauvreté des vues du gouvernement, l'insuffisance et la mesquinerie des occupations faites par la France, le *Courrier de Nantes* ajoute :

« Quand nous posséderons cette île avec ses trois cents lieues de côtes et ses soixante-dix lieues de largeur, ses quatre à cinq millions d'habitants, et son immense port situé dans le nord-est (1), qu'on nomme Diégo-Suarez, alors nous pourrons féliciter MM. nos ministres de leur conquête; car ils auront ouvert des débouchés à nos manufactures et à notre agriculture; car ils auront donné à notre marine marchande, un véritable moyen de salut. Jusque-là les tâtonnements timides qu'on se permet sur les petites îles des environs sont indignes de la France, et n'ont pour effet que d'aggraver notre situation commerciale et maritime, par des complications politiques, et par de stériles dépenses. »

Nous regrettons que le *Courrier de Nantes* s'attache à déconsidérer l'établissement de Mayotte. Mayotte nous donne dès aujourd'hui une position commerciale et politique avantageuse. Mayotte engage le gouvernement à son insu, et ce poste sera très précieux pour agir sur Madagascar et préparer la conquête de la grande île.

Le *Courrier de la Sarthe*, de son côté, s'occupe avec intelligence des intérêts maritimes et de la colonisation, et proteste contre les déplorables paroles échappées à MM. Guizot et Thiers contre la politique colonisatrice.

La députation d'Irlande et la reine Victoria.

TROISIÈME LECTURE DU BILL DE MAYNOOTH.

Avant-hier, la députation municipale de Dublin a été reçue par la reine Victoria. L'alderman O'Brien, ex-lord-maire, accompagné de son parent L. O'Brien, a lu l'adresse suivante :

« Le bruit étant parvenu jusqu'à nous que Votre Majesté a daigné exprimer son royal désir de visiter ses sujets irlandais dans le courant de l'au-

(1) La magnifique baie de Diégo-Suarez est à la pointe nord-est de l'île. Au nord-ouest, il y a dix positions aussi belles, et l'une d'elles, Bavatoubé, paraît devoir être préférée pour premier établissement. Madagascar a non pas trois cents, mais huit cents lieues de côtes, c'est-à-dire 3 200 kilomètres !

suivantes exerceront certainement la plus grande, la plus heureuse influence en Irlande :

M. JAMES GRAHAMM. — « Bien que j'admette toute l'importance du maintien de la constitution protestante, je crois fermement que toutes les fois qu'il s'élèvera des questions religieuses, elles devront être résolues au point de vue politique et non au point de vue théologique. L'influence du clergé catholique romain est grande, comme on le sait, et quand je considère sa pauvreté, ses privations, je ne suis pas surpris que le peuple l'aime et le vénère. Je me rappellerai toujours que je suis ministre protestant d'une souveraine protestante; mais je n'oublierai point aussi que S. M. a 8 millions de sujets qui professent la religion catholique romaine. (Bruyants applaudissements.)

SIR ROBERT PEEL. — « Si je pouvais croire un seul instant au triomphe du principe sur lequel s'appuie l'opposition au bill actuel, je le proclame hautement, je désespérerais de la continuation des relations amicales entre l'Angleterre et l'Irlande. (Applaudissements.) Pour mitiger d'avance les fâcheuses conséquences que pourrait avoir le succès de l'opposition dans cette question, il importe que des hommes publics fassent savoir solennellement à la population d'Irlande que nous ne renonçons pas du tout à la marche que nous nous sommes tracée, et que, pour ne pas dévier, nous sommes capables de tous les sacrifices. (Applaudissements.) A mon avis, la maigre et mesquine pitance accordée au collège de Maynooth était de nature à provoquer la colère plutôt que la gratitude; elle ne devait donc pas être maintenue; ce que nous faisons, au contraire, nous attache par les liens sympathiques de la reconnaissance toute la hiérarchie catholique romaine, tous les professeurs de Maynooth et tous les prêtres de l'Irlande. »

Peut-être, comme l'a fait observer lord Russel, peut-être sir Robert Peel s'est-il un peu abusé sur la gratitude de la nation irlandaise; un peuple a des droits, et les gouvernements n'accomplissent que leur devoir en les lui restituant; mais de la part d'un chef tory, cette illusion est honorable, et l'histoire, elle, ne sera pas ingrate envers l'homme d'Etat qui a osé réconcilier deux partis qu'on croyait irréconciliables.

En résumé, la troisième lecture du bill de Maynooth a été votée par 317 membres contre 135. — Un amendement de M. Duncombe ayant pour objet de limiter à 1848 la durée du bill, a été repoussé par 243 voix contre 145.

La majorité ministérielle de sir Robert Peel a donc été fidèle à la cause du progrès et de l'humanité. Dieu soit loué !

Si notre gouvernement ne reniait pas en toute circonstance les principes généreux d'où il est sorti, lui aussi trouverait en France une majorité puissante pour accomplir le bien. Mais, quand nos ministres feront-ils donc concourir au bonheur social toutes ces forces parlementaires absorbées aujourd'hui par et pour la corruption? Quand donc le peuple français, quand donc les prolétaires, les femmes et les enfants des pauvres, tous ceux qui souffrent enfin, obtiendront-ils aussi leur bill de Maynooth?

La cour de Rome et le cabinet de Madrid.

Les journaux de Madrid annoncent que le cabinet espagnol a reçu de

conseil de Lucerne. En voici le texte :

Messieurs, le soussigné s'est rendu coupable de participation à l'expédition des corps-francs le 31 mars. A raison de ce crime il a été condamné à la peine de mort le 17 courant. Mais la mort frapperait sa famille innocente qui, sans son appui, tomberait dans le dénuement et se trouverait bientôt à la charge de la commune. Vous avez la prérogative de faire grâce. C'est pourquoi le soussigné appelle votre attention sur l'innocence de ses enfants en vous priant de lui faire grâce. La peine de mort a évidemment pour objet d'empêcher le soussigné de nuire au canton de Lucerne: vous atteindrez aussi bien ce but, messieurs, sans frapper des innocents, en commuant la peine de mort en celle du bannissement. — Si vous pensez que la tranquillité du canton exige l'éloignement du soussigné, il quittera la Confédération, ou même le continent européen avec la promesse de ne pas revenir sans votre consentement. Le soussigné espère même dans l'exil, hors la Suisse, pouvoir nourrir sa famille par ses connaissances médicales et même rendre des services à l'humanité souffrante. — Le soussigné n'ajoutera rien à ces considérations. Il y a parmi vous des personnes qui l'ont jugé et qui peuvent vous donner tous les renseignements pour vous diriger. Veuillez agréer, etc., etc.

Lucerne 18 mai 1845. J.-R. STEIGER.

Les lettres de Calcutta du 7 avril et de Chine du 11 février sont dépourvues de tout intérêt.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Séance du 24 mai.

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal est lu et adopté.

La chambre entend le rapport du comité des pétitions.

M. LE DUC D'ESTISSAC, rapporteur :

« La société pour l'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants de France émet de nouveau le vœu que le minimum du traitement fixe des instituteurs primaires soit élevé à 400 francs. » — Renvoi au ministre de l'instruction publique.

« Le sieur Coluenne, à Épinal, propose de frapper les chiens d'un impôt de 5 francs par tête, dans la vue de réduire le nombre de ces animaux et de rendre moins fréquents les accidents d'hydrophobie. » — Dépôt au bureau des renseignements.

M. Vincent-Saint-Laurent, récemment élevé à la dignité de pair, est introduit avec le cérémonial d'usage et prête serment.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des deux projets de loi relatifs aux douanes.

La chambre s'est arrêtée hier à l'article 1er.

M. LE BARON DE DAUNANT demande le rejet du tarif que le gouvernement et la commission ont proposé. Il faut laisser les choses dans l'état présent, si on ne veut pas que la fabrication des soieries en France tombe en souffrance.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre du commerce. L'honorable préopinant peut se rassurer sur le sort de l'industrie de la soierie; les soieries chinoises ne peuvent faire concurrence aux nôtres. En Amérique et en Angleterre, les unes et les autres sont en présence, et pendant que nous exportons, dans le premier pays pour 52 000 000, et dans le second pour 29 000 000, la Chine vend ici pour 1 500 000 fr., et là pour 1 600 000 fr.

---

hangars et répandant cette odieuse odeur de tannerie qui soulève le cœur. Maurice chercha, combina pendant deux heures et ne trouva rien, ne devina rien; dix fois il s'enfonça dans ce labyrinthe, dix fois il revint sur ses pas pour s'orienter. Mais toutes ses tentatives furent inutiles, toutes ses recherches infructueuses. Les traces de la jeune femme semblaient avoir été effacées par le brouillard et la pluie.

— Allons ! se dit Maurice, j'ai rêvé. Ce cloaque ne peut avoir un instant servi de retraite à ma belle fée de cette nuit.

Il y avait dans ce républicain farouche une poésie bien autrement réelle que dans son ami aux quatrains anacréontiques, puisqu'il rentra, sur cette idée, pour ne pas ternir l'auréole qui éclairait la tête de son inconnue. Il est vrai qu'il rentra désespéré.

— Adieu ! dit-il, belle mystérieuse; tu m'as traité en sot ou en enfant. En effet, serait-elle venue ici avec moi si elle y demeurait? Non ! elle n'a fait qu'y passer, comme un cygne sur un marais infect. Et, comme celle de l'oiseau dans l'air, sa trace est invisible.

LE TEMPLE.

Ce même jour, à la même heure où Maurice, douloureusement désappointé, repassait le pont de la Tournelle, plusieurs municipaux accompagnés de Santerre, commandant de la garde nationale parisienne, faisaient une visite sévère dans la grande tour du Temple, transformée en prison depuis le 13 août 1792.

Cette visite s'exerçait particulièrement dans l'appartement du troisième étage composé d'une antichambre et de trois pièces.

Une de ces chambres était occupée par deux femmes, une jeune fille et un enfant de neuf ans, tous vêtus de deuil.

L'aînée de ces femmes pouvait avoir 37 à 38 ans. Elle était assise et lisait près d'une table.

La seconde était assise et travaillait à un ouvrage de tapisserie; elle pouvait être âgée de 28 à 29 ans.

La jeune fille en avait quatorze et se tenait debout près de l'enfant qui, malade et couché, fermait les yeux comme s'il dormait, quoique évidemment il fût impossible de dormir au bruit que faisaient les municipaux.

Les uns remuaient les lits, les autres déployaient les pièces de linge, d'autres enfin qui avaient fini leurs recherches, regardaient avec une fixité insolente les malheureuses prisonnières qui se tenaient les yeux obstinément baissés l'une sur son livre, l'autre sur sa tapisserie, la troisième sur son frère.

L'aînée de ces femmes, était grande, pâle et belle; celle qui lisait paraissait surtout concentrer toute son attention sur son livre quoique, selon toute probabilité, ce fussent ses yeux qui lussent et non son esprit.

Alors un des municipaux s'approcha d'elle, saisit brutalement le livre qu'elle tenait et le jeta au milieu de la chambre.

La prisonnière allongea la main vers la table, prit un second volume et continua de lire.

Le Montagnard fit un geste furieux pour arracher ce second volume comme il avait fait du premier. Mais à ce geste, qui fit tressaillir la prisonnière qui brodait près de la fenêtre, la jeune fille s'élança, entoura de ses bras la tête de la lectrice et murmura en pleurant.

— Ah ! pauvre, pauvre mère !

Puis elle l'embrassa.

Alors la prisonnière à son tour colla sa bouche sur l'oreille de la jeune fille, comme pour l'embrasser aussi et lui dit :

— Marie, il y a un billet caché dans la bouche du poêle, ôtez-le.

— Allons ! allons ! dit le municipal en tirant brutalement la jeune fille à lui et en la séparant de sa mère. Aurez-vous bientôt fini de vous embrasser?

— Monsieur, dit la jeune fille, la Convention a-t-elle décrété que les enfants ne pourront plus embrasser leur mère !

— Non; mais elle a décrété qu'on punirait les traîtres, les aristocrates et les ci-devant, et c'est pourquoi nous sommes ici pour vous interroger. Voyons, Antoinette, réponds.

Celle qu'on interpellait ainsi grossièrement ne daigna pas même regarder son interrogateur. Elle détourna la tête au contraire et une légère rougeur passa sur ses joues pâlies par la douleur et sillonnées par les larmes.

— Il est impossible, continua cet homme, que tu aies ignoré la tentative de cette nuit. D'où vient-elle?

Même silence de la part de la prisonnière.

— Répondez, Antoinette, dit alors Santerre, en s'approchant sans remarquer le frisson d'horreur qui avait saisi la jeune femme à l'aspect de cet homme qui, le 21 janvier au matin, était venu prendre au Temple Louis XVI pour le conduire à l'échafaud. Répondez. On a conspiré cette nuit contre la République et essayé de vous soustraire à la captivité que, en attendant la punition de vos crimes, vous inflige la volonté du peuple. Le saviez-vous, dites, que l'on conspirait ?

Marie tressaillit au contact de cette voix qu'elle sembla fuir en se reculant le plus qu'elle put sur sa chaise. Mais elle ne répondit pas plus à cette question qu'aux deux autres, pas plus à Santerre qu'au municipal.

— Vous ne voulez donc pas répondre? dit Santerre, en frappant violemment du pied.

La prisonnière prit sur la table un troisième volume.

Santerre se retourna : la brutale puissance de cet homme, qui commandait à 80 000 hommes, qui n'avait eu besoin que d'un geste pour couvrir la voix de Louis XVI mourant, se brisait contre la dignité d'une pauvre prisonnière dont il pouvait faire tomber la tête à son tour, mais qu'il ne pouvait pas faire plier.

— Et vous, Elisabeth ! dit-il à l'autre personne, qui avait un instant interrompu sa tapisserie pour joindre les mains et prier, non pas ces hommes, mais Dieu, répondrez-vous?

— Je ne sais ce que vous demandez, dit-elle; je ne puis donc vous répondre.

— Et morbleu ! citoyenne Capet, dit Santerre en s'impatientant, c'est pourtant clair ce que je dis là. Je dis qu'on a fait hier une tentative pour vous faire évader et que vous devez connaître les coupables.

— Nous n'avons aucune communication avec le dehors, monsieur; nous ne pouvons donc savoir ni ce qu'on fait pour nous, ni ce qu'on fait contre nous.

— C'est bien, dit le municipal, nous allons savoir alors ce que va dire ton neveu.

Et il s'approcha du lit du jeune dauphin.

ALEXANDRE DUMAS.

(*La suite à après-demain.*)

BIBLIOGRAPHIE.

LA VÉRITÉ SUR Mlle LENORMAND, par N. H. CELLIER DUFAYEL, directeur du journal *le Génie des Femmes*.

Mlle Lenormand connaissait intimement l'auteur de cette publication, écrivain très original et trop peu connu; elle lui écrivait, le 14 août 1838, cette lettre soigneusement autographiée par M. Cellier :

« ..... Si demain, 15 courant, vous n'aviez rien de mieux à faire, j'au-
» rais l'avantage de vous recevoir de deux à trois heures de relevée.
» Quelques amis viendront fester *Marie*; je me trouverais heureuse,
» monsieur, de vous compter au nombre. »

La publication de M. Cellier contient des particularités encore plus instructives. Admis pendant vingt ans dans la société de Mlle Lenormand, M. Cellier, c'est lui qui le déclare, a toujours observé très scrupuleusement en elle trois choses : 1° la femme, 2° l'auteur, 3° la devineresse.

M. Cellier était d'autant plus compétent pour étudier, pour apprécier cette trilogie que la nature de la femme a toujours été le but principal de ses observations. Il a fait à l'Athénée un cours sur le beau sexe, il dirige un journal qui a pour objet de mettre en lumière tous les mérites des dames; enfin, il a publié, il y a deux ans, un ouvrage sur la *Phrénologie et la Littérature comparées*, ouvrage dans lequel son esprit étendu, son érudition variée lui avaient permis d'associer les sujets les plus divers : 1° un Traité sur les protubérances du crâne; 2° une dissertation sur le sort de la femme chinoise; 3° des réflexions sur la divinité de l'Evangile; 4° des considérations sur l'art de la danse; 5° un commentaire sur *Robert-le-Diable*, opéra de M. Scribe, dont M. Cellier réimprime le texte en entier. Ces traités ne formaient pas cinq fragments sous une même couverture, mais les cinq chapitres d'un même ouvrage. Quand un homme supérieur prend la plume, il ne saurait aborder trop de matières, il ne saurait éclairer trop de sujets à la fois.

Nous avons trouvé dans la brochure intitulée *la vérité sur Mlle Lenormand*, le même enchaînement, la même méthode, en un mot, la même supériorité.

..., le vote est renvoyé à lundi.

La séance est levée à six heures.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 24 mai.

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal est lu et adopté.

M. DUFAURE dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux chemins de fer de Paris à Lyon et de Lyon à Avignon.

M. LIADIÈRES dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la translation de l'arsenal d'Amiens.

M. MARCHAL présente, au nom de M. Desjobert, une pétition d'huissiers de la Seine-Inférieure, qui demandent qu'une loi règle la vente des récoltes pendant par racines.

La chambre adopte ensuite, par assis et levé et sans discussion, dix projets de loi autorisant les villes d'Orléans et de Limoges à contracter un emprunt; les départements de Seine-et-Marne et de la Sarthe à s'imposer extraordinairement, et des changements de circonscription de cantons et de communes dans les départements de la Haute-Loire, de l'Eure, de Saône-et-Loire et de l'Ain.

La chambre s'occupe ensuite de la loi sur les justices de paix. La discussion s'est arrêtée hier sur un amendement de MM. de la Plesse et de Labaume, lequel est ainsi conçu :

« Art. 3. Le traitement des greffiers des juges de paix sera du tiers de celui du juge auprès duquel ils seront établis, sans pouvoir être inférieur à 500 fr.

» Ils auront droit, en outre, à l'indemnité de transport, dans le cas fixé par l'article 1er. »

M. DE LA PLESSE développe cet amendement au milieu du bruit.

M. HAVIN repousse cet amendement au nom de la commission. Le traitement des greffiers de paix est de 266 fr. 66 c., il faut évidemment que ces fonctionnaires trouvent un supplément à cette somme; mais si c'est par une augmentation de traitement, le prix des charges augmentera considérablement; d'ailleurs, augmenter subitement et faire payer à tous les contribuables une augmentation de 2 847 fonctionnaires, qui pourrait être payée par les intéressés, est une mesure qui n'est ni opportune ni équitable, ni désirable pour la bonne administration de la justice.

M. VIVIEN. La nécessité d'une amélioration dans la situation des greffiers de justices de paix n'est contestée par personne. Le revenu éventuel de ces officiers dans les grandes villes est important, mais la plupart d'entre eux n'ont pas plus de 300 fr. par an. Mais il s'agit de savoir quel est le meilleur moyen à employer : s'il faut augmenter le traitement fixe ou les vacations. Ce dernier système est celui du gouvernement et de la commission.

Le revenu des greffiers de justices de paix est composé de deux parties, le traitement et le casuel; c'est le casuel qui a autorisé la vénalité de cette charge; le traitement est toujours écarté dans l'évaluation en cas de vente. Augmenter le traitement ne peut donc pas conduire à l'élévation du prix de la charge; il n'en est pas de même d'une augmentation du revenu des vacations, qui serait une amélioration pour les greffiers actuels, mais qui ne servirait en rien les intérêts de ceux qui leur succèderont, ceux-ci devant payer la charge à un prix plus élevé.

La dépense annuelle exigée par l'adoption de l'amendement de M. de la Plesse serait de 625 000 fr.; cette somme peut être aisément couverte par une légère surcharge des frais de l'enregistrement et des citations de la justice de paix, qui, en restant très minime, peut produire environ 900 000 f., c'est-à-dire presqu'un tiers en sus de la somme dont vous avez besoin.

Je propose donc à la chambre de modifier ainsi l'amendement de M. de la Plesse :

« Le traitement actuel des greffiers des justices de paix sera élevé à 500 fr. dans les cantons où il est inférieur à cette somme; dans les autres cantons ce traitement sera maintenu. »

M. PÉRIGNON maintient que le meilleur moyen d'améliorer la situation des greffiers de justices de paix sans grever les contribuables, c'est d'augmenter le nombre ou la quantité des droits et vacations.

M. CHÉGARAY combat ces observations.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, après avoir protesté des désirs du gouvernement d'améliorer la position des greffiers de justices de paix, dit que les fonctions de ces officiers exigent un travail matériel considérable qui, pour être bien fait, doit être rémunéré à la pièce. Ainsi, les vacations doivent être maintenues, non seulement dans l'intérêt des greffiers, mais surtout dans l'intérêt des justiciables.

La loi de 1816 a donné aux greffiers le droit, je ne dirai pas de vendre, ce mot ne doit pas se trouver en ce cas dans la bouche d'un organe du gouvernement, mais de transmettre leur charge sous la surveillance du gouvernement (léger bruit); on craint que le prix de ces charges ne s'élève si l'on augmente les vacations; à cela on peut répondre que la grande chancellerie est toujours là pour mettre un frein à l'exagération des prix. Cet argument est donc sans valeur.

Je n'insiste pas sur l'augmentation de dépense qu'occasionnerait l'adoption de l'amendement. On nous indique un moyen de la compenser; mais s'il s'agit d'une surtaxe à payer par les justiciables, autant vaut la faire payer directement aux greffiers que de la faire passer par les mains du trésor. Qu'on ne s'y trompe pas d'ailleurs, la disposition proposée aurait une tendance à rendre l'administration de la justice purement gratuite, tendance qui me semble souverainement dangereuse et subversive.

M. VIVIEN. La surtaxe sur certains tarifs dont j'ai parlé précédemment ne me semble pas être la conséquence directe de l'adoption de l'amendement; je m'engage à proposer un amendement dans ce sens au projet de loi sur le budget, et la chambre aura à s'en occuper plus tard; il ne s'agit maintenant que du chiffre du traitement à attribuer aux greffiers de justice de paix.

M. MARTIN (du Nord), garde des sceaux, repousse l'amendement, en ce qu'il amènerait une augmentation de dépenses dans le budget, et que la compensation qu'on propose de tirer d'une augmentation dans les droits d'enregistrement pèserait sur la classe la plus pauvre.

M. DE PEYRAMONT. Les documents émanés du ministère de la justice prouvent que la chancellerie est impuissante à empêcher l'exagération du prix des ventes des charges de greffiers de justice de paix. (Aux voix! aux voix!)

M. CHÉGARAY parle dans le même sens.

L'amendement de M. Vivien est mis aux voix et adopté.

« Art. 4 (réduit). La présente loi sera exécutée à dater du 1er janvier 1846.

» Avant cette époque, une ordonnance royale, rendue dans la forme des règlements d'administration publique, déterminera le montant de l'indemnité de transport établie par l'art. 1er. »

MM. MAURAT-BALLANGE et LHERBETTE voudraient que l'indemnité de transport fût réglée par la chambre.

M. DURAND (de Romorantin) propose un amendement qui est rejeté.

La commission demande la suppression de l'article 5 qui stipule une in-

L'anniversaire de la naissance de S. M. la reine Victoria a été célébré hier au soir par l'ambassadeur d'Angleterre et lady Cowley. Un bal et un souper splendide ont été donnés à l'hôtel de l'ambassade, qui, à cette occasion, était magnifiquement illuminé. Le nombre des invitations se montait à 1 700 : la réunion se composait des personnes les plus distinguées de France et d'Angleterre, et de presque tous les étrangers qui se trouvent actuellement à Paris. — Un divertissement imprévu a signalé le bal qui a couronné cette fête : un *reel* écossais a été dansé par MM. Mackensie-Grieves et Campbell, et Mmes Campbell et Anderson. Cette danse paraît appelée à la vogue de la polka.

— Une nouvelle colonie d'Egyptiens va bientôt nous arriver. C'est le *Nil* (il s'agit du paquebot de ce nom) qui nous les apportera. Méhémet-Ali nous envoie S. A. Halil-Bey, S. Exc. Hosrew-Bey et 22 jeunes gens africains, qui viennent à Paris avec le prince, aux frais du gouvernement pour finir leurs études. Au nombre des voyageurs qui accompagnent le prince, il est plusieurs Européens; ils ont obtenu de S. A. la faveur d'aller à Paris avec les autres Egyptiens pour achever leurs études. De simples suppliques adressées directement au vice-roi, par des familles européennes à qui leur position ne permettait pas de donner à leurs enfants une éducation comme celle qu'ils pourront recevoir aujourd'hui, ont suffi pour que cette faveur fût obtenue : on n'est pas aussi généreux que cela en France. — S. E. Kosrew-Bey est chargé de remettre au maréchal Soult, de la part du vice-roi, une tabatière en brillants en reconnaissance de la sollicitude prodiguée à ses fils qui sont à Paris.

— Un grand banquet, présidé par le chevalier Philippe de Girard, auteur des premières machines à filer le lin, a été offert avant-hier par la Société des inventeurs à M. Jobard de Bruxelles, défenseur éclairé de la propriété intellectuelle. Des toasts chaleureux ont été portés au succès de ses doctrines organisatrices de l'industrie et du commerce.

— Le buste d'Alexandre Soumet a été solennellement inauguré, le 20 de ce mois, à l'hôtel-de-ville de Castelnaudary, ville natale du célèbre poète.

— Les promeneurs ont pu remarquer, sur le boulevard des Italiens, un moyen de publicité d'invention récente : les affiches-monstres sont dépassées; de belles plaques de marbre, d'un mètre de long sur un demi-mètre de large, les remplacent; des annonces gravées dans les pierres, rehaussées d'or, révèlent aux Parisiens les nouveaux destins de la réclame immortelle.

— Un jeune colon de la Havane, D. Antonio-Colaso, a été tristement victime d'une surexcitation fiévreuse. Il s'est précipité de l'un des étages supérieurs de la maison, rue des Vieux-Augustins, 44. La chute a été terrible; il a été relevé avec les cuisses déchirées et un poignet presque entièrement démis; cependant il respirait encore. On l'a transporté à l'Hôtel-Dieu où il est mort trois heures après. Agé de vingt six ans, riche, élégant, répandu dans le monde, D. Antonio Colaso était en proie à une grande exaltation religieuse qui se manifestait par des aspirations vers un meilleur monde. C'est dans un accès de délire que le malheureux jeune homme s'est jeté sur le pavé en croyant s'élancer au ciel.

— Deux nouveaux modes d'escroqueries viennent d'apparaître sur l'horizon : il est bon de les noter pour l'édification des marchands parisiens et des professeurs sans place :

Premier mode. — Vol aux petites affiches. — Un escroc consultait assidûment le ***Journal des Petites Affiches***, ce pandæmonium de l'annonce parisienne si utile à ceux qui cherchent un emploi ou qui ont à en offrir; quand il avait trouvé parmi les demandes ce qu'il désirait, il s'habillait avec une certaine recherche et rendait visite au solliciteur, qu'il avait le soin de ne pas choisir parmi les plus nécessiteux. Dernièrement, Mlle S..., maîtresse de langues s'était annoncée pour trouver quelques élèves, et indiquait son domicile. Le lendemain, notre homme se présenta et questionna Mlle S.... sur l'enseignement qu'elle donnait. Il l'a pria ensuite d'écrire une phrase qu'il lui dicta, et lui demanda d'en faire la traduction en allemand. Pendant que la maîtresse de langues exécutait ce qu'il désirait, il se promenait de long en large dans l'appartement, et lorsqu'elle lui remit son travail, il exprima vivement sa satisfaction et s'empressa de sortir en promettant de revenir le lendemain pour faire ses conditions. Mlle S... fut un peu surprise de ce brusque départ, mais elle était loin d'en soupçonner la cause, et ce fut seulement au bout d'une demi-heure qu'elle s'aperçut de la disparition d'une montre et d'une chaîne dont le visiteur s'était emparé.

Second mode. — Vol à l'officier municipal. — Un sieur Leduc, ex-facteur à la poste aux lettres, déjà trois fois condamné pour vol, avait imaginé une nouvelle espèce d'escroquerie, qu'on pourrait appeler ***escroquerie à l'amende***. Il assistait assidûment aux audiences du tribunal de simple police, accostait les personnes citées, liait conversation avec elles, et parvenait quelquefois à leur soutirer leurs noms et leurs adresses. Muni de ce précieux renseignement, il fabriquait alors des lettres d'avis, qu'il faisait porter par un sieur David, aux personnes condamnées, soit pour défaut de balayage soit pour étalage en saillie sur la voie publique, soit enfin pour quelqu'une de ces menues contraventions qui sont du domaine exclusif de la police municipale. Ces lettres, bien entendu, étaient censées émanées du bureau des amendes; on y était invité à payer au porteur le montant des condamnations, s'élevant d'ordinaire, tant en principal qu'en frais, de 10 à 30 fr. Par malheur pour Leduc, le défaut d'un timbre spécial, l'incorrection grossière de l'écriture, et sans doute aussi le peu d'assurance du percepteur, firent concevoir des doutes aux condamnés, qui refusèrent d'aquitter l'amende. Leduc en fut donc pour ses frais d'imagination. Du reste, sa nouvelle invention ne lui a pas mieux réussi que ses trois autres, car le tribunal correctionnel de la Seine l'a condamné aujourd'hui, pour la quatrième fois, à deux ans de prison. Son co-prévenu, le sieur David, dont la complicité n'a pas paru suffisamment démontrée au tribunal, a été renvoyé des fins de la poursuite.

— Par délibération du conseil royal de l'instruction publique, en date du 1er avril, l'atlas de géographie sacrée de MM. Meissas et Michelot est adopté pour les classes des collèges.

— L'auteur d'une faillite qui a profondément impressionné l'arrondissement de Vendôme, M. Marganne, receveur des contributions directes, vient de comparaître devant la cour d'assises de Loir-et-Cher :

M. Marganne, receveur des contributions directes de l'arrondissement de Vendôme depuis plus de 40 ans, jouissait, par sa position et par la modestie de sa vie, d'une confiance générale. Un grand nombre de petits rentiers lui avaient confié leurs épargnes. Il se livrait à des opérations de banque et à des spéculations industrielles. Tout à coup, au mois de juin

maladie honteuse que ce misérable lui a communiquée. L'enfant et ses parents habitent la même maison que B...., et ils ne se doutaient de rien, lorsqu'il y a quelque temps ils découvrirent cet abominable crime. Dans l'espoir que sa faute resterait secrète, le coupable souscrivit un engagement en faveur de la victime, mais la justice en ayant été informée, B..... a été arrêté. Il paraît que cet homme a fait des aveux qui ne permettent aucun doute. »

UNE MONOMANIE DE JEUNE FEMME. — Une envie de femme grosse et un excès de zèle de sergent-de-ville, qui est probablement célibataire, ont donné lieu à une affaire curieuse qui s'est passée hier devant le tribunal correctionnel; nous en empruntons le compte-rendu à la *Gazette des Tribunaux* :

Une jeune femme, d'une figure honnête et distinguée, et dans un état de grossesse assez avancé, se présente devant la police correctionnelle (6e chambre), où l'amène une prévention de vol. Elle a soustrait, au préjudice d'une fruitière, douze œufs et six pommes.

M. LE PRÉSIDENT. Qui a pu vous porter à voler cette femme?

LA PRÉVENUE. Je n'en sais rien; si je n'avais pas volé cette femme-là, j'en aurais volé une autre; c'était plus fort que moi, je ne pouvais pas m'en empêcher.

M. LE PRÉSIDENT. Vous ne paraissez pas être dans le besoin?

LA PRÉVENUE. Non, Monsieur, je travaille.

M. LE PRÉSIDENT. Combien gagnez-vous par jour?

LA PRÉVENUE. Je gagne 2 francs.

M. LE PRÉSIDENT. Avez-vous des charges?

LA PRÉVENUE. Je soutiens ma mère, qui a soixante-onze ans.

La sœur de la prévenue demande à M. le président la permission de dire quelques mots.

M. LE PRÉSIDENT. Parlez, madame, et dites-nous comment votre sœur a pu commettre un vol pareil à celui qui lui est reproché?

LA SOEUR. Cela tient, monsieur, à son état de grossesse.

M. LE PRÉSIDENT. S'est-elle déjà trouvée en pareille position?

LA SOEUR. Oui, monsieur; dans une circonstance pareille elle a soustrait un petit pain de seigle, et elle l'a apporté toute triomphante à son mari. Quand celui-ci lui a demandé si elle l'avait payé, elle a répondu : « Oh! non; il serait bien moins bon, si je l'avais payé : je l'ai volé »

M. LE PRÉSIDENT. Monsieur l'avocat du roi, vous entendez; il paraît certain que c'est l'état de cette femme qui l'a fait agir. On doit d'autant mieux le croire, que le dossier contient les meilleurs renseignements sur la conduite et la moralité de la prévenue.

M. L'AVOCAT DU ROI, Amédée Roussel. Nous pensons comme M. le président, et nous nous en rapportons à la prudence du tribunal.

Le tribunal, attendu qu'il n'est pas suffisamment établi que le détournement ait été commis avec une intention frauduleuse; que le contraire même résulte des documents du dossier et de l'état de la prévenue, renvoie celle-ci des fins de la plainte, sans dépens.

Voilà une jeune et intéressante femme manifestement innocente; il n'était pas besoin d'un arrêt de la cour pour que les magistrats eussent cette conviction. Et cependant, elle a dû, souffrante, enceinte, subir la prison jusqu'à l'heure de son jugement! N'est ce pas profondément déplorable? L'humanité du parquet n'aurait-elle pas dû s'éveiller avant le jour de l'audience?

UN VOLEUR DE MAISONS ET DE FORÊTS. — Le sieur H., dit la *Gazette des Tribunaux*; — le sieur B., dit de son côté le *Droit* (entre les deux feuilles judiciaires il n'y a que la différence d'une initiale); mais enfin un escroc étonnant d'audace vient d'être arrêté. Voici la version du *Droit*; elle prouve que le vol est en progrès; il s'est fait propriétaire, électeur et éligible dans la personne du beau voleur dont il est question ci-après; si j'avais eu à moi vingt-quatre heures de plus, s'est-il écrié, j'étais riche et sauvé :

« ... Cette escroquerie sort de la ligne commune. Jusqu'ici on avait vu escroquer de l'argent, des bijoux, des marchandises, et même des titres au porteur; mais escroquer des immeubles, cela paraissait d'une difficulté insurmontable. B.., s'est pourtant donné le mérite de la surmonter. Aussi est-il un homme exercé. En outre des condamnations qu'il a subies, et dont la dernière est expirée le 19 mars de cette année, combien de métiers n'a-t-il pas faits! Tour à tour maquignon, entrepreneur, courtier en immeubles, marchand de fourrages, B... résolut de s'élever encore plus haut, et de prendre celle de propriétaire spéculateur.

» On a peine à comprendre comment un homme, sorti depuis deux mois seulement de prison, et plusieurs fois flétri par la justice, peut trouver à Paris des gens assez crédules pour lui vendre une maison : c'est pourtant ce qui est arrivé avant sa dernière condamnation. B.... escroquait des marchands de fourrages auxquels il parvenait à faire illusion sur sa position et sur son crédit. Mais cette fois-ci, s'intitulant ***courtier en propriétés foncières***, il s'adressait à des propriétaires d'immeubles, traitait avec eux, prenait des termes de paiement, remettait ses propres billets en règlement. Puis, au bout de quelques jours, faisant savoir lui-même indirectement qu'il n'était pas solvable, il consentait après quelques discussions, à résilier le marché, moyennant une indemnité en argent. La dernière affaire de B.... a été l'acquisition d'une maison, rue Saint-Dominique-Saint-Germain.

» Tout était terminé; B.... s'était mis ces jours derniers en pourparlers avec le propriétaire d'une forêt assez considérable, et après être tombé d'accord, on s'était donné parole. Le propriétaire eut cependant quelques doutes. Il apprit que B.... avait acquis une maison rue Saint-Dominique; il alla trouver le vendeur, qui, lui-même, venait d'apprendre que son acheteur n'était point parfaitement solvable.

» Le propriétaire ne se tint pas encore pour satisfait; il eut l'idée de s'adresser à M. le préfet de police, et il n'eut pas plus tôt fait savoir de quoi il s'agissait, qu'on lui donna pour réponse qu'il était en relations avec un des plus effrontés escrocs de Paris. Rendez-vous était donné pour dimanche chez le notaire, afin de passer le contrat de vente de la forêt. Au lieu du propriétaire, ce furent deux agents du service de sûreté qui s'y rendirent. B...., les reconnut aussitôt, et prenant la chose gaiement et en homme habitué à ces sortes de mésaventures : Ah! messieurs, leur dit-il en descendant avec eux l'escalier et en se dirigeant vers la préfecture de police, quelle belle affaire vous me faites manquer : j'achetais 400 fr. l'hectare; il y a dans chacun 600 fr. de bois; profit net 200 000 fr.; je faisais une coupe générale, je réalisais et je laissais la terre au propriétaire! »

LE CHIEN, LE LION, L'ACTRICE ET LA GARDE. — Cet ingénieux stratagème a été déjà essayé par Alcide Tousez dans un de ces mille vaudevilles où son imaginative n'est jamais en défaut. Une jeune et jolie ac-

» (Après avoir un instant examiné le quadrupède.) Ce n'est pas là l'épagneul de ma maîtresse.

» — Comment!

» — Diablotin a une tache de feu sur l'oreille gauche. Celui-ci n'en a pas.

» — Il est depuis cinq ou six jours exposé à la pluie... la tache peut s'être effacée.

» — (Appelant.) Diablotin! Diablotin! Voyez, il ne répond seulement pas.

» — Ses malheurs lui auront fait perdre la mémoire... J'insiste pour voir Mlle Désirée.

» — Vous n'entrerez pas.

» La dispute s'échauffa si bel et si bien entre le soupirant, qui prétendait avoir le droit de pénétrer dans la maison, et la femme de chambre qui le repoussait, qu'un rassemblement assez considérable se forma devant la porte cochère. Un voisin officieux alla chercher la garde, et si M. J. C... ne s'était prudemment esquivé, il aurait couru le risque d'aller rendre compte de sa conduite à M. le commissaire du quartier.

» Il s'est sans doute remis à la poursuite du véritable épagneul de Mlle Désirée. »

VARIÉTÉS.

Deux ordres du jour de Napoléon.

M. Eugène Süe adresse à notre collaborateur, M. D. L., une lettre qui sera lue avec un vif intérêt :

A M. D. LAVERDANT.

Nous causions dernièrement, mon ami, de l'excellente influence de la musique sur les masses, à propos des admirables concerts de l'Orphéon, cette modeste école de chant des travailleurs, si habilement dirigée par M. Hubert, qui regarde avec raison la haute mission dont il est investi, comme une sorte de sacerdoce et qui l'exerce religieusement.

Voici, à propos de l'influence musicale, un fait très curieux, et, je le crois, resté complètement inconnu jusqu'ici des historiens de Napoléon. Ce fait met pourtant merveilleusement en relief cette bonté délicate et touchante dont l'empereur a donné tant de preuves, et qui, du reste, ne surprennent pas quand on songe avec quelle naïve tendresse il a toujours aimé sa femme, son fils.

Napoléon commandait l'armée d'Egypte : la nostalgie faisait de nombreuses victimes dans les hôpitaux, bien des blessés regrettaient amèrement et la France et les pays témoins de leur gloire passée.

Napoléon, alors au Caire, fit publier l'ordre du jour suivant :

» RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

» Liberté! Egalité!

» Au quartier général du Caire, le 1er nivôse.

» Ordre du jour du 1er nivôse.

» Tous les jours, à midi, il sera joué sur les places, vis-à-vis des hôpitaux, par la musique des corps, différents airs nationaux qui inspirent de la gaieté aux malades *et leur retracent les plus beaux moments des campagnes passées.*

» Les commandants de place commanderont à cet effet la musique des différents corps à tour de service.

» Pour le général en chef,

» ALEXANDRE BERTHIER. »

Ne trouvez-vous pas, mon ami, cette pensée non seulement belle et touchante, mais encore profonde au point de vue *humain?*

Que l'on se figure, en effet, de malheureux blessés, découragés, tristes, abattus, songeant au pays et entendant tout-à-coup dans le lointain ces vaillants airs de la République qui, à cette heure encore, font palpiter si violemment nos cœurs, ces chants d'héroïque liberté, que ces enfants du peuple avaient tant de fois répétés en se rendant volontaires à la frontière menacée.

A cette musique guerrière et nationale les pauvres blessés d'Egypte relèvent leur front abattu, leur cœur bat, leur œil brille mais bientôt il se voile aussi de douces larmes, car après la *Marseillaise*... le *Chant du Départ*... le *Réveil du Peuple*... ces hymnes patriotiques qui retentissent fiers et éclatants, voici qu'ils entendent de ces bons vieux airs populaires et naïfs dont a été bercée leur enfance, et qui, sous le ciel d'Égypte, évoquent un moment la douce et maternelle figure de la patrie absente : consolant mirage qui, souvent répété, distrait, apaise bien des ennuis, bien des douleurs. Que de fois, à ces chants du pays, le malade a dû s'endormir, la joie au cœur, et rêver de la France!

Mieux que moi, mon ami, vous si intelligemment dévoué à l'art utile, à l'art appliqué, à la moralisation et aux plaisirs du peuple déshérité, vous déduirez toutes les conséquences d'un pareil fait. Si la musique a une action si salutaire sur des êtres souffrants, que ne produirait-elle pas sur des êtres actifs et pleins de vie! Les merveilleux résultats des deux concerts publics de l'Orphéon montrent à quelles splendides fêtes musicales les gouvernements pourraient convier périodiquement le travailleur... brusque départ de l'Egypte pour la France.

Voici ce document :

Au quartier général d'Alexandrie.

BONAPARTE GÉNÉRAL EN CHEF A L'ARMÉE.

« Les nouvelles d'Europe m'ont décidé à partir pour la France ; je » laisse le commandement de l'armée au général Kléber. L'armée aura » bientôt de mes nouvelles ; je ne puis en dire davantage. Il me coûte » de quitter les soldats auxquels je suis le plus attaché, mais ce ne se» ra que momentanément, et le général que je leur laisse a la confiance » du gouvernement.

BONAPARTE. »

« Ces documents (m'écrit M. Alfred d'Orsay) sont copiés dans le livre » d'ordre de la 2e compagnie du 3e bataillon de la 2e demi-brigade d'in» fanterie légère ; ce livre d'ordre fut trouvé au Caire après le départ de » l'armée française, il fut donné par le fils du général Moncriff au révé» rend J. Moore qui l'avait prêté au duc de Wellington. »

Je désire, mon ami, que ces deux pièces historiques vous paraissent assez intéressantes pour être publiées : l'une à cause de la touchante pensée qu'elle renferme, l'autre en raison même de son caractère vague et mystérieux qui voilait le plus vaste projet qui ait jamais germé dans la pensée de l'empereur.

Adieu, mon ami, vous savez mon affection et mon dévouement.

EUGÈNE SUE.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 24 MAI.

La *Presse* pense que peut-être la Chambre des pairs regrettera avant peu d'être allé aussi loin dans la question de la conversion des rentes. Il y a parti pris aussi dans la chambre élective, dit-elle, et le gouvernement lui-même a contracté des obligations dont il ne peut que retarder l'échéance. La chambre des pairs sera embarrassée de concilier le vote qu'on ne manquera pas d'obtenir d'elle avec son opposition actuelle au *principe* même de la mesure.

Le *Journal des Débats* plaide ce matin une cause juste : celle des points de la France qui ne sont point habitués aux faveurs du gouvernement centralisé, sous le rapport des travaux publics. Il demande comment il se fait que le ministre trouve le loisir de présenter, d'appuyer des lignes non classées, comme celles de Saint-Quentin, de Sarrebruck, de Grenoble, tandis qu'il manque de temps et de zèle dès qu'il est question de lignes comme celles du centre au sujet desquelles il n'y a aucune contestation de tracé, pour lesquelles tout le monde est d'accord quant à la direction générale et au système d'exécution. Le *Journal des Débats* termine ainsi : « L'administration, dans ses circulaires, recommande sans cesse, et avec raison, aux conseils-généraux des départements de se renfermer dans les limites du classement, sans jamais les transgresser, pour les chemins vicinaux. Pourquoi ces règles, si sages à l'égard des conseils-généraux et des communications départementales, deviennent-elles hors de propos quand il s'agit des chambres et des communications générales du royaume. »

La *Réforme* adresse de vertes remontrances aux ouvriers qui ont provoqué les scènes de brutalité déplorable donc Nantes vient d'être le théâtre. « Nous qui sympathisons avec eux, dit-elle, qui compatissons à leurs souffrances ; nous qui sommes des travailleurs comme eux, bien que nos travaux soient d'espèce différente, nous les avertissons comme des frères qu'une pareille conduite les dégrade et recule le jour de leur affranchissement, en fournissant à la classe qui prétend les tenir en tutelle un prétexte pour éterniser sa domination.

Le *National* consacre un long article à la question de l'impôt sur le sel. Il trouve tout-à-fait insignifiante la réduction d'un tiers proposée par M. Demesmay. Le *National* conclut, non pas à la réduction, mais à la suppression de l'impôt sur le sel, le plus oppressif, le plus désastreux de tous nos impôts.

Il est malheureusement difficile de croire que l'opinion des *Débats* soit désintéressée.

Le *Journal des Débats* a reçu des renseignements qui, dit-il, semblent confirmer en partie les bruits relatifs au refus de l'empereur de Maroc de ratifier le traité récemment conclu. Une lettre de Tanger du 5 mai lui annonce que le plénipotentiaire de l'empereur, Sid-Ahmed-el-Khadir a été jeté en prison à son arrivée à Fez, pour avoir outrepassé les pouvoirs en négociant le traité de commerce dont il n'avait pas mission de s'occuper. Dix soldats auraient été envoyés aussi pour s'emparer du caïd d'Ouschda, Sid-Hamida, plénipotentiaire avec El-Khadir, pour la délimitatation des frontières.

Le *Moniteur* continue à garder le plus profond silence sur les nouvelles du Maroc.

Il publie dans sa partie officielle une ordonnance royale relative à l'importation du riz ; en voici les principaux articles :

« Les riz en grains importés par mer, sous pavillon français, des pays situés hors d'Europe, pourront être extraits temporairement des entre-

Oies 3,50 à 4,00. — Pigeons bizets 0,25 à 0,65. — Pigeons de volière 0,50 à 1,10. — Pilets 0,00 à 0,00. — Poules ordinaires 1,25 à 2,50. — Poulets gras 3,00 à 4,50. de comm. 1,25 à 2,25.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 22, 23 et 24 mai. — *Beurre* (le kil.) En livres 0,90 à 1,92. — En mottes Isigny 1,30 à 4,10. — En mottes Gournay 1,20 à 3,40. — Petit beurre 1,14 à 1,44. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 0,70. — *OEufs* (le mille). Du 22, 33 à 50. — Du 23, 33 à 47. — Du 24, 32 à 50. — *Fromages* (la dizaine) Brie 12 à 30. — A la pie 5 à 15.

Marché aux chevaux du 24 mai. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés, 109, vendus 24 de 225 à 980. — De trait 230 entrés, vendus 33 de 340 à 1000. — Hors d'âge 207 entrés, vendus 25 de 80 à 500. — Anes entrés 8, vendus 2 de 25 à 80. — Chèvres 11 amenées, 3 vendues de 18 à 50. — Voitures amenées 27, vendues 6 de 100 à 400. — Encan 7 entrés et vendus 80 à 510. — Essai 92.

Bourse du 24 mai 1845.

La Bourse a été mauvaise ; rente, chemin, tout a fléchi.

Le 5 p. 0|0, qui s'est fait à l'ouverture jusqu'à 122, reste à 121 50, ce qui donne une baisse de 10 c. sur les cours d'hier. Il y a eu 15 c. sur le 3 p. 0|0.

Dans les chemins, les grandes lignes de Rouen et Orléans ont le plus baissé.

Les compagnies non constituées ont baissé d'environ 5 fr. par action.

Le cours de la Vieille-Montagne s'est relevé de 50 fr. La société générale des annonces a fléchi de 25 fr.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :

Rente belge 1842, 106 1|4, 1|8, 1|6. — 4 1|2, 102 3|8. — Société générale, 1585. — Banque belge, 645. — passive, 7 3|4. — 3 p. 0|0, 41 7|8. — Dette intérieure, 34, 33 3|4.

Chemins : de La Teste, 206 25, 205. — Grand'Combe, 1675, 1680. — Jouiss. de Bourgogne, 8750.

Actions de : Zinc Vieille-Montagne, 7500, 7550. — Aveyron, 6275. — Lin Maberly, 775, 785. — Société générale des annonces, 420, 410, 400, 410, 425. — Banque du Hâvre, 1800.

Obligations de Versailles riv. dr. nouv., 1250.

Chemins non constitués : Bordeaux, gr. coupures, 720. — Boulogne, 620, 616 25, 617 50, 615. — Montereau, 550. — petites coup. 555. — Anvers à Gand, 710.

A terme, Emprunt, 86 30 fin c. — 2 1|2 belge, 62 20, 62 10.

	1er C.	P. H.	P. B.	dr C.	h.
5 0/0 compt....	121 90	121 90	121 75	121 60	121 50
— fin cour...	122 »	122 »	121 60	121 60	121 70
3 0/0 compt....	85 95	85 95	85 85	85 90	86 10
— fin cour...	86 05	86 05	85 90	85 95	86 15

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	1460 »	» »		5 0/0 Bge 1840.	103 »	» »	
B. de France...	3265 »	3260 »	B. 10	— Portugais...	» »	» »	
C. Gou. 1000...	1115 »	» »		Esp. D. active.	40 1/4	» »	
C. Gan. 1000...	1120 »	» »	H. 5	5 0/0 Naples...	102 »	» »	
C. hypot......	755 »	» »	B. 2 50	— Romain..	104 1/2	» »	
4 Canaux......	1275 »	» »		Obl. Piémont.	1255	» »	

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.		
St-Germ......	» »	» »		F. c. 1090.	
V. r. d......	600 »	» »		— 602 50, 595, 597 50.	B. 1 5[illegible]
— r. g......	368 75	367 50	H. 2 0	— 367 50, 370.	H. 1 [illegible]
Orléans......	1230 »	1227 50	B. 7 0	— 1232 50, 1222 50, 1225.	H. [illegible]
Strasb.......	270 »	270 »	B. 1 5	— 270, 271 25, 270.	B. 1 5[illegible]
Rouen.......	1120 »	1115 »	B. 10	— 1125, 1105, 1112 50.	B. 13
Havre.......	902 50	900 »	B. 2 50	— 905, 897 50.	B 7 5[illegible]
Marseille....	1010 »	1048 75	B. 1 25	— 1047 50, 1042 50.	B 7 5[illegible]
Vierzon.....	» »	» »		— 617 50, 820.	B. 1 2[illegible]

LONDRES, 23 MAI.		PRIMES. PARIS, 24 MAI.	COULISSE
Consol.	99 1/4 3/8	3 0|0 F. c	Av. 86 05 121 9[illegible]
Esp. act.	30 3/8	F. p. 86 25, 20 d. un 86 40, 35 d. 50.	Ap. 85 95 121 6[illegible]
Portug.	67 5/8	5 0/0 F. c. 122 10, 122 20 d. 50.	
Mexic.	37 1/8	F. p. 122 30, 122 45 d. un. 122 65, 122 65, 122 80 d. 50.	B. du Trés
Brésil.			3 1/8 à 5 et 7 m.
5 0/0 hol.	98 1|2	Versailles d. 630 d. 10 au 15 juin.	Rep. F. c. F. p.
2 1/2 do.	63 5/8	Rouen, 1125 d. 10 au 31.	3 0/0 5, 10. 12 [illegible]
Rouen.	45 1 2	Avignon, 1065 d. 10 au 15 juin.	12 1|2 à 10. 27 1[illegible]
Orléans	48, 49	Bâle, 290 d. 10 au 15 juin.	

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 100,00 à 00,00 ; courant du mois, 101,00 à 102,00; 3 mois d'été, 103,00 à 104,00 ; 4 derniers mois, 110,00 à 00,00; 4 premiers mois 1846, 110,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 94,00 à 94,50. — Œillette rousse, 76,50 à 77,00. — Lin, 79,00. — Cameline, 78,00 à 80,00. — Chanvre, 80,00.

ESPRIT 3|6. — Disponible, 109,00 à 110,00 ; courant du mois, 109,00 ; juin, 109,00 à 110,01 ; juillet en octobre, 110,00 ; novembre et décembre, 97,00 à 98,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 84,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Il vient de paraître chez l'éditeur Dépée un volume de poésies remarquables par l'élégance et la pureté des vers. Ce volume donne une correspondance qui contient une haute appréciation de MM. Victor Hugo et Béranger, adressée à M. Guillon des Tremblayes, l'auteur ; appréciation méritée qui, d'avance, assure à ce volume un accueil favorable auprès du public.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 21 MAI.

GIGRE, droguiste, rue des Tournelles, 88. Juge commissaire, M. Barthelot ; syndic provisoire, M. Pascal, rue Richer, 32.

AUGRY, marchand de dentelles et lingerie, rue Richelieu, 14. Juge commissaire, M. Le Roy ; syndic provisoire, M. Thiébaut, rue de la Bienfaisance, 2.

Du 22 mai.

LEBÈGUE, fabricant de galettes pour chapellerie, rue des Petits-Champs-Saint-Martin, 2. Juge commissaire, M. Chatenet ; syndic provisoire, M. Huet, rue Cadet, 1.

BLANCHETIERRE, tailleur, rue Vivienne, 32. Juge commissaire, M. Gallais ; syndic provisoire, M. Defoix, rue Saint-Lazare, 70.

Vente par autorité de justice.

EN L'HOTEL DES COMMISSAIRES-PRISEURS, PLACE DE LA BOURSE.

Le mardi 27 mai 1845.

Consistant en table, chaises, vases, table de nuit, fourneau, bois à brûler, etc. — Au comptant.

Spectacles du 25 mai.

7 h. 1|2 OPERA. — La Favorite.

7 h. 1|2 FRANÇAIS. — Louis XI. Une Soirée à la Bastille.

7 h. 1|2 OPÉRA-COMIQUE. — Le Déserteur. La Sirène.

6 h. 1|2 ODÉON. — Relâche.

7 h. 3|4 VAUDEVILLE. — Le Petit Poucet, par le général Tom Pouce.

7 h. 1|2 VARIÉTÉS. — L'Épée. Un Conte. Pauvre Jacques. Tom Pouff.

7 h. 1|4 GYMNASE. — L'Image. Jeanne. Le Lansquenet.

6 h. 3|4 PALAIS-ROYAL. — L'Escadron. Indiana. F. Galfâtre. 3 Dimanches.

6 h. 1|2 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.

6 h. 1|2 AMBIGU. — Les Etudiants.

6 h. 1|2 GAITÉ. — La Tour de Ferrare. Les Chevaux.

6 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.

6 h. 1|2 COMTE. Mme de Genlis. L'Anglais. Bonhomme de Carentan. Mazurka.

6 h. 1|2 FOLIES. — Rosière. Mère Taupin. Le Mariage. Amédée.

SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

ment intéressants sur les principes et le but de cette association politique et sociale.

Dans le numéro du 29 mars, une réunion générale de délégués de la classe ouvrière est ainsi annoncée pour le 5 mai :

« L'Association de la Réforme Nationale invite les hommes du » progrès dans tous les États-Unis, de l'Est et du Nord, du Sud et » de l'Ouest à se réunir en assemblée nationale dans *Croton Hall*, » New-York, le lundi 5 mai 1845, pour délibérer sur les maux qui » écrasent les classes industrielles. Par suite du progrès de l'es- » prit humain de grandes vérités ont enfin vu le jour dans notre » dix-neuvième siècle et trouvé des interprètes fidèles pour les » rendre intelligibles à tous les esprits. De l'application pratique » de ces vérités nouvelles dépend le salut politique et social de » l'humanité, etc.... »

Le droit au travail, son organisation, le droit au sol et l'association domestique agricole forment la base de toutes les discussions au sein de ce nouveau parti.

Les orateurs de cette association vont parcourir tout le pays pour organiser les travailleurs en sociétés affiliées d'après le mode pratiqué par tous les partis politiques aux États-Unis.

Un grand « CONGRÈS INDUSTRIEL » doit avoir lieu dans peu de temps, où toutes les questions sociales et industrielles seront posées, discutées avec méthode et où des résolutions seront prises pour organiser un grand mouvement économique et politique.

Voici quelques-unes des résolutions proposées et adoptées dans un des derniers meetings :

1°. — La Convention est d'avis que les maux qui pèsent sur la classe industrielle, ne sont pas simplement le résultat de l'égoïsme et de la perversité des individus privilégiés ou non privilégiés, mais bien la conséquence inévitable des faux principes politiques et sociaux, et de la mauvaise organisation de l'industrie ; par conséquent l'Association fera la guerre aux faux principes et non aux individus engagés dans la défense de ces principes nuisibles.

2° — Pour déraciner les maux qui découlent d'un état social faux, et pour élever la classe ouvrière à sa position légitime et vraie, il ne faut pas perdre le temps et les efforts dans un mouvement exclusif et fragmentaire qui se bornerait à attaquer les détails du mal, et à désorganiser ce qui existe déjà, sans rien organiser de mieux ; mais, il faut réunir tous les efforts pour l'organisation d'un meilleur système industriel qui couperait le mal par sa racine, sans rien bouleverser arbitrairement.

3° Dans l'opinion de la Convention, les causes primordiales du mal qui maintient les classes ouvrières dans la misère, la servitude, l'ignorance, le vice, le crime et la dégradation, sont, 1° la concurrence des travailleurs pour avoir de l'ouvrage, concurrence qui entraîne nécessairement la dépréciation continue du salaire, et l'augmentation des heures du travail épuisant ainsi les forces du travailleur sans profit ni pour lui ni pour la société; 2° le monopole des machines par le capital, de manière que ces machines font concurrence à la main-d'œuvre, conduites dans les voies des améliorations sociales, du progrès des masses, et d'une éducation utile et productive. 3° Le déni des deux droits de l'homme les plus essentiels, et sans lesquels les autres droits ne sont qu'illusoires ; savoir : *le droit au travail* et *le droit au sol*.

4° Dans l'opinion de cette convention, les cinq causes ci-dessus énumérées, sont la base de toutes les souffrances qu'endurent les travailleurs, ainsi que de tous les dangers qui menacent la société. Il y a sans doute d'autres causes de malaise d'une importance secondaire qui peuvent être plus ou moins particulières à certaines provinces. Chaque localité pourra s'occuper d'une manière spéciale de ses griefs particuliers, mais tout le monde doit s'occuper des cinq causes principales de malaise et de souffrance qu'il faut constamment présenter comme la raison de l'agitation générale des classes industrielles.

A la suite de ces résolutions, la Convention a annoncé l'intention d'organiser les élections prochaines, de manière à ne donner autant que possible de mandat politique qu'aux candidats qui prendront l'engagement de voter pour la distribution du sol non encore approprié à des sociétés de travailleurs organisés, et à voter pour toutes les mesures politiques favorables à l'association libre, du travail, du capital et du talent, les trois éléments de la production sociale, et de la richesse nationale.

Voilà qui est parler et agir!

Agissons donc aussi nous-mêmes, de tout notre pouvoir, dans les conditions beaucoup moins larges que nous fait le régime restrictif de nos vieilles sociétés européennes. Nos idées envahissent le monde; les temps approchent; tous les hommes que l'esprit de régénération et d'association a éclairés et échauffés se doivent plus que jamais au service de la Cause qui changera bientôt en concerts de joie et d'enthousiasme les plaintes et les sanglots de l'humanité.

Entente cordiale de l'économie politique

ET DE LA HAUTE BANQUE.

Nous avons toujours dit que la concurrence désordonnée, anarchique, prêchée par l'économie politique sous le beau nom de liberté du commerce, aboutissait au monopole, par cette raison bien simple que, dans les conditions où elle s'exerce, cette concurrence n'est pas une véritable *concurrence*, ou *concours émulatif*, mais est devenue un combat à outrance où périssent les plus faibles et les moins avisés. Or, la constitution du monopole ou des monopoles forme la féodalité industrielle : suprématie des grands financiers, grands industriels et grands propriétaires.

Nous osons donc prétendre que l'économie politique se trouve plongée dans la plus singulière des illusions, puisqu'en prêchant la liberté elle aboutit au monopole, illusion qui, au surplus, si cela peut la consoler, lui serait commune avec sa sœur académique la *politique*, qui, par la liberté n'arrive que trop souvent au despotisme.

» les bénéfices soient élevés d'abord, les lignes une fois cons- » truites, les affaires en train, les choses reprendront leur niveau, » les chemins de fer donneront, comme tout autre placement, » 4 1/2 à 5 p. 0/0. »

Est-il une manière plus claire d'indiquer que, dans l'association actuelle (car, vous le savez déjà, nous sommes en pleine association, d'après le *Journal des Economistes*) la majeure partie des bénéfices doit appartenir à une seule classe, et qu'il n'en restera aux autres que les miettes.

« Il faut donner aux capitaux une grande confiance, c'est-à-dire » des revenus *élevés* et *assurés* », c'est-à-dire, il faut que le gouvernement offre aux banquiers et grands capitalistes des affaires sûres au détriment de l'État lui-même, comme dans le chemin d'Avignon, dans celui de Bordeaux, où l'État a fourni gratuitement aux grands capitalistes la presque totalité des fonds qui leur étaient nécessaires, comme dans celui du Nord, où il voulait en faire autant, quoiqu'il n'ait pu parvenir qu'à éviter aux Compagnies les embarras des plans et des constructions.

« Laissons les chemins de fer réaliser pour les capitaux *leurs riches* »*espérances* », c'est-à-dire, après avoir fait toutes sortes d'avantages aux capitalistes aux dépens du Trésor, laissons-les vendre à la Bourse pour 1 000 fr. et plus les actions qui ne leur coûtent pas même 500 fr., puisque sur ces actions ils n'ont versé qu'un ou deux dixièmes.

Puis après, « les choses reprendront leur niveau, les chemins de »fer donneront, comme tous autres placements, 4 1/2 à 5 p. 0/0 », c'est-à-dire, quand les grands capitalistes auront doublé, triplé, décuplé leur capital, quand les agioteurs et capitalistes auront *écrémé* l'affaire, les petits capitalistes arriveront alors, se caseront dans les chemins de fer, et jouiront d'une petite rente de 4 à 5 p. 0/0 en courant tous les risques réels de l'entreprise, que les grands capitalistes et les agioteurs auront évités, puisqu'ils auront *escompté* tous les bénéfices de l'entreprise, et se seront débarrassés de leurs actions, avant même que les chemins fussent terminés.

Et voilà où en est descendue l'économie politique, à justifier l'agiotage et la spoliation!

Jusqu'à présent elle s'était contentée de dire: Je décris, je n'enseigne pas; je décris comment se forment, se propagent et se consomment les capitaux, mais je ne dis pas quel est le meilleur procédé à suivre : je me contente de demander la liberté pour tout le monde.—Certes, ce programme était insuffisant, mais enfin il ne contenait rien de reprochable: comme science descriptive, quoique incomplète, de *ce qui était et de ce qui est*, l'économie politique a rendu quelques services, mais pourquoi s'aventure-t-elle au delà des bornes étroites qu'elle s'était elle-même tracées? aurait-elle de nouvelles prétentions? Après avoir décrit et raconté, voudrait-elle inventer? Nous ne nous y opposons pas, mais qu'elle y prenne garde: peut-être est-ce moins l'esprit scientifique qui la guide maintenant qu'un esprit de rivalité. Elle avait rêvé autrefois que la liberté suffisait à tout, et elle n'avait pas songé que la liberté sans ordre n'est que du despotisme. D'autres s'en sont aperçus avant elle; de là son dépit; alors elle s'est laissée tomber, suivant une locution devenue vulgaire, du côté où elle penchait, et elle écrit aujourd'hui en faveur des banquiers, des grands capitalistes, du commerce anarchique, qu'au fond elle a toujours fort révéré

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

AMBIGU-COMIQUE. *Les Etudiants*, drame en cinq ans, de M. Frédéric Soulié. — GYMNASE. *Le Lansquenet*, de MM. Bayard et Dumanoir.— CIRQUE OLYMPIQUE. *Jim le Singe*. — GAITÉ. *Mlle Chonchon*.

M. Frédéric Soulié a débuté au théâtre par une imitation de *Roméo et Juliette*. C'était s'inspirer à une source sainte. Shakspeare avait chanté l'amour ; il avait appelé l'éternelle sympathie du monde sur de jeunes cœurs que divisent et que brisent les haines des familles. L'an dernier, dans les *Amants de Murcie*, M. Frédéric Soulié reproduisait, d'un même esprit libéral, l'expression des mêmes sentiments généreux. Aujourd'hui, c'est encore l'histoire des troubles de la famille, c'est toujours la jeunesse portant la peine des fautes dont elle est innocente ; triste histoire que les poètes font bien de répéter souvent, afin que le tableau de cette solidarité dans la souffrance éclaire l'égoïsme et que ceux-là n'osent plus compter sur le bonheur, qui isolent leur cause de la cause d'autrui. L'association seule, lien des familles, des peuples, des générations, assurera à l'individu la liberté et la joie constante de l'âme.

Ce ne sont pas les rivalités jalouses, les vieilles luttes d'ambition qui divisent les familles d'Aurilly et de Mortagne, comme autrefois les Capulet et les Montaigu. Le drame de M. Soulié est emprunté aux faits contemporains ; les temps sont bien changés. Nous n'avons plus de grandes familles féodales guerroyant sur les places publiques des cités. La loi patriarcale de l'isolement des souches n'existe plus, les dernières traces du clan, de la tribu s'effacent ; les races mêlent incessamment leur sang, et le jour approche où, l'amour multipliant les liens entre les peuples, les hostilités internationales ne seront plus possibles, puisque sur le sol étranger chacun de nous pourra trouver mères, sœurs, enfants. De nos jours, pour nourrir une haine de famille un peu généreuse, il faut quelque injure, quelque forfaiture à l'honneur.

Le comte d'Aurilly, généreusement dévoué à la cause de la Pologne, à la suite des désastres de la guerre, se réfugie, sur la frontière, dans le château d'un Français, le baron de Mortagne. Les autorités russes mettent à prix la tête du comte, et le baron de Mortagne, cédant à la passion de l'or, livre traîtreusement son hôte. Le général d'Aurilly est fusillé dans les cours mêmes du château, sous les yeux de sa femme et de ses deux enfants, Louise et Roger.

Quinze ans se sont passés. Roger d'Aurilly est, à Paris, le roi des étudiants, le danseur, le buveur, le tapageur, le duelliste par excellence ; bon cœur, main prodigue, âme loyale et tête chaude. Sa sœur Louise habite une jolie villa au bord de la Seine. Au milieu de sa vie joyeuse et bruyante, Roger laisse souvent percer le souvenir douloureux de la mort de son père, et l'ardent désir de tirer vengeance du traître Mortagne et de sa famille. En contraste avec l'existence facile et libre d'Aurilly, se présente l'étudiant Olivier, râpé, misérable, mélancolique, contraint, honteux. Olivier, au péril de sa vie, a arraché Louise à une mort certaine ; il l'aime, il en est aimé. Il cache avec scrupule le service capital qu'il a rendu à la famille d'Aurilly, et il refuse de revoir celle qu'il a sauvée. Olivier est dans la misère la plus profonde, et il repousse les secours que lui offre incessamment son propre père. Un mot explique cette situation étrange : Olivier est le fils du baron de Mortagne ; il ne peut pas aimer la femme que son père a rendue orpheline, et il ne veut pas vivre du prix de la trahison. Le baron de Mortagne, méprisé et maudit par le monde entier, cache depuis quinze ans sa honte sous des chaillons. Torturé par le remords, il s'est condamné volontairement à expier son crime par une vie de privation. Il n'a qu'un désir, obtenir de son fils quelque témoignage d'affection et lui faire accepter sa fortune. Olivier a renié son nom, et il fuit un père qu'il ne saurait honorer.

Dans l'hôtel d'étudiants de Mme Passager, type odieux des gargotières du quartier latin, demeurent, sous les combles, deux femmes indigentes, la mère Laiguille et sa fille Marie. La mère est malade, usée par de longues infortunes ; la fille, honnête et laborieuse, ne trouve même plus d'ouvrage. Ses dernières ressources sont épuisées. Dans un moment de suprême désespoir, Marie assiste par hasard à une fête des étudiants et des grisettes. Tandis qu'elle ressent la faim au fond de ses entrailles, tandis qu'elle songe à sa mère mourante de besoin, elle voit de jeunes ouvrières qu'elle a connues laborieuses et pauvres comme elle, aujourd'hui chantant insouciantes et folles, élégamment vêtues, riches, heureuses. L'une d'elles vient tenter l'honnête Marie, en étalant devant elle le tableau de son bien-être et de ses plaisirs. « Ma mère, lui dit-elle, était misérable comme la tienne, malade comme la tienne ; maintenant je lui ai fait un sort ; elle est revenue à la santé, ses vieux jours sont tranquilles et doux. » Ce dernier trait est une critique terrible. Il n'est que trop vrai, bien des filles pauvres se vendent pour secourir leurs vieux parents, en sont réduites à se jeter dans la voie du libertinage par amour filial.

Marie, cependant, après un instant de lutte, ne se sent pas le courage de dégrader son âme pour sauver sa mère. Sa raison s'égare, et elle demande au suicide la fin de son martyre. Elle disparaît dans le fleuve. Mais le capitaine de l'*Amphitrite*, le hardi nageur Roger est là; il se jette à l'eau et ramène bientôt à terre la pauvre Marie. Les grisettes la raniment, la consolent, la rhabillent avec une belle robe envoyée par Mlle d'Aurilly, et Marie, au bras de son sauveur, suit la bande joyeuse à la Chaumière. Roger, pendant toute la soirée, presse Marie de propos galants : l'infortunée hésite, combat long-temps; mais, un dernier effort pour secourir sa mère par des voies de travail et d'honneur restant sans effet, elle se décide : elle accompagnera l'étudiant chez lui.

Pendant cette soirée de Chaumière, Olivier, las de souffrir et de porter la honte paternelle, insulte Roger, afin de se faire tuer et de racheter ainsi avec son sang la mort du comte d'Aurilly. Comme Roger hésite par générosité à donner une suite sanglante à une provocation dont le motif ne paraît pas sérieux, Olivier se fait connaître. Le nom de Mortagne a ranimé toute la rage de d'Aurilly, et le duelliste exercé jure de tuer son adversaire.

La nuit est avancée, les étudiants rentrent au logis avec leurs colombes. Marie a suivi Roger. Le jeune homme, tendre et pressant, interroge le cœur de sa nouvelle conquête. Après de longues hésitations, Marie ne pouvant plus contenir son désespoir et son dégoût, s'écrie enfin : « Eh! ne voyez vous donc pas que c'est pour sauver la vie à ma mère que je me donne à vous? Ne voyez-vous pas que moi-même je meurs de faim? » Roger recule avec horreur; il demande pardon ; il tend sa bourse à la malheureuse enfant ; il la supplie d'accepter ce secours pour sa mère. Mais qu'apprend-il tout-à-coup? Cette femme qu'il a sauvée des flots, à laquelle il parlait d'amour, qu'il implore à cette heure avec respect, Marie est la fille du baron de Mortagne. Au même instant, un incident mal interprété, lui fait supposer qu'Olivier a séduit sa sœur Louise. Il s'emporte aux dernières ardeurs des passions haineuses, il regrette de n'avoir pas flétri de son amour impur cette fille des Mortagne. Qu'elle meure, du moins, de froid et de faim, au coin d'une borne, loin de sa mère à l'agonie. Il laisse la sœur étendue sans connaissance, au milieu de la rue, et court préparer sa vengeance contre le frère.

Un homme, en habit de mendiant, errant sans sommeil, poursuivi par la vengeance divine, heurte dans l'obscurité la jeune fille évanouie. Il la relève, la rappelle à la vie ; puis, devant elle, dans son agitation douloureuse, il prononce le nom de Mortagne. « Quel est ce nom infâme ! s'écrie-t-elle. Mortagne ! Mortagne ! Pourquoi me jetez-vous cette injure ? Serons-nous donc poursuivis partout? Voyez : moi, la fille de celui qui

croit de matériel n'a jamais été nécessaire aux places les plus grandes et les mieux défendues, on devra le rejeter afin de ne pas introduire un abus dont on s'appuierait plus tard pour augmenter, sans nécessité, l'armement des deux cents et quelques places ou forts existants en France.

Examinons maintenant, toujours d'après les données du général Marion, l'armement des forts détachés.

Aucun de ces forts n'ayant les grandes dimensions données aux systèmes enseignés à Metz depuis Cormontaigne, il suffirait, pour les bien armer (1), de 30 pièces par quadrilatère et de 40 par pentagone, ce qui ferait 530 pièces pour les 16 fortins. En prodiguant l'artillerie, comme on le demande dans le projet soumis aux Chambres, on dotera ces forts d'autant de pièces que la commission de 1823 en avait demandé pour les 16 places dénommées ci-après :

Abbeville, Ardres, Hesdin, Saint-Venant, Avesne, Péronne, Vitry, Bitch, Toul, fort Barrault, Embrun, Bellegarde, Mont-Louis, Saint-Jean Pied-de-Port, Rochefort et Lorient.

Ces seize places étant bien autrement vastes et beaucoup plus importantes que les 16 forts de Paris, un total de 769 pièces, c'est-à-dire 219 pièces de plus que ce qui est largement nécessaire comme on vient de le voir, ce total, disons-nous, serait plus que suffisant pour armer très complétement les 16 forts.

769 pièces pour les forts, ajoutés aux 934 pour l'enceinte continue donneront l'énorme chiffre de 1 703, qui serait à diminuer plutôt qu'à augmenter, si l'on suivait les sages principes de l'ingénieur Gay-de-Vernon, qui disait dans ses leçons à l'Ecole polytechnique : « Ce n'est pas la nombreuse artillerie qui allonge la » durée de la défense, mais une artillerie bien disposée et soustraite à la fureur des coups de l'assiégeant. »

Ce gigantesque armement de 1 703 bouches à feu exigera pour son service au moins deux régiments d'artillerie, en ne comptant pour ce service que le minimum calculé ordinairement dans la détemination de la garnison des places.

Chacun de ces régiments ayant avec lui 3 batteries de campagne, accordées par décision du 31 juillet 1834, les deux régiments auront 36 pièces, et l'école de Vincennes ayant au moins les 109 pièces détaillées au tableau M du règlement du 29 mai 1833, on devra, pour éviter un double emploi, retrancher du total 1 703 les 145 bouches à feu qui viennent d'être indiquées, ce qui réduira le total à 1 558; et s'il existe sur chantier dans les cours du château de Vincennes les 500 pièces dont il a été plusieurs fois fait mention dans la discussion du projet de loi à la Chambre des députés, il ne manquera plus que 1 058 bouches à feu pour parfaire l'armement de l'enceinte continue et celui des forts.

Quant aux calibres indiqués dans le rapport de M. Allard, ils diffèrent essentiellement de ceux fixés jusqu'à ce jour: par Montecuculli; par les tables de construction Gribeauval ; par Carnot ; par

(1) Ces fortins n'ont pas besoin d'avoir tous leurs fronts armés pour la défense, parce qu'il n'y a pas de risque que l'ennemi établisse des attaques entre ces fortins et l'enceinte continue.

leur on doit lire toutes les excellentes raisons à l'article 26 au chapitre III (2e volume) du PRÉCIS DE L'ART DE LA GUERRE, imprimé à Paris en 1838.

Il résulte donc des calculs que nous venons d'établir que, même sans tenir compte de la considération si décisive du perfectionnement des armes de guerre portatives, l'armement demandé par le gouvernement pour les fortifications de Paris est monstrueux.

LORD BEAUMONT ET LA GRÈCE.

Avant-hier, à propos de nous ne savons plus quelle excursion de quelques bandits palikars sur le territoire turc, lord Beaumont a prononcé une vive philippique contre M. Coletti, ministre des affaires étrangères en Grèce. Il a trouvé des mérites à M. Metaxas, représentant de l'influence russe et du parti nappiste à Athènes ; il en a reconnu de beaucoup plus éclatants à M. Mavrocordato, chef du parti anglais, et a concentré toutes ses colères sur l'homme d'Etat qu'on est convenu de distinguer de ses rivaux en l'appelant l'ami de la France. Hélas! la France, ce nous semble, n'est pas tellement gâtée par les Cabinets européens qu'on ne puisse lui passer un ministre grec un peu sympathique.

Cette sortie fulminante de lord Beaumont explique assez le brusque départ d'Athènes de M. Piscatory, dont la bonne intelligence avec M. Coletti empêchait de dormir la diplomatie anglaise. Quoique la nouvelle de cette retraite ne soit pas officielle, elle n'en a pas moins été donnée par toutes les feuilles allemandes, et elle coïncide trop bien avec ce mécontentement britannique qui vient de faire explosion dans la Chambre des lords.

Du reste, lord Aberdeen a répondu avec esprit aux provocations de lord Beaumont. Il a montré que son excès de zèle pour l'indépendance ottomane ne justifierait pas un attentat diplomatique à celle de la Grèce ; et si la patrie des Solon et des Lycurgue est mal gouvernée, a-t-il ajouté, il ne faut pas trop s'en plaindre, car il y a de mauvais ministres partout.

A cette saillie, que l'humour de lord Aberdeen n'a pu contenir, la Chambre des lords s'est mise à rire et elle n'a pas donné suite aux plaintes vagues de lord Beaumont.

Voilà cependant par quelles fadaises le temps, cette précieuse richesse d'un grand corps parlementaire se trouve absorbé. — Si lord Beaumont, au lieu d'augmenter les germes de division si nombreux déjà entre les représentants à l'étranger de la France et de l'Angleterre, avait invité les diplomates des deux pays à confondre leurs efforts dans l'intérêt social de la Grèce, il eût fait une bonne action et un bon discours. Et si lord Aberdeen avait eu moins d'esprit et plus de sentiment, il n'aurait pas fait rire, mais penser la noble assemblée en répondant à l'orateur au profit des grandes idées conciliatrices et gouvernementales dont l'humanité attend si impatiemment la réalisation.

Voici en quels termes, le *Times* rectifie d'un côté et confirme de l'autre, le passage du *Morning-Post* que nous avons publié hier :

« Le *Morning-Post* a dit que les négociations entamées en Angleterre par

Trois candidats conservateurs ont été élus au premier tour de scrutin.

— L'indisposition de M. E. Quinet s'étant prolongée, son cours ne pourra avoir lieu mercredi 28 mai.

— Hier, le prince Jérôme Bonaparte a visité l'Hôtel des Invalides ; sa ressemblance frappante avec l'empereur a vivement impressionné tous les vétérans de l'Empire qui se pressaient sur les pas du neveu de Napoléon.

— Le *Moniteur* publie la 77e et dernière liste des souscriptions recueillies en France pour les victimes du tremblement de terre de la Guadeloupe. Le chiffre total des souscriptions est de 4 113 673 fr. 06 c.

— La lettre à laquelle M. Guyet-Desfontaines a fait allusion dans la séance de la Chambre des députés d'hier, et que M. le garde des sceaux a désavouée, est un document à conserver. Nous en reproduisons le texte et l'italique d'après le *Moniteur* :

« La protection spéciale que V. E. leur accorde (aux juges de paix) sera, monsieur le ministre, un encouragement qui les soutiendra dans leur lutte *continuelle contre l'opposition*, SURTOUT DANS LES ÉLECTIONS DES DÉPUTÉS. Cette *grande et utile influence* n'a peut-être pas été assez remarquée, et la presse ne s'en est jamais occupée ; *mon expérience personnelle* m'a fait reconnaître que cette influence peut être *un puissant ressort de l'opinion du gouvernement*, car on remarquera que dans les campagnes le juge de paix est le premier dignitaire de son canton.

» DOGNOT,
juge de paix du 3e arrondissement du Mans. »

Puisse le désaveu de M. le ministre de la justice ne lui avoir été suggéré que par un noble sentiment ! Qu'il soit convaincu d'ailleurs qu'un gouvernement digne aurait rarement à reprocher à ses fonctionnaires un manque de dignité !

— La *Réforme* et le *National* ouvrent des souscriptions dont le produit sera consacré à l'érection d'un monument au publiciste tant regretté, A. Cavaignac.

— Une feuille ministérielle publie, contre M. de Cormenin, une violente biographie. L'intention de l'agresseur a été visiblement d'assommer son homme. Voici un des plus doux passages :

« Tout ce qui porte un esprit droit et un cœur loyal a le droit de se demander si un rimeur d'anniversaires de l'Empire, si un coureur de titres de la Restauration est bien venu à exciter les haines publiques contre des courtisans qui n'existent plus, et dont il a été le dernier ; si un hobereau de bas étage, décrassé par des lettres patentes du sceau de France, et dont le roi Charles X a érigé en vicomté le poulailler paternel, n'a pas une tournure ridicule à déclamer contre les majorats, lui qui a sollicité et obtenu la dernière érection de majorat que la Restauration ait accordée ? »

On sait que M. de Cormenin fit des vers bien avant d'écrire des pamphlets ; voici une des strophes de l'ode qu'il adressa à l'Empereur lors de la bataille de Lutzen :

Et vous qui m'inspirez, vierges de l'Hypocrène,
Permettez que ma voix, aux rives de la Seine,
Prodigue un pur encens à nos jeunes guerriers ;
Et que Napoléon, approuvant mon délire,
Détache de son front et suspende à ma lyre
Un seul de ses lauriers.

---

venait son hôte, je meurs ici de froid et de faim, et ma mère, la baronne de Mortagne, succombe faute de secours dans un grenier. » C'est le criminel lui-même, qui entend ainsi son arrêt de la bouche de son enfant, qui retrouve, après quinze années de séparation, sa femme et sa fille dans le dénuement et le désespoir. «Courez, courez auprès de votre mère, dit-il, voici de l'or. Je vous suis, je vais chercher des secours. »

Dans l'hôtel Passager, la mère Laiguille s'est traînée jusqu'à la chambre d'Olivier. Là une nouvelle reconnaissance déchirante a eu lieu entre la mère et le fils. Aussitôt après le crime du baron, Mme de Mortagne, ne pouvant vivre auprès d'un homme flétri par une aussi basse trahison, s'était enfuie avec sa fille. Ainsi, cette famille avait vécu divisée depuis quinze ans. Déjà Mme de Mortagne et Olivier ressentent le coup d'un malheur suprême, à la pensée que Marie est devenue la maîtresse de Roger d'Aurilly, lorsque la noble fille arrive et les rassure et prouve son innocence. Ces profondes émotions ne raniment qu'un moment le corps épuisé de la malheureuse mère ; les tortures de la faim reviennent, l'agonie recommence. Le baron de Mortagne accourt ; il apporte tout ce qu'il faut pour ranimer les forces éteintes. A sa vue, la femme d'honneur se dresse, ses deux enfants se pressent autour d'elle, et tous trois reculent devant l'homme coupable et repoussent avec énergie le secours qui vient de lui. Roger d'Aurilly et sa sœur survenant, mettent fin à cette scène cruelle. Roger a tout appris, et le dévouement et la délicatesse d'Olivier et la pureté et le courage de Marie. Le tort du père a été assez expié par la famille ; un double mariage unit les deux noms de Mortagne et d'Aurilly. Le baron seul reste isolé de cette scène de religieuse réconciliation ; mais ses deux enfants iront le visiter et le consoler dans sa retraite.

Telle est l'idée fondamentale du nouvel ouvrage de M. Frédéric Soulié. Les convenances du théâtre auquel ce drame était destiné ont engagé sans doute l'auteur à ajouter au sujet passionné, au drame d'amour et de familisme l'élément populaire exprimé dans le titre : les *Etudiants*. Tout le monde aime la jeunesse des écoles, à Paris ; l'existence insouciante et animée des étudiants, leurs riantes amours, leur ardeur, leur générosité, leurs folies même, tout en eux plaît et obtient la faveur générale. Ils jouent un rôle aimable et amusant dans la pièce de l'Ambigu, et ils concourront certainement au succès. Mais, au point de vue littéraire, cet élément a compliqué fâcheusement le drame des *Etudiants*, où d'ailleurs, les moyens forcés, les invraisemblances abondent. Il y a abus de reconnaissances. Il nous semble, en outre, que l'histoire de la trahison du baron et de ses conséquences prend des proportions romanesques énormes. Ces critiques faites, nous devons tout éloge à la beauté de plusieurs situations pathétiques prises dans le cœur du sujet passionné. Nous applaudissons surtout de grand cœur à la noblesse des sentiments exprimés par l'écrivain, aux idées généreuses qu'il a répandues dans toute son œuvre.

Le drame des *Etudiants* offre plusieurs traits excellents de critique sociale. M. Frédéric Soulié s'est attaché à mettre incessamment sous les yeux du public le contraste du dénuement et du bien-être, de la souffrance et du bonheur, et il ne manque jamais de recommander dignement le pauvre à la compassion du cœur.

Nous le disons avec plaisir, les bons désirs de l'écrivain ont été récompensés par un succès immense. La pièce des *Etudiants* est d'un intérêt vif et soutenu ; on passe, sans se reposer, sans se lasser un moment, du rire aux larmes. C'est fort plaisant et fort mélancolique, très drôle et très grave ; il y a des tableaux vulgaires et pleins d'entrain pour amuser le gros du public ; il y a des mots spirituels pour les gens d'esprit, des traits d'observation profonde pour les penseurs, et force sentiments pathétiques pour les âmes tendres. L'Ambigu a de belles recettes assurées pour la saison d'été.

La pièce est bien jouée par Mme Lemaire, actrice d'un vrai talent, par Mmes Guyon, Lucie, Jouve, Sylvain, par MM. Mélingue, Laurent, Adalbert, Matis, Bousquet. Le jeune Laurent est un de nos meilleurs niais de théâtre. Au moment où M. Mélingue allait dire le nom de l'auteur, au milieu du silence solennel, une voix éclatante a crié: « Quel bel homme ! » M. Mélingue, qui est et se sait bel homme, a salué avec quelque embarras de modestie, au milieu des rires et des applaudissements bruyants.

Le *Lansquenet* n'a que médiocrement réussi au Gymnase. Quel malheur! deux hommes de grand esprit ont un jour la bonne idée d'attaquer la folie de l'agiotage, et il faut que, ce jour-là, la verve accoutumée leur fasse défaut. Les financiers ont un bonheur insolent. Mais nous espérons bien que le corps des vaudevillistes ne reculera pas honteusement. Il y a là un vice, un désordre, un scandale avec accompagnement de ridicules : c'est une proie naturelle pour le Français né malin. Que MM. Bayard et Dumanoir choisissent pour sujet de leur premier ouvrage les *Agioteurs*, et qu'ils prennent vivement leur revanche avec de bon bois vert. Il y a, du reste, des traits de critique très heureux dans le *Lansquenet*. « Quel jeu ingénieux, dit le grotesque M. Bébard, c'est le plus bête qui gagne ! » Le très plaisant M. Klein, déroulant un foulard grand comme la main qu'il vient d'acheter, décrit les splendeurs de nos magasins-modèles. « Quel luxe ! quelles merveilles !... de vrais palais ; c'est immense : des galeries sans fin, des salles immenses, des glaces énormes, de vastes comptoirs... tout était grand... excepté le foulard qu'on m'a vendu ! »

Allons ! voilà et de l'esprit vif et une bonne intelligence critique. Messieurs du vaudeville, lisez, pour vous faire la main, le chapitre nouveau de Fourier que vient de publier la *Phalange*, sous le titre un peu obscur des *Trois unités externes*. Après avoir bien ri des roueries du commerce, si finement analysées par le grand satiriste, vous verrez s'ouvrir devant vous toute une mine comique, inépuisable.

Comment l'administration du Gymnase imagine-t-elle de donner un rôle pathétique à M. Delmas? Voilà deux fois que cette erreur est commise. M. Delmas est un artiste intelligent, capable de tirer parti des plus mauvaises positions; mais, pour Dieu ! donnez donc à ce très plaisant comique de bons gros rôles un peu chargés, et vous aurez du franc rire dans la salle.

Nous avons eu, cette semaine, fête heureuse à la Gaîté. Chonchon, la ronde et bonne fille, la gourmande, la joyeuse, l'aimable, l'excellente Chonchon a fait sa rentrée dans la *Grâce de Dieu*. Il y a huit ou dix mois, on annonça que Mlle Léontine avait perdu la vue. Ce fut un vrai chagrin parmi tous les amis du théâtre. Peu d'artistes ont su se faire aimer du public autant que Mlle Léontine. Aujourd'hui, par bonheur, elle est guérie, bien guérie : Chonchon a reparu avec toute sa verve, et elle a reçu un accueil fraternel et passionné. On pleurait en l'applaudissant, et l'on riait en pleurant. Il y a eu pluie de bouquets. Mlle Darmont débutait dans le rôle qui fit autrefois la fortune de Mlle Clarisse. Cette artiste est belle, distinguée ; elle a de la voix, et chante avec talent. Le jeu de Mlle Darmont a un peu de dureté, et l'on pourrait souhaiter plus de naïveté et de charme dans cette figure de Marie la Savoyarde ; mais l'actrice, au cinquième acte, s'est élevée à une grande puissance dramatique, et son cri du cœur, en reconnaissant sa mère, en retrouvant la raison, a ému profondément tout le public.

Le Cirque nous a offert le début de Jim le singe, un vrai singe qui monte à cheval mieux que vous et moi. Pauvre petit ! Il est vrai qu'on l'attache sur la bête et qu'on lui fait de rudes menaces pour entretenir sa bonne volonté et son talent d'équitation. Quoi qu'il en soit, les spectateurs, les enfants surtout, ont ri aux larmes. C'est un grand succès. Jim n'est, d'ailleurs, que le numéro 1 d'une série de singes écuyers. Nous aurons bientôt un singe de grande espèce, très exercé, très savant, mettant le pied à l'étrier, montant seul à cheval, et faisant tours et cabrioles, librement, avec autant d'intelligence et de raison que M. Félix, ou M. Van ou M. Leclair. L'Américain North est, en vérité, un admirable écuyer, plein de puissance, de précision et de grâce.

Des habitants riverains du canal Saint-Martin sont venus nous déclarer qu'il n'avait aucunement été question, dans leurs parages, de jeune

—Le jury a rendu, dans l'affaire des rôdeurs de barrières, un verdict négatif pour la fille Marie Tison, et affirmatif pour les autres accusés. La cour a condamné Gueux aux travaux forcés et à l'exposition; Houbloux à dix ans de la même peine, sans exposition; Ménétrier à deux ans de prison; Joséphine à cinq ans de la même peine; Catal, Gamel, Simon et Perrot, chacun à un an, et Duris à six mois.

—Le jeune Servient, traduit devant la cour d'assises de la Seine-Inférieure (Rouen), après les vicissitudes de procédure que nous avons fait connaître, pour meurtre commis en duel sur la personne, d'un élève de l'Ecole de médecine de Paris, a été déclaré non coupable et acquitté. Ce résultat était prévu. L'arrêt a été rendu dans l'audience d'hier. Toutefois, il restera de cette affaire le souvenir de la sévérité, peut-être faudrait-il dire de la dureté dont on a usé vis-à-vis du malheureux jeune homme,— d'autant plus que les débats ont prouvé que M. Servient avait été provoqué par celui qui a été victime de cette déplorable rencontre.

—L'épisode Marganne, dont nous avons parlé hier, s'est terminé par un verdict de non culpabilité. En conséquence, M. Morganne a été acquitté.

—M. Chesneau, maire de Montoire, a été mis au secret après son arrestation; sa faillite est l'objet, en ce moment, d'une enquête sévère de la justice. Son passif s'élève à 1 200 000 fr.; et, ajoutant qu'un premier aperçu de ses affaires peut le faire juger, les créanciers, parmi lesquels se trouvent beaucoup d'artisans et de domestiques qui lui avaient confié leurs pénibles économies, auront au plus 25 p. 0/0.

Le bruit avait couru que M. Bordier, le second failli de Montoire, avait été arrêté à Paris; ce bruit n'avait rien de fondé. Son fils est également en fuite; il laisse, comme son père, ses affaires dans un état déplorable.

—Mme Ida Saint-Edme, la Contemporaine, est morte jeudi à Bruxelles à l'âge de soixante-dix-huit ans. C'est dans une maison de charité qu'a expiré la brillante conteuse du Consulat et de l'Empire.

—A la loterie Saint Eustache, le fameux cachemire bleu des Indes a été gagné par un compositeur du *Siècle*.

—Une mesure utile est maintenant en voie d'exécution dans les chantiers de la gare du chemin de fer à Orléans: il est créé, pour les ouvriers du chemin de fer, une école gratuite ouverte le soir de 7 à 9 heures. La lecture, l'écriture et les premiers éléments du calcul y sont enseignés. L'enseignement est mutuel: il y a un moniteur et des sous-moniteurs.

—Hier, sur les quatre heures du matin, une ronde de police a trouvé gisant sur le pavé, rue du Harlay, trois hommes nageant dans le sang et ne donnant plus signe de vie. On crut d'abord qu'ils avaient été assaillis par des malfaiteurs qui les auraient mis dans cet état, mais d'après les informations et leurs propres déclarations, lorsque les soins qu'on leur donna les eurent un peu ranimés, cet évènement s'est bientôt présenté sous une autre face. C'étaient trois ivrognes qui, en sortant du cabaret, s'étaient pris de querelle. Après s'être livré un combat à outrance et maltraités d'une manière cruelle, ils étaient tombés tous trois à la fois, et leur ivresse était telle qu'une fois à terre ils n'ont pu se relever. Le froid alors les a saisis et ils auraient succombé si on avait tardé à les secourir.

—Quelques personnes, dit ce soir le *Journal de Rouen*, racontent gravement, mais nous leur laissons la responsabilité du fait, que les alouettes des plaines de la Normandie qui s'aventurent sur la ligne de télégraphie électrique qui vient d'être établie parallèlement au chemin de fer de Rouen, sont attirées et tombent frappées par le courant électrique. Les paysans vont les ramasser, mais avec hésitation, et les gardes-champêtres ne savent que faire, la loi sur la chasse n'ayant pas prévu ce nouveau mode de destruction. »

—Les journaux de Copenhague du 17 mai, qui sont arrivés à Paris, publient le texte de la convention conclue à Calcutta, le 2 février dernier, relativement à la vente des possessions danoises sur le continent de l'Asie à la Compagnie des Indes Orientales britanniques. — Cette convention a été signée, pour le gouvernement danois, par M. le conseiller Cartensen, gouverneur des établissements danois aux Indes-Orientales, et, pour la Compagnie anglaise, par sir Henri Hardinge, gouverneur-général, sir George Pollock et M. Francis Millet, membres du gouvernement des Indes britanniques.—

—On lit dans l'*Echo d'Oran*: « On nous écrit du camp de Lalla Maghrnia, que suivant des a... positifs fournis par le caïd d'Ouchda, on sait qu'Abd-el-Kader a quitté depuis plusieurs jours son campement de la Mellouïa, et qu'il a dû se porter vers le Sud.

» Notre correspondant ignore si l'émir a emmené avec lui toute sa deïhra, retirée depuis long temps sur la Mellouïa. — On ne connaissait pas non plus, au départ du courrier, le but exact de la course entreprise par l'émir.

» Toutefois, il nous semble naturel de supposer qu'Abd-el Kader se rend dans le pays des Hamianes et des Angades, au delà de l'immense plaine des Chotts. — Il en avait, dit-on, formé le projet depuis longtemps, et déjà, à différentes reprises, il avait fait annoncer sa prochaine venue dans ces contrées encore insoumises. »—

COURAGE ET DÉVOUEMENT D'UNE ACTRICE. — Cette fois, il s'agit, non d'une comédienne héroïque qui descend de voiture pour se jeter dans un canal et sauver un inconnu, mais d'une charmante actrice dont un dévouement aussi admirable a eu cependant une plus douce récompense. Voici comment ce drame est raconté par le *Droit*:

« Dans les circonstances critiques, les femmes ont parfois une vivacité de coup-d'œil, une énergie de dévouement, une vigueur de détermination auxquelles nous devons désespérer d'atteindre.

» Mardi dernier, des canotiers parisiens étaient partis d'Asnières dès le matin pour descendre la Seine. La journée était froide et orageuse; il ventait frais et la Seine *moutonnait* de façon à prendre une physionomie passablement carabinée. A perdre de vue l'une de ses deux rives, l'on aurait pu se croire en pleine rade du Hâvre.

» Nos jeunes gens, poussés par le courant, oublieux des heures, étaient descendus un peu bas. Lorsque, après le dîner et les promenades sur le bord du fleuve, on songea enfin au retour, il était près de dix heures du soir. On profita d'une brise pour hisser la voile. La traversée ne tarda pas à devenir scabreuse. Nos matelots n'étaient point fort expérimentés, et une navigation en plein jour, sur une eau tranquille, à la dérive, à petites rames, ressemble peu à une navigation nocturne, sur une onde agitée, avec maniement de la voile, au milieu des sifflements du vent et des déchaînements de la tempête, le génie même employé par tous ces voleurs prouve qu'ils pourraient travailler avec intelligence s'ils avaient des travaux productifs et attrayants. En même temps qu'on réprime tant de délits menaçants pour la propriété, ne devrait-on pas enfin songer à prévenir par une vigoureuse organisation des forces populaires cette autre organisation subversive qui rendra bientôt les escrocs, les banqueroutiers et les chevaliers d'industrie plus forts que les honnêtes gens. En attendant, voici qui édifiera les lecteurs sur une nouvelle espèce de vol qui a été pratiquée hier par un spirituel coquin au préjudice d'une jeune actrice d'un des théâtres du boulevart. Nous copions la *Gazette des Tribunaux*.

« Mlle Clotilde, qui occupe avec une seule domestique un élégant appartement de la cité Trévise, venait de terminer, après déjeuner, sa toilette, et se disposait à sortir pour se rendre au théâtre où l'appelait une répétition, lorsqu'un monsieur tout de noir vêtu se présenta et demanda à l'entretenir quelques instans d'une affaire importante et qui ne permettait aucun retard. Ce grave personnage fut aussitôt introduit auprès de la jeune actrice, et la conversation suivante s'engagea entre eux:

» Mademoiselle, vous daignerez excuser l'importunité de ma visite; c'est de la part du premier magistrat de la cité que j'ai l'avantage de me présenter chez vous; je suis délégué par M. le préfet de police pour venir vous chercher et vous amener en sa présence.

» Monsieur, répondit la jeune actrice toute troublée de la bizarrerie de la nouvelle, et aussi du ton sinistre dont elle lui était annoncée, Monsieur, je n'ai rien à démêler, grâce au ciel, avec l'honorable magistrat dont vous vous dites l'envoyé; il y a sans doute ici quelque quiproquo, quelque erreur; je suis tout simplement artiste dramatique; et quand quelqu'un me fait appeler, c'est mon directeur.

» Il n'y a pas erreur le moins du monde, répliqua l'homme noir, en fouillant dans son portefeuille, et en ayant l'air de consulter un papier imprimé en manière de mandat; au reste, mademoiselle, il ne faut pas vous effrayer de tout ceci; c'est pour abréger des lenteurs qu'on vous invite à venir, au lieu de décerner une commission rogatoire; tout ce que l'on désire de vous, c'est que vous donniez quelques renseignements sur des faits qui ne vous concernent pas directement, mais dont vous avez connaissance. C'est un simple témoignage que vous devez prêter; soyez donc assez bonne pour daigner me suivre, sans que je sois obligé de requérir la force. »

Mlle Clotilde, tout en se torturant la cervelle pour deviner de quoi il pouvait être question, se décida à obtempérer à l'invitation du fonctionnaire et se mit en route avec lui; à deux pas de la maison il lui offrit son bras, pour éviter, dit-il, tout scandale; puis ils cheminèrent jusqu'au boulevart.

« Mon Dieu, mademoiselle, dit tout-à-coup l'homme noir, j'ai une grâce à vous demander qui est à la fois un témoignage de la confiance respectueuse que j'ai en votre loyauté. Je dois amener en même temps que vous, dans le cabinet de M. le préfet, une autre charmante dame qui peut déposer des mêmes faits sur lesquels on désire vous questionner. Vous seriez on ne peut plus gracieuse si vous vouliez bien entrer un moment avec moi au café; je reviens avec la dame en question, nous montons tous trois en voiture, je vous conduis près de M. le préfet, et avant une demi-heure je vous ramène à votre théâtre. »

»La jeune actrice accepta; l'homme noir l'installa dans la partie la plus reculée du café, lui fit servir un sorbet, prit lui-même un verre de marasquin, et sortit en promettant de revenir sous dix minutes. Une fois dehors, il courut tout d'une haleine jusqu'à la cité Trévise, et là, retrouvant la domestique dans l'appartement, il lui dit que sa maîtresse avait besoin d'elle à l'instant même, et qu'il allait la conduire dans un café où elle l'attendait. En deux secondes, la servante fut prête à partir, et alors le monsieur si empressé la conduisit dans un autre café, où il prit un verre de rhum, et lui fit servir un grog, en lui disant d'attendre sa maîtresse qu'il allait lui

---

blanchisseuse sauvée par une artiste dramatique, et que la nouvelle de cet évènement leur était parvenue par les journaux. Nous ne pouvons croire que des ennemis de Mlle Adèle Chevalier aient poussé la méchanceté jusqu'à lui attribuer l'honneur d'une belle action qu'elle n'aurait pas faite. Nous supposons que les riverains du canal se trompent, et nous nous connaître leur réclamation, afin de donner aux amis de Mlle Chevalier l'occasion de faire cesser les mauvais bruits répandus. Nous désirons sincèrement que tout honneur soit rendu, sans conteste, à qui l'a mérité.

On annonce, d'un autre côté, que Mlle Anna B..., figurante dans un petit théâtre des boulevards, aurait sauvé un jeune lion qui se noyait, près d'Asnières. On ne dit pas si c'est un dévouement d'amour ou de simple charité. Générosité pure ou tendresse passionnée, peu importe! c'est une brave et noble action. Puisse-t-elle ne pas être démentie par les riverains d'Asnières!

D. L.

BIBLIOGRAPHIE.

BIOGRAPHIE DE FLORA TRISTAN, par Mme ELÉONORE BLANC. — Brochure in 24. — Lyon 1845.

Une amie de Mme Flora Tristan a écrit ce petit livre, et l'a dédié aux ouvriers. Nous prenons plaisir à leur recommander ce souvenir d'une femme qui a constamment fait pour eux acte de dévouement, et qui a payé de sa vie la couronne d'apôtre qu'elle ambitionnait.

C'est en effet à la suite d'un long voyage entrepris par elle, à travers toutes les villes de France pour visiter et instruire des ouvriers, qu'elle arriva, le 26 septembre 1844, à Bordeaux, épuisée de fatigue; dès le lendemain elle fut atteinte du mal qui devait la conduire au tombeau; mais ici laissons parler sa biographe:

« Informée de la maladie, je pus, dit-elle, avec l'aide d'amis bien dévoués, me rendre auprès d'elle, et j'arrivai le 12 octobre à Bordeaux. Pendant ces quelques jours d'intervalle, entre les nouvelles que j'avais reçues et mon arrivée, le mal avait fait de rapides progrès. Je la trouvai dans un état de bien grande faiblesse tant morale que physique; c'était un anéantissement presque complet; son corps restait sans mouvement, et elle ne prononçait quelques paroles qu'à des intervalles fort éloignés et avec beaucoup de peine...

» Hélas! mes prévisions si douloureuses devaient s'accomplir; ses souffrances n'ont cessé qu'avec sa vie. Mais avant de nous quitter, elle devait retrouver quelques instants d'énergie; son si noble cœur devait se ranimer à des tressaillements d'amour pour ceux auxquels elle s'était dévouée.....

» ... Le mieux se soutint pendant plusieurs jours, et, les deux derniers jours que je passai près d'elle, elle m'entretint constamment de son œuvre, de ses espérances, des joies et des douleurs de sa vie apostolique. « Je crois bien revenir à la vie, me disait-elle, je sens mes forces renaître; mais comme nous ne pouvons jamais prévoir les décrets de la Providence, il se peut que le mal revienne plus fort au premier jour et que j'y succombe. S'il en doit être ainsi, recevez mes dernières paroles et faites que tous ceux qui m'ont aimée sachent bien que moi aussi je les ai aimés immensément, religieusement. L'amour et la foi qui m'animaient étaient toute ma force; sans eux aurais-je été capable d'entreprendre la tâche que je m'étais imposée? La pensée d'avoir aidé au salut prochain des travailleurs a été la plus douce, la plus heureuse qui soit entrée dans mon âme. Avec quel bonheur je me suis dévouée à la défense de leur sainte cause! J'avais bien compris leur vie de souffrance et de douloureux labeur, j'avais senti tout leur mal, et ce que je voulais le plus fermement, c'était les aider à se relever et à vaincre les obstacles qui les empêchent de jouir d'un bonheur auquel ils ont droit. Avec la satisfaction d'accomplir une grande et utile mission, une autre m'a été accordée aussi: celle d'avoir rencontré bien de nobles cœurs.

« Oh! qu'il y a de belles et riches natures parmi le peuple! Combien il en est chez lesquels l'amour pour tous est grandement développé et qui sont toujours prêts à faire acte de dévouement! Je suis certaine du salut des peuples, car je crois au progrès incessant, éternel, qui régit le monde; et je suis persuadée que tant de vertus, tant de courageux efforts arriveront à le régénérer. — Si ce Dieu me rappelle à lui, c'est que j'ai accompli ma tâche; que ceux qui ont dans le cœur *force et amour, intelligence et activité*, se mettent à l'œuvre. Que leur courage grandisse sans cesse; qu'ils me remplacent, qu'ils travaillent avec la même ardeur qui m'a animée et soutenue dans mes jours de difficile labeur; qu'ils se persuadent bien que c'est pour l'être intelligent un devoir sacré à remplir que celui d'instruire ses semblables. Il doit à tous la science qu'il possède. Dieu, en la lui donnant, veut qu'il la communique à son tour. C'est une faculté créatrice dont il l'a doué; mais il ne lui en a pas fait don pour lui seul. Que ceux donc qui la possèdent, cette science, s'unissent pour la transmettre à leurs frères plus ignorants, afin que ceux-ci puissent, à leur tour, donner à d'autres ce qu'ils auront reçu. Assez de haines, assez de dissensions ont envahi le monde, ont enfanté l'égoïsme; qu'on leur oppose une digue puissante: *l'union et l'amour*. C'est par eux seuls que l'on pourra arrêter ce torrent qui ravage la société tout entière. Dans la grande famille humaine, tous les artisans sont des frères; chacun des membres de cette famille emploie son activité à des travaux différents. Mais comme tous concourent au bien-être général, tous ont donc droit à une juste répartition de ce bien-être; c'est une somme de bonheur que la société leur doit en retour de ce qu'ils lui donnent. En se disant: nos intérêts sont les mêmes, ne doit-on pas se dire aussi: unissons-nous pour les défendre? La victoire alors sera aux travailleurs; et comme ils en connaîtront tout le prix, ils ne se la laisseront plus arracher. » — Tel était constamment le cours des pensées de Flora Tristan.

« La pensée de laisser son œuvre inachevée lui causa quelques instants d'une tristesse bien vive; mais, se souvenant aussitôt des nobles créatures qu'elle avait rencontrées, des promesses qui lui avaient été faites, se souvenant surtout du dévouement qui les avait dictées, elle attendit l'heure solennelle sans crainte comme sans faiblesse, en se répétant les paroles qu'elle avait dites aux travailleurs lorsqu'elle allait à eux: « Les idées germent et fructifient, elles ne meurent pas. »

» Flora Tristan a cessé de vivre sans douleur et sans agonie, le 14 novembre 1844, à dix heures du soir. La vie l'a quittée peu à peu, si cela se peut dire; c'est par un affaiblissement gradué qu'elle est arrivée au terme de son existence; sa mort a été glorieuse et digne de sa mission d'apôtre. Elle a succombé en défendant les droits du prolétaire ou plutôt en les réclamant pour lui; elle est morte en lui prêchant, par la parole et par les actes, la loi d'union et d'amour qu'elle lui avait apportée. »

Tel était constamment le cours des idées de Flora Tristan... La pensée de laisser son œuvre inachevée lui causa quelques instants de tristesse bien vive.

Terminons en citant encore les paroles généreuses dont Mme Blanc fait suivre le récit de la mort de son amie:

« Ouvriers, mes frères, Flora Tristan a fait beaucoup, mais il nous reste beaucoup à faire encore, et la part de travail qui nous est échue est bien belle aussi. Soyons ses dignes frères, ses dignes fils. Il faut *être utile*, c'est le plus grand bonheur qui soit accordé aux cœurs généreux dans cette époque aussi grandement créatrice. Que ceux d'entre nous qui ont déjà travaillé à l'œuvre de rédemption viennent achever leur tâche. Il faut que leur conduite soit un exemple et un encouragement pour leurs frères qui sont restés jusqu'à ce jour spectateurs inactifs de tant de travaux, afin qu'ils prennent à leur tour une résolution courageuse et sublime, qu'ils deviennent acteurs dans ce grand drame si animé qui se déroule à tous les yeux. C'est *une femme*, et une femme que sa position sociale mettait à l'abri du besoin, qui s'est identifiée à leurs souffrances; c'est elle qui est venue mêler ses larmes à leurs larmes, surexciter leur zèle en leur criant de sa voix puissante: « Sauvez-vous de l'ignorance et de la misère; mais pour vous sauver, aimez-vous, *unissez-vous*.

» C'est bien à la femme qu'appartient cette tâche, car la femme est forte et grande quand elle obéit à la voix de son cœur. A la femme d'enseigner au monde la loi de fraternité religieuse; à elle, qui est mère, de travailler à l'œuvre de dévouement et d'amour!

» A l'œuvre donc, travailleurs, à l'œuvre et espoir et courage; que tant de dévouement reçoive une récompense digne de lui; le découragement et le désespoir sont frères, ne les laissez jamais pénétrer dans vos âmes, car ils paralysent et tuent ceux dont ils prennent possession, et aujourd'hui, plus que jamais, il vous faut être forts, courageux et persévérants. »

Dupin, la fille Proust, Poitou et la veuve Leblanc, ont été condamnés, par application de l'art. 408 du Code pénal, chacun à un mois d'emprisonnement.

MYSTÈRES DU MARIAGE. — Hier un mari est venu supplier le tribunal de le séparer de sa femme. L'avocat de l'époux a cru devoir donner lecture de la lettre suivante pour appuyer la demande de son client :

« Mon ami, je viens, comme tu le désires, te faire l'aveu de mes fautes.

» La première est commencée avant mon mariage avec...; je l'ai faite comme je te l'ai dit, pour te décider à me marier. Ces relations ont donc duré à peu près sept ans. La seconde est avec mon beau-frère, et ont duré jusqu'à l'époque de mon départ pour Paris. J'en ai eu encore après, mais peu, comme tu le sais. Enfin, la troisième avec Casimir, qui a commencé le 9 janvier 1837. De ces relations est survenu un enfant qui est Camille. J'ai connu ces hommes jusqu'à mon départ de Vincennes, c'est-à-dire jusqu'à ce que j'aille te rejoindre à Vendôme.

» Pendant mon séjour à Vincennes la quatrième faute que je fis, c'est avec M. G..... Je ne la commis qu'une fois; enfin, je vins à Tours, où je fis connaissance de M. M.... Je ne puis te cacher que j'aimai cet homme et que je me livrai à lui. Ne m'en veux pas, mon ami, mais je ne pouvais résister au désir que j'éprouvais de l'aimer. Je me suis donnée avec tout l'abandon d'une femme qui aime. Cependant je te promets que je n'éprouve plus pour lui de l'amour.

» Il m'a trompée, et je ne l'aime plus. Je ne lui veux pas, comme aux autres, du mépris, parce qu'il ne le mérite pas. Tu vas trouver que je t'en dis trop sur mon compte, mais je dois te dire ce que je pense. Maintenant, je te promets de ne conserver aucune relation avec lui ni avec d'autres, et te promets une conduite rangée et de me consacrer à toi pour toujours.

» J'espère, mon ami, trouver en toi un ami qui saura pardonner un moment d'erreur et être assez généreux pour oublier le passé, pour te consacrer à la conservation d'une âme qui ne demande que ton appui pour marcher dans la voie de la vertu.

» Dans l'espoir que tu me pardonneras tout le mal que je t'ai fait, je t'envoie tous mes regrets et ose espérer un oubli éternel.

» Adieu, mon ami, pardonne à une malheureuse femme qui n'a pas eu assez de force pour résister au penchant qui l'entraînait dans la vie. »

Voilà un exemple rare de loyauté dans une épouse coupable. Nous ne savons si le mari a répondu à cet appel par le pardon. Pour ces Madeleines, confiantes, repentantes et faibles, il faudrait des maris dévoués comme le *Jacques* de George Sand, et la charité indulgent, ferme et secourable dont le Christ a donné le précepte et l'exemple.

La demande en séparation a été prononcée par le tribunal.

AUTRE RÉVÉLATION CONJUGALE. — « Hier, dit le *Droit*, a comparu sous la prévention d'adultère une jeune femme de seize ans, et, comme complice, un ancien militaire, contre-maître dans une fabrique, qui tous deux ont été condamnés en première instance à six mois de prison et 100 francs d'amende.

» Interrogée par M. le président, la jeune Cœlina Moulin, femme Caillau, reconnaît avoir, à deux reprises différentes, abandonné le domicile conjugal, mais, tout en reconnaissant ses torts, elle en fait retomber la responsabilité sur son mari, qui avait profité de son inexpérience à l'âge de treize ans ; elle a été obligée d'attendre sa quinzième année pour l'épouser, mais, à peine mariée, elle a appris que son mari avait été précédemment condamné en police correctionnelle; elle aurait aussi été négligée par lui, rendue fort malheureuse et presque livrée à son complice.

» La Cour, après avoir entendu Me Champetier de Ribes et Me Hardy pour les deux prévenus, a, sur les conclusions conformes de M. l'avocat général Ternaux, confirmé le jugement de première instance, en réduisant tout le monde.

» C'est dans une vaste pièce de terre, à quelques centaines de pas du château, qu'un champ clos, entouré de cordes, de gardes nationaux et de citoyens, était préparé pour la lutte des laboureurs : Ils étaient quatorze, ayant chacun son espace de terrain mesuré à labourer. Les chevaux, les attelages, les charrues, tout différait l'un de l'autre ; on a tiré au sort toutes les places ; une heure a sonné : c'était le signal du départ. Il fallait voir avec quelle ardeur le sol a été déchiré et sillonné !...

» Dans la cour et sur les pâtés du château étaient dressées de vastes tentes pavoisées : les unes servaient au jury du concours, les autres à des forains qui étaient venus s'installer à Grignon comme à une fête champêtre; une autre était destinée à la distribution des prix et des récompenses, enfin sous une dernière se préparait un grand banquet de 4 à 500 couverts.

» M. le ministre du commerce indisposé n'a pu assister à cette belle solennité agronomique.

» On attendait M. le duc de Nemours. A quatre heures, le jury est allé juger les labours et les instruments. A cinq heures devait commencer la distribution de 74 ou 80 prix et récompenses consistant en médailles d'argent, en mentions honorables, etc. Enfin, à sept heures devait avoir lieu le banquet. »

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 25 MAI.

Le *Journal des Débats* consacre un long article à l'analyse du discours de M. le comte Roy, qui, dit-il, a montré sous son véritable jour la question de la conversion des rentes. D'après le *Journal des Débats*, M. le comte Roy paraît avoir sauvé le *pays* d'un grave danger.

La *Presse* fait remarquer que les fabricants de soieries se sont montrés très grands partisans de la liberté commerciale tant qu'il n'a pas été question de leur industrie. Mais aujourd'hui qu'ils voient poindre dans le lointain la possibilité d'une menace de concurrence de la part des Chinois, les voilà qui invoquent, en phrases éplorées, le maintien de la prohibition qui leur profitait. La *Presse* trouve que nos fabricants ont trop peu de confiance dans leurs forces.

Quant au *Journal des Débats* il appuie l'argumentation de M. Daunant et s'attache à démontrer que la concurrence chinoise doit être prise en très sérieuse considération, et qu'elle sera très redoutable.

« Le rapport de M. Roy est un anachronisme, dit le *Commerce*. Nous avons peine à nous imaginer qu'on puisse venir encore aujourd'hui contester sérieusement le droit qu'a le pays de rembourser sa dette. »

Le *Constitutionnel* critique amèrement la conduite du gouvernement dans l'affaire du Maroc. Il n'a pas de peine à démontrer que l'attitude actuellement prise par l'empereur Abderrahman, est le résultat naturel de l'inqualifiable faiblesse montrée par la France après la victoire, faiblesse que l'on a vainement cherché à couvrir d'un vernis de grandeur et de libéralité.

« Avec un peu d'énergie, dit le *Constitutionnel*, on parviendrait cependant à faire reculer Abderrahman devant les conséquences de sa conduite. Mais ce qui n'est pas si facilement réparable, c'est la faute énorme qu'on a commise en laissant Abd-el-Kader réparer ses forces et mettre en péril l'autorité même de l'empereur avec qui nous traitons. »

Le *National* termine ainsi son article sur les évènements du Maroc : « C'était là ce que nous avions prévu lors de la conclusion du malheureux » traité de Tanger. Est-il permis d'espérer, quand nous avons vu M. Bu- » geaud à notre tête, que de nouvelles [illegible] produiront enfin de

Avoye, 2.

DEMORT, ancien entrepreneur de charpente, rue Lafayette, 17 ter. Juge-commissaire M. Delon ; syndic provisoire, M. Duval-Vaucluse, rue Grange-aux-Belles, 5.

Mlle **COLLET**, fabricante de passementerie, rue du Temple, 69. Juge-commissaire, M. Delon ; syndic provisoire, M. Lecomte, rue de la Michodière, 5.

Du 16 mai.

DURAND, grainetier à la Chapelle, rue des Francs-Bourgeois, 6. Juge-commissaire, M. Jouet ; syndic provisoire, M. Richomme, rue d'Orléans-Saint-Honoré, 19.

Bourse. --- Revue de la semaine.

Le rapport de M. Roy à la Chambre des pairs, concluant au rejet de la loi de conversion, a été l'occasion de nouvelles opérations à la hausse sur le 5 p. 0/0, qui a été porté jusqu'à 122 fr. 10 c. Mais la réalisation de ces mêmes opérations a causé un peu de faiblesse à la Bourse d'hier, et une reculade à 121 60 dernier cours.

Le 3 p. 0/0 avait une tendance marquée à la hausse dans le commencement de la semaine; on était parvenu au cours de 86 f. 45 c. quand la nouvelle de la non-ratification du traité de délimitation avec le Maroc est venue causer une grande perturbation dans les cours de ce fonds, le thermomètre par excellence du crédit public. Il s'en est suivi une baisse de 50 c. et l'on reste au plus bas cours, 85 f. 95 c.

Les chemins ont eu de fortes oscillations. Hausse au commencement, baisse à la fin de la semaine ; en résultat 12 fr. 50 c. de hausse sur Rouen, 5 fr. sur le Hâvre, autant sur Vierzon. Baisse de 20 fr. sur Avignon, de 3 fr. 75 c. sur Orléans, de 3 fr. 75 c. sur Strasbourg, et de 2 fr. 75 c. sur Saint-Germain. Versailles reste comme le samedi précédent.

Les lignes non cotées au parquet ont été en défaveur, il y a 25 fr. de baisse sur celle de Boulogne, qui a été affectée par le vote de l'embranchement de Fampoux à Hazebrouck. Montereau a baissé de 20 fr. Bordeaux se maintient dans les cours de 720 à 725.

Dans les petites valeurs, un nouvel astre a paru sur l'horizon et a eu un succès éclatant. La société générale des annonces est montée en peu de jours de 250, prix d'émission, à 500 fr. pour retomber à 425 fr.

La Vieille Montagne s'est relevée de 100 fr. mais les honneurs de la semaine appartiennent aux actions de la Grand'-Combe, qui ont monté de 215 fr. et restent à 1775 fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 26 mai.

7 h. 1/2 **OPERA.** — Guerillero. La Jolie Fille de Gand.
7 h. 1/2 **FRANÇAIS.** — Virginie.
7 h. 1/2 **OPERA-COMIQUE** — Cendrillon. Le Postillon.
6 h. 1/2 **ODEON.** — Relâche.
7 h. 3/4 **VAUDEVILLE.** — Le Petit Poucet, par le général Tom Pouce.
7 h. 1/2 **VARIETES.** — L'Epée. 1re du Lansquenet. Vieux Pechés.
7 h. 1/4 **GYMNASE.** — L'Image. Jeanne Le Lansquenet.
6 h. 3/4 **PALAIS-ROYAL.** — L'Escadron. Brelan. Jonathas. Un Poisson.
6 h. 1/2 **PORTE-ST-MARTIN.** — La Biche au bois.
6 h. 1/2 **AMBIGU.** — Les Etudiants.
6 h. 1/2 **GAITE.** — La Tour de Ferrare. Les Chevaux.
6 h. 3/4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Exercices d'équitation.
6 h 1/2 **COMTE.** M. Jean. Homme de Carentan. Mazurka.
6 h. 1/2 **FOLIES.** — Constant. Le Mariage. Amedée. La Chanteuse,
SALLE VIVIENNE — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

guer nos louanges.

Le parti conservateur est d'autant plus méritant qu'il s'est nettement séparé du ministère dans la question du sel. Il a voté en masse la prise en considération de la proposition de M. Demesmay. M. le ministre des finances, resté seul de son bord, a dû se renfermer dans sa routine financière comme le rat de la fable en son fromage de Hollande. Puisse la sage leçon donnée aujourd'hui au gouvernement par M. Agénor de Gasparin, dessiller enfin les yeux de M. Lacave-Laplagne, qui a traité avec si peu d'élévation, et, ajoutons-le, avec si peu de bonheur, les questions financières produites à la Chambre depuis le commencement de la session!

Le parti conservateur, Dieu veuille que nous ne nous soyons pas fait illusion, paraissait fatigué du rôle ridicule qu'on lui fait jouer depuis si long-temps. Ce n'est pas en restant immobiles que nous nous montrerons réellement conservateurs, disait au ministère M. de Gasparin; c'est en marchant en avant et en nous mettant à la tête de toutes les améliorations, de toutes les réformes utiles. Autant vous devez être insouciants de cette popularité qui s'attache à certaines théories politiques autant vous devez être jaloux de la popularité qui accueille toujours toute mesure ayant pour but d'améliorer le sort des classes pauvres et de développer la richesse du pays. Ces nobles paroles ont paru impressionner vivement la Chambre. Elles méritent l'applaudissement du pays.

MM. Genty de Bussy et Benoist sont venus appuyer aussi la prise en considération de la proposition de M. Demesmay par des arguments décisifs auxquels M. le ministre des finances n'a pas trouvé un seul mot à répondre. Cette séance est de bon augure. Le parti conservateur qui a pris en quelque sorte l'initiative de cette question en se ralliant presque unanimement à la proposition de M. Demesmay, persistera, nous l'espérons, dans cette bonne voie, et l'opposition qui paraît avoir pris aussi à cœur la réduction de l'impôt du sel ne lui fera pas défaut. La réforme de l'impôt du sel est une œuvre utile, populaire, nationale, devant laquelle doit disparaître toute divergence d'opinion.

Nous félicitons de grand cœur M. Demesmay d'avoir attaché son nom à cette initiative généreuse qui a rencontré l'appui presque unanime de la Chambre.

Le *Messager* ne s'explique pas encore sur les affaires du Maroc. Il se contente de publier un rapport de M. le maréchal Bugeaud sur les dernières opérations qu'il a dirigées dans les montagnes de l'Ouarenseris, où avaient éclaté précédemment quelques ferments d'insurrection. Ces promenades militaires ont donné à nos ments du Maroc, mais il paraît que les journaux, ordinaires sont mieux renseignés que les organes officiels sur des faits qui intéressent si profondément la France; voici ce que publie ce soir la *Patrie* :

« On assure que le gouvernement n'a été officiellement informé qu'aujourd'hui du refus de ratification opposé par l'empereur de Maroc au traité relatif à la détermination des limites. Voici, dit-on, les motifs de ce refus : L'art. 5 du traité de Tanger porte que la délimitation des frontières entre les possessions françaises et le Maroc reste fixée et convenue conformément à l'état des choses reconnu par le gouvernement marocain à l'époque de la domination des Turcs en Algérie.

« La convention à intervenir pour l'exécution complète et régulière de cette clause ne devait contenir qu'une simple reconnaissance de limites ; il est tout naturel que sur des points incertains le plénipotentiaire français ait employé son habileté et son influence à trancher la question de possession dans l'intérêt français. Il a réussi à faire accepter, par les négociateurs marocains, le résultats de cette vérification. Mais quand ce résultat a été connu, on prétend que des tribus qui soutiennent avoir été constamment sous la domination de l'empereur du Maroc, et jamais sous celle du dey d'Alger, se trouvant comprises dans les possessions françaises, ont envoyé leurs chefs près de l'empereur de Maroc, et invoquant l'article 5 du traité de Tanger, ont réclamé contre la délimitation nouvelle qui devait maintenir l'état de choses existant, et qui le changeait. L'empereur, d'après cette version, aurait été pour ainsi dire contraint de désavouer ses négociateurs, et de réclamer une nouvelle vérification. »

On disait aujourd'hui à la Chambre que le ministère serait invité demain à donner des explications sur l'affaire du Maroc. On annonce que M. Duchâtel viendra à la tribune déclarer que le gouvernement n'a jamais donné au général Delarue la mission de traiter commercialement, et qu'en agissant ainsi, cet envoyé a dépassé ses instructions. M. le ministre des affaires étrangères par intérim doit ajouter à cette déclaration que le traité n'a été ratifié à Paris que conditionnellement.

Ce soir, le *Messager* publie la dépêche suivante :

26 mai.

« *Espagne*. — Le 25, la reine a clos, en personne, la session des » cortès. — La nouvelle constitution a été promulguée le même » jour. »

Affaires de Taïti.

Nous recevons des nouvelles de Taïti par les correspondances de Valparaiso du 25 février. M. le vice-amiral Hamelin était à cette époque de retour de Papeïti. S'il en faut croire une lettre publiée par le *Standard*, la reine Pomaré aurait refusé de le voir autrement qu'en présence de l'amiral anglais. M. Hamelin aurait néces-

LA REINE POMARÉ AU ROI DES FRANÇAIS.

O grand roi des Français, puissiez-vous être sauvé par le vrai Dieu ! Ceci est la parole que je vous adresse, ô roi ! je vous fais connaître la vérité relativement à ce qui s'est passé dans mes îles, depuis le commencement jusqu'à la fin, entre moi, une partie de mon peuple et vos officiers de marine. Lorsque vous m'aurez entendue, décidez alors, et dites-moi si Dupetit-Thouars a agi avec justice envers moi, en m'extorquant tout d'abord 2 000 dollars, en me forçant ensuite par menaces à accepter le traité du protectorat et en se saisissant de mon gouvernement. Sachez tout d'abord, ô roi, que les Français qui résidaient dans mes îles avant l'année 1842, n'étaient qu'au nombre de neuf, c'étaient :

1° Joseph Lefebvre, surnommé Ide-le-Tatoué. Il arriva ici dans l'année 1832, à bord du vaisseau anglais *Harriet*, il venait des Marquises, où vivant au milieu des Cannibales, il avait été tatoué par eux sur la figure et le corps. C'était un homme passionné et vanteur, qui querellait sans cesse et menaçait mon peuple ;

2° Nicolas. Il arriva ici en 1839 à bord d'un navire américain. C'était un homme de mauvaise conduite, il vendait de l'eau-de-vie et tenait une maison mal famée. Il avait été condamné pour violation des lois du pays.

3° Victor. Il arriva en 1840. Il était cuisinier à bord d'un vaisseau américain. Son caractère et sa conduite n'étaient pas meilleurs que le caractère et la conduite de Nicolas, il avait été condamné aussi pour violation de mes lois ;

4° Bremond. Il vint en 1834 comme charpentier à bord d'un navire américain. Sa conduite était meilleure que celle des autres, mais il vendait aussi de l'eau-de-vie et s'était fait condamner pour violation de mes lois. Mais ni Bremond, ni Victor, ni Nicolas, ni Lefebvre, n'ont eu de raisons de dire qu'ils avaient été maltraités. Chacun sait qu'ils avaient été condamnés justement ;

5° Louis. Il arriva en 1830. Il appartenait à un schooner chilien. Sa conduite était bonne ; ce n'était pas un homme colérique et jamais il n'avait été accusé de quoi que ce soit ;

6° Lucas. Il arriva à bord d'un vaisseau sur lequel il faisait le commerce, vers l'année 1838. Il amena ensuite sa famille et résida toujours depuis parmi nous. C'était un homme juste dans les affaires ; on ne s'est jamais plaint de lui ; et il ne s'est jamais plaint de personne. C'était un bon homme.

7° William (le Français). Il vint ici en 1838. C'est un homme doux, ami de mon peuple : il réside encore parmi nous ;

8° Bernard. Il était maître à bord d'un navire. Il toucha ici plusieurs fois dans ses voyages de Valparaiso à Sidney. En 1841, il vécut environ un an ici. Il fut arrêté une fois pour voies de fait envers un constable dans l'exercice de ses fonctions. Comme mon peuple le transportait sur ses épaules à la prison, il fut délivré d'après le désir que montra le consul américain : c'était un homme respectable : il vit aujourd'hui dans les îles Sandwich. Il fut très content de se tirer si bien de ce mauvais pas;

9° Maurac. Il était capitaine d'un brick français. Il arriva ici vers 1828, et il habite maintenant à Hanahine. Un jour, son chien attaqua le mien : comme mon peuple était en train de les séparer, un des constables, nommé Moïa, membre de ma famille, poussa Maurac ; Maurac lui porta un coup violent, et Moïa tomba par terre. C'est dans ces circonstances qu'un Alle-

(1) On se rappelle que M. le ministre de la marine, dans la séance de la chambre des députés du 30 avril, avait annoncé qu'un gouvernement provisoire serait ainsi établi par MM. le contre-amiral Hamelin et Bruat, si la reine Pomaré ne voulait pas rentrer en bons rapports avec nous.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

LE TEMPLE (SUITE).

A cette menace Marie-Antoinette se leva tout-à-coup.

— Monsieur, dit-elle, mon fils est malade et dort... Ne le réveillez pas.

— Réponds alors.

— Je ne sais rien.

Le municipal alla droit au lit du petit prisonnier, qui feignait, comme nous l'avons dit, de dormir.

— Allons ! allons ! réveille-toi, Capet, dit-il en le secouant rudement.

L'enfant ouvrit les yeux et sourit.

Les municipaux alors entourèrent son lit.

La reine, agitée de douleur et de crainte, fit un signe à sa fille, qui profita de ce moment, se glissa dans la chambre voisine, ouvrit une des bouches du poêle, en tira le billet, le brûla, puis aussitôt rentra dans la chambre et d'un regard rassura sa mère.

— Que me voulez-vous ? demanda l'enfant.

— Savoir si tu n'as rien entendu cette nuit.

— Non, j'ai dormi.

— Tu aimes fort à dormir, à ce qu'il paraît.

— Oui, parce que, quand je dors, je rêve.

— Et que rêves-tu ?

— Que je revois mon père que vous avez tué.

— Ainsi, tu n'as rien entendu ? dit vivement Santerre.

— Rien.

— Ces louveteaux sont, en vérité, bien d'accord avec la louve, dit le municipal furieux ; et cependant il y a eu un complot.

La reine sourit.

— Elle nous nargue, l'Autrichienne, s'écria le municipal. Eh bien! puisqu'il en est ainsi, exécutons dans toute sa rigueur le décret de la commune. Lève-toi, Capet.

— Que voulez-vous faire ? s'écria la reine, s'oubliant elle-même. Ne voyez-vous pas que mon fils est malade, qu'il a la fièvre. Voulez-vous donc le faire mourir ?

— Ton fils, dit le municipal, est un sujet d'alarmes continuelles pour le conseil du Temple. C'est lui qui est le point de mire de tous les conspirateurs. On se flatte de vous enlever tous ensemble. Eh bien ! qu'on y vienne. — Tison !... — Appelez Tison.

Tison était une espèce de journalier chargé des gros ouvrages du ménage dans la prison. Il arriva.

C'était un homme d'une quarantaine d'années, au teint basané, au visage rude et sauvage, aux cheveux noirs et crépus descendant jusqu'aux sourcils.

— Tison, dit Santerre, qui est venu hier apporter des vivres aux détenus ?

Tison cita un nom.

— Et leur linge, qui leur a apporté ?

— Ma fille.

— Ta fille est donc blanchisseuse ?

— Certainement.

— Et tu lui as donné la pratique des prisonniers ?

— Pourquoi pas? autant vaut qu'elle gagne cela qu'une autre. Ce n'est plus l'argent des tyrans, c'est l'argent de la nation, puisque la nation paie pour eux.

— On t'a dit d'examiner le linge avec attention.

— Eh bien ! est-ce que je ne m'acquitte pas de mon devoir ; à preuve qu'il y avait hier un mouchoir auquel on avait fait deux nœuds, que je l'ai été porter au conseil, qui a ordonné à ma femme de le denouer, de le repasser et de le remettre à madame Capet sans lui rien dire.

A cette indication de deux nœuds faits à un mouchoir, la reine tressaillit, ses prunelles se dilatèrent et Mme Elisabeth et elles échangèrent un regard.

— Tison, dit Santerre, ta fille est une citoyenne dont personne ne soupçonne le patriotisme, mais à partir d'aujourd'hui elle n'entrera plus au Temple.

— O mon Dieu, dit Tison effrayé, que me dites-vous donc là, vous autres, comment ? je ne reverrais plus ma fille que lorsque je sortirais !

— Tu ne sortiras plus, dit Santerre.

Tison regarda autour de lui sans arrêter sur aucun objet son œil hagard ; et soudain :

— Je ne sortirai plus, s'écria-t il ! Ah ! c'est comme cela. Eh bien ! je veux sortir pour tout-à-fait, moi. Je donne ma démission ; je ne suis pas un traître, un aristocrate, moi, pour qu'on me retienne en prison. Je vous dis que je veux sortir.

— Citoyen, dit Santerre, obéis aux ordres de la Commune, et tais-toi, ou tu pourrais mal t'en trouver ; c'est moi qui te le dis. Reste ici et surveille ce qui s'y passe. On a l'œil sur toi, je t'en préviens.

Pendant ce temps la reine, qui se croyait oubliée, se rasseréoait peu à peu et replaçait son fils dans son lit.

— Fais monter ta femme, dit le municipal à Tison.

Celui-ci obéit sans mot dire. Les menaces de Santerre l'avaient rendu doux comme un agneau.

La femme Tison monta.

— Viens ici, citoyenne, dit Santerre, nous allons passer dans l'antichambre, et pendant ce temps tu fouilleras les détenues.

— Dis donc femme, dit Tison, ils ne veulent plus laisser venir notre fille au Temple.

— Comment ? ils ne veulent plus laisser venir notre fille. Mais nous ne la verrons donc plus notre fille ?

Tison secoua la tête.

— Qu'est-ce que vous dites donc là ?

— Je dis que nous ferons un rapport au conseil du Temple et que le conseil décidera. En attendant...

— En attendant, dit la femme, je veux revoir ma fille.

— Silence ! dit Santerre, on t'a fait venir ici pour fouiller les prisonniers ; fouille-les, et puis après nous verrons...

— Mais... cependant...

— Oh ! oh ! fit Santerre en fronçant le sourcil ; cela se gâte, ce me semble.

— Fais ce que dit le citoyen général ; fais, femme, après tu vois bien qu'il dit que nous verrons.

Et Tison regarda Santerre avec un humble sourire.

— C'est bien, dit la femme ; allez-vous en, je suis prête à les fouiller.

Ces hommes sortirent.

— Ma chère madame Tison, dit la reine, croyez bien...

— Je ne crois rien, citoyenne Capet, dit l'horrible femme en grinçant des dents ; si ce n'est que c'est toi qui es cause de tous les malheurs du peuple. Aussi, que je trouve quelque chose de suspect sur toi, et tu verras.

Quatre hommes restèrent à la porte pour prêter main-forte à la femme Tison si la reine résistait.

On commença par la reine.

On trouva sur elle un mouchoir noué de trois nœuds, qui semblait malheureusement une réponse préparée à celui dont avait parlé Tison, un crayon, un scapulaire et de la cire à cacheter.

— Ah ! je le savais bien, dit la femme Tison ; je l'avais bien dit aux municipaux qu'elle écrivait, l'Autrichienne ! l'autre jour j'avais trouvé une goutte de cire sur la bobèche du chandelier.

— Oh ! madame, dit la reine avec un accent suppliant, ne montrez que le scapulaire...

— Ah ! bien oui, dit la femme, de la pitié pour toi... est-ce qu'on en a pour moi, de la pitié... on me prend ma fille.

Madame Elisabeth et madame Royale n'avaient rien sur elle.

La femme Tison rappela les municipaux qui rentrèrent, Santerre à leur tête ; elle leur remit les objets trouvés sur la reine qui passèrent de main en main et furent l'objet d'un nombre infini de conjectures ; le mouchoir noué de trois nœuds surtout exerça longuement les imaginations des persécuteurs de la race royale.



— ..., dit Santerre, nous allons te lire l'arrêté de la Convention.

— Quel arrêté ? demanda la reine.

— ... qui ordonne que tu seras séparée de ton fils.

— Mais ... donc vrai que cet arrêté existe ?

— ... La Convention a trop grand souci de la santé d'un enfant confié à sa garde par la nation pour le laisser en compagnie d'une mère ... que toi...

(1) Voyez les numéros du 21 au 24 mai. — La reproduction de tout ou partie de ce roman est formellement interdite.

couter, nous pourrons un jour les obtenir. » Alors Dupetit-Thouars entra dans le port et s'y ancra. Je résidais à cette époque dans la petite île de Motunta, tout près de l'endroit où la *Vénus* était ancrée, et vis-à-vis de la ville de Papeïti. Dupetit-Thouars m'envoya immédiatement un de ses lieutenants avec une lettre, et dit que le roi des Français était très courroucé des mauvais traitements commis sur les Français, et tout spécialement pour ma manière d'agir envers les deux prêtres Laval et Caset. Il dit aussi que l'affaire qui l'amenait était d'extorquer pour la grande et vaillante nation une somme de 2 000 dollars. Le lieutenant qui apporta la lettre paraissait très en colère et portait fréquemment la main sur son épée; il me demanda comment j'osais provoquer une si grande nation que la France. Mon peuple pensa que le lieutenant français voulait me percer de son épée, et il me dit de fuir. Il me dit qu'il y avait 60 vaisseaux aussi grands que celui de Dupetit-Thouars. J'étais très effrayée, car j'étais accouchée depuis huit jours seulement.

Les amis qui m'entouraient, quelques missionnaires, hommes bons, qui m'avaient appris la prière du Seigneur, qui toujours m'avaient donné de bons conseils, dirent qu'ils formeraient la somme pour moi, et alors je dis que la paierais. Le lieutenant devint poli alors, et il retourna à son vaisseau. Je montai immédiatement à bord d'un canot, et je ramai promptement vers Paofi. Je ne partis pas dans un bateau, de peur que Dupetit-Thouars ne le sût et ne me retînt. Je venais à peine de quitter Motunta, que Dupetit-Thouars y envoya des soldats, et, comme j'en ai été informée, pour me détenir jusqu'à ce que l'argent lui eût été remis, mais ils ne m'attrapèrent pas. J'allai dans les montagnes, à quelque distance de Papeïti, et mon peuple se réunit autour de moi pour me protéger.

Voilà la véritable relation de ces choses; et pouvez-vous, ô roi d'une grande nation, approuver une telle conduite d'un de vos officiers envers une femme faible et sans défense? Il est une autre chose que je veux vous dire: Dans l'année 1839, un autre vaisseau français, *l'Arthémise*, vint ici. Il toucha sur un roc, devant la côte de Teaharoua; il ne sombra point, grâce à l'habileté et à l'activité d'un Anglais nommé Ebrill, qui se chargea de piloter le navire, et à l'aide de plusieurs centaines de nos sujets qui travaillèrent aux pompes jour et nuit; par ce moyen, *l'Arthémise* fut amenée à terre.

Les réparations durèrent deux mois. Nous campâmes, et nous donnâmes au capitaine Laplace quelques-uns de nos plus beaux arbres et bien d'autres choses pour réparer son navire. Lorsqu'il eut fini, que son vaisseau fut tout prêt à prendre la mer, Laplace convoqua subitement une assemblée des chefs, et avec ses canons chargés il nous commanda d'abolir une de nos lois qui tirait de la religion protestante la religion du pays et de donner des portions de terrains pour y ériger des églises catholiques romaines. Laplace ne peut cacher cette vérité, quoique par lui-même il soit un incrédule. Pouvez-vous, ô roi! approuver cette conduite? Pouvez-vous être surpris que mon peuple soit offensé de la présence des Français? — Pendant ce temps, Dupetit-Thouars était retourné en Europe, et recueillant toutes les paroles de Morenhout, il revint ici dans l'année 1842. Il écrivit alors une déclaration que je n'ai pas vue, mais on m'a dit qu'il s'y trouvait plusieurs accusations fausses contre moi. Il dit qu'il ferait feu sur la ville si je ne lui donnais pas 10 000 dollars, et il savait que je n'avais pas cet argent.

Par suite de l'intrigue et de l'intimidation et par l'intermédiaire de quelques-uns de mes chefs gagnés par Morenhout, à force de menaces et de promesses, je signai, contre mon gré, le traité du protectorat; je me soumis tranquillement, j'ordonnai à mon peuple d'en faire autant, parce qu'il n'y avait pas de remède et parce que Reine et Carpegna qui appartenaient au conseil du gouvernement étaient de braves gens sans passion et sans menaces. Nous nous soumîmes tranquillement. J'espère que vous les récompenserez. Morenhout, qui avait plus de puissance qu'eux et qui avait été nommé commissaire royal, m'a maltraitée. Il m'a montré les poings, l'écume à la bouche dans une proclamation de faire que la tête de M. Pritchard paierait pour tout le sang français versé par mon peuple. Justifiez-vous une telle conduite, ô roi?

Maintenant qu'a fait Bruat? Je vais vous le dire. Il a divisé mon territoire en quatre parties, et il a donné chacune de ces parties aux chefs gagnés par Morenhout, savoir: Hitole, Toti, Atomi et Paricita. Mon peuple a été furieux, mécontent de voir récompenser les chefs rebelles, tandis qu'eux, toujours fidèles et sans fraude ni trahison, ils étaient dépouillés de leurs terres.

Puis est venue l'affaire de Taïraibul, et voici comment. Des hommes débarqués du vaisseau français ont enlevé quelques femmes sur le rivage. Leurs maris n'étaient pas consentants. La guerre a commencé.

Bruat a attiré dans un piége quatre de mes chefs, qu'il a jetés, chargés de fers, sur l'*Uranie*, parce que, disait-on, ils n'avaient pas fait attention à sa proclamation. Puis il a voulu s'emparer d'autres chefs. Mon peuple a été très enragé (enraged) de ces choses et il s'est assemblé dans un endroit. Mais il n'a pas été à Papeïti se battre, ni brûler les maisons, ni tuer les Français; moi et les missionnaires nous l'en avons empêché. Bruat ne s'est pas contenté de cela: il a prêté l'oreille aux paroles de Morenhout; il a conduit ses armées à Mahaena: là, une horrible bataille a eu lieu: quatre-vingt-dix hommes de mon peuple ont été tués. Les Français n'ont pas fait quartier; ils disent qu'ils ont eu cinquante hommes tués, mais on sait qu'il en a été beaucoup plus. Ils n'ont pas poursuivi mon peuple au delà de la portée des grands canons des vaisseaux; ils avaient bien ce qui les attendait, s'ils l'avaient fait; ils ont été charmés de rentrer à Papeïti; ensuite, il y a eu d'autres batailles; ils ont attaqué nos postes à Haapape et Faaa. Là, ils ont eu moins de succès qu'à Mahaena: leur bateau à vapeur les a mis à l'abri.

Bruat en rendant compte de ces affaires en a parlé comme de grandes victoires. Mais le fait est qu'elles ont découragé les soldats français et ranimé mon peuple. Demandez plutôt aux étrangers et aux officiers français qui ont assisté à ces affaires. Ils vous diront la vérité et ils vous diront aussi comme quoi que mon peuple n'aime pas les manières ni la conduite des soldats français et que nous ne nous entendons pas avec les missionnaires catholiques romains. On nous apprit à croire à d'autres doctrines que la nôtre. Pas un homme de mon peuple ne s'est converti à leur religion ni n'a abjuré sa première croyance, non pas même les chefs qui se sont vendus. Pourquoi nous impose-t-on ces gens-là avec tant d'obstination?

Mais, ô roi, vous êtes juste et sage, agissez en conséquence. Je suis bien fâchée d'avoir à dire ces choses, je les dis à regret, mais je ne veux rien vous cacher.

Peu de temps après la bataille de Haapape et Faaa, il y a quatre mois Joseph Lefèvre, dont j'ai déjà parlé, a été tué par quelques hommes de mon peuple du camp de Bunaauia, c'était un espion; il avait conduit le méchant major Fergus, Polonais, que Bruat avait envoyé pour s'emparer d'un de mes chefs; il avait bien souvent trahi mon peuple pendant qu'il vivait au milieu de nous. Vers le même temps, Nicolas et un autre Français que je ne connais pas, ont été tués également. Je ne justifie pas ces meurtres, je m'en suis affligée bien que ces hommes aient été tués en temps de guerre et à une époque où les soldats français ne faisaient pas quartier à mon peuple. Le meurtre de ces trois hommes ne m'a pas été agréable; si la loi demande que les meurtriers soient punis, eh bien, qu'ils le soient! Nous venons d'apprendre que la conduite de Dupetit-Thouars et de Morenhout ne vous plaît pas, ô roi! et que vous avez ordonné que mon gouvernement me fût rendu.

Je vous en suis très reconnaissante, et c'est du reste ce que mes amis me disaient, que j'avais à attendre de la part du grand et juste roi des Français. Mais Bruat ne m'a rendu ni ma maison ni mon territoire; il n'a pas arboré roi Louis-Philippe, je sais vrai que vous avez de bons et sages conseillers et hommes d'État qui pensent favorablement de nous et qui parleront en ma faveur; moi et mon peuple nous les aimerons et nous leur témoignerons notre gratitude. Maintenant, ô roi, traitez-moi comme vous voudriez être traité vous-même. Pensez que je suis une femme, prête à donner le jour à un nouvel enfant. J'apprends que la reine de France est une excellente femme, et qu'elle est mère aussi: elle saura compatir à mes peines. Je la prie de me soutenir. Voilà tout ce que j'ai à vous dire, et j'ai dit la vérité; si ce n'est pas la vérité, je ne mérite pas d'être bien traitée. Daigne le vrai Dieu vous protéger!

POMARÉ.

Au camp de Vaciaau dans l'île de Raiataa, le 25 septembre 1844. Ce qui précède est la traduction fidèle. Je certifie la signature de la reine Pomaré.

GEORGE PLATT.

Cette étrange relation est publiée par le *Times* avec les plus grands éloges: « Il est impossible, s'écrie-t-il, de n'en pas remarquer le ton simple, digne, et de ne pas avouer qu'elle est de nature » à porter la conviction dans le cœur de tous les lecteurs impartiaux. » Le *Times* accompagne la lettre de la reine Pomaré de deux autres documents qui sont, l'un le prologue, l'autre l'épilogue du grand morceau de prose taïtienne revu par M. George Platt:

POMARÉ A KAMEHAMEHU, ROI DES ILES SANDWICH.

O roi des îles de Sandwich, puissiez-vous être sauvé par le vrai Dieu! Voici les paroles que je vous adresse dans un journal qui s'imprime et publie à Honolulu, le *Polynésien*, on a fait connaître à tout le monde de faux rapports des Français et de ceux qui sont d'accord avec eux. Je vous écris ceci pour vous prier de réparer l'injure qui m'a été faite, à moi, votre sœur, reine des îles du Sud, et de dire à l'éditeur du *Polynésien* d'imprimer la copie d'une lettre que j'ai écrite au roi des Français, lettre qui fait connaître la vérité, rien que la vérité. Gardez-vous des catholiques romains et de leurs amis.

POMARÉ.

Camp de Vai-o, île de Raiatea, 25 septembre 1844.

Ce qui précède est la traduction fidèle et je certifie la signature de la reine Pomaré.

GEORGE PLATT.

LES CHEFS DE TAITI A POMARÉ.

A Arii Taaité: Puissiez-vous être sauvée dans le seigneur Jésus, le messie au milieu de la grande épreuve et des tourments que vous endurez, nous compatissons tous à vos peines: mais soyez forte, ô reine, soyez diligente. C'est à cause de votre patience et de votre longanimité que nous vous obéissons, que vos paroles auront un bon effet et que nous patienterons et ne traiterons pas mal les Français. Nous sommes toujours du côté des Anglais et nous désirous que cette assurance vous fasse du bien. Il faut que notre sang ne soit pas versé inconsidérément de peur que ceux qui nous assistent, lorsqu'ils arriveront, ne nous donnent tort et n'aient mauvaise opinion de nous. Voilà le peu de mots que nous avons à vous dire. Si vous pensiez que nous étions Français, nous vous disons que nous ne sommes pas Français. Nous sommes à vos ordres désirant que nos femmes et nos enfants puissent rester en sûreté sur le territoire, jusqu'au jour de la venue de ceux qui doivent nous assister. Puissiez-vous être sauvée en Dieu!

(Suivent les signatures des chefs qui avaient écrit cette lettre avant l'ouverture des dernières hostilités.)

Les yeux de la reine jetèrent des éclairs.

— Mais formulez une accusation au moins, tigres que vous êtes!

— Ce n'est parbleu pas difficile, dit un municipal, voilà...

Et il prononça une de ces accusations infâmes comme Suétone en porte contre Agrippine.

— Oh! s'écria la reine, debout, pâle et superbe d'indignation, j'en appelle au cœur de toutes les mères.

— Allons! allons! dit le municipal, tout cela est bel et bien, mais nous sommes déjà ici depuis deux heures et nous ne pouvons pas perdre toute la journée, lève-toi, Capet, et suis-nous.

— Jamais! jamais! s'écria la reine, s'élançant entre les municipaux et le jeune Louis et s'apprêtant à défendre l'approche du lit comme une tigresse fait de sa tanière, jamais je ne me laisserai enlever mon enfant.

— Oh! messieurs, dit madame Elisabeth en joignant les mains avec une admirable expression de prière, messieurs, au nom du ciel ayez pitié de deux mères.

— Parlez, dit Santerre, dites les noms, avouez le projet de vos complices, expliquez ce que voulaient dire ces nœuds faits au mouchoir apporté avec votre linge par la fille Tison et ceux faits au mouchoir trouvé dans votre poêle, alors on vous laissera votre fils.

Un regard de Mme Elisabeth sembla supplier la reine de faire ce sacrifice terrible.

Mais celle-ci essuyant fièrement une larme qui brillait comme un diamant au coin de sa paupière.

— Adieu, mon fils, dit-elle. N'oubliez jamais votre père qui est au ciel, votre mère qui ira bientôt le rejoindre; redites tous les soirs et tous les matins la prière que je vous ai apprise. Adieu mon fils.

Elle lui donna un dernier baiser, et se relevant froide et inflexible:

— Je ne sais rien, messieurs, dit-elle, faites ce que vous voudrez.

Mais il eût fallu à cette reine plus de force que n'en contenait le cœur d'une femme et surtout le cœur d'une mère. Elle retomba anéantie sur une chaise, tandis qu'on emportait l'enfant dont les larmes coulaient et qui lui tendait les bras, mais sans jeter un cri.

La porte se referma derrière les municipaux qui emportaient l'enfant royal et les trois femmes demeurèrent seules.

Il y eut un moment de silence désespéré, interrompu seulement par quelques sanglots.

La reine le rompit la première.

— Ma fille, dit-elle, et ce billet?

— Je l'ai brûlé comme vous me l'aviez dit, ma mère?

— Sans le lire?

— Sans le lire.

— Adieu donc dernière lueur, suprême espérance, murmura Mme Elisabeth.

— Oh! vous avez raison, vous avez raison, ma sœur, c'est trop souffrir.

Puis, se retournant vers sa fille:

— Mais vous en avez vu l'écriture, du moins, Marie?

— Oui, ma mère, un moment.

La reine se leva, alla regarder à la porte pour voir si elle n'était point observée, et, tirant une épingle de ses cheveux, elle s'approcha de la muraille, fit sortir d'une fente un petit papier plié en forme de billet, et, montrant ce billet à Madame Royale:

— Rappelez tous vos souvenirs avant de me répondre, ma fille, dit-elle; l'écriture était-elle la même que celle-ci?

— Oui, oui, ma mère, s'écria la princesse, oui, je la reconnais!

— Dieu soit loué! s'écria la reine en tombant à genoux avec ferveur. S'il a pu écrire depuis ce matin, c'est qu'il est sauvé, alors. Merci! mon Dieu! merci! un si noble ami méritait bien un de tes miracles.

— De qui parlez-vous donc, ma mère? demanda Madame Royale. Quel est cet ami? dites-moi son nom, que je le recommande à Dieu dans mes prières.

— Oui, vous avez raison, ma fille; ne l'oubliez jamais, ce nom, car c'est le nom d'un gentilhomme plein d'honneur et de bravoure; celui-là n'est pas dévoué par ambition, car il ne s'est révélé qu'aux jours du malheur. Il n'a jamais vu la reine de France, ou plutôt la reine de France ne l'a jamais vu, et il voue sa vie à la défendre. Peut-être sera-t-il récompensé comme on récompense aujourd'hui toute vertu, par une mort terrible... mais... s'il meurt... oh! là-haut, là-haut! je le remercierai... Il s'appelle...

La reine regarda avec inquiétude autour d'elle et baissa la voix:

— Il s'appelle le chevalier de Maison-Rouge... Priez pour lui!

ALEXANDRE DUMAS.

(*La suite à demain.*)

BIBLIOGRAPHIE.

DISCOURS, RAPPORTS ET TRAVAUX INÉDITS SUR LE CONCORDAT DE 1801, par Jean-Etienne-Marie PORTALIS, ministre des cultes et membre de l'Académie française.

Ce travail, publié par le vicomte Frédéric Portalis, présente aujourd'hui un grand intérêt de circonstance. L'esprit du concordat s'y trouve révélé par les discours et les écrits d'un homme qui eut une grande part à cette œuvre. Le discours prononcé devant le corps législatif par M. Portalis le 15 germinal an X est le véritable *exposé des motifs* de la loi organique aujourd'hui l'objet de tant de discussions passionnées. On trouve dans le discours de M. Portalis des idées fort larges.

« Les ministres du culte catholique ne pourraient prêcher l'intolérance » sans offenser la raison, sans violer les principes de la charité universelle, sans être rebelles aux lois de la République, et sans mettre leur » doctrine en opposition avec la conduite de la Providence; car si la Providence eût raisonné comme les fanatiques, elle eût, après avoir choisi » son peuple, exterminé tous les autres. Elle souffre pourtant que la » terre se peuple de nations qui ne professent pas toutes la même culte » et dont quelques-unes sont même encore plongées dans les ténèbres » de l'idolatrie. Ceux-là seraient-ils sages qui annonceraient la prétention » de vouloir être plus sages que la Providence même? »

On trouve dans la publication de M. le vicomte Portalis le texte des articles organiques accompagné de commentaires précieux, puisqu'ils émanent d'un législateur et d'un négociateur du Concordat. Cette publication n'est que la première partie d'un volume qui doit en renfermer quatre:

La seconde ayant rapport à l'exécution donnée au Concordat et aux articles organiques;

La troisième, relative aux congrégations et associations religieuses. On doit y trouver les rapports et les pièces qui ont trait à l'expulsion des Pères pacaoaristes ou de la foi;

La quatrième partie doit comprendre des documents qui se rattachent à la police extérieure du culte, notamment une correspondance de M. Portalis motivée par les célèbres conférences de M. Freyssinous.

Les discours, rapports et travaux inédits de M. Portalis, sont une collection de matériaux précieux. Elle doit éclairer puissamment, dans la discussion, les partisans comme les adversaires de la constitution donnée au catholicisme par l'Empire.

FRAGMENTS ORATOIRES ET LITTÉRAIRES, par SAINT-ALBIN BERVILLE.

M. Berville, avocat avant 1830 et depuis magistrat, chargé du ministère public, s'est livré en dehors de ses fonctions judiciaires à des travaux littéraires dont il publie aujourd'hui les résultats.

Le recueil s'annonce avec modestie. « Je suis loin, dit M. Berville, de » m'exagérer la valeur de ces petites compositions, et la critique, si elle » s'occupe de mon livre, ne trouvera en moi nulle présomption d'auteur » à rabattre. J'ai seulement espéré qu'on rencontrerait dans ces essais » deux mérites bien humbles, mais non sans prix à mes yeux, des idées » saines et le respect des traditions de la vraie langue française. C'est » peu pour recommander un volume, surtout en nos jours de mouvement, de distraction et de surabondance. Mais est-il si mince ouvrier » qui n'aspire à produire son œuvre? je produis la mienne! *advienne » que pourra.* »

Les distractions littéraires de M. Berville ne compromettent en rien la gravité du magistrat; c'est un *Eloge de Rollin* couronné par l'Académie française, un traité de l'*Eloquence Parlementaire*, un *Eloge de Delille*; ce sont des dissertations lues à l'Athénée, sur *la Vérité*, sur *les règles en littérature*, ce sont des discours de rentrée à la cour royale et des mélanges politiques. Dans aucune partie l'auteur n'aspire à la légèreté si ce n'est parfois dans les fragments lus à la Société philotechnique notamment dans l'étude sur les *avantages de la vue basse* et dans les *Tribulations de Tranquille Ledoux*. Ce petit recueil donne l'idée la plus avantageuse des mœurs et du caractère de M. Berville, sinon de sa vocation littéraire. L'auteur continue en prose l'école de M. Campenon, nous ne l'en blâmerons pas. Autant vaut, ce nous semble, être estimé qu'applaudi.

[illegible] à méditer sur cette publication qui sort de ses bureaux, et à la mettre sous les yeux de son collègue et chef des affaires étrangères.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Séance du 26 mai.

MM. Leclerc et Lesergent de Monecove, nouvellement élus, prêtent serment.

Les deux projets de loi sur les douanes sont successivement votés, le premier par 84 voix contre 17, et le second par 99 voix contre 3.

La chambre adopte également, par 91 voix contre 5 et par 94 contre 2, le projet de loi portant demande d'un crédit de 77 500 000 fr. pour les travaux des routes royales et la proposition sur les trottoirs.

Elle décide qu'elle s'occupera jeudi de la conversion des rentes.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. LEPELLETIER D'AULNAY, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 26 mai.

M. HÉBERT dépose le rapport de la commission chargée d'examiner la proposition de M. de Rémusat sur les incompatibilités.

M. ROGER (du Loiret) La conclusion ?

M. HÉBERT. La commission conclut au rejet absolu. (Exclamations.)

M. LE PRÉSIDENT. Le inscriptions pour et contre seront reçues demain, à huit heures du matin, au bureau de la présidence.

L'ordre du jour appelle le développement de la proposition de M. de Saint-Priest, tendant à augmenter l'effectif de la gendarmerie. (Nous en avons donné le texte.)

M. LE MARÉCHAL SOULT, président du conseil, combat la proposition. Il est impossible que le gouvernement, sous aucun prétexte, consente à la réduction de l'armée comme le demande l'honorable préopinant. D'ailleurs, la réduction de 2 000 hommes dans l'armée ne compenserait nullement les dépenses occasionnées par la création d'un pareil nombre de gendarmes. Chaque gendarme exigeant une dépense double de celle que coûte un soldat, M. le ministre prie donc la chambre de ne pas prendre la proposition en considération.

M. SCHNEIDER (d'Autun). La gendarmerie est insuffisante dans les communes rurales, et il serait bon qu'au moins la question pût être examinée.

M. ALLARD. La question de la réduction de l'effectif de l'armée est tellement grave, qu'une commission du budget me semble seule capable de l'examiner. Je ne comprendrais pas qu'elle pût venir d'une manière secondaire dans une discussion sur l'augmentation de la gendarmerie.

M. DE LESPINASSE. Il ne s'agit pas ici d'une réduction de l'armée, il s'agit simplement du passage d'une partie de l'armée dans une autre arme; l'augmentation de dépenses dont on a parlé serait nulle si l'on faisait la réduction sur la cavalerie.

La prise en considération est mise aux voix et rejetée.

La chambre s'occupe ensuite de la proposition de M. Demesmay, relative à la diminution de l'impôt sur le sel.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, dépose un projet de loi tendant à autoriser la Banque de France à établir un comptoir à Alger.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, dépose divers projets de loi d'intérêt local.

M. DEMESMAY développe sa proposition :

Mes développements, dit-il, se composeront de deux parties : 1o les plaintes contre l'impôt du sel sont-elles fondées; sa réduction satisferait-elle à des besoins réels, à des intérêts vrais et pressants? 2o le moment est-il favorable pour opérer cette réduction et quels en seraient les effets sur les recettes du trésor?

De tout temps l'impôt du sel a été l'objet des plaintes des populations. On sait combien les gabelles étaient odieuses à nos ancêtres. Leur suppression fut considérée comme l'un des bienfaits de la grande révolution de 1789; mais, pour s'être modifié, l'impôt du sel est loin de s'être popularisé parmi nous.

Si l'économie politique ne l'enseignait pas, l'humanité et la justice diraient que les impôts doivent porter principalement sur les classes aisées et les atteindre dans ce qui constitue leur luxe et leur superflu, et épargner les classes pauvres, en exonérant les objets de première nécessité.

Or s'il est un objet de première nécessité, c'est évidemment le sel que l'abbé Maury appelait un cinquième élément, et qui est également utile à l'homme, aux animaux et aux terres cultivées.

L'impôt du sel est aujourd'hui de 50 cent. par kil., c'est-à-dire de dix fois et plus de la valeur intrinsèque de l'objet sur lequel il frappe. Par l'effet du transport et des bénéfices légitimes des intermédiaires, le consommateurs paie 40, 50, et même 60 fr. les 100 kil., qui ne coûtent pas 3 fr. au producteur.

Le sel cependant, est indispensable pour le bon entretien des bestiaux, l'exploitation des fromageries, l'amendement des fourrages, la fertilisation des terres.

Déjà la quantité de sel donnée au bétail augmente chaque jour; mais elle est loin d'être arrivée au chiffre qu'elle doit atteindre dans l'avenir. L'exagération du prix est la seule cause qui entrave le développement de cette excellente pratique. En effet, dans les contrées où l'on donne le sel au bétail, le prix excessif de cette denrée restreint la quantité distribuée bien au-dessous de ce qu'elle devrait être. Dans les contrées où malheureusement cet usage n'est pas encore adopté, ce haut prix empêche que des essais ne soient faits, et que par conséquent l'usage ne s'en établisse.

Entre la Suisse et les régions de l'est de la France se trouvent les montagnes du Jura. Sur les sommités de leurs chaînes les plus élevées s'étend la frontière. Des deux côtés un sol de même nature, ondulé du côté de la France, en pentes rapides du côté de la Suisse, va s'abaissant jusqu'à la région où se cultivent la vigne et les semences réservées aux climats tempérés. Sur la cime de la montagne, sur ses flancs, dans la plaine, des cultures identiques sont pratiquées par les Suisses et les Français. Au sommet, les mêmes pâturages, séparés seulement par une borne; plus bas les mêmes prairies, les mêmes produits agricoles; plus loin encore les mêmes cultures dans l'un et l'autre pays. Et pourtant en Suisse, depuis le chalet du Jura jusqu'aux pieds des Alpes, c'est-à-dire sur la montagne comme dans la plaine, partout on trouve un bétail nombreux, admirable de taille, de santé et d'embonpoint; des taureaux et des bœufs vigoureux, des vaches pouvant à peine se mouvoir, embarrassées qu'elles sont par le poids de leurs mamelles.

En France, au contraire, à part chez les cultivateurs aisés des montagnes, le bétail est, en général, de taille grêle, et ne peut être comparé au bétail suisse pour la viande et le laitage qu'il produit. D'où vient cette différence. Le sel est en Suisse à 22 c. 1/2, 27 ou 30 c. le kil. suivant les cantons, tandis qu'en France, il est de 40 à 60 c. bien que ce soit la France qui fournisse la Suisse. Dans ce dernier pays on prodigue le sel aux animaux, en France on le ménage.

Il n'est personne cependant qui ignore que le sel, recherché avec avidité qui doit être rempli par l'agriculture, comme il l'a été en partie par l'industrie manufacturière. Ce qui vient de se passer en Belgique est un exemple que le gouvernement n'aurait pas dû se laisser donner, mais qu'il ne peut s'empêcher de suivre.

Le sel, utile pour le bétail, est un condiment indispensable pour l'homme. Or, la consommation moyenne du sel par individu, n'est aujourd'hui que de 7 kil.

Sous l'empire de la loi du 23 septembre 1793, qui fixait le maximum du prix du sel à 20 c. le kilog., cette consommation s'élevait à 10 kilog. par tête. Dans les provinces franches et rédimées de la gabelle, où le prix du sel était de 4 à 24 cent. le kilog., elle était de 9 kilog. Aujourd'hui, dans le pays de Gex, où le sel est vendu par les agents du gouvernement à raison de 28 cent. le kilog., elle est de 12 kilog.; elle est, en Suisse, de 15 et même 18 kilog.

Certes, le sel est une matière dont on ne peut faire abus. Or, si, à la faveur d'une législation mettant cette matière à la portée de tous, la consommation s'élève, chez nos compatriotes de Gex, à 12 kilog., et chez nos voisins, à 15 et même 18 kilog.; si elle s'est élevée en France, à 10 kilog. par tête, il est permis de regarder cette dernière quantité non comme un maximum qui ne peut être dépassé, mais comme le chiffre qui devrait au moins être atteint pour que les besoins des populations fussent satisfaits.

De ce rapprochement, il résulte évidemment la preuve d'une privation d'au moins 3 kilog. par habitant.

Mais, en réalité, cette privation ne porte pas également sur chaque individu. Pour établir un calcul juste, il faudrait laisser en dehors de la répartition du déficit total dans la consommation les habitants riches ou seulement aisés, et n'y comprendre que les indigents et les agriculteurs; car c'est sur eux seuls que frappe cette privation : alors on trouverait que pour chacun des individus appartenant à ces deux classes, au lieu d'être de 3 kilog., cette privation est peut être du double.

Ainsi, par une subversion des principes, je ne dirai pas seulement des lois humaines, mais des lois providentielles, les classes qui ont le plus grand besoin de cet objet de première nécessité sont précisément celles qui, par la législation, se voient condamnées à en supporter la privation, malgré l'abondance avec laquelle la nature l'a prodigué à notre pays.

Dire que le sel est plus indispensable aux classes pauvres, qu'il est pour elles d'une plus impérieuse nécessité, c'est une vérité qui porte son évidence et qui a été proclamée dans tous les temps. En 1799, au Conseil des Anciens, un homme qui honore encore aujourd'hui la pairie, M. Lemercier, s'exprimait ainsi : « L'impôt du sel est inconstitutionnel, parce qu'il n'est pas réparti entre les contribuables suivant leurs facultés. L'indigent consomme plus de sel que le riche, parce qu'il faut le dire, à la honte des mœurs, l'indigent a toujours plus d'enfants que le riche, et que sa nourriture, étant plus grossière, a besoin d'être plus assainie. »

« L'impôt est, en outre, nuisible, désastreux à l'agriculture, disait Lassay, surtout aux pays de petite culture, où les terres sont, en général, très mauvaises et dont les habitants ne se nourrissent que de blé de Turquie et de blé noir, auquel ils sont obligés d'ajouter beaucoup de sel pour les conserver. Il leur faut du sel pour en mettre dans leur pain; il leur en faut pour leurs salaisons. Si de bons aliments exigent beaucoup de sel, les mauvais aliments qui sont toujours ceux du pauvre, en exigent bien davantage. »

Ces paroles produisirent leur effet; et l'impôt de 40 millions, que le gouvernement d'alors demandait au sel, pour remplacer la taxe de l'entretien des routes, bien qu'il eût été voté par le Conseil des Cinq-Cents, fut refusé par les Anciens, à une majorité de 104 voix contre 84.

Il y a certainement dans ces faits, un sujet de méditation sérieuse; il y a là pour MM. les ministres des finances et de l'agriculture une belle occasion de conquérir une popularité honorable et de faire bénir le nom du prince sous le règne duquel cette grande satisfaction aux besoins du peuple aurait été donnée.

L'orateur se livre ensuite à l'examen de la situation financière du pays.

Le budget de 1846, dit-il, malgré plusieurs augmentations à divers chapitres, se solde par un excédant de recettes sur les dépenses de 3 519 446 f.

Les découverts des budgets des années précédentes, c'est-à-dire de 1840 à 1845 inclusivement, quelque élevé qu'en soit le chiffre (355 757 596 fr.), auront disparu à la fin de 1846, au moyen des réserves de l'amortissement affectées à cette destination par la loi du 25 juin 1841.

La partie de ces mêmes réserves qui devait, à dater de 1847, s'adjoindre à l'impôt de 450 millions voté en 1841, pour couvrir les dépenses des travaux publics extraordinaires, notamment celles des chemins de fer votés et à voter, et qui, dans ce but, était engagée jusqu'en 1855, est redevenue libre par le nouveau mode de concession de ces chemins, puisque les compagnies s'engagent à faire toutes les dépenses, sans que l'Etat ait à y concourir, comme le voulait la loi de 1842.

La dette flottante, aidée qu'elle est dès à présent par les versements successifs de l'emprunt négocié dernièrement, et exonérée de 100 millions par la loi sur les caisses d'épargne, n'aura plus à agir que dans des limites normales et qui ne laissent entrevoir aucun embarras pour le trésor.

D'un autre côté, les recettes ordinaires du trésor pour 1846, évaluées d'après les réalisations constatées dans les douze mois qui précèdent la présentation du budget, et comparées aux évaluations de 1845, sont dans une voie de progrès qui s'explique par l'accroissement de la population, mais surtout par un développement d'aisance générale dû à l'affermissement de nos institutions et de la paix. Cet accroissement ne s'est pas démenti une fois depuis 1841 et a été en moyenne de 36 841 217 fr. Les recettes de 1847 continueront certainement à s'élever dans les mêmes proportions; on peut le supposer du moins d'après les termes pleins de confiance de M. le ministre des finances dans son exposé des motifs du budget.

La situation prospère du trésor, l'accroissement continu des recettes et du revenu de l'État permettent donc de s'occuper sérieusement, et pour un avenir prochain, de l'allègement des charges publiques. Une politique sage et prévoyante en fait un devoir au gouvernement. Nul plus que moi n'approuve, dans un Etat comme la France, l'application des ressources financières du pays à ces grands travaux publics si propres à développer sa puissance commerciale et industrielle. J'y vois, non pas une dépense stérile, mais un placement qui, dans l'avenir, par l'aisance qu'il aura créée dans les populations et aussi par son produit financier, doit rendre largement au trésor l'intérêt des sommes qu'il y aura consacrées. Mais tout en marchant dans cette voie, la prudence conseille que chaque pas s'y fasse avec mesure, réflexion, et sans perdre de vue l'idée d'un ralentissement possible dans les recettes publiques, sans oublier surtout que les impôts sont lourds au peuple, et qu'un jour de crise peut venir où il lui serait impossible de supporter un budget de 1 500 millions. Il n'est pas bon d'exiger ainsi du pays, en temps de calme et de prospérité, tout ce qu'il peut donner; c'est l'épuiser et le laisser impuissant pour le jour où il faudrait un nouvel effort de sa part. Je le demande, si ce jour arrivait, quelle serait la contribution pouvant être augmentée sans danger? Aucune. La corde est tendue à ce point qu'elle se romprait à la première tentative de ce genre de la part du gouvernement.

Il est donc nécessaire que le principe du dégrèvement de l'impôt prenne place à côté de celui du développement des dépenses, qu'ils se pondèrent et se règlent l'un par l'autre. Appliquons aux travaux publics les ressources créées par l'emprunt et les réserves de l'amortissement dont l'avenir, dès 1847, nous laisse la disposition; mais consacrons à un allègement pour les contribuables l'augmentation annuelle de nos recettes. C'est à cette condi- [illegible] trebande, qui occasionne chaque année une perte de 12 000 000 fr. pour le trésor. De plus, dans les provinces de l'Est, la contrebande du sel se fait principalement par les enfants. Elle est pour eux comme un apprentissage de la fraude et du vagabondage; elle leur inspire souvent des habitudes qui, plus tard, tournent également au préjudice de leur moralité, des intérêts de la société et de l'Etat lui-même.

Mais cette consommation supposée de 10 kilog. est certainement fort au-dessous de celle qui se réaliserait dans l'avenir si la question était abordée de front et résolue avec courage et intelligence, et si le sel était donné à un prix assez bas pour être employé dans l'agriculture.

L'impôt sur le sel est aujourd'hui de 72 millions. A aucune époque le gouvernement n'a prélevé une pareille contribution sur l'un des premiers besoins de la population. L'ancien régime ne demandait à la gabelle qu'un revenu net de 60 000 000 fr. L'Assemblée législative, au moyen de 42 000 000 f. à répartir au marc le franc sur les impositions réelles et personnelles, libérait le sel de tout impôt. Sous l'Empire, l'impôt ne dépassa pas de 61 670 808 f. sous la Restauration, 61 54 570 fr.

Une réduction de l'impôt du sel peut donc s'opérer sans dommage pour le Trésor, et sans enlever rien à l'Etat de la somme qu'il prélève aujourd'hui.

Mais à supposer que, dans les premiers temps, il dût en éprouver quelque perte, la conversion de la rente sera l'occasion d'une économie qui couvrira, et au-delà, le Trésor de la différence que ses recettes, dans la première année, peut-être, auront à subir d'une réduction de l'impôt du sel.

Et, s'il y a nécessité absolue de maintenir le chiffre du budget, pourquoi n'établirions-nous pas des impôts sur les objets de luxe? L'Angleterre retire annuellement de ces taxes plus de 25 000 000 fr. Imitons-la dans le double exemple qu'elle nous donne : imposons le luxe, s'il le faut, et dégrevons les objets de première nécessité.

Par ces raisons, je prie la chambre de vouloir bien prendre en considération la proposition que je lui ai faite.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances. Il est une considération sur laquelle l'honorable préopinant a beaucoup insisté, c'est l'utilité qu'offre l'emploi du sel pour l'agriculture et l'industrie : pour que le sel pût être employé à cet usage, ce n'est pas une réduction d'impôt qu'il faudrait, c'est la suppression de l'impôt sur le sel.

Le moment arrivera, sans doute, où le sel destiné à l'agriculture pourra être livré à l'agriculture et à l'industrie exempt de tous droits; c'est ce qui a déjà lieu depuis plusieurs années pour le sel employé dans la fabrique de soude, dans les pêcheries, les verreries, et dans quelques autres industries. Un comité est institué dans le but d'examiner la question; on a déjà déchargé de l'impôt les sels avariés, et toutes les fois que l'on a trouvé un moyen de dénaturer le sel ou d'empêcher la fraude, on s'est empressé de l'adopter.

Plusieurs moyens de dénaturer le sel destiné à la nourriture des bestiaux ont été proposés il en est un surtout très simple et peu coûteux et de nature à être employé généralement, s'il atteint en effet le but, ce qui sera bientôt décidé.

Ces applications du sel doivent donc être écartées de la question que nous discutons. Quant à la réduction de l'impôt du sel destiné à la nourriture de l'homme, je répondrai que le ministère doit veiller sur toutes les classes; il en résulte nécessairement une inégalité plus apparente que réelle il est vrai, et qui pèse moins sur les classes inférieures qu'elle ne le paraît.

La réduction de l'impôt sur le sel profiterait, j'en conviens, à toutes les classes; cependant, pour les salaisons qui se font en grand, il est peu probable que la réduction profitât aux classes pauvres : dans ce cas, elle profiterait surtout aux fabricants. Quant au sel employé dans le ménage, une certaine quantité est nécessaire, on ne la dépassera pas. Ainsi, il n'est pas exact de dire qu'il y aura une augmentation de consommation de sel pour les usages domestiques par une réduction d'un tiers de l'impôt sur le sel.

M. le ministre discute ensuite les chiffres présentés par M. Demesmay. La consommation a augmenté considérablement depuis quelques années sur tous les aliments; elle n'a pas augmenté pour le sel : la consommation moyenne du sel est restée stationnaire. Les chiffres que l'on présente semblent dire le contraire; mais cela vient de ce qu'on a confondu avec le sel employé à l'alimentation celui, en très grande quantité, qu'on emploie pour les pêcheries et les fabriques de soude.

L'impôt sur le sel est une source considérable de revenus; la réduction que l'on propose serait une réduction de 24 millions pour le trésor. Cette perte ne peut être compensée par aucune augmentation de consommation; elle ne peut être compensée non plus, comme le demande l'honorable préopinant, par des impôts sur les objets de luxe en partie imposés déjà, ou sur lesquels la perception de l'impôt serait d'une difficulté impraticable.

Sous le rapport des intérêts matériels, la France est en arrière de beaucoup d'autres nations. Sous les grands hommes d'Etat, sous Henri IV et Sully, sous Louis XIV, il a été fait quelques travaux publics importants; mais ils ont été suspendus pendant une grande partie du dix-huitième siècle et de la révolution.

Quelques travaux importants ont été faits sous l'empire; la route du Simplon, les fortifications d'Alexandrie sont de cette époque, mais l'intérieur de la France a été négligé sous le rapport des routes, des voies de navigation, des places fortes. La Restauration est entrée dans cette voie; le gouvernement actuel a fait beaucoup; mais il reste encore beaucoup à faire, et toutes les ressources financières du pays ne sont pas de trop.

Le ministère actuel a entrepris de remettre la France dans l'état où elle devrait être depuis long-temps. Il a entrepris en même temps de grands travaux de fortifications, il a fait fort fier Cherbourg, il a demandé des crédits pour les fortifications de Paris, il a fait entreprendre les immenses travaux de chemins de fer qui vous ont été ou qui vous seront soumis.

Le ministère n'a pas cru pour cela devoir imposer au pays de nouvelles charges; ces travaux étaient urgents; ils étaient nécessaires à la richesse et à la prospérité du pays. Messieurs, enrichir le pays de tous ces travaux sans augmenter les impôts, n'est-ce pas diminuer les charges publiques? (Très bien.)

Notre devoir est pénible, messieurs, mais nous préférons à une popularité facile, la tâche de doter notre pays de tous ces travaux utiles; nous préférons le rôle ingrat qui ne nous vaudra pas d'éloges, mais qui nous laissera la conscience d'avoir fait notre devoir. (Très bien! au centre.)

M. GENTY DE BUSSY va, dit-il, démontrer que l'impôt sur le sel doit être diminué, et que cette dimution ne peut être préjudiciable aux intérêts du trésor. Il est plus d'une fois interrompu par le bruit des conversations et les cris d'impatience du centre, et se voit obligé de descendre de la tribune.

M. DE GASPARIN. M. le ministre vient de prononcer à la tribune des paroles qui lui ont mérité l'approbation de la chambre et ont flatté l'amour-propre national. En Angleterre, on flatte moins cet amour-propre; on parle moins, mais on agit davantage. Lorsqu'en 1823, l'Angleterre a réduit l'impôt sur le sel, n'avait-elle pas aussi ses grands travaux d'utilité publique à exécuter? N'avait-elle pas sa dette nationale à amortir? Cela ne l'a pas arrêtée.

Je suis conservateur, messieurs, je le suis de cœur; mais, c'est pour cela que je demande que nous ne restions pas immobiles; celui qui ne marche pas sous prétexte de se tenir en place, est bientôt dépassé et débordé. Autant nous devons nous montrer insoucieux de cette popularité qui s'attache à des théories politiques aussi vagues qu'impuissantes, autant nous devons être jaloux de celle qui s'attache aux services rendus aux pays, de celle sur-

général; 3° des crédits extraordinaires pour l'Algérie; 3° une loi sur le régime colonial.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 31 mai, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du Journal.

Toute demande *directe* d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée *franco* au gérant, et être accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10; chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du Comptoir central de la librairie, qui, tous, reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

FAITS DIVERS.

M. Ledreuille, prêtre nouvellement ordonné, prêchant jeudi dernier, à Saint-Roch, en faveur de la Société de patronage des jeunes ouvriers, a prononcé ces paroles :

«... Je suis le prêtre du peuple... Les ouvriers ne jouissent pas des » droits auxquels ils doivent prétendre ; c'est aux riches et aux puis» sants à compter avec eux... Est-il besoin de leur dire que le prolétaire » à la torche à la main, qu'il ne faut qu'une étincelle pour l'allumer, et » qu'il la portera tout-à-l'heure enflammée dans les châteaux et les pa» lais, en faisant entendre des cris de détresse et de vengeance... Ne » sait-on pas, par l'expérience de 1793, que les privilèges autorisés par » la loi tombent avec le temps devant la justice du peuple. »

— Les lettres de la Jamaïque du 30 avril annoncent la mort du général Guerrier, président de la république d'Haïti. Son successeur est le général Louis Pierrot, âgé de 80 ans. Il a été élu à l'unanimité.

— On lit le *post-scriptum* suivant dans le *Journal de Genève* :

« Le grand-conseil rassemblé aujourd'hui a décidé que l'exécution de la sentence du docteur Steiger serait différée. Le conseil du gouvernement a été invité à présenter une proposition sur la manière dont le docteur, sans être condamné à mort, pourrait être rendu inoffensif pour le canton. Plusieurs requêtes avaient été présentées demandant la grâce de l'accusé : une de 4 024 hommes du canton, une autre de 1 017 dames, et une troisième de 435 domestiques femmes. »

— On lit dans une correspondance de Lucerne, que le gouvernement lucernois se propose d'entrer en négociations avec un cabinet étranger pour la détention du docteur Steiger dans une forteresse, et que MM. Guizot et Metternich ont insisté vivement, sinon pour la grâce entière du condamné, du moins pour une commutation de peine.

— Un horrible trait de sauvagerie zélandaise est ainsi raconté dans une lettre d'Akaroa, adressée à la *Presse* :

« Pour rallier les Zélandais à sa fortune, Thierry (notre compatriote, qui avait voulu fonder un royaume indépendant dans la Nouvelle-Zélande, et qui, à défaut du concours des puissances d'Europe, s'était appuyé sur quelques tribus indigènes) leur avait promis monts et merveilles ; ces bonnes gens crurent pendant quelque temps à ses promesses; mais fatigués à la longue de ne les point voir se réaliser, ils se décidèrent à se débarrasser de leur souverain. Cet acte s'accomplit avec une horrible solennité ; les grands et les petits chefs furent convoqués; un festin splendide les réunit tous à la même table, sur laquelle on servit comme plat d'honneur le corps de M. Thierry, cuit à point et assaisonné de tous les condiments en usage chez ces peuplades. Cette fin déplorable est garantie par plusieurs lettres et par le récit de divers voyageurs qui ont appris l'événement de la bouche même de ceux qui avaient assisté à l'horrible festin. »

— Les journaux du gouvernement nous annoncent ce soir que les conservateurs d'Angers continuent leurs succès. — Les conservateurs ne comptaient, précédemment, dans les quatre premières sections, que six conseillers. Tous ont été réélus. Ils en comptent aujourd'hui treize. — Le parti opposant comptait, dans ces quatre sections, dix conseillers. Sept d'entre eux n'ont pas été réélus. Il n'en compte plus que trois.

— M. Marganne, acquitté par la cour d'assises de Loir-et-Cher, a été reconduit à la prison. Son extradition n'ayant été accordée par le gouvernement belge, aux termes des traités, que pour le crime de banqueroute frauduleuse, et ce crime ayant disparu par suite du verdict du jury, M. Marganne doit être ramené en Belgique, à moins qu'il ne se présente volontairement devant le tribunal correctionnel de Blois pour vider l'accusation de banqueroute simple qui pèse encore sur lui.

Voici la réponse de M. Jobard de Bruxelles au toast qui lui a été porté au nom de la Société des inventeurs pendant le banquet dont nous avons parlé hier. L'impression en ayant été votée, par acclamation, à cent mille exemplaires, nous avons été curieux de la connaître et nous l'avons trouvée digne d'être offerte à nos lecteurs; la voici :

Messieurs,

L'honneur que vous me faites aujourd'hui est la plus douce et la plus flatteuse récompense des efforts que j'ai pu faire pour démontrer la valeur sociale des inventeurs.

Trop long-temps les hommes à idées, les auteurs incontestables de tous les progrès accomplis par l'humanité, qui devaient être considérés comme les premiers, ont été traités, à peu près, comme les derniers des hommes.

Jadis, vous le savez, on brûlait, on aveuglait les grands inventeurs, naguère encore on les emprisonnait, on les persécutait, on les forçait de s'exiler ; aujourd'hui, que la civilisation a fait des progrès sensibles, que les mœurs sont moins barbares et les esprits plus éclairés, on se borne à les condamner à *l'amende des brevets d'invention*. Déjà même cette pénalité s'adoucit en se divisant, et bientôt peut-être, l'inventeur ne sera pas plus mal vu, pas plus maltraité que celui qui est assez heureux pour n'avoir jamais rien inventé.

Si cela continue, on parlera sans doute de la récompense, mais il ne le demande pas, il ne réclame que le *droit commun*, le droit de posséder et de jouir, sous l'égide des lois, des fruits de son propre génie, de son propre travail.

La véritable cause de l'infériorité sociale des inventeurs a été leur isolement et leur défaut d'appui mutuel, au milieu d'une foule de corporations organisées pour la défense et pour l'attaque.

Occupé jour et nuit à la poursuite du *vrai savoir*, l'inventeur reste étranger au progrès du *savoir-faire*; en un mot, il faut bien le dire, l'inventeur n'entend rien aux affaires, comme on les entend aujourd'hui.

Aussitôt qu'il s'est révélé par quelque découverte importante, il devient le point de mire des spéculateurs, des envieux et des impuissants, et seul à lutter contre tous, il ne tarde pas à succomber à la peine.

Telle a été jusqu'ici l'histoire uniforme de tous les grands inventeurs isolés.

Au lieu de leur élever des statues après leur mort il en est un grand nombre, dont on eût pu prolonger l'utile existence en leur accordant, en temps opportun, le prix du marbre ou du bronze.

Mais aujourd'hui que les inventeurs ont compris la nécessité de s'associer, une ère nouvelle s'ouvre devant eux. Les admirables découvertes qui se succèdent, sans interruption, depuis une vingtaine d'années seulement ont réhabilité le nom d'*inventeur*.

Le vulgaire et les gouvernants eux-mêmes, commencent à comprendre que tout n'est pas inventé et que les chercheurs ne sont pas tous des rêveurs.

Il ne faut pas oublier, messieurs, que c'est à la paix, qui nous a fait ces loisirs, que nous devons toutes ces merveilles.

La paix c'est le travail utile, c'est l'instruction, c'est l'invention, c'est la richesse, et la richesse c'est l'affranchissement, c'est la liberté ! la vraie liberté !

La guerre c'est encore le travail, mais le travail inutile ou destructeur, la destruction c'est la misère, et la misère c'est la tyrannie, c'est l'esclavage !

Quand je cherche à démontrer les malheurs du défaut d'union entre les inventeurs, n'est-ce point une circonstance providentielle qui amène à la présidence de ce banquet un homme célèbre parmi les inventeurs, un digne vieillard, M. le chevalier Philippe de Girard. L'auteur incontesté de la plus riche découverte du siècle, la filature du lin à la mécanique, qui a fait gagner des milliards à l'Europe, et qui.....

Je vous laisse achever mentalement des réflexions trop pénibles sur les suites de l'isolement des inventeurs dont, il faut l'espérer, notre honorable président sera une des dernières et des plus illustres victimes.

Puisse-t-il trouver dans les hommages sincères de ceux qui ont senti et partagé ses angoisses, une légère mais cordiale compensation à ses longs, nombreux et glorieux travaux !

Portons donc un triple toast à la paix! à l'union des inventeurs! et à M. de Girard !

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 26 MAI.

Le *Journal des Débats* expose ce matin *in extenso* le débat relatif au chemin de fer de Lyon. Y aura-t-il entre Paris et Melun, un tronc commun pour Orléans et Lyon? Fera-t-on sur la rive droite un second chemin de fer de Paris à Melun en concurrence avec la ligne actuelle de Corbeil qui en tout état de cause sera prolongée jusqu'à Melun? On conçoit que la compagnie d'Orléans a un grand intérêt à ce que le premier plan soit adopté. Aussi, a-t-elle fait à la commission de la Chambre des députés les offres de larges sacrifices dans le cas où le tronc commun serait adopté. Entre autres choses, elle renoncerait au droit d'avoir des wagons découverts. Le *Journal des Débats* appuie la demande de la compagnie d'Orléans. Nous nous sommes déjà prononcés sur la question des deux chemins parallèles de Paris à Melun, qui nous paraîtraient renouveler presque la folie de Versailles. Il y a, du reste, 18 millions à épargner, au moins, avec le système du chemin de Corbeil prolongé.

La *Presse* annonce la discussion du projet de loi sur les crédits d'Afrique. Les nouvelles récentes donneront sans doute à cette discussion une

... chemins de fer ont baissé, et même quelques-uns d'une manière très sensible.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : 4 1/2 p. 0/0, 110 50.—Rente belge 1842, 106, 106 1/4, 106 — 4 1/2, 102 3/8. —Lots d'Autriche, 412 50. — Société générale, 1585. — Banque belge, 612 50. Id. 1841, 1035.— Id. pass., 7 5/8 1/2. — 3 p. 0/0, 41 7/8. — Hollande, 64 1/2.

Chemins : de La Teste, 205.—Grand'Combe, 1775, 1790, 1785, 1800, 1790, 1780, 1775, 1770, 1780. — Canal de Bourgogne, 1090.

Actions de : Zinc Vieille-Montagne, 7500. — Union linière, 540, 530. — Aveyron, 6275, 50, 75. — Lin Maberly, 785.—Société générale des annonces, 425, 435, 445.

Obligations de Saint-Germain nouv., 1250. — Versailles riv. dr. anc, 1060. Orléans, 1275.

Chemins non constitués : Bordeaux, gr. coupures, 721 25, 720, 715. — Boulogne, 612 50, 605. — Montereau, 650. — Anvers à Gand, 705.

A terme, Emprunt, 86 15 fin c. — Chemin de Sceaux, 655.

3 0/0 compt.....	1er C 121 60	P. H. 121 70	P. B. 121 60	dr C. 121 60	H. 121 80
— fin cour...	121 70	121 85	121 70	121 85	121 60
3 0/0 compt.....	85 90	85 90	85 80	85 85	85 90
— fin cour...	85 95	85 95	85 85	85 85	85 95

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville. .	1465 »	1470 »	H. 10 »	3 0/0 Bge 1840.	102 3/4	102 »	
B. de France....	» »	» »	» »	— Portugais. .	68 »	67 3/4	H. » 1/4
C. Gou. 1000....	1110 »	» »	B. 5 »	Esp. D. active.	40 1/8	39 7/8	B. » 3/8
C. Gan. 1000....	1125 »	» »	H. 5 »	3 0/0 Naples.	» »	» »	
C. hypot.......	755 »	» »	» »	— Romain..	104 1/2	» »	
4 Canaux......	1275 »	» »	» »	Obl. Piémont.	1237 50	1260 »	H. 5
CHEMINS DE FER. St-Germ.....	» »	» »	» »	F. c. 1180, 1077 50.			B. 17 50
V. r. d......	575 »	» »	B. 25 »	— 593, 570, 572 50.			B. 25
— r. g.......	360 »	360 »	B. 7 50	— 360, 331 25, 337 50.			B. 12 50
Orléans.....	1226 25	» »	H. 1 25	— 1230, 1225, 1227 50.			H. 2 50
Strasb	268 75	270 »	» »	— 270, 268 75, 270.			
Rouen.......	1100 »	1102 50	B. 12 50	— 1106 25, 1095, 1100.			B. 12 50
Havre.......	885 »	882 50	B. 17 50	— 892 50, 882 50, 885.			B. 12 50
Marseille....	1040 »	» »	B. 8 75	— 1045, 1035, 1037 50.			B. 5
Vierzon.....	817 50	815 »	» »	— 817 50, 818 25, 817 50.			B. 2 50

LONDRES, 24 MAI.		PARIS, LE 23 MAI. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	99 1/4 3/8	3 0/0 F.p. 86 15 d un. 86 30 d. 50.	Av. 85 95.
Esp. act.	30 1/2 1/4	3 0/0 F. c. 121 90, 121 95 d. 50.	Ap. 85 90 121 80
Portug.	67 »	F. p. 122 30, 122 40 d. un. 122 65, 122	
Mexic.	37 1/4	70 d. 50.	B. du Trés.
Brésil.	» »	Vers. d. 580 d. 20. 580 d. 10 au 31 mai.	2 1/8
5 0/0 hol.	97 3/4	810 d. 10 au 15 juin.	Rep. F. c. F. p.
2 1/2 do.	63 5/8	Orl. 1230 d. 10 au 31 mai. 1233, 1240 d. 20.	5 0/0 p. 5. 12 1/2
Rouen.	43 1/4	1243 d. 10 au 15 juin.	5 0/0 10. 20
Orléans.	48 1/2	Avignon. 1070 d. 10 au 15 juin.	27 1/2

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 100,00 à 00,00; courant du mois, 101,00 à 102,00; 3 mois d'été, 103,00 à 104,00; 4 derniers mois, 110,00 à 00,00; 4 premiers mois 1846, 110,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 94,00 à 94,50. — Œillette rousse, 76,50 à 77,00. — Lin, 79,00. — Cameline, 78,00 à 80,00. — Chanvre, 80,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 109,00 à 110,00; courant du mois, 109,00; juin, 109,00 à 110,00; juillet en octobre, 110,00; novembre et décembre, 97,00 à 93,00.

SAVON.—Ordre de livraison, 84,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Le Comptoir des Imprimeurs-unis, quai Malaquais, 15, publie en ce moment un important ouvrage de M. Capefigue. Nous nous proposons d'examiner avec grand soin ce nouveau travail de M. Capefigue, intitulé : *L'Europe depuis l'avènement du roi Louis-Philippe*. L'auteur y traite des questions d'actualité qui ne peuvent passer sans un sérieux examen.

Spectacles du 27 mai.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Virginie.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon. Le Postillon.
6 h. 1/2 ODÉON. — Relâche.
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Le Petit Poucet, par le général Tom Pouce.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — L'Epée. Richelieu. Le Lansquenet. Vieux Péchés.
7 h. 1/4 GYMNASE. — L'Image. Jeanne. Le Lansquenet.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL.—L'Escadron. Brelan. Jonathas. Un Poisson.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Etudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Représentation extraordinaire.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE. Homme de Carentan. Intermèdes. Peau de singe. Mr Genlis.
6 h. 1/2 FOLIES. — Amédée. Taupin. La Chanteuse.
6 h. LUXEMBOURG. — Famille Aymon. Service d'ami. L'Ecrivain. La Dot.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

de détails de projets aussi considérables.

On comprendra combien les Chambres ont besoin d'être éclairées sur ces importantes questions, quand on saura que le rapporteur de la Commission, M. Vitet, membre de l'Institut, a pu écrire dans son rapport des énormités comme celle-ci : « Les spéculateurs qui construisent des maisons à Paris, pratiquent à l'envi la déplorable méthode de couvrir un terrain de bâtiments, sans s'inquiéter s'ils leur donnent une quantité suffisante de lumière et d'air respirable ; c'est là un usage dont il faut se contenter de gémir, sans pouvoir y porter remède (1).

Comment? les législateurs doivent se contenter de gémir sur un usage qui prive de lumière et d'air respirable les habitants d'une maison, sans mettre obstacle aux prétentions exorbitantes des constructeurs, sans les placer dans l'impossibilité la plus absolue de livrer au public des habitations insalubres au lieu de maisons bien aérées? Décliner l'initiative du législateur dans de telles circonstances, n'est-ce point assumer sur sa tête la plus grave de toutes les responsabilités, celle de négliger la santé publique, cette première condition de la civilisation et du progrès, sans laquelle les générations courent à leur dégénérescence physique et morale?

D'ailleurs, la mission des législateurs n'est-elle pas de porter remède à tous les abus, à tous les maux? A quoi sert d'être législateur, si l'on se contente de jouer le rôle de Cassandre, de gémir et de s'apitoyer sur le sort des administrés.

Mais si la question capitale de l'édilité, celle de la salubrité publique n'est pas encore comprise à la Chambre, comment espérer que les questions d'un ordre plus difficile à saisir, celles qui ont trait à la meilleure distribution possible des établissements publics sur la superficie de la ville, par exemple, soient jugées dignes d'intérêt?

Les projets de loi présentés aujourd'hui à la Chambre consistent : 1° dans une demande de 4 968 000 fr. pour la construction des hôtels du ministère et des archives des affaires étrangères à ériger sur l'ensemble des bâtiments et jardins annexés au palais de la Chambre des députés, en vertu de la loi du 30 juin 1843 ;

2° D'une somme de 1 298 000 fr. pour l'hôtel du timbre et de l'enregistrement à construire sur les terrains des Petits-Pères ;

3° D'une allocation de 1 195 000 fr. pour le dépôt des archives de » devis monte à plus de onze cent mille francs (rapp., pag. 10). »

Ces exigences sont inexplicables.

Mais que signifient donc les lois constitutives du dépôt central des archives du royaume, et notamment les décrets des 4 septembre 1790 et 7 messidor an 11, portant catégoriquement que les archives nationales sont le dépôt de TOUS LES ACTES *qui établissent la constitution du royaume, son droit public et ses lois*? Pourquoi cet immense dépôt des archives générales du royaume a-t-il été divisé en sections *historique, administrative, législative, domaniale* (1) et *judiciaire*, si ce n'est pour recevoir *tous* les actes qui se rattachent à l'histoire (2), à l'administration, à la législation, à la fortune publique du royaume? Pourquoi le décret du 6 mars 1808 affectait-il l'hôtel Soubise à cette destination? Pourquoi, plus tard, l'Empereur, afin de réunir aux archives de la France celles de la Hollande, de l'Espagne, de la Toscane, de Turin, etc., voulait-il construire sur le quai Bonaparte (q. d'Orsay) le palais des archives de l'Empire, si ce n'est, nous le répétons, pour centraliser et classer tous ces précieux documents? Pourquoi plusieurs millions ont-ils été accordés dernièrement par les Chambres pour agrandir l'hôtel Soubise?

Eh bien! nous le demandons, M. Vitet et la Commission n'avaient-ils pas d'excellents motifs pour faire comprendre au ministère que les trois millions demandés pour ces deux nouvelles archives étaient un double emploi? Et n'était-ce pas le cas de rappeler qu'il n'y a pas de plus lourd sacrifice que celui qui consiste à multiplier sans utilité des édifices ayant la même destination?

La commission aurait dû faire ces observations et poser ensuite la question de l'édilité parisienne ; elle eût dû rappeler qu'il est temps enfin de cesser d'enfouir des millions dans des constructions conçues en dehors de toute idée générale, de tout plan d'ensemble. C'est par suite de ce défaut d'ensemble et d'unité que l'immense hôtel du quai d'Orsay a besoin aujourd'hui d'une annexe pour loger les dépendances de la cour de comptes. C'est encore faute d'une idée bien arrêtée sur le lieu des différents services publics que le ministre des affaires étrangères demande des archives spéciales.

En outre, n'est-il pas évident que si, dans la construction de ces coûteux.

Quant au nouvel hôtel des affaires étrangères, la commission n'aurait-elle pas pu se demander si le jardin du palais Bourbon était bien choisi, et si le Xe arrondissement ne présentait pas d'emplacements préférables? Il n'eût pas été difficile d'en trouver de préférables.

M. Vitet et la commission ont manqué complètement une belle occasion d'établir les grands principes d'édilité et d'exposer les conséquences magnifiques qui résulteraient d'une entente cordiale sagement formulée entre la Ville de Paris et l'Etat, et de démontrer la nécessité, pour les deux administrations, de procéder par des études d'ensemble. Il n'est pas d'autre moyen d'arriver, avec un minimum de dépenses, à réaliser les travaux qui importent à la salubrité et à la splendeur de la grande cité, et dont l'exécution entraînerait une régénération générale de l'édilité française.

Un journal semi-officiel du soir, le *Moniteur parisien*, annonce que le gouvernement n'a encore reçu aucun rapport confirmant les nouvelles de Taïti que nous avons publiées hier.

Le journal la *France* publie aujourd'hui la lettre suivante adressée par M. le duc de Bordeaux à M. Alfred Nettement, auteur des *Etudes critiques sur le Feuilleton-Roman.*

« Goritz, ... avril 1845.

« Je viens de recevoir, monsieur, vos *Etudes sur le Feuilleton-Roman.* Les extraits qu'en ont publiés les journaux, m'avaient inspiré le désir de connaître dans son ensemble ce remarquable travail, et je vous remercie de me l'avoir envoyé. Vous avez consacré votre beau talent à la défense des saines doctrines, et vous remplissez dignement la noble mission que votre zèle vous a imposée. J'aime qu'un homme tel que vous rappelle à la France tout ce qu'elle doit de véritable gloire aux génies si élevés et si purs, dont les écrits ont tant contribué à illustrer le siècle de Louis XIV.

» Recevez, monsieur, l'assurance de mon estime et de mon affection.

» HENRI. »

Les feuilles légitimistes et les habiles du parti prennent le soin d'annoncer que M. le duc de Bordeaux n'est étranger à aucune des idées du temps, qu'il sait ce que comprennent les mots d'Organisation du travail et d'Association, qu'il est plein de sympathie pour les souffrances des masses populaires. Eh bien! s'il en est ainsi, comment se fait-il que le prince exilé accorde, sans aucune réserve, son approbation et sa louange à une critique étroite, injuste et brutale, spécialement dirigée contre les *Mystères de Paris*, contre un des plus généreux plaidoyers qu'ait encore inspirés la cause du pauvre peuple? Cela est fort triste, fort compromettant.

Nous supposons que le jeune prince n'a pas lu un mot du livre dont il

(1) Rapport de M. Vitet sur la translation du ministère des affaires étrangères, p. 5. (19 juillet 1844.)

(1) Cette section devait contenir, entre autres, « les archives de la Chambre des comptes. »

(2) Les Traités de paix avec les différentes nations devaient être déposés aux archives du royaume.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

SERMENT DE JOUEUR.

La tentative d'enlèvement, si contestable qu'elle fût, puisqu'elle n'avait eu aucun commencement d'exécution, avait vivement excité la colère des uns et l'intérêt des autres. Ce qui corroborait d'ailleurs cet événement, de probabilité presque matérielle, c'est que le comité de sûreté générale apprit que depuis trois semaines, ou un mois, une foule d'émigrés étaient rentrés en France par différents points de la frontière. Il était évident que des gens qui risquaient ainsi leur tête, ne la risquaient pas sans dessein, et ce dessein était, selon toute probabilité, de concourir à l'enlèvement de la famille royale.

Déjà, sur la proposition du conventionnel Osselin, avait été promulgué le décret terrible qui condamnait à mort tout émigré convaincu d'avoir remis le pied en France, tout Français convaincu d'avoir eu des projets d'émigration, tout particulier convaincu d'avoir aidé dans sa fuite ou dans son retour un émigré ou un émigrant, enfin, tout citoyen convaincu d'avoir donné asile à un émigré.

Cette terrible loi inaugurait la Terreur. Il ne manquait plus que la loi des suspects.

Le chevalier de Maison-Rouge était un ennemi trop actif et trop audacieux pour que sa rentrée dans Paris et son apparition au Temple n'entraînassent point les plus graves mesures. Des perquisitions plus sévères qu'elles ne l'avaient jamais été, furent exécutées dans une foule de maisons suspectes. Mais, hormis la découverte de quelques femmes émigrées qui se laissèrent prendre, et de quelques vieillards qui ne se soucièrent pas de disputer aux bourreaux le peu de jours qui leur restaient, les recherches n'aboutirent à aucun résultat.

Les sections, comme on le pense bien, furent, à la suite de cet événement, fort occupées pendant plusieurs jours, et par conséquent le secrétaire de la section Lepelletier, l'une des plus influentes de Paris, eut peu de temps pour penser à son inconnue.

D'abord, et comme il l'avait résolu en quittant la rue Vieille-Saint-Jacques, il avait tenté d'oublier ; mais, comme lui avait dit son ami Lorin :

En songeant qu'il faut qu'on oublie
On s'en souvient.

(1) Voyez les numéros du 21 au 27 mai. — La reproduction de tout ou partie de ce roman est formellement interdite.

Maurice, cependant, n'avait rien dit, ni rien avoué. Il avait renfermé dans son cœur tous les détails de cette aventure qui avaient pu échapper à l'investigation de son ami. Mais celui-ci, qui connaissait Maurice pour une joyeuse et expansive nature, et qui le voyait maintenant sans cesse rêveur et cherchant la solitude, se doutait bien, comme il le disait, que ce coquin de Cupidon avait passé par là.

Il est à remarquer que, parmi ses dix-huit siècles de monarchie, la France a eu peu d'années aussi mythologiques que l'an de grâce 1793.

Cependant, le chevalier n'était pas pris ; on n'entendait plus parler de lui. La reine, veuve de son mari, et orpheline de son enfant, se contentait de pleurer, quand elle était seule, entre sa fille et sa sœur.

Le jeune dauphin commençait aux mains du cordonnier Simon ce martyre qui devait en deux ans le réunir à son père et à sa mère. Il y eut un instant de calme.

Le volcan montagnard se reposait avant de dévorer les Girondins.

Maurice sentit le poids de ce calme comme on sent la lourdeur de l'atmosphère en temps d'orage, et ne sachant que faire d'un loisir qui le livrait tout entier à l'ardeur d'un sentiment qui, s'il n'était pas l'amour, lui ressemblait fort, il relut la lettre, baisa son beau saphir, et résolut malgré le serment qu'il avait fait, d'essayer d'une dernière tentative, se promettant bien que celle-là serait la dernière.

Le jeune homme avait bien pensé à une chose, c'était de s'en aller à la section du Jardin-des-Plantes, et là de demander des renseignements au secrétaire son collègue. Mais cette première idée, et nous pourrions même dire cette seule idée qu'il avait eue, que sa belle inconnue était mêlée à quelque trame politique, le retint : l'idée qu'une indiscrétion de sa part pouvait conduire cette femme charmante à la place de la Révolution, et faire tomber cette tête d'ange sur l'échafaud, faisait passer un horrible frisson dans les veines de Maurice.

Il se décida donc à tenter l'aventure seul et sans aucun renseignement. Son plan, d'ailleurs, était bien simple. Les listes placées sur chaque porte devaient lui donner les premiers indices ; puis des interrogatoires aux concierges devaient achever d'éclaircir ce mystère. En sa qualité de secrétaire de la rue Lepelletier il avait plein et entier droit d'interrogatoire.

D'ailleurs Maurice ignorait le nom de son inconnue, mais il devait être guidé par les analogies. Il était impossible qu'une si charmante créature n'eût pas un nom en harmonie avec sa forme : quelque nom de sylphide, de fée ou d'ange. Car à son arrivée sur la terre, on avait dû saluer sa venue comme celle d'un être supérieur et surnaturel.

Le nom le guiderait donc infailliblement.

Maurice revêtit une carmagnole de gros drap brun, se coiffa du bonnet rouge des grands jours, et partit pour son exploration sans prévenir personne.

Il avait à la main un de ces gourdins noueux qu'on appelait une *constitution*, et emmanchée à son poignet vigoureux, cette arme avait la valeur de la massue d'Hercule. Il avait dans sa poche sa commission de secrétaire de la section Lepelletier. C'étaient donc à la fois sa sûreté physique et sa garantie morale.

Il se mit donc à parcourir de nouveau la rue Saint-Victor, la rue Vieille-Saint-Jacques, lisant à la lueur du jour défaillant tous ces noms écrits d'une main plus ou moins exercée sur le panneau de chaque porte.

Maurice en était à sa centième maison et par conséquent à sa centième liste, sans que rien eût pu lui faire croire encore qu'il fût le moins du monde sur la trace de son inconnue, qu'il ne voulait reconnaître qu'à la condition que s'offrirait à ses yeux un nom dans le genre de celui qu'il avait rêvé, lorsqu'un brave cordonnier voyant l'impatience reprendre sur la figure du lecteur, ouvrit sa porte, sortit avec sa courroie de cuir et son poinçon, et regardant Maurice par-dessus ses lunettes.

— Veux-tu avoir quelque renseignement sur les locataires de cette maison, citoyen, dit-il ; en ce cas parle, je suis prêt à te répondre.

— Merci, citoyen, balbutia Maurice, mais je cherchais le nom d'un ami.

— Dis ce nom, citoyen, je connais tout le monde dans ce quartier ; où demeurait cet ami?

— Il demeurait, je crois, vieille rue Jacques, mais j'ai peur qu'il n'ait déménagé.

— Mais comment se nommait-il, il faut que je sache son nom.

Maurice surpris resta un instant hésitant, puis il prononça le premier nom qui se présenta à sa mémoire.

— René, dit-il.

— Et son état?

Maurice était entouré de tanneries.

— Garçon tanneur, dit-il.

— Dans ce cas, dit un bourgeois qui venait de s'arrêter là et qui regardait Maurice avec une certaine bonhomie qui n'était pas exempte de défiance, il faudrait s'adresser au maître.

— C'est juste ça, dit le portier, c'est très juste ; les maîtres savent les noms de leurs ouvriers, et voilà le citoyen Dixmer, tiens, qui est directeur de tannerie et qui a plus de cinquante ouvriers dans sa tannerie, il peut te renseigner, lui.

Maurice se retourna et vit un bon bourgeois d'une taille élevée, d'un visage placide, d'une richesse de costume qui annonçait l'industriel opulent.

— Seulement, comme l'a dit le citoyen portier, continua le bourgeois, il faudrait savoir le nom de cet ami.

— Je l'ai dit, René.

— René n'est qu'un nom de baptême, et c'est le nom de famille que je demande. Tous les ouvriers inscrits chez moi le sont sous le nom de famille.

— Ma foi, dit Maurice que cette espèce d'interrogatoire commençait à impatienter, le nom de famille je ne le sais pas.

— Comment! dit le bourgeois avec un sourire dans lequel Maurice crut remarquer plus d'ironie qu'il n'en voulait laisser paraître, comment citoyen, tu ne sais pas le nom de famille de ton ami!

— Non.

— En ce cas, il est probable que tu ne le retrouveras pas.

Et le bourgeois, saluant gracieusement Maurice, fit quelques pas et entra dans une maison de la vieille rue Jacques.

— Le fait est que si tu ne sais pas son nom de famille....., dit le por-

de théâtre. Mais personne n'est dupe de la comédie, et l'orgueilleuse fierté des députés castillans ne l'oubliera point. On voit, du reste, qu'on va vite à Madrid en progrès constitutionnel et parlementaire !

Conflit de l'industrie et de l'agriculture en Prusse.

On remarque les aveux suivants dans une lettre de Stettin :

A propos de la convocation solennelle des industriels de Berlin, la chambre générale de commerce berlinoise a recommandé au gouvernement de la manière la plus pressante, de ne pas suivre exclusivement les conseils des fabricants pour ce qui touche à la fixation des tarifs du Zollverein.

Après avoir consulté les industriels, lit-on dans une requête de la chambre, il faudrait pour le moins avoir égard aux intérêts des armateurs et des cultivateurs, et leur demander s'ils pourraient se passer d'un débouché vers tel ou tel pays, ou si les consommateurs ne seraient pas sacrifiés à l'intérêt de quelques fabricants. « Qu'est-ce qui a conduit (c'est ainsi que finit ce » document), qu'est-ce qui a conduit notre patrie à ce degré de bien-être » où elle se trouve ? La navigation et l'agriculture, non les fabriques aux» quelles on sacrifie maintenant l'une et l'autre.

» Lorsque l'Allemagne recevait des subsides et payait de son sang le café » et le sucre, l'agriculture seule soutenait son commerce. Dans les années » 1835 et 36, la valeur de toutes les laines exportées de l'Allemagne dé» passe à elle seule celle de tous les autres articles exportés ensemble. De » 1837 à 1842, l'agriculture allemande seule a fourni à la patrie les moyens » de construire les chemins de fer et augmenté la consommation de ses fa» briques. Voudrait-on négliger tout-à-coup de si grands intérêts. Qu'on » regarde la France et son attitude politique depuis qu'elle a sacrifié l'agri» culture à l'industrie ! Jamais la misère du peuple n'a été si grande, ja» mais l'initiative du Pouvoir si impuissante que depuis le règne du systè» me prohibitif et exclusif de l'industrie. »

On voit par ce document que les discordes dont nous avons parlé et qu'a provoquées le Zollverein, sont imminentes. Malheureusement les journaux allemands assurent que les industriels ont remporté la victoire, et que le système prohibitif va définitivement prévaloir au prochain congrès du Zollverein.

A MM. les Actionnaires de la Démocratie pacifique.

DEUXIÈME AVIS.

Nous rappelons que l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la *Démocratie pacifique* aura lieu, au siège de la Société, rue de Seine, 10, le 15 juin prochain, à midi.

Cette assemblée a pour objet : 1° d'entendre le rapport de la gérance sur la situation de la Société ; 2° d'entendre le rapport du comité de surveillance sur les opérations de l'année ; 3° d'arrêter les comptes ; 4° de pourvoir au remplacement des membres sortants du comité de surveil-

M. le président procède au tirage des bureaux.

Plusieurs députés déposent des rapports sur des projets de loi relatifs à des intérêts de localité.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la construction des trois édifices à affecter à des services d'intérêt général.

M. DE MORNAY critique le projet et blâme surtout la pensée d'établir le ministère des affaires étrangères au palais Bourbon.

M. DUPIN aîné ne comprend pas qu'on ait rassemblé dans un projet unique des questions diverses et complexes. Il peut très bien arriver que l'on approuve un plan et que l'on repousse l'autre : comment votera-t-on sur l'ensemble de la loi ?

L'orateur combat vivement la pensée d'établir le ministère des affaires étrangères à côté de la chambre des députés.

Il trouve qu'il serait blessant pour la chambre d'être restreinte à une partie du palais Bourbon. Le Luxembourg est quatre ou cinq fois plus grand. Si cependant on parlait de placer le ministère des affaires étrangères au Luxembourg, on ne manquerait pas de soulever les plus vives objections.

Nous devons, continue l'orateur, conserver notre position insulaire (On rit), parce que je la trouve digne ; il faut que notre palais puisse rivaliser avec le Luxembourg. De grandes dépenses ont déjà été faites pour approprier à l'usage de la chambre tous les terrains qui lui appartiennent, et aujourd'hui on vous propose de les dénaturer ! si des dépenses nouvelles doivent être faites pour nous approprier le reste du terrain, qu'on les fasse. Notre bibliothèque est trop petite ; une partie de nos livres sont logés dans les combles.

Nos archives ont cinquante années et grossissent chaque jour, car plus que jamais on écrit, on imprime, on parlemente (Hilarité.) Qu'on nous demande des crédits pour l'agrandissement ou l'appropriation des bâtiments qui sont consacrés à la bibliothèque ou aux archives, mais encore une fois il est impossible que nous consentions à nous restreindre.

Un hôtel du ministre des affaires étrangères exigerait de grandes constructions : sous prétexte qu'il faut recevoir des ambassadeurs étrangers, on voudrait avoir de vastes cours, un grand jardin. La chambre ne peut le permettre ; elle voudra rester dans ses fortifications (On rit), dans son enceinte continue. (Nouvelle hilarité.)

Je repousse donc ce projet improvisé que le gouvernement n'a pas même osé présenter et qu'il a fait présenter par la commission de la chambre, et je prie la chambre de ne pas se donner un voisinage dont elle aurait à se repentir plus tard. (Hilarité.)

M. DUMON, ministre des travaux publics, défend le projet. La commission, en proposant de construire le ministère des affaires étrangères dans une partie des terrains dépendant du Palais-Bourbon, n'a fait que suivre les indications de la chambre.

Quand, en 1843, on proposa à la chambre d'acheter la totalité du Palais-Bourbon, on annonça que le gouvernement se réservait plus tard la faculté d'en disposer pour un usage d'utilité publique, et la commission chargée d'examiner le projet indiquait, comme emploi ultérieur, la construction d'un hôtel du ministère des affaires étrangères. M. Lherbette répondait alors que l'on trompait la chambre, et qu'on ne tirerait jamais parti de ce terrain ; de sorte que M. Lherbette nous accusait de ne pas employer les terrains, et que M. Dupin nous reproche au contraire de les employer. (Hilarité.)

L'amendement est retiré et l'article adopté.

L'article 7 porte, dans le projet, qu'il ne pourra être établi, à une distance de moins de 20 mètres *de la limite* d'un chemin de fer.. des couvertures de chaume, etc.

La commission propose de retrancher ces mots : « de la limite. » — Adopté.

Les autres modifications faites par la chambre des pairs étant également adoptées, il est procédé au scrutin de division sur le projet de loi.

Cette opération commence à quatre heures.

A quatre heures trois quarts, il manque encore vingt ou trente membres pour que la chambre soit assez nombreuse pour voter.

UNE VOIX AU CENTRE. L'appel nominal ! (Oui ! oui !)

M. LE PRÉSIDENT. Il ne peut y être procédé que lorsque le scrutin sera fermé.

PLUSIEURS VOIX. Fermez-le ! fermez-le !

M. LE PRÉSIDENT déclare le scrutin fermé. Il est procédé au dépouillement. L'urne blanche contient 196 voix, l'urne noire 1. La séance est levée.

FAITS DIVERS.

M. Dumon, ministre des travaux publics, accompagné de M. l'archevêque de Paris, de M. Loquet, maire du 9e arrondissement, et de plusieurs députés, a été visiter les travaux commencés à Notre-Dame pour les réparations les plus urgentes.

— Le trompette Escoffier vient d'être nommé garde au château des Tuileries.

— La famille de M. Victor Hugo vient d'être affligée d'un nouveau malheur : M. Foucher, le beau-père de l'illustre poète, est mort hier.

— Nous sommes heureux de rassurer les amis de M. Mérilhou, dont le *National* annonce ce matin la mort. Aucune circonstance n'a pu donner lieu à ce bruit.

— M. J. Chaudes-Aigues, dans le dernier numéro du *Moniteur des Arts*, analyse avec bienveillance l'*Histoire de Jean Sobiesky et de la Pologne*. Le spirituel critique rend, en terminant son article, l'hommage suivant à M. de Salvandy :

« Cette préface, dont l'importance, comme on le voit, justifie amplement l'attention que j'ai appelée sur elle, révèle, en outre, chez M. de Salvandy, un sentiment que je m'en voudrais de ne pas mentionner ici tout spécialement : c'est une sympathie réfléchie et sérieuse pour la profession littéraire. M. de Salvandy n'oublie pas qu'avant de devenir homme d'État, il était simple historien et simple journaliste ; il se souvient que sa plume « a été l'appui de sa jeunesse, » qu'elle « a fait la force de son âge mûr, » et il se dit, avec une sorte d'attendrissement mélancolique et doux : « elle fera un jour le charme et la consolation de cette autre période de ma carrière vers lequel trente et un ans de vie publique et le poids de bien des vicissitudes inclinent naturellement mes regards. » Ailleurs encore, il parle avec une complaisance touchante des travaux de sa jeunesse, de ces « études qui m'ont fait, dit-il, tout ce que j'ai été. » A une époque où tant de littérateurs par-

---

tier.

— Eh bien ! non, je ne le sais pas, dit Maurice qui n'aurait pas été fâché, pour avoir une occasion de faire déborder sa mauvaise humeur, qu'on lui cherchât une querelle, et même, il faut le dire, qui n'était pas éloigné d'en chercher une exprès.

— Rien, citoyen, rien du tout ; seulement, si tu ne sais pas le nom de ton ami, il est probable, comme te l'a dit le citoyen Dixmer, il est probable que tu ne le retrouveras point.

Et le citoyen portier rentra dans sa loge en haussant les épaules.

Maurice avait bonne envie de rosser le citoyen portier, mais ce dernier était vieux : sa faiblesse le sauva. Vingt ans de moins et Maurice eût donné le spectacle scandaleux de l'égalité devant la loi, mais de l'inégalité devant la force.

D'ailleurs le jour tombait, et Maurice n'avait plus que quelques minutes de lumière.

Il en profita pour s'engager d'abord dans la première ruelle, ensuite dans la seconde ; il en examina chaque porte, il en sonda chaque recoin, regarda par-dessus chaque palissade, se hissa au dessus de chaque mur, lança un coup-d'œil dans l'intérieur de chaque grille, par le trou de chaque serrure, heurta à quelques magasins déserts sans avoir de réponse, enfin consuma près de deux heures dans cette recherche inutile.

Neuf heures du soir sonnèrent. Il faisait nuit close : on n'entendait plus aucun bruit, on n'apercevait plus aucun mouvement dans ce quartier désert d'où la vie semblait s'être retirée avec le jour.

Maurice désespéré allait faire un mouvement rétrograde, quand tout-à-coup, au détour d'une étroite allée, il vit briller une lumière. Il s'aventura aussitôt dans le passage sombre sans remarquer qu'au moment même où il s'y enfonçait, une tête curieuse qui, depuis un quart-d'heure, du milieu d'un massif d'arbres, s'élevant au dessus de la muraille, suivait tous ses mouvements, venait de disparaître avec précipitation derrière cette muraille.

Quelques secondes après que la tête eut disparu, trois hommes sortant par une petite porte percée dans cette même muraille, allèrent se jeter dans l'allée où venait de se perdre Maurice, tandis qu'un quatrième, pour plus grande précaution, fermait la porte de cette allée.

Maurice, au bout de l'allée, avait trouvé une cour : c'était de l'autre côté de cette cour que brillait la lumière. Il frappa à la porte d'une maison pauvre et solitaire ; mais au premier coup qu'il frappa, la lumière s'éteignit.

Maurice redoubla, mais nul ne répondit à son appel ; il vit que c'était un parti pris de ne pas répondre. Il comprit qu'il perdrait inutilement son temps à frapper, traversa la cour et rentra sous l'allée.

En même temps la porte de la maison tourna doucement sur ses gonds, trois hommes en sortirent et un coup de sifflet retentit.

Maurice se retourna et vit trois ombres à la distance de deux longueurs de son bâton.

Dans les ténèbres, à la lueur de cette espèce de lumière qui existe toujours pour les yeux depuis longtemps habitués à l'obscurité, reluisaient trois lames aux reflets fauves.

Maurice comprit qu'il était cerné. Il voulut faire le moulinet avec son bâton, mais l'allée était si étroite que son bâton toucha les deux murs. Au même instant un violent coup, porté sur la tête, l'étourdit. C'était une agression imprévue faite par les quatre hommes qui étaient sortis de la petite porte de la muraille. Sept hommes se jetèrent à la fois sur Maurice, et malgré une résistance désespérée, le terrassèrent, lui lièrent les mains et lui bandèrent les yeux.

Maurice n'avait pas jeté un cri, n'avait pas appelé à l'aide. La force et le courage veulent toujours se suffire à eux-mêmes et semblent avoir honte d'un secours étranger.

D'ailleurs Maurice eût appelé que dans ce quartier désert personne ne fût venu.

Maurice fut donc lié et garrotté sans, comme nous l'avons dit, qu'il eût poussé une plainte.

Il avait réfléchi au reste que si on lui bandait les yeux ce n'était pas pour le tuer tout de suite. A l'âge de Maurice tout répit est un espoir.

Il recueillit donc toute sa présence d'esprit et attendit.

— Qui es-tu ? demanda une voix encore animé par la lutte.

— Je suis un homme que l'on assassine, répondit Maurice.

— Il y a plus, tu es un homme mort si tu parles haut, que tu appelles ou que tu cries.

— Si j'eusse dû crier, je n'eusse point attendu jusqu'à présent.

— Es-tu prêt à répondre à mes questions ?

— Questionnez d'abord, je verrai après si je dois répondre,

— Qui t'envoie ici ?

— Personne.

— Tu y viens donc de ton propre mouvement ?

— Oui.

— Tu mens.

Maurice fit un mouvement terrible pour dégager ses mains : la chose était impossible.

— Je mens, jamais, dit-il.

— En tout cas, que tu viennes de ton propre mouvement, ou que tu sois envoyé, tu es un espion.

— Et vous des lâches !

— Des lâches, nous !

— Oui, vous êtes sept ou huit contre un homme garrotté, et vous insultez cet homme. Lâches ! lâches ! lâches !

Cette violence de Maurice au lieu d'aigrir ses adversaires parut les calmer : cette violence même était la preuve que le jeune homme n'était pas ce dont on l'accusait ; un véritable espion eût tremblé et demandé grâce.

— Il n'y a pas d'insulte là, dit une autre voix plus douce, mais en même temps plus impérieuse qu'aucune de celles qui avaient parlé. Dans le temps où nous vivons, on peut être espion sans être malhonnête homme. Seulement on risque sa vie.

— Soyez le bien venu vous qui avez prononcé cette parole, j'y répondrai loyalement.

— Qu'êtes-vous venu faire dans ce quartier ?

— Y chercher une femme.

Un murmure d'incrédulité accueillit cette excuse. Ce murmure grossit et devint un orage.

— Tu mens, reprit la même voix. Il n'y a point de femme et nous savons ce que nous disons par femme. Il n'y a pas de femme à poursuivre dans ce quartier ; avoue ton projet ou tu mourras.

— Allons donc, dit Maurice. Vous ne me tueriez pas pour le plaisir de me tuer, à moins que vous ne soyez de véritables brigands.

Et Maurice fit un second effort plus violent et plus inattendu encore que le premier pour dégager ses mains de la corde qui les liait. Mais soudain un froid douloureux et aigu lui déchira la poitrine.

Maurice fit malgré lui un mouvement en arrière.

— Ah ! tu sens cela, dit un des hommes. Eh bien ! il y en a encore huit pouces pareils au pouce avec lequel tu viens de faire connaissance.

— Alors achevez, dit Maurice avec résignation. Ce sera fini tout de suite au moins.

— Qui es-tu, voyons ? dit la voix douce et impérieuse à la fois.

— C'est mon nom que vous voulez savoir ?

— Oui, ton nom.

— Je suis Maurice Lindey.

— Quoi ! s'écria une voix, Maurice Lindey, le révoluti...., le patriote Maurice Lindey, secrétaire de la section Lepelletier.

Ces paroles furent prononcées avec tant de chaleur que Maurice vit bien qu'elles étaient décisives. Y répondre c'était d'une façon ou de l'autre fixer invariablement son sort.

Maurice était incapable d'une lâcheté. Il se redressa en vrai Spartiate et dit d'une voix ferme :

— Oui, Maurice Lindey, oui, Maurice Lindey, le secrétaire de la section Lepelletier ; oui, Maurice Lindey, le patriote, le révolutionnaire, le Jacobin ; Maurice Lindey enfin, dont le plus beau jour sera celui où il mourra pour la liberté.

Un silence de mort accueillit cette réponse.

Maurice Lindey présentait sa poitrine attendant d'un moment à l'autre que la lame, dont il avait senti la pointe seulement, se plongeât tout entière dans son cœur.

— Est-ce bien vrai ? dit après quelques secondes une voix qui trahissait quelque émotion. Voyons, jeune homme, ne ments pas.

— Fouillez dans ma poche, dit Maurice, et vous trouverez ma commission. Regardez sur ma poitrine, et si mon sang ne les a pas effacées, vous trouverez mes initiales, un *M* et un *L* brodés sur ma chemise.

Aussitôt Maurice se sentit enlever de terre par des bras vigoureux. Il fut porté pendant un espace assez court. Il entendit ouvrir une première porte, puis une seconde. Seulement la seconde était plus étroite que la première. Car à peine si les hommes qui le portaient y purent passer avec lui.

Les murmures et les chuchottements continuaient.

— Je suis perdu, se dit à lui-même Maurice ; ils vont me mettre une pierre au cou et me jeter dans quelque trou de la Bièvre.

Mais au bout d'un instant, il sentit que ceux qui le portaient montaient quelques marches. Un air plus tiède frappa son visage, et on le déposa sur un siège. Il entendit fermer une porte à double tour, des pas s'éloignèrent. Il crut sentir qu'on le laissait seul. Il prêta l'oreille avec autant d'attention que peut le faire un homme dont la vie dépend d'un mot, et il crut entendre que cette même voix, qui avait déjà frappé son oreille par un mélange de fermeté et de douceur, disait aux autres :

— Délibérons.

ALEXANDRE DUMAS.

(*La suite à demain.*)

à Nevers, elle obtint de la pitié d'un voiturier, en le payant fort cher toutefois, d'être conduite dans un hôtel, qui ne s'ouvrit qu'à la suite d'une longue négociation.

Nous espérons qu'il aura suffi de signaler à l'administration des messageries Laffitte-Caillard une aussi cruelle, une aussi dangereuse avanie, pour que ses voyageurs, pour que de pauvres femmes, de petits enfants surtout, n'y soient plus exposés. Nous espérons aussi qu'elle s'assurera à l'avenir, sinon du zèle, au moins de l'humanité de ses conducteurs.

— Un voyageur parti dernièrement de Damas pour Beyrouth fut dévalisé non loin de la première de ces deux villes par trois brigands dont l'un était chrétien, le second Turc et le troisième Druse. Arrivé à Beyrouth, le voyageur a porté plainte, et la police a fait si bien qu'elle est parvenue à mettre la main sur les coupables. Aly, pacha de Damas, ayant à cœur de prouver son impartialité, les a fait pendre tous les trois.

SOUSTRACTIONS COMMISES PAR UN SURNUMÉRAIRE DE L'ADMINISTRATION DES POSTES. — *Un ami complice.* — *Le bal Mabille.* — *La reine Pomaré.* — *Arrestation de deux jeunes femmes, maîtresses des inculpés.* — Depuis quinze jours des rumeurs sourdes circulaient dans le public sur des soustractions de valeurs importantes commises dans les bureaux mêmes de l'administration des postes. Nous ne voulions pas les recueillir légèrement, car nous pouvions, à notre insu, faire planer de vagues soupçons sur cette laborieuse légion d'employés qui s'est fait depuis long-temps une réputation d'intelligence et de loyauté. — Aujourd'hui, nous ne sommes plus astreints à la même réserve, car les coupables sont découverts. Voici les détails publiés ce matin à ce sujet par la *Gazette des Tribunaux* :

Depuis le commencement de cette année, des plaintes fréquentes, des réclamations motivées étaient adressées par le haut commerce et la banque à l'administration des postes. Il ne se passait presque pas de jour sans que l'on se plaignît de soustractions de valeurs adressées par lettres sur Paris; les journaux de départements faisaient, sur tous les points de la France, mention de semblables infidélités ; et pour ne citer que les faits les plus récents, le dernier numéro du *Courrier de la Gironde* et le *Mémorial de Rouen* d'avant-hier samedi, signalaient le détournement de correspondances de négociants honorables mises à la poste à Bordeaux et à Rouen, et contenant chacune près de vingt-cinq mille francs de valeurs.

L'administration des postes n'avait pas attendu cette unanimité de récriminations pour s'inquiéter de ces soustractions coupables et rechercher quel en pouvait être l'auteur. Plusieurs exemples avaient déjà démontré que, quelque sévères et étroites que fussent les mesures de vigilance et de sûreté exercées dans les bureaux d'arrivée, les soustractions n'y étaient pas impossibles. Le directeur général des postes réclama donc le concours efficace du préfet de police, et ce magistrat prescrivit immédiatement qu'une surveillance de tous les instants fût exercée, tant dans l'intérieur des bureaux qu'au dehors, pour parvenir à la découverte de la vérité.

Pour arriver à un résultat certain, de grandes difficultés se présentaient sans doute, car un assez long laps de temps s'écoula avant que l'on pût saisir aucun indice décisif. La surveillance exercée dans les bureaux n'amena aucune découverte. Des négociants, des changeurs, des banquiers auxquels avaient été présentées à l'encaissement différentes valeurs soustraites furent invités à visiter, sous un prétexte plausible, les sections spéciales du service postal : aucun ne reconnut parmi les commis ni les employés, l'individu qui s'était présenté nanti des traites, bons du Trésor, ou autres valeurs. Il demeura démontré dès lors que l'auteur des soustractions avait au moins un complice. Les investigations continuèrent donc, mais plus particulièrement au dehors. Un vaste réseau de surveillance fut étendu sur la presque totalité des employés ; on voulut se rendre compte de toutes leurs démarches, de leur manière de vivre, de leurs dépenses. Cette surveillance fut tellement exacte, que presque immédiatement les présomptions les plus graves se réunirent contre un seul individu, jeune homme de 21 ans appartenant à une fort honnête famille, et occupant le modeste emploi de surnuméraire dans le bureau de Paris.

De ce moment on ne le perdit pas de vue. Avant-hier samedi il sortit à sept heures du matin de son bureau, où il se rendait à trois heures de la nuit; il alla d'abord à son domicile rue Baillif, hôtel de Brest et du Cap-Français ; puis à un rendez-vous rue de Richelieu. De là il se dirigea vers la boutique d'un changeur du passage Vivienne, où il prit de l'or contre des écus; le reste de la matinée fut par lui employé à faire quelques courses, à acheter des bijoux dans le passage des Panoramas, à louer trois stalles pour le soir au théâtre de l'Opéra-Comique, et à visiter une jeune femme aux dépenses de laquelle il subvenait fastueusement et qu'il avait logée rue Saint-Honoré, dans un élégant appartement.

Dans le cours de ces allées et venues, et alors qu'il se trouvait dans la boutique du bijoutier du passage des Panoramas, dont il paraissait une des pratiques habituelles, le jeune surnuméraire avait tiré de son portefeuille une traite de 5 000 fr. qu'il avait montrée à ce négociant, sans doute pour lui prouver, s'il lui demandait crédit, qu'il serait en mesure de le payer sous peu.

Du rapprochement de ces diverses circonstances, il ressortait contre le jeune surnuméraire, des présomptions tellement graves, qu'un mandat fut décerné contre lui par M. le préfet de police. Le jour même, à quatre heures du soir, il fut arrêté à son domicile par un commissaire de police aux délégations, M. Mettelat, accompagné de l'inspecteur principal du service de sûreté et des agents qui avaient exercé la surveillance.

Au moment de son arrestation, le jeune homme, qui se nomme J. V..., et dont le père exerce une profession honorable dans une ville de province, se trouvait porteur de la traite de 5 000 francs, qu'il a avoué avoir soustraite la veille dans une lettre, avec d'autres valeurs, et notamment deux bons, l'un de cent, l'autre de deux cents francs, tirés sur le caissier de la caisse centrale du Trésor.

En même temps que J... V..., on arrêtait, rue Saint-Honoré, la demoiselle D..., sa maîtresse. Au domicile de celle-ci, on saisissait une riche garde-robe, des bijoux en grand nombre, un costume neuf d'amazone, et, enfin, une somme de 500 francs en or. Nous devons dire, dès à présent, qu'elle protesta avec force, et déclara qu'elle ignorait complètement à quelle source coupable le jeune J... V... aurait puisé les libéralités qu'il répandait sur elle.

L'auteur principal (présumé) des soustractions frauduleuses, qui avaient causé une si grande inquiétude, et qui, se prolongeant, menaçaient de jeter la perturbation dans les relations commerciales, se trouvait donc désormais placé sous la main de la justice. Il faisait, dit-on, des aveux complets, et allait même jusqu'à déclarer que toutes les fois que parmi les valeurs qu'il s'appropriait en enlevant les lettres chargées il se trouvait des effets dont l'encaissement offrait de trop grandes difficultés, il prenait le parti de les brûler. Il avouait ainsi que la lettre où la veille il avait trouvé la traite de 5 000 fr. et les bons du Trésor, contenait d'autres effets qu'il avait brûlés, et que, tout récemment, il avait brûlé de même un paquet de valeurs très importantes adressées à M. de Rothschild.

paguaient, elle monta en voiture avec l'agent, et fut conduite au dépôt.

Hier dimanche, les opérations préliminaires de l'instruction de cette affaire ont eu lieu. V... a été mis en présence de L..., et devant lui il aurait répété ses aveux, énumérant les différentes soustractions par lui commises, et dont L... aurait partagé le produit; il a de même déclaré que les faux acquits et endossements auraient été faits tantôt par l'un, tantôt par l'autre. A toutes ces déclarations, à ces aveux, L... a répondu par de persévérantes et énergiques dénégations.

Quant aux deux jeunes femmes mises en état d'arrestation, elles soutiennent n'avoir pas su l'origine des sommes qu'elles ont vues en la possession des inculpés. La danseuse, qui prend la qualité d'artiste équestre, convient d'avoir soupé quelquefois au Café anglais avec L..., d'avoir reçu de lui quelques cadeaux. Dans la perquisition opérée à son domicile par M. le commissaire de police Deroste, il a été saisi dix-sept lettres signées L..., et, de plus, une pièce de drap qui accompagnait l'envoi d'une de ces lettres, et devait servir à faire un costume d'amazone.

L'arrestation du jeune commis de l'administration des Postes a cela de précieux qu'en mettant un terme aux détournements frauduleux qui alarmaient le commerce, elle fait connaître qu'il a détruit par le feu la majeure partie des valeurs soustraites.

P. S. — Ce soir, la *Patrie* écrit en toutes lettres les noms des deux jeunes gens dont la *Gazette des Tribunaux* n'indique que les initiales ; l'un est Jacob Vaubezon, fils d'un notaire d'Alençon ; l'autre, Gustave Lebourgeois, fils du bâtonnier de l'ordre des avocats de la même ville. Le nom de famille de la reine Pomaré est Sergent; elle est âgée de 21 ans.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. ÉLIE DE BEAUMONT.

Séance du 26 mai.

Désargues retrouvé. — Désargues, c'est un nom bien peu connu, que les trompettes de la publicité ont bien rarement répété de nos jours, et cependant Désargues c'est un des plus grands géomètres dont la France doive être fière. Il vécut de 1593 à 1662, honoré de tous les géomètres illustres qui rendirent célèbre le dix-septième siècle. C'était un des intimes de Descartes, de Fermat, de Pascal, de ces hommes immortels par leur génie, aussi grands philosophes que grands mathématiciens. Les correspondances nombreuses que nous possédons mentionnent souvent son nom, et l'on dit que Pascal s'est inspiré souvent de Désargues. — Et cependant, tel est le jeu de la destinée, quoique moins de deux siècles nous séparent de ce temps, tous les ouvrages de ce géomètre sont perdus. C'était pourtant un intrépide travailleur qui consacrait tous ses instants à l'étude des sciences, mais il ne fit jamais un volume! il se contentait de démontrer ses découvertes dans de petites brochures, qui ont péri, les bibliothèques n'abritant que les volumes. On pensait donc ne le connaître que par les quelques phrases élogieuses de ses illustres contemporains, ou bien encore par quelques polémiques acerbes, comme sont celles des savants. En lisant une diatribe écrite contre Désargues par un de ses ennemis, un des géomètres les plus remarquables de notre époque, M. Poncelet, avait compris combien il était regrettable de ne point posséder des œuvres si éminentes. Aussi il n'hésitait pas à nommer Désargues le Monge du dix-septième siècle. On voit, par ce trait, qu'il n'est pas mauvais d'avoir un ennemi.

Un tel jugement porté par un savant aussi recommandable que M. Poncelet, suffit certainement pour faire apprécier le rang élevé où l'histoire des sciences mathématiques en France doit placer Désargues. Mais, quand on sait encore que ce géomètre s'était occupé de géométrie descriptive et de coupe des pierres, sciences que Monge a tirées, à la fin du siècle dernier, du domaine de l'empirisme pour en faire l'un des plus puissants moyens de recherches théoriques, et l'une des sources les plus fécondes des applications géométriques, on ne peut s'empêcher de désirer vivement qu'on retrouve les Mémoires qui contiennent de tels travaux. On comprend l'importance qu'ils doivent avoir, d'après un fait témoignant hautement de l'égoïsme jaloux des corporations privilégiées qui, jadis, s'opposaient à tous les progrès des arts. Par un arrêt du Parlement de Paris, il fut fait défense à Désargues de professer un moyen qu'il avait découvert pour exécuter une perspective ; il n'avait pas le droit de faire faire un pas à une industrie, parce qu'il n'était pas incorporé au corps de métier.

Par l'un de ces hasards qui n'arrivent jamais, par parenthèse, qu'à ceux qui cherchent, M. Chasles, l'un des géomètres les plus érudits que nous ayons, vient de trouver chez un bouquiniste un opuscule de Désargues, écrit en 1679 de la main de De la Hire ; ce qui prouve que déjà, à cette époque, ses travaux étaient d'une grande rareté. De la Hire avait pu emprunter et avait copié lui-même cet opuscule intitulé : *Brouillon-projet d'une théorie des rencontres de cône avec un plan*. Sur ce manuscrit se trouve : *ex-libris Richer*. Or, M. Chasles a appris qu'à Auxerre un M. Richer va vendre une bibliothèque qui lui vient d'un de ses parents, et qui contient un grand nombre de manuscrits. Il a donc l'espoir que parmi les livres qui vont être vendus, on pourra retrouver les autres Mémoires de Désargues, puisque ce M. Richer paraît être la seule personne possédant une collection de ces Mémoires. En conséquence, il prie l'Académie, par l'organe de M. Arago, de faire acheter, pour la bibliothèque de l'Institut, le manuscrit de Paris, et de faire prévenir M. le ministre de l'instruction publique de l'intérêt qu'il y aurait à ce que la bibliothèque d'Auxerre fût explorée par un homme compétent, avant que la foule avide des bibliophiles se précipitât sur cette proie et s'emparât, avec le bonheur qu'on connaît aux amateurs de vieux livres, de ce qu'elle a de précieux pour l'enfouir dans une autre cachette, dans la crainte que le *Désargues* cesse d'être une rareté. L'Académie a pris cette double décision à l'unanimité.

Electro-chimie. — L'électro-chimie a eu les honneurs de la séance ; elle a occupé l'Académie durant près de deux heures. D'abord M. Becquerel a lu un très long Mémoire destiné à expliquer par les courants électriques les formations géologiques, et à donner des moyens métallurgiques n'exigeant ni chaleur, ni combustible. Malgré les superfluités nombreuses que renferme ce Mémoire, où le vieux est entremêlé au nouveau, où l'obscurité ne laisse pas que de régner un peu trop souverainement, nous avons cru y trouver quelques faits intéressants et qui méritent d'être étudiés. Malheureusement, nous n'avons pas eu la faculté de contrôler notre première impression, résultant d'une lecture faite par une voix souvent peu intelligible ; M. Becquerel n'a pas déposé, comme font tous ses confrères, et tous les savants qui communiquent leurs tra-

[illegible]
allait enfin sortir de l'oubli où la laissent les savants, mais nous n'osons partager un tel espoir.

M. de Haldat a envoyé quelques observations sur l'hypothèse de M. Forbes d'Edimbourg relative à la vision distincte des objets représentés par des rayons lumineux de directions différentes ; ces observations ne paraissent pas devoir éclairer cette théorie si obscure de la vision.

MM. Favre et Silbermann ont continué leurs expériences sur les chaleurs dégagées dans les combinaisons chimiques. Ils ont trouvé pour la puissance calorifique du charbon en combustion des nombres qui ne s'accordent pas avec ceux de M. Dulong.

M. Emile Bary envoie une lettre sur l'emploi d'une nouvelle formule empirique pour exprimer les tensions des vapeurs dans diverses températures, et qui représente plus exactement et plus simplement les résultats des expériences que les formules admises par MM. Dulong et Arago, et par M. Regnault.

M. Wheatstone a construit, depuis trois ans, un chronoscope électro-magnétique qu'il a montré à M. de Konstantinoff. Ce dernier, arrivant de Londres à Paris, avant de retourner en Russie, en a fait faire un présentant quelque ressemblance avec celui de M. Wheatstone par un de nos ingénieurs mécaniciens les plus habiles, M. Bréguet. Ce chronoscope, destiné à apprécier les instants très courts, comme ceux de la trajectoire parcourue par une balle, a été communiqué à l'Académie. M. Wheatstone revendique aujourd'hui une priorité bien acquise, mais sa réclamation ne porte nullement contre M. Bréguet.

M. Laurent, capitaine du génie au Hâvre, adresse aujourd'hui deux Notes extrêmement savantes sur la propagation de la lumière. L'Académie a invité M. Cauchy à faire promptement un rapport sur cette question, qui rentre plus spécialement dans ses études analytiques. Puisse M. Cauchy profiter de cette occasion pour résumer les nombreux travaux épars qu'il a publiés sur ce sujet, et dont personne que lui ne saurait aujourd'hui indiquer la substance !

Télégraphe électrique. — La télégraphie est aujourd'hui à l'ordre du jour, et nos lecteurs doivent s'attendre à nous en entendre souvent parler, de même que l'Académie doit s'attendre à recevoir hebdomadairement une pluie de communications relatives à cette question. M. Saintard, médecin, et M. Gillet, mécanicien, ont imaginé de mettre à chaque extrémité du fil conducteur de l'électricité une machine parlante, c'est-à-dire chantante, et qui répèterait les mêmes sons. Par les longueurs des noires, des blanches ou des croches, on obtiendrait un syllabaire télégraphique qui aurait au moins un inconvénient, celui d'exiger des employés parfaitement bons musiciens. Nous n'avons pas besoin d'insister sur les méprises auxquelles donnerait lieu, dans une dépêche télégraphique, un son mal interprété.

MM. Philippe de Girard, Guillemin et de Hessan ont chacun, de leur côté, donné la même explication du rôle de parfait conducteur que joue la terre dans le retour du courant électrique du télégraphe. Nous reviendrons sur ce sujet dans un très prochain article sur la télégraphie électrique ou lumineuse. Nous ne saurions tout dire dans un compte-rendu académique, car nous avons, ainsi qu'on nous l'a rappelé ce matin, à éreinter M. le ministre de l'intérieur pour la manière intelligente dont il sait encourager les inventeurs. M. le ministre à éreinter mérite bien un article spécial.

— M. Sagey, ingénieur des mines à Tours, a calculé dans un très savant Mémoire, la quantité de travail dépensée par la marche d'un convoi sur le chemin de fer atmosphérique anglais, en se fondant sur les principes relatifs au mouvement des gaz. Il a appliqué les résultats théoriques aux expériences faites par M. Stephenson sur le chemin de Dalkey, et il est arrivé à cette conséquence que le système atmosphérique ne sera jamais un mode de transport économique, et qu'il ne saurait être employé que dans des circonstances exceptionnelles, lorsque de fortes pentes seraient à franchir par exemple.

M. Alexandre envoie les dessins de son chemin de fer atmosphérique à bulle d'air comprimé, employé comme piston.

— M. Benjamin Valz, M. Plantamour, M. Schumacher, M. Peterson et M. Leverrier envoient diverses communications relatives au passage de Mercure sur le soleil, le 8 mai dernier. Les communications ne renferment l'annonce d'aucun fait nouveau.

— M. de Chavagneux applique à l'anneau de Saturne la théorie des ondes lumineuses.

— M. Stouvenel adresse une Note relative à la transmission à grande distance de la puissance hydraulique au moyen de l'air comprimé ou dilaté.

—M. Gaudichaud a donné lecture de la troisième suite de sa réfutation des théories de M. de Mirbel.

Chimie. — Trois communications concernant la chimie ont seulement été faites aujourd'hui ; la première est de MM. Helmen et Bouquet, qui sont parvenus à produire l'éther sulfureux par la réaction de l'alcool sur le chlorure de soufre. La seconde est de M. Gustave Chamel, qui expose une théorie de la formation et de la constitution des produits pyrogènes. La troisième est de M. Aug. Laurent, qui a obtenu des alcalis véritables en faisant agir le chlore et le brôme sur l'hydrochlorate ou le bromhydrate de cinchonine. La chloré-cinchonine, ainsi formée, a des propriétés médicales analogues à la cinchonine ordinaire.

Un fait qui intéressera certainement les chimistes a été communiqué par M. Pelouze. Il a annoncé que MM. Prelier, Laroque et Pellico étaient parvenus à faire de l'acide sulfurique contenant deux fois plus d'acide sulfurique anhydre que celui de Saxe, et d'où l'on peut très facilement retirer l'acide sulfurique anhydre cristallisé.

Optique et physiologie oculaire. — M. le docteur Haldat envoie des observations sur une Note de M. Forbes, relative à l'aptitude que notre œil possède de s'approprier à la vision distincte des objets placés à différentes distances. La Note de M. Forbes, rapportée dans la séance du 9 décembre 1844, expliquait cette remarquable propriété par un changement qu'opèrerait dans la forme du cristallin l'action des muscles moteurs du globe de l'œil. La compression exercée par ces muscles serait transmise au cristallin par l'intermédiaire des fluides qui l'entourent.

Mais, fait observer M. Haldat, la force attribuée ici aux muscles de l'œil n'est ni admise ni admissible, à raison de leur peu de masse et de

des observations auxquelles elle a donné lieu de sa part. Dans l'avant-dernière séance il a lu la première partie d'un Mémoire qui a été déposé hier parmi les pièces de la correspondance et qui a pour titre : *Aperçu sur l'Australie et sur la côte sud de la Nouvelle-Guinée*. Nous allons en citer ou résumer quelques passages.

«La Nouvelle-Hollande, dit M. Hombron, a une physique toute particulière. Ce continent semble avoir été réservé pour nous donner l'idée d'une terre nouvelle. Les montagnes y sont peu élevées, et concentrées seulement sur quelques points. Il en résulte que le peu de pente du pays fait obtacle à une bonne distribution des cours d'eau qui sont réunis dans quelques régions voisines des montagnes Bleues. Là seulement la végétation a pris un développement remarquable. Partout ailleurs de vastes accumulations de sable couvrent le terrain et absorbent les eaux du ciel qui, reparaissant à la surface du sol dans quelques endroits, forment des marécages et des fondrières dangereuses. La Nouvelle-Hollande a, du sud au nord, un climat exclusivement maritime ; le pays est exposé de toutes parts aux diverses modifications des mers qui l'environnent. Aussi, à latitudes égales, les climats de l'Australie diffèrent-ils moins que ne diffèrent entre eux ceux de l'Amérique méridionale, parcourue par la haute chaîne des Cordilières.

« La bande-nord de la Nouvelle-Hollande est une des régions de ce continent les plus favorisées par la nature. Le pays qui s'étend de la mer vers l'intérieur, au sud de la baie Raffle et Cosington, est couvert de belles forêts qui ne peuvent être comparées à aucune de celles des autres continents. On serait tenté de se croire sur un globe inconnu. Si on en excepte quelques arbustes du littoral, tous ces arbres portent un feuillage coriace, étroit, recouvert d'une poudre blanche résineuse, qui leur donne une teinte vert pâle d'une uniformité monotone et triste. Le Philédon-corbi-calao, perché de préférence sur les branches mortes, fait retentir les échos de ces solitudes de ses sifflements sonores et plaintifs...»

Suit la désignation des autres volatiles qui peuplent ces bois, les psittacules les harpies, etc. L'auteur fait remarquer que la plupart des animaux de l'Australie appartiennent à l'ordre des marsupiaux et à celui des monothrèmes, types ambigus qui furent bien plus nombreux dans les créations primitives de la terre que dans la création actuelle.

En ces contrées où tout est bizarre, l'homme lui-même se présente avec une physionomie exceptionnelle et parfaitement uniforme. C'est un être hideux, dont l'extérieur est aussi dégradé que l'intelligence. La pensée des Australiens ne s'exerce que sur les objets destinés à satisfaire leurs appétits brutaux. Ils se sont montrés, avec nos marins, d'une bonhomie sans égale accusée par leur figure à la fois pateline et stupide.

Au milieu de matériaux propres à construire des abris et des pirogues, l'idée ne leur vient pas d'en tirer parti pour améliorer leur sort. Ils s'abritent la nuit derrière quelques branches entrelacées, vivant toutefois en famille, mais sans aucune prévoyance de l'avenir. Leur chevelure retombe en longues mèches tournées en tire-bouchon ; ce qui leur donne un peu l'aspect de ces têtes de Fleuves, couvertes de conferves, qui ornent les bassins de nos parcs. Leur seule toilette consiste à se barbouiller de chaux, en traçant sur leur peau noire des lignes dénuées d'ordonnance et de symétrie.

Leurs membres grêles et longs, leurs pieds plats rappellent la conformation du singe. Leur gros ventre, flasque et pendant, ajoute à la laideur de l'ensemble. Leurs grands yeux injectés ont le regard de la brute ; leurs grosses pommettes, leur front fuyant, la saillie énorme du maxillaire supérieur, leur barbe crépue, leur bouche énorme, les rides épaisses qui sillonnent leur face, tout cela forme un masque repoussant.

Les nègres les plus grossiers de la côte d'Afrique sont, au jugement de M. Hombron, des êtres raffinés auprès des malheureux Australiens. Ceux-ci ne sont que matière. Un de leurs amusements favoris consiste à imiter les animaux. Il font du soin de chercher leur nourriture la seule occupation de leur vie ; encore tout leur est-il bon.

Après avoir tracé ce portrait peu flatté des habitants de la Nouvelle-Hollande, M. Hombron touche en passant la question anthropologique. Il émet l'idée que les continents durent être les premiers points du globe habités par les races humaines, parce qu'ils offrirent les premiers ce qui est nécessaire au développement de l'homme et de la société.

Les besoins de l'homme se mesurant sur les degrés de son intelligence, les contrées les plus fertiles furent mises à la disposition de l'intelligence la mieux partagée ; les pays les plus nouveaux, les moins stables, les climats les plus ingrats reçurent des habitants insensibles, faci-

tait seulement le taux moyen de 6, ce serait un immense bienfait pour l'Algérie, et le commerce de la métropole s'en ressentirait aussitôt.

« Nous n'avons pas voulu croire, dit la *Presse*, que M. le général Delarue serait désavoué dans l'affaire du Maroc comme l'a été M. le contre-amiral Dupetit-Thouars dans l'affaire de Taïti. Malheureusement, les évolutions qu'on commence à faire exécuter au *Journal des Débats* semblent annoncer ce triste dénouement. » Suit le rapprochement des articles publiés par les *Débats* lors du traité de Lalla-Mabrnia et du langage qu'elle tient depuis deux jours. (Voir notre revue des journaux d'hier.)

« Le gouvernement ne sait rien, dit le *National*, et, ne sachant rien, il ne peut rien dire. C'est le *Journal des Débats* qui l'affirme, et ses renseignements sont positifs. Très bien ! mais alors nous demanderons pourquoi l'on insinue à l'avance que M. Delarue a outrepassé ses instructions? Ne sachant pas si le gouvernement marocain a ou n'a pas refusé la ratification du traité, pourquoi recherchez-vous ainsi de longue main le prétexte d'un désaveu auquel vous ne serez peut-être pas réduits ? »

« Rien ne doit nous surprendre, dit le *Constitutionnel* ; vous êtes le ministère des désaveux ! C'est le nom qui distinguera votre administration de toutes les autres. » Suit la liste des désaveux. Envers M. Dupetit-Thouars, désaveu personnel et brutal ; envers M. d'Aubigny, désaveu tempéré ; dans l'affaire d'Albreda, désaveu direct d'un commandant de navire, et désaveu indirect et par ricochet de M. le prince de Joinville : aujourd'hui à l'égard de M. Delarue on emploie le désaveu implicite ; enfin, dans les affaires du droit de visite, il y a quatre ans, le désaveu de soi-même. »

Le *Siècle* énumère les fruits amers produits pour nous par cette malheureuse pensée que céder, reculer toujours, c'était un moyen infaillible de se concilier la bienveillance et le respect de ses voisins, en s'assurant par un long avenir les bénéfices de la paix.

Nous reproduisons en entier le Premier-Paris de la *Quotidienne* :

« Toute la politique est aujourd'hui dans les nouvelles. On va voir ce que devient le monde depuis qu'il a passé sous le régime des escamoteurs. Le moment vient où quelque génie sauveur pourra redire cette parole célèbre : QU'AVEZ-VOUS FAIT DE LA FRANCE ? »

Des nouvelles reçues de Syrie par le *Courrier français* annoncent que toute la montagne est de nouveau en feu. Les Druses et les Maronites se battent depuis cinq jours. Les Druses, victorieux les premiers jours, viennent d'être vaincus. Les Maronites leur ont brûlé plus de dix-sept villages.

On lit dans une correspondance particulière du *Times* :

« Sauf quelques détails de forme, qui ne sont pas arrêtés, le nouveau traité pour la répression de la traite sera signé avant vendredi prochain, époque à laquelle le duc de Broglie quittera probablement l'Angleterre. Il est attendu à Paris lundi ou mardi ; le prince Charles, son fils et son secrétaire, a quitté Londres vendredi. Les préambules du nouveau traité portent que la reine d'Angleterre et le roi de France (les deux souverains les plus capables, par leur puissance navale, de faire exécuter la convention), pensant que les traités de 1831 et 1833 ont produit tout l'effet qu'on pouvait en attendre, désirent conclure une nouvelle convention appropriée aux circonstances actuelles. »

PETITE CORRESPONDANCE.

M. de G....., à Saint-Etienne. — Il faut continuer. — Nous acceptons la proposition de M. D.....; seulement c'est vous qui serez débité. La faculté d'échange des livres non vendus est concédée. Nous allons expédier — bravo pour le journal et le projet financier ! — vous êtes trop modeste. Ne faites pas copier — votre lettre était trop pleine pour que nous pussions la trouver longue. Nous applaudissons à toutes choses, soit faites, soit à faire.

— M. B...., à Lyon. — Mlle B... vous rapportera tout ce que réclame le cercle de St-P... Nous avons servi jusqu'au 30 avril. Nous ne comprenons pas la disparition des numéros pendant quinze jours ; mais enfin nous les remplacerons.

M. L...., à Toulouse. — Vous aurez lu dans notre numéro du 22 mai les explications que vous demandez. Nous vous écrirons pour le reste.

M. M. V., à Lorient. — Votre ami est le bienvenu.

Marchés.

Halle aux farines du 27 mai. — Arrivages 1794-24. — Ventes 1228-73. — Restant 17503-60. — Gruaux 47,10 à 00,00. — Farine 1re 33,75 à 36,30;

[illegible]

Les lignes des compagnies non encore admises au parquet ont continué à baisser, et ne se sont pas relevées, comme les autres.

Les rentes belge, espagnole et portugaise ont baissé ; les obligations piémontaises sont en hausse, ainsi que les actions ou caisses Gouin et Ganneron.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :

Rente 4 1/2 p. 0/0, 116. — Id. 4 0/0, 110 50. — Rente belge 1842, 106. — 4 1/2, 102 1/4 — Lots d'Autriche, 412 50. — Société générale, 1585. — Banque belge, 642 50, 640. — Id. 1841, 1037 1/2, 90. — Id. pass., 7 5/8. — 3 p. 0/0, 41 7/8, 3/4. — Dette intérieure, 33 3/4, 7/8. — Hollande, 64 1/2.

Chemins : de Grand'Combe, 1780, 1775, 1765.

Actions de : Zinc Vieille-Montagne, 7500. — Union linière, 530, 540, 545. — Aveyron, 6275. — Société générale des annonces, 430. — Gaz d'Alençon, 545.

Obligations de Saint-Germain nouv., 1250. — Versailles riv. dr. anc, 1060. — Grand'Combe, 1165.

Chemins non constitués : Bordeaux, gr. coupures, 712 50, 710, 705, 702 50. — Boulogne, 600, 597 50. — Montereau, 542 50. — Anvers à Gand, 705.

A terme, Emprunt, 86 15, 86 20 fin c.

	1er C	P. H.	P. B.	dr C.	h.
5 0/0 compt.....	121 80	121 85	121 80	121 80	121 60
— fin cour...	121 85	121 90	121 70	121 80	121 85
3 0/0 compt.....	85 70	85 75	85 70	85 70	85 60
— fin cour...	85 85	85 85	85 70	85 85	85 85

au comptant.	1er C.	Der C.	Dife.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dife.
O. de la Ville. .	1470 »	» »	» »	3 0/0 Bge 1840.	102 3/4	102 3/4	B. » 1/4
B. de France....	3250 »	» »	» »	— Portugais. .	67 1/2	» »	B. » 1/4
C. Gou. 1000....	1115 »	» »	H. 5 »	Esp. D. active.	39 1/2	» »	B. » 3/8
C. Gan. 1000....	1125 »	1125 »	H. 10 »	3 0/0 Naples.	» »	» »	
C. hypot.......	755 »	752 50	B. 2 50	— Romain..	104 1/4	» »	
à Canaux......	» »	» »	» »	Obl. Piémont.	1262 50	» »	H. 2 50
CHEMINS DE FER. St-Germ.....	1075 »	» »	» »	F. c. 1067 50, 1075, 1071 25.			B. 6 25
V. r. d......	555 »	572 50	B. 2 50	— 570, 575, 553 75, 572 50.			
— r. g.......	350 »	348 75	H. 11 25	— 345, 342 50, 355.			B. 2 50
Orléans....	1225 »	1230 »	H. 3 75	— 1227 50, 1223 75, 1230.			H. 2 50
Strasb......	270 »	2 8 75	B. 1 25	— 268 75, 270.			
Rouen.......	1100 »	1107 50	H. 5 »	— 1097 50, 1093 75, 1115.			H. 15
Havre.......	882 50	890 »	H. 7 50	— 882 50, 877 50, 892 50.			H. 7 50
Marseille....	1040 »	1050 »	H. 10 »	— 1035, 1055.			B. 17 50
Vierzon.....	817 50	825 »	H. 10 »	— 825, 830.			H. 12 50

LONDRES, 25 MAI.	PARIS, LE 27 MAI. PRIMES.	COULISSE.
Dimanche.	3 0/0 F.p. 86 05 d. un. 86 20 d. 50. 5 0/0 F. c. 121 90, 121 95 d. 50. F. p. 122 20, 122 40 d. un. 122 60, 122 70 d. 50. Vers. d. 590 d. 20. 590 d. 10 au 15 juin. Orl. 1230, 1235 d. 10 au 31 mai. 1237 50 d. 20 au 15 juin. Strasb. 272 50, 273 75 d. 10 au 16 juin.	Av. 85 87 1/2. Ap. 85 87 1/2 R. du Trés. 3 1/8 à 3 m. Rep. F. c. F. p. 3 0/0 5, 7 1/2. 12 1/2 3 0/0 p. 30 27 1/2

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 100,00 à 00,00 ; courant du mois, 102,00 à 00,00; juillet et août, 104.00 à 00,00 ; 4 derniers mois, 109,00 à 00,00; 4 premiers mois 1846, 110,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 97,00 à 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 108,00 à 109,00; juin, 109,00 à 00,00 ; juillet en octobre, 109,00 à 110,00 ; novembre et décembre, 97,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 84,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 28 mai.

7 h. »/» OPERA. — Reine de Chypre.
7 h. 1/2 THÉATRE FRANÇAIS. — Virginie.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Perruche. Maçon.
6 h. 1/2 ODÉON. — Relâche.
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Le Petit Poucet, par le général Tom Pouce.
7 h. »/« VARIÉTÉS. — L'Epée. Indiana. Le Lansquenet. Vieux Péchés.
7 h. »/4 GYMNASE. — Représentation extraordinaire.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — L'Escadron. Clémentine. Un Poisson. Le Roi.
6 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
6 h. »/» AMBIGU. — Les Etudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — La Tour. Grâce de Dieu.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h »/» COMTE. Homme de Carentan. Intermèdes. Peau de singe.
6 h. 1/2 FOLIES. — Amédée. Taupin. La Chanteuse.
6 h. LUXEMBOURG. — Famille Aymon. Service d'ami. L'Ecrivain. La Dot.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

rut de la séance.

On sait déjà que M. Delarue a conclu le 18 mars dernier avec les plénipotentiaires marocains un traité de délimitation de frontières entre le Maroc et l'Algérie, et en même temps un traité de commerce en exécution du traité de paix du 10 septembre 1844. Ce traité, tout à notre avantage, a été connu à Paris le 2 avril et apporté le 10 du même mois par M. Roche; mais le gouvernement ayant mis quelque hésitation à l'approuver, il ne fut ratifié et renvoyé en Afrique que vers la fin du même mois; pendant ce délai, l'empereur de Maroc, cédant aux intrigues de l'Angleterre, a refusé de le ratifier, et a fait mettre en prison ses négociateurs : les choses en sont là.

Le prétexte de ce refus de ratification est celui-ci : sous la domination des Turcs, une certaine partie du territoire touchant aux frontières était occupée par des tribus marocaines, qui obéissaient seulement à l'empereur de Maroc, mais qui payaient un tribut aux Turcs, comme reconnaissance de leur souveraineté. Le négociateur français a constaté, dans le traité, que ce territoire n'avait pas cessé de faire partie de l'Algérie, et par conséquent appartenait à la France. L'empereur du Maroc se refuse à reconnaître notre droit : ce débat a déjà été l'occasion de la dernière guerre.

Comme il est facile de le voir, l'opposition avait beau jeu : la signature du roi engagée et dédaignée par un barbare, une guerre inutile, la menace de nouveaux embarras, toujours et partout cette alliance anglaise, cette alliance cordiale qui nous gêne, nous vexe, nous tracasse, nous suscite, nous crée mille entraves, mille embarras toujours renaissants.

M. Billault a tiré bon parti de tous ces avantages, et surtout de l'absence de M. Guizot; car, il faut que les amis de M. Duchâtel le reconnaissent, ce dernier n'est pas à la hauteur des difficultés que présente la situation fausse du gouvernement à l'extérieur. Quand il est venu déclarer qu'il ne pouvait répondre, parce que les négociations étaient entamées, on a ri; lorsqu'il a ajouté qu'il conserverait la dignité et les intérêts de la France, on a ri; lorsqu'il a répondu à M. Billault qui conseillait, d'une manière un peu perfide, au ministère, de s'appuyer sur une manifestation éclatante de la Chambre, que le gouvernement était assez fort, on a encore ri, et on a eu raison.

dessous de ce rôle, qui exige une grande force... mal employée.

Mais sortons de la Chambre, où l'on n'en continue pas moins de voter les millions demandés, sans plus s'occuper de l'affaire du Maroc; car, après l'abaissement ministériel, qu'y pourrions-nous trouver autre chose que les tracasseries de l'opposition? Qu'a dit M. Billault? Il a harcelé le ministère. Et après?... Rien.

Il ne suffit pas de lancer de bonnes épigrammes contre le ministère, (nous avons remarqué particulièrement celle qui consiste à louer sir Robert Peel devant nos ministres français; rien ne leur semble plus mortifiant, à eux, à leurs amis et à leurs journaux), mais encore faut-il indiquer ce qu'il y aurait à faire.

Or, malheureusement pour M. Billault, il est sur un point important de l'école de M. Guizot et de M. Thiers; il ne comprend que l'alliance anglaise, l'alliance anglaise exclusive, et il ne peut pas arriver à comprendre que les alliances naturelles de la France sont les alliances continentales. Ce n'est que du jour où la France aura des alliés sérieux et fidèles sur le continent qu'elle pourra sans danger entretenir une alliance étroite avec l'Angleterre; mais tant qu'elle ne saura pas sortir du tête-à-tête britannique, elle sera constamment dupée par sa trop cordiale amie. Ce n'est pas en politique que les alliances à deux sont bonnes, surtout pour la France; nous aimons la société et la grande société, et comment se fait-il que malgré les vives sympathies du peuple allemand, ainsi que des autres nations continentales, notre gouvernement ne fasse rien pour s'acquérir leur alliance, ni même leur bon vouloir?

Aussi que la France soit jouée au Maroc par l'Angleterre ou par l'empereur barbare, qu'est-ce que cela fait à l'Europe? qui se croit lésé avec nous et en nous? Personne, et cependant la France est le peuple le plus sympathique de tous, et celui dont l'existence, la liberté, la prospérité importent le plus à tous les autres; mais on n'y songe pas, ministres et opposants sont ensorcelés par l'Angleterre, et pour eux le reste de l'Europe ne semble pas exister.

La Phalange,

REVUE DE LA SCIENCE SOCIALE.

Avant de publier la seconde livraison de la *Phalange*, qui comprendra à la fois les numéros de mars et d'avril, il convient de rendre

elle en état d'entrer en réalisation?

Pour résoudre les problèmes posés sur la marche de l'Ecole, on indique quels ont été et quels doivent être ses développements progressifs, et après avoir signalé les immenses ressources que présente la propagation orale bien faite et bien conduite, on entre dans l'historique de la propagation écrite. Après un coup-d'œil rapide sur les première et deuxième campagnes (le *Phalanstère* de 1832 et la *Phalange* de 1836), on arrive à la troisième campagne (la *Phalange* de 1840). L'Ecole est alors assise dans le monde; long-temps dédaignée et raillée, elle commence à se faire respecter et à donner quelque confiance à ceux-là mêmes qui, n'en faisant point partie, voient avec plaisir se développer des idées honnêtes et vigoureuses. Pendant ces trois années, la *Phalange* est lue avec intérêt et profit par un grand nombre de personnes, et on peut, en 1843, avec les ressources de l'Ecole et celles fournies par des personnes bienveillantes, se lancer dans une quatrième campagne, la quotidienneté du journal de l'Ecole. Ce journal change de titre et prend celui de *Démocratie pacifique*: car il n'est plus destiné à exposer les idées pures de la science; il doit s'avancer sur le terrain de la politique journalière et se jeter au fort de la mêlée quotidienne. Mais si cette résolution était une nécessité, si l'Ecole a dû aller combattre corps à corps avec les hommes engoués de la politique et de notre état social actuel, pour essayer de leur faire avouer qu'ils se battaient pour des illusions dont ils étaient dupes sans cesse, pendant ce temps, l'Ecole a éprouvé une souffrance: tout en se développant, tout en acquérant des forces par cette gymnastique un peu rude, elle n'éprouvait pas une satisfaction assez directe à l'égard de son but spécial, qui pouvait sembler délaissé.

Mais une cinquième campagne s'ouvre; à côté de l'organe unique qu'elle possédait, et qui reste quotidien et militant, l'Ecole crée un second organe, la *Phalange*, dont le nom reparaît, et qui a pour mission de fournir aliment à un besoin intime, celui de l'étude plus approfondie des théories et des moyens d'application.

Bientôt, avec ce double organe, l'Ecole acquerra les nouvelles forces qui lui sont nécessaires pour entrer en réalisation...

Cet exposé est suivi de conseils adressés à nos amis sur des points particuliers de conduite et de propagation.

Les lettres de nos amis de province nous ont déjà fait connaître que cette introduction avait été généralement comprise : elle a fait ressortir le sentiment très vif et très profond du besoin d'unité et d'activité qui est dans l'Ecole, et qu'elle avait précisément pour but de bien constater. S'il nous a été adressé quelques critiques sur des points que nous n'avons fait qu'ébaucher, et que nous

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

GENEVIÈVE.

Un quart-d'heure s'écoula qui parut un siècle à Maurice. Rien de plus naturel : jeune, beau, vigoureux, soutenu dans sa force par cent amis dévoués, avec lesquels et par lesquels il rêvait parfois l'accomplissement de grandes choses, il se sentait tout-à-coup, sans préparation aucune, exposé à perdre la vie dans un guet-apens ignoble.

Il comprenait qu'on l'avait renfermé dans une chambre quelconque; mais était-il surveillé?

Il essaya un nouvel effort pour rompre ses liens. Ses muscles d'acier se gonflèrent et se roidirent, la corde lui entra dans les chairs, mais ne se rompit pas.

Le plus terrible, c'est qu'il avait les mains liées derrière le dos et qu'il ne pouvait arracher son bandeau; s'il avait pu voir, peut-être eût-il pu fuir.

Cependant, ces diverses tentatives s'étaient accomplies sans que personne s'y opposât, sans que rien ne bougeât autour de lui; il en augura qu'il était seul.

Ses pieds foulaient quelque chose de moelleux et de sourd, du sable, de la terre grasse, peut-être. Une odeur âcre et pénétrante frappait son odorat et dénonçait la présence de substances végétales. Maurice pensa qu'il était dans une serre ou dans quelque chose de pareil. Il fit quelques pas, heurta un mur, se retourna pour tâter avec ses mains, sentit des instruments aratoires et poussa une exclamation de joie.

Avec des efforts inouïs, il parvint à explorer tous ces instruments les uns après les autres. Sa fuite devenait alors une question de temps : si le hasard ou la Providence lui donnait cinq minutes, et si parmi ces ustensiles il trouvait un instrument tranchant, il était sauvé.

Il trouva une bêche.

Ce fut, par la façon dont Maurice était lié, toute une lutte pour retourner cette bêche, de façon à ce que le fer fût en haut. Sur ce fer, qu'il maintenait contre le mur avec ses reins, il coupa, ou plutôt il usa la corde qui lui liait les poignets. L'opération était longue, le fer de la bêche tranchait lentement. La sueur lui coulait sur le front; il entendit comme un bruit de pas qui se rapprochait. Il fit un dernier effort, violent, inouï, suprême; la corde, à moitié usée, se rompit.

Cette fois, ce fut un cri de joie qu'il poussa, il était sûr du moins de mourir en se défendant.

Maurice arracha le bandeau de dessus ses yeux.

(1) Voyez les numéros du 21 au 28 mai. — La reproduction de tout ou partie de ce roman est formellement interdite.

Il ne s'était pas trompé; il était dans une espèce, non pas de serre, mais de pavillon où l'on avait serré quelques-unes de ces plantes grasses qui ne peuvent passer la mauvaise saison en plein air. Dans un coin étaient ces instruments de jardinage dont l'un lui avait rendu un si grand service. En face de lui était une fenêtre : il s'élança vers la fenêtre; elle était grillée, et un homme armé d'une carabine était placé en sentinelle devant.

De l'autre côté du jardin, à trente pas de distance à peu près, s'élevait un petit kiosque qui faisait pendant à celui où était Maurice. Une jalousie était baissée; mais, à travers cette jalousie brillait une lumière.

Il s'approcha de la porte et écouta : une autre sentinelle passait et repassait devant la porte. C'étaient ces pas qu'il avait entendus.

Mais au fond du corridor retentissaient des voix confuses, la délibération avait visiblement dégénéré en discussion. Maurice ne pouvait entendre avec suite ce qui se disait. Cependant quelques mots pénétraient jusqu'à lui, et parmi ces mots, comme si pour ceux-là seuls la distance était moins grande, il entendait les mots espion, poignard, mort.

Maurice redoubla d'attention. Une porte s'ouvrit et il entendit plus distinctement.

— Oui, disait une des voix; oui, c'est un espion, il a découvert quelque chose et il est certainement envoyé pour surprendre nos secrets. En le délivrant nous courons risque qu'il nous dénonce.

— Mais sa parole, dit une voix?

— Sa parole, il la donnera, puis il la trahira. Est-ce qu'il est gentilhomme pour qu'on se fie à sa parole?

Maurice grinça des dents à cette idée que quelques gens avaient encore la prétention qu'il fallût être gentilhomme pour garder la foi jurée.

— Mais nous connaît-il pour nous dénoncer?

— Non certes il ne nous connaît pas, il ne sait pas ce que nous faisons. Mais il sait l'adresse, il reviendra, et cette fois il reviendra bien accompagné,

L'argument parut péremptoire.

— Eh bien! dit la voix qui déjà plusieurs fois avait frappé Maurice comme devant être celle du chef, c'est donc décidé.

— Mais oui, cent fois oui, je ne vous comprends pas avec votre magnanimité, mon cher; si le comité de salut public nous tenait, vous verriez s'il ferait toutes ces façons.

— Ainsi donc, vous persistez dans votre décision, messieurs?

— Sans doute, et vous n'allez pas j'espère vous y opposer.

— Je n'ai qu'une voix, messieurs. Elle a été pour qu'on lui rendît la liberté. Vous en avez six, elles ont été toutes six pour la mort, va donc pour la mort.

La sueur qui coulait sur le front de Maurice, se glaça tout-à-coup.

— Il va crier, hurler, dit la voix. Avez-vous au moins éloigné Mme Dixmer?

— Elle ne sait rien. Elle est dans le pavillon en face.

— Mme Dixmer, murmura Maurice; je commence à comprendre. Je suis chez ce maître tanneur qui m'a parlé dans la vieille rue Saint-Jacques, et qui s'est éloigné en se riant de moi quand je n'ai pas pu lui dire le nom de mon ami. Mais quel diable d'intérêt un maître tanneur peut-il avoir à m'assassiner?

Maurice regarda autour de lui, aperçut un piquet de fer emmanché d'un manche de frêne.

— En tout cas, dit-il, avant qu'on m'assassine, j'en tuerai plus d'un.

Et il bondit vers l'instrument inoffensif qui, dans sa main, allait devenir une arme terrible.

Puis il revint derrière la porte et se plaça de façon à ce qu'en se déployant elle le couvrît.

Son cœur palpitait à briser sa poitrine, et dans le silence on entendait le bruit de ces palpitations.

Tout-à-coup Maurice frissonna de la tête aux pieds: une voix avait dit :

— Si vous m'en croyez, vous casserez tout bonnement une vitre, et à travers les barreaux vous le tuerez d'un coup de carabine.

— Oh! non, non, pas d'explosion, dit une autre voix : une explosion peut nous trahir. Ah! vous voilà Dixmer, et votre femme?

— Je viens de regarder à travers la jalousie; elle ne se doute de rien; elle lit.

— Dixmer, vous allez nous fixer; êtes-vous pour un coup de carabine, êtes-vous pour un coup de poignard?

— Autant que possible point d'arme à feu. Le poignard.

— Soit pour le poignard. Allons!

— Allons! répétèrent ensemble les cinq ou six voix.

Maurice était un enfant de la Révolution, un cœur de bronze, une âme athée, comme il y en avait beaucoup à cette époque-là. Mais à ce mot *allons* prononcé derrière cette porte qui seule le séparait de la mort, il se rappela le signe de la croix que sa mère lui avait appris lorsque, tout enfant, elle lui faisait dire ses prières à genoux.

Les pas se rapprochèrent, puis ils s'arrêtèrent, puis la clef grinça dans la serrure, et la porte s'ouvrit lentement.

Pendant cette minute qui venait de s'écouler, Maurice s'était dit :

— Si je perds mon temps à frapper, je serai tué. En me précipitant sur les assassins je les surprends; je gagne le jardin, la ruelle, je me sauve peut-être.

Aussitôt prenant un élan de lion, en jetant un cri sauvage où il y avait encore plus de menace que d'effroi, il renversa les deux premiers hommes qui, le croyant lié et les yeux bandés, étaient loin de s'attendre à une pareille agression, écarta les autres, franchit, grâce à ses jarrets d'acier, dix toises en une seconde, vit au bout du corridor une porte donnant sur le jardin toute grande ouverte, s'élança, sauta dix marches, se trouva dans le jardin et s'orientant du mieux qui lui était possible courut vers la porte.

La porte était fermée à deux verrous et à la serrure. Maurice tira les deux verrous, voulut ouvrir la serrure, il n'y avait pas de clef.

Pendant ce temps ceux qui le poursuivaient étaient arrivés au perron. Ils l'aperçurent.

— Le voilà! crièrent-ils, tirez dessus, Dixmer, tirez dessus, tuez! tuez!

Maurice poussa un rugissement : il était enfermé dans le jardin; il mesura de l'œil les murailles, elles avaient dix pieds de haut.

Tout cela fut rapide comme une seconde.

Les assassins s'élancèrent à sa poursuite.

Maurice avait trente pas d'avance à peu près sur eux; il regarda tout autour de lui avec ce regard du condamné qui demande l'ombre d'une chance de salut pour en faire une réalité.

Il aperçut le kiosque, la jalousie, derrière la jalousie, la lumière.

Il ne fit qu'un bond, un bond de dix pieds, saisit la jalousie, l'arracha, passa au travers de la fenêtre en la brisant et tomba dans une chambre éclairée où lisait une femme assise près du feu.

hérence universelle du dogme, — de la révélation intégrale, — la nature, l'âme humaine, le Verbe, — système distributif de l'ordre universel, — du dogme de l'unité progressive, — la loi sériaire, clef de toute révélation, — application au dogme de la divinité du Christ, — inductions analogiques sur le lien des deux mondes, (terre et ciel.)

M. V. Meunier, qui s'est acquis déjà une réputation dans le monde savant par la publication de la *Revue synthétique* dont il était directeur, débute dans notre Revue par un brillant article, qui, sous le titre: *De l'Incertitude des sciences expérimentales*, raconte toutes les contradictions et les bizarreries de nos magnifiques travaux scientifiques.

Ce qui distingue M. Meunier, c'est une manière si large et si limpide, que, tout en se jouant, il élève son lecteur aux plus grandes hauteurs scientifiques, sans le fatiguer ni l'effrayer, et que, grâce à lui, le moins savant dans toutes ces matières abstraites, est tout étonné de pouvoir planer tranquillement au dessus des nuages de la science, et se trouve tout-à-coup instruit, sur une foule de choses qu'il avait toujours ignorées ou mal comprises. Nous n'avons pas l'habitude de trop louer nos amis; on peut donc nous en croire quand nous sortons sur ce point de notre réserve habituelle.

D'après M. Meunier les sciences tendent à l'association, à l'application, à la vulgarisation; cette formule est sa devise, son *criterium*. Il l'applique successivement aux diverses parties de la science, et démontre que celle-ci est encore loin de remplir sa triple mission.

Il constate quelles sont nos connaissances acquises — en *physique*, sur les images produites par les agents physiques, et sur la loi de Mariotte, et le coefficient de dilatation des gaz, — en *chimie*, sur les théories chimiques et la formation de la graisse, — en *zoologie*, sur la variabilité de l'espèce, — en *botanique*, sur les théories botaniques et l'accroissement des végétaux, — en *anatomie*, sur l'unité de composition organique, — en *physiologie*, sur la formation des os, etc., etc.

Un de nos amis M. Alexandre Weill nous a offert une série de chapitres sur la *Guerre des Paysans*, guerre sociale, qui suivit en Allemagne la réformation de Luther; nous avons trouvé dans ces récits un intérêt très vif, soutenu d'un style piquant; nous pensons que dans ce moment où des querelles religieuses menacent si inopinément de troubler l'Europe, il n'est pas inopportun de retracer les désastres qu'ont entraînés au Moyen-Age les réformes violentes,

où il est traité de l'accaparement, de l'agiotage, du parasitisme, et des sept monopoles. Trois chapitres spéciaux relatifs au monopole maritime en essor subversif et en mode unitaire simple, et au même monopole en mode unitaire composé, envisagent le rôle de l'Angleterre à un point de vue peu familier aux politiques de nos jours. Ce cahier se termine par des détails sur l'unité commerciale des Harmoniens, et quelques considérations sur les unités administrative et religieuse. — La troisième livraison contiendra un cahier entier de Fourier sur la COSMOGONIE.

2° La suite de la QUESTION RELIGIEUSE, par M. Doherty.

3° Un article sur les BEAUX-ARTS, par M. D. Laverdant.

4° Un article de M. V. Meunier, sur la *Nécessité d'une réforme scientifique*, faisant suite à l'INCERTITUDE DES SCIENCES EXPÉRIMENTALES.

5° La suite de la *Guerre des paysans*, par M. Weill.

6° Et un important extrait de l'ouvrage, publié récemment par le savant M. de Humboldt, sous ce titre : *Cosmos* (le monde).

Nous rappelons aux personnes qui désireraient s'abonner à la *Phalange*, que nous n'avons tiré de la première livraison qu'un nombre d'exemplaires assez restreint; nous les avertissons, en outre, que nous ne tirerons de la seconde qu'un nombre moins grand encore, parce que, si, selon l'usage, nous avons dû distribuer gratuitement une certaine quantité d'exemplaires de la première livraison, pour la seconde nous n'aurons pas cette obligation à remplir, et nous devons rentrer dans les plus strictes limites d'économie; d'autant plus que nos calculs de prix d'abonnement ont été réglés sur cinq feuilles d'impression seulement par mois (60 feuilles par an), et que voilà déjà quatre feuilles de plus que nous donnons au delà de nos promesses. Selon toute probabilité nous aurons souvent occasion de dépasser le nombre indiqué.

Les prix d'abonnement sont : un an, 24 fr.; 6 mois, 12 fr. — Et pour les personnes abonnées à la *Démocratie pacifique* : un an, 18f.; 6 mois, 9 fr. — En sus pour les pays étrangers dont le port est double : un an, 4 fr.; 6 mois, 2 fr.

L'administration de la PHALANGE *prévient en outre, que la seconde livraison ne sera pas envoyée aux souscripteurs qui auront négligé de régler le prix de leur abonnement.* Cette disposition sera RIGOUREUSEMENT mise à exécution.

---

une méthode différente et très périlleuse.

Vous savez, messieurs, qu'Abd-el-Kader gouvernait les Arabes et Kabyles : ralliés à son autorité, avec l'assistance des kalifats ou gouverneurs des petites provinces qui avaient sous leurs ordres des agahs, ceux-ci commandaient plusieurs kaïds; chaque kaïd dirigeait un certain nombre de cheicks ou chefs de tribus.

Nous avons adopté cette hiérarchie à la fois militaire et administrative de l'émir; nous avons adopté cette forme dans les seules provinces d'Alger et Oran, et nous en avons même aggravé les défauts.

Abd-el-Kader, lui, avait intérêt à multiplier les agahs; car il avait besoin de s'attacher les principaux personnages du pays. Il avait créé douze agaliks dans la province d'Oran.

Or, savez-vous, messieurs, combien nous avons institué et appointé d'agahs dans la même province d'Oran? Quinze, sans compter les kalifats. Nous avons de plus vingt-cinq agahs appointés dans les provinces d'Alger, où les Turcs et Abd-el-Kader n'en avaient que deux, c'est-à-dire que nous avons exagéré le système militaire établi contre nous. Dans la province de Constantine, nous avons procédé différemment : nous n'y avons pas un seul agalik.

Les indigènes y sont divisés en simples kaïdats, circonscriptions plus petites qui nous permettent de surveiller de près chaque autorité locale, de protéger les tribus, d'empêcher les exactions, les accroissements de puissance qui amènent les révoltes.

Pour l'Algérie entière nous comptons 45 agahs, bach-agahs, 9 kalifahs, qui, tous réunis, nous coûtent 3 à 400 000 fr. La province de Constantine ne figure dans ce chiffre que pour deux fonctionnaires et 26 000 fr.

Vous voyez, messieurs, que le gouvernement indigène est aussi dispendieux au Centre et à l'Ouest qu'il est économique à l'Est; et cependant, comparez les résultats financiers : cette année, l'impôt arabe de la province de Constantine rapportera au trésor 3 à 4 millions, les quatre cinquièmes environ de toutes les contributions indigènes de l'Algérie.

En regard de cette situation, qu'est-il arrivé dans les provinces du Centre et de l'Ouest depuis que nous y avons installé nos si nombreux agahs et kalifahs, avec leurs traitements, leurs redevances arbitraires et de petits corps d'élite? Savez-vous quelle est la proportion de ceux que nous avons révoqués pour concussion et rébellion? 12 agahs sur 45? plus du quart de ces fonctionnaires en trois ans.

En résumé, à l'est, l'impôt est payé; les kaïds et les kalifats sont entretenus sur les redevances de leurs propres administrés, et obéissent. Dans l'ouest, le produit de l'impôt est insignifiant, et nous dépensons beaucoup pour nous concilier des feudataires qui se révoltent. Tel est le contraste des deux situations. Il s'explique par la différence du gouvernement.

Aussi long-temps que les indigènes de l'ouest seront livrés à des feudataires plus ou moins indépendants de notre propre administration, nous n'aurons véritablement sous notre autorité ni ces chefs ni les populations; le peuple arabe ne nous obéira que nominalement. Nous vivrions ainsi mille ans à côté de lui sans le rapprocher de nous, car les procédés supérieurs de la justice française ne parviendraient pas jusqu'à lui; nos bienfaits seraient

---

Cette femme se leva épouvantée en criant au secours.

— Range-toi, Geneviève, range-toi, cria la voix de Dixmer, range-toi que je le tue.

Et Maurice vit s'abaisser à dix pas de lui le canon de la carabine.

Mais à peine la femme l'eut-elle regardé qu'elle jeta un cri terrible et qu'au lieu de se ranger comme le lui ordonnait son mari, elle se jeta entre lui et le canon du fusil.

Ce mouvement concentra toute l'attention de Maurice sur la généreuse créature dont le premier mouvement était de le protéger.

A son tour il jeta un cri.

C'était son inconnue tant cherchée.

— Vous!... vous!... s'écria-t-il.

— Silence, dit-elle.

Puis se retournant vers les assassins qui, différentes armes à la main, s'étaient rapprochés de la fenêtre.

— Oh! vous ne le tuerez pas, s'écria-t-elle.

— C'est un espion, s'écria Dixmer, dont la figure douce et placide avait pris une expression de résolution implacable; c'est un espion et il doit mourir.

— Un espion! lui dit Geneviève, lui, un espion! Venez ici, Dixmer. Je n'ai qu'un mot à vous dire pour vous prouver que vous vous trompez étrangement.

Dixmer s'approcha de la fenêtre. Geneviève s'approcha de lui, et se penchant à son oreille, elle lui dit quelques mots tout bas.

Le maître tanneur releva vivement la tête.

— Lui! dit-il.

— Lui-même, répondit Geneviève.

— Vous en êtes sûre?

La jeune femme ne répondit point cette fois, mais elle se retourna vers Maurice et lui tendit la main en souriant.

Les traits de Dixmer reprirent alors une expression singulière de mansuétude et de froideur. Il posa la crosse de sa carabine à terre.

— Alors c'est autre chose, dit-il.

Puis, faisant signe à ses compagnons de le suivre, il s'écarta avec eux et leur dit quelques mots, après lesquels ils s'éloignèrent.

— Cachez cette bague, murmura Geneviève pendant ce temps; tout le monde la connaît ici.

Maurice ôta vivement la bague de son doigt et la glissa dans la poche de son gilet.

Un instant après la porte du pavillon s'ouvrit, et Dixmer, sans arme, s'avança vers Maurice.

— Pardon, citoyen, lui dit-il, que n'ai-je su plutôt les obligations que je vous avais! Mais ma femme, tout en se souvenant du service que vous lui aviez rendu dans la soirée du 10 mars, avait oublié votre nom. Nous ignorions donc complètement à qui nous avions affaire; sans cela, croyez le bien, nous n'eussions pas un instant suspecté votre honneur ni soupçonné vos intentions. Ainsi donc, pardon, encore une fois!

Maurice était stupéfait; il se tenait debout par un miracle d'équilibre, il sentait que la tête lui tournait; il était prêt à tomber.

Il s'appuya à la cheminée.

— Mais enfin, dit-il, pourquoi vouliez-vous donc me tuer?

— Voilà le secret, citoyen, dit Dixmer, et je le confie à votre loyauté. Je suis, comme vous le savez déjà, maître tanneur, et chef de cette tannerie. La plupart des acides que j'emploie pour la préparation de mes peaux sont des marchandises prohibées. Or, les contrebandiers que j'emploie avaient avis d'une délation faite au conseil général. Vous voyant prendre des informations, j'ai eu peur. Mes contrebandiers ont encore eu plus peur que moi de votre bonnet rouge et surtout de votre air décidé, et je ne vous cache pas que votre mort était résolue.

— Je le sais pardieu bien, s'écria Maurice, et vous ne m'apprenez rien là de nouveau. J'ai entendu votre délibération, et j'ai vu votre carabine.

— Je vous ai déjà demandé pardon, reprit Dixmer d'un air de bonhomie attendrissante. Comprenez donc ceci, que, grâce aux désordres du temps, nous sommes, moi et mon associé, M. Morand, en train de faire une immense fortune. Nous avons la fourniture des sacs militaires; tous les jours nous en faisons confectionner quinze cents ou deux mille. Grâce au bienheureux état de choses dans lequel nous vivons, la municipalité, qui a fort affaire, n'a pas le temps de vérifier bien exactement nos comptes; de sorte, il faut bien l'avouer, que nous pêchons un peu en eau trouble; d'autant plus, comme je vous le disais, que les matières préparatoires que nous nous procurons par contrebande nous permettent de gagner deux cents pour cent.

— Diable! fit Maurice, cela me paraît un bénéfice assez honnête, et je comprends maintenant votre crainte qu'une dénonciation de ma part le fît cesser; mais maintenant que vous me connaissez, vous êtes rassuré, n'est ce pas?

— Maintenant, dit Dixmer, je ne vous demande même plus votre parole.

Puis, lui posant la main sur l'épaule et le regardant avec un sourire :

— Voyons, lui dit-il, à présent que nous sommes en petit comité et entre amis, je puis le dire, que veniez-vous faire par ici, jeune homme? Bien entendu, ajouta le maître-tanneur, que si vous voulez vous taire, vous êtes parfaitement libre.

— Mais je vous l'ai dit, je crois, balbutia Maurice.

— Oui, une femme, dit le bourgeois, je sais qu'il était question d'une femme.

— Mon Dieu! pardonnez-moi, citoyen, dit Maurice; mais je comprends à merveille que je vous dois une explication. Eh bien! je cherchais une femme qui, l'autre soir, sous le masque, m'a dit demeurer dans ce quartier. Je ne sais ni son nom, ni sa position, ni sa demeure. Seulement je sais que je suis amoureux fou, qu'elle est petite.

Geneviève était grande.

— Qu'elle est blonde et qu'elle a l'air éveillé.

Geneviève était brune avec de grands yeux pensifs.

— Une grisette enfin... continua Maurice, aussi pour lui plaire ai-je pris cet habit populaire.

— Voilà qui explique tout, dit Dixmer avec une foi évangélique que ne démentait point le moindre regard sournois.

Geneviève avait rougi, et se sentant rougir, s'était détournée.

— Pauvre citoyen Lindey! dit Dixmer en riant, quelle mauvaise heure nous vous avons fait passer, et vous êtes bien le dernier à qui j'eusse voulu faire du mal; un si bon patriote, un frère... mais, en vérité, j'ai cru que quelque mal intentionné usurpait votre nom.

— Ne parlons plus de cela, dit Maurice, qui comprit qu'il était temps de se retirer; remettez-moi dans mon chemin et oublions.

— Vous remettre dans votre chemin! s'écria Dixmer, vous quitter! ah! non pas, non pas! je donne ou plutôt mon associé et moi nous donnons ce soir à souper aux braves garçons qui voulaient vous égorger tout-à-l'heure... Je compte bien vous faire souper avec eux pour que voyiez qu'ils ne sont point si diables qu'ils en ont l'air.

— Mais, dit Maurice au comble de la joie de rester quelques heures près de Geneviève; je ne sais vraiment si je dois accepter...

— Comment! si vous devez accepter, dit Dixmer; je le crois bien: ce sont de bons et francs patriotes comme vous; d'ailleurs, je ne croirai que vous m'avez pardonné, que lorsque nous aurons rompu le pain ensemble.

Geneviève ne disait pas un mot. Maurice était au supplice.

— C'est qu'en vérité, balbutia le jeune homme, je crains de vous gêner, citoyen... ce costume... ma mauvaise mine...

Geneviève le regarda timidement.

— Nous offrons de bon cœur, dit-elle.

— J'accepte, citoyenne, répondit Maurice en s'inclinant.

— Eh bien! je vais rassurer nos compagnons, dit le maître tanneur; chauffez-vous en attendant, cher ami.

Il sortit. Maurice et Geneviève restèrent seuls.

— Ah! monsieur, dit la jeune femme avec un accent auquel elle essayait inutilement de donner le ton du reproche; vous avez manqué à votre parole; vous avez été indiscret.

— Quoi, madame, s'écria Maurice, vous aurais-je compromise? ah! dans ce cas, pardonnez-moi; je me retire et jamais...

— Dieu! s'écria-t-elle en se levant, vous êtes blessé à la poitrine! votre chemise est toute teinte de sang!

En effet, sur la chemise si fine et si blanche de Maurice, chemise qui faisait un étrange contraste avec ses habits grossiers, une large plaque de rouge s'était étendue et avait séché.)

— Oh! n'ayez aucune inquiétude, madame, dit le jeune homme, un des contrebandiers m'a piqué avec son poignard.

Geneviève pâlit, et lui prenant la main :

— Pardonnez-moi, murmura-t-elle, le mal qu'on vous a fait; vous m'avez sauvé la vie, et j'ai failli être cause de votre mort.

— Ne suis-je pas bien récompensé en vous retrouvant! car, n'est-ce pas, vous n'avez pas cru un instant que ce fût une autre que vous que je cherchais?

— Venez avec moi, interrompit Geneviève; je vous donnerai du linge... Il ne faut pas que nos convives vous voient en cet état : ce serait pour eux un reproche trop terrible.

— Je vous gêne bien, n'est-ce pas? répliqua Maurice en soupirant.

— Pas du tout, j'accomplis un devoir. Et elle ajouta : Je l'accomplis même avec grand plaisir.

Geneviève conduisit alors Maurice vers un grand cabinet de toilette d'une élégance et d'une distinction qu'il ne s'attendait pas à trouver dans la maison d'un maître tanneur. Il est vrai que ce maître tanneur paraissait millionnaire.

Puis elle ouvrit toutes les armoires.

— Prenez, dit-elle, vous êtes chez vous.

Et elle se retira.

Quand Maurice sortit, il trouva Dixmer, qui était revenu.

— Allons! allons! dit-il, à table; on n'attend plus que vous.

ALEXANDRE DUMAS.

(*La suite à demain.*)

[illegible] avoir été vaincu, après avoir été accablé des marques de la générosité du gouvernement, lorsqu'il ne s'agit pour l'empereur que d'exécuter les conventions de 1844, de s'y conformer rigoureusement, l'empereur refuse de ratifier un traité revêtu de la signature royale. Est-ce là un progrès?

Je sais le langage qu'on a l'habitude de tenir dans les circonstances comme celles où nous sommes. On dit : le traité est en voie de négociation, d'exécution ; il faut différer, il faut attendre. On attend. Le traité devient définitif, les fautes deviennent irréparables, et l'on nous oppose alors la théorie des faits accomplis. J'ignore ce que le gouvernement veut dire ou faire aujourd'hui ; quant à moi, je remplirai mon devoir : si l'on me dit que je suis sur la pente de l'imprudence, je réponds que le ministère est sur la pente de la faiblesse.

Le gouvernement a fait des fautes; la première tient à la précipitation avec laquelle il a signé le traité. Après notre victoire, car enfin nous avons vaincu, nous pouvions aborder toutes les difficultés, nous étions en position de les faire résoudre, nous pouvions imposer nos conditions ; un retard de quelques jours seulement pouvait être efficace. Pourquoi vous êtes-vous hâtés? Je ne veux pas me donner le stérile plaisir de montrer à la chambre que toutes nos prévisions, à nous opposition aveugle, mal informée, se sont réalisées, tandis que le ministère, clairvoyant, bien informé, n'a apporté à cette tribune que des prévisions fausses. Je passe à un autre ordre de faits.

Après les luttes de la guerre devaient venir les luttes de la diplomatie ; quelle est la première condition pour se mêler à des luttes? C'est d'avoir de bons agents ; c'est d'avoir des agents quelconques : or, il est au Maroc deux points principaux où il nous importe d'avoir des consuls; c'est Tanger, c'est Mogador. A Tanger, nous avions un consul, M. de Nyon, il a été remplacé par un jeune homme fort capable sans doute ; mais enfin, il est gendre du consul anglais, dont la situation est bien délicate. A Mogador, nous avions un consul, il a quitté sa résidence et personne n'a pris sa place. Voyez ce qui se passe du côté des Anglais ; leur consul, dès qu'il s'agit de la paix, se hâte de revenir à Tanger; M. Drummond Hay meurt à la peine, et il est remplacé par son fils, jeune homme connaissant tout le pays, car il y a été élevé. Dans toutes les villes du Maroc, sans exception, il y a un consul anglais ; nous, messieurs, toute notre représentation dans le Maroc se borne à M. de Mauboussin, gendre du consul anglais.

A la vérité, il y a six semaines, un consul français fut envoyé au Maroc ; mais le négociateur, homme fort distingué d'ailleurs, ne connaissait pas le Maroc ; d'ailleurs, en même temps que les consuls anglais, résident sans interruption au Maroc, le gouvernement marocain, de son côté, a un consul en Angleterre ; il y a à Gibraltar un consul marocain. Eh bien ! il n'y en a pas un seul en France, il n'y en a ni à Tlemcen, ni à Oran, ni à Alger. Voyons la négociation elle-même.

D'abord, je n'hésite pas à dire, à déclarer qu'on ne pouvait faire un meilleur choix que celui de M. le général Delarue ; on ne pouvait trouver un négociateur plus habile, plus expérimenté. Aussi a-t-il obtenu un succès complet ; il a résolu la question des limites et il a obtenu des conventions commerciales. Le traité fut signé le 18 mars près de Lalla-Maghrnia, et dès le 28 mars, dix jours après, le *Moniteur* célèbre ce résultat, et bientôt après le journal officiel, d'ordinaire si réservé, revient à la charge, et à la date du 2 avril donne des détails nouveaux sur l'entrevue : « Les négociateurs, dit-il, après avoir constaté mutuellement leurs pouvoirs par correspondance, ont échangé leurs notes et leurs conditions. Les clauses sont encore secrètes, on le comprend, mais on peut affirmer qu'elles sont dignes de la France. » Et plus loin, en parlant encore du traité, le journal du gouvernement ajoute : « Il fera faire un grand pas à l'Algérie et à la civilisation. »

Le *Journal des Débats* s'exprime à son tour sur le traité, et avec un enthousiasme qu'on ne peut rendre. Comme le *Moniteur*, il constate l'échange des pouvoirs. J'insiste sur ce point, messieurs, sur l'échange des pouvoirs, parce que l'une des objections qu'on élève contre le traité, c'est que les pouvoirs n'ont pas été régulièrement communiqués.

Il y avait deux systèmes de conduite à tenir : ou attendre, pour ratifier, que l'empereur eût ratifié lui-même, ou ratifier immédiatement, afin de ne pas laisser à l'empereur le temps de la réflexion, ou plutôt le temps de subir des influences dont je parlerai tout à l'heure. On n'a suivi ni l'un ni l'autre de ces systèmes; on a laissé la ratification se faire attendre vingt-deux jours.

Voilà pour la ratification. Je passe maintenant au refus de ratifier qui vient se placer en regard de cet acte de l'autorité royale. Dans quelle situation le refus va-t-il placer le cabinet, et que va-t-il faire?

Nous nous trouvons, par suite de ce refus, exactement dans la même situation qu'avant la paix du 18 septembre. Et combien encore cette situation serait plus grave si la chambre n'était intervenue pour empêcher cette imprudente et inopportune expédition de Kabylie.

Néanmoins, ce projet n'a pas été sans influence sur la situation actuelle de notre conquête. Tout le pays compris entre Tenez et Mostaganem est en insurrection ; Abd-el-Kader a quitté le Maroc pour recommencer les hostilités contre nous. Nous voyons, en un mot, tous nos anciens ennemis lever la tête. L'occasion leur a paru bonne, quand ils ont appris que pour l'expédition de Kabylie on dégarnissait Mascara et toutes les places qui protègent la plaine. Si l'on ajoute à cela le refus de l'empereur de ratifier le traité du 18 mars, on peut dire, sans exagération, que la situation est extrêmement critique.

Le ministère désavouera-t-il son agent? En cette matière il a fait ses preuves et a pu sans injustice être caractérisé du nom de ministère des désaveux. (On rit.) Mais je n'ose croire que M. Delarue serait désavoué, car ici le traité a été ratifié; le désavouer, ce serait pour le ministère se désavouer lui-même. C'est là, je l'avoue, une sorte de désaveu qu'on n'avait pas prévu. (On rit.)

Mais, messieurs, la difficulté ne vient pas du Maroc, elle vient de l'Angleterre.

Si les négociateurs eussent dépassé leurs pouvoirs, si dans un excès de zèle les agents français avaient cru pouvoir profiter du traité pour nous agrandir et stipuler des conventions commerciales en dehors de ce qui avait été prévu, à la lecture du traité l'empereur de Maroc aurait fait entendre ses plaintes, il n'en a rien été ; au contraire l'empereur attendait avec impatience la ratification de la France ; tout-à-coup une difficulté s'élève pour les délimitations des frontières ; les termes du traité étaient assez explicites ; nous devions avoir tout le territoire autrefois possédé par la Porte ; le Maroc prétendait seulement avoir des droits sur quelques tribus qui résidaient sur notre territoire ; la question n'était pas insoluble, elle a été résolue. Aussi la cause du différend ne vient-elle pas de là.

Elle est tout entière dans les stipulations commerciales, non que le Maroc puisse être lésé sur ce point ; depuis dix ans il est convenu que des conventions de ce genre doivent être conclues ; des instructions dans ce sens avaient été données de part et d'autre ; mais l'Angleterre s'est trouvée lésée, elle a agi auprès de l'empereur, de là le refus de ratification.

Quand on parle de l'Angleterre, il y a toujours une distinction à faire ; il faut isoler le gouvernement anglais du commerce anglais ; le gouvernement a de nobles et généreuses tendances, mais le commerce s'impose à lui, et lui fait faire divers actes auxquels il répugne.

(En ce moment, le bruit d'une averse de grêle couvre la voix de l'orateur, et le force de s'interrompre; il reprend) :

M. de Beaumont.

Je regrette de ne pouvoir réfuter tous les reproches que nous adresse l'honorable préopinant ; je dirai cependant que l'Angleterre n'agit pas contre nous dans le Maroc ; la preuve en est dans les correspondances anglaises qui ont été saisies par le maréchal Bugeaud après la bataille d'Isly, et qui toutes attestaient la bonne volonté de l'Angleterre et son désir de voir les difficultés entre nous et le Maroc résolues en notre faveur.

L'ordonnance de 1843 que M. de Beaumont nous loue d'avoir rendue, a lésé le commerce anglais, mais cela n'a nui en rien à la bonne intelligence des deux pays. Il est peu convenable de venir jeter entre la France et l'Angleterre une accusation qui peut avoir pour effet de nuire à la bonne intelligence des deux pays, et c'est ce que M. de Beaumont vient de faire en accusant la rivalité commerciale de l'Angleterre de toutes les difficultés qui sont survenues entre nous et les puissances barbaresques, Tunis et le Maroc.

M. BILLAULT. Je n'ai pas l'intention d'insister pour que le cabinet entre dans un débat qu'il a le droit et croit de son devoir de refuser. Et cependant en écoutant tout-à-l'heure M. le ministre de l'intérieur, je me disais que si, pour la diplomatie, les gouvernements libres ont des inconvénients, ils ont aussi de bien grands avantages. Je me rappelais deux circonstances dans lesquelles un grand ministre, sir Robert Peel (mouvements divers), oui, messieurs, un grand ministre, car je n'en connais pas de plus grands que ceux qui mettent au service de leur pays un grand talent et une inflexible fermeté de volonté ; je me rappelais le parti qu'il a su tirer de la tribune dans ces deux circonstances à l'encontre de la France et des Etats-Unis. Je me rappelais combien avaient été énergiques les paroles qu'il prononça dans la chambre des communes dès l'origine de l'affaire Pritchard. (Murmures divers.) Je me rappelais, d'un autre côté, lorsqu'il était question de l'adoption d'une mesure grave aux Etats-Unis, quel fut à la même tribune le langage de ce grand ministre, et avec quelle anxiété le peuple anglais a attendu pendant un mois l'arrivée des nouvelles qui lui apporteraient l'effet produit par le langage de son ministre par delà l'Atlantique. J'aurais aimé à voir le gouvernement de mon pays engager demain la question devant la chambre, ne fût-ce que pour en tirer la force dont il a besoin.

Depuis quatre ans la chambre est intervenue souvent dans les affaires diplomatiques, et elle n'a pas eu lieu de s'en repentir; car cette intervention a eu les meilleurs résultats.

Voyez d'abord pour le droit de visite. Pendant quatre ans, la chambre a surveillé pas à pas les négociations, et elle a réussi à faire imposer sa volonté, qui n'était pas celle du ministre chargé de la négociation.

Voyez encore pour ce traité de commerce avec l'Angleterre dont on a tant parlé. Pendant quatre ans le ministère a fait les plus grands efforts pour arriver à la conclusion de ce traité, et il ne s'est arrêté que devant les dispositions énergiquement manifestées de la chambre.

Enfin, il en a été de même pour les traités avec la Sardaigne et la Belgique. Là encore, la chambre est intervenue et sa volonté a prévalu.

La chambre, en maintenant le ministère, lui a imposé la nécessité d'agir en tel ou tel sens dans la diplomatie ; il faut que la chambre intervienne encore et dise nettement ce qu'elle veut ; c'est une nécessité de la situation. (Bruit.) Il faut qu'elle intervienne pour donner de la force et du courage au cabinet, qui en manque, et pour prouver aux étrangers qu'ils n'ont pas tout fait quand ils ont fait fléchir le ministère.

L'œuvre de la colonisation d'Afrique est une grande œuvre ; elle demande beaucoup d'hommes, d'argent et de temps ; mais il ne faut pas se dissimuler non plus qu'un temps d'arrêt dans cette colonisation serait un danger immense.

Le but constant de nos efforts, c'est la solution de la question des limites et l'éloignement d'Abd-el-Kader ; c'est pour ces deux choses que nous avons fait la guerre, c'est pour elles que nous avons vaincu ; et pourtant notre sang versé et notre or n'ont servi absolument à rien.

Il y a deux difficultés à vaincre : nous nous trouvons en présence d'Etats barbaresques, et nous avons à combattre l'intérêt commercial de l'Angleterre.

Nous étions délivrés du Maroc et d'Abd-el-Kader ; il vient au gouvernement la malheureuse pensée d'annoncer une expédition dans la Kabylie ; une expédition qui n'a pas eu lieu. C'est-à-dire que nous avons menacé les Barbares sans en venir à l'effet, ce qui est la solution la plus dangereuse.

Une autre faute non moins grave, c'est d'avoir laissé écouler vingt-deux jours entre le traité et la ratification. Vous oubliez que vous avez affaire à des Barbares. Cette lenteur, du reste, vous est ordinaire, quand vous n'êtes pas pressés par la chambre. Vous avez été deux ans sans présenter à la chambre un projet de loi sur les pêcheries, pour empêcher les pêcheurs anglais de rançonner les nôtres.

Le ministère trouvait le traité excellent ; ses journaux le disaient. Comment se fait-il alors qu'il ne se soit pas plus pressé? Mais il y a dans ce fait une autre coïncidence bien étrange : le traité était désavoué par le Maroc le jour même où l'Angleterre faisait signer le traité de Maroc avec l'Espagne.

L'Espagne, conseillée par l'Angleterre, a eu grand soin de ne ratifier le traité qu'après la ratification de l'empereur de Maroc. Vous avez attendu, et n'avez même pas pris cette précaution. Vous avez exposé le roi des Français à un refus de la part d'un roi barbaresque. Vous avez donné au roi le titre d'empereur ; c'était bien connaître les Barbares ; mais votre ratification trop tardive ou trop prompte a compromis la signature du roi des Français.

Vous avez posé une limite : on ne l'accepte pas, vous négociez encore ; vous voulez donc reculer? (Réclamations.) Si l'on ne veut pas reculer, si la chambre est d'avis que nous persistions dans nos prétentions, si vous-mêmes l'entendez ainsi, nous sommes d'accord. Ce que je supplie la chambre et le gouvernement de faire, c'est de ne rien changer au traité avec le Maroc ; c'est de ne pas compromettre notre force aux yeux des Barbares ; c'est qu'ils nous croient forts : notre influence sur eux est à ce prix.

Ainsi donc, messieurs, soyez fermes ; vous avez été vainqueurs du Maroc, vous le serez encore quand vous voudrez ; il faut qu'il s'en souvienne, et il s'en souviendra, si vous ne faiblissez pas (Très bien.)

M. DUCHATEL. De ce que je ne puis répondre en détail aux reproches de l'honorable préopinant, il ne faut pas que la chambre conclue que j'adopte les faits tels qu'ils ont été racontés par l'honorable préopinant. Je dois protester au nom du gouvernement ; et la chambre verra, quand les faits lui seront connus, combien ils ont été dénaturés. J'ajouterai que lorsqu'il nous faut veiller à la dignité et à l'honneur de la France, nous n'avons besoin de l'appui de personne. (Réclamations à gauche.)

Si nous refusons l'assistance que l'on veut nous prêter, la chambre comprendra que ce n'est pas que nous ne croyions son appui utile ; mais le gouvernement a pris la responsabilité de régler les affaires du Maroc, il n'a besoin de la provocation de personne pour faire son devoir, pour faire ce qui sera nécessaire à la dignité de la France. Une guerre glorieuse et digne a été faite : les traités qu'il obtiendra ne le seront pas moins.

MM. J. DE LASTEYRIE et DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ ajoutent encore quelques observations que nous n'entendons pas.

La discussion générale est fermée. La chambre passe à la discussion des articles.

Art. 1er. Il est ouvert au ministre secrétaire d'Etat de la guerre, au titre de l'exercice 1845, un crédit extraordinaire de [illegible] fr., tant pour l'en-



plément tout ce qui aura paru du roman de M. ALEXANDRE DUMAS, **LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.**

Elles recevront en outre le **CARILLON DU NOUVEL AN**, roman de CH. DICKENS, traduit par Mme BELLOC, qui a paru précédemment dans notre feuille.

Cet avis ne concerne que les abonnés nouveaux.

FAITS DIVERS.

M. le ministre de l'instruction publique donne suite à son projet de restauration des chants religieux et historiques en France. Ce projet, qui, réalisé d'une manière progressive et sociale, pourrait si puissamment développer le sentiment public, est confié par M. de Salvandy à la commission suivante : MM. le baron de Barante, Besson, le baron Charles Dupin, le prince de la Moskowa, le baron d'Oberlin, Boulay (de la Meurthe), le vicomte de Carné, Delebecque, François Delessert, le vicomte Alban de Villeneuve, Vitet, de la Palme, Cavé, Patin, Ozanam, Poirson, Havet, Quicherat, Labitte, Danjou, Bottée de Toulmont et Ritt.

— Il est fortement question en ce moment, dit la *Presse*, dans le monde légitimiste, du mariage de la sœur de M. le duc de Bordeaux avec le fils du duc de Lucques. — Les journaux légitimistes ne disent rien de ce projet d'alliance.

— M. de Chateaubriant vient de partir pour Venise.

— M. l'évêque de Châlon vient aussi d'adresser à l'*Univers* une lettre en faveur des Jésuites : les portes du palais épiscopal de M. de Châlons seront également ouvertes aux RR. PP. M. de Châlon, dans son épître, salue ainsi M. de Cormenin : « Timon, cet homme providentiel, suscité d'en haut pour nous défendre et pour venger le bon sens, a dit à sa manière tout cela, et cette manière est la bonne. Il a bien de l'esprit et surtout un grand zèle pour la vérité : qu'il en soit félicité, remercié, loué au nom de Dieu et des hommes ! »

— Une scène scandaleuse a eu lieu il y a peu de jours à Dijon, où elle a soulevé une indignation à peu près générale. « Un prêtre, lit-on dans le *Courrier de la Côte-d'Or*, M. Trivier, avait abjuré la religion catholique et s'était fait protestant. Un attroupement s'est formé devant sa demeure et a poussé des vociférations outrageantes. »

— On sait que la feuille de l'arbre à thé reçoit, en Chine, une préparation très délicate qui lui donne un aspect particulier et contribue, sans doute aussi, à développer cet arôme si fin recherché par les consommateurs. Jusqu'à présent on semble avoir fait de vains efforts pour imiter le procédé chinois dans les pays où la culture de l'arbre à thé s'est propagée même très en grand : les produits du Brésil et de l'Inde sont, par cette seule cause, cotés bien au dessous des produits du Céleste Empire. Un horticulteur français, M. Lecoq, inspecteur des plantations de la Ville de Paris, paraît avoir résolu le problème qui aurait été un grand et véritable obstacle à la prospérité de la culture du thé dans les possessions françaises de l'Afrique. M. Lecoq avait déjà fait l'année dernière plusieurs expériences qui nous semblaient très concluantes en faveur de son procédé ; il vient de les renouveler, la semaine dernière, en présence d'une commission spéciale composée de chimistes et de négociants en thé : des feuilles fraîchement cueillies ont été préparées sous les yeux du jury et dégustées immédiatement ; on a reconnu qu'elles avaient l'aspect très exact du vrai thé chinois, et qu'elles ne lui étaient nullement inférieures sous le rapport de la qualité. Ces faits sont peut-être assez importants pour que l'administration n'hésite plus à faire examiner elle-même le procédé de M. Lecoq avant de prendre une détermination sur la culture du thé.

— Le *Précurseur* contient les lignes suivantes sur les élections *conservatrices* d'Angers :

« Nous commençons à être édifiés sur les mesures de la coterie ministérielle à Angers. A tous, de quelque côté qu'ils viennent, dans les élections d'Angers, la coterie doctrinaire ouvre ses rangs : patriotes assouplis, légitimistes ralliés, congréganistes de fraîche ou vieille date, tous sont conviés à apporter leur concours au triomphe de leur cause commune. Mais, dans ce contingent d'étranges recrues, c'est au parti-prêtre, dans le plus mauvais sens de ce mot, que la palme appartient. Son intervention est flagrante, son activité fébrile, ses tendances et ses calculs de la plus subalterne vulgarité. Dans telle section, c'est un marguillier qui préside aux réunions préparatoires ; dans telle autre, c'est un curé qui est le courtier en chef de l'élection. Et ce curé, qui, au nombre des reliques qu'il vénère, compte une mèche de cheveux de Henri V, concilie à ravir sa dévotion légitimiste avec son dévouement aux candidats de la mairie. Dans une autre section, c'est le chef avoué de l'enseignement congréganiste, qui, de ses vœux et de ses votes, appuie des hommes *religieux* dont l'éducation théologique s'est faite dans Parny et Pigault-Lebrun. »

— L'*Union du Tarn* annonce une révolte de tisserands contre leur patron, M. Houlès, maire de Mazamet, près de Castres. Mercredi dernier, ils ont déserté en masse les ateliers, et disposé quelques tièdes compagnons à les imiter. M. Houlès, qui, dans ces circonstances, se trouvait juge et partie, requit un escadron de dragons, et fit emprisonner onze ouvriers. Mais leurs camarades se portèrent en masse sur la prison, la défoncèrent, et rendirent les victimes à la liberté. La gendarmerie n'a pu s'opposer à ce mouvement. Depuis, quelques-uns des prisonniers se sont rendus d'eux-mêmes à la prison, mais on n'a pas voulu les y recevoir. Samedi, tout était rentré dans le calme. « Bientôt, dit l'*Union du Tarn*, nous serons en mesure d'expliquer les causes de ce mouvement de la population ouvrière de Mazamet. Il n'est pas au pouvoir de M. Houlès, pas plus que des autres industriels, de les faire disparaître. Voilà déjà neuf fois que, durant une campagne, des manifestations semblables se sont produites. »

— On lit les deux nouvelles suivantes dans le dernier numéro de la *Revue maçonnique* :

« Le Grand-Orient a fait plusieurs démarches auprès de M. le ministre de la guerre, pour lui faire annuler sa fameuse circulaire. Il n'a encore rien promis, quoiqu'on ait annoncé le contraire. Il s'est contenté de faire

les engins prohibés dont ils se servaient, et en outre de décliner leurs noms, qualités et demeures, afin que procès-verbal pût être dressé de la contravention.

» Une polémique assez vive s'engagea entre les deux pêcheurs et les garde-pêche; les engins qu'ils voulaient saisir furent énergiquement défendus, on échangea quelques mots un peu vifs, peut-être bien même, quelques bourrades; puis enfin, comme les deux pêcheurs avisèrent poindre dans le lointain les baïonnettes d'une escouade municipale qui venait s'enquérir du sujet de la discussion, ils résolurent prudemment de couper court au dialogue.

» Profitant donc du moment où les deux agents se disposaient à verbaliser, ils piquèrent chacun une tête dans la Seine, et nageant entre deux eaux, ne reparurent qu'à une assez grande distance, tout proche d'un léger canot qu'ils avaient amarré à une des arches du pont, et dans lequel ils s'élancèrent. Deux secondes après ils disparaissent en forçant de rames au milieu des applaudissements de la foule. »

— Les corbeaux sont réhabilités. — Le *Quimpérois* supplie l'administration de prévenir au lieu d'encourager, comme elle le fait, la destruction de ces carnivores, attendu qu'ils sont de la plus grande utilité pour l'agriculture en détruisant les vermisseaux, et pour la salubrité publique en dévorant toutes les matières animales putréfiées dont les émanations engendreraient des fièvres typhoïdes.

— Le navire l'*Abeille*, arrivé ces jours derniers de Jacmel au Hâvre, avait à son bord deux jeunes créoles de cette ville, qu'un heureux hasard et l'humanité du capitaine ont soustraits à la mort qui les menaçait. Ces jeunes gens faisaient partie d'un corps de conspirateurs composé d'une vingtaine d'individus; mécontents du gouvernement, ils avaient formé le projet de le renverser. Mais le complot ayant été découvert, les conspirateurs furent tous arrêtés, à l'exception des deux créoles, qui en fuyant se jetèrent à la mer et essayèrent de gagner à la nage un des bâtiments mouillés en rade. Quoique poursuivis à coups de fusil, ils réussirent à atteindre l'*Abeille*, qui les accueillit et les transporta en France. Tous leurs malheureux camarades ont été arrêtés, jugés, condamnés et fusillés.

CHRONIQUE AGRICOLE.

COMICE DE SEINE-ET-OISE.

Dimanche 25, le comice de Seine-et-Oise était réuni à Grignon pour son concours annuel. Le soleil, moins rigoureux qu'à l'ordinaire, éclairait de ses plus doux rayons cette scène champêtre.

La vaste pelouse qui se développe en avant du château de Grignon présentait, à midi, l'aspect le plus animé. De tous côtés s'élevaient des tentes pavoisées de drapeaux; la partie gauche était réservée à l'exposition des instruments aratoires: charrues, semoirs, scarificateurs, machines à battre les céréales et à battre les graines fourragères, etc. La partie droite de la pelouse était réservée aux animaux qui devaient entrer en lice.

Le département de Seine-et-Oise se livre principalement à l'élève des moutons; aussi la race ovine figurait avec honneur au concours. M. Pluchet, de Trappes, digne successeur d'un père habile et justement renommé, avait exposé ses belles bêtes *Dishley-mérinos*, couronnées déjà deux fois au concours général de Poissy. Les mérinos purs de M. Leclaire et de M. Gilbert de Wideville fixaient l'attention du public; cette race, dont les produits donnaient autrefois un bénéfice si facile, si certain, ne peut se maintenir aujourd'hui dans nos fermes avec avantage que sous certaines conditions culturales et à l'aide d'une direction très intelligente. Les producteurs étrangers, qui nous font une terrible concurrence, sont dans une position économique tellement avantageuse, que les cultivateurs de Seine-et-Oise ne pourraient soutenir cette lutte industrielle, si leur activité, si leur science fléchissaient un seul instant.

La population bovine des environs de Paris se recrute dans toutes les contrées qui produisent des races bonnes laitières. On voyait à Grignon de très beaux types flamands, hollandais, suisses et normands; un taureau hollandais de quatre ans, exposé par M. Flé, de Montfort, se faisait remarquer par la rectitude de ses formes très rapprochées des bonnes proportions de la race Durham. Le poids de cet animal devait dépasser 1 000 kil.

Il y avait peu de porcs, mais par compensation ils étaient tous fort remarquables; les races anglaises, pures ou croisées, faisaient seules les frais de l'exposition. Plusieurs de ces porcs avaient, disait-on, atteint le poids de 500 kil.

Si nous parlons en dernière ligne du plus bel ornement des concours, de l'intéressante espèce chevaline, c'est que ses représentants à Grignon nous ont paru trop généralement élevés dans les idées du Jockey-club. Les races anglaises seules étaient noblement représentées; on a pu remarquer des formes gracieuses et sveltes au delà de toute expression chez plusieurs sujets, et particulièrement chez les trois chevaux appartenant à M. d'Osmond; mais les animaux véritablement destinés au service de l'agriculture laissaient beaucoup à désirer.

Passons sur tous les incidents et transportons-nous sous l'immense tente où devaient être proclamées les décisions du jury.

Après un discours un peu long de M. Aubernon, des prix ont été décernés à l'amélioration des cultures, au meilleur système de comptabilité, à la moralité, aux plus belles plantations, aux irrigations, aux plus habiles éleveurs de chevaux et de bestiaux. M. le duc de Nemours, qui assistait pour la première fois à une réunion agricole, a pu juger dès cette première épreuve combien il lui sera facile de gagner, quand il le voudra, la sympathie de tous les cultivateurs français. Les applaudissements qui ont accueilli son petit discours, à la distribution des prix de Grignon, doivent lui avoir fait comprendre que l'agriculture ne lui garderait pas rancune du peu d'intérêt qu'il semblait avoir pour ses travaux. Quelques mots de bienveillance ont suffi pour effacer le souvenir de tous les torts passés. Si le prince est bien conseillé, il s'efforcera de resserrer ce lien encore peu solide, en ne laissant plus passer aucune occasion sans fournir la preuve qu'il comprend l'importance de l'agriculture, qu'il étudie ses intérêts, qu'il connaît ses besoins et qu'il veut coopérer à son développement. Le temps approche où les cultivateurs seront en mesure de peser dans la balance des affaires publiques; ils ne manqueront pas de » encore, savent doubler la force des agriculteurs en partageant leurs » travaux et en assurant le bonheur de la famille. »

3e toast: par M. Garnier, cultivateur à Planet:

« A tous les comices et à toutes les associations agricoles de France!

» Messieurs, je viens porter un toast à tous les comices et à toutes les » associations agricoles de France, à ces délégués qui n'ont reculé de» vant aucun sacrifice pour se rendre de tous les points de la France au » congrès qui vient de finir sa session, et ont exposé à sa majesté les » souffrances de notre chère agriculture, ses vœux et ses espérances. » Puisse M. le ministre de l'agriculture et du commerce, dont les culti» vateurs ont su apprécier la bienveillance, seconder leurs efforts; puisse » le prince, qui a témoigné de sa sympathie en venant s'asseoir au » milieu de nous, intercéder auprès du roi, son père, afin qu'il lui dise » qu'en France il n'existe pas de cœurs plus dévoués que ceux des agri» culteurs, et que glorifier leur industrie c'est donner un nouvel éclat à » son règne! »

4e toast: par M. Dupin, ex-président de la Chambre des députés:

« Au comice de Seine-et-Oise, comice modèle, et qui doit sa prospé» rité au bon choix de ses présidents, à M. Defitte, dont le nom ne périra » pas parmi les agriculteurs, à M. Darblay, etc. »

La suite de cette allocution fort longue nous a échappé; nous citerons seulement avec un sentiment de vif regret le sens fort peu obligeant des dernières phrases de M. Dupin. Donnant suite à la boutade par laquelle il a répondu aux propositions de M. Wolowski au sein du congrès central relativement à l'institution du crédit agricole, alléguant que le congrès ne devait point traiter les questions d'économie, M. Dupin vient encore d'exprimer ses craintes de voir le congrès s'élancer au-delà du cercle étroit qu'il lui assigne dans son esprit. M. Dupin a fort mal choisi, à notre avis, cette occasion pour infliger sa leçon à MM. les délégués. Mais bientôt un cinquième toast, porté à l'agriculture par M. le duc Decazes, est venu réveiller l'enthousiasme. Nous n'avons pu recueillir les paroles de M. Decazes; mais le sens de son allocution a été la glorification de l'agriculture et l'expression de la grandeur de ses destinées futures.

Ensuite les danses et les jeux ont terminé cette brillante fête, dans laquelle chacun a trouvé de douces émotions. Espérons qu'il nous sera donné de voir plus souvent dans l'avenir se reproduire ces heureux rapprochements du cultivateur et du citadin sous l'empire d'un même intérêt et d'une même espérance! C'est à l'agriculture seule que nous pouvons demander cette admirable puissance de ralliement.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 28 MAI.

Le *Journal des Débats* examine les conséquences précieuses pour notre colonie d'Afrique de l'établissement d'un comptoir de banque à Alger. Le capital de l'institution ne sera pas de moins de 10 millions, divisés en dix mille actions. Le taux légal de l'intérêt à Alger est aujourd'hui de 10 pour cent, et les bonnes raisons trouvent seules des fonds à cette condition. Ce qu'on nomme le premier crédit est à 8. Si donc la banque adoptait seulement le taux moyen de 6, ce serait un immense bienfait pour l'Algérie, et le commerce de la métropole s'en ressentirait aussitôt.

« Nous n'avons pas voulu croire, dit la *Presse*, que M. le général Delarue serait désavoué dans l'affaire du Maroc comme l'a été M. le contre-amiral Dupetit-Thouars dans l'affaire de Taïti. Malheureusement, les évolutions qu'on commence à faire exécuter au *Journal des Débats* semblent annoncer ce triste dénouement. » Suit le rapprochement des articles publiés par les *Débats* lors du traité de Lalla-Mahrnia et du langage qu'elle tient depuis deux jours. (Voir notre revue des journaux d'hier.)

« Le gouvernement ne sait rien, dit le *National*, et, ne sachant rien, il ne peut rien dire. C'est le *Journal des Débats* qui l'affirme, et ses renseignements sont positifs. Très bien! mais alors nous demanderons pourquoi l'on insinue à l'avance que M. Delarue a outrepassé ses instructions? Ne sachant pas si le gouvernement marocain a ou n'a pas refusé la ratification du traité, pourquoi recherchez-vous ainsi de longue main le prétexte d'un désaveu auquel vous ne serez peut-être pas réduits? »

« Rien ne doit nous surprendre, dit le *Constitutionnel*; vous êtes le ministère des désaveux! C'est le nom qui distinguera votre administration de toutes les autres. » Suit la liste des désaveux. Envers M. Dupetit-Thouars, désaveu personnel et brutal; envers M. d'Aubigny, désaveu tempéré; dans l'affaire d'Albreda, désaveu direct d'un commandant de navire, et désaveu indirect et par ricochet de M. le prince de Joinville: aujourd'hui à l'égard de M. Delarue on emploie le désaveu implicite; enfin, dans les affaires du droit de visite, il y a quatre ans, le désaveu de soi-même. »

Le *Siècle* énumère les fruits amers produits pour nous par cette malheureuse pensée que céder, reculer toujours, c'était un moyen infaillible de se concilier la bienveillance et le respect de ses voisins, en s'assurant par un long avenir les bénéfices de la paix.

Nous reproduisons en entier le Premier-Paris de la *Quotidienne*:

« Toute la politique est aujourd'hui dans les nouvelles. On va voir ce que devient le monde depuis qu'il a passé sous le régime des escamoteurs. Le moment vient où quelque génie sauveur pourra redire cette parole célèbre: QU'AVEZ-VOUS FAIT DE LA FRANCE? »

Des nouvelles reçues de Syrie par le *Courrier français* annoncent que toute la montagne est de nouveau en feu. Les Druses et les Maronites se battent depuis cinq jours. Les Druses, victorieux les premiers jours, viennent d'être vaincus. Les Maronites leur ont brûlé plus de dix-sept villages.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. A. B..., à Bourges. — Ce n'est que pour Paris que le prix de notre abonnement a été réduit.

M. D. L., à Châtelus. — Accusé de réception. Vos titres vous parviendront sous peu de jours.

M. B....., à Genève. — 12 fr. 10 c.

M. M. V....., à Lorient. — Ce n'est pas l'hypo-majeur qui retient G...... ici. — Avez-vous reçu Mme Gantois?

Bourse du 28 mai 1845.

Aucune variation à signaler sur la rente. Hausse de 35 fr. sur les actions de Banque, motivée par la présentation du projet de loi pour la Banque d'Alger.

Dans les chemins de fer, hausse sur Versailles et Orléans. Baisse sur les autres lignes.

Dans les lignes négociées hors parquet, le Bordeaux a remonté de 10 fr.; Boulogne stationnaire et Montereau en baisse.

Dans les valeurs étrangères, excepté 1/4 de baisse sur l'actif, on peut dire que les valeurs espagnoles se sont assez bien soutenues.

Les Forges de l'Aveyron ont baissé de 25 fr., et les Lins Maberly ont monté de 25 fr.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant:

Rente 4 1/2 p. 0/0, 110 50. — Emprunt 1844, 86 15, 10. — Rente belge 1842, 106. — 4 1/2, 102 1/4, 1/8. — Lots d'Autriche, 413 75, 415. — Société générale, 1590. — Banque belge, 842 50. — Espagne pass., 7 1/2, 5/8. — 3 p. 0/0, 41 3/4, 7/8. — Dette intérieure, 33 7/8. — Hollande, 64 1/2. — Rente de Naples, récép. Rothschild, 103 75, 50. — 4 Canaux sans prime, 1090.

Chemins: de Sceaux, 660. — La Teste, 205. — Grand'Combe, 1170, 1150. — Naples, 1085.

Actions de: Union linière, 545, 540. — Aveyron, 6275, 6250. — Lin Maberly, 785, 790, 792 50. — Société générale des annonces, 420.

Obligations de Saint-Germain nouv., 1250. — Versailles riv. dr. anc., 1060. — Orléans, 1275. — Grand'Combe anc, 1165.

Chemins non constitués: Bordeaux, gr. coupures, 700, 702 50, 705, 710, 712 50. — Boulogne, 595, 600. — Montereau, 540, 535.

A terme, fin courant: Banque de France, 3270, 3295, 3270, 3285. — Chemin de Sceaux, 658 75.

5 0/0 compt.....	1er C 121 75	P. H. 121 75	P. B. 121 70	dr C. 121 70	h. 121 85
— fin cour...	121 80	121 80	121 75	121 80	121 80
3 0/0 compt.....	85 80	85 80	85 75	85 75	85 75
— fin cour...	85 80	85 85	85 80	85 85	85 75

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville. .	1470 »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840.	103 »/»	» »/»	
B. de France....	3262 50	3285 »	H. 35 »	— Portugais. .	» »/»	» »	
C. Gou. 1000....	1115 »	1117 50	H. 2 50	Esp. D. active.	39 1/4	» »	B. » 1/4
C. Gan. 1000....	1135 »	1130 »	B. 5 »	3 0/0 Naples.	» »	» »	
C. hypot.......	747 50	» »	B. 5 »	— Romain..	104 1/4	» »	
4 Canaux.......	1275 »	» »	» »	Obl. Piémont.	1260 »	» »	B. 2 50
CHEMINS DE FER. St-Germ.....	» »	» »	» »	F. c. 1077 50, 1080, 1075.			H. 3 75
V. r. d......	580 »	581 25	H. 8 75	— 580, 590, 582 50.			H. 10
— r. g......	370 »	367 50	H. 10 75	— 370, 356 25, 360.			H. 5
Orléans....	1232 50	1230 »	» »	— 1235, 1230, 1234 25.			H. 1 25
Strasb	270 »	268 75	» »	— 270, 268 75.			B. 1 25
Rouen......	1110 »	» »	H. 2 50	— 1112 75, 1115, 1102 50.			B. 12 50
Havre......	892 50	882 50	H. 7 50	— 892 50, 895, 882 50.			B. 10
Marseille....	1032 50	» »	H. 2 50	— 1037 50, 1050.			B. 5
Vierzon.....	830 »	825 »	» »	— 835, 825, 830.			

LONDRES, 26 MAI.	
Consol.	99 1/8
Esp. act.	29 1/2
Portug.	68 3/4
Mexic.	37 1/4
Brésil.	» »
5 0/0 hol.	98 3/8
2 1/2 do.	63 7/8
Rouen.	42 42 1/2
Orléans.	47 48

PARIS, LE 28 MAI. PRIMES.

3 0/0 F. p. 86 05 d. un. 86 20 25 d. 50.
5 0/0 F. c.
F. p. 122 50 d. un. 122 60, 65 d. 50.
Vers. d. 592 50, 605 d. 20, 610, 625 d. 10 au 15 juin.
Orl. 1250, 1255 d. 10 au 15 juin.
Rouen, 1125 d. 10 au 15 juin.
Hâvre 900, 905 d. 20 au 15 juin.

COULISSE.

Av. 85 85.
Ap. 85 85.

B. du Trés.

Rep. F. c. F. p.
3 0/0 7 1/2. 12 1/2
5 0/0 5, 10. 27 1/2

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 100,00 à 00,00; courant du mois, 101,00 à 00,00; juin, 101,50 à 00,00; juillet et août, 104,00 à 00,00; 4 derniers mois, 108,00 à 00,00; 4 premiers mois 1846, 110,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 96,00 à 95,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 109,00 à 110,00; juin, 109,00 à 110,00; juillet en octobre, 110,00 à 00,00; novembre et décembre, 98,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 84,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

SUIFS de place de la Boucherie, toujours 54 fr. les 50 kil.; ceux de l'Entrepôt, 53 fr. 50. — Suifs de Russie disponibles, 53 à 54 fr., vendus par petits lots. — 3 derniers mois, 56 fr. 50 à 57 fr. sans affaires.

L'un des Gérants: F. CANTAGREL.

Ventes par autorité de justice,

En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, place de la Bourse.
Le 31 mai 1845.

Consistant en bureau, casier, armoire, presse à copier, bureaux en acajou, chaises en acajou, pendules, fauteuils, tapis, lampe, tables et autres objets. — Au comptant.

AUTRE, le 31 mai. — Consistant en étagère en acajou, armoire à glace, rideaux, chaises chauffeuses, fauteuils, divans, table, pendule, flambeaux, coupes, vases et autres objets. — Au comptant.

Spectacles du 29 mai.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 THÉATRE FRANÇAIS. — Valérie.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon.
6 h. 1/2 ODÉON. — Relâche.
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Le Petit Poucet, par le général Tom Pouce.
7 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Indiana. Le Lansquenet. Tom Pouff. L'Oncle.
7 h. 1/2 GYMNASE. — Somnambule. Jeanne. Aides-de-Camp.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — L'Escadron. Galfâtre. Un Poisson. Le Roi.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Etudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — La Tour. Grâce de Dieu.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

France n'a jamais été sans influence sur nos possessions d'outre-mer.

En 1685 Louis XIV promulgue le code noir, et ce code est despotique, intolérant comme le régime que le grand roi voulait établir en France : le code noir interdit aux colonies l'exercice de toute autre religion que le catholicisme romain, déclare l'esclave incapable de posséder, d'acquérir autrement que pour son maître, et lui applique à peu près toutes les dispositions de l'antique Digeste.

La vieille monarchie, sauf la diversité des races et des climats, faisait les colonies à son image; la République française voulut aussi les marquer de son sceau en proclamant la liberté des Noirs. On connaît les funestes effets de cette émancipation brusque, sans garantie, sur laquelle il fallut bientôt revenir.

Après la révolution de juillet, les regards de tous les hommes généreux se tournèrent vers nos possessions coloniales. On se demanda si les principes d'émancipation proclamés en France une fois de plus ne devaient pas enfin porter tous leurs fruits, si le gouvernement nouveau pouvait, sans renier son origine, laisser les travailleurs noirs sous le joug, si le christianisme ne produirait pas de nos jours ses dernières conséquences. Ces préoccupations étaient légitimes : il faut que notre époque mette un terme à l'esclavage comme à toutes les exploitations de l'homme par l'homme.

Toutefois, la politique timorée qui nous régit redoutait de s'engager dans une question aussi grave. Elle pria les partisans de l'émancipation d'attendre un peu, de réfléchir; il fallait voir quels seraient les résultats de l'affranchissement général dans les colonies anglaises.

Aujourd'hui cette fin de non-recevoir n'est plus de mise : l'expérience de l'Angleterre est faite, nous pouvons en profiter. Cette expérience a prouvé que l'émancipation des esclaves était pour la nation qui l'accomplit un acte glorieux, méritoire, commandé par les principes les plus sacrés, mais accompagné de mécomptes économiques, de désastres industriels, si l'on y procédait par la méthode brusque, incomplète que la Grande-Bretagne a suivie.

La France n'arrive que la seconde sur le terrain de l'émancipa-

de nos prolétaires.

Les colons, d'autre part, entrevoyant dans les procédés d'affranchissement qu'on leur propose, la ruine de leur fortune personnelle et la désorganisation du travail colonial, entravent, paralysent l'œuvre de l'émancipation par tous les délais, par toutes les réclamations possibles. De part et d'autre on ne cherche pas à s'éclairer, on combat, on lutte.

Cette lutte inféconde finira quand on aura trouvé le moyen :

D'assurer au Noir la liberté que des peuples chrétiens et civilisés ne peuvent plus lui refuser sans honte, et de lui conserver, d'augmenter même, sous le régime de la liberté les conditions de bien-être matériel qu'il trouve sous le toit de son maître;

D'indemniser les colons du coup porté par l'émancipation à leur fortune, à leur industrie;

De garantir, non seulement la continuation, mais l'accroissement, le redoublement du travail dans les colonies.

On peut, nous le croyons, obtenir ces trois résultats par une seule et même opération. Nous l'avons décrite en suivant à la Chambre des pairs la discussion du projet de loi sur le *pécule*. Nous y reviendrons demain. Constatons seulement aujourd'hui que la position des deux partis en lutte s'est bien dessinée. M. Jollivet, délégué des colons, a longuement exposé leurs dires, mais au milieu de ses paroles trop abondantes, il a fait valoir contre le projet de loi des considérations sérieuses.

M. Ternaux Compans, partisan de l'émancipation, a déclaré qu'il voterait en faveur du projet, et l'a cependant criblé d'épigrammes. Ce malheureux projet, comme toute mesure de juste-milieu, a l'avantage de mécontenter tout le monde, et de servir de but à tous les traits.

C'est qu'en effet il ne suffit pas de désorganiser le régime colonial actuel, par le rachat forcé des esclaves, il faut ouvrir de grands ateliers, où l'affranchi, dans la mesure de son petit capital et de son industrie, puisse devenir l'associé du maître, des ateliers agricoles et industriels à la fois, qui perpétuent, activent la production coloniale, et qui donnent même à la métropole de précieux exemples.

montagne [...] rangement tant vanté par certains adulateurs maladroits du gouvernement turc. L'anarchie gagne de proche en proche; les Bédouins du désert, mettant à profit ces troubles intérieurs, infestent impunément toutes les routes, et menacent même les grands centres de population. Les agents envoyés par la Porte ne savent qu'attiser le feu et augmenter les désordres.

Quel hideux spectacle! les Druses et les Maronites, poussés par de vieilles animosités, se fusillent, s'égorgent, s'incendient; les troupes turques, chez lesquelles le frein de la discipline est si faible encore, et qui se croient tout permis quand elles ont affaire à des rayas, les troupes turques, fusillent, égorgent, incendient, et, par-dessus tout, pillent sans pitié les Druses et les Maronites; enfin, les Bédouins pauvres et avides, brochant sur le tout, n'hésitent pas à quitter le désert, voyant la force armée occupée ailleurs, pour venir exercer leurs rapines jusqu'aux portes des capitales.

Et, qu'on ne l'oublie pas, ce n'est pas là un état de choses exceptionnel. Voilà déjà cinq ou six fois, depuis 1840, depuis que la Syrie a été rendue à son légitime souverain, qu'un pareil spectacle se présente. C'est un mal qui revient périodiquement, et en quelque sorte d'une manière régulière. Cette fièvre d'anarchie par atonie a ses intermittences comme les autres fièvres; mais on peut dire qu'elle est passée à l'état chronique, et que, pour la guérir, il faut plus que des palliatifs.

Il faut pourtant que cette anarchie ait un terme, car elle est une honte pour l'Europe, une calamité pour la Syrie, un danger permanent pour la paix du monde; car un pareil état de choses nourrit les espérances secrètes de Méhémet-Ali et d'Ibrahim-Pacha, et menace de remettre sans cesse la question d'Orient dans les termes où elle se trouvait en 1840. Est-ce là ce que l'Europe a voulu il y a cinq ans? Est-ce un provisoire si dangereux qu'elle a entendu fonder? A-t-elle voulu ôter la Syrie à Ibrahim, qui, du moins, y maintenait la tranquillité, pour la livrer à une irrémédiable anarchie?

Nous avons déjà démontré, par des raisonnements et par des faits, l'impuissance radicale de la Porte à gouverner cette malheureuse province. Faut-il donc encore de nouvelles preuves? La diplomatie européenne n'est-elle donc pas convaincue de cette impuissance? Mais, qu'on y songe, chacune de ces nouvelles preuves est écrite avec du sang! Et, pendant que cette conviction de l'Europe se forme, la Syrie, déjà dépeuplée, perd les derniers restes de

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

LE SOUPER.

Lorsque Maurice entra avec Dixmer et Geneviève dans la salle à manger située dans le corps de bâtiment où on l'avait conduit d'abord, le souper était tout dressé, mais la salle était encore vide.

Il vit entrer successivement tous les convives au nombre de six.

C'étaient tous des hommes d'un extérieur agréable, jeunes pour la plupart, vêtus à la mode du jour, deux ou trois même avaient la carmagnole et le bonnet rouge.

Dixmer leur présenta Maurice en énonçant ses titres et qualités.

Puis se retournant vers Maurice :

— Vous voyez, dit-il, citoyen Lindey, toutes les personnes qui m'aident dans mon commerce; grâce au temps où nous vivons, grâce aux principes révolutionnaires qui ont effacé la distance, nous vivons tous sur le pied de la plus sainte égalité. Tous les jours la même table nous réunit deux fois, et je suis heureux que vous ayez bien voulu partager notre repas de famille. Allons! à table, citoyens, à table.

— Et... et monsieur Morand, dit timidement Geneviève, ne l'attendons-nous pas?

— Ah! c'est vrai, répondit Dixmer. Le citoyen Morand dont je vous ai déjà parlé, citoyen Lindey, est mon associé. C'est lui qui est chargé, si je puis le dire, de la partie morale de la maison; il fait les écritures, tient la caisse, règle les factures, donne et reçoit l'argent, ce qui fait que c'est celui de nous tous qui a le plus de besogne. Il en résulte qu'il est quelquefois en retard. Je vais le faire prévenir.

En ce moment la porte s'ouvrit et le citoyen Morand entra.

C'était un homme de petite taille, brun, aux sourcils épais; des lunettes vertes comme en portent les hommes dont la vue est fatiguée par le travail, cachaient ses yeux noirs, mais n'empêchaient pas l'étincelle d'en jaillir. Aux premiers mots qu'il dit, Maurice reconnut cette voix douce et impérieuse à la fois qui avait été constamment dans cette terrible discussion dont il avait été victime pour les voies de douceur; il était vêtu d'un habit brun à larges boutons, d'une veste de soie blanche, et son jabot assez fin fut souvent, pendant le souper, tourmenté par une main dont Maurice, sans doute parce que c'était celle d'un marchand tanneur, admira beaucoup la blancheur et la délicatesse.

On prit place. Le citoyen Morand fut placé à la droite de Geneviève, Maurice à sa gauche; Dixmer s'assit en face de sa femme; les autres convives prirent indifféremment leur poste autour d'une table oblongue.

Le souper était recherché : Dixmer avait un appétit d'industriel et faisait avec beaucoup de bonhomie les honneurs de sa table. Les ouvriers ou ceux qui passaient pour tels, lui faisaient sous ce rapport bonne et franche compagnie. Le citoyen Morand parlait peu, mangeait moins encore, ne buvait presque pas et riait rarement : Maurice, peut-être à cause des souvenirs que lui rappelait sa voix, éprouva bientôt pour lui une vive sympathie; seulement il était en doute sur son âge, et ce doute l'inquiétait; tantôt il le prenait pour un homme de quarante à quarante-cinq ans et tantôt pour un tout jeune homme.

Dixmer se crut, en se mettant à table, obligé de donner à ses convives une sorte de raison de l'admission d'un étranger dans leur petit cercle.

Il s'en acquitta en homme naïf et peu habitué à mentir. Mais les convives ne paraissaient pas difficiles en matière de raisons, à ce qu'il paraît, car, malgré toute la maladresse que mit le fabricant de pelleterie dans l'introduction du jeune homme, son petit discours d'introduction satisfit tout le monde.

Maurice le regardait avec étonnement.

— Sur mon honneur, se disait-il en lui-même, je crois que je me trompe moi-même. Est-ce bien là le même homme, qui, l'œil ardent, la voix menaçante, me poursuivait une carabine à la main, et voulait absolument me tuer il y a trois quarts d'heure? En ce moment-là je l'eusse pris pour un héros ou pour un assassin. Mordieu! comme l'amour des pelleteries vous transforme un homme!

Il y avait au fond du cœur de Maurice, tandis qu'il faisait toutes ces observations, une douleur et une joie si profondes toutes deux, que le jeune homme n'eût pu se dire au juste quelle était la situation de son âme. Il se retrouvait enfin près de cette belle inconnue qu'il avait tant cherchée : comme il l'avait rêvé d'avance, elle portait un doux nom. Il s'enivrait du bonheur de la sentir à son côté; il absorbait ses moindres paroles, et le son de sa voix, toutes les fois qu'elle résonnait, faisait vibrer jusqu'aux cordes les plus secrètes de son cœur. Mais ce cœur était brisé par ce qu'il voyait.

Geneviève était bien telle qu'il l'avait entrevue : ce rêve d'une nuit orageuse, la réalité ne l'avait pas détruit. C'était bien la femme élégante, à l'œil triste, à l'esprit élevé. C'était bien, ce qui était arrivé si souvent dans les dernières années qui avaient précédé cette fameuse année 93 dans laquelle on se trouvait, c'était bien la jeune fille de distinction, obligée à cause de la ruine toujours plus profonde dans laquelle était tombée la noblesse, de s'allier à la bourgeoisie, au commerce. Dixmer paraissait un brave homme; il était riche incontestablement; ses manières avec Geneviève semblaient être celles d'un homme qui prend à tâche de rendre une femme heureuse. Mais cette bonhomie, cette richesse, ces intentions excellentes, pouvaient-elles combler cette immense distance qui existait entre la femme et le mari, entre la jeune fille poétique, distinguée, charmante, et l'homme aux occupations matérielles et à l'aspect vulgaire? Avec quel sentiment Geneviève comblait-elle cet abîme?... Hélas! le hasard le disait assez maintenant à Maurice, avec l'amour. Et il lui fallait bien en revenir à cette première opinion qu'il avait eue de la jeune femme, c'est-à-dire que le soir où il l'avait rencontrée, elle revenait d'un rendez-vous d'amour.

Cette idée que Geneviève aimait un homme, torturait le cœur de Maurice.

Alors il soupirait, alors il regrettait d'être venu pour prendre une dose plus active encore de ce poison qu'on appelle amour.

Puis dans d'autres moments, en écoutant cette voix si douce, si pure et si harmonieuse, en interrogeant ce regard si limpide, qui semblait ne pas craindre que par lui on pût lire jusqu'au plus profond de son âme, Maurice en arrivait à croire qu'il était impossible qu'une pareille créature pût tromper, et alors il éprouvait une joie amère à songer que ce beau corps, âme et matière, appartenait à ce bon bourgeois, au sourire honnête, aux plaisanteries vulgaires, et ne serait jamais qu'à lui.

On parla politique : ce ne pouvait guère autrement. Que dire à une époque où la politique se mêlait à tout, était peinte au fond des assiettes, couvrait toutes les murailles, était proclamée à chaque heure dans les rues.

Tout-à-coup un des convives, qui jusque-là avait gardé le silence, demanda des nouvelles des prisonniers du Temple.

Maurice tressaillit malgré lui au timbre de cette voix. Il avait reconnu l'homme qui, toujours pour les moyens extrêmes, l'avait d'abord frappé de son couteau et avait ensuite voté pour la mort.

Cependant cet homme, honnête tanneur, chef de l'atelier, du moins Dixmer le proclama tel, réveilla bientôt la belle humeur de Maurice en exprimant les idées les plus patriotiques et les principes les plus révolutionnaires. Le jeune homme, dans certaines circonstances, n'était point ennemi de ces mesures vigoureuses, si fort à la mode à cette époque, et dont Danton était l'apôtre et le héros. A la place de cet homme, dont l'arme et la voix lui avaient fait éprouver et lui faisaient éprouver encore de si poignantes sensations, il n'eût pas assassiné celui qu'il eût pris pour un espion, mais il l'eût lâché dans un jardin, et là, à armes égales, un sabre à la main comme son adversaire, il l'eût combattu sans merci, sans miséricorde. Voilà ce qu'eût fait Maurice. Mais il comprit bientôt que c'était trop demander d'un garçon tanneur, que de demander qu'il fît ce que Maurice aurait fait.

Cet homme aux mesures extrêmes et qui paraissait avoir dans ses idées politiques les mêmes systèmes violents que dans sa conduite privée, parlait donc du Temple et s'étonnait qu'on confiât la garde de ses prisonniers à un conseil permanent facile à corrompre et à des municipaux dont la fidélité avait été plus d'une fois déjà tentée.

— Oui, dit le citoyen Morand, mais il faut convenir qu'en toute occasion, jusqu'à présent, la conduite de ces municipaux a justifié la confiance que la nation avait en eux, et l'histoire dira qu'il n'y avait pas que le citoyen Robespierre qui méritât le surnom d'incorruptible.

— Sans doute, sans doute, reprit l'interlocuteur, mais de ce qu'une chose n'est point arrivée encore, il serait absurde de conclure qu'elle n'arrivera jamais. C'est comme pour la garde nationale, continua le chef d'atelier, eh bien! les compagnies des différentes sections sont convoquées chacune à son tour pour le service du Temple, et cela indifféremment. Eh bien! n'admettez-vous point qu'il puisse y avoir dans une compagnie de vingt ou vingt-cinq hommes un noyau de huit ou dix gaillards bien déterminés, qui une belle nuit égorgent les sentinelles et enlèvent les prisonniers.

— Bah! dit Maurice, tu vois, citoyen, que c'est un mauvais moyen, puisqu'il y a trois semaines ou un mois on a voulu l'employer et qu'on n'a point réussi.

— Oui, reprit Morand, mais parce qu'un des aristocrates qui composaient la patrouille, a eu l'imprudence en parlant je ne sais à qui, de laisser échapper le mot *monsieur*.

— Et puis, dit Maurice qui tenait à prouver que la police de la république était bien faite parce que l'on s'était déjà aperçu de l'entrée du chevalier de Maison-Rouge dans Paris.

(1) Voyez les numéros du 21 au 29 mai. — La reproduction de tout ou partie de ce roman est formellement interdite.



terre les fortifications de Paris. Quelles mystérieuses relations y a-t-il donc entre la Syrie et les événements généraux de l'humanité!

Publicistes! hommes d'Etat! sachez lire ce qui est écrit dans l'histoire et dans les événements qui s'accomplissent sous nos yeux. La question syrienne est la plus capitale de toutes les questions actuelles. Elle renferme dans son sein le principe de l'unité gouvernementale à Constantinople, par l'association des puissances. En effet, l'impuissance de la Porte constatée, il n'y a que deux partis à prendre: ou rappeler Ibrahim, et l'Angleterre s'y opposerait, ce qui amènerait la lutte et la discorde entre les puissances; ou se concerter, non plus seulement pour contrôler et approuver les mesures prises par la Porte, comme on l'a fait déjà à l'occasion de ce fameux arrangement tant prôné, mais pour prendre une participation active par l'envoi de troupes et d'agents directeurs. Et, dans cette dernière hypothèse, il est évident que ces troupes et ces agents directeurs ne pourraient pas avoir un caractère exclusivement national, mais qu'ils devraient avoir le caractère européen et militaire. La force armée devrait être composée *ad hoc*, d'hommes d'élite de toutes les nations, et de manière à servir à la fois de travailleurs et de soldats, à peu près comme les troupes françaises en Afrique. Il y aurait donc à créer un pavillon nouveau, un costume nouveau; il y aurait à faire appel aux hommes forts, courageux et moraux de tous les pays, et à les unir au nom d'un sentiment de philanthropie supérieure. Ce serait une Croisade mille fois plus glorieuse que les anciennes, puisqu'elle aurait pour but d'arrêter l'effusion du sang et de conquérir la Syrie à l'agriculture, au commerce, à tous les brillants développements de l'industrie moderne. Certes, ce serait là une campagne glorieuse et utile pour l'humanité. Un pareil plan de pacification et de régénération de la Syrie, entrepris et poursuivi par le concert des puissances, serait le fait le plus considérable des temps modernes. Les avantages de ce système seraient si vivement sentis que, dès-lors, la politique humaine entrerait dans une ère nouvelle de paix stable et d'union naturelle. Toutes les autres provinces de l'empire ottoman ne tarderaient pas à passer sous ce régime régénérateur. On se trouverait si bien de ce concert par et pour l'Orient, que les plus grandes questions d'intérêt international et humanitaire y seraient portées et résolues. Ce serait l'ère véritable de la solidarité et l'acheminement vers l'harmonie par l'unité politique.

Vingt-deux résidants français dans la Confédération argentine viennent d'adresser aux Chambres une pétition, aussi réservée dans la forme que on aurait pu ... de la faire cesser; sur ce point, une seule phrase est permise: « Nous brûlons d'amour pour le peuple, et c'est à nous qu'il doit son bien-être et sa tranquillité. »

En Angleterre, il n'en est pas de même; il est vrai que dans ce pays la classe gouvernante est une double aristocratie qui commande et qui tient dans une dure obéissance les classes inférieures, tout en sachant à propos accorder de temps en temps quelques-unes de ces concessions, qui font fonction de soupape de sûreté; aussi n'éprouve-t-elle aucune crainte réelle sur ses prérogatives et sur sa suprématie.

En France, au contraire, la bourgeoisie, qui doit son émancipation et son pouvoir à une révolution encore récente, tremble sans cesse que de nouveaux troubles ne viennent lui ravir le fruit de ses conquêtes; et elle n'aime pas entendre parler des plaintes proférées au dessous de la sphère où elle trône un peu en parvenue; elle aime mieux se boucher les oreilles et se persuader qu'en ne faisant rien, elle fait tout ce qui est nécessaire.

L'ancien ministre lord John Russel eût été fort mal vu de nos députés du centre, nous en sommes convaincus, s'il était venu dire à notre tribune ce qu'il a dit et ce que l'on a écouté très tranquillement dans la séance de la Chambre des communes d'avant-hier. A propos d'une motion qu'il proposait sur les céréales, il a tracé un sombre tableau de la situation des classes industrielles et agricoles, dont le salaire ne s'élève pas, en moyenne, à plus de 7 ou 8 schellings par semaine (10 fr.)

Le ministre en exercice, sir J. Graham, a cherché de son côté, il est vrai, à établir que la moyenne des salaires s'était accrue depuis quelques années; mais parmi les motifs de cet accroissement dont quelques-uns, d'après le ministre, seraient dus au ministère, il a établi avec une humilité exagérée, que le plus important était en dehors de la sagesse humaine: «Je suis prêt à reconnaître, » a-t-il dit, qu'en fait d'améliorations en faveur de la classe ouvrière, le soleil a plus d'influence encore que toute législation. » — C'est là une insinuation détournée contre le soleil, et certainement bien injuste, car si le ministre avait dit vrai, la misère des ouvriers étant très grande, ce serait sur cet astre bienfaisant que le blâme devrait en retomber. Assurément le soleil ne prétend pas avoir plus d'influence que la législation; il verse sa part, et une part abondante de rayons riches et fructificateurs; mais les hommes d'Etat, les conducteurs des peuples l'aident-ils suffisamment? N'est-il pas en droit de se plaindre d'eux, de les accuser de rendre stériles les richesses qu'il prodigue à toute l'humanité et de ne les faire tourner qu'au profit d'un petit nombre de ses membres, tan-

Les journaux ... séance de clôture des cortès qui a eu lieu le 25 mai. La reine Isabelle a lu un discours qui n'est que le résumé des travaux de la session. Deux déclarations royales ont été remarquées: par la première on rassure les acquéreurs des biens nationaux; par la seconde, on reproduit un éternel lieu commun pour raviver l'espérance dans le cœur de tous les créanciers de l'Espagne. — Aucune allusion n'a été faite aux affaires de Rome.

L'*Ami de la Constitution* de Berne annonce que le bruit s'est répandu à Lucerne qu'une tentative avait été faite pour délivrer le docteur Steiger, et qu'aussitôt le gouvernement a donné ordre de le transférer dans un des cachots de la prison situé à plus de 18 mètres sous terre. Il paraît que c'est à l'Autriche que les autorités lucernoises s'étaient adressées pour faire renfermer le docteur Steiger dans une forteresse, et que M. de Metternich a décidément refusé de se prêter à cet arrangement.

Toute action provoque une réaction: — Sous ce titre un journal de Berlin publie un article dont nous extrayons le passage suivant:

« Si nous n'avions pas eu l'exposition de la tunique de Trèves, nous n'aurions pas une Eglise catholico-germanique, et si le gouvernement n'avait pas sa *Gazette évangélique*, journal conservateur à outrance, nous n'aurions pas *les amis du protestantisme*. En effet, quatre mille protestants se sont rassemblés près de Kœthen, en pleine campagne, pour discuter et signer une déclaration rédigée par un pasteur, dans le sens du prédicateur Vislicenus de Halle; les signataires s'intitulent *les amis du protestantisme*. Ils se déclarent chrétiens selon l'esprit de l'Evangile, mais non selon la lettre. Ils admettent le progrès dans le christianisme. Un des premiers articles est conçu en ces termes: Le présent vaut mieux que le passé. Ces rassemblements se répètent sur plusieurs points de l'Allemagne. Ils ont pour but indirect de protester contre l'esprit étroit du gouvernement prussien, qui tend à pétrifier le protestantisme dans le piétisme, et à s'en servir comme moyen de gouvernement absolu. Toutefois, jusqu'à présent, le gouvernement prussien n'a mis aucun obstacle à ces rassemblements. »

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Séance du 29 mai.

La séance est ouverte à une heure et demie.

— Bah! s'écria Dixmer.

— On savait que Maison-Rouge était entré dans Paris, demanda froidement Morand? Et savait-on par quel moyen il y était entré?

— Parfaitement.

— Ah! diable! fit Morand en se penchant en avant pour regarder Maurice. Je serais curieux de savoir cela, jusqu'à présent on n'a rien pu nous dire encore de positif là dessus. Mais vous, citoyen, vous le secrétaire d'une des principales sections de Paris, vous devez être mieux renseigné?

— Sans doute, dit Maurice, aussi ce que je vais vous dire est-il l'exacte vérité.

Tous les convives et même Geneviève parurent accorder la plus grande attention à ce qu'allait dire le jeune homme.

— Eh bien! dit Maurice, le chevalier de Maison-Rouge venait de Vendée, à ce qu'il paraît, il avait traversé toute la France avec son bonheur ordinaire; arrivé pendant la journée à la barrière du Roule, il a attendu jusqu'à neuf heures du soir. A neuf heures du soir une femme, déguisée en femme du peuple est sortie par cette barrière portant au chevalier un costume de chasseur de la garde nationale; dix minutes après elle est rentrée avec lui; la sentinelle qui l'avait vue sortir seule a eu des soupçons en la voyant rentrer accompagnée. Il a donné l'alarme au poste, le poste est sorti, les deux coupables ont compris que c'était à eux qu'on en voulait, se sont jetés dans un hôtel qui leur a ouvert une seconde porte sur les Champs-Elysées. Il paraît qu'une patrouille toute dévouée aux tyrans attendait le chevalier au coin de la rue Barre-du-Bec, vous savez le reste.

— Ah! ah! dit Morand; c'est curieux ce que vous nous racontez là...

— Et surtout positif, dit Maurice.

— Oui, cela en a l'air; mais la femme, sait-on ce qu'elle est devenue?

— Non, elle a disparu, et l'on ignore complètement qui elle est et ce qu'elle est.

L'associé du citoyen Dixmer et le citoyen Dixmer lui-même parurent respirer plus librement.

Geneviève avait écouté tout ce récit pâle, immobile et muette.

— Mais, dit le citoyen Morand avec sa froideur ordinaire, qui peut dire que le chevalier de Maison-Rouge faisait partie de cette patrouille qui a donné l'alarme au Temple?

— Un municipal de mes amis qui, ce jour-là, était de service au Temple, l'a reconnu.

— Il savait donc son signalement?

— Il l'avait vu autrefois.

— Et quel homme est-ce physiquement, que ce chevalier de Maison-Rouge? demanda Morand.

— Un homme de vingt-cinq à vingt-six ans, petit, blond, d'un visage agréable, avec des yeux magnifiques et des dents superbes.

Il se fit un profond silence.

— Eh bien! dit Morand, si votre ami le municipal a reconnu ce prétendu chevalier de Maison-Rouge, pourquoi ne l'a-t-il pas arrêté?

— D'abord parce que ne sachant pas son arrivée à Paris, il a craint d'être dupe d'une ressemblance, et puis mon ami est un peu tiède, il a fait ce que font les sages et les tièdes: dans le doute, il s'est abstenu.

— Vous n'auriez pas agi ainsi, citoyen? dit Dixmer à Maurice en riant brusquement.

— Non, dit Maurice, je l'avoue; j'aurais mieux aimé me tromper que de laisser échapper un homme aussi dangereux que l'est ce chevalier de Maison Rouge.

— Et qu'eussiez-vous donc fait, monsieur? demanda Geneviève.

— Ce que j'eusse fait, citoyenne, dit Maurice, oh! mon Dieu! ce n'eût pas été long; j'eusse fait fermer toutes les portes du Temple; j'eusse été droit à la patrouille, et j'eusse mis la main sur le collet du chevalier, en lui disant: Chevalier de Maison-Rouge, je vous arrête comme traître à la nation, et une fois que je lui eusse mis la main au collet, je ne l'eusse point lâché, je vous en réponds.

— Mais que serait-il arrivé alors? demanda Geneviève.

— Il serait arrivé qu'on lui aurait fait son procès à lui et à ses complices, et qu'à l'heure qu'il est il serait guillotiné, voilà tout.

Geneviève frissonna, et lança à son voisin un coup-d'œil d'effroi.

Mais le citoyen Morand ne parut pas remarquer ce coup-d'œil, et vidant flegmatiquement son verre:

— Le citoyen Lindey a raison, dit-il; il n'y avait que cela à faire; malheureusement, on ne l'a pas fait.

— Et, demanda Geneviève, sait-on ce qu'est devenu ce chevalier de Maison-Rouge?

— Bah! fit Dixmer, il est probable qu'il n'a pas demandé son reste, et que, voyant sa tentative avortée, il aura quitté immédiatement Paris.

— Et peut-être même la France, ajouta Morand.

— Pas du tout, pas du tout, dit Maurice.

— Comment! il a eu l'imprudence de rester à Paris! s'écria Geneviève.

— Il n'en a pas bougé.

Un mouvement général d'étonnement accueillit cette opinion émise par Maurice avec une si grande assurance.

— C'est une présomption que vous émettez là, citoyen, dit Morand, une présomption, voilà tout.

— Non pas; c'est un fait que j'affirme.

— Oh! dit Geneviève, j'avoue que, pour mon compte, je ne puis croire à ce que vous dites, citoyen; ce serait d'une imprudence impardonnable.

— Vous êtes femme, citoyenne; vous comprendrez donc une chose qui a dû l'emporter chez un homme du caractère du chevalier de Maison-Rouge sur toutes les considérations de sécurité personnelle possibles.

— Et quelle chose peut l'emporter sur la crainte de perdre la vie d'une façon si affreuse?

— Eh! mon Dieu! citoyenne, dit Maurice, l'amour.

— L'amour! répéta Geneviève.

— Sans doute. Ne savez-vous donc pas que le chevalier de Maison-Rouge est amoureux d'Antoinette?

Deux ou trois rires d'incrédulité éclatèrent timides et forcés. Dixmer regarda Maurice, comme pour lire jusqu'au fond de son âme. Geneviève sentit des larmes mouiller ses yeux, et un frissonnement, qui ne put échapper à Maurice, courut par tout son corps. Le citoyen Morand répandit le vin de son verre, qu'il portait en ce moment à ses lèvres, et sa pâleur eût effrayé Maurice, si toute l'attention du jeune homme n'eût été en ce moment concentrée sur Geneviève.

— Vous êtes émue, citoyenne? murmura Maurice.

— N'avez-vous point dit que je comprendrais parce que j'étais femme? Eh bien! nous autres femmes, un dévouement, si opposé qu'il soit à nos principes, nous touche toujours.

— Et celui du chevalier de Maison-Rouge est d'autant plus grand, dit Maurice, qu'on assure qu'il n'a jamais parlé à la reine.

— Ah! çà, citoyen Lindey, dit l'homme aux moyens extrêmes, il me semble, permets-moi de le dire, que tu es bien indulgent pour ce chevalier...

— Monsieur! dit Maurice en se servant peut-être avec intention du mot qui avait cessé d'être en usage; j'aime toutes les natures fières et courageuses: ce qui ne m'empêche pas de les combattre quand je les rencontre dans les rangs de mes ennemis. Je ne désespère pas de rencontrer un jour le chevalier de Maison-Rouge.

— Et..., fit Geneviève.

— Et si je le rencontre... eh bien! je le combattrai.

Le souper était fini. Geneviève donna l'exemple de la retraite en se levant elle-même.

En ce moment la pendule sonna.

— Minuit, dit froidement Morand.

— Minuit! s'écria Maurice, minuit déjà!

— Voilà une exclamation qui me fait plaisir, dit Dixmer; elle prouve que vous ne vous êtes pas ennuyé, et elle me donne l'espoir que nous nous reverrons. C'est la maison d'un bon patriote qu'on vous ouvre, et j'espère que vous vous apercevrez bientôt, citoyen, que c'est celle d'un ami.

Maurice salua, et se retournant vers Geneviève:

— La citoyenne me permet-elle aussi de revenir? demanda-t-il.

— Je fais plus que le permettre, je vous en prie, dit vivement Geneviève. Adieu, citoyen.

Et elle rentra chez elle.

Maurice prit congé de tous les convives, salua particulièrement Morand qui lui avait beaucoup plu, serra la main de Dixmer et partit étourdi, mais bien plus joyeux qu'attristé de tous les événements si différents les uns des autres qui avaient agité sa soirée.

— Fâcheuse, fâcheuse rencontre! dit après la retraite de Maurice la jeune femme fondant en larmes en présence de son mari qui l'avait reconduite chez elle.

— Bah! le citoyen Maurice Lindey, patriote reconnu, secrétaire d'une section, pur, adoré, populaire est, au contraire, une bien précieuse acquisition pour un pauvre tanneur qui a chez lui de la marchandise de contrebande, répondit Dixmer en souriant.

— Ainsi, vous croyez, mon ami? demanda timidement Geneviève.

— Je crois que c'est un brevet de patriotisme, un cachet d'absolution qu'il pose sur notre maison; et je pense qu'à partir de cette soirée le chevalier de Maison-Rouge lui-même serait en sûreté chez nous.

Et Dixmer baisant sa femme au front avec une affection bien plus paternelle que conjugale, la laissa dans ce petit pavillon qui lui était entièrement consacré, et repassa dans l'autre partie du bâtiment qu'il habitait, avec les convives que nous avons vus entourer sa table.

ALEXANDRE DUMAS.

(La suite à demain.)

par la chambre des pairs ; puis la loi votée en 1824 par la chambre des députés ; en 1824, le rapport de M. de Villèle ; en 1830, le rapport de M. de Chabrol, indiquant que l'opinion du gouvernement de la Restauration était favorable au principe du remboursement avec la conversion pour alternative. Depuis la révolution de juillet, tous les ministères qui se sont succédé ont partagé la même opinion.

Rien n'infirme donc le droit de l'Etat ; tout au contraire, le confirme. La dénomination même de 5 0/0 indique le droit de rembourser une rente de 5 fr. par l'offre d'un capital de 100 francs.

On a dit que le véritable objet de la loi était d'arriver à la réduction d'un dixième de la dette de l'Etat, en présentant à ses créanciers une loi comminatoire. Et pourquoi ? Parce que le silence du rentier est expliqué en faveur non du remboursement mais de la conversion. Evidemment le remboursement est contraire au véritable intérêt du rentier ; ce qui est dans son intérêt, c'est une conversion en 4 1/2, qui le lendemain sera coté à un taux supérieur au capital de 100 fr, qui lui est offert. L'Etat, qui est le tuteur né des administrés, doit voir leur véritable intérêt et interpréter leur silence dans le sens de cet intérêt, et non dans le sens exclusif de l'intérêt de l'Etat.

On a parlé du dommage que la loi causerait aux communes : rien n'empêche que les communes ne soient exemptées de la mesure, et qu'on n'étende dans ce sens le cercle des exceptions formulées dans la loi.

Sans doute il y a dans cette mesure des inconvénients ; mais il y en aurait de plus grands encore à la repousser. N'y a-t-il pas un inconvénient grave à rester immobile en présence de conversions opérées avec tant de succès par tous les gouvernements ? Ne serait-ce pas l'aveu implicite de notre infériorité financière, alors que cette infériorité n'existe pas ? Cette considération, certes, a bien sa valeur, et la chambre doit en tenir compte.

La mesure actuelle n'est, dit-on, que le commencement d'une série de réductions nécessaires. Je ne le nie pas ; c'est effectivement là le but définitif que nous nous proposons : le rentier est averti ; les conversions à venir ne le surprendront pas, et le budget de l'Etat sera, en définitive, considérablement allégé. (Mouvement sur plusieurs bancs de la pairie, notamment sur ceux qui avoisinent le banc des ministres.)

Je termine, messieurs, en faisant appel à l'esprit de conciliation qui règne dans cette chambre. Un nouvel ajournement nécessiterait une discussion nouvelle : or, des discussions ont pour le pays un inconvénient grave. Ce n'est pas ici une question ministérielle. En quelques mains que tombe le portefeuille des finances, la conduite que je tiens serait imposée à mon successeur par la force même des choses.

En résumé, messieurs, voulez-vous dénier à l'Etat un devoir que notre droit public, depuis l'époque la plus reculée, a toujours accordé au plus humble citoyen, et lui imposer une servitude qui, en définitive, pèserait sur tout le monde, puisque ce sont les intérêts de tous qu'il représente ? Je ne saurais le croire, et c'est par cette réflexion que je termine.

M. D'AUDIFFRET. Le ministère est-il en mesure de conjurer le mécontentement que doit inspirer la mesure à une classe nombreuse et intéressante de citoyens ? L'état de l'Europe est-il exempt d'inquiétudes ? L'avenir politique est-il assuré ? L'initiative des chambres doit-elle trancher une question si grave ? Je ne le pense pas ; c'est une question gouvernementale au plus haut point ; au gouvernement seul appartient le droit d'initiative dans cette matière.

L'orateur examine la situation fausse, vicieuse et intolérable que la loi va faire à l'Etat et à ses anciens créanciers ; il conclut de cet examen le nécessité de l'ajournement. Dans le cas même où l'opportunité existerait, l'orateur voudrait une mesure établie sur des bases différentes, et entre à ce sujet dans quelques développements.

La discussion continuera demain.

La séance est levée à six heures.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 29 mai.

MM. GILLON et DE SADE demandent chacun un congé. — Accordé.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif aux crédits supplémentaires pour l'Algérie.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ propose une série d'articles additionnels.

Art. 4. — Chaque année, il sera rendu compte aux chambres de la situation des opérations cadastrales dans l'Algérie.

Art. 5. — Dans le cours de la session de 1846, le ministre de la guerre remettra aux chambres :

1° Le relevé nominatif des biens appartenant à l'Etat, à la colonie ou à des établissements publics, et qui sont affectés à un service public ;

2° Le relevé des biens régis par l'administration des domaines, comme appartenant à l'Etat, à la colonie ou à des établissements publics ;

3° Le relevé des biens régis par l'Administration des domaines, mais qui n'appartiennent ni à l'Etat ni à la colonie, ni à des établissements publics, ou dont la propriété ne leur est pas définitivement acquise.

Chaque année le ministre de la guerre fera connaître aux chambres, par des états supplémentaires, les modifications que les relevés ci-dessus mentionnés auront subies pendant le cours de l'année précédente.

Art. 6. — Il ne sera disposé des biens appartenant à l'Etat, à la colonie, ou à des établissements publics, que par la voie des enchères, avec publicité et concurrence.

Art. 7. — Il ne sera procédé à l'aliénation ou à la concession des forêts, des mines, ou des voies de fer à établir, qu'en vertu d'ordonnances royales rendues sur le rapport du ministre de la guerre et du ministre auquel les affaires de même nature ressortissent en France.

Art. 8. — Il sera procédé, dans le délai d'un an, au remboursement des rentes liquidées, à la charge de l'Etat ou de la colonie, par suite d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Les indemnités à liquider pour les expropriations opérées antérieurement à l'ordonnance du 1er octobre 1844, seront payées en capital.

Ces amendements ne sont pas appuyés.

Le projet de loi est ensuite adopté par 198 voix contre 39.

M. BOULAY (de la Meurthe) dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la célébration du 15e anniversaire de la révolution de juillet.

M. JOLLIVET présente des observations générales contre le projet de loi sur les colonies. Il regarde la proposition d'émancipation indirecte faite par le gouvernement comme un nouveau sacrifice de la France à l'Angleterre, une nouvelle manifestation de cette pensée qui a inspiré le traité sur le droit de visite, l'indemnité Pritchard, etc. Ce projet de loi n'est favorable qu'aux colons anglais et ruine les colonies françaises.

M. DE MACKAU, ministre de la marine. Le projet de loi en discussion a été porté à la chambre des pairs il y a plus d'un an, et la chambre sait qu'il y a un an, il n'était pas question de négocier avec l'Angleterre pour le remplacement du droit de visite par une autre mesure. Le projet n'est que

J'admets cependant qu'il ait pu [illegible] cinq ans ; il faudra donc que le respectable octogénaire qui se rachètera aille, aux termes du projet, contracter un nouvel engagement pour cinq ans ? (On rit.)

Et si ces octogénaires ont la tête légère... (On rit) s'ils refusent d'obéir, que fera le maître contre eux ? La loi le désarme complètement.

En résumé, le projet de loi va directement contre son but : il perpétuera l'esclavage dans les colonies, et c'est pour cela que je l'approuve.

La discussion est continuée à demain, et la séance levée à cinq heures.

FAITS DIVERS.

On a beaucoup parlé et l'on parle beaucoup encore de cette fameuse visite que M. Dupin aîné fit un jour au séminaire de Saint-Acheul. On ne sera donc pas fâché de lire les détails suivants quoiqu'un peu trop confits ; ils sont extraits de la pieuse *Gazette de Picardie* :

« Il y a bientôt vingt ans, Saint-Acheul, dirigé par le Père Loriquet, était à l'apogée de sa gloire. M. Dupin, le célèbre avocat, voulut juger lui-même le beau pensionnat ; il visita la maison, parcourut toutes les classes comme un inspecteur de l'Université. J'étais alors en rhétorique, sous la régence du Père Ferraud. M. Dupin voulut bien s'intéresser à nos travaux et encourager nos efforts ; nous lûmes devant lui nos discours français et latins et nos pièces de vers ; il eut pour nous l'indulgence d'un grand talent, et quitta Saint-Acheul tout surpris, mais bien convaincu que l'on nous y apprenait autre chose qu'à dire notre chapelet.

» Le Père Loriquet, enchanté de son aimable visiteur, voulut prolonger son séjour à Saint-Acheul. Le jour suivant se célébrait la fête du Sacré-Cœur, et une procession magnifique devait défiler dans les jardins du pensionnat ; M. Dupin fut invité à y assister. Le matin, un copieux déjeuner resserra les liens d'affection et d'estime qui s'étaient formés la veille, et à l'issue des vêpres, par un temps magnifique, la procession s'ébranla et les bannières, les oriflammes et les joyeux cantiques se mêlèrent à la verdure et rompirent le silence habituel des longues allées de tilleuls. Les cordons du dais étaient ordinairement portés par quatre des plus honorables habitants d'Amiens, parents d'élèves ou amis de la maison. Le Père Loriquet, désireux d'honorer jusqu'à la fin un hôte qui l'intéressait par sa tenue modeste et religieuse, pria un de ces messieurs de vouloir bien céder son cordon à M. Dupin, et l'offrit à ce dernier avec cette manière aisée et spirituelle qui pouvait rendre un refus plus difficile qu'une adhésion.

» — Monsieur, je ne suis pas digne d'un si grand honneur.

» Eh ! qui de nous en est digne ? répondit le révérend Père. M. Dupin accepta de bonne grâce et nous édifia autant qu'il nous avait charmés la veille. Oh ! que depuis, le contact de ce malheureux cordon a brûlé la main qui l'avait porté ; mais alors M. Dupin n'était pas le Dupin d'aujourd'hui ; il était, comme à présent, rempli de talent et de science, mais il y joignait la modestie ; il obéissait aux impulsions de son cœur, et non aux mouvements de l'orgueil et des passions politiques. Alors, s'il eût encouru la réprimande pour son *Manuel du droit ecclésiastique*, il se serait humilié et aurait béni la main qui le frappait ; aujourd'hui le pape est bienheureux d'échapper à la juridiction du conseil d'Etat et aux souliers ferrés de M. Dupin.

» Espérons aussi que M. Dupin, éclairé par la sentence de Rome, redeviendra le Dupin de 1825. UN ÉLÈVE DE SAINT-ACHEUL. »

— M. Villemain a lu mardi dernier à l'Académie le rapport de la commission chargée de désigner l'auteur de la meilleure tragédie ou comédie en cinq actes et en vers à qui sera décerné le fameux prix de 10 000 fr. dont on parle depuis si long-temps. C'est décidément M. Ponsard, l'auteur de *Lucrèce*, qui sera l'heureux lauréat.

— C'est demain que vient à l'audience de la cour d'assises l'affaire de la demoiselle Louise Crombach, surveillante des détenues de la prison de Saint-Lazare, accusée d'avoir favorisé l'évasion d'une prisonnière, [illegible] article 238 du Code pénal. D'après l'accusation, cette jeune femme, remarquable par son esprit distingué et par l'excellence de son cœur, auteur de poésies couronnées de l'Académie française, se serait laissé attendrir, il y a quelques mois, par l'ingénieux roman inventé par la soi-disant comtesse de Caylus, détenue, sous prévention d'escroquerie, à Saint-Lazare, et elle aurait facilité son évasion. Me Ernest Desmarest, un des avocats du jeune barreau, défendra Mlle Louise Crombach.

— On vient d'amener d'Issoudun à Paris, en vertu d'un mandat d'amener, le nommé P..., prêtre interdit, accusé de tentative d'assassinat sur la personne de la dame Schneider.

— Quelques journaux avaient annoncé, il y a un an, que le prince de la Paix avait été rappelé à Madrid par le général Narvaez. Un acte judiciaire, dont les suites promettent de curieuses révélations, prouve que le prince n'a pas quitté Paris, où il est réfugié depuis si long-temps.

Emmanuel Godoï, cet homme qui a exercé un pouvoir absolu en Espagne au commencement de ce siècle, et qui, pendant long-temps, a été plus véritablement roi que le roi son maître, déchu de cette puissance suprême qu'il partageait autrefois avec la reine d'Espagne, vit obscurément aujourd'hui dans une maison de la rue de la Michodière, du fond de laquelle il résiste à un procès intenté contre lui devant la première chambre du tribunal. Emmanuel Godoï avait conservé de son ancienne fortune une galerie de tableaux de grand prix. Cette collection de chefs-d'œuvre de l'Ecole espagnole se composait de deux cent quatre-vingt-dix-sept tableaux d'une valeur d'environ deux millions. En 1829, le sieur Friedlein a traité avec le prince de la Paix de la propriété de cette galerie de tableaux. Depuis lors, nombre de ces tableaux ont été vendus du consentement de M. Friedlein ; mais ce dernier prétend que la plus grande partie des tableaux ont été vendus à son insu, et il réclame aujourd'hui le paiement d'une somme de 100 000 fr. à M. le prince de la Paix et à Mme la comtesse de Castille-Fiel, épouse du prince.

— Deux armées de jeunes gens appartenant l'une à la commune de Gabernac, l'autre à celle de Montprinblanc dans l'arrondissement de la Réole, viennent de se ruer l'une sur l'autre avec un épouvantable acharnement. Le journal de ces localités n'explique pas encore cette affreuse collision. — Les blessés sont nombreux et beaucoup de blessures mortelles.

— Un jeune homme nommé Guillemain, furieux de ce que son beau-frère, aubergiste à Lyon, refusait de lui restituer de l'argent, lui a brûlé la cervelle et s'est ensuite fait sauter le crâne.

En conséquence, il excita, par la promesse d'un cadeau, la cupidité de sa servante et lui fit mettre le feu à la maison, en prenant d'infernales mesures pour que la pauvre créature pérît au milieu de l'incendie. Mais Angélique se sauva d'une manière miraculeuse ; puis, arrêtée, elle avoua tout... Thuau vient d'être condamné à mort ; Angélique à dix ans de travaux forcés avec exposition.

— On se rappelle que l'*Observateur belge* avait publié contre l'administration des hospices de Bruxelles une accusation grave à la suite de laquelle une perquisition judiciaire fut faite dans les bureaux du journal pour découvrir le texte de cette accusation. — Cette affaire se continue. MM. Coché Mommers et Verhaegen aîné, député, sont renvoyés à cette occasion devant la cour d'assises du Brabant, le premier comme éditeur, le second comme auteur présumé d'un article calomnieux.

— Le drame conjugal qui avait si vivement ému la population gantoise, vient d'avoir son dénouement en police correctionnelle. Le tribunal a rendu un jugement qui condamne le sieur D'Hooghe et la dame Mathot à deux années d'emprisonnement, et le premier, de plus, à une amende de 2 000 fr., à douze mille francs de dommages-intérêts et aux frais du procès.

— Un très curieux cas de bigamie redoublée vient de donner lieu, en Belgique, à un singulier procès :

« En 1811, un capitaine de l'armée française épousa une jeune personne de Namur. Après quelques mois de mariage, le capitaine fut informé que sa femme était encore engagée dans les liens d'un mariage antérieur avec un individu qui subissait une peine infamante dans une prison de Vilvorde. Une séparation de fait eut lieu aussitôt, et la jeune épouse quitta le pays. Le capitaine s'adressa au tribunal de Namur pour faire annuler son mariage, et un jugement par défaut en prononça la nullité.

» Quelque temps après, le capitaine convola en secondes noces, et vint s'établir à Anvers, où il vivait tranquillement. Mais, en 1826, sa première femme reparut à l'horizon. A cette époque, le terme de la prescription pour les poursuites en bigamie était écoulé. Elle voulut rentrer dans le domicile conjugal ; son mari refusa. La bigame s'adressa à la justice : le tribunal d'Anvers maintint le jugement par défaut, qui avait prononcé la nullité du mariage ; mais la cour d'appel déclara que ce jugement était périmé, et maintint ainsi la qualité d'épouse légitime de la première femme. Voilà donc le capitaine à la tête de deux femmes. Las de plaider, il consentit pendant quelque temps à les recevoir toutes les deux dans son domicile. Bientôt la guerre éclata entre les deux épouses : l'une d'elles, la bigame, consentit à se retirer moyennant une pension viagère. Au bout de quelque temps, elle vendit à des tiers le titre de cette pension ; mais son mari, étant parvenu à le savoir, en suspendit le paiement. Aujourd'hui, l'acquéreur de cette pension en réclame le paiement, et le tribunal doit décider si cette vente n'est pas nulle comme ayant été faite sans autorisation maritale. »

— Dimanche dernier, il y a eu à Mons, à l'occasion de la kermesse, ascension de Mlle Isabelle. La préparation du ballon qui devait emporter la frêle embarcation de la jeune et courageuse aéronaute, a été faite sur la Grand'Place de cette ville, au milieu d'un public brillant et composé de plus de dix mille personnes. Tous les soins et toutes les précautions qu'exige une opération aussi périlleuse, ont été pris et habilement dirigés. Une heure, tout au plus, a suffi pour les préparatifs de ce voyage. Vers six heures, la jeune et jolie voyageuse aérienne, après avoir salué la nombreuse assemblée, est montée dans sa nacelle, un drapeau aux couleurs nationales à la main et s'est laissé emporter. Le temps, quoique incertain, était calme. Un vent léger du sud a dirigé le ballon vers le village de Ghlin, où Mlle Isabelle est descendue sans accident, dans une prairie, après avoir plané dans les airs, à une hauteur prodigieuse, pendant environ trois quarts d'heure. Deux heures après, elle est rentrée à Mons. Sa voiture, entourée d'une multitude de personnes qui avaient admiré son courage, ne pouvait aller qu'au pas.

— On a reçu à Liverpool un paquebot de New-York qui apporte des correspondances d'une nature très grave, si les nouvelles qu'elles contiennent sont fondées. Ces correspondances, dit la *Presse*, assurent que, dans deux conseils tenus les 28 et 29 avril, le cabinet américain aurait décidé qu'il persisterait dans les déclarations que le président Polk a faites, dans son message d'inauguration, au sujet de la question de l'Orégon, et qu'*il ne reculerait pas d'une semelle* ; les titres des Etats-Unis à la possession entière de ce territoire étant *clairs et incontestables*. —

— Les évêques catholiques d'Irlande, réunis en synode à Dublin, ont déclaré qu'ils ne pouvaient donner leur approbation au projet de loi d'enseignement présenté par le gouvernement anglais. Ils doivent adresser un Mémoire au vice-roi d'Irlande pour demander d'importantes modifications à ce projet. —

— Il paraît qu'un Marivaux vient de naître en Belgique. Un jeune diplomate belge, long-temps feuilletoniste à l'*Observateur* de Bruxelles, M. E. Romberg, jeune homme d'esprit, d'ailleurs, a fait représenter avant-hier une petite comédie intitulée : *la Fin d'un Roué*. Les journaux de Bruxelles, et surtout l'*Observateur*, — ce qui, de sa part, eût été gratitude, quand ce n'aurait point été justice, — se pâment d'aise en rendant compte de cette représentation. Cette dernière feuille s'extasie ainsi :

« Le sujet de la *Fin d'un Roué* est à peine un sujet ; c'est un cadre où l'auteur a dessiné, du style le plus charmant, l'arabesque coquet de la conversation la plus spirituelle... sur une donnée légère. M. Romberg a écrit un petit acte de plus pur rococo. Il a fait un charmant pastiche d'après Marivaux. Il a donné à ses figures le ton rose et velouté d'un pastel Pompadour. Il leur a troussé le coin des yeux, relevé les coins de la bouche en cœur. Il s'est donné pour tâche d'imiter les grâces minaudières des petites maîtresses et des marquis du temps. Son intention évidente a été d'écrire une petite comédie de conversation, maniérée, aiguë et spirituelle. Son dialogue porte un jabot et des manchettes : c'est de la comédie ambrée, de la comédie talon rouge, de la comédie faite pour les petits boudoirs, aux petits soupers, aux petits messieurs de l'œil-de-bœuf et aux grands paniers.

» Les phrases de M. Romberg ont, comme ses héros, la tournure provoquante et l'allure en jupon court. On ne les voit jamais, comme ces phrases de beaucoup de faiseurs de rocaille, perdre l'équilibre, peu accoutumées qu'elles sont à marcher avec des mules à hauts talons, s'enchevêtrer les jambes dans leur robe et tomber piteusement sur le nez. Ses figures sont bien esquissées en deux coups de pinceau. Son marquis est un petit Richelieu, son abbé un grand débrideur de matines, et sa marquise est bien une

pé à tous les regards, qu'il aime à voir l'intérieur de l'organisme, qu'il aime à regarder l'âme agir. Nul n'est plus profond avec plus de grâce ; seulement, il est léger, comme Lafontaine est bon homme ; la bonhomie de l'un cache une finesse incomparable, la légèreté de l'autre est une fleur de poésie qui voile un abîme de science. Nous avions besoin de dire cela afin qu'on ne se méprenne jamais quand nous parlerons de l'esprit de M. Michelet.

Dans sa séance du 15 mai, le professeur a exprimé le regret de ne pouvoir peindre devant son auditoire les tourments profonds et mystérieux de l'homme de génie que tout le monde dédaigne et bafoue, et qui sent, cependant, qu'il a raison contre tous. Quelquefois, à force de luttes et de mécomptes, il en arrive à douter de lui-même, à se mettre en question en face de sa conscience agitée par les réprobations unanimes de toutes les intelligences ; c'est un état d'esprit qui a quelque chose d'infernal, c'est une angoisse qui expie et dépasse les béatitudes fugitives de la supériorité. D'autres fois, le génie méconnu se venge en tuant le monde qu'il porte en lui, en noyant son âme dans les plaisirs vulgaires ; triste vengeance, vengeance sacrilége que le monde a dû subir souvent, parce qu'il l'a souvent méritée, sans d'ailleurs avoir le moindre doute du trésor qu'on lui ravissait, sans avoir conscience de ce drame invisible dans lequel il jouait le double rôle de victime et de bourreau.

Tout en reconnaissant que cette histoire était trop intime, trop psychologique pour pouvoir se dérouler aux yeux d'une foule, si attentive et si patiente qu'elle puisse être, M. Michelet en a dit assez pour se faire comprendre, il en a dit assez pour se faire admirer. C'est que cette histoire est la mère de toutes les autres ; le génie, c'est l'initiative de Dieu même sur l'humanité ; tous les faits historiques qui se produisent plus tard, après que cette initiative a été jetée dans le monde, n'en sont que le développement plus ou moins laborieux ; l'histoire, c'est la fécondation du germe que le génie a déposé dans les entrailles de la terre. Voilà pourquoi le génie proprement dit a des caractères distinctifs qui le séparent, ou plutôt qui le distinguent des autres intelligences ; le premier de ces caractères, c'est un caractère de prédestination, qui lui ravit le libre arbitre inférieur du commun des esprits ; il plane sur tous les autres, parce qu'il est l'organe immédiat de l'intelligence suprême ; avant d'être libre, il est providentiel ! Nous avons dans la personne de l'auteur de la Théorie sociétaire le terme de comparaison le plus complet de l'idée que nous nous formons du génie. Charles Fourier, dès la première explosion de son intelligence, possède, du moins, à l'état embryonnaire, son système tout entier ; sa révélation se développe avec une rapidité surhumaine ; une fois arrivée à son maximum d'expansion, son idée devient la loi immuable, l'essence unique de son esprit. Le monde peut rire tant que bon lui semble, son persiflage, son silence, son dédain, seules persécutions possibles d'une époque énervée de scepticisme, sont également impuissants contre lui. Il est dans la position où vous placiez Christophe Colomb : les papes, les conciles, tout le monde pèse moins que lui tout seul dans la balance de la vérité ! Plongez-le, n'ayant plus les cachots de l'Inquisition, plongez-le, les trois quarts de son existence, au fond d'une boutique, il en sortira comme il y est entré, l'âme encore plus convaincue !... Quand M. Michelet voudra écrire l'histoire de l'*idée*, qu'il pense au *sujet* que nous lui indiquons : jamais analyse psychologique ne se sera exercée d'une manière plus rationnelle et plus féconde.

Dans la séance du 22 mai, M. Michelet a encore traité une question qui le pousse invinciblement vers les études où nous voudrions le fixer à jamais. Ses collègues ... damner, en quelque sorte, plus rigoureusement ceux qui ne peuvent nous suivre dans votre ascension. Voilà, sans paradoxe, le fait actuel ; c'est la conséquence toute simple du défaut de solidarité. Ce que nous voulons, c'est la liberté, mais la liberté de tous, la seule liberté sainte, la seule liberté vraie. L'armée révolutionnaire s'est immortalisée en *organisant* la victoire ; les fils de cette race de géant *organiseront* la liberté.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 29 MAI.

Le *Journal des Débats* plaisante l'opposition, et il a beau jeu, car celle-ci s'est bornée comme toujours à une critique stérile. Le fond de l'article des *Débats* est ceci : « Les faits ne sont encore bien connus de personne. Le texte du traité ne peut pas être publié avant les délais qu'entraînent les formalités des ratifications, et ces délais ne sont point encore expirés. L'empereur peut revenir sur son refus. Les difficultés qu'il élève n'ont peut-être pas d'importance. Sait-on si notre gouvernement, de son côté, n'a pas des objections à faire contre quelques-unes des stipulations du traité ? En un mot, c'est une affaire pendante, et puisque l'opposition honore avec raison de sa confiance notre habile plénipotentiaire, M. le général Delarue, pourquoi donc désespère-t-elle du succès ?

« M. de Beaumont, dit la *Presse*, a vivement attaqué la conduite du cabinet dans l'affaire du Maroc, et nous devons convenir que la plus grande partie de ses reproches étaient mérités. » Plus loin elle dit : « Contester la rivalité d'intérêts qui pousse l'Angleterre à nous susciter des embarras dans le Maroc, et surtout à nous empêcher de prendre place à côté d'elle sur ce marché, c'est contester l'évidence, c'est nier ce que les Anglais avouent eux-mêmes. L'intervention de sir Robert Wilson, gouverneur de Gibraltar, est notoire ; nous dirons même qu'elle est naturelle et que personne n'en doit être surpris. »

Le *National* discute longuement l'opinion de M. le comte Roy à propos de la conversion des rentes, et il prouve par le texte que le rapport de Cambon invoqué par le noble pair, n'a jamais dit ni pu dire que les rentiers jouiraient d'un privilége inouï ! que la rente serait supérieure à la terre ; que le propriétaire foncier pourrait être exproprié pour cause d'utilité publique, tandis que le rentier ne pourrait jamais l'être, pour aucun motif ni par aucun moyen.

Marchés.

Halle aux farines du 29 mai. — Arrivages 1798-66. — Ventes 2510-52. — Restant 17052-51. — Gruaux 51,80 à 00,00. — Farine 1re 33,75 à 30,30 ; 2e 29,95 à 33,10 ; 3e 23,75 à 25,50 ; 4e 19,10 à 22,85. — A livrer 918-28.

Marché aux fourrages du 29 mai. *Barrière d'Enfer.* — Foin 1re 54 à 56 ; 2e 50 à 52, 3e 44 à 46. — Paille de blé 1re 34 à 35 ; 2e 32 à 33 ; 3e 00 à 00.

Marché de Poissy, 29 mai. — Il a été amené 1537 bœufs, sur lesquels 1157 ont été vendus 1,21-1,10-0,98. — 85 vaches amenées, dont 79 vendues 1,16-0,91-0,80. — Veaux amenés 914, vendus 817 1,60-1,40-1,20. — 6970 moutons ont été amenés, sur lesquels 5260 ont été vendus, 1,41-1,20-1,01.

Marché de Nangis du 28 mai. — 442 veaux amenés et vendus 1,20 à 1,50 le k. — 21 bœufs amenés et vendus 1,10 à 1,35 le k. — 12 vaches vendues 0,90 à 1,00 le k. — 0 moutons à 0,00. — 11 porcs 0,90 à 1,00.

Froment hect. à 18,00 l'hect. — Avoine hect. à 7,20 l'hect.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 27 MAI.

MALLÉE, entrepreneur de bâtiments, rue Folie-Méricourt, 38 bis. Juge

---

... 103 90. — Chemin de La Teste, 265.

5 0/0 compl....	1er C 121 60	P. H. 121 70	P. B. 121 60	dr C. 121 65 / h. 121 70
— fin cour...	121 80	121 85	121 63	121 70 / 121 »
3 0/0 compl....	85 85	85 95	85 85	85 95 / 85 75
— fin cour...	85 90	85 95	85 90	85 95 / 85 85

au comptant.	1er C.	Der C.	Dife.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dife.
O. de la Ville..	1170 »	» »	» »	3 0/0 Bge 1846.	102 3/4	» »/»	B » 1 1
B. de France....	3285 »	» »	» »	— Portugais..	68 »/»	» »	H. » 1 1
C. Gou. 1000....	» »	» »	» »	Esp. D. active.	39 3/8	» »	H. » 1 1
C. Gan. 1000....	» »	» »	» »	3 0/0 Naples.	» »	» »	
C. hypol.......	» »	» »	» »	— Romain..	101 1/2	» »	H. » 1 1
4 Canaux......	1275 »	» »	» »	Obl. Piémont.	1260 »	» »	
CHEMINS DE FER. St-Germ.....	» »	» »	» »	F. c. 1082 50, 1077 50, 1080.			H. 5
V. r. d......	590 »	595 »	H. 13 75	— 390, 587 50, 597 50.			H. 15
— r. g.......	362 50	365 »	H. 7 50	— 362 50, 360, 370.			H. 10
Orléans....	1230 »	1232 50	H. 2 30	— 1230, 1226 25, 1232 50.			H. 1 25
Strasb......	270 »	» »	H. 1 25	— 270.			
Rouen.......	1110 »	» »	» »	— 1105, 1110.			H. 7 50
Havre.......	888 75	890 »	H. 7 50	— 890, 882 75, 893 75.			H. 11 25
Marseille....	1032 50	» »	» »	— 1045.			
Vierzon.....	820 »	» »	B. 5 »	— 825, 830, 830.			

LONDRES, 27 MAI.		PARIS, LE 28 MAI. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	99 1/8 1/4	3 0/0 F. p. 86 25, 86 35 d. 50.	Av. 85 85.
Esp. act.	29 1/4 3/8	5 0/0 F. c. 121 75 d. 50.	Ap. 85 97 1/2.
Portug.	66 3/4	F. p. 122 65, 122 50 d. 50.	
Mexic.	36 7/8		B. du Trés.
Brésil.	» »	Vers. d. 615, 620 d. 20, 625 d. 10 au 15 juin.	3 1/8 à 4 mois.
5 0/0 hol.	98 »/»	Orl. 1250 d. 10 au 15 juin.	Rep. F. c. F. p.
2 1/2 de.	63 5/8	Avignon, 1070 d. 10 au 15 juin.	3 0/0 5. 15 12 1/2
Rouen.	42 42 1/2		
Orléans.	47 48		5 0/0 27 1/2

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 98,00 à 00,00 ; courant du mois, 100,00 à 99,00 ; juin, 98,00 à 99,00 ; juillet et août, 101,00 à 100,00 ; 4 derniers mois, 108,00 à 107,00 ; 4 premiers mois 1846, 110,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 94,00 à 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 110,00 à 00,00 ; juin en octobre, 110,00 à 111,00 ; novembre et décembre, 97,00 à 98,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 85,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 30 mai.

7 h. 1/2 OPERA. — Robert-le-Diable.
7 h. 1/2 THEATRE FRANCAIS. — Virginie.
7 h. 1/2 OPERA-COMIQUE. — Perruche. Maçon.
6 h. 1/2 ODÉON. — Relâche.
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Le Petit Poucet, par le général Tom Pouce.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Le Lansquenet. Tom Pouff. Vieux Péchés. Conte.
7 h. 1/2 GYMNASE. — Somnambule. Jeanne. Aides-de-Camp.
7 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — L'Escadron. Un Poisson. Indiana. 2 Papas.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Etudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — La Tour. Grâce de Dieu.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE. Homme de Carentan. Intermèdes. Mort aux Rats. Turban.
6 h. 1/2 FOLIES. — Amédée. Taupin. La Chanteuse.
6 h. LUXEMBOURG. — Famille Aymon. Service d'ami. L'Ecrivain. La Do
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

---

destinées à maintenir le travail colonial.

En ce moment où le principe de l'affranchissement, maître de tous les esprits, ne cherche plus que sa formule, son procédé de réalisation, il serait intéressant de retracer comment, une fois déjà, l'esclavage s'est effacé sur une grande partie de la terre, comment l'esclave antique a disparu. Mais ce grand fait, le plus grand qui ait signalé la fin de l'histoire romaine, est demeuré dans l'ombre, les annales de la terre n'en ont pas gardé le souvenir. Un écrivain que d'ailleurs nous estimons beaucoup, M. Michelet, n'a pas suffisamment éclairci le mystère en rappelant qu'à la chute de l'Empire de cruelles famines, de meurtrières épidémies portèrent principalement sur la classe servile : c'est dire comment sont morts les esclaves, non pas comment est mort l'esclavage.

L'histoire de l'esclavage antique et de son abolition malgré les ténèbres qui la couvrent, a toutefois été consultée pas nos législateurs. C'est dans le Digeste qu'ils ont puisé le projet présenté actuellement à la Chambre, et dont le but est d'anéantir graduellement l'esclavage par le pécule légal et le rachat forcé.

Ce projet de loi n'est pas complet; les abolitionnistes et les partisans du *statu quo* ne manquent pas de bonnes raisons pour l'attaquer; nous le voterions cependant, car il porte une atteinte profonde au mauvais régime des colonies ; il peut s'amender, se compléter par des mesures qui assureraient le bien-être des affranchis et la continuation du travail colonial.

La voie dans laquelle il faudrait entrer a été indiquée dans un excellent discours par M. Levavasseur. Il est vrai que le gouvernement peut profiter, dans l'intérêt de l'émancipation, d'une révolution économique et industrielle qui s'accomplit actuellement aux Antilles; les procédés d'exploitation du sucre se transforment ; ce serait le moment de créer de grandes usines centrales où le travail de l'affranchi serait utilisé. Toutefois, nous différons d'opinion avec M. Levavasseur sur l'organisation de ces établissements qui devraient être agricoles autant qu'industriels, et qu'il importerait de soustraire aux banquiers accapareurs du continent. C'est un sujet sur lequel nous comptons revenir avec détail.

M. de Tocqueville a plaidé la cause de l'affranchissement simple, sans aborder aucune idée organisatrice. Nous sympathiserions volontiers avec M. de Tocqueville, dont les intentions sont excellentes, mais nous voudrions le voir plus neuf, plus complet dans ses aperçus, plus réellement *avancé*. La France a décerné depuis longtemps à l'auteur de la *Démocratie en Amérique* un brevet de publiciste, de législateur, de second Montesquieu : ce titre oblige.

M. l'amiral Le Ray a eu le malheur de débuter par ces mots: « Je ne suivrai pas pas à pas..... » Ces faux pas ont déterminé la nécessité d'organiser le travail libre, et nous espérons qu'il insistera sur cette partie de la question si la discussion du projet de loi le rappelle à la tribune.

L'humeur de MM. les députés devient décidément provocatrice. Aujourd'hui quelques assertions de M. le ministre de la marine ont été repoussées par M. Ternaux-Compans avec une vivacité qui eût amené, sans l'intervention du président et de la Chambre tout entière, un fâcheux débat personnel.

Ces incidents se terminent toujours pacifiquement au Palais-Bourbon, et c'est fort heureux, mais la dignité de la Chambre est intéressée à ce qu'ils ne se reproduisent plus. Aucune discussion n'est possible si nos représentants perdent les traditions de cette politesse qu'on avait appelée parlementaire.

Abdication de Don Carlos.

Don Carlos abdique en faveur de son fils aîné, Charles-Louis, prince des Asturies. Le *Moniteur parisien* publie les pièces de cette abdication en faisant observer que le roi n'en a eu tout au plus connaissance que ce matin. Elles sont au nombre de cinq :

1° Don Carlos écrit au prince des Asturies pour lui remettre l'acte de sa renonciation. « Tu le feras valoir, dit-il, quand tu le » croiras opportun. » Il annonce qu'il prendra désormais le nom de comte de Molina.

2° Don Carlos déclare que la Providence ne lui permettant pas d'achever sa tâche, il la transmet à son fils dans l'intérêt de l'Espagne, et qu'il passera le reste de ses jours éloigné de toute occupation politique.

3° Le prince des Asturies adresse à son père son acceptation. Il prend à dater d'aujourd'hui, pour tout le temps qu'il jugera convenable, le nom de comte de Montemolin.

4° Le prince des Asturies annonce qu'il remplira sa tâche avec autant de dévouement qu'en eut son père pour le salut de l'Espagne.

Ces quatre pièces sont datées de Bourges, 18 mai.

La cinquième est un manifeste du prince des Asturies aux Espagnols ; en voici le passage principal :

« Justice sans violence, réparation sans réaction, transaction prudente et équitable entre tous les intérêts, en utilisant et en mettant à profit tant de bonnes choses que nous ont léguées nos pères, sans contrarier cependant l'esprit de l'époque dans ce que ses inspirations ont de salutaire : voilà ma politique.

» Il y a dans la famille royale une question qui, prenant naissance à la fin du règne de mon auguste oncle le seigneur Ferdinand VII (Q. S. G. G.), a suscité la guerre civile. Je ne puis oublier ce que je dois a ma dignité personnelle, ni sacrifier les intérêts de mon auguste famille. Mais je vous l'assure dès à présent, Espagnols, il ne dépendra pas de moi que cette division que je déplore ne s'éteigne pour jamais. Il n'est pas de sa-

Elle doit à ses abonnés de caractériser nettement la nature de ce mouvement et de leur faire comprendre en quoi il s'accorde avec ses principes, en quoi il en diffère. Une brochure adressée par Ronge aux membres du bas clergé allemand, sous ce titre : *An die niedere katholische Geistlichkeit*, et dont nous allons donner quelques extraits à nos lecteurs, leur permettra d'apprécier facilement en quoi la tentative de ce réformateur est digne de leur sympathie, et sous quels rapports elle mérite d'être blâmée.

Voyons d'abord quel est précisément l'objet de la réforme entreprise. Comme on va le voir, c'est, dans les termes où elle est posée, une question de hiérarchie. Le changement des dogmes n'arrive que comme conséquence, ou plutôt ce changement est opéré depuis longtemps dans l'esprit de la nation allemande et de son clergé qui ne demande plus aujourd'hui que la liberté de professer ses véritables croyances. Ronge parle à ses anciens collègues au nom de l'Allemagne entière : il formule les vœux qui lui ont été exprimés à la suite de sa protestation contre l'évêque de Trêves, dans les nombreuses adresses qui lui sont parvenues de toutes parts,et voici comme il les résume : « Vous devez, tel est le cri de votre nation, vous affranchir de la domination arbitraire, déshonorante, » anti-chrétienne de l'évêque romain ; vous devez, de concert avec » vos concitoyens laïques, et sans crainte des hommes, rétablir » dans sa pureté et dans sa sublime simplicité la religion catho» lique chrétienne, libre de la malédiction romaine, de sa con» trainte, de son hypocrisie ; vous devez fonder une Eglise chré» tienne, allemande et catholique, c'est-à-dire universelle ; vous » ne devez plus être des prêtres *romains*, mais de vrais prêtres et » docteurs *allemands*. Tels sont, continue Ronge, la voix de votre » peuple, le cri de votre nation. Suivrez-vous cet appel ? Entrepren» drez-vous cette œuvre, sans crainte des hommes ? Oh ! je vous en » prie, je vous en conjure, écoutez cet appel, mettez-vous à l'œu» vre sans retard, maintenant qu'il en est temps encore. Je vous » prie de vous mettre à l'œuvre, et je ne rougis pas de vous prier, » tant le prix que je demande est grand et sublime ! Car je vous » prie pour notre *religion*, pour l'honneur, l'indépendance, la paix » de la nation allemande ; et je vous prie pour *vous-mêmes*, pour » votre dignité d'hommes, votre honneur, votre vertu, votre » bonheur ! »

Rien de plus éloquent, il faut l'avouer, que ce cri de l'âme, cet appel d'une énergique et profonde conviction. Mais ce qui méritera mieux encore l'adhésion de nos lecteurs, ce sont les passages qui témoignent de la foi ardente du réformateur dans la réalisation des principes sociaux de l'Evangile : «Vous devez être des hommes » pénétrés de la grandeur de votre dignité d'hommes libres comme » de la grandeur de votre mission, pénétrés d'un zèle ardent pour » l'élévation intellectuelle et morale des peuples de la terre ! Vous » devez être des hommes pleins d'amour pour votre vocation, brû» lant de rendre vos semblables heureux ; des hommes pleins » d'une sainte ardeur pour faire obtenir les droits de l'homme à » tous vos concitoyens sans distinction, pleins d'une sainte ardeur

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

LE SAVETIER SIMON.

On était arrivé au commencement du mois de mai : un jour pur dilatait les poitrines lassées de respirer les brouillards glacés de l'hiver et les rayons d'un soleil tiède et vivifiant descendaient sur la noire muraille du Temple.

Au guichet de l'intérieur qui séparait la tour des jardins, riaient et fumaient les soldats du poste.

Mais malgré cette belle journée, malgré l'offre qui fut faite aux prisonnières de descendre et de se promener au jardin, les trois femmes refusèrent : depuis l'exécution de son mari, la reine se tenait obstinément dans sa chambre pour n'avoir point à passer devant la porte de l'appartement qu'avait occupé le roi au second étage.

Quand elle prenait l'air par hasard depuis cette fatale époque du 21 janvier, c'était sur le haut de la tour dont on avait fermé les créneaux avec des jalousies.

Les gardes nationaux de service qui étaient prévenus que les trois femmes avaient l'autorisation de sortir, attendirent donc vainement toute la journée qu'elles voulussent bien user de l'autorisation.

Vers cinq heures un homme descendit et s'approcha du sergent commandant le poste.

— Ah! ah ! c'est toi, père Tison, dit celui-ci, qui paraissait un garde national de joyeuse humeur.

— Oui, c'est moi, citoyen ; je t'apporte de la part du municipal Maurice Lindey, ton ami qui est là haut, cette permission accordée par le conseil du Temple à ma fille de venir faire ce soir une petite visite à sa mère.

— Et tu sors au moment où ta fille va venir, père dénaturé, dit le sergent.

— Ah ! je sors bien à contre-cœur, citoyen sergent. J'espérais, moi aussi, voir ma pauvre enfant que je n'ai pas vue depuis deux mois, et l'embrasser... là ce qui s'appelle rânement, comme un père embrasse sa fille. Mais oui, va te promener. Le service, ce service damné, me force à sortir. Il faut que j'aille à la Commune faire mon rapport. Un fiacre m'attend à la porte avec deux gendarmes, et cela juste au moment où ma pauvre Sophie va venir.

— Malheureux père, dit le sergent.

> Ainsi l'amour de ta patrie
> Etouffe en toi la voix du sang.
> L'une gémit et l'autre prie
> Au devoir immole.....

— Dites donc, père Tison, si tu trouves par hasard une rime en *ang*, tu me la rapporteras. Elle me manque pour le moment.

— Et toi, citoyen sergent, quand ma fille viendra pour voir sa pauvre mère, qui meurt de ne pas la voir, tu la laisseras passer.

— L'ordre est en règle, répondit le sergent, que le lecteur a déjà reconnu sans doute pour notre ami Lorin, ainsi je n'ai rien à dire ; quand ta fille viendra, ta fille passera.

— Merci, brave Thermopyle, merci ! dit Tison.

Et il sortit pour aller faire son rapport à la Commune, en murmurant :

— Ah ! ma pauvre femme va-t-elle être heureuse !

— Sais-tu, sergent, dit un garde national en voyant s'éloigner Tison et en entendant les paroles qu'il prononçait en s'éloignant ; sais-tu que ça fait frissonner au fond ces choses-là ?

— Et quelles choses, citoyen Devaux ? demanda Lorin.

— Comment donc, reprit le compatissant garde national, de voir cet homme au visage si dur, cet homme au cœur de bronze, cet impitoyable gardien de la reine, s'en aller la larme à l'œil, moitié de joie, moitié de douleur, en songeant que sa femme va voir sa fille, et que lui ne la verra pas ! Il ne faut pas trop réfléchir là-dessus, sergent, car, en vérité, cela attriste...

— Sans doute, et voilà pourquoi il ne réfléchit pas lui-même, cet homme qui s'en va la larme à l'œil comme tu dis.

— Et à quoi réfléchirait-il?

— Eh bien ! qu'il y a trois mois aussi que cette femme qu'il brutalise sans pitié n'a vu son enfant. Il ne songe pas à son malheur à elle, il songe à son malheur à lui ; voilà tout. Il est vrai que cette femme était reine, continua le sergent d'un ton railleur dont il eût été difficile d'interpréter le sens, et qu'on n'est point forcé d'avoir pour une reine les égards qu'on a pour la femme d'un journalier...

— N'importe, tout cela est fort triste, dit Devaux.

— Triste, mais nécessaire, dit Lorin ; le mieux donc est, comme tu l'as dit, de ne pas réfléchir...

Et il se mit à fredonner :

> Hier Nicette,
> Sous des bosquets,
> Sombres et frais,
> Marchait seulette...

Lorin en était là de sa chanson bucolique, quand tout-à-coup un grand bruit se fit entendre du côté gauche du poste : il se composait de jurements, de menaces et de pleurs.

— Qu'est-ce que cela? demanda Devaux.

— On dirait d'une voix d'enfant, répondit Lorin en écoutant.

— En effet, reprit le garde national, c'est un pauvre petit que l'on bat ; en vérité, on ne devrait envoyer ici que ceux qui n'ont pas d'enfants.

— Veux-tu chanter ? dit une voix rauque et avinée.

Et la voix chanta comme pour donner l'exemple :

> Madam' Veto avait promis
> De faire égorger tout Paris...

— Non, dit l'enfant ; je ne chanterai pas.

— Veux-tu chanter?

Et la voix recommença :

> Madam' Veto avait promis.

— Non, dit l'enfant, non, non, non.

— Ah ! petit gueux, dit la voix rauque.

Et un bruit de lanière sifflante fendit l'air. L'enfant poussa un hurlement de douleur.

— Ah ! sacrebleu ! dit Lorin, c'est cet infâme Simon qui bat le petit Capet.

Quelques gardes nationaux haussèrent les épaules, deux ou trois essayèrent de sourire. Devaux se leva et s'éloigna.

— Je le disais bien, murmura-t-il, que les pères ne devraient jamais entrer ici.

Tout-à-coup une porte basse s'ouvrit, et l'enfant royal, chassé par le fouet de son gardien, fit en fuyant plusieurs pas dans la cour, mais derrière lui quelque chose de lourd retentit sur le pavé et l'atteignit à la jambe.

— Ah ! cria l'enfant.

Et il trébucha et tomba sur un genou.

— Rapporte-moi ma forme, petit monstre, ou sinon.

L'enfant se releva et secoua la tête en manière de refus.

— Ah ! c'est comme ça... cria la même voix, attends, attends, tu vas voir.

Et le savetier Simon déboucha de sa loge comme une bête fauve de sa tanière.

— Holà ! holà ! dit Lorin en fronçant le sourcil, où allons-nous comme cela, maître Simon ?

— Châtier ce petit louveteau, dit le savetier.

— Et pourquoi le châtier ? dit Lorin.

— Pourquoi?

— Oui.

— Parce que ce petit gueux ne veut chanter ni comme un bon patriote, ni travailler comme un bon citoyen.

— Eh bien ! qu'est-ce que cela te fait, répondit Lorin, est-ce que la nation t'a confié Capet pour lui apprendre à chanter ?

— Ah ! ça, dit Simon étonné, de quoi te mêles-tu, citoyen sergent? Je te le demande.

— De quoi je me mêle ; je me mêle de ce qui regarde tout homme de cœur. Or, il est indigne d'un homme de cœur qui voit battre un enfant, de souffrir qu'on le batte.

— Bah ! le fils du tyran.

— Est un enfant, un enfant qui n'a point participé aux crimes de son père, un enfant qui n'est point coupable et que, par conséquent, on ne

---

(1) Voyez les numéros du 21 au 30 mai. —

» puis ce n'est là qu'une goutte d'eau jetée sur le grand brasier.— » Élevez-vous contre la puissance tyrannique de la hiérarchie romaine, anéantissez la superstition, ce poison de l'activité libre, » de la libre vertu, brisez les honteuses barrières qui emprisonnent » la conscience et la religion, combattez pour le bonheur moral et » physique de vos concitoyens, et vous sauverez le peuple, vous » vous sauverez vous-mêmes ! »

Condamner l'aumône en principe, ne la conserver que comme un pis-aller, c'est comprendre la charité chrétienne comme elle doit être comprise de nos jours; mais quelle forme revêtira cette charité, après avoir dépouillé la forme barbare du passé? Ronge ne le dit pas. Il paraît s'en rapporter là dessus au discernement des individus. Ce n'est pas tout cependant, lui répondrons-nous, de prêcher la justice et la fraternité; il faut les faire passer en actes, il faut réaliser le règne de Dieu sur la terre, ce règne auquel vous croyez, ô courageux athlète, et qui est le but de vos efforts. Si vous avez une réponse prête, si vous savez le mot de cette énigme, la solution de ce problème des temps modernes et de tous les temps, dites-le, ce mot, donnez-la, cette solution tant cherchée. Car il ne suffit pas de critiquer ce qui s'est fait, de renverser l'autorité qui veut maintenir le passé, il faut préciser ce qui est à faire, il faut l'apprendre aux peuples et à ceux qui doivent les diriger. Que voulez-vous substituer à l'aumône, comme expression de la charité évangélique? Est-il besoin de le demander? Une seule chose peut la remplacer, c'est l'Association. Mais l'Association est une science; il ne suffit pas de vouloir associer, il faut le savoir. Sans cette science, nous craignons bien que l'Eglise catholique allemande n'en reste à de généreuses manifestations et qu'elle fasse peu de progrès. Mais par elle, cette Eglise opérerait des miracles qui rendraient son succès infaillible. Que ne gagnerait-elle pas dans l'affection des peuples si elle savait réaliser la promesse du bonheur général ! Sublime entreprise, divine promesse, puissiez-vous sortir enfin de la sphère des intentions pour entrer dans l'ordre des faits! Quand une fois vous aurez triomphé sur un seul point de cette terre, n'en doutez plus, dès lors le monde est à vous.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Séance du 30 mai.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au remboursement ou à la conversion des rentes 5 pour 100.

M. LE COMTE BEUGNOT appuie le projet de loi. La seule question qui doive en ce moment préoccuper la chambre, dit-il, c'est celle de la légalité de la mesure; car, tant que cette légalité sera niée, à quoi bon débattre la question d'opportunité? L'orateur examine ensuite quelles sont les objections qu'on a faites contre la mesure en délibération.

La loi de 1793 ne mentionne pas le capital de la dette, j'en conviens; mais qui peut vous faire conclure qu'il y avait là négation du droit de rembourser? Tout ce qu'on peut en induire, c'est que la convention stipulait qu'il

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 30 mai.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi concernant le régime des esclaves dans les colonies.

M. CHÉGARAY fait remarquer à la chambre qu'il a vérifié ce qui s'est passé à la chambre des pairs, relativement au projet de loi en discussion, et qu'il n'a pas trouvé qu'on lui eût jamais donné le titre sous lequel il est maintenant soumis à la chambre des députés.

M. LE PRÉSIDENT entre dans quelques explications au sujet des usages constitutionnels qui ne permettent pas d'apporter à la chambre un projet sous un autre titre que celui sous lequel il a été soumis à l'autre chambre, et il constate que l'indication donnée au projet de loi ne saurait avoir d'autre valeur qu'une indication d'ordre du jour, et non pas être regardée comme un titre législatif.

M. LEVAVASSEUR. Nous sommes tous d'accord pour désirer la substitution du travail libre au travail forcé; mais avant de rien faire qui donne aux esclaves des espérances difficiles à réaliser et qui alarme les intérêts agricoles et industriels de nos colonies, et par conséquent les intérêts commerciaux et maritimes de la métropole, il convient de ne pas se hâter. Aussi, dans l'ordre logique, eût-il été convenable de discuter d'abord le second projet de loi relatif aux essais de travail libre; ce n'est que quand on aura expérimenté un régime nouveau qu'on pourra songer sérieusement à une révolution coloniale; car ce que nous voulons ce n'est pas pour les esclaves la liberté abstraite et philosophique, mais la liberté utile et féconde; or, elle ne saurait être qu'à condition d'études consciencieuses, de tentatives longues et coûteuses et d'améliorations de toutes sortes.

L'honorable membre signale l'imprévoyance du gouvernement pour les colonies. On a déjà fait plus pour l'Algérie, qui, plus heureuse que les autres colonies, aura bientôt un établissement de crédit, et qui déjà est fécondée par les encouragements de la mère-patrie et par les travaux de notre armée. Puis, examinant ce qu'a fait l'Angleterre, il établit que les conditions dans lesquelles elle a agi étaient bien autrement favorables que celles dans lesquelles nous nous trouvons.

L'orateur fait le tableau de la situation actuelle des Antilles. Jusqu'ici, dit-il, le travail était moral et individuel, chaque producteur produisait des cannes à sucre de son côté, les préparait et en extrayait le sucre, le plus souvent en faisant concurrence à ses voisins. Une meilleure organisation commence à se fonder, les producteurs s'associent, des usines centrales ont été établies; chaque producteur y apporte sa moisson; le travail est plus économique et mieux fait et le travail des machines tend à s'y substituer au travail des mains.

Je peux me tromper, mais il me semble qu'il y a dans ces faits le germe d'une révolution économique et industrielle dont il sera possible de profiter pour organiser le travail libre et faire succéder le régime de la liberté à celui de l'esclavage des noirs. Mais prenez-y garde, messieurs, cela ne s'improvise pas et de telles réformes demandent beaucoup de réserve et de prudence.

Je termine par une citation que j'emprunte à un livre que je relis bien souvent, la *Démocratie en Amérique*: « Les blancs, quand ils ont été les maîtres, dit l'auteur, ont asservi les noirs; les noirs, quand ils ont eu la force, ont massacré les blancs. Voilà jusqu'ici le seul compte qui ait été ouvert entre les deux races. »

Messieurs, si les colons ont lu ces lignes, comment s'étonner de leur résistance, comment voulez-vous qu'ils soient animés d'autres sentiments? Mais l'honorable M. de Tocqueville s'est trompé; il a parlé du passé, il par-

lutions sociales ne se font et ne se trouvent jamais ... qui en profitent. Mais alors la révolution est souvent violente. Intervenons pour empêcher que celle qui se fera au profit des noirs de nos colonies ne puisse le devenir.

On nous dit que l'esclavage colonial s'est adouci sur certains points, que le nombre des affranchissements augmente; c'est une erreur: sur 250 000 esclaves en 1832, il y en avait 130 de mariés; le nombre des affranchissements diminue d'année en année en même temps que la mortalité augmente. Il naît 7 000 esclaves chaque année, et il en meurt 8 000. La population libre de Saint-Domingue a, au contraire, doublé depuis l'époque de son émancipation.

On nous parle beaucoup des dangers de l'émancipation. Mais le *statu quo* est-il heureux? La production diminue, le crédit s'éteint, les liens sociaux se brisent, la population se décompose, et, comme on l'a dit hier, les colonies sont une monarchie despotique tempérée par le poison. Les colonies sont sous la menace de l'émancipation; les colons voient l'avenir gros d'orages, ils n'entreprennent rien; si l'on ne fait rien, elles courent à une ruine certaine. L'émancipation, qui mettra un terme à cet état d'inquiétude, est une mesure non moins urgente dans l'intérêt des colons que dans celui des noirs.

L'émancipation, dans les colonies anglaises, n'a pas rempli les espérances conçues en Angleterre; mais elle n'en a pas moins produit d'heureux résultats malgré le peu de précaution avec lesquelles cette opération s'est faite. Il s'est formé à la fois des écoles, des associations industrielles; il s'est bâti des villages, et la civilisation a pris tout-à-coup un essor au-delà de ce que, en théorie, il était permis de supposer. La production et la prospérité matérielle des colonies anglaises ont également augmenté. Les colons ont souffert individuellement; cependant, dans quelques-unes des colonies jadis françaises les colons ont peu souffert.

Mais, messieurs, l'abolition de l'esclavage n'est pas une question d'intérêt, c'est une question d'honneur. L'idée de l'émancipation est chrétienne sans doute; mais elle est avant tout française. C'est la France qui l'a montrée dans le christianisme et qui l'a inspirée à l'Angleterre; il y a plus, elle a dominé avec plus ou moins d'énergie dans notre gouvernement, selon que les pensées généreuses qui ont présidé à notre révolution ont plus ou moins dominé.

La Révolution de 89 et la révolution de Juillet ont proclamé la nécessité de l'émancipation; l'Empire et la Restauration ont maintenu la nécessité de l'esclavage.

L'orateur termine en priant la chambre de voter le projet de loi.

M. L'AMIRAL LE RAY combat le projet de loi dans un discours écrit auquel la chambre prête peu d'attention.

L'orateur s'attache surtout à montrer que la situation des esclaves dans les colonies est très supportable et beaucoup plus heureuse que celle que leur assurerait l'émancipation, et que cette mesure fera une révolution complète dans le mode du travail des noirs.

M. A. DE GASPARIN. Il y a autre chose dans la loi que l'intérêt de la production coloniale; il y a une grande question de civilisation et d'organisation. La plus grande des illusions est celle qui ferait consister toute la destinée humaine dans la préoccupation des intérêts matériels; un principe aura plus d'influence sur l'avenir que les chemins de fer que vous pourriez voter dans cette session.

Tous les discours contre l'émancipation commencent par des protestations en faveur de cette mesure. L'honorable amiral Le Ray le disait en commençant; tout le monde veut l'abolition de l'esclavage; M. Levavasseur disait au commencement de cette séance, il n'y a pas deux camps ici, celui de la liberté et celui de l'esclavage; nous sommes tous d'accord. No

doit point punir.

— Et moi, je te dis qu'on me l'a donné pour en faire ce que je voudrais. Je veux qu'il chante la chanson de Mme Veto, et il la chantera.

— Mais, misérable, dit Lorin, Mme Veto c'est sa mère à cet enfant; voudrais-tu, toi, qu'on forçât ton fils à chanter que tu es une canaille.

— Moi, hurla Simon; ah! mauvais aristocrate de sergent.

— Ah! pas d'injures, dit Lorin, je ne suis pas Capet, moi... et l'on ne me fait pas chanter de force.

— Je te ferai arrêter, mauvais ci-devant.

— Toi, dit Lorin, tu me feras arrêter; essaie donc un peu de faire arrêter un Thermopyle.

— Bon, bon, rira bien qui rira le dernier; en attendant, Capet ramasse ma forme et viens faire ton soulier, ou mille tonnerres.

— Et moi, dit Lorin en pâlissant affreusement et en faisant un pas en avant, les poings roidis et les dents serrés, moi je te dis qu'il ne ramassera pas ta forme; moi je te dis qu'il ne fera pas de souliers, entends-tu mauvais drôle. Ah! oui, tu as là ton grand sabre, mais il ne me fait pas plus peur que toi. Ose-le tirer seulement.

— Ah! massacre, hurla Simon blêmissant de rage.

En ce moment deux femmes entrèrent dans la cour: l'une des deux tenait un papier à la main; elle s'adressa à la sentinelle.

— Sergent, cria la sentinelle, c'est la fille de Tison qui demande à voir sa mère.

— Laisse passer, puisque le conseil du Temple le permet, dit Lorin qui ne voulait pas se détourner un instant, de peur que Simon ne profitât de sa distraction pour battre l'enfant.

La sentinelle laissa passer les deux femmes; mais à peine eurent-elles monté quatre marches de l'escalier sombre, qu'elles rencontrèrent Maurice Lindey qui descendait un instant dans la cour.

La nuit était presque venue, de sorte qu'on ne pouvait distinguer les traits de leur visage.

Maurice les arrêta.

— Qui êtes-vous, citoyennes, demanda-t-il, et que voulez-vous?

— Je suis Sophie Tison, dit l'une des deux femmes. J'ai obtenu la permission de voir ma mère, et je la viens voir.

— Oui, dit Maurice; mais la permission est pour toi seule, citoyenne.

— J'ai amené mon amie pour que nous soyons deux femmes au moins au milieu des soldats.

— Fort bien; mais ton amie ne montera pas.

— Comme il vous plaira, citoyen, dit Sophie Tison en serrant la main de son amie, qui, collée contre la muraille, semblait frappée de surprise et d'effroi.

— Citoyens factionnaires, cria Maurice en levant la tête et en s'adressant aux sentinelles qui étaient placées à chaque étage, laissez passer la citoyenne Tison; seulement son amie ne peut point passer. Elle attendra sur l'escalier, et vous veillerez à ce qu'on la respecte.

— Oui, citoyen, répondirent les sentinelles.

— Montez donc, dit Maurice.

Les deux femmes passèrent.

Quant à Maurice il sauta les quatre ou cinq marches qui lui restaient à descendre, et s'avança rapidement dans la cour.

— Qu'y a-t-il donc, dit-il aux gardes nationaux, et qui cause ce bruit. On entend des cris d'enfant jusque dans l'antichambre des prisonnières?

— Il y a, dit Simon, qui, habitué aux manières des municipaux, crut, en apercevant Maurice, qu'il lui arrivait du renfort; il y a que c'est ce traître, cet aristocrate, ce ci-devant, qui m'empêche de rosser Capet.

Et il montra du poing Lorin.

— Oui, mordieu, je l'en empêche, dit Lorin en dégaînant, et si tu m'appelles encore une seule fois ci-devant, aristocrate, ou traître, je te passe mon sabre au travers du corps.

— Une menace, s'écria Simon; à la garde! à la garde!

— C'est moi qui suis la garde, dit Lorin; ne m'appelle donc pas, car si je vais à toi, je t'extermine.

— A moi, citoyen municipal, à moi, s'écria Simon, sérieusement menacé cette fois par Lorin.

— Le sergent a raison, dit froidement le municipal, que Simon appelait à son aide; tu déshonores la nation, lâche, tu bats un enfant.

— Et pourquoi le bat-il, comprends-tu, Maurice, parce que l'enfant ne veut pas chanter *Madame Veto*, parce que le fils ne veut pas insulter sa mère.

— Misérable! dit Maurice.

— Et toi aussi? dit Simon; mais je suis donc entouré de traîtres.

— Ah! coquin, dit le municipal, en saisissant Simon à la gorge et en lui arrachant sa lanière des mains; essaie un peu de prouver que Maurice Lindey est un traître.

Et il fit rudement tomber la courroie sur les épaules du savetier.

— Merci, monsieur, dit l'enfant qui regardait stoïquement cette scène; mais c'est sur moi qu'il se vengera.

— Viens, Capet, dit Lorin; viens, mon enfant, s'il te bat encore appelle à l'aide et on ira le châtier, ce bourreau. Allons! allons! petit Capet, rentre dans ta tour.

— Pourquoi m'appelez-vous Capet, vous qui me protégez, dit l'enfant; vous savez bien que Capet n'est pas mon nom.

— Comment, ce n'est pas ton nom, dit Lorin; comment t'appelles-tu?

— Je m'appelle Louis-Charles de Bourbon. Capet est le nom d'un de mes ancêtres. Je sais l'Histoire de France; mon père me l'a apprise.

— Et tu veux apprendre à faire des savates à un enfant à qui un roi a appris l'Histoire de France! s'écria Lorin. Allons donc!

— Oh! sois tranquille, dit Maurice à l'enfant, je ferai mon rapport.

— Et moi le mien, dit Simon. Je dirai entr'autres choses qu'au lieu d'une femme seulement qui avait le droit d'entrer dans la tour, vous en avez laissé passer deux.

En ce moment, en effet, les deux femmes sortaient du donjon. Maurice courut à elles.

— Eh bien! citoyenne, dit-il en s'adressant à celle qui était de son côté; as-tu vu ta mère?

Sophie Tison passa à l'instant même entre le municipal et sa compagne.

— Oui, citoyen, merci, dit-elle.

Maurice aurait voulu voir l'amie de la jeune fille, ou tout au moins entendre sa voix; mais elle était enveloppée dans sa mante et semblait décidée à ne pas prononcer une parole. Il lui sembla même qu'elle tremblait.

Cette crainte donna des soupçons à Maurice.

Il remonta précipitamment, et en arrivant dans la première pièce, il vit à travers le vitrage la reine cacher dans sa poche quelque chose qu'il supposa être un billet.

— Oh! oh! dit-il, aurais-je été dupe?

Il appela son collègue.

— Citoyen Agricola, dit-il, entre chez Marie-Antoinette et ne la perds pas de vue.

— Ouais! fit le municipal, est-ce que....

— Entre, te dis-je, et cela sans perdre un instant, une minute, une seconde.

Le municipal entra chez la reine.

— Appelle la femme Tison, dit-il à un garde national.

Cinq minutes après la femme Tison arrivait rayonnante.

— J'ai vu ma fille, dit-elle.

— Où cela, demanda Maurice.

— Ici même, dans cette antichambre.

— Bien. Et ta fille n'a point demandé à voir l'Autrichienne?

— Non.

— Elle n'est pas entrée chez elle?

— Non.

— Et pendant que tu causais avec ta fille, personne n'est sorti de la chambre des prisonnières?

— Est-ce que je sais, moi. Je regardais ma fille que je n'avais vue depuis trois mois.

— Rappelle-toi bien...

— Ah! oui, je crois me souvenir...

— De quoi?

— La jeune fille est sortie.

— Marie-Thérèse?

— Oui.

— Et elle a parlé à ta fille?

— Non.

— Ta fille ne lui a rien remis?

— Non.

— Elle n'a rien ramassé à terre?

— Ma fille?

— Non, celle de Marie-Antoinette?

— Si fait, elle a ramassé son mouchoir.

— Ah! malheureuse! s'écria Maurice.

Et il s'élança vers le cordon d'une cloche qu'il tira vivement.

C'était la cloche d'alarme.

FIN DU PREMIER VOLUME.

ALEXANDRE DUMAS.

(La suite prochainement.)

[illegible] la solution de deux questions connexes.

On nous parle de la douceur avec laquelle les esclaves sont traités ; mais, messieurs, le 5 avril dernier, le conseil colonial de la Martinique ordonnait l'enlèvement d'esclaves français qu'il faisait vendre ou échanger pour des bœufs dans les colonies espagnoles. J'en ai la preuve dans les mains. (Sensation.)

A propos d'esclaves, je parlerai d'un fait inconcevable qui s'est passé dernièrement en France. Devant le tribunal de Draguignan, des hommes ont comparu comme esclaves, ont été traités comme esclaves et sont sortis esclaves, malgré la maxime adoptée aussi par la Grèce moderne, que l'esclave qui touche une terre libre, est libre par cela seul!

L'orateur croit le projet de loi insuffisant ; il donne pleine approbation au rapport de la commission ; mais ce n'est pas le rapport de la commission que l'on votera, c'est une loi qui a été votée par la chambre des pairs, après un rapport qui dit qu'elle n'engage à rien. Il est donc nécessaire d'ajouter à la loi certaines dispositions que l'orateur compte proposer à la chambre en une série d'amendements.

La loi est impuissante parce qu'elle ne permettra pas à l'esclave de se racheter en moins de vingt-cinq à trente ans, qu'elle le soumet à des conditions trop dures après son émancipation, et je crains fort qu'elle ne fasse beaucoup de mal ; car elle mécontentera à la fois les esclaves auxquels elle promet la liberté sans la donner, et les colons qui se croiront spoliés.

L'affranchissement par le rachat est un principe civilisateur ; le travail volontaire est une préparation à la liberté ; mais il faut rendre le rachat plus facile, la civilisation plus active, la moralisation plus prompte ; il faut entourer l'émancipation de mesures qui la complètent et la rendent efficace ; il faut décider que le rachat du chef de la famille entraîne celui de la famille entière afin d'encourager les mariages légitimes ; il faut établir des caisses d'épargnes qui facilitent la formation du pécule, etc

Les partisans de l'abolition de l'esclavage, dit en terminant l'orateur, doivent tenir à modifier la loi, au risque même d'un nouvel ajournement. Je désire vivement l'affranchissement, on le sait, mais je ne veux pas de celui qui nous serait fait par le projet de loi non modifié.

M. DE MACKAU, ministre de la marine. Je répondrai un mot à ce qu'a dit l'honorable préopinant relativement à la déportation d'esclaves d'une colonie française à Porto-Rico. J'ignorais qu'un acte de ce genre eût eu lieu si récemment ; mais j'ai communiqué à la commission la lettre que j'ai adressée à ce sujet aux gouverneurs des colonies pour leur interdire de pareils actes à l'avenir. Les conseils coloniaux ne pourront plus ordonner la déportation que d'une colonie française à une autre colonie française.

L'honorable M. de Gasparin a exprimé le vœu que la loi fût amendée ; je me prêterai avec déférence à l'examen de tous les amendements, mais je dirai bien franchement que si les vues de M. de Gasparin sont excellentes au point de vue théorique, le gouvernement n'en doit pas moins exiger une grande prudence dans les modifications pratiques au régime actuel. J'ai de grandes appréhensions que faire plus que le projet ne soit risquer le bien et compromettre le but, qu'il ne faut pas dépasser. Si la loi était gravement modifiée, enfin, elle me paraîtrait compromise.

M. LEDRU-ROLLIN. On a cité tout-à-l'heure un ordre donné par le gouverneur de la Martinique pour faire transporter dans une colonie espagnole, sans aucun jugement, des esclaves qui devaient y être vendus ou échangés contre des bestiaux. M. le ministre de la marine vient de répondre qu'il avait écrit pour empêcher le renouvellement d'un abus aussi odieux.

Voici un ordre pareil, datée de 1837, qui ordonne de transporter à Porto-Rico quatre esclaves dénommés, il est signé baron de Mackau, gouverneur de la Guadeloupe. (Mouvement.) Je demande comment M. le ministre de la marine pourra réprimer efficacement ces odieux abus, quand on poura lui opposer de pareils précédents.

M. DE MACKAU. Je remercie M. Ledru-Rollin de m'avoir personnellement mis en scène. Il est vrai qu'en 1837, j'étais gouverneur de la Guadeloupe, il est vrai qu'en 1837 il existait dans les pouvoirs des gouverneurs, le droit de faire sortir des colonies les noirs dont la présence offrait des inconvénients. Mais M. Ledru-Rollin se trompe grandement s'il suppose que l'application de la mesure dont il a parlé soit toujours un acte de rigueur. Quant au fait signalé par M. Ledru-Rollin, les circonstances ne m'en sont pas présentes, mais je puis affirmer que si j'ai ordonné que quatre noirs fussent expulsés et transportés à Porto-Rico, je l'ai fait, parce que j'étais dans mon droit, et que je l'ai jugé utile. Il a existé aux colonies une époque où le grand service à rendre aux noirs était de les transporter à Porto-Rico, où, du reste, ils n'étaient pas échangés contre des bestiaux, somme on l'a dit, et où ils trouvaient une condition différente de celle qui leur était réservée aux colonies. Eh bien! dans ces derniers temps, le sort fait à ces nègres à Porto-Rico a fait sentir la nécessité de prendre de nouvelles dispositions, c'est ce qui a fait donner l'ordre que les noirs ne soient plus transférés dans les colonies étrangères.

M. TERNAUX-COMPANS. J'avais signalé à M. le ministre des faits semblables à ceux qui viennent d'être produits, et il les avait niés ; mais puisque des faits semblables à ceux dont ont parlé MM. de Gasparin et Ledru-Rollin peuvent se passer sans que M. le ministre de la marine en ait connaissance, la chambre voit le cas qu'elle peut faire des dénégations. (Bruit.)

M. DE MACKAU se lève pour répondre à M. Ternaux-Compans.

M. LE PRÉSIDENT. L'intention de l'honorable membre ne peut être douteuse ; il a voulu dire simplement que certains faits avaient pu se passer à l'insu de M. le ministre. L'honorable membre n'a pas mis en doute la sincérité du ministre.

Ici M. Ternaux fait un signe d'assentiment.

M. L'AMIRAL DE MACKAU. Je suis plein de déférence pour les désirs de la chambre ; je suis prêt à m'expliquer sur tous les faits qu'il plaira à M. Ternaux de m'indiquer.

M. DE CASTELLANE monte à la tribune. (A demain! à demain!)

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Après la discussion des deux projets de loi sur les colonies, la chambre décide qu'elle s'occupera des projets de loi relatifs : 1° aux travaux de diverses places fortes ; 2° aux chemins de fer de Paris à Lyon et de Lyon à Avignon.

Dans le compte-rendu de la séance d'hier nous nous sommes trompés en attribuant à M. Ternaux-Compans des sentiments anti-abolitionistes. Voici comment l'honorable député terminait son discours :

« Je crois avoir suffisamment démontré hier que cette loi est aussi mal conçue que mal rédigée ; on m'a cependant demandé tout-à-l'heure : Pourquoi votez-vous pour le projet ? Voici pourquoi :

» Je vote pour le projet parce que je crois que le plus mauvais système d'émancipation avec l'approbation des colons, avec leur concours, est meilleur que le meilleur système possible sans leur concours. Je crois que jusqu'ici les colons ont été induits en erreur par la faiblesse du gouvernement et par les rapports qui ont été envoyés de Paris ; ils ont toujours cru qu'on ne prendrait pas de mesure pour l'émancipation, qu'on ne ferait rien. J'espère que lorsqu'il leur sera démontré qu'on fait quelque chose, j'espère qu'ils viendront à récipiscence, et que d'ici à l'année prochaine ils auront fait des conditions plus raisonnables ; voilà ma première raison. Voici maintenant la dernière : Il y a 1 200 nègres du domaine qui seront mis en liberté ; il y en a peut-être 1 000 qui, par leur pécule, pourront se racheter. Je ne veux pas prendre sur ma conscience de retarder leur libération ; voilà pourquoi je voterai pour le projet. »

— M. le maire de Toulouse vient de prendre un arrêté au sujet de l'exposition des produits des beaux-arts et de l'industrie qui ouvrira le 15 juin prochain. Après un considérant ainsi conçu : « S'il est juste d'avoir institué des récompenses pour honorer et pour encourager les industriels exposants, il est juste aussi d'honorer et d'encourager les ouvriers qui, par leur intelligence et par leur travail, concourent au succès des produits de l'industrie, » l'arrêté dispose que des médailles d'argent et de bronze et des mentions honorables seront accordées, à l'occasion de l'exposition de cette année, aux ouvriers non exposants, et habitants de Toulouse, qui seront jugés dignes de cette distinction.

A une époque où le prolétariat est systématiquement dédaigné, il faut savoir gré à M. le maire de Toulouse de lui avoir fait sa part. L'industrie nous montrerait-elle ses prodiges si les travailleurs ne les enfantaient pas ?

— Une feuille ministérielle publie ce matin le fait suivant :

« La Compagnie de l'isthme de Panama a complété définitivement son organisation. — Elle va mettre à exécution le projet de M. Courtines, l'un des ingénieurs envoyés par le gouvernement français, en 1843, pour reconnaître la possibilité du percement de cet isthme. — M. Courtines propose l'établissement d'un rail-way, d'après des dispositions qui sont aussi simples qu'ingénieuses, et dont les frais de construction ne s'élèveront pas au-delà de 75 000 fr. par kilomètre. »

Mais tandis que le percement de l'isthme de Panama revient sur l'horizon de la publicité, il apparaît d'un autre côté sur celui du tribunal de commerce. Hier, M. le baron Lambert est venu réclamer 50 000 fr. de dommages-intérêts à MM. Salomon et Ce de la Guadeloupe ; il les accuse de l'avoir trompé, de l'avoir onéreusement engagé dans une mystification *isthmique*, et d'avoir prétendu, entr'autres choses, que les montagnes à abaisser pour faire communiquer les deux Océans n'avaient que onze mètres d'élévation tandis qu'elles en marquent réellement 135.

M. Salomon a répondu par l'organe de son agréé que le baron Lambert n'avait pas tenu ses promesses financières ; il a communiqué sa correspondance pour démontrer que sa loyauté a été entière, et que les hauteurs des montagnes n'ont jamais été constatées définitivement ; enfin il a fourni la preuve que le baron Lambert avait été en mesure d'apprécier toutes les éventualités de l'entreprise avant qu'elle commençât. Cette défense a été admise, et la demande de M. le baron Lambert a été repoussée. — Une demande reconventionnelle de M. Salomon contre M. le baron Lambert a été repoussée également par le tribunal.

— Le 11 juin 1845, on faisait des élections à Sainte-Colome, commune des Basses-Pyrénées. — Cinq femmes prirent part aux opérations préparatoires, et trois d'entre-elles votèrent. — Du reste, les choses se passèrent au mieux et la chronique rapporte que ce concours féminin fit regretter que l'on n'en usât pas toujours. Cependant quelques membres de l'assemblée électorale ne pardonnèrent point à des femmes cette intervention inaccoutumée ; ils crièrent à l'illégalité et finirent par protester contre ces susdites élections auprès du conseil de préfecture. Leur protestation, qui pourra rester comme un monument de grotesque ignorance, n'est pas de nature à établir la supériorité des électeurs sur les électrices de Sainte-Colome ; en voici un passage :

« Cent dix-sept électeurs sont présents, auxquels s'est augmenté trois femmes ; les deux cabaretières, pour déposer leurs votes dans le scrutin, auxquelles les scrutateurs ont reçues, et le président leur a articulé de sa bouche le serment de fidélité au roi à la charte constitutionnel à ce féminin risible.

» Nous donnons les raisons qui précèdent pour qu'il soit jugé par le conseil de préfecture, les choses qui ont une tendance trop marquée de violer à l'élection, soit par anticipation des opérations commencées avant le préalable concours de tous électeurs, sous prétexte de plusieurs tours possibles de scrutin, tandis qu'on s'arrête après, et même quand l'assemblée demande la continuation ; soit plus encore par le concours des femmes cabaretières et autres cantonnées à côté de la mairie. Et si nous n'avons pas réclamé sur la liste, c'est parce qu'on sait que la loi n'a jamais rien consacré au nom ni à la qualité de femmes électeurs : et que ça serait un fort mauvais exemple et déshonorant en France depuis la loi salique d'admettre un pareil fait. »

Néanmoins, le conseil de préfecture maintint les élections ; mais le conseil-d'État vient d'annuler la décision des conseillers préfectoraux, deux ans après qu'elle a été rendue. Oh ! centralisation constitutionnelle! Une déclaration municipale pleine d'énergie a signalé ce petit épisode gynécocratique : Les conseillers municipaux de Sainte-Colome ayant été consultés, voici la vaillante réponse qu'ils ont faite :

« Sur huit conseillers municipaux élus, cinq exposent d'un accord unanime qu'ils se réfèrent aux dispositions de l'arrêté précité du conseil de préfecture, en ce qui concerne leur défense à ladite requête. Ils font observer au conseil-d'État qu'en acceptant les fonctions de membres du conseil municipal, ils ont eu trois choses en vue, qui sont : Faire le bien dans la commune ; exécuter les lois en vigueur et être entièrement dévoués au gouvernement du roi des Français. Maintenant, reste au conseil-d'État à donner telle décision qu'il jugera à propos, décision qui est fort indifférente aux conseillers municipaux soussignés. »

— M. Raoul-Rochette a lu dernièrement, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un rapport sur les résultats de la découverte faite près des ruines de l'ancienne Ninive. C'est au mois de mai 1842 que M. le consul de France conçut la pensée de doter la France des plus curieuses richesses que l'art et l'archéologie aient encore faites. Il a entrepris de déterrer, pour l'envoyer à Paris, tout ce qu'il pourrait trouver d'un palais fastueux qu'on préaume avoir été construit par Sémiramis. Plus tard, un dessinateur, M. Eugène Flandin, lui fut envoyé. Et tandis que le consul notait d'innombrables inscriptions assyriennes, dont l'alphabet n'est pas encore deviné, l'artiste dessinait de magnifiques copies. Nous extrayons ce qui suit du rapport de M. Raoul-Rochette :

« Le moment n'est pas encore arrivé de porter un jugement sur les nombreuses et difficiles questions archéologiques auxquelles devra donner lieu l'étonnante apparition d'un édifice, appartenant à l'antiquité assyrienne, entièrement revêtu, au dedans et au dehors, de sculptures et d'inscriptions, où se révèle un art tout nouveau pour nous, avec une écriture, dont le secret, perdu depuis tant de siècles, peut cependant, nous l'espérons du moins, être retrouvé pour l'instruction et la gloire du nôtre.

» Il subsiste de ce palais, resté sans doute enfoui sous les décombres, à l'époque même de sa chute, et depuis entièrement recouvert de terres, *quinze salles avec quatre façades*, qui doivent avoir composé, à en juger d'après le sujet des sculptures, la principale partie de l'habitation royale. La totalité du terrain qu'occupait ce palais, et qui a été fouillé sur tous les points qui pouvaient promettre des résultats, est de 45 000 mètres carrés ;

[illegible] même de leur artillerie. Depuis quelque temps, le gouvernement russe fait repêcher ces objets, et déjà, à la date du 19 mai, trois cargaisons de boulets, de grenades, de bombes, etc., provenant de cette opération, étaient arrivées à Dantzick, où elles ont été vendues aux fonderies de l'Union. Il y a peu de jours, lorsque dans les usines de cet établissement on procéda à la fonte d'une partie de ces projectiles ; une grenade, que l'on avait oublié de vider, a éclaté et a blessé six ouvriers qui, heureusement, n'ont reçu que des lésions peu graves.

ÉVASION D'UNE DÉTENUE DE SAINT-LAZARE. — ACCUSATION DE CONNIVENCE CONTRE UNE DAME INSPECTRICE DE CETTE PRISON. — En raison de la position et des antécédents honorables de l'accusée, cette affaire excite un grand intérêt. Voici un extrait de l'acte d'accusation :

« Le 6 février dernier, vers quatre heures du soir, la soi-disant comtesse de Caylus, en réalité la fille Joséphine Chaylus, s'évada de la prison de Saint-Lazare où elle attendait sa prochaine comparution devant la cour d'assises comme accusée d'un grand nombre de faux en écriture de commerce. Cette femme, qu'on avait vue au parloir quelques minutes auparavant en conférence avec son avocat, avait su franchir le quartier des prévenues et celui des filles soumises, arriver jusqu'au dernier guichet, sortir et être libre enfin, tout cela sans avoir été reconnue par personne, grâce à son costume noir, qui lui donnait la tournure d'une dame de charité.

» Une évasion si hardie, consommée avec tant de promptitude, attestait une complicité flagrante de la part d'une des personnes employées dans la prison. Effectivement, la complice de Joséphine Chaylus fut bientôt connue ; c'était la demoiselle Louise Crombach, dame inspectrice de St-Lazare.

» Cette jeune femme, douée d'un esprit très distingué et auteur de poésies couronnées par l'Académie française, entretenait dans le monde des relations avec plusieurs personnes des plus honorables, et ce fut par la bienveillante intervention de l'une d'elles que la demoiselle de Crombach obtint l'emploi qu'elle occupait à Saint-Lazare. Interrogée sur l'évasion de Joséphine Chaylus, elle a, peu de jours après, confessé sa faute ; mais en même temps elle a protesté avec énergie contre toute intention déloyale de sa part, et elle a fait, de la manière suivante, le récit de ses derniers entretiens avec la fille Chaylus :

« Le jeudi 6 février, a-t-elle-dit, cette fille revint à la charge, bien déterminée cette fois à porter le grand coup et à battre en brèche tous mes scrupules de conscience. Elle entra dès huit heures du matin dans ma chambre, et après avoir dépeint sa position comme plus compromise que jamais par une perquisition de la veille, elle tomba à mes pieds et me dit en sanglotant : — C'en est fait! si vous ne me sauvez pas aujourd'hui, je suis morte avant ce soir. Devant Dieu, je suis innocente de toute faute ; mais le malheur m'accable, je serai flétrie devant les hommes !... — Il n'y a pas, lui répondis-je, de flétrissure, si ce n'est devant Dieu, et en vous donnant la mort, vous perdez votre âme! — Eh bien, répliqua la fille Chaylus, sauvez-la donc, mon âme !

» A dater de ce moment, cette femme m'avait séduite ; car je pleurais, et je promis de sauver une âme en prévenant un suicide. »

Telles sont les explications données par la demoiselle Louise Crombach sur le fait qui lui est reproché, et par suite duquel elle comparaît devant le jury comme accusée d'avoir facilité, par connivence, l'évasion de la fille Chaylus, crime prévu par les art. 237 et 239 du code pénal.

Aux questions d'usage qui lui sont adressées par M. le président Partarieu-Lafosse, elle répond se nommer Claudine-Augustine-Louise Crombach, être âgée de 29 ans, dame inspectrice à la prison de Saint-Lazare, née à Lons-le-Saulnier.

L'interrogatoire auquel il est procédé par M. le président porte en premier lieu sur les antécédents de l'accusée : il en résulte qu'elle est venue, il y a huit ans, à Paris, pour s'y vouer à la carrière de l'enseignement. Portée comme candidat au professorat, à l'institut des jeunes filles aveugles, sa jeunesse l'empêcha alors d'y être reçue. Elle fut ensuite admise dans une famille, sur la recommandation de Mme Amable Tastu, pour y faire l'éducation d'une jeune personne, et depuis, elle a vécu de travaux littéraires, dont la publication lui a valu d'honorables encouragements. Enfin, nommée, il y a trois ans, surveillante surnuméraire de la prison de Saint-Lazare, elle a été promue, au mois de décembre dernier, dame inspectrice, avec un traitement annuel de mille francs.

L'interrogatoire porte ensuite sur d'autres faits également relatifs aux antécédents de l'accusée, faits que le ministère public a relevés, comme offrant des indices de l'immoralité la plus grave, et comme pouvant servir, selon lui, à expliquer les motifs secrets qui auraient porté la demoiselle Crombach à favoriser l'évasion de la fille Caylus.

De cette partie de l'interrogatoire, il résulte qu'en 1844 Louise Crombach s'était liée d'une amitié très vive avec une détenue de Saint-Lazare, prévenue d'escroquerie, la fille Joséphine Magnet, femme Quinard. Cette affection était portée à un degré d'exaltation qui ressort de la correspondance même de l'accusée. En effet, dans les lettres adressées par elle à cette détenue, et dont M. le président a donné lecture, on trouve nombre de phrases comme celle-ci :

« Mon bel ange, je fais cause commune avec vos douleurs ; j'en veux être solidaire !... Écrivez-moi ce qui ne peut se dire ; je vous renverrai toutes vos lettres...

» Pauvre chère belle ! vous prisonnière ! en vérité, le monde mériterait qu'on le fît sauter avec une machine infernale !...

« Ma Joséphine, combien je vous aime ! je vous aime, parce que votre âme est belle comme votre visage, et qu'on se sent heureux de vivre à vos côtés ; moi, je n'ai rien qui soit digne de vous, rien qu'une amitié vive et profonde, capable de me faire donner tout mon sang pour un seul de vos cheveux !... »

Et partout, dans cette correspondance, les épithètes les plus tendres sont prodiguées : « Doux trésor! Beau diamant! Bel ange! etc., etc. »

Interpellée sur ce langage si passionné et si étrange, alors qu'il est adressé à une femme par une autre femme, l'accusée répond que la plupart de ses lettres à ses amies, sont empreintes d'une exaltation à peu près pareille ; qu'on lui a souvent reproché, en effet, de manquer de mesure dans son style, mais que ces exagérations de langage doivent être mises sur le compte de son imagination trop vive.

En ce qui concerne le fait d'évasion, l'accusée reproduit les explications qu'elle a déjà données dans le cours de l'instruction.

Au nombre des témoins entendus à sa requête, s'est trouvée Mme Desbordes-Valmore, qui a rendu hommage à son humanité.

L'accusation a été soutenue par M. l'avocat-général Glandaz, et combattue par Me Desmarest. (Nous rapporterons l'arrêt.)

congrès fédéral décréta en 1827 l'expulsion des Espagnols européens échappés aux assassinats antérieurs. Avec eux disparurent les capitaux de l'industrie, les ressources du commerce, la fortune du pays. Les exploitations importantes furent suspendues, le sol si fertile du Mexique, ses trésors métalliques, ses admirables positions géographiques devinrent en quelque sorte de stériles avantages ; il ne resta à cette contrée appauvrie, pour compenser ses désastres et ses fautes, qu'un mot vide et sonore, un simulacre de liberté. — La domination espagnole au contraire l'avait rendue florissante, elle s'était entourée de toutes les conditions qui font les grands peuples et les gouvernements respectés. Une marine considérable, de nombreuses places fortes, une armée bien disciplinée, une administration équitable et vigilante, de salutaires lois municipales, la position financière la plus brillante, tels étaient ses moyens d'action, ses éléments de puissance. »

Il y a bien quelque exagération dans ces paroles, en ce qui concerne l'Etat du Mexique avant l'indépendance. Le rapport officiel que fit Georges Juan au roi d'Espagne est loin de peindre cet Etat sous des couleurs aussi brillantes. Mais poursuivons notre analyse.

L'auteur, parcourant le pays, constate à chaque pas la destruction ou l'affaiblissement de toutes les institutions fondées par l'Espagne, de tous les établissements d'instruction, de commerce et de production; il prend acte de l'instabilité du gouvernement, de l'ambition et de la turbulence des officiers de l'armée, de leur indiscipline, de leurs prétentions, de leur inutilité (24 000 officiers pour 20 000 soldats.) Il fait voir que le pays est dominé et bouleversé par toutes ces oisivetés ambitieuses, et que, si cet état se prolonge encore long-temps, le Mexique rétrogradera, ou tombera tout entier dans les mains des Américains du Nord... et il jette un regard de regret vers l'ancienne domination espagnole.

C'est un regret inutile et tardif que nous ne pouvons approuver en M. de Mofras. La monarchie espagnole devait se dissoudre par ses propres faiblesses; l'Espagne devait laisser échapper ses riches colonies, que son impuissance la mettait hors d'état de gouverner: pourquoi se plaindre d'un fait devenu nécessaire? pourquoi accuser les colonies?

Il ne faut pas accuser les colonies espagnoles, il faut les plaindre: il faut les plaindre de ce que le cours du temps ayant préparé leur émancipation et leur *self-government*, et les circonstances ayant forcément privé de ses droits sur elles l'Espagne devenue incapable de se diriger elle même, elles n'aient pu réaliser cette émancipation que par la violence et avec les pires conditions d'anarchie et de faiblesse physique et intellectuelle.

Ce n'est pas à nous, Français, qui après nous être montrés le peuple le plus civilisé de l'Europe, avons reculé en 93 jusqu'à la barbarie, par suite des terribles secousses que nos efforts prodigieux avaient imprimées à toute la machine sociale, ce n'est pas à nous à condamner les révolutions des autres peuples par leurs résultats présents et immédiats. Tout état social mauvais engendre forcément des révolutions, et celles-ci, loin de guérir la société, peuvent empirer son sort et le rendre plus précaire. Malgré les progrès industriels et scientifiques obtenus en France depuis 1789, peut-on dire que notre société soit mieux assise? Et n'entendez vous pas, dans toute l'Europe un sourd frémissement qui présage une lutte plus formidable que toutes celles du passé? Et tout à côté de vous, ne voyez-vous pas s'élever ces gigantesques fortifications qui n'ont jamais eu leur égale en France ni ailleurs? Soyez-en assurés, ces bastilles sont les filles bâtardes de nos révolutions; les souvenirs des luttes à main armée qui ont ensanglanté les rues de Paris depuis soixante ans les ont engendrées.

Mais quittons ces tristes pensées où nous amènent les faiblesses, les égoïsmes, l'ignorance de nos classes gouvernantes, et parmi les sujets nombreux et intéressants que nous offre le voyage de M. de Mofras, choisissons celui qui, à notre gré, s'éloigne le plus de ces images de guerre, et présage quoique faiblement l'aurore d'un nouveau jour pour l'humanité.

Si dans nos sociétés avancées, le clergé catholique (le haut clergé) est un obstacle et un embarras continuel par son esprit corporatif, par son ambition et ses prétentions exclusives, par sa constitution intime, célibat, discipline et soumission à un Pouvoir extérieur, il faut cependant reconnaître que la constitution même de ce clergé et sa hiérarchie offrent de merveilleuses ressources pour civiliser et élever les races barbares et sauvages. Ainsi dans la tempête qui emporta l'empire romain et dans les obscurités qui la suivirent au moyen âge, l'Europe dut en partie son salut et son progrès à l'épiscopat chrétien. Encore aujourd'hui nos campagnes en Europe, qui sont arriérées sous tant de rapports, peuvent se féliciter de l'heureuse influence qu'exerce le clergé militant. De même, dans les autres parties du monde, la voix du prêtre chrétien sollicite avec succès à une vie nouvelle des peuplades écrasées depuis des siècles dans un honteux abrutissement.

C'est à l'influence du clergé catholique que les races indigènes de l'Amérique ont dû, dans toute l'étendue des colonies espagnoles, de n'être pas entièrement détruites. Tandis que le prêtre protestant est complètement inhabile à convertir le sauvage à la civilisation, tandis que, le tenant sous son pouvoir, il lui applique comme à Taïti un grotesque vernis qui déguise sa sauvagerie sans la transformer, le prêtre catholique a su se faire écouter librement des Indiens d'Amérique, et les ranger sous sa loi douce, tendre, compatissante, appropriée à leur faiblesse.

M. de Mofras décrit avec de grands détails et avec un vif sentiment de gratitude les divers établissements des missions fondées dans la Californie.

Sous le régime espagnol, une savante combinaison de missions et de *presidios* (petits forts), arrêtait les déprédations des Indiens et répandait parmi les tribus sauvages les bienfaits du catholicisme et les lumières de la civilisation; en dedans de la ligne stratégique qui comprenait une étendue de plus de douze cents lieues, les infatigables missionnaires appelaient les colons, fondaient des *pueblos*, villages composés d'Indiens convertis, et leur enseignaient la culture des terres, l'exploitation des mines et les arts mécaniques. Ces divers points étaient reliés entre eux et formaient un système

la musique. Les Indiens ont pour cet art une aptitude naturelle si extraordinaire, que dans les fêtes religieuses qui se célèbrent avec la plus grande pompe, au son des cloches et au bruit de l'artillerie, ils touchent de l'orgue, jouent de tous les instruments et entonnent le plain-chant avec une justesse qu'on trouve rarement dans les villages d'Europe. Les Franciscains tenaient à honneur de posséder dans chaque mission une bonne troupe de musiciens, ils apportaient le plus grand soin à sa composition, et avaient donné aux exécutants une sorte d'uniforme; notre voyageur fut fort étonné d'entendre à la mission de Santa-Cruz, pendant le défilé d'une procession, la troupe des musiciens indiens jouer les deux airs populaires en France de la *Marseillaise* et de *Vive Henri IV*.

Autour de la mission sont groupés les bâtiments d'exploitation, le corps-de-garde des soldats, les hangars, les magasins, les cabanes des néophytes et les maisons de quelques colons blancs. Le personnel de chacun de ces établissements se composait de deux moines relevant de la préfecture apostolique de Monte-Rey, aujourd'hui érigée en évêché. Le plus âgé s'occupait de la gestion intérieure et de l'instruction religieuse; le plus jeune, de la direction des travaux agricoles. Les Indiens baptisés étaient divisés en escouades de travailleurs, commandées par leurs caciques ou alcades. Chaque dimanche après la messe, le moine distribuait les travaux de la semaine, et, le samedi suivant, les alcades venaient lui rendre compte de leur exécution. C'était en ne reculant devant aucune fatigue et en prêchant partout d'exemple, que les religieux stimulaient les Indiens au travail. En 1842, le P. Cavallero, président des Dominicains, est mort au milieu de ses néophytes la charrue à la main. M. de Mofras rapporte qu'étant un jour allé voir l'un des chefs de la mission de Saint-Gabriel, il le trouva dans un champ, devant une grande table, le capuchon renversé, les manches retroussées, pétrissant de l'argile, et montrant à faire des briques aux néophytes qui l'entouraient. *Amigo, con esta familia*, CONSILIO MANUQUE, dit le moine à M. de Mofras, en l'apercevant.

Ce mot, dit avec enjouement, est d'un sens profond; il indique la belle et sainte position que les religieux s'étaient faite parmi les sauvages: le *conseil* pour les guider, les encourager; la *main* pour les soutenir, pour les instruire, pour se mêler à leurs travaux; bien différents en cela de tous les Européens qui n'avaient de rapport avec les Indiens que pour les corrompre ou les exploiter.

Grâce au zèle des missionnaires, il existait en 1834, dans la Californie, vingt-une missions sur une étendue de deux soixante-deux lieues; elles contenaient trente mille Indiens, hommes et femmes, qu'ils avaient eu l'art d'amener et de retenir volontairement à la culture.

Mais que sont devenues ces missions aussitôt que, par suite de l'anarchie du Mexique, le gouvernement les eût saisies et administrées? En 1834, avec les religieux, elles produisaient 70 000 hectolitres de blé et contenaient 425 000 bêtes à cornes, 62 500 bêtes chevalines et 32 000 moutons, chèvres et cochons. Dès 1842, dirigées par les agents du gouvernement, elles n'étaient plus habitées que par 4 450 Indiens, le surplus étant retourné à sa sauvagerie primitive: elles ne produisaient plus que 4 000 hectolitres, et contenaient seulement 28 000 bêtes à cornes, 3 800 bêtes chevalines et 34 600 moutons.

C'est que les conditions ne sont plus les mêmes. La plus équitable répartition des produits de la mission avait lieu sous le régime des moines; les Indiens savaient que leur bien-être s'accroissait en raison de leurs travaux, et ces travaux étaient dirigés avec une douceur et une modération calculées pour ne pas effaroucher l'insouciance du sauvage et sa propension à fuir vers les bois; tandis qu'aujourd'hui ces Indiens ne sont plus traités que comme des bêtes de somme qu'on charge de travail.

Par ces détails des missions, on peut comprendre que les moines avaient trouvé d'instinct quelques-unes des conditions destinées à ôter au travail ce caractère de répugnance, qui le rend si repoussant pour les peuples civilisés; comment, sans ces conditions, auraient-ils retenu les sauvages à un travail suivi et réglé?

On doit penser que sous ce rapport, l'ouvrage de M. de Mofras nous offrait un intérêt tout particulier; mais ce n'est pas à un seul point que nous voulons restreindre le mérite de l'auteur; l'exploration qu'il a faite d'un pays encore très mal connu, et dont l'avenir peut être important, était tout-à-fait de circonstance; nous négligeons trop en France de nous instruire des particularités concernant les pays lointains, où se débattent et se débattront de grands intérêts. Autant qu'il nous est permis d'en juger, M. de Mofras est un bon guide à suivre dans ces pays inconnus, et nous avons pleine confiance en lui, malgré les protestations de quelques Mexicains, froissés dans leur patriotisme par les réflexions quelquefois trop sévères, que l'état déplorable de l'ancienne vice-royauté du Mexique inspire au voyageur.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 30 MAI.

Le *Journal des Débats* continue son plaidoyer contre la conversion des rentes, et il s'appuie, pour prouver l'illégalité de la mesure, sur le rapport de Cambon, qui sert également de base aux arguments de l'opinion contradictoire.

Dans son article sur la discussion ouverte à la chambre des députés, le *Journal des Débats* se préoccupe principalement des triomphes du principe abolitioniste.

« Il faut que les colons l'entendent bien, dit le *National*, et nous croyons être leurs véritables amis en leur disant sans passion et sans faiblesse ce qui les menace dans l'avenir, s'ils écoutent de funestes conseils: l'émancipation aura lieu inévitablement, dans un temps prochain, avec eux, par eux ou malgré eux. Leur mire même ne détournera pas l'opinion publique et les chambres de cette pensée désormais arrêtée. Ils peuvent beaucoup aujourd'hui pour eux-mêmes en concourant sincèrement à l'œuvre; ils ne peuvent plus rien, absolument rien pour l'empêcher. »

A propos du vote des crédits de l'Algérie, le *National* signale avec chagrin et indignation ce fait que depuis l'adoption du vote apparent, on voit messieurs de l'opposition saisis d'un singulier enthousiasme

1re 00; 2e 00 à 40; 3e 00. — Paille de blé 1re 00 à 32; 2e 00 à 30; 3e 00 à 25.— Paille de seigle 1re 00. — Paille d'avoine 1re 42 à 00; 2e 40 à 00.

VERSAILLES, 30 mai. — Foin 1re 43 à 49; 2e 38 à 40; 3e 32 à 37.—Paille de froment 28 à 32; do d'avoine 36 à 00. — Trèfle 35 à 00. — Luzerne 42 à 48. — Regain 32 à 37.

280 veaux ont été vendus de 1,10 à 1,50 le kil. sur pied.

Marché aux Veaux du 30 mai. — Taureaux amenés 6, vendus 6 à 0,88. — Vaches amenées 108, vendues 103 à 1,22-1,08-0,94.—Veaux amenés 1001, sur lesquels 969 ont été vendus 1,70-1,50-1,30.

Marché de la Chapelle Saint-Denis du 29 et 30 mai. — Porcs amenés 910, vendus 880 à 1,10-1,00-0,90. — Veaux amenés 969 et tous vendus à 1,40-1,20-1,00.

Marché de la Vallée du 30 mai. — Agneaux 4,00 à 12.00.—Canards barbotteurs, 1,25 à 2,25.—Canetons de Rouen, 3,00 à 4,50.—Chapons gras 2,25 à 6,50. — Chevreaux ou cabris 1,25 à 6,00.—Cochons de lait 00 à 00. — Dindes gras 6,00 à 9,50; do com. 4,00 à 5,00. — Lapins ou lapereaux 1,20 à 2,25. — Oies 6,00 à 0,00. — Pigeons bizets 0,20 à 0,55. — Pigeons de volière 0,45 à 1,05.— Pilets 0,00 à 0,00. — Poules ordinaires 1,25 à 2,00.— Poulets gras 2 00 à 3,50. do comm. 0,70 à 2,10.

Bourse du 30 mai 1845.

Le 3 0/0 a de nouveau franchi le cours de 86 fr., et reste 15 c. plus haut qu'hier.

Le 5 0/0 a d'abord baissé fortement, pour se relever un peu vers la fin de la Bourse; toutefois, il reste 25 c. au dessous du cours d'hier.

Les chemins n'ont pas éprouvé de grandes variations, sauf le Saint-Germain, qui a monté de 15 fr.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant:

Rente 4 1/2 p. 0/0, 110 50. — Rente belge 4 1/2, 102 1/4. — Société générale, 1582 50. — Espagne 3 p. 0/0, 41 7/8.— Dette intérieure, 34.

Chemins: de Grand'Combe, 1725, 1700, 1705. — Banque du Hâvre, 1260. — Anvers à Gand, 700.

Actions de: Zinc Vieille-Montagne, 7110. — Aveyron, 3025 ex div. — Lin Maberly, 795, 800. — Gaz de Calais, 1250. — Société générale des annonces, 420, 425, 430.

Obligations de Versailles riv. dr. anc., 1060.

Chemins non constitués: Boulogne, 712 50, 710, 712 50.— Montereau, 515. —Gand, 542 50, 540.

A terme, fin courant: Emprunt, 86 35.—3 0/0 belge, 77. — Naples, récép. Rothschild, 104.

	1er C.	P. H.	P. B.	dr C.	b.
5 0/0 pl.	121 25	121 45	121 15	121 45	121 65
— fin cour.	121 50	121 50	121 45	121 45	121 70
3 0/0 compt.	85 95	86 10	85 95	86 10	85 95
— fin cour.	85 95	86 10	85 95	86 10	85 95

au comptant.	1er C.	Der C.	Dife.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dife.
O. de la Ville.	1470 »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840.	102 3/4	» »/»	
B. de France.	3285 »	» »	» »	— Portugais.	» »/»	» »	
C. Gou. 1000.	1130 »	» »	» »	Esp. D. active.	» »/»	» »	
C. Gan. 1000.	1130 »	» »	» »	5 0/0 Naples.	103 75	» »	
C. hypot.	735 »	730 »	B. 10 »	— Romain.	104 1/2	» »	
4 Canaux.	1273 »	» »	» »	Obl. Piémont.	1262 50	» »	H. 2 5
CHEMINS DE FER. St-Germ.	» »	» »	» »	F. c. 1082 50, 1082 50, 1085.			H. 15
V. r. d.	602 50	600 »	H. 5 »	— 605, 607 50, 603 75.			H. 5 25
— r. g.	270 »	268 75	H. 3 75	— 275, 268 75.			B. 1 25
Orléans.	1232 50	1233 75	H. 1 25	— 1235, 1232 50, 1233 75.			H. 1 25
Strasb.	271 25	273 75	H. 2 75	— 270, 273 75, 272 50.			H. 2 50
Rouen.	1110 »	1107 50	B. 2 50	— 1110, 1107 50.			B. 2 50
Havre.	887 50	» »	B. 2 50	— 893 75, 890.			B. 3 75
Marseille.	1047 50	» »	B. 5 »	— 1050, 1046 75, 1055.			H. 5
Vierzon.	825 »	825 »	H. 5 »	— 823, 822 50, 830.			

LONDRES, 28 MAI.		PARIS, LE 29 MAI. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	99 5/8 3/4	3 0/0 F.p. 86 30, 86 25 d. un. 86 45 d. 50.	Av. 86 dem.
Esp. act.	28 1/2	5 0/0 F. c.	Ap. 86 10.
Portug.	66 3/4	F. p. 121 80 d. un. 122 15, 122 35 d. 50	
Mexic.	36 7/8		B. du Trés.
Brésil.	» »	Vers. d. 620, 615 d. 20, 627 50 d. 10 au 15 juin	
5 0/0 hol.	98 1/4	Rouen 1127 50 d. 10 au 15 juin.	Rep. F. c. F. p.
2 1/2 do.	62 3/4	Strasb., 276 25, 278 75 d. 10 au 15 juin.	3 0/0 p. 5.
Rouen.	42 42 1/2		12 1/2 10
Orléans.	47 48		5 0/0 27 1/2

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 98,00 à 00,00; courant du mois, 99,00 à 00.00; juin, 98,50 à 00,00; juillet et août, 100.00 à 00,00; 4 derniers mois, 107,00 à 00,00; 4 premiers mois 1846, 109,00 à 110,00.

LILLE.—Colza, 94,00 à 00,00.—Œillette rousse, 78,00 à 00,00.—Lin, 80,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois jusqu'en octobre, 114,00 à 00,00; novembre et décembre, 98,00 à 00,00; 4 premiers mois 1846, 88,00 à 90,00.

SAVON.—Ordre de livraison, 85,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des Gérants: F. CANTAGREL.

Ventes par autorité de justice,

En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, place de la Bourse.

Le 31 mai 1845.

Consistant en commode en acajou, armoire en noyer, tables, chaises, toilette, nécessaire en palissandre, glace, tableaux, porcelaines, buffet, poterie, verrerie et faïence, établis et outils à l'usage de l'ébénisterie. — Au comptant.

Spectacles du 31 mai.

7 h. »|» OPÉRA. —
7 h. 1|2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Légataire universel.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Barcarolle.
6 h. 1|2 ODÉON. — Relâche.
7 h. 3|4 VAUDEVILLE. — Le Petit Poucet, par le général Tom Pouce.
7 h. »|» VARIÉTÉS. — Le Lansquenet. Tom Pouff. Enfants. D'Angeville.
7 h. »|4 GYMNASE. — Somnambule. Jeanne. Aides-de-Camp.
6 h. 3|4 PALAIS-ROYAL.—L'Escadron. Un Poisson. Etourneau. Brelan.
6 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
6 h. »|» AMBIGU. — Les Etudiants.
6 h. 1|2 GAITÉ. — La Tour. Grâce de Dieu.
6 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. »|» COMTE. —Homme de Carentan. Peau de singe. Turban.
6 h. 1|2 FOLIES. — Orage. Helmina. Constant.
6 h. LUXEMBOURG. — Perlerinette. Malheurs. Caprice. Mon Cousin.
SALLE-VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

[illegible]
…le discours de M. Galos a renfermé des idées utiles. M. Galos a fait sentir qu'en émancipant les Noirs il ne fallait pas spolier les colons, qu'une indemnité leur était due. Cette indemnité se trouve garantie à la vérité par le principe du rachat, mais d'une manière incomplète. Les deniers que chaque propriétaire pourra recevoir des esclaves en état de se racheter seront de faibles sommes, touchées à de rares intervalles, dépensées rapidement, et ne formeront jamais de puissants capitaux.

Le rachat individuel indemnise en détail chaque propriétaire, mais il n'indemnise pas la colonie de la perte que lui cause la transformation des esclaves en travailleurs libres; le rachat ne saurait créer dans les mains du planteur de nouveaux moyens de production.

Pour indemniser, non plus chaque maître en particulier, mais nos colonies, pour leur épargner une crise fatale, pour gagner tous les intérêts à la cause de l'affranchissement, le gouvernement doit venir en aide à nos possessions d'outre-mer, qui sont sur le point d'enfanter une nouvelle organisation de l'industrie.

Aux colonies, comme en France, on commence à reconnaître les vices du morcellement agricole et industriel. Naguère, chaque planteur opérait la culture de la canne et l'extraction du sucre sur son domaine. De là de nombreuses déperditions, de là nécessité pour chacun des exploitants d'entretenir une usine coûteuse et cependant imparfaite, car les colons divisant ainsi leurs forces, manquaient de capitaux pour appliquer à l'exploitation de la canne les meilleurs procédés industriels.

Aujourd'hui, sur plusieurs points, à Bourbon, à la Guadeloupe, on substitue à cette division l'unité; il se forme des usines centrales où de nombreux colons apportent leurs cannes. Dans ces établissements fonctionnent déjà les machines de M. Daubrée, de MM. Desrone et Cail, machines qui tirent de la canne deux fois autant de sucre qu'on en recueillait par les anciennes méthodes. On voit quel avenir de prospérité s'ouvre devant les colonies, si le gouvernement favorise puissamment ce grand développement industriel. L'usine centrale et ses richesses, c'est là qu'il faut puiser l'indemnité; l'usine et les travailleurs qu'elle groupe autour d'elle, c'est là que se trouveront des éléments pour l'organisation du travail libre des Noirs.

En examinant un projet de loi soumis à la Chambre et qui affecte un crédit de six cent mille francs à l'établissement d'ateliers coloniaux nous montrerons par quels points nos vues sur les usines centrales diffèrent de celles de M. Galos; mais on doit le féliciter dès aujourd'hui d'avoir posé le doigt sur le nœud de la question.

Nous n'avons pas entendu, nous avons *vu* M. Lemercier prononcer un discours dont nous ne pouvons rien dire. L'honorable orateur a pendant long-temps gesticulé et remué les lèvres sans que sa voix mal soutenue arrivât à l'oreille de ses collègues et à la nôtre.

Le rapporteur, M. Jules de Lasteyrie, montant à la tribune après M. Isambert, a fait valoir contre l'esclavage les considérations justes, humaines, généreuses, mais incomplètes déjà consignées dans le rapport qui précède le projet de loi; un projet ainsi motivé doit être incomplet lui-même, mais il est dicté par les meilleures intentions; nous n'hésiterions pas à le voter; on peut combler les lacunes qu'il présente, et il engage le gouvernement dans une voie où l'honneur de la France ne permet pas qu'elle soit plus long-temps devancée.

La Chambre des pairs a rejeté aujourd'hui le projet de conversion à la majorité de 118 voix contre 28.

Détails sur l'abdication de don Carlos.

Un journal, qui doit être consulté toutes les fois qu'il s'agit de deviner un nouveau problème espagnol, la *Presse*, contient les explications suivantes sur l'abdication de don Carlos :

« L'abdication de don Carlos est de nature à modifier profondément, non seulement les dispositions du parti carliste, mais aussi l'état de l'Espagne tout entière.

» Cette abdication n'est pas l'œuvre d'un seul jour; elle a coûté de longs et pénibles efforts; elle couronne des négociations long-temps infructueuses et toujours conduites avec une grande réserve et une grande habileté.

» Depuis bien des années, don Carlos avait perdu tout prestige et toute influence. Après avoir causé la ruine de son parti dans les provinces Basques, il était devenu, à Bourges, un obstacle à toute espèce de transaction honorable. Cette transaction était cependant le vœu et le but de tous les hommes les plus considérables du parti. Malheureusement il en était à Bourges comme à Onate, où la parole du Père Larraga était plus puissante que celle de Erro, et les conseils de Fray Domingo mieux accueillis que ceux de Villaréal.

» Le moment était venu cependant de se décider, car il n'y avait plus de milieu possible entre l'abdication de don Carlos et celle du parti carliste tout entier. Le mariage de la reine Isabelle devient chaque jour plus imminent, et, à tort ou à raison, les hommes les plus influents de l'émigration regardent ce mariage comme un moyen naturel, légitime et honorable pour tous, d'opérer une grande réconciliation. C'est là-dessus que le parti carliste s'était divisé en deux grandes fractions : d'un côté, ceux qui repoussent toute transaction, qui veulent tout ou rien; de l'autre, ceux qui travaillent à faire monter celui qu'ils appellent le prince des Asturies à côté de la reine Isabelle sur le trône d'Espagne. Ces derniers, que les apostoliques appellent défectionnaires et marotistes, ont fini par l'emporter; mais il a fallu recourir aux moyens extrêmes, presque aux menaces. Cabrera, impatienté, et qui n'a pas attendu cette occasion pour s'expliquer franchement sur l'influence des absolutistes, a envoyé ces jours-ci à don Carlos une lettre où il lui dit qu'il faut à tout prix préparer le mariage du prince des Asturies avec la reine Isabelle, dût le prince n'avoir d'autre titre que celui de mari de la reine.

» Cette espèce de sommation de Cabrera, de l'homme qui, au retour de

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Séance du 31 mai.

La séance est ouverte à une heure et demie.

La chambre entend plusieurs rapports de pétitions qui n'ont aucun intérêt.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, dépose plusieurs projets d'intérêt local.

M. Villemain, qui depuis sa sortie du ministère n'avait pas encore assisté aux séances de la chambre, entre dans la salle et va se placer aux bancs de la gauche.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au remboursement ou à la conversion des rentes 5 pour 100.

M. LE COMTE ROY, rapporteur, s'attache à réfuter les critiques dirigées contre la décision prise par la commission, notamment dans la séance d'hier. Il fait un résumé rapide de l'opinion déjà consignée dans le rapport de la commission, et termine en persistant dans ses conclusions.

M. LE COMTE D'ARGOUT attaque les conclusions de la commission. Il reproche à la commission d'avoir mal posé la question.

L'orateur rappelle ce qui s'est passé à l'époque de la loi de 1824. Personne à cette époque n'a contesté à l'Etat le droit de remboursement.

Un amendement de M. le comte Roy, qui a failli être adopté, proposait l'option entre le remboursement au pair et la conversion en quatre et demi. C'était précisément ce que propose le projet de loi actuel et ce que repousse l'auteur de l'amendement de 1824.

La loi de 1825 et celle de 1833 ont formellement établi le droit de remboursement. Cette dernière porte expressément que la réserve de l'amortissement sera consacrée au rachat ou au remboursement de la dette publique. Il n'est donc plus permis de contester la légalité de la mesure : deux lois formelles la reconnaissent et la proclament.

L'orateur termine en demandant le rejet des conclusions de la commission, et l'adoption du projet de loi.

M. BARTHE conteste les conséquences que le préopinant a tirées des lois de 1825 et 1833; elles ont renvoyé la décision à une loi ultérieure; c'est cette loi qu'il s'agit de faire ou de ne pas faire. Il se prononce donc pour ce dernier parti, et partage complètement la conviction de la commission.

La loi est nuisible, elle tue les petits rentiers, tous ceux qui n'ont qu'une rente modique pour subsister. Aujourd'hui, de 100 fr. qu'ils recevraient, ils n'en recevront plus que 90; plus tard, ils subiront d'autres réductions successives, et ces hommes qui ont à peine de quoi vivre seront réduits à la plus cruelle indigence.

La commission n'a pas posé de principes absolus; il n'est pas nécessaire de rien proclamer d'absolu et de définitif dans cette matière; il suffit que la chambre fonde la discussion sur l'intérêt public, condamne votre loi : voilà pourquoi je la repousse. (Nombreux applaudissements.)

La discussion générale est fermée.

M. LE CHANCELIER. Messieurs, avant de passer à la discussion des articles et de procéder aux votes partiels auxquels ces articles donneront lieu, il est une réflexion que je crois devoir faire entendre. Quelle que soit la décision qu'adopte l'une des deux chambres, en matière de législation, son vote ne s'étend pas au-delà de la sphère de la loi qui lui est soumise; elle ne tranche pas des questions de principe, elle se borne à résoudre des questions spéciales. J'ai cru devoir faire entendre ces vérités dans ce moment solennel; j'ai cru leur expression opportune et nécessaire.

La chambre passe à la discussion des articles, qui sont successivement rejetés à une très grande majorité.

La chambre procède au scrutin secret. En voici le résultat : Nombre des votants, 146 Boules blanches, 28. Boules noires, 118.

La chambre a rejeté. La chambre se sépare en s'ajournant à mardi.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 31 mai.

M. CUNIN-GRIDAINE dépose un projet de loi sur la vente des substances vénéneuses, et donne lecture de l'exposé des motifs.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au régime des esclaves dans les colonies françaises.

M. DE CARNÉ soutient l'efficacité du projet de loi : les colons voyant la cause de l'esclavage désespérée se soumettront comme on se soumet à tout ce qui est inévitable; d'ailleurs, il y a aux colonies une magistrature française qui saura faire exécuter la loi.

Le rapport de la chambre des pairs est contraire à l'efficacité de cette loi, j'en tombe d'accord; mais le ministère a développé le projet, le rapport de la chambre des députés en sera le commentaire. C'est de ce rapport que se serviront les magistrats pour interpréter la loi

J'appuie le projet parce qu'il prépare l'émancipation; si, après un essai de quelques années on reconnaissait qu'il n'atteint pas le but, si le gouvernement ne l'appliquait pas d'une manière efficace, je serais le premier à venir demander ici l'émancipation complète; en attendant, je vote pour le projet de loi.

M. DE CASTELLANE, après avoir rappelé qu'il y a dix ans, dans le conseil d'Etat, il était opposé à M. de Gasparin, et qu'il n'a aucun mandat colonial, dit qu'il repousse le projet de loi, parce que ce projet porte l'émancipation dans ses entrailles, et, ce qu'il y a de pire à ses yeux, l'émancipation sans indemnité, c'est-à-dire une révolution coloniale, une spoliation des blancs et une mauvaise situation pour les noirs.

M. de Tocqueville nous a dit hier que le projet de loi est petit, mais qu'il contient une grande idée, c'est-à-dire le principe de l'intervention de l'Etat dans le régime du travail colonial. Moi je crois que cette grande idée est autre chose, c'est l'émancipation; l'état de choses créé par la loi sera si mauvais qu'au bout de quelques années, on viendra dire en masse : Emancipons, pour échapper à ces difficultés.

On nous offre pour garantie le second projet de loi, qui contient des moyens d'organisation du travail libre aux colonies; ce second projet, messieurs, ne sera qu'un fourgon à amendements, et, par suite, sera mauvais et inefficace.

L'orateur passe en revue les circonstances de l'émancipation dans les colonies anglaises, et la situation actuelle de ces colonies, et cela, dit-il, est loin de le rassurer.

De deux choses l'une, continue l'honorable député; il faut ou maintenir l'esclavage ou proclamer l'émancipation pour un temps fixé.

Maintenir l'esclavage, personne n'a cette pensée; il faut donc présenter un projet d'émancipation. La chambre le votera ou le repoussera, sous sa responsabilité.

L'orateur entre dans quelques détails sur la production du sucre; cette production n'a diminué que d'un quart à un tiers, mais le prix de la main-d'œuvre s'est élevé dans certains cas jusqu'à 10 fr. par jour. Les colons anglais ont été obligés, pour engager les nègres à travailler, de leur faire construire des cases charmantes, de les entourer de recherches relativement luxueuses. Ces nègres travaillent, ils travaillent beaucoup même à cette condition, mais ils ne travaillent pas au sucre dont la culture est si fort décriée par suite de l'esclavage.

Mais comment les colons anglais ont-ils pu faire tous ces sacrifices préalables? parce qu'on leur a accordé une indemnité. Presque toute l'indemnité a passé aux mains des noirs. Pour que vos noirs soient aussi heureux, donnez donc une indemnité préalable à vos colons.

[illegible]
sous l'influence de l'intérêt colonial. Il était majeur de remédier à cet état de choses.

Le projet de loi ne décide pas l'émancipation, mais il la prépare; c'est une transaction, entre ceux qui veulent l'émancipation et ceux qui ne la veulent pas; c'est une transition entre le régime actuel des colonies, et celui de la liberté.

Nos colonies s'occupent d'améliorer leur travail; des usines centrales fonctionnent à la Guadeloupe; d'autres se préparent à la Martinique, il y a dans ce fait un élément de solution pour la question du travail libre des noirs, solution qui n'existait pas antérieurement.

Le projet de loi en discussion n'est qu'un premier pas de fait; mais il est important qu'il se fasse, et la loi à cet égard mérite d'être sanctionnée par la chambre.

M. LEMERCIER monte à la tribune et gesticule beaucoup, mais le bruit des conversations ne laisse pas arriver son discours jusqu'à nous. Il termine en demandant qu'une commission soit nommée par M. le ministre de la marine pour faire un rapport sur la situation des esclaves dans les colonies.

M. ISAMBERT rappelle que c'est de la France et des philosophes du dix-huitième siècle qu'est partie la première pensée de l'émancipation des noirs; l'Angleterre n'a fait qu'exécuter ce que la France avait conçu. La Convention nationale l'avait au reste précédée; l'esclavage avait été aboli à la Guadeloupe sous la République, et il n'y a été rétabli par Napoléon qu'avec des flots de sang.

Les conseils coloniaux opposent une vive résistance à l'émancipation; mais ces conseils sont l'aristocratie des colonies d'autant plus attachée à ses privilèges et à ses préjugés qu'elle trouve de la résistance chez un grand nombre de colons; on doit craindre qu'il ne se fasse des [illegible] pour empêcher l'exécution de la loi, mais on neutralisera l'effet [illegible] magistrature forte et désintéressée dans la question.

L'orateur termine en disant qu'il croit le projet de loi [illegible] qu'il émane d'une pensée juste et qu'il y donne son approbation.

La discussion générale est fermée. La parole est à M. le rapporteur pour résumer la discussion.

M. J. DE LASTEYRIE, rapporteur, rappelle le succès de l'émancipation par l'Angleterre. L'ordre est maintenu à la Jamaïque où il y a neuf affranchis pour un libre, par le même nombre de troupes qui sont nécessaires à la Martinique, où il y a deux esclaves pour un libre; le mariage a aussi fait des progrès; car pour les noirs l'absence de mariage c'est la promiscuité, le mariage c'est donc pour les noirs la civilisation, la moralité.

Sous le rapport matériel, tout s'est amélioré aussi dans la Jamaïque; l'exportation a peut-être un peu diminué, mais la production a augmenté. C'est ce qui résulte des documents publiés la semaine dernière par M. le ministre de la marine dans la *Revue coloniale*.

Il est très dangereux de livrer les choses du monde à des théories abstraites. Le gouvernement paie depuis dix ans pour maintenir l'esclavage aux colonies exactement la somme qui lui serait nécessaire pour l'abolition de l'esclavage.

Nos colonies sont en décadence, le fait est positif; et cela tient à l'esclavage; il y a une colonie à la Guyane, qui demande l'expropriation forcée par l'Etat, parce qu'elle dépérit de faim, par la faute de l'esclavage; la population diminue annuellement de 1 000 habitants. Pourquoi cela? parce que les forces de l'homme sont impuissantes contre celles de la nature, parce que la constitution de la propriété y est telle qu'elle empêche toute amélioration.

L'état actuel de cette colonie est intolérable; il n'y a ni sécurité chez les habitants, ni sûreté dans le commerce, et par conséquent il n'y a pas d'argent. Les banques dont nous parlait hier M. Levavasseur seront impossibles tant que l'esclavage minera cette société. Il n'y a d'autre remède que l'émancipation suivie de l'organisation du travail libre.

Il y a quelques années, M. l'amiral Leray nous vantait l'avantage de fonder des établissements de relâche dans l'Océanie, et nous proposait d'y consacrer la moitié de la somme qui serait nécessaire pour abolir l'esclavage. Comment se fait-il donc qu'hier il ait fait si bon marché d'un projet de loi qui doit assurer à jamais la sécurité du Fort-Royal?

L'orateur fait ensuite la peinture de la situation des esclaves aux colonies, qui couchent dans les étables, auxquels on apporte à manger le matin et le soir, et qu'on mène à coups de fouet absolument comme des animaux. Cette situation est celle de plusieurs milliers d'hommes.

Au moral, on fait aussi tout ce qu'on peut pour les abrutir; on les écarte de la religion, parce que la religion proclame les hommes égaux; on les écarte du mariage, parce que le mariage crée des droits et qu'un droit donne le besoin d'un autre. On ne peut améliorer ni adoucir cette situation, on ne peut que la détruire.

La loi porte un principe important pour les colonies; elle leur prouve que vous voulez l'émancipation, mais que vous ne la voulez pas sans précaution; elle apprendra aux noirs leurs droits et leur enseignera à unir la pensée du travail à celle de la liberté; elle aura pour effet d'appliquer aux délits contre les noirs une sancion pénale, dont l'absence dans les ordonnances antérieures rendait nulles toutes les garanties stipulées en leur faveur.

On nous dit que la loi dépouille les colons, et l'on nous demande une indemnité en leur faveur. Mais qu'est-ce que le rachat autre chose que l'indemnité? L'indemnité est payée par celui qui en profite au lieu de l'être par la métropole.

Nous ne désorganisons pas le travail; au contraire, nous l'ennoblissons: nous le rendons libre, de forcé qu'il était. Les colons aujourd'hui font travailler leurs esclaves; ces travaux resteront toujours à faire, et le fabricant aura de plus l'avantage de pouvoir choisir ses travailleurs.

Au reste, si j'accepte simplement le projet de loi, ce n'est pas que je n'aie aussi mon projet d'émancipation, mais je ne le dirai pas, je ne le proposerai pas, parce que je crois que le meilleur mode est celui qui aura l'approbation du gouvernement. Il ne faut pas qu'il puisse nous objecter dans quelques années que la loi n'a pu être exécutée parce que, comme il l'aurait prévu, elle était inexécutable.

La chambre consultée passe à la discussion des articles, et la suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Le même jour la chambre se réunira à midi dans ses bureaux, pour examiner la proposition de M. Demesmay sur le sel et le projet de loi relatif à la banque à établir à Alger.

Avis à nos abonnés.

Nous avons publié hier le dernier chapitre du premier volume du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE. — Nous savons avec quelle impatience nos lecteurs désirent la suite de ce roman dans lequel les qualités de M. ALEXANDRE DUMAS n'ont jamais brillé d'un plus vif éclat : le dramatique des situations, la spontanéité du dialogue, le coloris du style, la vérité des caractères et surtout cette charmante imagination qui crée avec tant de facilité et de bonheur. Nous ne tarderons donc pas à donner la continuation du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE dont le deuxième et troisième volume promettent des émotions imprévues.

En attendant, nous publierons demain notre feuilleton théâtral, et nous commencerons mardi, pour l'achever rapidement, un tableau des plus pathétiques de Mme LOUISE BELLOC, d'après le nouveau roman du dé-

degré l'intérêt public. La beauté du lieu, la facilité et la rapidité du voyage n'en sont pas les seuls attraits. Cette réuniou, la dernière du printemps, est un rendez-vous pour la société parisienne, à la veille de se séparer pour six mois. Demain, il y aura cinq prix à disputer : 1 200 fr. donnés par la ville de Versailles ; 2 500 fr. par le ministère de l'agriculture et du commerce ; le prix d'Orléans de 1 000 fr. par S. A. R. Mgr. le comte de Paris ; 1 000 fr. pour un handicap, par la Société d'encouragement de Paris ; et enfin une coupe en vermeil ciselé d'un admirable travail offerte par la maison Janisset. Des engagements nombreux sont faits et promettent des luttes pleines d'intérêt. Les courses commenceront à une heure et demie.

ÉVASION D'UNE DÉTENUE DE SAINT-LAZARE. — Cette affaire a été continuée aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine. Une foule non moins élégante que celle qui avait envahi hier la salle d'audience parait éprouver pour l'accusée le plus vif intérêt. Mlle Louise Crombach est de petite taille ; sa figure est pâle et encadrée de cheveux noirs qui retombent en boucles. Son front est élevé, son regard plein d'intelligence et de vivacité. Me Desmarets, son défenseur, a produit une grande impression. Il a fait ressortir l'inconvenance des insinuations que sa cliente a subies de la part du ministère public et a demandé si un magistrat ne pourrait accuser sans flétrir !...

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire plusieurs citations faites par Me Desmarets, soit des productions de l'accusée, soit des lettres que d'éminents personnages lui ont adressées ; nous nous bornons à citer quelques fragments de la biographie de Louise Crombach, écrite par elle-même pour son défenseur.

Après avoir raconté son origine obscure et les cruelles initiations de la misère, Louise Crombach arrive à expliquer comment, à seize ans, l'arrivée d'une colonne de réfugiés polonais qui traversait Lons-le-Saulnier en répétant les chants de la patrie absente, morte sous les coups de la Russie, lui inspira ses premiers vers :

« Des vers ! dit-elle. Moi qui ne savais pas l'orthographe ! je ne la sais pas encore. Est-ce qu'on doute de quelque chose à seize ans ? mon Dieu ! J'y travaillais, un soir, à la veillée. Un des voisins de veillée, François Martine, forgeron de son état, me demanda d'un air surpris ce que je faisais là. « Une chanson, lui répondis-je hardiment, pour remercier celui qui hier a si bien chanté *la Pologne*. — Vraiment, tu fais des chansons ! mais sais-tu ce que c'est que des rimes, ça ? — Oui ; hier je l'ai demandé à l'atelier, et on m'a dit que rimer c'était comme quand on joue au *corbillon*, et qu'il fallait toujours que la fin d'une ligne offrît un mot final semblable à la fin de l'autre ligne. — C'est vrai, dit François ; mais ça n'est pas tout : il faut autre chose ; comme lorsque je frappe mes clous, je ne frappe pas un coup de plus à l'un qu'à l'autre, de même chaque ligne rimée doit avoir un nombre de mots bien complet. Ecoute, me dit-il. — Et le forgeron se mit à me réciter quelques vers du *Lutrin* de Boileau en les scandant et en appuyant sur chaque syllabe, afin de me faire comprendre la mesure.

» Je compris. Depuis ce jour, je fis des vers chaque soir, ou plutôt j'en fis tout le jour, et le soir je les écrivais. Un jour, quelque page adressée à je ne sais quelle pauvre fille comme moi, tomba de sa poche dans celle de quelque collégien, et de là sous les yeux de son père. Bientôt un journal imprima des vers et mon nom. Ce fut un coup de tonnerre sur mon pauvre sort ! Des vers ! une ouvrière ! allons donc ! Mais les vers existaient, et bientôt plusieurs pièces montrées par d'autres personnes, confirmèrent la grande nouvelle. Alors, ne pouvant plus nier les *vers*, on nia la *couture*, et on déclara que celle qui écrivait ainsi ne devait pas savoir travailler... Et je perdis la confiance de quelques belles dames, et ma pauvreté s'accrut, et j'étais désespérée ; mais Dieu m'envoya une âme noble et généreuse : la femme d'un médecin vint un jour me chercher, *pour travailler*, disait-elle ; mais, en réalité, c'était pour causer poésie : elle trouva sans doute en moi ce *quelque chose* dont meurent les poëtes, car elle s'attacha à moi et me protégea contre les malveillances de notre petite ville. »

Me Desmarets a terminé sa plaidoirie par la lecture du quatrain suivant. Mlle Louise Crombach l'avait adressé au roi des Français le 1er mai et daté de la Conciergerie :

Un jour aussi je voulus être reine !
Mme Amable TASTU.
Sire, pardonnez-moi : j'ai péché contre vous !
Oui, j'ai voulu régner une heure dans ma vie !
Et, du sceptre usurpant le seul droit que j'envie,
J'ai fait grâce ! Oh ! pardon pour ce crime si doux !
LOUIS-CROMBAC.

L'audience d'aujourd'hui, reprise à dix heures, a commencé par le résumé de M. le président Partarrieu-Lafosse.

Après ce résumé, le jury s'est retiré pour délibérer sur les deux questions qui lui étaient soumises ; savoir, la question principale relative à la connivence de la demoiselle Louise Crombach, dans l'évasion de la fille Joséphine Chaylus ; et ensuite, la question relative à la circonstance aggravante d'avoir favorisé l'évasion d'une détenue accusée d'un crime entrainant une peine afflictive et infamante.

Après une heure de délibération, le jury a rendu un verdict affirmatif sur le fait principal et négatif sur la circonstance aggravante.

Le jury a en outre admis des circonstances atténuantes. Mais comme sa décision négative sur le second chef avait pour effet de retirer au fait principal le caractère de crime et de l'abaisser à celui d'un simple délit, la cour n'a pas tenu compte, dans son arrêt, des circonstances atténuantes. En conséquence, la cour a condamné la demoiselle Crombach à deux années d'emprisonnement (maximum de la peine).

VARIÉTÉS.

RAPPORT DE M. ARAGO
Sur les Travaux de Vicat.

Le ministère a eu l'heureuse idée de demander aux Chambres une pension de six mille francs en faveur de M. Vicat, l'illustre inventeur de la chaux hydraulique, de cette merveilleuse découverte, qui a produit dans l'art de bâtir la plus complète et la plus heureuse des révolutions.

Nous félicitons hautement la commission et M. Arago d'avoir introduit dans le projet de loi, que cette pension était accordée par l'État à TITRE de nouveauté incontestable ; s'ils offraient un intérêt général ; si, enfin, les procédés qui s'y trouvent consignés, doivent prendre rang parmi les inventions brillantes dont notre pays s'honore à juste titre.

Ce court préambule justifiera les développements que vous allez entendre. Nous avons cru d'ailleurs qu'en soumettant à l'analyse la plus stricte, la plus minutieuse, un mérite aussi reconnu que celui de M. Vicat, nous inspirerions une inquiétude salutaire aux médiocrités, qui, prétendraient faire retenir leur nom dans cette enceinte. Si la Commission avait atteint ce but, elle aurait, sans aucun doute, satisfait d'avance à un des vœux de la Chambre.

FABRICATION ARTIFICIELLE DES CHAUX HYDRAULIQUES.

La chaux, soit à l'état de pureté, soit, plus ordinairement, mêlée à d'autres matières, est le moyen dont on a fait usage depuis les temps les plus reculés pour lier entre elles les pierres, et, en général, toutes les parties constituantes des bâtisses.

Si la chaux ne s'offre nulle part isolée sur l'écorce du globe, par compensation, les roches d'où on peut l'extraire à l'aide de simples grillages, les roches calcaires existent presque partout. Aucun minéral n'est plus répandu dans la nature.

Il est rare que les pierres calcaires soient entièrement pures, ou exclusivement composées de chaux et d'acide carbonique. Leur pâte est ordinairement mêlée, d'une manière intime, à de la silice, à de l'alumine, à de la magnésie, à du fer oxydé, à du manganèse, etc. De là les dénominations adoptées par les minéralogistes, de calcaires argileux, magnésiens, ferrugineux, manganésiens, etc.

Ces calcaires, fournissent par la cuisson, des chaux très diverses. Les constructeurs en distinguent plusieurs espèces : les chaux grasses, les chaux maigres, les chaux hydrauliques.

Les chaux grasses foisonnent beaucoup quand on les éteint : elles doublent alors de volume et au delà. Ce serait une propriété très précieuse sous le rapport de l'économie ; mais les chaux grasses restent longtemps molles, surtout au centre des maçonneries, partout où elles sont privées du contact de l'air ; mais les chaux grasses se dissolvent jusqu'à leurs dernières parcelles dans les eaux fréquemment renouvelées, dans les eaux pures ; mais cette dissolution de la chaux transforme à la longue en monceaux de pierres sèches, des murs de quai, par exemple, qu'on croyait convenablement maçonnés et d'une grande solidité.

Faut-il montrer, par des citations, que le mortier fait avec de la chaux grasse n'acquiert point de consistance quand il est à l'abri du contact de l'air ? Nous dirons que M. le général Treussart ayant eu à reconstruire à Strasbourg, en 1822, le soubassement d'un bastion qui datait de 1666, y trouva le mortier tout aussi frais que si les maçons l'eussent posé depuis quelques heures seulement. Pareille chose fut observée à Berlin par les architectes qui démolirent naguère un des piliers, de neuf mètres de diamètre, de la tour de Saint-Pierre, bâtie depuis environ quatre-vingts ans.

Nous demande-t-on de prouver qu'un courant d'eau vive dissout rapidement la chaux grasse des maçonneries et en compromet la solidité ? Nous invoquerons, pour choisir entre mille exemples, la démolition des restes des anciennes écluses de la Vilaine. Pendant cette opération, on reconnut que, par suite de la dissolution de la chaux grasse, il ne restait plus derrière les revêtements, que des masses sans liaison, que de simples murs de pierre sèche.

La chaux maigre a tous les défauts des chaux grasses, et, de plus, comme son nom l'indique, elle foisonne à peine. Aussi, évite-t-on, autant que possible, d'en faire usage.

Les constructeurs qui désirent donner de la durée à leurs œuvres, doivent employer exclusivement de la chaux hydraulique, particulièrement lorsque les fondations reposent sur un terrain humide.

On appelle chaux hydrauliques, celles qui se solidifient promptement dans l'eau. Cette propriété ne se montre pas toujours au même degré. Les plus caractérisées des chaux hydrauliques *font prise* du second au quatrième jour d'immersion ; au bout d'un mois, ces chaux sont fort dures et complétement insolubles ; dans le sixième mois, elles se comportent comme certaines *pierres calcaires* ; le choc les brise en éclats ; leur cassure est écailleuse.

Les calcaires naturels ne se distinguent en général les uns des autres par aucun caractère physique particulier de texture, de dureté, de pesanteur spécifique, de coloration, qui puisse faire prévoir d'avance quelle espèce de chaux ils fourniront. Les chaux grasses, maigres, hydrauliques, sont indistinctement blanches, grises, fauves, rousses, etc. C'est dans la composition intime des roches, c'est dans la nature et la proportion de leurs principes constituants, que les chimistes ont cherché les causes réelles de l'*hydraulicité*.

Il est bien avéré depuis long-temps, que les calcaires les plus purs, les marbres statuaires primitifs ou saccharoïdes, les marbres de Paros, de Carrare, donnent toujours, par la calcination, de la chaux grasse ; on a su de bonne heure aussi que la propriété de durcir sous l'eau est communiquée à la chaux, par des matières particulières qui se trouvent disséminées dans le tissu de la roche calcaire d'où la chaux a été tirée. Mais quelles sont ces matières, et en quelles proportions devaient-elles exister dans la roche pour que l'*hydraulicité* apparût à un degré suffisant ? Sur ce point, les opinions ont été très long-temps flottantes.

Bergmann, car de très grands chimistes s'occupèrent de la question, attribuait les propriétés caractéristiques des chaux hydrauliques, à la présence dans ces chaux d'une petite proportion d'oxyde de manganèse.

Guyton-Morveau adopta les idées de son illustre ami. Il était évident, toutefois, que l'*hypothèse* des deux chimistes ne révélait pas, du moins d'une manière générale, le secret de l'hydraulicité ; on connaissait, en effet, des chaux hydrauliques naturelles dans lesquelles n'existait pas une trace d'oxyde de manganèse. Il a même été constaté que cet oxyde ne possède point la propriété qu'on lui attribuait. Une écluse construite en Suède, d'après les idées de Bergmann, avec un mortier composé de chaux grasse et de manganèse, manquait tellement de solidité qu'il fallut la détruire, très peu de temps après son achèvement.

toute vérité bien établie ; il leur manquait d'être éclaircies, rectifiées, et de passer enfin, par l'impulsion d'une main puissante, de la région vague, nébuleuse des rêveries, dans le domaine des applications.

Dès ses premiers essais, M. Vicat fit usage de la synthèse. Quiconque avait remarqué combien l'état cristallin, l'état moléculaire peut modifier les propriétés physiques de certains corps, devait attacher une confiance bornée aux conséquences qui, dans l'intérêt de l'architecture, semblaient découler de l'analyse chimique des chaux. Les expériences de Vicat allèrent au contraire directement au but.

La chaux *naturelle* de *Senonches* était le type de la perfection : M. Vicat composa *une chaux artificielle* supérieure à celle de Senonches. Il obtint ce résultat capital en faisant calciner, dans des proportions convenablement choisies, de la craie ou de la chaux pure, mêlée à de l'argile.

Par cette expérience, la lumière succédait à l'obscurité, la certitude au doute ; l'art de bâtir venait de s'enrichir d'une *admirable découverte*.

Nous ne supposons pas que cette qualification puisse être contestée ; nous ne saurions croire que le désir, malheureusement si commun, du reste, de dépouiller un contemporain au profit de la réputation d'un mort, décide personne, dans cette circonstance, à exagérer le mérite des essais, des hypothèses, des conjectures qui précédèrent les travaux de l'ingénieur du pont de Souillac. Sans cela, nous prouverions, par des rapprochements sans réplique, que M. Vicat n'a pas été moins réellement inventeur sur la question des chaux hydrauliques, que ne le fut Newton quand il publia la théorie de la composition de la lumière blanche, que ne le fut Franklin lorsqu'il proposa les paratonnerres au monde civilisé. Le célèbre Smeaton essayant infructueusement de rendre de la chaux grasse hydraulique par une addition d'argile sans préparation, Smeaton méconnaissant, après ses essais multipliés, la nécessité de *la cuisson* de l'argile, montra d'ailleurs, beaucoup mieux que tous les raisonnements ne sauraient le faire, l'immense distance qui sépare de simples aperçus d'une découverte réalisée et complète.

M. Vicat a étendu ses heureuses investigations à tout ce qui concerne le rôle que la chaux peut jouer dans les maçonneries ; ainsi, l'art du chaufournier, l'art de chasser le plus sûrement et le plus économiquement possible, l'acide carbonique, un des principes constituants des roches calcaires, est redevable d'importantes remarques aux travaux de notre célèbre ingénieur ; ainsi, après les directions précises que ces travaux renferment, personne ne pourrait hésiter sur les essais à faire, pour prévoir à coup sûr les qualités que développeront à la longue des échantillons de chaux donnés ; ainsi, ceux qui voudront savoir quel procédé il importe de suivre pour *éteindre* les chaux des diverses catégories, consulteront avec beaucoup de fruit, les résultats des expériences de M. Vicat ; ainsi, le choix des matières qui concourent avec les chaux de toute nature à la fabrication des mortiers, ne sera plus livré à une aveugle routine.

Le besoin d'abréger nous impose l'obligation de faire seulement mention de cette partie, d'ailleurs si intéressante, des recherches de M. Vicat. Nous supprimons aussi, par le même motif, l'analyse des considérations théoriques très délicates, à l'aide desquelles notre ingénieur explique l'action graduelle et long-temps prolongée des chaux, sur les matières qu'on mêle à elles pour en faire du mortier.

Nous regrettons d'autant plus d'être forcés de nous restreindre, qu'il nous eût été particulièrement agréable de rendre pleine justice aux très belles expériences de M. Berthier, un des plus habiles chimistes dont la France puisse s'honorer.

CIMENTS.

M. Vicat s'est également occupé avec succès des *ciments*.

Les architectes distinguent les ciments des mortiers d'après l'aspect physique. Le sable contenu dans le *mortier* y existe à l'état de mélange, sous forme de gravier plus ou moins grossier, plus ou moins apparent. La pâte du *ciment* paraît homogène, quoiqu'elle renferme, à la fois, de la chaux, de la silice et de l'alumine.

Aucune matière n'a joui de plus de célébrité parmi les constructeurs, que le produit connu encore aujourd'hui sous le nom de *ciment romain*.

Ce ciment qui, à l'origine, s'appelait *ciment aquatique*, fut fabriqué, dès l'année 1796, par MM. Parker et Wyatts. Il était le résultat de la torréfaction de certains galets calcaires ovoïdes qu'on trouve, en assez grande abondance, à quelque distance de Londres.

Le ciment romain gâché en pâte un peu consistante, se solidifie en quelques minutes, à l'air ou dans l'eau. Il est certains travaux, le *tunnel sous la Tamise*, par exemple, qui n'auraient pas pu être exécutés sans ciment romain. Dans d'autres circonstances, cette solidification très rapide devient un obstacle réel ; on remplace alors le ciment par du mortier hydraulique dont le prix est d'ailleurs beaucoup moins élevé.

Parker et Wyatts fabriquaient leur ciment romain et le vendaient à toute l'Europe ; les constructeurs en faisaient usage, mais, ni les uns, ni les autres, ne se rendaient compte de la cause réelle de ses singulières propriétés. La découverte de cette cause appartient, ce nous semble, incontestablement à M. Vicat. Nous trouvons, en effet, qu'après avoir indiqué la proportion d'*argile cuite* qui rend une chaux hydraulique, l'habile expérimentateur publiait, en 1817, cette remarque catégorique :

« Lorsque l'on force cette dose (la dose d'argile) jusqu'à 33 ou
» 40 pour cent, on obtient une chaux qui ne s'éteint pas ; mais
» elle se pulvérise facilement et donne, quand on la détrempe,
» une pâte qui prend corps sous l'eau très promptement. »

La proportion d'argile précitée est justement celle de la matière qui sortait des fours de MM. Parker et Wyatts. M. Vicat fit donc de toutes pièces, dès 1817, non seulement de la chaux hydraulique, mais encore du *ciment romain*.

La mission de vos commissaires ne comporterait pas la citation de faits purement scientifiques ; aussi s'empressent-ils de remar-

dernach.

Pour rendre une chaux grasse hydraulique, il suffit de la *gacher* avec des proportions convenables de *pouzzolane* ou de *trass*.

Qu'imaginer de plus simple, de plus commode ? Mais, dans une multitude de localités, le prix du transport devait rendre impossible l'usage du trass, tout aussi bien que celui de la pouzzolane. De là, mille tentatives pour préparer des matières qui possédassent les mêmes propriétés. Chaptal crut avoir résolu le problème en calcinant très fortement certains schistes ou quelques argiles ocreuses. Mais en supposant les propriétés du trass et de la pouzzolane reproduites ainsi, la difficulté n'aurait été que reculée : les schistes essayés par Chaptal ne sont pas communs en France, il y avait d'ailleurs dans l'opération recommandée, même en employant l'argile ocreuse, une circonstance, la très haute température, qui devait inévitablement faire manquer le but.

M. Vicat reprit la question dans ses éléments. Voici la solution qu'il trouva :

On peut obtenir des pouzzolanes artificielles, supérieures, ou tout au moins égales aux meilleures pouzzolanes d'Italie, par une modification particulière de l'argile la plus pure possible. Cette modification s'obtient en calcinant *légèrement* l'argile, en se bornant à lui enlever son eau de combinaison, en ne portant sa température qu'entre 600 et 700 degrés centigrades.

L'esprit se repose avec satisfaction sur les solutions des problèmes industriels, quand elles ont cette admirable simplicité. D'autre part, on reste émerveillé en voyant une opération tellement facile que les ouvriers l'appellent un *tour de main*, doter un royaume, disons mieux, le monde entier, d'une matière éminemment utile, et qui semblait devoir rester la propriété privilégiée de quelques coins de terre, jadis le siége d'éruptions volcaniques.

Nous croirions manquer à un devoir si, après avoir cité les découvertes capitales de M. Vicat touchant la question si délicate des pouzzolanes, nous ne disions pas qu'un officier du génie, M. le général Treussart, dont l'armée tout entière a vivement déploré la mort prématurée, a laissé sur ce sujet un ouvrage rempli d'utiles observations et de remarques précieuses.

Les publications de M. Vicat avaient depuis long-temps satisfait à tous les besoins de l'art, pour les travaux à exécuter dans l'eau douce, le long des canaux, sur les rivières et les fleuves. L'eau de mer vient de faire surgir des difficultés très graves que personne ne soupçonnait. M. Vicat aura le double mérite d'avoir signalé le mal et indiqué le remède.

D'après des études nouvelles et toutes récentes de M. Vicat, l'eau de mer a quelque tendance à décomposer tous les bétons possibles. Elle peut attaquer indistinctement ceux dans lesquels il entre des chaux grasses ou des chaux hydrauliques, des pouzzolanes naturelles ou des pouzzolanes artificielles. Cette tendance résulte de la présence, dans l'eau de mer, de certains acides qui ont une grande affinité pour la chaux et l'enlèvent aux bétons. M. Vicat a trouvé les moyens de combattre une action si funeste et de la vaincre. Il est actuellement en mesure d'indiquer les chaux, les pouzzolanes, les ciments qui, préparés par ses anciens procédés, résisteront naturellement à l'action destructive de l'eau de mer, et quant aux autres, les modifications qu'elles devront subir pour acquérir cette même force de résistance. On concevra que, dans une question si délicate, M. Vicat ne se soit pas hâté de faire connaître ses découvertes. Nous pouvons annoncer qu'elles seront, sous très peu de jours, livrées au public. Il est même juste de dire qu'on leur est déjà redevable du rejet d'une nature particulière de pouzzolane proposée pour le port d'Alger, et dont l'emploi eût été suivi de déplorables évènements. La réserve dans laquelle M. Vicat s'était sagement renfermé lui permettra de s'étayer, en faveur de ces méthodes, d'une expérience capitale et décisive : les *pouzzolanes* ARTIFICIELLES, employées avec tant de succès à Calais par M. l'ingénieur en chef Néhou, se trouvent satisfaire *fortuitement* aux conditions de conservation à la mer, posées dans le nouveau travail de M. Vicat.

STATISTIQUE DES CHAUX HYDRAULIQUES.

Les moyens de fabrication recommandés par M. Vicat n'eurent pas le sort ordinaire des choses nouvelles. Les avantages étaient d'une évidence palpable, et la routine s'avoua vaincue du premier coup. Quelques mois à peine s'étaient écoulés depuis la publication du Mémoire de M. l'ingénieur en chef du pont de Souillac, et déjà on faisait usage à Paris de chaux hydraulique artificielle dans l'exécution des quais, aux abords du pont d'Iéna, dans la construction des quatre grands abattoirs, dans les travaux du canal Saint-Martin.

Plus tard, la chaux hydraulique artificielle a été moins employée; on la remplace aujourd'hui par de la chaux naturelle dont le prix est plus bas, et qui est douée des mêmes propriétés ; mais, hâtons-nous de le remarquer, ici encore on est principalement redevable à M. Vicat des nouvelles richesses que les constructeurs mettent journellement en œuvre sur tous les points du royaume.

Notre ingénieur avait trop de pénétration pour ne pas remarquer que si, d'après sa découverte, la chaux devient hydraulique à l'aide d'une simple addition d'argile, il devait y avoir dans la quantité innombrable de formations calcaires argileuses qui existent dans notre pays, beaucoup de gîtes très propres à fournir, par la cuisson, de la chaux hydraulique naturelle. Cette idée a dominé M. Vicat. Depuis douze années, il a exploré, de ce point de vue, presque tous nos départements. Ses publications, sous le nom modeste de *Statistique des Chaux hydrauliques*, ont révélé cette inappréciable richesse dans une foule de localités où elle n'était pas même soupçonnée. Les départements où l'on trouve la chaux hydraulique naturelle en plus grande abondance sont : les départements du Lot, du Lot-et-Garonne, du Tarn, de la Dordogne, du Gard, de l'Ardèche, de la Drôme, du Gers, de la Charente, de l'Hérault, du Cher, de l'Allier, de la Nièvre, de l'Yonne, de la Côte-d'Or, de l'Ain, de l'Isère, du Jura, du Doubs, du Haut-Rhin, etc. Sur quatre-vingts départements déjà explorés, il n'en est que six ou sept, à terrains primordiaux, où la chaux hydraulique manque entièrement.

Nous allons rapporter deux faits qui montreront d'une manière

[illegible] avoir cependant exigé des dépenses ruineuses. On peut y construire, même pour les habitants les plus pauvres, des demeures salubres, peu exposées aux incendies, d'une solidité à l'épreuve des ouragans, des pluies diluviales et des débordements. C'est par de telles applications que les travaux des ingénieurs, des chimistes, méritent surtout de fixer l'attention des pouvoirs publics et des législateurs. Arrêtons un moment nos regards sur cette phase de la question ; cherchons à évaluer en nombres les services que, sous ce rapport, M. Vicat a rendus à son pays.

C'est à Paris que les procédés de M. Vicat reçurent d'abord une vive impulsion par les soins de M. Bruyère ; c'est à Paris que nous trouverons une première évaluation des économies que ces procédés ont amenées.

Avant 1818, les travaux hydrauliques de la capitale étaient presque tous exécutés en plâtre ou avec de la chaux grasse. De là, de nombreuses et très coûteuses réparations annuelles. Depuis 1818, date des premières publications de M. Vicat, on a eu recours à la chaux hydraulique. C'est la chaux hydraulique qui donnera aux constructions nouvelles une durée à peu près indéfinie.

La même solidité aurait été obtenue avec de la chaux de Senonches ; mais la chaux de Senonches rendue à Paris, coûte de 80 à 90 fr. le mètre cube, tandis que la chaux provenant des carrières à plâtre, cette chaux qu'avant les recherches de M. Vicat on jetait dans les décharges, vaut environ 40 fr. Cette différence de prix appliquée au volume de 37 000 mètres cubes de chaux que les ingénieurs de Paris ont employés, de 1818 à 1841, à la construction des égouts, des réservoirs d'eau, des canaux, etc., correspond à une économie de plus de 1 500 000 fr.

Un des membres de votre commission dirigeait une partie des travaux de l'enceinte continue. Il s'est empressé de mettre sous les yeux de ses collègues des tableaux détaillés desquels il résulte avec une entière évidence, que, dans la seule chefferie de Belleville, pendant les années 1840, 41, 42, 43 et 44, une économie de plus *d'un demi million* a été la conséquence de l'exploitation d'une certaine chaux, trouvée sur place, dont on n'aurait certainement fait aucun cas avant les savantes publications de M. Vicat.

Nous passerons maintenant à des tableaux où les économies, résultant immédiatement des recherches du célèbre ingénieur, se présenteront sur une bien plus grande échelle.

RELEVÉ DES ÉCLUSES ET BARRAGES CONSTRUITS EN FRANCE, EN VERTU DES LOIS DU 5 AOUT 1821 ET DU 14 AOUT 1822.

Noms des canaux.	Nombre d'écluses.	Nombre des barrages.
Du Rhône au Rhin.	162	
De la Somme.	24	
Des Ardennes.	49	
De la rivière d'Isle.	39	39
D'Aire à la Bassée.	»	
De Bourgogne.	191	
De Nantes à Brest.	234	
D'Isle et Rance.	28	
Du Blavet.	28	28
D'Arles à Bouc.	4	
Du Nivernais.	114	
Du Berry.	115	
Latéral à la Loire.	45	
De la rivière du Tarn.	9	9
De l'Oise.	7	7
Total.	1 049	83

CANAUX ENTREPRIS EN VERTU DES LOIS DES 3 JUILLET 1838 ET 8 JUILLET 1840.

D'autre part.	1 049	D'autre part. 83
De la Marne au Rhin.	180	
Latéral à la Garonne.	50	
Perfectionnements de navigation en rivière.		
Partie latérale à la Marne.	14	
Charente.	10	
Dordogne	9	
Tarn.	6	6
Lot.	30	47
Totaux.	1 348	136

Autrefois une écluse ne pouvait être solidement fondée que sur des grillages en charpente, avec épuisements. On la bâtissait en totalité avec de la pierre de taille. Encore, après toutes ces précautions, était-elle sujette à de fréquentes dégradations par la détérioration des mortiers de l'intérieur des maçonneries. A raison de ce mode de construction, à raison surtout des épuisements, certaines écluses coûtèrent jusqu'à trois cent mille francs. En moyenne, la dépense n'était pas au dessous de 100 000 fr. Aujourd'hui, grâce à la suppression des épuisements, des bâtardeaux, etc. ; grâce à l'emploi, que permet la chaux hydraulique, de petits matériaux, ce prix varie entre 38 000 francs et 50 000 francs. L'économie minimum par écluse est donc de 50,000 fr., et sur les 1 348, de 67 millions.

Un barrage en rivière coûte, à cause de la largeur du lit et de quelques difficultés spéciales, autant que plusieurs écluses; nous admettrons, en moyenne, que chaque barrage vaut deux écluses ; à ce compte, les 136 barrages cités représenteront une économie de 13 600 000 fr.

Nous ne pouvons rien donner d'aussi précis, faute de documents, sur les ravaux hydrauliques appliqués au perfectionnement de la navigation des rivières, consistant en barrages isolés, en barrages à pertuis, en épis, etc.; mais on conçoit sans peine, d'après ce qui précède, que ces constructions ne sauraient figurer, dans ce résumé, pour une économie de moins de 20 000 000.

Dans les travaux en projet destinés à compléter le système de navigation intérieure, on compte 910 écluses et 41 barrages. En appliquant ici les chiffres précédemment établis, on arrive pour ces futurs travaux à une économie de 49 000 000.

GRANDS PONTS EN PIERRE DE TAILLE ; PONTS MOYENS ET AUTRES.

Pour établir une comparaison suffisamment exacte entre ce que coûtaient les ponts fondés par caissons et pilotis, et ce qu'ils coû-

A la date du 1er juillet 1843, il avait été concédé 327 ponts suspendus, ayant une, deux, trois et quatre travées. Afin de rester au dessous de la vérité dans nos calculs, nous ne compterons que 327 travées de 100 mètres chacune, coûtant 100 000 fr. Déduisant de cette somme 30 000 fr., prix du tablier et des moyens de suspension, il reste 70 000 fr. pour les fondations et la maçonnerie. L'expérience ayant montré que, pour les ponts comme pour les écluses, la dépense a baissé de plus de moitié, il y aurait lieu de faire ici une réduction encore plus considérable. Toutefois, nous ne compterons que moitié, ce qui donne pour économie le montant de la dépense actuelle, ou 22 890 000 fr.

RÉCAPITULATION. — ECONOMIES FAITES SUR LA CONSTRUCTION :

Des écluses.	67 350 000 fr.
Des barrages adjacents.	13 600 000
Des barrages isolés, épis, etc.	20 000 000
Des grands ponts.	26 182 000
Des ponts moyens.	7 050 000
Des ponts d'une seule arche.	25 000 000
Des ponts suspendus.	22 890 000
Total.	182 072 000

LES ECONOMIES QU'ON N'A PU APPRÉCIER FAUTE DE DOCUMENTS SUFFISANTS PORTENT :

1° Sur les ponts en bois ou en fer soutenus sur piles en maçonnerie.

2° Sur les ponts d'une seule arche de 6 à 10 mètres d'ouverture.

3° Sur les quais, digues et bassins, etc., à la mer.

4° Sur les fondations des édifices particuliers et publics des villes.

5° Sur les travaux militaires.

Il est utile de remarquer que nous n'avons tenu aucun compte de la question de temps. Or, en pareille matière, le temps se traduit en argent et devient, financièrement parlant, d'une haute importance. Les nouvelles méthodes de fondation permettent d'exécuter, en un ou deux ans, ce qu'on ne pouvait autrefois terminer qu'en cinq ou six. Il y a donc, sous ce rapport aussi, un bénéfice considérable.

Une conclusion ressort avec évidence de tout ce qui précède ; c'est qu'en supposant l'art des constructions tel qu'il était avant 1818, avant les recherches de M. Vicat, la plupart des grandes entreprises en cours d'exécution, seraient entièrement paralysées, par des considérations de temps et de dépense.

Qu'on juge par les économies passées des économies futures. Celles-ci devant toujours être proportionnelles aux masses croissantes des travaux d'art, l'on arrivera à des chiffres qui frapperont d'étonnement les esprits les plus froids.

Si nous ne sentions, messieurs, combien la rémunération demandée acquerra de prix par la manière solennelle dont elle pourra être accordée, nous aurions vraiment supprimé tous ces chiffres, toutes ces remarques. Au point de vue purement financier, que sont, en effet, 6 000 fr. de rente viagère, à côté des économies colossales dont le pays est redevable aux travaux de M. Vicat ?

DES TRAVAUX DE M. VICAT, COMPARÉS A CEUX DES ANCIENS.

Certains érudits professent une admiration absolue, passionnée pour les monuments de l'antiquité. A les en croire, les Grecs et les Romains avaient tout découvert dans l'art des constructions. La solidité de certains édifices encore debout, montre que les architectes modernes sont de vrais écoliers. M. Vicat a seulement *retrouvé* des méthodes pratiquées jadis en Egypte, à Athènes, à Rome, et dont le souvenir s'était perdu dans les temps de barbarie.

Quoique nous n'apercevions pas le tort que ces réflexions pourraient faire aux travaux de M. Vicat, quoique la découverte d'une vérité perdue nous semble devoir être assimilée à la découverte d'une vérité nouvelle, la Commission s'est livrée à un examen minutieux de la prétendue supériorité des anciens sur les modernes dans l'art de bâtir. Nous avons cherché, surtout, si cette supériorité pourra être sérieusement préconisée, en présence des progrès qui sont dus aux découvertes de notre célèbre ingénieur.

« Des mortiers romains durent depuis dix-huit siècles. Un grand nombre de bâtisses modernes sont dans un état déplorable ! »

Ce rapprochement pèche par la base. Pour lui donner de la valeur, il faudrait ne mettre en parallèle que les grands monuments des deux époques. Mais alors les résultats seraient fort différents de ceux dont les érudits prétendent s'étayer.

Les remparts de la Bastille étaient d'une extrême solidité, même au milieu de leur épaisseur. On eut recours à la mine pour les détruire.

La poudre devint également nécessaire lorsqu'on voulut, il y a peu d'années, faire disparaître à Agen, les ruines d'un pont construit vers l'an 1200. M. Vicat s'est assuré lui-même, que le mortier du pont de Valentré, bâti à Cahors en 1400, surpasse en dureté celui du théâtre antique dont on voit les rines dans la même ville.

Les architectes anciens, comme les constructeurs modernes, bâtissaient, suivant la nature des matériaux disponibles, et aussi suivant des exigences financières, soit des édifices inébranlables, soit, avec les mêmes formes extérieures, des temples, des palais, des maisons particulières sans solidité. Les constructions de cette dernière catégorie devaient rapidement disparaître. Les autres ont seules résisté aux ravages du temps, à l'action incessante des intempéries des saisons. Les admirateurs aveugles des siècles passés auraient-ils par hasard oublié ces paroles si peu ambiguës de Pline : « La cause qui fait tomber à Rome tant de maisons, réside » dans la mauvaise qualité du ciment. «

Si, comme on le prétend, les Romains connaissaient des méthodes certaines pour préparer du bon mortier, on devrait trouver cette matière dans tous leurs monuments publics, avec des qualités à peu près identiques. Or, il n'en est pas ainsi, tant s'en faut, même en comparant les différentes parties d'un seul édifice. La Commission a remarqué dans plusieurs publications de M. Vicat, des expériences très propres à éclaircir ce sujet ; celles, par exemple, faites avec du mortier pris sur divers points du pont du Gard,

[…]urs théoriques de ces grands architectes étaient sans conséquence. Voyez Philibert de l'Orme : pour arriver au maximum de solidité dans les édifices, il croit nécessaire que la chaux ait été extraite du banc même de pierre calcaire dont le constructeur tirera les matériaux de sa maçonnerie. Cette prescription, si elle était strictement suivie, se traduirait en une augmentation de dépense incalculable.

Des constructeurs qui se réglaient, dans le choix de leur chaux, sur la couleur de la roche d'où on l'extrayait, qui ne connaissaient aucune chaux hydraulique naturelle, qui prodiguaient dans leur mortier l'emploi du tuileau, des briques concassées, ne sauraient, sans une profonde injustice, être placés en parallèle avec les constructeurs modernes. Si nous mettons à part de très belles observations sur les propriétés des *pouzzolanes naturelles*, sur la possibilité de faire usage de cette matière pour créer d'énormes blocs factices destinés à être jetés à la mer, nous trouverons que les Romains ne nous ont appris rien d'essentiel concernant l'art de bâtir.

Au reste, tout ce qu'on tenterait pour exalter le mérite des anciens dans l'art des constructions, tournerait à la plus grande gloire de M. Vicat. Le meilleur mortier extrait des monuments romains avait, après deux mille ans d'ancienneté, une dureté précisément égale à celle que M. Vicat obtient avec ses bonnes chaux, dans le court intervalle d'un an à dix-huit mois. En faisant porter la comparaison sur les résistances moyennes, l'avantage reste, dans de très larges proportions, au mortier moderne.

OPINION DES CHIMISTES ET DES CONSTRUCTEURS SUR LES TRAVAUX DE M. VICAT.

Les découvertes de M. Vicat sont d'une importance palpable. Depuis environ un quart de siècle, tous les constructeurs en font leur profit ; or, en pareille matière, chacun doit le comprendre, c'est aux praticiens à prononcer définitivement. Néanmoins, pour ne négliger aucun genre d'information, la commission a cru convenable de recueillir aussi les opinions des chimistes, des ingénieurs, qui se sont occupés avec le plus d'habileté et de profondeur des applications des sciences aux arts.

Dans cette recherche, nous n'avons trouvé que des appréciations très flatteuses des travaux du célèbre ingénieur ; personne ne nous a paru avoir contesté leur nouveauté.

Le premier Mémoire de M. Vicat sur la production de la chaux hydraulique-artificielle, est-il présenté à l'Académie des sciences : ce corps savant décide, sur la proposition de MM. de Prony, Girard et Gay-Lussac, que le Mémoire paraîtra dans la collection célèbre intitulée : *Recueil des savants étrangers*. A cette approbation, la plus considérable que donnent jamais les commissaires académiques, vient se joindre bientôt un témoignage d'estime fort recherché dans le monde entier : l'Académie nomme M. Vicat un de ses correspondants.

Le conseil des ponts et chaussées appelé, au commencement de l'année 1818, à dire son avis sur la formation artificielle de la chaux hydraulique, déclare, par l'organe de l'austère et très habile M. Bruyère, « que les avantages des nouveaux procédés seront » innombrables ; qu'ils dispenseront de l'emploi dispendieux des » véritables pouzzolanes, et de celui des pierres de grandes di» mensions, prodiguées dans les édifices modernes, malgré tant » d'exemples contraires offerts par les Romains et les Goths. — » On peut même prévoir, ajoutait l'habile inspecteur général, que » d'ici à quelques années il ne sera plus permis d'employer d'au» tre mortier dans les constructions publiques. »

Lorsque M. Vicat fait connaître la première partie de son travail statistique sur les chaux hydrauliques de France, l'Académie lui décerne une des médailles fondées par Montyon.

Ecoutons M. Berthier, le juge le plus compétent des découvertes de M. Vicat, qu'il eût été possible de trouver dans le monde entier :

« Le travail de M. Vicat sur les chaux et les mortiers, doit être » placé au rang des plus beaux ouvrages qui soient dus aux mem» bres du corps des ponts et chaussées. Sa découverte relative à » la fabrication des chaux hydrauliques artificielles, est de la plus » haute importance..... En la rendant publique, M. Vicat a agi » d'autant plus noblement, qu'il aurait pu en tirer un parti consi» dérable, soit en la vendant, soit en s'en réservant l'exploitation » par un brevet d'invention. »

M. Dumas, nous ne voulons citer que de très grandes notabilités scientifiques, M. Dumas déclare, dans sa chimie appliquée aux arts, que la solution pratique de la question, long-temps débattue, des chaux hydrauliques, est due tout entière aux remarquables travaux de M. Vicat. En parlant des pouzzolanes artificielles, l'illustre chimiste ajoute : « Ce sont pourtant des essais de labora» toire qui ont conduit M. Vicat à l'importante découverte dont il » a enrichi les arts. L'état dans lequel il avait trouvé la question, » rend cette découverte d'autant plus remarquable. »

Nous pourrions emprunter des témoignages également flatteurs à une foule d'écrits, et particulièrement à deux beaux articles de M. Chevreul, insérés dans le *Journal des Savants*. Ces jugements, malgré les sources élevées d'où ils émanent, ne devaient pas, sans doute, empêcher la commission de se livrer au travail minutieux dont la chambre a entendu les résultats ; mais, lorsque par ses propres lumières, elle a été conduite aux opinions professées à l'Académie des sciences, et aux jugements des Guy-Lussac, des Berthier, des Chevreul, des Dumas, des Bruyère, il semblera naturel qu'elle ait désiré se prévaloir d'une circonstance qui prouve qu'elle ne s'est pas égarée.

RÉSUMÉ.

En résumé :

M. Vicat a démontré, le premier, que les propriétés des chaux hydrauliques naturelles dépendent de l'argile disséminée dans le tissu de ces chaux, c'est-à-dire d'une action particulière que la silice réunie à l'alumine exerce sur la chaux, quand ces matières ont été amenées, par la cuisson, à un état convenable.

M. Vicat a fait, le premier, de la chaux hydraulique de toutes pièces, non pas seulement en petit, dans un laboratoire, mais très en […] peuvent donner des pouzzolanes artificielles, supérieures, ou au moins égales aux pouzzolanes d'Italie ; or, comme la nature a déposé de l'argile avec une sorte de profusion à la surface du globe ; rien n'empêchera aujourd'hui d'obtenir à bon marché, des pouzzolanes énergiques, en quelque région du pays qu'on se trouve.

La France qui, avant M. Vicat, était tributaire de l'Angleterre pour le ciment romain, pourrait aujourd'hui satisfaire à tous les besoins de l'Europe entière.

Le système général de fondations par voie de bétonnement date des découvertes que nous avons analysées, et particulièrement des beaux travaux du pont de Souillac. Les ingénieurs instruits et consciencieux ne manquent jamais de faire une large part à M. Vicat dans les succès qu'ils obtiennent, alors même que les circonstances leur ont permis de recourir exclusivement aux chaux hydrauliques et aux pouzzolanes naturelles. C'est ainsi, par exemple, qu'à l'occasion de la réussite complète et vraiment extraordinaire du nouveau bassin de radoub à Toulon, fondé à 13 mètres au dessous du niveau de la mer, l'habile directeur de ce travail, M. Noël, écrivait, le 24 avril dernier, à M. le sous-secrétaire d'Etat des travaux publics : « Au moment où la loi relative à M. Vicat va » être discutée, j'ai pensé qu'il ne serait pas inutile de porter à » votre connaissance un fait qui, en montrant ce qu'on peut obte» nir pour les bétonnages, donne une nouvelle importance aux » travaux de l'illustre ingénieur qui a fait faire de si grands pro» grès à notre art. »

Grâce aux veilles laborieuses et persévérantes de M. Vicat, des travaux réputés jadis impossibles, s'exécutent aujourd'hui, à coup sûr, dans toutes les parties du royaume, et sans exiger nulle part de dépenses ruineuses.

Nous ne reproduirons pas les nombres que nous avons donnés, concernant les économies qui, dans les seuls travaux publics, peuvent être attribuées à l'invention principale de M. Vicat. Ces nombres ont dû se graver dans tous les esprits. On citerait, en effet, difficilement une découverte qui, dans le court intervalle de vingt-six années, ait eu de si colossales applications, de si utiles résultats.

La Commission pense, à l'unanimité, qu'en adoptant, sans aucune modification, la loi qui lui a été présentée par M. le ministre des travaux publics, on ne rendrait pas à M. Vicat une justice complète. Elle désirerait que la pension viagère de 6 000 fr. fût accordée, plus explicitement, à titre de récompense nationale. Tel est le seul changement dont le projet du gouvernement nous ait paru susceptible. Nous espérons que la Chambre, s'associant à nos appréciations des services rendus au pays par M. Vicat, voudra bien donner son adhésion à l'amendement que nous avons l'honneur de lui présenter. M. le ministre des travaux publics l'a déjà accepté.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 31 MAI.

Le *Journal des Débats* prend acte de la remarque faite hier par le *National* au sujet de la diminution des boules noires depuis que le vote est public. Le *Journal des Débats* s'attache à démontrer que le motif qui force les députés de l'opposition à voter pour des projets qu'ils auraient rejetés au scrutin secret, c'est la peur du pays, la peur du jugement électoral.

« Tout le monde est d'accord, dit le *Journal des Débats*, sur le droit qu'a l'Etat d'exproprier les détenteurs de la rente ; mais les partisans de la conversion prétendent qu'on peut forcer les rentiers à recevoir 100 fr. par 5 fr. de rente, tandis que les adversaires de la réduction soutiennent que si l'Etat veut racheter une rente de 5 fr., il doit la payer ce qu'elle vaut au cours du jour.

« A côté des documents présentés par M. l'amiral Leray, il faut lire les discours de M. Levavasseur, qui a eu, on peut le dire, les bonheurs de cette séance. Il a posé la question sur son véritable terrain, en homme qui la connaît à fond ; il a placé le débat à sa hauteur réelle, c'est-à-dire à un point où ne sauraient atteindre toutes ces élucubrations philanthropiques qui ne tiennent compte ni des faits les plus évidents, ni des nécessités les plus impérieuses. »

Cette dernière phrase est dirigée contre M. A. de Gasparin, qui, selon la *Presse*, s'est égaré dans des déclamations philosophiques.

« M. Levavasseur, dit le *National*, a plaidé pour nos ports. Nos ports ne sont pas en cause. Il veut la prospérité de nos colonies ; il a raison ; mais il a pris la plus mauvaise route pour y arriver. La liberté fera aux colonies ce qu'elle a fait partout ; elle élargira, agrandira toutes choses. La tranformation est difficile, soit. Qu'on la prépare et qu'on se montre très disposé envers les colons abolitionistes, mais qu'on demeure inflexible et sans pitié pour les partisans de l'esclavage. »

Le *National* reproche à M. l'amiral Leray d'avoir tronqué, défiguré les opinions de M. Schœlcher au point de le présenter comme un partisan du régime colonial et pour un violent ennemi de la république d'Haïti. Il a fallu en effet une singulière adresse dans le choix des mots et des phrases pour extraire une semblable opinion du livre de M. Schœlcher.

Le projet de loi sur les colonies touche à l'un des plus grands intérêts, dit la *France*, et pourtant le chambre est molle, inattentive, fatiguée. La discussion générale a langui. Nous avons assisté à de longs discours, à des considérations philanthropiques et humanitaires. M. Levavasseur a combattu le projet de loi par un excellent discours ; il a nié formellement qu'il y eût deux camps, celui de la liberté et celui de l'esclavage ; « mais, a-t-il dit, si personne ici ne veut l'esclavage, nous ne voulons pas une liberté qui détruise sans organiser. »

PETITE CORRESPONDANCE.

M. J. L. L..... à Lyon. Nous avons vu M. F.... qui nous a remis ce dont vous l'aviez chargé, et qui vous reportera vos titres d'action. Nous comptions bien sur vous.

M. R. de G..... à Toulon. Nous avons reçu votre lettre du 26 mai, et les

(1) M. Vicat, nommé inspecteur divisionnaire sous le ministère de M. Dufaure, a demandé à rester attaché avec son grade d'ingénieur en chef à l'exploration qu'il avait si heureusement commencée.

Marché de la Vallée du 31 mai. — Agneaux [illegible] à [illegible]. — Canards barboteurs, 1,25 à 2,00. — Canetons de Rouen, 2,50 à 4,75. — Chapons gras 2,50 à 6,75. — Chevreaux ou cabris 1,50 à 6,00. — Cochons de lait 00 à 00. — Dindes gras 6,50 à 10,00 ; do com. 3,00 à 5,00. — Lapins ou lapereaux 1,20 à 3,50. — Oies 6,00 à 0,00 ; do comm. 2,75 à 3,75. — Pigeons bizets 0,25 à 0,55. — Pigeons de volière 0,50 à 1,05. — Poules ordinaires 1,25 à 2,25. — Poulets gras 2,50 à 4,00. do comm. 0,80 à 2,20.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 29, 30 et 31 mai. — *Beurre* (le kil. En livres 1,00 à 1,74. — En mottes Isigny 1,20 à 4,20. — En mottes Gournay 1,10 à 2,20. — Petit beurre 0,92 à 1,30. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 1,20. — *OEufs* (le mille). Du 29, 34 à 50. — Du 30, 33 à 47. — Du 31, 34 à 50. — *Fromages* (la dizaine) Brie 12 à 30. — A la pie 5 à 15.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 30 MAI.

GENTILLOT, peintre et vitrier, rue des Fossés-du-Temple, 29. Juge commissaire, M. Le Roy ; syndic provisoire, M. Haussmann, rue Saint-Honoré, 290.

JOURDAIN, bijoutier, faubourg Saint-Antoine, 181. Juge commissaire, M. Milliet ; syndic provisoire, M. Gromort, passage Saulnier, 16.

GUIZARD, marchand de bois et charbons, rue de Suresnes, 7. Juge commissaire, M. Jouet ; syndic provisoire, M. Decagny, cloître St-Méry, 2.

Bourse du 31 mai 1845.

Aujourd'hui, c'était la réponse des primes, qui a donné lieu à quelques ventes du 3 0/0 ; il en est résulté une baisse de 20 c. ; mais, après la clôture du parquet, le 3 0/0 était recherché en liquidation.

Le 5 0/0 s'est légèrement raffermi ; il ferme 15 c. mieux qu'hier.

Les chemins ont tous plus ou moins baissé, à l'exception du Vierzon et du Bâle, qui ont conservé leurs prix.

Les chemins hors parquet restent assez fermes.

La rente romaine a monté de 1/2 0/0, et les fonds espagnols ont continué à se raffermir.

Il y a hausse de 5 fr. sur les caisses Gouin et Ganneron, et baisse d'autant sur les obligations hypothécaires. La Banque de France conserve son haut cours de 3285 fr.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :

Rente 4 p. 0/0, 110 50. — Emprunt 1846, 86 30, 20. — Rente belge 1842, 106. — 4 1/2, 102 1/8. — Lots d'Autriche, 415. — Société générale, 1582 50. — Espagne passive, 7 3/4. — 3 p. 0/0, 42. — Dette intérieure, 34. — Oblig. d'Haïti, 410.

Chemins : de La Teste, 205, 202 50. — Grand'Combe, 1700. — Jouiss. des 4 Canaux, 125.

Actions de : Union linière, 545. — Aveyron, 3922 50. — Lin Maberly, 795, 800. — Société générale des annonces, 145. — Gaz de Calais, 1275.

Obligations de : Orléans, 1275.

Chemins non constitués : Bordeaux, 710, 712 50. — Boulogne, 615, 617 50, 620. — Montereau, 547 50, 550.

A terme, fin courant : Emprunt, 86 30, 86 15. — Banque de France, 3285 en liquid. — 2 1/2 0/0 belge 1840, 102 3/4. — Chemin de La Teste, 203 75 en liquid. — Sceaux, 657 50.

5 0/0 compl.....	1er C 121 45	P. H. 121 50	P. B. 121 45	dr C. 121 45	h. 121 45
— fin cour...	121 50	121 65	121 40	121 60	121 45
3 0/0 compl.....	86 10	86 10	85 85	85 85	86 10
— fin cour...	86 15	86 15	85 90	85 90	86 10

au comptant.	1er C.	Der C.	Dif.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dif.
O. de la Ville. .	1470 »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840.	102 3/4	102 5/8	B. » 1/8
B. de France....	3285 »	» »	» »	— Portugais. .	» »/»	» »	
C. Gou. 1000....	1125 »	» »	H. 5 »	Esp. D active.	40 »/»	» »	
C. Gan. 1000....	1135 »	» »	H. 5 »	5 0/0 Naples.	103 75	» »	
C. hypot.......	725 »	720 »	B. 10 »	— Romain..	104 3/4	105 »	H. » 1/2
4 Canaux......	» »	» »	» »	Obl. Piémont.	1262 50	» »	
CHEMINS DE FER. St-Germ.....	1090 »	» »	» »	F. c. 1067 50.			B. 7 50
V. r. d......	595 »	593 75	B. 6 25	— 602 50, 590.			B. 3 75
— r. g.......	365 »	367 50	B. 1 25	— 370, 367 50.			S. 1 25
Orléans......	1233 50	1230 »	B. 3 75	— 1235, 1230.			B. 3 75
Strasb	272 50	272 50	B. 1 25	— 272 50, 271 25, 272 50.			
Rouen.......	1107 50	» »	» »	— 1107 50, 1102 50.			B. 5
Havre.......	890 »	» »	H. 2 50	— 887 50, 888 75, 887 50.			B. 2 50
Marseille....	» »	» »	» »	— 1050, 1042 50.			B. 12 5
Vierzon.....	825 »	» »	» »	— 830, 830.			

LONDRES, 29 MAI.	PARIS, LE 31 MAI. PRIMES.	COULISSE.
Consol. 99 1/2 5/8	3 0/0 F.p. 86 25 d. un. 86 20, 45 d. 50.	Av. 86 10.
Esp. act. 29 3/4	5 0/0 F. c.	Ap. 85 95.
Portug. 66 1/4	F. p. 122 05 d. un. 122 15, 122 45 d. 50	
Mexic. 37 1/4		R. du Trés.
Brésil. » »	Vers. d. 610 d. 20 au 15 juin.	
5 0/0 hol. 98 1/8	Rouen 1117 50 d. 20 au 15 juin.	Rep. F. c. F. p.
2 1/2 do. 63 3/4	Orléans, 1260, 1247 50 d. 10 au 15 juin.	3 0/0
Rouen. 42, 43		10 12 1/2
Orléans. 48 1/2		5 0/0 25, 27 1/

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 97,00 à 00,00 ; courant du mois, 99,00 à 00,00 ; juin, 99,00 à 00,00 ; juillet et août, 101,00 à 00,00 4 derniers mois, 107,00 à 108,00 ; 4 premiers mois 1846, 109,00 à 110,00.

LILLE. — Colza, 92,00 à 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois jusqu'en octobre, 115,00 00,00 ; novembre et décembre, 99,00 à 100,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 84,50 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 1er juin.

7 h. »/» OPERA. —
7 h. 1/2 THEATRE FRANCAIS. — Tisserand. Une Soirée. Une Femme.
7 h. »/» OPERA-COMIQUE. — Cendrillon. Zampa.
6 h. 1/2 ODEON. — Relâche.
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Le Petit Poucet, par le général Tom Pouce.
7 h. »/» VARIETES. — Le Lansquenet. Vendetta. Un Conte. Maître d'école
7 h. »/4 GYMNASE. — Somnambule. Jeanne. Lansquenet.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — L'Escadron. La Poule. Le Vieux. Noces.
6 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
6 h. »/» AMBIGU. — Les Etudiants.
6 h. 1/2 GAITE. — La Tour. Grâce de Dieu.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h »/» COMTE. — Homme de Carentan. Peau de singe. Parade. Mazurka.
6 h. 1/2 FOLIES. — Orage. Helmina. Constant.
6 h. LUXEMBOURG. — Perlerinette. Malheurs. Caprice. Mon Cousin.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

famille européenne n'ont pas la même moralité, le même désir du bien? Est-ce qu'ils ne sont pas tous également dignes de participer, chacun selon ses moyens, à l'organisation et à l'exécution d'une haute justice maritime?

Que signifie donc le singulier tête-à-tête qui vient d'avoir lieu à Londres entre M. le duc de Broglie et le docteur Lusinghton, à propos du droit de visite? Que signifie cette nouvelle convention dont parle le *Times*, et d'après laquelle vingt-sept navires français et vingt-sept navires anglais stationneraient sur les côtes d'Afrique? L'Angleterre et la France s'arrogent, littéralement, la souveraineté de l'Océan africain.

Mais que pensera l'Europe de ce singulier mariage maritime, que l'on pourrait, à juste titre, appeler un égoïsme à deux, si l'on ne songeait pas que la France, dont l'intérêt véritable serait d'appeler tous les autres peuples à former, à frais communs, une marine unitaire, joue vraiment dans toute cette affaire le rôle de Raton, et ne fait que dépenser ses millions pour la plus grande gloire de l'entente cordiale?

Déjà le *Times* semble avoir prévu cette difficulté. Il rappelle le préambule du traité qui dit que la reine d'Angleterre et le roi des Français sont *obligés* plus strictement, à raison de leurs forces navales supérieures, de réprimer la traite des Noirs d'une manière plus efficace. Le *Times* parle ensuite de la bonne volonté des ambassadeurs des puissances étrangères qui ont signé le dernier traité non ratifié par la France, et il ne doute pas que ces puissances ne désirent, *en toute circonstance*, voir employer des mesures énergiques et efficaces pour la répression de la traite. Enfin, il affirme que le sentiment qui anime le gouvernement britannique est un sentiment d'humanité, et que son unique mobile est d'abolir un trafic qui outrage la nature humaine, sans avoir aucune espèce de prétention à l'empire des mers. C'est, dit le *Times*, un complément du sacrifice de vingt millions de livres sterlings que le gouvernement anglais a déjà fait pour émanciper les Nègres de ses colonies.

Toutes ces précautions oratoires, avant la publication du traité, indiquent assez les appréhensions du Cabinet de Saint-James. Quant à notre Cabinet, il n'a besoin de rien dire; car les puissances européennes ne penseront pas qu'il aspire à la domination des mers; elles savent qu'il a eu la main forcée par la Chambre des députés, et que c'est à son corps défendant qu'il accepte la part du privilége de domination des mers que lui fait l'Angleterre.

Tout porte à croire que ce nouveau traité n'est autre chose qu'un nouvel ajournement de la solution du problème des mers. Il faut espérer que l'Europe continentale et maritime, dont l'intérêt est évidemment lésé au point de vue de la justice internationale et de l'équilibre humanitaire, s'en apercevra aussi bien que la France. Si l'on veut organiser quelque chose de raisonnable et de durable, il faut revenir au point de départ de 1815. Il faut admettre que le crime de la traite des Noirs, reconnu et qualifié par toutes les nations européennes, ne peut être réprimé que par leur concours commun, c'est-à-dire par une marine unitaire composée d'éléments proportionnellement fournis par tous les Etats maritimes, portant un pavillon unitaire, et ayant mission de réprimer tous les délits, tous les crimes de mer, et d'établir, sur toute l'étendue des Océans, la sécurité, le bon ordre, et par conséquent la véritable liberté, plus progressive que la simple surveillance exclusive de chaque marine par son pavillon, réclamée par l'opposition. Mais si les deux Cabinets ont été, en cette circonstance, au-delà des vues étroites de l'opposition, ils sont loin d'avoir atteint les nôtres.

Espérons donc que l'opposition, fidèle à ses vieilles habitudes, trouvera quelque moyen d'attaquer la combinaison de Broglie et que la grande question de la police des mers ne restera pas enterrée sous la solution que celle de la traite vient de recevoir à Londres.

D'après le *Times*, la nouvelle convention entre la France et l'Angleterre pour la répression de la traite des Noirs aurait été signée à Londres le 29 mai :

« Nous connaissons, dit ce journal, les principales dispositions de cette convention. Elles ont beaucoup d'analogie avec celles du traité conclu avec les Etats-Unis... Il y a des motifs plausibles pour croire que les opérations des escadres combinées de France et d'Angleterre qui auront lieu d'après les dispositions du nouveau traité, imprimeront une terreur salutaire et porteront un coup sévère aux individus faisant la traite sur la côte d'Afrique. Des hommes qui ne le cèdent à personne en sagacité et dans leur haine consciencieuse de la traite, pensent que les nouveaux moyens sont plus efficaces que ceux qui ont été employés jusqu'à ce jour. »

CAUSES DE LA DÉCADENCE DU CORPS DES PONTS ET CHAUSSÉES.

MORCELLEMENT SYSTÉMATIQUE DES ÉTUDES ET DES TRAVAUX (1).

La Convention et l'Empire avaient réorganisé le corps des ingénieurs des ponts et chaussées dans une pensée de grandeur et de gloire nationales. Ces deux grands Pouvoirs confièrent à ce corps savant les intérêts généraux des travaux publics de la France. C'était par des projets d'ensemble, par de larges conceptions que les ingénieurs de l'Etat avaient mission de donner à leurs études ce cachet de grandeur qui conquiert l'assentiment général et fait taire les exigences souvent ridicules de la patrioterie de clocher.

La Restauration, rendons-lui justice sous ce rapport, maintint cette tradition glorieuse. Le gouvernement de juillet et M. Legrand, qui, depuis 1830, est le ministre réel des travaux publics, devaient l'anéantir.

Les anciens ingénieurs qui avaient conservé le feu sacré de la grande époque napoléonienne, et leurs jeunes émules ont été méconnus et sacrifiés. Les hommes qui avaient fait des études sérieuses, pendant de longues années, sur une partie quelconque de l'art, ont été mis à la retraite, ou délaissés, ou renvoyés à des services totalement différents de ceux auxquels ils s'étaient si laborieusement préparés.

L'obscurantisme et la terreur administrative ont enveloppé le corps entier des ponts et chaussées; on a amorti ou forcé au silence les hommes les plus capables.

Un ingénieur est-il chargé de la construction d'un canal? Après avoir étudié pied à pied la meilleure direction à suivre, il présente son projet et suivie en France une accélération et du mouvement, commes. Il s'agissait de calculer l'influence de la nouvelle locomotion sur les anciennes voies, sur l'agriculture, sur l'exploitation des mines et des carrières, sur l'industrie, sur le commerce international et maritime; en un mot, il s'agissait d'un nouvel organe de force et de mouvement qui devait être donné au pays avec la plus grande circonspection, et après les études d'art et de science administrative les plus graves et les plus consciencieuses.

Au lieu de cette marche rationnelle, qu'un esprit élevé comme Brisson, eût saisi d'emblée et fait prévaloir par la puissance irrésistible de sa haute capacité, nous avons été et nous sommes journellement témoins de la présentation officielle de projets incomplets, incohérents, dépourvus de ces démonstrations évidentes qui frappent l'esprit, le saisissent, l'entraînent et le fixent là où est la vérité.

Et qu'on ne vienne pas dire que les projets décousus de la direction centrale des ponts et chaussées sont une conséquence nécessaire, inévitable du système électif actuel qui morcelle la France en quatre-vingt-six petits Etats se jalousant l'un l'autre.

Non! dans un ordre de faits où peuvent s'appliquer les données de l'économiste et la science exacte de l'ingénieur, les tiraillements sont impossibles. Si la direction qui ordonne les travaux, comprenait la haute portée de l'œuvre qu'elle a mission de remplir, si cette direction avait à cœur la gloire du corps qu'elle dirige, si elle savait par tous les moyens possibles provoquer les découvertes, et se placer à la tête des idées théoriques et des applications pratiques de son art, personne ne serait assez osé pour vouloir lui imposer des exigences de clocher. La science administrative et la science de l'ingénieur seraient là pour sauvegarder les véritables intérêts du pays et pour convaincre les plus récalcitrants.

La direction générale des ponts et chaussées, largement comprise, peut donc et doit échapper aux influences parlementaires; elle ne doit recevoir de lois de personne. Or, cette indépendance qui est son premier besoin, sa première condition de succès, la direction générale avait une merveilleuse occasion pour la conquérir; nous voulons parler de l'établissement des chemins de fer qui comportaient le plus vaste programme. Voici les traits généraux de celui que la direction des ponts et chaussées eût dû se tracer à elle-même :

Réunir et publier les précieux documents qu'elle possède à Paris, dans ses archives, et ceux qui sont disséminés en province, dans les archives des ingénieurs, sur la configuration de la surface de notre sol, sur les canaux, sur les routes de terre, sur les mines, sur les eaux et forêts;

Confier l'étude des tracés des chemins de fer à une commission spéciale d'ingénieurs;

Nommer d'autres commissions d'ingénieurs particulièrement chargés d'étudier les cours d'eau, les routes de terre, les canaux, les ponts;

Demander à une commission d'ingénieurs hydrographes des études sur les différents travaux à exécuter dans nos ports et sur nos côtes maritimes;

Ordonner à une commission d'ingénieurs des mines de rechercher les moyens d'établir sur une plus grande échelle, l'exploitation de nos richesses minérales;

Charger également ces ingénieurs d'études sur les différents

(1) Voir le numéro du 28 avril 1845.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

ODÉON : Nouvelle direction. — VARIÉTÉS : *Le Lansquenet*.

La direction de l'Odéon est confiée à M. Bocage. M. Bocage avait été présenté au ministre par le choix unanime du comité des théâtres royaux. Le nouveau directeur offre toutes les garanties d'ordre, d'honneur, de dignité; il sera toujours gardien scrupuleux des intérêts de l'art. Avec lui, on n'aura pas certainement à craindre de voir le gouvernement de l'Odéon se déconsidérer par des tripotages d'argent. Au contraire, si M. Bocage pèche, ce sera par un excès d'orgueil. De ce côté là, il peut se présenter des écueils, et nous souhaitons qu'ils soient évités. Nous faisons des vœux pour le succès de M. Bocage, artiste d'un vrai mérite, homme honorable, et nous espérons que, rassurée maintenant par les garanties offertes, et oubliant les erreurs passées de la Direction des beaux-arts, la Chambre des députés accordera 100 000 fr. de subvention au seul théâtre de la rive gauche. Notre intérêt, notre bienveillance sont acquis à la nouvelle direction, parce que nous avons confiance en l'honneur de l'homme qui la représente. Puisse l'Odéon mériter et conserver l'appui des publicistes sérieux, et conquérir les sympathies du public!

MM. Bayard et Dumanoir ont dit, à propos du lansquenet : « Drôle de jeu! c'est le plus bête qui gagne... » Il ne faut donc pas vous étonner si quatre hommes d'esprit ont perdu la partie en transportant ledit lansquenet sur la scène. MM. Lockroy et Langlé n'ont pas été beaucoup plus heureux que leurs confrères. Le *Lansquenet* des Variétés passe à côté du sujet, aussi bien que celui du Gymnase. La pièce est assez intriguée; il y a une idée de bon imbroglio, des situations excellentes indiquées, comme dans tous les ouvrages de M. Lockroy; mais il semble qu'une main indolente ne se soit pas donné la peine d'ordonner avec fermeté, d'exécuter avec soin ce qu'un esprit heureux avait conçu. Le *Lansquenet* méritait surtout d'être revu, corrigé et considérablement émondé en ce qui regarde les mœurs du monde. Il semble que certains vaudevillistes n'aient jamais mis les pieds dans un salon. On ne peut rien imaginer de plus faux que leurs tableaux de raouts et de soirées; c'est parfaitement absurde et complètement impossible.

L'idée imbroglio du *Lansquenet* est celle-ci : Un philanthrope *grinchophile*, qui porte dans son cœur tous les filous et brigands de France, descendant un jour de faction, à cinq heures du matin, a trouvé un grand gaillard bien bâti au domicile conjugal. Les plus voleurs ont quelquefois les plus beaux habits; celui-ci, quoique assez légèrement vêtu, portait du linge fin : ce ne peut être qu'un voleur, car... que serait-il venu faire, à une heure indue, dans l'appartement d'un citoyen retenu au dehors pour le service de la patrie? L'inconnu n'a rien objecté à l'accusation de vol et s'est laissé conduire en prison, où le philanthrope se propose d'aller le consoler. A quelque temps de là, deux étudiants allant à un bal galant, se trompent d'étage, et s'installent à la table de lansquenet, chez un honnête bourgeois. L'un d'eux passe onze fois au jeu; c'est une rafle scandaleuse, toutes les bourses sont à sec. Pendant le bal, le bruit court que les paletots viennent de disparaître. On s'inquiète, on s'informe, et l'on découvre que deux intrus ont gagné au lansquenet avec un bonheur inouï. Survient le gros philanthrope qui, dans l'un des étudiants, le plus beau, reconnaît le voleur saisi sous le toit conjugal. Certes, voilà de graves présomptions contre nos jeunes inconnus. La scène très plaisante d'explications entre le présumé voleur et le philanthrope commence à éclaircir le mystère. Dans l'appartement où l'arrestation avait eu lieu se trouvait une femme charmante, et cette femme est précisément l'épouse du garde national philanthrope. L'affaire est très simple, mais elle sera assez difficile à éclaircir devant la partie conjugale intéressée.

Un hasard vient heureusement au secours des jeunes étourdis. Un vieux professeur, type de moralité et de pureté, exaspéré par le malheur de son élève ruiné au lansquenet, vient quereller et provoquer le gagnant. Une partie de lansquenet s'engage. Le bonhomme ne sait même pas la règle du jeu, et cependant l'escroc perd à tout coup. Le professeur passe dix fois, il s'échauffe, il s'exalte, il s'emporte; il joue avec fureur, il fait fortune. La passion du jeu fait explosion dans cette vieille âme paisible et innocente. Cette scène est très heureuse, et elle est jouée avec une verve merveilleuse par MM. Lepeintre aîné et Lafont. Une jeune fille, qui assiste à la partie et qui est censée ignorer les règles du lansquenet, reconnaît aisément qu'un filou ne s'amuserait pas à perdre son argent pour amuser et enrichir un vieillard. Il se trouve que le voleur des paletots n'est autre qu'Aristide, le valet de chambre du philanthrope, un homme de confiance choisi au bagne.

En outre des éléments que je viens d'indiquer, il y a beaucoup de choses diverses dans le *Lansquenet*. Ce que je signale est bon et amusant; ce que je tais est détestable. Que les auteurs se fassent leur part respective. Il faut signaler encore une excellente intention. MM. Lockroy et Langlé ont opposé à ce philanthrope, dur pour les pauvres, tendre pour les scélérats, un bon esprit, juste et intelligent, lequel pense que le devoir de la société est de prévenir le mal, d'empêcher que les pauvres gens ne deviennent coupables par l'effet de l'abandon et de la misère. « C'est une idée nouvelle, dit-il; mais ce n'est pas une raison pour qu'elle soit mauvaise. » Voilà qui vient d'une intelligence ... et d'un cœur généreux. Nous avons déjà eu occasion de si... de bonnes tendances ainsi manifestées sur les scènes du vaude..., les auteurs des grandes scènes semblent rester étrangers aux idées de leur temps.

M. Lepeintre aîné reparaissait aux Variétés dans le *Lansquenet*. Il a représenté avec goût et chaleur la figure peu développée du professeur, à côté de son frère fort grotesque en gras philanthrope coiffu. M. Laba que nous avons vu au Théâtre-Français, débutait dans un rôle d'amoureux tout-à-fait insignifiant. Mlle Valence, Mlle Judith et M. Lafont ont contribué à soutenir l'ouvrage assez compromis par les longueurs de la première partie, et que les dernières scènes ont relevé.

D. L.

REVUE MUSICALE.

OPÉRA-COMIQUE. — *Une voix*, par MM. Bayard et Potron, musique de M. E. Boulanger.

Nous ne raconterons pas le scenario de MM. Bayard et Potron. Il est impossible d'imaginer quelque chose de plus nul dans l'ensemble, de plus insipide dans les détails; c'est l'idéal de la platitude. Il nous paraît probable que M. Bayard, qui a fait ses preuves d'esprit et d'intelligence, n'a fait que donner le passeport obligé pour assurer la réception de cet ouvrage, car aucun poème n'est reçu, d'habitude, à l'Opéra-Comique s'il n'est contresigné par un des fournisseurs titrés. Quelques exceptions ont lieu de loin en loin pour des noms littéraires importants comme ceux de MM. Alexandre Dumas, F. Soulié, mais ces cas sont très rares, et nous savons des hommes de lettres, haut placés, qui, ayant fait des démarches pour présenter des ouvrages, en s'appuyant sur la collaboration de compositeurs d'un mérite éprouvé, reconnu, n'ont pas même reçu du directeur l'honneur d'un refus. On ne leur a pas répondu.

Nous nous bornerons à dire quant au livret en question qu'il s'agit d'un jeune homme qui a entendu une voix ravissante et entrevu une femme charmante. Il a réuni ces deux perfections dans un même idéal dont il est amoureux fou. Mais il se trouve que la voix n'appartient pas à la femme, et, en fin de compte, il préfère la femme à la voix, et il l'épouse (la femme). Quant à la voix qui a opéré la séduction et qui en sa qualité de fille mûre passionnée pour le mariage s'est laissé prendre elle-même à l'amour qu'elle a inspiré, elle se trouve délaissée et n'épouse personne.

M. E. Boulanger qui s'est fait avantageusement connaître déjà par la partition du *Diable à l'École*, a trouvé moyen de faire quelques jolis morceaux malgré la nature rebelle du sujet qu'il avait à traiter. Un charmant *allegro* 2/4 dans l'ouverture; une romance chantée dans la coulisse, un rondeau en mouvement de valse, une sorte de couplet-fantaisie, tous morceaux très bien dits par Mme Casimir, font honneur à la gracieuse imagination du compositeur et à son talent de mise en œuvre. La valse notamment, à part le lourd placage de trombonnes qui empâte la ri-

chever les œuvres commencées par eux ; elle leur eût permis d'y attacher leurs noms qui eussent ainsi grandi aux yeux de la France et des autres nations.

L'État compte parmi ses serviteurs zélés, deux catégories d'hommes spéciaux qui correspondent parfaitement à la double exigence de l'établissement et de l'exploitation des chemins de fer. Les ingénieurs des ponts et chaussées eussent tracé les routes et dirigé les travaux d'art ; les ingénieurs des mines, dont le nombre eût été convenablement augmenté, eussent présidé à l'exploitation, au matériel roulant, à tout ce qui donne la vie et le mouvement à ces chemins merveilleux.

Le concours de ces deux corps, savants dans la théorie, habiles dans la pratique, était le plus sûr garant que l'État pût offrir à tous les citoyens pour que la construction des rails-ways fût bien exécutée, pour que le service fût exempt, — autant que la science humaine le permet, — des funestes accidents que la négligence et le laisser faire avaient provoqués dans d'autres pays.

Pour obtenir un concours plus régulier, plus actif, plus intelligent, tant dans l'exécution que dans l'exploitation des nouvelles voies ouvertes par ses soins, la direction générale eût rattaché, et pour ainsi dire associé à son œuvre cette masse d'agents secondaires qu'elle renferme obstinément dans un cercle où il n'y a place que pour le dégoût, l'inertie et les inspirations mauvaises ; elle eût, par des concessions progressives, ouvert à toutes ces intelligences dont elle ne tire qu'un fort médiocre parti la porte de l'avancement, qu'on ne peut refuser sans injustice et sans danger aux services rendus, à la capacité dûment constatée ; elle eût fait cesser, pour les conducteurs, cet ilotisme décourageant qui n'a dis paru autour des anciennes corporations d'État que pour reparaître plus tyrannique, plus choquant, plus odieux, sous notre régime d'égalité, autour de la corporation des ingénieurs.

En échappant ainsi, sur ce point du moins, au reproche trop mérité d'exclusivisme qui est dirigé contre elle, la direction générale se fût mise en mesure de repousser l'accusation d'impuissance qui lui a été faite, accusation sous le poids de laquelle sont demeurés amis et ennemis, accusation humiliante en présence des marques de puissance offertes chaque jour par des hommes isolés, par des ingénieurs civils, accusation vraiment intolérable pour un corps qui n'est faible que parce qu'il n'est pas homogène, parce qu'on tient soigneusement isolés les nombreux et réels éléments de force qui sont en lui.

Mais au lieu de suivre la marche rationnelle, libérale, grandiose, que nous venons de tracer, la seule qui eût pu donner un nouveau lustre au corps des ingénieurs des ponts et chaussées et des mines (1), en ouvrant à toutes ces belles intelligences des horizons de gloire et d'avenir, la direction centrale a préféré, contrairement à

(1) MM. les députés doivent se rappeler que M. Arago lut, il y a quelques années, à la Chambre des députés, une lettre de M. Beauford, chef du bureau hydrographique de l'amirauté de Londres, dans laquelle il était dit : « Que les travaux exécutés par le corps des ingénieurs hydrographes sous la » direction de M. Beautems-Beaupré, étaient les plus parfaits que l'on con- » nût, et que tous les hydrographes du monde étaient maintenant les élèves » des hydrographes français. » C'est par des éloges aussi vrais et aussi dignes que nous voudrions voir honorer les ingénieurs des ponts et chaussées et des mines.

deux chemins de fer, l'un sur la rive gauche, l'autre sur la rive droite y seront établis. Lyon aura aussi TOUT-A-COUP deux chemins de fer, l'un par Dijon, l'autre par Nevers.

L'absurde direction du tracé de Paris à Rouen par la vallée de la Seine recevra bientôt un rude contre-coup du chemin de Rouen à la ligne de Lille par Beauvais.

Les deux lignes parallèles de Tours à Bordeaux et d'Orléans à Limoges se feront aussi une rude guerre. La ligne de Bordeaux à Toulouse, accompagnée de la double navigation d'un canal latéral et d'un fleuve, sera neutralisée par le prolongement de la ligne de Limoges à Toulouse qui rattachera nos provinces du sud-ouest à Paris par une ligne directe.

Le chemin de Paris à Strasbourg par la vallée de la Marne aura aussi à se défendre contre le chemin de Rouen à Beauvais, Reims, etc., etc., etc.

En un mot, le système, si l'on peut employer ce mot, le système des chemins de fer proposé jusqu'à présent par l'administration ne résiste pas à la plus faible critique.

Et la question si importante de l'emplacement des embarcadères dans Paris, l'a-t-on étudiée dans son ensemble? Nullement. La direction centrale des ponts et chaussées n'a pas même soupçonné que cette étude renfermât un grave problème. Aussi les embarcadères ont-ils été distribués de la manière la plus déplorable. Un mot suffira pour le prouver.

Paris est situé dans une vallée; son plus long diamètre suit le cours de la Seine, et est formé par les quais. Eh bien! au lieu de placer les embarcadères dans la direction de ces larges voies, tout à la fois CENTRALES et en rapport d'horizontalité avec la plus grande partie de l'assiette de Paris, la direction des ponts et chaussées est allée choisir la position la plus incommode et la plus éloignée de l'ensemble des quartiers de la ville. Elle les a construits sur des hauteurs excentriques; pour y arriver, il faudra gravir les pentes rapides des rues qui ont été tracées perpendiculairement à ces collines. Le mouvement des voitures devient dès lors très encombrant et très coûteux, car il exige des chevaux de renfort ou un nombre plus considérable de véhicules? Or, n'est il pas évident que ces graves inconvéniens n'eussent pas existé si les embarcadères des *grandes lignes* de chemins de fer eussent été disposés systématiquement dans la direction des quais, ces deux larges artères de la circulation dans Paris, qui ne demandent qu'à être utilisées pour le gros roulage.

Toutes ces questions et mille autres qui se rattachent à la direction des chemins de fer exigeaient donc de fortes et minutieuses études. La direction centrale des ponts et chaussées, qui semble craindre tout mouvement, tout progrès, toute vie, n'a pas posé une seule de ces questions; elle n'a pas dit à ce groupe imposant d'hommes éclairés qui forment le corps des ingénieurs de l'État : « J'ai besoin de vos lumières et de vos méditations ; que vos mé- » ditations et vos lumières me viennent en aide. »

Elle a craint qu'il ne s'élevât, dans cette pépinière de savants, des hommes qui eussent éclipsé les champions de la routine; et les ingénieurs les plus considérables de l'État, par leur savoir, par leur expérience, ont dû se résigner à être les paisibles specta-

(1) Les ingénieurs doivent être sans cesse sur les ateliers des grands travaux d'art. (Décret impérial de l'an XI.)

tous les partis, et surtout la dépêche ... sur le même objet, dépêche qui exprime une fois de plus la satisfaction du gouvernement français de la conduite de son ministre en Grèce, tout cela suffisait pour déconcerter les intrigues de la légation anglaise. La presse qu'elle stipendie est restée muette sur le coup : c'était bien le moins après tant de déclamations mensongères. — Le ministère refuse de de présenter les projets de lois administratifs au sénat, parce qu'il craint de les y voir amendés. Il voudrait une fournée de sénateurs que le roi semble refuser depuis deux mois en gagnant du temps. Il est vrai qu'une fournée dont le choix serait fait sous l'influence de la déplorable majorité de la Chambre ne serait pas sans inconvénient. L'Autriche, voyant dans tout ce qui se passe, la déconsidération des éléments nationaux et par suite la chute du gouvernement représentatif appuie le ministère avec une ardeur qui prouve bien que ce dernier ne remplit pas la tâche de progrès que les circonstances lui ont imposée. La Turquie récrimine gratuitement contre la Grèce. Colletti, qui tient à se maintenir au Pouvoir, n'a aucun projet de subversion à l'égard de la Turquie. Le pays s'occupe des récoltes ; il est tranquille généralement. Le roi vient de faire une excursion de peu de jours en Romélie ; il se propose de parcourir bientôt tout le Péloponèse avec la reine. Il y a maintenant trois journaux écrits en français. Le *Moniteur*, semi-officiel ; le *Courrier d'Athènes*, organe de l'opposition ; le *Courrier d'Orient*, feuille sans système, mais subventionnée légèrement par le ministère.

Nouvelle crise dans le Liban.

Quand nous dénoncions, il y a cinq jours, la coupable conduite des autorités turques en Syrie, nous ne nous attendions pas à ce que les faits dépasseraient encore nos prévisions. Tout commentaire semblerait pâle à côté de la correspondance suivante, publiée par le *Sud* de Marseille, et apportée par l'*Alexandre*, qui a quitté Alexandrie le 19 mai ; l'intervention de l'Europe, au nom de l'humanité, pourrait seule réagir contre de pareilles atrocités :

« Beyruth, 12 mai.

» Depuis quinze jours, une lutte terrible s'est engagée à la Montagne, et continue de jour en jour avec plus d'acharnement. On peut évaluer le nombre des pertes, tant des Druses que des Chrétiens, à 2 500 hommes.

» L'autorité turque est restée d'abord simple spectatrice tant que les Druses ont été les plus forts ; mais ayant vu ensuite que le sort des armes favorisait les Chrétiens, elle est intervenue, et a pris parti contre ces derniers dans un combat qui s'était engagé entre les Druses et les Chrétiens. Les soldats turcs de la garnison de Der-el-Kamar ont égorgé, dit-on, cinquante-cinq Chrétiens ; et comme une partie de ces malheureux allait défendre un village chrétien attaqué par les Druses, la cavalerie irrégulière turque les a fusillés à bout portant, puis elle a conduit à Der-el-Kamar une trentaine de Chrétiens, parmi lesquels se trouvaient grand nombre de blessés.

» Dans un autre village, quatre prêtres inoffensifs et un diacre ont été traités ignominieusement : ce dernier, ne pouvant plus marcher à cause de ses blessures, a été massacré ; les prêtres ont été mis en prison, où on leur a fait endurer toutes sortes de privations. Il me serait trop long de vous énumérer tous les détails de cette guerre civile ; il me suffira de vous dire que les mêmes scènes d'horreur de 1841 renaissent plus terribles sous les yeux de l'autorité turque, qui n'a pu ou n'a pas voulu les empêcher. Les troupes turques ne cessent de commettre toutes sortes d'injustices ; elles se font un plaisir, toutes les fois que l'occasion se présente, d'aider les Druses contre les Chrétiens. De nombreuses garnisons turques entourent les districts ou villages où la population chrétienne est la plus forte.

» Dans ce moment, on voit sur plusieurs points de la Montagne des nuages de fumée obscurcir le ciel ; ils proviennent des incendies causés tant p...

---

tournelle, est un charmant morceau. La deuxième reprise surtout, est d'une élégance suave très recherchée. Il y a aussi un trio entre les deux femmes et un maître d'hôtel qui renferme des phrases d'un tour très distingué et très heureux. Mais il manque à ce morceau ce qui fait défaut dans tout l'ouvrage ; il y a absence complète de tout élément d'intérêt dans la situation.

Il n'y a rien de plus fatigant et de plus difficile, quand on écoute un opéra, que de faire abstraction de l'élément dramatique pour juger la musique en elle-même, comme on ferait d'un morceau de musique de chambre. C'est pourtant ce qu'il faut faire quand on ne veut pas s'exposer à faire peser sur le compositeur toute la responsabilité de la niaiserie d'un livret. Cette opération, fort délicate, ne peut pas se faire à une première audition. Aussi, mercredi soir, avions-nous porté un jugement également défavorable pour les *paroliers*, comme dit M. Castil-Blaze, et pour le musicien. Nous sommes enchanté de n'avoir point eu à faire immédiatement notre compte-rendu. Nous serions au regret d'avoir maltraité M. E. Boulanger, qui ne le mérite que pour avoir accepté de mettre en musique un semblable livret. Nous savons à quelles dures épreuves de ce genre sont condamnés les pauvres compositeurs qui n'ont point encore conquis le titre de fournisseurs d'un théâtre. Cependant il est des limites que l'envie de parvenir à la publicité ne devrait point faire dépasser, d'autant plus, que, au delà, le compositeur ne peut arriver qu'à compromettre sa réputation et son avenir.

Indépendamment de la platitude du sujet, le musicien avait encore contre lui les interprètes qu'on lui a donnés. L'administration s'est soigneusement renfermée dans les limites du titre, et elle n'a mis qu'*une voix* au service de la partition. Cette voix est celle de Mme Casimir, qui mérite d'être citée parmi les plus remarquables sous les divers rapports de l'étendue, de l'éclat, de l'égalité, de la flexibilité et de la justesse. C'est un bel instrument manié avec une grande habileté. Il ne manque à Mme Casimir, pour être une artiste tout-à-fait supérieure, qu'un peu plus de distinction, d'élévation dans le style et d'inspiration poétique. Les autres rôles de l'ouvrage sont joués par MM. Moreau-Sainti, Audran, Sainte-Foy et Mme [illegible].

On parle d'un ouvrage de M. Labarre, le *Ménétrier*, sur lequel on paraît fonder [illegible]. On peut s'attendre à d'heureuses inspirations et l'on doit compter sur une œuvre bien faite de la part de ce com[positeur]. La *Barcarolle* attire de moins la foule que le *Domino noir*, la *Part du Diable*, la *Sirène* et le *Déserteur*. Ce résultat ne nous surprend point. L'ouvrage de M. Labarre, s'il répond à l'espoir qu'on fait naître, sera le bienvenu pour le public et pour la direction.

— Nous ne sommes point encore en mesure de parler des débuts de M. Gardoni dans le rôle de Robert. Cette tentative est d'une importance trop capitale pour la carrière de ce chanteur, pour que nous voulions en rien dire sur ce qui nous en est revenu. N'ayant pas pu assister à la représentation de vendredi dernier, nous renverrons à lundi prochain notre compte-rendu de cet évènement.

— Nous avons le droit, en notre qualité de critique musical, de complimenter M. de Salvandy sur l'arrêté qu'il vient de rendre au sujet des chants destinés aux orphéonistes. C'est une généreuse et bonne pensée, et si, comme on le dit, l'initiative est venue de Mme la duchesse d'Orléans, nous sommes heureux de lui payer ici un juste tribut d'hommages reconnaissants au nom de tous ceux qui portent quelque intérêt au peuple et à l'art. Il était triste de voir si mal employés souvent les magnifiques éléments musicaux que le mode d'enseignement créé par Wilhem a fait naître au sein de la population. Si Wilhem a droit aux plus vifs remerciements de la société pour les développements rapides qu'il a fait prendre à l'enseignement populaire de la musique, il ne mérite pas une admiration aussi grande à titre de compositeur. Les morceaux qu'il a laissés dans son orphéon sont en correspondance trop parfaite de valeur avec les paroles qu'ils habillent. Tout est presque à faire, sous le double rapport de la poésie et de la musique, pour créer un répertoire aux enfants et aux prolétaires qui composent les classes de l'orphéon. Il y a une riche mine de sentiments et d'idées élevés à exploiter pour les poètes qui se proposeront le but de répondre à l'appel du ministre de l'instruction publique. Il y aura une féconde source d'inspiration pour les compositeurs dans les œuvres qui seront créées sous l'influence de cette pensée, et de plus ils pourront compter sur une exécution remarquable si eux-mêmes savent bien comprendre la nature des ressources qui seront mises à leur disposition.

Un journal qui semble prendre à tâche de contredire à toute occasion, dans ses hautes colonnes, les généreuses tendances du feuilleton qui fait sa fortune, et de leur opposer les inspirations étroites, inintelligentes de l'esprit le plus mesquinement bourgeois, le *Constitutionnel* signale ainsi le projet de M. de Salvandy, dans une revue qui tend à établir l'infirmité du ministère actuel : « Un troisième (ministre) rédige, dans son lit de » souffrance, des arrêtés pompeux sur le solfège des petits enfants. » Ce n'est pas le *grand* ministre que vous voudrez nous ramener, ô grand *Constitutionnel*, qui vous fait ainsi perdre son temps, son génie et sa [peine] à s'occuper d'un détail de l'éducation des petits enfants et des ouvriers ! Belle besogne, en vérité ! bien digne d'un si grand homme d'État !

On n'en est encore qu'aux prémisses de l'exécution du projet de M. de Salvandy. La commission, qui a été nommée, n'a pour mission que de déterminer les bases sur lesquelles on fondera les concours. Nous suivrons avec intérêt ce qui sera fait par cette commission. Espérons qu'elle voudra faire mentir le dicton trop légitimé par le rôle qu'ont joué jusqu'à présent les commissions en France, et qu'elle n'enterrera pas le projet qui lui est confié. Nous serons heureux d'apprendre qu'elle a pris sa mission au sérieux, et nous tâcherons, pour notre part, d'apporter notre faible concours à l'œuvre qu'elle est appelée à fonder, et qui, bien comprise, bien conduite, pourra produire des résultats heureux de plus d'une sorte.

ALL. B.

Courses de Versailles.

Un temps magnifique a favorisé les courses de Versailles. Il y avait foule immense dans la plaine de Satory. Les musiques des régiments faisaient heureuse distraction dans les entr'actes. Voilà une hospitalité élégante. Pourquoi donc le commandant de place, à Paris, n'envoie-t-il pas les musiques militaires au Champ-de-Mars?

Tomate, grande pouliche haute sur ses jambes et peu développée d'épaisseur, a gagné le *prix d'Orléans* (un tour et demi et une distance) battant d'une demi-longueur *Fadaise*, à Mgr le duc de Nemours et *Quadrilatère*, à M. Boisson, ce dernier faisant un bel effort de vitesse au dernier moment. M. Fasquel était dans un jour de bonheur. Sa belle pouliche alezane, *Lady Macbeth* a gagné le *prix Janisset* (handicap), dépassant de quelques têtes, mais aisée, *Décaméron*, à M. A. Lupin ; à deux longueurs arrivaient en bloc *Giaour* à Mgr le duc de Nemours, *Nonette* à M. de Pontalba, *Ficelle* à M. le baron de la Rochette, *Narvaez* à M. Fould. *Lady Macbeth*, à peine reposée pendant un quart d'heure, s'est présentée hardiment pour disputer le *prix du ministère de l'agriculture* (un tour), à qui ? à *Suavita*, qui a gagné le *prix de Diane*, qui est arrivée seconde au *Derby* ; à *Governor* et à l'élégante *Logomachie* justement réputés pour leur vitesse. La pauvre lady est restée quatrième. *Suavita* est arrivée première avec une extrême facilité, suivie de *Governor*, *Logomachie*. C'était fête aussi pour les écuries de M. Lupin. *Ratopolis* a gagné le *Handicap* (un tour et une distance), battant la belle et excellente *Marina*, à M. de Morny, *Lead* à M. de Rothschild, la déconsidérée *Lanterne* à M. le comte de Beauveau. Il est vrai qu'on avait mis 59 kil. sur l'âge et sur la réputation d'autrefois de *Lanterne* ; *Marina* ne portait que 48. *Maria*, si souvent malheureuse, a gagné aisément le *prix de la Ville*, contre *Ficelle*, qui avait déjà couru dans le *Handicap-Janisset*.

La course de *Lady Macbeth* et de *Décaméron*, celle de *Ratopolis* et de *Marina* ont offert de l'intérêt. *Décaméron* est un grand cheval, d'un beau et noble profil, mais qui a besoin de prendre du développement et de la puissance. Il est fils de *Fang* et de *Lunacy*. *Marina*, par *Y Emilius* et *Bérésina*, élève du haras du Pin, avait déjà brillamment couru au Champ-de-Mars. Cette belle pouliche était peut-être destinée à être reine du turf cette année. Elle a souffert tout l'hiver d'une fracture à la jambe, et n'a pu être mise à l'entraînement que dans les derniers jours de mars.

Les écuries de la banque n'ont pas fait leurs frais aujourd'hui. Dimanche prochain, sans doute, elles défendront mieux l'honneur et surtout les écus de leurs maîtres. Mgr le duc de Nemours n'a pas de succès cette année. Aucun éleveur n'a un établissement aussi favorable que celui de Meudon, créé par les soins intelligents du duc d'Orléans ; le prince a le meilleur entraîneur d'Angleterre Pettit ; Edwards est le meilleur jockey de France. Comment se fait-il donc que S. A. R. soit ainsi poursuivie p...

pour d'embarquer les opérations de plusieurs bâtimens français; mais ses efforts avaient obtenu peu de succès. Toutefois, une lettre particulière, adressée au *Journal du Havre*, porte que M. de Mareuil avait réussi à faire suspendre les effets du décret, pour les navires qui, obligés par le mauvais temps ou pour cause d'avaries de relâcher à Montevideo, avaient été, jusqu'ici, compris dans cette mesure vexatoire.

Dernières nouvelles d'Afrique.

Nous recevons par Marseille, des nouvelles d'Afrique plus récentes que celles dont nous parlions hier. Le *Pharamond*, arrivant d'Oran, a apporté des correspondances dont le *Sémaphore* cite le *post-scriptum suivant* :

P. S. — « Un courrier arrivé à Oran avait annoncé que le colonel Géry, à la tête d'un fort détachement, s'était avancé jusqu'au sud de Saïda et qu'il y avait reçu la soumission de quelques tribus fixées dans de petits villages dans le petit désert. Abd-el-Kader qui se trouvait à 48 kilomètres de là, a surpris ces tribus, à la tête de 1,500 cavaliers, les avait extrêmement maltraitées et s'était précipitamment retiré. On disait aussi à Oran qu'on avait reçu du kaïd d'Ouchda la nouvelle qu'un frère d'Abd-el-Kader, interné dans le Maroc, avait été mis à mort par ordre de l'empereur.

M. le général comte Delarue était toujours à Oran, d'où il avait envoyé deux fois à Tanger M. Roche, interprète principal. Le brick l'*Argus*, à son retour de Gibraltar, lui avait apporté la nouvelle que l'empereur du Maroc se refusait à ratifier le traité de délimitation et de commerce. M. Delarue attendait de nouvelles instructions. »

Une guerre plus utile que celle que l'on poursuit contre les Kabyles et contre Abd-el-Kader, vient d'avoir aussi de meilleurs résultats. L'*Akhbar* en parle ainsi :

« La guerre acharnée faite aux sauterelles par les habitans de la commune d'Hussein-Dey a obtenu un succès beaucoup plus grand qu'on ne s'y attendait. Depuis samedi, des bandes de cultivateurs mahonnais, armés de longues branches d'arbres et suivis de leurs femmes et de leurs enfants, qui recueillaient les victimes dans des sacs, battaient jour et nuit les dunes et les broussailles où ces animaux se tenaient par masses. Déjà trois millions de sauterelles avaient été détruites ainsi. Déterminés sans doute par un instinct de conservation dont il y a beaucoup d'exemples chez les êtres les moins perfectionnés de l'échelle animale, ces insectes ont commencé leur mouvement de retraite mardi dernier. Vers six heures du matin, la colonne a pris son vol ; à midi seulement l'arrière-garde passait au-dessus de Hussein-Dey, se dirigeant vers Alger et suivant le bord de la mer. On assure que cette bande est allée s'abattre du côté des Cheragas. Maintenant tout le littoral est nettoyé de sauterelles, depuis Alger jusqu'à l'Hamise. L'heureux succès des efforts de MM. Sabatault et Simon doit encourager les communes actuellement envahies. Avec de l'énergie et de l'activité, elles peuvent éloigner ce fléau et le rejeter sur les endroits sans culture, si nombreux en Algérie. Nous ne saurions trop leur recommander de s'attacher principalement à la destruction des *planteuses*, c'est à dire des femelles. Nous ajouterons que les colons des villages ne doivent pas rester inactifs, sous prétexte que les sauterelles ne seraient point dans leurs cultures, mais bien sur des terrains sablonneux ou des broussailles des environs. S'il est vrai que ces animaux détruisent peu dans la période de reproduction, celle dans laquelle ils se trouvent en ce moment, cependant, comme après l'éclosion des œufs d'innombrables larves sortiraient des sables et des broussailles pour aller dévorer tout aux environs, il importe beaucoup de poursuivre les femelles partout où elles se réfugient. Si l'on n'obtient pas, comme à Hussein-Dey, l'éloignement de la bande entière, du moins on diminuera de beaucoup le nombre des élémens de destruction. »

n'était pas M. Martinez de la Rosa, encore indisposé, mais qui va mieux aujourd'hui.

Le sort de MM. Corradi et Calvo a ému la population, et, ce qui ajoute à l'intérêt dont le premier de ces messieurs est entouré, c'est qu'il a femme et enfants.

La *Gazette* est le seul journal qui ait paru ce matin ; le *Heraldo*, le seul qui ait paru ce soir. L'absence des autres journaux tiendrait-elle à la crainte inspirée par la mesure extraordinaire dont MM. Corradi et Calvo ont été les objets, ou est-ce une protestation muette de la part des organes de la presse périodique? Nous le saurons demain.

En attendant, le *Heraldo*, organe demi-officiel du gouvernement, déclare ignorer absolument (absolumente) la cause de cette mesure. Si l'on voulait, dit-il, détruire le journalisme, comme l'insinuent les signataires d'un supplément du *Clamor publico*, la mesure qui vient d'atteindre MM. Fernando Corradi et Juan-Perez Calvo eût été étendue à toute la rédaction. Cette arrestation, si brusque et si inexpliquée jusqu'à ce moment, se rattache-t-elle à des plans de conspiration et à des projets de sanglants bouleversements signalés depuis quelque temps? L'amour connu du gouvernement pour la légalité nous fait un devoir de le penser.

Dans un supplément auquel *El Heraldo* vient de faire allusion, *El Clamor Publico* s'exprime ainsi sur le coup qui a frappé ses collaborateurs :

Le lendemain de la publication de la réforme constitutionnelle, l'attentat le plus scandaleux, l'infraction la plus patente de deux de ses principaux articles ont été commis. Et ce ne sont pas seulement ces deux articles qui ont été enfreints, mais aussi le décret sur la liberté de la presse et les lois qui protégent et sauvegardent les citoyens et qui établissent les formes à employer pour procéder à leur arrestation. Il était réservé aux auteurs d'une pareille violence de proclamer à la face de l'Espagne tout entière que nous sommes condamnés à subir la rigueur d'une dictature sans frein; qu'il n'y a plus d'autre droit que celui de la force, ni d'autre tribunal que les caprices, les violences et les vengeances du général Narvaez. — Ce matin, à midi, ont été arrêtés MM. Fernando Corradi et D. Juan Perez, le premier directeur et le second rédacteur du *Clamor Publico*, sur un ordre verbal du président du conseil des ministres, ordre exécuté par D. Francisco Chico et par un adjudant de place. Le motif de cet emprisonnement, d'après ce qu'ont dit ces derniers, est l'article intitulé : « Un chapitre de l'histoire du héros d'Ardoz, » publié dans notre numéro d'aujourd'hui. — Les articles de la nouvelle Charte, si hardiment foulés aux pieds, sont le deuxième et le septième. Le premier assure aux Espagnols le droit d'imprimer et de publier librement leurs idées sans censure préalable, en se soumettant aux lois ; et, le deuxième établit que nul ne peut être arrêté, ni arraché de son domicile, et que sa demeure ne peut être violée que dans les cas et dans les formes prescrits par ces mêmes lois. — L'injustice violente qui a été commise annule non seulement un droit si précieux, en livrant sans défense les écrivains de l'opposition aux mains du ministère et de leurs agents, mais elle est encore une violation inouïe des formes de la procédure qui sont la sauvegarde de l'innocence.

Sur quelle loi, donc, sur quel décret se fonde l'acte scandaleux dont nos collègues ont été victimes? Dans quel sens l'écrit a-t-il été dénoncé? Quel juge a lancé le mandat d'arrêt contre les auteurs présumés de cet écrit, en épargnant l'éditeur responsable? Il n'existe ni dénonciation, ni mandat de la part d'un juge: il n'y a qu'animosité, que vengeance, que ressentiment de la part de l'homme qui s'est placé au-dessus des lois, et qui dispose à son caprice de la vie et de la liberté des Espagnols. — Quel est donc ce général Narvaez qui peut usurper les fonctions judiciaires et lancer un mandat d'arrêt? La loi d'avril ne déclare-t-elle pas que nul citoyen ne peut être arrêté sur l'ordre d'un ministre, et que celui-ci se rend coupable de détention arbitraire s'il ose donner cet ordre? Mais c'est inutilement que nous citons les lois, que nous invoquons les principes de la justice, dans une époque de terreur et de violence.

Afin, sans doute, que cet événement scandaleux présentât tous les plus

DEUX NATIONS.

FAITS DIVERS.

M. Charle de Boigne raconte, dans la Chronique de Paris du *Constitutionnel*, l'anecdote suivante qui mérite d'être connue :

Il y a peu d'années, M. Guillemot, savant économiste, s'ouvrit par des travaux importants qu'avait réclamés de lui M. Humann, les portes du ministère des finances. Il fut nommé sous-directeur.

Vous vous rappelez ces longues ordonnances royales, publiées il y a peu de mois, et qui précisaient l'organisation définitive de chaque ministère. L'ordonnance royale concernant l'organisation présente et future du ministère des finances établissait surtout, que des trois sous-directeurs alors en fonctions, deux seulement seraient maintenus; qu'ainsi le premier sous-directeur qui se retirerait ne serait pas remplacé, et que les deux autres se partageraient ses attributions. Or, M. Rabail, l'un des trois sous-directeurs, ancien factotum de M. de Renneville sous la Restauration, et appartenant à la congrégation, a disparu dans ces derniers temps.

Comme M. Guillemot entrait il y a peu de jours chez le secrétaire général du ministère des finances, M. de Boubers, quelle ne fut pas sa surprise, lorsqu'on lui présenta un Monsieur sans chapeau, vêtu de noir, ayant tout-à fait l'air d'être de la maison, et lorsque M. de Boubers lui dit : « Je vous présente M. Clerget, le nouveau sous-directeur et votre nouveau collègue. » M. Guillemot fit un geste d'incrédulité, n'admettant pas qu'une ordonnance royale pût être violée trois mois au plus après sa publication. M. Guillemot insista, et il lui fut répondu que cette nouvelle nomination était définitivement signée par le ministre.

M. Guillemot rentra dans son bureau, et y écrivit, en Alceste digne d'éloges, sa démission de sous-directeur, à l'adresse de M. Lacave-Laplagne. « Puisque l'ordonnance royale n'admet que deux directeurs, et que vous en nommez un troisième, il faut, écrivit-il, qu'un des deux anciens donne sa démission, et j'aime mieux que ce soit moi que mon collègue. »

Le ministre refusa d'abord cette démission, qui contenait une leçon dure et méritée. Mais M. Guillemot persévéra en objectant que l'exemple du respect des règlements et ordonnances royales devait être donné par le ministre, et que d'ailleurs une partie des fonds devenus libres par la suppression du troisième directeur avait été promise à des employés méritants. M. Lacave-Laplagne a été forcé d'accepter la démission et la remontrance, fort surpris de voir près de lui un homme de talent sacrifiant une position acquise à l'amour de la légalité et aux intérêts de la justice. Les employés du ministère des finances ont été s'inscrire chez M. Guillemot.

— Le *Journal des Débats* annonce ce matin que M. le marquis de Villafranca, grand d'Espagne, a déposé hier entre les mains du roi l'acte d'abdication de don Carlos, en priant sa majesté de faire délivrer des passeports pour l'Italie aux nobles prisonniers de Bourges.

— Aujourd'hui dimanche 1er juin, à une heure, l'Institut historique de France a ouvert son onzième congrès à l'Hôtel-de-Ville, dans la nouvelle salle Saint-Jean. L'assemblée était nombreuse et choisie; on y remarquait beaucoup de dames. M. le docteur Buchez, auteur de l'*Histoire parlementaire de la Révolution française*, vice-président de l'Institut historique, en l'absence du président, M. le prince de la Moskowa, a traité l'immense question de l'utilité des études historiques. M. Eugène de Monglave, secrétaire perpétuel, a semé de traits spirituels le compte-rendu des travaux de la Société, et est parvenu à fixer l'attention sur un sujet d'ordinaire fort peu intéressant. Le vénérable M. Villenave a fait l'éloge des congrès scientifiques. Puis sont venues les improvisations : un jeune professeur d'histoire, M. Henri Prat, a parlé des diverses colonies anciennes et modernes ; M. Cellier du Fayel a traité la question de

la malheur? Comment se fait-il surtout qu'elle ne gagne jamais un handicap? Le prince devrait chercher un peu la raison des choses, et songer à ne pas laisser incessamment battre, dans sa personne, la royauté par les barons féodaux de la finance.

Extraits des GUÊPES de mai.

Au mois de mai, les guêpes se réveillent ; elles s'échappent de la ruche où l'hiver les avait emprisonnées, et fondent avec un aiguillon impétueux, impatient, sur toute fleur printanière. Mais plus la piqûre est profonde, meilleur est le miel. Puissent les traits décochés par M. Alphonse Karr à certains honorables et à nos Compagnies de chemins de fer remettre en honneur chez les uns le sens commun et chez les autres l'humanité ! Notre désir nous fera sans doute trouver grâce auprès de M. Alphonse Karr, qui a interdit formellement toute reproduction des GUÊPES :

LES GUÊPES A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

« On discutait à la Chambre des députés la fameuse loi proposée par deux messieurs dont je ne sais plus le nom, — cette loi qui avait pour but de mettre au niveau des plus vils assassins l'homme qui, au défaut des lois, en appelle à son épée pour venger son honneur ou celui de sa sœur et de sa mère. Si cette loi avait passé, j'aurais mis dans le présent volume un petit avis aux femmes de ma connaissance, — faisant savoir que je ne donnerais plus à l'avenir le bras à aucune femme, même pour gagner sa voiture à la sortie du théâtre. — Cette loi n'a pas passé : on a trouvé que c'était bien assez de faire de ce pays-ci un pays de bavards, d'avares, de joueurs, sans en faire encore un pays de lâches.

» M. le marquis Delangle — a lu à la tribune un passage des *Guêpes* sur le duel. — Quelques membres de cette honorable assemblée se sont fort irrités de ce qu'on citait à la Chambre des députés l'opinion d'un homme qui ne paie tout au plus qu'une centaine de francs d'impositions, et ils ont crié un : *allons donc*! que je pourrais bien ne pas trouver très obligeant pour moi.

» Le lendemain, — M. Chambolle, le député que vous savez, — et qui a été inventé par M. Dufacq, — disait dans son journal : — M. Karr a dû être fort surpris de se trouver mis en conflit avec des législateurs ; *il a trop d'esprit* pour voir sérieusement qu'on l'érige ainsi en Montesquieu, etc.

» Quel malheur que ce soit de moi qu'il s'agisse ici ! — j'aurais aimé à faire quelques recherches sur la supériorité de M. Chambolle, — j'aurais examiné si, les choses n'existant que relativement, c'est être bien ambitieux que de vouloir être Montesquieu quelque part où M. Chambolle est législateur.

» J'aurais cherché pourquoi l'esprit est devenu en ce pays une cause de proscription qu'on ne peut se faire pardonner ni avec de la loyauté, ni avec du courage, ni avec du bon sens, ni avec quoi que ce soit au monde ;

» Quelque chose comme une lèpre, — dont les gens font semblant de craindre la contagion ;

» Un signe de malédiction comme celui que Dieu mit au front de Caïn.

» J'aurais voulu voir comment on en est venu à ce point, que ce n'est plus le *sens commun* qui donne le droit d'émettre son avis et d'être écouté, mais seulement le *cens commun*.

» Comment entre deux hommes, — celui-là est l'homme sérieux, le législateur, l'homme apte à gouverner, — non pas qui a le plus de bon sens, d'équité, de probité, de désintéressement et d'intelligence, — *allons donc*! (comme dit M. Chambolle), — mais qui a le plus de portes et fenêtres, n'eût-il au monde que cela.

» Oh! s'il s'était agi d'un autre ; — si, en vengeant le bon sens et la droiture, je ne craignais pas d'avoir l'air de venger un peu ma vanité!... »

GRANDE ORDONNANCE

Rendue par la Chambre des députés en faveur du peuple français.

« Pardonnez-moi, — car je ne savais ce que je disais.

» O peuple français ! — j'ai quelquefois plaisanté sur le droit de pétition.

» J'ai prétendu que vous aviez le droit d'adresser des pétitions à la Chambre des députés, — mais qu'elle se réservait le droit d'aller se promener pendant qu'on les lisait.

» J'ai représenté les députés s'occupant de leurs intérêts particuliers, — ne prenant part qu'aux affaires qui prêtaient aux grands tournois de phrases, et laissant de côté les affaires réelles et les affaires sérieuses.

» Peuple français, j'ai eu tort et je le confesse.

» Je me suis plaint amèrement de ce que les gens qui exploitent les chemins de fer — font voyager les pauvres et les ouvriers en voitures découvertes par la pluie, par la neige, par les froids les plus rigoureux. J'ai prouvé que c'était un supplice imaginé pour forcer les gens à donner 5 fr. de plus aux administrateurs des chemins de fer. — J'ai crié à la barbarie. — J'ai cité des cas de mort arrivés après de pareils voyages. — Mais nos cris n'ont pas été entendus ; pourquoi? — parce que je ne suis pas adressé à la Chambre des députés : — les représentants du pays sont là pour veiller à tous nos intérêts ; il ne s'agit que de leur faire voir les abus pour que les abus soient à l'instant même supprimés.

» Je m'étais figuré que la voix d'un homme qui ne paie pas le cens d'éligibilité ne serait pas écoutée, et que M. Chambolle m'interromprait dès les premiers mots, — en s'écriant : Allons donc !

» Erreur, — erreur que je confesse, et dont je me repens. Figurez-vous que cette bonne Chambre des députés ne savait pas un mot des exactions des gens qui exploitent les chemins de fer ; — elle ignorait complètement qu'on exerçât de pareilles cruautés sur les pauvres gens. — Oh ! si elle l'avait su ! — elle aurait fait depuis long-temps déjà ce qu'elle fait aujourd'hui, — elle aurait mis bon ordre à de pareilles choses.

» Voici ce qui vient d'arriver : — la Chambre a ordonné qu'à l'avenir les voitures de troisième classe seraient *fermées* AVEC DES RIDEAUX.

» Ne croyez pas que je vous flatte ici d'une vaine espérance ; — vous pouvez voir le *Moniteur*, et il vous dira la volonté de la Chambre. — Les voitures de troisième classe seront FERMÉES à l'avenir... *avec des rideaux*.

» Je blâme seulement une chose, — car réellement où ne trouve-t-on pas à blâmer quand on a l'esprit difficile? — Je trouve qu'on a imprimé cet événement avec trop de simplicité, et comme s'il ne se fût agi que d'un fait ordinaire, et tel qu'on en voit tous les jours.

» Voilà comment la chose aurait dû être rédigée pour paraître dans tout son éclat.

» La chambre des députés, — considérant que s'il est vrai que les banquiers qui exploitent les chemins de fer doivent gagner dans cette exploitation le plus d'argent possible, — que s'il est vrai également que bien des gens, sous prétexte qu'ils sont pauvres, s'obstinent à prendre les troisièmes places qui sont les moins cher payées, — ce qui ne se peut tolérer et nuit essentiellement aux intérêts desdits banquiers, — et qu'il est juste qu'ils emploient tous les moyens possibles pour s'opposer aux effets de cette malveillance ; néanmoins, considérant que les moyens employés par les administrateurs de chemins de fer, — moyens qui consistent à faire voyager des gens peu vêtus dans des voitures découvertes, par la neige, par la pluie et par un froid décuplé par la vitesse de la marche ; — considérant que ces moyens ont causé la mort de plusieurs des récalcitrants :

» La chambre opine que si le crime d'être pauvre et de ne pas avoir cinq francs ne peut demeurer impuni, il est juste cependant que l'on se renferme à cet égard dans les bornes de l'équité ;

» Que ce crime, quoique abominable, ne mérite pas la mort, — et qu'il est juste d'admettre en faveur de ceux qui le commettent les circonstances atténuantes que l'on reconnaît tous les jours à l'égard des parricides ;

» La chambre déclare que ce crime à l'avenir ne sera plus puni de mort.

» Que cette peine sera commuée en les peines suivantes : la pleurésie, la phthisie pulmonaire, les rhumatismes aigus ou chroniques à temps ou à perpétuité, — et qu'en conséquence, les voitures de troisième classe seront à l'avenir fermées avec des rideaux. »

... que cette grave affaire va donner lieu à un procès contre l'administration des postes, qui, profitant d'un monopole exclusif, devrait répondre de ceux qu'elle emploie. »

— La musique religieuse exerce toujours sur la foule la plus attrayante influence. Aujourd'hui, dimanche de l'octave de la Fête-Dieu, les églises regorgeaient de monde. Cependant, les temples renommés par leur luxe, leur musique et leurs chants étaient encore plus encombrés de fidèles et d'auditeurs que ceux dont la réputation artistique est moins éclatante.

— Aurons-nous donc toujours à signaler des mômeries semblables à celles que signalé encore le *Progressif cauchois* de Fécamp :

Samedi soir, un curé du canton de Criquetot racontait à son auditoire, en partie composé de jeunes filles, un trépas miraculeux, et ornait sa narration de détails si nouveaux, que nos lecteurs, nos lectrices surtout, ne seront pas fâchés d'en faire leur profit.

« Au moment, dit le prédicateur, où la mère de Dieu monta au ciel, supportée par des anges, une de ses compagnes d'enfance, Jeanne, fut tellement émue d'un pareil spectacle, qu'elle se retira dans un *couvent* du voisinage, où elle passa ses jours à réciter avec onction et dévotion son *chapelet* et son *rosaire*. A peu de temps de là, elle eut une extase pendant laquelle elle vit le couvent tout en feu, et un bel ange qui tenait à la main une lettre pliée et cachetée; l'ange s'approcha d'elle et déposa sur ses genoux la missive suivante, qui ressemble pour la forme à celles qu'une multitude d'électeurs bien pensants reçoivent de leurs commis à la chambre :

« Ma chère sœur, j'ai le bonheur de vous annoncer que, grâce à ma recommandation, vous êtes reçue en grâces près du bon Dieu. Continuez toujours à réciter votre rosaire ainsi que votre chapelet, et ajoutez-y chaque jour trois *Pater* et trois *Ave* en mémoire des plaies et des souffrances de son divin fils. J'ajoute que tous ceux ou toutes celles qui se livreront à cette pratique obtiendront grâce et miséricorde à l'heure de leur mort.

» Signé : MARIE. »

« A son réveil, sœur Jeanne ne vit plus l'ange, mais la lettre était restée.

» Quelques mois après, le couvent fut dans l'affliction. Satan, qui était venu y établir sa demeure, jeta le désordre et la confusion dans le cœur de toutes les saintes, excepté dans celui de Jeanne. »

Après ce récit, l'orateur conclut à ce que l'exemple de Jeanne fût imité par toutes celles qui l'écoutaient, si elles voulaient être à jamais préservées de la visite du malin.

Voilà les fables ridicules que la plus grande partie des prêtres propagent au sein de la France du XIXe siècle! Voilà les remarquables précepteurs de religion et de morale que forment les séminaires! Et ils réclament le monopole de l'instruction publique!

— Le *Journal du Loiret* publie un premier-Orléans sur un ouvrage à l'usage des séminaires intitulé : Traité sur le mariage, par Mgr Bouvier, évêque du Mans. — La feuille orléanaise signale au public ce qu'il appelle l'immoralité cynique de ce manuel. Nous craindrions d'effaroucher la pudeur française en reproduisant tout son article dont voici le passage le moins risqué :

« Les matières graves sont entremêlées avec art de matières moins élevées, le doux est à côté du sévère, le véniel près du mortel. Il y a surtout un chapitre *de osculis* avec commentaires et définitions qui supposeraient vraiment, n'était la vertu bien connue du prélat, une érudition consommée du genre.

» Rien n'est oublié dans cette nomenclature obscène. On hésite à indiquer même le titre des matières : *De bestialitate, de sodomiâ*, avec ses variétés (nous osons à peine parler latin). *De tactibus et aspectibus impudicis. De impotentiâ* avec la distinction des deux genres, *quatuor pro masculis, duo pro feminis*, les définitions; et jusqu'à la pommade pour la guérison (*unctionibus*). *De hermaphroditis* avec la définition. *De commerciis cum dæmone, de maleficiis*. Tout s'y trouve : les incubes, les succubes, les noueurs d'aiguillette, les sorts, toutes les superstitions du moyen-âge! Puis les matières délicates : *de debito conjugali, de tactibus, de peccato Onæ, etc., etc.* Je ne puis vous dire tout cela, la langue latine accoutumée, comme on dit, à braver l'honnêteté, s'y refuse elle-même. Enfin, le chapitre final, en français celui-là, traite de la façon de baptiser l'enfant *in ventre matris*, de la manière de s'y prendre, de l'instrument convenable, avec des détails anatomiques dignes de l'amphithéâtre de l'École de médecine. Et les commentaires! et les distinctions subtiles! et tous les cas analysés des dictionnaires de la débauche et du libertinage!... Tout cela dans un style audacieux comme le sujet! Tout cela à l'usage des jeunes prêtres. C'est à n'y pas y croire. Heureusement qu'il n'est pas venu à l'esprit de Mgr Bouvier, pour plus ample instruction, de faire *illustrer* son ouvrage; il n'y manque que les gravures.

... enfoncée, ils ont ... la ... Un factionnaire les a aperçus au moment où ils sortaient de leur voie souterraine, mais ils ont terrassé ce factionnaire, et favorisés par une nuit pluvieuse ils ont pris la fuite. Ils ont échappé, jusqu'à présent, aux plus actives recherches.

— La mise en accusation de M. Verhaegen, député de Bruxelles, a produit, en Belgique, une vive impression. — L'honorable représentant a demandé à être jugé avant les élections du 10 juin. Le ministère se défend, dans le *Moniteur belge*, d'avoir poussé le parquet à hâter ce procès dans un intérêt électoral.

UNE BRAVE FEMME. — La charité du pauvre montre ce que pourrait être la charité du riche. Et que ne feraient-elles pas l'une et l'autre, associées dans une pensée commune? L'épisode suivant est raconté par la *Gazette des Tribunaux* :

Il y a quinze jours, un enfant de onze ans, Jean-Stéphane Coller, comparaissait sur le banc de la police correctionnelle (7e chambre), comme prévenu de vagabondage.

De ses réponses à M. le président, il résultait que, placé en apprentissage à quelques lieues de Paris, il y était tombé malade : son maître l'avait renvoyé, et il était venu à Paris, où il était dans un hôpital. Sorti de l'hôpital, faible et dénué de toutes ressources, il avait été trouvé errant par les rues de Paris et arrêté. Il donnait le nom et l'adresse de son maître et celle d'un ami de sa famille. Le tribunal, sous la présidence de M. Salmon, avait remis la cause à quinzaine pour prendre des renseignements. »

A l'audience de ce jour, la cause est appelée. Stéphane répète ce qu'il a dit précédemment. Il est toujours malade, pâle et languissant.

L'audiencier prononce tout haut les noms des deux personnes citées : personne ne répond.

M. LE PRÉSIDENT. Une femme a écrit à M. le garde des sceaux pour réclamer le jeune Coller; cette femme est-elle ici?

Une voix partant du fond de l'auditoire : Me voilà, Monsieur.

M. LE PRÉSIDENT. C'est vous, Madame, qui avez écrit à M. le ministre de la justice en faveur de cet enfant? — R. Oui, Monsieur.

D. Dites vos noms et votre adresse. — R. Femme Berton, marchande à la toilette rue Gaillon, 12.

D. Vous connaissez Stéphane Coller? — R. Oh! pas du tout.

D. Comment avez-vous su la position dans laquelle il se trouve, et quel motif a pu vous engager à la bonne action de le protéger? — J'étais ici il y a quinze jours, quand il vous contait sa petite histoire; ça m'a donné envie de pleurer, et je voyais bien aussi que vous, Messieurs, vous n'étiez pas trop à votre aise, et que vous lui parliez avec bonté, ne voulant pas vous presser de l'envoyer en prison. Quand j'ai vu que vous preniez quinze jours pour réfléchir, en rentrant à la maison j'ai parlé du petit à mon mari, qui pourrait le faire travailler honnêtement.

Alors j'ai consulté, et on m'a dit d'écrire au ministre de la justice.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est une très bonne action que vous avez faite, et le tribunal est heureux de vous en témoigner sa satisfaction.

LA FEMME BERTON. — Je ne voudrais pourtant pas nuire à l'enfant : si son vrai maître le réclame, il sera peut-être plus heureux de retourner avec lui.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous n'en avons pas de nouvelles, et il est à croire qu'il n'a pas voulu se déranger.

M. ANSPACH, avocat du roi. — A défaut de son maître et de tout autre, le réclamez-vous, madame? — Oh! certainement, monsieur; nous n'en ferons pas un monsieur, mon mari le fera travailler avec lui; et, s'il veut, il deviendra un ouvrier.

En présence de cette réclamation, M. l'avocat du roi se hâte de demander et le tribunal de prononcer le renvoi de Stéphane de la poursuite.

M. L'AVOCAT DU ROI. — Veuillez, madame, donner votre adresse à Stéphane, pour qu'à sa sortie de la maison des jeunes détenus il puisse demain se rendre chez vous.

LA FEMME BERTON. — Oh! monsieur, j'irai moi-même le chercher demain matin.

M. L'AVOCAT DU ROI. — Vous savez où est la maison des jeunes détenus?

LA FEMME BERTON. — Oui, je sais, j'ai déjà été le voir.

M. L'AVOCAT DU ROI. — C'est encore une bonne action dont on doit vous louer.

Au milieu des félicitations unanimes de l'auditoire, Mme Berton va serrer la main à son enfant adoptif et se retire.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 1er JUIN.

Le *Journal des Débats* fait remarquer la singulière coïncidence qui a fait promulguer, pour ainsi dire, le même jour que le prince des Asturies publiait son manifeste, la nouvelle constitution dont l'article 47 dit

... sauvegarder les intérêts des contribuables, la fortune et la puissance publiques; et pour cela, de montrer qu'on se sait fort et qu'on n'a pas moins de fermeté que de force. Voilà tout. Et puis, il faut que l'une des deux chambres cède. Pourquoi serait-ce la chambre des députés. N'est-elle donc plus le premier des pouvoirs de l'Etat? La réaction qui se poursuit depuis quinze ans contre la révolution de 1830, en est-elle à ce point que la chambre des députés qui a donné la couronne, qui a réorganisé la pairie, en soit réduite aujourd'hui à s'humilier sous la férule d'un pouvoir qu'elle a détruit et recréé, et qui, si telle eût été sa volonté, n'existerait plus aujourd'hui! »

PETITE CORRESPONDANCE.

M. C....., à Bourgoin. — Accusé de réception et remercîments pour vous et vos amis. — Nous ne pouvons rien changer à l'envoi de la *Phalange*. C'est la règle.

M. B....., à Moissac. — Accusé de réception M. C...et, vous donnez un bel exemple un sentiment *unitéique*. Votre lettre nous a profondément touchés.

M. Ch. D....., à Verdun. — Accusé de réception.

M. R. de G....., à Toulon. — Votre seconde lettre nous fait autant de plaisir que la première. — Attendez les prochaines livraisons de la *Phalange*.

Bourse. — Revue de la semaine.

Les rentes ont eu dans la semaine d'assez fortes oscillations. Le 3 0/0 est descendu, par suite des nouvelles de Maroc, jusqu'à 85 fr. 70, pour remonter à 86 fr. 15 et finir, hier samedi, à 85 fr. 95, c'est-à-dire exclusivement comme le samedi précédent. Le 5 0/0, après avoir été à 121 fr. 95 et à 121 fr. 15, est resté hier au parquet, comme huit jours avant, à 121 fr. 60; mais, dans la soirée, il s'en est fait à 122 fr., quand on a connu le vote des pairs, sur lequel nous n'aurions pas pensé qu'il pût être resté l'ombre d'un doute.

La réponse des primes s'est faite hier sur les cours de 121 fr. 60 et 86 fr. 05; elle a déterminé sur ce dernier fonds des ventes assez importantes, mais qui ne sauraient avoir qu'un effet passager. La rente est loin d'être abondante, comme le démontre le bas prix des reprises, et, selon toute apparence, la liquidation se fera demain avec facilité.

Les chemins ont eu moins d'activité que la semaine précédente; nous avons seulement remarqué de forts achats d'actions de Bâle à Strasbourg, sur lequel on prétend qu'il existerait un gros découvert. En résultat, il y a eu une légère hausse sur Orléans, Strasbourg et Vierzon, et baisse sur St-Germain, les deux lignes de Versaille, Rouen et le Hâvre. Avignon, après avoir monté à 1055 fr., et baissé à 1035 fr., reste comme le samedi précédent, à 1042 fr. 50. Les actions de Bordeaux, Boulogne, Montereau, restent en faveur; elles vont être prochainement cotées au parquet. La liquidation des opérations à terme faites sur le Vierzon, comme la livraison des titres de ce chemin, se sont opérées avec une admirable loyauté.

Les actions de Banque ont monté de 25 fr. sur la présentation de la loi sur la Banque d'Alger; elles conservent leur plus haut cours de 3285 fr. La caisse Ganneron a monté de 15 fr. et la caisse Gouin de 10 fr., tandis que les caisses hypothécaires ont baissé de 35 fr.

Les actions de la Grand'Combe ont reperdu 70 fr. de la hausse de 250 fr. qu'elles avaient eue la semaine précédente. On s'est peu occupé du zinc Vieille-Montagne, comme des gaz, qui ne sont plus cotés depuis bien des jours. Les lins Maberly et la Société des Annonces se maintiennent en faveur.

Dans les fonds étrangers, les obligations de Piémont ont monté de 7 fr. 50 et la rente romaine de 3/8; les rentes belges ont baissé de 1/4 à 3/8, et la rente de Naples de 25 c. Il ne s'en fait plus qu'en récépissés Rothschild. Les fonds espagnols se raffermissent.

Le 3 0/0 consolidé arrive à 99 3/4. Aujourd'hui dimanche, le 3 0/0 est demeuré à 85, 97 1/2.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 2 juin.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Robert-le-Diable.
7 h. 1/2 THÉATRE FRANÇAIS. — Mme de Lucenne. École des Femmes.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — La Sirène. Une Voix.
6 h. 1/2 ODÉON. — Relâche.
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Le Petit Poucet, par le général Tom Pouce.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Le Lansquenet. Tom Pouff. Un Conte.
7 h. 1/4 GYMNASE. — Somnambule. Jeanne. Lansquenet.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — L'Escadron. La Poule. Noces. 2 Papas. Roman.
6 h. ... PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Etudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — La Tour. Grâce de Dieu.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Le projet actuel apprend à l'ancien et au Nouveau Monde que la France ne veut plus d'esclaves sur son territoire, c'est une déclaration de principes, c'est un engagement pris en faveur de la liberté. Considéré de ce point de vue, le projet de loi est salutaire; aussi la Chambre en a-t-elle voté aujourd'hui les premiers articles avec un noble entraînement. Probablement la loi tout entière passera demain.

Au commencement de la séance de nombreux amendements avaient été présentés; mais MM. Odilon Barrot et Ledru-Rollin ont fait sentir à l'assemblée qu'il fallait prendre une décision rapide, que la moindre modification proposée entraînerait le renvoi du projet de loi à la Chambre des pairs, où il serait enterré au moins pour une année. Le temps était venu d'apporter un terme aux souffrances des Noirs, de faire pénétrer dans leurs habitations un rayon d'espérance. Des lois complémentaires suppléeraient aux lacunes de celle-ci.

Le sentiment qui dictait ces paroles a été compris, partagé: sur-le-champ les auteurs des amendements les ont retirés; M. Agenor de Gasparin, qui avait proposé d'apporter au texte du projet des modifications nombreuses, s'est contenté d'interpeller M. de Mackau sur plusieurs passages, et s'est déclaré satisfait des explications que le ministre a fournies.

Cinq longs articles ont été adoptés avec un ensemble, une ardeur, qui ralliaient toutes les parties de la Chambre et qui ont dû vivement toucher les hommes de couleur disséminés dans quelques tribunes. C'était un beau mouvement; mais la séance d'aujourd'hui ne doit pas être profitable aux Noirs seulement. Puissent nos députés conserver le même zèle quand on appellera leur attention sur les opprimés, les déshérités, les esclaves de la race blanche!

La loi qu'ils ont votée doit les faire profondément réfléchir. Par suite des modifications apportées aujourd'hui à la condition des Noirs, les Noirs seront à l'avenir moins malheureux que nos ouvriers. Continuez d'améliorer le sort des Noirs, mais songez à vos frères, à vos compatriotes que vous laissez en arrière. Voici la principale disposition de l'article 5, aujourd'hui voté:

« La durée du travail que le maître peut exiger de l'esclave, ne » pourra excéder l'intervalle entre six heures du matin et six heu» res du soir, en séparant cet intervalle par un repos de deux heu» res et demie. »

Neuf heures et demie de travail en tout; un repos de deux heures et demie assuré! Quand accorderons-nous à nos cultivateurs, aux ouvriers de nos villes de pareilles garanties?

prononcé dans l'enceinte du palais Bourbon, la Chambre, pour se montrer équitable, devra entamer l'examen de ce grand problème, toute affaire cessante.

Terminons par une dernière réflexion sur la loi en discussion. Les colonies se croyaient sûres du maintien indéfini de l'esclavage à cause du bruit fait ou du *silence bienveillant* (*sic* dans un des traités) gardé par les grands et les petits journaux qu'elles avaient achetés. Il était nécessaire de leur prouver qu'en cette occasion leur argent s'était mal placé et que la France ne voulait décidément point transiger avec le principe de l'esclavage.

Proposition sur l'impôt du sel.

La proposition de M. Demesmay tendant à réduire l'impôt sur le sel, a trouvé aujourd'hui dans les bureaux de la Chambre, où elle a été examinée pour la deuxième fois, un accueil très favorable. La majorité de la Chambre veut la réduction de l'impôt sur le sel: c'est un fait désormais acquis. Plusieurs membres se sont prononcés à cet égard d'une manière aussi nette qu'énergique.

C'est une très grave question, a dit dans son bureau M. Dessauret, que celle de la suppression de l'impôt sur le sel. Il est à présent reconnu par tout le monde que cet impôt est essentiellement onéreux aux classes pauvres et funeste aux intérêts de l'agriculture; qu'il est donc celui dont le dégrèvement doit être le premier proposé.

La loi de 1840 a reconnu cette vérité: elle a posé le principe de l'affranchissement de l'impôt pesant sur le sel applicable aux usages agricoles. Le gouvernement n'a trouvé aucun moyen d'exécuter cette loi, qui est restée sans effet.

M. Dessauret croit que la proposition de M. Demesmay, quoique *insuffisante*, remplira ce but.

M. Demesmay, présent dans ce bureau, s'est attaché à expliquer le sens de sa proposition. M. Demesmay sait lui-même que la réduction qu'il demande n'est pas suffisante, mais il pense que, combinée avec les dispositions de l'article 12 de la loi du 17 juin, elle serait un grand progrès sur ce qui existe. Il pense aussi que la véritable solution de la question est l'abaissement des deux tiers de l'impôt, car il en résulterait un grand accroissement dans la consommation, ce qui permettrait au Trésor de couvrir le déficit, et favoriserait les intérêts de tout le monde.

La proposition a été peu combattue dans les bureaux. La commission nommée pour l'examiner lui est entièrement favorable. Voici les noms des commissaires: MM. Dessauret, Lacrosse, Thiars, Ternaux-Compans, Larochejaquelin, La Haye-Jousselin, Luneau et Golbéry.

Le projet de loi relatif à l'établissement de la banque en Algérie, dont les bureaux se sont occupés ensuite, a été approuvé presque sans discussion.

« Sa Majesté le roi des Français et Sa Majesté la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, considérant que la convention du 30 novembre 1831, et celle du 22 mars 1833, ont atteint leur but en empêchant la traite sous pavillon français et anglais, mais que ce trafic odieux subsiste encore, et que ces conventions sont insuffisantes pour assurer sa complète suppression. S. M. le roi des Français ayant témoigné le désir d'adopter des mesures plus efficaces, et S. M. la reine d'Angleterre ayant également à cœur de concourir à l'exécution de ce dessein, tous deux ont résolu de conclure une nouvelle convention qui sera substituée aux lieu et place desdites conventions de 1831 et 1833, et à cette fin, elles ont nommé des plénipotentiaires, qui, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, ont adopté les articles dont la teneur suit:

ART. 1er. Afin que le pavillon de S. M. le roi des Français et celui de S. M. la reine de la Grande-Bretagne ne puissent pas être usurpés contrairement au droit des nations et aux lois des deux pays pour couvrir la traite, et afin de pourvoir plus efficacement à la suppression de ce trafic.—S. M. le roi des Français s'engage à établir, dans le plus court délai possible, sur la côte occidentale d'Afrique, à partir du Cap-Vert jusqu'au 16e degré 30 minutes de latitude méridionale, une force navale composée au moins de 26 croiseurs, tant à voile qu'à vapeur; et S. M. la reine de la Grande-Bretagne s'engage à établir, dans le plus bref délai possible, sur la même partie de la côte africaine, une force composée d'au moins 26 croiseurs, tant à voiles qu'à vapeur, et sur la côte occidentale d'Afrique, un nombre de croiseurs suffisant pour supprimer la traite d'une manière effective. Ces croiseurs seront employés au service plus haut indiqué, conformément aux dispositions ci-après:

ART. 2. Lesdites forces navales françaises et anglaises agiront de concert pour la suppression de la traite. Elles commenceront leurs opérations en établissant une exacte surveillance sur toute la partie de la côte occidentale d'Afrique comprise dans le premier article, particulièrement sur tous les points où se fait la traite. Dans ce but, elles exerceront entièrement et complètement tous les pouvoirs dont les couronnes de France et d'Angleterre sont actuellement en possession, à l'exception de la restriction introduite par la présente convention en ce qui touche les bâtiments français et anglais.

ART. 3. Les officiers au service de S. M. le roi des Français et les officiers de S. M. la reine d'Angleterre qui seront respectivement chargés du commandement de l'escadre destinée à assurer l'exécution de la présente convention, conviendront des meilleurs moyens d'exercer cette surveillance en choisissant et désignant les emplacements de station et en confiant ces postes aux croiseurs des deux nations agissant ensemble ou séparément, suivant qu'on le jugera convenable, de telle manière, néanmoins, que dans le cas où l'un de ces postes serait exclusivement confié aux croiseurs de sa nation, les croiseurs des autres nations pourront y venir en tout temps exercer les droits à eux appartenant.

ART. 4. Des traités pour la suppression de la traite seront négociés

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SYBILLE,

OU LES DEUX NATIONS,

PAR M. D'ISRAÉLI,

Membre du Parlement.

L'importance de cet ouvrage, dont les détails dramatiques sont empruntés aux tristes et palpitantes annales de l'industrie anglaise, où les questions politiques et sociales qui fermentent partout, en Angleterre comme en France, sont franchement et courageusement abordées, quoique non résolues; enfin, la conformité des vues de l'auteur avec les nôtres sur le véritable remède à tant de maux, l'Association, nous font un devoir d'être des premiers à signaler ce livre. Nous en donnerons une suite d'extraits, nous réservant d'en apprécier plus tard le but et l'ensemble.

I.

UNE CITÉ AGRICOLE.

La petite ville rustique de Marney s'élevait au milieu d'un site ravissant. Assise à l'entrée d'un vallon, sur le bord d'un clair et rapide cours d'eau, entourée de jardins, de prairies, adossée à d'ondulantes collines couvertes de bois, elle attirait l'œil du voyageur qui, des hauteurs voisines, plongeant sur cet Eden, se rappelait avec orgueil l'ancien surnom de la « gaie » Angleterre.

Illusion belle, mais trompeuse! car, derrière ce riant paysage, la misère et la maladie rongeaient sourdement les entrailles de toute une population.

Le contraste entre l'intérieur de la ville et ses dehors était de nature à frapper les yeux, à navrer le cœur. A l'exception d'une morne grande rue où se trouvaient quelques sombres maisons, une auberge enfumée et un édifice mesquin, décoré du nom de Bourse, Marney ne se composait que de ruelles étroites, populeuses, bordées de chaumières bâties de boue ou de pierres brutes assemblées sans ciment, et qui menaçaient ruines. Les crevasses béantes livraient passage à tous les vents du ciel; les cheminées penchaient découronnées de leurs sommets. Les charpentes pourries s'étaient affaissées, et le chaume clair-semé, impuissant à préserver du froid et de la pluie, semblait plutôt recouvrir un fumier que la demeure d'êtres humains. Devant les portes coulaient des ruisseaux, ou plutôt des égouts découverts, remplis de matières animales et végétales en pleine décomposition, se déchargeant dans de sales fosses ou s'étendant en flaques croupissantes, saturant le sol et les murs voisins d'infiltrations putrides, de miasmes infects.

Ces misérables bouges contenaient rarement plus de deux pièces, souvent une seule, où toute la famille s'entassait pour dormir, sans distinction d'âge, de sexe, de souffrance.

Tandis que l'eau ruisselle le long des murailles, que le jour pénètre par le toit, sans feu, même en hiver, la mère, en proie aux tortures sacrées de l'enfantement, livre une nouvelle victime à notre insouciante civilisation. Elle accouche au milieu de trois générations dont l'inévitable présence lui est plus pénible à cette heure de travail que ses douleurs mêmes. Dans un autre coin de la chambre sordide, gît le père du nouveau né, frappé du typhus que lui a inoculé sa pestilentielle demeure, et qui, après lui, dévorera ses enfants.

Marney est une des métropoles de l'agriculture et de ses travailleurs. Les propriétaires des environs ayant, depuis un demi-siècle, poursuivi systématiquement la destruction des chaumières sur leurs domaines, afin de s'exempter du souci de pourvoir à l'existence des habitants, ceux-ci, repoussés de proche en proche, étaient accourus en foule à la ville, où, pendant la guerre, une manufacture leur avait procuré de l'ouvrage et un soulagement momentané; mais depuis long-temps les roues immobiles ne troublaient plus les eaux de la Mar.

Privés de cette ressource, ils s'étaient de nouveau répandus peu à peu sur la terre ingrate qui les avait pour ainsi dire rejetés de son sein, et en tiraient à grand'peine une nourriture insuffisante. Leur rentrée dans les paroisses avait été vue de mauvais œil: d'ingénieux moyens avaient été mis en œuvre pour s'opposer à leur réinstallation. Ceux qui profitaient de leur travail veillaient avec un soin jaloux à les empêcher de se fixer sur le sol, et quoique l'excès de la concurrence eût réduit les salaires à un taux fort inférieur à celui des autres districts, le journalier qui s'estimait heureux d'obtenir cette faible rémunération, avait à faire chaque matin une longue course pour se rendre au travail, et chaque soir, après sa journée, un pénible voyage pour regagner le logis, ou plutôt la misérable hutte qui usurpait et profanait ce nom: logis sur lequel planait le *malaria*, âtre glacé où s'asseyaient d'autres hôtes que la famille frissonnante — la fièvre à tous ses degrés, la pâle consomption, le rhumatisme énervant et la paralysie. — Voilà ce que retrouvait au retour, après avoir labouré les larges champs de la gaie Angleterre, le hardi paysan anglais. Voilà les maux contre lesquels il lui fallait lutter avec un corps épuisé de labeur, et que ne ranimait jamais une nourriture substantielle, des vêtements en guenille trempés par la pluie, et pour tout chauffage les menus rameaux de bois mort abattus par le vent.

Du moins cette race infortunée pouvait lever les yeux vers le clocher solitaire qui, de ce cloaque impur, s'élançait vers le ciel, dispensateur de consolations pour le présent, d'espoir et d'égalité pour l'avenir. Mais non! L'église de Marney avait oublié sa sainte mission. Le vicaire, homme d'ordre, croyait avoir rempli son devoir, quand, deux fois par semaine, il avait prêché l'humilité et la reconnaissance des biens de ce monde, à quelques riches propriétaires campagnards, à quelques-uns des habitants de la Grande-Rue. Lord et lady Marney venaient chaque dimanche matin, avec une édifiante régularité, se faire ouvrir l'invisible intérieur d'un vaste banc, occupant moitié de la galerie, garni de velours cramoisi, meublé de fauteuils rembourrés de coussins, et même de prie-Dieu pour ceux qui voulaient en user. Quant au peuple, il se réfugiait dans les conventicules qui abondaient aux environs, pâles petits édifices de briques décolorées, au front desquels se lisaient les noms de Sion, de Béthel, de Bethseeda; noms d'une terre étrangère, dans la langue d'une race antique et persécutée, et pourtant doués encore d'un pouvoir assez mystérieux, assez divin, pour ranimer et soutenir, au dix-neuvième siècle, les membres harassés, les cœurs brisés des paysans saxons.

Mais, en supposant le vicaire de Marney dévoué à son troupeau, qu'eût-il pu faire pour le bien-être de ses ouailles par de là ses exhortations spirituelles? Marié et père de famille, il recevait en échange de ses labeurs les petites dîmes de la paroisse, c'est-à-dire moitié moins que le salaire d'un commis de banque ou que les gages d'un cuisinier d'agent de change. Les grandes dîmes, qui se comptaient par milliers, allaient grossir le revenu prélevé sur le district par le comte qui en portait le nom.

Le matin qui suivit l'arrivée d'Egremont à l'abbaye, une agitation inaccoutumée régnait dans la Grande-Rue. Devant la porte de l'hôtel du Cerf, au Rendez-vous du Commerce, était assemblé un groupe des notables de l'endroit, l'avoué, le brasseur, le vicaire lui-même, et plusieurs de ces oisifs qui peuplent les villes de province, et y prennent le titre de gentilshommes en retraite: tous parlaient avec chaleur. Le moment d'après, un domestique à cheval portant la livrée du comte, arriva de l'abbaye et remit une lettre au vicaire. L'agitation semblait croître: de l'autre côté de la rue, un second groupe s'était formé, beaucoup plus nombreux, mais de gens d'une classe inférieure; ceux-là ne causaient pas; ils demeuraient immobiles, bouche béante, d'un air curieux, pour ne pas dire inquiet. Le chef des constables, posté à une petite distance du groupe important auquel il n'osait se mêler, se tenait évidemment prêt à répondre au premier appel. L'horloge sonna onze heures. Un charretier et sa charrette s'étaient arrêtés pour attendre l'événement, ainsi qu'un palefrenier ramenant des chevaux en laisse.

— Les voici! les voici! s'écria le brasseur.

— Lord Marney en personne! dit l'avoué.

— Et sir Vavasseur Firebrace, sur ma parole! je ne le savais pas ici, dit un des gentilshommes, qui avait exercé l'art honorable de chandelier dans Holborn-Street.

Le vicaire ôta son chapeau; tous se découvrirent.

Lord Marney et sa suite entrèrent au galop dans la cour de l'hôtel; et mettant rapidement pied à terre:

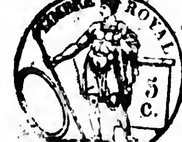
— Eh bien! Snigford, dit sa seigneurie d'un ton péremptoire, voilà de jolie besogne! il faut couper court à cela sur-le-champ; je le veux!

Heureux homme, s'il n'y eût fallu que sa volonté! La torche de l'incendiaire avait pénétré pour la première fois dans la paroisse de Marney, et cette nuit-là même les plus belles meules de la ferme de l'abbaye avaient flamboyé comme un phare sur les campagnes agitées.

II.

LES RUINES.

— Ce n'est pas tant le feu, monsieur, qui m'alarme, que le caractère des gens! disait quelques heures après le fermier Bingley à Egremont. Croiriez-vous qu'ils étaient ici cinquante à soixante journaliers, et



d'actes d'une nature dangereuse pour la tranquillité des mers et la sûreté des pavillons; et considérant en même temps que si le pavillon porté par un bâtiment est de prime abord le signe de la nationalité du bâtiment, cette présomption n'est pas suffisante pour empêcher en tous cas de procéder à sa vérification, (Autrement ce serait exposer tous les pavillons à des affronts déshonorants que de les faire servir à couvrir la piraterie, la traite et tout autre trafic illicite), Afin de prévenir toute difficulté dans l'exécution de la présente convention, il est entendu que des instructions basées sur le droit des nations et sur la pratique constante des puissances maritimes, seront adressées aux commandants des escadres et croiseurs sur la côte d'Afrique. Les deux gouvernements se sont en conséquence communiqué le texte des instructions qui sont annexées à la présente convention. (On n'a pas encore publié le texte de ces annexes.)

Art. 9. Sa Majesté le roi des Français et Sa Majesté la reine d'Angleterre s'engagent réciproquement à interdire toute traite dans les colonies qu'elles possèdent actuellement ou possèderont à l'avenir, et à empêcher, par tous les moyens en leur pouvoir, leurs sujets de se servir de leur pavillon pour faire la traite avec des nations étrangères, ou de s'engager d'une manière quelconque dans ladite traite.

Art. 10. Six mois après la déclaration mentionnée à l'art. 7, la présente convention entrera en voie d'exécution. Elle est conclue pour dix ans. La convention antérieure sera suspendue. Dans le courant de la cinquième année, les hautes parties contractantes se concerteront de nouveau, et décideront, suivant les circonstances, s'il conviendra de mettre encore à exécution tout ou partie de ces conventions, ou de modifier ou abréger tout ou partie de la nouvelle convention.

A la fin de la dixième année, si les conventions antérieures n'ont pas été remises en vigueur, elles seront considérées comme abrogées. Les deux hautes parties contractantes s'engagent en outre à continuer à s'entendre pour assurer la suppression de la traite par tous les moyens qui leur sembleront les plus utiles et les plus efficaces, jusqu'au moment où ce trafic aura été complètement aboli.

Le *Standard* accompagne des lignes suivantes la publication du traité :

« Nous nous empressons de mettre sous les yeux de nos lecteurs le traité pour la suppression de la traite, conclu entre la France et l'Angleterre. Ce traité se propose un triple objet : la suppression de la traite, l'éloignement d'une source de contestations et de dangers entre les deux grandes puissances contractantes, et, grâce à l'éloignement de cette source de périls, outre l'éclat d'une alliance pour une sainte cause, un troisième et plus grand objet encore, celui de cimenter la paix et l'amitié entre deux pays dont la bonne intelligence garantit la paix du monde, le progrès de la civilisation et la propagation des principes d'humanité en tous lieux.

» Ce grand acte n'a été défiguré par aucune concession indigne ni d'un côté ni de l'autre. Il est vrai que l'Angleterre a pour la deuxième fois, main, sa confiance, sa foi courageuse dans les meilleurs principes de la nature humaine, caractériseront en cette circonstance comme en toutes autres une politique qui a adouci et subjugué ses antagonistes au dedans et ses ennemis au dehors. Puissent les destins du Royaume-Uni être long-temps confiés à de telles mains ! »

Abd-el-Kader. — Nouvelles d'Afrique.

Ce soir, le *Messager* publie des dépêches d'Afrique. Mais, les succès qu'il constate ne suffiront pas pour neutraliser l'effet qu'a produit dans l'Algérie la réapparition d'Abd-el-Kader.

Voici en quels termes le *Messager* confirme, quoique conditionnellement, les fâcheuses nouvelles qu'on vient de recevoir de l'émir :

« D'après des bruits accrédités, l'ex-émir, parti des puits de Mengoura (15 lieues au sud-ouest de Sebdou), se serait dirigé par le sud des Chott, et avec une rapidité inouïe serait arrivé inopinément sur Stittenn, aurait pris ou tué ce qu'il aurait rencontré, et se serait dirigé sur la tête de l'Oued-el-Abd, avec intention d'y faire une razzia sur la portion des Harars qui s'y trouvaient campés.

» Le général Lamoricière se portait le 18 dans la direction du point indiqué ; il était au dessous des Kefs, et devait s'établir au dessus pour être plus libre de ses mouvements. La situation des Sdamas était bonne et calme. Le général de Bourjolly était avec sa colonne dans le haut pays des Flittas.

» Le général Marey a été prévenu du mouvement d'Abd-el-Kader. Lors de ses dernières communications avec le commandant Pontevès, ses affaires allaient bien chez les Oulad-Naïl. »

« Il paraît que c'est le 11 que l'ex-émir a couché à Mengoura ; le 12, il est venu à Laricha, d'où il est parti le 14 pour sa course dans l'Est. Il n'a pas de fantassins, mais on assure qu'il a deux mille cavaliers. Toutefois ce bruit demande confirmation. »

Le journal l'*Algérie* est plus explicite que le *Messager* :

« Voici, dit-il, ce que nous lisons dans une lettre de Mascara, à la date du 21 mai :

« Nous apprenons que la ville de Stittenn vient d'être pillée par Abd-el-
» Kader, ainsi que plusieurs fractions de la tribu d'Hameïan.
» L'émir, à la tête d'une nombreuse cavalerie, a fait dans un jour et une
» nuit une marche de trente-cinq à quarante lieues pour tomber à l'im-
» proviste sur les populations qui viennent de faire leur soumission au co-
» lonel Géry.
» A la nouvelle de cet événement, la colonne du colonel Géry est repartie
» le 19 pour tâcher d'arrêter Abd-el-Kader au passage des Chott. Il est dou-
» teux qu'elle puisse arriver à temps. »

» Sans doute l'infatigable émir aura été forcé de donner du repos à ses troupes avant de traverser le plateau d'El-Haout pour entrer dans la partie montagneuse de la Iagoubia, où déjà ses partisans avaient annoncé son arrivée en proclamant la révolte; nous espérons que ce repos forcé aura permis au général Lamoricière de l'atteindre dans la plaine. S'il en était ainsi, nous nous féliciterions de cette imprudente réapparition, car Abd-el Kader pourrait bien tomber cette fois dans les mains de nos cavaliers, dont les chevaux, moins fatigués que les siens, peuvent le poursuivre à fond.

» Abd-el-Kader, depuis un an réfugié dans le Maroc, n'avait aucune dé-

personne des Européens et des indigènes attachés à notre cause; le journal l'*Algérie* énumère ainsi ces attentats :

» Un marchand juif et un Arabe ont été assassinés le 17 mai sur la route de Mascara à Seïda.

» Un colon et sa mère, qui habitaient une petite cabane de chaume à une portée de fusil seulement d'un des faubourgs de Mascara, ont été égorgés le 20, à une heure du matin. Le poste voisin, attiré par les cris, s'est lancé à la poursuite des assassins, mais n'a pu les atteindre. Toutefois il a été constaté qu'ils étaient Arabes.

» Dans la nuit du 8, le sieur Francisco Martinez, voiturier espagnol, au service de M. Rey, négociant à Oran, a été tué d'un coup de feu, sur la route d'Oran à Tlemcen, près de Rio-Salado, par des rôdeurs arabes.

» A Orléansville, le 6 mai, à sept heures du soir, un soldat du 53e de ligne reçut un coup de pistolet au bras gauche, tiré par des Arabes qu'il a rencontrés à environ 200 mètres d'Orléansville.

» A Miliana, dans la nuit du 9 au 10 mai, une tentative d'assassinat a eu lieu sur les nommés Aubaguac et Bourdon, employés comme faucheurs au Marabout, près de la ville.

» Plus près d'Alger, dans la nuit du 21 au 22, deux voleurs se sont introduits chez le khalifa du kaïd des Khachna pour lui enlever des bœufs.

» Dans la nuit du 12, à une heure du camp de l'Ouad-Bouton, deux faucheurs étaient endormis sous une tente sur laquelle des Arabes, qui n'avaient été ni vus ni signalés, firent une décharge d'armes à feu; deux colons français furent tués.

» En présence de ces graves événements que dire de la direction des affaires arabes, qui se borne à adresser aux colons de l'Algérie, avec accompagnement de proverbes arabes, les conseils suivants :

» 1° Ne pas laisser vaguer les troupeaux sans gardiens, pendant le jour et les faire rentrer pendant la nuit;

» 2° Ne pas employer de domestiques indigènes, sans avoir pris sur leur compte des renseignements suffisants;

» 3° Ne jamais voyager pendant la nuit. »

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. BIGNON, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 2 juin.

Dans sa dernière séance la chambre a fermé la discussion générale du projet de loi concernant le régime des esclaves dans les colonies françaises.

M. DE LAROCHEFOUCAULD-LIANCOURT propose de remplacer dans le titre et dans tout le projet la qualification « d'esclaves » par celle « d'ouvriers. » La chambre, dit-il, veut éteindre l'esclavage, il faut qu'elle en efface d'abord le nom.

M. JOLLIVET combat cet amendement. Il ne faut pas changer le nom sans changer la chose; or, il y a une condition à laquelle les colons de la Guyane, de la Martinique, de la Guadeloupe et autres colonies sont disposés à renoncer non seulement au nom, mais à l'esclavage même, c'est à la condition que leurs propriétés seront toutes achetées par une compagnie financière à laquelle le gouvernement garantirait un minimum de 3 p. 0/0; dans tout autre cas ils doivent s'y opposer.

M. DE LAROCHEFOUCAULD retire son amendement.

L'art. 1er est ainsi conçu :

« Il sera statué par ordonnance du roi :

---

qu'excepté mes propres valets de ferme, pas un n'a voulu donner un coup de main pour éteindre les flammes?

— Avez-vous dit cela à mon frère, à lord Marney?

— Ah! c'est donc à M. Charles que j'ai l'honneur de parler! Tout à votre service, monsieur; que je suis aise de vous revoir au pays! Vous avez fait une tournée à l'étranger, m'a-t-on dit?

— Oui, et je n'en suis que plus heureux de me retrouver ici, M. Bingley, quoique fâché de voir l'incendie célébrer ma venue.

—Entre nous, M. Charles,—M. Bingley baissa la voix, et regarda autour de lui; —les choses vont mal, fort mal! Je ne puis pas m'expliquer, pour mon compte, ce qui change si fort le pays, mais la terre n'est plus la même qu'au temps où vous veniez battre les marais avec le vieux lord. Vous vous en souvenez, je suis sûr, M. Charles?

— Il n'est pas facile d'oublier de si joyeuses parties, répliqua le jeune homme. Avec votre permission, M. Bingley, je vous laisserai mon cheval pour une demi-heure. J'ai grande envie de revoir les ruines.

— Vous ne les trouverez guère changées, dit le fermier en souriant. Ce n'est pas faute d'avoir vu passer bien des choses et bien des gens, mais les pierres résistent, là où tombent les hommes. Vous prendrez un verre de bière, M. Charles?

— A mon retour.

Le fermier insista, et appela un de ses journaliers pour conduire le cheval à l'écurie, tandis qu'il courait chercher à boire à Egremont, qui avait refusé d'entrer, alléguant que le soleil descendait déjà vers l'horizon.

— Que pensez-vous de l'incendie de la nuit dernière, demanda le jeune homme au laboureur?

— Je pense que les temps sont durs au pauvre, monsieur.

— Mais ce n'est pas en incendiant les meules qu'on les rendra meilleurs, mon brave.

L'homme ne répondit pas et s'éloigna d'un air soucieux.

A environ un demi-mille de la ferme, le vallon se rétrécissait, et la rivière, faisant un long détour, serpentait à travers des prairies de la plus riche végétation, encadrées de bois touffus, où s'ouvrait de loin en loin une carrière abandonnée, tache brune et rocheuse sur un fond verdoyant. La pierre et le bois en abondance, un courant d'eau pure, le silence et la solitude de ce lieu, en faisaient une de ces retraites choisies, que la sainte église se plaisait jadis à consacrer et à orner de ses belles et durables structures. A mesure que l'étranger s'éloignait de la ville restée à deux milles en arrière, quand il avait dépassé le château, la ferme, le moulin de l'abbaye, il était tout préparé à voir surgir devant lui quelque noble vision des ruines monastiques. Egremont était presque né au milieu de ces débris du passé; ils se liaient à ses premières, à ses plus fraîches impressions. Chaque sentier lui était aussi familier qu'aux vieux moines, et cependant il ne pouvait jamais revoir sans émotion ces magnifiques restes d'une des plus imposantes maisons religieuses du nord.

Les ruines couvraient à elles seules un espace de plus de dix arpents. Des fragments de mur à fleur de terre, cachés en partie par la mousse, indiquaient le site des dépendances, et les terrasses sur lesquelles s'étageaient les jardins des anciens possesseurs. Ici, on retrouvait les traces de la maison abbatiale; là, plus distinctement encore, comme bâti sur plus grande échelle et à perpétuité, le vaste *hospital*, nom qui ne désignait pas alors le séjour de la maladie, mais l'endroit où s'exerçaient les rites sacrés de l'hospitalité, où le voyageur, depuis l'orgueilleux baron jusqu'à l'humble pèlerin, était également bien accueilli, et dont la porte appelée le portail du Pauvre, ne se fermait jamais au paysan domicilié sur les terres de l'abbaye, qui, à l'heure du besoin, venait y réclamer matin et soir le vêtement et la nourriture.

Au centre même des ruines s'élevait avec une force qui défiait le temps, avec une majestueuse beauté qui avait lassé la fureur des hommes, un des plus admirables monuments de l'art chrétien, l'église de l'abbaye. Elle n'avait plus pour toit que le ciel, et pour fenêtres que les gigantesques arcades de pierre, vides de leurs magiques peintures; mais le reste subsistait encore.

L'œil, pénétrant par delà la chapelle de la Vierge, ornée de colonnes de marbre et d'albâtre, parcourait la nef dans une longueur de trois cents pieds, entre une avenue de colonnes qui montaient en faisceaux vers le ciel. De chaque côté de la chapelle de Notre-Dame-des-Affligés s'élevait une tour. Celle de droite, d'une grande antiquité, du style qu'on est convenu d'appeler normand, était courte, lourde et carrée; celle de gauche, avait un tout autre caractère : elle était légère, élancée, du style gothique le plus pur et le plus gracieux. Aucun de ses angles n'était émoussé; on l'eût crue bâtie d'hier, et cependant sa cime semblait démantelée. Elle n'était qu'incomplète. Les ouvriers y travaillaient le jour où le vieux Baldwin Greymount vint, en qualité de commissaire du roi Henri VIII, faire une enquête sur la direction religieuse du couvent.

Les abbés aimaient à marquer leur règne par la construction de quelque monument public, qui ajoutât à la beauté de l'édifice et témoignât de leur piété. Le dernier des seigneurs ecclésiastiques de Marney, homme de goût et habile architecte, faisait construire ce nouveau beffroi pour ses frères, quand arriva le fatal décret qui défendait de sonner les cloches, de chanter l'hymne sacrée dans la chapelle de la Vierge, d'allumer les cierges sur l'autel resplendissant. Alors, le portail du pauvre se ferma pour ne plus se rouvrir; alors, l'exilé, le voyageur, n'eurent plus d'asile.

Les ronces avaient envahi l'église et s'enlaçaient autour des arceaux. Des vaches, cherchant un abri contre la chaleur du jour, erraient sous les portiques; quelques-unes étaient couchées dans le chœur du sanctuaire. Cette profanation d'un lieu, jadis sacré, et aujourd'hui encore si imposant et si beau dans sa désolation, fatigua le jeune homme. Il soupira, et, se détournant, prit un sentier qui le mena, au bout de quelques pas, dans le parterre du cloître. C'était un grand carré, où, aux heures de repos, les moines cultivaient chacun quelques fleurs favorites. Un cèdre solitaire survivait seul au centre, vieil arbre que la tradition disait plus ancien que les vénérables murs de l'abbaye. Sous les arcades s'ouvraient le réfectoire, la bibliothèque, la cuisine, et, au dessus, les cellules des frères. Un escalier ruiné y conduisait. Egremont le gravit, non sans danger, et se trouva bientôt à ciel ouvert, sur un point élevé, d'où il découvrait à la fois les jardins, le cloître et le cimetière qui y faisait suite.

C'était un de ces soirs d'été si calmes que toute la nature semble se reposer. Le vent dormait; les derniers rayons du soleil glissant de biais dans le vallon, le doraient d'un éclat tranquille. La rivière promenait nonchalamment ses eaux assoupies. Il n'y avait pas une ondulation dans l'herbe, pas un frémissement dans les branches.

Un silence si profond invitait à penser. Le peu de paroles qu'Egremont avait échangées avec le fermier et le laboureur à gages lui revinrent à l'esprit. Pourquoi l'Angleterre n'était-elle plus la même qu'à l'époque où il était enfant? Pourquoi les temps étaient-ils durs au pauvre? Il était là, au milieu de ruines témoins de tant de changements : changements de foi, de dynasties, de lois, de mœurs. De nouvelles classes d'hommes avaient surgi dans le pays, de nouvelles sources de richesses s'étaient ouvertes, de nouvelles institutions avaient été fondées par le Pouvoir. Sa propre maison, sa propre classe étaient sorties des ruines de ce grand corps dont les emblèmes de splendeur et de force, lui imposaient après des siècles. Et, à son tour, sa classe était menacée. Le peuple,—ces millions de travailleurs dont l'énergie avait soutenu l'édifice social pendant ces siècles changeants,— qu'y avait-il gagné? Que lui avaient apporté les siècles? Ses progrès dans l'échelle sociale avaient-ils été en rapport avec la marche ascendante qui avait accumulé dans les coffres-forts des privilégiés les richesses du monde, qui les faisaient se vanter d'être la première d'entre les nations, la plus puissante, la plus libre, la plus éclairée, la plus morale, la plus religieuse? Y avait-il donc des incendiaires du temps des seigneurs abbés? et pourquoi n'y en avait-il pas? Pourquoi les grains et les foins des comtes de Marney étaient-ils voués à la destruction, tandis que ceux des abbés leurs prédécesseurs, avaient été épargnés?

Comme il réfléchissait, il entendit des voix, et regardant autour de lui il vit deux hommes dans le cimetière. L'un se tenait debout près d'une tombe que son compagnon examinait attentivement.

Le premier, de haute taille, était vêtu avec simplicité, mais ses vêtements n'indiquaient point à quelle classe il appartenait. Ils auraient pu aussi bien être portés par un noble campagnard que par son garde-chasse. Au moment où Egremont venait de l'apercevoir, l'homme ôta son chapeau à larges bords et le jetant à terre, laissa voir une physionomie franche et mâle. Son teint avait dû être coloré dans sa jeunesse, mais le temps, avec son cortège ordinaire de pensées et de passions, l'avait pâli. Ses cheveux, d'un châtain cendré, couronnaient un noble front. Ses traits étaient beaux et réguliers. La vigueur de l'âge mûr (il semblait plus près de quarante ans que de cinquante) allait mieux à ses formes athlétiques que la gracieuse souplesse du jeune âge.

Il étendit ses bras nerveux, et poussant une exclamation de fatigue il dit quelques mots à son compagnon, indiqua du doigt le vieux cèdre, et s'achemina de ce côté, à travers une brèche du mur.

Egremont descendit, résolu à lier conversation avec lui.

LOUISE BELLOC.

(La suite à demain.)

Il s'agit ici du plus grand acte de législation, d'un acte qui doit relever une race, la préparer à la liberté, la faire participer à la dignité d'hommes civilisés, et vous le livrez au régime de l'ordonnance. Vous voulez juger par vous-même des plus petits détails des lois d'intérêt matériel, et vous vous retirez de cette grande œuvre, vous refusez de prendre votre part de ce noble et glorieux labeur!

L'Angleterre a déjà donné un milliard pour l'émancipation des colonies, 500 millions aux colons et 500 millions pour consolider leur œuvre; le crime de l'esclavage n'est pas la faute des colons, c'est celle de toute l'Europe depuis la découverte du Nouveau-Monde; il ne faut donc pas le spolier, ni surtout les spolier illégalement et par ordonnance sans que les chambres daignent s'en occuper, sans que les chambres tiennent à régler et à organiser le travail, de manière à ce que l'esclave émancipé trouve l'emploi facile de ses facultés.

J'arrive à la question politique. Lorsque l'Angleterre acquit l'Inde, l'Inde était surtout industrielle; à présent que la production française a remplacé celle de l'Inde, le rêve de l'Angleterre est de rendre l'Inde un pays agricole; mais pour y arriver elle croit nécessaire de rendre onéreuses les conditions du travail en Amérique; c'est pour cela qu'elle pousse à l'émancipation; les Etats-Unis l'ont compris et signalé; la France doit le comprendre, car il s'agit de savoir si l'Angleterre aura le monopole du commerce du monde.

Le gouvernement français, par zèle humanitaire, avait signé le traité du droit de visite; vous voulez l'abolition de la traite, mais vous avez jugé que le cabinet allait trop loin; il peut en être ainsi dans la question qui nous occupe: je demande donc que le premier article soit renvoyé à la commission, pour qu'il soit statué par une loi aux choses que l'article premier renvoie à l'ordonnance.

M. LEDRU-ROLLIN. Si la loi qui nous occupe est amendée de quelque manière que ce soit, ne pourra-t-elle pas être discutée de nouveau à la chambre des pairs, uniquement à cause de l'époque avancée de la session. Ainsi vouloir comme M. Berryer le remaniement de la loi, c'est vouloir retarder l'exécution de la mesure.

Les colonies ont toujours été réglées jusqu'ici par ordonnance: la chambre ne perd donc rien de sa prérogative, en maintenant ce régime par une loi; sans doute il serait préférable qu'une loi règlementât les différents cas dont on charge aujourd'hui l'ordonnance, mais il n'y a nul inconvénient à ce que l'ordonnance règle d'abord toutes ces choses; la loi les règlera plus tard. C'est ce qui est arrivé à l'Angleterre.

On nous cite les désastres de Saint-Domingue; mais ne savez-vous donc pas que le décret d'émancipation n'est arrivé dans cette île qu'après le désastreux évènement dont on accuse ce décret.

Quant à la jalousie de l'Angleterre, ne savez-vous donc pas que le gouvernement anglais a résisté vingt ans à la démocratie, et qu'il n'a fait l'émancipation qu'à son corps défendant. L'émancipation par l'Angleterre n'a pu être un acte de calcul commercial, mais un acte d'humanité.

Il y a urgence, messieurs, de décider la question; nos frères meurent sous le fouet en Amérique; il faut y mettre un terme, il faut voter la loi, il faut la voter sans amendement bien qu'elle soit incomplète; je supplie l'honorable M. de Gasparin, dont j'approuve, du reste, les craintes et les nobles sentiments, de retirer son amendement pour que la loi puisse être promulguée dès cette année. (C'est cela! c'est cela!) Eh bien! si l'année prochaine, si dans les saisons suivantes, nous apprenons que la loi a été mal exécutée, nous aurons toujours le droit d'y revenir; mais, de grâce, messieurs, ne prenons pas la responsabilité de la continuation des mauvais traitements infligés à nos frères des colonies. (Très bien!)

M. ROGER (du Loiret). Si j'avais hésité à voter la loi, les paroles de l'honorable préopinant m'y auraient déterminé; mais je ne saurais croire qu'il y ait inconvénient pour nous à améliorer la loi; le gouvernement accepte nos amendements du moins en partie, et n'eussent-ils pour effet que de faire répéter à la tribune les explications que le cabinet a données devant la commission, ils ne seraient pas inutiles. La chambre des pairs acceptera aussi nos amendements, j'en suis persuadé; si cependant elle les rejetait, nous avons encore cinq ou six semaines de session (réclamations); mettons un mois, il nous restera encore assez de temps pour voter de nouveau la loi, sans nos amendements, si la chambre des pairs les a retranchés.

L'orateur termine en disant qu'il appuie l'amendement de M. de Gasparin.

M. OD. BARROT. On a soulevé une question constitutionnelle: cette question est soulevée de deux côtés; les uns ont pour but le maintien du *statu quo*, et ne veulent que faire rejeter la loi; les autres, au contraire, ne trouvent pas la loi suffisante et voudraient l'améliorer.

Je n'ai rien à répondre aux premiers; c'est assez d'avoir montré le but qu'ils veulent atteindre; aux autres je ferai remarquer que tout ce qui est important, la durée du travail de l'esclave par exemple, le rachat forcé, la nourriture, les châtiments corporels, etc., a été déterminé par la loi, et que l'ordonnance n'interviendra que pour régler des points que la chambre serait complètement impuissante à régler et sur lesquels on ne peut se prononcer que sur les lieux mêmes. Je ne nie pas la grande importance de ces règlements, mais je nie que nous puissions et que nous devions les faire.

L'orateur prie les auteurs des amendements qui ont été présentés, amendements auxquels il s'associe du reste de tout cœur, de vouloir bien les retirer après les avoir développés, pour ne pas servir la cause de ceux qui, par hostilité contre le principe, cherchent à faire repousser la loi.

L'orateur combat ensuite ceux qui par hostilité contre la loi demandent une émancipation simultanée avec indemnité; il croit qu'il y a quelque chose de meilleur encore que l'émancipation immédiate, c'est l'établissement d'institutions qui la préparent; la loi n'est pas inutile, quand même il serait vrai que quelques-unes des choses qu'elle prescrit fussent déjà exécutées, il n'en faudrait pas moins la voter, car il y a longtemps qu'on attend des maîtres des améliorations qui se font toujours attendre.

Le projet de loi a pour résultat d'élever l'esclave de l'état de chose à celui de personne; c'est la propriété qui donne la moralité, le sentiment de la famille, qui favorise le mariage; or, le pécule est une propriété.

L'honorable député termine en rappelant au gouvernement quelles obligations la loi lui impose.

M. DE MACKAU, ministre de la marine, dit que le gouvernement prend par sa bouche l'engagement formel d'accomplir aussi complètement que possible l'œuvre de l'émancipation graduelle des esclaves des colonies. Cette pensée est celle du gouvernement depuis dix ans, et ce sera celle de toute l'administration de la marine.

Après avoir répété ce qui a été dit sur la nécessité de recourir à l'ordonnance pour le règlement du régime colonial, le ministre ajoute que les additions de M. de Gasparin à l'article 1er ne lui semblent pas assez importantes pour devoir être introduites dans la loi. Il prend, du reste, l'engagement de défendre dans l'ordonnance la suppression des châtiments corporels appliqués aux femmes, et d'accepter les autres améliorations réclamées par l'auteur de l'amendement.

L'orateur termine en priant la chambre d'adopter la loi sans amendement, à cause de l'urgence d'une solution et de l'état avancé de la session.

Sur deux interpellations de MM. de Gasparin et Roger (du Loiret), M. le ministre de la marine déclare qu'il sera loisible à tout esclave, quel qu'il soit, d'échanger ses aliments contre un jour de liberté par semaine, et que, dans tous les cas, les dispositions des règlements seront les plus favorables possibles aux esclaves.

loi du 24 avril 1833, déterminera les exceptions que le paragraphe précédent peut recevoir. » — Adopté.

Art. 3. La durée du travail que le maître peut exiger de l'esclave, ne pourra excéder l'intervalle entre six heures du matin et six heures du soir, en séparant cet intervalle par un repos de deux heures et demie.

Un décret colonial rendu dans les formes indiquées par l'article précédent, fixera la durée respective des deux parties du temps de travail, sans excéder le maximum ci-dessus déterminé, et pourra établir une durée moins longue de travail obligatoire, suivant l'âge ou le sexe des esclaves, leur état de santé ou de maladie, ou la nature des occupations auxquelles ils seront attachés.

Le maximum du temps de travail obligatoire pourra être prolongé de deux heures par jour à l'époque de la récolte et de la fabrication. A l'époque des travaux continus, les heures de travail obligatoires pourront être reportées du jour dans la nuit, à la charge de ne pas excéder le maximum fixé pour chaque période de vingt-quatre heures.

Un décret du conseil colonial, rendu dans les formes ci-dessus indiquées, déterminera les époques du travail extraordinaire de jour et de nuit.

L'obligation du travail extraordinaire ne s'applique ni aux esclaves attachés au service intérieur de la maison, ni aux enfants, ni aux malades.

Un décret du conseil colonial, rendu dans les formes précitées, fixera, suivant les différentes occupations de l'esclave, le minimum du salaire qui pourra être convenu entre le maître et lui, pour l'emploi des heures et des jours pendant lesquels le travail n'est pas obligatoire.

M. DE GASPARIN demande qu'on ajoute qu'une ordonnance royale fixera, au dessous du chiffre indiqué par le paragraphe précédent, le nombre d'heures de travail qu'on pourra exiger des femmes et des enfants, et que l'obligation du travail n'existe que pour les esclaves valides.

M. GALOS, commissaire du roi, dit que telle est la pensée du gouvernement, et M. de Gasparin retire son amendement.

Le même membre demande qu'un décret du conseil colonial fixe le prix minimum du travail à la tâche accomplie pendant les heures et jours où le travail n'est pas obligatoire.

Cet amendement est également retiré sur l'assurance donnée par M. le ministre de la marine, qu'on aura égard à ses observations.

L'art. 3 est adopté.

Art. 4. Les personnes non libres seront propriétaires des choses mobilières qu'elles se trouveront posséder à titre légitime à l'époque de la promulgation de la présente loi, ainsi que de celles qu'elles acquerront à l'avenir, à la charge par elles de justifier, si elles en sont requises, de la légitimité de l'origine de ces objets, sommes ou valeurs.

La disposition qui précède ne s'applique ni aux bateaux, ni aux armes: ces objets ne pourront jamais être possédés par des personnes non libres.

Les esclaves seront habiles à recueillir toutes successions mobilières ou immobilières de toutes personnes libres ou non libres.

Ils pourront également acquérir des immeubles par voie d'achat ou d'échange, disposer et recevoir par testament ou par actes entre-vifs.

En cas de décès de l'esclave, sans testament ni héritiers, enfant naturel ni conjoint survivant, sa succession appartiendra à son maître.

Dans tous les cas, l'esclave ne pourra exercer, sur les objets à lui appartenant, que les droits attribués au mineur émancipé par les arts. 481, 482, 484 du code civil.

Le maître sera de droit le curateur de son esclave, à moins que le juge royal ne croie nécessaire de lui en donner un autre.

Dans le cas où des biens viendraient à échoir à des esclaves mineurs, par succession ou donation, l'administration desdits biens appartiendra au maître, à moins qu'il ne juge convenable de provoquer de la part du juge royal, la nomination d'un autre administrateur.

Toutefois, le juge royal pourra toujours, s'il le croit nécessaire, nommer un autre administrateur.

Une ordonnance royale règlera le mode de conservation et d'emploi des meubles et valeurs mobilières appartenant aux esclaves mineurs.

M. DE GASPARIN demande qu'à la fin du premier paragraphe, on retranche ces mots:

« A la charge par elles de justifier, si elles en sont requises, de la légitimité de l'origine de ces objets, sommes ou valeurs. »

M. ISAMBERT repousse cet amendement. Lorsque la provenance des objets appartenant à l'esclave sera demandée, ce n'est pas le maître seul qui en jugera, mais le magistrat qui se prononcera nécessairement en faveur du droit.

M. GALOS, commissaire du roi, répond que le gouvernement espère que la preuve de l'illégitimité serait demandée au maître plutôt que la preuve de la légitimité à l'esclave.

M. JOLLIVET demande que la loi ait un effet rétroactif et consacre une différence entre le pécule acquis antérieurement à la présente loi et celui qui sera acquis postérieurement.

M. J. DE LASTEYRIE montre l'injustice de cette prétention.

L'art. 4 est adopté. La suite de la discussion est renvoyée à demain. La chambre s'occupera ensuite du projet relatif à l'introduction de travailleurs libres aux colonies.

FAITS DIVERS.

M. Alphonse Marey-Monge, attaché à l'ambassade de France en Chine, et M. Pâris, commandant le bateau à vapeur l'*Archimède*, sont arrivés hier à Paris, porteurs de dépêches pour les ministres des affaires étrangères et de la marine.

— Le passage souterrain qu'on construit pour pouvoir se rendre des Tuileries sur la terrasse de l'eau, dans le jardin du château, coûtera cher à la liste civile. Des difficultés, auxquelles on ne s'attendait pas, se sont rencontrées sous la pioche des travailleurs.

Depuis un mois, cent ouvriers et de nombreux chevaux sont occupés à ces laborieux terrassements.

— M. Alexandre Dumas, mordu par un énorme chien, a été blessé assez gravement pour garder le lit pendant quelques jours. Aujourd'hui, sa blessure est en excellente voie de guérison, cependant la main atteinte étant la droite, M. Alexandre Dumas sera obligé de suspendre momentanément ses travaux. Il ne fallait rien de moins qu'un semblable obstacle pour que l'infatigable écrivain se décidât à se reposer.

— On sait que, lors du carnaval, M. Rolland aîné fit accepter à la reine d'Angleterre une part de la culotte du célèbre bœuf, connu sous le nom du père Goriot. — M. Rolland vient de recevoir de S. M. B. un magnifique brevet, écrit sur parchemin et revêtu du sceau de l'Etat, par lequel il est nommé fournisseur de la reine Victoria.

— Le journal la *France* va désespérer par les lignes suivantes ceux qui espéraient voir à Paris même la reine Victoria: « Déjà, dit ce journal, des dispositions étaient faites au Louvre pour payer la dette de Windsor; mais la joie a été de courte durée aux Tuileries; il est certain maintenant que la reine d'Angleterre ne viendra pas. Il est à remarquer

toujours que leur cavalier va, dans une valse satanique, les entraîner à la police correctionnelle; elles se défient de tout, même de la main qui leur offre des présents; car, sans avoir traduit l'*Enéide*, elles savent fort bien qu'il faut se défier des présents offerts par les Grecs. Dans un souper délicat elles redoutent, non pas une indigestion, mais un procès criminel. Une promenade à la campagne les fait tressaillir; Affenaër aimait beaucoup les plaisir champêtres, et elles ont vu, dans les aventures du galant jésuite, qu'une partie d'âne à Montmorency peut conduire de jolies femmes à la cour d'assises, en qualité de témoins, ce qui est toujours fort désagréable. »

— L'*Union provinciale* de Clermont-Ferrand vient d'être saisie. Ce journal annonce cette exécution judiciaire, et ajoute:

« Nous avons relu attentivement le numéro poursuivi, mais il nous est impossible d'y trouver le fondement sérieux d'une accusation. Dans les tendances, pas plus que dans les expressions mûrement pesées de chacun des articles, nous n'avons rien reconnu qui pût être présenté comme une contravention aux lois qui dominent la presse. Nous pouvons ajouter qu'à la nouvelle de notre saisie, l'impression publique dans cette ville a été un sentiment profond d'étonnement. »

— M. Hauréau vient de quitter la rédaction politique du *Courrier de la Sarthe*; celui qui lui succède est un jeune homme de cœur et de talent, M. Gallois. Dans une profession de foi adressée à ses lecteurs, M. Gallois indique des tendances conciliantes et sociales; il est radical, mais non exclusif. Nous espérons donc le rencontrer toutes les fois qu'il s'agira de réformes utiles et de mesures progressives.

« Nous pensons, dit-il, que la réforme politique ouvrira le champ aux » discussions sur toutes les idées nouvelles de réforme sociale; notre » confiance dans le bon sens public nous permet de croire que tout ce » qui sera bon, honnête, réalisable, sera tôt ou tard réalisé; que tout ce » qui sera inopportun, dangereux ou impraticable, sera repoussé. Au » nombre des réformes sociales que doit surtout avoir à cœur la démo» cratie, nous plaçons en première ligne l'impôt progressif et le grand » problème, encore à l'étude, de l'organisation du travail. »

Quand M. Gallois aura étudié les livres de l'Ecole sociétaire, il s'apercevra que la solution de ce grand problème est plus avancée qu'il ne le croit.

— Hier, un artiste dramatique, M. Lavessière, dit Firmin, plaidait en séparation. Voici comment sa demande était présentée par son avocat, Me Maudeux:

« Il y a cinq mois environ, messieurs, j'ai eu l'honneur de vous dire l'odyssée dramatique de M. Firmin, qu'un malheureux engagement théâtral avait arraché à la France et à son ménage pour le transporter sous le ciel brûlant des Indes, et faire jouir de son talent les habitants de l'île de Java. Les absents ont toujours tort; c'est une vérité dont M. Firmin a fait deux fois la triste épreuve. Il a été abandonné par son directeur; vous l'avez jugé naguère, et lui avez accordé une juste indemnité pour ce préjudice. Puis, à son retour en France, il a eu la douleur d'apprendre que sa femme avait rompu l'engagement, non plus théâtral, mais légal qui l'attachait à lui. M. Firmin s'est trouvé père d'une petite fille, conçue et mise au monde pendant que son père se promenait dans l'autre. De là citation en désaveu qui a été accueillie par jugement de la première chambre, en date du 6 août 1844... Veuillez donc prononcer la séparation des époux. »

Cette séparation a été prononcée par le tribunal, qui ne s'en est pas tenu là. Il a pensé qu'un mari qui met douze mille kilomètres de distance entre sa femme et lui a le droit, néanmoins, d'être très rigoureux en fait de fidélité, et il a condamné Mme Firmin à quatre mois de prison.

— On se préoccupe vivement à Avignon de fouilles opérées dans une maison de la rue de la Monnaie pour découvrir le cadavre d'un homme assassiné. D'après les révélations d'un forçat du bagne de Toulon, condamné pour vol à main armée, un officier du génie aurait été assassiné dans le courant de décembre 1834, et enseveli dans la cave de cette maison. « En compulsant les registres du passage des troupes, lit-on dans une correspondance de cette ville, nous avons effectivement trouvé que le 16 décembre 1834, un détachement du 3e régiment du génie, composé de 87 hommes, et commandé par un officier, avait passé à Avignon. Serait-ce ce malheureux dont on n'a pu constater la présence ni au corps ni dans sa famille, et qui aurait été entraîné, comme Fualdès dans la maison d'un autre Bancal? La suite nous l'apprendra. Des fouilles ont été ordonnées et se poursuivent activement sous la surveillance de M. Leclair, commissaire de police, délégué à cet effet par M. le juge d'instruction. »

Les Phalanstériens jugés à l'étranger.

COUP-D'OEIL SUR LES PARTIS EN FRANCE.

L'article suivant que nous extrayons du *Hérold de Leipzig*, nous a paru curieux à citer pour montrer comment on juge en Allemagne le mouvement intellectuel et politique de la France:

« Rien n'est plus difficile que de juger un pays selon ses organes. La presse française ne représente pas mieux l'opinion des masses que la chambre ne représente la France.

» Sous la Restauration, l'opposition était associée de corps et d'âme. C'était une organisation puissante et compacte dont le but était le renversement du gouvernement. Ce but négatif, une fois atteint, l'association s'est dissoute, les membres s'en sont dispersés, qui dans les bureaux et dans les antichambres, qui dans la presse, qui dans les chambres électives. Personne ne savait plus où tendre, que faire. On se contentait de vivre au jour le jour. Une seule idée prédominait: la paix. L'Angleterre s'en servit comme moyen d'influence, et, en effet, c'est l'Angleterre qui gouverne la France officielle jusque dans les moindres détails.

» Le radicalisme républicain eut la folie de vouloir poursuivre l'œuvre révolutionnaire de la Restauration pour renverser le gouvernement de Juillet. Mais comme aucune idée organisatrice ne présidait à ses tentatives, elles durent toutes échouer contre l'indifférence et le bon sens. On ne refait pas le vieux. A partir de la révolution de Juillet, l'idée prédominante de l'époque était l'organisation, et non la subversion. Les radicaux n'ont pas compris cette grande idée. Le *National*, sous ce rapport, a été le journal le plus rétrograde et le plus orgueilleux de toute la presse. Sa mort morale date des fortifications. C'est le dernier coup qu'il s'est porté à lui-même, car tous les malheurs des républicains ont eu pour causes leur orgueil et leur ignorance.

même ... qui, le premier, ait inventé ce mot d'ordre : « Organisation du travail, » les fouriéristes seuls l'ont rendu populaire et l'ont fait connaître. L'association du capital, du travail et du talent n'est plus un vain mot ; c'est une idée qui fermente dans tous les esprits généreux, c'est l'avenir de la France. Tôt ou tard, les saints simoniens et les fouriéristes qui, déjà, ont ensemble tant de points de contact, se réuniront et s'entendront. Qui sait, le fouriérisme est peut-être le seul préservatif gouvernemental contre le communisme. Je connais beaucoup de communistes distingués qui se rallieraient facilement à l'Ecole phalanstérienne, si l'orgueil et l'amour-propre ne les en empêchaient.

« Les fouriéristes ne sont nullement exclusifs. On peut plutôt leur reprocher un esprit de déférence trop prononcé, envers tout le monde. Ils viennent de faire reparaître la *Phalange* comme Revue. C'est peut-être le moyen de rendre la *Démocratie* plus militante. En outre l'Ecole phalanstérienne tend à se créer une rente fixe pour tenir tête à l'industrialisme honteux qui ronge la presse en général. Il serait à désirer qu'elle réussît, car par le temps de corruption qui court, la majorité de la presse étant tributaire des hommes d'affaires, tous les honnêtes gens devraient se réunir et leur tenir tête au nom de l'Association. Le *Globe*, journal ministériel, qui, quoi qu'on en dise, est rédigé avec talent, songe également à se faire faire une rente par les conservateurs et à jeter le feuilleton par-dessus bord. Le *Courrier français* rédigé, et bien rédigé, par un ancien saint-simonien, paraît également s'être dégagé de toute influence parlementaire et entrer dans les questions sociales. Que la *Réforme* en fasse autant, et d'ici la mort du roi, la France aura peut-être quelques organes sérieux qui représenteront un parti, des principes et des idées !

Théâtres, fêtes et concerts.

La foule se presse en ce moment au Diorama, aussi nombreuse qu'aux premiers jours d'une exposition nouvelle. C'est que l'annonce du départ si prochain du beau tableau de la Basilique de Saint-Paul fait accourir tous ceux qui l'ont déjà vu et veulent le revoir. Il ne reste plus que la semaine aux retardataires, car la clôture aura lieu irrévocablement dimanche prochain. Nous conseillons à ceux qui voudront trouver place de ne pas attendre ce dernier jour.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 2 JUIN.

Le *Journal des Débats* reproche au congrès agricole d'avoir mal choisi son moment en s'assemblant à une époque où l'attention de tous les hommes politiques était absorbée ; il lui reproche aussi l'amplitude extraordinaire de son programme. Les goûts encyclopédiques du congrès

article : L'Empire promettait la richesse comme récompense au terme de la carrière ; le régime actuel l'exige, à l'entrée, comme condition. Aussi trop souvent de nos jours, on voue au soin de ses affaires personnelles les ardeurs de la jeunesse, tandis que l'on consacre aux devoirs publics les langueurs d'un âge plus avancé.

Bourse du 2 juin 1845.

La liquidation s'est opérée en grande hausse sur le 5 p. 0/0, qui ferme à 75 c. au-dessus du cours de samedi Le 3 p. 0/0 n'a pas bougé.

Les chemins ont donné lieu à très peu d'affaires, mais les cours s'en sont généralement raffermi., à l'exception du Vierzon, qui a baissé de 10 fr.

Bordeaux et Boulogne étaient très demandés à 10 fr. au dessus des cours de samedi.

La caisse hypothécaire a baissé de 10 fr. de plus. Il y a une légère hausse sur les fonds belges, et baisse sur la rente de Naples, sur la rente romaine et les obligations piémontaises.

La Vieille-Montagne a été cotée 7450 fr., et les tissus Maberly ont monté de 20 fr. par action.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :

Rente 4 p. 0/0, 110 50. — Emprunt 1846, 86 25. — Rente belge 1842, 108 1/4. — 4 1/2, 102 1/8. — Lots d'Autriche, 415. — Banque belge, 642 50. — Espagne passive, 7 3/4. — 3 p. 0/0, 42. — Dette intérieure, 32 1/2, 5/8.

Chemins : de Sceaux, 670.— La Teste, 203 75, 205.— Grand'Combe, 1710. —Anvers à Gand, 700.— Jouiss. des 4 Canaux, 122 50.

Actions de : Zinc Vieille-Montagne, 7450.—Lin Maberly, 800, 805, 807 50, 810, 820. — Société générale des annonces, 450, 440. — Gaz de Calais, 1300.

Chemins non constitués : Bordeaux, 720, 725, 722 50, 725, 720.. — Boulogne, 630, 632 50. — Montereau, 550.

A terme, fin courant : Emprunt, 86 20.—2 1/2 0/0 belge 1844, 62.—Chemin de La Teste, 202 50. — Sceaux, 670.

5 0/0 compt.....	1er C. 122 20	P. H. 122 30	P. B. 122 10	dr C. 122 30	b. 121 45
— fin cour...	122 35	122 70	122 35	121 65	
— en liquidat.	122 10	122 35	122 10	122 35	121 60
3 0/0 compt.....	86 05	86 05	86 »	86 »	85 85
— fin cour...	86 15	86 15	86 10	86 10	
— en liquid..	86 05	86 05	85 95	85 95	85 90

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville. .	1470 »	» »	» »	3 0/0 Bge 1840.	102 3/4	» »	H. »1/2
B. de France....	3285 »	» »	» »	— Portugais. .	» »/»	» »	
C. Gou. 1000....	1125 »	» »	» »	Esp. H active.	» »/»	» »	
C. Gan. 1000....	» »	» »	» »	5 0/0 Naples.	103 75	103 55	H. » 20
C. hypot.......	720 »	705 »	B. 15 »	— Romain..	104 7/8	» »	H. »1/8
4 Canaux.......	1275 »	» »	» »	Obl. Piémont.	1260 »	» »	H. 2 50

moutons ont ...

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Sous ce titre qui explique très bien le plan et le motif de l'ouvrage, feu M. le prince de***, qui n'est peut-être pas aussi mort qu'on veut bien le dire, publie l'HISTOIRE DES LIONNES DE PARIS. Rien de plus facile même pour connaître les divers portraits qui sont semés dans ce livre avec une charmante profusion. C'est l'histoire d'un petit fragment de la société contemporaine, une de ces nuances fugitives qui n'existaient pas hier et qui ne seront peut-être plus demain. Les dames de l'hôtel Rambouillet étaient des lionnes dans leur genre ; les lionnes d'aujourd'hui ont autant d'esprit et plus de liberté : elles tiennent le milieu entre les passions des jeunes gens et les passions des jeunes femmes, la plus savante et la plus remarquée sera donc la Lionne qui passera entre ces deux périls sans y laisser un peu trop de sa crinière. Il nous semble que c'est ainsi qu'a été écrit ce livre très curieux qui restera comme un spécimen de ce monde à part, qui avait ses mystères, et dont les mystères nous sont enfin révélés.

M. Francisque Bouvet vient de publier un nouveau livre dont le titre seul indique l'importance. Après avoir combattu le catholicisme au point de vue général, dans de précédents écrits, cet écrivain examine aujourd'hui les deux questions les plus résistantes de l'Eglise des papes, la *Confession et le célibat des prêtres*. (Voir aux Annonces.)

Spectacles du 3 juin.

7 1/2 h OPÉRA. —
7 h. 1/2 FRANCAIS. — Virginie.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon. Le Postillon.
7 h. 1/2 ODÉON. — Relâche.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Le Petit Poucet, par le général Tom Pouce.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Tricorne. Un Conte. Tom Pouff. Le Bouffon.
6 h. 1/2 GYMNASE. — L'Image. Jeanne. Le Lansquenet.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Escadron. Poisson. Jonathas. 3 Dimanches.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Affreux Bandit. Etudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — La Grâce de Dieu. Le Vagabond. Les voilà bien tous.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE. — Ab! mon Habit. Giselle. Mort aux Rats. La Fée.
6 h. 1/2 FOLIES. — Mère Taupin. Orage. Mariage. Cendrillon.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Le Dîner. Jeanne d'Arc. Coupable. Vieux Général.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

Ventes par autorité de justice,

En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, place de la Bourse.

Le 5 juin 1845.

Consistant en table, commode, guéridon, chaises foncées de paille, chandeliers, différents ustensiles de ménage, pelle et pincettes, petit fourneau et autres objets mobiliers.—Au comptant.

AUTRE, le 5 juin, cour des Petites-Ecuries, 3.—Consistant en commode, comptoir en bois peint, fontaine en pierre, glace, banquette, tabourets, tables, bouteilles et autres objets.—Au comptant.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Le jour avec lequel la Chambre veut régler les destinées du régime des colonies s'est un peu ralenti dans la séance d'aujourd'hui. Hier on avait adopté quatre articles, aujourd'hui l'on n'a voté que les premiers paragraphes du cinquième.

Les députés paraissent toujours décidés à frapper un grand coup, à prouver aux colonies qu'en principe l'émancipation est résolue. L'assemblée persiste dans l'intention d'adopter le projet sans aucune modification et de le rendre immédiatement exécutoire ; mais le vote est ralenti par MM. Agénor de Gasparin et Roger, qui avaient présenté de nombreux amendements et qui ne les retirent qu'au fur et à mesure des explications qui leur sont données par le ministre de la marine.

Nous ne condamnons pas cette tactique. Elle force le gouvernement à s'expliquer, souvent à s'engager. Nous avons entendu avec plaisir M. de Mackau déclarer que le projet actuel était le prélude d'une loi générale d'émancipation fondée sur cette double base : *Indemnité largement payée aux colons, Organisation du travail libre* : M. le ministre s'est servi de ces propres expressions.

Voici cette formule, *Organisation du travail*, qui passe de la bouche des utopistes dans celle des gouvernants. Nous en prenons acte au nom des opprimés des deux hémisphères. Une idée qu'on commence à trouver sage, pratique, conservatrice quand il s'agit des Noirs, ne saurait plus être considérée long-temps comme un rêve, une folie, un ferment révolutionnaire lorsqu'il est question de l'appliquer parmi les Blancs.

Les paragraphes aujourd'hui votés consacrent le droit pour les esclaves, ou plutôt, c'est le langage du projet, pour *les personnes non libres*, de racheter leur liberté, celle de leurs conjoints, ascendants et descendants.

Cette disposition est la plus importante de la loi, dont le triomphe est maintenant assuré, et à laquelle les délégués des colonies devraient se rallier. M. Jollivet, au milieu des interruptions, déploie par intervalles un grand courage, mais c'est un courage malheureux, et, qui pis est, maladroit. M. Jollivet, en bataillant pour un *statu quo* impossible, en se faisant des armes de toutes les obscurités du texte, en disputant pied à pied, l'un après l'autre, tous les retranchements de l'esclavage, ne fait qu'augmenter l'impopularité de sa cause.

Il est temps pour les colons de se pénétrer et de pénétrer leurs mandataires de cette idée, que la France ne veut plus d'esclaves dans ses possessions, que l'émancipation générale est inévitable, qu'elle sera prochaine. Bien convaincus de cette vérité, les colons, au lieu d'opposer à l'émancipation d'impuissants obstacles, en deviendraient les partisans les plus éclairés ; on les verrait guider ce mouvement, et le pays, qui dès aujourd'hui est décidé à leur faire justice, accorderait plus d'autorité à leur parole ; la Chambre écouterait avec plus de faveur l'exposé de leurs opinions sur l'organisation des ateliers coloniaux et l'immigration des travailleurs libres.

---

plètement au bout de dix ans les traités antérieurs, si le procédé nouveau est reconnu aussi efficace que l'ancien contre l'indigne trafic que les traités ont eu pour objet d'atteindre.

En souscrivant de bonne grâce à cet arrangement, le Cabinet de sir Robert Peel a donné une nouvelle preuve de la supériorité de ses doctrines et de ses sentiments sur les sentiments et les doctrines du Cabinet précédent. S'il était évident que lord Palmerston entendait se servir des traités de 1831 et de 1833, intervenus à l'effet de réprimer la traite, pour établir la prépotence maritime de l'Angleterre, on ne saurait plus dès aujourd'hui, sans manquer de bonne foi, porter contre la politique de sir Robert Peel une accusation semblable. En prouvant que c'est réellement et uniquement la répression de la traite qui le préoccupait dans l'affaire des traités, ce grand ministre a fait beaucoup pour l'honneur de son pays et de sa politique.

Nous avions fait nos réserves sur le nouveau traité au point de vue de la solution plus large et plus avancée que nos lecteurs connaissent, et que nous aurions de beaucoup préférée. Mais nous nous croyons seuls en droit de formuler une critique. Ceux qui n'ont réclamé que la surveillance exclusive de la marine nationale par le pavillon national, doivent être satisfaits. Nous nous attendons bien pourtant à voir le nouveau traité très vivement attaqué, parce qu'il reconnaît à tous les Etats le droit de constater la sincérité du pavillon arboré. A nos yeux, nous nous sommes maintes fois expliqués sur cette question, ce droit ne saurait être contesté aux délégués de toute nation civilisée, que par les négriers et les pirates, et le négociateur français a eu parfaitement raison de l'admettre.

Intérêts des parasites commerciaux

DANS LA NON CONVERSION DES RENTES.

Nous n'avons pas appelé jour par jour l'attention de nos lecteurs sur la discussion de la loi de conversion à la Chambre des pairs; en voici la double raison. D'abord le rejet de la loi nous paraissait un résultat forcé de la position de la noble Chambre; ensuite la conclusion de la commission, qui allait jusqu'à nier à l'Etat le droit de remboursement, était une chose tellement exagérée qu'il n'y avait pas même à la discuter. Cette exagération a seulement servi à gazer les motifs du rejet; pourtant, la Chambre des pairs étant un corps composé d'anciens hommes d'Etat, n'a pas voulu que cette exagération, qui était un expédient de circonstance, pût jamais être considérée comme la consécration d'un principe contraire aux droits de l'Etat, et par l'organe de son président, elle a eu soin de constater que l'Etat avait le droit de remboursement.

Pourquoi alors ne pas en user? Le moment était propice, et jamais il ne se représentera avec plus d'avantages. Rien de sérieux n'a été dit contre l'opportunité de la mesure; donc à quoi bon l'ajourner?

A quoi bon? Il faut toujours chercher la cause de toutes les fausses mesures du gouvernement dans l'ascendant de la haute banque, et c'est là que l'on est sûr de la trouver.

Concevez-vous rien de plus avantageux pour les banquiers et les agioteurs de Bourse que cette oscillation périodique qui chaque année cause une baisse de 5 fr. dans la rente 5 p. 0/0 suivie d'une hausse égale? C'est un jeu régulier et constitutionnel de pompe as-

---

si elle a voulu la conversion, elle ne l'a voulu que faiblement ; cette volonté devait donc être peu respectée, et pour les habiles de la Bourse, elle n'a pas été autre chose qu'un heureux hasard qui leur a fait gagner le temps d'organiser la hausse après avoir profité de la baisse.

En toute sincérité, il est des circonstances où nous avons peine à concevoir comment pairs et députés peuvent prendre leur rôle au sérieux et se regarder sans rire.

En ce moment, il n'y a qu'un cri en Espagne contre la conduite de Narvaez. Il ne s'en est pas tenu aux brutales et tyranniques exécutions que nous avons rapportées. Les rigueurs exercées contre MM. Corradi et Perez Calvo n'étaient que son premier pas dans cette voie inqualifiable d'intimidation. Le 26 mai dans la matinée, la force armée s'est présentée au domicile du senor Prato, ancien propriétaire et directeur du *Patriota*, pour le conduire en prison en vertu d'un simple ordre émané du capitaine-général de Madrid. M. Prato se trouvant alité par suite d'une maladie grave, on s'est contenté de le faire garder à vue par deux sentinelles. Le même jour, vers midi, une nuée d'agents de police a envahi la maison du senor Galvez Canero, rédacteur du *Clamor publico*, comme MM. Corradi et Perez Calvo. M. Galvez étant sorti : l'on a arrêté chez lui un domestique et une servante ; cette dernière a été mise en liberté au bout de quelques heures, après avoir résisté à toutes les menaces auxquelles on avait eu recours pour lui faire déclarer où était son maître ; quant au domestique, on le croit encore sous les verrous. Tout ceci s'est fait sans mandat régulier, et sans l'intervention d'aucune autorité autre que l'autorité militaire.

Nous avons déjà annoncé, il y a quelques semaines, que vengeance avait été tirée de l'assassinat commis sur M. de Ménars par les Malais de l'île de Basilan. — Voici de nouveaux détails sur cette expédition :

« L'amiral Cécile a lui-même dirigé la nouvelle expédition, et a rendu la vengeance plus terrible en portant l'incendie là où les canons de nos vaisseaux avaient déjà porté la mort. Au moment du passage des embarcations dans la rivière, un coup de canon tiré par les Malais a tué trois hommes de nos équipages. L'ardeur de nos marins s'en est accrue, et les Malais ayant pris la fuite, le débarquement s'est opéré sans autre effusion de sang. Le feu a été mis aux proues, aux magasins de riz et aux habitations les plus rapprochées de cette peuplade barbare; 60 maisons, 20 magasins de riz et une quinzaine de proues ont été réduits en cendres. Cette vengeance achevée, nos marins se sont rembarqués, et la division a fait voile pour Singapore, où elle est arrivée le 14 mars. Le jour de son arrivée, une trentaine de Malais et de Chinois avaient attenté à la vie d'un Français, M. Beauregard, qui avait dû son salut à son courage. Deux des bandits ont été tués par lui. Le chef de la police anglaise a fait preuve, dans cette circonstance, de beaucoup de zèle et d'empressement: quelques-uns des coupables ont été arrêtés, et justice a dû être faite. La mission de la Chine, ayant à sa tête M. de Lagrénée, était à bord du vaisseau de l'amiral Cécile lors de l'expédition de Basilan.

Une correspondance de Berlin fait croire que le gouvernement prussien tout en ne suscitant pas d'obstacles à l'Église catholico-germanique, n'en reconnaîtra ni les actes religieux ni les actes civils ; — qu'il défendra à ses autorités de l'appeler *commune* et de lui céder des égli-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SYBILLE,

OU LES DEUX NATIONS,

PAR M. D'ISRAÉLI (1),

Membre du Parlement.

III.

LES MOINES.

— Un vénérable témoin du passé, dit Egremont, montrant du doigt le cèdre et s'avançant vers l'étranger, qui leva les yeux, le regarda et répondit.

— Oui; on assure que les moines campèrent à l'ombre de cet arbre, quand ils vinrent dans cette vallée bâtir leur couvent. Il leur servit de maison jusqu'à ce que, avec les pierres, le bois, le travail et leur art merveilleux, ils eussent construit l'abbaye. Puis vint le jour où ils en furent chassés, et le temps fit son œuvre... Pauvres gens!

— Les moines n'eussent probablement pas perdu leur retraite, s'ils eussent été dignes de la garder, reprit Egremont.

— Ils étaient riches! Je croyais qu'il n'y avait que la pauvreté qui fût un vice, repartit l'étranger avec une simplicité digne.

— Ils avaient commis des crimes, dit Egremont?

— Il se peut. Nous sommes tous fragiles. Mais leur histoire a été écrite par leurs ennemis; ils ont été condamnés sans être entendus, et leurs terres ont été partagées entre ceux-là mêmes qui en avaient provoqué la confiscation.

— En tous cas, cette mesure a été profitable à la masse; des mains des parasites, les terres sont passées aux mains des hommes actifs.

— Un parasite est celui qui ne travaille pas, dit l'étranger; qu'il porte un capuchon ou une couronne de comte, ce n'est tout un. Puis, il faut bien que la terre ait un maître, quoiqu'il y ait peut-être quelque chose de mieux que la propriété individuelle; au reste, je ne suis pas de ceux qui repoussent les seigneurs, pourvu qu'ils soient humains. Tous s'accordent à dire qu'il faisait bon vivre sous les moines. Les loyers étaient bas; ils passaient de longs baux et les renouvelaient avant l'expiration du terme. Aussi leurs tenanciers étaient-ils braves, laborieux comme des hommes qui possèdent. Il y avait alors des *yeomen*, monsieur, c'est-à-dire des hommes tenant au sol, nourris par lui. La nation n'était pas, comme aujourd'hui, divisée en deux classes, de maîtres et d'esclaves :

une place était réservée au travail entre le luxe et la misère. Alors le *comfort* n'était pas seulement un mot, mais une habitude anglaise.

— Pensez-vous réellement que les moines fussent de meilleurs seigneurs que ceux de nos jours?

— Eh! monsieur, le bon sens nous le dirait, si l'histoire n'était là pour l'attester. Les moines ne possédaient rien individuellement. Ils ne pouvaient économiser, ils ne pouvaient faire de legs ; ils vivaient, recevaient et dépensaient en commun. Le monastère était un propriétaire qui ne mourait pas, qui n'aliénait pas. Au lieu de relever d'un avide tuteur, d'un âpre possesseur d'hypothèque, d'un homme de loi rapace, le fermier ne relevait que de l'abbaye. Là, tout était sûr, stable. Le manoir n'avait pas à redouter le changement de seigneur; les chênes ne tombaient pas sous la hache d'un héritier prodigue. Combien ne sommes-nous point encore orgueilleux en Angleterre des familles de la vieille souche, et elles deviennent de plus en plus rares! Cependant le peuple aime à dire : Nous avons tenu la terre à bail sous le seigneur actuel, sous son père, sous son aïeul. Ils savent que la durée est un bien. Bref, les couvents étaient partout le refuge des affligés d'âme et de corps, de ceux qui avaient besoin de secours, de conseils, d'appui. Les moines formaient une corporation dégagée de tous soins personnels, douée de sagesse pour guider l'inexpérience, de richesse pour soulager le malheur, et souvent de puissance pour protéger l'opprimé.

— Vous plaidez leur cause avec éloquence, dit Egremont.

— C'est la mienne, monsieur. C'étaient des fils du peuple comme moi.

— J'avais toujours pensé qu'au contraire les couvents étaient des espèces d'apanages réservés aux cadets de l'aristocratie.

— Au lieu des pensions de la liste civile, n'est-ce pas? répliqua son compagnon en souriant, mais sans amertume. Eh bien! s'il nous faut absolument une aristocratie, j'aimerais mieux, je l'avoue, voir ses plus jeunes rejetons moines ou religieuses que colonels sans régiments, et femmes de charge de palais royaux qui n'existent que de nom. Et quels avantages n'y aurait-il pas pour le pays à ce que la noblesse déshéritée fût ainsi pourvue! Un ministre ne ferait pas, comme il l'a fait de nos jours, la conduite des affaires publiques à des hommes incapables; il ne mettrait pas à la tête d'expéditions importantes des généraux qui n'ont jamais vu le feu ; il ne nommerait pas gouverneurs de nos colonies des hommes hors d'état de se gouverner eux-mêmes; enfin, il ne prendrait pas pour ambassadeur d'une grande nation un dandy énervé ou un favori diffamé. Il est vrai que parmi les moines et les [illegible] se trouvait des nobles. Pourquoi pas? L'aristocratie [illegible] part. Mais la liste des abbés mitrés, lors de la suppression des abbayes, prouve que la majorité des chefs de ces grandes [illegible] du peuple.

— Quelles que soient les différences d'opinion [illegible] Egremont, il y a un fait incontestable, c'est que les [illegible] de grands artistes, de grands architectes.

— Ah! reprit l'étranger d'un ton triste, si le monde [illegible]ment ce

qu'il y a perdu! Mais qui se doute de ce qu'était l'Angleterre avant cette dissolution? Personne. Et cependant la face du pays était couverte d'édifices majestueux. On en comptait plus de trois mille, tous rivalisant de beauté. Il y avait les chapelles, les succursales, les monastères, les hôpitaux. Chaque comté en possédait au moins vingt, et celui-ci en avait le double. C'étaient des monuments aussi vastes, aussi splendides que vos châteaux de Belworth, de Chatsworths, de Wentworth et de Stowes. Imaginez l'effet, dans un pauvre district, de trente à quarante habitations de cette importance dont les propriétaires ne s'absentaient jamais. On se plaint aujourd'hui de l'absence des lords; les moines résidaient, eux; ils dépensaient leur revenu parmi leurs travailleurs. Ces saints hommes bâtissaient et plantaient comme ils faisaient toutes choses pour la postérité. Leurs églises étaient de magnifiques cathédrales ouvertes à tous; leurs écoles des collèges où riches et pauvres étaient admis, leurs salles, leurs bibliothèques, de véritables dépôts d'archives populaires. Leurs bois, leurs eaux, leurs fermes, leurs jardins, étaient exploités et régis avec un esprit de justice qui disparaît de jour en jour. Ils rendaient le pays beau et les habitants fiers du pays.

— Si les moines étaient ce que vous dites, comment le peuple ne se souleva-t-il pas pour les défendre?

— Il le fit, mais trop tard. Il lutta pendant un siècle, mais il avait contre lui la propriété, il fut battu. Tant que les moines existèrent, le peuple eut un point d'appui sur le sol. Maintenant tout est consommé, reprit l'étranger, après une pause. Les voyageurs visitent ces ruines et se croient sages parce qu'ils moralisent sur les siècles écoulés. Mais ces ruines sont l'ouvrage de la violence, non du temps; ce sont les effets de la guerre, de la plus inhumaine de nos guerres civiles, car elle s'en prenait à eux, qui ne résistaient pas. Les monastères furent assiégés, saccagés, incendiés. Jamais il n'y eut plus éhonté pillage. Pendant cent ans la face du pays en resta cicatrisée. Ce fut pis que la conquête normande, et les traces de ces ravages souillent encore l'Angleterre. Je ne sais si les maisons de travail les effaceront; on s'est enfin décidé à bâtir quelque chose pour le peuple. Après trois siècles d'expériences, les prisons regorgeant, et les *tread mills* (1) perdant de leur vertu, on nous donne les maisons de travail en échange des monastères!

— Vous regrettez l'ancienne foi, dit Egremont?

— Je n'envisage pas la question de ce point de vue, répliqua l'étranger, mais seulement sous le rapport social, comme droit particulier, comme bonheur public. Pourquoi déposséder des hommes qui administraient la propriété de manière à en faire profiter le grand nombre, la communauté du dehors aussi bien que celle du dedans?

— Quant à la communauté, reprit le troisième homme qui n'avait encore rien dit, elle n'a jamais existé parmi nous que dans les monastères.

(1) *Moulin à marches*, mus par des hommes faisant le même manége qu'un écureuil sur sa roue. Cette ingénieuse machine à l'usage des prisonniers et des indigents recueillis dans les *work-houses*, a eu le résultat désiré; elle a remplacé la famine et décimé les rangs.

(1) Voir le numéro d'hier.

M. LE VICOMTE DUBOUCHAGE est plein de sympathie pour les vieux soldats de l'Empire; mais il croit qu'à ce sujet il lui sera permis de se plaindre de la prodigalité des croix depuis quelques années et particulièrement cette année. On ne suit point l'idée qui a présidé à l'institution de l'ordre de la Légion-d'Honneur: la plus grande partie des croix, en effet, est donnée à des illustrations..... administratives. (Rires.) On aurait cependant pu penser qu'elles auraient dû être destinées à de braves soldats qui ont versé leur sang sous l'Empire...

M. MARTIN (du Nord), ministre de la justice, repousse le reproche qu'on fait au gouvernement. Les trois quarts des croix ont été accordées par les ministres de la guerre et de la marine. Le principe de la loi qui est présentée ne mérite donc aucune des critiques qu'on en a faites.

M. LE COMTE PELET (de la Lozère) parle dans le sens de l'honorable M. Dubouchage. Il y a eu prodigalité de croix, et cela est si vrai, que l'ordre de la Légion-d'Honneur, si respectable d'ailleurs, a paru en recevoir quelques atteintes. Enfin, messieurs, il a fallu voter des fonds pour subvenir aux frais de fabrication des nouvelles croix.

M. LE MARÉCHAL SOULT, ministre de la guerre. S'il y a blâme, il doit presque tout retomber sur moi, car c'est moi qui en ai distribué le plus, et, bien loin de m'en repentir, je ne crains pas de dire à la chambre que toutes les fois que des militaires prodigueront leur sang comme ils le font actuellement en Algérie, j'en deviendrai prodigue.

Après quelques observations de MM. Dubouchage, de La Place et Martin (du Nord), l'article 1er est lu et adopté, ainsi que le reste des articles.

La chambre procède au scrutin secret.

En voici le résultat: Nombre des votants, 99; boules blanches, 94; boules noires, 5.

La chambre adopte.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit pour le paiement des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt grec.

Les articles sont adoptés sans discussion aucune.

L'ensemble de la loi est adopté par 83 boules blanches contre 8 boules noires.

La chambre s'est ajournée à vendredi.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 3 juin.

La chambre adopte plusieurs projets de loi d'intérêt local.

M. LIADIÈRES dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la construction de divers ponts.

L'ordre du jour appelle la suite du projet de loi relatif au régime législatif des colonies françaises.

La chambre s'est arrêtée hier à l'art. 5, ainsi conçu:

Les personnes non libres pourront racheter leur liberté, ou la liberté de leurs pères ou mères, ou autres ascendants, de leurs femmes et de leurs enfants et descendants légitimes ou naturels, sous les conditions suivantes:

» Si le prix du rachat n'est pas convenu amiablement entre le maître et l'esclave, il sera fixé, pour chaque cas, par une commission composée du président de la cour royale, d'un conseiller de la même cour et d'un membre du conseil colonial. Ces deux membres seront désignés annuellement, au scrutin, par leurs corps respectifs. Cette commission statuera à la majorité des voix et en dernier ressort.

» Le paiement du prix ainsi fixé devra toujours être réalisé avant la délivrance de l'acte d'affranchissement, qui en mentionnera la quittance, ainsi que la décision de la commission portant fixation du prix.

» Une ordonnance du roi déterminera les formes des divers actes ci-dessus prescrits, ainsi que les mesures nécessaires pour la conservation des droits des tiers intéressés dans le prix de l'esclave.

» Toutefois, l'esclave affranchi, soit par voie de rachat ou autrement, sera tenu, pendant cinq années, de justifier d'un engagement de travail avec une personne de condition libre. Cet engagement devra être contracté avec un

... de nos colonies; mais nous croyons aussi que l'émancipation des nègres ne doit être une spoliation pour personne, ni être séparée d'une juste et large indemnité. (Mouvement.) Une seconde disposition n'est pas moins indispensable, c'est celle concernant l'organisation du travail libre, et le gouvernement a prouvé qu'il le comprend puisqu'il a soumis à la chambre un second projet destiné à commencer les expériences.

M. JOLLIVET. L'indemnité dans le projet, c'est le rachat. Or, maintenant le colon a la propriété de six jours par semaine du travail de son esclave. Le projet de loi retranche un jour de travail; il donne également au Noir la propriété d'un terrain appartenant au maître: c'est là une véritable spoliation.

L'orateur demande des explications détaillées sur les projets d'organisation du travail annoncés par le gouvernement.

M. DE MACKAU, ministre de la marine, prie la chambre de voter d'abord l'article; le gouvernement s'expliquera quand le moment en sera venu.

M. A. DE GASPARIN a proposé sur l'article 5 un amendement tendant à faire régler par ordonnance royale le prix du rachat des esclaves, suivant l'âge, le sexe et la profession. Un amendement semblable, dit-il, avait été présenté à la chambre des pairs; il a été retiré par scrupule constitutionnel; je suis prêt à retirer aussi le mien par une autre raison; mais je voudrais que des explications fussent données ici à défaut de l'insertion de l'article dans la loi.

M. J. DE LASTEYRIE, rapporteur, répond que cette mesure est réglée par le second projet de loi.

M. DE GASPARIN retire son amendement.

M. PASCALIS demande si le rachat de la mère, par exemple, emportera le rachat de l'enfant; il voudrait que le rachat ne comprît que l'esclave dont le prix aura été stipulé.

M. OD. BARROT fait observer que la cour de cassation a décidé que l'enfant ne pourrait être séparé de sa mère, et qu'en présence de cette jurisprudence le gouvernement ne peut rien autrement que par voie législative.

M. A. DE GASPARIN demande si l'énumération faite dans l'article est exclusive, et si chaque esclave pourra exercer la faculté de rachat pour tous ceux de ses parents qu'il désirera.

M. J. DE LASTEYRIE, rapporteur, répond que ce droit restera illimité.

M. DE MACKAU. Les dispositions de l'article précédent résolvent complètement la question.

M. JOLLIVET critique de nouveau plusieurs dispositions du projet de loi comme vexatoires pour les colons.

M. DE MACKAU. Je prie la chambre de ne pas se méprendre à une tactique dont on a souvent usé. Depuis un grand nombre d'années, le gouvernement et la chambre s'occupent d'améliorer la situation des colonies. Quand M. de Tracy proposa l'émancipation des enfants, les adversaires de l'émancipation critiquaient vivement cette mesure; on indiquait alors le pécule et le rachat comme une mesure préférable; en effet, lorsque cette mesure a été proposée pour la première fois aux colonies, les colons étaient assez disposés à l'accepter. Aujourd'hui ceux mêmes qui proposaient le rachat par le pécule, viennent le combattre; aucun système sans doute n'est sans inconvénient; mais il faut d'abord savoir si la mesure est bonne en soi; c'est pour cela que je prie la chambre de vouloir bien passer au vote de l'art. 5.

M. G. DE BEAUMONT. Avant qu'on passe au vote de l'art. 5, je crois devoir appeler l'attention de M. le ministre de la marine sur la garantie dont doit être entourée la magistrature coloniale.

M. DE CASTELLANE. La loi que nous votons touche à l'expropriation forcée dans les colonies: la loi sur ce sujet, déposée il y a deux ans, est restée depuis lors à l'état de rapport; je demande au gouvernement de vouloir bien faire reprendre ce projet.

M. GALOS, rapporteur du projet de loi sur l'expropriation dans les colonies et commissaire du roi, répond que telle est la pensée du gouvernement.

M. DUPIN. Je proteste contre la manière dont se fait la loi que nous discutons. Sortie de cette enceinte, la loi ne sera considérée par les magistrats que dans son texte, les commentaires que vous y ajoutez seront considérés comme nuls; il est impossible que l'on puisse admettre que nous

... la fixation de ce maximum pourrait avoir des inconvénients. C'est, au reste, le seul point de rapport que M. le ministre n'approuverait pas.

M. ISAMBERT craint que si l'on ne fixe pas de maximum, le rachat ne devienne fort difficile, et que les Noirs n'en soient profondément découragés. Ce n'est pas le gouvernement qui choisira la commission dont il est question, c'est la cour royale, dont les membres sont aussi des planteurs et des propriétaires d'esclaves, et par conséquent il n'y a pas là garantie pour l'esclave.

M. G. DE BEAUMONT. Le silence du gouvernement prouve-t-il que les magistrats des colonies sont en effet propriétaires d'esclaves, malgré les prescriptions du code noir? Si cela était, le gouvernement ne pourrait se dispenser de faire exécuter la loi qui défend au magistrat de posséder des esclaves.

M. DE MACKAU. Il y a en ce moment aux colonies 61 magistrats venant de la métropole, et un certain nombre d'autres ayant des intérêts dans les colonies, et souvent ces derniers magistrats ont fourni au département de la marine les meilleurs renseignements sur les réformes à opérer; ces magistrats sont de tous les plus dévoués à la métropole et animés des meilleurs sentiments envers les esclaves. Ceux-là d'ailleurs ont plus d'influence que les autres dans les colonies, et pensent plus pour le bien que des hommes complètement étrangers aux intérêts coloniaux. Le gouvernement, du reste, aura les yeux constamment fixés sur ses magistrats, prêt à remplacer ceux qui ne seraient pas dignes de leurs fonctions.

M. J. DE LASTEYRIE présente quelques nouvelles observations au milieu du bruit.

M. CHEGARAY proteste de nouveau contre les commentaires qu'on veut ajouter à la loi au moyen d'explications demandées au ministre, et il proteste en outre contre ce qu'a dit M. le ministre de la marine sur la faculté qu'aurait le gouvernement de déplacer les juges coloniaux dans le cas où ils violeraient les lois de l'humanité envers les Noirs.

M. LEDRU-ROLLIN. Les principes qu'on vient d'émettre, tendent à établir un arbitraire complet. Une ordonnance, non abrogée, défend formellement aux magistrats et aux prêtres de posséder des esclaves. On nous dit que les magistrats et procureurs-généraux, entre autres, ont toujours rempli leurs devoirs; mais au mois de janvier 1840, un procureur-général a étouffé une plainte qui lui était portée par un esclave; un autre magistrat vendit en 1838 une femme libre.

M. JOLLIVET. L'auteur?

M. LEDRU-ROLLIN. Est-ce l'auteur de l'ouvrage qui raconte ces faits? c'est M. Schœlcher, dont aucune assertion n'a été démentie par les défenseurs des colons, et dont l'ouvrage est devenu classique.

Je ne demande pas que la loi fixe le maximum, mais je prie le gouvernement de le fixer par ordonnance, car il le voit lui-même, la magistrature n'offre pas des garanties suffisantes.

M. OD. BARROT. Je demanderai formellement au gouvernement s'il se croit le droit de fixer un maximum par ordonnance, ou s'il croit que cela ne lui est permis que par une mesure législative.

M. DE MACKAU. Au début de cette séance, j'ai dit à plusieurs membres de la commission, et je répète ici que des instructions seront données aux gouverneurs des colonies pour qu'il soit établi des catégories comme le demande l'honorable préopinant. Je crois que par ce moyen les intentions de la chambre seront remplies.

M. CHEGARAY maintient qu'en agissant ainsi le gouvernement abuserait de son pouvoir et dénaturerait la signification que la chambre des pairs a donnée à la loi.

MM. DE PEYRAMONT et LAENYER ajoutent quelques explications.

M. AGÉNOR DE GASPARIN consulté par le président dit qu'en présence des explications vagues qui sont données, il ne peut renoncer à son amendement.

M. DUFAURE. Voulez-vous empêcher les magistrats coloniaux de posséder des esclaves, donnez leur des droits incompatibles avec cette possession; le gouvernement les empêchera d'avoir des esclaves et fera cesser un abus: s'il en était autrement, si les magistrats s'obstinaient, le gouvernement pourrait toujours avoir recours à la législature, et nous pourrions toujours adopter l'amendement de M. de Gasparin. Mais en attendant, la loi n'est-

---

Seules, ces grandes institutions en ont donné le modèle et l'exemple. Il n'y a pas de communauté en Angleterre, il y a agrégation, et dans des circonstances qui en font un principe dissolvant, non un lien d'union.

L'homme qui parlait ainsi d'une voix grave et douce, convaincue, mais sans passion, était de moyenne taille. Sa figure, marquée de la petite vérole, eût été laide, si l'intelligence n'eût rayonné dans ses traits, et la sensibilité dans ses grands yeux bruns. Quoique jeune, il était déjà chauve. Ses vêtements noirs, la blancheur de son linge, ses gants usés, soigneusement recousus, annonçaient à la fois l'ordre et la pauvreté.

— Vous déplorez aussi l'extinction de l'ancien ordre de choses, dit Egremont?

— Il y a tant à déplorer dans le monde présent, répondit-il, qu'il ne me reste guère de compassion pour le passé.

— Cependant vous approuvez le principe des sociétés religieuses; vous semblez le préférer à notre vie actuelle.

— Oui, je préfère de beaucoup l'Association à l'agrégation.

— En effet, c'est tout autre chose, dit Egremont d'un air pensif.

— C'est la communauté d'intentions et de vues qui constitue l'Association, poursuivit le plus jeune des deux étrangers. Sans cette condition première, les hommes peuvent être rapprochés et n'en être que plus profondément isolés les uns des autres.

— Comme dans les villes, suggéra Egremont.

— Comme partout, et dans les villes plus qu'ailleurs, car l'affluence de la population y rend l'existence plus difficile, la lutte plus rude, et les éléments, mis ainsi forcément en contact, se repoussent. Les hommes sont attirés vers ces centres par la soif du gain; mais ils travaillent isolément à leur fortune, non ensemble. A part de ce but, que leur importent leurs frères! le Christianisme nous prescrit d'aimer notre prochain comme nous-mêmes: la société moderne n'a point de prochain.

— Nous vivons dans des temps étranges! s'écria Egremont plus ébranlé par les paroles de l'inconnu qu'il ne voulait le laisser voir.

— Quand l'enfant commence à marcher, il croit aussi vivre en des temps étranges.

— Et vous en concluez?

— Que la société, encore dans l'enfance, essaie ses premiers pas.

— Voilà un nouveau règne, dit Egremont, peut-être ouvrira-t-il une ère nouvelle.

— Je le crois, dit le plus jeune des étrangers.

— Je l'espère, ajouta son compagnon.

— Vous conviendrez, du moins, reprit Egremont avec un imperceptible sourire, que notre jeune reine préside aux destinées de la plus grande nation qui fut jamais?

— Laquelle? car il y en a deux.

L'étranger s'arrêta.

— Oui, dit-il, après un moment de silence, il existe en Angleterre deux nations, entre lesquelles il n'y a ni échange, ni sympathie, qui restent aussi étrangères l'une à l'autre d'habitudes, de pensées, de sentiments, que si elles habitaient des mondes à part, dont l'éducation, la nourriture, les manières, n'ont rien de commun, et que ne gouvernent pas les mêmes lois.

— Vous voulez parler?... dit Egremont en hésitant.

— Des RICHES et des PAUVRES!

A ce moment une teinte rosée se répandit sur les ruines, c'était le dernier adieu du soleil couchant. L'étoile du soir commençait à poindre au dessus des arceaux brisés. Tout à-coup une voix s'éleva de la chapelle: une voix pure, fraîche et vibrante. Elle chantait une hymne à la Vierge. L'un des étrangers se mit à genoux, et pria.

La divine mélodie s'évanouit comme elle était venue. Et, avant qu'Egremont eût pu demander l'explication de ce mystère, il vit une figure de femme glisser sous les portiques du cloître et se diriger de leur côté.

LOUISE SW. - BELLOC.

(La suite à demain.)

Bibliographie.

M. J. BRISSET. — *Le Petit Roi*, 2 vol. in-8°.

La figure de Marie Stuart, cette belle, inconséquente et charmante princesse qu'on peut blâmer quelquefois, mais qu'on aime toujours, a été souvent mise en scène par les poètes et les romanciers: le théâtre s'est emparé de la plupart des circonstances de sa vie agitée, mais l'on avait jusqu'ici oublié sa première jeunesse, son séjour à la cour de France, sa patrie, la plus chérie, comme elle le disait, auprès de ce roi maladif François II, toujours prêt à céder à celui qui criait le plus fort autour de lui. C'est cette époque que M. Brisset a choisie pour nous montrer cette princesse; il a parfaitement réussi à nous la rendre telle que nous l'avons tous rêvée, et il a d'autant mieux fait ressortir qu'elle contraste dans son roman avec cette Catherine de Médicis si intrigante, si ambitieuse, si laide. Autour de ces trois figures s'agitent les Guise gouvernant la France et aspirant à y régner, le prince de Condé, toujours hésitant, les catholiques et les huguenots, et surtout ce La Renaudie, l'audacieux aventurier qui se chargea de réunir et de coordonner toutes les haines qui animaient les calvinistes contre les catholiques. Toute cette époque agitée est retracée avec vigueur par M. Brisset; les personnages de son roman sont frappants de vérité et de vie, et bien que ce ne soit presque que de l'histoire, son récit est tellement attachant qu'une fois qu'on l'a commencé on ne peut plus s'en séparer. C'est un succès de plus pour le fécond écrivain.

SATIRES ET POÉSIES DIVERSES, par E. HAAG, 1 fort vol. in-16.

Grâce à la bonté des Dieux, dit quelque part l'auteur de ce recueil,

Pour atteindre à la double rime,
Je reçus le genre ennuyeux.

Nous sommes trop polis pour le démentir: ce n'est pas cependant qu'on ne trouve çà et là de jolis vers dans son livre, qu'on n'y trouve surtout de curieuses évolutions de rhythmes et de vers qui caracolent comme des escadrons à la parade, mais trop souvent le rhythme et la rime emportent le cavalier dans des digressions qu'il n'avait pas prévues et d'où il est fort en peine de sortir. Ce recueil est précédé de quelques réflexions sur la théorie de la versification française, qui n'ont pas toutes été inspirées pour justifier les négligences que se permettait le jeune poète. Il établit fort sagement dans ces quelques pages que la rime et la césure ne constituent pas seule notre versification; que l'essence de notre vers, ce qui en fait l'harmonie, c'est l'heureuse distribution des accents toniques, d'après des règles que nos bons poètes ont senties, bien qu'elles n'eussent pas encore été formulées. Il critique aussi fort justement cette règle qui commande impérieusement l'élision de l'e final des mots *joie, vie, aimée*, élision qui amène toujours ces hiatus si sévèrement bannis de notre poésie, etc. Mais, pour faire accepter des réformes, toutes justes qu'elles soient, il faut une voix plus puissante que celle de M. Haag et un plus grand talent poétique.

REVUE ARCHÉOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA MANCHE, publiée sous la direction de M. TH. DU MONCEL, membre d'un grand nombre de Sociétés savantes, avec la collaboration de MM. COUPPEY, DE CLINCHAMP, LALMAND, LE HERICHER, LEMONNIER, J. FLEURY, et autres membres de la Société des Antiquaires de Normandie, de la Société pour la conservation des Monuments historiques, etc. Un beau volume in-4°, orné de nombreuses gravures sur bois et d'un atlas in-folio de 35 gravures et lithographies. Chez Chamerot et Dumoulin, quai des Augustins.

Cette publication n'est pas d'un intérêt purement local, comme pourrait le faire supposer le titre. Le DÉPARTEMENT DE LA MANCHE contient un grand nombre de monuments en tous genres, auxquels se rattachent de curieux souvenirs historiques; nous n'indiquerons que le Mont-Saint-Michel. Les descriptions que contient ce volume sont exactes, savantes et écrites avec agrément, les gravures fort bien exécutées, et l'impression fait honneur aux presses de M. Boudessein, de Valognes. Nous recommandons le livre aux amateurs d'antiquités.

REVANCHE AU POËTE DE LA NÉMÉSIS, FEUILLES DÉTACHÉES DE MON ALBUM, POÉSIES; par BATHILD BOUNIOL.

M. Bouniol a de la verve, de l'énergie; mais, comme beaucoup d'autres poètes de nos jours, il court un peu trop après les images apocalyptiques, et ne songe pas assez que la logique doit former le tissu du style dont la poésie n'est que la broderie.

[illegible] probable que le traité ratifié sera envoyé aujourd'hui ou demain à Londres. On sait que le délai fixé pour les ratifications expire le 9 de ce mois.

— M. le duc de Broglie est arrivé à Paris.

— M. de Cambry, directeur de la fabrication à la Monnaie de Paris, vient de mourir dans la maison des bains de Tivoli, rue Saint-Lazare, où l'état de sa santé l'avait forcé de s'établir depuis quelques mois.

— Une dépêche de Turin du 30 mai, annonce que la duchesse de Savoie est accouchée heureusement d'un prince, qui a reçu le titre de duc d'Aost. La duchesse et le jeune duc se portent bien.

— Le paquebot à vapeur *Hibernia*, venant des Etats-Unis, est entré samedi soir à Liverpool. Les nouvelles qu'il apporte sont tellement rassurantes, qu'un journal anglais du dimanche met en tête du sommaire qu'il en publie ces mots imprimés en gros caractères : « *Il n'y aura pas de guerre sur la question de l'Orégon.* »

— L'association du rappel irlandais qui s'était formée à Baltimore, et qui contribuait largement aux souscriptions qu'O'Connell recevait des Etats-Unis, s'est dissoute, à raison des paroles offensantes qu'O'Connell a prononcées dans ses discours contre les Etats-Unis et leurs institutions politiques.

— Aujourd'hui, l'on a retiré de la Seine le cadavre d'un jeune homme qui avait été frappé d'un coup de poignard.

— Une jeune femme qui traversait ce soir la rue Saint-Honoré a été écrasée par un cabriolet.

— Un riche manufacturier des environs d'Orléans, M. D*, s'est suicidé en se coupant l'artère carotide avec un rasoir. La mort a été instantanée.

— Une ordonnance du préfet de police, datée du 27 mai, libellée en douze articles, a été placardée ce matin dans Paris. Cette ordonnance concerne les chiens errants, et particulièrement la race des bouledogues, qui est définitivement proscrite du département de la Seine. On sait que cette race nous vient d'Angleterre. L'ordonnance susdite est suivie d'un avis du conseil de salubrité qui prescrit les premières et immédiates mesures à prendre en cas de morsure de chien ; les voici : 1° presser fortement la plaie pour en faire sortir le sang et la bave ; 2° laver la plaie avec de l'alcali, de l'eau saturée, de la lessive, de l'urine, etc. ; 3° brûler fortement la plaie avec un fer rouge à blanc ; 4° s'adresser le plus promptement possible à un homme de l'art.

— Avant-hier encore, une belle et élégante dame se faisait arrêter dans le magasin du Coin-de-Rue, rue Montesquieu, à dix pas de la demeure du commissaire de police du quartier. Conduite chez ce magistrat, et sommée de vider une grande poche qu'elle avait au dessous de son estomac, tout un magasin de foulards et de dentelles en est sorti comme par enchantement.

— M. le préfet de la Loire-Inférieure, voulant prévenir les rixes entre compagnons ouvriers, vient de prendre un arrêté par lequel il défend les réunions d'ouvriers, sans autorisation préalable, pour quelque motif que ce soit. Le port de la canne, du ruban, ou de toute autre marque distinctive, est également interdit.

— La coalition des ouvriers charpentiers de Blois continue. Après avoir paru un moment disposés à reprendre leurs travaux, la plupart d'entre eux ont suivi le mouvement, et les ateliers sont tous déserts. Huit ouvriers dont cinq compagnons ont été arrêtés et mis à la disposition de M. le procureur du roi. Du reste, l'ordre public n'a été troublé nulle part.

— Un double suicide vient d'affliger la ville de Rouen. Une lettre de cette ville contient à ce sujet les étranges détails qui suivent :

« Le père et la fille L... se sont asphyxiés par le charbon ; on a trouvé le cadavre du père tenant encore le soufflet à l'aide duquel il avait cherché à ranimer le feu. La fille avait la tête inclinée sur l'épaule, dans l'attitude d'une personne endormie. Toutes les issues du cabinet avaient été bouchées avec des bandes de papier. On a trouvé sur une petite table une lettre écrite par le père, et signée par les deux infortunés ; ils expliquent qu'ils se sont donné la mort pour se soustraire à la persécution de deux personnes qui les ont assignés à comparaître devant la justice.

» On y remarque un certain sentiment de fierté : « On dira peut-être, écrivent ces infortunés, que nous nous sommes donné la mort par la misère ; non, je le jure devant Dieu. »

» Le malheureux L... se pose, avant de mourir, cette singulière question qui fait allusion à ceux qu'il considère comme ses ennemis :

« Que ceux qui liront cet écrit demandent à leur conscience ce qu'il y a de différence entre l'homme qui tue son semblable pour lui voler son argent, et celui qui dépense son argent pour tuer son semblable? Si je n'étais pas si près de la mort, je donnerais bien mon avis.

» Ainsi, à jeudi, mes chers persécuteurs ; nos juges et vous, vous aurez condamné deux cadavres ; nous espérons qu'ensuite vous viendrez à notre domicile, et que vous nous ferez porter dans un coin de terre où nous serons à l'abri des méchants.

» Nous demandons pardon à Dieu, et nous le conjurons de pardonner à ceux qui nous persécutent, comme nous leur pardonnons nous-mêmes. »

Les feuilles rouennaises ne disent rien qui puisse éclaircir ce triste mystère.

— Jeudi dernier, entre dix et onze heures du matin, un enfant de huit ans, qui jouait dans une des embarcations amarrées le long des allées de Boufflers, à Bayonne, se laissa tomber dans l'Adour, très profonde en cet endroit. L'enfant allait infailliblement périr, lorsqu'un ouvrier charpentier, Louis Cousté, tout jeune homme, qui relève à peine d'une longue et douloureuse maladie, se jette bravement dans la rivière, saisit l'enfant au moment où il disparaissait pour la dernière fois, et parvient à le ramener sain et sauf sur la rive. « Cet acte de dévouement, dit la *Sentinelle des Pyrénées*, a été accompli sans aucune espèce d'ostentation, avec cet élan de sympathie généreuse qui vient d'un noble cœur.

— Pourquoi t'es-tu jeté à l'eau sans être guéri de ta blessure? lui a dit sa mère en le voyant rentrer exténué et trempé jusqu'aux os. — Mère, lui a répondu tout simplement le brave et digne ouvrier, si ton fils était tombé dans l'eau, tu serais bien aise que quelque bonne âme se fût trouvée là pour le sauver. »

— « Nous avons déjà annoncé, lit-on dans le *Franc-Parleur de la* [illegible] sion qu'on lui avait donnée, et bientôt des relations intimes s'établirent entre ce don Juan de village et la jeune fille sacrifiée. Mais bientôt ces amours monstrueuses s'ébruitèrent, et aujourd'hui la justice s'est mêlée de la partie ; nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire. »

— Une société mal organisée ne sort souvent d'une difficulté que pour en éprouver de plus cruelles. — Nous empruntons les douloureux aveux qui suivent au *Courrier de la Drôme* :

« Le 21 mai, vers les huit heures du soir, un enfant qui pêchait dans l'Isère, au quartier des Pierres, commune du Bourg-de-Péage, à 500 mètres environ en aval du pont, a retiré de l'eau le cadavre d'un enfant nouveau-né entouré d'un lambeau de linge et portant attachée au cou une pierre du poids d'environ un kilogramme.

» Sur la réquisition de M. le juge de paix du canton du Bourg-de-Péage, M. le docteur Allemand a procédé à la vérification de ce cadavre qu'il a reconnu pour appartenir à un nouveau né du sexe féminin. Il a été reconnu également que l'enfant était venu à terme et viable, et qu'il avait séjourné sous les eaux quatre ou cinq jours environ. Il est évident que tous ces faits et circonstances indiquent que la mort de ce nouveau né est le résultat d'un crime.

» On est péniblement affecté en voyant les conséquences déplorables de la surveillance rigoureuse qui est organisée aux abords du tour de l'hospice des enfants trouvés à Romans. Tout récemment la police correctionnelle avait à punir trois malheureuses femmes accusées d'avoir exposé leurs enfants sur la voie publique. Aujourd'hui c'est encore une mère qui jette ou fait jeter à l'eau un de ces petits êtres, repoussés par la misère et la honte, et auxquels on refuse tout asile. »

— M. le général Jacqueminot, qui a des propriétés en Belgique, vient de recommander à ses fermiers d'outre-Quiévrain de traiter avec la plus parfaite égalité le candidat libéral, M. Lehon, ex-ambassadeur à Paris, et le candidat catholique, M. de Mérode.

PROCÈS EN DIFFAMATION. — M. RAMOND DE LA CROIZETTE ET M. POISSON. — Nous avons entretenu nos lecteurs de l'élection de M. Ramond de la Croizette et des incidents qui en avaient été la suite, et notamment des diffamations portées par le sieur Poisson fils contre M. Ramond, avoué de Mme Poisson mère. Sur la plainte de M. Ramond le tribunal a statué ainsi :

» En ce qui touche la plainte de Poisson contre Ramond de la Croizette Attendu que les deux articles des 17 et 19 avril ne contiennent l'allégation d'aucun fait diffamatoire contre Poisson, et que d'ailleurs Ramond de la Croizette n'est pas l'auteur de ces deux articles, renvoie Ramond de la Croizette des fins de la plainte ;

» En ce qui touche la plainte de Ramond de la Croizette contre Poisson ;

» Attendu qu'il résulte de l'instruction et des débats, que dès qu'il a été instruit de la promotion de Ramond de la Croizette au grade de chef de bataillon, Poisson s'est transporté dans les bureaux du *Globe* ; qu'il a remis à l'un des rédacteurs de ces bureaux une note contenant en substance les faits publiés dans ledit journal le *Globe* du 16 avril ; que cette note, représentée devant des témoins, a été reconnue par Poisson comme écrite de sa main ; que dès lors Poisson doit être considéré comme étant le véritable auteur de l'article du 16 avril ;

» Attendu, en outre, que Poisson se reconnaît auteur de deux lettres insérées dans les numéros du *Globe* des 18 et 25 avril ;

» Attendu que lesdits trois articles des 15, 18 et 25 avril, contiennent l'imputation de faits de nature à nuire à l'honneur et à la considération de Ramond de la Croizette ; qu'ainsi et en les publiant dans un journal, Poisson a commis le délit de diffamation, tel qu'il est défini et puni par les articles 1, 13, 14 et 18 de la loi du 17 mai 1819 ;

» Déclare Poisson convaincu et coupable du délit de diffamation, en réparation duquel et par application des articles sus-énoncés, condamne Poisson en huit mois d'emprisonnement ;

» En ce qui touche la réparation civile demandée par Ramond de la Croizette, attendu qu'il a matériellement et moralement éprouvé un dommage, dont le tribunal est à même de fixer l'importance, condamne Poisson à lui payer la somme de 3 000 fr., autorise l'insertion dudit jugement dans le journal le *Globe* et dans trois autres journaux, au choix de Ramond de la Croizette, et fixe à trois années la durée de la contrainte par corps. »

Sur l'appel de M. Poisson, la cour royale vient de confirmer purement et simplement.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 3 JUIN.

Selon le *Journal des Débats*, ce qu'il faut principalement voir dans le nouveau traité conclu à Londres pour la suppression de la traite, c'est un renouvellement formel et public de l'alliance, ou tout ou moins de la bonne intelligence qui avait uni pendant dix années les deux premières nations de l'occident. « Les ressentiments provoqués en France par les évènements de 1840 ont cessé désormais d'avoir une cause légitime. L'Angleterre vient de prouver qu'elle avait compris et respecté la susceptibilité de la France, même sans en admettre la justice. Le rétablissement d'une complète harmonie entre la France et l'Angleterre est une garantie nouvelle, etc., etc. » Suit tout ce que peut dire l'organe de la politique dont le principe invariable est de tout sacrifier à l'inappréciable avantage de l'alliance anglaise.

Le *Constitutionnel* critique vivement le nouveau traité. Selon lui, il fallait, pour suivre le vœu des chambres, arriver à l'abolition pure et simple du droit de visite. La France devait suivre de point en point l'exemple donné par les Etats-Unis, et ne point concéder du même coup le droit de visite et le droit de recherche.

On lit dans la *Presse* :

« Les journaux qui annoncent ce matin, dans les termes les plus affirmatifs, que M. le ministre des affaires étrangères ne reprendra son portefeuille qu'après que la cession sera finie de fait au Palais-Bourbon, ne sont pas bien informés. M. Guizot est entièrement rétabli, et nous croyons savoir que demain très probablement l'intérim confié à M. le ministre de l'intérieur n'existera plus. M. Guizot tient à apposer sa signature au bas du traité du 29 mai. Les ratifications doivent être échangées dans les dix jours : le délai fixé expirera donc dimanche prochain.

D'ici là, la demande d'un crédit de 10 millions à affecter à l'escadre de croiseurs serait portée à la chambre, qui aurait ainsi l'occasion de se prononcer sur la convention nouvelle. Ainsi tomberait l'insinuation inconvenante du *Times*, qui imputait au gouvernement français un mépris au moins singulier de l'opinion des chambres. »

« Le traité nouveau, dit le *National*, constate un avantage remporté par la force de l'opinion sur les forces combinées de l'Angleterre et du ministère de France. Mais il ne faudrait pas que les députés qui ont combattu le droit de visite, que les organes de la publicité qui les ont secondés puissamment, se tinssent pour complètement satisfaits ; car, entre les

[illegible] vous nous avez adressée. Vous ne tarderez pas à recevoir notre réponse.

A *l'un de nos abonnés*, à Paris. S'il veut savoir pourquoi nous n'insérerons pas la lettre qui nous est parvenue sous cette signature, il peut venir le demander dans nos bureaux.

A M. Z.... à Z. Certes, non, nous ne renonçons pas à faire paraître notre Revue scientifique dès le mardi matin. Si elle ne paraît momentanément que le mercredi, c'est que B. n'est pas encore parfaitement rétabli.

Marchés.

Halle aux farines du 3 juin. — Arrivages 965-67. — Ventes 474-00. — Restant 18675-37. — Gruaux 47,75 à 48,50. — Farine 1re 33,75 à 00,00; 2e 29,95 à 33,10; 3e 25,50 à 00,00; 4e 00,00 à 00,00. — A livrer 439-60.

Marché aux fourrages du 3 juin. *Barrière d'Enfer*. — Foin 1re 55 à 56; 2e 52 à 53, 3e 48 à 49. — Paille de blé 1re 35 à 36; 2e 33 à 34; 3e 00 à 00

Marché Saint-Antoine, 3 juin. — Foin, 1re 00 à 58 ; 2e 48 à 50; 3e 42 à 44. — Luzerne 1re 00 à 62 ; 2e 00 à 50; 3e 00 à 46. — Trèfle 2e 00. — Regain 1re 50; 2e 00 à 42; 3e 38. — Paille de blé 1re 00 à 32; 2e 00 à 30; 3e 00 à 28. — Paille de seigle 2e 35. — Paille d'avoine 1re 42 à 00; 2e 38 à 40.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche, 3 juin. — 155 porcs amenés, 122 vendus à 1,06-1,04 1,02. Porcs maigres amenés 27, vendus 1 1,26-1,18-1,10.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 3 juin. — Blé 1re 18,00 ; 2e 17,34; 3e 16,00. — Seigle 1re 10,66; 2e 9,31. — Orge 1re 10,00 ; 2e 8,66. — Avoine 1re 7,66 ; 2e 7,00 ; 3e 6,66. — Farines le sac de 159 kil. 48 à 51. — Foin 42 à 45 et de 35 à 40. — Paille de 28 à 30.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 2 JUIN.

LISSANT, fabricant de chocolat, rue Saint-Honoré, 110. Juge commissaire, M. Dubois; syndic provisoire, M. Baudouin, rue d'Argenteuil, 36.

Bourse du 3 juin 1845.

La rente 5 0|0 a ouvert en hausse ; on a fait dans la matinée 122 fr. 85, pour ouvrir au parquet à 122 fr. 75 et finir à 122 fr. 55 ; la rente 3 0|0 a également fléchi de 15 à 20 c. A l'exception du Vierzon et du Strasbourg à Bâle, tous les chemins ferment moins bien qu'hier ; les reports, qui étaient très faibles à l'ouverture, ont un peu remonté ; c'est probablement la cause de la mauvaise tournure de cette fin de liquidation sur la rente comme sur les chemins.

Peu ou point de variations sur les autres valeurs.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :

Rente 4 1|2 p. 0|0, 116 — Rente belge 1842, 103 1|4, 1|8. — 4 1|2, 102 1|8. — Espagne passive, 7 3|4. — 3 p. 0|0, 42 1|4. — Dette intérieure, 32 1|2, 5|8.

Chemins : de La Teste, 203 75. — Grand'Combe, 1710. — Anvers à Gand, 700. — Naples, 1085. — Jouiss. des 4 Canaux, 122 50.

Actions de : Zinc Vieille-Montagne, 7125. — Lin Maberly, 825. — Gaz de Belleville, 1300. — Id. de Thann, 675. — Id. de Livourne, 525. — Id. bénéficiaire, 150.

Chemins non constitués : Bordeaux, 725, 727 50. — Boulogne, 635. — Montereau, 560, 565.

A terme, fin courant : Banque de France, 3290. — Naples, récép. Rothschild, 103 65 en liquid.; 104 fin cour.

5 0/0 compt.....	1er C 122 30	P. H. 122 3[illegible]	P. B. 122 85	dr C. 122 40	h. 122 30
— fin cour...	122 75	122 75	122 85	122 55	122 65
3 0/0 compt....	85 »	86 »	85 85	85 85	86 »
— fin cour...	86 15	86 15	85 90	85 95	86 10

au comptant.	1er C.	Der C.	Dife.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dife.
O. de la Ville. .	1470 »	» »	» »	3 0/0 Bge 1840.	102 3/4	102 5/8	B. » 1/8
B. de France....	3285 »	» »	» »	— Portugais. .	68 3/4	» »	H. » 3/4
C. Gou. 1000....	1125 »	» »	» »	Esp. D active.	» »/»	» »	
C. Gan. 1000....	1135 »	» »	» »	5 0/0 Naples.	103 60	» »	B. » 15
C. hypot.......	700 »	692 50	B. 12 50	— Romain..	105 »/»	» »	H. » 1/8
Canaux.......	» »	» »	» »	Obl. Piémont.	1260 »	» »	

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Dife.		Dife.
St-Germ......	» »	» »	» »	F. c. 1090.	
V. r. d.......	» »	» »	» »	— 600, 595.	B. 3 75
— r. g.......	367 50	370 »	» »	— 372 50, 370, 372 50.	B. 2 50
Orléans.....	1210 »	1232 50	H. 2 50	— 1240, 1232 50.	H. 6 25
Strasb	273 75	273 75	H. 2 50	— 272 75, 272 50.	
Rouen.......	1112 50	1110 »	H. 3 75	— 1110, 1106 25.	B. 3 75
Havre.......	895 »	» »	H. 2 50	— 892 50, 893 50.	
Marseille....	1052 50	» »	» »	— 1057 50, 1050.	B. 3 75
Vierzon.....	830 »	» »	» »	— 825, 820, 826 25.	H. 6 25

LONDRES, 1 JUIN.	PARIS, LE 3 JUIN. PRIMES.	COULISSE.
Dimanche.	3 0/0 F. c. 86 15 d. 50. 5 0/0 F. c. 122 70 d. un. 123 10, 122 90 d. 50 F. p. 123 20 d. un. Vers. d. 607 50 d. 20. 615, 612 50 d. 10 au 15 Orléans, 1230, 1245 d. 10 au 15 juin. Strasbourg, 277 50 d. 20 au 15 juin.	Av. 86 10 fin c. Ap. 85 85 dem. B. du Trés. [illegible]0/0 à 9 et 10 m. [illegible]cp. F. c. F. p. 3 0/0 15 à 27 1/2. 3 0/0 10 à 12 1/2

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 99,00 à 00,00 ; courant du mois, 100,00 à 00,00; juillet et août, 100,00 à 00,00; 4 derniers mois, 107,00 à 00,00; 4 premiers mois 1846, 109,00 à 110,00.

LILLE. — Colza, 93,00 à 00,00. — Voitures, 4,00.

ESPRIT 3|6. — Disponible et courant du mois jusqu'en octobre, 114,00 à 00,00 ; novembre et décembre, 99,00 à 100,00. — 4 premiers mois 1846, 69,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 84,50 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 4 juin.

7 h. »|» OPÉRA. — Robert-le-Diable

7 h. »|» FRANÇAIS. — Mari à la campagne. Le Médecin.

7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Domino noir. Gulistan.

7 h. »|» ODÉON. — Relâche.

7 h. »|» VAUDEVILLE. — Le Petit Poucet, par le général Tom Pouce.

6 h. 1|2 VARIÉTÉS. — Un Conte. Lansquenet. 2 Pierrots. Chansonnette.

6 h. »|» GYMNASE. — Jeanne. La Belle. Somnambule

6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Escadron. Secondes Noces. Fiole. Le Vieux.

6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.

6 h. »|» AMBIGU. — Affreux Bandit. Etudiants.

6 h. »|» GAITE. — La Grâce de Dieu. La Tour.

6 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.

6 h. »|» COMTE. — Un Homme. Menuisier. Mme de Genlis.

6 h. »|» FOLIES. — Mère Taupin. Orage. Mariage. Cendrillon.

6 h. »|» LUXEMBOURG. — Le Diner. Jeanne d'Arc. Coupable. Vieux Général.

BIBLIOTHÈQUE DE POCHE.

Variétés curieuses des Sciences, des Lettres et des Arts.

En vente : Tome Ier. CURIOSITÉS LITTÉRAIRES, 1 vol. in-18, prix : 3 fr. — Tome II. CURIOSITÉS BIBLIOGRAPHIQUES, 1 vol. in-18, prix : 3 fr.

TABLE DES CHAPITRES DU PREMIER VOLUME.

Des acrostiches, des anagrammes, des centons, des vers figurés, des vers rétrogrades, des vers lettrisés, des vers lipogrammatiques, des vers rapportés, des vers en écho, des vers léonins, de la rime, vers métriques, vers blancs, des bouts-rimés, des vers monorimes, des vers fraternisés, des vers enchaînés, des vers brisés, des vers protées, des vers monosyllabes, des chronogrammes, des amphigouris, des épîtres farcies. — Du genre macaronique, du genre burlesque, de quelques ouvrages versifiés, de l'imitation, de l'emprunt, de la similitude d'idées, de l'analogie de sujet, du plagiat proprement dit, de la supposition d'auteurs, des traducteurs, de quelques idées bizarres et singulières, de quelques ouvrages allégoriques, de quelques genres de style, de quelques appréciations littéraires, mélanges de critique, des citations, des méprises, bévues et mystifications littéraires, des académies, des sociétés, réunions et ordres littéraires et burlesques, des albums, des études littéraires en France au moyen-âge, des querelles littéraires, des prédicateurs.

TABLE DES CHAPITRES DU DEUXIÈME VOLUME.

Particularités relatives aux anciennes écritures, matières et instrumens propres à l'écriture, de la forme des livres et des lettres dans l'antiquité, des copistes et des manuscrits, des écritures abrégées et secrètes, des livres d'images et des donats, origine de l'imprimerie, propagation de l'imprimerie dans les différentes parties du monde, des éditions du quinzième siècle, des libraires, du prix des livres dans l'antiquité et au moyen-âge, des bibliothèques dans l'antiquité et au moyen-âge, de la destruction et de la disposition des livres, des titres de livres et des frontispices, des dédicaces, des préfaces, des *errata*, des reliures, mélanges, prix payés aux auteurs pour leurs ouvrages, des autographes, histoire de la liberté d'écrire, des pamphlets, des libelles.

Sous presse : Tome III. CURIOSITÉS BIOGRAPHIQUES. La collection se composera de 10 volumes dont voici les titres : Curiosités littéraires (en vente), Curiosités bibliographiques (en vente), Curiosités biographiques (sous presse), Curiosités historiques, Curiosités des origines et des inventions, Curiosités des beaux-arts et de l'archéologie, Curiosités militaires, Curiosités philologiques, Curiosités des traditions, Mœurs, Usages, etc., Curiosités anecdotiques.

QUAI DES AUGUSTINS, 19. — PUBLICATIONS [illegible]

ABELARD, par M. Ch. de Rémusat, 2 vol in-8°. 15 fr.

DES PENSÉES DE PASCAL, par Victor Cousin. 2e édition, 1 vol in-8°. 7 fr. 50 c.

DE L'ÉCOLE D'ALEXANDRIE, rapport à l'Académie des sciences morales et politiques, précédé d'un essai sur la méthode des Alexandrins et le mysticisme, et suivi d'une traduction de morceaux choisis de Plotin, par B. Saint-Hilaire, de l'Institut. 1 vol. in-8°. 6 fr.

CRITIQUE DE LA RAISON PURE, par Emm. Kant, 2e édition en français traduite sur la 1re édition allemande ; contenant tous les changemens faits par l'auteur dans la seconde édition, des notes et une biographie de Kant par J. Tissot, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Dijon. — 2 gros vol. in-8°. 15 fr.

BRUNO, ou principe divin et naturel des choses, par Schelling, trad. de l'allem. par Cl. Husson. 1 v. in-8. 3 fr. 50

DE LA PHILOSOPHIE POSITIVE, par Em. Littré, de l'Institut : 1 vol. in-8°. 2 fr.

HISTOIRE DE L'ÉCOLE DE MÉGARE et des écoles d'Elis et d'Erétrie, par M. C. Mallet, professeur au philosophie au collège Saint-Louis : 1 vol. in-8°. 6 fr.

HISTOIRE DES RÉVOLUTIONS DE LA PHILOSOPHIE EN FRANCE pendant le moyen-âge, jusqu'au 16e siècle, par M. le duc de Caraman, 3 vol. in-8°. — En vente le tome 1er. 7 fr.

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE, par le docteur Henri Ritter, traduit en français par Jacques Trullard, 2 vol. in-8°. 15 fr.

— Cet ouvrage fait suite à l'Histoire de la Philosophie ancienne, du même auteur, 4 gros vol. in-8°. 32 fr.

ÉLÉMENS DE LA PHILOSOPHIE DE L'ESPRIT HUMAIN, par Dugald-Stewart ; traduits en français par M. L. Peisse, avec une notice sur sa vie et ses travaux, 3 vol. in-8° format anglais. 10 fr. 50 c.

LETTRES PHILOSOPHIQUES SUR LES VICISSITUDES DE LA PHILOSOPHIE, relativement à l'origine et au fondement des connaissances humaines depuis Descartes jusqu'à Kant, par le baron Pascal Galluppi ; traduites de l'italien sur la 2e édition par L. Peisse, 1 vol. in-8. 1844. 6 fr.

LOGIQUE D'ARISTOTE, traduite en français pour la première fois et accompagné de notes perpétuelles, par M. Barthélemy Saint-Hilaire, professeur de philosophie au Collège de France, 4 vol. gr. in-8. 1845. 30 fr.

17, BOULEVART de la MADELAINE.

GALLOIS-GIGNOUX.

AUX TROIS QUARTIERS.

24, RUE DUPHOT.

Mise en vente des nouveautés de la saison. SOIERIES, Taffetas glacés, Toiles des Indes, Grenadines, Foulards. — TISSUS DE LAINE, Barrèges, Balsorines, Fils de chèvre. — IMPRESSIONS sur Jaconas et Mousseline, Indiennes, Nouveautés. — LINGERIE, Dentelles, Blondes, Voiles et Voilettes. — CHALES cachemires, Crêpes de Chine. — ECHARPES et MANTELETS confectionnés. — TOILES DE FIL, Linge de table uni et damassé, Calicots, Madapolams, Robes brodées sur organdis et sur Tarlatanes. — BATISTES, Linons et Mouchoirs. — DRAPERIES, Fantaisies pour gilets et pantalons. — ETOFFES pour ameublement, Bas et Chaussettes de soie, idem en coton et fil d'Ecosse. — OMBRELLES et Parapluies. — SPÉCIALITÉ pour deuil. — Partie de TOILES fines pour chemises, à 2 fr. 10 c. — Partie de TISSUS PAPIRUS pour Robes, à 1 franc.

Les prix sont marqués en chiffres.

Les articles qui ne conviendraient pas sont échangés ou remboursés.

A LA VILLE DE LYON

n. 2, rue de la Vrillière, au 1er au coin de la rue Croix-des-Petits-Champs.

MAGASINS DE SOIERIES, CHALES, CONFECTIONS POUR DAMES.

Nouveautés en barèges, poils de chèvre, mousselines-cachemire, toiles des Indes, Foulards de Lyon, Châles des fabriques françaises, Fichus et Cravates.

Cette maison, bien connue pour la bonne qualité de ses étoffes et la modicité de ses prix, vient de mettre en vente les articles suivans :

GROS D'ITALIE, RAYÉS et QUADRILLÉS	27 fr. la robe.	BARÈGES DE LYON OMBRÉS	20 fr. la robe
TAFFETAS GLACÉS GRANDE LARGEUR	48 id.	TOILES DES INDES POUR ROBES DE MATIN	15 id.
FOULARDS DE LYON TOUT SOIE	22 id.	UNE PARTIE DE CHALES NOUVEAUX à	17
POILS DE CHÈVRE BELLES QUALITÉS	21 id.	MANTELETS NOUVELLES FORMES	25

Les Propriétaires de la VILLE DE LYON, MM. GAY jeune et DENIS, possèdent également un grand choix d'étoffes riches qui sont vendues avec les mêmes avantages que les articles ci-dessus désignés.

NOTA. Ne pas confondre la **VILLE DE LYON** avec les établissemens du même genre situés aux environs.

DUBOCHET, édit. du *Voyage en Zig-Zag*, des *Nouvelles Génevoises*, du *Million de faits*, 60, r. Richelieu.

L'ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSEL PARAISSSANT TOUS LES SAMEDIS

En 16 pages in-folio magnifiquement imprimés, orné de gravures sur tous les sujets actuels.

Abonnement :

PARIS	Trois mois	8 f.
	Six mois	16
	Un an	30
Dép.	Trois mois	9
	Six mois	17
	Un an	32
Étr.	Trois mois	10
	Six mois	20
	Un an	30

Prix de vente :

Un numéro...... 75 c.

La livraison mensuelle reliée avec une belle couverture 2 f. 75 c.

Le volume ou semestre broché........ 16 fr.

Chaque numéro gâté ou égaré pourra toujours se remplacer.

Nouvelles politiques. — Fêtes et cérémonies publiques. — Portraits des personnages célèbres. — Inventions industrielles. — Procès criminels et correctionnels. — Romans et Nouvelles. — Travaux publics. — Manufactures. — Découvertes scientifiques. — Vues pittoresques. — Cartes géographiques. — Amusemens des Sciences. — Compositions musicales. — Tableaux de Mœurs. — Scène de la vie privée. — Scène de théâtres. — Décors. — Monumens. — Costumes. — Modes. — Caricatures. — Problèmes d'échecs. — Rébus. etc, etc.

Sur tous ces sujets si divers, l'ILLUSTRATION a déjà publié plus de 4,000 gravures de toute dimension.

LA COLLECTION SE COMPOSE de quatre beaux volumes in-folio, AVEC TITRE, PRÉFACE et TABLE DES MATIÈRES. — Cette collection se vend au prix de l'abonnement, soit 16 francs le volume broché ; 32 francs les deux volumes ou l'année complète, et 64 francs les quatre volumes, formant la collection.

Il faut ajouter 5 francs par volume pour le recevoir cartonné à l'anglaise, avec élégance et solidité.

A LA **LIBRAIRIE PAULIN**, RUE RICHELIEU, 60.

DE L'INSTINCT ET DE L'INTELLIGENCE DES ANIMAUX

Résumé des observations de FRÉDÉRIC CUVIER sur ce sujet, par P. FLOURENS, de l'Académie française, secr. perp. de l'Acad. des sciences, etc., profes. de Physiologie comparée au Muséum d'histoire naturelle de Paris.

SECOND ÉDITION REVUE ET AUGMENTÉE. — UN VOLUME IN-18. — PRIX : 3 FRANCS 50 CENTIMES

CUVIER. — HISTOIRE DE SES TRAVAUX

Par P. FLOURENS. — *Seconde édition revue et corrigée.* Un volume. — Prix : 3 fr. 50 c.

BUFFON.

HISTOIRE DE SES TRAVAUX ET DE SES IDÉES,

Par P. FLOURENS.

Un volume in-18. Prix : 3 fr. 50 c.

EXAMEN DE LA PHRÉNOLOGIE

Par P. FLOURENS.

Un volume in-18. — Prix : 2 francs.

Rue Saint-Honoré, 167 et 169, près le Palais-Royal.

AU

Rue du Coq, 10, près les Messageries Laffitte-Caillard.

BON PASTEUR

MAISON SPÉCIALE D'HABILLEMENS.

Prix fixe, invariable et au comptant.

Toutes les marchandises, soit en pièces soit confectionnées, sont marquées en chiffres connus ; MM. les acheteurs qui préféreraient se faire habiller sur mesure, trouveront dans les magasins un choix de 3,000 à 2,500 pièces de draps et étoffes les plus nouvelles

PRIX DES VÊTEMENS CONFECTIONNÉS : Habits et Redingotes, depuis 45 fr. jusqu'à 80 fr. ; Pantalons, depuis 18 fr. jusqu'à 35 fr. ; Twinds et Paletots d'été, depuis 15 jusqu'à 70 fr. ; Robes de chambre d'été et d'hiver, depuis 18 fr. jusqu'à 150 fr. ; Pantalons d'été, depuis 5 fr. 50 c. jusqu'à 25 fr. ; Gilets, depuis 8 fr. jusqu'à 20 fr.

AVIS.

Plusieurs Établissemens, dans les villes de provinces, ayant pris pour enseigne : AU BON PASTEUR, le directeur a l'honneur de prévenir le public que ces maisons lui sont tout à fait étrangères, et qu'il n'a aucune succursale même dans Paris.

Rue Montesquieu, 8.

AU

Près le Palais-Royal.

COIN DE RUE

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE.

Pour l'ouverture de cette saison, les propriétaires ont réuni dans leurs magasins les assortimens les plus grands et les plus variés en Soieries, Châles, Mousselines de laine, Indiennes, Lingeries, Etoffes pour ameublemens, etc., Tous ces articles sont vendus avec une différence notable de prix sur le cours ordinaire. On peut citer une forte partie de POULT DE SOIE 1re qualité (au lieu de 4 fr.) 2 fr. 75 c. ; TAFFETAS ÉCOSSAIS à 1 fr. 60 c. ; NOUVEAUTÉS EN FOULARD GRANDE LARGEUR, TOUT SOIE à 2 fr. 40 c. ; TAFFETAS GLACÉS CAMÉLÉON (75 CENTIMÈTRES DE LARGE) 3 fr. 90 c. L'importance acquise par leurs comptoirs de blancs, les a mis à même de traiter directement tous les achats avec les premières FABRIQUES. Les TOILES achetées en ÉCRU et *blanchies sous leur surveillance*, méritent surtout de fixer l'attention des acheteurs. LINGERIE CONFECTIONÉE ; MANTELETS garnis à 15 fr. ; TROUSSEAUX ; LAYETTES ; CORBEILLES DE MARIAGE.

(Bonneterie.) Magasin spécial d'Etoffes pour deuil, (Ombrelles et Parapluies.)

Pour que la sécurité des acheteurs soit bien complète, la bonne qualité des marchandises est garantie, et tous les articles qui ne conviendraient pas seront échangés ou remboursés immédiatement.

FAUCHEY ET HUSS, AGENS DE PUBLICITÉ,

RUE DU BOULOI, 22, A PARIS, reçoivent les Annonces à insérer dans tous les Journaux de Paris, des Départemens et de l'Étranger.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

était inévitable, nous exprimions le vœu de voir les colons se rallier à la grande cause de l'émancipation. Ils ne sauraient plus empêcher la transformation des esclaves en travailleurs libres : qu'ils la facilitent et la régularisent par leur concours.

Un mouvement s'opère en ce sens dans l'esprit des colons. Le journal qui leur sert habituellement d'organe contient aujourd'hui un article de transition ; on cesse de résister aux vues du gouvernement, de plaider pour la prolongation indéfinie de la servitude ; on se retranche dans la défense de deux principes acceptés par toutes les opinions, *large indemnité aux planteurs, continuité de la production coloniale.*

Le plaidoyer en faveur de l'esclavage, les sarcasmes de mauvais goût contre l'émancipation ne se trouvent plus que dans les plus neufs et les plus inexpérimentés des journaux dévoués, c'est-à-dire, acquis, aux intérêts coloniaux.

C'est que la cause de l'émancipation fait des progrès irrésistibles. Aujourd'hui la loi du pécule et du rachat a été votée tout entière ; 185 députés étaient présents ; on a trouvé 123 boules dans l'urne blanche, 52 seulement dans l'urne noire.

Parmi les articles adoptés dans la séance d'aujourd'hui, nous avons remarqué celui-ci :

« Art. 8. Sera puni d'une amende de 101 fr. à 300 fr., tout propriétaire qui ne fournirait pas à ses esclaves les rations de vivres et les vêtements déterminés par les règlements, ou qui ne pourvoirait pas suffisamment à la nourriture, entretien et soulagement de ses esclaves infirmes par vieillesse, maladie ou autrement, soit que la maladie soit incurable ou non. »

Nos législateurs n'auront pas complété l'œuvre de réparation, ne goûteront pas dans sa plénitude la douceur qui suit un devoir accompli tant que l'ouvrier blanc, le prolétaire d'Europe n'aura pas, lui aussi, sa nourriture assurée, son refuge dans la vieillesse, son asile en cas d'infirmités. Ne laissez pas nos cultivateurs, nos artisans dans une position plus précaire, plus malheureuse que celle du Nègre : ce n'est pas trop attendre de votre justice.

La Chambre a voté aujourd'hui les articles d'un second projet de loi relatif aux colonies. Un crédit de 930 000 francs est ouvert au ministère de la marine pour être appliqué aux objets suivants : transport de cultivateurs et d'ouvriers européens dans les colonies ; création d'exploitations industrielles et agricoles ; rachat d'esclaves dans les cas où le gouvernement jugerait l'affranchissement nécessaire. Ainsi, la première loi tend à désorganiser le régime actuel des colonies, la seconde loi tend à créer une organisation nouvelle : toutes deux ne sont que des pierres d'attente, car le besoin de l'émancipation générale va devenir tous les jours plus impérieux ; il y faudra céder, et alors l'indemnité coloniale, l'organisation du travail libre devront être réglés avec plus de largeur et de précision qu'aujourd'hui.

Alors nous appellerons de nouveau l'attention du gouvernement sur des faits qu'il doit connaître et dont il tiendra compte sans doute dans l'emploi du crédit provisoire, aujourd'hui voté. L'industrie coloniale se transforme, des machines puissantes vont doubler, tripler ses produits ; au morcellement dans la culture et l'exploitation de la canne, tend à se substituer l'unité, des usines centrales se fondent : que la métropole ne laisse pas les banquiers, capitalistes, manufacturiers et exploiteurs de l'industrie [...] souvent les actes de la Chambre pour avoir le droit de la louer. Nous la félicitons de l'œuvre qu'elle a non pas terminée, mais entreprise, et des coups qu'elle vient de porter à l'antique exploitation de l'homme par l'homme. Sa devise aujourd'hui, c'est : Plus d'esclaves ! Espérons qu'elle dira demain : Plus de prolétaires, plus de chômage, plus de concurrence réductive ! De la liberté réelle et du pain pour tous !

Le *Moniteur* publie ce matin une ordonnance royale datée du 3 juin et ainsi conçue :

« L'intérim du département des affaires étrangères, confié à » M. le comte Duchâtel, ministre secrétaire d'Etat au département » de l'intérieur, par ordonnance du 27 avril dernier, cessera à » partir d'aujourd'hui, et M. Guizot reprendra la signature de son » département. »

Explications officielles sur la répression de la traite.

Ce soir le *Messager* publie les explications suivantes :

« Plusieurs journaux ont reproduit, d'après un journal anglais, le texte de la convention conclue à Londres, le 29 mai dernier, entre le gouvernement du roi et celui de S. M. britannique, pour la répression de la traite des Noirs à la côte d'Afrique.

» Avant que les plénipotentiaires des deux gouvernements aient échangé les ratifications de cette convention, le gouvernement du roi ne doit entrer dans aucune explication sur un document qui n'a pas encore de publicité officielle. Nous sommes cependant, dès à présent, autorisés à affirmer que plusieurs erreurs graves ont été commises dans l'interprétation qu'on a donnée au sens de quelques articles.

» On a paru penser, par exemple, que les conventions de 1831 et de 1833, suspendues pendant la durée de la convention nouvelle, seraient, après ce terme, remises en vigueur. On a soutenu également que l'article 8 de cette même convention consacrait une innovation dans le droit maritime de la France sur un point important qui a fait, il y a quelques années, l'objet d'une discussion entre le gouvernement britannique et le gouvernement des Etats-Unis.

» Ces deux assertions sont également dénuées de fondement. Les conventions de 1831 et de 1833, suspendues par l'art. 10 de la convention nouvelle, ne pourront être rétablies que par le concert préalable et du commun consentement des deux gouvernements ; et, à défaut de ce commun consentement, elles seront, au bout de dix ans, définitivement abrogées ; c'est ce qui résulte du texte même de cet article.

» Quant à l'art. 8, lorsque les instructions qui y sont annexées seront publiées, il sera évident qu'elles ne font que régler l'exécution d'un principe du droit des gens, conforme à la pratique constante de la marine française, aux précédents de notre législation, et établi, dans la même forme, dans les mêmes termes, par les documents officiels du gouvernement des Etats-Unis.

» Tous ces points ne tarderont pas, d'ailleurs, à être éclaircis, lorsque le texte de la convention et des instructions pourra être porté à la connaissance des Chambres. »

Nouvelles de l'Inde.

L'ordre se rétablit dans le pays des Maharattes et la domination anglaise ne paraît plus devoir être troublée.

Les opérations de sir Charles Napier contre les tribus béloutchies ont complètement réussi. Bijar-Khan et tous les chefs révoltés, excepté Islam-Khan, ont été pris.

[...]

EXIGENCES DE L'AGIOTAGE.

Voici comment s'est exprimé M. le ministre des travaux publics dans un projet de loi présenté à la Chambre au mois de février dernier.

« Il appartenait au gouvernement de juillet qui a ouvert et fécondé chez nous toutes les sources de prospérité, de comprendre » quelle était à tous égards l'importance du développement de nos » communications intérieures ? »

Serait-il vrai que les ministères qui se sont succédé depuis 1830 aient rempli le programme tracé par M. Dumon ? Pas le moins du monde : les hommes qui ont gouverné le pays depuis cette époque n'ont pas su poser les véritables principes qui renferment la solution des questions de viabilité générale, celle des grands problèmes agricoles, commerciaux et industriels de notre pays. L'agriculture est encore dépourvue d'un système d'irrigation. Les questions si capitales du reboisement et de la vaine pâture, non seulement n'ont pas été étudiées, mais c'est à peine si le gouvernement commence à ne plus considérer ces questions comme des utopies. Notre commerce maritime se fait en grande partie par des navires étrangers ; le commerce de transit vers l'Allemagne et la Suisse est grandement compromis par les chemins de fer belges, autrichiens et allemands, par la lenteur d'exécution et la mauvaise direction de nos rails-ways. Notre industrie a fait des progrès sous le rapport de l'art, grâce au génie particulier des fabricants français, mais comme exportations son mouvement a été de peu d'importance.

Personne ne contestera l'évidence de ces faits. Non, le gouvernement de Juillet n'a pas su féconder le grand mouvement moral, intellectuel et matériel issu de nos glorieuses révolutions. Toute la capacité du gouvernement a consisté à trouver des moyens adroits de se faire accorder par des Chambres trop confiantes des milliers de millions en vue de programmes pompeux, qui n'étaient malheureusement vivifiés ni par de larges pensées administratives, ni par de sérieuses études. L'intention était peut-être bonne, mais l'amour de la science a manqué.

Cette inintelligence administrative est surtout frappante dans les questions de travaux publics : nous allons en donner de nouvelles preuves.

Sully, ce grand ministre d'un grand roi, disait que rien n'était plus simple que d'attirer tout d'un coup, sans de grands frais, le commerce de l'Europe entière jusqu'au centre de la France. En effet, le développement de ses côtes et la belle distribution de ses cours d'eau font à la France une position géographique privilégiée. Nul doute que la haute pensée de Sully, qui était aussi celle de Henri IV, n'eût été réalisée, si le règne de ces deux grands hommes eût été séculaire comme celui de Louis XIV ou de Louis XV. Le canal de Briare, qui met en communication la Seine avec la Loire, la capitale avec le centre du pays, n'est qu'un commencement de réalisation de cette belle pensée.

Eh bien ! le croirait-on, depuis 1830, deux projets de loi demandant des CRÉDITS EXTRAORDINAIRES pour la navigation intérieure, ont été présentés par la direction centrale des ponts et chaussées, et nos principaux fleuves, les fleuves qui sont en même temps les plus grandes lignes navigables du pays et qui mettent en communication les uns avec les autres les canaux de notre navigation artificielle, ces fleuves, disons-nous, dont deux surtout sont la clef de la navigation de tout le territoire, ont été oubliés !

Qui ne sait que le Rhône et la Saône sont les liens naturels des quatre principaux bassins de nos rivières ? — Ils font communiquer entre eux, au nord, le bassin de la Seine, par le canal de

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SYBILLE,

OU LES DEUX NATIONS.

PAR M. D'ISRAÉLI (1),

Membre du Parlement.

IV.

UNE VILLE MANUFACTURIÈRE.

Après avoir déposé Sybille au convent, Gérard et Stephen Morley, (les deux étrangers qu'Egremont avait rencontrés dans les ruines,) se dirigèrent vers le centre de la ville de Mowbray, but de leur voyage. Elle semblait déserte ; rien n'en troublait le silence, si ce n'est la voix avinée de quelque ivrogne, querellant ou chantant du fond d'un cabaret. La principale rue, ou rue du Château, qui empruntait son nom à la forteresse démantelée encore debout dans le voisinage, témoignait des progrès du temps et de la civilisation moderne. Elle était de dimension à ne pas déparer une capitale. Ses larges trottoirs, son étincelant éclairage au gaz annonçaient l'ordre et la prospérité. De chaque côté s'élevaient d'immenses magasins, moins somptueux que les palais de Venise, mais remarquables dans leur genre, de magnifiques boutiques, et çà et là, de loin en loin, une ancienne manufacture, bâtie au milieu des champs, lors de l'enfance de Mowbray, par quelque filateur qui, trop peu confiant dans l'énergie et l'esprit entreprenant de ses compatriotes, ne prévoyait guère alors que les bâtiments dont il était si fier, feraient un jour tache aux yeux de la postérité.

Au bout d'un quart de mille, Gérard et Stephen quittèrent la grande rue, pour s'enfoncer dans un labyrinthe d'étroites ruelles et de passages obscurs, qui les conduisirent à un espace découvert, où il n'y avait plus ni rues, ni places, ni maisons, mais de gigantesques édifices, pareils à des casernes, réunis et cependant isolés. C'était le point central de l'industrie de Mowbray. Passant outre, ils gagnèrent le faubourg voisin, à l'opposé de celui où était situé le couvent ; il était plein de bruit, de peuple, de lumières. La foule affluait partout ; une population innombrable bourdonnait aux approches des petites cours, des allées noires, des pestilentiels culs-de-sac, qui, comme autant de ruches, dégorgeaient leurs essaims dans la rue par des voûtes étroites et basses, qu'on ne pouvait franchir qu'en se courbant. De son côté, la nation souterraine des caves, gravissant les marches inégales et brisées de ses terriers, montait au jour, et laissait voir, à l'entrée des soupiraux, des visages hâves et flétris. Tous venaient respirer l'air du soir et s'approvisionner pour le lendemain, car on était au samedi. Les boutiques ne pouvaient contenir les chalands, et des groupes d'acheteurs se pressaient autour des échoppes en plein vent, illuminées de chandelles et de lanternes de papier de couleur.

— Eh ! John Hill, voilà un morceau de choix ! disait une grosse et joyeuse commère assise devant un étal de boucher, qui, bien qu'à moitié dégarni, offrait encore de nombreuses tentations aux regardants.

— Je ne suis pas fait pour vous démentir, la mère, le morceau est beau, reprit un petit homme pâle, d'un air pensif, mais...

— Allons, il se fait tard, votre femme est malade, prenez-le à dix sous la livre, et je vous donnerai un bout de réjouissance par-dessus le marché.

— Non, il n'y a pas moyen de songer à la viande pour nous demain, dit l'homme.

— Et pourquoi pas ? avec votre paie vous devriez vivre comme un richard, comme le maire de Mowbray, pour le moins.

— Ma paie ! ah ! bien oui ! Elle est joliment écourtée par ces scélérats, Shuffle et Screw. Ne m'en ont-ils pas rabattu les trois quarts pour dommages et dégâts.

— De vrais diables incarnés : s'écria la marchande. Mais le jour du jugement viendra aussi pour eux, les monstres !

— Et se voir encore accusé de faire de mauvaise besogne ! Je vous le demande, mère Carey, suis-je homme à bâcler l'ouvrage ?

— Oh ! pour cela non. Ce n'est pas d'hier que je vous connais, John Hill ; petit ou grand vous avez toujours été bon ouvrier. Je puis bien dire en conscience que je n'avais jamais entendu un mot contre vous avant votre entrée dans la fabrique Shuffle et Screw. C'est une mauvaise engeance, John !

— Ils nous filoutent tous tant que nous sommes. Ne prétendent-ils pas payer le même prix que les autres fabricants ? Oui, à coups [...]. Pas possible de remuer, d'entrer, de sortir, sans être mis à l'amende ; et quand il s'agit de solder notre dû, alors viennent les rabais [...] qu'on assure qu'ils font marcher toute la fabrique sans bourse délier.

— Des tors et retors, quoi ! pis que des Juifs ! dit la mère [...]

— Que désirez-vous, madame, s'il vous plaît ? Du veau ?... Il ne m'en reste plus. Avec ça, ajouta-t-elle à demi-voix comme la pratique s'éloignait, que vous m'avez la dégaîne d'une mangeuse de veau !... Eh bien ! l'heure s'avance, voisin ; si vous voulez porter ce bout de réjouissance à votre femme, nous réglerons samedi prochain. — Qu'y a-t-il pour votre service ? demanda-t-elle d'un ton sec à un nouveau venu arrêté devant l'étal.

C'était un jeune garçon d'environ seize ans, d'une tournure dégingandée, et qui eût été beau sans l'expression impudente de ses traits fins et flétris. Un large pantalon blanc monté beaucoup plus haut que la ceinture, faisait illusion sur sa petite taille. En guise de chemise, il portait un foulard rose tortillé négligemment autour de son cou, et rattaché par devant avec une énorme épingle d'or faux. Une souquenille de grosse toile blanche, retenue par un seul bouton, et un chapeau démesurément haut de forme, sous lequel brillaient deux malins yeux bleus, complétaient le costume.

— A qui en avez-vous pour être si féroce aujourd'hui, mère Carey ? dit le jeune homme avec une déférence affectée.

— Ne m'appelez pas de ce nom, reprit la revendeuse, dont l'œil s'alluma ; allez trouver votre propre mère qui se meurt au fond d'une cave sans fenêtre, pendant que vous vous donnez le genre de louer deux chambres à un second.

— Qui se meurt ? Bah !... elle n'est qu'ivre.

— Et quand elle serait ivre, répliqua Mme Carey avec indignation ; qu'est-ce qui la pousse à boire, sinon le travail ? Que fait-elle autre chose que de s'exténuer depuis cinq heures du matin jusqu'à sept heures du soir, et pour un garnement comme vous !

— En voilà une bonne ! s'écria le garçon. Je voudrais bien savoir ce que ma mère a fait pour moi, si ce n'est de me donner, quand j'étais petit, de la thériaque pour m'*occuper* l'estomac, et du laudanum pour me faire taire : à preuve, comme dit Julie, qu'elle a arrêté la croissance du plus bel homme de tout Mowbray. Ici le garçon se redressa et plongea ses bras jusqu'aux coudes dans les goussets de son pantalon.

— Mais, mais, a-t-on jamais vu chose pareille ! dit la revendeuse. De ma vie, de mes jours, je n'ai rien entendu qui en approche !

— Vraiment ! la mère. Pas même lquand vous avez dépecé cette fameuse bourrique que vous vendiez pour des côtelettes de veau ?

— Taisez-vous, insolent ! On sait bien que vous n'êtes ni baptisé, ni chrétien, et personne ne croit un mot de ce que vous dites.

— Je suis au contraire bien connu pour un homme établi, qui paie ce qu'il consomme, qui ne tient pas, comme certaines gens, une méchante [...] de regrattier pour vendre à la clarté de la lune de la viande [...]rie, mais qui occupe deux chambres à un second, s'il vous plaît, et qui a une femme et une famille, ou tout comme.

— Ah ! méchant singe ! s'écria la marchande, furieuse de ne pouvoir décharger sa vengeance sur un adversaire qui n'avait pas les jambes moins prestes que la langue.

— Eh ! mère Carey, que vous a donc fait Dandy Mick ? demanda d'un

(1) Voir les numéros des 3 et 4 juin.

Pourquoi donc l'administration supérieure reste-t-elle sourde aux justes réclamations des riverains, du commerce, de l'industrie? Pourquoi sacrifie-t-elle le Rhône, ce premier de nos fleuves? Pourquoi cette obstination insensée? Pourquoi? nous allons le dire.

Depuis que le ministère se laisse traîner à la remorque des Compagnies de chemins de fer, il s'est trouvé dans la nécessité de donner toujours et continuellement à la féodalité financière de nouvelles sources où elle pût assouvir sa soif d'argent, et le rail-way de Lyon à Avignon offrait aux agioteurs de trop belles chances de bénéfices pour que le ministère n'en présentât pas le projet, toute affaire cessante.

En effet, la présentation de ce projet était nécessaire pour soutenir cette édifiante affaire du chemin de fer d'Avignon à Marseille où l'intérêt public a été si scandaleusement sacrifié au népotisme de trois ministres, de ce chemin qui évalué d'abord par l'inspecteur divisionnaire Kermaingant à 20 millions s'est vu doter par l'Etat d'une subvention de 36 millions et qui, avec une émission de 25 000 000 d'actions, a tiré en fin de compte plus de 50 millions des mains du public.

Mais pour refuser ainsi, d'un seul coup, à dix départements, des travaux de navigation si impérieusement réclamés par le commerce, l'agriculture et l'industrie, il ne suffit pas d'affirmer, comme le fait M. Legrand dans son exposé des motifs (page 20), que « le » chemin de fer de Lyon à Avignon doit affranchir le commerce » des entraves qu'apporte et qu'apportera toujours à la remonte la » navigation du Rhône. » Il faut prouver ce que l'on avance. Or la construction des bateaux à vapeur a fait de si grands progrès sur cette rivière, malgré l'état déplorable où elle se trouve, qu'on ne saurait, sans forfanterie, avancer que le commerce y rencontrera toujours des entraves sérieuses. Et puis, de quel commerce veut-on parler? S'agit-il par hasard de denrées qui se perdent et s'avarient en vingt-quatre heures? Non, il est question surtout des cotons d'Egypte et du Levant. Quel intérêt y a-t-il donc à ce que les filateurs de l'Alsace et de la Suisse reçoivent leurs cargaisons quelques jours plus tôt ou plus tard? Ce qui leur importe, c'est de payer au plus bas prix possible les frais de transport. Prouvez donc que ces frais seront moindres par le chemin de fer d'Avignon à Lyon que par la voie fluviale.

Au reste, en privant le Rhône d'allocations sérieuses, en l'effaçant purement et simplement de la carte des voies navigables, on s'évite la peine d'aborder les questions d'un ordre supérieur ; on ne tient nul compte du fait si désastreux du déboisement des montagnes, qui contribue si puissamment à augmenter la rapidité d'écoulement des eaux dans les vallées et à élever par conséquent le lit des fleuves qui cessent alors d'être des moyens de transport pour devenir des instruments de dévastation ; on ajourne la question des terrains abandonnés à la vaine pâture, terrains qui, dépourvus de prairies artificielles, de plantations d'arbres verts, concourent si puissamment aux inondations en laissant écouler sous forme de torrents les eaux dont ils devraient retenir une partie pour l'évaporation et l'infiltration.

Eviter les questions embarrassantes, celles qui demandent des idées et des plans d'ensemble, faire tourner au profit de la féodalité financière, fût-ce au détriment des relations commerciales et industrielles, tous les projets d'intérêt général, c'est ainsi que le gouvernement de juillet a ouvert et fécondé toutes les sources de prospérité, et qu'il prétend comprendre l'importance de nos communications intérieures.

Ainsi donc, vous, membres du conseil général du Rhône, qui, depuis 1826, demandez que l'on protège contre les dévastations du Rhône, les faubourgs de la Guillotière, les vastes terrains des

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 4 juin.

M. DUBOIS (du Hâvre) dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'amélioration des ports.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au régime des esclaves dans les colonies.

M. ROGER (du Loiret) avait proposé plusieurs articles additionnels ainsi conçus :

Art. 6. « Il sera porté chaque année, au budget, une somme destinée à encourager le travail, la bonne conduite et l'économie parmi les esclaves.

» Cette somme sera répartie entre les colonies pour y faciliter, par des primes, la formation du pécule des esclaves et leur rachat.

Art. 7. « Tous les esclaves appartenant au gouvernement ou à des établissements publics, à quelque titre que ce soit, sont déclarés libres.

» Toutefois, ceux de ces affranchis qui seraient encore mineurs, resteront à la disposition du gouvernement jusqu'à leur majorité.

» Les uns et les autres, dans les trois mois de leur libération, pourront être transférés d'une colonie dans une autre. »

M. ROGER (du Loiret) renonce au premier de ces articles et développe le second.

M. DE MACKAU, ministre de la marine. Je suis autorisé à déclarer que le gouvernement est décidé à prendre des mesures pour que les esclaves appartenant au domaine soient émancipés dans un délai qui ne pourra excéder cinq années.

M. JOLLIVET croit que le ministre a dépassé ses pouvoirs en faisant la déclaration solennelle que la chambre vient d'entendre. Les esclaves du domaine ont été cédés aux colons par Charles X qui en avait le droit, et il n'y a nul moyen de revenir sur cette cession autrement que par une mesure législative.

M. DE MACKAU. Le cabinet a délibéré à plusieurs reprises sur la question qui vient d'être soulevée, et c'est d'après l'autorisation formelle du roi que j'ai fait la déclaration que combat M. Jollivet.

Le roi Charles X abandonna, il est vrai, aux colonies certains revenus parmi lesquels les esclaves du domaine de l'Etat se trouvaient compris; mais il a été reconnu que dans l'ordonnance de 1825 le roi Charles X avait dépassé ses pouvoirs; il eût pu aliéner sans doute ce qui eût appartenu au domaine de la couronne, mais non ce qui appartenait au domaine de l'Etat. Nous sommes donc dans notre droit en faisant la déclaration qu'attaque le préopinant, et nous y serons en venant demander à la chambre les mesures qui en seront la conséquence.

M. ROGER (du Loiret) retire son amendement.

M. A. DE GASPARIN propose l'article additionnel suivant :

« Lorsque l'esclave qui se rachète est marié, l'Etat rachète son conjoint et ses enfants légitimes, ou légitimés aux termes de l'article 331 du code civil. »

Cet amendement n'est pas appuyé.

Art. 6. « Sera puni d'une amende de 101 à 300 fr. tout propriétaire qui empêcherait son esclave de recevoir l'instruction religieuse ou de remplir les devoirs de la religion.

» En cas de récidive le maximum de l'amende sera toujours prononcé. » — Adopté.

Art. 7. « Tout propriétaire qui fera travailler son esclave les dimanches et jours de fêtes reconnues par la loi ou qui le ferait travailler un plus grand nombre d'heures que le maximum fixé par l'art. 3 ou à des heures différentes de celles prescrites conformément audit art. 3 sera puni d'une amende de 13 à 100 fr.

»En cas de récidive, l'amende sera portée en double.

»Le présent article n'est pas applicable aux travaux nécessités par des cas urgents, qui seraient reconnus tels par les maires. » —Adopté.

Art. 8. «Sera puni d'une amende de 101 fr. à 300 fr., tout propriétaire qui ne fournirait pas à ses esclaves la ration de vivres et les vêtements déterminés par les règlements, ou qui ne pourvoirait pas suffisamment à la nourriture, entretien ou soulagement de ses esclaves infirmes par vieillesse, maladie ou autrement, soit que la maladie soit incurable ou non.

»En cas de récidive, il y aura lieu de plus à un emprisonnement de seize

(1) M. Guillard, inspecteur de l'Académie de Lyon, était à la tête de cette belle entreprise.

française.

Ce règlement sera présenté aux chambres, pour être converti en loi, dans la session prochaine.

Les conseillers des cours royales des quatre colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de Bourbon et de la Guyane française, les juges royaux et lieutenants de juges, seront inamovibles.

M. J. DE LASTEYRIE fait remarquer que cet amendement aurait pour effet d'enlever toute garantie aux noirs.

L'amendement n'est pas appuyé. L'article est adopté.

Art. 15. Le nombre des juges de paix pourra être porté :

A huit pour la Martinique;

A dix pour la Guadeloupe et dépendances ;

A six pour la Guyane française ;

A huit pour Bourbon et dépendances.

La fixation des territoires formant le ressort de ces juges de paix, sera faite par ordonnance du roi.

M. DELESPAUL demande une augmentation de traitement pour les juges de paix des colonies.

M. LEDRU-ROLLIN demande que le recours en cassation soit accordé aux justiciables des colonies.

L'article est adopté.

Art. 16. Tout individu âgé de moins de soixante ans, qui ne justifiera pas, devant l'autorité administrative, de moyens suffisants d'existence, ou bien d'un engagement de travail avec un propriétaire ou chef d'entreprise industrielle, ou bien de son état de domesticité, sera tenu de travailler dans un atelier colonial qui lui sera indiqué.

En cas de refus de déférer à cette injonction, il pourra être déclaré vagabond, et puni comme tel, dans chaque colonie, suivant les lois qui y sont en vigueur.

Une ordonnance royale pourvoira à l'organisation desdits ateliers et aux autres mesures nécessaires pour l'exécution du présent article.

M. A. DE GASPARIN propose de modifier ainsi cet article :

« Tout individu n'ayant ni domicile certain, ni moyen de subsistance, e n'exerçant habituellement ni mission, ni profession, sera tenu de travailler dans un atelier colonial, qui lui sera indiqué. Il en sera de même de tout mendiant valide.

» En cas de refus, etc.

» L'individu placé dans un atelier colonial en vertu du premier paragraphe du présent article, pourra le quitter après y avoir travaillé deux ans.

» S'il y était envoyé de nouveau, il ne pourrait le quitter qu'après quatre années. » Le reste comme au projet.

M. DE MACKAU combat cet amendement qui est retiré.

L'article est adopté.

Art. 17. Les conseils coloniaux ou leurs délégués seront préalablement consultés sur les ordonnances royales à rendre en exécution de la présente loi.

Art. 18. La présente loi ne s'applique qu'aux colonies de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de Bourbon, et à leurs dépendances.

M. A. DE GASPARIN propose d'ajouter à cet article :

« Il sera procédé par des lois séparées à l'abolition de l'esclavage dans les autres possessions françaises. »

La France, dit l'orateur, a des esclaves dans l'Inde, au Sénégal et dans l'Algérie. Dans le rapport de M. de Broglie il a été dit que les esclaves du Sénégal seraient affranchis et enrégimentés. Cependant un officier de marine, M. Bouet, disait encore dernièrement dans un rapport que des esclaves étaient achetés par nous ; on dit ordinairement qu'acheter les esclaves pour les affranchir c'est leur rendre service et que d'ailleurs on n'achète que les noirs prisonniers de guerre : mais, messieurs, tant qu'il existera des marchés de chair humaine, on fera la chasse aux esclaves ; d'ailleurs, d'après un autre rapport du même M. Bouet, les nègres et surtout les négresses sont surpris pour être vendus au moment où ils s'écartent pour vaquer à leurs affaires.

En Algérie les esclaves sont encore, je pourrais le prouver, traités à peu près comme ceux des colonies d'Amérique ; les caravanes arabes qui vendent des esclaves évitent les établissements anglais, mais elles s'approchent volontiers des nôtres qui les achètent (Réclamations) ; j'ai pour moi, quand j'atteste ce fait, le témoignage de M. Desjobert et celui de M. le gouverneur de l'Algérie. Quand nous signons des traités pour la suppression de la traite au dehors, il ne faut pas que chez nous, à quarante-huit heures de la France, nous tolérions l'esclavage. (Très bien !)

---

ton de bonne humeur une jeune ouvrière qui passait avec une de ses compagnes.

Toutes deux portaient des robes de couleurs éclatantes, et pour coiffure un mouchoir de soie passé en marmotte sur leurs cheveux artistement bouclés. Elles avaient des colliers de corail et des boucles d'oreille d'or.

Ah! c'est toi, mon enfant, dit la marchande, qui était au fond une bonne créature. Tu veux savoir ce que m'a fait Dandy Mick ; il m'a servi un plat de sa façon, des sottises, des insolences, quoi!

— Bah! ce n'était pas pour tout de bon, mère Carey, dit Mick. Affaire de plaisanterie, affaire de rire!

— Eh bien! n'en parlons plus, reprit la marchande. Et toi, ma fille, où as-tu donc été tout ce temps-là?... et qui est cette nouvelle amie? ajouta-t-elle d'un ton plus bas.

— J'ai quitté la fabrique des Trafford, répliqua l'ouvrière.

— Mon enfant, tant pis!

— Tant pis! ces Trafford sont de braves gens, qui ne rançonnent pas l'ouvrier; et c'est une fortune pour une jeunesse que de tomber chez eux.

— Je ne dis pas que non, mais je m'y ennuyais trop ; d'abord, moi, je n'ai jamais pu me plaire à la campagne ; il me faut de la compagnie.

— Ah! c'est pas l'embarras, j'aime aussi à jaser de temps en temps, dit la revendeuse avec franchise.

— De plus je ne suis pas savante, moi, reprit l'ouvrière. Je n'ai jamais pu apprendre à lire ; et chez ces Trafford il y a un tas d'écoles.

— Dam, comme dit le proverbe, bonne instruction vaut mieux que double ration. C'est pas que j'en sache plus long qu'une autre, mais quand j'étais jeune il n'était pas question d'apprendre.

— C'est vrai que la lecture est une fameuse manière de passer le temps, interrompit Mick : je ne sais pas ce que je ferais la moitié du jour sans notre Athénée.

— Qu'est-ce que c'est que ça? demanda la mère Carey d'un ton frondeur.

— C'est une manière de salon littéraire et scientifique, fondé pour ceux qui savent lire, reprit Mick en se rengorgeant. Nous sommes déjà cinquante souscripteurs, et nous recevons de Londres tout ce qui paraît de mieux, trois journaux, un tas de brochures, et toutes sortes de moralistes!

— Et où es-tu à présent, mon enfant? continua la marchande, s'adressant de nouveau à la jeune fille.

— Chez Wiggins et Webster, et voilà ma camarade. Nous faisons ménage ensemble. Nous avons loué une très jolie chambre dans Arbour-Court, n° 8, au septième étage. C'est un peu haut, mais aéré. Si vous voulez venir prendre une tasse de thé avec nous demain, mère Carey, nous attendons compagnie.

— Bien obligé, dit Mme Carey. Ainsi vous faites ménage ensemble! Tous les enfants tiennent maison aujourd'hui ; c'est le monde renversé.

— Et il faut venir aussi avec Julie, Mick, si vous n'êtes pas engagé, continua l'ouvrière, n'est-ce pas? ajouta-t-elle en se tournant vers sa compagne, qui balbutia un oui embarrassé.

— Où allez vous de ce pas, Caroline? dit Mick.

— Nulle part, nous n'avons point de projets arrêtés. Seulement, j'ai dit à Henriette, puisqu'il fait si beau ce soir promenons-nous tant que le cœur nous en dira, et demain dimanche nous ne nous lèverons qu'à midi.

— Il fait bon rester couché en hiver, reprit Mick, mais en été il faut jouir de la vie. Aussi, au sortir de l'atelier, je suis allée prendre un bain et faire un peu de toilette. Et il se regarda de la tête aux pieds d'un air satisfait. Maintenant je vais au Temple des Muses. Ecoutez! Julie s'est piquée aujourd'hui avec une navette. Ce n'est pas grand'chose, mais elle ne peut pas sortir. Eh bien! moi, je régale, je vous conduis au Temple.

— Quel bonheur? s'écria Caroline, il n'y en a pas deux comme vous, Dandy Mick, pour faire grandement les choses. Je l'ai toujours dit. Oh! j'adore le Temple! C'est si comme-il-faut! J'en parlais précisément à Henriette hier soir. Figurez-vous qu'elle n'y a jamais mis les pieds! Je lui ai proposé d'y aller, mais toutes deux seules, ce n'est pas convenable, vous comprenez. On n'aime pas à se montrer dans ces endroits-là sans cavaliers, on a l'air de n'avoir pas de connaissances.

— C'est juste, dit Mick. Allons, en route! Bonsoir, mère Carey, sans rancune.

— N'oubliez pas notre soirée pour demain, la mère, ajouta la jeune fille.

— Notre soirée! le temple des Muses! murmura Mme Carey, lorsqu'ils se furent éloignés. Je crois, ma parole d'honneur, que c'est la fin du monde. Dire que ce morveux de Mick loue deux chambres au second, et qu'il vous a une femme et une famille, ou tout comme! Et voilà une petite fille que j'ai vue en nourrice pas plus tard qu'hier, qui tient maison, et qui m'invite à aller prendre le thé chez elle! Les pères et les mères ne comptent plus pour rien, continua Mme Carey, aspirant lentement sa prise de tabac, pour rien du tout! C'est qu'aussi les enfants touchent la paie aujourd'hui. Il n'y a plus de place que pour eux dans les fabriques. Et c'est drôle! ça ne leur profite pas à ces jeunesses!

LOUISE SW.-BELLOC.

(La suite à demain.)

Bibliographie sociétaire.

DÉFENSE DU FOURIÉRISME, contre M. Reybaud et l'Académie française, MM. Rossi, Michel Chevalier, Blanqui, Wolowski et de Lamartine ; par P. FOREST. Brochure in-12 de 100 pages. Prix : 1 fr.

Dans ce petit livre, notre collaborateur, M. P. Forest ne craint pas de s'attaquer à la fois à toute une armée d'écrivains, dont il appelle tour-à-tour en champ-clos les chefs et les soldats.

Il décrit d'abord les transformations successives accomplies dans la pensée changeante de M. Reybaud, et qui, d'une forme inférieure, l'ont progressivement amené à l'état de chrysalide postulante et expectante, pour le changer bientôt en papillon académique.

Tout dégénère : un fauteuil d'immortel semblait encore trop exhaussé pour que nos médiocrités contemporaines y puissent atteindre ; on l'a abaissé et à l'Académie des sciences morales et politiques, particulièrement, un très petit nombre de degrés y conduisent. A la dernière élection, M. Reybaud avait déjà gravi six de ces degrés, appelés votes ou voix académiques; qu'il en escalade encore six autres à la prochaine occasion, et son affaire est faite : M. Forest lui prédit un succès assuré, et nous confirmons cette prophétie. Quelle joie ce sera pour lui de s'endormir dans le cénacle scientifique et de rêver qu'il a pourfendu le géant socialiste, que son sommeil lui représentera étendu sans vie sur la poussière, tandis que lui-même s'élèvera doucement vers les cieux, présentant aux mortels son livre couronné, visé et revisé par ses doctes confrères.

Passant du futur académicien aux économistes professeurs, M. Forest montre, en peu de mots, que la pensée de l'Association s'est enfin fait jour dans leur esprit et vient troubler le camp paisible de l'économiste. Puis, de là, il arrive à M. de Lamartine et il oppose les propres vers du poète à sa prose, ces vers qui appellent, qui justifient, qui expliquent, qui illuminent les hautes conceptions sociales que M. de Lamartine, dans un moment d'oubli sans doute, a condamnées récemment.

Ce petit livre peut se résumer en un seul mot : contradiction constante avec eux-mêmes des adversaires des idées sociales. Sous ce rapport, il est bon à mettre dans les mains des personnes qui n'ont que des préjugés contre la science sociale, et pour servir à leur montrer la faiblesse des attaques qui sont dirigées contre elle. De là à désirer connaître les idées si vainement attaquées, il n'y a qu'un pas.

Dimanche prochain, 8 juin, pour la réouverture du Diorama, première exposition de l'intérieur de l'église Saint-Marc, à Venise, peint par M. Bouton.

... surtout qu'il faut agir par l'instruction élémentaire et religieuse.

Faites-y attention, messieurs, ce n'est pas pour les blancs que vous avez voté des fonds; tes leur appliquer c'est dénaturer votre pensée; les esclaves ne seront jamais capables d'être affranchis si vous souffrez que cela continue; car notez bien que c'est de parti pris que les colons refusent aux noirs l'instruction élémentaire; les délégués des colonies l'ont plusieurs fois déclaré.

Avant l'allocation que vous avez votée pour les noirs esclaves, les colonies avaient des écoles pour les colons et les noirs libres; elles ont cessé depuis de les soutenir trouvant plus commode de les faire soutenir par la métropole; vous ne pouvez tolérer plus longtemps cet état de choses; ce sera l'objet d'un amendement que j'aurai l'honneur de présenter à la chambre.

La chambre, consultée, passe à la discussion des articles.

Art. 1er. « Sont ouverts au ministre de la marine et des colonies les crédits suivants,

» Pour l'introduction d'ouvriers et cultivateurs européens aux colonies,	120 000 fr.
» Pour la formation, par voie de travail libre et salarié, d'établissements agricoles, servant d'ateliers de travail et d'ateliers de discipline,	360 000
» Pour l'évaluation des propriétés mobilières et immobilières à la Guyane française,	50 000
» Pour concourir au rachat des esclaves, suivant les formes déterminées par ordonnance royale à intervenir,	400 000
» Total,	930 000 »

M. BEAUMONT (de la Somme) demande quelles conditions exigera le gouvernement des ouvriers et cultivateurs qui obtiendront le passage libre à bord des navires de l'Etat.

M. DE MACKAU répond que le gouvernement n'accordera de passage qu'aux ouvriers et cultivateurs qui justifieront d'engagements avec les colons. Le gouvernement ne souffrira jamais que des jeunes gens, séduits par la pensée d'aller faire fortune en Amérique, ne trouvent qu'une déception en arrivant sur le sol colonial.

M. BEAUMONT (de la Somme) demande comment les ouvriers et cultivateurs s'entendront avec les colons.

M. DE MACKAU. Les colonies ont des délégués; c'est à eux que reviendra le soin de servir d'intermédiaires entre les colons et les ouvriers.

M. DE PEYRAMONT demande que, dans le dernier paragraphe de l'article, on remplace ces mots « dans les cas » par ceux-ci : « lorsque l'administration le jugera nécessaire. » Il y aurait des inconvénients à créer, tout d'abord, des catégories, et il vaut mieux laisser à l'administration la liberté de choisir les esclaves au secours desquels il faudra venir.

M. DE MACKAU déclare que le gouvernement accepte l'amendement.

M. D'HAUSSONVILLE le combat au nom de la commission.

M. DE WUSTEMBERG trouve, dans le même paragraphe, la somme de 400 000 fr. trop forte, et propose de la réduire à 100 000 fr.

M. D'HAUSSONVILLE combat cet amendement, qui n'est pas adopté.

L'article 1er est voté.

Art 2. « Il sera pourvu à cette dépense au moyen des ressources des exercices 1845 et 1846, savoir :

» Exercice 1845, 300 000 fr.
» Exercice 1846, 630 000 fr. »

M. DUPRAT demande que ces crédits soient répartis proportionnellement entre les allocations fixées par l'article 1er.

Art 3. « Il sera rendu compte annuellement aux chambres de l'emploi des crédits votés et des effets de l'exécution de la présente loi. »

M. DUBOIS (de la Loire-Inférieure) propose d'ajouter à cet article :

« A l'avenir, le gouvernement devra également rendre compte de la répartition de la subvention annuelle destinée à l'instruction morale et religieuse des esclaves dans les colonies. »

M. DE MACKAU croit que l'article serait déplacé dans la loi : il sera toujours prêt, au reste, à donner à la chambre tous les renseignements qui lui seront demandés.

M. DUBOIS (de la Loire-Inférieure) insiste. Cette loi est le complément de celle qui a été votée dans la première partie de la séance, et son amendement ne saurait être déplacé.

M. TERNAUX-COMPANS. M. le ministre de la marine dit qu'il est prêt à donner des explications au sujet de la manière dont l'instruction religieuse est donnée aux noirs. Hier on a dit que des ordres ont été donnés pour exclure les enfants esclaves des écoles; il n'a rien répondu; je le prie aujourd'hui de vouloir bien s'expliquer à cet égard.

M. le ministre de la marine garde le silence.

M. LACROSSE appuie l'amendement de M. Dubois, qui est adopté, ainsi que l'art. 3.

Le scrutin sur l'ensemble du projet de loi est renvoyé à demain.

Demain, suite de la discussion des projets de loi, tendant à ouvrir : 1° au ministre de la marine et des colonies un crédit de 600 000 francs, pour subvenir à l'introduction de cultivateurs européens dans les colonies, et à la formation d'établissements agricoles; 2° au ministre de la guerre un nouveau fonds de 18 140 000 fr. pour travaux extraordinaires des fortifications. Discussion du projet de loi relatif aux chemins de fer de Paris à Lyon, et de Lyon à Avignon. Discussion du budget des dépenses.

FAITS DIVERS.

Le roi, nous assure-t-on, va souvent visiter les travaux des fortifications. C'est une des grandes œuvres de son règne, et l'intérêt qu'il y porte n'a rien qui doive surprendre. Chaque fois que ces visites ont lieu, Sa Majesté est accueillie par les vivats des ouvriers civils et militaires. Mue par un sentiment généreux, Sa Majesté a exprimé le désir que ces braves gens fussent récompensés de leurs souhaits pieux par une gratification d'une journée de solde. Pour chaque groupe d'ouvriers dirigé par un officier de génie, c'est une dépense de 2 500 fr.

Jusque là, il n'y a rien que de très louable. Mais on nous affirme que M. le maréchal Soult, pour l'accomplissement du vœu royal, ordonnance la gratification sur les fonds de son ministère. Il y a ici un petit déplacement de budget qui n'est pas tout-à-fait normal, et il nous paraît hors de doute que quand Sa Majesté veut faire un acte de générosité, elle n'entend pas que la dépense soit portée aux frais des contribuables.

— Aujourd'hui, à 2 heures, le roi et la famille royale sont partis de Neuilly pour se rendre au château de Bizy. LL. MM. et LL. AA. RR. ont pris le chemin de fer à l'embarcadère de Colombes. — LL. MM. sont arrivées à Vernon à 5 heures 50 minutes.

— M. le duc et Mme la duchesse de Nemours ont quitté Paris hier pour se rendre à Londres. LL. AA. RR. passeront, dit ce soir le *Messager*, une quinzaine de jours au palais de Buckingham.

— Une correspondance du *Toulonnais*, datée d'Oran, le 25 mai, porte que Abd-el-Kader doit pousser jusqu'à Larrache, afin d'avoir une entrevue avec le pacha de cette ville.

— M. le capitaine de corvette d'Aubigny, venant de Taïti, et M. Eugène Ney, chargé d'affaires au Brésil, sont arrivés vendredi dernier en rade de l'île d'Aix, vis-à-vis Rochefort, sur la corvette l'*Embuscade*. M. d'Aubigny a dû faire route immédiatement pour Paris.

Strasbourg, et chevalier de la Légion-d'Honneur, au gérant de l'*Univers religieux*. M. l'avocat du roi a conclu au rejet de la demande de M. Busch. Nous rapporterons en entier le jugement.

— La fête patronale de Saint-Germain, une des plus fréquentées des environs de la capitale, s'ouvrira le 8 et se continuera les lundi 9, mardi 10, et dimanche 15 juin 1845. Le dimanche, le dernier convoi du chemin de fer partira à 11 heures du soir.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. ÉLIE DE BEAUMONT.

Séance du 2 juin.

Rapport sur la singulière aptitude d'un enfant pour le calcul. — Commissaires : MM. Arago, Mathieu, Liouville, Francœur, Andral, et Cauchy, rapporteur. — M. Cauchy s'exprime ainsi : « L'Académie nous a chargés de constater le singulier phénomène que présente un enfant de six ans et demi, le jeune Prolongeau (de Blaye). L'aptitude de cet enfant pour le calcul est véritablement extraordinaire. Ainsi que nous en avons acquis la certitude en lui adressant un grand nombre de questions, il résout de tête, avec beaucoup de facilité, les problèmes qui se rattachent aux opérations ordinaires de l'arithmétique, et à la solution des équations du premier degré.

» Les commissaires, après avoir long-temps examiné le jeune Prolongeau, restent persuadés que ses heureuses facultés doivent être cultivées avec discernement et que ceux qui seront chargés de diriger son instruction doivent éviter, pendant plusieurs années encore, de l'appliquer trop fortement à l'étude des sciences mathématiques. Ils croient qu'on fera sagement de ne pas vouloir cueillir trop tôt des fruits qui, selon toute apparence, réaliseront les espérances qu'on a conçues, si l'on a la patience d'attendre qu'ils parviennent à leur maturité.

» Au reste, les commissaires se plaisent à exprimer hautement l'intérêt que leur a inspiré le jeune Prolongeau, doué, avant l'âge de sept ans, d'une intelligence précoce et d'une étonnante facilité pour le calcul.

» Ils espèrent que cet intérêt sera partagé par tous les amis des sciences. »

Nous ne pensons pas qu'on puisse se servir de termes à la fois plus réservés et plus bienveillants que ceux qu'a employés l'honorable rapporteur de l'Académie. Toutefois, comme dans la circonstance présente il n'est question ni de charlatanisme, ni d'exploitation inhumaine, l'Académie aurait bien pu se mettre un peu plus en avant et exprimer franchement le vœu qu'émettait tout bas chacun de ses membres, c'est de voir la patrie adopter un enfant qui n'est pas seulement heureusement doué sous le rapport du calcul, mais qui, en toutes choses, montre une intelligence merveilleusement développée pour son âge.

Il est certain qu'après le Rapport de l'Académie, bien des maisons d'éducation particulières, soit laïques soit dirigées par des prêtres ou des Jésuites, s'empresseront de demander un enfant qui pourra faire tant d'honneur à ses maîtres. Mais nous le craignons vivement, si quelque institution particulière obtient d'élever le jeune Prolongeau, elle s'en fera certainement une enseigne; alors ce sera dans l'intérêt d'une *industrie* bien connue à Paris, dans l'intérêt d'un *marchand de soupe* que les heureuses dispositions de cet enfant seront exploitées.

Ces appréhensions qui nous sont inspirées par le désir de voir grandir et se fortifier une intelligence qui nous promet d'illustrer notre pays par de beaux travaux, si elle est convenablement dirigée, seront partagées sans doute par M. le ministre de l'instruction publique. Le gouvernement fera de Prolongeau l'élève de la France. Nous appuyons de toutes nos forces les quelques phrases qu'ont prononcées, dans ce même sens, MM. Arago, Flourens, Mathieu, Biot, afin de compléter le vague dans lequel s'est tenu le rapporteur.

Nous avons causé avec le jeune Prolongeau, et nous avouons que l'on ne peut l'entendre sans éprouver à la fois de l'admiration et de l'affection pour un si charmant enfant, qui n'est pas, nous appuyons là dessus à dessein, une simple *machine à calculs*, ainsi qu'étaient plusieurs autres enfants célèbres dont nous ne voulons point rappeler la lamentable histoire.

— M. Cauchy a lu, avant de faire connaître le Rapport que nous avons mis sous les yeux de nos lecteurs, un Mémoire sur des formules et des théorèmes remarquables, qui permettent de calculer très facilement les perturbations planétaires dont l'ordre est très élevé, telles sont du moins les expressions dont il s'est servi. On comprend qu'il est impossible de faire le résumé d'un pareil travail, qui n'est lui-même qu'un chapitre des nombreuses spéculations faites sur ce sujet par le fécond géomètre.

— M. Liouville présente la solution d'un problème relatif à l'ellipsoïde qu'il n'avait fait qu'indiquer dans une précédente séance, en communiquant quelques recherches sur l'équilibre de la chaleur dans un ellipsoïde homogène.

— M. Liouville dépose en même temps, de la part de M. Lamarle, ingénieur des ponts et chaussées et professeur à l'Université de Gand, un ouvrage intitulé : *Essai sur les principes fondamentaux de l'analyse transcendante, suivi des éléments du calcul différentiel, résumés à un point de vue purement algébrique.* L'annonce de ce Traité ne laisse pas que d'être très intéressante pour tous ceux qui savent combien il y a peu de bons livres sur l'analyse supérieure.

— M. Ch. Maison envoie la description d'un instrument au moyen duquel on peut, sans aucun calcul, effectuer, par approximation, différentes opérations de trigonométrie et d'arithmétique.

— Le verre est un corps qui, jusqu'à ce jour, a été peu étudié sous le rapport physique et mécanique. On ne connaît que quelques faits isolés qui n'ont même pas toujours un degré suffisant d'authenticité. Cette lacune a engagé M. Chevaudier, directeur de la manufacture de glaces de Cirey, et M. Wertheim, bien connu pour de belles recherches sur l'élasticité des métaux, à s'occuper de l'élasticité et de la cohésion des différentes espèces de verre. Ils ont trouvé que la densité augmente par l'effet du recuit, et que le coefficient d'élasticité s'accroît en même temps. Les différentes espèces de verre sont rangées relativement à la résistance, à la rupture, dans le même ordre que pour l'élasticité. Le plomb dans un verre diminue à la fois l'élasticité et la cohésion; la coloration en violet par le manganèse accompagne un accroissement d'élasticité.

— M. Dumas a donné connaissance d'un singulier phénomène qui a été observé par un de ses élèves, M. Melsens, et qui peut expliquer comment il se produit une perte assez considérable de mercure dans les procédés d'extraction de l'argent par l'amalgamation. Le phénomène, du reste, n'est encore qu'un fait isolé, et il est à regretter qu'il n'ait pas été mieux étudié, car c'est l'étude approfondie de faits semblables, se pré-

conclusions suivantes : 1° la transformation du soufre mou en soufre cassant, peut être accélérée par la chaleur et sans doute aussi par la lumière, 2° elle est accélérée par les actions mécaniques sous l'influence d'une température de 100 degrés; 3° en maintenant le soufre à une température constante, on retarde beaucoup sa transformation; 4° quand le soufre passe de l'état mou à l'état ordinaire, sa transformation commence par les parties intérieures.

— M. Salvetat indique quelques modifications qu'il est important de faire subir au jaune fusible qu'on emploie pour les chairs dans la peinture sur porcelaine.

— M. Gerhardt pense pouvoir formuler ainsi les lois qu'il a découvertes sur la saturation des corps copulés.

Les acides unibasiques (nitrique, acétique, formique, benzoïque, cinnamique, butyrique, valérianique, etc.) ne donnent que des ethers neutres et des amides neutres; ils ne peuvent fournir ni acides viniques, ni acides amidés.

Les acides bibasiques (sulfurique, oxalique, carbonique, succinique, adépique, camphorique, etc.) peuvent donner un éther neutre et un acide vinique; l'acide vinique et l'acide amidé sont unibasiques.

Les corps nitrogénés ont la même basicité que les substances d'où ils dérivent.

Les acides amidés et les acides viniques n'ont jamais la même basicité que les acides simples avec lesquels on les obtient.

La composition des amides et des éthers peut servir à trouver la basicité des amides auxquels ils correspondent.

La basicité des corps copulés obtenus avec l'acide sulfurique et les matières organiques peut servir à trouver l'équivalent de ces matières.

— M. Piria présente à l'Académie un Mémoire très intéressant sur la salicine. Il démontre que cette substance doit être considérée comme résultant de la combinaison du sucre de raisin avec la saligénine. La saligénine étant une substance qui s'altère facilement par le contact des agents chimiques, on peut en faire dériver un grand nombre de composés inconnus. M. Piria a obtenu ainsi plus de 35 corps nouveaux. M. Bouchardat a ajouté une observation importante aux recherches de M. Piria, c'est que la salicine dévie à gauche le plan de polarisation d'un rayon de lumière polarisée qui la traverse, tandis que la saligénine n'exerce aucune action, et que le sucre de raisin dévie à droite.

— M. Dumas communique l'extrait d'une lettre de M. Vœhler relativement à la matière qui constitue les bezoards orientaux, et à la naissance d'un acide qui a quelque intérêt physiologique, parce qu'il doit se former dans la bile des animaux desquels proviennent les bezoards, ou bien parce qu'il est un produit immédiat de la nourriture de ces animaux.

— M. Schattenmann écrit une nouvelle lettre pour démontrer que le sulfate de fer seul peut être employé pour la désinfection des matières fécales, et pour faire voir qu'on ne doit pas employer de la chaux pour cette désinfection, parce qu'elle chasserait l'ammoniaque et ôterait à ces matières leur efficacité comme engrais.

— MM. Dechaud et Gaultier de Claubry mettent sur le bureau de l'Académie des échantillons du cuivre qu'ils obtiennent en traitant par les moyens électro-chimiques de M. Becquerel les minerais de cuivre qui proviennent de l'Algérie. C'est une nouvelle métallurgie où l'électricité remplace la chaleur, où une pile tient lieu d'un haut fourneau. Ces procédés nouveaux présentent cet avantage particulier de fournir le métal à un état de pureté presque absolu. Ils consistent à mettre le cuivre à l'état de sulfate et à verser au dessus de la dissolution de ce sel une dissolution moins dense de sulfate de fer. Sur une plaque de fonte qui est au fond du bain, le cuivre se dépose, tandis que la fonte entre dans la dissolution.

Histoire naturelle. — Rapport sur un Mémoire relatif à l'organisation d'un parasyte voisin des sangsues par M. Blanchard. (commissaires, MM. Valenciennes et Milne-Edwards, rapporteur.) — C'est, en vérité, une belle chose que les encouragements donnés par des savants haut placés, à des jeunes gens qui travaillent consciencieusement et font tous leurs efforts pour ajouter quelques faits nouveaux aux faits déjà connus, pour éclairer une théorie douteuse, pour aider à trouver la solution d'un problème intéressant sous tel ou tel rapport. On doit applaudir à la bienveillance avec laquelle quelques Académiciens accueillent les jeunes gens, et à la chaleur qu'ils mettent à les pousser en avant. Mais il ne faut pas que cette bienveillance dégénère en condescendance ridicule; il ne faut pas que l'envie d'être utile à un élève, à un aide naturaliste, compromette les intérêts de la science, et nous devons le dire, MM. Milne-Edwards et Valenciennes ont aujourd'hui donné ce mauvais exemple.

M. Blanchard, aide naturaliste de M. Milne-Edwards au Museum d'histoire naturelle, pense avoir découvert un animal nouveau sous tous les rapports, nouveau zoologiquement, nouveau anatomiquement. On n'a jamais rien vu de semblable. C'est le premier animal du genre; le premier de l'espèce. Il se trouve dans le manteau des Myies, genre de Molusques bivalves. Ses formes extérieures peuvent se décrire ainsi : c'est un ver aplati, mou et blanchâtre, ayant une largeur à peu près égale au quart de sa longueur, qui est de quatre centimètres. Il est arrondi en avant et en arrière, il se termine par une large ventouse, comme chez les sangsues.

Quand de l'extérieur on passe à l'organisation interne, on trouve qu'il a un système nerveux tout-à-fait exceptionnel qui consiste principalement en deux ganglions cérébroïdes très écartés, et placés vers la partie antérieure du corps, et en une double chaîne ganglionnaire latérale. Chacun des centres nerveux cérébraux émet, en avant et latéralement, des filets nerveux, qui tous aboutissent à l'enveloppe extérieure, etc.

A un animal si nouveau zoologiquement et anatomiquement, on ne peut mieux faire que de donner un nom. Ce sera le type du genre nouveau *Xenystum*, et il s'appellera *Xenystum Valenciennæi*.

Or, cet animal n'est pas autre chose que l'*Hirudo grossa* de Linnée, figurée par Muller, copiée dans l'Encyclopédie, et classée par M. de Blainville parmi les sangsues où elle forme le genre *Malacobdella*.

Mais cette identité bien certaine n'empêche pas MM. Milne-Edwards et Valenciennes de trouver admirable le travail de M. Blanchard, et l'Académie a voté qu'il avait fait une découverte. M. Milne-Edwards est bien convenu que l'on pourrait trouver que le Xenystum ne diffère que peu d'un parasite décrit, il y a cinquante ans; mais il lui était si doux de proclamer son élève et collaborateur un grand homme, et M. Valenciennes était si content de voir son nom donné à un ver, que ces deux messieurs n'ont pas cru devoir s'arrêter à cette identité presque absolue, si absolue que le *Xenystum* et l'*Hirudo grossa* ne diffèrent pas plus qu'un

suppléant à son tour à la paternité présidentielle, et s'armant du règlement qui interdit toute discussion sur les Mémoires lus par des étrangers avant qu'ils aient été l'objet d'un rapport, a coupé la parole à M. Cauchy. Et de fait, l'Académie des sciences, changée en Sorbonne, s'écarterait singulièrement du but de son institution. Nous sommes donc fort éloigné de trouver mauvais qu'on ait arrêté dès le principe l'incident soulevé à l'occasion d'un travail qui ne méritait guère, à ce qu'il nous a paru, les honneurs d'un débat.

Digestion de la fécule. — M. Flourens rend compte d'une nouvelle observation adressée par M. Lassaigne relativement à l'action que la salive exerce sur les granules de fécule, à la température du corps des mammifères.

L'auteur conclut des faits rapportés dans ce Mémoire : « 1° Que l'amidon ou fécule, dans l'état d'agrégation où il existe dans les aliments qui en contiennent, n'est point altéré par la salive à la température du corps des animaux ; 2° que dans la mastication des graines céréales amylacées, l'amidon n'est point désagrégé par les dents des animaux, et que par conséquent ce principe ne peut être transformé en dextrine dans la série des actions organiques qui précèdent la digestion stomacale et intestinale ; 3° que chez le cheval la métamorphose de l'amidon en dextrine ne peut avoir lieu, non seulement parce que dans l'avoine mâchée et déglutie les globules d'amidon sont intacts, mais parce que, fussent-ils déchirés et broyés par les dents, la salive de cet animal ne pourrait réagir sur leur substance intérieure, ainsi que le fait la salive humaine ; 4° que la salive humaine, qui n'a aucune action sur l'amidon *cru* à la température de 38°, agit tout aussi bien à celle de 18 à 20° sur l'amidon *désagrégé*, qu'elle convertit en moins de 12 heures son *amidone*, partie en dextrine, partie en glucose, en conservant aux téguments déchirés qui forment son enveloppe, la propriété de se colorer encore en bleu par l'iode ; 5° que chez l'homme qui se nourrit d'aliments féculents cuits ou fermentés et cuits, l'amidon renfermé dans ceux-ci doit éprouver de la part de la salive sécrétée pendant leur mastication, une partie des effets rapportés dans le paragraphe qui précède, indépendamment de l'action dissolvante que ce liquide a sur les autres principes qui sont naturellement solubles dans l'eau. »

Analyse de l'urine. — M. Chambert adresse le résultat de recherches auxquelles il s'est livré sur les sels et sur la densité de l'urine. La conclusion générale des résultats qu'il a obtenus est la suivante : 1° L'urine du repas est plus dense et plus chargée de sels que l'urine du matin; 2° les principes inorganiques sont en raison directe de la quantité des sels introduits avec les aliments; 3° les sels sont d'autant plus abondants dans l'urine du sang qu'il sont en plus grande quantité dans l'urine du repas ; 4° il n'existe pas de rapports entre les sels contenus dans l'urine et la densité du liquide urinaire.

Ce qui donne de l'importance à ce travail dont la communication a été faite par M. Dumas, c'est que l'auteur a indiqué un nouveau moyen d'évaporation de l'urine, moyen qui pourra être employé aussi avec avantage pour l'analyse du sang et des autres liquides de l'économie. Ce moyen consiste à faire tomber l'urine goutte à goutte dans un creuset de platine chauffé à un certain degré, mais de manière qu'une nouvelle goutte n'arrive qu'au moment de l'entière évaporation de la goutte précédente. On prévient ainsi la dissipation d'une partie des sels.

Traitement du goître par le copahu. M. Gonzalez a remis un Mémoire écrit en espagnol, dans lequel il s'est proposé d'établir l'efficacité des pilules de copahu pour la guérison du goître.

Chirurgie. — M. Colson (de Noyon) adresse pour le concours Montyon une Note sur l'emploi de la nature entortillée dans les plaies du sein et de l'aisselle.

— M. L. Sardallion, professeur d'accouchements, envoie à l'Académie des pièces d'anatomie artificielle. Pour faire apprécier les changements que l'état de gestation détermine dans le volume, l'emplacement, les rapports que les viscères ont entre eux, ce médecin a eu l'idée de reproduire, à l'aide d'un cartonnage, les modifications successives qui ont lieu dans le corps de la femme depuis les premiers instants de la gestation jusqu'à son terme.

— M. Flourens termine le dépouillement de la correspondance en annonçant l'envoi de quelques ouvrages : 1° Une brochure de M. Joly (de Toulouse) sur quelques monstruosités qu'il a observées ; 2° une grammaire grecque de M. Marcella, dont M. le secrétaire perpétuel fait le plus grand éloge.

B. et P.

pigeons de volière 0,50 à 1,05. — Poules ordinaires 1,25 à 3,25. — Poulets gras 2,75 à 4,00. de comm. 1,50 à 2,00.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 2, 3 et 4 juin. — *Beurre* (le kil. En livres 1,08 à 1,82. — En mottes Isigny 1,20 à 3,60. — En mottes Gournay 1,20 à 2,20. — Petit beurre 0,70 à 1,40. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 0,00. — *OEufs* (le mille). Du 2, 33 à 54. — Du 3, 32 à 48. — Du 4, 00 à 00. — *Fromages* (la dizaine) Brie 11 à 25. — A la pie 5 à 15.

Marché aux chevaux du 4 juin. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 69, vendus 18 de 190 à 800. — De trait 136 entrés, vendus 25 de 300 à 1050. — Hors d'âge 136 entrés, vendus 11 de 89 à 100. — Anes entrés 5, vendus 1 de 40 à 00. — Chèvres 3 amenées, 3 vendues de 00 à 00. — Voitures amenées 6, vendues 2 de 100 à 210. — Encan 10 entrés et vendus 45 à 300. — Essai 104.

Bourse du 4 juin 1845.

Une hausse de 3|4 0|0 sur les fonds anglais a exercé une influence de très peu de durée sur les cours de nos rentes, qui, en définitive, ont fermé plus bas qu'hier. Le 3 0|0 a baissé de 15 c. et le 5 0|0 de 30 c. On attribuait cette baisse à l'irritation que paraît éprouver la chambre des députés au sujet du rejet de la loi de conversion par la chambre des pairs.

Les chemins de fer cotés au parquet sont en défaveur, tandis que le cours des Bordeaux, Boulogne et Montereau tendait à se raffermir de plus en plus. Les certificats anglais sont particulièrement recherchés.

La Banque de France a monté de 5 fr., et les caisses hypothécaires ont baissé de 20 fr.

La rente de Naples, récépissés Rothschild, s'est relevée de 15 fr.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Rente 4 p. 0|0, 110 50. — Emprunt, 86 10. — Rente belge 1842, 106 1|4. — 4 1|2, 102 1|8 — Lots d'Autriche, 415. — Métalliques, 112. — Société générale, 1580. — Espagne différée, 3. — Id. passive, 7 3|4. — 3 p. 0|0, 42 1|2. — Dette intérieure, 32 1|4.

Chemins de La Teste, 202 50. — Grand'Combe, 1715. — Anvers à Gand, 700. — Jouiss. des 4 Canaux, 122 50.

Actions de : Aveyron, 5875, 5850. — Lin Maberly, 825. — Société générale des annonces, 445. — Gaz de Calais, 1325.

Oblig. de Saint-Germain nouv., 1250. — Grand'Combe anc., 1155. — Id. nouv., 1175.

Chemins non constitués : Bordeaux, 735, 730 ; anglais, 737 50. — Boulogne, 635, 640 ; anglais, 640. — Montereau, 560, 570, 567 50.

5 0/0 compt.....	1er C 122 15	P. H. 122 15	P. B. 121 95	dr C. 122 05	h. 122 40
— fin cour...	122 60	122 »	122 20	122 25	122 55
3 0/0 compt.....	85 90	85 90	85 80	85 80	85 95
— fin cour...	86 05	86 05	85 85	85 85	85 95

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville. .	1470 »	» »	» »	3 0/0 Bge 1840.	102 3/4	102 5/8	B. » 1/8
B. de France....	3287 50	3290 »	H. 5 »	— Portugais. .	» »/»	» »	
C. Gou. 1000....	1125 »	» »	» »	Esp. D active.	» »/»	» »	
C. Gan. 1000....	1135 »	1130 »	B. 5 »	3 0/0 Naples.	103 75	» »	H. « 15
C. hypot.......	692 50	675 »	B.30 »	— Romain..	105 »/»	» »	
4 Canaux.......	1275 »	1277 50	H. 2 50	Obl. Piémont.	1260 »	» »	
CHEMINS DE FER.							
St-Germ.....	1090 »	» »	» »	F. c. 1092 50, 1080.			B. 15
V. r. d......	392 50	391 25	B. 6 25	— 395, 391 25, 392 50.			B. 1 25
— r. g......	371 25	370 »	» »	— 370.			
Orléans....	1232 50	1227 50	B 7 50	— 1237 50, 1227 50, 1232.			B. 2 50
Strasb	272 50	273 75	H. 2 50	— 273 75, 272 50, 272 75.			B. 1 25
Rouen.......	1112 50	1111 25	H. 5 »	— 1115, 1118 25, 1110.			
Havre.......	895 »	892 50	» »	— 892 50, 887 50.			B. 8 75
Marseille....	1042 50	» »	» »	— 1052 50, 1040.			B. 10
Vierzon.....	» »	» »	» »	— 827 50, 832 50.			B. 5

LONDRES, 2 JUIN.	PARIS, LE 4 JUIN. PRIMES.	COULISSE.
Consol. 100 1/2 5/8.	3 0/0 F. c. 86 15, 86 d. 50.	Av. 86 10.
Esp. act. 30 1/8.	F. p. 86 40 d. 50.	Ap. 85 77 1/2.
Portug. 67 1/2.	5 0/0 F. c. 122 40 d. un. 122 85, 50 d. 50.	
Mexic. 38.	F. p. 123, 122 85 d. un. 123 25 d. 50.	B. du Trés.
Brésil.	Vers. d. 610, 605 d. 10, au 15, 620 d. 10 au 30	3 0/0 de 6 à 9 m.
5 0/0 hol. 98 1/2.	Orléans, 1245 20 d. 20 au 15 juin.	3 1/8 à 2 m.
2 1/2 do.	au 15 juin.	Rep. F. c. F. p.
Rouen. 43 1/2.	Rouen, 1120 d. 10 au 15. 1137 50 d. 10 au 30.	3 0/0 5 à 15.
Orléans. 49 1/2.	Avignon, 1055 d. 10.	5 0/0 25 à 30.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 98,00 à 00,00 ; courant du mois, 99,00 à 100,00; juillet et août, 101,00 à 00,00; 4 derniers mois, 106,50 à 00,00; 4 premiers mois 1846, 109,00 à 110,00.

LILLE. — Colza, 95,00 à 00,00.

les œuvres complètes de ... préface de M. Aimé Martin; les œuvres de M. de Ségur; enfin, celles de M. *Napoléon Landais*, si estimées dans leur genre lexicographique. *Le grand Dictionnaire général de Landais* est toujours le plus universel qui ait paru jusqu'à ce jour; les nombreuses éditions qui en ont été faites successivement ont permis de l'éclaircir, de l'épurer et de l'améliorer considérablement. La même librairie publie en ce moment, par livraisons qui touchent à leur fin, un *Dictionnaire de Médecine manuelle à l'usage des gens du monde*, rédigé par une société de membres de l'Institut et de la Faculté de médecine, sous la direction du docteur Beaude, déjà honorablement connu dans le monde savant.

— On publie, sous le titre de *Bibliothèque de poche*, une petite collection de dix volumes; le second titre de la Bibliothèque de poche indique la matière de ces volumes et justifie aussi le titre de la collection : *Variétés curieuses des sciences, des lettres et des arts*. Le tome 1er, qui a paru, contient les *curiosités littéraires*; le tome 2, les *curiosités bibliographiques*.

— L'ILLUSTRATION est maintenant parvenue à sa troisième année. Sa magnifique collection, qui forme quatre beaux volumes in-folio jusqu'au 1er mars 1845, atteste que cette revue est véritablement ce que, dès le principe, ses éditeurs voulaient qu'elle fût, un vaste annuaire où sont racontés ou figurés par la gravure, à leurs dates, tous les faits que l'histoire contemporaine enregistre dans ses annales. — Evénements politiques, cérémonies publiques, grandes fêtes nationales, désastres fameux, bruits de la ville, morts illustres, biographies contemporaines, représentations théâtrales, découvertes utiles, exposition des arts et de l'industrie, publications nouvelles, faits glorieux de nos armées, modes, scènes, types populaires, etc. etc. — L'ILLUSTRATION, en un mot, est un miroir fidèle où vient se réfléchir dans toute son activité merveilleuse et son action si variée, la société du dix-neuvième siècle.

— M. FLOURENS, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, vient de publier, à la librairie PAULIN, la deuxième édition d'un ouvrage qui intéresse les gens du monde autant que les naturalistes. C'est un volume qui traite de l'*Instinct et l'intelligence des Animaux*. M. Flourens a résumé dans ce volume les observations de Frédéric Cuvier, savant modeste et ingénieux qui a porté dignement un nom illustre dans la science. M. Flourens a ajouté ses propres observations à celles de son prédécesseur au Muséum d'histoire naturelle, et de ce travail est résulté un excellent volume à joindre à cette série de publications populaires dont il est l'auteur, et qui compte déjà un excellent ouvrage sur Buffon et un autre sur Georges Cuvier, deux volumes qui sont ensemble comme une histoire des progrès de l'histoire naturelle depuis Buffon jusqu'à nos jours.

— La concurrence commerciale a beau prodiguer la séduction et les promesses, il est des entreprises dont aucune rivalité ne saurait un moment compromettre le succès. Parmi ces maisons d'élite qui ne connaissent point de clients infidèles, et dont la vogue au contraire grandit chaque jour nous devons surtout signaler l'établissement de la *Ville de Lyon*, rue de la Vrillière, 2. Ce titre, heureux symbole de la richesse et du luxe, imposait aux propriétaires de grandes obligations ; ces obligations, MM. Gay jeune et Denis les ont comprises et les remplissent dignement : les soieries riches, comme les tissus de soie les plus modestes qu'a pu créer la ville de Lyon, se trouvent réunis avec profusion dans leurs magasins. Nous pouvons, avec vérité, signaler à nos lecteurs cet établissement comme étant le premier de Paris. (Voir aux Annonces.)

Les remarquables fragments que nous avons déjà donnés de l'*Histoire constitutionnelle de la monarchie espagnole*, par le comte Victor du Hamel, nous faisaient attendre impatiemment le second volume, qui vient enfin de paraître. Nous reviendrons avec détails sur cet important ouvrage digne de toute l'attention des savants et des hommes d'Etat.

CHEMIN DE FER DE LYON A AVIGNON (Ce Sébastiani). — Le numéro du 31 mai du *Journal des Chemins de fer* publie une circulaire par laquelle les actionnaires de cette Société constituée l'an dernier sur un capital de 60 millions de francs sont prévenus qu'elle est dissoute de fait, et les porteurs d'actions invités à retirer, chez MM. Lecointe, des Arts et comp., banquiers, rue de Provence, 2, l'intégralité des fonds versés par eux, s'il ne leur convient pas de s'intéresser dans la nouvelle société au capital de 80 millions de francs, créée par les fondateurs de la présente.

Les adhérents doivent se présenter dans les bureaux de la Société, rue du Dauphin, 16, du 3 au 10 juin, tous les jours, de dix heures à trois, pour l'échange de leurs titres, et souscrire, s'il leur convient, *une action de plus sur cinq*, proportion pour laquelle la préférence est réservée aux souscripteurs de la société dissoute dans l'augmentation du capital. Il sera disposé après le 10 juin, des actions réservées à ceux des porteurs de titres de l'ancienne Société qui n'auront pas, dans le délai fixé, déclaré leur option.

Spectacles du 5 Juin.

OPÉRA. —
FRANÇAIS. — Virginie.
OPÉRA-COMIQUE. — L'Eau merveilleuse. Barcarolle.
ODÉON. — Relâche.
VAUDEVILLE. — Petit Poucet, par le général Tom Pouce.
VARIÉTÉS. — 1re du Jongleur. Dîner de Madelon. Maître d'école.
GYMNASE. — Jeanne. Belle et la Bête. Somnambule.
PALAIS-ROYAL. — L'Escadron. Paris voleur. Secondes Noces.
PORTE-ST-MARTIN. — La Biche aux bois.
GAITÉ. — La Tour de Ferrare. Grâce de Dieu.
AMBIGU. — Les Etudiants.
CIRQUE. — Exercices d'équitation.
COMTE. — Mort aux rats. Menuisier. Peau de Singe.
FOLIES. — L'Orage. Constant. Helmina.
LUXEMBOURG. — Perlerinette. Mon Cousin. Malheurs.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

La preuve du mauvais emploi des deniers des contribuables est surtout évidente dans les chapitres du budget des travaux publics.

Il y a plus, les hommes qui sont à la tête de cette branche de l'administration détournent d'emploi féconds les capitaux libres des citoyens, pour les attirer dans le gouffre où les avait entraînés il y a 125 ans l'exagération du système de Law et les actions émises sur les brouillards du Mississipi.

L'analogie est frappante, de l'aveu même des ministres et du directeur-général des travaux publics. Lisez tous les projets de loi sur les rails-ways; partout il n'y a qu'obscurité, tâtonnements, incertitude sur la direction et l'avenir de ces chemins : ces administrateurs ne savent où ils vont, de même que les actionnaires de la Compagnie de la Louisiane et du Mississipi ne savaient où ils allaient; les hommes d'argent seuls veillent incessamment; ils dominent la position et empochent les deniers de l'Etat et ceux des actionnaires.

Le projet de loi des chemins de fer de Paris à Lyon et de Lyon à Avignon, et le rapport de M. Dufaure sur ces deux rails-ways offrent de nouvelles preuves de l'inintelligence ministérielle, du manque d'un plan sagement étudié de la part de la direction générale des ponts et chaussées.

Les exemples des fautes commises étaient assez frappants, ce nous semble, pour qu'on revînt sur les anciens errements et qu'on entrât dans une meilleure voie.

Que l'on réponde donc aux faits que voici.... car on ne saurait les trop rappeler.

En 1835 on veut faire un rail-way de Paris à Versailles; M. Surville, ingénieur des ponts et chaussées, présente un très beau projet. Ce chemin n'avait que seize kilomètres de développement, il mettait Saint-Cloud à huit kilomètres de Paris. L'embarcadère de Paris partait d'un point CENTRAL, à la portée de la rive gauche et de la rive droite. Le projet de M. Surville est rejeté; on fait deux chemins dont l'un, sur la rive droite, avait vingt-quatre kilomètres, et l'autre, sur la rive gauche, dix-huit, avec les embarcadères excentriques que tout le monde connaît.

Plus tard, on veut aller à Saint-Germain, à Poissy. M. Surville avait prouvé que de légères modifications apportées à son premier tracé permettraient de desservir également Saint-Cloud, Versailles, Saint-Germain et Poissy avec une seule ligne et de très courts embranchements. Ce projet fut encore rejeté; et, pour aller à Poissy, Saint-Germain et Versailles, on a fini par faire sept chemins : 1° deux chemins de Versailles; 2° celui du Pecq; 3° l'embranchement de ce chemin par le système atmosphérique pour arriver sur le plateau de Saint-Germain; 4° la prolongation de celui-ci sur Poissy; 5° la partie du chemin de Paris à Rouen qui existe entre Paris et Poissy; 7° le chemin qu'il faudra certainement établir entre Versailles et Saint-Germain.

En 1837, on veut faire un rail-way de Paris au Hâvre. Le projet du plateau est sacrifié à celui de la vallée, malgré les sages avis formulés par la chambre de commerce du Hâvre (1). Ce pre-

(1) Voir les importants Mémoires publiés par M. Joseph Clerc, l'un des membres de cette Chambre.

En 1837, on fait un choix de ... porte à croire que ce chemin sera la tête de celui de Lyon par la Bourgogne. Il n'était pas encore question du chemin de Lyon par la Loire, et le chemin de Bordeaux et de Nantes devait partir de Versailles et de Chartres.

En 1843, on trouve ce chemin d'Orléans tout fait: d'un côté on le prolonge sur Vierzon, Bourges, Nevers, Clermont; de l'autre, on le pousse sur Nantes, Bordeaux et Limoges. Ce chemin se trouve ainsi, sans le savoir, la tête de ligne du chemin de Lyon par la vallée de la Loire, de Clermont, de Nantes, de Toulouse, Cette et Bayonne par Bordeaux, et de Toulouse et les Pyrénées par Limoges, ce qui arrivera bientôt.

Nous disons sans le savoir, car le projet de loi du chemin de fer de Paris à Lyon n'en parle pas; M. Dufaure est le premier qui constate officiellement que le chemin d'Orléans à Nevers ira jusqu'à Lyon.

Ainsi, au lieu de prolonger tout simplement le chemin d'Orléans sur Limoges, Toulouse et les Pyrénées, de rattacher à cette lignemère, par de courts embranchements, Lyon et Clermont, Bordeaux et Cette, nous voyons partir d'Orléans d'immenses lignes faisant double emploi et absorbant inutilement des millions par centaines.

En 1844 est-il question du chemin de Strasbourg, ici encore on choisit le tracé le long d'un fleuve et d'un canal, comme on l'a fait partout ailleurs; on rejette le tronc commun par Troyes, non pas en vue de rattacher le Hâvre et nos ports de l'Océan par la ligne la plus courte à nos départements de l'Est, à la Belgique, à l'Allemagne, ce qui eût prouvé que l'administration comprenait nos intérêts maritimes, mais pour se donner le plaisir de passer le long des voies navigables, car, dit-on, là où est la richesse il faut accumuler la richesse, sans s'occuper du revers de la médaille, c'est-à-dire de l'augmentation de la misère, là où elle existe déjà.

Aussi s'empresse-t-on de donner à Troyes un embranchement de 100 kilomètres, à Reims un embranchement de 85, et le public de payer.

S'agit-il du chemin de Chartres, de Rennes et de Brest, au lieu d'accorder cette ligne à ce pauvre rail-way de Versailles (rive gauche) victime du laisser-aller administratif, on s'arrange de manière, — le fait le prouvera dans quelques années — à donner cette tête de ligne à l'embarcadère du chemin de la rive droite, à cet embarcadère qui est déjà trop petit pour les services de Rouen, du Hâvre, de Saint-Germain, de Poissy, de Versailles.

En compensation on ne veut pas que l'embarcadère du chemin d'Orléans, qui, proportion gardée des services qu'il est appelé à remplir, est bien plus grand que celui de Versailles (rive droite), soit la tête du chemin de Lyon par la Bourgogne. Aussi pourquoi la Compagnie d'Orléans ne s'est-elle pas mise sous la protection de M. de Rothschild?

Mais acceptons le nouveau projet ministériel pour la ligne de Lyon (par la Bourgogne); reconnaissons que l'embarcadère d'Orléans à Paris ne saurait suffire à tant de services divers. Pourquoi le ministère des travaux publics, en revenant sur ses projets de l'année dernière, ne fait-il pas un pas de plus, ne met-il pas en question le tracé tout entier du chemin de fer de Paris à Lyon par la Bour-

... maudire l'imprévoyance du ministère, lorsque dans une longue angoisse ils trembleront à chaque seconde d'être lancés dans cet abîme.

Même abstraction faite de l'économie si considérable résultant d'un tronc commun jusqu'à Troyes pour Lyon et Strasbourg: le ministère aurait dû préférer à cette détestable ligne, l'une ou l'autre de celles qui traverseraient les plateaux de la Brie et arriveraient à Dijon sans rencontrer des pentes au dessus de 5 millimètres et sans avoir de longs souterrains. Ce tracé aurait permis de revenir sur la direction du chemin de fer de Strasbourg par la vallée de la Marne, chemin qu'il eût fallu rapprocher de la frontière du Nord, et qui n'eût point eu à craindre la concurrence que les intérêts du Hâvre, dans un temps peu éloigné, lui susciteront inévitablement.

Concurrence! hélas! pourquoi ce mot se trouve-t-il sous notre plume, lorsque nous trouvons ce principe désastreux, ce principe funeste, proclamé hautement même par M. Dufaure.

« Il faut d'ailleurs, dit cet honorable député, nous tenons à le » proclamer bien haut au moment où vont être concédés tant de » grandes lignes, il faut que les concessionnaires de chemins de » fer s'attendent à ces concurrences; elles naîtront inévitablement » à mesure que se développera le réseau que nous étendons sur » notre territoire; l'article du cahier des charges, par lequel le » gouvernement se réserve la faculté de concéder de nouvelles » communications dans les lieux où le chemin de fer est situé ou » dans toute autre contrée voisine ou éloignée ne sera pas une stipulation stérile. Aussitôt qu'un grand et véritable intérêt public » le réclamera, la rivalité sera permise; la lutte s'ouvrira. C'est » ainsi que *déjà le chemin de fer de Rouen est venu enlever* au chemin de Saint-Germain tous les voyageurs qu'il recevait de Poissy, » de Meulan et de Mantes.

Législateurs imprévoyants, ne vous félicitez pas de voir la lutte s'engager sur les chemins de fer! Cette lutte sera une ruine pour le pays. Il ne s'agit plus dans ce champ clos d'une concurrence de 20 ou 30 millions comme celle que se sont faites les Messageries Laffitte et les Messageries Royales, il s'agit de provoquer un conflit entre des Compagnies qui représentent des milliards, il s'agit de déprécier ces milliards. Eh bien! la fortune sociale de la France est-elle assez grande pour qu'on sacrifie ainsi le plus net de ce capital que le pays a amassé depuis de longues années. Non, mille fois non.

L'agriculture, cette grande dé[illegible]ée ne demande qu'une faible partie des millions que vous voulez enfouir dans les concurrences des chemins de fer, pour donner des produits nécessaires à la vie de tous les citoyens et retremper les forces des générations abâtardies et souffrantes.

Les institutions de prévoyance et de charité réclament à grands cris des capitaux que l'Etat prodigue à des Compagnies, pour leur rendre *plus facile* la concurrence ruineuse qu'elles proclament. Et puis, vous êtes-vous bien rendu compte si les milliers de lieues de chemins de fer que vous concédez seront exécutés? Quelle garantie avez-vous que ces chemins de fer seront achevés? Aucune. Demandez-vous aux banquiers des garanties sérieuses? Non.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SYBILLE,

OU LES DEUX NATIONS.

PAR M. D'ISRAËLI (1),

Membre du Parlement.

V.

LES ENFANTS OUVRIERS.

Vers le milieu du faubourg, une maison étroite et haute, revêtue de stuc, ornée de frises et de colonnes, ayant pour enseigne un chat jouant du violon, et resplendissante de lumières, attirait de tous les points la foule qui tourbillonnait à l'entour comme des nuées d'éphémères tourbillonnent autour d'un feu allumé en plein champ.

Une imposante matrone, en grande parure, siégeait au comptoir et délivrait pour la modique somme de six sous les billets d'entrée qui, à l'intérieur, s'escomptaient en liquides.

Au haut d'un splendide escalier à balustrades dorées s'ouvrait une porte à deux battants; cette porte, ou plutôt ce vaste portique, de grande prétention architecturale, était peint en vert rehaussé d'or: sur le fronton se lisait en lettres de feu: TEMPLE DES MUSES.

Le salon, quoique un peu étroit pour sa longueur, répondait dignement à ses pompeux dehors. Le plafond et les murailles resplendissaient d'or et de peintures. Chaque panneau retraçait des scènes de Shakespeare, de Byron, de Scott. On y voyait figurer le roi Richard, Mazeppa, don Juan sauvé par Haïdée, Jeanie Deans en présence de la reine, et nombre d'autres personnages empruntés à l'histoire et à la fiction.

L'assemblée était ce soir-là au grand complet. Trois à quatre cents personnes, assises autour de différentes tables, buvaient, mangeaient, parlaient, riaient, et même fumaient, en dépit des défenses et protestations faites au nom des muses et dans l'intérêt des arts par le grand prêtre du temple, l'honnête John Trottman, qui, las d'efforts infructueux, s'était résigné à tolérer l'abus qu'il désespérait d'extirper. Une tenue décente était de rigueur, mais on doit dire à la louange des assistants, presque tous ouvriers des fabriques, qu'ils observaient strictement entre eux les lois du décorum.

Les garçons couraient de çà, de là, aussi empressés, aussi zélés que s'ils eussent servi des nobles. De temps à autre une cloche sonnait; il s'établissait une sorte de silence. Un rideau se levait à l'extrémité de la salle, en face de l'entrée, et, sur un théâtre exhaussé de quelques pieds à l'aide de tréteaux et flanqué de bosquets de carton peint, une dame en costume de fantaisie venait chanter une ballade populaire, ou bien un gentilhomme portant l'habit classique du fermier des vieilles comédies, une perruque ronde, des bas bleus et des boucles de souliers en argent, régalait l'auditoire d'une chanson lugubrement bouffonne. Quelquefois, pour varier, on avait de la musique instrumentale: une artiste en robe blanche exécutait sur sa harpe d'or un air tudesque qu'accompagnait un monsieur à moustaches noires, à mine rébarbative. C'étaient d'ordinaire le premier violon et la principale harpiste du roi de Saxe qui, faisant un voyage d'agrément, et jaloux de connaître les merveilles de l'industrie britannique, passaient, par hasard, à Mowbray. A défaut de ces météores, les habitués du Temple des Muses se contentaient des quatre frères bohémiens ou des quatre sœurs tyroliennes. Mais de tous ces passetemps les plus récréatifs et le mieux accueillis étaient « les délassements de *Thespis*, » laborieux exercices d'amateurs, qui, se destinant au théâtre, essayaient la force de leurs poumons et la puissance de leurs gestes sur un public sans préjugés.

Un peu après que Dandy Mick eut introduit les jeunes filles dans ce lieu de délices, Caroline murmura tout bas à sa compagne :

— Eh bien, Henriette, qu'en dis-tu?

— C'est juste comme je me figurais le palais de la reine; le cœur m'en bat: j'en suis tout hors de moi.

— Faut pas le laisser voir, ma chère, ce n'est pas bon genre.

— Allons, mesdemoiselles, reprit Mick, pas tant de façons. Installons-nous à cette table. Que prendrons-nous? hé! garçon! holà garçon, par ici.

— Me voilà! monsieur, me voilà!

— Pourquoi ne pas venir tout de suite, quand j'appelle? dit le dandy d'un air important. Il y a un quart d'heure que je m'égosille! une couple de verres de liqueur pour ces dames, et pour moi une mesure de *gin*.... Un moment, garçon! attendez! ne vous sauvez pas si vite! on ne peut pas plus boire sans manger que manger sans boire. Des saucisses pour trois, bien cuites et pas brûlées surtout! »

Mick termina sa commande par un juron énergique, et se tournant vers les jeunes filles :

— C'est comme ça qu'il faut leur parler, dit-il avec assurance, tandis que les regards admiratifs de ses compagnes le payaient amplement de ses frais.



— C'est gentil, n'est-ce pas, mamzelle Henriette? Et il regarda le plafond de l'air d'un connaisseur blasé.

— Gentil!... Oh! c'est beau! dit Henriette.

— Vous n'étiez encore jamais venue ici. C'est pourtant ce qu'il y a de mieux. Tenez! voilà la dame du Lac en peinture: moi je l'ai vue au Cirque en chair et en *eau*. Comprenez-vous le calembour? Une vraie femme dans de la vraie eau, l'eau du bassin du Cirque.

L'arrivée des saucisses pétillantes, couronnant une montagne de pommes de terre, coupa court à la conversation. Deux petits verres de liqueur furent placés devant les dames, et un carafon de gin devant leur amphitryon.

— Les assiettes sont-elles chaudes, au moins, garçon? dit Mick.

— Brûlantes, monsieur.

— A la bonne heure; les assiettes chaudes font les bons ragoûts. A vous, Caroline! Ne retirez-donc pas votre assiette si vite, mamzelle Henriette, que je vous serve des pommes de terre. Il n'y a pas une maison dans tout Mowbray, où on les écrase si bien qu'ici. Ça vous a une tournure tout-à-fait distinguée.

C'était vraiment une joyeuse partie. Mick ne se lassait pas d'emplir les assiettes de ses convives et de boire à leur santé.

— Eh bien, dit-il, se rejetant en arrière sur sa chaise et sirotant son gin, après avoir dépêché la partie substantielle du repas, qu'on en médise tant qu'on voudra, il n'y a rien de tel que de jouir de la vie.

— Chez les Trafford, reprit Caroline, nous n'avions pour tout plaisir que la classe de chant.

— Sur ma parole, je plains ces pauvres diables de campagnards, dit Mick. Nous en avons quelques-uns chez Collinson: ils viennent de Suffolk; c'est ce qu'on appelle des laboureurs-agriculteurs. Ça fait une drôle d'espèce, allez!

— Ah, oui, des émigrants qui ne connaissent rien de rien, qui n'ont jamais vu que des champs et des arbres, reprit Caroline. C'est pas leur faute, après tout. On dit qu'ils ont été affranchis d'esclavage et que les maîtres, ne sachant plus qu'en faire, les expédient par les convois sur tous les marchés pour nous faire concurrence et amener une baisse de prix.

— Qu'ils y viennent, nous leur apprendrons un tour du métier! dit Mick. Où êtes-vous, à présent, Mlle Henriette?

— Chez Wiggins et Webster.

— Des ladres qui font nettoyer les machines pendant les repas, pour qu'il n'y ait pas de temps perdu. Ça ne m'irait pas, à moi. Mais en voilà un de votre bord qui vient là-bas, dit Mick faisant force signaux à un

(1) Voir les numéros du 3 au 5 juin 1845.

Paris à Melun avait dû remettre en question toute la ligne de Paris à Lyon. Ils comprendront que nous accomplissons rigoureusement un devoir, et rien de plus lorsque nous attaquons la direction générale des ponts et chaussées qui a proposé de semblables énormités en fait d'art et d'économie sociale.

Au commencement de la séance, la Chambre avait adopté le projet de loi relatif à l'introduction des travailleurs libres dans nos colonies et le projet de loi qui alloue des fonds pour travaux extraordinaires de fortifications.

La reine d'Espagne, accompagnée de sa mère, la reine Christine, poursuit son voyage : S. M. est arrivée à Valence le 29 mai.

Les mesures violentes prises par le ministère Narvaez provoquent à Madrid un mécontentement croissant. *El Clamor publico* n'a pas eu le temps de maudire ses persécuteurs ; on l'a saisi le 30 mai. *L'Espectador* a été saisi également saisi pour avoir publié un article ainsi intitulé : « L'agonie des gouvernements arbitraires est terrible. »

On ne s'explique pas les bizarreries despotiques de Narvaez. On incline à les considérer comme un guet-apens : on suppose qu'il a besoin d'une émeute pour exciter des mouvements, et se donner un prétexte d'exécuter quelque grand coup d'État. En somme, voici comment un correspondant de Madrid qualifie la situation dans laquelle le ministère espagnol s'est si gratuitement jeté : « Une folie impolitique et une monstruosité inutile. »

L'indépendance du Texas reconnue par le Mexique.

Voici une partie de la note sagement mesurée que M. L. Cuevat, ministre des affaires étrangères à Mexico, a remise aux chambres législatives, relativement à cette importante affaire ; on verra par son contenu que le gouvernement mexicain est à la veille de reconnaître l'indépendance du Texas :

« Les propositions préliminaires présentées par le Texas portent le caractère d'un arrangement honorable, et le gouvernement, sans rien conclure, y a acquiescé comme simple préliminaire d'un arrangement formel. Refuser de traiter sur ce point serait décider l'annexion du Texas aux États-Unis, et les chambres comprendront qu'une démarche aussi malavisée donnerait lieu à une accusation grave contre l'administration actuelle. Ne pas écouter des ouvertures de paix qui pourraient amener une issue satisfaisante et mener ainsi les affaires de la République au point extrême qui conviendrait le moins à ses intérêts, serait pour le moment ce qui flatterait le plus des sentiments nationaux justement irrités.

» Mais ce n'est pas ce que la nation doit attendre des pouvoirs politiques dont le devoir est de prévoir et de peser les maux d'une guerre longue et dispendieuse, de les éviter et non de les braver, à moins que dans une crise aussi grave il n'y ait pas d'autre moyen de sauver l'honneur du pays. Si le gouvernement ne suivait que l'impulsion de ses sentiments, la loi pour l'annexion du Texas aux États-Unis une fois votée, le congrès sait bien quelles eussent été sa conduite et sa détermination; il aurait déclaré la guerre, et le patriotisme des Mexicains l'aurait glorieusement soutenue. Grand est le sacrifice de la part de S. E. le président et du ministère, en demandant l'autorisation par laquelle cette note se termine ; mais ils font ce sacrifice à une conviction profonde et à un ardent désir pour la prospérité de la République, et dans la confiance qu'en faisant tous leurs efforts pour amener la paix, la guerre, si elle était inévitable, amènerait un résultat digne des armes de la République et de la justice du peuple provoqué. En conséquence, S. Ex. le président, dans une réunion des ministres et en vertu

vent ensemble à la somme de 18 140 000 francs, il est ouvert au ministère de la guerre sur l'exercice 1845, un crédit de 3 600 000 fr. ; savoir :

» Pour l'achèvement des travaux extraordinaires des places. 1 800 000 fr.

» Pour les travaux de fortifications à entreprendre du côté de la mer. 1 800 000 fr.

» Et sur l'exercice 1846, également un crédit de 3 600 000 fr., savoir :

» Pour l'achèvement des travaux extraordinaires des places. 1 800 000 fr.

» Pour les travaux de fortifications à entreprendre du côté de la mer. 1 800 0000 fr.

Les art. 4 et 5 sont relatifs aux voies et moyens.

Le projet de loi est ensuite adopté au scrutin secret par 225 voix contre 7.

M. ARMAND (du Pas-de-Calais) demande un congé. — Accordé.

M. DUMON, ministre des travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession d'un chemin de fer de Versailles à Rennes.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux chemins de fer de Paris à Lyon et de Lyon à Avignon.

M. CORDIER lit un long discours. Suivant l'habitude qu'elle s'en est faite quand M. Cordier paraît à la tribune, la chambre se livre aux conversations les plus bruyantes.

La chambre passe ensuite à la discussion des articles.

« Art. 1er. Le ministre des travaux publics est autorisé à procéder par la voie de la publicité et de la concurrence, conformément aux clauses et conditions du cahier des charges annexé à la présente, à la concession du chemin de fer de Paris à Lyon. — Adopté sous la réserve du cahier des charges.

La discussion s'engage sur le cahier des charges.

M. MURET DE BORT annonce qu'il a présenté un amendement qui aurait pour objet de prendre pour tête de ligne du chemin de Paris à Lyon la gare et le chemin de fer de Paris à Corbeil appartenant à la compagnie du chemin de fer d'Orléans. Cet amendement, dit-il, est très important ; il n'a été distribué à la chambre qu'aujourd'hui ; je demande donc que la discussion soit remise à demain.

Quelques voix : Développez votre amendement aujourd'hui.

M. MURET DE BORT entre dans quelques détails sur les conditions avantageuses que la compagnie d'Orléans ferait à la compagnie de Lyon.

M. LE PRÉSIDENT fait remarquer qu'en effet il y aurait de grands inconvénients à ce que la discussion s'ouvrît aujourd'hui sur le cahier des charges avant que la discussion sur l'amendement de M. Muret de Bort soit vidée.

M. DUFAURE, rapporteur, dit que l'amendement est connu de la commission depuis plusieurs jours ; qu'elle ne l'accepte pas, et qu'elle ne voit pas de raison suffisante pour remettre la discussion.

M. LUNEAU insiste pour que l'amendement soit d'abord discuté. Dans le cas où il serait adopté, l'orateur croit savoir que M. le ministre des travaux publics entamerait des négociations avec la compagnie d'Orléans, et le cahier des charges présenté par la commission devrait être notablement modifié ; il est donc inutile de l'adopter d'avance.

M. DUMON. L'amendement ne stipule qu'une faculté de plus accordée par la chambre au ministre ; mais il faut toujours adopter un cahier des charges pour le cas où le gouvernement ne s'entendrait pas avec la compagnie d'Orléans ; je demande donc que le cahier des charges soit d'abord discuté sous réserve de l'amendement.

L'article 3 du cahier des charges qui motive cette discussion est ainsi conçu :

« Le chemin de fer de Paris à Dijon partira de l'intérieur de Paris, d'un point situé sur la rive droite de la Seine, près des bassins de la Bastille ; il ira traverser les communes de Bercy et de Charenton, passera à Villeneuve-Saint-Georges, entre la ville et la Seine, s'élèvera sur le plateau de la Brie par la vallée de l'Yères, et se portera, en suivant ce plateau, sur la ville de Melun.

» A partir de Melun, le chemin de fer se dirigera sur la ville de Fontainebleau, près de laquelle il passera. Il ira traverser la vallée du Loing, entre Moret et Saint-Mamet, puis, continuant de suivre la vallée de la Seine, il at-

somme de 5 millions avant l'ordonnance d'homologation [illegible] dans les quinze jours de l'adjudication, à valoir sur celle qui devra être remboursée par cette compagnie.

Cet amendement est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

FAITS DIVERS.

Le roi et la reine sont arrivés hier, à cinq heures, au château de Bizy. LL. MM. étaient accompagnées de Mme la duchesse d'Orléans, le comte de Paris, le duc de Chartres, le duc et la duchesse d'Aumale, le prince et la princesse Auguste de Cobourg et le prince de Wurtemberg.

— M. de Franquetot, duc de Coigny, maréchal-de-camp et pair de France, vient d'être nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur.

— Les élections municipales d'Angers se sont terminées mardi : les quatre membres élus par la neuvième section appartiennent au parti de l'ancienne majorité qui n'y comptait que trois conseillers. Les forces se balancent donc aujourd'hui, moins une voix que réclame l'ancienne minorité et que le parti contraire qualifie de douteuse. L'un des membres réélus, M. de Sevret, qui votait avec l'ancienne minorité, a reçu, dans ces nouvelles élections, en raison de son caractère apprécié par tous les partis, les voix de l'opposition.

— « On nous assure, lit-on dans l'*Echo de Vésone*, que décidément M. le maréchal Bugeaud est dans l'intention de renoncer à la candidature d'Excideuil. Il paraît que le nombre et l'exagération des demandes qui lui sont faites par les électeurs l'ont complètement dégoûté de la vie législative. On n'évalue pas à moins de *cent* le nombre des recettes particulières qui lui ont été demandées. »

— L'appât des primes offertes par les journaux aux nouveaux abonnés donne lieu à des combinaisons curieuses. En voici une qui ne manque pas d'originalité. Un abonné au *Constitutionnel*, pour jouir une seconde fois de la prime qui n'est accordée qu'aux nouvelles souscriptions, a imaginé de renouveler son abonnement sous le nom de son ami le plus intime, qui habite sous son toit et qui le garde, en un mot au nom de son chien. Si le procédé fait fortune, le *Constitutionnel* aura la gloire d'avoir provoqué la mise en valeur d'une couche toute nouvelle d'abonnés.

— M. Jobert (de Lamballe), chirurgien de l'hôpital Saint-Louis, vient d'être nommé aux mêmes fonctions à l'Hôtel-Dieu, en remplacement de M. Breschet, décédé.

— MM. Hirn et Guth, fabricants à Mulhouse, viennent de mettre à exécution le projet qu'ils avaient formé depuis long-temps, d'utiliser, au profit de la classe pauvre, les eaux chaudes qui sortent de leur filature. Au moyen d'un conduit qu'ils ont fait arriver jusque sur la rue, ces eaux tombent comme d'une fontaine, disposée à cet effet par MM. Hirn et Guth, et les habitants du quartier peuvent ainsi avoir, gratuitement et à toute heure de la journée, de l'eau chaude pour différents usages dans leurs ménages.

— Par suite de l'action judiciaire intentée à un de ses employés, M. le directeur général des postes vient d'adresser au public un nouvel avis, par lequel il le prie avec instance de faire usage de la facilité qui est accordée à tout le monde et sans rétribution d'aucune espèce, de recommander les lettres chargées de valeurs aux bureaux. Par ce moyen

---

individu qui les rejoignit l'instant d'après. Eh bien ! Gobe-Poussière, comment que ça va?

Gobe-Poussière était le sobriquet, et à vrai dire l'unique nom de baptême et de famille du survenant. Une quinzaine après être accouchée, sa mère était retournée à la manufacture et avait mis l'enfant en nourrice chez une vieille femme qui, moyennant six sous par semaine, se chargeait des nouveau-nés durant le jour et les rendait le soir aux mères lorsqu'elles rentraient, harassées de fatigue, dans les tanières que, par courtoisie, on est convenu d'appeler des maisons. Les frais n'étaient pas grands : quelques gouttes de laudanum et de thériaque, administrées sous forme d'un élixir de vie, donnaient à ces innocentes créatures un avant-goût des douceurs de l'existence, et les préparaient, par une languissante immobilité, au repos de la tombe.

L'infanticide se pratique en Angleterre d'une façon aussi légale et aussi étendue que sur les bords du Gange, circonstance qui paraît avoir échappé au zèle de la Société des Missions pour la propagation de l'Évangile en pays étrangers. Mais le principe vital, œuvre d'un artiste immortel, triomphe quelquefois, même à son début, des infernales machinations de la Société. Il y a des enfants qui défient la faim, le poison, les mères dénaturées et les nourrices; celui dont nous parlons était de ce nombre. Nous ne pouvons dire qu'il prospéra, mais il ne voulut pas mourir. A deux ans, la mère ayant disparu, et avec elle les six sous de semaine, on envoya le petit jouer dans la rue, avec le secret espoir qu'il y serait écrasé. L'expédient échoua. Jaggernaut épargna pour Moloch le plus jeune, le plus faible de la bande ; les autres succombèrent. Trois mois de « jeux » allégèrent singulièrement les charges de la gardienne, et firent justice des petits vagabonds, mal peignés, demi-nus, de l'âge de deux, trois et quatre ans, qui encombraient la voie publique. Les uns furent broyés par des charrettes, les autres s'égarèrent ; quelques-uns, pris de fièvre et de rhume, regagnèrent en grelottant leur taudis, où, abreuvés du Cordial de Rousseau, ils s'endormirent pour ne plus s'éveiller. L'enfant sans nom résista seul. Toujours il trouvait moyen d'échapper aux roues des voitures, de sortir de dessous les pieds des chevaux ; jamais il ne se perdait. Ne lui donnait-on pas à manger, il allait en maraude pour son compte, et disputait aux chiens les immondices de la rue. En dépit de tout, il s'obstinait à vivre. Chétif et pâle, il bravait jusqu'à la redoutable fièvre qui, seule des hôtes de la cave, ne s'absentait jamais. Couché la nuit sur le lit de paille pourrie qui le séparait à peine du sol boueux, avec un fumier pour oreiller et un égout aux pieds, il se cramponnait à l'unique asile qu'il eût dans le monde.

Enfin, comme l'enfant sans nom venait d'atteindre sa cinquième année, la peste, acclimatée dans cet amas de nids de pourceaux, sévit avec une telle rage, qu'elle menaça d'extinction la population entière, s'a-

charnant de préférence sur les plus misérables bouges. Tous les enfants périrent, à l'exception d'un seul, et celui-là, en rentrant un soir au logis trouva la vieille femme morte, entourée de cadavres. Il avait déjà partagé la couche d'un mort, mais à côté il y avait des vivants. L'idée d'une nuit passée en tête-à-tête avec ces corps inanimés, l'épouvanta. Il se glissa hors de la cave, hors du quartier, erra long-temps et tomba de fatigue à la porte d'une manufacture. Cette fois la fortune le guidait. Réveillé au point du jour par le son d'une cloche, il vit une multitude de femmes, d'enfants, d'hommes assemblés. La porte s'ouvrit, la foule entra ; il la suivit. Le contre-maître lit l'appel, s'aperçut de la présence d'un intrus, le questionna et fut frappé de ses réponses. On avait précisément besoin d'un enfant pour le Trou du diable, sorte de fosse où se jettent les cotons avariés, les déchets qui, après avoir été de nouveau épluchés et cardés, servent à faire de grossières couvertures. L'enfant trouvé fut promu au poste vacant, reçut un salaire et qui plus est un nom ; on le baptisa par analogie à ses fonctions du sobriquet de Gobe-Poussière.

Gobe-Poussière avait fait son entrée de si bonne heure dans la vie active qu'à 17 ans il réunissait l'expérience de l'âge mûr à l'énergie de la jeunesse. C'était maintenant un habile ouvrier, à haute paie. Il avait profité des écoles de manufactures pour apprendre à lire et à écrire couramment ; on le citait comme un des beaux esprits du club scientifique et littéraire de l'Athénée. Son plus intime ami était Dandy Mick. L'apparente contradiction de leurs caractères les avait sans doute rapprochés. C'est d'ordinaire la base la plus solide en amitié. Autant Gobe-Poussière était sombre, triste, ambitieux, morose, plein de pensées et doué d'une persévérance qui équivalait au génie, autant Mick était sémillant, jovial, mobile superficiel. Mick jouissait de la vie ; son ami l'endurait. Le premier déclamait sans cesse contre l'abaissement des salaires et le surcroît de besogne; l'autre ne se plaignait pas, ne murmurait pas, mais lisait assidûment, méditait sur les droits du travailleur et aspirait à affranchir ses pareils.

— Je songe à me faire recevoir membre de la Société d'abstinence absolue, dit Gobe-Poussière; depuis que j'ai lu l'article de Stephen Morlay, je suis convaincu que nous n'obtiendrons rien si nous ne nous abstenons des denrées payant l'impôt ; et la première de toutes à retrancher, c'est la liqueur.

— Je me passerais de liqueur tout comme une autre, dit Caroline ; si j'étais grande dame je ne voudrais boire que du lait tout frais tiré.

— Du lait, pouah ! dit Henriette, parlez-moi de thé ; à présent que je tiens maison, je veux en boire tous les jours, et du meilleur.

— En attendant que tu fasses vœu d'abstinence, Gobe-Poussière, dit Mick, demandons un carafon de gin, cela éclaircira la question.

Gobe-Poussière avait pour maxime de céder dans les petites choses afin de garder son influence pour les grandes : il consentit donc et prit place à table.

— Tu as entendu parler du nouvel expédient de Shuffle et Screw, dit Mick.

— Qu'est-ce encore ?

— Chaque homme a reçu sa clef ce soir avec déduction d'un écu par semaine pour prix du loyer. James leur a dit qu'il logeait chez son père et n'avait que faire d'une maison ; à quoi ils lui ont répondu qu'il eût à la louer, et que ce qu'il en ferait ne les regardait pas.

— Leur jour viendra, murmura Gobe-Poussière, d'un ton pensif ; je crois vraiment que ces Shuffle et Screw sont de pires happe-chairs que Truck et Trett. Au moins vous saviez où vous en étiez avec ceux-là ; vingt-cinq pour cent de rabais sur la paie, et de mauvaises drogues en place d'argent : mais quant aux Shuffle et Screw, avec les amendes d'un côté, les loyers de l'autre, impossible qu'un homme s'y retrouve. Allons, ajouta-t-il en remplissant son verre, buvons à la réhabilitation du travail et à la ruine des capitaux !

— J'en suis, reprit Mick ; buvez ces santés-là, mesdemoiselles, elles vous porteront bonheur. L'argent est la racine de tout le mal, c'est clair. Il faut que le Parlement assure les droits du travail, décrète la journée de dix heures, l'abolition des amendes, et défende d'admettre dans les ateliers un seul individu au dessous de seize ans accomplis.

— Non, au dessous de quinze, dit vivement Caroline.

— Le peuple demandera compte de ses griefs avant peu, reprit Gobe-Poussière.

— A mon avis, le plus grand de tous, dit Caroline, est l'ordre qu'on a donné à John Trottman de fermer le Temple le dimanche soir.

— Quelle infamie ! s'écria Mick, vont-ils pas nous ôter nos récréations à présent? Autant vaudrait aller vivre à Suffolk, où ils sont obligés de brûler les meules pour passer le temps.

— Vous verrez, dit Henriette, que ces maudits engins de fer, après nous avoir cassé bras et jambes, nous couperons le cou.

— J'en ai quelquefois peur, sur ma parole, reprit Mick. Aussi que je sois seulement lord-maire pendant quarante huit heures, et j'en ferai voir de grises aux machines ; j'en ferai un feu de joie dix fois plus beau que la bataille de Navarin qu'on nous a représentée à Mowbray en feu d'artifice, avec quatorze fusées partant à la fois du vaisseau-amiral, et tout le tremblement.

— Le travail est faible, mais le capital est plus faible encore, murmura Gobe-Poussière; leur capital est du papier !

LOUISE SW.-BELLOC.

(*La suite à demain.*)

— Le chef de la bande de faux monnayeurs qui, pour la seconde fois, a comparu aujourd'hui devant la cour d'assises, est un nommé Perron, habile mécanicien, domicilié en dernier lieu à Liancourt. Condamné par contumace à la peine de mort, en 1827, comme faux monnayeur, il était parvenu, grâce à de faux noms, à se soustraire à toutes les recherches et n'avait point subi sa condamnation. Ayant repris plus tard son industrie, il fut condamné de nouveau, en 1833, à huit ans de réclusion. Gracié, en 1840, du surplus de sa peine, il reparaît en justice sous l'accusation du même crime. Cette fois, il fait des aveux complets et désigne ses complices ; il déclare avoir fabriqué et mis en circulation pour environ 3500 fr. de fausses pièces de 10 centimes : ses déclarations ont été, malgré les dénégations de ses coaccusés, confirmées en grande partie par l'instruction. — Demain, nous rapporterons le verdict du jury concernant ce chef de bande et ses compagnons. Perron a énergiquement défendu son fils que le ministère public avait compris dans l'accusation. — « Si j'avais écouté ce pauvre enfant, s'est-il écrié, je n'en serais pas là. »

— L'affaire des faux monnayeurs de Paris coïncide avec celle des faux monnayeurs kabyles dont on se préoccupe beaucoup à Alger. Le *Moniteur algérien* publie à ce sujet les détails suivants :

« Depuis un temps immémorial les Kabyles établis à Aayt-el-Arebaa, village considérable de la tribu des Beni-Yanni, qui se trouve entre les Béni-Ratenn et les Béni-Ayssi, se livrent à cette coupable industrie.

» D'autres ateliers moins considérables se trouvent encore au village d'Ayt-Ali-ou-Harzoun, qui se trouve à 15 lieues S.-E. d'Ayt-el-Arba, éloigné lui-même d'Alger d'une quarantaine de lieues.

» La position du repaire de ces faux monnayeurs est au sommet d'une montagne protégée par un défilé étroit et presque inaccessible : c'est là qu'à l'abri de toute attaque ils imitent les monnaies du cuivre, d'argent et d'or de tous les pays du monde. Ils travaillent également le fer et l'acier, en font des fusils, des platines, les garnitures d'armes, et fabriquent les balles. Les matières premières leur sont fournies en partie par des mines voisines. Le fer qui en provient est, comme on peut le concevoir facilement, d'une grande pureté : le cuivre, l'argent, leur sont apportés de tous les points des pays barbaresques du Sahara même, par des hommes qui, non seulement apportent à Ayt-el-Arebaa les produits de leurs pays, mais encore viennent y acheter des espèces falsifiées, avec des monnaies de bon aloi.

» Le plomb nécessaire à la fabrication, soit des balles, soit des fausses monnaies, est tiré d'une mine qui se trouve dans une montagne auprès de Msilah. Il paraît que le minerai en est très riche et contient une partie notable d'argent.

» La simple inspection d'une pièce contrefaite prouve que le procédé employé pour l'obtenir est généralement celui de la fusion : en effet, toutes les pièces sont d'un diamètre un peu inférieur à celui des pièces véritables ; ceci est dû au retrait qu'elles subissent par le refroidissement au sortir d'un moule formé au moyen d'une pièce *légale*. Le relief des figures des lettres est mal accusé ; l'aspect est terne ou cuivreux. Il faut le dire cependant, et tous ceux qui ont vu de ces fausses valeurs pourront l'affirmer, quelques-unes d'entre elles sont fort bien imitées et indiquent chez ces montagnards des procédés dont on pouvait difficilement soupçonner l'existence.

» Trois avant l'entrée des Français à Alger, malgré toutes les mesures, la fausse monnaie s'était multipliée d'une manière effrayante. L'agha Yahia, qui jouissait d'une grande réputation chez les Arabes, furieux de voir sa surveillance rendue inutile, fit arrêter un même jour sur les marchés d'Alger, de Constantine, de Sétif et de Bône, les hommes de toutes les tribus connus pour se livrer à cette émission.

» On incarcéra ainsi une centaine d'individus, que le pacha annonça devoir mettre à mort, si l'on ne lui livrait les moules ou matrices qui servaient à la fabrication. Les gens d'Ayt-el-Arebaa, pour sauver leurs frères, livrèrent tous ces instruments. Les prisonniers furent mis en liberté après avoir payé une forte amende. Ce fut un échec pour les faux monnayeurs, mais cela ne réussit pas à les détruire. »

— Les journaux reproduisent à l'envi un long fait de magnétisme. Voici le résumé de ce canard : un jeune homme disparaît ; on le croit assassiné. Sa famille consulte une somnambule et la somnambule prédit que le jeune homme reviendra. Prédiction confirmée. Le jeune homme avait été plongé dans une léthargie de trois jours par des filous endormeurs qui lui ont enlevé sa montre et deux pièces de 5 fr.

— Un nouvel organe, l'*Impartial de Vaucluse*, vient de naître à Carpentras.—Sa profession de foi est peu dessinée ; elle annonce toutefois un esprit de conciliation qui peut devenir profitable aux progrès sociaux :

« Nous serons également, dit l'*Impartial de Vaucluse*, éloignés et d'une opposition tracassière et d'une approbation banale. Si la première n'est souvent que l'écho de mauvaises passions isolées, la seconde abdique cette dignité qui doit être toujours le partage de la presse. Si, du reste, nous voulons bien résumer notre pensée, nous dirons que notre système politique sera tel que les évènements le feront et que les besoins du pays l'exigeront. Seule, la forme de notre polémique sera invariable, c'est-à-dire digne et grave. »

— Les officiers de l'état civil des petites communes rurales commettent parfois d'étranges bévues. Un enfant fut présenté, il y a quelques dix-huit ans, au maire d'une localité voisine de Limoges, qui l'enregistra comme faisant partie de la plus laide moitié du genre humain. Lorsque la jeune fille, car c'en était une, a voulu se marier, la célébration du mariage a été impossible parce que son acte de naissance déclarait qu'elle était un garçon, et qu'il n'est pas dans l'usage de marier deux garçons ensemble.

La future était donc placée dans l'alternative ou de rester fille, ce qui est douloureux, ou de recourir au tribunal pour faire constater la métamorphose. Elle a pris ce dernier parti ; et il faut croire qu'elle a complètement édifié le parquet sur la réalité de l'erreur, car, à son audience d'hier, la seconde Chambre du tribunal a rectifié l'acte de naissance et déclaré que le jeune garçon était une jeune fille.

La misère, le suicide et la prostitution.

LE SORT DES OUVRIÈRES.

M. Eugène Süe adresse, dans un chapitre du *Juif Errant*, un nouvel appel en faveur de ces milliers d'ouvrières qui sont les plus malheureuses et les plus intéressantes victimes de la désorganisation sociale ; nous citons :

Oui, le choix du suicide... car sans parler des métiers dont l'insalubrité mortelle décime périodiquement les classes ouvrières, la misère, en un temps donné, tue comme l'asphyxie.

D'autres femmes, au contraire, douées, ainsi que Céphyse, d'une organisation vivace et ardente, d'un sang riche et chaud, d'appétits exigeants, ne peuvent se résigner à vivre seulement d'un salaire qui ne leur permet pas même de manger à leur faim. Quant à quelques distractions si modestes qu'elles soient, quant à des vêtements, non pas coquets mais propres, besoins aussi impérieux que la faim chez la majorité de l'espèce, il n'y faut pas songer...

Qu'arrive-t-il?...

Un amant se présente ; il parle de fêtes, de bals, de promenades aux champs, à une malheureuse fille, toute palpitante de jeunesse, et clouée sur sa chaise dix-huit heures par jour... dans quelque taudis sombre et infect ; le tentateur parle de vêtements élégants et frais, et la mauvaise robe qui couvre l'ouvrière ne la défend pas même du froid ; le tentateur parle de mets délicats... et le pain qu'elle dévore est loin de rassasier chaque soir son appétit de dix-sept ans.

Alors elle cède à ces offres pour elle irrésistibles.

Et bientôt vient le délaissement, l'abandon de l'amant ; mais l'habitude de l'oisiveté est prise, la crainte de la misère a grandi à mesure que la vie s'est un peu raffinée ; le travail, même incessant, ne suffirait plus aux dépenses accoutumées ;... alors, par faiblesse, par peur... par insouciance..... on descend d'un degré de plus dans le vice ; puis enfin l'on tombe au plus profond de l'infamie, et, ainsi que le disait Céphyse : les unes vivent de l'infamie... d'autres en meurent.

Meurent-elles comme Céphyse, on doit les plaindre plus encore que les blâmer.

La société ne perd-elle pas ce droit de blâme dès que toute créature humaine, d'abord laborieuse et honnête, n'a pas trouvé, disons-le toujours, en retour de son travail assidu, un logement salubre, un vêtement chaud, des aliments suffisants, quelques jours de repos, et toute facilité d'étudier, de s'instruire, parce que le pain de l'âme est dû à tous comme le pain du corps en échange de leur travail et de leur probité ?

Oui, une société égoïste et marâtre est responsable de tant de vices, de tant d'actions mauvaises, qui ont eu pour seule cause première :

L'impossibilité matérielle de vivre sans faillir.

Oui, nous le répétons, un nombre effrayant de femmes n'ont que le choix entre :

Une misère homicide ;

La prostitution ;

Le suicide.

Et cela, disons-le encore, l'on nous entendra peut-être, et cela parce que le salaire de ces infortunées est insuffisant, dérisoire... non que leurs patrons soient généralement durs ou injustes, mais parce que, souffrant cruellement eux-mêmes des continuelles réactions d'une concurrence anarchique, parce qu'écrasés sous le poids d'une implacable féodalité industrielle (état de choses maintenu, imposé par l'inertie, l'intérêt ou le mauvais vouloir des gouvernants), ils sont forcés d'amoindrir chaque jour les salaires pour éviter une ruine complète.

Et tant de déplorables infortunes sont-elles au moins quelquefois allégées par une lointaine espérance d'un avenir meilleur ? Hélas ! on n'ose le croire.

Supposons qu'un homme sincère, sans aigreur, sans passion, sans amertume, sans violence, mais le cœur douloureusement navré de tant de misères, vienne simplement poser cette question à nos législateurs :

« Il résulte de faits évidents, prouvés, irrécusables, que des milliers de » femmes sont obligées de vivre à Paris avec au plus CINQ FRANCS par semaine... entendez-vous bien : CINQ FRANCS PAR SEMAINE... pour se loger, se vêtir, se chauffer, se nourrir. Et beaucoup de ces femmes sont » veuves et ont de petits enfants. Je ne ferai pas, comme on dit, *de phrases* ; » je vous conjure seulement de penser à vos filles, à vos sœurs, à vos femmes, » à vos mères... Comme elles, pourtant, ces milliers de pauvres créatures, » vouées à un sort affreux et forcément démoralisateur, sont mères, filles, » sœurs, épouses. Je vous le demande, au nom de la charité, au nom du bon » sens, au nom de l'intérêt de tous, au nom de la dignité humaine, un tel » état de choses, qui va d'ailleurs toujours s'aggravant, est-il tolérable ? » est-il possible ? Le souffrirez-vous, surtout si vous songez aux maux effroyables, aux vices sans nombre qu'engendre une telle misère ? »

Que se passerait-il parmi nos législateurs ?

Sans doute ils répondraient... douloureusement, navrés (il faut le croire) de leur impuissance :

« Hélas ! c'est désolant, nous gémissons de si grandes misères ; mais nous ne pouvons rien. »

— NOUS NE POUVONS RIEN ! !

De tout ceci la morale est simple, la conclusion facile et à la portée de tous... de ceux qui souffrent surtout ;... et ceux-là, en nombre immense, concluent souvent... concluent beaucoup, à leur manière... et ils attendent.

Aussi un jour viendra peut-être où la société regrettera bien amèrement sa déplorable insouciance ; alors les heureux de ce monde auront de terribles comptes à demander aux gens qui, à cette heure, nous gouvernent, car ils auraient pu, sans crise, sans violences, sans secousse, assurer le bien-être du travailleur et la tranquillité du riche.

En attendant une solution quelconque à ces questions si douloureuses, qui intéressent l'avenir de la société... du monde peut-être, bien de pauvres créatures comme la Mayeux, comme Céphyse, mourront de misère et de désespoir.

EUGÈNE SUE.

CHRONIQUE AGRICOLE.

LE *Journal des Débats* ET LE CONGRÈS CENTRAL D'AGRICULTURE. — En 1843, une centaine de cultivateurs réunis à Senlis, décida, sur la proposition de MM. de Tocqueville et Fouquier d'Hérouet, qu'il y avait lieu de convoquer un congrès général de toutes les associations agricoles de France pour discuter et défendre en commun les intérêts de l'agriculture. On voulait contrebalancer par une manifestation imposante, l'influence exagérée du commerce et de l'industrie manufacturière dans les affaires de l'Etat ; on voulait prouver à l'administration et aux publicistes que l'agriculture doit tenir la première place dans leurs études, dans leurs combinaisons économiques et politiques, non seulement parce qu'elle est la plus riche de toutes les industries, mais surtout parce que son intelligence a grandi, parce que l'élément de production matérielle est devenu aussi un élément de force morale dont il n'est plus permis de faire abstraction dans le gouvernement du royaume ; on voulait enfin que l'agriculture elle-même pût acquérir la conscience de ses forces en les concentrant, en les unissant dans un seul faisceau.

Certes, il fallait un certain dévouement pour se mettre à la tête d'un pareil projet ; car, dans l'état d'isolement où vivent les cultivateurs, avec la méfiance qu'ils professent contre les agitateurs, il n'était pas impossible que l'appel de Senlis fût incompris, et alors les hommes honorables

Malgré les heureux résultats de cette première tentative, de faux prophètes ne se firent pas faute d'annoncer que l'agriculture retomberait bientôt dans son vieil engourdissement intellectuel : le congrès, disait-on, n'était pas né viable ; il n'aurait pas la force de se réunir une seconde fois ; des discordes intestines devaient bientôt séparer ces membres épars d'un corps factice dont l'existence éphémère portait ombrage à l'autorité.

Néanmoins, les fondateurs du congrès tinrent bon ; la seconde session fut convoquée ; et, cette fois, plus de 200 sociétés disséminées dans 77 départements, envoyèrent leurs délégués : M. le ministre de l'agriculture et du commerce, qui avait proclamé l'année précédente, en pleine Chambre des députés, que son administration ne voulait avoir aucun rapport avec le congrès, autorisa enfin ses inspecteurs à venir y siéger : la presse, toute la presse quotidienne de Paris, pendant huit jours de suite fit les honneurs de son immense publicité aux séances agricoles du Luxembourg. Un seul journal fit exception : non seulement il ne voulut point parler du congrès ; mais encore il blâma ses confrères de s'en occuper. Bonne vieille *Quotidienne !* l'agriculture est toujours pour elle un métier de manants ; la noble dame ne fraie point avec des gens de cette espèce ! Il faudra pourtant qu'elle renonce à ses gothiques préjugés, si elle veut conserver quelque influence politique, car bientôt il n'y aura plus de force possible hors de l'agriculture. C'est une vérité, que les hommes intelligents du parti, que leur prince lui-même comprennent parfaitement, et que la presse légitimiste sera forcée de proclamer avant peu.

Du reste, le silence dédaigneux de la *Quotidienne* nous a moins surpris que l'entraînement général du reste de la presse. Il faut que l'agriculture soit devenue bien puissante pour contraindre ainsi la politique à lui faire place dans le journalisme. Dieu soit loué ! la *Démocratie pacifique* ne sera plus seule à défendre cette grande cause ; voilà des alliés qui nous arrivent : le *Constitutionnel*, la *Patrie*, la *Presse*, la *Gazette de France* ont promis de donner régulièrement des bulletins agricoles : les *Débats* eux-mêmes viennent de consacrer au congrès un long premier-Paris ; c'est un fait assez nouveau pour que notre chronique ne le laisse point passer inaperçu.

On rencontre dans cet article des *Débats*, en date du 2 juin, d'excellentes idées, bien exprimées et cependant on reconnaît de suite l'inexpérience d'un écrivain qui n'a point suffisamment étudié la matière sur laquelle il veut disserter. C'est qu'il ne suffit point d'avoir une plume exercée pour traiter des questions de cette nature : il faut posséder à fond son sujet. L'agriculture a tant de faces diverses, son ensemble est tellement complexe que l'on ne peut en saisir la véritable forme au premier coup-d'œil. On croit posséder la topographie de cette vaste contrée inexplorée, lorsqu'on l'a, une fois par hasard, regardée de haut, à vol d'oiseau ; on s'y engage hardiment ; mais l'on se fourvoie bien vite. Il faut s'attendre à voir souvent la presse faire ainsi fausse route, jusqu'à ce que son personnel ait acquis plus d'expérience, ce qui ne peut tarder.

En attendant, nous féliciterons toujours nos confrères de leur bonne volonté, et nous citerons avec plaisir tous les efforts heureux qu'ils tenteront en faveur de l'agriculture ; nous aurons peut-être quelquefois le bonheur de faire ainsi accepter, par le Pouvoir, nos idées revêtues de l'uniforme d'un parti qui n'est pas le nôtre. C'est à ce titre que nous transcrivons les réflexions suivantes des *Débats* sur le congrès.

« Chez les peuples libres, il est bien que des citoyens venus de tous les points du territoire, au nom de l'un des plus grands intérêts de la société, s'assemblent pour se concerter, pour faire valoir leurs droits, qu'ils expriment spontanément leurs plaintes, leurs vœux et leurs espérances, qu'ils présentent à l'autorité leur avis et l'excitent à des mesures qu'en leur âme et conscience ils jugent opportunes, obligatoires. C'est même un beau spectacle lorsque tout s'y passe de la manière la plus conforme à la loi, lorsqu'on y parle un langage plein d'égards et de respect pour les Pouvoirs constitués. Sous ce dernier rapport, on peut dire que le Congrès agricole aurait mérité d'être cité comme un modèle, n'eût été la proposition relative au ministère de l'agriculture qu'on voulait couper en deux.

» Ce rapprochement d'hommes qui cherchent les améliorations et qui accourent des quatre coins du royaume pour s'interroger les uns les autres, laisse chez chacun d'eux de profitables souvenirs, qui deviennent le germe de beaucoup de perfectionnements. Une réunion pareille n'est point la doublure du conseil-général d'agriculture. C'est moins officiel, plus libre, et, disons-le, plus vrai. Les intérêts agricoles ont un grand malheur, celui de ne pas être suffisamment groupés. Ils n'ont pas cette forte et compacte organisation qu'ont pu se donner, vis-à-vis de l'Etat et des Chambres, les manufactures et le commerce. Il est donc avantageux que de temps en temps, aussi fréquemment que possible, des réunions spontanées viennent rappeler aux Pouvoirs publics qu'il y a une agriculture nationale ; que, de toutes les branches de l'industrie, c'est la plus importante, mais que c'est aussi la plus difficile à faire prospérer, la plus arriérée, celle qui a le plus de besoins, celle qui verse le plus au Trésor, celle cependant qui figure sur le budget des dépenses pour la moindre somme. La présence du Congrès aura pu appeler l'attention de l'administration et des Chambres sur la modicité des crédits ouverts au ministre pour l'encouragement de l'agriculture. C'est pour cette année une somme de 900 000 fr. seulement qu'il faut répartir entre six ou sept cents comices, des centaines de Sociétés d'agriculture, plusieurs fermes-modèles pour lesquelles un fort subside est indispensable, des frais de publication et des frais d'inscription. Il y a plusieurs années, ce fonds d'encouragement, sur la proposition du maréchal, alors général Bugeaud, de 400 000 fut porté tout d'un coup à 800 000 fr., et l'on en eut d'excellents résultats. Mais depuis lors, malgré des réclamations assez vives, l'on n'a rien obtenu de plus qu'un accroissement insignifiant de 100 000 fr. Evidemment le ministre de l'agriculture emploierait avec le plus grand succès la totalité de ce fonds, si tous les ans on y ajoutait 400 000 fr. ou 500 000 fr. ; car le nombre des objets pour lesquels il y a lieu de stimuler la production par des encouragements et le nombre des points où l'on aurait à répandre des secours sont presque infinis. Si donc le Congrès, par la multiplicité des questions qu'il a soulevées, n'avait servi qu'à démontrer combien, dans l'état présent des choses, le ministre de l'agriculture, quelle que soit sa bonne volonté, quelque empressement qu'il mette à s'entourer de bons conseils, est frappé d'impuissance par la pénurie des ressources dont il dispose, il faudrait s'en féliciter. »

Il va sans dire que nous n'acceptons pas la critique des *Débats* contre la discussion élevée dans le congrès sur l'organisation du ministère de l'agriculture. Nous faisons aussi toutes nos réserves contre l'avertissement que les *Débats* donnent au congrès futur de s'abstenir des questions de douanes, sous prétexte qu'il s'expose au reproche fâcheux d'affecter

ky, professeur d'agriculture.

« Il est certain qu'avec les trayons artificiels, le lait sort en entier, jusqu'à la dernière goutte et plus facilement même qu'au moyen de la main. J'ai remarqué même que la traite s'opérait beaucoup plus vite avec les trayons artificiels qu'autrement ; car, y compris la pose des tubes, on tire la valeur de *deux pintes* de lait en *trois minutes*, tandis qu'il faut le double de temps pour effectuer la traite à la main. J'ai remarqué aussi que l'usage de ces tubes devenait bientôt familier aux vaches ; quelquefois, mais rarement, elles s'opposent à la première introduction des trayons, et dès qu'elles se sont aperçues de la facilité avec laquelle elles sont déchargées du poids de leur lait, elles paraissent au contraire en éprouver du bien-être et s'y prêtent volontiers ; on les voit rester immobiles, comme étonnés et satisfaites de ne pas subir une manipulation grossière qui souvent les fait tant souffrir et qui cause quelquefois des maux si difficiles à guérir et dont les suites sont très fâcheuses.

» L'heureuse invention de ces petits tubes, que nous devons à un de nos agriculteurs les plus distingués, M. Gierster, prévient tous les inconvénients de ce genre ; ils peuvent être introduits sans la moindre difficulté dans le pis de la vache, dans tous les cas possibles, soit pour extraire le bon lait, soit pour soulager l'animal d'un lait maladif. Il paraît même qu'il n'est pas possible aux vaches *de retenir* leur lait, quand on leur a appliqué les trayons artificiels, comme elles le font quelquefois lorsque la traite à la main les gêne.

» L'usage de ces tubes devient encore plus utile et facile dans la pratique ordinaire lorsqu'on y ajoute l'appareil que nous voyons représenté dans la gravure annexée à la brochure qui a paru à ce sujet. Cet appareil consiste dans un baquet oblong placé sous la vache pour recevoir son lait, et qui se trouve suspendu par une simple courroie à boucle, qui passe sur la croupe de l'animal.

» On demandera peut-être si l'usage de ces trayons artificiels ne pourrait pas faire du mal ou du moins diminuer l'affluence du lait chez une vache qui aurait vêlé pour la première fois, et s'ils ne seraient pas cause même d'une diminution sensible à chaque mise bas ? Beaucoup de personnes sont d'avis que l'attraction produite par le mouvement de la bouche du veau en tétant, et celle produite plus tard par le mouvement des mains, attirent le lait en plus grande abondance. Je crois qu'à cet égard la théorie ne suffit pas et qu'il faut plutôt se laisser guider par l'expérience qui varie souvent dans les résultats de la pratique.

» D'autres personnes encore pensent que l'usage de ces trayons artificiels élargit trop la tétine et qu'ils peuvent lui ôter même sa sensibilité ou plutôt son élasticité naturelle, de sorte qu'alors le lait finirait par s'échapper de lui-même et sans qu'on pût l'arrêter ; mais ces objections n'ont aucune valeur.

» Inutile enfin d'ajouter encore que cette manière de traire les vaches, maintient le lait dans toute sa pureté, en le mettant à l'abri de la malpropreté inévitable qui résulte de la traite à la main, avantage qui n'est pas indifférent non plus, soit dans l'emploi direct du lait, soit pour le beurre que l'on veut en extraire. »

Nous ajouterons, que des expériences nombreuses faites chez M. Saure, nourrisseur rue Saint-Lazare 114, paraissent justifier complètement le rapport du savant agronome viennois. On peut, du reste, se procurer des tubes trayeurs au bureau du journal la *Réaction* ; il est donc très facile de vérifier le mérite de cette charmante invention.

E. L.

Théâtres, fêtes et concerts.

Tom Pouce est à la mode, et chaque théâtre veut avoir son nain. Au théâtre des jeunes élèves plus qu'à tout autre appartenait le droit de mettre en scène le célèbre Lilliputien moderne. Aussi M. Comte qui nous a montré, il y a quelques années, les ravissantes merveilles du *Nain bleu*, monte-t-il en ce moment un vaudeville féerique en cinq parties, intitulé le *Petit Poucet*, qui sera tout-à-fait à sa place dans la bonbonnière du passage Choiseul.

[illegible] supposant que les whigs reviennent aux affaires d'ici à cinq ans, il est certain que la négociation actuelle, loin d'aplanir les obstacles, deviendra une nouvelle cause de dissidence, et suscitera de graves embarras.

« M. Guizot revient aux affaires et reprend son portefeuille, dit la *Réforme*. Tant mieux ! Il nous tardait d'avoir en face de nous un adversaire sérieux, un représentant réel du système, et non pas une responsabilité de troisième et quatrième ordre.

» Ainsi se trouvent déjoués les honteux calculs de cette opposition factice qui se groupe sous le pâle drapeau de M. Thiers et qui ne rougissait pas d'annoncer, il y a trois jours, qu'elle allait saisir, pour attaquer M. Guizot, le moment où la maladie mettait celui-ci hors de combat. »

La *Quotidienne* prend acte de l'embarras manifeste du gouvernement en ce qui concerne l'exécution des mesures contre les Jésuites. « Nous l'avions dit, s'écrie-t-elle, *il n'est pas facile de faire de la persécution*. La Convention, Napoléon y ont échoué. Que voulez-vous que fasse le juste-milieu ! »

PETITE CORRESPONDANCE.

M. A. L....., à Périgueux. — Nous avons reçu votre liste. Remerciements aux anciens, félicitations aux nouveaux. La deuxième liste sera la bienvenue. Quant à votre question, c'est quatre-vingt à quatre-vingt-dix par jour et dix hommes. Précisez ce que vous entendez par *manipulation*, et ce que vous voulez savoir relativement au prix de revient des livres.

M. C....., à Arras. — Reçu. Compliments.

M. R....., à Grandvillars. — Merci ; mais vous oubliez de mentionner la série. Nous sommes de votre avis pour les agents, et nous agissons en ce sens. Votre réclamation a été transmise faubourg Poissonnière. Il y sera fait droit.

M. B....., à Sainte-Hermine. — Nous acceptons toutes vos offres ; mais comme la rente n'est pas ouverte, nous vous proposons de transformer en coupon ce que vous proposez de payer au delà du prix de l'abonnement. Votre but sera atteint, vous aurez de plus un titre.

Marchés de Paris.

Halle aux farines du 5 juin. — Arrivages 907-14. — Ventes 1187-90. — Restant 18762-43. — Gruaux, 47,15 à 48,40. — Farines, 1re 33,10 à 34,40 ; 2e 31,85 à 32,80 ; 3e 24,20 à 25,15 ; 4e 19,10 à 23,50. — A livrer 621-40.

Marché aux fourrages du 5 juin. *Barrière d'Enfer*. — Foin 1re 00 à 00 ; 2e 50 à 52, 3e 44 à 46. — Paille de blé 1re 00 à 00 ; 2e 32 à 33 ; 3e 00 à 00

Marché de Poissy, 2 juin. — Il a été amené 1598 bœufs, sur lesquels 1538 ont été vendus 1,24-1,10-0,96. — 82 vaches amenées, dont 81 vendues 1,08-0,91-0,80. — Veaux amenés 845, vendus 845 1,68-1,50-1,32. — 6133 moutons ont été amenés, sur lesquels 6133 ont été vendus, 1,54-1,34-1,14.

Marché de Nangis du 4 juin. — 379 veaux amenés et vendus 1,10 à 1,50 le k. — 33 bœufs amenés et vendus 1,10 à 1,20 le k. — 16 vaches vendues 0,80 à 1,00 le k. — 0 moutons à 0,00. — 19 porcs 0,80 à 1,00.

Froment 84 hect. à 17,90 l'hect. — Avoine 175 hect. à 7,10 l'hect.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 4 JUIN.

CHANTIN, dégraisseur, dévideur et souffreur, rue Neuve-de-la-Fidélité, 15. Juge commissaire, M. Le Roy ; syndic provisoire, M. Haussmann, rue St-Honoré, 290.

PASCAL aîné, négociant, ayant fait le commerce sous la raison Pascal et compagnie, [illegible] teville, 49. Juge commissaire, M. Lefebvre ; syndic pro-

D. de la ville...	[illegible]	» »		[illegible]	[illegible]		
B. de France...	3297 50	[illegible]	B. 2 50	— Portugais...	37 1/4	» »	
C. Gou. 1000...	1125 »	» »		Esp. D. active.	» »	» »	
C. Gan. 1000...	1130 »	» »		5 0/0 Naples...	103 60	» »	B. » 15
C. hypot......	665 »	690 »	H. 15	— Romain..	104 3/4	104 5/4	B. » 1/4
4 Canaux......	1277 50	» »		Obl. Piémont.	1215	» »	H. 5

CHEMINS DE FER.					
St-Germ......	» »	» »		F. c. 1090.	H. 10
V. r. d.......	595 »	» »	H. 3 75	— 600, 593 75.	H. 1 25
— r. g.......	370 »	» »		— 370, 367 50.	B. 2 50
Orléans......	1228 75	1230 »	H. 2 50	— 1230, 1227 50.	B. 2 50
Strasb.......	272 50	273 75		— 272 50, 275, 272 50.	B. 1 25
Rouen.......	1107 50	1108 75	B. 2 50	— 1107 50, 1111 25, 1110.	
Havre.......	892 50	885 »	B. 7 50	— 887 50.	
Marseille....	1040 »	» »	B. 2 50	— 1040, 1042 50.	H. 2 50
Vierzon.....	825 »	» »	B. 5	— 825, 822 50, 825.	B. 2 50

LONDRES, 3 JUIN.		PRIMES. PARIS, 5 JUIN.	COULISSE
Consol.	100 1/2 1/8	3 0/0 F. c. 122 50, 30 d. 50.	Av. 85 75.
Esp. act.	30 »/»	F. p. 123 10 d. 50.	Ap. 85 62 1/2.
Portug.	»/»	3 0/0 F. c. 85 90, 80 d. un. 86, 85 85 d. 50.	
Mexic.	38 »/»	F. p. 86 30 d. 50.	B. du Trés
Brésil.		Versailles d. 605 d. 20, 605, 610 d. 10 au 15.	3 1/8 à 2 m.
5 0/0 hol.	98 1/2	Orléans, 1237 50 d. 20, 1240 d. 10 au 15.	Rep. F. c. F. p.
2 1/2 do.	63 3/4	Strasbourg, 275 d. 20 au 15. 277 50, 281 25	3 0/0 7 1/2, 10 c.
Rouen.	43 1/2	d. 10 au 30 juin.	5 0/0 25, 10 c.
Orléans	48 1/2		Orl. au 15 2 75.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 98,00 à 00,00 ; courant du mois, 100,00 à 00,00 ; juillet et août, 101,00 à 102,00 ; 4 dern. mois, 107,00 à 00,00 ; 4 premiers 1846, 110,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 95,00 à 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 114,00 à 115,00 ; juillet en octobre, 115,00 à 116,00 ; novembre et décembre, 99,00 à 100,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 84,50 à 00,00.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Un nouveau volume de lord Brougham, *Voltaire et Rousseau*, paraît aujourd'hui chez l'éditeur Amyot. Cet ouvrage, écrit dans notre langue par l'ancien chancelier d'Angleterre, ne peut manquer d'être lu avec grand intérêt par le public français, ne fût-ce que pour les révélations curieuses qu'il contient sur les rapports de Voltaire avec certains personnages de son temps, et sur le degré de foi que l'on doit ajouter aux diverses opinions touchant ses connaissances de la langue de Shakespeare. Le tome troisième et dernier de *Napoléon et Marie-Louise*, par le baron Méneval, paraît en même temps chez l'éditeur Amyot.

Spectacles du 6 juin.

7 h. »|» OPÉRA. — Robert-le-Diable.
7 h. »|» FRANÇAIS. — Mari à la campagne. Le Menteur.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Ambassadrice. Cendrillon.
7 h. »|» ODÉON. — Relâche.
7 h. »|» VAUDEVILLE. — Le Petit Poucet, par le général Tom Pouce.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Lansquenet. La Nuit. Jongleurs.
6 h. »|» GYMNASE. — Jeanne. La Belle. Somnambule.
9 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Escadron. Secondes Noces. Paris voleur.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. »|» AMBIGU. — Affreux Bandit. Etudiants.
6 h. »|» GAITÉ. — Représentation extraordinaire.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
9 h. »|» COMTE. — Un Homme. Menuisier. Marin. Alexis. Mazurka.
6 h. »|» FOLIES. — Une Nuit. Helmina. Constant.
6 h. »|» LUXEMBOURG. — Le Dîner. Jeanne d'Arc. Coupable. Vieux Général.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

efforts de M. Muret de Sort pour faire triompher un amendement qui eût dû triompher de lui-même, ont complétement échoué. Il aurait cependant évité un double chemin pour Melun et empêché que le fol exemple de la double voie de Versailles ne se reproduisît. Il aurait comblé dans le cahier des charges de la Compagnie d'Orléans des lacunes regrettables, réparé l'oubli d'une première inexpérience et économisé à l'Etat plus de 24 millions de francs... M. le ministre des travaux publics ne l'a pas voulu, et la Chambre a voté avec lui.

Nous le regrettons vivement. Les raisons que M. Dumon a alléguées pour repousser cet amendement pouvaient tout au plus convenir à une spéculation égoïste. Mais il ne convenait pas qu'un ministre immolât des intérêts majeurs, sociaux à des combinaisons tout à la fois mesquines et onéreuses.

Quoi ! 24 millions sacrifiés « pour qu'une Compagnie soit mal- » tresse chez elle ! » 24 millions dévorés pour une aussi misérable convenance ! En vérité, nous ne supposons même pas que M. Dumon ait pris son objection au sérieux. Nous aimons mieux nous dire que l'amendement était condamné à l'avance par les destins, et que M. le ministre des travaux publics, subissant cette fatalité qui, dès l'origine, poursuivit nos chemins de fer, n'a pas osé avouer une impérieuse faiblesse. Cette explication déconsidérerait beaucoup moins l'intelligence du Pouvoir, car on ne lutte pas contre le sort. Il vaut donc mieux qu'on croie le gouvernement dominé par une influence irrésistiblement supérieure à la sienne que de le croire volontairement hostile à de bonnes mesures d'économie, d'administration et de direction.

Navigation du Rhône confisquée.

Nous avons souvent combattu les doctrines optimistes du *Rhône*, et il nous a souvent raillés sur nos appréciations des tendances actuelles de la Société. Aussi sommes-nous charmés de le voir, dans la circonstance particulière dont nous avons parlé avant-hier, reconnaître enfin le danger de ces grandes Compagnies industrielles auxquelles l'administration dont il est un des plus dévoués défenseurs, a la faiblesse de livrer les nouvelles grandes routes en fer :

« On assure que M. Talabot, agissant au nom de la Compagnie du chemin de fer d'Avignon à Marseille, vient d'acquérir tout le matériel des différentes entreprises de bateaux à vapeur sur le Rhône ; on ajoute, toutefois, que ce traité n'a été conclu qu'à la condition que la Compagnie contractante obtiendrait la concession du rail-way de Lyon à Avignon, concession qu'elle sollicite et qu'elle paraît avoir grande chance d'obtenir.

» Cette nouvelle, qui a rencontré dans le principe beaucoup d'incrédules, paraît être cependant d'une rigoureuse exactitude. Il est désormais certain que le directeur du chemin de fer d'Avignon à Marseille a fait aux Compagnies de bateaux à vapeur l'offre de se charger de leur matériel, et que celles-ci seraient disposées à le céder, si un dédommagement proportionné à l'importance de ce capital leur était offert.

» Comme on doit bien le penser, cette nouvelle a produit dans notre cité une vive sensation. Il n'est pas douteux, non plus, que leur abandon serait promptement décidé ; le chemin de fer se chargeant du transport direct de la marchandise de Lyon à Marseille, et *vice versâ*, pourrait combiner le service des deux voies de transport, de manière à transmettre la marchandise avec plus de rapidité et moins de frais ; il pourrait abaisser aux plus extrêmes limites ses tarifs, et, absorbant ainsi tout le transport, ne laisser à notre marine, d'autres nolis que quelques marchandises encombrantes, telles que les pierres et le bois, les houilles des bassins de la Loire.

» La Compagnie du chemin de fer, tenant en ses mains la navigation du Rhône et le rail-way de Marseille à Lyon, posséderait le monopole des transports. Il est permis de supposer qu'après avoir écrasé toutes les entreprises rivales, elle chercherait à récupérer par l'élévation de ses tarifs les pertes momentanées qu'elle aurait faites. — Les grands intérêts du commerce entre le nord et le midi, de l'industrie, de la civilisation même, seraient ainsi à la merci de cette nouvelle féodalité retranchée dans ses tarifs comme dans un château-fort. Nous aurons beau demander, nous plaindre, *nous serons en la puissance des Compagnies pour des demi-siècles*, car les corporations, que vous ne savez où saisir, résistent à ce qui est au dessus d'elles et oppriment de la même force tout ce qui est au dessous ; *il faut compter avec elles* ; et les autres intérêts épars, isolés, sans solidarité, sans action commune, succombent toujours devant ces intérêts collectifs et audacieux.

» Cet état de choses appelle la sollicitude et l'intervention des corps chargés de veiller aux intérêts de notre cité. »

Le rapport de M. Lanjuinais, sur le projet de loi relatif à l'établissement des paquebots transatlantiques, sera distribué demain à la Chambre. La commission a résolu : 1° de fixer les points de départ pour les paquebots comme dans la loi de 1840 ; 2° d'abandonner aux Compagnies l'exploitation des grandes lignes, et de ne laisser au gouvernement que celle des lignes secondaires ; 3° d'employer, quant à la vapeur, un système mixte. On pense à la Chambre que ces conclusions de la commission seront vivement combattues.

Déclaration d'un journal conservateur.

Un journal conservateur, l'*Union du Mans*, en réponse au programme politique par lequel le nouveau rédacteur du *Courrier de la Sarthe* a inauguré sa direction, montre des tendances sociales très prononcées :

« Si le public est ignorant, dit l'*Union du Mans*, nous voulons qu'on l'éclaire. S'il est imbu de préjugés et d'erreurs, que de toutes parts il soit convié aux bienfaits d'une instruction libéralement répandue par l'Etat.

» S'il est étranger à ces connaissances indispensables à tous les membres d'un pays libre, que pour l'avenir du moins, une éducation véritablement nationale, élève, par l'intelligence, le plus humble des fils de prolétaire à la dignité de citoyen !

» Si le peuple souffre, secourons-le. Ses besoins matériels sont les plus pressants et les premiers. Pour que l'homme soit véritablement apte à remplir ses devoirs, il faut que ses besoins soient satisfaits. ... plus harmonique dans l'ordre social. Voilà comment arrivera le véritable règne de la démocratie. »

Il n'est donc pas que des bornes dans le parti conservateur !... Nous invitons l'*Union du Mans* à se pénétrer de son propre programme ; nous serons les premiers à recueillir toutes ses aspirations généreuses. Aujourd'hui, tous les cœurs qui sentent, tous les esprits qui comprennent, tous les hommes consciencieux doivent, sans acception d'opinion, travailler à la réorganisation sociale : chacun de nous est mis en demeure de contribuer à l'œuvre de justice, d'harmonie et de réparation.

La Suède et l'Espagne en ont fini avec le Maroc. Dans le discours par lequel le roi Oscar a clôturé la Diète suédoise, il a annoncé qu'il était à tout jamais délivré de la redevance que les Suédois et les Danois avaient jusqu'aujourd'hui payée aux sultans marocains. S. M. a ajouté qu'elle devait cette heureuse solution à la France et à l'Angleterre. D'un autre côté, la *Gazette de Madrid* publie le traité qui termine les difficultés d'où faillit surgir une guerre entre l'Espagne et le Maroc : dénouement auquel la France et l'Angleterre ont également contribué.

La France et l'Angleterre s'entendent et se comprennent quand il s'agit d'empêcher que des conflits n'éclatent entre leurs alliés ; mais l'entente cordiale leur fait défaut quand il serait si nécessaire qu'elles s'épargnassent à elles-mêmes ce qu'elles épargnent si bien aux autres.

Nous avons eu tort de dire hier que la *Quotidienne* n'avait point parlé des travaux du congrès d'agriculture ; elle a inséré, au contraire, dans son numéro du 22 mai un article très sage et très bienveillant sur cette assemblée de cultivateurs. Nous faisons donc amende honorable avec grand plaisir. Si la *Quotidienne* veut bien se rappeler avec quel dédain elle reprochait à toute la presse parisienne, et nommément à la *Démocratie*, de remplir ses colonnes d'agriculture pendant la session du congrès, elle excusera certainement la vivacité de notre attaque d'hier ; elle peut, du reste, très facilement prouver que l'agriculture l'intéresse au moins autant que les utopistes auxquels fait allusion son article du 22 mai ; elle peut consacrer, comme ils le font dans leur journal, une partie de sa feuille à la défense des intérêts agricoles, et alors nous n'hésiterons pas à remplacer complétement notre critique par un éloge bien sincère.

Mouvement religieux en Allemagne.

Un ordre royal important relatif aux [illegible] catholiques vient de paraître dans la *Gazette de Berlin*. En voici le texte :

« Les mouvements dans l'Eglise catholique romaine appellent à un haut degré l'attention publique et appellent les plus grands soins et la plus grande circonspection de la part des autorités. C'est pourquoi, il est nécessaire de leur tracer la marche à suivre. La cause de ceux qui se séparent de l'Eglise romaine n'a pas encore pris une forme soit interne, soit externe ; c'est pourquoi le moment n'est pas encore venu de savoir si elle sera reconnue et to-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SYBILLE,

OU LES DEUX NATIONS.

PAR M. D'ISRAÉLI (1),

Membre du Parlement.

VI.

LE TISSERAND.

L'aube était froide et grise ; un âpre vent d'est soufflait à travers les rues silencieuses de Mowbray. Les bruits de la nuit se taisaient ; les voix du jour ne parlaient pas encore : un calme morne et absolu planait sur la ville.

Tout-à-coup la vie se révèle, il y a son, mouvement. Le premier pas qui ouvre la nouvelle semaine de travail s'est fait entendre. Un homme, enveloppé d'une épaisse capote, portant à la main une longue perche crochue de la forme d'une gigantesque houlette, apparaît sur le trottoir ; il marche vite et touche en passant nombre de fenêtres. Les vitres du soupirail à fleur de terre résonnent encore, qu'avec l'extrémité de sa baguette il atteint aux lucarnes des greniers dont il doit réveiller les habitants. Les ouvrières des manufactures se cotisent par quartier pour payer cet avant-coureur du jour. Son signal régulier leur épargne la redoutable amende imposée à toutes celles qui ne sont pas arrivées à la porte de la fabrique avant que la cloche ait fini de sonner.

L'homme se courba pour entrer sous une voûte basse qui conduisait dans une cour. Là logeaient une foule de ses pratiques : et sa longue baguette semblait à la fois frapper des deux côtés et à toutes les fenêtres. Il allait atteindre une des plus hautes lorsqu'elle s'ouvrit : un homme pâle, amaigri, se pencha dehors et dit d'une voix faible :

— Simon, ne frappez plus ici, c'est inutile. Ma fille nous a quittés.

— Est-ce qu'elle serait sortie de chez Webster ?

— Non, elle est sortie de chez nous. Depuis long temps elle murmurait contre son lot. Elle trouvait dur de travailler comme un Nègre sans que son gain lui profitât. Elle a voulu faire comme les autres, tenir maison.

— C'est triste ! dit le watchman.

— Pas plus triste qu'aux parents de vivre aux crochets de leurs enfants, répliqua l'homme.

— Et comment va votre femme ?

— Toujours de même, bien pauvrement. Henriette n'est pas rentrée depuis vendredi soir. Ne vous doit-elle rien ?

— Pas un sou. Elle était aussi ponctuelle et aussi rangée qu'une petite abeille. Elle me payait toujours d'avance chaque lundi. Je suis fâché qu'elle vous ait quitté, voisin.

— La volonté de Dieu soit faite ! mais les temps sont bien durs pour nous autres, tisserands, dit l'homme, et il rentra, laissant la fenêtre ouverte.

Au centre de l'unique pièce et dans l'endroit le plus éclairé de la sombre demeure, était placé le métier. Deux paillasses, masquées par un rideau, occupaient le fond de la chambre. Sur l'une gisait la femme malade, sur l'autre trois enfants, dont deux petites filles de six à huit ans, et un petit garçon de dix-huit mois. Au dessus de l'âtre glacé était suspendu un chaudron vide, une grossière table fixée au mur, deux cruches d'étain, une cuiller de fer composaient tout l'ameublement. L'homme s'assit devant son métier et commença sa tâche.

— Douze heures de travail par jour à un sou l'heure ! et encore ce misérable salaire est dû ! Comment cela finira-t-il ? ou plutôt n'est-ce pas déjà fini ! dit-il en regardant autour de lui la chambre nue. Point de pain, point de feu, point de meubles et quatre créatures humaines n'ayant que lui pour soutien et obligées de rester sur leur grabat faute de vêtements.

— Je ne puis pas vendre mon métier le prix de vieux bois à brûler, et je l'ai payé au poids de l'or. Ce n'est pas l'inconduite qui m'a mené là : non ; ni la paresse, ni l'imprévoyance. J'étais né pour le travail ; il ne me rebutait pas. J'aimais mon métier et mon métier m'aimait. Il m'avait donné une chaumière dans mon pays natal, un coin de terre à cultiver ; je trouvais du temps pour tous deux. Il m'avait donné pour femme la jeune fille que je préférais : mes enfants réunis autour de mon foyer y vivaient en paix dans une honnête aisance. J'étais heureux et ne désirais rien ; je n'avais pas besoin que la misère présente vînt me faire apprécier les biens du passé.

Pourquoi donc suis-je ici ? Pourquoi moi, et six cent mille sujets de la reine d'Angleterre, honnêtes, dévoués, laborieux, qui ont lutté bravement depuis des années, tombant toujours de plus en plus bas. Pourquoi sommes-nous chassés de nos maisons, de nos villages, forcés d'habiter les villes populeuses, et là traqués par la misère de cave en cave, de renier en grenier, manquant d'air, de lumière, puis d'habits, puis de pain ?

Pourquoi ? c'est que le capitaliste a trouvé un esclave qui a tué le travail et supplanté l'homme. Celui qui autrefois était artisan, n'est plus aujourd'hui qu'une dépendance de la machine : encore cette part lui échappe-t-elle pour tomber aux mains des enfants et des femmes. Le capitaliste prospère ; il amasse d'immenses richesses. Il monte, et nous descendons... au dessous des bêtes de somme, car elles sont mieux nourries, mieux soignées que nous. C'est juste, elles sont plus précieuses dans le système actuel. Et cependant on nous dit que les intérêts du capital et du travail sont identiques !

Si une société créée par le travail vient à s'en affranchir tout-à-coup, ne doit-elle pas à ceux qui n'ont d'autre propriété que le travail, une part d'existence dans les produits de la propriété nouvelle, qui dépossède l'ancienne ?

Lorsque les nobles furent supplantés en France, leur nombre ne s'élevait pas au tiers de nous autres, tisserands : et toute l'Europe s'arma pour les venger ; dans chaque Etat on ouvrit des souscriptions ; on se fit gloire de leur venir en aide ; lorsqu'ils rentrèrent dans leurs foyers, le gouvernement leur accorda des millions d'indemnité. Et nous ! qui a souci de nous ? qui s'en inquiète ? Cependant nous aussi nous avons perdu nos domaines ? Qui élève la voix pour nous ? Cependant, nous sommes pour le moins aussi innocents que la noblesse de France. Nous mourons, sans être plaints, sans être pleurés que par les nôtres. Et si de plus haut on nous accorde quelque sympathie, eh bien ! quoi ?... Aux pauvres, l'aumône de la pitié ; aux riches, les compensations.

— Est-ce Henriette ? dit la femme, s'agitant sur sa couche fiévreuse.

— Non, répliqua l'homme d'une voix rauque. Ce n'est pas Henriette.

— Pourquoi ne vient-elle donc pas ?

— Elle ne reviendra plus, je te l'ai déjà dit hier soir. Elle ne pouvait plus tenir ici, et ça ne m'étonne pas.

— Qui nous nourrira ? reprit la femme ; tu n'aurais pas dû la laisser partir. Tu ne fais rien, toi, Warner ; tu ne gagnes pas. Pourquoi l'as-tu laissée s'en aller ?

— Je m'en irai aussi, moi, si tu m'en dis plus long, reprit le tisserand. Je suis debout et à l'ouvrage depuis trois heures pour finir cette pièce qui devait être rendue samedi soir.

— Mais tu en as reçu l'argent d'avance. Ton travail ne te rapporte rien. Un sou l'heure ! Belle besogne que celle qui se paie un sou l'heure !

— C'est la même besogne que vous avez souvent admirée, Marie, quand elle était payée son prix, quand elle nous faisait vivre. Mais, si vous la ravalez si bas, dit l'homme quittant son métier, il n'y a qu'à en finir. L'appoint qui m'était dû sur cette pièce nous aurait donné du pain pour aujourd'hui ; mais qu'importe que nous mourions de faim un peu plus tôt, un peu plus tard ; autant s'y mettre tout de suite.

— Non, non, Philippe, travaille ! tâche de nous avoir quelque chose à manger.

— Alors, ne me harcelle pas davantage, sinon je jette la navette une fois pour toutes.

Il s'assit de nouveau et se remit à sa tâche.

— Je sais bien qu'il n'y a pas de ta faute, dit la femme d'un ton plus doux. J'ai eu tort ; mais que veux-tu ? je suis si malade ! Pourtant, ce n'est pas pour moi que je parle. Je n'si que faire de manger ; je n'ai pas faim. Mais les enfants !... ils se sont couchés hier sans souper, et bientôt ils se réveilleront.

— Nous ne dormons pas, mère, dit l'aînée des filles.

— Non, ajouta l'autre ; nous avons entendu tout ce que tu as dit à papa.

— Et votre petit frère ?

— Il dort encore, lui.

— J'ai le frisson, reprit la mère. Il fait si froid ici !

Warner ferme la fenêtre.

— Je vois des gouttes d'eau sur la vitre : il pleut. Si tu allais demander aux gens d'en bas de nous prêter un peu de charbon ?

— Nous leur avons emprunté trop souvent, dit Warner.

— Ah ! je voudrais qu'il n'y eût pas telle chose au monde, soupira la

(1) Voir les numéros des [illegible] juin.

Plusieurs journaux allemands attribuent l'expulsion brutale de Berlin de deux députés badois, à une prétendue correspondance qu'ils auraient entretenue avec les écrivains radicaux de Kœnigsberg, et qui serait tombée entre les mains de la police prussienne. D'autres prétendent que le gouvernement prussien, se rappelant les ovations que les étudiants de Berlin ont faites, il y a un an, au député Welker, a eu recours à cette mesure de police à l'égard de MM. Hecker et Ilstein, de peur qu'ils ne devinssent l'objet de semblables manifestations. Déjà, cependant, la police prussienne paraît faire amende honorable, et par son silence elle semble avouer qu'elle a commis une faute.

Partout en Allemagne, sa conduite a produit la plus fâcheuse impression. Quelques libraires de Berlin annoncent que depuis l'expulsion des deux députés les demandes de leurs portraits lithographiés se sont tellement accrues, que 100 000 exemplaires n'y suffiraient point. L'Allemagne du sud couve toujours une espèce d'animosité contre la Prusse, et les gouvernements constitutionnels voient avec plaisir leurs populations protester contre cette puissance, dont ils craignent secrètement les envahissements politiques. Aussi MM. Ilstein et Hecker, grâce à l'acte brutal de la police de Berlin, sont-ils devenus les héros de l'Allemagne.

Dimanche dernier, la Société pour l'instruction élémentaire a tenu sa séance publique annuelle à l'Hôtel-de-Ville. Cinq cents élèves des écoles communales et des cours d'adultes y assistaient. M. Louis-Arsène Meunier a prononcé dans cette réunion un discours sur les résultats sociaux de l'instruction populaire. Nous y remarquons les passages suivants :

« ..... Nous assistons, a dit M. Meunier, à un spectacle inouï, inconnu dans les annales de l'histoire : je veux parler de l'émancipation des classes laborieuses par l'instruction. Jusqu'à nos jours, sous tous les gouvernements, même au sein des républiques, on avait eu soin de tenir le peuple travailleur dans l'ignorance et l'abrutissement, parce qu'on voulait le conduire par la superstition et par le despotisme ; et voilà qu'on le convie à s'éclairer et à s'instruire, parce qu'on a compris que le temps est venu de le diriger par la raison et par la liberté. C'est de 1789 que date cette ère nouvelle de l'humanité ; mais ce n'est que depuis la révolution de juillet qu'on a pu essayer de réaliser les vues libérales de l'Assemblée constituante : la loi de 1833, tout imparfaite qu'elle est, a définitivement consacré le droit du peuple à l'instruction.

» Ce qui frappe le plus d'admiration dans le mouvement de rénovation sociale dont nous sommes témoins aujourd'hui, c'est que les classes laborieuses, d'un côté, et les instituteurs, de l'autre, se sont trouvés tout-à-coup dignes de l'accomplir. Certes, pour l'homme qui croit au progrès et qui sincèrement le désire, rien n'est plus propre à fortifier ses espérances et à réjouir son cœur, que la vue du zèle presque enthousiaste avec lequel, depuis douze ans, le peuple a recherché l'instruction, et des efforts généreux avec lesquels les maîtres ont travaillé à la répandre. Pendant que les enfants pauvres ont afflué dans les écoles pour y puiser la vie intellectuelle et morale refusée à leurs pères, les maîtres chargés de les former se sont élevés, par l'étude la plus opiniâtre, à toute la hauteur de leur noble ministère.

soin du public. La pièce de 25 centimes, en effet, est d'un usage trop fréquent pour pouvoir la faire disparaître.

Après quelques observations de M. Gay-Lussac, l'article 3 est mis aux voix et adopté, ainsi que le reste des articles.

La chambre procède au scrutin secret. En voici le résultat :

Nombre des votants, 98 ; boules blanches, 92 ; boules noires, 6. La chambre adopte.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 6 juin.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif aux chemins de fer de Paris à Lyon, et de Lyon à Avignon.

M. DUFAURE propose, au nom de la commission, le rejet d'un amendement présenté hier par M. Bineau sur le cahier des charges.

M. BINEAU retire son amendement.

M. MURET DE BORT développe l'amendement suivant qui prendrait place à la suite de l'art. 2.

« Le ministre des travaux publics est autorisé à traiter avec la compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans, aux clauses et conditions énoncées dans le projet de convention, côté C, annexé à la présente loi.

» Dans le cas où ce traité serait accepté et ratifié antérieurement à l'adjudication prescrite par l'article 1er ci-dessus, les articles 3 et 7 du cahier des charges côté A, seront modifiés en conséquence. »

A cet amendement est annexée la convention suivante :

« Le chemin de fer de Paris à Lyon empruntera au départ de Paris, le chemin de fer de Paris à Corbeil et la gare du boulevart de l'Hôpital, aux conditions suivantes :

» 1° Pendant toute la durée de la concession du chemin de fer de Lyon, telle qu'elle sera fixée par l'adjudication, la compagnie d'Orléans fera compte à la compagnie de Lyon de la différence de perception résultant pour cette dernière de l'obligation qui lui sera imposée de transporter en franchise de toute taxe, sur une longueur de 10 kilomètres, tout voyageur et marchandise parcourant la distance entière de Paris à Melun, et réciproquement.

» Pendant toute la durée de la concession de la ligne de Lyon, cette remise de 10 kilomètres tiendra lieu, pour la compagnie d'Orléans, sur la ligne de Paris à Corbeil, de la réduction à laquelle elle pouvait être assujettie, en vertu de l'article 47 du cahier de charges annexé à la loi du 15 juillet 1840.

» 2° La compagnie d'Orléans partagera avec la compagnie de Lyon l'usage de la gare du boulevart de l'Hôpital et de ses dépendances, moyennant le remboursement par la compagnie de Lyon, de sa part proportionnelle à l'importance du trafic, 1° dans l'intérêt à 4 p. 0/0 du capital employé à l'établissement de ladite gare et dépendances ; 2° dans les frais annuels de personnel et d'entretien concernant le service commun aux deux entreprises.

» Les dispositions à prendre pour l'usage commun seront réglées d'accord entre les deux compagnies, ou, en cas de désaccord, par l'administration publique.

» La gare de marchandises de la ligne de Lyon sera distincte de la gare de marchandises de la ligne d'Orléans.

» 3° La compagnie d'Orléans achètera de ses deniers et tiendra, pendant dix ans, à la disposition des concessionnaires de la ligne de Lyon (qui devront, s'ils veulent en disposer, lui en rembourser préalablement la valeur au prix de revient), les terrains nécessaires pour établir une gare séparée des voyageurs dans Paris, sur la place Valhubert, entre la gare actuelle et la Seine. Dans le cas où la gare commune serait reconnue insuffisante pour les deux ser-

classe, le transport des militaires, des voitures [...] et l'établissement du télégraphe électrique), resteraient néanmoins obligatoires pour la compagnie d'Orléans, pendant toute la durée de sa concession.

Le but de mon amendement, dit l'orateur, c'est d'empêcher qu'il y ait deux chemins de fer de Melun, comme il y en a deux de Versailles ; la compagnie d'Orléans fît-elle moins de concessions, j'aurais encore proposé cet amendement ; je suis parfaitement désintéressé dans la question, et ne considère en tout ceci que l'économie des deniers de l'Etat, et l'avantage qu'il y aurait à faire accepter de la compagnie d'Orléans, l'obligation d'améliorer son service, c'est-à-dire d'avoir des voitures de 3e classe fermées avec rideaux, et de prendre les tarifs que le gouvernement impose aujourd'hui aux nouvelles compagnies concessionnaires.

L'orateur s'attache ensuite à démontrer que le point de départ du chemin de Lyon doit être sur la rive gauche de la Seine, parce qu'un second tracé est inutile, parce qu'il faudra faire un pont sur la Seine, parce que les plateaux de la Brie sont des pays de grandes fermes qui ne fournissent que des foins et autres produits qu'il n'y a pas lieu de transporter à Paris par le chemin de fer.

La compagnie de Lyon d'ailleurs aura des bénéfices énormes à accepter le tracé de la rive gauche. Les administrateurs pourront, il est vrai, s'en trouver mécontents, parce qu'ils ne domineront pas à la gare ; mais les actionnaires y gagneront. Quelques inconvénients, il est vrai, peuvent résulter de la confusion de la gare des voyageurs de deux chemins de fer ; mais avec deux gares communes, comme je vous le propose, je ne vois plus d'inconvénient. La gare des marchandises sur la rive droite exigera d'ailleurs une triple manœuvre pour le chargement de celles qui seront apportées par la Seine, tandis qu'elle n'en exigera qu'une sur la rive gauche.

L'amendement aura l'avantage d'économiser pour le trésor une somme de 24 millions, de donner au gouvernement le droit de faire partir des estafettes sur le chemin d'Orléans, d'y établir un télégraphe électrique, d'obliger la compagnie de couvrir ses voitures de 3e classe. Le gouvernement ne peut faire jouir le public de ces avantages qu'en rachetant le chemin, ce qui serait fort cher, et encore le gouvernement ne le pourrait-il que dans 18 ans. La tête de ligne qu'on veut faire coûtera, pour les 45 ans, 215 millions, et certes elle ne vaut pas cela.

M. DUMON, ministre des travaux publics. Si je croyais que l'Etat et le public dussent gagner en effet à l'adoption de l'amendement, je prierais la chambre de l'adopter ; mais je crois que les conditions qui sont offertes par la compagnie d'Orléans, loin d'être avantageuses, seraient funestes à la compagnie de Lyon et à l'Etat.

Quel est le but du chemin de fer de Paris à Lyon ; c'est d'unir Marseille à Paris, par Dijon ! il se compose d'une circulation immense, qui dépassera en profit celle de tout autre chemin de fer, et c'est au point où toutes les artères viennent se réunir, où les péages seront les plus considérables, qu'ils feraient l'abandon de leurs bénéfices à la compagnie d'Orléans!

Pour prouver les assertions qui précèdent, M. le ministre entre ensuite dans quelques détails de chiffres qui nous échappent.

Quant à la question d'utilité publique, en ce qu'il n'importe pas au public que la compagnie soit libre chez elle, il n'est pas besoin de régler ses heures de départ sur celles d'une autre compagnie ; et la compagnie de Lyon n'aurait-elle pas raison de vouloir, même au prix de quelques sacrifices, rester indépendante de toute sujétion, et éviter les conflits qui sont ordinairement la suite d'une association, dont les associés ont des intérêts divergents.

Quant à l'établissement d'un télégraphe électrique, la compagnie de Rouen s'y est prêtée de bonne grâce, parce qu'elle y a un intérêt ; il n'est pas douteux que la compagnie d'Orléans n'en fît autant.

Les concessions de la compagnie d'Orléans, qu'on le remarque bien, ne sont que pour la durée de la concession du chemin de Lyon, moindre que

---

malade : sans charbon les machines ne pourraient marcher, et l'ouvrier aurait son dû.

— Amen ! dit Warner.

— Ne pourrais-tu donc pas aller vendre cette pièce à quelque autre, et payer plus tard à Fraser l'argent qu'il t'a avancé ?

— Non, répondit le mari en secouant la tête, j'ai toujours marché droit.

— Tu aimes mieux laisser affamer tes enfants, n'est-ce pas, quand tu pourrais toucher cinq à six shellings d'un coup ? mais tu es toujours le même. Pourquoi ne t'es-tu pas mis aux machines comme les autres, il y a des années ? tu t'y serais fait avec le temps.

— Oui, et aujourd'hui je serais supplanté par un enfant ou par une femme. Nous n'en serions pas plus avancés.

— Il y a pourtant ton ami Walter Gérard, qui était ouvrier comme toi, et il gagne à présent deux louis par semaine. Tu me l'as dit toi-même.

— Gérard est un homme de grand talent, reprit Walter, et qui serait depuis long-temps à la tête d'une fabrique, s'il avait voulu.

— Et pourquoi ne veut-il pas ?

— Parce qu'il n'a pas le bonheur d'avoir une femme et des enfants !

Le petit garçon s'éveilla, et commença à pleurer.

— Ah ! mon pauvre innocent, s'écria la mère. Cette méchante Henriette ! faut-il être sans cœur ! Tiens, Amélie, prends ce morceau de croûte. Je l'ai mis hier de côté pour lui : trempe-le dans l'eau, et noue-le dans ce chiffon. Donne-le lui à sucer, ça le fera taire. Je peux tout endurer, excepté ses cris.

— J'aurai fini sur le coup de midi, dit Warner, et, s'il plaît à Dieu, nous pourrons manger.

— Il y a encore deux grandes heures avant midi, et Fraser te retient toujours si long-temps. Je le déteste, cet homme ! Je parierais qu'il ne voudra pas t'avancer un sou, parce que tu n'as pas rendu l'ouvrage samedi soir. Si j'étais à ta place, Philippe, je n'en ferais ni une ni deux, j'irais vendre ta pièce sans la finir, dans une boutique d'occasion.

— J'ai marché droit toute ma vie, dit Warner.

— Et tu en as retiré grand profit !... Ma pauvre petite fille tremble-t-elle ! Je crois que le soleil n'aborde jamais cette maison. Aussi les heures m'y durent comme des jours !

— Tu ne t'y ennuieras pas longtemps, dit le mari. Je ne peux plus payer le loyer, et je m'étonne qu'on ne soit pas déjà venu nous demander l'argent de la semaine.

— Et où donc irons-nous ?

— Dans un lieu que le soleil aborde encore moins, répliqua-t-il avec amertume, dans une cave.

— Ah ! pourquoi suis-je née ! s'écria la femme ; j'étais si heureuse autrefois ! Qu'avons-nous donc fait au bon Dieu ?... J'ai beau me creuser la tête, ajouta-t-elle, je ne comprends pas que tu ne puisses pas gagner deux louis par semaine comme Gérard.

— Bah !

— Tu disais qu'il n'avait pas de famille, il a une fille, je crois.

— Oui, mais elle ne lui est pas à charge. Quand la mère mourut, la sœur de M. Trafford, supérieure du couvent, prit l'enfant, et l'éleva.

— Ah ! elle est religieuse ?

— Pas encore, quoiqu'il soit possible qu'elle le devienne un jour.

— Eh bien ! j'aimerais mieux voir périr mes filles de faim que de les voir religieuses, dit la femme.

A ce moment on frappa à la porte : le tisserand alla ouvrir.

— N'est-ce pas ici que loge Philippe Warner ? demanda une voix, d'un timbre doux et harmonieux.

— Oui, je me nomme Warner.

— Je viens de la part de Walter Gérard, continua la voix. Votre lettre ne lui est parvenue qu'hier soir.

— De la part de Gérard, ah ! vous apportez quelque bonne nouvelle, dit le tisserand : Entrez !

Et Sybille entra.

(Sybille, fille de Walter Gérard, la même qu'Evremont a entrevue dans les ruines de l'abbaye, vient remplir une mission de paix et de charité chez le pauvre tisserand. Nous ne l'y suivrons pas, pressés que nous sommes de passer à d'autres misères.)

LOUISE SW.-BELLOC.

(*La suite à demain.*)

Les fabricateurs de grands maîtres.

La *Quotidienne* raconte ce matin de piquantes anecdotes sur ces mystificateurs italiens qui fabriquent à volonté des Raphaël, des Léonard de Vinci et des Corrège. Nous extrayons le passage suivant de ces curieuses révélations :

« Depuis près de deux siècles, l'Italie fournit des chefs-d'œuvre aux amis des arts dans le monde entier ; ce qu'elle a perdu en fait de productions des grands maîtres est inimaginable, et cependant il lui en reste encore, il lui en reste beaucoup, il lui en restera toujours. — Il existe dans chaque grande ville d'Italie des fabriques fort actives de vieux tableaux. On multiplie ainsi, selon les localités, les productions des maîtres qui ont marché à la tête de diverses écoles. Bologne s'applique à confectionner des Carrache ; Venise réussit surtout pour les Titien et les Giorgion. A Milan et à Ferrare, supériorité décidée pour ce qui concerne l'imitation de Luini et Garofalo. Les industriels qui s'attachent à ce genre d'occupations, travaillent sur d'antiques toiles, sur des panneaux de bois vermoulu et rongé des ans. On conserve les portions qui ont le moins souffert, on y ajuste de nouveaux détails, on passe sur le tout une couche de vernis ; le connaisseur le plus expérimenté s'y laisse prendre. Quelques artistes ont porté ce talent d'imitation à un degré des plus remarquables ; on cite, à Bologne, le peintre G*** comme étant sans rival lorsqu'il s'agit de restaurer une vieille croûte de façon à ce qu'elle puisse noblement supporter le poids d'un nom fameux.

» On connaît à Florence un artiste qui a retrouvé les procédés dont se servaient les peintres avant d'employer l'huile pour dissoudre et étendre les couleurs. Il cache avec soin ses secrets ; ils lui servent à produire de petits tableaux auxquels il est facile de donner le cachet de la vieillesse ; il ne s'agit que de les approcher du feu ou de les exposer aux rayons ardents du soleil. Ainsi frappées de caducité, ces œuvres d'hier passent sans trop de peine pour des morceaux précieux où se reconnaît avec évidence la touche de Bento Angelico, ou d'Andrea del Sarte, celle du Pinturicchio ou de Fra Bartholomeo. Dans certaines ventes publiques, les amateurs se les sont disputées avec acharnement, et cette émulation d'enchères, cause de bien des folies, les a portées à des prix exorbitants.

» Parfois aussi des stratagèmes savamment combinés sont mis en œuvre pour rehausser le mérite de ces contrefaçons. Il nous a été raconté un trait que nous relaterons ici parce qu'il y eut de l'invention et du bien joué.

» Le comte K... est un Russe ami des arts et croyant s'y connaître ; il se trouvait à Florence ; il rencontra des amis véritables : ils sont rares en tous pays ; mais un riche seigneur n'en manque jamais. On convint un jour de se rendre dans la Maremme, où l'on fit une grande partie de chasse. Fatigué d'une longue course, accablé de chaleur, le comte revint, pour prendre un peu de repos, dans une chaumière près de laquelle s'étaient abrités les chevaux de la compagnie. Le paysan qui résidait sous cet humble toit, après avoir parlé quelque temps de choses indifférentes, demanda à son hôte s'il était amateur de tableaux, « parce qu'alors je pourrais vous faire savoir quelque chose qui vous intéresserait. Pressé de s'expliquer, l'homme des champs raconta, qu'à son lit de mort, son père lui avait confié qu'une vieille peinture, cachée dans un coin de la maison, avait une valeur suffisante pour faire la fortune de la famille ; mais ce tableau était là par suite d'un larcin ; il fallait le dérober à tous les yeux, autrement on s'exposait à de graves désagréments. Le Russe voulut, comme de raison, voir ce mystérieux objet. Après bien des façons, le paysan montra une Madone dans un ancien cadre bizarrement ciselé ; c'était une œuvre d'un mérite réel, et sur laquelle plusieurs siècles semblaient avoir posé leur cachet. Le comte demanda si le nom de l'artiste était connu ; le paysan repartit que son père le lui avait dit, mais qu'il l'avait oublié. Par bonheur, le mourant avait laissé ce nom en écrit.

» Après avoir cherché sans succès en plusieurs endroits, on trouva en effet une feuille de papier fort sale ; le nom de Raffaëllo Sanzi se lisait en gros caractères tracés d'une main mal assurée. Désir violent de la part du comte de faire la conquête d'un trésor si long-temps enfoui ; le propriétaire était assez disposé à céder à un étranger ce dont il ne pouvait guère se défaire publiquement ; bien convaincu qu'il avait devant lui un véritable Raphaël, le comte fit faire un grand pas à la négociation en offrant 35 000 fr. ; après beaucoup d'hésitation, le marché fut conclu, le tableau fut caché dans un sac d'effets : le Russe partit précipitamment pour Rome, craignant toujours que le gouvernement toscan ne lui disputât sa proie. La Madone soumise à l'examen de divers connaisseurs, reçut de grands éloges, mais l'œil de lynx de certains aristarques découvrit des signes non équivoques de supercherie. Le Raphaël était œuvre toute fraîche d'un faussaire des plus experts ; le comte avait été victime d'une machination ourdie d'avance. Il eut du dépit, il retourna à Florence, il menaça d'un procès scandaleux ; on entra en arrangement ; on lui rendit une portion de ce qu'il avait déboursé ; il se débarrassa d'un tableau qui lui était devenu odieux, en le cédant à 90 pour cent de perte à un marchand expérimenté, qui depuis eut le talent de vendre cette Madone à un souverain allemand ; elle figure, comme un Raphaël de toute authenticité, dans le Musée d'une capitale ; elle en est l'orgueil, elle en est la parure ; elle a été reproduite par la gravure et par la lithographie ; elle voit les touristes tomber à genoux à son aspect. »

d'Orléans qui a une concession de 99 ans la servitude du transport des dépêches, du transport des troupes, l'obligation d'avoir des voitures de troisième classe couvertes et fermées; il ne faut pas négliger cette occasion lorsque nous la trouvons avantageuse à tant d'autres égards.

L'amendement d'ailleurs, dit l'orateur en terminant, n'engage à rien ; il donne une simple faculté au gouvernement et je prie la chambre de l'adopter.

M. DUFAURE repousse l'amendement au nom de la commission.

L'amendement de M. Muret de Bort est rejeté à une grande majorité.

MM. VATOUT, PH. DUPIN et **SCHNEIDER** (d'Autun) proposent d'ajouter ce qui suit à l'article 2 :

« La compagnie adjudicataire pourra, sur des plans qui seront approuvés par le ministre des travaux publics, établir un embranchement à une ou deux voies de Joigny à Châlon, en passant par le Mont-Affrique. »

M. VATOUT développe cet amendement. La grande commission du chemin de fer s'est prononcée pour le tracé qu'il propose dans le cas où il serait reconnu possible de percer le Mont-Affrique; beaucoup d'hommes compétents ont été de cet avis : ce tracé, en effet, abrègerait de deux heures le chemin de Lyon à Paris; il donnerait une grande augmentation dans le nombre des voyageurs. Le Mont-Affrique, d'ailleurs, n'est que du calcaire facile à percer, et qui n'offrirait aucun inconvénient de plus dans l'exploitation que les autres souterrains, et le commerce gagnerait annuellement 24 millions à l'adoption de cet amendement.

M. DUFAURE, rapporteur, combat ces observations. La chambre a déjà voté le tracé du chemin, et M. Vatout ne s'y est pas opposé : son amendement est donc un peu tardif. D'ailleurs, la commission a fait un examen attentif des nombreux documents qu'il lui ont été fournis, et c'est à la suite de cet examen qu'elle a proposé le tracé adopté hier.

Le tracé proposé par M. Vatout aurait, en effet, pour résultat d'abréger le chemin; mais ce sera plus tard à l'industrie privée à voir s'il y a avantage à percer le Mont-Affrique pour abréger le chemin. Quant à présent, il nous semble qu'il suffit de créer un grand réseau de chemins, qui sera complété plus tard par des lignes supplémentaires.

Les trois auteurs de l'amendement se sont pris d'amour pour le Mont-Affrique (On rit.) ; ils veulent absolument qu'il soit percé sur un point ou sur un autre, car la rédaction de l'amendement a changé plusieurs fois. On veut accorder à la commission la faculté de faire ce percement; mais ce raccourcissement coûtera 30 ou 40 millions; il est évident que la compagnie ne s'imposera pas cette dépense, dans le but unique d'abréger le parcours, parce qu'elle aura au contraire avantage à maintenir le tracé le plus long.

M. PH. DUPIN présente de nouvelles considérations en faveur du tracé proposé par l'amendement, que, du reste, il consent à retirer.

M. DUMON, ministre des travaux publics, ajoute encore quelques observations contre l'amendement.

M. DE CHAPUYS-MONTLAVILLE développe l'amendement suivant au milieu du bruit.

« Le gouvernement est autorisé à procéder par adjudication publique, conformément aux clauses du cahier des charges d'Amiens à Boulogne ci-annexé, à la concession, sans subvention du trésor, du chemin de fer de Châlon-sur-Saône à Lons-le-Saulnier, en passant par Louhans, avec embranchement de Louhans sur Tournus par Cuisery. »

MM. CORDIER et le **GÉNÉRAL THIARS** ont présenté un amendement dans le même sens, mais qui ne demande pas l'embranchement sur Tournus.

M. DUFAURE combat l'amendement. Il est impossible de se prononcer ainsi, subitement, sur un embranchement dont les études n'ont pas été faites.

M. CORDIER parle au milieu du bruit.

L'amendement n'est pas adopté.

Art. 2 du projet de loi. Le ministre des travaux publics est autorisé à concéder directement un chemin de fer partant de Corbeil et s'embranchant sur le chemin de Paris à Lyon, en un point qui ne pourra être plus éloigné que la station de Melun.

Après quelques observations échangées entre MM. Luneau et Legrand (de la Manche) l'article est adopté.

M. GANNERON propose d'ajouter à l'article le paragraphe suivant :

« Toutefois, cette concession ne pourra avoir lieu qu'après la mise en exploitation de la section du chemin de fer de Lyon, comprise entre Paris et Melun. »

Cette disposition, dit-il, est une précaution nécessaire dans le cas où la compagnie d'Orléans obtiendrait la concession du chemin de Lyon ; dans ce cas elle s'empresserait d'exécuter le chemin de Corbeil et Melun, et ne ferait pas le chemin de Melun à Paris.

M. DUFAURE combat cet amendement comme inutile. Le cahier des charges porte que la compagnie, sous peine de déchéance, sera obligée d'avoir terminé ses travaux dans un délai marqué. Cette précaution est complètement suffisante.

M. DUMON parle dans le même sens; dans le cas où il y aurait une contestation entre l'Etat et la compagnie d'Orléans, rien ne serait plus facile que d'ajouter cette clause dans la convention.

M. LUNEAU. Les clauses du cahier des charges n'empêcheraient pas la compagnie d'Orléans de retarder de près de cinq ans la construction du chemin de fer de Paris à Melun; je crois donc qu'il est bon de prendre acte des paroles de M. le ministre des travaux publics.

M. DUPIN. On s'occupe beaucoup plus dans cette chambre des intérêts des compagnies que de ceux du public. (C'est vrai.) Nous faisons des chemins de fer pour aller vite, il ne faut donc pas mettre des entraves à l'exécution des chemins de fer; le premier qui aura terminé son chemin en ouira le premier. Mais je proteste contre cette manière de présenter des amendements et de les retirer ensuite en se donnant l'avantage qu'on aurait s'ils étaient adoptés. Si l'amendement est retiré, qu'il le soit, mais sans en tirer aucune conséquence. (Réclamations.)

M. BINEAU présente sur l'art. 2 un paragraphe additionnel relatif au libre parcours, qui est renvoyé à la commission.

M. DUFAURE propose, au nom de la commission, deux paragraphes additionnels pour régler les droits de chacune des compagnies concessionnaires à la station commune entre le chemin et l'embranchement.

Ces paragraphes sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

A MM. les Actionnaires de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

TROISIÈME ET DERNIER AVIS.

Nous rappelons que l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la *Démocratie pacifique* aura lieu, au siège de la Société, rue de Seine, 10, le 15 juin prochain, à midi.

Cette assemblée a pour objet : 1° d'entendre le rapport de la gérance sur la situation de la Société ; 2° d'entendre le rapport du comité de surveillance sur les opérations de l'année ; 3° d'arrêter les comptes ; 4° de pourvoir au remplacement des membres sortants du comité de surveillance ; 5° de délibérer sur une modification à faire aux statuts.

et juin, du 20 au 25 juillet; *juillet et août* au 1er septembre; *septembre et octobre* au 1er octobre. A partir de cette dernière date, les livraisons simples paraîtront régulièrement le 1er de chaque mois. — Nous rappelons de nouveau aux abonnés en retard que nous n'adresserons notre second numéro qu'aux personnes qui nous auront fait parvenir le règlement de leur abonnement.

FAITS DIVERS.

Le roi, la reine et la famille royale sont arrivés à Neuilly, aujourd'hui, à cinq heures du soir, de retour du château de Bizy.

— Le conseil municipal a affecté, dans sa séance de ce jour, une somme de 200 mille francs aux peintures de la frise de l'église Saint-Vincent de Paule. Le conseil a décidé que ces grands travaux ne seraient pas morcelés et concédés à plusieurs artistes ; ils doivent être confiés à l'un des quatre peintres dont les noms suivent : MM. Ingres, Scheffer, Delaroche, Horace Vernet. La durée des travaux ne devra pas excéder six années.

Le conseil a parfaitement fait de proscrire le système du morcellement des travaux et de vouloir l'unité dans l'exécution. Cette unité ne peut s'obtenir aujourd'hui que par la concession des travaux à un seul peintre. Dans quelques années peut-être le même résultat pourra être obtenu d'une manière bien supérieure. Il s'est formé dernièrement un atelier sociétaire composé d'une douzaine d'artistes, qui commencent à combiner à divers degrés leurs travaux. Cet exemple d'association a été presque immédiatement imité par d'autres artistes. Il est très probable que d'ici à peu de temps ces essais porteront de bons fruits et qu'alors le gouvernement et les communes pourront obtenir l'unité d'exécution dans les grands travaux de peinture sans être obligés d'employer un système trop exclusif.

— Avant-hier soir, en rentrant à Bougival, sa résidence d'été, M. Odilon Barrot a été pris d'un très violent mal de gorge, accompagné d'étouffements. Fort heureusement qu'un médecin a pu immédiatement pratiquer une saignée qui était urgente. Hier une application de sangsues a été jugée nécessaire, et elle a produit de bons effets. Aujourd'hui, la santé de M. Barrot n'inspire point la moindre inquiétude.

— M. Filleau, directeur et propriétaire du *Moniteur industriel*, vient de succomber à une longue et douloureuse maladie. Ses obsèques ont eu lieu aujourd'hui 5 juin, en l'Eglise de la Magdeleine.

— Le *National* vient de recevoir, dit-il, une lettre telle, qu'il croit devoir adresser au ministère les questions suivantes :

« Est-il vrai qu'à l'aide de faux ou d'abus de confiance, des sommes auraient été détournées au préjudice de l'Etat par un employé subalterne ?

» Est-il vrai que le capitaine-rapporteur qui a dénoncé le complot a été forcé de retourner à son régiment ?

» Est-il vrai que l'employé auquel on impute ces détournements frauduleux, assuré de l'impunité, continue à vaquer tranquillement à ses affaires au milieu de la ville indignée ? »

— Un des fils du vice-roi d'Egypte, Halim-Bey et les vingt-trois jeunes Egyptiens, ses compagnons, que nous avons déjà annoncés, viennent de débarquer à Marseille.

— Une notabilité indienne, le baboo Dwarkanauth Jagore, venant de Calcutta, et accompagnée d'un médecin, d'un secrétaire et d'un nombreux personnel, est arrivée mardi à Bordeaux. Le costume pittoresque de ces étrangers excitait vivement la curiosité publique. Le soir, le baboo Dwarkanauth Jagore assistait, dans une loge réservée, à la représentation du *Désert*.

— L'affluence considérable qui s'est rendue dimanche dernier à l'hippodrome de Satory a décidé la Société des courses de Versailles à prendre des dispositions nouvelles pour augmenter le nombre des places réservées et pour assurer l'écoulement de la foule sans encombrement ni retard. Voici le programme de dimanche prochain, dernier jour des courses :

Prix de la Société d'encouragement de Paris : 3 000 fr. ; 500 fr. d'entrée par cheval. — *Fitz-Emilius*, gagnant du prix du Jockey-Club à Chantilly, est engagé dans cette course avec neuf autres chevaux.

Le grand prix de la ville de Versailles : 2 400 fr. ; 200 fr. d'entrée. — Huit chevaux engagés, parmi lesquels *Suavita* et *Drummer*.

Prix du conseil général de Seine-et-Oise : 1 000 fr. — Quatre chevaux engagés.

Course de hacks : 500 fr. offerts par une dame, ajoutés à 100 fr. d'entrée, pour chevaux non entraînés. Gentlemen-Riders. Les engagements se font samedi 7.

Enfin, une grande *Course de haies* terminera la journée.

Les courses commenceront à une heure et demie.

— Les concours publics de bestiaux, charrues, instruments aratoires, etc., ainsi que l'assemblée générale du comice de Seine-et-Marne pour les arrondissements de Melun, Fontainebleau et Provins, auront lieu dimanche prochain 8 juin, à partir de dix heures du matin, à la ferme d'Eprunes, près Melun, route de Brie. Cette ferme appartient à M. Chenvaux-Aubertot et est exploitée par M. Auguste-Dufoy, ancien élève de Grignon. On peut y arriver par les deux routes de Paris à Melun et par le chemin de fer de Corbeil, dont les omnibus compléteront le service.

— L'affaire de fabrication et d'émission de fausse monnaie dont était saisie la Cour d'assises a été terminée aujourd'hui. Après une délibération qui a duré deux heures, le jury a rendu un verdict qui déclare Peyron fils et Guyon non coupables. Peyron père a été condamné à 6 ans de prison avec exposition ; ses quatre complices, Flamard, Boucher, Guerineau et Demarsy ont été frappés de cinq ans de prison.

— Un arrêt du tribunal de Mirande vient de dénouer cette affaire scandaleuse dans laquelle un père de famille, maire de la commune, figurait comme ayant prostitué sa fille à un lovelace de campagne. Le maire, M. L., a attaqué en calomnie M. P. D. qui aurait fait circuler cette histoire au profit de sa vanité : cette vanterie coûte à ce dernier un an de prison.

— Un accident aussi triste qu'imprévu vient de causer la mort d'un habitant de Barentin. Un entrepreneur, ayant bu outre mesure, al...

...intérieurement de sa loge. Il a, dit-on, répondu avec un profond dédain : « Il ne vous regarde pas ! »

» L'indignation du public n'a pu se contenir, et les murmures qui ont suivi cette réponse ont dû faire repentir M. le maire de la manière autocratique dont il use de son autorité.

» Alors le désordre n'a plus eu de bornes; des cris accusateurs se sont croisés dans tous les sens contre l'administration. Les cartons sur lesquels était collé le fameux arrêté ont été arrachés, jetés dans la salle et déchirés en mille pièces au bruit des huées et des applaudissements ironiques des spectateurs.

» Pendant ce temps, M. le commissaire de police et ses agents, qui tout-à-l'heure encombraient la salle, ont disparu pour reparaître bientôt à la tête de nombreux soldats qui ont fait évacuer la salle, non sans résistance. Long-temps encore après la sortie du théâtre, les cris, le bruit des sifflets, les manifestation de toute nature se continuaient sur la place de la Comédie et autour du théâtre. Depuis long-temps on n'avait vu des scènes aussi déplorables. »

— Une singularité diplomatique est ainsi rapportée par le *Correspondant de Hambourg* :

« M. Dujardin, ministre résident de Belgique, dont le mariage a été célébré à la cour l'hiver dernier, avait été reçu, à son arrivée dans notre ville de Hanôvre, par un effet du hasard ou par un malentendu, non comme un ministre résident, mais comme un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire et la cour lui avait témoigné les égards dus à son rang.

» Ce n'est qu'après que M. Dujardin se fut convaincu à différentes reprises qu'il était traité comme un envoyé extraordinaire par la cour du Hanôvre, que celle-ci reconnut son erreur; il voulut rétablir entre elle et M. Dujardin des rapports analogues au rang qu'occupait en réalité ce diplomate. M. Dujardin fit des représentations; il déclara que si on lui avait marqué des égards au dessus de son rang, ce n'était pas sa faute, et qu'il pouvait d'autant moins souscrire à ce changement d'étiquette introduit par la cour du Hanôvre qu'on avait témoigné à son épouse toutes les marques de distinction accordées à la femme d'un envoyé extraordinaire.

» La cour de Hanovre persista dans le système qu'elle avait adopté, et fit dire à M. Dujardin que s'il prétendait aux distinctions attachées au titre d'envoyé extraordinaire, il devait solliciter ce titre de son souverain. On dit que le roi Léopold n'a pas acquiescé à cette demande. En conséquence, le jour de la fête du prince royal de Hanôvre, M. Dujardin ne fut pas invité au dîner-gala qui eut lieu à la cour et auquel ne furent admis que les envoyés extraordinaires ; il refusa l'invitation qu'il avait reçue pour le concert de la cour. Il partit le soir pour Bruxelles, au moment même où le concert devait commencer à ce qu'on prétend; il résidera dorénavant à Hambourg. »

— L'escadre anglaise qui opère sur les côtes d'Afrique, vient d'être affligée par un déplorable évènement: voici ce que rapporte à ce sujet le *Morning-Hérald* :

« Le *Wasp*, de 18 canons, capitaine Tsber, avait fait une prise, qu'il envoya à Sierra-Leone pour être jugée. Dans sa route cette prise rencontra un nouveau négrier et s'en empara à son tour. Le lieutenant commandant resta à bord du premier navire et mit un aspirant du nom de Harmer et huit hommes à bord du deuxième. Alors les bâtiments se séparèrent. Malheureusement M. Harmer permit à une grande partie de l'équipage des esclaves de rester sans être enchaînée; la nuit venue, ces hommes se levèrent et égorgèrent tous les Anglais à bord. Au point du jour, ils échangèrent des signaux avec l'autre prise, tirèrent dessus et s'éloignèrent. Quarante-huit heures après ils tombaient au pouvoir du *Star* de 6 canons, capitaine Dunlot, qui conduisit cette bande de pirates et d'assassins à l'Ascension. Ces misérables seront bientôt dépêchés en Angleterre dans l'*Héroïne* de 6 canons et dans le *Rapin* de 10. »

CHRONIQUE AMÉRICAINE. — Nous trouvons les anecdotes qui suivent dans la petite chronique américaine du *Courrier des Etats-Unis* :

Les généraux Guerrier, Pierrot et Talon. — La mort de Guerrier, ex-président de Taïti, est attribuée à une étrange cause qui, du reste, témoigne des sentiments d'humanité dont était animé le défunt. Ainsi que nous l'avons constaté l'autre jour, Guerrier s'était rendu à Saint-Marcs pour y rétablir sa santé qu'avaient gravement compromise ses excès bachiques. Là, le jour de sa mort, il reçut le jugement d'un conseil de guerre qui condamnait à mort dix individus, qui, sans doute, avaient été arrêtés comme complices des projets de restauration de l'ex-président Hérard. La sentence ne pouvait être exécutée avant que Guerrier y eût apposé sa signature; ce brave vieillard refusa de la donner. « Je ne crois pas qu'ils méritent la mort pour si peu de chose, dit-il; et puis, je suis vieux, je n'ai plus que quelques jours à vivre, pourquoi ôterais-je la vie à de pauvres créatures comme moi? » En disant ces mots, il tomba; il était mort, victime sans doute des émotions qu'avait excitées en lui cette scène, mais plus encore de l'abus continuel qu'il faisait des liqueurs spiritueuses.

Son successeur Pierrot est un homme sans éducation, mais de beaucoup de finesse naturelle; il a sur Guerrier l'avantage de la sobriété et de la tempérance. Il est depuis long-temps séparé de sa femme qui vit en Sicile avec l'épouse de l'ex-roi Christophe dont elle a partagé l'exil. On craint de voir disputer le fauteuil présidentiel au général Pierrot par le général Acau, qui, après avoir tenté une révolte aux Cayes, avait été gracié par Guerrier et nommé commandant d'un petit arrondissement sur les frontières de la partie dite espagnole ou dominicaine. Quant au prétendant Rivière Hérard on ne l'ayait plus vu reparaître après sa tentative de débarquement qui avait été suivie d'une retraite précipitée. Cette disparition d'Hérard qui n'a pas même osé mettre pied à terre sur les côtes du pays qu'il devait conquérir, lui a valu le sobriquet de général *Talon*.

Une exécution à New-York. — On a exécuté dans la cour de la prison de la Cité le nommé James Eager, condamné à être pendu pour avoir tué un individu qu'il soupçonnait d'avoir séduit sa femme. Cette exécution avait causé un certain émoi dans l'opinion publique. Des journaux, partisans de l'abolition de la peine de mort, blâmaient vivement le gouvernement de n'avoir point usé de son droit de grâce en faveur du condamné. Il est vrai qu'on a usé et abusé de ce droit bien souvent en faveur d'individus qui le méritaient moins que ce pauvre diable de mari jaloux. Une foule considérable s'était portée aux alentours de la prison. James Eager, en sortant de sa cellule, a passé devant celle de Babe, qui est condamné à mort pour crime de piraterie, mais dont l'exécution a été différée jusqu'au 1er juillet. Eager lui a donné une poignée de main, que Babe lui a rendue très stoïquement en lui disant : « Au revoir. » Eager a avoué, avant de monter sur l'échafaud, qu'il avait quitté l'Irlande pour échapper à la punition dont il était menacé comme complice d'un meurtre commis en ce pays. Puis, après cet aveu, qui diminue un peu l'intérêt qui s'attachait à lui, il est mort avec courage. Son exécution a été le texte de grands *speeches* prononcés dans un meeting de la Société qui réclame l'abolition de la peine de mort. Ces discours après coup ont pu être fort beaux, mais il aurait mieux valu qu'on les prononçât avant que le malheureux fût pendu.

Tremblement de terre à Montréal. — Mardi 29 avril, vers quatre heures et demie de l'après-midi, de fortes secousses d'un tremblement de terre se sont fait sentir dans toutes les parties de la ville, et causèrent une grande alarme. Le tremblement de terre s'annonça par un bruit semblable à celui



[illegible] cette vérité sociale devant la cour royale de Poitiers, qui s'est occupée d'une affaire en nullité de mariage. Le compte rendu de ce procès, dans lequel le talent de l'avocat se mettait au service d'une cause généreuse, est tout à-la-fois une bonne leçon de pratique et de philosophie sociale :

Dans les derniers jours de janvier 1843, M. et Mme M...., appartenant à l'une des plus honorables familles de Langon, partaient avec leur fille unique, alors âgée de seize ans, pour aller passer l'hiver à Bordeaux. La main de Mlle M... avait été demandée par un notaire de cette ville, M. D...; cette union avait paru des plus avantageuses à M. M..., et, sans consulter sa fille, le père avait accepté les propositions qui lui étaient faites.

Vers le milieu de février, on fit part à Mlle M... du projet de mariage. Elle manifesta aussitôt sa répugnance, et répondit par un refus persistant. C'est alors que commencèrent à éclater de la part de M. M.... les menaces et les voies de fait.

A ces menaces et à ces violences se joignirent la précipitation et la surprise : le 1er mars, on part pour Langon, on y arrive à cinq heures. On était à peine descendu de voiture, que M. M... déclare à sa fille qu'on va procéder au mariage. Et en effet, à huit heures, le contrat était signé, la célébration du mariage civil avait eu lieu immédiatement. Il avait fallu pour cela que M. M... se livrât envers sa fille à de nouvelles menaces et à de mauvais traitements.

Le consentement apparent, arraché ainsi par la violence pour le mariage civil, ne fit pas cesser la résistance de Mlle M... Ses refus reparurent pour le mariage religieux, et quarante-six jours s'écoulèrent entre la cérémonie civile et la bénédiction nuptiale. Même après la consécration religieuse, la répugnance de Mlle M... reste la même; le mariage ne peut être consommé; elle refuse constamment de se rendre au domicile de celui qu'elle ne voulait pas regarder comme son mari. Ses parents louèrent une maison à Bordeaux et l'y conduisirent; mais on n'y resta que huit jours.

On revint à Langon, et deux mois après le mariage, sans qu'aucune cohabitation eût lieu entre les époux, Mlle M... se décidait à former sa demande en nullité. Le mari, de son côté, comprit que son rôle dans cette affaire devait être passif; il déclara s'en rapporter à la prudence des magistrats.

Un premier jugement du tribunal de Bordeaux avait ordonné l'enquête sur les faits articulés par Mlle M..., disant que ces faits, s'ils étaient prouvés, devraient entraîner la nullité du mariage. Il semblait donc, quand on revint devant le tribunal avec une enquête qui prouvait même au-delà de l'articulation, que la nullité serait prononcée sans difficulté. Cependant il n'en fut pas ainsi. Un jugement confirmé par arrêt rejeta la demande, mais l'arrêt fut cassé.

« En fait, s'écrie M. Philippe Dupin, qui soutient l'appel au nom de Mlle M., qui voit-on figurer dans les tristes scènes de ce procès? Une jeune fille de seize ans qui réunit en elle la double faiblesse et les timidités du sexe et de l'âge, roseau fragile habitué à plier sous le souffle paternel, et qui n'a point de résistance possible contre les orages et les violences qui viendront de ce côté.

» Pour briser son cœur, dompter ses volontés, user ses résistances, dicter ses paroles, forcer ses actions, il ne serait probablement pas besoin d'aller jusqu'à la brutalité des violences matérielles. Des mots durs et cruels, des scènes réitérées, des procédés acerbes, des menaces persistantes auraient peut-être la puissance de l'enlacer dans l'irrésistible étreinte d'une violence morale proclamée par les auteurs et par les commentateurs du code suffisante pour vicier un consentement, car le code ne s'attache qu'au fait de la violence exercée et non aux moyens d'action qui la produisent.

» Mais ici tout se réunit, tout s'accumule. — Des violences inqualifiables, des grossièretés, des coups même, n'ont pas été épargnés à Mlle M. On la traîne à la mairie avec précipitation, par une nuit obscure, pluvieuse, sans lumière, sans toilette. On la cache aux regards du public. Au moment de prononcer le *oui* fatal, on voit la mère parler à l'oreille de sa fille et renouveler ses injonctions : la manière dont ce *oui* est prononcé est telle, que le maire doute un instant qu'il soit le résultat d'un consentement libre, et déclare qu'il aurait réitéré sa demande si les époux eussent été dans une autre position sociale, et qu'il n'eût pas craint de les blesser.

» Voilà pour le mariage civil.

» Pour le mariage religieux, qu'il fallut ajourner, même résistance, même désespoir, mêmes violences.

» On a vu la jeune épouse pleurer dans la chambre de sa grand'mère, se désoler sur un escalier désert, courir les cheveux en désordre, se frapper la tête partout; elle faisait entendre des cris étouffés, et eut des attaques de nerfs.

» Quand la famille est réunie pour marcher vers le saint lieu, le désespoir arrache à la malheureuse enfant ces lugubres paroles : « Remarquez bien » toutes les personnes qui sont ici présentes, parce qu'avant un an vous vous » réunirez pour mes funérailles. »

» Lorsqu'elle se met en marche, elle murmure : « Voilà la victime que » l'on mène à l'autel. »

» Elle avait déjà dit au prêtre chargé de bénir une telle union : « Je me meurs de tristesse », et le vénérable ecclésiastique ajoute ces paroles qui, sorties d'une telle bouche, ne peuvent être dédaignées par les magistrats : « Il régnait une grande contrainte entre toutes les personnes qui étaient » là présentes, et je ressentis de cet état de choses une telle impression, » que je me retirai pour changer une partie du discours que j'avais l'intention d'adresser, selon l'usage, aux nouveaux mariés. Je crus qu'il ne fal- » lait pas parler de joie et de bonheur au milieu de toute cette tristesse. »

«.... Au pied des autels tout le monde est frappé de la contrainte et de la douleur qui se reflètent sur ce front de seize ans.

» Au retour, Mlle M... serre convulsivement la main des amis de son père. A celui-ci elle ne dit mot; à un autre elle s'écrie : « Que je suis malheureuse ! » Puis le désespoir éclate, elle arrache avec violence sa couronne de mariée, et la jette aux pieds de ses parents en disant : « Vous m'avez sacrifiée. » Elle rend son anneau nuptial, signe d'une alliance qu'elle méconnait et contre laquelle elle proteste avec exaltation.

» Enfin, et pour achever le tableau, la défaite du vaincu est stérile pour le vainqueur, l'esclave ne vient point tomber au pouvoir du maître, sa ceinture virginale ne sera point dénouée, et l'épouse de M. D.... est toujours restée Mlle M... »

M. Frandin, avocat du roi, a conclu également pour la nullité. En terminant, il s'est ainsi adressé aux magistrats :

« Vous laisseriez-vous aller à l'espérance de surmonter, en la pliant sous le joug de la nécessité, les répugnances de cette jeune fille? Nous n'avons pas, nous, cette confiance : les antipathies sont trop profondes; il n'y a rien à espérer du temps; la résistance aujourd'hui d'ailleurs serait égale des deux côtés. Que feriez-vous donc en maintenant le mariage? Le malheur des

« Il ne faut pas se dissimuler que les stations placées aux extrémités les plus reculées de Paris, ces stations que les habitants des quartiers commerçants mettent une heure à joindre, ne sont que provisoires. Quand l'achèvement de nos grandes lignes aura fait un besoin des voyages rapides, quand on en sera venu à mener les convois avec des vitesses de 14 à 16 lieues à l'heure, temps d'arrêt compris, ainsi que cela se pratique maintenant entre Londres et Liverpool, on ne tolérera pas long-temps cette excentricité des stations et l'on s'occupera de réunir nos rails ways, non pas par un chemin de ceinture, mais par une station centrale, placée au milieu de Paris. En ce moment, deux compagnies sont organisés à Londres pour mettre à exécution un projet semblable.

Le *National* soumet à une vigoureuse critique le rapport de M. Dufaure. Voici ce qu'il dit en terminant ;

« M. Dufaure arrive à trouver un revenu net de 7 fr. 92 cent. du capital à dépenser pour le chemin de Lyon. Or, la compagnie du chemin de fer ayant trouvé un chiffre à peu près identique, elle avait proposé à la Chambre de fixer à trente-trois ans le maximum de la concession. Puis, après le vote de Fampoux, elle avait proposé trente-huit ans. Que fait cependant M. Dufaure? Il propose un maximum de quarante-cinq ans. — « Ce produit, dit-il lui-même (p. 61), permettrait d'amortir en moins » de quarante-cinq ans le capital à dépenser pour le chemin de Lyon. » Et il propose quarante-cinq ans!...

» L'année dernière, pour le chemin de Bordeaux, il proposait un maximum de quarante-un ans seize jours; mais il n'évaluait le revenu probable du chemin qu'à 5 1|2 0|0 du capital à dépenser par la compagnie. D'où il suit que M. Dufaure a découvert une proportion de la plus merveilleuse nouveauté :

5 et 1|2 : 41 16|365 :: 7 92|100 : 45.

» Qu'il nous soit permis de recommander l'auteur aux suffrages de l'Académie des sciences pour le prochain fauteuil. »

Le *Courrier français* défend le projet d'établissement de la gare de Lyon sur la rive droite. C'est sur le terrain de la Bastille, proposé, dit-il, que le chemin de Lyon recevra le plus commodément les wagons du Nord et déposera ceux du Midi. Quant aux réclamations que pourraient élever la rive gauche et le jardin des plantes elles seraient insensées, et ne peuvent être inspirées que par l'intérêt privé.

Le Constitutionnel analyse le rapport de M. Bignon sur le budget de 1846. Le projet ministériel portait 1 302 508 386 de dépenses; 1 306 027 852 de recettes. Excédant présumé des recettes : 3 519 446. La commission a retranché sur les dépenses 5 673 615, ce qui porte l'excédant à 9 193 061. Voilà ce qui regarde l'ordinaire. Pour l'extraordinaire le projet porte 119 201 517. Donc, pour le budget de 1846, le gouvernement demande 1 421 709 903, et la commission propose un milliard 376 036 288.

Marchés.

Halle aux farines du 6 juin. — Arrivages 560-77. — Ventes 139-73. — Restant 19183-47. — Gruaux 47,75 à 48,40. — Farine 1re 33,10 à 33,75; 2e 30,91 à 32,50; 3e 00,00 à 00,00; 4e 20,40 à 00,00. — A livrer 00,00.

Marché Saint-Antoine, 6 juin. — Foin, 1re 55 à 58; 2e 50 à 52; 3e 44 à 46 — Luzerne 1re 60 à 62; 2e 54 à 56; 3e 00 à 48. — Trèfle 2e 00. — Regain 1re 00; 2e 00 à 00; 3e 00. — Paille de blé 1re 30 à 32; 2e 00 à 28; 3e 00 à 26. — Paille de seigle 2e 36. — Paille d'avoine 1re 00 à 00; 2e 35 à 38.

Marché aux Veaux du 6 juin. — Taureaux amenés 9, vendus 0 à 0,96. — Vaches amenées 119, vendues 116 à 1,28-1,10-0,96. — Veaux amenés 854, sur lesquels 854 ont été vendus 1,90-1,74-1,60.

Marché de la Chapelle-Saint-Denis du 5 juin. — Taureaux amenés 00, vendus 00 à 0,00. — Veaux amenés 696 et tous vendus à 1,70-1,60-1,30. — Porcs amenés 799 vendus 732 à 1,20-1,10-1,00.

VERSAILLES, 6 juin. — Foin 1re 42 à 50; 2e 39 à 40; 3e 30 à 36. — Paille de froment 27 à 32; de d'avoine 31 à 00. — Trèfle 32 à 35. — Luzerne 42 à 50. — Regain 30 à 35.

203 veaux ont été vendus de 1,40 à 1,80 le kil. sur pied.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 5 JUIN.

Dame AUBERT, marchande de vin et tenant maison garnie à Issy, route de Vaugirard, 11. Juge commissaire, M. Delon; syndic provisoire, M. Colombel, rue Castellane, 12.

SPERTE, marchand de vin à Vaugirard, rue de l'Ouest, 4. Juge commissaire, M. Chatenet; syndic provisoire, M. Pascal, rue Richer, 32.

DAVANT, entrepreneur de bâtiments, rue de Paradis-Poissonnière, 8. Juge commissaire, M. Rousselle-Charlard; syndic provisoire, M. Maillet, rue des Jeûneurs, 14.

Bourse du 6 juin 1845.

Les fonds, faibles au début, ont assez vivement remonté.

Les affaires nulles sur les chemins de fer donnent en résultat une hausse légère sur presque toutes les lignes.

Le mouvement de hausse a continué sur les caisses hypothécaires. Elles ont monté aujourd'hui de 32 fr. 50, rien n'étant venu justifier la baisse des jours précédents.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :

Rente 4 1|2 0|0, 116. — Id. 4 p. 0|0, 110 50. — Emprunt, 86. — Rente belge 1842, 106 1|4, 1|8. — 2 1|2, 62. — Espagne différée, 16. — 3 p. 0|0, 42 1|4. — Dette intérieure, 32 1|2.

Chemins : de Sceaux, 657 50. — La Teste, 202 50. — Grand'Combe, 1710. — Gand, 700.

Actions de : Zinc Vieille-Montagne, 7300. — Union linière, 540, 515. — Lin Maberly, 830, 835, 830. — Gaz anglais, 9100. — Gaz de Calais, 1330. — Société générale des annonces, 450, 455.

Oblig. de Saint-Germain nouv., 1250. — Versailles riv. dr. nouv., 1225. — Grand'Combe anc., 1160.

[illegible] Orléans 48 1/2. | Strasb. 276 75, 277,50 d. 60 au 15. | 5 0/0 10 à 20.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 98,00 à 99,00; courant du mois, 100,00 à 00,00; juillet et août, 101,00 à 101,50; 4 derniers mois, 107,00 à 00,00; 4 premiers mois 1846, 110,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 95,00 à 00,00.

ESPRIT 3|6. — Disponible et courant du mois, 115,00 à 00,00; juillet en octobre, 115,00 à 116,00; novembre et décembre, 100,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 84,50 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

La librairie philosophique de Lagrange, si connue dans le monde savant par ses importantes publications sur les penseurs modernes des écoles française, allemande et écossaise, a publié un ouvrage qui obtient le plus grand succès : ABEILARD, par M. Ch. Rémusat. Cette grande figure du moyen-âge a été admirablement saisie et rendue par son nouvel historien, qui vient d'ajouter un nouveau titre à sa célébrité littéraire. Débrouillant avec une lucidité remarquable le vrai sens des disputes scholastiques du douzième siècle, M. de Rémusat s'est attaché surtout à faire ressortir la grandeur du rôle intellectuel qu'avait joué à cette époque l'illustre et infortuné amant d'Héloïse. (Voir aux Annonces du 4.)

AVIS IMPORTANT. — Plusieurs marchands confectionneurs faisant des déballages dans les villes de province et prenant pour enseigne au *Bon Pasteur*, maison de Paris, le gérant des magasins d'habillements du *Bon Pasteur*, situés rue du Coq-Saint-Honoré, 167 et 169, voyant son titre usurpé dans le but de nuire à son établissement par les mauvaises marchandises qu'ils vendent, a l'honneur de prévenir le public que sa maison est tout-à-fait étrangère à ces marchands ambulants, qu'il se dispose à poursuivre devant les tribunaux, et qu'il n'a même aucune succursale. (Voir aux Annonces du 4.)

CHEMIN DE FER DE BORDEAUX A CETTE.

MM. le baron Sarget, régent de la Banque de Bordeaux; J. Mackenzie, ingenieur; Lewin Mozley, banquier à Liverpool; Montermault, ancien magistrat; Richard Patterson, président du Conseil d'administration du Northern et Eastern rail-way; J. D. Barry, négociant à Manchester; W. Gladstone, de la maison Thomson Bonar et Ce, à Londres et à Saint-Pétersbourg; R. W. Kennard, directeur de la Compagnie de l'Estern Counties rail-way, tous administrateurs du chemin de fer d'Orléans à Bordeaux, et MM. Edouard Caillard, administrateur des Messageries générales Caillard et Ce; Lehideux, banquier, qui avaient primitivement formé une Société pour la construction et l'exploitation de la section du chemin de fer de l'Océan à la Méditerranée, comprise entre Bordeaux et Toulouse, au capital de soixante-quinze millions, viennent de constituer une Compagnie au capital de cent trente-cinq millions pour la construction et l'exploitation de la ligne de Bordeaux à Cette. En conséquence, MM. les actionnaires du chemin de fer de Bordeaux à Toulouse sont informés que le contrat primitif est annulé, et que le montant de leur premier versement demeure à leur disposition, si mieux ils n'aiment s'intéresser dans la nouvelle Société pour le chemin de fer de Bordeaux à Cette. Une réserve a été faite en leur faveur pour le montant de leur souscription dans la première Société. Le surplus du capital, soit soixante millions, dont la moitié est réservée aux souscriptions françaises, sera réparti par les soins du Conseil d'administration au siège de la Société, no 12, rue Castiglione, à Paris, où la souscription sera ouverte du 10 au 30 juin courant.

Il vient de paraître chez l'éditeur Amyot un livre d'un très grand intérêt. C'est un recueil de *Lettres et instructions de Louis XVIII au comte de Saint-Priest, écrites de* 1794 à 1807. L'ensemble de ces documents remplit une lacune dans l'histoire, car on sait très peu de choses sur la vie, les projets et les espérances des Bourbons pendant leur exil. L'on y sent toutes les incertitudes, tous les doutes par lesquels Louis XVIII a passé avant d'arriver à la pensée d'une constitution nouvelle. M. de Barante a fait précéder ces lettres d'une notice très importante sur M. de Saint-Priest. L'illustre auteur des ducs de Bourgogne, habile homme d'Etat lui-même, a saisi cette occasion pour passer en revue tous les évènements auxquels M. de Saint-Priest a pris part pendant sa longue carrière; aussi ce travail est-il un des meilleurs qui soient sortis de sa plume équitable et brillante.

Ventes par autorité de justice.

En la commune de Batignolles-Monceaux,

Le 8 juin 1845.

Consistant en commode en noyer à dessus de marbre, armoires, tables en noyer, chaises, comptoir, pétrin, paniers, pelles, 150 bannetons, ustensiles à usage de boulangers et autres objets. — Au comptant.

Spectacles du 7 juin.

7 h. 1|2 OPERA. —
7 h. 1|2 THEATRE FRANCAIS. — Virginie.
7 h. 1|2 OPERA-COMIQUE. — Part du Diable. Eau merveilleuse.
6 h. 1|2 ODÉON. — Relâche.
7 h. 3|4 VAUDEVILLE. — Le Petit Poucet, par le général Tom Pouce.
7 h. 1|2 VARIETES. — Le Lansquenet. Jongleurs. La Nuit.
7 h. 1|4 GYMNASE. — Somnambule. Jeanne. La Belle.
6 h. 3|4 PALAIS-ROYAL. — Sylvandire.
6 h. 1|2 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
6 h. 1|2 AMBIGU. — Les Etudiants.
6 h. 1|2 GAITÉ. — Agnès Bernau.
6 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h 1|2 COMTE. — Maison des Fous. Menuisier. Mazurka. Peau de Singe.
6 h. 1|2 FOLIES — Orage. Helmina. Constant.
6 h. LUXEMBOURG. — Perlerinette. Malheurs. Caprice. Mon Cousin.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

» grand abus de la science du monde, est de taire
» les vérités désagréables à ceux à qui il serait
» utile et important de les savoir. »

BOURDALOUE.

Demandez aux hommes qui administrent la France s'ils croient en leur âme et conscience que la position du peuple soit supportable, que la majorité des citoyens français se procure facilement du travail et du pain.

Ces hommes vous répondront très sincèrement qu'ils sont convaincus que la position du peuple est bonne ; si vous hasardez quelques observations, on vous répondra qu'il faut être pessimiste jusqu'à l'absurde pour ne pas comprendre que lorsque dans un pays les contributions indirectes augmentent dans une proportion très considérable, lorsque les caisses d'épargne regorgent de millions, il ne peut pas être permis d'élever de doute sur la prospérité du peuple. D'ailleurs, ajouteront-ils, l'assiette de l'impôt foncier prouve que les citoyens sont, en grande majorité, propriétaires. Si vous voulez faire encore quelques observations, si vous confessez humblement que vous ne comprenez pas bien la relation intime qui existe entre la prospérité du peuple, les contributions indirectes, les millions de cotes de l'impôt foncier et les caisses d'épargne, on vous renverra aux ouvrages de M. le baron Charles Dupin, à l'école de ce statisticien infatigable qui ne saurait se tromper, puisqu'il n'écrit pas un mot qui ne soit étayé de chiffres officiels. On vous indiquera cette page de ses œuvres où il affirme de la manière la plus solennelle que le peuple est riche, très riche; là-dessus la conversation changera de thème.

Voici ce passage consolant :

« Aujourd'hui la France abonde en populations régénérées par » 28 ans de paix ; le peuple est si riche que, depuis 1832 jusqu'à ce » jour (1), en treize ans, il a bien vécu, s'est vêtu substantielle» ment, a grossi son mobilier, il a multiplié ses jouissances, et, toutes » dépenses faites, a trouvé le moyen de déposer plus de 333 mil» lions, un tiers de milliard, à la caisse d'épargne! Voilà la puis» sance du peuple français pour faire face à la première mauvaise » année qui se présentera. »

Voilà le langage des administrateurs du pays, et, nous le répétons, ce langage est sincère de leur part. Ils croient à ce qu'il disent, ils sont convaincus de la valeur des arguments et des preuves qu'ils fournissent.

Comment s'étonner, si dans les hautes classes de la société ces idées optimistes ont pris de profondes racines, comment s'étonner que l'une des âmes les plus pieuses et les plus charitables dont s'honore la France, ne comprît pas, il y a quelques jours, qu'un prêtre, qu'un homme qui a juré devant Dieu de dire toujours la vérité, pût prononcer du haut de la chaire sacrée les paroles suivantes en s'adressant à l'élite de la société parisienne :

« Pourquoi fractionner le peuple en deux classes? Pourquoi ne s'occuper que des pauvres et abandonner les ouvriers? Est-ce que ceux-ci n'ont pas autant besoin que ceux-là de votre patronage? Est ce qu'eux les délaissant comme vous faites, vous ne les réduisez point à la misère et au désespoir? En vérité, je vous le dis : les plus malheureux dans le peuple ne sont pas ceux qui *vivent* de secours et d'aumônes, mais bien en jour s'étendre et s'élargir le gouffre déjà béant du paupérisme. Vous aurez beau y jeter le denier de la bienfaisance et les pièces d'or de la charité, le gouffre s'agrandira toujours et, croyez-en mon expérience, vous ne le comblerez jamais.

» Ce gouffre s'est creusé tout au bas de la vallée des larmes, dans des régions où ne vont point les heureux ; moi, fils du peuple et sorti providentiellement de ses foules, je leur ai conservé assez de sympathie pour oser descendre dans cet abîme. Qu'ai-je vu, grand Dieu? Sur mille, un homme à peine peut y nourrir sa famille : sur mille familles, une à peine travaille assez pour nourrir tous ses membres, pour vivre tous les jours; il faudrait travailler tous les jours et le travail manque à tour, la moitié de l'année.

» ...... Là, les besoins sont sans nombre et les projets plus nombreux encore que les besoins ; des rêves d'organisation s'y discutent dans le trouble, des vengeances se préparent dans les ténèbres; on attend que les classes riches et élevées viennent au secours de tant de misères..... Mais, sachez-le bien, en commence à se lasser d'attendre : et, si l'on n'y prend garde, l'année prochaine, demain peut-être, sorti du gouffre escaladé, paraissant terrible sur les bords de l'abîme franchi, le peuple, secouant la résignation comme une poussière immonde, ou s'en dépouillant comme d'un vêtement incommode, respirant la vengeance implacable, apparaîtra pareil à l'ange exterminateur sur la porte de vos riches hôtels, et pour son malheur et le vôtre jusqu'au milieu de vos somptueuses demeures. Commençant à désespérer de votre patronage qu'il appelle et qu'il attend, il se levait... il allait s'élancer comme un seul homme... Je lui ai promis, moi, l'un des siens, je lui ai promis, moi l'un des vôtres, de venir, de plaider sa cause, *et voilà pourquoi je suis prêtre*, et voilà pourquoi je vous parle du haut de cette chaire, au nom de mon frère le peuple, et surtout au nom de Dieu notre père à tous.

» Je me suis fait fort de vous entraîner vers le peuple par la charité et de vous faire accepter le patronage chrétien au nom du créateur, du sauveur, du sanctificateur des hommes ; le patronage chrétien, car tous les partis politiques sont bien faibles pour un pareil fardeau, sont bien petits pour une si grande œuvre. »

Oui, voilà bien le noble et chaleureux langage qui convient de nos jours au prêtre chrétien, au prêtre de cette religion qui définit le véritable chrétien, *celui qui a la charité*, qui proclame avec saint Jean Chrysostôme, « que celui-là n'aime pas son prochain qui » ne lui donne pas de quoi vivre,' lorsqu'il est en nécessité » La société actuelle a plus d'un rapport avec celle des premiers siècles du christianisme à laquelle parlaient les Pères de l'Eglise :

« La société moderne, a dit l'orateur auquel est consacré cet article, se compose d'une foule d'individualités indépendantes et isolées ; chacun vit chez soi, chacun pense à soi, chacun travaille pour soi ; *l'intérêt propre gouverne, et l'égoïsme règne* ; et il en sera ainsi jusqu'à ce que la religion ait tiré du milieu des ruines ces deux principes chrétiens : *Chacun se doit à tous sans réserve ; tous se doivent à chacun sans partage*.

« Les riches ont plus à craindre qu'ils ne pensent de cet isolement personnel où ils se tiennent dans leur mollesse; les classes laborieuses ont à en souffrir au point que le désespoir commence à s'emparer d'elles, et que sans être prophète on peut prédire que le jour n'est pas loin où ces classes malheureuses, à bout de patience et de résignation, viendront demander aux heureux compte de l'abandon où ils les laissent. »

» ... cœurs d'élite sortis de vos rangs, se plaçant à l'avant-garde du patronage moderne, *du patronage dans la liberté*, ont voulu faire l'essai au prix de sacrifices, énormes eu égard à leur petit nombre; après quelques mois d'existence, et malgré les embarras d'une organisation difficile, huit mille personnes du peuple ont trouvé de l'ouvrage qu'elles n'auraient pu découvrir, et, comme ces huit mille ouvriers ont chacun une famille de quatre membres au moins, ce sont trente-deux mille êtres que la *maison des ouvriers* a patronnés, a nourris pour ainsi dire, *gratuitement, fraternellement*, durant les horreurs d'un hiver interminable. Mais ce n'est pas tout : en rendant service à huit mille ouvriers, nous avons également rendu service à huit mille maîtres, et, sachez-le bien, ces maîtres sont des ouvriers eux-mêmes souvent plus à plaindre que ceux qu'ils embauchent.

» Mais, me demanderez-vous, la *maison des ouvriers* suit-elle ses clients après le placement? Non, sans doute. Elle se contente de leur rendre service et les abandonne à leurs travaux. Je vous l'ai dit et je vous le répète, la maison des ouvriers c'est le patronage du peuple dans la liberté; et ne croyez pas que nous renoncions ainsi à les rappeler à la religion par la reconnaissance et par la charité. J'aime tant la reconnaissance que je me confie en elle pour faire accepter volontairement le travail volontaire; c'est le travail moralisant et sanctifié. J'aime tant la charité que je me confie en elle pour opérer le prodige de la conversion du monde.

» Pacôme, encore païen, avait été choisi par Constantin pour mener des troupes contre Maxence. On s'embarque sur une mer mauvaise, on aborde : Pacôme et les siens entrent dans une ville inconnue, exténués, manquant de tout et hors d'état de rien exiger des citoyens, qui les accueillent, les soignent, les aiment... Le païen surpris d'une telle générosité demande quels sont ces gens qui font ainsi du bien à des gens *qu'ils ne connaissent pas*. Ce sont des chrétiens, lui fut-il répondu, des chrétiens dont l'institution consiste à faire aux autres le plus de bien qu'ils peuvent, sans s'inquiéter ni de ce qu'ils sont, ni où ils vont, ni d'où ils viennent.....

» Ah! dit Pacôme, ému jusqu'aux larmes et élevant ses regards vers le ciel, je veux appartenir à la religion de ceux qui mettent leur plaisir à bien faire. Et il se fit chrétien avec toute sa troupe, et il est devenu l'un des plus grands saints que l'Eglise honore. Elle est donc bien puissante la charité qui rend des services sans rien exiger en retour.

» J'avais dessein de vous dire comment la *maison des ouvriers* espère se rendre utile aux provinces comme à Paris, aux ouvriers, aux maîtres, aux consommateurs, aux commerçants, à tous ceux qui vivent du travail comme à tous ceux qui jouissent du travail des autres; mais le temps me presse et je me hâte de finir par ces mots aussi vrais que frappants : Il n'est pas d'œuvre qui, à côté de grands avantages, n'ait de graves inconvénients; la *maison des ouvriers, par un bonheur unique*, soit qu'on la considère aux points de vue divers, de la politique, de l'ordre social, de la religion, de l'humanité, a des avantages incontestables, et je *défie*, oui je DÉFIE qu'on lui reproche un inconvénient sous quelque rapport que ce soit.

» Servir les classes laborieuses, les patronner en les laissant libres, désarmer ces populations irritées, les ramener au bien en les aimant, les moraliser en leur faisant du bien... Voilà l'œuvre. Elle existe, elle agit, elle a fait sa place dans le monde; si vous la soutenez, croyez-moi, vous serez les frères du peuple et les amis de Dieu.

» Quand le pontife pieux qui gouverne ce diocèse m'eut consacré prêtre, il fit appel aux ouvriers, pour lesquels j'offris à Dieu ma première

(1) Discours de M. Dupin au Conservatoire des arts et métiers (19 novembre 1843).

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SYBILLE,

OU LES DEUX NATIONS.

PAR M. D'ISRAÉLI (1),

Membre du Parlement.

VII.

LES MINEURS.

Les derniers rayons du soleil luttant avec les nuages de fumée qui fuyaient à travers la campagne, illuminaient à demi une singulière contrée. Aussi loin que la vue pouvait s'étendre sur ce terrain bordé de collines calcaires, on distinguait des cabanes ou plutôt des huttes éparses çà et là ; les unes isolées, d'autres réunies en groupes, quelques-unes alignées, jamais de façon à former une rue ; de flamboyantes fournaises, des tas de charbons enflammés, des amas de mâchefer rompaient partout l'alignement, tandis que de tous côtés rugissaient les forges et les hauts-fourneaux dont les noires bouffées signalaient les bouches des mines ou l'entrée des couches de houille que recouvrait le sol. Des canaux se croisant en diverses directions et sur plusieurs niveaux coupaient cette espèce de garenne à tanières d'hommes, et quoique les murailles déjetées de plusieurs rangées de maisons n'indiquassent que trop la nature de ce terrain creux et du travail intérieur qui l'ébranlait incessamment, çà et là on voyait surgir du milieu de ces monceaux d'écume de forge et de débris métalliques de petites taches de verdure, blés, gazons, exilés dans ce désert plus morne que terrible, et que n'abritait, que n'égayait ni arbuste, ni buisson.

C'était l'heure du crépuscule, heure où, dans les régions méridionales, le paysan s'agenouille devant l'image de la Vierge bénie ; heure où la caravane arrête sa ligne ondoyante sur l'immense étendue, et où le pèlerin incline son turban vers la pierre sacrée et se prosterne du côté de la Ville sainte; heure, non moins bénie, qui annonce le repos au travailleur anglais, et qui envoie l'ouvrier des mines, le houilleur souterrain à la surface, pour qu'il puisse respirer un moment l'air de la terre, contempler un moment les lueurs des cieux.

Et maintenant voilà qu'ils sortent! la mine a vomi sa tourbe, le puits a dégorgé ses serfs. La forge se tait, le balancier se repose et la plaine fourmille d'essaims animés, de bandes d'hommes robustes, à large poitrine, à muscles saillants, trempés de sueur et noirs comme les enfants des tropiques, de troupes de jeunes êtres, des deux sexes hélas! quoique ni au vêtement, ni au langage, on ne puisse reconnaître de différence, tous revêtus d'habits d'hommes, tous vociférant, d'une voix rauque, les mêmes grossiers jurons. Ils sont nus jusqu'à la ceinture ; une chaîne de fer, retenue par une courroie, pend entre leurs jambes, que recouvrent des caleçons de forte toile. De jeunes filles anglaises, durant douze heures, quelquefois seize heures par jour, emploient leurs mains délicates, leurs pieds souffreteux, à pousser, à tirer, à traîner de lourdes tonnes de charbon le long des couloirs étroits, obscurs, à pentes brusques, à fonds humides et glissants. La Société de l'émancipation des Noirs ne s'inquiète nullement de cet état de choses, oubli d'autant plus singulier que les mines, où la plupart des jeunes esclaves blancs usent leur force et leur vie, appartiennent à ces humains, à ces dignes abolitionistes.

Voyez-les sortir des entrailles de la terre! Enfants de quatre à cinq ans, jolies petites filles, encore douces, encore timides, auxquelles est confiée la lourde responsabilité qui les force à entrer les premières dans la mine, à la quitter les dernières! Leur travail n'est pas rude, ce serait impossible, mais il s'accomplit dans les ténèbres et dans la solitude. Ces faibles êtres endurent l'effroyable supplice que la philanthropie des philosophes modernes à infligé aux plus grands criminels, et que ces misérables trouvent plus terrible que la mort même.

Les heures succèdent aux heures, et rien ne rappelle à l'enfant des mines le monde qu'il a laissé, la tourbe dont il fait partie, rien que le roulement successif des brouettes de charbon, auxquelles il doit ouvrir les portes des galeries, portes qu'il faut tenir soigneusement fermées, excepté à l'instant où les brouettes filent au travers : la sûreté de la mine et la vie des ouvriers en dépendent. Pauvres petites condamnées, parmi lesquelles se trouvent de célestes visages! Pauvres anges gardiens de cet enfer!

Un groupe de mineurs se dirigea vers une maison de meilleure apparence que les autres huttes, signalée par la flamboyante enseigne du Soleil Levant. Les ouvriers y entrèrent en habitués, et furent salués par les sourires de la dame du comptoir, qui s'enquit très gracieusement de ce qu'il fallait servir à ces messieurs. Bientôt ils furent attablés dans le bouchon, et quoiqu'ils ne l'eussent pas trouvé désert, ils s'emparèrent en plein droit de leurs places habituelles. De gros morceaux de pain blanc se voyaient dans leurs mains noircies; leurs dents d'ivoire éclataient au milieu de leurs visages charbonnés; on eût dit d'un banquet de Nègres.

Les pots d'ale circulaient, les pipes s'allumèrent ; après les premières bouffées, il y eut un intervalle de silence, puis, celui qui semblait le chef de la troupe, et qui avait tout l'air de présider la réunion, ôtant sa pipe de sa bouche, prononça la première phrase complète qui eût encore été débitée à haute voix.

— Le fait, dit-il, c'est que cette fois nous voilà ... avec leur *tommy!* (1)

— Jamais vous n'avez dit parole plus véridique, maître Nixon, reprit un de ses camarades.

— C'est, mot à mot parole d'évangile, ajouta un autre.

— La chose à présent est de savoir ce qu'il nous reste à faire! continua maître Nixon.

— Oui, c'est là le *hic*! s'écrièrent plusieurs d'entre eux.

— La question, poursuivit le mineur, promenant autour de lui un regard magistral, le fin fond de la question, que je dis, c'est de savoir ce que c'est qu'une paie, qu'un salaire, je vous le demande. Eh bien! moi, je dis qu'un salaire ce n'est pas du sucre ; je dis que ce n'est pas du thé, que ce n'est pas du lard ; ce n'est pas davantage de la chandelle, et pour sûr, ce n'est ni de vestes, ni des habits.

Il y eut un grognement universel.

— Camarades, reprit Nixon, vous savez de quoi il retourne; vous savez que quand Jiggins est allé chercher son dû, l'appoint de son compte, après que son livret de tommy était acquitté, ce Nègre incarné de Diggs l'a forcé de prendre deux vestes, et qu'est-ce qu'un houilleur peut faire de deux vestes, si ce n'est de les aller mettre en gage chez le gendre de Diggs, contre la boutique du beau-père, et de vendre la reconnaissance pour six sous? Il ne faut point s'écarter de la question, que je dis : or, la question ce sont les vestes et le tommy. Les vestes d'abord, le tommy ensuite!

— J'ai gagné mes vingt francs par semaine ces deux mois passés, reprit un des camarades ; et comme j'espère être sauvé, je puis dire que je n'ai pas encore vu tant seulement une fois le portrait de notre gracieuse jeune reine sur une pièce ronde.

— Quant à moi, il m'a fallu payer l'accoucheur de ma pauvre femme avec du tommy, ajouta un troisième. Docteur, que je lui fais, je n'ai pas un rouge liard; du tommy, rien que du tommy. Voulez-vous du lard ou du fromage? — Va pour du fromage à vingt sous la livre, qu'il me répond. J'achète le pareil à douze sous pour mes domestiques, mais pas moins je m'en arrangerai, qu'il me dit; (car c'est un vrai chrétien) je prendrai le tommy comme il se trouvera.

— Le pauvre Jiggins, lui, il doit ses redevances et il a peur des garnisaires, reprit Nixon, jugez un peu! le voilà bien loti avec deux vestes!

— Et puis, elle ne s'ouvre qu'une fois la semaine, cette infernale boutique de tommy! poursuivit un des compagnons. Et si vous n'arrivez pas à temps, il vous faudra droguer sept jours; avec ça qu'il est

(1) Voir les numéros du 3 au 7 juin 1845.

(1) Le *tommy* est une usure encore inconnue en France. Parmi les nombreux intermédiaires qui séparent en Angleterre le capitaliste du travailleur, le *butty*, ou agent chargé de payer les ouvriers, tient une boutique nommée *tommy*, où il leur vend à crédit toutes sortes de marchandises de bas aloi. Comme il règle le plus tard possible les comptes de ses subordonnés, et qu'il renvoie de la mine ceux qui insistent pour être payés en argent, les ouvriers se trouvent forcés de se fournir à la boutique usuraire, où l'agent inscrit sur leur *livret de tommy*, en déduction de leur salaire, les prix qu'il met arbitrairement lui-même aux objets qu'il les contraint d'acheter. Diggs est un *butty*.

M. le ministre de la marine présentera lundi le projet de loi portant la demande de dix millions pour l'établissement d'une escadre sur les côtes de l'Afrique. M. Guizot doit faire ce jour-là sa rentrée à la Chambre.

Les Remontes. — Diffamation.

M. le ministre de la guerre vient de porter plainte en diffamation contre un article sur les remontes publié dans le *Recueil de médecine vétérinaire* de M. Bouley jeune, professeur à Alfort. Cette affaire, qui sera jugée en cour d'assises, mérite de fixer l'attention publique, car il s'agit, au fond, de juger comment l'administration de la guerre emploie les sommes énormes que l'État consacre chaque année à la remonte de notre cavalerie. Les accusations de M. Bouley sont de la plus haute gravité; elles se résument dans les termes suivants :

« La mortalité qui décime les chevaux de l'armée ne tient pas tant à » leur entassement dans des écuries insalubres, et à la mauvaise condition » alimentaire, ni même à leur mauvaise constitution, qu'à l'improbité des » officiers remontistes qui achètent sciemment de mauvais chevaux, et qui » s'entendent avec des maquignons et des compères pour acheter à l'éleveur des chevaux, qu'ils font présenter au dépôt par des tiers qui en demandent un prix supérieur d'un tiers ou d'un quart. »

Personne ne blâmera M. le ministre d'avoir montré trop de susceptibilité en soumettant un pareil article au jugement d'une cour d'assises : il était impossible de laisser le corps des remontes sous le coup d'une accusation aussi odieuse, à laquelle nous ne voulons pas croire tant que la preuve n'en sera pas faite en justice. Cependant, nous répétons que cette affaire doit fixer l'attention de ceux qui votent le budget, parce qu'il est important de savoir s'il n'y a pas quelque chose de vrai dans les insinuations des producteurs de chevaux dont M. Bouley s'est tout simplement fait l'écho. Nous avons souvent entendu dire à d'anciens militaires que des malversations de cette nature étaient très fréquentes sous l'Empire; qu'elles étaient, pour ainsi dire, autorisées comme un moyen commode d'augmenter le traitement des officiers pauvres : si M. Bouley peut prouver que l'on a recours, encore aujourd'hui, à de si déplorables expédients, il aura certainement rendu au pays et à l'armée elle-même un service signalé.

Le journal la *Réaction*, auquel nous empruntons les détails de cette affaire, considère l'article incriminé comme une manœuvre cachée de l'administration des haras, qui voudrait à tout prix déconsidérer l'administration des remontes. Il est certain que les deux administrations se font, depuis quelques années, une guerre vraiment scandaleuse, à laquelle il faudrait se hâter de mettre un terme; mais nous ne pouvons admettre que M. le directeur des haras ait conçu le système d'attaque déloyale que lui attribue la *Réaction*, et nous admettons encore moins que M. Bouley s'en fasse, sciemment, le complice. Du reste, nous au rons attentivement les débats judiciaires qui s'ouvriront sans doute bientôt.

Les habitants de Douai viennent d'adresser une pétition à la Chambre des députés; ils demandent qu'on révise entièrement la législation vicieuse qui régit les contributions indirectes :

« De toutes parts, disent-ils, il s'élève des réclamations contre les vexations que commet, à l'égard des contribuables, l'administration des contributions indirectes.

«... Un bel ordre que celui qui [illegible] lève le père à son enfant et le mari à sa femme... »

» Que si cette *paix*, que vous faites péniblement avec vos baïonnettes, à grand renfort de gendarmes, vous donnait une garantie pour l'avenir et assurait votre tranquillité du lendemain, passe encore; mais point.

» Vous avez étouffé l'émeute — c'est vrai, mais vous avez laissé vivre les causes qui doivent la faire renaître tôt ou tard; et, dans quelques jours, les travailleurs qui respirent dans vos ateliers un air corrompu et dont la rétribution, réglée suivant votre fantaisie, est insuffisante, se répandront encore dans la ville et viendront troubler votre sommeil.

» Cela doit être et cela sera tant que le travail ne sera pas organisé.

» On vous dit cela tous les jours; on vous le dit depuis dix ans, on vous le dit dans les journaux, à la tribune, partout; vous le voyez et vous l'entendez, et vous fermez imprudemment les yeux et les oreilles. Il faudrait bien pourtant que vous y fissiez attention à la fin, et que votre *philanthropie* se montrât ailleurs que dans vos livres et dans votre Charte !... »

La théorie et la pratique.

On remarque les observations suivantes dans l'*Impartial de Besançon* :

« Le rapprochement entre les hommes voués à la spéculation, à la recherche du vrai et du beau idéal, et ceux dont l'intelligence s'est particulièrement exercée dans la pratique des affaires, offre quelque chose de profitable pour le perfectionnement général de la société et pour l'avenir de la civilisation. En appelant les penseurs et les artistes dans le monde des affaires positives, on assigne à la philosophie, à la poésie une mission digne d'elles. Qu'est-ce que le travail de la pensée s'il n'aboutit à rien d'applicable? Qu'est-ce qu'une spéculation qui aboutit à l'état de rêve? Qu'est-ce que l'art, s'il se tient dans des régions inconnues, solitaires, inaccessibles aux intérêts de la vie?

» Il est inutile, il est même nécessaire aujourd'hui que l'art subisse le contact des affaires, et que la science attire, qu'elle fasse graviter dans son orbite les réalités du monde politique et social. Les ressources que trouvent dans leur génie les hommes exclusivement propres aux affaires, ne suffisent pas pour donner satisfaction aux intérêts nouveaux qui se produisent dans notre société. Ce génie des affaires, qu'on a placé si haut, alors qu'on repoussait les spéculations de la science, comme celle de la poésie, est-il autre chose que le génie de la routine, de l'expérience vulgaire, de l'empirisme? Or ces données-là ne sont plus conformes à l'esprit de notre temps, elles ne répondent pas aux exigences d'une civilisation avancée comme la nôtre.

» C'est à une spéculation rationnelle, à une théorie scientifique qu'il faut avoir recours pour l'arrangement des choses sociales, et il faut que désormais la politique s'illumine aux rayonnements de la science pour régler les intérêts des peuples. C'est par l'application des données de la science qu'on parviendra à résoudre les importants problèmes dont se préoccupent aujourd'hui tous les esprits sérieux: l'organisation du travail, le développement régulier des nationalités, l'accord de leurs intérêts, l'union de leurs efforts pour atteindre un but commun, l'ordre général. Et c'est aussi en s'élevant de plus en plus vers cet idéal qui sourit à l'imagination des poètes et des artistes, qu'on arrivera au perfectionnement de la forme sociale, qu'on obéira à la loi du progrès. »

Le bruit de l'abdication de don Carlos circulait déjà à Madrid le 1er juin. *El Heraldo* et *El Globo* en paraissent peu touchés. Le premier déclare que le comte de Molina s'est mystifié volontairement s'il a cru, en prenant ce parti extrême, rendre possible le mariage de son fils avec la reine Isabelle.

à Lyon, et celle de l'embranchement que [illegible] l'assentiment des deux compagnies et après l'autorisation de l'administration supérieure. » — Adopté.

La discussion s'établit ensuite sur la durée de la concession.

M. MURET DE BORT. Je ne proposerai pas d'amendement sur ce sujet, parce que la chambre paraît vouloir s'en rapporter sur la durée de la concession à la concurrence que se font les compagnies pour obtenir les lignes de chemin de fer. Cependant, depuis le vote de la loi du chemin de fer du Nord, qui permet la fusion des compagnies jusqu'au dernier moment, et le vote d'hier qui éloigne de l'adjudication la compagnie la plus à portée d'y prétendre, je suis moins rassuré qu'auparavant.

L'orateur s'attache ensuite à prouver que les conditions faites à la compagnie de Lyon sont trop avantageuses; cette ligne devant avoir de nombreux voyageurs, il est probable que les intérêts des voyageurs y seront plus sacrifiés que dans les chemins pauvres qui cherchent à accroître leur circulation par toutes sortes de moyens; que d'ailleurs cette ligne pour laquelle on demande une durée de concession plus longue que pour le chemin du Nord, n'a pas de partie sacrifiée; le combustible y sera d'un prix bien moindre que sur les autres lignes.

M. LUNEAU, s'appuyant sur les observations du préopinant, propose de réduire à 33 ans la durée de la concession du chemin de Lyon.

M. DUFAURE combat cet amendement. Le produit présumable de la ligne de Lyon est de 7 90 p. 0/0, et nous ne pensons pas qu'il soit possible de réduire au dessous de 45 ans, comme l'a proposé le gouvernement, la durée de la concession. Cette durée est exactement proportionnelle à celle de 41 ans que la chambre a votée pour le chemin du Nord.

Je ne nie pas le meilleur marché des combustibles sur le chemin de Lyon; mais il y a sur ce chemin des difficultés qui ne se trouvent nulle part ailleurs; il lui faudra employer sur un parcours de 80 kilomètres deux machines de renfort; or, demandez à la compagnie d'Orléans l'augmentation de dépenses qu'occasionnent les machines de renfort.

Au nombre des motifs qui nous ont déterminés à adopter la durée, nous avons surtout songé qu'une compagnie qui exige un si énorme capital est exposée à des désastres : de plus, la compagnie de Lyon aura à subir une concurrence dangereuse par la ligne du bourbonnais : il est impossible de ne pas prendre ces raisons en considération.

Il y a un grand danger dans les concessions trop courtes. Les concessions de courte durée favorisent singulièrement les compagnies d'agioteurs qui se retirent quand il s'agit de faire le chemin, après avoir réalisé des primes aux dépens des vrais actionnaires.

Je prie donc la chambre de vouloir bien adopter le chiffre que la commission, d'accord avec le gouvernement, lui propose à l'unanimité.

M. GARNIER PAGÈS combat le dernier argument de M. Dufaure, et demande comment il sera possible de distinguer parmi les compagnies anonymes qui se présentent pour soumissionner celles qui veulent exécuter les chemins ou celles qui veulent agioter. Il est évident que plus la concession sera longue, plus vous favoriserez l'agiotage, puisqu'il sera possible de réaliser de plus gros bénéfices, et de faire monter les actions de 500 fr. à 1 000 fr.

Lorsqu'on a discuté le chemin de fer du nord, il y avait trois compagnies en présence; l'une des trois a disparu depuis, et l'autre s'est arrangée de manière à réduire de beaucoup les actions de ses souscripteurs. La chambre a défendu cela depuis, mais les banquiers, quelles que soient les mesures de la chambre, trouveront toujours moyen de leur échapper. On a dit à la tribune que c'est leur métier; mais le nôtre, messieurs, c'est de veiller au bon emploi des deniers publics, aux intérêts de la France. (Très bien!)

M. le ministre des travaux publics nous dit qu'il a pour lui la garantie de son minimum cacheté. Mais M. le ministre nous a dit lui-même qu'il n'a pas confiance dans ses employés. (Réclamations.)

M. le ministre a donné à une commission de la chambre des renseignements sérieux fournis par ses ingénieurs, puis il est venu nous dire à la tribune qu'il ne fallait pas nous occuper de ces chiffres, qu'il ne fallait pas y croire. Quand vous n'avez pas confiance dans les employés de votre administration, comment voulez-vous que j'en aie en vous?

---

au bout du monde, ce damné tommy! et qu'ils vous y font croquer le marmot sans pitié. C'est une journée tout entière que ma pauvre femme y perd chaque fois. Ajoutez l'allée, la venue, le temps d'attendre, toujours debout, et les injures, les malédictions de cette petite peste de Joseph Diggs, car il jure à faire trembler après ces pauvres créatures quand elles se poussent pour prendre leur tour et passer les premières.

— C'est vrai qu'il n'y a qu'une voix pour dire qu'il est pire qu'un chien hargneux!

— Maître Joseph est colère comme un dindon. Mais, pour grapiller sur les gages d'un pauvre homme, pour tondre et écorcher son monde, il n'y en a pas comme le père; il s'y goberge là-dedans, lui. Vous n'avez que faire de vous inquiéter! qu'il vous dit : vous trouverez de tout sous mon toit. Eh bien, moi, je voudrais savoir qui nous raccommodera nos souliers? Grippe-sou Diggs tient-il aussi échoppe de savetier?

— Ou bien nous vendra-t-il pour un sou de pommes de terre ou pour deux liards de lait?

— Nenni dà! pour les avoir il faut aller chercher du tommy et le revendre, et ça fait un drôle de commerce! Le lard que vous payez dix-huit sous la livre chez Diggs, vous l'auriez à douze chez le regrattier; il est clair que le regrattier ne peut pas vous le prendre à plus de huit sous et demi : si ça ne vous rogne pas moitié du salaire, je ne sais plus compter ma paie!

— C'est aussi juste que si le prêtre l'avait dit à l'autel, maître Waghorn.

— Ce Diggs est, ce me semble, un oppresseur du peuple, reprit une voix, partant d'un des coins les plus reculés de la salle.

Maître Nixon regarda autour de lui, aspira fortement la fumée de sa pipe, lâcha une bouffée, et dit :

— Je ne suis pas pour vous contredire; c'est bien la plus âpre sangsue, le *butty* le plus sans cœur qui ait jamais fait tinter la cloche d'une mine.

— A quel propos un *butty* s'avise-t-il de tenir boutique? demanda l'étranger; c'est vraiment du ressort de la loi.

— Bonne chance à qui en appelle à la loi, reprit Nixon; ce ne sera pas moi, toujours. Ces boutiques de tommy ne sont pas faciles à manier, allez! Qui s'y frotte s'y pique, c'est moi qui vous le dis.

— Il ne nous paie que toutes les cinq semaines, ajouta un houilleur. Et comment voulez-vous qu'un homme vive en attendant? Mettez, par supposition, qu'il y en ait un qui se soit fait un magot, et qui tienne bon un mois, cinq semaines; supposons encore que toutes ses journées lui soient dues, sans qu'il ait pour un sou de tommy inscrit sur son livret, que lui dira le *butty*? «Vous faut-il quelque chose cette fois-ci, une petite note?» Et si notre homme continue à répondre : «Rien du tout», soyez sûrs que le *butty* reprendra : « Vous n'avez que faire de descendre à l'ouvrage, il n'y a plus de travail pour vous à la mine. » Voilà ce que j'appelle être violenté.

— Oui, oui, ajouta un autre houilleur. Demandez-lui de vous lâcher quelques portraits de la jeune reine, et vous n'aurez plus qu'à passer votre chemise et remonter le puits.

— Ce sont les longs termes qui nous traînent de force aux boutiques de tommy, dit un autre mineur, et si un *butty* vous donne votre congé, parce que vous avez refusé de prendre du tommy, n'y a pas de risque qu'on vous emploie nulle part: vous êtes un homme marqué à toutes les mines.

— Il y a pires choses que le *tommy*, ce sont les *butties*, dit un houilleur qui n'avait pas encore parlé. Dieu tout-puissant! et les ouvriers houilleurs savent seuls ce qui se passe là-bas sous terre. Quant à moi, je suis méthodiste, et, depuis long-temps, je m'efforce d'agir de mon mieux. Tout le mal que j'ai fait aux *butties*, c'est de leur dire que leurs actes ne leur porteront pas bonheur au jugement dernier.

— Ce sont des actes de ténèbres, bien sûr, car ils trouvent assez de prétextes pour nous faire travailler gratis; ils ont une mesure à eux pour toiser l'ouvrage, un poids à eux pour le payer. Et il vous faudra boire plus d'un pot d'ale à leur boutique avant qu'ils vous donnent de l'emploi. Ah! si la reine faisait quelque chose pour nous autres, pauvres gens, ce serait pain béni!

— Il n'y a pas de tyran sur terre capable d'en remontrer à un *butty*, j'en réponds, dit un ouvrier : il n'y a point de justice pour le pauvre.

— Mais que n'exposez-vous vos griefs au propriétaire ou au chef de la mine?

— On voit bien que vous n'êtes pas du pays, monsieur, répondit Nixon, faisant suivre sa remarque d'une prodigieuse bouffée. Oracle de sa classe, il était écouté en grand silence dès qu'il ouvrait la bouche, ce qui ne lui arrivait pas souvent; mais pour peu qu'il se décidât à parler, ses discours, comme le disaient ses camarades, étaient un filon régulier de charbon dont on ne voyait plus la fin.

— Je vous considère comme étranger, monsieur, autrement vous sauriez qu'il me serait aussi aisé à moi de creuser une mine avec ça, — il montra le bout de sa pipe, — qu'à un mineur de parler au maître. Il y a un gouffre entre eux, monsieur! Je n'avais que cinq ans lorsque j'ai descendu le puits pour la première fois; j'aurai quarante ans de service, vienne la Saint-Martin. Cela compte, quand un homme fait sa besogne; je puis donc bien dire que je sais de quoi je parle. En quarante ans, monsieur, un homme apprend quelque chose, surtout s'il ne change ni de pays, ni de métier. J'ai été dans les coalitions, monsieur, plus d'une fois en quarante ans, et j'ai vu d'aussi grandes révoltes qu'il y en ait eu dans le pays. J'ai vu les nôtres chômer des semaines entières et si affamés que pendant plus d'une quinzaine je n'ai mis dans ma bouche autre chose, chaque jour, qu'une pomme de terre et un peu de sel. On parle du tommy, c'était là une dure pitance; seulement nous combattions pour maintenir nos droits, et la sauce fait le poisson. Je vous le dis, monsieur, de toutes les coalitions que j'ai vues en mon temps, il n'y en a pas une, qu'un mot dit à l'avance entre le maître et les ouvriers n'eût empêchée; mais pas moyen d'approcher de lui. Entre le pauvre et le riche, monsieur, il n'y a pas de lien et c'est là le grand mal.

— C'est vrai, maître Nixon. A preuve, que dans notre grande coalition de 1828, lorsque les maîtres dirent qu'ils entendraient nos plaintes, que firent-ils autre chose sinon d'aller par tout le pays parler aux butties; les butties ont leur oreille.

— On n'aurait que faire de soldats ici, si les maîtres parlaient avec les ouvriers, mais la vue d'un mineur est comme un poison pour vos gentilshommes, et si nous montons le puits pour leur dire un mot, ils décampent au plus vite.

— C'est le butty qui fait tout le mal, ajouta Nixon; il est pire que le tommy.

— Le peuple ne jouira de ses droits, dit l'étranger, que lorsqu'il aura appris à connaître sa force. Supposons qu'au lieu de se coaliser pour arrêter l'ouvrage et mourir de faim, cinquante de vos familles se réunissent sous le même toit : vous vivriez mieux que vous ne vivez maintenant, vous seriez mieux nourris, mieux vêtus, mieux logés, et vous économiseriez moitié de vos gages; avec le temps vous deviendriez capitalistes, vous pourriez vous-même louer des mines aux propriétaires, et tout en gagnant plus et en travaillant moins, leur en payer une meilleure rente que celle qu'ils en tirent aujourd'hui.

— Monsieur, dit Nixon, ôtant sa pipe de sa bouche, et lâchant son énorme bouffée de fumée, vous parlez comme un livre.

— Il s'agit du principe d'Association, reprit l'étranger, du besoin du siècle.

— Monsieur, repartit Nixon, ce siècle-ci a bon nombre de besoins, mais ce qu'il lui faut avant tout, c'est de toucher sa paie.

Peu après, les pipes et les pots commençant à s'épuiser, buveurs et fumeurs se disposèrent au départ. L'étranger s'adressant alors à Nixon, lui demanda à quelle distance il était de Wodgate.

— Wodgate! se récria Nixon.

— C'est la Cour d'Enfer que veut dire le gentilhomme, reprit un des houilleurs.

— Ah! j'y suis maintenant, dit Nixon. Mais c'est la première fois que j'entends la Cour d'Enfer appelée Wodgate.

— C'est comme ça qu'on la nomme en *giographie*, reprit Jiggins.

— Ah ça vous ne songez pas à aller à la Cour d'Enfer à cette heure de nuit? demanda maître Nixon. J'aimerais autant descendre au puits avec Bob le manchot, pour tourner le treuil et me lâcher la corde.

— Ça n'est pas un voyage de chrétien, c'est sûr, dit Jiggins.

— C'est déjà un assez joli tas de canailles pour grouiller au soleil; un autre.

— Mais à quelle distance? répéta l'étranger.

— Ma foi j'y suis allé en trois heures, dit un des houilleurs. Il est vrai que c'était en plein midi. Du reste, si vous voulez voir des diables incarnés, c'est l'heure et le lieu.

LOUISE SW. - BELLOC.

(La suite à après-demain.)

re être tranchée.

Ce maximum de durée ne pourra, dans aucun cas, excéder 45 ans, pour le chemin de fer de Paris à Lyon;

Et 50 ans, pour le chemin de fer de Lyon à Avignon.

« Les délais ci-dessus fixés courront à dater de l'époque déterminée par le cahier des charges pour l'achèvement des travaux. »

Les deux premiers paragraphes de cet article sont adoptés.

La chambre s'occupe ensuite de l'article 3, ainsi conçu:

« Le ministre des travaux publics est autorisé à procéder par la voie de la publicité et de la concurrence, conformément aux clauses et conditions du cahier des charges coté B, annexé à la présente loi, à la concession du chemin de fer de Lyon à Avignon, avec embranchement sur Grenoble. »

Après avoir adopté l'article, réserve faite du cahier des charges coté B, on passe à la discussion de ce cahier.

L'article 2 est ainsi conçu:

« Le ministre des travaux publics déterminera, avant l'adjudication, le point ou les points de départ du chemin dans la traversée de Lyon, et l'emplacement de la gare ou des gares.

« A la sortie de Lyon, le chemin s'établira sur la rive gauche du Rhône, viendra gagner le coteau de Saint-Fond, passera à Vienne, aux Roches, à Saint-Vallier, Tain, Valence, près de l'Oriol, de Montélimart, à la Palud, Mondragon, dans la plaine d'Orange, et viendra aboutir à Avignon, où il se rattachera au chemin de fer de Marseille à Avignon.

« L'embranchement de Grenoble partira d'un point de la ligne principale situé entre Vienne et Valence, et suivra un tracé qui sera déterminé par l'administration avant l'adjudication publique. »

MM. TAVERNIER, CHAMPANHET, MATHIEU et BOISSY D'ANGLAS, députés de l'Ardèche, proposent de rédiger ainsi le deuxième paragraphe:

« A la sortie de Lyon, le chemin de fer s'établira sur la rive droite du Rhône, viendra gagner Givors, passera à Sainte-Colombe, Condrieu, Serrière, Andance, Tournon, Château-Bourg, Saint-Peray, et traversera le Rhône vis-à-vis Valence pour se continuer sur la rive gauche jusqu'à Avignon, en passant par, etc., comme au projet. »

M. BOISSY-D'ANGLAS développe cet amendement au milieu du bruit.

M. DUFAURE. La question entre les deux rives du Rhône a été longuement débattue. Les populations ont préféré la rive gauche, et c'est la le chemin le plus fréquenté; toutes les commissions qui ont été chargées d'étudier la viabilité des deux rives, se sont toutes prononcées pour la rive gauche; il y aurait d'ailleurs d'assez grandes difficultés matérielles, et il n'y aurait aucun avantage stratégique à préférer la rive droite. Il faudrait de plus pour cela faire des changements considérables à la ligne en voie d'exploitation du chemin de Saint-Etienne à Lyon.

L'amendement est rejeté.

M. LASNYER craint que l'embranchement sur Grenoble que l'art. 3 oblige la compagnie d'Avignon à construire, n'impose des charges trop considérables à cette compagnie; il préférerait donc, que comme on l'a fait dans plusieurs autres circonstances, on fit une concession séparée de cet embranchement à une compagnie spéciale. D'ailleurs il n'y a eu pour cet embranchement ni tracé étudié, ni enquête faite d'avance, c'est-à-dire qu'il y a, pour rejeter cet amendement de la commission, les mêmes raisons que la commission invoquait hier contre l'amendement de M. Chapuys-Montlaville.

C'est une grande erreur, au reste, que d'avoir attribué dans les calculs de la commission aux chemins de fer de Lyon à Avignon tous les voyageurs qui suivent maintenant cette route; on ne songe donc pas à la concurrence de la navigation à vapeur qui en descendant donnera aux voyageurs trois ou quatre heures d'avance sur le chemin de fer. Le chemin de Lyon est donc placé dans une situation relativement défavorable, et il n'est pas juste de lui imposer l'obligation de faire un embranchement sur Grenoble.

L'orateur termine en adjurant la Chambre de ne pas voter l'embranchement de Grenoble, pour ne pas donner une nouvelle proie à des spéculations désastreuses.

M. LEGRAND (de la Manche), commissaire du roi, combat ces observations.

Si l'on veut concéder l'embranchement de Grenoble, on ne trouvera pas de concessionnaires, tandis qu'il s'en présentera promptement si l'on en fait une condition de la concession du chemin d'Avignon, dont les produits doivent être très considérables. L'utilité de l'embranchement est reconnue; le tracé, il est vrai, reste à déterminer d'une manière définitive; mais il y a peu d'inconvénients à ce qu'il ne soit déterminé que plus tard.

La partie de l'article relative à l'embranchement sur Grenoble est adoptée, ainsi que l'ensemble de l'art. 3 du projet de loi.

M. MARION demande que, dans le paragraphe 3 du cahier des charges, on retranche ces mots: Situé entre Vienne et Valence.

M. DE LA TOURNELLE combat au nom de la commission cet amendement qui est rejeté. Le paragraphe de la commission est adopté.

L'art. 35 du cahier des charges porte que l'administration du chemin de fer d'Avignon ne pourra relever ou rabaisser les tarifs que tous les trois mois.

M. DE LABAUME demande qu'en considération de la situation particulière du chemin et de la concurrence qu'il fera à la navigation du Rhône, la compagnie ne puisse relever ou abaisser les tarifs que tous les six mois; autrement le chemin de fer aurait trop beau jeu pour tuer la concurrence qui lui serait faite par les bateaux du Rhône.

M. DUFAURE répond qu'il ne pense pas qu'il y ait lieu à faire une exception spéciale en faveur de ce chemin.

L'amendement est rejeté.

Les autres articles du cahier des charges B, sont successivement adoptés sans discussion.

La chambre s'occupe ensuite des deux derniers paragraphes de l'art. 4 relatifs à la durée de la concession du chemin de Lyon à Avignon.

M. DUFAURE donne quelques explications à ce sujet, et s'attache surtout à justifier les produits éventuels du chemin, indiqués dans le rapport de la commission.

Le chiffre de 50 ans est adopté, ainsi que l'ensemble de l'art. 4.

Art. 5. « Pour subvenir aux avances que l'Etat aura encore à faire pour l'achèvement du chemin de fer de Dijon à Châlon, et le règlement définitif des comptes, il est ouvert au ministre des travaux publics, sur l'exercice 1845, un crédit de 5 000 000 fr. »

L'art. 6, relatif aux voies et moyens, est également adopté.

L'ensemble du projet de loi est ensuite voté au scrutin de division par 238 voix contre 4.

M. A. DE GASPARIN écrit pour demander un congé. — Accordé.

Lundi, à une heure, réunion dans les bureaux. Examen: 1o du projet de loi relatif à la vente de substances vénéneuses; 2o du projet de loi relatif aux embranchements du chemin de fer de Dieppe, Fécamp et Aix.

A une heure, séance publique. Discussion de projets de loi d'intérêt local et du budget de dépenses.

Les projets de loi relatifs aux chemins de fer de Rennes et Mulhouse ne seront examinés que mardi dans les bureaux.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 15 Juin, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande directe d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée *franco* au gérant, et

— Le congrès des vignerons français et étrangers, qui a tenu sa session l'an dernier à Marseille, se réunira cette année à Dijon, le 20 août.

— Le *Courrier de la Côte-d'Or* cite un des derniers mots qu'ait dits Godefroy Cavaignac: « La meilleure politique, c'est l'honneur; la meilleure religion, c'est l'amour! »

— Le roi de Prusse est parti inopinément pour Copenhague.

— M. le ministre de la marine vient d'écrire aux préfets de Toulon, de Rochefort, de Brest et de Cherbourg, pour leur recommander de substituer dans les machines à vapeur les chaudières tubulaires aux chaudières ordinaires.

— Le courrier de l'ambassade française en Espagne, M. Etienne Bardy, a été arrêté aux environs d'Aranda par quatre hommes qui, après l'avoir attaché, lui ont pris sa bourse, sa montre, quelques effets d'habillement, et ont arraché jusqu'aux boutons de son gilet.

— M. l'archevêque-cardinal de Malines a publié un Mandement dans lequel il recommande aux électeurs belges de nommer pour représentants les candidats acceptés par le parti catholique.

— Dimanche prochain 8 juin, pour la réouverture du Diorama, première exposition de l'église *Saint-Marc* à Venise, peint par M. Bouton.

— Le *Journal de Reims* publie des faits douloureux; il annonce qu'un grand nombre de suicides ont été constatés dans le département de la Marne.

« Cette fureur contre soi-même, dit le *Journal de Reims*, cet éloignement pour la nature, cet oubli de Dieu: semblent être devenus une maladie contagieuse dont on ignore le terme: on est alors saisi d'une bien juste douleur, et rien ne paraît plus naturel que de se demander quelles peuvent donc être les causes de cette maladie morale, et s'il ne serait pas possible d'y porter bientôt quelques remèdes. — Cette question si importante n'a pourtant jamais été traitée sous un point de vue suffisamment large et au double point de vue moral et physique. Rarement on a fait toute la part qui revient à la physiologie et à la morale tout à la fois. Considérée dans ce dernier sens, elle a même été plus souvent un thème de déclamation et d'arguties sophistiques que la matière d'une discussion sérieusement étudiée et approfondie. »

Que le *Journal de Reims* sonde ses doutes, et il s'expliquera les désespoirs qui se trahissent si souvent par le suicide. C'est la misère, c'est la douleur, c'est l'isolement qui font préférer à tant de malheureux le néant à la vie: s'ils avaient vécu au milieu des attraits de l'Association, eussent-ils seulement songé à en finir aussi affreusement avec leurs maux? — Un jour, la malédiction des pauvres ne poursuivra plus la société, mais alors tous les membres de la famille humaine seront vraiment associés par le travail et par l'amour. — Combien grave est votre mission, vous qui sentez, qui savez et qui pouvez! Les douleurs des générations passées n'engagent-elles pas toute votre responsabilité à l'égard des générations présentes? Que le *Journal de Reims* travaille donc avec nous!

— M. le docteur Bulloz, directeur de l'Ecole préparatoire de médecine de Besançon, vient de mourir dans cette ville, après quelques jours de maladie. M. Bulloz n'avait pas plus de cinquante ans. Il s'était surtout fait remarquer par son zèle à propager la vaccine, ce qui lui avait valu diverses récompenses du gouvernement et des Sociétés savantes.

— « Le curé de Podensac, lit-on dans le *Courrier de la Gironde*, déjà célèbre par l'opposition qu'il fit l'an dernier à M. l'inspecteur des études primaires, va être appelé de nouveau devant la justice pour y rendre compte d'actes violents et de voies de fait qu'il se serait permis dimanche dernier pendant la procession du Saint-Sacrement. Des personnes dignes de foi nous assurent que M. le curé a frappé en pleine rue une jeune femme et souffleté une jeune fille qui n'obéissaient pas assez promptement à ses ordres. Nous ne pouvons que déplorer une pareille conduite, et nous espérons que si, comme tout porte à le croire, les faits sont exacts, l'autorité ecclésiastique se réunira à l'autorité civile pour mettre un terme à ces violences déplorables. »

— Le *Standard* annonce ainsi la présence à Londres du fameux Vidocq:

« M. Vidocq, ex-chef de la police de sûreté de Paris, a ouvert une sorte d'exposition au Cosmorama dans Regent-Street. Il montre les instruments de torture et les menottes dont il se servait à l'égard des criminels, ou dont on a fait usage à son égard lorsqu'il était détenu par le gouvernement français. On y a joint les divers déguisements dont il se servait pour arrêter les prévenus et différents objets qui ont appartenu à des criminels célèbres. Vient ensuite une collection de tableaux de l'Ecole flamande et italienne, et une collection de fruits artificiels des tropiques, qui sont si bien imités que les plus grands connaisseurs pourraient s'y tromper. — M. Vidocq, qui a soixante-douze ans, mais qui paraît n'en avoir que cinquante, explique luimême au public les divers objets de l'exposition. »

— Les parlements sont comme les tribunaux, ils ont aussi leurs causes grasses. Avant-hier, à la chambre des lords, le marquis de Normanby et lord Brougham se sont plaints d'avoir attrapé un rhume de cerveau dans la salle des séances de la noble assemblée; ils ont attaqué à ce sujet le système de ventilation dont ils étaient victimes, et recommande qu'on prit des mesures pour que la confortabilité parlementaire des honorables lords ne laissât rien à désirer.

— Le baboo Dwarkanaut Jagore, dont nous parlions hier, fait une véritable sensation à Marseille. — Voici ce qu'a dit le *Courrier de la Gironde*:

« La représentation d'hier, au Grand-Théâtre, a été signalée par un incident curieux. Au moment où l'auditoire nombreux et attentif était tout entier sous le charme d'un quintette de Félicien David, la porte d'une loge, qui était restée vide jusqu'à ce moment, s'ouvrit tout-à-coup et donna passage à un personnage de belle stature, au visage bronzé, enveloppé dans un magnifique cachemire brun et coiffé d'une sorte de béret indien de même couleur. C'était le baboo Dwarkanaut Jagore, accompagné de deux négociants de notre ville, de son médecin et de son secrétaire.

» Dwarkanaut Jagore appartient à ce beau type d'hommes qui s'est perpétué dans les contrées de l'Inde Orientale. Ses grands yeux vifs respirent la fierté et l'intelligence. Une longue et épaisse moustache noire ombrage sa lèvre. Ses cheveux sont gris, presque blancs; on le dit âgé de cinquante ans environ. — Ses manières sont aisées, élégantes même; il portait des gants jaunes et s'entretenait tantôt en anglais, tantôt en français, car ces deux langues lui sont également familières, avec les personnes qui l'accompagnaient.

Le baboo a paru éprouver un vif plaisir à entendre la musique. Il battait la mesure avec la main, et il a applaudi à diverses reprises.

parlementaire de secours; mais de l'enceinte de cet établissement partaient des cris qui annonçaient la plus poignante détresse.

» Des citoyens généreux, des soldats de la garnison et du dépôt de remonte, M. le commissaire de police et ses agents accoururent; les portes étaient fermées intérieurement; mais les cris qu'on entendait, étaient plus déchirants que jamais.

» Une hache fut apportée; la porte principale fut aussitôt brisée et donna issue à un véritable torrent qui s'échappait des cours intérieures de l'établissement.

» Les ténèbres profondes, la pluie qui tombait toujours avec violence, les cris d'effroi, les gémissements et les plaintes donnaient à cette scène un caractère qu'il serait difficile de rendre. On marchait, on courait plutôt, dans les cours et dans les corridors inondés d'eau et remplis de vase. Heureusement, des plaintes étouffées indiquèrent bientôt qu'une personne, une femme, se débattait contre la violence de l'eau. Des cordes lui furent jetées, et du premier étage on eut la joie de recueillir la victime, qui était la sœur supérieure, directrice de l'établissement. Elle avait voulu enlever au déluge des papiers précieux sans doute, et, quelques minutes plus tard, elle aurait succombé à l'œuvre périlleuse qu'elle avait entreprise.

» Les aliénés chez lesquels le soin de la conservation avait réveillé une raison depuis long-temps assoupie, réclamaient aussi des secours. Ils s'étaient tous buchés sur les tables ou sur les meubles; quelques-uns se débattaient dans l'eau; on arriva à temps pour les délivrer. Pour donner une idée du péril auquel ont échappé tous les habitants de l'établissement, nous dirons que, dans les trois pavillons habités par les aliénés des deux sexes, les eaux se sont élevées à plus d'un mètre au dessus du sol; dans le grand bâtiment occupé par les infirmes et les employés de la maison, elles ont atteint un mètre quatre-vingt-trois centimètres; dans la chapelle enfin elles se sont élevées à deux mètres.

» Aujourd'hui l'établissement si cruellement ravagé a été un lieu de pèlerinage. Tout le monde allait contempler, avec un sentiment de commisération et d'effroi, des désastres incalculables. C'est à peine si l'on pouvait, à travers la vase, les meubles brisés et dispersés, arriver jusqu'aux pièces intérieures où ont dû se passer, dans la soirée de la veille, tant de scènes de déchirement et de désespoir.

» Nous ne pouvons évaluer aujourd'hui, même approximativement, le dommage qui a été causé. Il paraît certain que ce sont les eaux du Lastran, ruisseau qui se jette dans le Gers, qui, n'ayant pas trouvé d'issue, auront reflué et auront envahi la Maison de Secours.

» Personne n'a péri; il n'y aura que des pertes matérielles à réparer. En 1836, trente habitants de la ville avaient été engloutis dans les eaux. Il nous est donc permis de nous féliciter dans notre malheur! Nous serions coupables si nous ne rendions pas hommage aux mesures d'ordre qui ont été prises par l'autorité.

» La campagne aux environs d'Auch a bien souffert aussi de l'orage du 2. Les prairies sont inondées et les blés couchés; mais surtout les terres des coteaux, fraîchement soulevées, ont été enlevées. On cite la commune de Montaigut comme ayant été plus particulièrement maltraitée. »

P. S. Les journaux bavarois annoncent qu'une trombe a causé des dommages considérables dans les champs situés aux environs de Bamberg. — A Pau, la grêle a fait d'énormes ravages.

AFFAIRE AFFENAER. — LES JÉSUITES. — Cette affaire a été appelée hier devant la cour de cassation. C'est Me Millet qui a soutenu les motifs de l'appel que nous avons exposés hier. Il a commencé par déposer un mémoire pour prouver que la société des Jésuites n'a point d'existence légale, qu'elle ne peut ni posséder, ni contracter, n'être ni propriétaire, ni maîtresse, et qu'on ne peut dire qu'un vol domestique a été commis à son préjudice. Ce mémoire signale un second moyen de cassation résultant de la violation des principes généraux du droit et de l'art. 2078 du Code civil, en ce que la cour d'assises avait ordonné la restitution au P. Moirez d'objets étrangers aux soustractions à raison desquelles Affenaer avait été condamné.

M. Brière Valigny, rapporteur, a combattu le pourvoi. Après lui, Me Millet a pris la parole et l'incident suivant a eu lieu:

Me MILLET, après des observations générales sur les sociétés non autorisées, déclare qu'il va s'expliquer sur l'existence de la Société des Jésuites.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez à vous expliquer sur les conséquences de la déclaration du jury et sur les questions qui ont été posées par la cour d'assises. La doit se borner votre discussion. Cependant, vous paraissez disposé à la porter sur un dangereux terrain. Avez-vous l'intention de soutenir que la Société des Jésuites est illégale en France et a pu être volée impunément?

Me MILLET. Non, M. le président; ce n'est pas là mon intention. Mais je dis et je pense établir que le mot de Jésuite a été malheureusement jeté dans la procédure; que les passions ont pu s'en emparer, que ce mot a pu exercer une influence quelconque dans la chambre des délibérations du jury, et notamment que la déclaration des circonstances atténuantes a pu être déterminée par des raisons particulières.

M. LE PRÉSIDENT. La cour ne peut admettre cette théorie; elle n'admet pas que le mot de Jésuite ait pu avoir la moindre influence dans la chambre des délibérations. La cour n'admettrait pas non plus qu'on plaidât devant elle que les Jésuites auraient pu être impunément volés; les Jésuites, comme les autres citoyens, ont droit à la protection de la loi.

Me MILLET, après quelques observations, passe à l'examen du second moyen, et il établit en fait que la restitution ordonnée au profit du P. Moirez comprend des objets à raison desquels Affenaer n'a pas été condamné.

M. DE BOISSIEU, avocat-général, conclut au rejet du pourvoi.

La cour n'a pas pensé qu'on pût impunément voler les Jésuites, elle a, en conséquence, repoussé le premier moyen de cassation; mais reconnaissant en fait que l'arrêt avait ordonné, au profit du P. Moirez, la restitution de tous les objets saisis et déposés au greffe, sans distinction de ceux qui avaient motivé la condamnation portée contre Affenaer et de ceux qui y étaient restés étrangers, elle a cassé l'arrêt en cette partie.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 7 JUIN.

Le *Journal des Débats* se contente de mentionner le résultat de la séance d'hier. Quant à la question de la gare du chemin de fer de Lyon, « Toute réflexion, dit-il, serait désormais inutile. »

La *Presse* discute les questions de droit soulevées par le nouveau traité dont la teneur n'est encore qu'à moitié connue. Il sera bon avant d'entrer à fond dans cet examen, de connaître le texte officiel, et surtout celui des instructions données aux croiseurs par leurs gouvernements respectifs.

Le *Constitutionnel* approuve le vote de la chambre. « En considérant l'ensemble du parcours entre Paris et Marseille, entre Paris et Bayonne, il importe peu, dit-il, que sur 15 kil. les deux lignes s'établissent parallèlement et dans des lieux très rapprochés. » La raison nous paraît peu convaincante, et l'emploi utile qu'on aurait pu faire de 18 millions n'est

ture n'a été publié avec la sanction ou la connaissance du gouvernement. « J'espère cependant, a-t-il dit en terminant, que très peu de temps s'écoulera avant que je puisse déposer sur le bureau de la chambre une copie authentique de ce document. » Donc, jusqu'à ce jour, les deux parlements sont dans la même ignorance officielle des pièces.

PETITE CORRESPONDANCE.

A plusieurs. — Relisez attentivement. Vous verrez que la rente n'est pas ouverte. Il s'agit d'abord de couvrir le capital social.

M. R..., à Bourg-d'Oisons. — Nous transformons en coupon.

M. D..., à Tonneins. — *Idem*. — Persévérez ; les obstacles vous seront comptés.

M. L..., à Dol. — Merci pour vos observations. Généralement d'accord sur le fond. Ce n'est, certes, pas nous qui saperons jamais le principe d'unité ; mais nous ne saurions nous taire sur l'immobilité — cause d'annulation, et sur les pratiques surannées — cause de déconsidération.

M. V..., à Tarbes. — Bravo ! bravo !

MM. Bo... et Ba..., à Toulon. — Vous êtes inscrits.

M. G. L..., à Reims. — A. B. accepte avec plaisir la mission dont vous le chargez.

M. O..., à Dijon. — Vous êtes enregistrés, vous et vos amis. Nous promettons même accueil à ceux qui doivent suivre.

M. D..., à Rouen. — C'est très bien. Vous serez prévenu quarante-huit heures avant le départ prochain de C.

M. B..., à La Flèche. — Parvenu et remis à B. Nous inscrivons vous et vos amis.

M. M. V..., à Lorient. — Beaucoup à dire sur votre réponse. Attendez. Allez rue de Brest, 32, cherchez et vous trouverez ; frappez à la porte et l'on vous ouvrira. *Salam* à G.

M. X..., à Rodez. — Merci ! C'est d'autant plus beau que...! ! ! Nous avons reçu, examiné et discuté toutes choses ; et depuis le 2, F. C. s'est chargé de

En livres 1,10 à 1,82. — En mottes Isigny 1,20 à 3,60. — En mottes Gournay 1,10 à 3,30. — Petit-beurre 1,02 à 1,38. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 1,34. — *OEufs* (le mille). Du 5, 33 à 50. — Du 6, 30 à 46. — Du 7, 32 à 50. — *Fromages* (la dizaine) Brie 10 à 20. — A la pie 6 à 18.

Marché aux chevaux du 7 juin. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 95, vendus 20 de 220 à 1050. — De trait 214 entrés, vendus 26 de 360 à 1200. — Hors d'âge 171 entrés, vendus 16 de 100 à 500. — Anes entrés 6, vendus 2 de 30 à 70. — Chèvres 7 amenées, 3 vendues de 20 à 35. — Voitures amenées 17, vendues 5 de 110 à 400. — Eucan 1 entré et vendu 65. — Essai 94.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 5 JUIN.

Du 29 mai.

CHAPEAU, entrepreneur de parquets, rue d'Orléans-St-Marcel, 4. Juge commissaire, M. Riglet ; syndic provisoire, M. Tiphagne, rue de la Boule-Rouge, 20.

FOURNIER fils, marchand de laines, rue Meslay, 15. Juge-commissaire, M. Debon ; syndic provisoire M. Boulet, passage Saulnier, 16

PARIS aîné, boulanger à la gare d'Ivry, rue du Chevaleret. Juge-commissaire, M. Leroy ; syndic provisoire M. Millet, boulevart St-Denis, 24.

Bourse du 7 juin 1845.

Les fonds publics ont offert très peu de variations ; le 3 p. 0/0, dont on a aujourd'hui détaché le coupon d'intérêt, a fait preuve de bonne tenue.

Les chemins de fer diversement affectés ont en général monté, surtout Saint-Germain ; Orléans, au contraire, à la suite de la discussion relative à la gare de Lyon, a fléchi à l'ouverture pour remonter ensuite.

Il y a eu de nouveau 7 fr. 50 c. de hausse sur les caisses hypothécaires.

CHEMINS DE FER.

St-Germ.	» »	» »	» »	Au 15, 1105, 1100, 1110.	H. 7 50
V. r. d.	592 50	591 25	B. 3 75	— 593 75, 593, 592 50.	
— r. g.	370 »	365 »	H. 5 »	— 362 50, 365.	B. 5
Orléans	1215 »	1221 »	B. 12 50	— 1215, 1223 75.	B. 5
Strasb.	273 75	272 50	B. 1 25	— 273 75, 275, 271 25, 272 50.	B. 1 25
Rouen	1100 »	1105 »	» »	— 1100, 1110.	H. 2 50
Havre	885 »	886 25	B. 3 75	— 885, 891 5.	H. 1 25
Marseille	1040 »	1042 50	» »	— 1045, 1050.	H. 5
Vierzon	» »	» »	» »	— 825.	

LONDRES, 5 JUIN.	PARIS, LE 7 JUIN. PRIMES.	COULISSE.
Consol. 99 1/8.	3 0/0 F. c. 84 45 d. 50.	Av. 84 30.
Esp. act.	5 0/0 F. c. 122 35 d. 50.	Ap. 84 35.
Portug. 67 3/4.	F. p.	
Mexic. 38 3/8.	St-Germ. 1222 50 d. 10 au 15.	B. du Trés.
Brésil.	Vers. d. 602 50 d. 10 au 15.	
50/0 hol. 98 3/8.	g. 380 d. 10 au 30.	
2 1/2 dº. 63 5/8.	Orl., 1235 d. 20, 1240 d. 10 au 30.	Rep. F. c. F. p.
Rouen. 43 1/2.	1225 d. 20, 1227 50, 1230 d. 10 au 30 juin	3 0/0 5.
Orléans. 48 1/2.	Strasb. 275 d. 10 au 15.	5 0/0 5, 10

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 98,00 à 00,00, courant du mois, 98,00 à 99,00 ; juillet et août, 101,00 à 00,00 ; 4 derniers mois, 106,00 à 00,00 ; 4 premiers mois 1846, 109,00 à 110,00.

LILLE. — Colza, 93,00 à 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 115,00 à 00,00 ; juillet en octobre, 115,00 à 116,00 ; novembre et décembre, 100,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 85,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

CHEMIN DE FER DE CHARLEROY A ERQUELINNES

(FRONTIERE DE FRANCE PAR MAUBEUGE).

Faisant partie du réseau général des chemins de fer de la Belgique, des Pays Bas, de l'Allemagne, et se reliant au réseau français par les lignes de Maubeuge à Saint-Quentin, et de Saint-Quentin à Creil et Paris.

Concession de 99 ans, arrêté royal du 20 mai 1845.

CAPITAL SOCIAL : 13,000,000 DE FRANCS, DIVISÉ EN 26,000 ACTIONS DE 500 FRANCS CHAQUE.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. J. CORDIER, député du Jura, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées.
DE HAUSSY, sénateur.
TERCELIN SIGART, banquier à Mons.
G. LEBON, ingénieur civil à Marchiennes-au-Pont.
MARQUIS DE DION, propriétaire.

MM. MUSIAS, propriétaire.
DELVIGNE DU ROIZEL, manufacturier-propriétaire à Saint-Quentin.
NEVILLE, ingénieur civil à Paris.
KYSAEUS JUNIOR, banquier à Paris.
DE BEAUPUY, propriétaire.

SIR JOSHUA WALMESLEY, directeur des chemins de fer de Birkenhead et Chester à Liverpool.
WILLIAM JACKSON, esq., président des chemins de fer de Birkenhead et Chester à Liverpool.
CH. GRAHAM, esq., chef de la maison Ch. Graham et Ce, de Londres, administrateur de la Nouvelle-Montagne.

La souscription est ouverte à Paris, à partir de ce jour, chez MM. KYSAEUS JUNIOR et Ce, banquiers, rue Vivienne, 22, et sera close le samedi 14.

BANQUIERS : A MONS, M. TERCELIN SIGART ; — à LONDRES, MM. SMITH PAYN et Ce ; — A LIVERPOOL, la BANQUE DE LIVERPOOL ; — A PARIS, MM. KYSAEUS JUNIOR et Ce.

NOTA. Une partie des actions étant destinée à être reportée proportionnellement en faveur des Actionnaires du Chemin de fer de Creil à Saint-Quentin (Compagnie Cordier), qui appuieront leur demande de la présentation de leurs titres, lesquels, après avoir été estampillés, leurs seront immédiatement rendus.

CHEMIN DE FER DE SAINT-QUENTIN A MAUBEUGE

(FRONTIERE DE BELGIQUE).

CAPITAL : 30,000,000 DIVISÉ EN 60 000 ACTIONS DE 500 FRANCS CHAQUE.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. J. CORDIER, député, président, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées en retraite, inspecteur général des travaux.
DE HAUSSY, sénateur.
TERCELIN SIGART, banquier à Mons.
G. LEBON, ingénieur civil à Marchiennes-au-Pont.
MARQUIS DE DION, propriétaire.
MUSIAS, propriétaire.
DELVIGNE DU ROIZEL, manufacturier, propriétaire à Saint-Quentin.

MM. HENRY NEVILLE, ingénieur civil à Paris, ingénieur directeur général des travaux.
KYSAEUS JUNIOR, banquier.
DE BEAUPUY, propriétaire.
SIR JOSHUA WALMESLEY, directeur des chemins de fer de Birkenhead et Chester à Liverpool.
WILLIAM JACKSON, esq., président des chemins de fer de Birkenhead et Chester à Liverpool.
CH. GRAHAM, esq., chef de la maison Ch. Graham et Ce de Londres.

BANQUIERS DE LA SOCIÉTÉ :

A MONS, M. TERCELIN SIGART ; — à LONDRES, MM SMITH PAYN et Ce ; — à LIVERPOOL, la BANQUE DE LIVERPOOL ; — à PARIS, MM KISAEUS, JUNIOR et Ce.

La souscription, ouverte à Paris chez MM. KYSAEUS, JUNIOR et Ce, banquiers, rue Vivienne, 22, sera close le 14 courant.

NOTA. Les personnes qui ne sont pas dans les affaires sont priées de vouloir bien indiquer, à l'appui de leur souscription, leur notaire, banquier, agent de change ou toute autre personne ayant qualité pour donner des renseignements utiles.

CHEMIN DE FER D'AMIENS A BOULOGNE.

Les Actionnaires de la Compagnie du Chemin de fer d'Amiens à Boulogne, autorisée par ordonnance royale du 29 mai 1845, sont prévenus qu'en vertu de la décision du conseil d'administration du 3 de ce mois, le versement du troisième dixième de leurs actions, soit 50 fr. par action, devra être effectué du 20 juin au 1er juillet 1845.

Ces versements seront reçus par les banquiers de la Compagnie :

MM. CH. LAFFITTE, BLOUNT et Ce, rue Basse-du-Rempart, 48, à Paris ;
ALEX. ADAM et Ce, à Boulogne-sur-Mer ;
MASTERMAN et Ce, à Londres ;
Et la BANQUE COMMERCIALE, à Liverpool.

Pour tous les versements qui seront faits postérieurement au 1er juillet, l'intérêt sera dû à raison de 5 0/0 par an à compter du 20 juin.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS A BORDEAUX.

AVIS A MM. LES ACTIONNAIRES.

Le Conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les Actionnaires de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans à Bordeaux, qu'en exécution de l'article 9 des statuts, il est fait un appel de 50 francs par action, sur le capital social de la Compagnie. MM. les Actionnaires sont priés de faire ce versement, à partir du 15 au 30 juin courant, chez MM. DE ROTHSCHILD frères, banquiers de la Compagnie à Paris. L'intérêt à raison de 5 p. 0/0 par an sera dû et exigé pour chaque jour de retard conformément à l'article 12 des statuts.

Des titres provisoires nominatifs seront délivrés aux Actionnaires contre les récépissés des banquiers à une époque qui sera ultérieurement fixée par le Conseil d'administration, aux bureaux de la Compagnie, rue Laffitte 1.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

En l'hôtel des commissaires-priseurs, Place de la Bourse, 2.

Le mercredi 11 juin 1845.

Consistant en bureau, commode, armoire en acajou, tables, chaises, poêle en tôle garni en cuivre et ses tuyaux, tapis, rideaux, vases et autres objets mobiliers. — Au comptant.

AUTRE, rue Ménilmontant, 10, le mercredi 11 juin 1845. Consistant en poêle, buffet, chaises, piano, glaces, pendule, flambeaux, vases, secrétaire, commode, armoire, fontaine, ustensiles de cuisine, etc. Au comptant.

Spectacles du 9 Juin.

OPÉRA. —

FRANÇAIS. — Le Menteur. Le Mari à la campagne.

OPÉRA-COMIQUE. — Gulistan. Cendrillon.

ODÉON. — Relâche.

VAUDEVILLE. — Petit Poucet, par le général Tom Pouce.

VARIÉTÉS. — Les 2 Pierrots. Chansonn. Mlle Dangeville. Jongleurs. Le Lansquenet.

GYMNASE. — Jeanne. Belle et la Bête. Somnambule. Le Lansquenet.

PALAIS-ROYAL. — Sylvandire.

PORTE-ST-MARTIN. — La Biche aux bois.

GAITÉ. — La Tour de Ferrare. Il y a Seize Ans.

AMBIGU. — Les Bohémiens.

CIRQUE. — Exercices d'équitation.

COMTE. — Un Homme de Carentan. Le Menuisier. la Peau de Singe. La Mazurka.

FOLIES. — L'Orage. L'Empire. La Cocarde. La Chanteuse.

LUXEMBOURG. — Perlerinette. Mon Cousin. Malheurs.

[illegible] politiques le socialisme dont Eugène Süe éclaire son feuilleton, s'était montré assez pauvre d'esprit et de cœur pour oser écrire, en parlant du discours de l'abbé Le Dreuille, les lignes suivantes :

« Si la ruse, les déclamations, la calomnie, le mépris des lois, l'obsession des consciences, ne réussissent pas aux Jésuites, ils appelleront le peuple à la révolte et provoqueront de véritables émeutes. Qu'on en juge par les paroles qui ont été prononcées jeudi dernier, en chaire, dans l'église de Saint-Roch... »

Le *Globe* répondit en ces termes au *Constitutionnel* :

« Un prédicateur a eu la pensée, l'autre jour, dans la chaire de Saint-Roch, de [illegible] riches de ce monde à la pratique de la charité chrétienne ; après avoir tâché de convaincre ses auditeurs par le raisonnement, il a cherché à les ébranler par la menace ; et cela fait jeter feu et flamme au *Constitutionnel*. Comme si cela était nouveau dans les annales de l'Eglise ! comme si saint Jean-Chrysostôme n'avait pas, bien avant le prédicateur de Saint-Roch, provoqué avec énergie et même avec violence les privilégiés de la société au soulagement des maux de leurs frères !

» Mais sans parler de saint Jean-Chrysostôme au *Constitutionnel*, qui n'en connaît probablement pas une ligne, nous l'engageons à lire le *Petit-Carême* de Massillon. Indépendamment des leçons de style qu'il y pourra prendre, il y trouvera, en faveur des classes souffrantes, des tirades bien autrement hardies et chaleureuses que celles qui viennent d'exciter sa ridicule indignation.

» Eh quoi ! un prédicateur n'aurait pas le droit de répéter aujourd'hui ce que Massillon a pu dire, en présence de Louis XV, aux plus grands seigneurs du dix-huitième siècle ? un prêtre ne pourra plus, sans que le *Constitutionnel* y trouve matière à criaillerie, rappeler les heureux de la terre à la charité, ce précepte le plus admirable de l'Evangile ! En vérité, ceci passe la permission. Il est plaisant que l'on ne puisse pas dire au peuple d'aujourd'hui ce qu'on disait autrefois aux rois absolus, et que la religion perde de la liberté à proportion que la politique en gagne. Faites donc des révolutions pour rétablir la censure ! »

Nous aussi, nous engageons le *Constitutionnel* à lire les Pères de l'Eglise, qui n'étaient pas, que nous sachions, entachés de jésuitisme, et notamment les Bazile, les Saint-Augustin, les Saint-Grégoire-le-Grand, de Nazianze, de Nysse, les Saint Jean-Chrysostôme, les Saint-Jérôme, les Saint-Cyprien, les Saint-Barnabé, les Saint-Clément, les Saint-Justin, etc. Le *Constitutionnel* sera sans doute fort scandalisé par ces lectures, car il sera forcé de reconnaître qu'aux yeux de ces lumières de l'Eglise « tout propriétaire n'était, » en principe, que le *dispensateur* de ses biens et qu'en principe à » leurs yeux, le superflu du riche *appartenait* aux pauvres. » Il

A cette description, [illegible] reconnu le fléau social que l'on nomme *accaparement*, et qui, sous toutes ses formes, appuyé sur la concurrence, sur les machines, sur les gros capitaux, et sur les chances aléatoires de l'agiotage, constitue aujourd'hui la féodalité financière et dévore les travailleurs.

Mais laissons le *Constitutionnel* à ses errements philosophico-économiques pour demander aux faits si la grande majorité des Français vit réellement dans une position sortable et confortable. Reprenons la fameuse triologie de l'impôt foncier, des contributions indirectes et des caisses d'épargne. (1)

Il y a, cela est vrai, plus de 10 millions de cotes inscrites sur l'impôt foncier ; elles appartiennent, dit-on, à 5 millions de chefs de famille, représentant 21, 23, et même, d'après quelques économistes officiels, 25 millions d'individus : en d'autres termes, la France compterait 25 millions de propriétaires. Heureux pays !

Mais sur ces 10 millions de cotes, 8 millions ont une valeur moyenne inférieure à 6 fr. Supposons 6 fr. Les statisticiens de l'optimisme officiel n'admettent, en moyenne, que deux cotes par tête de propriétaire, admettons leur chiffre. — De ces données il résulte que nous aurions 4 millions de chefs de famille propriétaires, dont la propriété serait représentée par deux cotes de 6 fr. chacune. Ces 4 millions de chefs de famille représentent de 16 à 20 millions de propriétaires dans la statistique officielle.

Si nous avons bonne mémoire, M. Humann, le financier par excellence, qui voulait faire rendre à l'impôt *tout ce qu'il pouvait rendre*, établissait lui-même que l'impôt foncier est au revenu comme 1 est à 6,94, mettons comme 1 est à 7.

Or, sans être un profond arithméticien, il est facile de conclure, d'après ces données, que chacun des pères de famille propriétaires possèderait 84 fr. de revenu annuel. A quatre ou cinq personnes par famille, on a donc de 20 à 16 millions de propriétaires *jouissant* d'un revenu de 17 à 21 fr. par an !

Voilà, convenons-en, d'heureux propriétaires !

Ainsi donc, l'état des cotes de l'impôt foncier, loin de prouver que la masse de la population est en prospérité, explique parfaitement au contraire pourquoi les statisticiens les plus optimistes eux-mêmes sont obligés d'admettre l'existence de 4 millions d'indigents et de mendiants dans nos campagnes.

L'accroissement de l'impôt, connu sous le nom de contributions indirectes (taxe de consommation, produit des tabacs, droit d'enregistrement, d'hypothèques et de timbre, poste aux lettres, douanes, etc.), prouve tout simplement que les personnes qui possèdent ou qui ont des appointements mènent une vie plus active et

(1) Voir notre numéro d'hier.

» tiers, leurs femmes et leurs enfants, pour les domestiques [illegible]
» sexe, ainsi que pour les commissionnaires. On peut évaluer à
» 50 000 les ouvriers, ouvrières, blanchisseuses ou couturières,
» qui travaillent dans leur chambre ou vont en journée. En additionnant ces divers chiffres, on a pour résultat 335 000 à
» 350 000 ouvriers.

» Dans ce total, la moitié des chefs de famille [illegible] pas en leur
» possession 20 francs pour assurer la dépense de la semaine.
» L'administration doit prévoir les dangers qu'une telle situation
» peut amener, et les prévenir ; le peuple, soyez-en persuadé, con-
» naît ses véritables amis, et discerne très bien les vues intéres-
» sées des perturbateurs qui s'adressent à lui ; mais encore faut-il,
» pour que le peuple obéisse aux lois, qu'il puisse vivre. »

D'autre part, dans un livre couronné par l'Institut en 1838, M. Fregier, chef de bureau de la préfecture de la Seine, évaluait, d'après des données certaines, à 31 000 individus la classe dite dangereuse, comme voleurs, filous, vagabonds, nombre qui, ajouté au premier, donne environ les 400 000 individus ci-dessus. [illegible]

Sur ce nombre 200 000 sont dans un état de dénuement complet. En voici les preuves officielles. Les documents de l'Administration des secours publics indiquent, pour l'année 1844, le nombre de 66 148 personnes inscrites aux bureaux de bienfaisance. Les difficultés d'admission, l'exiguité des secours accordés (en moyenne, 15 fr. par an), la honte d'être inscrit sur les registres de ces bureaux, font admettre par les statisticiens qu'il faut au moins tripler le chiffre des indigents officiels pour avoir celui de la population indigente réelle. En 1844 cette population aurait donc été de 200 000. Ce chiffre ne paraîtra pas exagéré si l'on ajoute, toujours d'après les documents officiels, que sur *trois* personnes qui meurent à Paris, il en meurt UNE à l'hôpital.

Passons aux caisses d'épargne. Nous ne nions ni l'utilité de cette institution de prévoyance, ni surtout les bienfaits qu'une administration intelligente en pourrait tirer. Mais, quant à ce qui concerne leur caractère symptômatique de la prospérité du peuple, nous ferons observer qu'en 1843 le royaume uni d'Angleterre pour une population de 26 millions d'habitants, comptait 665 millions dans ses caisses d'épargne, et qu'à la même époque notre population de 34 millions n'avait fourni que 350 millions de francs (1).

Or, en France, même dans les hautes régions du Pouvoir, on est

(1) Ces chiffres n'ont pas seulement le mérite d'être officiels, ils ont encore celui d'être cités dans les ouvrages de M. le baron Charles Dupin, à qui cette citation n'a rien appris.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

LE CIRQUE NATIONAL DES CHAMPS-ÉLYSÉES. — VARIÉTÉS : M. Sands et ses deux fils, Maurice et Jessy. — GAITÉ : *Agnès Bernau*, drame en cinq actes, par MM. Alboize et Paul Foucher. — PALAIS-ROYAL : *Sylvandire*, roman en cinq chapitres.

Depuis plusieurs années, les Champs-Elysées attirent de plus en plus la population parisienne. Ces flots pressés de promeneurs, ces rangées de belles dames assises sur des chaises de paille et formant galerie qu'on admirait jadis au jardin des Tuileries, c'est aux Champs-Elysées qu'il faut maintenant les chercher. Ce qu'il y a de plus fâcheux pour le Paris central, c'est que ce déplacement du monde fashionable tend à se porter de plus en plus vers l'Arc de l'Etoile.

Autrefois l'attraction s'arrêtait aux premiers bosquets des Champs-Elysées ; c'est là, dans le massif de droite, que Musard inaugura, pour le public parisien, ces concerts en plein air, qui, depuis un temps immémorial, faisaient les délices du public viennois ; l'orchestre s'installa sous un pavillon turc ; des nymphes de carton-pierre posèrent sur leur tête des globes lumineux ; la foule accourut. Dufrêne, le célèbre Dufrêne, responsable devant la postérité des sons discordants que mille amateurs jaloux de sa renommée ont arrachés à son instrument favori, Dufrêne créa sa gloire et celle du cornet à piston dans les quadrilles des *Echos*, de *Venise* et des *Gondoliers*.

Mais voici que les Champs-Elysées sont bordés de maisons, que de nouveaux quartiers s'étendent à l'ouest, et c'est au rond-point que va se porter le foyer d'attraction des Champs Elysées. Le concert de Musard se désorganise ; vainement Julien qui lui succède veut arrêter la foule aux mêmes lieux, la musique ne lui suffit plus ; il a recours aux verres de couleur, aux chœurs de montagnards en costume des Pyrénées, aux ballons captifs et même aux pétards, le tout inutilement : la foule passe devant sa porte, aveugle et sourde comme le destin ; elle va jusqu'au rond-point, c'est là qu'elle se divise, car à droite et à gauche se présentent des lieux de délices ; à gauche, dans l'allée des Veuves, le bal Mabille avec sa porte cintrée, son affiche verte, ses fêtes du mardi, du jeudi, du samedi, ses lionnes apprivoisées, son orchestre Pilaudo ; à gauche le Cirque-Olympique devenu *Cirque-National*.

Au premier coup-d'œil le Cirque est ravissant. On admire la grâce, la légèreté, l'ampleur de l'édifice, ces milliers de spectateurs groupés comme des Romains dans les arènes et formant eux-mêmes le plus beau spectacle, ce lustre splendide, ces chevaux qui galopent en cercle, les poses risquées des voltigeurs ; c'est une vision radieuse ; mais jusqu'à ce jour, on pouvait reprocher au Cirque la monotonie de son programme stéréotypé, cliché, pour ainsi dire, depuis la fondation de la société Franconi, et faisant exécuter à M. Roguotet depuis quarante ans les mêmes culbutes, pour le plaisir de toutes les générations.

Depuis quelques saisons, cette année surtout, le Cirque national a fait de louables efforts pour diversifier son répertoire : Félix saute debout sur un tonneau, le tonneau roule, le jongleur piétine et demeure toujours en équilibre, sous ses talons le tonneau devient un coursier [illegible] monte et descend des pentes rapides, franchit même des barrières ; une enfant de 6 ou 7 ans, la petite Mellier, revêtant les habits de la marquise de Pretintaille, danse sur un cheval, garantie contre les chutes par la vigilance d'un laquais, d'un nègre fidèle monté sur la croupe de sa monture ; le jongleur Van exécute la *Tranka Hispaniola*, passe-temps ingénieux qui consiste à jouer du mirliton avec les pieds. Oui vraiment, Van se couche sur des coussins, lève les jambes en l'air, et fait danser, en cadence, aux sons de la musique, un énorme bâton long de dix pieds, bariolé comme un mirliton qu'on lui pose sur les semelles.

Van sait employer ses bras mieux encore que ses jambes, le voici debout, sur un cheval au galop ; à l'extrémité d'un bâton planté sur sa tête il fait tourner en équilibre un saladier, sa main droite fait vibrer au bout d'une autre baguette une assiette à soupe, et de la main gauche il jongle avec deux boules de cuivre ; on n'en croit pas ses yeux.

North, l'écuyer américain, excite l'admiration par sa force musculaire, par la souplesse de ses sauts ; on aime à le voir seul et livré à toute sa verve : on aime encore à le voir en costume écossais lorsque Mlle Camille, portant la robe de gaze, les ailes frémissantes des sylphides, galope côte à côte avec lui et marie dans mille poses élégantes sa grâce à la vigueur de l'écuyer.

M. Baucher montant *Passe-Temps*, cheval français dressé par lui, entre dans l'arène en triomphateur. M. Baucher n'a plus cet habit brodé, ces aiguillettes, ce chapeau à plumes qui nous éblouissaient jadis ; on peut l'envisager sans lunettes bleues ; M. Baucher porte l'habit rond, l'habit bourgeois, costume simple mais grave, et digne d'un homme qui a révolutionné l'équitation dans l'armée française.

L'orchestre joue un quadrille, *Passe-Temps* commence à danser en mesure, mais avec des allures un peu lestes et qui pourraient bien le faire mettre au violon s'il appartenait à l'espèce humaine. L'orchestre joue la polka et *Passe-Temps* se met à polker ; décidément, en entrant dans le Cirque, ce cheval se sera trompé de porte, c'est à Mabille qu'il voulait aller.

Les exercices équestres sont entremêlés d'intermèdes par un clown, mais ce clown n'est plus Auriol, c'est l'Eclaire qui le double en singeant ses manières. L'Eclaire est peut-être aussi souple, aussi agile que son devancier, mais il est moins gai, moins ouvert, moins sympathique à la foule. Auriol est une des illustrations les plus réelles, les plus populaires, les plus européennes de ce temps-ci. Ne reprochez pas à l'opinion publique ce que vous appellerez peut-être de l'engouement pour un sauteur. Toute supériorité doit-être honorée, et la gymnastique, portée au point où l'a mise Auriol, n'est pas un art aussi méprisable, aussi puéril que le prétendent des hommes peu réfléchis. Molière l'a dit depuis long-temps.

L'esprit avec le corps fait figure, ma chère.

Si l'on exerçait, si l'on développait dès l'enfance les membres de l'homme, est-ce que sa dextérité, sa santé, ses aptitudes physiques et même sa puissance intellectuelle n'y gagneraient point ? La providence ne nous a pas créés seulement pour marcher sur le sol, mais encore pour dompter les coursiers, pour fendre les flots, pour nous élever dans les airs. Cependant les aérostiers sont des [illegible] exceptionnels ; il y a peu de bons cavaliers ; jetez à l'eau la majeure partie des hommes, nous dirons même des officiers de marine, ils iront jusqu'au fond comme des lingots de plomb au lieu de surnager comme le liège.

La providence nous a donné quatre organes divisés en cinq doigts mobiles séparément ; de ces organes nous n'en exerçons qu'un seul, la main droite : l'autre main sera vouée par nous à une incurable gaucherie. Quant aux pieds, de peur qu'ils ne deviennent utiles, autrement que comme supports, de peur qu'ils ne nous rendent d'autres services que ceux d'une jambe de bois, nous les enfermons dans des bottes trop étroites, dans de véritables étuis à ciseaux, nous les déformons, nous les estropions, reléguant parmi les curiosités historiques les sandales, les cothurnes, la noble et commode chaussure de l'antiquité. Moquons-nous donc des Indiens têtes plates qui compriment avec des planches la tête de leurs marmots !

Quand une société s'écarte aussi complètement que la nôtre des intentions providentielles ; quand elle est gauche, guindée, maladroite ; quand elle fait de son costume un instrument de gêne et de torture, il est utile que des organisations privilégiées, développées par une savante culture, viennent lui montrer quels prodiges on peut demander à la force, à la souplesse, à la dextérité du corps humain.

J'honore les jongleurs, sauteurs, voltigeurs et cabrioleurs. A la vérité, je regrette que leur existence entière soit absorbée par des exercices matériels. Pour qu'on pût les réhabiliter complètement, il faudrait qu'ils associassent leurs gambades à des occupations un peu plus spiritualistes. Nous avons tous une âme et un corps : le philosophe, l'homme d'Etat oublie trop son corps ; le saltimbanque néglige trop son intelligence.

Pour former des hommes complets, on aurait dû donner de bonne heure à nos ministres, à nos députés quelques leçons de voltige. Qui sait ? Tel financier replet, pris un peu plus jeune, eût peut-être exécuté parfaitement le saut du tremplin ; tel administrateur, à la panse rebondie, avait peut-être de la vocation pour la *Tranka hispaniola* ; et parmi les aspirants au Pouvoir, il en est plus d'un dont les rares dispositions pour l'art du jongleur n'ont pas été complètement étouffées par la mauvaise éducation civilisée.

Il faut compléter l'homme d'Etat par la gymnastique et le sauteur par la culture intellectuelle. Constatons encore à cet égard la supériorité d'Auriol sur ses concurrents. La *Gazette des Tribunaux* nous apprend qu'un huissier chargé de remettre un exploit au célèbre Clown, le trouva dans son intérieur occupé à faire la lecture ; non seulement Auriol aime à lire, mais ses lectures sont parfaitement choisies. Nous en trouvons la preuve dans un dessin qui le représente la tête en bas, les mains sur le plancher, les pieds droit en l'air avec cette légende : *Auriol méditant sur les avantages du phalanstère*.

En attendant que les jongleurs se complètent par l'union du spirituel et du matériel, répétons qu'ils représentent un élément trop négligé de l'activité humaine et qu'ils donnent d'utiles exemples à leurs admirateurs. On sort des Variétés avec une idée plus haute de l'homme physique et des ressources que présente son organisation, quand on a vu l'Américain, M. Sands, jongler avec ses deux jeunes fils, Maurice et Jessy, qu'il fait pirouetter, qu'il jette en l'air et qu'il reçoit en équilibre, tantôt sur sa main, tantôt sur son pied.

Les [illegible] jongleurs sont vêtus de justaucorps entièrement collants, en étoffe [illegible] sont lestes, frétillants, luisants comme des anguilles. Ces trois [illegible] se combinant forment quelquefois des pyramides, des étoiles, des angles entrelacés, des figures très gracieuses. Le père ne sert pour ainsi dire que de piédestal à ses fils ; il est le manche du bilboquet, ils en sont la boule. Jessy, très jeune encore et marchant depuis peu, se montre timide, inexpérimenté, mais son frère aîné, Maurice, aux traits fins, à la physionomie féminine, au visage de *keepsake*, déploie

» possédons rien. Vos lois de justice? nous n'avons rien à défendre. Vos lois de liberté? si nous ne travaillons pas, demain nous » mourrons. »

Oui, Necker a dit vrai; oui, on n'a presque rien fait encore pour la classe la plus nombreuse des citoyens; voilà la cause de la misère des masses. Classes dotées et vous hommes du gouvernement, réfléchissez à ces paroles de Necker!

Et vous, apôtres du Christ, courageux défenseurs du pauvre, qui avez, vous aussi, fait entendre des paroles si vraies qu'une auguste piété n'a pu croire à leur réalité terrible, continuez votre sainte mission. Allez! souvenez-vous qu'à l'époque où la splendeur des sociétés antiques s'éteignait dans une immense agonie, l'esprit de charité évangélique domina l'esprit d'égoïsme de ce temps trop semblable au nôtre, que bientôt sa bienfaisante influence pénétra dans les mœurs et se fit inscrire dans la législation. Les pauvres, les orphelins, les malades, les infirmes, les pèlerins, trouvèrent de courageux défenseurs. Ces nouveaux législateurs siégeaient dans les Conciles; ces législateurs étaient des papes et des évêques. Au sixième siècle, le cinquième Concile, d'Orléans proclame « que celui qui enlèverait une partie des biens » d'une fondation hospitalière, serait frappé d'anathème, comme » meurtrier des pauvres. » Au douzième siècle le pape Innocent III fonda à Rome la première maison des enfants trouvés, cinq siècles avant notre Saint-Vincent-de-Paule. « Que chaque cité, dit le second » Concile, de Tours, nourrisse d'aliments CONVENABLES les pau» vres qui y sont domiciliés, que les prêtres et les autres citoyens » y contribuent. »

Charlemagne s'inspira de ces hautes pensées. Ses capitulaires témoignent de sa sollicitude pour les pauvres; il ordonne « que les » pauvres qui gisent, sans asile, sur les places publiques, soient » portés dans les églises. » — (Aujourd'hui on les jette en prison.)

« On avait vu, dit un profond écrivain catholique du XVII[e] siècle, » l'Eglise, dans son intelligence maternelle, commuer à propos » ses peines canoniques en œuvres pies dont l'*utilité matérielle assu*» *rait le profit à la société entière*. C'était par des ouvrages consa» crés au bien général, qu'on espérait attirer la miséricorde di» vine sur soi, sur ses amis, sur ses parents décédés. On regar» dait comme action méritoire, non-seulement d'élever des égli» ses, de se dévouer au service des pauvres, mais encore de cons» truire des ponts, d'ouvrir des routes, de rendre les chemins pra» ticables. »

Allez donc, allez toujours! frappez à toutes les portes, marchez courageusement devant vous, car vous marchez dans la voie des vraies traditions de l'Evangile, des vraies, des grandes traditions de l'Eglise.

Marchez devant vous, le patronage des ouvriers dans la liberté vous conduit directement à réclamer des dépositaires du Pouvoir et des classes où votre voix éveille aujourd'hui une charité ardente et active, la régénération du peuple par reconnaissance du droit au travail, la consécration de ce droit sacré par une organisation chré-

Le rapport sur le budget des recettes sera déposé à la fin de la semaine.

On remarque ce matin les lignes suivantes dans la *Presse*:

« Il court ce soir, au sujet des affaires d'Espagne, un bruit que nous rapportons sans en garantir l'exactitude.

» On dit que le gouvernement a reçu deux dépêches télégraphiques, à la suite desquelles des mesures auraient été prises pour éloigner de Paris un grand nombre de réfugiés appartenant aux deux partis, carlistes et exaltés. Nous ignorons si ce bruit est exact; mais, ce que nous savons, c'est que depuis quelques jours il y a eu ici comme un rendez-vous général d'Espagnols de tous les partis, et que ces exilés ou réfugiés, envers qui le gouvernement s'est montré très complaisant, quoique la plupart ne fussent pas en règle, étaient aujourd'hui dans une grande agitation. »

Adresse des consuls de Beyrouth.

Une nouvelle tentative vient d'être faite par les consuls de Beyrouth pour mettre fin aux atrocités qui désolent la Syrie. Voici l'adresse qu'ils ont fait parvenir, le 3 mai, à Vedjihi-Pacha; mais qui peut répondre qu'elle sera plus efficace que toutes les notes diplomatiques qui l'ont précédée?

« Les soussignés, consul général d'Angleterre, consul général de Prusse, consul de France, vice-consul gérant le consulat général d'Autriche, le consul général de Russie, ont cru de leur devoir et conforme aux sentiments qui ont animé les représentants de leurs gouvernements respectifs, de se réunir à l'occasion des graves événements dont le Liban est le théâtre en ce moment, et de faire connaître d'une façon collective à S. E. Sedjihi Pacha, leur opinion unanime. Ils pensent que le haut intérêt que les cinq puissances prennent à ce que la question reçoive une solution prompte et pacifique, et la coopération que leurs gouvernements ont prêtée à la Sublime Porte dans tout ce qui concerne cette question, justifient pleinement la démarche qu'ils font en ce moment.

» Les soussignés sont d'avis que les mesures prises, jusqu'ici, par les représentants de la Porte, dans ce pachalik, n'étaient pas de nature à accomplir les vœux des puissances. En effet, depuis quelque temps, de nombreux assassinats ont été commis, et leur nombre croissant et l'impunité complète des coupables, n'ont fait qu'irriter les passions, encourager les malveillants et amener enfin le déplorable état de choses que nous avons sous les yeux.

» Les soussignés ont surtout regretté qu'aucune mesure répressive n'ait été prise dès le commencement, pour punir les coupables et arrêter le mal dans sa racine, malgré les fréquentes et amicales représentations que chacun d'eux a cru devoir faire en particulier. Ils regrettent aussi que les troupes de Sa Hautesse, au lieu d'être employées à réprimer l'explosion des hostilités qui ont ouvertement éclaté depuis quelques jours, soient restées dans une inaction qui a facilité leur développement.

FAITS DIVERS.

Un de ces hasards qui sont plus forts que les hommes, a fait hier un prodige: M. Guizot et Béranger qui ne s'étaient pas vus depuis 1830, c'est-à-dire depuis l'époque où ils étaient collègues à la Société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, se sont rencontrés dans le bois de Boulogne, avenue Mallet, face à face, assis sur le même banc et au pied d'un vieux chêne. Un long entretien aurait eu lieu entre le poète et le ministre: l'un avouant toutes les désillusions du Pouvoir, l'autre proclamant toutes les espérances de l'avenir.

— Les courses de la plaine de Satory, à Versailles, ont été magnifiques: « C'est tout un évènement! » s'écrie un [illegible] que le cent millième. A bientôt le compte-rendu.

— M. le lieutenant-général vicomte de Caux, pair de France, ancien ministre de la guerre, est mort le 6 juin, en sa maison de campagne de Saint Germain-en-Laye.

— M. Cuvillier-Fleury, dit l'*Eclaireur de l'Indre*, sera, dans l'arrondissement de Guéret et aux prochaines élections, le candidat ministériel. Déjà on a acheté pour lui une métairie de 34 000 fr. C'est M. le préfet qui était porteur de sa procuration.

— Le *Journal du Loiret* contient les lignes suivantes: « Notre confrère l'*Eclaireur de l'Indre*, vient enfin de trouver une imprimerie à sa portée. M. Pierre Leroux, dont le nom est célèbre dans le monde philosophique, s'est depuis un mois retiré à Boussac, près La Châtre, pour y exercer les modestes fonctions d'imprimeur; M. Pierre Leroux a mis ses presses à la disposition des fondateurs de l'*Eclaireur*. »

— Un auditoire inaccoutumé remplissait hier la salle du tribunal correctionnel présidé par M. Salmon. On s'attendait à voir s'engager les débats d'une affaire à laquelle les noms des prévenus et des avocats promettaient un grand intérêt. L'attente du public a été trompée; la mort de la fille de l'un des prévenus, Mlle de Lespinois, a fait remettre la cause à quinzaine, à la demande de M[e] Fontaine d'Orléans. La citation est ainsi libellée:

« MM. Amédé-François-Régis de Peyrusse, duc d'Escars; Alexandre-Jean-Baptiste-Ernest de Bochère, chevalier de Lespinois, ancien sous-préfet; Anne-Gaëtan-Christian-Marie de Montmorency, prince de Robecq, et Charles Charbonnier de la Guesnerie, ancien officier, sont prévenus d'avoir, les trois premiers en 1842, 1843, 1844, le quatrième en 1844, fait partie de l'association dite de *Saint-Louis*, composée de plus de vingt personnes, association non autorisée par le gouvernement, et ayant un but politique, délit prévu par l'art. 291 du Code pénal et la loi du 10 avril 1834. »

M[e] Berryer doit porter la parole dans cette affaire; M. Royer, avocat du roi, soutiendra la prévention.

— A propos de l'employé des postes qui a volé et anéanti des sommes considérables, le *Haro de Caen* fait l'observation suivante:

« Qui sera responsable de ces faits? Il est impossible qu'ils ne donnent pas lieu à des procès nombreux, et il nous semble difficile que l'administra-

---

autant de courage et d'ardeur que d'habileté.

Cet enfant paraît plein de cœur; il fallait le voir gourmandant par des gestes passionnés l'irrésolution de son frère. Une fois seulement Maurice a manqué une cabriole, il s'est relevé furieux contre lui-même, se frappant la poitrine et a voulu recommencer plusieurs fois le tour dans lequel il avait échoué. Bien que les exercices se soient un peu trop prolongés, à la seconde reprise surtout, le triomphe de la famille Sands a été complet; elle s'est vu rappelée sur la scène et ne s'est retirée que chargée de fleurs.

Les exercices de MM. Sands ont été encadrés par M. Stephen dans une chinoiserie assez niaise.

L'auteur excusera cette expression qui répond on ne peut mieux à notre pensée. Cependant la chinoiserie est burlesque, on en rit, que voulez-vous de plus? Cette petite pièce a l'avantage de nous montrer à la fois huit jolies actrices, dont quatre en filles de mandarin, quatre en officiers de marine. Mlle Flore est des plus comiques dans le rôle de Cornetta Piston. Et puis, bons ou mauvais, les jeux de mots abondent.

Dans une bluette, représentée il y a peu d'années, deux voleurs examinent un pan d'habit qu'ils viennent de soustraire au propriétaire légitime. — Voilà un pan d'habit bien fait, dit l'un, c'est un *pan d'art*. — Oui, mais peut-être il n'est pas payé, c'est un *pan dû*. — Il est tout décousu, c'est un *pan fil*. — S'il y en avait deux, cela ferait *pan pan*. — Et s'il y en avait trois, cela ferait *pan ter*. — En voilà assez *suspens*.

M. Stephen a bravement exploité une veine de joyeusetés tout-à-fait analogue. Le mandarin Zing-Pouf désire connaître sa généalogie. — Vous descendez des Paf, lui répond son fidèle Kakao. — Kakao, vous êtes un imbécile. — Alors, vous êtes un Pif. — J'aimerais mieux ne pas être *né*.

Un savant lettré survient et prouve à Zing-Pouf qu'il est un Pot. — Zing-Pouf charmé demande à connaître la biographie de ses ancêtres.

Le premier des Pot remplissait une charge à la cour impériale; il fut destitué. *Pot cassé* au désespoir se jeta dans un fleuve, mais *Pot-à-l'eau* fut miraculeusement sauvé. — Je voudrais savoir ce que ce *Pot devint*. — Puisque vous vous intéressez à la *fortune du Pot*, je vous dirai que ce *Pot devint blanc*; ses cheveux blanchirent en une nuit, par suite d'un violent chagrin, il en resta fou et on le surnomma *Pot fêlé*. *Pot fêlé fuyait* le commerce des hommes, mais enfin il rentra en grâce près de l'empereur qui lui dit: *entre Pot*. Il atteignit une heureuse vieillesse et mourut *Pot agé*.

La Gaîté vient de nous donner un nouveau drame de MM. Alboise et Paul Foucher, c'est *Agnès Bernau*. La pièce n'est pas sanglante, on n'y noie que deux hommes, dont une femme, c'est peu pour la Gaîté. Mme Darmont joue avec une grande sensibilité le rôle d'Agnès; costumes et décors tout est neuf et soigné; la pièce est intéressante, les femmes s'y amusent beaucoup car elles pleurent.

Malgré tout cela, malgré la bonne mine du prince Albert et son costume aux armes de Bavière, losangé d'azur et d'argent, malgré la toque splendide du comte Everard, l'*homme au casque noir*, le mauvais génie de la pièce, malgré le dramatique des situations, d'où vient que cette œuvre appartient au genre médiocre? Dès les premières scènes vous sentez le drame de pacotille, vous avez beau être ému, vous comprenez qu'*Agnès Bernau* n'est pas un œuvre d'art. C'est d'abord parce que le style de ce drame, sans être négligé, n'a rien de relevé, d'éclatant, et c'est le style qui conserve. C'est ensuite parce que certaines parties y sont gauchement traitées; ainsi les auteurs ont beaucoup trop écourté le dernier acte.

Lorsqu'Agnès, précipitée, en vertu d'un jugement, dans les flots du Danube, reparaît, miraculeusement repêchée, le public a besoin de la voir quelque temps; il s'attend à des effusions d'amour, de tendresse maternelle, filiale dont les auteurs n'ont pas le droit de le priver. Quand une femme sort de l'eau toute mouillée, les cheveux épars, il faut ménager ses émotions et ne pas lui apprendre tout d'un coup qu'elle a sa grâce, que son mariage est valable, son mari prince régnant, qu'elle est sœur d'une grande princesse.

MM. Alboize et Paul Foucher accablent en un clin d'œil leur Agnès de toutes ces révélations, puis ils baissent la toile; c'est un peu brusque. Cela nous rappelle ce candidat à la députation que l'on criblait d'interpellations dans une réunion préparatoire. — Monsieur vous êtes fonctionnaire, comment serez-vous indépendant? — Monsieur quel temps pourrez-vous consacrer aux travaux de la chambre? — Monsieur est-ce à droite ou à gauche que vous irez vous asseoir?

Le candidat reçoit cette décharge en silence; quand on a tout dit il veut riposter, il veut se justifier, il veut répondre, mais l'assemblée trouve qu'elle lui a déjà consacré trop de temps. Elle crie en masse: à un autre! à un autre! et couvre ainsi la voix du malencontreux orateur.

Agnès Bernau, pour les spectateurs habituels de la Gaîté, est un drame attachant qui peut avoir du succès, si l'on remédie à l'imperfection du dénouement: pour quiconque à la moindre érudition littéraire, c'est une pièce sans aveu, une œuvre de métier, une source passagère de bénéfices pour le théâtre et les auteurs.

C'est que dans *Agnès* on n'emploie que des ressorts dramatiques déjà connus, déjà fatigués par l'usage; jeune fille du peuple épousant un prince en croyant se marier avec un simple officier, enfant d'illustre famille reconnu grâce à une moitié de collier, etc., etc.

Agnès Bernau, c'est *Inès de Castro* par Lamotte-Houdard, avec des variantes empruntées à la tragédie de *Venceslas*, par Rotrou. Nous conseillons aux sentimentales ouvrières d'aller voir *Agnès Bernau*, une orange dans une main, leur mouchoir dans l'autre; mais nous ne promettons pas de lire la pièce si on la fait imprimer.

Sylvandire est un joli roman de M. Alexandre Dumas, mais d'un joli roman rarement on fait une bonne pièce: un roman de M. Dumas, fort de combinaisons et d'intrigues, a de la peine à se dérouler sur les planches, lors même qu'on lui consacre cinq actes et la soirée toute entière. *Sylvandire* abonde en bons mots, en traits d'esprit qu'un excellent comique, Grassot, est chargé de faire valoir. Mlle Duverger se montre charmante dans le rôle de Pons; ses costumes sont variés et de fort bon goût, ce qui n'est pas indifférent pour l'effet scénique; mais la fable est trop compliquée, les invraisemblances abondent.

Bien que les premiers actes aient eu du succès, le troisième surtout, les deux derniers, qui nous transportent tantôt sur une tartane en pleine mer, tantôt dans le château de Trianon, qui font intervenir des Orientaux et jusqu'au shah de Perse au milieu des danseuses, des marquis, des chevaliers, ont un peu l'air de se passer dans la lune. Le Palais Royal n'avait promis que du romanesque, c'est du merveilleux qu'il a donné.

VICTOR HENNEQUIN.

REVUE MUSICALE.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE. — *Robert le Diable*. Gardoni. — *Guillaume Tell*. Rentrée de Duprez.

Lundi dernier Gardoni a joué pour la seconde fois le rôle de Robert. D'après ce que nous ont dit plusieurs personnes qui avaient assisté à la représentation du vendredi précédent, il avait pris un peu plus d'aplomb. Il s'est acquitté du rôle sans trop de gaucherie, et l'a chanté d'une voix assez ferme. Sans aucun doute, c'est un artiste encore trop incomplet, trop peu formé pour pouvoir prétendre à l'emploi des premiers rôles de ténor fort. Ce n'est pas que nous partagions l'avis de ceux qui ne veulent voir dans Gardoni qu'un *tenorino*. Ceux-là, croyons-nous, se préoccupent plus de la physionomie toute féminine de l'artiste que du véritable caractère de sa voix, qui résonne avec assez d'énergie et de puissance, souvent dans les cordes hautes, mais aussi parfois dans le médium, pour laisser croire qu'avec l'âge et l'exercice Gardoni pourra rendre des chants vigoureux. Rien ne prouve, au contraire, jusqu'à présent, que l'organe de Gardoni puisse acquérir la flexibilité, l'agilité nécessaire pour l'emploi des ténors légers, auxquels on le prétend plus spécialement destiné par la nature.

Quant à présent, nous ne pensons pas posséder assez d'éléments du problème de l'avenir de ce chanteur pour en pouvoir dégager l'inconnue. C'est un tout jeune homme dont la voix a encore beaucoup de développements à prendre, et dont le talent est presque tout entier à faire. Sans doute on a le droit de le trouver médiocre, si on le compare à ce qu'était Nourrit à la fin de sa carrière, à ce qu'était Duprez lors de ses débuts à Paris. Mais, pour n'être pas injuste, il faudrait le comparer à Nourrit lorsqu'il avait vingt-quatre ans, et à Duprez lorsqu'il *ténorinait* Almaviva et Ottavio à l'Odéon il y a quelques vingt ans. Nous n'avons pas entendu Nourrit quand il était jeune; mais tous les vétérans de l'Opéra s'accordent à dire qu'à cette époque personne ne prophétisait l'avenir qui attendait ce grand artiste. Quant à Duprez, tout le monde sait quelle transformation il a fait subir à son larynx avant de pouvoir prétendre aux éclatants débuts qu'il a faits à l'Académie royale de Musique.

En résumé, si Gardoni est un Robert très incomplet et très mesquin sous le rapport du chant et surtout sous celui du jeu, cela ne veut pas dire qu'il doive être toujours impropre à remplir ce rôle ou des rôles analogues; mais cela établit que la direction de l'Opéra ne doit pas, quant à présent, compter sur lui pour occuper en chef un emploi qui exige un artiste consommé et non pas un artiste à qui il faudra peut-être dix ans de travail et d'exercices pour atteindre à la hauteur nécessaire. Le public actuel de l'Opéra ne doit pas subir le long apprentis-

[illegible] doute, le jeune prince avait médité sur l'exemple de son père qui, lui aussi, a mis à profit la législation de sa principauté pour divorcer et se remarier. Voilà donc la comtesse Dash devenue une princesse moldave, du nom glorieux de Stourza! Cet événement a fait bruit à la cour de l'hospodar, parmi la noblesse du pays, et l'hospodar a exilé son fils, sans le séparer de la princesse, dans une terre où leur lune de miel se passe le plus doucement du monde. Nos correspondances nous permettent d'espérer que la comtesse Dash ne sera la cause d'aucune perturbation dynastique, d'aucune révolution de palais en Moldavie, nous sommes rassurés à cet égard, et le monde politique n'a point à s'émouvoir. Tout fait présager que l'hospodar, après avoir commencé comme tous les pères, finira comme eux, il pardonnera à ses enfants d'être heureux, et peut être sera-t-il flatté de voir avec quelle grâce avenante la Française sait plaire à tous : plaire, c'est gagner toutes ses causes, et la comtesse Dash est assurée de gagner la sienne. Mais oublions ce nom si toutefois la nouvelle princesse de Stourza peut oublier elle-même ce nom de bas-bleu [illegible] lequel elle a reçu de justes hommages à ses talents et s'est fait de nombreux amis qui se réjouissent sincèrement de sa fortune romanesque.

Ce matin, le *Courrier français* publie la lettre suivante de la comtesse Dash à l'appui des faits qu'on vient de lire. C'est, comme il le dit, une page de son dernier roman inédit ; cette lettre a été écrite par la comtesse à un de ses amis de Paris :

« Périmi, le lundi 12 mai.

» Ceci est un billet de faire-part, mon cher comte ; vous voudrez bien le recevoir comme tel d'une ancienne amie, et j'espère qu'il vous fera plaisir. Le roman a eu son dénouement prévu, je suis aussi heureuse que possible ; j'ai un magnifique avenir, un mari dont le seul défaut est d'être trop beau et trop jeune; tout cela me semble un rêve. J'ai changé ma vie d'isolement et de chagrin contre un bonheur véritable, mes amis le comprendront et seront les premiers à m'en féliciter. Le prince régnant n'a pas encore pardonné à son fils ce mariage qu'il avait remis à deux ans, tout en y ayant consenti néanmoins. Nous sommes exilés de Jassy, de la cour, dans cette terre où nous nous trouvons à merveille. Un autre jour, je vous conterai ce pays, ses mœurs et sa vie étrange ; aujourd'hui cette lettre est presque officielle et de cérémonie. Le seul nuage à notre bonheur, c'est la colère de S. A. S. Nous serions, le prince et moi, profondément affligés si nous n'avions pas l'espoir de l'apaiser un jour. La mère du prince est excellente pour moi ; elle est déjà venue nous voir deux fois depuis dix jours que nous sommes mariés. J'ai aussi trouvé une grande sympathie dans la société et la noblesse de Moldavie. Tout cela me fait espérer que mon beau-père nous accordera enfin son pardon que nous désirons si vivement. . . . .

» Princesse G. Stourza. »

— L'*Echo de l'Oise* publie les deux faits suivants d'après ses correspondances particulières :

« L'instituteur de Muidorge venait d'être enfermé dans le dépôt de sûreté, sous le poids d'une grave accusation d'immoralité dans l'exercice de sa profession. Le malheureux a mis fin à ses jours pour échapper au procès infamant dont il se voyait menacé. »

« Une instruction, qui s'est prolongée pendant deux jours, vient d'avoir lieu dans la commune de Dives, à l'occasion de faits d'immoralité imputés à l'instituteur communal. Celui-ci, à la suite de l'information dirigée contre

[illegible] Waghorn dirige cette entreprise et il est certain, assure-t-il, de faire arriver les malles d'Alexandrie à Londres, en passant par Trieste et Ostende, en vingt-quatre heure de moins, dans la durée du transit, que par Marseille et Boulogne ou Calais. — Il faut dire que cet avantage proviendra principalement de la traversée en mer, car, pour le passage sur le territoire de la France, M. Waghorn avoue lui-même que la transmission des lettres et dépêches a atteint le plus haut degré de vitesse possible.

— Un fait curieux sur la fusion des deux races se trouve dans une correspondance de Cayenne adressée au *Journal de la Morale chrétienne* :

« ... La fusion des deux races fait tous les jours des progrès sensibles. — Un mariage qui a produit dans cette ville une vive sensation, est celui de M. Révoil. Ce magistrat est depuis vingt ans à la Guyane ; il y est arrivé simple étudiant en droit ; il a été tour à tour notaire, avoué, avocat licencié en droit, ensuite juge auditeur, puis juge royal, et par ordonnance du 28 avril dernier, il a été nommé conseiller à la cour royale de la Guyane. Ce magistrat jouit d'une haute estime, et il vient d'épouser Mlle Cléonène Bédi-Pausier, de couleur. Aussi s'est-on empressé de nous écrire de Cayenne pour nous prier de faire sentir dans notre journal l'importance de cet exemple pour la conciliation fraternelle qui doit exister entre tous les hommes. Nous aimons à enregistrer tous les progrès que nous apercevons dans la vie sociale et ceux surtout qui entretiennent et affermissent l'ordre, la paix et la bonne harmonie au sein des peuples. »

— Dimanche dernier, la Société d'agriculture de Compiègne célébrait sa fête quatriennal et le temps, si maussade et si pluvieux toute la semaine, avait bien voulu favoriser cette journée de son plus beau soleil : aussi, grâce aux soins de M. le baron de Tocqueville, président du Comice, et à l'intelligent et actif concours de MM. les commissaires, cette solennité a-t-elle été pour cette ville non seulement un enseignement utile, mais encore une partie de plaisir. L'*Echo de l'Oise* termine ainsi le compte-rendu de cette solennité :

« La fête de la Société d'agriculture a eu les plus heureux résultats et a dû, par la manière dont elle a été accueillie, largement indemniser MM. les membres du Comice des dépenses qu'ils ont faites dans l'intérêt public. Espérons que les nobles paroles prononcées dans cette réunion porteront leurs fruits ; les agriculteurs comprendront de plus en plus tous les jours l'utilité, la moralité de ces congrès pacifiques et intelligents qui peuvent seuls féconder et faire progresser leur honorable et nourricière industrie. »

— Jeudi dernier on a lancé à Londres un steamer nommé le *Queen of the French* (*Reine des Français*), destiné à faire le trajet entre Folkestone et Boulogne. Ce navire, qui a 145 pieds de long et 22 de large, tire 6 pied d'eau et doit marcher avec une rapidité sans égale.

— Voici ce que dit le *Journal de Saint-Etienne* de la reprise des projets d'un canal souterrain dont les journaux se sont entretenus ces jours derniers et que M. Bergeron avait proposé pour conduire les houilles du bassin de Saint-Etienne à la Loire :

« Nous n'entreprendrons pas d'établir les difficultés sans nombre qu'un travail de ce genre offrirait dans son exécution. Cette démonstration nous

[illegible] avait obtenu en Afrique le grade de sous-officier [illegible] que M. Gillet vit revenir Gardeur au logis ; le soir [illegible] à l'impatience que causait sa longue absence, l'inquiétude commençait à succéder, lorsqu'un commissionnaire arriva, porteur d'une lettre qui fut aussitôt remise à M. Gillet.

Dans cette lettre, à laquelle était joint un envoi de 8 000 fr. en billets de banque et en espèces, Gardeur expliquait « qu'ayant reçu le montant de la » totalité des valeurs qui lui avaient été remises, il revenait vers la maison » de son maître, lorsque par malheur il s'était arrêté, place de la Bourse, » devant le magasin d'Aubert. Après quelques minutes de station au centre » d'un groupe de curieux, il continuait sa marche, dit-il toujours, lorsque, » portant instinctivement la main à sa poche, il s'aperçut qu'il venait d'être » volé. Troublé, éperdu, ne sachant que faire, que devenir, il n'aurait vu » de refuge que dans une pensée de suicide. Enfin, redevenu plus » calme, il prenait le parti d'avertir son maître du malheur qui le frappait ; mais, accablé du poids de sa faute, et se reprochant trop vivement » son incurie, il n'osait reparaître devant ses yeux. »

M. Gillet s'empressa de prévenir l'administration de la police, et de réclamer son concours pour découvrir la trace de l'audacieux fripon qui venait de commettre un détournement si considérable à son préjudice. Les mesures les plus sévères furent prescrites aussitôt. On s'enquit rapidement des habitudes et des mœurs de Gardeur ; on sut qu'il découchait presque chaque nuit.

A force de recherches, on découvrit le nom et l'adresse de la fille Joséphine Ravard avec laquelle il entretenait des relations. Dans la journée d'hier, on apprit que Gardeur avait été demander la veille au quartier d'infanterie de la rue Mouffetard un soldat avec lequel il avait dîné dans un cabaret. Ce soldat, que l'on parvint à trouver, comme on avait découvert le commissionnaire qui avait apporté samedi la lettre et les 8 000 fr. à M. Gillet, déclara que Gardeur lui avait raconté la perte qu'il prétendait avoir faite de 80 000 fr., il donna en même temps quelques détails précieux que l'on s'empressa de recueillir, et par suite desquels [illegible] Joséphine, la maîtresse de François Gardeur, fut arrêtée.

Entre autres circonstances curieuses qu'avaient [illegible] recherches auxquelles la police procédait, on avait su que [illegible] Gardeur et la fille Joséphine s'étaient rendus du côté de la barrière Rochechouart pour chercher un logement. Gardeur, dans cette promenade faite avec sa maîtresse, était vêtu d'habits de femme. Ayant trouvé dans une maison meublée un petit logement qui lui convenait, il l'avait arrêté, avait donné des arrhes, et s'était fait inscrire sous le nom de veuve Rondos.

Cette nuit enfin, entre minuit et une heure, tous les renseignements recueillis se réunissant pour donner la certitude que cet individu passait la nuit dans un garni du faubourg du Roule, 88, la police arriva à l'improviste, se fit ouvrir les portes, et monta à la chambre où il devait être couché. Après que l'on eut long-temps heurté à sa porte sans obtenir de réponse, on fit ouvrir la serrure et l'on pénétra à l'intérieur.

François Gardeur se trouvait enveloppé dans les couvertures et les draps, et la surprise des agents ne fut pas médiocre, lorsqu'en découvrant le lit, ils le trouvèrent complètement habillé en femme, avec corset, bottines, collerette, etc. Amené au milieu de la nuit à la préfecture, Gardeur n'a manifesté aucune émotion. Il persiste dans le récit qu'il a fait à son maître. A toutes les questions, il n'oppose que le silence et une sorte de stupide impassibilité.

— Journée du 7 juin. — Tabatière accusatrice. — Aveux de Joséphine. —

sage d'un premier ténor. Par le temps qui court d'éclosions en serre chaude des grands talents, on trouvera sans doute bien exagéré le terme de dix ans que nous assignons à Gardoni pour devenir *peut-être* un grand artiste. C'est que de toutes les étoiles qui brillent d'éclats divers dans le ciel de l'art dramatico-lyrique, nous n'en connaissons pas une qui ait employé moins de temps à passer à l'état de soleil. (Une seule exception peut-être est à citer, et c'est une femme, Mlle Falcon.) Les femmes, avec leur organisation délicate, arrivent plus vite à la maturité du talent que les hommes. Ce sont des fleurs, et les hommes sont des arbres. Nous avons bien vu dans ces derniers temps cet empyrée traversé par un assez grand nombre de fusées plus ou moins éclatantes qui ont pu tromper des observateurs inexpérimentés, mais leur éclat a fait bientôt place à la fumée qui n'a pas tardé elle-même à se dissiper. Gardoni ne nous apparaît encore que comme une étoile de petite grandeur. L'avenir nous apprendra si c'est une simple bolide éphémère ou si c'est un astre destiné à prendre un rang supérieur dans la constellation dramatico musicale.

C'était, lundi, la 261e représentation de *Robert-le-Diable*. L'exécution générale a été des plus médiocres. M. Brémond n'est pas meilleur dans le rôle de Bertram que dans tout autre. Mme Beaussire, qui a pris le nom de Mlle Betty, n'a pas su maintenir sa voix au diapason du rôle d'Alice; M. Menghis n'est pas excellent, mais enfin il s'est assez bien tiré de la partie de Raimbaut. Mlle Nau a seule mérité des applaudissements dans le rôle d'Isabelle. Sa voix nous paraît avoir perdu un peu d'éclat, mais elle a gagné en fondu et en fermeté dans les traits de vocalise. Les bouts de rôle et les chœurs, tant du chant que de la danse, ont été tout bonnement détestables. C'est l'invariable usage aujourd'hui à l'Opéra. Nous avons déjà maintefois expliqué pourquoi les chœurs de nos théâtres n'avaient quelques chances d'être bons ou du moins passables, que lors des premières représentations d'un ouvrage nouveau.

A propos, l'administration devrait bien ordonner la réparation de son orgue. Ce n'est pas une bien grosse dépense, et il est pitoyable de faire entendre dans une nef aussi magnifique que celle de Palerme, un instrument éraillé, enrhumé, discord, incomplet, dont on ne voudrait pas pour la moindre chapelle de couvent.

Mercredi, Duprez a fait sa rentrée par le rôle d'Arnold, de *Guillaume Tell*. Quand on a un peu l'habitude des représentations ordinaires de l'Académie royale de musique, habitude réservée du reste aujourd'hui à ceux là seuls qui y sont forcés par leurs fonctions ou le désœuvrement le plus complet, on est heureux d'y retrouver quelquefois des accents qui partent des entrailles, un talent qui a conscience de ce qu'il fait et de ce qu'il dit, un artiste fort, enfin, que la nature peut bien trahir souvent, mais que l'art n'abandonne jamais, et qui arrive, par moments, à une énergie d'expression communicative capable de faire vibrer toute une salle comme sous l'influence de l'étincelle électrique. C'est ce qui est arrivé ce jour là.

Au reste Duprez était bien disposé, et depuis long-temps nous n'avions pas assisté à une soirée où il eût eu un aussi grand nombre de ces heureux moments qui reportent à l'époque de ses triomphes. Il paraît que les brouillards de la Tamise lui sont aussi salutaires qu'à d'autres les chauds rayons du soleil de Naples. Au milieu du trio notamment, les applaudissements ont éclaté par deux fois sur tous les points de la salle, hormis dans le cercle occupé par le bataillon des Romains qui ne *chauffent* plus Duprez depuis qu'il a rompu en visière à leur empereur décédé, Auguste. Il y a eu vraiment enthousiasme, et cet enthousiasme était motivé.

M. Latour s'essayait ce soir là dans le rôle de Guillaume. M. Latour est faible, mais il n'est pas faux, et sous ce rapport nous préférons encore sa médiocrité à la supériorité de mauvais aloi du chef d'emploi M. Baroilhet, qu'une grave indisposition retient en ce moment loin de la scène.

Guillaume-Tell n'a pas été tout-à-fait aussi mal exécuté que *Robert-le-Diable*. Mlle de Roissy est très gentille sous les traits de Jemmy, et sa voix a tout l'éclat désirable pour faire un excellent effet dans les ensembles. Elle dit avec un bon sentiment d'énergie mutine la phrase d'indignation du final du 1er acte. M. Menghis a manqué se faire une mauvaise affaire en détonnant d'une manière trop sensible dans le premier couplet de la barcarolle du 1er acte. On s'est pris à regretter Octave qui charme en ce moment les oreilles toulousaines. Il s'est un peu rattrapé dans le second couplet. Le public a l'habitude de ne passer les accrocs à la tonalité qu'aux chanteurs dont la réputation est établie à tort ou à raison. Cette disposition se justifie par cette considération que ceux qui chantent mal doivent au moins chanter juste. Resterait maintenant à décider si l'on peut chanter bien en chantant faux. C'est là un grave sujet de discussion, à propos duquel on peut dire d'excellentes choses pour et contre.

Le rôle de Walter était rempli par M. Obin, que nous nous souvenons d'avoir vu débuter dans le *Comte Ory*. C'est, jusqu'à présent, une nullité complète. M. Levasseur a, dit-on, pris décidément sa retraite. Il a terminé sa carrière par le rôle de Bertram, dans la représentation où Gardoni essayait pour la première fois le rôle de Robert. On nous a dit que ce soir-là il s'était presque constamment tenu un demi-ton au dessus de l'orchestre. Ce genre de transposition lui devenait, depuis quelque temps, de plus en plus familier. Nous ne saurions nous associer aux reproches que l'on adresse à la direction à propos de la retraite de M. Levasseur. Nous sommes pleins de respect pour son passé mais, en vérité, on ne pouvait plus se dissimuler que l'heure du repos avait sonné pour lui. Il n'est pas remplacé ; c'est un grand malheur, et l'on devra y pourvoir au plus vite.

Ce n'est pas chose facile aujourd'hui que de remplacer un premier sujet. La rareté proverbiale des ténors menace de s'étendre à tous les genres de voix. Nous ne voyons pas que, pour aucun emploi, on éprouve l'embarras du choix parmi les artistes remarquables. Où veut-on, au surplus, qu'ils se forment de manière à être dignes du Grand Opéra ? On a bien quelquefois du plan, mais où sont les pépinières? Le Conservatoire peut de temps en temps fournir de bons élèves, mais où sont les écoles d'application ? On n'a pas voulu faire de troisième théâtre lyrique ; on laisse périr les théâtres des départements. Il n'était pas difficile de prévoir ce qui arrive; mais non seulement on n'a rien prévu, mais on semble ne voir aujourd'hui que le résultat, sans paraître se douter le moins du monde de la cause. Et ceux-là même qui souffrent [illegible] la pénurie sont les plus acharnés à faire maintenir un état de choses qui assure la décadence de l'art et leur propre ruine. C'est la destinée de l'intérêt égoïste et insolidaire d'être aveugle et de creuser lui-même la fosse où il s'enterre.

Allyre B.

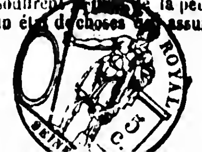
Diorama.

M. Bouton expose un nouvel ouvrage au Diorama ; c'est l'*Intérieur de Saint-Marc*. Tout le monde a entendu vanter la célèbre église de Venise. Détruite par le feu en 976, elle fut reconstruite par les soins du doge Pietro Orséolo, et terminée en 1071. « A cette époque, dit la notice du Diorama, le doge Selvo appela les artistes de Constantinople, pour revêtir de mosaïque les murs de Saint-Marc. Cette église, de forme grecque, est surmontée de cinq dômes ; elle rappelle évidemment les édifices construits dans cette dernière ville, et surtout la mosquée jadis consacrée à sainte Sophie. Elle est enrichie des plus beaux marbres orientaux, et on y compte 500 colonnes de vert antique, de porphyre, de serpentine, etc. Les côtés extérieurs, la façade, les murs intérieurs, les voûtes, le plafond et le pavé sont incrustés de ces riches matériaux que le temps a harmonisés entre eux de la manière la plus heureuse.

« L'ensemble du monument offre une grande variété de styles ; cela s'explique d'abord par le laps de temps écoulé pendant sa construction, puis parce que les matériaux apportés en grande partie de la Grèce, de Constantinople, de l'Espagne, de la Syrie, de tous les pays enfin où Venise voyait flotter ses pavillons, étaient des débris de monuments anciens qui avaient entre eux une différence de caractère impossible à effacer.

« L'église de Saint-Marc, enrichie des dons publics et privés pendant un long cours de siècles, embellie par les arts qui brillèrent à Venise du plus vif éclat, semble être le monument le plus extraordinaire élevé par la ferveur, la puissance et le talent. »

Le tableau de M. Bouton présente Saint-Marc sous deux aspects différents. Ce sont toujours ces merveilleuses transformations qui, sur une même toile, font apparaître successivement des effets contrastés de jour et de nuit. La vue de jour est pâle, un peu froide. Le peintre a réservé toutes ses ressources pour la scène nocturne. Le jour baisse et s'éteint ; puis, au sein de l'obscurité, s'illumine peu à peu et comme miraculeusement une grande croix suspendue sous la principale coupole. Ce foyer lumineux projette ses rayons sous les voûtes, sous les arceaux, au fond des galeries. N'arrêtez pas votre pensée sur ces personnages dont les silhouettes trop dures, dont l'immobilité peuvent alourdir l'ouvrage ; ne voyez que l'intérieur d'un temple grandiose et splendide et cette croix de lumière et ces reflets sur les murailles colorées et couvertes d'or, et, par les fenêtres des coupoles, les teintes adoucies du bleu firmament. Le rayonnement chevelu de la croix n'est pas assez pur et assez léger peut-être (nous n'épargnons à l'artiste considérable aucune critique), mais l'effet général est admirable. M. Bouton, habitué à de si honorables succès, a rarement aussi bien réussi. Nous engageons tous les amis de l'art, toutes les personnes qui aiment les beaux spectacles, à aller voir *Saint-Marc* éclairé par sa croix de feu. Ce tableau curieux de M. Bouton donnera sans doute l'idée d'appliquer, dans quelques unes de nos églises, ce système d'illumination symbolique par la croix, dont l'adoption a été, depuis longtemps, recommandée par le directeur de la *Revue d'Architecture*.



lui donnait l'apparence d'une servante d'auberge, ou d'une paysanne des environs de Metz, son pays.

Auprès de la fille Joséphine, et pour la garder à vue, on avait placé un agent intelligent, qui, tout en l'engageant à entrer dans la voie de la franchise et de la vérité, observait attentivement ses moindres démarches. Cet agent, au moment où cette fille prenait du tabac, remarqua que la petite boîte de buis qui lui servait de tabatière portait sur le couvercle et à l'intérieur différents signes grossièrement faits, mais qui paraissaient avoir été tracés tout récemment, avec la pointe d'un couteau ou celle d'une forte épingle. Il la questionna sur la signification de ces sortes d'hiéroglyphes; mais il ne put obtenir d'elle aucune réponse satisfaisante; il remarqua seulement que les questions qu'il lui avait adressées avaient produit sur elle une vive impression de trouble.

L'agent ayant communiqué à ses chefs les réflexions que la remarque, si futile en apparence, qu'il avait faite lui suggérait; la fille Joséphine, qui déjà plusieurs fois dans la journée avait été pressée de faire des aveux, fut extraite de sa cellule, et interrogée de nouveau. Après de longues hésitations, elle finit par déclarer qu'elle allait faire connaître tout ce qui était à sa connaissance, et qu'elle était prête à donner l'explication des signes mystérieux que l'agent avait remarqués sur sa tabatière.

Elle raconta alors que mardi dernier seulement, Gardeur lui avait fait l'aveu du vol dont il s'était rendu coupable le samedi précédent; elle avait tenté, s'il faut l'en croire, de le déterminer à aller se jeter aux genoux de son maître et à lui restituer la somme qu'il lui avait enlevée; Gardeur avait repoussé ce bon avis. Ils avaient alors été ensemble se promener au bois de Vincennes; et là, près de la porte de Saint-Mandé, dans un endroit fourré du taillis où viennent se perdre les eaux d'un égout, Gardeur avait creusé un trou au pied d'un arbre de bouleau, et y avait enfoui la somme de 78 000 fr. en billets de banque, somme qu'il avait divisée en deux rouleaux, renfermés chacun dans un petit bocal de verre, contenant l'un 38 000 fr., qu'il destinait, à elle Joséphine, et à sa mère; l'autre de 40 000 fr., qu'il gardait pour lui.

Aussitôt qu'il eut [illegible] enfoui les deux bocaux contenant ce trésor, et les avoir [illegible] de terre, de mousse et de feuilles, Gardeur avait tracé [illegible] sur l'arbre au pied duquel était la cachette; puis, n'ayant [illegible] papier sur lui, il avait dessiné tant bien que mal sur le couvercle de sa tabatière l'indication du chemin qu'il avait suivi depuis la Tourelle; puis, à l'intérieur, il avait retracé en petit les marques qu'il avait faites à l'arbre, et entre autres un W.

Ces explications avaient été données par la fille Joséphine avec un accent de vérité qui ne permettait pas d'en révoquer la sincérité en doute; elle les termina en proposant d'indiquer la cachette si on voulait la conduire sur les lieux; mais, comme il était plus de minuit quand ces explications étaient données, on dut remettre au lendemain pour en vérifier l'exactitude.

De grand matin aujourd'hui, la fille Joséphine et Gardeur furent mis en présence l'un de l'autre. Gardeur, ignorant d'abord les aveux qu'avait faits sa concubine, persista à nier, et répéta pour la centième fois sa fable du vol commis sous ses vêtements, place de la Bourse, devant les magasins de lithographies d'Aubert; mais lorsqu'on lui eut dit que la fille Joséphine avait tout avoué, lorsqu'il l'entendit répéter ce qu'elle avait déclaré, il renonça à son système de dénégations, et demanda à être conduit au bois de Vincennes pour indiquer lui-même le lieu où il avait enfoui les 78 000 fr.

Vers sept heures du matin, Gardeur et la fille Joséphine ayant été amenés à la porte de St-Mandé, sous la conduite d'un commissaire de police délégué et d'agents, on a pu reconnaître combien avaient été exactes les indications fournies par la fille Joséphine. A quelques mètres de la grand'route, en face de la pelouse où se trouve le restaurant du sieur Gin, Gardeur a indiqué l'arbre sur lequel il avait gravé des signes. On a fouillé alors la terre à une très petite profondeur, et l'on a trouvé les deux bocaux contenant l'un 38 000 et l'autre 40 000 fr.

Le *Droit* publie, de son côté, de très longs détails sur cette arrestation miraculeuse. Son récit ne diffère pas essentiellement de celui qui précède. Il complète cependant la physionomie de la tabatière, qui joue un si grand rôle dans l'événement, et parle d'une capitulation bizarre proposée à M. Allard par François Gardeur.

« ..... En entrant dans le domicile de Gardeur, on a saisi sur la cheminée, d'après les indications de la fille Havard, une tabatière en bois, ronde et plate, sur laquelle sont tracées quelques lignes qui semblent figurer un plan. Deux lignes droites parallèles coupent la tabatière, et au-dessus de ces lignes, disposés dans un ordre qui ne paraît pas le produit du hasard, des signes figurent des bois; de plus, ces lignes semblent indiquer le plan d'un bois traversé par une allée. On a réfléchi que Gardeur habitait le faubourg Saint-Antoine: le bois le plus voisin est le bois de Vincennes, et M. Allard parle d'une perquisition à faire dans le bois de Vincennes. A ce mot, Gardeur semble sortir de l'impassibilité où il est resté jusque-là, et sa figure trahit une certaine émotion qui n'échappe pas à l'œil de celui qui l'interroge; il insiste: Gardeur, vaincu, demande une sorte de capitulation dont il soumet les conditions à M. Allard; il consent à indiquer l'endroit où

que les questions litigieuses surtout, et lorsque la vérité ne peut sortir que de la vérification des titres, de l'examen de la loi, de la discussion contradictoire des parties, elle attend la décision des tribunaux et ne la devance pas; elle s'abstient, en un mot, de ces interventions irréfléchies qui ne seraient bonnes qu'à troubler la conscience du juge, si elle n'était inaccessible à de telles influences.

Jugez-en vous-mêmes, monsieur, jugez, une fois pour toutes, des erreurs énormes auxquelles on s'expose en prenant part à un débat dont on ne connaît pas les premiers éléments. L'auteur de l'article (qui, à ce qu'il paraît, ne s'est point donné la peine de lire les Observations publiées au nom de la compagnie ni les pièces justificatives et probantes qui les accompagnent, bien qu'un certain nombre d'exemplaires en ait été adressé à tous les journaux,) ne craint pas d'affirmer, dans l'état actuel du procès, que « l'original de l'ordonnance royale du 25 octobre 1814, est perdu, qu'on n'en retrouve que des copies délivrées par le secrétaire général du ministère de l'intérieur, etc., etc. Vous aviez déjà, dans une autre publication, avancé, d'après la consultation des adversaires de la compagnie, que l'original de l'arrêté des consuls du 4 thermidor an X, rendu en vertu de la loi du 14 floréal an X, le conseil d'Etat entendu, qui a prorogé la jouissance de la compagnie, en raison du supplément de fonds qu'elle s'était engagée à fournir au gouvernement, n'existait point; c'est une double erreur. Ces originaux existent; ils sont aux archives du ministère de l'intérieur; ils sont dans la forme la plus régulière, la plus constitutionnelle, revêtus enfin de toutes les signatures nécessaires pour leur donner la plus parfaite authenticité.

Mais quand bien même ces originaux ne se seraient point retrouvés, comme la garde n'en était pas confiée à la compagnie, les expéditions régulières produites par elle, qui lui ont été délivrées, revêtues de la signature des fonctionnaires supérieurs chargés de l'exécution et notifiées officiellement par eux, auraient été des titres plus que suffisants pour établir la légitimité, comme la légalité de ses droits.

Il est une autre considération qui, nous l'espérons, arrêtera désormais l'auteur de l'article et ceux qui seraient tentés de l'imiter: la perception du péage s'exerce chaque jour, sur un grand nombre de personnes, qui n'ont pas toutes la même éducation, ni peut-être le même respect pour les formes et les droits de la justice. Or, qu'arriverait-il si quelques-unes, sur la foi de pareils articles, accueillis par certains journaux, prétendaient se soustraire, *en fait*, à la perception, et anticiper aussi, à leur manière, sur le jugement du procès? N'apercevez-vous pas monsieur, les conséquences graves que cela pourrait avoir pour l'ordre public, et à qui faudrait-il, nous vous le demandons, en attribuer la responsabilité morale?

Sans entrer ici dans plus de détails, qui trouveront place ailleurs, nous terminerons par les observations suivantes, savoir:

1° Que la construction des ponts a été exécutée sous la conduite et d'après les plans et devis des ingénieurs des ponts et chaussées; et que si les prévisions premières ont été dépassées de beaucoup, puisqu'en effet le pont des Arts, au lieu de 255 510 fr., a coûté 750 988 fr

Celui de la Cité, au lieu de 218 264 fr., 523 914 fr.

Et celui d'Austerlitz, au lieu de 1 155 318 fr., 2 479 427 fr.

Ces excédants de dépense ne peuvent être imputés à la compagnie, le gouvernement ayant été le seul arbitre des travaux et des dépenses;

2° Que ces dépenses ont été soldées aux entrepreneurs, par la compagnie sur *certificats de payement mandatés par l'ingénieur en chef* et *ordonnancés par le préfet*;

3° Que le compte général de ces dépenses est l'ouvrage des *seuls agents du gouvernement*; qu'il a été dressé par l'ingénieur en chef du département, arrêté, après vérification, par le préfet, puis approuvé par le ministre de l'intérieur, après un nouvel examen, et sur le rapport du directeur général des ponts et chaussées; et que c'est après avoir été soumis à toutes ces investigations, qu'il a été déféré au conseil d'Etat pour la fixation définitive de la jouissance, le tout conformément aux dispositions de l'arrêté du 4 thermidor an X;

4° Que s'il s'est écoulé un long intervalle entre l'ouverture des ponts à la circulation et la reddition du compte, la compagnie n'a aucun reproche à se faire à cet égard, puisque ce n'était point à elle à le dresser et à le présenter, et que la correspondance échangée avec le gouvernement témoigne de ses vives instances et de ses plaintes réitérées à l'effet d'obtenir une liquidation, dont le retard portait un grave préjudice à ses intérêts.

5° Qu'enfin la loi du 24 ventôse an IX, comme l'arrêté additionnel du 4 thermidor an X et l'ordonnance du roi du 25 octobre 1814, comprennent, dans leurs dispositions, aussi claires qu'explicites, les trois ponts réunis, comme faisant, ensemble et sans distinction, partie d'une seule et même concession.

Forte de son droit, monsieur le rédacteur, la compagnie attend avec calme la décision à intervenir, bien convaincue que les efforts de l'erreur ou de la malveillance ne triompheront point de la vérité et de la justice.

Nous vous prions, monsieur le rédacteur, de donner place à cette lettre dans votre plus prochain numéro, vous en requérant au besoin.

Recevez l'assurance de notre considération distinguée.

Les membres du conseil d'administration des Trois-Ponts sur la Seine.

V. VAUVILLIERS, LE BEAU, DE CROUSAZ-CRETET.

que maîtres et ouvriers aient une connaissance parfaite de leur situation respective et de leur commun intérêt.

« L'attaque de M. Garnier-Pagès, dit le *National*, sans cesser jamais d'être parfaitement convenable et parlementaire, a été cruelle pour les deux patients. Mais que voulez-vous? L'estime des compagnies est quelque chose de tellement précieux au temps où nous vivons qu'il faut bien payer de quelques désagréments l'ineffable bonheur d'en jouir. »

A propos du bill de Maynooth qui vient d'être adopté par la Chambre des lords à une grande majorité, la *Presse* fait remarquer que ce résultat a été dû principalement aux efforts de lord Stanley:

« Lord Charleville, dit-elle, avait avancé que plusieurs jeunes gens du collége de Maynooth étaient affiliés à la Société de Jésus, et à ses yeux c'était là un des motifs qui devaient faire repousser le bill. Lord Stanley a combattu l'induction tirée par le noble lord d'un pareil fait, et quant au fait lui-même, il a dit que s'il était [illegible] les lois du pays étaient *suffisantes* pour le réprimer. Suffisantes [illegible] doute, car elles prononcent la déportation contre les Jésuites [illegible] ment l'Angleterre, toute protestante qu'elle est, a le bon sens de laisser dormir ces lois rigoureuses qui ne sont plus de notre temps. »

Voici ce que dit la *Quotidienne* en réponse à l'appel que nous lui avons fait hier:

« ... La rectification de la *Démocratie pacifique* est un acte de sincérité dont il sera toujours très honorable de donner l'exemple. — Mais que la *Démocratie pacifique* le sache: le parti royaliste est un parti de laboureurs; les intérêts de l'agriculture sont donc les nôtres. »

Bourse. --- Revue de la semaine.

Avec le mois actuel commence ordinairement, pour les affaires, la morte-saison. Déjà toutes les valeurs ont paru s'en ressentir, et l'absence de bon nombre de spéculateurs amené une diminution notable dans les transactions. Les fonds publics, plus particulièrement, l'ont éprouvé, et à part la journée d'hier, dans laquelle s'est opéré le détachement semestriel du coupon avec une tenue assez remarquable, on peut dire que les affaires de 3 0/0 ont été peu suivies.

Parmi les nombreuses lignes de chemins de fer qui se négocient sur la place, il y a eu pareille nullité, à l'exception d'une hausse de 2 francs environ sur le Saint-Germain. Orléans, après avoir atteint de beaux prix, est redescendu à ceux de samedi dernier par suite de la décision qui lui ôte la gare commune avec le futur chemin de Lyon.

La tenue a été bonne sur les actions et obligations de la Grand'Combe.

L'ouverture du comptoir d'escompte à Alger a sans doute motivé la hausse notable des banques de France.

Après une vive et forte dépréciation, les caisses hypothécaires ont fini par dépasser de dix francs les cours de samedi dernier.

Quant aux actions industrielles, nous signalerons 55 fr. de hausse sur le gaz de Calais, et 30 sur les fin Maberly. Ces derniers étaient jusque là peu en faveur. Le brillant succès des zinc Vieille-Montagne a fini par se calmer, et cette valeur reste en baisse de 140 francs.

Peu de variations, mais toujours une certaine fermeté dans les chemins non constitués.

Aujourd'hui, à la coulisse, le 3 p. 0/0 était à 84 30 sans affaires.

L'un des Gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 9 juin.

7 h. 1/2 OPERA. — La Juive.
7 h. 1/2 THEATRE FRANÇAIS. — Virginie.
7 h. 1/2 OPERA-COMIQUE. — Part du Diable. Eau merveilleuse.
8 h. 1/2 ODEON. — Relâche.
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Le Petit Poucet, par le général Tom Pouce.
7 h. 1/2 VARIETES. — Le Lansquenet. Jongleurs. La Nuit.
7 h. 1/2 GYMNASE. — Somnambule. Jeanne. La Belle.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Sylvandire.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Etudiants.
6 h. 1/2 GAITE. — Agnès Bernau.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h 1/2 COMTE. — Maison des Fous. Menuisier. Mazurka. Peau de Singe.
6 h. 1/2 FOLIES. — Orage. Helmina. ConstantCaprice. Mou Cousin.
6 h. LUXEMBOURG. — Perlerinette. Malheurs.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

taire. A ce moment les plus optimistes sortent de leur engourdissement. On voit même quelques cœurs assoupis se réveiller et se ressouvenir qu'un peuple auquel on demande 1 306 millions d'impôts a le droit d'être heureux.

C'est ce que M. Chapuys-Montlaville a osé dire dans un discours qu'avaient inspiré les plus généreuses intentions. La Chambre l'a écouté avec une sympathie marquée.

L'orateur, nous l'avouons, est loin d'avoir traité la question sociale aussi largement qu'elle devait l'être. Il sent, il voit, il désire; mais il paraît ignorer les solutions que tant de travaux ont acquises à la science et à l'avenir.

L'initiative prise encore une fois par l'honorable député de la gauche en faveur des classes ouvrières n'en est pas moins digne de respect et de reconnaissance. Les aveux que lui ont arrachés les souffrances des populations qui travaillent, et surtout de celles qui ne trouvent pas à travailler, l'intérêt que ses paroles ont provoqué, ces émotions honnêtes succédant aujourd'hui à ces émotions cupidement fébriles que tous les votes d'hier et des jours précédents avaient fait épanouir, l'attention avec laquelle la Chambre a suivi tous les développements de la pensée de l'orateur, tout cela est un fait grave, un fait consolant : il prouve que, tout insuffisante que soit la Représentation nationale, elle suffirait cependant au bonheur du pays, si des ministres le voulaient bien.

Oui, le jour où des ministres voudraient sérieusement apporter à la tribune le problème de l'Organisation du travail, ce grand problème social que le gouvernement n'ose pas même discuter! Le jour où il ferait un appel ardent à toutes les convictions parlementaires, nous en sommes convaincus, on verrait les partis oublier leurs haines et s'associer pour concourir au salut des masses.

Réduite seulement aux termes dans lesquels l'a renfermée M. Chapuys-Montlaville, la question du prolétariat pourrait faire un grand pas. Il voudrait que les matières premières baissant de prix, les instruments de travail fussent délivrés à l'ouvrier au meilleur marché possible ; que sa nourriture fût plus fortifiante et moins chère ; qu'il se trouvât dans des conditions qui stimulassent son ardeur et le fissent promptement passer de l'état de salarié à celui de maître.

Il voudrait que le taux légal de l'intérêt diminuât ; — que l'Association des travailleurs fût énergiquement encouragée, au lieu d'être, comme elle l'est aujourd'hui, étouffée et traquée ; — il sollicite encore la réforme sur le recrutement ; — enfin, il réclame des asiles nombreux pour les infirmes, des secours organisés sur une grande échelle et des droits politiques largement attribués aux masses nationales.

Voilà le programme de M. Chapuys-Montlaville.

Aujourd'hui, nous ne voulons qu'en louer les nobles motifs et l'inspiration généreuse. Nous ne le discuterons donc pas. D'ailleurs, en ajoutant 6 000 signatures nouvelles aux 124 0000 signatures de pétitionnaires qui demandent une enquête pour l'Organisation du travail, M. Ledru-Rollin a annoncé lui-même que cette grande question serait bientôt soumise à la Chambre. Nous devons donc nous réserver pour ce moment solennel.

Puissent du moins les vœux formulés par l'honorable M. Chapuys-

le travail. A cette œuvre capitale ... intelligences, tous les dévouements doivent être conviés. Qu'elle vienne du prêtre ou de l'universitaire, du légitimiste, du républicain ou du conservateur, l'idée généreuse, l'idée sociale a droit à la sympathie, au loyal concours de tous. Nous ne partageons pas les opinions politiques de la *Réforme*: ses doctrines économiques nous paraissent incomplètes, et sous certains aspects fausses; mais ce journal se préoccupe des intérêts de la classe ouvrière, il veut servir la cause du pauvre, aussi, avons-nous signalé son influence comme salutaire; nous avons loué plus d'une fois ses efforts et nous regretterions beaucoup d'avoir jamais suspecté la sincérité de ses convictions.

Comment donc la *Réforme*, de son côté, n'accueille-t-elle pas avec joie ces manifestations favorables au travailleur, qui sortent du sein de tous les partis? Sous l'empire de quelle distraction politique a-t-elle imprimé hier matin les lignes qu'on va lire?

« Nous avions remarqué et nous trouvons reproduite dans un journal du matin la profession de foi d'un journal de département, l'*Union du Mans*, qui appelle l'attention du Pouvoir sur le sort de la classe ouvrière. Malheureusement, cette profession de foi se termine par quelques mots destinés à rassurer l'opinion publique contre l'embastillement de la capitale. La profession de foi philanthropique de l'*Union du Mans* a dû, à cause de cela, nous paraître suspecte. Nous connaissons trop le parti conservateur, pour nous laisser prendre à ces démonstrations socialistes. C'est un moyen de diversion, pas autre chose. »

La *Réforme* est injuste envers le parti conservateur. S'il se transforme, il serait à propos de l'encourager, s'il s'éclaire il conviendrait d'applaudir, et dans tous les cas ses déclarations en faveur du prolétaire, méritent qu'on en prenne acte. Si la *Réforme* ne s'est jamais trompée sur les fortifications de Paris, elle sait que tous les hommes de son parti ne pourraient pas en dire autant. Pourquoi donc interdire l'eau et le feu à des écrivains qui peuvent être de bonne foi dans leur erreur stratégique, et qui la rachètent par des vérités sociales?

Bourses.

Aujourd'hui le droit commun met l'éducation des enfants à la charge de leurs familles; la distribution des bourses fait seule exception dans l'intérêt de la société. Par la distribution des bourses, l'Etat vient au secours des familles pauvres; il dispense gratuitement les germes de la science aux intelligences bien douées qui n'auraient pu fructifier sans cette semence, et qui rendront un jour à l'Etat ses avances avec usure. Tel est l'esprit de la loi : indigence des parents, capacité des enfants, ces deux titres doivent se trouver réunis pour qu'une bourse soit légitimement décernée. Dans ces conditions il est honorable de la donner et de la recevoir. Pour le pauvre c'est une distinction flatteuse, ce serait pour le riche une injuste aumône.

La corruption électorale, la plaie des intrigues ont dénaturé cette institution comme les autres; la bourse est devenue un appoint au traitement des fonctionnaires bien pensants, un moyen détourné de rémunérer

... titudes, le verront obscurément végéter sous la bure de l'ouvrier, et de plus il faudra qu'en leur qualité de contribuables ces parents fassent les frais d'un habit de lycéen pour le fils de M. le maire! Quand les riches boursiers auront médité sur ce sujet, ils renonceront d'eux-mêmes, ils ont du cœur, à leur choquant privilége.

Le journal LES ECOLES.

La jeunesse des Ecoles a maintenant un organe qui, nous l'espérons, ne sera pas éphémère. Le journal mensuel *Les Ecoles*, vient d'être fondé par quatre-vingts étudiants. Un extrait de l'introduction fera connaître à nos lecteurs le but de cette publication nouvelle :

« Le journal *Les Ecoles* s'efforcera de justifier son titre; rien de ce qui intéresse les Ecoles ne lui restera étranger. Les Ecoles de droit et de médecine, l'Ecole polytechnique, l'Ecole d'Alfort, l'Ecole des beaux-arts, l'Ecole centrale, l'Ecole normale et l'Université, etc., etc., les Facultés des départements, les Universités étrangères, tel est l'ensemble que nous nous proposons d'embrasser. Nous nous adresserons d'une manière toute spéciale aux Facultés des départements placées si loin du centre et dont les réclamations ont tant de peine à se faire jour. Plusieurs d'entre elles déjà ont donné à notre entreprise des marques de sympathie. Nous y voyons avec joie la preuve que le jour n'est pas loin où seront établies, entre les membres d'une même famille, cette fraternelle solidarité, cette communauté de sentiments, seule garantie de succès. Des correspondants nombreux nous tiendront au courant des événements. Nous poursuivrons partout les abus, et nous les dénoncerons à l'opinion avec toute la publicité qui sera en notre pouvoir.

« Outre la politique, le journal s'occupera des sciences, des arts, de la littérature, de l'industrie, des cours, des hôpitaux, des concours et des examens. Chaque numéro renfermera une chronique des Ecoles. »

Citons aussi l'épigraphe de ce recueil, elle a souvent son application :

« Je sais qu'il est des gens qui, ne se souciant ni de philosophie ni de
» liberté, ne nous sauront nullement gré d'avoir rompu le silence... Gens
» paisibles, amis de l'ordre, qui n'en veulent point à ceux qu'on égorge,
» mais à ceux qui crient ; ils disent par leurs fenêtres quand on appelle
» au secours : Pourquoi ce bruit à cette heure indue? Laissez dormir les
» honnêtes gens. — MICHELET. »

Le premier numéro des *Ecoles* contient un article sur l'éducation que nous voudrions plus largement libéral et qui tendrait à exclure du domaine de l'enseignement une concurrence salutaire. Viennent ensuite une protestation chaleureuse contre l'indifférence en matière politique ou plutôt sociale, des aperçus élevés sur le cours de M. Quinet et de nombreuses variétés assez piquantes... Voici des questions qui mériteraient une réponse.

« Est-il vrai que, vers le 10 janvier 1845, un certain chef d'institution, en peine d'un maître d'étude, l'ait tout simplement fait savoir aux sapeurs-pompiers de la rue de la Paix, et que, sans plus de façons, l'officier du poste ait envoyé un de ses hommes, lequel sapeur ayant, pour toute formalité, endossé l'habit bourgeois, fut métamorphosé en maître d'étude? Puis est-il vrai qu'un autre chef d'institution ait, à peu d'intervalle, sans plus de forme ni d'examen, fait de son laveur de vaisselle un surveillant de ses élèves? C'est là plaisamment respecter les lois et les convenances. Mais voici bien autre chose! Serait-il même vrai qu'un autre ait gardé long-temps, en

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SYBILLE,

OU LES DEUX NATIONS.

PAR M. D'ISRAÉLI (1),

Membre du Parlement.

VIII.

LA BOUTIQUE DE TOMMY (2).

Le matin était humide; une pluie battante tombait, depuis l'aube, chassée par un orageux vent de sud-ouest, sur une foule de femmes et de jeunes filles assemblées devant la porte d'une boutique encore fermée. Quelques-unes s'abritaient avec des parapluies, d'autres s'étaient réfugiées sous une rangée de vieux ormes qui bordaient le canal devant la maison. En dépit du temps, le caquet ne se ralentissait pas.

— Je croyais avoir vu s'ouvrir le guichet de la porte de la cour! dit une des commères.

— Moi aussi, reprit sa voisine, mais on l'a refermé sur-le-champ.

— Ce n'était que maître Joseph, ajouta une troisième, ça le régale de nous voir trempées jusqu'aux os!

— S'il nous laissait seulement entrer dans la cour et nous abriter sous les hangars, comme on fait chez Simmons! dit une autre.

— Vous pouvez bien parler de Simmons, madame Page; Dieu voulut que mon homme fût employé chez lui!

— Je suis ici depuis que l'horloge a sonné la demie de quatre heures, Mme Grigsby; tout le temps j'ai eu au sein l'enfant que voilà. Il m'a fallu faire une lieue pour venir, il m'en faudra faire autant pour m'en retourner, et si je ne passe pas la première, qu'est-ce que mes pauvres garçons vont trouver à mettre sous la dent en remontant du puits? Rien de rien, quoi!

— C'est la pure vérité, Mme Page, à preuve que jeudi dernier j'étais ici à la demie de onze heures, certainement avant midi; Je ne m'étais arrêtée qu'une minute chez ma belle-mère qui demeure sur la route, et huit heures avaient sonné avant que j'eusse regagné la maison. Ah! c'est une fameuse corvée que ce tommy!

— Comment vous va, voisine Prance? demanda une maîtresse femme, à figure épanouie, qui portait au bras un grand panier. Et votre homme, se porte-t-il bien? On disait chez les Belfy qu'il avait changé de maison. On assurait aussi qu'ils avaient un nouveau *butty* à la mine de M. Parker, mais ce sont des contes, le vieux chien tient bon. Je l'aurais parié, du reste; de tous temps il a été leur Benjamin : il s'entend si bien, dit-on, à calculer les retenues! Que croiriez-vous que vaut le lard en ville? Douze sous, pas davantage, et du vrai lard, fumé au logis; ça me passe que Diggs ait le front de vendre le sien, et quel lard! dix-huit sous la livre! — Eh! vraiment, je crois que voilà Mme Joodle! A-t-elle bonne mine, cette chère femme! — Que faites-vous ici, ma petite mignonne? Vous êtes trop jeune, mon chou, pour vous mêler d'acheter du tommy! Est-ce que vous gardez une place à la maman? A la bonne heure! voilà une brave fille. Seulement, il ne faut pas que votre mère tarde; le coup de huit heures n'est pas loin. Ah ça! Diggs n'en veut donc pas démordre de son vieux savon noir? Je parierais qu'il nous en appliquera encore aujourd'hui... Ah! la porte s'ouvre enfin!... Non, ce n'est qu'une fausse alerte!

— Bonjour voisine, dit à l'avenante commère une jeune femme qui portait un enfant dans ses bras. En voilà-t-il une foule! c'est à faire trembler! quelle poussée nous allons avoir! Pour ma part, j'en ai quasiment peur!

— Eh bien! les premières venues, les premières servies; chacun son tour; prenez-moi votre courage à deux mains et rattachez votre bonnet; si nous ne sommes pas deux cents il ne s'en faut de guère. C'est grand jour de tommy, comme vous savez. Pour ma part je ne m'inquiète jamais de la mêlée; on voit tant de visages de connaissance!

— Le fromage à douze sous ici est ce qu'il y a de plus profitant, dit une commère à sa compagne; mais en ville, le pareil ne coûte que huit sous!

— C'est de leurs poids que je me méfie, moi, reprit une autre. J'ai pesé ma livre de beurre de la semaine dernière, j'en avais pour deux sous de moins. Faut dire que pour les garçons ou pour leur père j'ai roulé toutes les boutiques de tommy des environs je n'en ai pas rencontré une seule aussi mauvaise que celle-ci. J'ai mes deux petites au lit, malades de la farine qu'ils m'ont vendue, et je ne m'en trouve pas mieux que de raison moi-même. On s'arrange encore d'un petit mélange de terre blanche. On y est fait; mais s'ils en mettent par trop, dam, ça vous tourne sur l'estomac.

— Vos filles sont-elles descendues au puits?

— Non, nous faisons de notre mieux pour les en tenir dehors, pauvres enfants! Voilà bien des jours que mon homme ne vit que de pain et d'eau, afin de les garder au logis. On s'en tirerait encore sans ... de tommy, mais le tommy ruine tout : la santé d'abord et l'... après.

— Quant à moi, reprit l'autre commère, c'est l'histoire de ... que je ne puis pas digérer : tous les bons morceaux sont pour les butties, et le rebut avec les os pour les femmes d'ouvriers.

— Quand donc ouvrira-t-on la porte? demanda un petit garçon à face blême et amaigrie. Je suis ici depuis le matin et je n'ai rien mangé de la journée.

— Eh! que viens-tu chercher, mon petit ami?

— Un pain pour ma mère; mais je ne sais pas comment je pourrai retourner à la maison : je suis tout étourdi, je me sens tout drôle!

— Ah! Lisa Gray! s'écria une femme aux yeux de jais, au nez rouge, à la voix criarde, en s'élançant sur une assez jolie créature, mal attifée, coiffée d'un chapeau de paille orné de rubans fort sales, et qui allaitait un enfant. Ah! vous voilà, Lisa! vous savez à qui j'en ai?

— Eh bien! madame Mullins, comment que vous allez? répliqua Lisa d'un ton aigre-doux.

— Comment que je vas, vraiment? comme on peut aller par de si rudes temps.

— C'est vrai ça, qu'ils sont rudes; vous avez bien raison, madame Mullins, et je voudrais que vous vissiez mon livret de tommy! Si encore je me connaissais aux chiffres! Pas plus tard que jeudi soir, mon livret a été réglé par cette petite peste de maître Joseph Diggs. Il vous en a fourré par ci, fourré par là, si bien qu'on n'y connaît plus goutte. Je suis sûre et certaine que je n'en ai pas pris le quart. Aussi, mon homme perd patience et dit que je ne suis pas plus capable de tenir maison qu'un innocent qui vient de naître.

— Ce qui n'empêche pas que mon homme a à parler au vôtre, reprit Mme Mullins avec un regard flamboyant, et vous devez savoir de quoi il s'agit.

— Je ne vais pas à l'encontre, dit Lisa Gray. Mais comment voulez-vous que nous vous payions avec un livret chargé comme cela, ma bonne voisine Mullins?

— Nous ne sommes pas plus des richards que les autres, Mme Gray. Si l'on ne nous paie pas, il faut que nous empruntions; et ne serait-ce pas une vraie honte que d'être forcées de mettre ses effets en gage, parce que l'argent prêté à des amis ne rentre point? Vous nous avez trouvé au besoin, Lisa Gray; c'est notre tour aujourd'hui. Il faut que nous ayons notre dû, et nous l'aurons, Lisa!

— Chut! chut! vous allez réveiller la petite, qui n'a qu'un cri quand elle ne dort point?

— J'aurai mes cinq schellings ou je saurai pourquoi, entendez-vous!

— Chut! encore un coup, voisine, je vous en prie, je vais vous expliquer la chose. Vous l'aurez votre argent. Il ne s'agit que d'attendre un peu; c'est aujourd'hui grand jour de tommy; l'on règle pour cinq semaines. Après demain mon homme peut faire un billet, il tirera dessus cinq schelings et vous en donnera moitié.

(1) Voir les numéros des 3 au 8 juin.

(2) Voir pour l'explication de ce mot, la note du chapitre précédent.

exécuter dans la fabrication des draps. Ce tarif était établi de manière à réserver un bénéfice suffisant à l'entreprise.

» Ce simple moyen, joint à une caisse de secours, a suffi pour annihiler les coalitions d'ouvriers. Comment cette institution a-t-elle amené ce résultat? C'est en rendant publiques, d'une manière non douteuses, les conditions auxquelles l'industriel pouvait fournir du travail à l'ouvrier. — Voilà le principe : maintenant que les hommes pratiques qui se sentent animés de l'amour de l'ordre et du progrès cherchent à l'appliquer à leur localité! »

L'*Observateur des Pyrénées* de Pau fait précéder des lignes suivantes la reproduction de notre dernier article sur le mouvement des idées sociales aux Etats-Unis :

« La stérilité trop prolongée des idées politiques a mis enfin l'opinion à même de les juger, et elle les abandonne de plus en plus pour se tourner vers les conceptions sociales. Sans doute, plusieurs, parmi celles-ci, sont encore entachées de vague et d'incertitude ; mais il en est aussi dont le crédit s'augmente chaque jour à mesure qu'elles sont mieux connues. Nous voulons parler des idées présentées en système par Fourier et propagées par son Ecole.

» Cette vaste conception excite maintenant un intérêt général dans tous les pays civilisés, principalement en France et en Amérique où elle se propage avec une étonnante vitesse. Tout le monde, chez nous, du moins, tous ceux qui ont l'esprit quelque peu élevé et sérieux veulent connaître les solutions qu'offre la science sociale aux maux qui rongent nos sociétés modernes ; on cherche, on lit, car on a heureusement l'instinct que le salut du monde doit venir de ce côté.

» Mais c'est surtout la jeune civilisation américaine qui se montre ardente à sortir de notre faux milieu social. Pendant que nous raisonnons et que nous dissertons, les Américains agissent, ou du moins se disposent à le faire. Pendant que nous perdons le temps en vains bavardages, mieux avisés que nous, ils s'efforcent d'amener l'application des théories dont leur intelligence les a mis à même d'apprécier la valeur et l'importance. »

Le commerce traqué sur les rives de la Plata.

Les dernières nouvelles que nous recevons de Buenos-Ayres sont du 1er avril, et de Rio-Janeiro du 12. Mais, pour qu'on se rende bien compte de la position actuelle des affaires dans le Rio de la Plata, il est nécessaire de rappeler les dates qui se rapportent à la question de l'intervention.

M. le vicomte d'Abrantès arriva à Londres, de Rio-Janeiro, dans le mois de novembre 1844; le ministère anglais consentit à l'intervention le mois de décembre suivant; M. Gore-Ouseley fut alors nommé ministre plénipotentiaire à Buenos-Ayres, et chargé de l'importante mission de décider Rosas à rappeler ses troupes qui assiégent Montevideo. M. Gore-Ouseley partit d'Angleterre le 24 février, arriva à Rio-Janeiro le 31 mars et y était encore le 12 avril dernier.

L'intervention fut acceptée par le Cabinet des Tuileries le 4 février; M. le baron Deffaudis, nommé commissaire royal près du gouvernement argentin, partit de Brest le 4 avril, et sera probablement arrivé le 15 mai à charger leurs marchandises.

M. Mareuil adressa à Rosas des réclamations; alors celui-ci déclara qu'il ne permettait pas aux bâtiments de décharger leurs marchandises, avant que le blocus hermétique contre Montevideo ne fût reconnu.

Voilà où en était cette importante question au départ des derniers bâtiments, à la fin de mars.

Mais en rapprochant les dates que nous venons de donner, il est évident que l'intervention des trois puissances aura été connue officiellement à Montevideo et à Buenos-Ayres quinze jours après le départ du bâtiment qui nous a apporté ces dernières nouvelles.

Il faut donc espérer que le blocus hermétique n'aura pas été reconnu, ou qu'il ne l'a été que pendant peu de jours ; qu'en un mot toutes ces nouvelles difficultés auront été aplanies comme il convient à l'honneur, à la puissance des trois nations intervenantes, dans une vue d'humanité et dans l'intérêt de la liberté commerciale.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 9 juin.

La séance est ouverte à une heure et demie. Le procès-verbal est lu et adopté.

La chambre adopte ensuite par assis et levé deux projets de loi d'intérêt local, l'un tendant à changer la circonscription des arrondissements des Andelys et de Louviers (Eure), et à autoriser le département de la Nièvre à s'imposer extraordinairement pour l'achèvement de ses routes et des constructions d'édifices.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, dépose un projet de loi relatif à l'échange d'un terrain destiné à être employé aux fortifications de Grenoble.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de budget des dépenses pour 1846.

M. DE CHAPUYS-MONTLAVILLE a la parole pour la discussion générale. Il s'exprime ainsi :

Messieurs, il est une question redoutable, mais essentielle, dont la chambre, jusqu'à ce jour, ne s'est peut-être pas suffisamment préoccupée, je veux parler de la question ouvrière.

J'ai l'intention de la traiter ici d'une manière générale, avec toute la franchise et tous les ménagements qu'elle réclame. Je suis bien aise de dire ma pensée à la fois et sur les devoirs du gouvernement envers les classes laborieuses qui font la force et la richesse de notre patrie et qui, dans les grandes occasions politiques, se lèvent pour en défendre l'indépendance et la liberté, et sur les devoirs de ces classes ouvrières envers le gouvernement et la société.

Et d'abord parlons des devoirs du gouvernement.

Les lois, en résumé, doivent être faites toujours au point de vue de la justice. C'est la règle absolue, et les pouvoirs publics doivent obéir à la conscience commune quand ils prononcent. Il y a cependant, il faut le reconnaître, dans la société, des intérêts divers se rattachant à des portions d'hommes vivant d'une certaine manière. C'est ce que l'on a appelé les classes de la société. Les uns, favorisés du sort, vivant dans une opulence qu'ils ne doivent qu'à leur naissance ; les autres, au contraire, sans patrimoine sur la terre, n'ayant que leurs bras et leur intelligence, sont, je ne dirai pas condamnés, car pour moi la nécessité du travail qui honore et agrandit l'homme est l'un des plus grands bienfaits de la Providence, mais destinés à ramasser jour par jour les éléments de leur vie, et plus tard de leur fortune.

à la libre disposition des capitaux, à l'émancipation de l'ouvrier de la tutelle du capitaliste ou du maître. Pour cela, il faudrait faire quelque chose d'analogue à ce que l'on a fait pour la terre. Les lois ont favorisé la mobilisation et la division des propriétés, il faudrait favoriser également la division, la diffusion des capitaux, et malheureusement c'est le contraire qui est dans les faits. Les capitaux tendent à s'agglomérer, à se concentrer dans quelques mains, et c'est, à mon avis, une disposition déplorable.

Mais par quels moyens arriver à ces résultats qu'on regarde comme chimériques? Il y en a plusieurs. J'en ai indiqué deux en commençant : bon marché des matières premières, bas prix de choses indispensables à la vie. J'en ajouterai quelques autres : diminution du taux légal de l'intérêt ; lois qui favorisent l'association libre et volontaire des travailleurs entre eux, surtout du capital avec le travail, seul moyen d'arriver à créer aux gros capitaux une concurrence redoutable et qui les fasse fléchir ; réforme de la loi du recrutement au point de vue de l'égalité ; asiles pour les infirmités absolues, radicales, autrement dit secours organisés par l'Etat en faveur de ceux qui, sans moyens d'existence, sont dans l'impossibilité de travailler pour gagner leur pain ; enfin, exercice des droits politiques accordé aux masses nationales.

Quelle est la part que le gouvernement doit prendre à ces diverses mesures qui, je prie la chambre de le remarquer, n'affectent en rien soit l'ordre social, soit l'ordre politique existant. En ce qui concerne le bon marché des matières premières et des choses nécessaires à la vie, c'est une affaire d'impôt, de douane, d'octroi ou de transport.

Les droits sur les fers portent le prix du fer au double de ce qu'il serait sans l'impôt, et cet impôt est d'autant plus lourd à la classe ouvrière qu'il fait hausser à la fois le prix de la matière première et celui de l'instrument même du travail. Cet impôt est maintenant pour la plus grande valeur de quelques grandes mines ou de quelques vastes forêts. Et remarquez comme tous les intérêts d'un même ordre se tiennent et découlent les uns des autres. L'impôt sur le fer accroît la valeur du fer, mais il augmente encore le prix du bois de chauffage et par conséquent ajoute un surcroît de dépense à la dépense quotidienne des ménages. Rien n'est donc plus injuste que cet impôt.

Les droits sur les laines ont également un double inconvénient. Ils augmentent la valeur des matières qui servent à tisser tant de choses utiles, et ils augmentent encore le prix des vêtements de la classe ouvrière. Et ces sortes de vêtements sont principalement nécessaires pour la santé. Tout le monde sait que la laine est d'une grande ressource pour le maintien de l'équilibre dans l'organisme humain, surtout quand l'individu travaille activement.

Cet impôt pèse donc à la fois sur le travail, sur les vêtements et sur la santé de l'ouvrier. Je suis fâché de le dire, mais de tels impôts constituent de véritables priviléges en faveur des classes riches au détriment des classes pauvres et laborieuses.

Je pourrais continuer long-temps encore cette nomenclature, parler des vins, des sucres, du coton, du sésame et de mille autres choses; j'aime mieux, pour ne pas fatiguer la chambre, m'arrêter et me borner à mentionner en passant cet impôt dont elle vient de demander la réduction et qui de tous est celui qui pèse avec le plus d'inégalité sur les citoyens : je veux parler de l'impôt du sel. Celui-là ne fait payer au peuple que vingt ou cent fois la valeur vénale de cette denrée indispensable à la vie.

Voilà donc des impôts qui sont assis de telle façon, d'une part, qu'ils gênent l'ouvrier dans son action, l'empêchent de travailler autant qu'il le voudrait, et travailler d'une manière libre et indépendante; d'une autre part, qui augmentent le prix de sa nourriture et de son vêtement, et le forcent enfin à négliger des précautions indispensables au maintien de sa santé.

— Et l'autre moitié, s'il vous plaît?

— L'autre moitié? reprit Lisa Gray avec un soupir. Voyez-vous, nous ne tarderons pas à avoir une mort dans la famille ; notre pauvre petite n'en a pas pour long-temps. Eh bien, elle appartient à deux clubs d'inhumation ; il nous reviendra trois guinées de chacun. Vous voyez bien qu'après le repas et les funérailles il nous en restera plus qu'il n'en faut pour payer nos dettes et nous mettre à flot.

Cette fois les portes de la boutique usuraire de M. Diggs s'ouvrirent pour tout de bon. Ce fut une foule, une poussée, une lutte, un tiraillement, une presse, des cris comme à l'entrée du parterre lors de la représentation d'un drame à la mode. Sur un grand fauteuil préservé de toute approche par une balustrade, siégeait messire Diggs le père, avec un sourire doucereux rivé sur sa béate physionomie, une plume passée derrière l'oreille, et recommandant d'un ton mielleux et paterne à sa misérable clientèle l'ordre et la patience.

Derrière le comptoir, solide fortification de chêne massif, se retranchait le très impopulaire héritier du butty, maître Joseph. C'était un petit être hargneux, court, trapu, dont une vulgaire expression de malice et de violence enlaidissait encore le laid visage. Ses cheveux, gras, longs et plats, son nez camard, ses dents saillantes contrastaient avec la longue figure fadasse du père, qui rappelait le loup déguisé en berger.

Durant les cinq premières minutes, maître Joseph ne fit que crier, blasphémer, jurer contre ses chalands, se penchant parfois sur la balustrade, pour distribuer des soufflets de droite et de gauche, et tirer les cheveux aux femmes et aux filles qui formaient l'avant-garde.

— J'étais la première, maître Joseph ! criait vivement une d'elles.

— Non, non, c'est moi, réclamait l'autre.

— J'étais ici comme l'horloge sonnait quatre heures, et je suis restée assise sur les marches, parce qu'il me faut rentrer de bonne heure... Mon mari s'est blessé au genou.

— Si vous êtes venue la première vous serez servie la dernière, pour la peine, dit maître Joseph, se tournant vers une autre pratique.

— Que le bon Dieu me prenne en pitié ! est-ce donc pour cela que je me suis levée au milieu de la nuit !

— Vous n'en êtes que plus sotte ! Du diable si je sais pourquoi vous vous pressez tant, reprit maître Joseph, car vous avez contre vous une colonne de chiffres qu[illegible] vous[illegible].

— [illegible] je dire[illegible]...! — s'écria la femme.

— [illegible] maître Joseph, ou j'en-jure [illegible], et alors vous aurez de mes nouvelles. Que voulez-[illegible], vous, la vieille? Etes-vous sourde? Qu'est-ce que vous dites? pour combien voulez-vous de thé premier choix?

— Je n'ai pas du tout besoin de thé, monsieur.

— Ah! vous n'avez pas besoin de thé; moi, je vous dis que si. Vous en prendrez trois onces ou vous n'aurez rien autre ; ne dites pas un mot de plus sinon je vous en mets quatre. Et vous là bas, la grande baquenée, comment vous appelle-t-on?... En arrière donc ou je vous allonge une taloche qui vous retiendra chez vous jusqu'au prochain règlement. Le diable vous emporte, damnée sorcière, croyez-vous que je vais rester là tout le jour à attendre que vous ayez fini de marmotter.

— Qui donc pousse là-bas? Je vous vois, madame Page! n'êtes-vous pas aussi marquée en noir, vous? Oh! pour le coup voilà madame Prancel Père, écrivez à son compte un picotin de farine de plus. Et à vous, que vous faut-il! Vous avez trouvé le dernier lard trop gras! En vérité! soyez tranquille! j'aurai soin que vous n'ayez plus sujet de vous plaindre! Je tiens à contenter mon monde. Les ouvriers ont eu besoin de couenne pour graisser les rouages. Il en pend encore un joli morceau à côté de la machine à vapeur, on vous en donnera une tranche que je vous passerai à vingt sous la livre; c'est sec et maigre : ça vous ira.

De l'ordre là-bas! de l'ordre! Malédiction sur toutes ces femelles! si j'enjambe une fois le comptoir elles verront beau jeu!.. Parlez plus haut, idiote! croyez-vous que je puisse vous entendre chuchoter au milieu de cette Babel! que le diable m'emporte si je ne trouve pas moyen de les faire taire!

Il s'empara de l'aune, et s'appuyant sur le rebord du comptoir, il allongea des coups dans toutes les directions.

— Oh! le scélérat! s'écria une des femmes, il a crevé l'œil à mon enfant!

Il y eut un murmure général, un gémissement dans toute la foule.

— A qui l'enfant blessé? demanda maître Joseph, d'un ton radouci.

— A moi, cria une voix.

— C'est l'enfant de Marie Church, dirent les autres.

— De Marie Church, en vérité? reprit le méchant gnome. Eh bien! nous l'inscrirons pour une livre d'arrow-root ; c'est ce qu'il y a de meilleur pour les poupons. Cela vous apprendra à apporter ici vos petits magots, comme si notre boutique était une salle d'asile.

Où est votre livret, Suzanne Travers? ah! vous l'avez oublié. Tant pis pour vous. Courez vite le chercher ; point de livret, point de tommy. — Et vous?... vous êtes la femme de Jones. Oui da. Que m'apportez-vous? un compte de trois schelings douze sous de marchandises à déduire sur dix-huit schelings de gages. C'est là tout ce que vous avez pris? Tenez, voilà votre argent! vous pouvez dire à votre mari qu'il n'a que faire de se présenter à l'appel. Il nous prend pour des imbéciles! J'espère qu'il a mis de côté pour voyager, car il ne trouvera plus d'ouvrage en Angleterre, ou je ne m'appelle pas Diggs.

Ah! on pousse encore là-bas? Attendez, attendez, je suis à vous. Que je mette seulement la main sur une de ces endiablées commères, et elle s'en souviendra! Celle qui me dira qui a poussé aura le lard à 14 sous la livre. Personne ne souffle mot ; personne n'en veut, à ce qu'il paraît. Ah! on s'entend, on se coalise! C'est bien. En ce cas, tout le monde paiera vingt sous la livre. Nous sommes à deux de jeu, voyez-vous! Poussez encore! je ne vous dis que cela! vocféra le tyran furibond. Mais les ondulations d'une multitude impatiente, agitée, trempée par la pluie, ne se pouvaient réprimer si aisément. Le mouvement ne se calmait pas. Toute la boutique était en combustion, et maître Joseph Diggs, perdant patience, sauta par-dessus le comptoir et se rua tout au travers de la foule. Deux femmes perdirent connaissance. Les unes criaient grâce pour leurs bonnets déchirés, d'autres pour leurs tabliers en lambeaux. Mais rien ne pouvait apaiser maître Joseph, qui, décidé à ne point faire de quartier, se démenait à coups de pied, à coups de poing au milieu de la bagarre. Enfin, il y eut une exclamation générale d'horreur : — Un enfant tué!

Le père Diggs, qui, du haut de son trône, avait jusqu'alors contemplé le tumulte avec une tranquille complaisance, et qui trouvait dans ces petites échauffourées l'agréable excitation que les empereurs romains allaient chercher dans les combats du cirque, commença à penser que l'affaire devenait sérieuse, et se leva pour recommander l'ordre, le calme, et conseiller des mesures de douceur. Maître Joseph lui-même, cédant à l'influence de cette voix placide, laissa respirer ses victimes. Mais l'enfant n'en semblait pas moins mort. C'était le petit garçon, envoyé par sa mère pour chercher un pain, et qui s'était plaint de faiblesses avant l'ouverture de la boutique. Il était tombé dans la mêlée, et comme l'exprimait une des commères, « il y avait perdu le souffle, ni plus ni moins qu'un pigeon à qui on a tordu le bec. » Il fut porté dehors, immobile, sans pouls, le visage baigné d'une sueur froide. Personne ne le réclamait.

— Je ne quitterai pas le corps du pauvre innocent, quand j'en devrais perdre mon tour, dit la brave femme à la mine réjouie.

A ce moment Stephen Morley, l'étranger qui la veille avait lié conversation avec les mineurs, passa devant la boutique, se rendant à Wodgate. Il s'arrêta, s'enquit de ce qui venait d'arriver, voulut examiner l'enfant et déclara que la vie n'était pas complètement éteinte. Tirant à part le père Diggs.

Vous savez, lui dit-il, que je suis éditeur de la *Phalange* de Mowbray. Vous et votre fils m'avez été représentés comme des oppresseurs du peuple, comme de cruels et durs tyrans de l'ouvrier. Aurai-je à rapporter la mort de cet enfant et à en commenter les causes? J'espère que non. Il y a encore de l'espoir.

— Que faut-il faire, monsieur? demanda Diggs, alarmé cette fois. Certainement, pour un de nos semblables...

— Trêve aux paroles, et agissons, dit Morley ; il n'y a pas un moment à perdre. Il faut transporter l'enfant chez vous, lui donner un lit bien chaud dans votre meilleure chambre, lui administrer tous les secours possibles. J'ai des affaires pressées ; n'importe! elles attendront. Je le veillerai, je le soignerai jusqu'à ce que la crise soit passée. Aidez-moi à l'enlever, et portons-le dans la maison.

Diggs obéit ; au bout d'un quart d'heure de soins intelligents, l'enfant ouvrit les yeux et respira.

LOUISE SW.-BELLOC.

(La fin à demain.)

citoyens, c'est leur montrer une défiance injuste qui seule suffirait pour les mécontenter. D'ailleurs, comment voulez-vous qu'ils acceptent avec une confiance aveugle des lois qui ont été faites par des députés à la nomination desquels ils n'ont pas concouru. Lors même que ces lois auraient été faites au point de vue de la plus exacte justice, elles ne pourront jamais avoir sur eux l'autorité absolue qu'elles auraient si elles étaient l'œuvre de leurs propres mandataires.

Je suis convaincu, pour ma part, qu'une réforme électorale profonde, serait l'acte habile d'une politique de conservation bien entendue.

Il ne faut pas laisser croire au peuple que l'on ne s'occupe ou que l'on ne se rapproche de lui que dans les jours périlleux. Il faut lui démontrer, par des faits, que le gouvernement ne pense, ne travaille, n'agit, que dans la vue de l'intérêt général du pays.

Ne craignez donc pas d'entrer dans ces voies libérales où vous ont précédés avec tant d'honneur les assemblées nationales de la Révolution française. Pénétrez-vous de l'esprit de cette grande époque, et dites-vous bien que notre gouvernement, pour être fort, doit aller puiser les éléments de sa vie au milieu de la foule, en pleine nation.

Enfin, voyez, le gouvernement a encore un autre devoir, et le premier de tous, c'est de mettre à la portée du peuple des enseignements honnêtes et moraux, c'est de lui apprendre la science et l'honneur, c'est de l'élever à ses propres yeux en lui témoignant de l'intérêt et du respect. Rien n'agrandit l'homme comme l'opinion que les autres ont de lui. Si les peuples de l'antiquité ont montré tant de soin de leur dignité et un sentiment si puissant de leur grandeur, c'est qu'ils étaient honorés, vénérés par leur propre gouvernement. Je ne veux pas m'étendre sur ce sujet, et j'arrive à dire en quelques mots quels sont, à leur tour, les devoirs des ouvriers envers la société et le gouvernement.

Puisque j'ai parlé tout-à-l'heure de dignité populaire, je vais en parler encore. L'ouvrier doit comprendre sa valeur et comment cette valeur existe et se conserve. Lui qui est arrivé dans ce monde, nu, dépouillé, sans fortune, il ne vaut que par son âme. Mais cette valeur est de force à conquérir toutes les autres. Nous avons vu des fils du peuple s'élever et se maintenir sur les trônes politiques, d'autres s'élever sur les trônes du génie et y briller de toutes les splendeurs de l'intelligence, et toutes ces grandeurs leur sont venues par la puissance de l'âme.

Que le peuple donc sache qu'il porte en lui une fortune plus grande que toutes les fortunes qui l'environnent, et que cette pensée le conduise à cette maxime d'égalité absolue : « Un homme en vaut un autre, quelle que soit d'ailleurs la différence de positions sociales. »

Ici l'orateur donne des conseils aux ouvriers ; il leur recommande d'être économes, de s'abstenir des festins du dimanche et du lundi, de régler leurs passions et leur caractère, de dominer tous les sentiments d'envie que provoquent les travaux de l'atelier, etc., etc. — M. Chapuys de Montlaville termine ainsi :

La Providence, toujours juste dans ses desseins, accorde une longue vie aux gouvernements qui ne s'occupent que du bien-être des peuples, et qui ne travaillent qu'en vue des masses, faisant consister leur fortune et leur gloire dans l'élévation intellectuelle et dans l'augmentation des richesses des nations ; mais elle abandonne aux tempêtes les gouvernements qui se renferment dans leur intérêt propre, oubliant la mission qui leur a été donnée et le peuple pour lequel ils ont été institués. De même elle grandit et élève la nation qui se conserve austère, laborieuse, pure, tandis qu'elle livre sans miséricorde à la faiblesse, à la tyrannie et à la honte le peuple qui, après s'être affranchi des lois rigoureuses du travail et de l'honnêteté, n'a su défendre ni sa dignité ni ses droits. (Très bien! très bien!)

M. LEDRU-ROLLIN. J'insisterais à mon tour sur la question qui vient d'être soulevée par le préopinant, si je n'espérais que bientôt nous aurons à y revenir à propos de la pétition des travailleurs. J'espère que le rapport sur cette pétition sera bientôt présenté, et je prierai la chambre de vouloir bien indiquer un jour à cet effet la première fois que la chambre réglera son ordre du jour. En attendant, je dépose sur le bureau de la chambre de nouveaux exemplaires signés de cette pétition. Ces exemplaires portent le nombre des signataires à cent trente mille.

M. DUCOS présente d'une voix faible des considérations générales sur le budget. Si l'on s'en rapporte, dit-il, à l'exposé des motifs, notre situation financière serait très prospère, et nous devrions être sans inquiétude pour l'avenir. Mais quand on va au fond des choses, on reconnaît que cet optimisme est assez mal fondé. Nous aurions peu de choses à dire sur le budget de cette année, si nous le considérions isolément. Il s'ouvre par une dépense totale de 1,300 millions, et se ferme avec une prévision d'excédant de recettes de 9 millions seulement, en admettant que toutes les réductions du budget soient adoptées. Mais, en finances, tout se tient; dans la période de 1830 à 1840, une seule fois, en 1837, il y a eu un excédant de recettes, et cela ne s'est pas renouvelé. Au 1er janvier 1840, la dette flottante était chargée d'une somme de 256 millions que lui ont léguée les découverts des exercices antérieurs. On s'est trop habitué à regarder la dette flottante comme une espèce de capharnaüm où devaient s'éteindre toutes les dettes et les erreurs du passé. La dette flottante constitue une véritable charge pour le pays; elle entamera tôt ou tard une forte partie du revenu public.

Voici les découverts de 1840 à 1846; je néglige les fractions : en 1840, 131 millions, 18 millions en 1841, 108 millions en 1842, 39 millions en 1843, 71 millions en 1844, et en 1845 38 millions : total, 368 millions, qui, ajoutés aux 256 et à 60 autres millions de 1846, forment un découvert de 684 millions.

Nos dépenses, continue l'orateur, sont aussi grandes qu'elles le seraient en temps de guerre; nous sommes empêchés de faire une réforme quelconque, de peur d'augmenter nos charges déjà si grandes. Prenons garde, messieurs, que la locomotive qui nous entraîne en des dépenses incessantes ne vienne à rencontrer quelques obstacles, car alors il nous serait bien difficile et bien embarrassant d'en sortir.

M. DE LAROCHEJAQUELEIN, dans un discours écrit, présente d'abord quelques considérations sur la situation du parti légitimiste. Ceux qui nous reprochent de n'avoir rien oublié ni rien appris, se conduisent-ils de manière à ne mériter aucun des reproches qu'ils nous ont faits.

L'orateur voit la cause de l'augmentation du budget dans la corruption qui part du pouvoir. La nation se trouve ainsi divisée en deux nations, la nation officielle qui se rattache au pouvoir, et celle qui est en dehors ; la première, la plus petite par le nombre est tout par la richesse et le pouvoir, la seconde n'est rien, ne participe à rien et vit opprimée par la première, ne participant au gouvernement que par les charges qu'elle supporte et dont la première profite.

L'honorable député se plaint de la corruption électorale ; les chemins de fer sont un des moyens les plus puissants d'influence ; les journaux de province sont pleins de faits de ce genre. On ne finirait pas si l'on racontait tous les moyens d'influence dont la nation officielle s'empare.

L'intérêt électoral est ce qui détermine presque tous les actes législatifs ; pour cela on présente en faisceau des projets de loi distincts pour faire passer l'un à l'aide de l'autre ; on les renvoie à une même commission et souvent à des hommes intéressés dans les questions. (Murmures.)

M. LE PRÉSIDENT. Il ne peut être permis à l'orateur d'attaquer les élections faites par les chambres.

M. DE LAROCHEJAQUELEIN continuant sa lecture, se plaint qu'on ait la nation protestera toujours contre ... d'arbitraire. ... en dise, le scepticisme et l'impiété ne sont qu'à la surface, le catholicisme est au fond ; elle saurait maintenir ses droits dans le cas où le gouvernement voudrait y toucher.

M. TAILLANDIER demande au ministre des finances pourquoi les avertissements qu'on doit donner d'avance en vertu de la loi des patentes n'ont pas encore été envoyés dans Paris.

M. LACAVE-LAPLAGNE, répond que la loi des patentes a exigé un recensement complet, et que telle est la cause du retard. Au surplus, on s'occupe activement de la confection des rôles, qui seront distribués le 15 de ce mois; ils arriveront donc à temps pour qu'on puisse les appliquer dans la confection des listes électorales.

La chambre consultée passe à la discussion des articles.

Art. 1er. « Des crédits sont ouverts jusqu'à concurrence de 1 421 709 903 f. pour les dépenses de l'exercice de 1846, savoir :

Service ordinaire. Dette publique.	373 934 538 fr.
Dotation.	14 740 0 0
Service des ministères.	691 915 389
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics.	149 566 075
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes.	66 678 780
Total.	1 296 834 771 fr.
Service extraordinaire.	119 161 517 fr.

Des crédits montant à la somme de 19 484 802 fr. sont également ouverts pour l'exercice de 1846 aux services suivants :

Légion-d'Honneur, 6 897 798 ; imprimerie royale, 2 810 000; chancellerie consulaire, 400 000 ; caisse des invalides de la marine, 8 026 510 ; fabrication des monnaies et médailles, 1 350 494.

M. GOUIN interpelle M. le ministre des finances pour savoir s'il entend présenter l'année prochaine, au commencement de la session, un projet de loi sur la conversion des rentes.

M. DE SAINT-PRIEST ajoute quelques observations dans le même sens.

M. BINEAU. M. le ministre des finances a pris devant la commission du budget l'engagement de présenter l'année prochaine un projet de loi demandant remboursement ou conversion de la dette 5 p. 0/0 ; depuis lors il s'est passé un fait grave ; la proposition que nous avions adoptée a été rejetée par la chambre des pairs ; je demande à M. le ministre si ses convictions ont changé par suite de ce fait, si la présentation de la loi aura toujours lieu.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances. L'honorable préopinant a rendu justice à mon langage dans cette enceinte et dans l'autre, à propos de la conversion des rentes. Je ne puis m'engager ici que pour moi personnellement, mais le gouvernement n'a pas délibéré sur la question et je ne puis m'engager en son nom.

M. CRÉMIEUX. Dans la commission du budget, nous avions résolu de présenter un amendement au budget pour demander la conversion des rentes; cet amendement ne fut retiré que sur l'assurance donnée par M. le ministre des finances que la loi serait présentée. Aujourd'hui que la question est remise en doute, je demande que M. le ministre réponde d'une manière formelle et au nom du gouvernement. (Réclamations.) Je sais qu'il ne peut le faire en ce moment, mais je demande qu'il soit sursis au vote de l'article 1er, jusqu'à ce qu'il ait pu s'entendre avec ses collègues. (Mouvements divers.)

M. DESLONGRAIS. Je demande le renvoi de l'article à la commission, pour que le gouvernement donne de nouvelles explications, ou que la commission agisse en conséquence. (Bruit.)

M. LE PRÉSIDENT. La demande est-elle appuyée?

A gauche : Oui ! oui !

M. BIGNON, rapporteur, prononce quelques paroles que nous n'entendons pas.

M. LE PRÉSIDENT consulte la chambre. La première épreuve est déclarée douteuse.

Voix diverses : Le scrutin de division !

Autres voix : L'appel nominal!

Il est procédé au scrutin de division par voie d'appel nominal. Les voix se répartissent ainsi :

Votants, 277 : pour le renvoi, 134 ; contre, 143.

L'article n'est pas renvoyé à la commission.

M. BIGNON, avec une certaine agitation. Quel que soit le résultat de l'incident, la commission n'en doit pas moins donner son opinion sur la question.

La commission du budget pensait et pense encore que la conversion des rentes est opportune. M. le ministre des finances lui donna l'assurance qu'un projet de loi, dans ce but, serait présenté l'année prochaine à la chambre. M. le ministre des finances déclare aujourd'hui qu'il est toujours du même avis sur la question ; la commission regrette très vivement que M. le ministre des finances n'ait pas été invité à délibérer sur la question de la conversion avec ses collègues ; mais elle espère que, malgré ce qui vient de se passer, le gouvernement se regardera comme engagé; si, par impossible, il pouvait l'oublier, il faut qu'il sache bien que la chambre qui a voté la conversion des rentes à une grande majorité entend persister dans son opinion, et que, dès le début de la session prochaine, elle est disposée à user de son initiative. (Très bien! très bien!)

La chambre s'occupe ensuite du vote des états qui répartissent les fonds alloués de l'art. 1er.

M. DELESPAUL, à propos du ministère de la justice, rappelle que l'année dernière un travail très complet a été distribué à la chambre sur la réforme hypothécaire, et demande si le gouvernement s'est occupé de la question.

M. MARTIN (du Nord) répond qu'une commission a été nommée dans ce but, qu'après la clôture de la session elle reprendra ses travaux, et tout porte à croire que la chambre pourra être saisie l'année prochaine d'un projet de loi sur cette matière.

M. AYLIES, à propos des crédits pour le conseil d'Etat, demande pourquoi la loi sur le conseil d'Etat, bien que votée par les deux pouvoirs n'a pas encore été promulguée.

M. MARTIN (du Nord) dit qu'il reconnaît l'importance de cette loi, mais que des occupations importantes l'ont empêché jusqu'ici de la soumettre au conseil des ministres.

M. LHERBETTE Je concevrais les réponses de M. le ministre dans le cas où la loi en question émanerait de l'une des deux chambres, mais je ne le comprends pas quand il s'agit d'un projet présenté par le ministère même.

La chambre, sur la proposition de M. le président, réserve le vote du crédit alloué pour les justices de paix jusqu'à ce que la chambre des pairs ait voté ou rejeté le projet de loi sur cette matière.

M. LHERBETTE présente quelques observations sur la collation des titres de noblesse. Ou ces titres sont sans valeur, et alors pourquoi le ministère en donne-t-il comme des récompenses, ou il leur croit quelque valeur, et alors pourquoi ne fait-il pas rapporter la loi qui supprime les peines contre ceux qui se les arrogent.

M. MARTIN (du Nord). La charte déclare que la noblesse ancienne et la noblesse nouvelle seront maintenues ; elle confère au roi le pouvoir de décerner des titres nouveaux ; la France est une monarchie et à ce titre elle n'est pas en nombre ; la séance est levée à 5 heures et demie.

Demain à midi réunion dans les bureaux. — Examen des projets de loi relatifs aux chemins de fer de Dijon à Mulhouse et de Versailles à Rennes.

A une heure, séance publique ; suite de la discussion du budget des dépenses.

FAITS DIVERS.

Les journaux anglais annoncent que M. le duc de Nemours a reçu vendredi matin, à Buckingham-Palace, tout le corps diplomatique résidant à Londres.—Un grand bal costumé a eu lieu le soir à la cour; LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Nemours y assistaient.

— M. de Belcastel, ce jeune avocat de Toulouse, condamné pour un soufflet donné, en pleine audience, à l'un de ses confrères, a été rayé du tableau de l'ordre. M. de Belcastel vient de former, contre cette décision, un pourvoi en cassation.

— Le *Journal de la Manche* annonce que M. Guizot a reçu à Passy les délégués provinciaux réunis pour la question du chemin de fer de Paris à Cherbourg : M. Guizot, dit-il, a promis son concours et son influence personnelle comme député et comme ministre pour repousser le tracé par Alençon et pour obtenir le trajet direct.

— M. Emile Chevé ouvrira un nouveau cours de musique vocale, le mardi 24 juin, à huit heures du soir, chez lui, rue Saint-André-des-Arcs, 60. Des places sont réservées aux dames.

— Un nouveau journal français vient d'être fondé à Londres sous le nom de l'*Observateur français*. — Il paraît avoir pour but de prendre la place du *Courrier de l'Europe* que laisserait tomber M. Bohain : — ce qu'il y a de positif, c'est que le principal collaborateur de M. Bohain au *Courrier de l'Europe*, M. Jean-Baptiste Desplace, est le rédacteur en chef de la nouvelle feuille anglo-française. Nous ne reproduirons pas les explications que l'*Observateur* publie dans son dernier numéro sur la scission de MM. Desplace et Bohain. Ce sont là des querelles de famille que la publicité envenimerait sans profit pour personne. Nous pensons d'ailleurs que deux organes français à Londres ne seraient point de trop pour représenter dans cette grande capitale l'esprit, les mœurs, les idées et principalement les nouvelles tendances de la France. Puisse l'*Observateur* rendre, même sous ce dernier rapport, plus de services à ses lecteurs que l'organe auquel il veut succéder!

Un journal à Londres est parfaitement placé pour refléter sans passion le mouvement de la France, pour stimuler les partis, pour conseiller le Pouvoir et agir sans qu'on songe à mal interpréter son action. Mais il a surtout une grave et double mission à remplir : il doit développer les conditions d'une féconde alliance entre la France et l'Angleterre et provoquer de la part des deux gouvernements des mesures promptes, intelligentes, sociales dans l'intérêt des nombreuses populations de prolétaires qui attendent au milieu des plus intolérables souffrances la vraie organisation du travail.

— Le dernier numéro de l'*Observateur français* contient une curieuse chronique ; nous la copions :

Une héritière enlevée par un groom.— Mardi dernier, Charles Tidbury, Wells, groom, dernièrement au service de l'honorable et Rév. R. Wilson d'Ashwellthorpe, fut amené devant les magistrats de Guildhall, Norwich, accusé d'avoir obtenu une licence sous de faux prétextes, à l'aide de laquelle il avait enlevé et épousé Mlle Sheppard, jeune fille de 15 ans, héritière d'une immense fortune, et fille de Mme Wilson d'Ashwellthorpe. Il paraît que le vendredi d'avant, l'accusé obtint la licence à Norwich, et qu'il loua une chaise de poste à l'auberge de l'Etoile. Dimanche, de grand matin, Mlle Sheppard quitta sa famille, n'emportant avec elle qu'un léger paquet de vêtements, et fut trouver, à un rendez-vous convenu, l'accusé, jeune et beau garçon de 23 ans, qui de suite la fit monter en voiture, et la conduisit à l'hôtel des Deux-Quarts, à Norwich, où ils arrivèrent à six heures. Là, ils trouvèrent le révérend M. Goodwin de l'église de Saint-Benedict, et à neuf heures ils étaient mariés. Pendant cet intervalle, la gouvernante de la jeune personne s'aperçut de son absence, et donnant de suite l'alarme, M. Harvey, un des fermiers de l'honorable M. Wilson, se mit à la recherche de la fugitive, et bientôt la découvrit dans l'hôtel où elle s'était réfugiée. La jeune femme refusa positivement de quitter son mari, qui fut à l'instant même appréhendé au corps. Mardi, l'honorable M. Wilson a déposé une plainte en chancellerie et l'accusé a reçu une citation à comparaître jeudi prochain.

La mémoire d'un roi. — Louis-Philippe et lord Exmouth. — Voici qui prouve toute la courtoise cordialité de S. M. le roi des Français envers ceux qu'il connut dans l'exil. Feu la duchesse douairière d'Orléans, dont les nobles vertus furent reconnues même par le féroce Robespierre, ayant obtenu un passeport et un sauf-conduit pour l'Espagne, s'établit à Port-Mahon où la flotte anglaise mouillait alors, sous les ordres de lord Exmouth ; bientôt la duchesse et son fils se lièrent avec le noble amiral et les officiers de sa suite. Il y a quelques jours, un de ces officiers, qui commandait une frégate sous lord Exmouth, laissa sa carte aux Tuileries. Quelques heures après, un aide-de-camp de sa majesté lui apporta une invitation du château. La réception qui lui fut faite fut des plus cordiales et des plus flatteuses : « Je pensai bien, lui dit sa majesté en excellent anglais, que ce devait être vous, et lorsque je vis *Success* (le nom de la frégate), je n'eus plus de doute; je n'ai pas à vous exprimer combien je suis heureux de rencontrer de vieux amis marins. Votre famille est-elle avec vous? » Sur la réponse affirmative. « Eh bien, ajouta le roi, amenez votre femme et votre famille demain, nous partagerons ensemble un heureux goûter, comme autrefois. » Le lendemain, Louis Philippe, la reine, la princesse Adélaïde recevaient la famille de l'officier. En le quittant sa majesté lui adressa ces paroles : « Je vous prie, de transmettre à tous mes anciens amis de la marine mon affectueux souvenir. Combien je serais heureux de visiter encore les côtes d'Angleterre; la cordiale réception que j'y ai reçu ne s'effacera jamais de mon cœur. »

Bon marché de la poste dans l'Inde. — Il est positif que les habitants de l'Inde comprennent si bien l'économie réelle que souvent dix lettres sont expédiées sous la même enveloppe, et le tout ne pèse pas le dixième d'une once. Cette enveloppe contient souvent toutes les lettres écrites d'une ville, et selon le bénéfice du dernier privilége, est transportée à 100 milles pour la moitié d'un *anna*, ou moins que le dixième d'un penny pour chaque lettre. Que devient l'économie des *Têtes de la Reine* après cela? — (On sait que les *Têtes de la Reine* sont des timbres de poste vendus par l'administration anglaise : toute lettre qui voyage avec ce timbre, arrive *franco* à sa destination.)

Vitesse des chemins de fer. — La distance de Londres à Birmingham a été

» Le jeu, dont l'argent est le mobile, doit être, par-dessus toute » chose, interdit aux écoliers : il fatigue l'esprit, provoque la colère, fait » que l'élève gaspille le temps et néglige ses études. Rien n'est plus pré» judiciable que le jeu. Cette habitude vicieuse, contractée dans la jeu» nesse, amène infailliblement, dans l'âge mûr, la dissolution de la fa» mille et la perte du patrimoine. »

— Un jeune homme de la commune de Castelnau est mort subitement à Beaulieu. La justice a fait faire l'autopsie du cadavre, et l'on a retiré des intestins une pièce de 5 francs que ce jeune homme avait avalée trois semaines auparavant. Par son séjour dans l'estomac, cette pièce avait altéré les membranes de cet organe, ouvert une artère, et causé des épanchements de sang qui étaient devenus très fréquents peu de jours avant la mort.

— Le *Courrier de la Gironde* publie de nouveaux détails sur le baboo Dwarkanauth-Jagore :

« L'opinion s'est généralement accréditée que Dwarkanauth était un prince indien, et un journal de notre ville lui décerne ce titre ce matin. C'est une inexactitude. Dwarkanauth n'est point un prince; il se contente d'être un des plus grands négociants, un des plus riches propriétaires du Calcutta, et un des hommes les plus renommés de l'Orient par sa haute intelligence, sa profonde instruction et l'emploi généreux qu'il fait de son immense fortune. La civilisation, dans l'Inde, lui est redevable de plus d'un progrès, et en récompense des nombreux services qu'il lui a rendus, la reine Victoria l'a honoré d'une médaille en or.

» C'est pour la seconde fois que Dwarkanauth-Jagore visite la France. A son premier voyage, il eut l'honneur d'être présenté au roi des Français, avec lequel il s'entretint pendant plus de trois heures. Dans cette entrevue, Dwarkanauth fut frappé des éminentes qualités qui distinguent Louis-Philippe. Il sortit enthousiasmé. La conversation avait constamment roulé sur les affaires de l'Inde. Quelques jours après, Dwarkanauth, passé en Angleterre, disait à sir Robert Peel, dans l'audience qu'il en avait obtenue : « Le » roi des Français connaît mieux les affaires de l'Inde que le gouvernement » anglais lui-même. »

» Quelqu'un lui disait l'autre jour : « Nous n'espérions pas vous voir une » seconde fois en France. — Comment cela? répondit-il, votre grand roi m'a» vait invité à dîner pour mon prochain retour, et c'est un honneur qui » vaut bien la peine qu'on se rende de Calcutta à Paris. Je me serais bien » gardé d'y manquer. »

— Avant-hier, 7 juin, on a fait dans les environs de King-Street, en présence de sir J. Cockburn, de plusieurs officiers d'artillerie et hommes spéciaux, l'essai d'un canon électrique. Le *Times* donne, à ce sujet, les détails suivants :

« Ce canon est disposé sur un appareil d'où part la puissance motrice, et le tout est monté sur des roues de manière à pouvoir être traîné par un seul cheval. Le canon se compose de deux compartiments : l'un est rempli de petites balles de sept lignes de diamètre, qui passent successivement dans l'autre compartiment destiné à les lancer. On calcule qu'ainsi on peut

M. Hawkey, et a déclaré qu'il mourait victime d'un duel qui n'avait aucune cause réelle. Vingt-un témoins ont été déjà entendus. Il est probable que le lieutenant Hawkey sera renvoyé devant les assises du comté, sous l'inculpation d'homicide.

— Voici un héroïque procédé de chasse; un correspondant de Saint-Jean-Pied-de-Port le signale ainsi :

« ... Il s'agit d'une chasse au sanglier et au chevreuil, qui fera époque dans les souvenirs des plus vieux amateurs de nos contrées; elle se fait en ce moment sur les frontières d'Espagne. Mercredi dernier, les plus intrépides chasseurs de Saint-Jean-Pied-de-Port, auxquels étaient venus se joindre quelques Bayonnais, sont partis pour explorer et battre en tous sens le pays, à Valcalcarlos, Burguette et Roncevaux : le lendemain il ont dû se réunir, à Orbaïcela, au fameux Zabala qui, à l'aide de ses piqueurs et de ses chiens, tue le sanglier par un procédé tout nouveau et des plus hardis.

» Cet étrange procédé de chasse au sanglier étonne singulièrement les étrangers; il faut réellement l'avoir vu pour y croire. Zabala est un homme d'une force herculéenne et d'une agilité surprenante : quand la bête a été fatiguée par les chiens et par les piqueurs, cet intrépide Basque, type moderne de cette antique race de montagnards si renommés par leur courage, saute à califourchon sur le dos du sanglier et lui coupe la gorge d'un coup de son coutelas avec une adresse qui jusqu'ici n'a pas encore été mise en défaut. »

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 9 JUIN.

Le *Journal des Débats* rend compte de l'effet produit à Madrid par la nouvelle inattendue de l'abdication de Don Carlos. Le journal absolutiste la *Esperanza* voulait publier les pièces dans un supplément extraordinaire : l'autorité s'y est opposée. Le soir l'*Heraldo*, journal semi officiel du cabinet, a énergiquement repoussé les prétentions de la famille de Don Carlos, et particulièrement de son fils aîné, exclu du trône et du mariage avec la reine par un article formel de la constitution.

Le *Constitutionnel* annonce qu'il n'entrera dans l'examen approfondi de la nouvelle convention relative à la traite des noirs, qu'après la publication complète des instructions amenées, et des documents qui en détermineront et en éclairciront le sens. Il serait tout à-fait superflu, dit-il, de discuter sur des documents incertains, etc. Le *Constitutionnel* aurait pu s'apercevoir plus tôt de cela.

La *Presse* examine l'influence exercée à Rome par les débats de la question de l'enseignement. Son article se termine par ces mots : « Ainsi la question de la liberté de l'enseignement, d'abord indifférente pour la cour de Rome, a fini par attirer toute sa sollicitude par suite des incidents que le débat a suscités. Aujourd'hui Rome n'est pas loin de la confondre avec la question des intérêts du catholicisme lui-même. De toutes parts, elle est sollicitée de s'en mêler. A-t-elle le droit de s'en

— fin cour...	122 10	122 20	122 05	122 20	122 15
3 0/0 compt.....	84 20	84 20	84 10	84 15	84 25
— fin cour...	84 20	84 20	84 20	84 20	84 25

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	P. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville. .	1470 »	» »	» »	3 0/0 Bge 1840.	102 1/2	» »	»
B. de France....	3310 »	3312 50	H. 7 50	— Portugais. .	67 1/4	» »	
C. Gou. 1000....	1123 »	» »	» »	Esp. D active.	39 1/4	» »	
C. Gan. 1000....	1130 »	» »	» »	5 0/0 Naples.	102 50	» »	B. » 10
C. hypot.......	730 »	735 »	H. 5 »	— Romain..	104 1/2	» »	
4 Canaux......	1280 »	» »	» »	Obl. Piémont.	1245 »	» »	H. 2 50

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.		
St-Germ......	1115 »	1125 »	H. 25 »	Au 15. 1120, 1125, 1117 50, 1121 25	H. 21 25
V. r. d.......	597 50	597 50	B. 6 25	— 597 50, 600, 595, 600.	H. 7 50
— r. g.......	363 75	365 »	» »	— 365, 362 50, 365.	
Orléans.....	1225 »	» »	H. 5 25	— 1220, 1225, 1215, 1220.	B. 3 75
Strasb	273 75	272 50	» »	— 272 50, 271 25.	B. 1 25
Rouen.......	1107 50	» »	H. 2 50	— 1107 50, 1110.	
Havre.......	886 75	» »	H. 2 50	— 890, 887 50, 890.	B. 1 25
Marseille....	1045 »	» »	H. 2 50	— 1047 50, 1145, 1050.	B. 1 25
Vierzon.....	817 50	820 »	B. 2 75	— 823 75.	B. 1 25

LONDRES, 7 JUIN.	PARIS, LE 9 JUIN. PRIMES.	COULISSE.
Consol. 99.	3 0/0 F. c.	Av. 84 25.
Esp. act. 29 1/8.	5 0/0 F. c.	Ap. 84 20.
Portug. 68.	F. p.	
Mexic. 38 1/4.	St-Germ. 1125, 1135 d. 10 au 15.	R. du Trés.
Brésil.	1125, 1145 d. 20 au 30.	3 0/0 à 2 m.
50/0 hol. 98 1/2.	Vers. d. 606 d. 10. au 15.	
2 1/2 do. 63 7/8.		Rep. F. c. F. p
Rouen. 42 1/2.	Orl., 1225, 1230 d. 10 au 15.	3 0/0 10.
Orléans.	1240 1242 50 d. 10 au 30 juin.	5 0/0 10, 15.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 98,00 à 00,00, courant du mois, 98,00 à 99,00; juillet et août, 101,00 à 00,00; 4 derniers mois, 106,00 à 00,00; 4 premiers mois 1846, 109,00 à 110,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 115,00 à 116,00; juillet en octobre, 116,00 à 00,00; novembre et décembre, 100,00 à 101.

SAVON. — Ordre de livraison, 85,50 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 10 juin.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 THÉATRE FRANÇAIS. — Une Femme de 40 ans. Une Soirée à la Bastille. Les Fourberies de Scapin.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Les Diamants de la Couronne.
6 h. 1/2 ODÉON. — Relâche.
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Le Petit Poucet, par le général Tom Pouce.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Tricorne. Mlle Dangeville. Le Lansquenet. Jongleurs.
7 h. 1/4 GYMNASE. — Somnambule. Jeanne. La Belle.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Sylvandire.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
h. 1/2 AMBIGU. — Les Etudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Agnès Bernau. La Chanteuse.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE. — Maison des Fous. Mennisier. Mazurka. Peau de Singe.
6 h. 1/2 FOLIES. — Constant. L'Empire. Helmina.
6 h. LUXEMBOURG. — Malheurs. Le Garçon d'écurie. Duchesse et Poissarde.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

[illegible] les lieux de la terre. Nous donnons au long, dans le compte-rendu de la Chambre ces beaux discours qui n'apprennent rien de nouveau, et qui tirent leur intérêt aujourd'hui de ce que l'attaque se proportionne naturellement à la force de la résistance : en l'absence de M. Guizot, il n'y avait eu entre l'opposition et le restant du Cabinet aucune rencontre de quelque vigueur, aucun combat de quelque prix.

Félicitons cependant M. Billault de la conclusion remarquable de son discours. Cette fois M. Billault a nettement et positivement recommandé au Cabinet la politique des alliances continentales. A la bonne heure ! voilà sortir enfin d'une opposition purement négative et partant toujours stérile. Que l'opposition s'empare de cette thèse, qu'elle ait enfin le bon sens de comprendre et le courage de proclamer quels sont les véritables intérêts de la France dans la politique générale et quel doit être son rôle actif en Europe, et l'opposition sortira alors de son impuissance méritée pour devenir utile et seconder la destinée du pays.

Aujourd'hui la Chambre des pairs a ouvert la discussion sur le projet de loi de l'armement des fortifications de Paris; voté dans chacun de ses articles, le projet sera adopté demain dans son ensemble.

La question sociale et les journaux.

Si depuis plusieurs années, la presse politique, incessamment stimulée par l'esprit public, traînée à la remorque par ses lecteurs, a fait quelques pas dans le sens du progrès social, il faut reconnaître qu'elle est bien lente dans sa marche et qu'elle ne suit pas une direction très assurée. Hier un honorable député portait à la tribune le grand problème de notre temps ; il proclamait les droits de la classe ouvrière, en faisait toucher au doigt les souffrances, réclamait en sa faveur de nouvelles institutions. Aujourd'hui nos journaux de la gauche, si démocrates, nos journaux de la droite, si charitables, nos journaux du milieu, si philanthropes, gardent un silence à peu près complet.

M. Chapuys-Montlaville a posé devant le parlement la question de l'Organisation du travail, c'est un grand fait ; les députés ont accueilli cette manifestation avec faveur, fait plus grave encore, et la presse, au lieu d'encourager, d'appuyer l'orateur, au lieu de constater les bonnes dispositions de la Chambre, laisse dans l'ombre un incident qu'il suffisait de mettre en lumière pour le féconder.

Parmi les conservateurs, ni le *Globe*, ni le *Journal des Débats*, ni la *Presse* ne signalent le discours de M. Chapuis-Montlaville. Ce qu'on attendait du *Globe*, ce qui se conçoit de la part des *Débats*, étonne chez la *Presse*. Le discours socialiste a passé inaperçu du *Siècle* et du *Constitutionnel*. La *France* se tait, la *Quotidienne*. Le *National*, [illegible] des classes pauvres, nous donne aujourd'hui l'occasion de le louer sans réserve; nous en profiterons, car nous ne pratiquons l'opposition systématique ni à l'égard du gouvernement, ni à l'égard du *National*.

Après avoir fait de M. Chapuis-Montlaville un juste éloge, ce journal s'exprime ainsi :

« Cette année, l'honorable membre a pris pour thème de son discours » les devoirs du gouvernement envers les classes laborieuses, et les devoirs de ces classes envers le gouvernement et la société. C'est là un » vaste et noble sujet, le plus noble et le plus vaste à coup sûr qui puisse » solliciter un généreux esprit. Indiquer les conditions auxquelles les » classes laborieuses, maintenant excommuniées, prendront dans l'organisation sociale la place qu'y ont prise avant elles et qu'y occupent » aujourd'hui les classes plus riches et plus cultivées ; indiquer le rôle » que rempliront dans ce grand travail d'assimilation, entre des éléments » aujourd'hui hostiles, les hommes à qui l'organisation politique actuelle » commet l'exercice du pouvoir, quoi de plus neuf, mais aussi quoi de » plus attrayant pour le philosophe et pour le moraliste ! »

Dans cet article placé en tête du journal, le *National* réclame *une plus équitable répartition de l'impôt*, il se voue *à concilier laborieusement, patiemment les intérêts hostiles* et prononce respectueusement cette formule sur laquelle il jeta si long-temps l'anathème : *les questions sociales*. Certes le *Courrier français* se trompe beaucoup; le discours de M. Chapuis-Montlaville n'est pas infructueux : les déclarations que fait aujourd'hui le *National* indiquent pour ce journal le commencement d'une ère nouvelle. Bien que cette devise *questions sociales* n'ait pas encore dans la bouche du *National* tout-à-fait le même sens que dans la nôtre nous accueillons sa profession de foi avec sympathie, nous ne voulons pas ressembler aux Juifs prêts à égorger ceux de leurs frères qui prononçaient *shibboleth* autrement qu'eux.

Mgr Affre et le Bien social.

Nous avons plusieurs fois cité dans nos colonnes le *Bien social*, journal qui demande l'émancipation du clergé secondaire, le retour à l'élection et au concours, et le rétablissement de l'inamovibilité paroissiale avec un jury ecclésiastique.

Un Mandement que vient de faire paraître Mgr l'archevêque de Paris, adversaire de ces diverses mesures, prive de tous les pouvoirs spirituels dans le diocèse de Paris le rédacteur en chef du *Bien social*, M. le chanoine Clavel, et déclare suspens tout ecclésiastique qui, après avoir pris part à la rédaction de cette feuille, n'en aurait pas rétracté les doctrines dans les quinze jours, ou qui même en favoriserait la publication ou la propagation.

Lancée contre un journal qui a des prétentions à la science canonique et à la plus pure orthodoxie catholique, cette interdiction, qui peut compromettre les intérêts des propriétaires du *Bien social*, nous a paru grave parce qu'elle arrive justement au moment où, [illegible] damné n'a été ni entendu ni interpellé. Ce n'est plus ainsi que l'on rend la justice au milieu du dix-neuvième siècle, et, par malheur, le prélat qui se plaint de la violence des attaques, se montre lui-même peu modéré quand il frappe et censure.

Au Mandement est attachée une note pleine d'insinuations contre l'abbé Clavel. Cette note nous paraît en dire ou trop ou trop peu. A en juger par l'ambiguité de la rédaction, il semble, nous le disons à regret, qu'elle ait été plutôt inspirée par un esprit d'animosité personnelle que dictée par des motifs sérieux. C'est, au reste, ce que le *Bien social* n'a pas de peine à faire ressortir.

Les explications de M. l'abbé Clavel et sa lettre à Mgr l'archevêque, quoiqu'elles laissent percer un peu d'aigreur au fond, en général sont pleines de convenance dans la forme.

Comme *prêtre et chrétien*, il se soumet, tout en protestant, et donne sa démission de rédacteur en chef du *Bien social* ; comme *chanoine de la métropole de Sens*, il prétend que le prélat a outrepassé ses pouvoirs, et il en appelle à l'autorité du pape.

Voilà donc, sur une simple question d'organisation et de hiérarchie, deux camps dans l'Eglise de France. D'un côté des hommes respectables, des chanoines qui, voulant pour le clergé secondaire plus de garanties et une organisation plus équitable, demandent l'abrogation des articles organiques, articles qui ont été imposés au pape, et qui n'ont été ni discutés ni acceptés par les évêques de France; et d'un autre côté des princes de l'Eglise, généralement hostiles à la cause de l'émancipation, se faisant les défenseurs du concordat et prenant pour eux-mêmes les critiques dirigées moins contre leurs personnes que contre un état de chose évidemment vicieux.

Nous voyons clairement le mal que font à la religion ces querelles entre un journal défenseur du droit canon et tel prélat conservateur de l'organisation ecclésiastique décrétée par l'empereur pour les besoins de sa politique; mais nous ne comprenons pas quel bien comptent faire les évêques français en défendant, contrairement aux vrais intérêts de moralité et d'ordre du corps qu'ils dirigent, cette hiérarchie sans garanties et sans contre-poids, et nous comprenons moins encore quel parti ils espèrent tirer de leur opposition systématique à tout progrès, à toute réforme, à toute amélioration dans les rapports du haut et du bas clergé.

Les arguments qu'ils ont produits jusqu'ici ne nous ont pas persuadés, ou plutôt ils nous ont convaincus d'une chose, — c'est que, si l'organisation hiérarchique que réclame le *Bien social* en s'appuyant sur les canons et sur la tradition, était établie en France, nos évêques trouveraient, pour en défendre la légitimité, des raisons beaucoup plus concluantes qu'il ne le peuvent faire quand il s'agit de la combattre.

En résumé, le Mandement de Mgr Affre aura sans doute pour effet d'attirer de nouveaux adhérents au *Bien social*. Pour nous, nous continuerons à suivre avec intérêt le développement du mouvement émancipateur dont ce journal est le foyer et l'organe; car

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SYBILLE,

OU LES DEUX NATIONS.

PAR M. D'ISRAÉLI (1),

Membre du Parlement.

IX.

LES SAUVAGES DE L'INDUSTRIE.

Wodgate ou Wogate, comme l'appelle la carte, est un canton jadis consacré à Odin, et qui semble devoir garder, en dépit des siècles, l'empreinte de son origine païenne. Au commencement de la guerre de la Révolution, il servit de refuge aux nombreux aventuriers attirés par l'industrie qui se développait dans la grande région des mines. Quoique les riches veines de métal et de charbon, qui font la prospérité du voisinage, s'appauvrissent en approchant de cette terre aride, elle avait d'autres genres d'attraits, faits pour plaire surtout aux vagabonds et aux proscrits. C'étaient des terrains vagues, sans propriétaires, sur lesquels nul seigneur ne réclamait de droits. Chacun y pouvait bâtir sa hutte, sans souci des redevances ou du loyer, certain de n'avoir à payer ni dîmes ni impôts, car Wodgate ne relevait d'aucune paroisse. De même que dans les contrées environnantes, le combustible y abondait. Les couches de houille, trop maigres pour payer les frais d'exploitation, affleuraient à la surface. Le pays se peupla donc, et la population s'accrut rapidement dans le plus laid canton de toute l'Angleterre ; lieu maudit auquel ni l'art ni la nature n'ont prêté de charme, où l'on ne peut trouver un arbre, admirer une fleur, où nul oiseau, nulle cloche ne donnent à l'air le mouvement et la vie, où il n'y a ni vue, ni son, de nature à adoucir le cœur, à développer l'esprit.

Quelle qu'en puisse être la cause, soit que les premiers colons eussent apporté avec eux quelque industrie traditionnelle, (et la chose est assez vraisemblable), soit que leur isolement et l'absence de toute distraction, eussent concentré leur énergie sur leurs travaux, il est de fait que les habitants de Wodgate acquirent de bonne heure une grande célébrité dans l'art de façonner les métaux. Cette réputation grandit et s'étendit de telle sorte que pendant plus d'un quart de siècle ils n'eurent point de rivaux pour l'excellence et le fini de l'exécution. Ce sont encore aujourd'hui les premiers ouvriers en quincaillerie, les premiers fondeurs de cuivre, les premiers fabricants d'objets en acier ; ils font un commerce considérable de clouterie et de serrurerie avec toutes les villes marchandes de l'Europe, où leurs meilleurs ouvriers ont été souvent appelés, toujours en vain : il n'y a point de salaire qui pût tenter un naturel de Wodgate et le décider à quitter sa terre natale. Repaire d'aventuriers qui prit bientôt la forme d'un grand village, puis d'une ville, et qui renferme aujourd'hui des milliers d'hommes logés de la façon la plus misérable dans le plus laid bourg de la plus laide contrée du monde, elle n'en a pas moins de charme pour ses habitants. Tout en voyant s'accroître leur prospérité civile, ils n'ont rien perdu de la sauvage indépendance qui les caractérisait au berceau; ils la conservent au contraire avec un soin jaloux. A Wodgate, il n'y a ni seigneur, ni propriétaire, ni agents, ni contre-maîtres, ni butties. Aucune église n'y dresse la flèche de son clocher. Et comme si l'esprit inquiet d'Odin errait encore autour de son antique temple, le conventicule même ose à peine y montrer son humble façade, et se cache dans quelque obscur recoin. A Wodgate, point de municipalité, de magistrats, d'actes légaux, point de consistoire, point d'écoles. Jamais les rues n'y sont balayées ou éclairées. Personne ne s'inquiète que de ses propres affaires.

Il y a mieux : à Wodgate, toute grande manufacture, tout vaste établissement est proscrit. Là, le travail règne en maître. Si les habitudes en favorisent la division, du moins l'influence du capital sans la main-d'œuvre y est nulle, et y rencontre l'opposition la plus constante. Toute la fabrication est dirigée par des maîtres-ouvriers, chacun travaillant chez soi, aidé d'un nombre indéterminé d'apprentis qui dépêchent la plus grande partie de la besogne, et sont traités par leurs supérieurs à-peu-près comme les Mamelouks traitaient les Egyptiens.

Ces chefs d'ateliers forment, à la vérité, une puissante aristocratie ; il serait même impossible d'en imaginer une plus oppressive. Ce sont d'impitoyables tyrans. Ils infligent à leurs malheureux esclaves des châtiments plus cruels que n'en subirent jamais les Nègres de nos colonies. Non contents de les frapper avec un bâton, de les flageller avec des cordes à nœuds, c'est chose habituelle que de leur jeter à la tête une lime ou une serrure, de leur tirer les oreilles, en manière d'avertissement, jusqu'à ce que le sang en ruisselle. Ces jeunes gens sont tenus au travail de seize à vingt heures par jour; quelquefois ils sont vendus par leur maître à un autre maître; on les nourrit de charogne ; ils couchent dans des greniers ou dans des caves. Cependant, soit que l'habitude des mauvais traitements les ait abrutis, et qu'ils aient perdu la conscience de leur dégradation et de leurs souffrances, soit que la certitude de devenir maîtres et oppresseurs à leur tour les soutienne, il faut l'avouer, l'aristocratie de Wodgate est peut-être de toutes les aristocraties la moins impopulaire.

D'abord elle est réelle. Si elle est privilégiée, elle fait quelque chose pour justifier ce privilège ; elle se distingue de la masse autrement que par un nom. C'est la classe la plus instruite de Wodgate ; elle possède dans sa spécialité une véritable et complète science, et elle en communique à sa façon une part à ceux qu'elle régit. C'est donc une aristocratie qui gouverne, et par conséquent une aristocratie de fait. De plus, le système social de Wodgate n'entraîne pas un incessant labeur : on y travaille ferme, non toujours ; rarement on est à l'œuvre plus de quatre jours par semaine. Le dimanche les maîtres s'attablent et boivent, tandis que les apprentis ont pour récréation des combats de chiens et autres passe-temps aussi relevés. Le lundi et le mardi la population entière de Wodgate est ivre, les deux sexes, tous les âges, depuis le vieillard jusqu'à l'enfant à la mamelle, car celui-ci est enivré avec le cordial de Rousseau, autrement dit l'opium: il y a relâche et repos général; s'il s'y mêle moins de vices qu'un pareil état de choses ne le ferait craindre, c'est que les excès sont réprimés par l'appauvrissement du sang et par les fatigues du travail. Une maigre pitance et un rude labeur sont de bonnes garanties de police, sinon de moralité.

Il n'existe pas à Wodgate d'autres freins, d'autres prédications. Ce n'est pas que le peuple y soit corrompu : non, la corruption suppose une certaine culture ; ou ignorant, car l'ignorance est relative; ce sont tout uniment des brutes, sans conscience morale, sans responsabilité, obéissant à l'aveugle impulsion d'un grossier instinct. Plusieurs ignorent jusqu'à leur nom, et ceux qui le savent seraient incapables de l'épeler. Il est rare de rencontrer un jeune homme qui puisse vous dire son âge, qui ait ouvert un livre, plus rare encore de trouver une jeune fille qui ait vu une fleur. Demandez-leur le nom de la reine, ils vous regarderont d'un air stupide ; questionnez-les sur leur religion, ils éclateront de rire. Celle qui règne ici-bas, celui qui peut les sauver là-haut leur sont également inconnus.

Telle était la population à laquelle Morley allait se mêler. Wodgate a tout l'aspect d'un vaste et sale faubourg. A mesure qu'on avance, laissant derrière soi de longues files de maisons basses et enfumées, et se frayant un passage à travers la masse d'enfants qui obstruent la route, on s'attend à déboucher dans quelque grande rue, à voir surgir quelque vaste édifice en rapport avec les besoins et le bien-être de la population innombrable qui essaime autour de vous. Mais point. Vous n'apercevez rien de pareil, ni église, ni chapelle, ni hôtel-de-ville, ni bourse, ni théâtre. Les rues du centre où sont situées les hautes maisons et les noires boutiques, sont encore plus étroites, et s'il se peut plus sales que celles que vous avez déjà traversées. De distance en distance s'ouvrent des allées ignobles, larges de quelques pieds, serpentant au milieu d'affreux réduits, et se divisant en une quantité de venelles encore plus étroites, encore plus obscures. Là, durant les jours de travail on n'entend retentir que les bruits du marteau, que le grincement agaçant de la lime. Là, se dégorgent assez d'égouts, s'exhalent assez d'émanations putrides pour corrompre l'atmosphère de tout le royaume, et empoisonner le pays de fièvre et de peste.

Un jeune garçon décharné, rachitique, séché à la fumée des forges, était assis sur le seuil d'une de ces horribles tanières, travaillant à la lime. Derrière lui se tenait une fille maigre et contrefaite, au dos saillant comme une sauterelle, difformité très fréquente parmi les femmes de Wodgate, et qui vient de la posture forcée à laquelle les condamnent leurs travaux. Son long et triste visage, son regard vague, attirèrent l'attention de Morley : il s'arrêta, et s'adressant au jeune garçon :

— Connaîtriez-vous, lui dit-il, ici ou dans le voisinage, un homme nommé Hatton?

— Hatton ! dit l'ouvrier, levant les yeux avec une grimace qui tenait du rire, et [illegible] toujours sa tâche; si je le connais?... un peu que je crois !

— T[illegible] mieux, [illegible] pourrez m'en dire quelque chose,

(1) Voir les numéros des 3 au 10 juin.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Séance du 10 juin.

M. LE MARQUIS DE BOISSY. Je demande la parole sur l'ordre du jour, mais comme il y aura lieu à délibération je demanderai que la chambre veuille bien attendre un moment afin que MM. les pairs soient plus nombreux.

M. LE MARQUIS D'AUDIFFRET dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au mode de perception de l'impôt sur le sucre indigène.

M. LE CHANCELIER. Si M. le marquis de Boissy voulait exposer sa proposition, je crois que la chambre est assez nombreuse?

M. LE MARQUIS DE BOISSY. Mes observations sont celles-ci. Les règlements de la chambre veulent que la chambre elle-même pose son ordre du jour; et le rapport du projet de loi relatif à l'armement qui a été lu jeudi dernier ne nous a été adressé que samedi soir, ce qui nous laisse à peine quelques jours d'étude quand il a fallu un mois et demi pour une commission spéciale. Voici ce que je crois illégale. On sait cependant que ce projet de loi est considéré par beaucoup de gens comme important pour la capitale.

M. LE CHANCELIER. M. le marquis de Boissy n'a pas assisté à la dernière séance; il attaque un procès-verbal qu'il ne peut pas critiquer; et, en effet, cet ordre du jour qu'il blâme a été proposé par moi-même à la fin de la séance, et la chambre voulut bien l'adopter.

M. LE MARQUIS DE BOISSY. Il est certain au moins que l'ordre du jour n'a pas été inséré au *Moniteur*.

Cet incident n'a pas d'autre suite.

La chambre entend les rapports du comité de pétitions.

M. LE DUC DE CRILLON, rapporteur. — « Mme L. Dauriat, à Paris, adresse des observations tendant à interdire aux hommes les fonctions de l'enseignement dans les pensionnats de jeunes personnes. » — Ordre du jour.

« Le sieur Guechot, ancien adjudant-major, reproduit ses réclamations au sujet d'une pension de retraite qui lui a été refusée par le ministre de la guerre. » — Ordre du jour.

M. LE MARÉCHAL SOULT, président du conseil, présente un projet de loi relatif aux fortifications des diverses places de guerre du royaume.

M. MÉRILHOU dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au traitement des juges de paix.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'armement des fortifications.

M. LE VICOMTE DUBOUCHAGE attaque le projet de loi. Qu'on se rappelle le 18 brumaire! Pareille chose pourrait bien arriver à une assemblée délibérante qui serait trop indépendante.

M. L'AMIRAL DE MACKAU présente le deuxième projet de loi sur les colonies.

M. LE COMTE D'ABBAMON donne lecture du rapport de la commission chargée d'examiner les titres de M. Gérard nouvellement élu à la dignité de pair de France, et conclut à l'admission.

La chambre reprend la discussion du projet de loi relatif à l'armement.

M. LE MARQUIS DE LAPLACE. L'armement est la conséquence nécessaire des dépenses votées et faites à grands frais. L'ennemi en peu de temps peut se présenter devant Paris. Imaginez vous donc cette grande ville ainsi entourée; à quoi vous serviront ces forteresses sans l'armement; vous voyez bien qu'en ne le votant pas aujourd'hui vous serez inconséquent, et sachez qu'il y aurait un non-sens à rejeter l'armement.

le nombre des bâtiments qui composent en ce moment la division navale française en mission dans ces parages; et les besoins de nos autres stations restant d'ailleurs absolument les mêmes, il en résulte la nécessité de mettre en activité de service des bâtiments aujourd'hui désarmés dans nos ports, et par conséquent d'augmenter la dépense comprise au budget de 1845 et 1846.

L'un des objets du projet de loi que nous sommes venus présenter d'après les ordres du roi, est d'accorder au département de la marine les crédits extraordinaires qui sont nécessaires pour subvenir à ces besoins.

La situation actuelle de la flotte à vapeur et les services multipliés auxquels elle est destinée à faire face ne permettent pas de comprendre dès cette année, dans la composition de la station des côtes occidentales d'Afrique, le nombre des bâtiments à vapeur qu'il serait désirable d'y affecter dans l'intérêt de la mission dont cette station se trouvera chargée; ce nombre sera de 4 en 1845; il s'élèvera à 8 en 1846, et dans l'année 1847, messieurs, il aura le complément nécessaire pour la pleine efficacité du service.

En attendant, nous remplacerons par des bâtiments à voiles ce qui nous manque en navires à vapeur disponibles, de manière à avoir toujours en totalité le nombre de vingt-six bâtiments déterminé par le traité; la marine peut, avec les ressources qu'elle possède en bâtiments à flot, suffire dès à présent à cet accroissement d'armement.

En évaluant les dépenses à faire, tant en personnel qu'en matériel, pour l'exécution, à la côte d'Afrique, de vingt-six navires de guerre, conformément aux tableaux annexés au projet de loi, et en déduisant les dépenses des onze bâtiments qui composent aujourd'hui cette station, on trouve que la somme à demander pour le complément du service, pendant les cinq derniers mois de 1845, est de 915 000 fr.

Pour l'année 1846, les vingt six navires qui composent la station emploieront 2 056 hommes. Il n'a été compté pour la même station, au budget de 1846, que dix bâtiments ayant en tout 759 hommes d'équipage. La différence en plus sera donc de seize bâtiments et de 1 295 marins, et l'accroissement de dépenses auxquelles le département aura à subvenir sur 1846, s'élèvera à 2 877 000 fr.

Mais il ne suffit pas d'assurer le service de l'année courante et de l'exercice prochain; il faut en outre s'occuper, dès à présent, de préparer les moyens de réaliser, à partir de 1847, les combinaisons les plus propres à garantir la parfaite exécution du service dont cette station doit être chargée, en y comprenant un nombre suffisant de bâtiments à vapeur.

Pour atteindre ce but, nous avons fait construire immédiatement 7 bâtiments à vapeur; nous mettrons cette circonstance à profit pour faire une première application des principes proposés par la commission supérieure qui a été chargée de l'examen des questions relatives à l'organisation de la flotte à vapeur. Les 7 bâtiments de divers rangs construits d'après les données qui résultent des travaux de la commission occasionneront une dépense de 6 000 000 de francs dont la demande est comprise dans le projet de loi que nous apportons à la chambre.

Ce crédit une fois accordé, notre intention est de pousser les constructions avec assez d'activité pour qu'elles soient terminées dans le courant de 1846, de manière à ce que les nouveaux bâtiments soient prêts à entrer en fonctions dès les premiers mois de 1847.

Afin d'encourager les établissements qui s'occupent en France de la fabrication des machines à vapeur et même de la construction des bâtiments, nous vous proposons de recourir à l'industrie privée pour la fourniture des coques en fer ainsi que pour celle des machines des 7 bâtiments mentionnés ci-dessus. Nous nous trouverons ainsi, dans un court délai, en mesure de satisfaire complètement aux dispositions du traité du 29 mai et en même temps de soumettre à des épreuves d'un haut intérêt plusieurs des types des

dans l'Afrique occidentale.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget; on entame le budget des cultes.

M. THIERS de sa place. La chambre se souvient qu'elle a émis, il y a quelques semaines, un vote par lequel le gouvernement était invité à négocier au sujet des congrégations religieuses. Je ne doute pas que ces négociations n'aient été faites avec énergie, mais enfin, depuis ces interpellations, aucun fait nouveau ne s'est produit. (Mouvement.) M. le ministre, du moins, n'a pas annoncé à la chambre qu'il se soit produit aucun fait nouveau; mais, je le répète, j'espère qu'il a suivi les négociations avec activité et qu'il les suivra encore avec persévérance.

M. DUPIN aîné ajoute que quoi qu'il arrive, les lois actuelles doivent être exécutées.

M. MARTIN (du Nord). Sans doute.

La chambre consultée passe à la discussion des articles du budget du ministre de la justice et des cultes.

MM. MORNAY et BEAUMONT (de la Somme) présentent quelques observations sur les crédits relatifs au chapitre de Saint-Denis.

Il s'élève une courte discussion sur le chapitre relatif aux secours à divers établissements ecclésiastiques.

M. DUBOIS (de la Loire-Inférieure) voudrait que le crédit fût réparti plus équitablement. Il y a tel établissement subventionné qui n'a pas besoin de subvention; tel autre, au contraire, qui ne reçoit aucune subvention, a grand besoin de secours.

L'orateur engage le ministère à faire connaître à la chambre le tableau général et précis des établissements autorisés. On voit se multiplier les établissements d'éducation dirigés par des membres du clergé; il faut que la chambre sache quels sont ceux de ces établissements qui sont autorisés et quels sont qui ne le sont pas.

Il en est de même des congrégations religieuses: il faut que l'on sache s'il y a autorisation ou simplement tolérance, et s'il existe des associations non autorisées. Il serait bon qu'à l'avenir M. le ministre fît dresser et distribuer périodiquement aux chambres l'état des associations existantes.

M. MARTIN (du Nord) répond que le conseil-d'État a donné, année par année, dans la statistique distribuée aux chambres, les renseignements que désire obtenir le préopinant.

M. DUBOIS (de la Loire-Inférieure). M. le ministre ne répond pas à ma demande. Je déclare qu'il y a en France des congrégations religieuses non autorisées; leur nombre est considérable, et avec les statistiques dont parle M. le ministre, on ne peut savoir le nombre de ces congrégations.

M. MARTIN (du Nord). Le *Bulletin des Lois* a inséré ce que n'a pas fait connaître la statistique du conseil-d'État. Au reste, je prends l'engagement de joindre une annexe au budget des cultes de 1847 pour éclairer la chambre

M. DE LAROCHEJAQUELEIN entre dans quelques développements sur la question des congrégations. Il y a des lois, dit il, qui ne permettent pas l'existence de ces congrégations. (Oui, oui.) Ces lois sont discutables. (Rumeurs), mais elles existent, et je m'étonne, quand on invoque ces lois, qu'on ne fasse pas exécuter la loi du dimanche. (Exclamation). Cette loi n'est pas exécutée, et c'est un délit porté à la religion.

M. F. DELESSERT. M. de Larochejaquelein a parfaitement raison.

M. F. DE LASTEYRIE. La chambre me permettra de dire un mot sur la manière dont sont traités les fidèles dans la plupart des églises de Paris. Les riches sont parfaitement placés, et les pauvres sont parqués dans le fond de l'église, parce qu'ils ne peuvent pas payer l'entrée dans l'intérieur des barrières.

M. MARTIN (du Nord). J'ai fait connaître ces faits à M. l'archevêque de Paris, qui m'a promis de s'en occuper sérieusement, et d'inviter les curés et

---

— Tenez! regardez ça, et toujours grimaçant il laissa échapper la lime de sa main noueuse et difforme et montra du doigt une profonde cicatrice qu'il avait au front; c'est Hatton qui a fait ça!

— Par accident?

— Ah ben oui! un accident qui se renouvelait souvent. Si j'avais eu un écu chaque fois qu'il m'a fendu la tête, je serais riche, allez! une fois c'était avec une clef et deux fois avec une serrure, avec la gâche, puis avec le pêne. Vous ne savez peut-être pas ce que c'est qu'un pêne? C'est ce qui entre dans la gâche. Un autre jour il m'a frappé sur la tête avec un marteau. Oh! c'était un fameux coup celui-là; j'en tombai les quatre fers en l'air; mais le maître me mit du poil de sa casquette de loutre pour arrêter le sang, et il me dit de recommencer à travailler et de finir ma tâche, quand j'y devrais rester jusqu'à minuit. Je la finis tout de même. M'en a-t-il cassés sur le dos des bâtons! Quelquefois j'en gardais les marques toute une semaine. Il m'a fendu la paupière avec un écrou, que le sang en dégouttait comme un ruisseau. Et les oreilles! oh les oreilles! j'ai-t-y cru souvent qu'elles lui resteraient dans la main. Mais c'était rien que tout ça, rien du tout, à côté de cet accroc-là (il montra la cicatrice). Il y allait tout de bon ce jour-là: ils disent que si je ne m'en étais pas relevé, il y aurait eu une enquête. Mais c'est de la blague, car le vieux Tugsford en a fini avec un de ses apprentis, et le corps ne s'est jamais retrouvé. A présent, demandez-moi donc si je connais Hatton: et le garçon rachitique éclata de rire, comme s'il eût raconté une suite d'aventures des plus gaies.

— Mais n'y a-t-il donc pas de punitions pour de pareils abus d'autorité? s'écria Morley, qui avait écouté ce récit avec autant d'indignation que de surprise. N'y a-t-il pas des magistrats à qui en appeler?

— Non, non, dit l'ouvrier avec un sentiment d'orgueil: nous n'avons pas de magistrats à Wodgate! il y a un constable; aussi un apprenti à qui son maître avait donné une rincée, s'avisa de s'en aller se plaindre à Ramsborough, et on lui griffonna un écrit pour faire arrêter le chef d'atelier: il le remit bien au constable, mais plus souvent que le constable l'a porté! il ne s'y serait pas frotté, et voilà pourquoi nous le gardons.

— Je suis fâché, dit Morley, d'avoir à faire à un misérable comme ce Hatton.

— Vous ne le trouverez pas plus méchant qu'un autre, s'il n'a pas bu un coup de trop. C'est un homme qui vous a le cœur au ventre: un peu robuste par-ci, par-là, mais pour ce qui est des maîtres, on pourrait aller plus loin et tomber pis.

— Pis que ce monstre!

— Dam! c'est sa façon, à lui. Nous ne sommes pas faits comme tout le monde ici; il a du bon, allez! Donnez-lui une serrure à faire, et vous pourrez dormir sur les deux oreilles sans craindre les voleurs; et quant à ce qui est de la mangeaille, il ne lésine point. Jamais je n'ai mangé de chair de cheval chez lui, et chez Tugsford on ne donnait pas autre chose; jamais de vache morte, que quand la viande était absolument trop chère: et pour les veaux mort-nés il a toujours tenu bon. Il avait coutume de dire qu'il voulait que ses apprentis se nourrissent de viande qui était née vivante, et morte vivante, à telles enseignes qu'on n'a jamais acheté dans notre cour les moutons morts de la clavelée. Quand il y avait du poisson en ville depuis cinq jours, et qu'il ne s'était pas vendu, il nous en régalait. Non, non, il faut donner au diable son dû, comme on dit. Chez l'évêque nous ne manquions de rien aux repas que de temps pour les manger.

— Pourquoi l'appelez vous l'Evêque?

— C'est son titre et son autorité, comme notre gouverneur à tous. Wodgate a toujours été gouverné par un évêque, parce que, si nous nous passons d'église, c'est pas une raison pour nous passer de curé, à preuve qu'il y a aujourd'hui sept jours, comme j'avais fait mon temps d'apprentissage, l'évêque m'a marié à la fille que voilà. Elle est de la religion des anabaptistes, et elle voulait aller trouver son prêtre; mais tous les apprentis qui avaient servi avec moi chez Hatton, et bien d'autres encore, ont été mariés par lui, et je ne voyais pas de raison pour faire autrement. Il a jeté un peu de sel sur un gril, il a lu « notre père » à reculons, il a écrit nos noms dans un livre, et la chose a été bâclée. Mais je ne l'ai pas faite à la légère, n'est-ce pas, Suky? il y a tantôt deux ans que nous demeurons ensemble; elle n'a pas sa pareille pour manier la lime.

— Comment vous nomme-t-on? demanda Morley.

— On m'appelle Thomas. Je n'ai pas d'autre nom, mais à présent que je suis marié, je prendrai un de ceux de ma femme. Elle en a deux, elle a été baptisée, elle.

— Oui, monsieur, dit la jeune femme, au regard vague, au dos de sauterelle; je suis née chrétienne, ma mère l'était avant moi, et il n'y a guère de fille à la Cour-d'Enfer qui en puisse dire autant. Thomas commence à y mordre aussi quand l'ouvrage ne va pas fort. Il croit à présent à notre Seigneur et sauveur Ponce-Pilate qui a été crucifié pour nos péchés, et à Moïse, Goliath, et le reste des apôtres.

— Bon Dieu, pensa Morley, ne pourrait-on envoyer un missionnaire de moins à Taïti, et le réserver pour nos pauvres compatriotes de Wodgate?

Nous terminerons là ces extraits que nous ne pourrions multiplier sans entrer dans l'intrigue compliquée du roman. Nous avons choisi à dessein tout ce qui pouvait jeter du jour sur les souffrances intolérables, sur la condition exceptionnelle des travailleurs en Angleterre. C'est la partie vraie du livre. Il nous reste à juger ce que l'auteur a su faire avec de pareils éléments, et sur le terrain où il s'était placé.

LOUISE SW. - BELLOC.

FIN.

Bibliographie.

PAIX! PAIX! *réprimande faite par un abbé et un théologien à Timon, qui n'est ni l'un ni l'autre.*

Encore une verte réponse que M. de Cormenin s'est attirée. Celle-ci a pour auteur M. l'abbé Constant, dont nos lecteurs connaissent déjà le style piquant et les convictions généreuses; voici quelques passages de sa nouvelle production:

« LUI (Timon). Je sympathise assez avec les ultramontains, parce qu'ils sont frondeurs, tapageurs et surtout impopulaires. Je suis las de popularité: j'ai été si fêté, si encensé, si admiré, si sérénadé, si lithographié, si médaillé, si courtisé, si popularisé, si colporté, si imprimé, si lu, que je suis las des fêtes, des coups d'encensoir, des points d'admiration, des sérénades, des lithographies, des médailles, de la courtisanerie, de la populasserie, et que j'envoie faire lanlaire mes colporteurs, mes imprimeurs et mes lecteurs! J'ai lu le roman d'Eugène Süe; voilà un homme qui fait un beau piédestal aux Jésuites! J'en suis jaloux; je donne un croc-en-jambe à Rodin, j'escamote la place sur le piédestal, et me voilà!

» NOUS. Monsieur Timon, ce que vous dites là n'est pas catholique du tout.

» LUI. Qu'est-ce que cela me fait? Ne suis-je pas démocrate? Mais c'est que ces gens-là me fouettent la bile; quel chaos! quelle Babel infernale! ils ne s'entendent pas entre eux. L'un tire à hue, l'autre à dia; l'un m'admire, l'autre me dit des injures; on ne fait rien, on n'arrive à rien. Depuis vingt ans je lorgne la république, et je ne vois rien venir. Nous voulions faire une jolie petite démocratie un peu américaine dont j'aurais été le Franklin... va-t'en au diable! voilà le communisme qui vient tout nous embrouiller avec ses brutales utopies; voilà le peuple qui ne veut plus de nouvelles mystifications, ni de nouveaux maîtres, et qui nous raconte la fable du *Cerf et du hérisson*; voilà chacun qui prend le parti de piller au panier du Pouvoir le dîner du peuple que le gouvernement porte à son cou; chacun veut avoir part au gâteau; et moi, que voulez-vous que je devienne? Ma foi, tant pis! je me fais Jésuite: on parlera encore de moi. »

On le voit, les petits calculs de vanité qui ont pu dicter à Timon ses derniers pamphlets sont vivement démasqués par ce nouvel adversaire; mais il y a dans l'âme de M. Constant encore plus de charité, d'onction que de verve satirique. Ce n'est pas pour bafouer Timon qu'il a pris la plume, c'est pour rendre hommage à de grands, à de salutaires principes. Voici ce que M. Constant a voulu prouver:

Les démocrates et les libéraux sont de mauvaise foi ou tout au moins dans l'erreur quand ils se disent catholiques romains et zélés serviteurs du pape.

Mais la cause de la liberté et de la démocratie se confond avec celle de l'Eglise catholique lorsqu'on entend par ces mots *Association religieuse universelle*; laissons l'auteur exprimer lui-même sa pensée:

« Nous tenons au siège de Rome lorsqu'il nous représente le centre de l'unité, et nous méprisons la cour romaine lorsqu'elle fait ramper jusqu'à nous ses tortueuses intrigues.

» Nous tenons au symbole universel et à la grande communion catholique, parce que notre raison les admire et parce que notre cœur les comprend.

» Gloire au Christ qui a aimé le pauvre peuple, qui a pardonné aux femmes pécheresses et qui a béni les petits enfants!

» Gloire au catholicisme qui a aboli l'esclavage, et qui a fait peser le joug de la justice sur l'épaule même des rois!

» Mais honte éternelle aux cabales et aux intrigues ténébreuses qui s'agitent pour condamner les élans généreux et décourager les nobles cœurs! Honte à ces congrégations qui conspirent contre la lumière! malheur à ceux qui font de la religion du Christ un objet d'exploitation et un instrument de servitude! »

pas repousser le fils de don Carlos, et si elle ne conserve pas le cabinet actuel avec lequel le nôtre est en bonnes relations; quelle sera votre situation vis-à-vis de l'Espagne?

La question de Syrie, l'avez-vous résolue? Non, la guerre continue toujours entre les Druses et les Maronites; les premiers sont protégés par l'Angleterre, les seconds par la France; mais les Druses sont forts, les Maronites sont abandonnés; des Maronites sont venus à Paris implorer la protection de la France, et malgré de brillantes paroles qui leur ont été données, ils sont partis en disant que le prestige de la France était perdu pour eux.

Je ne dis rien des petites questions; je ne parlerai pas non plus de celle de la Plata; mais je rappellerai que lorsque le gouvernement a présenté un projet de loi sur la prise de possession des Marquises, on nous parlait du percement de l'isthme de Panama; eh bien! où en sont les choses aujourd'hui? On est venu de l'Amérique centrale demander une sorte de protectorat à la France; il s'agissait d'opposer une digue aux envahissements de l'Angleterre: l'ambassadeur a eu des entrevues avec le cabinet, puis après quelques conversations, tout s'est évanoui, et l'ambassadeur s'en est retourné comme il était venu.

L'orateur entre dans quelques considérations sur la situation de la république du Texas, indépendante, mais placée entre le Mexique qui voudrait la reprendre et les Etats-Unis qui voudraient se l'assimiler. Un lien intime avec cette république pourrait avoir des résultats très considérables pour notre commerce et notre prépondérance. L'Angleterre cherche à s'emparer de cette prépondérance, parce que cette position lui servirait à créer d'immenses embarras à nos intérêts.

La France n'avait au reste aucun intérêt à ce que le Texas ne devînt pas américain; et elle avait intérêt à conserver ses bons rapports avec les Etats-Unis; l'Angleterre en avait un immense à ce que le Texis fût isolé de la grande république du nord Amérique.

Le gouvernement américain entama à cet effet des négociations; on lui promit, en juin et en juillet 1844, d'embrasser ses intérêts. Il paraît bien certain qu'en décembre 1844, le gouvernement français avait changé d'avis et s'était tourné vers l'Angleterre. Que penseront de nous les Etats-Unis en présence d'une telle volte-face?

Cette question est extrêmement vive entre l'Angleterre et les Etats-Unis; elle peut être une cause de guerre. Cependant le gouvernement français s'y est engagé. L'Angleterre vient d'avoir de grands succès dans cette question; elle a retardé la convocation du congrès texien, qui est tout disposé à s'unir aux Etats-Unis; mais ce succès ne sera pas durable: le congrès texien est convoqué, sa décision n'est pas douteuse: les Etats-Unis ont une puissante influence, et tout porte à croire qu'il y aura un revirement sur cette question.

Le gouvernement anglais, de son côté, reculera-t-il? désavouera-t-il ses agents? Non, messieurs, cela ne se fait pas de l'autre côté de la Manche. C'est donc une guerre possible dans laquelle le gouvernement français se trouverait engagé.

Depuis quelques années ce n'est plus le cabinet qui gouverne, c'est la chambre: c'est elle qui se tient à l'affût de toutes nos relations avec les autres nations, qui prescrit ce que l'on doit faire, et le gouvernement se trouve ainsi réduit à se désavouer lui-même. A qui la faute de cet état de choses? au cabinet beaucoup, et un peu à la chambre, qui n'a pas voulu renverser un cabinet qui renverse tous les rapports du gouvernement constitutionnel, qui donne à l'assemblée le soin de gouverner, et au cabinet l'obligation d'obéir à la chambre.

M. GUIZOT. Je ne sais s'il est agréable à la chambre de revenir sans cesse sur les mêmes questions, mais je ne crois pas que cela soit avantageux pour le pays.

Je demande à la chambre de me permettre d'expliquer à l'opposition le discours de l'honorable préopinant. (On rit.)

Je ne le suivrai pas dans tout son voyage (Hilarité; je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit de Taïti: les principales difficultés de cette affaire ont disparu. Le protectorat est rétabli, et le traité du protectorat, exécuté en grande partie, le sera probablement bientôt d'une manière complète. Je ne dis pas qu'il ne puisse encore survenir des embarras sur ce point, mais je crois qu'ils seront facilement surmontés.

J'arrive à la question qui a été le plus longuement discutée par l'honorable préopinant, celle du Texas. Il a voulu faire entendre que notre conduite, relativement au Texas, était subordonnée aux négociations sur le droit de visite. Je nie cette connexité: il y a eu rapprochement dans le temps, il n'y en a pas eu dans les faits. Que le traité du droit de visite n'eût pas été révisé, ou qu'il l'eût été, la conduite du gouvernement français envers le Texas a dû rester et est restée la même.

Nous avons reconnu l'indépendance du Texas, et nous avons conclu avec lui des traités de commerce. La France a donc intérêt à ce que le Texas conserve son indépendance; mais nous n'avons rien fait, je le déclare, pour l'empêcher de l'aliéner.

Il y a en Amérique trois grandes puissances: l'Angleterre, l'Espagne et les Etats-Unis. Nous ne sommes pas une puissance américaine; nous n'avons que des intérêts américains, et ces intérêts ne sont pas engagés sérieusement, je le répète, dans la question du Texas. Nous devons désirer qu'il confesse son indépendance, mais nous ne pouvons nous interposer à cet effet.

Je reviens en Europe. La première question qui se présente est celle de la Suisse. Notre bienveillance pour la Suisse n'a pas changé en présence des événements; mais les événements ont compromis dans la Suisse tous les intérêts gouvernementaux de l'Europe. En présence de ce fait, nous avons cru devoir peser dans la politique de la Suisse; nous n'avons pas eu recours aux dépêches, nous avons fait de la politique pratique.

On dit que le parti du juste-milieu est timide et trop peureux; qu'il ne sait que grouper les chiffres. (On rit.) Il me semble cependant que, dans certaines circonstances, le juste-milieu a montré de l'énergie quand il a vu la cause de l'ordre et de la modération menacée, et tous les hommes modérés de la Suisse nous en savent gré.

J'arrive à l'Espagne. Il me semble qu'en Espagne encore notre politique a été assez heureuse, puisque la reine d'Espagne a été rétablie. Quant à la question du mariage qui a été indiquée par le préopinant, c'est là une question purement espagnole; nous espérons que l'Espagne la résoudra avec sagesse, et que les liens de l'Espagne seront resserrés avec la France libre et constitutionnelle.

Quant à la Syrie, les troubles qui viennent d'y éclater ne sont pas nouveaux; depuis de très longues années il y a eu en Syrie une lutte déplorable entre les diverses races qui l'habitent. Nous ne pouvions pas être très bien venus auprès de la Porte, dont nous avions un moment abandonné les intérêts; cependant, peu de temps après avoir entamé des négociations avec elle, nous avons eu le bonheur d'obtenir des garanties efficaces en faveur des chrétiens de Syrie; nous avons obtenu que des magistrats nationaux soient établis partout.

Nous travaillons encore à obtenir que tout le Liban soit soumis à un chef unique; mais cela est très difficile; le chef auquel l'hérédité désignait le gouvernement de la Montagne s'est fait musulman; nous ne renonçons pas cependant à l'espoir de voir résoudre cette question; et nous espérons que nos efforts seront couronnés de succès.

Il ne reste plus qu'une question assez heureusement conduite, si l'on s'en rapporte au préopinant, c'est celle du droit de visite; mais il a complètement désintéressé le cabinet. Il a prétendu que cette bonne issue était due tout entière à la chambre, c'est-à-dire à l'opposition, car, dans sa pensée, la chambre s'est laissée mener par l'opposition. (Exclamations diverses.)

de la France ... ajouté, mais de connexité, il n'y en a pas.

Le gouvernement français a donc conservé son indépendance dans sa politique à l'égard du Texas. C'est du moins ce que dit M. le ministre. Eh bien! je prie M. le ministre de répondre à cette question:

Est-il vrai que les instructions adressées à l'agent français à Charleston, M. de Savigny, avaient été communiquées à lord Aberdeen?

Si cela est vrai, il est évident qu'il y a concert entre la France et l'Angleterre; et M. le ministre ne répond pas à ma question!

Il est une chose à revendiquer; c'est que tant que l'Amérique n'a pas pris de résolution à l'égard du Texas, nous avons témoigné les meilleures dispositions; mais dès que l'Amérique eut pris un parti qui ne lui permet pas de reculer, nous avons pris vis-à-vis d'elle une disposition possible; et cependant l'Amérique est notre alliée mutuelle; mais que nous importe! l'Angleterre le veut... nous lui sacrifierons encore cette alliance!

M. J. DE LASTEYRIE. Le Texas ne peut se soutenir par lui-même. Il s'agit de savoir s'il sera américain ou anglais. Nous devons désirer qu'il soit américain; la politique suivie par le cabinet est donc directement contraire à nos intérêts.

M. SAINT-MARC GIRARDIN appelle l'attention du gouvernement sur la situation de la Grèce dont l'indépendance lui semble menacée par des intrigues partant les unes de la Porte ottomane, les autres de l'Angleterre, et il demande que le cabinet face en faveur de l'indépendance de la Grèce une déclaration aussi satisfaisante que celle qu'il a faite pour la Syrie.

M. GUIZOT. Je crois que la Porte a tort en attribuant à la Grèce la propagande qui est faite dans les provinces turques voisines du royaume hellénique. Le gouvernement français cherchera à la rassurer; mais il dira en même temps à la Grèce que pour elle, aujourd'hui, il s'agit de vivre, et qu'elle doit se maintenir et se fortifier dans ses frontières actuelles.

M. G. DE BEAUMONT demande si, depuis les interpellations qu'il a adressées à M. le ministres des affaires étrangères par intérim, nos relations avec le Maroc ont reçu un commencement de solution.

M. GUIZOT répond que toute explication doit être ajournée jusqu'au jour où les négociations seront terminées.

Le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Strasbourg est déposé.

M. DENIS (du Var) sur le chapitre relatif au traitement des agents consulaires (budget des affaires étrangères) se plaint que ces agents en Amérique ne soient pas entourés de la même considération que les agents de l'Angleterre, et demande que la France envoie des agents influents dans la république de Venezuela et le Chili.

M. BEAUMONT (de la Somme) se plaint que M. le ministre du commerce ne se soit occupé que fort tard de l'existence du typhus sur les bestiaux en Allemagne, bien qu'il en eût reçu la nouvelle par l'intermédiaire du ministère des affaires étrangères.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre du commerce, répond quelques paroles que le bruit des conversations ne nous permet pas d'entendre.

M. BUREAUX DE PUZY demande si le gouvernement s'occupe de rendre une ordonnance promise sur les consuls et les élèves-consuls; le conseil d'Etat a terminé son travail depuis long-temps déjà.

M. GUIZOT répond que l'ordonnance est rendue et paraîtra dans quelques jours au *Moniteur*.

M. CRÉMIEUX demande l'intervention du gouvernement français pour faire jouir les Juifs français qui voyagent en Suisse des mêmes droits que les autres citoyens français. Une pétition dans ce but a été présentée par lui à la chambre.

M. GUIZOT. La question est plus grande et plus compliquée que ne le croit l'honorable préopinant; car ce qu'il dit de la Suisse s'applique à la Saxe et à plusieurs autres Etats qui ont une législation spéciale pour les Juifs; c'est une question de législation intérieure sur laquelle un Etat étranger a nécessairement peu d'influence; les réclamations de l'honorable M. Crémieux sont évidemment très justes, ce qu'il demande est très désirable, et bien que la question soit hérissée de difficultés, nous avons fait et nous ferons encore tout ce qui sera en nous pour en donner une prompte solution.

M. CRÉMIEUX Il n'y a pas de différence entre les citoyens français comme citoyens, et je ne comprends pas comment M. le ministre des affaires étrangères ne voit là qu'une question d'équité. L'exemple de la Saxe que l'honorable M. Guizot a cité est aussi fort mal choisi, car en Saxe, les juifs anglais sont traités sur le pied des autres citoyens anglais.

M. MERCIER (de l'Orne) appelle l'attention du gouvernement sur les créances que la France a sur l'Espagne.

Les divers chapitres du budget des affaires étrangères sont successivement adoptés, et la suite de la discussion du budget renvoyée à demain.

FAITS DIVERS.

On nous rapporte ce soir que tous les charpentiers de Paris ont cessé leurs travaux. Ils réclament un minimum de journée de quatre francs. Ils ont nommé une commission pour s'entendre avec les patrons, et si ces derniers ne les satisfont pas, tous ceux qui n'ont pas de famille, tous les célibataires quitteront Paris. — Ils ont, du reste, averti M. le préfet de police en lui déclarant qu'ils ne voulaient point faire d'émeute, et qu'ils n'avaient d'autre prétention vis-à-vis des maîtres, que d'user de leur droit.

Jusqu'à présent, les charpentiers étaient divisés par corps; mais aujourd'hui ils ont été unanimes dans leurs résolutions. On compte environ 20 000 charpentiers dans la capitale.

— M. Debooz, lieutenant-colonel au 15e régiment d'artillerie et pontonniers, est promu au grade de colonel du même régiment, en remplacement de M. Rey, nommé maréchal de camp. Sont élevés au grade de lieutenant-colonel dans la même arme MM. les chefs d'escadron Marty et Born.

— Un comité vient de se former sous ce titre: *Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse*. Il est présidé par M. le comte de Montalembert, pair de France.

— Nous apprenons à l'instant, dit la *Gazette du Languedoc*, qu'on a annoncé au cours de la Faculté de droit que l'inscription perdue par la masse des élèves, à la suite des derniers troubles, leur était rendue.

— Pendant le séjour du roi à Bizy, S. M. a entretenu une continuelle conversation avec M. le ministre de l'intérieur par le moyen du télégraphe électrique de Rouen, dont les fils conducteurs avaient été rompus à la hauteur de Bizy et conduits, par embranchement, jusqu'au château, dans l'appartement de S. M. Le merveilleux instrument a parfaitement fonctionné.

— Hier, à huit heures et demie du soir, Mgr Corbi, évêque, administrateur des biens de la reine des Français en Sicile, ses deux neveux, ses aumôniers et un valet de chambre, venant de Palerme, sont arrivés, en chaise de poste, au Palais-Royal. Ils sont logés dans les grands appartements dits du Cardinal, au dessus de Chevet.

—Dans sa spirituelle Chronique du Palais, M. Henry Cauvain, du *Constitutionnel*, raconte une anecdote dont un de nos premiers avocats est

in-8°, ayant pour titre: *Conférences du Père Lacordaire*, prononcées à Lyon et à Grenoble. Une transaction ne paraît pas devoir intervenir entre les parties, si on en juge par une lettre du Père Lacordaire, déposée aux pièces, adressée à son avocat, et où il lui dit:

« ..... Vous trouverez de l'autre côté de ma lettre une procuration étendue pour arrêter et poursuivre toute entreprise semblable, et vous m'obligerez on ne peut plus de vous en servir dès que le cas se présentera. J'ai mille raisons de ne pas subir et souffrir un aussi indigne travestissement. »

— Hier, vers sept heures du soir, des mariniers ont recueilli, au bas du Pont Royal, le cadavre d'un homme assassiné. C'est au même endroit qu'il y a huit jours avait été tiré de l'eau le corps d'un jeune homme frappé d'un coup de poignard dont la mort, plus tard, a été reconnue être le résultat d'un suicide. Cette fois, crime ou suicide, ce sont encore les flots qui ont reçu la victime.

— Un véritable évènement préoccupe en ce moment la ville de Saint-Malo. Le *Publicateur* de cette ville a cru devoir tirer, à cette occasion, un supplément extraordinaire et microscopique de sept centimètres carrés. — Voici cette grave nouvelle:

«Samedi, 10 heures et demie du matin: — Au moment où nous mettons sous presse, la foule se précipite vers les remparts et la porte de Dinan, attirée par un spectacle qui n'a été vu qu'une fois depuis trente ans à Saint-Malo. Une baleine, qui n'a pas moins de 24 mètres de longueur, est venue s'échouer dans l'anse qui sépare nos deux villes. Il est probable qu'elle poursuivait un banc de mulets, car la rade en est remplie depuis plusieurs jours. Quelques pêcheurs, ayant rencontré ce matin l'énorme cétacé, dans les parages du Grand-Bey, l'avaient pris pour la coque chavirée du cutter *Harriet*, qui sombra ces jours derniers sur les brisants des îles Chausey.

» Il paraît que dans sa poursuite ardente, la baleine s'est engagée dans le chenal du Routhouan et que la mer, qui se retire très rapidement les jours de vive-eau, l'a laissée sur le sable: dans les efforts qu'elle a tentés pour se dégager, elle a brisé le petit escalier du môle des noires et s'est trouvée ainsi prise entre le phare et le musoir du môle. Les pêcheurs et les douaniers se disputent déjà la possession de cette importante capture. A samedi les détails. »

— On s'occupe activement sur plusieurs points de la Prusse à constituer des écoles d'agriculture. Ces établissements s'ouvriront gratuitement aux enfants de la campagne qui se destinent à la culture du sol. Ils seront subventionnés par l'Etat. La durée de l'enseignement est fixée à trois ans.

— La reine Christine vient d'offrir au pape une tiare estimée plus de 100 000 fr., et à laquelle elle a ajouté de ses mains quelques embellissements.

— On écrit de Berlin, à la date du 1er juin, qu'une entrevue aura lieu très incessamment sur le territoire prussien entre l'empereur de Russie et le roi de Prusse, qui s'embarquera ensuite à Stettin pour Copenhague. La même correspondance parle d'un projet de mariage entre le duc de Nassau et la seconde fille du grand-duc Michel, frère du czar.

— Le meurtre d'une enfant, l'inhumanité d'une famille et la dénonciation d'un père contre sa fille ont amené à Naples un procès criminel qui a profondément ému la population de cette ville. L'accusée, pauvre jeune paysanne nommée Maria Verruzzo, a été déjà condamnée à mort par la cour de Salerne; mais la cassation de l'arrêt la ramenait le 21 mai devant la grande cour criminelle de Naples. Voici l'acte d'accusation qui résume les incidents douloureux de cette affaire:

» Au mois de décembre 1844, Maria Verruzzo mit au monde une fille, née d'un commerce illégitime, qui fut baptisée sous le nom de Rosa. Son père et son frère la laissèrent seule dans la maison, et en louèrent une autre. Ils lui donnèrent cependant de quoi vivre pendant ses couches; mais ils ne voulurent point la voir; de là le dégoût conçu par la mère pour l'infortunée créature, dont elle voulait se débarrasser à tout prix.

» Maria ne prenait, pour ainsi dire, aucun soin de sa fille; elle la laissait nue pendant une saison rigoureuse, et lui donnait rarement de son lait; elle s'emportait contre cette enfant en imprécations grossières. Une fois elle a essayé de l'étrangler: ses voisins lui en ont fait reproche.

» Le 17 janvier dernier, le père Verruzzo et son fils voulurent rentrer dans leur maison, et envoyer Maria dans celle qu'ils avaient louée, et où ils ne se trouvaient pas logés d'une manière commode. Maria, navrée de désespoir, enveloppa dans de mauvais langes son enfant, âgée de trois semaines, et partit pour le chef-lieu de canton, Sala, pour implorer les secours de l'inspecteur de police contre la dureté de son père et de son frère. Avant d'arriver, elle rencontra un petit garçon auquel elle demanda le chemin du puits de Marino. Il le lui indiqua. Maria Verruzzo se rendit, en effet, à ce puits; elle y jeta sa fille, et revint ensuite à Atena, disant que l'enfant était mort à Sala.

» Dix jours après, le père Verruzzo dénonça lui-même à l'autorité la disparition de l'enfant, disant qu'il soupçonnait la mère elle-même, sa propre fille, d'avoir jeté la petite Rosa dans un puits. Sur cette dénonciation, Maria fut arrêtée. Elle confessa que le 18 janvier, n'ayant pu atteindre Sala, à cause du froid et de la neige qui tombait à gros flocons, déjà accablée par la douleur, et ne sachant plus ce qu'elle faisait, elle avait jeté l'enfant dans le premier puits qu'elle avait trouvé sur sa route.

» Le juge suppléant, guidé par elle-même, a trouvé le cadavre de la petite fille dans le puits de Marino. Les gens de l'art ont reconnu par l'autopsie que l'enfant était morte noyée.

» En conséquence, le procureur général du roi déclare que Maria Verruzzo est accusée d'homicide volontaire sur la personne de Rosa Verruzzo, sa fille naturelle, crime prévu par l'article 353 des lois pénales. »

Après cet acte d'accusation, l'interrogatoire suivant a eu lieu:

M. LE PRÉSIDENT. Accusée, qu'avez-vous à répondre?

MARIA VERRUZZO. Mon père et mon frère me reprochaient d'avoir déshonoré la famille; j'étais accablée d'injures et de mauvais traitements, quelquefois frappée. Ils m'abandonnèrent dans notre chaumière, et allèrent se loger à une autre extrémité du village. Dans cet affreux abandon, je faisais de mon mieux pour subvenir à la subsistance de moi et de ma pauvre petite fille; j'avais même pris un nourrisson étranger, afin de partager entre ma fille et lui le peu de lait que j'avais, et de gagner un morceau de pain pour moi. Dans la matinée du 17 janvier, mon père et mon frère, trouvant que notre habitation était trop belle pour moi, me chassèrent honteusement. Je me mis donc en route pour la commune de Sala, afin d'y demander justice. La neige tombait en abondance; j'étais transie de froid et mourante de faim et de soif. Je demandai à un petit garçon s'il y avait dans les environs un puits où je pusse étancher la soif qui me tourmentait. Il me l'indiqua. Ce puits n'avait pas de margelle. Je m'agenouillai pour boire dans le creux de ma main: j'eus le malheur de laisser tomber mon enfant

[...] pour simple négligence.

M. Rafael Conforti, avocat de l'accusée, présente la défense de la manière la plus touchante.

« Messieurs, a-t-il dit en terminant, vous êtes sévères contre le crime, » mais compatissants pour les faiblesses de la nature humaine. Les peines » n'ont pas été créées par le législateur pour aggraver les souffrances du » genre humain, mais pour le défendre et le protéger. »

La grande cour, à l'unanimité des voix, a déclaré Maria Verruzzo coupable d'avoir, par sa négligence, occasionné la mort de Rosa Verruzo, sa fille naturelle, et à la même unanimité elle l'a condamnée à cinq ans de prison.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. ÉLIE DE BEAUMONT.

Séance du 9 juin.

Rapport sur un appareil à faire de la glace présenté par M. Villeneuve. — (Commissaires : MM. Francœur, Pouillet et Babinet, rapporteur.) Il s'agit d'un congélateur ou glacière qui peut être employé en toute saison et dans toute localité pour fabriquer de la glace artificiellement, au moyen d'ingrédients d'une manipulation facile et fournis en grande abondance et à bas prix par le commerce. Tout individu peut manœuvrer l'appareil, et sa manœuvre ne comporte aucun danger. C'est donc un instrument dont l'usage peut s'introduire dans l'intérieur des ménages morcelés, tels que ceux que présente la civilisation. Actuellement, il y a peut-être quelque avantage à ce que chacun fasse *sa glace*, comme chacun fait son *pot-au-feu* ; mais cet avantage est de peu d'importance. L'Académie a certainement dans ses cartons plus d'un Mémoire digne, à bien d'autres titres, d'un rapport favorable, et qui intéresse plus fortement l'humanité que l'application fort peu ingénieuse en outre d'un principe depuis long-temps connu. L'illustre assemblée pouvait facilement employer ses loisirs à d'autres travaux et occuper plus avantageusement pour la science le zèle du savant rapporteur de sa savante commission. Toutefois, pour qu'on ne nous accuse pas de cacher la lumière sous le boisseau, nous allons parler du congélateur des familles ; il donne moyennant deux francs, et au bout d'une heure de temps, trois à quatre kilogrammes de glace très pure et très compacte, et il permet de confectionner en même temps les préparations rafraîchissantes que dans l'art du limonadier on appelle des glaces, ainsi que l'a dit pompeusement M. Babinet.

M. Villeneuve produit le froid dont il a besoin en faisant fondre du sulfate de soude dans de l'acide chlorhydrique, ce qui n'offre absolument rien de nouveau, scientifiquement parlant. Un cylindre creux destiné à recevoir le mélange réfrigérant est enveloppé lui-même d'une capacité cylindrique destinée à recevoir l'eau qui devient un cylindre creux de glace, par suite du refroidissement intérieur. Dans le mélange même plonge un autre vase cylindrique, fermé par le bas, que l'on fait tourner au moyen d'une manivelle, et qui, par des saillies convenables, agite le mélange et renouvelle les points de contact du corps réfrigérant avec ce vase intérieur comme avec le vase extérieur. Le vase creux, fermé par le bas, a été baptisé par l'inventeur du nom de *sarbotière*; si on le remplit d'eau, elle se congèle ; si on le remplit de la préparation qui doit donner par la refroidissement ce que *dans l'art du limonadier on appelle une glace*, cette préparation se congèle aussi. — L'Académie a voté que cela était superbe. — Aussi avons-nous vu, à l'instant même où le vote venait d'avoir lieu, l'inventeur reconnaissant, arriver avec un monticule de glace (pas sucrée, ni framboisée, ni citronnée, etc.), et se mettre en mesure d'en régaler l'assemblée. L'huissier, M. Pingard, s'est opposé à ce que cette générosité eût son cours. En vérité, cependant, le rapport valait bien une de ces préparations que dans l'art du limonadier ou appelle une glace..., pour ceux qui avaient été condamnés à entendre la lecture.

— Encore une comète ! M. Colla, directeur de l'Observatoire de Parme, écrit à M. Arago que le 2 juin dernier, à deux heures et demie du matin, il a découvert, dans la lumière crépusculaires, parmi les étoiles de la constellation de Persée, quelques degrés au dessus de la tête de Méduse (B), une comète avec un noyau très brillant et une queue d'environ un degré de longueur, presque visible à l'œil nu. La queue n'est pas, dit M. Colla, positivement en opposition avec le soleil, mais elle est inclinée vers le nord, nord-est; elle a la forme d'un cône dont le sommet se trouve près du noyau,

Cette comète a été vue à Paris, le 5 juin, par M. Faye, avant que la lettre de M. Colla fût arrivée. Les éléments de son orbite sont aujourd'hui calculés par ce jeune astronome ainsi que par ses collègues MM. Goujon et Bouvard. Elle est tout-à-fait visible à l'œil nu. Ces éléments, d'après les observations des 5, 7 et 8 juin, sont les suivants :

Temps du passage au périhélie : 1845, juin, 5,65097
Longitude du périhélie. . . . . . 262° 37′ 52″
Longitude du nœud ascendant. . . . 338° 32′ 47″
Inclinaison. . . . . 48° 35′ 21″
Logarithme de la distance périhélie. . . 9,6028358.
Sens du mouvement dans l'orbite, rétrograde.

Ce visiteur chevelu qui vient de faire son apparition dans notre système planétaire, a-t-il déjà été observé ; est-ce la première fois qu'il a cédé à l'attraction du soleil ; reviendra-t-il un jour ? ce sont autant de questions qui n'ont pas encore pu être résolues.

— M. Darlu qui voyage dans le Nouveau Monde écrit qu'il a voulu savoir si dans le désert d'Atacama, qui touche à Copiapo, on voit plus d'étoiles filantes du 11 au 15 novembre qu'à toute autre époque de l'année, mais que ce phénomène dont on a parlé en Europe ne se manifeste pas. Cependant les aérolithes sont très nombreux dans le pays, et dans la République argentine, près de San-Yago del Estero, il se trouve comme une forêt d'aérolithes dont les indigènes tirent le fer.

— M. Leverrier remet à l'Académie un exemplaire des tables qu'il a construites pour représenter le mouvement de Mercure avec le temps pour seul argument.

— On aurait pu croire aujourd'hui que les inventeurs de chemins de fer s'étaient donné rendez-vous à l'Académie pour lui rappeler qu'elle a reçu bien des communications relativement aux chemins de fer, et que la nombreuse commission qu'elle a solennellement nommée pour juger ces communications ne se hâte guère de faire son rapport. D'abord arrive M. Audrand avec son tube flexible rempli d'air que lamine, en quelque sorte, un cylindre qui communique avec un appartement. Ce cylindre se recourbe dans un autre cylindre horizontal en laissant entre les deux surfaces un petit espace annulaire. Le vent s'engouffre dans cet espace, et mettant alors la colonne d'air du cylindre intérieur en mouvement, entraîne très rapidement et aspire tout l'air qui s'y trouve. On a ainsi un ventilateur assez énergique.

— M. Galy-Casalat présente une roue marchant d'une manière continue, quoique menée directement par le mouvement de va et vient d'un piston.

— M. Maillet donne la description d'une machine destinée à la fabrication des briques.

— M. Fraysse envoie la série des observations météorologiques qu'il a faites pendant le mois de mai à Grivas (Ardèche), et M. Thorel, succursaliste de la paroisse de Syam, canton de Champagnole, arrondissement de Poligny, des renseignements sur la fréquence des orages dans les montagnes du Jura.

M. Gaudichaud a lu la quatrième partie de la réfutation des théories établies par M. de Mirbel.

— M. Collomb écrit à M. Elie de Beaumont qu'afin de s'assurer si les galets rayés peuvent être polis par le frottement dans le sable, il a fait une expérience qui a vérifié complètement l'opinion généralement admise sur le poli que prennent les cailloux roulés dans le lit des rivières. Dans un tonneau en fonte de 1m,30 de longueur sur 0m,50 de diamètre, fermé aux extrémités par deux disques en fonte, et tournant sur son axe, il a mis 50 galets rayés avec un volume égal de leur sable de rivière et 25 litres d'eau. Il a imprimé ensuite au cylindre un mouvement lent de 15 tours par minute seulement, et il a reconnu qu'au bout de six heures de rotation, les galets n'avaient plus de stries délicates et qu'au bout de vingt heures toutes les raies avaient disparu. On devait s'attendre à ce résultat, car, ainsi que l'a fait remarquer M. Charles Dupin, qui le répétait avec beaucoup d'autres, quand on descend le cours d'une rivière, on reconnaît que les galets rugueux près de la source prennent une surface de plus en plus polie à mesure qu'on s'en éloigne.

— M. Laurent, capitaine du génie au Hâvre, adresse à l'Académie une lettre fort savante sur l'analogie qui existe entre les ondes lumineuses et celles qui sont produites dans un liquide.

— Nous aurions bien voulu donner à nos lecteurs une analyse moins sèche et moins insignifiante que celle que nous venons de leur présenter. Mais demandons leur indulgence pour nous, et nous les prions de s'en prendre à l'Académie de l'ennui d'une séance peu riche en communications non pas importantes, mais même intéressantes. Il nous reste cependant à dire quelques mots d'un Mémoire de M. Edmond Becquerel et d'une communication de M. Arago. Cette communication de l'illustre secrétaire perpétuel de l'Académie est d'une haute importance, mais elle n'avait pas d'autre but que de prendre date pour un très long travail qu'il a entrepris sur la photométrie. Autant que nous pouvons nous en faire une idée par les quelques mots de description prononcés par M. Arago, il est parvenu à trouver le moyen de mesurer, par une lunette, les quantités de lumière même, non plus par des différences d'intensité, mais par des colorations. Son appareil est fondé sur la propriété du cristal de roche, de faire tourner le plan de polarisation tantôt à droite, tantôt à gauche. Ce qui a engagé M. Arago à faire aujourd'hui cette communication, c'est que M. Soleil a présenté une modification à l'appareil de polarisation de M. Biot, reposant sur la même propriété, et ayant pour but aussi de trouver le point de départ de l'instrument par un phénomène de coloration, au lieu d'employer une diminution d'intensité.

Quant au Mémoire de M. Ed. Becquerel, nous ne l'avons pas eu entre les mains ; nous n'avons lu que les conclusions. Or, il ne nous a pas semblé qu'il ait ajouté grand' chose au beau Mémoire de Coulomb sur le magnétisme de tous les corps. Nous ne saurions dire si une étude attentive de ce travail nous fera revenir sur notre jugement, mais nous ne le pensons pas, malgré les éloges donnés par M. Arago au travail du jeune fils de son collègue.

B.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 9 JUIN.

L'incident relatif à la conversion des rentes qui a terminé hier la séance de la Chambre des députés préoccupe vivement la plupart des journaux du matin :

Le ministère, dit le *Constitutionnel*, après avoir commencé la session avec une majorité de quatre voix, la termine avec cinq, c'est-à-dire sans majorité, car si les ministres s'abstenaient de voter, ils seraient en minorité.

Quoi qu'il en soit, dit de son côté le *National*, voilà le gouvernement et les Chambres bien avertis ! S'ils ne prennent le sage parti de céder de bonne grâce, la Chambre des députés les fera plier par force. A l'année prochaine donc !

Le *Courrier français* et le *Commerce* sont également persuadés que l'incident d'hier est la défaite morale des anti-conversionistes.

Mais le *Journal des Débats* n'interprète pas ainsi le vote et les explications de M. Bignon qui l'ont suivi. Après une épigramme contre M. Thiers qui, dit-il, peut promettre impunément puisqu'il n'est jamais en mesure de réaliser, le *Journal des Débats* ajoute :

« La chambre elle-même a paru peu soucieuse de s'engager pour *l'année prochaine* ; car elle a rejeté une proposition qui tendait à violenter le ministère et à le mettre dans la nécessité absolue de présenter un projet de conversion à l'ouverture de la session de 1846. Eh ! messieurs, restons comme nous sommes. Gardez votre liberté comme nous gardons la nôtre. Vous serez toujours en mesure de demander la conversion, et nous, nous serons toujours en droit de la combattre. En attendant, nous en sommes bien fâchés pour la conversion, mais le vote d'aujourd'hui est pour elle un nouvel échec. La gauche a voulu essayer de la violence ; l'essai n'a pas été heureux ! »

La *Presse* complète aujourd'hui son travail sur l'action que Rome est appelée à exercer dans nos luttes religieuses. Elle déclare que le pape a le droit d'intervenir ; que le seul moyen de prévenir cette intervention serait de modifier le projet soumis aux chambres dans un sens favorable aux réclamations du clergé ; — voici comment la *Presse* termine :

« Donnez franchement à tout le monde une liberté contenue dans de

[...]

Marché aux fourrages du 10 juin. Barrière d'Enfer. — Foin 1re 54 à 55 ; 2e 52 à 53 ; 3e 46 à 45. — Paille de blé 1re 35 à 36 ; 2e 33 à 34 ; 3e 00 à 00

Marché aux Veaux du 6 juin. — Taureaux amenés 9. vendus 9 à 0,96. — Vaches amenées 119, vendues 116 à 1,28-1,10-0,96. — Veaux amenés 854, sur lesquels 854 ont été vendus 1,90-1,74-1,60.

Marché de la Chapelle Saint-Denis du 5 juin. — Taureaux amenés 00, vendus 00 à 0,00. — Veaux amenés 696 et tous vendus à 1,70-1,60-1,30. — Porcs amenés 799 vendus 732 à 1,20-1,10-1,00.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 9 JUIN.

CAUT neveu, tailleur, ~~rue des Colonnes~~, 4. Juge-commissaire, M. Delon ; syndic provisoire M. Defoix, rue Saint-Honoré, 290.

Du 16 mai.

PROSPER HERVÉ, ancien fabricant de colle, rue des Blancs-Manteaux, 13. Juge-commissaire, M. Milliet ; juge-commissaire, M. Haussmann, rue Saint-Honoré, 290.

Bourse du 10 juin 1845.

Les affaires, toujours un peu calmes sur les fonds publics, se sont néanmoins traitées en hausse, surtout pour le 5 p. 0/0.

Tous les chemins ont monté, à l'exception des lignes de Rouen et du Hâvre.

Les fonds étrangers n'offrent pas de variations notables.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :

Emprunt, 84 40, 35. — Rente belge 1842, 106 1/4, 106. — Id. 4 1/2, 102. — Autriche, 410. — Société générale, 1590. — Banque d'Espagne passive, 7 5/8. — 3 p. 0/0, 42 1/4. — Dette intérieure, 31 7/8, 32. — Haïti, 400.

Chemins : de La Teste, 202 50, 201 25. — Grand'Combe, 1700. — Montpellier, 550.

Actions de : Zinc Vieille-Montagne, 7200. — Lin Maberly, 832 50. — Société générale des annonces, 450. 455. — Gaz français, 5000. — Id. anglais, 9100. — Id. de Calais, 1350. — Id. Nevers, 675. — Id. Livourne bénéficiaire, 150.

Oblig. de Saint-Germain, nouv., 1250. — Grand'Combe anc. 1155. — Id. nouv. 1180.

Chemins non constitués : Bordeaux, 722 50, 720, 715. — Boulogne, 625. — — Montereau, 550.

A terme : Emprunt, 84 45. — Banque de France, 3320, 3322 50.

	1er C.	P. H.	P. B.	dr C.	b.
5 0/0 compl.	122 20	122 20	122 10	122 15	122 0
— fin cour.	123 40	122 50	122 25	122 40	122 2
3 0/0 compl.	84 23	84 25	84 20	84 20	84 1
— fin cour.	84 30	84 30	84 20	84 30	84 25

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville.	1470 »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840.	102 1/2	102 1/2	
B. de France	3320 »	» »	» »	— Portugais.	67 1/4	» »	
C. Gou. 1000	1125 »	» »	» »	Esp. D active.	39 1/4	» »	
C. Gan. 1000	1130 »	» »	» »	5 0/0 Naples.	103 50	103 60	H. » 10
C. hypot.	732 50	735 »	» »	— Romain.	104 1/4	» »	B. » 1/4
4 Canaux	1280 »	» »	» »	Obl. Piémont.	1247 50	» »	H. 3 50

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.	1142 50	1130 »	H. 18 »	Au 15. 1150, 1136 25.	H. 5
V. r. d.	600 »	605 »	H. 7 50	— 602 50, 610, 605.	H. 5
— r. g.	367 50	370 »	H. 3 »	— 365, 372 50, 370.	H. 5
Orléans	1220 »	1223 75	H. 1 25	— 1225, 1227 50, 1222 50, 1225.	H. 5
Strasb	272 50	273 75	H. 1 25	— 272 50, 273 75.	H. 2 50
Rouen	1107 50	» »	» »	— 1110, 1107 50.	B. 2 50
Havre	890 »	» »	H. 4 25	— 888 75.	B. 1 25
Marseille	» »	» »	» »	— 1047 50, 1050.	
Vierzon	820 »	» »	» »	— 822 50, 825.	H. 1 25

LONDRES, 8 JUIN.	PARIS, LE 9 JUIN. PRIMES.	COULISSE.
Dimanche.	3 0/0 F. c. 84 40, 45 d. 50. 5 0/0 F. c. 122 60, 50 d. 50. F. p. 123 d. un. 122 90, 30 d. 50. St-Germ. 1150 d. 20, 1160 65 d. 10 au 31. Vers. d. 620, 615 d. 20. 605 d. 10 au 31. Orl., 1245, 1250 d. 10 au 31. Strasb., 278 25 d. 10 au 30.	Av. 84 25. Ap. 84 33 1/2. B. du Trés. 3 0/0 à 3 m. Rép. F. c. F. p. 3 0/0 10. 5 0/0 12 1/2, 25.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 98,00 à 00,00 ; courant du mois, 99,00 à 00,00; juillet et août, 101,00 offert ; 4 derniers mois, 106,00 à 00,00; 4 premiers mois 1846, 108,00 à 109,00.

LILLE. — Colza, 93 50. — Œillette rousse, 78,00 à 00,00. 2 Voitures, 450.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 115,00 à 116,00; juillet en octobre, 116,00 à 117,00; octobre, 116,00 offert ; novembre et décembre, 101,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 80,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Vente par autorité de justice.

EN L'HOTEL DES COMMISSAIRES-PRISEURS, PLACE DE LA BOURSE.

Le 11 juin 1845.

Consistant en trois cents chaises, plusieurs douzaines d'assiettes, quarante douzaines de verre, vingt-cinq douzaines de couteaux, comptoirs, fauteuils, appareils à gaz. — Au comptant.

Spectacles du 11 juin.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Robert-le-Diable.
7 h. 1/2 THÉATRE FRANÇAIS. — Le Légataire. Mari à la campagne.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Richard. La Dame blanche.
6 h. 1/2 ODÉON. — Relâche.
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Le Petit Poucet, par le général Tom Pouce.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Tricorne. Mlle Dangeville. Le Lansquenet. Jongleurs.
7 h. 1/4 GYMNASE. — Somnambule. Jeanne. La Belle.
7 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Sylvandire.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Les Etudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Agnès Bernau. La Chanteuse.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE. — M. Jean. Alexis. Menuisier. Mazurka.
6 h. 1/2 FOLIES. — Constant. L'Empire. Helmina.
6 h. LUXEMBOURG. — Malheurs. Le Garçon d'écurie. Duchesse et Poissarde

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

voyons qu'une question intéressante sera abordée en tapinois par un honorable membre, qui, depuis plusieurs années, porte un intérêt tout particulier à l'administration des haras. La question est très grave, et nous tenons à mettre MM. les députés sur leurs gardes. Il s'agit de dépouiller absolument l'Etat de toute intervention, de tout concours dans l'élève des chevaux, pour le plus grand bénéfice de deux ou trois éleveurs-agioteurs. Ici, comme en toutes choses, ce sont encore des intérêts individuels qui, bien assis sur des écus, réclament la liberté, demandent les coudées franches pour l'industrie privée, afin de pouvoir accaparer un bon monopole de fait. Deux mots d'explication.

Il y a quelques années, l'Etat élevait et faisait courir. Le haras du Pin obtint de tels succès que ce fut une grande plainte parmi les éleveurs particuliers. Ils disaient aux haras royaux : « Vous nous découragez en enlevant tous les prix ; en outre, vous favorisez injustement les jeunes *sportsmen*, qui, sans se donner d'autre soin que celui de l'entraînement, viennent battre nos élèves sur l'hippodrome avec les poulains achetés dans vos écuries. »

Il y avait quelque chose de fondé dans la plainte des éleveurs, et leurs griefs furent présentés avec adresse au sein de la Chambre par des parties intéressées. Il était aisé de remédier aux inconvénients signalés, sans abdiquer le rôle supérieur d'initiative et de direction qui appartient si légitimement, si utilement à l'Etat. Le ministère, avec son insouciance ordinaire, ne se donna pas la peine de chercher des mesures de garanties pour tous les intérêts, et, surpris sur une question qu'il ne connaissait pas à fond, il céda. Il s'engagea simplement devant la Chambre à réduire les élèves des haras royaux, et à renoncer à disputer les courses.

Cet engagement a été tenu avec une fidélité scrupuleuse. En deux années, le haras du Pin, de soixante et quinze poulinières de pur-sang, est descendu à *seize*; et les prix de l'hippodrome sont exclusivement réservés aux particuliers.

Or, savez-vous ce qu'on projette de venir demander demain? Le sacrifice de ces pauvres seize poulinières, l'annihilation totale de l'action de l'Etat sur l'élève des chevaux...

On propose de substituer à l'administration actuelle le petit système suivant : — Tous les fonds aujourd'hui alloués à la direction et à l'entretien des haras seraient distribués en prix de courses et en primes aux éleveurs et étalonniers. La Chambre pourrait même, sur ce chapitre, obtenir quelques économies (Une économie... comme c'est adroit !) On étaye cet heureux projet de quantité d'arguments très concluants et très forts, en apparence, tous spécieux au fond, comme nous le démontrerons, si le débat s'engage.

Il importe de prévoir quels seraient les résultats immanquables de cette dépossession de l'Etat.

L'élève des pur-sang et l'amélioration de l'espèce chevaline exigent des dépenses considérables. On peut dire que l'entretien d'un haras, dans les conditions actuelles en France, est une industrie ruineuse. Les grands propriétaires féodaux anglais peuvent élever des chevaux de race et, après de longs sacrifices, tirer des profits avantageux de ces opérations. Entre leurs mains l'industrie privée, n'étant pas stimulée par la concurrence de l'Etat, serait une calamité pour le pays.

Ainsi, dans notre pays, l'Etat seul a assez de patience, de suite et de ressources pour l'œuvre du perfectionnement de l'espèce chevaline. Cependant l'industrie de l'élève des chevaux de pur-sang pourrait sans aucun doute se maintenir dans le domaine privé, si quelques particuliers en avaient le monopole. Ce monopole se constituerait de lui-même, et en peu de temps, du moment où la concurrence de l'Etat serait détruite, puisque nous avons vu que tous les éleveurs sérieux et honnêtes se fatiguent et succombent. Une petite coalition de quelques habiles mettrait entre leurs mains toute la remonte de France et tous les prix de courses.

Eh bien ! tel est le but que l'on poursuit secrètement et que l'on est près d'atteindre, si le gouvernement et la Chambre n'y mettent bon ordre. Mille indices, mille faits curieux, que nous révélerons, prouvent que le génie absorbant de la finance et de l'agiotage étend sa main sur les haras et les hippodromes. MM. les députés ne se doutent pas que de petites manœuvres combinées entre des financiers et de jeunes lions de la légitimité parviennent déjà à nuire aux écuries de M. le duc de Nemours. On peut bien compter que, la royauté une fois écartée, les lions innocents seront aisément rasés par les loups-cerviers de l'agiotage.

Cette question très délicate est poursuivie depuis trois ans dans la Chambre par M. Fould. L'honorable député a cet avantage qu'il connaît la matière et qu'il peut l'embrouiller à son aise devant ses collègues pour la plupart étrangers aux intérêts du *turf*. Il peut, en outre, invoquer son désintéressement dans la question, puisque ses chevaux paraissent avoir pris le parti de ne jamais rien gagner aux courses (1). Cependant, comme il importe d'accueillir avec réserve les arguments de la partie intéressée, même la plus consciencieuse, nous devons dire que M. Fould passe pour être associé dans les écuries de M. Aug. Lupin ; en outre, l'honorable député est étalonnier et marchand de chevaux pur-sang. Nous supplions donc la Chambre de se tenir en garde contre la chaleur des convictions généreuses de M. Fould, de se porter protectrice du pouvoir de l'Etat encore une fois menacé, et de ne pas permettre que les nouvelles baronnies féodales se dressent jusque sur les hippodromes.

Aujourd'hui M. le ministre des affaires étrangères a fait défaut à la Chambre des députés. La discussion, soutenue par M. Duchâtel avec beaucoup de résolution, et même un peu de hauteur, a roulé sur le budget du ministère de l'intérieur, et d'abord sur la télégraphie. Nous avons entendu avec regret un membre de l'opposition disputer au gouvernement le mince traitement de douze cents francs qu'il alloue aux élèves de l'Ecole Polytechnique placés dans cette administration. La télégraphie est un moyen de commu- interpelle sur cette question, qui lui paraît sans doute une inqualifiable utopie, M. Duchâtel ne l'a pas comprise d'abord, ensuite il a refusé d'y répondre.

(1) Voir au feuilleton.

Après quelques mots très vifs prononcés par M. Lherbette sur la réorganisation des gardes nationales licenciées et sur les Beaux arts de la milice parisienne, la Chambre passe au chapitre des articles. La gauche, un peu trop imbue des idées de nivellement, d'égalité et de l'économie politique utilitaire, se montre peu favorable à la diffusion de l'enseignement musical au sein des classes pauvres.

M. de Larochejacquelein dénonce ces distributions de tableaux faites par le ministère aux arrondissements des députés bien pensants, ces ornements du culte qui deviennent des réclames électorales, car on peut lire au bas de plus d'une peinture : *donné à la ville de ...., par les soins de son député, M. un tel.* M. Larochejacquelein, le *Moniteur* en main, désigne le sujet de l'une de ces peintures; il est piquant : *Jésus-Christ chassant les vendeurs du temple.* L'orateur croit pouvoir appliquer à cet abus le mot de *cynisme*, expression peu parlementaire, à laquelle M. Duchâtel répond avec plus de noblesse que d'éloquence : « La première condition du respect *mutuel* que nous nous devons ici, c'est qu'il soit *réciproque.* »

Passons sous silence le reste de la séance qui n'a pas amené de phrase aussi heureuse. Mentionnons pourtant M. de Saint-Priest, s'écriant de sa place, *j'ai peine à comprendre* .. La Chambre n'entend pas l'orateur qui siége sur les bancs les plus élevés ; elle l'invite à descendre; M. de Saint-Priest arrive en effet au milieu des gradins et recommence son exorde : *J'ai peine à comprendre...* L'assemblée n'entend pas davantage : *à la tribune! à la tribune!* L'orateur y monte et redit pour la troisième fois : *J'ai peine à comprendre...* Nous ignorons ce qu'il a dit ensuite : le moment de ne pas comprendre était venu pour les auditeurs.

Aujourd'hui à la Chambre des Pairs, à propos du budget de la justice et des cultes, M. de Montalembert a prononcé un discours véhément sur la question des Jésuites. L'orateur a cherché à identifier la cause du christianisme, celle de l'Eglise catholique et celle de la Compagnie de Jésus ; malgré tout l'esprit dont M. de Montalembert a fait preuve, il nous semble assez malhabile d'établir une pareille solidarité. M. Martin du Nord a pris de nouveau l'engagement solennel de disperser les disciples de Loyola. Il eût mieux valu, ce nous semble, respecter en eux la liberté d'association et généraliser ce principe qui eût permis à toutes les opinions sérieuses de prouver leur force. Ce sont des idées qu'il faut opposer à d'autres idées et non pas des gendarmes.

La suite de la discussion est renvoyée à demain. Nous y reviendrons.

Sir Robert Peel a déposé avant-hier sur le bureau de la Chambre des communes, la convention conclue avec la France pour la répression de la traite, et revêtue des ratifications échangées samedi dernier au fo-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

SYBILLE OU LES DEUX NATIONS,

Par B. D'ISRAELI, membre du Parlement ; 3 vol., avec cette épigraphe :

> « Le peuple murmurait, disant : il n'y eut jamais tant de nobles et si peu de noblesse. »
>
> L'évêque LATIMER.

Sur la foi des journaux anglais, nous avions salué l'apparition de ce livre comme une espérance, comme une promesse ; il nous faut aujourd'hui revenir à regret sur cette première impression. L'ouvrage de M. D'Israëli n'est pas tel que nous l'attendions, tel que nous l'avions rêvé. Prenant notre désir pour la réalité, nous pensions qu'en se faisant l'écho des gémissements du travailleurs, il obéissait à l'irrésistible sympathie qui saisit toute âme généreuse à l'aspect de cruelles souffrances injustement infligées. Nous pensions que de ces tableaux navrants, et pourtant bien plus terribles encore dans les enquêtes officielles où il a puisé, l'auteur avait tiré quelque utile enseignement, quelque haute et féconde pensée d'avenir, qu'il avait, du moins, cherché franchement le remède. Mais, non ; qu'oppose-t-il en définitive à tant de misères? Que réclame-t-il pour ces populations laborieuses et affamées qui meurent debout maudissant les forces stériles qui rendent leur agonie plus lente et plus douloureuse? Que leur offre-t-il comme chance de salut au bord du gouffre? De vains regrets pour le passé, et, dans l'avenir, le patronage de la jeune noblesse. Quoi! A ces hommes de labeur et de privations, l'appui des descendants énervés d'une aristocratie corrompue par des siècles de bien-être et de richesses ! A ces laboureurs expropriés, la protection de ces mêmes nobles qui, à défaut de l'épée et du feu avec lesquels les conquérants, leurs ancêtres, firent jadis table rase, invoquent aujourd'hui la rigueur des lois, et le droit de propriété pour expulser du sol ceux qui le faisaient valoir et en tiraient leur pain quotidien! Le marquis de Stafford, duc de Sutherland (et bien d'autres seigneurs dont on a moins parlé parce qu'ils procédaient moins en grand), n'a-t-il pas purgé de quinze mille habitants ses domaines de l'Ecosse qui égalent en étendue un des départements de France? Cette exécution ne s'est-elle pas faite au grand jour, et qui plus est ne l'a-t-on pas justifiée, louée publiquement comme une excellente opération agricole, ayant pour but d'économiser la main-d'œuvre, de remplacer les petites exploitations par la grande culture? En effet ; il y a eu *improvement* dans toute l'acception que les spéculateurs modernes donnent à ce mot. Là où quinze mille hommes se nourrissaient maigrement, cent trente-un mille moutons s'engraissent pour la table du riche et pour l'exportation. Les revenus du duc ont quadruplé ; il peut, dans ses châteaux royaux, étaler un luxe insolent. Qu'importe que les malheureux tenanciers, qui faisaient partie du clan de ses pères, acculés sur une étroite bande de terrain entre la mer et les montagnes, y soient décimés par la faim ou par l'exil (1)! La spéculation a remplacé le champ de bataille, et, en progrès sur la féodalité, elle prend les bénéfices sans les charges. Les seigneurs d'autrefois demandaient à leurs vassaux de verser leur sang pour leur défense, mais du moins il y avait communauté dans le péril, association dans la victoire.

Maintenant que tout lien est rompu, le seigneur propriétaire suppute la valeur de tant de têtes d'hommes contre tant de têtes de bétail, il trouve que la balance est en faveur de ces dernières : il sacrifie les hommes, c'est tout simple. Et voilà les protecteurs *nés* auxquels en appelle M. d'Israëli ! Voilà les régénérateurs qu'il propose pour l'avenir ! Encore s'il se faisait illusion sur les vices, sur les travers des privilégiés : mais point. Il les peint absorbés par les préoccupations du derby, buvant sans soif, mangeant sans faim, blasés et ennuyés au milieu des merveilles de la civilisation, comme les despotes d'Asie au sein de la servitude, et ne sortant de leur torpeur que pour soutenir à prix d'or la renommée de leurs chevaux de race, Caravane ou Bilboquet.

A la vérité, il excepte un seul noble, qui, en sa qualité de cadet de famille, s'avise un jour de réfléchir sur les abus de l'autorité seigneuriale. Poussé par un romanesque amour, il daigne se mêler incognito à la classe des travailleurs. Qu'y découvre-t-il? Un homme de vieille race, Walter Gérard, que des spoliations successives ont fait descendre dans le peuple, et qui, tout en gagnant son pain à la sueur de son front, aspire à remonter au rang qu'il a perdu, afin d'en étendre les privilèges et d'assurer à chacun son droit. A ses côtés, un rêveur socialiste prêche l'association sans la comprendre : aveugle aux principes de charité, d'amour fraternel, qui en font la force et la vie, il la réduit à un calcul tout aride et tout matériel : il en fait un moyen pour servir son ambition et son amour, car il est amoureux de Sybille, fille de Walter, et l'héroïne du roman. M. d'Israëli a réservé toute sa poésie pour cette figure de femme qu'il a voulu rendre angélique. Placée entre les deux nations, les riches et les pauvres, tenant à la noblesse par sa naissance, au peuple par la pitié; élevée dans la religion catholique, indulgente et secourable aux protestants, Sybille est l'ange conciliateur, le messager de paix qui doit rapprocher les partis, soulager les souffrances, panser les blessures. Mais, pour l'élever à la hauteur de cette mission, il ne suffisait pas de nous la montrer prodigue d'aumônes, chantant une hymne à la Vierge, allant arracher son père à un conciliabule de conspirateurs, enfin, éprise d'un jeune noble, membre du parlement, qui lui promet, au nom de ce corps, la régénération future de l'Angleterre.

« Je vis parmi ces hommes, lui dit-il ; je connais leurs pensées intimes, j'épie leurs instincts, leurs impulsions ; je sais de quels principes ils sont imbus, et bien, qu'entravés par les circonstances présentes, je sais que ces principes porteront leurs fruits. Hostile au système oligarchique, l'élément futur de la politique anglaise ne sera point niveleur. Loin de s'opposer aux privilèges, il favorisera leur extension, marchant à l'égalité non en abaissant le petit nombre, mais en élevant la masse. »

Reste à savoir si la masse attendra? si elle ne sera pas à bout de résignation avant que les nobles et les législateurs jugent le moment opportun pour l'élever? En tous cas, ce livre n'aidera pas à lui faire prendre patience. Les perspectives en sont trop vagues, les remèdes trop illusoires, les sympathies trop étroites. Homme de caste, l'auteur a plaidé la cause populaire avec tous les préjugés du rang. Il n'a pas osé aborder son sujet au vif et au vrai : il a choisi pour délégué de la classe opprimée un personnage mixte qui n'est ni noble, ni peuple, et qui, par conséquent, parle, pense, agit à faux. Entraîné par la force des choses sur le terrain volcanique où le travail se débat et meurt broyé entre les machines et la concurrence, l'auteur n'y est pas venu de son plein gré, et s'y sent mal à l'aise; il reste spectateur presque impassible de cette lutte de vie et de mort. C'est cependant la partie la plus énergique, la plus sincère de l'ouvrage. Les faits parlent si haut ! Puis, M. d'Israëli tient peu à ménager la classe intermédiaire, les négociants, les banquiers, la bourgeoisie, cette autre féodalité industrielle qui menace de se substituer à l'ancienne. Il la redoute dans la chambre des communes ; il l'attaque à travers Sir Robert Peel qui a fait alliance avec elle. Il s'en prendrait volontiers au ministre de tous les maux du pays, car il a par devers lui une recette infaillible pour y parer : l'avènement au Pouvoir de lui et des siens. S'il ne le dit pas en propres termes, c'est évidemment le fond de sa pensée. Nous le croyons de bonne foi, mais nous avons été dupes de trop de mystifications parlementaires du même genre pour partager sa confiance. Envisagé comme manifeste, son livre d'ailleurs ne nous rassurerait pas: il y fait trop timidement la part des intérêts, des idées du jour, de la mode même; on y chercherait en vain une profession de foi franche et nette.

Ce jugement semblera bien acerbe après les citations que nous avons faites ; il se peut qu'il se ressente de notre déception. Sous l'influence des idées généreuses qui gagnent chaque jour du terrain en France, nous espérions de l'auteur anglais un éloquent et chaleureux plaidoyer en faveur du travail, ce droit imprescriptible de l'homme, un appel énergique contre tant d'atteintes mortelles portées à la propriété du pauvre, la plus sacrée de toutes, un ardent désir d'ouvrir des voies de salut à nos frères en Dieu, et nous n'avons trouvé que d'assez froides lamentations, des idées tronquées, une pâle boutade anti-ministérielle. Partant de si haut, c'était tomber bien bas. Aussi avons-nous tenu à nous rétracter le plus tôt possible, rendant à César ce qui appartient à César. A notre cher pays, si prompt aux utiles réformes, nos espérances et nos vœux ; à M. d'Israëli la part de critique qui lui est due.

LOUISE SW.-BELLOC.

(1) Voir l'admirable Essai de Simonde de Sismondi : De la condition des cultivateurs en Ecosse et de leur expulsion. *Etudes sur les sciences sociales*, tome II, page 203.

Les Courses du Printemps.

LES VAINQUEURS. — PRODUITS DE L'ANNÉE. — PARTAGE DES PRIX. — LES HAUTS BARONS DU TURF.

Les courses du printemps, pour notre région parisienne, se sont ter-

» Je sais bien qu'il y a dans cette face de notre politique quelques difficultés; que ces puissances nous suspectent un peu, que les souvenirs de notre Révolution, plus encore que ceux de nos conquêtes, les ont jadis inquiétées ; mais l'attitude du pays, depuis quinze ans, doit les rassurer à ce sujet ; nous n'avons pour l'Europe continentale que des sentiments de paix et de bienveillance, peu d'intérêts en opposition, et, je crois, beaucoup d'intérêts communs.

» La principale difficulté n'est donc pas là ; elle est dans la faiblesse, dans le défaut de fermeté et de fixité de notre politique ; quelle est la puissance un peu grande et sérieuse qui voudrait se lier avec nous, sur la foi d'une politique vacillante, au jour le jour, dominée la plupart du temps par les besoins du moment ou les exigences de certain voisinage d'outre-Manche. Les hommes d'Etat sérieux n'engagent pas de telles parties, ne s'exposent pas à de telles aventures. Tâchons donc, avant tout, dans l'intérêt de l'avenir de notre politique, d'avoir dans notre conduite de chaque jour de la fermeté et une volonté bien à nous. Je n'ose pas trop demander cela au cabinet, je connais son sentiment, mais je le demande instamment à la chambre : nous avons été, en politique extérieure, unanimes sur bien des points dans cette enceinte, nous avons énergiquement pesé sur le cabinet, nous lui avons imprimé une force, une direction que sa nature ne semblait pas comporter. »

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Séance du 11 juin.

M. LE MARQUIS DE BOISSY. Hier, la chambre ayant voté, bien qu'elle ne fût pas en nombre, a agi contre ses règlements, et si on ne met pas obstacle à cet ordre de choses, c'en est fait des délibérations parlementaires.

M. LE CHANCELIER. Messieurs, pour répondre à M. le marquis de Boissy, je dirai qu'en effet le texte du règlement est formel ; mais déjà, et cela est arrivé souvent, quand une loi a été discutée long-temps, on s'est écarté du règlement. Je crois pouvoir dire qu'il n'est jamais résulté aucun désagrément de la confiance que m'accordait alors la chambre.

Le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux crédits extraordinaires et supplémentaires des exercices 1844 et 1845 et des exercices clos.

M. LE VICOMTE DUBOUCHAGE attaque le traité conclu avec l'empereur du Maroc.

M. LE COMTE DE MONTALEMBERT demande la parole sur le crédit relatif au ministère des cultes.

Je veux parler, dit l'orateur, de la séance qui a eu lieu dans une autre enceinte, à propos des Jésuites. Je regrette de n'avoir pas eu occasion de le faire avant ; mais la loi qui vous est présentée me la donne enfin, et j'en profiterai.

Vous voulez chasser les Jésuites, vous vous y êtes engagés; vous l'avez promis tout récemment. Sur quoi vous appuyez-vous? sur des lois qui émanent de la Révolution : l'une est signée Danton. Assurément cet étrange ministre de la justice ne s'attendait guère à voir ses actes approuvés et cités par un ministre de notre temps.

Vous avez donc promis d'agir envers les jésuites. Votre ambassadeur à Rome est envoyé pour traiter vous ne savez ce qu'il en adviendra, et déjà nos institutions, aient besoin de quelques religieux.

Il est vrai cependant qu'avant de prendre une détermination, nous avons envoyé consulter le pape. Nous savons que sa sainteté porte une vive affection à l'Eglise de France, et nous avons tout lieu d'en espérer de bons résultats.

L'Eglise a ses amis et ses ennemis. Ses ennemis sont violents envers elle ; ses amis sont violents aussi dans le bien qu'ils désirent pour elle, et leur ardeur imprudente ne lui est pas moins préjudiciable. Oui, messieurs, les véritables ennemis de la papauté sont ces amis sans mesure et sans réserve.

Ces catholiques ardents sont allés plus loin. Le parti catholique a été formé. Il a eu ses journaux ; on en connaît le langage ; il a eu son chef. On a fait des voyages dans des pays voisins ; on a visité les Jésuites ; on a tenu une espèce de conciliabule ; on s'est fait missionnaire d'une nouvelle façon.

Ce parti et ses chefs, sincères catholiques, je le crois, sont peu indulgents pour les autres. On aurait pu être un peu indulgent envers nous ; on aurait pu nous prêter quelques bonnes intentions. Mais le parti catholique n'agit pas de la sorte.

Il y a cependant en tout ceci de graves dangers. On fait un grand mal ; il peut s'accroître encore. Si j'osais donner un conseil à M. le comte de Montalembert, je lui dirais d'avoir moins d'ardeur : il pourrait faire beaucoup de bien. Et ce qu'il ne parviendra jamais à faire, c'est de nous diviser, de séparer du gouvernement l'épiscopat. Nous sommes trop sages de notre temps ; le triomphe de M. de Montalembert n'est et ne sera qu'éphémère ; nous ferons tout pour faire régner le bon accord et nous espérons ne jamais y faire défaut. (Très bien ! très bien !)

La discussion est renvoyée à demain. — M. de Montalembert a demandé la parole pour répondre à M. Martin (du Nord).

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 11 juin.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, dépose divers projets de loi d'intérêt local.

M. CUNIN GRIDAINE, ministre du commerce, présente un projet de loi tendant à faire déclarer les sources d'eaux minérales d'utilité publique, et à les soumettre à l'expropriation publique.

M. CORNE dépose une pétition qui signale certains abus de l'exercice des contributions directes.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget du ministère de l'intérieur.

Sur le chapitre relatif aux dépenses des bureaux, M. Delespaul blâme un crédit de 5000 fr. applicable à des impressions lithographiques ; toutes les impressions pour les bureaux devraient sortir de l'imprimerie royale.

M. le ministre de l'intérieur répond que ces impressions lithographiques sont plus commodes pour le service de la police.

M. LHERBETTE, sur le chapitre relatif aux archives, se plaint que ces documents soient mal classés et disséminés ; il voudrait qu'on les rangeât par catégories spéciales et qu'on ne laissât aux ministères que ce qui est d'un usage journalier.

M. BENOIST se plaint que les lignes télégraphiques soient confisquées au profit du gouvernement ; et il demande que ce genre de communication puisse être mis au service du commerce et de l'industrie.

M. DUCHATEL répond que la question est très grave, mais que pour sa part il croit qu'il y a moins d'inconvénients à ce que le télégraphe soit aux seules mains du gouvernement que s'il était aux mains de quelques privilégiés de demain, soit faits avec soin et avec fruit.

La réduction proposée par la commission est adoptée.

La commission propose également le rejet d'un crédit de 10 000 francs, demandée comme subvention aux écoles de musique de Metz et de Marseille.

MM. ARDANT, DE LA GRANGE et le MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, combattent cette réduction, qui est appuyée par M. Dubois (de la Loire-Inférieure.)

Ce dernier orateur craint que si l'on accorde une subvention aux conservatoires de Metz et de Marseille, il ne s'en forme beaucoup d'autres dans d'autres villes, avec l'espoir d'avoir également une subvention, ce qui augmenterait considérablement le nombre des acteurs et chanteurs sans vocation.

La réduction est adoptée.

M. GLAIS-BIZOIN se plaint que les encouragements aux beaux-arts soient souvent employés à payer des copies de tableaux qui sont données aux députés pour en décorer les églises de leurs collèges électoraux. Dernièrement, dans un chef-lieu on a vu passer une grande boîte, sur laquelle était inscrit, en gros caractères : Tableaux pour l'église de ....., obtenus par M. ***. Je n'ai pas besoin de dire que ce n'était pas un député de l'opposition. (On rit.)

M. DE LAROCHEJACQUELEIN lit un article d'un journal dans lequel il est rapporté que, dans une église qu'il ne nomme pas, un tableau représentant Jésus chassant les vendeurs du Temple, contient une inscription pompeuse sur laquelle on lit : « Tableau obtenu par l'église de ....., sur » la demande de M. ..... » (On rit à gauche.)

Quelques voix au centre : Eh bien ?

M. DE LAROCHEJACQUELEIN aux interrupteurs, Messieurs, c'est du cynisme. (Bruyantes réclamations.)

M. LHERBETTE. Si j'avais l'honneur de faire partie du centre, je sommerais celui de mes collègues qui a agi ainsi de se lever et de se nommer.

M. FULCHIRON s'agite et interpelle vivement la gauche au milieu du bruit.

M. DUCHATEL. Quand nous discutons dans cette chambre, il est un respect mutuel qu'on ne doit jamais violer, et j'espère que l'honorable M. de Larochejacquelein regrettera les expressions qu'il a employées.

Quant au fond de la question, il me semble qu'il est bien naturel que le gouvernement accorde des tableaux aux églises des départements: il faut bien que ces tableaux soient demandés par quelqu'un ; il en a été accordé souvent à des députés de l'opposition, et les journaux de l'opposition ont souvent signalé ces présents pour en faire honneur aux députés de ce côté de la chambre.

M. DE LAROCHEJACQUELEIN. Je ne puis me repentir de ce que j'ai dit: l'expression ne s'adresse pas à l'action de demander un tableau pour telle ou telle église, elle s'adresse à ceux qui m'ont interrompu pour trouver tout simple qu'on fasse de ces présents du gouvernement une réclame électorale, qu'on affiche ces réclames jusque dans les églises.

M. VITET. L'honorable préopinant a lui-même demandé une subvention pour une chapelle de son arrondissement.

M. DE LAROCHEJACQUELEIN. Il s'agissait ici d'un monument d'art, et je recommande vivement cette chapelle à M. Vitet pour la commission des monuments historiques.

M. LE PRÉSIDENT. Il serait à regretter que la discussion dégénérât en personnalités et j'engage les orateurs à ne pas sortir des habitudes parlementaires.

M. DE MORNAY. Je crois devoir m'expliquer sur une allusion de M. le ministre de l'intérieur ; j'appartiens à l'opposition et je n'hésite pas à d

---

minées dimanche dernier à Versailles. Le ciel était magnifique, le turf très brillant. *Convalescence*, pouliche de deux ans, à M. de Rothschild, a gagné le *prix du conseil général* (un tour et quart) battant *William*, à M. le comte de Blangy, *Medway* à M. de Pontalba, *Décaméron* à M. Auguste Lupin. *Fitz Emilius*, à M. Aumont, vainqueur du *Derby* de Chantilly, était favori pour le *prix de la Société d'encouragement* (1 tour en partie liée), que lui disputaient *Confiance* à M. le prince de Beauveau, *Terne* à M. de Pontalba, *Quadrilatère* à M. Buisson. *Emilius* a gagné aisé la première manche, suivi de près par *Terne*, les deux autres non placés. A la seconde épreuve, *Quadrilatère* a pris vers le but un vigoureux élan de vitesse. A l'effort désespéré de ce cheval, on pouvait deviner que son jockey avait quelque vengeance à tirer des écuries de Tom Hurst, où *Fitz Emilius* est entraîné.

La course intéressante était pour le *grand prix de la ville* (deux tours). Etaient engagés les rois et princes et princesses : *Drummer*, *M. d'Ecoville*, *Perspicax*, *Suavita* ; à leur suite, *Tomate*, à M. Fasquel, *Marcel* à M. de Pontalba. *Suavita* avait gagné le *prix de Diane* et perdu le *Derby*, seulement d'une longueur ; *Perspicax*, un jour, avait battu *Drummer* et *Mustapha*. Il ne manquait à cette lutte admirable que *Fitz Emilius*. La jeunesse et le sexe ont pour eux le destin : la belle pouliche de M. Lupin a mené la course à fond de train, et battu avec une parfaite aisance *M. d'Ecoville*, *Tomate* qui a fait un bon effort au but; *Drummer* non placé !!! *Perspicax* venait derrière *Marcel*, mais il faut dire que le bon cheval de M. de Beauveau avait perdu quatre poteaux au départ. D'ailleurs, *Perpicax* a été trop fatigué à Chantilly.

Tiger, à M. Reiset, comme d'habitude, a gagné la *course de haies*, mais grâce à la complaisance de *Sting*, inscrit sous le nom de M. Isopy. *Sting*, cheval disqualifié à Chantilly, parce qu'on supposait qu'il avait couru en Angleterre, avait grandement l'avance sur *Tiger* ; mais vers la septième haie, on a entendu M. le prince Galitzin crier au jockey : *stop ! stop !* Le propriétaire de *Sting* n'a pas voulu gagner, parce que son cheval aurait été réclamé pour un prix au dessous de sa valeur.

Une *course au trot* et deux *courses de hacks* (chevaux non entraînés) nous ont enfin montré des *gentlemen riders* sur l'hippodrome ; il est vrai qu'il y en avait à peine pour tous les chevaux. Citons avec bonheur les vainqueurs d'abord : M. Auguste Rivière, montant *Duchesse*, à M. de la Vayssière ; M. le comte Perregaux, — *Bébé*, à M. le comte du Hamal ; M. Saint-Ange, — le même *Bébé* ; puis MM. Odiot, Jules Rivière et un Américain, M. Aléo. On remarquait l'élégance de M. le comte Perregaux. La course au trot est une innovation que nous n'avons cessé de demander depuis quatre ans, et nous félicitons vivement MM. de la Vayssière, Privat et......, d'en avoir enfin donné l'exemple sur nos hippodromes du centre.

Un mot de résumé sur les courses du printemps et sur les triomphateurs. Nous devons faire passer devant, ceux qui ont toute la peine, les chevaux ; les maîtres, ayant les joies de l'orgueil et de la vanité, plus les profits, viendront après. Il est bon de savoir quels chevaux bien développés, éprouvés par plusieurs années de travaux, nous promettent des étalons précieux pour l'amélioration de l'espèce, et quels nouveaux produits donnent des espérances.

Drummer, à M. le baron de Rothschild, gagnant du *grand prix royal* de l'automne, a conservé et accru sa réputation. A lui les plus beaux triomphes; il faut noter entre autres sa brillante victoire sur *Walpole*, cheval anglais estimé. *Drummer* n'est pas remarquable par l'élégance et le feu ; mais c'est un cheval d'une construction parfaite, à la poitrine profonde, à la tête extrêmement fine; il est près de terre et couvre beaucoup de terrain. Il a un fond considérable et ne manque pas de vitesse. Sa mère, *Hornet*, est de grande race; son père est *Langar*, dont les produits ont gagné plus de cinq cents prix en Angleterre. *Drummer* fera un précieux étalon. Conçoit-on que, l'an dernier, le préposé aux remontes de l'administration ait refusé d'acheter cet excellent cheval?... *Commodore Napier* (par *Royal-Oak* et *Flighty*), à M. le prince de Beauveau, et *M. d'Ecoville* (par *Master-Waggs* et *Destiny*), à M. Calenge, n'ont pas déchu de leur gloire. Ce dernier ne s'est pas développé, mais il a de belles formes et de brillantes qualités. *Governor* a de la vitesse, mais il n'a pas acquis de fond ; *Mustapha* n'a pas de bonheur ; *Maria* n'allonge pas assez et s'épuise vite. *Cavatine* est déchue. Cette jument, un peu haute sur ses jambes et peu fournie dans ses reins, manque de force. *Error*, alezane par *Bizarre* et *Worry*, n'a pas de grâce, mais elle est très robuste et peut faire une bonne poulinière. *Edwin* (par *Royal-Oak* et *Béguine*), d'une élégance rare, s'est fait un jour un nom pour avoir battu l'illustre *Lanterne*, mais il est médiocrement robuste. *Lanterne*, l'an dernier, reine de Chantilly a vu mourir cette année sa colossale réputation. C'est le sort commun de tous les vainqueurs du *Derby*, pauvres bêtes précoces que l'on use avant leur entier développement, à peine sevrées. *Lanterne*, par sa vigoureuse construction, était pourtant destinée à une glorieuse carrière.

Un fait remarquable et triste à constater c'est que nous n'avons presque pas de chevaux de quatre et cinq ans, et les prix réservés à cet âge ne sont guère courus que par des bêtes inférieures. Cependant chaque année apparaissent des poulains brillants et pleins de promesses. Les dernières courses ont produit *Suavita*, à M. Aug. Lupin, *Fitz Emilius*, à M. Aumont, *William* à M. le comte de Blangy, *Marina* à M. le comte de Morny, *Logomachie* à Mgr le duc de Nemours, *Saphir* à M. le comte d'Hédouville, *Décaméron* et *Orémus* à M. Aug. Lupin, *Scamper* à M. de Pontalba, *Confiance*, *Tertullia*, *Perspicax* à M. le prince de Beauveau, *Lady Macbech* et *Tomate* à M. Fasquel, *Quadrilatère* à M. Buisson, et bien d'autres. *William*, l'un des plus forts chevaux qu'on ait vus sur le *turf*, est par *Tarrare* et *Ida*. Si on le ménage, il peut devenir précieux pour les courses de fond et avoir surtout beaucoup de valeur comme étalon pour la puissance des formes. *Orémus*, par *Bizarre* et *Y. Mouse*, *Saphir* par *Arwed* et *Essler* sont de construction forte ; *Scamper* par l'admirable *Alteruter* (auquel il ressemble) et *Dubica*, est plein de feu et d'énergie. *Décaméron*, par *Fang* et *Lunacy*, *Lady Macbeth*, par *Harlequin et Clio*, *Tomate*, par *Lottery et Elvira*, sont de très grands profils de belle espérance, s'ils prennent du développement en épaisseur. *Quadrilatère* et la tout élégante *Logomachie* ont de la vitesse. *Fitz Emilius*, par *Y. Emilius* et *Miss Sophia*, a gagné le *Derby* et parfaitement couru à Versailles et au Champ-de-Mars ; mais il nous paraît froid ; il est un peu étroit des hanches et porte beaucoup de poil aux fanons ce qui n'indique pas une grande finesse de sang. Nous lui préférons *Marina*, par *Y. Emilius* et *Bérésina*, et surtout *Suavita*, par *Napoléon* et *Elvire*, toutes deux élèves du haras du Pin. *Marina* a bien couru, mais on ne peut apprécier sa valeur par ses succès, car un accident grave a retardé son entraînement. Si la fracture dont elle a souffert nuit à sa carrière sur le turf, elle peut du moins devenir une excellente poulinière. *Suavita* est une bête de tous points admirable, de formes pures, couvrant beaucoup de terrain, très vite, annonçant beaucoup de puissance. C'est certainement le cheval favori de l'année.

Il y a eu bien des mécomptes dans le monde des *sportsmen*. On avait placé des espérances fabuleuses sur des chevaux qui n'ont même pas été placés au *Derby*. Nous raconterons plus loin, au chapitre du *Jockey club*, l'histoire édifiante de *Prédestinée* et de *Narvaez*, dussent en être interloqués certains lions du turf, plus ou moins fauves et dorés, plus ou moins rugissants, plus ou moins députés.

Venons maintenant aux maîtres, et voyons comment la fortune a distribué ses faveurs.

11 prix à MM.	de Rothschild.
9	le prince de Beauveau.
6	Aug. Lupin.
5	Alex. Aumont.
2	Fasquel.
2	S. A. R. le duc de Nemours.
2	Calenge.
2	Reiset.
1	comte de Blangy.
1	comte d'Hédouville.
1	Célestin de Pontalba.
1	comte de Morny.
2	Courses particulières de hacks, à M. le comte de Hamal.
1	Comte Napoléon Bertrand, colonel Rowley, comte Perregaux, de Lavayssière.

Les parts, on le voit, sont fort inégales. M. le baron de Rothschild avait parié qu'il gagnerait plus de la moitié des prix de Chantilly : il a perdu, il est vrai, ce pari ; mais on peut être assuré qu'il le renouvellera, et qu'il le gagnera en définitive. Nous ne voyons pas, en effet, pourquoi M. de Rothschild, qui est roi à la Bourse, roi sur les chemins de fer, roi au ministère des finances, roi dans les couloirs de la Chambre, et qui commence à se présenter un peu en confrère chez l'hôte illustre des Tuileries, ne prendrait pas la peine d'établir sa domination sur le turf... Les royautés sont bonnes et profitables partout.

Nous aborderons, dans un prochain article, diverses questions délicates qui intéressent l'amélioration de la race chevaline. Nous parlerons des nouvelles baronnies féodales qui tendent à se dresser sur le turf ; nous aurons à rendre hommage à la Société d'encouragement, et à relever en même temps certains péchés du Jockey-Club ; enfin, nous essaierons d'indiquer quelques mesures utiles.

D. L.

MM. BEAUMONT (de la Somme) et CRÉMIEUX se plaignent que des administrateurs et des personnes haut placées aient le droit de prendre des loges dans les théâtres royaux sans les payer.

M. DE LAVALETTE demande si la décision qu'on annonce avoir été prise relativement à la présence des enfants sur les théâtres était exécutée et serait maintenue.

M. DUCHATEL répond affirmativement. Toutes les demandes de ce genre seront repoussées ; il y a cependant quelques exceptions nécessaires, mais elles seront peu nombreuses.

Les crédits sont adoptés.

Une discussion s'engage ensuite sur le crédit de 200 000 fr. pour subventions à la caisse des pensions de l'Académie royale de musique. Après avoir entendu divers orateurs, la chambre adopte le crédit.

M. DEMARÇAY, sur le chapitre des secours aux établissements de bienfaisance, compare les sommes distribuées par le gouvernement aux établissements de bienfaisance entre les départements.

En dix ans le département de Vaucluse a reçu 110 000 f., tandis que la Marne n'en a reçu que 2 000; ce département a reçu 50 plus que celui de la Marne, 48 fois plus que celui de la Haute-Saône, 25 fois plus que celui de la Vendée, etc. ; le département du Haut-Rhin, placé dans les mêmes conditions à peu près que celui du Bas-Rhin a reçu des sommes beaucoup plus considérables ; les sommes accordées au département de la Charente-Inférieure et à celui de la Charente, qui sont à peu près dans les mêmes conditions sont dans le rapport de 3 à 5, etc.; il y a tel arrondissement qui obtient chaque année une somme moyenne de près de 4 000 fr.; il y a dans le Midi un département qui avait beaucoup de peine à obtenir de temps à autre une petite allocation ; depuis 1840, il a parfaitement réparé le temps perdu ; il obtient chaque année une somme de 11 à 12 000 fr.

Avant 1834, on distribuait peu de ces sommes aux départements, et cependant le travail était moins facile et les communications, moins nombreuses qu'aujourd'hui, et les départements ne se plaignaient pas, l'orateur voudrait donc que ces fonds fussent réduits et répartis d'une manière plus équitable.

M. DUCHATEL Si le département de Vaucluse a été plus favorisé que les autres, c'est que le Midi, et ce département surtout, depuis 1840, a été affligé de nombreuses et désastreuses inondations. C'est un fait dont toute la chambre a gardé le souvenir.

M. LUNEAU rappelle que de 1830 à 1840, il n'a été accordé au département de la Vendée que 1 000 fr., et cependant l'hospice de Napoléon-Vendée est sans dotation ; encore cette somme a-t-elle été accordée une année, la seule où cette ville ait nommé un député ministériel. (On rit.) Ce n'est cependant pas faute de demandes adressées au ministre de l'intérieur.

M. D. MARQUIS se plaint de la suppression d'un journal allemand publié à Paris le *Worvaerts* par une société de savants et de philosophes.

M. DUCHATEL répond que ce journal a fait l'apologie de l'assassinat du roi de Prusse, et que ce fait n'était guère de nature à lui mériter les sympathies de la France. Au reste, le *Worvaerts* est tombé sous le poids d'une condamnation judiciaire pour n'avoir pas rempli les formalités exigées par les lois sur la presse ; il n'a donc pas été supprimé.

M. LADOUCETTE présente des considérations générales sur les conseils de préfecture.

Le projet de budget demande un crédit de 85 000 fr. pour élever le traitement de vingt-huit sous-préfets de 3 000 et 4 000 fr. à 6 000 fr., et celui de vingt-un sous-préfets de 3 000 fr. à 4 000 fr. Cette allocation, demandée l'année dernière, a été rejetée.

M. DESLONGRAIS rappelle que, cette année, l'allocation n'a été adoptée par la commission qu'à la majorité d'une voix, et il en demande le rejet, parce que cette augmentation est destinée moins à récompenser les services administratifs que les services politiques.

M. BIGNON, rapporteur. Les commissions du budget, jusqu'ici, n'avaient refusé l'allocation qu'à cause de l'état des finances ; la situation est meilleure cette année, et il croit qu'il y a lieu de l'adopter comme juste et équitable.

La réduction est rejetée.

M. BARILLON propose une augmentation de 2 000 fr. pour les sous-préfectures de Fontainebleau et de Compiègne.

Cet amendement n'est pas adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 15 juin, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande *directe* **d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée** *franco* **au gérant, et être accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.**

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10 ; chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du Comptoir central de la librairie, qui, tous, reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

Nous reprendrons demain le CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, par M. ALEXANDRE DUMAS.

Nous ferons paraître incessamment MARTIN CHUZZLEWIT, par CHARLES DICKENS, traduit par Mme LOUISE SW.-BELLOC.

Ce roman est un chef-d'œuvre d'observation profonde, de fine critique, d'études de mœurs tout actuelles. Nulle part l'auteur ne s'est montré plus en verve de cœur, d'esprit et de génie. Nous croyons Dickens appelé à prendre en France le haut rang qu'il occupe en Angleterre, et nous contribuerons de tout notre pouvoir à le populariser parmi nous comme un des écrivains les plus sympathiques et les plus sincèrement moralistes de notre temps.

Les personnes qui s'abonneront à partir du 16 juin recevront 1° le premier volume déjà paru du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE ; 2° le CARILLON DU NOUVEL AN, de CH. DICKENS.

FAITS DIVERS.

Le *Moniteur* publie ce matin dans sa partie officielle la loi qui concerne la répartition entre les communes et les propriétaires riverains des frais de construction des trottoirs.

verpool, et y apprit que Gorgas était sur le point de partir pour Boston, à bord du navire le *Cambria*; il avait pris un faux nom. Malheureusement il n'existe pas de cartel entre l'Angleterre et les Pays-Bas pour l'extradition des criminels, et comme le vol avait été commis à Amsterdam, la justice anglaise ne pouvait connaître du délit. C'est pourquoi l'on ne put délivrer de mandat pour l'arrestation de Gorgas, et les représentants des Pays-Bas en ce pays, ne se trouvant pas autorisés à donner des instructions pour saisir cet individu, il put s'échapper à son aise avec le produit de son vol. »

— Une destitution professorale vient de causer à Hasselt, en Belgique, un malheur qui impressionne vivement cette ville. Voici ce qu'on écrit au *Journal de Liège* :

« Par un arrêté ministériel récent, M. K., professeur à l'Athénée, vient d'être destitué. Son épouse, en apprenant cette fatale nouvelle, a été frappée d'apoplexie foudroyante. Le curé, appelé aussitôt, n'a plus trouvé qu'un cadavre.

» On a voulu une victime, dit M. K. ; on doit être maintenant satisfait. » La destitution de ce professeur capable et estimé est généralement attribuée à ses opinions libérales, et le double coup qui le frappe excite en sa faveur l'intérêt et les sympathies de notre population.

» *P. S.* Au moment où j'allais fermer ce billet, des groupes se forment sur la place ; un bruit sinistre se répand : on parle d'une arrestation qui vient d'avoir lieu pour meurtre; je n'ose encore vous citer le nom, ni la qualité de celui qui était prévenu de ce crime.

— Nous remarquons un fait curieux dans la *Revue du Midi*, recueil mensuel de Montpellier :

Napoléon bibliophile. — « Napoléon, qui s'est occupé de tant de choses, s'est aussi occupé de livres. En 1808, par exemple, au moment d'entrer en Espagne, il envoie tout-à-coup à M. Barbier, son bibliothécaire, le projet d'une bibliothèque portative contenant un millier de volumes, petit in-12, sans marge, pour ne point perdre de place, et reliés à dos brisés, détachés, avec la couverture la plus mince possible. — » On y mettra, ajoute-t-il, 40 volumes de religion, 40 des épiques, 40 de théâtre, 60 de poésie, 100 de romans, et (chose remarquable) 6 volumes d'histoire. » Napoléon croyait sans doute n'avoir pas besoin de lire ce qui est resté de Corneille. Ôter de Racine les *Frères ennemis*, l'*Alexandre* et les *Plaideurs*. (Cette dernière proscription nous paraît bien sévère.) Pour les romans, laisser la *Nouvelle Héloïse* et les *Confessions*. — « *Nota*. On ne mettra de Rousseau ni l'*Emile*, ni une foule de Lettres, Mémoires, discours et dissertations inutiles. Même observation pour Voltaire. »

« Napoléon va encore plus loin. Il entre dans les plus minutieux détails. Ainsi, il demande ce que ces mille volumes coûteront de frais d'impression et de reliure ; ce que chaque volume pourrait contenir des ouvrages de chaque auteur ; ce que pèserait chaque volume ; combien de caisses il faudrait pour les transporter, etc.

» Enfin, après tout cela, il laisse tomber négligemment l'ordre suivant qui n'était pas facile à exécuter : « Rédiger des Mémoires sur les campagnes qui ont eu lieu sur l'Euphrate et contre les Parthes, à partir de celles de Crassus jusqu'au huitième siècle, en y comprenant celles d'Antoine, de Trajan, de Julien, etc.

» Dans une autre lettre datée de Schœnbrunn (1809), il change d'avis sur le format in-12, qui tiendrait trop de place, et il préfère l'in-18. A la fin, il ordonne encore ceci : « Envoyer à l'empereur le nombre des souverains qui ont été déposés par des papes, et marquer s'il y a des exemples de papes qui aient été déposés par des empereurs. »

— Le NOUVEAU TIVOLI du CHATEAU ROUGE, 2, chaussée de Clignancourt, près de la barrière Rochechouart, inaugure ses fêtes demain jeudi, 12 juin. Le bal et la fête commenceront à sept heures du soir. Les omnibus Hirondelles stationnent près de l'établissement.

AFFAIRE DES OUVRIERS CHARPENTIERS. — Nous avons quelques rectifications à faire aux lignes par lesquelles nous avons annoncé, hier, la regrettable lutte qui vient de s'établir entre les maîtres charpentiers et leurs ouvriers.

D'abord, il n'y a pas à Paris 20 000 charpentiers, mais seulement 4 000 ; ensuite c'est à 5, et non pas à 4 fr. (ancien prix), que les ouvriers veulent qu'on porte le paix de la journée. Quant au fait de la cessation des travaux sur *tous* les chantiers du département de la Seine, il est parfaitement exact. Calmes et paisibles, mais très décidés à ne pas revenir sur leur résolution, tous les ouvriers charpentiers, sans exception, *gâcheurs*, *compagnons* et *lapins*, ont déserté les ateliers, et refusent de travailler.

De leur côté les maîtres refusent l'augmentation demandée ; tout ce qu'ils admettent seulement, c'est que le prix soit débattu individuellement, de telle sorte que chaque maître puisse *exceptionnellement* payer 5 fr. à tel et tel ouvrier, tandis qu'il ne donnerait que 4 fr. aux autres. Les ouvriers ne l'entendent pas ainsi : ils demandent un salaire *uniforme*, le même pour tous, et ce salaire ils le désirent de 5 fr. parce que, disent-ils, tous les objets nécessaires à la vie ont augmenté de prix depuis 1822, époque à laquelle, sur une réclamation de leur part, le salaire fut porté de 3 fr. 25 c. à 4 fr., et qu'il leur faut aujourd'hui 5 fr. pour vivre eux et leur famille comme ils vivaient en 1822 avec 4 fr.

Au reste, cette lutte a conservé jusqu'ici un caractère très pacifique, et nous savons pertinemment qu'aucun désordre n'a eu lieu. La modération et la sagesse des ouvriers ôtent à l'autorité tout prétexte plausible de faire de la sévérité. Sans doute, il serait peu difficile à un procureur du roi de trouver là matière à une accusation de coalition : il est en effet assez probable que la résolution des ouvriers a été *concertée* entre eux, et certes il ne manquerait pas de magistrats zélés pour soutenir que le fait seul de se concerter dans le but de prendre une résolution en commun constitue le crime de coalition.

Espérons toutefois qu'on sera mieux avisé. L'autorité n'a pas poursuivi les maîtres quand ceux-ci se concertaient pour repousser des demandes qui avaient bien quelque chose de légitime ; elle se montrera donc, sans nul doute, paternelle et tolérante avec les ouvriers qui, sans donner lieu à aucun désordre, se bornent à défendre le prix de la seule chose qu'ils possèdent, leur travail.

Quoi qu'il en soit, le cas est grave et la difficulté embarrassante. Peut-il en être autrement dans une société qui manque complètement d'organisation pour tout ce qui regarde les rapports du maître et de l'ouvrier ?

Le mal existe ; que faut-il faire ? Quel remède appliquer ? Si cette question nous était adressée dans une discussion économique, nous ne serions pas embarrassés ; nous répondrions : organisez l'industrie ; associez le maître et l'ouvrier... Mais ici le temps manque, et notre moyen serait repoussé comme impossible à appliquer à l'instant même. Force nous est donc de conseiller des palliatifs, des transactions. Que l'autorité sans se poser ouvertement comme médiatrice [illegible] n'aime

[illegible]

Le commerce et les manufactures au contraire, ont un personnel de quatre-vingt-treize employés et un traitement de 261 050 fr.

Ces chiffres suffiraient assurément pour montrer que, dans le ministère dirigé par M. Cunin-Gridaine, l'agriculture est bien loin de tenir le premier rang, et que les cultivateurs sont parfaitement fondés dans leurs réclamations, quand ils se plaignent que le gouvernement ne remplit pas son devoir à leur égard. Cherchons maintenant si leurs plaintes sont fondées lorsqu'ils demandent que l'on donne à l'administration spéciale de l'agriculture un développement plus large et surtout une organisation mieux entendue.

Le budget proprement dit de l'agriculture se divise en quatre chapitres dont le budget particulier se résume ainsi :

1° Ecoles vétérinaires.	556 000 fr.
2° Bergeries royales.	127 000
3° Encouragements à l'agriculture.	900 000
4° Haras et dépôts d'étalons.	2 240 000
Total :	3 823 000 fr.

On remarquera, au premier abord, que le service des haras absorbe à lui tout seul à peu près les deux tiers de ce budget. Nous ne voulons pas blâmer, assurément, l'allocation d'une somme, un peu plus importante, accordée au perfectionnement de l'espèce chevaline en France ; si ces deux millions étaient employés, le pays en tirerait un grand bénéfice ; mais il semble que l'administration considère les haras comme un moyen d'acheter une certaine influence auprès des classes riches, et de faire une position agréable à quelques favoris, bien plutôt que comme un élément de régénération de l'espèce chevaline, au point de vue de l'intérêt général. N'est-on pas en droit de s'étonner que M. le ministre alloue une somme de 70 000 francs pour les inspecteurs attachés à ce service? Ne peut-on pas se demander quel titre les haras ont à la faveur des Chambres, qui laissent passer sans discussion ce traitement énorme de 70 000 fr. pendant que le même jour elles refusent de sanctionner une dépense spéciale de 24 000 fr. dont le ministre demandait l'allocation pour faire inspecter toutes les autres branches de l'agriculture.

Les écoles vétérinaires et les bergeries royales qui dépensent au total 683 000 fr., font une recette de 531 300 fr. ; d'où il résulte que ces établissements coûtent seulement à l'Etat 151 700 fr. On comprend difficilement pourquoi M. le ministre, dans ces circonstances, n'entretient que trois bergeries et une seule vacherie royales ; car il serait certainement utile de créer, sur plusieurs points de la France, des établissements de même nature, et les chambres ne pourraient trouver à redire, sous prétexte d'économie, puisque les recettes couvriraient presque intégralement la dépense.

Nous arrivons maintenant au chapitre le plus général et le plus gros du budget de l'agriculture. Sous le titre d'encouragements à l'agriculture, le ministre englobe une multitude de services divers, entre lesquels sont répartis, sans détermination fixe, les 900 000 fr. que le ministère demande, pour l'exercice 1846. Quoique l'énumération en soit un peu longue, il n'est pas sans intérêt de faire connaître le titre des quatorze services confondus, comme à plaisir, dans le seul chapitre des 900 000 fr. Nous les transcrivons, tels qu'ils sont inscrits au budget :

« Traitement des inspecteurs d'agriculture. — Importation des bêtes à cornes et à laine. — Subventions aux sociétés d'agriculture et d'horticulture de Paris. — Idem aux sociétés d'agriculture et aux comices agricoles dans les départements. — Primes pour l'amélioration des bestiaux. — Subvention aux instituts agricoles, aux fermes-modèles. — Traitement des professeurs d'agriculture et d'élèves agriculteurs. — Achats et distributions de graines et plantes. — Idem d'ouvrages agronomiques. — Médailles et récompenses pour des services rendus à l'agriculture. — Idem pour inventions et perfectionnement d'instruments aratoires. — Encouragements à l'industrie séricicole. — Missions agronomiques. — Vacheries d'expérience. — Encouragements divers. — Irrigations, reboisements, etc. »

Dans tout ce pêle-mêle, le ministère n'a déterminé qu'un seul chiffre, celui du traitement des inspecteurs d'agriculture, qui s'élève à 24 000 fr. ; le reste est complètement abandonné à la discrétion des bureaux qui, dit-on, ne savent pas en faire un usage toujours bien juste et raisonnable. Nous aurions été fort curieux de savoir, par exemple, quelle somme le ministre a consacrée à l'achat et à la distribution d'ouvrages agronomiques, et surtout quels ouvrages ont obtenu cette faveur ; nous aurions désiré beaucoup plus encore connaître les entreprises d'irrigations et de reboisements encouragées par le ministre. Il se trouvera sans doute à la chambre plusieurs députés qui demanderont à M. Cunin-Gridaine quelques explications sur ce sujet.

Le chapitre des encouragements est augmenté cette année d'une somme de 70 000 fr. que M. Cunin-Gridaine appelle à juste titre une insuffisante augmentation ; nous espérons que l'on insistera, à la chambre, pour obtenir la somme ronde d'un million qui avait pour ainsi dire été promise l'année dernière.

M. Cunin-Gridaine expose parfaitement, dans la note qui précède son budget, la nécessité d'augmenter le chiffre des encouragements à l'agriculture.

« Le nombre des associations agricoles, qui tend sans cesse à s'accroître, dit-il ; les travaux de ces associations, qui nécessitent des allocations chaque jour plus considérables ; de nouveaux établissements d'instruction agricole, récemment organisés sur divers points, la nécessité d'encourager énergiquement l'augmentation et l'amélioration du bétail ; les demandes, presque toujours justes et fondées, qui surgissent de toutes parts, demandes qu'il faut malheureusement repousser ou ne satisfaire qu'incomplètement ; enfin, le vœu manifesté par de nombreux membres des deux chambres, faisaient désirer vivement à l'administration une augmentation notable sur ce chapitre : elle déplore que les nécessités impérieuses des autres services publics, et le désir de contribuer, autant qu'il est en elle, à maintenir l'équilibre entre les recettes et les dépenses du prochain exercice, la contraignent à ajourner encore la plus grande partie des mesures utiles dont elle espérait prendre l'initiative dès à présent, et à borner à 900 000 fr. la demande de crédit pour cet important objet. C'est une augmentation de 70 000 fr. seulement sur la somme votée en 1845. Le gouvernement espère que les chambres reconnaîtront l'urgence de cette augmentation en faveur de l'agriculture, source première de toute richesse nationale. »

Si nous examinions le budget au point de vue moral, nous ferions remarquer combien il est inconséquent de proclamer l'agriculture la première source de richesse nationale, et de lui refuser en même temps les allocations que l'on déclare indispensables à son développement ; mais il faut laisser ce sujet de côté : nous ferons toutefois remarquer que l'on

terprétation absurde et volontairement mensongère que l'on s'est plu à donner de mes paroles et de mes actes. En insérant dans le recueil de *Médecine vétérinaire* dont je suis le rédacteur, l'article sur les remontes qui doit être l'objet d'une poursuite judiciaire, j'avais cru faire simplement une bonne action ; je savais, de science certaine, qu'il existait des abus anciens, invétérés, que l'administration était impuissante à faire disparaître, tant ils avaient poussé des racines profondes et vivantes. J'ai cru qu'il était du devoir de la presse de l'éclairer. Ce devoir, je l'ai accompli sans arrière-pensée comme sans autre but que celui de bien faire ; et voilà qu'aujourd'hui l'on m'accuse de me faire le vil instrument de je ne sais quelle manœuvre cachée de l'administration des haras contre celle de la guerre. Vous n'avez pas voulu croire, M. le rédacteur, que je puisse être coupable d'un acte aussi déloyal ; je n'ai donc pas besoin de me justifier auprès de vous. Mais je dois, cependant, un démenti des plus formels, et je le donne, aux assertions de la *Réaction* ; ce sera ma seule réponse.

Veuillez agréer, etc.,

BOULEY, professeur à Alfort.

ACTION DE L'ÉLECTRICITÉ SUR LES VÉGÉTAUX. — Nous trouvons dans le dernier numéro de la *Tribune de New-York*, en date du 10 mai, une analyse de la dernière séance de la Société d'agriculture, dont nous extrayons les faits suivants : M. Luther Bradish présente à ses confrères plusieurs végétaux soumis à l'action de la pile galvanique. On remarquait dans cette exhibition des tomates hautes de 91 centimètres, des pieds de tabac et de coton de 45 centimètres, bien portants et en fleur ; toutes ces plantes avaient été semées le 12 avril ; elles avaient pris tous leur développement en 21 jours. Nous regrettons beaucoup que la *Tribune* ne donne aucun détail de la conversation qui s'est engagée, dit-elle, dans la Société sur la méthode suivie par M. Bradish pour produire d'aussi étonnants résultats.

E. L.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 11 JUIN.

La joie intime du triomphe déborde dans l'article du *Journal des Débats* sur la séance de la chambre des députés. Il traite par dessous jambe M. Billault qui, dit-il, parcourt en quelques minutes toutes les parties du monde : « Il a un mot à dire sur l'Espagne, un autre mot sur la Suisse ; la question du Texas l'appelle en Amérique et la question de Syrie dans le Liban ; il s'arrêterait sur les rives de la Plata si la question du Maroc ne le ramenait pas en Afrique, etc. » Ce sont là de charmantes railleries, mais ce ne sont pas précisément des raisons. Après tout, le *Journal des Débats* remercie M. Billault d'avoir pris la parole : « Il faut des orateurs comme M. Billault dans un parlement pour ouvrir le champ aux véritables hommes d'Etat ; dans le discours de l'honorable député, nous n'aurions pas eu cette admirable exposition de la politique de la France qui serait un chef-d'œuvre d'éloquence si elle n'était pas quelque chose de plus ; le triomphe du bon sens et de la raison. »

La *Presse* rend hommage au talent de M. Billault et reconnaît qu'il y a du vrai, beaucoup de vrai dans les reproches qu'il a adressés à la politique ministérielle ; mais elle critique l'exagération qui est le propre des oppositions personnelles et systématiques. A propos de la réponse de M. Guizot relativement à l'affaire du Texas, la *Presse* exprime la pensée contraire à l'opinion du ministre, que « l'intérêt de la France n'est point de favoriser l'*émiettement* du continent américain, la création d'une foule de petits Etats qui ne sauraient avoir ni vitalité propre, ni indépendance. C'est là, dit-elle, l'intérêt de l'Angleterre, non le nôtre, nous le

Marchés.

Halle aux blés. — 11 juin. Choix, 116 à 118 k. 27,00 à 27,50. — Montereau 115 k. 26,50 à 27,00. — Picardie, 115 k. 26,00 à 26,50.

Seigles. 110 k. l'hectolitre et demi 15,50 à 15,75.

Orges. 90 k. 12,75 à 13 ; 92 à 93 k. Nogent, 13,50 à 13,75 hors barrières.

Avoines. — 150 k. 25,00 à 25,50 ; 145 k. 24,00 à 24,50 ; 140 k. 22,00 à 22,50, les 3, entrées comprises.

Issues. Son, 10,00 à 10,50 les 325 litres. — Moutures 11,00 à 11,50. — Recoupettes 11,00 à 11,50 les 100 k. — Remoulages 15 à 15,50 les qualités courantes ; 16,00 à 16,50 les fines qualités ; 17,00 les blancs.

Halle aux farines du 11 juin. — Arrivages 548-24. — Ventes 431-23. — Restant 21021-22. — Gruaux 47,10 à 48,10. — Farine 1re 33,10 à 35,60 ; 2e 30,55 à 32,50 ; 3e 24,00 à 26,75 ; 4e 22,30 à 00,00. — A livrer 161-85.

Marché Saint-Antoine, 11 juin. — Foin, 1re 55 à 56 ; 2e 48 à 50 ; 3e 40 à 45. — Luzerne 1re 56 à 58 ; 2e 50 à 52 ; 3e 40 à 43. — Trèfle 2e 00. — Regain 1re 00 ; 2e 00 à 00 ; 3e 00. — Paille de blé 1re 00 à 33 ; 2e 30 à 31 ; 3e 00 à 28. — Paille de seigle 2e 00. — Paille d'avoine 1re 00 à 00 ; 3e 00 à 34.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 11 juin. — Foin 1re 52 à 57 ; 2e 42 à 48 ; 3e 35 à 40. — Paille de seigle 1re 37 à 40 ; 2e 35 à 36. — Paille de blé 1re 29 à 32 ; 2e 26 à 28 ; 3e 24 à 25.

Marché de Sceaux, 9 juin. — Il a été amené 1088 bœufs, sur lesquels 1027 ont été vendus 1,24-1,10-0,96. — 165 vaches amenées, dont 154 vendues 1,10-0,96-0,80. — Veaux amenés 695 ; vendus 695 1,68-1,48-1,28. — 10830 moutons ont été amenés, sur lesquels 9928 ont été vendus, 1,52-1,30-1,10.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche, 10 juin. — 150 porcs amenés, 128 vendus à 1,10-1,08-1,06. Porcs maigres amenés 17, vendus 4 à 1,24-1,22-1,20. — Vaches laitières amenées 00, vendues 00.

Marché de la Vallée du 11 juin. — Agneaux 0,00 à 00,00. — Canards barbotteurs, 1,00 à 2,50. — Canetons de Rouen, 3,25 à 5,00. — Chapons gras 2,50 à 5,50. — Chevreaux ou cabris 1,75 à 5,00. — Cochons de lait 00 à 00. — Dindes gras 6,75 à 9,00 ; do com. 0,00 à 0,00. — Lapins ou lapereaux 1,05 à 2,40. — Oies 0,00 à 0,00 ; do comm. 1,50 à 2,50. — Pigeons bizets 0,25 à 0,60. — Pigeons de volière 0,45 à 1,05. — Poules ordinaires 1,50 à 2,50. — Poulets gras 1,75 à 4,50. do comm. 1,00 à 2,00.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 9 juin. — Blé 1re 18,00 ; 2e 17,00 ; 3e 16,00. — Seigle 1re 10,66 ; 2e 9,34. — Orge 1re 10,00 ; 2e 8,66. — Avoine 1re 7,66 ; 2e 7,00 ; 3e 6,33. — Farines le sac de 159 kil. 48 à 50. — Foin 42 à 45 et de 35 à 40. — Paille de 27 à 30.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 5, 6 et 7 juin. — *Beurre* (le kil. En livres 1,10 à 1,82. — En mottes Isigny 1,20 à 3,60. — En mottes Gournay 1,10 à 3,30. — Petit beurre 1,02 à 1,38. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 1,34. — *Œufs* (le mille). Du 5, 33 à 50. — Du 6, 30 à 46. — Du 7, 32 à 50. — *Fromages* (la dizaine) Brie 10 à 20. — A la pie 6 à 18.

Marché aux chevaux du 11 juin. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 150, vendus 21 de 220 à 800. — De trait 207 entrés, vendus 30 de 340 à 1100. — Hors d'âge 145 entrés, vendus 19 de 80 à 250. — Anes entrés 3, vendus 1 de 60. — Chèvres 4 amenées, 2 vendues de 30 à 70. — Voitures amenées 24, vendues 5 de 80 à 200. — Eucan 2 entrés et vendus 45 à 100. — Essai 100.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 10 JUIN.

RAMEL, décortiqueur, faubourg Saint-Martin, 84. Juge commissaire, M. Selles ; syndic provisoire, M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41.

DURAND, boulanger à la Chapelle, Grande-Rue, 121. Juge commissaire, M. Pillet aîné ; syndic provisoire, M. Magnier, rue Taitbout, 14.

3 0/0 compt....	84 25	84 25	84 15	84 15	84 20
— fin cour...	84 30	84 30	84 20	84 20	84 30

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville.	1467 50	» »	B. 2 50	5 0/0 Bge 1840.	102 1/4	» »	B. » 1/4
B. de France....	3325 »	3320 »	» »	— Portugais.	» »/»	» »	
C. Gou. 1000....	1125 »	» »	» »	Esp. D active.	29 »/»	» »	B. » 1/8
C. Gan. 1000....	1130 »	» »	» »	5 0/0 Naples.	103 50	103 50	B. » 10
C. hypot.......	»	» »	» »	— Romain..	104 1/2	104 1/4	
4 Canaux......	» »	» »	» »	Obl. Piémont.	1250 »	» »	H. 2 50

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.		
St-Germ.....	1122 50	» »	B. 17 50	Au 15. 1120, 1130, 1117 50, 1130.	B. 8 25
V. r. d......	590 »	593 75	B. 11 25	— 565, 595, 585, 591 25.	B. 13 75
— r. g.......	365 »	360 »	B. 10 »	— 360, 335, 360.	B. 10
Orléans....	1122 50	1217 50	B. 6 25	— 1223 75, 1217 50.	B. 7 50
Strasb......	273 75	» »	» »	— 273 75, 275, 273 75.	» »
Rouen.......	1106 25	» »	B. 1 25	— 1107 50, 1110, 1107 50.	» »
Havre.......	890 »	» »	» »	—	» »
Marseille....	1047 50	» »	» »	— 1047 50, 1045.	B. 5
Vierzon.....	820 »	» »	» »	— 820, 815.	B. 10

LONDRES, 9 JUIN.	PARIS, LE 11 JUIN. PRIMES.	COULISSE.
Consol. 98 7/8, 99.	3 0/0 F. c. 84 40, 35 d. 50.	Av. 84 35.
Esp. act. 29 1/4.	F. p. 84 75, 70 d. 50.	Ap. 84 17 1/2.
Portug. 67 1/2.	5 0/0 F. c. 122 60, 50 d. 50.	
Mexic. 38 1/2.	F. p. 122, 90 d. un.	B. du Trés.
Brésil.		3 1/4 à 2 m.
50/0 hol. 99 1/2.	St-Germ. F. c. 1135 d. 20, 47 50, 50 d. 10.	
2 1/2 de. 63 5/8.	Vers. d. 600, 602 50 d. 10.	Rep. F. c. F. p.
Rouen. 42, 43.	Orl., 1240, 1237 50 d. 10.	3 0/0 10. 12 1/2.
Orléans. 47, 48.		5 0/0 20. 17 1/2.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 98,00 à 00,00 ; courant du mois, 99,00 à 00,00 ; juillet et août, 101,00 offert ; 4 derniers mois, 106,00 à 00,00 ; 4 premiers mois 1846, 108,00 à 109,00.

LILLE. — Colza, 93 50. — Œillette rousse, 78,00 à 00,00. 2 Voitures, 450.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 115,00 à 116,00 ; juillet en octobre, 116,00 à 117,00 ; octobre, 116,00 offert ; novembre et décembre, 101,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 86,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 12 juin.

7 h. »|» OPÉRA. —
7 h. 1|2 THÉATRE FRANÇAIS. — Les Plaideurs. Mari à la campagne.
7 h »|» OPÉRA-COMIQUE. — Diamants de la Couronne.
6 h. 1|2 ODÉON. — Relâche.
7 h. 3|4 VAUDEVILLE. — Le Petit Poucet, par le général Tom Pouce.
7 h. »|« VARIÉTÉS. — Mlle Dangeville. Le Lansquenet. Jongleurs. Epiciers.
7 h. »|4 GYMNASE. — Tuteur. Jeanne. La Belle.
6 h. 3|4 PALAIS-ROYAL. — Sylvandire.
6 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
7 h. »|» AMBIGU. — Les Etudiants.
6 h. 1|2 GAITÉ. — Agnès Bernau. La Chanteuse.
6 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h »|» COMTE. — Marin. Menuisier. Mazurka. Peau de Singe.
6 h. 1|2 FOLIES. — Constant. L'Empire. Helmina.
6 h. LUXEMBOURG. — Ecrivain public. Un Aveu. La Chambre.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

[illegible] térêts politiques et commerciaux, et d'une singulière opiniâtreté de bonne fortune en ce qui concerne l'Angleterre. Lisez l'art. 1er du traité.

« ..... S. M. le roi des Français s'engage à établir, dans le plus » bref délai possible, sur la côte *occidentale* d'Afrique... une force » navale composée au moins de vingt-six croiseurs, tant à voiles » qu'à vapeur, et S. M. la reine de la Grande-Bretagne s'engage dans » le plus court délai possible à avoir, sur la même partie de la côte » africaine, une force composée d'au moins vingt-six croiseurs, et » *sur la côte orientale d'Afrique un nombre de croiseurs suffisant* » *pour supprimer la traite d'une manière effective*... »

Il ne manquera pas de très honnêtes gens qui trouveront que cela est très naturel ; que nos navires n'ayant aucune communication avec cette partie de la grande presqu'île africaine, nous n'avons que faire d'y envoyer des croiseurs, et que nous devons nous estimer heureux que l'Angleterre veuille bien faire à elle seule tous les frais de surveillance de cette côte immense. En effet, le procédé est d'une bonne âme ! Eh ! bon Dieu ! soyez convaincus que s'il vous prenait fantaisie de mettre à l'épreuve la générosité du gouvernement anglais, vous le trouveriez tout disposé à fournir quand même, à lui tout seul, les cinquante-deux navires jugés nécessaires pour surveiller la côte opposée. Voilà une belle occasion pour faire des économies....

En thèse générale, il n'est pas bon qu'une puissance exerce à l'exclusion des autres, sur un pays indépendant et ouvert à toutes, une influence quelconque, et moins encore une action préventive et répressive de tels et tels actes, alors même que ces actes sont d'avance condamnés par chacune d'elles.

Mais abandonner cette faculté à celle qui s'est montrée toujours si active à établir partout sa suprématie politique et commerciale, c'est le comble de l'imprudence et de la folie.

Certes, nous ne pouvons qu'applaudir à une mesure qui permettra à la France d'augmenter sa flotte et d'entretenir vingt-six navires sur une partie du littoral africain où elle possède le germe d'un vaste empire. Mais par quelle incroyable préoccupation, M. de Broglie a-t-il abandonné à l'Angleterre seule la garde de la côte Est, et le droit ou plutôt l'heureuse obligation d'y faire flotter son pavillon sans concurrents, sans contrôle. Nous voudrions croire qu'il n'y a eu de sa part qu'un manque de réflexion, et que l'Angleterre ne comprenait pas elle-même toute la portée de cette clause, *si secondaire* qu'elle se trouve négligemment jetée à la fin d'une longue phrase, comme une de ces choses de forme, bonnes au plus à arrondir une période sans ajouter au sens. Nous le voudrions et nous ne pouvons cependant nous défendre d'une certaine défiance. L'Angleterre possède une grande partie des côtes qui s'étendent du cap de Bonne-Espérance aux mers de la Chine : ce serait beau d'y régner seule, de faire de l'Océan indien un vaste *golfe anglais*. Elle a déjà tant fait dans ce sens et il lui resterait si peu à faire encore ! Java la gêne beaucoup, mais Java est loin [illegible] criante envers l'humanité et la civilisation !... Voyez dans la relation du voyage qu'y fit, il y a quelques années, le commodore Owen, l'affectation que met cet officier supérieur à signaler combien est illusoire et purement nominale la souveraineté des Portugais sur cette vaste étendue de territoire... L'Angleterre ferait bien mieux les choses si elle était en leurs lieu et place.

Nous n'en doutons pas, pour notre compte ; mais ce n'est pas une raison pourtant pour que la France se laisse traiter comme le Portugal.

M. de Broglie s'est dit honnêtement : La traite ne se fait là que d'une manière insignifiante, les navires français n'y vont pas ; qu'avons-nous besoin de charger encore pour cela de un cinquième ou un sixième le crédit à demander aux Chambres, puisque les Anglais qui viennent de nous donner tant de preuves de loyauté et de se montrer si coulants dans cette affaire du droit de visite, veulent bien se charger de faire toute la dépense à eux seuls ?... C'est une économie, et le mot a de la puissance au palais Bourbon.

Mais on a oublié que la France a sur Madagascar des prétentions peut-être, des droits à coup sûr, récemment encore proclamés à la tribune par le gouvernement comme incontestables et incontestés ; on a oublié que nous venions de créer un établissement à Nosse-Bé, en face de cette même côte orientale d'Afrique, et un autre plus important à Mayotte, au milieu même du canal de Mozambique ; on a oublié même, quoique les journaux du gouvernement eussent embouché à cette occasion la trompette et d'une façon assez bruyante, qu'un traité conclu avec l'iman de Maskat, vient d'ouvrir les ports de ce prince à notre commerce. On a oublié enfin que, du moment que la côte occidentale sera efficacement surveillée, comme elle va l'être, les négriers vont aller chercher de l'autre côté des chances plus favorables et y réorganiser la traite devenue impossible ailleurs.

La traite se fait encore à la côte orientale au profit des Etats de l'iman de Maskat, la convention conclue par lui avec l'Angleterre ne prohibant que la traite faite par les Européens. De là, de grandes difficultés, et des vexations probables pour notre commerce local, qui se fait et se fera long-temps par bateaux arabes, comme se fait la traite permise encore aux sujets de l'iman. On comprendra facilement que si l'on a pu se plaindre avec raison des procédés des croiseurs anglais envers nos nationaux, ce sera bien autre chose quand il s'agira des Arabes.

Autre difficulté. Que devient, avec l'absence de croiseurs français à la côte orientale, la faculté stipulée dans l'article 8, en faveur de chacune des deux puissances contractantes, d'accéder aux traités conclus par l'autre ? Ne voit-on pas quelle facilité sera laissée à l'Angleterre de servir des intérêts nationaux exclusifs, sous prétexte d'assurer la répression de la traite ?

Ainsi, ce ne serait plus qu'avec l'Angleterre que les traitants auraient à compter ; elle régnerait en souveraine maîtresse sur ces mers, y promenant sans conteste le sceptre et la main de justice, signes [illegible] sur la côte orientale d'Afrique des forces égales à celles de l'Angleterre, et que des fonds soient largement offerts pour subvenir à cet important service. Songeons que la France ne se rattache plus aux mers de l'Inde que par quelques fils bien légers, et qu'il faudrait bien peu de chose pour que ces faibles liens fussent tout-à-fait rompus. N'oublions pas que l'avenir maritime de notre pays est à Madagascar et dans la position forte de Mayotte.

Séance de la Chambre des Pairs.

QUESTION DES JÉSUITES.

Trente degrés de chaleur et quatre heures et demie de commentaires assoupissants sur des textes contradictoires, voilà toute la séance ! Eh bien ! nous avons tenu bon ; le sommeil n'a pu nous fermer les oreilles un seul instant ; hélas nous n'y avons rien gagné. Parmi tous ces orateurs, pas un ne s'est levé pour défendre les vraies doctrines de liberté ; pas un n'a pris la parole pour engager franchement ses collègues en législature, à prendre exemple sur le grand législateur de la nature. De quoi s'agissait-il, au fond ? Il s'agissait de savoir comment on peut, sans danger pour la société, laisser leur liberté d'expansion à une espèce de cénobites dits malfaisants, connus sous le nom de Jésuites. Le problème n'est pas difficile à résoudre ; tous les jours il se résout sous nos yeux. Prenons pour exemple quelque race d'insectes nuisible et envahissante — les chenilles, si vous voulez. — Lorsque cette vermine s'est multipliée au point de menacer l'existence des végétaux utiles à l'homme, Dieu suscite une nuée d'ichneumons qui se précipite sur les chenilles et arrête immédiatement leur action destructive. Comprenez-donc cette leçon, elle est à la portée des enfants. Laissez librement pulluler les Jésuites ; mais favorisez, en même temps, le développement des associations harmoniques, des associations conformes à l'esprit, aux besoins du temps ; et bientôt, vous serez délivrés, sans l'emploi des recors et des gendarmes, de ces hôtes dangereux qui vous font trembler aujourd'hui. Faisons observer ici que le procédé divin ne consiste pas *à manger du Jésuite*, mais à le faire disparaître par absorption harmonique.

La noble chambre aime à secouer la lettre-morte des vieilles législations et fait des efforts inouis pour leur rendre une apparence de vie. M. le comte de Portalis a eu les honneurs de la séance ; il a trié avec une dextérité admirable toutes les lois qui militaient pour sa cause, jetant intrépidement au rebut celles qui lui étaient opposées. Qu'est-ce que cela prouve ? M. le marquis Barthélemy a fait immédiatement l'opération contraire avec un égal succès. Et de tout cela le gouvernement a conclu qu'il lui était licite de favoriser, de tolérer, de comprimer, d'étouffer les associations religieuses, à sa fantaisie. Que voulez-vous ! il est sûr d'avoir toujours pour lui un texte de loi.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

—

DEUXIÈME VOLUME.

—

LE BILLET.

Les deux autres municipaux de garde montèrent précipitamment. Un détachement du poste les accompagnait.

Les portes furent fermées, deux factionnaires interceptèrent les issues de chaque chambre.

— Que voulez-vous, monsieur ? dit la reine à Maurice, lorsque celui-ci entra : j'allais me mettre au lit lorsqu'il y a cinq minutes le citoyen municipal (et la reine montrait Agricola) s'est précipité tout-à-coup dans cette chambre sans me dire ce qu'il désirait.

— Madame, dit Maurice en saluant, ce n'est point mon collègue qui désire quelque chose de vous, c'est moi.

— Vous, monsieur, demanda Marie-Antoinette en regardant Maurice, dont les bons procédés lui avaient inspiré une certaine reconnaissance ; et que désirez-vous ?

— Je désire que vous vouliez bien me remettre le billet que vous cachiez tout-à-l'heure quand je suis entré.

Madame Royale et madame Elisabeth tressaillirent. La reine devint très pâle.

— Vous vous trompez, monsieur, dit-elle, je ne cachais rien.

— Tu mens, l'Autrichienne, s'écria Agricola.

Maurice posa vivement sa main sur le bras de son collègue.

— Un moment, mon cher collègue, lui dit-il, laisse-moi parler à la citoyenne. Je suis un peu procureur.

— Va, alors ; mais ne la ménage pas, mordieu !

— Vous cachiez un billet, citoyenne, dit sévèrement Maurice. Il faudrait nous remettre ce billet.

— Mais quel billet ?

— Celui que la fille Tison vous a apporté, et que la citoyenne votre fille (Maurice indiqua la jeune princesse) a ramassé avec son mouchoir.

Les trois femmes se regardèrent épouvantées.

— Mais, monsieur, c'est plus que de la tyrannie, dit la reine ; des femmes ! des femmes !

— Ne confondons pas, dit Maurice avec fermeté. Nous ne sommes ni des juges, ni des bourreaux, nous sommes des surveillants, c'est-à-dire vos concitoyens chargés de vous garder. Nous avons une consigne, la violer c'est trahir. Citoyenne, je vous en prie, rendez-moi le billet que vous avez caché.

— Messieurs, dit la reine avec hauteur, puisque vous êtes des surveillants, cherchez et privez-nous de sommeil cette nuit comme toujours.

— Dieu nous garde de porter la main sur des femmes. Je vais faire prévenir la Commune et nous attendrons ses ordres, seulement vous ne vous mettrez pas au lit, vous dormirez sur des fauteuils, s'il vous plaît, et nous vous garderons.... S'il le faut, les perquisitions commenceront.

— Qu'y a-t-il donc ? demanda la femme Tison, en montrant à la porte sa tête effarée.

— Il y a, citoyenne, que tu viens, en prêtant la main à une trahison, de te priver à jamais de voir ta fille.

— De voir ma fille !... Que dis-tu donc là, citoyen ? demanda la femme Tison, qui ne comprenait pas bien encore pourquoi elle ne verrait plus sa fille.

— Je dis que ta fille n'est pas venue ici pour te voir, mais pour apporter une lettre à la citoyenne Capet, et qu'elle n'y reviendra plus.

— Mais si elle ne revient plus, je ne pourrai donc pas la revoir, puisqu'il nous est défendu de sortir ?

— Cette fois, il ne faudra t'en prendre à personne, car c'est ta faute, dit Maurice.

— Oh ! hurla la pauvre mère, ma faute ! que dis-tu donc là, ma faute ? Il n'est rien arrivé, j'en réponds. Oh ! si je croyais qu'il fût arrivé quelque chose, malheur à toi, Antoinette, tu me le paierais cher !

Et cette femme exaspérée montra le poing à la reine.

— Ne menace personne, dit Maurice ; obtiens plutôt par la douceur que ce que nous demandons soit fait ; car tu es femme, et la citoyenne Antoinette, qui est mère elle-même, aura sans doute pitié d'une mère. Demain, ta fille sera arrêtée ; demain, emprisonnée... puis, si l'on découvre quelque chose, et tu sais que, lorsqu'on le veut bien, on découvre toujours : elle est perdue elle et sa compagne.

La femme Tison, qui avait écouté Maurice avec une terreur croissante, détourna sur la reine son regard presque égaré.

— Tu entends, Antoinette !... Ma fille !... c'est toi qui auras perdu ma fille !

La reine parut épouvantée à son tour, non de la menace qui étincelait dans les yeux de sa geôlière, mais du désespoir qu'on y lisait.

— Venez, madame Tison, dit-elle, j'ai à vous parler.

— Holà ! pas de cajolerie ! s'écria le collègue de Maurice ; nous ne sommes pas de trop, morbleu ! Devant la municipalité, toujours devant la municipalité !

— Laisse faire, citoyen Agricola, dit Maurice à l'oreille de cet homme ; pourvu que la liberté nous vienne, peu importe de quelle façon !

— Tu as raison, citoyen Maurice... mais...

— Passons derrière le vitrage, citoyen Agricola, et, si tu m'en crois, tournons le dos ; je suis sûr que la personne pour laquelle nous aurons cette condescendance ne nous en fera point repentir.

La reine entendit ces mots dits pour être entendus par elle, elle jeta au jeune homme un regard reconnaissant. Maurice détourna la tête avec insouciance et passa de l'autre côté du vitrage. Agricola le suivit.

— Tu vois bien cette femme, dit-il à Agricola ; reine, c'est une grande coupable ; femme, c'est une âme digne et grande. On fait bien de briser les couronnes, le malheur épure...

— Sacrebleu, que tu parles bien, citoyen Maurice ! répondit Agricola. J'aime t'entendre, toi et ton ami Lorin. Est-ce aussi des vers ce que tu viens de dire ?

Maurice sourit.

Pendant cet entretien, la scène qu'avait prévue Maurice se passait de l'autre côté du vitrage.

La femme Tison s'était approchée de la reine.

— Madame, lui dit celle-ci, votre désespoir me brise le cœur ; je ne veux pas vous priver de votre enfant, cela fait trop de mal ; mais, songez-y, en faisant ce que ces hommes exigent peut-être votre fille sera-t-elle perdue également.

— Faites ce qu'ils disent ! s'écria la femme Tison, faites ce qu'ils disent !

— Mais auparavant du moins sachez de quoi il s'agit.

— De quoi s'agit-il ? demanda la geôlière avec une curiosité presque sauvage.

— Votre fille avait amené avec elle une amie.

— Oui, une ouvrière comme elle ; elle n'a pas voulu venir seule à cause des soldats.

— Cette amie avait remis à votre fille un billet ; votre fille l'a laissé tomber, Marie qui passait l'a ramassé. C'est un papier bien insignifiant sans doute, mais auquel des gens mal intentionnés pourraient trouver un sens. Le municipal ne vous a-t-il pas dit que lorsqu'on voulait trouver on trouvait toujours ?

— Après ? après ?

— Eh bien ! voilà tout : vous voulez que je remette ce papier ; voulez-vous que je sacrifie un ami, sans pour cela vous rendre peut-être votre fille.

— Faites ce qu'ils disent ! cria la femme, faites ce qu'ils disent !

— Mais si ce papier compromet votre fille, dit la reine, comprenez donc !

— Ma fille est comme moi, une bonne patriote, s'écria la mégère. Dieu merci ! les Tison sont connus : faites ce qu'ils disent.

— Mon Dieu ! dit la reine, que je voudrais donc pouvoir vous convaincre !

— Ma fille ! je veux qu'on me rende ma fille ! reprit la femme Tison en trépignant. Donne le papier, Antoinette, donne.

— Le voici, madame.

Et la reine tendit à la malheureuse créature un papier qu'elle éleva joyeu[illegible] dessus de sa tête en criant :

— [illegible] citoyens municipaux. J'ai le papier ; prenez-le, et ren[illegible]

— [illegible] amis, ma sœur, dit Mme Elisabeth.

(1) Voyez les numéros du 21 au 25 mai. — La reproduction de tout ou partie de ce roman est formellement interdite.

[illegible] terprétation absurde et volontairement mensongère que l'on s'est plu à donner de mes paroles et de mes actes. En insérant dans le recueil de *Médecine vétérinaire* dont je suis le rédacteur, l'article sur les remontes qui doit être l'objet d'une poursuite judiciaire, j'avais cru faire simplement une bonne action ; je savais, de science certaine, qu'il existait des abus anciens, invétérés, que l'administration était impuissante à faire disparaître, tant ils avaient poussé des racines profondes et vivantes. J'ai cru qu'il était du devoir de la presse de l'éclairer. Ce devoir, je l'ai accompli sans arrière-pensée comme sans autre but que celui de bien faire ; et voilà qu'aujourd'hui l'on m'accuse de me faire le vil instrument de je ne sais quelle manœuvre cachée de l'administration des haras contre celle de la guerre. Vous n'avez pas voulu croire, M. le rédacteur, que je puisse être coupable d'un acte aussi déloyal ; je n'ai donc pas besoin de me justifier auprès de vous. Mais je dois, cependant, un démenti des plus formels, et je le donne, aux assertions de la *Réaction* ; ce sera ma seule réponse.

Veuillez agréer, etc.,

BOULEY, professeur à Alfort.

ACTION DE L'ÉLECTRICITÉ SUR LES VÉGÉTAUX. — Nous trouvons dans le dernier numéro de la *Tribune de New-York*, en date du 10 mai, une analyse de la dernière séance de la Société d'agriculture, dont nous extrayons les faits suivants : M. Luther Bradish présente à ses confrères plusieurs végétaux soumis à l'action de la pile galvanique. On remarquait dans cette exhibition des tomates hautes de 91 centimètres, des pieds de tabac et de coton de 45 centimètres, bien portants et en fleur ; toutes ces plantes avaient été semées le 12 avril ; elles avaient pris tous leur développement en 21 jours. Nous regrettons beaucoup que la *Tribune* ne donne aucun détail de la conversation qui s'est engagée, dit-elle, dans la Société sur la méthode suivie par M. Bradish pour produire d'aussi étonnants résultats.

E. L.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 11 JUIN.

La joie intime du triomphe déborde dans l'article du *Journal des Débats* sur la séance de la chambre des députés. Il traite par dessous jambe M. Billault qui, dit-il, parcourt en quelques minutes toutes les parties du monde : « Il a un mot à dire sur l'Espagne, un autre mot sur la Suisse ; la question du Texas l'appelle en Amérique et la question de Syrie dans le Liban ; il s'arrêterait sur les rives de la Plata si la question du Maroc ne le ramenait pas en Afrique, etc. » Ce sont là de charmantes railleries, mais ce ne sont pas précisément des raisons. Après tout, le *Journal des Débats* remercie M. Billault d'avoir pris la parole. « Il faut des orateurs comme M. Billault dans un parlement pour ouvrir le champ aux véritables hommes d'État ; dans le discours de l'honorable député, nous n'aurions pas eu cette admirable exposition de la politique de la France qui serait un chef-d'œuvre d'éloquence si elle n'était pas quelque chose de plus ; le triomphe du bon sens et de la raison. »

La *Presse* rend hommage au talent de M. Billault et reconnait qu'il y a du vrai, beaucoup de vrai dans les reproches qu'il a adressés à la politique ministérielle ; mais elle critique l'exagération qui est le propre des oppositions personnelles et systématiques. A propos de la réponse de M. Guizot relativement à l'affaire du Texas, la *Presse* exprime la pensée contraire à l'opinion du ministre, que « l'intérêt de la France n'est point de favoriser l'*émiettement* du continent américain, la création d'une foule de petits États qui ne sauraient avoir ni vitalité propre, ni indépendance. C'est là, dit-elle, l'intérêt de l'Angleterre, non le nôtre, nous le

Marchés.

Halle aux blés. — 11 juin. Choix, 116 à 118 k. 27,00 à 27,50. — Montereau 115 k. 26,50 à 27,00. — Picardie, 115 k. 26,00 à 26,50.

Seigles. 110 k. l'hectolitre et demi 15,50 à 15,75.

Orges. 90 k. 12,75 à 14 ; 92 à 94 k. Nogent, 13,50 à 13,75 hors barrières.

Avoines. — 150 k. 26,00 à 25,50 ; 145 k. 24,00 à 24,50 ; 140 k. 22,00 à 22,50, les 3, entrées comprises.

Issues. Son, 10,00 à 10,50 les 325 litres. — Moutures 11,00 à 11,50. — Recoupettes 11,00 à 11,50 les 190 k. — Remoulages 15 à 15,50 les qualités courantes ; 16,00 à 16,50 les fines qualités ; 17,00 les blancs.

Halle aux farines du 11 juin. — Arrivages 548-24. — Ventes 431-23. — Restant 21021-22. — Gruaux 47,10 à 48,10. — Farine 1re 34,10 à 35,00 ; 2e 30,55 à 32,50 ; 3e 24,00 à 26,75 ; 4e 22,30 à 00,00. — A livrer 164-85.

Marché Saint-Antoine, 11 juin. — Foin, 1re 55 à 56 ; 2e 48 à 50 ; 3e 40 à 45. — Luzerne 1re 56 à 58 ; 2e 50 à 52 ; 3e 40 à 44. — Trèfle 2e 00. — Regain 1re 00 ; 2e 00 à 00 ; 3e 00. — Paille de blé 1re 00 à 33 ; 2e 30 à 31 ; 3e 00 à 28. — Paille de seigle 2e 00. — Paille d'avoine 1re 00 à 00 ; 3e 00 à 31.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 11 juin. — Foin 1re 52 à 57 ; 2e 42 à 48 ; 3e 35 à 40. — Paille de seigle 1re 37 à 40 ; 2e 35 à 36. — Paille de blé 1re 29 à 32 ; 2e 26 à 28 ; 3e 24 à 25.

Marché de Sceaux, 9 juin. — Il a été amené 1088 bœufs, sur lesquels 1027 ont été vendus 1,24-1,10-0,96. — 165 vaches amenées, dont 154 vendues 1,10-0,96-0,80. — Veaux amenés 695, vendus 695 1,58-1,48-1,28. — 10840 moutons ont été amenés, sur lesquels 9928 ont été vendus, 1,52-1,30-1,10.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche, 10 juin. — 130 porcs amenés, 128 vendus à 1,10-1,08-1,06. Porcs maigres amenés 17, vendus 14 à 1,24-1,22-1,20. — Vaches laitières amenées 00, vendues 00.

Marché de la Vallée du 11 juin. — Agneaux 0,00 à 00,00. — Canards barbotteurs, 1,00 à 2,50. — Canetons de Rouen, 3,25 à 5,00. — Chapons gras 2,50 à 5,50. — Chevreaux ou cabris 1,75 à 5,00. — Cochons de lait 00 à 00. — Dindes gras 6,75 à 9,00 ; do com. 0,00 à 0,00. — Lapins ou lapereaux 1,05 à 2,40. — Oies 0,00 à 0,00 ; do comm. 1,50 à 2,50. — Pigeons bizets 0,25 à 0,60. — Pigeons de volière 0,45 à 1,05. — Poules ordinaires 1,50 à 2,50. — Poulets gras 1,75 à 4,50. do comm. 1,00 à 2,00.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 9 juin. — Blé 1re 18,00 ; 2e 17,00 ; 3e 16,00. — Seigle 1re 10,66 ; 2e 9,33. — Orge 1re 10,00 ; 2e 8,66. — Avoine 1re 7,66 ; 2e 7,00 ; 3e 6,33. — Farines le sac de 159 kil. 48 à 50. — Foin 42 à 45 et de 55 à 00. — Paille de 27 à 30.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 5, 6 et 7 juin. — *Beurre* (le kil. En livres 1,10 à 1,82. — En mottes Isigny 1,20 à 3,60. — En mottes Gournay 1,10 à 3,30. — Petit beurre 1,02 à 1,38. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 1,34. — *Œufs* (le mille). Du 5, 33 à 50. — Du 6, 30 à 46. — Du 7, 32 à 50. — *Fromages* (la dizaine) Brie 10 à 20. — A la pie 6 à 18.

Marché aux chevaux du 11 juin. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 100, vendus 21 de 220 à 800. — De trait 207 entrés, vendus 30 de 310 à 1100. — Hors d'âge 145 entrés, vendus 19 de 80 à 250. — Anes entrés 3, vendus 1 de 60. — Chèvres 4 amenées, 2 vendues de 30 à 70. — Voitures amenées 21, vendues 5 de 80 à 200. — Encan 2 entrés et vendus 45 à 100. — Essai 100

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 10 JUIN.

RAMEL, décortiqueur, faubourg Saint-Martin, 84. Juge commissaire, M. Selles ; syndic provisoire, M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41.

DURAND, boulanger à la Chapelle, Grande-Rue, 121. Juge commissaire, M. Pillet aîné ; syndic provisoire, M. Magnier, rue Taitbout, 11.

3 0/0 compt.	84 25	84 25	84 15	84 15	84 20
— fin cour...	84 30	84 30	84 20	84 20	84 30

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville. .	1467 50	» »	B. 2 50	5 0/0 Bge 1840.	102 1/4	» »	B » 1 1
B. de France....	3325 »	3320 »	» »	— Portugais. .	» »/»	» »	
C. Gou. 1000....	1125 »	» »	» »	Esp. D active.	39 »/»	» »	B » 1 1
C. Gan. 1000....	1130 »	» »	» »	5 0/0 Naples.	103 50	103 50	B. » 10
C. hypot.......	»	» »	» »	— Romain..	104 1/2	104 1/4	
4 Canaux.......	» »	» »	» »	Obl. Piémont.	1250 »	» »	H. 2 50

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.		DIFe.
St-Germ.....	1122 50	» »	H. 17 50	Au 15. 1120, 1130, 1117 50, 1130.	B. 6 25
V. r. d......	590 »	593 75	H. 11 25	— 585, 595, 585, 591 25.	B. 13 75
— r. g.......	365 »	360 »	B. 10 »	— 360, 355, 360.	B. 10
Orléans....	1122 50	1217 50	H. 6 25	— 1223 75, 1217 50.	B. 7 50
Strasb	273 75	» »	» »	— 273 75 ; 275, 273 75.	
Rouen.......	1106 25	» »	B. 1 25	— 1107 50, 1110, 1107 50.	» »
Havre.......	890 »	» »	» »	—	» »
Marseille....	1047 50	» »	» »	— 1047 50, 1045.	H. 5
Vierzon.....	820 »	» »	» »	— 820, 815.	B. 10

LONDRES, 9 JUIN.	PARIS, LE 11 JUIN. PRIMES	COULISSE.
Consol 98 7/8, 99.	3 0/0 F. c. 84 40, 35 d. 50.	Av. 84 35
Esp. act. 29 1/4.	F. p. 84 75, 70 d. 50.	Ap. 84 17 1/2
Portug. 67 1/2.	5 0/0 F. c. 122 60, 50 d. 50.	
Mexic. 38 1/2.	F. p. 122, 90 d. 00.	B. du Trés
Brésil.		3 1/4 à 2 m.
5 0/0 hol. 99 1/2.	St-Germ. F. c. 1135 d. 20, 47 50, 50 d. 10.	
2 1/2 do. 63 5/8	Vers. d. 600, 602 50 d. 10	Rep. F. c. F. p
Rouen. 42, 43	Orl. 1210, 1237 50 d. 10.	3 0/0 10. 12 1/2
Orléans. 47, 48		5 0/0 20. 17 1/2.

MARCHANDISES. — **HUILE** de colza disponible, 98,00 à 00,00 ; courant du mois, 99,00 à 00,00 ; juillet et août, 101,00 offert ; 4 derniers mois, 106,00 à 00,00 ; 4 premiers mois 1846, 108,00 à 109,00.

LILLE. — Colza, 93 50. — Œillette rousse, 78,00 à 00,00. 2 Voitures, 450.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 115,00 à 116,00 ; juillet en octobre, 116,00 à 117,00 ; octobre, 116,00 offert ; novembre et décembre, 101,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 86,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 12 juin.

7 h. »/» **OPERA.** —
7 h. 1/2 **THEATRE FRANÇAIS.** — Les Plaideurs. Mari à la campagne.
7 h. »/» **OPERA-COMIQUE.** — Diamants de la Couronne.
6 h. 1/2 **ODÉON.** — Relâche.
7 h. 3/4 **VAUDEVILLE.** — Le Petit Poucet, par le général Tom Pouce.
7 h. »/» **VARIETES.** — Mlle Dangeville. Le Lansquenet. Jongleurs. Epiciers.
7 h. »/4 **GYMNASE.** — Tuteur. Jeanne. La Belle.
6 h. 3/4 **PALAIS-ROYAL.** — Sylvandire.
6 h. »/» **PORTE-ST-MARTIN.** — La Biche au bois.
7 h. »/» **AMBIGU.** — Les Etudiants.
6 h. 1/2 **GAITÉ.** — Agnès Bernau. La Chanteuse.
6 h. 3/4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Exercices d'équitation.
6 h. »/» **COMTE.** — Marin. Menuisier. Mazurka. Peau de Singe.
6 h. 1/2 **FOLIES.** — Constant. L'Empiré. Helmina.
6 h. **LUXEMBOURG.** — Ecrivain public. Un Aveu. La Chambre.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

concevable ou d'une grande ignorance de ce que réclament nos intérêts politiques et commerciaux, et d'une singulière opiniâtreté de bonne fortune en ce qui concerne l'Angleterre. Lisez l'art. 1er du traité.

« ..... S. M. le roi des Français s'engage à établir, dans le plus » bref délai possible, sur la côte *occidentale* d'Afrique... une force » navale composée au moins de vingt-six croiseurs, tant à voiles » qu'à vapeur; et S. M. la reine de la Grande-Bretagne s'engage, dans » le plus court délai possible à avoir, sur la même partie de la côte » africaine, une force composée d'au moins vingt-six croiseurs, et » *sur la côte orientale d'Afrique un nombre de croiseurs suffisant* » *pour supprimer la traite d'une manière effective*... »

Il ne manquera pas de très honnêtes gens qui trouveront que cela est très naturel; que nos navires n'ayant aucune communication avec cette partie de la grande presqu'île africaine, nous n'avons que faire d'y envoyer des croiseurs, et que nous devons nous estimer heureux que l'Angleterre veuille bien faire à elle seule tous les frais de surveillance de cette côte immense. En effet, le procédé est d'une bonne âme! Eh! bon Dieu! soyez convaincus que s'il vous prenait fantaisie de mettre à l'épreuve la générosité du gouvernement anglais, vous le trouveriez tout disposé à fournir quand même, à lui tout seul, les cinquante-deux navires jugés nécessaires pour surveiller la côte opposée. Voilà une belle occasion pour faire des économies...

En thèse générale, il n'est pas bon qu'une puissance exerce à l'exclusion des autres, sur un pays indépendant et ouvert à toutes, une influence quelconque, et moins encore une action préventive et répressive de tels et tels actes, alors même que ces actes sont d'avance condamnés par chacune d'elles.

Mais abandonner cette faculté à celle qui s'est montrée toujours si active à établir partout sa suprématie politique et commerciale, c'est le comble de l'imprudence et de la folie.

Certes, nous ne pouvons qu'applaudir à une mesure qui permettra à la France d'augmenter sa flotte et d'entretenir vingt-six navires sur une partie du littoral africain où elle possède le germe d'un vaste empire. Mais par quelle incroyable préoccupation, M. de Broglie a-t-il abandonné à l'Angleterre seule la garde de la côte Est, et le droit ou plutôt l'heureuse obligation d'y faire flotter son pavillon sans concurrents, sans contrôle. Nous voudrions croire qu'il n'y a eu de sa part qu'un manque de réflexion, et que l'Angleterre ne comprenait pas elle-même toute la portée de cette clause, *si secondaire* qu'elle se trouve négligemment jetée à la fin d'une longue phrase, comme une de ces choses de forme, bonnes au plus à arrondir une période sans ajouter au sens. Nous le voudrions et nous ne pouvons cependant nous défendre d'une certaine défiance. L'Angleterre possède une grande partie des côtes qui s'étendent du cap de Bonne-Espérance aux mers de la Chine: ce serait beau d'y régner seule, de faire de l'Océan indien un vaste *golfe anglais*. Elle a déjà tant fait dans ce sens et il lui resterait si peu à faire encore! Java la gêne beaucoup, mais Java est loin

Il y a quelque temps les journalistes anglais, est une insulte si criante envers l'humanité et la civilisation!... Voyez dans la relation du voyage qu'y fit, il y a quelques années, le commodore Owen, l'affectation que met cet officier supérieur à signaler combien est illusoire et purement nominale la souveraineté des Portugais sur cette vaste étendue de territoire... L'Angleterre ferait bien mieux les choses si elle était en leurs lieu et place.

Nous n'en doutons pas, pour notre compte; mais ce n'est pas une raison pourtant pour que la France se laisse traiter comme le Portugal.

M. de Broglie s'est dit honnêtement: La traite ne se fait là que d'une manière insignifiante, les navires français n'y vont pas; qu'avons-nous besoin de charger encore pour cela de un cinquième ou un sixième le crédit à demander aux Chambres, puisque les Anglais qui viennent de nous donner tant de preuves de loyauté et de se montrer si coulants dans cette affaire du droit de visite, veulent bien se charger de faire toute la dépense à eux seuls?... C'est une économie, et le mot a de la puissance au palais Bourbon.

Mais on a oublié que la France a sur Madagascar des prétentions peut-être, des droits à coup sûr, récemment encore proclamés à la tribune par le gouvernement comme incontestables et incontestés; on a oublié que nous venions de créer un établissement à Nosse-Bé, en face de cette même côte orientale d'Afrique, et un autre plus important à Mayotte, au milieu même du canal de Mozambique; on a oublié même, quoique les journaux du gouvernement eussent embouché à cette occasion la trompette et d'une façon assez bruyante, qu'un traité conclu avec l'iman de Maskat, vient d'ouvrir les ports de ce prince à notre commerce. On a oublié enfin que, du moment que la côte occidentale sera efficacement surveillée, comme elle va l'être, les négriers vont aller chercher de l'autre côté des chances plus favorables et y réorganiser la traite devenue impossible ailleurs.

La traite se fait encore à la côte orientale au profit des Etats de l'iman de Maskat, la convention conclue par lui avec l'Angleterre ne prohibant que la traite faite par les Européens. De là, de grandes difficultés, et des vexations probables pour notre commerce local, qui se fait et se fera long-temps par bateaux arabes, comme se fait la traite permise encore aux sujets de l'iman. On comprendra facilement que si l'on a pu se plaindre avec raison des procédés des croiseurs anglais envers nos nationaux, ce sera bien autre chose quand il s'agira des Arabes.

Autre difficulté. Que devient, avec l'absence de croiseurs français à la côte orientale, la faculté stipulée dans l'article 8, en faveur de chacune des deux puissances contractantes, d'accéder aux traités conclus par l'autre? Ne voit-on pas quelle facilité sera laissée à l'Angleterre de servir des intérêts nationaux exclusifs, sous prétexte d'assurer la répression de la traite?

Ainsi, ce ne serait plus qu'avec l'Angleterre que les traitants auraient à compter; elle règnerait en souveraine maîtresse sur ces mers, y promenant sans conteste le sceptre et la main de justice, signes

le ministre de la marine soit sollicité d'envoyer et d'entretenir sur la côte orientale d'Afrique des forces égales à celles de l'Angleterre, et que des fonds soient largement offerts pour subvenir à cet important service. Songeons que la France ne se rattache plus aux mers de l'Inde que par quelques fils bien légers, et qu'il faudrait bien peu de chose pour que ces faibles liens fussent tout-à-fait rompus. N'oublions pas que l'avenir maritime de notre pays est à Madagascar et dans la position forte de Mayotte.

Séance de la Chambre des Pairs.

QUESTION DES JÉSUITES.

Trente degrés de chaleur et quatre heures et demie de commentaires assoupissants sur des textes contradictoires, voilà toute la séance! Eh bien! nous avons tenu bon: le sommeil n'a pu nous fermer les oreilles un seul instant; hélas nous n'y avons rien gagné. Parmi tous ces orateurs, pas un ne s'est levé pour défendre les vrais doctrines de liberté; pas un n'a pris la parole pour engager franchement ses collègues en législature, à prendre exemple sur le grand législateur de la nature. De quoi s'agissait-il, au fond? Il s'agissait de savoir comment on peut, sans danger pour la société, laisser leur liberté d'expansion à une espèce de cénobites dits malfaisants, connus sous le nom de Jésuites. Le problème n'est pas difficile à résoudre; tous les jours il se résout sous nos yeux. Prenons pour exemple quelque race d'insectes nuisible et envahissante — les chenilles, si vous voulez. — Lorsque cette vermine s'est multipliée au point de menacer l'existence des végétaux utiles à l'homme, Dieu suscite une nuée d'ichneumons qui se précipite sur les chenilles et arrête immédiatement leur action destructive. Comprenez-donc cette leçon, elle est à la portée des enfants. Laissez librement pulluler les Jésuites; mais favorisez, en même temps, le développement des associations harmoniques, des associations conformes à l'esprit, aux besoins du temps; et bientôt, vous serez délivrés, sans l'emploi des recors et des gendarmes, de ces hôtes dangereux qui vous font trembler aujourd'hui. Faisons observer ici que le procédé divin ne consiste pas à *manger du Jésuite*, mais à le faire disparaître par absorption harmonique.

La noble chambre aime à secouer la lettre-morte des vieilles législations et fait des efforts inouïs pour leur rendre une apparence de vie. M. le comte de Portalis a eu les honneurs de la séance; il a trié avec une dextérité admirable toutes les lois qui militaient pour sa cause, jetant intrépidement au rebut celles qui lui étaient opposées. Qu'est-ce que cela prouve? M. le marquis Barthélemy a fait immédiatement l'opération contraire avec un égal succès. Et de tout cela le gouvernement a conclu qu'il lui était licite de favoriser, de tolérer, de comprimer, d'étouffer les associations religieuses, à sa fantaisie. Que voulez-vous! il est sûr d'avoir toujours pour lui un texte de loi.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

DEUXIÈME VOLUME.

LE BILLET.

Les deux autres municipaux de garde montèrent précipitamment. Un détachement du poste les accompagnait.

Les portes furent fermées, deux factionnaires interceptèrent les issues de chaque chambre.

— Que voulez-vous, monsieur? dit la reine à Maurice, lorsque celui-ci entra: j'allais me mettre au lit lorsqu'il y a cinq minutes le citoyen municipal (et la reine montrait Agricola) s'est précipité tout-à-coup dans cette chambre sans me dire ce qu'il désirait.

— Madame, dit Maurice en saluant, ce n'est point mon collègue qui désire quelque chose de vous, c'est moi.

— Vous, monsieur, demanda Marie-Antoinette en regardant Maurice, dont les bons procédés lui avaient inspiré une certaine reconnaissance; et que désirez-vous!

— Je désire que vous vouliez bien me remettre le billet que vous cachiez tout-à-l'heure quand je suis entré.

Madame Royale et madame Elisabeth tressaillirent. La reine devint très pâle.

— Vous vous trompez, monsieur, dit-elle, je ne cachais rien.

— Tu mens, l'Autrichienne, s'écria Agricola.

Maurice posa vivement sa main sur le bras de son collègue.

— Un moment, mon cher collègue, lui dit-il, laisse-moi parler à la citoyenne. Je suis un peu procureur.

— Va, alors; mais ne la ménage pas, mordieu!

— Vous cachiez un billet, citoyenne, dit sévèrement Maurice. Il faudrait nous remettre ce billet.

— Mais quel billet?

— Celui que la fille Tison vous a apporté, et que la citoyenne votre fille (Maurice indiqua la jeune princesse) a ramassé avec son mouchoir.

Les trois femmes se regardèrent épouvantées.

— Mais, monsieur, c'est plus que de la tyrannie, dit la reine; des femmes! des femmes!

— Ne confondons pas, dit Maurice avec fermeté. Nous ne sommes ni des juges, ni des bourreaux, nous sommes des surveillants, c'est-à-dire vos concitoyens chargés de vous garder. Nous avons une consigne, la violer c'est trahir. Citoyenne, je vous en prie, rendez-moi le billet que vous avez caché.

— Messieurs, dit la reine avec hauteur, puisque vous êtes des surveillants, cherchez et privez-nous de sommeil cette nuit comme toujours.

— Dieu nous garde de porter la main sur des femmes. Je vais faire prévenir la Commune et nous attendrons ses ordres, seulement vous ne vous mettrez pas au lit, vous dormirez sur des fauteuils, s'il vous plaît, et nous vous garderons.... S'il le faut, les perquisitions commenceront.

— Qu'y a-t-il donc? demanda la femme Tison, en montrant à la porte sa tête effarée.

— Il y a, citoyenne, que tu viens, en prêtant la main à une trahison, de te priver à jamais de voir ta fille.

— De voir ma fille!... Que dis-tu donc là, citoyen? demanda la femme Tison, qui ne comprenait pas bien encore pourquoi elle ne verrait plus sa fille.

— Je dis que ta fille n'est pas venue ici pour te voir, mais pour apporter une lettre à la citoyenne Capet, et qu'elle n'y reviendra plus.

— Mais si elle ne revient plus, je ne pourrai donc pas la revoir, puisqu'il nous est défendu de sortir?

— Cette fois, il ne faudra t'en prendre à personne, car c'est ta faute, dit Maurice.

— Oh! hurla la pauvre mère, ma faute! que dis-tu donc là, ma faute? Il n'est rien arrivé, j'en réponds. Oh! si je croyais qu'il fût arrivé quelque chose, malheur à toi, Antoinette, tu me le paierais cher!

Et cette femme exaspérée montra le poing à la reine.

— Ne menace personne, dit Maurice; obtiens plutôt par la douceur que ce que nous demandons soit fait; car tu es femme, et la citoyenne Antoinette, qui est mère elle-même, aura sans doute pitié d'une mère. Demain, ta fille sera arrêtée; demain, emprisonnée... puis, si l'on découvre quelque chose, et tu sais que, lorsqu'on le veut bien, on découvre toujours: elle est perdue elle et sa compagne.

La femme Tison, qui avait écouté Maurice avec une terreur croissante, détourna sur la reine son regard presque égaré.

— Tu entends, Antoinette!... Ma fille!... c'est toi qui auras perdu ma fille!

La reine parut épouvantée à son tour, non de la menace qui étincelait dans les yeux de sa geôlière, mais du désespoir qu'on y lisait.

— Venez, madame Tison, dit-elle, j'ai à vous parler.

— Holà! pas de cajolerie! s'écria le collègue de Maurice; nous ne sommes pas de trop, morbleu! Devant la municipalité, toujours devant la municipalité!

— Laisse faire, citoyen Agricola, dit Maurice à l'oreille de cet homme; pourvu que la liberté nous vienne, peu importe de quelle façon!

— Tu as raison, citoyen Maurice... mais...

— Passons derrière le vitrage, citoyen Agricola et, si tu m'en crois, tournons le dos; je suis sûr que la personne pour laquelle nous aurons cette condescendance ne nous en fera point repentir.

La reine entendit ces mots dits pour être entendus par elle, elle jeta au jeune homme un regard reconnaissant. Maurice détourna la tête avec insouciance et passa de l'autre côté du vitrage. Agricola le suivit.

— Tu vois bien cette femme, dit-il à Agricola; reine, c'est une grande coupable; femme, c'est une âme digne et grande. On fait bien de briser les couronnes, le malheur épure...

— Sacrebleu, que tu parles bien, citoyen Maurice! répondit Agricola. J'aime t'entendre, toi et ton ami Lorin. Est-ce aussi des vers ce que tu viens de dire?

Maurice sourit.

Pendant cet entretien, la scène qu'avait prévue Maurice se passait de l'autre côté du vitrage.

La femme Tison s'était approchée de la reine.

— Madame, lui dit celle-ci, votre désespoir me brise le cœur; je ne veux pas vous priver de votre enfant, cela fait trop de mal; mais, songez-y, en faisant ce que ces hommes exigent peut-être votre fille sera-t-elle perdue également.

— Faites ce qu'ils disent! s'écria la femme Tison, faites ce qu'ils disent!

— Mais auparavant du moins sachez de quoi il s'agit.

— De quoi s'agit-il? demanda la geôlière avec une curiosité presque sauvage.

— Votre fille avait amené avec elle une amie.

— Oui, une ouvrière comme elle; elle n'a pas voulu venir seule à cause des soldats.

— Cette amie avait remis à votre fille un billet; votre fille l'a laissé tomber, Marie qui passait l'a ramassé. C'est un papier bien insignifiant sans doute, mais auquel des gens mal intentionnés pourraient trouver un sens. Le municipal ne vous a-t-il pas dit que lorsqu'on voulait trouver on trouvait toujours.

— Après? après?

— Eh bien! voilà tout: vous voulez que je remette ce papier; voulez-vous que je sacrifie un ami, sans pour cela vous rendre peut-être votre fille.

— Faites ce qu'ils disent! cria la femme, faites ce qu'ils disent!

— Mais si ce papier compromet votre fille, dit la reine, comprenez donc!

— Ma fille est comme moi, une bonne patriote, s'écria la mégère. Dieu merci! les Tison sont connus: faites ce qu'ils disent.

— Mon Dieu! dit la reine, que je voudrais donc pouvoir vous convaincre!

— Ma fille! je veux qu'on me rende ma fille! reprit la femme Tison en trépignant. Donne le papier, Antoinette, donne.

— Le voici, madame.

Et la reine tendit à la malheureuse créature un papier qu'elle éleva joyeusement au-dessus de sa tête en criant:

— Venez! venez, citoyens municipaux. J'ai le papier; prenez-le, et rendez-moi mon enfant.

— [illegible] nos amis, ma sœur, dit Mme Elisabeth.



(1) Voyez les numéros du 21 au 25 mai. — La reproduction de tout ou partie de ce roman est formellement interdite.

dire, tout le monde est pauvre en réalité, nous, sans négliger la question de la juste répartition et de la proportionnalité, qu'on soit bien pénétré de ceci, c'est qu'il faut songer bien moins à écorner le budget qu'à accroître la richesse publique. Lorsque le peuple sera dans l'abondance, on ne parlera plus d'économies étroites et d'éternelles et vaines réductions.

L'article sur les maisons de détention a amené quelques observations de MM. de Larochefoucauld et His. M. His s'afflige de voir les détenus mieux vêtus et mieux nourris que nos paysans honnêtes. Il s'unit, en outre, à M. David pour demander la révision de la loi de 1838 sur les budgets départementaux. Il arrive aujourd'hui que les départements pauvres paient les travaux exécutés au profit des départements riches.

Le fait capital de la séance, c'est le discours de M. Vivien. L'honorable député, dans des termes pleins de fermeté et de mesure, a critiqué la position administrative des préfets et sous-préfets, Il regarde avec raison ce corps de fonctionnaires comme déchu, et la cause de cette déchéance est dans les mœurs nouvelles de la politique. Partout l'autorité est contrainte dans son action par les intérêts privés coalisés. Les préfets sont esclaves, frappés d'une sorte de destitution. A leur place, c'est l'électeur, le député qui gouvernent, et tous les ordres qui leur parviennent du cabinet du ministre sont inspirés par l'intérêt des manœuvres politiques. Les représentants provinciaux du Pouvoir central sont déconsidérés, et à tel point qu'il n'en est pas un qui ne sollicite un autre emploi. On nous assure, en effet, qu'il y a quarante-cinq préfets postulants pour le conseil d'Etat. Les préfets en sont réduits à envier la position des Maîtres des requêtes. A ce tableau fort attristé, M. Duchâtel est venu ajouter qu'ils étaient trop mal rétribués pour tenir leur rang, et que leur existence était empoisonnée par les calomnies des journaux de l'opposition. Tel est le sort des gouverneurs de nos provinces. C'est, comme on voit, une excellente société que celle où les plus hauts fonctionnaires de l'Etat sont sans force, sans indépendance, annihilés, dédaignés, vilipendés, et trop pauvres pour ouvrir à leurs administrés une maison hospitalière. Les enragés d'utopistes sont bien mal venus de vouloir changer ce bel ordre !...

Malheureusement, M. le ministre de l'intérieur ne s'est pas borné à ajouter ces petits traits au tableau de M. Vivien. Ce n'a été là à [illegible]cident de sa réplique. Ne s'est-il pas avisé de proclamer qu'un a[illegible]nce que jamais les préfets n'avaient été dans une position plus favora[illegible]ble, plus digne, plus respectée ! M. le comte Duchâtel trouve que tout [illegible] et azur, et il n'admet pas que l'administration ait le plus léger tort [illegible] notre société à sa décomposition des possibles. Il voit tout ros[illegible] se reprocher dans ce mouvement d'universelle corruption qui pousse [illegible]ux du ministre, sa position extrême. Malgré quelques mots heur[illegible] que la Chambre aurait gardé une impression profonde du discours excellent de réponse passait si évidemment à côté de la question, M. Vivien, si M. Gustave de Beaumont n'était venu allonger le débat, et le rapetisser aux proportions d'une querelle ministérielle

[illegible] de stoïciens. Assurément M. Guizot est un homme probe, et pourtant il s'est résigné à mettre la main à la grande œuvre de la corruption ! Imagine-t-on que M. Thiers offrirait plus de garanties et inspirerait plus de confiance que le chef du 29 octobre ?

Sans aucun doute, nous préférons la protestation de M. Vivien à l'optimisme de M. Duchâtel, et nous pensons, avec M. de Beaumont, que celui-là s'honore qui, ayant été et devant encore être ministre, prend ainsi des engagements de probité devant le pays et lui fait une leçon d'honneur ; mais ces protestations ne suffisent pas. Ceux-là auront pleine raison contre l'administration actuelle qui, en outre de leur plainte généreuse, développeront à la tribune, en système sérieux, une politique nouvelle capable d'occuper profondément les esprits et de passionner les cœurs. C'est seulement par des idées neuves et par des sentiments grandioses que l'on parviendra à faire diversion aux intérêts matériels, à réfréner l'emportement des appétits sensuels, à rendre le génie de la corruption impuissant, à rallier enfin l'individu dans l'unité nationale. Le drapeau de cette politique nouvelle et féconde, nul n'a su encore le dresser menaçant devant le 29 octobre, et c'est ce qui fait la force de ce Cabinet.

L'insistance de M. Guyet-Desfontaines sur une allusion faite par M. Vivien, a arraché à l'honorable M. Garnon de curieuses explications sur l'administration municipale de Sceaux. Il y a quatre ans que cette ville n'a pas de maire. Le Conseil municipal prend toutes ses résolutions à l'unanimité, il vit dans des relations excellentes avec la préfecture. Le premier conseiller municipal remplit les fonctions de maire, chacun le nomme avec respect : M. le maire.... Ce conseiller a été présenté au choix du ministre par le préfet lui-même ; mais le gouvernement ne veut pas le nommer, parce que cet excellent maire inofficiel, adoré de sa commune, est membre de l'opposition, et se nomme Garnon. Du reste, la ville de Sceaux continue et continuera à être admirablement administrée et toujours avec l'unanimité du concours des conseillers municipaux, sans maire.... M. Garnon parle rarement à la Chambre, et il a tort, car nous avons rarement entendu une parole plus lucide, plus vive, plus ferme et plus digne.

Question des haras.

Nous avons dit qu'il fallait se tenir en garde contre les empiètements dangereux des intérêts particuliers et ne pas laisser l'élève des chevaux devenir un privilège entre les mains de quelques barons de la finance. Nous avons dit que, dans l'état présent des choses, il importait à l'amélioration de la race chevaline que la direction supérieure des haras fût laissée entre les mains de l'Etat, et que l'administration disposât de ressources considérables pour ce service. Nous n'avons pas dit qu'il n'y eût pas d'abus dans l'administration et qu'il ne fallût pas la surveiller et exiger d'elle un bon emploi de son autorité et de ses fonds.

Il est évident que la direction des haras ne peut pas continuer à

[illegible] une.

Telles sont les principales mesures qui se présentent d'abord à notre esprit. Nous reviendrons, dans un article spécial, sur ces matières importantes qui intéressent l'agriculture, l'industrie et le luxe.

Solution possible des affaires de Syrie.

La Syrie fut autrefois une terre vraiment sainte, la terre de la charité et du sentiment religieux ; elle est aujourd'hui, pour ses malheureux habitants, un lieu de désolation ; elle est, pour les puissances européennes, un sujet de honte et de contradiction flagrante.

En effet, dans ce déplorable imbroglio du Liban, qui éclate périodiquement par l'incendie et le carnage, l'action individuelle et latente des puissances européennes est en opposition directe avec leur action collective et publique.

Quand les populations du Liban sont en repos, que font les puissances européennes ? Elles travaillent, chacune de son côté, à avoir des protégés, des clients, des amis particuliers. La France a les Maronites, l'Angleterre les Druses, la Russie les Grecs schismatiques et les Arméniens, l'Autriche les Juifs, la Turquie les Musulmans. Il en résulte que, dans ces divers groupes, aux haines déjà existantes, viennent s'ajouter d'autres antipathies dont ils s'imprègnent par leur contact avec leurs protecteurs. Puis, lorsque chaque groupe, comptant sur l'appui de la nation qui le protège, ne craint pas d'en appeler à la force des armes ; lorsque la Montagne est en feu, que les hommes se fusillent et s'égorgent, que des troupes éplorées de femmes, d'enfants et de vieillards se réfugient dans les villes, alors les puissances européennes adressent des représentations collectives à cette pauvre autorité turque, qui n'en peut mais, puisque, au milieu de tous ces conflits d'influence, elle n'exerce réellement plus aucun pouvoir.

Tel est le singulier rôle que jouent, depuis 1840, les cinq grandes puissances, dans la question syrienne. L'intérêt particulier de chacune d'elles a cru peut-être trouver son compte dans cette conduite contradictoire. Mais une cruelle expérience ne permet plus de douter que c'est là une erreur, et une erreur honteuse. Y a-t-il rien, en effet, de plus honteux, pour chaque puissance individuellement, que de signer d'une main des doléances sur les horreurs de la guerre, tandis que l'autre main a attisé et attise la lutte ? Y a-t-il rien de plus honteux, pour ces cinq grandes puissances prises collectivement que de s'adresser à un fétiche de souveraineté dont elles connaissent l'impuissance, et de ne savoir pas s'entendre afin d'agir elles-mêmes, et d'utiliser, en Syrie, tous les éléments de progrès dont elles sont dépositaires ?

L'honneur des nations chrétiennes l'exige : il est temps que cette déplorable contradiction entre l'action individuelle et l'action collective cesse. Oui, le moment est venu, non plus seulement de ré-

SUPPLÉMENT

— Non, ma sœur, répondit tristement la reine, je ne sacrifie que nous. Le papier ne peut compromettre personne.

Aux cris de la femme Tison, Maurice et son collègue vinrent au devant d'elle ; elle leur tendit aussitôt le billet. Ils l'ouvrirent et lurent :

« A l'Orient ! un ami veille encore.

Maurice n'eut pas plutôt jeté le yeux sur ce papier qu'il tressaillit.

L'écriture ne lui semblait pas inconnue.

— Oh ! mon Dieu, s'écria-t-il, serait-ce celle de Geneviève. Oh ! mais non, c'est impossible, et je suis fou. Elle lui ressemble sans doute, mais que pourrait avoir de commun Geneviève avec la reine ?

Il se retourna et vit que Marie-Antoinette le regardait. Quant à la femme Tison, dans l'attente de son sort elle dévorait Maurice des yeux.

— Tu viens de faire une bonne œuvre, dit-il à la femme Tison ; et vous, citoyenne, une belle œuvre, dit-il à la reine.

— Alors, monsieur, répondit Marie-Antoinette, que mon exemple vous détermine, brûlez ce papier, et vous ferez une œuvre charitable.

— Tu plaisantes, l'Autrichienne, dit Agricola, brûler un papier qui va nous faire pincer toute une couvée d'aristocrates peut-être ; ma foi, non, ce serait trop bête.

— Au fait, brûlez-le, dit la Tison ; cela pourrait compromettre ma fille.

— Je le crois bien, ta fille et les autres, dit Agricola en prenant des mains de Maurice le papier que celui-ci eût certes brûlé s'il eût été tout seul.

Dix minutes après, le billet fut déposé sur le bureau des membres de la Commune, il fut ouvert à l'instant même et commenté de toutes façons.

— A l'Orient ! un ami veille, dit une voix, que diable cela peut-il signifier ?

— Pardieu ! répondit un géographe, à Lorient, c'est clair, Lorient est une petite ville de la Bretagne située entre Vannes et Quimper. Morbleu ! on devrait brûler la ville, s'il est vrai qu'elle renferme des aristocrates qui veillent encore sur l'Autrichienne.

— C'est d'autant plus dangereux, dit un autre, que Lorient étant un port de mer, on peut y établir des intelligences avec les Anglais.

— Je propose, dit un troisième, qu'on envoie une commission à Lorient et qu'une enquête y soit faite.

La motion fit sourire la minorité, mais enflamma la majorité ; on décréta qu'une commission serait envoyée à Lorient pour surveiller les aristocrates.

Maurice avait été informé de la délibération.

— Je me doute bien où peut être l'Orient dont il s'agit, se dit-il, mais à coup sûr, ce n'est point en Bretagne.

Le lendemain la reine qui, ainsi que nous l'avons dit, ne descendait plus au jardin, pour ne point passer devant la chambre où avait été enfermé son mari, demanda à monter sur la tour, pour prendre un peu d'air avec sa fille, et madame Elisabeth.

La demande lui fut accordée à l'instant même ; mais derrière elle, Maurice monta, et, s'arrêtant derrière une espèce de petite guérite, qui abritait le haut de l'escalier, il attendit, caché, le résultat du billet de la veille.

La reine se promena d'abord indifféremment avec madame Elisabeth et sa fille ; puis elle s'arrêta, tandis que les deux princesses continuaient de se promener, se tourna vers l'est et regarda attentivement une maison, aux fenêtres de laquelle apparaissaient plusieurs personnes ; l'une de ces personnes tenait un mouchoir blanc.

Maurice, de son côté, tira une lunette de sa poche, et, tandis qu'il l'ajustait, la reine fit un grand mouvement, comme pour inviter les curieux de la fenêtre à s'éloigner. Mais Maurice avait déjà remarqué une tête d'homme aux cheveux blonds, au teint pâle, dont le salut avait été respectueux jusqu'à l'humilité.

Derrière ce jeune homme, car le curieux paraissait avoir au plus de 25 à 26 ans, se tenait une femme à moitié cachée par lui. Maurice dirigea sa lorgnette sur elle, et, croyant reconnaître Geneviève, fit un mouvement qui le mit en vue. Aussitôt la femme, qui de son côté tenait aussi une lorgnette à la main, se rejeta en arrière, entraînant le jeune homme avec elle. Etait-ce réellement Geneviève ? Avait-elle de son côté reconnu Maurice ? Le couple curieux s'était-il retiré seulement sur l'invitation que lui en avait faite la reine ?

Maurice attendit un instant pour voir si le jeune homme et la jeune femme ne reparaîtraient point. Mais voyant que la fenêtre restait vide, il recommanda la plus grande surveillance à son collègue Agricola, descendit précipitamment l'escalier, et alla s'embusquer à l'angle de la rue Portefoin pour voir si les curieux de la maison en sortiraient. Ce fut en vain, personne ne parut.

Alors, ne pouvant résister à ce soupçon qui lui mordait le cœur depuis le moment où la compagne de la femme Tison s'était obstinée à demeurer cachée et à rester muette, Maurice prit sa course vers la vieille rue Saint-Jacques, où il arriva l'esprit tout bouleversé des plus étranges soupçons.

Lorsqu'il entra, Geneviève, en peignoir blanc, était assise sous une tonnelle de jasmins où elle avait l'habitude de se faire servir à déjeuner. Elle donna, comme d'habitude, un bonjour affectueux à Maurice, et l'invita à prendre une tasse de chocolat avec elle.

De son côté Dixmer, qui arriva sur ces entrefaites, exprima la plus grande joie de voir Maurice à cette heure inattendue de la journée. Mais avant que Maurice prît la tasse de chocolat qu'il avait acceptée, toujours plein d'enthousiasme pour son commerce, il exigea que son ami le secrétaire de la section Lepelletier, vînt faire avec lui un tour dans les ateliers. Maurice y consentit.

— Apprenez, mon cher Maurice, dit Dixmer en prenant le bras du jeune homme et en l'entraînant, une nouvelle des plus importantes.

— Politique ? demanda Maurice, toujours préoccupé de son idée.

— Eh ! cher citoyen, répondit Dixmer en souriant, est-ce que nous nous occupons de politique, nous. Non, non, une nouvelle tout industrielle, Dieu merci ! Mon honorable ami Morand, qui, comme vous le savez, est un chimiste des plus distingués, vient de trouver le secret d'un maroquin rouge comme on n'en a pas encore vu jusqu'à présent, c'est-à-dire inaltérable. C'est cette teinture que je veux vous montrer. D'ailleurs vous verrez Morand à l'œuvre, celui-là c'est un véritable artiste.

Maurice ne comprenait pas trop comment on pouvait être artiste en maroquin rouge. Mais il n'en accepta pas moins, suivit Dixmer, traversa les ateliers, et dans une espèce d'officine particulière, vit le citoyen Morand à l'œuvre : il avait ses lunettes bleues et son habit de travail, et paraissait effectivement on ne peut pas plus occupé de changer en pourpre le blanc sale d'une peau de mouton. Ses mains et ses bras, qu'on apercevait sous ses manches retroussées, étaient rouges jusqu'au coude. Comme le disait Dixmer, il s'en donnait à cœur joie dans la cochenille.

Il salua Maurice de la tête, tout entier qu'il était à sa besogne.

— Eh bien ! citoyen Morand, demanda Dixmer, que disons-nous ?

— Nous gagnerons cent mille livres par an rien qu'avec ce procédé, dit Morand. Mais voilà huit jours que je ne dors pas, et les acides m'ont brûlé la vue.

Maurice laissa Dixmer avec Morand et rejoignit Geneviève en murmurant tout bas.

— Il faut avouer que le métier de municipal abrutirait un héros. Au bout de huit jours de Temple on se prendrait pour un aristocrate et l'on se dénoncerait soi-même. Bon Dixmer, va ! brave Morand ! Suave Geneviève ! et moi qui les avais soupçonnés un instant.

Geneviève attendait Maurice avec son doux sourire pour lui faire oublier jusqu'à l'apparence de ces soupçons que Maurice avait effectivement conçus. Elle fut ce qu'elle était toujours, douce, amicale, charmante.

Ces heures où Maurice voyait Geneviève étaient les heures où il vivait réellement. Tout le reste du temps il avait cette fièvre qu'on pourrait appeler la fièvre 93, qui séparait Paris en deux camps et faisait de l'existence un combat de chaque heure.

Vers midi il lui fallut cependant quitter Geneviève et retourner au Temple.

A l'extrémité de la rue Sainte-Avoye, il rencontra Lorin qui descendait sa garde ; il était en serrefile ; il se détacha de son rang et vint à Maurice dont tout le visage exprimait encore la suave félicité que la vue de Geneviève versait toujours dans son cœur.

— Ah ! dit Lorin en secouant cordialement la main de son ami :

En vain tu caches ta langueur,
Je connais ce que tu désires ;
Tu ne dis rien, mais tu soupires.
L'amour est dans tes yeux, l'amour est dans ton cœur.

Maurice mit la main à sa poche pour chercher sa clef. C'était le moyen qu'il avait adopté pour mettre une digue à la verve poétique de son ami. Mais celui-ci vit le mouvement et s'enfuit en riant.

— A propos, dit Lorin en se retournant après quelques pas, tu es encore pour trois jours au Temple, Maurice ; je te recommande le petit Capet.

ALEXANDRE DUMAS.

(*La suite à demain.*)

Grande-Bretagne et d'Irlande, s'engagent réciproquement à continuer à interdire, tant à présent qu'à l'avenir, toute traite des noirs dans les colonies qu'elles possèdent ou pourront posséder par la suite, et à empêcher, autant que les lois de chaque pays le permettront, leurs sujets respectifs de prendre dans ce commerce une part directe ou indirecte.

Nous rappelons à MM. les actionnaires de la *Démocratie pacifique* que l'assemblée générale annuelle aura lieu dimanche, 15 juin, à midi, au siége de la Société, rue de Seine, 10.

FAITS DIVERS.

La reine d'Angleterre n'aurait pas tout-à-fait renononcé au voyage qu'elle avait l'intention de faire en France cette année, car le bruit court à Londres que le duc de Nemours a remis à la reine une invitation toute gracieuse de Louis-Philippe pour presser S. M. B. de réaliser ce voyage.

— La mort, qui, il y a peu d'années, avait déjà frappé cruellement M. le comte Molé dans la personne de Mme la comtesse de Champlatreux, sa fille, vient de le frapper encore une fois douloureusement dans la personne de Mme la comtesse Molé. Mme la comtesse Molé est morte avant-hier mardi, à six heures du soir, après quelques jours seulement de maladie.

— Du 1er juillet 1830 au 1er juillet 1845, les donations et legs faits aux congrégations religieuses se sont élevés à 1 774 000 fr. ; les dons faits aux fabriques, à 10 698 000 fr.

— Un journal annonce que les maîtres charpentiers de Paris se sont réunis, et ont décidé qu'ils n'augmenteraient pas le salaire actuel de leurs ouvriers. Ils auraient transmis cette résolution à M. le préfet de police, et demandé que les ouvriers charpentiers qui se trouvent dans les régiments de la garnison de Paris fussent mis à leur disposition.

— La poudrière de Zacatecas (Mexique), qui contenait 40 milliers de poudre, vient de sauter avec un horrible fracas. Un Français, chef poudrier de l'établissement, et trente ouvriers ont péri dans cette catastrophe.

— Mallet publie aujourd'hui dans sa correspondance une curieuse chronique ; nous la reproduisons :

Les pigeons royaux. — Une chose que l'on ne sait généralement pas, c'est que dans le parc de Neuilly et dans celui du château royal de Bruxelles, il est deux colombiers toujours bien garnis de pigeons ; ils portent de l'une à l'autre résidence, avec une rapidité incroyable, les lettres de S. M. la reine des Français à la reine des Belges et *vice versâ*. On cite un de ces pigeons voyageurs, nommé le duc d'Albe, qui a déjà fait 45 fois le trajet de Bruxelles à Paris. En moyenne il met 3 heures 25 minutes à franchir la distance qui existe entre ces deux capitales.

Christophe Colomb et les Rivoyeurs. — Hier au soir, tous les rivoyeurs de Paris (lisez mariniers amateurs d'eau douce) se sont réunis dans un grand banquet à Bercy, pour célébrer l'anniversaire 403e de la naissance de Christophe Colomb. Les plus illustre des rivoyeurs, quatre cents rivoyeurs et rivoyeuses se trouvaient à table.

Les seigneurs russes et les bouquets. — Il est très vrai que, par suite des ordres envoyés par l'empereur Nicolas, tous les seigneurs russes quittent Paris. Ce matin, Mme Prévôt, du Palais-Royal, avait la commande de plus de 200 bouquets de roses mousseuses entourées de *Souvenez-vous de moi* et de pensées. Ces bouquets étaient commandés par les voyageurs moscovites pour les plus aimables femmes de la capitale en signe d'adieu. Que de larmes vont couler quand elles vont recevoir ces cartes de visite significatives.

Arrosements par ordonnance. — L'autorité édilienne de la capitale, dans un but de salubrité publique, vient de publier une ordonnance qui enjoint très formellement, et sous peine d'amende, à tous les portiers et boutiquiers de la capitale d'arroser chacun le devant des maisons ou des boutiques deux fois par jour : à onze heures du matin et à trois heures de l'après-midi. Pour faciliter l'exécution de cette mesure, recommandée au dévouement de chacun pour le bien-être de tous, les robinets des bornes-fontaines seront ouverts aux heures indiquées ci-dessus.

Après s'être fait si longtemps regretter, le soleil a enfin pris sa revanche : — Aujourd'hui, à midi, le thermomètre marquait 28 degrés centigrades à l'ombre et 32, 33 et 34 en plein soleil et à l'abri du vent.

— L'Académie a décerné les récompenses suivantes provenant des legs faits par M. de Montyon pour les ouvrages les plus utiles aux mœurs :

Une médaille de 2 000 francs à M. Filon, pour son ouvrage intitulé : *Le pouvoir spirituel dans ses rapports avec l'Etat.* — Une médaille de 2000 fr. à M. Poujoulat, pour *l'Histoire de Saint-Augustin.* — Une médaille de 2 000 fr. à M. Desbordeliers, pour son ouvrage intitulé : *la Morale militaire.* — Une médaille de 2 000 fr. à M. Pierre Zachambeaud, pour ses *Fables.* — Une médaille de 2 000 fr. à Mme Mallet, pour son ouvrage *les Femmes en prison.* — Une médaille de 1 500 fr. à Mlle Boyeldieu d'Auvigny, pour un ouvrage intitulé : *Montjouy ou Erreur et Repentir.* — Une médaille de 1 500 fr. à Mme Saunders, pour l'ouvrage intitulé : *Direction maternelle de la jeune fille.*

— La *France algérienne* contient un travail curieux sur la législation des Kabyles ; on y remarque les passages suivants :

Toutes les tribus kabyles qui sont situées à l'est d'Alger, depuis l'Ysseur et Delleus jusqu'au monts Djurdjuras, sont commandées par des *aminer* Ces amines sont élus par le peuple, qui procède à leur choix dans de grandes assemblées que l'on nomme *djemda.*

C'est un amine qui est chargé du maintien de l'ordre public ainsi que de l'observance des lois ou coutumes; quel que soit son caractère, il ne peut ni faire du neuf, ni faire de l'arbitraire ; il a une marche à suivre pour tous les évènements ordinaires. Cette marche n'est écrite nulle part ; les vieillards, les savants en ont les traditions, et elle a force de loi.

Voici ce code étrange :

Tirer son yatagan mais ne pas frapper	8 boudjous.
— et frapper	16
Armer son fusil et ne pas tirer	10
— et tirer	30
Lever son bâton et ne pas frapper	1
— et frapper	2
Brandir une faucille et ne pas frapper	2
— et frapper	4
Faire le geste de frapper avec une pierre	1
— et frapper	6
Frapper à coups de poing	1¼
Paraître au lavoir des femmes	2

reusement pas être ainsi.

» Depuis cet évènement, Robert n'avait cessé de témoigner une grande inquiétude, et son humeur s'en était assombrie. Samedi dernier, il entra au service d'un entrepreneur de travaux, à Blois ; mais, dès le lendemain, il éprouva un malaise qui ne lui permit pas de travailler.

» Le lendemain matin, son état maladif augmentant, on envoya chercher un médecin, qui reconnut bientôt en lui tous les symptômes de l'hydrophobie, et le fit conduire immédiatement à l'hospice. Il y était à peine qu'un premier accès se déclara ; il fut bientôt impossible de le contenir, et la prudence exigea qu'on l'enfermât dans une cellule. Dès ce moment, les accès de ce malheureux devinrent de plus en plus fréquents et violents, et jeudi matin, il mourut à la suite d'une crise affreuse, dans laquelle il brisa tout ce qui se trouvait sous sa main. Nous devons dire pourtant que cette violence témoignait plutôt une grande surexcitation nerveuse qu'un besoin de mordre ce qui l'entourait, car c'est une erreur de croire que généralement chez l'homme, l'état d'hydrophobie se décèle comme chez les animaux : cette tendance se présente quelquefois, mais cela est fort rare.

» Cet accident nous engage à rappeler les premières mesures de précaution à prendre en cas de morsures de chien. Il faut presser fortement la plaie pour en faire sortir le sang, la laver avec de l'alcali, de l'eau saturée de lessive ou même avec de l'urine ; enfin brûler soi-même, à défaut d'homme de l'art, la plaie avec un fer rougi à blanc. »

— L'une des femmes indiennes Ioways est morte aujourd'hui à Paris des suites d'une nostalgie. Le *Moniteur parisien* publie à ce sujet les détails suivants :

« O-Ké-Oui-Mi, la femme du Petit-Loup, a succombé aujourd'hui à une affection de poitrine dont les soins éclairés des médecins appelés auprès d'elle n'ont pu conjurer les fatales conséquences. La mort d'un enfant très jeune que cette pauvre femme avait perdu à Londres peut être considérée comme la cause déterminante de la maladie qui l'emporte aujourd'hui.

» Une douleur profonde et que rien ne pouvait distraire s'était emparée de cette mère, déjà trois fois appelée à pleurer sur les cadavres de ses fils. Cette douleur devait la tuer ; elle le sentait, elle l'annonçait, et quand son mari, bon, tendre, affectueux plus qu'on ne peut le dire, cherchait à la consoler, à la rattacher à la vie : « Non, mes quatre enfants m'appellent, répondait-elle ; je les vois auprès du Grand-Esprit ; ils me tendent les bras et s'étonnent que je ne les ai pas rejoints encore. »

» Depuis lundi le Petit-Loup n'avait point paru dans la salle d'exhibition de M. Catlin ; il ne quittait pas d'une minute sa femme qui s'affaiblissait d'instants en instants ; il la veillait nuit et jour, la servant avec zèle et amour, et ne voulant pas que personne partageât avec lui l'office que sa tendresse lui rendait pourtant si pénible.

» Il a recueilli les dernières volontés de sa femme, qui l'a prié de remercier les médecins français de leurs efforts et de leur sympathie pour une malheureuse épouse qui allait être enfin une heureuse mère, puisque le Grand-Esprit allait la réunir à leurs quatre enfants. Elle a dit dans quel costume elle voulait être enterrée, et a demandé qu'on laissât à son cou une médaille de la Vierge, mère du Grand-Esprit des chrétiens. Cette parole entendue par l'interprète, celui-ci est allé chercher un prêtre, qui est arrivé trop tard, mais qui a récité sur la défunte les prières de l'Eglise catholique.

» Le Petit-Loup s'est mis alors en devoir d'exécuter, quant au costume des funérailles, les ordres de sa femme ; il l'a habillée et peinte en vermillon, selon la coutume des tribus indiennes. Les trois femmes ioways pleurent sur leur compagne de voyage, sur l'épouse d'un Ioway leur ami, bien que la morte fût d'une tribu ennemie de la leur, celle des Sacks, et que par conséquent elle ne fût pas pour elles une sœur. O-Ké-Oui-Mi sera enterrée chrétiennement ; probablement son corps sera présenté à l'église de l'Assomption.

» Lorsque son enfant mourut à Londres, les Anglais lui donnèrent, ainsi qu'à son époux, les marques d'une vive sympathie ; ils élevèrent un petit tombeau au jeune Ioway, et les quakers, pour rassurer le père, qui craignait que cette tombe ne fût violée par les chirurgiens, s'engagèrent à veiller toujours sur elle. Il est probable qu'on fera ici quelque chose d'analogue. »

HORRIBLE ASSASSINAT. — On lit dans l'*Impartial du Rhin* ;

« Un assassinat horrible a été commis, dans la nuit du 2 au 3, dans la commune de Ruestenhart (canton d'Ensisheim). Une vieille femme, la veuve Haby, âgée de 82 ans, jouissant d'une honnête aisance, habitait sa maison avec une de ses nièces. Lundi, vers minuit, un individu s'est introduit dans cette maison en faisant, à l'aide d'un coutre, un trou dans le mur, au rez-de-chaussée, et est monté dans la chambre de la vieille femme, qui, au bruit qu'il faisait, s'est levée de son lit ; mais l'assassin l'a frappée à la tête de plusieurs coups de son coutre, et l'a étendue morte.

» Cependant, la malheureuse, en tombant, a jeté un cri qui a réveillé sa nièce, couchée dans une chambre voisine. Celle-ci accourt, trouve le meurtrier ; forte et courageuse, elle le saisit à la gorge et lui arrache le coutre. Une lutte terrible s'engage, dans laquelle la jeune fille fait une morsure profonde à la main du malfaiteur ; mais celui-ci parvient à ressaisir le coutre, et frappe la pauvre fille à la nuque. Elle tombe sans mouvement. « Elle a son affaire ! » s'écrie le misérable en s'en allant. Mais la jeune fille fait la morte ; elle se relève, court vers la rue pour appeler du secours, l'assassin revient sur ses pas ; elle remonte, saute par une fenêtre, et crie de toutes ses forces : Au secours ! à l'assassin ! Alors elle voit le meurtrier qui fuit à travers champs. Lorsque le maire et les voisins arrivent, il est trop tard pour rejoindre le coupable.

« Le lendemain matin, M. le juge de paix Weinzorn, d'Ensisheim, est arrivé sur les lieux. Au moment où ce magistrat est entré dans la maison du crime, saisi d'horreur en présence du cadavre de la femme et de la jeune fille blessée, il est tombé en défaillance, et aussitôt après, il a été frappé d'un coup d'apoplexie foudroyante. On nous assure en ce moment que cet honorable magistrat vient de mourir.

» M. le procureur du roi est arrivé sur les lieux vers midi ; par suite de l'information à laquelle la justice a procédé, elle désigne comme l'auteur du crime un nommé Haby, neveu de la victime, père d'une nombreuse famille. Il a été reconnu par la nièce, et l'on a trouvé chez lui le coutre ensanglanté ainsi qu'un pantalon couvert de sang. Ce Haby a quitté Ruestenhart dans la nuit du crime ; le lendemain matin, il s'est présenté, dit-on, chez le notaire d'Ensisheim, à qui il avait annoncé la mort de sa tante, en s'informant si certain bail souscrit par elle n'était pas susceptible d'être résilié. Après de longues recherches, on l'a trouvé caché chez son frère, d'où il a été conduit dans la prison d'Ensisheim. »

LES LETTRES ANONYMES. — JALOUSIE. — QUATRE CADAVRES. — Un affreux drame est ainsi raconté par le *Journal d'Epernay* du 11 juin :

« Il vient de se passer dans une petite ville du département du Tarn, un



En effet, M. ..... devenait de plus en plus triste et rêveur, et de sa poitrine s'exhalaient des mots fantasques et sinistres. Tout-à-coup un long cri retentit dans toute la ville; des flots de peuple se pressent, se précipitent du côté du bois ; toutes les bouches parlent d'un affreux malheur, et l'on apprend que M. ....., dans un accès de folie, vient de tuer le fiancé de la jolie créole et d'assassiner sa femme, et que lui-même, couvert de blessures profondes qu'il s'est faites, a été trouvé noyé dans son sang et dans celui de ses victimes ; telle est la sinistre nouvelle qui circule dans la ville, et y jette l'alarme et la consternation.

Le lendemain on apprend que M. *** avait été détrompé, et qu'avant d'expirer, il avait déclaré que depuis un mois il avait reçu plusieurs lettres anonymes qui lui apprenaient que sa femme le trahissait ; que d'abord il avait déchiré les premières, regardant comme vil et méprisable l'homme assez lâche pour se servir de cette arme dangereuse, mais que bientôt le poison de la jalousie s'étant infiltré dans son cœur, loin de déchirer les nouvelles lettres, il s'était complu dans leur lecture ; que s'étant aperçu des promenades fréquentes de sa femme depuis le départ de son ami, qu'il avait cru simulé, il l'avait lui-même espionnée, et que sa rage n'avait plus connu de bornes, lorsqu'enfin voyant arriver celui qu'il avait toujours regardé comme son ami, il le vit accourir et se précipiter au-devant de sa femme : lui-même alors et d'un seul bond se trouva entre elle et lui, et dans sa fureur il les frappa du poignard qu'il tourna contre lui à la vue du médecin étranger, dont les cris sauvèrent de sa rage l'aîné de ses enfants et sa bonne.

A peine avait-il fait cette déclaration d'une voix éteinte, qu'un jeune homme pâle, échevelé, se précipite dans la chambre, il ne dit que ces mots : « J'étais fou d'amour pour la jeune créole, j'espérais exciter sa jalousie et parvenir à lui faire partager ma malheureuse passion, et j'ai été assez misérable pour descendre au rôle abject de dénonciateur anonyme. Oh ! pardonnez-moi, vous tous qui m'écoutez, et vous tous surtout que j'ai lâchement assassinés, et que ma mort serve à jamais d'exemple aux traîtres et aux lâches qui se font un jeu des lettres anonymes. » Il tomba, et bientôt on n'entendit plus que le râle des deux mourants ; au même instant la justice venait pour s'emparer des coupables, mais elle respecta l'asile de la mort, elle n'avait plus devant elle que leurs deux cadavres et ceux de leurs victimes !

(*Journal d'Epernay*, 11 juin.)

VARIÉTÉS.

THÉORIE DES VOUTES, par M. FABRE, capitaine du génie.

L'application de la géométrie aux arts prend, tous les jours, une nouvelle importance. Mais l'on est forcé de reconnaître que, malgré les travaux récents de plusieurs savants distingués, cette partie de la science est encore fort en retard.

Les géomètres de premier ordre ont, en général, dirigé leurs formules vers l'interprétation des phénomènes de la nature ; et toutefois ils étaient bien loin de dédaigner la géométrie qui préside à l'architecture et aux machines.

Les géomètres d'un mérite secondaire affichent un incroyable dédain pour tout ce qui n'est pas ce qu'ils appellent la science pure. A le bien prendre, ce dédain est un signe d'impuissance ; car il est plus facile de glaner à la suite des grands maîtres, et de chercher la rencontre heureuse d'un théorème, dans la route ouverte, que de tenter une application nouvelle de la simple géométrie, application qui toujours exige l'invention d'une idée.

Parmi ceux-ci, il n'est pas rare d'entendre dire que Navier et Poncelet ne sont pas des géomètres. Que sont-ils donc ?

Par malheur les beaux travaux des hommes tels que Navier et Poncelet n'ont pas encore acquis cette simplicité qui annonce sur-le-champ que la science a trouvé son véritable point de départ. La science est encore lourde, empêtrée, incertaine, dans les formules qui ont pour objet les arts et les machines : on ne fait pas tout en un jour.

Lorsque ce véritable point de départ sera trouvé pour chaque grande application de la géométrie, les formules et les règles prendront, sans doute, ce caractère de simplicité, de certitude, de fécondité qui éclate dans la science pure.

Ce caractère est ce qui distingue le travail si remarquable de M. Fabré.

Ceux qui s'occupent du grand art de l'architecture et des constructions savent que toutes les tentatives faites jusqu'à ce jour pour fonder une véritable théorie des voûtes, ont échoué. C'est ici surtout que l'empêtrement des formules est inextricable, et la règle incertaine ; c'est ici que l'expérience a donné les plus fréquents démentis. Aussi les architectes et les ingénieurs s'en tiennent-ils le plus souvent à la tradition des exemples, résumée par quelque règle empirique très simple.

En 1840, dans les Annales des ponts et chaussées, M. Méry, ingénieur, avait déjà publié un Mémoire important. Ce Mémoire indiquait une véritable règle pour vérifier la stabilité des voûtes en berceau.

Il est facile de comprendre en quoi consiste cette règle. Concevons une voûte en berceau ; tous les points d'un joint y supportent des pressions diverses que l'on peut réduire à une seule résultante appliquée en un certain point. Supposons que l'on détermine sur chaque joint un point analogue, supposons de plus que ces joints parfaitement placés soient infiniment rapprochés, la série des points dont nous venons de parler déterminera une courbe. C'est la courbe des centres de pression. La règle de M. Méry est ceci : l'intrados et l'extrados forment deux limites dont la courbe de pression ne doit jamais sortir, et lorsque cela arrive, l'équilibre est impossible.

Gauthey, dans son ouvrage sur la construction des ponts, avait clairement défini la courbe des pressions ; mais il n'en fit usage que pour expliquer les effets du tassement. M. Méry donne un procédé simple pour en construire l'épure et s'en sert pour vérifier la stabilité.

A la fin de son Mémoire, M. Méry cherche l'équation de la courbe, et indique le moyen de l'obtenir par un calcul en général très compliqué. Il croit que les applications que l'on en pourrait faire seraient très bornées. Il se contente d'en déduire une analogie remarquable entre la courbe des pressions et la chaînette.

M. Fabré prend le problème dans toute sa généralité, et cherche la condition d'équilibre d'une voûte quelconque. Cette condition lui donne la relation générale qui lie entre eux les centres de pression.

Il trouve que dans une voûte quelconque il y a trois courbes prin

[illegible] la valeur qui correspond à l'équilibre. A ce moment la force horizontale ne varie plus, car, l'équilibre existant, il n'y a plus de raison pour qu'elle continue à croître ; elle a atteint son minimum nécessaire sous l'action de la pesanteur. M. Fabré donne la règle suivante : « La poussée minimum d'une voûte quelconque, » s'obtient en multipliant l'épaisseur de la voûte à la clef par le » rayon de courbure du sommet de l'axe principal et par le poids » de l'unité de volume. »

L'axe principal est remplacé dans la pratique par la courbe moyenne du profil, dont il ne diffère pas essentiellement. Pour avoir le rayon de courbure susdit, il suffit de tracer cette courbe moyenne vers le sommet de la voûte et de déterminer la rencontre de deux normales très voisines. M. Fabré donne encore un autre procédé graphique qui s'applique à toute espèce de profils.

Quant au pied-droit, on a eu à son sujet les plus fausses idées. A proprement parler, la voûte et le pied droit ne sont qu'un seul et même système, et il n'y a aucune raison pour séparer les deux parties. La courbe des centres de pression se continue dans le pied droit, et pour l'équilibre elle doit y être comprise. C'est là toute la condition. Mais en supposant que le pied droit soit compris entre sa fondation et le lit horizontal supérieur, on trouve que l'épaisseur à donner à ce pied droit, quelle que soit la hauteur, est égale à la racine carrée du double de la poussée minimum.

Nous indiquons simplement quelques-uns des principaux résultats du Mémoire de M. Fabré, Mémoire dont les calculs sont de la plus grande simplicité, tandis que jusqu'ici, pour arriver à des résultats faux ou insignifiants, on construisait des formules à perte de vue.

Il insiste sur les avantages des profils funiculaires. L'instinct pratique a souvent donné des profils d'une bonne stabilité, en diminuant l'épaisseur en certains endroits pour l'augmenter en d'autres ; c'est ce qui est arrivé dans les formes ogivales où le renflement s'opère de haut en bas, ce qui est conforme à la théorie. Mais presque toujours l'on a mis en œuvre des masses de matières peu en rapport avec la résistance des matériaux à la pression, résistance qui devait seule déterminer la sur-épaisseur à donner aux voûtes. Pourquoi ? Parce que l'on a persisté à regarder comme bonne une forme de voûte détestable, le plein cintre. Substituez-y la forme funiculaire et vous pourrez faire des voûtes légères et par suite d'une faible poussée.

Si par des moyens si vicieux on a pu construire des voûtes de trente à quarante mètres de portée, que ne doit-on pas attendre de la voûte à résultante de pression normale ? D'après la théorie de M. Fabré, la résistance des matériaux à l'écrasement, seule limite rationnelle, permet la construction de voûtes de plus de deux cents mètres de portée. Il y a là des essais à tenter avec chance de réussite, et que M. Fabré indique dans son Mémoire.

Ce résultat qui fournirait à l'art des formes si magnifiques et si nouvelles, ce résultat, disons-nous, donne à la théorie de M. Fabré tous les caractères d'une grande découverte. G.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 12 JUIN.

« Il faudrait tout craindre, dit le *Journal des Débats*, si la confusion que M. de Montalembert établit entre les congrégations et le clergé venait à s'accréditer dans les masses ; nous n'oserions répondre de rien si le pays s'habituait à penser que la cause de la religion est inséparable-

[illegible] législatif à l'avertir, à le contraindre, le cas échéant. Eh bien, le pouvoir exécutif avoue qu'il a violé la loi, il déclare qu'il ne veut pas réparer cette violation, qu'il est résolu à y persister, à y persister aussi long-temps qu'il lui plaira ; et le pouvoir législatif reste impassible devant cette insolente déclaration. Un ministre ose dire aux législateurs : « Cette loi que vous avez faite, elle est pour moi comme si elle n'était pas. Ce qui fut l'acte de votre volonté, de ma volonté souveraine je l'annulle ! » Et les législateurs ainsi insultés courbent la tête sous l'injure ! et quelques-uns y applaudissent ! Ah ! pourquoi donc ce vain simulacre d'élection, de parlement, de discussion, de tribune et de votes? Puisque nous avons les réalités de l'absolutisme, à quoi bon les apparences de la liberté ? »

La *Réforme* fait comme nous des vœux pour qu'un état de choses aussi ruineux pour les ouvriers charpentiers que pour les maîtres ne se prolonge pas.

« La chambre comprendra-t-elle enfin, dit la *Réforme*, la nécessité de s'occuper de l'enquête, et de préparer les documents qui doivent servir de base à une bonne organisation du travail?

» Pour nous, nous ne savons rien de plus éloquent que cette protestation silencieuse de tout un corps d'état qui lutte par la force de résistance passive, et qui secondamne volontairement aux privations les plus cruelles, dans l'espoir incertain d'obtenir quelque amélioration pour son sort à venir. Le corps des ouvriers charpentiers est un de ceux qui sont le mieux organisés, et qui peuvent le plus long-temps soutenir une lutte du genre de celle qui est en ce moment engagée.

» Pour donner une idée de l'esprit qui anime cette vaste corporation, nous citerons un seul fait : Quand les ouvriers surabondent dans une ville où le travail est bien payé, ils prennent eux-mêmes le parti de se décimer ; mais ce sont les plus anciens qui partent et qui laissent la place aux nouveaux arrivants, afin que ceux-ci puissent profiter à leur tour de l'élévation du prix de la journée. N'y a-t-il pas là quelque chose de véritablement fraternel ? »

PETITE CORRESPONDANCE.

M. C ...... à Châlons-sur-Marne, — Envoyez-nous donc le nouveau pamphlet.

M. L....... à Toulouse. — Remerciements et félicitations. Nous attendons la suite annoncée. Ce que vous nous dites du libraire nous satisfait complètement. Nous expédierons sous peu par l'entremise de M. J.

M. S... à Niort. — Nous avons reçu avis par M... Vous êtes inscrit.

M. M...... en voyage. — Reçu. Nous attendons la suite. Nous vous expédions. Nous avons vos lettres des 11 a. 21 mai et 10 juin.

Marchés.

Halle aux farines du 12 juin. — Arrivages 1614-43. — Ventes 1452-10. — Restant 21183-55. — Gruaux 47,75 à 50,30. — Farine 1re 32,80 à 34,40; 2e 30,25 à 32,50; 3e 25,50 à 00,00; 4e 20,00 à 00,00. — A livrer 757-21.

Marché aux fourrages du 12 juin. *Barrière d'Enfer*. — Foin 1re 53 à 55; 2e 50 à 52 ; 3e 42 à 44. — Paille de blé 1re 33 à 34 ; 2e 31 à 32 ; 3e 00 à 00.

Marché de Poissy, 12 juin. — Il a été amené 1584 bœufs, sur lesquels 1514 ont été vendus 1,30-1,06-0,92. — 97 vaches amenées, dont 17 vendues 1,06-0,90-0,74. — Veaux amenés 1619, vendus 1017 1,60-1,32-1,14. — 7268 moutons ont été amenés, sur lesquels 6618 ont été vendus, 1,48-1,26-1,06.

Marché de Nangis du 11 juin. — 463 veaux amenés et vendus 1,10 à 1,40 le k. — 25 bœufs amenés et vendus 1,00 à 1,30 le k. — 15 vaches vendues 0,80 à 1,00 le k. — 3 moutons à 1,40. — 20 porcs 0,80 à 1,00.

Froment 90 hect. à 17,35 l'hect. — Avoine 180 hect. à 6,60 l'hect.

CHEMINS DE FER						
St-Germ. [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
V. r. d.	800 »	» »	B. 2 50	— 800, 8[illegible], 807 50.	B.	10
— r. g.	365 »	356 75	B. 6 25	— 3[illegible], 357 50.	B.	2 75
Orléans	1217 50	» »	» »	— 1217 50, 1215 25, 1220.	D.	2 50
Strasb	273 75	272 50	B. 1 25	— 273 75, 272 50.	H.	2 10
Rouen	1106 25	1106 »	B. 1 25	— 1105, 1106 75, 1107 50, 1105.	B.	6 2[illegible]
Havre	» »	» »	» »	— 8[illegible] 25, 8[illegible], 8[illegible] 25.	B.	2 50
Marseille	1042 50	1040 »	B. 7 50	— 1042 75, 1040.	B.	2 50
Vierzon	» »	» »	» »	— 647 50, 6[illegible].	B.	2

LONDRES, 10 JUIN.
Consol. 98 7/8, 99.
Esp. act. 26 3/4, 20.
Portug. 67 1/4.
Mexic. 37 7/8.
Brésil.
50/0 hol. 99 1/4.
2 1/2 do. 63 1/2.
Rouen. 42, 43.
Orléans. 47, 48.

PARIS, LE 10 JUIN. PRIMES
5 0/0 F. c. 84 25, 20 d. 50.
F. p. 84 25 d. un. 85 d. 50.
5 0/0 F. c. 122 25, 25 d. 50.
F. p.
St-Germ. F. c. 1150 d. 10.
Vers. d. 645, 647 50 d. 10.
Orl., 1200 d. 10.
Rouen, 1120, 1122 50 d. 10.
Strasb. 275 d. 10.

COULISSE.
Av. 84 20.
Ap. 84 45.

B. du Trés.

Esp. F. c. F. r.
3 0/0 7 1/3 [illegible]
5 0/0 42, 47 1/2. [illegible]

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 96,00 à 97,00 ; courant du mois, 99,00 à 98,00; juillet et août, 100,00 ; 4 derniers mois, 106,00 à 105,00; 4 premiers mois 1846, 108,00.

LILLE. — Colza, 82,50. — Œillette rousse, 77,50. — Lin, 78,25. — Cameline, 80,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 110,00 à 000,00; juillet en octobre, 112,00 à 113,00; novembre et décembre, 97,00 à 98,00; 4 premiers mois 1846, 88,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

M. Francisque Bouvet vient de publier un nouveau livre dont le titre seul indique l'importance. Après avoir combattu le catholicisme au point de vue général dans de précédents écrits, cet écrivain examine aujourd'hui les deux questions les plus résistantes de l'Eglise des papes : *la Confession et le Célibat des Prêtres.* (Voir aux Annonces.)

Sur l'imminence d'une *Nouvelle Guerre avec le Maroc*, M. P. CHRISTIAN, le secrétaire du gouverneur général de l'Algérie, va publier sous peu de jours, chez les éditeurs Mages et Guéret, une piquante brochure destinée à jeter une vive lumière sur une question qui préoccupe tous les esprits.

Spectacles du 13 juin.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Marie Stuart.
7 h. 1/2 THÉATRE FRANÇAIS. — Femme de 40 ans.
7 h 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Barcarolle.
6 h. 1/2 ODÉON. — Relâche.
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Le Petit Poucet, par le général Tom Pouce.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Mlle Bonqueville. Le Lansquenet. Jongleurs. Epiciers.
7 h. 1/4 GYMNASE. — Tuteur. Jeanne. La Belle.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Sylvandire.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Les Etudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Agnès Bernau. La Chanteuse.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h 1/2 COMTE. — Nuit de Genlis. 3 Jambes. Pierrot. Mazurka.
6 h. 1/2 FOLIES. — Constant. L'Empire. Belmina.
6 h. LUXEMBOURG. — Ecrivain public. Un Aveu. La Chambre.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

[illegible] nouveau système de gouvernement neutre, applique le principe d'égalité entre toutes les nations européennes, principe qui est la base de leur établissement en Orient.

Sans démembrer l'empire turc, sans lui ôter l'importante province de Syrie, l'Europe peut et doit y faire sentir son influence bienfaisante à côté du pouvoir de la Porte. Une détermination de cette nature, solennellement annoncée aux populations syriennes, l'organisation de quelques régiments de soldats-travailleurs, formés, à Constantinople même, d'hommes d'élite que chaque ambassadeur désignerait, et pour lesquels un pareil service serait un honneur et une récompense; enfin, si cela était nécessaire, l'envoi immédiat dans le Liban de quelques commissaires délégués par la réunion des cinq puissances, voilà ce que l'humanité et la religion commandent aux nations de l'Europe; voilà ce que leur conseillent également la raison et l'intérêt bien entendu.

Nouvelles de l'Algérie.

Le journal l'*Afrique* reçoit d'Oran les détails suivants, qui pourront éclairer nos lecteurs sur les causes de la non ratification du traité de Lalla Maghrnia, par l'empereur du Maroc :

« Oran, 31 mai 1845.

» M. le général Delarue est arrivé à Oran, avec des instructions tendant : 1° A fixer les délimitations du Maroc, ce qui, dit-on, a été fait suivant notre désir, l'empereur ayant reconnu les limites qui existaient du temps des Turcs; 2° à faire interner ou saisir au besoin Abd-el-Kader; 3° à faire ouvrir des relations commerciales entre le Maroc et nous, par la voie de terre de Djemmah, à l'extrémité sud de la frontière; 4° (ce qui est le plus curieux), à faire comprendre aux Marocains qu'il était de l'intérêt réciproque des deux nations que ce commerce se fît réciproquement avec loyauté; que, dès lors, un tarif de droits de douane devait être établi et consenti, et que l'on désignerait, sur la frontière, des localités consacrées à l'entrée des marchandises et à l'acquittement des droits. Sur ce dernier point, on avait fini par reconnaître l'impossibilité d'exécution de pareilles mesures, et on avait amené les *plénipotentiaires de sa majesté l'empereur de Maroc* à convenir que les marchandises des deux pays entreraient et sortiraient en franchise, exemptes de tous droits.

» Une fois que toutes ces clauses ont été discutées, modifiées et acceptées, il manquait la ratification. M. Delarue a envoyé le traité en France. M. Roche l'a porté à Paris, en chaise de poste, aux frais de l'Etat. Le roi des Français l'a ratifié et signé; M. Roche est revenu à Alger, a couru à Tanger, et tout cela pour y recevoir un refus péremptoire de signature par l'empereur du Maroc.

» Voici les véritables motifs de ce refus : L'Angleterre a rappelé à Muley Abd-er-Rhaman qu'il existe entre elle et le Maroc un traité dont le premier article porte qu'elle serait toujours traitée comme le pays le plus favorisé, sous le rapport des droits d'entrée et de sortie, et elle lui a fait observer que les Français entrant et prenant en franchise, elle devait et pouvait exiger les mêmes faveurs; toutefois, l'Angleterre a cru devoir négliger cette circonstance singulièrement atténuante, que tous les ports lui sont ouverts, et que nous ne serions entrés en franchise que par la voie de terre, et sur une ligne très réduite.

» Mais, enfin, l'empereur n'a pas osé contester à l'Angleterre ce qu'elle demandait, en vertu des traités existants, reconnus, ratifiés à diverses reprises; d'ailleurs, le revenu spécial, unique et le plus clair de l'empereur marocain étant le produit de ses douanes, il a refusé de signer.

» Voilà donc où en sont nos affaires de Maroc; on voit qu'elles n'ont été entravées que par l'Angleterre, et c'est un nouveau fruit de l'entente cordiale.

« Un chef puissant du Maroc, El-Kralef, est venu rejoindre Abd-el-Kader; des cavaliers rouges ont été envoyés à sa recherche, ils ont été pris, battus et dépouillés par les hommes de celui qu'ils étaient chargés de poursuivre, puis renvoyés à l'empereur; on ne sait ce qui arrivera de ce conflit. »

Un courrier extraordinaire, lit-on d'un autre côté dans le journal *l'Algérie* porteur des dépêches du gouverneur-général, est arrivé à Alger le 5 juin, au moment du départ du bateau-poste. Il annonce que le 2, à quelques lieues d'Orléans-ville, M. le maréchal Bugeaud a rencontré un ennemi nombreux, et qu'un engagement très vif a eu lieu, dans lequel une cinquantaine d'Arabes sont restés sur le terrain, et 150 prisonniers sont tombés en notre pouvoir.

Le journal *l'Algérie* fait suivre cette nouvelle des observations que voici :

« Nous avons déjà exprimé la crainte que les intrigues d'Abd-el-Kader dans la Kabylie ne parvinssent à lui ménager une apparition dans cette région montagneuse. Les nouvelles de Dellis ne sont pas de nature à éloigner la possibilité de cette jonction entre la démocratie berbère et la théocratie arabe.

» Un chef kabyle qui, en septembre dernier, avait déjà soulevé une grande partie des populations de cette contrée, fait en ce moment les plus grands efforts pour les amener à une nouvelle démonstration. Il avait déjà réussi à déterminer une sorte de coalition menaçante chez les Beni-Iràten et les Beni-Djennàd. Ce chef, qui a nom Ben-Kàcem-ou-Kaci, s'est porté avec eux sur une tribu soumise à l'autorité française, et lui a brûlé ses tentes et ses gourbis. Heureusement la tribu avait été prévenue à l'avance et a pu échapper par la fuite à un plus grand désastre. »

« Un envoyé marocain, lit-on dans une autre correspondance
» d'Alger, est venu rendre les cadeaux offerts par la France, sous
» prétexte qu'ils étaient de beaucoup supérieurs à ceux qu'on avait
» faits au nom de l'empereur du Maroc. »

Les élections en Belgique.

Le parti libéral vient de remporter à Anvers et à Bruxelles un avantage signalé. Le journal belge l'*Emancipation* ne le dissimule pas. Dans un article remarquable, attribué à M. Nothomb, et dans lequel, en effet, on [illegible] nées par un sentiment noble dans son principe, mais dont les dernières conséquences sont dangereuses, n'ont peut-être pas mesuré toute la portée de leur victoire. Elles n'ont pas songé que l'exclusion des hommes qui représentent la grande propriété, la bourgeoisie, le commerce, était dans tous les pays et dans tous les temps un malheur public. Le devoir du parti modéré, c'est d'élever son drapeau d'une main ferme, et de dire la vérité à tout le monde. Le gouvernement ne doit pas se dissimuler ce que la démonstration du 10 juin a de grave. Bruxelles et Anvers ne doivent pas se dissimuler qu'elles ont exclu de la représentation nationale des hommes éminents par leurs talents et par leurs vertus; qu'elles ont donné la victoire à l'opinion extrême, et que pendant quatre années elles appartiendront à cette opinion.

.....En présence de tant de difficultés, nous sommes certains de n'avoir fait que notre devoir. Nous n'avons pas hésité un instant. Le dévouement au bien public nous imposait la loi de faire obstacle et aux passions et aux entraînements sincères de quelques-uns de nos amis. Nous sommes persuadés que parmi les vainqueurs il en est plus d'un qui eût regretté de nous voir abandonner le poste honorable que nous avions choisi, et qui, après cette satisfaction d'un jour accordée au vif sentiment de la popularité, se félicitera de retrouver debout et inflexible le drapeau de la modération.

Notre constitution, les lois qui en découlent, les divers ministères qui ont gouverné, hormis un seul, ont eu pour principe, dans la politique et dans les affaires, le mot : *transaction*. Même après le 10 juin, ce principe ne périra point.

Cette déclaration semble donc indiquer que le ministère actuel de la Belgique ne craint pas de rester au Pouvoir et de se présenter devant la législature nouvelle.

L'acte d'abdication de don Carlos ainsi que le manifeste du prince des Asturies sont enfin publiés par les journaux espagnols. Ces pièces produisent là-bas une vive impression. Voici ce que dit à ce sujet la correspondance ordinaire de Madrid du 5 juin :

« Hier, le gouvernement a reçu le manifeste du fils de don Carlos avec l'abdication de son père. Un conseil des ministres a été aussitôt tenu; il s'est prolongé de dix heures du matin à cinq heures de l'après-midi. On ignore le résultat de ces délibérations. Le *Heraldo* a été autorisé à publier ces pièces avec un incommensurable commentaire qui sera peu du goût des carlistes : le ministère aura sans doute pensé que mieux valait autoriser la publication des pièces en les faisant suivre d'observations critiques, que de laisser aux carlistes le plaisir de prendre l'initiative. On dit que des exemplaires de ces pièces doivent être distribués en grand nombre par les soins des meneurs.

El Tiempo raconte, d'après sa correspondance de Paris en date du 29 mai, qu'un courrier extraordinaire, quelques jours auparavant, était arrivé de Madrid au marquis de Villa-Franca, parfaitement connu parmi les carlistes. Le marquis est parti en poste immédiatement pour Bourges, et quelques heures après don Carlos a fait en faveur de son fils aîné l'abdication formelle de ses droits. Cette pièce a été remise au gouvernement français qui a dû la publier trois ou quatre jours après l'avoir reçue. *El Tiempo* ajoute :

« L'unique but de tout ceci est un mariage avec la reine. Le carlisme a cru et voulu servir ainsi sa candidature matrimoniale. Nous répétons à ce sujet ce que nous avons déjà dit et ce que l'on ne saurait trop redire, c'est que le fils de don Carlos ne sera jamais le mari de la reine d'Espagne. Toute l'Espagne constitutionnelle applaudira à nos paroles. Jamais l'Espagne de la génération moderne ne pourra se réconcilier avec un prince de la branche exilée venant s'asseoir sur le trône. »

Un autre journal conservateur s'exprime ainsi :

« La question dynastique ici n'est plus rien, la question révolutionnaire est tout à Bergara; on a transigé avec les partisans de don Carlos, et non avec don Carlos lui-même; un principe a été vaincu en la personne de don Carlos, et l'Espagne n'aura pas triomphé de ce principe pour le rétablir et défaire son ouvrage; l'Espagne ne souffrira pas la restauration d'un ordre de choses tombé depuis la mort de Ferdinand VII. Le fils de don Carlos en Espagne ne serait pas le mari de la reine, mais il trônerait comme roi par son droit personnel. Nous ne voulons ni de la restauration de l'absolutisme, ni de toutes les réactions qui la suivraient. »

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Séance du 12 juin.

Après la présentation de rapports sur le projet de loi relatif aux caisses d'épargne, et sur huit projets de loi relatifs aux circonscriptions territoriales, l'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif aux crédits extraordinaires et supplémentaires.

La parole est à M. Beugnot.

M. BEUGNOT. Il faut interpréter les lois libéralement et rationnellement, ce n'est pas ainsi que M. le ministre de la justice interprétait hier les lois qu'on prétend appliquer aux Jésuites.

M. Guizot, en 1844, tenait un plus noble langage à la tribune de l'autre chambre. Il parlait avec sympathie et respect de cet ordre célèbre; il citait avec éloge le bien que les Jésuites avaient accompli et les respects qu'ils recueillaient en Angleterre et en Belgique.

M. le ministre de la justice lui-même ne leur a pas toujours été hostile. Son langage d'autrefois contraste singulièrement avec son langage d'aujourd'hui. Et d'où vient ce changement? De quelle époque date-t-il? Ecoutez M. le garde des sceaux. L'orateur cite un passage d'un discours de M. Martin (du Nord), qui parle des richesses de la communauté de la rue des Postes, et des vols considérables commis à son préjudice.

Ainsi, c'est parce que les Jésuites ont été volés que la loi doit les proscrire.

On prétend procéder contre les Jésuites par voie d'expulsion. Il faudra commencer par violer leur domicile. Laissez faire; aujourd'hui vous expulserez de leur domicile les Jésuites, puis les républicains, demain les ministres, après-demain le roi. De telles mesures sont politiquement contraires aux vrais intérêts du gouvernement. Quels sont les adversaires des Jésuites? Les adversaires de l'ordre social, les implacables ennemis de la religion. Voilà les hommes auxquels le gouvernement s'unit pour faire la guerre aux Jésuites, c'est-à-dire à la religion catholique dont ils sont les soutiens et les plus vigilants défenseurs.

Laissons là ces armes déloyales : fiez-vous pour vaincre les Jésuites à la libre discussion. S'ils sont des professeurs de vice et d'immoralité, la libre discussion les tuera, les fera disparaître sans retour.

Les Jésuites ne sont pas une pierre tombée du ciel. Ils vivent au milieu de nous, de notre vie et dans notre atmosphère.

Ils ne sont étrangers ni à nos idées ni à notre progrès. Croyez-vous que ce soit un homme arriéré, un fanatique de la Ligue, que M. de Ravignan, cet [illegible] aux congrégations religieuses, depuis la loi de 1791 jusques et y compris les ordonnances de 1828.

Cette revue terminée, l'orateur ajoute : Voilà l'ordre légal; on prétend qu'il est abrogé par les art. 291, 292, 293 et 294 du code pénal, et par les chartes de 1814 et de 1830.

Le code pénal se réfère aux associations illicites en général; il a laissé intacte la législation antérieure en ce qui concerne les associations religieuses. Il en est de même des chartes de 1814 et de 1830. Elles n'ont point entendu fonder en cette matière un droit nouveau, en contradiction avec le droit ancien qui ne date pas de 1791, mais de l'origine même de la monarchie.

Si les Jésuites se bornaient à se renfermer dans l'exercice de certaines pratiques, de certaines œuvres de foi et de religion, l'Etat n'aurait rien à y voir. Mais s'ils se produisent au grand jour, s'ils étendent publiquement, ostensiblement un vaste réseau sur toute l'étendue de leur territoire; si, non contents de la tolérance, ils revendiquent des droits; si au lieu de vivre sous l'empire de la loi, ils déclarent ne vouloir vivre que sous leur propre loi; s'ils provoquent hautement l'abolition du droit national, du droit français en matière de congrégations religieuses : la loi alors ne peut plus les ignorer; elle doit se manifester et déployer sa puissance qu'on nie, son droit qu'on ose contester.

En effet, la liberté des associations n'existe pas en France, pas plus pour les Jésuites que pour les autres. Pour tout le monde, cette liberté est soumise à la condition de l'autorisation préalable. Les associations religieuses, sans doute, font partie de la religion catholique, mais elles sont soumises, comme tout le reste, comme l'institution même des évêques, comme l'admission des bulles du pape, à la vérification de l'autorité publique. Elles ne peuvent se soustraire à la loi commune.

Que les Jésuites cessent de faire acte de Jésuites en public, et la loi ne se mêlera pas de leurs affaires. Dans le cas contraire, des lois existent; il faut qu'elles soient exécutées.

M. DE BARTHÉLEMY. Dans l'autre chambre, il a été [illegible] déclaré sans contradictions que les anciens arrêts des parlements en matière religieuse ne pouvaient faire autorité de nos jours. Ils faisaient partie d'un ordre de choses à jamais passé.

Les Jésuites sont maintenant dans le catholicisme; qu'ils n'y fussent pas à une certaine époque, je le reconnais; mais aujourd'hui, ils y sont. La question est de savoir si on peut les proscrire sans proscrire en même temps le catholicisme dont ils font partie intégrante, essentielle.

L'orateur discute la législation existante depuis 1791. Il signale entre autres des lois de 1792 et 1793, évidemment abrogées par leur absurdité même, notamment celle qui condamnait à la peine de mort quiconque porterait les insignes sacerdotaux.

Comment les lois faites sous l'empire de la constitution civile du clergé subsisteraient-elles encore? Elles sont évidemment abrogées de fait. Il y a trois raisons pour l'abrogation de toutes ces lois : 1° le code pénal; 2° le défaut de sanction; 3° la désuétude.

La loi du dimanche elle-même n'est pas observée. La liberté des cultes a profondément modifié la législation en matière mixte, partie civile, partie religieuse. Les congrégations religieuses sont libres en vertu de cette liberté. Que les Jésuites soient exclus de l'enseignement, je le conçois; l'Université a légalement le monopole de l'instruction publique en France.

Mais proscrire les Jésuites parce qu'ils sont et se disent Jésuites, parce qu'ils font partie d'une congrégation religieuse, c'est outrepasser votre droit. Vous n'avez pas le droit de leur demander s'ils font ou ne font pas partie d'une congrégation non autorisée par l'Etat.

L'orateur cite les Trappistes, les Chartreux, qui ont une existence ostensible et logique. Pourquoi une exclusion spéciale pour les Jésuites? Ceci est inique. C'est de l'arbitraire tout pur.

Vous êtes armés contre toutes les congrégations de lois de police sév[illegible] grâce à ces lois, elles n'offrent aucun danger.

Toutes les congrégations ont le droit d'exister, sauf à se confor[illegible] lois de police qui répriment les envahissements ecclésiast[illegible]; cont[illegible] vous de ces lois utiles, nécessaires; n'en invo[illegible] point [illegible] quez pas des lois faites pour une autre époque, et qui ne [illegible] cables.

Tout est changé. Autrefois, les magistrats, les ministr[illegible] roi devaient être orthodoxes; il n'en est plus de même aujourd'h[illegible] nous pourrions voir un beau jour tous les pouvoirs publics [illegible] d'[illegible] et d'infaillibilité. Ces pouvoirs sont donc incompétents [illegible] matière d'institutions religieuses.

M. DE MONTALEMBERT. J'ai une petite querelle à vider avec M. le garde des sceaux; c'est pour cela seulement que j'occupe encore la tribune.

M. le garde des sceaux m'a représenté comme le chef d'un parti, le parti catholique. A l'entendre, ce parti n'agit que sous mon impulsion, il obéit à mes moindres ordres. Je répudie cette importance qu'on veut me donner malgré moi.

J'ai admiré l'aplomb théologique de M. le garde des sceaux; je lui voudrais un peu plus d'aplomb chronologique.

Pendant deux ans, à partir de 1842, et après un discours de M. Villemain qui m'accusait de calomnier l'Université, j'ai été absent de France, et c'est pendant ces deux années que la tempête a été soulevée.

Il est donc évident que ce n'est pas moi qui l'ai déchaînée. Je n'y ai été absolument pour rien. La loi de 1844 a été présentée en février; je ne suis revenu qu'en mars. C'est le 10 avril 1844 que j'ai pris pour la première fois la parole sur cette irritante question.

Ce que j'ai fait depuis, la chambre le sait, je ne le rétracte pas. Un mot encore, je n'ai point confondu dans ma réprobation le concordat et les articles organiques; j'ai, au contraire, soigneusement distingué ces deux actes. Je tenais à le dire.

M. MARTIN (du Nord). Dût l'orgueil de M. de Montalembert s'en applaudir, dût son importance en grandir, je persiste à dire que les difficultés qui nous entourent, c'est à lui, à lui seul qu'il faut les attribuer. C'est lui qui a le premier attaqué les articles organiques et la juridiction du conseil d'état. Et quand certains membres de l'épiscopat ont levé contre les lois l'étendard de la révolte, ils n'ont fait qu'obéir au signal donné par M. de Montalembert. C'est ma conviction profonde, et mon devoir était de le dire.

Je profite de cette occasion pour déclarer que les véritables amis du clergé, ce ne sont pas ceux qui le provoquent à la désobéissance aux lois du royaume. Ces hommes sont au contraire ses plus dangereux ennemis; mon devoir était de les signaler.

Après cette digression, le ministre s'attache à réfuter les discours de MM. Beugnot et de Barthélemy. La marche du gouvernement a été uniforme dans cette matière; il a toujours tenu la même conduite. C'est à tort qu'on l'accuse de contradiction et de variation. Le gouvernement est armé d'une faculté dont il use selon sa sagesse.

Il s'abstient d'en user contre les congrégations qui n'offrent aucun danger. Il sait résister à des impatiences funestes, à des entraînements mauvais.

La discussion est close. Le chapitre en discussion est voté.

La séance est levée à six heures.

[illegible] la considération dans cette situation dangereuse; comment voulez-vous avoir une administration sur laquelle vous puissiez compter au moment du danger si vous annulez la vôtre ?

On me dit que cela est vague; il me semble, messieurs, que je dois être entendu à demi-mots; tous les membres de la chambre connaissent des faits de ce genre, et eux-mêmes ne sont pas étrangers à cette influence qui gouverne les départements à la place des préfets.

Je voudrais bien n'attaquer personne. (Parlez! parlez) Je dois cependant dire que la politique du cabinet actuel, la politique qu'il représente et qui a pour système l'immobilité, est une des causes du progrès de cette corruption de nos institutions. Cette politique qui n'a pas d'idées est la plus exposée à céder à toutes les demandes, à toutes les suggestions qui lui sont faites. Aussi, ce progrès est-il immense et effrayant.

Il est par exemple, à deux lieues de Paris, une commune qui, depuis deux ans, n'a pas de maire; est ce qu'il n'y a dans cette commune personne de capable d'administrer? cela n'est pas probable; mais le conseiller municipal qui est resté constamment en tête de la liste de présentation a le malheur de siéger à la chambre et de s'appeler M. Garnon.

L'orateur termine en disant qu'un ministère qui saurait réagir avec énergie contre cette tendance corruptrice, qui rendrait à l'administration départementale sa dignité et une certaine part de libre arbitre, obtiendrait probablement l'assentiment de la chambre; dans le cas contraire, dans le cas où la chambre, ce qui est tout-à-fait improbable, ne voudrait pas renoncer à peser d'une manière dangereuse sur l'administration départementale, le gouvernement qui aurait tenté cette politique tomberait avec honneur et aurait l'avantage de faire du nouveau. (Très bien!

M. DUCHATEL. Je n'accepte pas le tableau désolant que vous a tracé l'honorable préopinant, et je crois que l'administration a autant d'autorité qu'elle en ait jamais eue.

L'administration remplit ses devoirs avec zèle et elle est soutenue par le gouvernement. Les vrais principes veulent qu'il en soit ainsi, et je ne comprends pas, comme l'a dit l'honorable préopinant, que l'on veuille rendre l'administration départementale indépendante de l'administration centrale. (Interruption.)

Il faut que le gouvernement conserve son action sur l'administration départementale, et il n'est pas exact, comme on l'a prétendu, que nous abandonnions jamais à l'autorité locale le soin des mesures qui peuvent soulever quelque mécontentement; au contraire, toutes les fois que nous avons résolu une mesure grave, jamais je n'ai hésité à en prendre la responsabilité sur moi.

M. le ministre déclare que jamais sous son administration il n'a laissé diminuer l'influence des autorités locales par celle à laquelle M. Vivien faisait allusion. Ce qui contribue surtout à déconsidérer l'autorité locale, c'est, d'une part, l'insuffisance des traitements, et de l'autre les attaques incessantes de la presse, de l'opposition, qui ne se bornent pas seulement aux actes publics, mais s'en prennent à la personne, à la famille et aux actes de la vie privée.

Les conditions ne sont plus aujourd'hui ce qu'elles étaient sous l'Empire; sous l'Empire les préfets n'avaient qu'à obéir aux inspirations de l'autorité centrale; aujourd'hui cela ne suffit pas; il faut que les préfets maintiennent leurs relations avec les diverses influences qui les entourent; et souvent des changements de fonctionnaires ont été nécessités par des causes qui n'étaient rien moins que politiques.

L'honorable M. Vivien accuse le gouvernement, et cela ne pouvait manquer d'arriver, d'être la cause du mal; je pourrais lui demander pourquoi il n'a pas fait ce qu'il propose aujourd'hui, pourquoi il n'a pas prononcé dans le conseil des ministres le discours qu'il vient de prononcer à la tribune. (On rit.) Je ne le ferai pas; je sais qu'il n'eût pu faire autrement qu'il n'a [illegible] je me contente de protester contre ses assertions; le prétendu mal qu'il déplore résulte des institutions; mais, je le répète, les administrateurs départementaux ont autant d'indépendance que cela est compatible avec le système de centralisation.

M. DE BEAUMONT. M. le ministre de l'intérieur n'a pas répondu à ce qui a été dit par l'honorable M. Vivien, de l'influence politique qui pèse sur les administrations départementales. Il n'a même pas nié le fait; il ne l'eût pu, car il n'est personne d'entre nous qui, en descendant dans sa conscience, ne voie les faits, et le danger pour nos institutions de greffer une administration sur une autre, et de placer l'administration départementale sous l'influence des députés conservateurs. La voix du pays est unanime à cet égard.

Cette influence vient de ce que le gouvernement fait surtout des administrateurs départementaux des agents uniquement préoccupés des élections: le député, à son tour, réagit sur le préfet; il en résulte un vaste réseau de corruption et d'influences qui finissent par enlacer le ministère lui-même, et le réduire à l'impuissance. Le meilleur moyen de sortir de cet embarras, et le plus habile, ce serait de revenir aux simples règles de l'équité et du bon sens, et l'orateur est heureux de voir un député, qui a été ministre, d'accord avec l'opposition pour le proclamer.

M. DE LESPINASSE. Je ne prétends pas justifier les attaques de la presse contre la vie privée de M. le préfet de la Haute-Garonne; comme tous les hommes sensés, je désapprouve ces attaques; mais je dois dire qu'à peine fut-il nommé, que le conseil municipal de Toulouse, qui avait fonctionné deux ans avec honneur, fut en butte à des attaques violentes de la part des feuilles de la préfecture. Si, depuis, les journaux opposants ont attaqué le préfet, ils n'ont fait que suivre l'exemple qui leur avait été donné. Ce même préfet avait fait choisir pour maires et adjoints des hommes pris dans la minorité du conseil municipal; comment veut-on que cette administration obtienne la majorité dans le conseil?

M. DUCHATEL répond que le conseil municipal dont a parlé le préopinant, avait été élu à la suite des désordres pour le recensement; que ce conseil, composé en majeure partie de conseillers radicaux, destitua tous les fonctionnaires dépendant de lui pour y placer ses créatures; ce conseil était d'ailleurs dans un désaccord constant avec l'administration préfectorale; il fut dissous et remplacé par un nouveau conseil, qui fonctionne de la manière la plus heureuse.

M. le ministre profite de l'occasion pour protester contre l'opinion qui tend à constituer autant de petits états qu'il y a de municipalités, et termine en disant que le préfet de la Haute-Garonne a bien mérité du pays, pour avoir ramené la concorde entre les diverses administrations.

M. GUYET DESFONTAINES. Puisque M. le ministre a bien voulu nous parler de la municipalité de Toulouse, je voudrais bien qu'il allât jusqu'au bout et nous donnât quelques explications sur l'administration municipale de Sceaux, dont il a été question tout-à-l'heure.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, répond au milieu du bruit qu'il n'a gardé le silence sur ce point que pour ne point blesser un collègue.

M. GARNON. J'ai gardé jusqu'ici le plus complet silence sur ce qui regarde l'administration de Sceaux, mais je ne puis laisser passer l'insinuation de M. le ministre de l'intérieur. Voici les faits.

Je fus nommé maire de Sceaux en 1830 par l'honorable M. Odilon Barrot; c'est probablement là mon vice originel; je le fus jusqu'au ministère du 15 avril; on me pria alors de reprendre mes anciennes fonctions, je fus présenté deux fois par le préfet de la Seine, et deux fois le ministère du 29 [illegible] fixe de cent.) destinés à accroître le fonds commun.

Cette proposition est adoptée.

Le reste du budget de l'intérieur est adopté.

Demain, suite de la discussion du budget.

DOCUMENTS SUR LE NOUVEAU TRAITÉ.

En déposant hier, sur le bureau de la Chambre des députés, le projet de loi relatif à l'exécution du traité du 29 mai, M. le ministre de la marine y a joint le texte du traité et les annexes mentionnées dans l'article 8 de cette convention. Nous avons publié ce traité dans notre numéro du 3 juin. Voici ces annexes:

Instructions pour l'officier supérieur des bâtiments et vaisseaux de S. M. B. sur la côte occidentale d'Afrique, en conformité avec la convention signée à Londres, avec la France, le 29 mai 1845.

Par les commissaires munis des pouvoirs du lord grand-amiral du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, etc.

Nous vous transmettons ci-jointe copie d'une convention conclue entre S. M. B et le roi des Français, en date du 29 mai 1845, stipulant que les parties contractantes entretiendront chacune, sur la côte occidentale d'Afrique, une force navale d'au moins vingt-six vaisseaux destinée à empêcher la traite, en exerçant une stricte surveillance sur tous les points de la côte occidentale où ce trafic a lieu, du cap Vert au 16e degré 30 minutes latitude sud, et en usant de tous les pouvoirs dont sont investies à cet effet les couronnes de France et de Grande-Bretagne. Nous désirons que vous saisissiez toutes les occasions et que vous n'épargniez aucun effort pour atteindre l'objet de cette convention.

Vous saisirez la première occasion de vous aboucher avec l'officier commandant l'escadre française, afin de coopérer avec lui à l'exécution de cette convention, et de concerter ensemble les moyens les plus efficaces de surveillance à exercer sur les points de la côte d'Afrique sus-mentionnés, en choisissant et en désignant les stations à établir et en les occupant vous-même, soit conjointement avec les croiseurs français, soit séparément avec les forces placées sous vos ordres, ou bien en laissant la surveillance exclusive aux forces navales françaises, suivant qu'il aura été jugé le plus convenable.

Toutefois vous remarquerez que, dans le cas où une station serait spécialement confiée à la surveillance des croiseurs d'une de ces deux nations, les croiseurs de l'autre pourraient y entrer en tout temps afin d'y exercer leurs droits respectifs pour la suppression de la traite des noirs.

Vous déterminerez, d'accord avec le commandant de l'escadre française, quels sont les princes et les chefs indigènes avec lesquels il conviendra de négocier des traités pour la suppression de la traite; et vous êtes autorisé à négocier lesdits traités, soit personnellement, soit par un officier muni d'instructions spéciales à cet effet. Ces traités devront être faits dans la forme indiquée par le modèle de convention inséré comme appendice au chapitre 7 des instructions délivrées le 12 juin 1844 aux officiers des forces navales de S. M. employés à la suppression de la traite.

Toutes les fois qu'en vertu de cette convention il sera nécessaire de poursuivre par la force l'exécution d'un traité conclu simultanément par S. M. et par le roi des Français avec un chef indigène, vous vous concerterez avec le commandant de l'escadre française sur cet emploi de la force à cet effet; et vous vous entendrez pour agir, soit conjointement avec les forces françaises, soit séparément, suivant qu'il sera jugé plus convenable. Mais quant à ces traités faits en commun, vous n'emploierez pas la force sans le consentement du commandant de l'escadre française.

Vous êtes tenu, vous et les officiers commandants des vaisseaux de S. M., de communiquer, en toute occasion, aux officiers de l'escadre française tout renseignement propre à faire découvrir les fraudes des négriers. Vous devrez surtout leur faire connaître ceux des navires présumés français soupçonnés de se livrer à la traite que vous rencontreriez, ou dont vous entendriez parler dans le cours de la croisière; et vous ordonnerez aux officiers placés sous vos ordres de s'acquitter strictement de ce devoir.

Quant au droit de visite et de détention des navires appartenant à des nations qui ont conclu des traités avec la Grande-Bretagne pour la suppression de la traite, et à l'égard des navires qui n'ont aucun droit à réclamer le pavillon d'aucune nation, vous vous conformerez aux instructions basées sur le statut promulgué dans la seconde et la troisième année du règne de S. M. Victoria, chap. 73, et sur les traités en vigueur avec les pays étrangers, ainsi que sur les actes du parlement y relatifs, dont copie vous a été délivrée, les présentes instructions ne s'y rapportant en aucune manière.

Vous ne devez ni capturer, ni visiter les navires français, ni exercer à leur égard aucune intervention, et vous donnerez aux officiers sous votre commandement l'ordre formel de s'en abstenir. En même temps, vous vous rappellerez que le roi des Français est loin d'exiger que le pavillon français assure aucun privilège à ceux qui n'ont pas le droit de l'arborer, et que la Grande-Bretagne ne permettra pas aux vaisseaux des autres nations d'échapper à la visite et à l'examen en hissant un pavillon français ou celui de toute autre nation sur laquelle la Grande-Bretagne n'aurait pas, en vertu d'un traité existant, le droit de visite.

En conséquence, quand des renseignements communiqués à l'officier commandant du croiseur de S. M., ou que les manœuvres du navire ou tout autre motif suffisant auront donné lieu de croire que le navire n'appartient pas à la nation dont il porte les couleurs, cet officier mettra, si le temps le permet, le cap sur le navire soupçonné, après lui avoir fait connaître son intention en le hélant: il détachera une chaloupe vers ce bâtiment pour s'assurer de sa nationalité, sans le forcer à s'arrêter, dans le cas où il appartiendrait réellement à la nation dont il arbore les couleurs, et ne serait pas par conséquent susceptible d'être visité. Mais si la force du vent ou toute autre circonstance rendait ce mode d'examen impraticable, il engagera le vaisseau soupçonné à amener, afin de pouvoir vérifier sa nationalité. Il sera même autorisé à l'y contraindre en cas de besoin, sans perdre jamais de vue qu'il ne doit recourir à ces moyens coërcitifs qu'après avoir épuisé tous les autres. L'officier qui abordera le navire étranger devra, dans le premier cas, se borner à s'assurer, par l'examen des papiers de bord, ou par toute autre preuve, de la nationalité de ce navire; et si ce dernier appartient réellement à la nation dont il porte les couleurs, et n'est pas, par conséquent, susceptible d'être soumis à la visite, il le quittera immédiatement, offrant de spécifier sur les papiers de bord et le motif qui lui a fait soupçonner sa nationalité, et le nombre de minutes pendant lequel le vaisseau aura été retenu pour cet objet (si toutefois il a été retenu). Cette déclaration doit être signée par l'officier qui aura abordé, spécifier son rang et le nom du croiseur de S. M., et indiquer si le commandant du navire visité a consenti ou non à cette annotation sur les papiers de bord (car elle ne devrait pas y être portée sans son consentement). Lesdites particularités seront immédiatement insérées sur le journal de bord du croiseur de S. M.; un rapport complet et détaillé sera adressé directement, en Angleterre, au secrétaire de l'Amirauté par la première occasion; ce même rapport vous sera aussi adressé, à vous en votre qualité d'officier supérieur de la station, afin que vous puissiez l'envoyer à notre secrétaire, avec les observations que vous croirez devoir ajouter.

Les officiers commandants des navires de S. M. ne perdront pas de vue [illegible] de la traite [illegible] qui doivent être serrés de près par les deux croisières; vous vous entendrez pour connaître subséquemment et faire également surveiller, à mesure qu'il y aura lieu, les localités où la traite se transporterait, et vous ferez en conséquence la distribution des croiseurs placés sous vos ordres sur toutes les parties de la côte où le mode de coopération devra être appliqué simultanément ou alternativement.

Vous donnerez une attention toute particulière aux moyens à employer pour obtenir l'abandon du trafic des esclaves par les rois ou chefs des peuplades qui habitent le littoral. Quelques-uns ont déjà été amenés à y renoncer; d'autres paraissent disposés à prendre le même parti; le plus grand nombre a encore besoin d'y être déterminé par des négociations et par des promesses de dédommagement. Maintenir les premiers dans l'observation de leurs engagements, réduire autant que possible, par des traités librement consentis, le nombre de ceux qui servent encore d'auxiliaires ou d'associés aux traitants, tels sont, à cet égard, les résultats que le système de coopération se propose de réaliser. La communauté d'intention et d'action dans ce but est un point essentiel à régler entre les commandants des deux divisions. Je vous recommande donc de vous entendre avec le chef de la division britannique, afin de déterminer les démarches dont chacun de vous devra se charger, pour le succès de cette partie importante de la nouvelle convention.

L'accord qui se sera établi entre vous deux devra aussi se former à tous les degrés de la hiérarchie entre les officiers des deux escadres. Le commandant de la station anglaise recevra à cet égard la même recommandation, qui de part et d'autre sera applicable, non seulement aux cas de coopération explicitement stipulés par le traité, mais aussi à toutes les circonstances qui comporteront entre les bâtiments, les états-majors et les équipages des deux divisions, l'échange de bons procédés et la réciprocité du concours moral et matériel. Le devoir de chacun à bord des croiseurs des deux nations sera donc, tout en maintenant l'indépendance réciproque, de s'entr'aider constamment dans l'exécution des ordres supérieurs, et de se communiquer toutes les informations utiles au succès des dispositions adoptées, et tout ce qui se rattache à la répression du trafic des esclaves.

Quant aux navires de commerce et aux croiseurs portant le pavillon des autres nations dont les gouvernements ont successivement conclu avec la France des conventions basées sur le principe du droit de visite, et conformes aux traités de 1831 et 1833, il n'y a rien de modifié à l'état de choses réglé par ces actes, et vous aurez à exécuter, pour ce qui les concerne, les instructions générales précédemment émanées de mon département. Je me borne donc à vous rappeler ici que ces pays sont la Sardaigne, la Toscane, les Deux-Siciles, la Suède, le Danemarck et les villes anséatiques. Je dois maintenant fixer votre attention sur l'article 6 de la nouvelle convention.

Cet article rappelle un fait bien connu de tous les officiers qui ont été employés depuis trente ans à la répression de la traite des noirs.

Tous les navires qui se livrent à ce commerce sont pourvus d'armes de guerre, telles que sabres, fusils, pistolets, et quelques-uns même ont à bord de petits canons ou des pierriers. Cette précaution leur est indispensable, ne fût-ce que pour maintenir dans l'obéissance, avec quelques hommes d'équipage, plusieurs centaines de noirs violemment arrachés à leur famille et à leur sol natal.

Mais il arrive fréquemment que les commandants et les équipages des vaisseaux négriers font usage de leurs armes dans un autre but non moins criminel; qu'ils se livrent soit entre eux, soit à l'égard des habitants de la côte ou des Européens qui la fréquentent, à des actes de déprédation et de brigandage. C'est ce qu'attestent les instructions remises à vos prédécesseurs, et, en particulier, celles que le gouverneur du Sénégal a données aux officiers employés à la station d'Afrique le 15 juillet 1841.

C'est également un fait constant que presque tous les navires négriers ont à bord des expéditions doubles, des papiers émanés en apparence de plusieurs gouvernements différents, des rôles d'équipage faux, qui leur permettent de se donner, selon l'occurrence, pour appartenir tantôt à une nation, tantôt à une autre.

C'est d'ordinaire à Saint-Thomas et à l'île de Cuba que se fabriquent ces faux papiers de bord, sur lesquels les formules imprimées et les signatures autographes des diverses autorités de chaque nation maritime sont contrefaites plus ou moins habilement.

Vous connaissez les dispositions de la loi du 12 avril 1825 sur la piraterie. Vous savez que cette loi considère comme pirates non seulement les équipages des navires qui se livrent à des actes de déprédation, mais ceux qui naviguent sans papiers de bord ou avec des papiers qui ne justifient point la régularité de l'expédition, ou enfin avec des commissions émanées de plusieurs puissances ou États différents; le mot *commission* étant entendu ici non seulement des lettres de marque en temps de guerre, mais des expéditions délivrées aux navires marchands en temps de paix.

La loi de 1825 n'a fait en cela que reproduire et consacrer de nouveau les principes reçus, la doctrine qui sert de fondement à notre législation maritime, à l'ordonnance de 1584, à l'ordonnance de 1681; admise comme autorité dans toute l'Europe, à celle de 1718 et au décret du 2 prairial an II. Ces principes ont toujours été appliqués par nos tribunaux, tant aux navires français qu'aux navires étrangers, sans avoir jamais donné lieu à aucune réclamation.

Vous savez également qu'en cas de soupçon de piraterie, le droit des gens reconnu par toutes les nations civilisées, autorise tout vaisseau de guerre, à quelque puissance qu'il appartienne, à arrêter le navire suspect, sauf à le conduire devant la juridiction qui doit prononcer sur la validité de la saisie et sur la poursuite du crime.

Toutes les fois qu'un navire vous sera signalé comme suspect d'actes que notre législation qualifie de *piraterie* selon le droit des gens (à la différence de ceux qu'elle assimile simplement à la piraterie et qui ne sont tels que selon notre droit national), vous êtes autorisé à arrêter le navire, à vérifier si ces soupçons sont fondés.

Comme l'exercice de ce droit, néanmoins, pourrait donner lieu à des abus, s'il n'était pas contenu dans de justes limites par la loyauté et la discrétion des officiers qui en sont investis, vous n'oublierez pas qu'en pareil cas les soupçons doivent être réels et graves, que la vérification de la nationalité des navires et de la régularité de l'expédition, le cas échéant, doit être limitée aux mesures strictement nécessaires pour atteindre ce but, et que toute arrestation opérée légèrement, et avec un déploiement de forces et des procédés que les circonstances ne justifieraient pas, serait de votre part un acte répréhensible et qui pourrait donner ouverture à des réclamations fondées.

La loi du 12 avril 1825 ne considère point comme un acte de piraterie le simple fait d'arborer un pavillon qu'on n'a pas le droit de porter; c'est néanmoins un acte contraire au droit des gens, un acte frauduleux, et qui, s'il était toléré, rendrait impossible toute police de la mer, toute surveillance des bâtiments de guerre sur les bâtiments marchands, même celle qu'un croiseur est appelé à exercer sur les navires de sa propre nation.

S'il suffisait, pour qu'un navire français chargé de noirs échappât à votre vigilance, qu'il arborât le pavillon d'une autre nation, si ce simple fait le rendait pour vous inviolable, lors même que vous auriez la certitude qu'il est français, qu'il fait la traite des noirs et que le pavillon qu'il porte est usurpé, toute croisière deviendrait inutile; vous ne pourriez ni réprimer le commerce prohibé, ni protéger le commerce licite.

Lors donc que vous aurez lieu de soupçonner quelque fraude de cette na-

ciation, tout en indiquant des mesures qui nous paraîtraient plus favorables encore. Nous pensons qu'une très grande majorité accueillera le projet ministériel.

Cependant, le traité signé par M. le duc de Broglie et ratifié par notre gouvernement contient une disposition étrange et dont on peut souhaiter de connaître les motifs. On lit dans l'article 1er que *S. M. la reine de la Grande-Bretagne s'engage, dans le plus court délai possible, à avoir...... sur la côte* ORIENTALE *d'Afrique un nombre de croiseurs suffisant pour réprimer la traite d'une manière effective.*

On se demande comment il se fait que la France partageant l'œuvre de la police maritime sur la côte ouest, en abandonne le soin exclusif sur la côte Est à l'Angleterre. Ce fait est d'autant plus extraordinaire qu'à l'occident, dans la région où s'exerce plus spécialement la surveillance des croiseurs, nous n'avons ni colonies, ni intérêts commerciaux, ni intérêts politiques; tandis qu'à l'orient se trouvent les établissements du Portugal, notre allié, les Etats de l'iman de Maskat, avec lequel nous venons de conclure un traité, Bourbon, Madagascar vaste terre sur laquelle la France a des droits que l'Angleterre, précisément, n'a pas reconnus, enfin Mayotte, poste militaire supérieur, entrepôt commercial, centre d'un monde nouveau que la France va civiliser.

Comment se fait-il que là où nous avons des intérêts, où nous créons une colonie nouvelle, où nous commençons à former des relations avec diverses populations barbares, ce soit l'Angleterre qui vienne, toute seule, faire la police maritime?

La traite se fait encore très fréquemment sur la côte orientale. Chaque année des négriers saisis sont conduits au Cap et à Maurice. Nos bâtiments mêmes, qui ne songeaient pas à poursuivre les navires de traite, en ont arrêté deux, l'an dernier, dans le canal de Mozambique. Mais ce qu'il faut observer, c'est que la traite se fait, vers le nord, par la marine de l'iman de Maskat. Or, nous venons de faire un traité avec l'iman, nous établissons en ce moment un courant commercial entre Mayotte et les Etats du littoral africain et de Zanzibar. Ne voit-on pas quelles facilités l'Angleterre, en vertu des conventions nouvelles, aura pour contrarier nos rapports avec l'iman?

D'un autre côté, au moment où nous fondons Mayotte et son port militaire et son entrepôt, nous avons besoin de faire reconnaître notre influence dans les pays environnants. Eh bien! l'Angleterre, arrivant avec ses forces navales, *dans le plus court délai*, va montrer incessamment son pavillon et ses canons sur les côtes d'Afrique et de Madagascar, et dans l'archipel des Comores. Les Anglais ont déjà des intelligences à Anjouan, l'île voisine de Mayotte; des ambassadeurs anjouannais ont plusieurs fois séjourné à l'île Maurice, et y ont été choyés. Conçoit-on quels obstacles vont être suscités autour de nous par une nation rivale, qui jalouse si profondément tout établissement des autres nations sur les mers?

Mayotte est une position militaire beaucoup plus forte que Maurice, imprenable. Mayotte et Madagascar sont sur la route de l'Inde au Cap, de l'Australie à Aden, du Cap à Aden; Mayotte et Madagascar gardent tre les intérêts maritimes de la France, comme, d'ailleurs, il est difficile d'admettre qu'un personnage chargé d'une si haute mission soit à ce point dupe par ignorance, nous croyons qu'il serait sage de demander au Cabinet communication des observations qui auraient été échangées dans les conférences au sujet du paragraphe de l'art. 1er dont il est ici question.

S'il n'y a pas abandon coupable des droits et des intérêts de la France, si ce déplorable arrangement au profit de l'Angleterre a été consenti par oubli, par légèreté, il faut se hâter d'agir pour atténuer les effets de la faute commise. Nous avons nous-mêmes appelé nos rivaux sur notre chemin, sur le terrain où nous voulons fonder : une pareille imprudence ne peut se réparer qu'en envoyant sur la côte Est d'Afrique des forces égales à celles de l'Angleterre.

Voici donc ce qu'il nous reste à faire : doubler notre station de Madagascar, Mayotte et Bourbon, et élever l'importance de ce poste en le confiant à un contre-amiral ; accroître considérablement les ressources du gouvernement de Mayotte, afin de hâter l'organisation de cette colonie et de favoriser l'éclosion de la vie civilisée sur cette terre; y établir sans retard un entrepôt, suivant le projet annoncé par le ministre de la marine; affecter au service de Mayotte quatre vapeurs légers, afin que notre pavillon et notre uniforme se montrent journellement aux populations d'Anjouan, de Mouhéli, de Comore, de Madagascar, de Zanzibar et de la côte de Zanguébar, afin que l'influence anglaise ne puisse pas se substituer à celle qui nous appartient naturellement, dans cette région maritime dont les points centraux et dominants, Mayotte et Madagascar, sont à nous. Il conviendra, en outre, d'organiser promptement une ligne de communication par la vapeur entre Mayotte et Aden, afin de relier ces établissements importants avec la mère-patrie.

Tel est l'ensemble des mesures rendues aujourd'hui indispensables par le traité de Broglie. Si nous n'agissons pas immédiatement, la France aura donné sa démission et abandonné à l'Angleterre la domination exclusive sur les mers. Nous prions messieurs les députés de considérer que le gouvernement a le plus vif désir de se voir poussé par la Chambre. Sa politique actuelle le condamne à avoir l'air de repousser toute mesure qui contrarie les intérêts de l'Angleterre; mais, secrètement, il se féliciterait de voir les droits de la France défendus avec énergie par les représentants du pays. Croit-on que M. Guizot ne soit pas enchanté d'avoir été contraint par la Chambre à demander la modification des conventions sur la traite? Il a pu satisfaire le désir de la nation sans perdre la confiance du Cabinet tory. C'est une position heureuse. Que la Chambre veille donc sans relâche, et qu'elle intervienne de nouveau efficacement, au moment où, dans le traité même qui est une concession faite à ses exigences, il se glisse une menace et un danger pour la France. La Chambre ne saurait consentir à perdre d'un côté ce qu'elle a gagné de l'autre; il ne sera pas dit que la Chambre des députés de France se laissera jouer sous jambes par quelques rusés diplomates de l'aristocratie anglaise.

haras.

M. Lherbette, amateur éclairé, très versé dans les questions hippiques; entre dans le débat avec impartialité; il offre son concours intelligent au Pouvoir; il l'encourage à poursuivre l'œuvre du perfectionnement de l'espèce chevaline. Ainsi posé, l'honorable député mérite d'être entendu dans ses critiques désintéressées. M. Lherbette reproche à l'administration des haras de multiplier ses stations, alors que, dans l'état peu avancé de la science et de l'industrie en France, nous n'avons pas assez d'hommes capables pour les diriger utilement. Il signale l'envahissement fâcheux de la camaraderie dans ce service. L'honorable député voudrait que la direction des haras n'eût, dans des établissements restreints, que des étalons et poulinières de race supérieure. C'est également le désir de la commission du budget, exprimé par M. Bignon.

On reproche à l'administration d'avoir accru à l'excès le nombre de ses étalons, en accueillant dans ses écuries des animaux très médiocres. M. Lherbette recommande vivement l'emploi du pur-sang anglais comme type améliorateur. Il conseille en outre de faire venir des arabes, pour croiser directement le type oriental avec nos espèces françaises, et il engage le ministre à profiter de l'expédition qui va à Bassora chercher les bas-reliefs de Ninive, pour acquérir des étalons. M. Fontanier, longtemps consul à Bassora, assure que, dans cette partie N.-E. extrême de l'Arabie, on a d'excellents chevaux dans les prix de mille à quatre mille francs. Nous doutons fort que cette espèce de Bassora soit d'un type supérieur. Les étalons arabes de pure race royale, comme l'a fait observer M. le ministre de l'agriculture et du commerce, coûtent 25 et 30 mille francs, et on ne se les procure pas aisément.

M. Cunin-Gridaine, d'accord avec l'honorable M. Lherbette sur les principes, ne promet pas de faire venir des arabes. Les fonds lui manquent. On pourrait peut-être employer utilement à l'acquisition d'étalons orientaux les appointements de plusieurs attachés aux haras dont les services sont fort problématiques. Du reste, nous n'avons pas entendu que le ministre ait sérieusement répondu aux critiques de M. Lherbette. M. Cunin-Gridaine nous paraît timide, et il n'a pas exposé des vues larges et décidées. Peut-être était-il fasciné par M. Fould; peut-être avait-il peur d'appeler l'ouragan sur sa tête?

M. le rapporteur de la commission est disposé à arrêter l'action du gouvernement quant à l'élevage. N'élevez pas, dit-il; employez votre argent à acheter de bons étalons. Nous ne saurions approuver cette politique chevaline. Non seulement il faut que le gouvernement donne l'exemple et l'impulsion quant au choix et à l'entretien des étalons; il est encore nécessaire qu'il offre incessamment un modèle d'élevage. Engendrer et mettre au monde ne sont pas tout : les soins de l'éducation sont plus délicats encore, et là aussi il faut l'action puissante et désintéressée de l'Etat.

M. de Beaumont (Somme) reproche à l'administration de donner des prix de courses pour chevaux qui n'ont pas atteint quatre ans, de faire courir des *enfants*. L'honorable député a raison; mais, à cet égard, le vrai coupable c'est le Jockey-Club. M. le général Subervie condamne résolument les courses, où il ne voit qu'une occasion de plaisir pour les dandys et de tripotage pour les agioteurs. Au reste, le général émet de bonnes idées sur l'amélioration de la race chevaline.

Voilà donc l'administration des haras débarrassée pour une année au moins des attaques de l'ennemi. Nous continuerons à lui prêter notre loyal appui contre les envahissements de la féodalité

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

—

DEUXIÈME VOLUME.

AMOUR.

En effet, Maurice vivait bien heureux et bien malheureux à la fois au bout de quelque temps. Il en est toujours ainsi au commencement des grandes passions.

Son travail du jour à la section Lepelletier, ses visites du soir à la vieille rue St-Jacques, quelques apparitions çà et là au club des Thermopyles remplissaient toutes ses journées.

Il ne se dissimulait pas que voir Geneviève tous les soirs, c'était boire à longs traits un amour sans espérance.

Geneviève était une de ces femmes timides et faciles en apparence qui tendent franchement la main à un ami, approchent innocemment leur front de ses lèvres avec la confiance d'une sœur ou l'ignorance d'une vierge, et devant qui les mots d'amour semblent des blasphèmes et les désirs matériels des sacrilèges.

Si, dans les rêves les plus purs que la première manière de Raphaël a fixés sur la toile, il est une madone aux lèvres souriantes, aux yeux chastes, à l'expression céleste, c'est celle-là qu'il faut emprunter au divin élève de Pérugin pour en faire le portrait de Geneviève.

Au milieu de ces fleurs, dont elle avait la fraîcheur et le parfum, isolée des travaux de son mari, et de son mari lui-même, Geneviève apparaissait chaque fois qu'il la voyait, à Maurice, comme une énigme vivante dont il ne pouvait deviner le sens, et dont il n'osait demander le mot.

Un soir que, comme d'habitude, il était demeuré seul avec elle, que tous deux étaient assis à cette croisée par laquelle il était entré une nuit si bruyamment et si précipitamment, que les parfums des lilas en fleurs flottaient sur cette douce brise qui succède au radieux coucher du soleil, Maurice, après un long silence, et après avoir pendant ce silence suivi l'œil intelligent et religieux de Geneviève qui regardait poindre une étoile d'argent dans l'azur du ciel, se hasarda à lui demander comment il se faisait qu'elle fût si jeune quand son mari avait déjà passé l'âge moyen de la vie; si distinguée, quand tout annonçait chez son mari une éducation, une naissance vulgaires; si poétique enfin, quand son mari était si attentif à peser, à étendre et à teindre les peaux de sa fabrique.

— Chez un maître tanneur, enfin, pourquoi, demanda Maurice, cette harpe, ce piano, ces pastels que vous m'avez avoué être votre ouvrage? Pourquoi, enfin, cette aristocratie que je déteste chez les autres et que j'adore chez vous?,

Geneviève fixa sur Maurice un regard plein de candeur.

— Merci, dit-elle, de cette question; elle me prouve que vous êtes un homme délicat, et que vous ne vous êtes jamais informé de moi à personne.

— Jamais, madame, dit Maurice : j'ai un ami dévoué qui mourrait pour moi, j'ai cent camarades qui sont prêts à marcher partout où je les conduirai; mais de tous ces cœurs, lorsqu'il s'agit d'une femme et d'une femme comme Geneviève surtout, je ne connais qu'un seul auquel je me fie et c'est le mien.

— Merci, Maurice, dit la jeune femme. Je vous apprendrai donc moi-même alors tout ce que vous désirez savoir.

— Votre nom de jeune fille d'abord, demanda Maurice? je ne vous connais que sous votre nom de femme.

Geneviève comprit l'égoïsme amoureux de cette question et sourit.

— Geneviève du Treilly, dit-elle.

Maurice répéta :

— Geneviève du Treilly.

— Ma famille, continua Geneviève, était ruinée depuis la guerre d'Amérique à laquelle avaient pris part mon père et mon frère aîné.

— Gentilshommes tous deux, dit Maurice?

— Non, non, dit Geneviève en rougissant.

— Vous m'avez dit cependant que votre nom de jeune fille était Geneviève du Treilly.

— Sans particule, monsieur Maurice; ma famille était riche, mais ne tenait en rien à la noblesse.

— Vous vous défiez de moi, dit en souriant le jeune homme.

— Oh! non, non, reprit Geneviève. En Améri[illegible]t lié avec le père de M. Morand; M. Dixmer était l'homme d'affaires de M. Morand. Nous voyant ruinés et sachant que M. Dixmer avait une fortune indépendante, M. Morand le présenta à mon père qui me le présenta à son tour. Je vis qu'il y avait d'avance un mariage arrêté, je compris que c'était le désir de ma famille, je n'aimais ni n'avais jamais aimé personne; j'acceptai. Depuis trois ans je suis la femme de Dixmer, et je dois le dire, depuis trois ans mon mari a été pour moi si bon, si excellent que, malgré cette différence de goûts et d'âge que vous remarquez, je n'ai jamais éprouvé un seul instant de regret.

— Mais, dit Maurice, lorsque vous épousâtes M. Dixmer, il n'était point encore à la tête de cette fabrique.

— Non; nous habitions à Blois. Après le 10 août M. Dixmer acheta cette maison et les ateliers qui en dépendent; pour que je ne fusse point mêlée aux ouvriers, pour m'épargner jusqu'à la vue de choses qui eussent pu blesser mes habitudes, comme vous le disiez, Maurice, un peu aristocratiques, il me donna ce pavillon où je vis seule, retirée, selon mes goûts, selon mes désirs et heureuse quand un ami comme vous, Maurice, vient distraire ou partager mes rêveries.

Et Geneviève tendit à Maurice une main que celui-ci baisa avec ardeur.

Geneviève rougit légèrement.

— Maintenant, mon ami, dit-elle en retirant sa main, vous savez comment je suis la femme de M. Dixmer.

— Oui, reprit Maurice, en regardant fixement Geneviève; mais vous ne me dites point comment M. Morand est devenu l'associé de M. Dixmer?

— Oh! c'est bien simple, dit Geneviève. M. Dixmer, comme je vous l'ai dit, avait quelque fortune, mais point assez cependant pour prendre à lui seul une fabrique de l'importance de celle-ci. Le fils de M. Morand, son protecteur, comme je vous l'ai dit, cet ami de mon père, comme vous vous le rappelez, a fait la moitié des fonds; et comme il avait des connaissances en chimie, il s'est adonné à l'exploitation avec cette activité que vous avez remarquée, et grâce à laquelle le commerce de M. Dixmer, chargé par lui de toute la partie matérielle, a pris une immense extension.

— Et, dit Maurice, M. Morand est aussi un de vos bons amis, n'est-ce pas, madame?

— M. Morand est une noble nature, un des cœurs les plus élevés qui soient sous le ciel, répondit gravement Geneviève.

— S'il ne vous en a donné d'autres preuves, dit Maurice un peu piqué de cette importance que la jeune femme accordait à l'associé de son mari, que de partager les frais d'établissement avec M. Dixmer, et d'in-

(1) Voyez les numéros du 21 mai au 13 mai. — La reproduction de tout ou partie de ce roman est formellement interdite.



faut faire venir d'Angleterre les Durham et les Devon, et il faut améliorer notre culture, afin que leurs produits soient bien nourris et ne dégénèrent pas sur notre sol.

Constatons que M. Cunin-Gridaine a témoigné, à plusieurs reprises, l'intention d'accroître incessamment les ressources destinées à l'encouragement de l'agriculture.

Malgré le bruit croissant dans la chambre, nous avons encore entendu que MM. Marquis et Delessert appelaient l'attention du ministre sur l'exécution imparfaite de la loi sur le travail des enfants; que M. Dubois (de l'ancien *Globe*) conseillait au gouvernement de perfectionner les écoles d'arts et métiers et offrait pour modèle le système organisé en Prusse; que M. Vatout se préoccupait de trouver des fonctionnaires instruits et zélés pour nos chemins de fer; enfin que M. Vivien, en attaquant avec un peu de légèreté les travaux consciencieux de M. Moreau de Jonnès, exprimait le désir de voir organiser en service unitaire tous les travaux de statistique des divers départements ministériels.

Il nous a été impossible de suivre, au milieu du tumulte, la discussion sur les pêcheries et les intérêts maritimes du pays, à laquelle ont pris part MM. Levavasseur, Hernoux, Levaillant, etc... Nous y reviendrons demain.

Affaire des ouvriers charpentiers.

On l'a dit souvent, mais il importe de le redire encore pour qu'on le comprenne enfin : notre époque est une époque critique. *Critique* n'est pas simplement ici un équivalent de difficile ; ce mot doit s'entendre comme en physiologie. Nous touchons à une transformation sociale : elle approche ; elle est imminente. Au plus profond de l'édifice social on sent commencer un mouvement étrange; déjà de divers côtés on entend des craquements dont il y aurait lieu de s'effrayer si, depuis tantôt quarante ans, le génie d'un homme n'avait indiqué les moyens d'opérer sans secousse et sans bouleversements cette heureuse et inévitable transformation. Que les hommes d'intelligence, donc, soient attentifs ; qu'ils étudient avec soin les faits qui se produisent autour d'eux, car *tous*, les bons comme les mauvais, sont pour eux un avertissement salutaire, un utile enseignement.

Un conflit, un choc, un mal quelconque est-il signalé, que fait-on ? Pour tout remède on se borne à appliquer des palliatifs qui suffisent à peine à arrêter, ou plutôt à masquer les développements du mal ; on poursuit, on punit les auteurs du mal, puis tout est dit. Des moyens de prévenir le retour de pareils faits on ne s'en occupe pas ; c'eût été pourtant l'essentiel. Mais pour cela, il faudrait rechercher la cause première, la véritable cause du mal, et cette cause première est loin de se trouver toujours, comme on le croit, dans la *perversité* de ceux qui ont fait le mal. A cette occasion nous dirons qu'on se hâte beaucoup trop, suivant nous, d'appeler *coupables* et de traiter durement les malheureux qui ont failli. Ceux-ci, descendant au fond de leur conscience, y trouvent fréquemment, n'en doutez pas, des excuses qui leur paraissent valables, et ils s'exaspèrent à la vue d'une sévérité hors de toute proportion avec la culpabilité réelle. De là, les haines implacables, qui engendrent tant de forfaits.

Qu'on n'aille pas se méprendre sur le sens de nos paroles. Qu'on ne croie pas que nous demandions l'impunité pour ceux qui enfreignent les lois. Loin de nous une pareille idée. Quelque vicieux que soit l'ordre social actuel, il doit être respecté, et les lois qu'on a faites pour le soutenir doivent être appliquées : seulement, nous demandons que les hommes chargés de défendre contre toute attaque un ordre social qu'ils ne peuvent s'empêcher eux-mêmes de reconnaître mauvais ; que les hommes ... tions exagérées.

Quant à l'égalité du salaire, il faut remarquer que les ouvriers les plus habiles sont plus considérés de leurs camarades et investis de plus de confiance de la part du maître ; ils ne font jamais les gros travaux, les travaux pénibles et répugnants ; ce sont eux qui font les épures, qui travaillent sous le hangar ; enfin (et ceci n'est plus simplement de l'honneur et du confortable) on les garde plus long-temps que les autres : pour eux le chômage est réduit de moitié, souvent même presque entièrement, de sorte que leur journée moyenne se trouve être réellement plus élevée et dans la proportion même de leur supériorité réelle.

Voilà donc la répartition proportionnelle reconnue *en fait* ; et, ce qui est mieux encore, c'est que, en demandant un salaire uniforme, les ouvriers charpentiers ont instinctivement reconnu la nécessité d'un *minimum suffisant* pour tous. Selon eux, 5 francs par jour (autrement dit 3 fr. 33 c. en moyenne) représentent ce *minimum* qu'ils veulent assurer aux moins habiles comme aux plus capables. Seulement il y a dans la pratique plusieurs moyens de rendre meilleure la condition de ces derniers.

En général, les ouvriers charpentiers sont des hommes rangés, doux, honnêtes ; la bonne conduite est chez eux de ton corporatif. Les mauvaises têtes mêmes sont retenues par la crainte du blâme des camarades. On ne sait pas dans le monde quels admirables effets on pourra obtenir de l'esprit de corps et du ton (1) quand les travailleurs seront organisés ! Persévérance résignation, efforts inouis, dévouements sublimes, tout sera possible, facile même avec de pareils stimulants. Dans le compagnonnage on voit déjà de beaux germes de ce genre. Pourquoi cette institution, utile à plusieurs égards, engendre-t-elle ces rivalités haineuses qui ont si souvent mis aux prises des hommes faits pour s'entendre, pour s'aimer, pour s'aider les uns les autres ? C'est que les diverses *coteries* ou séries de compagnons ne se rattachent pas à une série supérieure qui les relie entre elles et qui fasse converger les efforts de chacune vers un seul et même but. Faute de ce ralliement supérieur, et abandonnées comme elles le sont à l'esprit de rivalité, lequel, dans notre régime de concurrence anarchique, produit beaucoup de mal pour peu de bien, elles sont exposées à faire souvent fausse route, à dévier du droit chemin.

Si la voix d'hommes sincères, qui ont consacré tout ce qu'ils ont de force et d'activité à poursuivre l'amélioration du sort si précaire et si malheureux des travailleurs, peut inspirer quelque confiance aux ouvriers charpentiers, nous leur dirons :

« Amis, vous qui, plus heureux que beaucoup d'autres travailleurs, » savez écouter la raison d'autrui et vous servir de la vôtre, réfléchissez » un peu à ce qui vient de se passer. Vos haines de coterie à coterie se » sont tues devant le danger commun ; vous vous êtes rapprochés, vous » vous êtes parlé, vous avez pris ensemble des résolutions sur lesquelles » il vous a été facile de vous entendre, et, forts de votre union, vous avez » osé commencer la lutte. Ce qui est mieux encore, et ce pourquoi vous » avez droit à l'estime de tous, vous n'avez point cherché à abuser de » votre force ; vos réclamations ont été faites sur un ton convenable ; » vous avez évité de vous montrer en troupes nombreuses, vous avez renoncé à ces réclamations bruyantes qui troublent l'ordre ; vous êtes » restés paisibles, calmes et dignes : soyez-en loués.

» C'est un bel exemple que vous donnez à vos camarades des autres » états, et, de ce jour, vous marchez à la tête de la classe ouvrière. Qui » sait ? à vous peut-être est réservée la gloire de forcer pacifiquement » nos gouvernants et nos députés à s'occuper enfin du grand besoin de » l'époque, du grand problème du dix-neuvième siècle : *l'Organisation du* » *travail* !

(1) Voir notre numéro du 12 juin.

» ... chés conclus et signés auxquels les entrepreneurs ne peuvent rien » changer, et ne les mettez-vous pas dans l'alternative ou de travailler à » perte, ou de manquer à leurs engagements? Cela nous paraît évident, » et nous croyons bien que ce le sera également pour vous.

« Pourtant, direz-vous avec une parfaite raison, si une augmentation » est jugée nécessaire, il faudra bien qu'elle commence un jour ; et ce » jour-là elle ne peut manquer de déranger des calculs faits, des marchés conclus. Oui, oui, vous avez raison ; ce n'est pas nous qui le nierons. Nous ne vous ferons pas même le reproche que bien des gens » cependant vous adresseront, d'avoir attendu, pour faire vos réclamations, que les travaux fussent engagés. Nous savons très bien que c'est » seulement dans ces moments-là que vous avez chance de vous faire » rendre justice ; et d'ailleurs nous croyons savoir que quelques-uns de » vous avaient eu la précaution de prévenir les entrepreneurs, il y a » quelque temps déjà, des demandes d'augmentation que vous réalisez » aujourd'hui.

» Nous ne voulons pas vous proposer rien de positif. Nous pourrions » ne pas tomber juste. Mais nous vous engageons à voir si, en indiquant un certain délai, passé lequel une augmentation de prix serait » admise, vous ne pourriez pas donner satisfaction à ce qu'il y a de légitime dans l'observation des entrepreneurs, et si par là vous ne leur » ôteriez pas tout prétexte plausible pour refuser l'augmentation ? Nous » vous convions vivement à cette transaction.

» Une transaction, mais entre qui ? D'un côté il y a des entrepreneurs » qui font corps et qui sont autorisés à agir comme corps; de l'autre, » nous voyons 4 000 ouvriers auxquels les lois refusent le droit de parler *officiellement* comme corps. Eh bien ! c'est ici le cas de donner une » nouvelle preuve de votre respect de l'ordre. Il faut, par l'intermédiaire » de quelques délégués *officieux*, solliciter l'intervention *officieuse* » aussi de l'Autorité. Quel que peu désireux que soient en général les » dépositaires du Pouvoir de se mêler de pareilles affaires (parce qu'elles » sont en réalité très difficiles à traiter) nous croyons qu'ici ce sera pour » eux un devoir d'acquiescer à votre demande; et, dès ce moment, votre rôle devient magnifique. Plus vous aurez mis de bons procédés, » plus vous vous serez montrés justes, modérés et impartiaux, plus l'Autorité sera obligée d'appuyer vos réclamations auprès des entrepreneurs. »

Charpentiers, nous venons de vous expliquer de notre mieux la situation ; nous avons tâché de vous faire comprendre qu'il dépend de vous de rendre à la société un immense service ; méditez sur nos paroles, et n'agissez qu'après avoir bien réfléchi. Nous avons confiance en vous.

S'il en faut croire les dernières correspondances de Buenos-Ayres, en date du 3 avril, Riveira aurait été défait le 27 mars par la division du général Urguisa, à un endroit appelé India-Muorta, à 100 kilomètres environ de Montevideo. L'action aurait duré deux heures entières. Les Montevidéens auraient eu 1 000 hommes tués, 500 prisonniers, et auraient perdu, en outre, toute leur artillerie et tous leurs bagages. Enfin, la déroute aurait été tellement complète, que Riveira se serait échappé lui neuvième. On a célébré ce triomphe à Buenos-Ayres par de grandes réjouissances.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Séance du 13 juin.

M. DUMON, ministre des travaux publics, dépose le projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Lyon.

---

venter une nouvelle teinture pour le maroquin, permettez-moi de vous faire observer que l'éloge que vous faites de lui est bien pompeux.

— Il m'en a donné d'autres preuves, monsieur, dit Geneviève.

— Mais il est encore jeune, n'est-ce pas, demanda Maurice, quoiqu'il soit difficile, grâce à ses lunettes vertes, de dire quel âge il a ?

— Il a trente-cinq ans.

— Vous vous connaissez depuis long-temps?

— Depuis notre enfance.

Maurice se mordit les lèvres. Il avait toujours soupçonné Morand d'aimer Geneviève.

— Ah! dit Maurice, cela explique sa familiarité avec vous.

— Contenue dans les bornes où vous l'avez toujours vue, monsieur, répondit en souriant Geneviève, il me semble que cette familiarité, qui est à peine celle d'un ami, n'avait pas besoin d'explication.

— Oh! pardon, madame, dit Maurice, vous savez que toutes les affections vives ont leurs jalousies, et mon amitié était jalouse de celle que vous paraissez avoir pour M. Morand.

Il se tut. Geneviève, de son côté, garda le silence. Il ne fut plus question ce jour-là de Morand, et Maurice quitta cette fois Geneviève plus amoureux que jamais, car il était jaloux.

Puis, si aveugle que fût le jeune homme, quelque bandeau sur les yeux, quelque trouble dans le cœur que lui mît sa passion, il y avait dans le récit de Geneviève bien des lacunes, bien des hésitations, bien des réticences auxquelles il n'avait point fait attention dans le moment, mais qui alors lui revenaient à l'esprit et qui le tourmentaient étrangement et contre lesquelles ne pouvait le rassurer la grande liberté que lui laissait Dixmer de causer avec Geneviève autant de fois et aussi longtemps qu'il lui plaisait; et, l'espèce de solitude où tous deux se trouvaient chaque soir. Il y avait plus, Maurice devenu le commensal de la maison, non seulement restait en toute sécurité avec Geneviève qui semblait d'ailleurs gardée contre les désirs du jeune homme par sa pureté d'ange, mais encore il l'escortait dans les petites courses qu'elle était obligée, de temps en temps, de faire dans le quartier.

Au milieu de cette familiarité acquise dans la maison, une chose l'étonnait; c'était que plus il cherchait, peut-être il est vrai, pour être à même de mieux surveiller les sentiments qu'il lui croyait pour Geneviève, c'est que plus il cherchait, disons-nous, à lier connaissance avec Morand dont l'esprit, malgré ses préventions, le séduisaient, dont les manières élevées le captivaient de plus en plus, plus cet homme bizarre semblait affecter de s'éloigner de Maurice. Celui-ci s'en plaignait amèrement à Geneviève, car il ne doutait point que Morand n'eût deviné en lui un rival et que ce ne fût, de son côté, la jalousie qui l'éloignât de lui.

— Le citoyen Morand me hait, dit-il un jour à Geneviève.

— Vous, dit Geneviève en le regardant avec son bel œil étonné ; vous, Monsieur, Morand vous hait ?

— Oui, j'en suis sûr.

— Et pourquoi vous haïrait-il ?

— Voulez-vous que je vous le dise ? s'écria Maurice.

— Sans doute, reprit Geneviève.

— Eh bien ! parce que je...

Maurice s'arrêta. Il allait dire parce que je vous aime.

— Je ne puis vous dire pourquoi, reprit Maurice en rougissant. Le farouche républicain, près de Geneviève, était timide et hésitant comme une jeune fille.

Geneviève sourit.

— Dites, reprit-elle, qu'il n'y a pas de sympathie entre vous et je vous croirai peut-être. Vous êtes une nature ardente, un esprit brillant, un homme recherché. Morand est un marchand greffé sur un chimiste. Il est timide, il est modeste... et c'est cette timidité et cette modestie qui l'empêchent de faire le premier pas au devant de vous.

— Eh ! qui lui demande de faire le premier pas au devant de moi ! J'en ai fait cinquante, moi, au devant de lui. Il ne m'a jamais répondu. Non, continua Maurice en secouant la tête ; non, ce n'est certes point cela.

— Eh bien ! qu'est-ce alors ?

Maurice préféra se taire.

Le lendemain du jour où il avait eu cette explication avec Geneviève, il arriva chez elle à deux heures de l'après-midi ; il la trouva en toilette de sortie.

— Ah ! soyez le bienvenu, dit Geneviève, vous allez me servir de chevalier.

— Et où allez-vous donc, demanda Maurice?

— Je vais à Auteuil. Il fait un temps délicieux, je désirerais marcher un peu à pied ; notre voiture nous conduira jusqu'au delà de la barrière où nous la retrouverons, puis nous gagnerons Auteuil en nous promenant et quand j'aurai fini ce que j'ai à faire à Auteuil, nous reviendrons la prendre...

— Oh ! dit Maurice enchanté, l'excellente journée que vous m'offrez-là !

Les deux jeunes gens partirent. Au delà de Passy la voiture les descendit sur la route. Ils sautèrent légèrement sur le revers du chemin et continuèrent leur promenade à pied.

En arrivant à Auteuil Geneviève s'arrêta.

— Attendez-moi au bord du parc, dit-elle, j'irai vous rejoindre quand j'aurai fini.

— Chez qui allez-vous donc ? demanda Maurice.

— Chez une amie.

— Où je ne puis vous accompagner ?

Geneviève secoua la tête en souriant.

— Impossible, dit-elle.

Maurice se mordit les lèvres.

— C'est bien, dit-il, j'attendrai.

— Eh quoi ? demanda Geneviève.

— Rien, répondit Maurice. Serez-vous long-temps ?

— Si j'avais cru vous déranger, Maurice, si j'avais su que votre journée était prise, dit Geneviève, je ne vous eusse point prié de me rendre le petit service de venir avec moi ; je me fusse fait accompagner par...

— Par monsieur Morand, interrompit vivement Maurice.

— Non point. Vous savez que monsieur Morand est à la fabrique de Rambouillet et ne doit revenir que ce soir.

— Alors voilà à quoi j'ai dû la préférence?

— Maurice, dit doucement Geneviève, je ne puis faire attendre la personne qui m'a donné rendez-vous : si cela vous gêne de me ramener, retournez à Paris, seulement renvoyez-moi la voiture.

— Non, non, madame, dit vivement Maurice, je suis à vos ordres.

Et il salua Geneviève qui poussa un faible soupir et entra dans Auteuil.

Maurice alla au rendez-vous convenu et se promena de long en large, abattant de sa canne, comme Tarquin, toutes les têtes d'herbes, de fleurs ou de chardons qui se trouvaient sur son chemin. Au reste, ce chemin était borné à un petit espace ; comme tous les gens fortement préoccupés, Maurice allait et revenait presque aussitôt sur ses pas.

Ce qui occupait Maurice, c'était de savoir si Geneviève l'aimait ou ne l'aimait point : toutes ses manières avec le jeune homme étaient celles d'une sœur et d'une amie ; mais il sentait que ce n'était plus assez. Lui l'aimait de tout son amour. Elle était devenue la pensée éternelle de ses jours, le rêve sans cesse renouvelé de ses nuits. Autrefois, il ne demandait qu'une chose, revoir Geneviève. Maintenant ce n'était plus assez : il fallait que Geneviève l'aimât.

Geneviève resta absente pendant une heure qui lui parut un siècle; puis il la vit venir à lui le sourire sur les lèvres. Maurice, au contraire, marcha à elle les sourcils froncés. Notre pauvre cœur est ainsi fait, qu'

ferai pas, car il n'y a aucune décision à prendre; je dirai seulement que la chambre des pairs doit être instruite de tous les grands faits politiques.

M. LE BARON DE BARANTE. Nos deux honorables collègues oublient tous les précédents de la charte. La charte n'oblige point le ministère à déposer les traités; il les communique comme annexes : c'est ce qui a eu lieu hier lors du projet de loi relatif à la question de la contrefaçon littéraire en Sardaigne. En Angleterre les choses se passent différemment, cela est possible; mais nous ne saurions imiter cet exemple, nous qui avons la charte.

Cet incident n'a pas de suite.

Tous les articles sont successivement mis aux voix et adoptés.

La chambre procède au scrutin secret. En voici le résultat :

Nombre des votants : 98. — Boules blanches, 95. — Boules noires, 3.

La chambre adopte.

MM. les pairs se retirent dans leurs bureaux pour examiner deux projets de loi tendant :

Le premier à affecter une somme de 18 140 000 francs à l'achèvement des travaux extraordinaires de fortifications ;

Le second, à ouvrir des crédits au ministère de la marine pour l'établissement d'ateliers de travail et de discipline aux colonies, et pour diverses mesures relatives au régime colonial.

Et pour nommer les commissions auxquelles seront renvoyés ces projets de loi.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit pour la réparation des monuments historiques.

M. LE COMTE PELET (de la Lozère) demande le renvoi de la discussion à demain.

M. LE CHANCELIER, avec vivacité. MM. les pairs ne se rendent ici qu'à trois heures. Avec un tel retard, il faut qu'ils se décident à rester ici jusqu'à sept heures. (Hilarité générale.)

M. LE COMTE PELET (de la Lozère). Mais la chambre n'est pas en nombre.

M. LE BARON CHARLES DUPIN. Messieurs, il est scandaleux que la chambre ne puisse se réunir en nombre suffisant pour voter, quand il ne faut que les deux tiers des membres. Je demande l'exécution entière des règlements.

M. LE CHANCELIER. Messieurs les pairs, à vos places ! (A quelques membres qui sont dans les couloirs.) A vos places! Vous êtes assis ici, on ne vous voit pas, et on croit que la chambre n'est pas en nombre. A votre place! (Rire général.)

Je demande à la chambre de voter si elle veut ou non passer à la discussion du projet de loi.

La chambre décide qu'elle ne veut pas le renvoi.

M. LE COMTE DE LARIBOISSIÈRE ne s'oppose pas aux crédits demandés; il voudrait seulement que les communes, les départements concourussent aux frais qu'exigeraient les réparations des monuments historiques.

M. LE MARQUIS D'ARAMON est du même avis. C'est ainsi que les choses se pratiquaient sous l'Empire.

MM. de Barante, Pelet (de la Lozère) et de Castellane sont ensuite entendus.

La discussion générale est fermée.

Les articles sont successivement adoptés.

La chambre n'étant pas en nombre, le vote est renvoyé à demain.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 13 juin.

La chambre s'occupe du budget de l'agriculture et du commerce.

M. DE TOCQUEVILLE. Avant que le débat s'engage sur le budget de l'agriculture, je demande à présenter quelques observations.

Sur beaucoup de points de la France un grand nombre d'agriculteurs se plaignent de la manière dont la loi sur la chasse est exécutée. Je prévoyais que cette loi soulèverait beaucoup de plaintes, car elle a, pour certaines localités des inconvénients que tout le monde a compris. Cependant, c'est aujourd'hui une loi de l'Etat et il faut bien qu'elle s'exécute; mais de nom-

[illegible] de la demande de ce crédit, mais nous avons cru qu'il ne nous était pas possible d'aller au delà de ce que nous avions demandé ; l'honorable rapporteur de la commission vous a dit pourquoi ; la chambre peut être sûre, du reste, que toutes les fois qu'il nous sera possible de consacrer quelques crédits à l'agriculture, ils seront très utilement employés, car ceux qu'on alloue à cet effet sont loin d'être suffisants pour encourager l'élève des chevaux et bestiaux et réaliser un grand nombre d'améliorations indispensables.

M. MERCIER. Quand on accorde une subvention de 1 100 000 fr. aux théâtres, il est inconcevable qu'on n'alloue que 900 000 fr. pour encourager l'agriculture; au reste, après les paroles de M. le ministre, je retire mon amendement.

M. SEVIN-MOREAU appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur une maladie qui décime les troupeaux de la Beauce, et demande qu'il y ait des inspecteurs chargés de surveiller l'état sanitaire des bestiaux.

Il nous est impossible de saisir au milieu du bruit le sens de la réponse de M. le ministre de l'agriculture.

M. DEZEIMERIS croit qu'on a eu tort d'aller chercher à l'étranger des bestiaux pour les introduire en France; la France a tout ce dont elle peut avoir besoin ; beaucoup des essais qu'on a faits n'ont fait que détériorer les races au lieu de les améliorer.

Sous le rapport agricole, une partie de la France semble complétement déshéritée ; tandis que les autres parties sont riches et fertiles; la cause unique de cet état de choses procède de la quantité plus ou moins grande du bétail qu'on y élève ; pour enrichir les terrains pauvres, il faudrait engager les cultivateurs à élever des bestiaux, chacun ceux de la race qui domine dans la contrée.

Le crédit de 900 000 fr., tout insuffisant qu'il est, pourrait être très utile si on l'employait à encourager l'élève des bestiaux indigènes. Qu'on donne les principaux encouragements à la race pur-sang, à la bonne heure; mais plusieurs des races indigènes ont presque autant de mérite et doivent avoir une large part d'encouragement.

M. TALABOT présente des considérations sur la prééminence qu'on doit donner à la race anglaise.

M. VUITRY dépose les rapports de la commission, chargée d'examiner le projet de loi relatif aux modifications à faire à la loi de 1842 sur les chemins de fer et de celle du budget des recettes pour 1842. (Marques de satisfaction.)

M. LHERBETTE se plaint que l'administration des haras ne soit pas assez sévère dans l'achat des étalons; que les haras ne soient pas dirigés par des hommes capables, et ne soient pas comme ils le devraient des établissements modèles.

Les chevaux arabes qu'on nous donne pour des chevaux de pur-sang arabe, sont des chevaux de cinquième choix; le pacha d'Egypte ne permet pas d'en faire sortir d'autres ; l'administration de la guerre achète parfois des chevaux très cher; il se présente une occasion d'en obtenir à bon marché et de pur-sang arabe; il est question d'envoyer une expédition à Bassora pour recueillir des monuments ; les chevaux sont beaux dans ce pays, ils y sont à bon marché, on pourrait profiter de l'occasion pour en ramener.

M. RIVET. Je lis dans le rapport de la commission que le nombre des juments poulinières du haras de Pompadour doit être réduit ; je prierai M. le ministre de vouloir bien dire quelle est la pensée du gouvernement; pour ma part, je pense que ce serait une grande faute que de réduire le nombre de ces juments.

M. CUNIN-GRIDAINE répond qu'il y a deux opinions sur ce sujet; les uns voudraient que le gouvernement abandonnât entièrement l'élève des chevaux à l'industrie particulière, et les autres qu'il s'y livrât sur une grande échelle ; le gouvernement a pris le milieu entre ces deux opinions. Nous ne pouvons consentir à réduire le nombre des seize juments poulinières qui se trouvent à l'établissement du Pin ; quand au haras de Pompadour, le gouvernement y fait des essais qui ne pourraient être entrepris par l'industrie particulière ; quand l'industrie particulière sera assez avancée pour continuer les essais du gouvernement, on réduira le haras de Pompadour comme on a réduit celui du Pin.

Je partage complétement les principes de M. Lherbette ; je crois que pour

[illegible] plètement justice au savant directeur du Conservatoire, [illegible] mieux dans les conditions où il se trouve, et il engage le ministre à s'occuper sérieusement de cet établissement.

M. CUNIN-GRIDAINE répond qu'il regrette que le savant directeur du Conservatoire, M. Pouillet, ne soit pas présent ; il croit du reste pouvoir donner à la chambre l'assurance que le Conservatoire est complètement approprié à son but et que le gouvernement accordera toujours la plus vive sollicitude à cet établissement. Si l'honorable préopinant avait assisté aux cours du Conservatoire, il eût pu s'assurer que ces cours sont suivis à la fois par des savants et par des ouvriers.

M. DUBOIS (de la Loire-Inférieure) insiste pour que l'enseignement y soit centralisé, et pour que les brevets de capacité soient accordés plus difficilement et après des examens plus suivis.

M. DE TRACY justifie les examinateurs du Conservatoire sous ce dernier rapport

M. VATOUT voudrait que dans les écoles d'arts et métiers on dirigeât l'attention des élèves sur la pratique des chemins de fer.

M. CUNIN-GRIDAINE répond que c'est de cette école que sorte la plus grande partie des chauffeurs employés par les compagnies de chemins de fer.

M. MARQUIS demande si la loi sur le travail des enfants dans les manufactures est exécutée.

M. CUNIN-GRIDAINE répond que l'exécution de cette loi est satisfaisante, mais que cependant il y a encore beaucoup à faire.

M. F. DELESSERT dit qu'il croit qu'il y a encore beaucoup plus à faire que l'on a fait, et qu'il y a une infinité d'établissements où cette loi est bien loin d'être appliquée.

M. VIVIEN se plaint que les statistiques faites dans les ministères ne soient pas faites d'une manière unitaire. Par exemple, les statistiques sur la production des céréales est estimée pour la France par hectolitres, et pour l'étranger par quintal métrique ; l'administration de la guerre distingue les soldats en hommes sachant lire, sachant écrire, et ne sachant ni lire, ni écrire : la justice range les condamnés en quatre catégories en y ajoutant celle des individus qui savent lire et écrire. Il existe aussi sur les prisons une statistique faite au ministère de l'agriculture, laquelle est criblée d'erreurs.

L'orateur voudrait que chaque ministre fît faire sa statistique spéciale; que tous ces travaux fussent ensuite soumis à une commission chargée d'en faire un ensemble.

M. CUNIN-GRIDAINE répond que les erreurs signalées par M. Vivien n'existent que lorsqu'on se place à un point de vue autre que celui des rédacteurs de la statistique.

M. VIVIEN indique diverses erreurs graves qui se trouvent dans les statistiques publiées par le ministère du commerce.

M. MARQUIS voudrait que les conseils des manufactures, de l'agriculture et du commerce fussent convoqués chaque année avant la session des chambres pour donner leur avis sur les projets de loi à présenter dans la session.

M. CUNIN-GRIDAINE répond que les diverses questions sur lesquelles ces conseils ont été consultés, celle des fils et toiles, celle des livrets, des brevets d'invention, des douanes, des marques de fabrique, n'ont pu encore être toutes résolues par des lois, et qu'en les convoquant l'année dernière, il eût craint de déranger inutilement les membres de ces assemblées.

M. LEVAVASSEUR, à propos du chapitre relatif aux encouragements pour les pêches maritimes, demande que l'on puisse rapporter du sel de l'étranger.

M. LUNEAU parle dans le même sens.

M. HERNOUX appelle l'attention du gouvernement sur la construction de navires en fer ; cette industrie s'est considérablement développée en Angleterre, et comme la construction de ces navires est très économique et donne un tonnage plus considérable, il s'ensuivra que l'Angleterre arrivera à avoir le monopole des transports. Si nous tenons à avoir une marine militaire, il est donc bien important que nous encouragions les pêcheries, car notre marine marchande tend de plus en plus à l'annuler.

M. CUNIN-GRIDAINE répond qu'il est d'accord avec le préopinant sur l'u-

---

s'efforce de puiser la douleur au sein du bonheur même.

Geneviève prit, en souriant, le bras de Maurice.

— Me voilà, dit-elle ; pardon, mon ami, de vous avoir fait attendre.

Maurice répondit par un mouvement de tête, et tous deux prirent une charmante allée, molle, ombreuse, touffue, qui, par un détour, devait les ramener à la grande route.

C'était une de ces délicieuses soirées de printemps où chaque plante envoie au ciel son émanation, où chaque oiseau, immobile sur la branche ou sautillant dans les broussailles, jette son hymne d'amour à Dieu ; une de ces soirées enfin qui semblent destinées à vivre dans le souvenir.

Maurice était muet ; Geneviève était pensive : elle effeuillait d'une main les fleurs d'un bouquet qu'elle tenait de son autre main appuyée au bras de Maurice.

— Qu'avez-vous? demanda tout-à-coup Maurice, et qui vous rend donc si triste aujourd'hui ?

Geneviève aurait pu lui répondre : Mon bonheur.

Elle le regarda de son doux et poétique regard.

— Mais vous-même, dit-elle, n'êtes-vous point plus triste que d'habitude ?

— Moi, dit Maurice, j'ai raison d'être triste, je suis malheureux ; mais vous...

— Vous, malheureux ?

— Sans doute ; ne vous apercevez-vous point quelquefois au tremblement de ma voix que je souffre ? Ne m'arrive-t-il point, quand je cause avec vous ou avec votre mari, de me lever tout-à-coup et d'être forcé d'aller demander de l'air au ciel, parce qu'il me semble que ma poitrine va se briser.

— Mais, demanda Geneviève embarrassée, à quoi attribuez-vous cette souffrance ?

— Si j'étais une petite maîtresse, dit Maurice en riant d'un rire douloureux, je dirais que j'ai mal aux nerfs.

— Et dans ce moment vous souffrez ?

— Beaucoup, dit Maurice.

— Alors rentrons.

— Déjà, Madame.

— Sans doute.

— Ah ! c'est vrai, murmura le jeune homme, j'oubliais que M. Morand doit revenir de Rambouillet à la tombée de la nuit, et que voilà la nuit qui tombe.

Geneviève le regarda avec une expression de reproche,

— Oh ! encore, dit-elle.

— Pourquoi donc m'avez-vous fait l'autre jour de M. Morand un si pompeux éloge, dit Maurice ? C'est votre faute.

— Depuis quand, devant les gens qu'on estime, demanda Geneviève, ne peut-on pas dire ce qu'on pense d'un homme estimable?

— C'est une estime bien vive que celle qui fait hâter le pas comme vous faites en ce moment, de peur d'être en retard de quelques minutes.

— Vous êtes aujourd'hui souverainement injuste, Maurice, n'ai-je point passé une partie de la journée avec vous ?

Vous avez raison et je suis trop exigeant en vérité, reprit Maurice se laissant aller à la fougue de son caractère. Allons revoir M. Morand, allons.

Geneviève sentait le dépit passer de son esprit à son cœur.

— Oui, dit-elle, allons revoir M. Morand. Celui-là du moins est un ami qui ne m'a jamais fait de peine.

— Ce sont des amis précieux que ceux-là, dit Maurice étouffant de jalousie, et je sais que pour ma part je désirerais en connaître de pareils.

Ils étaient en ce moment sur la grande route. L'horizon rougissait; le soleil commençait à disparaître faisant étinceler ses derniers rayons aux moulures dorées du dôme des Invalides. Une étoile, la première, celle qui pendant une autre soirée avait déjà attiré les regards de Geneviève, étincelait dans l'azur fluide du ciel.

Geneviève quitta le bras de Maurice avec une tristesse résignée.

— Qu'avez-vous donc à me faire souffrir, dit-elle?

— Ah ! dit Maurice ; j'ai que je suis moins habile que des gens que je connais ; j'ai que je ne sais point me faire aimer.

— Maurice, fit Geneviève.

— Oh ! madame, s'il est constamment bon, constamment égal, c'est qu'il ne souffre pas lui.

Geneviève appuya de nouveau sa blanche main sur le bras puissant de Maurice.

— Je vous en prie, dit-elle d'une voix altérée, ne parlez plus, ne parlez plus.

— Et pourquoi cela ?

— Parce que votre voix me fait mal.

— Ainsi tout vous déplaît en moi, même ma voix ?

— Taisez-vous, je vous en conjure.

— J'obéirai, madame.

Et le fougueux jeune homme passa sa main sur son front humide de sueur.

Geneviève vit qu'il souffrait réellement. Les natures dans le genre de celle de Maurice ont des douleurs inconnues.

— Vous êtes mon ami, Maurice, dit Geneviève en le regardant avec une expression céleste ; un ami précieux pour moi : faites, Maurice, que je ne perde pas mon ami.

— Oh ! vous ne le regretteriez pas longtemps, s'écria Maurice.

— Vous vous trompez, dit Geneviève, je vous regretterais longtemps, toujours !...

— Geneviève ! Geneviève ! s'écria Maurice, ayez pitié de moi.

Geneviève frissonna.

C'était la première fois que Maurice disait son nom avec une expression si profonde.

— Eh bien, continua Maurice, puisque vous m'avez deviné laissez-moi tout vous dire, Geneviève ; car dussiez-vous me tuer d'un regard... il y a trop longtemps que je me tais ; je parlerai, Geneviève.

— Monsieur, dit la jeune femme, je vous ai supplié au nom de notre amitié de vous taire ; monsieur, je vous en supplie encore, que ce soit pour moi si ce n'est point pour vous. Pas un mot de plus, au nom du ciel, pas un mot de plus.

— L'amitié, l'amitié. Ah ! si c'est une amitié pareille à celle que vous me portez, que vous avez pour M. Morand, je ne veux plus de votre amitié, Geneviève : il me faut à moi plus qu'aux autres.

— Assez, dit Mme Dixmer avec un geste de reine, assez, M. Lindey; voici notre voiture, veuillez me reconduire chez mon mari.

Maurice tremblait de fièvre et d'émotion, lorsque Geneviève, pour rejoindre la voiture, qui, en effet, se tenait à quelques pas seulement, posa sa main sur le bras de Maurice ; il sembla au jeune homme que cette main était de flamme. Tous deux montèrent dans la voiture : Geneviève s'assit au fond, Maurice se plaça sur le devant. On traversa tout Paris sans que ni l'un ni l'autre eût prononcé une parole.

Seulement, pendant tout le trajet, Geneviève avait tenu son mouchoir appuyé sur ses yeux.

Lorsqu'ils rentrèrent à la fabrique, Dixmer était occupé dans son cabinet de travail ; Morand arrivait de Rambouillet, et était en train de changer de costume. Geneviève tendit la main à Maurice en rentrant dans sa chambre, et lui dit :

— Adieu, Maurice ; vous l'avez voulu.

Maurice ne répondit rien, il alla droit à la cheminée où pendait une miniature représentant Geneviève : il la baisa ardemment, la pressa sur son cœur, la remit à sa place, et sortit.

ALEXANDRE DUMAS.

(La suite à demain.)

aura lieu demain, 14 juin. C'est, non pas à l'Assomption, comme on l'a annoncé, mais à la Madeleine, que seront présentés les restes mortels de la femme du *Petit-Loup*. Les Indiens Ioways n'assisteront pas à ces obsèques. — Le *Moniteur parisien* ajoute ce qui suit : « Nous nous sommes trompés hier quand nous avons dit que le prêtre appelé auprès du lit de O-ki-oui-mi, y était arrivé trop tard. Cette femme vivait encore quand cet ecclésiastique est arrivé auprès d'elle. Il a demandé si la mourante avait été baptisée, et, sur la réponse négative de l'interprète, il a demandé au *Petit-Loup* s'il voulait que sa femme reçût le baptême. L'Indien s'est alors jeté à genoux aux pieds du prêtre et l'a prié, les larmes aux yeux, de faire chrétienne O-ki-oui-mi, qui y était déjà disposée. Le baptême fut, en effet, administré avant l'extrême-onction. »

Le Père Lacordaire et ses contrefacteurs. — M. Marle, poursuivi à Lyon en contrefaçon des conférences prononcées par M. Lacordaire, a été condamné à 100 fr. d'amende, à la suppression de l'ouvrage, à la confiscation des planches et des moules, et aux dépens par forme de dommages-intérêts; de plus, à ce que le présent jugement fût inséré dans deux journaux de Paris et dans deux autres de la localité, au choix de la partie civile.

Affreux orages dans le Midi. — Toutes les nouvelles des contrées sud-pyrénéennes, depuis Bayonne jusqu'à Toulouse, sont affligeantes ; les dernières pluies y ont causé les plus grands ravages. Presque partout on est occupé à faucher le froment et à le remplacer par du maïs. C'est la seule ressource qui reste aux malheureux paysans de ces contrées, qui n'oublieront jamais, ajoutent les journaux des Pyrénées, cette désastreuse année 1846.

Les Morok de province. — Le *Journal de Saône-et-Loire* raconte que deux montreurs d'ours, s'arrêtèrent dans la commune de la Motte-Saint-Jean, devant une ferme isolée, et demandèrent à une femme qu'ils virent seule de l'argent et du pain ; elle donna le pain et refusa l'argent ; irrités, ils lâchèrent alors sur cette malheureuse l'ours muselé qu'ils conduisaient ; sans un secours providentiel, la pauvre femme fût devenue la victime d'un acte de férocité inouïe.

Un coup de pistolet à bout portant. — M. H..... avoué de Chateaulin, croyant avoir à se plaindre de M. B...., avocat, auquel il attribuait une chanson injurieuse pour sa famille, se rendit, le matin, dans la chambre de ce dernier, qui était encore au lit. M. B..., refusant de rétracter un écrit dont il affirmait n'être pas l'auteur, M. H... lui tira, à bout portant, un coup de pistolet qui, par un bonheur providentiel, ne partit point. M. B... se jeta sur son terrible visiteur et appela au secours ; des voisins accoururent et se saisirent de M. H... — La *Vigie du Finistère* annonce que la justice informe.

La reine Isabelle à Barcelonne. — La jeune reine d'Espagne est entrée dans cette ville le 5 juin. De brillantes illuminations ont signalé son arrivée. Il paraît que S. M. ne doit faire qu'un très court séjour en Catalogne et qu'elle en partira le 3 juillet pour visiter les provinces basques.

Société secrète de Madrid. — La Société secrète de la *Jeune-Espagne* a des ramifications dans toutes les parties de la monarchie espagnole. La direction s'appelle la *grande planète*, et elle a sous elle des associés nommés *satellites*. Ces *satellites* sont en rapport avec d'autres associés nommés *étoiles fixes*. Après les *étoiles fixes* viennent les *facettes*, puis les *rayons*, et enfin les *étincelles*. Dans les provinces brillent les *planètes de second ordre*. D'après le *Heraldo*, le nombre des associés serait de 28 166 individus : chacun d'eux paie une quotité mensuelle de réaux pour les frais et les travaux de cette Société, dont le but est d'obtenir les résultats suivants : Vraie liberté civile et religieuse, et souveraineté nationale dans toute son extension. — Egalité légale positive. — Liberté des cultes. — Destruction complète de tous les abus sociaux. — Plus de rois, même constitutionnels, mais une constitution entièrement démocratique. — Le don serait aboli, et il n'y aurait d'autre noblesse que celle du savoir et du talent.

PÉTITION ADRESSÉE A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS
PAR LA FAMILLE LESURQUES.

Assassinat du courrier de la malle Escoffon et du postillon Audebert.

Sous l'ancien régime, la justice humaine eut ses erreurs, elle frappa des innocents. Pendant le dix-huitième siècle, la fin tragique de Calas, de Sirven, de Montbailly remplit tous les cœurs d'une émotion douloureuse, mais on attribua ces évènements sinistres à des causes passagères, aux préventions du temps, au fanatisme et surtout aux lois gothiques, oppressives qui réglaient alors l'exercice de la justice.

La Révolution française, venue pour tout régénérer, se flatta de prévenir à jamais le retour de pareils malheurs ; elle dissipait les préjugés et décrétait en toute matière l'avènement de la raison; elle détruisait dans l'instruction criminelle de nombreux abus. La Révolution française introduisait la publicité partout, retirait le droit de frapper les coupables à des juges fonctionnaires, pour en investir de simples citoyens, les affranchissait de l'esclavage de la lettre, les invitait à suivre toutes les inspirations de leur cœur ; dès lors, toute chance d'erreur parut supprimée ; on crut les institutions judiciaires parvenues à la perfection. Si le jury pouvait, par inexpérience, par faiblesse, se montrer indulgent pour des coupables, jamais du moins il ne ferait tomber une tête innocente : on s'était trompé.

[illegible] ses bagages deux perruques, l'une brune l'autre blonde ; elles déguisaient alternativement ses cheveux châtains. Le 8 floréal Dubosc était affublé de la perruque blonde.

Les cavaliers portaient des pistolets et des sabres ; on les avait vus dîner à Montgeron chez la dame Evrard, aubergiste; ils avaient pris le café et joué au billard chez la dame Châtelain, limonadière; c'est là que l'un d'eux, l'homme aux cheveux blonds, qui portait des éperons argentés à ses bottines, avait raccommodé avec du fil la chaînette rompue d'un de ces éperons. On s'était ensuite arrêté à Lieursaint chez le sieur Champeaux, cabaretier, pour se rafraîchir ; peu après les quatre cavaliers étaient partis, et l'un d'eux était revenu chercher son sabre oublié dans l'écurie.

La nuit tombe, le courrier passe près de Villeneuve Saint-Georges; tout-à-coup nos hommes à cheval fondent sur le postillon ; en même temps le courrier de la malle est poignardé par le faux Laborde. Le postillon se défend avec un courage inutile, il est sabré. Le lendemain on doit le retrouver avec un bras mutilé, le crâne fendu, le corps percé de trois coups mortels ; les brigands enlèvent les valeurs contenues dans la malle et disparaissent au galop ; le faux voyageur, jetant au loin sa houppelande grise, monta le cheval du postillon, et des témoins cachés dans l'ombre ont constaté que ce cheval, habitué à des trajets réguliers, s'était arrêté obstinément devant la poste de Villeneuve Saint-Georges. On le contraignit pourtant à passer outre.

Sur le lieu du meurtre, près des deux cadavres, étaient restés une houppelande grise, deux sabres, une gaîne de couteau, l'un des éperons de Dubosc, éperon mal raccommodé qui s'était détaché pendant l'action. L'un des sabres était sanglant, brisé; forgé pour le service militaire et non pour le crime, il portait pour devise sur sa lame, d'un côté : *l'honneur me conduit* ; de l'autre ; *pour le soutien de ma patrie*, devises accusatrices, protestation contre l'usage criminel auquel on avait prostitué cette arme de soldat.

Entre quatre et cinq heures du matin les meurtriers entrèrent à Paris par la barrière de Rambouillet ; ils abandonnent le cheval du postillon près de la place royale, font le partage des valeurs enlevées et se dispersent ; de quatre heures du matin à sept heures les quatre chevaux conservés avaient été confiés au sieur Muiron, logé rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois ; la police interrogea cet homme, et d'après ses indications, un des assassins, Courriol, fut arrêté à Château-Thierry, dix jours après le crime, ainsi que Madeleine Bréban sa maîtresse ; le cinquième des valeurs volées était encore entre leurs mains.

A Château-Thierry, après le crime, Courriol avait été trouvé logeant chez un nommé Golier, de Douai, employé aux transports militaires. Dans la même maison demeurait depuis la veille un homme également originaire de Douai, également employé aux transports, il s'appelait Guesno. Bien que sa présence chez un compatriote, attaché à la même administration que lui fût naturelle, on jugea prudent de l'arrêter et de le ramener à Paris avec Courriol, Madeleine et Golier.

Dès lors se forme le premier anneau de la chaîne qui va traîner Lesurques au supplice.

(*La suite prochainement.*)

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 13 JUIN.

A propos de la discussion soulevée par M. Vivien sur l'influence administrative des députés, le *Journal des Débats* fait observer que tous les régimes ont leurs influences : on avait autrefois les influences de cour; nous avons aujourd'hui celle des députés. Cela n'est guère contestable, dit il, et, pour lui, il préfère, comme M. Duchâtel, celle-ci à la première. Il faut seulement, ajoute-t-il, que cette influence ne sorte pas de ses limites et qu'elle ne cherche pas à se substituer aux pouvoirs réguliers.

A cet égard le *Journal des Débats* est pleinement rassuré : il ne craint pas, et la Chambre, dit-il, ne craint pas davantage, que M. Duchâtel laisse amoindrir entre ses mains l'autorité du gouvernement, qu'il abandonne à l'influence parlementaires les plus essentielles attributions de son ministère.

« Les plaintes de M. Vivien sur la situation des préfets sont fondées jusqu'à un certain point, dit la *Presse*, et M. le ministre de l'intérieur, tout en reconnaissant la tendance que les préfets montrent à changer de carrière, a cherché à expliquer le fait par des raisons dont quelques-unes, au moins, sont plus spécieuses que solides. »

Le *Constitutionnel* commente les réponses de M. Guizot aux questions de M. Billault. Il trouve que ces réponses sont loin d'être concluantes. Il déplore surtout la politique annoncée par le ministre au sujet de l'affaire du Texas, politique qui nous conduit à fortifier les intérêts de l'Angleterre aux dépens des nôtres.

Marchés.

Halle aux farines du 13 juin. — Arrivages 1171-22. — Ventes 1100-29. — Restant 21254-48. — Gruaux 47,15 à 49,05. — Farine 1re 32.50 à 33,10; 2e 30,55 à 31,85; 3e 25,45 à 26,10; 4e 00,00 à 00,00. — A livrer 719-06.

Marché Saint-Antoine, 13 juin. — Foin, 1re 00 à 55 ; 2e 46 à 50; 3e 38 à 14. — Luzerne 1re 60 à 61 ; 2e 52 à 56; 3e 00 à 00. — Trèfle 2e 34. — Regain 1re 00; 2e 00 ; 3e 34 à 36. — Paille de blé 1re 00 à 30; 2e 00 à 00; 3e 00 à 26. — Paille de seigle 1re 40; 3e 30 à 32. — Paille d'avoine ; 2e 00 à 38.

Marché de la Chapelle Saint-Denis du 12-13 juin. — Taureaux amenés 00, vendus 00 à 0,00. — Veaux amenés 839 et tous vendus à 1,60-1,50-1,30. — Porcs amenés 872 vendus 830 à 1,20-1,15-1,10.

Marché de la Vallée du 13 juin. — Agneaux 0,00 à 00,00. — Canards barbotteurs, 1,00 à 2,50. — Canetons de Rouen, 3,00 à 4,75. — Chapons gras 2,00 à 5,50. — Chevreaux ou cabris 0,00 à 0,00. — Cochons de lait 00 à 00. — Dindes gras 7,00 à 8,00 ; do com. 3,00 à 5,00. — Lapins ou lapereaux 1,10 à 2,75. — Oies 0,00 à 0,00 ; do comm. 2,50 à 4,50. — Pigeons bizets 0,15 à 0,55. — Pigeons de volière 0,45 à 1.00. — Poules ordinaires 1,25 à 2,25. — Poulets gras 2,75 à 4,25. do comm. 0,90 à 2,00.

VERSAILLES, 13 juin. — Foin 1re 44 à 50 ; 2e 00 à 40 ; 3e 30 à 30. — Paille de froment 26 à 30 ; do d'avoine 34 à 36. — Trèfle 00 à 00. — Luzerne 42 à 47. — Regain 35 à 37.

311 veaux ont été vendus de 1,00 à 1,40 le kil. sur pied.

Bourse du 13 juin 1845.

Les fonds publics ont persisté dans la stagnation. Quant aux chemins de fer, ils ont, dès l'ouverture, brusquement fléchi, surtout les St-Germain et Versailles.

Les caisses hypothécaires ont encore beaucoup varié et restent cependant presque au même prix que la veille.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :

Rente 4 p. 0/0, 110 50. — Emprunt, 84 25. — Rente belge 1842, 106. — Id. 4 1/2, 102. — Lots d'Autriche, 411 25, 410. — Société générale, 1600. — Espagne passive, 7 1/2. — 3 p. 0/0, 41. — Dette intérieure, 30 3/4. — Hollande, 64 1/2. — Banque belge, 630. — Haïti, 400.

Chemins de : Grand'Combe, 1080. — Naples, 1085. — Oblig. hypothécaires, 497 50.

Actions de : Zinc Vieille-Montagne, 7050. — Lin Maberly, 830, 825. — Fer galvanisé, 480.

Oblig. de Saint-Germain anc., 1245. — Id. nouv., 1250. — Versailles riv. dr. anc., 1060. — Orléans, 1282 50. — Grand'Combe nouv., 1180.

Chemins non constitués : Bordeaux, 705, 707 50, 705. — Boulogne, français, 612 50 ; anglais, 615. — Montereau, 550.

A terme : Emprunt, 84 35, 30. — Espagne, dette intérieure, 31 fin courant ; 31 1/2, 1/4 fin prochain.

	1er C.	P. H.	P. B.	dr C.	h.
5 0/0 compt.....	121 90	122 »	121 85	121 90	122 40
— fin cour...	122 10	122 25	122 10	122 10	122 20
3 0/0 compt.....	84 10	84 15	84 10	84 15	84 10
— fin cour...	84 15	84 15	84 15	84 10	84 15

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville.	1460 »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840.	102 1/4	» »	
B. de France....	3300 »	» »	B. 5 »	— Portugais.	» »/»	» »	
C. Gou. 1000....	1130 »	» »	» »	Esp. D active.	» »/»	» »	
C. Gan. 1000....	» »	» »	» »	5 0/0 Naples.	103 75	» »	
C. hypot.......	690	700 »	B. 2 50	— Romain..	104 3/4	» »	H. » 1/4
4 Canaux......	1277 50	» »	» »	Obl. Piémont.	1260 »	» »	

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.		DIFe.
St-Germ.....	1095 »	» »	B. 27 50	Au 13. 1117 50, 1090, 1098 75.	B. 21 25
V. r. d......	557 50	560 »	B. 30 »	— 580, 555, 562 50.	B. 25
— r. g.......	342 50	343 75	B. 15 »	— 347 50, 350, 340, 342 50.	B. 15
Orléans.....	1213 75	1216 25	B. 1 25	— 1215, 1212 50, 1217 50.	B. 2 50
Strasb	272 50	»	» »	— 273 75, 271 25, 272 50.	» »
Rouen.......	1103 »	1093 »	B. 10 »	— 1100, 1102 50, 1097 50.	B. 7 50
Havre.......	8?0 »	» »	B. 10 »	— 880, 877 50, 880.	B. 6 25
Marseille....	1035 »	1037 50	B. 2 50	— 1035, 1040, 1035.	B. 5
Vierzon.....	815 »	» »	B. 5 »	— 815, 807 50.	B. 7 50

LONDRES, 11 JUIN.
Consol. 98 7/8, 99.
Esp. act. 28 7/8, 29.
Portug. 67 1/8.
Mexic. 37 3/4.
Brésil.
5 0/0 hol. 98 1/2.
2 1/2 do. 63 1/2.
Rouen. 42 1/2.
Orléans. 47 1/2.

PARIS, LE 16 JUIN. PRIMES.
3 0/0 F. c. 84 20, 25 d. 50.
F. p.
5 0/0 F. c. 122 25, 35 d. 50.
F. p. 122 70, 65 d. un. 123 10, 123 d. 50
St-Germ. F. c. 1130, 1120 d. 10.
Vers. d. 580 d. 20, 590 d. 10.
Orl., 1235, 1230 d. 10.

COULISSE.
Av. 84 10.
Ap. 84 12 1/2.
B. du Trés.
Rep. F. c. F. p.
3 0/0 7 1/2 10.12 1/2
5 0/0 20.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 98,00 à 00,00 ; courant du mois, 99,00 à 00,00; juillet et août, 99,00 ; 4 derniers mois, 105,00 à 00,00; 4 premiers mois 1846, 108,00 à 109.

LILLE. — Colza, 92,50 à 92,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 110,00 à 00,00; courant du mois jusqu'en octobre, 110,00 à 112,00; novembre et décembre, 97,00 à 98,00; 8 premiers mois 1846, 85,00 à 86,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 14 juin.

7 h. 1/2 OPERA. —
7 h. 1/2 THEATRE FRANÇAIS. — Femme de 40 ans.
7 h. 1/2 OPERA-COMIQUE. — Barcarolle.
6 h. 1/2 ODÉON. — Relâche.
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Le Petit Poucet, par le général Tom Pouce.
7 h. 1/2 VARIETÉS. — Dîner de Madelon. Gardeuse de Dindons. Vendetta.
7 h. 1/4 GYMNASE. — Jeanne Sérigny. Image. Somnambule.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Sylvandire.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Les Etudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Agnès Bernau. La Chanteuse.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE. — Mme de Genlis. 3 Jambes. Pierrot. Mazurka.
6 h. 1/2 FOLIES. — Constant. L'Empire. Helmina.
6 h. LUXEMBOURG. — Ecrivain public. Un Aveu. La Chambre.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

ajourné l'exécution de la partie des travaux qui concerne l'amélioration de la traversée de Paris. Ceci a quelque chose d'étrange, et nous ne comprenons guère les considérations sur lesquelles la Commission a motivé son vote. Nous aurions éprouvé beaucoup moins de surprise si le vœu diamétralement opposé avait été émis, c'est-à-dire si l'on eût ajourné les travaux de Paris à Rouen pour commencer ceux dont on repousse l'exécution. Est-ce que cet adage vulgaire, *qu'il faut toujours commencer par le plus pressé*, ne serait plus une vérité aux yeux de nos législateurs?

On va peut-être nous appliquer notre argument, et dire que c'est précisément le principe que nous posons qui a été adopté. Il s'agit donc de discuter la question *du plus ou moins pressé*, entre les travaux de la Seine au dessous de la capitale et ceux de la traversée de Paris.

Nous commencerons par poser un fait qui n'est pas assez généralement connu, c'est que, toute défectueuse qu'elle puisse paraître et qu'elle soit réellement, sous certains rapports, la navigation entre Paris et Rouen est la plus belle et la plus facile qui existe dans l'intérieur de la France.

Sur la Loire, sur le Rhône, sur la Garonne, de Toulouse à Bordeaux, on s'estimerait fort heureux si, à l'époque des hauteurs d'eau les meilleures, on pouvait transporter un tonnage égal à celui des bateaux qui voyagent de Rouen à Paris, dans les conditions de navigation les plus défavorables, dans les plus basses eaux de l'été. C'est pendant deux ou trois mois de l'année seulement, en juillet, août et septembre, que les bateaux de la Basse-Seine sont réduits au chiffre de deux cent trente tonneaux de mille kilogrammes; aux autres époques, ils transportent 400, 450 et 500 tonneaux. Or, quelles sont les rivières de France où ce *minimum* de tonnage des bateaux de la Basse-Seine ne serait pas accueilli comme le plus désirable *maximum*?

Voilà l'état des choses pour la partie de la Seine comprise entre Rouen et l'aval de Paris. Mais de l'aval à l'amont, du quai des Tuileries au quai Saint-Bernard, quel est-il? Il est tel que la navigation y est tout bonnement impossible. Voilà donc une rivière navigable en aval de Paris, navigable en amont, mais dans Paris même, impossible à la remonte, hérissée de difficultés et de périls à la descente.

Supposez une grande route de deux cents lieues d'étendue, en travers de laquelle, et vers le milieu du parcours, on ait construit une clôture de deux kilomètres d'épaisseur où toutes les voitures fussent obligées de s'arrêter pour opérer un transbordement; supposez qu'à l'exception de cette barrière, obstacle invincible, toutes les autres parties de la route fussent praticables et qu'on vous posât, à propos de cette route, la question posée au début de ces observations: ne répondriez-vous pas que le *plus pressé* est l'enlèvement de la barrière? Eh bien! donc, enlevez toutes celles qui font de la traversée de Paris une difficulté périlleuse à la descente, une impossibilité absolue à la remonte.

Nous n'en voulons pas conclure, à Dieu ne plaise, qu'on doive abandonner les travaux d'amélioration de la basse Seine; nous sommes gens de progrès, ennemis du monopole, et nous savons

[...] mois de l'année, au lieu de [...] vre à Paris seront réduits de 8 à 9 fr. par tonne, ce qui, vu le tonnage énorme du port de Paris, constituera une économie des plus considérables.

En somme, l'amélioration de la navigation de la Seine dans Paris et au-dessous ne doit pas être scindée; les travaux projetés sont urgents, et il ne faut ajourner ni les uns ni les autres. Les quinze millions qu'ils coûteront ne seront pas du nombre des millions les plus mal employés.

Aujourd'hui, la Chambre des députés a voté le budget des dépenses de l'agriculture et du commerce.

La question des quarantaines a été soulevée à l'occasion d'un amendement déposé par M. Fould. L'honorable député s'est plaint avec raison que la ville de Marseille persistât à prélever tyranniquement un impôt considérable de temps sur la patience des voyageurs. D'où il résulte que, sous prétexte de protéger la santé publiques, les affaires de l'Angleterre se font aux dépens des nôtres.

M. Fould proposait de retrancher 15 000 francs au service des établissements sanitaires; mais il a réduit cette somme à 500 fr. pour mieux donner à sa proposition le caractère d'un principe. La question d'argent ainsi écartée, la Chambre a adopté l'amendement de M. Fould, c'est-à-dire qu'elle a mis le gouvernement en demeure de modifier cette législation surannée contre laquelle nous avons protesté si souvent dans l'intérêt de notre navigation.

La Chambre a adopté ensuite, à la majorité de 223 voix contre 9, le projet de loi relatif aux fêtes de Juillet. Elle a également adopté les articles du projet de loi relatif à la pension de l'illustre Vicat. Le vote sur l'ensemble du projet de loi a été renvoyé à lundi.

Au commencement de la séance, M. le ministre des travaux publics a présenté le projet de loi relatif au chemin de Bordeaux à Cette.

La Chambre des pairs a adopté aujourd'hui le projet de loi relatif à l'ouverture de crédits pour la restauration de divers monuments historiques, le projet de loi relatif à la suppression des droits et vacations des juges de paix et le projet de loi relatif au mode de perception de l'impôt sur le sucre indigène.

Dans la séance d'hier, M. l'amiral Hernoux a appelé l'attention de la Chambre et du gouvernement sur l'avenir de notre marine marchande. Le fer, dans la construction des navires, paraît tendre à se substituer bientôt au bois. On conçoit, dès lors, quels avantages l'Angleterre trouverait dans la supériorité de sa production métallurgique. Il y a là une grande menace contre notre prospérité maritime. D'un autre côté, les voies en fer parallèles aux côtes, vont nécessairement ruiner et faire cesser le cabotage, tandis que nos colonies appauvries donneront moins d'occupation à nos armements de pêcheries.

Ainsi, des causes diverses et nombreuses vont porter une atteinte grave à notre inscription maritime, et il semble que tout ce [...] ner un large essor à notre puissance maritime.

Parmi les projets de loi qui seront déposés et votés entre les budgets, nous pouvons citer ceux qui sont relatifs à la banque d'Alger, aux paquebots transatlantiques et au chemin de fer de Paris à Strasbourg.

Le Prêtre du Peuple.

Le sermon de l'abbé Le Dreuille a fait beaucoup d'impression en province, même sur les journaux qui se piquent le moins de socialisme; voici ce qu'en dit le *Franc-Comtois* bizontin.

« Il s'est passé dernièrement à Paris un événement bien simple en apparence, mais grave par les conséquences qu'il peut avoir. Un simple prêtre, dévoué, plein de talent, a eu la hardiesse de prêcher à Saint-Roch, dans l'église de la cour et devant la plus brillante société, un de ces sermons véhéments contre les riches sans entrailles, et en faveur des pauvres, des ouvriers malheureux, comme en prêchaient les Massillon, les Bridaine ou les premiers Pères de l'Eglise, qui mettaient leur génie au service des inspirations brûlantes de la charité.

» Nous n'avons jamais attaché une véritable importance aux querelles de l'épiscopat français avec nos ministres, à la réapparition des Jésuites, aux discussions sur les quatre articles; tout cela n'était, selon nous, qu'une tempête dans un verre d'eau; le clergé n'avait pas plus à en espérer que le gouvernement à en craindre. Mais si les prêtres, à l'imitation de M. l'abbé Le Dreuille, s'avisaient une fois de comprendre qu'ils sont, ou plutôt qu'ils doivent être les pères du peuple, les protecteurs et les défenseurs de tout ce qui souffre, s'ils se remettaient à prêcher l'Evangile ainsi que le prêchaient les saint Chrysostôme, les Ambroise, les Basile, ils n'auraient qu'à vouloir pour soulever les masses comme la poussière du désert; les destinées de l'avenir retomberaient en leurs mains.

» Quel effet ne produiraient pas des paroles comme celles que nous empruntons au sermon du nouveau Bridaine? Vingt prêtres, qui auraient la même hardiesse, la même chaleur, le même talent, révolutionneraient en quelques années la société. »

Le *Breton* loue vivement cette manifestation. Le *Journal de la Somme* de Saint-Malo s'exprime ainsi:

« Un prêtre, l'abbé Le Dreuille, vient de prononcer en chaire un discours qui ouvre une ère nouvelle au clergé. Se faire le soutien du pauvre et de l'ouvrier c'est une belle et noble tâche; c'est la mission du prêtre chrétien. Félicitons le clergé de l'avoir compris. Il ne faut pas s'occuper seulement d'organiser la charité légale; il faut prévenir les causes du paupérisme; il faut prévenir une guerre sociale, en organisant le travail.

» Ce sont là de bonnes paroles et de bonnes actions; le nouveau Saint-Vincent-de-Paule gagnera comme l'ancien la cause qu'il plaide si éloquemment; mais une seule maison de patronage ne suffit pas, il faut les multiplier, établir leur existence d'une manière régulière; mais toutes ces maisons construites et remplies d'ouvriers ne suffiront pas encore;

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

DEUXIÈME VOLUME.

AMOUR (SUITE).

Maurice était rentré chez lui sans savoir comment il y était revenu; il avait traversé Paris sans rien voir, sans rien entendre; les choses qui venaient de se passer s'étaient écoulées devant lui comme dans un rêve, sans qu'il pût se rendre compte ni de ses actions ni de ses paroles, ni du sentiment qui les avait inspirées. Il y a des moments où l'âme la plus sereine, la plus maîtresse d'elle-même, s'oublie à des violences que lui commandent les puissances subalternes de l'imagination.

Ce fut, comme nous l'avons dit, une course et non un retour que la marche de Maurice: il se déshabilla sans le secours de son valet de chambre, ne répondit pas à sa cuisinière qui lui montrait un souper tout préparé, puis prenant les lettres de la journée sur sa table, il les lut toutes, les unes après les autres, sans en comprendre un seul mot. Le brouillard de la jalousie, l'ivresse de la raison, n'était point encore dissipé.

A dix heures, Maurice se coucha machinalement comme il avait fait toutes choses depuis qu'il avait quitté Geneviève.

Si, à Maurice, de sang-froid, on eût raconté comme d'un autre la conduite étrange qu'il avait tenue, il ne l'aurait pas comprise, et il eût tenu pour fou celui qui avait accompli cette espèce d'action désespérée, que n'autorisaient ni une trop grande réserve, ni un trop grand abandon de Geneviève: ce qu'il sentit seulement, ce fut un coup terrible porté à des espérances dont il ne s'était jamais même rendu compte et sur lesquelles, toutes vagues qu'elles étaient, reposaient tous ses rêves de bonheur qui, pareils à une insaisissable vapeur, flottaient informes à l'horizon.

Aussi il arriva à Maurice ce qui arrive presque toujours en pareil cas: étourdi du coup reçu, il s'endormit aussitôt qu'il se sentit dans son lit, ou plutôt il demeura privé de sentiment jusqu'au lendemain.

Un bruit le réveilla, cependant: c'était celui que faisait son officieux en ouvrant la porte: il venait, selon sa coutume, ouvrir les fenêtres de la chambre à coucher de Maurice, qui donnaient sur un grand jardin et apporter des fleurs.

On cultivait force fleurs en 93, et Maurice les adorait, mais il ne jeta pas même un coup-d'œil sur les siennes, et appuyant à demi soulevé sa tête alourdie sur sa main, il essaya de se rappeler ce qui s'était passé la veille.

Maurice se demanda à lui-même, sans pouvoir s'en rendre compte, quelles étaient les causes de sa maussaderie; la seule était sa jalousie pour Morand, mais le moment était mal choisi de s'amuser à être jaloux d'un homme, quand cet homme était à Rambouillet, et qu'en tête à tête avec la femme qu'on aime on jouit de ce tête à tête avec toute la suavité dont l'entoure la nature qui se réveille dans un des premiers beaux jours du printemps.

Ce n'était point la défiance de ce qui avait pu se passer dans cette maison d'Auteuil où il avait conduit Geneviève, et où elle était restée plus d'une heure; non, le tourment incessant de sa vie c'était cette idée que Morand était amoureux de Geneviève; et singulière fantaisie du cerveau, singulière combinaison du caprice, jamais un geste, jamais un regard, jamais un mot de l'associé de Dixmer, n'avait donné une apparence de réalité à une pareille supposition!

La voix du valet de chambre le tira de sa rêverie.

— Citoyen, dit-il, en lui montrant les lettres ouvertes sur la table, avez-vous fait choix de celles que vous gardez, ou puis-je tout brûler?

— Brûler quoi? dit Maurice.

— Mais les lettres que le citoyen a lues hier avant de se coucher.

Maurice ne se souvenait pas en avoir lu une seule.

— Brûlez tout, dit-il.

— Voici celles d'aujourd'hui, citoyen, dit l'officieux.

Il présenta un paquet de lettres à Maurice et alla jeter les autres dans la cheminée.

Maurice prit le paquet qu'on lui présentait, sentit sous ses doigts l'épaisseur d'une cire, et crut vaguement reconnaître un parfum ami.

Il chercha parmi les lettres et vit un cachet et une écriture qui le firent tressaillir.

Cet homme si fort en face de tout danger, pâlissait à la seule odeur d'une lettre.

L'officieux s'approcha de lui pour lui demander ce qu'il avait; mais Maurice lui fit de la main signe de sortir.

Maurice tournait et retournait cette lettre; il avait le pressentiment qu'elle renfermait un malheur pour lui et il tressaillit comme l'on tremble devant l'inconnu.

Cependant il rappela tout son courage, l'ouvrit et lut ce qui suit.

« Citoyen Maurice,

» Il faut que nous rompions des liens qui, de votre côté, affectent de dépasser les lois de l'amitié. Vous êtes un homme d'honneur, citoyen, et maintenant qu'une nuit s'est écoulée sur ce qui s'est passé entre nous hier soir, vous devez comprendre que votre présence est devenue impossible à la maison. Je compte sur vous pour trouver telle excuse qu'il vous plaira près de mon mari. En voyant arriver aujourd'hui même une lettre de vous pour M. Dixmer, je me convaincrai qu'il faut que je regrette un ami malheureusement égaré, mais que toutes les convenances sociales m'empêchent de revoir.

» Adieu pour toujours. GENEVIÈVE. »

P. S. Le porteur attend la réponse.

Maurice appela: le valet de chambre reparut.

— Qui a apporté cette lettre?

— Un citoyen commissionnaire.

— Est-il là?

— Oui.

Maurice ne soupira point, n'hésita point. Il sauta en bas de son lit, passa un pantalon à pied, s'assit devant son pupitre, prit la première feuille de papier venue, (il se trouva que c'était un papier avec une tête de lettre imprimée au nom de la section) et écrivit:

« Citoyen Dixmer,

» Je vous aimais, je vous aime encore, mais je ne puis plus vous voir.

Maurice chercha la cause pour laquelle il ne pouvait plus voir le citoyen Dixmer, et une seule se présenta à son esprit; ce fut celle qui, à cette époque, se serait présentée à l'esprit de tout le monde. Il continua donc:

» Certains bruits courent sur votre tiédeur pour la chose publique. Je ne veux point vous accuser et n'ai point de vous mission de vous défendre. Recevez mes regrets et demeurez persuadé que vos secrets demeureront ensevelis dans mon cœur. »

Maurice ne relut pas même cette lettre qu'il avait écrite, comme nous l'avons dit, sous l'impression de la première idée qui s'était présentée à lui. Il n'y avait pas de doute sur l'effet qu'elle devait produire. Dixmer, excellent patriote, comme Maurice avait pu le voir à ses discours du moins, Dixmer se fâcherait en la recevant: sa femme et le citoyen Morand l'engageraient sans doute à persévérer, il ne répondrait même pas, et l'oubli viendrait comme un voile noir s'étendre sur le passé riant pour le transformer en avenir lugubre. Maurice signa, cacheta la lettre, la passa à son officieux et le commissionnaire partit.

Alors un faible soupir s'échappa du cœur du républicain, il prit ses gants, son chapeau et se rendit à la section.

Il espérait, pauvre Brutus, retrouver son stoïcisme en face des affaires publiques.

Les affaires publiques étaient terribles: le 31 mai se préparait. La Terreur qui, pareille à un torrent, se précipitait du haut de la Montagne essayait d'emporter cette digue qui essayait de lui opposer les Girondins, ces audacieux modérés qui avaient osé demander vengeance des massacres de Septembre et lutter un instant pour sauver la vie du roi.

Tandis que Maurice travaillait avec tant d'ardeur que la fièvre qu'il voulait chasser dévorait sa tête au lieu de son cœur, le messager rentrait dans la vieille rue Saint-Jacques et emplissait le logis de stupéfaction et d'épouvante.

La lettre, après avoir passé sous les yeux de Geneviève, fut remise à Dixmer.

Dixmer l'ouvrit, et la lut sans y rien comprendre d'abord, puis il la communiqua au citoyen Morand, qui laissa retomber sur sa main son front blanc comme l'ivoire.

Dans la situation où se trouvaient Dixmer, Morand et ses compagnons, situation parfaitement inconnue à Maurice, mais que nos lecteurs ont pénétrée, cette lettre était en effet un coup de foudre.

(1) Voyez les numéros du 21 mai au 14 juin. — La reproduction de tout ou partie de ce roman est formellement interdite.

Une succursale de la *Maison des ouvriers* vient d'être établie à Montmartre. Espérons que les efforts de M. l'abbé Le Dreuille et des personnes qui se sont associées à l'œuvre qu'il a fondée, seront bientôt couronnés d'un plein succès. Il est impossible que le conseil municipal de Paris, qui accorde déjà plus de 70 000 francs de subvention à des institutions particulières de bienfaisance, n'en protége pas efficacement une dont le but unique est de fournir gratuitement aux ouvriers les moyens de trouver à se placer; il est impossible que la Ville de Paris ne patronne pas elle-même cette œuvre si remarquable. Une fois que la municipalité de Paris sera entrée dans cette voie, toutes nos villes s'empresseront d'imiter l'exemple de la capitale, et les ouvriers se verront en partie affranchis de la fatale et démoralisatrice incertitude du lendemain.

« Nous apprenons ce soir, dit le *Moniteur parisien*, qu'un courrier espagnol a traversé Paris, se rendant à Londres, où il porte les fonds nécessaires pour faire face au paiement du semestre (dette extérieure) qui échoit le 31 courant. »

Si l'on en croit un journal espagnol, l'acte d'abdication de don Carlos aurait décidé la reine Isabelle à ajourner son voyage dans les provinces basques. Les nouvelles de Bourges n'auraient donc pas été accueillies avec autant de mépris que le déclarait *el Heraldo*?

Le traité de la traite examiné dans les bureaux.

Le projet de loi relatif au crédit de 10 millions pour l'établissement de l'escadre sur la côte occidentale de l'Afrique, a été examiné aujourd'hui dans les bureaux.

Nous commençons par constater que le point que nous avons été seuls à faire remarquer, et qui nous paraît encore le plus important, celui de nos intérêts sur la côte orientale, a été soulevé dans les bureaux par plusieurs membres. M. Denis et M. de Lasteyrie se sont prononcés surtout très chaudement contre la fausse position que le traité semble faire à la France dans ces parages.

M. Denis a approuvé les dispositions du traité qui établissent l'égalité des droits entre la France et l'Angleterre. Il aurait voulu plus de clarté dans le paragraphe relatif à la côte orientale. Il a besoin de recevoir l'assurance, de la part du gouvernement, que les droits de la France sont les mêmes que ceux de l'Angleterre, et que, quand il plaira à la France d'envoyer des bâtiments sur ce littoral, où elle s'est créé des intérêts importants par les établissements de Mayotte, de Nose-Bé, par ses relations à Zanzibar et dans tout le pays soumis à l'iman de Maskat, ses intérêts trouveront une protection suffisante et efficace.

M. Denis rappelle qu'il a signalé le premier dans la *Revue orientale* le traité conclu à la côte orientale les garanties qu'il donne à la côte occidentale. M. Lefebvre a cherché à démontrer que cette clause ressortait du fait du traité lui-même et qu'il n'y avait rien de plus à désirer. M. Lefebvre a été nommé commissaire.

Dans le cinquième bureau, M. Desmousseaux de Givré, répondant à quelques critiques de M. Ternaux-Compans, a constaté le triomphe qu'avaient obtenu dans cette circonstance les vœux légitimes de la France et la politique du Cabinet conservateur. M. Ducos, ayant élevé des doutes sur l'abolition réelle du droit de visite, à cause de la réserve contenue dans l'article 10 du traité, M. Galos a cherché à démontrer que le droit de visite ne pourrait renaître sans le concours de la Chambre et qu'on pouvait par conséquent le regarder comme à jamais aboli.

M. Desmousseaux de Givré a été nommé commissaire par 23 voix contre 4 données à M. Ternaux-Compans.

Dans le sixième bureau, M. le contre-amiral Hernoux a donné son assentiment au traité, qui, a-t-il ajouté, n'offre aucun des inconvénients qui ont été reprochés au traité du droit de visite. Quant aux mesures que le projet de loi indique, elles régularisent et assurent la répression de la traite. M. Hernoux a été nommé commissaire par 20 voix.

Dans le septième bureau, M. le maréchal Sébastiani a été nommé commissaire sans discussion.

Dans les septième, huitième et neuvième bureaux, il n'y a presque pas eu de discussion. Les commissaires nommés dans ces trois bureaux sont favorables au projet.

La commission se compose ainsi qu'il suit : MM. Pouillet, Liadières, Janvier, Lefebvre, le baron Desmousseaux de Givré, Hernoux, le maréchal comte Sébastiani, le marquis de Sainte-Aulaire et le marquis de Chasseloup-Laubat.

Les propriétaires et les fermiers irlandais.

On se souvient que cédant aux cris de détresse des populations irlandaises, le gouvernement anglais institua pendant la session dernière une commission d'enquête chargés de rechercher les moyens d'améliorer, par la voie législative, les rapports entre les propriétaires fonciers et leurs fermiers en Irlande. On sait à quel excès de misère le système de distribution des terres en usage en Irlande a réduit ce pays. Le propriétaire fait administrer son domaine, qu'il n'a souvent jamais vu, par des intendants qui, préoccupés d'en tirer le plus gros revenu possible, divisent les terres confiées à leur gestion en parcelles insuffisantes pour nourrir une famille. Ces lots sont ensuite affermés au plus offrant, et, par suite de l'extrême concurrence, à des prix tellement exorbitants, qu'après avoir payé la rente, il ne reste pas même aux cultivateurs de quoi se nourrir misérablement de pommes de terre.

Aussi la misère est-elle montée dans ce malheureux pays à un degré effrayant. Les mendiants, qui couvrent par troupes toutes les routes, qui au manque de travail en Irlande, et il constate qu'en présence de la grande quantité de terres qui restent en friche, il n'y a pas dans ce pays excès de population. L'étendue des terres en friche s'élève en Irlande à 3 700 000 acres, sur lesquels 2 400 000 pourraient facilement être rendus à la culture. Les terres cultivées occupent en Angleterre et dans le pays des Galles une surface de 34 254 000 acres, et en Irlande une surface 14 603 000 acres seulement; le produit moyen est évalué en Angleterre à 4 liv. 7 sh. 6 d. par acre, et en Irlande à 2 liv. 9 sh. 3 d. seulement, quoique les 14 603 000 acres en Irlande occupent 100 000 travailleurs de plus que les 34 254 000 acres, en culture en Angleterre. Il faut donc, a-t-il dit, engager le tenancier irlandais à appliquer son capital à améliorer le sol.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Séance du 14 juin.

M. LE GÉNÉRAL RULHIÈRES, récemment élevé à la dignité de pair de France, est introduit avec le cérémonial d'usage et prête serment.

La chambre n'étant pas en nombre entend des rapports du comité des pétitions.

M. LE MARQUIS DE LAPLACE, rapporteur : « Le comte Joseph de Turenne, à Versailles, appelle l'attention de la chambre sur la nécessité d'une réforme à introduire dans le régime des haras, pour encourager la production des chevaux de cavalerie et en améliorer la race. » — Renvoi à MM. les ministres de la guerre et de l'agriculture.

M. LE VICOMTE DE FLAVIGNY, autre rapporteur : « M. le vicomte de La Villegontier, se plaint d'un arrêté du gouverneur de l'Algérie, approuvé par le ministre de la guerre, qui met sous la main de l'administration toutes les propriétés de l'Algérie, déclarant passif de déchéance tout propriétaire qui n'aurait pas cultivé, en réservant à l'administration le droit de fixer elle-même les prix, indépendamment de toute expertise.

» Trente-un colons algériens, idem. ».

Renvoi à M. le président du conseil, ministre de la guerre.

M. LE COMTE BEUGNOT, autre rapporteur : « Cinquante-neuf habitants d'Uzès, le maire et les membres du conseil municipal, réclament contre certaines dispositions du code forestier, surtout contre celles qui prohibent l'introduction des moutons dans les bois communaux. »

Le comité demande le renvoi à MM. les ministres de l'intérieur et de l'agriculture.

Sur les observations de MM. le comte d'Aramond et le président Teste, qui demandent en outre dépôt d'une copie des pétitions au bureau des renseignements, la chambre ordonne le dépôt et le double renvoi.

M. LE MARQUIS DE GABRIAC, autre rapporteur.

« Les sieurs Laurent et Dubus, à Marly, près Paris, supplient la chambre d'intervenir pour que le gouvernement d'Haïti remplisse ses engagements vis-à-vis des porteurs de titres de l'emprunt de 1825, qui, depuis 1824, n'ont reçu aucun intérêt des fonds versés par eux dans cet emprunt. » Renvoi à M. le ministre des affaires étrangères.

— Est-il honnête homme? demanda Dixmer avec angoisse.

— Oui, répondit sans hésitation Morand.

— N'importe! reprit celui qui avait été pour les moyens extrêmes, nous avons, vous le voyez, bien mal fait de ne pas le tuer.

— Mon ami, dit Morand, nous luttons contre la violence; nous la flétrissons du nom de crime. Nous avons bien fait, quelque chose qui puisse en résulter, de ne point assassiner un homme; puis, je le répète, je crois Maurice un cœur noble et honnête.

— Oui; mais si ce cœur noble et honnête est celui d'un républicain exalté, peut-être lui-même regarderait-il comme un crime, s'il a surpris quelque chose, de ne pas immoler son propre honneur, comme ils disent, sur l'autel de la patrie.

— Mais, dit Morand, croyez-vous qu'il sache quelque chose?

— Eh! n'entendez-vous point? il parle de secrets qui resteront ensevelis dans son cœur.

— Ces secrets sont évidemment ceux qui lui ont été confiés par moi, relativement à notre contrebande; il n'en connaît pas d'autres.

— Mais, dit Morand, de cette entrevue d'Auteuil n'a-t-il rien soupçonné? Vous savez qu'il accompagnait votre femme.

— C'est moi-même qui ai dit à Geneviève de prendre Maurice avec elle pour la sauvegarder.

— Ecoutez, dit Morand, nous verrons bien si ces soupçons sont vrais. Le tour de garde de notre bataillon arrive au Temple le 2 juin, c'est-à-dire dans huit jours; vous êtes capitaine, Dixmer, et moi lieutenant : si notre bataillon ou notre compagnie même reçoit contre-ordre, comme l'a reçu l'autre jour le bataillon de la Butte-des-Moulins que Santerre a remplacé par celui des Gravilliers, tout est découvert, et nous n'avons plus qu'à fuir Paris, ou à mourir en combattant. Mais si tout suit le cours ordinaire des choses...

— Nous sommes perdus de la même façon, répliqua Dixmer.

— Pourquoi cela!

— Pardieu! tout ne roulait-il pas sur la coopération de ce municipal, N'était-ce pas lui qui, sans le savoir, nous devait ouvrir un chemin jusqu'à la reine?

— C'est vrai, dit Morand abattu.

— Vous voyez donc, reprit Dixmer en fronçant le sourcil, qu'à tout prix, il nous faut renouer avec ce jeune homme.

— Mais s'il s'y refuse, s'il craint de se compromettre, dit Morand?

— Ecoutez, dit Dixmer, je vais interroger Geneviève; c'est elle qui l'a quitté la dernière, elle saura peut-être quelque chose.

— Dixmer, dit Morand, je vous vois avec peine mêler Geneviève à tous nos complots; non pas que je craigne une indiscrétion de sa part, oh! grand Dieu! mais la partie que nous jouons est terrible, et j'ai honte et pitié à la fois de mettre dans notre enjeu la tête d'une femme.

— La tête d'une femme, répondit Dixmer, pèse le même poids que celle d'un homme là où la ruse, la candeur ou la beauté peuvent faire autant et quelquefois même davantage que la force, la puissance et le courage; Geneviève partage nos convictions et nos sympathies, Geneviève partagera notre sort.

— Faites donc, cher ami, répondit Morand; j'ai dit ce que je devais dire. Faites, Geneviève est digne en tous points de la mission que vous lui donnez ou plutôt qu'elle s'est donnée elle-même. C'est avec les saintes qu'on fait les martyres.

Et il tendit sa main blanche et efféminée à Dixmer qui la serra entre ses mains vigoureuses.

Puis Dixmer, recommandant à Morand et à ses compagnons une surveillance plus grande que jamais, passa chez Geneviève.

Elle était assise devant une table, l'œil attaché sur une broderie et le front baissé.

Elle se retourna au bruit de la porte qui s'ouvrait et reconnut Dixmer.

— Ah! c'est vous, mon ami, dit-elle.

— Oui, répondit Dixmer avec un visage placide et souriant; je reçois de notre ami Maurice une lettre à laquelle je ne comprends rien. Tenez, lisez-la donc et dites-moi ce que vous en pensez.

Geneviève prit la lettre d'une main dont malgré toute sa puissance sur elle-même elle ne pouvait dissimuler le tremblement et lut.

Dixmer suivit des yeux; ses yeux parcouraient chaque ligne.

— Eh bien? dit-il, quand elle eut fini.

— Eh bien! je pense que M. Maurice Lindey est un honnête homme, répondit Geneviève avec le plus grand calme, et qu'il n'y a rien à craindre de son côté.

— Vous croyez qu'il ignore quelles sont les personnes que vous avez été visiter à Auteuil?

— J'en suis sûre.

— Pourquoi donc cette brusque détermination? Vous a-t-il paru hier ou plus froid ou plus ému que d'habitude?

— Non, dit Geneviève; je crois qu'il était le même.

— Songez bien à ce que vous me répondez là, Geneviève; car votre réponse, vous devez le comprendre, va avoir sur tous nos projets une grave influence.

— Attendez donc, dit Geneviève avec une émotion qui perçait à travers tous les efforts qu'elle faisait pour conserver sa froideur; attendez donc...

— Bien! dit Dixmer avec une légère contraction des muscles de son visage; bien, rappelez-vous tous vos souvenirs, Geneviève.

— Oui, reprit la jeune femme, oui, je me rappelle; hier il était maussade; monsieur Maurice, continua-t-elle avec une certaine hésitation, est un peu tyran dans ses amitiés... et nous avons quelquefois boudé des semaines entières.

— Ce serait donc une simple bouderie? demanda Dixmer.

— C'est probable.

— Geneviève, dans notre position, comprenez cela, ce n'est pas une probabilité qu'il nous faut, c'est une certitude.

— Eh bien! mon ami... j'en suis certaine.

— Cette lettre alors ne serait qu'un prétexte pour ne point revenir à la maison?

— Mon ami, comment voulez-vous que je vous dise de pareilles choses?

— Dites, Geneviève, dites, répondit Dixmer, car à toute autre femme qu'à vous, je ne les demanderais pas.

— C'est un prétexte, dit Geneviève en baissant les yeux.

— Ah! fit Dixmer.

Puis après un moment de silence, retirant de son gilet et appuyant sur le dossier de la chaise de sa femme une main avec laquelle il venait de comprimer les battements de son cœur :

— Rendez-moi un service, chère amie, fit Dixmer.

— Et lequel? demanda Geneviève en se retournant étonnée.

— Prévenez jusqu'à l'ombre d'un danger; Maurice est peut-être plus avant dans nos secrets que nous ne le soupçonnons. Ce que vous croyez un prétexte est peut-être une réalité. Ecrivez-lui un mot.

— Moi? fit Geneviève en tressaillant.

— Oui, vous; dites-lui que c'est vous qui avez ouvert la lettre et que vous désirez en avoir l'explication; il viendra, vous l'interrogerez et vous devinerez très facilement alors de quoi il est question.

— Oh! non, certes, s'écria Geneviève, je ne puis faire ce que vous dites; je ne le ferai pas.

— Chère Geneviève, quand des intérêts aussi puissants que ceux qui reposent sur nous sont en jeu, comment reculez-vous devant de misérables considérations d'amour-propre!

— Je vous ai dit mon opinion sur Maurice, monsieur, répondit Geneviève; il est honnête, il est chevaleresque, mais il est capricieux, et je ne veux pas subir d'autre servitude que celle de mon mari.

Cette réponse fut faite à la fois avec tant de calme et de fermeté que Dixmer comprit qu'insister, en ce moment du moins, serait chose inutile; il n'ajouta pas un seul mot, regarda Geneviève sans paraître la regarder, passa sa main sur son front humide de sueur et sortit.

Morand l'attendait avec inquiétude. Dixmer lui raconta mot pour mot ce qui venait de se passer.

— Bien, répondit Morand, restons-en donc là et n'y pensons plus. Plutôt que de causer une ombre de soucis à votre femme, plutôt que de blesser l'amour-propre de Geneviève, je renoncerais...

Dixmer lui posa la main sur l'épaule.

— Vous êtes fou, monsieur, lui dit-il en le regardant fixement, ou vous ne pensez pas un mot de ce que vous dites.

— Comment, Dixmer, vous croyez?

— Je crois, chevalier, que vous n'êtes pas plus maître que moi de laisser aller vos sentiments à l'impulsion de votre cœur. Ni vous, ni moi, ni Geneviève ne nous appartenons, Morand. Nous sommes des choses appelées à défendre un principe, et les principes s'appuient sur les choses qu'elles écrasent.

Morand tressaillit et garda le silence; un silence rêveur et douloureux.

Ils firent ainsi quelques tours dans le jardin sans échanger une seule parole.

Puis Dixmer quitta Morand.

— J'ai quelques ordres à donner, dit-il, d'une voix parfaitement calme. Je vous quitte monsieur Morand.

Morand tendit la main à Dixmer et le regarda s'éloigner.

— Pauvre Dixmer, dit-il, j'ai bien peur que dans tout cela ce soit lui qui risque le plus.

Dixmer rentra effectivement dans son atelier, donna quelques ordres, relut les journaux, ordonna une distribution de pain et de mottes aux pauvres de la section, et rentrant chez lui quitta son costume de travail pour ses vêtements de sortie.

Une heure après, Maurice au plus fort de ses lectures et de ses allocutions fut interrompu par la voix de son officieux, qui se penchant à son oreille, lui disait tout bas :

— Citoyen Lindey, quelqu'un qui, à ce qu'il prétend du moins, a des choses très importantes à vous dire, vous attend chez vous.

ALEXANDRE DUMAS.

(La suite prochainement.)

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 14 juin.

M. DUMON, ministre des travaux publics, dépose un projet de loi ayant pour objet la concession du chemin de fer de Bordeaux à Cette.

M. BLIN DE BOURDON présente une pétition en faveur de la liberté d'enseignement.

M. MARCHAND (du Nord) écrit pour demander un congé. — Accordé.

M. LE PRÉSIDENT. Je n'ai voulu faire aucune observation avant que le congé fût accordé; mais je crois devoir faire remarquer à la chambre qu'à l'époque avancée de la session où nous sommes arrivés, et en présence des importants travaux qu'elle a encore à accomplir, elle doit être fort réservée à accorder des congés.

M. DUFAURE dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la Banque d'Alger.

M. VIVIEN dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la vente des substances vénéneuses.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de l'agriculture et du commerce.

M. GENTY DE BUSSY signale plusieurs améliorations qu'il serait bon d'introduire dans le service des établissements thermaux et notoirement dans celui de Vichy.

M. FOULD propose de réduire à 325,000 fr. le crédit de 350 000 demandé pour les établissements et services sanitaires.

L'orateur présente des considérations sur notre système de quarantaines qui aura pour effet tôt ou tard de nous faire retirer le service postal de l'Orient; l'Autriche qui les a abolies, fait des offres très avantageuses à l'Angleterre qui finira par les accepter et rendre nuls par conséquent tous les sacrifices que nous avons faits pour établir un service régulier de bateaux à vapeur dans la Méditerranée. Encore si le service sanitaire était fait avec soin, mais il est loin d'en être ainsi; le voyageur qui arrive est conduit au lazaret, il y emporte ses effets, qu'il y laisse si cela lui fait plaisir et qui, de l'avis du médecin, pourraient donner la peste encore long-temps après; on va chercher un médecin à Marseille qui, placé à vingt pas, examine le voyageur avec une lorgnette. (On rit.)

Les précautions sanitaires sont donc complètement inutiles et ne sont que vexatoires; je vous demande donc de vouloir bien les abolir comme l'ont fait l'Angleterre et l'Autriche. Tel est le but de mon amendement.

M. DE SURIAN passe en revue la législation sur les quarantaines dont il demande le maintien. Il nous est impossible d'entendre son discours.

M. RICHOND DES BRUS. La question est celle-ci: Au bout de quel temps le virus pestilentiel devient-il sans effet? L'expérience a prouvé qu'au bout de huit jours le virus devient inoffensif; le fait a été prouvé un grand nombre de fois, et tous les médecins sont d'accord là dessus. Un navire qui est resté dix ou douze jours en mer et dans lequel il ne s'est pas déclaré de cas de peste peut donc sans difficulté être admis à la libre pratique. Toute prescription plus étroite est donc une vexation.

L'orateur cite à l'appui de sa proposition des considérations assez étendues que le bruit des conversations ne nous permet pas d'entendre.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre du commerce. Le but de l'amendement est, dit-on, de stimuler le gouvernement. Il me semble que, depuis plusieurs années, le gouvernement n'a pas besoin d'être stimulé à ce sujet. Le gouvernement a rendu plusieurs ordonnances pour restreindre les quarantaines. Cependant, la question étant encore controversée, le gouvernement a dû procéder avec beaucoup de prudence; il est prêt à marcher dans la même voie.

M. le ministre s'attache à démontrer que, même en admettant la quarantaine la plus longue, quand on arrive d'un pays suspect, on arrive encore à Paris deux jours plus tôt par Marseille que par Southampton.

Les intérêts du commerce réclament, il est vrai, la suppression des quarantaines, mais l'intérêt de la santé publique doit être aussi considéré, et, tant que l'Académie de médecine n'aura pas prononcé, nous ne croyons pas pouvoir aller beaucoup au delà de ce que nous avons fait.

Quant à la réduction demandée par l'amendement, M. le ministre prie la chambre de ne pas l'adopter, parce qu'il serait très difficile de la répartir d'une manière équitable, et qu'il est impossible de supprimer les commissions existantes.

M. BIGNON combat aussi l'amendement.

M. REYNAUD justifie l'administration sanitaire de Marseille des reproches qui lui ont été adressés par M. Fould.

M. FOULD réduit à 500 fr. la réduction qu'il a proposée; il ne veut, dit-il, que donner un avis au gouvernement.

M. DENIS (du Var) est encore entendu.

M. VUITRY. L'amendement a pour objet d'engager le gouvernement à mettre la marine française dans les mêmes conditions que les marines de l'Autriche et de l'Angleterre; c'est à ce titre que je l'appuie.

L'amendement est adopté à une grande majorité.

M. DE SAINT-PRIEST demande au milieu du bruit des explications sur la manière dont sont organisées les assurances terrestres.

M. le ministre garde le silence.

Le reste du budget du ministère du commerce est adopté.

M. PASCALIS dépose le rapport de la commission chargée d'examiner les projets de loi relatifs aux embranchements des chemins de fer de Dieppe et de Fécamp sur le chemin de Rouen, et d'Aix sur le chemin de Marseille.

La chambre adopte ensuite le projet de loi relatif à un crédit de 200 000 f. pour la célébration des fêtes de juillet par 225 voix contre 9.

La chambre s'occupe ensuite du projet de loi relatif à la pension à accorder à M. Vicat, dont nous avons publié le rapport. Ce projet de loi est ainsi conçu:

Art. 1er. « Il est accordé, à titre de récompense nationale, une pension annuelle et viagère de 6 000 francs à M. Vicat (Louis-Joseph), ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées.

Art. 2. « Cette pension sera inscrite au livre des pensions civiles du Trésor public, avec jouissance à partir du jour de la promulgation de la présente loi.

» Elle sera reversible, en cas de décès du titulaire, jusqu'à concurrence de moitié, sur la tête de ses enfants.

Art. 3. « La pension concédée par la présente loi ne sera pas sujette aux prohibitions du cumul. »

Ces articles sont adoptés sans discussion.

La chambre ne se trouvant pas en nombre pour le scrutin de division, cette opération sera reprise lundi au commencement de la séance; on s'occupera ensuite du budget de la guerre.

FAITS DIVERS.

Canonicats de S. M. Louis-Philippe et de M. de Cormenin. — La *Gazette du Midi* publie deux renseignements curieux. Le premier est relatif à l'ordre de l'Eperon-d'Or. On avait dit que M. de Cormenin venait de recevoir du pape la décoration de l'Eperon-d'Or et le titre de chanoine honoraire de Saint-Pierre. Le journal de Marseille nous apprend que la décoration de l'Eperon-d'Or n'existe plus sous ce titre, et qu'elle est devenue, après des réformes nécessaires et importantes, l'ordre de Saint-Grégoire-le-[illegible] ment comprise. Le tout était annulé par l'autorité a cru devoir commencer une enquête sévère. Des mandats d'amener ont été lancés contre toute une famille.

Quinze maisons brûlées. — « Nous apprenons, dit le *Journal de Cherbourg*, qu'un épouvantable sinistre a éclaté à Carentan dans la journée du 10 juin. Un voyageur, qui vient de traverser cette ville, nous assure que plus de quinze maisons étaient déjà brûlées à quatre heures de l'après-midi, des deux côtés de la rue où se trouve la caserne, c'est-à-dire à gauche de l'hôtel de France, sur la route de Coutances. Plusieurs horribles accidents avaient déjà eu lieu; entre autres, une femme, un militaire et un enfant qui étaient asphyxiés ou brûlés. M. Mac-Auliffe était parti pour Isigny, afin de ramener les pompes, celles de la ville étant insuffisantes.

» P. S. Au moment de mettre sous presse, nous recevons de nouveaux et déplorables renseignements sur l'incendie. Le désastre est immense. On parle de plus de 50 maisons de la rue Hougatte qui ne seraient plus qu'un monceau de cendres. Espérons que ce chiffre est exagéré. On ajoute cependant qu'au moment où nous écrivons, toute la ville est dans le désespoir. Le feu ne serait pas éteint, parce que l'eau aurait manqué dans l'intérieur de la ville. »

Les dettes de don Carlos. — Après avoir rappelé que le comte de Molina a de nombreux créanciers, la *Presse* ajoute: « L'acte d'abdication de Bourges paraît les avoir jetés dans une vive anxiété. Qui paiera les dettes et obligations de toutes natures qu'il a contractées ou autorisées, se demandent-ils? La manifeste du fils ne dit rien, absolument rien des dettes du père, même par voie d'allusion. »

Prix du pain. — A compter de lundi, 16 juin, le pain de première qualité se paiera dans Paris 31 cent. le kilog., et 24 cent. le kilog. de seconde qualité.

Ce qu'il y a de plus nouveau à Paris. — Ce sont de magnifiques abricots et de superbes prunes venant d'Algérie. Ces beaux fruits sont malheureusement très chers; ils coûtent 3 fr. la pièce.

Cours de chant de M. Emile Chevé. — M. Emile Chevé ouvrira un nouveau cours de musique vocale le mardi 24 juin, à huit heures du soir, chez lui, rue Saint-André-des-Arts, 60. Des places sont réservées aux dames.

Un erratum. — *M. Lachambeaudie.* — Heureusement que nos lecteurs connaissent assez bien M. Pierre Lachambeaudie, notre moderne fabuliste, pour rectifier d'eux-mêmes une faute d'impression qui l'a fait appeler hier matin par nos imprimeurs: Zachambeaud.

Ouvrages de Charles Fourier en lecture. — On peut lire tous les livres de Fourier dans les salons du Cercle Valois, au Palais-Royal; au cabinet de lecture de M. Garnin, rue Bourbon-Villeneuve, 29, et dans le passage du Commerce chez M. Bloss.

M. Dutrône et Santo-Thomas de Guatemala. — M. Dutrône, conseiller honoraire à la cour royale d'Amiens, chargé par la *Société française pour l'abolition de l'esclavage* de faire un rapport sur l'introduction des travailleurs de race blanche dans nos colonies, vient de se rendre à Bruxelles afin de constater le véritable caractère des faits récents qui se sont passés à Santo-Thomas de Guatemala dans les domaines de la *Compagnie belge de colonisation*, exploités par des colons européens. On sait que ces faits ont déterminé le retour en Belgique de M. le major Guillaumot, directeur de cette compagnie.

Dissolution de la Revue de Paris. — La *Revue de Paris* annonce qu'elle cesse momentanément de paraître, mais qu'en attendant qu'une nouvelle constitution lui permette de se transformer dans des conditions nouvelles, elle garde son titre comme une propriété. La *Revue de Paris* a fait comme les Parthes. Elle nous a attaqués en fuyant. Nous lui répondrons si elle ressuscite; mais nous aimerions autant n'avoir pas à lui répondre.

Un mont-de-piété à Angoulême. — *L'Echo de la Charente* annonce qu'une commission choisie dans le sein du conseil municipal de cette ville a été chargée d'examiner la proposition de l'établissement d'un mont-de-piété à Angoulême. Cette proposition est accueillie avec assez de sympathie par la presse charentaise. — Hélas! nous aimerions mieux pour Angoulême que le besoin d'un mont-de-piété ne s'y fît sentir.

Misère en Lithuanie. — On lit des détails épouvantables dans les correspondances particulières de Lithuanie sur la famine qui continue à régner particulièrement dans le gouvernement de Minsk; les paysans sont réduits à se nourrir de racines. On espère que l'empereur fera remise des impôts, comme il l'a fait il y a trois ans pour les gouvernements du sud frappés de disette.

Portrait du journaliste. — C'est, sans contredit, un journaliste qui a esquissé la physiologie suivante; elle est assurément incomplète; mais, ce que nous en reproduisons est frappé au cachet d'une fébrile vérité:

« Un journaliste est un infortuné reclus, actif, paresseux, remuant, pacifique, discret, indiscret, voluptueux et sobre, patient et brusque, mordant et poli, un composé d'anomalies et de contradictions, et cela plus souvent par force que par nature, ce qui est déjà pour lui un malheur. Il est actif, fût-il l'indolence même, car le jour, l'heure, l'instant où sa feuille doit paraître le stimule, le presse, le pousse; il est remuant, car il a besoin de se tenir au guet et de s'ingénier pour saisir au passage et accaparer les nouvelles qui, sans cela, s'éventeraient avant qu'il en eût les prémisses; il est sobre, parce que l'intempérance engourdirait son esprit et le rendrait pesant; il est pourtant voluptueux par intervalle, parce que de loin en loin les jouissances délicates réveillent l'intelligence et donnent le coup de fouet à l'imagination; il est patient jusqu'à fatiguer les poumons d'un fâcheux qui le vient confidentiellement initier à sa prose ou à ses vers, car la patience est la vertu la plus nécessaire à qui veut observer, et le journaliste vit intellectuellement d'observations; enfin il est brusque et même violent, parce que sa vie de labeur, son régime tour-à-tour vagabond et casanier rendent ses nerfs excessivement irritables. Ainsi le journaliste, obligé de contrarier ses goûts, ne s'appartient pas, il n'a qu'une existence factice, diabolique, homicide, bien vite usée à courir après l'idée qui ne lui vient pas, à repousser l'idée qui lui vient et taire la vérité qui lui démange; existence de rameur, de forcené, de galérien maudit; et ce n'est là que sa moindre part!... »

Il manque un coup de pinceau à ce portrait; il fallait ajouter: le journaliste est modeste comme pas un. La plupart de nos confrères ne prodiguent-ils pas les trésors de leur esprit avec le plus superbe dédain, et sans même signer leurs chefs-d'œuvres so[us] des plus humbles initiales. Dans ce moment même, il nous est impossible de dire quel journal a publié cette physiologie si concise, et quel malheureux homme d'esprit l'a écrite. Il a jeté cela au hasard, on le ramasse de même, et c'est ainsi que s'en va sa belle et insouciante intelligence; la foule en jouit, le poète en meurt.

Arrestation de deux [illegible]. — Le *Journal de la Côte-d'Or* annonce l'arrestation de deux [illegible], qui avaient pris la fuite après une faillite importante. On [illegible] emporté avec eux 600 000 fr.; on n'a trouvé en leur [illegible] fr. C'est à Livourne que l'arrestation a eu lieu.

Le palais épiscopal de [illegible]. — [illegible] vient d'être détruit par un incendie allumé par la foudre. C'est [illegible] un orage qui a éclaté sur Mende que le tonnerre est tombé sur [illegible] évêque, vieillard octogénaire, a pu échapper au danger. [illegible] a été détruit.

[illegible] morte, sans avoir pu pousser un cri. L'assassin s'était enfui dans un herbage voisin, où l'on entendit bientôt le bruit d'une explosion d'arme à feu: il s'était tiré un coup de pistolet, et s'était fait ainsi, à la région de l'estomac, une large plaie par où s'échappaient les intestins. Rapporté à son domicile, il raconta tout cet épouvantable drame sans en exprimer de regrets, et demanda pour toute grâce qu'on le laissât mourir et qu'on l'enterrât près de celle qu'il avait aimée d'un amour si furieux. Vers cinq heures du soir, au moment où la justice arrivait pour instruire l'affaire, Carnel rendait le dernier soupir.

Vues progressives de mistriss Loudon. — Mistriss Loudon vient d'adresser aux ministres de la reine d'Angleterre un essai sur l'instruction publique où elle développe ses vues sur la nécessité de créer un ministère spécial pour l'instruction, des comités de plusieurs degrés, des asiles, des écoles primaires, secondaires, professionnelles, notamment pour l'agriculture et l'industrie, et surtout des écoles normales pour les professeurs de ces divers enseignements. Voici deux passages seulement de ce travail, inséré dans le *Metropolitan magazine*, n° de juin; l'un relatif au salaire, l'autre aux conditions du diplôme:

« Combien ne dépensons-nous pas pour nos prisons, nos cours criminelles, nos colonies de déportés, etc.? La prison pénitentiaire modèle, dans le quartier nord de Londres, a coûté 80 000 sterling! Pourquoi sommes-nous si prodigues pour punir des actes que nous négligeons de prévenir? Multiplions les sources de l'éducation, et tout ce terrible appareil deviendra peu à peu inutile. L'instituteur n'a point eu jusqu'ici la position qu'il mérite au sein de la société. Il est difficile pourtant de comprendre comment instruire et élever l'âme de nos concitoyens, serait un rôle moins honorable que l'état militaire, par exemple, où il s'agit de massacrer nos semblables des autres pays! (Slaying of our fellow men of other countries).

» Aujourd'hui, dans un temps de paix et de sécurité, quand l'armée n'est qu'un moyen de pourvoir ses fils, le premier rang (après l'Eglise) ne peut raisonnablement être refusé à la profession de l'enseignement, pourvu que les candidats soient obligés d'abord de subir des épreuves préparatoires, qui écartent l'ignorance et l'incapacité, et qui soient des garanties sérieuses. »

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 14 JUIN.

Nous reproduisons avec plaisir le début du *premier-Paris* du *Journal des Débats*; il est inspiré par un sentiment que nous avons souvent exprimé:

« La Chambre discutera demain un projet de loi tendant à accorder une pension de 6 000 fr. à M. Vicat, ingénieur en chef directeur des ponts et chaussées, pour les belles découvertes sur les mortiers dont il a fait généreusement l'abandon à l'intérêt public. Si nous mentionnons ce projet aujourd'hui, ce n'est pas que nous croyions nécessaire de le recommander. Dans les bureaux de la Chambre, au sein de la commission, comme dans les conversations particulières, il n'a rencontré que des approbateurs. Si un regret a été exprimé, c'est qu'on ne fit pas davantage pour reconnaître un service aussi considérable. Notre but ici est uniquement de signaler à cette occasion la portée non pas éloignée, mais prochaine, immédiate, des travaux de savants modestes, et de montrer quel avantage le pays et la civilisation retirent quelquefois des labeurs d'inventeurs trop souvent oubliés ou traités avec l'ingratitude la plus dédaigneuse. »

Suit l'appréciation des précieuses conséquences des découvertes du savant ingénieur M. Vicat. En terminant, le *Journal des Débats* oppose le noble désintéressement de nos corps savants qui se recrutent à l'école polytechnique, à la conduite que tiennent, en cas d'invention productive, les ingénieurs civils anglais. Chez nous on aime la gloire pour elle-même. Que le pays du moins s'inquiète de récompenser tous les dévouements de cet ordre, et gardons-nous de nous laisser prendre au mirage de quelques rares et honorables exceptions. De pareilles récompenses aux inventeurs sont bien loin d'être la règle.

« Il n'y avait qu'un moyen, dit le *National*, d'assurer le respect dû à notre pavillon en même temps que l'intérêt de notre commerce: il fallait que toutes les stations fussent mixtes et que tout navire arborant les couleurs françaises ne pût, sous aucun prétexte, être hélé, arrêté ni visité que par un croiseur français. Toute autre mesure, de quelque précaution qu'on l'environne, n'est que le *droit de visite* plus ou moins adroitement déguisé, et notre marine ne tardera certainement pas à s'en apercevoir. »

Les craintes du *National* nous paraissent fondées, et nous ne sommes pas loin de partager son opinion en ce qu'elle a de négatif; mais le moyen proposé par le *National* ne prouve pas une grande richesse de ressources inventives. C'est le *chacun chez soi, chacun pour soi*, appliqué à la surveillance du domaine commun des mers. Si toutes les nations, comme c'est leur droit, voulaient user de l'expédient du *National*, il faudrait sur chaque point de croisière une effrayante multitude de pavillons. Ceux qui, sous prétexte d'utopie, n'appuient pas la création d'une force neutre chargée de faire la police des mers, devraient bien inventer des moyens moins impossibles que celui du *National*.

La *Réforme* appelle l'attention sur les paroles suivantes prononcées par sir Robert Peel dans une discussion sur la loi des céréales, le 10 juin:

« Je suis loin de nier, a dit le ministre anglais, qu'en Angleterre on » rencontre une grande misère à côté d'une grande opulence, mais ce » contraste est inséparable de la civilisation, et j'ajoute que la tendance » de la civilisation est d'accroître cette disproportion. »

« Ces paroles du chef du Cabinet anglais sont de la plus haute importance, dit la *Réforme*; elles contiennent l'aveu formel de l'immoralité qui forme la base de la société anglaise. » La *Réforme* croit pouvoir circonscrire cette immoralité à la société anglaise; elle se sent pénétrée de reconnaissance pour les puissants génies de la révolution qui ont préservé la France de l'affreuse doctrine aristocratique. De la doctrine soit, mais des faits? Les deux termes extrêmes de l'échelle sont moins écartés en France qu'en Angleterre, c'est vrai; mais le contraste n'est-il pas le même et ne tendra-t-il pas à augmenter sans cesse, tant que les bases de la répartition des richesses produites ne seront pas changées?

PETITE CORRESPONDANCE.

M. P.... à Beaufort. Nous avons bien reçu, en son temps, votre remise.

M. H.... à Arras. Dites-nous quelle société et quelle série.

M. Ch. A.... à Strasbourg. Entendez-vous avec M. S. qui bénéficie déjà de la remise faite pour la *Phalange* aux abonnés de la *Démocratie pacifique*. Nous ne pouvons accorder deux remises pour un seul exemplaire.

M. x... à Strasbourg. Sans doute, l'initiale suffit; mais quand on ne peut pas lire le nom?... Nous vous remercions toujours en attendant le plaisir de vous reconnaître.

M. O... à Dijon. Reçu.

M. N*** à Dijon. Sans doute! mais c'est impossible. — Nous attendons la seconde liste.

Marché aux Veaux du 14 juin. — Taureaux amenés 5, vendus 5 à 0,00. — Vaches amenées 96, vendues 83 à 1,30-1,12-0,96. — Veaux amenés 1112, sur lesquels 995 ont été vendus 1,50-1,30-1,10.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche, 14 juin. — 208 porcs amenés, 139 vendus à 1,10-1,08-1,06. Taureaux amenés 2, vendus 2 de 280. — Vaches laitières amenées 73, vendues 56 de 200 à 440.

Marché de la Vallée du 14 juin. — Agneaux 0,00 à 00,00. — Canards barboteurs, 1,00 à 2,25. — Canetons de Rouen, 3,75 à 5,00. — Chapons gras 2,75 à 6,00. — Chevreaux ou cabris 1,50 à 8,00. — Cochons de lait 00 à 00. — Dindes gras 6,50 à 7,50; de com. 3,50 à 5,00. — Lapins ou lapereaux 1,35 à 3,00. — Oies 0,00 à 0,00; de comm. 0,00 à 0,00. — Pigeons bizets 0,10 à 0,55. — Pigeons de volière 0,40 à 1,10. — Poules ordinaires 1,25 à 2,25. — Poulets gras 2,75 à 4,50. de comm. 0,75 à 1,75.

Marché aux chevaux du 14 juin. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 90, vendus 18 de 240 à 870. — De trait 250 entrés, vendus 27 de 380 à 1200. — Hors d'âge 194 entrés, vendus 19 de 95 à 320. — Anes entrés 6, vendus 2 de 40 à 55. — Chèvres 5 amenées, 1 vendue de 20. — Voitures amenées 28, vendues 3 de 100 à 260. — Encan 4 entrés et vendus 45 à 160. — Essai 90.

50 1/2, 1/8.

Chemins de : La Teste, 202 50. — Grand'Combe, 1080.

Actions de : Zinc Vieille-Montagne, 7050. — Lin Maberly, 820.

Oblig. de Saint-Germain nouv., 1250. — Grand'Combe nouv., 1180.

Chemins non constitués : Bordeaux, gr. coupures, 700; id. petites, 705. — Boulogne, 620, 610. — Montereau, 550.

A terme : Emprunt, 84 30. — Espagne, dette intérieure, 31 1/4 fin juillet.

5 0/0 compt.....	1er C. 121 90	P. H. 122 »	P. B. 121 90	dr C. 121 90	h. 121 90
— fin cour...	122 10	122 15	122 05	122 15	122 10
3 0/0 compt.....	84 »	84 10	84 »	84 10	84 15
— fin cour...	84 10	84 15	84 10	84 10	84 10

au comptant.	1er C.	Der C.	Dif.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dif.
O. de la Ville..	1460 »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840.	102 1/4	» »	
B. de France....	3268 75	» »	B. 11 25	— Portugais..	» »/»	» »	
C. Gou. 1000....	1130 »	» »	» »	Esp. D active.	38 1/8	» »	B. 1.
C. Gan. 1000....	1125 »	» »	» »	5 0/0 Naples.	103 75	» »	
C. hypot.......	702 50	707 50	H. 7 50	— Romain..	104 3/4	105 »	H. » 1/8
4 Canaux......	» »	» »	» »	Obl. Piémont.	1260 »	» »	

ERRATUM. — Une erreur s'est glissée dans une réclame qui se trouve au dessus des spectacles, dans notre numéro du 12 juin. Le titre de secrétaire du gouverneur général de l'Algérie est donné à tort à M. Christian. C'est *ex-secrétaire* qu'il faut lire.

Parmi les ouvrages nouveaux que publient MM. Firmin Didot, tels que l'*Histoire universelle de César Cantu*, le *Cours d'études historiques de Daunou*, l'*Univers pittoresque*, etc., nous signalerons l'ouvrage que M. le comte Pelet (de la Lozère) vient de faire paraître sous le titre de *Précis de l'Histoire des Etats-Unis depuis la colonisation jusqu'à nos jours*. On voit dans cet ouvrage comment les treize colonies, qui n'étaient d'aucun poids en 1783 dans la balance commerciale et politique du monde, sont arrivées, dans un demi-siècle, à occuper une si grande place parmi les nations commerçantes, et à exercer une si grande influence dans la politique générale de l'Europe.

Un autre ouvrage, l'*Histoire du Maroc et de ses Caravanes*, par M. Thomassy, dont la seconde édition vient de paraître chez MM. Didot, ne présente pas moins d'intérêt.

(Ouvrages nouveaux.) Librairie de FIRMIN DIDOT frères, imprim. de l'Institut, rue Jacob, 56. (Ouvrages nouveaux.)

BIBLIOTHÈQUE
DES AUTEURS GRECS,

PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DES SAVANTS LES PLUS DISTINGUÉS DE L'EUROPE.

Texte et traduc. latine et index; grand in-8°.

Homère, 12 fr. 50 c. — Hésiode et Epici minores, 15 fr. — Eschyle et Sophocle, avec fragments, 19 fr. — Euripide, 15 fr. — Aristophane, Ménandre et Philémon; 15 fr. — Scholies d'Aristophane, etc. 15 fr. — Hérodote, Ctésias, etc., 15 fr. — Thucydide et Scholies, 15 fr. — Xénophon, 15 fr. — Diodore de Sicile, 30 fr. — Polybe et fragments, 20 francs. — Fragmenta historicorum, 20 fr. — Démosthène, 15 f. — Plutarque, *Moralia*, 30 fr. — Théophraste, Antonin, Epictète, Arrien, Simplicius, Maxime de Tyr, etc., 15 fr. — Lucien, 19 fr. — Pausanias, 15 fr. — Bible des Septante, 30 fr. — Nouveau-Testament, 12 fr.

THESAURUS
GRÆCÆ LINGUÆ,

AB HENRICO STEPHANO CONSTRUCTUS,

Rédigé par DINDORF frères et HASE, de l'Institut. 4 volumes sont terminés. — Sous presse : les lettres O et H. En vente 35 livraisons. Prix : 12 fr.

GLOSSARIUM
MEDIÆ ET INFIMÆ GRÆCITATIS

Conditum à Ducange et Carpentier.

Nouvelle édition publiée par HENSCHEL, avec additions et corrections. 5 volumes sont en vente. — Prix : 192 fr. Les deux derniers sont sous presse.

UNIVERS PITTORESQUE.

DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE DE L'HISTOIRE DE FRANCE. 12 vol. à deux colonnes, avec 616 gravures représentant tout ce que la France offre de plus remarquable en monuments de tout genre; par M. LE BAS, membre de l'Institut, maître de conférences à l'École normale. Prix : 80 fr.

Pour les personnes qui n'ont pas souscrit, cet ouvrage, divisé en 12 vol. de texte et 3 vol. de planches, coûtera: texte, 55 fr.; planches, 30 fr. On peut acheter séparément le texte ou les planches.

EN PUBLICATION : L'ARABIE, par M. NOEL DES VERGERS, LA PALESTINE, par M. MUNK; LE DANEMARCK, par M. EYRIES; PORTUGAL, par M. Ferdinand Denys.

OUVRAGES RÉCEMMENT TERMINÉS : INDE, par MM. de Jancigny, aide de camp du roi, d'Oude et Xavier Raymond. 1 vol. avec planches; 6 fr. — AFRIQUE ANCIENNE, par M. Davezac. 1 vol. avec planches, 6 fr. — MEXIQUE, TEXAS ET GUATIMALA, par M. de la Renaudière, 1 vol. et 88 pl. 6 fr. — VILLES ANSÉATIQUES, par M. Roux de Rochelle, 1 vol. et planches, 4 fr. — BELGIQUE ET HOLLANDE, par M. Van Hasselt, 1 vol. et 60 planches, 6 fr. — ESPAGNE, par MM. Joseph Lavallée et Guéroult. 1 vol. et 52 plaches, 6 fr. — ANGLETERRE, par MM. Galibert et Pellé, 3 vol. et planches, 18 fr.

GUIDE PITTORESQUE
DU VOYAGEUR EN FRANCE.

Chaque département, accompagné de sa carte et d'un grand nombre de planches, se vend isolé. Prix de la livraison : 50 c. — L'ouvrage complet, 6 gros vol., 86 cartes routières et 600 planches, 60 fr.

GUIDE PITTORESQUE ET PORTATIF
DU VOYAGEUR EN FRANCE.

Accompagné de 30 gravures et d'une belle carte routière, 7 fr. 50 c. — C'est le guide le plus complet qui existe.

PELET (de la Lozère).

PRÉCIS DE L'HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE JUSQU'A NOS JOURS. — 1 vol. in-8°, avec pièces justificatives. Prix, 6 fr.

LE MAROC ET SES CARAVANES.

Relations de la France avec cet Empire; par M. THOMASSY, ancien élève de l'Ecole des Chartes, etc. 2e édition. Prix, 6 fr.

MIGNET.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, nouvelle édition, publiée en 40 livraisons à 25 c. — Le même ouvrage, complet, avec grav., 12 fr.

DAUNOU.

COURS D'ÉTUDES HISTORIQUES, tome X; 8 fr. Ce volume est consacré à Thucydide.

CANTU.

HISTOIRE UNIVERSELLE, traduite sous les yeux de l'auteur, par MM. AROUX et LÉOPARDI, tom. V et VI, deux forts volumes à 6 fr.

Cet ouvrage, avant d'être terminé, a eu déjà cinq éditions en Italie.

HEEREN.

DE LA POLITIQUE ET DU COMMERCE DES PEUPLES DE L'ANTIQUITÉ, traduit de l'allemand avec la coopération de l'auteur qui a communiqué un grand nombre d'additions et de rectifications. Le 7e et dernier volume, qui traite de la Grèce et des divers pays de l'Europe, vient de paraître. Prix des sept volumes et cartes : 45 fr.

RECHERCHES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DES GRECS EN SICILE, par M. W. BRUNET DE PRESLES. 1 très fort vol. in-8°. 15 fr.

CHEFS-D'OEUVRE DE LA

LITTÉRATURE FRANÇAISE.

grand in-18 (format à la mode),

CHATEAUBRIAND.
à TROIS francs le volume.

Atala, René, Abencerrages, Voyage en Amérique,	1 vol.
Génie du Christianisme, Défense, etc.	2 vol.
Les Martyrs,	1 vol.
Les Natchez,	1 vol.
Itinéraire de Paris à Jérusalem et autres Voyages,	2 vol.
Études historiques,	1 vol.
Analyse de l'Histoire de France,	1 vol.
Les quatre Stuarts et Mélanges littéraires et politiques,	1 vol.

ROLLIN (à 3 fr. le volume).

TRAITÉ DES ÉTUDES, revu par M. LETRONNE et accompagné de remarques de CREVIER, 3 vol.

SCRIBE (à 3 francs le volume).

CHEFS-D'ŒUVRE extraits de son Théâtre, 5 vol.

FÉNÉLON (à 3 fr. le volume).

ÉDUCATION DES FILLES, Dialogues des Morts, Vie des Philosophes, 1 vol.

TRAITÉ DE L'EXISTENCE DE DIEU, Entretiens sur la Religion, Lettres sur divers sujets de métaphysique et de religion, Lettre à l'Académie, etc., 1 vol.

Bon WALCKENAER.

LA BRUYÈRE, première édition complète, précédée d'une Etude sur La Bruyère et sur son livre, et suivie d'un Appendice contenant les changements faits par l'auteur dans chacune des neuf éditions qu'il a données, avec des remarques et des éclaircissements, 1 fort vol. in-8°, 7 fr. 50 c.

D. NISARD.

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, 2 vol. in-8°. Prix : 15 fr.

FRANCIS WEY.

ÉTUDES SUR LA COMPOSITION LITTÉRAIRE ET LE STYLE, nouvelles Remarques sur la Langue française, 2 vol., 13 fr.

GAILHABAUD.

MONUMENTS ANCIENS ET MODERNES, collection formant une histoire de l'architecture des différents peuples de toutes les époques, contenant des notions archéologiques par MM. JOMARD, CHAMPOLLION-FIGEAC, RAOUL-ROCHETTE, L. VAUDOYER, DE CAUMONT, GIRAUT DE PRANGEY, LENOIR, GAILHABAUD, etc.; accompagnées de planches d'après des planches daguerréotypées; publiée sous la direction de M. GAILHABAUD. L'ouvrage entier formera 200 livraisons, 71 sont en vente. 1 fr. 50 c.

GALERIE COMPLÈTE DES TABLEAUX des peintres les plus célèbres de toutes les époques. Ce recueil des plus belles compositions tirées des saintes Ecritures, de l'Histoire ancienne, etc., se composera de 1 300 planches publiées en 108 livraisons à 2 fr. Chaque livraison contient 12 planches in-4°, 94 sont en vente.

CHAMPOLLION.

MONUMENTS DE L'ÉGYPTE ET DE LA NUBIE; 4 vol. de planches grand in-folio en partie coloriées (ouvrage terminé). Prix : 600 fr.

LES NOTICES ET DESCRIPTIONS formeront 7 livraisons petit in-folio, 3 sont en vente. Prix de chaque : 12 fr. 50 c.

GRAMMAIRE ÉGYPTIENNE. Prix : 75 fr.

DICTIONNAIRE HIÉROGLYPHIQUE. Prix : 60 fr.

JACQUEMONT.

VOYAGE DANS L'INDE. Ouvrage terminé, publié sous les auspices de M. Guizot. 6 vol. grand in-4°, dont 2 vol. de planches. Prix : 400 fr.

TEXIER.

DESCRIPTION DE L'ASIE MINEURE ordonnée par le gouvernement. Formera 50 livraisons. En vente la 37e.

L'ARMENIE, LA PERSE ET LA MÉSOPOTAMIE : Géographie, Géologie, Monuments, Histoire, Mœurs, Coutumes. Formera 30 livraisons. En vente la 11e.

PIRANESI.

ŒUVRES COMPLÈTES, texte et planches, 29 volumes gr. in-folio. Seule édition complète, quant au texte et aux planches. Prix : 1 800 fr.

HERCULANUM

ET POMPÉI. Recueil général de Peintures, Bronzes, Mosaïques, etc., découverts jusqu'à ce jour et reproduits d'après tous les ouvrages publiés jusqu'à présent, avec un texte explicatif. 7 vol. in-4° et 700 planches. Prix : 112 fr.

MAZOIS.

RUINES DE POMPÉI. 4 vol. gr. in-folio. (Ouvrage complet.) Prix : 700 fr.

CHEMIN DE FER DE PARIS A RENNES,

Ce de M. le duc de la **Force**, *pair de France, off. de la Lég.-d'Honn.*

Banq. de la Ce, **J. A. Leroux**, rue de l'Echiquier, 5 bis.

S'embranchant à Versailles, sur le chemin de la rive gauche, avec prolongement et gare particulière dans Paris, à la Croix-Rouge, passant par Chartres, Laval et Rennes, avec embranchement sur Caen et sur Angers. — Souscription de 150 millions. — 60 mille actions sont déjà souscrites. Le premier dixième ne sera payable qu'après l'adjudication des chemins du Nord, de Saint-Quentin, de Lyon et d'Avignon. Les bureaux sont ouverts de 10 heures à 4 heures, rue de Choiseul, n° 6. — La souscription sera close le 30 de ce mois.

Vente par autorité de justice.

EN L'HOTEL DES COMMISSAIRES-PRISEURS, PLACE DE LA BOURSE.

Le 17 juin 1845.

Consistant en buffet, couchettes, couvertures, draps, glaces, cheminées, tables, secrétaire, commodes et autres objets. — Au comptant.

Maladies Secrètes.

TRAITEMENT du Docteur **CH. ALBERT**,

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de maladies abandonnées comme incurables, sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agit également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Docteur ALBERT est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement; il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

R. Montorgueil, 21. *Consultations gratuites tous les jours.*

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (AFFRANCHIR.)

Spectacles du 15 juin.

7 h. »|» OPERA. —
7 h. 1/2 THÉATRE FRANÇAIS. — Mariage de Figaro. Une Soirée.
7 h »|» OPÉRA-COMIQUE. — Déserteur. Maçon.
6 h. 1/2 ODÉON. — Relâche.
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Le Petit Poucet, par le général Tom Pouce.
7 h. »|» VARIÉTÉS. — Nuit aux Soufflets. Lansquenet. Jongleurs. Jacquot.
7 h. »|4 GYMNASE. — Jeanne. Lansquenet. Chacun chez soi. 2e Année.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Sylvandire. Escadron. Poule à ma Tante.
6 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
7 h. »|» AMBIGU. — Les Etudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Sonneur. Grâce de Dieu.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h »|» COMTE. — Maison des Fous. Ah! mon Habit. Peau de Singe.
6 h. 1/2 FOLIES. — Gamin. Cocarde. Temps de Galop. La Chanteuse.
6 h. LUXEMBOURG. — Ecrivain public. Un Aveu. La Chambre.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

les faits viennent journellement prouver que nous étions dans le vrai, et que nos prévisions étaient justes. Ainsi s'agissait-il de rattacher un point de la Manche et de la mer du Nord à l'Allemagne et à la Suisse, nous avons défendu la ligne du Hâvre à Paris, par les plateaux, parce que cette ligne permettait de lier Rouen à l'Allemagne, à Manheim, par la ligne la plus courte en passant à Beauvais, Compiègne, Reims, Metz et Saarbruck.

Le vote du chemin de fer de Strasbourg, par la vallée de la Marne, a détruit ce beau projet. Mais l'utilité en est tellement évidente que le ministère, après avoir accepté l'an dernier l'embranchement du chemin de Strasbourg sur Reims, vient d'autoriser des études d'une ligne qui unirait Rouen à Reims par Beauvais et Compiègne.

Quant au chemin de Paris à Lyon, par la Bourgogne, nous avons combattu le tracé de la vallée de l'Yonne et préféré celui qui passait à Troyes. Cette dernière direction aurait relié ultérieurement nos ports de la Manche et de la mer du Nord, par une voie plus courte, à Mulhouse et à Bâle.

On ne peut revenir aujourd'hui sur les fautes commises qu'en multipliant les lignes de fer. C'est ainsi que, pour récupérer les avantages dont nous venons de parler, il faut songer à prolonger l'embranchement adopté de Montereau à Troyes sur Mulhouse, à travers les riches départements de la Haute-Marne et de la Haute-Saône. Ce chemin, qui gagne 76 à 80 kilomètres sur celui de la vallée de l'Yonne, permettra à nos ports du Nord de soutenir la concurrence du transit avec ceux d'Anvers et de Rotterdam, si toutefois le gouvernement se réserve, comme l'a demandé l'année dernière l'honorable M. Muret de Bort, la faculté de réduire de 50 pour 100 le tarif des marchandises de transit.

Remarquons, en passant, que, contrairement à la promesse formelle faite l'an dernier par M. le ministre des travaux publics, cette clause importante n'a pas été introduite dans le cahier des charges du chemin de Paris à Strasbourg.

Si ce chemin direct de Troyes à Mulhouse n'était pas exécuté, les cafés, les sucres, les bois de teinture, les cotons d'Amérique suivant la voie du Rhin, remonteraient à Mayence (1) où ils prendraient le chemin direct de Mayence à Strasbourg (2) et à Bâle. Dans ces conditions, la lutte serait pour nous impossible. Il y a plus, nous aurions fourni à nos voisins les moyens de profiter de notre territoire pour enlever 15 à 20 mille tonnes à notre marine marchande.

Quant à Besançon, cette ville importante est le point obligé de passage du double courant commercial établi entre la vallée du Rhin et la Méditerranée. En tout état de cause, Mulhouse doit se rattacher à Marseille par Besançon et Dijon, en attendant l'inévitable construction d'un chemin direct du Rhin au Rhône qui suivrait la chaîne du Jura. Ce chemin direct a pour lui des chances d'autant moins éloignées qu'il est fortement question déjà d'établir un rail-way de Lyon à Genève, passant par Bourg et abrégeant ainsi

(1) Les Etats du Rhin viennent de décider qu'on ne fera pas de chemin de fer de Cologne à Mayence.

(2) Les délégués de Mayence ont proposé, il y a un mois environ, à M. le ministre des travaux publics de faire un rail-way de cette ville à la frontière Lauterbourg), si la France consentait à relier Lauterbourg à Strasbourg.

Amis des travailleurs, nous avons pensé que notre dévouement à leur cause nous imposait le devoir de prendre la parole au moment où tout un corps d'état venait de suspendre ses travaux. Nous avons adressé quelques conseils fraternels aux ouvriers charpentiers.

Sincèrement dévoués aussi à l'ordre, et habitués à respecter tous les intérêts, tous les droits, nous devons nous adresser également aux entrepreneurs de charpente et leur présenter quelques observations propres à éclairer la question dans laquelle ils sont engagés.

C'est aux mêmes titres que nous adresserons à l'autorité quelques conseils sur le rôle éminemment utile qu'elle est appelée à jouer dans cette circonstance.

Reconnaissons d'abord que si le sort des ouvriers est précaire, la position des maîtres n'est pas toujours beaucoup plus assurée. La concurrence que ceux-ci se font entre eux est telle, qu'ils sont tous forcés de s'ingénier à trouver le moyen de faire des économies. Quand les ouvriers se présentent plus nombreux que les besoins ne l'exigent, c'est naturellement sur le salaire que le maître songe à faire des réductions. De leur côté, les ouvriers poussent eux-mêmes à la diminution du salaire en se faisant mutuellement concurrence. Les plus nécessiteux sont les premiers à accepter un rabais, et bientôt le cours s'établit partout aux prix réduits.

Cet état de choses est assurément déplorable ; mais à qui s'en prendre ? Maîtres et ouvriers n'y peuvent rien. Tour-à-tour ils subissent la loi du plus fort. La lutte est constante, et la paix n'est jamais qu'une trêve consentie par les vaincus dans l'espoir et dans l'attente d'une chance qui leur permettra de prendre leur revanche.

Il faut donc le reconnaître et l'*accepter* : dans notre régime industriel actuel, la paix entre les maîtres et les ouvriers ne peut résulter que des transactions faites par les parties, et ces transactions mêmes sont inévitablement sujettes à changements. Tant que que nos législateurs et nos gouvernants ne modifieront pas cet état de choses, les particuliers (maîtres et ouvriers) aussi bien que l'autorité chargée de maintenir l'ordre n'auront d'autre *devoir* que de faire de leur mieux pour naviguer, sans trop d'encombre, entre les deux écueils que nous venons de signaler.

Force est donc d'admettre que, dans cet état très faux des relations, chaque partie a le droit légitime de chercher à profiter *raisonnablement*, c'est-à-dire dans une certaine proportion, des avantages que lui donnent les circonstances et sa position.

L'application de ce principe n'est pas toujours facile. Quand on entre dans la pratique, les questions se compliquent. Aussi est-ce rendre service à la fois aux maîtres et aux ouvriers que de mettre à nu et de creuser la plaie de la concurrence dépréciatrice.

Lorsque l'ouvrage donne, les entrepreneurs sont censés gagner beaucoup ; la justice voudrait que les ouvriers profitassent aussi de la bonne chance. Lorsque l'ouvrage manque, l'entrepreneur souffre et il est impossible que l'ouvrier ne supporte pas aussi sa part de la mauvaise chance. Ces deux propositions seront facilement admises. Partons de là pour faire appel à la bonne foi des maîtres, comme nous avons fait appel à la conscience des ouvriers.

(1) Voir notre numéro du 14 juin.

» Ne vous en prenez qu'à vous, ou ... de la situation où les ouvriers sont d'agir de la sorte, qu'à l'absence d'un pouvoir supérieur, arbitral, tutélaire, qui veille à la conservation des justes droits de chaque classe de citoyens, et reconnaissez avec nous que le *besoin de vivre* est, en dernière analyse, aujourd'hui, la seule autorité qui puisse poser une limite aux prétentions exagérées des uns et des autres.

» Il serait absurde, en effet, de supposer que, maîtres et ouvriers, s'entêteraient à soutenir une prétention par trop exagérée, jusqu'au point de compromettre gravement leurs propres intérêts. On ne se sacrifie pour un système que lorsqu'on se sent dans le vrai, dans le juste, ou du moins dans le possible.

» Ce raisonnement vous va sans doute, messieurs ; vous ne demandez pas autre chose que le droit commun, la liberté pour tous, pour tous le droit, de traiter de gré à gré.

» Vous demandez la liberté pour tous ? C'est bien là le grand mot, l'illusion de la vieille Ecole ! Illusion fatale qui a séduit tout le monde, qui est devenue l'opinion générale, et qui empêche seule, aujourd'hui, beaucoup de bons esprits de reconnaître que notre régime industriel repose sur une base essentiellement vicieuse. Peut-être faudra-t-il des milliers de faits comme celui qui se produit en ce moment dans votre état pour que les yeux s'ouvrent enfin.... Et, si ces milliers de faits ne sont pas tous expliqués un à un, il peut arriver encore qu'ils passent inaperçus ou incompris devant la foule prévenue !

» Examinons cependant les choses d'un peu près. Voyons : nous ne nous adressons d'abord qu'aux moins riches d'entre vous : à ceux qui ont de faibles capitaux ; à ceux qui trouvent peu de crédit, et qui, en tout cas, sont obligés de payer les fonds qu'ils se procurent à 7, à 8, à 9 p. 0/0 l'an. Grâce au droit commun, ceux-là sont aussi libres que les plus riches de leurs confrères. Il leur est permis de se présenter partout où il y a des travaux à exécuter ; rien ne les empêche de lutter avec les richards de la bande... L'osent-ils ? et s'ils l'osent, ne sont-ils pas infailliblement évincés par des conditions de prix et de terme auxquelles, eux, les *petits*, ne peuvent souscrire ? Les *gros* l'emportent ; ils l'emporteront toujours, tant qu'on ne saura opposer à leur puissance matérielle que le vain mot de liberté, et pas de la liberté réelle.

» Vous nous comprenez quand nous parlons ainsi, parce que, cent fois peut-être, vous avez vu se produire à votre détriment cet écrasement du faible par le fort au sein de votre propre compagnie. Mais vous n'allez plus nous comprendre quand nous vous dirons que la *liberté* laissée aux ouvriers de débattre individuellement le prix de leur journée avec le maître qui les embauche, ne constitue par pour eux une liberté véritable. C'est pourtant absolument le même cas que tout-à-l'heure. L'ouvrier, surtout quand il est isolé (vous savez, messieurs, que pour éviter les graves inconvénients qui pourraient résulter de l'action corporative de plusieurs milliers d'ouvriers, la loi leur a refusé le droit de se réunir pour délibérer), l'ouvrier, quand il est isolé, disons-nous, est, à l'égard des maîtres, dans une condition bien pire que celle des petits entrepreneurs dont nous venons de parler. En effet, pourvu que le petit entrepreneur ne cherche pas à aller sur les brisées des riches, c'est-à-dire s'il ne veut pas tou

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

VARIÉTÉS. *La Gardeuse de dindons*, vaudeville en trois actes, par MM. Dartois et Lieven.

Les lecteurs de journaux ont été menacés d'un malheur qu'ils ne soupçonnent pas, ils ont couru la chance de passer la semaine sans feuilleton dramatique, j'ose le leur dire et je ne crains plus de leur causer, par cette nouvelle, une révolution dangereuse, aujourd'hui que le péril a disparu.

Le fait est que la semaine a été stérile en premières représentations, et que jusqu'à samedi rien de nouveau n'était apparu sur les planches. Samedi soir la lacune a été comblée ; le théâtre des Variétés a bien voulu nous offrir un prétexte de feuilleton dramatique, mais le prétexte est mince, c'est un troupeau de dindons qu'il s'agit de passer en revue. Oui, vraiment, des dindons, voilà ce que nous servirons à nos lecteurs.

Heureusement, dans notre siècle, en travail d'une société nouvelle, tout s'ennoblit, tout se relève en se rattachant au problème de l'organisation industrielle, agricole, sociale. Tout en allant voir aux Variétés Mlle Déjazet, déguisée en dindonnière, je me demandais comment il faudrait garder les dindons dans une société bien organisée.

Assurément, on ne les conduirait pas à coups de gaule, procédé barbare et bien digne de nos manants qui rendent avec usure aux animaux les brutalités qu'ils reçoivent de leurs supérieurs. L'animal a ses passions, ses goûts, pourquoi l'homme ne saurait-il pas les utiliser? C'est par le sentiment qu'il faut conduire tout être sensible, à commencer par le dindon qui rachète par le cœur les lacunes de son intelligence.

Au lieu de rudoyer les animaux, observez-les, vous reconnaîtrez chez presque tous le goût de la musique, la notion de l'harmonie et de la mesure. Quels prodiges ne ferait-on pas accomplir à toutes les bêtes de la création, si, pour les diriger dans les travaux rustiques, dans la pratique ordinaire de la vie, on faisait appel à ces instincts élevés, cultivés à peine aujourd'hui chez quelques sujets exceptionnels qu'on dresse pour le théâtre ou pour la foire !

Pour que l'homme pût tirer des animaux tout le parti possible par les voies de la douceur, il aurait à faire leur éducation, et en même temps la sienne ; il faudrait qu'il s'exerçât, dès l'enfance, à captiver, par de bons traitements, tous les êtres animés. Les goûts de l'enfant nous annoncent qu'il remplirait avec plaisir un pareil rôle : à peine a-t-il ouvert les yeux, qu'il aime les petits oiseaux, les volières ; il tend les bras vers les volatiles de basse-cour, plus tard, il caressera les chiens, les chats ; il voudra décorer quelque mouton favori d'un collier de rubans roses, se faire escorter d'une chèvre aux cornes dorées. Au lieu de réprimer ce penchant, développez-le, sachez-le rendre utile, et l'enfant s'initiera par degrés à l'art de maîtriser jusqu'aux chevaux, jusqu'aux bœufs.

Dans une société bien réglée, fondée sur le principe de l'association, et donnant l'extension la plus large aux travaux rustiques, l'éducation des animaux serait gérée en grande partie par les enfants de cinq à neuf ans. Déjà, dans nos campagnes, on en fait souvent des pasteurs et des bouviers ; mais dépourvus de toute méthode, affranchis de toute surveillance, livrés sans contrôle à la pétulance de leur âge, ils ne savent aujourd'hui qu'effaroucher les bêtes et les vicier.

Les animaux, dressés par des procédés harmoniques, nous rendraient, à égalité de nombre, le double des services qu'on peut en espérer aujourd'hui ; mais ce n'est point sur l'égalité de nombre qu'il faut calculer. Que de races fières, sensibles, irritées de nos mauvais procédés, indomptables tant que nous ne leur présenterons que le fouet et l'aiguillon, zèbres, antilopes, fuyant vers les solitudes, viendront embellir nos campagnes et partager nos fatigues, lorsque nous saurons les attirer près de nous sans ruse, et les y retenir sans violence !

Malgré la triste condition que lui font nos mœurs, malgré les brutalités qui paralysent le plein développement de ses facultés, le cheval, parmi nous, se montre déjà sensible au charme de la musique et des mouvements mesurés, il marche au pas dans les escadrons, se plaît aux manœuvres militaires, et souvent exécute les commandements avant que le cavalier les ait compris. Même délicatesse d'organisation chez l'éléphant, chez le singe même que nous voyons journellement dans nos rues danser aux sons de l'orgue d'Allemagne, balayer en mesure et accompagner la musique du bruit des cymbales.

Si le cheval est né pour les mouvements accomplis en masse, pour l'harmonie des alignements et des évolutions, le chien, comme un guide, comme un *jalonneur*, emploi qu'il remplit déjà dans les troupeaux de moutons, est propre à indiquer des directions régulières.

Beaucoup d'exemples nous prouvent, dès à présent, que l'animal est impressionné par la symétrie, le rhythme et la mélodie : le bœuf du Poitou marche et s'arrête selon le chant que fait entendre son conducteur ; mais on abuse ici de l'influence musicale ; en l'exerçant sur les animaux, il ne faut pas épuiser l'homme, c'est assez que par intervalles la voix ou l'instrument indique au bétail ce qu'on exige de lui, suivant l'habitude des bergers qui appellent au son du cornet.

Indépendamment de ces commandements harmoniques on pourrait faire un précieux usage des clochettes, sonnettes ou grelots attachés au cou de l'animal et formant, par leur concert, un moyen de ralliement continuel ; c'est ainsi qu'en Suisse les vaches se groupent au son de leurs clochettes qui vibrent à l'unisson dans chaque troupeau. De tous les pâturages s'élèvent au loin des accords qui donnent à la grande nature helvétique une poésie de plus.

Appliquez cette méthode sur une échelle encore plus large, formez par l'association des masses immenses de bétail ; les bœufs, moutons chevaux, portant dès l'enfance la sonnette ou le grelot qu'ils devront suivre toute leur vie, se distribueront d'eux-mêmes en colonnes, en pelotons.

Pour classer et faire cheminer en bon ordre plusieurs milliers de moutons, trois ou quatre bergers à cheval se rangent aux extrémités et au centre avec quelques chiens chargés de faire la police sans mordre ni ensanglanter les brebis selon leur habitude actuelle, et avec huit chiens de direction. Le signal du départ est donné. Les chiens directeurs agitent successivement leurs colliers de sonnettes et rallient autour d'eux les moutons dressés à suivre leur note. Les sonnettes sont classées par tierce afin que le signal propre à chaque peloton s'accorde avec la note du peloton qui précède et de celui qui suit ; un troupeau qui passe, c'est un concert qui défile : les bergeries, les pâturages s'emplissent de frémissements mélodieux.

Une pareille méthode universellement adoptée et basée sur l'unité du diapason dans tous les pays faciliterait singulièrement la conduite des grands troupeaux qu'on ne peut faire mouvoir aujourd'hui, si ce n'est par masses confuses, avec des fatigues énormes, à force de morsures, de coups, de brutalités si choquantes que la législation a cru devoir s'en occuper plus d'une fois : lisez les ordonnances de Louis XVI sur les marchés de Sceaux et de Poissy.

Par la méthode harmonique, on conduirait plus aisément cinquante mille moutons qu'on n'en dirige aujourd'hui cinq cents. Le troupeau suit-il une grande route, les chiens de police, qui n'ont pas de collier, afin de pouvoir se porter vers tous les pelotons sans y causer de dissonnance, courent sur les bords du chemin et empêchent les moutons de s'écarter dans la campagne ; ceux-ci, d'ailleurs, sont retenus par le son des grelots qu'ils ont l'habitude de suivre. Pour faire place à une caravane qui vient par la même route, faut-il entrer dans un champ, dans un pré, les bergers qui chevauchent à la tête, à la queue, et au centre du troupeau, font signe aux chiens de direction de sortir des rangs, ces animaux vont se ranger en ligne dans le pré à cinquante pas du grand chemin : en agitant successivement leurs grelots, ils rallient promptement leurs bataillons.

Les oies elles-mêmes et les dindons pourraient marcher également en pelotons portant au cou leur grelot et guidés par des chiens à colliers de sonnettes. Le dindon aime la musique ; pendant les fêtes de village, lorsqu'on néglige de l'enfermer, il se dirige en colonnes serrées vers l'orchestre et finit par se mêler aux danseurs. Annoncez à l'animal l'heure de son repas au son de la sonnette qui doit le guider toujours, et son éducation sera bientôt faite ; les bêtes se montrent toujours intelligentes quand leur appétit se trouve intéressé dans la question.

Les chevaux auxquels nos procédés incomplets font exécuter dès à présent tant de merveilles, pourraient être exercés à se promener sur quatre de ... guides qu'un petit nombre de cavaliers sonnant un ... pour chaque peloton.

L'effet de cette méthode musicale combinée avec l'amorce des repas ... chaque terroir et la douceur générale des maîtres ... les plus farouches, les zèbres, les castors même ... aujourd'hui les chiens et les chevaux. La majesté ... vivant en bon accord avec tous les êtres de la créa-

Nous avons fait entendre la voix de la raison aux ouvriers d'abord, aux maîtres ensuite; notre tâche n'est pas finie, c'est peut-être le plus difficile qui nous reste à faire: il s'agit d'amener l'Autorité à comprendre la nécessité pour elle d'intervenir dans le débat.

L'Autorité n'est pas plus avancée que le public, en fait de science économique; c'est une véritable calamité.

Un principe a été admis, *la Liberté en industrie et en commerce*. Ce principe une fois proclamé, on a cru que tout allait marcher le mieux du monde, que la bonne harmonie allait régner partout, que l'ordre ne serait plus troublé, si ce n'est par quelques cerveaux brûlés et quelques malfaiteurs. Des précautions ont été prises contre ces deux classes d'hommes; l'Autorité a été organisée et une force imposante lui a été confiée pour veiller à la conservation de l'ordre public. En assurant l'ordre on a cru avoir assuré la Société elle-même; grande erreur. Des causes diverses, qu'il est inutile d'énumérer ici, ont constamment travaillé intérieurement cette Société assise sur de mauvaises bases et, malgré le maintien de l'ordre sur les places publiques et dans les rues, malgré la liberté qui devait nous rendre tous heureux, l'édifice a été miné, et, comme nous le disions dans notre précédent article, des craquements effrayants se font entendre de temps à autre, qui devraient bien faire comprendre aux dépositaires du pouvoir social que le programme de leurs fonctions n'est plus à la hauteur des circonstances, qu'il y a lieu de remettre à l'étude la question industrielle tout entière. Il ne suffit pas aujourd'hui que la force publique se trouve toujours prête à arrêter les émeutes quand elles surgissent, à saisir et à punir les auteurs d'un désordre matériel quelconque. Cette action *après coup* n'empêche pas de se développer les causes du mal intérieur qui travaille la Société. Nous devons nous attendre à des explosions de plus en plus graves, si graves même que toutes les forces dont l'Autorité dispose pourraient bien devenir impuissantes à les comprimer.

Nous voudrions bien ne pas avoir à faire entendre ces sinistres prédictions. Longtemps nous avons parlé à mots couverts, longtemps nous avons demandé qu'on étudiât sérieusement les symptômes que nous signalions; on a été sourd à notre voix, on a dédaigné nos avertissements. On a eu tort, grand tort. Il est encore temps cependant de revenir. Une grande occasion se présente: qu'on se hâte de la saisir: jamais peut-être l'Autorité ne trouvera des conditions meilleures pour faire, sans aucune garantie de sa part, sans aucun engagement pour l'avenir, l'essai de son intervention purement *officieuse*, entre des ouvriers et des maîtres.

Nous comprenons parfaitement tout ce qu'a de délicat la position du préfet de police par exemple, (lui seul, pourrait convenablement tenter cette démarche) s'il se décidait à suivre notre conseil. Aussi ne cherchons-nous pas à nier la difficulté de l'entreprise. Nous disons *difficulté* et non pas *danger*: nous ne saurions en aucune façon partager l'idée de ceux qui verraient là un danger. Mais nous pensons que des raisons d'ordre supérieur, des raisons tirées même des devoirs largement compris du premier magistrat de la cité, ne permettent pas qu'on recule devant ces difficultés, et que, quoi qu'il arrive, il y aura honneur et gloire pour l'homme éclairé et courageux, qui le premier sera sorti du cercle

» trer conciliants. Nous ne parlons pas des ouvriers; si vous
» causiez avec eux, monsieur le préfet, vous seriez étonné et touché de leur raison, de leur bonne foi, enfin de leur disposition à
» comprendre un conseil, à suivre un avis, émané d'un fonctionnaire aussi haut placé que vous. Un mot, un seul mot de vous
» dit avec l'accent du cœur, aurait sur eux une autorité dont vous
» ne vous doutez pas. D'un même coup vous les amèneriez très certainement à renouer leurs relations avec leurs maîtres, sur des
» bases raisonnables, et à renoncer à leurs vieilles dissensions intestines. Quel doux triomphe pour vous, monsieur le préfet!
» Quel service vous auriez rendu à toute la population ouvrière de
» Paris! Quels nouveaux liens vous pourriez établir ainsi entre le
» peuple et l'Autorité! Tout cela vaut la peine de tenter la démarche, d'autant mieux, M. le préfet que rien ne vous sera plus facile
» que de rester toujours dans le rôle d'intermédiaire officieux. »

Nous n'insisterons pas davantage; ce serait ne pas rendre justice au noble caractère et aux bonnes intentions de M. le préfet de police; en lui aussi nous avons pleine confiance.

« L'amélioration de la vie des travailleurs, lit-on dans la *Vigie de l'Ouest*, voilà le grand problème du siècle. M. Chapuys-Montlaville l'a abordé dès le début de la discussion du budget. Après la chaire, la tribune; la question marche. Grâce à cette publicité que multiplie la presse, il est permis d'espérer que la société avertie ne se laissera pas surprendre, et que de sages mesures sauront conjurer l'orage et préparer sans secousse un progrès que tous les hommes de cœur doivent seconder, quelle que soit la nuance d'opinion à laquelle ils appartiennent. »

La perfection des machines qui jouera un si grand rôle dans la société de l'avenir est loin d'être irréprochable dans la nôtre. Le *Rhône* fait à ce sujet l'observation suivante:

« Depuis les admirables applications d'agents moteurs nouveaux à la production, depuis les progrès de la mécanique, les femmes et les enfants peuvent faire à moins de frais les fonctions de l'homme, et il nous serait facile de prouver, par des chiffres, que l'industrie ne s'est pas fait faute de les employer.

» Si du moins l'exercice de l'industrie pouvait servir d'occupation utile ou de culture à l'intelligence! Malheureusement, sous ce rapport, le régime de l'industrie devient moins favorable aux classes ouvrières. La division du travail, si nécessaire à la production, et qui se perfectionne sous lui, réduit de plus en plus les travailleurs à des fonctions purement mécaniques, qui ne demandent que de l'adresse et de l'habitude. Le travail devient ainsi, dans certains métiers, un exercice d'automate qui consiste à faire le plus de mouvements possibles dans un temps donné.

» Plusieurs économistes ont signalé ce triste effet des perfectionnements dans l'économie de la production par la direction du travail. Qu'y a-t-il pour l'intelligence dans la fonction d'un homme qui passe toute sa vie, douze et quatorze heures par jour, à fabriquer la vingt-cinquième partie d'une épingle? »

La chose, cependant, valait la peine qu'on en parlât. »

Nous prions notre confrère de lire attentivement l'article premier du Traité Broglie, et il verra que, malheureusement, il y est très bien question de ce qu'on fera à la côte Est. C'est l'Angleterre qui s'est libéralement chargée de faire la police maritime dans ces parages; c'est le gouvernement français qui appelle sottement les Anglais dans une région d'où nos intérêts positifs commandaient, au contraire, de les écarter. Que le *National* veuille bien parcourir les articles que nous venons de publier, et il connaîtra les principaux éléments de cette question.

La *Réforme* persiste dans son enthousiasme pour le traité Broglie. Il ne faut pas que l'amour de l'humanité éveillé à propos de la traite des noirs, fasse négliger les intérêts les plus vitaux de notre puissance nationale. D'ailleurs, comme le fait très bien observer le *Courrier français*, pour réprimer avec efficacité la traite sur la côte Est d'Afrique, le concours de nos forces n'est pas de trop, et la dignité de la France ne lui permet pas de laisser faire la moitié de sa besogne par l'Angleterre.

Nous reproduisons de justes observations du *Courrier*:

« On nous assure qu'en s'abstenant de stipuler l'action combinée des deux escadres sur cette vaste portion du littoral africain M. le duc de Broglie a été mu par des considérations d'économie. C'est honnête, c'est le trait d'un commis des finances jaloux de l'équilibre entre les dépenses et les recettes; est-ce digne d'un homme d'Etat, d'un ancien ministre des affaires étrangères? En vérité, il faut n'avoir jamais ouvert une carte pour méconnaître l'importance que nous devons attacher à faire flotter notre pavillon à côté des couleurs britanniques dans des parages où l'Angleterre nous a enlevé l'Ile-de-France, nous dispute sourdement l'avenir de Madagascar, et se prépare à l'exploitation des côtes qui s'étendent du cap de Bonne-Espérance jusqu'à l'Abyssinie! Le pavillon, c'est l'influence, la suprématie, le monopole, et M. de Broglie veut la France absente pour lui épargner les frais de représentation! Mais votre merveilleuse économie n'est autre chose que le retrait de notre concurrence et l'abandon d'un privilége. Lésinerie n'est pas bénéfice. Certes, nous concevons que les négociateurs anglais aient encouragé les scrupules du négociateur français et lui aient dit: « Rien de plus sage, ne vous mettez pas en dépense, nous nous chargeons de la répression de la traite sans vous rien demander, nous garderons les moutons et nous les tondrons sans vous! » Harpagon eût fait un mauvais diplomate. »

Affaires de Syrie.

Voici ce que l'organe officiel du Cabinet ottoman, le *Journal de Constantinople* du 26 mai, dit de l'adresse des cinq puissances qui ont protesté en commun, auprès du Divan, contre l'affreuse situation de la Syrie:

« Comme on devait s'y attendre, la Sublime Porte a pris en sérieuse considération des communications qui lui ont été faites ces jours derniers par MM. les représentants des cinq hautes cours alliées au sujet des événements dont le Liban est de nouveau le théâtre. Mu par les sentiments d'humanité et de justice qui l'animent, le gouvernement de Sa Hautesse s'est empressé de délibérer en conseil sur les moyens à prendre pour mettre enfin un terme à un état de choses dont s'est alarmée sa sollicitude bien connue pour tout ce

---

tion, les dominant sans les asservir ne serait plus un poétique symbole mais une réalité de tous les jours.

Les sonnettes et les grelots groupent les animaux par pelotons; par intervalles, le son d'un instrument leur fait exécuter des manœuvres; ce n'est pas assez: pour agir sur des individus isolés il faudra nécessairement employer la parole.

Plusieurs races animales sont capables de la comprendre: le singe, le chien, le cheval, l'éléphant jouissent évidemment de cette faculté. Que de chiens n'a-t-on pas vus chercher un objet demandé, faire exactement des commissions, exécuter des ordres compliqués! Si l'on n'a pas tiré jusqu'à ce jour grand parti d'une faculté aussi précieuse, c'est qu'on l'a développée principalement dans un intérêt de curiosité et afin d'obtenir des tours de force; c'est qu'on l'a cultivée chez des individus seulement et par des méthodes très diverses au lieu de l'utiliser dans la masse et d'après un système unitaire.

Ayez pour les bêtes un langage de convention arrêté par voie administrative et borné à peu de commandements. Tant que chacun étourdira les animaux de cris variés, arbitraires, leur faible intelligence ne saura pas se plier aux exigences d'une discipline collective.

L'éducation harmonique des animaux est l'application des lois universelles de l'ordre. Ce système de domestication qui introduit dans toutes les manœuvres du bétail une admirable régularité, est aussi le plus lucratif pour l'homme. Les bêtes ne sont profitables pour nous qu'en proportion de la santé du bien-être que nous savons leur assurer. « En
» France, écrivait Charles Fourier, en France où chacun se hâte de faire
» crever les chevaux à force de coups, de fatigues et de voleries sur la
» nourriture, on ne peut pas remonter localement la cavalerie et on tire
» de ce quadrupède beaucoup moins de services qu'en Allemagne où il
» est plus ménagé. Le cheval de bataille du grand Frédéric vivait encore
» à l'âge de 36 ans. Ce même animal, entre les mains des Français, n'au-
» rait pas passé quinze ans. Les palefreniers lui auraient volé la moitié
» de son avoine, et les maîtres l'auraient tué de coups en disant: Pour-
» quoi est-il cheval? »

L'éducation harmonique appliquée aux animaux, n'est pas seulement le système qui introduit dans l'étable, le bercail et la basse-cour le plus d'ordre et de régularité; ce n'est pas seulement le système le plus lucratif, c'est aussi le plus attrayant, le plus poétique dans ses formes.

Représentez-vous ces troupeaux qui s'étendent à perte de vue, échelonnés par groupes, écoutez cette harmonie champêtre de grelots et de sonnettes, qui se mêle au murmure des feuilles, au chant des oiseaux, au bruit des cascades; admirez ces couples, ces quadrilles de bergers et de bergères à cheval, qui se portent en un clin-d'œil d'une extrémité à l'autre de la colonne, et dites-moi si vous n'aimeriez pas mieux voyager en cette compagnie, au sein d'une splendide nature, que de vivre avec nos bergers actuels, dans l'isolement et dans l'ennui?

Voyez dans nos campagnes ce gueux à la barbe grise, vêtu d'un sarrau tout rapiécé, portant quelques vieux croûtons dans une panetière de toile, poursuivi par des manants qui l'appellent sorcier, et qui lui jettent des pierres pour se venger de ses maléfices, c'est un berger; voyez dans le village cette fille brunie par le soleil et salement vêtue, qui jure d'une voix de mégère, en battant ses moutons, c'est une bergère. Tristes personnages, que tous les efforts de l'art civilisé n'ont pu élever jusqu'à l'idéal. En les couvrant de pompons, en les couronnant de fleurs, en leur mettant à la main des houlettes enrubannées, on a pu les ridiculiser quelquefois, les poétiser jamais.

En me rendant samedi dernier au théâtre des Variétés pour y voir comment Mlle Déjazet garde les dindons, je repassais dans mon esprit ces principes de la science sociale appliquée à la basse-cour: voyons, me disais-je, si les auteurs ont compris toute la portée de leur sujet et s'ils sauront offrir à nos regards une dindonnière progressive.

Hélas! dès le premier acte de la pièce qui se passe en Autriche, au dix-huitième siècle, et qui met en scène un empereur, une impératrice, sans compter Lepeintre, sous le nom de Canichberg, j'ai reconnu que les auteurs n'entendaient rien, absolument rien à la dindonnerie de l'avenir. Mlle Déjazet garde six dindons, tout autant, et les touche avec une gaule. Quelle grossièreté de procédés et quelle déperdition de forces, car il faudrait dix Déjazet pour soixante dindons, et cent Déjazet pour six cents de ces bipèdes!

Allons, allons, MM. Dartois et Lieven, en écrivant ce vaudeville, n'avaient rien de neuf à nous apprendre sur l'art de conduire les oiseaux de basse-cour. Pourquoi ont-ils fait une pièce alors? voulaient-ils nous montrer un grand seigneur usurpant le nom de son souverain pour séduire une jeune fille et l'entraîner dans un pavillon de chasse? Tenaient-ils à nous faire voir le prince punissant le seigneur en le contraignant à épouser la villageoise déshonorée? C'est connu depuis Lavaubalière, c'était connu même avant, et si MM. Dartois et Lieven ont voulu faire une pièce, ce n'est certainement pas dans le seul but d'exhiber une fois de plus toutes ces vieilleries....

Ah! j'y suis, et voici le but du vaudeville nouveau. Il s'agissait de prouver que Mlle Déjazet est toujours jeune et gracieuse; on l'a prouvé, en créant pour elle un délicieux costume de paysanne styrienne: chapeau de paille pointu à la mode du Tyrol, cheveux en bandeaux, cravate de velours noir, corsage de velours vert orné de cordons à la bernoise, jupe courte plissée, bas rouges, longue baguette de dindonnière, voilà Mlle Déjazet, voilà la pièce; le reste, y compris l'empereur Léopold, n'a que la valeur d'un encadrement. Mlle Déjazet, dans l'équipage que nous venons de décrire, mérite qu'on aille la voir; elle mérite aussi qu'on l'écoute chanter de jolis airs nouveaux dont son fils est l'auteur.

VICTOR HENNEQUIN.

Le nouveau Tivoli du Château-Rouge.

Jeudi dernier, un nouveau temple de plaisir a été ouvert au nombreux essaim des jeunes gens et des jeunes filles qui cherchent, par quelques moments de joie folle et bruyante, à s'étourdir sur les ennuis monotones et les douleurs plus ou moins profondes de la vie civilisée. Le Château-Rouge, lieu tristement historique, puisque c'est là que fut signée la honteuse capitulation de Paris en 1814, s'est entouré d'un massif de riante verdure; il a suspendu à toutes les branches de ses beaux arbres des guirlandes de feu; il a convoqué sous ces ombrages, à la clarté de ses mille becs de gaz, aux vifs accents d'un réjouissant orchestre, une foule joyeuse et brillante, qui, depuis sept heures du soir jusqu'à minuit, a rempli d'animation ce quartier de Clignancourt, dont la solitude et le silence n'étaient troublés jusqu'à présent que par les chansons inharmonieuses ou les cris de disputes de quelques enfants perdus des cabarets. Le Château-Rouge brigue la succession du Tivoli de la rue de Clichy, si méchamment mis à mort par les entrepreneurs de bâtisses, qui ne s'arrêteront pas avant d'avoir entièrement privé Paris d'air et de verdure. Il est un peu plus éloigné de l'aristocratique chaussée d'Antin; mais il confine presque au quartier Notre-Dame de Lorette; d'un autre côté, il desservira les deux quartiers qui bordent le boulevard du Temple, et les Hirondelles de la rue de Rochechouart le mettent en communication directe avec le quartier Saint-Jacques, cet inépuisable réservoir où s'alimentent, sans que jamais son niveau baisse, tous les lieux où la jeunesse peut trouver à épandre le besoin d'activité et de plaisir qui la tourmente. Nous souhaitons bonne réussite au Tivoli du Château-Rouge. Les jolis lieux où l'on s'amuse sont si rares!

Au jardin pourvu de bosquets ombreux, d'allées tortueuses, de jeux de bague, de dynamique, et de l'aire à danser, vient se joindre un splendide restaurant qui occupe tout le beau pavillon connu sous le nom de Château Rouge, et qui s'efforcera de prouver que l'on peut trouver hors barrière une cuisine succulente et une cave choisie. Ce pavillon est couronné par une terrasse et un belvéder d'où l'on jouit de la vue la plus magnifique et la plus étendue.

Le Tivoli du Château-Rouge compte sur la vogue, car il fait appel au public quatre jours par semaine: dimanche, lundi, jeudi et samedi.

Le directeur annonce l'intention de ne rien négliger pour intéresser et amuser ses hôtes. Il compte avoir recours à toutes les merveilles nouvelles de la pyrotechnie et de la décoration. Il a déjà fait preuve de goût par la manière dont il a tiré parti de son terrain. Nous enregistrons ses promesses, et, s'il les réalise, nous lui en tiendrons compte. Il est bon d'encourager les œuvres de plaisir; elles font aussi du bien, et trompent bien des douleurs.

Cellarius a clos son année dansante par un bal d'adieux très brillant et très gai. Le célèbre maître ès-polka et mazourka va passer la saison d'été à Vichy, où il s'est fait construire une belle salle de danse. Il sera accompagné de l'une de ses sœurs et de quelques savantes valseuses.

nous trouvons.

» On dit aussi que le Cabinet britannique ne se montre pas très opposé au projet matrimonial, et quelques personnes supposent que cette politique a pour but de contrebalancer l'influence que la France acquerrait si le mariage venait à s'effectuer avec un autre prince, ou bien peut-être qu'elle cache le dessein de donner un motif à de nouveaux troubles dans un sens révolutionnaire.

» Le plus probable, néanmoins, c'est que la France et l'Angleterre ne prendront une détermination que lorsqu'elles verront comment le manifeste aura été reçu dans la Péninsule. »

Le correspondant romain de la *Gazette d'Augsbourg* lui adresse la lettre suivante, datée du 7 juin, sur les tentatives de M. Rossi :

« M. Rossi après avoir vainement essayé d'entamer des négociations directes avec le Saint Père, a eu, d'après les instructions reçues de son gouvernement le 30 mai, une longue conférence avec le cardinal Lambruschini, mais il n'a pu régler l'affaire des Jésuites en France. Enfin il a résolu de remettre un mémoire au cardinal, contenant un exposé des vues du gouvernement français, en y joignant le vœu que le Saint Siège engage les évêques de France à ne pas contrarier les mesures que le gouvernement veut prendre dans cette affaire. On pense que la réponse du pape ne sera pas favorable. Le Saint Père ne saurait en effet condamner un ordre religieux qui n'a commis aucune faute. On voit toutefois par ce qui précède que certains journaux ont eu tort d'annoncer que la mission de M. Rossi avait échoué. »

Nous appelons l'attention de M. le ministre des travaux publics et de M. le préfet de Seine-et-Oise sur le tunnel de Rolleboise. La voûte paraît être dans un état de délabrement inquiétant ; l'administration elle-même, pour éviter de nouveaux ébranlements, fait traverser le tunnel au pas. Nous allons prendre des informations.

Profession médicale.

Conduite illibérale et arbitraire de M. le ministre de l'intérieur.

Les médecins se préoccupent avec raison des moyens d'assurer à leur profession les garanties dont elle a besoin dans l'intérêt de la santé publique et de l'humanité, non moins que pour le juste avantage de la corporation elle-même. En ce moment, les journaux de médecine de Paris discutent la question de l'opportunité et de l'utilité d'un congrès médical, et ils la résolvent affirmativement. Cette assemblée qu'ils appellent de leurs vœux, serait comme une grande consultation à laquelle prendraient part des médecins venus de toutes les parties de la France ; elle aurait pour objet : 1° de constater, d'après le témoignage général des praticiens des campagnes comme des villes, les causes de malaise et de décadence qui minent la profession ; 2° d'indiquer les remèdes que réclame un tel état de choses. M. le ministre de l'instruction publique, s'il est vrai qu'il soit animé des bonnes intentions qu'on lui attribue, ne fermerait pas les yeux aux lumières fournies par cette assemblée éminemment compétente, et il en ferait son profit pour le projet de loi qu'il s'occupe activement, dit-on, de préparer sur la matière.

Voilà des espérances ; nous ne demandons pas mieux que de les accueillir. Vienne le futur congrès médical, viennent surtout les effets des bonnes intentions dont on fait honneur à M. Salvandy ! Mais en attendant, le Pouvoir ne fait pas preuve de dispositions libérales envers les médecins qui veulent appliquer, soit à la défense de leurs intérêts professionnels, soit à l'échange entre eux de communications scientifiques, le principe salutaire de l'association. Ainsi, M. le ministre de l'intérieur a refusé obstinément, sans donner aucun motif de ce refus, l'autorisation qui lui était demandée pour l'établissement d'une Société de médecine dans l'arrondissement de Jonzac. Et la Société, dont les premières réunions avaient eu lieu avec l'assentiment, avec l'encouragement même des autorités locales, a été obligée de se dissoudre par suite du retrait de cette tolérence, après avoir inutilement fait toutes les démarches nécessaires pour obtenir l'autorisation ministérielle.

Un journal de la localité, l'*Union* de Saintes, publie à ce sujet un article dans lequel il nous fait l'honneur de nous interpeller. Voici comment s'exprime cette feuille :

« Aux Rédacteurs de la *Démocratie pacifique*.

» Messieurs,

» Vous disiez dans un de vos derniers numéros : « Les liens ne sont en général ni nombreux, ni intimes entre les médecins : c'est un mal pour la science, pour la profession elle-même, enfin pour les services que celle-ci peut rendre. Nul doute que les médecins ne dussent exercer, dans l'intérêt de la santé publique, une plus grande influence, si partout ils mettaient en commun leurs lumières, s'ils se faisaient profiter réciproquement des observations que fait chacun d'eux, si, en un mot, dans toutes les localités susceptibles d'une telle institution, il se fondait des Sociétés qui établissent des rapports habituels entre tous les hommes de l'art. C'est ce que viennent de réaliser les médecins de Besançon, etc.

» Vous, MM. les Rédacteurs, qui avez inscrit sur votre bannière les mots *unité sociale* et *libre examen*, qui consacrez toutes vos veilles à expliquer à vos lecteurs combien l'association en tout genre, en décuplant les forces vives de l'humanité, contribuerait au bonheur de chacun en particulier, vous citez cet exemple des médecins de Besançon, vous sympathisez avec eux, et vous faites un appel à tous leurs confrères de France en les invitant à s'associer, à se réunir dans une pensée commune pour concourir au même but. Vous ne présumiez pas qu'il puisse y avoir à cela d'autre empêchement que ceux provenant de l'indifférence, de l'isolement de chacun, des rivalités ou des préoccupations individuelles, et vous êtes loin surtout de supposer que le gouvernement tout pusillanime qu'il soit, puisse s'effrayer de semblables associations et qu'il veuille les interdire.

» Quel sera donc votre étonnement, lorsque vous apprendrez que MM. les médecins de Jonzac ayant voulu former une Société de ce genre, [...] quelques lignes, l'*Union* continuant de s'adresser aux rédacteurs de la *Démocratie*, ajoute :

« Que pensez-vous de cet exposé, messieurs les rédacteurs ? Ne trouvez-vous pas, comme nous, que la dissolution de la Société médicale de Jonzac mérite de figurer parmi les plus beaux faits administratifs de M. Duchâtel ? Ne parlons pas de toutes les considérations qui prédisposeraient un gouvernement à idées larges et généreuses à autoriser de semblables associations, à les encourager, à les propager dans le pays, ce serait peine perdue ; de tels motifs n'ont jamais réglé la conduite de M. Duchâtel. Jugeons seulement au point de vue de la dextérité gouvernementale, de l'habileté de main, comme on dit, celui qui s'est fait une si grande réputation dans l'art des intrigues électorales. Savez-vous, messieurs les rédacteurs, pourquoi M. Duchâtel, qui n'interdit pas tant d'autres Sociétés médicales existantes sur divers points de la France, a proscrit impitoyablement celle de Jonzac ? Avez-vous deviné le sens de cette phrase du compte-rendu, où il est parlé d'une *cause que nul n'avoue, mais que tous connaissaient*. Cette cause est bien simple, c'est que parmi les trente ou quarante médecins de la Société de Jonzac, une dizaine ont voté contre M. Duchâtel aux dernières élections. N'est-ce pas que ce ministre est bien adroit et qu'il fait là un beau coup de maître ? — C'est-à-dire qu'au lieu de dix opposants parmi les médecins, il en aura trente, et qu'à la prochaine convocation des électeurs, le chiffre de l'opposition qui grossit peu à peu dans cet arrondissement et qui était de 70 la dernière fois, s'élèvera indubitablement à 120.

» A l'époque où ces faits se sont passés, il n'existait pas dans le département un seul journal assez osé pour les raconter. Les rédacteurs de l'*Union* de Saintes en accueillant la plainte des médecins de Jonzac, ont pensé qu'elle devait être connue de la France entière. C'est dans ce but qu'ils s'adressent à un des organes de la presse parisienne.

» S'ils ont remis jusqu'à ce jour pour le faire, c'est qu'ils attendaient une occasion favorable ; elle vient de leur être fournie par la première convocation des médecins de l'arrondissement de Saintes, réunis dans le même but. — Cette nouvelle Société sera-t-elle plus heureuse que celle de Jonzac ? »

Notre confrère de Saintes ne s'est point trompé en pensant que la *Démocratie pacifique* s'associerait à la réprobation que lui inspire la conduite de M. Duchâtel à l'égard de la Société médicale de Jonzac. Que par une susceptibilité ombrageuse le Pouvoir refuse l'autorisation qui lui est demandée pour une Société scientifique ou littéraire, cela déjà est énorme ; il nous semble que désormais les sciences et les lettres ne devraient plus être maintenues dans cet état de minorité et de dépendance vis-à-vis de l'administration : mais qu'un ministre en agisse ainsi, par motif de rancune électorale et pour satisfaire ses griefs personnels, voilà ce qui nous paraît le comble de l'abus et ce qui ne saurait être trop sévèrement qualifié.

AVIS AUX ACTIONNAIRES DE LA **DÉMOCRATIE PACIFIQUE.**

Dans la séance d'aujourd'hui, l'assemblée générale des actionnaires de la *Démocratie pacifique*, a, sur le rapport de la gérance et sur celui du conseil de surveillance, approuvé les comptes, et décidé que la souscription, dans la Société du 10 juin 1845, serait ouverte jusqu'au 10 juin 1846, en laissant toutefois au gérant la faculté de fermer avant ce terme la souscription en première série.

L'assemblée a ensuite nommé les membres sortants du conseil de surveillance.

Consultée sur un projet de règlement intérieur, rédigé pour et par ce conseil, et où se trouvent deux articles complétifs des statuts, l'assemblée a voté ces deux articles, et elle a nommé les quatre actionnaires qui, aux termes de ce même règlement, doivent être inscrits sur une liste complémentaire où seront pris, en cas de démission ou d'absence prolongée des membres du conseil ceux qui devront les remplacer.

Mais comme l'assemblée ne réunissait pas le nombre de voix nécessaire pour que, aux termes de l'article 33 des statuts, ces deux décisions fussent définitives, il est nécessaire de convoquer une nouvelle assemblée qui votera valablement sur ces deux objets, à la majorité des deux tiers des voix présentes, quel que soit le nombre des actions représentées.

Cette nouvelle assemblée aura lieu au siège de la Société, le dimanche, 8 juillet, à midi.

Nous enverrons prochainement à nos actionnaires, tant anciens que nouveaux, le procès-verbal de cette assemblée, dans laquelle ont été prises à l'unanimité des résolutions importantes.

FAITS DIVERS.

Une pauvre femme et Mme la duchesse d'Orléans. — Ce matin, à onze heures, une voiture de la cour passait rue Richelieu. — Tout-à-coup cette voiture s'arrête à la hauteur du Théâtre-Français. Un domestique descend et va recevoir les ordres d'une jeune femme qui le charge de remettre une somme à une malheureuse ayant sur les bras deux petits enfants. — S. A. R. Mme la duchesse d'Orléans, en se rendant des Tuileries au temple de la rue Chauchat, avait aperçu la pauvre mère.

Kermesses du dimanche. — Aujourd'hui, les amateurs de fêtes champêtres n'ont eu que l'embarras du choix. Il y avait grandes eaux à Versailles et fête à Ville-d'Avray, à deux pas des Jardies, créées par M. de Balzac ; à Prés-Saint-Gervais, la patrie des lilas ; à Plaisance, à Saint-Germain, où naquit Louis XIV, ainsi que dans vingt autres endroits. — Le temps admirable que nous avons eu a favorisé toutes ces parties joyeuses. La moitié de Paris avait déserté pour s'épanouir dans les campagnes environnantes.

Les chemins de fer de la rive droite et de la rive gauche n'ont cessé de vomir des convois monstres qui ne sont pas rentrés avant onze heures du soir dans les embarcadères. Aucun accident n'est arrivé.

Obsèques d'O-ké-oui-mi. — On s'était trompé en annonçant que les indiens Ioways n'assisteraient pas aux obsèques de la malheureuse mère que la douleur a conduite au tombeau. L'enterrement d'O-ké-oui-mi a eu lieu hier à la Madelaine où ont été présentés les restes mortels de la femme [...] les suites de la querelle. Chemin faisant, il rencontra son frère le général Yanici Stratos qui se joignit à lui. Le premier ministre étant sorti, ils visitèrent le général Hodgi Petros, chez qui se trouvait en ce moment le général Grivas, accompagné comme à l'ordinaire d'un grand nombre de palicares (Grivas et les frères Stratos sont ennemis mortels, Maurocordato s'étant jadis servi des Stratos pour arrêter Grivas à l'occasion d'une prétendue révolte). Au premier mot prononcé, une querelle s'engagea, les sabres furent tirés de part et d'autre ; plusieurs des combattants reçurent des blessures assez graves, entre autres le major Stratos, à qui Grivas abattit précisément *une oreille*.

» Le roi a envoyé son aide-de-camp, le général Kalergi, prendre des informations sur cette affaire d'autant plus délicate que Grivas est inspecteur général de l'armée. Le général Savellas, ministre de la guerre, a, de son côté, nommé une commission d'enquête dont le rapport n'est pas encore connu.

Vicat et sir Henri Potinger. — Au moment où l'on saisissait notre Chambre des députés du projet de loi ayant pour but d'assurer une modeste pension de 6 000 fr. à l'illustre Vicat, le comte d'Aberdeen proposait à la Chambre des lords de la part de la reine Victoria, de voter une rente viagère de 37 000 fr. à sir Henri Potinger pour ses services en Chine. — Les nobles membres ont vivement applaudi à cette proposition que sir Robert Peel a reproduite à la Chambre des communes.

M. Peyronnet. — M. Adolphe Peyronnet, parent de l'ancien ministre, nommé dans un article de la *France Méridionale*, journal de Toulouse, s'est porté à des menaces de voies de fait envers le rédacteur en chef de ce journal, qui a déposé une plainte au parquet par suite de cet incident.

Revues passées par deux reines. — La reine Victoria doit passer très incessamment en revue toute l'escadre d'essai réunie à Spithead. « Ce sera, dit le *Morning-Herald*, un magnifique coup d'œil, une scène digne en tout point de fixer l'attention d'une reine d'Angleterre, car depuis bien des années on n'aura pas vu réunis un aussi grand nombre de vaisseaux de haut bord. » — Le 8 juin, la reine Isabelle a passé en revue toute la garnison de Barcelone : Sa majesté montait un superbe cheval alezan, et portait un costume extrêmement simple ; un *sombrero* noir et une robe couleur marron, sans aucun ornement. La reine-mère et l'infante assistaient à la revue dans une calèche découverte.

Ménage sociétaire. — Le *New-York Tribune* rapporte le passage suivant du *Rochester-American* : « Nous apprenons que l'hôtel des États-Unis vient d'être loué sur le pied annuel de 4 000 fr., par une société de dix familles, qui ont l'intention d'y établir un ménage sociétaire pour elles-mêmes, et une pension bourgeoise pour les étrangers. Le but de cette entreprise est de procurer les avantages d'une grande maison, avec son luxe et ses économies, à une douzaine de familles qui vivraient plus chèrement et plus tristement dans de petits ménages isolés où elles seraient trop restreintes, pour pouvoir jouir de tous les avantages de l'achat et de la préparation en gros.

» Au moyen de l'association, ces familles seront mieux logées, mieux nourries et mieux servies, pour une somme moindre qu'elles ne le sont dans les conditions ordinaires.

» Le système est nouveau. On le dit emprunté aux idées de Charles Fourier. Nous souhaitons à cette combinaison tout le succès qu'elle mérite, car rien n'est plus triste et plus anti-économique que celle des ménages isolés. Malheureusement, les idées nouvelles manquent trop souvent à l'essai pratique, à cause de l'inexpérience des novateurs. Nous avons, tout lieu de croire cependant, que les chefs de familles qui ont constitué cette société, ne manqueront pas à l'œuvre importante qu'ils ont entreprise, importante à la fois, pour eux, et pour la société, qui fera son profit de leur expérience. Ce sont d'ailleurs des hommes essentiellemeet pratiques, qui appartiennent à la classe industrielle. Leur but est donc doublement digne d'intérêt. »

Enfant de dix ans assassiné par son père. — Rouquette avait contracmariage avec Catherine Andrieu, et de cette union était né Jean-Louis Rouquette, qui, pendant ses premières années, vécut tranquille dans la maison paternelle ; mais après la mort de Catherine Andrieu, Rouquette père ayant convolé à de secondes noces, sa nouvelle femme fut pour l'enfant du premier lit une véritable marâtre, et, excité par elle, Rouquette se porta contre son fils à des violences graves. Il poussait la cruauté jusqu'à lui refuser les aliments qui lui étaient nécessaires. Voulant se soustraire à ces persécutions, le jeune Rouquette s'enfuit et alla demeurer chez son aïeule maternelle et chez Jean-Louis Andrieu, son oncle, à Cassagnard ; ce projet s'effectua vers le commencement de l'été de 1842.

Mais comme la dot constituée à la mère de Jean-Louis Rouquette n'avait pas été encore payée, la famille Andrieu annonça l'intention d'en imputer les intérêts sur la dépense de ce dernier, qui les absorbait, et au-delà. A cette nouvelle, la colère de l'accusé fut à son comble. D'un autre côté, il désirait la mort de Jean-Louis, qui, vivant, le privait d'un usufruit que lui et sa femme voulaient percevoir, et qui, en mourant, leur laissait un capital assez considérable pour leur position.

Cette situation devint fatale pour le pauvre enfant : le 23 août 1842, se promenant avec sa chèvre, il fut rencontré par son père sur les bords de la Trueyre. Aussitôt, Rouquette s'élança sur son fils, lui brisa le crâne à coups de pierre et le précipita dans le fleuve. — Durant trois années, le meurtrier, quoique dénoncé par le cri public, parvint à dérouter la justice. Mais d'écrasants témoignages ont surgi et la cour d'assises vient de condamner à mort le père du malheureux enfant. — Dans un moment d'ivresse, Rouquette avait avoué son forfait. « Je mis, avait-il dit, les pieds sur le cou de » mon fils ; je lui écrasai la tête ; puis l'ayant tué, je le cachai dans les » osiers où j'attendis moi-même la nuit, jusqu'à ce que je pusse jeter son » cadavre dans l'eau !!! »

Souvenir du chanoine Fulbert. — Une vengeance d'une espèce rare et qui date du moyen-âge, lit-on dans le *Journal de la Saône*, vient de jeter dans le plus palpitant émoi, les paisibles habitants de Saint-Marcel-lez-Châlon-sur-Saône. Le sieur Louis Prost, propriétaire dans cette commune, avait depuis longues années avec la fille Parize des relations intimes, desquelles étaient survenus plusieurs enfants. Voulant couper court à ces relations, Prost se disposait à contracter mariage avec une fille beaucoup plus riche. La fille Parize ne pouvait supporter l'idée de cette séparation du père de ses enfants. Dans sa dernière entrevue avec l'infidèle amant, la malheureuse mère éperdue de désespoir, s'inspirant de l'idée du chanoine Fulbert, tenta sur Prost le supplice d'Abélard, dont le cénotaphe est dans l'église de Saint-Marcel. Heureusement que les conséquences n'en seront point aussi fâcheuses pour le sieur Prost, car les médecins espèrent qu'il sera complètement guéri dans quelques jours. On nous annonce que la jeune fille que le sieur Prost devait épouser, probablement peu disposée à se réfugier au Paraclet et à se contenter d'un commerce épistolaire, a ajourné son union jusqu'au moment où il sera bien constant que son futur a échappé au destin de l'amant d'Héloïse.

Les secrets de la végétation devinés. — « On parle beaucoup, dit ce matin la *Réforme*, d'une nouvelle invention de M. Daguerre. Il aurait trouvé un procédé par lequel il donnerait en trois mois, à un jeune arbre, le même développement pour lequel il lui faut maintenant trois ou quatre ans. Il a déjà fait de nombreux essais qui ont parfaitement réussi. Cet invention consiste en une sorte de greffe appliquée près de la racine de l'arbre. En coupant l'arbre après cet accroissement hâtif, on a reconnu que les fibres en sont aussi serrées que celle d'un arbre qui a acquis son développement dans le temps ordinaire. On comprend facilement l'immense portée d'une pareille découverte, qui permettrait de réduire des trois quarts les forêts

seur; il est recouvert d'un enduit vaseux d'un gris-bleuâtre; exposé aux rayons solaires, il devient dur et très tenace, mais il absorbe facilement l'humidité. Sa cassure est lamellaire et d'un gris sale. Les habitants du pays l'appellent *melahh el sbk'ra* (sel des marais.)

Le melahh el rebk'hra se trouve dans des lacs couverts d'eau en hiver et d'une glace de sel en été. A l'époque des grandes chaleurs, les Arabes en font des provisions considérables, afin de pouvoir continuer leur commerce pendant la saison des pluies.

Dans certaines localités telles qu'Elmihala, sur la route du Sahara, les dépôts de sel gemme sont immenses, et constituent des montagnes entières. Quelquefois il se présente à nu, et peut être exploité à ciel ouvert, comme des carrières de pierre à bâtir; mais le plus souvent il se trouve de 2 à 10 mètres de profondeur, dans des terrains de sédiment, à 7 ou 800 mètres au dessus du niveau de la mer.

Non loin de Constantine, il est un pays qu'on appelle El Maden (les mines), dont les habitants n'ont d'autre industrie, j'ajouterai d'autres ressources, que l'exploitation du sel qu'ils vendent dans les villes ou qu'ils échangent pour des dattes, avec les indigènes des Oasis du Sahara.

La terre qui produit le melahh et ludjar est généralement noire et stérile; aussi les populations de ces contrées sont-elles misérables. Les habitants des tribus où se trouvent les lacs salants sont dévorés par des fièvres qui doivent être attribuées aux miasmes qui s'exhalent de ces marais, principalement à l'époque des chaleurs.

VARIÉTÉS.

Affaire Lesurques (1).

Arrestation de Joseph Lesurques. — Le jury d'accusation de Melun le renvoie devant le tribunal criminel de Paris.

M. Daubanton, juge de paix chargé d'instruire cette affaire eut bientôt reconnu l'innocence de Golier et de Guesno, il les renvoya l'un et l'autre, et permit à ce dernier de venir prendre ses papiers mis sous le scellé.

Dans ce but, Guesno se rend, au jour indiqué au bureau central de la police, où l'instruction s'accomplissait. En route, il rencontre un de ses amis et compatriotes, Joseph Lesurques, et s'en fait accompagner.

Lesurques était un homme paisible qui offrait les meilleurs antécédents. D'abord militaire, il s'était enrichi par des opérations légitimes sur les biens nationaux. En l'an IV, rien dans sa position ne pouvait l'exciter au crime ni diriger des soupçons contre lui: sa fortune pouvait être évaluée à douze ou quinze mille fr. de rente; il était marié, père de trois enfants. Lesurques n'avait aucune raison pour redouter les gens de justice; sans hésiter, il accompagna son ami au bureau central.

M. Daubanton, cherchant toujours à découvrir les assassins du courrier avait réuni ce jour-là plusieurs témoins de Lieursaint et de Montgeron. Ils étaient réunis dans l'antichambre de son cabinet. Guesno et Lesurques y attendent quelques instants. Tout-à-coup deux femmes de Montgeron assises l'une près de l'autre croient reconnaître dans les nouveaux arrivés deux des cavaliers qui avaient épié la malle de Lyon le 8 floréal.

Ces deux femmes servaient, l'une chez l'aubergiste, l'autre chez la limonadière de Montgeron, elles étaient surnommées *Santon* et *Grosse-Tête*. La chevelure blonde de Lesurques les frappe, elles communiquent leurs observations au magistrat qui consulte les renseignements recueillis sur les meurtriers et trouve deux signalements parfaitement applicables à Guesno et à Lesurques. On demande à ce dernier ses papiers. Honorablement connu, ne s'attendant à subir ce jour-là aucun interrogatoire et négligeant les garanties que la police exigeait à cette époque, il n'avait sur lui qu'une carte de sûreté en blanc et une autre appartenant à l'un de ses cousins. On l'arrête ainsi que son compagnon.

Golier, dont nous n'aurons plus à nous occuper, Guesno, Lesurques étaient de Douai. Un autre habitant de la même ville figurait au procès, non pas comme meurtrier, mais comme receleur, c'était Richard.

Il y a cinquante ans, les moyens de transport et de circulation étaient dans l'enfance. Pour un provincial, aller à Paris, c'était encore l'époque des assassins.

Confronté avec les témoins, Lesurques fut reconnu par la plupart d'entre eux. C'était bien l'homme à la chevelure blonde; le 8 floréal il portait des éperons argentés; chez la limonadière de Montgeron, il avait raccommodé un de ces éperons avec du fil. Que pouvait dire Lesurques, lorsqu'on lui représentait l'éperon argenté trouvé sur le lieu du crime?

Guesno expliqua de la manière la plus satisfaisante son voyage à Paris, son séjour chez Richard; il établit nettement son alibi pendant la journée du 8 floréal; mais il était reconnu positivement par deux femmes, c'était assez pour qu'on lui fît subir l'épreuve des débats. Par une étrange coïncidence Lesurques et Guesno rappelaient les traits de deux des coupables, Dubosc et Vidal, qui n'étaient pas arrêtés.

Comme son ami, Lesurques montrait une pleine confiance dans l'issue du procès; il était dans l'aisance, marié, père de famille, occupé à se faire décorer dans Paris un appartement nouveau, sans relations avec des malfaiteurs, connaissant à peine son compatriote Richard et ne le fréquentant pas. D'ailleurs, quel alibi pouvait être mieux établi que le sien? Le 8 floréal, jour du crime, il avait passé la matinée chez le sieur Legrand, bijoutier au Palais-Royal; de là il était allé dîner chez le sieur Lesurques, son parent, avec un nommé Hilaire Ledru, dessinateur; le même soir, vers dix heures, Joseph Lesurques s'était promené sur les boulevards avec ce même Ledru. Ils avaient rencontré le sieur Guesno, et tous trois avaient pris des verres de liqueur dans un café au coin de la Comédie italienne. Depuis le mois de fructidor jusqu'au 20 floréal Joseph avait couché sans interruption chez son cousin Lesurques rue Montorgueil, 38.

Dans ses interrogatoires, l'accusé retraça tous ces faits sans aucune variation.

« A LUI DEMANDÉ comment il se fait, si ce qu'il dit est vrai, qu'il » ait été reconnu par un grand nombre de témoins qui attestent » qu'il a dîné ce jour-là à Montgeron avec Courriol, Guesno et d'au» tres, et qu'il ait été avec eux à Lieursaint précisément à l'endroit » où ont été assassinés Escoffon, courrier de la malle, et Audebert, » postillon?

» R. Que ces témoins se sont trompés et *qu'à moins qu'il n'y ait » de la ressemblance entre lui et un de ceux qui, ce jour-là, ont fré» quenté la route de Paris à Melun*, il est impossible que ces té» moins aient pu faire de pareilles dépositions en leur âme et » conscience. »

En effet, la fatale ressemblance de Lesurques avec Dubosc arrêté postérieurement, avait égaré les témoins; on le sut plus tard, et ce qui prouve combien les reconnaissances faites par des témoins sont peu décisives, c'est que dans le même procès plusieurs habitants de Montgeron reconnaissaient positivement comme ayant figuré parmi les assassins Guesno, dont l'innocence fut complètement démontré, et un nommé Bruer qui n'avait pas quitté Paris le 8 floréal.

En l'an IV, la législation criminelle avait institué deux sortes de jurys, le jury d'accusation et le jury de jugement.

Le directeur du jury d'accusation assemblé à Melun, fit valoir énergiquement toutes les circonstances qui chargeaient Lesurques, les déclarations des témoins, l'éperon trouvé sur la grande route, les cartes de sûreté irrégulières, le déjeuner qui avait eu lieu quatre jours après le crime, en société de Richard et de Courriol.

Cependant on ne connaissait pas toute la vérité, car on avait négligé de faire une visite domiciliaire dans la maison de Lesurques, de voir sa famille, d'interroger les témoins qui pouvaient constater son alibi. On alléguait même des faits contraires à la vérité quand on soutenait que la fortune de Lesurques *ne lui aurait pas suffi pour vivre sans travail*. Un seul de ses biens saisis par la justice a été vendu 185 000 fr. en 1810. Le soin avec lequel les accusateurs passionnés de Lesurques cherchaient à dissimuler son aisance est un fait remarquable pour les hommes voués à l'étude des questions sociales. On comprenait instinctivement que la nature humaine n'est point créée pour le mal et ne l'accomplit pas pour lui-même; on sentait que de grands besoins peuvent seuls pousser au vol, à l'assassinat, et l'aisance de Lesurques si elle avait été bien connue, eût été pour lui un puissant moyen de justification.

Le jury de Melun a décrété l'accusation; le fond de l'affaire doit être examiné à Paris: là, quatre-vingts témoins à décharge seront accueillis plus favorablement dans les bureaux. »

« Les Chambres sont tout occupées en ce moment, dit la *Presse*, d'éloigner d'elles le plus de besogne possible. Il paraît certain qu'un grand nombre de projets de loi, et des plus utiles, seront ajournés. Nous espérons pourtant qu'une exception sera faite pour le projet qui doit établir trois grandes lignes de communication entre la France et l'Amérique. » Suit la discussion des intérêts des divers ports qui se disputent les points de départ, et la constatation des avantages qui résulteront de ce service pour les intérêts généraux.

La *Presse* appuie, bien entendu, la réforme des quarantaines.

Le *Constitutionnel* continue de harceler la politique du cabinet. Aujourd'hui c'est l'affaire du Texas qui lui sert de thème pour critiquer les sacrifices faits à l'entente cordiale. Mais dites-nous donc ce que vous feriez, vous, ô *Constitutionnel*, et quelles alliances vous mettriez avant celle de l'Angleterre?

Le *Constitutionnel* appuie la réforme des quarantaines.

Plusieurs journaux font remarquer que, comme l'opposition brillait par son absence dans les bureaux, il n'est pas étonnant que la commission nommée pour examiner le projet de loi, conséquence du nouveau traité de visite, soit toute entière composée de députés ministériels.

La presse est unanime pour approuver l'amendement voté au budget du ministère du commerce, sur la proposition de M. Fould, à propos des quarantaines. *Le Globe* seul soutient le système de prudence défendu par M. Cunin-Gridaine.

La *Quotidienne* reproduit ce matin notre article relatif à la clause du nouveau traité qui semble réserver à l'Angleterre seule la surveillance de la côte orientale d'Afrique.

La *Quotidienne* ajoute:

« Toutes ces raisons sont excellentes pour prouver l'intérêt que nous avions à ne pas laisser à l'Angleterre seule la police de la mer; mais elles ne sont pas moins bonnes pour expliquer la concession que M. de Broglie s'est empressé de faire à lord Aberdeen. »

Bourse. --- Revue de la semaine.

Depuis quelques jours environ, la stagnation s'est emparée des fonds publics, et l'on ne saurait voir, depuis cette époque, une variation un peu notable.

Les chemins de fer, au contraire, ont éprouvé une fortune très diverse. Ainsi, le Saint-Germain et la rive droite de Versailles, après avoir atteint très facilement des cours fort élevés, les voient fuir plus vite encore. La foule des autres lignes n'a guère fait bonne contenance, si l'on en excepte pourtant Orléans et Avignon, qui montrent beaucoup de tenue.

Le mouvement des caisses hypothécaires reste encore inexpliqué. Ces variations fréquentes et très étendues paraissent plus singulières encore dans ce moment où tout tend plutôt à l'inaction.

A Londres, les consolidés suivent nos fonds, c'est-à-dire ne varient pas non plus, et l'on aurait difficilement trouvé à faire la moindre opération à la coulisse aujourd'hui.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 16 juin.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Marie-Stuart.
7 h. 1/2 THÉATRE FRANÇAIS. — Mariage de Figaro. Une Soirée.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Déserteur. Maçon.
6 h. 1/2 ODÉON. — Relâche.
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Le Petit Poucet, par le général Tom Pouce.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Nuit aux Soufflets. Lansquenet. Jongleurs. Jacquot.
7 h. 1/4 GYMNASE. — Jeanne. Lansquenet. Chacun chez soi. 2e Année.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Sylvandire. Escadron. Poule à ma Tante.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Les Etudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Sonneur. Grâce de Dieu.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE. — Maison des Fous. Ah! mon Habit. Peau de Singe.
6 h. 1/2 FOLIES. — Gamin. Cocarde. Temps de Galop. La Chanteuse.
6 h. LUXEMBOURG. — Ecrivain public. Un Aveu. La Chambre.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

(1) Voyez le numéro du samedi 14. — Dans le commencement de notre récit, une circonstance doit être rectifiée: le 8 floréal an IV, le courrier Escoffon conduisait la malle de Paris à Lyon, et non pas de Lyon à Paris: c'est à Paris que le faux voyageur Durochat avait pris place.

visionnement de Paris et pour notre marine marchande. Eh bien! MM. les ministres des travaux publics et du commerce se sont renfermés dans un silence absolu ; ils n'ont pas dit un seul mot pour inviter la Chambre à conserver ce projet à l'ordre du jour. Ce silence serait inexplicable si le gouvernement n'était pas sous l'influence des Compagnies financières. Le rail-way de Rouen au Hâvre sera livré à la circulation au mois de mai prochain. La Compagnie de ce chemin et celle de Rouen à Paris ont trop le plus grand intérêt à retarder le plus possible les perfectionnements d'une navigation qui diminuerait de 8 à 9 fr. par tonne les frais de transport des marchandises du Hâvre à Paris, pour n'avoir pas cherché à détourner la rude concurrence que la Seine leur ferait si son cours était amélioré convenablement. C'est sans doute pour complaire à ces intérêts tout puissants que le ministère n'a pas cherché à sauver le projet de loi.

On ne saurait trop le dire, l'atmosphère dans laquelle se meuvent les administrateurs du pays, est sous la pression de la féodalité financière ; et pour rappeler un mot célèbre, on peut dire de ceux-ci qu'ils s'agitent et que la féodalité les mène. L'ajournement du projet de loi de la navigation intérieure, amélioré en certains points par la commission, et qui eût pu l'être encore par de nouveaux amendements, est une calamité, et cette calamité nous la devons à la faiblesse de nos gouvernants, qui ploient et se courbent sous les exigences des hauts barons de la Bourse.

La Quotidienne et Philippe-Égalité.

L'éloge d'un pamphlet violent, dirigé contre le père du roi, contre *Philippe-Egalité*, voilà ce qui remplit aujourd'hui les deux premières pages de la *Quotidienne*. Désordres de toute nature, orgies infâmes, assassinats, voilà ce que détaille en huit colonnes la feuille vertueuse qui se scandalisait naguère quand nous appelions la sympathie publique sur ces femmes que la misère entraîne au vice. En les nommant, nous poursuivions un but charitable et social. Mais dans quelle pensée utile la sainte *Quotidienne* vient-elle nous parler aujourd'hui *de la bestialité de Claude*, *des orgies de l'île de Caprée*? Pourquoi met-elle sous les yeux de ses lecteurs tant d'expressions qu'à notre tour nous sommes embarrassés de reproduire?

Pourquoi? C'est qu'on est bien renseigné sur le caractère du roi qui gouverne aujourd'hui la France ; c'est qu'on le sait très attaché à la mémoire de son père ; c'est qu'on est assuré de lui porter un coup sensible en lapidant *Philippe-Egalité*, en traînant une fois de plus ce cadavre aux gémonies. Dans le père on veut frapper le fils. Cette vengeance politique a d'ailleurs l'avantage de n'être pas dangereuse, et de mettre les assaillants à l'abri sous le manteau de l'histoire.

Une pareille tactique est-elle digne du parti qui prétend représenter la vieille loyauté française, le sentiment de famille, la noblesse et la chevalerie?

Déjà plus d'une fois la presse légitimiste a manqué à sa mission en remplaçant la défense des grands principes par des personnalités toujours violentes, souvent injustes ; en attaquant jusqu'aux femmes devant lesquelles un parti de gentilshommes devait s'incliner.

La *Quotidienne* croit-elle réparer ce triste passé, croit-elle gagner beaucoup d'esprits à la cause de l'hérédité royale, en nous montrant la bâtardise dans une race princière, en respect de la famille en outrageant un fils dans la mémoire de son père ; au culte des Bourbons en flétrissant comme souillé de tous les crimes un descendant de Henri IV et de Louis XIV?

Que le portrait de Philippe-Egalité soit encadré dans le musée de sympathie pour les grands écrivains qui les signalent à tous les yeux, voilà comment la *Quotidienne* servira la cause légitimiste. Quant aux articles pareils à celui de ce matin, toutes les opinions en sont choquées ; ils détachent de la presse royaliste les royalistes intelligents et sages. Que la *Quotidienne* y prenne garde, ses lecteurs appartiennent à une classe qui n'est pas novice en émigration.

Affaires de Syrie.

Le gouverneur de la Syrie s'est empressé de répondre à la lettre collective des consuls de Beyrouth. Nous ne reproduirons pas cette lettre ; mais il est juste de dire que toutes les accusations qu'elle contenait sont pleinement réfutées. Vedjihi-Pacha prouve très bien que la cause des troubles est antérieure à son arrivée en Syrie. Il demontre que les derniers arrangements conclus entre la Porte et les cinq grandes puissances n'ont pu être mis à exécution, par le mauvais vouloir des chefs maronites qui ont refusé de se rendre à Beyrouth pour se concerter avec lui. Il établit que, depuis les troubles, il s'est porté partout avec des forces, pour prévenir ou arrêter les collisions. Enfin, il propose un plan qu'on dirait emprunté à une ordonnance de police pour un jour d'émeute. Quel est, en effet, le système de Vedjihi-pacha? On en jugera par les lignes suivantes : « D'abord, il faut empêcher partout les rassemblements ; s'il s'en forme, les autorités indigènes doivent en donner avis immédiatement pour qu'on les dissipe par la force, s'ils ne se retirent pas volontairement après les premières sommations. Les moyens coërcitifs devront être employés uniquement contre ceux qui persisteraient dans leurs projets de révolte, et qui seront punis suivant la rigueur des lois.»

A la fin de sa lettre, Vedjihi-Pacha revient encore sur cette idée de *dissiper les rassemblements*, et il promet d'envoyer partout des détachements suffisants pour cela. Nous soupçonnons fort ce brave Turc, ou ceux qui l'entourent et le conseillent, d'avoir vu quelque part une ordonnance ou une loi à la façon d'Europe contre les attroupements, et de vouloir aujourd'hui payer, avec leur propre monnaie, les cinq consuls qui font entendre des doléances collectives. C'est une nouvelle singerie européenne à l'aide de laquelle le pauvre gouverneur cherche à se tirer d'embarras. Il vaudrait mieux avouer franchement son impuissance.

Mais, ce qu'il y a de plus faux dans cette situation, c'est que les Cabinets de l'Europe ne peuvent prendre le change sur toutes ces belles promesses, et qu'ils savent très bien que le Liban n'est point une ville d'Europe dans laquelle il soit possible, à l'aide de patrouilles, de prévenir ou de dissiper les rassemblements. Les Cabinets de l'Europe n'ignorent pas que la présence des troupes turques ne fait qu'augmenter le désordre ; ils n'ignorent pas que ces troupes, faibles et indisciplinées de leur nature, ne peuvent rien contre les Montagnards druses ou maronites, si ce n'est piller, assassiner, incendier tour-à-tour les uns ou les autres. Les Cabinets de l'Europe savent tout cela : une déplorable expérience de cinq ans les a trop bien instruits, et pourtant ils s'abaissent encore à jouer cette indigne comédie, qui consiste à répéter à la Porte sur tous les tons : « Allons, allons! pacifiez la Syrie! arrêtez l'effusion du sang! Rétablissez l'ordre et la tranquillité dans la Montagne! »

Malgré toutes les protestations collectives à Constantinople et à Beyrouth, malgré toutes les belles promesses de *dissiper les rassemblements*, voici, d'après les nouvelles les plus récentes données par la *Gazette d'Augsbourg*, où en sont les choses :

« La guerre civile dans le Liban gagne chaque jour du terrain, et devient de plus en plus violente. Le nombre des Druses qui ont pris les

Vendredi dernier, à la Chambre des communes, lord Palmerston et sir Ch. Napier ont continué cette plaisante mystification à laquelle nous avons assisté plusieurs fois déjà. Ils ont pressé le ministère anglais de fortifier ses armements maritimes, attendu que les nôtres sont beaucoup plus importants,... sir Robert Peel n'a répondu qu'un mot à ces exagérations ; il a répondu qu'il ne voulait pas mettre à sec les trésors de la Grande-Bretagne pour satisfaire les étranges exigences des honorables membres.

Affaires d'Afrique.

Ce soir, le *Messager* publie de longues dépêches d'Alger. Elles sont affligeantes, car on y voit nos troupes occupées sur tous les points à poursuivre, à combattre, à traquer les Kabyles ! Et tant de courage dépensé, tant de sang perdu, aboutit à quoi? à éterniser la guerre avec tous les maux qu'elle engendre, sans que l'admirable conduite de nos soldats puisse sérieusement dédommager la France de tant de sacrifices inutiles.

Voici quelques extraits de ces lettres officielles adressées par nos généraux à M. le maréchal Bugeau et communiquées par ce dernier à M. le maréchal ministre de la guerre :

Sur l'Oued-Bou-Zeazag, 31 mai.

« Le 26, je vins camper sur l'Oued-Bou-Kedfin, près des Ouled-Bou-Seliman et des Defelten, fraction des Beni-Ouragh dissidents. Je fis mettre immédiatement sac à terre à trois bataillons, et je leurs fis envahir par le nord Djebel-Sahdia, où s'étaient retirés les Defelten, pendant que ma cavalerie, appuyée par un bataillon des zouaves, tournait le pâté par le sud. La tribu a été atteinte et par l'infanterie et par la cavalerie; sa défense a été assez énergique; elle a eu 55 hommes tués et beaucoup de blessés ; elle a perdu 3 000 têtes de bétail, du butin, des ânes, des juments et quelques prisonniers. Le même jour, une grosse fraction des Ouled-Bou-Seliman vint se mettre à ma discrétion, je lui ai imposé le désarmement.

» Le lendemain, je m'avançai en deux colonnes, de manière à embrasser dans mon mouvement le reste de cette tribu. Quoique son territoire soit horriblement accidenté, elle eut peur et se réfugia chez les Beni-Tighrin, tribu insurgée de la province d'Oran.

Le 28, je manœuvrai de manière à envelopper à la fois les Beni-Tighrin et les Ouled-Bou-Seliman ; malheureusement, ma cavalerie ne put arriver que trop tard au point qui lui avait été assigné. Les deux tribus, voyant que l'infanterie occupait les crêtes, ce qui empêchait leur retraite dans les hautes montagnes des Beni-Ouragh, se sont jetées dans la plaine du côté des montagnes de Loha. Notre cavalerie n'a débouché qu'à quatre heures du soir, et les tribus avaient quatre ou cinq heures d'avance. J'ai renoncé à les poursuivre pour ménager mes troupes.

Hier 30, tous les chefs des Beni-Tighrin sont venus à mon camp se mettre à ma discrétion. Je leur ai imposé la remise de tous leurs fusils, et je vis au milieu de leurs moissons, jusqu'à ce qu'elle ait été effectuée. Les Ouled-Bou-Seliman se sont annoncés pour aujourd'hui ; ils se mettent également à ma discrétion.

Il ne resterait donc dans tout ce pâté que les Kezaïch, Hallouya, et Beni-Ouragh de la montagne. J'apprends que M. le général de Bourjolly a fait razzia fructueuse chez les Hallouya ; cela amènera probablement leur soumission et leur désarmement,

» Un mouvement correspondant à celui de l'est de Dellys s'est opéré dans le Djebel-Dira, à l'est de Tittery, par Bou-Chareb, homme important que j'ai cherché vainement à attirer dans notre cause. Avec les Kabyles de ces montagnes et quelques centaines de cavaliers, il a attaqué notre agha Chourar, et lui a pris ses tentes et ses bestiaux.

» Heureusement, le général Marey, arrivant de chez les Ouled-Nayl, est tombé sur l'insurrection triomphante et l'a écrasée. Il a repris à Bou-Chareb tout ce qu'il avait enlevé à notre agha, lui a tué une centaine d'hommes dont plusieurs chefs, et a pris de nombreux troupeaux. Cet heureux évènement rétablira l'ordre dans l'est de Tittery, et contribuera à le maintenir dans l'est de la grande province d'Alger, qui a près de 100 lieues de l'est à l'ouest, et où tout est calme aujourd'hui.

» Je suis, depuis dix jours, sans nouvelles de M. le général de Lamori-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

DEUXIÈME VOLUME.

AMOUR (SUITE).

Maurice rentra et fut fort étonné, en rentrant, de trouver Dixmer installé chez lui, et feuilletant les journaux. En revenant il avait tout le long de la route interrogé son domestique, lequel, ne connaissant point le maître tanneur, n'avait pu lui donner aucun renseignement.

En apercevant Dixmer, Maurice s'arrêta sur le seuil de la porte et rougit malgré lui.

Dixmer se leva et lui tendit la main en souriant.

— Quelle mouche vous pique et que m'avez-vous écrit, demanda-t-il au jeune homme? En vérité, c'est me frapper sensiblement, mon cher Maurice. Moi, tiède et faux patriote, m'écrivez-vous! Allons donc, vous ne pouvez pas me redire de pareilles accusations en face ; avouez bien plutôt que vous me cherchez une mauvaise querelle.

— J'avouerai tout ce que vous voudrez, mon cher Dixmer, car vos procédés ont toujours été pour moi ceux d'un galant homme. Mais je n'en ai pas moins pris une résolution, et cette résolution est irrévocable.

— Comment cela, demanda Dixmer? de votre propre aveu vous n'avez rien à nous reprocher, et vous nous quittez cependant!

— Cher Dixmer, croyez que pour agir comme je le fais, que pour me priver d'un ami comme vous, il faut que j'aie de bien fortes raisons...

— Oui, mais en tout cas, reprit Dixmer, en affectant de sourire, ces raisons ne sont point celles que vous m'avez écrites. Celles que vous m'avez écrites ne sont qu'un prétexte.

Maurice réfléchit un instant.

— Ecoutez, Dixmer, dit-il, nous vivons dans une époque où le doute émis dans une lettre peut et doit vous tourmenter, je le comprends; il ne serait donc point d'un homme d'honneur de vous laisser sous le poids d'une pareille inquiétude. Oui, Dixmer, les raisons que je vous ai données n'étaient qu'un prétexte.

Cet aveu qui aurait dû éclaircir le front du commerçant, sembla au contraire l'assombrir.

— Mais enfin le véritable motif, dit Dixmer?

— Je ne puis vous le dire, répliqua Maurice ; et cependant si vous le connaissiez, vous l'approuveriez, j'en suis sûr.

Dixmer le pressa.

— Vous le voulez donc absolument, dit Maurice?

— Oui, répondit Dixmer.

— Eh bien! reprit Maurice, qui éprouvait un certain soulagement à se rapprocher de la vérité ; voici ce que c'est : vous avez une femme jeune et belle, et la chasteté, cependant bien connue, de cette femme jeune et belle, n'a pu faire que mes visites chez vous n'aient été mal interprétées.

Dixmer pâlit légèrement.

— Vraiment, dit-il, alors mon cher Maurice, l'époux vous doit remercier du mal que vous faites à l'ami.

— Vous comprenez, dit Maurice, que je n'ai pas la fatuité de croire que ma présence puisse être dangereuse pour votre repos ou celui de votre femme, mais elle peut être une source de calomnies, et vous le savez, plus les calomnies sont absurdes, plus facilement on les croit.

— Enfant, dit Dixmer en haussant les épaules!

— Enfant, tant que vous voudrez, répondit Maurice, mais de loin nous n'en serons pas moins amis, car nous n'aurons rien à nous reprocher, tandis que de près, au contraire...

— Eh bien, de près?

— Les choses auraient pu finir par s'envenimer.

— Pensez-vous, Maurice, que j'aurais pu croire....

— Eh! mon Dieu, fit le jeune homme.

— Mais pourquoi m'avez-vous écrit cela plutôt que de me le dire, Maurice?

— Tenez, justement pour éviter ce qui se passe entre nous en ce moment.

— Êtes-vous donc fâché, Maurice, que je vous aime assez pour être venu vous demander une explication, fit Dixmer?

— Oh! tout au contraire, s'écria Maurice, et je suis heureux, je vous jure, de vous avoir vu cette fois encore, avant de ne plus vous revoir.

— Ne plus nous revoir, citoyen! nous vous aimions bien pourtant, répliqua Dixmer en prenant et en pressant la main du jeune homme entre les siennes.

Maurice tressaillit.

— Morand, continua Dixmer à qui ce tressaillement n'avait point échappé, mais qui cependant n'en exprima rien, Morand me le répétait encore ce matin : « Faites tout ce que vous pourrez, disait-il, pour ramener ce cher monsieur Maurice. »

— Ah! monsieur, dit le jeune homme en fronçant le sourcil et en retirant sa main, je n'aurais pas cru être si avant dans les amitiés du citoyen Morand.

— Vous en doutez, demanda Dixmer?

— Moi, répondit Maurice, je ne le crois ni n'en doute, je n'ai aucun motif de m'interroger à ce sujet : quand j'allais chez vous, Dixmer, j'y allais pour vous et pour votre femme, mais non pour le citoyen Morand.

— Vous ne le connaissez pas, Maurice, dit Dixmer ; Morand est une belle âme.

— Je vous l'accorde, dit Maurice en souriant avec amertume.

— Maintenant, continua Dixmer, revenons à l'objet de ma visite.

Maurice s'inclina en homme qui n'a plus rien à dire et qui attend.

— Vous dites donc que des propos ont été faits?

— Oui, citoyen, dit Maurice.

— Eh bien! voyons, parlons franchement. Pourquoi feriez-vous attention à quelque vain caquetage de voisin désœuvré? Voyons, n'avez-vous pas votre conscience, Maurice, et Geneviève n'a-t-elle pas son honnêteté?

— Je suis plus jeune que vous, dit Maurice, qui commençait à s'étonner de cette insistance, et je vois peut-être les choses d'un œil plus susceptible. C'est pourquoi je vous déclare que sur la réputation d'une femme comme Geneviève il ne doit pas même y avoir le vain caquetage d'un voisin désœuvré. Permettez donc, cher Dixmer, que je persiste dans ma première résolution.

— Allons, dit Dixmer, et puisque nous sommes en train d'avouer, avouons encore autre chose.

— Quoi? demanda Maurice en rougissant. Que voulez-vous que j'avoue?

— Que ce n'est ni la politique, ni le bruit de vos assiduités chez moi

(1) Voyez les numéros du 21 mai au 15 juin. — La reproduction de tout ou partie de ce roman est formellement interdite.

» [illegible] de force, il y aura, de temps à autre, des mouvements de
» cette nature tant qu'Abd-el Kader existera. »

Le *Messager* fait suivre cette première dépêche de lettres dont voici un résumé rapide :

1° Le lieutenant général Bedeau écrit qu'il a mis fin à l'insoumission des Aurès en battant les Ouled-Abdi. Il leur a imposé 20 000 fr. d'amende. Nous avons perdu 4 hommes et nous avons eu 12 blessés ;

2° Le duc d'Isly se plaint, du bivouac de l'Oued-Bou-Zeagzag, que des instigateurs dangereux fomentent les insurrections. Il les connaît, et il est d'avis de les faire enlever et de les transporter en France où il sera, ajoute-t-il, plus économique et plus humain de les entretenir que de les laisser fomenter des révoltes perpétuelles.

3° De Saïda, 28 mai, M. de Lamoricière écrit que toutes les tribus qui sont en arrière de cette ville ont été ruinées et que le général Cavaignac a fait une razzia sur les Beni-Fouzech ; il termine ainsi par ces lignes relatives à Abd-El-Kader :

« Les Beni-bou-Saïd, qui avaient vu passer l'émir, avaient appris que sa razzia avait réussi. Ils chassèrent leurs kvallas; le général l'apprit sur la Tafna. Il remonta aussitôt vers Sebdou. En y arrivant, le 25 mai, des espions lui dirent qu'Abd-el-Kader revenait dans l'Ouest. (Ces espions avaient vu sans doute les troupeaux que l'émir renvoie à la Deïra). Sur cette nouvelle, le général m'annonce qu'il part le 26, pour se porter dans le sud, et chercher à inquiéter la marche rétrograde de l'ennemi. Le général Cavaignac a 1 800 hommes d'infanterie et 5 escadrons, environ 350 chevaux réguliers. Il ne me dit rien du nombre de jours de vivres dont il s'est muni. »

4° M. le duc d'Isly écrit encore du camp de l'Oued-Bou-Zeagzag, en date du 5 juin, qu'il se dispose à revenir à Alger ; il laissera le colonel Pélissier pour seconder le général Bourjolly.

5° M. le colonel Saint-Arnaud écrit de Bâl, 2 juin, chez les Ouled-Jounès, qu'il a rencontré 2 000 Kabyles dans un ravin. Il continue ainsi :

Le 64e les y joignit à la baïonnette, et les Kabyles abandonnèrent une trentaine de cadavres. Les chasseurs d'Orléans et deux compagnies du 2e bataillon d'Afrique les chargèrent également à la baïonnette. Dans un terrain aussi tourmenté, je n'ai pu utiliser ma cavalerie, mais les deux pièces dirigées par le capitaine Natey et le lieutenant Henry ont fait beaucoup de mal à l'ennemi, en lançant les obus au milieu des masses qui remontaient le ravin, et fuyaient en poussant des cris horribles. C'était le shérif en personne avec son drapeau, sous lequel marchaient les Cheurfa, les Achacoa, les Beni-Zeronel, les Beni-Zentez, les Mediouna, quelques gens de Mazunba et de Ouled-Jounès.

Voici quelques détails sur les pertes éprouvées par l'ennemi : Les Kabyles ont enterré cette nuit plus de 100 cadavres ; le caïd des Achachas et un moukhasni du schérif ont été tués.

De notre côté, je n'ai à regretter que la mort d'un brave officier, M. Estourneau, sous-lieutenant aux carabiniers du 5e chasseurs d'Orléans, et celle de deux autres hommes. J'ai de plus six blessés. M. le capitaine de Coursou, mon chef d'état-major, n'a dû la vie qu'à un heureux hasard. Une balle est venue le frapper en pleine poitrine ; mais, détournée par un bouton, elle ne lui a fait qu'une légère contusion.

» Je dois une mention particulière à M. le lieutenant-colonel Bisson, à M. le commandant Carrobert, au lieutenant Chapin des carabiniers des chasseurs d'Orléans, à M. le commandant Prévot et au lieutenant Gérard du 2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, à M. le commandant d'Aurelle du 64e, et à MM. Roubourt, capitaine, et Lambert, lieutenant. Le sergent Magnin, des chasseurs d'Orléans, a saisi deux Kabyles sur lesquels son fusil avait raté, et a lutté avec eux jusqu'au moment où le sergent Viveau, du même bataillon, est accouru et les a tués tous deux à coups de baïonnette.

6° M. le lieutenant général Bedeau adresse du bivouac de Nava, 26 mai, à M. le maréchal Bugeaud, des détails sur le combat que sa colonne a soutenu contre les Kabyles le 20 mai, vers Aydoussa. En voici les résultats :

« Malgré le peu de ténacité de la défense, les Kabyles ont laissé entre nos camp de Saïda, 5 juin, il fut envoyé la dépêche qu'il a déjà adressée à M. le duc d'Isly, et complète ainsi ses prévisions sur la marche d'Abd-el-Kader :

« Il serait possible qu'Abd-el-Kader, ayant appris les insurrections du Dahra, de l'Ouarensenis et du sud de Tittery, où plusieurs chefs agissent encore en son nom, eût formé le projet d'aller lui-même relever son drapeau. Mais il serait aussi fort possible qu'il voulût, de ce côté, nous faire croire prématurément à son départ, afin de nous endormir pour nous suprendre plus aisément par un de ces coups hardis auxquels il nous a habitués. Quoi qu'il en soit, nous serons sur nos gardes, appuyés sur nos postes où nous amassons des fourrages pour l'hiver, et où nous avons des vivres : notre position est bonne pour attendre. Les tribus sont tranquilles en arrière de nous, et semblent attendre sans inquiétude les événements. »

Selon une correspondance de Saïda, adressée à l'*Echo d'Oran*, Abd-el-Kader aurait trouvé une grande résistance chez les Laghouates. Profitant de la fatigue des chevaux du goum de l'émir, les Laghouates auraient repris, après la razzia, une offensive brillante dont le résultat aurait remis leurs troupeaux en leur pouvoir. L'émir aurait perdu une cinquantaine de cavaliers, et un grand nombre de chevaux seraient tombés au pouvoir des Laghouates. La perte de ces derniers, portée d'abord à 200 hommes, ne serait en réalité que de 25 à 30 cavaliers.

Ces nouvelles pourtant sont acceptées par l'*Echo d'Oran* avec réserve.

Ce journal ajoute : « Toujours est-il qu'on assure aujourd'hui que la
» colonne de M. le colonel Géry se porte au sud vers Khfa, pour aller
» recevoir et organiser les Laghouates, qui auraient, dit-on, demandé à
» émigrer sous notre protection et à être placés au bord de Tell, dans
» le rayon défendu par nos places et plus encore par nos colonnes mo-
» biles. »

Au départ des dernières nouvelles, le bruit courait à Oran et à Tlemcen que Mouleï-Abderrahman avait éprouvé un échec sérieux dans les montagnes au sud de Fez. On manquait de détails sur cette affaire.

Affaire des charpentiers. (1)

Nos deux derniers articles sur l'affaire des charpentiers nous ont valu des félicitations venues des diverses classes de la société ; nous avons été sensibles à ces encouragements. Mais les félicitations qui nous ont touché le cœur sont celles des ouvriers mêmes à qui nous avions offert nos conseils. Des charpentiers sont venus nous remercier de la sympathie que nous leur avons témoignée, et nous prouver, ce dont nous ne doutions nullement, que ces braves travailleurs étaient dignes de l'estime que nous faisions d'eux avant même de les avoir vus, de leur avoir parlé.

Nous leur avons tenu de vive voix le même langage que dans nos colonnes : Nous ne nous posons pas comme vos avocats, leur avons-nous dit, car les avocats sont toujours injustes envers la partie adverse ; nous vous donnons notre appui de grand cœur, mais nous voulons vous éclairer sur les difficultés de la situation, et vous proposer à vous-mêmes le respect des intérêts des maîtres, de telle sorte qu'une transaction devienne enfin possible.

Ces paroles n'ont pas rencontré la moindre objection, et ce rôle impartial et franc allait parfaitement au cœur droit et loyal de ces dignes ouvriers.

Nous sommes impatients de savoir quel aura été le résultat de l'assemblée des maîtres charpentiers qui doit avoir eu lieu aujourd'hui. La lettre qui suit, signée Vincent, a été distribuée hier à tous les

(1) Voir les numéros des 14 et 16 juin.

par [illegible] ouvriers charpentiers ont un chômage forcé de cinq mois par an, résultant du manque d'ouvrage ou de l'inconstance du temps ; restent donc sept mois de travail qui peuvent au maximum, dans l'état actuel du prix de la journée, rapporter annuellement à peu près 850 francs ; nous demandons 200 francs d'augmentation ; c'est donc environ 1 050 francs par an pour notre nourriture, notre entretien et notre instruction, dont les frais, pour beaucoup d'entre nous, sont pris sur le produit de notre travail, n'ayant eu ni le temps, ni les moyens d'étudier dans notre jeunesse.

Cette journée de cinq francs, qui vous paraît si élevée, ne représente cependant, financièrement parlant, aujourd'hui, que les quatre francs que nous avons obtenus en l'année 1822. Alors, pour cent francs de capital, on avait facilement cinq francs d'intérêt ; maintenant, pour une même rente, il faut cent vingt-cinq francs : c'est, sauf erreur, à peu près la proportion de 4 à 5. Ainsi, vous le voyez, messieurs, l'argent, depuis vingt-trois ans, a perdu plus d'un sixième de sa valeur, et cependant nos besoins et nos dépenses sont restés les mêmes. Pourquoi donc rétrograderions-nous, quand tout marche à nos côtés ? Pourquoi le prix de notre journée ne serait-il pas plus élevé que celui de la journée d'un aide-couvreur, qui, certes, n'a pas besoin de faire un long apprentissage pour être expert dans son métier ? Les dangers que ces ouvriers courent journellement et les fréquents chômages auxquels ils sont assujettis, donnent, direz-vous, les motifs d'un prix aussi élevé ; mais nous vous demanderons si notre état est sans dangers, et s'il existe beaucoup d'ateliers de charpente où les ouvriers puissent être à l'abri pendant une journée entière de mauvais temps ? Vous savez, messieurs, qu'il n'en est pas ainsi, et que, pour les dangers et les chômages, nous sommes aussi mal partagés que les ouvriers couvreurs et leurs aides.

Déjà quelques-uns d'entre vous (le petit nombre sans doute), fidèles aux anciennes traditions, veulent absolument voir, dans notre demande, une révolte contre les lois, et nous signalent aux autorités comme des brouillons obéissant à un parti hostile au gouvernement : non, messieurs, nous ne sommes pas des hommes politiques, nous n'en avons jamais eu la prétention ; nous n'en n'avons ni le temps, ni les talents, pas plus aujourd'hui qu'il y a douze ans, n'y qu'il y a vingt-trois ans. Nous sommes tout simplement des ouvriers ; nous avons la conscience de ce que nous valons, et nous sommes certains que vous ferez droit à notre demande, quand vous aurez mûrement réfléchi qu'elle ne vous est nullement désavantageuse. Nous cherchons à relever notre industrie que des rabais déplorables et incompréhensibles tendent à ravaler au dessous de l'état de manœuvre. Nous croyons, en faisant cela, avoir droit à l'estime et à la reconnaissance de ceux qui viendront après nous, et qui, nous l'espérons, profiteront de notre œuvre et la conserveront.

Nous n'occasionnerons aucune espèce de troubles et nous ne ferons pas de rassemblements tumultueux, et si nous déplorons avec vous la gêne momentanée où vont se trouver quelques-uns d'entre vous par suite du chômage forcé auquel votre refus nous condamne, nous n'en poursuivrons pas moins notre but, auquel nous espérons arriver avec votre concours. Et, en effet, messieurs, au lieu de nous représenter aux autorités de notre pays comme des révoltés, ne vaudrait-il pas mieux vous joindre à nous pour faire améliorer notre sort ; vous serait-il bien difficile de représenter et même de prouver mieux que nous, à ceux qui nous gouvernent, que notre demande n'est que juste et nullement exagérée, que les fatigues et les dangers de notre état la motivent bien réellement ? Si vous faisiez cela, certes, votre conscience ne vous le reprocherait jamais, et notre reconnaissance vous serait acquise bien sincèrement.

Une objection que vous nous permettrez encore de réfuter, c'est qu'il semblerait que nous demandons un prix égal pour tous, que fort ou faible, vieux ou jeune, adroit ou non, chaque charpentier eût droit à la même rétribution. Une demande aussi absurde n'est jamais entrée dans l'esprit d'aucun de nous. Nous proposons le prix de cinq francs par journée de dix heures à tout ouvrier charpentier que vous reconnaîtrez capable de travailler la charpente ; mais comme cette capacité peut se reconnaître dès le deuxième ou troisième jour, nous demandons que si, au bout de ce temps, vous continuez à l'occuper, cette continuation de travail, dans vos ateliers, soit considérée comme une reconnaissance tacite de son aptitude à mériter ce prix ; quant à ceux à qui vous reconnaîtrez un mérite supérieur, rétribuez-les plus largement, vous en avez le droit, et soyez persuadés que personne n'y trouvera à redire.

---

qui vous engage à nous quitter ?

— Qu'est-ce donc alors ?

— Le secret que vous avez pénétré.

— Quel secret ? demanda Maurice avec une expression de curiosité naïve qui rassura le tanneur.

— Cette affaire de contrebande que vous avez pénétrée le soir même où nous avons fait connaissance d'une si étrange manière. Jamais vous ne m'avez pardonné cette fraude, et vous m'accusez d'être mauvais républicain parce que je me sers de produits anglais dans ma tannerie.

— Mon cher Dixmer, dit Maurice, je vous jure que j'avais complètement oublié, quand j'allais chez vous, que j'étais chez un contrebandier.

— En vérité ?

— En vérité.

— Vous n'aviez donc pas d'autre motif d'abandonner la maison que celui que vous m'aviez dit ?

— Sur l'honneur.

— Eh bien ! Maurice, reprit Dixmer en se levant et serrant la main du jeune homme, j'espère que vous réfléchirez et que vous reviendrez sur cette résolution qui nous fait tant de peine à tous.

Maurice s'inclina et ne répondit point ; ce qui équivalait à un dernier refus.

Dixmer sortit désespéré de n'avoir pu se conserver de relations avec cet homme que certaines circonstances lui rendaient non seulement si utile, mais encore presque indispensable.

Il était temps. Maurice était agité par mille désirs contraires. Dixmer le priait de revenir ; Geneviève lui pourrait pardonner. Pourquoi donc désespérerait-il ? Lorin à sa place aurait bien certainement une foule d'aphorismes tirés de ses auteurs favoris. Mais il y avait la lettre de Geneviève ; ce congé formel qu'il avait emporté avec lui à la section, et qu'il avait sur son cœur avec le petit mot qu'il avait reçu d'elle le lendemain du jour où il l'avait tirée des mains de ces hommes qui l'insultaient ; enfin il y avait plus que tout cela, il y avait l'opiniâtre jalousie du jeune homme contre ce Morand détesté, première cause de sa rupture avec Geneviève.

Maurice demeura donc inexorable dans sa résolution.

Mais, il faut le dire, ce fut un vide pour lui que la privation de sa visite de chaque jour à la vieille rue Saint-Jacques ; et quand arriva l'heure où il avait l'habitude de s'acheminer vers le quartier Saint-Victor, il tomba dans une mélancolie profonde, et, à partir de ce moment, parcourut toutes les phases de l'attente et du regret.

Chaque matin, il s'attendait, en se réveillant, à trouver une lettre de Dixmer, et cette fois il s'avouait, lui qui avait résisté à des instances de vive voix, qu'il céderait à une lettre ; chaque jour, il sortait avec l'espérance de rencontrer Geneviève, et, d'avance, il avait trouvé, s'il la rencontrait, mille moyens pour aller lui parler. Chaque soir il rentrait chez lui avec l'espérance d'y trouver ce messager qui lui avait un matin, sans s'en douter, apporté la douleur, devenue depuis son éternelle compagne.

Bien souvent aussi, dans ses heures de désespoir, cette puissante nature rugissait à l'idée d'éprouver une pareille torture sans la rendre à celui qui la lui avait fait souffrir : or, la cause première de tous ses chagrins, c'était Morand. Alors il formait le projet d'aller chercher querelle à Morand. Mais l'associé de Dixmer était si frêle, si inoffensif, que l'insulter ou le provoquer, c'était une lâcheté de la part d'un colosse comme Maurice.

Lorin était bien venu jeter quelques distractions sur les chagrins que son ami s'obstinait à lui taire, sans lui en nier cependant l'existence. Celui-ci avait fait tout ce qu'il avait pu en pratique et en théorie pour rendre à la patrie ce cœur tout endolori par un autre amour. Mais quoique la circonstance fût grave, quoique dans toute autre disposition d'esprit elle eût entraîné Maurice tout entier dans le tourbillon politique, elle n'avait pu rendre au jeune républicain cette activité première qui avait fait de lui un héros du 14 juillet et du 10 août.

En effet, les deux systèmes, depuis près de dix mois en présence l'un de l'autre, et qui, jusque-là, ne s'étaient en quelque sorte porté que de légères attaques, et qui n'avaient préludé encore que par des escarmouches, s'apprêtaient à se prendre corps à corps, et il était évident que la lutte, une fois commencée, serait mortelle pour l'un des deux. Ces deux systèmes, nés du sein de la Révolution elle-même, étaient celui de la modération, représenté par les Girondins, c'est-à-dire par Brissot, Pétion, Vergniaud, Valazé, Lanjuinais, Barbaroux, etc., etc. ; et celui de la Terreur ou de la Montagne, représenté par Danton, Robespierre, Chénier, Fabre, Marat, Collot-d'Herbois, Hébert, etc., etc.

Après le 10 août, l'influence, comme après toute action, avait semblé devoir passer au parti modéré. Un ministère avait été reformé des débris de l'ancien ministère et d'une adjonction nouvelle. Roland, Servien et Clavières, anciens ministres, avaient été rappelés ; Danton, Monge et Le Brun avaient été nommés de nouveau. A l'exception d'un seul qui représentait, au milieu de ses collègues, l'élément énergique, tous les autres ministres appartenaient au parti modéré.

Quand nous disons modéré, on comprend bien que nous parlons relativement.

Mais le 10 août avait eu son écho à l'étranger, et la coalition s'était hâtée de marcher non pas au secours de Louis XVI personnellement, mais du principe royaliste ébranlé dans sa base. Alors avaient retenti les paroles menaçantes de Brunswick, et comme une terrible réalisation Longwy et Verdun étaient tombés au pouvoir ennemi. Alors avait eu lieu la réaction terroriste. Alors Danton avait rêvé les journées de septembre et avait réalisé ce rêve sanglant qui avait montré à l'ennemi la France tout entière complice d'un immense assassinat, prête à lutter pour son existence compromise avec toute l'énergie du désespoir. Septembre avait sauvé la France, mais tout en la sauvant l'avait mise hors la loi.

La France sauvée, l'énergie devenue inutile, le parti modéré avait repris quelques forces. Alors il avait voulu récriminer sur ces journées terribles. Les mots de meurtrier et d'assassin avaient été prononcés. Un mot nouveau avait même été ajouté au vocabulaire de la nation, c'était celui de Septembriseurs.

Danton l'avait bravement accepté. Comme Clovis il avait un instant incliné la tête sous le baptême de sang, mais pour la relever plus haute et plus menaçante. Une autre occasion de reprendre la Terreur passée se présentait, c'était le procès du roi. La violence et la modération entrèrent, non pas encore tout-à-fait en lutte de personnes, mais en lutte de principes. L'expérience des forces relatives fut faite sur le prisonnier royal. La modération fut vaincue, et la tête de Louis XVI tomba sur l'échafaud.

Comme le 10 août, le 21 janvier avait rendu à la coalition toute son énergie. Ce fut encore le même homme qu'on lui opposa mais non plus la même fortune. Dumouriez, arrêté dans ses progrès par le désordre de toutes les administrations qui empêchait les secours d'hommes et d'argent d'arriver jusqu'à lui, se déclare contre les Jacobins qu'il accuse de cette désorganisation, adopte le parti des Girondins, et les perd en se déclarant leur ami.

Alors la Vendée se lève, les départements menacent ; les revers amènent des trahisons, et les trahisons des revers. Les Jacobins accusent les modérés et veulent les frapper au 10 mars, c'est-à-dire pendant la soirée où s'est ouvert notre récit. Mais trop de précipitation de la part de leurs adversaires les sauve, et peut-être aussi cette pluie qui avait fait dire à Petion, ce profond anatomiste de l'esprit parisien : « Il pleut, il n'y aura rien cette nuit. »

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 16 juin.

A l'ouverture de la séance, la chambre adopte, par 243 voix contre 7, le projet de loi relatif à la pension à accorder à M. Vicat.

M. DE LAROCHEJACQUELEIN dépose une pétition de nombreux habitants du Morbihan, demandant la liberté de l'enseignement.

On s'occupe ensuite du budget du ministère de la guerre.

M. BUREAUX DE PUZY, sur le chapitre de l'administration centrale, critique l'organisation intérieure des bureaux de la guerre; il se plaint qu'un chef de service dans l'artillerie et le génie soit parfois moins payé qu'un sous-chef de bureau; qu'un officier, qui entre dans un bureau chef d'escadron, puisse arriver lieutenant-général sans sortir de son bureau, pour reprendre ensuite le commandement des troupes, commandement dont il doit être déshabitué; il se plaint enfin de l'élasticité laissée au ministre de la guerre pour la fixation des appointements.

M. LE MARÉCHAL SOULT, ministre de la guerre, répond que c'est une faveur pour les officiers d'être appelés dans les bureaux, et que du reste on ne s'est jamais plaint que le ministre de la guerre ait abusé des droits qui lui sont donnés.

M. BUREAUX DE PUZY reproduit plusieurs de ses observations auxquelles le ministre n'a pas répondu.

Sur le chapitre relatif aux états-majors, la commission propose une réduction de 90 000 fr. Cette réduction porte sur une somme de 80 000 fr. demandée pour augmenter les frais de représentation des lieutenants généraux commandant les divisions territoriales de l'intérieur, et sur une autre de 10 000 fr. allouée dans le même but aux cinq maréchaux commandant l'école polytechnique et autres écoles militaires.

M. MARTINEAU DES CHESNEZ combat cette réduction au milieu du bruit.

M. BIGNON, rapporteur, la défend. Quand il s'est agi d'améliorer la ration des soldats, la commission n'a pas hésité, mais elle ne croit pas cette demande d'augmentation de traitement opportune dans l'état actuel de nos finances.

M. GENTY DE BUSSY propose de ne porter la réduction qu'à 24 000 fr., et de ne pas la faire porter sur les lieutenants-généraux de première et de deuxième classe, commandant les divisions territoriales de l'intérieur, auxquels on rendrait le traitement qu'ils avaient avant 1842.

M. LEPELLETIER D'AULNAY appuie les conclusions de la commission, et conjure la chambre de s'arrêter dans la voie des augmentations du budget.

M. BOISSY D'ANGLAS combat, au milieu du bruit, la réduction de 80 000 fr., qui est adoptée.

M. MARTINEAU DES CHESNEZ combat celle de 10 000 fr.

M. BIGNON reproduit pour cette réduction les mêmes arguments que pour la précédente.

M. LE GÉNÉRAL OUDINOT. Il n'est pas de mission plus importante et plus difficile que celle des commandants des écoles militaires; il est important que ces officiers soient placés dans une situation pécuniaire en rapport avec leur position.

La réduction est adoptée.

M. LANJUINAIS. Je pourrais citer un sous-intendant militaire, promu au grade d'intendant sans avoir été inscrit sur le tableau d'avancement; je prie M. le ministre de la guerre de vouloir bien s'expliquer à ce sujet.

M. LE MARÉCHAL SOULT. Cet officier a été porté sur le tableau d'avancement par le ministre lui-même. (Bruyants murmures.)

M. LANJUINAIS. La réponse de M. le ministre, si elle était acceptée, tendrait à la suppression du tableau d'avancement, et constituerait une violation de toutes les lois sur la matière. Ce fait est extrêmement grave, et tendrait à compromettre toute l'organisation militaire.

M. LE MARÉCHAL SOULT. Les lieutenants-généraux portent les noms sur le tableau d'avancement, et le ministre de la guerre ne peut pas avoir des droits moindres que les lieutenants-généraux. (Bruyantes réclamations.)

M. MARCHAL. C'est exactement comme si M. le ministre de la guerre allait, après la liste présentée par les examinateurs de l'École polytechnique, choisir tel des élèves de cette École, jugé incapable, pour lui donner ment les projets de loi dont nous donnons la liste plus bas.

M. DUMON, ministre des travaux publics, insiste pour que le projet de loi relatif à un crédit de plus de 53 millions pour des travaux à exécuter au canal maritime de Caen, au port de Saint-Malo, aux quais de Rouen, au canal de la Marne au Rhin et au canal latéral de la Garonne, soit mis à l'ordre du jour. Les crédits manqueront avant la fin de 1845 si l'on n'adopte pas la loi, et les travaux seront interrompus; il y a de plus des marais pestilentiels à faire disparaître; il y a donc à la fois un intérêt d'économie et d'humanité à s'occuper de la loi dans cette session.

MM. MURET DE BORT et DUPIN appuient l'ajournement, qui n'est pas adopté.

M. LEDRU-ROLLIN. M. le président vient de dire qu'un jour sera affecté à des pétitions; je prie la chambre de vouloir bien parmi ces pétitions en choisir une qui est aussi importante par son objet que par le nombre des signataires, la pétition des travailleurs. Cette discussion acquiert une plus grande importance en présence des coalitions qui se manifestent et du chômage qui va venir; je crois donc que la chambre, en consacrant quelques moments à l'examen de cette proposition, fera un acte de justice et un acte de prudence.

VOIX DIVERSES. Le rapporteur!

M. DE JOUVENCEL. J'ai été chargé de faire un rapport sur les pétitions dont vient de parler M. Ledru-Rollin: la question a semblé fort grave à votre commission; nous avons besoin de l'étudier, et dans le cas où la chambre fixerait un jour, je la prierai de le choisir aussi éloigné que possible.

M. LEDRU-ROLLIN. La pétition ne contient que cinq lignes; elle appelle l'attention de la chambre sur la situation du commerce en France et la situation des travailleurs.

M. LE PRÉSIDENT. Je ferai remarquer à la chambre que je lui ai déjà annoncé qu'elle aura à délibérer vendredi pour savoir quand elle voudra entendre le rapport des pétitions; c'est donc ce jour seulement qu'elle aura à statuer.

M. LASALLE demande qu'on mette à l'ordre du jour la loi sur la falsification des vins. — Adopté.

La plupart des députés quittent la salle. M. Sauzet cède le fauteuil de la présidence à M. Lepelletier d'Aulnay, et la chambre revient à la discussion du budget de la guerre.

M. DONATIEN-MARQUIS voudrait qu'on employât à la fabrication du pain destiné aux troupes le nouveau four à charbon de terre dont un appareil fonctionne aux portes de Paris.

M. BUREAUX DE PUZY fait quelques observations sur les conditions d'avancement des troupes; il se plaint que les lois à ce sujet aient été souvent violées, et qu'on ait nommé beaucoup plus d'officiers au choix que la loi n'en donne le droit.

M. LE MARÉCHAL SOULT répond que les nominations au choix, ont été nombreuses dans la cavalerie, mais qu'elles l'ont été fort peu dans les autres corps; au reste les observations du préopinant seront prises en considération par le gouvernement.

La suite de la discussion du budget de la guerre est continuée à demain.

Après la discussion du budget des dépenses (guerre, travaux publics, marine et colonies, finances et instruction publique), la chambre délibérera sur les projets de loi relatifs:

1° A l'arsenal d'Amiens; 2° à des réparations à faire à divers ministères; 3° id. à l'hôtel de la présidence de la chambre; 4° à l'amélioration de divers ports; 5° aux paquebots transatlantiques; 6° à l'amélioration des ports de Toulon et de Port-Vendres; 7° aux réparations à faire à la cathédrale de Paris; 8° au chemin de fer de Tours à Nantes et de Paris à Strasbourg; à l'achèvement de divers canaux et à des crédits supplémentaires par le ministre des travaux publics; 9° à la vente des substances vénéneuses; 10° aux embranchements de chemins de fer sur Aix et sur Dieppe et Fécamp; 11° à la banque d'Alger; 12° à un changement de circonscription dans les départements de Saône-et-Loire; 13° aux lettres de naturalisation du maréchal de Perron; 14° aux modifications à faire à la loi de 1842 sur les chemins de fer; 15° à la falsification des vins.

---

ne l'ayant pas vu déployer des sortes de talents aux ... qu'il honorait assidûment de sa présence d'Alexandre Dumas.

• Les journaux allemands signalent l'arrivée de M. de Balzac dans la capitale du Wurtemberg; il se donne, à Stuttgardt, pour un simple *propriétaire de Paris*; mais on sait bien, en Allemagne, que ses propriétés sont partout. Maintenant, faut-il ajouter foi au récit suivant: l'illustre romancier, pour parer aux mauvaises chances de la route, se serait fait faire en partant, un frac bleu à boutons d'or, mais d'or sérieux, valant deux louis pièce; cela pouvait former, au besoin, un assez beau total. Il causait, ainsi vêtu, dans le salon d'une grande duchesse, et avait, sans y songer, le dos appuyé contre un de ces grands poêles allemands qui ont presque la hauteur de la salle. Tout à coup un bouton claque et roule sur le tapis; c'était peu de chose: quarante francs. M. de Balzac continue sa conversation; un second bouton se détache; voilà quatre-vingts francs de perdus; mais on ne peut pas se baisser devant les gens pour ramasser ses boutons. M. de Balzac continue sans se troubler. Enfin, deux boutons encore se détachent et suivent les autres, en roulant au loin. « Ma foi, se dit M. de Balzac, je ne suis pas assez riche pour continuer cette conversation. » Et il quitta cette place dangereuse, en rompant le cercle brillant d'auditeurs qui s'était formé autour de lui.

• La cause physique de cet accident ne lui fut démontrée que plus tard: c'étaient les boutons seuls des basques, que la chaleur du poêle avait fait goder et avait détachés de leur pédoncule, par un de ces phénomènes de dilatation métallique qu'il serait trop long d'expliquer scientifiquement. M. de Balzac trouvant dangereux de porter désormais ce riche habit, dont le secret était trahi d'ailleurs, a fait couper le reste de ses boutons et les a mis dans sa bourse, ce qui était encore le plus simple et le plus sûr.

Le ballon prophétique. — Avant-hier, à l'hôtel des commissaires-priseurs, a été vendu aux enchères le ballon qui avait été lancé lors du couronnement de l'empereur. A ce propos, il n'est pas inutile de faire l'histoire de ce ballon, dont l'ascension offrit des circonstances étranges. Lors du couronnement, en décembre 1804, rien ne fut épargné pour rendre solennelles les fêtes que la ville de Paris offrit en cette occasion. Le fameux aéronaute Garnerin fut mandé à Paris; il prépara un ballon gigantesque auquel était suspendue une couronne éclairée par 3 000 verres de couleur, et, quelques instants avant la fin du feu d'artifice, ce ballon, cette couronne s'élevèrent majestueusement de la place du parvis Notre-Dame et montèrent dans les cieux aux acclamations de la multitude. Le lendemain, ce ballon planait sur Rome et dans les environs de la ville éternelle, sur le tombeau de Néron, auquel il resta suspendu; bientôt, poussé par le vent, il reprit sa course, et alla s'accrocher à un rocher... Là, il resta sans pouvoir reprendre son vol, et les habitants de la campagne de Rome vinrent s'emparer du ballon, sur lequel ils purent lire l'inscription suivante: « Paris, 25 frimaire an XIII, couronnement de l'empereur Napoléon par S. S. Pie VII. » Porté à Rome, on le suspendit aux voûtes de l'église Saint-Pierre, où il resta jusqu'en 1815. Ce ballon n'était-il pas toute une prédiction de la destinée de l'homme du siècle? D'abord, s'élevant majestueusement... planant sur le monde... allant se suspendre au tombeau d'un empereur romain... puis se perdant sur un rocher.

Prédiction de Socrate. — Il paraît à Athènes un journal semi-officiel sous le nom de *Socrate*. Dans son dernier numéro, il a adressé aux populations chrétiennes de l'empire ottoman, un article qui commence ainsi:

« Dieu a révélé à *Socrate* que d'ici en 1850 le joug turc doit être brisé, relégué de la Turquie d'Europe et confiné dans l'Asie mineure, jusqu'à ce qu'il soit tout-à-fait transformé.

« Hellènes libres et rayas, personne ne peut contrarier les décisions de Dieu. La voix du Très-Haut vous invite à vous préparer; l'heure approche, l'ennemi dispose ses barbares cohortes; il avance vers nos frontières! Hellènes de tous les pays et de toutes les provinces, préparez-vous! Les frontières de la Grèce libre sont sacrées! Elles sont sous la protection des trois cours protectrices! Mais si par un aveuglement suscité par Dieu, les Turcs approchent, alors la Russie descendra dans la Moldo-Valachie et la France débarquera les héros de Navarin à Prévésa. Mais nous vous le répétons, l'ange du Seigneur nous révèle que l'année 1850 commence des premiers jours de 1845, c'est-à-dire que nous pouvons marcher sur Constantinople dès aujourd'hui jusqu'en 1850. Préparez-vous tous, autochthones et étérochthones,

---

Mais depuis ce 10 mars tout, pour les Girondins, avait été présage de ruine: Marat mis en accusation et acquitté; Robespierre et Danton réconciliés, momentanément du moins, comme se réconcilient un tigre et un lion pour abattre le taureau qu'ils doivent dévorer; Henriot, le Septembriseur, nommé commandant général de la garde nationale: tout présageait cette journée terrible qui devait emporter dans un orage la dernière digue que la Révolution opposait à la Terreur.

Voilà les grands événements auxquels, dans toute autre circonstance, Maurice eût pris cette part active que lui faisaient naturellement sa nature puissante et son patriotisme exalté. Mais heureusement ou malheureusement pour Maurice, ni les exhortations de Lorin, ni les terribles préoccupations de la rue n'avaient pu chasser de son esprit la seule idée qui l'obsédât, et quand arriva le 31 mai, le terrible assaillant de la Bastille et des Tuileries était couché sur son lit dévoré par cette fièvre qui tue les plus forts, et qu'il ne faut cependant qu'un regard pour dissiper, qu'un mot pour guérir.

ALEXANDRE DUMAS.

(*La suite prochainement.*)

LE DÉSERT.

Le désert (Sahara) occupe presque tout le nord-ouest du continent africain. Qu'on se figure une étendue de sables de douze cents lieues de longueur, sur une largeur de cinq cents, ce qui représente une surface de cinq cent mille lieues carrées, surpassant celle de l'Europe entière. Des caravanes de sept à huit cents chameaux traversent certains points du désert. Elles ont un chef qui chaque jour annonce le départ et ordonne les haltes, ainsi qu'un marabout (prêtre) afin d'invoquer la protection d'Allah. Voici la vie de la caravane pendant le voyage.

Après le repas du matin, qui se fait au lever du soleil, le marabout se tourne du côté de la Mekke, et d'une voix grave commence la prière au Prophète, qu'il termine en demandant un jour heureux. Puis le signal du départ est donné: les chameaux s'avancent dix de front, flanqués de quelques cavaliers qui les empêchent de trop s'écarter. A midi, on fait la première halte pour boire un peu d'eau et de café, et l'on continue la marche jusqu'au moment où le soleil incline à l'occident. Alors le chef pousse à plusieurs reprises un cri perçant; ce cri, répété sur toute la ligne par les flanqueurs, est le signal de la grande halte. La caravane s'arrête, s'organise pour prendre le repas du soir et pour passer la nuit.

Les chameaux sont rangés côte à côte, en un grand carré à lignes quadruples sur chaque face, ressemblant assez à un carré d'infanterie. Les bagages sont entassés derrière la quatrième ligne, de manière à en former une cinquième qui circonscrit l'aire et doit servir de rempart au besoin. Les voyageurs s'arrangent au milieu et placent à chaque angle extérieur, une sentinelle qu'on relève d'heure en heure. Ces dispositions sont indispensables, car les hordes errantes de Bédouins suivent sans cesse les caravanes dans l'espoir du butin, et souvent les surprennent et les pillent, lorsque ces mesures de précaution ont été négligées.

D'autres ennemis, non moins redoutables que les nomades, sont les lions et les panthères, qui rodent affamés. A leur approche, les sentinelles rentrent dans les rangs des chameaux, et font feu sus avec leurs longs fusils chargés de balles en fer; mais rarement ils les tuent sur place. Après la détonation, le lion s'arrête un instant étonné, roule ses ardentes prunelles, se bat les flancs de sa queue puissante, se retourne, creuse le sable avec ses pattes de devant, et le jette violemment aux yeux des chameaux. A une nouvelle décharge, s'il n'est point abattu, il bondit, s'élance sur la première ligne en poussant des rugissements épouvantables, s'attache à un chameau, le renverse, l'étouffe et l'entraîne, sans qu'aucun des voyageurs n'ose troubler sa retraite. Cette attaque terrible du roi des animaux, ses rugissements prolongés, le flamboiement de ses yeux ronds, le craquement de ses mâchoires déchirant une proie énorme, le râlement plaintif des chameaux effrayés font frissonner le spectateur. Bientôt le lion repu s'éloigne; tout s'apaise et se tait... Le morne silence du désert se rétablit, et chacun s'endort, oublieux du danger.

Et les ouragans du désert!... Oh! ils sont autrement formidables que nos orages et nos tempêtes les plus furieuses. Ce ne sont pas d'épais et ténébreux nuages sillonnés de livides éclairs, retentissant du fracas de la foudre; ce ne sont point des torrents de pluie mêlée de grêlons qui brisent et déchirent; non, le ciel est plus horriblement tranquille. D'abord une teinte violacée, rougeâtre, qui s'étend par bandes sur l'horizon; le soleil perd ses rayons, devient blafard, prend la forme et la ressemblance de la lune. Un bruit sourd et saccadé comme celui d'un volcan se fait entendre dans le lointain: c'est la voix du *simoun*! (vent du désert.) Peu à peu, cette voix s'avance avec un bourdonnement lugubre, s'approche, grandit et vous effraie. Des bouffées de chaleur âcre vous frappent au visage, une sueur abondante ruisselle de tous vos pores. Le jour s'assombrit de plus en plus, l'air devient lourd, s'embrase, chargé d'une poussière incandescente; le sang bout, s'épaissit; la sueur se tarit, la respiration s'embarrasse... on étouffe... Puis le vent redouble de violence, siffle, hurle avec furie; le sable soulevé par son aile immense, retombe par flots et forme des montagnes qui, un instant après, sont dispersées, emportées sur un autre point... Oh! malheur alors, malheur! aux infortunés que le simoun a surpris engagés dans le Sahara; ils n'auront point la douceur de mourir en regardant le ciel bleu; engloutis au milieu des vagues brûlantes de sables, leurs corps seront desséchés comme dans un four.

Il faut s'être égaré dans le désert pour apprécier combien il y a de voluptés à se coucher sur un frais gazon, à s'endormir sous un épais ombrage; il faut avoir eu les lèvres gonflées, tendues, et la langue collée au palais par une salive rare et épaisse pour savoir combien il y a de douce harmonie dans le murmure d'un filet d'eau, combien de bonheur à s'y désaltérer!... Oh! boire une eau glacée, éteindre l'incendie qui vous dévore les entrailles; offrir son front brûlant, sa poitrine haletante à une fraîche brise; se rouler sur une herbe humide; boire! boire!... c'est le seul désir que puisse former le voyageur au désert. Un peu d'eau!... c'est la seule prière qu'il puisse adresser au ciel.

Et cependant, on éprouve un sentiment indéfinissable d'étonnement et de secret plaisir à se voir couché sur la vague immobile de cet océan de sables; l'impression du *Sahara* se grave profondément dans la mémoire; le souvenir ne s'en efface plus. Lorsque je le visitai, j'aimais, la nuit, à plonger mes regards dans la voûte étoilée; et, quand ils étaient fatigués, je les tournais vers l'horizon sans bornes; puis, je les abaissais autour de moi, cherchant à saisir quelques formes, attentif à recueillir le moindre bruit.... Je ne voyais ni n'entendais rien; tout restait monotone et muet... Pas le plus petit bourdonnement d'une phalène égarée; pas même un léger frôlement de feuilles au front des palmiers qui me servaient d'abri... Pendant que mes compagnons dormaient, j'essayai plusieurs fois de pousser un cri aigu pour rompre ce vaste silence; mais point d'écho pour le refléchir et me répondre; le son perdu frappait sourdement l'air, et allait mourir à quelque distance sur le sable.

Le silence, l'immobilité qui règnent dans ces vastes solitudes ont quelque chose d'imposant et de solennel; ils font naître des craintes religieuses mêlées de douces consolations; ils entraînent l'esprit à de graves méditations, qui donnent l'idée confuse de l'infini, et l'élèvent par degrés vers ce quelque chose d'éternellement grand et inconnu que la parole humaine ne peut nommer.

A. DEBAY.

Legrand.—Condamnation de Lesurques.—Message du Directoire au corps législatif.

Le premier témoin à décharge, le sieur Legrand, bijoutier au Palais-Royal, avait reçu Lesurques à déjeuner le 8; le même jour, Legrand avait fait une fourniture de boucles d'oreilles à un de ses confrères, le sieur Aldenof; et cette affaire était inscrite sur le livre de Legrand; mais, par erreur, il l'avait datée du 9. Reconnaissant sa méprise, et ne voyant pas d'inconvénient à corriger des écritures qu'il ne tenait que pour lui-même, Legrand surchargea le 9 d'un 8, et ne conserva pas le plus léger souvenir de cette rectification.

A l'audience, devant les jurés, Legrand témoigne que, pendant la journée du 8, Lesurques n'est point parti pour Melun, n'a fait aucun préparatif de crime. Ce jour-là, c'est chez lui, Legrand, que Lesurques a déjeuné; ce qui fixe les souvenirs du témoin, c'est que le 8, le jour même où il a reçu Lesurques à sa table, il a fait avec le sieur Aldenof une affaire de bijouterie. Legrand *demande lui-même* que le tribunal consulte son registre à cet égard. On apporte le livre de commerce; l'affaire Aldenof y est mentionnée, mais avec la date du 9, le chiffre 8 a été rajouté depuis par une surcharge qui saute aux yeux.

Cette découverte fut pour l'accusé, pour les défenseurs, pour Legrand lui-même un coup terrible. Le témoin aurait pu dire que cette surcharge était innocente et ne détruisait en rien la vérité des faits allégués, qu'elle avait été si peu faite en vue de la cause, que lui-même en avait perdu le souvenir, que le registre avait été produit sur sa demande, que s'il avait voulu faire un faux, tromper la justice, il eût exécuté la surcharge avec plus d'habileté; Legrand ne dit rien de tout cela: foudroyé par les paroles du président et du ministère public, menacé d'être poursuivi comme faux témoin, comme faussaire, il demeura confondu, sa tête s'égara. Le supplice de Lesurques, auquel il avait contribué, acheva de troubler sa raison; il devait mourir fou à l'hospice de Charenton.

Cet incident renversa tous les moyens de défense de Lesurques. Les témoins à décharge, entendus pour la forme, ne furent pas écouté. Vainement Lesurques, toujours calme, demanda-t-il qu'en tenant le témoignage de Legrand pour non avenu, on daignât peser les autres, la conviction de la culpabilité était acquise; le résumé du président fut un violent réquisitoire contre l'accusé.

Les jurés avaient à prononcer sur le sort de Courriol, de Lesurques, de Guesno, accusés d'avoir pris une part active à l'assassinat du 8 floréal;

D'un nommé Bernard, loueur de chevaux, accusé d'avoir fourni des montures aux meurtriers;

De Richard et de Bruer, accusés d'avoir recélé les effets provenant du vol.

Par une sentence prononcée le 18 thermidor à 9 heures du soir, Richard fut condamné à 24 années de fer.

Bruer acquitté.

Tel fut aussi le sort de Guesno. Les charges qui pesaient sur lui étaient à peu près celles qu'on opposait à Lesurques. Il était reconnu par plusieurs témoins; non seulement il avait déjeuné avec Richard, mais il avait logé chez lui en même temps que Courriol. Il établissait à la vérité, mais il n'établissait pas mieux que Lesurques son alibi pendant la journée et la nuit du 8. Ce qui rendit leur destinée si différente, ce qui perdit Lesurques, c'est la surcharge trouvée sur le livre du bijoutier.

Courriol, Lesurques et Bernard furent condamnés à mort.

En entendant cette sentence, Lesurques se leva et dit: « S'il est » affreux d'assassiner sur une grande route, il ne l'est pas moins » de condamner un innocent. »

Jusque-là Courriol avait tout nié, mais après la condamnation de Lesurques, il s'écria sans chercher à se défendre: « Lesurques et » Bernard sont innocents. Bernard n'a fait que prêter les chevaux. » Lesurques n'a jamais pris aucune part au crime. »

Courriol ne s'en tint pas à cette protestation. Le lendemain de sa condamnation, il se fit conduire au bureau central de police, et fit consigner, par les magistrats, la déclaration suivante:

« Lesurques et Bernard sont innocents du crime pour lequel ils » ont été condamnés à la peine de mort, ainsi que le nommé Richard, condamné aux fers. Les véritables coupables sont Dubosc » et Vidal. Madeleine Bréban peut donner des renseignements sur » Dubosc et sur Vidal. »

Courriol ne disputait plus, ne pouvait plus disputer sa tête à l'échafaud, mais, avant de quitter la vie, il voulait se réhabiliter autant que possible devant Dieu, en empêchant le supplice d'un innocent. Cette pensée l'occupa jusqu'à l'instant de la mort. « Bernard et Richard ont été condamnés trop sévèrement; Lesurques devait

(1) Voir les numéros des samedi 14 et lundi 16 juin.

été bientôt relâchée; elle n'avait pris aucune part au crime, la justice le reconnut, mais elle était bien renseignée sur les meurtriers. Aussi ne cessa-t-elle de publier qu'on allait condamner un innocent, qu'on prenait Lesurques pour Dubosc.

Vainement elle le dit, à Melun, au commissaire du gouvernement, auprès du jury d'accusation, devant le tribunal criminel; effrayée par les menaces proférées contre le bijoutier Legrand, elle n'osa parler qu'au président, lorsque les débats étaient clos, au moment où l'on allait porter la sentence.

Cependant, la justice, inquiète, consentit à recevoir de nouvelles dépositions; elles prouvèrent jusqu'à l'évidence qu'il devait exister quelque part un scélérat ayant les traits, la tournure de Lesurques. « Avant l'assassinat du courrier de Lyon, déposa Madeleine, Vidal » et Roussy venaient souvent chez Courriol; Dubosc y venait aussi » quelquefois; *je n'y ai jamais vu venir Lesurques*; j'ai seulement » vu ce dernier, *qui ressemble beaucoup à Dubosc*, une seule fois » chez Richard, après l'époque du 8 floréal. »

Les condamnés s'étaient pourvus en cassation; mais, comme le verdict avait été rendu dans les formes, le pourvoi fut rejeté. Que faire! La législation de l'époque avait supprimé le droit de grâce et n'admettait aucune révision des décisions du jury. Bernard et Richard avaient plus ou moins trempé dans le crime, ils se résignèrent à leur arrêt; mais Lesurques, soutenu par son innocence, adressa une requête au Directoire.

Ce pouvoir jugea les indices d'une méprise judiciaire assez graves pour en faire l'objet d'un message au corps législatif. Nous pouvons résumer les termes et l'objet de ce message en citant une phrase qui s'y trouve contenue: *Lesurques, s'il est innocent, doit-il périr sur l'échafaud parce qu'il ressemble à un coupable?*

(*La suite prochainement.*)

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 16 JUIN.

Le *Journal des Débats* explique longuement que le ministère, en négociant pour le droit de visite, a suivi le sentiment de la majorité et non pas subi les ordres de l'opposition. « Si le ministère, dit-il, n'avait eu devant lui que l'opposition de M. Billault, il aurait pu en faire le cas qu'il est obligé d'en faire habituellement. » Le *Journal des Débats* déclare ensuite que les négociations une fois entreprises, le ministère actuel seul inspirait, il ne craint pas de le dire, assez de confiance à l'Angleterre pour que la demande de révision des traités de 1831 et de 1833 pût être admise d'elle-même.

Au moment où la chambre doit régler son ordre du jour définitif, c'est-à-dire, déterminer, parmi toutes les lois qui lui ont été présentées, celles qui seront discutées, le *Journal des Débats* recommande la loi qui concerne les deux grands canaux, plus qu'à moitié terminés, de la Marne au Rhin et latéral de la Garonne.

La *Presse* approuve l'opposition d'avoir laissé passer sans discussion dans les bureaux le projet de loi relatif au crédit demandé en exécution du traité du 29 mai. Il espère qu'elle n'abandonnera pas cette tactique à la séance publique. Le moment n'est pas venu pour la *Presse* de débattre les importantes questions que le nouveau traité a résolues ou laissées à résoudre, et le projet de loi restreint à la demande d'un crédit pour l'accroissement de nos forces maritimes, ne peut être l'objet d'aucune contestation sérieuse. La *Presse* se réserve de discuter et de combattre, quand le moment sera venu, l'opinion qui regarde comme un principe admis par le droit des gens, universel, le droit de visiter un navire, à l'effet de vérifier, par ses papiers, la sincérité de son pavillon.

La *Presse* pense qu'il est d'une indispensable nécessité que la discussion sur l'achèvement des canaux de la Marne au Rhin, latéral à la Garonne, et de Saint-Malo, soit ajournée au commencement de la session prochaine, cette discussion devant soulever une très grave question de douane, et entraîner des débats d'une semaine entière.

Le *National* discute la position des évêques vis-à-vis des lois, et il arrive à cette conclusion que comme fonctionnaires ou comme citoyens, dans toutes les hypothèses admissibles, MM. les évêques ne peuvent décliner la responsabilité de leurs actes, que si M. Martin du Nord veut bien le permettre, et si M. Martin du Nord pense être autorisé par de fâcheux précédents à leur accorder cette permission, les Chambres croiront sans doute devoir intervenir.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. L..., à Orbec. — Nous acceptons vos motifs et tenons acte de vos remarques.

M. de F..., à Brest. — Nous vous adressons une brochure sur P.-B., qui répond en partie à votre lettre du 16 mars.

M. D..., à Rouen. — C. part mercredi par le convoi de midi.

M. W..., à Nevers. — Remerciez M. R. de son avis, dont nous prenons bonne note. Priez M. R. P. d'envoyer son livre au journal.

M. G..., à Esquéhéries. — Reçu. Inscrit vous et vos amis.

encore que l'union linière, en baisse de 40 francs.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant:

Emprunt, 84 25. — Rente belge 4 1/2, 102 1/4. — Id. 3 0/0, 77 60. — Société générale, 1610. — Espagne passive, 7 3/8. — 3 p. 0/0, 41. — Dette intérieure, 32 1/2.

Chemins de: La Teste, 200.

Actions de: Zinc Vieille-Montagne, 7000.—Union linière, 540, 500. — Lin Maberly, 815, 800.—Gaz anglais, 9150.— Société des engrais, 550, 560.

Oblig. de Saint-Germain anc., 1250.—Id nouv., 1250. — Orléans, 1282 50. —Grand'Combe nouv., 1180.

Chemins non constitués: Bordeaux, gr. coupures, 700, 692 50.—Boulogne, 612 50, 610.—Montereau, 545.

A terme: Emprunt, 84 40.—Espagne, dette intérieure, 32 5/8 au 31 juillet.

5 0/0 compt.....	1er C 122 «	P H. 122 «	P. B. 121 90	dr C. 121 95	b. 121 90
— fin cour...	122 20	122 25	122 20	122 20	122 15
3 0/0 compt.....	84 10	84 10	83 95	83 95	84 10
— fin cour...	84 10	84 20	84 10	84 10	84 10

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville. .	1460 «	» »	» «	5 0/0 Bge 1840.	102 1/4	» »	
B. de France....	3287 50	« »	B. 1 25	— Portugais. .	67 1/4	» »	
C. Gou. 1000....	1130 »	1135 »	H. 5 »	Esp. D active.	38 »/«	» »	B. » 1/4
C. Gan. 1000....	1125 «	« «	« «	5 0/0 Naples.	« «	» »	
C. hypot.......	712 50	715 «	H. 7 50	— Romain..	105 «/«	» »	
4 Canaux.......	« »	» «	« «	Obl. Piémont.	« »	» «	
CHEMINS DE FER.							
St-Germ.....	1072 50	1073 «	B. 17 50	F. c. 1075.	En liq. 1070, 1075.		B. 12 5
V. r. d......	530 »	527 50	B. 22 50	— 527 50.	540, 525.		B. 20
— r. g.......	320 »	323 75	B. 16 25	— 320.	320		B. 17 50
Orléans.....	» »	1216 25	B. 1 25	— 1222 50.	1213, 1218 75.		
Strasb......	267 50	265 «	B. 5 »	— 265.	268 75, 263 75.		B. 5
Rouen.......	1090 »	1090 »	B. 10 »	— 1090.	1085, 1087 50.		B. 7 50
Havre.......	872 50	870 «	B. 10 »	— 870.	870.		B. 5
Marseille....	1027 50	1025 »	B. 10 »	— 1030.	1030, 1027 50.		B. 7 5
Vierzon.....	792 50	» »	B. 12 50	— 790.	800, 790.		B. 12 5

COMPENS. au 15	PARIS, LE 16 JUIN. PRIMES	COULISSE.
St-Germ. 1070.	3 0/0 F. c. 84 35 60 d. 50.	Av. 84 15.
Vers. d. 530.	F. p.	Ap. 84 20.
— g. 325.	5 0/0 F. c. 122 93, d. 50.	
Orléans. 1215.	F. p.	B. du Trés.
Rouen, 1090.	St-Germ. F. c. 1095, 1100 d. 10.	Rep.
Mars. 1030.	Vers. d. 575, 570 d. 10.	St-G. 2 25, 1 50.
Havre, 870.	Orl., 1227 50, 1230 d. 10.	Orléans, 2 50, p.
Strasb. 270.	Strasb. 267 50 d. 10.	Rouen, 2 50, 2.
		Marseille, 2, 1.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 97,00 à 00,00; courant du mois, 98,00 à 00,00; juillet et août, 98,00 à 99,00; 4 derniers mois, 105,00 à 00,00; 4 premiers mois 1846, 108,00 à 00,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 106,00 à 107,00; courant du mois, 106; juillet et août, 107; septembre et octobre, 108,00 à 00,00; novembre et décembre, 92,00 à 93,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,00 à 00,00.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 17 juin.

7 h. » 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 THÉATRE FRANÇAIS. — Mariage de Figaro. Une Soirée.
7 h » 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Déserteur. Maçon.
6 h. 1/2 ODÉON. — Relâche.
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Le Petit Poucet, par le général Tom Pouce.
7 h. » 1/2 VARIÉTÉS.—Nuit aux Soufflets. Lansquenet. Jongleurs. Jacquot.
7 h. » 1/4 GYMNASE. — Jeanne. Lansquenet. Chacun chez soi. 2e Année.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL.—La Pêche aux Beaux-Pères.
6 h. » 1/2 PORTE-ST-MARTIN.—La Biche au bois.
7 h. » 1/2 AMBIGU. — Les Etudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Agnès. Adrienne. Toupinel.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h » 1/2 COMTE. — Augusta. Mystères. Mazurka.
6 h. 1/2 FOLIES. — Gamin. Cocarde. Temps de Galop. La Chanteuse.
6 h. LUXEMBOURG. — Quartier latin. Laveuses. Vieux Général. Clarinette.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

qu'on leur laissât le soin de se le procurer et de le choisir. Nous croyons les compagnies beaucoup plus compétentes que l'administration, pour surveiller la qualité de leurs aliments, et nous pensons comme le général Subervie. En temps de paix, il n'y a pas de doute qu'il est fort inutile que l'administration se fasse boulangère. L'expérience prouve l'infériorité de ce système.

La remonte de la cavalerie est une question des plus controversées. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'armée est, en France, d'après les systèmes suivis et dans l'état actuel de la production chevaline, dans l'impossibilité de se fournir économiquement de bons chevaux. L'enquête demandée par le général Oudinot est de toute urgence.

Un autre sujet, que nous sommes loin de considérer comme futile, a occupé la Chambre. Le général Subervie, après avoir justement reproché au ministère les variations continuelles de ses costumes et modes militaires, a dénoncé à la Chambre la suppression sur les schakos de nos troupes du coq gaulois, emblème national adopté après la Révolution de Juillet. Le coq est remplacé par une couronne royale qui supporte un écusson encore nu, sur lequel on se proposait de placer une fleur de lis.

La fleur de lis a fait son temps. Elle a sa gloire, mais sa gloire doit être désormais tout historique. Ce serait une fâcheuse pensée, plus fâcheuse qu'on ne le croit peut-être en certain lieu, que celle de vouloir *restaurer* cet emblème. La substitution de la fleur de lis et de la cocarde blanche à la glorieuse cocarde aux trois couleurs et aux aigles de l'Empire a plus contribué peut-être à faire haïr la Restauration que toutes ses fautes politiques. Il ne faut pas jouer avec les symboles : les signes représentent des idées et des sentiments, et c'est déjà un fort mauvais symptôme que les gouvernants n'*aiment* pas les couleurs et les emblèmes chers aux populations.

Le maréchal Soult, avec son éloquence et son à-propos ordinaires, a dit à la Chambre, pour toute explication, « *que le coq avait été abandonné, qu'il a fallu en venir à une forme quelconque*, et qu'il ne croit pas avoir quelque chose à se reprocher en approuvant l'adoption d'*une couronne royale de la forme de notre gouvernement.* »

Voilà une explication aussi catégorique dans le fond qu'heureuse dans la forme ! Et l'on s'obstine à laisser jouer à ce vieillard le rôle de chef d'un gouvernement parlementaire !

Les DÉBATS et la pétition des travailleurs.

Hier, au moment où la Chambre des députés réglait son ordre du jour, M. Ledru-Rollin a demandé que l'assemblée fixât une séance pour le rapport de la pétition des travailleurs. On devait s'attendre à voir une pareille motion accueillie par toutes les opinions avec sympathie. Chacun sait que les classes ouvrières souffrent, qu'elles végètent dans la situation la plus précaire : l'humanité, la politique, prescrivent à nos hommes d'Etat de venir avec empressement à leur secours, à entrer au moins dans la voie de l'examen.

La décision de la Chambre pourrait se faire attendre et nécessiter de profondes études s'il s'agissait dès à présent d'appliquer un remède spécial aux maux des ouvriers, de se prononcer en faveur d'un système économique et social, de donner la sanction législative à telle ou telle organisation du travail ; mais, par leur

« M. Ledru-Rollin, qui ne trouvait pas sans doute l'ordre du jour encore assez chargé, a demandé à la Chambre d'indiquer une séance pour le rapport de la pétition dite *des travailleurs*. La pétition a été déposée tardivement, et le rapport n'est pas prêt. Mais qu'importe ? On veut seulement pouvoir dire aux *travailleurs* que la Chambre dédaigne leur misère, et croit au dessous de sa dignité de s'occuper de leurs intérêts. La démonstration, quoi qu'il arrive, atteindra donc son but. »

Se montrer hostile à la pétition des travailleurs, c'est se rendre impopulaire à plaisir; voir un calcul parlementaire, une mesquine tactique d'opposition dans cette puissante et pacifique réclamation des opprimés, c'est prouver qu'on n'a pas l'instinct des grandes choses et qu'on ne comprend soi-même que la vieille politique avec sa stérile stratégie.

Le *Journal des Débats* n'est en réalité ni libéral, ni progressif, on le savait depuis long-temps. Mais on croyait du moins que le tact et l'habileté ne lui faisaient pas défaut. S'il a voulu prouver le contraire, il a parfaitement *atteint son but* dans les lignes qu'on vient de lire.

Des paquebots transatlantiques.

Dans toutes les questions qui se rattachent au commerce extérieur et à nos intérêts maritimes, le ministère semble ignorer complétement que nous avons en Europe une puissante rivale, rivale d'autant plus redoutable, d'autant plus à craindre, que ses populations ouvrières sont dans un état de misère inouï, que les besoins à satisfaire par les ressources du commerce et de l'industrie sont immenses. Aussi, voyez le Cabinet de Saint-James, il ne recule devant aucun sacrifice pour trouver de nouveaux débouchés; voyez les capitalistes anglais, ils suivent à la piste toutes les nouvelles découvertes, les soldent à beaux deniers, et les exploitent avec cette hardiesse et cette ampleur qui conviennent aux hommes habitués aux affaires. Ne savent-ils pas qu'un retard de quelques jours peut neutraliser la meilleure entreprise ?

En France, les capitaux ne sont pas hardis, mais ils sont dociles : nul doute que si les administrateurs du pays se donnaient la peine, comme c'est leur devoir, d'étudier les questions commerciales et maritimes, d'en comprendre toute la portée, et d'appeler sur elles l'attention publique, nous ne vissions se former des entreprises commerciales qui ne seraient pas, comme en Angleterre, exploitées par un ou quelques gros capitalistes, mais auxquelles présiderait cet esprit d'association qui est un des caractères distinctifs de notre nationalité, et fera un jour notre puissance et notre gloire.

Mais, on ne saurait trop le répéter, si l'esprit d'association qui est en nous, peut devenir une source inépuisable de grandes choses dans l'ordre des intérêts matériels, il faut que l'initiative parte du gouvernement, que les PREMIERS FRAIS, pour ainsi dire, soient à la charge du trésor, le budget dût-il être plus considérable encore qu'il ne l'est; car, nous le répétons, les capitaux français veulent être encouragés. Sans cette initiative de la part du gouvernement, notre commerce et notre marine déchoiront de plus en plus.

Parmi les entreprises qui peuvent être d'un immense intérêt pour notre commerce maritime, l'établissement de plusieurs lignes de paquebots transatlantiques, pour le transport des voyageurs, des

truit en bois, ne filait en effet, en moyenne, que [illegible] tièmes par heure. (1)

Depuis cette époque voici les résultats que l'on a obtenus, et qui peuvent s'appliquer à la navigation transatlantique :

Paquebots Cunard également en bois, subventionnés par le gouvernement pour faire le service d'Angleterre à Boston (Etats-Unis) (2), 10 nœuds à l'heure.

Paquebot en fer, faisant le service de Southampton au Hâvre, le *South-Western*, 12 nœuds.

Paquebot en fer, faisant également ce service depuis quelques mois, le *Wonder*. Il a été appliqué à ce paquebot des chaudières tubulaires et des machines à action directe 14 nœuds (3).

Ces derniers et importants résultats ont été obtenus en substituant du fer au bois dans la construction des coques ; du fer battu à la fonte dans certaines parties lourdes des machines, en supprimant les pesants balanciers, en appliquant les chaudières tubulaires moins lourdes et moins volumineuses que les anciennes chaudières des bateaux à vapeur ; ces modifications ont réduit de moitié et même de deux tiers le poids des machines par force de cheval. La substitution de l'hélice au système embarrassant des roues a porté également d'heureux résultats en assurant aux bâtiments une plus grande stabilité et en leur imprimant une marche plus régulière.

On est généralement d'accord que les lignes les plus importantes à créer sont celles de New-York, du Brésil et des Antilles (4). Reste à savoir où devra être, en France, leur point de départ. La réponse est forcée.

De nos jours, le grand centre commercial du monde se trouve situé depuis la Manche jusqu'à la Baltique. C'est sur les côtes de la Manche, de la mer du Nord, du détroit de Jutland, entre la

---

(1) Un nœud correspond à un mille de mer (1/3 de lieue marine de 20 au degré.

(2) Cette subvention est de 80 000 liv. st. (2 000 000 fr.) La compagnie doit entretenir les bâtiments à flot.

(3) Veut-on avoir une idée de l'immense accroissement de la marine marchande anglaise? Voici des chiffres officiels sur l'effectif de cette marine, tant à voile qu'à vapeur, et tels que le gouvernement britannique vient de les publier, pour répondre à la demande de la chambre des communes. Tous ces chiffres prouvent le grand développement qu'a pris la marine à vapeur de ce pays, et, chose non moins remarquable, l'état stationnaire dans lequel est resté, depuis huit ans, le nombre des bâtiments à voile. Il y a huit ans, elle comptait 23 000 bâtiments jaugeant 2 650 000 tonneaux. Elle est aujourd'hui de 24 116 jaugeant 2 931 000 tonneaux. La marine à vapeur comptait, en 1837, 620 bâtiments jaugeant 69 800 tonneaux ; elle est maintenant de 900 bâtiments contenant 114 000 tonneaux. Donc, en sept ans, accroissement de moitié dans le nombre de ces navires et près du double dans la capacité collective. Sa force totale est de 70 000 chevaux. Il y a plus, 510 de ces bâtiments jaugent en moyenne 204 tonneaux; les autres 390 ont une contenance de 50 tonneaux. Voilà ce qui s'appelle vivre dans l'actualité et comprendre les intérêts commerciaux.

(4) Nous croyons qu'il faudrait ajouter à ces lignes une autre ligne qui irait à Bourbon et à Madagascar, soit par le cap, soit en traversant la Méditerranée et la mer Rouge. Cette ligne partirait de Marseille.

La ligne des Antilles dessert d'un côté la Martinique et la Guadeloupe, de l'autre Cuba (Havane) et le Mexique. Celle du Brésil, Montevideo et Bueno-Ayres.

La distance du Hâvre à New-York est de 1068 lieues marines à 20 au degré, et du Hâvre à Rio-Janeiro de 1686 en touchant à Lisbonne, Madère et les îles du Cap-Vert.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Guêpes d'Alphonse Karr.

Tant que M. Alphonse Karr ne nous aura pas adressé l'injonction directe de ne plus faire d'emprunts à ses *Guêpes*, nous ne résisterons pas au plaisir de citer quelques-unes de ces pages empreintes d'un si admirable bon sens, dictées par un sentiment si profond et si loyal des droits légitimes et vrais, et par une aversion si vive et si saine de toutes les oppressions, de toutes les injustices. Nous aurons soin de ne lui prendre, au surplus, que les passages qui, se rapportant à des questions sociales et politiques, demandent à être reproduits dans l'intérêt du triomphe de la vérité et de la justice. Nous laisserons, bien à regret, aux heureux lecteurs des petits livres de M. Alphonse Karr, les fantaisies charmantes où son esprit tour à tour si fin, si acéré, si poétique, se répand ici en satires mordantes, là en anecdotes pleines d'*humour* et de pittoresque, ailleurs en admirations pieuses et naïvement savantes pour les merveilles de la création.

Voici donc nos larcins aux *Guêpes* de juin :

LES RIDEAUX DES WAGONS DÉCOUVERTS.

Messieurs les députés, permettez-moi de vous dire respectueusement qu'avec les meilleures intentions du monde, vous vous êtes lourdement trompés dans une de vos récentes décisions.

En ordonnant que dorénavant, sur les voies ferrées, les voitures de troisième classe seraient fermées avec des rideaux, ce qui n'expose plus les voyageurs qu'à la pleurésie et à la pneumonie, vous avez cru devoir admettre des circonstances atténuantes en faveur du crime de non-monnaie à propos des chemins de fer.

Vous vous êtes fondés sur ce que l'on a abaissé la pénalité relative au crime de fausse monnaie, qui autrefois entraînait la peine de mort, et aujourd'hui ne mène plus ceux qui le commettent qu'aux travaux forcés.

Cette analogie apparente vous a égarés :

Le crime de *fausse monnaie* est comme l'hypocrisie — (qui est, dit-on, un hommage que le vice rend à la vertu), c'est un hommage que la pauvreté rend à l'argent ; — comme tel, ce crime devrait rencontrer quelque indulgence ! — Mais le crime de *non-monnaie*, messieurs ! permettez-moi de vous le faire envisager sous son point de vue réel.

Il faut marcher avec son siècle, — messieurs. — Regardez autour de vous, et consultez-vous vous-mêmes avec bonne foi ; il n'est pas un crime qui inspire une horreur égale à celle qu'inspire le crime de non-monnaie.

Et je n'en veux pour preuve que ceci, dont vous n'aurez pas besoin de chercher longtemps des exemples dans le monde : c'est qu'il n'est pas de moyen honteux qui ne soit honnêtement employé aujourd'hui pour se procurer de l'argent, — parce que quelque honteux que soit ce moyen, il l'est beaucoup moins encore que ne pas avoir d'argent.

A quoi servent les gens qui n'ont pas d'argent ?

Pour eux-mêmes ? — Ils ne peuvent rien être, — ils n'ont plus droit comme autrefois à toutes sortes de considérations que leur témoignaient même des gens qui n'auraient pas voulu être à leur place. — On n'est quelque chose qu'en proportion de ce qu'on a de portes et de fenêtres.

Pour autrui ? — Comme il est établi aujourd'hui que les *autres* ne servent qu'à faire gagner de l'argent, — que les relations de société se bornent à jouer au lansquenet, ou à parier pour ou contre des chevaux ;

Comme les gens sans argent ne peuvent prendre d'actions dans rien, — qu'ils ne mordent à aucun des hameçons que tendent les honnêtes gens ;

Comme on ne peut rien leur gagner, leur prendre ni leur voler,

Ils sont au moins inutiles.

Ce qui est inutile est embarrassant, et ne peut tarder à être dangereux. Les gens sans argent menacent donc par cela la société ; ce que la société fait contre eux n'est qu'une sorte de *représailles préventives*.

On ne peut se les permettre sans remords, — et comme d'ailleurs on n'a plus aujourd'hui de devoirs qu'envers soi-même, c'est un devoir rigoureux que de leur faire une guerre acharnée.

Les honnêtes gens, — c'est-à-dire les gens ayant le *cens commun* et un nombre suffisant de portes et fenêtres, — doivent donc se prêter un mutuel appui contre l'ennemi public.

Je le répète, messieurs, vous vous êtes trompés en assimilant le crime de non-monnaie au crime de fausse monnaie ; — et les honnêtes gens espèrent que vous ne laisserez pas passer la session sans revenir sur un vote qui a répandu une juste alarme et ne pourrait manquer d'apporter quelques difficultés à la réélection de ceux qui se sont ainsi acquittés de leurs mandats.

L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE. — UNE PÉTITION.

Un philosophe a donné cette raison de l'usage que l'on a dans presque toutes les villes de construire une grande maison, au dessus de laquelle on écrit en lettres d'or : — *Hospice pour les aliénés*. Cela, dit ce philosophe, fait croire aux étrangers que les quelques douzaines de pauvres diables qui sont enfermés dans ces maisons sont les seuls que possède le pays, et que tous ceux qui sont hors de ces maisons sont des gens pleins de raison et de bon sens.

Certes, l'esclavage, quelle que soit sa forme, est quelque chose d'odieux et d'inhumain ; je n'ai jamais même consenti à discuter le prétendu droit que des hommes s'arrogent sur la liberté d'autres hommes ; mais il me semble que les préoccupations qu'affichent tant de gens pour les esclaves des colonies pourraient bien avoir en réalité le but que le sage que j'ai cité prête aux hôpitaux des fous. Il semblerait, en effet, en voyant les représentants du pays s'occuper avec tant d'ardeur d'affranchir les nègres, — que tous les blancs sont libres, et que la France ne renferme pas des millions d'esclaves plus esclaves et surtout plus malheureux que les nègres des colonies. — Il est vrai que les nègres que l'on affranchit sont en général les nègres d'autrui, et que les réformes qu'il faudrait apporter au sort des esclaves blancs pourraient toucher directement aux intérêts de ceux qui voteraient ces réformes, et qui, en conséquence, préfèrent ne pas les voter.

Plus de la moitié des ouvriers, en France, sont plus malheureux que les nègres ; — et si l'on ne peut pas faire davantage pour eux, il faudrait permettre à ceux qui méritent l'intérêt par leur bonne conduite, leur pauvreté et leur amour du travail, de passer nègres, en forme de récompense et d'encouragement.

C'est sans doute dans cet espoir qu'un grand nombre d'ouvriers français s'embarquent pour les colonies, — ainsi que le mentionnent les journaux.

Entre les pétitions collectives, toujours couvertes de tant de signatures, presque toutes les mêmes, et dont les signataires ne cèdent qu'au désir de voir leur nom imprimé quelque part, à propos de n'importe quoi, — il est une pétition que j'ai trouvée fort touchante, c'est celle qui, il y a un an, fut signée par 9 000 ouvriers pour demander l'abolition de l'esclavage.

En effet, je le dis sérieusement, plus de la moitié des ouvriers sont plus malheureux que les nègres. Le nègre malade est nourri et soigné par le maître; le nègre vieux ou infirme reste sur l'habitation, et y trouve sa subsistance. — Mais l'ouvrier malade, vieux ou infirme doit mourir de faim. — J'ai été ému en voyant ces pauvres gens s'occuper d'autres misères que les leurs.

Un peu plus tard, à mesure que, grâce à cette position, notre commerce prendra un grand développement, d'autres services devront nécessairement être organisés dans tous les ports de notre littoral. On peut compter que bientôt les cités maritimes du Nord rendront aux autres ports les avantages dont on les aura favorisés au début de l'opération.

Nous venons d'indiquer les principes sur lesquels, selon nous, doivent être basées les lignes des paquebots transatlantiques; il faut qu'ils appartiennent à l'Etat ou qu'ils soient subventionnés par l'Etat, qu'ils possèdent le *maximum* de vitesse *connue* en consommant le *minimum* de combustible, enfin, il faut qu'ils partent du Hâvre. Nous verrons dans un prochain article si nos intérêts maritimes ont été sauvegardés par les hommes appelés à les défendre.

La *Bigorre*, journal de Tarbes, cite, avec mention honorable, trois passages différents de la *Démocratie pacifique*, dans son numéro du 14, entre autres un long extrait d'un article sur le paupérisme. Nous remercions la *Bigorre* du cas qu'elle paraît faire de notre journal. Mais la *Bigorre* croit découvrir dans les lignes qu'elle nous emprunte, et qui sont relatives à l'amélioration du sort des classes pauvres, l'indice d'une nouvelle position prise par notre organe quotidien. Cela tendrait à prouver qu'elle ne suit pas nos travaux depuis bien longtemps. Quand elle nous connaîtra mieux et de plus longue date, elle pourra reconnaître que l'invariabilité de nos principes est un gage forcé de l'invariabilité de notre position. La *Bigorre, heureuse de nous voir prendre une nouvelle position*, émet le vœu que nous ayons le courage de mettre de côté Fourier pour entrer dans la voie évangélique. Nous répondrons simplement à la *Bigorre* que nous ne connaissons qu'un seul moyen de ne pas sortir des voies évangéliques, c'est de suivre en tous points les principes de la science sociale dont Fourier a découvert les lois.

Les journaux belges annoncent que M. Nothomb a donné sa démission au roi, à la suite des dernières élections qui ont fait triompher le parti libéral à Bruxelles et à Anvers. MM. d'Huart et Leclerq, ex-ministres, ont été appelés et consultés par S. M. Léopold.

L'*Indépendance* de Bruxelles assure que MM. Mercier et Nothomb resteront au Pouvoir et que ce sont leurs collègues seuls qui se retireront. Déjà une feuille anversoise annonce que M. Nothomb est allé occuper le poste d'ambassadeur à Berlin : par suite de ces circonstances, le roi Léopold a dû ajourner son départ pour Londres.

Nous trouvons dans le *Sun* de Philadelphie la nouvelle officielle d'une révolution qui a éclatée dans la Haute-Californie contre le gouvernement central de Mexico. La révolution s'est opérée, dit-on, sans qu'une goutte de sang ait été répandue ; ce pays s'est proclamé indépendant sous le nom de *République de la Californie*. Le *Sun* ne dit pas si la Basse-Californie s'est associée à cette révolution. La Haute-Californie connue aussi sous le nom de Nouvelle-Californie est un immense pays de 377 mille carrés. Sa capitale, Monterey, est située sur l'Océan Pacifique. Ce chef-lieu est aussi considérablement éloigné de Mexico que cette dernière ville l'est de Philadelphie.

D'après le *Courrier and Enquirer* et l'*Union de Washington*, la question de l'annexion du Texas fait de grands progrès dans l'opinion texienne. Le congrès de ce pays a dû voter le 16 de ce mois l'annexion à l'unanimité. La constitution du nouvel Etat sera ensuite formulée; les députés texiens seront envoyés avant le mois de janvier prochain prendre leurs siéges à Washington.

Ces nouvelles méritent confirmation.

Ce soir, le *Messager* publie encore une dépêche d'Afrique adressée au lieutenant général de Lamoricière par le colonel Géry ; elle est ainsi résumée par M. de Lamoricière :

« Bien que la belle opération dirigée par le colonel Géry n'ait pas amené la soumission complète des Ahmian Cheragas, elle n'en a pas moins notablement avancé nos affaires de ce côté. Le ksseur de Brezina, où le colonel Géry est allé, est réellement placé sur le bord du grand désert de sable, c'est-à-dire de la région qui n'est abordable que pour les caravanes emportant avec elles cinq à six jours d'eau pour les hommes et les animaux. En un mot, Brezina est un des points de la frontière sud du désert algérien. Cette position est à environ cent lieues en ligne droite de la côte, ce qui la porte à près de vingt lieues au sud de Beni-Laghouat en latitude, et, à quelques lieues près, sous le parallèle de Tuggurth. Les deux combats vigoureux qu'a eus le colonel Géry ont donné de nous une haute idée à la population de ces contrées, et nous garantissent leur bonne volonté pour nous aider à amener à l'obéissance les tribus nomades, sans lesquelles elle ne peut exister. »

Presse départementale.

L'*Echo rochelais* continue à combattre ce raisonnement mathématique formulé par les philanthropes homicides des enfants nouveau-nés : grâce à la suppression des tours, les dépenses sont moindres, donc la mesure est bonne. Il fait observer, d'après la statistique de M. Alfred Legoys, que depuis la suppression partielle des tours, le nombre des enfants morts-nés ou décédés *avant* la déclaration de naissance s'est accru d'une manière sensible : de *cinquante-quatre mille* qu'il était en 1837 et 1838, il s'est élevé jusqu'à *soixante-trois mille* pour 1839 et 1840, et c'est surtout dans les départements où les tours ont été supprimés que cette augmentation a eu lieu : il est donc clair que cette mesure philanthropique a accru dans une proportion notable le chiffre des infanticides cachés.

Philanthropes aveugles et sans charité, aimez véritablement les enfants, et alors vous ouvrirez vos tours à toutes les misères, et, loin de vous plaindre d'y voir affluer ces pauvres enfants, vous vous réjouirez toutes les fois qu'il en viendra un de plus; car vous pourrez vous dire : « Encore un de sauvé! » Mais, pour cela, il ne faudrait pas végéter dans votre apathie administrative. A côté de ces dépôts où les mères vous confient ce qu'elles ont de plus précieux, élevez des asiles agricoles où vous se-

système politique, le gouvernement ne laisse tomber aucun de ses regards sur cette portion si grave des soins dont il a la responsabilité ; à peine encourage-t-il, par quelques recommandations générales et vagues, ses préfets à favoriser le développement des institutions de secours mutuels; il ne s'enquiert ni des suites qu'ont eues ces recommandations, ni des moyens de les rendre plus efficaces. — Et tout se borne à des envois et à des reçus de circulaires, qui au bout de quelques années sortent des cartons administratifs pour être livrés à la circulation très peu officielle de certaines marchandises.

» De leur côté les gens riches et les petits administrateurs des villes, pouvant à peine suffire aux occupations que leur donnent leurs affaires ou leurs plaisirs, ne trouvent pas de temps à consacrer aux malheureux travailleurs et croient avoir tout fait pour eux, en quêtant, ou en donnant quelques aumônes, en leur délivrant quelques rares billets d'hôpitaux, ou bien en constituant des maisons privilégiées de *prêteurs sur gages* qu'ils décorent du titre de Mont-de-Piété? Là se bornent en effet tous leurs efforts, comme toute leur science d'économie politique.

L'*Echo de la Charente* conclut à la multiplication des associations de secours mutuels entre les ouvriers, et à une application plus intelligente des fonds des caisses d'épargne; mais, malheureusement, sur ce second point, la Chambre des députés a prouvé qu'elle est hors d'état de concevoir les caisses d'épargne autrement que comme un embarras ou une ressource pour la Trésorerie.

Dans une série d'articles sur l'Enquête et l'Organisation du travail, le *Courrier de la Côte-d'Or* trace un tableau énergique des misères du prolétariat, et termine ainsi un appel aux puissants du jour :

« Encore une fois, pourquoi donc repoussez-vous l'enquête ? Prenez garde, pourtant, que, derrière ces refus prolongés, cette résistance opiniâtre et invincible, le peuple ne finisse par apercevoir le mauvais vouloir de l'égoïsme, le mobile honteux et coupable de l'intérêt privé. Il y a une satisfaction à donner aux besoins les plus sacrés et les plus légitimes de la majeure partie de vos semblables. Cette satisfaction, le peuple ne la cherche aujourd'hui que par des moyens pacifiques. Il dépend de vous qu'il reste dans cette voie; il dépend de vous aussi qu'il en sorte.

» Rappelez-vous que les révolutions sociales sont bien autrement redoutables, bien autrement terribles que les révolutions politiques. Unissez-vous à nous pour que la France ne soit pas livrée de nouveau à l'une de ces crises épouvantables qui ébranlent le monde tout entier, pour prévenir une catastrophe que nous détournons, nous, de tous nos vœux et de tous nos efforts. Ne faites pas enfin, à force d'inintelligence et de mauvaise volonté, que cette noble victoire des trois jours qui devait être, à la fois, et le complément glorieux du triomphe de 89 et le point de départ d'une ère de régénération physique et morale, ne laisse dans l'histoire d'autre souvenir que le souvenir d'un coup de vent entre deux tempêtes. »

Le *Courrier du Pas-de-Calais* n'est pas d'avis que l'on avive trop les plaies du prolétariat : aucun gouvernement, dit-il, n'a fait autant pour le peuple que le gouvernement de 1830, et il cite la loi sur l'instruction primaire. La multiplication des salles d'asile, la loi sur le travail des enfants dans les manufactures et l'institution de quelques conseils de prud'hommes, puis résumant d'une façon oratoire, ces quatre progrès, de tout ce qui était, il y a 50 ans, un privilége, le gouvernement a fait, aujourd'hui, dit-il, l'apanage de tous.

Nous ferons d'abord observer au journal conservateur qu'entre 50 ans et aujourd'hui s'est placée une révolution qui a remué de bien grandes choses, et que ce n'était pas seulement pour arriver aux quatre résultats qu'il signale, assez mesquins s'il ne doivent pas être suivis de résultats plus importants ; ensuite nous lui demanderons, mettant de côté le gouvernement, qui dans tout cela a été pour peu de chose, si les quatre institutions si préconisées peuvent sauver le prolétaire de la misère et de la concurrence des travailleurs entre eux ? Autrement dit, nous le prions d'étudier la question sociale de l'organisation du travail, en dehors des vues étroites de l'économie politique, dite *libérale*, du dernier règne.

Après-demain, 19, nous expédierons la 2e livraison de la *Phalange* correspondant aux deux mois de mars et avril 1845. Voici la table des matières de cette 2e livraison :

I. PUBLICATION DES MANUSCRITS DE FOURIER. — Fin de la section ébauchée *Des Trois Unités externes*. — De l'agiotage. — Du monopole nautique en essor brut, simple et composé. — Unités commerciale, administrative et religieuse des Harmoniens.

II. RÉPONSE A QUELQUES OBSERVATIONS.

III. LA QUESTION RELIGIEUSE (2e article). — Définitions indispensables, par Hugh Doherty.

IV. NÉCESSITÉ D'UNE RÉFORME SCIENTIFIQUE. — Questions controversées. — Questions non examinées. — Questions frivoles. — Questions graves abandonnées, — Les Savants, par Victor Meunier.

V. DE LA MISSION DE L'ART et du rôle des artistes. SALON DE 1845. Par D. Laverdant.

VI. LA GUERRE DES PAYSANS (2e article). — Le duc Ulric de Wurtemberg. — Les douze articles, par Alexandre Weill.

VII. COSMOS (Extrait intitulé : *Des Tremblements de terre*, traduit par M. A. W. de l'ouvrage de M. de Humboldt.)

VIII. BIBLIOGRAPHIE.

— DICTIONNAIRE DES RACINES ET DÉRIVÉS DE LA LANGUE FRANÇAISE. — Par F. Charassin, avec la collaboration de F. François.

— THE LITTERATURE OF POLITICAL ECONOMY. — By Mac-Culloch.

— DES CRÈCHES, par M. Marbeau.

— RÉCLAMATION de M. Chaubard.

IX. MÉLANGES.

— TRAHISON DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES sur le prix Beaujour.

— LES PEUPLES ET LES ROIS, chanson, par M. Festeau.

— LES PERSANS ET LE MARAIS, fable.

Cette livraison ne sera expédiée qu'aux personnes qui ont réglé le prix de leur abonnement. Nous rappelons que le prix est fixé à : 1 an, 24 fr. — 6 m. 12 fr. — 3 m. 6 fr. 50 c. ; pour les abonnés à la *Démocratie pacifique*, nous le réduisons à : 1 an, 18 fr. — 6 m. 9 fr. — 3 m. 5 fr. — Affranchir et envoyer un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris. Les abonnés à la *Démocratie pacifique* sont priés de joindre une bande de leur journal, et les autres personnes d'écrire leur nom *lisiblement*.

mande à continuer dans la prochaine séance. La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 17 juin.

La chambre continue à discuter le budget de la guerre ; la discussion s'engage sur le chapitre relatif aux subsistances sur lequel le gouvernement demande une augmentation pour améliorer les vivres du soldat.

M. LE GÉNÉRAL SUBERVIE apporte à la tribune divers échantillons du pain qu'on donne aux soldats et de celui qu'on fournit aux condamnés, et trouve celui-ci préférable. L'orateur voudrait qu'un fît pour le pain des soldats ce qu'on a fait pour la viande. Quand on fournissait de la viande aux soldats, ils en mangeaient de la détestable. A présent qu'ils l'achètent eux-mêmes, ils sont nourris convenablement. La manutention de la guerre ne fournit que du mauvais pain.

L'orateur montre deux autres échantillons de pain fabriqués l'un à Paris, l'autre en province. Ce pain, de seconde qualité, est supérieur et coûte moins cher que la manutention de la guerre. Je sais bien qu'on nous dira : Mais comment ferez-vous en temps de guerre ? Mais la guerre ne survient pas instantanément, et en six mois on aura le temps de préparer les moyens de fournir à la nourriture du soldat.

Quant au personnel de la manutention, on en fera ce qu'on fait de ceux dont on supprime les emplois, on les mettra en disponibilité.

M. le ministre de la guerre garde le silence.

M. GLAIS-BIZOIN. Il est impossible que le gouvernement n'explique pas quelle raison il aurait pour se refuser à l'adoption de cette mesure.

M. le ministre de la guerre et le commissaire du roi continuent à garder le silence.

M. GLAIS-BIZOIN insiste. Il s'agit de l'amélioration du sort des soldats, il est impossible que le gouvernement garde le silence.

M. LE MARÉCHAL SOULT. Personne n'a pu croire que le gouvernement ne prenne en considération toutes les observations qui lui seront faites dans le but d'améliorer le sort des soldats, mais il ne peut prendre une détermination à l'instant même.

M. BEAUMONT (de la Somme), présente quelques observations sur les inspections générales et se plaint de ce que la faveur obtienne plus d'emplois que le mérite.

M. LE GÉNÉRAL SUBERVIE, sur le chapitre relatif à l'habillement et au campement, se plaint des trop fréquents changements opérés dans l'uniforme de l'armée et surtout dans la coiffure. Depuis 1830, on voyait sur le schako de nos soldats l'emblème de la révolution de 1830; eh bien, ce coq a été remplacé par une couronne royale ; je ne voulais pas y croire d'abord, mais le hasard m'a conduit chez un fabricant où j'ai vu une couronne surmontée d'un écusson vide ; j'ai demandé ce qu'on doit y mettre, on m'a répondu qu'on a l'intention d'y mettre une fleur de lis. (Murmures.) Si le gouvernement adoptait une pareille mesure, nous n'aurions plus qu'à couvrir d'un crêpe funèbre le tableau qui couronne la tête de notre président et le coq gaulois assistant au serment du 9 août. (Rires et murmures prolongés.)

M. LE MARÉCHAL SOULT répond que la substitution de la tunique à l'habit d'uniforme a été sollicitée par tous les corps de l'armée et nécessitée par l'impossibilité où l'on est de se servir en Algérie des vêtements que portaient nos troupes. Le nouvel uniforme a d'ailleurs l'avantage, en protégeant le ventre et les flancs, de préserver les soldats de certaines maladies.

Quant à l'ornement de la coiffure, le gouvernement y a fait, il est vrai, placer une couronne royale, mais jamais on n'a pensé à y placer une fleur de lys; l'écusson était simplement destiné à recevoir un numéro. (Bruit.)

Voilà d'ailleurs, dit le ministre en développant un papier, le modèle tel qu'il a été approuvé, il n'est nullement question de fleur de lys.

Beaucoup de réclamations s'étaient élevées sur la forme du schako, qui était trop volumineux, et tous ont été satisfaits de la forme qu'il a aujourd'hui. Le coq gaulois avait été abandonné...

M. GAUCHE. Par qui ? par qui ?

M. LE MARÉCHAL SOULT. Il a été abandonné sur les schakos et l'on y a substitué un numéro. Je ne crois pas avoir commis d'inconvenance en décidant que la couronne royale, qui est la forme de notre gouvernement, (Longue hilarité.) serait substituée sur les schakos de la troupe du roi, (Nouvelle hilarité), d'autant que le coq gaulois n'a pas cessé d'être porté sur les drapeaux, il n'est venu dans la pensée de personne d'y substituer la fleur de lis à tout autre insigne. Je crois que la chambre se contentera de ces explications. (Non! non! agitation prolongée.)

M. LE GÉNÉRAL SUBERVIE. Dans les premières guerres de la Révolution nous portions une cocarde ; sous l'Empire on voulut y placer une couronne ; l'armée et la population murmurèrent, et l'on y ajouta un aigle, nouvel insigne qui fut approuvé de tout le monde. Je ne demande pas qu'on supprime la couronne, mais je ne vois pas pourquoi le coq gaulois n'aurait pas été conservé. Le coq gaulois est l'emblème de la révolution de juillet, c'est vous-même qui l'avez choisi. (Oui ! oui !) Et si vous ne l'arborez pas, vous commettez une imprudence. (Très bien !)

M. ALLARD. Je regrette aussi profondément que l'honorable préopinant le suppression du coq gaulois sur les schakos, mais je ne crois pas qu'on doive accuser le gouvernement. (Interruption.)

La suppression du coq gaulois tient à la forme du nouveau schako. La plaque est surmontée d'une couronne royale. (Exclamations à gauche.) Je ne justifie pas le fait : l'intention a été malheureuse, mais on y a été conduit par l'abaissement de la coiffure ; quant au vide laissé sur l'écusson, il n'avait pour objet que de recevoir un numéro.

M. DUPIN aîné. Je prie la chambre de ne pas traiter légèrement le mouvement de susceptibilité qui vient de se manifester. Je ne veux pas revenir sur ce qui a été dit, mais je regrette aussi l'inconstance dont on fait preuve en changeant aussi souvent l'habillement de nos troupes. Je le regrette parce que ces changements sont onéreux pour le Trésor et surtout pour nos officiers. (Oui! Oui!) En introduisant pour ainsi dire des modes dans l'armée (On rit) on enlève tout le prestige au vieux symbole que le peuple vénère, car remarquez que le peuple est très impressionnable, et qu'il ne peut jamais voir sans émotion un vieil uniforme qui lui rappelle de glorieux souvenirs. (Oui! Oui!)

UNE VOIX. On a défendu de les porter.

M. DUPIN. Il ne s'agit pas de savoir s'ils sont ou non défendus, il s'agit de ne pas oublier que le peuple ravive tout ce qui lui rappelle notre gloire.

Quant aux emblèmes, il ne faut pas s'y jouer, ils sont politiques. (Oui! oui !) Le drapeau est politique, la cocarde est politique. (Très bien!) Rappelez-vous ce qui s'est passé sous la Restauration ; elle abolit la cocarde et s'aliéna ainsi l'armée et la nation, surtout quand on la vit forcer nos soldats de quitter cette cocarde en présence des armées étrangères qui avaient envahi la France. (Très bien!)

La cocarde blanche disparut à la Révolution de juillet ; c'est un emblème qui n'est plus à craindre, elle a été renversée avec les fleurs de lys et remplacée par un autre emblème ; il faut le conserver et ne pas laisser croire que la couronne que le peuple défend, et le peuple que la couronne pro

de faire des fusils de la longueur à peu près de celle des fusils de munition pour être importés à l'étranger. Par suite de cette interdiction de nombreux ouvriers de Saint-Étienne sont privés de travail et obligés de passer en Belgique où cette fabrication se fait en grand.

La commission a proposé sur ce chapitre une réduction de 40,000 fr.; cette réduction combattue par le gouvernement n'est pas adoptée.

M. DENIS (du Var), prend la parole sur l'article relatif au gouvernement et à l'administration de l'Algérie. Il voudrait que les régimens de hussards et de chasseurs fussent montés sur des chevaux arabes et que les chevaux européens fussent réservés à l'artillerie; il remercie le ministre de la guerre de ce qu'il fait pour les soldats, mais les officiers sont bien traités et pourtant ils peuvent à peine vivre, etc.

Nous avons la supériorité dans les arts, les sciences, les armes, mais nous nous effaçons dès qu'il s'agit de colonisation. Je crois que les Français savent aussi bien coloniser que toute autre nation, mais nous nous rebutons trop vite et à la première faute, nous jugeons que nous sommes incapables.

Mais, chez quelle nation réussit-on mieux que nous à coloniser. Est-ce la Russie en Géorgie, l'Espagne à Porto-Rico, le Portugal en Amérique, la Hollande à Java? Est-ce enfin l'Angleterre? Non, messieurs, il n'y en a pas qui ait réussi aussi bien que nous. Il n'en est pas une qui en quinze années ait réussi à établir 8 000 Européens sur un terrain nouveau, dans un pays barbare. Quel peuple eût exécuté 357 myriamètres de routes, et fût parvenu à d'aussi heureux résultats que ceux que nous avons atteints dans l'Algérie?

Messieurs, la France a cinq moyens puissants de colonisation que je prie la chambre de me permettre de développer.

VOIX DIVERSES. A demain. — Il est six heures, la suite du discours de M. Denis est remise à demain.

FAITS DIVERS.

Un orage à Paris. — Aujourd'hui, à sept heures, un orage qui embrassait tout l'horizon, a éclaté sur Paris. Pendant la première heure, il s'est comporté avec assez de calme; mais à huit heures, une véritable trombe d'eau s'est abattue sur la capitale. Il n'était plus possible de traverser la largeur d'un trottoir sans être transpercé jusqu'aux os. A huit heures et demie, l'extrémité de la rue Richelieu était transformée en un fleuve. La place du Carrousel ressemblait à un vaste marécage. Pendant trois quarts d'heure cette pluie torrentielle ne s'est pas ralentie, et sur nombre de points les rues ont dû rouler des eaux boueuses, comme autant de rivières. Depuis les travaux considérables qui ont été accomplis dans Paris pour l'aménagement des égouts, cet inconvéuient qui avait lieu jadis à chaque pluie d'orage, ne s'était pas renouvelé. Il en résulterait que depuis cette époque, 8 ou 9 ans environ, il n'était pas tombé, en un aussi court espace de temps, une aussi grande quantité d'eau à Paris.

Mort et mariage. — Le mariage célébré hier à Saint-Thomas-d'Aquin est celui de M. Hochet avec Mlle Dumon, fille du ministre des travaux publics, et non de M. le duc de Glucksberg avec Mlle Hochet, comme l'ont annoncé quelques journaux. M. Hochet, père du marié, n'a plus de fille à marier, et le duc de Glucksberg est depuis six semaines à son poste à Madrid. On annonce aussi le mariage de M. Berryer avec Mlle Bocquet de Grandville. — M. Sergent, directeur des dépenses à la liste civile, a été frappé hier, dans son cabinet, d'une congestion cérébrale à laquelle il a succombé en quelques heures, malgré les secours de tous genres qui lui ont été prodigués. — M. Claparède, conseiller à Montpellier, vient de mourir.

Victimes d'une trombe. — L'orage qui a sévi, la semaine dernière, dans le département de l'Aisne, a été surtout terrible à Guise. Une trombe a éclaté sur l'un des faubourgs de cette ville. M. Wanet, fabricant de chandelles, enlevé par la trombe au moment où il voulait fermer les volets de sa maison, a été porté à plus de dix mètres sur l'angle d'une maison voisine où il a eu le crâne ouvert et les vertèbres du cou brisées. Le malheureux n'a survécu que quatre heures aux plus atroces douleurs. D'autres, ouvriers pour la plupart, surpris par la trombe ou par les débris qu'elle emportait, ont été plus ou moins grièvement blessés.

Apoplexie à l'audience. — Un jeune avocat de Bordeaux, M. Angaut, a été frappé d'une apoplexie foudroyante au moment où il plaidait, en cour d'assises, en faveur d'un individu accusé de meurtre. Malgré les secours les plus prompts, le jeune avocat a succombé.

Un coup de couteau. — Une femme de l'arrondissement de Blaye (Gironde) vient d'être arrêtée pour avoir attenté aux jours de son mari en lui plongeant un couteau dans la gorge pendant qu'il dormait; la blessure n'est cependant pas mortelle.

Refus de sépulture et meurtre d'un curé. — Un crime épouvantable a été commis mardi dernier, à Buethwiller (Haut-Rhin). Au moment où il sortait de l'église, M. le curé Wagner reçut à bout portant un coup de fusil qui lui a fait, derrière l'oreille, une blessure extrêmement grave; on craint qu'elle ne soit mortelle. L'assassin a été arrêté; c'est un habitant de la commune qui s'est ainsi vengé, du refus fait par M. le curé Wagner d'enterrer sa femme qu'on avait trouvée pendue dans son domicile. L'instruction a commencé et se complique d'une autre accusation: la femme du meurtrier ne serait pas morte volontairement; c'est lui qui l'aurait pendue. L'exhumation et l'autopsie du corps ont été ordonnées.

Les vœux d'une religieuse. — Une histoire d'amour vient de causer une vive sensation dans l'un des ports de l'Algérie. L'héroïne est une sœur de charité; elle aimait un jeune employé de l'administration. Réfugiée chez son amant, elle y fut surprise, et malgré l'offre du jeune homme à réparer sa faute en l'épousant, on les a séparés l'un de l'autre; le jeune homme a été envoyé dans une ville de l'intérieur, et la jeune sœur a été conduite à Alger et livrée à la discipline ecclésiastique. On dit qu'ayant fait des vœux pour cinq ans, elle doit attendre l'expiration de ce délai pour pouvoir se marier.

Poésie sociale. — Les crèches. — Les crèches inspirent au **Journal de Saint-Etienne** une pièce de vers qui se termine ainsi:

O pauvres! à genoux devant la crèche sainte,
Ouverte à vos enfants, que le riche nourrit,
Et vous, riches, pitié! pitié pour cette enceinte!
Où le pauvre grandit;

Car les temps sont venus où tous sont solidaires,
Où le riche et le pauvre ont besoin d'unité,
Où l'on entend vibrer au cœur des prolétaires
Des chants de liberté!

Affreux contraste. — En ce moment, la prison de Rodez renferme deux hommes condamnés à mort; l'un pour avoir tué son père, l'autre pour avoir tué son fils. Ce dernier est Rouquette dont nous avons parlé il y a deux jours. Caumes, son compagnon, sera bientôt exécuté. « Ces deux hommes, » dit une lettre particulière, s'inspirent un mutuel effroi. Le parricide de » Caumes épouvante l'infanticide Rouquette, et vice-versà. »

Suites d'un mariage anglo-indien. — Ces mariages ont un grand succès des... tion se composera de cinq sections, dont la première, qui vient de paraître, contient les ouvrages historiques en trois volumes; la deuxième contiendra les œuvres philosophiques, en trois volumes; le troisième, les poésies, en six volumes; la quatrième, la correspondance, en douze volumes; et la cinquième, les travaux militaires, en deux volumes; ce qui formera en tout vingt-six volumes. Cette dernière section renfermera un grand nombre d'importants documents entièrement inédits, entre autres trente-deux instructions secrètes données par le grand roi à ses généraux. Dans la correspondance aussi il y aura un bon nombre de lettres qui n'ont jamais été publiées.

Profession de foi d'un préfet. — Voici celle que M. Maurice Duval, nouveau préfet du Nord, vient d'adresser aux maires de son département, en prenant en main le sceptre préfectoral:

« ..... J'apporterai une attention particulière à l'ouverture et au bon état des voies de communication, sources de progrès et de lumières dans un pays industrieux et commercial. J'encouragerai autant qu'il sera en moi l'agriculture, dont les produits sont aussi des sources inépuisables de richesses et de bonheur commercial. Le bien-être des classes laborieuses éveillera toujours ma sollicitude, et le soin de faire pénétrer au milieu d'elles le bienfait de l'instruction primaire sera le but constant vers lequel je dirigerai tous mes soins. L'esprit de sincérité dictera toujours mes décisions; et si jamais l'erreur venait s'y glisser malgré moi, ne craignez pas alors d'en appeler de moi à moi-même. Il y a plus d'honneur à reconnaître que l'on s'est trompé, qu'à persister dans ce que la conscience ne soutient plus. »

La mort préférée à la prison. — « Il y a quelques jours, lit-on dans une correspondance du **Courrier du Nord**, de Valenciennes, le nommé Héry, de La Longueville, vendait à Romeries, près Solesmes, une jument qu'il avait dérobée pendant la nuit dans une pâture. Au moment où il venait de recevoir le prix de son marché, le véritable propriétaire du cheval arriva et lui reprocha son vol en présence de l'acheteur qui s'empressa de lui faire restituer les 250 francs qu'il venait de compter. Ce larcin réclamait une punition que l'auteur crut devoir s'infliger lui-même, et beaucoup plus sévèrement que ne l'eût fait la justice. Pendant qu'un exprès allait requérir la gendarmerie à Solesmes, Héry, dont la jambe de bois ne permettait pas de craindre l'évasion, se dirigea vers un jardin: mais à peine se trouva-t-il seul, qu'il tira un pistolet de dessous sa blouse et se fit sauter la cervelle. Ce malheureux, qui n'avait pas plus de trente ans, appartenait à une honorable famille. »

Empoisonnement — Les suites de la misère. — Les femmes Bret et Paquereau habitaient le même toit à Montendre, près de La Rochelle, ayant chacune deux enfants. Une profonde indigence les accablait, et, à défaut de pain, les aliments les plus grossiers, les plus malsains composaient leur nourriture. A la suite d'un repas de champignons recueillis par la femme Bret pour apaiser leur faim, tous furent saisis d'horribles douleurs d'entrailles, et malgré les secours que prodiguèrent à ces infortunés MM. Rocher, médecin, et Page, pharmacien, ils succombèrent successivement dans les convulsions d'une affreuse agonie. Un seul enfant de la femme Paquereau, qui se trouvait absent lors du fatal repas, a pu échapper à la mort.

Mutilations. — Un de nos correspondants nous a raconté, le 1[er] avril dernier, qu'en visitant une usine à Plancher-les-Mines, dans le département de la Haute-Saône, il s'était ému de pitié à la vue des mutilations nombreuses auxquelles sont journellement exposés les enfants astreints au service des balanciers; il ajoutait que, sur vingt d'entre eux, douze ou quinze avaient laissé au moins une phalange sous ces machines désastreuses. MM. Laurent, directeurs de l'usine qu'ils ont crue désignée par notre correspondant, nous écrivent pour démentir le fait. Ils affirment que les nombreux balanciers dont notre correspondant a parlé, destinés autrefois à la fabrication des vis à bois, ont été totalement remplacés par des machines fonctionnant seules. Ils ajoutent que, même avant la substitution de ces machines, aucun cas de mutilation n'est survenu. MM. Laurent terminent en assurant que leur industrie est exposée à une très active concurrence, et qu'ils ne pourraient pas, le voulussent-ils, fixer arbitrairement les salaires.

Nouveau canard britannique. — Les feuilles anglaises ont voulu laisser quelque repos au serpent de mer et à la fameuse sirène avant de les remettre en circulation; mais pour se dédommager de ce sacrifice, elles viennent d'inventer et de publier le canard suivant: « On parle fréquemment du poisson à dard (l'espadon), et de la force avec laquelle il peut frapper un navire. Il n'y a peut-être pas de cas plus extraordinaire que celui dont il est parlé dans un journal des îles Sandwich: Dans le printemps de 1842, le navire baleinier américain le **William Penn** partit de cet archipel, et après quelques jours de mer, une voie d'eau se déclara. Le navire alla de relâche aux îles de la Société. En le virant, on trouva, à quelques décimètres de la quille, le dard d'un espadon entré à dix pouces et demi dans le côté du navire. Le morceau de ce dard resté au bâtiment a traversé: 1 pouce de cuivre, 3 pouces de bordage en sapin, 4 pouces de bordage de chêne, 2 pouces 1/4 de vegrage en chêne, et 1 pouce de bois de pin. »

Infanticide. — Enfant mangé par les pourceaux. — On lit dans le **Bigorre** de Tarbes: « Une jeune fille, d'une rare beauté, domestique chez un propriétaire de cette commune, était, depuis quelque temps, soupçonnée d'être en état de grossesse, état qu'elle avait su si bien dissimuler que ses maîtres ne s'en étaient pas aperçus. Vers les premiers jours du mois de mai dernier, elle ressentit de violents accès de coliques, qui l'obligèrent à garder le lit durant une journée et demie; remise de son indisposition, du moins en apparence, elle reprit le cours ordinaire de ses travaux, et conduisit dans un bois cinq ou six pourceaux commis à sa garde; le soir du même jour, vers trois heures, une femme du village passant par ce bois, aperçut quelques langes ensanglantées, et un peu plus loin une main d'enfant avec une partie du bras; c'étaient les restes de la malheureuse créature que la jeune fille avait mise au monde, et qu'elle avait ensuite donnée à dévorer aux pourceaux. On ne peut se figurer quelle douloureuse impression un crime aussi horrible a causée sur les esprits de Manent. Le lendemain on apprit que la jeune fille avait pris la fuite; mais bientôt elle a été arrêtée et écrouée en prison. La justice informe activement. »

ACADÉMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. ÉLIE DE BEAUMONT.

Séance du 16 juin.

En entrant dans la salle des séances de l'Institut, on est suffoqué par un air méphytique, nauséabond. La chaleur est tellement insupportable, que beaucoup d'illustres savants sont forcés de sortir, et que le public déserte les banquettes ordinairement remplies, au point que l'on ne trouve pas de place, si on n'arrive au moins trois-quarts d'heure avant l'heure de l'ouverture de la séance de l'Académie des sciences. De tous côtés on se plaint de ce que la ventilation s'effectue très mal, car on mette des soupapes qui... pourrait-on pas ouvrir une fenêtre?

Cette judicieuse réflexion est approuvée, et l'huissier, M. Pingard, ouvre deux fenêtres; mais ces fenêtres sont tellement disposées, que les yeux les meilleurs ne peuvent supporter l'action trop vive d'une lumière qui tombe d'aplomb sur le visage des assistants et les aveugle.

Quant à nous qui sommes forcés d'assister tous les lundis aux séances académiques, nous ne pouvons que nous joindre à l'illustre assemblée et publier ses plaintes trop fondés. Il est inconcevable que la salle où se rassemble l'Institut de France soit si mal disposée, qu'en hiver comme en été, en toute saison, l'on ne puisse y pénétrer sans souffrir. Nous ne savons pas le nom de l'architecte qui a construit cette salle; mais, en vérité, son nom devrait bien passer à la postérité comme celui de l'homme le plus maladroit qu'on puisse se figurer.

Cet incident peut paraître puéril; mais quand on voit tant d'argent dépensé légèrement et en pure perte, on peut bien regretter qu'il n'en soit pas fait une légère distraction à l'effet de rendre habitable une salle où se traitent, dans un but d'utilité publique, toutes les questions scientifiques et industrielles.

Formation de la graisse. — M. Boussingault a adressé à M. Arago un Mémoire très curieux sur un point de physiologie de la plus haute importance qui est bien vivement controversé depuis trois ans. Il s'agit de l'explication de la formation de la graisse dans l'économie animale. On sait que M. Dumas a posé en principe, dans une de ses belles leçons sur la statique chimique des êtres organisés, que les matières grasses des animaux proviennent des plantes qui, seules, ont le privilége de les fabriquer; que, des plantes, elles passent toutes formées dans le corps des animaux herbivores, d'où elles sont transportées dans celui des animaux carnivores. Les animaux, d'après ce principe, ne feraient point de graisse; ils se contenteraient de la puiser dans leurs aliments.

M. Liebig, au contraire, a soutenu que les animaux font de la graisse, et qu'ils peuvent en faire avec une matière qui n'en contient pas la moindre trace.

Bien des gens, et nous avons toujours été du nombre, ont pensé et ont répété souvent que la vérité ne devait être ni dans l'une, ni dans l'autre de ces théories physiologiques trop exclusives. M. Boussingault, dans le Mémoire qu'il envoie de sa ferme de Béchelbronn, près Soultz-sous-Forêt (Bas-Rhin), donne raison à tous ceux qui avaient refusé de se rallier soit à l'école dite allemande, soit à l'école dite française. Nous ne pouvons mieux faire que de mettre sous les yeux de nos lecteurs les termes mêmes du résumé que fait le consciencieux expérimentateur de ses patientes et nombreuses recherches; elles paraissent établir, dit M. Boussingault, 1° que les porcs âgés de huit mois, après avoir été élevés au régime normal de la porcherie contiennent beaucoup plus de graisse qu'ils n'en ont reçue avec les aliments;

2° Que des porcs nourris pendant six mois avec des pommes de terre ne produisent pas plus de graisse que n'en renferment ces tubercules;

3° Que dans l'engraissement des porcs (j'opérais sur neuf pièces), il y a beaucoup plus de graisse assimilée qu'il ne s'en trouve dans la ration;

4° Que les aliments qui, administrés seuls, n'ont pas la faculté de développer du gras, acquièrent cette faculté d'une manière étonnante aussitôt qu'on y joint de la graisse, bien que la graisse donnée seule produise l'inanition;

5° Que les rations engraissantes qui ne contiennent qu'une quantité minime de graisse sont toujours riches en principes azotés.

« J'ai engraissé des oies, poursuit M. Boussingault, et comme M. Person l'a vu le premier, j'ai reconnu que la graisse produite excède considérablement l'huile contenue dans le maïs. Ainsi, sur ce point, mes expériences confirment pleinement celles que M. Person a communiquées à l'Académie; et comme je suis un des commissaires nommés pour examiner le travail de ce chimiste, j'éprouve le besoin de voir proclamer bien haut cette concordance.

« Je puis vous dire en deux mots comment j'ai constaté la rapide influence de la graisse toute formée dans l'engraissement. Des canards ont été gavés avec du riz qui ne contient que quelques millièmes de matières grasses. D'autres canards, de même poids et d'origine semblable, ont reçu la même dose de riz, mais dans cette ration j'avais ajouté du beurre. Les canards au *riz au maigre* sont restés, à peu de chose près, ce qu'ils étaient au commencement de l'expérience; les canards au *riz au gras* sont devenus en quelques jours de véritables boules de graisse.

» Dans toutes mes observations, j'ai constamment vu la formation de la chair accompagner la production de la graisse. »

On voit que M. Boussingault ne s'est pas contenté de montrer, ainsi que l'avaient essayé déjà plusieurs chimistes et physiologistes, que les animaux contiennent plus de graisse que n'en renfermaient leurs aliments; il a aussi déterminé quel rôle joue la graisse contenue dans les aliments. Les animaux ne font pas de graisse, quand il n'y en a pas dans leurs aliments, mais ils en font, dès que cette graisse alimentaire s'y trouve en quantité suffisante. Elle serait donc comme une espèce de *ferment* nécessaire à l'engraissement.

MM. Milne-Edwards et Payen ont voulu bégayer quelques excuses propres à les sauver du naufrage qu'ils faisaient avec les théories exclusives qu'ils avaient embrassées; ils auraient tout aussi bien fait de ne pas prendre la parole; qu'importe à la question que ces messieurs ne se soient trompés que de 80 ou bien de 90 pour 100?

Des céréales. — M. Philippar, intitule le Mémoire qu'il présente à l'Académie: *Études des graminées*, considérées sous le rapport botanique, agricole, économique et industriel. Il a observé, dans son voyage en France, que le froment, céréale par excellence, n'était pas cultivé partout où il pouvait l'être, que dans beaucoup d'endroits où les blés pouvaient réussir, on ne trouvait que du seigle, de l'orge et des avoines dont on purifiait la farine et que dans les localités où le blé était cultivé en grand, les variétés, que l'on rencontrait, n'étaient pas les meilleures, qu'il en existait de beaucoup plus productives et de qualité supérieure qui n'étaient ni recherchées, ni connues, et qu'on ne s'attachait pas assez à choisir les variétés les plus convenables à introduire

donner de très bons résultats, et que vous en avez fait l'expérience. Ecoutons plutôt : « Le mélèze est appelé à une haute destinée, et sa culture sur une vaste échelle peut devenir la source d'inépuisables richesses, car, outre le bénéfice que l'on peut retirer de son bois, susceptible d'être mis en œuvre au bout de vingt ans, *généreux comme la nature* qui l'a orné de la forme la plus élégante et du plus gracieux feuillage, il enrichit continuellement le sol où il végète, en *lui rendant bien au delà de ce qu'il en tire.....* Il offre un moyen sûr de convertir en superbes futaies les plaines désertes, les montagnes noires, presque tous ces espaces non cultivés, qui n'occupent pas moins d'un septième de la superficie de notre sol..... Celui qui le plante est indemnisé presque de suite ; il travaille pour lui tout en travaillant pour la postérité ; il fait des conquêtes sur le désert avec la certitude qu'il recueillera bientôt le fruit de ses labeurs; il jouit du présent et de la perspective du bien qu'il prépare, *noble et pure jouissance dans son origine et dans sa fin.* » En vérité, on ne peut résister au désir de planter des mélèzes, après avoir entendu de telles paroles ; nous courons planter des mélèzes.

Les seules observations que renferme le Mémoire de M. Letourneux sont les suivantes : le mélèze ne vient pas dans le calcaire, mais il pousse vigoureusement partout ailleurs ; en vingt ans, un hectare planté en mélèzes produit 6 200 fr.; tandis qu'en un labour ordinaire il ne produit que 1 600 fr.

— L'agriculture et les sciences médicales ont absorbé toute la séance d'aujourd'hui ; nous n'avons vu, en outre, qu'un seul Mémoire de M. Merpaut-Duzélidest sur le calcul stigmal ou par compléments arithmétiques.

Communications médicales. — *Cyanose, ou maladie bleue des nouveau-nés.* — Un médecin américain, M. Meigs, de Pensylvanie, donne lecture d'une Note très intéressante sur cette maladie, qui consiste, comme on sait, dans la persistance de l'ouverture du trou de Botal après la naissance, d'où résulte la communication des cavités droites et gauches du cœur. Il s'ensuit que le sang veineux, le sang qui revient des organes après avoir servi à leur nutrition, se trouve mêlé, en proportion plus ou moins considérable, avec le sang artériel, celui qui, venant d'éprouver l'oxygénation dans les poumons, va être lancé dans toutes les parties du corps pour y porter l'excitation, la chaleur et la vie. De là une altération des qualités du fluide dont la présence est nécessaire à la stimulation du jeu fonctionnel des organes comme à la réparation de leurs pertes moléculaires.

Jusqu'à présent, il faut bien l'avouer, le médecin ne connaissait aucune ressource efficace contre une lésion de cette nature. M. Meigs a été conduit par une profonde étude de l'étiologie du mal et des dispositions anatomiques qui y donnent lieu, à indiquer un moyen curatif des plus simples, dont il dit avoir déjà fait usage un grand nombre de fois avec plein succès.

Pendant toute la vie intrà-utérine, il est indispensable que la communication subsiste entre les deux moitiés du cœur. Le trou de Botal ne pourrait alors se fermer sans entraîner la mort. A la naissance, au moment où la respiration s'établit, cette condition se trouve changée. Mais l'occlusion du trou de Botal ne se fait complètement que du troisième au cinquième jour après la naissance. Il arrive quelquefois que cette occlusion est empêchée, parce que le torrent sanguin provenant de la veine cave inférieure soulève et maintient soulevée la valvule inter-oriculaire, qui est mince et flottante. Le fluide pénètre alors directement de la veine cave dans l'oreillette gauche, à travers l'oreillette droite, et l'on observe tous les symptômes de la maladie bleue.

Mais, dit M. Meigs, si l'on retourne l'enfant sur le côté droit, la tête et le tronc un peu élevés, la cloison inter-oriculaire devient horizontale, et le sang contenu dans l'oreillette gauche va peser sur la valvule du trou de Botal, qui se trouve fermé. Souvent, ajoute-t-il, nous avons vu à l'instant même qu'il ne pénétrait plus dans les artères que du sang oxygéné, car la coloration bleue disparaissait.

Par cette méthode, l'auteur assure qu'on arrache à la mort de 50 à 60 enfants sur 100, tandis que tous les autres moyens employés jusqu'ici sont restés sans succès. Honneur à M. Meigs si l'expérience confirme son assertion ! car il se sera signalé par une belle découverte et par un grand service rendu à l'humanité.

Chirurgie. *Anévrisme faux consécutif.* — M. Aug. Bérard, professeur à la Faculté de médecine, donne lecture d'un Mémoire sur l'anévrisme artérioso-veineux faux consécutif, dont il décrit deux espèces nouvelles.

Lorsqu'une blessure intéresse à la fois une artère et la veine qui l'avoisine, il en peut résulter une communication entre les deux vaisseaux et le passage continuel du sang de l'un dans l'autre. C'est à cette maladie qu'ont été donnés les noms de varice anévrismale, anévrisme variqueux, etc. ; mais le caractère principal consistant dans la communication de l'artère avec la veine, M. Bérard pense que le nom d'anévrisme artérioso-veineux est celui qui convient le mieux pour la désigner.

L'anévrisme artérioso-veineux se présente sous deux états différents. Dans certains cas le passage du sang s'effectue directement de l'artère dans la veine; celle-ci subit une dilatation variable, tantôt bornée au voisinage de la plaie, tantôt répartie sur une longueur plus ou moins grande de la veine blessée et des branches qu'elle reçoit. C'est l'anévrisme artérioso-veineux simple.

Dans d'autres cas, il se forme une tumeur que limite le tissu cellulaire voisin, tumeur dans laquelle pénètre le sang artériel, et qui est semblable à l'anévrisme faux consécutif. La communication de cette tumeur avec la veine blessée lui imprime quelques caractères propres. L'ensemble des deux lésions constitue l'anévrisme artérioso-veineux faux consécutif.

L'auteur ne traite ici que de l'anévrisme faux consécutif. Les circonstances qui favorisent le développement de cette maladie, sont la laxité du tissu cellulaire qui unit l'artère à la veine, l'obliquité de la plaie qui s'étend de l'une à l'autre. Il faut ajouter à ces causes, avec Scarpa, la compression établie sur la plaie ou sur l'anévrisme variqueux dans les premiers temps de sa formation. Alors, au lieu de passer directement de l'artère dans la veine, le sang artériel soulève et distend le tissu cellulaire intermédiaire aux deux vaisseaux, et il se creuse une poche, un véritable anévrisme faux consécutif à travers lequel le fluide se porte d'un vaisseau dans l'autre. Il est rare que le sac se développe également entre l'artère et la veine, et que le sang traverse son plus grand diamètre pour passer de l'un dans l'autre. Presque toujours il s'étend du côté qui offre

frottement. On sentait au dessous de la tumeur, vers l'avant-bras, un bruissement très prononcé qui se propageait le long des veines. Deux ligatures appliquées par M. Bérard sur l'artère blessée, l'une au dessus, l'autre au dessous de la lésion, sauvèrent le membre du malade.

Le mécanisme de la production de l'anévrisme variqueux est facile à comprendre, dit encore ce chirurgien. Quelle est la lésion produite au moment de la saignée ? la blessure simultanée de l'artère et de la veine: celle-ci est percée de part en part ; une de ses plaies, celle de la paroi profonde est reste béante, elle se confond avec celle de l'artère. Si l'autre plaie se cicatrise, il n'y a que varice anévrismale ; mais si la projection du sang artériel dans la veine est énergique, ce fluide traverse la veine, et la blessure des téguments étant refermée, le sang se creuse une poche au devant de la veine, aux dépens du tissu cellulaire qui l'enveloppe.

La seule méthode de traitement de l'anévrisme artérioso-veineux consiste à faire une incision sur le trajet de l'artère au niveau de la tumeur, à découvrir le vaisseau de manière à lier au dessus et au dessous de la perforation en se rapprochant de celle-ci autant que possible. Telle est la méthode que M. Bérard a employée avec succès dans le cas cité en dernier lieu.

—M. le docteur P. Bernard envoie un Mémoire sur un nouveau moyen de guérir les fistules lacrymales et les larmoiements chroniques. Ce moyen consiste dans la cautérisation combinée avec l'ablation de la glande lacrymale, ablation qu'il ne pratique toutefois que dans les cas rebelles à tout autre traitement. Après avoir incisé le sac lacrymal, l'auteur introduit un clou de plomb, puis instille chaque jour quelques gouttes d'une solution d'azotate d'argent (1 de sel sur 5 d'eau).

—M. Amussat donne lecture d'un troisième Mémoire contenant la suite de ses recherches expérimentales sur les blessures des vaisseaux sanguins, considérées particulièrement sous le rapport de la formation et de l'organisation des caillots spontanés.

Voici les principales conclusions de ce nouveau travail :

1° Le caillot spontané obturateur des artères complètement divisées dans une grande plaie transversale se forme très promptement et sous les yeux de l'expérimentateur.

2° Ce caillot est formé par la fibrine du sang, et il est soutenu par la membrane celluleuse externe de l'artère ou la quatrième membrane, et non pas par la gaîne, comme on serait porté à le croire d'après un examen superficiel.

3° La cavité centrale des caillots spontanés fournit un caractère important pour découvrir une artère masquée par un caillot.

4° Le caillot est d'autant plus volumineux et plus résistant que l'artère et la celluleuse étaient plus tendues au moment de la section. —La conséquence pratique qui découle de ce fait, c'est la nécessité d'exercer une forte traction sur les artères avant de les diviser, afin de se placer dans les conditions les plus favorables à la formation de caillots solides.

M. Amussat présente aussi quelques observations qu'il croit susceptibles d'être utilisées sous le rapport de la médecine légale :

Lorsqu'on pratique une section transversale des deux artères carotides en même temps, sans intéresser la moelle épinière, sur un animal vivant, il se forme toujours des caillots aux extrémités cardiaques de ces vaisseaux.

Au contraire, lorsqu'on pratique la section des artères carotides, une ou deux minutes après que la vie a été détruite, soit par une forte percussion de la tête, soit par la section simple de la moelle épinière, la strangulation, etc., il ne se forme pas de caillots aux extrémités cardiaques des artères, ou, si on les observe, ils sont très petits.

L'expérimentation vient de démontrer à M. Longet que le fluide céphalorachidien n'a pas, sur l'exercice des fonctions locomotrices, l'influence si importante qu'on lui attribuait. En incisant sur des animaux les muscles cervicaux postérieurs et le ligament sur-épineux, sans diviser le ligament occipito-rachidien, il a produit la titubation et tous les troubles de la motilité qu'on avait crus l'effet de cet écoulement.

— Un Anglais, M. Simons, adresse un travail sur la glande thyroïde, le thymus, les glandes surrénales. L'auteur voit dans chacun de ces organes un appareil sécrétoire, une structure vraiment glanduleuse. Cette structure présente des cavités closes où les produits doivent être retenus pendant une période variable, et d'où ils ne peuvent s'échapper qu'en rentrant dans la circulation par la voie des lymphatiques. Suivant M. Simons, l'utilité de ces corps glanduleux n'est pas locale, comme celle des glandes mucipares, ni éliminatoire comme celle des reins ; mais ils existent dans un but économique, et leurs fonctions doivent être en rapport avec certaines variations périodiques, ou dans la nutrition générale, ou dans celle des organes particuliers.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 17 JUIN.

Le *Constitutionnel*, répondant à l'article d'hier du *Journal des Débats*, trouve fort extraordinaire qu'on veuille enlever à l'opposition et à M. Billault l'honneur d'avoir provoqué la révision des traités de 1831, 1833 et 1841. Le *Journal des Débats* ripostera sans doute demain, et ainsi de suite, car c'est là une grave question et qui prime nécessairement toutes les autres ; une question où deux personnalités sont en jeu. Laissons venir les événements, et peut-être bientôt les deux mêmes journaux se disputeront à qui n'aura pas provoqué, soutenu, etc., etc.

Le *Constitutionnel* examine le budget militaire. Malgré son opposition, ses instincts belliqueux le forcent à reconnaître que : « pour que la « France soit puissante, il lui faut une force effective imposante, mise « au service d'une politique nationale. » On sait quelle est la politique ou plutôt *la* politique nationale du *Constitutionnel*. Toutefois il ne résiste pas au plaisir de rapprocher le budget de la guerre de 1846, plus de 392 millions, de celui de 1830, 187 millions (différence 152 millions, nonobstant la suppression des troupes spéciales à la maison royale). Le *Constitutionnel* eût été plus équitable en rapprochant le budget de 1846 de celui de 1841.

Le *Journal des Débats* examine la statistique récemment publiée de la justice criminelle, et qui comprend jusqu'à l'année 1843. Il constate avec satisfaction que la répression est en voie de progrès. Les résultats trouvés quant aux récidives lui démontrent l'absolue nécessité d'une réforme complète et fondamentale du régime de nos prisons et de nos bagnes, foyer de corruption irrémédiables.

2e 20,30 à 22,15; 3e 25,50 à 00,00; 4e 10,75 à 22,30. — A livres 508-34.

Marché Saint-Antoine, 17 juin. — Foin, 1re 56 à 60; 2e 50 à 52; 3e 43 à 46. —Luzerne 1re 00 à 00 ; 2e 54 à 56; 3e 42 à 44.— Sainfoin, 1re 46 à 00.— Regain 1re 48 à 50. — Paille de blé 1re 31 à 32; 2e 28 à 30; 3e 00 à 00.—Paille d'avoine ; 2e 00 à 38.

Marché de Sceaux, 16 juin. — Il a été amené 863 bœufs, sur lesquels 756 ont été vendus 1,18-1,04-0,90. —183 vaches amenées, dont 154 vendues 1,06-0,90-0,74. — Veaux amenés 473, vendus 459 à 1,34-1,16-0,98. — 8171 moutons ont été amenés, sur lesquels 6110 ont été vendus, 1,12-1,22-1,02.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche, 11 juin.—208 porcs gras amenés, 156 vendus à 1,10-1,08-1,06. — Porcs maigres amenés 30, vendus 5 à 1,26-1,24-1,22.

Marché de la Chapelle Saint-Denis du-17 juin. — Taureaux amenés 15, vendus 10 à 0,80. — Veaux amenés 488 et tous vendus à 1,40-1,30-1,10. — Vaches laitières amenées 96. vendues 50 de 200 à 600. — Vaches grasses amenées 91, vendues 38 à 1,04-0,90-0,74.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 16 juin. — Blé 1re 17,66 ; 2e 17,00; 3e 16,00. — Seigle 1re 10,33; 2e 9,33. — Orge 1re 10,33 ; 2e 9,33. — Avoine 1re 7,66 ; 2e 7,00 ; 3e 6,33. — Farines le sac de 159 kil. 47 à 49. — Foin 42 à 45 et de 36 à 40. — Paille de 25 à 30.

DÉCLARATION DE FAILLITES.—Du 10 juin.—**WIART**, imprimeur, rue d'Enghien, 12. Juge commissaire, **M. Molnery** ; syndic provisoire, **M. Boulet**, passage Saulnier, 16. — **DECORCE**, rôtisseur, rue St-Martin, 220 bis. Juge commissaire, **M. Dubois**; syndic provisoire, **M. Hellet**, rue Ste-Avoie, 2.

Bourse du 17 juin 1845.

Les fonds publics ont un peu fléchi, influencés peut-être par la mauvaise fortune des chemins de fer, qui, tous ont baissé, à l'exception de celui de Strasbourg. Les plus maltraités ont été ceux de Versailles rives droite et gauche, qui, à l'entrée en bourse, sont tombés de plus de 30 fr.

Les caisses Gouin ont monté de 21 fr. depuis quelques jours, et l'Union linière a remonté de la moitié de ce qu'elle avait perdu dans la Bourse d'hier.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :

Rente belge 1842, 106.— Id. 3 0/0 77 50.—Société générale, 1010. — Espagne différée anc., 8. —3 0/0, 41.—Dette intérieure, 32 1/4.—Hollande, 64 5/8. —Banque belge, 630.

Chemin de La Teste, 200. — Oblig. hypothécaires, 498 75. — Id. Bourgogne, 85.—Banque du Havre, 1260.

Actions de : Zinc Vieille-Montagne, 7000. — Union linière, 500, 520. — Aveyron, 5550. — Lin Maberly, 795, 790.— Fer galvanisé, 550.— Société des Annonces, 450.

Obligations de : St-Germain nouv., 1250.—Orléans, 1275.

Chemins non constitués : Bordeaux, 690, 695.— Boulogne, gr. coup., 612 50.—Id. petites, 615.—Montereau, 645, 640.

A terme : Banque de France, 3290.—Belge 1840, 102 1/2.—Espagne, dette intérieure, 32 1/2, 3/8 fin prochain.

5 0/0 compl....	1er C. 121 90	P. H. 122 »	P. B. 121 90	dr C. 121 90	h. 121 90
— fin cour...	122 15	122 15	122 10	122 10	122 20
3 0/0 compl....	84 05	84 05	84 »	84 05	83 95
— fin cour...	84 15	84 20	84 10	84 10	84 20

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	1455 »	» »	B. 5 »	5 0/0 Bge 1840.	102 1/8	» »/»	B. » 1/8
B. de France...	3280 «	» «	H. 7 50	— Portugais...	» »/»	» »	
C. Gou. 1000...	1130 »	» »	H. 10 «	Esp. D. active.	» »	» »	
C. Gan. 1000...	1125 »	1145 »	« «	5 0/0 Naples...	103 75	» »	
C. hypot......	707 50	700 »	B. 5	— Romain..	105 »/»	» 1/4	
4 Canaux......	1275 »	» »	B 2 50	Obl. Piémont.	» «	» »	

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.		
St-Germ......	1075 »	» »		F. c. 1060, 1060, 1055, 1067 50.	B. 7 50
V. r. d......	500 »	495 »	B. 32 50	— 515, 495.	B. 32 50
— r. g......	300 »	288 75	B. 35 »	— 290, 291 25, 285, 290.	B. 30
Orléans......	1217 50	1215 »	B. 1 25	— 1221 25, 1215, 1217 50.	B. 5
Strasb......	265 «	263 75	H. 1 25	— 263 75, 266 25.	H. 1 25
Rouen......	1087 50	1086 25	H. 3 75	— 1090, 1092 50, 1087 50.	B. 2 50
Havre......	870 «	» »	« »	— 872 50, 870.	
Marseille	1027 50	1025 »	»	— 1025, 1030, 1022 50, 1030.	
Vierzon......	787 50	792 50		— 785, 790, 785.	H. 5

LONDRES, 15 JUIN.	PRIMES. PARIS, 17 JUIN.	COULISSE.
Dimanche.	5 0/0 F. c. 122 30, 20 d. 50. F. p. 122 80 d. 50. 3 0/0 F. c. 84 25, 15 d. 50. F. p. 84 55, 45 d. 50. St-Germ. 1085 d. 20, 1085 d. 10 au 30. Versailles d. 520 d. 20, 510, 530 d. 10 au 30 Orléans, 1225 d. 10 au 30. Rouen, 1110 d. 10 au 30.	Av. 84 20. Ap. 84 05. B. du Trés. 3 0/0 à 3 m. Rep. F. c. F. p. 3 0/0 12 1/2 5 0/0 20 c

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 96,00 à 97,00; courant du mois, 98,00 à 00,00 ; juillet et août, 99,00 à 00,00 ; 4 derniers mois, 104,50 à 105,00 ; 4 premiers 1846, 108,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 93,50 à 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 103; courant du mois, 103,00 à 104,00; juillet et août, 106; septembre et octobre, 107,00 à 00,00; novembre et décembre, 92,00 à 00,00.

SAVON.—Ordre de livraison, 87,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 18 juin.

7 h. 1/2 **OPÉRA.** — Jolie Fille de Gand. Freyschütz.
7 h. 1/2 **FRANÇAIS.** — Mari à la campagne. Le Menteur.
7 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Ambassadrice. Cendrillon.
[illegible] h. 1/2 **ODÉON.** — Relâche.
7 h. 1/2 **VAUDEVILLE.**— Le Petit Poucet, par le général Tom Pouce.
6 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — Lansquenet. La Nuit. Jongleurs.
6 h. 1/2 **GYMNASE.** — La Somnambule. Jeanne. Lansquenet.
9 h. 1/2 **PALAIS-ROYAL.**—Pêche aux Beaux-Pères.
6 h. 1/2 **PORTE-SAINT-MARTIN.** — La Biche au Bois.
6 h. 1/2 **AMBIGU.** — Affreux Bandit. Etudiants.
6 h. 1/2 **GAITÉ.** — Grâce de Dieu. Agnès.
6 h. 1/2 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Exercices d'équitation.
9 h. 1/2 **COMTE.** — Mystères, Pierrot, Mazurka.
6 h. 1/2 **FOLIES.** — Une Nuit. Helmina. Constant.
6 h. 1/2 **LUXEMBOURG.**—Le Diner. Jeanne d'Arc. Coupable. Vieux Général.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

duction proposée par la commission sur le personnel du bureau des affaires arabes. — Elle a également rejeté la demande d'une réduction dont le résultat eût été la suppression de trois conseillers-rapporteurs créés par l'ordonnance d'avril.

Ce qui a caractérisé cette séance, c'est une boutade de M. le maréchal Soult : « Nous avons le malheur, nous autres Français, » a-t-il dit, d'être extrêmement impatients ; nous avons la prétention de semer le matin pour recueillir le soir. » Les conservateurs ont applaudi ce mot à outrance, et ils ont donné au maréchal tout ce qu'il a voulu. Ce succès consolera M. le président du Conseil de son accident grammatical d'hier. Du reste la critique du vieux maréchal était parfaitement juste.

A LA QUOTIDIENNE.

Nous avons reproché à la *Quotidienne* d'avoir consacré son numéro du 16 juin à l'éloge d'un pamphlet contre *Philippe-Egalité*. Ce matin la *Quotidienne* cherche à nous répondre, et malgré les termes un peu vifs de sa réplique, nous sommes persuadés qu'elle reconnaît au fond la justesse de nos observations, que peut-être même elle y fera droit pour l'avenir.

Ce n'est pas sérieusement que la *Quotidienne* nous reproche une *délation*; elle sait fort bien que nous ne sommes pas les auxiliaires du procureur du roi. Si nous avons signalé sa diatribe d'avant-hier, c'est précisément parce qu'elle ne tombe pas sous le coup des lois, et c'est aussi par cette raison qu'il eût été convenable et digne de s'en abstenir.

Ce n'est pas sérieusement non plus que la *Quotidienne* nous présente l'auteur du pamphlet comme un homme exclusivement jaloux des droits de l'histoire. Les droits de l'histoire, nous les avions expressément réservés dans une partie de notre article que la *Quotidienne* ne cite pas. Mais pourquoi isoler la figure de Philippe-Egalité? Pourquoi nous la présenter dans une monographie, préférablement à tant d'autres figures de la Révolution, plus grandes et plus terribles? Pourquoi consacrer à l'éloge enthousiaste de cette monographie les deux premières pages d'un journal politique? Fait-on cet honneur aux comptes-rendus des meilleurs livres, lorsqu'ils ne sont écrits que dans l'intérêt de la morale et de l'histoire? Nous n'avons pas besoin de dire encore une fois à la *Quotidienne* quel but elle s'est proposé, quelle impression elle a voulu produire. Elle le sait mieux que nous.

Ce n'est pas à la *Quotidienne* en particulier que nous avons reproché des attaques inconvenantes et non motivées contre les femmes, c'est à la *presse légitimiste*, et nous maintenons notre observation.

La feuille royaliste nous supplie de ne point nous jeter sur un terrain où elle ne veut pas se mettre. Voici ce que nous lui avons dit :

« Que la *Quotidienne* critique les actes condamnables de la politique actuelle, qu'elle réhabilite les parties de la vieille organisation française qu'on a trop légèrement sacrifiées ; qu'elle contribue avec zèle à tous les progrès économiques et sociaux.... »

Voilà le terrain sur lequel nous voulions, nous voulons encore, entraîner la *Quotidienne*, et nous espérons qu'elle s'y mettra complètement; il est à nos yeux plus fertile que le terrain des personnalités actuelles ou rétrospectives.

des maîtres, si elle est vraie, serait une raison de plus, pour nous, d'engager M. le préfet de police à agir auprès des deux parties, indirectement d'abord, et plus tard directement, si cela devient nécessaire.

Nous recevons des ouvriers charpentiers la note suivante, que nous nous empressons d'insérer :

« Sans que rien de notre part l'ait provoquée, les ouvriers de quatre autres corps d'état ont spontanément pris la résolution de se cotiser pour venir au secours des plus nécessiteux d'entre nous. Nous sommes vivement touchés de cette marque de sympathie que viennent de nous donner nos frères, les ouvriers de Paris. Nous les en remercions du fond du cœur. Nous savions tous que nous pouvions compter sur leur dévouement et sur leur appui. De leur côté, ils peuvent être assurés de trouver chez nous les mêmes sentiments à leur égard.

» Nos ressources pouvant suffire à nos besoins, nous croyons devoir refuser, pour le moment, les offres de nos frères ; mais nous sommes heureux de leur témoigner, par l'intermédiaire de votre feuille, toute notre reconnaissance pour leur généreuse sympathie.

» Cette noble démarche de nos frères les honorera aux yeux de tous les hommes de cœur, et, pour notre part, nous sommes fiers de la leur avoir inspirée. »

Voilà donc quatre corps d'état qui demandent à venir au secours de leurs frères, des charpentiers, qui veulent établir avec eux des rapports de solidarité dans la lutte actuellement engagée. La conduite de ces ouvriers est digne d'éloges, et de plus, c'est un fait nouveau dont les hommes clairvoyants comprendront toute l'importance. Quant au refus des charpentiers il est évidemment inspiré par cet esprit de prudence et de sagesse dont ils ont déjà donné tant de preuves depuis qu'ils ont commencé leur lutte ; ils auront voulu éviter tout ce qui pourrait nécessiter des réunions nombreuses d'ouvriers, donner lieu à quelques désordres et fournir à certaines gens, qui ne demanderaient pas mieux, des prétextes pour recourir aux moyens de rigueur. Les hommes sensés tiendront compte aux ouvriers charpentiers de cette modération. Parmi les maîtres charpentiers mêmes, il doit se rencontrer des hommes que cette persévérance dans les voies raisonnables et dignes doit toucher et prédisposer à un accord ; que ceux-là osent élever la voix, et en appeler à l'Autorité ; à un pareil appel l'Autorité ne pourra pas rester sourde, et si elle n'a pas déjà pris elle-même une honorable initiative elle ne reculera pas, nous en avons la conviction, dès que des hommes considérables parmi les entrepreneurs se seront adressés à elle.

« Le ministère est en pleine dislocation. Dimanche, dans l'après-midi, » tous les ministres ont remis leur démission entre les mains du roi. » M. Nothomb a déclaré que, dans aucun cas, il n'entrerait dans une » combinaison nouvelle. Les autres ministres se tiennent à la disposition de Sa Majesté. On conçoit que nous n'entrions pas dans d'autres » détails. Nous ajouterons que, jusqu'à la solution de la crise, nous regarderons comme un devoir de suspendre toute espèce de polémique. »

L'organe même de M. Nothomb, le *Politique* de Bruxelles, constate ainsi la retraite du ministère belge :

Le *Morning-Advertiser* confirme la nouvelle de la victoire du géné-

(1) Voir les numéros des 14, 16 et 17 juin.

dénonciation prononcée contre eux par la cour, irlandaise ou non de la reine, ne sont pas toujours sous le coup d'un verdict de culpabilité. Il laisse entrevoir, en terminant, que les délinquants (*offenders*) sont libres plutôt de fait que de droit, et qu'il dépend de la couronne de reprendre en sous-œuvre l'ancienne procédure entamée contre eux.

Pour l'honneur de sir Robert Peel, nous ne voulons considérer ces insinuations que comme une boutade du journaliste tory.

INDE ANGLAISE.

Nous recevons le *Bombay-Courrier* du 12 mai. Aucun événement important depuis le dernier arrivage. L'accord entre la Maha-Rani (reine-mère) du Lahore et Goulaud-Singh paraît solide. Goulaub-Singh est nommé commandant-général des forces du Pandjaub.

Le *Bombay-Courrier* publie de justes observations à propos de la polygamie. Il est évident que toute tentative pour abolir cet usage, ce droit ancien, aurait de déplorables résultats au milieu des populations barbares de l'Inde. Il ne faut pas bouleverser les institutions des peuples ; mieux vaut d'abord faire leur éducation, leur donner d'autres idées et modifier leurs mœurs par des voies de paix et de douceur.

On déplore beaucoup la perte récente du général sir Thomas Valiant, mort du choléra au fort William, dont il avait le commandement. Cet officier distingué a pris part à toutes les guerres de l'Inde depuis 1804. Le *Courrier* rend hommage au riche Parsi Carsetji Menockji, qui vient de mourir à Bombay à l'âge de 85 ans, laissant *cent* enfants, petits-enfants et neveux. « C'était, dit-on, l'ami des riches et le père des pauvres, également respecté par tous. » Cette population des Parsis ou Guèbres, de la religion de Zoroastre, mérite un intérêt particulier.

COLONIES ORIENTALES.

Bourbon et Madagascar. — Ouragans, désastres. — L'isthme de Suez. — M. A. Bédier. — Missionnaires. — Expulsion des Européens de Madagascar. — Un drame à Tamatave.

L'île Bourbon vient d'être encore dévastée par un coup de vent. C'est le troisième de cette année funeste. La force de la tourmente a été terrible ; toutes les parties de l'île ont cruellement souffert. Le collége royal, l'église de Saint-Denis, celle de Sainte-Marie ont eu leurs toitures enlevées ; plusieurs ponts ont été emportés. Le vent, les masses de pluie et les eaux des torrents ont renversé, enfoncé, entraîné un nombre considérable d'habitations particulières. Jamais on n'avait vu les eaux aussi hautes dans les ravines.

Les navires l'*Indépendant* et la *Mathilde* ont disparu ; on supposait le 15 mars (six jours après le coup de vent) que ces bâtiments avaient sombré. Il n'y avait personne sur l'*Indépendant* ; la *Mathilde* avait à bord un officier et six matelots. On n'avait pas encore de nouvelles des bâtiments qui avaient pu appareiller. On a trouvé sur la grève à Sainte-Suzanne le corps d'un matelot à demi dévoré par les requins. Plusieurs Noirs ont péri dans les quartiers. Un planteur considérable, M. de La Serve, se sauvant au milieu des eaux qui envahissaient son établissement et couvraient la plaine, tenant son neveu dans ses bras, a été renversé ; l'enfant échappé aux mains de son oncle, dans la chute, a disparu. Celui qui a vu un coup de vent dans nos colonies peut avoir une idée de la grande catastrophe du Déluge. Les désastres essuyés par Bourbon, ainsi

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Nous reprendrons demain **le Chevalier de Maison-Rouge**, par ALEXANDRE DUMAS.

Les Trois Harmonies.

CHANSONS ET POÉSIES, par M. A. CONSTANT DE BAUCOUR.

Un livre de poésie, bien plus, un livre de chansons, par le temps qui court, c'est presque un anachronisme. La chanson, proprement dite, cette poésie riante et facile qui se rhythmait au choc des verres, a vidé sa dernière bouteille sur la tombe du gai, du sémillant Désaugiers, pour aller amortir les pointes de ses saillies sur les barreaux de la prison de Béranger.

Lacalprenède voulait mettre l'histoire de France en rondeaux, Dumas en romans, Scribe en vaudevilles; avaient-ils tort ou raison? C'est toujours la perpétuelle histoire de l'orfèvre monsieur Josse; la chanson est pourtant tellement identifiée à nos mœurs, à nos habitudes, à notre caractère, qu'à elle seule elle peint toute une époque, toute une génération. Guerrière avec Martial d'Auvergne, elle devient railleuse et mordante entre les mains des frondeurs, et défie par la force seule de ses noëls, les longues pertuisanes du Mazarin. Plus tard, elle devient tendre, fière et louangeuse, pour glorifier les conquêtes et les amours du grand siècle et du grand roi. Vous la voyez ensuite entrer dans les alcôves, la perruque en désordre, couverte de poudre et de mouches, heurter son talon rouge aux mœurs quelque peu galantes de la cour de Louis XV, et s'en donner à cœur-joie, comme si plus tard, par un veto royal, elle devait suspendre ses joyeux refrains, pour adopter la forme grave et monotone des cantiques. 89 engendre aussi sa chanson, et le Français, né malin, ne cesse pas d'être le peuple le plus spirituel de la terre, tout en coupant des têtes; il entoure la guillotine au son de la *Marseillaise*, rentre gaiement chez lui sur le refrain d'un couplet à boire, et s'endort aux mélodies du citoyen Garat. Mais le canon d'Austerlitz le réveille, Napoléon part pour la conquête du monde; la chanson l'accompagne sur les refrains belliqueux et tendres tout à la fois de : *Partons pour la Syrie*; *Agnès le veut*, *il faut partir*, etc. La transition était toute naturelle, la Restauration venait de succéder à l'Empire, l'auréole de gloire qui avait lui sur la France venait de s'éteindre avec la dernière strophe du Réveil du peuple ; il ne restait plus que la chanson de table, la chanson à boire, l'on chanta et l'on but, et lorsque les coupes furent vides, l'on se demanda ce qu'il restait à faire : Béranger répondit, et comme il fallait avoir toute sa raison pour combattre, la chanson mit encore une fois son gobelet dans sa poche, plia proprement sa serviette, et se fit politique ; elle attaqua le roi, les ministres, tous les grands de l'Etat, et les grands de l'Etat emprisonnèrent la chanson, qui continua à siffler les gens du roi.

1830 éclate ; peu à peu la politique s'assoupit, les bouquets à Cloris se fanent, les petits maîtres ont les ongles noirs et la barbe inculte, on dîne à quarante sous, la Bourse est l'autel où viennent sacrifier les intelligences ; pauvre chanson que vas-tu devenir?

Au dessous de ceux qui chantaient naguère, il y a toute une classe qui souffre ; émancipée religieusement par le christianisme, politiquement par la Révolution, elle gémit encore enchaînée dans les liens du salaire, et courbée sous le dur servage de la nécessité et de la faim ; libre devant Dieu comme devant la loi, mais esclave d'une concurrence illimitée, elle étend vers les oppresseurs industriels des bras suppliants et décharnés. Mais eux, il faut qu'ils s'enrichissent à tout prix ; ils restent inflexibles et continuent à la pressurer jusqu'à la moelle. Cette nouvelle classe de serfs a pourtant une âme comme ses maîtres ; elle se souvient que ceux-là, hier encore étaient du peuple aussi ; peu lui importent des droits, de vaines constitutions, des chartes dérisoires ; peu lui importent des droits qui ne lui donnent pas même le pain de chaque jour ; ce qu'elle ressent c'est le besoin de vivre, ce qu'elle veut, c'est la garantie de ce besoin. Eh bien ! c'est l'expression de ces sentiments, ce sont ces misères que la chanson nouvelle doit esquisser ; calmant les douleurs du pauvre, ne menaçant pas, mais disant aux hauts barons de la féodalité financière : Prenez garde, souvenez-vous de nos pères ; ce qu'ils ont fait, le peuple pourrait le faire à son tour ; accordez-lui librement des droits légitimes, le nombre est de son côté, et la justice aussi. *Vox Populi, vox Dei*, voilà en un mot la devise de la chanson transformée, voilà la thèse qu'elle doit soutenir, le refrain qu'elle doit adopter.

M. Constant de Baucour a compris qu'il fallait essayer une transition entre la chanson créée par Béranger et l'hymne purement lyrique de la transfiguration sociale. Sans pénétrer au cœur même d'un sujet si nouveau et si profond, il a senti qu'appuyé sur les vastes aspirations de l'humanité vers une destinée meilleure il conquerrait par cela même les sympathies de ceux qui souffrent, comme de ceux qui attendent ; nous apprécions toute l'habileté du poète, ne voulant parler encore qu'aux vagues besoins, qu'aux nobles pressentiments qui s'agitent au sein de cette société, qui, semblable à l'équipage de Christophe Colomb, tantôt enthousiaste de l'idée de toucher un sol inconnu, tantôt irritée de ne rien voir apparaître, palpite et palpitera entre l'espérance et le doute, jusqu'au jour où elle pourra crier, elle aussi : — Terre ! Terre !

Quelquefois même M. Constant s'est aventuré plus loin ; il a osé nommer les choses par leur véritable nom, ce qui n'est pas un petit mérite dans un temps où beaucoup d'entre ceux qui servent l'idée socialiste, n'ont que trop souvent renié leur maître à tous : Charles Fourier. — Ainsi, nous ouvrons le volume des *Trois Harmonies*, et nous trouvons une chanson consacrée au Phalanstère, avec cet heureux refrain :

Les fils de Dieu sont créés pour s'unir.

Les philosophes et les chrétiens aussi l'avaient dit depuis longtemps, mais, ce qu'ils avaient négligé, c'était la découverte de la loi supérieure résumée dans ce vers :

L'harmonie a tracé le plan du Phalanstère.

L'auteur a dénoncé avec autant de verve que d'à-propos le mercantilisme ; il a spirituellement bafoué tous ces vendeurs qui eussent chassé Jésus du temple, lévites, brocanteurs d'actions, qui sous le pseudonyme d'agents de change trafiquent du seul Dieu à la mode, le cinq pour cent.

Cette idée dominante accompagne encore l'auteur dans ce charmant couplet :

Les petits ronds sont toute la richesse
Des sots mortels qu'en vain nous honorons
A quoi se passe et languit la jeunesse,
A ramasser pour la triste vieillesse
Des petits ronds!

M. Constant n'a pas craint d'intervenir par une chanson dans la grave question des Jésuites ; il a rédigé la *Marseillaise des bons Pères*.

M. Constant de Baucour chante souvent avec goût et délicatesse les passions sensuelles. Toutes les forces de l'âme méritent l'hommage du poète. N'avons-nous pas eu vingt ans, tous tant que nous sommes? Béranger ne nous a-t-il pas dit à quelles conditions on trouve à cet âge le bonheur dans un grenier ; et tous plus ou moins n'avons-nous pas aussi, sensuels gardes nationaux, flairé, comme ce pauvre diable de César de Bazan, l'odeur du festin royal, sortant par le soupirail des caves de maître Chevet?

La chanson est une harmonie ; elle travaille avec l'ouvrier, gazouille avec les oiseaux dans les charmilles, accompagne les premiers bonds de l'enfance, soutient les pas chancelants de la vieillesse ; elle est tour-à-tour mélancolique, égrillarde, pleine de consolations, folle et enivrante. Mais cette harmonie n'est pas la seule dont les sons variés vibrent dans les âmes poétiques : l'imagination a ses fantaisies et ses rêves, et ces rêves et ces fantaisies se traduisent sous mille formes, selon qu'elles prennent le ton du conte, de la ballade, de l'idylle, etc., etc.

Donc M. Constant de Baucour s'est senti quelques velléités d'accorder de nouveau le vieux luth d'Hésiode, de Théocrite et d'Ovide, ce luth

[illegible] que la négligence de l'administration laisse [illegible] à Nossi-Bé, faute de charbon, le *Crocodile*, le seul vapeur que la France ait dans les mers indo-africaines ?

Deux missionnaires, MM. Deniaud et Cotain, étaient arrivés à Bourbon, se disposant à aller prêcher l'Evangile à Madagascar. Nous sommes inquiets sur le sort de ces apôtres. En 1829 ou 1830, M. de Solages, vice-préfet apostolique, entreprit une sainte mission dans la grande île, et mourut victime de son zèle. Les Houvas ne firent contre lui aucune attaque directe ; mais le courageux missionnaire ayant persisté, malgré les avis que lui donnaient les traitants, à s'avancer dans l'intérieur des terres, se trouva bientôt au milieu des forêts marécageuses, sans guide, sans ressources. Défense avait été faite à tous les chefs de village de lui faire accueil et de lui donner des vivres. M. de Solages en fut réduit à manger des racines ; sans asile, privé de tous les soins que le climat exige, il fut pris de la fièvre et périt misérablement. Nous craignons qu'un pareil sort ne soit réservé aux R. P. Deniaud et Cotain.

Le moment d'une campagne est d'autant plus mal choisi, que le gouvernement barbare d'Imerna vient de prendre de nouvelles mesures de proscription contre les Européens. Le *Mauricien* du 3 mars annonce qu'une proclamation de la reine Ranavalo, publiée sur toute la côte orientale de Madagascar, enjoignait aux résidants européens de quitter dans le plus bref délai le territoire houva ; exception faite en faveur des traitants établis dans l'île depuis le temps du roi Radama (1828). Les autorités de Tamatave avaient voulu (derniers jours de février), embarquer huit résidants sur la *Marie-Laure*, de Maurice ; mais le capitaine Turner opposa un refus formel à la sommation des chefs Houvas.

Voilà un nouveau fait très grave. Le gouvernement brutal de Ranavalo-Mandjaka mène à bout son œuvre contre les Européens, et se défait de toutes les influences qui peuvent le gêner dans l'essor de ses cruautés et de ses barbaries. La France n'interviendra-t-elle point? laissera-t-elle fermer à ses enfants cette terre magnifique, qu'elle dit sienne? abandonnera-t-elle les peuples malegaches au poison *tanghen*, aux mille oppressions des Houvas? Et si notre gouvernement n'agit pas, ne voit-il pas que le gouvernement de Maurice va intervenir, qu'il va demander compte aux chefs d'Imerna des avanies et des insultes dont souffrent incessamment des sujets britanniques à la côte Est? Si l'Angleterre agit contre Madagascar, elle y rétablit ses influences, elle substitue son autorité de fait à nos droits que nous prétendons incontestés, mais que l'Angleterre conteste. Les Anglais nous laisseront parler de nos droits vivants sur le papier ; eux, ils réorganiseront, sous leur main suzeraine, une nouvelle royauté à Imerna, comme ils avaient fait au temps de Radama, et, pour la seconde fois, pour la centième fois, nous serons les dupes, et la France, faible, parce que ses gouvernants manquent de prévoyance et de nerf, la France verra grandir incessamment devant elle l'intelligente, l'énergique, la glorieuse nation anglaise.

Pauvres missionnaires, cœurs braves et dévoués, allez donc mourir sur cette terre de Madagascar, où l'on ne fait rien pour vous protéger! Peut-être votre sacrifice ne sera pas perdu ; peut-être le bruit de votre martyre réveillera-t-il les âmes assoupies. Votre sang criera vengeance, et, vous morts, le gouvernement de France se décidera à envoyer dans l'île africaine soldats et colons, afin de faire place libre à ceux qui viendront après vous prêcher la foi chrétienne, chasser la barbarie et enseigner la civilisation!

Sur cette terre de Madagascar, il n'y a pas que les Houvas qui soient des barbares. Il s'y passe quelquefois, parmi les traitants européens, des faits monstrueux. Isolés, privés de toute autorité qui les contienne, les surveille et les relie, ils se laissent peu à peu pénétrer par les mœurs au [illegible]

[illegible] dame P... s'est empoisonnée avec de l'acide prussique... Déjà deux fois, à Calcutta et à Maurice, elle avait essayé de se suicider... Veuillez, je vous prie, m'indiquer les formalités exigées dans ce pays pour l'inhumation. » Plusieurs traitants furent ainsi avertis de la mort de Mme P.... Le docteur ne voulait pas faire connaître le motif de cet acte de désespoir, par respect, disait il, pour la défunte. Plusieurs résidants insistèrent pour que le cadavre fût laissé aux soins de leurs *traitantes* ; ils voulaient surtout écarter la demoiselle Honorine de ce spectacle de mort ; mais le docteur refusa de garder auprès de lui aucune femme malegache, objectant qu'elles n'étaient pas de la religion de la défunte. Il voulut rester seul avec Honorine auprès de la morte. Le soir, à cinq heures, M. L. et Honorine firent porter le corps à Couillandeau (c'est le nom du cimetière de Tamatave) et assistèrent à l'ensevelissement. Le grand juge à Tamatave, le mulâtre Philibert, s'était présenté à la maison mortuaire ; mais le docteur l'éconduisit très poliment.

On ne sait pas quels actes, vus par M. C. D. D., avaient motivé les propos et les sinistres prédictions de cet officier. Autant qu'on peut interpréter le récit de la *Feuille hebdomadaire*, il serait question de quelque tragique scène de jalousie, mêlée peut-être à des monstruosités dans le style de *Justine*. Tout est mystère dans cette affaire; mais comme il y a lieu de soupçonner un crime, il est à supposer que la justice de l'île Bourbon instruira. Puisque le gouvernement déclare que nous avons des droits sur Madagascar, il est de notre honneur de ne pas laisser sans enquête des faits aussi étranges que celui-là. Il est des cas où c'est une obligation pour la France d'étendre sa main de justice sur la grande île africaine, où le Houva barbare tolère ou encourage tous les désordres et toutes les horreurs.

Le jeune Henri Mondeux, ce pâtre si remarquable par son aptitude pour le calcul, vient de se faire admirer dans la ville de Troyes, après avoir parcouru la Suisse et l'Allemagne. Un journal, le *Propagateur de l'Aube*, regrette qu'une nature aussi bien douée s'abandonne à cette existence vagabonde au lieu de se recueillir pour des travaux sérieux. Aux conseils du *Propagateur*, la *Réforme* oppose des pensées fort sages :

« Ces exhortations ont un côté vrai, mais en définitive, que signifient-elles? Que le jeune Mondeux, doué par la nature de facultés extraordinaires, doit prendre soin de sa dignité, doit cultiver et préparer sa gloire. C'est bien, mais cela ne suffit pas. Il nous semble qu'il y avait beaucoup plus et bien mieux à dire. Au lieu de se renfermer dans l'horizon borné de l'individualisme, il fallait s'inspirer de cette philosophie socialiste que proscrivent avec ignorance, et dans de méchantes intentions, les partis stationnaires et rétrogrades. C'est à la société qu'il fallait s'adresser, beaucoup plus qu'à cette intelligence bénie du ciel, que le monde officiel laisse sans culture. N'est-ce pas une honte pour la classe qui s'appelle *haute* et qui tient le Pouvoir en main, de traiter, comme un singe ou un chien savant, une créature humaine destinée peut-être à faire la gloire de la patrie? Voici un philosophe de la vieille école qui crie à ce pauvre enfant du peuple d'abandonner les tréteaux du saltimbanque et de se recueillir dans la solitude. Sera-ce pour y végéter dans un obscur travail ou pour y mourir de faim? »

Il n'est que trop vrai, la société a complètement négligé de cultiver la riche organisation de Henri Mondeux, de la diriger vers ses applications les plus utiles. Le professeur M. Jacobi a été l'unique providence du jeune pâtre. Henri Mondeux qui, présenté comme exemple dans nos écoles, eût pu stimuler vivement l'émulation de la jeunesse qui, plus tard, se fût signalé peut-être par des découvertes importantes, est réduit à se montrer comme une curiosité, à exercer la triste profession de *phéno-*

[illegible] un danger. Les directeurs des caisses d'épargne de Brest et de Lyon l'ont reconnu.

Le danger qu'il y a à recevoir des hommes riches dans les caisses d'épargne, c'est que le retrait de leur argent seul fait sensation, et que par leur position sociale ils ont une puissante influence. Trop de déposants sont portés à les imiter. La perturbation aussitôt devient générale et complexe.

On ne saurait toutefois remédier complètement aux dangers de cette sorte. Il y a cependant beaucoup à faire, et c'est ce que nous devons réaliser.

Résultera-t-il de la mesure que nous proposons que le mal s'aggravera considérablement? Le pouvoir doit être le tuteur de ses administrés ; mais sa tutelle ne doit s'étendre que sur ceux à qui son appui est indispensable.

Mais en est-il ainsi des personnes qui ont su gagner 1 500 fr.? Avec cette fortune, tout particulier peut se suffire lui tout seul. La diminution proposée, qui est à 1 500 fr., se fera peu sentir à Paris : M. le baron Delessert, administrateur de la caisse de Paris, l'a dit lui-même dans son dernier rapport.

M. le ministre des finances termine en priant la chambre d'adopter le projet de loi tel qu'il lui est présenté.

M. LE BARON DE BUSSIÈRES propose qu'il soit permis aux déposants de déposer plus de 1 500 fr., à la charge à eux toutefois de prendre des rentes pour une somme indiquée, toutes les fois que ce chiffre aurait été dépassé.

M. LE PRÉSIDENT BOULLET cherche à réfuter MM. le ministre des finances et le comte d'Argout.

La chambre entend encore MM. le comte d'Argout, le baron Charles Dupin et le président Boullet.

M. LE COMTE PELET (de la Lozère) demande la parole pour le commencement de la séance de demain, et propose à la chambre de fermer la discussion générale.

M. LE PRÉSIDENT. La parole sera à M. le comte Pelet, dès l'ouverture de la séance. — La discussion générale est fermée.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 18 juin.

Plusieurs députés déposent des rapports sur divers projets de loi d'intérêt local.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, présente un projet de loi relatif aux recettes des greffes de justices de paix.

Ce projet de loi est renvoyé à la commission du budget.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de la guerre.

M. DENIS présente des considérations générales sur la colonisation de l'Algérie. Il demande qu'on rende aussi fréquent et aussi intime que possible le contact des indigènes avec les Français, et s'appuie sur ce que le caractère arabe a été vivement frappé de notre esprit de justice, de la sollicitude de nos officiers pour les soldats, de notre supériorité en tout genre. Ils sentent parfaitement la différence entre le régime français et la domination à laquelle les Turcs les avaient accoutumés ; déjà ils viennent en foule sur nos marchés ; la création de bureaux arabes occupés par des scheiks et des cadis intelligents a produit les meilleurs résultats, et des liens se forment entre les deux races. Le spectacle que présentent les places publiques, les promenades, les marchés de l'Algérie m'a frappé, dit l'orateur, moi, observateur impartial ; impartial, je me trompe, j'étais prévenu contre notre colonie, et j'en suis revenu avec la conviction que mes préventions étaient injustes.

M. JULES DE LASTEYRIE partage les idées du préopinant sur la possibilité de la colonisation, mais il est loin de croire l'état des choses aussi prospère que lui. Une partie de l'Algérie est en insurrection, et nos soldats sont exposés à être égorgés, et, loin de pouvoir diminuer l'effectif de l'armée

---

que la hache révolutionnaire a vainement tenté de briser dans les doigts de Chénier, et dont l'écho hellénique résonne encore dans nos cœurs à-la-fois comme un doux souvenir et comme un amer regret. C'est qu'elle n'est pas morte en nous cette mythologie aux symboles si riants, aux existences si multiples, cette traduction vivante des phénomènes de la nature et des passions de l'homme ; c'est que les dieux anciens ont pu voir leurs temples détruits, leurs autels renversés ; mais ils ont survécu, car ils étaient. Leurs statues ne sont-elles pas là, debout, pour attester que le culte de l'idéal a aussi bien sa source dans les réalités de la forme que dans les rêves impalpables de l'imagination, et qu'entre ces réalités et ces rêves, il existe un lien éternellement vrai, éternellement impérissable.

Si l'espace ne nous manquait, nous vous parlerions longuement de *Léda*, la statue la mieux sculptée que M. Constant ait placée dans son temple ; nous vous parlerions aussi de *Prométhée*, ce sublime prototype de toutes les souffrances; nous ferions revivre en lui toute l'histoire de ces grands hommes, de ces prophètes qui brillèrent, le front dans le ciel et vinrent le cœur rongé par un vautour, s'éteindre sur une terre de larmes.

Au ton inspiré succède, chez Baucour, le ton prophétique ; nous voici transportés dans les régions d'une nouvelle *harmonie*, l'ode sur ses ailes de flammes nous entraîne à travers les mondes de l'intelligence et de la foi, le *Verbe rhythmé* se fait initiateur, et nous ouvre le livre des mystérieuses créations :

C'est là que lisent les prophètes ;
Et ceux dont les yeux sont ouverts,
Sont d'eux-mêmes les interprètes
De l'énigme de l'univers :
Les astres, serviteurs mystiques,
Tracent en signes elliptiques
Le mot que le Seigneur écrit ;
Et la terre, à sa voix naissante,
N'est qu'une cire obéissante
Sous le cachet de son esprit.

Ainsi, par ses accords des trois harmonies, se trouve justifié l'heureux titre du livre que nous venons d'analyser ; après cela, si on nous demandait : ce livre prête-t-il quelque côté vulnérable à la critique, nous répondrions franchement : oui. Le style en est quelquefois trop exclusivement modelé sur les écrivains du dix-huitième siècle; la rime manque souvent de richesse, et les graduations de teinte n'y sont pas prodiguées toujours avec cette science de lumière et d'ombre, qui distingue les maîtres parfaits.

Nous devons le dire aussi, quelques rares exemples de mauvais goût et de crudité nuisent au livre ; en résumé, pour exprimer toute notre pensée, la prose poétique de l'auteur de la *Mère de Dieu* fait tort, sous le double point de vue du fond et de la forme aux airs que nous venons de citer. Il y a chez M. Constant, croyons-nous, un prosateur armé de pied en cap et capable de lutter avec les plus vaillants jouteurs ; mais le poète chez lui n'est encore qu'à l'état de néophyte intelligent ; nous pourrions nous exclamer en style bourgeois : il donne plus que des espérances.

Nous avons cité assez de fragments du livre de M. Constant de Baucour pour engager à le lire; nous devions nos encouragements au poète, nos applaudissements à l'homme d'esprit, au penseur nos sympathies ; mais à ses écarts, notre blâme.

Nous ne terminerons pas, comme on le fait ordinairement, par l'espoir de voir naître bientôt sous la plume de l'auteur, un ouvrage plus capital; nous sommes persuadés d'avance que les *Trois Harmonies* ne sont encore que le prélude d'un brillant concert et que la voie nouvelle où est entré M. Constant de Baucour, nous fera pénétrer plus avant dans ce beau pays de l'HARMONIE, si riche en fleurs, si fertile en fruits, dans cette riante contrée de l'avenir que déjà il nous a montrée en perspective au fond du tableau dont nous ne prétendons avoir donné qu'une pâle esquise.

CHAX DE RÉVEL.

Guêpes d'Alphonse Karr.

LA FÉODALITÉ INDUSTRIELLE. — « Je ne demande pas souvent de grandes réformes sociales, — me disait quelqu'un, — parce que je ne crois pas à leur réalisation : les plus complètes en apparence, les plus radicales, celles qui ont coûté le plus de sang et de pleurs, — n'ont eu pour résultat que de faire voir les mêmes comédies jouées par les mêmes comédiens, avec cette différence seulement que les rôles étaient intervertis ; — que le rôle de tyran était joué par le niais, et le rôle de niais par le tyran ; — mais il y avait toujours un oppresseur et un opprimé, un tyran et un niais.

» — N'importe, m'écriai-je, que d'abus ont disparu de la surface de la terre, que de tyrannies ont été détruites, que de jougs ont été brisés!

» — Je suis plus vieux que vous, me dit-il, et je n'ai pas vu toutes ces belles choses.

» — Ni moi non plus, mais je les ai entendu raconter ; — j'ai lu l'histoire et j'y ai vu triomphants des tyrans qui ont été renversés...

» — Je le crois bien, mais vous parlies de tyrannie...

» — Eh bien!...

» — Mais, c'est autre chose : — les abus, les jougs, les tyrannies ont été attaqués, mais ceux qui les attaquaient ne voulaient pas les détruire, ils voulaient s'en emparer, et c'est ce qu'ils ont fait. — On les attaquait comme on attaque les villes à la guerre ; on ne détruit les murailles que jusqu'au point d'y faire une brèche qui permette d'entrer ; mais une fois la ville prise, on répare la brèche, et l'on met un peu plus d'artillerie dans la place.

— Vous exagérez, mon ami. Où sont, dites-moi, ces châteaux des temps féodaux, — véritables nids de vautours, — dont les seigneurs opprimaient leurs malheureux vassaux, et exerçaient sur eux de prétendus droits si odieux?

— Je vais vous les montrer, — seulement ne vous attendez pas à les voir flanqués de tourelles, — hérissés de fauconneaux, — perchés sur des rocs, chargés de soldats, — fermés par des ponts-levis et de lourdes herses.

Pas plus que vous ne verrez une femme de ce temps-ci — habillée comme les châtelaines d'alors, — quoique certaines modes cependant rappellent aujourd'hui ces vieux costumes.

Le château d'aujourd'hui, — le château où le tyran repose... Cherchons autour de nous, — je voudrais vous en montrer un d'ici... Il y en a de plusieurs formes, — il y en a à Paris... rue Laffitte... Mais tenez, voyez là-bas, — derrière ces vieux arbres...

« — Quoi? cette haute cheminée en briques? c'est une usine.

— « Précisément... cette forteresse, je vous l'ai dit, n'a ni herse ni pont-levis ; elle est fermée par une grille de bois peinte en vert. — Si vous voulez entrer ou sortir, vous n'avez qu'à dire : Cordon, s'il vous plaît! — et la porte s'ouvrira à vos ordres. — Le châtelain n'est pas couvert d'une cotte de mailles, ni coiffé d'un casque ; il a un gilet jaune, un habit bleu et un chapeau gris ; — il n'a pour armes qu'une canne en bois des îles, à pomme d'or, — qui se casserait s'il la laissait tomber. Certes il ne ressemble pas plus aux anciens barons que sa cheminée ne ressemble à leur donjon ; — mais il a hérité de leurs droits, et il exerce la même tyrannie. — Tous les hommes qui l'entourent sont ses serfs.

« Il n'use plus de la force des armes pour contenir ses vassaux dans le devoir : — les ouvriers qu'il emploie attendent de sa volonté le pain de chaque jour, — il les dompte par la famine comme on fait pour les bêtes féroces ; — il ne lève pas la dîme sur leur travail, — il la leur donne, au contraire, mais il garde les neuf autres dixièmes. —

» Il n'ose pas faire pendre, écarteler ou manger par ses chiens ceux qui chassent sur ses terres ; — mais il les fait mettre en prison, et pendant ce temps leurs femmes et leurs enfants meurent de faim. — C'est plus adroit, — et cela n'a pas l'air si méchant. —

« Le droit de jambage a pris une nouvelle extension, — au milieu de filles et de femmes auxquelles leur travail ne peut fournir les plus rigoureuses nécessités de la vie, — et qui à plus forte raison n'ont jamais honnêtement ni parures ni plaisirs. »

Une instruction que j'ai donnée à M. le maréchal Bugeaud lorsqu'il était à Paris, c'était de porter toute son attention sur ce qui pouvait arriver en conséquence de la guerre du Maroc; car il était facile de prévoir que la guerre du Maroc amènerait une certaine commotion parmi les populations qui, auparavant, étaient soumises.

Ce que j'avais prévu est arrivé; des populations se sont soulevées, soit par les excitations d'Abd-el-Kader, soit d'elles-mêmes; on les a poursuivies, et, d'après les rapports qui viennent d'arriver, le maréchal croit que tout pourra être terminé à la fin du mois.

Nous aurons sans doute encore une grande surveillance à exercer à cause d'Abd-el-Kader, notre éternel ennemi; mais de tout ce qui s'est déjà passé, je conclus que notre position en Algérie est beaucoup meilleure que ne le pense M. de Lasteyrie.

Arrivant au projet de loi, M. le ministre dit qu'il se trouve embarrassé, car il doit à la fois remercier la commission des éloges qu'elle donne à l'ordonnance de 1845, et critiquer les mesures qu'elle propose, mesures qui ne seraient rien de moins que l'annulation de cette même ordonnance. Sur les propositions de la commission, le gouvernement a déjà consenti à plusieurs réductions, mais il accepte celle de 306 150 fr. proposée sur diverses parties de l'administration générale de l'Algérie.

M. BIGNON, rapporteur, défend l'administration de l'Algérie contre les reproches de M. de Lasteyrie, et justifie les réductions que la commission propose. Ces réductions entraîneraient la suppression du traitement de trois conseillers-rapporteurs, et des réductions sur le traitement du président, de quatre conseillers, et du secrétaire du conseil du contentieux, et sur les frais de représentation du directeur général des affaires civiles.

M. LE MARÉCHAL SOULT revient sur ses précédentes observations.

M. JANVIER défend l'institution des conseillers rapporteurs, qui sont un commencement de gouvernement civil à côté du gouvernement militaire.

M. SAINT-MARC GIRARDIN croit que l'établissement de ce double gouvernement aurait de graves inconvénients avant que le temps soit venu.

M. BAUDE parle dans le même sens au milieu du bruit.

M. GUSTAVE DE BEAUMONT croit que le principe de l'ordonnance est bon, mais il croit qu'il a été mal appliqué. Le moyen de coloniser l'Algérie, c'est d'y attirer une population civile et des capitaux; or, la population et les capitaux ne s'y porteront que s'il y a des institutions civiles protectrices. Les conseils qu'il s'agit d'établir ne contrarient pas le pouvoir administratif: il y a des conseils partout placés auprès de l'autorité et qui ne l'entravent pas; tel est en France le conseil-d'Etat. Ce conseil, d'ailleurs ne s'occupera que des affaires administratives ordinaires; avant qu'il fût établi, tout était abandonné à la bonne volonté du conseil administratif, composé de huit chefs militaires, qui s'accordent l'un à l'autre un pouvoir absolu, à chacun, en ce qui regarde son service. Il est bon qu'il y ait, à côté de ces administrateurs, des hommes qui n'administrent pas, mais qui surveillent et ne se passionnent pas, et soient comme les représentants de la population civile. C'est ce qu'on a déjà fait dans les autres colonies. Il prie donc la chambre de ne pas adopter la réduction proposée par la commission.

M. MAGNE. L'institution est entièrement neuve, il faut donc examiner soigneusement les raisons pour et contre. Les raisons pour sont celles-ci: Le conseil de l'administration était juge et partie, des chefs de service sont obligés de s'absenter souvent et laissent un vide dans le conseil; l'élément militaire domine dans l'Algérie, il faut y donner place à l'élément civil; enfin, supprimer les trois conseillers-rapporteurs, c'est décapiter l'ordonnance du 15 avril dernier.

Mais par suite des modifications qui ont été apportées au conseil d'administration et de la création d'un comité consultatif, le conseil supérieur cesse d'être juge et partie. L'ordonnance permet d'appeler des fonctionnaires et des membres du conseil consultatif pour compléter le nombre des membres du conseil administratif; l'élément civil a sa part dans l'administration, par la création de ce conseil consultatif, avec lequel les trois conseillers rapporteurs feraient double emploi: l'ordonnance, après qu'on en a éliminé la superfétation de ces trois conseillers, reste encore tout entière, et ses prescriptions sont encore applicables sous presque tous les points.

Il y a deux manières d'entraver l'administration de l'Algérie, c'est de la surcharger d'institutions ou de lui refuser les crédits dont elle a besoin; la commission a cru se placer dans une heureuse limite entre les deux extrêmes. (Très bien !)

M. MARTIN (du Nord). La création des trois conseillers rapporteurs a été demandée par une commission, qui a cru qu'avec toute l'extension que prennent les affaires, il est à peu près impossible que toutes soient expédiées rapidement par un conseil d'administration composé seulement de chefs de service; le gouvernement a cru cette demande parfaitement fondée, et c'est à la suite d'un examen sérieux qu'il y a été fait droit par l'ordonnance. C'est une affaire d'expérience, et je prie la chambre de ne pas la repousser.

La réduction relative aux trois conseillers rapporteurs est mise aux voix et rejetée après une épreuve douteuse.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, dépose plusieurs projets de loi d'intérêt local.

M. DUPIN aîné se lève et lit une note dans laquelle il rappelle un fait cité par M. Agénor de Gasparin dans la séance du 30 mai dernier. Dans un discours sur la situation des esclaves, l'honorable député avait allégué qu'à Draguignan les esclaves appartenant à un Arabe, accusé d'assassinat sur sa femme, avaient été entendus comme esclaves, traités comme une marchandise, achetés au marché sans que personne eût protesté. Il résulte des renseignements pris par M. Dupin que le nègre et la négresse dont il s'agit avaient été en effet qualifiés d'esclaves par leur maître, mais que le procureur du roi protesta et que sur sa réquisition un arrêt fut rendu par la cour qui déclara que les serviteurs étaient libres et seraient entendus comme tels.

M. MARTIN (du Nord), garde des sceaux, dit qu'il a également pris des renseignements sur le même fait et qu'ils sont entièrement d'accord avec ceux de M. Dupin. Il se proposait d'en faire part à la chambre lors de la discussion du budget de la marine.

Le projet de budget demande un crédit de 200 000 fr. pour les directions et les bureaux des affaires arabes. Il n'a pu être justifié aux yeux de la commission que d'une somme de 188 820 fr.; elle demande donc la suppression de l'excédant de 11 180 fr.

Cette réduction, combattue par M. le commissaire du roi, est mise aux voix. Les deux épreuves sont déclarées douteuses.

La réduction est rejetée au scrutin de division par 132 contre 124.

Sur le chapitre relatif aux services civils en Algérie la commission propose diverses réductions; le gouvernement en conteste deux, une de 50 300 fr. relative au traitement de 29 géomètres employés seulement à l'arpentage, la délimitation et l'allotissement des concessions, dont la commission voudrait que les fonctions fussent exécutées par les agents de la topographie parcellaire, l'autre de 20 200 fr. sur les crédits consacrés aux opérations topographiques.

M. le commissaire du roi combat ces réductions, qui sont défendues par MM. Bignon, rapporteur et M. Desmousseaux de Givré, et adoptées.

M. BUREAUX DE PUZY, sur le chapitre de la colonisation de l'Algérie, se plaint qu'on oblige les soldats de notre armée d'Afrique à travailler à des défrichements et à la construction de villages pour les colons, travaux qui sont dangereux pour la santé des troupes.

[illegible] fection des routes.)

M. LE PRÉSIDENT. Pour les travaux du port d'Alger, la commission propose une augmentation de 600 000 francs, si le gouvernement adhère. (On rit.)

M. BIGNON. Je demande que, par suite des votes précédents, l'article soit renvoyé à la commission.

Ce renvoi, mis aux voix, est rejeté à la deuxième épreuve.

Sur la proposition de M. Barillon, il est constaté que la chambre n'est pas en nombre, et la suite de la discussion est renvoyée à demain. La séance s'ouvrira à midi et demi.

FAITS DIVERS.

Emprunt de 40 millions. — Le mardi 1er juillet prochain, il sera procédé publiquement, à dix heures du matin, dans la grande salle, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, au vingt-septième tirage au sort des obligations à rembourser dans l'emprunt de 40 millions contracté par la ville de Paris. A ce tirage il sera extrait de la roue 106 numéros, qui donneront lieu aux primes ci-après: le 1er numéro sortant, 50 000 fr.; le 2e, 20 000 fr.; le 3e, 15 000 fr.; le 4e, 12 000 fr.; le 5e, 10 000 fr. Du 6e au 15e inclusivement, chacun un lot de 5 000 fr. Enfin, le 16e numéro sortant, un lot de 1 020 fr.

M. Alexandre Dumas. — Ce soir, la *Patrie* annonce le complet rétablissement de M. Alexandre Dumas. Le célèbre romancier va donc reprendre ses travaux pour répondre aux exigences de ses nombreux lecteurs.

M. de Châteaubriand et M. le comte de Chambord. — Le vicomte de Châteaubriand est arrivé à Venise le 7 juin. « Il a été reçu, dit la *France*, par le comte de Chambord, avec une effusion et une cordialité qui ont fait verser bien des larmes de joie et de reconnaissance à l'illustre auteur du *Génie du Christianisme*. » Il paraît que la santé de M. de Châteaubriand est excellente.

Cent mille francs restitués. — Le désintéressement et la probité semblent désormais le partage du pauvre. Avant-hier, il s'agissait d'un cocher qui trouve 20 000 fr. dans sa voiture et qui en cherche le possesseur jusqu'à ce qu'il l'ait rencontré; hier, d'un boueur qui apporte chez son commissaire de police une somme considérable, lorsqu'il pouvait si facilement se l'approprier. Aujourd'hui, les journaux nous donnent le nom d'un brave homme, qui vérifiant les coupons de la loterie de Saint-Eustache, découvre cent billets de mille francs oubliés près de lui. Cet homme est M. Antoine Colomnet: chargé d'une nombreuse famille, ayant de grands besoins, plus près encore de la misère que de la gène, il n'a pas hésité à restituer son immense trouvaille.

Une enquête à l'hôpital Beaujon. — « Les désordres récemment signalés dans l'alimentation de l'hôpital Beaujon, dit la *France administrative*, viennent d'être l'objet d'une sérieuse enquête. M. Rognetta a constaté que les effets toxiques de la viande sont constants, et la preuve de cette assertion, c'est que les malades qui avaient mangé de cette viande, ainsi que les autres employés, les personnes de service et les élèves internes, ont éprouvé des symptômes spéciaux formidables, tandis que les autres personnes qui n'ont point fait usage de cette viande n'ont rien ressenti; que la sœur qui s'est à trois reprises différentes so umise à la même épreuve, c'est-à-dire au régime de cette viande gâtée, a, chaque fois, été saisie des mêmes signes d'empoisonnement. La fille de service de cette religieuse, ainsi qu'un chat, qui ont subi les mêmes expériences, à plusieurs jours d'intervalle, ont présenté les mêmes phénomènes d'intoxication. Depuis le mois de janvier dernier, le même accident s'est reproduit cinq fois, toujours par la même cause, c'est-à-dire par la viande d'animaux malades ou à demi décomposée, Voilà ce qui résulte de l'enquête personnelle de M. Rognetta. On ignore quelle est la décision qu'a prise à ce sujet M. le procureur du roi: rien n'a transpiré à cet égard. »

Nous devons ajouter que les experts nommés par l'administration ont attribué à d'autres causes que celles qui sont signalées par la *France administrative*, le malaise ressenti par plusieurs malades et par plusieurs employés, après la consommation de la viande suspecte. La question des viandes malades est abordée aujourd'hui dans notre chronique agricole. (Voir plus bas.)

Un conseil municipal traduit en police correctionnelle. — On écrit de Beaumont à l'*Emancipation* de Toulouse: « M. Taupiac, élu maire à cause de ses opinions d'ultramontanisme, et maintenu, malgré son impopularité, à la tête de l'administration, a fait traduire tout son conseil municipal en police correctionnelle. C'est le 3 du courant, avec une pluie qui tombait par torrents, que dix-huit citoyens, entassés les uns sur les autres dans une mauvaise guimbarde, sont partis pour Castelsarrasin; ces honorables, quittant à regret leurs dieux pénates, ont été rendre compte à M. le juge d'instruction des paroles plus ou moins acrimonieuses qui ont blessé la susceptibilité de M. le maire. »

Les menuisiers de Montpellier. — L'*Indépendant* de Montpellier publie les lignes suivantes: « Une fâcheuse scission est survenue entre les maîtres et les ouvriers menuisiers, et, depuis huit jours, tous les travaux sont suspendus. Les causes ne nous en sont pas encore suffisamment connues pour que nous puissions dire de quel côté sont les torts. En attendant, nous engageons les maîtres et les ouvriers à organiser au plus tôt une espèce de conseil, composé mi-partie d'ouvriers et mi-partie de maîtres, qui aura mission de juger les griefs respectifs et d'amener un rapprochement qui préviendra toute coalition. Nous ne doutons pas que, si le conseil que nous donnons est suivi, cet état de choses ne cesse et qu'une solution satisfaisante pour tous ne soit vite amenée. »

Magasin monstre. — On dit qu'une société se forme en ce moment pour construire un immense magasin de nouveautés dans toute la longueur de la rue Rougemont, c'est-à-dire sur une étendue de 350 mètres environ, avec entrée sur le boulevart. Cet établissement serait le plus considérable de la capitale.

Cours de musique de M. Emile Chevé. — M. Emile Chevé ouvrira un nouveau cours de musique vocale le mardi 24 juin, à huit heures du soir, chez lui, rue Saint-André-des-Arts, 60. Des places sont réservées aux dames.

Mort aux gueux! — On a déjà annoncé l'évasion de deux des plus dangereux forçats du bagne de Rochefort, les nommés Chartier, condamné à vingt ans de travaux forcés, évadé deux fois déjà de ce même bagne, et le nommé Briard (Amand-François), ancien marin, condamné également aux travaux forcés, le 19 novembre 1840, par la cour d'assises du département du Calvados, et, le 22 novembre 1842, par celle du département de la Charente-Inférieure.

« La police, dit la *Gazette des tribunaux*, lors de la précédente évasion de Chartier, [illegible] l'avait arrêté, après un mois environ de recherches, aux but[illegible] Saint-Chaumont, alors qu'il était parvenu à réunir autour de lui une bri[gade] de voleurs et d'assassins contre lesquels la cour d'assises de la Seine [illegible] plus tard. Elle [illegible] ient, cette fois encore, de se saisir de ce dangereux [illegible] et de son compagnon d'évasion, et de les placer sous la main de la [illegible]

» L'[illegible] de Briard ne remonte qu'au 9 mai dernier. Une fo[illegible] du bagne de Rochefort, leur premier soin avait été de se rendre [illegible] moyen de déguisements qui leur donnaient l'ap[illegible] que de vols.

» On a saisi à leur domicile des pinces, des fausses clefs, de la cire à empreintes, des limes, etc. »

Un fils disséqué par son père. — « L'autre jour, dit le *Courrier des Etats-Unis*, on a jugé devant la Marine-Court de New-York un procès en diffamation duquel résulte un des faits les plus étranges qu'aient jamais eu à enregistrer les annales de la médecine. L'accusé avait déclaré publiquement qu'un certain médecin allemand, ayant perdu son fils, avait disséqué le cadavre de celui-ci, et exposé le squelette dans son bureau. Après l'audition des témoins, le président, dans son résumé, a très explicitement invité le jury à condamner le révélateur de ce fait, qui, suivant le juge, est une petite affaire de famille dont personne n'a le droit de se mêler. Mais le jury n'a pas été de cet avis, et il a rendu un verdict en faveur de l'accusé. »

Violente expérience. — « L'autre jour, à Cincinnati, un certain M. Blanc et un Anglais, dont on ne donne pas le nom, après avoir long-temps et très amicalement discuté sur les divers systèmes d'armes à feu, ne pouvant se mettre d'accord sur nous ne savons quelle difficulté, résolurent de recourir à l'expérience: ils descendirent, bras dessus, bras dessous, dans la rue, se placèrent à distance, et échangèrent deux coups de pistolets. M. Blanc fut frappé en pleine poitrine, et lorsqu'on arrêta l'Anglais, il trouva fort scandaleux qu'on lui fît un crime de ce qui n'était qu'une expérience scientifique.

CHRONIQUE AGRICOLE.

TRAITEMENT PRÉSERVATIF DE LA POMMELIÈRE. — On a donné le nom de pommelière à une maladie qui affecte spécialement les vaches laitières et qui produit des ravages considérables chez les nourrisseurs de Paris. Huzard a été chargé, à plusieurs reprises, par le gouvernement, d'étudier cette affection, d'en rechercher les causes et d'indiquer le traitement qui pourrait amener la guérison; toutes les recherches de ce vétérinaire n'ont abouti qu'à un résultat négatif. Il a décrit les symptômes de la maladie, il a constaté ses ravages, mais ni lui ni ses successeurs n'ont trouvé de remède capable de prévenir les effets de la pommelière. Voici comme il la caractérise dans un de ses Mémoires.

C'est une inflammation lente, chronique, souvent répétée, quelquefois gangréneuse des poumons, qui dégénère en véritable phthisie pulmonaire lorsque les bêtes ont la force de résister aux premières attaques du mal. Elle n'a point le caractère aigu et inflammatoire de la péripneumonie épizootique et contagieuse qui affecte les bêtes à corne de plusieurs départements. Les symptômes de la maladie ne sont pas très multipliés; la toux est générale et univoque; elle n'est pas sèche et sonore comme la toux ordinaire, elle est au contraire rauque, ou plutôt c'est une expulsion longue de l'air contenu dans le poumon et gêné dans son passage par plusieurs obstacles successifs. Ce symptôme est longtemps, et même quelquefois pendant plusieurs années, le seul qui annonce l'existence de la maladie. Toutes les autres fonctions paraissent se faire comme dans l'état naturel: *les bêtes acquièrent même de l'embonpoint*. Mais si une cause quelconque augmente le mal, alors le dégoût, la tristesse, le froid alternatif des cornes et des oreilles, la diminution et suppression du lait, l'accélération du pouls, le battement des flancs, le frisson, la sensibilité de la poitrine, la cessation de la rumination annoncent ses progrès. Enfin, aux symptômes précédents succèdent, après plusieurs attaques répétées, la lenteur du pouls, des battements de cœur, des grincements de dents, des évacuations fétides par la bouche et par les naseaux; l'air expiré répand une odeur cadavéreuse, l'animal maigrit à vue d'œil et périt bientôt si on ne le fait abattre.

Les vaches laitières entretenues par les nourrisseurs de Paris contractent en très peu de temps cette affection mortelle; mais les nourrisseurs ne leur laissent jamais atteindre la dernière période; ils les livrent à la boucherie dans le moment où l'augmentation de l'embonpoint coïncide avec la diminution du lait. Sur les dix mille vaches qui existent dans les étables de la capitale, il n'en est peut-être pas une seule qui en sorte sans être affectée de la pommelière. Tout le lait produit dans l'intérieur de la ville, provient donc de bêtes atteintes d'une maladie mortelle, et lorsque leur viande est livrée à la consommation, c'est qu'il n'est plus possible de retarder la désorganisation complète de leurs organes. Or, quoi qu'en disent les vétérinaires, nous ne pouvons admettre que des aliments provenant d'un animal à moitié désorganisé soient sans danger pour la santé des consommateurs. « Le lait des vaches attaquées de la pommelière, dit Huzard, est moins consistant, moins crémeux, moins savoureux que celui des vaches saines; de plus, il tourne constamment sur le feu. On ne le mange pas moins sans inconvénient pour la santé. La viande de ces vaches ne doit pas être aussi bonne que celle des autres; mais l'usage qu'on en fait si généralement parmi le peuple de Paris prouve qu'elle n'est point nuisible à la santé. L'ouverture des cadavres a constamment fait voir qu'il n'y avait que les poumons d'affectés. »

Il est inconcevable que des assertions aussi peu raisonnées aient été accueillies et maintenues jusqu'à présent par tous les successeurs de Huzard. Est-ce que les vétérinaires ne constatent pas tous les jours que la mauvaise qualité des aliments végétaux devient presque constamment la cause d'un dérangement dans la santé des animaux domestiques? Comment peuvent-ils donc supposer qu'une viande de mauvaise qualité, que du lait détérioré n'agissent point d'une manière fâcheuse sur la santé de l'espèce humaine?

L'usage du lait provenant des vaches pommelières nous paraît surtout extrêmement grave. Notre raison répugne à croire que le sang qui est en contact avec des poumons purulents ne soit pas vicié dans ses éléments constituants. Or, si les principes du sang sont altérés (et les observations faites ces dernières années ne permettent pas d'en douter), le lait qui en provient, le lait qui n'est qu'une transformation du sang, peut-il lui-même n'être pas vicié, n'être pas malsain?

Or, c'est à la partie la plus faible, la plus délicate de la population que cet aliment malsain est destiné; c'est aux enfants, c'est aux femmes des classes peu aisées que se distribue chaque jour le lait des vaches pommelières. Ainsi, ceux qui sont condamnés, par leur pauvreté, à loger dans des habitations où il ne leur arrive qu'un air impur, ceux dont le sang est déjà appauvri en passant dans des poumons qui aspirent sans cesse des gaz délétères, ceux-là sont encore condamnés à verser dans leur sang les germes d'une maladie organique mortelle déposés dans le

Mais pour obtenir le résultat le plus avantageux, ajoute l'inventeur dans son prospectus, il faut employer ladite méthode préservative sur des vaches jeunes, saines, ne présentant aucun signe de la pommelière et après un vêlage d'un à trois mois, c'est-à-dire à l'époque où le lait est le plus abondant.

M. Doré invite les propriétaires de vaches à venir se convaincre de l'exactitude de ces faits, en visitant chez lui les animaux sur lesquels il a expérimenté; mais cette visite ne peut amener aucune espèce de conviction, si l'inventeur persiste à faire un secret de son procédé. Il nous a été impossible d'obtenir de M. Doré la confidence des moyens qu'il emploie; nous ne pouvons, par conséquent, les recommander à nos lecteurs. Voici cependant ce que nous avons cru comprendre dans la longue et très confuse conversation que nous avons eue avec M. Doré : la pommelière proviendrait, selon lui, de la privation continue d'un besoin naturel, qui n'est jamais satisfait dans les étables des nourrisseurs parisiens. Il faut, à Paris, des vaches qui donnent du lait et ne fassent pas de veaux; on ne tient aucun compte de leur chaleur périodique, et jamais on ne les livre au taureau. M. Doré affirme que, depuis quarante ans, il a observé que la maladie se déclarait à la suite d'une chaleur non satisfaite. D'après cette indication, il a cru pouvoir prévenir le mal en supprimant ce qui en serait la cause, en détruisant l'organe même dont les besoins se manifestent par la chaleur : il fait donc opérer la castration sur toutes les vaches qu'il veut préserver de la pommelière. Nous sommes convaincus que c'est là tout son procédé.

Cependant, il laisse entendre que les vaches doivent subir encore un autre genre d'opération pour être parfaitement garanties.

Il n'est pas possible de décider, à priori, quels sont les effets de la castration sur les vaches. Depuis longtemps on a affirmé que cette opération avait pour résultat de maintenir, pendant plusieurs années, la sécrétion du lait. Nous avons lu le récit de plusieurs expériences tentées dans ce but en Amérique et en Suisse; les uns se sont beaucoup loués de leurs essais; les autres, au contraire, ne sont arrivé qu'à des résultats négatifs.

L'expérience aurait donc besoin d'être renouvelée sous la direction d'hommes instruits et dont le témoignage ne fût pas suspect. Mais, lors même que l'efficacité de la castration serait démontrée quant aux produits du lait, cela ne prouverait encore rien quant à la pommelière.

L'observation sur laquelle s'appuie M. Doré, observation qui fait le point capital de son système, a trouvé d'avance un contradicteur, dont le témoignage doit être pris en considération : Huzard dit, dans le Mémoire déjà cité, qu'il a observé qu'après les premiers symptômes sérieux de la pommelière, les vaches devenaient souvent en chaleur et qu'elles ne retenaient plus; ces deux circonstances, au lieu d'être les causes de la maladie, en étaient au contraire à ses yeux, la conséquence.

Ainsi, d'après ce savant vétérinaire, le système de M. Doré serait radicalement erroné. Toutefois nous ne prétendons pas que la question soit jugée aujourd'hui, nous croyons qu'il faut l'étudier. Ce soin concerne surtout l'école vétérinaire d'Alfort, qui est parfaitement placée pour faire toutes les expériences nécessaires. Malheureusement on ne s'occupe pas à Alfort de l'éducation des vaches, pas plus que des moutons, pas plus que des ânes, pas plus que des porcs, ni d'aucun autre animal domestique sans exception. Cette école a la prétention de faire des *médecins-vétérinaires*, c'est-à-dire des espèces de savants qui connaissent toutes espèces de choses excepté ce les qui leur seraient le plus utile et le plus honorable de savoir. Tant que l'école ne comprendra pas mieux son système d'instruction, l'agriculture n'en fera toujours qu'un cas fort médiocre. Nous aurons bientôt occasion d'examiner à fond ce qu'il y aurait à faire pour rendre cette institution plus utile au pays.

ACTION DE L'ÉLECTRICITÉ SUR LES VÉGÉTAUX. — Nous empruntons au dernier numéro du *Franc-Comtois de Besançon* la lettre suivante qui vient fort à propos rappeler au public les précédents historiques de cette question intéressante :

« Votre dernier numéro m'a fait dire que, le premier en France, je m'étais occupé de l'application de l'électricité à la végétation. Cet honneur ne m'appartient pas. Le Mémoire que j'ai publié sur cet objet intéressant, et dans lequel je rends compte de mes propres expériences, est du mois de décembre 1788 ; et quatre ans auparavant, le célèbre Bertholon, mon maître et mon ami, avait publié son *Traité de l'électricité des végétaux*, qui devait fixer sur lui l'attention de l'Europe savante, si déjà il n'avait été connu par d'autres travaux très importants.

» Voici à quelle occasion M. Bertholon fut amené à l'idée, que l'on veut donner aujourd'hui comme nouvelle, d'appliquer l'électricité à la végétation.

» Le sénateur vénitien Querini lui écrivit un jour qu'ayant fait placer dans son jardin un paratonnerre dont l'extrémité se perdait dans un puits, il avait observé avec étonnement que les arbres fruitiers, fleurs, plantes légumineuses, dans le voisinage de ce puits, fleurissaient avant les plantes du côté opposé. Cette observation porta Bertholon à électriser des graines de toute espèce, et il me chargea de ce soin pendant qu'il donnait ses leçons de physique aux Etats généraux de Languedoc. Mon Mémoire fut adressé à M. de La Mettrie en décembre 1788. Mon seul mérite, dans les expériences que j'ai faites, c'est d'avoir eu l'idée de comparer les racines des plantes électrisées à celles non électrisées.

» Agréez, etc., DORMOY-MAIRE. »

Nous espérons pouvoir donner la semaine prochaine une analyse exacte des travaux de M. Dormoy et de son maître Bertholon sur l'électricité : nous ferons seulement remarquer aujourd'hui combien il est regrettable que les savants perdent leur temps à recommencer ainsi chaque demi siècle et dans différents pays les éléments de la science sans profiter des ébauches faites par leurs prédécesseurs. Les travaux de Bertholon sont si peu connus qu'ils ont échappé aux recherches des hommes les plus instruits de notre époque : M. de Gasparin ne nous paraît pas en avoir eu connaissance, car il n'en dit pas un mot dans son cours d'agriculture ; M. Becquerel ne paraît pas non plus en avoir profité dans ses essais d'application de l'électricité aux végétaux ; enfin les expérimentateurs d'Angleterre et d'Amérique n'en ont tiré aucun parti. Ces travaux sont comme s'ils n'existaient pas ; la génération précédente a travaillé sans profit pour notre génération. C'est une singulière méthode de progresser que de revenir toujours ainsi sur ses pas. Si le corps des savants était organisé, croit-on que l'humanité ferait de pareilles écoles ?

BIBLIOGRAPHIE. — *Association agricole.* — MM. Joubert et Isaac Chevallier viennent de publier en commun un livre sur l'agriculture de la Sologne.

Les auteurs de l'*Agriculture en Sologne* montrent que les dures conditions imposées aux fermiers et aux manouvriers rejaillissent sur les propriétaires eux-mêmes et nuisent à leurs intérêts. Ils établissent que le moyen le plus prompt d'améliorer l'agriculture consisterait à établir un mode de fermage basé sur la loi naturelle de la répartition des bénéfices entre le capital, le travail et le talent.

« Une ère nouvelle s'ouvre devant nous, disent-ils, il ne faut pas nous le dissimuler, ère de travail, il est vrai, mais en même temps ère de prospérité; car la solidarité de l'humanité devient de jour en jour plus grande, et une fois la Phalange formée, il ne restera plus qu'à marcher sans coup férir vers le but que Dieu lui-même nous a posé : l'Association domestique agricole de Charles Fourier. »

Nous sommes heureux d'entendre partir du sein même de l'agriculture ce grand cri de ralliement : *Association*. Naguère au milieu du congrès central de Paris, M. de Gasparin annonçait qu'il fallait avoir recours à l'Association pour donner aux lois sur les irrigations toute leur portée : aujourd'hui, voici, M. Rieffel. le grand réformateur de l'agriculture bretonne, qui signale dans sa Revue agricole la nécessité d'organiser le travail.

« Le travail le plus perfectionné, dit-il, est celui qui réunit la plus grande économie à la prévoyance la plus large et la plus intelligente. Le travail est d'autant plus économique que le travailleur est plus intéressé. La prévoyance est d'autant plus étendue qu'elle embrasse plus d'avenir... Il a fallu un temps bien long pour arriver à cette démonstration, dont toutes les conséquences ne sont pas encore bien comprises, même de nos jours... Depuis le commencement du monde, il y a une tendance continue du genre humain à s'avancer vers la méthode du travail qui produit le plus. S'il en avait été autrement, nous n'aurions pas les richesses accumulées que nous voyons partout sous nos yeux. Si l'esclavage avait amené la production et le bien-être, nous serions restés dans l'esclavage. Le travail libre nous a apporté bien d'autres avantages physiques et moraux, et nous nous sommes avancés vers lui au cri de la liberté et de l'affranchissement, cri symbolique pour la multitude, mais incompris par elle. En ce moment, des milliers de voix répètent encore ce cri, alors que d'autres milliers de voix demandent un nouveau symbole, celui-ci ne pouvant plus suffire aux nouveaux besoins des peuples. C'est dans ces circonstances que des économistes ont proclamé l'Association du travail, de l'intelligence et du capital pour l'exploitation de la matière. Dans cette nouvelle phase, le travailleur ne sera plus seulement libre, il sera associé aux profits du travail, et l'on comprend que, le travailleur devant participer au bénéfice d'une manière plus directe, la production doive devenir, non seulement plus économique, mais aussi plus grande et plus perfectionnée; le travail devra comporter tous les résultats de la perfection... Notre siècle est destiné probablement à voir commencer cette phase du travail. »

Lorsqu'un praticien consommé, comme M. Rieffelt expose avec tant de confiance la nécessité d'établir l'organisation du travail dans une industrie à laquelle il a consacré sa vie entière, dans l'agriculture, il est impossible que les cultivateurs ne prêtent pas à ses conseils une sérieuse attention. L'espace nous force de nous arrêter; nous reviendrons un autre jour sur les principes de régénération agricole de la Sologne, si heureusement développés dans l'ouvrage de MM. Chevallier et Joubert.

E. L.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 18 JUIN.

Le *Journal des Débats* consacre son premier article à discuter et à déplorer le manifeste que vient de publier Mgr l'archevêque de Toulouse, sous le titre d'Adresse au roi. «Nous regrettons profondément, disent les *Débats*, d'avoir à annoncer qu'un prélat vénérable par son grand âge et par son caractère, M. l'archevêque de Toulouse, vient de donner le signal d'une démonstration en faveur des Jésuites. Personne ne peut voir sans douleur la voie dans laquelle l'épiscopat semble prêt à s'engager; cette voie n'aboutirait qu'à des abîmes! »

« Les questions relatives aux changements projetés dans l'uniforme de nos soldats, dit le *Journal des Débats*, ont sans doute leur importance. Il faut être de bonne foi et ce qui s'est fait aujourd'hui à la chambre ne peut s'appeler de la grande politique. »

« M. Nothomb a succombé, dit la *Presse*, parce qu'il n'a pas voulu tenir compte des haines qu'il avait personnellement excitées, parce que son coup-d'œil l'a trompé quand il a cru pouvoir à la fois se passer du parti catholique et combattre le parti libéral, et surtout parce qu'il a fait du nom du roi un moyen d'influence auprès des électeurs. Mais la situation ministérielle, telle qu'il l'a fixée reste la même. Il faut plus que jamais qu'entre les libéraux triomphants et les catholiques alarmés, il y ait un parti et un cabinet intermédiaire qui éloigne le conflit de plus en plus imminent entre les deux opinions. »

Le *Constitutionnel* fait ressortir ce fait que, dans le parlement anglais, lord Palmerston et sir Ch. Napier parlent hautement de chances de guerre avec la France et en concluent la nécessité pour l'Angleterre de se préparer à maintenir sa vieille supériorité, sans que sir Robert Peel leur adresse aucun reproche sinon celui de faire connaître les points faibles de l'Angleterre. Ce sont là, dit-il, de singuliers symptômes d'entente cordiale.

« Puisque les Anglais, dit le *National*, à qui on ne saurait refuser une grande intelligence des choses de la mer, nous donnent des avis et nous révèlent le secret de ce qui peut faire notre force et leur faiblesse, nous devons profiter de leurs avis et développer sans cesse notre marine à vapeur; car là est pour l'avenir la condition de notre existence commerciale et de notre indépendance comme nation. »

Notre existence commerciale demande encore autre chose ; ce sont de grandes, productives et lointaines colonies, car pour avoir un grand commerce il faut une nombreuse marine ; pour une nombreuse marine, il faut beaucoup de marins, et pour former beaucoup de marins il faut des occasions incessantes de navigation lointaine.

Le *Siècle* ne dédaigne pas comme le *Journal des Débats* les questions de *petite* politique, et il trouve que la discussion a offert hier un grand intérêt. Il tient comme nous à ce que le soldat qui achète lui-même son pain de soupe, soit chargé aussi d'acheter l'autre.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. G... en voyage. — Vous nous donnez d'excellentes nouvelles. — Bravo. — Nous écrivons à M. C. — Montmédy ? Teinté en noir noir. — Vraiment ?

10554 kil. Veau 1,30-1,10-0,80. — 2396 kil. Mouton 1,55-1,30-1,00. — En gros 25280 kil. 1,24-1,12-1,00.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 16, 17 et 18 juin. — *Beurre* (le kil. En livres 1,10 à 1,92. — En mottes Isigny 1,40 à 3,70. — En mottes Gournay 1,10 à 2,90. — Petit beurre 1,08 à 1,32, — Beurre salé ou fondu 0,00 à 0,00. — *OEufs* (le mille). Du 16, 38 à 62. — Du 17, 25 à 41. — Du 18, 00 à 00. — *Fromages* (la dixaine) Brie 10 à 20. — A la pie 5 à 15.

Marché aux chevaux du 18 juin. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 80, vendus 20 de 200 à 900. — De trait 110 entrés, vendus 25 de 310 à 1000. — Hors d'âge 183 entrés, vendus 14 de 65 à 390. — Anes entrés 4, vendus 1 de 30 à 00. — Chèvres 2 amenées et non vendues. — Voitures amenées 17, vendues 4 de 80 à 210. — Encan 14 entrés et 6 vendus 60 à 600. — Essai 98.

DÉCLARATION DE FAILLITES.

Du 17 juin. — MONTAGNE, miroitier, rue Chapon, 17. Juge commissaire, M. Nys ; syndic provisoire, M. Clavery, marché Saint-Honoré, 21. — BLÉRYE, passementier, faubourg Saint-Denis, 24, Juge commissaire, M. Cornuault ; syndic provisoire, M. Geuffroy rue d'Argenteuil, 41.

Bourse du 18 juin 1845.

Les fonds publics, faibles à l'ouverture, se sont un peu raffermis à la fin de la Bourse. Ils ont, du reste, peu attiré l'attention, qui s'était tout entière portée sur les chemins de Versailles et St-Germain. Là le mouvement de hausse a été considérable : on a en partie regagné le terrain perdu depuis huit jours.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Rente belge 1842, 106. — Id. 4 1/2 0/0, 102. — — Espagne passive, 7 3/4.

Chemin de La Teste, 200.

Actions de : Zinc Vieille-Montagne, 7000. — Union linière, 510. — Lin Maberly, 787 50. — Fer galvanisé, 550. — Société des Engrais, 560, 555, 560.

Obligations de : St-Germain nouv., 1260. — Versailles riv. dr. nouv., 1225. — Grand'Combe nouv., 1180.

Chemins non constitués : Bordeaux, 700. — Boulogne, 610. — Montereau, 540.

A terme : Banque de France, 3290. — Espagne, dette intérieure, 32 5/8 fin juillet.

5 0/0 compt....	1er C. 121 90	P. H. 121 90	P. B. 121 80	dr C. 121 80	h. 121 90
— fin cour...	122 »	122 10	122 »	122 05	122 40
3 0/0 compt.....	84 05	84 05	84 »	84 »	84 05
— fin cour...	84 05	84 10	84 05	84 10	84 40

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	1437 50	» »	H. 2 50	5 0/0 Bge 1840.	102 1/8	102 1/4	H. »1/8
B. de France...	3290 »	3285 »	H. 5 »	— Portugais...	» »/»	» »	
C. Gou. 1000....	1140 »	1145 »	» »	Esp. D. active.	» »	» »	
C. Gan. 1000...	1125 »	1127 50	H. 2 50	5 0/0 Naples...	103 75	» »	
C. hypot......	700 »	» »	» »	— Romain..	105 »/»	» »/»	
4 Canaux......	1275 »	» »	» »	Obl. Piémont.	1260 »	» »	
CHEMINS DE FER. St-Germ......	1090 »	» »	H. 15 »	F. c. 1100, 1105, 1090, 1100.			H. 22 50
V. r. d......	530 »	542 50	H. 56 25	— 530, 545, 542 50, 540.			H. [illegible]
— r. g.......	320 »	337 50	H. 40 »	— 315, 330, 340, 330.			H. 40
Orléans......	1215 »	» »	»	— 1217 50, 1215, 1218 25.			H. 1 25
Strasb.......	265 »	» »	H. 1 25	— 265.			B. 1 25
Rouen.......	1087 50	1088 75	H. 2 50	— 1090, 1087 50, 1090.			H. 2 50
Havre.......	872 50	870 »	» »	— 875, 871 25.			H. 1 25
Marseille	1027 50	1023 75	B. 1 25	— 1027 50, 1025, 1027 50.			B. 2 50
Vierzon.....	785 »	785 »	B. 7 50	— 790, 780.			B. 5

LONDRES, 16 JUIN.	PRIMES. PARIS, 18 JUIN.	COULISSE.
Consol. 99 1/8 1/4.	5 0/0 F. p. 84, 45 d. 50.	Av. 84 07 1/2.
Esp. act. 28 1/4.	3 0/0 F. c. 122, 20 d. 50.	Ap. 84 10.
Portug. 38 1/2.	F. p. 122, 65 d. 50.	
Mexic. 37 1/2.	St-Germ. f. c. 1100, 1120 d. 20, 1112, 50 d. 10.	B. du Trés.
Brésil.	F. p. 1130 d. 20.	3 0/0 à 3 m.
50/0 hol. 98 5/8.	Versailles g. 340 d. 10 au 30	Rep. F. c. F. p.
2 1/2 do. 63 3/4.	Strasbourg, 266, 25 d. 10 au 30.	1 0/0 10.
Rouen. 42, 43.		5 0/0 15, 20.
Orléans. 47, 48.		

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 96,00 à 97,00; courant du mois, 98,00 à 00,00; juillet et août, 99,00 à 00,00; 4 derniers mois, 101,50 à 105,00 ; 4 premiers 1846, 108,50 à 109,00.

LILLE. — Colza, 93,00 à 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 103,00 à 104,00; juillet et août, 105,00 106,00; septembre et octobre, 105,00 à 107,00; novembre et décembre, 92,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

SUIFS de place (les 50 kil.) vendus d'abord à 55 fr.; tenus ensuite à 55 fr. 50 c. — De Russie disponibles, environ mêmes cours. — 3 derniers mois, 58 à 58 fr. 50 c., sans affaires.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 19 juin.

7 h. »|» OPÉRA. —
7 h. »|» FRANÇAIS. — Tour de Babel.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon. Déserteur.
» h. »|» ODÉON. — Relâche.
7 h. »|» VAUDEVILLE. — Le Petit Poucet, par le général Tom Pouce.
6 h. 1|2 VARIÉTÉS. — Lansquenet. Gardeuse de Dindons. Jongleurs.
6 h. »|» GYMNASE. — Mme de Cérigny. Jeanne. Seconde année.
9 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Pêche aux Beaux-Pères. Sylvandire.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. »|» AMBIGU. — Affreux Bandit. Etudiants.
» h. »|» GAITÉ. — Grâce de Dieu. Agnès.
6 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. »|» COMTE. — Mme de Genlis. 3 Jambes. Peau de Singe.
9 h. »|» FOLIES. — Un temps de Galop. Helmina. M. et Mme Denis.
6 h. »|» LUXEMBOURG. — Dernières armes de Richelieu. Le Tailleur.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

tinées du chemin de fer atmosphérique à la Compagnie de Saint-Germain qui a des sympathies exclusives et connues pour le système britannique. — C'est, a-t-il dit, vouloir conquérir une idée française avec un régiment d'Anglais. Demain, M. Arago prendra la parole au début de la séance sur cette intéressante question.

La discussion du budget des travaux publics a été à peine effleurée, et cependant cette première escarmouche confirme déjà les plaintes que nous avons formulées. — L'administration de M. Dumon n'eût point été attaquée s'il avait adopté un large et grand plan d'ensemble qui eût relié entre eux tous les travaux. Demain, nous reviendrons sur ce grave sujet.

LE TRAITÉ BROGLIE ET LA COLONIE DE MAYOTTE.

La *Presse*, le *Constitutionnel* et le *Siècle* s'accordent à dire qu'il faut voter purement et simplement le crédit demandé pour l'exécution du Traité-Broglie et renvoyer les critiques de ce traité à la prochaine session. Il y a évidemment dans cette conduite une manœuvre de quelques meneurs ambitieux contre le ministère. Or cette manœuvre ne pouvant réussir qu'au détriment de l'intérêt national, nous espérons que les hommes sincères et vraiment indépendants de l'Opposition ne voudront pas s'y associer. Nous allons rendre la chose claire.

Le Traité conclu par M. le duc de Broglie est satisfaisant dans son principe. Sans doute l'exécution offrira des inconvénients, et ces inconvénients, nous l'avons dit, subsisteront tant que la police des mers ne sera pas réglée unitairement et faite par le concours de toutes les nations. Tant que deux puissances agiront seules, la plus forte trouvera moyen d'exploiter la plus faible, qui récriminera. C'est le fait de l'Angleterre et de la France naviguant côte à côte sur le littoral africain. Quoi qu'il en soit, le nouveau Traité est incontestablement préférable à la convention qu'il remplace.

Mais au milieu de ce Traité bon en principe, se rencontre, espèce d'accident de rédaction, une clause fatale aux intérêts français ; c'est celle qui *oblige* l'Angleterre seule « à entretenir sur la côte orientale des forces suffisantes pour réprimer la traite. » Tandis que les journaux ordinaires de l'Opposition usaient leurs dents à mordiller sur le fond du Traité, seuls dans la presse parisienne, nous signalions le véritable danger et la faute du négociateur. Le *Courrier* et la *Quotidienne* nous ont suivis sur ce terrain ; les chefs d'emploi, les gros bonnets au service des ministres présomptifs persistent à garder le silence : ils annoncent simplement qu'ayant découvert divers péchés dans le dernier acte diplomatique du 29 octobre, ils se réservent d'en entretenir le public, l'an prochain, quand viendra la discussion de l'adresse, c'est-à-dire la bataille des portefeuilles.

Or, réparer la faute du ministère et de ses agents, n'est pas ce que désirent les ambitieux tacticiens dont nous parlons ; ils voudraient bien mieux l'aggraver. Ils se taisent sur le mal, afin que, nulle mesure n'étant prise pour le combattre, ce mal devienne irrémédiable. Alors, pouvant montrer du doigt le mal consommé, pouvant invoquer des conséquences funestes, ils seront forts contre l'administration. Les intérêts de la France auront reçu une atteinte profonde : qu'importe ! ces messieurs deviendront ministres....

Nous allons faire voir que les habiles de l'Opposition ont assez bien calculé, et que la faute dont ils espèrent tirer parti contre le ministère deviendrait, en effet, irréparable, si l'on n'en prenait souci immédiatement.

En vertu de l'art. 1er du Traité-Broglie, l'Angleterre va arriver, *dans le plus court délai*, avec des forces considérables. sur la côte orientale d'Afrique, dont elle se charge de faire à elle seule la police. L'Angleterre est appelée sur cette côte par la France elle-même. Or, qu'y a-t-il dans ces parages?

Il y a Madagascar et Mayotte : Mayotte, avec la Martinique, la seule position militaire que la France possède sur les mers; Madagascar, le seul empire maritime que la France puisse fonder sur le globe. Mayotte et Madagascar sont placés au centre du vaste bassin oriental dont tous les rivages, le Cap, l'Australie, Singhapour, l'Inde, jusqu'au golfe Persique et Aden, sont occupés par l'entreprenant et laborieux Breton. Maurice dominait ces mers, Maurice protégeait ces courants commerciaux, presque exclusivement parcourus par les marins anglais ; et voici que, sous un ministre pacifique et tranquille, la France, par un coup inouï de fortune, découvre et saisit un poste de refuge et une citadelle, dix fois plus dangereux pour la puissance anglaise, en temps de guerre, que n'était notre glorieuse Ile de France! Un capitaine de vaisseau, visitant Mayotte en 1845, s'arrête sur les hauteurs de l'île fortifiée de Zaoudzi, et, contemplant la rade merveilleusement défendue par la nature, et la ceinture impénétrable des rescifs qui enferment la grande île : *Eh !* s'écria-t-il, « *c'est un Gibraltar au milieu de la mer des Indes.* » Conçoit on quelles préoccupations, quelles inquiétudes doivent tourmenter les chefs de l'aristocratie britannique à l'endroit de Madagascar et de Mayotte?

L'autorité de la France est-elle assez assise et organisée dans ces contrées pour n'avoir rien à redouter de l'activité anglaise? Tout au contraire : nous venons à peine de nous poser sur Mayotte, où rien n'a encore été fait, faute de ressources ; et à Madagascar, nous n'avons pas cessé depuis trente ans d'avoir devant nous l'Angleterre jalouse. « La France, ont dit à la tribune MM. l'amiral Roussin et le directeur des colonies Galos, a sur l'île Malegache des droits incontestables et incontestés ; » pourtant depuis 1815, le gouvernement de Maurice travaille à substituer son influence et son autorité à la nôtre ; il fabriquait et reconnaissait un *roi à Madagascar*, [illegible] terre, que le Gabon et ses plaines désertes qui soient dignes d'oc[illegible] per la pensée de M. Bouet, et parce que cet officier de mérite et de bonheur a fait sa fortune à la côte ouest d'Afrique et s'y prépare un beau commandement, faut-il que les plus sérieux intérêts maritimes de la France soient sacrifiés!... Mais laissons la faute impardonnable, et revenons au danger qu'il faut conjurer.

Nous disons que notre position est très délicate à la côte orientale d'Afrique ; nous disons que, lorsqu'il s'agit pour nous de faire accepter notre alliance protectrice à l'iman, notre suzeraineté aux sultans des Comores, d'étendre notre influence sur les populations malegaches, enfin d'organiser, de notre entrepôt de Mayotte, des relations commerciales avec tous les peuples barbares d'alentour, l'Angleterre, de par le Traité-Broglie, va venir se mêler partout à nos efforts, nous faire concurrence, contrecarrer tous nos projets, et empêcher le développement de notre établissement naissant de Mayotte. Il est donc urgent pour le gouvernement français de se mettre en position de paralyser ces mauvaises intentions de nos rivaux. N'oublions pas que si nous laissons six mois d'avance à l'activité anglaise, l'œuvre de la France à la côte orientale est ruinée.

Nous supplions donc MM. les députés de venir en aide au Pouvoir. Que les membres de la majorité songent qu'il s'agit de défendre l'œuvre même du 29 octobre ; Mayotte est une colonie que la France doit au gouvernement de M. Guizot, et c'est une bonne colonie. Les partisans de ce ministre veulent-ils laisser renaître des embarras susceptibles de compromettre l'établissement de Mayotte ? Serons-nous déconsidérés dans la mer des Indes, comme nous l'avons été au milieu de l'Océan Pacifique? Avisons donc à épargner de nouveaux déboires au gouvernement. Que les membres indépendants et honnêtes de l'Opposition se souviennent que toute honte qui atteindrait le ministère, dans de pareilles circonstances, retomberait sur le pays tout entier.

Pour sauver les intérêts français à l'Est de l'Afrique, il faut accroître considérablement nos forces navales dans ces parages, et augmenter les ressources mises à la disposition du gouvernement de Mayotte. Que les députés jaloux de faire une opposition loyale, que les conservateurs désireux de porter secours au Pouvoir, que tous les hommes préoccupés des vrais intérêts du pays, proposent donc et appuient deux amendements, 1° pour l'augmentation du budget de Mayotte, 2° pour l'augmentation notable du crédit ouvert en vue de l'exécution du Traité-Broglie, en motivant leur vote sur la nécessité d'entretenir, sur la côte orientale, des forces égales au moins à celles de l'Angleterre.

Mais, dit-on, le ministère ne demande pas cet accroissement de forces ; laissez-le faire : il agira quand il croira le moment venu. Non, n'attendez pas que M. Guizot prenne l'initiative sur ces

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

DEUXIÈME VOLUME.

LE 31 MAI.

Pendant la matinée de ce fameux 31 mai où le tocsin et la générale retentissaient depuis le point du jour, le bataillon du faubourg Saint-Victor entrait au Temple.

Quand toutes les formalités d'usage eurent été accomplies et les postes distribués, on vit arriver les municipaux de service, et quatre pièces de canon de renfort vinrent se joindre à celles déjà en batterie à la porte du Temple.

En même temps que le canon arrivait Santerre avec ses épaulettes de laine jaune et son habit où son patriotisme pouvait se lire en larges taches de graisse.

Il passa la revue du bataillon qu'il trouva dans un état convenable et compta les municipaux qui n'étaient que trois.

— Pourquoi trois municipaux? demanda-t-il, et quel est le mauvais citoyen qui manque?

— Celui qui manque, citoyen général, n'est cependant pas un tiède, répondit notre ancienne connaissance Agricola; car c'est le secrétaire de la section Lepelletier, le chef des braves Thermopyles, le citoyen Maurice Lindey.

— Bien, bien, fit Santerre ; je reconnais comme toi le patriotisme du citoyen Maurice Lindey, ce qui n'empêchera pas que si dans dix minutes il n'est pas arrivé on l'inscrira sur la liste des absents.

Et Santerre passa aux autres détails.

A quelques pas du général, au moment où il prononçait ces paroles, un capitaine de chasseurs et un soldat se tenaient à l'écart : l'un appuyé sur son fusil, l'autre assis sur un canon.

— Avez-vous entendu? dit à demi-voix le capitaine au soldat ; Maurice n'est point encore arrivé?

— Oui, mais il arrivera, soyez tranquille, à moins qu'il ne soit d'émeute.

— S'il pouvait ne pas venir, dit le capitaine ; je vous placerais en sentinelle sur l'escalier, et comme *elle* montera probablement à la tour, vous pourrez lui dire un mot.

En ce moment un homme qu'on reconnut pour un municipal à son écharpe tricolore entra : seulement cet homme était inconnu du capitaine et du chasseur, aussi leurs yeux se fixèrent-ils attentivement sur lui.

— Citoyen général, dit le nouveau-venu en s'adressant à Santerre, je te prie de m'accepter en place du citoyen Maurice Lindey qui est malade, voici le certificat du médecin ; mon tour de garde arrivait dans huit jours, je permute avec lui ; dans huit jours il fera mon service comme je vais faire aujourd'hui le sien.

— Si toutefois les Capet et les Capettes vivent encore huit jours, dit un des municipaux.

Santerre répondit par un petit sourire à la plaisanterie de ce zélé, puis se tournant vers le mandataire de Maurice :

— C'est bien, dit-il : va signer sur le registre à la place de Maurice Lindey, et consigne, à la colonne des observations, les causes de cette mutation.

Cependant le capitaine et le chasseur s'étaient regardés avec une surprise joyeuse.

— Dans huit jours, se dirent-ils.

— Capitaine Dixmer, cria Santerre, prenez position dans le jardin avec votre compagnie.

— Venez, Morand, dit le capitaine au chasseur, son compagnon.

Le tambour retentit, et la compagnie, conduite par le maître tanneur, s'éloigna dans la direction prescrite.

On mit les armes en faisceaux, et la compagnie se sépara par groupes qui commencèrent à se promener en long et en large, selon leur fantaisie.

Le lieu de leur promenade était le jardin même où du temps de Louis XVI la famille royale venait quelquefois prendre l'air. Ce jardin était nu, aride, désolé, complètement dépouillé de fleurs, d'arbres et de verdure.

A vingt-cinq pas à peu près de la portion du mur qui donnait sur la rue Porte-Foin s'élevait une espèce de cahute que la prévoyance de la municipalité avait permis d'établir, pour la plus grande commodité des gardes nationaux qui stationnaient au Temple, et qui trouvaient là, dans les jours d'émeute où il était défendu de sortir, à boire et à manger. La direction de cette petite guinguette intérieure avait été fort ambitionnée. Enfin la concession en avait été faite à une excellente patriote, veuve d'un faubourien tué au 10 août, et qui répondait au nom de la femme Plumeau.

Cette petite cabane bâtie en planches et en torchis, était située au milieu d'une plate-bande dont on reconnaissait encore les limites à une haie naine en buis. Elle se composait d'une seule chambre d'une douzaine de pieds carrés au dessous de laquelle s'étendait une cave où on descendait par des marches grossièrement taillées dans la terre même. C'était là que la veuve Plumeau enfermait ses liquides et ses comestibles, sur lesquels, elle et sa fille, enfant de douze à quinze ans, veillaient à tour de rôle.

A peine installés à leur bivouac, les gardes nationaux se mirent donc comme nous l'avons dit, les uns à se promener dans le jardin, les autres à causer avec les concierges ; ceux-ci à regarder les dessins tracés sur la muraille, et qui représentaient tous quelque dessin patriotique tel que le roi pendu, avec cette incription : « M. Veto prenant un bain d'air, » — ou le roi guillotiné, avec cette autre : « M. Veto crachant dans le sac » ; ceux-là à faire des ouvertures à Mme Plumeau sur les desseins gastronomiques que leur suggérait leur plus ou moins d'appétit.



Au nombre de ces derniers étaient le capitaine et le chasseur que nous avons déjà remarqués.

— Ah! capitaine Dixmer, dit la cantinière, j'ai du fameux vin de Saumur, allez.

— Bon, citoyenne Plumeau, mais le vin de Saumur, à mon avis du moins, ne vaut rien sans le fromage de Brie, répondit le capitaine qui, avant d'émettre ce système, avait regardé avec soin autour de lui et avait remarqué parmi les différents comestibles qu'étalaient orgueilleusement les rayons de la cantine l'absence de ce comestible apprécié par lui.

— Ah! mon capitaine, c'est comme un fait exprès, mais le dernier morceau vient d'être enlevé.

— Alors, dit le capitaine, pas de fromage de Brie, pas de vin de Saumur; et remarque, citoyenne, que la consommation en valait la peine, attendu que je comptais en offrir à toute la compagnie.

— Mon capitaine, je te demande cinq minutes et je cours en chercher chez le citoyen concierge qui me fait concurrence, et qui en a toujours ; je le paierai un peu plus cher ; mais tu es trop bon patriote pour ne pas me dédommager.

— Oui, oui, va, répondit Dixmer, et nous, pendant ce temps, nous allons descendre à ta cave et choisir nous-même notre vin.

— Fais comme chez toi capitaine, fais.

Et la veuve Plumeau se mit à courir de toutes ses forces vers la loge du concierge, tandis que le capitaine et le chasseur munis d'une chandelle soulevaient la trappe et descendaient dans la cave.

— Bon, dit Morand après un instant d'examen. La cave s'avance dans la direction de la rue Porte-Foin. Elle est profonde de neuf à dix pieds, et il n'y a aucune maçonnerie.

— Quelle est la nature du sol, demanda Dixmer.

— Tuf crayeux. Ce sont des terres rapportées ; tous ces jardins ont été bouleversés à plusieurs reprises, il n'y a de roche nulle part.

— Vite, s'écria Dixmer, j'entends les sabots de notre vivandière; prenez deux bouteilles de vin et remontons.

Ils apparaissaient tous deux à l'orifice de la trappe, quand la Plumeau rentra portant le fameux fromage de Brie demandé avec tant d'insistance.

Derrière elle venaient plusieurs chasseurs alléchés par la bonne apparence du susdit fromage.

Dixmer fit les honneurs : il offrit une vingtaine de bouteilles de vin à sa compagnie, tandis que le citoyen Morand racontait le dévouement de Curtius, le désintéressement de Fabricius et le patriotisme de Brutus et de Cassius, toutes histoires qui furent presque autant appréciées que le fromage de Brie et le vin d'Anjou offerts par Dixmer, ce qui n'est pas peu dire.

Onze heures sonnèrent. C'était à onze heures et demie qu'on relevait

(1) Voyez les numéros du 21 mai au 16 juin. — La reproduction de tout ou partie de ce roman est formellement interdite.

Avant que la Chambre des communes abordât la discussion des bills relatifs aux collèges et aux banques d'Irlande, un singulier incident a surgi. Voici le compte-rendu de cette curieuse séance d'après le journal le *Times* :

La Chambre est saisie par M. Rœbuck d'une question de privilège. Il paraît qu'à la sortie de la séance, dans laquelle il s'était prononcé énergiquement contre le repeal et les repealers, M. Rœbuck avait reçu du club de la réforme un cartel signé par M. Somers, représentant de Sligo. M. Somers se disait offensé par les expressions dont s'était servi M. Rœbuck, et demandait réparation. M. Rœbuck a répliqué qu'il répondrait dans la chambre des communes et qu'il était bien décidé à ne pas laisser entraver ni contraindre en sa personne la liberté d'expression de l'opinion d'un membre de la chambre. Lecture a été donnée des deux lettres et les applaudissements ministériels ont éclaté au passage où M. Rœbuck déclare qu'il prendra les moyens les plus énergiques et les plus efficaces pour punir la menace de M. Somers et mettre un terme à toute nouvelle violence à l'avenir.

M. RŒBUCK soutient que M. Somers s'est rendu coupable de mépris et violation du privilège de la chambre, en se permettant d'adresser un cartel à un honorable membre. Je ne pense pas, dit-il, que si cet honorable membre me tuait sur place d'un coup de feu, il en résulterait la preuve d'une grande supériorité d'intelligence, car c'est ce mot qui a choqué l'honorable membre. Ce mot j'avais le droit de le dire. Je ne pense pas que dans une chambre comme celle-ci, la peur d'un pistolet doive empêcher un honorable membre de s'exprimer franchement et librement.

LORD ASHLEY appuie la motion de M. Rœbuck, et il le remercie d'avoir adopté la marche courageuse et constitutionnelle qu'il suit en ce moment.

M. SOMERS retire la lettre dont il a été donné lecture à la chambre. Il doit s'incliner devant l'opinion de la chambre souveraine en pareille matière. Il serait seulement charmé que cette circonstance pût engager une autre fois l'honorable M. Rœbuck à se montrer plus circonspect.

SIR G. GREY profite de l'occasion pour faire remarquer à M. Rœbuck que souvent les termes et les gestes avec lesquels certains mots sont dit, sont plus insultants et plus offensants que les expressions elles-mêmes.

SIR R. PEEL. A mon avis, M. Rœbuck a adopté un parti qui lui était dicté par un véritable courage et M. Somers a donné toutes les réparations qui étaient en son pouvoir. (Applaudissements.)

M. ROCHE. Je crois qu'il conviendrait qu'en cette occasion un avertissement salutaire fût donné par qui de droit afin de prévenir désormais des attaques aussi violentes.

M. SMITH O'BRIEN. Il me semble qu'il me serait bien dû également quelque réparation. M. Roebuck a parlé de moi en des termes fort méprisants. Puisque la chambre a désiré que réparation fût faite à M. Roebuck pour une insulte qui lui était adressée, j'aurais droit, il me semble...

M. LE PRÉSIDENT déclare que si M. Roebuck s'était écarté, comme le prétend M. Smith O'Brien, des formes parlementaires, il l'aurait rappelé à l'ordre.

M. H. BARRON. Lorsque l'honorable représentant de Cork (M. O'Connel) tient un langage réputé offensant pour d'honorables membres de cette chambre....

M. D. O'Connell fait son entrée dans la salle. Les membres de l'opposition se lèvent, agitent leurs chapeaux et applaudissent; les membres ministériels laissent entendre quelques rires. Plusieurs membres viennent serrer la main de M. O'Connell qui prend sa place ordinaire. M. O'Connell rit beaucoup lorsqu'on lui dit qu'il est entré au moment où l'on parlait de lui. M. Smith [illegible] pourrait fort bien nous renseigner sur l'appui qu'il a reçu des prêtres catholiques pour influencer le peuple et le déterminer à suivre le drapeau du repeal.

M. O'CONNELL. Je n'ai pas l'intention de discuter la question du repeal, et quant à Conciliation-Hall, tout ce que je puis dire à l'honorable M. Colquhoun, c'est qu'il serait un très mauvais membre de Conciliation! (On rit.) Je ne partage pas entièrement l'opinion de l'honorable membre qui a qualifié d'athée et impie le système d'éducation préconisé par le gouvernement, mais je suis venu pour insister sur l'absolue nécessité de faire de la religion la base de l'éducation, et j'ai le vif désir que la discussion actuelle soit conduite dans un esprit d'amitié.

SIR J. GRAHAM. J'adhère entièrement à la dernière expression émanée de l'honorable membre et, comme lui, j'espère que cette discussion n'aura rien d'hostile. (Ecoutez.) Bien que je ne prétende pas dire que le gouvernement convoquera les évêques catholiques pour avoir leur opinion au sujet de l'éducation en Irlande, je dois dire que l'opinion de ces prélats sera reçue avec respect. J'ajouterai qu'il sera donné au peuple irlandais tout le temps nécessaire pour examiner attentivement la mesure avant la troisième lecture et que l'on fera toute modification qui pourra paraître opportune. J'ajourne à jeudi prochain la motion pour la formation du comité.

L'arrivée d'O'Connell à Londres coïncide avec une répétition de ces violences anti-irlandaises dont les journaux anglais étaient si prodigues, il y a un an. On a vu hier de quelle façon le *Standard* invitait sir Robert Peel à emprisonner les chefs du repeal ; aujourd'hui, le *Morning Post* reproche vivement au Cabinet anglais d'avoir plutôt encouragé que comprimé les agitations des catholiques.

Malgré les efforts du duc de Newcastle, la Chambre des lords a voté, à la majorité de 181 voix contre 50 la troisième lecture du bill de Maynooth. Interpellé sur le point de savoir s'il avait autorisé le gouverneur de Malte à laisser s'y établir un collège de Jésuites, lord Stanley a répondu que jamais le gouvernement n'avait interdit ni à aucun protestant, ni à aucun papiste de former un établissement d'instruction quand il en avait demandé l'autorisation.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PORTALIS, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 19 juin.

M. LE VICOMTE DE FLAVIGNY donne lecture de la pétition suivante :

MM. le comte Friant, le baron Petit, le baron Yvan, le baron Corvisart, etc., sollicitent l'intervention de la chambre pour qu'un crédit ouvert au ministre des finances permette au gouvernement du roi de donner effet à l'art. 9 du traité de Fontainebleau, qui allouait à certains officiers et serviteurs de la maison de l'empereur des gratifications montant ensemble à la somme de 2 000 000 de fr.

Le comité propose le renvoi à M. le président du conseil.

M. LACAVE-LAPLAGNE a la plus vive sympathie pour la pétition en elle-même; mais gardien des deniers de l'Etat, il sera obligé de la combattre. Il prouve que le gouvernement actuel ne peut être engagé par le traité de Fontainebleau, et demande que la chambre passe à l'ordre du jour

[illegible]

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de l'art. 3.

M. LE PRÉSIDENT BOULLET propose de substituer au premier paragraphe la rédaction suivante :

« Lorsque le dépôt aura atteint le maximum fixé par l'art. 1er, il ne portera intérêt qu'à 3 0/0. »

Combattu par MM. le comte d'Argout et le ministre des finances, cet amendement est mis aux voix et rejeté.

L'art. 3 est adopté, ainsi que les art. 4, 5, 6, 7, 8 et 9.

La chambre procède au scrutin secret, dont voici le résultat. Nombre de votants, 99; boules blanches, 80; boules noires, 19; la chambre adopte.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion du projet de loi relatif à l'établissement définitif du ministère des affaires étrangères, de l'administration du timbre et des archives de la cour des comptes.

La chambre n'étant pas en nombre, le vote est renvoyé à demain.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 19 juin.

M. D. MARQUIS présente une pétition des habitants de Presle contre l'application d'une partie de la loi sur les patentes.

La chambre reprend ensuite la discussion du budget de la guerre. La discussion s'est engagée hier sur les crédits demandés pour le port d'Alger.

M. GARNIER-PAGÈS demande s'il est vrai que la commission nautique ait trouvé détestable le plan proposé pour ce port. C'est du moins ce qu'on lit dans les journaux de l'Algérie, lesquels, comme on sait, sont soumis à la censure.

M. LE MARÉCHAL SOULT, ministre de la guerre, répond que la commission mixte et la commission nautique ont déclaré que le projet adopté satisfait à toutes les nécessités. Les travaux sont poursuivis avec zèle, bientôt on entreprendra la seconde jetée, qui doit fermer le port et permettre d'y abriter une flotte de quinze vaisseaux de tous rangs. Les sondages ont démontré que les bâtiments des plus hauts rangs y seront admis sans danger. Il n'y a donc pas lieu de partager les craintes du préopinant.

Les crédits relatifs à l'Algérie sont adoptés.

On passe aux crédits relatifs aux fortifications de Paris.

M. F. LASTEYRIE présente quelques observations relativement aux propriétaires des terrains compris dans la zône des servitudes militaires. Le gouvernement devait acquérir une partie de ces propriétés et jusqu'à présent ces acquisitions n'ont pas été faites.

M. BAYARD DE LA VINGTERIE, commissaire du roi, donne quelques explications que nous n'entendons pas.

M. LEDRU-ROLLIN. L'art. 7 de la loi sur les fortifications porte que Paris ne pourra être placé que par une loi au rang des places de guerre ; l'art. 8, indique qu'il y aura une zône de servitude de 250 mètres ; sur cette zône, depuis deux ans, il a été fait pour 25 millions de constructions ; il s'agit de savoir si ces constructions sont dès aujourd'hui soumises aux servitudes militaires ou si elles ne le seront que lorsque Paris sera place de guerre, les officiers qui ont présidé aux travaux des fortifications sont d'avis que non, mais la chambre des pairs et le tribunal de Versailles ont pensé que les servitudes militaires étaient acquises ; le tribunal de Melun a été favorable, au contraire, aux intérêts des propriétaires, et a déclaré que les servitudes n'existent pas. Je demande que le gouvernement décide la question d'une

---

les sentinelles.

— N'est-ce point d'ordinaire de midi à une heure que l'Autrichienne se promène? demanda Dixmer à Tison, qui passait devant la cabane.

— De midi à une heure, justement.

Et il se mit à chanter :

> Madam' monte à sa tour,
> Mironton, tonton, mirontaine.

Cette nouvelle facétie fut accueillie par les rires universels des gardes nationaux.

Aussitôt Dixmer fit l'appel des hommes de sa compagnie qui devaient monter leur garde de onze heures et demie à une heure et demie, recommanda de hâter le déjeuner et fit prendre les armes à Morand pour le placer, comme il était convenu, au dernier étage de la tour, dans cette même guérite derrière laquelle Maurice s'était caché le jour où il avait intercepté les signes qui avaient été faits à la reine d'une fenêtre de la rue Porte-Foin.

Si l'on eût regardé Morand au moment où il reçut cet avis bien simple et bien attendu, on eût pu le voir blêmir sous les longues mèches de ses cheveux noirs.

Soudain un bruit sourd ébranla les cours du Temple et l'on entendit dans le lointain comme un ouragan de cris et de rugissements.

— Qu'est-ce que cela? demanda Dixmer à Tison.

— Oh! oh! répondit le geôlier, ce n'est rien; quelque petite émeute que voudraient nous faire ces gueux de Brissotins avant d'aller à la guillotine.

Le bruit devenait de plus en plus menaçant, on entendait rouler l'artillerie, et une troupe de gens hurlants passa près du Temple en criant :

« Vivent les sections! Vive Henriot! A bas les Brissotins! A bas les Rolandistes! A bas madame Veto! »

— Bon, bon! dit Tison en se frottant les mains; je vais ouvrir à madame Veto pour qu'elle jouisse sans empêchement de l'amour que lui porte son peuple.

Et il s'approcha du guichet du donjon.

— Ohé! Tison! cria une voix formidable.

— Mon général? répondit celui-ci en s'arrêtant tout court.

— Pas de sortie aujourd'hui, dit Santerre; les prisonnières ne quitteront pas leur chambre.

L'ordre était sans appel.

— Bon, dit Tison; c'est de la peine de moins.

Dixmer et Morand échangèrent un lugubre regard, puis en attendant que l'heure de la faction, inutile maintenant, sonnât, ils allèrent tous deux sans affectation se promener entre la cantine et le mur donnant sur la rue Porte-Foin. Là, Morand commença à arpenter la distance en faisant des pas géométriques, c'est-à-dire de trois pieds.

— Quelle distance, demanda Dixmer?

— Soixante à soixante-un pieds, répondit Morand.

— Combien de jours faudra-t-il?

Morand réfléchit, traça sur le sable, avec une baguette, quelques lignes géométriques qu'il effaça aussitôt :

— Il faudra sept jours au moins, dit-il.

— Maurice est de garde dans huit jours, murmura Dixmer. Il faut donc absolument que d'ici à huit jours nous soyons raccommodés avec Maurice.

La demie sonna. Morand reprit son fusil en soupirant et, conduit par le caporal, alla relever la sentinelle qui se promenait sur la plate-forme de la tour.

DÉVOUEMENT.

Le lendemain du jour où s'étaient passées les scènes que nous venons de raconter, c'est-à-dire, le 1er juin à dix heures du matin, Geneviève était assise à sa place accoutumée, près de la fenêtre; elle se demandait pourquoi, depuis trois semaines les jours se levaient si tristes pour elle, pourquoi ces jours passaient si lentement, et enfin, pourquoi, au lieu d'attendre le soir avec ardeur, elle l'attendait maintenant avec effroi.

Ses nuits surtout étaient tristes, ses nuits d'autrefois étaient si belles; ces nuits qui se passaient à rêver à la veille et au lendemain.

En ce moment, ses yeux tombèrent sur une magnifique caisse d'œillets tigrés, et d'œillets rouges, que, depuis l'hiver, elle tirait de cette petite serre, où Maurice avait été retenu prisonnier, pour les faire éclore dans sa chambre.

Maurice lui avait appris à les cultiver dans cette plate-bande d'acajou, où ils étaient enfermés; elle les avait arrosés, émondés, palissés elle-même, tant que Maurice avait été là, car, lorsqu'il venait le soir, elle se plaisait à lui montrer les progrès, que, grâce à leurs soins fraternels, les charmantes fleurs avaient faits, pendant la nuit. Mais depuis que Maurice avait cessé de venir, les pauvres œillets avient été négligés, et voilà, que, faute de soins et de souvenir, les pauvres boutons allanguis, étaient demeurés vides et se penchaient, jaunissants hors de leur balustrade sur laquelle ils retombaient à demi fanés.

Geneviève comprit, par cette seule vue, la raison de sa tristesse, à elle-même. Elle se dit qu'il en était des fleurs comme de certaines amitiés que l'on nourrit, que l'on cultive avec passion, et qui alors font épanouir le cœur. Puis, un matin, un caprice ou un malheur coupe l'amitié par sa racine, et le cœur que cette amitié ravivait se resserre languissant et flétri.

La jeune femme alors sentit l'angoisse affreuse de son cœur; le sentiment qu'elle avait voulu combattre, et qu'elle avait espéré vaincre se débattait au fond de sa pensée, plus que jamais criant qu'il ne mourrait qu'avec ce cœur; alors elle eut un moment de désespoir, car, elle sentit que la lutte lui devenait de plus en plus impossible : elle pencha doucement la tête, baisa un de ces boutons flétris, et pleura.

Son mari entra chez elle juste au moment où elle essuyait ses yeux.

Mais, de son côté, Dixmer était tellement préoccupé par ses propres pensées, qu'il ne devina point cette crise douloureuse, que venait d'éprouver sa femme, et il ne fit point attention à la rougeur dénonciatrice de ses paupières.

Il est vrai que Geneviève en apercevant son mari se leva vivement et courant à lui de façon à tourner le dos à la fenêtre dans la demi-teinte.

— Eh bien! dit-elle.

— Eh bien! rien de nouveau; impossible d'approcher d'ELLE, impossible de lui rien faire passer; impossible même de la voir.

— Quoi! s'écria Geneviève, avec tout ce bruit qu'il y a eu dans Paris!

— Eh! c'est justement ce bruit qui a redoublé la défiance des surveillants; on a craint qu'on ne profitât de l'agitation générale pour faire quelque tentative sur le Temple, et au moment où Sa Majesté allait monter sur la plate-forme, l'ordre a été donné par Santerre de ne laisser sortir ni la reine, ni madame Elisabeth, ni madame Royale.

— Pauvre chevalier, il a dû être bien contrarié.

— Il était au désespoir quand il a vu cette chance nous échapper. Il a pâli au point que je l'ai entraîné de peur qu'il ne se trahît.

— Mais, demanda timidement Geneviève, il n'y avait donc au Temple aucun municipal de votre connaissance?

— Il devait y en avoir un, mais il n'est point venu.

— Lequel?

— Le citoyen Maurice Lindey, dit Dixmer d'un ton qu'il s'efforçait de rendre indifférent.

— Et pourquoi n'est-il point venu? demanda de son côté Geneviève en faisant le même effort sur elle-même.

— Il était malade.

— Malade, lui?

— Oui, et assez gravement même puisque, patriote comme vous le connaissez, il a été forcé de céder son tour à un autre.

— C'est fâcheux.

— Oh! mon Dieu! y eût-il été, Geneviève, reprit Dixmer, vous comprenez maintenant que c'eût été la même chose. Brouillés comme nous le sommes, peut-être eût-il évité de me parler.

— Je crois, mon ami, dit Geneviève, que vous vous exagérez la gravité de la situation. M. Maurice peut avoir le caprice de ne plus venir ici, quelques raisons futiles de ne plus vous voir; mais il n'est point pour cela notre ennemi. La froideur n'exclut pas la politesse, et en vous voyant venir à lui, je suis certaine qu'il eût fait la moitié du chemin.

— Geneviève, dit Dixmer, pour ce que nous attendions de Maurice, il faudrait plus que de la politesse, et ce n'était point trop d'une amitié réelle et profonde. Cette amitié est brisée; il n'y a donc plus d'espoir de ce côté-là.

Et Dixmer poussa un profond soupir, tandis que son front, d'ordinaire si calme, se plissait tristement.

— Mais, dit timidement Geneviève, si vous croyez M. Maurice si nécessaire à vos projets...

— C'est-à-dire, répondit Dixmer, que je désespère de les voir réussir sans lui.

— Eh bien, alors, pourquoi ne tentez-vous pas une nouvelle démarche près du citoyen Lindey.

Il lui semblait qu'en appelant le jeune homme par son nom de famille, l'intonation de sa voix était moins tendre que lorsqu'elle l'appelait par son nom de baptême.

(*La suite à demain.*) ALEXANDRE DUMAS.

[illegible] vaux exécutés depuis 1841 dans la zône des fortifications, pourront être démolis sans indemnité; l'autre au contraire est d'avis que la servitude n'existera qu'après que l'ordonnance sera rendue; il est important que les deux organes du gouvernement se mettent d'accord.

M. BAYARD DE LA VINGTERIE, commissaire du roi, répète que la servitude ne peut commencer qu'après l'ordonnance rendue.

M. F. DE LASTEYRIE parle dans le même sens. M. le ministre de la guerre garde le silence. (Aux voix! aux voix!)

M. DESLONGRAIS. Le opinions qui se produisent à la chambre ne sont que des opinions, tant qu'elles ne sont pas formulées en loi. (Aux voix! aux voix!)

Les crédits sont adoptés.

M. MORTIMER-TERNAUX propose une réduction de 120000 fr. sur le chapitre relatif aux bâtiments militaires. On a accordé par la loi du 25 juin 1841 74 millions, savoir 39 millions pour les casernes de la cavalerie, 15 millions 500 mille fr. pour les casernes de l'infanterie, et 19 millions pour les services accessoires, hôpitaux, manutention de vivres, etc. 97 villes devaient participer aux 39 millions, et 49 n'ont pas été comprises dans les répartitions. Quant aux 15 millions qu'on a donnés spécialement pour des casernes d'infanterie dans soixante-quatorze villes, ils sont dépensés à l'exception de 850 000 fr., et il y a trente et une villes pour lesquelles on n'a rien dépensé. Il n'a donc été tenu aucun compte des engagements pris devant les chambres. L'amendement a pour but principal de critiquer l'emploi que le gouvernement a fait des fonds qui lui étaient alloués.

M. BAYARD DE LA VINGTERIE combat l'amendement d'une voix très faible au milieu du bruit.

M. DUBOIS (de la Loire-Inférieure) se plaint aussi de la mauvaise répartition des crédits.

M. BIGNON, rapporteur, croit que la discussion sur ce sujet sera beaucoup mieux placée dans la discussion de la loi des comptes. Quant à la réduction, il s'y associe au nom de la commission, qui a cru que le crédit n'était pas nécessaire, mais non pas comme l'expression d'un blâme.

M. HAVIN repousse également la réduction qu'on veut appliquer aux dépôts de remonte; si la réduction était adoptée, il faudrait laisser les provisions de fourrages au bel air; d'autres travaux aussi indispensables seraient abandonnés. M. Mortimer-Ternaux est mécontent de l'administration de la guerre, et il a proposé au hasard une réduction, mais son choix a été fort malheureux.

M. LE GÉNÉRAL OUDINOT soutient que les dépôts de remonte ont toujours été comptés au nombre des établissements militaires.

M. MORTIMER-TERNAUX insiste sur ces précédentes observations, au milieu des cris d'impatience du centre et demande le renvoi du chapitre à la commission.

Ce renvoi est mis aux voix et repoussé à la seconde épreuve. L'amendement est également rejeté et le chapitre adopté.

M. MANUEL, sur le chapitre relatif aux constructions pour le service de l'artillerie, rappelle qu'il existe 800 000 fusils depuis 1822 dans les magasins de la guerre. Ces fusils ne peuvent servir aux soldats. Les destine-t-on aux gardes nationales? Mais les gardes nationales doivent être armées comme la troupe. Je demande donc, dit l'orateur, qu'ils soient livrés au commerce.

M. LE MARÉCHAL SOULT, ministre de la guerre. Les fusils en question sont bons quoique imparfaits; ils seront employés dans les places, et il n'a jamais été question de les donner aux gardes nationales.

Tous les crédits demandés par le ministère de la guerre sont adoptés. On passe au budget du ministère des travaux publics.

M. COMBAREL DE LEYVAL se plaint de la lenteur que l'administration met à faire exécuter les travaux publics, et entre autres les chemins de fer. Le bruit des conversations ne nous laisse pas arriver son discours.

M. DUMON, ministre des travaux publics, fait un tableau de l'état actuel des travaux sur les chemins de fer; partout où des chemins de fer ont été reconnus nécessaires, il a été fait des études; mais quelques-unes de ces études sont fort longues lorsqu'on veut réunir les conditions d'économie et d'utilité.

M. MARÉCHAL demande ce qu'on entend par indemnité gracieuse accordée par le gouvernement à certains entrepreneurs de travaux.

M. DUMON répond que cette indemnité est allouée lorsque l'entrepreneur fait beaucoup au-delà de ce qui est exigé de lui par le cahier des charges.

M. MARÉCHAL demande pourquoi alors on a refusé de produire les pièces à la cour des comptes lorsqu'il s'est agi d'appurer les comptes de certains travaux d'améliorations exécutés à la Saône dans le département de Saône-et-Loire.

Sur le chapitre relatif à l'administration centrale, la commission propose une réduction de 9 700 fr. applicable, 6 000 fr. sur le traitement des chefs de division, chefs et sous-chefs de bureau, et 3 700 sur le traitement de deux surnuméraires et les gratifications.

M. LEGRAND (Manche), commissaire du roi, combat cette réduction qui est défendue par M. Bignon.

M. DUMON la combat à son tour. Il ne s'agit que de placer les chefs de division et de bureau du ministère des travaux publics dans la même situation de ceux du ministère de l'intérieur.

M. F. DE LASTEYRIE parle dans le même sens.

La réduction n'est pas adoptée.

M. COMBAREL DE LEYVAL demande que le soin des chemins vicinaux de grande communication soit confié aux ingénieurs des ponts et chaussées. (Réclamations.)

M. D. MARQUIS se plaint que le gouvernement dissémine dans divers projets de loi les demandes de crédit, de manière à en dissimuler l'énormité.

M. LE GÉNÉRAL LEYDET, sur le chapitre relatif à la reconstruction de divers ponts, se plaint que trois ponts du département le plus pauvre, celui des Basses-Alpes, emportés par les inondations, n'aient pas été reconstruits, tandis que des travaux ont été entrepris à tous les autres qui se trouvaient dans le même cas.

M. DUMON répond que la reconstruction de ces ponts avait été confiée à un adjudicataire qui, après l'adjudication, réclama une subvention de l'État; la résiliation du marché n'a été faite que le 15 mars dernier, et dès le mois d'avril le gouvernement avait donné au préfet des Basses-Alpes l'ordre de procéder à une nouvelle adjudication.

MM. LUNEAU et DANGEVILLE échangent quelques explications sur la police du roulage; le premier se plaint de ce que la loi sur la police du roulage, relativement à la largeur des jantes, n'est pas exécutée; le second répond que la liberté sur ce point avait été laissée 20 ans aux compagnies de roulage et que cela n'avait point empêché l'amélioration des routes.

M. CORNE, sur le chapitre relatif aux chemins de fer interpelle le gouvernement sur l'exécution de la loi sur le chemin de fer, atmosphérique. La loi fut présentée, rapportée, votée en quelques jours; la chambre entendait que le gouvernement resterait à la tête de l'expérience, parce que seul il pouvait bien la faire et essayer les divers systèmes proposés, entre autres le système que le gouvernement appelait système français, puisque le système anglais avait été essayé en Angleterre. Il s'agissait de faire un chemin à double voie : sur l'une on exécuterait le système français et sur l'autre le système anglais. La chambre avait voté pour cette expérience 1 800 000 f. Eh bien, cette expérience ne sera pas faite, et vous ne saurez rien.

Le gouvernement s'est adressé à une compagnie de spéculateurs, à la compagnie de Saint-Germain; cette compagnie qui songe avant tout à ses ac-[illegible] peut se tenter sur le chemin de Saint-Germain et ne pourrait être aussi bien essayé dans la plupart des autres lieux.

Quant aux systèmes de soupape, l'examen a été remis à une commission des ponts et chaussées, le rapport a été fait il y a quelques jours, mais j'avoue n'avoir pas encore eu le temps d'en prendre connaissance.

M. le ministre rappelle en quoi consiste le système de soupape proposé par l'inventeur français: il s'agit de savoir si son système de boyaux fermant le tube et s'écartant pour laisser passer la tige qui fait marcher le wagon est satisfaisant; un kilomètre suffit complètement pour faire l'essai; puisqu'une machine locomotive sera fournie à l'inventeur, ces essais pourront être aussi nombreux qu'il le voudra.

M. ARAGO demande la parole.

VOIX DIVERSES: A demain!

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Demain, à midi et demi, séance publique. — Rapport annuel de la commission chargée de la surveillance de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations. — Suite de la discussion du budget des dépenses.

FAITS DIVERS.

M. le duc et Mme la duchesse de Nemours. — M. le duc et Mme la duchesse de Nemours n'ont pas fait le voyage en Allemagne dont un journal belge parlait hier. LL. AA. RR. sont rentrées en France par Valenciennes, et, arrivées aux Tuileries ce matin, en sont reparties immédiatement pour Neuilly. — M. le duc de Nemours, Mme la duchesse de Nemours et M. le duc d'Aumale, partiront de Paris le 25 juillet prochain pour se rendre ensemble au camp de Bordeaux.

Clémence d'un roi. — Le libraire Herbrundt, de la ville d'Ulm, avait publié un pamphlet contre le roi de Bavière, intitulé: *Hymnes à la louange de Louis!* — De ce chef il avait été condamné à cinq mois de prison dans une forteresse. — Mais le roi a intercédé vivement en faveur du malheureux éditeur dont la peine a été commuée en quelques semaines d'arrêt.

Deux mariages. — Le mariage de M. Laurent Athalin, auditeur au conseil d'Etat, avec Mlle Virginie Athalin, fille adoptive du lieutenant-général aide de camp du roi, a été célébré hier dans la chapelle de la chambre des pairs. — Aujourd'hui a été célébré, également à la chapelle de la chambre des pairs, le mariage de M. le prince Albert de Broglie avec Mlle Pauline de Béarn. M. Guizot, était au nombre des témoins.

Provisions de glace. — Que les parisiens se rassurent! Quelles que soient les chaleurs que leur destinent les jours caniculaires, ils pourront se rafraîchir. En effet, plusieurs navires viennent d'arriver au Hâvre avec d'immenses provisions de glace. On se rappelle les curieux détails que nous avons publiés dans un de nos numéros du mois de mars sur les procédés symétriques employés par les exportateurs pour nous expédier leurs amas de glace en forme de gros pavés régulièrement taillés.

Jeanne d'Arc était folle! — Ce mot attribué à M. Michelet, a excité d'abord parmi les journaux catholiques et légitimistes la plus profonde indignation. Depuis deux mois, c'était à qui provoquerait l'honorable professeur et le mettrait au ban de la France. Il est probable que M. Michelet aura laissé faire aussi longtemps qu'il se trouvait récréé par les colères de ses ennemis. Mais il paraît qu'il a fini par se fatiguer de toutes ces attaques nerveuses, et qu'il a daigné expliquer un mot qu'on dénaturait à plaisir. Voici, du reste, ce que la *Gazette de France* dit ce soir:

« On nous affirme que la personne qui a entendu M. Michelet donner à Jeanne d'Arc le titre de *folle*, n'a pas compris, dans quel sens le professeur employait ce mot. M. Michelet aurait voulu dire que le sublime dévouement de l'héroïne de Domrémy était une folie aux yeux du monde, comme saint Paul a parlé de la folie de la croix. Nous accueillons avec plaisir cette rectification, et nous sommes bien aises d'avoir ce grief de moins contre un homme d'esprit et de talent dont les écarts nous ont causé un regret profond. »

Grave question archéologique. — La suppression du coq gaulois, qui ornait la plaque au shako de nos soldats, a soulevé une petite polémique à laquelle a pris part le bulletin de l'*Alliance des Arts*. On y lisait dernièrement une lettre de M. J.-J. Champollion-Figeac, où il était dit: « Jamais un coq gaulois n'a figuré sur une monnaie gauloise, pas plus que sur les enseignes de nos ancêtres..... » A cela, M. Bigant, conseiller à la cour royale de Douai, répond dans le même journal qu'il se rend à Paris, et qu'il aura l'honneur de soumettre à M. Champollion « une monnaie gauloise en bronze dont l'authenticité est certaine, et sur laquelle se trouve un coq parfaitement fait, accompagné des attributs qu'on rencontre sur les monnaies gauloises appartenant à la Gaule-Belgique. »

Les orphelines d'Epinal et le curé de Nomexy. — Les journaux de Nancy publient le fait judiciaire qui suit: « Les jeunes orphelines de l'hospice d'Epinal se promenaient dans l'après-midi du 5 juin, sur la route de Nancy. M. L..., curé de Nomexy, vint à passer; il était en voiture, et son cheval, lancé au grand trot, renversa deux de ces enfants qui heureusement ne furent que légèrement contusionnées. Mais M. L. eut le tort de ne point s'arrêter et de ne pas s'informer des suites de cet accident. Aussi la police, informée du fait, a-t-elle cru devoir le constater par un procès-verbal, qu'elle a adressé à l'autorité judiciaire. Dans son audience du 15 juin, le tribunal correctionnel d'Epinal s'est occupé de l'affaire de M. le curé de Nomexy. Déclaré coupable de blessures par imprudence, malgré les efforts de M. Lemarquis, son défenseur, qui a vainement essayé d'atténuer ses torts, M. L... a été condamné à six jours de prison, 50 fr. d'amende et aux frais du procès. Depuis bien des années, le tribunal d'Epinal ne s'était vu dans la triste nécessité d'appliquer la peine de l'emprisonnement à un ecclésiastique. »

Fureur du jeu. — Avis au lecteur. — Ce matin, plusieurs journaux signalent l'extension que prend le jeu. Et ce ne sont pas seulement des jeunes gens; des hommes qui remplissent des fonctions qu'on a coutume de regarder comme un sacerdoce se livrent à cette passion dangereuse avec emportement. On cite un *notaire* de Paris, bien connu pour son ardeur au jeu, qui a perdu dernièrement, en une seule soirée, 75 000 fr. Il est un certain nombre de restaurants de premier ordre, à Paris, où chaque nuit plusieurs sociétés jouent entre elles des sommes énormes, et où les pertes sont de 5, 10, 30 et même 50 000 fr.

Le dernier essai. — « Vendredi dernier, lit-on dans le *Morning-Chronicle*, on a trouvé pendu à Bethnal-Green, en Angleterre, un jeune ouvrier de dix-huit ans. Il paraît que ce malheureux, qui était un des amis de Topping, exécuté il y a quelques mois à Londres, était fort tourmenté de savoir quelle sensation éprouvent les pendus. A plusieurs reprises il s'était amusé à passer un mouchoir autour du cou des enfants de son maître et les avait tenus suspendus pendant quelques instants en leur disant de faire *cluck, cluck*, comme font les pendus. Plusieurs fois aussi il s'était suspendu lui-même par le cou. Il paraît que cette dernière fois il aura poussé l'expérience un peu trop loin, car il s'est pendu tout de bon, et lorsqu'on l'a détaché il ne donnait plus signe de vie. »

Les abonnés surnuméraires. — En ce moment, les feuilles de province

Il était temps cependant; plusieurs [illegible] d'autres voyaient, tres menaçaient ruine. Des malheureux étaient sans asile; d'autres voyaient, en poussant des cris déchirants, que les eaux envahissaient leurs maisons et s'élevaient de manière à rendre leur fuite impossible. Cinquante-deux maisons ont été submergées; quatorze se sont écroulées; les autres menacent ruine. Trente-six familles sont aujourd'hui sans asile; elles ont perdu une partie de leur mobilier qui est toute leur fortune. »

Victime de son dévouement. — Ce drame douloureux est raconté par le *Journal du Loiret*: « Deux frères, les sieurs Fromentin, demeurant au Portereau, étaient allés dimanche matin se baigner en Loire avec un jeune homme de leurs amis, flamand d'origine. Celui-ci s'était imprudemment avancé dans le fleuve; tout-à-coup une grève cède sous lui, il perd pied et disparaît. Fromentin aîné, n'écoutant que son courage et son bon cœur, s'élance à la nage pour sauver son camarade; mais celui-ci saisit convulsivement Fromentin par les cheveux et l'entraîne avec lui au fond de la Loire. En vain le brave jeune homme essaie-t-il de se dégager, il lui est impossible de faire lâcher prise, et victime de son dévouement il se noie avec celui qu'il a voulu sauver. »

Affaire de Mme Helena Gaussin. — Lettre d'un député. — Nous avons rendu compte du procès intenté à Mme Helena Gaussin et à son mari pour vol de couverts d'argent commis au préjudice du sieur Bonnard, propriétaire de l'hôtel du Léopard à Auxerre. On sait que le tribunal correctionnel d'Auxerre, saisi de la plainte, avait acquitté les prévenus. Sur l'appel du ministère public, le tribunal de Troyes était saisi de nouveau de la connaissance de cette affaire. Mais, malgré les efforts de son avocat, Me Duranthon, l'accusée a été condamnée à un an de prison. Pour appuyer sa défense, Me Duranthon avait donné lecture d'une lettre écrite à Mme Helena Gaussin par M. Muteau, député et conseiller à la cour de Dijon. On y lit entr'autres:

« Satan a dit vrai, ma chère demoiselle, vous avez les *pleurs sympathiques*. Je le sens à la tristesse que fait naître en moi votre lettre du 20, et cependant est-il digne de vous de manquer de courage? De nouvelles déceptions semblent menacer vos espérances; votre avenir s'obscurcit à la lueur même du talent que vous avez montré dans vos débuts; vos sollicitudes passées renaissent pour aiguillonner vos craintes d'aujourd'hui. Vous souffrez et vous vous écriez: Je suis lasse de la vie.

» En vérité, je serais tenté de vous accuser de douter de vous. Quoi! parce que vous rencontrez sur votre chemin une barrière qu'on s'efforce de rendre infranchissable, le cœur vous manque, l'infortune d'un jour vous enlève la foi dans votre destinée, vous êtes prête à fléchir devant vos ennemis triomphants! Je ne vous reconnais pas à de semblables faiblesses.

» Ne savez-vous donc pas que les douleurs et les chagrins sont l'état normal de la vie? Ignorez-vous qu'en votre qualité de femme, qu'en votre qualité d'artiste, vous avez plus qu'une autre ce tribut à payer? N'accusez donc pas la Providence, regardez autour de vous, au dessous de vous principalement, regardez-vous vous-même, et dites-moi s'il vous appartient encore de vous plaindre.

» N'avez-vous pas à côté de vous vos pauvres mères, je ne veux parler que d'elles, qui souffrent plus que vous des maux que vous endurez? Ne voyez-vous pas, dans cette capitale que vous habitez, des myriades de malheureux qui disputent leur existence et celle de leurs enfants, à d'affreuses misères dont Dieu seul pourra les récompenser un jour?

» Et si vous arrêtez vos regards sur vous-même, ne doit-ce pas être pour vous féliciter du lot que la nature vous a donné en partage; et je ne parle pas seulement de votre beauté qui, sans sagesse, ne serait qu'un funeste présent; je parle surtout de votre bonté, de votre intelligence et de votre talent, qui forment pour vous un si précieux patrimoine? Vous pouvez dire comme le philosophe: Je porte tout avec moi.. et vous vous plaignez, que dis-je? et vous désespérez! Il y a là au moins de l'injustice. »

Dix-huit coups de poignard. — Nous lisons dans le *Courrier* de la Nouvelle-Orléans, du 20 mai: « Hier soir, à neuf heures, un Français, nommé G. Dieudonné, qui traversait la place Congo, fut arrêté par trois individus qui lui demandèrent sa bourse. Ayant voulu faire quelque résistance, ce malheureux tomba bientôt sous dix-huit coups de poignard, dont plusieurs avaient pénétré dans les poumons. Cet acte inouï s'est passé à l'entrée de la nuit, un jour de fête, par un clair de lune magnifique, au milieu de la ville. On n'a jamais mieux fait dans la forêt de Bondy, ou dans la rue Vide-Gousset. La victime vit encore. Trois personnes accusées de ce crime ont été arrêtées et conduites devant le recorder génois. »

Un inventeur couronné. — L'Athénée des Arts, fondé en 1792, a tenu dimanche dernier, à l'Hôtel de Ville, sa 119e séance publique, en présence d'un auditoire nombreux et choisi. — Après plusieurs lectures, M. Sudre a fait quelques expériences de *langue musicale* et de *téléphonie*, pour justifier en quelque sorte l'honorable distinction dont il venait d'être l'objet. L'Athénée, d'après la proposition d'une commission prise dans son sein, venait de lui décerner sa plus belle récompense, c'est-à-dire la couronne, accompagnée d'une médaille en argent que M. Sudre a reçues aux grands applaudissements de toute la salle.

Embrassement forcé. — L'*Impartial de Besançon* annonce que le tribunal correctionnel de Troyes vient de condamner à 5 fr. d'amende un jeune homme qui avait embrassé, malgré elle, une jeune et jolie demoiselle. « Hélas! s'est-il écrié en s'entendant condamner, pourquoi l'amende n'est-elle pas plus forte! »

La réponse d'une femme. — Une scène tragique est ainsi racontée par le *Journal de Reims*, du 17 juin: « Une jeune femme, qui était au bras de son mari, ayant été insultée par une personne de son sexe, Mme D..., qui habite la rue de l'Equerre, porta à celle-ci un coup de couteau, qui l'atteignit à l'os frontal. On s'empressa autour de la blessée, qui tomba en jetant des cris perçants, et un public nombreux et avide de détails stationna quelque temps devant la maison où on l'avait recueillie. Voici les faits qui avaient amené cette déplorable scène: Le mari de la jeune femme, qui avait vécu maritalement pendant quelques années avec la femme D..., l'avait abandonnée un beau jour pour épouser une jeune fille. Depuis six ans que le mariage est accompli, la femme D... n'avait cessé de poursuivre de ses provocations la jeune épouse de son infidèle amant. Exaspérée de ces persécutions qui, depuis quelques jours, devenaient intolérables, la jeune femme s'arma hier d'un couteau dans l'intention de se venger enfin de tant d'outrages, si celle qui les lui prodiguait osait venir la provoquer encore. On sait que, malheureusement, elle a tenu parole. La blessure de la femme D... offre, dit-on, peu de gravité. »

Egalité des partages en Suède. — On écrit de Stocolhm: « La sanction de la loi qui établit l'égalité entre les enfants d'une même famille pour le partage des successions a causé une satisfaction générale dans le pays: cette mesure révèle tout un système politique; aussi les ultra-conservateurs sont-ils très irrités; mais l'immense majorité de la nation applaudit à la résolution royale et espère que le souverain saura toujours résister, dans l'intérêt du progrès, à l'opposition de la noblesse et du clergé. »

Réforme postale à Naples. — Encore un Etat qui nous devance dans la réforme postale. A partir du 1er juillet, il y aura une diminution de moitié du prix des ports de lettres dans les états napolitains. Les journaux ne pro-

Affaire Lesurques (1).

Le corps législatif nomme une commission. — Rapport de M. Siméon. — L'assemblée passe à l'ordre du jour. — Exécution de Lesurques.

Le corps législatif était saisi de l'affaire ; un sursis à l'exécution est ordonné, on nomme une commission de trois membres, et le rapporteur, c'était M. Siméon, se trouve dans une grande perplexité.

Son caractère naturellement doux le portait à conclure en faveur de Lesurques. Chaque jour, d'ailleurs, de nouvelles déclarations venaient au secours de ce condamné. Courriol écrivait aux membres du Directoire :

« Il est donc vrai que je devais ajouter à mon crime un double » assassinat ! Les déclarations véridiques que je n'ai cessé de faire » n'ont pu faire rendre justice à deux innocents qu'ils vont périr victimes » de l'erreur. Puis-je espérer au moins que pour venger leur mort, » vous donnerez des ordres très exprès de faire rechercher *les quatre individus que j'ai désignés et qui sont mes seuls complices!* Avant » que ces pauvres malheureux qu'on va sacrifier fussent mis en » jugement, la fille Bréban, avec qui je vivais, avait déclaré au » commissaire du pouvoir exécutif, près la municipalité de Melun, » que des six personnes arrêtées pour cette affaire j'étais le seul » coupable. Si elle n'a pas fait cette déclaration devant le tribunal, c'est par une timidité impardonnable. La vérité ne peut » manquer de se montrer ; *avant peu vous en serez persuadés, mais » il ne sera plus temps* ; les innocents auront péri ! oui, je le répète, » les innocents ! Je ne cesserai de le répéter jusqu'à mon dernier » soupir. »

M. Siméon dut être bien vivement ébranlé lorsque, la veille du jour où il devait faire son rapport aux Cinq-Cents, la veuve, on peut déjà dire la veuve de Lesurques, pénétra jusqu'à lui, avec ses trois enfants et l'implora en faveur du condamné.

Cependant M. Siméon résista aux impulsions de son cœur ; une pensée le domina, ce fut la crainte d'ébranler la naissante institution du jury, cette institution armée de l'omnipotence, en créant des moyens de révision, en faisant intervenir le pouvoir législatif dans une décision judiciaire. Porter ce coup terrible à une magistrature populaire et née de la Révolution, voilà ce que M. Siméon jugea souverainement impolitique ; son dévouement à l'institution du jury lui présenta sous un faux jour tous les incidents du procès Lesurques ; son rapport n'eut qu'un but, ce fut de justifier le verdict devant ses collègues.

M. Siméon groupa, fit habilement ressortir toutes les circonstances qui avaient entraîné la condamnation de Lesurques. A ces faits accablants qu'opposait-on ? les déclarations tardives d'un condamné, d'un malfaiteur avoué, de Courriol. Suivant Courriol, on a confondu Lesurques avec un assassin nommé Dubosc. Ce Dubosc où est-il ? c'est assurément un personnage imaginaire. M. Siméon proposa l'ordre du jour et conseilla d'abandonner Lesurques à son malheureux sort. Cette résolution fut adoptée, et le corps législatif reprit une vive discussion sur les émigrés, abandonnée à regret pour un incident judiciaire.

Il faut plaindre M. Siméon d'avoir pris dans cette affaire un pareil parti. Sans absoudre Lesurques que l'arrestation de Dubosc pouvait seule justifier complètement, le rapporteur près des Cinq Cents ne pouvait-il réclamer un nouveau sursis afin qu'on poursuivît ce Dubosc, arrêté après le supplice de Lesurques ? Déjà les indications fournies par Courriol avaient mis sur sa trace, et le » vous de mes trois enfants couverts d'opprobre, de leur mère au » désespoir, et ne prolongez pas tant d'infortunes causées par la » plus funeste ressemblance. »

Avant de se mettre en route pour l'échafaud, Lesurques avait dressé l'état de ses dettes actives et passives ; on y lisait :

« Dû huit louis au citoyen Legrand qui n'a pas peu contribué à » me faire assassiner ; mais je lui pardonne de bon cœur, ainsi qu'à » tous mes bourreaux. »

Depuis l'origine du procès, Lesurques ne s'était jamais démenti ; il avait soutenu son innocence avec une fermeté calme. Bernard, Lesurques et Courriol périrent le 30 octobre 1796 sur la place de Grève. Lesurques qui avait voulu être vêtu complètement de blanc afin que son costume fût une dernière protestation de son innocence, était assis sur la charrette près de Courriol qui, de temps en temps, criait à haute voix : *Je suis coupable, mais Lesurques est innocent !* Ce témoignage répété d'un homme qui allait mourir, impressionna vivement la foule.

(*La suite prochainement.*)

(1) Voir les numéros des 14, 16 et 17 juin.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 19 JUIN.

Le *Constitutionnel* apprécie la situation belge ; il explique la crise ministérielle qui menace M. Nothomb par le système d'indécision que cet homme d'État a éternisé en Belgique.

Voici ce que le *Constitutionnel* dit de l'adresse au roi que vient de publier l'archevêque de Toulouse :

« M. l'archevêque attaque violemment ceux qui ont demandé que les lois fussent exécutées, et il supplie le roi, pour la stabilité de son trône, de s'opposer à l'exécution de ces lois importunes ! Nous ne discuterons pas ce factum ridicule. Nous ne ferons pas remarquer quelle aversion le prélat professe pour la révolution et les principes qu'elle a proclamés. C'est le malheur du clergé que cette haine ; c'est précisément parce que l'aversion de nos prélats pour la révolution et ses conséquences est évidente, que personne n'ajoute foi à leurs paroles quand ils se mettent à parler de tolérance et de liberté. »

Le *Journal des Débats* triomphe des éloges qui ont été donnés à la sagesse et à la prudence du cabinet français par l'opposition anglaise au détriment du cabinet de Londres. Il reconnaît bien qu'il faut faire la part de l'exagération qui est le propre de toutes les oppositions, et ne pas croire, par exemple, que le ministère de sir Robert Peel n'a pas pourvu aux moyens de maintenir l'Angleterre sur un respectable pied de guerre. Mais il prend acte de la phrase de sir Ch. Napier : « Pendant ce temps, la France, sous la direction puissante et habile de son gouvernement, se met en mesure d'envahir un de ces jours l'Angleterre, et de brûler ses vaisseaux et ses ports. » Le *Journal des Débats* a là un beau texte pour railler les journaux de l'opposition.

La *Presse* insiste de nouveau pour l'ajournement à la session prochaine du projet de loi sur les canaux de la Marne au Rhin et latéral à la Garonne.

Le *National* critique amèrement le vote relatif à l'Algérie. Il voit avec M. de Lasteyrie que chaque année on nous demande pour l'Algérie plus d'hommes et plus d'argent ; qu'il y faudra bientôt 100 000 hommes, etc., que par conséquent le moment est encore bien éloigné où la colonie pourra vivre par elle-même, à l'abri des chances funestes d'une guerre maritime. Quelle est la conclusion du *National* ?

Le *Siècle* publie un premier-Paris dont voici le sens abrégé : « Si le clergé n'avait ni nombre, ni puissance, ni influence, ni organisation forte, s'il ne dépendait pas d'un prince étranger, si.., si..., etc., nous ne verrions aucun inconvénient à lui livrer toutes les libertés qu'il réclame, et à s'en fier, pour réprimer les excès, à l'esprit du temps. »

» Obligations de : — Versailles riv. dr. anc., 1000. — [illegible] — Orléans, 1275. — Grand'Combe nouv., 1180.

» A terme : Banque de France, 3310 — Belge 1840, 102 1/2. — Naples, récep. Rothschild, 104. — Espagne, dette intérieure, 32 1/2 fin juillet.

5 0/0 compt.....	1er C. 121 85	P. H. 122 »	P. B. 121 80	de C. 121 95	b. 121 80
— fin cour....	122 05	122 10	122 05	122 10	122 05
3 0/0 compt.....	84 »	84 »	84 »	84 »	84 [illegible]
— fin cour....	84 50	84 15	84 05	84 15	84 10

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	1460 »	» »	H. 2 50	5 0/0 Bge 1840.	102 1/4	» »/«	
B. de France...	3285 »	3292 50	H. 7 50	— Portugais...	67 »	» »	B. » 1 1
C. Gou. 1000....	1140 »	1145 »	» »	Esp. D. active.	38 1/4	» »	H. » 1 1
C. Gan. 1000...	1127 50	» »	» »	5 0/0 Naples...	106 »	» »	H. » 25
C. hypot......	725 »	735 »	H 15 »	— Romain..	104 1/2	104 »/»	B. 1
4 Canaux......	1275 »	» »	» »	Obl. Piémont.	» »	» »	

CHEMINS DE FER.					
St-Germ......	» »	» »	» »	F. c. 1110, 1095, 1105.	H. 5
V.. r. d......	345 »	345 »	H. 2 50	— 345, 350, 330, 350.	H. 10
— r. g......	330 »	327 50	» »	— 322 50, 340, 320, 340.	B. 10
Orléans......	1215 »	1211 50	B. 2 50	— 1212 50, 1215, 1210, 1215.	H. 1 25
Strasb......	266 25	266 25	H. 1 25	— 265, 266 25, 265.	
Rouen......	1087 50	1087 50	B. 1 25	— 1087 05, 1085.	H. 5
Havre......	870 »	870 »	» »	— 867 50, 870.	B. 1 25
Marseille	1020 »	» »	B. 3 75	— 1025, 1020, 1022 50.	B. 5
Vierzon.....	780 »	782 50	B. 2 50	— 780, 782 50, 780.	

LONDRES, 17 JUIN.	PRIMES. PARIS, 19 JUIN.	COULISSE.
Consol. 99 1/8 1/4.	3 0/0 F. c. 84. 90 d. 50.	Av. 84 10 dem.
Esp. act. 28 1/2	F. p. 84 30 d. un. 50 d. 50.	Ap. 84 15.
Portug.	5 0/0 F. c. 122 20 d. 50.	
Mexic. 37 1/2	F. p.	B. du Trés.
Brésil.	St-Germ. f. c. 1105, 1115 d. 20, 1120 d. 10.	
5 0/0 hol. 99.		Rep. F. c. F. p.
2 1/2 de. 65 3/8.	Versailles d. 360, 375 d. 20, 375, 395 d. 10, 380 d. 20, 600 d. 10 au 15.]	3 0/0 10. 13 1/2 1 2
Rouen. 42. 13.		5 0/0 18;
Orléans. 47. 41.	Orléans, 1210 d. 10	

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 97,00 à 00,00 ; courant du mois, 98,00 à 00,00 ; juillet et août, 99,00 à 99,60 ; 4 derniers mois, 105,50 à 00,00 ; 4 premiers 1846, 100,00 à 00.00.

LILLE. — Colza, 93,00 à 00,00. — Œillette rousse, 71,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 104,00 à 105,00 ; juillet en octobre, 106,00 à 107,00 ; novembre et décembre, 94,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 81,50 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Le ministre de l'instruction publique vient de souscrire pour les bibliothèques de l'Université, au nouvel ouvrage du comte Victor du Hamel : *Histoire constitutionnelle de la monarchie espagnole*, in-8°.

Spectacles du 20 juin.

- 7 h. »|» OPÉRA. — Othello.
- 7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Femme de 40 ans. Joueur.
- 7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Les Diamants.
- h. »|» ODÉON. — Relâche.
- h. »|» VAUDEVILLE. — Le Petit Poucet, par le général Tom Pouce.
- 6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Lansquenet. Gardeuse de Dindons. Jongleurs.
- 6 h. »|» GYMNASE. — Mlle de Cérigny. Jeanne. Seconde année.
- 9 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Pêche aux Beaux-Pères. Sylvandire.
- 6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
- 6 h. »|» AMBIGU. — Affreux Bandit. Étudiants.
- 6 h. »|» GAITÉ. — Grâce de Dieu. Agnès.
- 6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
- 6 h. »|» COMTE. — Ah ! mon Habit. 3 Jambes. Mystères.
- 6 h. »|» FOLIES. — Un temps de Galop. Helmina. M. et Mme Denis.
- 5 h. »|» LUXEMBOURG. — Dernières armes de Richelieu. Le Tailleur.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

repos par suite de l'égale pression exercée sur ses deux faces par l'air atmosphérique. Lorsqu'on aspire d'un côté, lorsqu'on fait le vide, on diminue la pression de l'air sur l'une de ces faces, et alors le piston se meut en vertu de l'excès de pression exercée sur l'autre face. Si l'on suppose une fente pratiquée le long de ce tube, qu'on fixe une tige au piston et qu'ensuite on attache cette tige à l'un des wagons d'un convoi mobile sur deux rails entre lesquels est couché le tube, ce convoi avancera vers la machine aspiratrice. Tel est le principe du système atmosphérique. Le principe est évident et mis hors de doute par une foule d'expériences depuis Galilée ; et, quoi qu'on ait dit M. le ministre des travaux publics, ce n'est pour expérimenter ce principe que les Chambres ont voté, l'an passé, 1 800 000 fr.

Nous venons de parler d'une fente longitudinale pratiquée dans le tube ; cette fente ne doit rester ouverte qu'un seul instant, en un seul point, durant le court instant où passe la tige, au seul endroit où elle passe. Partout ailleurs, il faut qu'elle soit constamment, hermétiquement fermée par une soupape. Or, c'est dans la disposition de cette soupape que gît la difficulté du problème qui ne s'était jamais présenté, car jusqu'à présent on n'avait pas eu besoin de maintenir un vide même imparfait dans un tube long de plus de 4 000 mètres.

Deux systèmes différents sont en présence : l'un inventé par deux Anglais, MM. Clegg et Samuda, l'autre par un Français, M. Hallette, d'Arras. En admettant que la fermeture de la soupape soit possible, à quel système faut-il donner la préférence ? L'expérience seule peut répondre à cette question. Aussi, quand il a été question de voter un crédit pour faire, aux frais de l'Etat et dans un but d'utilité publique, un essai en grand du système atmosphérique, a-t-il été convenu que les deux systèmes seraient expérimentés simultanément sur un chemin à double voie.

M. le ministre des travaux publics, qui avait accepté cette condition, n'en a cependant tenu aucun compte. Il a donné à la Compagnie du chemin de fer de Saint-Germain l'autorisation de prolonger ce chemin jusque sur le plateau élevé de cette ville, en obligeant cette Compagnie à exécuter seulement un système atmosphérique, et lui accordant, comme compensation, les fonds votés par les Chambres. La Compagnie, naturellement, a cherché à faire le moins de frais possible, et sachant que le système anglais avait été pratiqué avec assez de succès en Irlande, elle s'est mise à l'exécuter tout simplement. Dès lors il n'y a plus d'expérience ; le vœu des Chambres n'est pas rempli ; le ministre doit expliquer sa conduite ; c'est ce dont l'ont sommé hier M. Corne, aujourd'hui M. Arago.

M. Dumon s'est tiré d'affaire en homme d'esprit, mais non point en ministre d'une grande nation qui doit regarder comme son premier devoir l'exécution des lois dans l'intérêt bien entendu du pays. Il a exposé que l'on ferait bien réellement une expé[rience ...]tisfaite de la manière dont il exécute ses volontés ?

En vérité, M. le ministre fait bien peu de cas du bon sens des gens à qui il s'adresse. S'il est vrai, comme il l'a dit, que 1 800 000 francs fussent insuffisants pour les essais simultanés des deux systèmes sur une longueur de huit kilomètres, s'il est vrai qu'il fût nécessaire de sacrifier l'un des essais, ne devait-on pas expérimenter en France le système français, ainsi que l'a prouvé M. Arago. En Irlande, le système Samuda a été expérimenté ; sur plusieurs points de l'Angleterre, on répète les premières expériences.

Eh bien, profitons de ce qui se fait au delà du détroit, et expérimentons ici ce qui ne sera essayé nulle part. En un mot, que les nations s'associent dans leurs expériences ; que les résultats des observations servent à tous ! Du reste, il est regrettable qu'il ne se soit pas constitué un congrès général non pas seulement pour essayer le système Samuda, ou bien le système Hallette, mais encore les systèmes Andraud, Pecqueur, Jouffroy, Chameroy, et résoudre en même temps, à frais communs, les nombreuses questions que présente l'exécution des chemins de fer.

Voilà qui eût dû tenter l'ambition d'un ministre des travaux publics ! On devait au moins espérer que M. Dumon aurait rempli fidèlement le programme qu'avaient tracé les Chambres ! C'est donc avec raison qu'on lui a reproché aujourd'hui d'avoir fait des expériences incomplètes, et choisi un mauvais terrain pour les essais qu'il était chargé de diriger.

Dans le cours de la séance de la Chambre des députés d'aujourd'hui, M. Sébastiani a lu le rapport de la commission qui a examiné le projet de loi relatif aux crédits nécessaires pour l'accroissement de notre marine en raison du nouveau Traité sur la répression de la traite. Le rapport conclut à l'adoption du projet, sauf un léger changement de rédaction. — L'honorable rapporteur ne semble pas se douter de la grave lacune que nous avons signalée dans le Traité-Broglie. La Chambre, nous l'espérons, ne sera pas aussi insouciante. Nous avons signalé le vice du Traité, nous n'épargnerons rien pour que l'oubli commis par le plénipotentiaire français soit réparé. Nous ne doutons pas que la faculté d'exercer, de concert avec l'Angleterre, la surveillance de la côte orientale de l'Afrique ne soit implicitement contenue dans la nouvelle convention ; mais cette faculté, il faut impérieusement la faire passer en acte.

Mgr L'ÉVÊQUE DE LONDRES ET Mgr L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

L'*Univers* retraçait, il y a peu de jours, dans ses colonnes deux faits dont le rapprochement nous semble instructif.

Dans la seconde page de ce journal nous trouvons des pièces relatives à ce mandement de Mgr l'archevêque de Paris qui menace d'interdiction M. l'abbé Clavel, rédacteur en chef du *Bien social*, décision prise par Mgr Affre, de son seul chef, sans examen régulier, sans enquête, sans procédure, sans que l'ecclésiastique condamné eût été même invité à se défendre.

[...] d'Angleterre. Il a conclu à ce que M. Oakeley fût dégradé pour cause d'hérésie, et à ce qu'il lui fût infligé telle autre peine disciplinaire que la Cour jugera convenable. Sir Herbert Jenner a mis la cause en délibéré, et sursis d'ici à un ou deux mois au prononcé de son arrêt. »

Ainsi, dans l'Eglise anglicane, lorsqu'un membre du clergé émet des propositions qui paraissent entachées d'hérésie, l'évêque au lieu de le frapper arbitrairement, le fait assigner devant une cour spéciale ; là, tout se passe judiciairement, l'inculpé a le droit de se défendre en personne ou de se faire remplacer par un conseil, des juges compétents, des ecclésiastiques prononcent.

En France, le *Bien social* défendait le principe de l'élection des évêques, celui des jurys ecclésiastiques, principes conformes à l'ancienne constitution de l'Eglise comme aux notions élémentaires de la justice et de la liberté. Le *Bien social* prenait en main les intérêts du clergé secondaire et avait trouvé les éléments d'un précieux accord entre l'esprit progressif des temps modernes et l'antique discipline de l'Eglise.

Quant aux autres thèses qui ont été spécialement condamnées par le mandement, nous n'examinerons pas si le *Bien social* était fondé à les soutenir, nous n'examinerons pas davantage si ce journal ne s'est jamais écarté de la modération que sa position réclamait.

M. Clavel s'est d'ailleurs soumis à l'autorité épiscopale, et nous ne voulons pas nous révolter en son nom contre une décision qu'il accepte. Il n'en est pas moins vrai que tout accusé a le droit de revendiquer des juges et de se défendre. Nous regrettons de voir l'Eglise catholique devancée par l'anglicanisme dans l'application de ces principes, consacrés par le droit canon aussi bien que par la conscience universelle.

LE BARRAGE DU NIL.

Le pacha d'Egypte vient de prendre une sage résolution. Il a adopté, pour le barrage du Nil, le plan de M. Mougel, ingénieur des ponts et chaussées, qui a déjà construit le bassin d'Alexandrie et l'écluse de jonction entre le Nil et le canal du *Mahmoudieh*. Ces deux travaux donnent à leur auteur des droits incontestables à la confiance du pacha. D'ailleurs, le plan de M. Mougel a été soumis au conseil des ponts et chaussées, dont il a mérité l'entière approbation. Quant au projet de MM. Poulain et Gauchier, il est relégué pour toujours dans le pays des chimères, d'où il eût mieux fait de ne jamais sortir.

Il est honorable pour notre corps des ponts et chaussées d'avoir été consulté par le pacha d'Egypte sur ce grand travail, et d'avoir présidé en quelque sorte à la détermination qu'il vient de prendre. Nous voyons avec d'autant plus de plaisir cette détermination qu'elle est le triomphe du système que nous avons soutenu toujours en matière de travaux publics : l'exécution par l'Etat.

En effet, M. Mougel est au service de l'Egypte ; c'est comme ingénieur du gouvernement égyptien qu'il a proposé le plan du barrage ; c'est pour le compte de ce gouvernement qu'il va mettre ce plan à exécution. Le projet de MM. Poulain et Gauchier, au contraire, ce prétendu projet d'un barrage en fonte, dont ils n'ont pu soumettre le moindre tracé au conseil des ponts et chaussées, devait être exécuté par une Compagnie.

Dans cette circonstance, Méhémet-Ali montre une intelligence et une

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

DEUXIÈME VOLUME.

DÉVOUEMENT (SUITE).

— Non, répondit Dixmer en secouant la tête, non, j'ai fait tout ce que je pouvais faire : une nouvelle démarche semblerait singulière et éveillerait nécessairement ses soupçons ; non, et puis, voyez-vous, Geneviève, je vois plus loin que vous dans toute cette affaire : il y a une plaie au fond du cœur de Maurice.

— Une plaie, demanda Geneviève fort émue ? Eh ! mon Dieu ! que voulez-vous dire, parlez, mon ami ?

— Je veux dire et vous en êtes convaincue comme moi, Geneviève, qu'il y a dans notre rupture avec le citoyen Lindey plus qu'un caprice.

— Et à quoi donc alors attribuez-vous cette rupture ?

— A l'orgueil peut-être, dit vivement Dixmer.

— A l'orgueil !...

— Oui, il nous faisait honneur, à son avis du moins, ce bon bourgeois de Paris, ce demi aristocrate de robe, conservant ses susceptibilités sous son patriotisme, il nous faisait honneur ce républicain tout puissant dans sa section, dans son club, dans sa municipalité, en accordant son amitié à des fabricants de pelleteries. Peut-être avons-nous fait trop peu d'avances, peut-être nous sommes-nous oubliés ?

— Mais, reprit Geneviève, si nous lui avons fait trop peu d'avances, si nous nous sommes oubliés, il me semble que la démarche que vous avez faite rachetait tout cela.

— Oui, en supposant que le tort vînt de moi, mais si au contraire le tort venait de vous....

— De moi ? Et comment voulez-vous, mon ami, que j'aie eu un tort envers monsieur Maurice, dit Geneviève étonnée ?

— Eh ! qui sait, avec un pareil caractère, ne l'avez-vous pas vous-même, et la première, accusé de caprice ; tenez, j'en reviens à ma première idée, Geneviève, vous avez eu tort de ne pas écrire à Maurice.

— Moi, s'écria Geneviève, y pensez-vous ?

— Non seulement j'y pense, répondit Dixmer, mais encore depuis trois semaines que dure cette rupture, j'y ai beaucoup pensé.

— Et... demanda timidement Geneviève.....

— Et je regarde cette démarche comme indispensable.

— Oh ! s'écria Geneviève, non, non, Dixmer, n'exigez point cela de moi.

— Vous savez, Geneviève, que je n'exige jamais rien de vous, je vous prie seulement. Eh bien ! entendez-vous, je vous prie d'écrire au citoyen Maurice.

— Mais, fit Geneviève...

— Ecoutez, reprit Dixmer en l'interrompant ; ou il y a entre vous et Maurice de graves sujets de querelle ; car, quant à moi, il ne s'est jamais plaint de mes procédés, ou votre brouille avec lui résulte de quelque enfantillage.

Geneviève ne répondit point.

— Si cette brouille est causée par un enfantillage, ce serait folie à vous de l'éterniser : si elle a pour cause un motif sérieux, au point où nous en sommes nous ne devons plus, comprenez bien cela, compter avec notre dignité ni même avec notre amour-propre. Ne mettons donc point en balance, croyez-moi, une querelle de jeunes gens avec d'immenses intérêts. Faites un effort sur vous-même, écrivez un mot au citoyen Maurice Lindey et il reviendra.

Geneviève réfléchit un instant.

— Mais, dit-elle, ne saurait-on trouver un moyen moins compromettant de ramener la bonne intelligence entre vous et M. Maurice ?

— Compromettant, dites-vous ? mais c'est au contraire un moyen tout naturel, ce me semble.

— Non pas, pour moi, mon ami.

— Vous êtes bien opiniâtre, Geneviève ?

— Accordez moi de dire que c'est la première fois, au moins, que vous vous en apercevez.

Dixmer, qui froissait son mouchoir entre ses mains depuis quelques instants, essuya son front couvert de sueur.

— Oui, dit-il, et c'est pour cela que mon étonnement s'en augmente.

— Mon Dieu ! dit Geneviève ; est-il possible, Dixmer, que vous ne compreniez point les causes de ma résistance et que vous vouliez me forcer à parler ?

Et elle laissa, faible et comme poussée à bout, tomber sa tête sur sa poitrine et ses bras à ses côtés.

Dixmer parut faire un violent effort sur lui-même, prit la main de Geneviève, la força de relever la tête et la regardant entre les yeux se mit à rire avec un éclat qui eût paru bien forcé à Geneviève si elle-même eût



été moins agitée en ce moment.

— Je vois ce que c'est, dit-il ; en vérité vous avez raison. J'étais aveugle. Avec tout votre esprit, ma chère Geneviève, avec toute votre distinction, vous vous êtes laissé prendre à une banalité, vous avez eu peur que Maurice ne devînt amoureux de vous.

Geneviève sentit comme un froid mortel pénétrer jusqu'à son cœur. Cette ironie de son mari, à propos de l'amour que Maurice avait pour elle, amour dont, d'après la connaissance qu'elle avait du caractère du jeune homme, elle pouvait estimer toute la violence, amour enfin, que, sans se l'être avoué autrement que par de sourds remords, elle partageait elle-même, du fond du cœur, cette ironie la pétrifia. Elle n'eut point la force de regarder. Elle sentit qu'il lui serait impossible de répondre.

— J'ai deviné, n'est-ce pas, reprit Dixmer ? Eh bien ! rassurez-vous, Geneviève, je connais Maurice ; c'est un farouche républicain qui n'a point dans le cœur d'autre amour que l'amour de la patrie.

— Monsieur, s'écria Geneviève, êtes-vous bien sûr de ce que vous dites ?

— Eh ! sans doute, reprit Dixmer, si Maurice vous aimait, au lieu de se brouiller avec moi il eût redoublé de soins et de prévenances pour celui qu'il avait intérêt à tromper. Si Maurice vous aimait il n'eût point si facilement renoncé à ce titre d'ami de la maison, à l'aide duquel d'ordinaire on couvre ces sortes de trahison.

— En honneur, s'écria Geneviève, ne plaisantez point, je vous prie, sur de pareilles choses.

— Je ne plaisante point, madame, je vous dis que Maurice ne vous aime pas, voilà tout.

— Et moi, moi, s'écria Geneviève en rougissant, moi je vous dis que vous vous trompez.

— En ce cas, reprit Dixmer, Maurice qui a eu la force de s'éloigner plutôt que de tromper la confiance de son hôte, est un honnête homme ; or, les honnêtes gens sont rares, Geneviève, et l'on ne peut trop faire pour les ramener à soi quand ils se sont écartés. Geneviève, vous écrirez à Maurice, n'est-ce pas ?

— Oh ! mon Dieu, dit la jeune femme.

Et elle laissa tomber sa tête entre ses deux mains, car celui sur lequel elle comptait s'appuyer au moment du danger lui manquait tout à coup et la précipitait au lieu de la retenir.

Dixmer la regarda un instant, puis s'efforçant de sourire :

— Allons, chère amie, dit-il, point d'amour-propre de femme ; si Maurice veut recommencer à vous faire quelque bonne déclaration, riez de la seconde comme vous avez fait de la première. Je vous connais, Geneviève, vous êtes un digne et noble cœur. Je suis sûr de vous.

— Oh ! s'écria Geneviève en se laissant glisser de façon à ce qu'un de ses genoux touchât la terre. Oh ! mon Dieu ! qui peut être sûr des autres quand nul n'est sûr de soi ?

---

(1) Voyez les numéros du 21 mai au 20 juin. — La reproduction de tout ou partie de ce roman est formellement interdite.

veiller la bonne confection. Ce seront les premières machines qui auront été fournies à l'Egypte par la France. Espérons que les nouveaux fournisseurs n'auront pas besoin de recourir au prétexte commode du sable pénétrant dans les machines ou de l'inhabileté des ouvriers égyptiens.

Affaire des charpentiers. (2)

Un journal que nous ne nommerons pas, mais que l'on reconnaîtra sans peine, accompagne des réflexions suivantes la note des charpentiers que nous avons insérée hier, et par laquelle ils refusent, pour le moment, les secours que leur ont offerts tous leurs camarades de quatre autres corps d'état.

« Nous ne connaissons, pour notre part, rien de plus instructif que » cette note.

» Premièrement, les quatre corps d'état dont parlent les charpentiers » trouvent leurs salaires assez élevés pour qu'après avoir prélevé leurs » nécessités et celles de leurs familles, il leur reste encore de quoi faire » une cotisation pour ceux qui ne travaillent pas.

» Deuxièmement, les charpentiers eux-mêmes, qui ont abandonné tous » les chantiers depuis une semaine, ont néanmoins des ressources en » état de suffire à leurs besoins, puisque c'est sur ce motif qu'ils se fon- » dent pour refuser les secours offerts par leurs camarades. Il a donc » fallu que le travail de la charpente rapportât au-delà du nécessaire, » puisque les économies qu'il a produites servent à payer les frais de la » coalition. »

Quelle bonne foi ! quelle logique ! De ce que les plus moins pauvres, ou si l'on veut les plus riches parmi les ouvriers charpentiers sont décidés à sacrifier leurs épargnes pour soutenir ceux de leurs camarades qui, privés de ressources, ne pourraient pas éviter de subir la loi des maîtres, vous allez conclure que le salaire actuel est suffisant et que les plaintes des ouvriers ne sont pas fondées ! En vérité, cela ne vaut pas la peine d'une réfutation.

La *Réforme*, qui témoigne aussi de vives sympathies aux ouvriers charpentiers, publie ce matin un article donc nous reproduisons le passage suivant. Il s'y trouve des calculs que nous croyons très exacts :

Il y a en ce moment pour *quinze à vingt millions* de travaux arrêtés par suite de la grève. L'inaction des charpentiers va suspendre les travaux de terrassement, de maçonnerie, de couverture, de carrelage, de menuiserie, de grosse et menue serrurerie, ceux des peintres, des vitriers, des plombiers, des colleurs de papiers, des fumistes, des marbriers, des paveurs, et enfin des tapissiers.

Si la Chambre, faisant une enquête, voulait apprécier la justice de la de-

(1) Nous avions annoncé dans notre numéro du 5 février, que M. Mougel avait reçu sa démission, à l'époque où MM. Poulain et Gauchier présentèrent leur projet. Le fait est inexact, et nous avions été induits en erreur par les correspondances d'Egypte, publiées par d'autres journaux. C'est M. Mougel qui offrit lui-même sa démission, lorsqu'il vit le pacha d'Egypte peucher pour le projet de MM. Poulain et Gauchier. Mais cette démission ne fut point acceptée par Méhémet-Ali, qui sait apprécier le talent et le dévouement de M. Mougel.

(2) Voir nos numéros des 11, 16 et 19 juin.

note par laquelle les ouvriers charpentiers remercient leurs camarades des quatre autres corps d'état, qui offraient de se cotiser pour leur venir en aide. Le ton de la déclaration par laquelle ces braves gens refusent un secours dont ils peuvent se passer dans ce moment, méritait, ce nous semble, que des amis de nos classes ouvrières lui fissent un meilleur accueil ?

Souscription à l'effet de poursuivre la suppression du péage des ponts.

La souscription ouverte pour la suppression du péage des ponts se couvre rapidement de signatures par les soins d'une réunion formée de :

MM. Boissel, Vavin, de Jouvencel, Bethmont, Carnot, Boulay (de la Meurthe), Locquet, députés ;
Thierriet, Delaneau, Bayvet, maires ;
Moreau, Perret, Lanquetin, Thierry, Beau, Considerant, Robinet, Séguier, Meder, Pelassy de l'Ousle, Legros, membres du conseil municipal ;
Beudin, Boutarel, colonels de la garde nationale ;

Le comité a nommé la commission chargée de l'emploi des fonds ; elle est composée de MM. Vavin, Beau et Lanquetin. Les notaires chargés de recevoir les souscriptions, sont toujours :

MM. Fremyn, rue de Lille, 11.
Lefort, rue de Grenelle, 3.
Viefville, quai d'Orléans, 4.
Vasselin des Fossés, rue d'Arcole, 19.
Morel d'Arleux, place Baudoyer, 6.
Chatelain, rue Croix-des-Petits-Champs, 42.
Lecomte, rue Saint-Antoine, 200.
Charlot, rue Saint-Antoine, 69.
Demadre, rue Saint-Antoine, 205.

Nous avons publié dans notre numéro du 9 de ce mois une réclamation des membres du conseil d'administration des Trois-Ponts, dans laquelle ces messieurs se plaignaient de nos articles sur cette question. Nous répondrons au conseil d'administration des Trois-Ponts qu'en supposant même que leurs droits fussent incontestables, on peut trouver bien négligents des administrateurs assez oublieux de leurs *droits* pour laisser pendant dix-sept années consécutives placardée sur leur bureau de perception une loi qui n'était plus en vigueur. Ce n'est en effet que depuis le mois de juin de l'année dernière que l'ordonnance du 25 octobre 1814 a été affichée par ces administrateurs ; jusque là le péage avait toujours été exigé en vertu de la loi du 24 ventôse an IX (1800), loi qui n'accordait la perception que jusqu'à 1827.

Le conseil d'administration des trois ponts ne doit pas pourtant ignorer que les compagnies de péage des ponts perdent tout droit au bénéfice de la loi, par cela seul qu'elles n'affichent pas, pendant dix ans, le texte législatif qui leur confère des droits. Nous sommes loin d'ailleurs de concéder que la compagnie des trois ponts soit en règle sur tous les autres points, et nous engageons vivement les habitants de Paris à faire leurs efforts pour poursuivre par toutes les voies de droit l'affaire intentée à cette compagnie.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 20 juin.

M. LE COMTE ROY lit le rapport de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des travaux publics. Le débat sur le chemin de fer atmosphérique continue.

M. ARAGO. Je n'abuserai pas des moments de la chambre, je ne veux faire que quelques réflexions.

Il y avait dans un passage de l'exposé des motifs l'indication d'expériences à faire ; je demande si ce sont des expériences qu'on va faire en ce moment. L'exposé des motifs disait textuellement que l'une des deux voies du chemin devait être consacrée à l'expérimentation du système français, et l'autre à celle du système anglais.

Eh bien, l'on ne fait pas d'expériences ; on fait un chemin de fer de Nanterre à Saint-Germain, d'après les idées arrêtées des ingénieurs chargés du chemin de fer de Saint-Germain ; on ne fait pas d'expériences, on n'essaiera pas un mode, puis un autre : le chemin de Nanterre ne sera rien de tout cela.

Une partie du crédit devait être employée à l'essai du système de l'ingénieur français ; ces essais devaient être faits par le gouvernement ; maintenant, on veut qu'il fasse des expériences préalables à ses frais. On dit que ces expériences ne seront pas faites complètement à ses frais ; on lui prêtera des rails sur un certain chemin ; on lui donnera en outre une locomotive ; mais ce qu'il lui faut d'abord, ce n'est pas une locomotive, c'est une machine d'épuisement et un tube qu'il devra exécuter à ses frais.

L'inventeur français fera son expérience : pourquoi lui imposer cette obligation ? Croit-on le système mauvais : mais on pense tout autrement en Angleterre ; il n'est survenu aucun fait depuis l'année dernière qui ait dû changer la pensée de M. le ministre.

En admettant que, malgré la résistance sourde que montre déjà la compagnie de Saint-Germain, l'expérience réussisse, cette expérience faite sur un kilomètre serait-elle décisive ? Nullement. A un demi kilomètre vous n'aurez pas le maximum de vitesse que l'on peut obtenir ; et pour la fin du chemin vous devriez ralentir la marche, et par conséquent il vous serait impossible de savoir si les boyaux ne s'échaufferont pas.

M. Hallette n'a pas encore accepté les propositions de la compagnie de Saint-Germain ; il a fait une expérience chez lui, à Arras, en petit, il est vrai ; vous avez nommé des commissaires, ces commissaires ont été unanimes pour admettre que les expériences étaient satisfaisantes, mais que l'essai fait sur un kilomètre serait complètement insignifiant.

M. le ministre a dit que la question à résoudre, c'est celle de gravir les pentes ; cette expérience peut être remplacée par un tout petit calcul logarithmique qui prouvera tout autant.

Lorsqu'on a présenté la loi, il n'existait en Angleterre qu'un seul chemin ; depuis il s'en fait plusieurs très étendus ; il nous suffisait d'envoyer des ingénieurs français pour étudier de quoi est capable le système anglais. Eh bien ! de notre côté, nous faisons une nouvelle expérience du système anglais dans des conditions beaucoup moins favorables, et ce qu'il y a d'important, ce qui est en question, vous ne vous en occupez pas. Je dis vous ne vous en occupez pas, puisque vous déchargez la compagnie de la nécessité de faire l'expérience du système de M. Hallette, si les essais ne réussissent pas. La compagnie a donc intérêt à faire échouer les expériences ; elle fait un chemin, elle fait un pont ; on lui donne 1 800 000 fr. et tout est dit. Est-ce là ce que la chambre a voulu ?

La commission envoyée à Arras propose de faire un autre chemin, et demande un million dans ce but ; je n'oserais appuyer cette proposition ; je

---

Dixmer devint pâle comme si tout son sang se retirait vers son cœur.

— Geneviève, dit-il, j'ai eu tort de vous faire passer par toutes les angoisses que vous venez d'éprouver. J'aurais dû vous dire tout de suite : Geneviève, nous sommes dans l'époque des grands dévoûments ; Geneviève, j'ai dévoué à la reine, notre bienfaitrice, non seulement mon bras, non seulement ma tête, mais encore ma félicité ; d'autres lui donneront leur vie. Je ferai plus que de lui donner ma vie, moi, je risquerai mon honneur ; et mon honneur, s'il périt, ne sera qu'une larme de plus tombant dans cet océan de douleurs qui s'apprête à engloutir la France. Mais mon honneur ne risque rien, quand il est sous la garde d'une femme comme ma Geneviève.

Pour la première fois, Dixmer venait de se révéler tout entier.

Geneviève redressa la tête, fixa sur lui ses beaux yeux pleins d'admiration, se releva lentement, lui donna son front à baiser.

— Vous le voulez ? dit-elle.

Dixmer fit un signe affirmatif.

— Dictez, alors, dit-elle, et elle prit une plume.

— Non point, dit Dixmer ; c'est assez d'user, d'abuser peut être de ce digne jeune homme ; et puisqu'il se réconciliera avec nous à la suite d'une lettre qu'il aura reçue de Geneviève, que cette lettre soit bien de Geneviève et non de M. Dixmer.

Et Dixmer baisa une seconde fois sa femme au front, la remercia et sortit.

Alors Geneviève tremblante écrivit :

« Citoyen Maurice,

« Vous saviez combien mon mari vous aimait. Trois semaines de séparation, qui nous ont paru un siècle, vous l'ont-elles fait oublier ? Venez, nous vous attendons ; votre retour sera pour nous une véritable fête.

« GENEVIÈVE. »

LA DÉESSE RAISON.

Comme Maurice l'avait fait dire la veille au général Santerre, il était sérieusement malade.

Depuis qu'il gardait la chambre, Lorin était venu régulièrement le voir et avait fait tout ce qu'il avait pu pour le déterminer à prendre quelque distraction. Mais Maurice avait tenu bon. Il y a des maladies dont on ne veut pas guérir.

Le 1er juin, il arriva vers une heure.

— Qu'y a-t-il donc de particulier aujourd'hui ? demanda Maurice, tu es superbe.

En effet Lorin avait le costume de rigueur : le bonnet rouge, la carmagnole et la ceinture tricolore ornée de ces deux instruments qu'on appelait alors les burettes de l'abbé Maury, et qu'auparavant et depuis on appela tout bonnement des pistolets.

— D'abord, dit Lorin, il y a généralement la débâcle de la Gironde qui est en train de s'exécuter, mais tambour battant. Dans ce moment-ci, par exemple, on chauffe les boulets rouges sur la place du Carrousel ; puis, particulièrement parlant, il y a une grande solennité à laquelle je t'invite pour après-demain.

— Mais, pour aujourd'hui, qu'y a-t-il donc ? Tu viens me chercher, dis-tu ?

— Oui ; aujourd'hui nous avons la répétition.

— Quelle répétition ?

— La répétition de la grande solennité.

— Mon cher, dit Maurice, tu sais que depuis huit jours je ne sors plus ; par conséquent, je ne suis plus au courant de rien, et j'ai le plus grand besoin d'être renseigné.

— Comment ! je ne t'ai donc pas dit ?

— Tu ne m'as rien dit.

— D'abord, mon cher, tu savais déjà que nous avions supprimé Dieu pour quelque temps, et que nous l'avons remplacé par l'Etre suprême.

— Oui, je sais cela.

— Eh bien ! il paraît qu'on s'est aperçu d'une chose, c'est que l'Etre suprême était un modéré, un Rolandiste, un Girondin.

— Lorin, pas de plaisanterie sur les choses saintes ; je n'aime point cela, tu le sais.

— Que veux-tu, mon cher, il faut être de son siècle. Moi aussi j'aimais assez l'ancien Dieu, d'abord parce que j'y étais habitué. Quant à l'Etre suprême, il paraît qu'il a réellement des torts, et que depuis qu'il est là haut, tout va de travers ; enfin nos législateurs ont décrété sa déchéance.

Maurice haussa les épaules.

— Hausse les épaules tant que tu voudras, dit Lorin.

De par la philosophie,
Nous, grands suppôts de Momus,
Ordonnons que la folie
Ait son culte *in partibus.*

Si bien, continua Lorin, que nous allons un peu adorer la déesse Raison.

— Et tu te fourres dans toutes ces mascarades, dit Maurice ?

— Ah ! mon ami, si tu connaissais la déesse Raison comme je la connais, tu serais un de ses plus chauds partisans. Ecoute, je veux te la faire connaître, je te présenterai à elle.

— Laisse-moi tranquille avec toutes tes folies ; je suis triste, tu le sais bien.

— Raison de plus, morbleu ! elle t'égaiera ; c'est une bonne fille. Eh ! mais, tu la connais, l'austère déesse que les Parisiens vont couronner de laurier et promener sur un char de papier doré ! C'est... devine...

— Comment veux-tu que je devine ?

— C'est Arthémise.

— Arthémise, dit Maurice en cherchant dans sa mémoire, sans que ce nom lui rappelât aucun souvenir.

— Oui, une grande brune, dont j'ai fait connaissance l'année dernière... au bal de l'Opéra ; à telles enseignes que tu vins souper avec nous et que tu la grisas.

— Ah ! oui, c'est vrai, répondit Maurice, je me souviens maintenant ; et c'est elle ?

— C'est elle qui a le plus de chances. Je l'ai présentée au concours : tous les Thermopyles m'ont promis leurs voix. Dans trois jours, l'élection générale. Aujourd'hui, repas préparatoire ; aujourd'hui nous répandons le vin de Champagne ; peut-être, après-demain, répandrons-nous le sang ! Mais qu'on répande ce que l'on voudra, Arthémise sera déesse, ou que le diable m'emporte ! Allons, viens, nous lui ferons mettre sa tunique.

— Merci. J'ai toujours eu de la répugnance pour ces sortes de choses.

— Pour habiller les déesses ! Peste ! mon cher, tu es difficile. Eh bien ! voyons, si cela peut te distraire, je la lui mettrai, sa tunique, et toi, tu la lui ôteras.

— Lorin, je suis malade, et non seulement je n'ai plus de gaieté, mais encore la gaieté des autres me fait mal.

— Ah ça ! tu m'effraies, Maurice : tu ne te bats plus, tu ne ris plus ; est-ce que tu conspires, par hasard ?

— Moi ? plût à Dieu !

— Tu veux dire, plût à la déesse Raison !

— Laisse-moi, Lorin, je ne puis, je ne veux pas sortir ; je suis au lit et j'y reste.

Lorin se gratta l'oreille.

— Bon ! lui dit-il, je vois ce que c'est.

— Et que vois-tu ?

— Je vois que tu attends la déesse Raison.

— Corbleu ! s'écria Maurice, les amis spirituels sont bien gênants ; va-t'en ou je te charge d'imprécations, toi et ta déesse.

— Charge, charge...

Maurice levait la main pour maudire, lorsqu'il fut interrompu par son officieux qui entrait en ce moment tenant une lettre pour le citoyen son frère.

— Citoyen Agésilas, dit Lorin, tu entres dans un mauvais moment ; ton maître allait être superbe.

Maurice laissa retomber sa main qu'il étendit nonchalamment vers la lettre ; mais à peine l'eut-il touchée qu'il tressaillit, et, l'approchant avidement de ses yeux, dévora du regard l'écriture et le cachet, et, tout en blémissant comme s'il allait se trouver mal, rompit le cachet.

— Oh ! oh ! murmura Lorin, voici notre intérêt qui s'éveille, à ce qu'il paraît.

Maurice n'écoutait plus, il lisait avec toute son âme les quatre lignes de Geneviève. Après les avoir lues, il les relut deux, trois, quatre fois, puis il s'essuya le front et laissa retomber ses mains, regardant Lorin comme un homme hébété.

— Diable ! dit Lorin, il paraît que voilà une lettre qui renferme de fières nouvelles.

(*La suite à demain.*) ALEXANDRE DUMAS.

[illegible] qui se passe [illegible] expérimenté dans le chemin de Nanterre à Saint-Germain.

On me demande pourquoi on n'expérimente pas en grand le système de M. Hallette; mais les crédits n'auraient pas suffi à toutes les expériences; le chemin de Nanterre à Saint-Germain, seulement pour la partie du système atmosphérique, a coûté 2 475 000 fr.

Les expériences faites sur le système de soupape profiteront au système de M. Hallette. La compagnie de Saint-Germain, quand nous lui avons demandé d'expérimenter ce système, nous a dit qu'elle ne pouvait expérimenter qu'un système qui en valût la peine, et nous a prié de faire une expérience quelconque, après quoi, si elle réussissait, la compagnie exécuterait leur kilomètre de chemin. Nous n'avons à expérimenter du système de M. Hallette que la soupape: cette étendue doit suffire; si l'expérience réussit, la compagnie aura intérêt à l'adopter.

Quant au système de M. Pecqueur, il n'a pas encore été essayé; quand il aura fait demande d'une concession, on examinera son système; d'ici là nous ne pouvons rien faire.

Il fallait faire une expérience commerciale, il fallait prendre la circulation où elle était; c'est pour cela que nous avons cru devoir faire l'expérience sur le chemin de Saint-Germain.

M. ARAGO insiste sur sa première observation. Le système anglais est essayé en Angleterre; on l'essaie sans qu'il nous en coûte rien, et sur une plus grande échelle, il est donc inutile que nous le fassions.

M. le ministre s'occupe beaucoup de l'ascension des côtes; cela vient de ce qu'il veut conserver une vitesse constante, mais à quoi bon cette vitesse constante? Qui songera jamais à s'en préoccuper?

La soupape, je le répète, est tout; si elle garde bien, la question du chemin de fer atmosphérique est complètement résolue. On fait à Saint-Germain l'essai d'un chemin de fer avec une idée préconçue, et je le répète, ce n'est pas une expérience.

M. le ministre a parlé d'une proposition faite au gouvernement par la compagnie des canaux de Paris; le département prêtait la berge de son canal, et la compagnie, qui n'avait aucune idée préconçue, était disposée à faire toutes les expériences, que la compagnie de Saint-Germain ne fera pas et ne veut pas faire.

Les crédits sont adoptés.

M. LE MARÉCHAL SÉBASTIANI lit d'une voix très faible et au milieu de l'inattention générale le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux crédits demandés pour l'exécution de la convention relative à l'abolition de la traite.

Les conclusions du rapport sont favorables au projet.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, dépose divers projets de loi d'intérêt local.

M. DE SAINT-PRIEST essaie de présenter au milieu du bruit quelques observations sur le chapitre du budget des travaux publics relatif aux subventions à des compagnies par voie de concession de péage.

La première partie du budget des travaux publics (service ordinaire), est votée. Il est sursis à la discussion de la seconde partie jusqu'à l'époque où les projets de loi relatifs au service extraordinaire aient été votés par la chambre. On passe à la discussion du budget de la marine.

M. RIHOUET lit un discours dans lequel il engage le gouvernement à se préoccuper vivement de notre matériel naval et des intérêts de notre marine; il insiste surtout sur la séparation nécessaire des ateliers et des magasins.

M. DE MACKAU, ministre de la marine. Je remercie l'honorable M. Rihouet des éloges qu'il a donnés sur ce qui s'est fait depuis un an; mais je ne puis être de son avis sur la séparation des ateliers et des magasins. La question est encore vivement controversée entre l'administration de la marine et la commission du budget, et le gouvernement ne peut prendre dès aujourd'hui un engagement à ce sujet.

M. DE VUITRY. La commission du budget a été unanime sur cette question l'année dernière; elle l'est encore cette année, et elle continue à demander que les ateliers soient complètement séparés des magasins, et que ceux qui font les dépenses ne soient pas chargés de contrôler et d'administrer.

L'administration qui a été fondée par Colbert et sous l'Empire jusqu'en 1828 séparait nettement ceux qui dépensent de ceux qui comptent, et enfin organisait un contrôle sérieux. Une ordonnance a été rendue l'année dernière sur l'organisation du contrôle; cette ordonnance ne fait aucun droit à nos observations de l'année dernière; il lui reste encore la possibilité de le faire par voie de règlement; je crois préférable de laisser les ministres régler les administrations qui lui sont confiées; et c'est pour cela que je n'ai pas présenté d'amendement cette année. Cependant si rien n'était fait j'appellerais la chambre à résoudre la question, et j'espère qu'elle prendra mes observations en considération. Je rends justice du reste à M. le ministre de la marine; il ne lui est pas toujours possible de faire ce qu'il veut; il a déjà beaucoup fait, j'espère qu'il continuera à agir dans ce sens.

M. BENOIST combat ces observations et croit que l'organisation actuelle du contrôle est celle qui répond le mieux aux rapports de la marine avec les particuliers.

M. BIGNON reproduit les observations de MM. Rihouet et Vuitry.

M. CÉSAR BACOT se plaint de l'état déplorable de notre marine, et dit que sous le ministère de M. de Chabrol, la marine française était dans une situation plus favorable qu'aujourd'hui.

M. DE MACKAU répond que c'est là une grande erreur; que jamais encore la marine française n'avait pris autant de développement ni entretenu autant de navires à la mer sur divers points.

M. RIHOUET revient sur les observations de M. Bacot. Depuis 1828, le système de la marine a complètement changé. Mais le budget de M. de Chabrol n'était que de 62 millions; celui de l'honorable M. de Mackau est de 120 millions; mais j'avoue qu'il y a aujourd'hui des dépenses qui n'existaient pas alors; en admettant que les crédits applicables à la navigation à voiles n'aient pas changé. Savez-vous ce que faisait M. de Chabrol avec son budget? Il fit, en 1825, 59|24 de vaisseaux de ligne; 76|24 de frégates; 60|24 de corvettes avisos; 120|24 de bricks; 20|24 de bombardes, 19|24 de gabares; eh bien, en 1844, l'honorable ministre de la marine actuel a fait 4|24 de vaisseaux; 24|24 de frégates; il a fait 16|24 de corvettes; mais il en a démoli 96|24; nous avons également perdu 39|24 de bricks; le reste des constructions navales est dans le même cas. Nos constructions navales sont donc rejetées dans un coupable oubli; j'en appelle à tous les officiers de vaisseau qui sont présents. Il est temps que la chambre mette un terme à cette situation et veuille sérieusement une marine. (Très bien! Agitation.)

M. DE MACKAU. A l'époque que vient de citer l'honorable préopinant on s'occupait beaucoup de la construction des grands bâtiments, mais on entretenait beaucoup moins de navires à la mer. En 1829, par exemple, les navires entretenus à la mer ne coûtaient guère que 16 millions; ils coûtent aujourd'hui 35 500 000 fr. Il est évident que nous avons dû restreindre la construction sous peine de demander des crédits beaucoup plus considérables; mais il faut reconnaître que depuis deux ans on fait beaucoup plus pour les constructions navales qu'on ne faisait les années précédentes; et, pour 1847, il sera demandé une augmentation de crédits, que, je l'espère, la chambre voudra bien accorder.

Quant à l'augmentation du budget, il ne faut pas oublier qu'outre les établissements coloniaux, plus considérables, nous avons un nombreux person-

[illegible] on devait s'attendre que Rosas ferait quelque chose pour la France; il en a été autrement; le blocus a été refusé, et nos compatriotes de Buenos-Ayres, cette petite colonie française, ont été plus maltraités. Il y a là un fait grave, un mépris effronté des traités, une insulte à la France qui avait imposé pour condition au gouvernement de Buenos-Ayres la reconnaissance de Montevideo, à qui Rosas fait la guerre.

Je crois en avoir dit assez, dit en terminant l'orateur, pour engager M. le ministre de la marine à nous donner l'espoir que cet état de choses aura bientôt un terme.

M. DE MACKAU rappelle que les dernières correspondances de l'amiral Lainé portent qu'il n'a pas voulu reconnaître au nom de la France l'extension du blocus que Rosas fait à Montevideo, qu'il a des forces navales satisfaisantes, et qu'on peut être rassuré sur la situation de nos compatriotes de Buenos-Ayres.

MM. GLAIS-BIZOIN ET CORNE insistent. Ils ne sont pas satisfaits de ces explications; la France a garanti Montevideo contre Rosas, sa dignité est engagée à ce que le blocus soit levé.

On passe à la discussion des chapitres.

Sur le premier, relatif au personnel de l'administration centrale, la commission propose une réduction de 20 000 fr.

M. DE MACKAU combat cette réduction applicable au traitement de divers administrateurs et employés.

M. BIGNON défend la réduction, qui a pour but de maintenir les traitements tels qu'ils sont aujourd'hui.

M. DE MACKAU insiste, parce qu'il croit que l'adoption de la réduction porterait atteinte à la considération des fonctionnaires auxquels elle s'appliquerait.

MM. DE MORNAY et LACOUDRAIS sont encore entendus.

La réduction est adoptée.

Divers crédits sont adoptés sans discussion.

Demain, à midi, réunion dans les bureaux pour l'examen du projet de loi relatif au chemin de fer de Bordeaux à Cette. A une heure séance publique. Suite de la discussion.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 30 Juin, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande *directe* **d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée** *franco* **au gérant, et être accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.**

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10; chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du Comptoir central de la librairie, qui, tous, reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

FAITS DIVERS.

Classe de 1844. — Une ordonnance du roi appelle à l'activité quarante-deux mille deux cent cinquante hommes de la classe de 1844.

M. Dupont (de l'Eure) et M. Berryer fils. — L'honorable M. Dupont (de l'Eure) est indisposé. Il a été saigné dans la journée d'hier.—Tous les journaux ont annoncé le prochain mariage de M. Berryer avec Mlle Bocquet de Granville. Le mariage est, en effet, à la veille de se conclure; seulement, on a oublié d'indiquer qu'il s'agissait de M. Berryer fils, et nullement de l'honorable député, comme on aurait pu le croire d'après la rédaction de la note qui a été publiée.

Appel de Munich aux artistes français. — Si jamais l'amour des arts se perdait en France, on le retrouverait à Munich. Une exposition de tableaux aura bientôt lieu dans cette ville. Voici en quels termes une circulaire de M. Margraff, secrétaire de l'Académie bavaroise, y convie tous les artistes français; on ne peut mieux parler:

« Notre Académie royale étant sur le point d'arranger une exposition générale d'ouvrages d'artistes vivants, m'a chargé de vous communiquer un exemplaire du programme, où vous trouverez les renseignements les plus déterminés relatifs à ce sujet. De plus, je suis autorisé à vous dire que l'Académie se trouverait très flattée si vous aviez un de vos ouvrages que vous voulussiez lui adresser pour cette exposition, qui aura lieu ici irrévocablement cette année, du 25 août jusqu'au 12 octobre. L'Académie se chargera de payer le port et report pour tous les ouvrages expédiés à propos par les artistes qui y ont été invités. MM. Negrioli et Comp. expéditeurs ici, sont prêts à les recevoir au nom de l'Académie. »

Il y a du guano partout. — Tandis que l'on se préoccupait si vivement du guano en France et en Angleterre, on n'en parlait pas moins en Amérique. Voici ce qu'en dit le *Courrier des Etats-Unis*: « Le guano devient à la mode aux Etats-Unis comme en Europe. Les colonnes de presque tous nos confrères sont remplies d'attestations sur les merveilleux effets qu'en retire l'agriculture. Non seulement les fruits et légumes des terres qui en ont été engraissées, sont plus beaux que les autres, mais le guano est, dit-on, un puissant destructeur des vers et insectes de toute espèce dont est affligé le règne végétal. Le guano se trouve dans les Iles-Rocheuses, situées sur les côtes du Pérou et de la Bolivie. Les îles de Chincha et de Pacquia, sont les dépôts principaux de cette substance animale, formée par l'accumulation des excréments des innombrables multitudes d'oiseaux de mer qui fréquentent ces parages. Les lits de guano, dont sont couvertes ces îles, varient de 8 à 10 pouces d'épaisseur, et, en quelques endroits, ils ont jusqu'à 200 pieds d'épaisseur. C'est la sécheresse du climat qui a permis au guano de s'accumuler ainsi sur ces rochers. Le guano blanc est regardé comme le meilleur, étant le plus pur et le plus sec. C'est un composé de phosphate de chaux, d'urate d'ammoniaque et d'autres sels. Ce qui fait une des qualités principales de cet engrais, c'est qu'il est presque insoluble dans l'eau. Plus il pleut dans un pays, plus les engrais tendent à se dissoudre et plus il faut les renouveler. Le guano a donc une valeur incontestable pour l'agriculture, mais notre correspondant fait observer, avec raison, que l'on a partout des mines de guano à sa portée. Commencez, dit-il, par conserver les résidus de toute nature qui environnent les maisons d'habitations, utilisez les mares, les tourbes, les feuillages, les bancs d'humus, les nitrates de vos écuries, brûlez de la terre avec le menu bois, faites de l'eau corrompue au moyen de quelques végétaux verts et d'un peu de chaux vive, forcez les sels alcalis et ammoniacaux à se former sous vos yeux, à se combiner avec vos terres, et vous aurez du guano, sans être obligés de l'aller chercher au Pérou. — Londres, tu vas charger tes navires de guano, et tu jettes dans la Tamise le guano de tes 1 500 000 habitants! »

Bonne fortune météorologique. — Les feuilles de Toulouse racontent que la prairie des Filtres était ces jours derniers entièrement couverte de vapeurs rasant le sol avec mille ondulations et auxquelles la réverbération de

[illegible] pas une des personnes qui se trouvaient dans les wagons tombés dans le fossé n'avait dû survivre à une chute pareille. Le premier wagon de deuxième classe, qui suivait le wagon de bagages était lui-même détaché du convoi et sorti des rails. Des hommes de l'art arrivèrent aussitôt sur les lieux, et ce fut avec une joie indicible qu'on s'aperçut que pas un des voyageurs n'avait péri; on n'eut même pas à constater une seule fracture. Quelques personnes ont reçu des contusions assez fortes: parmi elles nous citerons M. Brunel, le célèbre ingénieur français, et M. Clarke, surintendant des locomotives. On conçoit à peine, lorsque l'on considère la hauteur du talus et la pesanteur des wagons, comment cent vingt à cent trente personnes ont pu échapper ainsi à une mort certaine. »

Encore un duel à coups de poings. — *The Sun* rapporte encore les détails d'un de ces affreux duels dont le spectacle réjouit tant nos voisins: « Mardi a eu lieu (pour 50 liv. st.!) le combat à coups de poing annoncé entre Jack Driscoll et Apple Daddy, deux athlètes fort distingués. Driscoll avait le plus grand nombre de partisans pour lui. Les champions et les curieux ont pris le chemin de fer de Brighton, et ils se sont fait conduire à Horley-Common. Arrivés sur le terrain les deux lutteurs ont commencé par se serrer la main d'une manière amicale, puis la lutte s'est engagée. Apple Daddy s'est montré plus rude jouteur qu'on ne l'avait cru généralement. Après trente minutes de combat, les deux combattants portaient des marques très ostensibles de la vigueur de leurs poings. Après cinquante minutes Driscoll reçut un coup désespéré (*a desperate blow*); cependant le combat dura encore vingt minutes; mais il était évident qu'Apple Daddy avait le dessus. Driscoll voulait continuer malgré tout, mais ses parrains jetèrent l'éponge en signe de soumission et Apple Daddy fut proclamé vainqueur. La lutte avait duré soixante-seize minutes! »

Souvenir d'un professeur de mnémotechnie. — Tandis qu'un Français, M. Guiraud, donnait des leçons mnémotechniques à Boston, il en recevait une qui a dû le surprendre fort agréablement. Au moment même où il initiait les Yankees aux secrets de sa méthode, un de ses parents, dont le souvenir était complètement sorti de sa mémoire, est venu lui reprocher cet oubli en lui laissant une succession de 150 000 fr.

Un duel avorté. — Ce matin, lit-on dans la *Gazette des Tribunaux*, une rencontre qui devait avoir lieu au bois de Vincennes, entre un officier de la garnison et un employé d'un des principaux ministères, a été prévenue par l'intervention de l'autorité militaire. Des gendarmes avaient été placés aux portes qui donnent accès dans le bois, et bien que les adversaires et leurs témoins eussent eu la précaution de se diriger vers le lieu du rendez-vous en venant de deux côtés opposés, l'un par Fontenay-sous-Bois, l'autre par Charenton, ils furent suivis à distance, et au moment où ils se réunissaient dans la partie du fond de Beauté qui avoisine le polygone, un maréchal des logis se présenta, assisté du garde en chef du bois, et leur enjoignit de lui remettre les armes dont ils se trouvaient porteurs.

« Après des explications réciproques, et sur la promesse faite par les témoins, et acceptée par les adversaires, que le duel n'aurait pas lieu, on leur a laissé la faculté de se retirer en emportant leurs armes, qui n'étaient que de simples fleurets démouchetés. — Nous avons appris, et nous répétons avec plaisir, que le motif assez futile de cette rencontre ayant été apprécié avec sagesse et modération par les témoins, un rapprochement s'en est suivi entre les deux adversaires, et qu'une réconciliation aurait eu lieu qui garantit que le duel, prudemment empêché au bois de Vincennes ne se renouvellera pas sur un autre point. »

Les cartes biseautées. — La cour de cassation a cassé aujourd'hui l'arrêt rendu par la cour royale de Paris dans l'affaire des cartes biseautées, arrêt qui condamnait les prévenus à deux ans et à un an d'emprisonnement comme coupables de filouterie au jeu. La cour s'est fondée sur la violation et la fausse application des art. 401 et 405 du code pénal, aux termes desquels il n'y a point délit de filouterie sans soustraction frauduleuse, ni délit d'escroquerie sans remise effective de fonds ou valeurs quelconques. Or, on se rappelle que, dans l'espèce, l'argent perdu au jeu n'avait point été remis aux gagnants. Cette décision corrobore les principes précédemment admis par la cour dans une affaire analogue, l'affaire Conaty.

Ingratitude d'une jolie femme. — Un singulier vol a été commis, hier au soir, aux Champs-Elysées, sur une des contre-allées favorites des élégants promeneurs. Une belle et jeune dame avait sur les épaules un ondoyant châle blanc. En passant à côté d'un brillant cavalier, cette dame vit avec effroi la frange de son châle s'accrocher aux boutons de son habit. La pauvre femme est consternée; elle se confond en excuses, fait mille grimaces charmantes, et moitié riant, moitié rougissant, parvient enfin à décrocher le cachemire indiscret. Le monsieur s'était prêté à ce manège avec une grâce ravissante; il avait même un peu profité de l'occasion pour se montrer aimable. Mais à peine cette dame a-t-elle disparu qu'il s'aperçoit qu'une magnifique montre et une très belle chaîne ont disparu avec elle!...

Cercueils de douze chanoines. — Il y a peu de jours, des ouvriers employés à des travaux dans les cryptes de l'église Saint-Etienne à Auxerre, donnèrent quelques coups de pioche dans les murs souterrains de cet édifice. A leur grand étonnement, la muraille a cédé, et ils ont pu pénétrer dans une chapelle de construction gothique, et dont personne ne soupçonnait l'existence. Là sont déposés, dans des tombes creusées dans un massif de maçonnerie, les cercueils de douze chanoines attachés au chapitre de la cathédrale d'Auxerre pendant le siècle dernier. Une inscription en lettres blanches sur un fond noir indique le nom, la date de la naissance, le jour de la mort de chacun de ces prêtres. Quelques-uns des tombeaux ont été ouverts; ils ne renfermaient plus que des ossements et quelques cheveux.

Il faut se défier des cloches anglaises. — On se rappelle peut-être que, l'année dernière, les journaux faisaient grand bruit d'une cloche gigantesque qui avait été fondue à Londres pour la cathédrale catholique de Montréal. A les en croire, jamais cloche n'avait eu des proportions plus sveltes, une constitution plus vigoureuse, une voix plus mélodieusement sonore; mais voilà que déjà elle est en ruines, impuissante qu'elle a été de résister aux brutales caresses de son battant. Les morceaux en ont été expédiés à Londres pour être refondus.

La bataille d'Eylau. — Le magnifique panorama de la bataille d'Eylau se voit toujours aux Champs-Elysées. — On sait que l'auteur de cette belle œuvre scénographique a parfaitement représenté tous les détails de ce grand événement militaire. En face de ces neiges qui couvrent le sol, de ces innombrables armées qui combattent de part et d'autre avec tant d'acharnement et de vaillance, l'esprit se reporte à des temps de gloire et jouit du sentiment de sa propre grandeur.

Viol et suicide. — Cet affreux drame est rapporté ainsi par le journal de *Reims*: « Un homme d'un âge déjà avancé, habitant le faubourg Cérès s'était rendu coupable d'un de ces crimes hideux qui se renouvellent trop souvent; il avait violé une malheureuse enfant qui n'avait pas encore atteint sa sixième année. Ce misérable prévenu à temps, avait pu se soustraire aux effets du mandat d'amener décerné contre lui par M. le procureur du roi. Son signalement avait été envoyé à toutes les brigades de gendarmerie des environs. Il y a deux jours, un des agents chargés d'opérer son arrestation fut averti qu'un cadavre putréfié était pendu à un arbre d'un bois des environs; ce cadavre était celui de l'homme qu'il cherchait. Ce malheureux, serré de près, désespérant sans doute d'échapper aux poursuites dirigées contre lui, s'était donné volontairement la mort. »

pas de continuer sa route, fut ensuite ramenée à Marseille où on s'empressa de faire appeler un médecin. L'habile praticien lui a ordonné, pour prévenir les suites de sa terreur une application de soixante sangsues.

Un serpent vengeur. — Les journaux américains défenseurs de la tempérance, racontent une dramatique histoire qui vient d'avoir lieu dans un village de la Virginie : un serrurier, adonné à l'ivrognerie, avait été entraîné par ses amis à un prêche des avocats de la tempérance, et il était presque converti lorsque, son mauvais génie l'emportant, il déserta le meeting, et, pour chasser les nuages qu'il avait laissés sur sa conscience, il acheta sur son chemin une bouteille de whisky. Mais n'osant l'apporter sous son toit, il alla la cacher dans un tas de pierres empilées derrière sa maison, et il était en train de pratiquer sa cachette, lorsqu'un serpent à sonnettes s'élança sur lui du milieu des pierres et le mordit. L'ivrogne expira peu d'heures après en voyant un instrument de la vengeance divine dans le serpent à sonnettes.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 20 JUIN.

Le *Journal des Débats* ne peut attacher une grande importance aux observations que MM. Ledru-Rollin et Mortimer Ternaux ont présentées, le premier sur la zône de servitude des fortifications de Paris, le second sur des dépôts de remonte et le casernement des cavaleries. Tout cela est en effet de la bien petite politique.

Il appuie les réclamations de M. Combarel de Leyval relativement au chemin de fer du centre, et signale la question importante soulevée par les observations de M. Corne (chemin de fer atmosphérique de Saint-Germain) sur laquelle la discussion doit continuer aujourd'hui.

La *Presse* examine la crise ministérielle de Belgique et présente le roi Léopold comme assez embarrassé de former un cabinet nouveau. « Le cercle des hommes appelés à faire partie même d'une administration à large base, dit-elle, est aussi restreint en Belgique qu'en France. Il n'y a que trois cabinets possibles chez nos voisins du Nord : un cabinet libéral (MM. Lebeau et Rogier) ; un cabinet catholique (M. de Theux) ; un cabinet mixte (M. Nothomb). »

La *Presse* se borne au compte rendu sténographique des deux chambres.

Le *Constitutionnel* raille le *Journal des Débats* qui, pour conserver de lauriers la tête de M. Guizot, en est réduit à lui faire honneur non seulement du nouveau traité Broglie-Lushington, mais encore des fortifications de Paris et des paquebots transatlantiques. Que le *Constitutionnel* se rassure, la France n'oubliera pas que c'est à M. Thiers qu'elle

d'avoine ; 1re 43 ; 2e 38.

Marché aux fourrages du 19 juin. *Barrière d'Enfer.* — Foin 1re 53 à 56 ; 2e 48 à 50, 3e 43 à 44. — Paille de blé 1re 35 à 36 ; 2e 31 à 33 ; 3e 00 à 00. Luzerne 1re 00 à 00 ; 2e 00 à 00.

Halle à la viande du 18 juin. — 16772 kil. Bœuf 1,50-1,20-0,80. — 10554 kil. Veau 1,30-1,10-0,80. — 2398 kil. Mouton 1,55-1,30-1,00. — En gros 25280 kil. 1,24-1,12-1.00.

Marché de la Vallée du 19 juin. — Agneaux 0,00 à 00.00. — Canards barbotteurs, 1,25 à 2,25. — Canetons de Rouen, 3,00 à 4,50. — Chapons gras 2,75 à 6,00. — Chevreaux ou cabris 10.00. — Cochons de lait 00 à 00. — Dindes gras 6,00 à 9,00 ; do com. 3,00 à 4,50. — Lapins ou lapereaux 1,00 à 3,50. — Oies 0,00 à 0,00 ; do comm. 3,50 à 4,05. — Pigeons bizets 0,30 à 0,70. — Pigeons de volière 0,60 à 1,00. — Poules ordinaires 1,25 à 2,50. — Poulets gras 2,75 à 4,00. do comm. 1,50 à 2,25.

VERSAILLES, 20 juin. — Foin 1re 42 à 48 ; 2e 40 à 00 ; 3e 30 à 36. — Paille de froment 26 à 32 ; do d'avoine 34 à 36. — Trèfle 00 à 00. — Luzerne 40 à 46. — Regain 34 à 37.

270 veaux ont été vendus de 1,20 à 1,40 le kil. sur pied.

Marché de la Chapelle St-Denis des 19 *et* 20 juin. — Porcs amenés 731, vendus 711 à 1,10-1,00-0,90. — Veaux amenés 694 et tous vendus à 1,60-1,50-1,30.

Marché aux chevaux du 18 juin. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 80, vendus 20 de 200 à 900. — De trait 176 entrés, vendus 25 de 310 à 1000. — Hors d'âge 183 entrés, vendus 14 de 65 à 390. — Anes entrés 4, vendus 1 de 30 à 00. — Chèvres 2 amenées et non vendues. — Voitures amenées 17, vendues 4 de 80 à 210. — Encan 11 entrés et 6 vendus 60 à 600. — Essai 98.

Bourse du 20 juin 1845.

Les fonds publics sont toujours dans la même stagnation.

Il y a eu une hausse considérable sur les chemins de Saint-Germain et Versailles, qui sont depuis quelque temps l'objet d'opérations établies sur une très grande échelle. Quant aux autres lignes, à l'exception de Strasbourg, qui a légèrement monté, elles ont toutes montré un peu de faiblesse.

La Teste n'offre point de variations.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :

4 0/0, 110 50. — Emprunt, 84 30, 40. — Société générale, 1610. — 3 0/0, 41 1/4. — Naples, anc. 101 75. — Banque belge, 630. — Haïti, 400.

Chemin de : Grand'-Combe, 1075.

Union linière, 510. — Aveyron, 3500. — Lin Maberly, 800. — Fer galvanisé, 575. — Gaz anglais, nouv. 9000. — Société générale des Annonces, 430. Chazotte, 850.

Rouen. 42 1/2. Orléans. 47 3/8. | Orléans, [illegible] | Rouen, 1085 d. 40. | 3 0/0 85, 20.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 97,00 à 00,00 ; courant du mois, 98,00 à 00,00 ; juillet et août, 99,00 à 99,50 ; 4 derniers mois, 106,00 à 00,00 ; 4 premiers 1846, 110,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 92,50 à 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 104,00 à 00,00 ; juillet et août, 105,00 ; septembre et octobre, 106,00 à 00,00 ; novembre et décembre, 93,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,50 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 21 juin.

7 h 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — La Tour de Babel.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — La Barcarolle.
7 h 1/2 ODÉON. — Relâche.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Représ. extr. au bénéfice du général Tom Pouce.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Lansquenet. Gardeuse de Dindons. Jongleurs.
6 h. 1/2 GYMNASE. — L'Image. Prem. rep. Dame et Grisette. Jeanne.
9 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Pêche aux Beaux-Pères. Sylvandire.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Affreux Bandit. Etudiants.
6 h. 1/2 GAITE. — Grâce de Dieu. Agnès.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE. — Maison des Fous. Les 3 Jambes. Mystères. Mort aux Rats.
8 h. 1/2 FOLIES. — Un temps de Galop. Helmina. M. et Mme Denis.
5 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Dernières armes de Richelieu. Le Tailleur.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

« Nous avons dû vous exposer sans réserve la situation de notre marine, faire un triste rapprochement entre deux époques (1828 et 1845), et vous dire combien il nous semble fâcheux de voir que, dans un moment où la France paraît vouloir faire tant d'efforts pour reconquérir sa puissance maritime, on ne puisse lui présenter comme résultat que ce que la commission du budget et d'autres orateurs ont appelé *les misères de sa situation.*

» Je n'aurais aucun plaisir à entrer dans d'autres détails. Aussi bien que l'honorable M. Ribouet, je connais la situation de notre marine à flot ; j'ai là son bilan entre les mains ; je ne voudrais pas attrister la chambre en le mettant sous ses yeux.... »

« ..... Si la France peut se contenter d'un rang *très secondaire* parmi les nations maritimes du monde, qu'elle reste dans cette situation qu'on lui a faite ; mais si, comme nous l'avons dit en commençant, elle veut rester grande et forte, si elle veut garder le rang élevé qu'elle a toujours occupé, qu'elle sache s'imposer quelques sacrifices ; car, nous le disons avec l'expression du regret et de la vérité, *rester dans la situation où nous sommes, ce serait se condamner volontairement à la faiblesse et à l'impuissance.* »

« Jamais la chambre n'a refusé à la marine les crédits qui lui étaient demandés, (Non ! non !) lorsqu'on est venu les réclamer au nom des intérêts et de la puissance de la France ; aussi c'est parce qu'elle ne s'est jamais montrée parcimonieuse, qu'on est d'autant plus coupable de s'être ainsi laissé affaiblir. »

Le gouvernement s'est vu condamner par la Chambre tout entière, et telle était l'évidence et du mal dont souffre la marine et des torts du ministre, que M. Ledru-Rollin a pu prendre la parole, sans compromettre, auprès des centres, la juste cause qu'il soutenait avec talent.

Le sentiment du pays est donc unanime, très nettement prononcé, et tous les députés s'y associent avec chaleur. On veut que la France tienne son rang de grande puissance maritime ; on s'accorde à vouloir augmenter la flotte et donner du relief à notre armée navale. Cependant, dès aujourd'hui, au début de la séance, nous voyons un intérêt de l'armée navale sacrifié à de mesquines considérations.

Le gouvernement avait porté une somme au budget pour l'élévation du traitement des capitaines de corvette. Cette mesure avait pour effet d'assimiler ces officiers aux lieutenants-colonels. La commission, par des motifs de médiocre importance, proposait une réduction de 60 000 francs, et désapprouvait le projet ministériel. La réduction n'étant pas consentie par M. l'amiral de Mackau, Messieurs de la gauche et du centre gauche se sont empressés toujours..... par MM. Dubois (de la Loire-Inférieure) l'amiral Leray et Clapier.

Après cette belle besogne, après avoir sacrifié les capitaines de corvette aux susceptibilités de l'armée de terre, la Chambre s'est repris d'amour pour la marine. D'une voix unanime, elle a appuyé un amendement de M. Lacrosse ayant pour objet de demander une *enquête administrative* sur les affaires de la marine. M. Lacrosse a appuyé son amendement sur d'excellents motifs, et M. l'amiral de Mackau s'est empressé d'accepter l'enquête. L'opposition ne comptait pas sans doute sur cet accord touchant ; ce qui nous le fait penser, c'est d'abord la présence, inusitée à la Chambre, de M. Thiers, au milieu d'un concours très pressé des membres de la gauche et du centre gauche, et en second lieu, c'est l'insistance de l'opposition à ne pas accepter le consentement du ministre. « Nous voulons bien, disait le ministre. — Mais non, vous ne voulez pas... vous ne pouvez pas vouloir. — Mais si... » Quel malheur ! si M. de Mackau n'était pas un si fin loup de mer, s'il y avait eu bataille, le Cabinet était mis en déroute.

Cette proposition d'enquête administrative nous a valu un discours très ferme et très énergique de M. Billault. L'honorable orateur a vivement étalé nos misères et les faiblesses du gouvernement ; il a insisté pour que l'enquête demandée portât sur toutes les questions relatives à notre force navale, et, a-t-il ajouté, sur les moyens d'attaque contre l'Angleterre. M. le ministre de la marine a relevé avec dignité cette parole imprudente. « Je ne comprends pas, a-t-il dit ; je ne comprends pas qu'en pleine paix et dans les conditions d'alliance où nous sommes avec la Grande-Bretagne, on vienne, à cette tribune, nous proposer d'étudier les moyens de diriger une attaque sur les côtes britanniques. » La réponse de M. Billault ne nous paraît pas satisfaisante. Il est évident que l'étude des côtes, en vue des éventualités de la guerre, doit être un fait de police secrète. L'honorable député a demandé à M. de Mackau s'il avait connaissance de la présence sur nos côtes de la Méditerranée, de plusieurs officiers anglais, amateurs passionnés de la pêche, et dont les lignes ressemblent à s'y tromper à des lignes de sonde. « C'est purement et simplement un *canard*, » s'est écrié M. Denis. Canard ! canard ! c'est facile à dire ; mais l'honorable député du Var n'imagine pas apparemment que l'amirauté anglaise attendra que la guerre soit déclarée pour étudier les points de mouillage et de débarquement sur le littoral de la France. Bien certainement (à moins d'imprévoyance folle), nous avons au delà de la Manche et sur les eaux de la Tamise des officiers également ..... parce qu'elle a des colonies vastes et riches dans toutes les régions du globe.

Par malheur, M. le comte d'Angeville paraissait uniquement préoccupé de soulager M. le ministre de la marine dans sa détresse ; il voulait conclure que, si les arsenaux et les carcasses nous manquaient, notre marine n'en était pas moins en progrès, puisque notre inscription maritime était accrue. M. d'Angeville sait fort bien qu'il y a sur les matricules un très grand nombre d'invalides, lesquels restent classés, mais ne comptent pas pour le service.

Ne nous arrêtons donc pas à ces petits calculs basés sur des accidents. La puissance maritime de la France décroît, parce que notre navigation au long cours et notre commerce s'appauvrissent ; la puissance maritime de l'Angleterre grandit, parce que les Anglais promènent leur glorieux pavillon sur toutes les mers, parce qu'ils développent leurs colonies, parce qu'ils fondent des établissements nouveaux, parce qu'ils forment partout des relations avec les peuples barbares. Quand donc la France comprendra-t-elle que sa grandeur maritime dépend essentiellement du développement de son commerce, de l'étendue et de la prospérité de ses colonies ? Quand donc verrons-nous au sein de la Chambre, un groupe d'hommes d'Etat intelligents, ralliant autour d'eux tous les députés des ports de mer, proclamer cette politique colonisatrice, qui donnera au pays profit et gloire, et fera de notre flotte la digne rivale de la flotte anglaise aujourd'hui souveraine des mers ?...

Nous craignons que l'enquête administrative proposée par l'honorable M. Lacrosse n'ait pas tous les résultats merveilleux qu'on semble en attendre. Il sera aisément prouvé que l'administration néglige ses devoirs ; cette preuve étant faite, la Chambre exigera sans doute que l'on fasse des fonds qu'elle vote un emploi plus sérieux et plus utile. Mais alors, mais plus tard, qu'arrivera-t-il ? on s'apercevra que l'on a commencé par la fin, et qu'avant de se passionner pour des vaisseaux de guerre et des arsenaux, il aurait fallu d'abord créer des entrepôts, fonder des colonies, donner un vaste essor au commerce et enfanter ainsi un monde de matelots.

Mais encore, est-on bien sûr que l'administration de la marine sera atteinte et convaincue de désordre et d'impuissance et de mauvais vouloir ; est-on bien sûr qu'on l'obligera de marcher en avant ? MM. de Mackau et Jubelin sont bien fins et bien rusés : ils ont tourné à leur gré la commission du budget, et, malgré son grand cri de protestation, ils ont tiré d'elle à peu près tout ce qu'ils voulaient. C'est

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

DEUXIÈME VOLUME.

LA DÉESSE RAISON (SUITE).

Maurice relut la lettre pour la cinquième fois, et un vermillon nouveau colora son visage. Ses yeux desséchés s'humectèrent, un profond soupir dilata sa poitrine ; puis oubliant tout-à-coup sa maladie et la faiblesse qui en était la suite, il santa hors de son lit.

— Mes habits s'écria-t-il à l'officieux stupéfait, mes habits, mon cher Agésilas. Ah ! mon pauvre Lorin, mon bon Lorin, je l'attendais tous les jours, mais en vérité je ne l'espérais pas. Ça, une culotte blanche, une chemise à jabot ; qu'on me coiffe et qu'on me rase sur-le-champ.

L'officieux se hâta d'exécuter les ordres de Maurice, le coiffa et le rasa en un tour de main.

— Oh ! la revoir, la revoir, s'écriait le jeune homme ! Lorin, en vérité, je n'ai pas su jusqu'à présent ce que c'était que le bonheur.

— Mon pauvre Maurice, dit Lorin, je crois que tu as besoin de la visite que je te conseillais.

— Oh ! cher ami, s'écria Maurice, pardonne-moi, mais, en vérité, je n'ai plus ma raison.

— Alors je t'offre la mienne, dit Lorin en riant de cet affreux calembourg.

Ce qu'il y eut de plus étonnant, c'est que Maurice en rit aussi.

Le bonheur l'avait rendu facile en matière d'esprit.

Ce ne fut point tout.

— Tiens, dit-il, en coupant un oranger couvert de fleurs, offre de ma part ce bouquet à la digne veuve de Mausole.

— A la bonne heure ! s'écria Lorin, voilà de la belle galanterie ! aussi je te pardonne. Et puis, il me semble que bien décidément tu es amoureux, et j'ai toujours eu le plus profond respect pour les grandes infortunes.

— Eh bien ! oui, je suis amoureux, s'écria Maurice dont le cœur éclatait de joie ; je suis amoureux, et maintenant je puis l'avouer puisqu'elle m'aime, car puisqu'elle me rappelle, c'est qu'elle m'aime, n'est-ce pas, Lorin ?

— Sans doute, répondit complaisamment l'adorateur de la déesse Raison ; mais prends garde, Maurice, la façon dont tu prends la chose me fait peur....

Souvent l'amour d'une Egérie,
N'est rien moins qu'une trahison
Du tyran nommé Cupidon :
Près de la plus sage on s'oublie,
Aime ainsi que moi la Raison
Tu ne feras pas de folie.

— Bravo ! bravo ! cria Maurice en battant des mains.

Et, prenant ses jambes à son cou, il descendit les escaliers quatre à quatre, gagna le quai et s'élança dans la direction si connue de la vieille rue Saint-Jacques.

— Je crois qu'il m'a applaudi, Agésilas ? demanda Lorin.

— Oui, certainement, citoyen, et il n'y a rien d'étonnant, car c'était bien joli ce que vous avez dit là.

— Alors, il est plus malade que je ne croyais, dit Lorin.

Et, à son tour, il descendit l'escalier, mais d'un pas plus calme. Arthémise n'était pas Geneviève.

A peine Lorin fut-il dans la rue Saint-Honoré, lui et son oranger en fleurs, qu'une foule de jeunes citoyens auxquels il avait pris, selon la disposition d'esprit où il se trouvait, l'habitude de distribuer des décimes ou des coups de pied au dessous de la carmagnole, le suivirent respectueusement, le prenant sans doute pour un de ces hommes vertueux auxquels Saint-Just avait proposé que l'on offrît un habit blanc et un bouquet de fleurs d'oranger.

Comme le cortège allait sans cesse grossissant, tant, même à cette époque, un homme vertueux était chose rare à voir, qu'il y avait bien plusieurs milliers de jeunes citoyens, lorsque le bouquet fut offert à Arthémise ; hommage dont plusieurs autres Raisons, qui se mettaient sur les rangs, furent malades jusqu'à la migraine.

Ce fut ce soir-là même que se répandit dans Paris la fameuse cantate :

Vive la déesse Raison !
Flamme pure, douce lumière.

Et comme elle est parvenue jusqu'à nous sans nom d'auteur, ce qui a fort exercé la sagacité des archéologues révolutionnaires, nous aurions presque l'audace d'affirmer qu'elle fut faite pour la belle Arthémise par notre ami Hyacinthe Lorin.

L'ENFANT PRODIGUE.

Maurice n'eût pas été plus vite, quand il eût eu des ailes.

Les rues étaient pleines de monde, mais Maurice ne remarquait cette foule que parce qu'elle retardait sa course ; on disait dans tous les groupes que la Convention était assiégée, que la majesté du peuple était offensée dans ses représentants qu'on empêchait de sortir, et cela avait bien quelque probabilité, car on entendait tinter le tocsin, et tonner le canon d'alarme.

Mais, qu'importait en ce moment à Maurice le canon d'alarme et le tocsin ? Que lui faisait que les députés pussent ou ne pussent point sortir, puisque la défense ne s'étendait point jusqu'à lui ; il courait, voilà tout.

Tout en courant, il se figurait que Geneviève l'attendait à la petite fenêtre donnant sur le jardin, afin de lui envoyer, du plus loin qu'elle l'apercevrait, son plus charmant sourire.

Dixmer aussi était prévenu sans doute de cet heureux retour, et il allait tendre à Maurice sa bonne grosse main, si franche et si loyale en ses étreintes.

Il aimait Dixmer, ce jour-là il aimait jusqu'à Morand et ses cheveux noirs, et ses lunettes vertes, sous lesquelles il avait cru voir, jusqu'alors, briller un œil sournois.

Il aimait la création tout entière, car il était heureux ; il eût volontiers jeté des fleurs sur la tête de tous les hommes, afin que tous les hommes fussent heureux comme lui.

Toutefois, il se trompait dans ses espérances, le pauvre Maurice, il se trompait, comme il arrive dix-neuf fois sur vingt à l'homme qui compte avec son cœur et d'après son cœur.

Au lieu de ce doux sourire qu'attendait Maurice et qui devait l'accueillir du plus loin qu'il serait aperçu, Geneviève s'était promis de ne montrer à Maurice qu'une politesse froide, faible rempart qu'elle opposait au torrent qui menaçait d'envahir son cœur.

Elle s'était retirée dans sa chambre du premier et ne devait descendre au rez-de-chaussée que lorsqu'elle serait appelée.

Hélas ! elle aussi se trompait.

Il n'y avait que Dixmer qui ne se trompait point : il guettait Maurice à travers un grillage, et souriait ironiquement.

Le citoyen Morand teignait flegmatiquement en noir des petites queues qu'on devait appliquer sur des peaux de chat blanc pour en faire de l'hermine.

Maurice poussa la petite porte de l'allée pour entrer familièrement par le jardin ; comme autrefois, la porte fit entendre sa sonnette, de cette certaine façon qui indiquait que c'était Maurice qui ouvrait la porte.

Geneviève, qui se tenait debout devant sa fenêtre fermée, tressaillit.

Elle laissa retomber le rideau qu'elle avait entr'ouvert.

La première sensation qu'éprouva Maurice en rentrant chez son hôte, fut donc un désappointement non seulement, Geneviève ne l'attendait pas à sa fenêtre du rez-de-chaussée, mais en entrant dans ce petit salon, où il avait pris congé d'elle, il ne la vit point et fut forcé de se faire annoncer, comme si pendant ces trois semaines d'absence il était devenu un étranger.

Son cœur se serra.

Ce fut Dixmer que Maurice vit le premier ; Dixmer accourut et pressa Maurice dans ses bras avec des cris de joie.

Alors Geneviève descendit ; elle s'était frappé les joues avec son couteau de nacre, pour y rappeler le sang, mais elle n'avait pas descendu les vingt marches que ce carmin forcé avait disparu refluant vers le cœur.

Maurice vit apparaître Geneviève dans la pénombre de la porte ; il s'avança vers elle en souriant pour lui baiser la main, il s'aperçut alors seulement combien elle était changée.

Elle, de son côté, remarqua avec effroi la maigreur de Maurice ainsi

(1) Voyez les numéros du 21 mai au 21 juin. — La reproduction de tout ou partie de ce roman est formellement interdite.

pour comparer leur vitesse relative; il fait allonger par l'avant plusieurs bâtiments pour augmenter leur marche.

En avril 1845, les arsenaux anglais de Chatam, Deptford, Devonport, Pembroke, Portsmouth, Sheerness, Blackwall, Woolwich, Greenock, Liverpool, etc., construisaient 14 frégates à vapeur, dont l'une, le *Watt*, à hélice, est de la force de 800 chevaux, 8 corvettes à vapeur, soit en fer soit en bois, et 6 autres bâtiments également à vapeur. — Les bâtiments à voiles, qui étaient sur le chantier à cette époque, étaient au nombre de 50, — 23 de 120 à 80 canons, — 17 de 50 à 20, — 20 de 18 à 3; tous ces bâtiments ainsi que ceux à vapeur seront lancés à la mer dans le courant de cette année.

Si nous ajoutons à ces chiffres officiels, publiés par l'amirauté de Londres, qu'en septembre 1841 la flotte à vapeur anglaise ne comptait qu'une force de 13791 chevaux, et qu'en avril dernier (en trois années et demi) la marine à vapeur avait une puissance de plus de 20 mille chevaux, sans compter les 14 frégates, les 8 corvettes et les 6 autres bâtiments en construction dont nous venons de parler d'une force collective de 10 mille chevaux, on sera saisi d'admiration pour cette activité incessante, cette vigilance de toute heure que le ministère anglais déploie pour avoir à sa disposition une marine aussi puissante par le nombre, que forte par la vitesse de la marche qu'elle pourra déployer.

Ajoutons encore, comme nous l'avons fait remarquer l'autre jour, que la marine marchande à vapeur du Royaume-Uni avait, dans l'espace de sept ans, accru de moitié le nombre de ces navires, et doublé la capacité collective de son tonnage; ce tonnage est aujourd'hui de 114 mille tonnes, et sa force totale de 70 mille chevaux.

Il y a plus, non seulement l'industrie anglaise a organisé, après des essais très dispendieux, la fabrication des tubes en fer, si nécessaires pour la construction des chaudières tubulaires (fabrication dont nous manquons encore en France), mais l'amirauté de Londres a l'intention (1) d'employer bientôt exclusivement les bâtiments de l'Etat au service des dépêches dans toutes les parties du monde, afin d'habituer les officiers et les équipages à la manœuvre des bâtiments à vapeur.

Ainsi, de l'autre côté du détroit, nous voyons le gouvernement anglais déployer la plus grande activité dans tous les arsenaux du royaume, protéger et encourager sous toutes les formes, la marine, se mettre à la hauteur des nouvelles découvertes. Chez nous, c'est le revers de la médaille. Quel est des deux gouvernements celui qui forfait à ses devoirs?

GAZZETTA ITALIANA. — LA QUESTION SOCIALE.

La presse parisienne se fait polyglotte; elle a, depuis long-

» sort. Les gouvernements de tous ces pays commencent à prendre en considération toutes ces réclamations. Le gouvernement prussien a autorisé des associations pour venir au secours des » ouvriers, lesquelles se proposent à la fois d'améliorer leur position » physique et leurs habitudes morales. Le gouvernement russe » songe à l'émancipation des serfs. Le Divan de Constantinople » vient d'appeler les envoyés des provinces de l'empire à faire » connaître les affreuses misères des populations, et les moyens » d'y porter remède. En Angleterre et en France, où la concur- » rence industrielle et commerciale établit de plus grandes dis- » proportions entre les fortunes, et où les classes ouvrières sont » plus nombreuses et plus instruites, les esprits s'occupent de plus » en plus des intérêts et des besoins de ces populations laborieu- » ses. Pas plus tard qu'hier, un député, M. Chapuys-Montlaville, » rappelait du haut de la tribune de la Chambre des députés, le » problème de l'Organisation du travail. A la Chambre des pairs le » même problème s'est présenté plusieurs fois. L'opinion publique » commence à se familiariser avec cette idée. Les journaux, qui » sont restés jusqu'à présent indifférents sur ce point, se mettent à » l'examiner eux aussi. En un mot, le mouvement est général. » L'École qui marche à la tête de ce mouvement se nomme *École* » *socialiste*. Ses principaux organes sont la *Phalange* et la *Démo-* » *cratie pacifique*. »

Les rédacteurs de la *Gazzetta italiana*, comme on voit, sont décidés à puiser leurs enseignements dans les idées sociales qu'ils considèrent avec raison comme le fait capital de notre époque, et ils laissent bien loin derrière eux toutes ces misérables querelles qui ont fait leur temps. Eh! que pourraient-ils y trouver pour l'enseignement des populations italiennes? Non, non, ce n'est pas au moment où le vieil esprit de parti s'éteint et meurt en France; ce n'est pas au moment où l'impuissance radicale de toutes les opinions exclusives est constatée par une funeste expérience; ce n'est pas au moment où les anciens groupes politiques se disséminent, s'éparpillent, donnent leur démission ou sont obligés d'aborder toutes les questions avec des principes plus sociaux et plus harmoniques; ce n'est pas, disons-nous, à un pareil moment, que des hommes raisonnables pourraient songer à réveiller un dernier reste d'agitation fébrile qu'il importe tant de calmer dans l'intérêt véritable du progrès et du bonheur commun. Car, bien loin d'être la mort des individus et des sociétés, le calme social doit résulter de l'harmonie dans tous les développements de l'activité artistique, scientifique et industrielle.

C'est donc par là qu'il faut apaiser les dernières convulsions politiques et religieuses. C'est en montrant comment l'industrie, la science et les beaux-arts peuvent être régénérés, associés, appliqués à l'amélioration matérielle des classes pauvres et souffrantes, au progrès intellectuel et moral des classes aisées, à l'union et à la fraternité de toutes les classes; c'est, disons-nous, en prenant ainsi les choses en sous-œuvre et à la racine même de la

tration est maintenue! Puisse-t-elle ne pas provoquer les mêmes désordres que ceux dont la ville d'Angers a déjà tant souffert!

Association des maîtres et des ouvriers.

Nous apprenons que la Compagnie de l'Antonius et des mines réunies, pour l'exploitation des mines de zinc, vient, sur la proposition de l'un de ses membres, de fonder une caisse de secours pour ses ouvriers mineurs; elle a aussi résolu de les admettre à participer aux bénéfices de l'entreprise dans une proportion qui sera ultérieurement fixée par le conseil de surveillance.

Nous qui ne nous faisons pas faute de combattre les envahissements de plus en plus menaçants de la féodalité industrielle, nous devons nous empresser de signaler en le louant, ce bon exemple donné par la Compagnie de l'Antonius. Ce n'est encore qu'un faible germe d'Association, mais enfin c'est un bon germe, et il faut encourager par de justes éloges de pareilles innovations, afin qu'elles soient imitées.

Cet exemple vient à point dans un moment où la fausseté des rapports entre maîtres et salariés est cause d'une lutte grave entre les entrepreneurs de charpente et leurs ouvriers. Que cette lutte se termine par une transaction amiable, c'est ce dont nous ne saurions douter; mais quand on sera tombé d'accord sur le prix de la journée, quand une sorte de bail de dix ou douze ans sera encore convenu et arrêté, comme en 1833, croit-on que la question du salaire, la question des rapports de maître à ouvrier sera définitivement résolue? Non, sans doute. On sera encore dans le faux. Tant que l'ouvrier n'est pas associé (nous laissons de côté ici la question de la proportion de l'intérêt à accorder à l'ouvrier), tant que l'ouvrier ne sera pas associé avec le maître, il ne se sentira nullement intéressé à la prospérité de ce dernier, et il fera pour lui le moins d'ouvrage qu'il pourra. Que lui importe après tout que son maître gagne peu ou beaucoup? tout ce dont il a besoin, c'est que celui-ci ne se ruine pas, qu'il ne soit pas forcé de fermer boutique. Un pareil intérêt suffit-il pour que l'ouvrier apporte à son ouvrage toute l'ardeur, tout le zèle dont il est capable? Non.

Et, comme dans l'état actuel de nos affaires industrielles, la supériorité du maître sur ses ouvriers n'est qu'une supériorité de fait, donnée seulement par la force des capitaux, il est rare que les ouvriers l'acceptent et la sanctionnent. De là des froissements que l'arrogance et la dureté du maître rendent souvent intolérables; de là aussi de la part des ouvriers un désir de se venger de ce qu'on leur a fait souffrir, et un mauvais vouloir qui tournent en définitive au détriment de l'affaire.

Mais, quand les ouvriers sont directement intéressés au succès de l'entreprise; quand leur part, *au-delà d'un certain minimum*, croît et décroît en même temps que les bénéfices du maître croissent et décroissent, alors il y a convergence des intérêts, et tous travaillent de leur mieux, tous concourent avec ardeur à grossir la masse des bénéfices. Ce sont assurément des idées bien élémentaires, si élémentaires que nous avons honte de les énoncer... et pourtant, aux yeux de bien des gens, elles passeront pour des utopies! Qu'on aille voir les résultats obtenus

(1) Voir le *Journal de l'Amirauté*.

---

que la lumière éclatante et fiévreuse de son regard.

— Vous voilà donc, Monsieur, lui dit-elle d'une voix dont elle ne put maîtriser l'émotion.

Elle s'était promis de lui dire d'une voix indifférente :

— Bonjour, citoyen Maurice, pourquoi donc vous faites-vous si rare?

La variante parut encore froide à Maurice, et cependant quelle nuance!

Dixmer coupa court aux examens prolongés et aux récriminations réciproques. Il fit servir le dîner; car il était près de deux heures.

En passant dans la salle à manger, Maurice s'aperçut que son couvert était mis.

Alors le citoyen Morand arriva vêtu du même habit marron et de la même veste. Il avait toujours ses lunettes vertes, ses grandes mèches noires et son jabot blanc. Maurice fut aussi affectueux qu'il put pour tout cet ensemble qui, lorsqu'il l'avait sous les yeux, lui inspirait infiniment moins de crainte que lorsqu'il en était éloigné.

En effet, quelle probabilité que Geneviève aimât ce petit chimiste. Il fallait bien être amoureux et par conséquent bien fou pour se mettre de pareilles billevesées en tête.

D'ailleurs le moment eût été mal choisi pour être jaloux. Maurice avait dans la poche de sa veste la lettre de Geneviève, et son cœur, bondissant de joie, battait dessus.

Geneviève avait repris sa sérénité. Il y a cela de particulier dans l'organisation des femmes, que le présent peut presque toujours effacer chez elles les traces du passé et les menaces de l'avenir.

Geneviève se trouvant heureuse redevint maîtresse d'elle-même, c'est-à-dire calme et froide, quoique affectueuse; autre nuance que Maurice n'était pas assez fort pour comprendre. Lorin en eût trouvé l'explication dans Parny, dans Bertin ou dans Gentil Bernard.

La conversation tomba sur la déesse Raison; la chute des Girondins et le nouveau culte qui faisait tomber l'héritage du ciel en quenouille, étaient les deux événements du jour. Dixmer prétendit qu'il n'eût pas été fâché de voir cet inappréciable honneur offert à Geneviève. Maurice voulut en rire. Mais Geneviève se rangea à l'opinion de son mari, et Maurice les regarda tous deux, étonné que le patriotisme pût à ce point égarer un esprit aussi raisonnable que l'était celui de Dixmer, et une nature aussi poétique que l'était celle de Geneviève.

Morand développa une théorie de la femme politique, en montant de Théroigne de Méricourt, l'héroïne du 10 août, à Madame Roland, cette âme de la Gironde. Puis, en passant, il lança quelques mots contre les tricoteuses. Ces mots firent sourire Maurice. C'étaient pourtant de cruelles railleries contre ces patriotes femelles, que l'on appela plus tard du nom hideux de lécheuses de guillotines.

— Ah! citoyen Morand, dit Dixmer, respectons le patriotisme, même lorsqu'il s'égare.

— Quant à moi, dit Maurice, en fait de patriotisme, je trouve que les femmes sont toujours assez patriotes quand elles ne sont point trop aristocrates.

— Vous avez bien raison, dit Morand; moi j'avoue franchement que je trouve une femme aussi méprisable, quand elle affecte des allures d'homme, qu'un homme est lâche lorsqu'il insulte une femme, cette femme fût-elle sa plus cruelle ennemie.

Morand venait tout naturellement d'attirer Maurice sur un terrain délicat. Maurice avait à son tour répondu par un signe affirmatif; la lice était ouverte. Dixmer alors, comme un héraut qui sonne, ajouta :

— Un moment, un moment, citoyen Morand; vous en exceptez j'espère les femmes ennemies de la nation.

Un silence de quelques secondes suivit cette riposte à la réponse de Morand et au signe de Maurice.

Ce silence, ce fut Maurice qui le rompit.

— N'exceptons personne, dit-il tristement, hélas! les femmes qui ont été les ennemies de la nation en sont bien punies aujourd'hui, ce me semble.

— Vous voulez parler des prisonnières du Temple, de l'Autrichienne, de la sœur et de la fille de Capet, s'écria Dixmer avec une volubilité qui ôtait toute expression à ses paroles.

Morand pâlit en attendant la réponse du jeune municipal, et l'on eût dit, si l'on eût pu les voir, que ses ongles allaient tracer un sillon sur sa poitrine tant ils s'y appliquaient profondément.

— Justement, dit Maurice, c'est d'elles que je parle.

— Quoi! dit Morand d'une voix étranglée, ce que l'on dit est-il vrai, citoyen Maurice?

— Et que dit-on? demanda le jeune homme.

— Que les prisonnières sont cruellement maltraitées parfois par ceux-là mêmes dont le devoir serait de les protéger.

— Il y a des hommes, dit Maurice, qui ne méritent pas le nom d'homme. Il y a des lâches qui n'ont point combattu et qui ont besoin de torturer les vaincus pour se persuader à eux-mêmes qu'ils sont vainqueurs.

— Oh! vous n'êtes point de ces hommes-là, vous, Maurice, et j'en suis bien certaine, s'écria Geneviève.

— Madame, répondit Maurice, moi qui vous parle, j'ai monté la garde auprès de l'échafaud sur lequel a péri le feu roi. J'avais le sabre à la main et j'étais là pour tuer de ma main quiconque eût voulu le sauver. Cependant lorsqu'il est arrivé près de moi, j'ai malgré moi ôté mon chapeau, et me retournant vers mes hommes :

— Citoyens, leur ai-je dit, je vous préviens que je passe mon sabre au travers du corps du premier qui insultera le ci-devant roi. Oh! je défie qui que ce soit de dire qu'un seul cri soit parti de ma compagnie. C'est encore moi qui avais écrit de ma main le premier des dix mille écriteaux qui furent affichés dans Paris lorsque le roi revint de Varennes.

« Quiconque saluera le roi sera battu, quiconque l'insultera sera pendu. »

— Eh bien, continua Maurice, sans remarquer le terrible effet que ces paroles produisaient dans l'assemblée, eh bien, j'ai donc prouvé que je suis un bon et franc patriote, que je déteste les rois et leurs partisans. Eh bien! je le déclare, malgré mes opinions qui ne sont rien autre chose que des convictions profondes, malgré la certitude que j'ai que l'Autrichienne est pour sa bonne part dans les malheurs qui désolent la France, jamais, jamais un homme, quel qu'il soit, fût-ce Santerre lui-même, n'insultera l'ex-reine en ma présence.

— Citoyen, interrompit Dixmer secouant la tête en homme qui désapprouve une telle hardiesse, savez-vous qu'il faut que vous soyez bien sûr de nous pour dire de pareilles choses devant nous.

— Devant vous, comme devant tous, Dixmer; et j'ajouterai : elle périra peut-être sur l'échafaud de son mari, mais je ne suis pas de ceux à qui une femme fait peur, et je respecterai toujours tout ce qui est plus faible que moi.

— Et la reine, demanda timidement Geneviève, vous a-t-elle témoigné parfois, M. Maurice, qu'elle fût sensible à cette délicatesse à laquelle elle est loin d'être accoutumée.

— La prisonnière m'a remercié plusieurs fois de mes égards pour elle, madame.

— Alors elle doit voir revenir votre tour de garde avec plaisir.

— Je le crois, répondit Maurice.

— Alors, dit Morand tremblant comme une femme, puisque vous avoué ce que personne n'avoue plus maintenant, c'est-à-dire un cœur généreux, vous ne persécutez pas non plus les enfants?

— Moi, dit Maurice, demandez à l'infâme Simon ce que pèse le bras du municipal devant lequel il a eu l'audace de battre le petit Capet.

Cette réponse produisit un mouvement spontané à la table de Dixmer, tous les convives se levèrent respectueusement.

Maurice seul était resté assis et ne se doutait pas qu'il causait cet élan d'admiration.

— Eh bien! qu'y a-t-il donc? demanda-t-il avec étonnement.

— J'avais cru qu'on avait appelé de l'atelier, répondit Dixmer.

— Non, non, dit Geneviève. Je l'avais cru d'abord aussi; mais nous nous sommes trompés.

Et chacun reprit sa place.

— Ah! c'est donc vous, citoyen Maurice, dit Morand d'une voix tremblante, qui êtes le municipal dont on a tant parlé, et qui a si noblement défendu un enfant?

— On en a parlé? dit Maurice avec une naïveté presque sublime.

— Oh! voilà un noble cœur, dit Morand en se levant de table pour ne point éclater et en se retirant dans l'atelier comme si un travail pressé le réclamait.

— Oui, citoyen, répondit Dixmer, oui, on en a parlé; et l'on doit dire que tous les gens de cœur et de courage vous ont loué sans vous connaître.

— Et laissons-le inconnu, dit Geneviève : la gloire que nous lui donnerions serait une gloire trop dangereuse.

Ainsi, dans cette conversation singulière, chacun, sans le savoir, avait placé son mot d'héroïsme, de dévouement et de sensibilité.

Il y avait eu jusqu'au cri de l'amour.

ALEXANDRE DUMAS.

(La suite prochainement.)

» Nous n'avons donc plus qu'une administration provisoire. La reconstitution définitive du Cabinet dépend désormais de ce que décidera l'homme d'Etat qui a reçu cette tâche honorable et délicate. Cet homme d'Etat est M. d'Huart, membre de la chambre des représentants et gouverneur de la province de Namur. Si les ministres, qui continuent à gérer provisoirement les affaires publiques, conservent leurs portefeuilles, ou s'ils finissent par les résigner, c'est parce que M. d'Huart l'aura déclaré utile et à la durée et à la consolidation du cabinet, pour la formation duquel il a plein pouvoir.

» Nous nous faisons un devoir de livrer ces explications à la publicité, dans la prévoyance des inductions que l'on pourra chercher à tirer de cette modification partielle. Disons encore que M. Leclercq, procureur-général à la cour de cassation, M. Lieds, gouverneur du Hainaut, M. Dollez, avocat à la cour de cassation et membre de la chambre des représentants, ont été successivement appelés près du roi et invités à faire partie d'une combinaison ministérielle, dans laquelle la démission de tous les ministres actuels, en faisant table rase de la manière la plus complète laissait aux successeurs de ces ministres une liberté parfaite pour le choix de leurs collègues. Tous les trois ont décliné l'honneur que le roi leur a fait. »

L'Indépendant belge annonce qu'indépendamment de sa nomination de ministre d'Etat, M. Nothomb est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Berlin, en remplacement de M. le général Wilmar, qui passerait à la légation de La Haye, où il remplacerait M. le général Prisse; ce dernier reviendrait à Bruxelles reprendre son service d'aide-de-camp du roi.

Affaires d'Afrique.

Le maréchal duc d'Isly, gouverneur-général, et M. le duc de Montpensier, sont arrivés à Alger le 12 juin. Le maréchal paraissait souffrir encore des suites d'une attaque de fièvre qui le surprit dans les huit derniers jours de l'expédition qu'il vient de commander. Nous annonçons avec satisfaction que notre gouverneur est en ce moment tout-à-fait rétabli. — D'après les dernières nouvelles reçues du sud, Abd-el-Kader vient d'être forcé de retourner dans l'ouest, soit par suite de la résistance qu'il aurait éprouvée de la part des tribus du Sahara algérien, soit à cause des manifestations qui se seraient déclarées dans le Maroc contre sa deïra. — La *France algérienne* ajoute :

« Le désarmement ordonné par le maréchal s'opère partout où a éclaté la dernière insurrection, avec régularité et promptitude. Le gouverneur-général a rapporté à Orléansville, environ 1 700 fusils provenant de la contribution dont il a frappé les tribus de l'Ouarensenis et de la rive gauche de l'Oued-el-Arjem. Les généraux de Bourjolly et Reveu sont restés, dans le pays, avec leurs colonnes pour continuer le désarmement.

» Le colonel de Saint-Arnaud a, dans le cercle de Ténès, fait rentrer déjà 800 fusils prélevés sur les tribus qui ont pris part à l'attaque du poste de travailleurs des gorges. Cet impôt tout nouveau et dont le prélèvement paraissait si douteux, a déjà fait rentrer dans nos magasins d'armes, près de *trois mille* fusils arabes en état de faire feu. 5 ou 600 fusils présentés par les tribus ayant été reconnus hors de service, ont été brisés en présence des Arabes. Ils ne sont pas compris dans le chiffre donné plus haut.

» Une contribution de cinq mille piastres a été imposée à la tribu des Béni-Hidja. Les trois sixièmes de cette somme ont été aussitôt versés à Ténès entre les mains de M. le colonel de Saint-Arnaud. Tout porte à croire que la totalité sera payée sous très peu de jours. Les chefs arabes secondent avec une louable activité l'autorité française dans le cercle de Ténès : ils ont fourni les noms de tous les individus qui se sont mêlés aux événements d'avril dernier.

» L'agha Ghobrini, en apprenant qu'une fermentation s'était manifestée chez les Techtas a quitté Cherchell et rassemblé, de son propre mouvement, trois cents fantassins kabyles pour aller rétablir l'ordre troublé par les sourdes menées d'Abd-el-Kader et de Berkani. »

Une correspondance du *Sémaphore* mentionne quelques démarches tentées par M. Roche, au sujet de notre nouvelle affaire du Maroc. Il paraît que M. Roche n'aurait pas réussi à Tanger, et qu'il se disposait (le 7 juin) à se rendre à Larrache. « Ainsi donc, » ajoute cette correspondance, les modifications auxquelles le » gouvernement français consentait d'après les dépêches arrivées » par le *Véloce* n'ont pas satisfait Abderrhaman. L'envoi d'une » escadre sur les côtes du Maroc pour appuyer les négociations » aurait coupé court à toutes les tergiversations. »

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. LEPELLETIER-D'AULNAY, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 21 juin.

Au commencement de la séance, la chambre adopte par assis et levé divers projets de loi tendant à autoriser : 1° divers changements de circonscription et d'établissements de communes dans les départements de Loir-et-Cher, des Basses-Pyrénées, de l'Aveyron ; 2° les départements du Pas-de-Calais, du Puy-de-Dôme et la ville de Lille à contracter des emprunts.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de la marine.

La chambre s'est arrêtée hier au chapitre relatif aux officiers militaires et civils, sur lequel la commission propose une réduction de 202 010 fr., applicable pour 60 000 fr. à une augmentation de traitement pour les capitaines de corvettes.

M. DE MACKAU explique que le grade de capitaine de corvette fut créé en 1831 ; il prend rang à côté du grade de lieutenant de vaisseau. Le grade de capitaine de frégate a été supprimé, je n'en demande pas, dit M. le ministre, le rétablissement sous un autre nom ; mais il importe de régler d'une manière précise le grade du capitaine de corvette qui l'a remplacé dans les cadres.

Ces officiers portent, depuis 1835, des insignes qui les assimilent aux lieutenants-colonels, et cependant, à d'autres égards, on ne les assimile qu'aux chefs de bataillon ; c'est là une cause d'embarras incessants auxquels il importe de mettre un terme.

... ministre de la marine, mais non celle de la chambre dans la loi du budget.

M. CLAPIER. Les capitaines de corvette ont pris les insignes et le rang de lieutenants-colonels, il s'agit de savoir s'ils auront le traitement de leur grade. Toute la question est là.

M. LIADIÈRES proteste contre la proposition de M. le ministre de la marine qui tendrait à subordonner l'armée de terre à l'armée de mer. (Aux voix ! aux voix !)

M. DUBOIS (Loire-Inférieure). Les officiers de marine ont une responsabilité immense et doivent à ce titre avoir la prépondérance. (Aux voix ! aux voix !)

La réduction est adoptée.

M. LACAVE-LAPLAGNE dépose le projet de loi amendé par la chambre des pairs sur les sucres indigènes. Ce projet est renvoyé à la commission qui l'a déjà examiné.

Sur le chapitre relatif à l'inspection du matériel de l'artillerie, la commission propose une autre réduction de 8 010 fr. applicable 1° 6 630 fr. au maréchal de camp inspecteur-général de l'artillerie de marine, qui serait promu en 1846 au grade de lieutenant-général ; 2° 1380 fr. à la création d'un sous-chef d'ouvrier-d'état contrôleur de fabrication de projectiles qui avait été demandé et refusé.

M. ALLARD combat la première de ces réductions, qui est défendue par M. Baude au nom de la commission.

M. L'AMIRAL DE MACKAU dit que la place qu'il s'agit de créer est très importante et serait un acte de justice envers les officiers de l'artillerie de marine, auxquels on proposerait un noble but d'ambition et une récompense de plus pour leurs services.

M. DE MORNAY. La chambre ne peut être mise en présence d'une question de personnes ; il s'agit d'une question de principes ; la création est-elle nécessaire ou ne l'est-elle pas ? La commission croit que non, et elle prie la chambre de rejeter l'allocation : elle n'a pas d'autre question à examiner.

M. DE MACKAU. Le ministre de la marine ne croyait pas avoir à entendre le reproche qui lui est fait ; il a complètement réservé la prérogative royale et n'a nommé à aucun grade avant d'avoir obtenu des crédits de la chambre.

M. le ministre revient sur ses précédentes observations.

M. DUREAULX DE PUZY. M. le ministre de la marine a répondu à un reproche que personne ne songe à lui faire. Il s'agit d'une question de principes. Veut-on, après avoir nommé un lieutenant-général, nommer un maréchal de camp à sa place ? Ce n'est pas ce que peut vouloir la chambre. Si l'on n'en nomme pas au contraire, que deviendra à la mort du titulaire qu'il s'agit de choisir, l'avancement dans les grades dont l'on aura rompu un chaînon ?

La première réduction est mise aux voix. Deux épreuves sont déclarées douteuses. Il est procédé au scrutin de division. La réduction est rejetée par 137 votants contre 95.

M. DELESPAUL propose une réduction de 3 000 fr., applicable aux membres du commissariat de la marine, chargés du contrôle.

Cette réduction n'est pas adoptée.

M. BEAUMONT (de la Somme) demande qu'à l'avenir tous les marchés relatifs à des fournitures métallurgiques pour la marine soient faits à Paris, où il y a plus de concurrence que dans les ports.

M. LACROSSE, sur le chapitre relatif à la solde et à l'habillement des troupes, présente quelques considérations générales sur la marine. Depuis cinq ans cinq cents millions ont été dépensés, sans qu'on ait dépensé autre chose que le personnel de la marine ; l'orateur invite donc le gouvernement à faire une enquête administrative sur l'administration de la marine. Il demande que le gouvernement remplace le système des bâtiments en disponibilité, par celui des bâtiments en commission, et propose à la chambre d'adopter un amendement ainsi conçu :

« A l'ouverture de la session de 1846, il sera présenté à la chambre un compte spécial de l'état de notre inscription maritime, de notre matériel naval, du nombre de nos bâtiments bons à prendre la mer, de l'approvisionnement des arsenaux et des constructions navales. »

Je ne demande pas à la chambre, continue l'orateur, de s'occuper dès aujourd'hui de cet amendement ; je crois qu'il sera mieux placé après la discussion du budget de la marine.

VOIX DIVERSES. Non, non, tout de suite.

M. DE MACKAU soutient que le système des bâtiments en disponibilité est aussi avantageux et plus économique que le système des bâtiments en commission ; que notre flotte de la Méditerranée est composée de bâtiments dans le meilleur état sous tous les rapports ; M. le ministre ajoute que notre marine à vapeur est en outre très remarquable, et qu'une commission chargée de l'examiner a fait un rapport des plus favorables qu'il est prêt à communiquer à la chambre.

M. le ministre donne lecture de plusieurs exposés de motifs présentés par lui pour prouver qu'il s'est toujours également préoccupé de l'accroissement progressif de notre marine ; au reste le gouvernement examinera d'ici à la session prochaine s'il n'y a pas moyen de mettre plus d'accélération dans les opérations.

Quant à l'enquête administrative et non législative qui a été demandée par l'honorable préopinant, il me permettra de le renvoyer aux vastes dossiers où la commission du budget prend les renseignements qui lui sont donnés chaque année par le ministère. On me permettra de ne pas lui donner une plus grande portée.

M. BILLAULT. Je ne puis croire, pour ma part, que l'enquête ait été faite comme le dit M. le ministre et communiquée à la commission du budget ; car on arriverait alors à des conclusions que M. le ministre de la marine n'accepterait pas.

Que nous disait, en effet, hier M. le rapporteur du budget : « Nous ne viendrons pas ici étaler nos misères, ni dire le dépérissement incessant de notre marine ? » Acceptez-vous ces paroles ?

La commission du budget parlait l'année dernière dans les mêmes termes. Faut-il en conclure que les commissions ont dit vrai, et que vous acceptez ce jugement ? En présence de ces choses, la chambre n'a-t-elle pas le droit de s'instruire elle-même et de vouloir une enquête ?

Les ministres, je le sais, n'aiment pas ces sortes d'enquête ; ils se refusent à ces informations qui mettent au jour les secrets défauts de leur administration. La chambre pourrait donc demander une enquête législative ; nous n'avons pas voulu le faire ; nous nous contentons de demander une enquête administrative parce que nous ne voulons pas faire de la question une question d'opposition ; tout ce que nous voulons, c'est d'être renseignés sur ce qui se passe dans notre marine. La chambre, le pays veulent une marine forte et puissante ; il s'agit de constater que nous sommes loin de l'avoir, de chercher les moyens de nous les donner.

Tel est le but de l'enquête que nous demandons ; au terme de la session la chambre est fatiguée et ne peut guère subir un long débat sur cette question ; ce que nous voulons, c'est qu'au début de la session prochaine une discussion sérieuse s'établisse, et s'établisse sur des pièces officielles.

Le gouvernement n'a pas seulement à s'occuper de notre matériel naval, il doit aussi s'occuper des moyens de défense de toutes nos côtes et des moyens d'attaque des côtes voisines.

M. DE MACKAU. Je ne puis laisser passer sans protestation une parole dont l'honorable préopinant n'a sans doute pas compris toute la portée. J'admets qu'on attire l'attention du gouvernement sur la défense des côtes, mais non ...

Sur l'observation de M. de Lespinasse que la chambre n'est pas en nombre, la séance est levée et la suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Les personnes qui prendront un abonnement à dater du 1er juillet, recevront tout ce qui aura paru du CHEVALIER DE MAISON ROUGE, roman en trois volumes d'ALEXANDRE DUMAS, et le CARILLON DU NOUVEL AN, de CH. DICKENS.

FAITS DIVERS.

ARRESTATION D'UN JEUNE PRINCE. — « On s'entretenait beaucoup aujourd'hui, dit ce matin la *Gazette des Tribunaux*, d'une arrestation qui vient d'être opérée, et qui se rattache à la fraude dont les membres du Jockey-Club ont été récemment victimes. Depuis quelque temps, la société du Jockey-Club avait autorisé l'émission de jetons en ivoire blanc et d'autres jetons en ivoire rouge, représentant les uns une somme de 20 francs, les autres une somme de 100 francs. Ces jetons facilitaient le paiement immédiat des paris ; ils étaient revêtus de la signature à la main du trésorier de la société, auquel les gagnants les rapportaient pour en recevoir la valeur en espèces. A l'issue des dernières courses plusieurs de ces jetons furent présentés par divers membres au trésorier, qui refusa de les recevoir, déclarant qu'ils étaient faux et que la signature dont ils étaient revêtus n'était pas la sienne. D'ailleurs tous les jetons de la société sont numérotés, et des numéros se trouvant répétés deux fois, il était évident qu'il y avait fraude.

» Le Jockey-Club s'émut, comme on peut le penser, d'un pareil événement. Le fait fut dénoncé à M. le procureur du roi, qui chargea M. de Saint-Didier de l'instruction de l'affaire. — Par les soins de ce magistrat, on découvrit d'abord l'ouvrier qui avait gravé les jetons, et qui avait cru de très bonne foi travailler pour le compte de la société. Mis en présence d'un certain nombre de ces membres, cet ouvrier désigna un jeune prince comme la personne qui lui avait commandé cet ouvrage. — Ce jeune prince a été arrêté ce matin à son domicile, et conduit à la Force.

» Ce fait, extraordinaire en lui-même, le devient davantage encore quand on sait l'éducation morale et religieuse qu'avait reçue le jeune prince, ses habitudes, la fortune dont il jouit, et que, sur sa simple signature, il eût obtenu une valeur plus que centuple de celle que, suivant l'inculpation, il se serait procurée à l'aide des jetons faux. Aussi est-on disposé à croire qu'une action si étrange, en la supposant prouvée, ne pourrait s'expliquer que par une sorte d'aberration intellectuelle. »

Nous sommes également d'avis qu'il y a dans cette affaire une folie caractérisée. Cependant on doit remarquer que si un malheureux se trouve traduit devant les tribunaux pour un vol de quelques francs, il est rare que son aberration soit considérée par le juge comme une circonstance atténuante. — Toutefois, nous ne nous plaindrons jamais qu'on élargisse trop les bénéfices de l'indulgence. Grâce pour les monomanies du riche... Mais qu'on ait aussi bien égard à celles du pauvre : les unes et les autres ne méritent-elles pas la même pitié ?

DÉPLACEMENT DE LA VOIRIE DE MONTFAUCON. — Les observations suivantes du *Moniteur parisien* sont exactes : « Les organes de l'opinion publique ont apprécié d'une manière diverse la mesure administrative qui a ordonné le déplacement de la voirie de Montfaucon, et réglé le mode de transport des vidanges à Bondy. Quelques-uns n'ont pas tenu suffisamment compte des difficultés qui ont arrêté si long-temps le conseil municipal de Paris. Nous comprenons à merveille que La Villette, que les localités qui entourent la voirie de Bondy fassent entendre des plaintes ! Cependant, en ce qui concerne La Villette, nous croyons que cette commune s'exagère les inconvénients de l'établissement nouvellement autorisé. Le talent éprouvé des ingénieurs de la ville aura certainement prévenu tous ceux qui peuvent l'être dans l'état actuel des connaissances acquises.

» Nous désirons vivement qu'on puisse faire davantage, et nous sommes loin de repousser les espérances que font concevoir à quelques-uns de nos confrères les progrès des sciences chimiques. On assure, en effet, qu'au milieu de tentatives infructueuses, il existe, sur la désinfection et la dessication des matières, des travaux intéressants que le conseil de salubrité a distingués et qu'il recommande. Mais déjà, si nous sommes bien informés, l'administration s'en occupe avec sollicitude. D'accord avec M. le préfet de police, M. le préfet de la Seine a nommé une commission supérieure, pour examiner *sous sa présidence* les propositions qui sont faites. De semblables études ne peuvent avoir qu'un but, celui de résoudre les difficultés pratiques, dont certaines ont leurs embarras, et de favoriser largement l'essai des découvertes vraiment sérieuses qui doivent conduire à la suppression des voiries. »

LA FOULE A LA MORGUE. — Aujourd'hui, dès le matin, la foule stationnait devant les portes de la Morgue, qui, par hasard, se trouvaient fermées. — Pourquoi faisait-on relâche à cet horrible spectacle ? C'est parce que de nouveaux cadavres préoccupaient les employés de ce funèbre lieu. La toilette des morts ayant absorbé leur temps au delà de leurs prévisions, ils n'avaient pu livrer leurs morts aussitôt que de coutume à la triste curiosité du public. — L'imprudence des baigneurs fournit malheureusement un nombreux contingent à ce fatal sépulcre.

EFFETS DU FLUIDE ÉLECTRIQUE. — Le *Hampshire indépendant* porte que pendant une tempête qui a eu lieu le 13 juin dernier, une des aiguilles du télégraphe électrique de la station de Southampton, a reçu le fluide électrique, ce qui a détruit sa polarité, et l'a mise hors de service. Le fluide électrique a été communiqué de l'extérieur par les fils conducteurs. L'employé, qui était en train de faire manœuvrer le télégraphe, a reçu une commotion en tournant le manche de l'appareil télégraphique.

CHEMIN DE FER DE SAINT-PÉTERSBOURG. — On calcule à Saint-Pétersbourg que dans trois mois à peu près, les locomotives devront fonctionner sur le chemin de fer entre cette capitale et Moscou. Le quart du chemin, comprenant tout l'espace entre la Newa et le Volchof, sera alors complètement terminé, ainsi que le pont même du Volchof, qu'on vante déjà comme un chef-d'œuvre d'architecture. Les difficultés de la construction de ce railway sont, du reste, beaucoup plus grandes qu'on ne s'y était attendu. Il n'offre sans doute aucune montagne à percer, mais la nature marécageuse du terrain force presque partout à bâtir sur pilotis.

ŒUVRE DE SAINT-LOUIS. — ASSOCIATION POLITIQUE. — On sait que l'article 291 du Code pénal et l'art. 1er de la loi du 10 avril 1834 défendent de former aucune association de vingt personnes sans avoir obtenu l'agrément du gouvernement et sous les conditions que l'autorité publique croirait devoir imposer. Il s'agissait aujourd'hui devant la 7e chambre de la police correctionnelle d'appliquer aux sociétaires de l'œuvre de Saint-Louis ces dispositions de la loi.

A l'appel de leurs noms, les prévenus répondent se nommer : 1° Amédée-François-Régis de Peyrus, duc d'Escars, âgé de 54 ans ; 2° Alexandre-Jean-Baptiste-Ernest de Bucher, chevalier de Lépinois, âgé de 47 ans ; 3° Anne-Gaston-Christian-Marie de Montmorency, prince de Robecq, âgé de 34 ans ; 4° Charles Charbonnier de la Guesnerie, âgé de 61 ans.

beauté, douce, intelligente, laborieuse, elle ne tarda pas à se concilier l'affection de sa maîtresse et de ses compagnes d'atelier ; mais parmi celles-ci, il s'en trouvait quelques-unes dont la conduite n'était pas parfaitement régulière. Adélaïde fut entraînée par elles plusieurs dimanches de suite dans des bals publics, où, naïve et ignorante, elle se laissa courtiser par un jeune ouvrier opticien, aux obsessions duquel elles résista d'abord, mais qu'elle ne put se défendre d'aimer, et auquel elle céda enfin lorsqu'il eut fait les plus solennelles promesses de l'épouser.

» Sur ces entrefaites, le jeune ouvrier hérita d'une petite somme, que l'exagération habituelle des commérages d'atelier porta au chiffre de 15 000 francs. Le hasard voulut que le dimanche qui suivit le bruit répandu de l'héritage, il ne se rendit pas au bal où il avait rendez-vous, comme d'ordinaire, avec Adélaïde. Ses camarades, celles mêmes qui lui avaient jusque-là témoigné le plus d'amitié, mais dont l'heureuse perspective qui s'ouvrait devant elle excitait peut-être la jalousie, lui firent entendre que désormais les relations existant entre elle et le jeune ouvrier ne pouvaient plus être les mêmes, et qu'un jeune homme possédant 15 000 francs ne pouvait penser sérieusement à la prendre pour femme légitime. Ces insinuations jetèrent le doute d'abord, puis le désespoir dans le cœur de la pauvre fille; son amant d'ailleurs, se montra, de ce moment, peu empressé auprès d'elle, et déjà ses sinistres projets roulaient sans doute dans son esprit, lorsqu'un incident bizarre et inattendu vint la fixer dans ses fatales résolutions.

» Samedi dernier, sa mère vint chez sa maîtresse d'apprentissage, à laquelle elle adressa des reproches sur le peu de soin qu'elle avait mis à veiller sur la conduite de sa fille. La maîtresse, qui n'avait aucun reproche à se faire, et qui avait ignoré les relations de celle-ci avec le jeune ouvrier, répondit avec quelque aigreur ; une vive discussion s'engagea alors, discussion à la suite de laquelle la mère demanda que le contrat d'apprentissage de sa fille, qui avait encore dix-huit mois à courir, fût résilié. La maîtresse passementière, bien que sincèrement attachée à la jeune fille, déclara que pour cesser toute relation avec la mère, dont elle avait eu déjà à se plaindre, elle était prête à annuler toutes les conventions existantes. A la suite de cette altercation, le contrat de la jeune Adélaïde fut lacéré ; puis sa mère, lorsqu'il n'exista plus un fragment de cette pièce qu'elle avait signée, s'adressant à Adélaïde :

» Maintenant, lui dit-elle, me voilà débarrassée de toi pour toujours. Je t'ai toujours appelée ma fille, tu as été nourrie et élevée comme telle ; mais il faut que tu saches que tu ne m'es rien, et que je n'ai aucun devoir à remplir vis-à-vis de toi. Lors de ta naissance, j'étais une jeune fille de dix-sept ans comme toi ; la déclaration faite à la mairie porte que tu es née de ma mère et non de moi ; tu serais donc tout au plus ma sœur aux yeux de la loi ; mais je te renie pour ma fille, et il ne faut plus compter sur moi. » En disant ces mots la mère d'Adélaïde se retira. La maîtresse d'apprentissage, touchée de compassion à l'aspect du désespoir de la jeune fille, lui offrit de rester près d'elle comme auparavant. Elle accepte ; mais le coup était porté. Elle réfléchit que, désormais sans appui, sans famille, flétrie du nom de bâtarde, elle ne pouvait appartenir à celui auquel elle s'était donnée; elle employa une partie de la nuit à écrire, mit en ordre toutes ses petites affaires, et écrivit une lettre d'adieux et de pardon à son amant.

» Le lendemain, elle vaqua comme d'ordinaire à ses travaux ; une fois les ouvrières externes retirées, elle rangea avec un soin minutieux l'atelier, elle embrassa ensuite sa maîtresse d'apprentissage et s'enferma dans le cabinet où elle couchait. Là elle écrivit encore une dernière lettre, adressée au vénérable ecclésiastique sous la direction duquel elle avait fait trois années avant sa première communion, puis s'étant revêtue de la modeste toilette qu'elle portait d'ordinaire le dimanche pour aller au bal, elle attendit que onze heures sonnassent, l'heure où elle avait l'habitude de rentrer le dimanche. Au dernier coup de onze heures sonné par l'horloge de la Sorbonne, le corps de la malheureuse jeune fille tombait brisé sur le pavé de la rue de la Harpe. Les soins que l'on essaya de donner étaient inutiles. Adélaïde était morte. »

LES INDISCRÉTIONS DU JOURNALISME. — Le *Journal du Notariat* se plaint amèrement d'un *fait-Paris* que nous avons répété avec plusieurs journaux ; on y accusait un notaire de s'adonner au jeu d'une manière inquiétante. — La chambre des notaires, assure le même journal, a reconnu que ce bruit était sans fondement. Le *Journal du Notariat* signale ensuite la fâcheuse facilité avec laquelle la presse recueille les nouvelles : il suffit qu'un seul organe les imprime pour qu'elle s'en fasse immédiatement l'écho. Ce reproche est mérité ; mais il est impossible que les journaux ne l'encourent pas. Le silence est presque toujours plus compromettant qu'une reproduction banale. — Un journal ne peut pas ne point mettre ses lecteurs au courant de tout ce qui se dit et s'écrit ; son abstention semblerait calculée. Mais le remède de la publicité est dans la publicité même ; le public aguerri ne croit à une nouvelle que lorsqu'elle a été nettement confirmée et qu'on ne l'a pas démentie.

[illegible] changer.

NOUVEAU JUGEMENT DE SALOMON. — Un singulier procès a occupé, trois jours durant, l'un des tribunaux de la Nouvelle-Orléans. Il s'agissait d'un enfant de dix ans que se disputaient le sieur et la dame Paul, d'un côté, et la dame Hugues de l'autre. Ceux-là avaient perdu leur fils depuis environ quinze jours et l'avaient retrouvé entre les mains de celle-ci. Mais Mme Hugues refusa de le livrer, sous prétexte qu'elle n'avait fait que rentrer dans la possession d'un enfant perdu par elle trois ans auparavant. Le procès se compliquait gravement par suite de la préférence donnée à Mme Hugues par l'enfant, qui soutenait avec obstination que cette dame était sa mère. Le tribunal ne savait que décider entre les affirmations opposées des époux Paul, corroborées par de nombreux témoins, et celles de Mme Hugues appuyées par le héros de ce procès, lorsqu'enfin on eut la bonne idée d'isoler complètement l'enfant, qui, se trouvant soustrait à l'influence de sa ravisseuse, ne tarda pas à se jeter dans les bras du père et de la mère qu'il avait reniés.

EXÉCUTION CAPITALE. — Le nommé Alexis Caumes, condamné à mort pour crime de parricide, a subi sa peine à Rodez samedi dernier ; averti que l'heure de son supplice était venue, il a tenté de se tuer en se frappant la tête avec une pierre, mais le gardien de la prison l'a enchaîné, et quelques instants plus tard la justice des lois était satisfaite. Caumes a avoué son crime, dont le but était d'empêcher une vente d'immeuble projetée par son père. Aussi disait-il en marchant au supplice : « Faut-il donc que je meure pour avoir voulu défendre mon bien ! »

GISEMENTS DE NITRATE. — Des gisements de nitrate de potasse et de nitrate de soude ont été trouvés, annonce le *Courrier du Havre*, dans les environs d'Angra-Paquena, et paraissent devoir occuper autant de navires qu'il en a été consacré au précieux engrais d'Ichaboë. Déjà, depuis six semaines, on compte plus de cinquante voiles sorties du port de Londres pour cette partie de la côte d'Afrique. On dit qu'il y a été découvert aussi des mines de cuivre et de sel commun, qui rendront plus actives des opérations comme celles qui déjà ont été entreprises.

AFFREUSE SCÈNE DE MER. — Un drame épouvantable s'est passé, il y a dix jours, à bord d'un bateau de la compagnie autrichienne du Lloyd l'*Impératrice*, capitaine Ciician, qui revenait de Trébizonde. Voici comment on raconte les faits: Deux derviches de Boukhara, chassés successivement de Trébizonde et de Samsoun, s'étaient rendus à Sinope ; menacés encore d'expulsion par les autorités locales, ils prirent passage sur l'*Impératrice* pour se rendre à Constantinople. On était à 150 milles environ de l'entrée du Bosphore, quand ils furent tout-à-coup saisis d'une rage frénétique, produite, dit-on, par l'abus qu'ils avaient fait, dans la journée, d'un narcotique puissant dont on use beaucoup en Perse, et qui s'extrait des feuilles du chanvre mâle. L'un d'eux, sans y être poussé par la moindre provocation, saisit un pistolet qu'il portait à sa ceinture, le décharge à bout portant sur un jeune Grec placé auprès de lui et l'étend sans vie ; il tire alors un poignard, son camarade en fait autant, et tous les deux se jettent sur les passagers qui étaient sur le pont et frappent sur toutes les personnes qui s'offrent à leurs coups.

Le commandant accouru en toute hâte pour connaître la cause de ce tumulte, s'empare d'un fusil armé d'une baïonnette et frappe mortellement l'un de ces furieux, qui se précipitait sur lui. Les matelots s'étant armés à la voix de leur chef ne purent se rendre maître du second qu'en le frappant mortellement. Tous ces faits se sont passés en moins de temps peut-être que l'on en peut mettre à les raconter, et pourtant cinq personnes avaient été blessées, dont trois dangereusement, parmi lesquelles le lieutenant du bord ; deux des blessés sont musulmans; deux autres personnes, indépendamment du jeune Grec, ont été tuées, un Arménien et l'agent de la compagnie du Llyod à Trebizonde, M. Marinowich. Qu'on se figure la terreur qui a régné un instant à bord ! Plusieurs passagers avaient grimpé dans les cordages, et un grand nombre allaient se précipiter à la mer lorsque le capitaine parut. A son arrivée, ce dernier a adressé un rapport à l'internonce d'Autriche, et la Porte a envoyé une commission qui a dressé procès-verbal.

RICHESSE D'UN MÉDECIN ANGLAIS. — Les feuilles de Londres annoncent la mort du célèbre docteur Abercrombie. La fortune qu'il vient de laisser est si considérable, que chacune de ses sept filles a reçu 10 000 liv. sterl. En outre, ce médecin a légué une somme très considérable à l'église libre d'Ecosse. Sa bibliothèque, composée de 10 000 volumes, a été donnée en cadeau, par la famille, au collège royal des chirurgiens d'Edimbourg.

PETITE CORRESPONDANCE.

Eug. C. aux Brosses. Vous recevez la réponse à l'heure où parvient votre

695. — Petites, 710, 700. — Boulogne, 812 50. — Petites, 825. — Montereau, 537 50.

A terme : Banque de France, 3302 50. — Espagne, dette intérieure, 32 1/4 au 31 juillet.

5 0/0 compt....	1er C. 121 95	P H. 122 »	P. B. 121 90	dr C. 121 90	h. 121 90
— fin cour....	122 10	122 10	122 »	122 05	122 10
3 0/0 compt.....	84 »	84 05	84 »	84 05	84 10
— fin cour....	84 05	84 10	84 05	84 05	84 10

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville..	1460 »	1470 »	H. 10 »	5 0/0 Bge 1840.	102 1/4	» »	
B. de France....	3300 »	» »	H. 2 50	— Portugais..	67 »/»	» »	
C. Gou. 1000....	1142 50	» »	» »	Esp. D active.	»/»	» »	
C. Gan. 1000....	»	» »	» »	5 0/0 Naples.	101 15	104 »	B. » 15
C. hypot.......	715 »	715 »	H. 2 50	— Romain..	104 1/2	105 5/8	H. » 5/8
4 Canaux.......	1273 »	» »	» »	Obl. Piémont.	» »	» »	

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.		
St-Germ.....	1105 »	1090 »	H. 25 »	F. c. 1090, 1102 50, 1100.	B 20
V. r. d......	550 »	540 »	H. 35 »	— 560, 530, 542 50.	B. 30
— r. g.......	340 »	335 »	H. 21 25	— 340, 330, 332 50.	H. 21 25
Orléans....	1203 »	1205 »	B. 7 50	— 1210, 1205, 1210.	H. 2 50
Strasb......	267 50	266 25	H. 1 25	— 266 25, 267 50, 266 25.	H. 1 25
Rouen.......	1070 »	1065 »	B. 17 50	— 1075, 1065, 1070.	B. 5
Havre.......	860 »	» »	B. 10 »	— 860, 862 50, 855, 862 50.	H. 5
Marseille....	1002 50	1010 »	B. 7 50	— 1017 50, 1002 50, 1010.	B. 6 25
Vierzon.....	775 »	» »	» »	— 775, 787 50, 770.	H. 5

LONDRES, 10 JUIN.		PARIS, LE 21 JUIN. PRIMES	COULISSE.
Consol.	99 1/8	3 0/0 F. c. 84 15 10 d. 50.	Av. 84 10.
Esp. act.	28 1/2 1/4	F. p 84 50, 15 d. 50.	Ap. 84 05.
Portug.	67 1/2	5 0/0 F. p. 122 65, 60 d. 50.	
Mexic.	37 1/2	F. c.	B. du Trés. Rep.
Brésil.		Vers. d. 565, 580 d. 20 575, 590 d. 10 au 30.	
5 0 0 hol.	99 1/4	595 d. 20 au 15.	F. c. F. p.
21/2 do.	63 3/4	Orl., 1212 50, 1210 d. 10 au 30.	3 0/0 8 71/2 12 1/4
Rouen.	42 1 2	1230 d 10 au 15.	15
Orléans	47 1/2		5 0/0 10. 30

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 97,00 à 00,00 ; courant du mois, 98,00 à 00,00; juillet et août, 100,00 à 00,00; 4 derniers mois, 106,00 à 00,00; 4 premiers mois 1846, 110,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 93,00. — Voitures, 4,75.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 103,00 à 00,00; courant du mois, 103,00 à 104,00; juillet et août, 104,00 à 105,00; septembre et octobre, 105,00 à 106,00; novembre et décembre, 92,00 à 93,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,00 à 00,00.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 22 juin.

7 h. 1/2 THÉATRE FRANÇAIS. — Une Chaîne. Mme de Lucenne. [redacted]
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — La Barcarolle.
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Le Petit Poucet, par le général Tom Pouce.
7 h. »/» VARIÉTÉS. — Lansquenet. Gardeuse de Dindons. Jongleurs.
7 h. »/4 GYMNASE. — Reine de 16 Ans. Dame et Grisette. Jeanne. 2e Année.
7 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — La Pêche aux Beaux-Pères. Sylvandine.
6 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
6 h. »/» AMBIGU. — Les Etudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Il y a Seize Ans. La Grâce de Dieu.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h »/» COMTE. — Le Marin. Le Menuisier. Peau de Singe Mazurka.
6 h. 1/2 FOLIES. — La Courte-Paille. Une Dame de l'Empire. Helmina.
6 h. LUXEMBOURG. — Quartier latin. Laveuses. Vieux Général. Clarinette
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 h. à 5 h. — Le Déluge ; avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

« Il y a deux devoirs à remplir, l'un par M. le ministre de la marine, l'autre par la Chambre, et je crois que chacun est résolu à y satisfaire. Ces devoirs sont de venir demander ce que la nécessité de notre situation impose au pays, pour que la France reste grande et forte, et ne descende pas du rang qu'elle occupe dans le monde, et n'oublie pas le rôle que sa marine est appelée à y jouer. »

Telle est l'opinion bien prononcée de la Chambre. Mais il ne suffit pas d'un bon désir; il faut que ce désir passe en acte.

L'enquête administrative votée hier à l'unanimité, aura peut-être de bons résultats; on avisera sans doute à faire de nos ressources un emploi désormais plus fructueux, en tout ce qui regarde la construction et l'armement de la flotte. Le crédit de dix millions demandé pour l'exécution du Traité-Broglie, va servir à l'accroissement de nos forces navales, et nous permettra de nous présenter sur le pied d'égalité avec l'Angleterre sur la côte ouest d'Afrique. Mais il ne faut pas se le dissimuler, cette position, si elle vaut quelque chose comme honneur, ne nous rapportera pas grand profit.

Pendant la paix, nos marins ont mission d'aller entretenir de bons rapports avec les alliés, de créer des relations nouvelles, de solliciter l'amitié des races étrangères, de commander partout le respect pour le pavillon de France et de porter en tous lieux les bienfaits de la civilisation chrétienne. Les bâtiments de la flotte doivent être employés dans les régions où notre pays a des intérêts importants à protéger, des sources de richesse à développer. Or, il faut bien le dire, dans l'état actuel de nos forces, envoyer vingt-six bâtiments à la côte ouest d'Afrique, c'est du luxe; c'est manquer aux lois de la justice distributive; c'est une faute. Nous n'avons rien de considérable sur la mer, à la côte ouest; notre domination au Sénégal est bien assise, et, pour l'étendre, ce sont des forces de terre qu'il nous faudrait. Dans la région où nos navires auront spécialement à croiser, nous ne possédons rien, aucun intérêt ne nous appelle; nos vingt-six bâtiments sont, en réalité, des forces perdues. Qu'il soit donc bien compris que le crédit de 10 millions est exclusivement affecté à l'œuvre de l'abolition de la traite, et que, sur la côte occidentale d'Afrique, nous travaillerons uniquement pour l'humanité.

Tous nos intérêts, l'avenir même de notre puissance maritime sont sur la côte orientale. Nous avons là Mayotte, poste militaire imprenable, qui va dominer toutes les mers indo-africaines, Mayotte dont l'entrepôt deviendra bientôt le centre d'activité de ces parages (1). Nous avons là Madagascar, *cette Grande-Bretagne de l'hémisphère sud*; dénomination si juste, donnée par des écrivains anglais, et qui suffit pour indiquer la souveraine importance de l'île Malegache.

Si donc, le Traité-Broglie envoyait 26 bâtiments dans ces mers, où nous arrêtions deux négriers, et la Caroline du Sud(?) à l'ouest, où, pour notre compte, nous n'en avons jamais pris un seul !...

Et que disons-nous? Les négociateurs se sont fort bien occupés de la côte orientale : ç'a été pour y appeler les Anglais, ç'a été pour confier spécialement à l'Angleterre la police de cette région, où sont les intérêts maritimes les plus considérables de la France.

Dans les circonstances ordinaires, la Chambre, puisque son désir est de donner une sérieuse attention aux intérêts maritimes, devrait porter sa sollicitude sur la côte orientale d'Afrique, et voter un surcroît de fonds pour la station des mers malegaches et pour l'établissement naissant et si précieux de Mayotte. Mais dans les circonstances nouvelles créées par l'article premier du Traité-Broglie, c'est pour les chefs du pays un devoir capital et pressant d'agir et de porter immédiatement secours à nos intérêts maritimes menacés. Le négociateur, par un trait d'imprudence inqualifiable, a remis la surveillance des pays à l'orient de l'Afrique aux Anglais. « Dans ces parages, semble-t-il avoir dit, où tout convie la France à fonder un empire maritime, venez, vous ses rivaux, venez contrarier tous ses projets, venez détruire toutes ses espérances. »

Personne, assurément, n'imaginera que les vaisseaux britanniques, à la côte orientale, s'emploieront innocemment à l'œuvre exclusive de la répression de la traite. La situation est donc grave, inquiétante; et si la Chambre ne fait pas ici acte d'intelligence et au besoin d'autorité, l'avenir maritime de la France est compromis d'une manière déplorable.

Résumons. Le gouvernement, en appelant l'Angleterre sur la côte orientale d'Afrique, a commis une imprudence. Le devoir de tous les hommes loyaux et dévoués au pays est d'aviser à réparer la faute, à prévenir les mauvaises conséquences qu'elle peut avoir. Il n'est qu'un moyen d'atteindre ce résultat, c'est d'envoyer (comme nous en avons le droit, en effet) des forces dans les eaux de Madagascar avant que les Anglais y arrivent; c'est de doter avec libéralité notre jeune colonie de Mayotte, afin qu'elle puisse se développer fortement et lutter contre les difficultés qu'un esprit persistant de rivalité va susciter autour d'elle. Nous ne supposons pas que les déclarations solennelles, faites dans le sein de la Chambre, soient de vaines paroles. Voici donc l'occasion de demander ce qui est nécessaire, indispensable à nos intérêts maritimes.

Demain le budget de Mayotte sera soumis à la Chambre : nous espérons qu'un amendement sera présenté pour accroître les ressources du gouverneur de cette colonie. Il faudrait doubler les forces confiées à M. le commandant Passot, afin qu'il pût, en outre des travaux militaires, venir en aide aux colons pour leur premier établissement. Il faudrait mettre à sa disposition quatre bateaux à vapeur légers, au moyen desquels les Français seraient en rapports journaliers avec la côte de Madagascar, Zanzibar, la grande Comore, Anjouan et Mouhéli. Cette facilité de communication est de la plus grande importance. Que notre pavillon soit présent partout, triomphe pour les feuilles légitimistes. Mais pourquoi donc les représentants du parti n'interviennent-ils pas dans ces débats? Pourquoi ne saisissent-ils pas l'occasion de prouver au pays qu'ils ont, plus que les centres et la gauche, l'intelligence de nos intérêts maritimes? Les légitimistes n'auraient-ils plus d'activité que pour adorer le passé?

(1) Toutes les terres de Mayotte ont été concédées à des Compagnies de Nantes et de Bourbon. Le chef d'une maison forte et très active de Nantes va partir pour organiser lui-même ses établissements. L'île est très fertile. On estime qu'elle produira quinze millions kil. de sucre; le café y est d'excellente qualité.

Des paquebots transatlantiques. (1)

Dans notre précédent article, nous avons démontré que le succès de l'établissement de nos paquebots transatlantiques dépendait de deux conditions : 1° Ces nouveaux bâtiments doivent posséder la plus grande vitesse connue, en consommant le moins de combustible possible; 2° leurs points de départ en France, à l'exception de la ligne de Marseille à Bourbon et à Madagascar, doivent être fixés au milieu du grand centre d'affaires européen, qui s'étend, de nos jours, de la Manche à la mer du Nord.

Si les hommes qui administrent le pays, comprenaient largement la grande mission que la nation leur a confiée, nous espérerions une troisième condition non moins importante, celle de l'exploitation par l'Etat de nos lignes transatlantiques.

On dit que la marine militaire ne se chargerait pas volontiers du transport des pacotilles, qu'il conviendra de donner aux paquebots transatlantiques. Mais pourquoi l'Etat ne créerait-il pas un corps spécial de marins pour le service des paquebots. Ce corps, pour n'avoir pas en temps de paix caractère militaire, n'en formerait pas moins des marins et des équipages. Mais vous verrez que les paquebots seront donnés à des Compagnies.

Dans cette hypothèse, la première garantie à demander aux Compagnies est celle de la vitesse. Le cahier des charges devra donc porter principalement sur cette condition, c'est-à-dire exiger des Compagnies que les machines à vapeur des paquebots transatlantiques, soient des plus perfectionnées de toutes celles que la science et la mécanique connaissent et appliquent; et certes les chaudières tubulaires, dont nous avons parlé, ne sont pas le dernier mot de la mécanique nautique.

Les paquebots transatlantiques construits en conséquence de la loi du 16 juillet 1840, sont manqués; du moins y en a-t-il dix de manqués sur quatorze. Il faut aujourd'hui les transformer en frégates. Voilà ce que l'on n'a pas dit et ce que nous savons pertinemment.

L'ingénieur en chef, chargé dans les bureaux du ministère de cette importante construction navale, au lieu d'imiter purement et simplement le système des chaudières anglaises, qui ne brûlent que trois et demi à quatre kilog. de houille par heure et par force de cheval, a introduit, contrairement à l'avis des ingénieurs des ports, des changements *personnels* qui portent la consommation du charbon à sept kilogrammes! Ainsi, ces grands bâtiments de 450 à 500 chevaux ne portent du charbon que pour douze jours au lieu d'en être approvisionnés pour vingt-quatre. Ils sont donc impropres à exécuter la traversée de l'Atlantique, de nos côtes aux Etats-Unis, et pourtant ils avaient été construits pour cette navigation de long cours. Voilà où l'on arrive, lorsque l'on n'a nul souci des faits acquis ou que l'on n'expérimente pas les inventions nouvelles, et lorsque l'on ne confie pas la direction de

(1) Voir notre numéro du 17 juin.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE-FRANÇAIS : *La Tour de Babel*, comédie en cinq actes et en vers, par M. Bruand. — GYMNASE : *Dame et Grisette*, vaudeville en un acte, par M. Fournier; *Chacun chez soi*, vaudeville en un acte, de MM. Lubize et Léonce. — PALAIS-ROYAL : *La Pêche aux Beaux-Pères*, vaudeville en deux actes, par MM. Bayard et Sauvage. — THÉATRE COMTE : *Les Mystères de la Vertu*.

« Et lorsque les peuples partirent de l'Orient, ils trouvèrent une plaine en la terre de Sennaar, et ils y habitèrent.

» Et ils se dirent l'un à l'autre : Allons, faisons des briques et mettons-les dans le feu, (car ils se servaient de briques au lieu de pierres et de bitume au lieu de mortier.)

» Et ils dirent encore : Venez, bâtissons-nous une ville et une tour dont le faîte s'élève jusqu'au ciel, et rendons notre nom célèbre. »

Tel est le récit de la Genèse. On sait que l'entreprise audacieuse aboutit à la confusion des langues et à la dispersion des peuples.

Sans être effrayé par cet exemple, la direction du Théâtre-Français vient de se dire : faisons une pièce politique suivant le goût de la cour; raillons-y le républicain, le légitimiste, le soldat dévoué aux souvenirs de l'Empire. Tournons-y en ridicule jusqu'à la mémoire de Laffitte, qui vivait du moins et pouvait se défendre, quand M. Scribe le mettait sur les planches sous le nom de Raton-Burkenstaf; calomnions tous les sentiments généreux, bafouons tous les élans du cœur; partout et toujours donnons tort à l'opposition, partout et toujours donnons raison au Pouvoir. Appelons cette œuvre incohérente la tour de Babel : les princes du sang viendront la voir en grande loge, les journaux ministériels l'applaudiront; puisse-t-elle porter jusqu'au ciel la gloire de notre commissaire royal!

Et le Théâtre-Français se mit à badigeonner pour ses décors des vues d'Edimbourg; il se mit à tailler pour ses costumes des pourpoints du dix-septième siècle, mêlés de quelques tartans écossais : et parmi les sociétaires qui sont intelligents, pas un n'eut le courage de réclamer, de dire il faut s'arrêter à temps, notre pièce impopulaire par le fond, mal digérée quant à la forme, va disparaître au bruit du sifflet, comme une décoration d'opéra!

On aurait dû songer toutefois que le nom de Babel était d'un fâcheux augure. Comme l'édifice commencé dans les plaines de Sennaar, l'œuvre de M. Bruand n'est qu'un témoignage d'impuissance; comme cette tour dont les galeries circulaires montaient en se rétrécissant, en formant le cône, la pièce *essayée* cette semaine au Théâtre-Français, diminue de valeur à mesure qu'elle marche au dénouement; le premier acte est bon, le deuxième passable, le troisième médiocre, le quatrième mauvais, le cinquième absurde.

Tous les mécontents d'Ecosse, c'est-à-dire de France, se réunissent pour renverser un gouverneur, lord Calloughmore; un célèbre intrigant, Campbell, se met à leur tête. Au moment où les factieux se concertent, un de leurs affidés leur apporte une lettre interceptée, c'est l'indication d'un rendez-vous donné à Calloughmore par la femme de l'un d'eux, Bardolph, le banquier libéral, cette caricature de Laffitte que nous avons déjà signalée. — Tant mieux disent les conjurés, il faut démontrer au peuple, aux bourgeois surtout, que le gouverneur est immoral, qu'il veut troubler la paix des familles; laissons-le partir pour le rendez-vous, nous le prendrons en flagrant délit et nous ferons scandale. — Mais, observe timidement le mari menacé dans son honneur, ne vaudrait-il pas mieux que le gouverneur fût saisi *avant*? — Il faut le saisir *après*, répondent les conjurés, c'est le seul moyen de frapper l'imagination publique, de flétrir Calloughmore sans lui laisser d'excuse, mari compromis, résignez-vous, le salut de l'Etat l'exige.

Bardolph se résigne en effet, et la toile tombe au moment où il lève les yeux vers le ciel en s'écriant piteusement : *O patrie* !

Le premier acte est spirituel, il a été applaudi par toute la salle; comme sa devancière de Mésopotamie, la nouvelle *Tour de Babel* a paru assise sur une large et solide base.

Au second acte, la femme de Bardolph, Mlle Denain, attend Calloughmore; les conjurés cachés autour de la maison l'attendent aussi, mais il ne vient pas; informé du complot par une voie mystérieuse, il envoie à sa place des arquebusiers qui arrêtent tous les conspirateurs; ce second acte ne manque pas d'intérêt ni de mouvement, il a été applaudi presque autant que le premier.

Au troisième acte, les invraisemblances commencent à choquer. Presque tous les conjurés sont devenus libres; ils ont échappé aux mains de ce gouverneur dont la police est si bien faite. Ils délibèrent de nouveau, Campbell au milieu d'eux : Comment soulever la population, la passionner pour la cause des insurgés? A mon avis, dit le peintre Morton, il faut que l'un de nous se fasse égorger par ses confrères; demain, au soleil levant, on portera le cadavre sanglant par les rues en criant aux armes, en disant : Contemplez une victime de Calloughmore!

En théorie l'idée plaît à tous, mais nul ne veut la réaliser. Qui se dévouera? Moi, dit Morton; à minuit j'irai sur la place publique attendre vos coups.

Si Morton parle ainsi, c'est qu'il aime Edith (Mlle Leya) la fille du gouverneur, et qu'il désespère de devenir son époux; la vie lui est à charge. Ses compagnons, ignorant son amour malheureux, applaudissent à son dévouement patriotique. — Morton se retire.

Ce gueux de peintre, disent alors les conjurés! il croit que sa mort suffira pour soulever les populations; allons donc! Il faudrait pour les entraîner un trépas plus illustre. Vous, M. Bardolph, vous, M. Raton, vous, M. Burkenstaf, vous, M. Laffitte, vous si connu, si populaire, si riche, si aimé, c'est vous qui devriez mourir pour la liberté; sacrifiez-vous, couronnez votre belle vie par la mort la plus glorieuse!

Il y a dans un pareil discours et dans la consternation, dans les refus empressés de Bardolph une bonne intention comique; mais l'auteur abuse de cet effet. On presse trop longtemps le financier de se laisser tuer, et, ce qui devient souverainement invraisemblable, il finit par y consentir.

Pendant cet acte, on applaudit encore Mme Desmousseaux, qui se montre pleine de verve et de feu dans un rôle secondaire; mais, la toile baissée, on cesse d'applaudir, et quelques habitants du parterre semblent se dire en fouillant dans leur poche : Où donc ai-je mis mon sifflet? Je pourrais bien trouver ce soir l'occasion d'en faire usage. La tour de Babel décroît, elle diminue, la spirale de l'escalier se resserre.

Acte quatrième. Il fait nuit, Morton, cherchant ses assassins, arrive tout éperdu sur la place; tout à coup une fenêtre s'ouvre et s'illumine; Edith, la fille du gouverneur, y paraît, elle annonce au peintre que leur mariage pourra s'accomplir, que le gouverneur cesse d'y mettre obstacle. La belle idée, en vérité! Le gouverneur accorde sa fille à ce peintre pauvre, inconnu; il la lui refusait au premier acte, il change d'avis au quatrième, sans doute parce que le peintre a quitté sa palette pour se faire émeutier. Tout cela devient fort joli.

Le peintre est enchanté, mais c'est égal il veut toujours être tué par ses camarades; je vous demande pourquoi; survient le financier qui arrive aussi pour être tué, et la situation qui se dessine alors est tellement absurde que le premier sifflet se fait entendre; hélas! le sifflet ce n'est pas la voix du serpent, c'est celle de l'hydre; au théâtre le monstre qui siffle a mille têtes, et quand l'une d'elles ouvre les yeux, les autres ne tardent pas à s'éveiller; au quatrième acte de la *Tour de Babel* l'hydre débute par un solo qui devient duo, trio, quatuor, morceau d'ensemble; la claque nombreuse et bien disciplinée réagit fortement, mais les sifflets n'en continuent pas moins d'accompagner la voix des acteurs, et s'ils se taisent par intervalles c'est qu'ils comptent prendre une complète revanche quand le dernier acte sera terminé.

Dans l'obscurité, Morton présente sa poitrine au fer de Bardolph; Bardolph se prépare à recevoir les coups de Morton, aucun des deux ne frappe l'autre.

Enfin Bardolph, tout fier d'avoir attendu la mort pendant cinq minutes, se sauve du champ de bataille; les conjurés traversent la scène en désordre; ils tremblent tous, y compris Cœur d'acier (Provost) vieux soldat de Cromwell, qui doit représenter dans la pièce les bonapartistes, et dont l'auteur a fort mal soutenu le caractère.

Ce qui effraie ainsi les conspirateurs, c'est la présence des officiers de Calloughmore, mais ceux-ci ne viennent que pour apporter un message du gouverneur. Dans cette missive, plus invraisemblable que tout le reste,

de mode, pour un tonnage *maximum* de 80 à 100 tonnes par grand navire.

Malheureusement, tant il est vrai que le véritable esprit de gouvernement manque à nos hommes d'Etat et à nos législateurs, il est à craindre que si une Compagnie se présentait pour exploiter, comme elle l'entendrait, le service transatlantique, sans demander de subvention, elle ne fût acceptée d'emblée, sans qu'on s'inquiétât de la vitesse, et du sort de notre marine à voile. N'avons-nous pas vu, en 1838, M le comte Jaubert, ministre des travaux publics, accepter les offres de la Compagnie du chemin de fer de Paris à Rouen par la vallée, par le *seul motif* qu'elle ne demandait aucune subvention, et quoique M. Jaubert préférât, à juste titre, la ligne par les plateaux. Malheureusement, M. Jaubert oubliait que la direction est tout dans un chemin de fer, et que le gouvernement ne doit jamais se dessaisir du droit de la choisir lui-même et de l'imposer aux Compagnies.

Le même raisonnement s'applique aux paquebots transatlantiques, et nous nous résumons en disant que le gouvernement doit avoir la haute main sur la direction à suivre, sur le point de départ, sur la vitesse et sur les chargements.

La commission du chemin de fer de Rennes s'est réunie à quatre heures pour communiquer au ministre des travaux publics ses résolutions définitives. La commission a pris pour son projet l'exposé des motifs du gouvernement, qui consiste en trois lignes directes et une ligne transversale formant un réseau complet des chemins de fer de l'Ouest. La commission propose une concession directe pour le chemin de Paris à Rennes à la Compagnie nouvelle formée des deux Compagnies de Versailles. Pour les autres lignes, le principe de l'adjudication publique sera maintenu. Elle impose en outre l'obligation à la Compagnie concessionnaire que, si le tracé qui sera adopté pour le chemin de Paris à Rennes passait par Alençon, il y aurait un embranchement sur le Mans et réciproquement. Ces résolutions ont été prises à la majorité de huit voix contre une, celle de M. Muret de Bort. Le ministre a accédé aux propositions de la commission comme tout-à-fait conformes à son exposé de motifs. Demain, M. Lacrosse doit donner lecture de son rapport au sein de la commission, et le déposer sur le bureau du président.

La Chambre qui devait être appelée demain lundi à ajouter à son ordre du jour le budget des recettes et le projet de loi relatif à l'exécution du Traité de la traite, ne s'en occupera que mardi ou mercredi, après la discussion du budget des dépenses.

Arrestation de deux charpentiers.

Nous n'avons pas voulu donner hier une nouvelle que les deux journaux non-officiels du soir avaient empruntée à la *Gazette des Tribunaux*. Nous ne pouvions la croire fondée, et le silence du *Messager* nous maintenait dans cette croyance. Aujourd'hui, il n'est plus permis d'en douter : le *Journal des Débats* lui-même annonce que deux charpentiers viennent d'être arrêtés comme instigateurs d'une coalition qui aurait amené la cessation des travaux de charpente à Paris et dans tout le département de la Seine.

L'autorité s'est enfin décidée à intervenir dans la lutte entre les ouvriers charpentiers et leurs maîtres ; elle a pris un parti, mais quel parti ! Elle se met du côté de la coalition des maîtres contre les ouvriers. Nous continuerons à faire beau jeu aux hommes qui se préoccupent médiocrement des intérêts des ouvriers, et qui n'ont de sollicitude que pour les maîtres. Nous leur concèderons, comme nous l'avons déjà fait, qu'il y a bien, en effet, quelque danger à laisser les ouvriers libres de remettre sans cesse en question le prix du salaire : aussi ne nous voit-on pas demander encore qu'on rapporte la loi qui leur interdit d'agir corporativement. Mais après avoir fait ces concessions, nous demandons qu'on reconnaisse avec nous qu'il y a danger aussi à laisser aux maîtres toute liberté pour cette fixation du salaire. Or, nous maintenons qu'aujourd'hui ils en sont *de fait* les arbitres. Quant à cette assertion, que le *débat individuel et de gré à gré* suffit pour garantir à l'ouvrier une fixation juste et raisonnable du prix de son travail, elle ne peut pas soutenir le moindre examen ; c'est une véritable plaisanterie indigne d'hommes sérieux et consciencieux.

Il y a donc danger d'un côté comme de l'autre ?

Eh bien ! pourquoi, dans cette circonstance, sacrifier les ouvriers aux maîtres ? Le moment est mal choisi vraiment, et l'opinion publique, du moins l'opinion des hommes sensés flétrit cette pusillanimité. Car c'est par pusillanimité qu'on s'est décidé à se ranger du côté des maîtres. On a pensé qu'il serait plus difficile de les amener à céder que de venir à bout des ouvriers. Ceux-ci, en effet, doivent avoir déjà épuisé une grande partie de leurs ressources ; la loi d'ailleurs les empêchant de se réunir, il leur est impossible de s'entendre pour agir dans leur commun intérêt. Une arrestation peut jeter l'épouvante parmi ces hommes et rompre les faibles liens qui les unissent. Et puis, enfin, un acte de riguer peut causer parmi eux une certaine exaspération ; on espère, c'est horrible à dire, mais on espère que plusieurs cédant à une funeste tentation, descendront dans la rue et troubleront l'ordre... Alors toute difficulté est aplanie ; l'Autorité a son rôle tout tracé ; rien ne l'embarrasse plus : elle sévit, et fière d'avoir rempli *son devoir*, elle rentre dans son sanctuaire sans s'inquiéter du mal qui a été fait, sans s'inquiéter du bien qu'elle a honteusement refusé de faire, sans s'inquiéter des haines qu'elle a allumées dans les cœurs, et sans se soucier des critiques et des reproches de ceux qu'elle appelle des rêveurs.

Mais de pareils calculs, s'il est vrai qu'ils aient été faits, de pareils calculs seront déjoués, nous n'en doutons pas, par la prudence des ouvriers. Ils sauront éviter le piège qui leur est tendu. Qu'ils aient foi dans la bonté de leur cause ; qu'ils se montrent calmes et patients ; qu'ils en appellent de la raison de l'autorité administrative à la raison de l'autorité judiciaire. Plus d'une fois la magistrature de la France a prouvé qu'elle savait, par des arrêts judicieux, réparer les fautes de certains agents du Pouvoir. L'opinion nouvelle est là d'ailleurs qui grandit à pas de géant.

Charpentiers, espérez donc encore ! continuez à donner à ceux qui vous calomnient l'exemple du calme et de la modération ! Votre cause est loin d'être perdue !

RÉFORME POSTALE.

La réforme postale n'est pas encore enterrée. Si nous sommes bien à peine se produit-il un bruit vague et léger touchant la réforme postale, qu'on est sûr de retrouver sur la brèche l'infatigable M. Grasset. Si la réforme postale nous est accordée un jour, la France devra à M. Grasset une récompense nationale. Déjà même cette récompense lui serait due, car c'est lui qui a fourni au public et à tous les députés qui se sont occupés de la réforme postale, les renseignements qui ont jeté sur tous les détails de cette question la plus vive lumière. M. Grasset vient de publier une nouvelle brochure sous ce titre : *le Tocsin sur les Postes*, dont nous recommandons la lecture à tous ceux qui s'occupent de la question postale.

Entre autres choses, M. Grasset nous apprend qu'il y a aujourd'hui 16 932 000 lettres taxées à 6 décimes et au dessus; que ces 16 932 000 de lettres produisent 13 740 000 fr., ce qui donne pour taxe moyenne 81 c. environ. Si toutes ces taxes supérieures à 5 déc. étaient réduites à ce dernier prix, M. Grasset pense que le nombre des lettres transportées s'élèverait des 3/4 du nombre actuel, c'est-à-dire qu'aux 16 932 000 lettres

il faudra ajouter	12 699 000
Total	29 631 000
Cette masse de lettres, au prix de 5 déc. porterait la recette à	14 815 500 fr.
La recette actuelle étant de	13 740 000
Il y aurait bénéfice de	1 075 500 fr.

Voilà un résultat bien fait pour aider au succès d'une proposition du genre de celle dont il est, dit-on, question.

Pour nous, la considération d'augmentation ou de diminution de la recette nous paraît d'un ordre tellement inférieur en pareille matière, que c'est à regret vraiment que nous nous décidons à mettre en avant des calculs qui prouvent que la recette brute augmentera si on adopte telle ou telle réduction dans la taxe. Quand bien même la recette des postes devrait être diminuée de quelques millions, par suite d'un abaissement considérable des taxes, nous l'appuyerions, bien convaincus que la perte serait plus que couverte par l'augmentation que cette réforme amènerait dans plusieurs branches du revenu public. Voilà pourtant ce que ne comprennent pas encore bon nombre de députés et de financiers !

M. Grasset, qui a le talent de l'à-propos, n'a pas manqué, dans sa brochure consacrée aux postes, de dire quelques mots du moyen de correspondance récemment découvert par le télégraphe électrique. Au moment où tout le monde se demande si ce merveilleux moyen ne pourrait pas être employé à transmettre les dépêches des particuliers, nous devons remercier M. Grasset de nous apprendre qu'aux Etats-Unis la chose est réalisée.

Là, moyennant une rétribution qui est assez forte pour créer un revenu notable à l'administration des postes, les simples particuliers peuvent se servir de cette voie si rapide. Il y a déjà trois ans qu'en Angleterre les télégraphes électriques sont à la disposition du public. Nous reviendrons plus tard et dans un article spécial sur ce nouveau moyen de correspondance.

Arrestation de Cabrera.

Depuis quelques jours, Cabrera avait disparu de Lyon sans qu'on sût ce qu'il était devenu. Les lettres de Barcelone du 11 annoncent que le fameux chef carliste a été arrêté près de Narbonne par les

---

Calloughmore annonce qu'il a connu la magnanime résolution du financier Bardolph, et que, frappé d'admiration et de terreur par un aussi beau dévouement, il abandonne sans combat la ville. Oh ! c'est ici que les sifflets deviennent un instrument légitime ! Pourront-ils même suffire à l'indignation du public ? Apportez-moi des peaux d'orange, des pommes cuites, non, le châtiment serait trop doux, dites qu'on ne les fasse pas cuire.

Que la tour de Babel est devenue mince ! On voit qu'elle approche du sommet, c'est là que la foudre va la frapper.

Cinquième acte, les partis vainqueurs entrent à l'Hôtel-de Ville, Campbell et Bardolph à leur tête ; on discute sur la forme du gouvernement; les orateurs ne parviennent pas à s'entendre. Ici nous pourrions louer M. Bruand d'avoir émis quelques idées généreuses, et par exemple d'avoir placé dans la bouche de l'ouvrier la revendication du *droit au travail*, s'il n'était pas évident pour nous que l'auteur a voulu se jouer de toutes les plaintes, de toutes les réclamations, même les mieux fondées. M. Bruand veut prouver que les griefs du prolétaire ne sont pas ceux du député gauchiste, que toutes les parties de l'opposition font entendre des vœux contradictoires, qu'on perdrait son temps à les écouter ; que l'opposition victorieuse enfanterait l'anarchie, le charivari, le tohu-bohu, la tour de Babel. Laissez donc les choses telles qu'elles sont, et mettez au violon tous les brouillons qui se plaignent.

Quant au Pouvoir, c'est tout autre chose, le Pouvoir a la science infuse: comme le Solitaire il sait tout, il voit tout, est partout; initié aux secrets de tous les partis, il rit de leur misère; s'il tolère parfois leurs pétitions, leurs coalitions, leurs clabauderies, c'est pour se divertir et pour mieux les convaincre d'impuissance ; mais il tient tous les fils et fera disparaître l'opposition quand il lui plaira de souffler dessus.

Calloughmore, en abandonnant la ville, s'est retranché dans la citadelle. Quand il juge que la comédie de l'opposition, gouvernant le pays, s'est assez prolongée, il fait cerner l'Hôtel-de-Ville, met la main sur tous les meneurs et leur dit : Je suis Campbell, c'est moi que vous avez admis, sous ce faux nom, dans tous vos conciliabules. Vous méritez tous la mort. Je vous pardonne, je vous embrasse et je donne ma fille au peintre Morton.

La toile baisse, le cinquième acte est fini. Allons, j'espère qu'on va siffler fort et longtemps ; j'y compte, il n'est pas permis de servir au public une macédoine aussi indigeste, un pot pourri aussi digne de ce nom; pas d'étude du cœur humain, pas de vérité historique, pas de fable intéressante, ni même admissible; allons sifflons ferme.

Au point de vue littéraire, cette pièce est un avorton ; au point de vue politique et moral, c'est une espèce de monstre, c'est la dérision déversée sur l'esprit de progrès, c'est la glorification quand même du Pouvoir, c'est l'épopée du parti borne; j'ai peur qu'on ne siffle pas assez.

Bientôt mes craintes se calmèrent. La toile se relève, Samson qui avait subi le rôle de Bardolph, paraît sur la scène et fait trois saluts ; on applaudit Samson pour le talent spirituel et fin qu'il vient de déployer une fois de plus, mais on ne veut pas applaudir le nom de l'auteur ; on refuse même de l'entendre ; Samson ouvre la bouche. — Chœur de cris et de sifflets. — Ici la claque s'en mêle, elle veut comprimer par des voies de fait l'expression du sentiment public ; on se débat contre elle, et les deux partis en viennent aux mains, soufflets, coups de poing, combat général dans le parterre, tandis que Samson, toujours incliné, ne peut parvenir à se faire entendre ; enfin, dans un intervalle de calme, il jette à l'auditoire le nom de M. Bruand et se retire.

Voilà l'historique de la première représentation. Les Français joueront encore la pièce plusieurs fois s'ils le veulent, ils pourront s'obstiner comme le joueur malheureux qui veut reprendre son enjeu ; nous convenons qu'il est désagréable d'avoir inutilement confectionné ces décorations et ces frais costumes, qu'il est pénible pour Geffroy, Samson, Provost d'avoir étudié des rôles dont leur talent tire tout le parti possible, mais quel que soit l'onguent qu'on applique sur les blessures de la comédie nouvelle, nous défions la claque renforcée et les réclames des journaux ministériels de la remettre en santé ; elle est blessée à mort.

La France a-t-elle subventionné un théâtre national pour qu'on y joue de pareilles pièces ?

Dame et Grisette, voilà une fantaisie gracieuse, que le public a justement applaudie. Nous sommes dans une mansarde du quartier latin, Mlles Désirée et Rose Chéri vous représentent deux charmantes couturières ; mais l'une d'elles, Mlle Chéri, s'est travestie : c'est une fausse ouvrière dans laquelle on reconnaîtra bientôt une grande dame, une créole, une riche héritière.

Camille, c'est son nom, doit épouser M. Justin (Deschamps) qui termine son droit à Paris ; des convenances de famille et de fortune ont préparé ce mariage ; mais Camille veut étudier de près son prétendu : déguisée en grisette, elle logera près de lui, lui fera même quelques agaceries, décidée à refuser sa main s'il succombe, s'il devient amoureux, car la jeune créole veut un mari sûr, un mari à l'épreuve de toutes les séductions. Les résultats de l'épreuve sont d'abord satisfaisants ; Justin, disons plutôt Justinien, reste insensible ; enfoncé dans les Pandectes, il dédaigne Camille ; elle en est ravie ; mais par degrés Justinien s'attendrit, il éprouve de l'amour, il le déclare : tout est perdu.

Camille est désolé de trouver si peu de raison dans un futur à qui elle s'intéressait déjà, mais à défaut de raison s'il avait beaucoup de cœur, s'il éprouvait pour Camille un amour sérieux, durable, que nul autre ne pût effacer, l'héritière n'aurait pas à se plaindre.

L'épreuve alors change de face, il ne s'agit plus de savoir si Justin ne sera pas amoureux mais s'il n'en aimera jamais d'autre que Camille. On déclare au jeune homme que sa prétendue, riche à millions, s'est travestie en ouvrière pour le mieux observer, et que cette prétendue, c'est Antoinette, la compagne de Camille. Je suis désolé, répond Justin, de la connaître si tard, mon cœur ne m'appartient plus. Ce riche mariage est impossible, c'est Camille que j'aime et que j'épouse.

On devine le dénouement. Camille et Justin seront heureux pour la vie.

A nos trois personnages, seuls essentiels à l'intrigue, il faut adjoindre l'amant d'Antoinette, Victor, jeune étudiant en médecine, joyeux et franc, dont le caractère a été rendu par Tisserand avec beaucoup d'esprit et de naturel.

Chacun chez soi. Il est souvent désagréable pour un jeune couple de faire ménage commun avec de vieux parents ; les pères, et surtout les mères, voilà pour de nouveaux époux des hôtes peu commodes. Cette situation trop fréquente est devenue pour MM. Lubize et Léonce le prétexte d'un vaudeville spirituel. Les auteurs ont complètement réussi devant le public théâtral ; la science sociale leur donnera-t-elle aussi gain de cause ? Elle sera forcée d'être un peu de leur avis. Aujourd'hui le même toit rassemble souvent des êtres antipathiques ; la rivalité d'une belle-mère et d'une belle-fille, aspirant toutes deux à la direction de l'intérieur, a troublé bien des ménages. En ce cas, si la jeune femme peut, comme Albertine dans *Chacun chez soi*, marier la douairière en secondes noces avec un vieux soupirant, la décider à faire ménage à part, assurer à la fois le bonheur et la tranquillité de tous, ce sera merveille, mais le plus souvent il faudra s'armer de patience, de morale, de résignation, remèdes pénibles et d'un succès incertain. Pour supprimer radicalement la cause du mal il faudrait que le principe de l'association vînt transformer, embellir notre existence casanière, qu'il fît pénétrer le mouvement et la vie dans ces foyers domestiques, souvent semblables à des tannières. La création du rôle d'Albertine est un succès de plus pour Mlle Désirée.

Le Palais Royal pratique chaque soir avec succès la *Pêche aux beaux-pères* : on apprend dans cet ingénieux ouvrage comment, avec des chevaux de louage, de faux domestiques, un dîner commandé chez le traiteur, un jeune homme se donne les apparences de la fortune, amorce un beau-père, et remplit un coffre vide avec une belle dot.

On le voit, c'est à peu de chose près le *Charlatanisme* de M. Scribe; Tousez, dans la pièce nouvelle, est amusant comme toujours ; mais ce qui nous a frappé plus qu'à l'ordinaire, c'est la verve comique de Sainville, qui jouait le rôle du père dupé, M. de Mongibaud ; il est impossible de se montrer plus spirituellement bête, de faire éclater une indignation plus burlesque et plus chaleureuse. Les honneurs de la soirée ont été pour Mlle Nathalie, arrivant du Gymnase. On sait combien la physionomie de cette actrice est mobile, expressive; peut-être dans les moments de passion fait-elle palpiter son sein un peu trop convulsivement, mais elle devait plaire, elle a plu, et son déménagement des boulevarts au Palais-Royal s'est effectué sous les plus heureux auspices.

jamais su rien oublier ni rien pardonner. En outre, cet événement important fournira au gouvernement l'occasion de s'expliquer, dans le journal officiel, sur les projets du comte de Montemolin et de ses partisans, de la manière qui convient à un gouvernement libéral! Mais il n'est pas probable que cette tentative soit un fait isolé, et le gouvernement doit redoubler de surveillance à l'égard des conspirateurs de toute espèce, et préserver la liberté autant des excès du démagogue que du système inquisitorial des carlistes. »

Il est vraiment regrettable qu'un pareil évènement surgisse au moment où Narvaez n'attend qu'un prétexte pour ériger en système de gouvernement ses monstrueuses habitudes de despotisme. — Si ce ministre, en pleine paix, n'hésite pas à violer impunément les lois et la liberté des citoyens, que ne doit pas craindre l'Espagne quand des tentatives folles et désespérées paraîtront autoriser les caprices du despotisme ministériel ?

Abd-el-Kader.

Le journal l'*Algérie* publie les nouvelles suivantes d'Abd-el-Kader :

« L'agha Ahmar-Ben-Farhat, celui même qui servit de guide à M. le duc d'Aumale dans son expédition contre la smala de l'émir, fait connaître au maréchal Bugeaud, à la date du 8 juin, que Abd-el-Kader serait arrivé avec 900 chevaux dans le Djelbel-el-Amour ; qu'il y aurait été très bien reçu, et que les populations lui auraient fait leur soumission. Le général Lamoricière doute de la vérité de cette nouvelle ; cependant, dit-il, le bruit continue à se répandre dans les tribus limitrophes du Sahara de la province d'Oran, que l'émir s'en va au loin dans l'est, et qu'il va se faire suivre par sa déïra.

« Il serait possible, ajoute-t-il, qu'Abd-el-Kader, ayant appris les insurrections du Dahra, de l'Ouarensenis et du sud de Titteri, où plusieurs chefs agissent encore en son nom, eût formé le projet d'aller lui-même relever son drapeau. Mais il serait aussi fort possible qu'il voulût de ce côté nous faire croire prématurément à son départ, afin de nous endormir pour nous surprendre plus aisément par un de ces coups hardis auxquels il nous a habitués. »

Colonie agricole de Mettray.

Aujourd'hui a eu lieu, à l'Hôtel-de-Ville, la cinquième réunion des fondateurs de la Colonie agricole de Mettray. M. Demetz a lu le rapport annuel sur la situation de cet établissement.

M. Gouin, député, a donné communication du compte-rendu financier de la colonie. Ce dernier a constaté un fait qui ne nous surprend pas ; c'est qu'à mesure que le nombre des élèves de la Colonie augmente les frais d'entretien diminuent.

Cela dit, nous allons emprunter au rapport des directeurs de la Colonie quelques passages qui prouvent d'une manière victorieuse combien le travail combiné de l'agriculture et de l'industrie, les courtes séances, une éducation qui développe à la fois l'intelligence et le corps, qui attache par le dévouement et l'affection les enfants à leurs supérieurs, qui fait naître entre camarades les liens d'une solidarité fraternelle, combien,

Pendant le cours de l'année, les trois cinquièmes des colons ont été portés au tableau d'honneur, sur lequel on n'est inscrit qu'au bout de trois mois d'une conduite exemplaire.....

Ce qui est digne de remarque, c'est qu'à l'approche des solennités de l'Eglise, les infractions diminuent dans une grande proportion ; ce n'est donc pas seulement dans la pratique extérieure que se révèle la religion de nos colons, mais dans un franc et volontaire usage de son application à leur vie laborieuse et réglée....

Nous n'admettons pas la force brutale, impuissante à convaincre et à convertir ; mais nous avons reconnu que la répression sévère des petites fautes était le plus sûr moyen de prévenir les grandes ; nous sommes toujours juges du délit, et nous prononçons la peine nous-mêmes, afin de la proportionner, non seulement à la gravité du fait, mais encore au caractère et à la moralité du coupable. Nous suivons laborieusement en tout le développement égal, progressif des facultés physiques et morales de chacun.

L'emploi des forces corporelles manque à l'éducation de nos collèges, où l'enfant du riche exerce aux dépens de ses forces physiques les facultés souvent trop hâtées de son cerveau.

Le développement de l'intelligence et les soins d'une bonne éducation manquent, au contraire, à l'enfant du peuple dans les travaux où la spéculation abuse de ses forces prématurément exploitées.

Nous combinons l'activité du corps avec l'enseignement intellectuel ; nous alternons un travail énergique avec un repos joyeusement et utilement occupé.....

L'obéissance passive est un frein enduré par la faiblesse et brisé par la force à la première occasion. L'obéissance par conviction détermine des règles auxquelles on se plie d'abord, qu'on s'impose ensuite à soi-même, et que plus tard on ne saurait plus enfreindre.

La jeunesse ne se rend qu'à ceux qui la devinent et la guident, en compatissant à sa faiblesse et en l'éclairant.....

Aussi, chez nous, la tâche est gaiement remplie, l'instruction avidement reçue, la récréation cordiale, le sommeil calme et profond, les grâces à Dieu religieusement rendues.

La division de nos travaux ne nous permet de consacrer à l'instruction élémentaire de nos enfants que sept heures par semaine ; c'est moins qu'on n'en accorde en un jour aux élèves des écoles publiques.

A l'aide de bonnes méthodes, nous obtenons néanmoins d'assez prompts résultats pour qu'aucun colon ne puisse sortir de l'établissement sans savoir lire, écrire et compter.

Beaucoup de constitutions affaiblies, de santés débiles se sont rétablies à notre régime.

Le tableau ci-joint donne la moyenne des décès : 17 colons morts en cinq ans forment une moyenne de 1 sur 49 ou 2 pour 100. Et peut-être, sur ces 17 enfants décédés, nous serait-il permis d'en déduire 6 morts ayant passé directement de la maison centrale à l'infirmerie de Mettray, sans toucher le sol de la colonie : 9 de ces enfants sont morts de phtisie ; 5 de maladies scrofuleuses ; 3 de fièvre cérébrale....,

La colonie a déjà placé au dehors depuis sa fondation 138 enfants, dont 122 sont restés jusqu'à ce jour complètement irréprochables.

Nous appelons hautement votre attention sur l'existence de ce fait qu'un tableau de moralité suspendu dans la classe permet à chacun de vérifier. C'est là une preuve irrécusable, tout à la fois de l'amendement et de la réhabilitation de nos enfants.

Leur placement devient de jour en jour plus facile. Les demandes qui nous sont adressées dépassent chaque année le nombre des colons dont nous pouvons disposer. La correspondance que nous mettons sous vos yeux prouve tout le prix que l'on attache à recevoir nos enfants.

Nous avons eu si peu de mécomptes que les hommes les plus à même, par leurs fonctions, d'apprécier de semblables résultats, nous en ont témoi-

Ce résultat inespéré, nous l'avons obtenu, [illegible] avec la population dont nous nous sommes chargés, maintenant il n'y plus d'objection possible, et notre régime s'appliquera avec bien plus de facilité aux orphelins, aux enfants trouvés, aux enfants pauvres ou abandonnés.

Aussi voyons-nous avec bonheur les hommes d'un mérite éminent, appartenant aux plus hautes positions sociales, ne pas hésiter à donner l'appui de leur nom aux nouvelles institutions qui se fondent de toutes parts. C'est à l'heureuse impulsion de Mettray, c'est à cette généreuse tendance de notre époque pour l'amélioration des classes pauvres que nous devons, nous sommes heureux de le dire, la fondation des colonies du Mesnil Saint-Firmin, de Petit-Bourg, d'Allenville, de Saint-Antoine, du petit Mettray, près Amiens, désignation certes beaucoup trop modeste pour une institution fondée par un homme aussi éminent que M. de Renneville ; de Marseille, de la Basse-Camargue, de Montbelley, de Bonneval, du Petit-Quevilly, de Montmorillon, et enfin de Saint-Hilan fondé par la charité infatigable de M. Achille du Clisieux, au profit de toutes les classes d'enfants malheureux qu'il applique au défrichement des landes de la Bretagne.....

Le travail a puissamment contribué aux résultats moraux que nous venons de vous faire connaître : vous ne verrez nulle part à Mettray l'inaction ; nous avons pris pour règle cette parole d'un Père de l'Eglise, *que le démon vous trouve toujours occupé à quelque chose d'utile*.

Nos travailleurs font des progrès dans tous nos ateliers ; nous croyons devoir vous faire connaître la proportion dans laquelle ils sont classés dans les différentes professions, selon les facultés et les dispositions physiques et morales de chacun.

Ateliers.	Enfants.
Agriculteurs,	216
Jardiniers,	38
Charrons,	17
Forgerons et maréchaux,	10
Sabottiers,	15
Menuisiers,	12
Maçons,	4
Cordonniers,	12
Tailleurs,	13
Cordiers et voiliers,	5
	343

Ainsi, déjà nous confectionnons, par les mains de nos colons, tout ce qui est nécessaire à notre habillement, à notre entretien, depuis les sabots et les souliers jusqu'aux chapeaux ; nous faisons par nous-mêmes nos instruments de culture, nos meubles, nos hamacs, notre menuiserie, nous élevons nos maisons ...

Depuis 1840, en sus de nos frais d'installation, de nos dépenses d'entretien et d'un matériel énorme en instruments de toutes sortes, dont le chiffre s'élève sur nos inventaires, à 107 82 fr. 39 centimes, nous avons construit chaque année pour des sommes qui se sont élevées en :

1840	44 025 fr.	10 c.
1841	64 001	15
1842	78 237	75
1843	42 007	64
1844	43 948	39
Total	272 220	03.

Mettray n'a pas encore atteint le développement indispensable que doivent lui souhaiter ceux qui veulent son achèvement. Nous n'avons pas terminé nos constructions agricoles, et nous avons à élever cette année nos bergeries, à terminer nos vacheries. Nous avons construit, dans l'année qui vient de s'écouler, des hangars, un magasin général, une graineterie, des remises, un magasin d'instruments aratoires, un magasin à farines, des écuries,

---

Le théâtre de M. Comte mérite bien du feuilleton dramatique une visite par année. On ne s'occupe pas assez des enfants, de leur instruction, de leurs plaisirs. Le premier théâtre où leurs parents les conduisent exercera sur eux une vive influence et doit être activement conseillé, surveillé, encouragé quand il le mérite.

Aujourd'hui, M. Comte, sans abandonner la spécialité de son théâtre, a des acteurs un peu plus grands qu'autrefois. La pièce inaugurée cette semaine, les *Mystères de la Vertu* est fort louable d'intention et présente de l'intérêt dans ses détails. Après la représentation de ce petit drame, nous avons vu avec plaisir la toile se relever et huit enfants travestis en Polonais et Polonaises exécuter la mazurka, cette danse fringante qui est à la polka ce que l'aurore est au soleil couchant, ce que le neuf est au vieux, ce que les Ioways sont aux Osages.

VICTOR HENNEQUIN.

REVUE MUSICALE.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE. Début de M. Paulin. — OPÉRA-COMIQUE, — Reprise des *Diamants de la couronne*.

Lundi dernier M. Paulin, qui était déjà connu dans le monde chantant sous le nom de Lespinasse, a faits ses débuts à l'Opéra dans le rôle de Rodrigues d'*Otello*. C'est la place de M. Octave que M. Paulin désire prendre, car on annonce qu'il continuera ses débuts dans le *Comte Ory* et dans la *Muette*. Le premier coup-d'œil jeté sur M. Paulin nous a causé une émotion profonde. Vu de profil et arpentant le théâtre, il rappelle sensiblement les traits et la démarche de notre si regrettable Nourrit. Dans quelques moments très rares, il joint à cette ressemblance une analogie d'organe assez frappante ; de telle sorte qu'on se prend par instant à rêver le retour de cette époque brillante où *Guillaume-Tell*, *Robert-le-Diable*, *la Juive*, *les Huguenots* trouvaient de si dignes interprètes. Mais hélas ! l'illusion est bientôt évanouie, la solennité empesée et les efforts impuissants de celui-ci, les sons enroués de celui-là, les intonations trop peu douteuses de la plupart des autres vous replongent immédiatement dans la triste réalité de la longue agonie lyrique dont le douloureux spectacle afflige depuis si long-temps la France musicale.

Nous ne voulons pas juger en détail un chanteur sur une seule audition. Cela ne se peut guère que quand il s'agit d'un artiste tout-à-fait supérieur ou tout-à-fait mauvais. Ce n'est point le cas de M. Paulin ; il y a chez lui un mélange de défauts et de qualités qui demande à être analysé avec soin avant que l'on puisse formuler un jugement net et précis. Bornons-nous à constater que M. Paulin nous a fait éprouver à plusieurs reprises, dans la soirée de lundi, un vif plaisir, et que ce plaisir a semblé partagé par la grande majorité du public, car des applaudissements très vifs et longtemps soutenus ont éclaté sur tous les points de la salle. Après cela, les progrès qui s'accomplissent tous les jours dans l'art d'organiser la *claque*, rendent presque impossible aujourd'hui d'apprécier la véritable origine des applaudissements qui se font entendre. Les Romains ne veulent pas démentir leur nom, et ce sont d'insatiables conquérants. Le mot d'Auguste menace de se réaliser, et les directeurs finiront par reconnaître qu'il n'y a de bonne besogne possible qu'en l'absence de tout billet *payant*.

Le payant peut être un homme fort utile au point de vue de la recette, mais il est considéré comme une entrave perpétuelle et fort désagréable à la mise en scène de la représentation pour la partie hors des planches. Bref, les Romains qui n'occupaient jadis qu'une petite portion du parterre correspondant à la projection horizontale du grand cercle du lustre (d'où leur ancien nom de *chevaliers du lustre*) ont d'abord étendu leurs limites jusqu'à absorber la presque totalité de cette enceinte qui donnait accès aux moins payants et aux plus turbulents de cette classe dangereuse qu'on appelle le public. Puis, ils ont escaladé les frontières et pénétré à main armée dans les royaumes voisins. Aujourd'hui, ils occupent militairement plusieurs points de l'orchestre et des galeries. Dans les grandes occasions, ils envahissent jusqu'aux loges, grâce aux corps auxiliaires de dandys qu'ils se sont adjoints. Ceux-là, en général, ne font point partie de l'armée subventionnée. Ils combattent en amateurs ; ce sont des corps francs, n'attendant d'autre récompense de leur concours que les prélèvements en nature qu'ils peuvent compter faire sur les terres réservées, situées par-delà le rideau. Ces corps francs rendent de grands services. Par l'analogie de leur costume et de leurs manières avec la classe payante, ils *allument* parfaitement l'enthousiasme, dans lequel l'imitation joue un si grand rôle. Comment se défier du jugement d'un homme qui porte un frac élégant, un verre à vitre fixé dans l'oculaire droit, et qui applaudit avec un jonc blanc à tête d'or tenu par des gants d'un irréprochable serin ? Surtout quand les manifestations de cet homme sont appuyées par celles non moins *bon ton* d'une femme toute gracieuse de figure et de plumage, car les amazones sont admises dans les corps-francs et leur concours n'est pas le moins utile dans l'œuvre du succès qu'il s'agit de bâtir, sur le sable souvent, parfois sur le néant.

Mais revenons à M. Paulin auquel cette digression ne peut s'appliquer que très indirectement. On n'avait certainement fait usage pour lui que de la garde ordinaire, et, en tous cas, nous sommes au moins sûr que les applaudissements que nous lui avons donnés nous-même sont purs de toute influence.

M. Paulin nous a charmé d'abord dans l'air intercalé au commencement du premier acte. Cette cavatine est extraite d'*Ermione*, disent les uns, de *Ricciardo et Zoraide* disent les autres, mais elle pourrait aussi bien provenir, d'après son style, de l'*Italiana*, de *Cenerentola*, du *Turco* ou de tant d'autres partitions de Rossini qui ne se distinguent par aucune couleur propre. Peu importe, au surplus, dans quel cadre elle a figuré pour la première fois. C'est une de ces fraîches et suaves inspirations si communes dans le riche répertoire du *maestro* par excellence. M. Paulin l'a rendue avec beaucoup de goût et d'intelligence ; nous lui reprocherons cependant de donner quatre fois la même inflexion, la même couleur, à la phrase d'effet qui se répète quatre fois dans l'allegro. La répétition en musique comme en rhétorique, dans la bouche d'un chanteur comme dans celle d'un orateur, manque tout son effet quand elle se borne à reproduire la chose dite, de la même manière qu'elle a déjà été dite.

Il a chanté aussi avec beaucoup de grâce le solo du trio par lequel débute le final du premier acte italien (deuxième acte français), et l'admirable phrase : *incerta l'anima*, à laquelle il a su donner un coloris que l'on rencontre bien rarement aujourd'hui sur nos scènes lyriques. Les deux duos lui ont été moins favorables. Il manque d'énergie dans le défi qu'il porte à Otello. Maintenant, nous aurions bien des critiques à faire sur l'organe, sur la manière dont le son est émis, sur le caractère de la vocalisation, sur l'expression dramatique du chant et du jeu, sur l'articulation ; mais nous nous en tiendrons à l'éloge pour aujourd'hui. Nous suivrons avec intérêt la continuation des débuts de M. Paulin, et nous croyons pouvoir espérer que le public aura gagné au change. Il lui arrivera quelquefois d'être inférieur à M. Octave, mais il n'aura pas de peine à chanter souvent beaucoup mieux ; et nous préférons beaucoup, quant à nous, ces intermittences qui permettent toujours d'espérer, à la médiocrité uniforme qui ne vous cause aucune impression ni agréable ni désagréable.

Quant à l'exécution générale d'*Otello* à l'Académie royale de musique, en l'an de grâce 1845..... Hélas ! n'en disons rien, il nous en faudrait trop dire !

— L'Opéra-Comique a repris les *Diamants de la Couronne*. M. Mocker remplit le rôle de don Henrique, créé en 1841 par Couderc. M. Mocker représente ce personnage avec l'intelligence, la distinction et la parfaite convenance dont il fait preuve dans tous ses rôles. Il chante avec correction et finesse. Sa voix manque de force, mais la bonne émission et la netteté de l'articulation, lui donnent une portée très suffisante. En un mot, M. Mocker, acteur intelligent et chanteur agréable, possède l'ensemble des qualités qui font un artiste précieux pour le genre de l'Opéra-Comique. Mlle Lavoye remplace Mme Anna Thillon. L'oreille y gagne, mais les yeux y perdent beaucoup. Mlle Darcier et Henri ont conservé leurs rôles. Ce que nous avons dit de Mocker peut s'appliquer entièrement à Mlle Darcier. A en juger par l'aspect de la salle, à la troisième représentation, la reprise des *Diamants de la Couronne* permettra d'attendre patiemment le *Ménétrier* de M. Th. Labarre qui est la principale des pièces annoncées pour la campagne d'été.

ALLYRE B.

messageries, et chez les correspondants du Comptoir central de la librairie, qui, tous, reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

Les personnes qui prendront un abonnement à dater du 1er juillet, recevront tout ce qui aura paru du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, roman en trois volumes d'ALEXANDRE DUMAS, et le CARILLON DU NOUVEL AN, de CH. DICKENS.

FAITS DIVERS.

COLLÉGES ROYAUX. — Par deux ordonnances royales, datées du 11 juin, insérées au *Moniteur* d'aujourd'hui, les colléges communaux de Lille et de Saint-Omer sont déclarés colléges royaux.

LE COQ GAULOIS. — On annonce, dit le *Constitutionnel*, que le ministère, éclairé par les récents débats de la chambre élective, a renoncé à substituer la couronne au coq gaulois sur le shako des soldats.

UN NOUVEAU DÉFENSEUR DES JÉSUITES. — L'évêque de Langres adresse les encouragements suivants aux Jésuites : « Comme prêtre, comme chrétien et surtout comme citoyen, nous conjurons les Jésuites : 1o De jouir tranquillement des droits dont ils sont en légitime possession, et d'attendre qu'on les attaque, si on s'y détermine, ce qui est peu probable ; 2o de ne faire aucune concession d'aucun genre ; 3o De se défendre par tous les moyens que les lois leur fournissent, et de subir plutôt tous les genres de persécution que de sacrifier un principe qui est aujourd'hui le boulevard de l'Eglise. — Plutôt cent ans de guerre que la paix à ce prix. Il n'y pas, surtout pour l'Eglise, de guerre aussi à craindre que la servitude. »

NOUVELLES DOUTEUSES. — Une lettre de Bâle annonce que le bruit courait dans cette ville que le docteur Steiger était parvenu à s'évader des prisons de Lucerne. Cette nouvelle mérite confirmation. — On a repandu le bruit à Angers que M. Giraud est dans l'intention de se démettre de ses fonctions aussitôt que les affaires les plus urgentes auront été vidées.

LES VOLEURS MYSTIFIÉS. — Des voleurs ont tenté de dévaliser une boutique d'horloger de la rue Neuve-des-Petits-Champs. Déjà ils avaient scié et enlevé les volets ; heureusement ils s'étaient trompés de boutique, et quand les volets eurent disparu, ils trouvèrent devant eux les fioles et les bocaux d'un pharmacien, au lieu des montres et des pendules qu'ils espéraient voler.

DEUX EFFETS DE FOUDRE. — Le *Courrier de la Sarthe* annonce que la foudre est tombée sur le presbytère de Thorigné, et que le curé a été blessé. — La foudre est tombée aussi sur une maison du bourg du Peage (Drôme) ; elle a pénétré du premier étage au rez-de-chaussée, où se trouvaient réunis deux femmes et cinq enfants. L'une des deux femmes et quatre des cinq enfants ont été renversés par la commotion électrique et ont perdu l'usage de leurs sens. Le cinquième enfant a été frappé mortellement ; ses lèvres et sa langue étaient entièrement brûlées. Revenus à eux, la femme et les quatre enfants n'ont gardé aucune trace de l'accident.

DÉCOUVERTE D'UN ÉDIFICE ROMAIN A PARIS. — Au grand angle de rue formée dans la cité, par la rue de la Cite, la rue Notre-Dame et la rue du Marché-Neuf, les ouvriers qui sont occupés depuis quelques jours à creuser une large et profonde tranchée pour construire un grand égout de décharge, ont rencontré ce matin, à deux mètres en terre, d'énormes fondations d'un édifice romain. Pour desceller et arracher les énormes blocs de pierre qui sont là depuis quinze ou vingt siècles, la pioche était insuffisante, il fallait employer le coin et la massue.

AVIS AUX VOYAGEURS DISTRAITS. — A la suite d'un vol commis à Lyon, dans l'hôtel du sieur Pramondon, maître de l'hôtel de Notre-Dame-de-Pitié, ce dernier a été assigné devant le tribunal par le voyageur lésé. Les questions suivantes ont été résolues affirmativement par le tribunal : 1o L'aubergiste n'est pas responsable d'un vol commis chez lui, au préjudice d'un voyageur, lorsqu'il y a eu imprudence de la part de ce dernier ; 2o Il y a imprudence de la part du voyageur, spécialement lorsqu'il laisse en dehors la clef de sa chambre ; 3o le voyageur qui apporte à l'hôtel des objets précieux doit en faire sa déclaration à l'aubergiste ; faute de quoi il ne peut exercer un recours en garantie.

INTERDICTION D'UN CHANOINE. — SÉMINAIRE DE VERDUN. — « Un événement aussi imprévu qu'extraordinaire, lit-on dans le *Franc-Parleur de la Meuse*, fait en ce moment l'objet de toutes les conversations à Verdun. Mercredi dernier, à la suite de vérifications ordonnées par M. l'évêque, dans les livres et la caisse du grand séminaire, M. l'abbé C....., économe et chanoine honoraire, a été destitué et interdit par M. l'évêque. Il a quitté Verdun aussitôt. On parle de déficits considérables. Nous n'en pouvons dire plus en ce moment, car on assure que la justice est saisie de cette affaire, qui a jeté la consternation dans le monde dévot où l'abbé C..... comptait de nombreux amis. — A la suite d'une agitation très vive qui s'est manifestée parmi les élèves du grand-séminaire, quatre d'entre eux ont été, assure-t-on, renvoyés par M. l'évêque. »

DÉTAILS SUR L'INCENDIE DE LA RUE ROCHECHOUART. — Une grande vendie on l'attribue généralement au frottement des ... force trop énergique.

PETITE CHRONIQUE JUDICIAIRE. — Le tribunal de police correctionnelle de la Seine (7e chambre) a renvoyé à vendredi son jugement dans l'affaire de l'*Association de Saint-Louis*. La défense qu'a prononcée M. Berryer a produit une profonde impression. Nous regrettons que l'abondance des matières nous empêche de reproduire l'éloquente péroraison. L'habile orateur a pu louer le duc de Bordeaux et se faire applaudir ; mais que ne peut le talent ? — La *Gazette des Tribunaux* annonce que M. le prince de B. dont nous avons fait connaître hier l'arrestation, n'était pas membre du Jockey-Club. Les jetons de cette société sont de 50 et de 100 fr. ; il n'en existe pas d'une somme supérieure à ce dernier chiffre.

INDULGENCE D'UNE MARCHANDE DE FLEURS. — Hier Collery a comparu devant la 6e chambre pour avoir porté, le 7 mai dernier, un coup de couteau à la fille Mariette Petit, marchande de fleurs. Mariette Petit s'avance pour déposer. Elle échange avec le prévenu un regard qui prouve que le pardon est déjà dans son cœur.

M. le président. — Qu'avez-vous à dire sur la scène du 7 mai ?

Mariette. — J'ai à dire que tous les torts sont contre moi.

M. le président. Cet homme est très violent...

Mariette. — Lui... mon Dieu ! c'est un véritable agneau..., et si je ne l'avais pas agacé ce jour-là...

M. le président. — Il paraît que deux ou trois jours auparavant il avait dit devant plusieurs témoins : Il faut que je tue cette femme-là.

Mariette. — Histoire de plaisanter.

M. le président. — Il était jaloux des attentions qu'avait pour vous un autre homme.

Mariette. — C'est ça... je lui parlais toujours du petit Bridard, ça l'a monté, ce pauvre cher garçon... Et puis dans le moment de la chose, je l'ai repoussé et je lui ai donné une chiquenaude sur le nez, qui l'a fait saigner.

M. le président. — Il vous a porté un coup de couteau à l'épaule gauche.

Mariette. — Une simple égratignure, quoi !

M. le président. — Avez-vous été longtemps malade ?

Mariette. — Moi ! j'ai été le même jour me promener et rigoler à la Râpée.

Mariette va s'asseoir, puis, revenant sur ses pas :

— « Pour le couteau, reprend-elle, je dois dire que Collery ne l'a pas pris exprès. Il était en train de manger ; je crois même que c'est moi qui suis tombée dessus... Mes bons messieurs, j'ai toujours été très heureuse avec lui... Vous me le rendrez, j'en suis sûr. »

Collery n'est condamné qu'à un mois de prison.

DEMI-ERREUR ET RÉPARATION. — Qui nous répond que les protestations d'une jeune fille si justement emprisonnée, eussent suffi pour la sauver d'une condamnation, si la véritable coupable n'avait été providentiellement découverte. Le *Droit* raconte ainsi cet épisode ; puissent-ils rendre les maîtres circonspects et les magistrats moins expéditifs : « Maris Debas arriva à Paris l'année dernière pour se placer ; elle était venue sur les conseils de son beau-frère et de sa sœur. Le 15 décembre dernier, elle entra comme domestique chez M. Laneuville, ancien intendant des armées. C'était une bonne maison, une excellente condition, et la pauvre Marie était loin de soupçonner la catastrophe qui la menaçait. Au bout de peu de jours, Mme Laneuville s'aperçoit de la disparition de divers objets, d'une montre et de deux pièces d'argenterie. Elle consulte son mari ; on croit à un vol domestique. Il y avait dans la maison un ancien serviteur, et Marie entrée depuis huit jours ; c'est sur celle-ci que se portent les soupçons. On fait venir Marie, qui proteste de son innocence et supplie qu'on ne la livre pas à la justice. On cherche dans ses effets, on ne trouve rien ; cependant ses maîtres persistent ; le commissaire de police arrive ; une plainte est formulée, et Marie Debas est arrêtée.

« Les choses en étaient là ; cette malheureuse fille était en prison ; une instruction était poursuivie contre elle, lorsqu'une lettre parvint à Mme Laneuville.

Cette lettre, écrite le 9 janvier, était de Mme de Beaumont. Mme de Beaumont avait fait placer dans la maison Laneuville la cuisinière qui avait précédé Marie Debas. Or, Mme de Beaumont écrivait qu'elle était désolée qu'elle venait de découvrir que cette fille, entrée autrefois sur sa recommandation, était une voleuse, qu'elle venait d'être arrêtée en flagrant délit de vol, qu'elle avait cherché à s'empoisonner, et qu'enfin on avait retrouvé dans sa malle les objets dont le vol était imputé à Marie Debas. Alors M. Laneuville écrivit, et après avoir passé dix-huit jours en prison et dans des angoisses mortelles, la pauvre Marie Debas fut rendue à la liberté.

« C'est à la suite de ces faits que Marie Debas a intenté une action en dommage-intérêts contre les époux Laneuville ; ces derniers ont été condamnés à payer à la fille Debas 300 francs à titre de dommages-intérêts. — Le tribunal a, de plus, ordonné l'affiche du jugement à cinquante exemplaires. »

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 22 JUIN.

Le *Journal des Débats* cherche à dissimuler l'importance du mécontentement qui s'est manifesté à la chambre. Il fait observer que l'amendement qui a été voté et auquel d'ailleurs le ministère s'est rallié, n'aura d'autre effet que de porter à la connaissance des deux chambres des ...

Si on allait bien au fond de la pensée du *Constitutionnel*, on y trouverait sans doute que le vote unanime de la Chambre est dû principalement, non pas à l'opposition, mais bien plus principalement encore à un seul membre de l'opposition.

Marchés de Paris.

Halle aux farines du 21 juin. — Arrivages 1235-59. — Ventes 872-93. — Restant 27383-20. — Gruaux 47,75 à 00,00. — Farine 1re 32,50 à 35,00; 2e 30,55 à 31,85; 3e 27,50 à 00,00; 4e 19,75 à 20,00. — A livrer 284-17.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 21 juin. — Foin 1re 48 à 50 ; 2e 40 à 45; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 38 à 40; 2e 00 à 00. — Paille de blé 1re 29 à 31; 2e 28 à 28; 3e 24 à 26.

Marché aux fourrages du 21 juin. *Barrière d'Enfer.* — Foin 1re 51 à 55; 2e 48 à 50 ; 3e 43 à 44. — Paille de blé 1re 34 à 35; 2e 31 à 32; 3e 00 à 00. Luzerne 1re 00 à 52; 2e 00 à 47.

Halle à la viande du 21 juin. — 14361 kil. Bœuf 1,60-1,20-0,80. — 15227 kil. Veau 1,55-1,35-1,05.—2523 kil. Mouton 1,65-1,30-1,00. — En gros 24960 kil. 1,24-1.16-1,08.

Marché Saint-Antoine, 20 juin. — Foin, 1re 54 à 58 ; 2e 48 à 00; 3e 40 à 41. —Luzerne 1re 09 à 00 ; 2e 50 à 00; 3e 45 à 00.— Sainfoin, 1re 00 à 00.— Trèfle 2e, 30 à 00. — Paille de blé 1re 30 à 00; 2e 28 à 29; 3e 00 à 00.—Paille d'avoine ; 1re 43; 2e 36.

Marché aux Veaux du 20 juin. — Taureaux amenés 4, vendus 3 à 0,80, — Vaches amenées 110, vendues 109 à 1,21-1,04-0,84. —Veaux amenés 912. sur lesquels 912 ont été vendus 1,74-1,60-1,46.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche, 21 juin.— 90 porcs gras amenés, 90 vendus à 1,10-1.08-1,06. — Taureaux amenés 3, vendus 2 à 250. — Vaches laitières amenées 60, vendues 37 de 150 à 530.

Marché de la Vallée du 21 juin. — Agneaux 0,00 à 00,00.—Canards barbotteurs, 1,50 à 2,25.—Canetons de Rouen, 4,00 à 5,25.—Chapons gras 3,00 à 6,50. — Chevreaux ou cabris 00,00. — Cochons de lait 00 à 00. — Dindes gras 6,50 à 8,00 ; do com. 3,50 à 5,00. — Lapins ou lapereaux 1,00 à 3,00. — Oies 0,00 à 6,00 ; do comm. 3,25 à 4,00. — Pigeons bizets 0,30 à 0,70. — Pigeons de volière 0,65 à 1,10. —Poules ordinaires 1,50 à 2,50.— Poulets gras 2,75 à 5,00. do comm. 1,50 à 2,00.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 19, 20 et 21 juin. —*Beurre* (le kil. En livres 1,04 à 2,00.— En mottes Isigny 1,00 à 4,50. — En mottes Gournay 1,50 à 2,90. — Petit beurre 1,10 à 1,48. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 0,91. — *OEufs* (le mille). Du 19, 30 à 54. — Du 20, 28 à 49. — Du 21, 26 à 50. — *Fromages* (la dizaine) Brie 10 à 20. — A la pie 5 à 15.

Bourse. --- Revue de la semaine.

Les huit jours qui viennent de s'écouler auraient été complétement dépourvus d'intérêt, à la Bourse, sans les variations considérables qui ont eu lieu sur les Saint-Germain et les deux lignes de Versailles. Et encore faut-il remarquer en résultat que ces mouvements se résument par une légère différence avec les cours de samedi dernier.

En général, sur toutes les valeurs, on a pu voir une grande faiblesse, et les chemins de fer, après avoir si vivement monté par le fait d'une spéculation exagérée, redescendent maintenant à cause du manque d'affaires sur la plupart. Les fonds publics sont toujours dans les mêmes prix invariablement fixés aux environs de 122 fr. et 84 fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 23 juin.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Robert-le-Diable.
7 h. 1/2 THEATRE FRANCAIS. — La Tour de Babel.
7 h 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Les Diamants. La Perruche.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Le Petit Poucet, par le général Tom Pouce.
7 h. 1/2 VARIETES. — Gardeuse de Dindons. Jongleurs. Lansquenet.
7 h 1/2 GYMNASE. — Dame et Grisette. Jeanne. Louise. 2e Année.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — La Pêche aux Beaux-Pères. Sylvandire.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Les Etudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Agnès.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h 1/2 COMTE. — Augusta. 3 Jambes. Chansonn. Peau de Singe. Mazurka.
6 h. 1/2 FOLIES. — Helmina. Pique assiette. Denis. Galop.
6 h. LUXEMBOURG. — La Dot d'Auvergne. Le Tailleur de Vitré. Laveuses.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 h. à 5 h. — Le Déluge ; avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

à la côte orientale d'Afrique, et, en considération des circonstances nouvelles créées par le Traité Broglie, il a prié le ministre de la marine de donner des soins sérieux au développement de notre colonie de Mayotte. M. Alphonse Denis a déclaré qu'il avait demandé la parole pour exprimer la pensée même et les vœux produits à la tribune par M. de Lasteyrie.

Voilà deux manifestations d'autant plus précieuses qu'elles partent de partis opposés : M. Denis est un député dévoué à la politique de conservation et de paix ; M. de Lasteyrie siége auprès de M. Billault. L'intérêt porté par M. de Lasteyrie à notre établissement des mers Malegaches ne vient pas d'une passion vague et aveugle pour l'expansion colonisatrice ; on n'a pas oublié que l'honorable député de la Sarthe a été l'un des plus ardents critiques de la prise de possession des Marquises, où il ne voyait aucun avantage positif pour la France. Son opinion à l'égard de Mayotte prouve donc une intelligence réelle et mesurée des intérêts maritimes du pays, et elle acquiert ainsi plus de poids. Quant à M. Alph. Denis, il remplit dignement son devoir de représentant d'un port de mer en se dévouant à la politique colonisatrice, et il a pris, depuis plusieurs années, une honorable initiative sur les questions de Madagascar et de Mayotte.

Ah ! si tous les députés des provinces maritimes comprenaient leur mission, n'auraient-il pas dû porter aujourd'hui leurs vœux à la tribune? La Chambre de Commerce de Nantes a, dans un excellent mémoire, pressé le gouvernement de coloniser Mayotte et Madagascar : comment se fait-il donc que pas un des représentants de Nantes ne donne signe de vie, lorsqu'il est question de nos établissements à la côte orientale? Et parce que les Chambres de commerce des autres ports ont eu, à cet égard, moins d'activité et de prévoyance que celle de Nantes, faut-il que les députés de ces ports restent muets et insouciants d'un si grand intérêt! Que font nos amiraux, MM. Hernoux, Leray, de Hell, — M. de Hell, à qui la France doit la prise de possession de Nosse-Bé et de Mayotte et qui a eu l'honneur de donner son nom au premier établissement français à l'ouest de Madagascar? (1) Ignorent-ils, ces marins braves et intelligents, que l'avenir de notre puissance navale est dans cet archipel dont Madagascar est le centre?

Attendons et ayons confiance; il faut un peu de temps pour que les questions maritimes acquièrent leur juste importance dans le pays. L'an prochain, celle de Mayotte sera mieux connue; elle pourra être mieux précisée à la tribune nationale, et l'on sera bientôt étonné de voir les proportions qu'elle prendra. La presse, peu éclairée sur nos intérêts maritimes, fera à peine attention sans doute à la manifestation de MM. Jules de Lasteyrie et Alphonse Denis; que ces honorables députés se consolent : le pays reconnaîtra un jour le mérite de leur effort.

(1) L'importance de ces îles a été signalée à M. l'amiral de Hell, gouverneur de Bourbon, par M. le commandant Passot, aujourd'hui gouverneur de Mayotte et dépendances. M. le capitaine de corvette Guillain, M. le commandant d'artillerie de marine Gouhot, MM. les officiers de la flotte Jehenne, Bosse, Trébouart, ... ont également acquis des titres à l'estime du pays par leurs services dans les mers de Madagascar. M. l'ordonnateur à l'île Bourbon, Achille Bédier, mérite d'être particulièrement cité pour le zèle qu'il porte à ces questions coloniales.

L'incident animé de la séance a été l'attaque ... de M. Léon de Malleville sur l'affaire de Tahiti. M. Billault a répliqué avec énergie à M. le ministre de la marine, qui avait exposé d'un style médiocre les hauts faits du gouvernement dans l'Océan Pacifique. M. l'amiral de Mackau et ses collègues s'étonnent que l'on reproche au gouvernement sa douceur envers la reine Pomaré, une faible femme sans défense. Non, sans doute, personne ne penserait que la dignité de la France pût être compromise par des actes de condescendance à l'égard des faibles. Malheureusement, tout le monde suppose que les ménagements du ministère, dans l'affaire de Tahiti, s'adressent à une très forte partie cachée derrière la bonne femme Pomaré.

M. le comte Duchâtel s'est tiré habilement d'embarras par une méthode qui lui est particulière. L'honorable orateur, au moment où son argumentation devient difficile, où son esprit inventif ne fournit pas une bonne raison spécieuse, s'arrête et s'écrie : « Plaît-il?... je n'ai pas entendu l'observation.... Messieurs, vous m'interrompez à chaque instant : la discussion est impossible.... » Là-dessus, il reprend le fil de ses idées, glisse quelque mot pour donner à rire aux centres, esquive le point délicat, et descend triomphant de la tribune. La méthode est connue, et cependant messieurs de la gauche fournissent toujours à M. Duchâtel, par leurs interruptions, le moyen de se tirer d'affaire. M. de Malleville, du reste, a eu le tort de mêler à ses critiques contre la politique du 29 octobre une apologie du 1er mars, un dithyrambe en l'honneur de M. Thiers. M. Thiers était rayonnant, et illuminait de sa joie le centre droit, où il était venu abriter ses trophées continentaux sous le pavillon marin de M. Billault.

En fait, nous avons appris officiellement, aujourd'hui, ce que nous savions déjà, c'est que rien n'est conclu à Tahiti, et que nos officiers y attendent toujours des instructions pour en finir avec la reine Pomaré, laquelle refuse de recevoir la lettre du roi des Français et déclare ne vouloir conférer avec les représentants de la France qu'en la présence d'un officier anglais.

MM. Odilon-Barrot, Levavasseur, de Mackau, Isambert et Ternaux-Compans ont longuement discuté sur l'exécution d'une ordonnance qui interdit, dans nos colonies, les fonctions de la magistrature aux créoles et aux Européens mariés à des créoles. M. Levavasseur a vivement défendu les colons. L'honorable député demande qu'on s'occupe un peu d'émanciper les Blancs, alors qu'on émancipe les Noirs. La question est délicate, et nous croyons que, pour quelque temps encore, il sera bon de maintenir les garanties imposées à l'avantage de la population servile.

Sur une interpellation de M. Glais-Bizoin, M. le commissaire du roi a annoncé à la Chambre que l'expérience pour la conservation des bois d'après le procédé Boucherie se poursuivait dans le port de Lorient. Nous craignons que ce ne soit là une réponse vaine, comme il en sort tant du ministère de la marine. Il serait déplorable que la marine ne s'occupât point d'utiliser pour ses constructions les admirables découvertes de M. le docteur Boucherie.

BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

La Chambre a commencé le vote du budget de l'instruction pu-

Dès lors, voilà une position d'honneur, ... sont enlevés à la juste ambition des hommes jeunes et actifs. N'est-ce pas là un désordre? et n'y a-t il pas un moyen de rendre aux services anciens l'hommage qui leur est dû, sans refuser aux services vivants leur récompense? Il est étrange que notre société n'ait pas songé à organiser le corps des *vénérables*, à constituer une condition de retraite glorieuse pour tous les fonctionnaires ayant accompli leur œuvre active.

Dieu nous garde de dédaigner les vieillards qui se reposent après une vie de travail et de dévouement! Pour eux, au contraire, nous demandons les honneurs suprêmes. Ainsi, il faudrait que le grade de professeur honoraire fût plus élevé que celui de titulaire; il faudrait encore qu'il y eût plusieurs degrés dans le corps des vénérables, afin de pouvoir proportionner, même dans la retraite, la position aux services rendus.

Quant aux professeurs titulaires qui deviennent ministres ou chefs de l'opposition parlementaire, on pourrait se contenter d'abord de leur retirer leurs appointements et de nommer un second suppléant à leur chaire. Puis, si la politique devenait l'occupation régulière de leur vie, on les ferait passer dans le cadre de retraite du professorat. Rien n'empêcherait d'ailleurs qu'ils ne reprissent leurs cours, dans le cas où il leur arriverait d'abandonner les affaires politiques.

M. de L'Espée a défendu avec zèle les professeurs des colléges, et demandé l'amélioration de leur sort; il s'est plaint surtout de la position incertaine et mobile qui leur est faite. M. de Salvandy, en tenant compte des observations de M. de Lespée, a critiqué, avec une rare intelligence, le système qui consiste à laisser les hommes constamment fixés à la même place. Il a dit combien de souffrances résultent de la monotonie, et combien le caractère français, plus que tout autre, exige l'attrait du mouvement et de la variété. Nous ne pouvons donner trop d'éloges à cette vue de M. le ministre de l'instruction publique.

Il ne suffit pas de déplacer les professeurs ; il faut encore songer à introduire un peu plus de variété dans leurs fonctions mêmes. La monotonie dans le travail épuise souvent et rétrécit toujours l'intelligence. Dans ce principe de la mobilité, de la variété, il y a la transformation de l'éducation tout entière. En appliquant avec largeur l'idée qu'il a émise aujourd'hui, M. de Salvandy peut réaliser des améliorations considérables.

M. Crémieux, à la fin de la séance, a demandé qu'on augmentant les appointements des professeurs, le gouvernement s'engageât à ne pas élever le prix des pensions. Nous croyons que cette question sera reprise à la séance de demain.

Après le *Journal des Débats*, qui ne voit pas de gravité dans la lutte des ouvriers charpentiers contre leurs maîtres parce que cette lutte n'a pas encore dégénéré en émeute, nous avons le *Corsaire-Satan* qui a voulu dire aussi son mot sur cette affaire. Ce mot n'est pas heureux : il ne fait honneur ni au bon sens, ni au cœur du *Corsaire-Satan*, pas même à son esprit ; c'est pourtant le moins, que ces feuilles légères, destinées à amuser les oisifs et à distraire agréablement les hommes occupés, se montrent spirituelles. Le sujet, il est vrai, prêtait peu à la plaisanterie,

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

DEUXIÈME VOLUME.

LES MINEURS.

Au moment où l'on sortait de table, Dixmer fut prévenu que son notaire l'attendait dans son cabinet ; il s'excusa près de Maurice, qu'il avait d'ailleurs l'habitude de quitter ainsi et se rendit où l'attendait son tabellion.

Il s'agissait de l'achat d'une petite maison rue de la Corderie, en face le jardin du Temple. C'était plutôt, du reste, un emplacement qu'une maison qu'achetait Dixmer, car la bâtisse actuelle tombait presque en ruine, mais il avait l'intention de la faire relever.

Aussi le marché n'avait-il point traîné avec le propriétaire : le matin même le notaire l'avait vu et était tombé d'accord à dix-neuf mille cinq cents livres. Il venait de faire signer le contrat et toucher la somme en échange de cette bâtisse ; le propriétaire devait complètement débarrasser, dans la journée même, la maison où les ouvriers devaient être mis le lendemain.

Le contrat signé, Dixmer et Morand se rendirent avec le notaire rue de la Corderie, pour voir à l'instant même la nouvelle acquisition, car elle était achetée sauf visite.

C'était une maison située à peu près où est aujourd'hui le numéro 20, s'élevant à une hauteur de trois étages, et surmontée d'une mansarde. Le bas avait été loué autrefois à un marchand de vin, et possédait des caves magnifiques.

Le propriétaire vanta surtout les caves ; c'était la partie remarquable de la maison ; Dixmer et Morand parurent attacher un médiocre intérêt à ces caves, et cependant tous deux, comme par complaisance, descendirent dans ce que le propriétaire appelait ses souterrains.

Contre l'habitude des propriétaires, celui-là n'avait point menti ; les caves étaient superbes, l'une d'elles s'étendait jusque sous la rue de la de la Corderie, et l'on entendait de cette cave rouler les voitures au dessus de la tête.

Dixmer et Morand parurent médiocrement apprécier cet avantage, et parlèrent même de faire combler les caveaux, qui excellents pour un marchand de vin, devenaient parfaitement inutiles à de bons bourgeois qui comptaient occuper toute la maison.

Après les caves on visita le premier, puis le second, puis le troisième ; du troisième on plongeait complètement dans le jardin du Temple ; ils étaient comme d'habitude envahis par la garde nationale, qui en avait la jouissance depuis que la reine ne s'y promenait plus.

Dixmer et Morand reconnurent leur amie, la veuve Plumeau, faisant avec son activité ordinaire les honneurs de sa cantine ; mais sans doute leur désir d'être à leur tour reconnus par elle n'était pas grand, car ils se tinrent cachés derrière le propriétaire, qui leur faisait remarquer les avantages de cette vue, aussi variée qu'agréable.

L'acquéreur demanda alors à voir les mansardes.

Le propriétaire ne s'était pas sans doute attendu à cette exigence, car il n'avait point la clef; mais, attendri par la liasse d'assignats qu'on lui avait montrée, il descendit aussitôt la chercher.

— Je ne m'étais pas trompé, dit Morand, et cette maison fait à merveille notre affaire.

— Et la cave, qu'en dites-vous ?

— Que c'est un secours de la Providence qui nous épargnera deux jours de travail.

— Croyez-vous qu'elle soit dans la direction du caveau de la cantine?

— Elle incline un peu à gauche, mais n'importe.

— Mais, demanda Dixmer, comment pourrez-vous suivre votre ligne souterraine avec certitude d'aboutir où vous voulez?

— Soyez tranquille, cher ami, cela me regarde.

— Si nous donnons toujours d'ici le signal que nous veillons?

— Mais de la plate-forme la reine ne pourrait point le voir, car les mansardes seules, je crois, sont à la hauteur de la plate-forme, et encore j'en doute.

— N'importe, dit Dixmer, ou Toulan ou Mauny peuvent le voir d'une ouverture quelconque, et ils préviendront Sa Majesté.

Et Dixmer fit des nœuds au bas d'un rideau de calicot blanc et fit passer le rideau par la fenêtre ouverte comme si le vent l'avait poussé.

Puis tous deux, comme impatients de visiter les mansardes, allèrent attendre le propriétaire sur l'escalier, après avoir tiré la porte du troisième, afin qu'il ne prît l'idée au digne homme de faire rentrer son rideau flottant.

Les mansardes, comme l'avait prévu Morand, n'atteignaient pas encore la hauteur du sommet de la tour. C'était à la fois une difficulté et un avantage : une difficulté, parce qu'on ne pouvait point communiquer par signes avec la reine ; un avantage, parce que cette impossibilité écartait toute suspicion. Les maisons hautes étaient naturellement les plus surveillées.

— Il faudrait, par Mauny, Toulan ou la fille Tison, trouver un moyen de lui faire dire de se tenir sur ses gardes, murmura Dixmer.

— Je songerai à cela, répondit Morand.

On descendit, le notaire attendait au salon avec le contrat tout signé.

— C'est bien, dit Dixmer, la maison me convient, comptez au citoyen les 19,500 livres convenues et faites-le signer.

Le propriétaire compta scrupuleusement la somme et signa.

— Tu sais, citoyen, dit Dixmer, que la clause principale est que la maison me sera remise ce soir même, afin que je puisse, dès demain, y mettre les ouvriers.

— Et je m'y conformerai, citoyen ; tu peux en emporter les clefs ; ce soir à huit heures elle sera parfaitement libre.

— Ah ! pardon, fit Dixmer, ne m'as-tu pas dit, citoyen notaire, qu'il y avait une sortie dans la rue Porte-Foin?

— Oui, citoyen, dit le propriétaire, mais je l'ai fait fermer, car, n'ayant qu'un officieux, le pauvre diable avait trop de fatigue, forcé qu'il était de veiller à deux portes. Au reste, la sortie est condamnée de manière à ce qu'on puisse la pratiquer de nouveau avec un travail de deux heures à peine. Voulez-vous vous en assurer, citoyens?

— Merci, c'est inutile, reprit Dixmer, je n'attache aucune importance à cette sortie.

Et tous deux se retirèrent après avoir fait pour la troisième fois renouveler au propriétaire sa promesse de laisser l'appartement vide pour huit heures du soir.

A neuf heures tous deux revinrent, suivis à distance par cinq ou six hommes auxquels, au milieu ... Paris, nul ne fit attention.

Ils entrèrent d'abord tous deux ; le propriétaire ... parole, la maison était complètement vide.

(1) Voyez les numéros du 21 mai au 22 juin. — La reproduction de tout ou partie de ce roman est formellement interdite.

plus stricte légalité. Pour être passive, la résistance n'en sera pas moins persévérante et forte, et nous ne voyons guère comment on pourra maintenant amener honorablement une transaction qu'il eût été si facile de conclure il y a trois jours. Quelle terrible responsabilité pèse aujourd'hui sur la tête de ceux qui ont eu l'imprudence de s'acculer dans une impasse au bout de laquelle il y a peut-être un gouffre.

11 heures du soir. — On nous assure à l'instant que plusieurs ouvriers voulant, pour cause d'économie, quitter Paris, on leur a refusé leurs papiers..... Quand on est sur une pente rapide il est difficile de s'arrêter.

Nous étions bien informés : la réforme postale va reparaître à la Chambre des députés. Nous apprenons que M. de Saint-Priest est dans l'intention de proposer plusieurs amendements au budget de 1846 (recettes).

M. de Saint-Priest demandera : 1° Que dès l'année 1846, toute lettre simple, ayant à parcourir plus de 80 kilom., à l'intérieur, ne soit plus soumise qu'à une taxe uniforme de 40 c. ; 2° que les lettres écrites par les soldats, sous-officiers et marins à leurs familles, ne soient soumises qu'à la taxe fixe de 25 c. ; 3° que le droit de 5 p. 0/0 sur les articles argent soit réduit à 2 p. 0/0 pour les sommes n'excédant pas 40 fr., et à 3 p. 0/0 pour celles de 40 fr. à 100 fr.

Cette triple proposition est très soutenable. Nous savons bien qu'on lui opposera vingt raisons pour la renvoyer à l'année prochaine ; mais toutes ces raisons n'ont aucune valeur réelle ; elles reposent toutes sur le désir qu'ont messieurs les députés d'abréger leur séjour à Paris. Au reste, s'ils ne veulent pas aborder, dans ce moment, une discussion un peu étendue, il leur sera facile de ne perdre aucun temps : qu'ils adoptent le premier de ces trois amendements, et cela suffira pour forcer l'administration à présenter à la session prochaine un projet général, comprenant toutes les branches du service qui ont besoin de réformes. M. de Saint-Priest n'aura sans doute pas de peine à s'assurer le concours de tous les bons esprits de la Chambre. Nous suivrons avec intérêt ce nouveau débat.

Les faits suivants que nous empruntons au *Journal des Débats* d'hier sont bien faits, ce nous semble, pour encourager la Chambre et nos députés à réaliser la réforme postale :

En 1839, avant le nouveau système, le nombre des lettres en circulation dans le Royaume-Uni de la Grande Bretagne et de l'Irlande était de 80 millions. Depuis lors la taxe étant réduite à 10 c., le nombre des lettres n'a cessé de croître et le revenu de grossir. Le mouvement des premiers mois de 1845 répond à la circulation de 265 millions de lettres par an ; comparativement à 1839, c'est un accroissement de 350 p. 0/0.

Au sujet des articles d'argent, la réduction de la taxe en Angleterre a été beaucoup moins radicale, et a donné des résultats non moins étonnants, non seulement pour le public, mais même pour le fisc. Autrefois le droit était, pour toute somme de moins de 2 liv. sterl. (50 fr.), de 60 c. ; on l'a abaissé à 30 c. ; pour toute somme de de 2 à 5 livres (50 à 125 fr.), c'était de 1 fr. 85 c. ; c'est aujourd'hui de 60 c. ou du tiers seulement. En 1839, le nombre des articles expédiés dans tout le Royaume-Uni était de 1.5 000, montant ensemble à 9 millions et demi de francs. Maintenant il y a 2 millions 500 000 articles, c'est-à-dire vingt-deux fois davantage, qui représentent un capital de 260 millions, c'est-à-dire vingt-huit fois plus fort. Le produit de la taxe sur les articles d'argent a dû monter dans le rapport d'un à huit ou dix.

Nouvelles d'Espagne.

Le manifeste de don Carlos et l'apparition de Cabrera, l'idée et le fait, causent en Espagne une émotion croissante. Voici ce qu'on [illegible]rale ; c'est le silence du gouvernement à ce sujet qui a encouragé les carlistes à tenter d'imposer à la nation le prince qui est le représentant de leurs principes. La comédie de Bourges, ni la tentative de Cabrera n'auraient pas eu lieu si l'on avait eu connaissance en Espagne et en Europe du nom du futur époux de la reine. Nous croyons donc que la situation du peuple et la convenance publique demandent une prompte solution de cette importante affaire ; nous pensons que les hommes sincèrement attachés à la monarchie constitutionnelle doivent apporter à cette solution le concours de leurs lumières, de leur patriotisme et de leur influence. Il importe surtout que dans une décision si grave, on écarte le soupçon le plus éloigné d'influences étrangères, et que l'on ne prenne pour guides que l'intérêt et les convenances du pays. C'est un point sur lequel les organes de tous les partis légaux sont parfaitement d'accord. »

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. LEPELLETIER-D'AULNAY, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 23 juin.

M. TESNIÈRES dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la dénaturation des alcools.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de la marine. La discussion s'est ouverte samedi sur le chapitre relatif aux approvisionnements de la flotte.

M. LE MARQUIS DE LAGRANGE soutient que le gouvernement ne fait pas une assez large part à l'industrie particulière dans les constructions des machines nouvelles pour les bateaux à vapeur ; elle n'est comprise dans ces travaux que pour une somme de 3 millions, et cette portion est insuffisante.

Les constructions faites dans les ateliers privés ont cet avantage qu'elles sont exécutées avec plus de précision et d'économie ; il y a aussi un intérêt politique ; en cas de guerre, l'alliance des officiers du génie maritime et des entrepreneurs du commerce, aurait d'heureux résultats ; puisqu'on reproche aux uns qu'ils sont plus forts pour la pratique que pour la théorie, et qu'on fait aux autres le reproche contraire.

M. L'AMIRAL DE MACKAU, ministre de la marine, répond qu'à aucune époque le commerce n'a été appelé à prendre une plus grande part que maintenant aux travaux de construction et aux transports ; c'est ainsi que la construction de deux bateaux à vapeur de la force de 120 chevaux, celle d'un autre de 320 chevaux, et, en outre, les machines et cordages nécessaires pour trois bateaux de 125 chevaux, et enfin dans le dernier projet de loi présenté par nos stations sur la côte occidentale d'Afrique, la construction de 8 bateaux d'une valeur de 6 millions, tout cela sera confié à l'industrie privée qui devra fournir les machines et les cordages. Tous ces travaux s'élèveront à une somme de 9 millions 850 000 fr.

Sur le chapitre relatif aux dépenses des services militaires aux colonies, quelques observations sont échangées entre MM. Glais-Bizoin et le ministre de la marine relativement à une somme de 800 000 fr. que le gouvernement aurait perdue à Pondichéry par suite de prêts faits à divers particuliers. M. le ministre dit n'avoir eu aucune connaissance du fait.

M. TERNAUX-COMPANS, sur le chapitre relatif aux dépenses des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane française et de Bourbon, se plaint que, malgré l'ordonnance de 1828, qui interdit les fonctions de magistrat aux propriétaires créoles, il en existe cependant un grand nombre à la Martinique.

M. DE MACKAU. L'ordonnance de 1828 a été modifiée par une autre ordonnance de 1829. J'ai retrouvé cette ordonnance que je n'ai pu communiquer à la commission.

M. TERNAUX-COMPANS. Cette ordonnance est complètement inconnue dans les colonies ; elle n'y a jamais été invoquée. Il est trop commode pour le gouvernement d'avoir une législation occulte et une législation patente.

L'orateur donne lecture de plusieurs discours officiels prononcés dans les conseils coloniaux, dans lesquels on discute la question sans invoquer l'ordonnance de 1829 ; il faut remarquer que M. le ministre de la marine est traité dans ces discours avec assez peu de respect. Il accuse, en outre, le [illegible] qu'à l'avenir l'ordonnance de 1828 soit seule exécutée à mesure que les titulaires actuels s'éteindront.

M. LEVAVASSEUR. Je suis d'accord avec M. Odilon Barrot sur la nullité de l'ordonnance de 1829, mais je viens combattre cette théorie qui place les colons hors la loi, qui ne leur permet pas de remplir les fonctions de juges. Si l'on n'envoie aux colonies que des juges de la métropole, il s'en suivra que les juges et les justiciables ne s'entendront pas.

M. TERNAUX-COMPANS. La loi décide autrement, changez la loi ; jusque là elle doit être exécutée.

M. LEVAVASSEUR continue à développer sa pensée au milieu du bruit.

M. OD. BARROT. Je ne sais si la promulgation de l'ordonnance de 1829 dans les *Annales maritimes* peut suffire pour la légaliser ; c'est un point de fait à vérifier, mais la question qu'elle tranche est très importante et mériterait bien d'être étudiée par la chambre et réglée par une loi.

M. DE MACKAU. L'ordonnance de 1829 a été promulguée dans les colonies et doit y avoir force de loi.

M. J. DE LASTEYRIE attire l'attention de M. le ministre sur notre établissement de Mayotte dont il fait ressortir l'importance et l'immense utilité.

M. LÉON DE MALLEVILLE demande la parole sur le chapitre 26 relatif aux établissements français de l'Océanie. Après avoir rappelé les paroles qu'il prononça à une autre époque sur nos affaires d'Océanie, l'honorable membre signale les craintes et les doutes pour l'avenir conçus par la commission des crédits supplémentaires. La commission du budget n'est pas plus rassurée ; voici comment elle s'exprime :

« Nous aurions voulu être en position d'établir pour ces établissements un budget normal appuyé sur l'expérience, sur des faits, et pour un état de choses régulier ; mais l'administration n'est pas en mesure elle-même d'apprécier les véritables besoins ; elle a stéréotypé ses propositions sur celles des budgets de 1844 et de 1845 ; il y a là, il faut le reconnaître, une situation anormale. Nous cédons à l'empire de la nécessité que nous impose un état qu'on peut appeler la guerre. »

Je crois, messieurs, continue l'orateur, je crois que vous me pardonnerez de vous entraîner dans une discussion qui a pour vous un grave intérêt. La dignité de la chambre est intéressée à ce que des explications soient demandées au ministère sur les événements d'Océanie.

Je ne veux pas revenir sur les faits de Taïti. Je ferai remarquer cependant que cette affaire appartient tout entière au ministère ; il s'en est fait honneur dans l'origine, il est juste qu'il en accepte la responsabilité. Je relisais hier la discussion qui eut lieu à la chambre, au moment où cette question vint pour la première fois en discussion ; de l'opposition, M. Billault entre autres, prédit au ministère tous les embarras qui se sont manifestés, et prévit toutes les concessions auxquelles le gouvernement a été amené. Je me trompe, il en est une qu'il n'avait pas prévue ; il n'avait pu prévoir l'indemnité Pritchard. (On rit.) Et bien lui en prit, car je ne doute pas qu'il n'eût été rappelé à l'ordre. (Nouvelle hilarité.)

L'opposition ne fut pas seule à prédire les résultats de ce protectorat malencontreux, qui offre plus d'embarras que la prise de possession, et n'en a aucun des avantages. MM. Boissy-d'Anglas et d'Angeville firent entendre des assertions analogues. Au reste je n'insiste pas sur ce point, nous aurons occasion d'y revenir quand on nous demandera des crédits pour payer l'indemnité Pritchard, si jamais on nous en demande.

Sur les îles Marquises il ne nous est parvenu aucun rapport officiel, lorsqu'il fut question de les occuper, le ministère nous les peignit comme un point très important, une station de repos en face de l'isthme de Panama qu'on allait percer, etc. Pour les autres, au contraire, c'était un rocher désert, aride, où l'on ne pouvait conserver de vivres que pour un temps très court, où le bois de construction est percé en peu de temps par un ver qui attaque tout. J'avouerai que ces derniers renseignements sont confirmés par ceux d'un voyageur qui y est resté trois années.

Ici l'orateur donne lecture d'une lettre écrite des Marquises, lettre d'où il résulte qu'un établissement aux Marquises ne peut être utile que dans le cas où la France aurait un établissement sérieux à Taïti.

L'orateur examine qu'elle est notre situation à Taïti. On a voulu rétablir la reine Pomaré, celle-ci a refusé ; alors nos agents ont pris sur eux de constituer un pouvoir composé de trois consuls ; mais en vertu de quelle loi aviez-vous établi ce gouvernement que nous n'avons pas le droit de prendre pour nous ? Ce gouvernement de consuls que la reine Pomaré re-

---

On ferma les contrevents avec le plus grand soin ; on battit le briquet, et l'on alluma des bougies que Morand avait apportées dans sa poche.

Les uns après les autres, les cinq ou six hommes entrèrent.

C'étaient les convives ordinaires du maître tanneur, les mêmes contrebandiers qui, un soir, avaient voulu tuer Maurice, et qui, depuis, étaient devenus ses amis.

On ferma les portes et l'on descendit à la cave.

Cette cave, tant méprisée dans la journée, était devenue le soir la partie importante de la maison.

On entendait, comme l'avait fort bien dit le propriétaire, rouler les voitures au-dessus de la tête, ce qui prouvait qu'on était effectivement au-dessous de la rue.

On boucha d'abord toutes les ouvertures par lesquelles un regard curieux pouvait plonger dans l'intérieur.

Puis Morand dressa sur-le-champ un tonneau vide, et sur un papier se mit à tracer au crayon des lignes géométriques.

Pendant qu'il traçait ces lignes, ses compagnons, conduits par Dixmer, sortaient de la maison, suivaient la rue de la Corderie, et au coin de la rue de Beauce, s'arrêtaient devant une voiture couverte. Dans cette voiture était un homme qui distribua silencieusement à chacun un instrument de pionnier ; à l'un une bèche, à l'autre une pioche ; à celui-ci un levier, à celui-là un hoyau. Chacun cacha l'instrument qu'on lui avait remis, soit sous sa houppelande, soit sous son manteau. Les mineurs reprirent le chemin de la petite maison, et la voiture disparut.

Morand avait fini son [illegible].

[illegible] de la cave.

— [illegible]

[illegible] immédiatement à l'ouvrage.

[illegible] était devenue de plus en plus grave, et surtout de [illegible]. Un instant la reine, madame Elisabeth et madame Royale avaient repris quelque espoir. Des municipaux, Toulan et Lepitre, touchés de compassion pour les augustes prisonnières, leur avaient [illegible] intérêt. D'abord, peu habituées à ces marques de sympathie, [illegible] s'étaient défiées. Mais on ne se défie pas quand on espère. D'ailleurs, que pouvait-il arriver à la reine, séparée de son fils par [illegible], séparée de son mari par la mort ; d'aller à l'échafaud comme lui. C'était un sort qu'elle avait envisagé depuis longtemps en face, et auquel elle avait fini par s'habituer.

La première fois que le tour de Toulan et de Lepitre revint, la reine leur demanda s'il était vrai qu'ils s'intéressassent à son sort, de lui raconter les détails de la mort du roi. C'était une triste épreuve à laquelle on soumettait leur sympathie. Le Pitre avait assisté à l'exécution, il obéit à l'ordre de la reine.

La reine demanda les journaux qui rapportaient l'exécution. Le Pitre promit de les apporter à la prochaine garde ; le tour de garde revenait de trois semaines en trois semaines.

Au temps du roi il y avait au Temple quatre municipaux. Le roi mort, il n'y en eut plus que trois ; un qui veillait le jour, deux qui veillaient la nuit. Toulan et Lepitre inventèrent alors une ruse pour être toujours de garde la nuit ensemble.

Les heures de garde se tiraient au sort ; on écrivait sur un bulletin *jour*, et sur les deux autres *nuit*. Chacun tirait son bulletin dans un chapeau ; le hasard assortissait les gardiens de nuit.

Chaque fois Lepitre et Toulan étaient de garde ; ils écrivaient *jour* sur les trois bulletins et présentaient le chapeau au municipal qu'ils voulaient évincer. Celui-ci plongeait la main dans l'urne improvisée et en tirait nécessairement un bulletin sur lequel était le mot *jour*. Toulan et Lepitre détruisaient les deux autres, en murmurant contre le hasard qui leur donnait toujours la corvée la plus ennuyeuse, c'est-à-dire celle de nuit.

Quand la reine fut sûre de ses deux surveillants, elle les mit en relations avec le chevalier de Maison-Rouge. Alors une tentative d'évasion fut arrêtée. La reine et madame Elisabeth devaient fuir, déguisées en officiers municipaux, avec des cartes qui leur seraient procurées. Quant aux deux enfants, c'est-à-dire à madame Royale et au jeune dauphin, on avait remarqué que l'homme qui allumait les quinquets au Temple, amenait toujours avec lui deux enfants du même âge que la princesse et le prince. Il fut arrêté que Turgy, dont nous avons parlé, revêtirait le costume de l'allumeur, et enlèverait madame Royale et le dauphin.

Disons, en deux mots, ce que c'était que Turgy.

Turgy était un ancien garçon-servant de la bouche du roi, amené au Temple avec une partie de la maison des Tuileries, car le roi eut d'abord un service de table assez bien organisé. Le premier mois, ce service coûta 30 ou 40 mille fr. à la nation.

Mais comme on le comprend bien, une pareille prodigalité ne pouvait durer. La Commune y mit ordre. On renvoya chefs, cuisiniers et marmitons. Un seul garçon-servant fut maintenu ; ce garçon-servant était Turgy.

Turgy était donc un intermédiaire tout naturel entre les prisonnières et leurs partisans, car Turgy pouvait sortir, et par conséquent porter des billets et rapporter les réponses.

En général, ces billets étaient roulés en bouchons sur les carafes de lait d'amande qu'on faisait passer à la reine et à madame Elisabeth. Ils étaient écrits avec du citron, et les lettres en demeuraient invisibles jusqu'à ce qu'on les approchât du feu.

Tout était prêt pour l'évasion, lorsqu'un jour Tison alluma sa pipe avec le bouchon d'une des carafes. A mesure que le papier brûlait, il vit apparaître des caractères. Il éteignit le papier à moitié brûlé, porta le fragment au conseil du Temple : là il fut approché du feu ; mais on ne put lire que quelques mots sans suite, l'autre moitié du papier étant réduite en cendres.

Seulement on reconnut l'écriture de la reine. Tison, interrogé, raconta quelques complaisances qu'il avait cru remarquer de la part de Lepitre et de Toulan pour les prisonnières. Les deux commissaires furent dénoncés à la municipalité et ne purent plus rentrer au Temple.

Restait Turgy.

Mais la défiance était éveillée au plus haut degré ; jamais on ne le laissait seul auprès des princesses. Toute communication avec l'extérieur était donc devenue impossible.

Cependant, un jour madame Elisabeth avait présenté à Turgy, pour qu'il le nettoyât, un petit couteau à manche d'or dont elle se servait pour couper ses fruits. Turgy s'était douté de quelque chose, et tout en l'essuyant, il en avait tiré le manche. Le manche contenait un billet.

Ce billet c'était tout un alphabet de signes.

Turgy rendit le couteau à Mme Elisabeth, mais un municipal qui était là le lui arracha des mains et visita le couteau dont à son tour il sépara la lame du manche ; heureusement le billet n'y était plus. Le municipal n'en confisqua pas moins le couteau.

C'était alors que l'infatigable chevalier de Maison-Rouge avait rêvé cette seconde tentative que l'on allait exécuter au moyen de la maison que venait d'acheter Dixmer.

Cependant peu à peu les prisonnières avaient perdu tout espoir. Ce jour-là la reine épouvantée des cris de la rue qui venaient jusqu'à elle et apprenant par ces cris qu'il était question de la mise en accusation des Girondins, les derniers soutiens du modérantisme, avait été d'une tristesse mortelle. Les Girondins morts, la famille royale n'avait plus à la Convention aucun défenseur.

[illegible] quand il apprit les conflits qui s'étaient élevés à Taïti prévoyaient des cas où il ne pourrait être question de rétablir le protectorat; des forces suffisantes furent envoyées sur les lieux dans le cas où il serait nécessaire de faire appel à la violence. M. Bruat, averti par une dépêche officielle et non par voie anglaise comme on l'a dit, fit des démarches auprès de la reine Pomaré, démarches qui restèrent sans résultat comme on sait; elles furent reprises après l'arrivée de l'amiral Hamelin; ces officiers agissaient en vertu des instructions générales qui leur avaient été données par le ministère. Leurs démarches n'eurent pas un meilleur résultat, mais M. Bruat avait des forces suffisantes, et l'amiral Hamelin crut pouvoir se retirer sur les côtes occidentales d'Amérique où est le chef-lieu de sa station. M. Bruat ne reçut qu'après son départ les instructions qui lui étaient données pour le cas de difficultés graves; c'est alors qu'il se résolut à créer ce gouvernement consulaire provisoire dont il a été question.

Quant à la lettre adressée par le roi des Français à la reine Pomaré, elle est restée entre les mains de M. Bruat; celle de la reine Pomaré, publiée par les journaux, n'est jamais parvenue au roi, et le gouvernement n'en a eu connaissance que par les journaux. Au reste l'attention du gouvernement se porte constamment sur ce point. Il y a du temps suffisant à Taïti pour maintenir la dignité de la France sur ce point, et l'on peut-être sûr que ses intérêts seront sauvegardés, et que ceux de nos compatriotes qui se trouvent sur ce point de l'Océanie seront puissamment protégés.

M. BILLAULT. Dans l'état des esprits il faut bien voter les crédits qui nous sont demandés pour l'Océanie, et je ne discuterai pas sur ce point; mais je ferai quelques observations sur la question de dignité.

Je ne conçois pas quelle importance on donne à cette reine d'un pays sauvage, et comment on fait intervenir dans nos rapports avec elle la signature du roi des Français, que l'on ne devrait jamais compromettre. Un de nos officiers n'était-il donc pas assez élevé pour correspondre avec elle? Et fallait-il engager la dignité du roi des Français, et s'exposer à voir la réponse de notre roi dédaignée et méprisée.

M. le ministre aurait bien dû nous dire quand s'arrêtera la patience de la France envers une peuplade sauvage. Deux refus ont été essuyés, et l'on donne encore à Paris l'ordre de s'exposer à un troisième! Vous avez récompensé nos officiers, vous avez bien fait, il est plus difficile quand on est chargé de défendre l'honneur et la dignité de la France, de montrer la modération dont ils ont donné des preuves que de montrer du courage, de l'énergie et de maintenir notre dignité.

Mais il est temps, à côté de notre magnanimité, de mettre un peu d'énergie; il est temps que cette reine, qui tant de fois a repoussé la couronne, en soit privée; il est temps que le gouvernement provisoire installé à Taïti devienne définitif; il est temps que cette situation sans force, sans dignité, ait un terme: nous pourrions commander, nous vous supplions: finissez, mettez un terme à tant de faiblesse; pensez à la dignité du pays, de la chambre et de la couronne. (Très bien!)

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. L'honorable préopinant nous reproche de ne pas avoir donné des détails sur l'emploi des fonds qui nous sont demandés pour l'Océanie; cette question, lorsqu'il s'agit d'un pays avec lequel les communications sont si lentes, ne peut pas être sérieuse, et je n'y répondrai pas. J'arrive au second point. La reine Pomaré a écrit au roi; le roi a répondu à cette lettre. (On rit à gauche.) Messieurs, il ne faut pas comparer les distances; il ne faut pas parce qu'on est une grande puissance dédaigner les petites, et à une lettre dans laquelle on vous implore refuser de répondre par une lettre de clémence et de générosité. (Très bien! au centre.)

En vertu des instructions qui leur ont été données, nos officiers ont fait des démarches dont on veut faire prendre la responsabilité au gouvernement, ils sont sur les lieux, ils ont jugé ce qu'il y avait de mieux à faire, je crois qu'ils ont bien fait; mais quoi qu'il arrive, j'espère assurer à la chambre que le protectorat français, de quelque manière qu'il s'établisse, sera complètement et exclusivement français.

Un gouvernement provisoire a été installé, et depuis lors tout conflit a cessé. On a souvent accusé le gouvernement de ne pas défendre les intérêts de sa marine; il me semble que le ministère actuel a plus fait sous ce rapport que ses prédécesseurs.

M. AYLIES essaie de discuter les chiffres des crédits. La chambre ne lui prête aucune attention.

M. LESEIGNEUR appelle l'attention du gouvernement sur la nécessité d'encourager et de protéger la pêche du hareng, et voudrait qu'on augmentât, au lieu de le diminuer, le nombre des bâtiments chargés de surveiller la pêche sur notre littoral. M. le ministre de la marine répond que la surveillance n'en sera pas moins complète, malgré la réduction proposée pour 1846.

Le budget de la marine est voté; on passe à celui de l'instruction publique.

Plusieurs crédits sont adoptés sans discussion intéressante.

M. BOLLAY (de la Meurthe) présente quelques observations sur les inspections des écoles primaires. Ce service est loin d'être fait avec soin; mais il faut moins en accuser les inspecteurs personnellement que les fonctions trop nombreuses et l'immense correspondance qu'on leur a imposées. Avec moins d'écritures à faire, il leur resterait plus de temps pour surveiller les comités locaux qui, en général, négligent fort les fonctions qui leur sont confiées.

Sur le chapitre relatif à l'instruction supérieure, la commission propose une réduction de 11 200 fr., applicable à deux Facultés de lettres qu'il s'agit de créer à Poitiers et à Lyon.

On avait demandé des crédits pour six mois de traitement aux professeurs. La commission propose de ne le payer que pendant le dernier trimestre de l'année, puisque les cours ne pourront être ouverts qu'au 1er octobre.

M. DE SALVANDY, ministre de l'instruction publique, insiste pour que la réduction ne soit que de 7 500 fr., afin qu'un quatrième mois puisse être payé aux professeurs.

La réduction de la commission est rejetée.

M. BOUILLAUD. Il y a plus de vingt ans qu'on promet à chaque session une loi sur l'enseignement, et l'exercice de la médecine et de la pharmacie; cette loi est réclamée par les abus intolérables qui se sont glissés dans ces professions et qui intéressent tout le monde; je prie donc le gouvernement de ne pas faire attendre plus longtemps le pays.

L'orateur appelle aussi l'attention du ministre sur la situation financière que le gouvernement fait aux agrégés, situation qui n'est pas en rapport avec leur science et les services qu'ils peuvent rendre.

M. DE SALVANDY. Il y a long-temps que je me suis occupé de la question qui vient d'être indiquée par l'honorable préopinant. Le projet de loi qu'il réclame était annoncé dans le discours de la couronne en 1839. La chambre sait qu'il n'a pas tenu au gouvernement que ce projet ne fût présenté; et dès que j'ai été appelé de nouveau aux affaires, je m'en suis occupé de nouveau; mais des faits qui se sont manifestés depuis six ans ont nécessité un nouveau travail, qui n'a pu être fait à temps cette année; je le regrette vivement, mais j'espère être assez heureux pour le présenter dès le commencement de la session prochaine.

L'orateur termine en disant qu'il est d'accord avec le préopinant sur l'intérêt que méritent les agrégés, et appelle le jour où le gouvernement pourra faire plus pour eux sous le rapport financier.

M. LHERBETTE appelle l'attention du gouvernement sur les professeurs qui ne font pas leurs cours. Dans l'origine, c'était l'exception; à présent c'est la règle; à la Faculté de Paris, trois professeurs seulement font leur cours; la commission a probablement pris des renseignements sur les causes de cette situation anormale des choses. L'orateur se plaint également qu'il y ait des professeurs membres du conseil royal.

M. DE SALVANDY. Une ordonnance de 1840 règle les conditions auxquelles sont soumis les professeurs des Facultés, et ces conditions sont remplies.

M. SAINT-MARC DE GIRARDIN. M. Lherbette a prétendu que trois professeurs titulaires seulement font leurs cours à Paris; je puis attester qu'il y en a six.

M. LHERBETTE. Ce que dit l'honorable préopinant confirme ce que j'avais annoncé.

M. DE SALVANDY. Il est des professeurs que je ne forcerai jamais à faire leurs cours, M. Royer-Collard, par exemple.

M. LHERBETTE. Je respecte l'honorable citoyen que vient de nommer M. le ministre; si le gouvernement croit devoir récompenser les services ren-

[illegible] demain. Dans la séance de demain la chambre s'occupera également de son ordre du jour.

FAITS DIVERS.

PÉRORAISON DE M. BERRYER. — L'illustre orateur a donné lecture au tribunal, dans l'affaire de l'association de Saint Louis, d'une lettre du duc de Bordeaux; le jeune prince y annonçait au comte de Brissac qu'il voulait lui aussi, quoique exilé, contribuer au soulagement des infortunes françaises. Après la lecture de cette lettre, M. Berryer s'est écrié: « Voilà donc ce que le jeune prince écrit à ses amis, et qu'y voyez-vous? quel procès allez-vous lui faire? Ah! s'il est un innocent sur la terre, c'est incontestablement et déplorablement le comte de Chambord! De tous les infortunés tombés de si haut, n'est-il pas celui qui a fait la chute la plus pesante? Et lui, qui a tant à souffrir, vous ne voulez pas qu'il comprenne la souffrance, vous ne voulez pas qu'il plaigne, qu'il encourage ceux qui ont tant souffert pour lui! Mais n'était-il pas juste, charitable, de saine humanité, de secourir les malheureux au nom du plus illustre des malheureux! Qui eût hésité, en le voyant le premier remplir son auguste devoir? Qui ose penser que ce grand et injustement malheureux exilé devait fermer son cœur et sa main devant l'Œuvre que son aïeul saint Louis avait pris sous son patronage? Les membres de l'association ont publié ces lettres; ils ont eu une bonne pensée, une pensée pieuse pour tous, de justice pour lui; ils ont pensé que c'était un excitant puissant pour la charité, et ils ont bien jugé; ils ont fait connaître que ceux-là qui sont mis sur le trône ne sont pas indifférents aux pauvres, aux paysans, à ces jeunes soldats qui leur donnent des sueurs et du sang; ils ont publié ces mandements du jeune et auguste prêtre du malheur pour rendre les aumônes plus abondantes.

» Ne dites donc pas que la loi est violée, qu'il faut la raffermir, mais dites que vous êtes envieux et jaloux; votre jalousie, elle est pernicieuse, elle est injuste, elle altère, elle éteint les sources de la charité, car, suivant l'expression admirable du duc d'Angoulême, les hommes que vous ne voulez pas que nous secourions, ne sont pas condamnés à mourir de faim; et c'est du pain cependant qu'on leur donne, rien que du pain: c'est donc leur mort que vous voulez, pour sauver votre but politique! (Profonde sensation.) On a dit que le pays était calme; mais, au milieu du calme, combien des malheureux étouffent de cris de douleur, combien de plaies saignantes depuis longues années qui ne se ferment pas, qui peut-être ne seront jamais fermées! Laissez aller vers ces infortunés les cœurs droits, les hommes de conscience et de vérité, qu'ils continuent leur œuvre pieuse; respectez vos ennemis dans leur souffrance, et permettez que le secours vienne adoucir la plainte qu'ils élèvent. (Applaudissements prolongés). »

COMPARAISON IMPRÉVUE. — « Le trône d'Espagne, dit le journal de Madrid *el Tiempo*, est comme la succession de la famille de Rennepont du *Juif errant*. N'ayant pas pu la conquérir par les moyens violents de l'abbé d'Aigrigny, on cherche à y arriver par les ressources hypocrites et doucereuses de Rodin. Peu à peu la pensée des carlistes se fera connaître; de même on connaîtra aussi les moyens pacifiques que le comte de Montemolin veut employer pour régénérer en Espagne le gouvernement représentatif. »

ÉVASION DU DOCTEUR STEIGER. — Cette heureuse nouvelle n'est pas démentie. Voici ce que dit au contraire la *Nouvelle Gazette de Zurich* du 20 juin: « Le bruit se répand à l'instant même que le docteur Steiger s'est échappé de sa prison de Lucerne. Ce matin, à deux heures et demie, il serait arrivé sain et sauf à Kirouau, et à six heures, il était à Bonstetten. Il était accompagné de trois chasseurs lucernois et de quelques amis qui avaient favorisé son évasion. A huit heures trois quarts, le docteur Steiger vient d'entrer dans notre ville au milieu d'un enthousiasme général. Il était dans une voiture attelée de deux chevaux. Le café de la Tour rouge où il est descendu est tellement encombré de monde, que personne ne peut plus en approcher. La foule se presse pour le voir. »

COFFRES PLEINS ET MAGASINS VIDES. — Voilà pour les bourgeois anglais l'idéal d'un excellent ministère. Cette vérité résulte d'un toast porté à sir Robert Peel dans un de ces ridicules banquets qui se donnent annuellement à Londres pour l'anniversaire de la bataille de Waterloo. Ecoutons le

---

A sept heures on servit le souper. Les municipaux examinèrent chaque plat comme d'habitude, déplièrent l'une après l'autre toutes les serviettes, sondèrent le pain l'un avec une fourchette, l'autre avec ses doigts, firent briser les macarons et les noix, le tout de peur qu'un billet ne parvînt aux prisonnières, puis ces précautions prises, invitèrent la reine et les princesses à se mettre à table par ces simples paroles:

— Veuve Capet, tu peux manger.

La reine secoua la tête en signe qu'elle n'avait pas faim.

Mais en ce moment madame Royale vint comme si elle voulait embrasser sa mère et lui dit tout bas:

— Mettez-vous à table, madame, je crois que Turgy nous fait signe.

La reine tressaillit et releva la tête. Turgy était en face d'elle, la serviette posée sur son bras gauche et touchant son œil de la main droite.

Elle se leva aussitôt sans faire aucune difficulté et alla prendre à table sa place accoutumée.

Les deux municipaux assistaient au repas; il leur était défendu de laisser les princesses un instant seules avec Turgy.

Les pieds de la reine et de Mme Elisabeth s'étaient rencontrés sous la table et se pressaient.

Comme la reine était placée en face de Turgy, aucun des gestes du garçon-servant ne lui échappait. D'ailleurs tous ses gestes étaient si naturels, qu'ils ne pouvaient inspirer et n'inspirèrent aucune défiance aux municipaux.

Après le souper on desservit avec les mêmes précautions qu'on avait prises pour servir: les moindres bribes de pain furent ramassées et examinées, après quoi Turgy sortit le premier, puis les municipaux, mais la femme Tison resta.

Cette femme était devenue féroce depuis qu'elle était séparée de sa fille dont elle ignorait complètement le sort. Toutes les fois que la reine embrassait madame Royale elle entrait dans des accès de rage qui ressemblaient à de la folie; aussi la reine dont le cœur maternel comprenait ces douleurs de mère s'arrêtait-elle souvent au moment où elle allait se donner cette consolation, la seule qui lui restât, de presser sa fille contre son cœur.

Tison vint chercher sa femme; mais, celle-ci déclara d'abord qu'elle ne se retirerait que lorsque la veuve Capet serait couchée.

Madame Elisabeth prit alors congé de la reine et passa dans sa chambre.

La reine se déshabilla et se coucha ainsi que Madame Royale; alors la femme Tison prit la bougie et sortit.

Les municipaux étaient déjà couchés sur leurs lits de sangle dans le corridor.

La lune, cette pâle visiteuse des prisonnières, glissait par l'ouverture de l'auvent un rayon diagonal qui allait de la fenêtre au pied du lit de la reine.

Un instant tout resta calme et silencieux dans la chambre.

Puis une porte roula doucement sur ses gonds: une ombre passa dans le rayon de lumière et vint s'approcher au chevet du lit. C'était Madame Élisabeth.

— Avez-vous vu? dit-elle à voix basse.

— Oui, répondit la reine.

— Et avez-vous compris?

— Si bien que je n'y puis croire.

— Voyons, répétons les signes.

— D'abord il a touché à son œil pour nous indiquer qu'il y avait quelque chose de nouveau.

— Puis il a passé sa serviette de son bras gauche à son bras droit, ce qui veut dire qu'on s'occupe de notre délivrance.

— Puis il a porté la main à son front, en signe que l'aide qu'il nous annonce vient de l'intérieur et non de l'étranger.

— Puis quand vous lui avez demandé de ne point oublier, demain, votre lait demandé, il a fait deux nœuds à son mouchoir.

— Ainsi, c'est encore le chevalier de Maison-Rouge. Noble cœur?

— C'est lui, dit Madame Elisabeth.

— Dormez-vous, ma fille? demanda la reine.

— Non, ma mère, répondit Madame Royale.

— Alors priez pour qui vous savez.

Madame Elisabeth regagna sans bruit sa chambre, et pendant cinq minutes on entendit la voix de la jeune princesse qui parlait à Dieu dans le silence de la nuit.

C'était juste au moment où, sur l'indication de Morand, les premiers coups de pioche étaient donnés dans la petite maison de la rue de la Corderie.

(*La suite à demain.*) ALEXANDRE DUMAS.

Tandis que bien des grands faiseurs d'odes et de poèmes méconnaissent la grandeur de leur mission et en sont encore à la théorie de l'art pour l'art, voici venir un modeste chansonnier qui donne aux chansonniers ses confrères une généreuse impulsion. M. Festeau ne se contente pas, d'ailleurs, de faire un enseignement élevé; ses chansons expriment et répandent parmi le peuple les idées les plus avancées, les sentiments les plus larges de notre temps. Le second numéro de la *Phalange* contient une de ces bonnes inspirations qui continuent l'œuvre de Béranger, le maître de la chanson.

Citons un passage de l'adresse de M. Festeau aux chansonniers:

Chansonniers, mes confrères,

Avant de terminer, j'ai besoin de vous demander, si, en prenant la plume, vous avez compris vos devoirs et votre mission? avec peine je le dis: on est fondé à croire que beaucoup d'entre vous n'y ont pas assez réfléchi.

Permettez-moi donc de vous dire quelques mots à ce sujet:

Le chansonnier est l'écho, le pétitionnaire, le précepteur du peuple. Il rit de sa joie, pleure de sa peine et menace de sa colère. Il répand le courage, la philosophie, l'espérance et la gaieté dans les refrains qui accompagnent les occupations des travailleurs. Il fait monter jusqu'aux gouvernants ses demandes, ses désirs, ses plaintes et quelquefois sa volonté; mais, s'il reproduit les bons mots, les épigrammes, les éloges, les opinions de la foule, il doit en diriger les instincts, en combattre les préjugés, en corriger les travers. Il doit concourir à l'éducation de ceux que le travail manuel et les besoins journaliers enlèvent aux bancs de l'école. Il doit préparer et demander les améliorations nécessaires, en vulgarisant et répandant en bas les idées que les journalistes et les législateurs libéraux et intelligents jettent d'en haut. La forme légère des sujets de chansons doit toujours recouvrir un fond utile et sérieux, et les joyeusetés ne doivent que passagèrement occuper sa place et les auditeurs groupés autour de lui pour aspirer ses refrains.

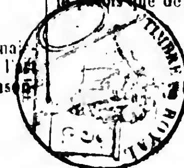
Chansonniers, voilà votre rôle, le comprenez-vous?...

Songez-y.....

Peut-être serait-il temps d'ériger en royaume votre république éparse et indisciplinée, qui erre sans but et sans direction. Alors, vous pourriez former, entre vous, un comité intime et facultatif où les conseils de la bonne foi, de l'amitié et de la bienveillance dirigeraient vos œuvres vers un but noble et utile, en faisant disparaître les taches qui parfois les déparent; de ce jour, les parades de mauvais goût, qui, des théâtres et des salons, sont venues envahir les soirées populaires, n'y seraient plus comptées que comme des lazzis, des bouffonneries, des hors-d'œuvre, des entr'actes sans conséquence, et vos chants purs, mâles et instructifs reprendraient l'autorité [illegible] que de sottes parodies occupent depuis trop long-temps.

Votre confrère et ami,

L. FESTEAU.



les rues une hauteur de 80 centimètres, a envahi les magasins et causé des dégâts considérables. Ce n'était pas une pluie, c'était des nappes immenses, qui, se précipitant de toutes parts et formant des torrents furieux, entraînaient et renversaient tout ce qui se rencontrait sur leur passage. Des hauteurs de Sologny, de Berzé-la-Ville, de Milly et de celles qui dominent Prissé, les eaux arrivaient avec une violence telle, que des murs ont été renversés, les terrains sillonnés de profonds ravins et les communications entièrement interceptées.

UNE EXÉCUTION EN PORTUGAL. — Manoel Pirès, cultivateur à Villa da Rua, province de Beira, aigri par des difficultés qui s'étaient élevées dans le partage d'une succession, avait résolu de se venger de son frère utérin, Leandro Gomès, et l'assassina d'un coup de poignard dans la nuit du 19 février 1839. De vagues soupçons s'étaient accrédités contre Pirès, mais la justice n'avait pu recueillir aucune preuve. Plusieurs mois se passèrent. Instruit que ses cousines Joanna de Castro et Constancia de Jésus l'accusaient hautement de fratricide, il imagina, pour cacher son premier crime, de commettre de nouveaux forfaits. Il prit avec lui deux complices déguisés en soldats, et tous trois se présentèrent, dans la soirée du 1er novembre à la maison habitée par ces deux femmes. Ils prétendaient qu'ils faisaient partie d'un détachement arrivé d'Almeida, et que la municipalité leur avait donné un billet de logement.

La porte leur fut ouverte. Manoel Pirès se jeta sur ces deux femmes, assouvit sur elle son ressentiment, et prit la fuite, ainsi que ses complices. Ceux-ci n'ont pu être retrouvés. Manoel Pirès, arrêté au bout de trois ans, a été mis en jugement devant le tribunal de Moimenta da Beira qui l'a déclaré coupable de triple assassinat, avec les circonstances aggravantes de préméditation, de guet-apens, de complicité, et d'invasion de domicile à l'aide de déguisements et de faux prétextes. En conséquence, Manoel Pirès a été condamné à la peine du gibet qu'il a subie le 6 juin à Villa da Rua

Voici en quels termes le juge de Moimenta en a rendu compte dans le rapport adressé selon l'usage au ministre de la justice et des grâces à Lisbonne :

« J'ai reçu de votre excellentissime seigneurie les pièces de la procédure criminelle instruite contre Manoel Pirès et l'ordre de faire exécuter la sentence. J'ai aussitôt convoqué huit ecclésiastiques les plus distingués dans l'arrondissement par leur probité, leurs vertus et la considération dont ils jouissent, pour se succéder à tour de rôle près du coupable pendant la mise en chapelle du patient, et pour l'accompagner jusqu'au lieu de l'exécution. Le 6 juin, de grand matin, le patient s'est confessé et a communié ; il a ensuite entendu la messe dans la chapelle. A huit heures du matin on l'en a fait sortir. On lui a fait prendre un très bon consommé de volaille, un peu de poule bouillie, trois ou quatre petites tartines de confitures, deux ou trois petits verres de vin et de l'eau *à discrétion*. Il a disposé de *mil reis* (70 fr.) qui lui restaient pour acquitter de petites dettes. Il a montré toute la résignation et la fermeté possibles, et demandé de lui-même à faire le trajet à pied, ce qui lui a été accordé, vu que la distance de la prison au gibet n'est que d'une lieue. Il a marché d'un pas ferme et assuré, ayant les yeux fixés sans cesse sur le crucifix qu'il tenait à la main. L'ecclésiastique le lui a retiré au moment où il allait monter les degrés de l'échafaud. Arrivé sur la plate-forme, le coupable a fait une prière fervente, demandé à Dieu le pardon général de tous ses péchés, et il a été mis immédiatement à mort. Le coupable avait été accompagné depuis la chapelle jusqu'au gibet par une escorte militaire entre les rangs de laquelle marchaient les exécuteurs et officiers de police de Moimenta, le bureau de charité de Villa da Rua, les ecclésiastiques assistants, cinq confréries de pénitents ayant le visage voilé, et portant chacune leurs bannières, le greffier et les huissiers du tribunal, tous les juges de paix de l'arrondissement et leurs greffiers et huissiers, et la police de Villa da Rua, en vertu d'une commission rogatoire. Pendant ce long trajet, le cortége a marché sur deux files, au milieu de plus de six mille spectateurs qui ont observé un profond silence, et se sont comportés avec une décence exemplaire. »

ON DEMANDE DES EMPLOYÉS. — S'adresser en personne de midi à deux heures, rue de Grenelle, 66, à M. Fremaux. Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Affaire Lesurques (1).

Arrestation des véritables assassins. — Procès de Durochat, de Vidal et de Dubosc.

Cinq hommes avaient commis l'assassinat du 8 floréal Courriol, Roussy, Vidal, Dubosc et Durochat. Les quatre premiers, à cheval, avaient attaqué la malle ; Durochat, placé dans l'intérieur de la voiture, avait poignardé le courrier.

A ces auteurs principaux du crime, joignons deux complices : Bernard, loueur de chevaux, qui participa aux produits du vol, et Richard, qui recéla les effets mobiliers pris dans la malle. Nous aurons sept coupables : l'instruction n'établit jamais qu'un plus grand nombre de personnes eussent pris une part directe ou indirecte à l'attentat.

A la date du 30 octobre 1796, Richard est dans les fers pour vingt-quatre années, Bernard, Courriol et Lesurques sont morts sur l'échafaud. Pour que l'innocence de Lesurques devienne évidente, incontestable, pour que la justice humaine soit convaincue d'erreur à son égard, il faut que l'autorité mette la main sur les hommes qui complètent, avec Courriol, le nombre des assassins signalés par tous les témoins.

Tous ces misérables furent successivement découverts et punis au milieu des circonstances les plus dramatiques.

Quatre mois après l'exécution de Lesurques, le faux Laborde, Durochat, arrêté pour vol à Paris, fut condamné à quatorze années

(1) Voir les numéros des 14, 16, 17 et 20 juin.

Ici, Durochat commence, relativement à l'assassinat du courrier de Lyon, des révélations entièrement concordantes avec celles de Courriol et tendant à laver complètement Lesurques.

Arrivé à Paris le 29 ventôse (17 mars 1797) Durochat renouvela ses déclarations ; en voici un passage :

« J'ai entendu dire qu'il y avait un particulier nommé Lesurques
» qui avait été condamné. Je dois à la vérité de dire que je n'ai ja-
» mais connu ce particulier ni lors du projet ni lors de son exécu-
» tion. Je ne le connais pas et ne l'ai jamais vu. Les seuls qui aient
» concouru à ce crime sont : moi, Durochat, Roussy, Dubosc, Cour-
» riol et Vidal avec Bernard qui avait prêté les chevaux, mais qui
» n'était pas de l'assassinat. »

Durochat dit plus tard en décrivant la chevelure blonde et la physionomie de Dubosc : *Lesurques a été arrêté, jugé et condamné au lieu de Dubosc.* Comme on objectait que Lesurques avait été signalé par plusieurs témoins comme ayant raccommodé un éperon avec du fil, Durochat répondit : « C'était le nommé Dubosc
» qui avait les éperons en argent ; le matin même que nous avons
» partagé le vol, je lui ai entendu dire qu'il avait brisé l'un des
» chaînons de ses éperons, qu'il l'avait raccommodé avec du fil
» dans l'endroit où ils ont dîné et qu'il l'avait perdu dans l'affaire.
» Je lui ai vu moi-même dans les mains l'autre éperon. »

Dénoncé par Courriol et par Durochat, Vidal fut trouvé dans une des prisons de la République, et dut comparaître aussi devant les assises ; mais Dubosc et Roussy manquaient encore au compte de la justice.

Il était cependant très urgent de les atteindre ; à chaque instant on pouvait craindre de Dubosc un nouveau crime : comprenant que les représentants de Lesurques étaient intéressés à le poursuivre, à le convaincre pour recouvrer l'honneur de leur nom, il essaya plusieurs fois de porter la terreur au sein de cette famille. Un jour entre autres, une jeune fille, à qui ce bandit faisait la cour, et pour laquelle il n'avait pas de secrets, vint avertir la veuve et les filles de Lesurques qu'elles eussent à se mettre sur leurs gardes. La police est prévenue ; elle veille aux abords de la maison qu'habitait la famille Lesurques. Bientôt Dubosc apparaît ; il vient commettre des assassinats ; mais, en scélérat consommé, il reconnaît la présence de la force armée assez tôt pour s'échapper en traversant un jardin.

Cette tentative de meurtre, ou tout au moins d'intimidation, offrait un argument de plus à ceux qui proclamaient la culpabilité de Dubosc et l'innocence de Lesurques.

Enfin, le 8 floréal an V, plus d'un an après l'assassinat du courrier, Dubosc, à son tour, paraissait devant le jury de Melun.

Tout en signalant une grande ressemblance entre Dubosc et Lesurques, la plupart des témoins à charge n'osèrent pas dire : « Nous nous sommes trompés ! » quelques-uns trouvaient même les cheveux de Dubosc plus foncés que ceux du meurtrier qu'ils avaient vu le 8 floréal, et qu'ils avaient cru reconnaître dans Lesurques.

Cette différence était causée par la perruque blonde portée par Dubosc le jour de l'assassinat. L'accusateur public, voulant mettre les témoins en demeure de se prononcer, requit que Dubosc fût présenté aux débats avec une perruque blonde, et que l'on se procurât le buste et le portrait de Lesurques. Le tribunal ayant fait droit à cette requête, on alla demander à la veuve Lesurques le buste de son mari, qu'elle possédait en terre crue, et un portrait en miniature.

Pendant que la justice était absorbée par ces préparatifs, Dubosc et Vidal, prévoyant l'issue du procès, ne songeaient qu'à fuir. Dubosc était célèbre par ses évasions ; quatre fois condamné au bagne, il avait rompu sa chaîne. A Versailles il fut d'abord moins heureux et se cassa la jambe en sautant du haut d'un mur, tandis que Vidal s'échappait seul ; mais bientôt Dubosc, parfaitement guéri, et profitant du relâchement de surveillance occasionné par sa blessure, disparaît à son tour de la prison ; il laissait au chirurgien qui l'avait soigné ce remerciement un peu ironique :

« L'artiste inestimable qui conserve les membres les plus pré-
» cieux à l'existence nous rend, selon moi, un service infiniment
» plus grand que nos pères, qui, en nous donnant le jour, ne sui-
» vent que l'instinct et la routine commune à tous les animaux.

(*La suite prochainement.*)

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 23 JUIN.

Le *Journal des Débats* s'occupe ce matin de la question des charpentiers. Il trouve que les prétentions des charpentiers ne sont pas fondées, car si le prix des subsistances a augmenté, depuis 10 ans, le salaire, dit-il, n'est pas resté stationnaire. « Il est probable, ajoute-t-il, que les ouvriers charpentiers reconnaîtront avant peu qu'ils ont mal choisi leur temps. Le retard ne sera pas assez long, il est permis de le croire, pour que le gouvernement soit vivement sollicité d'employer un moyen dont on s'est déjà servi avec un entier succès, et qui consiste à permettre aux soldats qui ont été compagnons charpentiers de se mettre momentanément à la disposition des entrepreneurs, ou à appeler à Paris quelques-

[illegible] douter qu'elle soit soulevée devant des députés fatigués et pressés d'aller respirer l'air des champs.

La *Quotidienne* consacre son premier-Paris à l'éloge des femmes qui, dit-elle, sont encore aujourd'hui l'expression la plus vraie de la pensée nationale, et chez lesquelles il y a une exaltation de foi, d'honneur, de courage qui est comme un reste de la chevalerie chrétienne. Elle cite un fragment plein de délicates et généreuses pensées de M. de Laurentie sur la femme, et un joli fragment d'étude sorti de la plume d'une femme du faubourg Saint-Germain, et portant pour titre : *La Société régénérée par la femme*.

Bourse du 23 juin 1845.

Les fonds publics, vivement affectés au début, ont baissé jusqu'à la fin de la Bourse. Il n'a point circulé de nouvelles pour motiver ce mouvement, et l'on peut croire que la position de la place a suffi pour y donner lieu.

Les chemins de fer, toujours en discrédit, ont considérablement baissé aujourd'hui ; le Vierzon, surtout, ainsi que Saint-Germain et Versailles.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :

4 0/0, 110 50. — Rente belge 1842, 106. — Id. 4 1/2, 101 3/4, 102. — Autriche, 412 50. — Société générale, 1040. — 3 0/0, 41. — Dette intér. 32.

Chemins de : La Teste, 198 75. — Grand'-Combe, 1165, 1160. — Naples, 1085. — Hypothèc. 498 75. — Canal de Bourgogne, 1000.

Actions de : Zinc Vieille-Montagne, 7000. — Union linière, 710. — Aveyron, 5000. — Lin Maberly, 810.

Obligations de : St-Germain nouv., 1240. — Grand'-Combe nouv. 1185.

Chemins non constitués : Bordeaux, gr. coupures, 690, 682 50. — Boulogne, 605. — Montereau, gr. c. 580., pet. 535.

A terme : Banque de France, 3302 50. — Espagne Dette intérieure, 32 1/8. fin juillet,

5 0/0 compt....	1er C. 121 90	P. H. 121 90	P. B. 121 80	dr C. 121 80	h. 121 90
— fin cour...	122 05	122 05	121 85	121 85	122 05
3 0/0 compt....	84 »	84 »	83 90	83 90	84 05
— fin cour...	84 »	84 »	83 85	83 85	84 00

au comptant.	1er C.	Dr C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	1470 »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840.	102 1/4	102 1/2	H. » 1/4
B. de France...	3300 »	» »	» »	— Portugais...	» »	» »	
C. Gou. 1000...	1142 50	1145 »	H. 2 50	Esp. D. active.	38 1/4	» »	
C. Gan. 1000...	1130 »	» »	» »	5 0/0 Naples...	104 45	» »	H. » 15
C. hypot......	718 »	707 50	B. 7 50	— Romain..	104 5/8	» »/»	
4 Canaux......	1275 »	» »	» »	Obl. Piémont.	» »	» »	
CHEMINS DE FER. St-Germ.....	1090 »	» »	» »	F. c. 1005, 1000 50.			B. 17 50
V. r. d......	542 50	535 »	B. 5 »	— 540, 547 50, 525, 532 50.			B. 10
— r. g.......	330 »	322 50	B. 12 50	— 330, 333 75, 315, 320.			B. 12 50
Orléans......	1206 »	1202 50	B. 2 50	— 1200, 1215, 1202 50.			B. 7 50
Strasb......	266 25	265 »	B. 1 25	— 266 25, 265.			B. 1 25
Rouen.......	1065 »	1062 50	B. 2 50	— 1067 50, 1050.			B. 20
Havre.......	855 »	» »	B. 5 »	— 850, 855.			B. 7 50
Marseille....	1000 »	1000 »	B. 10 »	— 1007 50, 997 50, 1005.			B. 5
Vierzon.....	725 »	717 50	B. 27 50	— 760, 722 50.			B. 47 50

LONDRES, 21 JUIN.	PRIMES. PARIS, 19 JUIN.	COULISSE
Consol. 99 1/8 1/4.	3 0/0 F. c. 84 10, 84 d. 50.	Av. 84 05.
Esp. act.	F. p. 84 25 d. 50.	Ap. 83 85.
Portug. 67 3/8.	5 0/0 F. c. 122 10, 122 d. 50.	
Mexic.	F. p. 122 65, 50 d. 50.	B. du Trés
Brésil.	St-Germ. 1120 d. 10 au 15.	3 1/8 à 2 m.
5 0/0 hol. 99 1/8.	Versailles, d. 620 d. 20 au 15.	Esp. F. c. F. p.
2 1/2 de. 63 5/8.	570, 560d. 20. 565, 560 d. 10 au 30.	3 0/0 7 1/2. 12 1/2
Rouen. 42 1/2.	riv. g. F. c. 375 d. 10.	5 0/0 13 1/2. 27 1/2
Orléans. 47 1/2.	Orléans, 1220 d. 10.	

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 98,00 à 00,00 ; courant du mois, 100,00 à 99,50 ; juillet et août, 100,00 à 99,00 ; 4 derniers mois, 106,00 à 00,00 ; 4 premiers 1846, 109,00 à 110,00.

LILLE. — Colza, 93,00 à 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 103,00 à 104,00 ; juillet et août, 105,00 ; septembre et octobre, 105,00 à 106,00 ; novembre et décembre, 93,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 24 juin.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 THEATRE FRANÇAIS. Une Soirée à la Bastille. La Camaraderie.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Porthos. A la Plus Laide. Satan.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Gardeuse de Dindons. Jongleurs. Lansquenet.
7 h. 1/2 GYMNASE. — Dame et Grisette. Jeanne. Louise. 2e Année.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — La Pêche aux Beaux-Pères. Sylvandire.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Les Etudiants.
6 h. 1/2 GAITE. — Agnès.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE. — Augusta. Scène comique. Peau de Singe. Mazurka.
6 h. 1/2 FOLIES. — Helmina. Pique assiette. Denis. Galop.
6 h. LUXEMBOURG. — La Dot d'Auvergne. Le Tailleur de Vitré. Laveuses.
SALLE VIVIENNE. Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 h. à 5 h. — Le Déluge ; avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

l'assemblée, réunie de bonne heure, était nombreuse, active et très pressée d'en finir avec la session ; tous les articles étaient votés précipitamment et la Chambre coupait la parole, par ses murmures, à tout orateur qui menaçait d'entrer dans quelques développements.

Il y a cependant un orateur à qui, ni la Chambre, ni le président ne peuvent ôter la parole, c'est M. Desmousseaux de Givré ; deux fois de suite nous l'avons vu à la tribune, sourd à toutes les plaintes, pousser jusqu'au bout une argumentation sur les décrets impériaux qui ont organisé l'Université de France.

M. de Salvandy, qui a défendu le budget de son ministère avec talent et fermeté, est entré dans des détails intéressants sur les revenus particuliers des collèges royaux, notamment sur les rentes du collège Louis-le-Grand, propriété qui va permettre à cet établissement d'entrer pour moitié dans les frais de reconstruction de ses bâtiments lézardés.

M. Ledru-Rollin, comme l'avait fait naguère le *National*, comme nous l'avions fait nous-mêmes, a dénoncé, mais sans résultat, le scandale des bourses refusées aux familles pauvres pour être accordées à des conseillers de Cour royale, à des députés; puis on a procédé à la fixation de l'ordre du jour pour les dernières séances de la session ; ici, la délibération est devenue si désordonnée, si tumultueuse que nous renonçons à la suivre. C'était la confusion des langues. Il nous a semblé que les constructeurs de Babel, chassés du Théâtre-Français, venaient élire domicile à la Chambre des députés.

La Chambre des pairs a adopté aujourd'hui, après un débat sans importance, le projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à la frontière du Nord, tel qu'il avait été voté par la Chambre des députés. De très justes observations de M. le général de Cubières sur la supériorité de l'exploitation des chemins de fer par l'Etat ont été à peine écoutées de la Chambre. Elles méritaient mieux cependant; mais on paraît aussi pressé au Luxembourg qu'au Palais-Bourbon d'en finir avec la session 1845.

Les journaux légitimistes révoquent en doute le fait de l'arrestation de Cabrera : « Le 10 juin, écrit un correspondant de la « *France*, c'est-à-dire le jour de cette prétendue arrestation, le gé« néral espagnol était à Moulins, dans le département de l'Allier. » Quelque ingénieux que soit cet alibi, il n'en est pas moins positif que cette arrestation a été annoncée à Narvaez dans une dépêche officiellement publiée ensuite par la *Gazette de Madrid*.

Ce soir même la *Gazette de France* publie une lettre de Moulins, datée du 10; elle est écrite, dit-elle, par un ancien député royaliste qui annonce qu'il a pour hôte Cabrera et son frère et

Dans une circonstance où de graves intérêts sont en jeu, nous avons quelque répugnance à entamer avec un de nos confrères un débat personnel. Cependant nous ne saurions laisser passer sans réponse le passage suivant dans lequel la *Réforme* mêle aux reproches qu'elle nous adresse des doctrines capables d'égarer les ouvriers. Après avoir exposé comme elle la comprend la question des charpentiers, la *Réforme* ajoute :

« ..... La question était donc admirablement posée pour nous ; il nous suffisait de laisser aux faits et aux chiffres toute leur éloquence, surtout au moment où la chambre était saisie des plaintes des travailleurs par la Pétition de l'Enquête. Nous avons vu à côté de nous une autre Ecole, qui se prétend démocratique et pacifique, et qui ne justifie que la dernière partie de sa devise, Ecole très pacifique, en effet mais très peu démocratique, *inviter les ouvriers à s'adresser au gouvernement* ; hier encore, l'organe de cette Ecole disait que la question entre les maîtres et les ouvriers était arrivée à ce point de maturité, que l'autorité aurait beau jeu pour faire entendre sa voix.

» Et le même jour, nous annoncions que l'autorité intervenait dans cette lutte entre le capital et le travail, et que son intervention se manifestait par l'arrestation de quelques ouvriers, et par des poursuites intentées contre eux aux termes de la loi contre la coalition, loi dont les démocrates pacifiques se gardent bien de demander l'abrogation. »

La *Réforme* devrait bien nous montrer ce qu'il y a de peu démocratique dans notre appel à l'intervention officieuse de l'Autorité pour amener une transaction à l'amiable, une conciliation entre les maîtres charpentiers et leurs ouvriers. Une affirmation ne prouve rien, il eût fallu être plus explicite. Il est facile, en semant çà et là dans un article ou dans un discours, les grands mots de *liberté* et de *démocratie*, il est facile de monter encore l'imagination de gens qui sont déjà passablement excités, mais ces mots jetés au hasard n'ont absolument aucune valeur auprès des hommes raisonnables.

La solution que nous proposons, dites-vous, n'est pas démocratique? Et la vôtre, Messieurs de la *Réforme*, en quoi est-elle plus démocratique que la nôtre? Et d'abord, quelle est-elle votre solution? Nous avons peut-être mal lu ou mal compris vos articles, mais le fait est que nous ne saurions dire quel moyen vous proposez pour arriver à une conciliation. Le rôle que vous avez pris a été facile. Vous vous êtes bornés à développer toutes les raisons alléguées par les ouvriers pour justifier leur demande d'augmentation de salaire, et l'idée ne vous est pas venue que, de leur coté, les maîtres pussent avoir aussi quelques droits. Les ouvriers charpentiers que nous avons vus ont montré plus d'impartialité de justice et de raison : ils n'ont fait aucune difficulté de reconnaître avec nous qu'on ne devait pas être juge trop absolu dans sa propre cause; qu'on pouvait sans s'en douter s'exagérer ses droits, et qu'il était sage d'écouter ceux qui, se plaçant au dessus des parties, savaient reconnaître les droits de chacune et prêcher la conciliation.

Ces sentiments d'éternelle justice, nous devions les présenter aux maîtres et aux ouvriers, sauf à blâmer plus tard ceux qui les auraient méconnus. C'est ce que nous avons fait.

Trois partis étaient à prendre dans cette lutte, trois conseils étaient à donner :

1° Conseiller aux maîtres de tenir bon, et aux ouvriers de céder;

sumant qu'une pareille démarche de leur part triompherait des hésitations et des scrupules des dépositaires du Pouvoir. Nous l'avouons, nous avons été déçus. Est-ce une raison cependant pour regretter l'impartialité et la modération que nous avons mises dans toute cette affaire? Non, sans doute. En agissant ainsi, nous avons la ferme conviction d'avoir mieux servi la cause de nos braves amis les charpentiers que si nous avions jeté, comme on dit vulgairement, de l'huile sur le feu. Nous avons établi pour tous, et nous avons fait admettre par les ouvriers que la fixation du salaire est un problème impossible à *bien résoudre* dans la société actuelle. C'est à nos yeux un pas immense qu'une pareille idée se répande, que l'opinion publique l'accepte, et nous ne tarderons pas à faire accepter aussi la nécessité d'une organisation nouvelle de l'industrie.

Quoi qu'il arrive maintenant, quelle que soit l'issue de la lutte, ouvriers, maîtres et gouvernement auront reçu une utile leçon : car, n'en doutez pas, messieurs de la *Réforme*, de tout ce qui se passe aujourd'hui il résultera indubitablement pour tous, cet utile et fécond enseignement, que la question du salaire est de toutes les questions celle qui réclame la plus urgente solution.

Nous devons dire en terminant, et pour être justes envers la *Réforme*, que son article de ce jour contient d'excellentes choses en réponse au *Journal des Débats*.

D'après ce que nous avons appris, il est douteux que les ouvriers tirés des régiments puissent à nombre égal remplacer les ouvriers civils qui ont quitté les travaux.

On lit ce soir dans le *Messager* : « Un journal annonce que plusieurs « ouvriers voulant, pour cause d'économie, quitter Paris, on leur a re« fusé leurs papiers. Cette assertion est entièrement controuvée. » Nous répondrons au *Messager* que nous avons malheureusement de bonnes raisons pour n'être pas rassurés par sa déclaration.

La *Patrie* publie de son côté les lignes suivantes : « La *Presse* dit à « tort que les travaux de charpente ont été repris dans une maison en « construction, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 10. Ce fait n'est pas exact. « Les travaux de maçonnerie seuls continuent : les travaux de charpente « sont suspendus. »

Barrage du Nil.

La *Réforme* a paru craindre que nous n'ayons été induits en erreur sur l'affaire du *barrage du Nil*. Nous nous empressons de dissiper les craintes de notre confrère. Nos informations ont été puisées à des sources quasi-officielles. Tous les faits que nous avons énoncés, nous pouvons les prouver par des témoignages et des documents authentiques.

Oui, il est certain que le gouvernement égyptien a résolu de mettre à exécution le projet de M. Mougel, ingénieur des ponts et chaussées de France, actuellement au service de Méhémet-Ali. Oui, il est certain que le projet de cet ingénieur a été examiné et approuvé par le conseil des ponts et chaussées ; et si la *Réforme* désire une date précise, nous lui di-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

DEUXIÈME VOLUME.

NUAGES.

A part l'enivrement des premiers regards, Maurice s'était trouvé au dessous de son attente dans la réception que lui avait faite Geneviève, et il comptait sur la solitude pour regagner le chemin qu'il avait perdu, ou du moins qu'il paraissait avoir perdu dans la route de ses affections.

Mais Geneviève avait son plan arrêté ; elle comptait bien ne pas lui fournir l'occasion d'un tête-à-tête, d'autant plus qu'elle se rappelait par leur douceur même, combien ces tête-à-tête étaient dangereux.

Maurice comptait sur le lendemain ; une parente sans doute prévenue à l'avance, était venue faire une visite, et Geneviève l'avait retenue. Cette fois-là il n'y avait rien à dire ; car il pouvait n'y avoir pas de la faute de Geneviève.

En s'en allant, Maurice fut chargé de reconduire la parente qui demeurait rue des Fossés-Saint-Victor.

Maurice s'éloigna en faisant la moue, mais Geneviève lui sourit, et Maurice prit ce sourire pour une promesse.

Hélas! Maurice se trompait. Le lendemain 2 juin, jour terrible qui vit la chute des Girondins, Maurice congédia son ami Lorin, qui voulait absolument l'emmener à la Convention, et mit à part toutes choses pour aller voir son amie. La déesse de la liberté avait une terrible rivale dans Geneviève.

Maurice trouva Geneviève dans son petit salon, Geneviève pleine de grâces et de prévenances; mais près d'elle était une jeune femme de chambre, à la cocarde tricolore, qui marquait des mouchoirs dans l'angle de la fenêtre, et qui ne quitta point sa place.

Maurice fronça le sourcil : Geneviève s'aperçut que l'Olympien était de mauvaise humeur, elle redoubla de prévenances, mais, comme elle ne poussa point l'amabilité jusqu'à congédier la jeune officieuse, Maurice s'impatienta et partit une heure plus tôt que d'habitude.

Tout cela pouvait être du hasard. Maurice prit patience. Ce soir-là, d'ailleurs, la situation était si terrible, que bien que Maurice, depuis quelque temps, vécût en dehors de la politique, le bruit arriva jusqu'à lui. Il ne fallait rien de moins que la chute d'un parti, qui avait régné dix mois en France pour le distraire un instant de son amour.

Le lendemain, même manège de la part de Geneviève : Maurice avait, dans la prévoyance de ce système, arrêté son plan : dix minutes après son arrivée, Maurice voyant qu'après avoir marqué une douzaine de mouchoirs, la femme de chambre entamait six douzaines de serviettes, Maurice, disons-nous, tira sa montre, se leva, salua Geneviève et partit sans dire un seul mot.

Il y eut plus, en partant il ne se retourna point une seule fois.

Geneviève, qui s'était levée pour le suivre des yeux à travers le jardin, resta un instant sans pensée, pâle et nerveuse, et retomba sur sa chaise toute consternée de l'effet de sa diplomatie.

En ce moment Dixmer entra.

— Maurice est parti? s'écria-t-il avec étonnement.

— Oui, balbutia Geneviève.

— Mais il arrivait seulement.

— Il y avait un quart-d'heure à peu-près.

— Alors il reviendra.

— J'en doute.

— Laissez-nous, Muguet, fit Dixmer.

La femme de chambre avait pris ce nom de fleur en haine du nom de Marie, qu'elle avait le malheur de porter comme l'Autrichienne.

Sur l'invitation de son maître, elle se leva et sortit.

— Eh bien! chère Geneviève, demanda Dixmer, la paix est elle faite avec Maurice?

— Tout au contraire, mon ami, je crois que nous sommes à cette heure plus en froid que jamais.

— Et cette fois, qui a tort? demanda Dixmer.

— Maurice, sans aucun doute.

— Voyons, faites-moi juge.

— Comment! dit Geneviève en rougissant, vous ne devinez pas?

— Pourquoi il s'est fâché? non.

— Il a pris Muguet en grippe, à ce qu'il paraît.

— Bah! vraiment? Alors il faut renvoyer cette fille. Je ne me priverai pas pour une femme de chambre d'un ami comme Maurice.

— Oh! dit Geneviève je crois qu'il n'irait pas jusqu'à exiger qu'on l'exilât de la maison, et qu'il lui suffirait...

— Quoi?

— Qu'on l'exilât de ma chambre.

— Et Maurice a raison, dit Dixmer. C'est à vous et non à Muguet que Maurice vient rendre visite; il est donc inutile que Muguet soit là à demeure quand il vient.

Geneviève regarda son mari avec étonnement.

— Mais mon ami, dit-elle...

— Geneviève, reprit Dixmer, je croyais avoir en vous une alliée qui rendrait la tâche que je me suis imposée plus facile, et voilà au contraire que vos craintes redoublent nos difficultés. Il y a quatre jours que je croyais tout arrêté entre nous, et voilà que tout est à refaire. Geneviève, ne vous ai-je pas dit que je me fiais en vous, en votre honneur; ne vous ai-je pas dit qu'il fallait enfin que Maurice redevînt notre ami plus intime et moins défiant que jamais. Oh! mon Dieu, que les femmes sont un éternel obstacle à nos projets.

— Mais, mon Dieu! n'avez-vous pas quelque autre moyen? Pour nous tous, je l'ai déjà dit, mieux vaudrait que M. Maurice fût éloigné.

— Oui, pour nous tous, peut-être, mais pour celle qui est au dessus de nous tous; pour celle à qui nous avons juré de sacrifier notre fortune, notre vie, notre bonheur même. Il faut que ce jeune homme revienne. Savez-vous que l'on a des soupçons sur Turgy, et qu'on parle de donner un autre serviteur aux princesses.

— C'est bien, je renverrai Muguet.

— Eh! mon Dieu, Geneviève, dit Dixmer avec un de ces mouvements d'impatience si rares chez lui, pourquoi me parler de cela? Pourquoi souffler le feu de ma pensée avec la vôtre? Pourquoi me créer des difficultés dans la difficulté même? Geneviève, faites en femme honnête, dévouée, ce que vous croirez devoir faire, voilà ce que je vous dis; demain je serai sorti ; demain je remplace Morand dans ses travaux d'ingénieur. Je ne dînerai point avec vous, mais lui y dînera; il a quelque chose à demander à Maurice, il vous expliquera ce que c'est. Ce qu'il a à lui demander, songez-y, Geneviève, c'est la chose importante; c'est, non pas le but auquel nous marchons, mais le moyen; c'est le dernier espoir de cet homme si bon, si noble, si dévoué; de ce protecteur de vous et de moi, pour qui nous devons donner notre vie.

— Et pour qui je donnerais la mienne, s'écria Geneviève avec enthousiasme.

— Eh bien! cet homme, Geneviève, je ne sais comment cela s'est fait, vous n'avez pas su le faire aimer à Maurice, de qui il était important surtout qu'il fût aimé. Ensorte qu'aujourd'hui, dans la mauvaise disposition d'esprit où vous l'avez mis, Maurice refusera peut-être à Morand ce qu'il lui demandera, et ce qu'il faut à tout prix que nous obtenions. Voulez-vous maintenant que je vous dise, Geneviève, où mèneront Morand toutes vos délicatesses et toutes vos sentimentalités?

— Oh! monsieur, s'écria Geneviève en joignant les mains et en pâlissant, monsieur, ne parlons jamais de cela.

— Eh! bien, donc, reprit Dixmer en posant ses lèvres sur le front de sa femme, soyez donc forte et réfléchissez.

Et il sortit.

— Oh! mon Dieu, mon Dieu! murmura Geneviève avec angoisses, que de violences ils me font pour que j'accepte cet amour vers lequel vole toute mon âme...

Le lendemain, comme nous l'avons dit déjà, était un décadi.

Il y avait un usage fondé dans la famille Dixmer, comme dans toutes les familles bourgeoises de l'époque : c'était un dîner plus long et plus

(1) Voyez les numéros du 21 mai au 24 juin. —

présente, de critiquer et de blâmer sévèrement l'oppression des fellahs, les gaspillages des fonctionnaires, l'état précaire et misérable des populations égyptiennes.

Evasion du docteur Steiger.

Trois braves gens ont, en effet, par leur courage et leur résolution, enlevé le docteur Steiger à ses ennemis. Nous avons dit hier qu'il était arrivé le 20 juin à Zurich, à huit heures du matin. Il y est resté jusqu'à deux heures de l'après-midi, moins pour s'y reposer, quoiqu'il en eût grand besoin, que pour recevoir les vives et touchantes félicitations de tous les habitans. Son départ de Zurich ressemblait à un triomphe. Le cri de : Vive le docteur Steiger ! était dans toutes les bouches. Le peuple formait une haie que la voiture de l'heureux évadé fendait à grand'peine. Il a couché à Winterther, et pendant la nuit entière, la foule a veillé autour de son hôtel. Le lendemain, à son réveil, on lui a donné une sérénade, puis un banquet, auquel assistaient deux cents notables, et où il a été harangué au nom de tous par le colonel Weiss. Des feux de joie furent allumés ensuite sur les montagnes de Hongger et de l'Albis, afin que les lieux d'alentour apprissent que l'évasion du docteur était consommée et qu'ils devaient se livrer à l'allégresse.

Les trois libérateurs du docteur Steiger ont adressé la lettre suivante à la direction de la police du canton de Lucerne :

« M. le directeur, nous soussignés avons la satisfaction de vous annoncer que nous sommes arrivés ce matin, à trois heures, avec le docteur Steiger sain et sauf, sur le sol libre du canton de Zurich. Nous vous faisons savoir en même temps qu'à partir de ce jour nous quittons votre service sans aucune envie d'y rentrer de sitôt. Peut-être essayerez-vous de faire passer notre action d'aujourd'hui comme contraire à notre devoir et à notre serment. Mais nous protestons d'avance de la manière la plus solennelle, convaincus que nous sommes d'avoir agi loyalement et sans manquer à notre devoir. Les tristes circonstances qui pèsent actuellement sur le canton de Lucerne, ne sont que la conséquence de la résolution du grand conseil qui viola la constitution, en appelant les Jésuites dans le canton de Lucerne. Là où les premières autorités violent leur serment et la constitution, les subordonnés sont dégagés de leur obéissance.

» La condamnation à mort du docteur Steiger n'est elle-même qu'une suite de cette violation de la constitution partie d'en haut, et nous étions disposés, par ce motif, à empêcher l'exécution de la sentence de mort. Mais nous attendions la grâce et nous l'attendions en toute sécurité. Malgré notre vive douleur, elle n'eut point lieu. Depuis un mois le glaive de la mort est suspendu sur la tête de ce citoyen généralement estimé, et rien ne semblait annoncer la fin d'un pareil état de choses. On acquit de plus la certitude que sous l'apparence d'une grâce on voulait envoyer notre ami dans le pays des Jésuites et des Lazzaroni pour l'y exécuter en secret, ce que l'on n'osait faire ouvertement. C'était donc notre devoir d'épargner une telle ignominie au canton de Lucerne et à toute la Confédération, et c'est pourquoi nous avons accompli cette démarche.

« L'un des soussignés, le sergent Kaufmann, a servi avec fidélité et loyauté, depuis 1815, trois gouvernements. Durant ces trente-une années, il n'a encouru aucune réprimande. Un autre, le caporal Birrer, est au service depuis seize années. Jamais un arbitraire si intolérable n'avait été exercé par aucun gouvernement, et c'est pour y mettre un terme que nous avons pris une résolution que tout le monde civilisé approuvera. Nous avons accompli

aucune influence directe sur le sort de cette ville, aussi n'avions-nous attaché aucune importance à la prétendue victoire complète d'Urquiza sur Rivera, dont les journaux anglais nous ont apporté la nouvelle. Les dernières correspondances portent positivement que ce fait d'armes qui a eu lieu le 27 mars près de la petite rivière de *India Muerta*, à 170 kilomètres de Montevideo, n'avait donné que les premiers avantages à Urquiza, et que le champ de bataille était resté à la fin de la journée à Rivera. Remarquons aussi que la veille de cette bataille Rivera s'était emparé de *las caballadas* d'Urquiza, c'est-à-dire des chevaux de réserve et de renfort de la cavalerie, dont le nombre est toujours dans ce pays double ou triple de l'effectif des cavaliers.

M. Pichon est toujours aux environs du Cerrito, près du camp d'Oribe. M. Bourboulon, notre chargé d'affaires par intérim près de Rosas depuis le départ de M. le comte de Lurde et l'arrivée de M. Marueil, a quitté Buenos-Ayres pour Rio-Janeiro. M. Marueil n'avait pas encore pu obtenir de Rosas que les bâtiments déchargeassent leurs marchandises.

Espérons que M. Ouseley, même en l'absence de M. le baron Deffaudis, qui n'a pu arriver à Montevideo que dans les derniers jours du mois de mai, aura réussi à faire entrer Rosas dans une voie plus libérale et plus humaine.

Dans une des dernières séances de la Chambre, à l'accasion de la discussion relative au traitement des agents diplomatiques, M. Alph Denis, a fait sentir la nécessité qu'il y a pour la France, d'accréditer le plus tôt possible un ministre plénipotentiaire dans les républiques de Venezuela et du Chili. La Chambre nous a semblé ne pas comprendre toute l'importance des observations de M. Denis, sur notre situation dans ces contrées, qu'on néglige trop de connaître. Venezuela et le Chili sont, en effet, parmi les Etats de l'Amérique du sud, de ceux qui offrent le plus de garanties de stabilité. Les richesses agricoles de Venezuela acquièrent chaque jour de l'accroissement, et ses relations commerciales, une plus grande extension. Aussi, l'Angleterre, la Hollande, les Etats-Unis, ont-ils compris de bonne heure l'avantage qu'ils pouvaient tirer d'une relation étroite avec ce pays. Tandis que ces puissances s'empressaient d'accréditer auprès de cette république des agents revêtus d'un caractère supérieur, la France se contentait d'y envoyer un simple consul. Cette parcimonie plaçait notre représentant en dernière ligne, en même temps que nous semblions avoir peu de considération pour cette république.

On conçoit que cet état de choses ait eu, pendant longtemps, de fâcheuses conséquences pour nos intérêts politiques et commerciaux. C'est même en grande partie à cela que l'on doit attribuer les difficultés que nous rencontrâmes en 1839 lorsque le gouvernement français proposa un traité à Venezuela. Depuis lors, il est vrai, M. David fut envoyé à Caracas en qualité de consul général, chargé d'affaires, et grâce à ce nouveau titre et à l'habileté de ce diplomate, utilement secondé par l'influence personnelle de M. de Tourreil, son chancelier, un traité définitif de commerce et de navigation, avantageux pour les deux pays, a été conclu.

Nous apprenons que l'Angleterre est à la veille d'élever son repré-

[illegible]

« 1o A rembourser immédiatement à l'Etat toutes ses dépenses jusqu'à ce jour, contre rentes 3 et demi pour 100 à 100 fr., jouissance du 22 juin courant, et à mesure qu'elles auront lieu, celles qui lui restent à faire contre mêmes valeurs, au même prix, jouissance des semestres où ces dépenses seront effectuées ;

« 2° A faire, à ses risques et périls, construire et approvisionner de tout le matériel nécessaire soit le reste des lignes, soit les embranchements susénoncés, moyennant le montant des devis moins les remboursements ci-dessus, ledit montant à elle délivré mensuellement et à mesure des travaux et des achats, en rentes 3 demi pour 100 à 100 fr., jouissance du semestre dans lequel seraient faits ces achats et ces travaux ;

« 3o A laisser au Trésor, sur les susdites rentes 3 et demi pour 100, un cautionnement de 10 pour 100 de la totalité des dépenses ;

« 4o A gérer et administrer à titre de régie intéressée, et moyennant 25 pour 100 des produits nets, les susdites lignes et embranchements, pendant vingt-cinq ans à partir de leur mise en circulation, et en se conformant d'ailleurs aux conditions des cahiers des charges ;

« 5o A laisser à l'Etat la faculté de modifier tous les cinq ans, par des lois nouvelles, les tarifs, en tant que leur abaissement accroissant la circulation, deviendrait possible, sans diminution dans le produit total ;

« 6° A n'émettre d'actions de jouissance qu'à partir de la mise en circulation de chaque chemin et pour son importance seulement ;

« 7o A rendre le tout en bon état d'exploitation à la fin de la vingt-cinquième année, sans aucune indemnité.

« La présente autorisation ne dérogeant en rien aux dispositions contenues dans les titres ci-après. »

M. MÉRILHOU. Le système proposé par l'honorable préopinant est entièrement nouveau et il mérite un examen sérieux. Tout d'abord le système de l'exécution par l'Etat a été proposé ; la chambre des députés ne l'adopta pas ; l'exécution par des compagnies seules n'eut pas plus de succès. En 1842, la chambre des députés adopta un système mixte, et en cela elle a fait preuve de sagesse ; car il ne peut y avoir dans de semblables matières de principes absolus.

L'honorable membre termine en disant que le système d'une régie intéressée lui paraît être préférable à une concession pure et simple, parce qu'il offre à l'Etat une plus grande liberté.

M. ODIER demande l'ordre du jour pur et simple sur cette proposition.

M. LE GÉNÉRAL DE CUBIÈRES fait observer que ce n'est pas une loi d'impôt mais de finance.

M. LE COMTE D'ARGOUT demande avec force l'ordre du jour pur et simple et prétend que la proposition ne saurait mériter davantage. Supposez que vous l'adoptiez, votre projet est rejeté, car elle le détruit de fond en comble.

Et puis est-ce à cette époque qu'il faut voter un nouveau système, est-ce bien en cet état avancé de la session que nous pouvons délibérer quand le pays attend avec impatience un chemin dont les bienfaits sont incalculables ? Le cahier des charges de la compagnie ne pourrait convenir à la compagnie qui s'est présentée, et il est impossible qu'on y touche.

M. le comte d'Argout croit qu'avec un tel système jamais aucun ministre des finances ne pourrait l'adopter.

M. LE GÉNÉRAL DE CUBIÈRES. Je ne veux pas rentrer dans la question ; je ne répondrai pas davantage aux observations de M. le comte d'Argout, quoiqu'il me fût facile d'y répondre ; je veux dire seulement que je n'ai rien voulu imposer à M. le ministre des finances et que je lui laisse la faculté de choisir entre les deux systèmes.

M. LE COMTE DE BOISSY demande le renvoi à la commission.

M. ROUILLÉ DE FONTAINE, rapporteur. La commission a traité cette question, elle s'est décidée à accepter les travaux exécutés par les compa-

---

cérémonieux le dimanche que les autres jours. Depuis son intimité, Maurice, invité à ce dîner une fois pour toutes, n'y avait jamais manqué. Ce jour-là, quoiqu'on ne se mît d'habitude à table qu'à deux heures, Maurice arrivait à midi.

A la manière dont il était parti, Geneviève désespéra presque de le voir.

En effet, midi sonna sans qu'on aperçût Maurice ; puis midi et demi puis une heure.

Il serait impossible d'exprimer ce qui se passait, pendant cette attente, dans le cœur de Geneviève.

Elle s'était d'abord habillée le plus simplement possible ; puis, voyant qu'il tardait à venir, par ce sentiment de coquetterie naturel au cœur de la femme, elle avait mis une fleur à son côté, une fleur dans ses cheveux, et elle avait attendu encore en sentant son cœur se serrer de plus en plus. On en était arrivé ainsi presque au moment de se mettre à table et Maurice ne paraissait pas.

A deux heures moins dix minutes Geneviève entendit le pas du cheval de Maurice, ce pas qu'elle connaissait si bien.

— Oh ! le voici, s'écria-t-elle ; son orgueil n'a pu lutter contre son amour. Il m'aime ! Il m'aime !

Maurice sauta à bas de son cheval, qu'il remit aux mains du garçon jardinier, mais en lui ordonnant de l'attendre où il était. Geneviève le regardait descendre et vit avec inquiétude que le jardinier ne conduisait point le cheval à l'écurie.

Maurice entra, il était ce jour-là d'une beauté resplendissante. Le large habit noir carré à grands revers, le gilet blanc, la culotte de peau de chamois dessinait des jambes moulées sur celles de l'Apollon ; le col de batiste blanche et ses beaux cheveux découvrant un front large et poli, en faisaient un type d'élégante et vigoureuse nature.

Il entra ; comme nous l'avons dit, sa présence dilatait le cœur de Geneviève ; elle l'accueillit radieuse.

— Ah ! vous voilà, dit-elle en lui tendant la main ; vous dinez avec nous, n'est-ce pas ?

— Au contraire, citoyenne, dit Maurice d'un ton froid ; je venais vous demander la permission de m'absenter.

— Vous absenter.

— Oui, les affaires de la section me réclament. J'ai craint que vous ne m'attendissiez et que vous ne m'accusassiez d'impolitesse, voilà pourquoi je suis venu.

Geneviève sentit son cœur un instant à l'aise se comprimer de nouveau.

— Oh ! mon Dieu ! dit-elle, et Dixmer qui ne dîne pas ici, Dixmer qui comptait vous retrouver à son retour et m'avait recommandé de vous retenir ici.

— Ah ! alors je comprends votre insistance, madame. Il y avait un ordre de votre mari. Et moi qui ne devinais point cela. En vérité je ne me corrigerai jamais de mes fatuités.

— Maurice.

— Mais c'est à moi, madame, à m'arrêter à vos actions plutôt qu'à vos paroles. C'est à moi de comprendre que si Dixmer n'est point ici, raison de plus pour que je n'y reste pas. Son absence serait un surcroît de gêne pour vous.

— Pourquoi cela ? demanda timidement Geneviève.

— Parce que vous semblez prendre, depuis mon retour, à tâche de m'éviter ; parce que j'étais revenu pour vous, pour vous seule, vous le savez, mon Dieu ! et que depuis que je suis revenu, j'ai sans cesse trouvé d'autres que vous.

— Allons ! dit Geneviève, vous voilà encore fâché, mon ami, et cependant je fais de mon mieux.

— Non pas, Geneviève, vous pouvez mieux faire encore, c'est de me recevoir comme auparavant ou de me chasser tout-à-fait.

— Voyons, Maurice, dit tendrement Geneviève, comprenez ma situation, devinez mes angoisses et ne faites pas davantage le tyran avec moi.

Et la jeune femme s'approcha de lui et le regarda avec tristesse.

Maurice se tut.

— Mais que voulez-vous donc de moi ? continua-t-elle.

— Je voulais vous aimer, Geneviève, puisque je sens que maintenant je ne puis vivre sans cet amour.

— Maurice, par pitié !

— Mais alors, madame, s'écria Maurice, il fallait me laisser mourir.

— Mourir !

— Oui, mourir, ou oublier.

— Vous pouviez donc oublier, vous, s'écria Geneviève, dont les larmes jaillirent du cœur aux yeux.

— Oh ! non, non, murmura Maurice en tombant à genoux ; non Geneviève, mourir peut-être, oublier, jamais, jamais !

— Et cependant, reprit Geneviève avec fermeté, ce serait le mieux, Maurice ; car cet amour est criminel.

— Avez-vous dit cela à M. Morand, dit Maurice, ramené à lui par cette froideur subite.

— Monsieur Morand n'est point un fou comme vous, Maurice. Et je n'ai jamais eu besoin de lui indiquer la manière dont il se devait conduire dans la maison d'un ami.

— Gageons, répondit Maurice en souriant avec ironie, gageons que si Dixmer dîne dehors, Morand ne s'est pas absenté, lui. Ah ! voilà ce qu'il faut m'opposer, Geneviève, pour m'empêcher de vous aimer ; car tant que ce Morand sera là, à vos côtés, ne vous quittant pas d'une seconde, continua-t-il avec mépris, oh ! non, non, je ne vous aimerai pas, ou du moins je ne m'avouerai pas que je vous aime.

— Et moi, s'écria Geneviève poussée à bout par cette éternelle suspicion en étreignant le bras du jeune homme avec une sorte de frénésie, moi, je vous jure, entendez-vous bien, Maurice, et que cela soit dit une fois pour toutes, que cela soit dit pour n'y plus revenir jamais, je vous jure que Morand ne m'a jamais adressé un seul mot d'amour, que jamais Morand ne m'a aimée, que jamais Morand ne m'aimera, je vous le jure sur mon honneur, je vous le jure sur l'âme de ma mère.

— Hélas ! hélas ! s'écria Maurice, que je voudrais donc vous croire !

— Oh ! croyez moi, pauvre fou, dit-elle avec un sourire qui, pour tout autre qu'un jaloux, eût été un aveu charmant. Croyez-moi ; d'ailleurs en voulez-vous savoir davantage, eh bien ! Morand aime une femme devant laquelle s'effacent toutes les femmes de la terre, comme les fleurs des champs s'effacent devant les étoiles du ciel.

— Et quelle femme, demanda Maurice, peut donc effacer ainsi les autres femmes, quand au nombre de ces femmes se trouve Geneviève ?

— Celle qu'on aime, reprit en souriant Geneviève, n'est-elle pas, toujours, dites-moi, le chef-d'œuvre de la création ?

— Alors, dit Maurice, si vous ne m'aimez pas, Geneviève...

La jeune femme attendit avec anxiété la fin de la phrase.

— Si vous ne m'aimez pas, continua Maurice, pouvez-vous me jurer au moins de n'en jamais aimer d'autre.

— Oh ! pour cela, Maurice, je vous le jure et de grand cœur, s'écria Geneviève, enchantée que Maurice lui offrît lui-même cette transaction avec sa conscience.

Maurice saisit les deux mains que Geneviève élevait au ciel et les couvrit de baisers ardents.

— Eh bien ! à présent, dit-il, je serai bon, facile, confiant, à présent généreux. Je veux vous sourire, je veux être heureux.

— Et vous ne demanderez point davantage ?

— Je tâcherai.

— Maintenant, dit Geneviève, je pense qu'il est inutile qu'on vous tienne ce cheval en main. La section attendra.

— Oh ! Geneviève ! Je voudrais que le monde tout entier attendît et pouvoir le faire attendre pour vous.

On entendit des pas dans la cour.

— On vient nous annoncer que nous sommes servis, dit Geneviève. Ils se serrèrent la main furtivement.

— C'était Morand qui venait annoncer qu'on n'attendait pour se mettre à table que Maurice et Geneviève.

Lui aussi s'était fait beau pour ce dîner du dimanche.

ALEXANDRE DUMAS.

(*A demain la fin du deuxième volume.*)

... de la Bourse, le rendez-vous général de ceux qui jouent sur les fonds publics; il est impossible à un député de passer sans qu'il soit arrêté, interpellé sur ce qui se passe, poursuivi de questions; un tel scandale ne peut être toléré plus long-temps, et je prie M. le président de vouloir bien donner des ordres en conséquence. (Appuyé! appuyé! Vive agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. MM. les questeurs sont-ils présents? Je les invite à faire droit aux réclamations de l'honorable M. de Larochejacquelein.

Après un moment d'agitation, la discussion est reprise sur le chapitre du ministère de l'instruction publique relatif à l'instruction secondaire.

La discussion s'est engagée hier sur des augmentations de traitement allouées à des professeurs dans des collèges promus à une classe supérieure. Le gouvernement a abandonné la demande qu'il avait faite de crédits pour augmenter la dotation des boursiers dans les collèges qu'il s'agit d'élever de classe.

M. DESLONGRAIS demande qu'en élevant les collèges de classe, le traitement des professeurs reste ce qu'il était auparavant.

M. DE SALVANDY, ministre de l'instruction publique. La classification des collèges n'est pas une faveur arbitraire, elle dépend de l'importance des villes, de la cherté des denrées, etc.

Il est évident que le traitement des professeurs doit suivre le même mouvement.

M. DE L'ESPÉE revient sur les observations qu'il a présentées hier, et il insiste pour que les professeurs, au lieu d'être déplacés, reçoivent de l'avancement sur place.

M. CRÉMIEUX insiste pour que le prix de la pension des élèves ne change pas, quels que soient les collèges; la promotion d'un collège d'une classe à une autre, si le prix de la pension est élevé, loin d'être une faveur, est un désavantage, puisque, l'instruction restant la même, le prix de la pension est augmenté; ainsi les villes de Caen et de Poitiers, par exemple, se plaignent de la promotion à laquelle leurs collèges ont droit; il est évident, en effet, que si la rétribution est augmentée, il y aura moins d'élèves. Nous sommes, Messieurs, dans une situation à désirer que les avenues de l'éducation soient ouvertes à tous,

VOIX NOMBREUSES AU CENTRE. Allons donc!

M. CRÉMIEUX. Nous devons désirer que l'éducation se répande de plus en plus (Nouveaux murmures au centre), qu'elle soit accessible au plus grand nombre, et c'est dans ce but que je propose un amendement pour demander que le prix de la pension dans les collèges ne subisse aucun changement par suite de leur promotion à une classe supérieure. Ce que je demande est conforme à ce qui a été décidé par la législation consulaire. (Appuyé! appuyé!)

M. DE SALVANDY. Je n'insiste pas pour que le crédit soit accordé cette année, mais j'insiste pour que la question ne soit pas tranchée dès maintenant, et je m'oppose à l'amendement de M. Crémieux qui engagerait l'avenir.

L'amendement est mis aux voix et rejeté à une petite majorité

M. DE SALVANDY combat la réduction proposée pour l'allocation destinée aux collèges royaux. Les collèges ont des ressources restreintes qu'il est impossible de réduire; la commission paraît surtout blâmer les allocations qui sont accordées aux collèges Louis-le-Grand et Henri IV; ces collèges rendent de très grands services et sont loin d'avoir les ressources qu'on leur suppose.

M. BIGNON, rapporteur, défend la réduction de la commission; les collèges entre lesquels le fonds commun est réparti sont dans un état beaucoup plus avantageux qu'on ne le dit. D'après le tableau qui a été mis sous les yeux de la commission, beaucoup de réductions auraient pu être faites; elle s'est contentée d'en proposer un petit nombre; qu'elle prie la chambre d'adopter.

La réduction est rejetée.

M. CORNE blâme le changement fréquent de domicile qu'on impose aux professeurs; il voudrait qu'on trouvât moyen de les avancer sur place. L'instruction est donnée d'une manière convenable dans les collèges, mais on est loin de se préoccuper assez de l'éducation, qui est cependant encore plus utile.

L'orateur critique l'ordonnance relative aux maîtres d'études; elle a fait quelque chose pour des utiles fonctionnaires, mais elle n'a pas fait assez; elle ne leur pas a donné surtout la considération qui leur est due.

Il faudrait surtout que les maîtres d'étude des collèges royaux ne fussent pas tirés des institutions particulières; on sait que dans ces institutions on n'est occupé que d'une chose, du bon marché. Les journaux ont annoncé dernièrement, et le fait n'a pas été démenti, qu'un chef d'institution a dernièrement pris pour maître d'étude un sapeur-pompier. (On rit.) Les mœurs de la caserne peuvent avoir leur valeur, mais elles ne doivent pas être importées dans les établissements d'instruction publique.

L'orateur termine en faisant des vœux pour que la loi sur l'instruction secondaire soit prochainement votée. La question est difficile, mais elle est importante, et il ne peut être permis de la négliger.

M. DE SALVANDY. J'ai demandé des renseignements sur le fait cité par les journaux et rappelé par l'honorable préopinant sur ce qui se serait passé dans une institution particulière. Les renseignements ne me sont pas encore parvenus, et j'en tire la conclusion qu'il n'a pas de fondement. Quant aux maîtres d'étude, leur situation a appelé depuis long-temps l'attention du gouvernement; mon honorable prédécesseur a réglé cette situation par une ordonnance; je crois que les mesures qu'il a prises sont ce qu'il y avait de mieux à faire.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ présente quelques considérations sur les conditions nécessaires à une loi d'instruction secondaire. Les cris d'impatience de la chambre ne nous permettent pas de l'entendre. Nous entendons cependant qu'il conteste la légalité de l'Université.

M. DE SALVANDY. L'Université a été constituée légalement; ses titres résultent d'actes émanés du Consulat, et on ne peut être autorisé à les remettre en doute.

Quant à la loi sur l'instruction secondaire, si l'honorable membre désirait qu'elle fût discutée cette année, il pourrait le demander à temps, le ministère n'a pas décliné le débat.

M. DUPIN. Non seulement l'Université est légale, mais elle est chère au pays et les faveurs du pays, comme celles de la législature, l'accompagneront jusqu'à ce que force reste à la loi.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ reparaît à la tribune, gesticule beaucoup et ne parvient pas à se faire entendre.

M. LEDRU-ROLLIN appelle l'attention de la chambre sur la distribution des bourses. Ces faveurs devaient être accordées dans l'origine aux enfants des hommes pauvres qui auraient rendu des services au pays, ou à ceux qui auraient montré des dispositions extraordinaires; eh bien! aujourd'hui, si vous avez parcouru la liste des boursiers qui nous a été distribuée, vous avez reconnu que les bourses ont été distribuées à des magistrats de cours royales, à des préfets, à de hauts fonctionnaires, qu'il en a été distribué à des députés.

M. DE SALVANDY. Les membres de la chambre qui ont obtenu des bourses pour leurs fils n'appartenaient pas à la chambre lorsqu'il les ont obtenues.

... département. C'est pour cela que les collèges de Bastia et de la Rochelle, érigés en collèges royaux, ont été l'objet cette année d'un plus grand nombre de faveurs.

Dans l'article du journal dont j'ai parlé, on se plaignait que les bourses fussent données à des fonctionnaires gratuits ou à des fonctionnaires rétribués; mais si on ne les donne ni aux uns ni aux autres de ces fonctionnaires, à qui les donnera-t-on? Si l'on veut qu'elles soient données à des hommes qui auront rendu des services à nos institutions, est-il des fonctions qui méritent plus de faveur que ces fonctionnaires municipaux qui portent le poids du jour et ne reçoivent pour salaire de leurs travaux que la haine des partis?

Si l'on accorde des bourses aux fils des officiers ou soldats qui ont versé leur sang pour la patrie, vous plaindrez-vous? Eh bien la majorité des bourses est accordée à des fils de cultivateurs; on en accorde d'autres à des magistrats qui, chargés d'une nombreuse famille, élèvent leurs enfants dans l'amour de nos institutions; est-ce encore cela que vous blâmerez?

Toutes les fois qu'on accorde une bourse, avant que la nomination soit présentée au roi, il y a une enquête sur la situation de la famille: il a pû être fait quelques exceptions à cette règle, mais elles ont été rares et dues à des circonstances toutes particulières. (Très bien! au centre.)

M. GLAIS-BIZOIN. M. le ministre a voulu couvrir d'un prétexte noble un gaspillage indigne. (Rumeurs au centre.) Vous avez donné des bourses à des enfants d'hommes qui ne sont fonctionnaires d'aucune sorte. Ainsi, par exemple, une bourse a été accordée au neveu d'un maire. N'est-ce pas rappeler le vers connu:

Monsieur, je suis bâtard de votre apothicaire.

(On rit.) Une autre a été donnée au fils d'un agriculteur qui a peu de fortune.

AU CENTRE. Eh bien? (Bruit.)

M. GLAIS-BIZOIN. Je lis plus loin: fils d'un agriculteur recommandable pour ses travaux agronomiques; fils d'un médecin recommandable par les soins qu'il donne aux malades. (Nouvelles réclamations.) Fils d'un employé des postes qui se recommande par son zèle pour la propagation de la vaccine. (Aux voix! aux voix!)

Les bourses, continue l'orateur, sont le patrimoine des familles pauvres et ne doivent pas être ainsi gaspillées.

La commission propose le rejet d'une subvention de 100 000 fr. pour secours aux collèges communaux.

M. DE SALVANDY combat cette réduction et engage la chambre à adopter un amendement qui va lui être présenté.

M. DE TOCQUEVILLE. Il s'agit non seulement d'une dépense accidentelle à introduire dans le budget, mais d'un fonds à créer; c'est pour cela que je demande à la chambre la permission d'entrer dans quelques explications.

Ce que demande aujourd'hui M. le ministre pour l'instruction secondaire on l'a fait déjà pour l'instruction primaire et l'on en a obtenu les résultats les plus heureux.

Des fonds analogues existent aussi pour les collèges royaux; en créer pour les collèges communaux, ce sera introduire une amélioration importante sous le rapport administratif.

C'est un encouragement d'autant plus nécessaire, que nous préparons la loi sur la liberté d'enseignement. Je sais que la chambre n'entend pas entrer prématurément dans la discussion de cette grande loi, mais je crois qu'au moment où va être proclamée la liberté d'enseignement, il importe de fortifier l'enseignement universitaire: il ne faut pas laisser dépérir les collèges si l'on veut qu'ils entrent dans la voie d'une concurrence féconde, et c'est pour cela que je combats la réduction.

Mais si la chambre vote la création du fonds demandé par le gouvernement, il faut qu'elle pose des garanties pour le bon emploi de ce fonds: les garanties ont été stipulées pour le fonds créé en faveur de l'instruction primaire; aussi je propose à la chambre une disposition additionnelle ainsi conçue:

« Le fonds d'encouragement porté au chapitre 8 du budget du ministère de l'instruction publique sera réparti par le ministre en conseil royal, après constatation de l'insuffisance des ressources communales.

» Chaque année, la justification de l'emploi détaillé de fonds alloués pour l'année précédente sera inscrite au budget présenté aux chambres »

M. BIGNON, rapporteur persiste dans la réduction qu'il a proposée. Ce crédit a été refusé chaque année par toutes les commissions du budget depuis plusieurs années; beaucoup de collèges communaux qu'il s'agit de subventionner n'ont qu'un très petit nombre d'élèves et sont plutôt nuisibles que favorables à l'instruction; l'enseignement primaire supérieur se développe d'ailleurs de plus en plus, et les petits collèges communaux tendent à devenir de moins en moins utiles. Quant aux autres, ils vivront bien sans la subvention qui est demandée pour eux. La suppression de la rétribution universitaire les a suffisamment subventionnés.

M. DE LAPLESSE appuie, au milieu du bruit, l'amendement de M. de Tocqueville.

M. DE SALVANDY. L'allocation qui vous est demandée aujourd'hui vous l'a déjà été plusieurs fois; en effet, il en est peu de plus utile, et qui doivent avoir un effet aussi heureux. L'amendement de M. de Tocqueville vous donne toutes les garanties désirables sur l'emploi des fonds que nous vous demandons, et le gouvernement vous prie de ne pas accepter la réduction proposée par la commission.

M. DESLONGRAIS présente encore quelques considérations en faveur de la réduction, qui est mise aux voix et rejetée.

L'amendement de M. de Tocqueville est adopté.

M. D. MARQUIS demande la création d'une chaire d'histoire dans les collèges communaux.

M. DE SALVANDY répond que cette création sera faite toutes les fois que les ressources des villes le permettront.

M. SCHUTZENBERGER voudrait que les collèges communaux fussent dans beaucoup de cas transformés en écoles professionnelles.

M. DESSAURET dépose le rapport de la commission chargée de l'examen de la proposition relative à la diminution de l'impôt sur le sel.

Un grand nombre d'autres rapporteurs se présentent à la tribune pour déposer leurs rapports sur divers projets de loi d'intérêt local.

M. LE PRÉSIDENT appelle ensuite la chambre à délibérer sur son ordre du jour.

M. DARBLAY trouve que la saison est trop avancée pour que la chambre discute tous les projets de loi qui ont été mis à l'ordre du jour dans une des précédentes séances.

Je demande donc le retrait du projet de loi relatif à l'amélioration des ports. (Vives réclamations.) Nous ne retarderons pas d'un jour l'exécution de cette loi en l'ajournant à la session prochaine. (Oh! oh!)

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, insiste pour que la discussion ait lieu cette année.

Le projet de loi est maintenu à l'ordre du jour ainsi que celui qui est relatif au bassin de Saint-Nazaire.

Après une courte discussion entre MM. Lanjuinais, d'Angeville, le ministre des finances et de Surrian, le projet relatif aux paquebots transatlantiques ...

Ces propositions sont adoptées.

M. GLAIS-BIZOIN demande la mise à l'ordre du jour du projet de loi relatif à divers ponts. Il s'agit entre autres d'un pont sur l'Adour dont la rupture interrompt les communications de la France avec l'Espagne.

Cette proposition, appuyée par M. le ministre des travaux publics, est adoptée.

M. BEAUMONT (de la Somme) demande que dans les séances consacrées aux projets de lois mis et maintenus à l'ordre du jour entre les deux budgets, l'appel nominal soit fait, et que dans le cas où la chambre ne serait pas en nombre, le projet soit retiré de l'ordre du jour.

M. DE MORNAY. Un grand nombre d'entre nous ont reçu à domicile un avis imprimé portant que nous aurions à délibérer aujourd'hui sur la mise à l'ordre du jour du projet relatif au chemin de fer de Rennes. Je demande de qui viennent ces billets, et s'ils ne viennent pas de la questure, je demande que du haut de la tribune on blâme sévèrement ces manœuvres.

M. P. BOUDET. Il n'est pas de séance importante pour laquelle nous ne recevions des avis à domicile. Hier, par exemple, j'ai reçu un avis qui m'avertissait d'assister à la séance parce qu'on y traiterait la question de Taïti; je ne vois pas pourquoi on serait plus sévère lorsqu'il s'agit du chemin de fer de Rennes. (Agitation.)

M. DE COURTAIS demande que la discussion du budget des recettes soit fixée au 3 juillet.

La chambre reprend la discussion du budget de l'instruction publique.

M. BOULAY (de la Meurthe) propose une augmentation de un million de francs destinée à porter de 200 à 300 francs le traitement fixe des instituteurs primaires, conformément aux règles établies par l'art. 13 de la loi du 28 juin 1833, et sans néanmoins qu'il y ait lieu d'augmenter ce traitement toutes les fois qu'en se combinant avec la rétribution mensuelle, il complètera une somme de 800 francs.

Dans le département de la Lozère, dit l'orateur, les instituteurs ne touchent en moyenne que 260 fr. par an; dans les Basses-Alpes, que 300 fr., et dans les Basses-Pyrénées, que 200 fr. La situation des instituteurs est telle que dans beaucoup de localités, on en a vu implorer des places de facteurs de la poste aux lettres. Est-ce la situation qui doit être faite à des hommes chargés d'élever notre jeune génération; mais les forçats sont mieux traités qu'eux.

Et quand l'âge ne leur permet plus de remplir leurs fonctions, que voulez-vous qu'ils deviennent? Si une pension est due à quelqu'un, c'est à celui qui a consacré toute sa vie à un travail utile à l'Etat, et dont le traitement est si minime, qu'ils ne peuvent faire d'économies, aux instituteurs primaires. Pour ma part j'ai jeté une boule noire dans l'urne lorsque nous avons discuté la loi sur les pensions de retraite, parce que l'on y avait oublié ces utiles fonctionnaires.

VOIX DIVERSES. A demain! à demain!

La séance est levée à six heures et la suite de la discussion renvoyée à demain midi et demi.

L'ordre du jour reste ainsi fixé:

Après la discussion du budget des dépenses, discussion des projets relatifs: 1° à l'arsenal d'Amiens; 2° à des travaux à exécuter dans divers ministères; 3°, 4° et 5° à des travaux à exécuter à l'hôtel de la présidence de la chambre des députés, à l'amélioration de divers ports, du bassin de Saint-Nazaire et des rades de Toulon et de Port-Vendres; 6° à la cathédrale de Paris; 7° aux chemins de fer de Nantes et de Strasbourg; 8° à la vente des poissons; 9° aux embranchements de chemin de fer de Dieppe, Fécamp et Aix, 10° au comptoir d'Alger; 11° à des lettres de grande naturalisation accordées à M. le maréchal-de-camp du Perron; 12° à l'abrogation de l'article 8 de la loi du 11 juin 1842; 13° aux crédits pour la suppression de la traite; 14° aux palais de justice de Bordeaux et de Lyon; 15° à la reconstruction de divers ponts; 16° au budget des recettes.

FAITS DIVERS.

LA COMPAGNIE DUVEYRIER. — Cette compagnie, déjà fameuse, publie aujourd'hui son manifeste d'annonces dans le *Constitutionnel*, dans la *Presse* et dans le *Journal des Débats*. Il faut l'avouer: ce manifeste constate une combinaison intelligente; elle prouve que ceux qui l'appliquent ont étudié les besoins de la publicité et qu'ils ont trouvé les moyens de la satisfaire. Maintenant, il s'agit de compléter l'éducation du public et de le rendre *vulgarisateur* comme on l'est à Londres, à Birmingham et à Manchester. A nos yeux, le prospectus Duveyrier exercera une influence utile. Il révélera à maints journaux, peu aguerris encore, comment ils s'y doivent prendre pour lutter contre l'*effrayante* concurrence de la *Presse*, du *Constitutionnel* et du *Journal des Débats*. Effrayante! oui, quand on ignore comment s'exploite loyalement la publicité commerciale; non, quand on en a pénétré le secret. Or donc, la compagnie Duveyrier le livre aujourd'hui, dans la préface de ses œuvres; c'est même la seule chose, il est vrai, la principale, qu'elle donne pour rien. Que nos confrères le méditent donc, qu'ils cherchent, qu'ils agissent, et ils s'apercevront bientôt que ces journalistes engloutisseurs, dont les plans semblaient si inquiétants, n'auront vaincu leurs confrères que pour leur apprendre à vaincre.

LA FAMEUSE ANNONCE DE LA PRESSE. — Cette célèbre annonce dans laquelle un journal menace de ne plus recevoir d'abonnés qu'en qualité d'aspirants, il ne faut plus en douter, elle émane de l'administration même de la *Presse*, c'est-à-dire d'une des feuilles parisiennes, qui jusqu'aujourd'hui s'étaient le plus attaché à compenser les hardiesses de l'action par le tact du langage. Un grand nombre de journaux de départements acceptent avec humilité l'insertion de cette étonnante réclame; mais beaucoup la discutent avec une vivacité dont nous ne voulons pas reproduire toute l'expression. Voici seulement un passage d'un article du *Courrier de Tarn-et-Garonne*, journal de Montauban:

« Aucun journal plus que le nôtre ne s'est prêté à l'insertion des réclames de toute espèce en faveur des journaux de Paris qui diminuent leur prix ou agrandissent leur format... Cependant notre complaisance n'est pas faiblesse, et nous nous réservons le droit de critique, même sur les réclames auxquelles est donnée l'hospitalité de notre feuille; or, jamais, il nous semble, nous n'avons eu autant de raison qu'aujourd'hui d'user de cette prérogative. Le journal la *Presse* annonce qu'ayant atteint le plus grand nombre d'abonnés qu'elle puisse satisfaire par le tirage habituel de son journal, elle va en clore la liste et ouvrir un registre d'*aspirants abonnés*, qui ne recevront le journal qu'au fur et à mesure des vacances. Il nous semble que jamais rien de cette force n'avait été inventé jusqu'à présent. Le charlatanisme, la réclame n'étaient jamais allés aussi loin; Grandville, Philipon n'avaient pas trouvé celle-là, et les auteurs de *Robert Macaire* l'auraient à coup sûr payée bien cher. Le public rira de cette prétention inouïe; mais, quant à nous, elle nous afflige profondément. La *Presse* a peut-être rendu un service au public et au journalisme lui-même en le réveillant un peu, en lui imprimant un nouvel essor, en le rendant moins confiant et, par suite, plus attentif; mais ce service n'est rien à côté du préjudice moral qu'elle a porté à la considération du journalisme. Avant la *Presse*, ses prétendues réformes et ses soi-disant grands exemples, le journalisme était autre chose,



sortir, rentrer, danser, parler et rire quand bon lui semblerait.

« ..... Le prince de *** s'est perdu lui-même ; il a su commettre le délit, il n'a pas su le cacher ; il a même couru au-devant du danger. S'il ne se fût pas appelé prince, s'il n'eût été riche et trois fois riche, on l'eût à l'instant même soupçonné. Ses mensonges, ses hésitations, son trouble, ne pouvaient imposer qu'à des gens trop bien prévenus en sa faveur. Mandé devant M. de Saint-Didier, le prince était à la campagne : il revint ; il n'était encore que simple témoin ; on voulait savoir de lui la vérité, et il eut beau bégayer, trembler, marcher de mensonges en mensonges, le juge d'instruction n'eut pas un seul instant la pensée de lui faire changer de rôle, il était loin de croire qu'il interrogeait un coupable. Enfin, quand M. de Saint-Didier apprit la vérité, il rentra chez lui accablé par une semblable aventure. Le soir, il était dans son jardin : le prince arrive et avoue tout. Grand embarras, grand effroi de M. de Saint-Didier ; il mène le prince chez le procureur du roi, puis chez M. le procureur-général, et tous éprouvent les mêmes scrupules. Le prince ne trouvait personne pour ordonner son arrestation. Enfin, M. de Saint-Didier lui dit : « Monsieur, vous êtes venu vous » dénoncer chez moi ; je n'étais pas dans l'exercice de mes fonctions ; je » vous attends demain dans mon cabinet. » M. de *** s'éloigne tranquillement, et tranquillement il passe la soirée, la nuit, aussi calme, aussi serein, que s'il se fût agi de l'affaire la plus simple. Sa maison avait été cernée par des agents de police qui devaient se contenter de le suivre sans l'arrêter.

Le lendemain matin il était dans le cabinet de M. le juge d'instruction. Se refusant à le croire coupable, le juge d'instruction lui dit qu'il voulait, comme nouvelle preuve, lui voir écrire quelques mots. M. de *** s'assit, et, pour satisfaire à cette demande, il proposa lui-même de contrefaire devant témoins, la signature de M. Grandhomme ; il l'écrivit d'une main ferme, M. Grandhomme, quand on le pria de signer son nom, pour confronter les deux signatures, fut seul à trembler. Mais M. de *** semble n'avoir pas la conscience de ce qu'il a fait, et, dans sa profonde ignorance, il a demandé si la peine serait longue, et comment il serait reçu plus tard dans le monde. Il est tranquille et presque sans souci à la Conciergerie. Il a fait demander des livres. La justice n'aura-t-elle pas plutôt à prononcer sur le sort d'un fou, que sur la punition d'un coupable ? On se demande maintenant dans quel intérêt pressant le prince de *** a pu concevoir et exécuter ce crime de faux ! Il aurait, dit-il, contracté une dette vis-à-vis d'une danseuse, et il redoutait, en tardant à l'acquitter, qu'il n'en résultât pour lui des chagrins et du scandale ! »

FAUX COMMIS PAR UN PRÊTRE. — M. l'abbé Menghy-d'Arville s'intitule protonotaire apostolique, écrivain religieux, confesseur du feu duc d'Angoulême, confident des plus hauts dignitaires de l'Église, protégé de M. le maréchal duc de Dalmatie, etc. Il était accusé d'avoir falsifié un certificat dans le but de faire exempter du service militaire un jeune conscrit, le nommé Joseph Cayrol, de qui il aurait reçu 100 fr. pour cet acte officieux. L'un et l'autre ont été traduits devant la cour d'assises de la Haute-Garonne, où ils ont comparu le 19 de ce mois. Déclarés coupables, ils ont été condamnés, Menghy-d'Arville à quatre années d'emprisonnement, et Joseph Cayrol à deux années de la même peine.

LETTRE ENVOYÉE DE DIEU. — Les évêques devraient bien déclarer que de pareilles âneries se publient à leur insu et même malgré eux ; voilà cependant le document que certains membres du clergé, à Bar-le-Duc, ont fait imprimer et distribuer : « *Lettre envoyée de Dieu* : — Loué soit à jamais Jésus-Christ, au très Saint-Sacrement de l'autel ; vivent Jésus, Marie et Joseph ! — » Je vous écris pour vous avertir que si vous sanctifiez les dimanches et les fêtes par des œuvres de piété, en secourant les pauvres dans leurs nécessités, et par la fréquentation des offices divins et autres bonnes œuvres et actions, selon votre état, vous serez bénis de moi ; j'ai travaillé six jours et me suis reposé le septième ; expliquez ceci à vos enfants et à vos domestiques, et vous serez comblés de mes bénédictions, vous empêcherez la peste et la famine qui viendront pour marquer ma colère ; vous jeûnerez cinq vendredis et vous direz cinq Pater en l'honneur de ma mort et passion, que j'ai soufferts pour votre salut ; je vous préviens qu'il y aura des signes dans les étoiles, un grand tremblement de terre et d'autres fléaux ; ayez cette lettre en grande vénération, donnez-la à tous ceux qui vous la demanderont. Mon bras s'appesantira sur tous ceux qui formeront des doutes sur la vérité de cette lettre. Ceux qui la garderont sans la publier seront confondus devant moi ; ceux et celles qui en demanderont copie seront bénis ; eussent-ils commis autant de péchés qu'il y a d'étoiles au firmament, ils trouveront grâce, moyennant un grand repentir et une grande douleur de leurs fautes ; ils ne seront pas frappés des choses qui doivent arriver. » Cette lettre a été trouvée écrite en lettres d'or dans la Bastille de Langres, par un enfant de dix ans qui était sourd et muet, et par la vertu de cette lettre il a été parfaitement guéri ; on peut appliquer cette lettre sur une femme dans les douleurs de l'enfantement et aussitôt elle sera délivrée. Ainsi soit-il. »

GEORGE CADOUDAL ET M. THIERS. — L'*Union provinciale de Lyon* annonce que le colonel Cadoudal a adressé la lettre suivante à M. Thiers : « Monsieur, on m'avait dit que, dans une partie de votre *Histoire du Consulat et de l'Empire*, vous parliez du général George Cadoudal, mon frère, en termes peu flatteurs, et quelques articles de journaux que j'ai lus prouvent que je n'ai pas été trompé. Loin de vous en vouloir, je viens, monsieur, vous en remercier. Vous savez que le blâme de certaines gens, loin de nuire, élève celui auquel il s'adresse ; vous n'êtes pas de ce nombre ; cependant j'avouerai qu'il eût été pénible pour moi d'apprendre que l'homme qui a fait du juif Deutz un second Judas se permît de faire l'éloge de ma famille. »

AFFREUSE VENGEANCE DE TROIS FEMMES. — Un jeune homme de Sineu, près de Palma, il avait lu sans doute le fameux roman de Laclos, crut pouvoir tenter l'expérience qui réussit si bien au don Juan des *Liaisons dangereuses*. Il mena trois aventures à la fois et les termina en mystifiant ses trois maîtresses. Les héros castillans songent peu d'ordinaire à imiter les dandys parisiens. Les femmes espagnoles ne sont donc pas encore façonnées à des mœurs françaises. Ce qui n'eût été considéré chez nous que comme une espièglerie devait être jugé et a été puni dans l'île Majorque plus cruellement qu'un crime. Les trois femmes se sont coalisées pour assurer leur vengeance ; elles ont attiré leur amant dans un piége, à quelque distance de la ville, et l'ont affreusement mutilé. Le pauvre jeune homme a expiré aussitôt. Les trois femmes ont été arrêtées et enfermées immédiatement dans la prison de Palma.

ENLÈVEMENT DE PLAQUES DE ZINC. — On vient d'arrêter dans le faubourg Saint-Antoine un menuisier qui avait imaginé une singulière industrie : la nuit, il enlevait, à l'aide d'une échelle, les plaques de zinc portant l'inscription du nom des rues. Une chiffonnière recelait ces plaques qu'elle lui payait quinze centimes le demi-kilogramme.

TRISTE PARI. — Un malheureux jeune homme a fait aujourd'hui le pari de traverser la Seine à la nage entre les ponts au Change et Notre-Dame. Dans ce but il a escaladé le mur du parapet du quai aux Fleurs, au point où commence l'un des deux escaliers de descente, puis après s'être déshabillé il s'est jeté à la nage. A cet endroit la Seine est très-houleuse et le courant

n'avaient présidé que des calculs d'argent. Le *Mercure Ségusien* de Saint-Étienne raconte ainsi cet épouvantable drame :

« Alléon Chaize, fils de l'ancien maire de Vinzieux, avait été marié, dès l'âge de dix-huit ans, à la fille de M. Barou, maire de la commune de Charnas. Cette union n'était basée que sur des convenances de fortune ; car, Mlle Barou, beaucoup plus âgée que son mari, ne rachetait ce désavantage ni par la beauté de sa figure ni par les grâces de sa personne. Depuis douze ans, Alléon supportait le mariage comme une lourde chaîne dont le poids devenait de jour en jour plus intolérable. Vendredi 12 de ce mois, étant seul avec sa femme, dans sa propriété de Picardel, il la frappe instantanément de quatre coups de couteau. Les trois premiers s'arrêtent contre les baleines du corset, mais le quatrième pénètre dans le côté, et la malheureuse tombe aux pieds de son mari. Alléon la traîne dans une mare ; puis, il appelle son beau-père. M. Barou accourt et tombe, lui aussi, d'un seul coup qu'Alléon lui porte dans la région du cœur. En expirant, il désigne son assassin aux personnes venues à son secours. Sa fille, qui s'était accrochée aux plantes parasites de la mare, put être retirée vivante, mais le lendemain elle expirait. Dans sa fuite, Alléon a rencontré un de ses parents auquel il aurait dit : « Je viens d'exécuter un projet que je médite depuis quatre ans ; il me reste encore deux personnes à tuer, ma tante et le curé qui m'ont fait faire ce mariage. » Alléon est errant dans les bois où il peut trouver quelque temps un asile contre les recherches de la justice. Il est père de cinq enfants, tous issus de ce fatal mariage. On assure que le matin il les aurait embrassés en leur disant : « Ce soir vous serez orphelins. » Barou et son gendre jouissaient chacun d'une fortune considérable. »

FAIT TÉRATOLOGIQUE. — Il est né à Nantes un enfant à deux visages. Le père a abandonné ce monstre à l'École de médecine de cette ville, mais des saltimbanques l'ont depuis circonvenu, et le brave homme vient de saisir le tribunal civil de Nantes d'une demande dirigée contre le directeur de l'École de médecine, en restitution du squelette de l'enfant ou en *vingt mille francs* de dommages-intérêts. Comme on le voit, tout est monstrueux dans cette affaire. « Ce procès, ajoute ce soir la *Patrie*, promet des détails curieux. »

DÉCOUVERTE D'UN TRÉSOR. — En creusant un terrain, à trois ou quatre kilomètres de Péronne, cinq pots en grès et en terre de grandeurs différentes ont été découverts. Ils étaient pleins de pièces de 6 et de 3 francs. On a aussi découvert près de là un pot en verre qui contenait des pièces de 24 et de 12 sous. On porte à *quarante mille francs* la valeur de toutes ces pièces. Cette cachette, qui tue de l'emplacement où s'élevait un château depuis longtemps détruit, paraît remonter au siége de Péronne, en 1536.

UNE PIÈCE PÉRIGOURDINE. — On a dû représenter aujourd'hui mardi, sur le théâtre de Périgueux, un drame du cru ; ce drame, dont le titre est l'*Antiquaire et la Momie*, est attribué à un des nobles citadins de Périgueux, M. le marquis de..... Toutes les loges ont été louées d'avance. Cette représentation est un événement pour la cité périgourdine.

RUSE D'UN PAUVRE ENFANT. — Un malheureux enfant, souffreteux, abandonné, ayant faim, sans asile et sans protection, a été obligé pour trouver du secours de soutenir une ruse qui prouve à la fois une misère profonde et une remarquable force de caractère. Aussi demandons-nous au *Courrier de Nantes* la raison de l'espèce d'indignation qu'il laisse percer dans le fait suivant, curieux et touchant d'ailleurs à plus d'un titre :

« Le jeune Henri Mahé, âgé de quinze ans fut, dit le *Courrier de Nantes*, recueilli par un propriétaire dont il a su adroitement se concilier l'affection et surprendre les bonnes dispositions ; déposé provisoirement par ses soins, dans la communauté de Saint-Gildas, il fut dirigé sur l'établissement des sourds et muets de l'hospice Saint-Jacques, car cet enfant, aux questions qui lui étaient adressées, ne répondait que par des signes ; jamais sa langue ne tentait même le plus léger mouvement pour articuler un son ; il était pour tout le monde digne de compassion, et il avait déjà mis en exercice la pitié et la charité de plus d'une âme compatissante. Pendant plus de trois grands mois, il ne desserra pas les dents ; sa figure ne trahissait chez lui aucune autre émotion, et il apprenait avec une prodigieuse facilité la langue des sourds et muets. Enfin, un beau jour, il mit en oubli les règles du mutisme, cette contrainte si pénible pour un enfant de cet âge ; il laissa voir qu'il entendait ce qui se disait à voix basse. On le questionna, on le soumit à un examen attentif et soutenu : traqué, dévoilé dans son ingénieux mensonge, qu'il soutenait silencieusement depuis trois mois, il avoua qu'il avait une langue, et, qui plus est, qu'il savait s'en servir. Il fit des aveux ; il dit qu'étant en état de vagabondage, il fit choix de cette nouvelle industrie pour émouvoir les personnes qu'il approchait et obtenir d'elles du pain et un gîte ; que cette idée lui vint dans la rencontre qu'il fit, dans ses pérégrinations vagabondes, d'un sourd-muet de naissance. Depuis cet aveu, il est retenu à Saint-Jacques, à la disposition du parquet de Nantes. »

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 24 JUIN.

Le *Journal des Débats* jette un cri de détresse au nom de la population affamée et à demi nue de l'Irlande, au nom de laquelle on joue *cette farce indigne* du rappel. « Bienheureux les Irlandais, s'écrie le *Journal des Débats*, s'ils n'avaient à désirer que leur indépendance législative dont ils ne sauraient bientôt que faire, et leur parlement dans *College-Green* qu'ils auraient avant deux mois transformé en tour de Babel. » C'est à propos du bill de lord Stanley relatif au mode de fermage des terres que le *Journal des Débats* fait cet article qui se termine ainsi : « Quand le projet arrivera dans la chambre des communes, il faut s'attendre à voir M. O'Connell le traiter avec mépris ; mais, à coup sûr, une loi qui assurerait au travailleur une part légitime dans le produit de son industrie ferait plus pour l'amélioration du peuple irlandais que ne feront jamais toutes les absurdités de la société du rappel. »

Le *Journal des Débats* garde un silence complet sur la partie des observations présentées à la chambre des députés sur l'établissement de Mayotte. Il se borne à raconter le triomphe de M. le ministre de la marine sur la question de Taïti.

La *Presse* garde le même silence sur la question de l'est de l'Afrique et ne s'occupe que de Taïti. D'après elle MM. de Malleville et Billault ont eu l'avantage sur les ministres de la marine et de l'intérieur, qui toutefois ont défendu de leur mieux la politique suivie.

Le *Constitutionnel* ne s'occupe sérieusement que de Taïti. Cette fois tous les honneurs sont pour MM. Malleville et Billault. M. de Mackau n'a trouvé rien à répondre.

Le *Siècle* n'a rien vu que l'occasion de critiquer le gouvernement à propos de Taïti.

Le *National* comme les autres feint d'ignorer que nous avons des intérêts graves ailleurs que dans l'Océanie. M. de Malleville, vive élo-

2e 7,00 ; 3e 6,66. — Farines le sac de 159 kil. 48 à 50. — Foin 42 à 45 et de 36 à 40. — Paille de 26 à 30.

Marché aux fourrages du 24 juin. *Barrière d'Enfer*. — Foin 1re 55 à 56 ; 2e 46 à 48 ; 3e 42 à 43. — Paille de blé 1re 33 à 34 ; 2e 30 à 31 ; 3e 00 à 00. Luzerne 1re 00 à 00 ; 2e 00 à 00.

Marché Saint-Antoine, 24 juin. — Foin, 1re 00 à 00 ; 2e 60 à 61 ; 3e 00 à 00 — Luzerne 1re 00 à 56 ; 2e 50 à 52 ; 3e 00 à 00. — Sainfoin, 1re 00 à 00. — Trèfle 2e 00 à 00. — Paille de blé 1re 00 à 00 ; 2e 28 à 00 ; 3e 00 à 00. — Paille d'avoine ; 1re 45. — Paille de seigle 1re 49 ; 2e 35.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 24 juin. — Taureaux amenés 25, vendus 25 de 1,00 à 0,80 — Vaches grasses amenées 123, vendus 88 à 1,24-1,10-0,96. — Vaches laitières amenées 114, vendues 21 de 280 à 440. — Veaux amenés et vendus 560 à 1,45-1,30-1,20. — Un taureau amené et vendu.

DÉCLARATION DE FAILLITE.

Du 23 juin. — WIART et PARIS, imprimeurs, rue d'Enghien, 12. Société en liquidation, le sieur Wiart, liquidateur, demeurant au siége. Juge-commissaire, M. Moinery ; syndic provisoire, M. Boulet, passage Saulnier, 16.

BAVETIER, filleur mécanicien, impasse Boufflers, porte Dupetit-Thouars, 21. Juge-commissaire, M. Delort ; syndic provisoire, M. Moncigny, rue Feydeau, 26.

Du 17 juin. — BELMONT, négociant, rue des Amandiers Popincourt, 12. Juge commissaire, M. Cornuault ; syndic provisoire, M. Heurtey, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 25.

Bourse du 24 juin 1845.

La Bourse a été mauvaise pour les fonds et les chemins ; toutes les valeurs ont baissé, à l'exception pourtant du chemin de Vierzon, qui a éprouvé une reprise de 12 fr. 50 c.

Les reports de 3 p. 0[0 ont paru se tendre un peu plus vers la fin de la Bourse.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Rente 4 0[0, 110 50. — Belgique 1842, 106. — Id. 4 1[2, 102. — Différée nouv., 15. — 3 p. 0[0, 41. — Dette intérieure, 32 1[4. — Banque Belge, 630. — Haïti, 400.

Chemins : Grand'Combe, 1660.

Actions de : Zinc Vieille-Montagne, 7600. — Lin Maberly, 805. — Gaz anglais, 0350. — Fer galvanisé, 660. — Société des Annonces, 428 75, 430.

Obligations de Saint-Germain, nouv. 1280. — Versailles riv. droite nouv. 1227 50. — Orléans, 1280.

Chemins non constitués : Orléans à Bordeaux, gr. coup. 660, 670, 668. — Petites, 675, 672 50. — Boulogne, 605. — Montereau, 520.

A terme : 3 p. 0[0, 73 75. — Naples, récép. Rothschild, 103 90. — Espagne dette intérieure, 32 3[8 fin juillet.

5 0/0 compt.....	1er C. 121 60	P. H. 121 90	P. B. 121 50	dr C. 121 60	h. 121 50
— fin cour....	121 80	121 80	121 65	121 85	121 85
3 0/0 compt.....	83 85	83 85	83 80	83 80	83 90
— fin cour....	83 85	83 85	83 75	83 80	83 85

au comptant.	1er C.	Der C.	Difce.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Difce.
O. de la Ville..	1465 »	1470 »	» »	5 0/0 Bge 1840.	102 1/4	102 1/2	
B. de France....	3290 »	» »	B. 10 »	— Portugais..	» »/»	» »	
C. Gou. 1000....	1145 »	» »	» »	Esp. D active.	38 1/4	» »	
C. Gan. 1000....	1125 »	1130 »	» »	5 0/0 Naples.	104 »	» »	B. » 15
C. hypot.......	707 50	705 »	B. 2 50	— Romain..	104 5/8	104 1/2	
4 Canaux......	» »	» »	» »	Obl. Piémont.	1287 50	» »	B. 2 50

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Difce.		Difce.
St-Germ.....	1080 »	1075 »	B. 15 »	F. c. 1080, 1065.	B. 17 5
V. r. d.......	515 »	502 50	B. 22 50	— 520, 500, 502 50.	B. 30
— r. g.......	310 »	302 50	B. 27 50	— 297 50, 315, 295, 300.	B. 30
Orléans.......	1192 50	1190 »	B. 12 50	— 1200, 1187 50, 1090.	B. 12 5 0
Strasb.......	265 »	262 50	B. 2 50	— 263 75, 260, 261 25.	B. 3 75
Rouen........	1040 »	» »	B. 22 50	— 1050, 1035, 1040.	B. 10
Havre........	850 »	» »	B. 5 »	— 850, 852 50, 850.	B. 5
Marseille.....	1000 »	1000 »	» »	— 1010, 1002 50, 997 50, 1000.	B. 5
Vierzon......	725 »	732 50	B. 5 »	— 725, 735.	H. 12 5

LONDRES, 22 JUIN.	PARIS, LE 24 JUIN. PRIMES.	COULISSE.
Dimanche.	3 0/0 F. c. 83 90 d. 50. F. p. 84 25, 20 d. 50. 5 0/0 F. c. 121 90, 90 d. 50. F. p. 122 40, 80 d. 50. St-Germ. 1085 d. 20 au 30. Vers. d. 545, 540 d. 20. 575, 560 d. 10 au 30. 575, 560 d. 20. 605, 600 d. 10. g. 335 d. 10 au 30.	Av. 83 85. Ap. 83 90. B. du Trés. Esp. F. c. F. p. 3 0/0 7 1/2. 10, 1 2 5 0/0 1/2 15, 12 1/2. 27 1/2.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 97,00 à 00,00 ; courant du mois, 98,00 à 98,50 ; juillet et août, 99.50 à 00,00 ; 4 derniers mois, 105,50 à 00.00 ; 4 premiers mois 1846, 109,00 à 110,00.

LILLE. — Colza, 93,00. — Œillette rousse, 76,00 à 76,25. — Lin, 76,50. Voitures, 4,25.

ESPRIT 3[6. — Disponible et courant du mois, 103,00 à 104,00 ; juillet et août, 104,00 à 105,00 ; septembre et octobre, 105,00 à 00,00 ; novembre et décembre, 92,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 89,00 à 89,50.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 25 juin.

7 h. 1[2 OPÉRA. — Othello.
7 h. 1[2 THÉATRE FRANÇAIS. — La Tour de Babel.
7 h. 1[2 OPÉRA-COMIQUE. — La Part du Diable. Le Chalet.
6 h. 3[4 VAUDEVILLE. — Porthos. A la Plus Laide. L'Homme blasé.
7 h. 1[2 VARIÉTÉS. — Gardeuse de Dindons. Jongleurs. Lansquenet.
7 h. 1[2 GYMNASE. — La Belle. Chacun chez soi. Jeanne. L'Image.
6 h. 3[4 PALAIS-ROYAL. — La Pêche aux Beaux-Pères. Sylvandire.
6 h. 1[2 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
7 h. 1[2 AMBIGU. — Les Étudiants.
6 h. 1[2 GAITÉ. — Agnès Bernau.
6 h. 3[4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1[2 COMTE. — Les Canards. Les Mystères. Mort aux Rats. Mazurka.
6 h. 1[2 FOLIES. — M. Denis. M. Pique assiette. Galop. Heloïse.
6 h. LUXEMBOURG. — Service d'ami. Jeanne d'Arc. Chasse au renard.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

darnerie, s'est donné pour mission toute spéciale de surveiller le Collége de France et d'en faire exactement la police. C'est ainsi qu'à la dernière session il a signalé le mysticisme trop exalté du professeur Mickiewicz, adhérent de Towiansky. Le cours de M. Mickiewicz est aujourd'hui suspendu.

Encouragé par ce premier succès, M. de Lespinasse dénonçait aujourd'hui MM. Quinet et Michelet comme répandant chaque jour les doctrines les plus dangereuses : M. Michelet a dit que *Jeanne d'Arc était folle* ; les journaux religieux et légitimistes l'ont répété avec indignation, et c'est ce manque de respect envers une gloire de la France que M. de Lespinasse venait signaler aux représentants du pays.

M. Michelet traite Jeanne d'Arc de folle ! Un homme de cœur et de talent qui ne vit plus, ne respire plus que pour écrire l'histoire de la France, en souiller ainsi l'une des plus belles pages! C'est invraisemblable, impossible ! Il est difficile de trouver une âme plus française que celle de M. Michelet, on le sent en lisant ses livres, en lisant surtout les beaux et poétiques chapitres qu'il a consacrés à la vierge de Domrémy.

M. de Lespinasse, quand ses journaux lui ont signalé la phrase irrévérencieuse de M. Michelet, aurait dû, ce nous semble, douter un peu et s'informer avant d'accuser en face du parlement un professeur qui ne pouvait pas se défendre. L'honorable orateur n'aurait pas dû accepter légèrement un pareil rôle, puisqu'il appartient à une opinion qui réclame chaque jour la *liberté d'enseignement*, qui la veut complète, et pour tous.

Mais nous aurions tort de condamner ici les journaux légitimistes ; s'ils ont attaqué M. Michelet précipitamment, sans réflexion, sur la foi de quelques auditeurs, trop peu intelligents ou trop prévenus, ils ont du moins réparé leur faute en accueillant avec empressement, en insérant avec des paroles bienveillantes une note de M. Michelet qui expliquait toute sa pensée.

M. de Lespinasse seul doit être blâmé pour n'avoir pas lu ses journaux avec plus de suite ; après l'attaque, il y aurait trouvé la rétractation et se serait épargné une démonstration stérile.

M. Michelet toujours poétique, exalté dans les formes de son style, a dit que sous Charles VII la France avait été sauvée par une sainte folie, par une déraison sublime ; il a dit que les grands événements qui changent le sort des peuples étaient souvent accomplis par ces enthousiastes que le bon sens vulgaire et infertile accuse de démence ; s'il a taxé Jeanne-d'Arc de folie, c'est dans le sentiment avec lequel nos auteurs sacrés prononcent ces paroles : *la folie de la croix*.

Voilà ce que tout le monde savait à la Chambre ; mais ce que tout le monde savait, un homme entre tous avait mission pour le dire, cet homme était M. le ministre de l'instruction publique, M. de Salvandy, qui avait la partie belle pour défendre avec succès ses professeurs. Un ministère est un patronage. Ce qu'un ambassadeur est en pays étranger pour ses nationaux un ministre devrait l'être à la Chambre pour les fonctionnaires qui dépendent de lui. Certes, M. Michelet n'est pas à désavouer, et nous souhaitons que quet, M. Chegaray, [illegible] pendance, qu'on ne laissât pas les professeurs ébranler, par exemple, la constitution du pays, M. Schutzenberger a répliqué vivement que la constitution du pays n'était pas en cause, et que la Chambre ne pouvait, sans documents, sans preuves, sans débats contradictoires, déclarer qu'un professeur avait franchi les limites de sa légitime liberté.

Ces idées saines et généreuses ont obtenu l'adhésion de toute l'assemblée, et le président a retiré la parole à M. de Lespinasse, lorsque, persistant dans son erreur, il a voulu prolonger cet incident regrettable.

Ce n'est pas la première fois que M. Schutzenberger porte des lumières dans l'obscure et confuse discussion du budget. Hier, au sein d'une assemblée tumultueuse et qui n'a pas semblé comprendre toute la portée de ses paroles, il demandait que les colléges communaux reléguant les études classiques sur le second plan, devinssent autant que possible des colléges agricoles et industriels. Aujourd'hui, dans la première partie de la séance, nous avons entendu le député de Strasbourg émettre des idées fort justes sur l'établissement des salles d'asile en Alsace et sur les moyens de répandre dans le Haut et le Bas-Rhin l'usage de la langue nationale.

Signalons également les considérations élevées par lesquelles M. Boulay (de la Meurthe) a motivé la demande d'une augmentation de traitement pour les instituteurs primaires. Il est peu digne de la France de tenir dans la misère les dispensateurs de l'enseignement, les hommes qui sèment notre avenir.

La Chambre des pairs a discuté aujourd'hui le projet de loi sur la police des chemins de fer. L'article 5 de ce projet a été renvoyé à la commission. Divers projets de loi d'intérêt local ont été adoptés au scrutin, et la Chambre s'est formée en comité secret pour discuter les propositions de sa commission de comptabilité.

D'UNE INTERVENTION SOCIALE EN SYRIE.

Malgré les notes collectives des puissances européennes, l'état de la Syrie est loin de s'améliorer. Toute la population de la Montagne est sous les armes. L'agitation commence à gagner les villes. Une sorte d'émeute a eu lieu à Saïda. A Damas, le consul de France a failli être attaqué dans sa maison, sous prétexte qu'il avait réclamé une femme chrétienne qui s'était faite musulmane.

Dans le Liban et l'Anti-Liban, les Maronites, les Druses et les Mutualis forment de véritables corps d'armées. Les prêtres maronites prêchent la guerre, comme des moines du Moyen-âge ou des marabouts de l'Afrique moderne. Des deux côtés, le fanatisme et la vengeance sont à l'ordre du jour. Pour les uns et pour les autres, la religion n'est plus qu'un mot ; l'esprit de charité, de fraternité, est étouffé sous les haines héréditaires et sous l'antagonisme des préjugés politiques, cette peste occidentale que les Européens ont inoculée à l'Orient, et surtout à la Syrie.

Jusqu'à présent, les chances de la lutte ont été balancées. Tantôt, les Maronites sont vainqueurs ; tantôt, les Druses, renforcés par les Mutualis, battent les Maronites. Les deux partis se livrent pour s'entr'égorger !

Les puissances qui se sont coalisées pour briser la dernière épée de la civilisation, Napoléon, la dernière épée de la barbarie, Méhémet-Ali, ne pourraient donc pas empêcher la guerre entre quelques montagnards du Liban ! Quelle honte ! quelle humiliation pour ces puissances qui se sont tant vantées d'être chrétiennes et pacifiques! Non, non, le véritable esprit du Christianisme, le véritable génie de la paix et de l'humanité, ne consiste pas seulement à arrêter la guerre par la guerre ; il consiste surtout à organiser la paix par le travail et l'Association, par la justice et l'harmonie des intérêts. Il est temps que cet esprit de charité active anime les puissances européennes, il est temps qu'elles en fassent l'application à la malheureuse Syrie.

Les dernières correspondances de Beyrouth et de Damas du 21 mai ne justifient que trop nos observations et nos craintes ; l'abondance des matières nous empêche de les publier aujourd'hui.

Pendant qu'on s'égorge en Syrie, le gouvernement turc s'occupe de réjouissances. Les journaux et les correspondances de Constantinople sont remplis de détails relatifs aux fêtes qui ont été données pour les noces de la reine Alide ! Un banquet, auquel le corps diplomatique a été convié, a eu lieu sous cette fameuse tente du sultan Mahmoud, qui coûta 2 600 000 fr. !!!

Le JOURNAL DES DÉBATS et les charpentiers (1).

Le *Journal des Débats* reconnaît enfin que la grève des charpentiers est un fait grave ; il consacre à cette question un premier-Paris dans lequel les difficultés sont tournées avec habileté. Le langage de la feuille ministérielle est, en apparence, très sage et très modérée. Les erreurs s'y glissent furtivement en compagnie de quelques réflexions justes, et, grâce à ces dernières, font prendre le change au lecteur qui ne connaît pas la question. Le journal de la rue des Prêtres excelle dans cet art perfide qui, malheureusement, réussit toujours dans un certain monde.

« Si le gouvernement *permet* à des militaires de remplacer les charpentiers dans quelques chantiers, c'est pour donner à des entrepreneurs le moyen de mener à fin des travaux pour lesquels ils avaient des engagements. On ose appeler cela un abus ! Quelle énormité, vraiment, que de prévenir, par une intervention *inoffensive*, une suspension générale des constructions, qui serait une calamité pour Paris ! — S'il y a abus, ne serait-ce pas plutôt le fait de ceux qui ont notifié *inopinément* aux entrepreneurs des conditions *dures* qui devaient les ruiner. — Le gouvernement ne prend pas systématiquement le parti des maîtres contre les ouvriers. Il est le protecteur de tous. La justice réprimerait une coalition d'entrepreneurs aussi bien qu'une coalition d'ouvriers. — Le gouvernement a bien certainement la dose de clairvoyance nécessaire pour reconnaître une coalition *là où elle est évidente*. — Rien ne *semble justifier* la coalition des charpentiers. — Avaient-ils des motifs réels de réclamer une augmentation de salaire ? Nous en doutons. — Ce sont les menaces d'une faible minorité qui *imposent par la crainte* au grand nombre. — *Il est difficile de croire* que la majorité des charpentiers se soit *volontairement*, *librement* éloignée des chantiers. »

(1) Voir nos numéros des 12, 14, 16, 17, 19, 21, 23, 24 et 25 juin.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

DEUXIÈME VOLUME.

LA DEMANDE.

Morand, paré avec cette recherche, n'était point une petite curiosité pour Maurice.

Le muscadin le plus raffiné n'eût point trouvé un reproche à faire au nœud de sa cravate, aux plis de ses bottes, à la finesse de son linge.

Mais, il faut l'avouer, c'étaient toujours les mêmes cheveux et les mêmes lunettes.

Il sembla alors à Maurice, tant le serment de Geneviève l'avait rassuré, qu'il voyait pour la première fois ces cheveux et ces lunettes sous leur véritable jour.

— Du diable, se dit Maurice en allant à sa rencontre, du diable si jamais maintenant je suis jaloux de toi, excellent citoyen Morand. Mets, si tu veux, à tous les jours ton habit gorge de pigeon des décadis, et fais-toi faire pour les décadis un habit de drap d'or. A compter d'aujourd'hui, je promets de ne plus voir que tes cheveux et tes lunettes, et surtout de ne plus t'accuser d'aimer Geneviève.

On comprend combien la poignée de main donnée au citoyen Morand à la suite de ce soliloque fut plus franche et plus cordiale que celle qu'il lui donnait habituellement.

Contre l'habitude le dîner se passait en petit comité. Trois couverts seulement étaient mis à une table étroite. Maurice comprit que sous cette table il pourrait rencontrer le pied de Geneviève ; le pied continuerait la phrase muette et amoureuse commencée par la main.

On s'assit. Maurice voyait Geneviève de biais ; elle était entre le jour et lui ; ses cheveux noirs avaient un reflet bleu comme l'aile du corbeau; son teint étincelait, son œil était humide d'amour.

Maurice chercha et rencontra le pied de Geneviève. Au premier contact dont il cherchait le reflet sur son visage, il la vit à la fois rougir et pâlir, mais le petit pied demeura paisiblement sous la table, endormi entre les deux siens.

Avec son habit gorge de pigeon, Morand semblait avoir repris son esprit du décadi, cet esprit brillant que Maurice avait vu quelquefois jaillir des lèvres de cet homme étrange et qu'eût si bien accompagné sans doute la flamme de ses yeux, si des lunettes vertes n'eussent point éteint cette flamme.

Il dit mille folies sans jamais rire : ce qui faisait la force de plaisanterie de Morand, ce qui donnait un charme étrange à ses saillies, c'était son imperturbable sérieux. Ce marchand qui avait tant voyagé pour le commerce de peaux de toute espèce, depuis les peaux de panthère jusqu'aux peaux de lapin, ce chimiste aux bras rouges connaissait l'Egypte comme Hérodote, l'Afrique comme Levaillant, et l'Opéra et les boudoirs comme un muscadin.

— Mais le diable m'emporte ! citoyen Morand, dit Maurice, vous êtes non seulement un sachant mais un savant.

— Oh ! j'ai beaucoup vu et surtout lu, dit Morand ; puis ne faut-il pas que je me prépare un peu à la vie des plaisirs que je compte embrasser dès que j'aurai fait ma fortune. Il est temps, citoyen Maurice, il est temps !

— Bah ! dit Maurice, vous parlez comme un vieillard ; quel âge avez-vous donc?

Morand se retourna en tressaillant à cette question toute naturelle qu'elle était.

— J'ai trente-huit ans, dit-il. Ah ! voilà ce que c'est que d'être un savant comme vous dites, on n'a plus d'âge.

Geneviève se mit à rire, Maurice fit chorus ; Morand se contenta de sourire.

— Alors vous avez beaucoup voyagé, demanda Maurice en resserrant entre les siens le pied de Geneviève qui tendait imperceptiblement à se dégager ?

— Une partie de ma jeunesse, répondit Morand, s'est écoulée à l'étranger.

— Beaucoup vu, pardon, c'est observé que je devrais dire, reprit Maurice, car un homme comme vous ne peut voir sans observer.

— Ma foi oui, beaucoup vu, reprit Morand ; je dirai presque que j'ai tout vu.

— Tout, citoyen, c'est beaucoup, reprit en riant Maurice ; eh ! si vous cherchiez...

— Ah ! oui, vous avez raison. Il y a deux choses que je n'ai jamais vues. Il est vrai que de nos jours ces deux choses se font de plus en plus rares.

— Qu'est-ce donc? demanda Maurice.

— La première, répondit gravement Morand, c'est un Dieu.

— Ah ! dit Maurice, à défaut de Dieu, citoyen Morand, je pourrais vous faire voir une déesse.

— Comment cela? interrompit Geneviève.

— Oui, une déesse de création toute moderne ; la déesse Raison. J'ai un ami dont vous m'avez quelquefois entendu parler, mon cher et brave Lorin, un cœur d'or qui n'a qu'un seul défaut, celui de faire des quatrains et des calembourgs.

— Eh bien !

— Eh bien ! il vient d'avantager la ville de Paris d'une déesse Raison parfaitement conditionnée, et à laquelle on n'a rien trouvé à reprendre. C'est la citoyenne Arthémise, ex-danseuse de l'Opéra et à présent parfumeuse, rue Martin. Sitôt qu'elle sera définitivement reçue déesse, je pourrai vous la montrer.

Morand remercia gravement Maurice de la tête, et continua :

— L'autre, dit-il, c'est un roi.

— Oh ! cela c'est plus difficile, dit Geneviève en s'efforçant de sourire; il n'y en a plus.

— Vous auriez dû voir le dernier, dit Maurice, c'eût été prudent.

— Il en résulte, dit Morand, que je ne me fais aucune idée d'un front couronné ; ce doit être fort triste.

— Fort triste, en effet, dit Maurice ; je vous en réponds, moi qui en vois un tous les mois à peu près.

— Un front couronné ? demanda Geneviève.

— Ou du moins, reprit Maurice, qui a porté le lourd et douloureux fardeau d'une couronne.

— Ah ! oui, la reine, dit Morand ; vous avez raison, monsieur Maurice, ce doit être un lugubre spectacle...

— Est-elle aussi belle et aussi fière qu'on le dit ? demanda Geneviève.

— Ne l'avez-vous donc jamais vue, madame? demanda à son tour Maurice étonné.

— Moi? jamais,... répliqua la jeune femme.

— En vérité, dit Maurice, c'est étrange !

— Et pourquoi étrange? dit Geneviève ; nous avons habité la province jusqu'en 91 ; depuis 91, j'habite la vieille rue Saint-Jacques qui ressemble beaucoup à la province, si ce n'est que l'on n'a jamais de soleil, moins d'air et moins de fleurs ; vous connaissez ma vie, citoyen Maurice ? elle a toujours été la même ; comment voulez-vous que j'aie vu la reine ? jamais l'occasion ne s'en est présentée.

(1) Voyez les numéros du 21 mai au 25 juin. — La reproduction de tout ou partie de ce roman est formellement interdite.



parties. Aujourd'hui qu'on s'est prononcé contre les ouvriers, nous craignons bien qu'on n'accumule faute sur faute. C'est maintenant que vont surgir les plus grandes difficultés : puissent les bons esprits qui se trouvent dans le conciliabule des maîtres réagir contre l'entraînement général, et faire entendre enfin des paroles de raison et de paix !

Voilà la réponse du *Corsaire-Satan* aux quelques lignes que nous lui adressions hier :

« La *Démocratie pacifique* nous accuse aujourd'hui de n'avoir pu égayer un sujet très triste (la grève des charpentiers), de nous être battu les flancs pour dire quelque chose de drôle sur une question aussi grave ; de n'avoir fait rire personne, et d'avoir enfin profondément dégoûté les gens sensés.

» Nos articles de ce jour étaient faits et composés lorsque nous avons eu le plaisir de lire l'article de la *Démocratie pacifique*. Dans tous les cas, nous n'y aurions rien changé. Cette impénitence finale ne saurait nous empêcher de reconnaître le droit qu'a la *Démocratie pacifique* de venger par de grosses injures et de plus grosses calomnies l'innocente épigramme que nous avons aiguisée contre M. Victor Considerant, le premier et dernier des élèves du divin Fourier.

» Philanthropes humanitaires, vous laissez passer le bout de l'oreille. — Nous sommes persuadés que vous ne trouverez pas cette naïve remarque plus spirituelle que les autres. C'est tout simple : Fourier est Dieu, et Victor Considerant est son prophète. »

Maintenant, pour compléter les documents, nous reproduisons l'épigramme du *Corsaire-Satan* contre M. V. Considerant qui mérite bien l'épithète d'*innocente*, mais que nous ne trouvons pas très aiguisée :

Considérant que dans le phalanstère,
Du plus petit jusqu'au plus grand,
L'œil ne voit rien de ce qu'il considère,
Nous concluons que c'est un grand mystère
Qu'embrouille encor maître Considerant.

Le *Corsaire-Satan* a bien tort de croire que nous éprouvions le besoin de soulager par de *grosses injures* et de *grosses calomnies* le dépit que nous font éprouver, pense-t-il, les épigrammes qu'il nous décoche de temps en temps. Nous n'avons qu'un regret, et nous le disons très sincèrement, c'est que le *Corsaire* n'exerce pas plus souvent contre nous sa verve caustique, et surtout qu'il n'ait pas toujours le même bonheur dans ses épigrammes.

Maintenant, nous serions charmés que le *Corsaire-Satan*, suivant notre exemple, voulût bien mettre les pièces sous les yeux de ses lecteurs afin que ceux-ci puissent juger de nos grossièretés et de nos calomnies, comme nous avons soin de faire jouir les nôtres de l'esprit, du bon goût et des connaissances économiques du *Corsaire-Satan*.

Disons, en terminant, que les deux articles du *Corsaire-Satan* d'aujourd'hui, composés avant qu'il eût pris lecture de la *Démocratie* d'hier, sont inspirés au moins par quelque sympathie pour les ouvriers. Le deuxième est une bonne satire des paroles du *Journal des Débats*. Mais nous remarquons cette phrase dans le premier :

« La question n'est pas sociale, nous le répétons, elle tient uniquement à la mauvaise organisation du travail » Nous espérons que M. Alphonse Karr qui a si spirituellement relevé une phrase de M. Dumon dans ses dernières *Guêpes* ne laissera pas passer celle-ci impunie.

... d'Augsbourg d'après ses correspondants :

« Suivant nos lettres d'Athènes, M. Edmond Lyon aurait reçu du cabinet britannique de nouvelles instructions qui sembleraient devoir ramener la mésintelligence entre la Porte-Ottomane et la Grèce et créer de nouveaux embarras à ce pays. Il résulterait de ces dépêches que le cabinet britannique considère comme un fait incontestable la responsabilité de M. Coletti au sujet de diverses violations du territoire ottoman ainsi qu'aux excursions de brigands dans l'Acarnanie, etc., etc. Quoiqu'il y soit étranger, M. Lyon a communiqué verbalement le contenu de ces dépêches à M. Coletti qui en a demandé copie. Mais elle lui a été refusée. Dans la querelle entre le colonel Stratos et Grivas, Kalergi a pris la place du premier et s'est chargé de terminer l'affaire par un duel. Grivas et lui sont entrés en pourparlers relativement au lieu et aux armes. Malheureusement la querelle s'est étendue à la garnison d'Athènes qui s'est divisée en deux partis. »

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC DE BROGLIE, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 25 juin.

La chambre entend le rapport du comité des pétitions.

M. LE COMTE DE TASCHER, rapporteur :

78 sourds-muets au nombre desquels les professeurs de l'Institut royal de Paris, adressent des observations tendant à ouvrir de nouvelles écoles pour l'enseignement des sourds-muets, et à mettre ces établissements sous la direction du ministre de l'instruction publique. — Renvoi à M. le ministre de l'instruction publique.

Le sieur de Mardelay soumet à la chambre un projet de loi pour la répression du duel. — Renvoi au bureau des renseignements.

Le sieur Urbain se plaint d'un abus de pouvoir, par suite duquel il serait en ce moment détenu à Bicêtre, sans aucun écrou, sans mandat d'arrêt ni de dépôt. — Ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la police des chemins de fer amendé par la chambre des députés.

La chambre décide qu'elle n'aura à voter que les articles amendés.

Les orateurs seront entendus dans l'ordre des articles sur lesquels les orateurs auront à présenter des observations.

M. LEGRAND, commissaire du roi, demande le maintien de l'amendement introduit dans l'art. 5.

M. PERSIL, rapporteur, s'y oppose.

Plusieurs orateurs sont entendus.

M. LE COMTE PELET (de la Lozère) demande le renvoi de cet article à la commission. La chambre décide que le renvoi à la commission aura lieu.

M. LE MARQUIS DE BOISSY demande aussi le renvoi de l'article 25. Cette proposition n'est pas adoptée. La chambre ne pouvant voter sur ce projet de loi, elle aura donc à y revenir.

M. DUMON, ministre des travaux publics, dépose plusieurs projets de loi d'intérêt local.

La chambre adopte ensuite cinq projets de loi relatifs : 1° à des emprunts votés par les villes de Belleville et de Saint-Lô, à une imposition extraordinaire votée par le département du Jura ; 2° à une imposition extraordinaire votée par le département de la Nièvre et à un changement de circonscription territoriale dans le département de la Seine Inférieure par 96 boules blanches contre 7 boules noires ; et 3° deux projets de loi relatifs à des emprunts votés par les villes de Limoges et d'Orléans par 94 boules blanches contre 4 boules noires.

La chambre se forme en comité secret pour avoir à voter son budget. Les tribunes sont évacuées.

La séance est levée à quatre heures. La chambre s'ajourne à demain.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. LEPELLETIER-D'AULNAY, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 25 juin.

La chambre continue la discussion du budget de l'instruction publique.

[illegible]

M. LACAVE-LAPLAGNE. Les intérêts dont l'honorable préopinant vient de se constituer le défenseur, ont attiré l'attention du gouvernement, et le ministre de l'instruction publique en a donné la preuve en déclarant que la question serait soumise au conseil royal de l'instruction publique.

M. DE MORNAY. Je voulais plutôt appuyer la pensée de l'amendement que l'amendement lui-même ; puisque le gouvernement promet de s'occuper activement du sort des fonctionnaires chargés de fonctions si importantes et qui peuvent rendre des services si éminents au pays, je m'en rapporte à la promesse qui nous est faite.

M. BOULAY (de la Meurthe). J'ai foi entière dans la promesse de M. le ministre ; mais dès 1837 il appelait comme cette année l'attention du roi sur le sort des instituteurs primaires, a-t-il été maître des évènements ?

M. C. BACOT demande qu'avant de voter sur l'amendement on constate que la chambre est en nombre. Hier, lorsqu'il s'agissait de régler l'ordre du jour nous étions 400 ; aujourd'hui qu'il s'agit simplement d'une question d'intérêt général, d'une question relative aux classes inférieures ; d'une question qui a pour but d'améliorer le sort des travailleurs, j'insiste pour qu'on attende que la chambre soit en nombre et qu'il soit procédé à l'appel nominal si nous n'y sommes pas.

Après vingt minutes d'attente et d'agitation, la chambre est déclarée en nombre par le bureau.

L'amendement est mis aux voix et rejeté.

M. F. DELESSERT lit, au milieu du bruit, un discours sur les salles d'asile. Il fait l'éloge de cette institution, se plaint qu'elle ne soit pas généralement comprise et ne produise pas encore tous les effets qu'elle peut produire.

M. MALLEZ CLAPARÈDE propose une augmentation de crédit de 100 000 f. pour la création de salles d'asile dans les départements du Haut et du Bas-Rhin spécialement destinées à l'enseignement de la langue française.

M. DE SALVANDY proteste de son désir de propager les salles d'asile, mais il y a des difficultés très considérables à leur propagation précisément dans les départements où elles seraient le plus nécessaires. Le gouvernement a proposé aux départements du Haut et du Bas-Rhin par exemple, pour l'établissement de salles d'asile, des subventions beaucoup plus considérables que celles qu'il accorde aux autres départements ; jusqu'ici cet appel n'a pas été entendu ; le gouvernement est toujours dans les mêmes dispositions, mais les salles d'asile sont des institutions essentiellement municipales ; le gouvernement ne peut les créer nulle part à ses frais ; il ne peut donc pas accepter l'amendement de M. Mallez-Claparède.

M. GLAIS-BIZOIN se plaint que l'ancienne Alsace soit plus favorisée que la Bretagne où l'on a aussi besoin de propager la langue française. Il est assez disposé à adopter l'amendement de M. Mallez-Claparède si l'on y comprend les départements du Finistère, du Morbihan et une partie de celui des Côtes-du-Nord.

M. DE SALVANDY répond que tous les départements qui sont dans la même situation ont droit à la même sympathie, et qu'il y a peu de temps l'arrondissement que M. Glais-Bizoin représente a reçu un secours.

M. GLAIS-BIZOIN. J'ai demandé personnellement un secours pour la salle d'asile de Loudéac, dans les bureaux du ministère de l'instruction publique, et il n'y a pas été fait droit ; le nouveau sous-préfet de Loudéac, qui est parent de M. le ministre de l'instruction publique, a été plus heureux.

M. DE SALVANDY réplique qu'il n'a eu aucune connaissance des démarches de M. Glais-Bizoin, mais que du reste jamais demande de secours pour les salles d'asile n'a été présentée sans qu'on y ait fait droit.

M. le ministre donne ensuite lecture de la lettre qu'il a écrite aux préfets du Haut et du Bas-Rhin.

MM. Bignon, Schauenburg et Schutzenberger sont encore entendus.

L'amendement est rejeté.

M. DE LESPINASSE, sur le chapitre relatif au collège de France, remercie le ministre de l'instruction publique de ce que le cours de M. Mickiewicz n'a plus lieu ; et il se plaint de ce que dans un des cours qui s'y font on ait outragé une femme qui a eu l'honneur de chasser les Anglais *de dessus* le territoire de France et d'avoir dit que Jeanne d'Arc était folle. (Aux voix ! aux

---

— Et je ne crois pas que vous profitiez de celle qui malheureusement se présentera peut-être ? dit Maurice.

— Que voulez-vous dire ? demanda Geneviève.

— Le citoyen Maurice, reprit Morand, fait allusion à une chose qui n'est plus un secret.

— A laquelle ? demanda Geneviève.

— Mais à la condamnation probable de Marie-Antoinette et à sa mort sur le même échafaud où est mort son mari. Le citoyen dit enfin que vous ne profiterez point pour la voir du jour où elle sortira du Temple pour marcher à la place de la Révolution.

— Oh ! certes non, s'écria Geneviève à ces paroles prononcées par Morand avec un sang-froid glacial.

— Alors faites-en votre deuil, continua l'impassible chimiste, car l'Autrichienne est bien gardée et la République est une fée qui rend invisible qui bon lui semble.

— J'avoue, dit Geneviève, que j'eusse cependant été bien curieuse de voir cette pauvre femme.

— Voyons, dit Maurice ardent à accueillir tous les souhaits de Geneviève, en avez-vous réellement bien envie ? Alors, dites un mot ; la République est une fée, je l'accorde au citoyen Morand ; mais moi, en ma qualité de municipal, je suis quelque peu enchanteur.

— Vous pourriez me faire voir la reine, vous, monsieur ? s'écria Geneviève.

— Certainement que je le puis.

— Et comment cela ? demanda Morand en échangeant avec Geneviève un rapide regard, qui passa inaperçu du jeune homme.

— Rien de plus simple, dit Maurice. Il y a certes des municipaux dont on se défie, mais moi j'ai donné assez de preuves de mon dévouement à la cause de la liberté pour n'être point de ceux-là. D'ailleurs, les entrées au Temple dépendent conjointement et des municipaux et des chefs de poste. Or, le chef de poste est justement ce jour-là mon ami Lorin, qui me paraît être appelé à remplacer indubitablement le général Santerre, attendu qu'en trois mois il est monté du grade de caporal à celui d'adjudant-major. Eh bien ! venez me trouver au Temple le jour où je serai de garde, c'est-à-dire jeudi prochain.

— Eh bien ! dit Morand, j'espère que vous êtes servie à souhait. Voyez donc comme cela se trouve.

— Oh ! non, non, dit Geneviève, je ne veux pas.

— Et pourquoi cela ? s'écria Maurice, qui ne voyait dans cette visite au Temple qu'un moyen de voir Geneviève un jour où il comptait être privé de ce bonheur.

— Parce que, dit Geneviève, ce serait peut-être vous exposer, cher Maurice, à quelque conflit désagréable, et que s'il vous arrivait, à vous, notre ami, un souci quelconque causé par la satisfaction d'un caprice à moi, je ne me le pardonnerais de ma vie.

— Voilà qui est parlé sagement, Geneviève, dit Morand. Croyez-moi, les défiances sont grandes, les meilleurs patriotes sont suspectés aujourd'hui ; renoncez à ce projet, qui pour vous, comme vous le dites, est un simple caprice de curiosité.

— On dirait que vous en parlez en jaloux, Morand, et que n'ayant vu ni reine ni roi, vous ne voulez pas que les autres en voient. Voyons, ne discutez plus ; soyez de la partie.

— Moi ! ma foi, non.

— Ce n'est plus la citoyenne Dixmer qui désire venir au Temple, c'est moi qui la prie ainsi que vous de venir distraire un pauvre prisonnier. Car, une fois la grande porte refermée sur moi, je suis, pour vingt-quatre heures heureusement, aussi prisonnier que le serait un roi, un prince du sang.

Et pressant de ses deux pieds le pied de Geneviève :

— Venez donc, dit-il, je vous en supplie.

— Voyons, Morand, dit Geneviève, accompagnez-moi.

— C'est une journée perdue, dit Morand, et qui retardera d'autant celle où je me retirerai du commerce...

— Alors je n'irai point, dit Geneviève.

— Et pourquoi cela ? demanda Morand.

— Eh ! mon Dieu, c'est tout simple, dit Geneviève ; parce que je ne puis pas compter sur mon mari pour m'accompagner, et que si vous ne m'accompagnez pas, vous, homme raisonnable, homme de trente-huit ans, je n'aurai pas la hardiesse d'aller affronter seule les postes de canonniers, de grenadiers et de chasseurs en demandant à parler à un municipal qui n'est mon aîné que de trois ou quatre ans.

— Alors, dit Morand, puisque vous croyez ma présence indispensable, citoyenne...

— Allons, allons, citoyen savant, soyez galant comme si vous étiez tout bonnement un homme ordinaire, dit Maurice, et sacrifiez la moitié de votre journée à la femme de votre ami.

— Soit ! dit Morand.

— Maintenant, reprit Maurice, je ne vous demande qu'une chose, c'est de la discrétion. C'est une démarche suspecte qu'une visite au Temple, et un accident quelconque qui arriverait à la suite de cette visite, nous ferait guillotiner tous. Les Jacobins ne plaisantent pas, peste ! Vous venez de voir comme ils ont traité les Girondins.

— Diable ! dit Morand, c'est à considérer ce que dit là le citoyen Maurice : ce serait une manière de me retirer du commerce qui ne m'irait point du tout.

— N'avez-vous pas entendu, reprit Geneviève en souriant, que le citoyen Maurice a dit *tous* ?

— Eh bien ! tous ?

— Tous ensemble.

— Oui, sans doute, dit Morand, la compagnie est agréable, mais j'aime mieux, belle sentimentale, vivre dans votre compagnie que d'y mourir.

— Ah ça, où diable avais-je donc l'esprit, se demanda Maurice, quand je croyais que cet homme était amoureux de Geneviève !

— Alors, c'est dit, reprit Geneviève ; Morand, vous, c'est à vous que je parle, à vous le distrait, à vous le rêveur ; c'est pour jeudi prochain : n'allez pas mercredi soir commencer quelque expérience chimique qui vous tienne pour vingt-quatre heures comme cela arrive quelquefois.

— Soyez tranquille, dit Morand ; d'ailleurs d'ici là vous me le rappellerez.

Geneviève se leva de table, Maurice imita son exemple ; Morand allait en faire autant et les suivre peut-être, lorsque l'un des ouvriers apporta au chimiste une petite fiole de liqueur qui attira toute son attention.

— Dépêchons-nous, dit Maurice en entraînant Geneviève.

— Oh ! soyez tranquille, dit celle-ci ; il en a pour une bonne heure au moins.

Et la jeune femme lui abandonna sa main qu'il serra tendrement dans les siennes. Elle avait remords de sa trahison et elle lui payait ce remords en bonheur.

— Voyez-vous, lui dit-elle en traversant le jardin et en montrant à Maurice les œillets qu'on avait apportés à l'air dans une caisse d'acajou, pour les ressusciter s'il était possible. Voyez-vous, mes fleurs sont mortes.

— Qui les a tuées ? votre négligence, dit Maurice, pauvres œillets !

— Ce n'est point ma négligence, c'est votre abandon, mon ami.

— Cependant elles demandaient bien peu de chose, Geneviève : un peu d'eau, voilà tout ; et mon départ a dû vous laisser bien du temps.

— Ah ! dit Geneviève, si les fleurs s'arrosaient avec des larmes, ces pauvres œillets, comme vous les appelez, ne seraient pas morts.

Maurice l'enveloppa de ses bras, la rapprocha vivement de lui, et avant qu'elle eût eu le temps de se défendre il appuya ses lèvres sur l'œil moitié souriant, moitié languissant, qui regardait la caisse ravagée.

Geneviève avait tant de choses à se reprocher qu'elle fut indulgente.

Dixmer revint tard, et lorsqu'il revint il trouva Morand, Geneviève et Maurice qui causaient botanique dans le jardin.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

ALEXANDRE DUMAS.

[illegible] pose l'amendement suivant :

« Un crédit de 250 000 fr. est ouvert au ministre de l'instruction publique pour l'acquisition d'un terrain situé entre la rue de Buffon et le boulevard.

» Ce terrain sera mis à la disposition de l'administration du Muséum d'histoire naturelle, pour créer une pépinière de végétaux exotiques.

Cet amendement développé au milieu de l'agitation soulevée par l'incident précédent, n'est pas appuyé.

M. LHERBETTE, sur le crédit relatif à la bibliothèque royale, rappelle qu'un manuscrit détourné de la bibliothèque royale a été vendu malgré l'opposition du ministre, parce qu'il n'y avait pas d'estampille, et demande que tous les manuscrits de la bibliothèque royale soient estampillés. Il appelle l'attention du ministre sur la nécessité de terminer promptement les catalogues.

L'orateur se plaint encore que des objets de même nature, livres, tableaux, antiquités, manuscrits, soient disséminés dans divers dépôts, de sorte qu'aucun de ces dépôts n'est complet. (Aux voix ! aux voix !)

M. ISAMBERT, sur le chapitre relatif aux souscriptions, se plaint que l'on ait accordé et que l'on continue de donner des allocations aux Bénédictins de Solesmes pour la publication de la *Gallia Christiana*.

M. DE SALVANDY. Le gouvernement souscrit à des publications et non à des congrégations. Si la publication ne se fait pas, le ministre rentrera dans ses fonds.

M. D. MARQUIS demande que le gouvernement souscrive au compte-rendu de l'Académie des sciences pour les bibliothèques publiques.

M. ARAGO parle dans le même sens.

M. TAILLANDIER demande comment il se fait que le gouvernement soit obligé de souscrire pour des ouvrages publiés aux frais du gouvernement.

M. DE SALVANDY. C'est pour cette raison que j'ai rayé, il y a 15 jours, l'abonnement fait au *Journal des Savants* au nom du ministre de l'instruction publique.

Les divers crédits pour le budget du ministre de l'instruction publique sont adoptés.

La chambre vote ensuite le chapitre relatif aux justices de paix dans le budget de la justice, article qui avait été renvoyé à la justice.

La chambre s'occupe ensuite de son budget particulier.

M. DUPIN appelle l'attention de la chambre sur la situation des garçons de salle qu'elle emploie supplémentairement pendant les sessions, et qui restent sans emploi dans l'intervalle, et demande qu'il leur soit alloué 90 francs par mois pendant la session, sans distinction, et non pas seulement à ceux qui ont dix ans de service.

M. LE GÉNÉRAL LEYDET combat cette proposition, qui est adoptée.

Sur la proposition de M. Manuel, la chambre se constitue en comité secret pour la suite de l'examen de son budget.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 30 juin, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande *directe* d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée *franco* au gérant, et être accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 16 ; chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du Comptoir central de la librairie, qui, tous, reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

Les personnes qui prendront un abonnement à dater du 1er juillet, recevront tout ce qui aura paru du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, roman en trois volumes d'ALEXANDRE DUMAS, et le CARILLON DU NOUVEL AN, de CH. DICKENS.

FAITS DIVERS.

ADMISSION AU MINISTÈRE DES FINANCES. — Le ministre des finances vient de compléter l'organisation de son département par deux arrêtés relatifs, l'un aux conditions d'admission au surnumérariat dans le service de l'administration des contributions directes ; l'autre, à l'avancement et aux assimilations de grades entre le personnel extérieur et celui de l'administration centrale. Le *Moniteur universel* publie ce matin le texte de ces deux arrêtés.

STATUE DE M. LE DUC D'ORLÉANS. — Cette œuvre d'art, exécutée à Paris par M. Marochetti, coulée en bronze par M. Soyez, et destinée à la ville d'Alger, a été embarquée lundi soir au grand bassin de La Villette, sur le bateau de transport le *Tous-Vents* du Hâvre, qui a fait route le lendemain pour cette ville, où la statue sera transbordée. Le poids de la statue est évalué à environ quatre vingts quintaux métriques ; la hauteur, prise du sol, est de 4 mètres 80 centimètres. Le prince, dont la ressemblance est frappante, est à cheval et porte l'uniforme de lieutenant général ; son attitude est celle du commandement.

CHAPELLE DE SAINT-FERDINAND. — Ce monument, élevé sur le lieu même où le duc d'Orléans a perdu la vie, vient d'être achevé. — Le duc d'Orléans est couché endormi sur son tombeau, la tête entre les mains d'un ange ; cet ange est la dernière inspiration de la princesse Marie, morte avant lui. La chapelle a été élevée en partie sur le terrain qu'occupait la maison de l'épicier, en partie sur un terrain appartenant au plus riche de nos marquis. Quand on vint demander au marquis s'il voulait vendre sa propriété, il en refusa le prix : il voulut en faire don. Plus tard, la reine lui envoya une pendule d'un admirable travail et estimée 12 000 fr., somme bien supérieure au prix d'une parcelle de terrain. Dans un petit salon qui tient à la chapelle, on voit aussi deux pendules qui doivent toujours marquer la même heure : à l'une, l'heure de l'évènement, à l'autre l'heure de la mort. Tous les mercredis, Mme la duchesse d'Orléans va prier dans la chapelle de Saint-Ferdinand.

NOUVELLES INONDATIONS. — L'Indre a débordé affreusement à Châteauroux, dans la journée de dimanche dernier. Le quartier Saint-Christophe a été inondé. Tous les meubles des maisons flottaient dans les rues. Les malheureux habitans surpris par l'impétuosité de l'inondation, n'avaient eu que le temps de s'élancer aux étages supérieurs, dans les greniers, sur les toits même, attendant, au milieu d'une angoisse lamentable, qu'on vint les sauver. Quelques-uns, qui avaient essayé de se frayer un passage, n'ont échappé que par miracle à une mort presque certaine. Un escadron du train

LES CHARPENTIERS ET LES TERRASSIERS DE SAINT-GERMAIN. — On lit dans l'*Union* de Saint-Germain-en-Laye du 22 juin : « Les ouvriers charpentiers occupés aux travaux que fait exécuter en ce moment la compagnie du chemin de fer atmosphérique pour l'érection d'un pont sur la Seine, au Pecq, viennent de se coaliser pour exiger une augmentation de prix ou une diminution dans le nombre des heures du travail. Les ouvriers terrassiers ont suivi cet exemple, refusant leur concours à moins d'augmentation dans le prix de leur salaire, de telle sorte que les travaux du pont sont complètement suspendus en ce moment. »

TROUBLES A VILLARÉAL. — Le *Mémorial d'Agen* annonce qu'une collision sanglante a eu lieu à Villaréal, à la suite d'un arrêté de l'autorité municipale qui aurait mécontenté la population : le maire et l'adjoint seraient blessés, ce dernier très grièvement. Le bruit de leur mort a même circulé, mais il ne s'est pas confirmé. Le préfet est parti à l'instant même, ainsi que l'officier supérieur de gendarmerie ; la troupe de ligne formant la garnison d'Agen a été dirigée sur ce point.

LES COMPAGNONS DE NANTES. — On se rappelle les scènes de violence qui troublèrent la ville de Nantes dans la journée du 18 mai. Les ouvriers boulangers, autorisés par l'administration municipale à se rendre en corps, avec cannes et couleurs à la cathédrale, pour y entendre la messe, furent attaqués et frappés dans la haute Grande-Rue par des compagnons de différentes professions. Par suite de ces faits, dix-huit compagnons ont comparu devant le tribunal de police correctionnelle qui a condamné Montreuil, Demanche, Leroux, à quatre mois d'emprisonnement ; Dumoulin et Robin, à trois mois ; Trochon, Penaud, Ribrac, à un mois d'emprisonnement ; enfin, Laurent, Seigneuron, Dupuis, Bertin, Bruel, Arnal, Lafargue, Mestrus, Hubert et Regnault à deux mois d'emprisonnement.

COMMISSION SUISSE A M. EUGÈNE SUE. — Les habitants du vallon de Saint-Imier en Suisse viennent de faire remettre au célèbre romancier une montre magnifique avec une lettre dont voici un passage : « Les habitants du val de Saint-Imier, adonnés presque exclusivement à l'industrie et à l'agriculture, n'entreprendront pas de faire l'éloge de l'auteur des *Mystères de Paris* et du *Juif errant*, mais s'ils n'ont ni le brillant coloris du langage, ni le talent de faire des phrases louangeuses et sonores, ils sauront cependant, Monsieur, apprécier l'utilité de vos excellents ouvrages si bien appropriés à l'esprit et aux besoins de notre siècle ; ces livres dont l'apparition a tant de retentissement, et dont l'effet est si prodigieux, nous ont fait connaître à nous, républicains de l'Helvétie, que la répulsion que nous éprouvons pour les jésuites, est partagée par un homme si haut placé dans l'estime de ses contemporains ; nous vous avons dès lors considéré comme un frère d'armes, car nous combattons pour la même cause, vous par la force de la pensée et de l'intelligence, et nous, en arrosant de notre sang le sol de la patrie, pour la délivrer d'un ordre politique si funeste à la prospérité et au bonheur des nations. Guidés par ces sentiments, nous avons ouvert une souscription pour la confection d'une montre, produit de l'industrie nationale, que nous vous prions d'accepter, monsieur, comme témoignage de notre vive sympathie et de notre reconnaissance. »

MACHINE A FABRIQUER DES VERS LATINS. — Un M. Clarke, de Bridgewater, vient d'exposer au salon égyptien Piccadilly, une machine à faire des vers latins. Cette machine a coûté à son inventeur quinze années de travail et beaucoup d'argent. L'idée qui a présidé à l'invention de cette machine n'est pas nouvelle ; elle est empruntée à la machine à calculer de Babbage, et, comme on le voit, Gulliver peut en revendiquer une bonne part.

L'appareil est de la forme d'un petit bureau ; il se compose d'un grand nombre de tiges perpendiculaires surmontées de lettres qui se rapportent chacune à une série progressive de numéros. Ces tiges déposent ces lettres, par le mouvement d'une roue, dans de petites ouvertures ; en moins d'une minute un hexamètre est fait et sans faute contre la grammaire ou la prosodie. La poésie est limitée à des formes particulières ; les substantifs et les verbes sont tous de même mode, les dactyles et les spondées se retrouvent invariablement à la même place. Voici quelques-uns des vers que le *Morning-Herald* dit avoir vu *manufacturer* :

Bellica facta domi prænarrent tempora fusca.
Aspera trena cltò promittunt nubila mœsta.
Impia sacra focis depromunt fulgura mira.
Lurida verba malis corradunt vincula dira.

La machine a donné naissance à des milliers de vers de ce genre, et son abondance est inépuisable. Quelquefois le sens en est obscur, mais il y a toujours un sens, et de temps en temps survient un vers d'une beauté remarquable. Le mouvement donné à une ficelle ferait reproduire un poème long comme l'*Enéide*. Combien cette ingénieuse machine va simplifier les études de nos jeunes gens !

ACADÉMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. ÉLIE DE BEAUMONT.

Séance du 23 juin.

Sous le titre de Revue scientifique, la *Revue des Deux-Mondes* a publié, dans son dernier numéro, une attaque violente contre l'influence que M. Arago exerce dans le sein de l'Académie des sciences. Nous n'aurions pas à nous occuper de cette querelle de parti, si la *Revue* ne nous faisait intervenir et, pour prouver le prétendu despotisme exercé par l'illustre astronome, non seulement sur ses confrères de l'Institut, mais encore sur tous les organes de la presse, ne disait : « Les *comptes-rendus* officiels » sont délaissés par la généralité des lecteurs, et même les membres de » l'Académie préfèrent d'autres organes de la presse à leur propre journal, lorsqu'ils veulent s'adresser au public. Ainsi, sans parler de la » *Démocratie pacifique* dont on a récemment annoncé que M. Arago » et d'autres membres de l'Académie étaient les principaux rédacteurs, » et dans laquelle, certes, on ne rend compte des séances de l'Académie » que d'après leur inspiration, etc. »

C'est nous faire beaucoup d'honneur que d'attribuer nos modestes articles à la plume de M. Arago ou de tout autre membre de l'Académie ; mais c'est aussi un reproche que nous devons repousser fortement, non pas pour ceux qui nous lisent, et qui, nous connaissant, ont la conviction entière de notre indépendance, mais pour ceux qui seraient bien aises de faire prendre le change sur nos critiques hebdomadaires, en les attribuant à un esprit de partialité exclusive ou à une inspiration étrangère quelque illustre qu'elle soit.

Aussi ne pouvons-nous nous empêcher de manifester notre profond étonnement de nous voir adresser un tel reproche par la *Revue des Deux-Mondes*.

Quels sont donc les vertueux auteurs des articles scientifiques de cette indépendante Revue ? MM. Libri et de Quatrefages. — Quoi ! M. Libri, attaquerait notre indépendance ! Tous ceux qui, depuis quinze ans, ont

cherches. Le jugement de M. Biot, en pareille matière, est certainement d'un grand poids, mais il ne doit pas empêcher la commission académique de se prononcer, car M. Biot, qu'il nous permette de le dire, se regarde comme trop intéressé dans la question, pour que le monde savant le regarde à son tour comme parfaitement impartial.

— M. Delezenne, de Lille, adresse à l'Académie la description d'une source de courant électrique, qu'il appelle cerceau électrique. C'est un instrument dans la construction duquel il n'entre aucun aimant, aucun fer doux, aucun électro-aimant, mais dont les effets très puissants sont dus exclusivement, et sans intermédiaire, à l'action inductrice que la terre exerce sur des fils de cuivre en mouvement. Il consiste en un cerceau en bois, d'un mètre de diamètre, dont la circonférence, creusée en gorge, porte, enroulé, un gros fil isolé, de mille mètres de long, partagé en trois bouts à peu près égaux. Les bouts du fil communiquent avec une pièce analogue à celle des machines de Clarke, où s'adaptent soit les fils du rhéomètre, soit les poignées à commotion, etc. Quand le plan du cerceau est perpendiculaire à la direction de l'aiguille d'inclinaison, si l'axe de rotation est en même temps perpendiculaire, ou parallèle au plan du méridien magnétique, un quart de révolution exécuté uniformément en soixante secondes de temps fait dévier l'aiguille du rhéomètre à gros fil de huit à dix degrés ; une demi-révolution exécutée rapidement fait pirouetter l'aiguille. Quand le mouvement est uniforme, l'intensité du courant qui s'établit dans le fil par l'action inductrice de la terre croît et décroît avec le sinus de l'angle de rotation ; ils arrivent donc ensemble au maximum et au minimum, et ils changent de signe en même temps. Les trois fils étant unis bout à bout, si l'on rompt le circuit au moment du maximum d'intensité, on a la commotion qui se fait sentir, chez les personnes nerveuses, jusque dans les épaules.

— M. Jacobi envoie de Saint-Pétersbourg une réclamation de priorité relative au moyen qu'a employé M. Pouillet pour connaître l'effet qu'exerce sur l'aiguille aimantée un courant d'une très petite durée. Il reconnait qu'il n'a pas appliqué ce moyen, ainsi qu'a fait M. Pouillet, pour faire une pendule balistique. Il pense d'ailleurs que le procédé de M. Pouillet ne saurait lutter d'exactitude avec l'appareil électro-balistique de M. de Konstantinoff, appareil dont l'invention est revendiquée par M. Wheastone, ce qu'on ne sait pas encore en Russie.

— M. Artur a fait quelques recherches sur la loi du rayonnement de la chaleur à travers l'air et à travers l'eau ; et MM. de la Provostaye et Paul Desains ont continué l'étude des lois de refroidissement, commencée par MM. Dulong et Petit. Ces deux illustres physiciens n'avaient point fait varier les dimensions de l'enceinte où s'effectuait le refroidissement d'un thermomètre à mercure ordinaire. MM. de Provostaye et Desains ont trouvé que ces dimensions auraient une influence notable sur les résultats, et que de plus on ne pouvait pas admettre que la nature et la surface de refroidissement ne changeaient qu'un coefficient, comme l'avaient cru leurs prédécesseurs.

— Secretan-Mercier donne la théorie complète des images formées par plusieurs miroirs dans le dipléidoscope de Dents ; il en tire un appareil propre à fournir très exactement l'heure par la réflection du soleil sur deux miroirs, et la distance des deux images. Au midi vrai les deux images doivent se superposer ; une fois que cette circonstance s'est rencontrée, elle se présente indéfiniment.

— On sait que par l'expérience des interférences lumineuses, on a démontré que la théorie des ondes devait l'emporter sur la théorie de l'émission. Imaginer une expérience analogue pour l'électricité, ce serait faire faire un très grand pas à la science, montrer l'identité de la cause des phénomènes lumineux et de la cause des phénomènes électriques, et détruire à jamais l'hypothèse des deux fluides. M. Wartmann a tenté de résoudre cette question ; il n'a pas réussi. Doit-on en conclure qu'il n'y a pas d'interférences électriques ? Nous ne saurions l'admettre.

— M. Delarue envoie ses observations météorologiques faites, à Lyon le mois passé. — M. Pillot présente un échantillon de l'agrégation d'une pyrite avec le teste de l'ananchite ovata. — MM. Lalesque et Fleury adressent des échantillons de l'Alios que forme le sous-sol des landes, et de ses éléments qu'ils sont parvenus à séparer.

— Jusqu'à présent l'on n'avait fait que des daguerréotypes de très petite dimension, n'embrassant que quelques degrés de l'espace. M. Martenz a trouvé le moyen de daguerréotyper tout un panorama, occupant jusqu'à 150 degrés ; c'est immense et c'est très beau. Son procédé consiste à courber la plaque métallique, et à faire tourner, par un système d'horlogerie convenable, la lentille qui réfracte le paysage. La lentille, en tournant, parcourt d'un côté tout l'espace qu'il faut daguerréotyper et d'un autre côté promène le cône lumineux refracté sur la plaque où il s'imprime successivement.

— M. Mary, ingénieur en chef de la ville de Paris, envoie la description d'une roue à aubes emboîtée dans un coursier annulaire fendu pour le passage des bras. Essayée au frein, cette roue a donné 82, 75, 83 et 85 pour 100 d'effet utile ; c'est beaucoup plus que les meilleures machines connues jusqu'à présent.

— M. Daubrée, dans un Mémoire sur la formation du minerai de fer des marais, explique par l'action des acides des sels dissous dans l'eau la composition que présentent ces minerais qui est très différente de celle des minerais des terres voisines.

— M. Pecqueur adresse de nouvelles observations sur son système de chemin de fer par l'air comprimé. — M. Coche présente quelques observations sur les améliorations qu'on peut introduire dans l'emploi des tuyères des locomotives. — M. Grenier revient sur l'utilité que présenterait, selon lui, une cloison de sûreté posée entre les rails d'un chemin de fer. — M. Arago donne quelques détails sur un moyen de fermeture de la fente longitudinale du tuyau des chemins de fer atmosphériques, moyen expérimenté soit par M. Eydiard, soit par M. Sainte-Preuve, et qui consiste à employer deux lames métalliques faisant ressort, s'appuyant l'une contre l'autre, et entre lesquelles peut passer la navette attachée à la fois au piston et au convoi.

— M. Deshays écrit à l'Académie qu'on doit rapporter à Poli, auteur d'un long travail sur les mollusques des Deux-Siciles, publié en 1791, l'observation dont M. Valenciennes s'est attiré la priorité sur le système nerveux de la Lucine.

— M. Cauchy lit une Note sur les équations générales d'équilibre d'un système de points matériels assujettis à des liaisons quelconques,

naître dans le pays 10 autres millions. Deux espèces de cannes sont cultivées par les Andalous : la petite, appelée *créole* aux Antilles, qui était cultivée aux îles Baléares et Canaries avant la conquête, et la grande canne d'Haïti, introduite en 1816. Dans quelques exploitations on fait une récolte par année ; dans d'autres on trouve la coupe bisannuelle plus avantageuse. On obtient jusqu'à 77 0/0 de vesou de la densité de 10, de 11 et 11,5 à l'aréomètre. La proportion de la matière sucrée est de 10 à 12 0/0, dont 2/5 en sucre blanc et 3/5 en mélasse.

M. Ramon de la Sagra conclut de ses observations qu'il serait facile de porter la culture de la canne à sucre dans le midi de l'Espagne jusqu'à lui faire produire les 25 millions de kilogr. que ce royaume consomme chaque année. Il nous semble qu'au point de vue de sa puissance nationale, l'Espagne ne gagnerait rien à cela, au contraire. Elle peut cultiver sur son territoire continental des produits tout aussi avantageux que la canne et retirer de ses colonies plus de sucre qu'il ne lui en faut. En prenant le parti opposé, elle enlève à sa marine, déjà si appauvrie et si réduite, une de ses ressources les plus belles. La fabrication du sucre, voilà une industrie à laquelle l'Angleterre paierait volontiers des primes sur le continent.

Danger des inhumations précipitées. M. Hyac. Le Guern, auteur d'un livre sur ce sujet, communique à l'Académie une pétition qu'il a adressée aux chambres et au roi pour demander qu'il soit pris des mesures contre cet horrible malheur dont il rapporte plusieurs exemples assez récents.

— M. Ranque, médecin de l'Hôtel-Dieu d'Orléans, envoie pour le concours Monthyon, une monographie sur les fièvres continues.

— M. Velpeau remet de la part de l'auteur, M. Galtier, un traité de *Toxicologie médico légale et de la falsification des aliments et des médicaments.*

Candidatures à la place vacante dans la section de médecine et de chirurgie. M. le secrétaire perpétuel mentionne des lettres de M. Jobert (de Lamballe) et de M. Amussat annonçant qu'ils se mettent sur les rangs pour la place rendue vacante par la mort de M. Breschet.

Voilà certes deux candidatures appuyées sur des titres nombreux et importants. M. Jobert (de Lamballe) et M. Amussat occupent l'un et l'autre un rang distingué parmi les hommes qui ont concouru depuis une vingtaine d'années aux progrès de l'art chirurgical dans notre pays. Ils ont encore de commun entre eux d'avoir été conduits par des études anatomiques, par des observations nouvelles sur la conformation et la structure de certains organes de l'économie, à des méthodes opératoires entièrement neuves, dont l'expérience a hautement sanctionné la valeur, ou à d'heureuses modifications dans les méthodes et les procédés connus auparavant. Pour ne citer que les principaux titres de ces deux chirurgiens nous trouvons :

A compte de M. Jobert (de Lamballe) d'abord, qui a été déjà porté comme candidat sur la liste présentée par la section aux suffrages de l'Académie, lors de l'élection de M. Velpeau, un nouveau moyen de remédier aux plaies intestinales par la suture et l'adossement des séreuses. Ce mode de traitement, fondé sur une donnée toute physiologique, à savoir la nécessité, pour obtenir la prompte réunion des plaies, du rapport de deux surfaces exhalant un fluide plastique, est devenu désormais l'objet d'une préférence générale sur les méthodes anciennes qui mettaient en contact la muqueuse et la séreuse de l'intestin divisé. C'est là une des belles idées qu'ait produites à notre époque le génie chirurgical ; aussi l'ouvrage dans lequel elle fut développée, a-t-il été couronné par l'Institut (1829). Sur les hémorrhoïdes et les fissures à l'anus, sur les fistules salivaires et vésico-vaginales, sur les plaies d'armes à feu, les fractures compliquées de la jambe, les plaies du cœur, la ligature de l'artère carotide, les varices, etc. M. Jobert a publié des travaux presque tous remarquables par des vues pratiques non moins judicieuses qu'originales. Par suite de ses recherches sur la distribution des nerfs de l'utérus, qui lui ont démontré l'absence de tout filet dans la partie saillante du col, M. Jobert a été amené à l'emploi de la cautérisation par le fer rouge, moyen exempt de toute douleur (nous en avons été souvent témoin), si les parois vaginales sont bien préservées de l'action du calorique, et qui produit des effets merveilleux dans un grand nombre d'affections jusqu'ici très rebelles à tout traitement. Une chose qui nous a encore agréablement surpris dans le service si instructif du chirurgien de l'hôpital Saint-Louis, c'est la simplicité sans égale de son appareil à fractures. Il consiste en un simple lac de cuir qui opère l'extension du membre en laissant le point fracturé continuellement soumis à l'observation du chirurgien, lequel peut suivre ainsi tous les changements susceptibles d'y survenir : précieux avantage dans tous les cas, mais spécialement dans les fractures compliquées de graves lésions des parties molles. Enfin M. Jobert a publié, il y a douze ans, deux volumes d'études anatomiques et pathologiques sur le système nerveux, et il a, dans le cours des dernières années, présenté à l'Institut des Mémoires sur l'organe électrique de la torpille et sur le rétablissement de l'action nerveuse après l'excision d'un nerf dans une certaine étendue de son trajet, Mémoires qui renfermaient des aperçus physiologiques d'une grande portée.

Pour ce qui est de M. Amussat, dont les travaux se recommandent aussi sous le double rapport du nombre et de l'utilité, c'est lui qui dès 1822 démontrait la possibilité de parvenir dans la vessie de l'homme

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 25 JUIN.

Le *Journal des Débats* défend la mesure, prise par l'administration, de permettre aux militaires de travailler pour le compte des entrepreneurs charpentiers. « Le gouvernement, dit-il, protecteur de tous, des maîtres comme des ouvriers, fait acte de prévoyance ; il protège de nombreux intérêts tout aussi respectables que ceux des charpentiers, parmi lesquels il faut compter ceux des ouvriers de plusieurs professions considérables. — Le gouvernement connaît les droits des uns et des autres. La justice réprimerait une coalition des entrepreneurs tout aussi bien qu'une coalition d'ouvriers ; mais dans son impartialité, le gouvernement garde son libre arbitre. Il a trop de prudence pour prétendre à vider les questions de salaire ; mais il faut aussi bien lui accorder le peu de clairvoyance qui est nécessaire pour reconnaître une coalition là où elle est évidente. »

Le *Journal des Débats* feint de se méprendre pour réfuter plus facilement : qui donc a demandé que le gouvernement *vidât* la question du salaire ? Mais ce même esprit de prévoyance qui fait intervenir aujourd'hui l'administration ne pouvait-il donc lui inspirer de se porter plus tôt médiatrice officieuse dans le débat ?

Le *Journal des Débats*, pour se faire la partie plus belle, affecte de croire qu'en dehors de son opinion qui déclare inacceptables les prétentions des ouvriers, il n'y a que des radicaux, fauteurs de désordres, qui appuient les ouvriers à tort et à travers et *attisent* le feu. Nous déclarons en toute sincérité de conscience au *Journal des Débats* que si le feu éclate, la plus grosse torche aura été apportée par ceux dont il se fait l'avocat.

La *Presse* fait honneur à M. de Salvandy de la grande habileté, de la rare fermeté et de l'incontestable succès avec lesquels il a défendu le budget de l'instruction publique. Suit un tableau très animé et très pittoresque de la grande bataille que se sont livrés les divers arrondissements du royaume sur le terrain de l'ordre du jour. La *Presse* triomphe de l'éloignement des canaux, mais elle regrette l'ajournement des paquebots transatlantiques.

« L'attitude prise par le Pouvoir (dans l'affaire des charpentiers) nous est suspecte, dit le *Constitutionnel*, car rien ne l'a provoquée ni dans la conduite des charpentiers, ni dans le langage de la presse, qui se montre la plus favorable à leurs demandes. On sait d'ailleurs, par une longue expérience (*experto crede Roberto*) que pour un ministère en désarroi, le désordre est souvent le seul moyen de salut, et la situation des hommes du 29 octobre n'est pas tellement sûre et brillante, qu'une émeute ou quelque chose d'approchant, ne leur fût d'un grand secours. »

Le *National* discute de nouveau la question soulevée par les chemins de fer de l'Ouest. Il s'élève avec force et raison contre la prétention vraiment inconcevable des compagnies des chemins de Versailles qui demandent à être *relevées d'un désastre auquel les votes législatifs peuvent avoir contribué*, et ne craignent pas d'afficher des droits à une *réparation*. « Et que diriez-vous donc, ajoute le *National*, si au lieu de perdre quelque peu, et momentanément, les compagnies de Versailles ayant fait d'énormes bénéfices, l'État s'était présenté au partage de leur prospérité ? Comme on vous entendrait crier à la spoliation ! Et quel affreux vacarme, bon Dieu ! »

Marchés de Paris.

Halle aux blés. — 25 juin. Choix, 116 à 118 k. 27,50 à 28,00. — Montereau 115 k. 26,00 à 26,50. — Champagne, 115 k. 25,00 à 25,75.

Seigles. 110 k. l'hectolitre et demi 14,50 à 15,00.

Orges. 90 k. 12,50 à 12,75 ; 92 à 93 k. Nogent, 13,00 à 13,50 hors barrières.

Avoines. — 150 k. 25,00 à 25,50 ; 145 k. 24,00 à 24,50 ; 140 k. 22,00 à 22,50 ; 135 k. 21,00 à 21,50, les 3 entrées comprises.

Issues. Son, 10,00 à 10,50 les 3/5 litres. — Moutures 11,00 à 11,50. — Recoupettes 11,00 à 11,50 les 100 k. — Remoulages 15 à 15,50 les qualités courantes ; 16,00 à 16,50 les fines qualités ; 16,75 à 17,50 les blanches.

Halle aux farines du 23 juin. — Arrivages 2929-40. — Ventes 1807-07. — Restant 28506-55. — Gruaux 47,75 à 49,70. — Farine 1re 32,50 à 34,10. 2e 30,00 à 31,85 ; 3e 24,85 à 00,00 ; 4e 20,40 à 00,00. — A livrer 1271-70.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 25 juin. — Foin 1re 46 à 50 ; 2e 42 à 45 ; 3e 00 à 36. — Paille de seigle 1re 38 à 42 ; 2e 00 à 00 — Paille de blé 1re 29 à 32 ; 2e 25 à 28 ; 3e 00 à 00.

Halle à la viande du 25 juin. — 18134 kil. Bœuf 1,60-1,20-0,80. — 15667 kil. Veau 1,50-1,30-1,00. —2883 kil. Mouton 1,65-1,30-1,10. — En gros 29120 kil. 1,22-1,16-1,10.

Marché de Sceaux, 19 juin. — Il a été amené 931 bœufs, sur lesquels 906 ont été vendus 1,32-1,20-1,08. — 176 vaches amenées, dont 176 vendues 1,16-1,02-0,88. — Veaux amenés 681, vendus 681 à 1,50-1,30-1,10. — 8858 moutons ont été amenés, sur lesquels 7412 ont été vendus, 1,52-1,30-1,08.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche, 21 juin. — 199 porcs gras amenés, 167 vendus à 1,10-1,08-1,06. — Porcs maigres, 18 amenés.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 23, 24 et 25 juin. — *Beurre* (le kil. En livres 1,48 à 2,32. — En mottes Isigny 1,60 à 4,50. — En mottes Gournay 1,70 à 3,00. — Petit beurre 1,14 à 2,16. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 0,00. — *OEufs* (le mille). Du 23, 24 à 50. — Du 24, 22 à 48. — Du 25, 00 à 00. — *Fromages* (la dizaine) Brie 10 à 25. — A la pie 5 à 15.

ont également diminué.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : 4 1/2, 102. — 3 p. 0/0, 78 75. — Autriche, 415. — Société générale, 1610. — Id. passive, 7 1/2. — Dette intérieure, 32 1/8. — Banque Belge, 630. — Haïti, 400.

Chemins : Grand'Combe, 1660. 1650. — Jouissances de Bourgogne, 85.

Actions de : Lin Maberly, 810. — Fer galvanisé, 560.

Obligations de Saint-Germain, nouv. 1260.

Chemins non constitués : Orléans à Bordeaux, gr. coup. 660, 650, 665. — Boulogne, 600. — Montereau, 525.

A terme : Emprunt, 84 25. — Naples, récép. Rothschild, 103 90. — Espagne dette intérieure, 32 1/4, 3/8 fin juillet.

5 0/0 compt....	1er C. 121 55	P. H. 121 55	P. B. 121 50	dr C. 121 55	h. 121 60
3 — fin cour...	121 60	121 75	121 60	121 70	121 65
0/0 compt....	83 80	83 85	83 75	83 75	83 80
— fin cour...	83 80	83 85	83 80	83 80	83 80

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	1470 »	1467 50	B. 2 50	5 0/0 Bge 1840.	102 1/2	102 3/8	H. » 1/8
B. de France...	3290 »	» »	» »	— Portugais...	» »	» »	
C. Gou. 1000...	1145 »	1149 »	B. 5 »	Esp. D. active.	» »/»	» »	
C. Gan. 1000...	1130 »	» »	» »	5 0/0 Naples...	103 95	103 90	B. » 10
C. hypot......	710 »	702 50	B. 2 50	— Romain..	104 1/2	» »/»	
4 Canaux......	» »	» »	» »	Obl. Piémont.	1257 50	» »	

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.		
St-Germ......	1065 »	» »	B. 10 »	F. c. 1065, 1055, 1060.	B. 5
V. r. d......	490 »	500 »	B. 2 50	— 490, 505, 500.	B. 2 50
— r. g......	297 50	305 »	H. 2 50	— 297 50, 305.	H. 5
Orléans......	1183 75	1181 25	B. 8 75	— 1190, 1180, 1182 50.	H. 7 50
Strasb......	260 »	260 »	B. 2 50	— 258 75, 260, 258 75.	B. 2 50
Rouen......	1040 »	1038 75	B. 1 25	— 1035, 1040, 1030, 1037 50.	H. 2 50
Havre......	847 50	845 »	B. 5 »	— 846 25, 840, 845.	H. 5
Marseille	997 50	995 »	H. 5 »	— 1000, 995.	B. 5
Vierzon......	722 50	720 »	H. 12 50	— 725, 715, 717 50.	B. 17 50

LONDRES, 23 JUIN.	PRIMES. PARIS, 25 JUIN.	COULISSE
Consol 99 1/8 1/4.	3 0/0 F. c	Av. 83 80.
Esp. act. 28 1/8	F. p. 84 20, 15 d. 50.	Ap. 83 80.
Portug. 67 1/2.	5 0/0 F. c. 121 80, 75 d. 50.	
Mexic. 37 3/4.	F. p. 122 05 d. un. 30, 20 d. 50.	B. du Trés
Brésil.	St-Germ. 1080 d. 10 au 30.	3 0/0 à 3 et 5 m.
5 0/0 hol. 99 1/4.	Versailles d. 535, 525 d. 10 au 30.	Rep. F. c. F. p.
2 1/2 do. 63 7/8.	535, 550 d. 10 au 15.	3 0/0 5, 2 12 1/2
Rouen. 41, 42.	Orléans, 1205, 1210 d. 10 au 15.	1/2.
Orléans. 46, 47.	Strasb. 263 75, 262 50 d. 10 au 15.	5 0/0 10 15. 27 1/2 25

MARCHANDISES. — **HUILE** de colza disponible, 97,00 à 00,00 ; courant du mois, 99,00 à 00,00 ; juillet et août, 99,50 à 00,00 ; 4 derniers mois, 105,50 à 00,00 ; 5 premiers mois 1846, 109,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 93,00. — Œillette rousse, 76,00 à 00,00. — Lin, 76,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois jusqu'en octobre, 100,00 à 101,00 ; novembre et décembre, 90,00 à 00,00 ; 4 premiers mois 1846, 82,00 à 83,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 89,00 à 00,00.

L'un des gérants : **F. CANTAGREL.**

Spectacles du 26 juin.

7 h. 1/2 **OPÉRA.** — Othello.
7 h. 1/2 **THÉATRE FRANÇAIS.** — La Tour de Babel.
7 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** — La Part du Diable. Le Chalet.
6 h. 3/4 **VAUDEVILLE.** — Porthos. A la Plus Laide. L'Homme blasé.
7 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — Gardeuse de Dindons. Jongleurs. Lansquenet.
7 h. 1/2 **GYMNASE.** — La Belle. Chacun chez soi. Jeanne. L'Image.
6 h. 3/4 **PALAIS-ROYAL.** — La Pêche aux Beaux-Pères. Sylvandire.
6 h. 1/2 **PORTE-ST-MARTIN.** — La Biche au bois.
7 h. 1/2 **AMBIGU.** — Les Étudiants.
6 h. 1/2 **GAITÉ.** — Agnès Bernau.
6 h. 3/4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 **COMTE.** — Ah ! mon Habit. Les Mystères. Mazurka.
6 h. 1/2 **FOLIES.** — M. Denis. M. Pique assiette. Galop. Helmina.
6 h. **LUXEMBOURG.** — Service d'ami. Jeanne d'Arc. Chasse au renard.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 h. à 5 h. — Le Déluge ; avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

drapeau de M. Thiers, alliance assez étrange ! Entre les deux, M. le duc de Broglie paraît servir de lien majestueux.

La jeune doctrine, par l'organe de M. Duvergier de Hauranne, porte de temps en temps, dans la *Revue des Deux-Mondes*, son jugement sur la politique de son aînée. Le dernier numéro de la *Revue* contient un article dont la pensée est résumée dans le passage suivant :

« Je crois avoir établi suffisamment que les efforts du Cabinet, depuis quatre ans, pour renouer l'alliance anglaise, ont été impuissants, et que jamais les deux peuples, sinon les deux Cabinets, n'ont été plus hostiles l'un à l'autre. Je crois avoir prouvé qu'une sage politique ne doit considérer l'Angleterre ni comme une amie naturelle, ni comme une alliée nécessaire, mais comme une puissance neutre dont il est bon de se rapprocher ou de s'éloigner, selon les circonstances. Je crois avoir enfin démontré qu'il est absurde de faire reposer les bonnes relations des deux pays sur le triomphe de tel ou tel parti, sur l'existence de tel ou tel Cabinet. Tout cela posé, il reste à en tirer la conséquence. Or, la conséquence, selon moi, c'est qu'il est temps d'en finir avec les faux semblants, avec les vaines paroles, avec les illusions de toute sorte. La conséquence, c'est que l'alliance anglaise, si elle doit se rétablir un jour, ne se rétablira qu'à la suite d'une grande entreprise tentée, suivie en commun, avec persévérance et succès. Un orateur qui fait souvent payer cher au ministère l'appui qu'il lui prête, M. de Gasparin disait, au mois de janvier dernier, que l'alliance anglaise, excellente du reste, avait un seul tort, celui d'être stérile. M. de Gasparin avait raison. L'alliance anglaise, depuis quatre ans, est stérile, entièrement stérile, et c'est là ce qui justifie toutes les attaques de l'opposition. L'opposition a la faiblesse de penser que, si la paix est désirable, ce n'est pourtant pas le premier des biens, et qu'il n'y a ni vérité ni prudence à proclamer bien haut que la guerre coûte toujours plus qu'elle ne rapporte. L'opposition a le malheur de croire, en outre, qu'après les évènements de 1840, la dignité la plus commune, la prévoyance la plus vulgaire, devaient empêcher qu'on ne se précipitât, comme on a paru le faire, dans l'alliance anglaise, sans condition et sans garantie. Cependant l'opposition, pas plus que la France elle-même, n'est assez folle pour prétendre que le souvenir de 1840 doive être un obstacle éternel à toute association des deux pays dans une œuvre à la fois honorable et salutaire. Que cette œuvre apparaisse, et devant elle tomberont sans contredit toutes les rancunes, toutes les susceptibilités nationales ; mais, pour cela, il faut plus que des mots, plus que des courtoisies interministérielles, plus que de vagues déclarations de tribune. Il faut qu'il y ait quelque noble et grande cause à défendre, quelque intérêt sérieux et considérable à faire prévaloir. Ceux qui aiment, ceux qui désirent l'alliance anglaise, devraient y songer, au lieu de borner leur ambition à replâtrer tant bien que mal de mesquines querelles, et à raviver, tout en les déclarant mortes, de vieilles jalousies. On parle beaucoup, depuis quelques années, de grande et de petite politique. Il y a, en effet, deux politiques qui méritent ces noms. L'histoire dira laquelle des deux est aujourd'hui pratiquée.

Nous félicitons M. Duvergier de Hauranne de son désir honorable. Il est très bien de comprendre que l'alliance anglo-française ne peut se fonder dignement et d'une manière solide que sur de grandes œuvres communes profitables à l'humanité, et il est permis de critiquer le gouvernement qui n'a pas su donner un but et qui le gouverne et l'opprime, nous n'avons cessé de dire que la France pouvait avec honneur faire accord avec l'Angleterre pour la grande œuvre de la liberté de tous les passages maritimes, pour organiser ensemble et sociétairement avec toutes les puissances le percement et la canalisation des isthmes de Suez et de Panama déclarés neutres. M. Duvergier de Hauranne ne pense-t-il pas que ce serait là une œuvre digne des deux plus puissants peuples de la chrétienté ? Hélas ! nous avons entendu M. Thiers, l'ami et le chef actuel de la jeune doctrine, repousser comme utopique l'idée du percement des isthmes. Si ce qui est simple et grand paraît utopie à M. Duvergier de Hauranne et à ses amis, qu'ils nous fassent au moins connaître quelle est l'opération plus modeste, pratique, suffisamment à la portée des Chambres, sur laquelle ils se proposent de fonder l'alliance franco-anglaise. Le 1er mars a failli nous mettre en guerre avec l'Angleterre, nous ne savons pas bien encore au profit de quelle grande idée ; nous voudrions savoir quelle idée nouvelle et plus féconde il offre pour constituer la paix. Nous appelons, à cet égard, la lumière avec d'autant plus d'ardeur, que la politique toute passive du Cabinet actuel nous inspire, autant qu'à l'honorable M. Duvergier de Hauranne, un sentiment d'affliction et de découragement.

La Chambre a terminé aujourd'hui à la course la discussion du budget des finances : elle s'est occupée d'abord de la question du cadastre et de la péréquation de l'impôt à propos de laquelle M. Schutzenberger a essayé de faire entendre de sages considérations qui, malheureusement, ont été assez mal comprises ; elle a ensuite passé en revue la réforme hypothécaire, la culture du tabac en France, l'invention d'un papier de sûreté qui pût être employé avec sécurité dans les transactions commerciales ; elle a jeté un coup-d'œil sur la malheureuse organisation de notre flottille à vapeur chargée du service postal de la Méditerranée, organisation par suite de laquelle les pertes dépassent les bénéfices de moitié. Elle a examiné ensuite l'organisation intérieure du ministère des finances, et à ce propos a voulu connaître les causes de la démission de M. Guillemot, ancien rédacteur du *Courrier français*.

Après avoir dit comment il comprenait la responsabilité de l'administration des postes, M. le ministre des finances a promis pour le commencement de la session prochaine des projets de loi sur le cadastre, sur le papier de sûreté, sur la situation des maîtres de poste et sur une nouvelle et meilleure organisation des paquebots de la Méditerranée.

Le *Moniteur parisien* et la *Patrie* publient les détails suivants sur la séance à huis-clos que la Chambre des députés a tenue hier.

« La Chambre a refusé deux demandes d'augmentation faites pour les huissiers et pour la compagnie de vétérans qui fait le service du palais. Elle a supprimé la subvention de 3 600 francs qu'elle paie aux auteurs du *Recueil des Annales du Parlement français*, et a refusé également un crédit qui lui était demandé pour établir des stalles à la place des bancs dans l'enceinte de la salle des séances.

» La Chambre a repoussé une proposition qui avait pour objet d'ordonner que M. Blondeau serait admis à faire l'essai d'un nouveau moyen de reproduction de ses séances. Cette proposition a été combattue par

Nous pouvons ajouter que la Chambre a augmenté la subvention qu'elle accordait au *Moniteur universel*, afin qu'il délivrât à l'avenir, et plus largement que par le passé, les épreuves des discours des députés à tous les rédacteurs des journaux politiques.

Société de patronage.

COLONISATION DES LANDES DE LA BRETAGNE PAR LE CONCOURS D'ORPHELINS ET D'ENFANTS ABANDONNÉS.

Dans notre dernier compte-rendu sur la Colonie agricole de Mettray, nous avons cité la colonie de Saint-Ilan (Côtes-du-Nord), fondée il y a deux ans par M. Achille du Clésieux, receveur-général des finances, à Saint-Brieuc.

Les heureux résultats obtenus par M. du Clésieux sur vingt enfants soumis à différents travaux agricoles théoriques et pratiques, lui ont fait concevoir l'espoir de donner à son entreprise individuelle « le caractère et la portée d'une œuvre sociale », en un mot d'arriver par le concours de ses élèves et celui des orphelins et des enfants abandonnés de la Bretagne, à cultiver une grande partie des landes de ce beau pays.

Nous citons un passage de son exposé, qui montre le but qu'il s'est proposé :

« La formation de l'école de contre-maîtres est largement commencée, le local principal est construit.

» De jeunes soldats animés du plus pur dévouement, des fils de laboureurs instruits, s'offrent pour embrasser cette carrière avec amour. Un aumônier, plein de l'esprit de l'Evangile, avec sa mansuétude et sa charité sublime, est là pour leur tendre les bras et les grouper sous cette aile de la foi où les âmes grandissent et s'élèvent.

» Ces jeunes gens devront passer deux années dans cette maison, où, en outre de leur application à l'étude théorique de la science agricole et à la pratique journalière des soins et des travaux qu'elle comporte, ils s'exerceront à la direction morale et matérielle des colonies par la surveillance à tour de rôle de celle qu'ils auront sous la main.

» Au bout de ce temps ils seront envoyés deux par deux dans les campagnes à la tête des *familles* composées de vingt orphelins ou enfants trouvés, qu'ils conduiront depuis douze jusqu'à vingt et un ans, sous une discipline militaire et paternelle. — Ils sauront les attacher à la colonie, comme les abeilles à leur ruche, par la vie commune, le travail et une part assez considérable dans les produits. — L'instruction, les chants, les jeux animeront cette vie que la religion sanctifiera.

» L'école des contre-maîtres sera à même de fournir en 1847 les premiers sujets. A cette époque, les colonies se répandront et s'établiront sur les différents points de la Bretagne. Elles seront autant de petites fermes-modèles, si nécessaires pour détruire, par des expériences à la portée de tous, les méthodes routinières de nos contrées. Elles présenteront l'avantage, outre leur but spécial, de devenir, si on le veut, autant d'écoles pratiques d'agriculture en faveur des enfants de chaque localité. »

Afin de ne pas faire concurrence à la classe si intéressante des fermiers et de garantir en même temps l'intérêt des propriétaires :

» 1° Tout propriétaire qui voudra utiliser des landes susceptibles, à dire d'experts, d'être défrichées, bâtira à ses frais une petite ferme, dont le plan lithographié lui sera gratuitement remis.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 27 JUIN 1841.

Le Foyer Breton,

TRADITIONS POPULAIRES, PAR ÉMILE SOUVESTRE,

Illustré par MM. Tony Johannot, O. Penguilly, A. Leleux, C. Fortin et S. Germain.

A toutes les époques les hommes ont voulu échapper aux tristes réalités d'une vie misérable par des fictions. Le conte populaire a précédé le roman ; mais ces deux genres de productions découlent de la même source, répondent à un même besoin.

Dans les âges où l'homme, encore enfant, croyait au merveilleux, c'était le merveilleux surtout qu'on mettait en œuvre pour frapper son attention, pour charmer son goût de rêverie. Lorsque plus tard se fut dissipée cette naïve crédulité, compagne de l'ignorance, on dut avoir recours à des aventures dont le piquant et l'étrangeté ne se tiraient plus d'un ordre de choses surnaturel, mais reposaient sur un certain agencement, sur une ingénieuse combinaison des évènements de la vie. En l'un et l'autre cas, c'est toujours l'âme humaine qui, dans son avidité d'émotions, dans sa soif de bonheur et même de justice, va demander à un monde imaginaire ce que le monde réel lui refuse. Aux rigueurs, à la monotonie d'une existence étouffée sous le poids de la contrainte sociale, une diversion, des dédommagements sont nécessaires ; l'imagination en fait seule tous les frais. On sait ce mot que le maître-d'hôtel de Mme de Maintenon (alors Mme Scarron) vint dire un jour pendant le dîner à l'oreille de sa maîtresse : « Encore une histoire, madame, le rôti nous manque. » — Encore une fable, ont dit de tout temps les hommes, pour nous tenir lieu du bonheur absent. — Hélas ! en fait de bonheur, il nous faut si souvent mâcher à vide ! Voilà le principe de cette faveur singulière dont jouissent et ont toujours joui le conte et le roman, son aristocratique cadet, qui se fait aujourd'hui populaire à son tour, comme il doit successivement arriver à tous les éléments de la littérature et de l'art.

Les récits qui remplissent le volume, objet de cet article, appartiennent au premier de ces deux genres. Ils nous transportent au pays des fées, des miracles et des apparitions :

> Je vois d'ici ces croix
> Que, dans les vieux chemins, carrefours séculaires,
> De spectres entouraient les récits populaires (1).

N'ayez crainte, cependant ; tout n'est pas sombre et terrible dans le monde étrange où M. Souvestre va nous introduire, et qui n'est pas sans attrait, tant s'en faut, du moins pour les natures naïves qui savent se laisser aller aux caprices de la folle du logis.

> Si Peau d'âne m'était conté,
> J'y prendrais un plaisir extrême,

dit le bon Lafontaine. Ainsi m'est-il arrivé aux récits que M. Emile Souvestre a rassemblés dans son *Foyer breton*.

Ces récits, qui ne le cèdent point en merveilleux aux *Contes des Fées* de Perrault, et qui les surpassent en fantaisies bizarres, m'ont rendu mes impressions d'enfant ; ils m'ont reporté aux jours où je faisais connaissance avec le *Chat botté* et le *Petit Poucet* ; ou plutôt il m'a semblé, en dévorant le recueil du *Foyer breton*, que je me retrouvais encore à une de ces veillées rustiques dans lesquelles les filandières et leurs amoureux faisaient un double cercle autour de Marianna la Corlaysienne (1), célébrité conteuse sans égale dans tout le pays de l'ancienne principauté de Guéméné. Comme on voit, j'avais dans mes souvenirs du jeune âge un type qui pouvait être un objet de comparaison dangereuse pour M. Souvestre. Eh bien ! je l'avouerai, malgré ce faible marqué, malgré cette prédilection quelque peu aveugle qu'on a toujours pour les choses qui nous ont frappé au matin de la vie, et qu'on n'aperçoit plus par la suite qu'à travers un prisme qui les grandit et les embellit singulièrement, s'il fallait se prononcer entre la conteuse que j'écoutais si avidement alors et l'écrivain que je viens de lire avec tant de ravissement aujourd'hui, je serais tenté, je crois, de donner la palme au dernier. Franchement, les récits ont gagné sous sa plume en charme et en intérêt sans perdre de leur gracieuse naïveté. Le sens moral de chacune de ces fantastiques histoires se détache mieux aussi dans la version que donne M. Souvestre, et comme il répond d'ordinaire à un noble et généreux sentiment, à quelque chose de délicat et d'élevé, il n'y a pas de mal à ce que le trait, qui peut-être s'était graduellement effacé ou perdu en passant de bouche en bouche par une longue succession de conteurs, reparaisse de nouveau, plus nettement accusé par une main intelligente, par la main d'un artiste, homme de goût et de cœur.

Prenons garde; voici, aux yeux de certains adorateurs superstitieux de la lettre des traditions populaires, une grave accusation portée contre M. Souvestre. Aussi j'ai hâte d'ajouter que ces arrangements, ces modifications ou additions qu'il s'est permis quelquefois, il n'en a fait usage qu'avec une discrétion des plus grandes, réservant tous ses frais d'imaginative et ce qu'on pourrait appeler l'ornement littéraire pour le cadre dans lequel il a enchâssé les récits que lui fournissait la tradition.

Il y a, en effet, deux éléments bien distincts dans le nouveau livre que vient de publier l'auteur des *Derniers Bretons* : l'un sur lequel l'écrivain avait son plein droit (sauf à peindre fidèlement et à conserver la couleur locale), se compose des personnages par lesquels il fait redire et écouter les histoires qu'il a recueillies, et du lieu dans lequel il place ses conteurs et leur auditoire. C'est une sorte de mise en scène que M. Souvestre a exécutée avec une entente parfaite des mœurs et coutumes bretonnes, ainsi bien que des ressources dramatiques susceptibles d'être appliquées à son sujet. Il a répandu ainsi plus de variété, plus d'intérêt dans son ouvrage. — L'autre élément comprend les traditions elles-mêmes. C'est ici seulement que le scrupule était de rigueur. M. Souvestre l'a poussé fort loin. Il nous apprend lui-même que, de peur d'altérer à son insu les traditions bretonnes, et d'y mêler des idées, des expressions françaises il avait pris la précaution de les écrire d'abord en breton avant de les traduire en français. Conservées uniquement dans la mémoire du peuple et transmises d'un conteur à un autre, jamais ces traditions n'avaient encore été fixées par l'écriture dans aucune langue. C'est une pieuse et patriotique pensée qui a porté M. Souvestre à vouloir les sauver de l'oubli dont les menace le progrès de notre civilisation par trop *positive*. Et cette pensée lui a portée bonheur : elle lui a fait trouver un livre plein d'originalité et d'une lecture très attachante.

« Quoique la Bretagne, dit M. Souvestre dans l'introduction de son » livre, ait inspiré dans ces derniers temps beaucoup de romans et de » feuilletons, nous la croyons plus exploitée que connue..... » Il est vrai, on traite un peu notre pauvre Bretagne en pays conquis ; on met au pillage tout ce qui lui donnait une physionomie à elle. Des touristes, qui lui ont à peine jeté un regard en courant, des écrivains qui ne l'ont pas même vue du tout se font ses peintres, ses historiens : peintres de pure imagination, historiens de leurs propres fantaisies. Nous le répétons à dessein, ce n'est point à l'auteur du *Foyer breton* que peut s'appliquer un semblable reproche. Il est, lui, un vrai fils de l'Armor : enfant, il a été bercé par les mères du pays natal ; adolescent, c'est-à-dire à l'époque de l'existence où l'âme s'ouvre avidement à tout ce qui est poésie, il a recueilli sur place, de la bouche de nos paysans, et dans la vieille langue des Celtes, les mirifiques histoires retracées dans son livre, qui sera justement nommé, suivant le vœu de l'auteur, les *Mille et une Nuits* de la Bretagne.

Est-ce à dire que là, au milieu des enchantements et des prodiges, la raison ait perdu tous ses droits, et que nulle part la leçon ne soit cachée sous le voile ingénieux des fictions ?

Il y aurait grande erreur à le penser. Les traditions bretonnes présentent presque toutes une moralité touchante et vraie ; on peut dire à leur sujet ce que dit M. Souvestre des traditions françaises recueillies par Perrault : « Voyez comme partout perce la sympathie pour le faible et le goût de l'égalité, » ces deux vertus, ces deux instincts populaires de tous les temps et de tous les pays. Un trait de bonté d'âme fût-ce envers de

(1) Hipp. de la Morvonnais, *Les Larmes de Magdeleine*.

(1) De Corlay, petite ville des Côtes-du-Nord, entre Pontivy et Guingamp, dans laquelle existent, sur les bords d'un étang assez pittoresque, les ruines d'un château-fort qui fut la principale place d'armes du féroce Fontenelle pendant les guerres de la Ligue. On dit encore que Mme Fontenelle habite les souterrains du château, gardant les trésors que son mari a laissés. On l'entrevoit quelquefois, sur le soir, en longs vêtements de deuil, rôdant avec son fidèle petit chien au pied des tours et des murailles à moitié abattues. Le château a été ruiné et en partie démoli par ordre d'Henri IV.

« La population croissante des classes pauvres, ce flot qui monte de plus en plus menaçant contre la civilisation oublieuse ; douze mille enfants jetés tous les ans hors des hôpitaux de France sur cent trente mille à la charge continuelle du pays ; une foule incalculable d'orphelins, de mendiants, de vagabonds que l'industrie ne peut absorber, et que leur âge et leur abandon rendent pour la plupart inadmissibles à de profitables emplois, où vont-ils ?... que deviennent-ils ?... Demandez-le à la statistique criminelle des tribunaux que leur nombre et leur précoce audace épouvantent.

» Il est une génération gangrenée qu'il faut de toute nécessité abandonner aux miracles de la charité divine et à son propre et irréparable malheur ; mais la tarir dans sa source, la couper dans sa racine, soustraire à son contact impur cette pépinière d'enfants pauvres où elle revit et se recrute, n'est-ce pas toucher victorieusement à la plaie ? Et si l'on parvenait à diriger vers l'agriculture, à y fixer dans les conditions du bien être et dans les notions du devoir cette classe à laquelle la société n'a préparé ni moyens de moralisation, ni avenir, y aurait-il une action plus opportune, un bienfait plus grand pour l'humanité ?

» On comprend que le danger social est là : les économistes prouvent ce danger, les cœurs généreux le combattent.

» Mettray, Petit-Bourg, Allonville, Mesnil Saint-Firmin, Lyon, La Rochelle, Marseille, la Basse-Camargue ont tenté quelque chose, et nous, Bretons, à la vue de nos landes et de nos pauvres, ces deux affligeants spectacles, la stérilité et la misère, ne sentirons-nous rien se remuer dans nos cœurs ?

» Il ne s'agit point de nous charger du fardeau des douleurs qui nous environnent : à tout homme n'appartient pas la sublime mission de consacrer sa vie à ceux qui souffrent, mais seulement regardons nos enfants autour de notre table, et, par amour pour eux, donnons un peu de pain à leurs frères. »

Oui, donnons le pain quotidien à nos frères par un travail assuré, par un travail justement rétribué ; oui, réunissons tous nos efforts pour produire des manifestations et des exemples aussi sages, aussi chrétiens, aussi humains sur tous les points de la France. Que nos administrateurs apportent un prompt remède aux maux innombrables qui dévorent, dans notre pays, 33 millions d'habitants sur 35 : qu'ils comprennent que le salut de la patrie, la paix et la tranquillité publiques ne sauraient être obtenues que par une Organisation du travail plus conforme aux lois de la justice que Dieu commande, que les hommes même les plus haut placés connaissent, mais dont jusqu'à ce jour la grande masse des travailleurs a été déshéritée.

Affaire des charpentiers. (1)

Lorsqu'une question vraiment grave surgit au sein de notre triste société, c'est vainement que le dédain des uns et l'inintelligence des autres tenteraient de l'étouffer sous un silence calculé. Excités ou froissés, les

Plus loin, le *National*, repoussant les sophismes du *Journal des Débats*, cite le texte même de la demande que les charpentiers ont adressée aux entrepreneurs :

« Nous avons absolument besoin pour vivre que notre salaire soit élevé » d'*un* franc par jour. Cependant, comme vous n'étiez pas prévenus, et que » vous avez pu prendre des engagements d'après le prix ancien de la main-» d'œuvre, nous allons aussi nous engager, nous, à vous faire *au prix de 4* » *francs tous les travaux pour lesquels vous avez traité*, mais à condition » que vous promettiez vous-mêmes de nous donner 5 francs pour les travaux » à venir. » Les maîtres ont refusé, continue le *National*, et, au lieu de tenir compte aux ouvriers de cette loyauté si honorable, on vient dire aujourd'hui qu'ils ont fait des conditions dures et propres à ruiner les entrepreneurs...

» Encore une fois, que signifient toutes ces déclamations ? Qu'y avait-il de dur dans la proposition de ces braves gens qui ne voulaient pas même encourir le reproche d'avoir causé un préjudice à leurs patrons ? Quoi ! ils consentent à faire au prix ancien tous les travaux pour lesquels il y a contrat, et on leur reproche d'avoir voulu ruiner les maîtres ? — Beau raisonnement, et bien équitable, surtout ! — Mais c'est pour l'avenir, peut-être, que l'augmentation de salaire sera ruineuse. Nous avons déjà répondu par des faits. En 1822, on porta le prix de la journée à 4 fr., et nous avons eu sous les yeux les vérifications des architectes qui toutes tenaient compte au maître de cette hausse de la main-d'œuvre ! N'en sera-t-il pas ainsi demain ? Y a-t-il quelqu'un qui songeât à faire porter sur le maître une augmentation qu'il est bien forcé de payer ? »

La *Patrie* regrette que l'institution des prud'hommes n'existe pas chez les charpentiers. La *Patrie* se trompe si elle croit que, dans une question *générale* de salaire, un tribunal de prud'hommes eût pu empêcher la lutte. Il y a à Tours un conseil de prud'hommes pour la charpente, et cependant, comme on va le voir tout-à-l'heure, les charpentiers y font grève aussi bien qu'à Paris. La *Patrie* est plus heureuse quand elle établit la différence qui existe entre la position des maîtres et celle des ouvriers. Elle dit :

« Si l'intervention de la justice se motive sur l'évidence d'une coalition résultant d'un fait matériel, cela constitue forcément une grande inégalité dans la position des maîtres et des ouvriers au préjudice des seconds. En effet, quand les maîtres se coalisent, rien ne leur est plus facile que de masquer ce que la loi nomme leur délit, au point qu'il serait presque impossible au ministère public de le saisir, s'il n'était éclairé par la dénonciation de concurrents étrangers à la ligue. Les ouvriers, au contraire, n'ont qu'un moyen de se coaliser, c'est de se croiser les bras et de ne rien faire, et cette inaction, qui est très ostensible, devient la preuve flagrante d'une action coupable. On peut donc toujours sévir contre les ouvriers, parce que leur délit se voit, et presque jamais contre les maîtres, parce que leur délit ne se voit pas. Nous disons que ce sont là des conditions très inégales pour les uns et pour les autres. »

La *Patrie* conclut ensuite à la suppression de la loi contre les coalitions. Cette question est très grave, et ce n'est guère le moment de l'aborder.

Ce n'est pas seulement à Paris que des difficultés s'élèvent entre les ouvriers et les maîtres. Nous avons rapporté hier le fait du Pecq. Aujourd'hui, nous apprenons que les charpentiers se sont mis en grève, simultanément, à Tours, à Blois et à Amboise. Dans cette dernière ville,

[illegible] pas [illegible] de notre part.

» La *Démocratie pacifique* ne se borne pas à aimer le gouvernement, elle lui donne des avis. A la bonne heure ; aussi faut-il voir comme le gouvernement en profite. Elle avait conseillé à l'autorité d'intervenir entre les maîtres et les ouvriers. Vite, l'autorité intervient pour arrêter les ouvriers et envoyer des soldats sur les chantiers. L'autorité SUIT A LA LETTRE EN CETTE OCCASION LES CONSEILS de la *Démocratie pacifique*, lorsque celle-ci proposait pour modèle aux gouvernements européens le système appliqué à l'Egypte par Méhémet-Ali.

» Enfin, la *Démocratie pacifique* veut bien nous dire à nous-mêmes que, » de tout ce qui se passe aujourd'hui, il résultera indubitablement pour » tous cet utile et fécond enseignement que la question du salaire est, de » toutes les questions, celle qui réclame la plus urgente solution. »

» Merci de la leçon ; mais, en récompense, nous prendrons la liberté de rappeler à la *Démocratie pacifique* que la véritable démocratie a déjà posé cette question devant la chambre par une pétition signée de cent trente mille travailleurs. »

Comme il restait encore un peu de bile contre nous dans la plume de l'auteur de cet article, elle s'est répandue sur les lignes suivantes qui ne nous étaient pas adressées.

« C'est *donc* aujourd'hui le jour des dénonciations ? Il n'est pas jusqu'à la *Gazette de France*, elle qui a *du moins* l'expérience des affaires politiques, qui ne nous accuse de chercher à passionner le peuple contre les prêtres. » Et cela, parce que nous avons cité le fait d'une dévote inscrite au bureau de bienfaisance, et qui avait chez elle une assez forte somme en or.

» Au reste, cet accord des conservateurs pacifiques, furibonds ou légitimistes, n'a rien qui nous étonne. Figaro l'a [illegible] avant nous : « Ils sont tous » de la même famille, et ils défendent comme ils peuvent un patrimoine » très compromis. »

La haine et l'orgueil ont pu seuls inspirer un pareil langage. Nous ne sommes pas accessibles à ces deux sentiments, aussi ne suivrons-nous pas la *Réforme* sur le terrain où elle s'est fourvoyée. Parmi les lecteurs et les partisans de la *Réforme* il y a plus d'un homme de cœur ; c'est à ceux-là que nous faisons appel ; c'est eux que nous chargeons du soin de répondre pour nous à l'esprit malade qui s'est oublié si étrangement envers nous.

Ou nous nous trompons fort, ou un pareil oubli de toute convenance et de toute justice sera peu du goût des ouvriers charpentiers. Ils seront sans doute affligés de voir un de leurs avocats suivre si mal le bel exemple de dignité et de modération qu'ils donnent à tous en ce moment. La *Réforme* est dévouée à la cause des travailleurs ; qu'elle y prenne garde : elle emploie souvent des procédés qui compromettent plutôt qu'ils ne servent cette sainte cause.

On trouve dans les journaux anglais du 24 les détails d'un important débat qui avait eu lieu la veille aux communes au sujet du bill des collèges d'Irlande. Lord Mahon a proposé contre le bill un amendement qui tendait à faire payer simplement des cours d'instruction par l'Etat, et à rétribuer les professeurs au moyen des dons volontaires qui seraient faits par les particuliers.

Sur cet amendement, sir Robert Peel et plusieurs autres orateurs ont

(1) Voir les numéros des 12, 14, 16, 17, 19, 21, 23, 24, 25 et 26 juin.

---

pauvres bêtes, un acte de fraternelle charité, de pieux dévouement qui vous attirent de miraculeuses récompenses ; un candide amour qui triomphe de l'orgueil du rang ou des rigueurs de la fortune ; un jeune garçon, pauvre, mais vaillant, laborieux, résolu, qui, afin de poursuivre un noble but, sait résister à toutes les séductions et qui finit par épouser la fille du seigneur ou même du roi de la contrée, voilà le fond des histoires débitées par les conteurs bretons.

Ceux-ci se partagent en deux classes : les *Discrerellers*, ou conteurs sérieux qui commencent par le signe de la croix, mettent de la solennité dans leur débit et se feraient presque autant scrupule de changer quelque chose au récit que s'il s'agissait du *credo* ; et les *Marvailherrs*, ou conteurs gais, qui brodent volontiers et suivant l'inspiration du moment sur la thème appris qu'ils répètent. Les uns et les autres s'entendent parfaitement, du reste, pour prendre toujours parti en faveur de l'équité naturelle, et présenter les choses sous le jour le plus avantageux aux droits méconnus de la masse plébéienne. Dans leurs récits, c'est au pauvre et à l'opprimé que l'intérêt s'attache ; c'est le cœur droit, généreux, sympathique à toute souffrance, qui, en fin de compte, obtient le meilleur lot, même des biens de la terre. L'homme dur, au contraire, l'homme faux et injuste, l'égoïste, insensible aux maux d'autrui, l'avare, l'envieux, le vaniteux finissent tous par être dupes et victimes de leurs vices. Il faut, à la vérité, pour qu'il en arrive ainsi, l'intervention des êtres surnaturels. Et ces derniers, par malheur, ont renoncé, il est aisé de s'en apercevoir, à se mêler directement des affaires de ce monde pour y rétablir la justice distributive. Ils auront trouvé apparemment qu'il y avait trop à faire et que les déshérités d'ici-bas oubliaient par trop aussi de mettre en pratique l'indispensable : *Aide-toi, le ciel t'aidera*.

Quoi qu'il en soit, les puissances d'en haut avaient autrefois plus souci que de nos jours des choses qui se passent sur notre terre dans la société des vivants. La Bretagne était alors un pays *hanté*, s'il en fut, où Dieu et Satan, les saints du premier et les anges de ténèbres, rusés serviteurs du second, se rencontraient fréquemment aux prises pour le salut ou pour la perte des hommes. Les saints de cette province ruinaient, disait-on, la Trinité en miracles, et le démon de son côté y a laissé tant de traces de son passage, tant de monuments de son industrie qu'il a dû y employer habituellement beaucoup de son monde et de ses ressources de toute espèce. De là une mine inépuisable de légendes et de traditions populaires.

Je voudrais bien donner ici une idée de celles que rapporte M. Souvestre. Ce n'est pas la bonne envie qui me manque d'aller avec lui, par ce temps des foins parfumés, faire l'école buissonnière aux alentours de la *Ferme des nids* (Kerneis), à travers les genêts en fleurs et le long des haies vives ; lieu si agreste où il entendit conter, au coin de l'âtre, suivant l'usage, l'histoire du géant *Comorre*, cet aïeul de Barbe-Bleue ; — celle des deux frères *Tonyk* et *Mylio*, leçon de charité touchante ; — celle enfin de *Jean Rouge-Gorge*, une des plus charmantes du volume, à mon avis.

Jean Rouge-Gorge est l'oiseau qui a suivi le Christ au Calvaire, et brisé une épine à la couronne qui déchirait le front du Sauveur. En récompense, Dieu le père lui a accordé de vivre jusqu'au jour du jugement, et d'enrichir une pauvre fille tous les ans. Cette fois, Jean Rouge-Gorge a choisi la fille d'une malheureuse veuve de la paroisse de Guirek, à laquelle des frères injustes n'ont laissé pour toute part de l'héritage paternel qu'une maigre vache sans lait. Encore la *Noire* (c'est la vache) est-elle mangée par les loups un jour que l'*Epine-Blanche* (c'est la petite fille, ainsi nommée à cause de la pâleur de son visage) l'avait menée pâturer à la lande. Mais, témoin du désespoir de la pauvre enfant, Jean Rouge Gorge, en place de la Noire, lui donne *Mor-Vyoc'h* (la vache de mer), à la peau lisse comme une taupe de prairie, aux mamelles intarissables, dont le lait, lorsqu'on se mettait à la traire, coulait sous les doigts sans s'arrêter, comme l'eau d'une source.

Les frères de la veuve ne sont pas gens à voir sans envie une bête si précieuse ; ils veulent avoir Mor-Vyoc'h, coûte que coûte. Perrik, l'un d'eux, fait tant que la veuve la lui cède en échange de sa ferme et de tout son attirail de labour. Blanche-Epine pleura beaucoup en voyant emmener Mor-Vyoc'h ; mais le soir, au moment où le cœur encore bien gros de cette séparation, elle garnissait les rateliers de l'étable, un meuglement se fit entendre derrière elle : c'était Mor-Vyoc'h qui était revenue vers sa jeune maîtresse. Et comme Perrik ne manquerait pas de venir réclamer sa vache, quoique la ferme dont il l'avait payée ne lui appartint pas légitimement, et qu'il n'eût fait en la cédant à sa sœur qu'une restitution, Mor-Vyoc'h se change en un beau cheval. C'est *Marc'h-Mor* (le cheval de mer), dont le dos s'allonge à mesure qu'on le charge, en sorte qu'il peut porter seul autant de sacs de blé que tous les chevaux de la paroisse.

Le second frère veut à tout prix obtenir Marc'h-Mor, qui, après la conclusion du marché, devient *Mor-Maoût* (le mouton de mer), à la toison rouge comme de l'écarlate et fine comme de la soie. Sous cette nouvelle forme, il est acheté par le troisième frère de la veuve, qui ne fut pas plus heureux que les deux autres ; car, au moment où il passait sur la grève avec son mouton, l'animal se jeta dans la mer, et gagna la plus petite des sept îles, où il disparut au milieu des rochers, qui se refermèrent sur lui.

Blanche Epine étant devenue ainsi une riche héritière, Jean Rouge-Gorge lui vint faire ses adieux, en disant : « Souviens-toi toujours que tu as été pauvre, et que c'est un petit oiseau du bon Dieu qui t'a rendue riche. »

— N'est-ce pas là une fiction ravissante même dans l'aride analyse à laquelle je suis obligé de la réduire ? Et nos paysans bretons gagneraient-ils beaucoup, sous le rapport de l'éducation du cœur, à remplacer leurs naïves traditions d'un autre âge par les productions de notre littérature civilisée ?

Un des récits qui nous ont encore plu de prédilection dans l'ouvrage de M. Souvestre, c'est celui qui a pour titre : *La Groac'h* (ou fée) *de l'île du Lok*.

Un jeune homme, Houarn Pogamm, et une jeune fille, Bellah Postik, ont grandi côte à côte et s'aiment de tout leur cœur. Mais orphelins tous les deux et sans héritage, ils sont obligés de se mettre en service et ne peuvent se marier, car ils n'ont pas seulement de quoi acheter une petite vache et un pourceau maigre, ni louer le moindre lopin de terre. Un jour le jeune garçon annonce à sa maîtresse qu'il veut partir pour chercher fortune. Bellah, bien désolée, fait tout ce qu'elle peut pour le retenir, mais voyant qu'il était bien décidé, elle voulut partager avec lui ce qu'il y avait de meilleur dans l'héritage de ses parents.

Elle conduisit le jeune garçon à son armoire et en tira une clochette, un couteau et un bâton.

« Ces trois reliques, dit-elle, ne sont jamais sorties de ma famille. Voici d'abord la clochette de Saint-Kolédok : elle a un son qui se fait entendre quelle que soit la distance et qui avertit nos amis des périls que nous courons. Le couteau a appartenu à Saint-Corentin, et tout ce qu'il touche échappe aux enchantements. Enfin, le bâton est celui que portait Saint-Vonga, il vous conduit où vous voulez aller. Je vous donne le couteau pour vous défendre des maléfices, la clochette pour me faire connaître vos dangers, et je garde le bâton pour vous rejoindre si vous avez besoin de moi. »

Houarn remercia sa promise, pleura un peu avec elle, puis s'en alla vers les montagnes. — Mais c'était alors comme aujourd'hui, et dans tous les villages où il passait, Houarn était poursuivi par des mendiants qui, parce que ses braies étaient entières, le prenaient pour un seigneur. — Par ma foi, pensa-t-il, ceci est un pays où je vois plus d'occasions de dépenser que de faire fortune ; allons plus loin.

Il continua donc, en descendant jusqu'à la côte et arriva à Pontaven, qui est une jolie ville bâtie sur une rivière, bordée de peupliers.

Là, comme il était assis à la porte d'une auberge, il entendit deux sauniers qui causaient en chargeant leurs mules et parlaient de la Groac'h de l'île du Lok. Houarn demanda ce que c'était : ils lui répondirent que c'était une fée qui habitait le lac de la plus grande des Glenans et que l'on disait aussi riche, à elle seule, que tous les rois réunis. Bien des gens étaient allés dans l'île pour s'emparer de ses trésors, mais aucun n'était revenu.

Houarn eut tout de suite la pensée de s'y rendre à son tour pour tenter l'aventure. Les muletiers firent leurs efforts pour l'en détourner. Ils ameutèrent même tout le peuple autour de lui en criant que des chrétiens ne pouvaient laisser ainsi un homme courir à sa perte, et on voulut retenir de force le jeune garçon. Il remercia de l'intérêt qu'on lui montrait et se déclara prêt à abandonner son projet si l'on voulait seulement faire une quête dont le produit lui permettrait d'acheter une petite vache et un pourceau maigre ; mais à cette proposition, les muletiers et tous les autres se retirèrent, en répétant que c'était un entêté et qu'il n'y avait aucun moyen de le retenir. »

C'était dans ce temps-là comme aujourd'hui. Des conseils qui ne coûtent rien à donner on ne s'en fait pas faute envers le pauvre diable forcé de tenter un coup de tête, sa seule chance de salut ; mais s'agit-il de le tirer d'affaire au moyen d'un service, bonsoir, il n'y a plus personne.

C. PELLARIN.

(*La fin à demain.*)

[illegible] fantassins et 100 cavaliers, a rallié sa cavalerie et a marché au devant de l'ennemi. Il l'a atteint le 11 chez les Beni-Hérouela et lui a fait essuyer une défaite complète. Plus de 300 hommes sont restés sur le carreau; on a pris en outre au chef des insurgés ses drapeaux et une trentaine de chevaux. Cet évènement doit accélérer l'entière soumission et le désarmement du Dahra, où manœuvrent en ce moment MM. les colonels Pélissier et de Saint-Arnaud.

Le khalifa Sidi-el-Aribi a donné ainsi le rare exemple d'un chef arabe combattant les ennemis de la France sans le secours d'aucune troupe française.

M. le duc de Montpensier a quitté Alger le 19 juin. Il s'est embarqué sur le *Gomer* et a fait voile pour le levant. Il règne toujours la même incertitude au sujet d'Abd-el-Kader.

Le quinzième anniversaire du débarquement de l'armée française à Sidi-Ferruch, en 1830, a été célébré dans cette presqu'île, le dimanche 13 juin. Mgr l'évèque d'Alger a officié, et les fêtes ont eu lieu après le service divin.

Près de Blidah, au centre du bois dit des Oliviers, notre administration va reconstruire un marabout (une chapelle) qui tombe en ruines et qui est en grande vénération parmi les Arabes. « Nous ne pouvons, dit » l'*Echo de l'Atlas*, qu'applaudir à cette mesure, qui contribuera à » convaincre les disciples de Mahomet que les Français veulent respec» ter leurs croyances. »

Avis aux Actionnaires de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Une nouvelle assemblée générale des Actionnaires de la *Démocratie pacifique* aura lieu, au siège de la Société, le dimanche 8 juillet à midi.

Cette assemblée aura pour objet :

1° De prononcer sur l'adoption des deux articles du règlement intérieur du conseil de surveillance, portant modification des statuts de la Société.

2° De nommer les quatre Actionnaires qui, aux termes du règlement susdit, seront inscrits sur une liste supplémentaire où seront pris, en cas de démission ou d'absence prolongée des membres du conseil de surveillance, ceux qui devront les remplacer.

Aux termes des statuts, les résolutions prises par cette deuxième assemblée sur les deux points ci-dessus déjà délibérés dans la première, seront valables quel que soit le nombre des voix présentes, quel que soit le nombre des actions représentées.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. LEPELLETIER-D'AULNAY, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 26 juin.

La chambre a voté hier en comité secret son budget particulier, qui forme le chapitre 28 du budget des finances. La délibération continue sur le budget de ce ministère.

Sur le chapitre des dépenses diverses, MM. Berville et Mathieu (Saône-et-Loire) proposent d'annuler une indemnité proposée pour six fonctionnaires et trois employés des monnaies de Lyon, de Marseille et de Rouen, qui ne sont plus occupés depuis long-temps, et de rétablir le traitement de ces fonctionnaires (25 300 fr.) dans le chapitre relatif au personnel des monnaie et médailles.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, ne s'oppose pas à cet amendement, qui est adopté.

Le reste du budget des finances est adopté sans discussion.

La chambre passe à la quatrième partie du budget (frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics.)

M. DE TOYE, sur le chapitre relatif au cadastre, se plaint de l'inégalité de la répartition des charges qui pèsent sur les contribuables par suite de la mauvaise exécution des opérations cadastrales, et demande que l'on établisse enfin une péréquation régulière.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, répond qu'il ne comprend pas comment une péréquation peut se faire par dégrèvement. Pour asseoir équitablement l'impôt, il faut connaître le revenu de chaque département; tant qu'on ne le connaîtra pas d'une manière complète, il sera impossible d'établir une bonne assiette de l'impôt. Les opérations cadastrales ont été mal faites sur certains points, parceque les employés qui en ont été chargés manquaient d'habitude; le moyen d'arriver à la péréquation, c'est donc de refaire celles des opérations qui ont été mal faites, de manière à arriver à avoir des documents complets et à obtenir le rapport du revenu cadastral avec le revenu réel. L'assiette de l'impôt sera alors plus ou moins équitablement fixée selon que l'on sera plus près d'une estimation exacte. Le gouvernement a dessein de présenter dans la prochaine session un projet de loi pour régler les opérations cadastrales et les moyens de reprendre celles des opérations cadastrales qui ont été mal faites.

M. DE TOYE insiste. Les opérations cadastrales ne donnent pas le revenu, et sont une très mauvaise base pour l'assiette de l'impôt; c'est le moyen qu'il faut changer.

M. DE SCHUTZENBERGER fait remarquer que lorsqu'on achète un immeuble, on calcule sa valeur d'après les impôts à payer, et que par conséquent la péréquation n'est pas très importante et serait dans beaucoup de cas un cadeau fait au propriétaire, cadeau auquel il n'a aucun droit. (Agitation.)

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances. L'égalité des charges et leur proportion avec le revenu est une des conditions de l'impôt. La charte porte essentiellement que l'impôt sera payé en raison du revenu.

M. LÉON DE MALEVILLE ajoute quelques mots dans le même sens.

M. DE LAFARELLE demande que, dans le projet de loi annoncé par M. le ministre des finances, le gouvernement comprenne la réforme hypothécaire et les conditions nouvelles auxquelles il serait bon de soumettre la transmission des propriétés.

M. DURAND (de Romorantin) demande ce qui est advenu de l'invention pour empêcher le lavage du papier timbré, pour laquelle la chambre a voté 60 000 fr. Cette question est fort importante puisqu'il paraît très facile d'imiter d'une manière méconnaissable le papier à billet, et que dans cet état de choses, le commerce ne peut plus avoir de sécurité.

M. LACAVE-LAPLAGNE répond que plusieurs inventeurs se sont en effet présentés avec des papiers qu'il serait impossible de laver à moins de frais supérieurs au prix du timbre; mais qu'aucun des concurrents n'a rempli toutes les conditions exigées. Le prix de 60 000 fr. a été partagé entre les concurrents. La chambre a approuvé cette répartition, mais le gouvernement n'a pu adopter exclusivement aucun de ces papiers; chacun des inventeurs [illegible] divers usages, et il est nécessaire de la reconstruire si l'on veut maintenir la manufacture à Strasbourg; mais la ville de Saverne propose de fournir gratuitement à l'Etat un vaste bâtiment et les terrains nécessaires à l'exploitation. Il y a donc une grande économie à accepter cette proposition.

M. LE PRÉSIDENT met la réduction aux voix.

La chambre se livre aux conversations les plus bruyantes, et, lorsque le président annonce que la réduction n'est pas adoptée, il s'élève de vives réclamations de différentes parties de la chambre.

VOIX DIVERSES. On n'a pas entendu! On n'a pas voté! Nous n'avons entendu ni les développements de M. Saglio ni les paroles de M. le président. C'est une question de bonne foi.

Après un moment d'agitation, M. le président annonce qu'il va consulter de nouveau la chambre.

M. LACAVE-LAPLAGNE. Je ne désire pas que la discussion continue; je dirai cependant...

M. LE PRÉSIDENT La discussion est continuée. (Réclamations.)

M. LACAVE-LAPLAGNE. Je n'ai qu'un mot à dire: c'est que le gouvernement et la commission s'opposent à la réduction.

L'amendement est mis aux voix une seconde fois et rejeté.

M. BEAUMONT (de la Somme) demande que le tabac importé en France soit toujours apporté par navires français.

M. LACAVE-LAPLAGNE répond que cela a lieu toutes les fois que cela est possible.

M. BUREAUX DE PUZY. Lorsque les tabacs français sont avariés et ne peuvent être reçus par l'administration, on les brûle sur place; je ne blâme pas cela, mais ces cendres, qui sont un excellent engrais, sont vendues par l'administration. Je demande pourquoi ces cendres ne sont pas rendues aux propriétaires du tabac.

M. LACAVE-LAPLAGNE. La condition de l'incinération des tabacs avariés est une des conditions auxquelles on peut cultiver le tabac. Ces produits sont d'ailleurs brûlés en commun, et il est par conséquent difficile de rendre à chacun des propriétaires ce qui lui revient: au reste, je n'insiste pas pour que l'administration conserve la propriété des cendres.

M. DAGUENET dépose le rapport de la commission chargée d'examiner la proposition de MM. Lasnyer et Boissy-d'Anglas, relative aux députés intéressés dans les marchés publics.

M. DE MORNAY demande quelle a été la suite des promesses faites par M. le ministre des finances aux maîtres de postes.

M. LACAVE-LAPLAGNE. Le gouvernement a voulu s'entourer de tous les renseignements nécessaires sur la question. Une commission a été chargée de les recueillir. Les travaux de la commission sont terminés, et je m'occupe d'un projet de loi; mais, dans l'état avancé de la session, je ne crois pas devoir l'apporter à la chambre, et me priver des lumières qui pourront arriver d'ici à la session prochaine. (Oui! oui!)

On passe à la discussion du chapitre relatif au transport des dépêches.

M. FOULD appelle l'attention du gouvernement sur les détournements considérables qui ont eu lieu dans l'administration des postes. Le monopole auquel est soumis ce transport en fait peser la responsabilité sur le gouvernement; cependant, les particuliers n'ont que peu ou point de recours contre lui dans le cas d'un détournement. Les lettres mises à la boîte et les lettres recommandées ne donnent aucun recours. Les lettres chargées ne donnent droit qu'au remboursement insignifiant de 50 francs. Il faut que le gouvernement se pénètre bien de ses devoirs, et prenne des mesures pour rassurer les citoyens.

M. LACAVE-LAPLAGNE. Il n'est que trop vrai que des détournements ont été faits dans l'administration des postes; le gouvernement a donné toute son attention pour que de pareils faits ne se renouvellent plus. L'administration des postes fournit cependant certains moyens de surveiller une lettre dans tout son parcours; pour cela il suffit de la recommander ou de la charger; dans ce dernier cas on a un reçu, et dans les deux cas elle n'est remise qu'au destinataire par l'administration des postes elle-même; l'on n'a pas d'exemple qu'une de ces lettres ait été détournée. Si l'on veut plus encore, si l'on exige la responsabilité complète, il faudra qu'on fasse connaître à l'administration des postes les valeurs qu'on envoie; mais il est évident que dans ce cas il faudra payer un droit proportionnel à la valeur qu'on expédie. A ces conditions l'administration des postes est prête à accepter toute responsabilité.

M. DE LAVALETTE. Une des raisons pour laquelle la surveillance est mal faite dans les bureaux des postes, c'est que les employés des bureaux de départ et d'arrivée sont recrutés par le surnumérariat, c'est-à-dire parmi des jeunes gens que l'administration ne connaît pas. Si l'on payait mieux ces employés, et si l'on exigeait d'eux des conditions sévères pour entrer dans l'administration, des abus comme ceux qui se sont manifestés ne seraient pas à déplorer.

M. CHAIX D'EST-ANGE. L'administration des postes ne peut se soustraire à la responsabilité de ses employés, pas plus qu'une autre administration.

M. LACAVE-LAPLAGNE. Si l'honorable préopinant veut soutenir cette doctrine dans une autre enceinte, l'administration soutiendra contre lui l'opinion contraire, mais rien ne doit être dit dans cette enceinte qui fasse préjuger la question.

M. LÉON DE MALEVILLE M. le ministre des affaires étrangères a déclaré solennellement, il y a quelques mois, que le secret des lettres était respecté en France comme il l'est en Angleterre; je prierai, non pour moi qui n'en doute pas, mais pour d'autres, M. le ministre des finances de vouloir bien répéter la déclaration faite par son collègue.

M. LACAVE-LAPLAGNE. C'est avec plaisir que je répète ici ce qui a été dit par mon collègue M. le ministre des affaires étrangères; jamais aucune lettre n'a été ouverte par aucun des employés du gouvernement et si le gouvernement apprenait que quelqu'un eût enfreint la défense, il le ferait immédiatement poursuivre conformément aux lois. Un journal de province ayant publié dernièrement une accusation de ce genre, je m'empressai d'en informer mon collègue, M. le garde des sceaux pour qu'il ordonnât une instruction. Cette instruction eut lieu, la personne qui se plaignait a été entendue, et il a été reconnu qu'elle avait été trop loin, et que ce qui l'avait portée à accuser l'administration, c'était l'état de maculation dans lequel la lettre était parvenue.

Sur le chapitre relatif aux dépenses diverses des postes, la commission propose une réduction de la somme de 21 021 fr. demandée pour l'établissement d'un service de malles-postes de Toulouse à Perpignan.

M. LACAVE-LAPLAGNE combat cette réduction et entre dans d'assez longues considérations sur l'avantage qu'offrent les services faits par l'Etat, et l'utilité qu'il y aurait à remplacer par un service unique et direct ce qui est aujourd'hui livré à plusieurs petites entreprises.

M. BIGNON, rapporteur, croit que les avantages de ce service ne sont pas en rapport avec les dépenses qu'il coûterait, et insiste pour la réduction puisqu'après tout on ne gagnerait que six heures sur le trajet de Paris à Perpignan.

La réduction est mise aux voix et rejetée.

La commission propose une autre réduction de 5 400 fr. applicable aux paquebots qui font le service entre la France et l'Angleterre.

Cette réduction, combattue par M. le ministre des finances, est rejetée.

M. GLAIS-BIZOIN et M. le ministre des finances échangent quelques observations relativement au transport des marchandises par les malles-postes.

La commission propose la suppression d'une somme de 17 520 fr. destinée [illegible]

M. DE VATRY. M. le ministre ne m'a pas compris; je n'ai nullement voulu l'accuser personnellement, je n'ai fait que rapporter un bruit que je le priais de démentir. Je le prie donc, à présent que ma pensée est claire, de vouloir bien expliquer à la chambre pourquoi les places que j'ai citées sont vacantes. Si elles sont inutiles, qu'on les supprime, mais si elles sont utiles qu'elles soient occupées.

M. le ministre des finances garde le silence.

M. DURAND (de Romorantin) appuie les observations de M. de Vatry; il se plaint de certains passe-droit qui auraient été commis au préjudice de certains employés du ministère des finances, et fait allusion aux motifs de la démission de M. Guillemot.

M. LACAVE-LAPLAGNE entre dans d'assez longs détails sur l'organisation intérieure des bureaux du ministère des finances et justifie la promotion qu'il a faite d'un chef de bureau au rang de chef de la comptabilité, bien que ce fonctionnaire appartînt à une autre division.

Demain à midi et demi, suite de la discussion du budget; discussion du projet de loi pour la répression de la traite (traité Broglie.)

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. Rodolphe d'Ornano vient d'épouser la fille de M. Voyer d'Argenson. — M. de Châteaubriand est arrivé à Paris. — M. le cardinal Cappaccini, sous-secrétaire d'Etat, est mort à Rome le 13 juin. Il avait été créé cardinal dans le consistoire du 21 avril. — Demain, l'affaire des trois ponts sera appelée devant le tribunal.

C'est demain aussi que commenceront les débats de l'affaire Krosnowski. On sait que ce dernier, noble Polonais, est accusé de tentative de meurtre sur la personne de son beau-frère. C'est en plein jour, devant la Madeleine, que l'accusé aurait tiré, à bout portant, un coup de pistolet sur son frère. L'audience sera présidée par M. Pattarrieu Lafosse. M. l'av.-gén.[illegible] Glandaz occupera le siège du ministère public. La défense sera présentée par Me Philippe Dupin et Woloski. On disait aujourd'hui au palais que Me Crémieux serait l'avocat du beau-frère, partie civile au procès.

EST-CE QU'ON MEURT DE FAIM? — Le *Journal de la Meuse*, après s'être prononcé pour l'affirmative dans un article écrit avec autant de [illegible] que de verve, raconte l'anecdote suivante: « Oui, on meurt de faim, et hier encore, sous nos yeux, à Bar-le-Duc, cette ville si joyeuse et si belle pour les riches, par ce beau soleil si brillant et si chaud pour les heureux, durant cet été si fertile en récoltes pour ceux qui possèdent, en plein jour, en plein midi, un pauvre ouvrier, maigre et hâve, maladif et contrefait, véritable paria de la nature et de la société, un pauvre ouvrier délaissé est tombé sans mouvement et sans force au coin d'une rue, contre une borne; et quand la charité publique s'en est émue, et qu'on lui a demandé où il souffrait, il a été à peine assez fort pour répondre: *J'ai faim!*

» C'est qu'en effet, tout contrefait, tout faible et tout malade qu'il était, il n'avait eu depuis deux jours qu'*un sou* pour toutes ressources, et il n'avait pas osé tendre la main. Aussi, quand la charité publique lui présenta les premiers aliments, fallait-il voir sa faim avec toute sa fureur, avec tous ses tremblements convulsifs, avec sa lèvre crispée, et avec ses [illegible] ensuite; et pourtant, pas un coin d'hôpital à lui donner, à ce malheureux, car l'hôpital n'est pas pour les étrangers, et il est étranger, lui.

» Et c'est quand l'ouvrier meurt ainsi de faim au milieu des rues, en plein midi, c'est quand la misère est si horrible, c'est quand l'impôt est si dévorant, que nos députés rejettent l'*organisation du travail* pour voter l'embellissement des ministères! Oh! par pitié, MM. les députés, songez que si vous êtes heureux et riches, songez que si ceux qui vous nomment ont le bien-être et l'aisance, il en est qui n'ont pas de pain, qui meurent de faim, et qui n'ont pas même le droit de faire entendre leur voix dans un état dont ils sont pourtant le soutien et les bases. »

MISÈRES SOCIALES. — La *Gazette des Tribunaux* publie les deux faits douloureux qui suivent: « M. Monnier, commissaire de police du quartier Popincourt, fut averti hier, par l'indignation publique, qu'une femme Freslich, demeurant rue Saint-Antoine, laissait périr de faim et faute de soins deux enfants en bas âge, qu'elle accablait en outre de mauvais traitements. Le magistrat s'est rendu de suite au domicile de cette femme, où il a trouvé dans un état affreux de misère et de saleté ces deux petits êtres âgés, l'un de trente mois, l'autre de dix-huit, pâles, exténués, ayant à peine un souffle d'existence, et leurs corps présentant partout des traces de violences. Pendant que M. Monnier procédait à cette visite, un grand nombre d'habitants de ce quartier peuplé d'ouvriers, s'étaient assemblés devant la porte, et ils étaient dans un tel état d'exaspération qu'on a eu toutes les peines du monde à soustraire à leur fureur la femme Freslich, qu'ils voulaient massacrer. D'après l'enquête, une autre accusation aurait surgi contre cette misérable, et il paraîtrait qu'elle a déjà fait périr deux enfants de la même manière. Quant à ceux que la justice vient de lui soustraire, on les a placés dans un hospice, et il faut espérer que les bons soins ranimeront leur vie et leur rendront la santé. »

— « Le tribunal correctionnel (7e chambre), était saisi aujourd'hui d'une affaire grave en elle-même, quoiqu'elle n'ait pas donné lieu à l'application d'une forte peine. Il était vraiment pénible de voir sur le banc des prévenus une femme accusée d'avoir frappé et blessé son mari, et un jeune enfant qui, sur l'instigation de sa mère, a osé porter la main sur son père. — La femme, Charlotte Bidard, blanchisseuse, a été condamnée à trois mois de prison. — L'enfant a été renvoyé des fins de la plainte comme ayant agi sans discernement. »

CABRERA ET DON CARLOS. — La correspondance particulière de Paris de l'*Indépendance belge* contient les lignes suivantes: « La fuite et l'arrestation de Cabrera sont un *puff soigné*: le célèbre chef carliste n'a pas quitté Lyon, où il vit peu disposé à recommencer les chances de la guerre civile. Le gouvernement français a fait connaître à don Carlos que dans ce moment-ci il ne pouvait lui accorder les passeports qu'il avait demandés pour lui et sa famille. »

— Les journaux du soir annoncent, de leur côté, que des passeports ont été signés et expédiés à don Carlos à Bourges, pour Gréoulx, département du Gard, dont les eaux ont été conseillées à l'infante, sa femme.

ERRATUM. — Le n° 177 du 4e volume de la *Démocratie pacifique*, a été, par suite d'une erreur, numéroté 179. Il en résulte une avance de deux unités dans le numérotage. Pour rétablir les choses dans leur état normal, nous numéroterons aujourd'hui 179 bis, et demain 179 ter; puis nous reprendrons la série naturelle jusqu'à la fin du mois de juin qui termine le semestre.

CHRONIQUE AGRICOLE.

Nous voulons aujourd'hui commencer à nous mettre en règle avec les nombreux auteurs qui ont bien voulu nous envoyer leurs ouvrages; notre conscience ne sera pas tranquille tant que nous n'aurons [illegible]

dès la préface la lecture du livre de M. de Travanet, et la réputation de l'auteur ne nous avait fait un devoir d'aller jusqu'au bout. Nous espérions, du reste, rencontrer au milieu de ce roman de bonnes vérités, car il est rare que les hommes de grande imagination ne fassent pas de temps à autre une découverte importante. La science humaine est encore si peu avancée, il reste tant à trouver, surtout en agriculture, que les esprits aventureux peuvent, en courant au hasard, rencontrer des lois tout-à-fait nouvelles qui échappent aux esprits plus méthodiques et moins hardis.

Or, M. de Travanet a, par dessus tout, horreur des idées reçues ; il aime à se lancer sans cesse dans l'écart absolu ; c'est une méthode recommandée par un grand maître; elle a conduit Charles Fourier à la découverte de la science sociale, nous lui devons donc tout notre respect. Mais Fourier ne s'abandonnait point à une imagination déréglée, ses idées étaient soumises au contrôle de la raison, et il n'aurait jamais consenti à déduire les lois de l'agriculture d'un roman historique du monde ; il n'aurait point, comme M. de Travanet, accepté les rêves capricieux de son esprit pour règles d'une science positive.

Faisons connaître cependant en peu de mots la théorie géologique de M. de Travanet, et, pour ne point commettre d'erreur, transcrivons ses propres expressions :

« La terre, comme les autres planètes, fut un astre brillant, un globe de feu circulant dans l'espace, où l'avait suspendu et mis en mouvement le créateur de l'univers. Après avoir parcouru sa brillante carrière pendant une infinité de siècles, la planète vit son éclat diminuer et sa lumière s'éteindre peu à peu quand son jour fut venu. L'astre s'est un jour longuement éteint dans de terribles convulsions. Il s'est refroidi peu à peu et sa décomposition a commencé. Cette décomposition suit la même marche que celle des autres corps organisés qui, parvenue à un certain degré, rend quelques-unes des parties organiques de ces corps propres à la nourriture des parasites végétaux et animaux c'est-à-dire de la moisissure et des vers. Les arbres et les plantes sont les parasites végétaux de la terre, sa moisissure. L'homme et les animaux en sont les parasites animés, les larves et les vers. Leur nombre, leur taille et leurs facultés physiques ont toujours été en décroissant, comme la fertilité de la croûte terrestre dont l'état général devient de moins en moins propre à l'existence organique à mesure que se rapproche l'époque où toute vie doit cesser sur le globe. Il dépend de l'homme de retarder ce moment suprême. »

Puisque notre pauvre globe s'en va mourant de caducité, rongé par la vermine animale et végétale, il semblerait que le meilleur moyen de prolonger son existence devrait consister à détruire tout ce règne organique qui dévore le cadavre de notre bonne mère. M. de Travanet ne s'est pas expliqué très nettement sur la question, il a craint sans doute de se laisser influencer par son égoïsme qui lui conseillait peut être trop fortement de sacrifier l'intérêt du globe à l'intérêt de l'humanité. Il cherche même à faire croire que l'agriculture peut prolonger l'existence de la terre en régénérant et entretenant la fertilité du sol. Quant à nous, ~~nous ne~~ pouvons comprendre comment l'homme contribuera à revivifier le globe en augmentant le nombre des parasites qui travaillent sans cesse, selon l'auteur, à le désorganiser. Nous le comprenons d'autant moins que M. de Travanet lui-même déclare que la chose est impossible et cherche positivement à prémunir les cultivateurs contre ces idées de régénération qui sont si fort à l'ordre du jour. Voici en effet comme il s'explique sur le projet de reboisement des montagnes :

« La terre vieillit et ses sommités se déboisent, comme la tête de l'homme se dénude, comme la cime des arbres se couronne par l'inévitable effet de l'âge. C'est l'effet du temps, rien n'y peut ; et tous les remèdes apportés seront aussi impuissants sur les sommités de la terre que le sont sur la tête de l'homme la pommade du lion, de l'ours ou du chameau, et mille autres cosmétiques non moins vantés et non moins trompeurs. On peut bien reboiser, à grands frais, les terrains en pente, mais les arbres ne prospèreront pas sur le sol épuisé et le but sera totalement manqué. En un mot, et pour compléter la comparaison que nous avons commencée, *reboiser artificiellement les montagnes, ce serait mettre une perruque à la terre.* »

Hélas ! comparaison n'est pas raison ! Ailleurs M. de Travanet établit parfaitement que l'homme peut restaurer la santé de la terre épuisée par un travail excessif ; il veut que le cultivateur soigneux, intelligent et amoureux de son art puisse être lui-même le médecin de son champ et lui conserver la santé tout en lui demandant d'abondants produits :

« La terre, dit-il, est un être animé, sensible, impressionnable à l'atteinte des éléments, sujet à la faim, à la soif, à la fatigue et à l'épuisement. A ces sentiments physiques elle semble même souvent joindre des facultés et des qualités morales ; car si elle est constamment rebelle aux mauvais traitements, si même elle paraît quelquefois capricieusement ingrate, elle se montre en revanche presque toujours largement et généreusement reconnaissante du bien qu'on lui fait; l'homme devra donc agir avec elle comme il agirait avec un être réellement animé, avec une tendre mère ou une bonne nourrice du sein de laquelle il attendrait sa vie, pour laquelle il aurait les plus grands soins et dont il s'empresserait, dans son propre intérêt, de satisfaire les besoins, les exigences et même les caprices. »

Ces ingénieuses comparaisons contiennent peut-être au fond quelque chose de vrai ; mais elles ne concordent pas avec le premier principe posé par M. de Travanet ; elles semblent même contredire positivement son idée fondamentale de la mort du globe. Pourquoi l'auteur, qui aime tant à tirer des conséquences de ses images, ne s'est-il point aperçu qu'il était peu convenable de conseiller à un nourrisson d'entretenir et de propager la vermine qui ronge le sein de sa tendre mère et de sa bonne nourrice ? S'il a vraiment découvert les principes fondamentaux de l'existence, principes immuables, principes universels qui répondent à tout, expliquent tout et apprennent tout, pourquoi son hygiène de la terre est-elle justement l'opposé de son hygiène des animaux et des végétaux ?

« La maladie, dit il, c'est l'invasion des parasites sur l'animal aux dépens duquel ils vivent en opérant et hâtant sa désorganisation. Les maladies des plantes ont les mêmes causes que celles des animaux. »

C'est bien conforme à ce que M. de Travanet nous enseigne au commencement de son ouvrage sur la physiologie de la terre ; mais dès qu'il s'agit du remède, l'auteur tombe en contradiction avec lui-même. Après nous avoir conseillé, dans un chapitre, de multiplier les parasites du globe comme principal moyen de l'entretenir, il nous apprend dans un autre, à détruire les parasites des animaux et des végétaux, comme principal moyen de les préserver de l'avilissement d'une partie de ses membres..... Personne plus que nous ne désirerait voir tous les hommes égaux en bonheur, vivre fraternellement sur la terre, leur patrie et leur propriété commune ; mais hélas ! c'est là une décevante utopie, c'est le rêve d'un homme de bien. Il n'en peut être ainsi ; pourquoi donc alors éclairer les classes mal partagées sur les misères de leur position et sur l'infériorité de leur lot ?... Mu par l'inflexible exigence de notre mission, nous avons mis au jour notre pensée ; nous l'avons livrée nue et sans fard aux méditations des hommes sérieux. Nous l'espérons, elle germera dans leur esprit, et un jour elle portera des fruits. »

Oui, cette pensée portera des fruits, si elle continue à germer dans le monde ; fruits amers, fruits empoisonnés et mortels pour ceux qui les auront fait naître. Votre pensée ne sera pas stérile, soyez en sûr, M. le marquis de Travanet ; mais votre caste pleurera cet enfantement avec des larmes de sang. Vous ne voulez pas de la fraternité sur la terre, eh bien ! quand viendra le jour de la justice, et il viendra, le peuple ne voudra pas non plus vous reconnaître pour ses frères. Il ne verra dans ses anciens maîtres que des tyrans, et il se vengera cruellement sur eux de toutes les souffrances qu'auront supporté ses pères. La déplorable doctrine que vous défendez fera surgir, peut-être bientôt, une nouvelle révolution plus terrible et plus radicale que toutes celles qui ont jamais désolé le monde.

Pour être juste entièrement avec M. de Travanet, nous devons reconnaître qu'il existe dans ce chapitre, comme dans tous les autres chapitres de son ouvrage, une contradiction assez évidente pour servir de contre-poison aux mauvais principes dont il se fait le propagateur. Après avoir sanctionné *comme savant*, l'exploitation du pauvre par le riche, il renie immédiatement la conséquence de ces principes, il se hâte, *comme homme de cœur et comme chrétien*, de protester contre ses propres doctrines.

« Cette pensée, dit-il, que tous les hommes sans exception peuvent venir s'asseoir au banquet des grandeurs sociales, satisfait le cœur et l'âme et doit imposer silence à la prudence qui montre le danger, à la raison qui voudrait qu'on le prévînt à temps. Comme la plupart des hommes, nous nous abandonnerons doucement au penchant qui nous entraîne sans penser aux conséquences éloignées de notre faiblesse. Laissons donc le champ libre à tous les hommes ; aidons-les même à s'élever du pied à la cime de l'arbre social, au risque de le voir un jour succombant sous le poids de ses sommités, s'écraser sur sa base affaiblie. »

Cette dernière phrase nous montre encore une fois combien les images agissent vivement sur l'esprit de M. de Travanet : elles l'éblouissent, elles l'aveuglent ; il ne voit plus la raison, il n'entend plus la voix de son cœur. Un pareil aveuglement chez un homme si bien doué par le cœur nous afflige profondément. Pourquoi M. de Travanet a-t-il si peu de foi dans les principes de fraternité du christianisme ? Un homme tel que lui ne devrait point se laisser traîner à la remorque par une fausse science tout imbue de préjugés. Au fond, ses raisonnements, qu'il croit si forts, ne reposent que sur un préjugé : l'auteur a trop de bons sentiments pour entreprendre de justifier l'ordre social actuel ; il reconnaît qu'il est injuste, dégradant pour la masse de l'humanité ; mais il a peur de toucher à cet édifice déjà ébranlé : lui, si hardi dans ses autres conceptions scientifiques, il n'ose concevoir l'idée d'une société mieux organisée ; un changement lui fait peur, quoique ce changement doive établir sur la terre le régime de la justice et réaliser la sainte loi de fraternité révélée par le fils de Dieu.

On peut dire exactement de notre forme sociale actuelle, de ceux qui veulent la conserver, ce que M. de Travanet dit des instruments agricoles et de l'obstination des paysans à défendre leurs mauvais outils. Qu'il nous permette de lui rappeler ses propres paroles et de lui faire remarquer comme elles s'appliquent exactement au respect aveugle qu'il professe pour notre organisation vermoulue.

« Tous les instruments destinés aux travaux de l'agriculture semblent avoir été inventés dans les temps d'ignorance et conservés précieusement jusqu'à nous pour multiplier les peines et les sueurs de l'homme. Les paysans ont religieusement imité d'âge en âge ces instruments qu'ils avaient reçus de leurs pères ; et si une idée d'amélioration eût pu naître dans leur esprit, ils l'auraient bien vite repoussée, comme une mauvaise pensée ; ils auraient cru commettre une espèce de sacrilège en portant la moindre atteinte à la forme primitive de ces engins paternels. »

Voilà bien les conservateurs-bornes de notre époque. L'esprit de M. de Travanet est-il donc fait pour rester ainsi accroché au passé ? Nous ne le croyons pas ; il saura se débarrasser des sophismes qui tiennent enchaînés son cœur et sa raison, et il reconnaîtra bientôt, nous l'espérons, que si les formes de notre instrument social sont mauvaises, il faut les changer, car cette réforme mécanique est plus importante et surtout plus urgente que celle de nos instruments aratoires.

Résumons-nous en terminant : la *Physiologie de la terre* ne pourrait être mise sans danger entre les mains des jeunes gens qui étudient l'agriculture. Cet ouvrage renferme des théories très hasardées, des principes généraux souvent contraires aux faits. L'imagination de l'auteur le conduit quelquefois dans des voies où les praticiens ne doivent pas le suivre ; mais lorsqu'il arrive à l'application, M. de Travanet devient presque toujours un bon maître ; son chapitre sur les assolements et surtout le chapitre consacré à l'éducation des animaux renferme d'excellentes doctrines qui peuvent profiter à tout le monde. Du reste, l'ouvrage entier est d'une lecture attrayante, et les agriculteurs consommés y trouveront beaucoup d'idées neuves dont quelques unes fixeront sans doute leur attention.

E. L.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 26 JUIN.

Le *Journal des Débats* proclame que tout le monde reconnaît que la condition actuelle des instituteurs est intolérable ; que tout le monde est d'accord sur la nécessité d'augmenter leur traitement. « Malheureusement, ajoute-t-il, ce que demandait aujourd'hui l'honorable député n'est pas d'une exécution aussi simple et aussi facile que pourraient le penser ceux qui s'imaginent qu'on remédie à tout par un article de loi. La proposition était bonne en elle-même ; mais M. le ministre des finances en a montré les difficultés et les inconvénients pratiques, et il a fait partager son opinion à la chambre. L'amendement a donc été rejeté. »

S'il s'agissait de faire gagner quelque cinquantaine de millions à une compagnie financière, il n'y aurait probablement pas autant de difficultés aux yeux du *Journal des Débats*.

---

et nous supprimerons s'il n'est pas en règle à l'époque marquée. — Nous expédions 14 N. M. I. à M. D. et quelque chose avec.

M. F. C., à Amboise. — Demain, ou vous écrira, et ce que vous attendez sera à Orléans.

M. L...., à Périgueux. — Nous attendons à chaque instant les documents pour vous répondre.

A G..., à Tours. — Tâchez d'aller à Nantes du 10 au 20 juillet.

Marchés de Paris.

Halle aux farines du 26 juin. — Arrivages 2370 29. — Ventes 2550-34. — Restant 28860-60. — Gruaux 45,60 à 46,50. — Farine 1re 42,60 à 35,00; 2e 30.55 à 32,10; 3e 24,20 à 00,00; 4e 19,11 à 21,00 — A livrer 1507-20.

Marché aux fourrages du 26 juin. *Barrière d'Enfer.* — Foin 1re 16 à 00. 2e 46 à 48, 3e 00 à 00. — Paille de blé 1re 32 à 33; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. Luzerne 1re 00 à 00; 2e 00 à 00.

Marché de Nangis du 26 juin. — 448 veaux amenés et vendus 1,20 à 1,50 le k. — 31 bœufs amenés et vendus 1,10 à 1,25 le k. — 18 vaches vendues 0,95 à 1,01 le k. — 0 moutons à 0,00. — 0 porcs 0,91 à 1,00.

Froment 78 hect. à 16,65 l'hect. — Avoine 142 hect. à 6,80 l'hect.

DÉCLARATIONS DE FAILLITE.

Du 25 juin. — GRILLY, quincaillier, rue Vieille-du Temple, 74. Juge commissaire, M. Chatenet ; syndic provisoire, M. Héron, rue des Deux-Ecus, 31. — GLOUGSELLE frères, entrepreneurs de maçonnerie à Batignolles, rue de la Santé, 62. Juge commissaire, M. George; syndic provisoire, M. Duval-Vaucluse, rue Grange-aux-Belles, 5.

Bourse du 26 juin 1845.

Les actions de chemins de fer sont dans un désarroi complet, et chaque jour amène sur ces valeurs une baisse énorme. L'influence s'en a fait sentir sur nos fonds publics, qui se liquident péniblement en baisse avec peu d'affaires, au milieu de la préoccupation beaucoup plus grave que donnent les chemins.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : 4 1/2 0/0, 116 25 — 4 0/0, 110 50. — Société générale, 1010. — Espagne 3 0/0, 41 — Dette intérieure, 32 1/8, 32. — Banque belge, 630. — Haïti, 400 — Chemins : La Teste, 190. — Oblig. hypothécaires, 497 50. — Actions de : Zinc, Vieille-Montagne, 6800, 7000. — Union linière, 510 — Lin Maberly, 807 50. — Obligations d'Orléans, 1280, 1275 — Chemins non constitués : Orléans à Bordeaux, gr. coup., 600, 610. — Boulogne, 600, 590. — Montereau, 522 50. —

A terme : Naples, récep. Rothschild, 103 75. — Espagne, dette intérieure, 32 1/2, fin juillet.

	1er C.	P. H.	P. B.	Der C.	
5 0/0 compl....	121 40	121 0	121 40	121 50	121 55
— fin cour....	121 60	121 70	121 55	121 65	121 70
3 0/0 compl....	83 70	83 70	83 70	83 70	83 75
— fin cour....	83 80	83 80	83 65	83 65	83 80

au comptant.	1er C.	Der C.	Dif.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dif.
O. de la Ville...	1470 »	1467 50	» »	5 0/0 Bxe 1840.	102 1/2	» » »	H. » 1/8
B. de France...	3230 »	3225 »	B. 5 »	— Portugais...	» »	» »	
C. Gou. 1000....	1140 »	» »	» »	Esp. D. active.	38 1/4	» »	
C. Gan. 1000....	1130 »	» »	» »	5 0/0 Naples...	103 5.	» »	B. » 40
C. hypot.......	700 »	705 »	H 2 50	— Romain..	101 »/»	» »/»	B. » 1/2
4 Canaux.......	1275 »	» »	» »	Obl. Piémont.	1237 50	» »	
CHEMINS DE FER. St-Germ.....	1050 »	» »	B. 15 »	F. c. 1055, 1040.			B. 20
V. r. d......	495 »	» »	B. 5 »	— 495, 480.			B. 20
— r. g.......	300 »	295 »	H. 10 »	— 295, 290.			B. 15
Orléans......	1172 50	1157 50	B. 22 5	— 1175, 1150.			B. 32 50
Strasb.......	260 »	255 »	B 5 »	— 258 75, 250.			B. 8 75
Rouen.......	1030 »	1020 »	B. 18 75	— 1032 50, 1000.			B. 37 50
Havre.......	830 »	817 50	B. 17 50	— 835, 825.			B. 20
Marseille	970 »	970 »	B. 25 »	— 995, 952 50.			B. 32 50
Vierzon.....	710 »	» »	B. 10 »	— 715, 700.			B. 17 50

LONDRES, 25 JUIN.	PRIMES. PARIS, 26 JUIN.	COULISSE
Consol. 99 1/8 1/4.	3 0/0 F. c	Av. 83 75.
Esp. act. 28 1/4, 3/8.	F. p. 84 15, 05 d. 50.	Ap. 83 70.
Portug. 67 1/2.	5 0/0 F. c.	
Mexic. 37 3/4.	F. p 122 25 15 d. 50.	B. du Trés.
Brésil.		4 0/0 à 1 m.
50/0 hol. 99.	Versailles d. 315, 325 d. 10 au 30.	Rep. F. c. F. p.
2 1/2 do. 63 1/2.	540, 530 d. 10 au 15.	3 0/0 12 1/
Rouen. 41, 41 1/2.	Orléans, 1200, 1180 d. 10 au 15.	
Orléans. 46 1 2.	Avignon, 997 50, 995 d. 10 au 15.	5 0/0 15. 25

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 97,00 à 98,00, courant du mois, 98,50 à 99 00; juillet et août, 99 00 à 00,00; 4 derniers mois, 105,00 à 00.00; 4 premiers mois 1846, 109,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 92,75 à 92,50. — Œillette rousse, 76,00 à 00,00. — Lin 76,00. — Cameline, 79,50. — Voitures, 4,25.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois jusqu'en octobre, 109,00 à 00,00; novembre et décembre, 99,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 89,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 27 juin.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Les Huguenots.
7 h. 1/2 THÉATRE FRANÇAIS. — La Tour de Babel.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Les Diamants de la Couronne.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Tour de Nesle. Un Scandale. L'Ours et le Pacha.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Gardeuse de Dindons. Jongleurs. Lansquenet.
7 h. 1/2 GYMNASE. — Chacun chez soi. Jeanne. Intérieur. 2e Année.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — La Pêche aux Beaux-Pères. Sylvandire.
3 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Les Etudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Agnès Bernau.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE. — Augusta. Les Mystères. Mazurka. Scène comique.
6 h. 1/2 FOLIES. — M. Denis. M. Pique assiette. Galop. Helmina.
6 h. LUXEMBOURG. — Service d'ami. Jeanne d'Arc. Chasse au renard.
SALLE VIVIENNE. — [illegible]
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 h. à 5 h. — Le Déluge avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

... qui touche à la folie. Voyons d'abord le fait de duperie.

La Chambre, organe du sentiment unanime de la nation, en demandant la révision des traités sur le droit de visite, a voulu sauvegarder les droits et l'indépendance de la France et faire acte de résistance contre la domination croissante de l'aristocratie anglaise sur les mers. Le Cabinet français, poussé à bout, s'étant décidé à négocier, il en résulte un traité, que nous pouvons résumer dans les termes suivants : — Modification avantageuse dans le mode de visite réciproque ; faux emploi des forces navales françaises à l'ouest de l'Afrique ; à la côte orientale, envahissement de l'Angleterre et renoncement de la France. — C'est-à-dire qu'en faisant une concession aux exigences des Chambres, le négociateur anglais se rattrapait au centuple d'un autre côté, et jouait sous jambes le très majestueux diplomate que le gouvernement de notre pays avait envoyé à Londres.

Cette question a du malheur, en vérité. M. le duc de Broglie, qui n'a pas le pied marin, n'y a vu que du feu ; MM. les officiers de la flotte placés comme conseils auprès de M. le duc, ont le malheur d'être absorbés dans le culte du Gabon, et leur génie n'a pas soupçonné que nous avions des intérêts supérieurs à la côte orientale ; M. le ministre des affaires étrangères, n'entendant rien aux affaires maritimes, a été honorablement se confier à ses négociateurs. Voyez le hasard : nous-mêmes, défenseurs zélés et, (nous pouvons le dire) éclairés de la cause maritime et coloniale, nous qui depuis long-temps, avons attaché notre sympathie aux pays à l'orient de l'Afrique, nous laissions passer sans protestation le traité du 29 mai, et cela parce que le journal où nous lisions le texte du traité contenait une faute d'impression (1). Un bon citoyen, un homme intelligent et bien informé nous avertit ; nous soulevons la question avec vivacité. Le *Courrier* et la *Quotidienne* seuls nous suivent honorablement sur ce terrain ; tous les grands journaux fourvoyés ne veulent pas signaler le mal, parce qu'ils n'ont pas eu l'esprit de le découvrir eux-mêmes. Le public en masse, la Chambre, l'Opposition n'ont donc pas suffisamment l'éveil ; et voilà comment, par l'ignorance des uns, par l'insouciance et la mauvais vouloir des autres, la question de politique extérieure et maritime la plus importante reste dans les ténèbres.

Aujourd'hui cependant, un représentant d'un port de mer, un homme dévoué aux intérêts maritimes, un député laborieux, un membre excessivement attaché au Cabinet conservateur, M. Denis (du Var) monte à la tribune et demande à la Chambre la permission de l'entretenir de la côte orientale d'Afrique, et de faits entièrement neufs, inconnus. M. Alph. Denis a le sentiment qu'il accomplit un grand devoir, qu'aucune question, depuis le commencement de la session, n'a eu une gravité égale à celle qu'il appelle à la tribune... La Chambre se récrie, elle ne veut pas entendre, elle ne veut rien entendre. Ils sont si pressés, ces messieurs, d'aller planter leurs choux, négocier leurs actions de chemins de fer et méditer sur les bénéfices de leurs tronçons concédés!... La cité glorieuse de Toulon leur crie, par l'organe de son député : « Ecoutez, il s'agit de la dignité du pays ; il s'agit de Mayotte et de Madagascar, il s'agit de l'avenir maritime de la France. » Tous les centriers et demi-centriers et les ignorants de la gauche protestent, hurlent, sourient avec dédain. MM. Martin (du Nord) et Sébastiani rient. Vous riez !... Ah ! M. Martin, vous devriez avoir au moins la pudeur de l'ignorance. Quant à vous, M. le maréchal comte Sébastiani, vous que Napoléon dorait autrefois sur toutes les coutures, il vous sied apparemment de ne plus jouer que le rôle de dupe glorieuse. Vous pouvez rire, lorsqu'il s'agit de défendre la dignité et les intérêts de la France à la côte orientale d'Afrique ; vous en avez le droit ; c'est vous qui, étant ministre, sur le coup de la révolution de Juillet, avez eu l'honneur de rappeler nos forces de Madagascar, après les défaites non vengées de Tintingue et de la Pointe-à-Larrée ; c'est vous qui, dans le but de complaire à l'aristocratie anglaise, avez accepté pour la France la honte d'être battue et insultée par des sauvages. Les Houvas, depuis quinze ans, empoisonnent les populations Malegaches et replongent la grande île, cette *France orientale*, comme la nommait Louis XIV, dans un état d'épouvantable barbarie. La France est restée sourde à l'appel des peuplades opprimées et leur a refusé le bienfait de la civilisation chrétienne. C'est pour une part votre ouvrage, M. le maréchal de France : vous pouvez rire !

Un membre de la majorité a donc voulu éclairer la Chambre ignorante des questions maritimes, et la Chambre a repoussé la lumière. Elle n'a pas écouté davantage M. Mauguin, qui, par malheur, n'abordait pas habilement le sujet au début de son discours et soulevait des questions curieuses peut-être, mais assurément intempestives. MM. les députés n'ont daigné accorder leur attention qu'à quelques mesquines chicanes de M. Dupin aîné. Aucun représentant de l'opposition active n'a pris la parole pour appuyer l'honorable effort de M. A. Denis ; consignons avec douleur ce renoncement. Deux ou trois députés, les plus intelligents, comprenaient toute l'importance du débat ; ils se sont résignés piteusement au silence, avec affliction, avec découragement, parce que le gros de leur bataillon refusait de les suivre, parce que les chefs

(1) Voir la *Démocratie pacifique* du 2 juin, où l'on a imprimé côte *occidentale*, alors qu'il est question de la côte orientale.

... d'intelligence pour ne pas savoir que le Traité-Broglie, spécialement en ce qui regarde l'abandon de la police à la côte orientale, est une faute politique immense, et il devait bien souffrir en voyant l'unanimité touchante de toutes ces dupes de gauche et de droite et du centre, qui votent sans comprendre. Pourquoi faut-il que, sur toutes les affaires maritimes, M. Guizot cède par timidité ou se laisse surprendre par ignorance ; et qu'il vienne après couvrir les fautes irréparables de son gouvernement du manteau de sa noble éloquence !

LA JOURNÉE DES FOUS.

Avant de jouer le triste rôle que nous venons de dire sur les affaires extérieures, la Chambre, à propos d'une grave question de politique intérieure, s'est comportée avec une légèreté, avec une imprudence, que nous déplorons du fond du cœur.

M. Ledru-Rollin a adressé au ministère une interpellation sur l'affaire des charpentiers ; il a reproché au gouvernement d'intervenir dans la querelle des maîtres et des ouvriers et blâmé l'envoi des soldats dans les ateliers de charpente. M. Ledru-Rollin voit, avec raison, dans ce fait une coalition du Capital et du Pouvoir, et il craint que la mesure du ministre de la guerre n'ait pour effet de jeter des germes de division et de haine entre le peuple et l'armée. L'orateur radical était dans le vrai ; mais il y a en lui une démangeaison fâcheuse, déplorable, qui le pousse incessamment à déplacer le bonnet socialiste dont il n'a pas encore l'habitude, et à mettre au jour certain bout d'oreille compromettant. M. Ledru-Rollin, au moment où il voulait intéresser la Chambre au sort des pauvres travailleurs, ne s'est-il pas avisé de parler de ce que pourrait faire *un gouvernement constitué d'une autre façon*. A cette malheureuse parole, la Chambre presque tout entière a éclaté en murmures, en rires ironiques ; le fantôme de la République a passé devant l'esprit de tous ces trembleurs, et la cause des ouvriers a été perdue sans retour.

Nous reviendrons demain sur ce débat. Nous avons besoin de modérer l'indignation douloureuse de notre cœur. Nous désirons peser mot à mot, avant de les juger, les discours de MM. Lebobe et Duchâtel ; nous voulons considérer avec calme les *erreurs* et les tristes doctrines du premier, les paradoxes du second. Mais, disons-le dès aujourd'hui, la Chambre n'avait pas attendu la parole imprudente de M. Ledru-Rollin pour prendre parti contre les ouvriers charpentiers. A peine la question était-elle posée, que nous avons vu se produire dans toute la salle des mouvements d'irritation et de colère dédaigneuse. C'était l'esprit de la bourgeoisie, dans ce qu'il a d'étroit, faisant explosion contre les prétentions du pauvre peuple. A peine vingt-cinq ou trente membres de l'extrême gauche, quatre ou cinq disséminés sur les autres bancs, sont restés calmes et dignes au milieu de la tempête. Ç'a été un spectacle désolant, et nous craindrions d'exprimer dans sa sincérité l'impression de chagrin et de découragement que nous avons emportée de cette séance.

C'est donc par un sentiment de modération que nous qualifions de folie l'agitation dont nous avons été témoins. Nous ne voudrions pas être obligés d'accuser le cœur même des représentants des classes riches ; nous ne voudrions pas avoir à désespérer de la transformation pacifique de cet ordre social, où le pauvre fatigué s'agite à cette heure et gémit, où toutes les âmes généreuses souffrent, où tout le monde est soucieux.

LE TRAITÉ BROGLIE.

Nous aimons assez les questions vidées à fond ; nous n'aimons pas le procédé moderne par lequel on les enterre. Malgré le soin que la *Démocratie pacifique* a mis à signaler à l'attention publique la lacune laissée dans le traité du 29 mai, en ce qui concerne la surveillance spéciale de la côte orientale d'Afrique, nous voyons avec douleur que cette question n'a pas été envisagée avec toute la gravité qu'elle mérite ; grâce à cette sournoise bonhomie, à cette indifférence affectée avec lesquelles le gouvernement et son principal organe, le *Journal des Débats*, ont accueilli l'*objection sérieuse* ; grâce aussi à la complicité de la presse appui des divers prétendants ministériels, qui n'a pas vu dans l'incident soulevé matière à renversement de ministère.

Nous n'avons nulle envie de faire de l'opposition systématique au gouvernement, ou de la défiance quand même contre l'Angleterre ; nous savons fort bien que ce sont là des choses qui commencent à être de fort mauvais goût, et nous ne demandons pas mieux que de les éviter : aussi ferons-nous notre possible pour bannir toute acrimonie de notre langage et rester aussi bons diables que la circonstance peut le permettre.

Et d'abord il doit être reconnu maintenant, car on a eu le temps de réfléchir depuis les avertissements donnés, que la façon dont on a procédé pour la côte orientale d'Afrique rend le Traité Broglie, sinon nul, au moins fort incomplet. Évidemment, puisque la répression efficace de la traite à la côte Ouest nécessite la coopération des deux puissances contractantes, si cette coopération n'a pas lieu à l'Est, la traite n'y sera pas efficacement réprimée. Nier que la côte orientale puisse devenir désormais un foyer de l'ignoble trafic des esclaves serait plus que de l'enfantillage. « Les foyers de traite se déplacent, » a dit fort sagement M. le directeur des colonies. Cela est de toute vérité. Les négriers, bien avertis, vont affluer dans le canal de Mozambique et y faire la traite sous pavillon français. Qui s'y opposera? Les croiseurs anglais. Mais le traité a été précisément fait pour ôter ce droit à l'Angleterre. La traite ne se fait plus par nos navires, dit-on ; mais, du moment que les traités de 1831, 33 seront abrogés, les négriers reparaîtront.

Une chose nous étonne, c'est qu'une immense clameur ne se soit pas élevée de l'autre côté du détroit, et que tous les négrophiles britanniques n'aient pas crié à la trahison. Comment M. de Broglie lui-même,

... naissons aussi, comme MM. Guizot, Desmousseaux de Givré, toute la libéralité de l'Angleterre en cette affaire. Seulement nous avons le malheur d'en être plus surpris que touchés. Toujours est-il que le traité va droit contre son but.

« Mais, ajoutait dans les bureaux l'honorable M. Desmousseaux de Givré, notre station navale de l'île Bourbon, renforcée, si cela est jugé utile, fera comme elle l'a toujours fait la police de ces mers. »

Eh bien ! la France a dans ces mers, non pas six bâtiments, comme l'a déclaré aujourd'hui M. Guizot, mais trois navires à voiles et un bateau à vapeur pour garder Mayotte, Nossi-Bé, les côtes de Madagascar, et se montrer quelquefois à l'iman de Maskat, qui a daigné enfin traiter avec nous. Allez donc avec cette flotte formidable, garder contre les négriers les 800 lieues de côtes environ qui s'étendent de la baie Delagoa au cap Guardafui, sans compter tout le littoral de l'île Malegache. Alors, dites-vous, on renforcera la station ! Eh ! bon Dieu, qui vous empêchait donc de dire tout de suite, dans le traité, que la chose serait faite, puisque, après tout, il ne fallait pas être une si forte tête pour s'apercevoir à la première vue que cela serait, nous ne dirons pas utile, comme vous le dites, mais absolument nécessaire !

Le *Journal des Débats*, qui en pense plus qu'il n'en dit, mais qui a bien voulu trouver sérieuse l'objection présentée dans les bureaux par MM. Guyet-Desfontaines, Parignon, Denis et J. de Lasteyrie, nous assure « que le gouvernement n'est pas engagé, qu'il conserve sa liberté complète et fera tout ce qu'exige l'intérêt du pays. »

« N'est pas engagé, » c'est peut-être là le mal ; car n'a-t-on pas quelque droit de se méfier de sa faiblesse et de ce système d'économies mesquines qu'il flatte dans la chambre, quand il s'agit d'autre chose que de forts détachés ou de dotations princières. Le gouvernement est libre !... mais vous n'y songez pas ! libre de ne rien faire, comme toujours, et voilà tout ! Ne comprenez-vous pas qu'il n'a plus la liberté d'exiger entre les croiseurs anglais et ceux qu'il croyait devoir envoyer à la côte orientale, ni cette simultanéité d'action, ni cette accession de droit à tous les traités faits par les agents de l'Angleterre avec les chefs indigènes, ni cette faculté d'intervention et de veto dans le cas où les croiseurs anglais voudraient faire emploi de la force sur quelques points ; en un mot, qu'il n'est plus libre de jouir de tous les bénéfices garantis par les diverses clauses du traité, reconnues avec raison comme nécessaires à nos intérêts et que vous signalez vous-mêmes comme une garantie contre l'accroissement d'influence que l'Angleterre aurait pu vouloir prendre à notre détriment sur la côte occidentale.

Ecoutez M. Galos : « La nouvelle convention est une conquête faite sur les anciennes prétentions de l'Angleterre, relativement à la surveillance et à la police des mers... »

Fort bien ! mais ces anciennes prétentions, nous voulons donc les reconnaître et les respecter dans toutes les mers à l'est du cap de Bonne-Espérance ?... Qui trompe-t-on, ici ? Quelle logique est cela ? Vous vantez le traité parce qu'il vous met avec l'Angleterre sur un pied d'égalité dans l'océan Atlantique, et vous trouvez les clauses de ce même traité parfaitement inutiles dans le canal de Mozambique et l'océan indien. Est-ce aveuglement, insanie ou parti pris de se moquer des gens ?... Est-ce que nous n'avions pas au Sénégal une station, comme nous en avons une à Bourbon ? Et pourquoi le traité alors, tel qu'il est rédigé pour la côte occidentale ? ou pourquoi pas ce même traité pour la côte opposée ? C'est à n'y pas croire. A quoi bon se créer cette difficulté à plaisir ? Est-ce pour avoir à demander plus tard une modification du traité à l'Angleterre, et l'occasion de faire valoir à la Chambre et la modération de cette puissance et l'influence de votre politique sur les décisions du Cabinet anglais ?

Evidemment, il est difficile de se contenir quand on voit de pareilles choses, et les questions alors se présentent en foule à l'esprit. Pourquoi cette distraction, cet oubli de M. de Broglie ? Pourquoi cette préoccupation de l'Angleterre qui ne se doute pas que la nouvelle convention va assurer l'exercice de la traite de l'autre côté du cap de Bonne-Espérance ? Pourquoi cet air de candide satisfaction résistant chez les ministres et leurs partisans à la preuve faite de la nullité du traité ? Pourquoi le silence de la presse anglaise et de tout le parti abolitionniste, malgré les avertissements que la presse de Paris vient de leur donner que la traite allait être désormais possible par navire français à la côte orientale ? Pourquoi ? pourquoi ?

Nous le savons bien, pour notre compte, mais à quoi bon le dire, on crierait à la malveillance systématique et à l'anglophobie.

La Chambre des députés, malgré la vive opposition du ministère, a décidé aujourd'hui, sur la proposition de MM. Havin et Manuel, que toutes les nominations dans l'ordre de la Légion-d'Honneur seraient publiées officiellement.

Encore la Compagnie du rail-way de Saint-Germain.

Tout le monde connaît la folie du double chemin de fer de Versailles ; tout le monde sait que, pour empêcher le chemin de la rive gauche de devenir une ruine avant même d'être terminé, la Chambre, et nous l'en félicitons, consentit à lui prêter cinq millions ; tout le monde sait encore que ce chemin est plus court d'un cinquième que celui de la rive droite, que les frais de traction y sont moins grands, que son embarcadère peut être facilement conduit, sans dépenses trop considérables, jusqu'à la Croix-Rouge, qui n'est plus elle-même qu'à 550 mètres des quais, c'est-à-dire à une faible distance du centre véritable de la capitale ; tout le monde sait enfin que ce pauvre chemin a eu le malheur de jouer le rôle du pot de terre contre le pot de fer, et a été écrasé par son heureux rival.

Eh bien ! le croirait-on, au lieu de venir efficacement en aide au chemin de la rive gauche et du même coup à l'Etat en sauvant du naufrage les cinq millions prêtés par les contribuables, au lieu de donner à une grande partie de la capitale un embarcadère commode et bien placé ; — au lieu de donner la préférence au chemin le plus court, le ministre des travaux publics a mieux aimé complaire

dès la préface la lecture du livre de M. de Travanet, si la réputation de l'auteur ne nous avait fait un devoir d'aller jusqu'au bout. Nous espérions, du reste, rencontrer au milieu de ce roman de bonnes vérités, car il est rare que les hommes de grande imagination ne fassent pas de temps à autre une découverte importante. La science humaine est encore si peu avancée, il reste tant à trouver, surtout en agriculture, que les esprits aventureux peuvent, en courant au hasard, rencontrer des lois tout-à-fait nouvelles qui échappent aux esprits plus méthodiques et moins hardis.

Or, M. de Travanet a, par dessus tout, horreur des idées reçues ; il aime à se lancer sans cesse dans l'écart absolu ; c'est une méthode recommandée par un grand maître ; elle a conduit Charles Fourier à la découverte de la science sociale, nous lui devons donc tout notre respect. Mais Fourier ne s'abandonnait point à une imagination déréglée, ses idées étaient soumises au contrôle de la raison, et il n'aurait jamais consenti à déduire les lois de l'agriculture d'un roman historique du monde ; il n'aurait point, comme M. de Travanet, accepté les rêves capricieux de son esprit pour règles d'une science positive.

Faisons connaître cependant en peu de mots la théorie géologique de M. de Travanet, et, pour ne point commettre d'erreur, transcrivons ses propres expressions :

« La terre, comme les autres planètes, fut un astre brillant, un globe de feu circulant dans l'espace, où l'avait suspendu et mis en mouvement le créateur de l'univers. Après avoir parcouru sa brillante carrière pendant une infinité de siècles, la planète vit son éclat diminuer et sa lumière s'éteindre peu à peu quand son jour fut venu. L'astre s'est un jour longuement éteint dans de terribles convulsions. Il s'est refroidi peu à peu et sa décomposition a commencé. Cette décomposition suit la même marche que celle des autres corps organisés qui, parvenue à un certain degré, rend quelques-unes des parties organiques de ces corps propres à la nourriture des parasites végétaux et animaux, c'est-à-dire de la moisissure et des vers. Les arbres et les plantes sont les parasites végétaux de la terre, sa moisissure. L'homme et les animaux en sont les parasites animés, les larves et les vers. Leur nombre, leur taille et leurs facultés physiques ont toujours été en décroissant, comme la fertilité de la croûte terrestre dont l'état général devient de moins en moins propre à l'existence organique à mesure que se rapproche l'époque où toute vie doit cesser sur le globe. Il dépend de l'homme de retarder ce moment suprême. »

Puisque notre pauvre globe s'en va mourant de caducité, rongé par la vermine animale et végétale, il semblerait que le meilleur moyen de prolonger son existence devrait consister à détruire tout ce règne organique qui dévore le cadavre de notre bonne mère. M. de Travanet ne s'est pas expliqué très nettement sur la question, il a craint sans doute de se laisser influencer par son égoïsme qui lui conseillait peut être trop fortement de sacrifier l'intérêt du globe à l'intérêt de l'humanité. Il cherche même à faire croire que l'agriculture peut prolonger l'existence de la terre en régénérant et entretenant la fertilité du sol. Quant à nous, nous ne pouvons comprendre comment l'homme contribuera à revivifier le globe en augmentant le nombre des parasites qui travaillent sans cesse, selon l'auteur, à le désorganiser. Nous le comprenons d'autant moins que M. de Travanet lui-même déclare que la chose est impossible et cherche positivement à prémunir les cultivateurs contre ces idées de régénération qui sont si fort à l'ordre du jour. Voici en effet comme il s'explique sur le projet de reboisement des montagnes :

« La terre vieillit et ses sommités se déboisent, comme la tête de l'homme se dénude, comme la cime des arbres se couronne par l'inévitable effet de l'âge. C'est l'effet du temps, rien n'y peut ; et tous les remèdes apportés seront aussi impuissants sur les sommités de la terre que le sont sur la tête de l'homme la pommade du lion, de l'ours ou du chameau, et mille autres cosmétiques non moins vantés et non moins trompeurs. On peut bien reboiser, à grands frais, les terrains en pente, mais les arbres ne prospéreront pas sur le sol épuisé et le but sera totalement manqué. En un mot, et pour compléter la comparaison que nous avons commencée, *reboiser artificiellement les montagnes, ce serait mettre une perruque à la terre.* »

Hélas ! comparaison n'est pas raison ! Ailleurs M. de Travanet établit parfaitement que l'homme peut restaurer la santé de la terre épuisée par un travail excessif ; il veut que le cultivateur soigneux, intelligent et amoureux de son art puisse être lui-même le médecin de son champ et lui conserver la santé tout en lui demandant d'abondants produits :

« La terre, dit-il, est un être animé, sensible, impressionnable à l'atteinte des éléments, sujet à la faim, à la soif, à la fatigue et à l'épuisement. A ces sentiments physiques elle semble même souvent joindre des facultés et des qualités morales ; car si elle est constamment rebelle aux mauvais traitements, si même elle paraît quelquefois capricieusement ingrate, elle se montre en revanche presque toujours largement et généreusement reconnaissante du bien qu'on lui fait ; l'homme devra donc agir avec elle comme il agirait avec un être réellement animé, avec une tendre mère ou une bonne nourrice du sein de laquelle il attendrait sa vie, pour laquelle il aurait les plus grands soins et dont il s'empresserait, dans son propre intérêt, de satisfaire les besoins, les exigences et même les caprices. »

Ces ingénieuses comparaisons contiennent peut-être au fond quelque chose de vrai ; mais elles ne concordent pas avec le premier principe posé par M. de Travanet ; elles semblent même contredire positivement son idée fondamentale de la mort du globe. Pourquoi l'auteur, qui aime tant à tirer des conséquences de ses images, ne s'est-il point aperçu qu'il était peu convenable de conseiller à un nourrisson d'entretenir et de propager la vermine qui ronge le sein de sa tendre mère et de sa bonne nourrice ? S'il a vraiment découvert les principes fondamentaux de l'existence, principes immuables, principes universels qui répondent à tout, expliquent tout et apprennent tout, pourquoi son hygiène de la terre est-elle justement l'opposé de son hygiène des animaux et des végétaux ?

« La maladie, dit-il, c'est l'invasion des parasites sur l'animal aux dépens duquel ils vivent en opérant et hâtant sa désorganisation. Les maladies des plantes ont les mêmes causes que celles des animaux. »

C'est bien conforme à ce que M. de Travanet nous enseigne au commencement de son ouvrage sur la physiologie de la terre ; mais dès qu'il s'agit du remède, l'auteur tombe en contradiction avec lui-même. Après nous avoir conseillé, dans un chapitre, de multiplier les parasites du globe pour l'avancement d'une partie de ses membres..... Personne plus que nous ne désirerait voir tous les hommes égaux en bonheur, vivre fraternellement sur la terre, leur patrie et leur propriété commune ; mais hélas ! c'est là une décevante utopie, c'est le rêve d'un homme de bien. Il n'en peut être ainsi ; pourquoi donc alors éclairer les classes mal partagées sur les misères de leur position et sur l'infériorité de leur lot ?... Mu par l'inflexible exigence de notre mission, nous avons mis au jour notre pensée ; nous l'avons livrée nue et sans fard aux méditations des hommes sérieux. Nous l'espérons, elle germera dans leur esprit, et un jour elle portera des fruits. »

Oui, cette pensée portera des fruits, si elle continue à germer dans le monde ; fruits amers, fruits empoisonnés et mortels pour ceux qui les auront fait naître. Votre pensée ne sera pas stérile, soyez en sûr, M. le marquis de Travanet ; mais votre caste pleurera cet enfantement avec des larmes de sang. Vous ne voulez pas de la fraternité sur la terre, eh bien ! quand viendra le jour de la justice, et il viendra, le peuple ne voudra pas non plus vous reconnaître pour ses frères. Il ne verra dans ses anciens maîtres que des tyrans, et il se vengera cruellement sur eux de toutes les souffrances qu'auront supportées ses pères. La déplorable doctrine que vous défendez fera surgir, peut-être bientôt, une nouvelle révolution plus terrible et plus radicale que toutes celles qui ont jamais désolé le monde.

Pour être juste entièrement avec M. de Travanet, nous devons reconnaître qu'il existe dans ce chapitre, comme dans tous les autres chapitres de son ouvrage, une contradiction assez évidente pour servir de contre-poison aux mauvais principes dont il se fait le propagateur. Après avoir sanctionné *comme savant*, l'exploitation du pauvre par le riche, il renie immédiatement la conséquence de ces principes, il se hâte, *comme homme de cœur et comme chrétien*, de protester contre ses propres doctrines.

« Cette pensée, dit-il, que tous les hommes sans exception peuvent venir s'asseoir au banquet des grandeurs sociales, satisfait le cœur et l'âme et doit imposer silence à la prudence qui montre le danger, à la raison qui voudrait qu'on le prévînt à temps. Comme la plupart des hommes, nous nous abandonnerons doucement au penchant qui nous entraîne sans penser aux conséquences éloignées de notre faiblesse. Laissons donc le champ libre à tous les hommes ; aidons-les même à s'élever du pied à la cime de l'arbre social, au risque de le voir un jour succombant sous le poids de ses sommités, s'écraser sur sa base affaiblie. »

Cette dernière phrase nous montre encore une fois combien les images agissent vivement sur l'esprit de M. de Travanet : elles l'éblouissent, elles l'aveuglent ; il ne voit plus la raison, il n'entend plus la voix de son cœur. Un pareil aveuglement chez un homme si bien doué par le cœur nous afflige profondément. Pourquoi M. de Travanet a-t-il si peu de foi dans les principes de fraternité du christianisme ? Un homme tel que lui ne devrait point se laisser traîner à la remorque par une fausse science tout imbue de préjugés. Au fond, ses raisonnements, qu'il croit si forts, ne reposent que sur un préjugé : l'auteur a trop de bons sentiments pour entreprendre de justifier l'ordre social actuel ; il reconnaît qu'il est injuste, dégradant pour la masse de l'humanité ; mais il a peur de toucher à cet édifice déjà ébranlé : lui, si hardi dans ses autres conceptions scientifiques, il n'ose concevoir l'idée d'une société mieux organisée ; un changement lui fait peur, quoique ce changement doive établir sur la terre le régime de la justice et réaliser la sainte loi de fraternité révélée par le fils de Dieu.

On peut dire exactement de notre forme sociale actuelle, de ceux qui veulent la conserver, ce que M. de Travanet dit des instruments agricoles et de l'obstination des paysans à défendre leurs mauvais outils. Qu'il nous permette de lui rappeler ses propres paroles et de lui faire remarquer comme elles s'appliquent exactement au respect aveugle qu'il professe pour notre organisation vermoulue.

« Tous les instruments destinés aux travaux de l'agriculture semblent avoir été inventés dans les temps d'ignorance et conservés précieusement jusqu'à nous pour multiplier les peines et les sueurs de l'homme. Les paysans ont religieusement imité d'âge en âge ces instruments qu'ils avaient reçus de leurs pères ; et si une idée d'amélioration eût pu naître dans leur esprit, ils l'auraient bien vite repoussée, comme une mauvaise pensée ; ils auraient cru commettre une espèce de sacrilége en portant la moindre atteinte à la forme primitive de ces engins paternels. »

Voilà bien les conservateurs-bornes de notre époque. L'esprit de M. de Travanet est-il donc fait pour rester ainsi accroché au passé ? Nous ne le croyons pas ; il saura se débarrasser des sophismes qui tiennent enchaînés son cœur et sa raison, et il reconnaîtra bientôt, nous l'espérons, que si les formes de notre instrument social sont mauvaises, il faut les changer, car cette réforme mécanique est plus importante et surtout plus urgente que celle de nos instruments aratoires.

Résumons-nous en terminant : la *Physiologie de la terre* ne pourrait être mise sans danger entre les mains des jeunes gens qui étudient l'agriculture. Cet ouvrage renferme des théories très hasardées, des principes généraux souvent contraires aux faits. L'imagination de l'auteur le conduit quelquefois dans des voies où les praticiens ne doivent pas le suivre ; mais lorsqu'il arrive à l'application, M. de Travanet devient presque toujours un bon maître ; son chapitre sur les assolements et surtout le chapitre consacré à l'éducation des animaux renferme d'excellentes doctrines qui peuvent profiter à tout le monde. Du reste, l'ouvrage entier est d'une lecture attrayante, et les agriculteurs consommés y trouveront beaucoup d'idées neuves dont quelques unes fixeront sans doute leur attention.

E. L.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 26 JUIN.

Le *Journal des Débats* proclame que tout le monde reconnaît que la condition actuelle des instituteurs est intolérable ; que tout le monde est d'accord sur la nécessité d'augmenter leur traitement. « Malheureusement, ajoute-t-il, ce que demandait aujourd'hui l'honorable député n'est pas d'une exécution aussi simple et aussi facile que pourraient le penser ceux qui s'imaginent qu'on remédie à tout par un article de loi. La proposition était bonne en elle-même ; mais M. le ministre des finances en a montré les difficultés et les inconvénients pratiques, et il a fait partager son opinion à la chambre. L'amendement a donc été rejeté. »

S'il s'agissait de faire gagner quelque cinquantaine de millions à une compagnie financière, il n'y aurait probablement pas autant de difficultés aux yeux du *Journal des Débats*.

---

et nous supprimerons s'il n'est pas en règle à l'époque marquée. — Nous expédions 14 N. M. L. à M. D. et quelque chose avec.

M. F. C., à Amboise. — Demain, on vous écrira, et ce que vous attendez sera à Orléans.

M. L...., à Périgueux. — Nous attendons à chaque instant les documents pour vous répondre.

A G..., à Tours. — Tâchez d'aller à Nantes du 10 au 20 juillet.

Marchés de Paris.

Halle aux farines du 26 juin. — Arrivages 2470 29. — Ventes 2550-34. — Restant 28866-63. — Gruaux 45,60 à 46,50. — Farine 1re 32,5› à 35,00 ; 2e 30,55 à 32,10 ; 3e 24,20 à 00,00 ; 4e 19,11 à 21,00 — A livrer 1507-20.

Marché aux fourrages du 26 juin. *Barrière d'Enfer.* — Foin 1re 00 à 00. 2e 46 à 48, 3e 00 à 00. — Paille de blé 1re 32 à 33 ; 2e 00 à 00 ; 3e 00 à 00. Luzerne 1re 00 à 00 ; 2e 00 à 00.

Marché de Nangis du 26 juin. — 448 veaux amenés et vendus 1,20 à 1,50 le k. — 31 bœufs amenés et vendus 1,10 à 1,25 le k. — 18 vaches vendues 0,95 à 1,05 le k. — 0 moutons à 0,00. — 6 porcs 0,90 à 1,00.

Froment 78 hect. à 16,65 l'hect. — Avoine 142 hect. à 6,50 l'hect.

DÉCLARATIONS DE FAILLITE.

Du 25 juin. — GAILLY, quincaillier, rue Vieille-du-Temple, 74. Juge commissaire, M. Chatenet ; syndic provisoire, M. Héron, rue des Deux-Ecus, 33. — GLOUSSELLE frères, entrepreneurs de maçonnerie à Batignolles, rue de la Santé, 62. Juge commissaire, M. George ; syndic provisoire, M. Duval-Vaucluse, rue Grange-aux-Belles, 5.

Bourse du 26 juin 1845.

Les actions de chemins de fer sont dans un désarroi complet, et chaque jour amène sur ces valeurs une baisse énorme. L'influence s'en fait sentir sur nos fonds publics, qui se liquident péniblement en baisse avec peu d'affaires, au milieu de la préoccupation beaucoup plus grave que donnent les chemins.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : 4 1/2 0/0, 116 25 — 4 0/0, 110 50. — Société générale, 1010. — Espagne 3 0/0, 41 — Dette intérieure, 32 1/8, 32. — Banque belge, 63›. — Haïti, 40› — Chemins : La Teste, 19›. — Oblig. hypothécaires, 197 50. — Actions de : Zinc, Vieille-Montagne, 6800, 7000. — Union linière, 510 — Lin Maberly, 807 50. — Obligations d'Orléans, 1280, 1275 — Chemins non constitués : Orléans à Bordeaux, gr. coup., 6›0, 6›0. — Boulogne, 600, 59›. — Montereau, 522 50. — A terme : Naples, récep. Rothschild, 103 75. — Espagne, dette intérieure, 32 1/2, fin juillet.

	1er C.	P. H.	P. B.	Der C.	D.
5 0/0 compl.....	121 10	121 0	121 40	121 50	121 55
— fin cour...	121 ›0	121 70	121 55	121 65	121 70
3 0/0 compl.....	83 70	83 70	83 70	83 70	83 75
— fin cour...	83 80	83 80	83 65	83 65	83 80

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	1470 »	1467 50	» »	5 0/0 Bre 1840.	102 1/2	» » »	H. » 1/8
B. de France...	230 »	3225 »	B. 5 »	— Portugais...	» »	» »	
C. Gou. 1000...	1140 »	» »	» »	Esp. D. active.	38 1/4	» »	
C. Gan. 1000...	1130 »	» »	» »	5 0/0 Naples...	103 5›	» »	B. » 40
C. hypot.....	700 »	705 »	H 2 50	— Romain..	101 »/»	» »/»	B. » 1/2
4 Canaux.....	1275 »	[illegible] »	» »	Obl. Piémont.	1257 50	» »	

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.		DIFe.
St-Germ.....	1050 »	» »	B. 15 »	F. c. 1035, 1040.	B. 20
V. r. d......	495 »	» »	B. 3 »	— 495, 400.	B. 20
— r. g.......	300 »	295 »	B. 10 »	— 295, 290.	B. 15
Orléans......	1172 50	1157 50	H. 22 5	— 1175, 1150.	B. 32 50
Strasb.......	260 »	255 »	B 5 »	— 258 75, 250.	B. 2 75
Rouen.......	1030 »	1›20 »	B. 18 75	— 1032 5›, 1000.	B. 37 50
Havre.......	830 »	827 50	B. 17 50	— ›5, 823.	B. 20
Marseille....	970 »	970 »	B. 25 »	— 995, 952 50.	B. 32 50
Vierzon.....	710 »	» »	B. 10 »	— 715, 700.	B. 17 50

LONDRES, 25 JUIN.	PRIMES. PARIS, 26 JUIN.	COULISSE
Consol. 99 1/8 1/4.	3 0/0 F. c.	Av. 83 75.
Esp. act. 28 1/4, 3/8.	F. p. 84 15, 05 d. 50.	Ap. 83 70.
Portug. 6› 1/2.	5 0/0 F. c.	
Mexic. 37 3/4.	F. p. 122 25 10 d. 50.	B. du Trés.
Brésil.		4 0/0 à 1 m.
5 0/0 hol. 99.	Versailles d. 315, 325 d. 10 au 30.	Rep. F. c. F. p.
2 1/2 do. 63 1/2.	540, 530 d. 10 au 15.	3 0/0 121/
Rouen. 41, 41 1/2	Orléans, 12›0, 1180 d. 10 au 15.	
Orléans. 46 1/2	Avignon, 997 50, 995 d. 10 au 15.	5 0/0 15. 25

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 97,00 à 9›,00, courant du mois, 98,50 à 99,0› ; juillet et août, 99 00 à 00,00 ; 4 derniers mois, 105,00 à 00,00 ; 4 premiers mois 1846, 109,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 92,75 à 92,50. — Œillette rousse, 76,00 à 00,00. — Lin 76,00. — Cameline, 79,50. — Voitures, 4,25.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois jusqu'en octobre, 109,00 à 00,00 ; novembre et décembre, 9›,›0 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 89,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 27 juin.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Les Huguenots.
7 h. 1/2 THÉATRE FRANÇAIS. — La Tour de Babel.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Les Diamants de la Couronne.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Tour de Nesle. Un Scandale. L'Ours et le Pacha.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Gardeuse de Dindons. Jongleurs. Lansquenet.
7 h. 1/2 GYMNASE. — Chacun chez soi. Jeanne. Intérieur. 2e Année.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — La Pêche aux Beaux-Pères. Sylvandire.
› h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. La Biche au bois.
› h. 1/2 AMBIGU. — Les Etudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Agnès Bernau.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE. — Augusta. Les Mystères. Mazurka. Scène comique.
6 h. 1/2 FOLIES. — M. Denis. M. Pique assiette. Galop. Helmina.
› h. LUXEMBOURG. — Service d'ami. Jeanne d'Arc. Chasse au renard.
SALLE VIVIENNE. [illegible]
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 h. à 5 h. — Le Déluge avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

[illegible] acte de haute imprudence qui touche à la folie. Voyons d'abord le fait de duperie.

La Chambre, organe du sentiment unanime de la nation, en demandant la révision des traités sur le droit de visite, a voulu sauvegarder les droits et l'indépendance de la France et faire acte de résistance contre la domination croissante de l'aristocratie anglaise sur les mers. Le Cabinet français, poussé à bout, s'étant décidé à négocier, il en résulte un traité, que nous pouvons résumer dans les termes suivants : — Modification avantageuse dans le mode de visite réciproque; faux emploi des forces navales françaises à l'ouest de l'Afrique ; à la côte orientale, envahissement de l'Angleterre et renoncement de la France. — C'est-à-dire qu'en faisant une concession aux exigences des Chambres, le négociateur anglais se rattrapait au centuple d'un autre côté, et jouait sous jambes le très majestueux diplomate que le gouvernement de notre pays avait envoyé à Londres.

Cette question a du malheur, en vérité. M. le duc de Broglie, qui n'a pas le pied marin, n'y a vu que du feu ; MM. les officiers de la flotte placés comme conseils auprès de M. le duc, ont le malheur d'être absorbés dans le culte du Gabon, et leur génie n'a pas soupçonné que nous avions des intérêts supérieurs à la côte orientale; M. le ministre des affaires étrangères, n'entendant rien aux affaires maritimes, a pu honorablement se confier à ses négociateurs. Voyez le hasard : nous-mêmes, défenseurs zélés et, (nous pouvons le dire) éclairés de la cause maritime et coloniale, nous qui, depuis long-temps, avons attaché notre sympathie aux pays à l'orient de l'Afrique, nous laissions passer sans protestation le traité du 29 mai, et cela parce que le journal où nous lisions le texte du traité contenait une faute d'impression. (1) Un bon citoyen, un homme intelligent et bien informé nous avertit ; nous soulevons la question avec vivacité. Le *Courrier* et la *Quotidienne* seuls nous suivent honorablement sur ce terrain ; tous les grands journaux fourvoyés ne veulent pas signaler le mal, parce qu'ils n'ont pas eu l'esprit de le découvrir eux-mêmes. Le public en masse, la Chambre, l'Opposition n'ont donc pas suffisamment l'éveil ; et voilà comment, par l'ignorance des uns, par l'insouciance et le mauvais vouloir des autres, la question de politique extérieure et maritime la plus importante reste dans les ténèbres.

Aujourd'hui cependant, un représentant d'un port de mer, un homme dévoué aux intérêts maritimes, un député laborieux, un membre excessivement attaché au Cabinet conservateur, M. Denis (du Var) monte à la tribune et demande à la Chambre la permission de l'entretenir de la côte orientale d'Afrique, et de faits entièrement neufs, inconnus. M. Alph. Denis a le sentiment qu'il accomplit un grand devoir, qu'aucune question, depuis le commencement de la session, n'a eu une gravité égale à celle qui l'appelle à la tribune... La Chambre se récrie, elle ne veut pas entendre, elle ne veut rien entendre. Ils sont si pressés, ces messieurs, d'aller planter leurs choux, négocier leurs actions de chemins de fer et méditer sur les bénéfices de leurs tronçons concédés !... La cité glorieuse de Toulon leur crie, par l'organe de son député : « Ecoutez ; il s'agit de la dignité du pays ; il s'agit de Mayotte et de Madagascar, il s'agit de l'avenir maritime de la France. » Tous les centriers et demi-centriers et les ignorants de la gauche protestent, hurlent, sourient avec dédain. MM. Martin (du Nord) et Sébastiani rient. Vous riez !... Ah ! M. Martin, vous devriez avoir au moins la pudeur de l'ignorance. Quant à vous, M. le maréchal comte Sébastiani, vous que Napoléon dorait autrefois sur toutes les coutures, il vous sied apparemment de ne plus jouer que le rôle de dupe glorieuse. Vous pouvez rire, lorsqu'il s'agit de défendre la dignité et les intérêts de la France à la côte orientale d'Afrique; vous en avez le droit : c'est vous qui, étant ministre, sur le coup de la révolution de Juillet, avez eu l'honneur de rappeler nos forces de Madagascar, après les défaites non vengées de Tintingue et de la Pointe-à-Larrée ; c'est vous qui, dans le but de complaire à l'aristocratie anglaise, avez accepté pour la France la honte d'être battue et insultée par des sauvages. Les Houvas, depuis quinze ans, empoisonnent les populations Malegaches et replongent la grande île, cette *France orientale*, comme la nommait Louis XIV, dans un état d'épouvantable barbarie. La France est restée sourde à l'appel des peuplades opprimées et leur a refusé le bienfait de la civilisation chrétienne. C'est pour une part votre ouvrage, M. le maréchal de France : vous pouvez rire !...

Un membre de la majorité a donc voulu éclairer la Chambre ignorante des questions maritimes, et la Chambre a repoussé la lumière. Elle n'a pas écouté davantage M. Mauguin, qui, par malheur, n'abordait pas habilement le sujet au début de son discours et soulevait des questions curieuses peut-être, mais assurément intempestives. MM. les députés n'ont daigné accorder leur attention qu'à quelques mesquines chicanes de M. Dupin aîné. Aucun représentant de l'opposition active n'a pris la parole pour appuyer l'honorable effort de M. A. Denis ; consignons avec douleur ce renoncement. Deux ou trois députés, les plus intelligents, comprenaient toute l'importance du débat : ils se sont résignés piteusement au silence, avec affliction, avec découragement, parce que le gros de leur bataillon refusait de les suivre, parce que les chefs [illegible] d'intelligence pour ne pas savoir que le Traité-Broglie, spécialement en ce qui regarde l'abandon de la police à la côte orientale, est une faute politique immense, et il devait bien souffrir en voyant l'unanimité touchante de toutes ces dupes de gauche et de droite et du centre, qui votent sans comprendre. Pourquoi faut-il que, sur toutes les affaires maritimes, M. Guizot cède par timidité ou se laisse surprendre par ignorance, et qu'il vienne après couvrir les fautes irréparables de son gouvernement du manteau de sa noble éloquence !

(1) Voir la *Démocratie pacifique* du 3 juin, où l'on a imprimé côte *occidentale*, alors qu'il est question de la côte orientale.

LA JOURNÉE DES FOUS.

Avant de jouer le triste rôle que nous venons de dire sur les affaires extérieures, la Chambre, à propos d'une grave question de politique intérieure, s'est comportée avec une légèreté, avec une imprudence, que nous déplorons du fond du cœur.

M. Ledru-Rollin a adressé au ministère une interpellation sur l'affaire des charpentiers ; il a reproché au gouvernement d'intervenir dans la querelle des maîtres et des ouvriers et blâmé l'envoi des soldats dans les ateliers de charpente. M. Ledru-Rollin voit, avec raison, dans ce fait une coalition du Capital et du Pouvoir, et il craint que la mesure du ministre de la guerre n'ait pour effet de jeter des germes de division et de haine entre le peuple et l'armée. L'orateur radical était dans le vrai ; mais il y a en lui une démangeaison fâcheuse, déplorable, qui le pousse incessamment à déplacer le bonnet socialiste dont il n'a pas encore l'habitude, et à mettre au jour certain bout d'oreille compromettant. M. Ledru-Rollin, au moment où il voulait intéresser la Chambre au sort des pauvres travailleurs, ne s'est-il pas avisé de parler de ce que pourrait faire *un gouvernement constitué d'une autre façon*. A cette malheureuse parole, la Chambre presque tout entière a éclaté en murmures, en rires ironiques; le fantôme de la République a passé devant l'esprit de tous ces trembleurs, et la cause des ouvriers a été perdue sans retour.

Nous reviendrons demain sur ce débat. Nous avons besoin de modérer l'indignation douloureuse de notre cœur. Nous désirons peser mot à mot, avant de les juger, les discours de MM. Lebobe et Duchâtel ; nous voulons considérer avec calme les *erreurs* et les tristes doctrines du premier, les paradoxes du second. Mais, disons-le dès aujourd'hui, la Chambre n'avait pas attendu la parole imprudente de M. Ledru-Rollin pour prendre parti contre les ouvriers charpentiers. A peine la question était-elle posée, que nous avons vu se produire dans toute la salle des mouvements d'irritation et de colère dédaigneuse. C'était l'esprit de la bourgeoisie, dans ce qu'il a d'étroit, faisant explosion contre les prétentions du pauvre peuple. A peine vingt-cinq ou trente membres de l'extrême gauche, quatre ou cinq disséminés sur les autres bancs, sont restés calmes et dignes au milieu de la tempête. Ç'a été un spectacle désolant, et nous craindrions d'exprimer dans sa sincérité l'impression de chagrin et de découragement que nous avons emportée de cette séance.

C'est donc par un sentiment de modération que nous qualifions de folie l'agitation dont nous avons été témoins. Nous ne voudrions pas être obligés d'accuser le cœur même des représentants des classes riches ; nous ne voudrions pas avoir à désespérer de la transformation pacifique de cet ordre social, où le pauvre fatigué s'agite à cette heure et gémit, où toutes les âmes généreuses souffrent, où tout le monde est soucieux.

LE TRAITÉ BROGLIE.

Nous aimons assez les questions vidées à fond ; nous n'aimons pas le procédé moderne par lequel on les enterre. Malgré le soin que la *Démocratie pacifique* a mis à signaler à l'attention publique la lacune laissée dans le traité du 29 mai, en ce qui concerne la surveillance spéciale de la côte orientale d'Afrique, nous voyons avec douleur que cette question n'a pas été envisagée avec toute la gravité qu'elle mérite ; grâce à cette sournoise bonhomie, à cette indifférence affectée avec lesquelles le gouvernement et son principal organe, le *Journal des Débats*, ont accueilli l'*objection sérieuse* ; grâce aussi à la complicité de la presse appui des divers prétendants ministériels, qui n'a pas vu dans l'incident soulevé matière à renversement de ministère.

Nous n'avons nulle envie de faire de l'opposition systématique au gouvernement, ou de la défiance quand même contre l'Angleterre ; nous savons fort bien que ce sont là des choses qui commencent à être de fort mauvais goût, et nous ne demandons pas mieux que de les éviter : aussi ferons-nous notre possible pour bannir toute acrimonie de notre langage et rester aussi bons diables que la circonstance peut le permettre.

Et d'abord il doit être reconnu maintenant, car on a eu le temps de réfléchir depuis les avertissements donnés, que la façon dont on a procédé pour la côte orientale d'Afrique rend le Traité-Broglie, sinon nul, au moins fort incomplet. Evidemment, puisque la répression efficace de la traite à la côte Ouest nécessite la coopération des deux puissances contractantes, si cette coopération n'a pas lieu à l'Est, la traite n'y sera pas efficacement réprimée. Nier que la côte orientale puisse devenir désormais un foyer de l'ignoble trafic des esclaves serait plus que de l'enfantillage. « Les foyers de traite se déplacent, » a dit fort sagement M. le directeur des colonies. Cela est de toute vérité. Les négriers, bien avertis, vont affluer dans le canal de Mozambique et y faire la traite sous pavillon français. Qui s'y opposera? Les croiseurs anglais. Mais le traité a été précisément fait pour ôter ce droit à l'Angleterre. La traite ne se fait plus par nos navires, dit-on ; mais, du moment que les traités de 1831, 33 seront abrogés, les négriers reparaîtront.

Une chose nous étonne, c'est qu'une immense clameur ne se soit pas élevée de l'autre côté du détroit, et que tous les négrophiles britanniques n'aient pas crié à la trahison. Comment M. de Broglie lui-même, [illegible] naissons aussi, comme MM. Guizot, Desmousseaux de Givré, toute la libéralité de l'Angleterre en cette affaire. Seulement nous avons le malheur d'en être plus surpris que touchés. Toujours est-il que le traité va droit contre son but.

« Mais, ajoutait dans les bureaux l'honorable M. Desmousseaux de Givré, notre station navale de l'île Bourbon, renforcée, si cela est jugé utile, fera comme elle l'a toujours fait la police de ces mers. »

Eh bien ! la France a dans ces mers, non pas six bâtiments, comme l'a déclaré aujourd'hui M. Guizot, mais trois navires à voiles et un bateau à vapeur pour garder Mayotte, Nosse-Bé, les côtes de Madagascar, et se montrer quelquefois à l'iman de Maskat, qui a daigné enfin traiter avec nous. Allez donc avec cette flotte formidable, garder contre les négriers les 800 lieues de côtes environ qui s'étendent de la baie Delagoa au cap Guardalui, sans compter tout le littoral de l'île Malegache. Alors, dites-vous, on renforcera la station ! Eh ! bon Dieu, qui vous empêchait donc de dire tout de suite, dans le traité, que la chose serait faite, puisque, après tout, il ne fallait pas être une si forte tête pour s'apercevoir à la première vue que cela serait, nous ne dirons pas utile, comme vous le dites, mais absolument nécessaire !

Le *Journal des Débats*, qui en pense plus qu'il n'en dit, mais qui a bien voulu trouver sérieuse l'objection présentée dans les bureaux par MM. Guyet-Desfontaines, Perignon, Denis et J. de Lasteyrie, nous assure « que le gouvernement n'est pas engagé, qu'il conserve sa liberté complète et fera tout ce qu'exige l'intérêt du pays. »

« N'est pas engagé, » c'est peut-être là le mal ; car n'a-t-on pas quelque droit de se méfier de sa faiblesse et de ce système d'économies mesquines qu'il flatte dans la chambre, quand il s'agit d'autre chose que de forts détachés ou de dotations princières. Le gouvernement est libre !... mais vous n'y songez pas ! libre de ne rien faire, comme toujours, et voilà tout ! Ne comprenez-vous pas qu'il n'a plus la liberté d'exiger entre les croiseurs anglais et ceux qu'il croyait devoir envoyer à la côte orientale, ni cette simultanéité d'action, ni cette accession de droit à tous les traités faits par les agents de l'Angleterre avec les chefs indigènes, ni cette faculté d'intervention et de veto dans le cas où les croiseurs anglais voudraient faire emploi de la force sur quelques points ; en un mot, qu'il n'est plus libre de jouir de tous les bénéfices garantis par les diverses clauses du traité, reconnues avec raison comme nécessaires à nos intérêts et que vous signalez vous-mêmes comme une garantie contre l'accroissement d'influence que l'Angleterre aurait pu vouloir prendre à notre détriment sur la côte occidentale.

Ecoutez M. Galos : « La nouvelle convention est une conquête faite sur les anciennes prétentions de l'Angleterre, relativement à la surveillance et à la police des mers... »

Fort bien ! mais ces anciennes prétentions, nous voulons donc les reconnaître et les respecter dans toutes les mers à l'est du cap de Bonne-Espérance ?... Qui trompe-t-on, ici ? Quelle logique est cela ? Vous vantez le traité parce qu'il vous met avec l'Angleterre sur un pied d'égalité dans l'océan Atlantique, et vous trouvez les clauses de ce même traité parfaitement inutiles dans le canal de Mozambique et l'océan indien. Est-ce aveuglement, insanie ou parti pris de se moquer des gens ?... Est-ce que nous n'avions pas au Sénégal une station, comme nous en avons une à Bourbon ? Et pourquoi le traité alors, tel qu'il est rédigé pour la côte occidentale ? ou pourquoi pas ce même traité pour la côte opposée ? C'est à n'y pas croire. A quoi bon se créer cette difficulté à plaisir ? Est-ce pour avoir à demander plus tard une modification du traité à l'Angleterre, et l'occasion de faire valoir à la Chambre et la modération de cette puissance et l'influence de votre politique sur les décisions du Cabinet anglais ?

Evidemment, il est difficile de se contenir quand on voit de pareilles choses, et les questions alors se présentent en foule à l'esprit. Pourquoi cette distraction, cet oubli de M. de Broglie ? Pourquoi cette préoccupation de l'Angleterre qui ne se doute pas que la nouvelle convention va assurer l'exercice de la traite de l'autre côté du cap de Bonne-Espérance ? Pourquoi cet air de candide satisfaction résistant chez les ministres et leurs partisans à la preuve faite de la nullité du traité ? Pourquoi le silence de la presse anglaise et de tout le parti abolitionniste, malgré les avertissements que la presse de Paris vient de leur donner que la traite allait être désormais possible par navire français à la côte orientale ? Pourquoi ? pourquoi ?

Nous le savons bien, pour notre compte, mais à quoi bon le dire, on crierait à la malveillance systématique et à l'anglophobie.

La Chambre des députés, malgré la vive opposition du ministère, a décidé aujourd'hui, sur la proposition de MM. Havin et Manuel, que toutes les nominations dans l'ordre de la Légion-d'Honneur seraient publiées officiellement.

Encore la Compagnie du rail-way de Saint-Germain.

Tout le monde connaît la folie du double chemin de fer de Versailles ; tout le monde sait que, pour empêcher le chemin de la rive gauche de devenir une ruine avant même d'être terminé, la Chambre, et nous l'en félicitons, consentit à lui prêter cinq millions ; tout le monde sait encore que ce chemin est plus court d'un cinquième que celui de la rive droite, que les frais de traction y sont moins grands, que son embarcadère peut être facilement conduit, sans dépenses trop considérables, jusqu'à la Croix-Rouge, qui n'est plus elle-même qu'à 550 mètres des quais, c'est-à-dire à une faible distance du centre véritable de la capitale : tout le monde sait enfin que ce pauvre chemin a eu le malheur de jouer le rôle du pot de terre contre le pot de fer, et a été écrasé par son heureux rival.

Eh bien ! le croirait-on, au lieu de venir efficacement en aide au chemin de la rive gauche et du même coup à l'Etat en sauvant du naufrage les cinq millions prêtés par les contribuables, au lieu de donner à une grande partie de la capitale un embarcadère commode et bien placé ; — au lieu de donner la préférence au chemin le plus court, le ministre des travaux publics a mieux aimé complaire

rembourser les cinq millions à l'Etat, et de réduire à cinquante-cinq ans la durée de jouissance du chemin de fer de Paris à Versailles, comme le demande M. le ministre.

Au lieu de suivre cette marche rationnelle, on a tout sacrifié aux exigences des Compagnies de Saint-Germain et de la rive droite, ces Compagnies qui traitent l'administration du ton dont voici un échantillon. M. Pereire, premier ministre de M. de Rothschild, écrivait il y a deux ans et demi à un ministre du roi des Français.

« J'ai lu avec la plus grande attention votre exposé des motifs, » et je dois le dire avant tout, j'ai vu avec étonnement que les intérêts des deux chemins de fer de Versailles et du chemin de fer » de Saint-Germain étaient entièrement mis en dehors des combinaisons du réseau dont vous proposez l'établissement.

» Si une somme de plus de cinquante millions ne se trouvait engagée dans ces trois entreprises, etc. »

Voilà qui est parlé de haut et comme il convient au représentant d'une puissance supérieure.

Mais s'il peut vous convenir, messieurs du ministère des travaux publics, de vous humilier devant les rois de la finance, n'ajoutez pas à ce rôle fort peu digne, celui de leurrer le public ; ayez le courage de votre servilité.

Vous bernez votre monde lorsque vous dites que le chemin de la rive gauche ne sera pas sacrifié aux intérêts du chemin de Saint-Germain, lorsque vous dites que le chemin de la rive gauche continuera à être exploité. Non! la fusion des deux Compagnies, en une seule, c'est l'arrêt de mort du chemin de la rive gauche. La raison en est bien simple.

Pourquoi la rive gauche, malgré ses pertes, a-t-elle continué jusqu'à présent à être exploitée? parce que c'était pour elle la seule planche de salut, le seul moyen d'obtenir grâce devant le ministère. Elle devait donc soutenir la concurrence à tout prix ; elle l'a fait.

Mais la nouvelle Compagnie, la Compagnie du chemin de fer de Paris à Chartres, ne sera pas assez débonnaire pour dépenser de l'argent en pure perte sur une deuxième tête de ligne, celle du chemin de fer de Versailles (rive gauche), d'autant plus sûrement que la Compagnie de Saint-Germain exercera une immense influence pour prélever tout entier le tribut du réseau de l'Ouest. C'est ainsi que nous voyons de nos jours, et plus puissant que jamais, renaître le droit d'aubaine.

A propos de ce droit d'aubaine, voici un rapprochement édifiant. « Evidemment, disait M. le ministre des travaux publics en parlant » de la Compagnie d'Orléans moins haut placée que celle de Saint-» Germain dans le royaume de la finance, évidemment quelque » respectable que soit l'intérêt de la Compagnie d'Orléans, nous » n'avions point à nous en préoccuper, nous n'avions à considérer » que l'intérêt public et celui de la Compagnie future d'exploitation » (la Compagnie de Lyon) qui se confond ici avec l'intérêt de l'E-» tat. Le tracé direct (par les plateaux de la Brie) doit avoir dix » kilomètres de moins de longueur ; ainsi le public aura moins à » payer et le trajet sera moins long. D'un autre côté, la Compagnie » du chemin de Lyon n'aura pas à payer de péage à la Compagnie » d'Orléans. » Remarquons d'ailleurs, avec M. le ministre, que la Compagnie d'Orléans offrait de réduire ce péage de 50 0/0.

Eh bien ! non seulement M. le ministre des travaux publics ne tient plus le même langage lorsqu'il s'agit de la Compagnie de Saint-Germain, mais il a l'air d'ignorer complètement que cette Compagnie prélève et se dispose à prélever des droits de péage sur toutes les autres lignes de l'Ouest. Il faut que M. le ministre ait poussé bien loin le renoncement aux choses de ce monde!

Ajoutons que l'on saura donner une couleur d'intérêt public à l'abandon de la rive gauche ; chose extrêmement facile.

« Les embarcadères de la rue Saint-Lazare et des Batignolles, » dira-t-on, sont en communication avec Rouen et le Hâvre, ils le » seront bientôt avec Lille et Strasbourg et plus tard avec l'embar-» cadère de la Bastille (chemin de Lyon par la Bourgogne), il faut » donc, avant tout, dans l'intérêt général, dans l'intérêt du com-» merce, mettre en communication directe avec ces lignes, le mou-» vement commercial qui s'opèrera sur celles de l'Ouest à Paris.(1)

L'argumentation en ces termes sera bonne, juste, évidente, et elle sera acceptée.

Mais ces arguments sont actuellement détestables, aujourd'hui que l'on peut, par d'autres combinaisons, sauvegarder également, dans une juste limite, les intérêts des deux rives, si l'on ne veut pas faire la part du lion à la Compagnie de Saint-Germain.

Voici ces combinaisons :

Donner au chemin de la rive gauche l'exploitation de la ligne de Chartres à Paris.

Accorder au chemin de la rive droite l'exploitation presque exclusive du chemin de Paris à Versailles, en limitant, à l'exception des dimanches, le nombre des convois de la rive gauche entre Paris et Versailles inclusivement.

Donner au chemin de la rive gauche le droit de s'embrancher sur le chemin de la rive droite, afin de pouvoir, si cela devient nécessaire, faire arriver (moyennant péage) certaines marchandises de Chartres et de l'Ouest sur la rive droite, à Saint-Lazare, aux Batignolles, sans rompre charge.

Ces combinaisons sauvegardent tous les intérêts, y compris ceux de l'Etat, que l'on compte toujours pour rien. Les mécomptes des voyageurs entre Paris et Versailles ne seront pas augmentés, car Versailles, pour qui on a fait *exprès* deux chemins, en conservera au moins un en toute propriété, ce qui n'existera pas par la combinaison de M. le ministre des travaux publics, au grand préjudice des voyageurs de Paris à Versailles qui ne sont déjà que trop souvent obligés de se morfondre pendant des heures entières pour attendre des convois spéciaux.

Il y a mieux ; cette combinaison, en rattachant entre eux à une courte distance de Paris les deux chemins de fer de Versailles, résout une partie du prétendu grand problème du chemin de fer circulaire autour de Paris pour rattacher entre eux les différents embarcadères,

dehors, la haine contre la Turquie et les questions de frontières ont amené des conflits armés. Enfin, les puissances européennes n'ayant pu s'entendre sur la direction des affaires helléniques, cette mésintelligence des Cabinets a fait naître, comme en Syrie, des partis divers se rattachant, l'un à la Russie, l'autre à l'Angleterre, un troisième à la France, etc.

Ainsi, la diplomatie européenne, qui a pu se concerter un moment pour retrancher la Grèce de la Turquie, et pour en faire un royaume, n'a pas pu continuer à s'entendre pour y faire régner la tranquillité et la paix. Les Hellènes semblent n'avoir aucune foi dans l'avenir de la constitution qu'on leur a donnée. Ils s'agitent, à l'heure qu'il est, plus que jamais, au dedans et au dehors. Le ministère actuel vient de porter à la tribune un projet de loi contre le *brigandage*.

Une bande, partie d'Atalante, est entrée en Turquie, et a commis des horreurs sur son passage : ceux qui n'ont pas pu se soustraire par la fuite à la fureur des assaillants ont été impitoyablement massacrés. Deux villages ont été entièrement incendiés. Une seconde bande, sous les ordres d'un brigand amnistié, le nommé Kiapha, était également partie pour passer la frontière.

Mais ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que les Cabinets européens cherchent à tirer parti de cette effervescence intérieure et extérieure pour établir leur influence sur le ministère hellénique, et ne font par conséquent qu'augmenter l'irritation et compliquer les difficultés. Ainsi, tandis qu'on soupçonne le Cabinet russe de voir avec plaisir, sinon de favoriser les attaques des Grecs contre la frontière turque, voici que l'Angleterre, prenant le contrepied de la Russie, communique une dépêche du Cabinet de Saint-James dans laquelle on se plaint des dispositions agressives de la Grèce envers la Turquie.

D'après une correspondance d'Athènes, cette note serait menaçante pour le Cabinet hellénique. Après avoir rappelé que l'intégrité de l'empire ottoman est placée sous la protection des grandes puissances, elle terminerait en déclarant : que le passage de toute bande quelconque d'hommes armés, des frontières de la Grèce pour se rendre en Turquie, sera considéré par l'Angleterre comme une agression de l'état hellénique contre le territoire du sultan.

De son côté, la Russie, qui ne perd pas de vue le lien spirituel et l'unité de communion qui la rapproche de la Grèce, s'efforce de faire accepter par la représentation nationale une loi d'intolérance qui est appréciée, dans les termes suivants, par une correspondance d'Athènes :

« Il s'agit d'une loi religieuse, presque complètement digne du Moyen-Age. Cette loi donne au Saint-Synode grec le pouvoir de décider la suppression, en tous lieux, de tout écrit, de tout enseignement oral ou écrit qui lui paraîtra hétérodoxe, de requérir les autorités de police pour opérer telles suppressions, et de renvoyer devant les tribunaux non seulement les auteurs, les éditeurs et les libraires, mais jusqu'aux bouquinistes qui seraient coupables de la vente de tels écrits! Si l'on considère l'état de l'Eglise en Orient, l'état d'ignorance du clergé grec, à quelques exceptions près, ignorance déplorée d'ailleurs par la presse hellénique elle-même, si l'on observe l'influence que la Russie exerce sur ce clergé, et les déplorables tendances que les agents de cette puissance s'efforcent d'y développer, on ne se demandera pas sans inquiétude, quelles seront les conséquences d'une telle loi. »

Au milieu de ces conflits divers que fait le Cabinet des Tuileries ? Il ne fait rien; il approuve tour-à-tour ceux qui agissent en sens contraire; il ne sait pas même prendre un juste-milieu. Quant à nous, nous voudrions voir appliquer à la Grèce les grands principes que nous avons toujours posés dans la question d'Orient. Nous croyons que le rôle de la France consiste à porter toutes les difficultés qui se présentent dans la réunion des puissances à Constantinople, à discuter ouvertement et à provoquer des solutions collectives. Nous pensons, en un mot, que la tranquillité, le bien-être et le progrès de tous les pays qui appartiennent ou qui ont appartenu à l'empire ottoman, dépendent de l'entente et du concert véridique des Cabinets européens. Etablir le débat qui amènera cette entente, telle est la grande politique que nos hommes d'Etat n'aperçoivent malheureusement pas. Qu'on laisse à l'empire ottoman son intégrité matérielle ; mais que, du moins, toutes les puissances, par leur accord, créent, au sein de cet empire, une unité intellectuelle et morale, dont l'absence fait souffrir si cruellement tout ce qui appartient ou a appartenu à cet empire.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC PASQUIER.

Séance du 27 juin.

M. LE MARQUIS DE LAPLACE dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à un crédit de 18 500 000 pour des travaux extraordinaires aux fortifications de Paris.

M. DE LACOSTE dépose le projet de loi relatif à un crédit de 200 000 fr. pour la célébration des journées de juillet.

La chambre se retire dans ses bureaux pour examiner deux projets de loi relatifs à des emprunts votés par les villes de Lille et du Mans.

Le rapport de M. Persil sur l'art. 5 du projet de loi relatif à la police des

---

(1) Si l'embarcadère d'Orléans, situé dans la partie méridionale de Paris près du Jardin-des-Plantes, demeure isolé et seul sur la rive gauche, son influence sera complètement nulle sur le mouvement des affaires, dans cette partie de la capitale. Tout le mouvement se concentrera autour des embarcadères *très rapprochés* de la partie septentrionale. Il est vrai que les énormités économiques professées il n'y a pas un mois par M. Dufaure à propos des embarcadères du rail-way de Lyon prendront rapidement le dessus. Ce sera toujours une compensation.

« Si un mouvement instinctif de la population parisienne, disait M. Du-» faure, la porte à se grouper au pied du coteau de Montmartre, il est dou-» teux que les moyens de communication établis entre Paris et les autres par-» ties du royaume, doivent combattre ce mouvement au lieu de s'y prêter. »

Il est douteux soit ! mais commencez par donner à chaque partie de la ville les embarcadères qui naturellement y aboutissent.

M. RAVIN propose un article [illegible]

« Toute nomination dans l'ordre de la Légion-d'Honneur sera insérée au *Moniteur*. L'ordonnance de nomination devra être motivée. »

La croix de la Légion-d'Honneur, dit l'orateur, est employée trop souvent comme monnaie électorale ; la publicité mettrait, en partie du moins, un frein à cette corruption, et d'ailleurs augmenterait l'honneur que reçoivent les décorés.

M. DE LESPINASSE. Au ministère de la guerre, il faut avoir rendu des services ou avoir fait des actions d'éclat ; pourquoi en est-il autrement dans un autre ministère.

M. QUINETTE. La loi actuelle porte qu'il faut avoir 20 ans de service dans les fonctions civiles, ou avoir fait une action d'éclat pour avoir la croix.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances. La question n'a aucun rapport avec la loi sur le budget, et par ce motif je prie la chambre de ne pas adopter l'amendement.

M. LUNEAU. La loi du budget est une loi de contrôle à laquelle tout vient se rattacher; le moment est donc parfaitement choisi pour voter une mesure qui doit mettre un terme à la corruption électorale.

L'amendement est mis aux voix ; deux épreuves sont déclarées douteuses.

Le scrutin de division donne :

Pour l'amendement ,	109 voix.
Contre ,	125

L'amendement n'est pas adopté.

Plusieurs rapports sur des projets de loi d'intérêt local sont déposés.

M. MANUEL propose de réduire l'amendement à cette phrase :

« Toute nomination dans l'ordre de la Légion-d'Honneur sera insérée au *Moniteur*. »

La demande de motiver l'ordonnance a pu paraître à quelques uns restrictive de la prérogative royale ; mais l'insertion des noms des décorés au *Moniteur* est réclamée par tout le monde ; la commission du budget vous le demandait l'année dernière; la même commission le propose encore cette année, et j'espère que la chambre voudra bien s'y associer.

M. CERFBEER. Toutes les nominations faites par le ministre de la guerre sont insérées au *Moniteur* sans exception.

M. MARTIN (du Nord), ministre de la justice, croit que le vote de la chambre sur le premier amendement entraîne le rejet du second.

Nous ne trouvons, du reste, aucune difficulté à généraliser la publicité qui est déjà accordée en grande partie aux nominations de la Légion-d'Honneur et à publier les noms de tous les décorés au *Moniteur*. Nous ne ferons jamais, nous n'avons fait aucune nomination que nous ne puissions avouer hautement; mais je pense que l'amendement doit être repoussé, parce qu'il n'est pas à sa place dans la loi du budget.

M. DE MORNAY soutient que la plupart des nominations faites dans la Légion-d'Honneur ne pourraient supporter la publicité: les avancements dans la Légion-d'Honneur se font d'une manière scandaleuse; le nombre des commandeurs surtout va toujours croissant. (Hilarité, interruption. Tous les yeux se portent sur M. Croissant qui a été récemment nommé commandeur de la Légion-d'Honneur.)

M. MARTIN (du Nord) revient sur ses précédentes observations, et répète que ni lui ni ses confrères ne déclinent la publicité.

M. LUNEAU. Il y a des peines contre ceux qui portent sans autorisation les croix de la Légion-d'Honneur; il faut bien que les noms qui ont droit de la porter soient connus. C'est d'ailleurs une singulière récompense honorifique que celle qui ne peut supporter la publicité.

L'amendement est mis aux voix ; les deux épreuves sont déclarées douteuses; il est procédé au scrutin de division.

Les voix se répartissent ainsi :

Pour	137
Contre,	132

L'amendement est adopté.

Sur le chapitre (état B.) relatif à la caisse des invalides de la marine, M. Lacoudrais lit quelques observations que le bruit des conversations ne nous permet pas d'entendre.

Après le vote des divers crédits de cet état, la chambre en revient à l'art. 2, relatif aux voies et moyens. Cet article est adopté sans discussion.

« Art. 3. L'effectif à entretenir en Algérie, au-delà duquel il y aura lieu à l'application du deuxième paragraphe de l'art. 4 de la loi des finances du 11 juin 1842 est fixé, pour 1846, à 60 000 hommes et 15 398 chevaux. — Adopté.

« Art. 4. Il sera tenu un compte spécial et distinct de l'emploi des crédits ouverts à chacun des paragraphes des chapitres 21, 25 et 33 du budget du ministre de la guerre, pour travaux extraordinaires civils et militaires à exécuter en 1846 sur divers points de l'Algérie. Ces crédits ne pourront recevoir aucune autre affectation. » — Adopté.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ propose de placer après cet article cinq dispositions additionnelles pour demander qu'il soit rendu compte chaque année de la situation des opérations cadastrales en Algérie, que dans le cours de la session de 1846 le ministre de la guerre remettra aux chambres :

1° Le relevé nominatif des biens appartenant à l'Etat, à la colonie ou à des établissements publics et qui sont affectés à un service public ;

2° Le relevé des biens régis par l'administration des domaines, comme appartenant à l'Etat, à la colonie ou à des établissements publics.

3° Le relevé des biens régis par l'administration des domaines, mais qui n'appartiennent ni à l'Etat, ni à la colonie, ni à des établissements publics, ou dont la propriété ne leur est pas définitivement acquise, etc., etc.

M. BIGNON, rapporteur, ne croit pas que cet amendement doive être adopté, mais il appelle l'attention de M. le ministre de la guerre sur la question.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ retire son amendement.

L'article 5 relatif à un crédit de 1 050 000 fr. pour l'inscription au trésor public des pensions militaires à liquider dans le courant de l'année 1846 est adopté.

L'article 6 contient la nomenclature des dépenses par ministère.

Pour un des paragraphes de cet article, la commission avait proposé un amendement pour demander que les frais de police et de surveillance des chemins de fer fussent mis à la charge des compagnies.

Après quelques explications de M. le ministre des travaux publics, l'amendement est retiré.

M. LEDRU-ROLLIN demande la parole sur les crédits pour le ministère de la guerre. La presse a annoncé tout récemment, dit-il, et j'ai vérifié par moi-même que l'ordre a été donné par M. le ministre de la guerre aux militaires qui ont été ouvriers charpentiers de travailler dans les ateliers de charpente; chacun de nous a pu voir comme moi ces militaires au travail dans des maisons en construction dans la rue de l'Université. (Rumeurs.)

AU CENTRE. On a bien fait.

M. LEDRU-ROLLIN. Vous me permettrez, messieurs, de n'être pas de votre avis. En présence de ce qui se passe entre les ouvriers charpentiers et les maîtres, je crois qu'on a mal fait. (Violentes rumeurs.)

Je ne demande, moi, messieurs, si le gouvernement a fait, en présence des événements, ce qu'il devait faire. (Bruit.) Je ne juge pas la question, je ne donne droit ni aux maîtres ni aux ouvriers; mais je crois qu'il y a là une situation déplorable pour le commerce de Paris, pour l'industrie tout entière, et surtout pour les malheureux ouvriers qui en sont les victimes. (Vi-

sein, que l'armée est composée de ses frères, et elle ne l'oubliera pas. (Très bien ! au centre.)

Le gouvernement sait qu'un pouvoir prudent ne doit jamais intervenir pour régler les conditions du travail.

M. LEDRU-ROLLIN. Je ne l'ai pas demandé.

M. DUCHATEL. La fixation des salaires est une de ces questions dans lesquelles un gouvernement prudent n'intervient pas.

M. LEDRU-ROLLIN. Vous y intervenez par vos soldats.

M. DUCHATEL. Il est bon que le prix du travail puisse se débattre librement entre le maître et l'ouvrier. Parmi les ouvriers qui ne travaillent pas, il y en a beaucoup qui voudraient travailler.

M. DUPIN. Oui, beaucoup.

M. DUCHATEL. J'espère que tous les autres se décideront à en faire autant incessamment. (Au centre : Oui ! oui !)

Quant à l'intervention des ouvriers militaires, elle n'a eu lieu, je le répète, que pour protéger les industries injustement atteintes par le repos des charpentiers. (Au centre : Très bien ! très bien ! c'est cela !)

M. LEDRU-ROLLIN. Les paroles que vient de prononcer M. le ministre confirment ce que j'avais avancé. Le pays sera juge de la valeur de ses théories. Je n'appelle pas le gouvernement à régler les salaires ; sans doute, si c'était un gouvernement constitué d'une autre façon...

AU CENTRE. Oui, nous y voilà.

M. LEDRU-ROLLIN. Je n'aurais demandé au gouvernement actuel que de l'impartialité ; mais que le gouvernement intervienne, comme il l'a fait, et que sous prétexte d'un palliatif, il mette son poids dans la balance, que dans une question où il y a en présence des hommes qui peuvent mourir de faim et un capital qui peut attendre, on ne laisse pas à la concurrence toute sa liberté, voilà ce qu'on ne saurait trop blâmer.

VOIX AU CENTRE. Aux voix ! aux voix !

AUTRES VOIX. L'ordre du jour ! (Violente agitation.)

M. LEBOBE. Je n'aurais pas porté à la tribune la question des ouvriers, car je crois qu'elle n'eût jamais dû y être portée ; mais puisqu'elle l'a été, permettez à un homme qui a vécu avec les ouvriers de vous faire part de sa pensée sur la question.

Tout ouvrier peut discuter le prix de son travail ; si le prix proposé par le maître ne lui convient pas, il est libre de se retirer.

UNE VOIX. Et de mourir de faim

M. LEBOBE. Les ouvriers charpentiers se divisent en trois classes : les compagnons du devoir ; ceux-ci prétendent réglementer le travail et imposer aux autres leurs conditions. Ces ouvriers sont au nombre de 800.

D'autres ouvriers s'intitulent compagnons de la liberté ; ceux-là sont des hommes très pacifiques qui n'attaquent jamais et ne se soulèvent que s'ils sont provoqués.

A côté de ceux-là il y a encore à Paris environ 2 200 à 2 300 ouvriers sages, laborieux, d'une conduite exemplaire, qui ne se soulèvent et ne se coalisent jamais.

La question du salaire n'est pas la seule ou plutôt c'est la moindre de celles qui divisent les maîtres et les ouvriers. Ceux-ci demandent en outre à ne travailler qu'un certain nombre d'heures par jour ; ils veulent encore que, si passé ce nombre d'heures ils travaillent trois heures, ils soient payés comme s'ils avaient travaillé quatre ; ils ne veulent pas qu'on travaille à la tâche ; ils empêchent ainsi ceux des ouvriers laborieux qui en ont besoin de se donner un supplément de salaire, et les maîtres qui les emploient sont parfois interdits pour deux ou trois ans. (Cris de stupéfaction au centre.)

Et l'on vient dans cette chambre prêcher la révolte à ces hommes !

M. LEDRU-ROLLIN. Comment la révolte !

Explosion de voix au centre. Oui ! oui !

M. LEBOBE. Le salaire, je le répète, n'est pas la chose en discussion.

M. LEDRU-ROLLIN interpelle vivement l'orateur au milieu du bruit ; ses paroles n'arrivent pas jusqu'à nous.

AU CENTRE. A l'ordre ! à l'ordre !

M. LEBOBE. Ce que le gouvernement a fait est également favorable aux industries et aux ouvriers paisibles.

M. LEDRU-ROLLIN essaie encore de parler. Les cris continuent.

M. LE PRÉSIDENT. M. Ledru-Rollin, vous n'avez pas la parole.

M. LEBOBE. Par ces raisons, messieurs, je vous prie de passer à l'ordre du jour sur la question, et je regrette qu'on ait cru par cette discussion irritante devoir jeter de l'huile sur le feu.

AU CENTRE. Très bien ! très bien !

La chambre revient à la discussion du budget dont les divers articles sont adoptés sans discussion importante.

M. HAVIN propose un article additionnel pour demander que les nominations des sous-préfets, conseillers de préfecture et secrétaires généraux de préfecture soient insérées au *Moniteur*.

Sur l'assurance donnée par M. le ministre des finances que cela ne souffre pas de difficultés, M. Havin retire son amendement.

La chambre passe ensuite au scrutin sur l'ensemble du budget. Les voix se répartissent ainsi ;

Pour,	232
Contre,	43

La chambre a adopté.

On s'occupe ensuite du projet de loi relatif à la demande de crédits extraordinaires pour les dépenses de la division navale destinée à stationner sur les côtes occidentales d'Afrique.

M. DENIS. Je n'ai qu'une simple interpellation à faire. C'est parce que le ministère, avec lequel je vote d'habitude, a obtenu un certain succès...

M. TUPINIER. Dites un succès certain !

M. DENIS. Dans les négociations ouvertes à Londres pour la suppression du droit de visite, que je voudrais plus entier, plus complet, et pour ainsi dire inattaquable. (Bruit.) Vous ne savez pas ce que je veux dire, messieurs.

M. LHERBETTE. Parlez de la côte orientale d'Afrique.

M. DENIS. Attendez, je ne puis pas y arriver si vite.

Messieurs, il est impossible qu'une loi aussi importante se passe sans discussion, sans qu'on puisse au moins adresser une interpellation à M. le ministre des affaires étrangères.

Je trouve donc, messieurs, quant à moi, que selon les termes du traité en question, il n'y a certainement point parité dans la situation faite à la France et à l'Angleterre sur la côte orientale de l'Afrique.

Dans un traité élaboré, discuté par deux hommes aussi éminents que le sont MM. de Broglie et le docteur Lushington, il ne peut avoir été inséré une seule expression qui puisse être regardée comme indifférente.

Comment se fait-il que, quand il s'agit de la France, la côte orientale ne soit point mentionnée ? Comment se fait-il qu'elle le soit dans le paragraphe relatif aux droits de l'Angleterre ?

Je dis donc que, si l'on doit réprimer la traite sur la côte occidentale parce qu'il est de notoriété qu'elle s'y fait, il n'est pas moins prouvé que le commerce, ou plutôt le trafic des noirs, a eu lieu sur la côte orientale, et qu'il a lieu sous la protection du pavillon anglais. (Murmures et bruits divers.)

Je connais les faits : je les ai signalés plus d'une fois à l'attention de la chambre. M. Dejean de la Bâtie, délégué de Bourbon, les a donnés au public dans un rapport imprimé à Bourbon, et dont l'un de nos honorables

des fonds pour surveiller des côtes étrangères, on devrait s'occuper des besoins de la France ; vous avez sous les yeux, dit l'orateur, des malheurs nombreux à réparer, des désastres qui sont dus à la colère des saisons, des inondations, des incendies, et c'est en présence de semblables malheurs que vous sacrifiez 10 millions pour surveiller des peuplades qui n'ont aucun droit à votre bienveillance.

Il y a plus, c'est que l'Angleterre profiterait des dépenses que nous allons faire en vertu du nouveau traité ; l'Angleterre, sous ce prétexte, importera son commerce sur tous les points du monde ; notre intérêt est de concentrer notre marine dans la Méditerranée ; le nouveau traité nous est contraire puisqu'il a pour objet de la disperser.

M. DUPIN. Je demanderai à faire une observation sur une conséquence que la convention du 29 mai est dans le cas de recevoir, conséquence sur laquelle je demanderai quelques explications. Au sujet du droit de visite, la chambre a exprimé le vœu que ce droit, qui résultait d'une convention, fût aboli, car je le considère ainsi d'après la clause qui dit qu'il sera, pendant cinq ans, remplacé par un autre droit de visite que je crois inoffensif s'il est exécuté avec sincérité. D'après l'art. 8 de la convention du 29 mai et les instructions annexées au traité, les croiseurs qui auront le droit de visiter sont autorisés, en s'appuyant du droit des nations civilisées, à arrêter tout navire, quel que soit son pavillon, quand il sera soupçonné de traite. Je reconnais, pour moi, le droit de héler un navire, de le haranguer, de vérifier sa nationalité et le port d'où il vient ; mais je demanderai comment le traité entend les mots *selon le droit des nations civilisées*, et les Etats-Unis sont-ils à vos yeux une nation civilisée, bien que n'étant pas une nation européenne ? Je le crois.

Eh bien, vous savez que le deuxième droit de visite dont j'ai parlé n'est pas entendu par les Américains comme par les Anglais ; je ne me prononce pas sur la manière dont ils l'entendent les uns et les autres, je ne rechercherai pas si les Américains l'entendent d'une manière plus conforme à l'indépendance du pavillon ; je dirai seulement qu'ils l'entendent d'une manière fort différente, et ils apportent chacun un tel entêtement dans leurs prétentions, qu'il en est résulté des collisions, qu'il en résultera de nouvelles. C'est en parlant de ce droit de visite que le président des Etats-Unis disait : Cette visite serait regardée comme un droit de recherches avec de meilleures formes, sous un nouveau nom.

Nous aurions donc peu gagné si on n'avait fait que consacrer un droit moins bien défini, moins étendu en apparence, mais plus général en effet puisqu'il s'appliquerait à toutes les nations, impliquant les mêmes procédés et devant amener des résultats peut-être plus funestes.

Je demande si, en présence des diverses interprétations données à ce second droit de visite, de ce droit autrement entendu en Angleterre et en Amérique, je demande, dis-je, si nous ne courons pas le risque d'être entraînés dans l'interprétation des Anglais. L'entendrons-nous comme l'Amérique ? Sans doute la courtoisie de nos capitaines amènera toujours des communications amiables ; mais si les Anglais forcent la mesure avec d'autant plus d'intrépidité, de hardiesse, qu'elle nous verra à côté d'elle et qu'elle nous croira impliqués dans ses procédés, forcés de partager le conflit, si l'Angleterre s'avise de visiter un bâtiment américain à sa manière, il se trouvera qu'après nous être concertés dans un but sacré, nous serons entraînés dans une politique qui n'est pas la nôtre, qui souvent contrarie la nôtre.

Je n'attaque pas la loi ; je veux la mettre en garde, je lui demande de se prononcer pour la visite courtoise, pour la visite française, et non pour la méthode et pour les façons anglaises.

M. GUIZOT. Je suis bien aise que l'honorable préopinant m'ait provoqué à donner des explications qui, je l'espère, ne laisseront de doute dans l'esprit de personne.

Nous sommes ici en présence d'une difficulté véritable.

Est-il possible d'admettre, pour vérifier la nationalité d'un bâtiment, un droit de visite sous certaines conditions, par certains procédés qui n'entraînent pas les inconvénients attachés au droit de visite dont la chambre a demandé l'abolition ?

Voilà toute la question ; elle n'est pas nouvelle : deux principes absolus ont été soutenus d'une façon générale. On a soutenu que le pavillon, vrai ou faux, couvrait complètement le bâtiment, étant le signe irrécusable de sa nationalité ; devant ce principe, toute police des mers disparaît : c'est l'anarchie, c'est le brigandage.

Un autre principe également absolu, c'est que tout bâtiment de guerre d'une marine militaire a le droit de visiter, sans condition, sans conséquence, tous les bâtiments marchands, et de s'assurer par des moyens quelconques de leur nationalité. Ce principe détruirait toute liberté des mers.

En présence de ces deux principes absolus, une transaction était nécessaire ; tous les peuples ont admis que les bâtiments de guerre d'une marine militaire avaient le droit, sur soupçon de piraterie, de visiter un bâtiment marchand. La France a fait plus que cela : dans la loi de 1825 sur la piraterie, elle a écrit que le fait de naviguer sans papiers de bord était piraterie ; que le fait de naviguer avec des papiers de bord de plusieurs nations était piraterie. La marine française a et pratique le droit de s'assurer si un bâtiment marchand navigue avec des papiers de bord, si ces papiers sont de plusieurs nations. Voilà le droit tel qu'il est pratiqué, tel qu'il existe chez nous.

Une contestation s'est élevée entre l'Angleterre et les Etats-Unis : l'Amérique refusant de se laisser visiter par aucun bâtiment, l'Angleterre réclamant le droit de s'assurer de la nationalité d'un navire, il a été tenu un grand nombre de discours de part et d'autre sur le principe absolu ; mais lorsqu'il a fallu donner des instructions aux capitaines, on a senti la difficulté réelle ; on en est venu à un moyen terme qui n'a pas été proclamé solennellement dans les discours, mais qui est écrit dans les mêmes termes dans les instructions données à la marine.

Voici ce que disent les Américains : « Les Etats-Unis n'ont pas la prétention que le fait de hisser le pavillon américain puisse conférer une protection à ceux qui n'ont pas le droit de s'en couvrir. Autrement ils s'exposeraient à voir leur pavillon dégradé et déshonoré en servant à couvrir des actes coupables ; mais il importe que tous les citoyens américains jouissent de sa protection efficace. Toutes les fois qu'un croiseur étranger visitera un navire portant pavillon américain, il le fera à ses risques et périls ; si le navire est véritablement américain, le croiseur devra indemnité, réparation, s'il y a eu dommage ; si le navire n'est pas américain, les Etats-Unis n'ont pas à s'offenser de ce qui aura été fait à son égard. »

L'Angleterre dit, de son côté, qu'elle n'a pas la prétention de visiter les bâtiments américains ; mais elle a le droit de s'assurer si les bâtiments qui portent le pavillon américain sont vraiment américains ; s'ils ne le sont pas, les croiseurs agiront à leur égard suivant les circonstances ; si les bâtiments sont américains, il pourra y avoir lieu de la part du croiseur à indemnité et réparation, et son gouvernement en répond.

C'est dans ces termes que les Etats-Unis et l'Angleterre ont résolu la question ; par leurs instructions respectives, les nôtres sont exactement conformes à ce fait. Et je parle à dessein d'un fait. Il ne s'agit pas d'un droit ; les Etats-Unis n'ont pas reconnu le droit de vérifier la légitimité du pavillon : ils ont admis le fait comme une nécessité pratiquée par chacun à ses risques et périls. Nous n'avons pas non plus considéré cette vérification

vers.) Je ne crois pas que cela puisse être contesté.

Eh bien ! quand il est prouvé que le seul intérêt de l'Angleterre dans cette question spéciale, que son seul intérêt était l'abolition de la traite, lorsque, quand des moyens efficaces lui ont été présentés, elle y a consenti, quand elle a vu que la France désirant l'abolition du droit de visite, voulait cependant la répression de la traite, je ne pense pas qu'on doive l'accuser.

Les deux gouvernements présentent un beau spectacle : ils sont réunis dans un intérêt de justice et d'humanité universelles ; M. Mauguin disait que c'était une passion. Oui, mais quand des passions deviennent aussi un sentiment raisonné d'humanité, ce sont des passions saintes ; la France et l'Angleterre ont prouvé qu'elles en étaient animées quand elles ont écarté les obstacles secondaire pour atteindre un si noble but.

L'art. 1er est adopté.

« Art. 2. Il est alloué au même ministre, pour le même objet, sur l'exercice 1846, un crédit extraordinaire montant à 2 817 000 francs.

» La répartition de ce crédit entre les divers chapitres du budget de 1846, aura lieu conformément au tableau B. annexé à la présente loi.

» Art. 3. Il est ouvert au ministre de la marine, sur l'exercice 1846, un second crédit extraordinaire de 6 millions de francs, pour subvenir aux dépenses de construction et d'armement, sur de nouveaux modèles, de sept bâtiments à vapeur munis de leurs machines motrices, non compris au budget dudit exercice.

» Art. 4. Le crédit de 6 millions de francs mentionné dans l'art. 3 ci-dessus, formera l'objet d'un chapitre spécial, qui prendra le no 10 *bis* au budget du département de la marine et des colonies pour l'exercice 1846.

» La portion de ce crédit qui n'aurait pas été employée en 1846, pourra être réimputée, par ordonnances royales, sur l'exercice suivant, avec la même affectation.

» Art. 5. Il sera pourvu aux dépenses autorisées par la présente loi sur exercices 1845 et 1846, au moyen des ressources ordinaires affectées aux besoins de ces exercices.

Ces articles sont adoptés sans discussion.

L'ensemble du projet de loi est ensuite adopté par 244 voix contre une.

Demain, à midi, séance publique : tirage des bureaux ; discussion de divers projets de loi d'intérêt local et de projets de loi relatifs, 1o à l'arsenal d'Amiens ; 2o à des travaux à exécuter dans divers ministères ; 3o à des travaux à exécuter à l'hôtel de la présidence de la chambre des députés ; 4o aux rades de Toulon et de Port-Vendres ; 5o à la cathédrale de Paris ; 6o au chemin de fer de Nantes et de Strasbourg ; 7o à la vente des poisons, etc.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 30 juin, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande *directe* d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée *franco* au gérant, et être accompagnée, 1o de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2o d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10 ; chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du Comptoir central de la librairie, qui, tous, reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

Les personnes qui prendront un abonnement à dater du 1er juillet, recevront tout ce qui aura paru du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, roman en trois volumes d'ALEXANDRE DUMAS, et le CARILLON DU NOUVEL AN, de CH. DICKENS.

FAITS DIVERS.

DERNIÈRES NOUVELLES D'AFRIQUE. — Ce soir, le *Messager* publie des dépêches d'Afrique ; elles confirment la plupart des nouvelles que nous avons publiées hier, et particulièrement la défaite du shériff Bou-Maza par notre kalifa Ben-Abd-Allah-Sidi-el-Aribi. M. le duc d'Isly évalue à 400 le nombre des musulmans qui sont restés sur le champ de bataille. La tribu des Beni-Keltis s'est soumise au colonel Pélissier. Le colonel Ladmirault a défait une troupe de 300 hommes commandée par un nommé Mohammed-Saïd. M. de Saint-Arnaud annonce au maréchal Bugeaud que le Dahara dans lequel il opère est inondé des cavaliers d'Abd-el-Kader qui invite tous les caïds à continuer la guerre sainte. Le dernier rapport publié n'est pas le moins curieux ; il est de Remuzat, interprète à l'armée d'Afrique. Cet interprète raconte naïvement comment il a rusé pour prendre dans ses filets les Aribes-el-Charaguas. Il y a si bien réussi qu'il les a imposés à 20 mille boudjous et qu'il a pu arrêter leur principal instigateur Saïdan.

OEUVRE DE SAINT-LOUIS. — Le tribunal correctionnel de la Seine, présidé par M. Salmon, a prononcé aujourd'hui sur cette affaire, des débats de laquelle nous avons rendu compte la semaine dernière. — Attendu, dit-il, « dans son jugement, que le patronage sous lequel s'est placé l'association » de Saint-Louis, ses projets de propagande, ses circulaires, la distribution » faite par elle des lettres autographiées du protecteur (le duc de Bordeaux), la nature de ses ressources, les secours spécialement accordés à » des individus poursuivis ou condamnés pour crimes et attentats contre le » gouvernement, tout démontre enfin que ladite association avait, sous le » voile de la charité, le but essentiellement politique d'être un centre de » subvention, d'encouragement, d'espoir même pour ceux qui ont donné » des gages de dévouement à l'ancienne dynastie et d'hostilité ou de révolte » contre la royauté fondée en 1830, déclare dissoute la société de l'*OEuvre* » *de Saint-Louis*, et condamne le duc d'Escars, le prince de Robecq, chacun à 300 fr. d'amende, le chevalier de Lépinois à 100 fr., et Charbonnier » de la Guesnerie à 50 fr. de la même peine ; tous solidairement aux dépens. »

AFFAIRE DU COMTE KROSNOWSKI. — Cette notabilité de l'émigration polonaise a comparu aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine. — Son beau-frère, M. Hervé, s'est constitué partie civile au procès, malgré les efforts de Me Philippe Dupin. — L'accusé a épousé une sœur de M. Hervé. Cette union, au lieu de rapprocher les beaux-frères, provoqua entre eux une haine violente, car M. Hervé prétendait que ce mariage le ruinait, et il accusait le comte de l'avoir conclu pour de pures raisons d'argent. A la suite de vives rencontres, l'animosité des deux parents les avait déjà portés plusieurs fois à s'attaquer, et M. Hervé paraîtrait avoir été le provocateur. De tristes faits sont venus aujourd'hui constater cette situation

LE RICHE MENDIANT. — « Il existe à Madrid, dit *El Castellano*, un mendiant d'une espèce très rare. C'est un vieillard d'environ soixante ans, vêtu d'une redingote brune boutonnée jusqu'au menton, et la tête coiffée d'un bonnet de soie noire. Cet homme parcourt les principales rues de la capitale où il recueillé d'abondantes aumônes. Vers les huit heures du soir il se rend chez un marchand de vins, où il soupe splendidement et abondamment. Si pendant son repas il se présente quelque-petit mendiant, il lui fait généreusement l'aumône; il donne aussi l'étrenne au garçon qui l'a servi, comme le ferait la personne le plus à son aise. Mais en passant le seuil de la porte du marchand de vins, il recommence son rôle et ne tarde pas à regagner ce qu'il vient de dépenser. Notre mendiant s'occupe aussi des affaires publiques; il veut être au courant de la politique, et il a l'habitude d'aller lire les journaux dans le cabinet de lecture de Masaderitos. — Après son souper, notre homme qui ne trouve pas sans doute que se promener toute la journée, faire un bon repas et lire les journaux, suffise à son amusement, se rend au théâtre del Principe, surtout lorsqu'il y a une première représentation, et il y occupe ordinairement une place à la galerie de droite. Il n'est pas nécessaire de dire que pendant les entr'actes il va faire un tour dans la rue pour regagner le prix de son billet. »

MILLE MILLES EN MILLE HEURES. — Un pari, dont l'audace n'a pas de précédent dans les annales du sport, est maintenant en voie de solution sur l'hippodrome de la Nouvelle-Orléans. Un individu, nommé Ellsworth, a parié qu'il ferait mille milles en mille heures, un mille par chaque heure, ni plus ni moins; de sorte que sa marche doit se prolonger pendant près de 42 jours et 42 nuits consécutifs, sans qu'il puisse donner au repos et au sommeil d'autre temps que celui qui lui restera, pendant chaque heure, après l'accomplissement de chaque mille. Il lui est cependant facile de faire durer ces haltes au moins une heure et demie, en faisant un mille pendant le dernier quart de la première heure, et, sans s'arrêter, un autre mille pendant le premier quart de l'heure suivante. C'est le système adopté par Ellsworth avec beaucoup de succès, car, aux dernières dates de la Nouvelle-Orléans, sa tâche était si avancée qu'on ne doutait plus qu'il ne réussît. On devine qu'il ne manque pas de spectateurs à cette singulière promenade; mais, ce qu'il y a de plus étrange, ce qui est caractéristique des mœurs américaines, c'est que les nombreux parieurs qui ont engagé des sommes considérables sur le résultat de la course, ont d'un commun accord délégué, pour surveiller Ellsworth, trois commissaires dont les pouvoirs ont été solennellement ratifiés par le juge Cochran, qui leur a fait prêter, sur la Sainte Bible, le serment d'accomplir leur mission avec une religieuse fidélité. C'est-à-dire que, devant Dieu et devant les hommes, ils ont pris l'engagement de se succéder, de trois heures en trois heures, auprès d'Ellsworth, d'exiger de lui qu'à chaque heure il donne son mille, sans craindre de troubler son sommeil, comme aussi de lui fournir tout ce dont il peut avoir besoin ou envie. En cas d'infidélité, ces commissaires pourront être poursuivis devant la justice, comme coupables de parjure.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 27 JUIN.

Le *Journal des Débats* félicite M. Laplagne de la rapidité avec laquelle le budget de son ministère a été voté. « Il est juste d'attribuer en partie ce résultat, dit-il, à l'habileté du ministre des finances, à la netteté catégorique de ses observations et de ses réponses, à la connaissance profonde qu'il a montrée des moindres détails du service si vaste et se

275 veaux ont été vendus de 1,00 à 1,10-16 kil sur pied.

Marché aux Veaux du 27 juin. — Taureaux amenés 12, vendus 11 à 0,86 — Vaches amenées 106, vendues 101 à 1,26-1,10-0,94. — Veaux amenés 892 sur lesquels 888 ont été vendus 1,70-1,50-1,30.

Marché de la Chapelle St-Denis des 26 *et* 27 juin. — Porcs amenés 951, vendus 911 à 1,15-1,10-1,00.—Veaux amenés 883 et tous vendus à 1,50-1,40-1,20.

Marché de la Vallée du 27 juin. — Agneaux 0,00 à 00,00.—Canards barbotteurs, 1,25 à 2,00.—Canetons de Rouen, 2,50 à 4,25.—Chapons gras 3,00 à 6,00. — Chevreaux ou cabris 3 à 5. — Cochons de lait 00 à 00. — Dindes gras 6,50 à 8,50; do comm. 2,50 à 5,00. — Lapins ou lapereaux 1,20 à 2,00. — Oies 2,25 à 4,50; do comm. 2,25 à 1,50. — Pigeons bizets 0,25 à 0,80. — Pigeons de volière 0,70 à 1,10. — Poules ordinaires 1,60 à 2,50. — Poulets gras 3,00 à 4,00. do comm. 1,50 à 2,60.

DÉCLARATION DE FAILLITE.

Du 26 juin. — GARDISSARD, ferblantier-plombier aux Thernes, Grande-Rue, 64. Juge commissaire, M. Cornuault; syndic provisoire, M. Haussmann, rue St-Honoré, 290.

Bourse du 27 juin 1845.

Les chemins de fer ont commencé par baisser très vivement, et, au bout d'une heure, il s'est manifesté un mouvement très marqué de reprise. Ils ferment presque tous en hausse sur le dernier cours de la veille. Les fonds publics ont suivi la même fluctuation, mais ne restent pas mieux qu'hier.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Emprunt, 83 85. — Rente belge 4 1|2, 102 1|2. — 3 0|0, 41. — Dette intérieure, 32 1|16, 32.—Haïti, 400.—Chemins de : La Teste, 190. — Actions de : Lin Maberly, 807 50, 810.— Obligations de : St-Germain nouv., 1257 50. —Chemins non constitués : Bordeaux, gr. coupures, 650, 637 50, 650.—Boulogne, 585, 600.—Montereau, 520.—A terme : Emprunt, 83 85, 90.—Naples, recép. Rothschild, 103 75. — Espagne Dette intérieure, 32 1|4, 1|8, fin juillet,

5 0/0 compt.....	1er C 121 35	P. H. 121 40	P. B. 121 30	dr C. 121 40	b. 121 50
— fin cour...	121 60	121 70	121 50	121 65	121 65
3 0/0 compt.....	83 65	83 70	83 65	83 70	83 70
— fin cour...	83 65	83 70	83 65	83 70	83 85

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville. .	1465 «	1460 »	B. 7 50	5 0/0 Bge 1840.	102 1/2	» «/«	
B. de France....	3227 50	« «	H. 2 50	— Portugais.	67 «/«	» »	
C. Gou. 1000....	1145 «	1142 50	H. 2 50	Esp. D. active.	38 «/«	» »	B. « 1/4
C. Gan. 1000....	1130 »	« «	« «	5 0/0 Naples.	103 50	« »	
C. hypot.......	700 «	« «	H. 5 «	— Romain..	104 «/«	» «/»	
4 Canaux.......	« «	« «	« «	Obl. Piémont.	1257 50	» »	
CHEMINS DE FER. St-Germ.....	« «	« »	» »	F. c. 1025, 1050, 1040.			
V. r. d.....	455 »	470 «	B. 25 »	— 465, 471 25, 450, 471 25.			H. 8 75
— r. g......	265 »	277 50	B. 17 50	— 270, 280, 262 50, 280.			B. 10
Orléans.....	1150 «	1170 «	H. 12 50	— 1150, 1175, 1142 50, 1170.			H. 20
Strasb.......	250 »	251 25	B. 3 75	— 250, 251 25, 247 50, 250.			
Rouen........	1000 »	1030 »	H. 10 »	— 995, 1027 50, 1022 50.			H. 22 50
Havre........	837 50	« »	H. 10 »	— 820, 840.			H. 15
Marseille....	917 50	965 »	B. 5 »	— 930, 997 50.			H. 25
Vierzon.....	705 »	707 50	B. 2 50	— 700, 735, 700, 732 50.			H. 32

des cafetières d'une construction aussi ingénieuse qu'économique, des réfacteurs pour bains, des chocolatières, couvoirs, lampes, bouilloires, enfin une nombreuse série d'appareils de ménage dont l'emploi réduit considérablement la dépense journalière, et qui ont mérité à M. Lemare des récompenses de tous les corps savants, de l'Académie des Sciences, de la Société d'encouragement, etc., et des médailles à toutes les expositions nationales.

M. Chaulin, papetier breveté du roi, rue Saint-Honoré, 218, a exposé des magnifiques produits de papeterie et de fournitures de bureau. L'excellente fabrication de ses registres lui a assuré la clientèle de toutes les grandes administrations publiques, des ministères, du haut commerce, etc., tandis que ses ravissants papiers de fantaisie, ornés d'armoiries, de couronnes, de filets, etc., etc., lui donnaient celle de l'aristocratie et du monde élégant. M. Chaulin est l'inventeur de l'ENCRIER SIPHOÏDE, qui, grâce à sa disposition ingénieuse, conserve l'encre parfaitement fluide et claire. Cet encrier est un véritable encrier *omnibus*. Il sera adopté par tout le monde.

Nous avons vu aussi à l'Exposition les charmants chapeaux *guipure* de Mlle Fleschelle, rue Richelieu, 95. Ces chapeaux répondent aux exigences du luxe et de la saison d'été. Légers, coquets, gracieux de forme, nous ne connaissons pas d'innovation plus digne d'être patronisée par les dames. Le tissu des chapeaux *guipure* se compose de soie et de paille, dont la combinaison forme les plus jolis dessins. Cette coiffure laisse bien loin derrière elle les chapeaux de paille suisse, et remplace avantageusement les chapeaux d'étoffe, dont elle n'a ni la fragilité ni l'inconsistance.

Les pianos de M. Blondel, rue de l'Echiquier, 41, se distinguent par leur bonne fabrication, leur élégance, leur solidité, et par plusieurs innovations remarquables, dont l'une surtout sera très appréciée en province, puisqu'elle permet de réparer soi-même son instrument, quand il s'agit seulement d'un dérangement de touches. Elève de nos plus habiles facteurs, M. Blondel égale les plus célèbres dans la construction de tous les genres de pianos. Ses instruments conservent parfaitement l'accord; le son a de l'éclat, de la vigueur, de la puissance, enfin toutes les qualités que l'on exige aujourd'hui. Mais ce qui doit lui assurer la préférence, c'est que leur prix est peu élevé; parce que ce fabricant, dont les relations sont très étendues, se contente de petits bénéfices.

Spectacles du 28 juin.

7 h. »|» OPÉRA. —
7 h. »|» FRANÇAIS. — La Tour de Babel.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — La Barcarolle.
7 h. »|» ODÉON. — Relâche.
7 h. »|» VAUDEVILLE.—Porthos. La Laide. Satan.
6 h. 1|2 VARIÉTÉS. — Lansquenet. Gardeuse de Dindons. Jongleurs.
6 h. »|» GYMNASE. — Changement de Main. 2e Année. Chacun.
9 h. »|» PALAIS-ROYAL.—Pêche aux Beaux-Pères. Sylvandire.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. »|» AMBIGU. — Affreux Bandit. Etudiants.
6 h. »|» GAITÉ. — Grâce de Dieu. Agnès.
6 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. »|» COMTE.—Maison des Fous. Pierrot. Menuisier. Mazurka.
6 h. »|» FOLIES. — Un temps de Galop. Helmina. M. et Mme Denis.
5 h. »|» LUXEMBOURG.—Perlerinette. Laveuses. Duchesse. La Chasse.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

comment prise par le conseil municipal sur le Mont-de-piété. M. le ministre de l'intérieur a vu, à ce qu'il paraît, dans ce fait, une énormité. Une lettre est en conséquence arrivée à M. le préfet de la Seine, dans laquelle le ministre se plaignait, en termes très colorés, de la publication faite dans le *National*. M. le ministre ne comprenait pas qu'une délibération du conseil municipal pût être portée à sa connaissance par la voie de la presse avant de lui être parvenue par voie officielle ; il espérait que de pareilles inconvenances ne se renouvelleraient plus, et que M. le préfet de la Seine saurait prendre des mesures pour qu'aucun membre du conseil ne pût à l'avenir se rendre coupable d'un pareil manquement.

M. le préfet de la Seine, embarrassé, suivant toute apparence, de la lettre du ministre, conçut l'idée de la remettre au président du conseil, en le priant d'en donner à ses collègues en séance communication officieuse ; le président y consentit sans se rendre compte apparemment de l'effet que la missive de M. le ministre devait produire sur le conseil.

Disons-le à l'honneur du corps municipal de Paris, le conseil reçut la lettre ministérielle comme elle méritait de l'être. Accueillie par le plus profond étonnement d'abord, elle fut bientôt le texte des protestations les plus vives. Si M. le ministre eût été présent il eût pu se convaincre que son style de pacha était peu fait pour être goûté en 1845 par les représentants de la population parisienne, et que s'il y avait de l'inconvenance quelque part, c'était assurément dans l'étrange mercuriale qu'il s'était cru en droit d'adresser à une assemblée élective, nommée par les citoyens pour représenter leurs intérêts et pour contrôler les actes de l'administration.

Pour que l'on comprenne bien la question, il faut se rappeler que le régime des conseils municipaux a été réformé depuis la révolution de Juillet et que le principe de la publicité des délibérations a été introduit comme droit commun dans la loi. Chaque citoyen, dans toutes les communes, est autorisé par la loi à consulter le registre des délibérations de sa municipalité. Toutefois, la ville de Paris étant dans une position exceptionnelle, on a réservé une organisation spéciale à son corps municipal, organisation qui n'a pas encore été déterminée par la législation. Mais s'il est quelque chose d'évident au monde, c'est que ce corps devenu électif (1) comme tous les autres conseils municipaux, ne saurait, sous le rapport de la publicité des délibérations, être exclu du droit commun. La prétention d'enlever aujourd'hui, par privilège spécial, aux habitants de Paris, un droit dont jouissent les citoyens de la moindre des communes de France, celui de connaître les résolutions prises sur leurs affaires par leurs représentants, de s'éclairer sur la façon dont sont entendus et gérés leurs intérêts; cette prétention, à l'époque où nous vivons, sous un régime d'élections et de publicité, quand les plus graves intérêts de l'Etat sont eux-mêmes débattus au grand jour de deux tribunes, serait d'une ab-

(1) Ses membres, sous le régime antérieur à la révolution de Juillet, étaient nommés par le gouvernement.

[illegible] blicité à une délibération du conseil ; » car tels sont à peu-près les termes de M. le ministre ? Est-ce que les représentants des citoyens ont à recevoir des leçons de convenance de l'administration? Est-ce que M. le ministre de l'intérieur se figure que les membres des conseils municipaux sont ses subordonnés, et les subordonnés de ses administrations préfectorales? Les membres de tout corps municipal siégent en France en vertu de la loi, et par la volonté des citoyens, pour représenter les droits et les intérêts de ceux-ci dans leurs affaires, pour approuver ou désapprouver les projets ou les actes de l'administration, pour contrôler l'administration et non pour recevoir d'elle des leçons de convenance et des mercuriales qu'un supérieur seul serait en droit d'adresser à ses subordonnés.

Et puis, de quelle légèreté M. le ministre ne fait-il pas preuve ici en attribuant, sans la moindre réserve, à un membre du corps municipal la prétendue inconvenance de la publicité d'une délibération ? et comment M. le préfet de la Seine n'y a-t-il pas regardé à deux fois lui-même avant de faire donner lecture au conseil de cet *ex abrupto* ministériel ? L'administration n'a-t-elle pas elle-même, en fait de publicité, laissé fréquemment prendre, par ses propres employés, l'initiative d'une publicité, dans les cas dont nous parlons, véritablement inconvenante ?

Chose étrange ! l'administration préfectorale consent à porter au conseil une réprimande adressée aux membres du conseil, pour fait de publicité des délibérations, à propos d'une publication dont la source est inconnue, et l'on voit à chaque instant dans le *Journal des Débats*, pour ne citer que cet organe, des articles où un employé de cette administration même livre à la publicité les discussions du conseil, discussions auxquelles il n'assiste pas, qu'il rend à sa manière et où il traite de la façon la plus cavalière les membres du conseil qui votent chaque année pour lui des appointements de neuf mille francs. Que l'administration « sache donc prendre d'abord des mesures » pour que ses employés s'occupent de leur affaire et ne se fassent pas les historiens des discussions d'une assemblée où ils n'ont pas leurs entrées.

Enfin, ce qui permettra de compléter le jugement que l'on doit porter sur une lettre que nous voudrions croire écrite dans les bureaux du ministère par quelque subalterne, et signée à la volée par M. Duchâtel, c'est que, depuis dix ans, le conseil municipal de Paris ne cesse pas de réclamer, à chaque session, la loi qui doit lui donner une organisation normale et définitive, et que M. le ministre de l'intérieur laisse chaque année sans réponse les réclamations pressantes du conseil municipal!

Le conseil a fait prier M. le préfet de la Seine de vouloir bien le saisir officiellement de la lettre de M. le ministre, afin qu'une réponse digne y pût être faite, et pour avoir une occasion tout à-fait décisive de renouveler pour la onzième fois la demande de la loi organique qui lui a été refusée jusqu'ici.

En attendant cette loi, chaque membre du conseil rendra publiques, comme il le jugera convenable dans sa conscience, les dis-

[illegible] apporté aucun changement au jugement sévère que nous avons porté au sortir de la séance. La faute commise hier par les représentants du pays officiel nous paraît aujourd'hui plus grave que nous ne l'avions jugée dans le premier moment.

La discussion a eu lieu sur un ton si aigre, qu'il sera peut-être difficile de trouver les hommes qui y ont pris part disposés à écouter la voix de la raison. C'est pourtant à la raison et au bon sens que nous aurons recours pour tirer la question du chaos dans lequel on vient de la jeter.

Que trouvons-nous pour éléments du problème ? deux classes d'hommes, les maîtres et les ouvriers. L'intérêt particulier de l'une est opposé à l'intérêt de l'autre, bien qu'elles aient besoin toutes deux de s'entendre pour mener à bonne fin un travail industriel dont l'achèvement importe aux uns et aux autres.

Nous trouvons pour autre élément, conformément à la loi qui sert de base à notre régime industriel, le DROIT absolu pour ces deux classes d'hommes, d'*accepter* ou de *refuser* tel chiffre offert ou demandé pour le salaire d'une journée de travail. C'est ce droit qui constitue, dit-on, la LIBERTÉ de l'individu.

Nous trouvons enfin, comme troisième élément, d'un côté la faculté accordée par la loi aux maîtres de se réunir pour conférer de leurs intérêts, et de l'autre cette même faculté refusée aux ouvriers, — la loi défendant, du reste, également aux maîtres et aux ouvriers de former des Coalitions.

Que s'agit-il de faire avec ces éléments ?

Sans sortir des conditions et des données que nous venons de résumer, il s'agit de mettre d'accord les maîtres et les ouvriers, pour tous les rapports quotidiens qu'ils ont entre eux, il s'agit surtout de les mettre d'accord sur le salaire de chaque journée de travail. C'est là le point capital de la difficulté, quoi qu'en ait dit hier M. Lebobe, qui a essayé de dissimuler la question principale, le prix de la journée, sous des questions secondaires, qui toutes dépendent du salaire et y rentrent nécessairement.

Répétons ici, et constatons de nouveau tout d'abord qu'en l'absence d'une organisation complète de l'industrie, en d'autres termes, qu'en l'absence d'une association régulière des industriels, maîtres et ouvriers, le problème tel que nous venons de le poser (et c'est bien là la difficulté du moment) ne peut recevoir aucune bonne solution. Il n'y a de possible qu'une transaction, or, une transaction c'est évidemment quelque chose de précaire; quelque chose qui peut toujours être remis en question. Il ne saurait en être autrement tant que de part et d'autre, maîtres et ouvriers, conservent leur Liberté, c'est-à-dire le Droit de refuser telles ou telles conditions du travail.

La Liberté aux maîtres ; la liberté aux ouvriers ! Combien de gens croient encore, et de la meilleure foi du monde, que le *débat individuel et de gré à gré* suffit pour garantir à l'ouvrier sa liberté dans

(1) Voir les numéros des 12, 14, 16, 17, 19, 21, 23, 24, 25, 26, 27 et 28 juin.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 28 JUIN 1845.

Le Foyer Breton,

TRADITIONS POPULAIRES, PAR ÉMILE SOUVESTRE (1).

Illustré par MM. Tony Johannot, O. Penguilly, A. Leleux, C. Fortin S. Germain. — Un beau volume grand in-8o.

Revenons à notre histoire, c'est-à-dire à l'histoire de la Groac'h ou fée de l'Ile du Lok, et voyons ce qu'il advint de la tentative de Houarn Pogamm. — Décidé à poursuivre son dessein, le jeune garçon se fait conduire à l'île et pénètre jusqu'à la demeure somptueuse de la Groac'h. Elle était couchée dans la première salle, sur un lit d'or. Houarn s'arrêta, tout ébloui de voir une créature si belle. La Groach se leva en souriant et s'avança vers le jeune Léonard (2).

Soyez le bien-venu, dit-elle, il y a toujours place ici pour les étrangers et pour les beaux garçons. Qui êtes-vous, d'où venez-vous, que cherchez-vous ?

— On m'appelle Houarn, répondit le Léonard. Je viens de Lannilis, et je cherche de quoi acheter une petite vache et un pourceau maigre. — Eh bien, venez, Houarn, reprit la fée, et ne vous inquiétez plus de rien, car vous aurez tout ce qui pourra vous réjouir.

Elle l'avait fait entrer dans une seconde salle tapissée de perles où elle lui servit de huit espèces de vins, dans huit gobelets d'argent sculptés. Houarn but d'abord des huit vins, puis il les trouva si bons qu'il en rebut huit fois de chacun, et, à chaque coup, il trouvait la Groac'h plus belle.

Après quelques instants de conversation, — Je suis veuve de mon mari le Korandon, reprit la fée; si vous me trouvez à votre gré, je deviendrai votre femme et vous aurez la moitié de ma fortune.

Le Léonard fut tout saisi de ce qu'il entendait. Lui se marier à la Groac'h qui lui semblait si belle, dont le palais était si riche, et qui avait de huit espèces de vins qu'elle laissait boire à discrétion !... Il avait à la vérité promis à Bellah de l'épouser; mais les hommes oublient facilement ces promesses...

Houarn commença pourtant à réfléchir lorsque, la fée lui préparant une friture de poisson pour son dîner, il entendit tout-à-coup comme de petites voix qui s'élevaient de la poêle.

— Jésus Maria ! se dit-il, est-ce bien possible que j'aie oublié si vite Bellah pour une Groac'h qui doit être fille du démon ? Avec cette femme-là je n'oserai même pas faire mes prières du soir, et je suis sûr d'aller en enfer comme un langueyeur de porcs.

Pendant qu'il se parlait ainsi, la fée avait apporté la friture, et elle le pressa de diner, en lui disant qu'elle allait chercher pour lui douze nouvelles espèces de vins.

Houarn tira son couteau tout en soupirant, et voulut commencer à manger; mais à peine la lame, qui détruisait les enchantements, eut-elle touché au plat d'or, que tous les poissons se redressèrent et devinrent de petits hommes, portant chacun le costume de son état. Il y avait un procureur en rabat, un tailleur en bas violets, un meunier couleur de farine, un chantre en surplis, et tous criaient à la fois, en nageant dans la friture :

— Houarn, sauve-nous, si tu veux toi-même être sauvé !

— Sainte-Vierge ! quels sont ces petits hommes qui chantent dans le beurre fondu ? s'écria le Léonard stupéfait.

— Nous sommes des chrétiens comme toi, répondirent ils; nous étions aussi venus à l'île du Lok pour chercher fortune, nous avons consenti à épouser la Groac'h, et le lendemain du mariage, elle a fait de nous ce qu'elle avait fait de nos prédécesseurs, qui sont dans le grand vivier.

Houarn voulut s'échapper avant le retour de la Groac'h; mais celle-ci, qui avait tout entendu, jeta sur lui son filet d'acier. Le Léonard fut transformé aussitôt en grenouille, et elle alla le porter dans le vivier où se trouvaient déjà ses autres maris.

Dans ce moment, la clochette que Houarn portait à son cou tinta d'elle-même, et Bellah l'entendit à Lannilis. Ce fut pour elle comme un coup dans le cœur. Elle jeta un cri en disant : Houarn est en danger ! Et, sans demander conseil à personne, elle courut mettre ses habits de grand' messe, ses souliers, sa croix d'argent et sortit de la ferme avec son bâton magique. Arrivée au carrefour, elle planta celui-ci dans la terre en murmurant :

De Saint-Vouga rappelle-toi !
Bâton de pommier, conduis-moi
Sur le sol, dans les airs, sur l'eau,
Partout où passer il me faut !

Le bâton se changea aussitôt en un bidet rouge de Saint-Thégonec, peigné, sellé, bridé, avec un ruban sur chaque oreille et un plumet bleu au front. Bellah le monta sans balancer. Il partit au pas, puis au trot, puis au galop, et il allait si vite que les fossés, les arbres, les maisons, les clochers passaient devant les yeux de la jeune fille comme les bras d'un dévidoir; mais elle ne se plaignait pas, elle excitait encore le bidet en disant :

— Le cheval va moins vite que l'hirondelle, l'hirondelle moins vite que le vent, le vent moins vite que l'éclair; mais toi, mon bidet, si tu m'aimes, il faut aller plus vite qu'eux tous; car j'ai une part de mon cœur qui souffre, la meilleure moitié de mon cœur est en danger.

Le bidet l'entendait et courait comme une paille qu'emporte le tourbillon...

Comment Bellah, par le conseil du petit nain, mari de la Groac'h, se déguise en garçon et parvient au palais de cette fée libertine, nous le passons sous silence pour abréger.

A la vue du jeune Léonard, vêtu de velours, la fée parut ravie. — Par Satan, mon cousin, se dit-elle, voici le plus beau garçon qui soit jamais venu me voir, et je crois que je l'aimerai jusqu'à trois fois trois jours.

Elle se mit donc à faire de grandes amitiés à Bellah, en l'appelant mon mignon, mon petit cœur. Elle lui servit à goûter, et la jeune fille trouva sur la table le couteau de Saint-Corentin, qui avait été laissé par Houarn. Elle le prit pour s'en servir à l'occasion, puis elle suivit la Groac'h dans le jardin.

Celle-ci lui montra les pelouses fleuries de diamants, les jets d'eau parfumés de lavande et surtout le vivier où nageaient les poissons de mille couleurs. Bellah parut enchantée. La Groac'h profita de son ravissement pour lui demander si elle ne serait pas bien aise de rester toujours en sa compagnie. Bellah répondit qu'elle ne demanderait pas mieux. — Ainsi, tu consentirais à m'épouser ? demanda la fée. — Oui, répondit Bellah, à la condition que je pourrai pêcher un de ces beaux poissons avec le filet d'acier que vous avez à la ceinture.

La Groac'h prit cela pour un caprice de jeune garçon, elle donna le filet et dit en souriant : — Voyons, beau pêcheur, ce que tu prendras.

— Je prendrai le diable, cria Bellah en jetant le filet ouvert sur la tête de la Groac'h. Au nom du Sauveur des hommes, sorcière maudite, deviens de corps ce que tu es de cœur.

La Groac'h ne put que jeter un cri qui se termina par un murmure étouffé, car le vœu de la jeune fille était accompli, la belle fée des eaux n'était plus que la hideuse reine des champignons (1).

Bellah rend ensuite aux victimes de la Groac'h leur forme de chrétiens, en commençant par une grenouille verte qu'elle reconnut pour son bien-aimé Houarn. Les amoureux s'embrassèrent en pleurant de joie, puis, chargés des trésors de la fée, ils revinrent à Lannilis, où leurs bans furent publiés et leur mariage célébré, selon le désir qu'ils en avaient depuis longtemps.

Merveilleux à part, tout ceci n'est-il pas d'une observation délicate et juste ? Cet Houarn à qui les vins exquis et la magique beauté de la Groac'h font assez promptement oublier sa fiancée, la jeune fille, au contraire, dont le cœur dévoué n'hésite pas un instant, dont la présence d'esprit ne se dément jamais, n'offrent-ils pas un contraste qui [illegible] à la gloire de la femme, ce qui se voit assez souvent en amour ? Ce n'est pas ici, d'ailleurs, le seul des contes bretons où la femme joue le beau rôle. Voyez plutôt celui qui a pour titre : l'*Invention des bâtons* et dont il faut renoncer à parler ici, car voilà trop longtemps déjà que je m'oublie à vous redire les contes du *Foyer breton*, au lieu de vous renvoyer au livre de M. Souvestre. Si toutefois il était besoin pour vous affriander, d'un échantillon des récits un peu gaillards des Marvailleriens *gwenedis* c'est-à-dire du pays de Vannes, il n'y aurait d'autre embarras pour nous que celui du choix. L'un de ces conteurs, le Braconnier, entre autres en matière. Le sujet, à la vérité, promet par lui-même, c'est *le Diable devenu recteur*.

Un jour que N. S. Jésus Christ revenait du *Bois de Loup* dans la paroisse d'Augan où il était allé pour faire les semailles d'une pauvre veuve, et qu'il arrivait à une enfourchure de chemins, il vit venir par une route de traverse un cavalier assis sur un grousse. Ce cavalier avait à la bouche une *rose de vipère* (2), et chantait une chanson impie. Jésus-Christ, croyant que c'était un ivrogne, se rangea un peu car il n'aimait à approcher que des honnêtes gens, mais quand le cavalier eut atteint le carrefour, il reconnut que

(1) Les Bretons appellent les champignons les trônes des crapauds.

(2) Nom donné par les Bretons au coquelicot.

par leur entêtement, par leur aveuglement. Rien ne nous arrêtera dans l'accomplissement de ce que nous regardons comme un devoir sacré.

M. Ledru-Rollin, qui doit connaître l'esprit de la Chambre, aurait dû ne pas engager aussi légèrement qu'il l'a fait le débat sur l'affaire des charpentiers ; ou tout au moins il aurait dû concerter sa démarche avec plusieurs de ses collègues et s'assurer de leur part un concours actif. Il ne l'a pas fait; aussi s'est-il trouvé seul sur la brèche. Son début a été convenable, et, pour notre part, nous l'approuvons fort d'avoir dit aux ministres :

« Pour remédier à ces situations anxieuses et extrêmes, qu'avez-» vous fait? Avez-vous essayé d'une intervention sympathique et » officieuse? Avez-vous, par les soins intelligents de quelque haut » fonctionnaire de l'Etat, tâché de réunir un nombre suffisant de » patrons et d'ouvriers, traitant sur un pied égal, et exposant, les » uns leurs réclamations, les autres leurs motifs de résistance? » Vous êtes-vous vous-mêmes, après les avoir religieusement en» tendus, sans préjugés, sans passions, vous êtes-vous formé une » opinion approfondie ; avez-vous alors tenté, par des avis sages » et prudents, d'agir sur leur esprit, de parler à leur loyauté, pour » faire cesser un état de choses déplorable pour le commerce de » Paris et pour les malheureux ouvriers qui en sont les victimes? »

Est-il concevable que des paroles si sages aient été accueillies par de violents murmures? N'étions-nous pas bien indulgents en traitant de folie une pareille conduite?

Mais comment M. Ledru-Rollin n'a-t-il pas compris que, dans une question de salaire, et surtout quand la Chambre se montrait si mal disposée, il fallait se garder de donner au débat une couleur politique? Pourquoi évoquer à la tribune le fantôme de la République? C'est une fatale maladresse, qu'il est sans doute le premier à déplorer aujourd'hui. Mais le mal est fait.

M. Ledru-Rollin n'a pas su répondre à M. Duchâtel, lorsque celui-ci a déclaré que le gouvernement avait agi dans l'intérêt des autres corps d'état compromis par la suspension des travaux de charpente. Il l'a laissé triompher sur cette phrase :

« C'est au secours de la classe ouvrière, dans son immense ma» jorité, que les ouvriers militaires ont été appelés par le gouver» nement. »

Il fallait placer la question sur son véritable terrain ; il fallait y ramener le ministre de force, et lui dire:

« Les maîtres et les ouvriers ont le droit d'avoir des prétentions » différentes sur le salaire. Tel est le droit que vous leur recon» naissez. Donc, avant de décider de quel côté se trouvaient les » torts, il eût fallu examiner la question à fond, et (comme l'avait » demandé M. Ledru-Rollin) écouter *religieusement* les raisons des » uns et des autres. Tant que vous ne vous êtes pas mis en mesure » de prononcer en connaissance de cause sur le différend, vous » ne pouvez, sans une injustice criante, imputer aux ouvriers le » chômage des autres corps d'état. Votre argumentation, monsieur » le ministre, tombe donc d'elle-même, et je vous la renvoie. Oui, » ce sont les entrepreneurs de charpente qui, par leur entêtement, » ont causé le chômage des couvreurs, des maçons, des ouvrage ou l'excès de besoin de quelques camarades... Et c'est contre cette prévoyance des ouvriers qu'a protesté M. Lebobe avec une exagération vraiment épileptique! Que fait-il donc de sa raison, M. Lebobe? que fait-il de son cœur! La loi qui défend aux chefs d'ateliers d'imposer aux enfants seize heures de travail par jour est donc à ses yeux une loi infâme?

Cette loi, en effet, ne porte-t-elle pas atteinte à la liberté du travail? M. Lebobe serait homme à présenter et à soutenir de son éloquence passionnée une pétition signée par ces milliers de parents qui n'ont pas manqué, eux aussi, de s'écrier que la loi sur le travail des enfants dans les manufactures leur enlevait une portion de leurs ressources!

Grande était hier l'allégresse au camp ministériel : on était dans le ravissement de la mémorable victoire due à l'audace de M. Lebobe... Qu'on ne s'abandonne pas trop aux douces joies d'un triomphe qui pourrait n'être pas de longue durée. Qu'on ne se fasse pas d'illusion à cet égard. Soutenir l'Autorité quand celle-ci se fourvoie, c'est rarement lui rendre un véritable service. Forte de l'appui d'amis peu clairvoyants, elle persévère dans sa faute, et il est souvent trop tard quand elle reconnaît son erreur.

Sérieusement : pense-t-on que la séance ait fait faire un seul pas à la crise des charpentiers? Le ministère a été loué pour avoir fourni aux entrepreneurs un nombre insignifiant de soldats-charpentiers, fort peu habiles pour la plupart. De bonne foi, peut-on croire que cela fera céder les charpentiers? Ce serait trop de simplicité. Les charpentiers sont persuadés que leur demande d'augmentation est parfaitement raisonnable; on ne leur a nullement prouvé qu'elle ne le fût pas; ils persistent donc dans leur refus de travailler. Comme ils sont très résolus à se conduire toujours avec la plus grande modération, ils laisseront M. Lebobe et ses amis fulminer contre eux d'impuissants anathèmes, et, forts de leur conscience, ils renverront à ceux qui la méritent la responsabilité du mal que la grève actuelle fait éprouver aux autres corps d'état.

La responsabilité de tout ce mal et de celui que nous prévoyons encore, va droit aux dépositaires du Pouvoir; car tout cela aurait pu être évité s'ils avaient su comprendre les devoirs de leur position.

Nous recevons de M. Eugène Süe la lettre suivante, qui arrive fort à propos dans les circonstances actuelles pour jeter une lumière de plus sur la question des charpentiers :

A Messieurs les Rédacteurs de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Messieurs,

Permettez-moi d'intervenir, non par la discussion, dans le débat élevé entre les ouvriers charpentiers et leurs patrons, mais simplement en po-

(1) Le *National* a eu du courage; malgré ce qui nous était arrivé, il n'a pas craint d'affronter les foudres de la *Réforme*; lui aussi s'est mis de notre bord en conseillant à l'Autorité une intervention *officieuse*. Qu'en pense la *Réforme*? Est-ce que le *National* et M. Ledru-Rollin seraient comme nous vendus au Pouvoir?

De la viande, l'ouvrier n'en mange jamais, sinon quelque peu de charcuterie malsaine, — et il a travaillé dix heures par jour, et son travail est un des plus fatigants, des plus pénibles qui existent.

Nous ne faisons pas ici de *déclamations*, nous posons des chiffres.

Et encore, dans ce calcul, il faut admettre que l'ouvrier n'est jamais malade, qu'il ne manque jamais de travail. Que l'on suppose seulement un mois de repos forcé : comment y parer? On porte au Mont-de-Piété une couverture, un matelas, et, la nuit, la famille grelotte sur sa paillasse. De distractions, de plaisirs, après une semaine de travail écrasant, l'artisan n'y peut pas songer ; quant aux moyens, aux loisirs de cultiver, de développer son intelligence, il en est totalement dépourvu.

La femme, occupée aux soins du ménage, à raccommoder ou à confectionner les hardes, à blanchir le linge, à soigner son enfant, ne peut gagner aucun salaire, ou, si elle se décharge de ces occupations pour aller travailler en ville, son faible gain compense à peine les dépenses qu'occasionne le délaissement du ménage.

Et nous supposons l'ouvrier et sa famille dans la condition la plus favorable, car il en est beaucoup qui ont deux ou trois enfants, qui ont un père ou une mère infirme à leur charge... et pour faire vivre tant de monde entassé dans une chambre, toujours *vingt-et-un sous par jour*...

Maintenant, nous le demandons, les prétentions des ouvriers charpentiers, qui trouvent leur position pénible, sont-elles exorbitantes?

Sont-ils mal fondés à désirer voir leur salaire s'élever de 800 fr. à environ 1 000 fr. par an?

Il me semble, messieurs, qu'il est inutile d'ajouter un mot : ces calculs sont plus qu'éloquents, ils ont la toute puissante autorité d'un fait.

Agréez, etc. EUGÈNE SUE.

COMPTOIR COMMUNAL.

Nous avons souvent entretenu nos lecteurs de l'immense utilité que procurerait aux consommateurs et aux producteurs l'établissement dans chaque commune de ce que nous avons appelé le *Comptoir communal*. Une des principales fonctions de ce comptoir consisterait à recevoir des marchandises en entrepôt, à les manutentionner et à les offrir directement au consommateur sans l'intermédiaire coûteux et parasite des marchands.

Nous avons à signaler aujourd'hui la première application partielle de cette pensée dans un établissement nouveau que vient de former la ville d'Alençon, d'après l'inspiration de M. le comte Curial, maire de cette ville.

Laissons parler M. de Curial lui-même qui adresse la lettre suivante au *Journal du Loiret* :

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer que dans l'intérêt du commerce et afin de mettre sous la main des habitants de cette ville les objets de première nécessité, il vient d'y être établi un lieu de dépôt, sous la dénomination de *Dépôt central de l'octroi*, dans lequel toutes les marchandises seront reçues sans acquit préalable des droits d'octroi, et moyennant un droit d'emmagasinage modéré, suivant le tarif d'autre part.

» Le lieu destiné à cet usage est vaste, bien aéré, et réunit enfin toutes les conditions nécessaires à un établissement de ce genre.

---

c'était le *vieux Guillaume* (1).

— Toi ici, mauvais esprit, dit-il avec étonnement!

— Le grand chemin appartient à tout le monde, répliqua effrontément le père du péché.

— Et d'où viens-tu ainsi? demanda Jésus.

— Je viens de faire la tournée de mon diocèse, répondit le diable en se moquant. Mon compère l'*Ankou* (2) et moi nous avons choisi ce moment pour faire notre récolte parmi les hommes ; il a coupé les épis, puis je les ai battus, et j'emporte l'ivraie après avoir laissé le bon grain.

— Ainsi, le sac que tu as là, sur ton cheval, est plein d'âmes damnées? reprit le Sauveur.

— Oui, dit Satan; et ce ne sont pas seulement des âmes d'aubergistes, de de fourniers, de langueyeurs de porcs ou de procureurs : j'ai de belles petites âmes d'Ursulines, de Carmélites, de Visitandines, de filles de la Charité et de grosses vilaines âmes de Capucins, de Cordeliers, de Dominicains, sans parler des kloareks et des prêtres.

— Hélas! dit Jésus, j'aurai donc bu en vain le fiel et le vinaigre sur la croix, pour le salut des fils d'Adam; toujours je les verrai retomber dans tes pièges. Quel droit as-tu sur mon peuple?

Le droit qu'a le renard sur le poulailler du manoir, répondit l'Ange cornu en riant?

— Eh bien! écoute, reprit le Christ; je veux te proposer un marché. Si tu veux renoncer à ces âmes, je te permettrai de vivre tout un jour sans souffrance sur la terre.

— Et je garderai mon pouvoir? demanda le diable.

— Oui, répondit le Dieu de Bethléem; mais à condition que tu ne pourras t'en servir que pour doter le hommes, non pour les tourmenter.

— Emporte ta pochée d'âmes, Nazaréen, cria le *vieux Guillaume*, j'accepte le marché.

Le fils de Marie prit les âmes ainsi sauvées grâce à sa miséricorde, et demanda à Satan sous quelle forme il voulait paraître au milieu des hommes.

— On vient de faire un saint recteur de Konkored, répliqua le diable; je veux le remplacer pour un jour.

— J'y consens d'autant mieux, dit Jésus, que tous ceux de cette paroisse t'appartiennent déjà comme sorciers et qu'il ne s'y trouve que trois familles d'élus : les Biban, les Floc'hik et les Rannou, auxquelles tu ne peux faire aucun dommage, selon notre marché. Ote donc de dessus toi, pour un jour, la réprobation. Va, pauvre brûlé, et prends tes heures de repos pour recommencer ensuite l'éternelle punition.

Malgré la clause de son marché, le Malin trouva, comme on pense, moyen de faire des siennes. Arrivé dans la paroisse, le nouveau recteur va d'abord chez les Biban, pauvre vieux couple qui ne mangeait de la soupe de viande que tout au plus une fois par mois, et ne goûtait du pain blanc que tous les ans, le jour du Pardon. Ils allaient se mettre à faire leur dîner, qui se composait de pain de son et de lait baratté.

Après quelques questions sur leur genre de vie, « Braves gens! leur dit M. Guillaume, est-ce que vous n'avez jamais désiré des mets plus délicats? »

— Hélas! le désir est la maladie des pauvres gens, répondit Biban ; en voyant passer la provision du château, nous avons bien souvent souhaité, ma *moitié de ménage* et moi, dîner une seule fois, avant de mourir, comme les gentilshommes dînent tous les jours.

— Hé bien! votre souhait sera accompli, braves gens. Voici un plat de hêtre que la mère de Dieu avait donné à un grand saint d'autrefois. Ceux qui le possèdent n'ont qu'à nommer le mets qu'ils désirent pour qu'il y paraisse aussitôt. Comme il est juste que tous les pauvres de la paroisse en profitent à leur tour, je ne puis vous le prêter que jusqu'à ce soir.

Le recteur sorti, nos deux affamés de naissance n'eurent rien de plus pressé que de faire l'essai de la vertu de leur plat. Tête de veau sur le gril, quartier d'agneau à la broche, pâté de lièvre, andouille fumée, tout ce qu'ils s'avisent de demander se présente à l'instant avec une mine et un fumet qui eussent fait venir l'eau à la bouche à des Eminences. Au moment où, après quelque hésitation causée par l'embarras du choix, Biban allait entamer l'agneau rôti : — « Jésus! nous oublions que c'est le vendredi-saint! dit la femme. — Le vendredi-saint! répéta, en s'arrêtant, Biban consterné.

Cependant ils n'auront plus ce soir le plat de hêtre; et puisqu'il a servi à un saint, puisque c'est le recteur qui l'a donné, il ne peut y avoir de mal. Les voilà donc qui, sans s'inquiéter davantage de la mort du Christ, se mettent à manger, et ils dévorent tant et si bien, qu'ils meurent dans la nuit d'une indigestion.

Voilà le premier tour que fit le Diable dans sa paroisse.

Il n'eut pas grand'peine ensuite à perdre, par vanité, une pauvre jeune fille, Genofa Floc'hik, en lui faisant entrevoir l'intérieur d'un ménage dans la gêne, avec les cris des enfants, les mauvaises paroles des créanciers, les injures et souvent les coups d'un mari brutal. « Mais voici, lui dit-il, une bague qui a une vertu si merveilleuse, que l'homme qui la mettra à son doigt prendra aussitôt votre volonté, et, fût-il prince ou duc, deviendra votre serviteur fidèle. » Hélas! ce n'est point au doigt de son fiancé Nédel, le charretier, c'est au doigt du jeune seigneur du village que Genofa fait passer la bague. De là un enlèvement avec des suites funestes pour le *Pennérez* (jeune fille à marier.)

Restaient les Rannou : c'étaient trois frères vivant en parfait accord sur le bien que leur avait laissé leur père, et dont ils cultivaient toutefois chacun leur part *isolément*. Il y avait par là accès pour le Diable, et il en profita.

M. Guillaume les trouva occupés à préparer des chevilles pour leurs charrues. Prenant part à ce qu'ils lui racontaient de la résistance qu'offrait leur terre compacte et de la difficulté qu'on avait à y tracer un sillon : « Je veux venir à votre aide, chers fils, dit le benin recteur. Cette cheville que vous voyez a été fabriquée par saint Joseph. Lorsqu'on la place au soc d'une charrue, celle-ci laboure seule tout le jour, et trace autant de sillons que trois de ses pareilles conduites par de doubles attelages. Malheureusement, elle ne peut avoir qu'un maître, et il faut qu'elle appartienne à un seul de vous. »

Les frères la tirent à la courte-paille, et c'est Kado, le plus jeune, qui gagne. Le vieux Guillaume lui remet la cheville, et se retire après avoir recommandé aux deux autres de ne pas être jaloux de leur cadet.

Celui-ci courut chercher une vieille charrue, la conduisit dans une friche, et là, munie de la miraculeuse cheville, elle se mit à marcher d'elle-même avec une vitesse sans égale, creusant un sillon deux fois aussi haut que le fer d'une bêche.

Les effets sataniques ne se firent pas attendre. Envie de la part des aînés, orgueil de la part du plus jeune, qui se figure aisément que s'il a été désigné pour ce don précieux, c'est qu'il en était le plus digne. Les premiers le traitent d'orgueilleux. Lui réplique avec colère : « Ne me poussez pas à bout; car avec ma charrue je puis avoir bientôt une fortune de seigneur, *et quand je serai riche, je ferai de vous des mendiants si c'est mon plaisir.* »

Furieux, ils se jettent sur Kado et le tuent avec les couteaux qu'ils tenaient encore à la main.

Un éclat de rire éclata derrière la haie. C'était le *vieux Guillaume* qui avait tout vu et qui s'en retournait au presbytère « aussi heureux qu'un bourgeois de Pontivy, quand il a trompé un pauvre paysan sur le prix du blé. »

Le démon n'avait pas perdu sa journée, comme on voit, et quand Jésus-Christ vint lui signifier qu'il eût à retourner aux flammes de l'enfer : « J'y vais, répondit le *serpent huant*, mais j'emmène avec moi tout ce que tu avais de justes dans la paroisse. Tu m'avais défendu de les tourmenter, mais non de les enrichir, et je l'ai fait. Ceci te servira de leçon, Nazaréen; tu sauras une autre fois que pour rendre les hommes méchants, il y a un plus sûr moyen que de leur faire du mal, c'est de leur faire du bien. »

La réponse au sophisme de Satan n'était pas difficile; mais le conte ne rapporte pas celle que Jésus y fit, s'il daigna en faire une.

Comme moralité, remarquons trois choses : 1° c'est en s'attaquant à des *meurt de faim* que le diable a beau jeu pour perdre les gens par l'intempérance; 2° s'agit-il de disposer une jeune fille du peuple à prêter l'oreille aux propos des séducteurs, le démon n'a rien de mieux à lui mettre devant les yeux que le tableau du ménage tel qu'il existe pour les trois quarts des gens pauvres, et où la dame assez souvent se trouve, comme Perrette du *Pot au lait*, « en grand danger d'être battue » ; 3° veut-il éveiller entre les hommes, la discorde et la haine, le Malin-esprit n'a, comme il le fit pour les frères Rannou, qu'à créer en faveur de quelques

(1) *Guillou coz*, un des noms sous lesquels on désigne le diable en Basse-Bretagne.

(2) La Mort.

lement prompt.

La généralisation du procédé de vente en entrepôt, et d'avances sur consignation, sous la surveillance des agences municipales, est une méthode qui doit appeler toute l'attention des économistes sérieux ; car elle a pour résultat d'amoindrir les inconvénients de la *propriété intermédiaire*, qui du marchand fait le *propriétaire* de la marchandise, au lieu de le maintenir au rôle de *courtier*. Comme propriétaire, il gagne à la fois sur le producteur et sur le consommateur, et trop souvent se fait payer plus cher qu'il ne vaut, l'office de courtier ou d'intermédiaire : c'est à ce vice de propriété intermédiaire qu'il est le plus urgent de remédier ; nous recommandons l'étude de cette question à tous les économistes, en leur demandant la permission de leur indiquer les travaux déjà produits sur ce sujet dans l'Ecole sociétaire. Nous leur indiquerons aussi le manuscrit de Fourier, intitulé : *Crimes du commerce*, qui paraîtra dans les 3e et 4e livraisons de la *Phalange* ; dans ce manuscrit se trouve détaillé avec soin le système du Comptoir communal, qui, comme on le voit, commence à poindre en France.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 28 juin.

Après le tirage des bureaux, la chambre adopte douze projets de loi tendant à autoriser : 1° des changements de circonscription territoriale et des réunions de communes dans les départements de l'Eure, de Seine-et-Oise, de la Loire, de la Haute-Loire, de l'Orne, de la Charente, de la Sarthe et de la Moselle ; 2° les villes de Melun (Seine-et-Marne) et de Turcoing (Nord) à contracter des emprunts.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à une allocation de 183 000 fr. pour la reconstruction de l'arsenal d'Amiens.

Ce projet de loi est adopté par assis et levé, et au scrutin de division par 229 voix contre 2.

La chambre passe à la discussion du projet de loi relatif à une allocation de 1 191 300 fr. pour divers travaux d'intérêt général. Cette allocation est ainsi répartie :

Bureaux du ministère de la guerre,	790 000 fr.
Hôtel et bureaux du ministère de l'intérieur,	93 300
Appropriation et ameublement du ministère de l'instruction publique,	263 000
Bâtiments de l'école d'application du corps royal d'état-major,	45 000

M. SILAS TOURANGIN, député de Montbelliard (Doubs), écrit à M. le président pour donner sa démission.

M. BONNIN lit sur le projet de loi un discours qu'il nous est impossible d'entendre.

L'art. 1er est adopté. Les autres articles relatifs à la répartition des crédits et aux voies et moyens sont également adoptés.

L'ensemble du projet de loi est ensuite voté au scrutin de division par 228 voix contre 7.

La chambre s'occupe ensuite du projet de loi relatif à une allocation de 1 368 200 fr. pour des travaux à exécuter à la chambre des députés pour la restauration et l'agrandissement de l'hôtel de la présidence et la reconstruction de la galerie de communication avec la salle des séances.

M. DE VATRY propose de remplacer le crédit de 400 000 fr. demandé pour la reconstruction de la galerie destinée à relier la chambre à l'hôtel

Construction d'un môle au port de l'île de Batz,	700 000
Etablissement d'un bassin à flot au Port Launay,	600 000
Construction d'une digue au port de Lorient,	1 200 000
Amélioration du port de Maiens,	2 500 000
Amélioration et agrandissement du port des Sables,	2 100 000
Construction d'un môle au port de Bandol,	1 600 000
Agrandissement du port de Bastia (Corse),	3 000 000

Ces quatorze articles sont adoptés sans discussion. Les articles suivants, relatifs à la répartition des crédits sont également adoptés.

Un autre projet de loi relatif à un crédit de 7 millions de francs pour l'établissement d'un bassin à flot à Saint-Nazaire (Seine-Inférieure).

Ces deux projets, compris dans le même scrutin sont adoptés par 232 voix contre 2.

On passe ensuite au projet de loi relatif à des allocations de 611 517 fr. pour l'achèvement du palais de la cour royale de Bordeaux et de 627 303 fr. pour l'achèvement du palais de la cour royale de Lyon.

Ce projet de loi adopté sans discussion est voté au scrutin de division par 229 voix contre 4.

Après ce scrutin la chambre s'occupe encore du projet de loi relatif à un crédit de 13 millions affecté, 10 500 000 fr. au curage et à la défense de la petite rade de Toulon et 2 500 000 fr. à l'amélioration de Port Vendres.

Les articles de ce projet sont adoptés. On procède ensuite au scrutin de division. Les voix se répartissent ainsi : pour, 231 ; contre, 2.

Lundi à midi, organisation des bureaux pour le mois de juillet. A midi et demi séance publique, discussion des projets de loi relatifs : 1° à la cathédrale de Paris ; 2° aux chemins de fer de Nantes et de Strasbourg ; 3° à la vente des poisons ; 4° aux embranchements du chemin de fer de Dieppe, Fécamp et Aix ; 5° au comptoir d'Alger ; 6° aux lettres de naturalisation de M. le maréchal de camp du Perron ; 7° à l'abrogation de l'art 8 de loi du 11 juin 1842 ; 8° au budget des recettes.

Avis aux Actionnaires de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Une nouvelle assemblée générale des Actionnaires de la *Démocratie pacifique* aura lieu, au siége de la Société, le dimanche 6 juillet à midi.

Aux termes des statuts, les résolutions prises par cette deuxième assemblée sur les deux points déjà délibérés dans la première, seront valables quels que soient le nombre des voix présentes et celui des actions représentées.

FAITS DIVERS.

LE ROI DES FRANÇAIS ET LES CHARPENTIERS. — « Le roi des Français, dit ce soir la *Gazette de France*, vient d'être une des victimes de la grève des charpentiers. Voici comment : S. M. a fait restaurer les combles des Tuileries, situés précisément au dessus de ses appartements. Or, c'est quand les charpentiers ont eu tout démoli, tout bouleversé et mis la toiture à jour, qu'ils se sont mis en grève. On sait quelles ondées épouvantables sont tombées ces jours derniers. Toute cette pluie est tombée dans les greniers du château ; c'est au point qu'on aurait pu s'y promener en bateau. L'eau a traversé les planchers et est tombée dans les appartements, où elle a gâté les peintures, les dorures et les meubles. »

UNE SÉRÉNADE A PARIS. — Cette nuit, vers minuit, plusieurs centaines d'ouvriers sont venus sous les fenêtres de l'hôtel Cité-d'Antin, appartenant au vétéran de l'empire, M. le général comte Fournier, qui a plaidé avec

Quant aux auditeurs qui auraient paru indignés, qui seraient sortis, mille personnes, qui étaient ce jour-là à mon cours, peuvent dire que rien n'est plus faux. La disposition de la salle est telle que ce mouvement n'ait pu avoir lieu sans être remarqué de tout le monde. »

CONDAMNATION POUR DIFFAMATION. — Par deux jugements de la 6e chambre (police correctionnelle), rendus le 25 de ce mois, le sieur Renaud, gérant du journal l'*Office de Publicité*, vient d'être condamné à neuf mois de prison, 1 500 fr. de dommages-intérêts, 200 fr. d'amende, insertion des jugements dans trois journaux, et à tous les frais du procès, pour avoir diffamé et insulté, dans différents numéros de l'*Office de Publicité*, M. Amédée Gratiot, directeur de la papeterie d'Essonne.

AFFAIRE KROSNOWSKI. — Les débats de cette affaire ont continué aujourd'hui, à la cour d'assises de la Seine, au milieu d'une affluence plus considérable encore que celle d'hier. On remarquait au milieu de cette foule la figure vénérable du prince Adam Czartoriski, qui est venu prêter l'appui de son témoignage à la cause de son compatriote accusé. Non loin de lui étaient le général Rybinski, l'un des combattants les plus illustres de la guerre de l'indépendance, le comte Ostrowski, M. Francœur, professeur à l'Ecole des beaux-arts, M. le contre-amiral de la Bretonnière, M. Letronne, membre de l'Institut, M. Chilmowski, ancien chef d'état-major de l'armée polonaise, MM. les généraux Pelletier et Naudet qui tous ont rendu hommage à la loyauté et à la droiture du comte Krosnowski. Parmi les personnes auxquelles des siéges avaient été réservés derrière le bureau de la cour, on distinguait M. le prince de Montfort, Jérôme Napoléon. Les dépositions terminées, la parole a été donnée à Me Crémieux, avocat de la partie civile, qui, s'est attaché à justifier son intervention aux débats, et à démontrer que, dans ces déplorables dissensions entre les deux beaux-frères, la modération et la prudence avaient été du côté de M. Paul Hervé.

M. l'avocat-général Glandaz a prononcé ensuite son réquisitoire ; après avoir rendu l'hommage le plus complet à la moralité de l'accusé, à sa bravoure, à la dignité qu'il avait montrée dans le malheur et dans l'exil, le ministère public a néanmoins incriminé son caractère comme sujet à l'emportement, et exalté au-delà de toutes les bornes, par les préjugés d'un faux point d'honneur. C'est cette exaltation qui s'est tradu te par des provocations réitérées à un duel à mort, et qui a fait explosion dans la scène déplorable du 18 novembre. Dans l'esprit de l'accusation elle-même, il ne s'agit aucunement d'un crime prémédité, mais d'un mouvement soudain, irréfléchi, d'une fureur que l'accusé n'a pas su réprimer, et dont il doit subir, aux yeux de la loi, toutes les conséquences, sauf les atténuations que le jury pourra trouver dans les faits et documents de la cause. Après quelques paroles pleines de dignité et de noblesse prononcées en faveur de l'accusé par Me Wolowski, son compatriote, Me Ph. Dupin a pris la parole à son tour pour présenter la défense. Il s'est attaché à montrer que toutes les causes d'irritation entre les deux beaux-frères devaient être attribuées à M. Paul Hervé seul, qui, par ses diffamations et ses outrages non suivis de rétractation, avait attenté de la manière la plus grave à l'honneur et à la considération du comte Krosnowski.

DUC ET COMMANDEUR. — Plusieurs journaux ont annoncé que M. le marquis de Saint-Simon est créé duc de Saint-Simon, et que M. Croissant, député, est nommé commandeur de l'ordre de la Légion-d'Honneur. Le *Moniteur universel* n'a pas encore confirmé ces nominations.

IMPOT SUR LES CHIENS. — M. Rumilly, député de Seine-et-Oise, développera, à l'occasion du budget des recettes, l'amendement suivant : A compter du 1er janvier 1846, une taxe annuelle au maximum de 15 fr. sera perçue au profit de l'Etat et des communes, par égale portion, des possesseurs de chiens, pour chacun de ceux qui leur appartiendront. La possession simultanée de plusieurs chiens donnera seule lieu au paiement de

---

individus des avantages *exclusifs*. Sous ce rapport, au surplus, nos lois ont fait sa besogne ; le démon n'a qu'à les laisser fonctionner, secondées par toute l'engeance de Robius qu'elles ont suscités et dans lesquels le bon sens du peuple a, de tout temps, voulu voir des compères de Belzébuth.

Pour se faire l'interprète de la muse des Bretons, il fallait à certains égards un esprit qui, au sentiment des choses du passé, joignît le sentiment des choses de l'avenir, en un mot qui comprît la question sociale ; et l'auteur de l'*Echelle des Femmes*, de *Riche et Pauvre*, avait besoin de se retrouver là, non moins que le poétique historien des Kloareks et des Penuërez. C'est qu'en effet, les traits critiques abondent dans les traditions bretonnes, et ils y ont souvent une portée dont on est étonné. Voici, par exemple, dans le dialogue du Juif-Errant et du bonhomme Misère, comment s'exprime ce dernier :

Quand notre premier père Adam désobéit à Dieu, je naquis dans sa maison, et, depuis, ses enfants m'ont toujours nourri à leur foyer. Je suis le bonhomme Misère. Partout où je passe j'entends pleurer ; je suis la cause de tous les malheurs et le père des crimes....

LE PÈRE DES CRIMES ! Voilà ce qu'est, de temps immémorial, dans les récits du peuple, cet impitoyable vieillard, le bonhomme Misère. Le peuple a bien de l'avance sur l'Académie des sciences morales et sur nos assemblées de législateurs constitutionnels ! *Paupertas horrida suasit*, avait déjà dit Lucrèce, ce vieux et énergique poëte dont Virgile n'est souvent que le mélodieux écho.

Les réflexions que M. Souvestre ajoute au dialogue de Misère et du Juif-Errant portent aussi un cachet qui les recommande aux lecteurs de la *Démocratie pacifique* :

C'est une chose digne d'être étudiée que cette durable affection de la foule pour l'Ahsvérus des légendes. Elle lui a assuré ses cinq sous à perpétuité, elle qui ne peut compter la veille sur le pain du lendemain ; elle qui marche pieds nus et sous des haillons, elle lui a donné des habits toujours neufs et des souliers qui ne s'usent jamais. C'est que le peuple aime ceux qui cherchent et qui souffrent... Le Juif-Errant l'intéressera par ce double charme du mouvement et du malheur ; il l'attirera par une ressemblance de destinée confusément sentie, et parce que, comme lui, le maudit de Jérusalem est condamné *à marcher toujours sans arriver jamais*....

Ah ! que du moins à l'avenir la route soit moins rude et moins brûlante aux pieds des deux immortels voyageurs ! Qu'elle ait pour eux désormais de l'ombre, des fruits et des fleurs ! Victime expiatoire qui depuis trop long-temps et à l'excès pâtit de l'erreur de nos combinaisons sociales, de l'iniquité de nos lois partiales et exclusives, que le prolétaire ne soit plus réduit à se dire comme fait ce pauvre diable de l'un des contes bretons en voyant d'un œil d'envie les oiseaux qui butinaient librement dans la campagne :

Ces oiseaux-là sont plus heureux que des êtres baptisés ; ils n'ont besoin ni d'auberges, ni de bouchers, ni de fourniers, ni de jardiniers ; le ciel de Dieu leur appartient, et la terre s'étend devant eux comme une table toujours servie. Ils ont le droit de prendre partout, sans payer, sans demander ! Aussi les petits oiseaux sont joyeux, et ils chantent tant que dure le jour.

Mais il est plus que temps de s'arrêter. Je suis, j'en conviens, de ces gens qui, lorsque la conversation leur plaît, ne savent pas y mettre un terme. On devra cette fois me pardonner d'avoir cédé à mon faible : il a eu pour complices le socialisme et l'amour du pays. Au mérite du fond, au charme général de la forme, l'ouvrage de M. Souvestre en joignait tant d'autres pour moi ! Rien qu'à retrouver dans le français, élégant comme l'est toujours le style de cet écrivain, une foule de locutions et de tournures de phrase bretonnes, ce n'était déjà un doux chatouillement au cœur. Qu'un de ses personnages s'écrie : « Foi de Dieu ! c'est le Monsieur de Saint-Pôl ! » je reconnais là, non sans quelque émotion, un *Pays*, et je suis tenté de me retourner pour lui serrer la main. Cela est tellement caractéristique qu'on y met l'accent malgré soi en le répétant.

Le *Foyer breton*, ouvrage d'une belle exécution typographique, est illustré de gravures presque toutes charmantes et portant aussi une empreinte de vie locale qui fait plaisir à voir. Il leur manque peut-être un peu de cette idéalité, de ce reflet moral que nous avons signalés dans les traditions. Satan est un des types qui s'y trouvent le plus heureusement exprimés sous des formes diverses. Nous regrettons pourtant que, dans une des plus jolies vignettes du volume, on lui ait donné pour monture un âne ; car, suivant la croyance populaire de nos contrées, l'âne est un animal que Satan ne saurait enfourcher ; c'est un animal *béni*, à preuve qu'il a sur le dos une croix, en récompense d'avoir porté autrefois Notre Seigneur à son entrée dans Jérusalem. Il faut respecter les prérogatives quand elles sont méritées.

Ne terminons pas cet article sans accorder une mention au beau livre de M. de la Villemarqué, (*Contes populaires des anciens Bretons*.) Œuvre d'érudition surtout, le livre de M. de la Villemarqué comprend les traditions d'un âge antérieur à celui qui vit naître les récits dont M. Souvestre a composé le volume qu'il vient de publier. Fort différents par la nature des faits et par le ton du récit, les deux ouvrages forment d'ailleurs une sorte de complément l'un de l'autre.

C. PELLARIN.

Bibliographie.

ACCORD DES INTÉRÊTS DANS L'ASSOCIATION,

Par VILLEGARDELLE.

M. Villegardelle appartient à cette école de socialistes qui aspirent vers un monde absolument nouveau dans lequel le sentiment de justice se manifesterait exclusivement sous la forme de l'égalité. Le petit livre de l'*Accord des intérêts dans l'association* donnerait une plus exacte idée de son esprit par ce titre que nous conseillons à l'auteur d'adopter, le cas échéant d'une nouvelle édition : *Absorption des intérêts individuels dans la communauté*. Il faut avoir la franchise de son opinion et ne pas l'offrir au monde sous une forme qui ne lui est pas naturelle et qui peut produire quelque confusion. La science sociale ne peut pas s'inféoder à une abstraction. La Révolution française, dans sa formule plus sentimentale que scientifique, avait toutefois compris tous les termes du problème social. Or, l'égalité n'est qu'un des trois termes de son programme : *Liberté, Egalité, Fraternité*. Tous ceux qui veulent se rattacher à ce grand mouvement social pour se constituer une tradition, croient à cette trinité comme les orthodoxes catholiques aux trois personnes divines, ce qui n'est peut-être d'ailleurs que la même formule transfigurée. Vous devez donc vous appliquer à chercher le rapport naturel et la conciliation logique de ces trois aspects d'une même vérité ; jusqu'à ce que vous ayez atteint ce but, vos plaidoyers ne seront que des thèses incomplètes qu'il suffira de mettre en regard pour les réfuter mutuellement. La grande affaire, c'est d'affranchir le monde de toute exploitation, c'est que justice soit faite à chacun ; mais il faut bien prendre garde si le système qu'on admet pour réagir contre les iniquités sociales ne conduirait pas fatalement à des injustices non moins révoltantes : cela vaut la peine qu'on y songe. L'exploitation du faible par le fort ou de la majorité par une minorité quelconque, est une infamie dont l'esprit de progrès viendra à bout, Dieu l'aidant ; mais l'exploitation inverse ne soulèverait pas des protestations moins énergiques dans la conscience de l'humanité. Or, l'égalité pure, exclusive, conduirait à ce résultat tout aussi bien et de la même manière que la liberté, sans le contre-poids de l'égalité, nous a plongés dans l'anarchie sociale au milieu de laquelle nous nous débattons.

M. Villegardelle a cru découvrir dans Morelli, philosophe du dix-huitième siècle, un incomparable génie. Avec la meilleure volonté du monde, nous n'y avons vu qu'un penseur doué de magnifiques pressentiments, mais n'ayant ni plus ni moins de science certaine que ses contemporains. Il faut rendre justice à qui de droit, mais, par cela même, se bien garder d'*inventer* des génies, surtout dans le but d'atténuer l'éclat de gloires plus grandes, de subalterniser des intelligences d'un titre bien supérieur.

Ce que nous venons de dire n'empêche pas que l'opuscule de M. Villegardelle ne prouve de la part de son auteur un esprit des plus cultivés, un cœur des plus ardents. Il y a dans ce petit livre, qui tiendrait dans la plus petite poche, plus de substance intellectuelle condensée que dans la plupart des in-folio qui nous assourdissent quotidiennement. Nous souhaitons que M. Villegardelle, dans l'intérêt de la cause du vrai progrès, en revienne à comprendre que l'ASSOCIATION est l'avenir du monde, tandis que la COMMUNAUTÉ ne sera éternellement qu'une impuissante utopie.

E. S.

qu'elle fut forcée d'opérer elle-même, et, au bout de quelques instants, elle parvint à donner le jour à une petite fille. Mais elle ne fut pas plus tôt accouchée que la vapeur délétère qui s'échappait du charbon allumé, lui causa un étourdissement qui paralysa entièrement le peu de force qui lui restait ; elle se jeta à moitié suffoquée sur son lit, sans pouvoir donner de soins à son enfant, et resta ainsi jusqu'à deux heures de l'après-midi, heure à laquelle son mari est rentré et l'a trouvée sans connaissance. Il s'est empressé de donner de l'air à la pièce, de prodiguer des secours à la mère et à l'enfant, et il est parvenu heureusement à rappeler la première à la vie, mais ses soins n'eurent aucun succès sur l'enfant, il avait été asphyxié dans les premiers moments, et la mort remontait à plusieurs heures.

SUICIDE. — Hier, entre cinq et six heures du soir, un déplorable malheur est venu jeter la consternation parmi les habitants de la maison de la rue du Faubourg-Saint-Denis, 93. Une jeune fille de vingt ans, d'une admirable beauté, s'est jetée par la fenêtre d'un étage supérieur sur le pavé de la cour, où elle s'est brisé le crâne. Les secours les plus prompts ont été vainement prodigués à cette malheureuse, qu'un désespoir amoureux avait conduite à accomplir cet acte de folie.

MALLE DES INDES. — Mardi, la première malle mensuelle des dépêches d'Angleterre en Chine a été expédiée. C'est le premier acte des nouvelles relations de l'Europe avec le Céleste-Empire. Hong-Kong est à quarante-huit jours de Londres par suite des arrangements adoptés pour la transmission de ces dépêches qui, de Ceylan, seront transbordées sur l'un des bâtiments de la Compagnie-Orientale de la navigation à vapeur se rendant à Hong-Kong, en touchant à Penang et à Singapore.

COMPAGNONS MENUISIERS DE POSEN. — Un journal allemand parle d'une espèce d'émeute qu'une coalition de compagnons menuisiers a causée à Posen. Par suite de dissentiments avec leurs maîtres, une centaine de ces ouvriers s'étaient entendus pour ne plus travailler. La police étant intervenue, ils firent semblant de céder et rentrèrent dans les ateliers ; mais, dans la matinée du 18 juin, à un signal convenu, ils les quittèrent tous simultanément, et s'étant rassemblés à un endroit désigné d'avance, ils résolurent d'émigrer sur-le-champ ; ils étaient déjà en route, lorsque le président de police, instruit du fait, se mit à leur poursuite à la tête d'un détachement de hussards, et les ayant atteints et cernés près d'Urbanowo, les fit ramener de force à Posen ; rentrés dans la ville, les principaux compagnons furent arrêtés et mis à la disposition de l'autorité judiciaire, qui instruit leur procès.

MORT D'UN AUTEUR DRAMATIQUE. — M. Fulgence de Bury, sous-chef à l'administration des contributions indirectes, connu dans la littérature sous le nom de Fulgence, vient de mourir à Paris dans sa cinquante-sixième année. M. Fulgence de Bury avait donné au théâtre plusieurs pièces qui ont obtenu beaucoup de succès, telles que *le Voyage à Dieppe*, *Un moment d'imprudence*, *le Célibataire et l'Homme marié* (avec Wafflard), *les Deux Ménages* (avec Picard et Wafflard).

MÉDAILLE D'OR A UNE JEUNE ARTISTE. — Le gouvernement vient d'accorder une médaille d'or à Mlle Herminie Mutel, élève distinguée de Mme de Mirbel. Le public peut se souvenir d'avoir vu de cette jeune artiste six belles miniatures exposées au Salon dernier, parmi lesquelles on remarquait surtout le portrait du général Naudet.

HORRIBLE ATTENTAT. — C'est à Paris même que s'est passé ce drame. Nous en rougissons pour notre grande et fastueuse capitale tant admirée des étrangers. Quand donc tous les efforts réunis des hommes de cœur et d'intelligence adouciront-ils les mœurs des malheureux qui semblent avoir été privés de tout contact humain. Nous citons la *Droit* :

« Avant-hier, vers minuit, une scène de violence affreuse s'est passée rue de Ménilmontant. Une ouvrière, nommée Désirée Créneau, revenait de la barrière accompagnée d'un jeune homme, et ils cheminaient gaîment, lorsque trois individus qui suivaient une direction opposée vinrent se placer devant eux comme pour leur barrer le chemin. Le jeune homme qui se trouvait avec la fille Créneau leur demanda ce qu'ils voulaient, et au même moment un de ces hommes le repoussa vigoureusement en disant : « Il me faut la femme qui est avec toi ; je la veux et je l'aurai ! » En entendant ces paroles menaçantes, Désirée voulut fuir ; mais celui qui venait de parler la retint ; et comme le compagnon de la jeune fille voulait s'élancer pour la défendre, il se vit retenu par les deux autres individus contre lesquels il essaya vainement de lutter. Pendant ce temps, la malheureuse ouvrière était en butte aux attaques brutales de celui qui la retenait, et, pour vaincre sa résistance, il menaçait de la tuer. La courageuse jeune fille ne se laissa point intimider, et, malgré la supériorité de force de son adversaire, il ne parvint pas à accomplir ses criminels projets. Ce misérable alors, pour se venger, se mit à la maltraiter de la manière la plus cruelle : il l'accabla de coups, lui creva presque un œil, et ne l'abandonna que lorsqu'il l'eut laissée sans connaissance et toute sanglante sur le pavé. En le voyant revenir, ceux qui retenaient le jeune homme le laissèrent, et tous trois prirent la fuite. Désirée et son compagnon ont été porter plainte de ces faits à M. Monnier, commissaire du quartier Popincourt, qui, le lendemain, faisait arrêter le nommé Victor Gasté, ouvrier fondeur en fer, comme auteur des violences exercées sur la jeune fille. Il n'a pas voulu faire connaître ses complices, et c'est, à ce qu'il paraît, à la suite d'un pari qu'a eu lieu cette odieuse agression, à laquelle devait être exposée la première femme qu'ils rencontreraient. »

OBSERVATOIRE A MONTMARTRE. — On construit en ce moment un observatoire public au sommet de la butte Montmartre, d'où moyennant 25 centimes, à l'aide de puissants télescopes, on pourra jouir d'un magnifique panorama.

UN FABRICANT MILLIONNAIRE. — Le célèbre manufacturier anglais, John

condamnée à deux mois d'emprisonnement pour avoir volé, lors de la kermesse de son village, une tarte et six œufs, en s'introduisant par la fenêtre dans la maison d'un fermier. Pour toute défense cette enfant ne faisait que pleurer et dire : « Je ne le ferai plus jamais. » La cour ayant trouvé que cette malheureuse enfant avait agi sans discernement, l'a acquittée et a ordonné qu'elle fût rendue à ses parents. Quelques avocats, touchés de compassion, s'étaient cotisés pour payer l'acte d'appel interjeté par l'enfant.

LES PETITS POIS ET LES INVALIDES. — Les petits pois ont en ce moment à Paris le plus grand succès ; nos ménagères en consomment un si grand nombre qu'on ne trouve plus assez de femmes pour les écosser. Qu'ont fait les dames de la halle ? Elles ont mis en réquisition tous les braves qu'elles connaissent parmi les invalides jouissant encore de leurs deux bras. Le nombre en est grand, car le marché des Innocents ressemblait aujourd'hui à une succursale du grand hôtel créé par Louis XIV.

MÉDAILLE MONSTRE. — On vient de placer une médaille de très grand module dans les casiers de l'hôtel des Monnaies de Paris. Cette médaille est celle qu'on a frappée pour perpétuer le souvenir de l'acte législatif qui prescrit la construction des chemins de fer français. Cette médaille a dix centimètres de diamètre. D'un côté est la tête de Louis-Philippe couronné de laurier et de chêne. Sur le revers on voit la statue de la France qui invite le commerce à prendre son essor au Midi et Bellone à protéger les frontières du Nord. Sur le second plan figurent des locomotives et des wagons. La légende est ainsi conçue : *Dant ignotas Marti novasque Mercurio alas.* Sur le piédestal de la France on lit : Loi du 11 juin 1842, L.-P. régnant ; et au bas : M. Teste, ministre des travaux publics, M. Legrand, sous-secrétaire d'Etat. — Bovy fecit.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 28 JUIN.

Le *Journal des Débats* triomphe, mais il s'efforce de le faire modestement, car il craint, dit-il, que l'opposition ne force à envisager l'unanimité de la chambre sur le traité Broglie, sous un autre aspect, et qu'avec sa bonne foi habituelle elle ne cherche à accaparer pour elle seule tout l'honneur du traité.

Pas un mot, du reste, des observations de M. Denis, et à peine mention de celles de M. Dupin, qui, selon le *Journal des Débats*, n'a fait que donner à M. Guizot l'occasion de prouver que la France avait recouvré la complète indépendance de son pavillon, et de faire justice en quelques mots pleins noblesse et de dignité, des déclamations dont les traités sur le droit de visite avaient été tant de fois l'objet.

Voici l'analyse *sincère* que le *Journal des Débats* donne du discours de M. Ledru-Rollin : « Il a sommé le gouvernement d'intervenir, et en même temps il lui a reproché d'être intervenu. » Quelle belle chose que le sophisme ! Quant à M. Lebobe, *hosanna in excelsis*.

Le *Constitutionnel* accorde la palme de la séance à la discussion sur la Légion-d'Honneur. C'est tout simple. C'est la seule question sur laquelle le ministère ait été battu. Seulement que le *Constitutionnel* y prenne garde ! il s'est trop pressé de triompher. Le *Journal des Débats* plus érudit que lui, il est vrai qu'il avait plus d'intérêt à l'être, rappelle qu'une proposition identique avait été votée le 14 février 1840 par les députés et le 29 avril 1840 par les pairs, M. Thiers étant ministre. Il se trouve donc que si la publicité des décorations n'est pas loi de l'Etat depuis cinq ans, c'est à M. Thiers qu'il faut s'en prendre. Qu'en dit le *Constitutionnel* ?

Le *Constitutionnel* revient à deux fois dans la même page et dans deux articles séparés pour dire que le vote sur la Légion-d'Honneur devait ébranler notablement le cabinet. D'après ce qui précède ce n'est guère adroit.

Le *Const*[illegible] mentionne à peine la discussion soulevée par M. Ledru-Rollin sur « une question grave et délicate, qui touche de si près à des droits et à des intérêts contraires, objets sur lesquels la » méditation des hommes d'Etat ne saurait trop s'arrêter, mais qui sont » en même temps difficiles à résoudre et quelquefois dangereuses à traiter sur le théâtre parlementaire. » Quelle belle phrase dilatoire !

Le *Siècle* pense qu'il est permis de croire qu'un conseil de prud'hommes un peu largement organisé parviendrait à résoudre sans bruit les difficultés qui s'élèvent sur le salaire et sur la durée du travail. Cela est permis au *Siècle*.

La *Presse* se borne à une analyse exacte mais sèche et concise des différents épisodes de la séance.

Dans la discussion du traité Broglie, tout s'est réduit, dit le *National*, à une observation fort juste de M. Denis, à une digression prodigieusement excentrique de M. Mauguin et à une sage réserve de M. Dupin. Nous reprochons au *National* et à tous les journaux de n'avoir accordé jusqu'à ce jour aucune attention au fait qui a motivé l'observation de M. Denis et qui est signalé aux publicistes depuis le 13 juin.

Le *Commerce* s'en rapporte à la sagacité de ses lecteurs pour décider qui a tort ou qui a raison de M. Ledru-Rollin d'une part, et de MM. Duchâtel et Lebobe de l'autre. — Il en est de même pour MM. Dupin et Guizot; de M. Denis, pas question.

[illegible] geons de volière 0,65 à 1,05. — Poules ordinaires 1,50 à 2,25. — Poulets gras 2,50 à 4,25, du comm. 0,75 à 2,00.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 26, 27 et 28 juin. — *Beurre* (le kil. En livres 1,36 à 2,34. — En mottes Isigny 1,80 à 4,50. — En mottes Gournay 1,50 à 3,10. — Petit beurre 1,46 à 1,88. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 1,46. — *OEufs* (le mille). Du 26, 25 à 53. — Du 27, 21 à 48. — Du 28, 23 à 52. — *Fromages* (la dizaine) Brie 10 à 20. — A la pie 5 à 15.

Marché aux chevaux du 28 juin. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 140, vendus 21 de 260 à 1100. — De trait 280 entrés, vendus 29 de 310 à 1109. — Hors d'âge 251 entrés, vendus 21 de 85 à 310. — Anes entrés 16, vendus 4 de 30 à 80. — Chèvres, 9 amenées 3 vendues 18 à 40. — Voitures amenées 21, vendues 5 de 100 à 400. — Encan 3 entrés et 3 vendus 85 à 160. — Essai 87.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 27 juin. — **SCHUCKHARDT**, ancien marchand de vin à Montmartre, boulevart Pigale, 48. Juge commissaire, M. Le Roy ; syndic provisoire, M. Pellerin, rue Lepelletier, 16. — **JOSSERAN**, parfumeur, boulevart Poissonnière, 8. Juge commissaire, M. Jouet ; syndic provisoire, M. Richomme, rue d'Orléans-St-Honoré, 19.

Bourse du 28 juin 1845.

Les fonds publics n'ont point offert de variation. On s'occupait de reports, et le mouvement s'est trouvé restreint entre 83 65 et 75. — Tous les chemins de fer ont fléchi, à l'exception de Strasbourg ; l'approche de la liquidation amène la réalisation jusqu'ici plus ou moins retardée des quelques opérations à la hausse, et viennent augmenter encore la faiblesse des cours.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Rente 4 0/0, 110 50. — Rente belge 1842, 106. — Id. 4 1/2, 102 1/4. — Autriche, 415. — Espagne passive, 7 1/4, 1/8. — Dette intérieure, 31 3/4, 7/8. — B. belge, 630. — Chemin de : Grand'Combe, 1050. — Actions de : Lin Maberly, 807 50, 805. — Société des Annonces, 425. — Obligations de : St-Germain nouv., 1260 — Versailles, riv. dr anc., 1000. — Orléans, 1280. — Strasbourg, 1225. — Chemins non constitués : Bordeaux, gr. coupures, 650, 662 50, 660. — Boulogne, 590, 602 50, 600. — Montereau, 522 50. — A terme : Emprunt, 84, 83 90. — Banque de France, 3220. — Espagne Dette intérieure, 32 fin juillet.

5 0/0 compt.	1er C 121 55	P. H. 121 55	P. B. 121 45	dr C. 121 45	h. 121 50
— fin cour. ...	121 75	121 75	121 55	121 60	121 65
3 0/0 compt.	83 75	83 75	83 70	83 70	83 70
— fin cour. ...	83 70	83 80	83 70	83 70	83 70

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville. .	1460 »	1465 »	H. 5 »	3 0/0 Bge 1840.	102 1/2	102 1/2	
B. de France....	3227 50	» »	» »	— Portugais. .	67 »/»	» »	
C. Gou. 1000....	1143 »	» »	H. 2 50	Esp. D active.	38 »/»	» »	
C. Gau. 1000....	» »	» »	» »	3 0/0 Naples.	103 50	» »	
G. hypot.......	700 »	» »	» »	— Romain..	104 »/»	» »	
4 Canaux.......	» »	» »	» »	Obl. Piémont.	1257 50	» »	
CHEMINS DE FER. St-Germ.....	1040 »	» »	» »	F. c. 1045, 1035, 1040.			
V. r. d.......	468 75	461 25	B. 8 75	— 465, 468 75, 460, 462 50.			B. 8 75
— r. g.......	275 »	280 »	H. 2 50	— 275, 280, 265, 277 50.			B. 2 50
Orléans.....	1170 »	1160 »	B. 10 »	— 1172 50, 1175, 1160, 1162 50.			B. 7 50
Strasb	252 50	252 50	H. 1 25	— 252 50, 253 75, 250, 252 50.			H. 2 50
Rouen.......	1027 50	1020 »	B. 10 »	— 1027 50, 1007 50, 1017 50.			B. 5
Havre.......	832 50	825 »	B. 12 50	— 835, 832 50.			B. 17 50
Marseille....	970 »	965 »	» »	— 970, 955, 957 50.			B. 20
Vierzon.....	710 »	730 »	H. 22 50	— 710, 712 50, 735, 727 50.			B. 5

LONDRES, 26 JUIN.		PARIS, LE 27 JUIN. PRIMES	COULISSE.	
Consol.	99 1/8	3 0/0 F. c.	Av. 83 75.	
Esp. act.		F. p. 84 15, 05 d. 50.	Ap. 83 70.	
Portug.	67 1/4	5 0/0 F. p. 122 20, 05 d. 50.	B. du Trés.	
Mexic.	37 1/2	Vers. d. 495 d. 10 au 15.	Rep.	
Brésil.		Orl. 1187 50, 1180 d. 20. 1205, 1190 d. 10 au 15	3 0/0	
3 0/0 hol.	99 1/8	Rouen, 1042 50 d. 20 ; 1030 d. 10 au 15.	F. c.	F. p.
2 1/2 do.	62 3/8	Mars. 1000, 990 d. 10 au 15.	5 0/0 2 1/2	12 1/2
Rouen.	40, 41	Strasb. 256 25 d. 10 au 15.	3 0/0	
Orléans	45, 46	Vierzon, 760 d. 10.	15, 17 1/2.	25 30

MARCHANDISES. — **HUILE** de colza, disponible, 97,00 à 00,00; courant du mois, 99,00 à 00,00 ; juillet et août, 99,00 à 00,00 ; 4 derniers mois, 104,00 à 00,00 ; 4 premiers 1846, 108,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 92,75 à 00,00. — Œillette rousse, 76,00. — Lin, 76,00. — Voitures, 4,25.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 99,00 à 100,00; courant du mois et juillet, 98,00 à 99,00; août et octobre, 100,00 à 00,00; novembre et décembre, 90,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 89,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

ON DEMANDE DES EMPLOYÉS. — S'adresser en personne de midi à deux heures, rue de Grenelle Saint-Germain, 66, à M. Fremaux. Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Spectacles du 29 juin.

7 h. 1/2 **OPÉRA.** — Les Huguenots.
7 h. 1/2 **THÉATRE-FRANÇAIS.** — La Tour de Babel.
7 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Les Diamants de la Couronne.
6 h. 3/4 **VAUDEVILLE.** — Tour de Nesle. Un Scandale. L'Ours et le Pacha.
7 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — Gardeuse de Dindons. Jongleurs. Lansquenet.
7 h. 1/2 **GYMNASE.** — Chacun chez soi. Jeanne. Dame. 2e Année.
6 h. 3/4 **PALAIS-ROYAL.** — La Pêche. Escadron. Caporal. Sylvandire.
6 h. 1/2 **PORTE-ST-MARTIN.** — La Biche au bois.
7 h. 1/2 **AMBIGU.** — Les Etudiants.
6 h. 1/2 **GAITÉ.** — La Voisin. Grâce de Dieu.
6 h. 3/4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 **COMTE.** — Mon Habit. Les Mystères. Mazurka. Giselle.
6 h. 1/2 **FOLIES.** — M. Pique assiette. Helmina. Ouragan. Empire.
6 h. **LUXEMBOURG.** — Service d'ami. Jeanne d'Arc. Chasse au renard.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 h. à 5 h. — Le Déluge avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

qui se prépare dans le monde, révèle un haut degré d'importance. Quand, au dix-huitième siècle, un peuple demandait à J.-J. Rousseau une constitution, c'est que 89 était proche et qu'une ère de profonde réforme allait s'ouvrir dans l'ordre politique. Aux yeux de bien des gens alors pourtant la demande adressée à Rousseau, n'était qu'un fait sans valeur.

Chaque temps a ses myopes et ses aveugles. Nous ne doutons pas qu'aujourd'hui aussi nombre de gens ne voient aucune révélation, aucun sens, et ne trouvent aucune importance à ce fait qu'un petit Etat, le canton de Vaud, occupé à refaire sa constitution, ait consacré une discussion sérieuse à la question de l'organisation du travail, et ait failli en consacrer le principe dans sa constitution même.

Eh bien! pour nous, nous n'hésitons pas à voir dans cette première discussion de la question sociale par une assemblée souveraine en œuvre de constitution, un fait caractéristique et capital. Nous n'hésitons pas à dire qu'à ce titre la journée du 15 mai 1845 est une journée mémorable et qu'avant qu'il se soit écoulé peu de temps elle prendra, dans les annales modernes, rang de date historique.

La discussion du Grand-Conseil de Lausanne n'a été ni bien forte ni lumineuse; il est évident que les membres de cette assemblée étaient, généralement, peu préparés à traiter les questions qu'ils ont débattues, et que scientifiquement les matières sociales leur sont encore très peu familières. Aussi n'est-ce pas à la discussion en elle-même que nous attribuons une portée considérable; ce qui, à nos yeux, a un caractère très significatif, c'est que la discussion ait eu lieu, que les propositions dont nous allons parler aient été présentées par le président d'un conseil d'Etat (chef du Pouvoir exécutif), et prises en sérieuse considération par un Grand Conseil (assemblée législative), que l'initiative de la discussion sociale enfin ait été spontanément et régulièrement prise par un Etat en exercice de sa souveraineté. Que ceux qui ne comprendront pas la signification de ce fait nouveau en rient et fassent des plaisanteries plus ou moins fines sur l'importance et les dimensions de l'Etat de Vaud, à la bonne heure; cela n'empêchera pas les clairvoyants, ceux qui connaissent les lois du développement des idées et de leur réalisation dans les faits, de voir dans la discussion dont nous allons reproduire les principaux éléments un signe caractéristique des temps nouveaux et de l'envahissement des idées sociales. Mais venons au compte-rendu de la séance du Grand-Conseil.

M. Druey, président du conseil d'Etat, proposait d'insérer dans la constitution de Vaud les articles suivants :

« Le travail est sacré.

» Tout Vaudois et tout confédéré est tenu au travail suivant ses forces et sa capacité.

» Le travail doit être organisé de manière à être accessible à tous, supportable et équitablement rétribué.

» Tout Vaudois et tout confédéré a droit à l'assistance publique de la bourgeoisie, lorsque le produit de son travail ne suffit pas à le faire vivre lui et sa famille, en cas de maladie ou lors d'autres circonstances

» Elles doivent faire élever convenablement les enfants de leurs ressortissants pauvres.

» L'Etat surveille l'accomplissement de ces obligations, qui sont une dette sacrée de la société, et il y concourt au besoin. »

Voici maintenant les traits principaux de la discussion soulevée dans le grand conseil par ces propositions :

« M. RUCHET. Le grand conseil est souvent appelé à résoudre bien des questions importantes, mais je ne crois pas qu'il s'en soit jamais présenté de plus graves que celles-ci. Le fait seul de leur présentation par le premier magistrat de la république est un fait capital. M. Druey a pris ses précautions contre les accusations de communisme qu'on pourrait lui faire. Pour moi, je ne l'en accuserai pas, je ne crois pas que cette théorie soit communiste, mais socialiste.

» Notre époque s'occupe avec raison du sort des travailleurs, des pauvres. On est frappé du sort de ces classes de la société en le comparant à celui des classes riches. Partout maintenant les esprits philanthropiques, les penseurs s'en occupent. Partout on cherche les moyens d'améliorer leur sort, et bien certainement si on avait trouvé quelque moyen efficace, je lui donnerais les mains, si je ne croyais toutefois qu'il ne faut pas introduire dans la constitution des articles de tendance.

» Mais ce moyen n'est pas encore trouvé. Je ne comprends pas qu'on puisse proposer, comme moyen d'arriver à ce résultat, le communisme. Je ne crois pas que le communisme soit le dernier mot de l'humanité. Je ne crois pas surtout qu'on puisse y arriver. Qu'on y tende, à la bonne heure, c'est ce qui s'est vu. Saint-Simon, Owen, Fourier ont fait des tentatives. Plusieurs ont fait des essais, mais ces essais ont échoué. D'ailleurs le fouriérisme est incompatible avec les principes du christianisme. Ou le christianisme est faux et le fouriérisme vrai, ou le christianisme est vrai et alors le fouriérisme est faux. Pour moi, la question ne saurait être douteuse. Convient-il maintenant que le canton de Vaud fasse un pas dans cette voie? Je ne le pense pas.

» Si je passe aux conséquences, la proposition me paraît tout aussi inacceptable. Deux propositions sont faites, celle de M. Druey et celle de M. Eytel. Celle-ci est plus modeste, elle veut que « les communes fournissent du travail aux indigents valides. » Mais d'abord qu'entend on par indigents? Ensuite, quelle espèce de travail faudra-t-il leur donner? Faudra-t-il que les communes entreprennent des exploitations particulières, des constructions de chemins ?

» Cela ne pourrait pas suffire; il faudra des établissements permanents. Et encore ne pourra-ce pas être un établissement central, car il y aurait véritable injustice à enlever les pauvres à leurs relations, à leurs habitudes. »

(Ici l'honorable membre cherche à prouver que ces établissements seraient très coûteux, et il ajoute que, d'après l'Ecole sociétaire, il faudrait 4 millions pour l'entretien de 4 ou 5 mille individus. Enfin, il conclut que les maisons de travail ont pour résultat d'écraser toute concurrence, de tuer le libre travail qui pourrait se faire en dehors, et en définitive, par conséquent, de faire un plus nombre de pauvres. La question peut donc tout au moins être considérée comme douteuse, il ne faut pas

garder le communisme dans le canton de Vaud, il faudrait entourer le pays tout entier d'un mur d'airain, pour empêcher les riches de sortir. Mais ils sortiront, et que restera-t-il? La misère.

» Moi aussi je crois que le travail est sacré. Je crois que c'est une obligation morale pour chacun de travailler dans sa vocation. Je crois que celui qui travaille, quel que soit le genre de travail auquel il se livre, doit être respecté.

» Mais pourquoi dire cela dans la constitution? Là proposition dit : Tout Vaudois et tout confédéré *est tenu au travail*. Mais à quel travail? Au travail corporel? A fossoyer, à tailler la vigne? Mais chacun n'est pas propre à ces travaux-là. M. le président du conseil d'Etat voudrait-il qu'on l'obligeât à aller tailler la vigne? C'est impossible. Il s'agit donc de travail intellectuel. Mais comment voulez-vous forcer à ce genre de travail? Comment constater si un homme pense et réfléchit? D'ailleurs en forçant les ouvriers à travailler, il faudra une sanction. Il faudra surveiller les ouvriers et les empêcher de faire le bon lundi. Il faudra des consistoires. Ce sont là des idées d'une application impossible. C'est un système qui a besoin d'être expérimenté. N'en faisons pas l'expérience chez nous. Le canton de Vaud est, de tous les pays, le moins pressé à le faire. Laissons le faire à d'autres, s'ils le veulent. »

» M. DRUEY, président du conseil d'Etat. Les questions sociales qui occupent les philosophes et les philanthropes, occupent aussi la masse des populations. Aussi voit-on se succéder une foule de systèmes opposés, et deux classes de la société continuellement en présence. Cet état de choses vient du progrès des idées et des besoins. Les grandes questions de la liberté et le désir d'égalité préoccupent les populations. Quant aux besoins, il n'y a qu'à voir le malaise de la société, soit en Europe, soit aux Etats-Unis. On se plaint considérablement de la concurrence dans toutes les carrières libérales ou industrielles. Les places sont prises; on ne sait pas que faire des fils qu'on a élevés à grands frais. Cet état de choses est vivement senti dans les pays où l'industrie manufacturière a acquis un grand développement, en Angleterre, par exemple, et même dans quelques cantons de la Suisse.

» Je crois qu'on s'est exagéré la portée de mes propositions, qu'il ne faut pas confondre avec les autres qui ont été présentées. Je ne parle que de la mienne. Mais je voudrais qu'on prît les choses comme elles sont, sans se laisser influencer par d'autres idées.

» Deux systèmes sont en présence : l'école individualiste, représentée par Adam Smith et J. B. Say, école dont les principes tendent à la dissolution sociale et à l'anarchie. D'un autre côté, l'école sociale et le communisme, et, dans cette école, prenez Considerant, Prud'hon, qui vous voudrez, ils ne satisfont pas, parce que leurs idées ne sont pas suffisamment élaborées. Le point culminant de ce système est d'exagérer considérablement le point de vue social, comme l'autre école a exagéré l'individualisme jusqu'à l'égoïsme le plus révoltant. L'école sociale exagère le point de vue social au point que l'individu est écrasé et ne peut pas se développer. La liberté y est en souffrance; il y a tendance au papisme. Ainsi Considerant ne dit pas: les vérités que nous exposons, que nous professons, mais que nous *promulguons*. Il semble voir Moïse descendant du Sanaï, avec les tables de la loi. Cette expression a quelque chose de révoltant, qui irrite; il semble qu'il ne soit pas même permis de penser.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 30 JUIN 1845.

REVUE DRAMATIQUE.

GYMNASE : *Un Changement de main*, vaud. en 2 actes; par MM. Bayard et Charles Lafont.

Les premières représentations deviennent rares et, cette semaine encore, le feuilleton dramatique serait tombé dans l'eau, si le samedi soir l'administration d'un petit théâtre ne lui avait tendu la perche de salut.

Quand nous appelons le Gymnase un petit théâtre, ce n'est pas à cause de son mérite, c'est à cause de sa dimension. Souvent la salle est trop étroite pour le public, attiré par une troupe d'élite et par un charmant répertoire.

La troupe du Gymnase, c'est la réunion des talents les plus variés, les plus populaires. Il est difficile d'être plus comique que Klein, dont la vue seule excite le rire, Klein, qui sait tirer un parti si heureux de sa longueur, de sa maigreur ostéologique, et qui, par son talent, s'est placé dans la famille des acteurs, lui que la nature avait rangé dans celle des échassiers.

Numa est plein de cœur et d'onction; les rôles paternels lui sieyent à merveille, témoin son succès dans *Jeanne et Jeanneton*. La poudre va bien à son visage, et pourtant il sait, dans le *Tuteur*, se changer en jeune magistrat du parquet, fort amoureux de la légalité, du vin de Champagne, de la morale et des dominos roses.

On sait notre sympathie pour Tisserand, cet artiste supérieur qui exprime les passions, en homme qui les a sondées d'un regard philosophique, et qui, souvent, crée par son jeu la profondeur et la portée sociale de ses rôles. Pour être dignement célébré, le transfuge si applaudi du Palais-Royal, Achard, n'a besoin que d'être nommé. Deschamps et Pastelot, à qui sont dévolus les jeunes rôles, sont, sans aucun doute, de très agréables amoureux.

Au Gymnase, il existe entre les troupes masculine et féminine une émulation louable. Nous venons d'accorder aux hommes de justes éloges; eh bien! les dames ne se laissent pas vaincre. Le Gymnase possède une des notables beautés de Paris, dont le buste décore l'étalage des marchands de moulures, Mme Doche, qui, dans l'*Image*, est tour-à-tour naïve en paysanne bretonne, agaçante et fine en dame de la haute société. La grâce et l'esprit de Mlle Désirée sont célébrés dans l'univers, et, *dans mille autres lieux*; nous applaudissons à sa renommée, quoique son talent ne soit pas onctueux et qu'il y ait dans sa manière de parler, de gesticuler, de se mouvoir, une fermeté, une netteté qui, portées plus loin, deviendraient sécheresse et roideur.

Il faut l'avouer, à Mlle Désirée, si vive, si décidée, si spirituelle dans son jeu, nous préférons un autre appui, une autre colonne, une autre cariatide du Gymnase, Mlle Rose Chéri, moins régulièrement jolie peut-être et quelque peu engoncée, mais pleine de charme, de sentiment et de feu. Mlle Chéri roule des prunelles ardentes, exprime l'amour avec une sincère émotion, prend avec aisance le ton impérieux des reines, et nous ne lui reprocherons pas ses gracieuses minauderies dont nous profitons, puisqu'elles nous font voir ses dents blanches.

Si Mlle Désirée pousse la fermeté, la décision, le ton incisif jusqu'au danger d'être sèche, une autre actrice du Gymnase va plus loin dans l'excès opposé; Mme Melcy se tient volontiers courbée; ses gestes sont mous, sa prononciation reste indécise et larmoyante; c'est un lierre qui a besoin de l'arbre protecteur. Elle est née pour les rôles d'affligée, mais, suivant l'expression proverbiale, c'est une belle affligée, ses malheurs ne peuvent manquer d'intéresser.

Elle ne dépare pas cette troupe où elle pleure, tandis que Mlle Désirée rit et que Mlle Chéri soupire, troupe si riche en talents et en beautés, que le départ de Mlle Nathalie pour le Palais-Royal n'a pas fait dans ses rangs un vide trop sensible; c'était cependant une rude épreuve, mais en conservant Mlle Nathalie avec Mmes Doche, Désirée, Chéri, Melcy, le Gymnase eût exercé un trop criant monopole.

Avec la troupe que nous venons de passer en revue, on possède les éléments de nombreux succès. MM. Bayard et Lafont l'ont pensé; l'époque et la contrée dans lesquelles ils ont encadré leurs personnages sont aussi bien choisies que les acteurs.

Nous sommes en Russie, sous Elisabeth. La Russie du dix-huitième siècle offre un mélange de barbarie grossière mais pittoresque, féroce mais dramatique, et de civilisation raffinée, ingénieuse. Nous sommes au point d'intersection de deux périodes sociales, et l'art peut puiser des ressources dans toutes deux. La barbarie lui offre les costumes étranges, la violence et la terreur, le drame; la civilisation lui fournit l'étiquette, les intrigues de cour, les mystifications, les imbroglio, la comédie.

Il est vrai qu'on a reconnu depuis longtemps la richesse de cette mine et qu'on l'a souvent exploitée. Elisabeth et Catherine-la-Grande ont chanté bien des couplets de vaudeville ou d'opéra-comique. M. Scribe, surtout, a fréquemment usé du knout; il a consommé bien des soupes au stilet. Un *Changement de main* c'est *Chut!* c'est *Lestocq*, avec quelques variantes; mais cependant l'art dramatique peut trouver encore quelques filons de bon métal dans la Russie sous Elisabeth ou sous Catherine. Le spectacle d'une société *mixte* sera toujours plus intéressant que celui d'une société *simple*.

De toutes les formes sociales qui se sont succédé sur la surface de la terre, deux surtout ont frappé les philosophes et les historiens, la barbarie d'où nous sortons, la civilisation dans laquelle nous souffrons et nous végétons encore.

Le caractère principal de la barbarie, c'est l'oppression exercée sans limites sur l'être le plus faible, sur l'être sans défense, sur la femme. Dans la barbarie, nous trouvons encore le règne de la caste guerrière, l'absence d'hérédité au trône comme chez les Algériens, comme chez les Valaques et Moldaves, comme chez les anciens Francs. C'est pourtant dans cette période sociale que la vie nomade et pastorale cesse, que commence à s'organiser la grande industrie agricole et manufacturière.

La barbarie est la société des tigres; dans la civilisation, société des renards, le commerce remplace la guerre, la fourberie se substitue à la violence. Les civilisés, dans leurs romans et pièces de théâtre, se moquent de leur propre fausseté, dont ils accusent surtout les femmes; les femmes ne sont pas plus sincères, mais le mensonge leur est moins nécessaire parce qu'ils sont moins opprimés, et chez eux la fausseté est considérée comme gentillesse; habileté politique, savoir-faire, aptitude aux grandes spéculations.

Le caractère principal de la société civilisée, complètement épanouie en France, en germe dans la Russie, c'est l'absence des sérails, le mariage exclusif qui nous a été légué par le droit romain, joint à la liberté civile de l'épouse. Dans cette société, mêlée de bien et de mal, mais encore fort éloignée de réaliser les intentions de la Providence, on trouve le perfectionnement des sciences et des arts, l'hérédité du trône, l'incohérence des relations industrielles et administratives, l'intolérance religieuse.

Trop réelle en France où chacun raille la foi de son voisin, où le droit d'association n'existe pas, où les cultes naissants sont étouffés dans leur germe par la police, l'intolérance religieuse est bien plus choquante encore en Angleterre. La civilisation se distingue par un désir général de progrès sociaux qu'on n'effectue pas attendu qu'on les cherche dans l'ordre politique et non pas dans l'ordre domestique, agricole et industriel où ils pourraient se réaliser paisiblement.

Presque toutes les formes sociales que l'humanité peut concevoir et organiser pendant son enfance se sont développées sur la surface du globe et sont aujourd'hui représentées par des peuples divers. La sauvagerie est incarnée dans les Peaux-Rouges de l'Amérique, les Nègres de Guinée, les insulaires de la Polynésie; les Juifs ont traversé l'état patriarcal; les Circassiens et les Tartares nomades y vivent encore, la barbarie domine au Maroc, dans presque toutes les provinces de l'Empire turc, la France, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie sont des Etats civilisés.

Il est rare qu'une forme de société se présente avec tous ses caractères à l'état pur; habituellement elle participe toujours un peu de la période sociale qui l'a précédée et de celle qui doit la suivre; parfois des nations demeurent pendant des siècles dans un état mixte, intermédiaire entre deux formes sociales : la Chine, la Russie ne sont ni complètement barbares, ni absolument civilisées; si nous représentions la barbarie par le chiffre 4, la civilisation par le chiffre 5, il faudrait évaluer le caractère général des mœurs et des institutions de la Chine à 4 1/2, celles de la Russie à 4 3/4.

MM. Bayard et Lafont mettant sur la scène du Gymnase une intrigue de la cour russe sous la tzarine Elisabeth, ont pu nous montrer des prisons civilisées où règne encore l'arbitraire barbare, où l'on jette sans jugement et pour un temps indéfini des officiers trop galants pour la femme du ministre de la police, une cour pleine d'amabilité, de politesse, mais où l'amant de la souveraine est suivi d'un sbire qui a reçu l'ordre de le poignarder s'il cherchait à s'évader de la résidence impériale.

Sauf quelques scènes du second acte parfaitement jouées par Mlle Chéri, la pièce nous a semblé commune; sans doute on pouvait tirer un plus grand parti de la troupe du Gymnase, de l'époque et de la contrée choisies par les auteurs. Voici la fable : L'impératrice Elisabeth, cessant de persécuter un membre de sa famille, Ivan, son compétiteur au trône, va le voir dans sa prison, est charmée de son esprit, de ses manières, et se décide à l'épouser *de la main droite*. On conduit le prince à la cour, mais là il se découvre que le véritable Ivan n'est plus au pouvoir de ses gar-

» Mes propositions répondent d'abord à ceux qui, sans redouter certains travaux, se croiraient déshonorés s'ils devaient prendre la bèche, les cornes de la charrue ou le tablier d'ouvrier. Mais elles répondent aussi à une école sociale et communiste, qui considère le travail comme un mal, une plaie, une souffrance, et qui [illegible] un Eldorado où on en sera délivré. Or, je crois que c'est une erreur. Sans travail la vie est une léthargie, les facultés s'engourdissent ; c'est à cela que je tenais aussi à répondre. Cet article sur le travail est comme la base même de la propriété et de la richesse.

» On y a vu quelque chose d'extraordinaire. On a demandé : comment le ferez-vous exécuter ? Il faudra des consistoires ? Non, il n'y a pas besoin de tout cela. Quant aux confédérés, j'en ai parlé, parce que la loi leur donnant des droits, peut aussi leur imposer des devoirs. Le travail est une obligation morale ; ceux qui ne travailleront pas seront justiciables de l'opinion publique. Mais on pourrait aussi mettre dans le code pénal un dispositif contre eux. Il y en a bien contre les mendiants et les vagabonds. Or il n'est pas nécessaire, pour être un vagabond, d'avoir des haillons et une besace. On peut vagabonder en char, en diligence et avec de beaux habits.

» Mais il y a encore d'autres sanctions ; d'abord il s'en trouve une dans l'article suivant. Lorsqu'un individu tombera dans la pauvreté, le plus souvent conséquence de l'oisiveté, on lui dira : si vous êtes malade on vous entretiendra ; mais si vous n'êtes pas malade, allez travailler et vous gagnerez votre vie. Il va bien sans dire que vous travaillerez suivant votre profession ; si vous êtes forgeron, on ne vous forcera pas à faire des habits. Si vous n'avez pas de profession on vous en apprendra. La misère fait faire beaucoup de choses ; on a vu des hommes de lettres dans la misère travailler aux fortifications de Paris ; leurs mains en ont souffert pendant quelques jours, mais à la fin elles sont devenues dures et calleuses comme les autres.

» Une autre sanction se trouverait dans la punition des faillites. Si un homme a dépensé son avoir et fait perdre les autres par suite de sa négligence ou de son oisiveté, on peut lui en faire supporter les conséquences. Il n'y a pas, pour cela, besoin de consistoires ; on a les tribunaux.

» On a vu là une révolution sociale ; c'est peut-être à cause des mots : « le travail est organisé, » parce que dans tous les systèmes socialistes il est question de l'organisation du travail. Non, Messieurs, il ne s'agit pas ici de faire entrer l'Etat dans les relations particulières de l'agriculteur, de l'artisan, etc. Mais il y a plusieurs moyens. Si les communes peuvent faire travailler, qu'elles le fassent. Les communes et l'Etat peuvent faire travailler en régie, remettre les travaux aux travailleurs et non à des traitants et sous-traitants, qui ne laissent rien aux travailleurs, comme on en a vu des exemples en Autriche.

» On a parlé des maisons de travail, et on a dit qu'elles ne vont pas [illegible] Prusse, la Saxe et bien d'autres pays.

» Ainsi je ne crois pas que cela conduise à une révolution sociale, et si elle doit avoir lieu ce ne sera pas par le canton de Vaud qu'elle commencera. Il n'en est pas moins vrai que cela nous touchera aussi, c'est pourquoi ces questions me paraissent mériter l'attention des gouvernants. Ces considérations me paraissent de nature à expliquer ma proposition ; ce serait une direction donnée, un but indiqué. Elles servent aussi à montrer que les craintes que ma proposition a fait naître n'ont pas de fondement.

» **M. TAVEL.** On assure, et j'aime à le croire, que les propositions qui sont faites ne renferment pas de tendance au communisme. Cependant, je veux éviter tout ce qui en a la moindre apparence. Je ne vois pas de société plus déplorable que celle où l'individualité est absorbée dans la société. Le communisme, d'ailleurs, est en horreur dans nos campagnes. On n'en veut pas ; notre peuple aime la liberté, or le communisme détruit la liberté et la remplace par le despotisme. Je regrette même que dans la discussion d'hier on ait supprimé à l'art. 5 le paragraphe qui consacre la liberté individuelle. (Ici on fait observer à l'orateur que ce paragraphe a été conservé). Je l'avais oublié ; si on l'a conservé, j'en suis bien aise ; mais tout au moins l'a-t-on combattu et en a-t-on demandé le retranchement. Je tiens à le conserver comme un préservatif contre le communisme.

» Mais laissons là le communisme. D'après la proposition de M. Eytel, les communes seraient tenues de fournir du travail aux indigents valides, etc. Dieu me garde d'attaquer la dignité des indigents valides. Mais je préfère leur faciliter un travail honorable, plutôt que leur donner un [illegible]. Je repousse l'idée de ce patronage de la part de l'Etat et des communes, qui soumettrait les indigents à un espionnage déshonorant. Je repousse surtout toute idée de contrainte. Avec un pareil système, le nombre des indigents valides augmentera considérablement, et alors quand ils viendront, de tous les points du canton et de la Confédération, sommer l'Etat de tenir ses promesses, je crains bien qu'ils ne se bornent pas à demander du travail.

» Il y a sans doute quelque chose à faire. Mais quand l'Etat sera organisé sur des bases vraiment démocratiques, quand notre développement social sera plus avancé, quand les idées auront fait leur chemin, peut-être alors les théories qu'on nous propose auront-elles passé à l'état de faits et pourront-elles être inscrites dans la constitution. Mais maintenant ce n'est pas le moment.

» **M. PELLIS.** M. le président du conseil d'Etat a déclaré que sa proposition ne renfermait rien de communiste, et M. Ruchet y a vu du socialisme. Je crois qu'il y a de tout cela et surtout du communisme. Voici comment je raisonne :

» Les relations des hommes entr'eux et des citoyens avec l'Etat sont fixées par les lois et par les codes. Il y a sur toutes ces choses une or[illegible] les riches peinés et engagés à s'écarter. Voilà tout ce qu'on aura gagné, et on aura mis la société entière sur une pente fatale sans moyen de s'arrêter.

» Pour faire prospérer cette entreprise commune, il faudra des fonctionnaires et des lois à part, un code pénal pour les retardalaires, les déserteurs, les paresseux, les réfractaires ; or ces choses ne sont ni faciles, ni utiles. Si on veut s'en passer, et confier ce capital à lui-même ou à un seul, alors l'institution deviendra en peu de temps, ou tyrannique ou obérée.

» Un résultat qu'il faut signaler comme plus dangereux encore, c'est qu'on crée deux classes de citoyens : les ayants, les riches d'un côté, et de l'autre les prolétaires enrégimentés et interdits sous la férule communale ou gouvernementale. Cette division serait odieuse et ne mènerait qu'au malheur du canton ; elle serait d'autant plus venimeuse que l'Etat aurait un gros capital industriel à administrer ; en effet, il faudrait acheter et vendre, tenir une caisse et gérer un commerce, sans compter que la rivalité des communes pourrait singulièrement compliquer les difficultés.

» La distribution du travail enfin ne sera pas facile, et je doute, par exemple, qu'on me fasse utilement bêcher la vigne ou labourer ; on ne pourrait m'utiliser qu'à faire des actes de procédure, et le profit serait petit.

» **M. CH. BUGNION.** M. Druey a bien vu que le communisme trouverait chez nous peu de faveur et nous a dit que c'était l'opinion des socialistes ; mais ce n'est pas autre chose. Le socialisme est la théorie du communisme ; et je le repousserais encore à cause de cela. Enfin, cela nuirait aux communes. La constitution annulle presque le pouvoir communal ; elle lui porte une grave atteinte. Or, nous ne consacrerons pas un tel principe, et cela seul attaque une disposition pareille. Par ces motifs, je me joins aussi à ceux qui la repoussent. Il y a des détails qui sont acceptables, mais ils trouveront mieux leur place dans les lois qui traiteront de ces matières spéciales que dans une constitution. »

Nous continuerons le compte-rendu de la discussion du Grand-Conseil.

On prétend que les monopoleurs du journalisme voudraient, par un amendement introduit dans le budget des finances, surprendre l'adoption d'un timbre fixe pour tous les formats de journaux. La Chambre qui était favorable au principe de la diminution du timbre, a repoussé cette année avec trop de décision l'inique proposition d'un timbre non proportionné à la dimension des feuilles, pour que nous puissions croire à la réussite du nouveau coup de Jarnac tenté par les hauts barons du journalisme.

[illegible] diens, qu'il s'est évadé, qu'un simple officier a pris sa place ; c'est cet officier qui a reçu la tzarine dans sa prison et qui a fait la conquête de sa souveraine. Quand le mystère se dévoile, Elisabeth (Mlle Chéri) est déconcertée d'abord, mais elle se ravise, le jeune officier lui plait toujours ; il n'est pas prince, mais on peut l'attacher au service du palais, le nommer capitaine des gardes, l'impératrice [illegible] *de la main gauche*, et le titre de la pièce est justifié.

Les auteurs se sont montrés sobres de [illegible] et ceux qu'ils ont employés avaient tous les avantages du vin vieux ; ils avaient été souvent dégustés et se conservaient depuis long-temps, sinon dans une cave, du moins dans la mémoire de tous les spectateurs qui avaient fait leurs classes : *Dieu est si haut, l'impératrice est si loin*, etc., etc. Croit-on qu'il soit bien neuf de railler les maris trompés sur leur *coiffure*, et de berner le maître de la police comme l'homme le plus mal informé de l'empire ?

Il n'est pas très comique de faire constamment répéter à un fonctionnaire : *Je ne reçois pas d'observations.* [illegible] le fond du rôle de Klein. [illegible] les auteurs ont compté trop [illegible] de leurs personnages qui balbutient [illegible] tiques.

Et puis, [illegible] dans le premier acte [illegible] position [illegible] Ivan [illegible] A la vérité, [illegible] luxe. L'impératrice [illegible] dans le style [illegible] d'un effet original, [illegible] peut-être un peu plus dégagé que celui de [illegible]

Mlle [illegible] de Victor [illegible] gardes russes [illegible] et coiffés [illegible] l'ouvrage. On avait [illegible] qu'on avait placé dans [illegible] d'un nouveau genre, un piano vivant qui [illegible] touché par personne. Voici l'explication de [illegible]

Pendant [illegible] la police, le faux Ivan [illegible] princesse [illegible] sans entrailles [illegible] tandis qu' [illegible]

A la [illegible] à son poste [illegible] du [illegible] le faire rentrer [illegible] Ainsi, la petite ruse de mise en scène s'est [illegible] disparu, le public a ri. Les acteurs ont eu le bon [illegible] de ne pas se [illegible] le moins du monde.

La pièce est bien jouée, bien montée, bien fournie en costumes et décorations, [illegible] mais le public en a jugé autrement et a vivement [illegible] dans *Un Changement de main* du mouvement [illegible] et les vieux bons [illegible] ne sont pas ceux qui ont le moins de [illegible] Peut-être avons-nous été prévenu défavorablement, peut-être avons-nous gardé trop long-temps l'impression de lassitude que nous avaient causée les premières scènes. Quoi qu'il en soit, les partisans les plus déclarés de la pièce admettront comme nous la nécessité de fortes coupures.

VICTOR HENNEQUIN.

Les aliénés en Angleterre.

De tout temps, en Angleterre, la situation des aliénés a été déplorable. Mais elle devint si monstrueuse, il y a quelques années, que le parlement dut se déterminer à nommer des commissions pour qu'elles constatassent les faits et proposassent des remèdes. L'enquête qui eut lieu prouva que l'on n'avait pas exagéré : elle ne fut en effet qu'un long et douloureux aveu des plus inqualifiables monstruosités qui eussent encore déshonoré une nation de chrétiens. La *Revue britannique* contient dans sa dernière livraison une analyse de cette enquête. En voici quelques passages :

« ..... L'établissement de Haverfordwest a été visité, pour la première fois, par les commissaires, le 13 septembre 1842. Leur rapport établit que cet asile avait servi primitivement de prison pour les criminels, et n'avait été consacré à la réception des aliénés qu'en vertu d'un acte du parlement, passé en 1822.

» Il ne paraît pas que l'on ait introduit dans l'ancien édifice aucun des changements et des améliorations nécessaires au service qu'on y allait y établir. Loin de là, les cellules, les chambres restèrent dans le même état ; l'incurie fut poussée si loin, qu'on n'ajouta de nouvelles fenêtres que sur la façade extérieure.

» A cette époque, l'asile contenait dix-huit aliénés : neuf hommes et neuf femmes. Les individus, propriétaires de l'établissement, avaient confié à un entrepreneur le soin de nourrir les malades et de leur fournir tous les objets de première nécessité. Comme on le pense bien, l'entrepreneur faisait la chose aussi sordidement que possible, et les commissaires crurent se devoir à eux-mêmes de publier dans leur rapport que rien de ce qui concernait le comfort, ou même la santé des malades, n'était compté pour quelque chose à Haverfordwest. Les chambres y étaient étroites et mal aérées ; la plupart même fermées au soleil et dans un état de délabrement honteux. Dans les cellules habitées par les hommes, la sollicitude des gérants avait généreusement mis, pour tout ameublement, une table ; dans celles des femmes, on avait encore simplifié le principe : il n'y avait rien. Les hommes se tenaient debout ; les femmes, plus généralement, s'accroupissaient à terre ou s'y couchaient. Sur l'observation qui en fut faite par les commissaires, on cloua, contre le mur des cellules destinées aux hommes, un long banc que l'on dût aller chercher dans le promenoir. Mais ce banc ne suffisait pas encore, quatre de ces malheureux purent seuls s'y asseoir ; les autres restèrent debout. De larges crevasses lézardaient les murs et les plafonds de certaines cellules, comme pour remplacer les fenêtres qu'on eût dû y percer. Il est inutile de dire que les promenoirs étaient tristes, silencieux [illegible] partout, encombré de débris, souillé de boue, [illegible] quelque chose de si abandonné et de si morne, que l'effroi y gagnait les plus courageux.

» Les [illegible] de la plupart des malades étaient sales, déchirés et insuffisants. [illegible] femmes [illegible] ses souliers et ses bas ; les souliers avaient conservé au moins l'apparence d'une chaussure ; les bas n'étaient qu'un tissu [illegible] tel qu'on en voit à peine dans les tombereaux et les hottes de nos chiffonniers. Les commissaires apprirent alors ce qu'ils avaient dû nécessairement soupçonner, c'est qu'il n'existait pas, dans tout l'établissement, d'équipage sur les épaules de ces malheureux et dans leurs lits du linge propre. De fait, les recherches les plus minutieuses ne purent faire découvrir aucune trace de chemises, de draps ou de bas. Il y a plus, [illegible] des lunatiques qui s'étiolaient dans cette geôle, il n'existait que [illegible] lits. L'un d'eux, jeune homme de dix huit ans, dormait sur une litière de paille [illegible] dans l'humide d'une étroite et sombre cellule, et, dans la même chambre, couchée avec le gardien et sa femme, languissait une pauvre jeune fille à peine convalescente à laquelle on ne pouvait donner un lit séparé.

» Les commissaires firent découvrir plusieurs des lits ; ils n'y virent ni draps ni couvertures de laine, à peine une guenille déchiquetée et sale ; souvent même le morceau de laine destiné à servir de couverture ne pouvait guère abriter que la moitié du corps. Les toiles de matelas, tous faits de paille vieillie et presque putrescente, avaient cette apparence terreuse que donne un long usage. L'infirmière disait s'être adressée souvent à l'entrepreneur pour qu'il lui envoyât les effets nécessaires, mais toujours inutilement. Elle se plaignit de l'état affreux d'abandon, de dénuement, d'insalubrité dans lequel se trouvait l'asile, et exprima son ardent désir de voir quelques personnes charitables et puissantes intervenir en faveur des malheureuses créatures qui y étaient renfermées. »

« ... A la première visite faite à l'établissement de West-Auckland, le 5 décembre 1842, on y trouva vingt-neuf aliénés, treize hommes et seize femmes. Chacun des sexes était parqué dans une grande salle garnie de sièges et de fenêtres qui ne s'ouvraient pas, ou ne s'ouvraient sur rien qui pût réjouir le regard. Là étaient entassés les individus violents et tranquilles, sales et propres, tous livrés à eux-mêmes, les plus sales salissant les autres, et les plus violents brisant les plus faibles. Le promenoir consistait en une cour murée et étroite, que l'un des sexes devait abandonner au moment où l'autre y descendait. Un des aliénés dit que cet emprisonnement continu affaiblissait les organes et ruinait la santé de tous. Dans les sombres cellules destinées aux hommes et garnies d'une fenêtre sans vitrage, cinq malheureux se trouvaient pour ainsi dire rivés au sol par de fortes chaînes à cadenas ; pour deux d'entre eux on avait complété l'appareil en y joignant des menottes et de vigoureuses attaches qui nouaient les cordes. »

Le croirait-on ? ***Tous ces fous étaient tranquilles !*** et le seul motif, pour tant de barbarie, était la crainte de les voir s'échapper. On avait chargé de fers un pauvre malheureux languissant et débile, et l'une des femmes était régulièrement enchaînée, la nuit, au pied de son lit, et le jour dans sa cellule. Les hommes dormaient deux à deux, sur des lits hideux de malpropreté. Les commissaires qui visitèrent les premiers cet asile conclurent à l'unanimité qu'il ne pouvait servir de demeure à des aliénés, et qu'il fallait l'évacuer. Le même jour, — et ceci nous donnera une idée de l'intelligence qu'apportent, dans leurs fonctions, les juges inspecteurs, — le même jour, deux de ces magistrats visitèrent l'établissement, et écrivirent, sur le registre d'inspection, ces seuls mots :

« 5 décembre 1842.

» Nous avons visité l'asile aujourd'hui, et avons appris que les commissaires venaient de le quitter. L'ordre régnait partout. »

Au mois de juillet dernier, lord Ashley, dans un discours remarquable, fit, dans la chambre des communes, le détail des circonstances au milieu desquelles venait de mourir un aliéné du pays de Galles. Le corps de cet infortuné s'était reployé lentement sous l'effort d'une pression constante ; ses genoux, constamment appuyés contre sa poitrine, portaient des traces d'altération et s'étaient tellement courbés qu'il fallut des efforts considérables pour le disposer convenablement dans son cercueil. Enfin, le lord-chancelier d'Irlande apprenait, il y a quelques mois, qu'un propriétaire opulent avait été enchaîné par son frère dans un hangar ouvert et affreusement délabré. Et ces infamies demeurèrent impunies !

Pour distraire ceux de ses pensionnaires qui ont reçu quelque instruction, et d'ailleurs comme moyen de guérison, le directeur d'une maison d'aliénés de Chrictow, en Ecosse, leur fait composer un journal dont ses seuls sont les rédacteurs, typographes, correcteurs, etc. Ce journal est intitulé : *The new moon* (la nouvelle lune) ; un premier numéro a paru, et l'on y a remarqué, au milieu de poésies légères et de différents petits articles, un traité sur l'influence que l'exemple des parents exerce sur leurs enfants. Le produit du journal est destiné à l'adoucissement du sort des pensionnaires pauvres de la maison.

[illegible] quelques autres journaux sur la question des charpentiers ; et il est peut-être un peu tard aujourd'hui. Cependant, nous tenons à citer les passages suivants inspirés, à notre avis, par un sentiment très juste de la situation et des besoins de l'époque. Nous lisons dans la *Quotidienne* :

« Nous ne ferons pas de calculs pour chercher de quel côté sont l'équité et le droit. Nous aimerions que cette tâche fût laissée aux délégués des deux parties, assemblés en conférence sous la présidence d'un agent de l'autorité. Des conflits de cette nature ne se terminent bien que par des explications personnelles.

» Ces conférences auraient d'ailleurs un autre résultat que nous constaterions avec joie ; elles feraient pénétrer, dans l'esprit des délégués et des masses, cette conviction qui est la nôtre : que l'individualisme, détestable dans la politique, n'est pas moins mauvais dans l'industrie ; qu'il est funeste à tous les intéressés, ouvriers et maîtres ; qu'il nuit à l'action légitime et juste du Pouvoir, ou, pour parler plus exactement, qu'il la rend impossible ; en un mot, qu'il empêche le bon ordre et détruit l'harmonie.

» Oui, l'individualisme est le mal le plus profond de l'industrie. Il est l'origine et la cause de tous les autres. C'est par lui que l'agiotage est entré dans l'atelier ; par lui que dans tous les corps de métiers on rencontre des entrepreneurs à qui l'argent tient lieu de science et d'expérience ; par lui que des loups-cerviers exploitent toutes les branches du travail ; et par conséquent, c'est par lui que la bienveillance réciproque du maître et de l'ouvrier s'est changée en égoïsme, d'un côté, de l'autre en jalousie.

. . . .

« C'est là une situation déplorable. Il faut avoir hâte d'en sortir ; car c'est à cette seule condition qu'il sera possible de prévenir le retour de ces crises toujours fâcheuses, dangereuses quelquefois, dans lesquelles l'industrie retombe périodiquement et qui ne font qu'ajouter de nouveaux ferments de discorde à ceux que tant de révolutions ont accumulés.

» Jamais les hommes n'ont été plus divisés, plus éparpillés. Jamais les intérêts ne se sont combattus avec plus d'acharnement ; jamais les passions ne se sont heurtées avec plus de violence. C'est que les lois ne peuvent rien sans les mœurs et que les mœurs se font et se conservent par les institutions.

» Les institutions anciennes ne revivront pas ; nous le savons ; et qu'on nous fasse la grâce de croire que nous ne sommes pas assez ignorants des exigences de notre époque pour en demander le rétablissement ; mais le principe qui les avait rendues puissantes et fécondes est de toutes les sociétés et de tous les âges : c'est l'association.

» Et aussi ce sont des associations libres, publiques, que nous réclamons pour l'industrie, associations qui fassent une part de leur police intérieure elles-mêmes, par leurs représentants et qui ajoutent à l'autorité de la loi l'autorité des traditions et des mœurs. »

Peut-être la *Quotidienne* n'a-t-elle pas une idée très nette du genre d'association qui doit remédier aux maux qu'elle signale ; les institutions qu'elle a en vue dans son article ressemblent peut-être un peu trop aux corporations anciennes qu'elle déclare irrévocablement abolies, qu'importe? Nous ne voulons pas entamer, avant l'heure, une discussion de détail. Elle proclame la nécessité de recourir à l'Association ? Cela nous suffit. Nous la félicitons, et lui souhaitons la bienvenue dans une voie où, avec de la bonne foi et de l'intelligence, les hommes de cœur, à quelque opinion qu'ils appartiennent, doivent nécessairement finir par s'entendre.

Nous avons constaté l'autre jour que, parmi les entrepreneurs de charpente, il y en avait plusieurs qui étaient disposés à se rapprocher des ouvriers. Nous leur avons même adressé, à ce sujet, un appel auquel nous aurions voulu les voir répondre avec une certaine vigueur. Il paraît que le courage a manqué pour une manifestation énergique ; mais tout espoir n'est pas perdu de voir surgir, de ce côté, quelques germes de conciliation.

Si nous sommes bien informés, le jour où fut prise la grande décision des entrepreneurs sur les prétentions des ouvriers, les voix se sont ainsi réparties :

Nombre des votants,	300
Contre le prix de 5 fr.,	163
Pour le prix de 5 fr.,	137

Cent trente-sept entrepreneurs disposés à reconnaître comme juste la demande des ouvriers ! c'est assez, pensons-nous, pour qu'on ne désespère pas d'un rapprochement. Au moment où nous écrivons ces lignes nous apprenons que les ouvriers charpentiers ont résolu de fournir des ouvriers à un certain nombre de maîtres, qui se séparent de la coalition des entrepreneurs et accèdent aux conditions des ouvriers. Cette résolution est, nous assure-t-on, définitivement arrêtée. Si elle ne reçoit pas son exécution dès demain lundi, c'est que les ouvriers veulent avoir le temps de prévenir tous leurs camarades.

Honneur aux entrepreneurs qui, les premiers, ont secoué le joug de ce faux point d'honneur qui consiste à persévérer dans la mauvaise voie, alors qu'on est soi-même convaincu qu'on a tort. Cette démarche améliore beaucoup la situation. Le faisceau des maîtres est rompu ; un fait curieux va se produire. Autant ces messieurs se sont montrés, jusqu'ici, roides et dédaigneux, autant ils vont être souples et conciliants : aucun d'eux ne voudra rester le dernier dans le camp de la résistance, et tous s'ingénieront à trouver des raisons pour expliquer pourquoi ils n'ont pas plus tôt tendu la main aux ouvriers. Vous allez voir : c'est encore sur l'Autorité que retombera la faute ; c'est elle que les maîtres ingrats accuseront d'être la cause d'une résistance qu'aucun d'eux n'aurait voulu pousser si loin ! Et ce sera bien fait... Quand on laisse échapper une si belle occasion de se rendre populaire, il est juste qu'on en soit puni et qu'on reçoive les coups de tous les côtés à la fois. — Encore, si cette déconvenue pouvait servir de leçon, il faudrait se réjouir ; mais, hélas ! *oculos habent*, et...

(1) Voir les numéros des 12, 14, 16, 17, 19, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 29 juin.

quelque peu amères de la feuille officielle : « Plusieurs sous-préfets, que le gouvernement a cru devoir changer de résidence, dans l'intérêt du service public, dont il est juge, ont publié à ce sujet des lettres insérées dans divers journaux. Empruntant le langage habituel de la presse de l'opposition, ils ont attribué à des influences irrégulières les déterminations très légitimes et très fondées de l'autorité supérieure. L'administration, qui a toute la responsabilité, est et doit rester maîtresse dans le choix et l'emploi de ses agents. Elle ne leur doit pas compte de ses motifs, et n'engage pas de discussion avec eux. Si cette discussion ne lui était pas interdite par tous les principes de gouvernement, il lui serait facile d'établir et de justifier les raisons de chaque changement. Elle ne souffrira pas que les liens de la discipline administrative se relâchent, et les attaques dirigées contre elle par d'anciens fonctionnaires, qu'elle était loin d'avoir traités sévèrement, ne l'empêcheront pas d'accomplir ses devoirs avec équité et modération, mais avec fermeté et persévérance. »

UN DIALOGUE POLITIQUE. — La *Gazette de France* a engagé contre le *Courrier de la Gironde*, une polémique qu'elle résume par le dialogue suivant :

Courrier de la Gironde : — « Deux cent mille individus seulement jouissent aujourd'hui en France d'un état politique, tandis que sous l'ancien régime ce chiffre de 200 000 s'élevait à 5 000 000. Pour que la *Gazette* fût conséquente avec son système, elle devrait démontrer qu'il y a moins de liberté en France avec les 200 000 individus politiques de notre constitution actuelle, qu'il n'y en avait avec les 5 000 000 de l'ancien régime. Cette démonstration est indispensable pour conclure. Nous l'attendons : il est même probable que nous l'attendrons longtemps. »

Gazette de France : — « Il y a ici une confusion évidente. L'ancien régime a fini le jour où Louis XVI a rétabli les Français dans leurs droits, et les 5 millions de Français convoqués par le roi ont écrit dans leurs cahiers plus de libertés qu'il n'y en a aujourd'hui. »

ACQUITTEMENT DE M. KROSNOWSKI. — Hier, après la plaidoirie de Me Philippe Dupin en faveur du comte Krosnowski, M. le président a résumé d'abord les moyens présentés par Me Crémieux, dans l'intérêt de la partie civile. Puis il a fait ressortir les arguments à l'aide desquels M. l'avocat-général a soutenu l'accusation. Enfin, abordant la défense présentée par Me Dupin, il a rappelé d'une manière complète la série de raisonnements qui ont été présentés dans l'intérêt de Krosnowski. Après cinq minutes de délibération, le jury est rentré en séance avec un verdict de non culpabilité. M. le président a prononcé l'ordonnance de mise en liberté. M. Hervé, partie civile a été condamné aux dépens.

UNE AUMONE DE COLLÉGIENS. — Une collecte s'élevant à 3 097 fr. 20 c. a été recueillie dernièrement par les soins de M. A. de Wailly, proviseur, entre les fonctionnaires et les élèves, tant internes qu'externes, du collége royal de Henri IV. Sur cette somme, 2 790 fr. 10 c. ont été versés entre les mains de M. le maire du 12e arrondissement, pour être employés au profit des pauvres, et 307 f. 10 c. ont été remis au premier aumônier, M. l'abbé de Valette, pour payer les frais d'apprentissage d'un pauvre orphelin.

UN GUITARISTE. — Rito Serou, guitariste, se fera entendre mardi 1er juillet, dans la salle Souffleto, 171, rue Montmartre. — On entendra le flûtiste sarde Seratino Pane, le pianiste Ravina, le chanteur Chaudesaigues et l'hauboïste Garimond, qui seront secondés de Mmes Gay-Sainville, Fontaine et Larsonneur. — On trouve des billets, chez Pacini, boulevart des Italiens, et chez Nadaud, passage des Panoramas.

DANSEUSES MAURESQUES. — Cinq jeunes danseuses mauresques sont arrivées d'Alger à Marseille mercredi dernier. Elles ont avec elles cinq musiciens maures qui accompagnent leurs évolutions au son du tarabok. Les cinq almées et leurs compagnons de voyage se dirigent vers Paris.

HÉROÏSME FILIAL. — On lit dans le *Progrès du Pas-de-Calais* : « Un jeune homme d'Auchy vient de faire une action qui l'honore trop pour être passée sous silence : voyant ses parents poursuivis pour dettes et tout leur avoir déjà saisi par le ministère d'un huissier de Lens, ce jeune homme est allé trouver un agent d'affaires et s'est vendu comme remplaçant. La somme qu'il a retirée de ce noble sacrifice a suffi pour payer la dette de ses parents. Il a été immédiatement incorporé ; ses chefs n'oublieront pas sans doute pourquoi il s'est vendu. »

CENT LIEUES A L'HEURE. — Le *Mechanic's magazine* annonce une nouvelle invention pour la transmission des lettres. L'appareil consisterait en un grand tube souterrain dans lequel des machines à vapeur placées de distance en distance feraient le vide et on glisserait un tambour qui servirait au transport des malles. M. W. Vones qui a imaginé ces nouvelles malles-postes a déjà calculé les dépenses ; pour l'établissement du tube et des machines 150 000 fr. environ par lieue ; pour l'exploitation 3 800 fr. environ par lieue et par an. Mais que sont les dépenses auprès de la vitesse acquise ! ce ne serait rien moins que cent lieues par heure : 2 400 lieues par jour. Ce système avait été indiqué déjà en France et en Angleterre et nous devons citer entr'autres M. Andraud. L'invention des chemins de fer atmosphériques est venu démontrer depuis que l'on pourrait en tirer un grand parti.

ANOMALIES HÉRÉDITAIRES. — Les *Archives de médecine belge* racontent le fait suivant digne de l'attention des physiologistes. « Une femme née d'une mère microphthalmique (arrêt du développement de l'œil), mais ayant les deux yeux parfaitement conformés, s'est unie à un homme dont la grand'mère était sourde-muette. De ce mariage sont nés cinq enfants, trois garçons et deux filles ; ces deux dernières sont affectées de microphthalmie. Chez l'une d'elles, qui est en même temps sourde et muette, il y a absence complète de l'iris ; l'autre est mariée, et la fille qu'elle a mise au monde il y a trois ans est sourde et muette en même temps qu'attaquée de microphthalmie.

LES CHASSIDIM A LA SYNAGOGUE. — On lit dans une correspondance du *Journal de Francfort* : « Après la promulgation de l'ukase concernant le costume des Juifs, une scène de fanatisme vraiment extraordinaire a eu lieu à Berdrojo, petite ville de la Volhynie. Plusieurs Juifs s'étaient rendus à la synagogue sans boucles à leurs chevelures ; aussitôt les *chassidim*, secte religieuse très fanatique, se jetèrent sur eux en les traitant de blasphémateurs et voulurent les égorger. On eut beau leur représenter que ces Juifs s'étaient conformés aux ordres de l'empereur, ils répondirent que l'empereur n'avait rien à leur commander en matière religieuse. Il y eut un affreux tumulte et deux jeunes israélites périrent dans la mêlée. Le gouverneur de la Volhynie a ordonné immédiatement une instruction, et déjà plus de quinze *chassidim* ont été envoyés en Sibérie. Ce qui les a affligés le plus, c'est qu'avant de les faire partir pour la Sibérie, on leur a donné le vêtement des condamnés et on leur a rasé la tête, de telle façon que les boucles de leurs cheveux sont tombées les premières. »

[illegible] sième il serait expulsé. »

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 29 JUIN.

Le *Journal des Débats* s'occupe de la contrainte par corps, question dont les chambres seront saisies par une pétition avant de se séparer. Il conclut à la modification de la loi.

La *Presse* s'occupe de la proposition de M. Demesmay, la réduction de l'impôt sur le sel, dont le rapport a été distribué hier à la chambre. Elle félicite la commission de ne pas s'être associée à des terreurs chimériques et d'avoir décidé qu'une réduction de 3 décimes à un décime par kil. de sel aurait lieu à dater du 1er janvier 1847.

Le *Constitutionnel* consacre son premier article aux agitations qui se manifestent dans le catholicisme allemand.

Il répond à l'attaque dirigée hier par le *Journal des Débats* contre le cabinet de 1840. « D'abord, dit-il, on ne comprend guère comment le défaut de sanction de la proposition de M. Mounier votée par les deux Chambres, a empêché les ministres du 29 octobre de publier les nominations qu'ils ont faites. Le cabinet du 1er mars leur avait donné l'exemple, il n'a pas fait une promotion dans la Légion-d'Honneur sans la publier au *Moniteur*.

« Il est vrai que la proposition de 1840 n'a pas été sanctionnée par le roi ; mais un cabinet qui s'est retiré parce qu'il se trouvait en dissentiment avec la couronne, a donné une preuve assez complète de son indépendance pour que l'on soit assez mal reçu à la contester. »

Le *Siècle* aborde enfin la question du nouveau traité Broglie sous le rapport de la position faite à la France et subie par le ministère sur la côte orientale d'Afrique. Le *Siècle* paraît comprendre la gravité de nos intérêts dans ces parages. Mais pourquoi n'a-t-il pas parlé plus tôt? pourquoi n'a-t-il pas cherché à éclairer la chambre?

« Il y a une vieille et misérable tactique, dit le *National*, dont les journaux du pouvoir devraient bien être fatigués. Chaque fois que le Cabinet commet une monstrueuse iniquité, et que cette iniquité soulève de légitimes protestations ; ils ne manquent jamais de s'écrier : « Vous faites de la violence, vous voulez exciter le désordre, vous attisez le feu. » C'est ce que l'on a vu hier à la Chambre au moment où M. Ledru-Rollin a parlé de l'intervention du pouvoir dans l'affaire des charpentiers ; c'est ce que les *Débats* répètent ce matin.

« Nous ne savons pas si le public peut encore être trompé par ce langage des mascarilles officiels ; mais nous ne souffrirons pas, cependant, qu'on altère ainsi la vérité, qu'on change les rôles, qu'on se donne des airs de modération quand on a la violence dans la pensée, qu'on s'attribue des idées de justice quand on a le parti pris de peser de tout son poids d'un seul côté. »

Suit un article dans lequel le *National* conserve le ton d'argumentation calme et forte dont il ne s'est point départi dans tout ce débat.

Bourse. — Revue de la semaine.

L'été, d'habitude si calme à la Bourse, n'a pas, cette année, arrêté les affaires sur les chemins. Ces valeurs, très impressionnables par le grand nombre des détenteurs qui n'y voient pas encore un placement, mais bien un fonds de spéculation, passent rapidement d'une exagération à une autre. Après le cours si élevé d'il y a quelques mois à peine, on voit à présent chaque jour amener une baisse considérable, sans que rien soit venu motiver d'une manière un peu sérieuse cette énorme dépréciation. Les fonds publics ont fini par s'en ressentir, mais dans une proportion moindre ; il semble que le découragement se soit emparé des acheteurs. Le 3 0/0 a fléchi depuis huit jours de 35 centimes, et le 5 0/0 de 45. Quant aux chemins, voici le tableau de ce qu'ils ont perdu :

Saint-Germain, 60 fr. — Versailles, rive droite, 80 fr. — Id. rive gauche, 50 fr. — Orléans, 47 fr. 50. — Rouen, 52 fr. 50. — Hâvre, 40 fr. — Marseille, 52 fr. 50. — Strasbourg, 13 fr. 75. — Vierzon, 42 fr. 50. — Sur toutes les autres valeurs, les variations ont été nulles.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 30 juin.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Lady Henriette.
7 h. 1/2 THÉATRE FRANÇAIS. — Le Barbier. Tartuffe.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — La Part du Diable. Richard.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Tour de Nesle. Un Scandale. L'Ours et le Pacha.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Gardeuse de Dindons. Jongleurs. Lansquenet.
7 h. 1/2 GYMNASE. — Chacun chez soi. Jeanne. Dame. 2e Année.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — La Pêche. Escadron. Caporal. Sylvandire.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Les Etudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — La Voisin. Grâce de Dieu.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE. — Menuisier. Augusta. 3 Jambes. Mazurka. Canards.
6 h. 1/2 FOLIES. — M. Pique assiette. Helmina. Ouragan. Empire.
6 h. LUXEMBOURG. — Thomas l'Imprimeur. Une Romance. La Chambre.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 h. à 5 h. — Le Déluge avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PROSPECTUS FINANCIER.

La Compagnie Duveyrier est venue prouver la possibilité d'une nouvelle révolution dans le système et l'économie des journaux quotidiens.

Les journaux à 40-48 fr. s'étaient fondés en 1836 sur cette donnée, hardie alors, qu'une feuille quotidienne pourrait arriver à obtenir jusqu'à 200 ou 250,000 francs d'annonces; qu'ainsi, il suffisait de balancer la totalité des dépenses avec la recette des abonnements, puisqu'on devait trouver dans la seule quatrième page un profit suffisant.

A cette époque, le chiffre de 300,000 fr. d'annonces était considéré comme un problème dont on n'osait prévoir la solution, comme une terre promise à laquelle il était seulement permis d'aspirer.

Aujourd'hui le problème est plus que résolu. La somme de 300,000 fr. n'est que le minimum assuré par la Compagnie Duveyrier au *Journal des Débats*, à la *Presse*, au *Constitutionnel*; elle admet en outre ces journaux à une participation de moitié dans les produits excédant cette somme. Quant au *Siècle*, son traité lui a, dit-on, assuré 470,000 fr.

Et, selon nous, en admettant les bases du traité ci-dessus, la Compagnie Duveyrier a eu raison, elle a vu juste, et le public s'est associé à ses raisonnements et à ses prévisions, en prenant ses actions, et en les portant même de prime abord à près de cent pour cent au-dessus du pair.

En effet, il est notoire que les deux ou trois maisons en possession jusqu'ici d'exploiter les annonces de journaux y ont fait de grandes et belles affaires, et, qui plus est, y ont gagné un argent facile.

Des efforts ont-ils été tentés par ces maisons pour initier le public à l'*annonce*, pour lui en démontrer les avantages? A-t-on songé à lui en aplanir les voies, à lui en ouvrir les abords? Point! Les choses ont été d'elles-mêmes, rien ou presque rien n'a été fait, le public est venu tout seul, on n'a eu qu'à ouvrir ses bureaux et sa caisse, le public est entré et a payé.

Et pourtant, on le sait, ce n'est pas ainsi que les choses se passent en Angleterre, cette terre classique de l'*avertissement*, où un seul journal, le *Times*, produit annuellement 1 million 800,000 fr. par les annonces.

Là, une armée de courtiers parcourt la ville; chacun est visité, chacun est admis gratuitement aux éloquentes et chaudes démonstrations des missionnaires de l'annonce. L'indifférent est réchauffé, l'impie et l'incrédule sont conjurés, au nom de leur propre intérêt, d'ouvrir les yeux, de céder à l'évidence, et de ne pas tarder plus longtemps à prendre leur place au grand banquet de la publicité.

Ce n'est pas tout : une innombrable quantité de bureaux placés dans chaque quartier, on peut même dire dans chaque rue (1), viennent compléter la série des facilités offertes au public, et créer un chemin de fer qui le conduit à l'annonce.

C'est ce que la Compagnie Duveyrier a eu en vue de réaliser, et elle espère ainsi augmenter de beaucoup le produit des annonces de journaux.

Notre avis est qu'elle obtiendra un plein succès, et la réduction du prix des annonces venant en aide aux moyens qu'elle compte employer, nul doute qu'elle n'amène la majeure partie des commerçants et des industriels à reconnaître la puissance et les bienfaits de la publicité. Ce jour venu, la somme actuelle des annonces sera beaucoup plus que doublée.

Une cause toutefois pourrait amoindrir les résultats qu'espère atteindre la Compagnie Duveyrier. C'est le format actuel des journaux.

Tels grands qu'ils soient, les journaux, à nouveau format, sont encore trop petits pour rendre tout à fait possible l'annonce à bon marché.

Aussi voyons-nous que si la Compagnie Duveyrier, sous le titre d'*annonces omnibus*, a créé une catégorie de lignes à 30 centimes; elle a porté la double ligne de librairie et d'industrie (ligne de 50 lettres) à 2 fr., et la double ligne consacrée aux *sociétés commerciales* et *anonymes, chemins de fer*, etc., à 4 fr.

Deux et quatre francs la ligne de 50 lettres, bon Dieu! Qui a pu donner une pareille idée, et pourquoi avoir frappé une certaine classe d'annonces d'un impôt aussi exorbitant?

Sous prétexte qu'elle ne peut se passer de la publicité et qu'elle a le moyen de payer!

Qu'on ne s'y trompe pas. Personne ne marchande comme les riches.—On répète dix fois son *avertissement* dans le *Times*, parce qu'il ne coûte que 60 centimes la ligne; on insère tout au plus une fois son annonce dans un journal qui demande 4 francs pour une *double petite* ligne.

Quant à cette sorte de compensation qu'on prétend établir en créant des *annonces omnibus* à 30 centimes la ligne, cette compensation n'en est pas une : c'est une simple prime offerte à certaines personnes qui jusqu'ici ont à peu près ignoré ou méconnu la publicité des grands journaux.

L'annonce à 2 et 4 fr. est donc, selon nous, une annonce mal entendue, qu'on n'abordera que *contraint, forcé*, et qui, en aucun cas, ne sera répétée, tandis que l'habileté d'un nouveau système eût été d'arriver par le bon marché, non-seulement à créer des annonces nouvelles, mais à généraliser l'usage de la *répétition* pour les annonces anciennes.

Le bon marché seul eût amené ce résultat; mais le vrai bon marché, le bon marché *pour tous*, n'est pas possible avec une quatrième page contenant seulement 2,500 lignes.

On dira que la Compagnie Duveyrier peut livrer la troisième page des journaux à l'invasion de l'annonce, et qu'il lui sera loisible de recourir habituellement à des *suppléments*. Elle s'est, dit-on, réservé ce double droit.

Livrer habituellement tout ou partie de la troisième page aux annonces! Pour les grands journaux actuels ce serait un crime de lèse-abonné au premier chef. Chacun réclamerait, il n'y a aucun moyen d'y songer. Les trois premières pages offrent déjà trop peu d'espace aux matières intéressantes, pour qu'on puisse penser à augmenter encore le domaine de la rédaction marchande au détriment de la rédaction d'utilité et d'agrément.

Recourir à des suppléments! C'est ôter à l'annonce presque tout son mérite et son fruit. L'annonce est issue de juillet, elle rêve l'égalité, et surtout l'égalité de la *bonne place*. A la rigueur on consent à être mieux que les autres, mais nul ne veut être moins bien. Procéder par la voie des suppléments, au lieu d'attirer le public à la publicité commerciale, c'est l'en éloigner, c'est faire reculer l'annonce au lieu de lui imprimer le mouvement en avant.

Le format actuel des journaux rend donc presque absolument impossible la *bonne annonce*, c'est-à-dire, l'annonce *bien placée, à bon marché*; et c'est pourtant seulement par le bon marché que l'on peut espérer d'arriver à multiplier l'annonce. Ceci est de nature à être bien compris par les journaux à 40-48 francs qui ont dû au seul bon marché du journal même le grand nombre de leurs abonnés.

Cette déduction de raisonnement nous conduit à nous demander s'il n'y a pas moyen de prendre un format supérieur à celui des plus grands journaux quotidiens actuels, tel que celui de notre spécimen.

Pour décider ce point, il s'agit de poser successivement plusieurs questions et de les résoudre.

1re *question*. — Le format du spécimen de *l'Époque* est-il plus gênant et plus difficile à manier que le nouveau grand format des journaux quotidiens?

Réponse. — Non! l'arrangement à six colonnes au lieu de cinq, fait que le journal se partage en deux, sans se trouver coupé comme les autres journaux au milieu d'une colonne. En pliant la feuille en quatre, on n'a plus à la main qu'un petit in-folio.

2me *question*. — En augmentant de nouveau le format, n'augmente-t-on point les droits de timbre?

Réponse. — Non! Le maximum du timbre des journaux est de six centimes; un journal couvrant un hectare ne payerait pas un centime de plus.

3me *question*. — N'augmente-t-on pas les droits de poste?

Réponse. — Non! L'administration doit à M. le ministre des finances et à M. Conte, président du conseil des postes, d'avoir interprété la loi dans un sens égalitaire, et fixé uniformément le port des journaux quotidiens à 4 centimes.

4me *question*. — Mais on augmente les frais de composition?

Réponse. — Oui, de 60,000 francs, on les porte à 100,000 francs (1); c'est donc une dépense annuelle de 40,000 francs en plus.

5me *question*. — Mais on augmente les frais de tirage?

Réponse. — Oui, de 75 cent. par an, par abonnement; par conséquent, pour 30,000 abonnés, ce serait 22,500 francs de plus (2).

6me *question*. — Mais on augmente les frais de papier?

Réponse. — Oui, de 11 fr. 50 cent. environ, on les élève à 16 fr. (1) par abonnement; sur 30,000 abonnés, ce serait donc une dépense de cent cinquante mille francs de plus.

7me *question*. — Mais on augmente la rédaction?

Réponse. — Pas en proportion de l'augmentation du format; car la rédaction la plus chère, c'est la rédaction politique, c'est le roman, qui ne coûtent pas beaucoup plus pour un journal comme celui-ci que pour un autre d'un format inférieur. Toutefois supposons que cette augmentation, avec les frais de rédaction de tribunaux, des autres matières spéciales, et d'excellentes informations financières, commerciales et industrielles, entraînerait une dépense supplémentaire d'environ 60,000 fr.

8me *question*. — Mais les frais de personnel, de loyer, d'administration, de port dans Paris, de bandes, de pliage?

Réponse. — Ils restent identiquement ou presque identiquement les mêmes.

C'est donc une somme de deux cent soixante-douze mille cinq cents francs, qu'un journal comme celui-ci, tiré à trente mille exemplaires, coûterait de plus que les autres grands journaux.

Nous trouverons le moyen de balancer plus que complétement cette dépense :

1° Par le produit de quinze cents lignes d'annonces que nous avons de plus que les autres grands journaux;

2° Par la vente au numéro, organisée à l'anglaise, qui, à 15 centimes le numéro porte le produit de 360 numéros à 54 fr. au lieu de 44 fr., ce qui, en supposant une vente de dix mille exemplaires, donnerait seul, toute remise déduite, un profit de 80,000 francs.

Notre format, qui nous relève de l'impossibilité de donner nos annonces à bon marché, nous permet aussi d'adopter pour le tarif des annonces un système plus logique, plus consciencieux et plus déterminant, celui du prix d'annonce proportionné au nombre des abonnés (2).

Ainsi tout en admettant, comme M. Duveyrier, trois classes d'annonces, nous en fixerons le prix de la manière suivante :

1° Annonces dites *omnibus*, 1 centime la ligne par mille abonnés. A trente mille abonnés, ce sera seulement 30 centimes la ligne.

2° Annonces dites *anglaises* (librairie, industrie, annonces judiciaires, immeubles), 3 centimes la ligne par mille abonnés. A vingt mille abonnés, notre ligne de 28 lettres sera seulement de 60 centimes la ligne, et notre ligne de 56 lettres, de 1 fr. 20 centimes, tandis que la double ligne, librairie, industrie, etc., de 50 lettres, d'après le tarif de M. Duveyrier, est toujours de 2 fr.

3° Annonces des *chemins de fer, sociétés par actions, anonymes ou en commandite*, 4 centimes la ligne par mille abonnés. A vingt mille abonnés, le prix de notre double ligne de 56 lettres sera donc seulement de 1 fr. 60 centimes, tandis que celle de M. Duveyrier, ligne de 50 lettres, est de 4 fr.

Les journaux actuels ne peuvent admettre ce nouveau système. Ceux qui ont de vingt à vingt-cinq mille abonnés y trouveraient encore quelque avantage, mais les journaux à dix mille abonnés, le *Journal des Débats*, par exemple, ne pourrait l'adopter.

Preuve :

Supposons que les 2,500 lignes de ce journal fussent ainsi divisées :

1,250 lignes *omnibus* à 10 c.	125 fr.	» c.
625 lignes, *librairie, industrie*, etc., à 30 c.	187	50
625 lignes, *sociétés commerciales, chemins de fer*, etc., à 40 c.	250	»
Total.	562 fr.	50 c.
A déduire 15 p. 100 de remise aux courtiers.	85	»
Reste.	479 fr.	50 c.

Pour 360 jours, 172,440 fr.

Cent soixante-douze mille quatre cent quarante francs. Or le minimum de la somme à payer au *Journal des Débats* par la Compagnie Duveyrier étant de trois cent mille francs, ce système est inadmissible pour le *Journal des Débats*.

Le nombre des lignes d'annonces de la quatrième page de *l'Époque* est de 4,000 au lieu de 2,500 que donne seulement la 4me page du *Journal des Débats*, de la *Presse*, du *Constitutionnel*, et du *Siècle*. Dans cette différence de 1,500 lignes est la possibilité du bon marché compatible avec le grand profit.

Preuve à 10,000, 15,000, 20,000, 25,000, 30,000 et 40,000 abonnés :

A 10,000 ABONNÉS.

2,000 lignes, annonces dites *omnibus*, à 1 c. la ligne par 1,000 abonnés, ou pour 10,000, 10 c.	200 fr.	» c.
1,000 lignes, annonces dites *anglaises* (librairie, industrie, etc.), à 3 c. la ligne par 1,000 abonnés, soit 30 c.	300	»
1,000 lignes, annonces *sociétés, chemins de fer*, etc., à 4 c. par 1,000 abonnés, soit 40 c.	400	»
Total.	900 fr.	» c.
A déduire 15 p. 100 de remise.	135	»
Reste.	765 fr.	» c.

Multipliés par 365 jours, donnent 275 400 fr.

A 15,000 ABONNÉS.

2,000 lignes *omnibus* à 15 c.	300 fr.	» c.
1,000 lignes *anglaises* à 45 c.	450	»
1,000 lignes *sociétés, chemins de fer*, etc., à 60 c.	600	»
Total.	1,350 fr.	» c.
A déduire 15 p. 100.	202	50
Reste.	1,148 fr.	50 c.

Multipliés par 360 jours, donnent 415,280 fr.

A 20,000 ABONNÉS.

2,000 lignes *omnibus* à 20 c.	400 fr.	» c.
1,000 lignes *anglaises* à 60 c.	600	»
1,000 lignes *chemins de fer* à 80 c.	800	»
Total.	1,800 fr.	» c.
A déduire 15 p. 100.	270	»
Reste.	1,530 fr.	» c.

Multipliés par 360 jours, donnent 550,800 fr.

A 25,000 ABONNÉS.

2,000 lignes *omnibus* à 25 c.	500 fr.	» c.
1,000 lignes *anglaises* à 75 c.	750	»
1,000 lignes, *sociétés, chemins de fer*, etc. à 1 fr.	1,000	»
Total.	2,250 fr.	» c.
A déduire 15 p. 100.	337	»
Reste.	1,913 fr.	» c.

Multipliés par 360 jours, donnent 699,680 fr.

A 30,000 ABONNÉS.

2,000 lignes *omnibus* à 30 c.	600 fr.	» c.
1,000 lignes *anglaises* à 90 c.	900	»
1,000 lignes, *sociétés, chemins de fer*, à 1 fr. 20 c.	1,200	»
Total.	2,700 fr.	» c.
A déduire 15 p. 100.	405	»
Reste.	2,295 fr.	» c.

Multipliés par 360 jours, donnent 826,200 fr.

A 40,000 ABONNÉS.

2,000 lignes *omnibus* à 40 c.	800 fr.	» c.
1,000 lignes *anglaises* à 1 fr. 20 c.	1,200	»
1,000 lignes *sociétés, chemins de fer*, à 1 fr. 60 c.	1,600	»
Total.	3,600 fr.	» c.
A déduire 15 p. 100.	540	»
Reste.	3,060 fr.	» c.

Multipliés par 360 jours, donnent **UN MILLION CENT UN MILLE SIX CENTS FRANCS**.

A 40,000 abonnés, malgré l'extrême bon marché de nos annonces, **notre bénéfice net serait de plus de six cents mille francs; à 20,000 abonnés, il serait déjà de 250,000 francs.**

Toutefois, si notre combinaison d'agrandissement n'avait pour résultat que la solution du problème des annonces à bon marché, le public ne devrait nous savoir gré qu'à demi. Quatre mille lignes d'annonces à bon marché, cela est fort bien pour le commerce; mais l'abonné, qu'y gagnerait-il?

Le présent système a précisément pour effet de permettre, au profit du lecteur et de l'abonné, beaucoup plus qu'il ne réalise en faveur du commerçant et de l'industriel. En effet, à une feuille incomplète, dont la politique et la littérature font presque seules les frais, il substitue un journal complet, un journal universel, renfermant dans la vaste enceinte de ses colonnes jusqu'à dix spécialités de journaux.

Dire que le journal *l'Époque* sera une sorte d'encyclopédie quotidienne, ce n'est pas trop dire.

Notre succès n'est donc point douteux, puisqu'au même prix que *la Presse*, c'est-à-dire **11 francs par trimestre** pour Paris, et **13 francs** pour les départements, nous donnerons chaque jour **dix journaux distincts et complets.**

(1) Les *newsmen*, ou marchands de journaux établis en boutique à Londres au nombre de plus de mille, reçoivent les annonces pour les journaux.

(1) Nous avons une offre à ce prix, offre signée par un des premiers imprimeurs.
(2) Nous avons pareillement une offre signée à ce prix.

(1) Nous avons une offre signée par un des premiers marchands de Paris, pour un papier de très-belle qualité au-dessous de ce prix.
(2) Le nombre des abonnés sera inscrit en tête du journal et justifié par un certificat de l'imprimeur et le livre de l'administration du timbre.

ESPRIT DU JOURNAL.

Le journal L'ÉPOQUE est fondé pour défendre les principes libéraux, monarchiques et conservateurs de 1789 et de la Révolution de 1830, etc. (Commencement de la profession de foi politique; voir au spécimen.)

Oui, nous serons conservateurs, mais avec la résolution de provoquer toutes les réformes compatibles avec l'ordre et la bonne gestion des affaires. Dévoués aux principes, bienveillants pour les personnes, **nous donnerons** notre appui aux seuls cabinets qui marcheront dans la voie de la Charte de 1830 et qui auront pour but la consolidation de la monarchie constitutionnelle, la dignité de la France, la prospérité du peuple, l'honneur et la sécurité de tous. (Fin de la profession de foi politique; voir au spécimen.)

EXTRAIT DE L'ACTE DE SOCIÉTÉ.

La Société est en commandite; les actionnaires ne seront responsables que jusqu'à concurrence du montant de leurs actions.

Le capital social est de DEUX MILLIONS, divisés en 10,000 actions de 200 francs.

Les actions sont nominatives ou au porteur, à la volonté de l'actionnaire.

Il n'est fait aucun versement avant la constitution définitive; jusque-là, il n'est demandé aux souscripteurs que des engagements d'actions.

Les versements auront lieu par vingtièmes.

Les cinq premiers vingtièmes du capital de chaque action (50 francs) devront être payés chez le banquier après la constitution de la Société et dès que l'avis de versement sera donné au souscripteur.

Les quinze autres vingtièmes ne seront exigibles que de quatre en quatre mois. En aucun cas, il ne sera fait appel de plus de cinq vingtièmes à la fois.

Toutefois l'appel des douze derniers vingtièmes ne pourra avoir lieu que si une assemblée générale, convoquée à cet effet, le juge nécessaire, et si l'assemblée ne préfère pas décider la dissolution de la Société.

Chaque action donne droit :

1° A un intérêt de cinq pour cent, payable de six mois en six mois, avant tout partage de bénéfices;

2° A une part proportionnelle dans la propriété du journal, le matériel d'imprimerie, et généralement toutes les valeurs composant l'actif de la Société;

3° A une part proportionnelle dans le partage des dividendes;

4° A une part proportionnelle dans le fonds de réserve et dans toutes les valeurs existant lors de la liquidation et de la dissolution de la Société;

5° A un exemplaire gratuit pendant trois mois (deux actions donnent droit à six mois, et ainsi de suite);

6° Aux chances d'un tirage annuel des actions (combinaison des obligations de la Ville de Paris, du chemin de fer de Paris à Orléans, etc.).

7° Enfin à une seconde action de pareille somme de 200 fr., dite de jouissance, délivrée gratuitement à chaque souscripteur avec son action de capital (combinaison des actions des canaux, du chemin de fer de Montereau à Troyes, etc., etc.), qui, après le remboursement de l'action de capital favorisée par le tirage, conserve toujours à l'actionnaire les mêmes droits au partage des bénéfices et à tous les autres avantages (à l'exception du payement des intérêts) attachés à l'action de capital remboursée.

Le directeur-gérant n'a droit à aucune action bénéficiaire, à aucune action de jouissance, à aucune prime, à aucune partie du capital social à quelque titre que ce soit : et ce n'est qu'après un prélèvement annuel sur les bénéfices, prélèvement exclusivement en faveur des actionnaires, d'une somme égale à 12 0/0 du capital social versé, savoir : 5 0/0 pour les intérêts du capital, 2 0/0 pour le fonds de réserve, 5 0/0 pour le fonds d'amortissement; que le restant des bénéfices est divisé en deux parts, dont une appartient aux porteurs d'actions, et l'autre au directeur-gérant, pour être partagée par lui avec les autres fondateurs, rédacteurs ou intéressés.

Le banquier ne fera délivrance des fonds sociaux que sur la signature du gérant et le visa du caissier.

Le caissier sera tenu à un dépôt de cinquante mille francs de cautionnement en argent, ou à une hypothèque ou garantie de pareille somme.

Les souscriptions d'actions doivent être adressées, *franco*, à M. Solar, gérant de la Société du journal *l'Époque*, ou faites directement au siége de la Société, boulevard Montmartre, 3.

Modèle de souscription. — Je soussigné déclare souscrire pour (—) action du journal *l'Époque*, que je consens à accepter en tout ou partie, déclarant adhérer en tout leur contenu aux statuts passés chez Me Outrebon, notaire, le 20 juin, et prenant l'engagement de verser cinq vingtièmes du capital (50 fr. par action) aussitôt qu'il me sera donné avis de la constitution définitive. — Signature. — Qualité. — Adresse.

Tous les versements doivent être faits chez

MM. P. ET A. BEUDIN ET COMP.,

Banquiers dépositaires des fonds de la Société, rue de Provence, 13.

Les souscriptions d'actions doivent être adressées *franco*

A M. FELIX SOLAR, DIRECTEUR-GÉRANT,

Ou faites directement au siége de la Société, boulevard Montmartre, 3.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

VICE-AMIRAL **DE ROSAMEL** (G. O. ✻), Pair de France, Membre du Conseil général du Pas-de-Calais, anc. Ministre de la Marine et des colonies. — LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON **DE THOLOSÉ** (G. O. ✻), ancien Commandant de l'école Polytechnique. — **MEYNARD** (✻), Membre de la Chambre des Députés. — **DENYS** (✻) (du Var), Membre de la Chambre des Députés. — **RICHOND DES BRUS** (✻), Membre de la Chambre des Députés. — EUGÈNE **GRIOLET** (✻), Manufacturier, Membre du Conseil général des Manufactures, ancien Maire de Paris. — **ODIOT** (✻), Orfèvre du Roi. — **CORNUAULT**, Négociant, Membre du tribunal de commerce de la Seine. — EDMOND **ADAM**, propriétaire. — **A. BAYLE**, ancien Consul.

CONSEIL JUDICIAIRE :

Avocat à la cour royale : **Me CRÉMIEUX**, Membre de la Chambre des Députés. — *Avoué au tribunal de première instance* : **Me MASSON**. — *Agréé au tribunal de commerce* : **Me SCHAYE**. — *Notaire de la Société* : **Me OUTREBON** (✻).

On délivre gratuitement le SPECIMEN au bureau de L'ÉPOQUE, boulevard Montmartre, 3, où sont reçues les souscriptions d'actions.

Le Specimen sera envoyé gratuitement, par la poste, aux personnes qui en feront la demande FRANCO.

AVIS aux MM. les libraires, propriétaires de cabinets de lecture ou toutes autres personnes de Paris ou des départements [illegible]